00020041

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

00020041

Digitized with financial assistance from

H T Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC

WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 08 January, 2019

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

PAR

MR. PIERRE BAYLE.

CINQUIEME EDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE,

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR MR. DES MAIZEAUX.

TOME QUATRIEME.

Q——Z.

vol 4

26041 ac

DICTIONAIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE,

PAR

Mr. PIERRE BAYLE.

CINQUIEME EDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE,

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR Mr. DES MAIZEAUX.

TOME QUATRIEME.

Q——Z.

XXa3xa4
XX-a-3
Vol. IV

A AM… Chez P. BRUNEL, P. HUMBERT, J. WETSTEIN & G. SMITH, F. L'HONORE' & Fils, Z. CHATELAIN, COVENS & MORTIER, PIERRE MORTIER, F. CHANGUION, …ATUFE, & H. UYTWERF.
A …RID… L…MAN…
A … J. NEAU…ME…, …OETJENS, G. BLOCK, DOLE.
NEA…N… LIBRAIRES.

… L.

…ILEGE

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

Q.

QUELLENEC (CHARLES DE) Baron du Pont en Bretagne, fit une grande figure sous le nom de Soubise parmi ceux de la Religion durant le Régne de Charles IX. Il prit le nom de Soubise lors qu'en 1568 il épousa Catherine de Parthenai, fille unique de Jean de Parthenai Seigneur de Soubise. Nous marquons ailleurs (*a*) quelques-unes des conjonctures où il témoigna son courage, & comment il se défendit contre les massacreurs de la St. Barthelemi (*b*), sous lesquels enfin il succomba. La curiosité de quelques Dames de la Cour par rapport à son corps nu, qui fut rangé avec plusieurs autres devant le Louvre, a déja été marquée (*c*). Le procès d'impuissance qu'on lui avoit intenté (*A*), & qui me donnera lieu de citer quelques Passages d'un

(*a*) *Dans l'Article* SOUBISE (Jean de Parthenai.)

(*b*) *Ci dessus Citation* (*8*) *de l'Article* PARTHENAI, (Catherine de.)

(*c*) *Là-même.*

(*A*) *Le Procès d'impuissance qu'on lui avoit intenté.*] Mr. de Thou dit expressément que ce fut la belle-mere, & non la femme, qui intenta ce Procès. Mr. Varillas dit la même chose dans les deux Editions du Charles IX. Mezerai, ne songeant pas assez à la conséquence, a dit de la femme ce que Mr. de Thou avoit dit que de la belle-mere. Je l'ai relevé là-dessus (*1*) pour l'honneur & pour la gloire de Catherine de *Parthenai*; car encore qu'une femme puisse intenter un tel Procès sans qu'il y aille de son honneur, il est néanmoins vrai qu'elle est plus louée de ne le pas intenter, & sur-tout lors qu'elle est aussi jeune que l'étoit alors l'héritiere de Soubise. Il y a certaines actions (2) qui ne sont pas un péché, & qui n'impriment pas une note d'infamie ni de fait ni de droit; cependant, parce qu'il vaudroit mieux ne les point faire que de les faire, elles ont je ne sai quoi qui ternit la réputation: & ainsi un Historien doit prendre garde de ne point les imputer à ceux qui ne les font pas; il ne lui est point permis de manquer d'exactitude, & de confondre la mere avec la fille, la sœur avec la sœur. Plus un Historien est célébre, plus doit-il être circonspect; car lors qu'il est fort célébre, il devient une source publique, il tient lieu d'Archive lui seul à je ne sai combien d'Ecrivains répandus sur la face de la Terre. Combien se trouvera-t-il d'habiles gens, qui ne croiront pas faillir en suivant Monsr. Mezerai (3)?

J'ai dit ailleurs (4) quelque chose qui pourra servir d'excuse à la Dame de Soubise, & sans doute ce qu'elle fit contre son gendre a besoin d'Apologie. Un tems de persécution, comme celui où elle vivoit, n'étoit point propre à de semblables procédures. Une Eglise sous la croix, & sous les armes en même tems, & qui n'est dans cet état que pour maintenir la réformation de la doctrine, & celle des mœurs, ne doit point traîner devant les Juges de contraire Religion un jeune mari sous prétexte d'impuissance. Il est même vrai qu'en tout tems & en tout païs les Procès de cette nature font très-peu d'honneur à celles qui les intentent, & soit qu'elles parviennent à obtenir un autre mari, soit qu'elles n'y arrivent pas, elles sont pour l'ordinaire un objet de raillerie & de mépris [illegible]

(1) *Dans la Rem.* (C) *de l'Article* PARTHENAI (Catherine de.)

(2) *Dans l'Ecole on nomme certaines qualitez*, perfectio simpliciter simplex. *Telle qualité est* melior ipsa quam non ipsa, *et de cette espéce.*

(3) *Franciscus* Quellerius *Dux Britannia, qui ab uxore* Catharina Parthenia Subisia *impotentiæ accusato divortium intentabatur.* Vlr. Huber, Hist. Civil. *Tom. II*, *pag.* 353.

[illegible]

adulteros imputatos, *comme dit saint Hierome* ad Salvinam. *Or comme dit saint Cyprian*, aliud est ad veniam stare, aliud est ad gloriam pervenire. *Il y a bien différence de dire que leur incontinence ne leur soit point imputée à peché, ou qu'elle leur soit imputée à grace.* Voilà le jugement le plus mitigé que l'on puisse faire de ces plaideuses en matiere d'impuissance, vu la maniere de procéder qu'il faut qu'elles suivent.

I. C'est déja beaucoup que de confesser publiquement qu'on ne peut se contenir. Or toute femme, qui intente de tels Procès, déclare devant tout le monde qu'elle a ce défaut: elle en livre un acte (7) qui demeure dans les Greffes, & qui fournit un sujet de raillerie à tous les plaisans, & même un sujet de crainte au nouveau mari. Car s'il se trouve obligé à faire de longs voiages, ou s'il lui survient une longue maladie, quel fond fera-t-il sur la vertu d'une femme qui s'est confessée de son incontinence, au vû & au sû de toute la Terre?

II. L'Interrogatoire qu'il faut subir devant les Juges est si délicat, & si gênant pour une femme d'honneur, qu'on ne peut avoir bonne opinion d'une fille qui est capable de franchir cette barriere, & de répondre sur de tels faits. Je dis d'une fille, parce que presque toujours celles qui accusent leurs maris se vantent d'être pucelles; & il faut bien qu'elles s'en vantent lors que c'est leur prémier mariage, comme il arrive ordinairement. Un Avocat embarrassa étrangement une fois la complaignante. Il lui demanda en présence de plusieurs personnes si son mari l'avoit caressée, baisée, embrassée: elle dit qu'oui: & qui vous a dit que cela ne suffit pas, lui demanda-t-il? où avez-vous appris le reste? Si vous avez votre pucelage, comme vous le prétendez, vous ne devez pas savoir que votre mari est impuissant: & si vous le savez, c'est un signe que vous avez éprouvé ce que d'autres hommes peuvent faire. Il la pressa de telle sorte qu'il la fit rougir, & avouer qu'elle ne pouvoit répondre à des questions si embarrassantes. Rapportons en Latin tout ce narré. *Erumpit interdum inverecunda intemperies mulierum. . . . Erumpit inquam impudens, & in facie circumstantium populorum, genialis tori revelat & denudat arcana* [illegible]

(7) *Notez qu'on ne veut pas dire qu'elles font un tel aveu en propres termes: on sait bien que pour l'ordinaire elles ne parlent que de l'envie louable d'avoir des enfans: mais le public ne se paie pas de cela; il interprete la chose au sens que je marque.*

d'un Livre publié l'an 1612 fut la véritable cause qu'on voulut être si curieux. Monsr. de Thou ne débite point que la Reine mere ait voulu voir sur le corps nu du Baron si ce Procès étoit bien ou

docuit, quid sit coitus, ut eum tecum coiisse neges, inter tot oscula, tot amplexus, qui te pro libitu quoties voluit pertractavit licentia maritali? Nam & quædam animantia certum est se invicem osculando misceri. Alia se tenuiter tangendo concipiunt. Et sunt qui suo gravidante calore, ab aëre temperato imprægnantur, & pariunt. Hic illa tandem erubuit, hoc solum dicens, se quid ad hujusmodi captiones hisceret, non habere (8).

(8) Joan. Saresberiensis, *in* Policratico, sive de nugis curialium, & vestigiis Philosophorum, *Libr. VIII, Cap. XI, pag. m.* 504, 505.

III. Il faut se résoudre à souffrir la visitation des parties les plus secretes; les autres preuves sont trop infirmes, c'est pourquoi les Juges ont recours à celle-là, & ordonnent l'inspection des piéces: on fait visiter la femme par des experts pour savoir si elle a été déflorée. Où est la pudeur de celles qui osent faire des Procès qui doivent avoir de telles suites? De quelle impudence ne doivent-elles pas être armées? Il y eut un Avocat au Parlement de Paris au commencement du Régne de Louis XIII, qui écrivit fortement contre la visitation, & qui se servit de deux Argumens, l'un qu'elle est honteuse, l'autre qu'elle est incertaine. *C'est aujourd'huy*, dit-il (9), *la premiere chose que l'on ordonne en ces procez, le mariage ayant esté contracté avec une fille, de laquelle visitation, la femme estant rapportée vierge & non corrompue, on tire toute la preuve de l'impuissance de l'homme, & le fondement de sa condamnation....* (10) *telle visitation est des-honneste, & contre la pudeur qui doit estre au sexe feminin, partant odieuse & à éviter: n'y ayant rien plus recommandable en la femme que ceste pudeur.* Gratia verecundiæ mulieris super aurum, *dit l'Ecclésiastique au 7 chapitre, en celle mesmement qui se dit fille & vierge,* quæ seipsam debet erubescere, & nudam videre non posse, *dit saint Hierosme.* Epistola citata ad Lætam. De institutione filiæ, *& sainct Ambroise en son epistre* 64. Nihil sanctius in virgine quàm verecundia, *& au livre prémier des Offices,* Est pudicitiæ comes verecundia, *& encore au livre de l'institution de la Vierge chapitre prémier.* In virgine est dos quædam verecundia, quæ taciturnitate cognoscitur, *de sorte que celle qui se plaint de l'impuissance de son mary, & permet pour parvenir à la separation que des hommes la descouvrent, voyent & manient les parties que nature veut qu'elle cache, doit estre estimée impudente & sans honte.....* (11) *La femme (dit Herodote au commencement de son Histoire) despouille la honte avec sa chemise. Et sainct Cyprian,* De habitu virginum, tractatu 2. Simul cum amictu corporis, pudor ponitur. *Pline au livre 7 chapitre 17 de son Histoire naturelle, dit que l'on trouve les corps des hommes noyez, tousjours sur le dos & la face en haut, ceux des femmes au contraire sur le ventre & le visage contre bas, comme voulant Nature, soigneuse de leur honneur, cacher ce que l'on ne peut voir honnestement en elles.* Quasi pudori deffunctarum parcente Natura, *mesme que ce depouillement & denudation a esté autrefois une espèce de supplice, comme dit Nicephore au livre 7 chapitre 8 de son Histoire, & Tacite,* libro de moribus Germanorum, *parlant de la peine des femmes adulteres. Pour ceste seule raison plusieurs ont trouvé mauvaises & reprouvé ces visitations. Sainct Ambroise en la mesme epistre 64 reprenant Syagrius Evesque de Verone, d'avoir ordonné qu'une Religieuse accusée d'impudicité seroit visitée, use de ces mots:* Quid sibi velit, & quò spectet quod Obstetricem adhibendam credideris non possum advertere; itane ergo liberum erit accusare omnibus, & cùm probatione desliterint, petere genitalium secretorum inspectionem? & addicentur semper sacræ virgines ad hujusmodi ludibria, quæ & visu & auditu horrori & pudori sunt? Quæque in alienis auribus sine damno pudoris resonari non queunt, ea possunt sine ejus tentari verecundia (12)? *Par où se void que ce grand personnage avoit horreur d'ouir seulement parler de ces visitations, tant s'en faut qu'il les approuvast, adjoustant n'avoir jamais leu que l'on visitast les filles. Il ne se trouve point aussi que les Romains, qui n'ont rien ignoré de ce qui est de la raison quant aux mœurs, se soient servis de ce moyen pour convaincre leurs Vestales suspectes & accusées d'inceste, combien qu'ils fussent fort severes en la recherche & punition de ce crime.......* (13) *Dont se peut colliger & conclure que les Romains en ces doubtes ne faisoient pas visiter les femmes pour s'en esclaircir & tirer preuve par-là de leur virginité ou corruption, comme l'on fait aujourd'huy, soit qu'ils estimassent telle preuve trop incertaine & non suffisante pour y asseoir jugement, soit qu'ils la rejetassent pour estre des-honneste & contraire à la pudeur feminin*[illegible] *que le mesme V*[illegible] *Spuri*[illegible] *sterile*[illegible] *visita*[illegible] [illegible]

(9) Vincent Tagereau, Discours de l'impuissance de l'homme & de la femme, *Chap. IV, pag.* 57, *Edition de Paris* 1612.

(10) *Là-même, pag.* 58.

(11) *Là-même, pag.* 60.

(12) *Vous trouverez dans Monsr.* du Pin, Biblioth. *Tom. II, pag.* 273. *Edit. de Hollande, un Abrégé exact & beau de cette* Lettre de saint Ambroise à Siagrius.

(13) Tagereau, Discours de l'Impuissance, *pag.* 63.

jours les autres moiens de découvrir l'impuissance sont insuffisans. Or on ne sauroit comprendre qu'une femme qui n'a point perdu toute honte, puisse penser sans horreur aux circonstances d'un congrès; car après que les parties ont prêté serment (14) *qu'elles tascheront de bonne foy & sans dissimulation d'accomplir l'œuvre de mariage sans y apporter empeschement de part ny d'autre,* après aussi que *les Expers* ont juré *qu'ils feront fidelle rapport de ce qui se passera au Congrez,* les uns & les autres *se retirent en une chambre pour ce preparée, où l'homme & la femme* [illegible] *chef visitez, l'homme* [illegible] *La femme pour considerer* [illegible] *ce moyen cognoistre la* [illegible] *avant & après le Congrez,* [illegible] *faicte ou non.... En* (*) [illegible] *luy de De Bray* (15) [illegible] *sommet de la teste ju*[illegible] *parties de leur corps,* [illegible] *rien sur elles qui puiss*[illegible] *parties honteuses de l'*[illegible] *a quelle fin) & la f*[illegible] *meure quelque temps* [illegible] *couchent en plain jour* [illegible] *meurent en la chambre* [illegible] *rent ou l'une d'elles)* [illegible] *ou gallerie prochaine, l'huis entre-ouvert toutefois, & quant aux Matrones se tiennent proche du lict, & les rideaux estans tirez; c'est à l'homme à se mettre en devoir de faire preuve de sa puissance habitant charnellement avec sa partie & faisant intromission: ou souvent* (17)...... *Enfin les parties ayans esté quelque temps au lict, comme une heure ou deux, les Expers appellez; ou de leur propre mouvement quand ils s'ennuyent en ayant assez de subject,* si sint viri, *s'approchant, & ouvrans les rideaux s'informent de ce qui s'est passé entre elles, & visitent la femme derechef, pour sçavoir si elle est plus ouverte & dilatée que lors qu'elle s'est mise au lict, & si l'intromission a esté faite; aussi* an facta sit emissio, ubi, quid, & quale emissum. *Ce qui ne se fait pas sans bougie & lunettes à gens qui s'en servent pour leur vieil âge, ny sans des recherches fort sales & odieuses: & font leur procez verbal de ce qui est passé au Congrez, ou (pour mieux dire) de ce qu'ils veulent, qu'ils baillent au Juge estant au mesme logis en une salle ou chambre à part* [illegible] *Procureurs & Praticiens en* [illegible] *attendans la fin de cest acte.* Ce n'est pas le tout, il est permis au mari, s'il réussit, de faire venir les experts. Antoine Hotman observe que le Docteur Hostiensis a conseillé aux sages femmes *d'user d'eau chaude pour laver le corps de celles qu'elles visitent, à celle fin qu'elles ostent toutes choses restrictives. Ce que repete Panorme:* in cap. Fraternitatis de frigid. & malef. (18). Les Protecteurs du congrès se prévalurent de cette pratique, mais Antoine Hotman la soutient sujette à l'illusion. *Quand on leur parle,* dit-il (19), *des artifices dont aucunes femmes usent pour se restrecir & reserrer, ils n'en font nulle estime, disans, que par le moyen de lavement que l'on faict en la visitation tout s'en va, & la verité paroist. On a veu néantmoins de nostre temps qu'une femme de mediocre qualité, ayant mis en proces son mary l'accusant d'impuissance, & s'en estant desistée parce qu'elle se trouva grosse, s'estoit artificiellement si fort restrecie pour l'instruction de son procez, qu'elle eut besoin de Chirurgien à son accouchement.* Et Prepositus in cap. consultationis de frigidis & malef. *& après luy l'Autheur du livre intitulé* Sylva Nuptialis lib. 2 ampliatione 5 *rapportent qu'une femme d'Italie se reserra si fort pour plaire à son mary, que par après luy ny autre homme ne peut avoir affaire à elle.* Voici encore un Passage de l'Avocat de Paris (20): *De Bray dont on parle tant, & du procez duquel se voyent des factums de part & d'autre imprimez,* sinistrum tantùm habebat testiculum ex defectu naturali, *& au prémier Congrez (y estant allé par deux fois à divers jours)* arrexerat sufficienter ad coeundum, ac substantiam serosam & aquosam extra vas emiserat, quæ non poterat dici verum semen, sed non intromiserat, *selon que le rapporterent* (†) *trois Médecins, trois Chirurgiens, & trois Matrones présens: les Juges toutefois sans s'arrester à ce défaut naturel, ny à l'imperfection de la semence, ordonnerent auparavant que de prononcer definitivement, que* (‡) *De Bray viendroit de rechef au Congrez, si bon luy sembloit (comme voulans dire qu'il n'y avoit pas assez fait manquant l'intromission) & ayant declaré qu'il n'y vouloit plus aller, & que sa partie l'avoit empesché aux deux fois qu'il y avoit esté, il fut separé* [illegible]

(14) *Là-même, pag.* 123.

(*) [illegible]

(15) [illegible] *au I Volume des Dames* Galantes, *p. m.* 97, 98.

(16) *Voiez en la raison ci dessous Citation* (18).

(17) *Voiez la suite ci-dessous Citation* (31).

(18) Antoine Hotman, *pag.* 47 *du I* Traité de la Dissolution du Mariage.

(19) *Le même, au II* Traité, *pag.* 34. *Voiez le aussi pag.* 47 *du I Traité.*

(20) Tagereau, Discours de l'Impuissance, *pag.* 30, 31, 32.

(†) *Ce rapport est du unziesme d'Avril* 1578.

(‡) *Cette Ordonnance est du 14 jour de May en suivant.*

(‡) *Cela se void par les rapports, & par le procez verbal du dernier Congrez.*

(21) *Voiez le Chapitre VII de son Traité.*

(22) *Là même, pag.* 153. [illegible]

mal fondé. Nos autres célèbres Hiſtoriens ne le diſent pas non plus. Il pourroit être pourtant véritable qu'elle jetta les yeux ſur ces nuditez dans le même eſprit, & il y a des Livres où elle

ment & cachent. Eſt aliqua etiam proſtitutis modeſtia (*dit le meſme Seneque*) & illa corpora publico objecta ludibrio aliquid, quo infœlix patientia lateat, obtendunt, adeo quodammodo lupanar verecundum eſt: *& Ovide:*

Ignoto Meretrix corpus junctura Quiriti,
Oppoſita populum ſubmovet antè ſera.

Il allegua (23) auſſi ces belles paroles de ſaint Auguſtin. *Opus ipſum quod libidine peragitur, non ſolùm in quibuſque ſtupris ubi latebræ ad ſubterfugienda hominum judicia requiruntur: verùm etiam in uſu ſcortorum (quam terrena Civitas licitam turpitudinem fecit) quamvis id agatur quod ejus Civitatis nulla lex vindicat, devitat tamen publicum etiam permiſſa & impunita libido conſpectum: & verecundia naturali, habent proviſum Lupanaria ipſa ſecretum; faciliùſque potuit impudicitia non habere vincula prohibitionis, quàm impudentia removere latibula illius fœditatis. Quid concubitus conjugalis, qui ſecundum matrimonialium præſcripta tabularum procreandorum fit cauſa liberorum? nonnè & ipſe, quamvis ſit licitus & honeſtus, remotum ab arbitris cubile conquirit? nonne omnes famulos, atque ipſos etiam Paranymphos, & quoſcumque ingredi qualibet neceſſitudo permiſerat, antè mittit foras quam vel blandiri conjux conjugi poſſit? Nec ipſi filii, ſi qui jam inde nati ſunt, teſtes fieri permittuntur.*

Voilà les procédures qu'il faloit ſubir, lors que l'héritiere de Soubiſe étoit en Procés avec le Baron du Pont. Elles feroient tort à l'illuſtre mere du Duc de Rohan, à cette Héroïne qui ſe ſignala au ſiege de la Rochelle; elles lui feroient tort, dis-je, ſi l'on ſe pouvoit figurer que dans ſa plus grande jeuneſſe, la pudeur ne l'empécha pas de ſuſciter à ſon mari une affaire où il faloit qu'elle jouât un tel perſonnage. C'eſt pourquoi j'ai eu grand ſoin de la diſculper, en rejettant ſur ſa mere toute cette machination: j'ai tâché auſſi d'excuſer la mere. Quand j'ai dit qu'en ce tems-là il faloit paſſer par ces procédures, j'ai eu égard à l'Arrêt du Parlement de Paris qui *fit defenſe le* 18 *de Fevrier* 1677 *aux Juges civils & eccleſiaſtiques, d'ordonner à l'avenir la preuve du congrès dans les cauſes de mariage* (24). Il eſt ſurprenant qu'une Compagnie, qui a été toûjours compoſée de têtes ſi ſages, ſe ſoit aviſée ſi tard d'abolir une coutume comme [illegible] „ Il y a beaucoup plus de diſſolutions „ de mariage depuis environ [illegible] que le congrés eſt „ introduit en France, qu'on n'en avoit vu auparavant. „ C'eſt pourquoi le Parlement de Paris ayant enfin jugé „ que le congrés étoit ennemi de la chaſteté, & qu'il n'é„ toit pas la veritable marque de la virilité d'un homme, „ fit defenſe le 18. Fevrier 1677. par un arreſt ſolennel „ &c. (25)". Ces paroles ſont d'un fort habile Médecin qui venoit de dire, „ (26) Que le congrés qui fut autre„ fois aboli par l'Empereur *Juſtinien* comme oppoſé à la „ pureté du Chriſtianisme, n'a eſté reſtably que par quel„ ques curieux de noſtre ſiecle. Car il eſt l'infamie des „ ſexes & le deshonneur de nos temps: & je ne ſay ſi dans „ l'hiſtoire l'on en pourroit trouver des exemples qui ne „ ſoient ridicules. C'eſt une loy qui bleſſe la pudeur. Elle „ eſt trop dure & trop injurieuſe à l'homme. Il y faut faire „ voir à tout le monde des parties que la Nature a cachées „ avec tant de ſoin; & chercher meſme aux temoins d'au„ tres temoins que nous fuyons, lors que nous ſuivons les „ ordres de la Nature. Car quelle honte eſt-ce de mon„ trer en plein mydi ce que nous avons ſoin de cacher „ meſme pendant la nuit. Ce n'eſt qu'un pretexte de Di„ vorce, & qu'un effet de la laſciveté & de l'audace des „ femmes. Ce ſont elles-meſmes qui ont fait naître dans „ l'eſprit des Juges la penſée d'une épreuve auſſi peu ſûre, „ qu'elle eſt deshonneſte. De mille hommes il n'y en a „ peut-eſtre pas un qui puiſſe ſortir victorieux du con„ grés public". Il y a long-tems qu'on s'eſt plaint de cet abus. L'Avocat que j'ai cité, & qui vivoit au commencement du XVII Siecle, montra fortement l'injuſtice de cette coutume. Voiant croître le deſordre, il tâcha de s'y oppoſer. *Et d'autant*, dit-il (27), *que les ſeparations pour l'impuiſſance des hommes ſont aujourd'huy plus frequentes qu'elles n'ont jamais eſté, encore qu'il n'y ait pas davantage d'hommes impuiſſans que par le paſſé, ayans eſté rares de tout temps (ceux au moins auſquels l'on n'en puiſſe appercevoir quelque ſigne en les viſitant, ſoit que le defaut ſoit naturel ou accidentaire) & que de dix ſeparations qui ſe font à peine l'en trouvera-il une où l'on ait peu remarquer quelque deffaut en l'homme par la viſitation; ce qui fait esbahir & murmurer beaucoup de gens: j'ay avec plus de ſoing recherché d'où cela pouvoit provenir.* Il obſerve qu'il y avoit bien des gens qui favoriſoient ces diſſolutions de mariage. *Ne pouvans croire qu'il y ait tant d'impudence & ſi peu de conſcience en celui ou celle qui ſe plaint, que ſans raiſon il dem*[illegible] *la ſeparation, tellement qu'auſſitoſt que tels procez ſe pre*[illegible] *precipitent leur jugement à la condamn*[illegible]*tion de l'*[illegible]*, & ſi c'eſt l'homme, & il refuſe par pudeur* [illegible] *conſiderations d'aller au Congr*[illegible]*, ou ne fai*[illegible] *allant, ils le tiennent pour impuiſſant,* [illegible] *paroiſſe autre de*[illegible] *ſans ſi c'eſtoit* [illegible] *pa*[illegible]*ce & valleur,* [illegible]*ient (peut*[illegible] *s'ils eſtoient en* [illegible]*peine, pour*

la honte, la crainte, la faſcherie, la haine, & autres difficultez qui accompagnent neceſſairement un tel acte & en empeſchent l'execution (28). Il donne un détail ſur cela qui eſt fort curieux, & fort raiſonné. Je le copie ſans craindre que les perſonnes ſages le trouvent mauvais; car pourquoi s'offenſeroit-on de trouver ici ce qu'un Auteur grave a publié dans Paris avec Privilege il y a plus de quatre-vingts ans (29), & qui n'a pour but que d'inſpirer de l'horreur pour des coutumes malhonnêtes, & illégitimes? „ (30) Et „ eſt choſe eſtrange & quaſi incroyable, qu'un tel acte blaſ„ mé par des Payens pour ſa turpitude & pour eſtre con„ tre Nature (c'eſt-à-dire contre la pudeur qui eſt naturel„ lement en tous hommes ſelon Sainct Auguſtin) ait eſté „ receu entre les Chreſtiens, & par des gens d'Egliſe aus„ quels devroit paroiſtre une honneſteté plus grande qu'aux „ autres hommes: il eſt vray qu'il ny a pas fort long-temps „ qu'on a commencé à ſe ſervir de ce moyen, introduict „ premierement (comme il eſt à preſumer) parce que quel„ que impudent pourſuivy en ſeparation, auroit demandé „ le Congrez: ſe vantant d'y faire paroiſtre ſa puiſſance, „ ce qu'on luy auroit permis, y ayant à cela plus d'appa„ rence que de raiſon: à fin auſſi (peut-eſtre) de deſtour„ ner les femmes d'entreprendre tels proces, pour n'en „ venir juſques à un acte ſi des-honneſte: mais ce moyen „ n'a ſervy ny pour deſcouvrir la verité & la puiſſance „ des hommes, ny pour deſtourner les femmes de ces „ pourſuites: au contraire elles en ont eſté rendues plus „ hardies, ſçachans bien que l'intromiſſion requiſe au Con„ grez pour empeſcher la ſeparation, depend d'elles, ne „ pouvant eſtre faite par quelque homme que ce ſoit, ſans „ leur conſentement volontaire ou forcé (31), & que c'eſt „ un moyen certain & infaillible pour gaigner leur cauſe „ à eſtre ſeparées. Et ſi (qui eſt le pis) on a fait couſtu„ me & ſtile d'ordonner le Congrez aux proces de ſepara„ tion pour impuiſſance des hommes, les formes antiennes „ obmiſes ou negligées à ſon occaſion, juſques à la que „ lon contrainct par priſon les hommes à aller au Congrez, „ s'ils n'y vont de leur bon gré, ou ne conſentent la ſe„ paration: choſe ſi abſurde que lon ne croiroit jamais „ qu'elle ſe fiſt, ſi l'on ne la voioit. Or ceſte couſtume „ ayant eſté introduite ſans valable raiſon, ne debuoit eſtre „ ſuivie ny continuée. *Quod enim non ratione introductum „ eſt, ſed errore primùm, deinde conſuetudine obtentum eſt, „ in aliis ſimilibus obtinere non debet: l. Quod non ratione. „ De legibus & ſenatus-conſultis.* Outre la honte qui ac„ compagne le Congrez ſuffiſante pour en empeſcher l'exe„ cution, ces circonſtances le rendent impoſſible: aſçavoir „ la crainte qu'un homme a de tant de gens qui le voient, „ viſitent & manient, du rapport deſquels depend ſa re„ putation & ſa ruïne ou conſervation: auſſi de faillir à „ executer ce qu'il a entrepris & qui luy eſt de ſi grande „ importance. La faſcherie en laquelle il eſt à l'ocaſion „ du procez honteux, & le rendant la fable & riſée d'un „ chacun. La haine auſſi qu'il porte à ſa partie luy pro„ curent cela, au lieu qu'elle luy devroit procurer ſon hon„ neur & ſon bien. Joint la contrainte dont on uſe en ſon „ endroit, le mettant en priſon s'il ne va de ſon bon gré „ au Congrez, ou ne conſent la ſeparation: Toutes leſ„ quelles choſes pour eſtre les vrays remedes d'amour & „ formellement contraires à ſon œuvre & action principale, „ qui requiert un ſecret, une aſſeurance, une amitié, & „ un eſprit non traverſé de honte, de crainte, de haine, „ & de faſcherie, rendent indubitablement l'effect & execu„ tion du Congrez tres-difficile, voire impoſſible, ainſi „ qu'a remarqué Ambroiſe Paré au livre 28. de ſes Oeu„ vres, de la 6. edition, ou il traicte, *Du Rapport de l'im„ puiſſance de l'homme & de la femme*, ce qui n'eſt pas aux „ premieres editions, à fin que le Lecteur ne s'y abuſe. Et „ faudroit qu'un homme fuſt ſans honte ny apprehenſion, „ pire qu'aucunes beſtes, pour executer le Congrez non„ obſtant ces empeſchemens: Veu meſmes (comme dit „ Saint Auguſtin au meſme livre 14 de la Cité de Dieu, „ chap. 23.) que la copulation ne depend pas de noſtre ſeu„ le volonté, &c".

Mr. Venette eſt trop galant homme, pour trouver mauvais que je croie qu'il ſe trompe ſur ce qu'il dit de Juſtinien. J'ai ouï dire à de fort ſavans Juriſconſultes qu'il ne paroit aucune trace de congrès dans l'ancienne Juriſprudence, & que c'eſt une abomination inventée dans ces derniers Siecles. Citons encore Vincent Tagereau. „ (32) Or „ nonobſtant que le mariage de ſa premiere inſtitution & „ par la loy Evangelique, ſoit inſeparable ſinon par la „ mort de l'un des conjoincts, au moins en ſorte que les „ parties ſeparées ſe puiſſent marier à autres, & qu'il ne „ ſe trouve point que les Juifs, les Grecs, ny les Romains, „ entre leſquels le divorce eſtoit en uſage, euſſent loix „ touchant les mariages des impuiſſans, ſinon les Athe„ niens une faicte par Solon, par laquelle eſtoit permis à „ la femme mariée à un homme inhabile à charnelle„ ment habiter avec elle, d'habiter avec qui il luy plai„ roit des parens de ſon mary. Et les Romains une au„ tre faicte par l'Empereur Juſtinien prez de treize cents „ ans après la fondation de Rome (ne s'en trouvant au„ cune [illegible] auparavant) par laquelle il permit le pre„ mier aux femmes, plus par faveur que par raiſon ny ſe„ lon le droict divin, de faire divorce avec leurs maris

(23) Là-meſme, pag. 154, 155, citant le Chap. XVIII du XIV. Livre de la Cité de Dieu.

(24) Venette, Tableau de l'Amour Conjugal, pag. 579. *Voiez auſſi le* Journal des Savans *du 5 de Juillet* 1677, *pag.* 208 *Edit. de Hollande.*

(25) Nicolas Venette, *Docteur en Medecine, Profeſſeur du Roi en Anatomie & Chirurgie, & Doien des Médecins aggregez au College Roial de la Rochelle, pag.* 578, 579, *du* Tableau de l'Amour Conjugal, 7 *Edition*, 1696. *Cette Edition eſt plus ample & plus correcte que les précédentes. L'Auteur y a joint une Préface qui doit être lue. Je l'ai cité dans l'Article* JOUBERT, *Rem.* C.

(26) Là-meſme, pag. 577.

(27) Tagereau, Diſcours de l'impuiſſance, pag. 7 & 8.

(28) *Là-meſme, pag.* 9 *& 10.*

(29) *La ſeconde Edition du Livre de Tagereau, de laquelle je me ſers, eſt de l'an* 1612: *la premiere eſt de l'an* 1611.

(30) *Là-meſme, pag.* 159 *& ſuiv.*

(31) *Il dit pag.* 115 *qu'au Congrès* ſouvent adviennent des altercations honteuſes & ridicules, l'homme ſe plaignant que ſa partie ne ſe veut laiſſer faire, & empeſche l'intromiſſion: elle le niant, & diſant qu'il y veut mettre le doigt & la dilater, & ouvrir par ce moyen.... encore ne ſçauroit-il quelque erection qu'il faſſe, ſi ſa partie veut l'empeſcher, ſi on ne lui tenoit les mains & les genoux, ce qui ne ſe fait pas.

(32) Tagereau, Diſcours de l'impuiſſance, *pag.* 4 & 5.

elle en est accusée (*B*), & d'avoir même fait chercher entre tous les autres cadavres celui du Baron du Pont (*C*). Je dirai dans une Remarque pourquoi je donne à ce Gentilhomme le nom *Quellenec* (*D*).

Les Passages que j'ai rapportez dans la prémiere Remarque de cet Article ont fait murmurer beaucoup de gens, & les ont portez à soutenir avec beaucoup de chaleur qu'il y avoit là des obscénitez insupportables. J'ai toûjours été persuadé qu'ils ne prenoient pas la chose comme il faloit: néanmoins, j'étois presque résolu à supprimer ces Passages dans cette seconde Edition; & c'étoit l'avis de quelques personnes que j'estime infiniment. Mais d'autres personnes non moins éclairées m'en ont détourné, & m'ont dit que les raisons que j'ai données de ma conduite étoient une bonne excuse, & qu'il suffisoit de clouer ici l'Apologie que l'on a pu déjà voir en feuille volante. Je me conforme à cet avis, & je mettrai ci-dessous ces raisons-là (*E*). J'y joindrai une

„ impuissans, & de les repudier, comme il fit plusieurs au-„ tres loix en faveur des femmes, à la persuasion de l'Im-„ peratrice Theodora qui le possedoit & luy faisoit faire „ tous ce qu'elle vouloit, ainsi qu'a escrit le mesme Bodin „ en sa Republique, au lieu cité (33), & au chapitre deu-„ xiesme du cinquiesme livre: les Canonistes toutefois à „ l'imitation de Justinien, ont donné semblable permis-„ sion aux femmes, en cas d'impuissance de leurs maris, „ en sorte qu'elles se peuvent marier à un autre homme „ aprez la separation; ayans aussi permis le mesme aux hom-„ mes mariez à femmes trop estroictes, ce que n'avoit pas „ fait Justinien, ne se trouvant aussi quasi point de telles „ femmes".

Les Avocats, qui plaidérent pour . . . en 1677, soutinrent *que le congrez n'a aucun fondement ny dans l'authorité des Loix, ni dans l'opinion des Docteurs. Que dans le droit Civil, ny dans le droit Canonique on ne void ny la visite, ny le congrez. Qu'il n'est pratiqué qu'en France, & seulement depuis environ six vingts ans. Que les Livres des Anciens ne nous en fournissent que deux exemples ridicules qui puissent l'appuyer* (34).

L'erreur de Mr. Venette doit apparemment sa naissance à quelque transposition d'idées, qui a confondu la connoissance de la Loi de Justinien. Il ne voulut plus souffrir que l'on décidât de la puberté des mâles par l'inspection de leurs parties honteuses. Il la fixa à l'âge de quatorze ans, soit qu'ils fussent vigoureux, soit qu'ils ne le fussent pas: il regarda comme un usage très-malhonnête ce qui s'étoit pratiqué jusques alors. Il se crut obligé de renchérir sur l'honnêteté des Romains qui défendirent à l'égard des filles de régler l'âge de puberté par l'inspection (35). Mais ils ne le défendirent pas à l'égard des mâles.

Théodoret a fort crié contre les Loix de Platon, qui ordonnoient non seulement que les jeunes filles, & que les femmes âgées, pratiquassent nues les exercices propres aux hommes, mais aussi qu'il y eût des inspecteurs qui pour juger de l'âge nubile de l'un & de l'autre sexe fissent dépouiller les gens (36). Τὴν δὲ τοῦ τῶν γάμων χρόνου ξυμμετρίαν δικαστὴς σκοπῶν κρινέτω, γυμνοὺς μὲν τοὺς ἄῤῥενας, γυμνὰς δὲ ὀμφαλοῦ μέχρι θεώμενος τὰς γυναῖκας. *Judex vero inspiciens judicet quænam ætas celebrandis nuptiis conveniat: eamque ob rem nudos mares, nudasque umbilico tenus feminas inspiciat* (37). L'équité auroit voulu que Théodoret n'eût point passé sous silence le ménagement du Législateur par rapport aux filles, qu'il ne faisoit dépouiller que jusqu'au nombril (38): Théodoret, dis-je, auroit dû combattre cette Loi de Platon entant qu'elle étoit ainsi limitée; mais il la combat comme si elle n'eût rien limité. Il allegue d'abord ce qui fut dit par l'épouse du Roi Candaule, qu'une femme, qui se dépouille de sa chemise, se dépouille de la pudeur en même tems, d'où il conclut que ce Philosophe Législateur enseignoit aux fiancées à se défaire de toute honte. Τοιγαροῦν ὁ φιλόσοφος τὰς νυμφευομένας γυμνοῖ τῆς αἰδοῦς, καὶ ἀναίδειαν ἐκδιδάσκει. *Quare philosophus pudore sponsas exuit, & impudentiam docet* (39). La maniere de raisonner de Theodoret n'a pas ici toute la justesse, ni toute la précision d'un rigoureux Dialecticien; mais ce qu'il observe contre l'institut Platonique touchant les danses & les spectacles, où les deux sexes pouvoient assister sans habit, est juste; il prétend que c'étoit la ruïne de la pudeur, & une école de lasciveté. Οὐ γάρ που μόνον εἰς ἀναίδειαν ἐπαιδοτριβοῦντο γυμνούμεναι καὶ γυμνουμένους ἄνδρας θεώμεναι, ἀλλὰ καὶ πολλὰς ἀλλήλοις ἀφορμὰς προὐξένουν ἀκολασίας. τῶν γὰρ δὴ γυμνῶν σωμάτων ἡ θεωρία, καὶ τοὺς ἄνδρας, καὶ τὰς γυναῖκας εἰς ἔρωτας ἐκτόπους ἠρέθιζεν. *Non modo enim ad impudentiam erudiebantur nudatæ, nudosque viros spectantes, sed multas invicem incontinentiæ occasiones præbebant. Nudorum enim corporum aspectus ad nefarios amores & viros & feminas provocabat* (40). Ceci confirme les Remarques que j'ai faites en un autre endroit (41) contre l'usage des Lacédémoniens. Mais il faut dire que les Loix de Platon ne furent [illegible] en pratique comme celles de Lycurgue. Ce furent des Loix en idée qui, comme l'observe Theodoret (42), ne furent pas même reçues dans la patrie de ce Philosophe: ainsi l'on ne peut pas dire qu'il ait falu que Justinien ôtât les abus que ce Pere de l'Eglise a condamnez.

Finissons cette Digression par un Passage du *Menagiana* qui nous apprendra que cet abus du Congrès avoit cessé d'être si fréquent. Ceux qui aiment la diminution des scandales apprendront ceci avec édification. [illegible] Official du

„ du temps de M. de Gondy, de qui le nom ne me vient „ pas à la memoire, a dit que pendant quarante ans qu'il „ avoit exercé sa Charge, il n'avoit ordonné le congrès „ qu'une seule fois. C'étoit à un meunier. Comme il se „ soit fort bien [illegible] la preuve, sa femme lui „ dit: Jacob, pourquoi [illegible] quand „ nous étions chez nous, [illegible] eu la peine de „ venir icy (43)"?

(*B*) *Il y a des Livres où elle en est accusée.*] Jean Lætus Professeur à Franeker (44) dit que la Reine donna ordre que l'on cherchât le corps de Soubise, Gentilhomme soupçonné d'impuissance, & qu'après qu'on l'eut trouvé, elle y considéra les parties naturelles avec de grands éclats de rire, en présence d'un grand nombre de ses Dames. „ *Subisii* nobilis qui frigidæ & minimè ad procreandam so-„ bolem aptæ naturæ esse dicebatur *cadaver* jussit investi-„ gari *Regina*, inventum (45) *pudenda illius, cum suarum* „ *pedissequarum numeroso comitatu non sine magno & effuso* „ *risu inspexit*". Un fait de cette nature auroit-il été inconnu à d'Aubigné? & s'il l'avoit su, auroit-il bien été capable de ne pas le mettre dans son Histoire? Son silence est assûrément ici un coup de partie, & d'autant plus qu'il observe que *les Dames contemplerent* en Soubise *s'il estoit incapable de mariage pource qu'il en estoit en procès* (46). Mr. Varillas n'auroit point tû cette action de la Reine mere; car il ne l'épargne point sur des choses de moindre importance, ou de plus grande importance que celle-là. En parlant du Siege de Rouen il dit (47), que *l'on blâma la Regente d'avoir amené le Roi son fils dans les Forts aussi-tôt qu'ils eurent été pris, comme si elle eût eu dessein d'accoutumer au carnage les yeux de ce jeune Prince, & que l'on trouva mauvais qu'on eût regardé trop curieusement le corps nu d'une fille morte qui s'étoit travestie en homme pour augmenter le nombre des défenseurs, tant on est jaloux de ne rien pardonner aux Grands.* Un autre Professeur de Franeker soutient que la Reine chercha fort curieusement l'impuissance de Soubise (48).

(*C*) . . . *& d'avoir même fait chercher entre tous les autres cadavres celui du Baron du Pont.*] Voilà une circonstance aggravante, je ne la garantis point; la foi en soit chez l'Auteur qui la débite. C'est un Ecrivain Protestant. *Rex, Regina, fratres & Regius comitatus frequens sub vesperam Lupara egrediuntur, stragis illius per urbem effusæ conspiciendæ causa. Subizius vir nobilis, frigidæ & minimè ad procreandam sobolem aptæ naturæ esse dicebatur: illius cadaver jussit investigari Regina, & pudenda illius, cum suarum pedissequarum numeroso comitatu, inspicit, non sine magno & effuso risu* (49).

(*D*) *Le nom* Quellenec.] C'est ainsi que Mr. Varillas le nomme dans la seconde Edition de son Charles IX. Or comme cette Edition a été rectifiée sur les Remarques de Mr. d'Hosier le plus grand Généalogiste de France (50), il n'y a point de doute qu'il ne faille ainsi nommer le Baron du Pont, marié avec l'héritiere de Soubise. Ce nom est tout défiguré dans la plupart des Historiens, ce qui apparemment doit son origine à une faute d'impression. Les Imprimeurs de Mr. de Thou mirent *Quellevetum Pontium*, (α) au lieu de *Quellenecum Pontium*; de là vint que Monsr. de Mezerai nomma ce Baron *Quellevé-Pontivy*: c'étoit faire deux fautes, car Pontivy étoit un Seigneur de la Maison de Rohan. Cette derniere faute ne se trouve point dans l'Abrégé Chronologique, mais seulement dans la grande Histoire. Disons en passant qu'il nomme *François*, dans l'Abrégé, celui qu'il avoit nommé *Charles* dans la grande Histoire. Mr. de Thou & la seconde Edition de Varillas donnent le nom de Charles au Baron du Pont. C'est donc à cela, ce me semble, qu'on s'en doit tenir. Mr. Varillas dans la prémiere Edition se servit du terme de *Kuellevé*. C'étoit encore la faute des Imprimeurs de Mr. de Thou: si l'on y changea l'orthographe, c'est apparemment que l'on se souvint que plusieurs familles nobles de Bretagne mettent un *K* dans leurs noms. Un célèbre Auteur a dit depuis peu *Franciscus Quellenecius* [illegible] *Britannus* (51).

(α) L'*Index Thuani*, dressé sur l'Edition de Genève, lit *Quellenecum Pontium*. Rem. Crit.

(*E*) *Et je mettrai ci-dessous ces raisons* [illegible] je ne [illegible] personnes ne fussent encore de [illegible] imprimé qui parurent l'an 1697, l'un [illegible] *Jugement du Public* [illegible] *sur le Dictionnaire* [illegible] l'autre sous le Titre de *Reflexions sur* [illegible] *du Public* [illegible] dans [illegible] écrits que je [illegible] l'Apologie [illegible] inserer ici, & [illegible] pable de [illegible] les scrupules de [illegible] souhaite [illegible] qu'elle produi[illegible]

(33) *C'est-à-dire au Chapitre III du I Livre.*

(34) Journal des Savans *du 5 Juillet 1677, pag. 208 Edition de Hollande.*

(35) *Pubertatem autem veteres quidem non solum ex annis, sed etiam ex habitu corporis in masculis æstimari volebant. Nostra autem Majestas dignum esse castitate nostrorum temporum existimans, bene putavit, quod in feminis etiam antiquis impudicum esse visum est, id est, inspectionem habitudinis corporis, hoc etiam in masculos extendere. Et ideo nostra sancta Constitutione promulgata, pubertatem in masculis post decimum quartum annum completum illico initium accipere disposuimus: antiquitatis normam in feminis bene positam, in suo ordine relinquentes, ut post duodecim annos completos viripotentes esse credantur.* Institut. *Libr. I. Tit. XXII.*

(36) Theodor. de Græc. Affect. *Libr. IX, pag. m. 615.*

(37) *Idem, ibid. p. 616.*

(38) *Il faut sousentendre que c'étoit à commencer par la tête.*

(39) Theodoret. de Græc. Affect. *Libr. IX, pag. m. 616.*

(40) *Idem, ibidem.*

(41) *Dans l'Article* LYCURGUE.

(42) De Græcar. Affect. *Libr. IX, pag. 615.*

(43) Menagiana, [illegible] *de la 1 Edit. de Hollande.*

(44) Compend. Historiæ Universal. *pag. m. 424. Il cite* De statu relig. in Gallia. *Nous verrons dans la Remarque suivante les paroles de l'Auteur qu'il cite.*

(45) *Ce mot fait là un solécisme.*

(46) D'Aubigné, Hist. *Tom. II, pag. 545.*

(47) Varillas, Hist. de Charles IX, *Livr. IV, à l'année 1562.*

(48) *Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis diligenter, si nota impotentiæ appareret, inspectabatur.* Huber. Hist. Civil. *Tom. II, pag. 353.*

(49) Commentar. de Statu Religionis & Reipubl. in Regno Galliæ, *Part. IV, folio m. 39 verso.*

(50) *Voiez la Lettre publiée par Mr.* de Larroque, *dans sa* Critique de Varillas.

(51) Huber. Hist. Civil. *Tom. II,* [illegible] *Procès* [illegible] *l'an 1601.*

une instance tirée de l'approbation que Juste Lipse donna à l'Ecrit d'un Avocat, qui, dans une Cause où il s'agissoit de dissolution de mariage (*F*), se trouva contraint de rapporter des obscénitez, &

(52) Réflexions sur un Imprimé qui a pour Titre *Jugement du Public &c. pag.* 3 & 4.

Voici ce que je répondis à mon Censeur. „ (52) On peut joindre aux trois exemples qu'il a cottez, ce qu'il a dit contre l'article où je rapporte des passages d'un livre de Tagereau. Il ne pouvoit pas choisir plus mal un sujet de plainte, car je ferai voir en tems & lieu, que toutes sortes de droits m'ont autorisé à inserer dans mon Ouvrage ce que j'ai dit du congrès. J'ai pu dire en qualité d'Historien, que Quellenec fut accusé d'impuissance, & que ce fut sa belle-mere & non pas sa femme qui lui intenta ce procès. Je devois à la verité cette remarque en faveur d'une Heroïne de notre party. Comme [illegible] fidelle, j'ai dû critiquer ceux qui ter[illegible] cette Dame, en supposant qu'à son âge [illegible] suscita un tel procès. C'est decla[illegible] point qu'il soit glorieux à une femme [illegible] elles procedures. Tout Auteur a [illegible] les raisons de ses sentimens. Ainsi [illegible] mentateur de mon propre texte, j'ai [illegible] les preuves de l'opinion que j'a[illegible], & rapporter par consequent ce que Tagereau a publié contre la pratique de ce tems-là. Nous voulons paroître plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux. Cet Avocat au Parlement de Paris obtint aisément un privilege pour publier un Ouvrage où il étaloit toutes les ordures du congrès, & l'on fera en Hollande cent criailleries contre un Auteur qui copie quelques endroits de cet Ouvrage. N'est-ce point là une acception de personnes fondée ou sur des travers d'esprit, ou sur le dereglement du cœur? Mais, dira-t-on, cet Avocat ne donna cet étalage, que pour obliger les Juges à faire cesser une pratique opposée à la pudeur, & sujette à l'iniquité. Et moi ne declare-je pas jusqu'à temoigner la derniere indignation, que cette pratique étoit infame, parce qu'elle énervoit les principes de la honte, la source la plus precieuse de la chasteté? Peut-on prendre le bon parti avec plus d'ardeur que je l'ai pris dans cet article? Outre cela en qualité d'Historien, n'ai-je pas eu droit de raconter une procedure qui a subsisté long-tems dans le ressort du Parlement de Paris, & qui n'est pas abrogée par-tout ailleurs? La maniere de proceder dans toutes les causes civiles & criminelles appartient sans doute aux faits historiques, & si [illegible] chose de singulier, il se trouve bien des voyageurs, & bien [illegible] Relations, qui s'en instruisent curieusement. Quel plaisir n'eût [illegible] été à un *Pietro della Valle* de trouver en Perse un livre qui l'eût instruit d'une coutume bizarre, aussi bien que Tagereau le pouvoit instruire sur le ceremoniel du congrès? Je demande si les procès verbaux des Jurez & des Matrones dans certaines causes, sont des pieces à rejetter quand on fait des compilations exactes de tous les us & coutumes d'un certain païs? Furetiere qui ne faisoit pas un Dictionaire Historique commenté, mais un Dictionaire de Grammaire, s'est servi de ces verbaux. Qui est-ce qui en a murmuré? ... Mr. Menjot, ... qui étoit un parfaitement honnête homme, a mis beaucoup de lascivetez dans une Dissertation sur la fureur uterine, & sur la sterilité. On feroit ridicule de l'en censurer, puis qu'en qualité de Medecin il a eu droit de le faire: son sujet l'a demandé, ou l'a permis. Or je leur apprens qu'un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Medecin & d'un Avocat, &c. selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du metier. S'il raporte le divorce de Lothaire & de Tetberge, il peut donner des extraits d'Hincmar Archevêque de Reims, *qui mit par écrit les impuretez que l'on avera pendant le cours de la procedure.* On ne devroit jamais juger d'un Historien commentateur, qu'après s'être instruit des loix historiques, & des privileges du commentaire. Si ces Messieurs avoient lu celui d'André Tiraqueau sur les loix du mariage, ils y auroient vu des saletez bien plus entassées. C'étoit pourtant un Conseiller au Parlement de Paris, & l'un des plus illustres personnages du dernier siecle, tant par son savoir que par sa vertu".

(*F*) *L'approbation que Juste Lipse donna à l'Ecrit d'un Avocat, qui, dans une Cause où il s'agissoit de dissolution de mariage.*] Sebastien Roulliard, l'un des plus doctes Avocats du Parlement de Paris, plaida l'an 1600 pour un Gentilhomme que sa femme avoit accusé d'impuissance. Elle avoit gagné sa cause devant l'Official de Sens, & puis devant les Déléguez de la Primacie de Lion. Le mari appella de leur Sentence, & obtint des Commissaires du saint Siege Apostolique pour juger la Cause en dernier ressort. Roulliard son Avocat publia un *Capitulaire auquel est traitté qu'un homme nay sans testicules apparens, & qui ha neantmoins toutes les autres marques de virilité, est capable des œuvres du mariage.* Le Gentilhomme étoit né ainsi; & ce fut sur ce dé[illegible] femme se fondoit pour l'accuser d'impuissance. Il so[illegible] avoit consommé le mariage: *Non par les moyens ridi[illegible]osoit, mais par l'effort naturel à son sexe* (53) [illegible] qu'on la visitât, & *pour comble de toute preu[illegible]uente qui se puisse [illegible] occurrence,* [illegible] *ve qu'il avoit l'*[illegible]*mission, &* [illegible] *controversées* (54). [illegible] n'avoient

(53) Roulliard, Capitulaire, pag. 8.

(54) *Là-même, pag.* [illegible]

ordonné ni la visite, ni le congrès, la femme aiant dit que l'une & l'autre de ces deux choses choquoient sa pudeur (55). Roulliard tira de ces offres du mari les conséquences qu'il trouva le plus à propos, & discourut amplement de la fonction des testicules selon la doctrine des Philosophes, & selon les Observations de l'Anatomie. Il ne s'amusa point à des périphrases, & à des locutions voilées; il se servit des termes de l'Art avec la derniere liberté, & il mêla très-souvent à son discours quelques Vers Latins fort sales, mais dont l'application étoit fort ingénieuse. Il ne semble pas qu'il sorte jamais du sérieux, & néanmoins toute la Piece est parsemée de plaisanteries, & de traits gaillards. Il en envoia un Exemplaire à Juste Lipse qui lui répondit de cette façon. *Ita, ita, venit ad nos libellus tuus, Deum immortalem, venustus, lepidus, & pro ipsâ re libellus* (56). . . . . . *Sed ô te (ausim dicere?) nequam! Novios, Pomponios, Titinnios, Petronios, quidquid hoc genus Atellanas, Mimos, Satyras scripsit, vincis aut æquas. Imo uno vincis, quòd salvo pudore & probitate jocaris. Quid jocaris? seriò loqueris, & de illo quod Græci* Necessarium *vocant, necessariò, atque id apud judices, agis. Meum & meorum risum! quâ fronte, quàm substrictâ aure, Cassii & Catones vestri hæc audiunt?* . . . . . *Extra jocum, argutus tuus libellus & in re seriâ, nec seriâ, seriò doctus* (57). Dans une autre Lettre il proteste qu'il a loué le Capitulaire de Roulliard sans ironie, & qu'il n'a nullement songé à porter le moindre coup aux mœurs de l'Auteur, & qu'il savoit assez qu'elles étoient sans reproche, & de la derniere pureté. *Ego te, cum Varrone hoc dicam, modò scænatili tetigerim?* οὐδ' ὡς ὄναρ. *Joci fuerunt innoxii, puri, & niveos dicam, quia & frigus, credo, habuerunt. De moribus tuis ne mihi verbum, scio sanctos esse: aut scripta tua mihi mentiuntur, character ille interioris mentis* (58). Notez que Lipse faisoit déja profession de bigoterie, & néanmoins il jugea très-sainement, & très-équitablement du Capitulaire de Roulliard. Je ne sai point si l'Avocat de la femme publia ses écritures; mais quelque prude qu'il eût été, il n'eût pu se dispenser de dire cent obscénitez tout-à-fait grossieres. Son Factum ou sa Réponse à Roulliard apprendroit plusieurs circonstances de ce Procès. Je n'en sai guere. Voiez la marge (59).

(55) *Là-même, pag.* 40.

(56) Lipsius, Epist. LXVI Centuriæ ad Germanos & Gallos, p. m. 697.

(57) *Idem, ibid. p.* 698.

(58) *Idem,* Epist. LXXV ejusd. Centur. *p.* 707.

(59) *Il paroit par ces II* Lettres *de* Lipse *que* Roulliard *plaidoit pour un Baron, & qu'il gagna sa Cause. Je conjecture que ce fut dans cette rencontre que* Julien Peleus, *Avocat au Parlement de Paris, fit le Traité* De solutione matrimonii ob defectum testium non apparentium. *Voiez le dernier* à linea *de cette Remarque* (*F*).

Il faut que je remarque que Roulliard & Tagereau n'avoient pas les mêmes Principes. L'intérêt de la cause que Roulliard avoit en main le porta à soutenir que la pratique du congrès, & de l'inspection des parties, étoit juste. „ Tellement [illegible] (60), „ que toutes ces circonstances concurrentes, c'estoit [illegible] de motif aux Juges pour ordonner le congrès auquel ledit appe[illegible] s'offroit, puis qu'il soustenoit avoir eu la compagnie charnelle de ladicte femme, & qu'en ce cas, *standum est verbo viri, qui dicit se uxorem cognovisse cap. continebatur de desponsat. impub.* attendu que l'homme est chef de la femme & doit emporter cette prerogative sur elle, joint qu'il ha la presomption legale pour luy, qu'il ait cogneu son espouse, *gloss. cap. inspicimus de regul. in 6. cap. literas ē de presumpt.* . . . . . . Du moins pour repousser ceste presomption faut-il que les obstetrices ou sages femmes deposent le contraire, & que par l'inspection des parties secrettes de la femme ils l'ayent trouvée vierge: *cap. proposuit ē de probat.* Or tant s'en faut que cela se die au procès, qu'au contraire l'intimée auroit recogneu après plusieurs feintes, avoir esté desflorée par son mary, & sur ce qu'elle auroit voulu supposer que ce n'estoit par effort viril, dont l'inspection eust peu juger, elle ne l'auroit voulu consentir, ny les Juges l'ordonner, quelque instante requeste que ledit sieur appellant en ayt peu faire. . . . . . (61) A l'esgard du congrès que ladite Dame se dit rejetter par pudeur.

„ *Ah si cubitum locus exigit, omnibus illum*
„ *Deliciis imple & sit procul inde pudor.*

„ Car le Duel est bien deffendu par les Edits, pour rompre la vengeance des armes offensives, mais non celuy d'entre le mary & la femme, dont l'aigre-doux effort ne tend qu'à les reintegrer en paix & bon amour. Tant y ha qu'au cas de present, *bellum justum*, comme disoit Tite-Live, *quia necessarium*, & la necessité rend licite ce qu'autrement seroit de soy illicite. . . . . (62) Le congrès est la preuve ordinaire & plus certaine qui se puisse practiquer en telles matieres de procès d'impuissance, tesmoin Lucian en son Eunuque. *Nec inimicum videri debet probationis genus quod solum est*, disoit Quintilian en sa declamation 7. Du moins les Officialitez de France l'ont receu, & la Cour l'auroit authorisé par plusieurs arrests, notamment celuy du 20. Janvier, 1597. donné contre un qui argué du defaut de testicules ne s'y vouloit soubsmettre. . . . . . (63) Toute la plus seure precaution qu'on y puisse apporter est d'en venir à l'espreuve actuelle: *Nec enim de veritate dubitari potest, quoties cum incertis experimenta conveniunt, æquumque est non semper auribus sed & oculis credere*, specialement quand nous y sommes portez pour un bien de paix qui sert plus à excuser un couple licite, bien que faite à l'ouvert, que toutes [illegible] hontes clandestines ne sçauroient pallier un divorce illicite. Autrement seroit-ce chose absurde que pour la

(60) Roulliard, Capitulaire, pag. 39.

(61) *Là-même, pag.* 41.

(62) *Là-même, pag.* 43.

(63) *Là-même, pag.* 44.

& qui même s'égaia un peu plus que la nécessité du sujet ne l'eût requis. Ceux qui ne se contenteront pas de ce que j'allegue pour ma défense sont priez de considérer, qu'il auroit été fort inutile d'ôter de ma seconde Edition les Passages de Tagereau, car son Livre n'est point rare, & se trouve tout entier dans une Compilation alphabétique, & par conséquent dans un Ouvrage qui ressemble extrêmement à un Dictionaire. Laurent Bochel Avocat au Parlement de Paris l'a inséré tout du long au troisieme Tome de sa Bibliotheque du Droit François à la lettre S, sous le mot *Separation* (*d*). On ne trouve point mauvais qu'il eût adopté tout le Livre de Tagereau: pourquoi donc me blâmeroit-on d'en avoir cité quelques endroits ? Seroit-ce parce qu'on est aujourd'hui plus délicat qu'en ce tems-là ? Je réfuterai cette Objection dans un Eclaircissement à la fin de cet Ouvrage ; & je dis ici par avance que j'ai averti que le Livre que je citois fut imprimé l'an 1612. Doit-on s'étonner ou se choquer de ce que le style d'un tel Ouvrage n'est pas à la mode ? J'ajoûte qu'encore aujourd'hui les obscénitez ont lieu dans les Procès de cette nature en pleine audience (G), & que les Juges quoi qu'ils soient Théologiens ne réforment

(*d*) *J'ai été averti de cela par Mons. Marais, Avocat au Parlement de Paris.*

„ la verification d'un adultere on admist la preuve de celuy „ qui diroit avoir veu ἄρθρα ἐν ἄρθροις, que pour éviter à la „ supposition du Part, les loix civiles permissent l'inspection „ du couvert de la femme, & que pour justifier de la vali- „ dité d'un mariage (qui est chose beaucoup plus importan- „ te) on eust à contre-cœur de voir *impactum Thyrsum horto in cupidinis*".

Il s'en faut bien que ces raisons-là & plusieurs autres qu'il allegue soient comparables aux Argumens de Tagereau. Je m'imagine que si Roulliard eût plaidé quelques mois aprés pour une femme qui par un motif de pudeur eût résusé de se soumettre à l'inspection & au congrés, il eût étalé les mêmes Maximes que Tagereau, & se fut très-bien réfuté lui-même. C'est le destin des Avocats: il faut qu'ils raisonnent tantôt d'une maniere, & tantôt d'une autre, selon la varieté des causes qu'ils ont à défendre (64); & notez que sur des matieres directement opposées ils citent les mêmes autoritez. Vous avez vu (65) comment Tagereau combat par l'autorité de saint Cyprien, & de saint Ambroise, la pratique de l'inspection, & vous allez voir que Roulliard cite les mêmes Auteurs pour soutenir cette pratique. „ (66) Et ne fait rien au contraire ce que sa femme, re- „ vestant trop tard la pudeur en lieu où elle n'est plus neces- „ saire, objecte que la visite de ses parties secrettes & ledit „ congrez luy seroit a honte, car force luy est de la boire „ puis qu'elle est cause du mal.

„ *Quam bene dispositum terris ut dignus iniqui*
„ *Fructus consilii, primis authoribus instet.*

„ Adjousté qu'en tel cas la visite est ordinaire, & partant ne „ peut on dire qu'il y ait du dol à requerir ce qui est de „ l'usance du droict commun; Car nous apprenons de S. „ Cyprian en ses Epistres, de S. Augustin & S. Ambroise, „ qu'en matiere de desloration de vierges, on a tousjours „ eu recours à l'inspection, mesmes qu'il nous est rapporté „ par Clement *Alex. 7 strom.* & par Suidas *in verbo Jesus*, „ que la vierge Marie la souffrit, ayant esté ordonné par le „ Synedrion du grand Prestre & Sacrificateur qu'elle seroit „ visitée pour sçavoir si elle estoit demeuré vierge & si nos- „ tre Seigneur qu'ils vouloient coopter en leur ordre, se- „ roit immatriculé dans leurs registres en qualité de fils de „ Joseph, ou de fils du Dieu vivant & d'une vierge Mere. „ Chassanée (67) en recite le discours tout du long, 4. „ partie *Catalogi gloriæ mundi, distinct. 6*". Roulliard s'est servi d'une ruse du metier. Les Peres qu'il cite condamnent l'usage de la visitation, ils témoignent donc qu'on la pratiquoit. Il les cite pour la preuve de l'usage, & supprime le reste. Cela n'est pas bien. Il ne faut point couper en deux l'autorité d'un témoignage, & c'est ici qu'on peut appliquer la Maxime du Jurisconsulte Celsus: *Incivile est nisi tota lege perspecta, una aliqua particula ejus proposita judicare vel respondere* (68).

Il y a une chose en quoi ces deux Avocats s'accordent, c'est à deplorer la multitude des Procès d'impuissance que l'on intentoit aux maris „ (69) Ses parens . . . . . l'au- „ roient injustement . . . stimulée a ceste poursuite de dis- „ solution du mariage de son espoux & d'elle, fondée sur „ la pretenduë impuissance d'iceluy & autres faicts purs fa- „ buleux qu'il luy eust esté plus honneste de taire, *quàm protinus urbi*

„ *Pandere res alta sylva & caligine mersas.*

„ Toutefois le malheur auroit voulu pour ledit sieur appel- „ lant, que comme la corruption du siecle ha donné le cours „ libre a telles procedures, *dedit hanc contagio labem, & dabit in plures*, au lieu qu'il y a douze cens ans que la pudeur „ auroit possedé l'ame & couvert le visage des matrones de „ France, a peine se [illegible] prones [illegible] tel- „ les matieres qu'ils sont aujourd'huy frequentes & journa- „ lieres. . . . (70) Semblant le sieur appellant par un re- „ gret du malheur de ce siecle auquel les femmes sous legers „ pretextes se divorcent & [illegible] a- „ vec leurs maris, vous representera cette plainte de Tertul- „ lien, *[illegible] felicitati matrimoniorum [illegible] servat [illegible] nullum repudium [illegible] at nunc in feminis [illegible] liberum [illegible] repudium [illegible] fructus est, & matrimonii [illegible]*. Chose de tres-pernicieuse conse- „ quence tant pour le public que particulier. Voila ce

que dit Roulliard, comparez cela avec les paroles de Tagereau rapportées ci-dessus (71).

Si l'on me demande à quoi [illegible] le Capitulaire de Roulliard ? je répons, 1. Qu'ils prouvent que les Tribunaux les plus vénérables ont souffert qu'on [illegible] s'expliquassent naïvement sur des matieres obscenes. 2. Qu'ils font connoître jusqu'où s'étendoit l'approbation d'un grand Critique (72) que j'avois donné pour exemple. 3. Qu'ils confirment quelques-unes des Observations de Tagereau, ou qu'ils servent à donner du jour à cette matiere par le conflict des argumens du pour & du contre. Que si l'on replique que je n'ai pas eu le même droit que ces Avocats, je repliquerai à mon tour qu'il me doit être aussi permis qu'aux Arrestographes de rapporter les raisons qu'un Avocat a alléguées. La nature de mon Ouvrage, composé de Narration & de Commentaire critique, le demande. Un Compilateur qui donneroit aujourd'hui, ou un Journal des Audiences, ou un Journal du Palais, & qui voudroit remonter jusques aux Causes célébres qui furent plaidées au commencement du XVII Siecle, pourroit fort bien donner le précis du Capitulaire de Roulliard dans les mêmes termes de l'Auteur. Il trouveroit peut-être plus à propos de substituer au vieux Gaulois le style moderne. Mais personne ne peut blâmer justement ceux qui alleguent en preuve les propres paroles des originaux préférablement à une Version. C'est la méthode que je me suis prescrite.

Depuis l'impression de ceci une personne de mérite (73) m'a fait savoir, 1, que le Baron d'Argenton marié avec Magdelaine de la Chastre étoit celui pour lequel Roulliard publia son Capitulaire (74). On peut connoître par-là ce que signifient ces paroles de la Lettre de Juste Lipse à cet Avocat: *Quid autem ille Baro? te patrono vir erit, aut fiet? . . . Unum tamen etiam quæro, vel te augure Cominæos* (75) *nobis radicula hæc propagabit? Cui tamen favere me fateor, ob sacrum illud nobis nomen. Illius autem misereor, quæ tua opera fortasse Tantali aliquo fato contabescet.* 2. Qu'il y a une Edition du Capitulaire de Roulliard laquelle est plus ample que celle dont je me suis servi. La mienne est *in* 8, & ne contient que 47 pages: l'autre est en grand *in* 12, & contient 139 pages. *Il y a sur la page 139 un sonnet de la façon de l'autheur, & sur une autre page qui n'est point chiffrée, il y a cette épigramme,*

Ad Lectorem.

Hæc si scripta putes parum severè,
Frustra te mihi præbeas severum.
Nam quis schemate ni Thalassionis
Inumbrare queat Thalassionem?
Ergo quamlibet obstrepente Momo
Fas sit porrigier manu pudica,
Quod solum datur auribus pudicis.

(G) *Les obscénitez ont lieu dans les Procès de cette nature en pleine audience.*] Voici un Passage d'une Lettre écrite par Mr. Boursault à Mr. l'Evêque de Langres. „ Je me „ suis bien des fois étonné de ce que vous autres Nossei- „ gneurs les Prelats, vous souffrez que les Juges des Offi- „ cialitez soient des Prêtres ; ou de ce qu'on n'y plaide „ pas à huis clos, à cause des naivetez qu'il y faut en- „ tendre, qui dégénérent presque toutes en obcénitez. Je „ n'ay jamais eu la curiosité d'y aller ; mais j'en ay oüy „ parler par tant de personnes différentes, & tout ce qu'on „ m'en a dit m'a paru si libre, qu'apparemment c'est un „ Tribunal d'où l'on a exilé la Pudeur. Je n'en veux „ point d'autre témoignage que la matiere qui a donné lieu „ à ces Vers.

„ *Dans une Officialité*
„ *Certain mari passoit une Soubrette*
„ *Passablement belle & bien faite,*
„ *Et d'une [illegible]*
„ *Avec la [illegible]*
„ *Dit [illegible]*
„ *Qu'il falloit [illegible] Mary,*
„ *Et [illegible] y prendre*
„ *Voulut [illegible] deffendre*
„ *[illegible] ministry,*
„ *[illegible] respondit-elle,*
„ *[illegible] querelle ;*
„ *[illegible] point quand j'y ry.*

(64) *Conferez ce que dessus, Remarques B) & (C) de l'Article* ANTOINE (Marc) l'Orateur.

(65) *Ci-dessus, Remarque (A) Num. III.*

(66) Roulliard, Capitulaire, *pag.* 40.

(67) *Il est certain que* Chassanée, *pag. m.* 824, *fait un long récit sur cela; mais prenez garde que* Clement Alexandrin, *Libr. VII* Strom. *pag. m.* 756, *ne parle point d'Synedrion, il dit seulement μετὰ τὸ τεκεῖν αὐτὴν μαιωθεῖσαν. Φασί τινες παρθένον εὑρεθῆναι. Quidam dicunt eam postquam peperisset, inspectam ab obstetrice, inventam fuisse virginem.*

(68) Leg. incivile 24. D. de Legibus.

(69) Roulliard, Capitulaire, *pag.* 5 & 6.

(70) *Là-même, pag.* 46.

(71) *Ci-dessus* [illegible]

(72) Juste Lipse.

(73) *Monsr.* Marais, *Avocat au Parlement de Paris.*

(74) Lipsius, Epist. LXVI Centuriæ ad German. & Gallos, *pag.* 698.

(75) *Tout le monde sait que* Philippe de Comines *étoit Baron d'Argenton.*

ment pas cela. Ils ne sauroient le faire, & ne profiteront point de l'Observation d'un Auteur que j'ai cité (e). Voiez la marge (f). Au reste, comme l'époque des coutumes, qui ont quelque chose de singulier & d'extravagant, est un fait dont les curieux sont bien aises d'être instruits, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de marquer ici ce que les Auteurs (H) nous apprennent touchant celle du congrès.

(e) *Dans la Rem.* (G).

QUETIF

(f) *La* Bibliothéque du Droit François *composée par* Bouchel *fut réimprimée à Paris l'an* 1667. *Voiez le* Journal des Savans *du* 16 *Mai* 1667, *pag. m.* 196.

„ Cette fille n'avoit-elle pas été bien prise par force, puis „ qu'elle rioit (76)"? Tout ce qu'on peut faire ne sauroit aller qu'au retranchement des excès; mais pendant qu'on plaidera une cause d'adultere, ou d'impuissance, ou de nourriture de bâtards, ou de réparation d'honneur féminin, il faudra nécessairement que les oreilles des Juges soient frappées d'obscénitez. Un Avocat de Paris (77) a fortement déclamé contre la coutume que l'on tolere au Palais, de plaider au tems du Carnaval la Cause que l'on appelle *grasse*; mais si l'on ôtoit cet abus, il resteroit beaucoup de Causes qui ne différent de celle-là que du plus au moins.

(H) *Ce que les Auteurs nous apprennent touchant* l'Epoque *du congrès.*] Nous avons vu (78) celle de son abolition pour le ressort du Parlement de Paris. On la peut fixer certainement au 18 de Février 1677. Mais celle de son introduction est incertaine. Il y a des Auteurs qui disent que c'est une chose qui n'a commencé que vers le milieu du XVI Siecle, & que les Anciens ne s'en servoient pas. Nous avons réfuté le Médecin qui s'étoit imaginé que Justinien l'avoit abolie. Cet Empereur „ (79) au Code (*) *de* „ *repudiis*, dit que si un mary & une femme ont demeuré „ deux ans ensemble, sans consommer le mariage (80), „ il en faut prononcer la dissolution. Dans la Novelle „ 22 (81) il prolonge ce terme de deux ans à trois, à „ compter du jour de la celebration du mariage. Cette „ Novelle ajoûte une raison remarquable qui nous peut faire connoistre, que l'on ne doit pas forcer la nature par „ une épreuve non seulement honteuse, mais quelquefois „ précipitée, *edocti namque sumus ex iis quæ ante hoc provenerunt, quosdam amplius quam biennium temporis non valentes, postea potentes ostensos ministrare filiorum procreationi.* C'est-là tout ce que nous remarquons dans le „ Droit Civil touchant l'accusation d'impuissance, on n'y „ voit ny la visite, ny le congrès. Le Droit Canonique „ s'est [illegible] au Droit Civil, & toutes ses decisions „ sur cette matiere se renferment en [illegible] especes differentes...... (82) *Il s'y est pourtant meslé une autre* „ *sorte de preuves, qui est la visite: elle a esté reçue par* „ *plusieurs Constitutions, & particulierement par le chapitre litteras de frigidis:* mais on doit faire sur cela deux „ réflexions importantes. La premiere.... La seconde .... qu'après la visite, si elle est favorable à l'état „ du mariage, on n'a plus besoin de la confirmer par aucune autre preuve. C'est la decision de la glose sur le „ chap. *proposuisti de probationibus*, & encore pour cette „ visite, voicy comment on y procede. Le mary est „ visité le premier: si il paroist puissant, il n'en faut pas „ davantage, on impose silence à la femme, malgré „ elle on épargne sa pudeur, à laquelle la témérité de „ sa prétention n'a déja que trop donné d'atteinte. Mais „ quand par la visite du mary on a quelque doute de „ sa puissance, la femme est visitée, pourveu qu'elle „ n'ait point esté dans un mariage précédent. Le Canon (**) *requisisti* passe plus avant, il decide qu'après „ la visite avantageuse du mary, on ne le sçauroit démarier, avoust-il luy mesme son impuissance..... Ce „ sont là toutes les preuves que nous trouvons dans les „ Loix Civiles & Canoniques sur les accusations d'impuissance. Dans le Droit Civil, le *triennium*: Dans le „ Droit Canonique, l'affirmation des parties avec celle de „ sept parens; & à toute extrémité, l'inspection des personnes: Les Loix n'en demandent pas davantage. Il „ n'y est parlé en aucune maniere du Congrès....... „ (83) Le Congrès ... ne doit sans doute son origine „ qu'à la témérité de quelque jeune homme, qui l'ayant „ demandé en Justice, les Juges surpris de la nouveauté „ de cette demande, s'imaginerent d'abord qu'elle ne luy „ pouvoit estre refusée: De sorte que comme un exemple donne lieu à un autre, l'erreur du Congrès s'est „ étably insensiblement. C'est ainsi qu'en parlent tous les „ Auteurs qui ont traité de cette matiere (‡), & entre „ autres Antoine Hotman, fameux Avocat du Parlement „ de Paris, sur la fin du dernier siecle. Il assure que cette „ pratique ne s'estoit establie au temps qu'il écrivoit, que „ quarante ans auparavant..... Les Livres des Anciens „ ne nous fournissent que deux exemples qui puissent „ l'appuyer, & encore ces deux exemples sont également „ ridicules. L'un est dans Lucien, qui rapporte, qu'un „ nommé Bagoas, voulant estre admis dans une assemblée de Philosophes, comme on doutoit qu'il fust homme, quelqu'un [illegible] qu'il faloit l'éprouver par cette voye. „ Proposition [illegible] digne de l'impudence, que „ cet Auteur rep[illegible] aux faux Philosophes. „ L'autre exemple [illegible] Ancharanus, sur le „ Chapitre *Litteræ*, (†) [illegible] un certain Official „ de Venise voulant éprouver un impuissant, le fit enfermer avec une femme débauchée, sur le rapport de laquelle il le démaria. Ancharanus n'a pas dit que cet „ exemple fust à imiter, aussi ne l'a-t-on point suivy dans „ son pays, ni dans le reste de l'Italie, non plus qu'en „ Espagne & dans les Païs-Bas. Toutes les Nations ne reconnoissent que la visite dans les accusations d'impuissance; & nous ne voyons point par les Ecrits de leurs „ Jurisconsultes, que le Congrès soit en usage parmy eux".

(76) Boursault, Lettres nouvelles, *pag.* 173, 174, *Edition de* [illegible].

(77) *Nommé* Martin Husson. *Voiez son Livre de* Advocato, *imprimé à Paris l'an* 1666. *Le* Journal des Savans *du* 25 *Avril* 1666, *en parle pag.* 178. *Edit. de Hollande.*

(78) *Ci-dessus, Citation* (24).

(79) Journal du Palais *cinquiéme Partie, pag.* 23.

(*) *L.* 10.

(80) *Les paroles de la Loi sont*, si maritus coitu minime propter naturalem imbecillitatem valeat.

(81) *La* Novelle *appelle cela* agere quæ à natura viris data sunt, *& en Grec* πράττειν τὰ ταῖς τῆς φύσεως ἀνδράσι δεδομένα. *Je tiens cette Remarque de Monsr.* Marais.

(82) Journ. du Palais, *cinquiéme Partie, p.* 24.

(**) *Quæst.* 33.

(83) *Là-même, pag.* 25.

(‡) Vincent Tagereau, Antoine Hotman, Peleus. Anne Robert.

(†) *Aux Decretales* de frigidis.

Le calcul Chronologique, que l'on vient de nous donner comme pris d'un Livre d'Antoine Hotman, y est plus vague qu'on ne le rapporte. Voici les paroles de cet Auteur (84): *L'argument que l'on prend pour authoriser* le congrès, *sur la pratique du passé, ne se peut tirer de plus loin que de trente ou trente cinq ans. Et y a bien apparence qu'il ait esté introduit, non tant de l'ordonnance des Juges, que par appointement des parties, quand elles mesmes s'y sont offertes, auquel cas on dit* nullas esse judicis partes. l. si convenerit. De jud. *Et ceste pratique (sous correction de meilleur advis) ne doit point tourner en coustume pour estre authorisée, ains au contraire si elle a esté tolerée par le passé, il est meilleur de la corriger, comme il a esté faict en beaucoup de semblables affaires.* „ Quand au congrès", dit-il en un „ autre lieu (85), „ introduict depuis trentecinq ou quarante „ ans, Encores qu'il semble de prime face pouvoir servir à „ l'esclaircissement de la vérité en ces procès d'impuissance „ de l'homme, & (par maniere de dire) reparer la faute „ qui pourroit avoir esté faicte en la visitation, sans lequel (peut estre) on ne l'eust si tost ordonnée: Neantmoins cet acte estant bien consideré, non à la volée ou „ avec passion: Outre ce qu'il est deshonneste, voire brutal, est aussi inutile, à cause de ses circonstances qui „ en rendent l'effect & exécution impossibles". L'Auteur qui parle de la sorte mourut l'an 1596. Mais je ne sai point la vraie date de son Ouvrage, (86) je n'en ai que l'Edition de Paris 1610. C'est pourquoi je ne puis fixer l'époque que nous cherchons. Tout ce que je puis [illegible] qu'en admettant le témoignage de cet Avocat, on ne peut la faire [illegible] au delà de l'an 1540. Vous avez pu voir qu'il soutient la même [illegible] que Tagereau a soutenue. Il se déclare hautement contre le congrès, & il allegue bien des choses qui se lisent dans le Traité de Tagereau. Il le surpasse même à l'égard des obscénitez; de sorte que nous avons ici un nouvel exemple, & fort illustre, de la liberté que l'on a de s'exprimer salement lors que la matiere que l'on traite le demande, & lors que l'on tâche de faire cesser un abus impur, & très-contraire à l'honnêteté publique. On dit qu'Hotman composa ce Livre *pour servir à un parent qui estoit appellant du congrès* (87), & qui perdit sa cause. C'est Roulliard qui lui a fait ce reproche dans l'Edition *in* 12 de son Capitulaire. La perte de ce Procès devoit être reprochée aux Juges, & non pas à l'Avocat qui allégua tant de raisons contre le nouvel usage, qu'il méritoit bien que l'on prononçât conformément à ses conclusions. Il n'oublia point de dire que la procédure du Congrès est la matiere d'une infinité de sots discours dans toutes les compagnies. „ Les mieux avisez ont tousjours „ recherché les plus doux & moins honteux remedes, au „ lieu qu'il semble qu'aujourd'huy, oublians & l'honneur, „ & la pudeur, & toute espéce d'honnesteté, on vueille „ favoriser les brutales impudences: & qui est encores plus „ honteux, c'est que en quelques procès les hommes ont „ visité la femme, & au contraire les femmes ont été admises à visiter l'homme: qui a esté cause d'une si grande „ irrision & moquerie, que telles procedures ont servy de „ comptes joyeux, & plaisans discours en beaucoup d'endroits, au lieu que ce qui est du fait de la Justice doit „ estre traité serieusement, & avec crainte & reverence (88)". Entre plusieurs autres raisons, il allegue celle-ci (89), qu'on n'a point vu que les Experts *ayent rapporté* mulierem fuisse carnaliter à viro cognitam *au Congrès: bien dit-on, estre arrivé en un ou deux, que la femme crioit comme si son mary luy eust faict grande douleur, & que les assistans oyans cela, conseillerent aux parties de s'accorder & retourner ensemble, ce qu'elles firent, & oncques puis la femme ne se plaignit: qui est à dire, que les parties s'estans accordées depuis le procès intenté, & la visitation faicte, on leur enseigna cest expedient, par le moyen duquel il parut que la femme ne s'estoit plainte sans raison estant encores vierge & rapportée telle, & que le mary aussi n'avoit tord d'avoir soustenu qu'il n'estoit impuissant, & le rapport de l'integrité de la femme estoit sauvé & tenu pour veritable, & ainsi chacun fut contant.* Il ne condamne pas moins fortement la visite que le Congrès, sans pourtant faire mention des *atteintes infinies* que l'Edit du Préteur *de ventre inspiciendo* avoit reçues *dans la suite* (90).

(84) Antoine Hotman Traicté prémier de la Dissolution du Mariage pour l'impuissance & froideur de l'homme ou de la femme, *pag.* 59.

(85) *La même, au* second Traicté, *pag.* 58.

(86) *Voiez la Remarque* (B) *de l'Article* ROBERT.

(87) Journal du Palais, *cinquiéme Partie, pag.* 20.

(88) Antoine Hotman, Traicté prémier, *pag.* 63.

(89) *Là-même, au* second Traicté, *pag.* 63.

(90) Journ. du Palais, *cinquiéme Partie, pag.* 20.

(a) *Tiré d'une Lettre de Mr.* Pinsson des Riolles.

QUETIF (JAQUES) Parisien, & Religieux de l'Ordre de saint Dominique, a passé pour un sçavant personnage. Il a publié quelques Livres (*A*), & il travailloit depuis long-tems à une Bibliotheque des Ecrivains Jacobins, lors qu'il mourut à Paris dans le Couvent de la Réforme à la rue saint Honoré le 2 de Mars 1698, à l'âge de quatre-vingts ans (*a*).

(*A*) *Il a publié quelques Livres.*] En voici le Titre: *Concilii Tridentini Canones, editio aucta, cui accessit Index accuratus Legatorum, Patrum, & Oratorum. Item Index Librorum prohibitorum*, à Paris 1666 *in* 12. *Hieronymi Savonarolæ Epistolæ spirituales & asceticæ ex Italico in Latinum versæ. Item Vita Savonarolæ à Joanne Francisco Pico, cum Notis. Compendium Revelationum Savonarolæ & Additiones quibus varia ad hanc vitam Acta, Epistolæ, Diplomata, instrumenta publica, Scriptorumque Monumenta, Apologiæ &c. referuntur* (1), à Paris 1674, trois Volumes *in* 12. *Petri Morini Parisiensis Opuscula & Epistolæ primum editæ*, à Paris 1675, trois Volumes *in* 12. Voiez touchant ce Pierre Morin, & cette Edition de ses Opuscules, les Lettres Choisies de Mr. Simon (2).

(1) *Voiez le* Journal des Savans *du 20 de Janvier* 1676, *pag.* 25. [illegible]

(2) *A la* [illegible]

QUILLET (CLAUDE) natif de Chinon en Touraine, a été un des [illegible] Latins du XVII Siecle. J'ai marqué ailleurs (*a*) l'occasion qui l'engagea à se [illegible] Italie. [illegible] te ici „ qu'étant à Rome, & frequentant la maison de l'Ambassade[illegible] „ Marechal d'Etrées, il y entra pour Secretaire de l'Ambassade (*b*) [illegible] par quelle raison il se chagrina contre le Cardinal Mazarin; mais il e[illegible] de cette Eminence (*B*), dans un Poëme qu'il publia l'an 1655 (*a*). [illegible] sulte avec la derniere débonnaireté, & se contenta si facilement des excu[illegible] lui promit une Abbaye (*C*). Le Poëme dont je parle contient des chos[illegible] a fort condamnées (*D*). L'Abbé Quillet composa d'autres Ouvrages qui n'ont p[illegible] publiez (*E*).

(a) *Dans l'Article de* GRANDIER, *Remarque* (*E*).

(b) Sorberiana, *pag.* 173. *Edit. de Hollande.*

QUINTE

(*A*) *Il y entra pour Sécretaire de l'Ambassade.*] „ Cette place fut briguée par Mr. de Lionne sur lequel il l'emporta, & de Lionne se jetta au service de Mr. Mazarin faute de meilleur emploi, & au refus de Quillet, „ qui choisit & prit le pire, ainsi que l'événement l'a „ verifié; car l'un est mort sans avoir davantage avancé „ sa fortune, & l'autre est monté heureusement aux prémieres charges de l'Etat (1)". Ces particularitez sont curieuses, mais je ne sai pas si elles sont exactement vraies.

(1) Sorberiana, *au mot* Quillet, *pag. m.* 173.

(*B*) *Il est sûr qu'il parla très-mal de cete Eminence.*] Vous trouverez dans la Suite du *Menagiana* (2) ce qu'il dit contre elle.

(2) *Pag.* 131, 132. *Edit. de Hollande.*

§ (*a*) La 1 Edition de la Callipédie de Claude Quillet fut faite à Leyde en 1655, *in* 4. La 2 à Paris en 1656, *in* 8. La 3 en Angleterre en 1708, *in* 8. Et la 4 à Leipsic, 1709, *in* 8, quoi qu'il y ait *Parisiis apud Thomam Joly*. La 1 est sous ce titre, *Calvidii Læti Callipædia, sive de pulchræ prolis habendæ ratione, Poëma, Lugd. Batav.* 1655. *in* 4. Et la derniere sous celui-ci: *Cl. Quilleti Callipædia, seu de pulchræ prolis habendæ ratione. Poëma Didacticon cum uno & altero ejusdem Autoris carmine. Juxta exemplar excusum Parisiis, apud Thomam Joly*, 1709, *in* 8. Costar donne beaucoup de louanges à ce Poëme de Quillet, pag. 860. Lettre 334 du Tom. I. de ses Lettres, pag. 862 Lettre 335 du même Tome, & pag. 598. Lettre 250 du Tome II. REM. CRIT.

(*C*) *Le C. Mazarin se contenta si facilement des excuses de l'Auteur, qu'il lui promit une Abbaye.*] Cela mérite d'être rapporté tout du long tel qu'on le trouve dans la Suite du *Menagiana* (3). „ La Callipédie de Mr. Quillet deguisé „ sous le nom *Calvidius Lætus*, est un très-beau Poëme „ Latin. Quelque mecontentement qu'il eut, fit qu'il y „ insera quelques Vers contre Mr. le Cardinal Mazarin & „ sa Famille. Il fit imprimer ce Livre en Hollande. Le „ Cardinal l'ayant sçu, fit avertir Mr. Quillet de lui venir „ parler; mais au lieu de lui témoigner du ressentiment, „ il se plaignit seulement avec douceur de ce qu'il l'avoit „ si peu menagé dans ce Poëme. Vous sçavez, ajoûta-t-il, qu'il y a long-temps que je vous estime, & que si „ je ne vous ay pas fait du bien, c'est que des importuns „ m'obsedent & m'arrachent les graces; mais je vous „ promets que la prémiere Abbaye qui vaquera sera pour „ vous. Mr. Quillet, touché de tant de bonté, se jetta „ aux genoux du Cardinal, lui demanda pardon, & promit de corriger son Poëme de telle maniere qu'il en „ seroit content; le suppliant dés lors de vouloir bien „ souffrir qu'il le lui dediast; ce que le Cardinal lui permit. En effet, il fit imprimer cette seconde Edition „ corrigée *in octavo* à Paris en 1656, & la dedia à „ Monsieur le Cardinal, qui peu de temps auparavant „ lui avoit donné une Abbaye considerable, dont la „ mort l'empécha de jouïr long-temps. La prémiere „ Edition de ce Livre, qui est la plus rare, est imprimée *in quarto* à Leide en 1655. Celle de Paris est plus „ ample".

(3) *Pag.* 130, 131. *Voiez* Costar, Lettres, *Tom. I, pag.* 176.

(*D*) *Son Poëme . . . contient des choses que Mr. Baillet a fort condamnées.*] Voici ce qu'il dit (4). „ [illegible] „ voulant apprendre aux hommes à faire de be[illegible] „ a tâché de reduire tous les Préceptes de c[illegible] „ en quatre Livres de Vers Latins, sous le ti[illegible] „ *pædie*. Quoi qu'il n'ait point dit au public où il avoit „ appris tant de raretez, on ne laisse pas de remarquer „ que pour un Abbé (5), il en sçavoit plus que les plus „ experimentez d'entre les Laïcs, & qu'il estoit capable „ de donner des leçons à la Nature mesme. . . . . (6) On „ dit qu'il y a des endroits bien touchez, mais que l'on „ y trouve aussi des descriptions sur le sujet de la génération, qui sont tout-à-fait infames & indignes d'un homme qui a quelques sentimens d'honnesteté; & qu'il semble par-tout s'estre fait honneur de la lecture de Petrone. C'est pourquoy il faut prendre pour de simples „ complimens de civilité les Eloges que Monsieur Costar „ fait de la Callipédie, dans une Lettre qu'il a écrite à „ l'Auteur (*)".

(4) Jugemens sur les Poëtes, *Article* 1511.

(5) *Selon le* Menagiana, *ci-dessus Citation* (3), *il n'étoit point Abbé quand il fit ce Poëme.*

(6) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *Art.* 1511.

(*) *C'est la* CCL. Lettre *du second Tome de* Costar, *pag.* 598, 599.

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire, j'ai lu la Callipédie imprimée à Paris l'an 1656 (7). En voici le Titre: *Cl. Quilleti Callipædia seu de pulchræ prolis habendæ ratione Poëma didacticon. Cum uno & altero* (8) *ejusdem Autoris carmine.* La Préface marque les choses qui furent jointes à l'Edition de Paris: elles sont en plus grand nombre que celles qu'on retrancha. Cet Ouvrage est très-beau à l'égard de la versification; la lecture de Lucrece y éclate beaucoup plus que la lecture de Petrone: on ne se trompa point quand on dit à Mr. Baillet que l'Auteur y parle bien naïvement sur le chapitre de la génération; mais il est faux que cela ne soit point digne d'un homme qui a quelques sentimens d'honnêteté; car l'Abbé Quillet ne dit rien qui ne se trouve dans plusieurs Livres de Médecine composez par des Auteurs graves. Je ne sai point s'il eut d'autres maîtres, mais je suis persuadé qu'on peut apprendre, par la seule lecture des Ecrivains les plus serieux, tous les préceptes qu'il prescrit. Il prend qualité d'*Abbas Dudavillæus*, à la fin du Privilege; & d'*Abbas D. S.* à l'Epitre Dédicatoire.

(7) *Monsr.* Bourdelot *m'a fait la faveur de me l'envoier.*

(8) *Ces deux Poëmes sont une Epitre* ad Eudoxum *en Vers hexametres, & une Elegie* in obitum Petri Gassendi.

(*E*) *Il composa d'autres Ouvrages qui n'ont pas été publiez.*] L'Abbé de Marolles aiant parlé (9) du Poëme de la Callipédie, & de quelques autres Vers Latins & François dont Quillet lui avoit fait présent, continue de cette maniere: *Il avoit composé un autre grand Poëme Latin de douze Livres sous le nom de* Henriciados *en l'honneur du Roi Henri IV. Mais je ne sai si cet Ouvrage, non plus que sa Version de toutes les Satyres de Juvenal en Vers François, verra jamais le jour, puis qu'il faut aujourd'hui payer les Editions des plus grands Poëmes qui doivent leur origine aux plus excellens Auteurs. Et ceux de cette qualité qui se sont faits de nostre connoissance, lesquels sont en grand nombre mesme en Latin, ne sont presque point lus. Je n'en dirai point le détail qui donneroit de l'Etonnement.* Je croi que c'est de l'*Henriciade* que Costar a dit ce que l'on va voir. „ Il me fâche que „ vous m'ayez pris ces mots de *convoiter* & de *convoitise*. „ Car je m'en servirois le plus à propos du monde, pour „ exprimer la passion que j'ay de voir la suite de vostre divin Poëme Latin, dont vous m'avez envoyé le commencement. Si le reste est de mesme force, il est aussi „ loin au dessus de la belle *Callipédie*, que la belle *Calli-* [illegible] [10]

(9) *Dans le* Dénombrement de ceux qui lui ont donné des Livres.

(10) Costar, [illegible]

QUINTE CURCE, en Latin *Quintus Curtius Rufus*, a composé une Histoire d'Alexandre. Elle est belle & bien écrite, & ainsi l'on a tort de croire qu'un Auteur du moien tems l'ait composée (*A*): mais on a raison de s'étonner que personne n'en ait fait mention avant le XV Siecle (*a*). On doit être moins surpris d'y trouver des faits incroiables, que de n'y en pas rencontrer un plus grand nombre. L'Auteur a eu même la sagesse d'aller au devant du reproche de crédulité qu'il avoit à craindre (*B*). Il eût encore mieux fait s'il eût raconté moins de prodiges, & s'il eût marqué plus souvent qu'il ne croioit pas toutes les choses qu'il racontoit. J'ai dit ailleurs (*b*) que la lecture de son Livre fut capable de guérir un Roi de Naples. Nous avons une très-belle Version Françoise de son Ouvrage (*c*). Le docte Freinshemius a fait de beaux Commentaires sur cet Historien, & composé le Suplément des deux prémiers Livres, & de quelques autres endroits qui se sont perdus. La Préface (*d*) du Pere Michel

(*a*) *Voiez dans la Remarque (A) les paroles du Pere le* Tellier, *& la Réflexion que j'y fais.*

(*b*) *Ci-dessus Citation* (11) *de l'Article* NAPLES (Alphonse I, Roi de).

(*c*) *Composée par* Vaugelas.

(*d*) *Ad Q.* Curtium in usum Delphini.

(*A*) *Qu'un Auteur du moien tems l'ait composée.*] Citons un Passage de Guy Patin. „ Etes vous bien assuré que „ Quinte-Curce ait vêcu sous Tibere? Il y en a qui prétendent que c'est sous Auguste, poussés à cela par sa belle „ Latinité: d'autres sous Vespasien, avec quelque apparence de raison. J'ay eu autrefois un Regent, qui avoit „ une opinion particuliere de Quinte-Curce. Il disoit que „ son Livre n'étoit qu'un Roman; que le Latin veritablement en étoit beau: mais qu'il y avoit de grandes fautes de Geographie. . . . . Le même Maître nous disoit „ que l'Auteur de ce Livre étoit un savant Italien qui le „ fit il y a environ 300 ans. Que nul Ancien n'avoit cité „ Quinte-Curce, & que c'étoit un nom supposé. Qu'il „ étoit là-dedans parlé du fleuve Indus, du Gange, & autres parties des Indes, qui étoient inconnues à ces Anciens qui ont vécu devant Ptolomée, qui est le premier „ & le plus ancien Auteur qui ait fait mention de la Chine „ sous le nom de *Sinæ*. . . . . . Tout cela est une Controverse . . . . dont j'espere d'apprendre la solution „ dans l'Edition qui se fait en Hollande du beau Livre de „ feu Monsieur Vossius, des Historiens Latins (1)". Il y a quelque chose à critiquer dans ce discours. I. Il est très-faux qu'avant Ptolomée l'Indus, le Gange, & autres parties des Indes fussent inconnues. Strabon & Pline, qui ont vécu l'un sous Auguste, l'autre sous Vespasien, parlent de ces deux rivieres. Or Ptolomée a vécu sous Marc Aurele. II. Quelle preuve est-ce que ceci? Quinte-Curce fait mention de quelques rivieres *inconnues à ces anciens qui ont vécu devant Ptolomée*; donc c'est un Ouvrage fabriqué vers le milieu du XIV Siecle. N'est-il pas sûr que dès le Siecle de Ptolomée on a pu parler des fleuves & des Provinces dont il avoit fait mention? III. Puis que Quinte-Curce ne s'est point servi du mot *Sinæ* pour marquer la Chine, il n'y avoit aucune raison d'observer qu'avant Ptolomée personne n'avoit emploié ce mot. Notez que la Lettre de Patin est datée du 15 de Septembre 1650, & que dans une Lettre du 14 de Juin de la même année, il parle en homme qui avoit lu l'Ouvrage de Vossius. D'où vient donc qu'il en parle ici comme d'un Livre qui est sous la presse? Quant au reste, le Régent de Guy Patin ne se trompe pas, lors qu'il assûre que *nul Ancien n'avoit cité Quinte-Curce*. On ne sauroit être assez étonné de ce silence: c'est une infortune très-particuliere. Cet Historien a de commun avec plusieurs autres que nous ne sachions, ni d'où il étoit, ni quand il vivoit, & que son Ouvrage ait été tronqué, & corrompu. Mais il est peut-être le seul Auteur de mérite que personne n'ait cité pendant tant de Siecles (2). Acidalius s'en mit un peu en colere. *Illa autem*, dit-il (3), *vix omnino queinquam calamitas extra Curtium afflixit, ut reliquorum scriptorum nemo mentionem ejus usquam, vel uno verbo, certam dico mentionem, & indubitatam faciat, ad unum omnibus tacentibus, quasi de compacto ut conspirasse videantur ad supprimendum hominis nomen, ad famam prorsus opprimendam. In hoc quis non indolcat? quis non miretur, & indignetur?* Le Pere le Tellier s'étonne de ce silence, & le considere comme la raison pourquoi l'on a cru que cette Histoire est l'Ouvrage d'un Moderne. *Hic mirari cum Acidalio licet singulare Curtii fatum quod scriptor Nobilissimus, & nihilo primis inferior, non solum communi illa temporum injuria duobus truncatus libris, aliis quoque locis mutilus, plurimis depravatus ad nos pervenerit: verum etiam, quod nulli fortè præterea contigit, tam multis ætatibus ignotus latuerit, sicut ante seculum à Christo nato decimum nemo omnium repertus sit qui vel per transennam Curtii historici, scriptæve ab illo historiæ mentionem injecerit. Quæ res, opinor, nonnullos adduxit ut suspicarentur non genuinum Curtii ac vetustum, sed supposititium recentioris cujusquam scriptoris fœtum esse, qui post renatas litteras, felici veterum imitatione eximiam scribendi facultatem adeptus, opus hoc suum Romano sub nomine prodire voluerit* (4). On pourroit recueillir de ces paroles qu'on a commencé au X Siecle à citer cet Historien, & cependant ce Scholiaste Dauphin ne nomme personne qui en parle avant le XV Siecle; car Antoine Panormita est le plus ancien Auteur qu'il ait allégué, dans le Catalogue des témoignages en l'honneur de Quinte-Curce. Ce Catalogue est beau[illegible] ample dans Freinshemius, il ne contient néanmoins [illegible] Auteur qui ait précédé Panormita (5). Je ne sa[illegible]bé de la Roque, dans son Journal des Savans d[illegible]78, attribue au Pere le Tellier d'avoir dit, *qu*[illegible] *personne avant le mili*[illegible] *Siecle qui ait mis* [illegible]*rée au* [illegible]*bre des Hi*[illegible] Il est sûr que ce Je[illegible] ne marque pas le XV[illegible]le X: j'ai cité ses paroles (7). La preuve qu'il a produite contre ceux qui veulent, que cette Histoire d'Alexandre ait été forgée depuis la restauration des Belles-Lettres, n'est pas convaincante. Il dit qu'un certain Gaultier composa un Poëme intitulé *Alexandreïs*, qui bien souvent n'est composé que des paroles de Quinte-Curce mises en Vers, & que ce Poëte a vécu au XII Siecle. *Quorum conjecturam vel una refellit Gualteri Belgæ Alexandreïs, jam inde usque à duodecimo æræ Christianæ seculo condita, ex unius sæpe Curtii vocibus in versum redactis* (8). Ne pourroit-on pas répondre qu'un Auteur moderne aiant voulu composer une Histoire d'Alexandre, & la débiter comme l'Ouvrage de Quinte-Curce, se servit beaucoup du Poëme de Gaultier, & qu'il mit en prose tous les endroits qui lui plurent? Pour moi, qui ne saurois me persuader qu'aucun Savant du XV Siecle ait été capable d'écrire en Latin avec ce goût, & avec cet air d'Antiquité que l'on trouve dans Quinte-Curce, je n'ai pas besoin d'autre raison qui me convainque que l'Auteur de cette Histoire a vêcu avant Suetone. J'approuve donc ceux qui censurent Angelus Decembrius d'avoir dit que Quinte-Curce a puisé dans la fontaine d'Arrien (9). Je sai qu'Isaac Pontanus savant personnage approuvoit beaucoup l'opinion de Decembrius; mais il n'étoit pas infaillible. *Nos quoque*, dit-il (10), *post Decembrium aliquot ad varios datis epistolis . . . . idem adstruximus ac demonstravimus post ævum Trajani & Adriani claruisse, & Taciti insuper maximi Authoris imitatorem esse, ejusque non semel verba ac dictionem expressisse, & usum subinde iis vocibus quæ non nisi ab authoribus ejus ævi usurpantur.* C'est dire précisément que Quinte-Curce a fleuri après le Siecle de l'Empereur Hadrien: d'où viennent donc les efforts que fait Pontanus dans deux autres Lettres (11), pour montrer que les Passages de cet Auteur que les uns appliquent à Auguste, les autres à Claude, ou bien à Vespasien, se doivent entendre de Trajan?

Ajoutons à tout ceci un Passage de Vigneul-Marville. „ Il y a des Critiques", dit-il (12), „ qui croient que le „ nom de Quinte-Curce est un nom supposé par un bel esprit d'Italie, qui composa cette Histoire ou ce Roman il „ y a environ trois cens ans. Où en est la preuve, je n'en „ sai rien: ce qu'il y a de constant, c'est que nul des Anciens n'en a parlé. Mais supposé que cela soit, il est admirable comment un homme qui écrivoit bien en Latin, „ & enfin qui avoit fait un Livre capable de l'immortaliser, „ s'il s'étoit fait connoître, ait bien voulu sacrifier sa gloire à celle d'un Quinte-Curce imaginaire qui n'en savoit „ jouir. Un Savant m'a voulu faire croire autrefois, que „ le nom de cet Auteur, qui étoit Italien, se trouve latinisé dans celui de Quinte-Curce. Cela pourroit être: mais „ qui nous expliquera cet emblême? ou y viendroit trop „ tard presentement".

(*B*) *Il a eu la sagesse d'aller au devant du reproche de crédulité qu'il avoit à craindre.*] J'emprunte ceci de la Mothe le Vayer, au Jugement sur les principaux Historiens, à la page 204 du III Tome de l'Edition de ses Oeuvres *in* 12. Il dit qu'Arrien *est des plus retenus au fait des prodiges*, mais que Quinte-Curce „ l'est encore davantage. Il „ n'en faut point d'autre preuve que ce qu'ils ont écrit d'une ou deux fontaines miraculeuses qui sourdirent de nouveau aussi-tost qu'Alexandre se fût campé auprés du fleuve „ Oxus. Arrian dit que l'une estoit d'huile, & l'autre d'eau „ claire, sans faire naistre dans l'esprit de son Lecteur le „ moindre scrupule d'un tel conte. Quinte-Curce (†), „ qui ne parle point de la source d'huile, rapporte qu'en „ creusant des puits on trouva une fontaine dans la tente „ du Roy, & que n'ayant esté apperceue qu'assez tard, on „ fit courir le bruit qu'elle estoit toute nouvelle, Alexandre mesme estant bien-aise qu'on creust que c'estoit une „ grace du Ciel, & un don que Dieu luy faisoit (13). „ Pour faire voir bien clairement avec quelle circonspection cet Historien a toûjours traitté les choses dont on „ se pouvoit defier, je mettrai ici les termes dont il accompagne la narration de ce chien qui se laissa couper les membres piece à piece au Royaume du Sophite, plûtost que de démordre & lascher la prise du Lion. „ *Equidem*, dit-il (‡), *plura transcribo, quàm credo. Nam nec affirmare sustineo de quibus dubito, nec subducere quæ accepi.* Il faut appliquer ce passage à l'endroit du mesme „ livre, où sur la maladie de Ptolomée un serpent montra l'herbe qui le devoit guerir à Alexandre dans son „ plus profond sommeil. En effet, lorsqu'on témoigne par „ de semblables moderations qu'on ne veut rien imposer à „ la credulité d'un Lecteur, il n'y a rien qui ne se puisse „ écrire, comme nous l'avons tantôt montré au Chapitre de „ Tite-Live".

(1) Patin, Lettre XLIV, *pag.* 186, 187, *du I Tome.*

(2) *Cela surpasse ce que j'ai dit de* PATERCULUS (*voiez ci-dessus à la fin de la Remarque (B) de l'Article* PINDARE) *&* de QUINTUS CALABER (*voiez ci-dessus la Citat.* (7) *de son Article.*

(3) Valens Acidalius, Animadv. *ad Libr. IV* Curtii.

(4) Michael le Tellier, *in Præfat. ad* Q. Curtium in usum Delphini.

(5) *Par une Lettre de Mr.* de la Crose *de Berlin j'ai appris que* Jean de Salisberi *au XII Siecle*, *&* Michel Scot *in* Mensa Philosophica, *au XIII Siecle, ont cité* Quinte Curce.

(6) *L'Abbé* de la Roque *aiant dit ce que je cite, & quelques autres choses, continue ainsi*, Après cette Remarque le P. le Tellier examine, &c. *Cela prouve qu'il lui attribue tout ce qu'il venoit de dire.*

(7) *Notez que le* Journal de Trevoux, *Mai* 1705, *pag.* 811, *fait savoir qu'il y a une Faute d'Impression dans le Passage du Pere* le Tellier, *& qu'il y faut lire* ante Seculum à Christo nato quintum decimum.

(8) Michael le Tellier, *in Præfat. ad* Quint. Curtium.

(9) *Græcorum & Arriani constat historia, ex quorum fontibus hic scriptor . . . opus suum excudit.* Ang. Decembrius, de Politia Literaria.

(10) Joh. Isacius Pontanus, Epist. ad Wicquefortium. *C'est la LXXV de celles que Mr.* Matthæus *a publiées à Leide l'an* 1695.

(11) *Ecrites à* Vossius. *Ce sont la LXXXVII & la XCVII du même Recueil de Mr.* Matthæus.

(12) Vign. Marville, Mélanges, *Tom. II, pag.* 302 *Edit. de Hollande.*

(†) *Lib.* 7.

(13) *Conferez ceci avec l'Article* PHASELIS, *Remarq.* (*B*) *Les paroles de* Quinte Curce *Libr. VII, Cap. X, num.* 14, *sont notables.* In ipso tabernaculo regis conspectus est fons, quem quia tarde notaverant subito extitisse finxere, rexque ipse credi voluit donum Dei id fuisse.

(‡) *Libr.* 9.

chel le Tellier Jésuite montre qu'il est plus croiable qu'il a vêcu sous l'Empereur Claude, que de dire qu'il a vêcu sous Vespasien. En marquant les fautes de Monsr. Moreri, j'aurai occasion d'indiquer quelques autres choses (*C*). Le Cardinal du Perron admiroit trop Quinte Curce (*D*).

Rien n'est plus capable de guérir les gens de l'admiration excessive qu'ils pourroient avoir pour lui, que les Remarques que Mr. Le Clerc a publiées & intitulées *Judicium de Quinto Curtio.* Elles sont à la fin de son Ouvrage *de Arte Critica*, & mettent dans la derniere évidence plusieurs grands défauts de ce célèbre Historien, son ignorance de l'Astronomie, & de la Géographie, ses contrariétez, ses descriptions irrégulieres, son mauvais goût à choisir les choses, sa négligence à dater les événemens, &c. La plupart de ces défauts se rencontreroient dans presque tous les anciens Historiens, si l'on se donnoit la peine, ou si l'on étoit capable de les critiquer à la rigueur. Je ne sai si l'on ne pourroit pas dire que l'ignorance, qu'il a fait paroitre en certaines choses, est une preuve qu'il n'a point vêcu dans ces derniers tems; car un homme du XIV ou du XV Siecle, qui auroit été capable d'écrire cette Histoire d'Alexandre, auroit dû avoir plus de talens qu'il n'en faloit pour la composer dans le premier Siecle: il auroit dû avoir des qualitez éminentes, & il auroit falu qu'il eût blanchi dans l'étude. Auroit-il pu ignorer ce que tout le monde savoit alors, que la Lune ne s'éclipse point indifféremment quand elle est nouvelle & quand elle est pleine? Or voilà l'une des ignorances de Quinte Curce (*e*).

(*e*) *Lunam deficere cum aut Terram subiret aut Sole premeretur.* Quint. Curtius, *Libr. IV, Cap.* 10.

(*C*) *En marquant les fautes de Monsr. Moreri, j'aurai occasion d'indiquer quelques autres choses.*] I. Il n'a point eu de bonne raison de donner à Quinte Curce le titre de Chevalier Romain. Cette qualité n'est point donnée au Quintus Curtius de Ciceron, ni au Curtius Rufus de Tacite, ni au Quintus Curtius Rufus de Suetone, trois personnages dont l'un a été notre Historien, comme veulent quelques Savans. II. L'excellence de son style est une mauvaise cause de douter *s'il n'est pas plus ancien que Tite Live*; car au contraire c'est une raison de penser qu'il n'a point vêcu avant Tite Live, mais en même tems. Il est plus aisé de rencontrer un style rude, en remontant au delà de Tite Live, qu'en s'arrêtant à son Siecle. N'est-ce pas le Siecle d'or du style Latin? III. Il n'est pas vrai que Quinte Curce au X Livre ni ailleurs fasse *une digression sur la facilité de son siecle.* Il faloit dire *sur la felicité.* Je ne remarque cela que pour faire voir le peu d'attention de Mr. Moreri: il copioit sans jugement jusqu'aux fautes d'impression. Celle-ci s'étoit glissée dans la Mothe le Vayer (14), il l'a copiée fidélement, quoi qu'il fût facile de s'appercevoir de la correction qu'il en faloit faire. IV. Suetone ne dit point que Quintus Curtius Rufus *grand Rheteur* ait vêcu au tems de Tibere. Nous n'avons point ce qu'il a dit de ce Rhéteur; on n'a su qu'il en ait parlé que par une Liste qu'on a trouvée dans un Manuscrit. Vossius peut-être ne se trompe point en conjecturant par l'âge de ceux qui précédent, & de ceux qui suivent ce Rhéteur dans cette Liste, qu'il a vêcu au tems de Tibere (15); mais il ne s'ensuit pas qu'il soit permis d'assûrer que Suetone l'a placé sous cet Empereur. V. Il ne faloit pas prétendre que le Quintus Curtius Rufus de Suetone, soit le même Curtius Rufus dont Tacite fait mention (16). Celui de Tacite étoit fils d'un Gladiateur, & parvint au Consulat, sans avoir jamais enseigné la Rhétorique (17). VI. On a grand tort de *s'étonner de ce que Quintilien qui n'a laissé à nommer aucun Historien de consideration, dans le dixieme livre de ses Institutions écrites sous Domitien, ne dit mot de l'Histoire de Quinte Curce.* Ce qu'on dit là de Quintilien est faux: il ne parle tout au plus que de quatre Historiens, & c'est pourquoi son silence ne sert de rien à ceux qui l'alléguent comme une preuve, que Quinte Curce n'avoit pas encore publié son Livre. *Quod argumentum ..... validius semper mihi visum est, quam quod à Quintiliani silentio petunt adversarii. Quasi vero historicorum catalogum Fabius texuerit, qui quatuor admodum ex iis appellavit: superstites autem, in quibus esse potuit Curtius, consulto prætermiserit* (18). VII. Comptons donc ceci pour une nouvelle faute, *ce qui* (19) *ne peut être excusé qu'en presupposant que de son tems cet ouvrage n'étoit pas encore publié.* Toutes ces fautes se trouvent dans La Mothe le Vayer (20). VIII. Raderus n'a point fait de Suplémens sur Quinte Curce, mais des Commentaires. Je ne dis rien des mauvaises Citations (21). Je dirai par occasion que les Suplémens de Christophle Brunon parurent l'an 1545. Cet Auteur enseignoit les Belles-Lettres à Munich, & dédia son Quinte Curce au Duc de Baviere. Possevin (22), & Jaques Gourdon (23), assûrent que Quintianus Stoa avoit supléé ce qui nous manque de Quinte Curce, mais Freinshemius n'a jamais vu ce Suplément (24). D'autres soutiennent que Quintianus Stoa n'en a point fait (25). Ajoûtons ce que Colomiés observe sur l'Edition de Quinte Curce, *Lugduni apud Paulum Frellon*, 1615, 12. „ Cette Edition", dit-il (26), „ qui est peu connue, a ceci de particulier, qu'outre les „ Suplémens ordinaires, attribuez à Christophle Bruno, „ Moine de Baviere, elle en a d'autres copiez sur un Manuscrit de la Bibliotheque de Saint Victor, par Jean „ Masson, Archidiacre de Bayeux, frere de Papire Masson, assez connu parmi les Savans. Ces Suplémens, dont „ les deux Massons n'ont point decouvert l'Auteur, sont „ de François Petrarque, si nous en croyons Scaliger dans „ les seconds Scaligerana: *In Bibliotheca S. Victoris*, dit-il, „ *primus liber Q. Curtii erat, sed deprehendi esse compositum à Petrarcha*". Ajoûtons encore ceci: Vassan écrivit un jour à Goldast qu'on verroit bientôt le prémier Livre de Quinte Curce. *Est in manibus Pap. Massonii liber ille* 1. *Quinti Curtii hactenus desideratus, quem ubi primum publicaverit tibi exhibebo* (27).

(*D*) *Le Cardinal du Perron admiroit trop Quinte Curce.*] „ Une page de Quinte Curce vaut mieux que 30 de Tacite. . . . . Quinte Curce est le premier de la Latinité, si poli, si terse, & est admirable qu'en ses subtilitez „ il est facile, clair, & intelligible. Je mets Florus le plus „ haut apres lui, c'est tout fleur, il est si élegant. Monsieur de Tyron qui estoit un grand homme pour juger des „ stiles mettoit Q. Curce au premier rang (28). J'aimerois mieux louer cet Historien avec quelque restriction, comme a fait Famianus Strada. *At Q. Curtio*, dit-il (29), *quamquam iis virtutibus exornato, quibus constat aut heroicis eum temporibus vixisse, aut dignum fuisse qui viveret, non defuere, qui objicerent quæsiti interdum medicamenta candoris, & numerorum usum paulo intemperatiorem.* Balzac (30) reproche le même défaut à un Ecrivain moderne, & se sert des mêmes mots que ce Jésuite. Cela soit dit en passant pour découvrir un petit larcin.

(14) *Elle est dans mon Edition in* 12 *des* Oeuvres de la Mothe le Vayer *à Paris* 1681, *à la page* 197 *du III Tome.*

(15) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 152.

(16) Tacitus, Annal. *Libr. XI.*

(17) *Avant qu'il parvint aux Charges il étoit au service du Gouverneur d'Afrique.* Tenuis adhuc & obscurus obtinenti Africam comes hæserat. *Plin. Epistola XXVII Libri VII.*

(18) Mich. le Tellier, *in Præfat. ad* Q. Curtium.

(19) *C'est-à-dire le silence de* Quintilien.

(20) *Tom. III de ses* Oeuvres. *p.* 197, 198.

(21) Moreri *cite Pline, epist.* 7. *il faloit epist.* 27. *& Vossius* lib. 2. *il faloit* lib. 1.

(22) *In* Biblioth. Selecta.

(23) *In* Coronol. *Cap. XX, num.* 31, *apud* Freinshem. *Proleg. Cap. III.*

(24) Freinshem. *ibid.*

(25) La Mothe le Vayer, Oeuvres, *Tom. III*, *pag.* 199.

(26) Colomiés, Bibliotheque Choisie, *p.* 184, 185.

(27) *Voiez la XXXI* Lettre *du Recueil des* Lettres écrites à Goldast *publié l'an* 1638.

(28) Perroniana, *au mot* Stiles, *pag. m.* 307.

(29) Famianus Strada, Prolusion. Academ. *Libr. II*, Prolus. *III*, *pag. m.* 266.

(30) *Dans une* Lettre Latine *à Mr.* Silhon, *pag. m.* 194.

QUINTILIEN (Marc Fabius) étoit de Calagurris en Espagne (*a*). On prétend qu'il fut amené à Rome par Galba (*b*), & il est certain qu'il y enseigna la Rhétorique avec beaucoup de réputation. Il fut le prémier qui l'y enseigna publiquement, & aux gages de l'Etat (*c*). Il fut déchargé de cette pénible Profession après l'avoir exercée pendant vingt années (*d*). Il eut à souffrir plusieurs afflictions domestiques, qui pensérent mettre à bout toute sa constance, & qui l'obligérent à se plaindre de la cruauté du destin (*A*). Il regreta sur tout un fils âgé de dix ans que

(*a*) *Adserat usque licet Fabium Calagurris alumnum.* Ausonius, *in* Professorib. *pag.* 145. *Cette Ville est sur l'Ebre & se nomme présentement* Calahorra. (*b*) Chronic. Eusebii, *sub Olymp.* 211, *p. m.* 162. *Voiez la Remarque* (*E*). (*c*) *Ibid. sub Olymp.* 216. *pag.* 164. (*d*) *Post impetratam studiis meis quietem quæ per viginti annos erudiendis juvenibus impenderam.* Quintil. *Præf. Libri I.*

(*A*) *Il eut à souffrir plusieurs afflictions domestiques, qui . . . l'obligérent à se plaindre de la cruauté du destin.*] Il vit mourir sa femme qui n'avoit que dix-neuf ans, il en fut inconsolable. Il la loue beaucoup. *Omni virtute quæ in fœminas cadit functa, insanabilem attulit marito dolorem . . . . illi dolori quem ex matre optima atque [illegible] supergressa, paucos ante menses ceperam gratu[illegible]* (1). Elle lui laissa deux fils, dont l'un mourut âgé de [illegible] ans, & l'autre à l'âge de dix. Celui-ci étoit l'aîné, [illegible] dons extraordinaires: la fortune d'ailleurs lui ouvroit déja la porte large des dignitez; un homme qui avoit été Consul l'avoit adopté; un autre qui étoit Préteur & son oncle maternel en vouloit faire son gendre. *Tene consularis nu-* [illegible] L'affliction de Quintilien [illegible]

(1) Quintil. *Præfat. Libri VI*, *pag. m.* 267.

que la mort lui enleva, & qui étoit d'une espérance extraordinaire (*e*). Il ne se borna pas à donner des regles de bien parler, il produisit son Eloquence dans le Barreau, il plaida pour la Reine Berenice devant elle-même (*f*); & il passoit pour un si bon Avocat, que l'on écrivoit ses Plaidoiers afin de les vendre aux Libraires (*B*). Quelques-uns croient qu'il fut Consul (*C*): il est plus certain qu'il fut Précepteur des petits-fils de la sœur de Domitien (*D*). On ne sait pas bien certainement s'il étoit fils ou petit-fils de l'Orateur dont Seneque le pere a dit quelque chose (*E*).
Plusieurs

(*e*) *Voiez la Remarque (A).*

(*f*) Quintilianus, *Libr. IV, Cap. I, pag. m.* 188.

impatience. *Tunc igitur optimum fuit, infaustum opus, & quicquid hoc est in me infelicium literarum, super immaturum funus consumpturis viscera mea flammis injicere, neque hanc impiam vivacitatem novis insuper curis fatigare. Quis enim mihi bonus parens ignoscat, si studere amplius possum? ac non oderit hanc animi mei firmitatem, si quis in me est alius usus vocis, quàm ut incusem Deos, superstes omnium meorum? nullam terras despicere providentiam tester? si non meo casu, cui tamen nihil objici, nisi quòd vivam, potest: at illorum certè, quos utique immeritos mors acerba damnavit* (2)..... *Juro per mala mea, per infelicem conscientiam, per illos manes numina doloris mei; has me in illo vidisse virtutes ingenii, non modò ad perspiciendas disciplinas, quo nihil præstantius cognovi, plurima expertus, studiique jam tum non coacti; (sciunt præceptores), sed probitatis, pietatis, humanitatis, liberalitatis; ut prorsus posset hinc esse tanti fulminis metus; quòd observatum ferè est, celerius occidere festinatam maturitatem; & esse nescio quam, quæ spes tantas decerpat, invidiam; ne videlicet ultra quàm homini datum est, nostra provehantur* (3). Il ne laissa point de changer d'avis à l'égard de son Ouvrage. Il le continua, & il l'acheva.

(2) Quintil. *Præfat. Libri VI, pag. m.* 267.

(3) *Idem, ibidem, pag.* 268.

(*B*) *L'on écrivoit ses Plaidoiers afin de les vendre aux Libraires.*] Il y avoit alors à Rome certaines gens qui par le moien de quelques Notes d'abréviation emportoient toute une Harangue, quelque rapide que pût être la prononciation de l'Orateur. Cet Art est connu & pratiqué aujourd'hui en Angleterre mieux qu'en aucun lieu du monde. Ceux qui prenoient la peine d'écrire de cette sorte ce qu'ils entendoient prononcer dans le Barreau, ne le faisoient pas toûjours par un motif de curiosité: l'avarice les y poussoit quelquefois; ils vouloient avoir de bonnes Pieces pour en trafiquer avec les Libraires. Les Auteurs s'en trouvoient mal quelquefois; car ils remarquoient que l'Ecrivain avoit oublié de bonnes choses, ils ne se voioient qu'imparfaitement dans les Ouvrages qui couroient ainsi sous leur nom. C'est ce qui arriva à notre Quintilien, comme il nous l'apprend lui-même après avoir fait mention d'un Plaidoié qu'une ambition de jeune homme l'avoit porté à communiquer au public. *Id est in causa Nævii Aproniani solùm quæsitum, præcipitatane esset ab eo uxor; an se ipsa sua sponte jecisset. Quam actionem equidem solam in hoc tempus emiseram, quod me ipsum fecisse seductum juvenili cupiditate gloriæ fateor. Nam cæteræ, quæ sub nomine meo feruntur, negligentia excipientium in quæstum notariorum corruptæ, minimam partem mei habent* (4).

(4) Quintil. Institut. *Libr. VII, Cap. XI, pag. m.* 321, 322.

(*C*) *Quelques-uns croient qu'il fut Consul.*] Ils se fondent sur ces paroles d'Ausone: *Quintilianus consularia per Clementem ornamenta sortitus, honestamenta nominis potius videtur quam insignia potestatis habuisse* (5). Vinet nous dit là-dessus que Marc Arricinius Clemens, & Titus Flavius Clemens, aiant eu beaucoup de part à la faveur de Domitien pendant quelque tems, tombérent de telle sorte dans sa disgrace qu'il les fit mourir. Il ne sait pas qui de ces deux Clemens obtint à Quintilien l'honneur dont Ausone parle: mais, ajoûte-t-il, ce ne fut pas le Consulat ordinaire; car les Fastes n'en font aucune mention. Il faut donc dire que ce ne fut qu'un Consulat subrogé (6). Vinet auroit pu arrêter ses conjectures sur Flavius Clemens, comme on le verra ci-dessous. On fortifie le passage d'Ausone par ces Vers de Juvenal:

(5) Ausonius, *in* Gratiar. Actione, *pag. m.* 712, 713.

(6) Vinet. in Auson. *pag.* 713.

Unde igitur tot
Quintilianus habet saltus? exempla novorum
Fatorum transi: felix, & pulcher, & acer,
Felix, & sapiens, & nobilis, & generosus
Appositam nigræ lunam subtexit alutæ:
Felix, orator quoque maximus, & jaculator,
Et si perfrixit, cantat bene: distat enim, quæ
Sidera te excipiant modo primos incipientem
Edere vagitus, & adhuc à matre rubentem.
Si fortuna volet, fies de rhetore consul,
Si volet hæc eadem, fies de consule rhetor (7).

(7) Juven. Sat. VII, *Vers.* 188.

Pour le moins nous apprenons dans ce Passage que Quintilien aquit des richesses & des honneurs; mais Juvenal insinue que le bonheur y contribua autant ou plus que le mérite. *Si la XXXII Lettre du VI Livre de Pline fut écrite à notre Quintilien, nous n'avons pas lieu de croire que Juvenal ait eu raison à l'égard de l'opulence qu'il attribue à ce Régent de Rhétorique. Pline assûre que celui à qui il écrit n'avoit pas beaucoup de bien (8); il ne le croit pas en état d'équiper sa fille comme elle le devoit être en se mariant à un homme d'importance. C'est pourquoi il la gratifie d'une somme [illegible]dérable (9) afin qu'elle puisse entrer d[illegible]ement chez [illegible] *[illegible] tamen sit nuptura honestissimo viro, Nonio Celeri [illegible] [illegible]tio civilium officiorum necessitatem quandam nitoris impo[illegible] [illegible]a secundum conditiones [illegible]e, comitatu auge[illegible] [illegible]ibus non quidem augetur [illegible]natur tamen, & instruitur* (10). On

(8) *Te porro animo beatissimum, modicum facultatibus scio.* Plinius, Epistolâ XXXII *Libri VI, pag. m.* 400.

(9) *Tanquam parens alter puellæ nostræ confero quinquaginta millia nummûm.* Idem, ibid.

(10) *Idem, ibidem.*

pourroit prétendre que le pere de cette fille n'est pas notre Quintilien; car il semble que Pline auroit touché quelque chose de l'avantage qu'il avoit eu d'être son Disciple, s'il avoit écrit à son Professeur. Outre cela l'on pourroit dire que Quintilien aiant perdu son épouse & deux fils, se représente comme une personne à qui les Dieux avoient ôté toute sa famille (11). Il dit même que sa femme mourut à l'âge de dix-neuf ans, après lui avoir donné deux fils (12). Auroit-il parlé de la sorte, s'il en avoit eu aussi une fille? Mais ces raisons-là n'ont rien de démonstratif. Quintilien se remaria peut-être, & eut de son second mariage la fille dont Pline parle. Son bien avoit pu diminuer depuis la VII Satire de Juvenal. Ce Poëte même avoit pu le considérer comme fort riche en comparaison des autres Rhéteurs, & Pline pouvoit le considérer comme médiocrement pourvu de biens en comparaison de la famille où la jeune Quintiliana alloit s'allier. Notez qu'il est sûr qu'il a été l'un des Disciples de Quintilien (13); mais il pouvoit bien lui écrire sans faire mention de cela.

(11) Quintil. *Præfat. Libri VI* Institut. Orator.

(12) *Nondum expleto ætatis undevicesimo anno duos enixa filios.* Idem, ibid.

(13) Plinius, Epist. XIV *Libri II, &* Epist. VI *Libri VI.*

(*D*) *Il fut Précepteur des petits-fils de la sœur de Domitien.*] Il le témoigne lui-même par ces paroles: *Cum mihi Domitianus Augustus sororis suæ nepotum delegaverit curam, non satis honorem judiciorum cælestium intelligam, nisi ex hoc quoque oneris magnitudinem metiar* (14). Mr. Moreri ne rend pas bien ce Passage quand il dit, que cet Empereur *donna à* Quintilien *le soin de l'éducation de ses neveux.* Barthius feroit la même faute, si par le terme *nepotum*, il n'entendoit pas *petits-fils*, comme il y a beaucoup d'apparence qu'il fait (15). Il se trompe néanmoins. Celui qui a fait le Sommaire des Chapitres de Quintilien assûre que ce Rhéteur instruisit les fils de la sœur de Domitien. C'est se mêler de régler les qualitez des Disciples mieux que leur propre Précepteur ne les a réglées. Mais, dira-t-on, où trouverons-nous ces petits-fils de la sœur de Domitien? Je répons qu'il y a beaucoup d'apparence que c'étoient les deux fils de Flavius Clemens cousin germain de ce Prince. Dès leur enfance il les désigna publiquement ses Successeurs, & il fit porter à l'un le nom de Vespasien, & à l'autre celui de Domitien (16). Il est donc probable qu'il leur donna pour Précepteur le plus grand Maître qu'il y eût alors à Rome, je veux dire Quintilien. On m'opposera que Flavius Clemens fut marié avec la sœur de Domitien, & par conséquent que ses fils n'étoient pas les petits-fils de la sœur de cet Empereur. On me citera Philostrate qui assûre que la femme de Flavius Clemens étoit sœur de Domitien (17). Mais je répondrai que Philostrate est moins croiable que Dion, qui dit seulement qu'elle étoit parente de ce Prince. Τὸν Φάβιον Κλήμεντα ὑπατεύοντα καίπερ ἀνεψιὸν ὄντα καὶ γυναῖκα καὶ αὐτὴν συγγενῆ ἑαυτοῦ Φλαβίαν Δομιτίλλαν ἔχοντα κατέσφαξεν ὁ Δομιτιανός. *Fabium Clementem consulem (etsi patruelis ejus erat & Flaviam Domitillam Domitiani consanguineam uxorem habebat) morte affecit* (18). De plus je dirai que Domitilla sœur de Domitien n'étoit pas en vie lors que Flavius Clemens fut mis à mort, & néanmoins Philostrate assûre que la femme de ce Flavius fut reléguée après la mort de son mari. Il s'abuse donc lors qu'il assûre qu'elle étoit sœur de Domitien. Nous apprenons de Suetone que Vespasien n'eut de Flavia Domitilla son épouse que trois enfans, savoir Titus, Domitien, & Domitilla, & qu'il perdit sa femme & sa fille avant que d'être Empereur (19). Je suppose que Domitilla fille de Vespasien laissa une fille qui fut femme de Flavius Clemens. Dans cette supposition les fils de Flavius Clemens Disciples de Quintilien sont les petits-fils de la sœur de Domitien, qualité que leur Précepteur leur a donnée formellement. Il se passa assez d'années depuis la mort de Domitilla jusques à l'Empire de Domitien, pour nous permettre de soutenir que les petits-fils de Domitilla étoient en âge de profiter des instructions de Quintilien sous cet Empire; car il nous est fort permis de prétendre que Vespasien perdit sa fille long-tems avant que d'être Empereur. Il ne le fut qu'à l'âge de soixante ans. L'Inscription *Flavia Domitilla Imp. Cæsaris Neptis* (20) se doit rapporter, comme l'observe Tristan, non pas à une fille de Vespasien, mais à une fille de Domitilla sœur de Tite. Enfin je dis que celui qui conféra la Dignité consulaire à Quintilien s'appelloit Clemens. Or il la lui conféra en récompense des fonctions de Précepteur: cela paroit par le but qu'Ausone s'est proposé en faisant mention de cela; il faut donc ou que le pere des Disciples de Quintilien, ou que l'un de ces Disciples aient conféré cette récompense: d'où je conclus que les éleves de ce Rhéteur étoient fils de Flavius Clemens, & qu'ainsi ce Flavius avoit pour femme une fille de la sœur de Domitien. Je m'étonne que ni Casaubon (21), ni son Critique Marcilius (22), n'aient point pris garde à l'erreur de Philostrate: ils approuvent l'un & l'autre qu'il ait dit que la femme de Flavius Clemens étoit fille de Vespasien, & qu'elle vivoit au tems que ce Flavius fut tué. Cela est démenti nettement par Suetone (23).

(14) Quintil. *Præfat. Libri IV* Institut. Oratoriar.

(15) *Sic Domitianum adulatur Quintilianus curæ Nepotum ejus admotus.* Barthius, in Statium, *Tom. III, pag.* 1592.

(16) Suet. *in* Domit. *Cap. XV.*

(17) Ἔτυχε μὲν γὰρ Κλήμεντα ἀπεκτονὼς . . . ᾧ τὴν ἀδελφὴν τὴν ἑαυτοῦ ἐδεδώκει. *Cum Clementem . . . cui sororem suam nuptum dederat occidisset.* Philostr. *in* Vita Apollonii, *Libr. VIII.*

(18) Xiphil. *in* Domitiano, *pag. m.* 236.

(19) Suet. *in* Vespas. *Cap. III.*

(20) *Elle est dans* Gruterus, *p.* 355.

(21) Casaubon *in* Suet. Domit. *Cap. XV.*

(22) Theodorus Marcilius in Suet. *ibid.*

(23) *In* Vespasian. *Cap. III.*

(*E*) *On ne sait pas . . . s'il étoit fils ou petit-fils de l'Orateur dont Seneque le pere a dit quelque chose.*] Cet Orateur a dû vivre sous Auguste, car Seneque le pere en parle
comme

Plusieurs Critiques donnent à cet Orateur les Déclamations qu'Ugolin de Parme, & ensuite Pierre Pithou ont publiées *(F)*; mais les Institutions Oratoires passent constamment pour l'Ouvrage de notre Quintilien. La maniere dont Pogge en trouva le Manuscrit vaut la peine d'être rapportée *(G)*. La République des Lettres eût extrémement perdu si les Oeuvres de Quintilien fussent péries; car c'est un Auteur excellent, & il seroit à souhaiter que tous ceux qui font des Livres ne les composassent qu'après avoir lu celui-là avec beaucoup d'attention. Je suis bien fâché de n'avoir connu que trop tard l'importance de cette conduite. Monsr. de la Fontaine qui se connoissoit si bien en bonnes choses estimoit infiniment ce Rhéteur. Voiez dans ses Oeuvres posthumes (*g*) les Vers qu'il envoie à Mr. l'Evêque d'Avranches *en lui donnant un Quintilien de la Traduction d'Horatio Toscanella.* Mr Nicolle le pere, & Mr. l'Abbé de Pure l'ont mis en François. L'Edition la plus correcte que nous aions de Quintilien est celle de Mr. Obrecht *(H)*. On y a mis comme dans toutes les autres le Dialogue *de causis corruptæ Eloquentiæ.* Ce n'est pas pourtant l'opinion de tous les Critiques que Quintilien ait fait ce Dialogue: plusieurs l'attribuent à Tacite, & on l'imprime ordinairement avec les Oeuvres de cet Historien. Ce qu'il y a de bien véritable est que notre Auteur

(*g*) *A la pag. 52 de l'Edition de Hollande.*

comme d'un homme déja mort, & dont la réputation étoit éteinte (24). Or Quintilien étoit fort jeune lors que Domitius Afer, qui mourut sous l'Empire de Neron, étoit déja vieux (25): on n'est donc pas trop raisonnable quand on le fait fils d'un homme qui a fleuri sous Auguste. Il vaudroit mieux dire qu'il étoit son petit-fils; mais il faudroit craindre peut-être l'Objection qu'on pourroit tirer de ce qu'il a fait mention de son pere comme d'un Orateur (26), sans avoir jamais parlé de son grand-pere. Il y a de bons Critiques (27) qui ne donnent ni à l'aieul ni au pere de Quintilien les Déclamations que Pithou a publiées. Elles ne sentent point le Siecle d'Auguste, disent-ils; & il n'y a nulle apparence que les Productions du Quintilien dont Seneque parle soient parvenues jusques à nous, pendant que d'autres Ouvrages du même tems, & beaucoup plus achevez se sont perdus. Ils observent que selon Seneque toute la réputation de l'Orateur Quintilien mourut avec lui (28). S'ils en concluent qu'il n'avoit point publié de Livres, ils raisonnent mal; combien y a-t-il d'Auteurs dont toute la gloire meurt avant eux, ou pour le moins en même tems qu'eux? N'oublions pas cette Remarque: le pere de Quintilien plaidoit des causes, il demeuroit donc à Rome, disent quelques-uns: pourquoi donc assûre-t-on dans la Chronique d'Eusebe que Galba amena d'Espagne à Rome Quintilien? Etoit-ce la mode qu'un homme établi à Rome laissât ses enfans dans une Province? Mr. de Tillemont (29) vous fera voir que ce ne sont pas des Objections convaincantes, mais il ne laisse pas d'avouer l'erreur de la Chronique d'Eusebe. Il montre qu'on y assûre faussement que Galba mena à Rome Quintilien l'an 69: il le montre, dis-je, par cette raison, Quintilien entendit à Rome Domitius Afer qui mourut l'an 59. Notez que Monsr. de Tillemont ne se sert pas d'une bonne preuve. Il cite un Passage qui porte, non pas que Quintilien ouït plaider Domitius Afer, mais qu'on faisoit cas d'un Plaidoié particulier de cet Orateur (30). On eût dû citer un autre endroit (31). Il ne veut pas qu'on s'appuie sur l'omission de Martial, & j'avoue qu'elle ne peut point passer pour une preuve démonstrative; mais c'est néanmoins une très-forte difficulté à proposer contre ceux qui disent que Quintilien étoit Espagnol. Martial se plaisoit beaucoup à faire mention des Hommes illustres d'Espagne, & à marquer qu'ils étoient nez en Espagne. Auroit-il oublié de marquer la même chose touchant un homme aussi célèbre que Quintilien? En auroit-il parlé d'une maniere qui étoit plus propre à persuader que Quintilien étoit de Rome, qu'à persuader le contraire?

Quintiliane vagæ moderator summe juventæ,
Gloria Romanæ Quintiliane togæ (32)

J'en laisse le jugement aux Lecteurs: ce n'est pas sans dire que ce Passage de Martial ne prouve pas que Quintilien fût né à Rome, & que ceux qui ont conclu d'un Passage de Trebellius Pollion qu'il étoit bourgeois de Rome (33), ont mal raisonné. *Fuit autem*, il s'agit de Posthumius le jeune (*quod solum memoratu dignum est*) *ita in declamationibus disertus, ut ejus controversiæ Quintiliano dicantur insertæ, quem declamatorem Romani generis acutissimum, vel unius capitis lectio prima statim fronte demonstrat* (34). Voilà les paroles de Trebellius Pollion: elles signifient seulement que Quintilien a été un Rhéteur Latin. On l'oppose, non pas aux Ecrivains Provinciaux, mais aux Grecs (35).

(F) *Les Déclamations qu'Ugolin de Parme, & ensuite Pierre Pithou ont publiées.*] Il n'en publia que CXXXVI. Pierre Pithou en fit faire une nouvelle Edition l'an [illegible], qui fut plus correcte, & augmentée de neuf Déclamations qui n'avoient jamais paru. Vossius le remarque dans l'un de ses Livres (36); mais dans un autre il ne fait nulle distinction, (37) *cujus declamationes CXLV à Thadæo U[illegible] editas, ex veteri codice restituit P. Pythæus* (38). Mr. Moreri a suivi ce guide dans l'endroit où il auroit dû l'abandonner. Au reste, je n'oublie pas de dire, ni que Vossius a eu tort de ne marquer pas en quel tems vivoit Ugolin de Parme(39), ni que Pierre Ayrault publia (40) les Déclamations de Quintilien avant que Pierre Pithou les publiât. Il s'en vante dans son Traité de la Puissance paternelle. *Quintilien*, dit-il (41), *que nous avons le premier remis en lumiere, & apres nous le docte Pithou.*

(G) *La maniere dont Pogge en trouva le Manuscrit vaut la peine d'être rapportée.*] Ce fut dans l'Abbaye de Saint Gal pendant le Concile de Constance. Le Quintilien qu'on avoit alors en Italie étoit horriblement mutilé: *ita lacerum, ita circumcisum, ut nulla forma, nullus habitus hominis in eo recognosceretur.* Jugez du plaisir qu'on eut quand on apprit que Pogge l'avoit trouvé tout entier. Il le fit savoir promptement: la Lettre qu'il écrivit là-dessus n'a pas été imprimée: elle est à la fin d'un Manuscrit de Quintilien dans la Bibliotheque de Milan, comme nous l'apprenons de Dom Mabillon, qui rapporte ce curieux morceau de cette Lettre. *Fortuna quædam fuit, cum sua, tum maxime nostra, ut cum essemus Constantiæ otiosi, cupido incesserit visendi ejus loci, quo ille reclusus tenebatur. Est autem monasterium sancti Galli, prope urbem hanc millibus passuum viginti. Itaque nonnulli animi laxandi, & simul perquirendorum librorum, quorum numerus maximus ibi esse dicebatur, gratia eo perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam, quos longum esset recensere, Quintilianum reperimus, adbuc salvum & incolumem, plenum tamen situ, & pulvere refertum. Erant enim in bibliotheca libri illi, non ut eorum dignitas postulabat, sed in teterrimo quodam & obscuro carcere, fundo scilicet unius turris, quo ne vitæ quidem damnati detruderentur. . . . . Reperimus præterea libros tres primos & dimidiatum quarti C. Valerii Flacci Argonauticωn; & expositiones, tanquam thema quoddam, super octo Ciceronis orationibus Q. Asconii Pediani eloquentissimi, de quibus ipse meminit Quintilianus. Hæc mea manu transcripsi, & quidem velociter, ut ea mitterem ad Leonardum Aretinum & Nicolaum Florentinum: qui cum à me hujus thesauri adinventionem cognovissent, multis à me verbis Quintilianum per suas litteras quam primum ad eos mitti contenderunt* (42). Au reste, pour connoître le mauvais état où étoit réduit le Quintilien qui avoit paru avant ce tems-là, il ne faut que lire une Lettre de Petrarque (43). Un certain Gasparin de Bergame, qui enseignoit les Belles-Lettres à Milan, fut bien à plaindre; car il se fatigua beaucoup sur ce mauvais Manuscrit, avant qu'on eût recouvré quelque chose de meilleur (44). Observons une méprise de Monsr. Varillas. Poggio, dit-il (45), „ eut le bonheur de découvrir „ les Institutions, & les dix-neuf premieres Declamations „ de Quintilien, en furetant dans la boutique d'un épicier „ Alemand, qui les alloit déchirer, pour en faire des en„ velopes (46). Et ceux qui savent, que c'étoit là le „ seul exemplaire, qu'il y eût au monde, en auront d'é„ ternelles obligations à la mémoire de Poggio ". Mr. de Larroque a fait voir qu'il est très-faux qu'il n'y eût au monde que cet Exemplaire de Quintilien. Voici ses paroles: „ Quelque grande qu'eût été cette perte (47), elle „ n'eût pas été irréparable. Un beau Manuscrit de ce „ Rhéteur Romain, qui se trouve dans la riche Bibliothé„ que d'Oxford, de plus de 500 ans, auroit consolé le Pu„ blic du malheur arrivé au précédent: aussi bien que plu„ sieurs autres que le sçavant M. Grævius m'a assûré de„ puis peu se trouver à Cologne & à Berne, d'une an„ cienneté considérable. Et si par hazard ceux-là eussent „ encore rencontré quelque Epicier impitoiable, le mal „ auroit encore pû se réparer, par le grand nombre de „ ceux qui se trouvent dans la Bibliotheque du Roi Très-„ Chrétien, [illegible] le Catalogue que j'en ai vû n'est point [illegible], & dans lequel on en voit quatorze ou quin„ ze (48)".

(H) *L'Edition la plus correcte* [illegible] *est celle de Mr. Obrecht.*] Elle a paru en deux Volumes *in quarto* à Strasbourg l'an 1698. Il a [illegible] le Texte en plusieurs endroits, ou par le secours des Manuscrits, ou par ses propres conjectures (49); il n'a pas [illegible] la leçon ordinaire des Critiques qui [illegible] à leurs Remarques, [illegible] la leçon qui leur paroît la meilleure, & laissant dans le Texte celle qui leur [illegible]; [illegible] il donne le Texte comme il [illegible] le lire. [illegible] que Mr. [illegible] donna [illegible] 1665 à ceux [illegible] les au[illegible]. Voiez le Journal des Savans du [illegible] de Mai 1665 (50).

(24) Seneca, Controv. *Libr. V, in Præfat.*

(25) *Domitio Afro quem adolescentulus senem colui.* Quintil. *Libr. V, Cap. VII, pag.* 212.

(26) *Idem, Libr. IX, Cap. III, pag.* 432.

(27) *Voiez les* Notes *de* Faber *sur les* Controverses de Seneque, *Libr. V, in Præf.*

(28) *Quorum fama cum ipsis extincta est.* Seneca, *ubi suprà.*

(29) Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. II, p.* 873, 874, *Edit. de Bruxelles.*

(30) *Il cite le Chap. I du X Livre de* Quintilien *où il y a*, nobis pueris insignes pro Voluseno Catulo Domitii Afri, Crispi Passieni, Decimi Lælii orationes ferebantur.

(31) *Celui que j'ai rapporté ci-dessus, Citation* (25).

(32) Martial. Epigr. XC *Libri II.*

(33) Casaubon in Plin. Epist. XIV *Libri II, pag. m.* 120, 121, *est de ceux-là.*

(34) Trebellius Pollio, *in* Posth. juniore, *pag.* 560 *Tom. II* Histor. August. Scriptor.

(35) *C'est comme dans ces paroles de* Pline, *au Chap. XII du Livre II* [illegible] dem defectus utriusque (*Solis ac Lunæ*) primus Romani generis in [illegible] Sulpicius Gallus . . . . Apud Græcos autem investigavit [illegible] Thales.

(36) Vossius, *in* Institutionibus Oratoriis, *Libr. I, C*[illegible] 198, 199.

(37) *Idem*, de Rhetorices natura, *pag.* 105.

(38) [illegible] *dire* Pithœus.

(39) *Il vivoit au XV Siecle.* Philelphe *parle de lui. Voiez* Reinesius, Epist. LXIII ad Daumium, *pag.* 167.

(40) *A Paris l'an* 1563.

(41) Ayrault, *pag. m.* 271. *Voiez aussi sa* Dissertation de la nature & mutation des Loix, *pag. m.* 189.

(42) Mabillon, *in* Musæo Italico, *Tom. I, Parte I, pag.* 211.

(43) *Celle qu'il écrit à Quintilien.*

(44) Volaterran. *Libr. XXI, pag. m.* 772, 773.

(45) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 163.

(46) Paul Jove, *in* Elogior. *Cap. X, pag. m.* 30, *dit seulement* ita ut & ei quoque (*Pogio*) Quintilianum in salsamentarii taberna repertum debere fateamur. Paul Jove *se trompe, &* Mr. Varillas *encore plus. Ce fut dans l'Abbaye de Saint Gal qu'on trouva* Quintilien.

(47) *Celle du Manuscrit trouvé chez l'Epicier Alemand* [illegible]

(48) *C'est* [illegible] *les Manuscrits* [illegible] Varillas [illegible]

(49) *Voiez le* Journal de Leipsic, [illegible]

(50) *Pag.* [illegible]

Auteur avoit fait un Livre *de caussis corruptæ Eloquentiæ* (*b*). Je le croi perdu, & ne doute nullement qu'il ne fût de la même force à proportion que ce qui nous reste de cet Ecrivain. Je n'ai point marqué toutes les parties de son mérite, il faut que je dise encore qu'il paroit très-honnête homme dans ses Ouvrages, & que l'on y trouve beaucoup de mœurs. On le blâme d'avoir trop loué l'Empereur Domitien; & quoi qu'il ne l'ait fait qu'en passant, & d'une maniere très-fine (*i*), on ne lui pardonna pas cette faute, qui paroit sans doute très-grande à ceux qui ont lu l'Histoire de ce méchant Prince. Cet Article eût pu être bon si j'avois eu les *Annales Quintilianei* de Monsr. Dodwel (*k*); mais par une infortune dont je me plains si souvent, qui est que je suis destitué des Livres qui me seroient les plus nécessaires, il m'a été impossible de consulter cet Ouvrage-là.

(*b*) Quintil. Institut. *Libr. VI init. & Libr. VIII in fine.*

(*i*) *Id. ibid. Libr. X, Cap. I.*

(*k*) *Imprimez à Oxford l'an 1698.*

QUINTIN (JEAN) Professeur en Droit Canonique à Paris dans le XVI Siecle, étoit d'Autun. Il ne manquoit ni de savoir, ni de génie. Il avoit d'abord goûté ce qu'on appelloit les nouvelles opinions, & il déclara sa pensée là-dessus dans une Harangue assez clairement, pour s'attirer une tempête qui le contraignit à décamper de Poitiers (*A*); mais sa foi, qui n'étoit qu'à tems (*B*), ne fut point à l'épreuve d'une longue persécution. Il s'accommoda bientôt après d'un bon Bénéfice qu'on lui procura dans l'Ordre des Chevaliers de Malte (*a*); & lors qu'il revint de cette Ile où il avoit été domestique du Grand Maître, il fut élevé à la Charge de Professeur en Droit Canonique à Paris l'an 1536. L'action, qui donna le plus grand sujet de parler de lui, fut la Harangue qu'il prononça au nom du Clergé dans les Etats d'Orleans au mois de Décembre 1560. S'il n'eût point suivi une route fort battue depuis plusieurs Siecles, en demandant au nom du Clergé que l'on procédât par les voies les plus rigoureuses contre ceux de la nouvelle Religion, on seroit plus étonné de sa demande: mais quelque longue que fût la possession de cet esprit sanguinaire; on ne put s'empêcher d'être surpris qu'un Ecclésiastique se fût chargé d'une telle sollicitation (*C*). Quintin n'avoit pas prévu la vigueur que les Chefs des Protestans devoient témoigner dans cette Assemblée; encore moins avoit-il prévu la sensibilité qu'il devoit avoir pour la critique de sa Harangue. S'il avoit prévu ces choses, il se fût sans doute tenu à Paris, & eût mieux aimé expliquer quelque Décrétale à des Ecoliers, qu'aller faire des Leçons de cruauté au Roi son Maître, en présence des trois Etats du Roiaume. L'Amiral de Châtillon se plaignit si hautement de la Harangue de Quintin (*D*), que le Roi & la Reine Mere mandérent cet Orateur,

(*a*) Doujat. Prænot. Canonic. *Libr. V, Cap VIII, pag. 620.*

(*A*) *A décamper de Poitiers.*] Le Président de la Place nous l'apprend en cette maniere: „ Plusieurs ayans entendu „ la Harangue dudit Quintin, furent bien esbahis, ne s'attendans pas qu'il la deust faire telle, pource qu'il avoit „ esté autresfois souspeçonné, voire poursuivi, pour le „ faict de la Religion, & contrainct s'absenter hors la ville „ de Poictiers, pour y avoir faict une Harangue en public „ bien d'autre sorte que celle qu'il venoit de faire (1)". Beze dit la même chose (2).

(*B*) *Sa foi qui n'étoit qu'à tems.*] Beze (3) parle ainsi de lui: „ Quelques années au paravant un autre escolier „ natif d'Authun, nommé Quintin, avoit fait aussi une „ levée de bouclier; mais ayant esté contraint de se retirer, tant s'en falut qu'il perseverast, qu'au contraire il „ s'en destourna du tout, & finalement devenu celebre „ Docteur en Droit canon en l'Université de Paris, & „ ayant attrapé un gras benefice de l'ordre des Chevaliers „ de Rhodes, se rendit persecuteur en ce qu'il peut". Cet Historien parle de plusieurs autres personnes, qu'il regardoit comme des gens qui avoient reçu la semence *en lieux pierreux* (4), & entre les épines: ils avoient ouï la parole, & *incontinent l'avoient reçue avec joye*; mais ils n'avoient point de racine en eux-mêmes; ils n'étoient qu'à tems; desorte *qu'oppression ou persecution avenant pour la parole, ils estoient incontinent scandalisez; le souci de ce monde, & la fallace des richesses* étouffoient la parole, & la rendoient infructueuse.

(1) La Place, de l'estat de la Religion & Républiq. *Livr. IV, folio 151 verso.*

(2) Beze, Histoire Ecclesiast. *Tom. I, pag. 436.*

(3) *Là-même, pag. 63.*

(4) Saint Matth. XIII, 20.

(*C*) *D'une telle sollicitation.*] Quintin aiant demandé que tous les habitans du Roiaume fussent obligez d'être Catholiques; que les non Chrétiens, c'est-à-dire les Hérétiques, ne fussent point *admis en la conversation & congregation des subjects Chrestiens* (5), & que *desormais tout commerce de quelconque marchandise (livres ou autre) fust interdit, nié & défendu à tous heretiques* (6), ajoûta ces terribles paroles (7): „ Doncques est nostre requeste „ juste, raisonnable, saincte, & Catholique, accompaignée de l'expres commandement de Dieu, qui vous enjoint, Sire, de la nous interiner & accorder, repetant „ en divers lieux & par diverses fois son dict commandement. Il parle des Idolatres & Gentils allienez de la Loy: „ Les heretiques entre les Chrestiens sont estimez, prins, „ & reputez pour tels; les mots de ladicte Loy de Dieu „ s'ensuyvent, Garde toy bien de jamais faire amitié, d'estre confederé, de contracter mariage avec eux: garde „ toy qu'ils n'habitent en la terre; N'aye aucune compassion d'eux: Bats-les; frappe-les jusques à internecion (qui „ est la mort.) Et s'ensuit la raison du commandement, Afin „ que d'adventure ils ne te facent pecher contre moy, si „ tu crois leurs opinions; Qui te sera une offense & scandale dont s'ensuivra ma fureur contre toy, & bientost „ après je t'effacerai du tout. Sire, & vous Madame, „ pour le salut de vos ames, pour la manutention de vostre sceptre, gardez vous bien de ces horribles & formidables menaces. Voilà, Sire, ce que en toute simplicité, obedience, humilité, submission, & correction „ vostre Clergé de France propose & remonstre à vostre „ Majesté, touchant l'honneur & service de Dieu en vostre Royaume, & pour l'extirpation & abolition de ce „ qui lui est contraire, [illegible] oir, des sectes & heresies: le „ tout plus amplement & [illegible] culeement deduit & couché „ [illegible] ayer, duquel attendons response". On trouve toute entiere la Harangue de Quintin dans l'Histoire du Président de la Place. Il est clair que *les tres-humbles & devots orateurs du Clergé* (8) proposoient l'effusion du sang, si elle étoit nécessaire, puis qu'ils ramenoient le Roi à l'ordre & à la menace de Moïse; outre que Quintin avoit déjà dit très-expressément, que sa *Majesté forte & armée de fer* devoit résister aux heretiques, qu'*à ceste fin, non autre, Dieu lui avoit mis le glaive en main, pour defendre les bons, & punir les mauvais*; & que *nul ne peult nier que l'heretique ne soit mauvais capitalement, ergo punissable capitalement, & subject au glaive du Magistrat* (9).

(5) La Place, de l'estat de la Religion & Républiq. *folio 139 verso.*

(6) *Là-même, pag. 140.*

(7) *Là-même, pag. 141.*

(8) *C'est ainsi que* Quintin *parle dans* La Place, Comment. de l'estat de la Religion & Républiq. *folio 139.*

(9) *Là-même, folio 134 verso.*

Le Clergé de France s'est conduit plus finement cent vingt-cinq ans après; car en haranguant le Roi quelques mois avant la Révocation de l'Edit de Nantes, il déclara qu'il ne demandoit point à sa Majesté l'usage de sa puissance pour l'extirpation des *Hérétiques*. Cet artifice n'est pas dans le fond fort fin, & je ne sai si la franchise trop ingénue de l'an 1560 n'est pas préférable à la dissimulation de l'an 1685. Lisez ces paroles de Monsr. Claude (10): „ Tant „ que l'on n'a été que dans les acheminemens, les veritables auteurs de la persecution ne se sont point cachez; „ mais autant qu'il ont pu, ils ont fait cacher le Roi...... „ (11) Quand ils sont venus aux dernieres extremitez, & „ à la force ouverte, alors ils se sont cachez autant qu'ils „ l'ont pu, & ils ont fait paroître le Roy dans toute son étenduë. On n'a entendu que ces sortes de discours, *le „ Roy le veut, le Roy en a fait son affaire, le Roy va plus „ loin que le Clergé ne souhaitteroit.* Par ces deux moyens „ ils ont eu l'adresse de ne s'attribuer de cette persecution „ que la partie la moins forte, & la moins violente, & de „ charger de la plus éclatante & de la plus odieuse, la personne même du Roy".

(10) Plaintes des Protestans, *pag. 130.*

(11) *Là-même, pag. 131.*

(*D*) *L'Amiral de Châtillon se plaignit si hautement de la Harangue de Quintin.*] Il avoit été désigné de telle sorte dans quelques endroits de la Harangue, que chacun avoit jetté les yeux sur lui, & d'ailleurs on l'avoit désigné par des caracteres fort choquans; & l'on avoit assez fait connoître qu'on cherchoit à l'accabler d'infamie, & à le perdre. Voici l'un de ces endroits (12): „ Premierement, Sire, „ nous supplions Que si quelque fossoyeur de vieilles heresies desja mortes & ensevelies, par impieté se ingeroit & „ vouloit introduire & renouveller aucune secte ja condamnée (comme sont *in universum* toutes celles de ce calamiteux & seditieux temps) & à ceste fin presentast requeste, „ demandast temple, & permission d'habiter en ce Royaume: (comme se sont impudemment & par oultre cuidance „ ingeré n'a gueres aux Estats particuliers aucunes de vos „ Provinces) Que tel porteur de requestes, comme fauteur „ d'heretique, soit luy-mesme tenu & declaré pour heretique, & que contre lui comme tel soit procedé selon la „ rigueur des constitutions Canoniques & civiles, *ut auferatur malum de medio nostri*". En voici un autre (13): „ Gaïnas Capitaine General des gens tant à pied que à cheval de l'Empereur Arcadius l'an 410 ou 12 machinant „ contre la couronne de son Roy, le voulant chasser de „ l'Empire; pour couvrir son malin vouloir, & cacher sa „ prodition, ne trouva meilleur moyen que de lui demander en la ville de Constantinople un particulier temple, „ pour prier (disoit-il) & chanter avecque les siens, qui „ tous estoient heretiques tels que sont aujourd'huy ces demandeurs d'Eglises".

(12) La Place, de l'estat de la Religion & Républiq. *folio 135 verso.*

(13) *Là-même, folio 136 verso.*

teur, pour lui faire rendre raison de ce qu'il avoit avancé. Il répondit qu'il n'avoit fait que suivre les ordres & les mémoires du Corps pour lequel il avoit porté la parole. On ne fut pas content de cette réponse (*b*) : il falut qu'il s'engageât à déclarer devant l'Assemblée des Etats, qu'il n'avoit point eu en vue l'Amiral de Châtillon; & il s'aquitta de sa promesse. Mais ce qui le chagrina davantage, fut qu'on fit courir des railleries & des censures contre sa Déclamation (*E*). Il ne put digérer ce morceau ; il s'en affligea de telle sorte qu'il en tomba malade, & qu'il en mourut vers le commencement d'Avril 1561. Il fut enterré à Paris au Chœur de l'Eglise de Saint Jean de Latran (*F*). Je marquerai les Ouvrages qu'on a de lui (*G*). Pierre Ramus le choisit pour l'un des Juges de la Dispute qu'il soutint contre Govea l'an 1543; mais Quintin & l'autre Juge (*c*) choisi par Ramus ne voulurent pas se mêler de cette affaire, lors qu'il fut question de prononcer la Sentence (*d*).

(*b*) Commentaires de l'estat de la Religion & Républ. *Livr. IV, feuil.* 152. Thuanus, *Lib. XXVII.*

(*c*) *C'étoit un Docteur en Médecine nommé* Jean de Beaumont.

(*d*) *Voiez le Livre de* Jean de Launoi, De variâ Aristotelis fortunâ, *Cap. XIII, pag. m.* 52, *& la Remarque* (*D*) *de l'Article* RAMUS.

(*E*) *On fit courir des railleries & des censures contre sa Déclamation.*] L'Auteur des Commentaires *De statu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ*, ne décide point précisément que ces railleries & les pasquinades qu'on afficha en divers endroits contre Quintin, aient été cause de sa mort; il fait une alternative entre cela, & les troubles de la conscience (14). Le Président de la Place & Mr. Varillas n'usent point d'alternative, & celui-là ne tait point les raisons que l'on alléguoit pour justifier Quintin. Voici ses paroles: „ Aucuns disoyent que ceux qui le blasmoyent en cest endroict ne consideroient pas que sa leçon lui avoit esté „ donnée par escript: laquelle aussi il prononça en lisant, „ l'ayant escripte entre ses mains, sans faire aucun geste „ ne mouvement accoustumé aux harangueurs, ayant pour „ tesmoins & contrerolleurs de ce qu'il lisoit, les principaulx Prelats du Clergé, Cardinaux & autres. Toutesfois si est ce que tel acte ayant esté faict par lui, il „ mourut bien peu de jours apres, desplaisant de voir plusieurs escripts publiez alencontre de luy (15)". Ecoutons maintenant l'autre Historien. „ Les zélez Calvinistes, dit-il (16), „ ne furent pas si moderez; car ils publiérent „ un libelle si sanglant contre Quintin, divisé en trois parties, dont la premiere contenoit les ignorances grossieres, la seconde les calomnies manifestes, & la troisiéme „ les omissions malicieuses de la Harangue, que ce Docteur, plus sensible qu'il ne devoit être, se mit au lit après „ avoir lu ce libelle, & n'en releva pas". Si Mr. Varillas avoit pris la peine de lire ce Libelle, il ne l'auroit pas appellé *sanglant:* c'est un Ecrit de trois pages en forme de Remontrance à la Reine, qui ne lui fut point présenté, & qui *ne vint qu'en peu de mains*. Il est tout entier dans l'Histoire Ecclésiastique de Theodore de Beze (17), & n'a nullement l'air de Libelle ou de Satire, mais plutôt d'une Piece de Procès produite devant les Juges, selon le style & les formalitez ordinaires. On ne fait presque que cotter les chefs de plainte; & au bas des calomnies cottées on ajoûte ces paroles, *Ces accusations requerons nous estre prouvées, nous offrans à subir justice, à la condition que les accusateurs soient aussi à faute de preuve chastiez selon la gravité des crimes à nous si calomnieusement imposez.* Il y a beaucoup d'apparence que le chagrin mortel de cet Auteur procéda de quelques autres Ecrits. Mr. de Thou se sert du nombre pluriel, & remarque que Quintin étoit d'ailleurs un bon homme, & qu'autrefois il avoit tout de bon songé à la Réformation de l'Eglise (18). Il ne faloit pas se jouer alors à ceux de la Religion ; ils avoient trop de bonnes plumes de leur côté. Voici un homme à qui il en coûta la vie, pour avoir voulu déclamer à tort & à travers contre eux. Ajoûtons-le aux exemples de l'Article d'HIPPONAX (19).

(14) *Passim vero in eum dicteria factari, libelles affigi: ille denique palam irrideri; tandemque seu contumeliarum illarum impatiens, seu malè gestæ rei conscientia in morbum delapsus, vitam cum morte commutavit.* Folio 87.

(15) La Place, de l'estat de la Religion & Républiq. *folio* 151 *verso*.

(16) Varillas, Charles IX. *Tom. I, pag.* 13 *Edition de Hollande*.

(17) *Au Tome I, pag.* 437.

(18) *Sane ob id mordacibus libellis ac dicteriis petitus tantum dolorem cepit, ut contracto inde morbo paulo post decesserit, homo alioqui minime malus, sed Decretalis Juris quam rerum agendarum peritia clarior, & qui serio de emendanda Ecclesia aliquando cogitaverat.* Thuanus, *Lib. XXVII.*

(19) *Remarque* (*F*).

(*F*) *Il fut enterré à Paris au Chœur de l'Eglise de St. Jean de Latran.*] On y voit son Epitaphe en ces termes (20):

Quintinus Doctor, librorumque Helluo summus,
Dum nulla dapis alterius tentatur orexi,
Dumque fidem pro qua calamo pugnavit & ore
Fortiter, affligi videt, acrius & dolet, ex hoc
Orbe, invitis, non invitus, migrat amicis.
Obiit nona Aprilis 1561.

Voiez comment on attribue au regret de voir l'Eglise affligée, ce que les autres attribuent au regret de s'être vu lui-même personnellement bafoué. C'est un subterfuge que les faux dévots ont depuis long-tems mis à tous les jours.

(*G*) *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] *Melitæ Insulæ descriptio. Tractatus de ventis, & nautica buxula ventorum indice. Scholia in Tertulliani librum de præscriptionibus hæreticorum* (21). *Repetitæ Prælectiones Capituli de multa providentia, de præbendis & dignitatibus, & Cap. novit. de judiciis.* Le sujet de ce dernier Ouvrage est la pluralité des Bénéfices, & l'Aristocratie de la Religion Chrétienne. *Octoginta quinque Regulæ seu Canones Apostolorum, cum vetustis Joannis Monachi Zonaræ scholiis Latine modo versis. Speculum Sacerdotii. Synodus Gangrensis explicata commentariolis ex Gratiani distinctione trigesima. Hæreticorum Catalogus & Historia ex Gratiano.* Il avoit traduit en Latin le *Syntagma Canonum Græcorum*, composé par le Moine Matthieu Blastares. Cette Traduction n'est qu'en manuscrit dans la Bibliotheque du Roi (22).

(20) *Vide* Doujatii Prænot. Canonic. *Libr. V, Cap. VIII. pag.* 612.

(21) Epit. Biblioth. Gesneri.

(22) Doujat. Prænot. Canonic. *Libr. V, Cap. VIII.*

QUINTUS CALABER, Poëte Grec, a vêcu au V siecle, si l'on s'en rapporte aux conjectures de quelques Savans (*A*). Il a composé un gros Supplément de l'Iliade, dans lequel on trouve la Guerre de Troie depuis qu'Hector eut été tué, jusques à ce que la ville eut été ruïnée. Le Cardinal Bessarion est le prémier qui ait fait connoître ce Poëme (*B*). Il le trouva dans l'Eglise de Saint Nicolas, proche d'Otrante dans la Calabre ; & voilà pourquoi l'Auteur a été nommé *Quintus Calaber*. D'autres, s'attachant davantage à l'exactitude, le nomment *Quintus*, ou plutôt

(*A*) *Il a vêcu au V Siecle, si l'on s'en rapporte aux conjectures de quelques Savans.*] Rhodoman (1) soutient avec beaucoup de raison qu'il n'a point vêcu avant les grandes conquêtes du Peuple Romain; car il introduit le Devin Calchas, qui prédit qu'Enée regneroit en Italie, & y laisseroit une race qui étendroit son Empire depuis l'Orient jusqu'à l'Occident:

Ἐκ τοῦ δὲ γένος μετόπισθεν ἀνάξειν,
Ἄχρις ἐπ' ἀντολίην τε καὶ ἀκάματον δύσιν ἔλθῃ.
. . . . . *Ejusque exinde progenies regnet,*
Donec ad ortum & occasum insuperabilem imperii fines extendat (2).

Outre cela il fait mention (3) des exercices du Cirque, tels qu'ils étoient en usage sous les Empereurs Romains. On doit donc être persuadé qu'il n'a point vêcu avant les prémiers Césars: mais cette connoissance étant trop vague pour contenter un esprit curieux, on a tiré de son style une conjecture plus limitée: on a cru que le caractere de sa Muse est si semblable à celui de Tryphiodore, de Coluthus, &c., qu'il faut dire qu'ils ont vêcu en même tems. (4) *Character ipse carminis γραμματικώτερον elaboratus ostendit, eum Coluthi* (*qui ad quintum Christi nati seculum poëma lepidissimum de Helenes raptu conscripsit*) *aliorumque illa ætate vigentium, æqualem aut vicinum fuisse. Enimvero si dictionem Cointi, Coluthi, Tryphiodori, Musæi,* (*illum dico, qui Leandri Herusque amores cecinit*) *& Nonni, ad examen criticum vocâris, simillimam & ferè eandem sermonis ideam structuræque rationem deprehendes: unde ætate quoque propinquos inter se fuisse ratiocineris.* Ce que Rhodoman ajoûte que le nom *Cointus*, Latin d'origine, insinue que ce Poëte fut honoré de la Bourgeoisie Romaine, est une pauvre confirmation de ce qu'il venoit de dire; car quand même ce Poëte Grec auroit vêcu avant Ciceron, il auroit pu recevoir à Rome l'honneur de la Bourgeoisie. Reinesius (5) est bien fondé à se moquer de ceux qui prétendent qu'il a vêcu sous quelqu'un des Empereurs de la Maison *Julia*. Ils se fondent sur l'Oracle de Calchas; & ils prétendent que Neron étant le dernier de la famille du prémier César, il faut que le Poëte ait vêcu pour le plus tard sous le Regne de Neron. Mauvaise maniere de tirer des conséquences! Encore aujourd'hui nos Poëtes pourroient introduire Calchas avec cette Prédiction, quoi que l'Empire Romain soit démembré depuis plusieurs Siecles. Cointus n'avoit que faire de considérer les Empereurs qui se disoient descendus d'Enée : il lui suffisoit que la ville, fondée par Romulus issu d'Enée, dominât ou eût dominé en Orient & en Occident.

(1) Laurent. Rhodomannus, *in Præfat. ad* Cointum Smyrnæum.

(2) Cointus Smyrnæus, *Libr. XIII, Vers.* 340, *pag. m.* 650.

(3) *Libr. VI.*

(4) Rhodomannus, *in Præfat. ad* Cointum Smyrn. *folio* 11 *verso*.

(5) Thom. Reinesius, Epistola LXVII ad Rupert. *pag.* 595.

(*B*) *Le Cardinal Bessarion est le prémier qui a fait connoître ce Poëme.*] Citons un Passage de Constantin Lascaris. *Poësis autem Homericissimi Quinti jam multo tempore omnibus ignota fuit, & tanquam extincta: sed propius Bessarion Nicæas Cardinalis Tusculani, ille sane quam bonus & vere doctus, & ut Homericè dixerim,* [illegible] *in* [illegible] *ex Apulia cum* [illegible] *tradidit, quam & ipse olim desiderabam* (6). [illegible] avoient fait mention de ce Poëme (7). [illegible] qu'on a gardé pendant tant de Siecles à l'égard de [illegible] Curce. La premiere Edition de [illegible] Cointus est celle d'Alde Manuce; [illegible] pleine de fautes (8).

(6) Constant. Lascaris, *in* Grammatica, *apud* Lorenzo Crasso, Istoria de' Poëti Greci, *pag.* 436.

(7) *Hujus præter unum atque alterum è Græcis, & quidem recentiorem,* [illegible] Rhodom. *in Præfat.*

(8) Gesner, *in Biblioth. folio* 575.

plutôt *Cointus Smyrnæus*; car ils croient qu'il étoit de Smyrne. Ceux qui disent qu'il y enseigna la jeunesse (*C*), ne me semblent pas bien fondez. Le docte Reinesius prétend qu'il ne le faut pas distinguer d'un Grammairien nommé Corintus (*D*), dont on a un Livre sur les Dialectes. La meilleure Edition du Poëme de Quintus Calaber est celle de Rhodoman (*E*). Quelques Critiques admirent Cointus; d'autres en parlent avec beaucoup de mépris. Voiez les Passages citez par Lorenzo Crasso (*a*), & les Jugemens de Mr. Baillet (*b*). Un certain Udenus Nisielus le loue en certaines choses, & le blâme en quelques autres. Voiez ses *Progymnasmata*: c'est un Ouvrage Italien.

(*a*) Lorenzo, Istoria de' Poëti Græci, pag. 436 & suiv.

(*b*) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, Tom. II, num. 1195.

(*C*) *Qu'il enseigna la jeunesse* à Smyrne.] Laissons raisonner Rhodoman. Puis que notre Cointus témoigne qu'il a nourri les brebis des Muses dans le beau jardin de Smyrne, il faut croire qu'il régentoit une Ecole bien fameuse sur ce rivage d'Ionie. Ce n'étoit pas une Ecole triviale; car il dit que ses Disciples étoient illustres: il étoit donc de ces Professeurs en Philosophie & en Eloquence que l'on appelloit Sophistes. Voilà le précis du raisonnement de ce Critique. Rapportons plus au long son Latin. *Ex indicio isto, quod de se ipse facit, Musarum oves in liberali Smyrnæ horto se pavisse testatus, scholam in Ioniæ littore isto nec infrequentem nec incelebrem habuisse Poëtam nostrum, colligere est. Nec triviale magisterium id fuisse apparet inde, quod oves suas, id est discipulos, nobiles seu fama illustres,* (περικλυτὰ) *epitheto satis emphatico, appellat, unde si divinare licet, id tandem elicimus, Cointum fuisse ex professione illorum, quos Sophistas, id est philosophiæ & eloquentiæ magistros, Grammaticos, qui Poëtarum interpretes erant, & juventutis scholasticæ doctores; florens adhuc Græcia indigitabat. Quid enim aliud per Musarum hortum & oves, præter quam scholam, & discipulos in ea doctrinæ & eloquentiæ studiis addictos, intelligi existimemus* (9)? Peu auparavant il avoit parlé ainsi (10): *Cum tota ejus vita ignorantiæ tenebris involuta sit, patria tamen sola vindiciis inde asserta est. Nam libro XIV & hanc & vitæ quodam modo genus exprimit; ubi se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profitetur.* Nous allons voir un exemple d'égarement d'imaginations qui nous surprendra. Rapportons d'abord les paroles Greques de Cointus; elles ne sont pas dans le XIV Livre, comme Rhodoman l'assûre, mais dans le XII, & contiennent une invocation aux Muses, au sujet du Catalogue de ceux qui eurent assez de courage pour entrer dans le cheval de bois.

Τούς μοι νῦν καθ' ἕκαστον ἀνειρομένῳ σάφα, Μοῦσαι,
Ἔσπεθ', ὅσοι κατέβησαν ἔσω πολυχανδέος ἵππου·
Ὑμεῖς γὰρ πᾶσαν μοι ἐνὶ φρεσὶ θήκατ' ἀοιδὴν,
Πρίν μοι ἀμφὶ παρειὰ κατασκίδνασθαι ἴουλον,
Σμύρνης ἐν δαπέδοισι περικλυτὰ μῆλα νέμοντι.

Quos mihi nunc singulatim exquirenti, Musæ perspicuè
Recensete, quotquot in multicapacem equum conscenderunt.
Nam vos omnigenum animo meo carmen indidistis,
Antequam mihi circa genas lanugo spargeretur,
In campis Smyrnæ inclytas oves pascenti (11).

Vous voiez clairement que cet Auteur dit aux Muses qu'elles le firent Poëte, lors que n'aiant point encore de barbe, il étoit berger dans les campagnes de Smyrne. Cela peut-il signifier qu'il enseignoit la jeunesse; que son Ecole étoit célèbre; que ses Disciples étoient illustres? Un garçon, à qui la barbe n'est pas encore venue, peut-il exercer une telle profession? Est-il possible que Rhodoman ait été si peu attentif, lui qui a travaillé sur ce Poëte plusieurs années, lui qui en a fait une Traduction Latine, & un Abrégé en Vers Grecs & en Vers Latins? Où avoit-il vu que Cointus se vante d'avoir nourri les brebis des Muses (12)? Voions présentement la paresse d'un autre Savant. *Nunc verisimilius Smyrnæum nuncupant: quia ipse lib.* XIV. *dicat, se* περικλυτοῖς *sive illustribus Musarum ovibus Smyrnæ pascendis, operam dedisse: ex quo si de patria haud certo colligitur, saltem videmus scholam non infrequentem præstantium discipulorum habuisse Smyrnæ* (13). Vossius, sans prendre la peine de consulter Cointus, n'a fait que suivre la Préface de Rhodoman: il en a tiré la mauvaise Citation du Livre XIV, & la fausse glose des brebis des Muses, avec toute la conséquence que ce Traducteur en a recueillie. Lui & les autres Savans font mille fois de semblables choses. J'admire que Reinesius ait approuvé que l'on explique de cette maniere ces Vers de Cointus: il veut lui aussi qu'ils nous apprennent que ce Poëte régentoit dans une Ecole de Smyrne. *Convenit autem*, dit-il (14), *ut quod maximè, Grammatico, qualis fuit Corintus, ludimagistri officio fungi & docere pueros, quod noster de se profitetur l. II* (15), *versibus dulcissimis: neque falsi sunt viri docti imprimis* Parrhasius, *& diligentissimus ejus recensitor ac interpres* Laur. Rhodomannus, *qui eos de institutione scholastica apud Smyrnenses interpretati sunt.* Il a plus de raison dans les paroles suivantes, où il rejette l'opinion de ceux qui disent que Cointus n'a prétendu autre chose en cet endroit-là, que de se vanter de suivre Homere. *Dubitoque igitur quenquam ita simplicem esse, qui* Smyrnæ oves pascere idem esse ac Homerum sequi, quem bona pars Smyrnæum censuit, *credere velit, aut ita perspicacem qui duo ista eadem esse videre possit. Mihi quidem tam beato esse nondum contigit, & habeo pro violenta & à sensu Poëtæ alienissima eam expositionem* (16). Je ne saurois me persuader qu'il y ait là d'autre mystere, qu'une imitation d'Hesiode. Jettez les yeux sur ce Passage de Monsr. le Fevre. *Hesiode devint Poëte en gardant ses moutons: & vous l'en croirez, s'il vous plaist; car il l'a dit luy-mesme: & ceux qui l'ont dit depuis, ne l'ont dit que sur la foy du Poëte, ou sur le rapport des bergers de Beotie, à qui cette adventure avoit paru si heureuse, qu'ils en firent une chanson qui ne se trouve plus aujourd'huy* (17). Notre Cointus, si je ne me trompe, a voulu dire que les Muses lui avoient fait la même grace, qu'elles avoient faite à Hesiode (18). Au reste, c'est sans aucune ombre de raison que Volaterran & quelques autres le font Romain, & que Gesner (19) s'est imaginé que Volaterran ne parle pas du même Poëte, dont Aldus publia les XIV Livres *derelictorum ab Homero*. Les Abbréviateurs de Gesner n'ont pas corrigé cette faute; ils ont donné, comme lui, en deux Articles le *Quintus Poëta Romanus* de Volaterran, & le *Quintus Calaber* imprimé par Aldus.

(*D*) *Reinesius prétend qu'il ne le faut pas distinguer d'un Grammairien nommé Corintus.*] Voici les paroles de Reinesius: *Fuit* Corintus *Grammaticus, cujus libellum* de dialectis *ad studiosum quendam juvenem scriptum habemus editum cum appendice H. Stephani, eumque citat* Joh. Petrus Nunnes. not. ad Phrynichum. Sylburg. spicil. ad Herod. Betuleius not. ad Lact. l. 1. c. 6. Joh. Talenton. l. 2. rer. recondit. c. 19. *è cujus vero nomine* Κόριντος *amissa una literula vel prætervisa à primo descriptore exiit* Κόϊντος (20). Il faut avouer que le changement de Κόριντος en Κόϊντος a pu se faire facilement, & que l'esprit Grammairien regne beaucoup dans le Poëme de notre Auteur (21). Reinesius le prouve amplement. Il observe que le Grammairien Corintus a vécu après Jean Philoponus, au VI ou au VII Siecle, & qu'on ne sauroit le faire plus jeune puis que Tzetzes l'a cité. Voilà qui m'étonne, car il y a de vastes espaces de tems entre le VII Siecle & celui de Tzetzes (22). *Fuit autem post Johannem Gramm. Alexandrinum, d. Philoponum, teste ipso in* procem. l. de dial. *inter mediæ ætatis Græcos seculo sexto septimove, quibus Græcia etsi à politia degenerasset plurimum, viros tamen doctos & memorandos aliquos aluit... Pauci sunt, quos nominare possumus istorum temporum:* Johannes Stobæus, Georgius Pisides, Theophyl. Simocates, Thomas & Coprogenius magistri, Euphronius, Moschopulus, Chœroboscus, Demetrius Triclinius, Georg. Syncellus, Eusthathius, *& extremo octavi* Photius, *& qui ex ejus doctissimis epistolis noti sunt: prioribus inter memoratos etiam adcenseri debet* Corintus *iste. Fuisse in æstimio & non inferiorem tempore quàm determinavi inde apparet, quod laudantur à* γραμματικωτάτῳ Tzetze in Chiliad. & comm. ad Lycophr. *ubi de Machaone* (23).

(*E*) *La meilleure Edition ..... est celle de Rhodoman.*] Je n'ai point celle de Hanaw 1604 marquée dans le Catalogue d'Oxford: mais j'ai celle de 1614 *ex Officina Aubriana*. Elle contient tout le travail de Rhodoman sur cet Auteur, & les Notes de Claude Dausquejus *in Quintum Calabrum, Tryphiodorum, & Coluthum.* Un certain Jodocus Valaræus fit une Version en prose de Cointus, qui fut imprimée à Lion l'an 1541 (*a*). Bernardin Baldus en a fait une autre.

§ (*a*) Il y en a une Edition précédente, *in* 12. Anvers, *apud Joannem Steelsium* 1593. Le Titre dit, *editio prima*, & l'Epitre dédicatoire est du xj des Calendes du mois d'Août de cette année-là. REM. CRIT.

(9) Rhodoman. *in Præfat. ad* Cointum Smyrn. *folio* †† 2 *verso*.

(10) *Ibid. pag.* 2.

(11) Cointus Smyrn. *Libr. XII, Vers.* 302, *pag.* 610.

(12) *Se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profiteretur.* Rhodom. *in Præfat. ad* Cointum Smyrn. *folio* †† 2 *verso*.

(13) Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 81.

(14) Thom. Reinesius, Epistola LXVII ad Rupert. *pag.* 593.

(15) *Il faloit dire l.* XII.

(16) Reinesius, Epist. LXVII ad Rupertum, *pag.* 593.

(17) Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs, *pag. m.* 10.

(18) *Conferez ce que dessus dans l'Article* ESCHYLE, *Rem.* (C).

(19) *In* Biblioth. *folio* 575, *où il rapporte les paroles de* Volaterran.

(20) Reinesius, Epist. LXVII ad Rupert. *pag.* 591.

(21) *Non autem nisi* Τρίβωνα *quendam* Grammaticum *& consummatæ peritiæ literatorem ista Paraleipomena scripsisse patet imprimis ex accurata & curiosa valde locorum descriptione, quæ diligentius multo enarrat, quam aliquis de vulgo Poëta faceret; ut cum, &c.* Reinesius, *ibid.*

(22) Tzetzes *vivoit à la fin du XII Siecle. Voiez la Préface de* Nicolas Gerbelius *sur* Tzetzes.

(23) Reinesius, Epist. LXVII ad Rupertum, *pag.* 592.

QUIQUERAN (*a*) (PIERRE DE) Evêque de Senez au XVI Siecle, étoit fils d'Antoine de Quiqueran Seigneur & Baron de Beaujeu (*b*) en Provence. Il étudia la Rhétorique & la Poëtique à Paris sous Jaques Louïs Strebe, après quoi il passa en Italie où il s'attacha beaucoup à l'étude de la Musique. Etant retourné à Paris il s'appliqua aux Mathématiques, & à composer en Latin un Livre des Louanges de la Provence son Païs natal. Il le faisoit imprimer lors qu'il mourut à Paris le 18 d'Août 1550, à l'âge de vingt-quatre ans. Sa mere & sa sœur firent achever l'impression de cet Ouvrage (*c*). C'est un petit *in folio* de 89 feuillets imprimé à Paris par Lambert Dodu l'an 1551. On y joignit cent Vers Latins exametres que Quiqueran avoit composez sur l'arrivée d'Annibal à Arles. Il y a beaucoup d'Erudition & de Curiositez dans l'Ouvrage de cet E[…] qui sans doute seroit devenu l'un des plus savans personnages de son Siecle s'il eût joui d'une

(*a*) *Presque tous ceux qui le citent le nomment mal* Quinqueran *ou* Quinqueranus.

(*b*) *Voilà pourquoi il se surnomme* Bellojocanus.

(*c*) *Tiré de l'Epitre Dédicatoire du Livre de* Laudibus Provinciæ *faite par* Amandus Cabassius.

d'une longue vie. Il méritoit les beaux éloges qui lui font donnez dans les Epitaphes que l'on verra ci-deffous (*A*). Si l'on s'étonne que le détail qu'il a donné de quelques-unes de fes occupations le faffe connoitre fort éloigné des véritables devoirs d'un Prélat (*B*), on ne confidérera pas qu'il n'étoit point parvenu encore à l'âge de faire les fonctions épifcopales. Il régnoit alors un grand abus de donner des Evêchez à des enfans.

(*A*) *Les Epitaphes que l'on verra ci-deffous.*] Je les tire des Antiquitez de Paris recueillies par Corrozet. *En une autre Chapelle* de l'Eglife des Auguftins de Paris *en la nef eft l'effigie d'un Evesque, à genoux, haut efleve, & au deffous deux Epitaphes, entre lesquels dans le flanc de la baffe eft eflevée à demy boffe l'Image de Renommée, affife fur un monde, appuyée fur un Luth, d'une main tient une trompe, & a fes pieds fur des livres, autour d'elle eft une fphere, un compas, & autres inftrumens des Arts Liberaux. Le premier Epitaphe eft efcrit en lettres d'or.*

Epitaphium domini Petri Quiquerani Epifcopi Senecenfis.

Dum juvenilis honos, prima lanugine malas
Veftit, & in calido pectore fervet amor,
Me rapuit, quæ cuncta rapit, mors invida doctis:
Hei mihi, cur vitæ tam brevis hora fuit?
Cur brevis hora fuit? rerum fic volvitur ordo,
Alternatque fuas tempus & hora vices.
Si fera longævæ tribuiffent fata fenectæ
Tempora, venturis poma dediffet ager.
Flos periit, periere fimul cum cortice fructus,
Ariddque ante fuos poma fuere dies.
Nemo tamen lachrymis nec triftia funera fletu
Fædet, cur? volito docta per ora virum.

L'autre Epitaphe.

Hic jacet nobilis vir reverendus in Chrifto pater dominus Petrus Quiqueranus Epifcopus Senecenfis filius domini Anthonii Quiquerani equitis & Baronis Bellojocani illuftriffimi in Provincia: cujus libri tres de Laudibus Provinciæ extant difciplinarum ac rerum cognitione efflorefcentes, obiit anno domini 1550 *Kalen. Septembris* 15 *annos natus* 24 (1). Pierre de Saint Romuald (2) a eu grand tort de rapporter la prémiere de ces Epitaphes comme une piece où l'on *temoigne* que *Quinqueran . . . eftoit grand Orateur, grand Poëte, & grand Théologien.* Chacun voit que l'Epitaphe ne dit point cela. Cet Auteur obferve qu'il mourut *comme on penfe avant que d'avoir efté facré.*

(1) Antiquitez de Paris, par Gilles Corrozet, *folio* 89 *Edit. de Paris* 1586, *in* 8.

(2) *Dans fon* Journal Chronologique, *Tom. II, pag.* 183 *fous le* 17 *d'Août. Il auroit dû mettre la mort de* Quiqueran *au* 18 *& non pas au* 17.

(*B*) *Le détail . . . . . de quelques-unes de fes occupations le fait connoitre fort éloigné des véritables devoirs d'un Prélat.*] Les Ornemens de fon Epitaphe conviennent infiniment mieux à un homme paffionné pour les beaux Arts, qu'à un Evêque; mais, fi vous lifez le Livre *de Laudibus Provinciæ*, vous ne pourrez plus douter que notre Evêque de Senez ne s'occupât de toute autre chofe que de la conduite d'un Diocefe. Il n'étudioit point les maladies de l'ame, & les moiens d'y remedier. Sa curiofité fe portoit à la recherche des proprietez des plantes, & des mineraux & des animaux. Il nourriffoit beaucoup de bêtes, il étoit un grand chaffeur, il fe plaifoit extrêmement au combat des coqs. Camerarius le cite fouvent (3); mais ce n'eft que par rapport à de telles chofes. Il cite nommément l'endroit où l'Auteur avoue que l'on condamna fes occupations. „ Jean Pierius Valerianus (*) recite que les „ coqs plus courageux fe trouvoyent en l'Ifle de Rhodes, „ & dit en avoir veu la preuve en certains apportez de là „ jusques à Rome, où il y en avoit de grandeur extraor- „ dinaire & merveilleufement fiers. Pierre Quinqueran „ confirme cela, difant (†), On me prefenta un jeune „ coq apporté de Rhodes, lequel j'achetay bien cher. „ Quoy qu'il n'euft pas plus de fix mois, fi eftoit-il fi cou- „ rageux & preft à fe battre, qu'un chien n'euft ofé entrer „ dedans ma baffe cour, s'il ne vouloit eftre vivement pin- „ cé: quant aux autres coqs ordinaires qui approchoyent „ de lui, il les tuoit tous. Je l'ay fait battre fouvent, avec „ merveilleux paffetemps, contre un gros coq d'Inde que „ j'avois, auffi pefant qu'un gras mouton. Les coqs d'In- „ de font extremement choleres, & s'eflevent fierement, „ tesmoing l'enfleure de leur col, & leur cri: combien que „ leur voix au refte foit plaintive & ridicule. Quant à mon „ joufteur Rhodiot, aprés infinis combats il devint malade, „ & quelques remedes qu'on effayaft pour le garantir, „ mourut: dont l'hiftoire des jouftes precedentes m'aver- „ tiffoit affez, comme auffi celles des autres. Mais lifant „ les paffetemps prins en tels exercices par les Deliens, „ Atheniens Grecs, Afiatiques, Empereurs Romains mes- „ mes, & par les peuples habitans en Italie, où l'on faifoit „ gaigeure de tout fon vaillant que tel ou tel coq feroit vic- „ torieux au combat, je voulus auffi de ma part goufter „ quelque chofe, de ce plaifir. Le jugement des anciens „ ni mon inclination ne me trompa point, & fouvent j'ay „ contemplé telles jouftes fans m'y desplaire, dequoy cer- „ tains ennemis, que j'avois autresfois piequés, ne fça- „ chans par où me pincer, prindrent occafion, tant qu'ils „ peurent, de dire que je m'esbattois à voir des coqs s'en- „ trebattre. Ils firent tant un jour, qu'hommes, femmes, „ enfans, vieillards accoururent par troupes en ma maifon „ epifcopale, puis publierent que j'eftois trop adonné à tel „ paffetemps. Demandez vous fi j'ay desdaigné, ou fi je „ me fuis mocqué de leur folie? je ne le fcauroy' dire bon- „ nement. Peut eftre que leur jugement m'euft agréé, fi „ je n'euffe fçeu que ce font gens qui n'ont point de juge- „ ment (4)".

(3) *Dans le II Tome de fes* Meditations Hiftoriques. *Voiez y les pages marquées à l'Indice des Auteurs citez au mot* Pierre Quinqueran *dans la Traduction Françoife de* Simon Goulart.

(*) *En fes Hieroglyph.*

(†) *Au* 2. *Liv. des Louanges de la Provence.*

(4) Camerarius, Meditations Hiftoriq. *Tom. II, Livr. V, Chap. IX, p.* 365, 366, *de la Traduction Françoife de* Simon Goulart *Edition de Lion* 1610.

Notez que dans le Latin de Quiqueran il n'y a point que l'on accourut *en fa maifon epifcopale*. Voici fes paroles: *Tandem viri, feminæ, juvenesque, fenesque certatim exiliunt, proclamant, in libellis profcribunt me ftudiofiorem gallinaceæ pugnæ* (5). Camerarius a corrigé quelques fautes d'impreffion qui étoient dans l'original; mais fes Imprimeurs en ont fait d'autres confidérables (6). Simon Goulart n'a pas toujours bien traduit. On en jugera facilement fi l'on compare avec la Verfion ces paroles de Quiqueran: *mox paulò nequicquam tentatis omnifariis remediis perierit, ejus folatii ex Gallorum pugnis, hyftoria me admonuerat. Quippe eas cùm legeram quàm frequenter celebraffent Delii, quàm Athenienfes . . . . . . decrevi ego quoque ejus voluptatis particeps fieri.* Goulart fuppofe que l'Auteur a voulu dire que l'Hiftoire des précédens combats des coqs, & celles des autres, l'avoient affez averti que fon coq de Rhodes deviendroit malade, & ne pourroit être guéri par aucun remede, mais que néanmoins la lecture des divertiffemens que les Anciens fe donnoient par ces combats lui avoient donné l'envie de gouter le même plaifir. Ce fens eft faux, mêlé d'abfurdité. Quiqueran ne dit autre chofe finon que l'Hiftoire l'avoit averti du plaifir que l'on peut prendre à faire battre des coqs.

(5) Quiqueranus de Laudibus Provinciæ, *Libr. II, folio* 39.

(6) *A l'Edition de Francfort* 1658.

La coutume pouvoit excufer en quelque façon notre Prélat de fe divertir à la chaffe, car c'étoit un exercice que plufieurs Evêques fe donnoient en ce tems-là, fans fe fouvenir que les Canons le défendent. Voiez l'Extravagante *de Clerico venatore.* L'un des Moines, qui écrivoient contre l'Evêque de Bellei, infinue que les oifeaux & les chiens de chaffe coutoient beaucoup aux Evêques (7). Il écrivoit environ l'an 1644.

(7) *Voiez* l'Anti-Bafilic de Mr. Camus, Evefque de Bellei, *pag.* 550, 551.

QUIRINUS (Publius Sulpicius) Conful l'an de Rome 742 (*a*) nâquit à Lanuvium, & n'étoit point de la Famille Patricienne *Sulpicia* (*b*). Il ne devoit fon avancement qu'aux fervices qu'il avoit rendus à Augufte avec beaucoup d'ardeur & d'application, fur-tout à la guerre. Après fon Confulat il commanda une Armée dans la Cilicie (*c*), afin de foumettre certains Peuples (*d*) qui paffoient pour les plus infurmontables de ce païs-là (*e*). Il les vainquit par la famine (*f*), & mérita par là l'honneur du triomphe (*g*). Quelques-uns mettent cela au tems que notre Seigneur nâquit, & croient qu'encore qu'il y eût alors en Syrie un autre Gouverneur, Augufte ne laiffa pas de conférer à Quirinus, en confidération de la gloire qu'il venoit d'aquérir, la commiffion fpéciale de faire le dénombrement dont parle l'Evangélifte Saint Luc (*h*); car on ne doute point que celui que l'Ecriture appelle Cyrenius (*i*), ne foit le même que notre Quirinus. L'eftime, qu'avoit Augufte pour lui, parut hautement lors qu'il le donna pour Gouverneur à Caius Céfar fon petit-fils après la mort de Lollius qui avoit eu cette Charge. On a vu en un autre endroit (*k*) la différence que Tibere mit entre ces deux Gouverneurs de Caius Céfar. Le mariage de Quirinus avec Emilia Lepida eft une preuve très-forte de la grande confidération où il étoit; car cette fille avoit été deftinée à Lucius Céfar petit-fils d'Augufte (*l*). Elle ne fut pas heureufe dans fon mariage avec Quirinus, il la répudia, & plufieurs années après il fut fon Accufateur fur divers crimes (*A*) pour lefquels on la condamna au banniffement. On trouva fi étrange

(*a*) Dio, *Libr. LIV, pag. m.* 619.

(*b*) Tacit. Ann. *Libr. III, Cap. XLVIII.*

(*c*) *Idem, ibidem.*

(*d*) *Nommez* Homonadenfes.

(*e*) Strabo, *Libr. XII, pag.* 392.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) Tacit. Annalium *Lib. III, Cap. XLVIII.*

(*h*) *Au Chapitre II.*

(*i*) *Là-même, Verf.* 2.

(*k*) *Dans la Remarq* (*B*) *de l'Article* LOLLIUS.

(*l*) Tacit. Annalium *Libr. III, Cap. XXIII.*

(*A*) *Il répudia fa femme, & plufieurs années après il fut fon Accufateur fur divers crimes.*] Il l'accufe d'avoir fuppofé qu'elle avoit eu un enfant de lui. Cette fuppofition de part pouvoit avoir de très-grands motifs; car il étoit fort riche, & n'avoit ni fils ni filles. Les autres Accufations [illegible] fur l'adultere, & fur l'empoifonnement, [illegible] confult- [illegible]

étrange cette procédure de Quirinus, que l'on se tourna vers la compassion pour Lepida, quoi que ce fût une femme décriée & criminelle (*B*). On détesta publiquement la victoire qu'il remportoit, & l'on fut bien dans cette occasion opposer sa basse naissance à la noblesse de cette Dame. Il s'étoit aussi rendu odieux par la maniere sordide dont il passoit sa vieillesse au milieu d'un fort grand bien. Il mourut l'an de Rome 774, & on lui fit des funérailles publiques à l'instance de Tibere (*m*). Ceux qui voudront savoir s'il le faut nommer Quirinus, ou Quirinius (*n*), n'auront qu'à lire les Notes de Monsieur Ryck sur les Annales de Tacite à la page 37. Josephe le nomme Κυρήνιος, *Cyrenius*, & dit que c'étoit un homme qui avoit passé par toutes les Charges, & l'un des plus illustres de ce tems-là (*o*).

(*m*) *Ex eod.* Tacito, *ibid. & Capite XLVIII.*

(*n*) *On le nomme ainsi dans la plupart des Editions de* Tacite.

(*o*) Joseph. Antiquitat. Judaicar. *Libr. XVIII, Cap. I, pag. 616.*

tation des Devins touchant la Famille Impériale. *At Romæ Lepida, cui super Æmiliorum decus L. Sulla ac Cn. Pompeius proavi erant, defertur* simulavisse partum ex P. Quirino divite, atque orbo, *adjiciebantur* adulteria, venena: quæsitumque per Chaldæos in domum Cæsaris, *defendente ream Manio Lepido fratre. Quirinus post dictum repudium adhuc infensus, quamvis infami ac nocenti miserationem addiderat* (1). Vous voiez au commencement de ce Passage qu'Emilia Lepida étoit arriere-petite-fille de Sylla & de Pompée. Elle n'en valoit pas mieux. Je m'étonne que Suétone, qui a écrit après Tacite, ait réduit l'Accusation à un seul chef, il dit seulement que Lepida fut accusée d'avoir voulu empoisonner son mari Quirinus. *Condemnatam & generosissimam fœminam Lepidam, in gratiam Quirini consularis prædivitis, & orbi, qui dimissam eam e matrimonio post vigesimum annum veneni olim in se comparati arguebat* (2). Il a joint à ce peché d'omission un péché de commission; car il prétend qu'on la condamna vingt ans après que Quirinus l'eut répudiée. Sa Chronologie n'est point exacte. Voici comment je le prouve. Cette Dame fut condamnée l'an 773. On avoit voulu la marier à Lucius César petit-fils d'Auguste, il faut donc dire qu'elle n'épousa Quirinus qu'après la mort de ce jeune Prince. Or il mourut l'an 755, selon le calcul d'Usserius & du Pere Noris (3), ou l'an 756 selon le Pere Petau, ou l'an 757, selon Monsr. de Valois (4). Il n'y a point d'apparence que Quirinus l'ait répudiée avant que d'avoir passé un an avec elle, il n'est donc pas vrai qu'en 773 il y eût vingt ans qu'il l'avoit répudiée. Les Commentateurs de Suétone gardent là-dessus un profond silence. Cela méritoit pourtant d'être éclairci. Le Pere Noris (5) a eu raison de censurer Usserius, qui a prétendu d'un côté que Lucius César mourut l'an 755, & de l'autre que Lepida fut mariée à Quirinus l'an 753. Ce sont deux choses incompatibles, puis qu'il doit passer pour constant que le mariage de Quirinus fut postérieur à la mort de Lucius César: y a-t-il personne qui osât dire qu'on voulut faire épouser au petit-fils de l'Empereur une femme que Quirinus auroit quittée, ou chassée? Usserius tomba dans cette méprise pour s'être fié à Suétone, c'est-à-dire pour avoir cru que Suétone avoit supputé exactement les années qui s'écoulérent entre le divorce, & le Procès d'Emilia Lepida. Il ne faloit pas avoir une si bonne opinion de lui. N'oublions pas que Tibere, après la condamnation de cette femme, révéla enfin qu'il savoit de science certaine par le témoignage des domestiques de Quirinus, qu'elle avoit tâché d'empoisonner son mari. *Dein tormentis servorum patefacta sunt flagitia, itumque in sententiam Rubellii Blandi, à quo aqua atque igni arcebatur: huic Drusus adsensit, quamquam alii mitius censuissent, mox Scauro qui filiam ex ea genuerat, datum, ne bona publicarentur. Tum demum aperuit Tiberius,* compertum sibi etiam ex P. Quirini servis, veneno eum à Lepida petitum (6). Nous allons voir que selon toutes les apparences la condamnation de Lepida fut très-juste.

(*B*) *On se tourna vers la compassion pour Lepida, quoi que ce fût une femme décriée & criminelle.*] Si l'on ne peut pas prétendre que Tacite ait trop médit de Tibere, encore moins peut-on soutenir qu'il l'ait voulu épargner. Puis donc qu'il avoue que Lepida étoit coupable, & perdue de reputation (7), il faut croire que c'étoit un fait évident. Il ne nie pas que Tibere ne fit des démarches dans ce Procès qui faisoient connoitre son penchant vers la punition de Lepida; mais il avoue que par quelques autres démarches on pouvoit le soupçonner d'avoir du penchant vers l'impunité. *Haud facile quis dispexerit illa in cognitione mentem Principis, adeo vertit ac miscuit iræ & clementiæ signa* (8). Le pis que l'on puisse dire est, que Tibere travailla efficacement sous main à la vérification des crimes dont Lepida étoit accusée. Ce n'est point ce qu'on appelle oppression de l'innocence, injustice, tyrannie, &c. Concluons que cette Dame méritoit la peine qu'elle souffrit. Cependant le peuple fit éclater son indignation contre les auteurs du Procès, & murmura hautement & avec des imprécations horribles de ce qu'on sacrifioit à Quirinus une Dame si illustre. Elle avoit su attendrir le peuple par les complaintes qu'elle alla faire durant la célébration des Jeux publics, & outre cela Quirinus s'étoit rendu odieux. C'étoit là le grand point; car les gens qui se font haïr du peuple lui rendent chers & précieux les intérêts des personnes qu'ils attaquent, quoi que ces personnes soient d'ailleurs sans nul mérite, & même très-criminelles. *Quirinus quamvis infami ac nocenti miserationem addiderat* (9). . . . . *Lepida ludorum diebus, qui cognitionem intervenerant, theatrum cum claris feminis ingressa, lamentatione flebili majores suos ciens,* ipsumque Pompeium, *cujus ea monumenta, & adstantes imagines visebantur, tantum misericordiæ permovit, ut effusi in lacrymas,* sæva & detestanda Quirino *clamarent*, cujus senectæ atque orbitati, & obscurissimæ domui, destinata quondam uxor L. Cæsari, ac divo Augusto nurus, dederetur (10). La punition de Lepida ne servit qu'à rendre encore plus odieuse la personne de Quirinus (11). Conférez avec ceci ce qu'on a dit ci-dessus (12).

(1) Tacitus, Annalium *Libr. III, Cap. XXII.*

(2) Sueton. *in* Tiberio, *Cap. XLIX.*

(3) *Voiez le* Cenotaphia Pisana *du P.* Noris, *pag.* 258 & 260.

(4) *In* Notis ad Excerpta Dionis, *pag.* 90. *Voiez* Noris *ibid. p.* 259.

(5) Noris, *ibid. pag.* 258.

(6) Tacit. Annalium *Libr. III, Cap. XXIII.*

(7) Quamvis infami ac nocenti. *Idem, ibid. Cap. XXII.*

(8) *Idem, ibidem.*

(9) *Idem, ibidem.*

(10) *Idem, ibidem, Cap. XXIII.*

(11) *Sed ceteris haud læta memoria Quirini erat, ob intenta, ut memoravi, Lepidæ pericula sordidamque & præpotentem senectam.* Idem, ibid. *Cap. XLVIII.*

(12) *Article* MARILLAC (Louis de), *Rem.* (*A*), *num. I.*

R.

RACAN (Honorat de Beuil, Marquis de) fils d'un Chevalier des Ordres du Roi, nâquit à la Roche Racan en Touraine (*a*) l'an 1589 (*b*). Il étoit Page du Roi l'an 1605 (*c*), & comme il commençoit à faire des Vers, il* se fit connoitre à Malherbe, *dont il apprit ce qu'il a jamais su de la Poësie Françoise . . . . Cette connoissance, & l'amitié qu'il contracta avec Malherbe, dura jusques à sa mort, arrivée en* 1628 (*d*). Il entra dans l'Académie Françoise au tems de sa fondation, & il y fit lire un Discours contre les Sciences le 9 de Juillet 1635 (*e*). *S'il eût été à Paris il l'eût prononcé lui-même, mais il étoit dans sa Province. Il fit imprimer ce* Discours *avec quelques-unes de ses Poësies* (*f*). Il mourut l'an 1670. Sa place d'Académicien fut donnée à Monsr. de la Chambre Curé de Saint Barthelemi. Il lui arriva un jour de faire un Quatrain tout-à-fait semblable à celui d'un Poëte qu'il croioit n'avoir jamais lu (*A*). Je dirai ailleurs (*g*) combien il étoit sensible aux faveurs des Dames.

(*a*) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç. pag. m. 344.

(*b*) *Je dirai dans la Remarque qu'il avoit 19 ans l'an 1608.*

(*c*) Vie de Malherbe, *pag.* 5.

(*d*) *Là-même, pag.* 6.

(*e*) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç.

(*f*) *Là-même.*

(*g*) *Dans la Remarque (F) de l'Article* TIRESIAS.

(*A*) *Il fit un Quatrain tout-à-fait semblable à celui d'un Poëte qu'il croioit n'avoir jamais lu.*] Mr. Menage va nous dire bien des choses particulieres, & qui méritent un transport en ce lieu-ci: „ (1) J'ai souvent ouï dire à M. Chapelain, que lui & M. d'Andilli avoient fait ce mesme „ Vers (2), sans sçavoir qu'il fust de Malherbe. Et dans „ le moment que je fais cette Remarque, j'apprens de „ M. Furetiere, que la même chose lui est arrivée. J'ay „ aussi ouï dire souvent à M. Corneille, qu'il avoit fait dans „ son Polyeucte, au sujet de la Fortune, ces deux vers si „ celebres,

„ *Et comme elle a l'éclat du verre,*
„ *Elle en a la fragilité,*

„ sans sçavoir qu'ils fussent de M. de Vence (3): car ils „ sont originairement de Mr. de Vence, qui les avoit faits „ dans son Ode au Cardinal de Richelieu, quinze ans „ avant que Monsieur Corneille les eust faits dans son Polyeucte. Il est assez ordinaire de se rencontrer ainsi dans „ la pensée & dans l'expression des autres. Porphyre dans „ un fragment de son livre de la Philologie, rapporté par „ Eusebe au chapitre troisiéme du dixiéme livre de la Preparation Evangelique, fait mention d'un certain Aretadés, „ qui avoit fait un Traitté tout entier de ces sortes de rencontres. . . . . . Il est, dis-je, assez ordinaire de concourir ainsi & dans la mesme pensée, & dans la mesme „ expression des autres: & particulierement quand on a veu „ autrefois cette mesme pensée & cette mesme expression, „ comme M. d'Andilli, M. Chapelain, & M. Furetiere, „ avoient veu sans doute ce Vers de Malherbe, & M. Corneille ces deux de M. de Vence; car il arrive souvent „ qu'une chose nous demeure dans l'esprit, & que l'auteur „ de cette chose s'efface de nostre memoire. Mais ce qui „ est arrivé à M. de Racan est tout-à-fait extraordinaire. En „ l'année 1608, estant en garnison à Calais, âgé de 19 ans, „ il fit ces quatre vers,

„* *Estime qui voudra la mort épouvantable,*
„ *Et la face l'horreur de tous les animaux;*
„ *Quant à moy je la tiens pour le poinct desirable*
„ *Où commencent nos biens, & finissent nos maux.*

„ Quelque temps aprés estant à Paris, & recitant ces vers, „ comme estant de luy, à son ami Ivrante, son ami luy „ dit, qu'il ne donnoit point dans ce panneau; qu'il sçavoit fort bien que ces vers estoient de Matthieu, & que „ c'estoit le premier quatrain de son livre intitulé *Les Tablettes de la vie & de la mort.*" M. de Racan, qui n'avoit jamais veu ce livre, contesta longtemps & opiniastrément que Matthieu ne pouvoit avoir fait ces vers; & ne „ se rendit là dessus, que lors qu'Ivrante les luy fit lire „ dans ce livre de Matthieu, avec le plus grand estonnement du monde. Je ne doute point de cette Histoire, „ estant tres-persuadé que M. de Racan, qui me l'a souvent racontée, & en presence de plusieurs personnes, „ est un homme tres-veritable. Mais je doute fort de ce „ que dit Leonardo Salviati, au livre premier de ses Avertissemens de la Langue Italienne, qu'un Poëte de son „ temps, qui n'avoit jamais veu les Sonnets du Cardinal „ Bembo, en avoit fait de tout semblables". Vous voiez que Mr. Menage met beaucoup de différence entre l'Avanture de Racan, & celles des autres Poëtes qu'il a nommez: il trouve dans celle-là quelque chose de plus extraordinaire. J'en jugerois autrement, si j'avois à dire ce que j'en pense. Il n'y a guere de gens qui ignorent que l'on fait apprendre aux enfans bien élevez, quelques Maximes de piété & de morale; & qu'avant même qu'ils sachent lire, on tâche de leur faire retenir par cœur quelque couplet sententieux. Les Protestans choisissent quelques endroits des Pseaumes de David, ou même, comme les Catholiques, quelques Quatrains de Pibrac, ou d'un autre Poëte de même force (4), dont on ne manque en aucun païs. Sans doute le petit Racan dès l'âge de cinq ou six ans avoit ouï dire à sa gouvernante ou à sa mere quelqu'un de ces beaux Quatrains, ou de ceux du Sieur Matthieu, que l'on relie ordinairement avec Pibrac. Les idées qui s'en imprimérent dans son cerveau se bouchérent, & demeurérent en cet état quelques années: elles se débouchérent dans la suite, & se représentérent à lui comme un objet tout nouveau, & sans réveiller le souvenir particulier de l'Auteur, ou de l'Ouvrage, d'où elles venoient. Il crut donc être l'Auteur de ces quatre Vers, quoi que dans le fond ils ne fussent autre chose qu'une reminiscence mutilée. Si l'on s'examinoit attentivement, on trouveroit qu'en mille rencontres ce que l'on croit inventer, est une pensée qu'on a ouï dire, ou que l'on a lue; mais on n'a point retenu cette circonstance. Je m'en vais citer des Vers de Moliere, qui confirment ce que j'ai dit sur l'Education des enfans. Voions la censure d'une coquette: c'est un pere qui parle à sa fille:

Voilà, voilà le fruit de ces empressemens,
Qu'on vous voit nuit & jour à lire vos Romans:
De colibets d'amour votre tête est remplie,
Et vous parlez de Dieu bien moins que de Clelie.
Jettez moi dans le feu tous ces méchans écrits,
Qui gâtent tous les jours tant de jeunes esprits:
Lisez moi comme il faut, au lieu de ces fornettes,
Les Quatrains de Pibrac, & les doctes Tablettes
Du Conseiller Matthieu, ouvrage de valeur,
Et plein de beaux dictons à reciter par cœur:
La Guide des pécheurs est encore un bon livre,
C'est-là qu'en peu de tems on apprend à bien vivre,
Et si vous n'aviez leu que ces moralitez,
Vous sçauriez un peu mieux suivre mes volontez (5).

(1) Menage, Observations sur Malherbe, *pag.* 254 & *suiv. Il a inséré tout cela dans l'*Anti-Baillet, *Chap. CXXVIII.*

(2) *C'est-à-dire* d'arbitres de la paix, de foudres de la guerre, *qui est dans la Paraphrase* du Pseaume CXLV *faite par* Malherbe.

(3) *C'est-à-dire Mr.* Godeau.

(4) *Il y a un Livre intitulé* Le miroir de vertu & le chemin de bien vivre. *Ce Chemin est un Recueil de Quatrains Chrétiens & moraux composez par* Pierre Habert, *Conseiller & Sécrétaire du Roi.*

(5) Moliere, Sganarelle ou le Cocu imaginaire, *Scene I.*

RADULPHE, Moine Bénédictin surnommé *Flaviacensis*, ou *Flaicensis*, à cause qu'il étoit du Couvent de Saint Germer de Flaix au Diocese de Beauvais, a fleuri l'an 1157, comme l'assure Alberic (*a*) sur le témoignage d'Helinand (*b*). Plusieurs Ecrivains célèbres ont fait la faute de le placer à l'an 910 (*c*): quelques-uns le nomment Raoul le Noir (*d*). Le Commentaire qu'il composa sur le Lévitique subsiste encore: il a été inséré dans la Bibliotheque des Peres, & imprimé à part à Cologne l'an 1536. On (*e*) lui a restitué un Commentaire sur le Cantique des Cantiques qui passoit pour un Ouvrage de St. Gregoire. Les partisans de l'Histoire de la Papesse (*A*) l'ont

(*a*) Albericus trium Fontium Monachus, in Chronic. *Voiez le P.* Labbe, de Script. Eccles. *Tom. II, pag.* 274.

(*b*) *Moine de Froimond au Diocese de Beauvais vers la fin du XII Siecle & au commencement du XIII. Voiez le P.* Labbe, de Script. Eccles. *Tom. II, pag.* 275.

(*c*) *Voiez le Pere* Labbe, *ibid. pag.* 273.

(*d*) *Monsr.* Du Pin, Biblioth. *Tom. IX, pag.* 185. *est de ceux-là.*

(*e*) *Le Pere* Hommey, *dans le* Suplement. Patrum. *l'an* 1684.

(*A*) *Les partisans de l'Histoire de la Papesse l'ont compté parmi les temoins* de la Papesse, *mais c'est par un grand abus.*] Car c'est en le confondant avec un Moine Bénédictin nommé Ranulphe de Hygeden, Anglois de Nation, qui mourut l'an 1363. Le Pere Labbe s'imagine que Conrad Decker a été la prémiere source de cette bévue. *Auctor primus illius apud Blondellum erroris atque in Maresio malæ fidei fuit homo furiosus Conradus Deckerus in libro, cui titulum fecit de Papa Romano & Papissa Romana, quod Joannes Octavus fuerit mulier & puerpera, Oppenheimii ad Rhenum in* 8 *anno* 1612; *sic enim loquitur pagina* 430. *Descripsit Radulfus hanc Historiam in suo Polychronico libri V. cap.* 32. *testis locupletissimus & omni exceptione major, utpote in quo veritatis Historicæ nulla desideratur* [illegible]: *& vixit juxta Trithemium anno circiter* 930. *ita ut Papale hoc puerperium ab iis accipere potuerit, qui illud viderunt.* [illegible] *illo cœnoso fonte promanavit in cæteros error* (1). [illegible] est certain que Vignier l'avoit com[illegible] deux [illegible] l'Ouvrage de Conrad Decker fût imprimé. [illegible] publia l'an 1610. „ Ce que Baronius [illegible] que

(1) Labbe, in Cenotaphio ever[illegible], *ad cal*[illegible] *Tom. I* de Scriptor. Eccles. *pag.* [illegible], 957.

l'ont compté parmi leurs témoins; mais c'eſt par un grand abus.

„ que Marianus Scotus, qui eſcrivoit vers l'an 1080 a eſté „ le premier Auteur de cette Hiſtoire, eſt faux; comme „ on peut voir par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de feu Nicolas „ Vignier mon Pere, en laquelle il produit le teſmoignage „ de Ranulphus en ſon Polychronicon, lequel a eſté Moi„ne de l'Ordre de S. Benoiſt, & a veſcu vers l'an 930, „ ſelon Trithemius (2)". Un Capucin, qui écrivit contre Vignier en 1611, ne ſut pas bien profiter de ſes avantages: il ne connoiſſoit pas aſſez les Livres & les Auteurs, il ignoroit que l'Auteur de ce *Polychronicon* que ſon Adverſaire avoit cité n'avoit pas vécu au X Siecle, mais au XIV. Voions ce qu'il répondit: *Reliſez bien* voſtre Pere, *vous trouverez en la Bibliotheque Hiſtoriale ſur ce meſme ſubject: Premierement, qu'il commet une faucete, quand il dit*, que tous ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire des Papes, excepté Anaſtaſe, teſmoignent d'un conſentement que voſtre Jehanne ſucceda à Leon 4. *comme il pouvoit conſiderer dans Onufrius, qu'il cite au meſme lieu. Secondement, qu'il parle foiblement & douteuſement de ceſt affaire, auſſi bien que les autres, qui s'y ſont trompez. Tiercement, que par ſon texte bien conſideré, il allegue Marianus, comme le plus vieil Autheur de ce conte. Quartement, qu'il ne cotte nullement en ce lieu, voſtre Arnulphus, mais bien allegue t'il Jehan Lucide. Que s'il vous plaiſt ne faire qu'un de ces deux, ſçachez encore, qu'on ne croid gueres, voire du tout point, les allegations de voſtre dict pere* (3). Ce n'étoit point frapper au but, ni aller au *jugulum cauſæ*. Vignier fourniſſoit des verges contre ſoi-même en donnant le Titre de l'Ouvrage de ſon Ranulphe. C'eſt à la faveur de ce Titre que le P. Labbe (4) a découvert par le Paſſage de Decker la ſource du mal-entendu. Le docte Blondel n'avoit pas pris garde à ce Titre: & de là vint qu'il ſe laiſſa perſuader que Radulphus Flaviacenſis a parlé de la Papeſſe (5). Il eſt vrai qu'il n'a point ſuivi l'erreur de ceux qui le placent, ou ſous l'année 910, ou ſous l'année 930. Il a mis ſa mort à l'année 1157: il s'eſt fondé ſur le témoignage d'Alberic; mais il devoit prendre garde qu'Alberic met ſous cette année-là l'état floriſſant, & non pas la mort de notre Radulphe. On ne fut pas heureux quand on lui repréſenta que ſon Radulphus Flaviacenſis eſt plus ancien qu'il ne dit, que c'eſt un témoin de l'Hiſtoire de la Papeſſe antérieur à Marianus, & qu'en un mot c'eſt un homme qui a pu voir de ſes propres yeux la Papeſſe Jeanne (6). *Hic* (Radulphus Flaviacenſis) *inter teſtes veritatis malè tertius ponitur à Mariano: Nec enim Radulphus Flaviacenſis mortuus eſt demum anno* 1157. *niſi eum multò longæviorem faciamus Johanne de Temporibus; cùm floruerit ipſo nono Chriſti ſæculo, plusquam* 100. *annis antequam Marianus naſceretur, adeo ut ipſam Joannam vidiſſe potuerit: Etenim Bellarminus* de Scriptor. Eccl. *Radulphum ait floruiſſe anno Chriſti* 910 (7). Celui qui parla de la ſorte s'embarraſſa dans quelques mépriſes que le Pere Labbe releva avec une dureté épouvantable (8).

Si Mr. Hartnac l'avoit ſu lors qu'il procura une nouvelle Edition du *Syntagma Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ* de Micrælius, il eût averti ſans doute les Lecteurs que ces paroles *Nolite indignari, Aventine, Onuphri, Raymunde* (9), *Bellarmine, Baroni, Bini, Florimunde, quod veſtram audaciam in negando muliebri hoc pontificatu nihil curans, veritatem rei profero ex* Rudolpho Flaviacenſi, *monacho Benedictino qui vixit circa annum* 10CCCXX. *ex* Mariano Scoto, *qui natus, &c* (10), ſont trompeuſes, & qu'il en faut retrancher l'*ex Rudolpho Flaviacenſi*. Voilà combien il importe aux Controverſiſtes de ne ſe point arrêter aux Ecrivains de leur Parti ſans ſuivre juſqu'au dernier bout toutes les Repliques du Parti contraire. Si l'on ſe contente de conſulter Monſr. Des Marets, on répétera ſes citations; mais ſi l'on conſulte celui qui l'a réfuté (11), on diſcernera les bonnes d'avec les mauvaiſes. Diſons en paſſant que Mr. Hartnac a mis en marge le nom de pluſieurs Auteurs Proteſtans qui ont ſoutenu l'Hiſtoire de la Papeſſe, & dont la plupart ont écrit depuis Florimond de Remond (12). Il cite entre autres le fameux Gerhard, & Witaker, & André Willet.

(2) Nicolas Vignier, Theatre de l'Antechriſt, *II Part. Chapitre XXVII, pag. m.* 1055.

(3) Silveſtre de l'Aval, Prédicateur Capucin, les juſtes Grandeurs de l'Egliſe Romaine, *Livr. III, pag.* 78.

(4) Labbe, de Scriptor. Eccleſiaſt. *Tom. I, pag.* 987.

(5) Blondel, *in* Examine Quæſt. de Papa fœmina, *pag. m.* 5.

(6) *On prétend qu'elle a ſiegé après Leon IV, qui mourut l'an* 855.

(7) Samuel Mareſius, in Johanna Papiſſa reſtituta, *pag.* 5.

(8) *Voiez le II Tome de ſa* Diſſert. de Script. Eccleſ. *pag.* 274 *&* 795 *& ſeq.*

(9) *Il ne le faloit pas diſtinguer du* Florimunde *qui vient après, on a fait d'un Auteur deux.*

(10) Micrælius, Hiſt. Eccleſiaſt. *Libr. III, Sect. I de Papis, pag.* 508 *Edit.* 1699.

(11) *C'eſt-à-dire le P.* Labbe.

(12) *Conférez la Remarque (F) de l'Article* PAPESSE.

RADZIWIL (Nicolas) IV du nom (*A*), Palatin de Vilna, Grand-Maréchal & Chancelier de Lithuanie au XVI Siecle, fut un homme très-illuſtre. Il fit des voiages preſque par toute l'Europe pendant ſa jeuneſſe, & il ſe rendit ſi adroit dans les exercices du corps, qu'aucun Gentilhomme de ſon âge ne l'égaloit en cela. Il eut beaucoup de part à l'eſtime & à l'amitié du Roi Sigiſmond Auguſte, il fut Capitaine de ſes Gardes, & il commanda trois fois ſes Armées dans la Livonie. Il y gagna ſur les Allemands une victoire ſignalée qui leur ôta cette Province, & qui la ſoumit à la Pologne. Il mena au Roi l'Archevêque de Riga, & le Grand-Maître des Chevaliers de Livonie, & lui remit en plein Sénat le ſceau de cet Ordre, & la Croix que le Grand-Maître portoit au cou. Cette belle expédition le combla de gloire. Lors qu'il fut envoié en Ambaſſade à la Cour de Charles-Quint, & de Ferdinand Roi des Romains, il préſenta au batême l'Archiduc Erneſt. Il mourut l'an 1567, & fut porté au tombeau ſur les épaules de ſes quatre fils (*a*) (*B*). N'oublions pas qu'il embraſſa la Religion Proteſtante; & qu'il fit faire en Polonois une Edition de la Bible (*C*). Il répondit avec la derniere vigueur à Lippoman Nonce Apoſtolique qui

(*a*) *Tiré de* Simon Starovolſcius *in* Sarmatiæ Bellatoribus, *p.* 172, 173.

(*A*) *IV du nom.*] Jagellon s'étant converti au Chriſtianiſme, & aiant uni ſon païs de Lithuanie à la Couronne de Pologne qu'on lui avoit conférée, créa Palatin de Vilna un Seigneur nommé Radziwil, qui à ſon exemple s'étoit fait Chrétien. Ce Palatin ſe fit nommer Nicolas à ſon batême, & ordonna qu'à l'avenir tous les aînez de ſa maiſon fuſſent nommez Nicolas. Il vécut plus de cent ans (1). Son fils unique Nicolas II, Palatin de Vilna, ſervit glorieuſement la République ſous ſix Rois conſécutifs. Il mourut à l'âge de quatre-vingts-dix-neuf ans (2). L'aîné de ſes quatre fils Nicolas III Palatin de Vilna, fut fait Prince de l'Empire par l'Empereur Maximilien I, & mourut comblé de gloire âgé de plus de ſoixante & dix ans (3). George Radziwil ſon frere Palatin de Kiovie, Maréchal de la Cour, Chatellain de Vilna & Grand-Général de Lithuanie, fut pere de Barbe Radziwil, ſeconde femme du Roi Sigismond Auguſte. Il mourut l'an 1565 (4). Jean Radziwil ſon frere, le dernier des quatre fils de Nicolas II, fut fait Sénateur du Roiaume par le Roi Sigismond I. Il fut enſuite Chatelain de Troci, & enfin Grand-Maréchal de Lithuanie. Il fit un voiage à Rome ſous le pontificat de Jules II (5). Il laiſſa un fils unique qui eſt Nicolas Radziwil IV du nom (6), le ſujet de cet Article.

(*B*) *Il fut porté au tombeau ſur les épaules de ſes quatre fils* (7).] Vous verrez bientôt leurs noms & leurs charges; liſez ſeulement ce Latin: *Quatuor filios, itidem bello inclytos, nec deteriores ingeniis (qui, ut inquit Valerius Maximus, patriæ rem non ſuam augere properabant) reliquit. Nicolaum Hieroſolymitana peregrinatione clarum: Georgium, Vilnenſem primò, deinde Cracovienſem Epiſcopum, & S. R. E. Cardinalem; Albertum ſupremum M. D. L. Marſcalcum: & Staniſlaum Samogitiæ Toparcham: qui cum plurimis lachrymis, patre pro concione laudato funeratoque ampliſſime, propriis manibus Urnam Mauſoleo inferre non erubuerunt* (8). Mr. de Thou (9) obſerve qu'ils rentrérent tous quatre dans la Communion de Rome, & qu'Albert fut marié avec une fille du Duc de Curlande. Il met la mort de Nicolas Radziwil au 28 de Mai 1565. Bucholcer le fait auſſi dans ſon *Index Chronologicus*. Notez que Dav[illegible] Chytræus (10[illegible] les mêmes choſes que Mr. de Thou. Le Paſſage que [illegible] de Simon Starovolſcius nous apprend, que Nicolas Radziwil, fils aîné de notre Nicolas Radziwil, ſe rendit célèbre par ſon voiage de Jeruſalem. Cela m'oblige de dire que le même Auteur obſerve dans un autre Ouvrage (11), que Thomas Treterus Chanoine de Warmie a mis en Latin la Relation du Voiage de Jeruſalem de Nicolas Christophle Radziwil (12). Ce Voiage fut fait l'an 1584. Ce Nicolas Chriſtophle Radziwil en dreſſa une Relation en quatre Lettres Polonoiſes. J'en ai vu la Verſion Latine imprimée à Anvers l'an 1614 *in folio*. L'Epitre Dédicatoire de Treterus le Traducteur eſt datée de l'an 1601.

Celui qui avoit fait ce Voiage mourut l'an 1616 au mois de Février, & fut enterré en habit de pélerin au College des Jéſuites de Nieswiez (13). Il avoit été fait Prince de l'Empire, & il laiſſa quatre fils (14), de l'un deſquels, ſi je ne me trompe, étoit deſcendu le Prince Stanislas Albert Radziwil *Duc en Olyka & Nieswiez, Chancelier du Grand-Duché de Lithuanie* (15), & Auteur d'un Panégyrique de Notre Dame de Czeſtochovie. Il floriſſoit au tems que Monſr. le Laboureur publia la Relation d'un Voiage de Pologne, c'eſt-à-dire l'an 1647.

(*C*) *Il fit faire en Polonois une Edition de la Bible.*] Nicolas Oleſnicki, comme je l'ai dit ailleurs (16), établit la Religion Réformée dans Pinczovie à l'inſtigation de Stancarus. On érigea auſſi dans le même lieu une Ecole qui fut un Séminaire d'Hommes ſavans. Jean Laſcus, George Blandrata, François Liſmanin, Martin Crovicius, Pierre Statorius, George Schoman, Gregoire Pauli, Brelius, Triceſſius, & quelques autres la rendirent ſi floriſſante que Pinczovie paſſoit alors pour l'Athenes de la Pologne (17). Ce fut là que ces doctes perſonnages traduiſirent toute la Bible en Langue vulgaire. Leur Verſion fut imprimée à Breſte en Lithuanie aux dépens de notre Nicolas Radziwil. Il étoit Gouverneur de cette ville Roiale, & il y avoit dreſſé une Imprimerie. Les Pſeaumes de David, un Recueil de Cantiques, & quelques autres Ouvrages de même nature, ſortirent de deſſous la preſſe au même lieu, & ſervirent de beaucoup à la converſion du Peuple. Voici les paroles de mon témoin: *Ibi* (Pinczoviæ) *à Viris illis piis & doctis univerſa Biblia Sacra in Linguam vernaculam tranſlata, ſumptibus Nicolai Radzivilii Palatini Vilnenſis Principis Magnificentiſſimi & Fortiſſimi renaſcentis veritatis*

(1) Simon Starovolſcius, *in* Sarmatiæ Bellatoribus, *p.* 163, 164.

(2) *Idem, ibidem, pag.* 165, 166.

(3) *Idem, ibidem, pag.* 167 *& ſeq.*

(4) *Idem, ibidem, pag.* 169, 170.

(5) *Idem, ibidem, pag.* 171, 172.

(6) *Idem, ibidem.*

(7) *Filiorum humeris elatus fuit.* Idem, ibid. *pag.* 174.

(8) *Idem, ibidem, pag.* 173.

(9) Thuanus, *Libr.* XXXVIII, *pag.* 769.

(10) David Chytræus, *in* Saxonia, *Libr. XXI, ad ann.* 1565, *pag.* 558 *Edit. Lipſ.* 1602.

(11) Starovolſcius, *in* centum Polonorum Elogiis, *pag.* 70, 71.

(12) *C'eſt le même que le fils aîné de notre Nicolas Radziwil.*

(13) Starovolſcius, *in* Bellatorib. Sarmatiæ, *pag.* 176.

(14) *Idem, ibidem.*

(15) Le Laboureur, Relation de Pologne, *III Part. pag.* 25.

(16) *Dans l'Article* STANCARUS.

(17) *Ita ut tunc Pinczovia, velut Athenæ Sarmaticæ celebraretur.* Stanislaus Lubieniecius, Hiſt. Reformat. Polonicæ, *Libr. I, Cap. V, pag.* 33.

qui lui avoit fait des reproches injurieux (*D*). Le Clergé de Vilna n'aiant point voulu permettre que les Ministres prêchassent dans les Eglises, il les fit prêcher dans la cour de sa maison vis à vis l'Eglise de Saint Jean (*b*). Le prémier Synode des Réformez fut tenu sous ses auspices à Vilna au mois de Décembre 1557 (*c*). Il eut une épouse (*d*) qui le seconda avec zêle à établir la Réformation (*e*). Il y eut en ce tems-là un CHRISTOPHLE RADZIWIL, qui embrassa la Religion Protestante; & l'on dit que la découverte de quelques impostures monachales fut l'occasion de son changement (*E*). D'autres le nomment Nicolas (*f*), & disent qu'il étoit cousin germain de celui qui est le sujet de cet Article, & frere de Barbe Radziwil qui épousa Sigismond Auguste Roi de Pologne, & qui mourut le 12 de Mai 1551. Ils remarquent que le Temple, qu'il fit bâtir aux Réformez dans la ville de Vilna dont il étoit Palatin, fut honoré d'un beau privilege par le Roi Etienne Battori l'an 1579, & qu'il mourut le 27 d'Avril 1584; que Nicolas & Christophle RADZIWIL ses deux fils persévérérent dans la Religion où il les avoit fait instruire; & que leur postérité conserva précieusement ce sacré dépôt (*g*) (*F*).

(*b*) David Chytræus, *in Saxonia, Libr. XV, pag. m.* 393.

(*c*) Regensvolsc. Hist. Ecclesiar. Slavonicar. *pag.* 142.

(*d*) *Nommée Elisabeth. Sidlowiecki.*

(*e*) David Chytræus, *in Saxonia, Libr. XV, pag.* 393.

(*f*) *Voiez la Remarq. (E) à la fin.*

(*g*) *Ex eodem* Regensvolsc. Hist. Eccles. Slavonicar. *p.* 144, 145.

RAI-

veritatis vindicis impressa sunt Brestiæ Lithuanorum. Huic enim urbi Regiæ Præfectus datus erat, in qua comparatam privato ære officinam typographicam condiderat, & illi Wojewodæ Cracoviâ evocato commiserat. Ibidem exscriptus fuit liber Psalmorum & Hymnorum aliique ejus notæ, quorum lectione populus à Romanis superstitionibus ad veram Dei colendi rationem revocabatur (18). Cet Auteur observe (19) que cette Impression de la Bible fut achevée l'an 1563, & que ce fut la prémiere Traduction de l'Ecriture en Langue Polonoise. Il ajoûte qu'elle fut suivie d'une autre l'an 1572, faite par Simon Budnæus, & de celle du Nouveau Testament cinq ans après faite par Martin Czechovicius. Notez que les Traducteurs de la Bible imprimée aux depens de Nicolas Radziwil (20), ne sont que cinq, si nous en croions Jean Lætus (21). Ce furent Orsacius, Zazius, Tricesius, Jaques Lubelscius, & Statorius.

(*D*) *Il répondit avec la derniere vigueur à Lippoman Nonce Apostolique qui lui avoit fait des reproches injurieux.*] Je m'assûre qu'on sera bien aise de trouver ici un morceau de cette Réponse. *Apostasia cum ei non sine conviciis à* Lippomano Pontificis Legato *exprobraretur, eidem docta* Apologia *respondit, fidei suæ rationem dedit. inter alia vero:* Certum tibi esse volo, sic me nunc doctissimorum virorum videndorum desiderio teneri, ut si scirem me eos, aut alios etiam ex præcipuis illis qui sunt in Germania, Melanchthones, Brentios, posse in mea postulata aliquomodo pertrahere, in eo vel præcipuè, non servitoris tantum mittendi laborem conferendum, sed etiam omnes opes facultatesque meas esse mihi experiendas putarem quos quia per insignem malitiam hæreticos appellas, omnium Hæreticorum, quos orbis terrarum habet, maxime Hæreticus es (22). La Lettre qu'il reçut de Lippoman & la Réponse qu'il lui fit furent imprimées à Konisberg l'an 1556 (23).

(*E*) *On dit que la découverte de quelques impostures monachales fut l'occasion du changement* de Christophle Radziwil.] Lors que la Réformation commença de s'établir en Lithuanie, ce Christophle Radziwil, très-fâché *qu'un Prince de sa maison* l'eût embrassée, s'en alla à Rome, & rendit au Pape *tous les honneurs imaginables. Le Pape aussi le voulant gratifier, luy donna à son départ une boite remplie de Reliques. Estant de retour en sa maison, & la nouvelle de ces Reliques estant répandue, quelques mois après, des Moines vinrent avertir ce Prince qu'il y avoit un possedé dont on avoit en vain conjuré le Diable, & que jusques-là tous les exorcismes avoyent esté inutiles. On le suplia de vouloir prester, pour le secours de ce miserable, les precieuses Reliques qu'il avoit aportées de Rome. Le Prince les acorda volontiers. On les porta en l'Eglise avec une pompe solennelle, & un aparcil magnifique. Tous les Moines les y acompagnérent. Enfin, on les posa sur l'Autel; & au jour assigné, une multitude inombrable de peuple estant acourue à ce spectacle, après les conjurations ordinaires, on apliqua les Reliques. A l'instant même le Demon pretendu sortit hors du corps de ce possedé, avec des gestes & des grimaces ordinaires. Chacun cria* Miracle; *Et le Prince leva ses mains & ses yeux au Ciel pour luy rendre graces de ce qu'il avoit apporté une chose si sainte, & qui faisoit de tels miracles. Mais quelques jours après comme il estoit dans cette admiration & ce transport de joye, & qu'il exaltoit par des louanges excessives la vertu de ses Reliques, il apercent qu'un jeune Gentilhomme de sa maison, qui avoit la garde de ce riche tresor, se prit à soûrire, & que par ses gestes il se moquoit de ses discours* (24). Le Prince se mit en colere, & voulut savoir le sujet de cette moquerie. Le Gentilhomme, aiant été assûré qu'on ne lui feroit aucun mal, déclara en secret au Prince „ qu'en retournant de Rome il avoit perdu la boite de Reliques „ qui luy avoit esté donnée en garde; Et que ne l'ayant „ osé dire, depeur d'en estre chastié, il avoit trouvé „ moyen d'en recouvrer une pareille, & de la remplir de „ tout ce qu'il avoit pû ramasser de petits os de bestes, „ & de bagatelles semblables aus Reliques perdues. Que „ voyant donc que l'on rendoit tant d'honneur à ce vilain „ amas d'ordures, & que même on luy attribuoit la vertu „ de chasser les Demons, il avoit juste sujet de s'en étonner. Le Prince ajouta foy à ce rapport; Et neanmoins „ voulant estre plus particulierement éclaircy de la fourbe, il envoya dés le lendemain querir les Moines, & „ les pria de s'informer s'il n'y avoit plus de Demoniaque „ qui eust besoin du secours de ses Reliques. Peu de jours „ après ils luy amenérent un nouveau possedé, qui jouoit „ le même personnage que celuy qui avoit paru auparavant. Le Prince commanda qu'en sa presence on exorcizast ce Demoniaque: mais comme tous les exorcismes „ que l'on a de coutume d'employer en tel cas, se trouvérent inutiles, il dit, qu'il vouloit que cet homme demeurast en son Palais jusques au lendemain, & que les „ Moines se retirassent. Aprés qu'ils se furent retirez il „ mit ce pretendu Demoniaque entre les mains de ses Palefreniers Tartares, qui, selon qu'il leur avoit esté commandé, l'exortérent d'abord à confesser la fourbe: „ Mais comme il s'opinistra à la vouloir continuer par ses „ gestes horribles & furieus, six d'entreus, à coups de „ verges & d'écourgées le mirent en tel état qu'il fut contraint de recourir à la misericorde du Prince, qui luy „ pardonna aussi tost qu'il eut confessé la verité. Dés que „ la nuit fut passée le Prince envoya querir les Moines, „ en la presence desquels ce miserable se jetant à ses pieds „ protesta qu'il n'estoit point Demoniaque & qu'il ne l'avoit jamais esté, mais que ces Moines l'avoient obligé „ à le contrefaire. D'abord les Moines priérent le Prince „ de ne point croire cela; & dirent que c'estoit un artifice du Diable qui parloit par la bouche de cet homme. „ Mais le Prince répondit que si ses Tartares avoient pû „ contraindre le Diable à dire la verité, ils auroient bien „ le pouvoir de la tirer de la bouche des Moines. Eus, se „ voyant pressez de la sorte, confessérent l'imposture, & „ dirent que ce qu'ils avoient fait estoit à bonne intention, „ & pour empecher le cours de l'heresie. Mais le Prince „ loua Dieu de tout son cœur, de luy avoir fait la grace „ de découvrir une telle imposture, & ayant pour suspecte „ une Religion que l'on defendoit par des œuvres si diaboliques, bien qu'on les apelast des *fraudes pieuses*, dit, „ qu'il ne se vouloit plus fier de son salut à personne; & „ se mit à lire l'Ecriture sainte, avec une assiduité nompareille. Dans l'espace de six mois qu'il employa à la „ lecture & à la priere, il profita merveilleusement en la „ pieté & en la connoissance des mysteres de l'Evangile. „ Aprés quoy il fit, avec toute sa Maison, profession ouverte de notre Religion l'an 1564 (25)". Ces paroles sont de Mr. Drelincourt le Ministre de Paris. Il fait ce récit dans une Réponse qu'il publia l'an 1663 à la Lettre que le Prince Ernest Landgrave de Hesse avoit écrite aux cinq Ministres de Paris: & voici ce qu'il ajoûte (26): *Vostre Altesse le croira s'il luy plait, Mais je luy proteste, comme si j'estois devant le trône de Dieu, que l'Histoire m'a esté rapportée de la sorte par le Pasteur du Prince Janusius* Radzivil; *Et même, il m'a donné par écrit une partie de ce qu'il m'a dit, & qu'il m'a expliqué plus amplement de vive voix.*

Regensvolscius (27) appelle Nicolas Radziwil celui que la découverte d'une imposture monachale acheva de déterminer à renoncer au Papisme l'an 1564: mais il ne dit rien, ni de ce Voiage de Rome, ni de ces Reliques. Il dit seulement que les Moines de Czenstochovie (28) avoient suborné un prétendu Demoniaque, pendant que Nicolas Radziwil accomplissoit le pélérinage qu'il avoit voué après une grande victoire obtenue sur les Moscovites.

(*F*) *Leur postérité conserva précieusement ce sacré dépôt.*] NICOLAS RADZIWIL Palatin de Novogrod fut pere de GEORGE qui mourut Castellan de Troki l'an 1614, & ne laissa point d'enfans. CHRISTOPHLE RADZIWIL frere de ce Nicolas fut Palatin de Vilna, & mourut l'an 1604. Il laissa deux fils JANUSSIUS & CHRISTOPHLE. Janussius Duc de Bierze, & Castellan de Vilna, mourut l'an 1621 à l'âge de quarante-deux ans. Il laissa de son épouse qui étoit fille de l'Electeur de Brandebourg un fils nommé BOGESLAUS. Son frere Christophle, Palatin de Vilna, Grand-Maréchal de Lithuanie, mourut le 19 de Septembre 1640, à l'âge de cinquante-cinq ans, & laissa un fils unique qui se nommoit JANUSSIUS, & qui fut Grand-Chambellan de Lithuanie. Ce Bogeslaus, & ce Janussius RADZIWIL, cousins germains, étoient en vie, & professoient la Religion Protestante, lors que l'Auteur que je cite (29) composoit son Livre environ l'an 1650. Les Gazettes nous apprirent au commencement de l'année 1681, que la Princesse LOUISE RADZIWIL, âgée de quatorze ans, épousa le Prince Louïs second fils de l'Electeur de Brandebourg à Konisberg le 7 de Janvier 1681, & qu'elle étoit fille unique du feu Prince Bogeslaus, & qu'elle possédoit en Lithuanie un Duché qui contient plus de quarante lieues de païs sur la frontiere de Livonie, avec deux places fortes. Elle étoit de la Religion, mais après la mort du Prince Louïs de Brandebourg elle se remaria en 1688 avec un fils de l'Electeur Palatin, & se fit Catholique Romaine. On avoit parlé de la marier avec le Prince Jaques fils de Jean Sobleski Roi de Pologne.

(18) Stanisl. Lubieniecius, Hist. Reform. Polon. *Libr. I, Cap. V, pag.* 33.

(19) *Idem, ibidem, Libr. III, Cap. I, pag.* 170.

(20) *Il y dépensa 10 mille florins.* Jo. Lætus, *ubi infra.*

(21) Jo. Lætus, *in* Compend. Histor. Univers. *pag. m.* 412. *Il cite* Lasicius lib. 5. Chytræus in Sax. ad an. 65.

(22) *Idem, ibidem, pag.* 390, 391.

(23) Regensvolscius, Hist. Ecclesiar. Slavonicar. *pag.* 142.

(24) Drelincourt, Reponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse, *pag.* 357.

(25) Drelincourt, Réponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse, *pag.* 359 & *suiv.*

(26) *Là-même, pag.* 362.

(27) Regensvolsc. Historia Ecclesiar. Slavonicar. *pag.* 145.

(28) *Voiez, touchant l'Image miraculeuse de la Sainte Vierge honorée en ce lieu-là, Mr.* le Laboureur, Relat. de Pologne, *III Part. pag.* 12 & *suiv.*

(29) Re[gensvolsc.] Histori[a] Eccles[iar.] Slavon[icar.] *p.* 145.

RAIMARUS (Nicolas) Astronome du XVI Siecle. Cherchez Ursus.

RAYNAUD (Theophile) l'un des plus fameux & des plus savans Jésuites du XVII Siécle, étoit né à Sospello (*a*) au Comté de Nice; mais aiant presque toûjours vêcu en France, il a passé pour François (*A*). Sa vie a été fort longue, & traversée de plusieurs disgraces; néanmoins il ne se laissa jamais persuader de sortir de la Compagnie (*B*), pour s'aggréger à quelque autre Communauté, encore qu'on lui offrît ailleurs de grands avantages. Il étoit extrêmement laborieux, & ne perdoit que fort peu de tems, soit à se nourrir, soit à écouter des dévotes (*C*). Son grand plaisir étoit de faire des Livres, & de s'attacher aux fonctions de son caractere. Le nombre des Livres qu'il a composez est prodigieux. Il en publia quelques-uns qui furent flétris par l'Inquisition (*D*). Ce coup le frappa sensiblement. Il déchargea sa colere sur les Jacobins, par un Ouvrage (*b*) où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs Ecrits, qui n'avoient pas été censurées quoi qu'elles le méritassent. Les démêlez qu'il a eus avec quelques Jacobins, & avec bien d'autres gens, ont été féconds en écritures injurieuses, & pleines d'aigreur; car on ne sauroit nier qu'il n'eût l'esprit satirique & fort piquant. Les Jésuites mêmes en avouent quelque chose (*E*). Il mourut d'apopléxie (*c*) à Lion le dernier d'Octobre 1663. Les Bibliothécaires de sa Compagnie ne s'accordent pas sur son âge (*F*); c'est pourquoi je ne déciderai point s'il a vêcu soixante & dix-neuf ans, comme l'assûre Monsieur Gallois, dans un Ouvrage qui me va fournir de bons morceaux touchant le caractere d'esprit de ce Jésuite (G). Il étoit fort estimé de

(*a*) *C'est ce que signifie le titre* Cespitellensis *qu'on lui donne pour désigner sa Patrie.*

(*b*) *Intitulé* De immunitate Cyriacorum à Censuris.

(*c*) *Ictus apoplexia migravit ad Dominum.* Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 758. *Cela ne semble pas s'accorder avec le passage de* Monconys, *ci-dessous*, *Remarq.* (*L*)

(*A*) *Il a passé pour François.*] Alegambe a dit nettement qu'il l'étoit; *Natione Gallus, patria Cespitellensis* (1). Ce Latin renferme ce qu'on nomme dans les écoles *contradictionem in adjecto*; car *Cespitellum* ou *Sospitellum* est incontestablement en Italie. Voiez Mr. Baudrand sous ces deux mots. Le Pere Oldoini a censuré Alegambe de cette faute, & il a mis notre Theophile au nombre des Ecrivains nez en Ligurie. Le Soprani l'y a mis pareillement (2). Ils ont plus de raison que Sotuel, qui ne s'exprime qu'en doutant. *Natione Gallus*, dit-il (3), *an potius Italus? patria Cespitellensis in Comitatu Nicoensi.*

(*B*) *Sa vie a été . . . . . traversée de plusieurs disgraces; néanmoins il ne se laissa jamais persuader de sortir de sa Compagnie.*] Voici les paroles de Sotuel: *Vocationis suæ religiosæ tenacissimus, quamvis & utilia & honorifica extra societatem ei promitterentur à Primoribus; si hanc inter aspera quæ subinde patiebatur, deserere vellet, nunquam eos auscultare voluit* (4). Voiez ci-dessous (5) le Passage de Monconys, & celui d'un Jansénisme (6).

(*C*) *Il ne perdoit que fort peu de tems, soit à se nourrir, soit à écouter des dévotes.*] Il étoit fort sobre, & ne demeuroit à table qu'un quart d'heure; & lors même que son grand âge pouvoit mettre hors de tout péril & de tout soupçon ses entretiens avec des femmes, il ne leur prêtoit l'oreille que dans des cas de nécessité, & achevoit en peu de mots. Je ne suis ici que le Traducteur de Sotuel. *In victu valde abstinens*, dit-il (7), *paucis & communibus semper usus cibis, vix amplius una quadrante dabat mensæ. Puritatis amator summus, mulierum colloquia cum erant necessaria, etiam senex, paucis verbis definiebat.* Il eût bien voulu que tous les autres Ecclésiastiques l'eussent imité en cela, comme il le témoigne dans son Livre *De sobria alterius sexus frequentatione.* Mais cette Morale pour l'ordinaire n'est point du goût des Directeurs de conscience; ils s'ennuient peu avec leurs dévotes, s'il en faut juger par la longueur de leurs entretiens, & par la répétition fréquente de leurs dialogues.

(*D*) *Il publia quelques* Ouvrages *qui furent flétris par l'Inquisition.*] Il se donna tant de mouvemens pour faire lever la censure, qu'enfin il obtint la permission de les faire réimprimer, moiennant qu'il les corrigeât (8). Ces Traitez sont celui *de Martyrio per pestem*, celui *de Communione pro mortuis*; & celui *de Confixione Librorum* (9). Comme les goûts sont différens, il ne faut point s'étonner que ce Jésuite ait pris à cœur une disgrace de cette nature, quoi que d'autres Ecrivains la craignent si peu, qu'ils sont quelquefois bien aises que leurs Ouvrages paroissent dans l'Index, ou fâchent les Inquisiteurs. C'est bien souvent une preuve qu'un Livre est bon. Voiez ce qu'un habile homme (10) a rapporté depuis peu à l'occasion de la Censure des *Acta Sanctorum.*

(*E*) *Les Jésuites mêmes en avouent quelque chose.*] Ils disent qu'il étoit mal-endurant, & qu'il n'avoit pas épargné le Pere Bollandus son Confrere de Religion, & son bon Ami, qui lui avoit rendu de très-bons services, & qui ne s'étoit exposé à sa colere, que pour avoir soutenu une opinion différente touchant un Evéque de Lion. Si l'on n'avoit pas supprimé tout l'emportement de Theophile, on auroit vu Bollandus bien maltraité dans la seconde Edition de l'*Indiculus Sanctorum Lugdunensium.* C'est le Pere Papebroch qui a révélé ce petit mystere. *Ita factus erat Theophilus*, dit-il (11), *ut neminem contradicentem sibi patienter ferret, & nisi præsentes adfuissemus, cum prælo iterum pararetur Indiculus Sanctorum Lugdunensium, nosque mature aliquis admonuisset, inveniretur ibi acriter perstrictus P. Joannes Bollandus in S. Anemundo Lugdunensi Episcopo, sub regimine S. Bathildis occiso, quia ad 26 Januarii eundem statuerat cum S. Delfino contra Theophili sententiam, cui alias Bollandus amicissimus erat, & in curanda operum ipsius impressione Antverpiæ meritus de illo optime.*

(*F*) *Les Bibliothécaires de sa Compagnie ne s'accordent pas sur son âge.*] Alegambe (12) dit que le Pere Theophile âgé de seize ans entra dans leur Ordre l'an 1602; mais selon le Pere Sotuel (13) il y entra l'an 1592, âgé de seize ans. Puis donc qu'il mourut l'an 1663, il a vêcu selon le Pere Alegambe soixante & dix-sept ans, & selon le P. Sotuel quatre-vingt-sept. Or s'il avoit vêcu quatre-vingt-sept ans, cette expression du P. Sotuel seroit mauvaise *Octogenario major . . . . . migravit ad Dominum:* elle n'est bonne que pour des gens qui ont peu vêcu au delà de leur année quatre-vingt. Mr. Gallois me paroit plus digne de foi que ces Bibliothécaires, quand il dit (14) que le P. Theophile a vêcu soixante & dix-neuf ans. C'est une chose étrange que les Jésuites mêmes, chargez d'office de faire l'éloge de leurs Ecrivains, ne sachent pas nous marquer combien a vêcu l'un des plus célébres.

(*G*) *Touchant le caractere d'esprit de ce Jésuite.*] Il n'étoit pas possible de parler plus pertinemment de l'Edition de tous les Ouvrages de cet Auteur, que Mr. l'Abbé Gallois en parle dans son Journal du 14 de Mars 1667. Cette Edition comprend XIX Volumes *in folio*: elle parut à Lion l'an 1665. Cet habile Journaliste, aiant fait connoître en peu de mots le contenu de chaque volume, nous donne ce jugement. „ On voit par les Ouvrages de cet Auteur, qu'il avoit l'esprit hardy & decisif, l'imagination vive, & une memoire prodigieuse. Ces avantages de la nature joints au travail infatigable avec lequel il s'estoit appliqué à l'estude depuis les premieres années de sa jeunesse, jusqu'à l'âge de 79 ans qu'il est mort, l'avoient rendu un des plus sçavans hommes de son siecle. Mais il estoit trop piquant & trop satyrique; ce qui luy avoit attiré l'inimitié de quantité de personnes. Son stile, quoy que d'ailleurs tres-net, paroist obscur à cause qu'il affecte de se servir de termes difficiles & de mots tirez du Grec. Il a aussi quelquefois des pensées assez extraordinaires, comme lors qu'ayant à traiter de la bonté de nostre Seigneur dans un chapitre du II Volume, il l'intitule *Christus bonus, bona, bonum.* Sa grande érudition luy fournissant une infinité de choses sur toutes sortes de matieres, il s'éloigne souvent du sujet dont il s'estoit proposé d'écrire; comme dans le Traité de la Rose benite, dont il employe une bonne partie à examiner de quelle maniere on observoit le Caresme dans la primitive Eglise. On peut encore remarquer qu'il n'a pas assez donné à son genie, se contentant de rapporter ce qu'il avoit lû dans les anciens Auteurs, & se servant souvent de leurs paroles pour exprimer ce qu'il auroit peut-estre mieux dit luy-mesme. Tout cela n'empesche pas que ses Ouvrages ne meritent d'estre estimez, & ne soient très-utiles à ceux qui s'appliquent à la Theologie & à la Predication (15)". Voici ce qu'il dit en particulier touchant le XV & le XVI Volumes, intitulez *Heteroclita spiritualia.* „ Cet Auteur y traite plusieurs coutumes suspectes que l'excez du zele ou le relaschement ont introduits dans le culte de Dieu & des Saints, dans les bonnes œuvres que l'on fait pour soulager les ames qui sont en Purgatoire, dans l'usage des Sacremens, & dans tous les autres exercices de pieté. Il examine toutes ces devotions douteuses avec beaucoup de severité: il condamne les unes, il defend les autres, & il appuye son jugement de quantité de sçavantes remarques tirées de l'Histoire Ecclesiastique & des Peres. C'est particulierement dans cette matiere qu'il a triomphé: car comme il estoit piquant & satyrique, il ne reüssissoit jamais mieux que lors qu'il falloit critiquer & reprendre (16)". Voions aussi ce qu'il dit touchant les Ouvrages qui n'ont pas été inférez dans les dix-neuf volumes. On ne les a *point mis dans ce recueil pour des raisons particulieres. On n'y trouve point les Apologies contre Hurtado, qu'il a intitulées* Depilationes, *parce que ce Religieux est d'un Ordre qu'on appelle en Italie* Pelosi. *On n'y voit point le livre dans lequel il traite, si l'on peut se confesser par lettres; ny celuy qui est intitulé* Hipparchus, *où il examine s'il est permis aux Religieux de se mesler du trafic. On n'y a point mis non plus le Traité* De Immunitate Cyriacorum à censuris, *qui est contre les Jacobins, ny celuy qui a pour titre*, Religio Bestiarum, *où la predetermination des Thomistes est refutée; ny un autre qui est contre le P. Combefis. Il manque encore dans ce recueil quelques autres Traitez de cet Auteur, qui sont faciles à connoistre par le Catalogue de ses Oeuvres qu'il a fait imprimer plusieurs fois. Il vouloit faire un volume de tous ces livres, & l'intituler* Apo-

(1) Alegambe, Biblioth. Script. Societ. Jesu, *pag.* 431.

(2) Oldoinus *&* Soprani *ont publié le Catalogue des Auteurs de cette partie de l'Italie.*

(3) Natan. Sotuel, Biblioth. Script. Societ. Jesu, *pag.* 757.

(4) *Idem, ibidem, pag.* 758.

(5) *Dans la Remarque* (*L*).

(6) *Dans la Remarque* (*K*).

(7) Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 757.

(8) *Postea ab auctore emendata, ab eâdem sacra congregatione anno 1659 recudi permissa sunt & libere distrahi.* Id. ibid. *pag.* 759.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) L'Auteur des Lettres Historiques, *Mois de Mars* 1696 *pag.* 245.

(11) Papebroch. Elucidat. Hist. Actorum in Controv. Carmelit. *Cap. VII, in fine pag.* 110.

(12) Alegambe, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 431.

(13) Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 757.

(14) Gallois, Journal des Savans *au* 14 *de Mars* 1667, *pag. m.* 127.

(15) Gallois, *là-même.*

(16) Gallois, *là-même, pag. m.* 122, 123.

de Monſr. Patin *(H)*, & l'on trouve qu'il en a été un peu trop loué, & qu'à l'égard de ſon ſtyle il n'en a pas été bien repris *(I)*; car il n'eſt pas vrai qu'il imitât Juſte Lipſe, qu'il couRût

Apopompæus, *qui eſt le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de malediction, & qu'ils abandonnoient au deſert: mais la mort interrompit ſes deſſeins* (17). Notez que le P. Sotuel obſerve que le XX Volume, intitulé *Apopompæus*, a été actuellement imprimé aprés la mort de l'Auteur (18).

Encore ce petit mot de Mr. Gallois (19): *Ce qu'il y a de plus remarquable* dans le VII Volume, intitulé Marialia (20), *c'eſt le ſecond Traité qui eſt pour defendre la devotion du Scapulaire; & le cinquiéme, qui peut ſervir de preuve pour faire voir la grande erudition & la fecondité de l'eſprit de cet Auteur. Car ayant à preſcher ſur les ſept Antiennes ſolemnelles, que l'Egliſe chante avant la Feſte de Noël, & qui commencent par un O; il ne prit que cette ſeule lettre pour le ſujet de ſes Sermons; & dans la ſterilité de ce ſujet il trouva une infinité de belles choſes dont eſt compoſé ce Traité.*

(H) *Il étoit fort eſtimé de Monſr. Patin.*] „ Martinus „ Schookius qui a écrit beaucoup de livres . . . . . eſt auſſi „ ſavant que ces anciens Sophiſtes qui diſputoient & écri„ voient de tout ce qui ſe pouvoit ſavoir. Lui & *Con„ ringius* en Allemagne ſont en cette façon de ſcience & „ d'écrire les plus ſavans hommes de l'Europe. Le P. „ Theophile Raynaud les paſſoit tous deux: car il étoit „ Jeſuite, & avoit ſa Theologie Romaine & Loyolitique „ en ſuprême degré dans l'eſprit: mais ſans cela, & le res„ pect qu'il avoit pour ſes Superieurs, il étoit bien capa„ ble de s'échaper, & d'en faire plus que trois autres, en „ toute ſorte de matieres; car outre la doctrine & la mer„ veilleuſe memoire qu'il avoit, il donnoit à tous ſes ou„ vrages & à tous ſes livres un tour de perfection, qui „ n'appartenoit qu'à un grand maitre (21)". Voici un autre Paſſage. *Si jamais vous voyez le Pere Theophile, obligez moi de l'aſſeurer de mes ſervices, & luy demander quand ce ſera que nous verrons ſa reponſe à un livre imprimé contre luy à Amſterdam* in 8. *intitulé*, Antidotus duplex contra duplex venenum, &c. 8. Hispali, 1657. *L'Imprimeur a caché, ou deguiſé le nom de ſa ville, car il a été imprimé en Hollande, & non pas à Seville: je luy en ay envoyé un, & il m'a depuis mandé en me remerciant, qu'il luy repondroit bien-tôt. J'ay pluſieurs lettres céans de ce bon Pere, & ſuis de ſes amis, même j'en ſuis un peu glorieux, car il eſt fort ſçavant homme*, in genere multiplici: *je voudrois bien qu'il eût fait imprimer beaucoup de pieces M S. qu'il a devers ſoy, il a bien de la doctrine en tous ſes livres* (22). Ces éloges ſont d'autant plus conſidérables, qu'ils viennent d'un homme qui avoit plus de panchant à dire du mal qu'à dire du bien, & qui ne gardoit pas le ſilence ſur les défauts qu'il croioit trouver dans les Livres de ce Jéſuite. Citons le encore. *L'Auteur* du Sanctus Georgius Cappadox *eſt un homme rare, ſingulier, & très-ſçavant, hormis qu'il ſe fait poiſſonnier la veille de Pâques, & qu'il affecte d'écrire d'une maniere qui n'eſt plus en uſage, & neanmoins tous ſes livres ſont bons*, eſt enim vir multi-jugæ eruditionis ac infinitæ lectionis, *comme diſoit Monſieur Grotius, de feu Monſieur de Saumaiſe: le ſtyle du P. Theophile Raynaud* redolet Lipſianum, quo tamen eſt multò deterior; *il n'y a aujourd'hui aucun Auteur qui écrive de même, ſi ce n'eſt peut-eſtre Monſieur Blondel notre Doyen, qui bien qu'il ſoit un des plus ſçavans hommes du monde, affecte cette eſpece de barbarie*, & eadem ſcabie laborat cum Tertulliano, Lipſianus ſeu Lipſiomimus vel Lipſio minus, qualis aliquando fuit Erycius Puteanus, Petrus Gruterus, Theophylus Raynaudus, & pauci alii quos fama obſcura recondit (23). J'avoue que je ne ſaurois comprendre ſur quel fondement on accuſe ce Jéſuite d'affecter un ſtyle coupé, obſcur, pointilleux, rempli de ce que l'on nomme *Archaïſmes*. J'ai lu pluſieurs de ſes Livres, & j'y ai trouvé par-tout un autre langage, un ſtyle qui approche beaucoup plus du prolixe, que du court, un ſtyle qui prend ſes aiſes, & qui ne ſe gêne point par des coupures, pas des ſuſpenſions, & par de ſemblables défauts des ſinges de Lipſe. Il n'eſt point poli, à la verité, mais s'il eſt rude & barbare, ce n'eſt point par l'affectation de la vieille Latinité, de cette Latinité farcie de Phraſes de Plaute ou de *Grecismes* (24), qui fait les délices de quelques Savans; c'eſt plutôt par le mélange de pluſieurs termes empruntez des Scholaſtiques. Je remarque même qu'il cenſura dans l'un de ſes Adverſaires l'emploi de quelques mots Grecs: on lui répondit que ce n'étoit pas à lui à parler de Grec, vu qu'il ignoroit cette Langue. *Mira hominis Buccafortidi audacia, cæcus cum ſit, vult de coloribus judicare, & cum prorſus idiota ſit Græci idiomatis, judicare de vocibus Græcis . . . . quid vis apparere* ſerularius Mag. *in utraque lingua? etſi enim* Latinam *bene calleas, at* Græcam *prorſus ignoras* (25). On lui avoue qu'il entend bien la Latine; mais cet aveu n'eſt pas de grand poids (26), puis qu'il vient d'une perſonne qui faiſoit des ſolécismes dans chaque page. (27) *Barbarorum lexeon, & ſolœciſmorum tanta ubertas eſt in Hurtadi opere, ut ſi tenui diligentia adhibita, notare Grammaticas ejus ſtribiligines liberet, totum pene ejus volumen eſſet exſcribendum. Vix tres lineas exarat, quin ſolœciſmis adeo pinguibus contaminet, ut miſerationem moveat.* (28) *Thomas Hurtado* . . . vix unquam emiſit periodum qui non ſordeat ſtribiligine aliqua grammatica, & indigna colaphizatione Priſciani.* On en rapporte quatre exemples dans la même page. *Deus expaveſcit nos* (29): *opus bene executum: debet populus magis exhortari ad communionem: agendum eſſe de tactis* (30). On mit à la fin du Livre (31) une Liſte particuliere des ſoufflets qu'il avoit donnez à Priſcien, s'il m'eſt permis de me ſervir de la métaphore de ce Jéſuite. Son Adverſaire ſe défend là-deſſus: j'imite les Peres, dit-il (32), *Nonne in multis patribus inveniuntur ſimiles non ita vigoroſæ in latinitate locutiones?* Et il dit (33) que Jean Buſée a fait une Table de plus de 250 barbariſmes de Pierre de Blois.

(17) Gallois, Journal des Savans *du* 14 *de Mars* 1667, *pag.* 124, 125.

(18) *Tomum* XX, *quem* Apopompæum *vocant, ediderunt alii poſt obitum Theophili, ſine approbatione Superiorum Societatis, unde hæc illum tanquam partum legitimum non agnoſcit.* Sotuel, Bibliotheca Script. Soc. Jeſu, *p.* 759. *J'ai un Exemplaire de cet* Apopompæus *où l'on a mis au Titre*, Tomus vigeſimus & poſthumus per Anonimum digeſtus, nunc primum in lucem prodiit Cracoviæ ſumptibus Annibalis Sangoyski bibliopolæ 1669.

(19) Gallois, Journal des Savans *du* 24 *Mars* 1667, *pag.* 118, 119.

(20) *Parce que tous les Traitez qu'il comprend ont pour objet les Perfections ou le Culte de la Vierge.* Là-même, *pag.* 118.

(21) Gui Patin, Lettre CCC XXVIII, *à la page* 663 *du II Tome.*

(22) *Le même*, Lettre CCIX, *pag.* 230 *du même Volume. Voiez auſſi la* Lettre CCXLV, *pag.* 372 *du même Volume.*

(23) *Le même*, Lettre CLXXIII, *pag.* 65 *du même Volume.*

(24) *Monſr.* Gallois, *ci-deſſus Citat.* (15) *lui reproche* d'affecter de ſe ſervir de mots tirez du Grec.

(25) Thomas Hurtado, *in* duplici Antidoto, *pag.* 453. (26) *Voiez* Hurtado, *ibidem*, *pag.* 10. (27) Leodeg. Quintinus, *apud* Hurtado, Antid. *pag.* 437. (28) *Idem*, *apud eundem*, *pag.* 10.

(29) *Pour dire* nous fait peur.

(30) *Pour dire* attouchemens.

(31) *Voiez* Hurtado, *in* duplici Antidoto, *pag.* 437.

(32) *Ibidem*, *page* 439.

(33) *Ibidem.*

(I) *L'on trouve qu'il a été un peu trop loué* de Mr. Patin, *& qu'à l'égard de ſon ſtyle il n'en a pas été bien repris.*] „ Theophile Raynaud donnoit à tous ſes Ouvrages un tour „ de perfection qui n'appartient qu'aux grands Maitres. Ce „ jugement, qui eſt de Guy Patin, n'eſt pas entiérement „ vrai. Le tour de perfection, qui n'appartient qu'aux „ grands Maitres, comme ont été par exemple les PP. Petau & Sirmond, manquoit à Theophile Raynaud. Ses „ deſſeins étoient bizares, ſon érudition ſans choix, & ſon „ ſtile, quoique bon de lui-même, gâté en bien des endroits „ par des affectations puériles: outre que l'Auteur étoit un „ homme rude & ſans nulle *urbanité* (34).

On a déja vu (35) la réfutation du jugement que Mr. Patin a fait du ſtyle de ce Jéſuite; mais il faut retoucher un peu cette affaire-là. Theophile Raynaud remarque qu'il y a fort peu de gens qui aient dit que ſon ſtyle étoit groſſier. L'unique Cenſeur qu'il nomme eſt un certain Camerarius qui l'a blâmé d'employer un ſtyle rude, & bouffi, & parſemé de termes barbares, & d'avoir plutôt ſuivi un Petrone & un Apulée, que les Ciceroniens. *Non defuit, qui mei ſtyli ſqualorem opponeret. Arguebat ſanè Gulielmus Camerarius præfatione ad ſuam (ut inſcripſit)* Antiquitatis de novitate victoriam, *quod ſtylus ſcriptionum mearum ſcaber eſſet ac tumens: quod voces paſſim barbaras, & à nitore & lenitate Tullii alienas adhiberem: Et quod Petronio potius ac Apulejo, tumidis & inflatis ſcriptoribus, quam probatæ latinitatis, ſtyliquè puri ac nativi Magiſtris, inter ſcribendum inhæſerim* (36). Je ne rapporte point ce qu'il répondit pour ſa juſtification, je me contente d'indiquer l'Ouvrage où il repouſſa cette Cenſure. *Diſſertatio hujus & aliarum Camerarij calumniarum depulſoria, edita eſt hoc titulo*, Non cauſa ut cauſa, ſubjuncta vera cauſa; Elenchus ſophiſmatis Gulielmi Camerarij Scoti (37). *Ea lucubratione à pag.* 16 *quam ridicula ſit hæc criminatio, & quam abſurdum ſit voces è Nicolij Ciceroniana pinacotheca anxiè ſublegere, in Didacticis præſertim ſcriptionibus, (cujuſmodi ferè ſunt omnes noſtræ, eaque nominatim, adverſus quam Camerarij æſtus inferbuit,) plenè & accuratè demonſtratur.* J'ajoûte qu'au même lieu dont j'ai tiré ce Paſſage il continue à réfuter cette Critique: les moiens de ſa défenſe conſiſtent principalement dans la citation de pluſieurs Peres de l'Egliſe qui ſe ſont mis peu en peine de l'élégance du diſcours. Il dit (38) que St. Auguſtin ſe négligeoit fort là-deſſus, & il nous renvoie aux Prolégomenes de Bernard Vindineus *ad Criticum Auguſtinianum caſtigatum*, où il y a un Chapitre qui traite des ſolécismes & des barbariſmes de St. Auguſtin. Aprés tout il ne convient point que la Cenſure de Camerarius ſoit bien fondée; il en laiſſe le jugement aux Lecteurs non préoccupez. *Videor vaniſſimam & ineptiſſimam criminationem obtriviſſe multo pluribus quam neceſſitas poſtulabat. An verò Stylus ſcriptionum mearum, adeò vel jaceat, vel horreat, quam ſibi fingit Camerarius cujus fuit hæc criminatio, pronuncient alii affectu quo ille ducebatur liberi* (39). Je recours à la même voie pour me défendre contre ceux qui voudront dire que j'ai cenſuré injuſtement la Cenſure de Guy Patin. J'en appelle à tous les Lecteurs qui avec la connoiſſance néceſſaire feuilleteront ſans préjugé les Ecrits de ce Jéſuite. Qu'ils les ouvrent en divers endroits, qu'ils en liſent quelques pages par-ci par-là, je m'aſſûre qu'ils ne diront point qu'il a imité Juſte Lipſe, & qu'on peut l'aſſocier à Pierre Gruterus, & à Erycius Puteanus, comme Patin le prétend. Je croi bien qu'ils jugeront que ſon ſtyle n'eſt point châtié, ni poli, ni agréable; mais non pas qu'il ſoit concis, pointilleux, & rempli d'ellipſes ténébreuſes, & de locutions ſurannées, & que l'affectation s'y faſſe ſentir. Il n'eſt pas malaiſé à des Lecteurs qui ont de bonnes teintures de l'Art critique de s'appercevoir que l'Auteur dont nous parlons écrivoit rapidement, que ſon attention au ſtyle étoit moins que médiocre, qu'il ne corrigeoit point ſon travail, & qu'ainſi ſes paroles, & ſes phraſes imprimées peuvent paſſer pour une fidelle copie de ſa minute, & que les prémieres effuſions de ſa plume étoient auſſi les prémieres effuſions de ſon eſprit, deſorte que la mauvaiſe Latinité qui ſe rencontre dans ſes Ouvrages, ſoit que ſon défaut procede de ce qu'elle eſt trop antique, ſoit qu'il vienne de ce qu'elle eſt trop nouvelle, doit paſſer non pas pour affectation ou pour artifice, mais pour un fruit naturel. C'étoit un homme de grande mémoire: il avoit lu dans ſa jeuneſſe les Auteurs claſſiques, & puis avec beaucoup plus d'application les Ecrivains Eccléſiaſtiques, & les Philoſophes, & les Théologiens modernes. Sa mémoire, très-heureuſe, comme je l'ai déja dit, s'étoit remplie des phraſes de toutes ces ſortes d'Auteurs, & les fourniſſoit à ſa plume très-facilement, deſorte que ſans qu'il donnât

(34) Vigneul Marville, Mélanges d'Hiſtoire, *Tom. II*, *pag.* 303 *Edition de Rotterdam* 1700.

(35) *Dans la Remarque précédente.*

(36) Theophil. Raynaud. Syntagm. de Libris propriis, *pag.* 6 Apopompæi, *col.* 2.

(37) *Idem*, *ibidem.*

(38) *Idem*, *ibid. pag.* 8. *col.* 2.

(39) *Idem*, *ibid. pag.* 10, *col.* 1.

rût après les vieux mots, & qu'il aimât à déterrer certaines phrases obscures, & abandonnées, ce qui a été le défaut de quelques Auteurs qui ont encouru les justes censures des gens de bon goût. J'en donne des preuves (*d*). Il maltraita les Jansénistes, & ils ne l'ont pas épargné à leur tour (*K*). Ses ennemis firent courir d'étranges bruits sur le genre de sa mort. Monconys en parle, & les réfute

(*d*) *Dans la Remarq.* (*I*).

donnât des secousses à son sac, il en sortoit tantôt un terme de Plaute, ou une expression de Lucrece, ou de Petrone, ou d'Aulugelle, ou d'Apulée, ou de Macrobe, tantôt une expression de Tertullien, ou d'Arnobe, ou de St. Hilaire, ou de Sidonius Apollinaris, tantôt une expression de St. Bernard, ou des Commentateurs de Lombard, & du Docteur Angélique, &c; mais les termes ordinaires & plus usitez se présentoient plus souvent, & il prenoit ce qui s'offroit le prémier: par conséquent son langage n'est point affecté, le mélange des vieux mots & des expressions barbares y entroit naturellement, & n'y tenoit pas beaucoup de place, & l'Auteur ne se donnoit pas la peine d'épurer son style, & de le limer: il le laissoit tel qu'il le trouvoit en relisant son Ecrit. Si je me trompois en cela, je serois du moins hors de toute atteinte à l'égard du point principal de ma Censure de Patin; car jamais deux Auteurs n'ont été plus dissemblables en fait de style que Theophile Raynaud & Juste Lipse. Celui-ci affectoit de finir ses périodes à chaque ligne, & d'en retrancher plusieurs mots qu'il donnoit à suppléer & à deviner à son Lecteur. Le Jésuite est plutôt diffus que concis, & n'est nullement obscur par la disette des paroles. Il les repand avec profusion dans des periodes dilatées.

CENSURE de ceux qui affectent de se servir de vieux mots.

La Comparaison entre lui & Pierre Gruterus est encore plus injuste, car ce Gruterus n'étoit pas un Ecrivain à qui les vieux mots échapassent quelquefois: il les entassoit les uns sur les autres avec une affectation ridicule, & il se donnoit autant de peine pour rassembler ces antiquailles, & ces vieux haillons, que les Bembes & les Manuces pour écrire poliment. On ne sauroit dire s'il y a plus de mauvais goût que de vanité dans ce caractere d'esprit; mais il est sûr que ceux qui affectent cette sorte de langage, s'imaginent grossiérement qu'on se fera une haute idée de leur érudition, & que le besoin continuel que l'on aura d'un bon Dictionaire pour savoir ce qu'ils veulent dire leur procurera l'avantage d'être admirez. Ce travers d'esprit a été toujours condamné par les personnes de jugement. Les railleries, que Phavorin emploia contre un jeune homme grand amateur des vieux mots, sont admirables. Si vous ne voulez pas être entendu, lui dit-il, que ne prenez-vous la voie sûre du silence? Et si vous aimez l'Antiquité, satisfaites-vous en vivant bien comme nos ancêtres; mais parlez comme l'on parle aujourd'hui. *Favorinus philosophus adolescenti veterum verborum cupidissimo, & pleraque voces nimis priscas & ignotissimas in quotidianis communibusque sermonibus expromenti, Curius, inquit, & Fabricius, & Coruncanius antiquissimi viri nostri, & his antiquiores Horatii illi trigemini, planè ac dilucidè cum suis fabulati sunt: neque Auruncorum, aut Sicanorum, aut Pelasgorum, qui primi incoluisse Italiam dicuntur, sed ætatis suæ verbis locuti sunt. tu autem, proinde quasi cum matre Evandri nunc loquare, sermone abhinc multis annis jam desito uteris, quod scire atque intelligere neminem vis, quæ dicas. Nonne, homo inepte, ut quod vis abunde consequaris, taceres? sed antiquitatem tibi placere ais, quòd honesta & bona & sobria & modesta sit. vive ergo moribus præteritis; loquere verbis præsentibus* (40). Il conclut par le renvoier à un précepte de Jules César, qu'il faut fuir comme un écueil les termes qui ne sont plus en usage (41). L'Empereur Auguste ne s'éloignoit pas de ce sentiment; il ne pardonnoit pas à Tibere l'affectation de se servir de vieux mots (42), & il traitoit Marc Antoine d'insensé pour une semblable affectation de chercher plutôt à être admiré qu'à être entendu (43). Aulugelle raconte qu'un Avocat de son tems se faisoit siffler à cause des mots inintelligibles dont il se servoit (44). Il s'éleva au XVI Siecle une certaine faction d'Antiquaires de Grammaire, que les plus habiles gens combattirent de toutes leurs forces, afin d'empêcher qu'elle ne s'accrût, & qu'elle ne corrompît la Latinité. Passerat fit tout exprès une Harangue pour s'opposer à cette faction. *Exorti sunt*, dit-il (45), *his annis viginti proximis, non dissimili laborantes insania, novi quidam Antonii, utinam minus multi, quorum caussa, ne quid dissimulem, hanc præfatiunculam institui. Si quidem me facturum operæ pretium putavi, si istum animi morbum vel arte aliqua persanarem, quod in iis difficillimum est, qui sic ægrotare malunt quàm valere, vel aliqua ex parte imminuerem: idque saltem assequerer ne hæc apud nostros latius serpat contagio.* Peu après il dit que les personnes qu'il veut guérir ne trouvoient rien qui leur semblât trop antique, & qu'ils tâchoient de trouver des mots beaucoup plus vieux que les Vers des Saliens. *Sordent nobis Tullius, Cæsar, Terentius: Valerii Antiatis, Cincii, Cælii, Pisonis, Fabii Pictoris, Quadrigarii, Sisennæ annales requirimus. Unde tam delicatum fastidium. Cato, & Varro, vix ad stomachum faciunt: vix aviditatem nostram explent primi Consulum fasces, & fastorum incunabula: Decemvirales tabulas, leges regias, Saliare carmen, icta cum Sabinis fœdera, Fecialium jura formulasque transcendimus, ut penetremus in sermonem Aboriginum, tanquam simus cum Egeria Numæ, aut cum Evandri Carmenta loquuturi* (46). Ces gens-là eussent effacé volontiers en corrigeant leurs compositions une Phrase Ciceronienne, s'ils eussent pu y substituer une expression prise des Fragmens de Pacuvius ou trouvée in

(40) Aulus Gellius, Libr. I, Cap. X.

(41) *Id quod à C. Cæsare excellentis ingenii ac prudentiæ viro, in primo de Analogia libro, scriptum est, habe semper in memoria atque in pectore, ut tanquam scopulum, sic fugias insolens verbum.* Idem, ibid.

(42) Sueton. in Augusto, *Capite LXXXVI.*

(43) *M. quidem Antonium ut insanum increpat; quasi ea scribentem quæ mirentur potius homines quam intelligant.* Idem, ibid.

(44) Aulus Gellius, *Libr. XI, Cap. VII.*

(45) Passerat. *Præfat. in Ciceronis* Epistolam ad Hirtium & Cæsarem, *pag. m.* 171.

(46) *Idem, ibid. pag.* 175.

Versibu' quos olim Faunus vatesque canebant,
Cum neque Musarum scopulos quisquam superarat,
Nec dicti studiosus erat (47).

Ils méritoient d'être appellez *mortuaria glossaria* (48). Horace s'étoit déjà plaint d'une pareille maladie (49), ce que je remarque comme une preuve que les mêmes dépravations de goût ressuscitent de tems en tems. Passerat ne fut point le seul qui déclama contre ces faux Antiquaires, nous avons parlé ci-dessus (50) d'une Piece Satirique qui les tournoit en ridicule, & l'on peut voir dans la Rhétorique du Pere Caussin leur condamnation en bonne forme (51). Je pourrois nommer bien d'autres Savans (52) qui n'ont pu souffrir cette manie de vieux mots, & qui ont renouvellé le procès qu'on fit à Salluste. S'ils n'épargnoient pas cet ancien Historien, quelle devoit être leur indignation contre les modernes? *Quid, quod è quibusdam Sallustianis verbis tanta sollicitudine inter prisci sermonis maceriem & ruinas conquisitis, & in illa ipsa tam laudata compositione nonnulla prolatu & intellectu sunt nova, quædam putidiuscula & pumicata, quædam ita scrupea, ut in ea vox impingat se tanquam in saxea fragmina vetustatis* (53). C'est ainsi que parle un Ecrivain très-poli. Il avoit déjà déclaré qu'il faut éviter le mélange des paroles surannées (54): *Pertimescunt* (verba humilis dicendi generis) *sociari verbis rubiginosis, spinosis, nimium reconditis & abstrusis, tum intermortuis & conclamatis:*

Quæ priscis memorata Catonibus, atque Cethegis
Nunc situs informis premit, & deserta vetustas (*).

Mais prenez garde que cet Auteur si poli est un Censeur trop rigide de l'Historien Salluste, & fiez-vous plutôt à Jean Passerat qui a très-bien distingué l'affectation excessive des Modernes, d'avec la licence de Salluste (55). Je sai bien qu'Asinius Pollion a prétendu que Salluste s'étoit trop servi de vieux mots (56); mais peut-être qu'au lieu de le critiquer si sévérement, on auroit dû le remercier de la peine qu'il avoit prise de rajeunir certains termes, & d'empêcher que la Langue des Romains ne les perdît tout-à-fait. Nous devrions souhaiter que nos grands Auteurs rendissent un semblable office à plusieurs termes François qu'on laisse perir. S'ils daignoient les emploier, ils arrêteroient la prescription, ils encourageroient les jeunes plumes à les emploier, & cela conserveroit l'abondance de la Langue. Virgile en usa ainsi. Horace conseilloit cette conduite:

Obscurata diu populo bonus eruet atque
Proferet in lucem speciosa vocabula rerum
Quæ priscis memorata Catonibus (57).

C'est-à-dire selon la Version de Monsr. Dacier: „ Il aura „ la bonté de ressusciter des termes qui sont morts depuis „ long-temps pour le peuple; & de remettre en lumiere ces „ mots propres & énergiques qui étoient en usage du temps „ de Cethegus & de Caton, & qui sont aujourd'huy accablés sous la rouille des années, & sous les ruines de l'antiquité". Voiez la marge (58).

Je ne pense pas que présentement il y ait en France beaucoup de gens qui soient frappez de la maladie que Passerat voulut guérir. Voici pourtant ce que j'ai trouvé dans un Ouvrage imprimé l'an 1685. „ Il est un genre de Savans, qui me feroit suspect, comme les intervenants à la „ Requeste de feu Monsieur Blondel: des gens qui consomment leur vie, sur le Seneque & le Plaute, à chercher des „ Archaismes, pour faire de belles Theses, bien Morales, „ Impenetrables, & à l'espreuve de tous les Vocabulaires „ (59)". Ce Mr. Blondel est l'un des Auteurs que Patin a comparez à Theophile Raynaud: c'est une comparaison injuste; car on peut fort bien entendre les Ecrits de ce Jésuite sans avoir besoin de consulter à tous momens Nonius Marcellus, ou l'*Antiquarius* de Lauremberg, ou même le Calepin. Il n'est pas vrai non plus qu'il fourrât des termes Grecs dans ses Ouvrages. C'étoit la mode des plus savans Humanistes. Casaubon en est un exemple dans ses Lettres. Balzac n'approuvoit point cette coutume (60).

(*K*) Les Jansénistes *ne l'ont pas épargné à leur tour.*] Son dixhuitieme Volume *est rempli des Ouvrages qu'il a écrits contre le Pere Gibieuf, M. Arnauld, M. de Launoi, & quelques autres Auteurs. On ne peut pas nier qu'il ne les ait souvent*

(47) Ennius, *apud* Ciceronem de Oratore, *folio* 125. *D.* & *in* Bruto, *folio* 103, *C.*

(48) *Mera essis, ut M. Cato ait, mortuaria glossaria. Nam qui collegistis lexidia, res tetras & inanes & frivolas, tamquam mulierum voces præsicarum.* Aul. Gellius, *Libr. XVIII, Cap. VII.*

(49) *Sic fautor veterum, ut tabulas peccare vetantes, Quas bis quinque viri sanxerunt: fœdera regum Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis: Pontificum libros: annosa volumina vatum, Dictitet Albano Musas in monte locutas.* Horatius, Epist. 1 *Libr. II.*

(50) *Remarque* (*F*) *de l'Article* ACCURSE (Marie Ange).

(51) *Vide* Caussinum de Eloquentia sacra & humana, *Libr. II, Cap. X,* & *XXII, pag. m.* 95, 121.

(52) *Voiez* Philippe Pareus, *in* Vita Davidis Parei, *pag. m.* 18.

(53) Carolus Paschalius, de optimo genere Elocutionis, *pag.* 153.

(54) *Idem, ibidem, pag.* 129.

(*) *Horat. lib.* 2. *epist.* 2. ℣. 117.

(55) Passerat. *Præf. in* Catilinam Sallustii, *pag.* 181.

(56) *Asinius Pollio in libro quo Sallustii scripta reprehendit, ut nimis priscorum verborum affectatione oblita.* Sueton. de illustr. Gram. *Cap. X.*
(57) Horat. Ep. II *Libri II, Vers.* 115. *Voiez la suite ci-dessus Citation* (*).
(58) *Propriis* (verbis) *dignitatem dat antiquitas, namque & sanctiorem & magis admirabilem faciunt orationem quibus non quilibet fuerat usurus; eoque ornamento acerrimi judicii P. Virgilius unicè est usus . . . . . . sed utendum modo, nec ex ultimis tenebris repetenda.* Quintil. *Libr. VIII, Cap. III, pag. m.* 364, 365.
(59) Factum pour Maistre Nicolas Postel, ou Dissertation sur les Peripneumonies, *pag.* 203. *Voiez les* Nouvelles de la Republ. des Lettres, *Janvier* 1686, *pag.* 34.
(60) *Voiez ses* Lettres Latines, *pag.* 170 & *suiv.*

réfute (*L*). J'aurai quelque petite chose à dire contre Moreri (*M*). Au reste, le Pere Theophile Raynaud déguisoit souvent son Nom à la tête de ses Ouvrages (*N*). Les Carmes le louent beau-

vent traitez avec trop d'aigreur. Aussi dit-on qu'il avoit resolu de retrancher de ses ouvrages beaucoup de choses, si la mort ne l'eust point prevenu (61). Ces dernieres paroles du Journaliste ne sont autre chose que le rapport d'un petit mensonge officieux; car il est sans apparence que la derniere Edition des Ouvrages du Pere Raynaud ne soit pleinement conforme à ses intentions. Lisez ce narré, vous y verrez qu'on y remarque que ce Jésuite mourut sans faire aucune réparation aux personnes qu'il avoit tant maltraitées. Un Janséniste est l'Auteur de ce qu'on va lire. „ Le Pere Theophile Raynaud étoit un Savoyard (62), qui s'étant fait Jésuite dés l'âge de 16 ans, est mort âgé de plus de 80. ans dans la Societé, dont il avoit esté sur le point de sortir, y ayant esté fort maltraité: *inter aspera quæ subinde patiebatur*, &c. disent les Jesuites mémes dans le Catalogue de leurs Auteurs. Il devoit bien s'y attendre aprés avoir composé plusieurs ouvrages contre les dereglemens de la Societé, tel qu'est celui qui a pour titre: *Theophili Eugenii Protocatastasis seu prima Societatis Jesu institutio restauranda*, où il donne l'idée de la reformation qu'il souhaitoit que l'on fit de la Compagnie pour la retablir dans son premier esprit: & un autre, qu'il appella: *Hipparque, du Religieux Marchand*, contre l'application au trafic qu'il voyoit par-tout dans la Societé. Ils desavouent aussi un Traité de la dispense des vœux (*De exsolutione à votis*) qu'ils disent n'avoir pas esté approuvé par ses Superieurs, & contenir quelque chose touchant S. Ignace qui n'est pas conforme à la verité; comme aussi ce qu'il écrit dans son Livre contre l'ex-Jesuite Jule Clement Scot Italien, que les Declarations sur les Constitutions des Jesuites ne sont pas de S. Ignace, mais du P. Lainez second General. Ce fut apparemment l'un des deux premiers qui fut cause que les Jesuites le mirent en prison, où il fut assez long-tems. C'estoit un homme franc & hardi dans ses sentimens, mordant & satyrique dans sa maniere d'écrire, & qui n'avoit pas mauvaise opinion de lui-méme. Temoin ce qu'il dit en rapportant l'éloge qu'un Ecrivain heretique lui avoit donné: *Que jamais cet homme n'avoit dit que cela de vrai.* C'est encore quelque chose de singulier que ce qu'il fit l'an de son Jubilé dans la Societé. Il celebra une Messe magnifique, & un Jesuite montant en chaire fit son Panegyrique en sa presence. Ce Pere avoit assurement une lecture prodigieuse. Vint volumes in folio de ses ouvrages imprimez font voir avec quelle facilité il écrivoit. Il seroit à souhaiter que c'eût esté aussi avec jugement, avec prudence, avec modestie, avec charité, & par l'unique motif de l'amour de la verité. On n'auroit pas vu tant de Livres pleins d'emportemens & de calomnies outrées contre plusieurs particuliers, tel qu'est l'infame Libelle intitulé: *Arnaud de Bresse ressuscité dans Arnauld de Paris*, ni l'Ecrit plein de faussetez & de fiel qu'il publia contre tout l'Ordre de S. Dominique sous ce titre: *De Immunitate Autorum Cyriacorum à Censura, Diatribe Petri à Valle clausa S. T. D.* Cet Ouvrage a esté condamné à Rome, aussi bien que plusieurs autres comme ceux, *De la Communion pour les morts. Du Martyre par la peste. De la Censure des bons & des mechans Livres.* Et le 20 volume que ses amis firent imprimer aprés sa mort. . . . . . Ce Pere mourut à Lion d'apoplexie le dernier d'Octobre 1663. sans avoir jamais fait aucune reparation des medisances, des outrages, & des calomnies dont un grand nombre de ses Ecrits sont remplis (63)."

(*L*) *Ses ennemis firent courir d'étranges bruits . . . . . Monconys . . . . les réfute.*] Le Passage que je vais copier est un peu long, n'importe: on y trouvera des faits que le rapporteur peut-être ne croioit pas. „ Comme je lui (64) dis que j'estois de Lyon, il me demanda aussi-tost des nouvelles de la mort du Pere Theophile Raynaud: je luy dis que je me trouvay à Lyon quand il mourut, & que mon frere, qui estoit venu de Paris, lors qu'on lui fit l'operation de la taille, m'en avoit souvent entretenu. Il me tira lors une Lettre du Pere Henschenius, dont j'avois veu la Bibliotheque à Anvers, par laquelle il lui escrivoit que les Jacobins ont fait courir le bruit en Flandres, & à Rome, que le Pere Theophile estoit mort enragé, que les Jesuites l'avoient privé des Sacremens, qu'il couroit par leur Convent de Lyon, criant comme un damné, *Philistini super me*; & qu'ayant esté enterré *sepultura Asini*, on l'avoit trouvé le lendemain des-terré, & son corps tout livide, parce que les Diables l'avoient battu toute la nuit. Je luy dis que c'estoit une calomnie grossiere, & un bruit ridicule; car le bonhomme avoit cessé par foiblesse depuis 15. jours de dire la Messe, & communioit tous les jours: il avoit fait trois Confessions generales au Pere du Lieu, la semaine qu'il mourut; & mesme le matin du jour de son decez, qui arriva l'année passée à la veille de tous les Saints, aprés en avoir eu de visibles pressentiments, il dit adieu trois fois au Frere qui l'aidoit à s'habiller, l'asseurant qu'il ne lui donneroit plus de peine, & retournant de la Chapelle, où il avoit ouy la Messe & communié, il dit à un Frere qu'il rencontra, qu'il avoit demandé à Dieu d'aller passer au Ciel la Feste de tous les Saints, & un moment apres, environ demy heure apres la Communion il expira entrant dans sa chambre entre les mains d'un autre bon Frere: & ainsi s'accomplit la Prophetie qu'il avoit faite, qu'il mourroit en sa sottane, & dans sa chambre, qu'il avoit tant aymées toutes deux, que nulle persecution ne l'avoit peu détacher de l'état qu'il avoit embrassé en son enfance, n'ayant jamais quitté durant soixante ans la retraitte de sa cellule que pour des œuvres de charité, comme pour confesser le moindre paysan qui se presentoit, à quel temps que ce fust. Je luy dis que l'Eglise de Lyon luy fit un service solemnel, au Chapitre de S. Just, où s'est tenu un Concile; que les Carmes & les Chartreux avoient fait de mesme à Lyon, & par tout leur Ordre; & que la Congregation des Messieurs de Lyon avoit voulu dire l'Office en leur Chappelle, & assister en corps à ses obseques. Je luy dis que mon Frere mesme, qui ne croyoit pas de leger aux revelations, m'avoit dit souvent, que quand le Pere Theophile estoit fort affligé en Avignon à l'occasion de son livre de *Negotiatore Religioso*, un Carme deschaussé l'estant allé recommander aux prieres d'une Carmelite, qui est en Avignon en odeur de sainteté, sans vouloir le nommer, cette fille luy repondit, que celuy pour lequel il demandoit des prieres estoit un des plus sçavants de l'Eglise, & tres-agreable à Dieu: mais que pour exercer sa vertu & croistre son merite, nostre Seigneur l'avoit voulu mortifier en la chose pour laquelle il avoit eu plus de passion, qui estoient ses livres, dont toute la gloire & la recompense luy étoient reservées aprés la mort, & qu'alors toutes les Provinces du monde les rechercheroient avec empressement: comme je vis qu'il m'écoûtoit avec un extréme plaisir, j'adjoustay ce que Monsieur le Prieur Jugeact de Lyon m'avoit appris de la modestie du Pere Theophile, laquelle ses adversaires devroient imiter, sçavoir qu'il avoit refusé l'Evesché de Geneve, aprés la mort du Neveu du Bienheureux; que Dom Felix de Savoye, & tout le Senat de Chambery, ayant obtenu le consentement du Duc Charles Emanuël, le seul Pere Theophile s'y opposa, & les pressa si fort qu'ils furent contraints de cesser, ce que le dit Prieur m'a asseuré sçavoir de science certaine; mais qu'il estoit luy-mesme temoin d'un acte de la plus heroïque vertu, puis qu'ayant eu ordre de feu Monsieur de Bourdeaux, & quelques autres, de presenter au Pere Theophile lors de ses adversitez, des Benefices, & deux mille livres de rentes, avec caution bourgeoise dans Lyon, *s'il vouloit* seulement employer sa plume à escrire en faveur de certaine Doctrine, que le Pere Theophile respondit à Monsieur Jugeact ces belles paroles, en baisant sa sottane, qu'il aimoit mieux mourir persecuté dans cet habit, que vivre bien à son aise en manquant de fidelité à Dieu à qui il l'avoit vouée (65)". Si les Moines sont capables de faire courir de tels bruits contre un Jésuite, faut-il s'étonner des fables qu'ils ont débitées touchant la mort de Luther, & de Calvin, &c.?

(*M*) *J'aurai quelque petite chose à dire contre Moreri.*] I. Tout ce qu'il a dit de bon se trouvant en propres termes dans le Journal des Savans (66), il ne falloit pas laisser ignorer aux Lecteurs d'où il avoit pris cet Article. C'est un péché d'omission qui mérite ici la note de Plagiaire, & l'application de ces paroles de Pline: *Obnoxii profecto animi & infelicis ingenii est deprebendi in furto malle, quam mutuum reddere* (67). II. Il n'est pas vrai que le Pere Theophile *avoit choisi pour titre du Recueil de ses livres* Apopompæus, *qui est le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de maledictions & qu'ils abandonnoient au desert, mais on n'a pas jugé à propos de les intituler ainsi.* Le Titre d'*Apopompæus* n'étoit destiné qu'au Recueil particulier de quelques Ecrits, que l'Auteur n'inséra pas dans ses XIX Volumes. Nous avons vu ci-dessus les paroles de Mr. Gallois, qui sont si claires, & si précises, qu'on ne comprend pas que Mr. Moreri ait pu ne les pas entendre. N'eût-il point falu que ce Jésuite eût perdu le jugement, s'il avoit voulu que tous ses Ouvrages portassent ce Titre? Il a dû le réserver nécessairement pour quelques Traitez de contrebande. Son intention a été suivie, comme nous l'apprend le Pere Sotuel: ce qui convainc Monsr. Moreri d'une nouvelle omission. III. Les Ouvrages de Theophile Raynaud n'ont pas été imprimez l'an 1667: l'Edition en fut achevée l'an 1665. Ce qui a trompé Mr. Moreri, est d'avoir vu qu'on en parloit dans le Journal des Savans du 14 de Mars 1667. Cela doit porter les Journalistes à marquer toûjours l'année de l'impression. Ils ne le faisoient pas au commencement, & sur-tout lors qu'ils craignoient en la marquant de faire connoitre qu'ils parloient d'un Livre qui avoit perdu la grace de la nouveauté. IV. Il n'est pas vrai que ce Jésuite ait vécu au XVI Siecle. Cette faute ne se trouve que dans la seconde Edition de Hollande.

(*N*) *Il déguisoit souvent son Nom à la tête de ses Ouvrages.*] Mr. Baillet trouvera là de quoi s'occuper, dans le beau Recueil qu'on attend de lui sur les Auteurs déguisez. Il doute (68) si ce Jésuite a pris le nom d'Anselme Solerius dans le Livre *de pileo, ceterisque capitis tegminibus*; mais puis que ce Livre se trouve dans le XIII Volume des Ouvrages de ce Pere (69), il faut être sûr qu'il l'a composé. Mr. Placcius (70) n'a pas eu raison de croire qu'il

(61) Journal des Savans du 14 Mars 1667, pag. 124.

(62) *Cela n'est pas exact: il étoit né sujet du Duc de Savoie, mais non pas en Savoie.*

(63) Addition à la III Lettre du Prince de Conti au Pere des Champs, pag. 69 Edit. de Cologne 1689.

(64) *C'est-à-dire à un Jesuite de Lansbergue en Baviere.*

(65) Monconys, Voyages, *II Partie*, pag. 386 & *suiv. Edit. de Lyon* 1665, à l'ann. 1664.

(66) *C'est le* Journal *du* 14 *Mars* 1667, *que j'ai cité cidessus, Remarque* (G).

(67) Plinius, *in Præfat.*

(68) *Dans la* [illegible]

(69) [illegible] Script. Soc. Jesu, *pag.* 758.

(70) Placcius, de Anonymis, num. 602. pag. 150.

beaucoup, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les Couvens de leur Ordre l'an 1663 (*e*). Ce fut à cause de l'Ouvrage qu'il avoit fait sur le Scapulaire, & que l'un d'eux publia avec bien des changemens (*O*). Les curieux lui ont su bon gré de la peine qu'il a prise de publier un Catalogue de ses Ouvrages. C'est en ce genre-là une fort bonne Composition: elle avoit paru à part, & on l'a mise depuis à la tête du XX Tome de ses Oeuvres qui est celui qui a pour Titre *Apopompæus*. On voit dans ce Catalogue l'occasion, & le sujet de chaque Livre de cet Ecrivain, & quelles en furent les suites, je veux dire qui furent ceux qui les attaquérent, & ce qu'on leur repliqua, & telles autres particularitez fort agréables à ceux qui aiment l'Histoire des Livres, & des Auteurs. Il y manque une chose assez importante; car l'ordre chronologique ne s'y trouve que très-imparfaitement. On y voit bien qu'un tel Ouvrage est le prémier que l'Auteur ait publié, qu'un tel autre est le second, le troisieme, & ainsi de suite; mais on n'y voit ni l'année ni le lieu de l'impression, ni le nombre & la date des Editions qui ont suivi la prémiere. Ceux qui crurent que le Libraire, qui entreprenoit d'imprimer en XX Volumes *in folio* les Ecrits de ce Jésuite, s'y ruïneroit, se sont fort trompez (*P*).

(*e*) Papebroch. Respons. ad Exhibit. Error. *pag.* 117.

qu'il parut d'abord anonyme, dans l'Edition de Lion 1655 *in* 4, dédié *ad Petrum de Macerat*; mais que dans l'Edition d'Amsterdam 1671 *in* 12, on y mit le nom d'*Anselmus Solerius Cimmeliensis*. Il est certain que l'Auteur dans l'Edition de Lion 1655 se qualifia *Anselmus Solerius Cemeliensis*, en dédiant son Ouvrage *ad Petrum de Maridat*. Disons donc que Placcius a ignoré bien des choses sur cet Article; il n'a point su les noms qui ont paru dans la prémiere Edition; Macerat est une chimere, Maridat est le vrai nom d'un Conseiller au grand Conseil; Anselmus Solerius Cemeliensis (71) étoit un masque qui cachoit nôtre Theophile. Le même Placcius lui reproche sans sujet une espece de contradiction (je dis ceci en passant) c'est au sujet de la Chronique de Flavius Dexter. *Illud* (Chronicon) *ab ipso* BIVARIO (72), vel VIVARIO *confictum credidere* Gabriel Pennotus & Matthæus Raderus, *contra quos ipse tamen Apologiis sese binis defendit quas approbant* Carolus Visch *Bibl. Cisterciensi p.* 114 & Th. Raynaud. *de mal. & bon. lib. pag.* 139. *sibi fere contrarius pag.* 164 (73). Voilà comme parle Monsr. Placcius: il prétend que notre Jésuite, aiant approuvé dans la page 139 les Apologies du Moine Espagnol, les desapprouve dans la page 164. Rien moins que cela: il les méprise assez clairement dans la page 164, & plus nettement encore dans la page 139. *Flavii Dextri Chronicon nuper vulgatum, suppositum fuisse Dextro, latè contendit Gabriel Pennotus* in Canonicorum Regularium historia. *Quamvis enim, ipso S. Hieronymo teste, ratum sit, Flavium Dextrum scripsisse Chronicon quod eidem D. Hieronymo inscripserit; tamen hoc Chronicum nuper vulgatum, illud ipsum esse genuinum, cujus S. Hieronymus meminit, multa sunt quæ dissuadent. Nec quæ adversus libri illius suppositionem proferunt Bivarius commentator ac defensor, & Melchior Incofer* lib. pro epistola Deiparæ ad Messanenses à cap. 42. ad 46. *explent revera legentis animum* (74). Voilà ce qu'il dit dans la page 139, & voici de quelle maniere il s'exprime dans la page 164: *Flavii Dextri Chronicon quod nuper prodiit, magna excitavit dissidia. Aliquod Chronicon verè fuisse à Dextro conscriptum, constat, cùm S. Hieronymus ejus sibi à Dextro inscripti meminerit; sed an id quod nuper prodiit, sit verum illud Dextri Chronicon, controversia est. Multi hoc Chronicum esse suppositum ab aliquo, cui honor gentis suæ cordi esset, contendunt, & acriter Pennotus* in Canonicorum Regularium Historia (75). Ce Jésuite prit le nom de *Stephanus Emonerius* en écrivant pour les équivoques contre Barnes (76), celui de *J. Heribertus Cemeliensis* dans son Traité Latin des Eunuques (77); celui de *Leodegarius Quintinus Hæduus* en écrivant contre Hurtado, &c. Ce Hurtado étoit un Moine Espagnol qui fit imprimer à Amsterdam le Livre dont Patin a fait mention (78); on y trouve (79) des railleries sur les Titres que Theophile Raynaud donnoit à ses Livres. Ne lui en déplaise, ces Titres étoient quelquefois ingénieux: qui ne voudroit lire un Ouvrage intitulé, *Les Spiritualitez heteroclites, & les Anomalies de la pieté?* C'est le Titre du XV & du XVI Volumes des Oeuvres de ce Jésuite, *Heteroclita spiritualia & Anomala pietatis*. Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la Religion aussi bien que dans la Grammaire; y voilà des anomalies aussi bien que dans la Lune.

Quelques-uns ont cru que l'*Amadæus Guimenius*, dont les Ouvrages pour la Morale relâchée ont fait tant de bruit, n'étoit autre que le Pere Theophile. Le Pere Baron supposa cela dans toute la II Partie de sa *Manuductio ad Moralem Theologiam* (80); mais *aiant depuis reconnu que le Livre d'Amadæus* qu'il refutoit *a esté composé par un Auteur Espagnol, il se retracta dans sa Preface. Et certainement*, ajoûte Mr. Gallois, *le Livre de Guimenius n'a gueres de rapport avec le style & la maniere du P. Theophile Raynaud*. Notez que ce fut par d'autres voies que l'on reconnut que cet Ouvrage étoit du Jésuite Moya Confesseur de la Reine d'Espagne; la diversité de style, voie d'illusion, n'empêcha pas que Raynaud ne fût accusé publiquement, & ne le justifia pas.

(71) *Notez que ce mot veut dire* natif de Cemelia. *C'étoit une Ville Episcopale ruïnée depuis longtems. Le Siege Episcopal a été uni à celui de Nice. Voiez* Theophile Raynaud, de Libris propriis, *pag. m.* 29.

(72) *C'est un Espagnol, Moine de Citeaux. Il publia cette* Chronique de Flavius Dexter *avec des* Commentaires *à Lion l'an* 1627.

(73) Placcius, *in* Pseudonymorum Catalogo, *num.* 294, *pag.* 185.

(74) Theop. Raynaud, de malis ac bonis Libris, *num.* 230, *pag. m.* 139.

(75) *Idem, ibidem, num.* 296, *pag.* 164.

(76) *Voiez l'Article* BARNES, *Rem.* (*D*).

(77) *Imprimé à Dijon, in* 4, *l'an* 1655.

(78) *Ci-dessus, Cit.* (22).

(79) *Voiez la Préface du* Duplex Antidotus, *Artic. I.*

(80) Gallois Journ. des Savans *du* 12 *Avril* 1666, *pag. m.* 39.

(*O*) Un Carme *publia* un de ses Ecrits *avec bien des changemens.*] Pauvres Ecrits posthumes, & vous Manuscrits venus des païs lointains, comment peut-on se fier en vous? Qui nous pourra assûrer qu'on n'y ôte rien, qu'on n'y ajoûte rien, puis qu'un Manuscrit du Pere Raynaud souffrit tant d'altérations entre les mains d'un Religieux Carme pendant la vie de l'Auteur, & presque à sa porte? Ce Jésuite avoit déploié toute sa science pour soutenir le Scapulaire de Simon Stock; mais il ne contenta point les principaux intéressez. C'est pourquoi ils estropiérent misérablement son Livre en quelques endroits, & ils y entérent des membres postiches. Il en a témoigné son indignation de la maniere que l'on va voir. *Hoc opusculum* (Scapulare Stochianum illustratum & defensum) *quale Parisiis è meo M. S. prodiit anno* 1654 *apud Antonium Padelore, abjudico tamquam spurium & alienum, irruit enim in illud Leo, à quo misere deformatum est, dicam discerptum & laceratum. Recisa plerisque locis, me inconsulto, multa; addita ex mente interpolatoris alia, quæ planè improbo. Titulus ipse libri, (ut ab ipso limine fieret perversionis exordium,) immutatus est; ita ut quod Hincmarus senior juniori exprobrabat, admissa in ipso aditu cespitatione, non potuerit expectari progressio felicior. Hinc passim oratio, ob prætermissionem vel recisionem unius aut alterius voculæ, menda ubique densa. Sic rependitur gratia* (81)?

(*P*) *Ceux qui crurent, que le Libraire* . . . . . . *s'y ruïneroit, se sont fort trompez.*] Car cette Edition s'est bien vendue, & quand on la trouve complete dans les ventes de Bibliotheque en Hollande & en Allemagne, on la pousse ordinairement jusqu'à un prix bien considérable. Ainsi l'Imprimeur n'a point mérité de place dans une certaine Liste dont Mr. Catherinot a fait mention. „ Comme je finissois „ cet article, dit-il (82), „ le R. P. de Foureroy, Jésuite de Paris, mais naturalizé de Bourges depuis près de „ cinquante ans qu'il y fait sa demeure, toûjours regentant „ & toûjours composant, m'a donné avis que l'on pourroit „ faire un juste Volume du Catalogue de ceux qui par leurs „ Livres ont ruïné foncierement leurs Libraires: ce sera „ pour une autre fois". Cela me fait souvenir de ce Passage d'Estienne Pasquier (83): „ Il n'y a remede, il faut que „ je m'esclatte à ce coup, & me pleigne à gorge desployée „ de la calamité de ce siecle, qui nous a produit si grande „ foison d'autheurs, ou putatifs, ou avortons. Il n'y a si „ malotru qui ne vueille que ses premieres apprehensions „ prennent air, craignant qu'estant trop longuement enfermées, elles ne sentent le remugle (84). Vray Dieu! Jodelle me semble avoir autrefois heureusement rencontré „ en ces six vers:

„ *Et tant ceux d'aujourd'huy me faschent,*
„ *Qui dés lors que leurs plumes laschent*
„ *Quelque trait fait mauvais ou bon,*
„ *En lumiére le vont produire,*
„ *Pour souvent avec leur renom,*
„ *Les pauvres Imprimeurs destruire".*

(81) Theop. Raynaud. *in* Syntagm. de Libris propriis, *num.* 72, *pag. m.* 70, 71.

(82) Catherinot, l'Art d'imprimer, *p.* 11. *c'est un Imprimé de* 12 *pages in* 4, *daté de Bourges le* 10 *de Mars* 1685.

(83) Pasquier, Lettres, *Livre X, Tom. I, pag. m.* 638.

(84) *C'est-à dire le rance, le moisi*, putorem & situm.

RAMUS (PIERRE) en François *de la Ramée*, a été l'un des plus fameux Professeurs du XVI Siecle. Il étoit né dans un village du païs de Vermandois en Picardie l'an 1515 (*a*). Son aieul s'étoit retiré en ces quartiers-là après avoir perdu tous ses biens, lors que sa patrie fut réduite en cendres au païs de Liege (*A*), par le dernier Duc de Bourgogne. Il falut qu'il gagnât sa

(*a*) Theophilus Banosius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 2.

(*A*) *Sa patrie fut réduite en cendres au païs de Liege.*] Ceci ne s'accorde, ni avec Mr. Moreri, ni avec Mr. Teissier. Celui-là dit que *l'ayeul* de Ramus *avoit été obligé durant les guerres de sortir de Bourgogne, & qu'il s'étoit retiré dans le Vermandois*: celui-ci dit (1) que Pierre Ramus *étoit descendu d'une famille noble qui tiroit son origine de la ville d'Evreux, car son ayeul ayant été chassé de son païs, & depouillé de ses biens par les Bourguignons, chercha un asyle dans le Vermandois*. Ainsi, selon Mr. Moreri, l'aieul de Ramus étoit Bourguignon: mais selon Mr. Teissier, il étoit Normand. Je puis vous assûrer qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre; il étoit du païs de Liege. Voici ma preuve: *Parentes Rami agricolæ fuerunt pauperrimi. Avus certe, ut ipse commemorat in Præfatione Regiæ suæ professionis, in Eburonum gente familia in primis illustri fuit: sed patria à Carolo Burgundionum duce capta, & incensa, in Veromanduorum agrum profugus*

(1) Teissier, Addit. à Monsr. de Thou, *Tom. I, pag.* 371 *Edition de* 1696.

sa vie le reste de ses jours à faire & à vendre du charbon. Il laissa un fils qui gagna la sienne à labourer (*b*), & qui fut le pere de notre Ramus, c'est-à-dire d'un homme qui a été le jouet de la fortune; car sa vie fut une alternative perpétuelle d'élévation & d'abaissement. L'envie d'apprendre l'aiant porté dès l'âge de huit ans à s'en aller à Paris (*c*), & la misere l'aiant contraint d'en sortir, il y retourna le plutôt qu'il put, & n'y trouvant point les moiens de subsister il en partit une seconde fois; mais la passion des études fut si grande en lui, que le malheur de ces deux voiages ne l'empécha point d'aller chercher tout de nouveau une condition dans cette ville. Il y fut entretenu pendant quelques mois par un de ses oncles, après quoi il se vit contraint d'être valet au College de Navarre (*B*). Emploiant le jour à servir ses maîtres, & la plupart de la nuit à étudier (*d*), il fit des progrès si considérables, qu'à sa reception au degré de Maître ès Arts, il s'engagea à soutenir le contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on lui voudroit objecter (*e*) (*C*): mais il faut noter qu'avant cela il avoit fait dans les Ecoles un Cours de Philosophie qui avoit duré trois ans & demi (*f*). Il se tira heureusement des Objections qui lui furent faites un jour entier. Ce succès lui donna l'envie d'examiner plus à fond la doctrine d'Aristote, & de la combattre vigoureusement: mais il ne s'attacha guere qu'à perfectionner la Logique. C'est à cela qu'il rapportoit toutes ses Lectures, & les Leçons même d'Eloquence qu'il faisoit à la jeunesse (*g*). Les deux prémiers Livres qu'il publia, l'un intitulé *Institutiones Dialecticæ*, l'autre *Aristotelicæ Animadversiones*, excitérent de grands troubles dans l'Université de Paris (*D*). Il falut

(*b*) *Ex eodem* Theophilo Banosio, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 2.

(*c*) *Ibidem*, *pag.* 3.

(*d*) *Ex eodem*, *ibid.*

(*e*) Jo. Thomas Freigius, *in* Vita Petri Rami, *pag. m.* 10.

(*f*) *Idem*, *ibidem.*

(*g*) *Idem*, *p.* 10 & 11.

fugus, ob paupertatem carbonariam artem exercuit (2). Tous les bons Géographes vous diront que les *Eburones*, & les Liegeois, sont le même peuple.

(*B*) *Il se vit contraint d'être valet au College de Navarre.*] J'ai suivi Banosius, & non pas Joseph Scaliger. Celui-ci prétend que Ramus alla valet à Paris. (3) *Ramus ad annum usque decimum nonum, ne quidem primas notas didicerat, inserviebatque Dom. de la Brosse* (4). *Lutetiam deductus tantum famulus profecit maximo discendi desiderio percitus, ut quamvis repugnante ingenio tardo, rudi & stupido; repugnante, quod majus est, institutione fera: labore & diligentia in id litterarum decus pervenerit, quo pervenisse vix credibile sit, ita ut anno trigesimo contra Aristotelem scripserit meliori stylo quam posterioribus annis.* J'ai de la peine à croire tout ce que nous conte là le grand Scaliger: il n'y a nulle apparence que Ramus ait vécu jusqu'à l'âge de dix-neuf ans (5) sans savoir lire, ni qu'il eût l'esprit hébété, pesant, stupide. En tout cas il est faux qu'il eût trente ans lors qu'il commença d'écrire contre Aristote; car son Livre après mille contestations fut condamné le 10 de Mai 1543. Il n'avoit alors que vingt-huit ans. J'aimerois mieux donc croire Banosius, qui raconte qu'à l'âge de huit ans notre la Ramée fit un voiage à Paris de son propre mouvement. &c. *Anno ætatis suæ circiter octavo sponte Lutetiam venit, & inde bis abductus violentia temporis, bis eodem tamen, quam libet restantib. ventis reversus, & ardenti discendi studio incensus, ab Honorato Carpenterio avunculo victum per aliquot menses perexiguum accepit, ut artes addisceret: deinceps necessitate coactus multos annos duram servitutem in collegio Navarræ servivit. Sed quum interdiu dominis suis fidelem operam præstitisset, nocte, Cleanthis Philosophi exemplo non dissimili, oleo & lucerna disciplinarum lumen brevi tempore tantum sibi comparavit, ut artium liberalium laurea sit donatus* (6). Mais voici une forte preuve contre Banosius: je la tire des propres paroles de Ramus rapportées par Jean Freigius. *Confiteor vitam mihi totam acerbissimis fluctibus jactatam esse. Puer vix è cunis egressus duplici peste laboravi: juvenis invita modisque omnibus repugnante fortuna Lutetiam ad capessendas artes ingenuas veni, inde bis adductus violentia temporis, bis eodem tamen quamlibet restantibus ventis reversus, atque eo ardentiore discendi studio incensus, quò vehementius prohibebar* (7). Si Ramus n'avoit eu que huit ans la prémiere fois qu'il fut à Paris, eût-il emploié le mot *juvenis?* n'eût-il pas dû se servir du mot de *puer?* eût-il manqué de le faire?

(*C*) *Il s'engagea à soutenir le contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on lui voudroit objecter.*] Le Tassoni regarda cela comme une audace condamnable. *Ma più audace*, dit-il (8), *fù la prova di Pietro Ramo, autore per altro poco degno d'essere nominato. Questi dovendo secondo l'uso di Parigi sostener conclusioni prima che fosse creato Maestro, per bizarria d'ingegno propose questa sola a qualunque volesse argumentare, dando libero campo à tutti:* Quæcunque ab Aristotele dicta sint, falsa, & commentitia esse. *La quale havendo eccitati contra di lui tutti gl'ingegni, tutte le professioni, tutte le scuole; egli nondimeno con tanta prontezza, e sottigliezza de risposte la difese, che se rimaner confusa e stupita la Città di Parigi: E ben ne' suoi libri appariscono ancora i segni della sua audacia.* Le bon est qu'il ne nie pas que le soutenant ne défendit cette These avec tant de subtilité, que tout Paris s'en étonna. Voions ce que Freigius peut nous dire sur cette Avanture. *Lutetiæ magisterii titulum suscepturus, pro more & consuetudine scholarum liberam disputandi copiam examinatoribus facere cogebatur. Problema igitur sumpsit: Quæcunque ab Aristotele dicta essent, commenticia esse. Attoniti novitate & insolentia problematis Magistri nostri, cùm authoritatem Aristotelis (qua tanquam scuto, sese ad omnes insultus munire consueverunt) sibi ereptam viderent, irrito conatu per diem integrum, Magistrandum (ut barbari barbarè vocant) oppugnarunt. Ex hoc fortuito successu ansam deinceps serio & liberè in Aristotelem animadvertendi & inquirendi arripuit* (9).

(*D*) *Ses deux prémiers Livres ..... excitérent de grands troubles dans l'Université de Paris.*] L'ordre eût voulu que les Professeurs de Paris, qui admiroient Aristote, eussent réfuté par des Ecrits & par des Leçons les Livres de Ramus; mais au lieu de se renfermer dans ces justes bornes des Guerres Académiques, ils traînérent cet Antipéripatéticien devant les Juges criminels, comme un personnage qui sapoit tous les fondemens de la Religion. Ils firent tant de vacarmes que la cause fut portée au Parlement de Paris; mais dès qu'ils s'apperçurent qu'elle y seroit examinée équitablement & selon les formes, ils la tirérent de ce Tribunal par leurs intrigues, & la firent évoquer au Conseil du Roi. *Vix Aristotelicæ animadversiones lectæ erant, cum Petrus Ramus repente non ad humanam aliquam, & literis usitatam disputationem ab Academia vocatur, sed ad Prætorii tribunalis capitalem contentionem per certos homines falsò Academiæ nomine rapitur, novique & ante hunc diem inauditi criminis accusatur, quòd Aristoteli repugnando Theologiam & artes enervaret. Hac enim oratione Aristotelea actio instituta est. Hinc Aristoteleorum clamoribus agitatus ad summum Parisiensis Curiæ consilium traducitur: deinde cum legitimo judicii more res agi, atque apertiùs iniquissimæ fraudis invidia percipi videretur, novis artibus à Senatu Parisiensi ad regiam cognitionem disjicitur* (10). Le Roi ordonna *que Maistre Antoine de Govea, qui s'estoit presenté à impugner & debatre lesdits livres, & ledit Ramus, qui les soustenoit & defendoit, esliroient & nommeroient de chacun costé deux bons & notables personnages connoissans les langues Grecques & Latines, & experimentez en Philosophie* (11). Ensuite de cette Ordonnance Govea & Ramus choisirent chacun deux personnes: Pierre Danes & François Vicomercat furent choisis par Govea; Jean Quintin Docteur en Décret, & Jean de Beaumont Docteur en Médecine, furent choisis par Pierre Ramus. Le Roi élut *pour le cinquiéme Maistre Jean de Salignac Docteur en Theologie.* Rapportons l'exposé des Lettres patentes. „ Par devant „ lesquels (12) lesdits de Govea & Ramus eussent esté ouïs „ en leurs disputes & debats, jusques à ce que pour interrompre l'affaire, iceluy Ramus se seroit porté pour appellant desdits Censeurs, dont nous advertis eussions decerné nos lettres à nostre Prevost de Paris, ou à son Lieutenant, pour contraindre lesdits de Govea & Ramus à parfaire leurs disputes, afin que par lesdits Censeurs nous fust donné ledit advis, non obstant ledit appel & autres appellations quelconques, suivant lesquelles nos lettres, eussent lesdits de Govea & Ramus derechef comparu pardevant lesdits Censeurs, & voyant que par iceluy Ramus lesdits livres ne se pourroient soustenir, eust declaré n'en vouloir plus disputer, & qu'il les sousmettoit à la censure des dessusdits; & comme on y vouloit proceder, lesdits de Quintin & Beaumont, l'un apres l'autre, eussent declaré ne s'en vouloir plus entremettre. Au moyen dequoy eust iceluy Ramus esté sommé & requis d'en eslire & nommer deux autres. Ce qu'il n'eust voulu faire, & se fust du tout soumis aux trois autres dessus nommez, lesquels apres avoir le tout veu & consideré eussent esté d'avis, que ledit Ramus avoit esté temeraire, arrogant & impudent, d'avoir reprouvé & condamné le train & art de Logique receu de toutes les nations, que luy mesme ignoroit, & que parce qu'en son livre des Animadversions il reprenoit Aristote, estoit evidemment connue & manifeste son ignorance. Voire qu'il avoit mauvaise volonté, de tant qu'il blasmoit plusieurs choses, à quoy il ne pensa oncques. Et en somme ne contenoit sondit livre des Animadversions que tous mensonges, & une maniere de medire, tellement qu'il sembloit estre le grand bien & profit des lettres & sciences, que ledit livre fust du tout supprimé: Semblablement l'autre dessusdit intitulé *Dialecticæ Institutiones*, comme contenant aussi plusieurs choses fausses & estrangeres". Rapportons aussi le *dictum* de l'Ordonnance. „ Sçavoir faisons, que veu par nous ledit advis, & eu sur ce autres advis & deliberations, avec plusieurs sçavans & notables personnages estans lés nous, avons condamné, supprimé, & aboly, condamnons, supprimons, & abolissons lesdits deux livres, l'un *Institutiones Dialecticæ*, l'autre *Aristotelicæ Animadversiones*, & avons fait & faisons inhibitions & defenses à tous Imprimeurs & Libraires de nostre Royaume, pays, terres, & seigneuries, & à tous autres nos sujets, de quelque estat ou condition qu'ils „ soient,

(2) Theophilus Banosius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 2.

(3) Scaligerana prima, *p.* 127.

(4) *Monsr.* Teissier, Additions, *Tome I*, *pag.* 571, *croit que* Scaliger *parle d'une Dame: mais* Dom. *est aussi tôt le commencement de* Domini *que de* Dominæ.

(5) *Monsr.* Teissier, *là-même*, *citant* Scaligerana I, *ne met que* 9 *ans.*

(6) Banosius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 3.

(7) Johannes Thom. Freigius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 7, *ex Schechiano epilogo Rami.*

(8) Alessandro Tassoni, Pensieri diversi, *Libr. X, Cap. III*, *pag.* 375.

(9) Freigius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 9, 10.

(10) Audomarus Talæus, *in sua ad* Carolum Lotharingium Cardinalem Academia, *apud* Launoium de varia Aristotelis fortuna, *pag.* 57, 58, *Edit. Paris.* 1653.

(11) *Ce sont les termes des Lettres patentes du Roi datées le* 10 *de Mai* 1543. *Voiez* Launoi, de varia Aristotelis fortuna, *pag. m.* 52. *On trouve ces Lettres patentes du Roi dans la* Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vau-Privas, *sous le mot* Pierre de la Ramée.

(12) *C'est-à-dire les cinq Juges, celui que le Roi nomm... & ceux que les parties choisirent...*

lut que François I s'en mêlât, évoquant à soi le Procès qui pendoit au Parlement de Paris entre Ramus & Antoine Govea. On donna des Juges aux parties, pour prononcer sur le différend après qu'elles auroient disputé. Govea eut tout l'avantage qu'il pouvoit prétendre: les Livres de Ramus furent interdits par tout le Roiaume; & leur Auteur fut condamné à n'enseigner plus la Philosophie. Ses ennemis firent paroître leur joie avec un éclat surprenant (*E*). Ceci se passa l'an 1543. L'année suivante la peste fit du ravage dans Paris, & dissipa presque tous les Ecoliers du College de Prele: mais Ramus s'étant laissé persuader d'y enseigner, attira bientôt beaucoup d'Auditeurs (*h*). La Sorbonne le voulut faire chasser de ce College, & n'en put venir à bout: il fut maintenu dans la Principalité de cette Maison par Arrêt du Parlement (*i*). Il trouva un si bon patron en la personne du Cardinal de Lorraine, qu'il obtint de Henri II la mainlevée de sa plume & de sa langue l'an 1547, & la Charge de Professeur Roial en Philosophie & en Eloquence au mois de Juillet 1551 (*k*). Le Parlement de Paris l'avoit déjà maintenu dans la liberté de joindre les Leçons de Philosophie avec celles d'Eloquence (*l*). Ces Arrêt avoit mis fin à plusieurs persécutions que Ramus & ses Ecoliers avoient souffertes. On les avoit chicanez en plusieurs maniéres (*F*), & devant les Juges Académiques, & devant les Juges Civils (*m*), pendant l'hiver de l'année 1551 (*n*). Dès qu'il se vit Professeur Roial il se sentit un nouveau zêle pour perfectionner les Sciences, & il y travailla avec plus d'ardeur, malgré la haine de ses ennemis, qui n'étoient jamais en repos, & qui prirent même pour une matiere de procès en crime d'innovation, la maniere dont lui & ses Collegues prononçoient la lettre Q (*G*). Ils poussérent si

(*h*) Theoph. Banosius, *in* Vita Rami, *pag.* 7.

(*i*) *Idem*, *ibidem*.

(*k*) *Voiez la Remarq.* (*L*).

(*l*) Theoph. Banosius, *in* Vita Rami, *pag.* 7 & 8.

(*m*) Jo. Thomas Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 18 & *seq.*

(*n*) Ramus, *in* Oratione habita anno 1551, *pag. m.* 9.

„ soient, qu'ils n'ayent plus à imprimer ou faire imprimer „ lesdits Livres, ne publier, vendre, ne débiter en nosdits Royaume, pays, terres & seigneuries, sous peine „ de confiscation desdits Livres, & de punition corporelle, soit qu'ils soient imprimez en iceux nos Royaume, „ pays, terres & seigneuries, ou autres lieux non estants „ de nostre obeyssance: & semblablement audit Ramus de „ ne plus lire lesdits livres, ne les faire escrire ou copier, „ publier, ne semer en aucune maniere, ne lire en Dialectique ne Philosophie en quelque maniere que ce soit, „ sans nostre expresse permission; Aussi de ne plus user de „ telles medisances & invectives contre Aristote, ne autres „ anciens Autheurs receus & approuvez, ne contre nostredite fille l'Université & supposts d'icelle, sous les peines que dessus. Si donnons en mandement & commettons, &c (13)".

Qui n'entend qu'une partie n'entend rien: c'est pourquoi il est bon que je rapporte le récit qu'un ami de Ramus a publié de toute la procédure. Ramus, pour obéir aux ordres de sa Majesté, comparut devant les cinq Juges, quoi qu'il y en eût trois qui fussent ses grands ennemis. On disputa deux jours. Il soutint que la Dialectique d'Aristote étoit imparfaite, puis qu'elle ne contenoit ni définition ni division: les deux Juges qu'il avoit choisis déclarérent par écrit le prémier jour, que la définition est nécessaire dans toute Dispute bien réglée (14): les trois autres déclarérent par écrit que la Dialectique peut être parfaite sans définition (15). Le lendemain ils reconnurent par écrit que la division est nécessaire dans la Dialectique: mais voiant que Ramus en concluoit qu'il avoit raison de condamner la Logique d'Aristote, puis qu'elle n'avoit pas été divisée, ils renvoiérent l'affaire à un autre jour; & comme ils s'apperçurent qu'ils s'étoient eux-mêmes embarrassez de telle sorte, qu'ils ne pouvoient se dégager avec honneur, ils déclarérent qu'il faloit recommencer la Dispute, & tenir pour non avenu tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours. *Ne non damnaretur Ramus, novum consilium initur ut ab initio tota disputatio retexatur, & adhuc injudicata induceretur, proque nihilo haberetur* (16). Ramus se plaignit hautement de ce procédé, où non seulement les Juges faisoient paroître qu'ils le vouloient condamner, mais aussi qu'ils cassoient eux-mêmes leur Jugement: il les recusa; il appella de tout ce qu'ils pourroient faire. Son appel fut déclaré nul par François I, qui ordonna que les cinq Juges prononceroient en dernier ressort, & définitivement sur cette affaire. Les deux Juges choisis par Ramus se retirérent, voiant bien qu'ils n'assisteroient au Jugement, que comme témoins de l'injustice que l'on préparoit (17). Les trois autres prononcérent tout ce que leur passion leur suggéra; & l'on prévint de telle sorte l'esprit du Roi par de faux rapports, qu'on obtint la confirmation de leur Jugement. *Hæc omnia Regis, licet omnium Regum & humanissimi & litterarum amantissimi, tamen per falsas & improbissimè confictas calumnias inducti, auctoritate confirmantur* (18). Notez que le Roi déclare dans ses patentes, que Ramus *se soumit du tout* à ces trois Juges, après le désistement des deux autres. Ce fait est faux, si l'on en croit l'Auteur que je cite; car après avoir rapporté que les deux Juges renoncérent à la procédure, il ajoute, que Ramus en fit autant, & que les trois autres le condamnérent sans l'avoir ouï. *Idemque Ramus ipse non sine stomacho, cùm à tribus illis contumeliosè illuderetur, fecit, & se tempora sperare dixit, quibus tales judices de suo facto nequaquam parem essent voluptatem percepturi. Ita vi victa, vel certe hominum quorumcunque opinione ad tempus oppressa causa est. Condemnantur igitur triumvirali sententia, non modò indicta, sed incognita planè causa, animadversiones Aristotelicæ* (19). Prenez bien garde que l'on narre ainsi la chose, non pas dans un Livre anonyme, mais dans un Ecrit qu'Omer Talon dédia au Cardinal de Lorraine. Si l'on s'y fie, on rejettera comme une fable ce que conte Pierre Galland. Il dit que François I, aiant appris les Invectives continuelles d'un certain Sophiste contre Aristote, contre Ciceron, & contre Quintilien, avoit résolu de l'envoier aux galeres; mais que Castellan lui suggéra un autre genre de punition: ce fut d'engager ce Sophiste à une Dispute, où il feroit voir sa folie par le silence à quoi on le réduiroit. Le Roi goûta cet expédient; & lors qu'il eut su la confusion que ce personnage avoit reçue, il se contenta de cette peine. C'est de Ramus que Pierre Galland veut parler: mais souvenons-nous qu'il étoit son grand ennemi. *Cùm in hac schola ante annos octo Sophista famosus Musis iratis natus, gloriæ popularis siti inexplebili præceps, Aristotele, Cicerone, & Quintiliano petulanter & ignoranter vexatis, nullum finem in quemvis auctorem classicum debacchandi facturus videretur, priusquam præsentem literarum statum labefactasset, & ad suam libidinem pervertisset; permulti doctrina & virtute conspicui homines audaciam tam prodigiosam indignissime tulerunt. Cumque de eò apud regem ita conquesti essent, ut ille, pro sua perpetua in literas & literarum Professores benevolentia, hunc indignabundus ad remum damnatum triremibus addicere statueret, Regis animum faceti leporis suavitate emollitum, ad mitiorem sententiam traduxit. Sophistam nugantem & inepte philosophantem ab humanissimo Rege nullo capitali supplicio puniendum esse. Verum cum doctis hominibus coram gravibus disceptatoribus in disputationis certamen commissum, argumentis convincendum, & ratione aliqua leviore ad sanitatem reducendum. Quorum sententia cum illum Rex inscitiæ, impudentiæ, & temeritatis damnatum, silentiique pœna multatum vidisset, facile acquievit, neque acerbius quicquam in eum statuit* (20).

(13) *Voiez* Launoi, de varia Aristotelis fortuna, *pag.* 52.

(14) *Omnem disputationem quæ via & ratione procederet definitione proficisci debere.* Audom. Talæus, *in* Academia, *apud* Launoium, *ibid. pag.* 58.

(15) *Ad Dialecticæ artis perfectionem definitione nihil opus esse.* Idem, ibid.

(16) *Idem*, *ibidem*.

(17) *Ex eo autem consessu se discedere, quia se non facias exilis, sed injuriæ quæ Romæ fieret adhibitos testes intelligerent.* Idem, ibid.

(18) *Idem*, *ibid. pag.* 59.

(19) *Idem*, [illegible]

(20) Petrus Gallandius, *in* Vita Petri Castellani, *num.* 45, *pag.* 75, 76.

(*E*) *Ses ennemis firent paroître leur joie avec un éclat surprenant.*] Ils firent plus de fracas à proportion, que les Princes les plus fastueux n'en affectent aprés la prise d'une grande ville, ou aprés le gain d'une bataille très-importante. La Sentence des trois Juges fut publiée en Latin & en François dans toutes les rues de Paris, & dans tous les lieux de l'Europe où on la put envoier. On fit des Pieces de Théatre avec un grand apparat, dans lesquelles Ramus fut bafoué en mille manieres, au milieu des acclamations & des applaudissemens des Aristotéliciens (21). *Triumphus de tam nobili victoria mirificus agitur, tristis illa & horrenda Triumvirûm sententia impressis & Latina & Gallica oratione libellis, non modò per hujus urbis compita, sed per orbis terrarum loca omnia, quò expectari potuit* (22), *promulgatur. Ludi magno apparatu celebrantur, ubi spectantibus & plaudentibus Aristoteleis, omni ludibrii & convitii genere Ramus afficitur.*

(*F*) *On les avoit chicanez en plusieurs manieres.*] Je ne rapporte pas le détail de ces vexations; je vous renvoie à Freigius (23): je dis seulement que lors qu'on se fut apperçu que les autres plaintes ne faisoient pas assez d'impression, on accusa Ramus de pervertir la jeunesse par des semences d'Hérésie & de Pyrrhonisme. *Unius primum accusationem gravissimam audivit, Ramum Academicum nominantis, & inaudita calumnia describentis, humanarum divinarumque rerum hostem & inimicum, qui de humanis divinisque legibus addubitaret, deque iis dubitare discipulos suos doceret: qui lubricos Divi Augustini locos suis auditoribus ad effrænatam & impiam libertatem proponeret, qui (quò facilius incautis animis abuteretur) omnes Logicas disputationes tolleret* (24).

(*G*) *La maniere dont lui & ses Collegues prononçoient la lettre Q.*] Les Professeurs Roiaux corrigérent entre autres abus celui qui s'étoit glissé dans la prononciation du Latin. Quelques Ecclésiastiques suivirent cette réforme, malgré le chagrin des Sorbonistes contre cette innovation. Mais un Bénéficié se trouva fort mal d'avoir déplu là-dessus à la Sorbonne: elle le fit dépouiller de ses revenus: il se pourvut au Parlement; & comme les Professeurs Roiaux craignirent qu'il ne succombât sous le crédit de la Faculté de Théologie, pour avoir osé prononcer la Langue Latine selon leur réforme, ils se crurent obligez de le secourir: ils allérent donc à l'Audience, & représentérent si vivement à la Cour l'indignité d'un tel Procès, que l'accusé fut absous. *Quas novas turbas innovata pronunciatio peperit? Sub annum millesimum quingentesimum quinquagesimum, cùm Professores regii sinceriorem Latinæ linguæ pronunciationem* sensim

(21) *Idem* Talæus, *apud* Launoium, de var. Aristotelis fortuna, *pag.* 59. *Voiez aussi la* Vie de Ramus *par* Jean Thomas Freigius, *pag.* 17.

(22) *C'est ainsi qu'on lit dans Mr.* de Launoi, de varia Aristotelis fortuna, *pag.* 60; *mais* Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 17, *rapportant le même Passage de* Talæus, *dit* quò exportari potuit.

(23) Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 18 & *seq.*

(24) *Idem*, *ibid. pag.* 20, *cela est tiré de la* Harangue *inaugurale de* Ramus, *prononcée l'an* 1551.

si loin leurs attentats, qu'il fut obligé de disparoitre. Il alla sous le bon-plaisir du Roi se cacher à Fontainebleau (*o*) (*H*), où, à la faveur des Livres qu'il trouvoit dans la Bibliotheque Roiale, il continua ses travaux Géométriques & Astronomiques. Mais dès qu'on sut qu'il étoit là, il ne s'y crut plus en sûreté, & il falut qu'il s'allât cacher successivement en divers endroits (*p*). Pendant ce tems-là sa Bibliotheque fut pillée au College de Prele. Mais lors que la Paix eut été conclue l'an 1563 entre Charles IX & les Protestans, il reprit la possession de sa Charge, & il s'y maintint avec vigueur, & s'attacha principalement à faire fleurir les études de Mathématique. Cela dura jusqu'à la seconde Guerre civile l'an 1567. Alors il fut obligé de quitter Paris, & de se jetter entre les bras des Huguenots (*q*). Il étoit à leur Armée lors de la bataille de St. Denys. La Paix aiant été faite peu de mois après, il fut rétabli dans sa Profession; mais comme il prévit que la Guerre recommenceroit bientôt, il ne voulut point être exposé à une nouvelle tempête. Il demanda donc au Roi la permission d'aller voir les Académies d'Allemagne. Cela lui fut accordé. Il fit ce voiage l'an 1568; & reçut par-tout de fort grands honneurs (*r*). Il revint en France après la troisieme Guerre l'an 1571 (*s*), & périt misérablement au massacre de la St. Barthelemi, comme on le peut voir dans le Passage de Monsr. de Thou, que Moreri a rapporté. C'étoit sans doute un grand Orateur (*I*), un homme fort universel, & doué de très-belles qualitez morales; éloigné de l'avarice, sobre, chaste (*K*), craignant Dieu, zélé pour la Religion Réformée: mais il étoit un peu opiniâtre, & contredisant; & l'on veut même qu'il ait dérobé à Vivès ses inventions (*t*). Il témoigna une grande fermeté dans ses disgraces (*L*). Les Ministres ne l'ai-

(*o*) *Freigius, in Vita Rami, pag.* 28.

(*p*) *Idem, pag.* 28.

(*q*) *Idem, pag.* 30.

(*r*) *Idem, ibid. & pag. sequent.*

(*s*) *Je me fonde sur ce qu'on marque qu'il harangua à Bâle l'an* 1571.

(*t*) *Voiez* Keckerman in Præcognitis Logicis, *Tract. II, Cap. V.*

sensim introducere cœpissent, molestè ferebant cùm alii, tum præsertim Sorbonici, inveteratam loquendi consuetudinem Gallorum improbari, ut quæ pueri didicissent, senes perdenda fateri cogerentur: in primis verò de sono ipsius literæ Q. ambigebatur: regiis sic, uti debet, cum sequente u pronunciantibus, Quisquis, Quanquam: Sorbonicis verò consuetudine vernacula, Kiskis, Kankam. Jam cum sacris addictum hominem ob genuinam pronunciationem amplissimis proventibus Sorbonici spoliandum curassent, & lite coram Senatu Parisiensi contestata, ne miser ille ob grammaticam hæresin (ut illi vocabant) theologicis fructibus jure excideret, periculum esset: professores regii, & inter hos Petrus Ramus facto agmine in Curiam convolant, & judicii insolentiam præfati, quod Jureconsulti de legibus regiis disputare soliti, ad grammaticorum leges dijudicandas sese dimisissent, judices ita commoverunt, ut sententiis suis non modo sacerdotem absolverent, sed & impunitatem de Grammatica pronunciatione disputandi tacito assensu in perpetuum stabilirent. Ergo Kis, & Kalis, & Kantus, & Miki, & similes Gottismi & Barbarismi erant in Parisiensi Academia ante regios professores usitati: quos barbarismos si collega aliquis imitari nollet, acerbè & contumeliosè accipiebatur, quod collegii consuetudinem violare diceretur. E schola regia tum primum Quis, Qualis, Quantus, Mihi, Latinè & Romanè sonuerunt, & pudor fuit, regiis Professoribus tanquam regis ipsius voci palam reclamare (25). C'est une Avanture si étrange & si incroiable, que je n'ai pas cru que je dusse omettre aucune parole de celui qui la raconte. Il en rapporte tout de suite une autre qui m'étonne encore plus, & dont je voudrois bien voir les monumens dans les Archives; car sans cela je ne conseillerois à personne d'y ajoûter une entiere foi, non plus qu'au Procès de *Kankan* & *Kiskis*. Voici cette autre Avanture. Il falut contraindre par l'autorité publique plusieurs Docteurs de Paris, à renoncer à cette These qu'ils soutenoient opiniâtrement, *ego amat* est une aussi bonne phrase que *ego amo*. Citons Freigius. *Incredibile propè dictu est, sed tamen verum & editis libris proditum, in Parisiensi Academia Doctores extitisse, qui mordicus tuerentur ac defenderent, Ego amat, tam commodam orationem esse, quàm Ego amo; ad eamque pertinaciam comprimendam consilio publico opus fuisse* (26) (*a*). Mon incrédulité ne m'empêche pas de dire qu'il se passa bien des choses au XVI Siecle dans la Faculté de Théologie de Paris, qui la font rougir aujourd'hui quand elle y songe. Elle en fut bien bernée.

§ (*a*) Tiré d'Agrippa, au ch. *de Grammatica*, qui est le 3. de son *de Vanitate Scientiarum*. Voiez la Note 8 sur le ch. 19 du I Livre de Rabelais. Rem. Crit.

(*H*) *Il alla sous le bon-plaisir du Roi se cacher à Fontainebleau.*] Je voudrois bien que Freigius n'eût pas supprimé les circonstances de cette retraite: je voudrois sur-tout qu'il en eût marqué le tems; mais peut-être que s'il se fût hazardé d'en coter l'année, il n'y eût pas mieux réussi, que quand il a dit (27) que les *Animadversiones* de Ramus furent condamnées l'an 1545, avec défense à leur Auteur de se mêler de Philosophie: mais que Ramus, réhabilité par le Roi Henri (28) à la sollicitation du Cardinal de Lorraine, fit une Harangue l'an 1546 *de Studiis Philosophiæ & Eloquentiæ conjungendis*. Quoi qu'il en soit, il insinue clairement que le Roi, n'osant accorder à Ramus une protection ouverte, l'envoia à Fontainebleau pour le sauver de la fureur de ses ennemis. *Paucis mensibus per reliqua Geometriæ mysteria pervasisset, nisi cursus industriæ per fatalem quandam calamitatem abruptus fuisset. Acceptis igitur à rege literis, ad regiam Fontisbellaquei bibliothecam profectus, mathematicas superiorum temporum prælectiones ab initio plenius & uberius retractavit & consideravit* (29)..... *Hæc meditantem solitudo cervorum ac sylva diutius occulere non potuit. In Italiam tum cogitavit, quò ipsum Bononia honorificè invitarat. In Germaniam nostram ipsius illis mathematum amoribus clarissimam sæpe respexit, sed viis omnibus terror mortis intentus ac pavor: rumor etiam Prælei sui indignis modis direpti, tum bibliothecæ charissimis quibusque rebus spoliatæ ac depopulatæ, ad regiam Vincennarum propius urbem revocarunt: quin alia vis etiam gravior accidit, ut è Vincennis per invia itinera profugiendum esse, & subinde variis in locis delitescendum: in fuga tamen & latebris otium lucemque reperit* (30). Banosius nous apprend que Ramus se retira à Fontainebleau pendant la prémiere Guerre de Religion, c'est-à-dire l'an 1562 (31).

Une Lettre de Languet (32), datée de Paris le 1 de Février 1562, nous apprend que Ramus se mit à la tête de quelques suppôts de l'Université (33), qui firent savoir à Catherine de Medicis, qu'ils n'avoient aucune part à la Requête présentée au Parlement par le Recteur au nom de toute l'Université, aux fins que l'on ne publiât pas l'Edit de Janvier, & qu'au contraire ils en demandoient la publication. Il est certain que le Recteur n'avoit point déliberé sur cela avec ceux qu'il savoit affectionnez à l'Eglise Réformée (34).

(*I*) *C'étoit un grand Orateur.*] Je n'en veux point d'autre preuve que ce témoignage de Brantome: il contient un fait qu'on ne trouve pas ailleurs. Voici ce que dit Brantome, en donnant la Liste des Hommes savans que Henri II entretenoit. „ Monsieur Galandius Torticolis en l'art Oratoire; mais Monsieur Ramus son ennemy le passoit, qui „ estoit un fort disert & éloquent Orateur, & peu s'en est- „ il veu de semblables, car il avoit une grace inégale à tou- „ te autre, qui secouroit davantage son eloquence, jusques- „ là qu'au bout de quelque temps luy s'estant rendu *Huguenot*, & estant en la compagnie de Messieurs le Prince & „ l'Amiral, au voyage de Lorraine, & leurs Reistres qu'ils „ avoient fait venir ne voulant passer vers la France, qu'ils „ n'eussent de l'argent, aprés qu'ils en eurent un peu tou- „ ché par quelques bourcillemens que les Huguenots eurent „ fait entr'eux, & que Monsieur Ramus les eust haranguez, „ ils en furent gagez & menez au cœur de la France pour „ faire assez de maux (35)".

(*K*) *Il étoit .. éloigné de l'avarice, sobre, chaste.*] Il refusa des Professions qui auroient été fort lucratives, & aima mieux régenter dans le Collége de Prele où il n'avoit point de gages publics (36). Il n'acceptoit point les présens que ses Disciples lui vouloient faire (37), & il faisoit subsister à ses dépens quelques écoliers (38). Il refusa d'aller en Pologne, quoi qu'on lui promît de paier libéralement les éloges qu'il donneroit au Duc d'Anjou. Il répondit que l'Eloquence ne doit pas être mercenaire, & qu'il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans un Orateur. *Inter cætera referam quod cuidam respondit, qui in Poloniam legatus, Ramo, ut secum proficisceretur ad Henrici, qui nunc est, Galliarum regis laudes decantandas, magno pretio persuadere conatus est. At vero, ait, oportet Oratorem non tantum dicendi peritum, sed virum bonum esse: nec viri boni lingua venalis esse debet* (39). Nous apprenons là un fait digne de remarque: c'est que Monluc se voulut servir de l'Eloquence de Pierre Ramus pour éblouïr les Polonois, afin de leur donner plus d'envie de choisir le Duc d'Anjou pour leur Roi; car il ne faut pas révoquer en doute, que celui, qui fit à Ramus la proposition que j'ai rapportée, ne fût le même Monluc Evêque de Valence, qui négocia si heureusement l'élection de Henri III, & qui se servit entre autres moiens de l'Eloquence de quelques personnes, qui élevoient jusqu'au ciel par leurs Vers & par leurs Harangues les qualitez du Duc d'Anjou. Il eut le bonheur d'éviter le piége d'une Maxime d'Horace (40).

La temperance de Ramus fut exemplaire: il se contentoit du bouilli; il mangeoit peu à dîner; il fut vingt ans sans boire du vin, & ne commença d'en boire que par ordre des Médecins; il couchoit sur la paille; il se levoit de grand matin (41); il étudioit tout le jour (42); il garda le célibat avec une pureté qui ne fut pas même soupçonnée de quelque tache; & il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes. *Cælebs vixit honestissime, ab scortationis non tantum crimine, sed etiam suspicione semper immunis: colloquia obscœna, utpote quæ bonos mores corrumpunt, tanquam toxicum fugiebat* (43).

(*L*) *Il témoigna une grande fermeté dans ses disgraces.*] Tout autre que lui eût quitté Paris après l'Arrêt foudroiant de François I, dont ses Adversaires se glorifiérent avec tant d'insultes; mais il tint bon dans le College de Prele, & les laissa criailler tant qu'ils voulurent. Il ne répondit rien aux Ecrits qu'on publia contre lui. Il n'auroit osé, me

(25) *Freigius, in Vita Rami, pag.* 24.

(26) *Idem, ibidem.*

(27) *Idem, ibid. pag.* 14.

(28) *Henri II ne commença de régner qu'en l'an 1547. Ramus fut interdit l'an* 1543.

(29) *Freigius in Vita Rami, pag.*

(30) *Idem, ibid. pag.* 28.

(31) Banosius, *in Vita Rami, p.* 20.

(32) *La LXVIII du II Livre Edition de Hall* 1699.

(33) *Eorum qui Rectorem accusant dux est Petrus Ramus.* Languet. Epist. LXVIII *Libri II, pag.* 201.

(34) *Idem, ibidem.*

(35) Brantome, Memoires des Hommes illustres, *Tome II, pag.* 55.

(36) Thom. Freigius, *in Vita Rami, pag.* 35.

(37) *Idem, ibidem.*

(38) *Solebat in patriam proficiscens bonæ indolis juvenes pauperes suis sumptibus fovere; eosque in Academia Prælea bonis informabat disciplinis: ex quorum numero plerique supersunt viri doctissimi.* Banosius, *in Vita Rami, pag.* 14.

(39) *Idem, ibid. pag.* 13.

(40) *Multa fidem promissa levant, ubi plenius æquo Laudat venales qui vult extrudere merces.* Horat. Epist. II *Libri II Vers.* 10.

(41) Banosius, *in Vita Rami, pag.* 12.

(42) *Idem, ibidem.*

(43) *Ibidem.*

l'aimoient guere; car il se rendit en quelque sorte Chef de Parti pour faire changer la Discipline. Son dessein fut éludé, & renversé même dans un Synode National (*M*). J'aurois eu bien plus de choses à rapporter sur son chapitre, si je n'avois évité de répéter ce qu'on trouve dans Moreri, & dans les amples Recueils de Monsr. Teissier; outre que je n'ai pu consulter un Livre (*u*), que j'ai eu autrefois en main, & qui contient un grand nombre de particularitez. Je ferai quelques petites Observations sur le récit de ces deux Messieurs (*N*), dans lesquelles on trouvera l'éclair-

(*u*) *La Vie* de Pierre Ramus, *composée par* Nancelius. *Mr.* Teissier *n'en a rien dit dans sa* Biblioth. Bibliothecar.

me dira-t-on; car le Roi lui fit défense de rien dire qui concernât la Philosophie. Mais, répondrai-je, s'il n'eût pas eu une grande force sur ses passions, il s'en fût allé hors du Roiaume, pour avoir la liberté de se défendre. Le silence est peut-être la chose du monde la plus difficile à un Auteur attaqué, & déchiré de toutes parts. Voilà pourtant une chose dont Ramus a été capable. Laissons-le dire à un Auteur qui l'a exprimé fort bien. *Adversus contumelias Doctorum quamlibet & eruditorum hominum perpetuum silentium juraverat. Nil Goveano, Gallandio, Perionio, Turnebo respondit: nil ingenii & doctrinæ per universam Germaniam principi Melanchthoni respondit: nil aliis Germanis, nil Italis nonnullis respondit. Cumque divulgatis per orbem terrarum Gallica & Latina lingua probris esset notatus, publicis ludis ignominiosissimè traductus: constricta lingua, vinctis manibus prohibitus quicquam de philosophia vel publicè vel privatim dicere, scribere, cogitare etiam (si menti tantùm potuisset imperari) prohibitus esset: adversus tantas tot acerbitatum plagas unicum patientiæ remedium adhibuit, in animoque semper illud habuit:* Grata superveniet, quæ non sperabitur hora (44). Cet Auteur a oublié une circonstance qui pouvoit donner un grand relief à ce triomphe, je veux dire à la force de se taire, dont il loue Pierre Ramus. Ce Professeur recouvra au bout de quatre ans la liberté de la plume, & la liberté de la langue, par rapport à la Philosophie. Il nous l'apprend lui-même dans la prémiere Harangue qu'il prononça depuis qu'il fut Professeur Roial. *Misero Rex Henricus, Hercules videlicet Gallicus, adfuit, meque quarto abhinc anno ad postulationem Caroli Lotharingi Cardinalis, & manibus & lingua solvit, solutoque Eloquentiæ & Philosophiæ docendæ, exercendæ, illustrandæ potestatem fecit* (45). Voici d'autres preuves de sa constance. La prémiere fois qu'il expliqua sa Logique dans le College de Cambrai, les émissaires de ses ennemis n'oubliérent rien pour lui faire perdre patience, & pour le contraindre d'abandonner sa Leçon: ils sifflérent; ils firent des huées; ils battirent des mains & des pieds. En vain: il ne se déconcerta pas; il s'arrêtoit de tems en tems jusques à ce que les cris cessassent, & il acheva ainsi sa Leçon à plusieurs reprises. Cette fermeté les étonna, & rabattit dans la suite leur audace. *Anno* 1552, *cùm in Cameracensi schola frequentissimo auditorio suam dialecticam auspicaretur, ab æmulis clamores, strepitus, sibili ingentes per summam petulantiam excitari cœpère. Hac insolentia nihil ipse permotus, cum se oratorem præstitit, ut multum diuque licet obnitentibus adversariis, per intervalla tamen clamorum, incredibili constantia, nec minori cum gloria perorarit. Qua ejus virtute consternati inimici, in posterum minus ei fuêre molesti* (46). On lui fit les mêmes insultes à Heidelberg, & avec aussi peu de succès, pendant les Leçons qu'il y fit l'an 1568 (47). Cela nous montre qu'il s'étoit rendu odieux à plusieurs personnes en Allemagne aussi bien qu'en France, pour avoir osé écrire contre Aristote. Il est vrai qu'il l'avoit fait d'un air un peu trop altier, & qu'il avoit témoigné trop d'affectation de dépouiller ce Philosophe de toute sa gloire: il lui ôtoit autant qu'il pouvoit les Ouvrages qu'on lui attribue; & quand il le reconnoissoit pour l'Auteur de quelques-uns, il en condamnoit la doctrine, & passoit jusqu'à l'invective contre la personne, par la description odieuse des vices & des actions d'Aristote (48). Voiez les deux Harangues que Perionius publia l'an 1544.

(*M*) *Son dessein fut* . . . . *renversé dans un Synode National.*] Il vouloit introduire dans l'Eglise le Gouvernement Démocratique: il prétendoit que la puissance des clefs, conférée au Peuple par Jesus-Christ, ne doit être commise aux Consistoires, qu'afin qu'ils forment les prémieres déliberations, ou les prémiers jugemens, qui soient ensuite proposez au Peuple, & qui ne puissent passer pour Loi, qu'en cas qu'ils soient confirmez par les suffrages des chefs de famille. Il disoit que sans cela l'on introduisoit dans l'Eglise l'Oligarchie & la Tyrannie. Son sentiment fut examiné dans un Synode National (49), qui le rejetta. Theodore de Beze travailla de toutes ses forces à la rejection de cette Démocratie Ecclésiastique, qui dans le vrai seroit une source de confusions, & une pure Anarchie. Il craignoit que si Pierre Ramus n'aquiesçoit au jugement du Synode, cela ne causât beaucoup de troubles; car il le prenoit pour un grand brouillon. Voici ses paroles: *Pseudo-dialecticus ille, quem ἄζον ἱερὸν jampridem docti multi cognominarunt, contentionem non parvam excitavit de tota Ecclesiastica εὐταξία, quam inquit Democraticam esse oportere, non Aristocraticam, sola προβουλεύματα presbyterio relinquens. Synodus ob eam causam Nemausi ineunte Majo coacta, cui etiam interfui, dogma istud planè, meo judicio, absurdum & perniciosum, refutatis contrariis omnibus argumentis damnavit, cui si cum suis pauculis ille obsequatur, bene erit: sin minùs, certè turbas dabit homo ad turbanda optima quæque comparatus* (50). Ramus n'étoit pas assez fou pour demander l'abolition de la Discipline: il attaquoit seulement la jurisdiction des Consistoires, & des Synodes; il prétendoit que le Peuple devoit juger de la doctrine, choisir les Ministres, excommunier & absoudre (51). On soupçonne qu'il vouloit cela, afin de renouveller dans l'Eglise le pouvoir des Démagogues d'Athenes, ou celui des Tribuns de Rome; car comme il étoit fort éloquent, il eût excité dans l'Assemblée du Peuple telles passions qu'il lui auroit plu. *Ille nescio quem adeò Christianum populum somnians ut semper à Spiritu sancto regatur, solaque προβουλεύματα presbyterio relinquens, nihil vult ratum haberi, nisi quod præsens populus rogatis expressisque suffragiis decreverit, quod ni fiat, clamitat Oligarchiam ac Tyrannidem invehi in Ecclesiam, nihil interea Ochlocratiam reformidans, in qua nimirum ipse, & ejus similes dominentur. Contendunt iidem quibusvis etiam ἰδιώταις prophetandi partes in Ecclesia concedendas, huc detorto Pauli loco ex cap. prioris ad Cor.* 14 (52).

(*N*) *Je ferai quelques petites Observations sur le récit de* Mrs. Moreri & Teissier.] I. J'ai déjà marqué (53) leur méprise touchant le païs de l'aïeul de Pierre Ramus. II. Ils rapportent une faute de Mr. de Thou sans la corriger. Ce grand homme suppose (54) que Pierre Ramus aiant enseigné les Belles-Lettres, la Philosophie, & puis les Mathématiques, dans le College de Prele, & ensuite dans le College Roial, forgea enfin une fausse Philosophie opposée à Aristote (55). Il se trompe; Ramus débuta par attaquer Aristote, comme on l'a vu ci-dessus (56). III. Ce qu'ils disent de la fondation d'une Chaire de Mathématique est vrai; mais on est porté à croire par leur récit, que Ramus pendant sa vie faisoit compter cinq cens francs toutes les années à celui qui remplissoit cette Chaire. Je ne pense pas que ce soit cela. Son intention fut apparemment qu'après sa mort on prît cette somme sur son revenu, pour être comptée au Professeur qui seroit choisi conformément aux conditions qu'il avoit prescrites. Son Testament est rapporté tout entier par Banosius (57): il le fit le 1 (58) d'Août 1568, étant prêt à s'en aller voiager pour voir les Académies étrangeres. Il ordonna par ce Testament, que des 700 livres de rente dont il jouïssoit sur l'Hôtel de ville de Paris, cinq cens servissent de gages à un Professeur qui enseigneroit pendant trois ans l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie, l'Optique, la Méchanique, l'Astrologie, la Géographie, dans le College Roial; & il nomma pour le prémier Professeur qui jouïroit de ce revenu Frideric Reisnerus. Il y a sur ceci une faute si puérile dans les Recherches de Pasquier, que je n'ose la reprendre. *Ce docte homme avoit par un long travail de quarante-cinq ans tiré de son espargne cinq cens livres de rente* (β) *à prendre sur l'Hostel de ville de Paris, dont il legua cent livres à un sien oncle maternel; cent autres à un sien neveu enfant de sa sœur uterine, & les cinq cens livres restans à celui qui par son savoir se trouveroit le plus digne de la chaire des Mathematiques* (59). Voilà ce que dit Pasquier; voilà un exemple de ces absences de jugement dont j'ai parlé autrefois (60): celle-ci est pire que si l'on disoit dans une addition d'Arithmétique 3 fois 7 font 22. Pasquier a devant ses yeux une somme de 500 francs: il en ôte cent d'un côté, & cent de l'autre; & néanmoins il y trouve encore 500 francs: il lit & relit sa période sans voir le mécompte. Si ce n'est pas lui qui a fait la faute, il la faudra imputer au Correcteur de son Libraire. Au reste, Ramus n'étoit âgé que de cinquante-trois ans lors qu'il testa, où prendrons-nous donc les quarante-cinq ans de son travail & de son épargne? Le Pere du Breul (61) suppose que Ramus ne légua que cinquante francs à son Mathématicien. IV. Mr. Moreri a raison de dire que *nous voyons dans les Lettres de Beze*, que Ramus *souhaitoit de se retirer à Geneve, où il demandoit d'être Professeur en Philosophie.* Les deux Lettres que Beze lui écrivit sont remarquables, & témoignent clairement que leur amitié étoit fort petite. La prémiere de ces deux Lettres est datée du 30 de Septembre 1569. On y satisfait à quelques plaintes de Ramus; mais c'est en lui déclarant que l'on condamnoit sa Logique, & sa maladie invétérée de censurer les plus grands Auteurs, & qu'on approuvoit ses Adversaires. *Illud ego multis sæpe dixi, & ad teipsum scripsi non temere, ut tu putas, neque vel εἰρωνευόμενος, vel ullo, ita me bene Deus amet, maledicendi studio, sed quoniam tuum istud in summis omnibus & extra omnem judiciorum aleam positis scriptoribus reprehendendis cacoëthes probare nunquam potui, ac ne nunc quidem possum. . . . . Miror autem à me requiri quod tam multi doctissimi viri tam accuratè & verbis & scriptis præstiterunt, quibus summo consensu tuas in Aristotelem animadversiones prorsus displicuisse non ignoras. Cum istis si ferre non potes ut à te dissentiam, tuo sanè judicio fruere* (62). Voilà les douceurs que Beze lui écrivoit. Dans l'autre Lettre il se plaint que Ramus ne lui ait point communiqué son dessein touchant le Professorat en Philosophie dans l'Académie de Geneve, & il prend cela pour une marque de défiance (63). Il

(44) Freigius *in* Vita Rami, *pag.* 34.

(45) Ramus, *in* Oratione habita anno 1551, *circa init. pag. m.* 7.

(46) Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 34.

(47) *Proinde minus debet mirum videri, si dum libera legatione regis permissu, tertiò civili bello ardente Gallia fungitur, in Heidelbergensi Academia principali autoritate ad profitendum adductus, consimiles æmulorum clamores invicto animo pertulit, tanta quidem constantia ut adversarios suæ petulantiæ pudere meritò debuerit.* Idem, ibid.

(48) *Voiez* Keckerman, *in* Præcognitis Logicis, *pag. m.* 95, 96.

(49) *Tenu à Nîmes au Mois de Mai* 1572.

(50) Theodor. Beza, Epistola LXVII: *elle est datée du* 1 *de Juillet* 1572.

(51) *Contendebat non adversus disciplinam, sed penes quos esset ecclesiastica gubernatio: volebat enim non penes paucos, sed penes universam Ecclesiam esse judicium doctrinæ, electionem ministrorum, excommunicationem, & absolutionem.* Simler. *in* Vit. Bullingeri, *folio* 45.

(52) Theodor. Beza, Epistola LXVIII, *de même date que l'autre.*

(53) *Dans la Remarque* (*A*).

(54) Thuan. *Libr. LII, pag.* 1078, *ad ann.* 1572. Sponde *fait la même faute, ad annum* 1572, *num.* 15.

(55) *Pestremo erroneam in Philosophicis doctrinam invexit, Aristotelem voce & scriptis importune oppugnans.* Idem Thuanus, *ibid.*

(56) *Dans la Remarque* (*D*).

(57) *In* Vita Rami, *pag.* 15 *& seq.*

(58) *Et non le* 8, *comme l'assûre* Pasquier, Recherch. de la France, *Livr. IX, Chap. XIX. pag. m.* 835.

(β) Les dernieres Editions des *Recherches de Pasquier* sont très-fautives, nommément celle de Paris 1643. Cependant on lit dans celle-ci *sept cens livres*, & non pas *cinq cens livres*. C'est à la page 835. REM. CRIT.

(59) Pasquier, *là même.*

(60) *Dans l'Article* CATIUS, *Remarq.* (*C*).

(61) Antiquitez de Paris, *pag.* 563 *Edit. de Paris* 1639 *in* 4. (62) Beza, Epistola XXXIV. (63) *Mallem ex te ipso tuum hoc de ornanda nostra schola consilium quàm ex amicis intellexisse, minime id quidem quòd abs te vel quoquam alio rogari velim, ut homines ambitiosi solent, sed quòd inde conjiciam te nonnihil de meo in te animo dubitare cœpisse.* Idem. Epist. XXXVI. *Elle est datée du* 1 *de Décembre* 1570.

l'éclaircissement de quelques faits. Il publia beaucoup de Livres, dont vous trouverez le Catalogue dans Monsr. Teissier. Son écriture n'étoit presque pas lisible, & donnoit beaucoup de peine aux Imprimeurs (*x*). Sa Secte a été assez florissante pendant quelque tems (*O*). Il

(*x*) *Scriptitans tam misere pingeret, ut in legendis ipsius scriptis typographus insudaret.* Petrus à S. Romualdo, *Fuliensis*, in Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 344.

Il touchoit au but; car assûrément Pierre Ramus ne s'attendoit pas que Beze lui fût favorable, & il n'avoit point de raison de s'y attendre. On lui fit néanmoins des complimens; on lui écrivit des honnêtetez; mais aprés tout on lui déclara qu'il n'y avoit point pour lui de Chaire de Professeur à Geneve: toutes les places étoient remplies; les fonds destinez aux gages des Professeurs ne pouvoient être augmentez; & l'Académie étoit resolue à ne point souffrir d'autre Systême que celui d'Aristote. *Duo tantùm obstant quo minus quod optas, & nostrum collegium alioqui vehementer cuperet, commodè nunc confici posse videatur. Unum, quòd nullus nunc sit in schola vacuus locus, nostrorum verò tenues adeò ac penè nullæ sint facultates, ut nec augere possint professorum numerum, nec constitutis antea stipendiis, quæ sanè perexigua sunt, quicquam adjicere: alterum, quòd nobis certum ac constitutum sit & in ipsis tradendis Logicis, & in cæteris explicandis disciplinis, ab Aristotelis sententia ne tantillum quidem deflectere. Hæc ad te ingenuè scribo ex vetere formula. Inter bonos bene agier oportet* (64). Voilà une chose notable. Lors qu'on voulut donner à Ramus un bel emploi hors du Roiaume, il le refusa plusieurs fois; & lors qu'il en souhaitoit un à Geneve, il ne put l'avoir. V. Mr. Teissier nous apprend ceci sur les vocations que ce Philosophe refusa. *Après la mort de Romulus Amasée, la ville de Bologne lui offrit mille ducats pour l'obliger à remplir sa place. Le Roi de Pologne tâcha de l'attirer à Cracovie. Jean Roi de Hongrie le demanda pour lui donner la conduite de l'Academie de Weisemburg* (65). Ces paroles de Mr. Teissier répondent à ce Latin de Banosius. *Nulla est Christiani orbis natio quæ Rami sapientiam non amaverit, & præmio laudando redimere studuerit. Amisso enim Romulo Amasæo, qui mille ducatorum stipendiis in celeberrima Bononiensi Academia docuerat, Angelus Papius totius Academiæ consensu illum in demortui locum evocavit. Ab Andrea Duditio Imperatoris legato Cracoviam est invitatus. Joannes Rex Pannoniæ Albæ Juliæ administrandæ magna proposita mercede præficere voluit, & chirographo Regio obsignavit* (66). Ce n'est donc point à Mr. Teissier, mais à Banosius, que s'adréssera cette petite Censure. Romulus Amaseus mourut l'an 1558, plusieurs années aprés que le Pape Paul III l'eut tiré de la Profession de Boulogne. Ramus ne fut donc point appellé pour remplir la place que la mort de ce Romulus laissoit vacante; il faloit dire qu'on lui offrit cette Profession, lors qu'Amaseus la quitta pour aller instruire à Rome le petit-fils du Pape Paul trois. Que si elle ne lui fut offerte qu'aprés la mort d'Amaseus, il faloit dire simplement qu'on lui offrit à Boulogne un emploi trés-honorable & trés-lucratif, celui-là même qu'Amaseus y avoit eu autrefois. Car enfin c'est nous tromper que de nous dire que Ramus refusa la Chaire, que la mort de Romulus Amaseus laissoit vuide: c'est nous debiter que Romulus Amaseus mourut à Boulogne dans sa Profession; or cela est faux. VI. Mr. Moreri se trompe, quand il dit que *par le jugement* que les Commissaires de François I rendirent, *Ramus fut banni*. On lui défendit seulement de se mêler de Philosophie; & tout aussi-tôt il se mit à enseigner les Belles-Lettres dans le College de Prele. Je m'imagine que ces paroles Latines d'Omer Talon auront trompé ou Monsr. Moreri, ou ceux qu'il a copiez. *Auctori Animadversionum & Institutionum toto Philosophiæ regno velut aqua & igni, gravi etiam pœna addita, interdicitur, ne unquam vel scribendo, vel docendo in ullam Philosophiæ Partem ingrederetur* (67). Faute d'attention quelcun s'est imaginé qu'on bannit Ramus de tout le Roiaume de France, & n'aura pas retenu qu'on ne le bannit que de tout l'empire de la Philosophie, *toto Philosophiæ regno*. VII. Mr. Moreri ajoûte qu'*on l'accusa d'heresie, à cause du Livre intitulé* De Religione Christiana, *qui fut imprimé à Francfort quelque tems après sa mort.* Ce Livre ne fut point connu pendant la vie de l'Auteur: on en sauva l'Original lors que sa Bibliotheque fut pillée (68), & on le porta en Allemagne où Banosius le fit imprimer l'an 1576 (69). Je crois qu'on peut défier tous les amis de Mr. Moreri, de prouver que jamais Ramus ait souffert aucune persécution pour ce Livre-là. On avoit assez d'autres preuves qu'il étoit bon Protestant: une Harangue publique; une action qui sentoit un peu l'Iconoclaste (70); & la Réponse qu'il fit à un Important, qui lui demandoit pourquoi il alloit à la Messe si rarement; l'en pouvoient convaincre. *Hujus zelo inflammatus, publica concione Parisiensis scholæ monachos graviter admonuit, ut puriorem Theologiam ex Evangelio, relictis Sophistarum lacunis, discerent. Idola gymnasii Prælei amoveri & recondi jussit ne conspicerentur. Missæ autem raro intererat. Interrogatus vero hac de re à viro gravissimo, strenue respondit, E toto Vetere Novoque Testamento nihil quidquam magis à novissimis Christianis depravatum & corruptum esse, quàm secundum mandatum Legis & Cœnæ Sacramentum, ut homo in utroque per speciem religionis in exsecrabilem idololatriam laberetur* (71). Il se tint caché pendant la prémiere Guerre civile: il suivit le Prince de Condé dans la seconde; & il professa hautement en Allemagne pendant la troisiéme les sentimens de Calvin. Il communia à Heidelberg avec ceux de la Religion (72). Il dit entre autres choses dans une Harangue publique à Bâle, qu'il avoit eu le bonheur de la composer au même lieu où Calvin avoit écrit son Institution. *Inter Academiæ Basiliensis hospites Joannes Calvinus præcipuè commemorandus est lumen Galliæ, lumen Christianæ per orbem terrarum Ecclesiæ, lumen in hoc ipso (in quo hæc meditor commentorque) hospitio præcipuè perspectum: hic enim tanti luminis faces (ut Catharina Petita lectissima matrona sanctitate singularis ingenii mirificè capta tum Calvini, modò etiam Rami hospita sæpè ac jucundè mihi narravit) primùm sunt incensæ: hic illustres illæ Christianæ institutionis cœlestesque vigiliæ sunt exaratæ & elaboratæ* (73). Enfin étant retourné en France aprés la prémiere paix, il obtint de Charles IX une permission spéciale de professer la nouvelle Religion, avec des appointemens considérables. *Impetrat ergo à Rege stipendia perampla, ut non tantum privato studio artes meditando scribendoque illustraret, sed etiam ut, sublatis impedimentis, reformatæ Religionis sanctissimis exercitiis in postremum liberius frueretur* (74). VIII. Mr. Teissier assûre que Ramus *apprit de lui-même, & sans Precepteur, la Philosophie* (75). Cependant Ramus lui-même a fait savoir au public, qu'il avoit fait un Cours de Philosophie dans les Colleges, qui avoit duré selon la coutume trois ans & demi. *Cùm tres annos sexque menses, inquit, in philosophia scholastica ex Academiæ nostræ legibus posuissem: Logicis Organi libris cognoscendis, disputandis, meditandis (ex omnibus enim Aristotelicis libris Logici præcipuè toto triennii tempore clamantur & reclamantur) cùm, inquam, tempus illud ita traduxissem, & jam ut absolutus artium scilicet magister, philosophica laurea donatus essem: subducta ætatis meæ ratione, &c* (76). IX. Selon Mr. Teissier *il apprit de Jean de la Péne* les Mathematiques; mais selon Freigius (*) il fut le maître de ce Jean de la Péne, & il l'établit pour son Substitut dans la charge d'enseigner les Mathematiques. X. Voiez le *numero* quatre de cette Remarque, vous jugerez *s'il paroit par 2 Lettres que Beze lui écrivit en* 1570, qu'il avoit fait dessein de se retirer à Geneve, & que Beze lui *témoigna beaucoup de bienveillance* (77).

(*O*) *Sa Secte a été assez florissante.*] Elle a été inconnue en Espagne & en Italie, & ne fit guere de progrés en France; mais elle fructifia beaucoup en Ecosse, & en Angleterre, & plus encore en Allemagne. Cela paroit par le grand nombre de Livres que plusieurs Péripatéticiens Allemands affectérent de publier contre les Ramistes. Il y en eut même qui se crurent obligez de rapporter les raisons desavantageuses pourquoi cette Secte se multiplioit; car ils ne pouvoient souffrir que l'on alléguât ses progrés comme une marque de sa vérité. *Et miramur adhuc quid rei sit, cur . . . ea* (contra quam scribimus) *philosophandi ratio locum inveniat hoc seculo in plerisque Germaniæ provinciis, etiam in iis, de quibus id nunquam quisquam vel metuere vel sperare potuisset? Non est sanè causa hujus per Germaniam & Angliam etiam ac Scotiam incrementi (nam in Italia, Hispania & Gallia etiam ipsa planè obscura est philosophiæ Rameæ fama) sed hæc causa est, quod causam optimam commodè non agimus* (78). Ces paroles sont tirées d'un Chapitre de Keckerman, où l'on trouve une Critique assez sensée de la Méthode des Ramistes (79). Cet Auteur loue (80) beaucoup un Ecrit que David Pareus publia contre eux l'an 1589. J'ai dit ailleurs (81) que ce grand Théologien n'estimoit guere leur Fondateur. Keckerman se plaint beaucoup du Ramiste Henningus Rennemannus, qui s'emporta furieusement contre Theodore de Beze, & contre Zacharie Ursin, au sujet de Ramus. Il parle aussi d'un autre Ecrivain Ramiste fier & emporté qui s'appelloit Caspar Piasfradius. (82) *Scimus* Philosophos Rameos *quodam eloquentiæ fastu plerumque in alios (magistri sui indole) despumare: exempla sunt in luce: ex quibus unum illud proferam, quod & recens est, & præ reliquis insigne*, M. Henningi Rennemanni Saxonis, *qui pro Ramea Philosophia Dissertationem ante annos circiter tres* (83) *scribere non potuit, quin maledicam linguam stringeret non tantum in Clarissimum Philosophum* Philippum Scherbium, *sed & eos viros, qui Ecclesiam Christi adversus Papatus furores, & Heterodoxorum sophismata tot, tantis, tam toto Europa suspiciendis scriptis juverunt. . . . .* (84) *Clarissimum dico Theodorum Bezam, cujus ille Epistolas de* P. Ramo *scriptas, velut anathematicas lividè exagitat; & item summum illum atque admirabilem æque Philosophum ac Theologum* Dominum Zachariam Ursinum, *piæ memoriæ, cujus de* P. Rami *Dialectica & Rhetorica scriptum ad voluntatem Friderici* 3. *Electoris Palatini Principis, merito certe, si quisquam unquam Princeps, cognomentum* Pii *adepti, judicium*, furentem *vocat* Rami execrationem. Pasquier rapporte (85) *qu'ès Universitez qui sont sous la domination du Lantgrave de Hessen* (86) *ils ont banni la Philosophie d'Aristote pour embrasser celle de Ramus, se donnans ceux qui étudient en Dialectique le nom & titre de Ramistes.* Pour derniere preuve je me servirai de ces paroles de Scaliger, *Ramus estoit un homme docte, mais on en fait trop grand estat. . . . . Ramus magnus fuit vir, sed magni nimis fit* (87). Le Ramisme pensa s'introduire dans les Universitez de Hollande, mais l'opposition de Scaliger & de quelques autres lui fit donner l'exclusion. *Cujus* (Ramisticæ Philosophiæ) *introductioni in Academias Belgii cordatiores & intelligentiores fortiter obstiterunt, quos inter Josephus Scaliger sui seculi Phœnix emicuit* (88). Une Lettre d'Isaac Pontanus, écrite l'an 1629 (89), m'aprend que les Professeurs d'Harderwic conseillérent à l'Académie de Leide de

(64) Beza, Epistola XXXVI.

(65) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. I*, *pag.* 373, 374.

(66) Banosius, *in Vita* Petri Rami, *pag* 9. *Voiez aussi* Freigius, *in Vita ejusdem*, *p.* 36, & 41.

(67) Audomar. Talæus, *in* Academia, *apud* Launoium de varia Aristotelis fortuna, *pag.* 59.

(68) Banosius, *in Vita* Rami, *pag.* 23.

(69) *L'Edition dont je me sers est de Francfort* 1594: *mais la* Vie de Ramus *qui est à la tête, & qui sert d'Epître Dédicatoire à Philippe Sidney, est datée du* 1 *de Janvier* 1576.

(70) *Il fit ôter toutes les Images du College de Prele, & les cacha. Voiez la Citation suivante.*

(71) Banosius, *in Vita* Rami, *pag.* 19 & 20.

(72) *Cum Heidelbergæ una apud Immanuelem Tremellium anno septuagesimo viveremus, Gallicis concionibus semper interfuit, & sacræ Cœnæ, edita primum fidei suæ confessione, cum magno Dei timore & cultus divini reverentia non semel communicavit.* Idem, ibid *pag.* 25.

(73) Ramus, *in Basilea pag. m.* 58.

(74) Banosius, *in Vita* Rami, *pag.* 24.

(75) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. I*, *pag.* 372.

(76) Freigius *in Vita* Rami, *pag.* 10, *citant Ramus* in epilogo libri quinti scholarum Dialecticarum.

(*) Joan. Penam suæ Disciplinæ alumnum nactus, Mathematici oneris fasce aliquantisper fuit sublevatus & exoneratus. *Freig. ib. pag.* 28 & 29.

(77) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. I*, *pag.* 374.

(78) Keckermann. *in* Præcogn. Logicis, *Tract. II*, *Cap. IV*, *pag. m.* 133.

(79) *Voiez aussi la Préface de cet Ouvrage de* Keckerman.

(80) *Ibid. Cap. VI*, *pag.* 187.

(81) *Dans l'Article* PAREUS (David), *Remarq.* (*H*) *à la fin.*

(82) *Idem*, Keckermann. *in* Præcogn. Logicis, *Tract. II*, *Cap. V*, *sub fin. pag.* 169.

(83) *Ce Livre de* Keckerman *fut imprimé l'an* 1599.

(84) *Ibid. pag.* 170.

(85) Pasquier, Recherches de la France, *Livr. IX*, *Chap. XVIII*, *pag.* 834.

(86) *Il veut dire Hesse.*

(87) Scaligerana II, *pag.* 201.

(88) Sam. Maresius, *in Præfat.* Indiculi præcipuar. Controversiar. Theologic. adversus Witich.

(89) *Imprimée dans le Recueil de* Matthæus *l'an* 1695. *C'est la XCIX.*

Il faudra faire une Remarque contre Pasquier (*P*), où l'on verra quelque chose touchant Mercerus.

de permettre que l'on enseignât indifféremment, ou la Logique de Ramus, ou celle de Du Moulin.

J'ai été averti (90) que le Ramisme fleurit encore aujourd'hui en Suisse, & que les Magistrats de Berne l'ont pris sous leur protection, desorte que les Professeurs en Philosophie à Berne & à Lausanne sont obligez de ne se servir que de la Logique de Ramus, & s'ils dictent quelque chose tiré de Clauberge, ou de l'Art de penser, ce n'est que sous les auspices de Pierre Ramus, & comme une explication de sa doctrine.

(90) *Par Mr.* Des-Maizeaux, *le même dont Monsr.* Bernard *a publié un Mémoire dans ses* Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1700, *Art. I.*

(*P*) *Il faudra faire une Remarque contre Pasquier.*] Il observe (91) que la Fon se plaint (92) *qu'un Ramus & Mercerus*, qui *avoient fourvoyé de l'ancienne religion*, furent les chefs de la brigue qui obligea le Parlement de Paris en 1564 à n'accorder pas aux Jésuites ce qu'ils demandoient. Il lui répond que *ni Ramus ni Mercerus ne s'en remuerent en leur particulier*, & qu'ils furent seulement *de la partie comme leurs autres confreres Professeurs du Roi.* Il ajoûte (93) que *Mercerus estoit si esloigné de brigues qu'il ne connoissoit que les livres Hebrieux, avec lesquels il communiquoit tous les jours sans cesse; grand & superlatif en cette langue, voire au jugement des doctes ayant le dessus de tous les Juifs, en tout le demeurant des affaires du monde, un vrai chiffre.* Après cela voici ce qu'il dit; Les Jésuites *ont fait imprimer en l'an* 1595 *le* (*) *Plaidoyé de Versoris: luy, voulant tourner en envie cette cause contre l'Université, met en avant non que Mercerus, ains Ramus & Gallandius s'estoyent rendus solliciteurs de cette cause; mais cela fut trouvé si esloigné de toute verisimilitude, qu'on l'estime une hyperbole, pour l'inimitié ouverte qu'ils s'estoyent portez de tout temps, laquelle les accompagna jusques à la mort. Inimitié dont Rabelais, Lucian de nostre siecle, en la preface de son* 3. *livre, & depuis ce gentil Poëte Joachim du Bellay, en l'un de ses plus signalez poëmes, s'en mocquerent par placards exprès qui sont les plus beaux de leurs livres. D'ailleurs Gallandius ne fut jamais autre que de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine.* Pasquier oublie le meilleur moien de réfuter ce Plaidoié, c'est que Gallandius l'Adversaire de Pierre Ramus étoit mort depuis cinq ans lors que Versoris plaida la cause des Jésuites (94). Rabelais n'est pas bien cité, il faloit citer la Préface du IV Livre.

(91) Pasquier, Catéchisme des Jésuites, *Livr. I, Chap. VI, pag. m.* 45.

(92) *Voiez la* Réponse de René de la Fon, pour les Religieux de la Compagnie de Jesus, au Plaidoié de Simon Marion, *pag.* 28.

(93) Pasquier, *là-même, pag.* [illegible]

(*) *Aux feuillets* 24. *&* 32. *du Plaidoié de Versoris.*

(94) Du Breul, Antiquitez de Paris, *pag. m.* 565, *dit que Pierre Galland, Professeur Roial en Langue Greque, mourut le* 31 *d'Août* 1559.

RANGOUZE, Auteur François sous le Regne de Louïs XIV, ne m'est point connu par ses beaux endroits; car on ne nomme point ainsi l'industrie avec laquelle un Auteur fait mettre à profit ses Epitres dédicatoires, & ses flateries. Ce n'est pas que cette industrie, très-mauvaise moralement parlant, ne puisse tenir un rang fort considérable parmi ce qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou aquises (*A*). Le Sieur de Rangouze la possédoit éminemment (*B*), comme

(*A*) *Parmi ce qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou aquises.*] Toutes les Langues se peuvent plaindre de leur stérilité; les unes plus, les autres moins: elles la sentent principalement par rapport aux choses qui sont privées de la perfection qui leur est due. Si cette perfection est une vertu morale, on nomme mauvaises ces choses-là: si elle est une vertu physique, on leur donne aussi le nom de mauvaises. D'autre coté on nomme indifféremment bonnes choses celles qui possédent la vertu morale de leur espece, & celles qui possedent la vertu physique de leur condition. Un Juge inique est appellé mauvais Juge: un Peintre ignorant est appellé mauvais Peintre: on appelle bon Juge celui qui est équitable, & bien éclairé: on appelle bon Peintre celui qui sait faire de beaux tableaux. Nous sentons là que les mots nous manquent (1), puis que nous sommes contraints de désigner par celui de bon, & par celui de mauvais, cent choses d'une nature très-différente. *On ne doit donc pas s'étonner que j'aie* mis au nombre des bonnes choses l'industrie du Sieur Rangouze, après l'avoir exclue du rang des vertus morales. Elle est bonne au même sens que nous donnons cet éloge à la mémoire, à la vue, à l'ouïe, à l'odorat, &c. quand ces facultez ont la perfection que la nature leur a destinée. Toute science, sans en excepter même celle des ruses & des tromperies, est une espece de perfection: la subtilité de l'esprit est un avantage naturel, tout comme la stupidité & la sotise sont de grandes imperfections. Moralement parlant, la science des tromperies n'est ni bonne ni mauvaise; mais physiquement parlant, c'est une fort bonne qualité, c'est un avantage, c'est une perfection. Une simplicité d'esprit, qui n'est capable ni de tromper ni d'éviter d'être trompée, est physiquement parlant un défaut, & une mauvaise qualité. Si l'on réduit en pratique l'art de tromper, il devient moralement parlant une très-mauvaise chose; c'est un crime punissable; mais quand on punit sur la roue certains voleurs dont l'industrie, & d'autres qualitez naturelles étoient parvenues au souverain degré de la perfection en leur espece, on ne laisse pas d'admirer ce qu'il y avoit en eux de bien physique: on déteste seulement le mauvais usage qu'ils en avoient fait. Disons donc en général que l'adresse de s'enrichir, soit dans les finances, soit dans le négoce, est un bien & un avantage naturel qui mérite d'être estimé, quand on le sépare de l'abus qu'en peuvent faire les hommes. Il faut dire la même chose de l'industrie d'un Auteur qui s'enrichit par le travail de sa plume, & par la souplesse avec laquelle il trafique d'Epitres dédicatoires, & d'Exemplaires envoiez deçà & delà. Vous ne sauriez nier qu'un tel homme n'ait une sorte d'esprit, & une espece de sagacité & de fin discernement qui sont une perfection naturelle, que l'on devroit admirer à certains égards, sauf le droit de la mépriser, & de la blâmer à cause de ses abus, & de ses suites. Les personnes équitables distribuent inégalement leurs censures à cette classe d'Auteurs; car ils n'accablent point de tous les traits Satiriques que Furetiere a rassemblez dans sa Somme dédicatoire (2) ceux qui chargez d'une nombreuse famille, sans patrimonie, sans pension du public, n'ont point d'autre voie de subsister que les revenus de leur plume. On excuse alors la multiplicité de leurs Dédicaces, & l'on admire bien moins que chacun de leurs Ouvrages soit divisé en plusieurs Tomes dédiez à autant de gens différens, & que les secondes Editions soient dédiées à de nouveaux Mecenes, on admire, dis-je, bien moins cela, que l'on n'admire qu'ils viennent à bout de trouver au bout de leur plume la subsistance honorable de leurs femmes, & de leurs enfans, & que ce soit l'unique pivot sur quoi ils fassent rouler toute une grande famille. On étend en leur faveur une regle qu'un Bel-Esprit a proposée, pour justifier ceux qui s'appliquent à des bagatelles. Voici ses paroles: *Qui ne sçait d'ailleurs que des raisons très-solides nous attachent quelquefois à des Ouvrages qui semblent ne l'être pas, & qu'un devoir caché & obscur l'emporte souvent sans injustice sur cet autre devoir public & éclatant? Cet homme, que vous blâmez, a trouvé peut-être que pour retablir sa santé qui est ruinée, pour se defendre de la mauvaise fortune, pour le bien d'une famille dont il est l'appuy, il luy est plus utile de travailler à des Chansons, qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela est, je le diray hardiment, la Morale & la Politique elles-mêmes lui ordonneront de faire des Chansons, & c'est une injustice sans exemple, de condamner les occupations d'autruy, dont on ne sçait ni les motifs, ni les circonstances* (3).

(1) *Notez que la paresse de l'homme & le caprice de l'usage se mêlent aussi de cela; car si l'on vouloit, on trouveroit d'autres mots, pour désigner un Peintre qui entend ou qui n'entend pas son Art.*

(2) *Elle est imprimée à la fin du* Roman Bourgeois. *Vous en trouverez une espece de Traduction Latine dans la Préface du II Tome* Observationum selectarum ad Rem Literariam spectantium, *imprimé à Hall l'an* 1701.

(3) Pellisson, Discours sur les Oeuvres de Mr. Sarrazin, *pag. m.* 39 *&* 40.

(*B*) *Le Sieur de Rangouze la possédoit éminemment.*] Costar m'en fournit la preuve. „ A Dieu ne plaise que je „ veuille faire comparaison avecque le Sieur de Rangouze, „ dont l'éloquence lui a acquis quinze ou seize cens pis„ toles depuis huit mois, & que l'on peut appeller le *Che„ rilus* en prose de nostre temps. *Cherilus incultis qui ver„ sibus & malè natis Retulit acceptos regale numisma Phi„ lippos.* Par la regle de l'Evangile . . . . un arbre est bon, „ qui porte de si bons fruits. Quand mesme la Fable au„ roit dit vray, celuy des Jardins des Hesperides, dont les „ Poëtes parlent tant, valoit bien moins, puis que selon „ un Scholiaste Grec, de grande foy & de grande autorité, „ cet arbre ne portoit les pommes d'or qu'en sa saison, & „ non pas toute l'année (4)". Citons un autre témoin; ce sera l'illustre Mademoiselle de Scuderi. Elle parle d'un Auteur *qui avoit trois Epitres toutes presles pour un mesme livre, pour trois personnes fort différentes en condition & en merite: ayant resolu d'employer celle dont il pourroit tirer le plus d'utilité, & faisant menager cela par une tierce personne. Et en effet, il dedia le livre à la personne qui luy en donna le plus, quoy que de moindre merite.* Elle dit ensuite, qu'*un Auteur, qui n'est plus, ayant preparé une Epitre, qui pouvoit passer pour un grand Panegirique, la suprima; parce qu'avant la fin de l'impression, celuy à qui il dedioit le livre fut disgracié.* Elle ajoûte, *qu'un homme du Dauphiné ayant fait le Panegirique du Cardinal de Richelieu, & le trouvant mort quand il arriva, il en fit le Panegirique de la Reine Mere Anne d'Autriche. Et j'ay sceu aussi qu'un Auteur, après avoir fort loué un homme vivant, & l'avoir loué justement, il luy ôta toutes les louanges qu'il luy avoit données, sans qu'il eust fait nulle autre chose qui l'en rendit indigne, sinon qu'il étoit mort, sans avoir pû donner à cet Auteur ce qu'il croyoit meriter. Tous ces exemples,* poursuit-elle, *sont fort particuliers. Mais on m'en a conté un assez plaisant d'un nommé Rangouze, qui avoit fait un Recueil de Lettres qu'il avoit fait imprimer sans chiffre. De sorte que le Relieur de ce livre mettoit celle que l'Auteur vouloit la premiere: & par ce moyen tous ceux à qui il donnoit ce volume, se voyant à la teste, s'en trouvoient plus obligez. Cela me paroit bien bizarre, & il faut aimer autant à dedier, qu'un habile Medecin Italien, qui ayant travaillé sur les Aphorismes d'Hipocrate, dedia chaque livre de ses Commentaires à un de ses amis; & la table à un autre* (5). Voions ce qu'a dit Sorel; „ Les Lettres *du bon homme* Ran„ gouze peuvent être appellées à bon droit *Lettres dorées*, „ puisqu'il se vantoit de n'en composer aucune à moins „ de vingt ou trente Pistolles, n'en faisant gueres que „ pour les Personnes de la plus haute condition, & qui „ avoient moyen de les payer. Elles estoient toutes com„ me des Eloges succincts de ceux à qui elles s'addres„ soient,

(4) Costar, Lettre L. *de la II Partie, pag.* 115.

(5) *Mademoiselle de* Scuderi, Conversations sur divers Sujets. *Tom. I, au Dialogue qui est au commencement.*

comme il paroîtra par mes Remarques.

„ soient, rapportant leurs meilleures qualitez & leurs plus „ remarquables actions, avec plusieurs complimens pour „ ceux dont il n'y avoit pas beaucoup de choses à dire. „ Nous avons veu des Gens d'esprit s'estonner comment „ cet Homme, qui estoit sans estude, avoit pû faire un si „ grand nombre de Lettres differentes, sur des louanges „ presque semblables. On ne fait point de difficulté de se „ souvenir de luy; parce que ses Escrits peuvent tous- „ jours servir pour apprendre les qualitez & les fortu- „ nes des Grands du Royaume, à ceux qui ne les sça- „ vent pas (6)".

(6) Sorel, Bibliotheque Françoise, *pag. m.* 119.

RAOUL (*a*), Archevêque de Bourges, étoit fils de Raoul Comte Seigneur de Turenne, Abbé laïque de Tulle, Comte de Quercy, & d'Aigue son Epouse. Sa naissance étoit illustre, étant de la Maison Royale de France, & de la même tige & branche que Wisfroi Comte de Bourges (*b*), que les Actes de St. Jaques l'Hermite, & ceux de St. Genoulf, assurent être issu des Rois de France (*c*).

RAOUL fut destiné dès sa tendre jeunesse à l'Etat Ecclésiastique, & mis sous la conduite de Bertrand Abbé de Solignac en Limosin (*d*). En suite il fut Abbé de Fleuri (*e*), puis Archevêque de Bourges, en 839 (*f*). Il eut part à toutes les grandes Affaires de son temps (*g*): & ce fut lui qui couronna dans Limoges Roy d'Aquitaine en 855 le jeune Charles fils de Charles le Chauve (*h*). Il se trouva avec le même Charles le Chauve au Concile tenu à Savonieres proche Toul en 859. La maniere dont les Peres de ce Concile en userent avec lui, & les termes soumis dont ils se servirent à son égard (*i*), font connoitre qu'il étoit d'une très-grande considération à la Cour & dans le Clergé. Il fut un des Archevêques choisis par ce Concile, pour juger sur les plaintes que Charles le Chauve fit contre Wenillon Archevêque de Sens (*k*). Il s'étoit trouvé en 855 auparavant au Concile de Meaux (*l*), & il assista dans la suite à celui de Tusci en 860 (*m*), & aux Assemblées tenues à Pistes, en presence de Charles le Chauve ès années 862 & 864 (*n*). Il fonda de son Patrimoine plusieurs Abbayes, celle de Devre en Berri, transférée depuis à Vierzon (*o*); celle de Beaulieu en Limosin; celle de Vegennes dans le même païs; & celle de Sarasac en Querci. Ces deux dernieres sont ruinées (*p*).

Il fit encor rebâtir Château-gourdon dans le Saisseau. Cette ville étoit de son patrimoine: il y mit le corps de St. Satire; ce qui a donné occasion au nom de St. Satur, qu'elle porte aujourd'huy (*q*). Elle est située proche Sancerre, qui étoit le Chef-lieu de l'autre partie du Saisseau possédée par Wisfroi Comte de Bourges, & que sa fille Agane porta en mariage à Robert frere d'Ingeltrude femme de Pepin I Roi d'Aquitaine (*r*). Ce Robert est le même que Robert le Fort.

Un ancien Auteur (*s*) nous apprend que St. Raoul gouverna le Peuple qui lui étoit soumis avec tant de prudence & de grandeur d'ame, qu'il pourroit avec justice être appellé, par tous les Grands de l'Aquitaine, le Pere de la Patrie (*t*). Il eut un soin tout particulier de son Clergé; & ce fut pour l'instruire & pour l'édifier, qu'il composa quinze Canons ou Ordonnances, que Mr. Baluse a fait imprimer. Il en fit encor quelques autres, que le même Mr. Baluse promet de donner. Il est le prémier Archevêque de Bourges, que nous sachions incontestablement avoir été Patriarche & Primat des Aquitaines & des Narbonnoises (*u*). Ce fut à ce sujet, que le Pape Nicolas I lui écrivit une longue Lettre, qui nous apprend que les Primats ne devoient point connoitre, en prémiere instance, des Affaires des Clercs des autres Dioceses soumis à leur Primatie, mais seulement par voye d'apel (*x*).

Il mourut le vingtieme jour de Juin 866: il a été mis au nombre des Saints (*y*).

Lui, ses freres, & la postérité de ces mêmes freres, furent très-attachez à Robert le Fort & à ses descendans.

Deux de ces freres, savoir GODEFROY & ROBERT, laissèrent postérité. Celle de Robert finit à AIMAR Vicomte du bas Limosin, Abbé laïque & restaurateur de l'Abbaye de Tulle. Il rendit aux Religieux de cette Maison la Dignité d'Abbé, & la Manse Abbatiale: elles étoient dans sa Famille depuis son Tris-ayeul, qui les avoit obtenues de la libéralité de nos Rois (*z*).

Le Comte Godefroi combattit contre les Normans à la Bataille de Brieserthe, avec Robert le Fort qui y fut tué (*aa*). Il laissa deux fils, le Comte GODEFROI, de qui St. Eudes Abbé de Clugni dit, qu'il voulut obliger St. Geraud Comte d'Aurillac de se faire son vassal (*bb*). RANULPHE, frere puiné de Godefroi, continua la postérité. La Branche ainée de ses descendans finit à SULPICE, qui porta Turenne par mariage dans la Maison de Comborn (*cc*). La Branche puisnée, qui a pris le nom de Souillac, lorsque les surnoms sont devenus héréditaires, subsiste encor & continue la postérité de ces Princes Comtes Seigneurs de Turenne sortis de même tige que Wisfroi Comte de Bourges.

(*a*) *Voiez les* Avertissemens sur la seconde Edition.
(*b*) Mabillon, Act. SS. Benedict. Sæc. IV, *Tom. II, pag.* 156. *Ibid. pag.* 351: *Rotbertus siquidem Saxiaci vici, & circumjacentis Regionis Dominus, vir potens, & nobilis, ex Regum Francorum genere ortus erat, & quod optabilius est Christianâ pietate insignis: cui affectu & origine respondebat uxor ejus nomine Agana, ex patre Wicfrido Comite quondam Bituricensi, Regali Prosapiâ exorto, & Matrona Oda nomine filia, & hi omnes ex Regio Francorum Sanguine traxerant originem.*
(*c*) *Ibid. pag.* 226. Vitæ Sti. Genulphi: *Wifredus hic ex illâ Nobilium Stirpe quam gloriosus Rex Pipinus præfati Augusti Ludovici avus, in urbe Bituricâ ad Quaifarii Ducis Aquitaniæ partes expugnandas reliquerat, originem trahens Regali quoque Prosapiâ oriundus.*
(*d*) *Ibid. pag.* 157.

(*e*) *Ibidem.* (*f*) *Ibid. &* Gall. Christ. à Sanmarthanis, *Tom. I, pag.* 151 & 152. Patriarch. Bituricen. *Cap. XLVII in* Biblioth. Labb. *Tom. II, pag.* 66. (*g*) La Thaumassiere, Hist. du Berri, *pag.* 294. (*h*) Besli, Hist. des Comtes de Poictou. & Annal. Bertini, *ad ann.* 855. (*i*) Sirm. Concil. Gall. *Tom. III. Cap. XI, pag.* 141. (*k*) *Ibid. pag.* 144. (*l*) Sæc. Benedict. IV, *Tom. II, pag.* 165. (*m*) Sirm. Concil. Gall. *Tom. III, pag.* 160. (*n*) *Ibid.* (*o*) Cron. Vierzon. *in* Biblioth. Labb. *Tom. II.* Act. SS. Benedict. Sæc. IV, *Tom. II, pag.* 158 *& sequent.* (*p*) *Ibid.* (*q*) Hist. de St. Martial, *III Partie, pag.* 315. (*r*) Dominici, Ansberti Familia rediviva. Du Bouchet, Veritab. Orig. de la Maison de France. Labbe, Tableaux Genealogiques. (*s*) Fragmentum Vit. Sti. Jacobi Eremitæ, *relatum in* Patriarch. Bituricensi, *Cap. LXVII*, Labb. Biblioth. *Tom. I.* (*t*) *Interea vir Domini Jacobus inter tot præclara bonorum operum exercitia illustratus gratiâ divinâ prædixit obitum præstantissimi Pontificis Rodulphi, qui insitâ sibi prudentiâ, animi quoque nobilitate, sua tempestate plebem sibi creditam optimè regens, meritò Pater patriæ à cunctis Aquitaniæ Gentis Primoribus dici poterat. Idem refertur in* Vitâ Sti. Jacobi Eremitæ, *apud* Mabillonium, Sæc. Benedict. IV *Tom. II, pag.* 156, *in* Elog. Historico Sancti Rodulp. Archi. Bituric. (*u*) Gall. Christ. à Sanmarth. *Tom. I, pag.* 151 & 152. (*x*) Nicolai I Papæ Epist. XXXIX. (*y*) Sæc. Bened. IV, *Tom. II, pag.* 164. (*z*) Appendix ad Canones Rheginonis à Stephano Balusio, *pag.* 528. Justel, Preuves de l'Hist. de Turenne, *pag.* 25. (*aa*) Annal Bertin. *ad ann.* 866. (*bb*) Bibliot. Cluniac. *pag.* 84. (*cc*) Justel, Preuves de l'Hist. de Turenne, *pag.* 28.

RAPHELENGIUS (FRANÇOIS) né (*a*) en Flandres le 27 de Février 1439, se rendit illustre par l'intelligence des Langues Orientales. Aiant commencé ses études à Gand (*b*) il perdit son pere, & fut obligé par sa mere à se destiner à la marchandise; mais comme ses maitres l'envoiérent à Nuremberg chez des personnes qui lui laissèrent avoir la commodité de satisfaire son inclination pour les Lettres, il se remit à étudier. Etant retourné en Flandres il trouva une occasion d'aller à Paris, où il fit de grands progrès dans la Langue Greque & dans la Langue Hébraïque. Les Guerres civiles le contraignant de chercher une autre demeure, il passa en Angleterre, & enseigna quelque tems le Grec dans l'Académie de Cambrige. Il revint ensuite dans le Païs-Bas, & fut Correcteur d'Imprimerie à Anvers chez le célèbre Christophle Plantin.

(*a*) *A Lanoi proche de l'Isle.*
(*b*) *Et non pas à Louvain, comme* Moreri *le dit.*

Il

Il s'aquit de telle sorte les bonnes graces de son maître, tant par sa capacité, que par sa candeur, qu'il devint son gendre l'an 1565 (*c*). Il lui rendit de très-grands services dans l'Imprimerie, & sur-tout à l'égard de l'Edition de cette fameuse Bible qu'on nomme d'Anvers (*A*). Plantin s'étant transporté à Leide pour être plus loin des troubles, laissa ses presses sous la direction de son gendre; mais lors qu'il retourna à Anvers l'an 1585, Raphelengius au contraire s'en vint à Leide avec toute sa famille. Il y eut soin de l'Imprimerie que son beau-pere y avoit, & il se rendit si recommandable aux Curateurs de l'Académie, qu'ils lui conférérent la Profession en Hebreu. Il la remplit bien, & il emploia une partie de son tems à l'étude de l'Arabe. Il composa même un Dictionaire de cette Langue (*d*). A peine l'eut-il achevé qu'il mourut le 20 de Juillet 1597. Il souhaitoit la mort depuis trois ans; car il avoit à combattre deux ennemis domestiques (*B*), qui l'incommodoient beaucoup; l'un étoit le déplaisir d'avoir perdu son épouse, l'autre étoit une paralysie (*e*).

(*c*) *Et non pas l'an* 1555, *comme dit Moreri.*

(*d*) *Il fut imprimé avec des* Notes d'Erpenius, *l'an* 1613.

(*e*) *Tiré de* Meursius, *in* Athenis Batavis, *pag.* 140 *& sequent.*

(*A*) *A l'égard de l'Edition de cette fameuse Bible qu'on nomme d'Anvers.*] Je me servirai des paroles de Meursius, pour représenter ce que notre Raphelengius y contribua. *In horum editione incredibile quantos labores Raphelengius sustinuerit, dum accuratissime singula recognoscit; Annotationibus, ubi opus erat, illustrat; versionem interlinearem adornat; Grammaticam Hebræam, ex optimis quibusque Grammaticis cum judicio & cura collectam, addit; Epitomen Thesauri linguæ Hebrææ Santis Pagnini infinitis vocibus auget, & innumeris locis emendat; quod satis testimonio Benedicti Ariæ Montani, inter Prolegomena præmissa, patet. Multa iisdem annis ad ornamenta librorum, quos socer excudebat, præcipue in linguis Orientalibus, corrigendo, illustrandoque, præstitit; quamvis raro nomen suum adscribi pateretur* (1).

(1) Meursius, Athen. Bat. *p.* 140.

(*B*) *Il avoit à combattre deux ennemis domestiques.*] Monsr. Moreri a fait ici le Sophisme qu'on appelle *à non sufficienti enumeratione partium:* & c'est la moindre chose qu'on lui puisse reprocher; car on pourroit dire qu'il ne rapporte ni en tout ni en partie la pensée de l'Auteur qu'il a cité. Comparons ses paroles avec celles de Meursius. *Il mourut*, dit-il, *de douleur d'avoir perdu sa femme.* C'est ainsi qu'il rend ce Latin: *Mors quam toto triennio præ tædio amissæ uxoris & paralysi afflictatus sæpe optaverat, virum optimum humanis exemit* (2). Vous ne voiez point là que la perte de sa femme ait fait mourir de douleur Raphelengius; vous y voiez seulement que le chagrin de l'avoir perdue, joint à une paralysie, lui faisoient souvent souhaiter la mort depuis trois ans. Si vous répondez pour Moreri que ce chagrin aiant pu former la paralysie, l'on a eu droit de réduire à une les deux causes de Meursius, je repliquerai qu'un Copiste ne doit jamais nous donner ses raisonnemens & ses conjectures pour des faits tirez des Auteurs où il nous renvoie. *Mais laissons là ces vetilles;* passons à une remarque plus importante. *Raphelengius* regretta sa femme, & s'estima malheureux de lui survivre; c'est une marque qu'il l'avoit aimée, & que son mariage lui avoit causé bien des douceurs. Ce fut donc un mariage très-heureux. Or considérez un peu les suites de ce mariage si fortuné: ce furent trois années d'une espece de desespoir. Que sera-ce donc qu'un malheureux mariage, puis qu'un mariage heureux expose à cela? Ne raisonnons point ainsi selon la loi des contraires. Disons plutôt qu'un malheureux mariage a des suites avantageuses. La personne qui survit à l'autre ne sent aucune affliction, sa viduité est un état de repos, & de plaisir. Desorte qu'au lieu de nous arrêter à la seule considération des miseres de cette vie, il faut considérer le mélange de bien & de mal qui fait le partage & la destinée de l'homme. Il faut songer à ces deux tonneaux d'Homere dont je parle ailleurs (3). Il faut dire que ce qui descend sur la terre est un breuvage mixtionné, mais de telle sorte que bien souvent la bonne boisson & la mauvaise se présentent l'une après l'autre. Si l'on commence par l'une, on finit par l'autre. Si vous avez été heureux étant marié, vous voilà dans la misere étant veuf. Mais si vous avez été malheureux dans le mariage, voilà que votre viduité est un bonheur. Je ne nie pas qu'à certains égards les deux boissons ne soient mêlées & confondues ensemble quant aux parties insensibles, vû qu'il n'y a presque aucun plaisir qui n'ait à sa suite tout incontinent quelque déplaisir; mais il est sûr qu'à d'autres égards la destinée de l'homme est dans un verre où la bonne & la mauvaise liqueur sont rangées par étages. Nous avons examiné en un autre lieu (4) si la quantité de la mauvaise surpasse la quantité de la bonne. N'en parlons plus; disons néanmoins que ceux qui se voudroient prévaloir du mariage de Raphelengius pour soutenir que le bien surpasse le mal, pourroient s'abuser dans leurs calculs. Il posséda sa femme vingt-neuf ans, & il ne sentit les angoisses de la viduité que trois années. Il y eut donc dans son partage plus de bonheur que de malheur, me direz-vous. On vous niera cette conséquence. Un homme qui pendant trois ans est si tourmenté de douleurs & de chagrins, qu'il souhaite très-souvent que la mort vienne l'en délivrer, avale une plus grande quantité de la mauvaise liqueur, qu'il n'en avoit avalé de bonne pendant trente années ordinaires. Car ne vous imaginez pas que le mariage de notre homme ait été du vin tout pur pendant les vingt-neuf ans qu'il dura. Mettons à part les traverses & les déplaisirs qui couloient des autres sources. Considérons seulement les mauvais côtez de son mariage. Tous ceux, qui s'affligent extrêmement de la mort de leurs épouses, n'ont pas toûjours vécu avec elles sans démêlé. Outre cela, plus ils les aiment, plus s'allarment-ils quand elles deviennent malades. N'allez pas dire qu'à ce compte il vaudroit mieux qu'ils les haïssent; car on vous répondroit que la douce résignation, avec laquelle ils les verroient en péril de mort, n'égale pas les maux horribles de la haine conjugale. On vous diroit même que si d'un côté ils ne craignent pas qu'elles meurent, ils craignent de l'autre qu'elles ne meurent point. Or cette crainte est fort capable de balancer ce bien-là. Je m'étonne qu'on ne trouve pas dans les Livres des Anciens quelque Dilemme un peu autrement tourné que celui de Bias (5), de cette maniere par exemple: Ou vous aimerez votre femme, ou vous ne l'aimerez pas: si vous l'aimez, vous craindrez toûjours de la perdre: si vous ne l'aimez pas, vous craindrez toûjours de ne la point perdre. Ce Dilemme n'est pas meilleur que celui de Bias; car sans éplucher les autres défauts, on se pourroit contenter de dire, que selon le train ordinaire de tous les Siecles, ni l'amitié ni la haine conjugale ne vont pas si loin. Un très-petit nombre d'exemples ne doivent pas faire craindre qu'on aura une tendresse pleine d'inquiétude, ou une antipathie qui désolera. On a lieu de croire qu'on sera du plus grand nombre, c'est-à-dire, qu'on jouïra du présent sans trop s'inquiéter de l'avenir, & avec de bonnes dispositions à se consoler si le cas y échet.

(2) Meursius, *ibid.*

REFLEXION sur les suites du Mariage.

(3) *Dans l'Article* MANICHÉENS, *Rem.* (*C*) *vers le milieu.*

(4) *Dans l'Article* XENOPHANES, *Remarque* (*D*).

(5) *Voiez l'Article* BION, *Remarque* (*G*).

RAPIN (NICOLAS) fit deux métiers qui se trouvent rarement en une seule personne, celui de Prévôt des Maréchaux, & celui de Poëte. Il ne faisoit guere de fautes dans celui de Poëte; mais il en commit de si énormes dans l'exercice de la Justice, que sans le crédit de ses patrons on l'auroit puni de mort (*A*). C'étoit un homme d'esprit, & qui ne se laissa point débaucher par les Ligueurs. Il suivit Henri III fuiant de Paris, & composa plusieurs Vers contre la faction des Seize (*a*). Il eut beaucoup de part à l'ingénieuse Satire du Catholicon d'Espagne (*B*). Après la mort de son fils qu'il avoit pourvu de ses emplois (*b*), il se retira à Fon-

(*a*) *Sequutus est Henricum III cum fæderati eum Lutetia pellerent, & Cæsaroduni Turonum multa egregia carmina in monstrum Parisiense, quod sedecim capitibus constabat, vulgavit.* Continuat. Thuani, *Libr. II sub fin.*

(*b*) *Ibid.*

(*A*) *Sans le crédit de ses patrons, on l'auroit puni de mort.*] Je n'ai qu'un témoin là-dessus; on en croira ce qu'on voudra. „ Tous ces gens de Fontenay ne valent „ rien, & Monsieur Rapin, à qui j'ay sauvé la vie: il le „ confessa bien: il est fils d'un Prestre. Il estoit Maire en „ sa ville de Fontenay, & fit meurtrir quelques gens de „ la Religion, tellement qu'aux grands jours il fut pour„ suivy par tous ceux de la ville, & Catholiques & Re„ formez, & de toute la noblesse du Bas Poictou. Je „ m'opposay seul à tout cela; il m'avoit corrompu par „ ses vers, & sçavoit bien que j'avois grand credit. Aprés „ Monsieur le President du Harlay, je luy fis sauver la „ vie, tellement qu'il aime maintenant ceux de la Reli„ gion (1)".

(*B*) *Il eut beaucoup de part ..... au Catholicon d'Espagne.*] Les Notes de Mr. du Puy, qui ont paru dans l'Edition de cette Satire l'an 1677, nous apprennent que la Harangue de l'Archevêque de Lion, celle de Roze, & celle que d'Engoulevent devoit prononcer, sont l'ouvrage de Rapin. Si cela est, d'*Aubigné ne devoit pas entreprendre de desabuser ceux qui attribuoient à ce bel esprit la Satyre Menippée toute entiere, pour dire en suite qu'il n'y contribua que quelques vers seulement* (*): *Ne se seroit-il point peut-être reglé sur ce que dans le volume* in 4 *des Oeuvres de Rapin imprimées à Paris en* 1610 *on ne trouve que trois Epigrammes Latines qui fassent partie du Catholicon* (2)*?* Cette Réflexion de l'Auteur des nouvelles Notes est solide.

Mr. de Vigneul Marville, qui a recueilli bien des curiositez touchant la Satire du Catholicon d'Espagne, observe que Passerat & Rapin firent les Vers de la seconde Partie, qui étoit intitulée *Abregé des Etats de la Ligue convoquez à Paris au dixieme Fevrier;* que le même Rapin fit la

(1) Scaliger, *in* Scaligeran. *Voce* Rapin, *pag. m.* 201.

(*) D'Aubigné *to.* 3 *l.* 3. *ch.* 13.

(2) Notes sur le Catholicon, *pag.* 385 *Edit. de* 1696.

(c) Voiez la Remarque (D).

(d) Garasse, Doctrine Curieuse, pag. 122.

Fontenai-le-Comte sa patrie, & mourut l'an 1609 (*C*). Je rapporterai des circonstances de sa mort qui m'ont paru fort curieuses (*D*). Il fut enterré sans pompe, mais quelques-uns prétendent qu'on ne suivit pas en cela ses dernieres intentions (*E*). Il avoit été fort contraire aux Protestans (*F*), & puis aux Jésuites (*c*). Il *avoit aquis entre ses amis cet éloge, qu'il étoit le plus savant soldat, & le plus vaillant Conseiller du monde* (*d*). Moreri vous apprendra d'autres choses.

la Harangue de l'Archevêque de Lion, & celle du Docteur Rose, & qu'il *prit le soin de recueillir toutes* les autres *Harangues, & d'en composer un corps qu'il joignit au Catholicon d'Espagne* (3) *sous le titre de* Satyre Menippée; *& que c'est sur ce fondement là que plusieurs luy ont attribué le Catholicon tout entier* (4).

(3) *C'est le Titre de la I Partie de l'Ouvrage composée par Mr. le Roy Chanoine de Rouën.*

(*C*) *Il mourut l'an 1609.*] Botereius (5), le Mercure François (6), & le Continuateur de Mr. de Thou (7), parlent de sa mort sous cette année. Le Pere Garasse, que je citerai bientôt, dit qu'il se trouva l'an 1608 en Décembre à la mort de Mr. Rapin; qui fut précédée d'une langueur de quelques semaines. Or comme Mr. Moreri rapporte que Rapin mourut *le* 15 *Fevrier* 1608, je m'imagine que Garasse a voulu dire que ce galant homme tomba malade au mois de Décembre 1608, & qu'il mourut quelques semaines après. Si c'est sa pensée, il réfute Mr. Moreri, non pas quant au jour, mais quant à l'année de la mort. Quoi qu'il en soit, je me range du côté de ceux qui disent que Rapin mourut l'an 1609. Je voi néanmoins dans le sentiment de Mr. Moreri plusieurs personnes exactes (8).

(4) Vigneul Marville, Mêlanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 201 *Edit. de Rouën* 1699.

(5) Rodolph. Botereius de Rebus in Gallia gestis Commentar. *Libr. XVI*, *p.* 567, 568.

(6) *Tom. I*, *pag.* 408.

(7) *Libr. II in fine.*

(8) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1376. *L'*Auteur des Notes sur le Catholicon, *pag.* 385.

(9) Moreri, *s'est donc trompé en disant que* Rapin *mourut à Tours.*

(*D*) *Des circonstances de sa mort . . . curieuses.*] Voici un fort long récit du Pere Garasse: mon Lecteur en jugera ce qu'il lui plaira. „ L'an MDCVIII en Decembre „ je me trouvay dans Poictiers (9) à la mort de feu Monsieur Rapin, lequel ayant vescu l'espace de soixante „ quatorze ans avec un assez grand libertinage, suivant la „ fougue du siecle & de ses premieres humeurs, qui l'engagerent en des cognoissances assez dangereuses, après „ avoir languy quelques sepmaines, mourut entre les mains „ de quatre Peres de nostre Compagnie, avec un ressentiment merveilleux de ce qu'il rendoit si heureusement „ son ame, entre les mains de ceux qu'il avoit persecutés „ toute sa vie sans les cognoistre. Or s'estant confessé, „ ce qu'il fit avec un tres vif ressentiment de ses fautes, „ devant que de recevoir le S. Sacrement, la chambre du „ petit More où il deceda, toute pleine des plus apparens „ de la ville, il fit cette confession generale de toute sa „ vie passée, en trois articles. 1. Que jamais il n'avoit „ esté Huguenot ny branslant dans sa croyance, quoy qu'il „ eust vescu familierement parmy eux, & grandement hay „ les Jesuites. 2. Qu'il avoit vescu très-licentieusement, „ & qu'il ne pensoit pas que Dieu l'eust peu prendre en „ autre moment de sa vie, qui l'eust trouvé dans sa grace. „ 3. Que tout le bien qu'il se souvenoit avoir faict depuis „ ses jeunes ans, ç'avoit esté d'empescher que l'ATHE'ISME ne s'enseignast publiquement dans Paris; & puis se „ tournant vers nos Peres là presens, leur raconta briefvement l'histoire pour nostre instruction. Car il disoit que „ de son temps il se trouva un certain maraud dans Paris, „ homme incogneu, d'esprit souple & remuant, (*a*) lequel „ s'estant glissé dans la familiarité de ces sept braves Esprits „ qui faisoient la brigade, ou la Pleyade des Poëtes, dont „ Ronsard estoit le Coryphée, il commença de semer de „ tres-meschantes & abominables maximes contre la divinité, lesquelles avoient desja esbranslé quelques-uns de „ la trouppe, d'autant que nos ames sont plus susceptibles du mal que du bien, de façon, dit-il, que m'appercevant que l'affaire flottoit, & la nouveauté de cette „ doctrine charmoit quelques uns d'entre nous, nous fusmes quatre qui nous opposasmes à cette furie, & qui „ ramenasmes l'esprit balançant des autres trois, & de plusieurs autres personnes de nostre cognoissance, que ce „ galand avoit halené & gasté par sa hantise. Ronsard fut „ le premier, dit-il, qui suivant l'ardeur de mon courage, „ cria au loup, & fit ce beau poëme contre les Athées, qui „ commence:

„ *O ciel, ô terre, ô mer, ô Dieu Pere commun, &c.*

„ Tournebu fit une belle harangue contre luy. Saincte „ Marthe une excellente poësie en vers Iambiques, qui „ porte pour titre, IN MEZENTIUM, sans le nommer „ autrement, d'autant que c'estoit un vau-rien qui ne meritoit pas de souiller & profaner le papier de son nom: „ & nous ne desistames point, disoit Rapin, jusques à ce „ que nous eusmes faict condamner cet infame par Arrest „ de la Cour à perdre la vie, comm'il fit estant pendu & „ puis bruslé publiquement en la place de Greve: sans nostre forte opposition je me craindrois, disoit-il, que la „ France ne fust maintenant un esgoust d'Athéisme, si principalement il eust trouvé du support dans nos esprits, „ pour authoriser ces maximes. Telles furent les dernieres „ paroles de Rapin (10)".

(10) Garasse, Doctrine Curieuse, *Livr. II, p.* 124 *& suiv.*

§ (*a*) Apparemment ce méme Geoffroi Vallée d'Orléans, qui, pour Athéisme, fut pendu & brûlé en Gréve, le 9 de Février 1573 *. Touchant les trois Poëtes de la Pleiade, que Garasse veut que ce malheureux eût séduits, voiez les Mémoires de l'Etat de France &c. Tom. I. au feuillet 278 tourné de l'édition de 1579. REM. CRIT.

* *Nouv.* Menagiana, *tom.* 4. *pag.* 321.

(*E*) *Quelques-uns prétendent qu'on ne suivit pas en cela ses dernieres intentions.*] Le Pere Garasse sera encore ici mon témoin. „ Feu Maistre Gaucher de Saincte Marthe" dit-il (11), „ honora feu Maistre Rapin, son bon amy, „ d'un Eloge tres-honorable & plein de verité, auquel il „ dit, que *Delatus est Fontenaium, & modico funeris apparatu, quemadmodum Testamento præscripserat, sepultus*; „ mais il importe pour l'honneur de Rapin, de sçavoir „ ponctuellement l'histoire, ainsi qu'elle se passa, & que „ j'en puis estre tesmoin oculaire. Il est donc vray, que „ feu Maistre Nicolas Rapin, estant au lict de la mort „ l'an M. DC. VIII. durant les froidures du grand Hyver, „ avoit fait son Testament, devant que de se confesser au „ Pere Jaques de Moucy, par lequel il avoit ordonné que „ son corps seroit porté depuis Poictiers jusques à Fontenay, à la mesme façon, que celuy de Budé fut porté depuis la ruë de Saincte Avoye jusques aux Celestins, c'est „ à sçavoir, sans torche, sans pompe, sans compagnie, sur „ un chariot harnaché de noir, un garçon marchant devant „ avec une cloche & une lanterne seulement: mais comme „ on luy eust fait entendre que cette façon de faire pourroit „ estre de mauvaise odeur, & confirmer l'opinion que plusieurs avoient eu de son libertinage en fait de Religion, „ il changea d'advis, & fit un codicille, par lequel il revoquoit sa premiere volonté, & au lieu de son cuisinier, lequel il avoit faict son executeur Testamentaire, il pria le „ Pere François Solier, là present, qui devoit prescher le „ Caresme de l'an mil six cens neuf à Fontenay, de faire en „ sorte que son corps fust ensevely honorablement, à la Catholique, avec les prieres & suffrages ordinaires, ausquels „ il tesmoigna avoir une grande & particuliere confiance: „ il est vray que par la faute de ses heritiers son codicille ne „ fut pas executé precizement comme il l'avoit ordonné, „ mais sa fin, sa confession, ses larmes, & l'histoire que j'ay „ racontée au second livre temoignent qu'il mourut en très-bon Catholique".

(11) Garasse, Doctrine Curieuse *Livr. VII. p.* 922, 923.

(*F*) *Il avoit été fort contraire aux Protestans.*] Nous avons ouï là-dessus Joseph Scaliger: mais ce qui suit contient une preuve plus expresse; car on y apprend que ceux de la Religion, se rendant maitres de Fontenai l'an 1570, ne voulurent jamais comprendre le Maire Rapin dans la capitulation: ils n'empéchérent pourtant point qu'il n'échapât. Les assiégez „ sommez de se rendre n'eurent „ plustost demandé composition de vie, armes & bagues „ sauves, qu'elle leur fut donnée par Soubize, (nommé „ Chef en l'absence de la Nouë, attendant la resolution „ du Conseil de la Rochelle) & tenuë par les Protestans „ qui les laisserent aller à Niort, porter les nouvelles de „ ceste reddition, faite le vingthuitiéme Juin, sans l'avis „ du Maire Rapin: lequel extremement hay par les Protestans: soit pour s'estre formellement bandé contr'eux: soit „ pour avoir esté auteur de ce que Landereau s'estoit rangé „ du parti contraire, estoit curieusement recherché de tous „ pour le faire mourir. Mais voyant la ville rendue, & ses „ compagnons sortir, (avec lesquels les Protestans ne voulurent jamais comprendre le Maire) desguisé en serviteur, „ se cache dans la maison d'une povre femme: d'où il envoye prier Cressonniere le retirer, qui le fit surement „ conduire hors la ville; puis se retira dans Niort avec les „ autres (12)".

(12) La Vraie & entiere Histoire des Troubles, *Livr. XIII, folio* 387 *Edition de la Rochelle* 1573.

(a) Ex Nathanaele Sotuello, Biblioth. Scriptor. Societat. pag. 717.

RAPIN (RENE') Jésuite célèbre, & profès du quatrieme vœu, nâquit à Tours l'an 1621, & entra dans la Compagnie l'an 1639. Il y enseigna les Belles-Lettres pendant neuf ans (*a*). Il en avoit fait une étude particuliere, & il fit voir par quelques Pieces Latines (*A*), qu'il pouvoit traiter les plus beaux sujets avec beaucoup d'art, & avec beaucoup d'éloquence. Il excella dans la Poësie Latine (*B*); & s'étant enfin hazardé d'écrire en François, il y réussit admirablement.

(*A*) *Par quelques Pieces Latines.*] Voici les Titres de quelques-unes.] *Serenissimæ Reipublicæ Venetæ trophæum ob debellatum Turcam & restitutam Societatem Jesu*, à Paris 1657 in fol. *Trophæum famæ Eminentissimo Cardinali Mazarino*, ib. 1657 in fol. *Lacrymæ in alumni sui Alphonsi Mancini tumulum nepotis ejusdem Cardinalis* (1), ibid. 1658 in fol. *Pacis triumphalia ad Em. Cardinalem Mazarinum*, ibid. 1659 in fol. *Pax Themidis cum Musis*, ib. 1659 in fol. *Pacifer Delphinus*, ibid. in fol. Joignez à cela son *Elogium Francisci Foucquet defuncti*, ib. 1669.

(1) *Le Pere* Rapin *avoit été Préfet des Etudes de ce neveu du Cardinal Mazarin.*

(*B*) *Il excella dans la Poësie Latine.*] Outre les Pieces mentionées dans la Remarque précédente, voiez ses *Eclogæ sacræ cum Dissertatione de carmine pastorali*, imprimées à Paris 1659 in 4, & son *Christus patiens carmine heroico*, imprimé

ment. Il a composé en cette Langue plusieurs Traitez de Litérature & de Piété, que le public a fort bien reçus. Les Traitez de Litérature aiant été publiez en divers tems furent réunis en un Corps, & imprimez à Paris l'an 1684 en deux Volumes in 4, & à Amsterdam en deux Volumes in 12 l'an 1686. On en donna de longs Extraits dans le I Tome de la Bibliotheque Universelle, & dans le Journal de Leipsic (*b*). Les Traitez de Piété furent presque tous réunis ensemble dans l'Edition d'Amsterdam 1695 (*c*). Quelques-uns le trouvent trop décisif, pour un homme qui paroit avoir plus de bon goût & plus de délicatesse, que de profondeur d'Erudition (*d*). Il mourut à Paris le 27 d'Octobre 1687. On vit paroître son Eloge le mois suivant (*e*). C'est un Ecrit assez court, & fort bien tourné, & de la façon du Pere Bouhours. Il y est dépeint rempli des plus belles qualitez qu'un honnête homme & un bon Chrétien puissent posseder. On y voit entre autres choses que *son zéle pour les interêts de la Religion, & pour l'honneur de la Compagnie, lui fit entreprendre il y a plus de vingt ans un grand Ouvrage, où il a travaillé constamment sans nulle apparence de le voir paroître, & que Dieu lui a fait la grace d'achever avant sa mort.* Ce grand Ouvrage est l'Histoire du Jansénisme. Le Pere Rapin n'étoit pas le moins dangereux Adversaire de ce parti: il l'attaqua par l'endroit foible dans un Ouvrage Latin qu'il publia en 1658 (*C*). Les Jansénistes ont bien crié contre une Lettre anonyme qu'il mit au jour (*D*) depuis ce qu'ils nomment la Paix de l'Eglise. C'est une plaisante chose que de voir paroître ce Jésuite sur le pied d'un Médecin dans quelques Bibliotheques (*E*). On n'a pas bien rapporté dans le *Menagiana* les circonstances de son Démélé avec son Confrere François Vavasseur (*F*). Ses ennemis s'efforcérent de l'exposer au ressentiment du feu Prince de Condé, par

(*b*) *Pag.* 191, & 263, & *seq. anni* 1686.

(*c*) *Voiez le* Journal de Leipsic 1695, *pag.* 387.

(*d*) *Voiez le passage du* Menagiana *dans la Rem.* (*F*).

(*e*) *Son Article dans le* Supplement de Moreri *est tiré de là. Voiez un Extrait de cet Eloge dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Novembre* 1687, *pag.* 413. *Voiez aussi les* Lettres de Rabutin, *Lettre XXX. & XXXII. de la II Partie, & Lettre CXXVIII de la III.*

mé dans la même ville l'an 1674 *in* 12. Mais sur-tout voiez ses *Hortorum libri IV, quibus addita est Disputatio de universa hortensis culturæ disciplina.* Cet Ouvrage, imprimé *in* 4 à Paris l'an 1665 (2), y fut réimprimé *in* 12 l'an 1666: le Journal des Savans en parla avec de fort grands éloges (3). Consultez Mr. Baillet (4), qui, sur le chapitre du Pere Rapin consideré comme Poëte, a ramassé une ample moisson de Remarques toutes curieuses & la plupart à la gloire de ce Jésuite. Voiez aussi le IX Journal des Savans de l'an 1682, où il est parlé du Recueil de toutes les Poësies du Pere Rapin (5).

Il y a des gens qui disent qu'il a été un peu trop flatté dans les Jugemens de Mr. Baillet, & que les Jésuites prétendent que ses Vers n'approchent pas de la délicatesse & de la pure Latinité de ceux du Pere Commire, ni de la grandeur & de la majesté de ceux du Pere de la Rue, ni de la facilité & de la netteté de ceux du Pere Cossart, pour ne rien dire de ceux du Pere Hoschius, & du Pere Vallius; que ses Jardins sont le meilleur de ses Poëmes; & qu'après cet Ouvrage il avoit vécu sur sa réputation. On les a réimprimez à Naples, & ils ont été traduits en Anglois par J. Evelyn. Cette Version fut dédiée à Mylord Arlington, & imprimée à Londres *in* 8 l'an 1673.

(*C*) *Il attaqua le* Jansénisme *par l'endroit foible* (6) *dans un Ouvrage Latin qu'il publia en* 1658.] Son Ouvrage (7) est intitulé *Dissertatio de nova Doctrina, seu Evangelium Jansenistarum.* J'avoue que je ne l'ai point lu, & je croi que la plupart des gens doctes dans les Païs étrangers peuvent dire la même chose; mais j'ai oui dire à un habile homme le tour que le Pere Rapin y a pris. Il suppose un Janséniste qui s'en va porter la lumiere de l'Evangile dans les Païs infidelles, & qui annonce sincérement son Systême de la Grace; savoir que de toute éternité la plupart des hommes ont été prédestinez aux supplices éternels, & les autres à la gloire du Paradis; que Dieu l'auteur de cette Prédestination absolue, ne voulant point manquer de prétextes pour colorer ses Arrêts de damnation, déclare aux hommes qu'il ne tient qu'à eux de se sauver, qu'ils n'ont qu'à faire ce qu'il leur commande: il les menace, il les exhorte: cependant il sait très-bien qu'il leur commande l'impossible, qu'ils n'ont point la force d'obeïr, & qu'il refuse à tous les hommes, excepté à ses élus, la Grace efficace sans laquelle il est impossible de se convertir, & d'avoir même un bon mouvement. Le Pere Rapin suppose que les Infidelles, qui entendent un tel Evangile, s'étonnent étrangement qu'on leur fasse un tel portrait du bon Dieu, & qu'ils demandent pourquoi il envoie des Prédicateurs à des gens qu'il voit incapables de se convertir, s'il ne leur donne une Grace qu'il s'est engagé par ses Décrets éternels à leur refuser. Le Janséniste du Pere Rapin replique que Dieu en use de cette maniere, afin de rendre les hommes inexcusables, & plus dignes des supplices de l'Enfer. On lui replique qu'un tel motif n'est point digne de l'Etre infiniment bon, & qu'il n'est nullement propre à ôter à l'homme les moiens de se défendre devant le thrône de Dieu: qu'il laisse le droit de dire qu'on n'est point tenu à l'impossible, & que jamais un Législateur n'inflige des peines, qu'en supposant que les infracteurs des Loix ont eu la force de les observer: de là vient qu'on ne punit pas les frénetiques. On peut aisément s'imaginer ce qu'un Moliniste, qui fait tourner à son avantage une pensée, a pu faire repliquer de part & d'autre, après avoir enfilé l'affaire comme je viens de le rapporter. Mais, outre cent autres bonnes Réponses, on lui peut dire ceci, c'est qu'un Janséniste, qui prêcheroit les Infidelles du Japon ou de la Chine pour la premiere fois, ne seroit pas assez bête pour débuter par le Dogme de l'extinction du Franc arbitre, ou par celui de la Prédestination absolue. Il prêcheroit à la Pélagienne, comme un de nos plus rigides *Prédestinateurs* (8) dit qu'il faut faire, & il renverroit son Jansénisme au tems que ses Néophytes n'auroient plus besoin de lait, & seroient capables d'une viande ferme. Ce sont des mysteres que l'on ne doit découvrir qu'aux initiez.

(*D*) *Les Jansénistes ont bien crié contre une Lettre anonyme qu'il mit au jour.*] Elle est écrite au Cardinal Cibo, & datée du mois de Juillet 1680 (9). Il en parut une Traduction Françoise en Hollande l'an 1684, datée du 30 d'Août 1683. Voiez ce qu'en dit le Nouvelliste de la République des Lettres (10). Quant aux plaintes des Jansénistes contre ce Livret du Pere Rapin, voiez entre autres Ouvrages le VIII Tome de la Morale pratique. Vous y trouverez aussi (11) que le Pere Estrix Jésuite Flamand est l'Auteur du Livre *De fraudibus hæreticorum*, qui a paru sous le faux nom de François Simonis, & que le *Pere Rapin a trouvé ce livre si beau qu'il en a fait une Traduction libre en François, & que pour y donner plus de poids, il l'a dediée aux Archevêques & Evêques de France, avec une Préface, où il reconnoît que les Ouvrages de* François Simonis, *écrits en Latin & imprimez à Cologne, ont donné occasion au sien, & ont servi de memoires pour le composer* (12). Cet Ouvrage du Pere Rapin est intitulé, *Artifices des Heretiques:* il fut imprimé à Paris l'an 1681, & réimprimé la même année dans le Païs-Bas. Voiez la Critique générale (13) du Calvinisme (14).

(*E*) *On voit ce Jésuite sur le pied d'un Médecin dans quelques Bibliotheques.*] On ne lui donne pas cette qualité dans la nouvelle Edition de Vander Linden *de Scriptis Medicis* (15); mais on y place ses *Hortorum libri*, & puis en gros toutes ses Oeuvres, *Opera omnia, Lugduni Batavorum* 1672 *in* 12. Je ne dis rien de Bartholin qui a rangé ce Jésuite dans son Catalogue des Médecins Poëtes (16), car il ne lui ôte pas sa qualité de Jésuite; mais on ne peut passer sous silence ce qui a été déja remarqué par Mr. Baillet. Voici ses paroles: „ Mr. Konigius . . . . coupe le Pere Rapin en deux, & dit, 1. *Henricus Rapinus quatuor libros Hortorum anno* 1671 *edi curavit.* Il parle en suite de „ Nicolas Rapin du Poitou, qui est le grand Prevost de la „ Connétablie dont nous avons fait mention en son lieu; „ puis il ajoûte, 2. *Renatus Rapinus Medicus anno* 1659 „ *claruit. Opera ejus Medica prodierunt anno* 1672. *Extant ejusdem Ecloga sacræ, item, Hortus Epigrammatum.* „ Voiez la page 678. Ce qu'il appelle des Ouvrages de „ Medecine n'est autre chose que les 4 livres des Jardins, „ dont il n'avoit vû que le titre de l'édition d'Utrecht qui „ parut en l'année qu'il a marquée. Il est aisé de découvrir „ la source des autres bevues. Ce n'est pas que d'autres „ Auteurs étrangers, comme Mr. de Beughem en Hollande, & Mr. Lipenius en Allemagne, n'ayent mis aussi „ le P. Rapin parmi les Medecins. Mais on ne peut pas les „ accuser d'erreur tant qu'ils ne se sont pas trompez dans le „ nom, la personne, & l'ouvrage de l'Auteur, & qu'ils ne „ se sont pas expliquez sur sa profession. Ce n'est pas que „ j'aye eu aucun dessein de relever un defaut d'exactitude „ dans Mr. Konigius, qui n'a rien fait en cette occasion que „ ce qui est assez ordinaire aux Bibliothecaires qui parlent „ des livres étrangers qu'ils n'ont point vûs, mais pour faire voir au contraire combien cette consideration rend excusables ceux qui entreprennent de semblables Ouvrages, „ & qui ne peuvent éviter les inconveniens de cette nature (17)".

(*F*) *On n'a pas bien rapporté dans le Menagiana les circonstances de son Démélé avec . . . Vavasseur.*] Je rapporte tout entier le passage du *Menagiana*, parce qu'il confirme une chose qu'on a touchée dans le corps de cet Article. „ Le Pere Rapin n'avoit pas la capacité qu'il falloit pour „ faire le parallele de Virgile & d'Homere. Mr le Fevre „ de Saumur, qu'il vouloit convertir en ce temps-là, lui „ fournit les passages Grecs qu'il a citez. Après qu'il eut „ achevé de lire son *Parallele d'Aristote & de Platon* chez „ Mr. le premier Président de la Moignon, je luy dis que „ je n'y avois trouvé qu'une faute; sçavoir, qu'en parlant de la Colophonienne que Platon avoit aimée, Il „ avoit

(2) *Et non pas l'an* 1661, *comme l'assûre* Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. Societat. *pag.* 717.

(3) *Voiez le* Journal *du* 9 *Février* 1665, *& celui du* 10 *Mai* 1666.

(4) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1537.

(5) *Imprimé à Paris l'an* 1680, *en deux Volumes in* 12.

(6) *Notez qu'on ne veut pas dire que le Dogme de la Grace soit l'endroit foible du Jansénisme: on veut dire que l'endroit foible de ce Dogme est le lieu qu'il donne aux Déclamations sur l'injustice des peines, &c.*

(7) *Imprimé à Paris l'an* 1658 *in* 8.

(8) *Voiez le Livre de Mr.* Jurieu, *intitulé*, Jugement sur les Méthodes d'expliquer la Grace.

(9) *Voiez la* Morale pratique des Jésuites, *Tom. VIII, p.* 97.

(10) *Au mois de Janvier* 1686, *pag.* 97 & *suiv.*

(11) *A la page* 50.

(12) *Là-même, pag.* 51.

(13) Lettre III, *pag.* 302 *de la* 3 *Edition.*

(14) *C'est-à-dire de* l'Histoire du Calvinisme *composée par Mr.* Maimbourg.

(15) *Voiez* Lindenius renovatus, *pag.* 938: *on y marque que les* Hortorum libri *ont été imprimez in* 4 *à Paris l'an* 1661, *& l'an* 1666; *& à Leide in* 12 *l'an* 1666, *&* 1668; *& à Utrecht in* 12 *l'an* 1672.

(16) Thom. Bartholin. de Medicis Poëtis, *pag.* 136.

(17) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1537.

par le tour malin qu'ils donnérent à son Traité du Sublime (*f*).

(*f*) *Voiez quelque chose à sa justification dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1686, *pag.* 356. *On avoit parlé de cet Ouvrage dans les* Nouvelles *de Février* 1686, *pag.* 257.

„ avoit dit qu'elle étoit jeune; au lieu que l'Epigramme „ Grecque, où il en est parlé, marque que l'amour s'étoit „ placé dans ses rides. Sur cela Mr. l'Abbé Tallemant dit „ que le Pere étoit excusable, & qu'il n'avoit pas cru qu'un „ homme aussi sage que Platon dût aimer une vieille. Le „ Pere Rapin faisoit bien des vers Latins, mais il n'étoit „ pas d'une grande érudition. Ils ont eu de grands de- „ mêlez le Pere Vavasseur & lui, & il a fait acheter toute „ l'impression du livre *de Epigrammate* de ce Pere, où il „ écrit contre luy, par l'autorité de Mr. le premier Pre- „ sident, afin de le supprimer; de sorte que c'est un livre „ extremement rare (18)". Tout ce qu'on dit là du Livre *de Epigrammate* du Jésuite Vavasseur est faux; voici de quelle maniere on le rectifie dans la seconde Edition. *Il a eu de grands demeslez avec le Pere Vavasseur au sujet du livre des* Reflexions sur la Poëtique d'Aristote, *qu'il fit imprimer chez Muguet sans y mettre son nom. Le P. Vavasseur, qui n'étoit pas content de lui, mit au jour peu de tems aprés des* Remarques sur ces Reflexions, *dans lesquelles l'Auteur reflexif, qu'il feint de ne pas connoître, est fort mal mené. Le P. Rapin fit grand bruit, & se plaignit hautement du procedé de son confrere, qui répondit qu'il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, & que s'il eût dit qu'il étoit l'Auteur des* Reflexions, *jamais il n'auroit écrit contre. Le temperament que l'on trouva pour accommoder ces Peres fut de supprimer les* Remarques *du P. Vavasseur, ce qui se fit par l'autorité de Mr. le premier President de Lamoignon; de sorte que ce livre qui est imprimé chez Billaine en* 1675, *& qui ne contient que* 141 *pages, est devenu fort rare* (19). Voiez la Critique générale de Mr. Maimbourg (20), vous y trouverez quelque chose sur ce Démêlé, & sur une autre Querelle du Pere Rapin (21). Remarquons encore deux choses. (22) *Comme* le P. Vavasseur *a fait deux gros livres d'Epigrammes* (23), *il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin* dans *ses Reflexions sur la Poëtique*, qu'il est si rare de faire d'admirables Epigrammes, que c'est assez d'en avoir fait quelques-unes en sa vie (24). *Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce livre du Pere Rapin. J'ai sû cette particularité de lui-même.* Ces paroles sont de Monsr. Menage. L'autre chose que j'ai à dire, est que le Pere Rapin, dans la nouvelle Edition de ses Réflexions, ne corrigea pas toutes les fautes que son Confrere avoit censurées: il se contenta d'en corriger une petite partie, & il en retint quelques-unes qui ne sont pas supportables. Il assûre dans la premiere Edition qu'Homere n'a jamais dit d'impietez (25): il l'assûre encore dans les autres Editions; & néanmoins son Critique lui avoit prouvé qu'Homere a écrit plusieurs *faussetez prophanes*, & plusieurs *impostures infames contre le respect & la veneration qu'il avoit à ses Dieux* (26): on avoit même cité le Pere Rapin comme témoin de cela (27). Je dirai en passant que le Censeur ne releva pas toutes les fautes qui se trouvent dans les Réflexions sur la Poëtique, & que s'il avoit voulu critiquer les autres Ouvrages de cet Ecrivain, il y auroit rencontré assez de choses à reprendre. Voiez les Remarques (*A*) & (*T*) de l'Article d'ARISTOTE.

(24) *Ces paroles se trouvent dans l'*Anti-Baillet, *Chap.* LXXXIV.
(25) Rapin, Reflex. sur la Poëtique en general, *num.* 9, *pag.* 20.
(26) Vavasseur, Remarques sur les nouvelles Reflex. *pag.* 21 *& suiv.*
(27) *Voiez* Rapin, *là même, num.* 25.

(18) Menagiana, *pag.* 60, 61, *de la* 1 *Edit. de Hollande.*
(19) Menagiana, *pag.* 83 *de la* 2 *Edition de Hollande.*
(20) *A la* IV Lettre.
(21) *Celle qu'il eut avec le P.* Maimbourg.
(22) Menage, Anti-Baillet, *Chap.* LXXXIV.
(23) *Vous trouverez à la fin du Livre* de Epigrammate *Edition de Paris* 1672, *trois Livres assez petits* d'Epigrammes de Vavasseur. *Il publia en* 1675 *un Appendix du III Livre, & quelque tems après le IV Livre.*

RASARIO (JEAN BAPTISTE) Médecin Italien, nâquit dans le territoire de Novare (*A*) l'an 1517 (*a*). Il enseigna les Belles-Lettres (*b*) à Venise pendant vingt-deux ans avec beaucoup de réputation (*c*), & il fit admirer son Eloquence entre autres rencontres lors qu'il harangua sur la victoire de Lepante l'an 1571 (*B*). Il alla ensuite à Rome, où le Pape Pie IV lui offrit de fort bons appointemens; mais le séjour de cette ville ne lui plut point, & il aima mieux accepter l'emploi que le Sénat de Milan lui proposa (*d*). Ce fut celui d'enseigner les Belles-Lettres dans l'Université de Pavie. Il y mourut l'an 1578 (*e*) & non pas l'an 1573 comme on l'a dit dans *Lindenius renovatus*. Sa Version Latine de quelques Ouvrages de Galien fut imprimée l'an 1545 (*f*). Le Ghilini, ni Mr. Teissier, ni Mr. Moreri, n'en parlent pas dans la Liste qu'ils ont donnée de ses Ouvrages. Ce que Mr. Moreri a dit de Rasario *est tiré de* Mr. Teissier. On fera bien de recourir à ce dernier Ecrivain, & de voir aussi l'Original de Mr. de Thou; mais il y faut rectifier quelque chose (*C*).

(*a*) Lindenius renovatus, *p.* 537.
(*b*) *Selon* Ghilini, *il fut Professeur en Langue Greque à Venise, & selon Monsr.* de Thou, *il y fut Professeur en Eloquence.*
(*c*) Thuan. *Libr.* LXV *sub fin.*
(*d*) Ghilini, *Tom. II, pag.* 142.
(*e*) *Idem, ibidem.*
(*f*) Linden. renovatus, *pag.* 537.

(*A*) *Il nâquit dans le territoire de Novare.*] Je me tiens dans cette généralité, à cause que Monsr. de Thou & le Ghilini ne s'accordent point sur le nom de sa patrie. Celui-ci l'appelle *Borgo di Sesia* (1): l'autre se sert d'une phrase que je n'entens point, & qui est très-incongrue dans mon Edition; *oppido quod à valle Uziæ in Novariensi diocæsi sito nomen retinet familia nobili natus* (2). Ces paroles ont été ainsi traduites par Mr. Teissier, *Issu d'une famille noble de Valdugia dans le Novarrois* (3). Moreri ajoûte que *Valdugia* est une *ville du Novarrois*. Paul Freher (4), citant *le Thuanus enucleatus* de Gerard de Stocker, dit *in valle Uziæ* & non pas *à valle Uziæ*. Cela, bien loin de diminuer les brouilleries, les augmente considérablement.

(*B*) *Lors qu'il harangua sur la victoire de Lepante l'an* 1571.] Dès que le *Te Deum* eut été chanté dans l'Eglise de Saint Marc, Rasario reçut un ordre du Doge de haranguer le Peuple sur cette fameuse victoire. Il s'en aquitta admirablement trois jours après dans la même Eglise. *Princeps Joanni Baptistæ Rasario viro doctiss. mandatum eodem die dedit, ut de hac victoria orationem ad populum haberet. Quam rem ille die tertio, cum eodem in templo expediret, Senatum, populum, peregrinos, adeoque infinitam prope auditorum multitudinem eloquentiæ suæ admiratione attonitam reddidit* (5). Cette Harangue a été imprimée plusieurs fois.

(*C*) *Il faut rectifier quelque chose* dans Monsr. de Thou.] Ce qu'il dit de l'estime de Philippe II pour Rasario a été inconnu au Ghilini, & je m'en étonne. Ce Prince commença à connoître le mérite de Rasario, lors qu'il passa par Milan pour aller en Allemagne l'an 1548 (6). Mr. de Thou ajoûte qu'il lui promit de grands avantages pour l'attirer en Portugal, & pour lui faire accepter une Charge de Professeur dans l'Academie de Conimbre; mais que Rasario s'en excusa sur son âge, & ne put néanmoins lui refuser d'aller enseigner l'Eloquence dans Pavie, lui aiant l'obligation de la liberté & de la restitution des biens de son frere qui avoient été déja confisquez. Mr. de Thou se trompe à l'égard de la Chaire de Professeur à Conimbre; car Philippe II ne se rendit maître du Portugal qu'en 1580, & Rasario mourut l'an 1578, après avoir enseigné pendant quatre années dans l'Université de Pavie (7). Ce grand Historien, attentif à d'autres choses plus essentielles à son Ouvrage, n'examinoit pas assez ce qui concernoit la Vie des Hommes doctes; mais ceux qui ont recueilli ce qu'il en a dit, & qui l'ont publié à part, devoient y joindre les Corrections nécessaires.

(1) Ghilini, *Parte II, pag.* 142.
(2) Thuan. *Libr.* LXV, *sub fin. pag.* 233, *Edit. Francof.* 1625.
(3) Teissier, Elog. *Tom. I, pag.* 456 *Edition de* 1696.
(4) *In* Theatro, *pag.* 1277.
(5) Jo. Petrus Contarenus, de Bello Venetis à Selimo II illato, *pag. ult.*
(6) Thuan. Lib. LXV, *pag.* 233.
(7) Thuan. *ibidem.*

RATALLER (GEORGE) en Latin *Ratallerus* (*a*), issu d'une ancienne & noble Famille de Frise, naquit à Leeuwaarden environ l'an 1518. Il étudia d'abord à Utrecht sous George Macropedius (*b*), & puis à Louvain, & dans les Universitez de France & d'Italie (*c*). Etant de retour au Païs-Bas, il fut fait Conseiller au conseil de la Province d'Artois, & ensuite au Conseil Souverain de Malines, & Maître des Requêtes (*d*). La Duchesse de Parme l'envoia négocier en Dannemarc; & comme il s'aquitta bien de cet emploi, il obtint la Charge de Président au Conseil d'Utrecht. Il mourut subitement dans l'Assemblée de ce Conseil le 1 d'Octobre 1580 si nous en croions Sweert (*e*), ou le 6 d'Octobre 1581 si nous en croions Valere André (*f*). C'étoit un homme de mérite, & que la Vertu, le Savoir, & la Politesse rendirent très-recommandable (*g*). Il étoit bon Poëte Latin, & il le fit voir entre autres Ouvrages par une Version de Sophocle (*A*). Un certain Jean Lallemant, qui fit une semblable Version, emprunta beau-

(*a*) *Et non pas* Rotallerus, *comme dans l'*Abrégé de Gesner.
(*b*) Val. Andr. Bibliothec. Belg. *p.* 266.
(*c*) Sweert. Athenæ Belgic. *pag.* 275.
(*d*) Val. Andr. Biblioth. Belgic. *p.* 269.
(*e*) Sweert. Athenæ Belgic. *pag.* 275.
(*f*) Valer. Andr. Biblioth. Belgic. *p.* 266.
(*g*) *Idem, ibid.*

(*A*) *Entre autres Ouvrages par une Version de Sophocle.*] Sa Traduction d'Hesiode (1) en Vers héxametres & pentametres fut imprimée à Francfort l'an 1546 *in* 8 avec un Livre de ses Epigrammes (2). Il traduisit en diverses sortes de Vers Latins assez conformes à l'Original les sept Tragédies qui nous restent de Sophocle; mais il ne pouvoit se résoudre à faire imprimer cette Version. Ses Amis qui en avoient des Copies n'eurent point d'égard à ses scrupules. Ils firent imprimer à Lion chez Gryphius en 1550 l'Ajax (3), l'Electre, & l'Antigone. L'Auteur se laissa enfin vaincre; il mit la derniere main à ces trois-là, & aux quatre autres, & les publia toutes ensemble à Anvers *ex Officina Gulielmi Silvii, Typographi Regii*, l'an 1570, in 8. Valere André n'a eu nulle connoissance de ce travail.

(1) *C'est-à-dire de l'*Opera & Dies d'Hesiode.
(2) Valer. Andr. Biblioth. Belgic. *p.* 266.
(3) *Et non pas l'*Alexandra, *comme dans l'*Abrégé de Gesner.

beaucoup de Vers de notre Rataller ſans avertir d'où il les prenoit (*b*). On le peut donc mettre dans la Liſte des Plagiaires.

(*b*) *Præfat.* Sophoclis à Ratallero metrice verſi.

vail. Il a joint à ce péché d'omiſſion un péché de commiſſion : car il a dit que Rataller a traduit en Vers Latins trois Tragédies de Sophocle, les Pheniciennes, l'Hippolite couronné, & l'Andromaque, avec les Fragmens qui ſe trouvent des anciens Poëtes dans Stobée. Il n'a point ſû que ce ſont trois Tragédies d'Euripide & non de Sophocle. Elles furent imprimées avec ces Fragmens à Anvers l'an 1581 in 16, comme nous l'apprend Sweertius (4). Il a été en cela plus exact que Valere André; mais il n'a point eu d'exactitude lors qu'aiant dit que Rataller avoit mis en Vers Latins toutes les Tragédies de Sophocle, il ajoute, *ejuſdem* (Sophoclis) *Fabulas III carmine quoque Latino tranſtulit*, c'eſt-à-dire, *il a auſſi traduit en Vers Latins trois Pieces de Sophocle.* Ce ſeroit une grande ignorance que de ſuppoſer que *Tragœdiæ Sophoclis*, & *Fabulæ Sophoclis* ne ſont pas la même choſe.

Un Médecin (5) d'Autun en Bourgogne publia ſa Verſion Latine des ſept Tragédies de Sophocle à Paris l'an 1557, & déroba pluſieurs endroits de Rataller. *Hic multos verſus & paginas interdum integras ex tribus illis Tragœdiis à noſtro interprete verſis, & ante annos, ut dixi, XIX editis, in ſuam verſionem tranſtulit, abſque illius mentione, niſi quod in primo Antigones Choro, quem totum tranſcripſit, nomen ejus dimidiato expreſſam ad Chorum annotavit. Licet igitur hæc editio illa Lalemantina ſit poſterior, tamen prioris trium illarum Tragœdiarum admonitus, noveris Heduum à Ratallero multa mutuatum, Ratallerum autem Hedui laboribus nequaquam adjutum eſſe, quanquam hoc ipſum, erudite Lector, utriuſque phraſis & dictio facile evicerit* (6).

L'Epitre Dédicatoire du Sophocle de Rataller eſt bien digne d'être lue. Il dédia cet Ouvrage à Frederic Perenot frere du Cardinal de Granvelle, & lui repréſenta noblement les utilitez que l'on peut tirer de la Tragédie, quand on eſt capable ſur le faîte des grandeurs humaines de profiter des exemples & des maximes que le Theatre met devant les yeux.

(4) Sweert. Athen. Belgic. pag. 376.

(5) Nommé Joannes Lalemantius.

(6) Adrian. Mylius, *Præfat.* Sophoclis Ratalleri.

RAUBER (*a*) (ANDREAS EBERHARD) de Talberg & Weineck (*A*), Seigneur de la Fortereſſe de Petronel, Chevalier Allemand & Conſeiller du Conſeil de Guerre de l'Empereur Maximilien II (*b*). Il ſe rendit fort célèbre, non ſeulement par ſa grande force & par la hauteur de ſa taille, mais auſſi par ſa barbe qui étoit d'une longueur extraordinaire. Il étoit ſorti de la très-ancienne noble Maiſon des Rauber dans le Duché de Carniole, que l'Empereur Maximilien I éleva à la Dignité de Barons (*B*). Notre André Eberhard Rauber a ſervi l'Empereur Maximilien II dès ſa jeuneſſe, a auſſi voyagé avec lui dans les païs étrangers, & toûjours été dans les bonnes graces de cet Empereur, qui le fit auſſi Conſeiller de ſon Conſeil de Guerre, & lui donna pour ſa prémiere femme, Helene Scharſeginn (*C*) ſa fille naturelle, qu'il lui fallut aquerir auparavant par un combat aſſez plaiſant, & ſans perte de ſang, lequel il eut avec ſon Rival. Dans cette rencontre il donna des preuves toutes ſingulieres de ſa force (*D*). Il n'eut point d'enfans avec elle; mais ſa ſeconde femme (*E*) récompenſa largement ce défaut; car elle mit huit Gemeaux au monde parmi leſquels il y avoit un fils qui s'appelloit André Eberhard, & ſept filles dont une mourut ſans ſe marier. Les autres furent alliées à de très-illuſtres Familles. Sa force étoit ſi grande, qu'il pouvoit caſſer le plus gros fer de Cheval. Un jour qu'il prit un Juif batizé par la barbe & frappa deſſus de la main droite, la barbe & la machoire du Juif lui reſtérent dans la main (*F*). Sa barbe étoit un vrai prodige, & d'une longueur ſi extraordinaire, qu'elle lui trainoit jusqu'aux pieds, & de là lui remontoit jusqu'à la ceinture (*G*): avec elle il ſurpaſſoit ſans doute tous les Lombards par ſa longueur (*H*). Enfin Rauber mourut dans la ſoixante & huitieme année de ſon âge, à ſon Château de Petronel (*I*), l'an 1575 (*c*). Il y eſt auſſi enterré entre ſes deux femmes.

(*a*) *Article communiqué par Mr.* DE BRESLER.

(*b*) Valvaſor, la Gloire du Duché de Carniole, *Livr. XI.*

(*c*) *Là-même, pag.* 635.

RECK-

(*A*) *Weineck.*] Ce Weineck eſt un Château dans le Païs de Carniole, nommé en Langue du païs *Kraviek.* Il eſt ſitué ſur une hauteur dans la partie intérieure de Carniole à quatre lieues de Laybach, Capitale du païs. C'étoit autrefois un Château d'où étoit ſortie la Famille des Seigneurs de Weineck, dont la race eſt éteinte depuis longtems, auſſi bien que celle de Hardegi de Pettau Gouverneur du Païs de Carniole, qui étoit en poſſeſſion de ce Château l'an 1530. Enfin, après que le Comte Hermann de Cilly eut ruïné ce Château, il le donna l'an 1433 à Frideric Rauber. Il a toujours appartenu depuis ce tems-là à ceux de Rauber (1).

(*B*) *Elevé à la dignité de Barons.*] Cela ſe fit l'an 1516, le 24 Décembre dans la Ville de Hagenou, & cette Dignité fut conferée à Leonhard Rauber Grand-Maréchal de la Cour de l'Empereur, & à Nicolas Rauber ſon frere avec le titre de Baron de Planckhenſtein & Cariſtetten. Mais ce titre fut après éteint pendant quelque tems, & a été confirmé par l'Empereur d'aujourd'hui l'an 1651 le 12 d'Avril (2).

(*C*) *Helene Scharſeginn.*] L'Empereur Maximilien II, avant que de ſe marier, étoit devenu amoureux de la fille d'un Comte d'Oſtfriſe qu'on tenoit alors pour la plus belle de ſon tems. Son amour & la grande familiarité qu'il eut avec elle eurent tant de vertu qu'il en nâquit une fille nommée Helene Scharſeginn, laquelle ne cédoit point à ſa mere en beauté. C'eſt pourquoi elle attiroit les yeux de beaucoup de Cavaliers (3).

(*D*) *De ſa force.*] Voici une maniere aſſez plaiſante & même très-rare de s'aquérir une femme, dont il n'a ſans doute jamais été fait mention dans aucun Roman. Car quoique les Romaniſtes diſent que les Héros d'autrefois avoient accoutumé de s'aquérir des Maitreſſes par des Tournois, des Duels, des Combats avec des Géans & des Dragons, & cent autres phantaiſies de cette nature, la maniere dont Rauber ſe ſervit n'a pourtant jamais été connue de perſonne. Car lorsqu'il demanda la fille de l'Empereur en mariage, il ſe trouva à la Cour un Cavalier Eſpagnol de grande qualité, qui tâchoit pareillement de devenir le gendre de l'Empereur. La réputation de la valeur de cet Eſpagnol, auſſi bien que la longue taille de ſon corps qui ſurpaſſoit celle de Rauber, le rendoient fort recommandable. L'Empereur, ne voulant les rebuter ni l'un ni l'autre par un refus, leur accorda leurs propres forces pour arbitres. Il fit donc donner à chacun un ſac, ſelon la longueur de ſon adverſe partie, & promit que celui qui mettroit l'autre dans le ſac épouſeroit ſa fille. Ces deux Amans s'engagerent donc en préſence de l'Empereur dans un combat où ils employérent leurs plus grandes forces, qui étoient redoublées par l'amour; & chacun d'eux, pouſſé d'un ardent deſir d'épouſer la fille de l'Empereur, s'efforçoit de fourrer ſon Adverſaire dans le ſac. Enfin Rauber l'emporta, deſorte que la force & la valeur de l'Allemand mirent la bravoure de l'orgueilleux Eſpagnol dans le ſac. Par ce moyen Rauber poſſeda ſa belle Helene; mais l'Eſpagnol ayant reçu un ſi grand affront ſe retira de la Cour (4).

(*E*) *Sa ſeconde femme.*] Elle étoit Hongroiſe nommée Urſule de Tſchillack en Niemptſchitz.

Elle fut perdue à la priſe de Niemptſchitz par une ſortie ſecrette, & fut retrouvée par un Capitaine Allemand, qui la garda par pitié quelque tems chez lui. Mais après cela il en fit preſent à l'Empereur Maximilien II, qui la fit élever dans l'appartement de ſes femmes: & quand elle fut devenue grande, il la fit épouſer à Rauber (5).

(*F*) *Dans la main.*] Cela ſe paſſa à Grats, à la requiſition de l'Archiduc Charles à la Cour duquel il ſe trouvoit un Juif baptizé, qui par ſa longueur, & ſa force, reſſembloit à un Géant. L'Archiduc Charles, voulant donc ſavoir ſi ſa force ſurpaſſoit celle de Rauber, il les obligea tous deux, pour éprouver chacun ſa force, à recevoir un coup de poing l'un de l'autre: toutefois il leur permit de jouer lequel des deux frapperoit le prémier. Le Juif baptizé eut la préférence, donna à Rauber un ſi rude coup, qu'il fut obligé de garder huit jours le lit, & encore davantage la chambre. Quelque tems après qu'il ſe fut remis, il fallut auſſi que le Juif reçût un coup de lui: tellement que Rauber le prit par ſa longue barbe & l'entortilla deux fois autour de la main gauche, après quoi il frappa ſi fort deſſus, de la main droite, que non ſeulement ſa barbe, mais auſſi la mâchoire de deſſous, lui reſtérent dans la main; ce qui fit bientôt perdre la vie au Juif (6).

(*G*) *Jusqu'à la ceinture.*] Elle étoit encore plus longue; car il l'entortilloit outre cela autour d'un bâton. Il en étoit ſi glorieux, qu'il alloit rarement à la Cour en carroſſe ou à cheval, mais presque toujours à pied, pour faire voir ſa longue barbe, qu'il portoit déploiée comme un drapeau, la laiſſant flotter au gré du vent. Lors qu'il mourut, elle lui fut coupée en deux touffes.

(*H*) *Les Lombards par ſa longueur.*] On dérive ordinairement le nom de Lombard de celui de *Longue barbe:* mais c'eſt une fauſſeté. Ce nom tirant plûtôt ſon origine du vieux mot Allemand *Borde* ou *Boerde*, qui ſignifie une eſpace ou étendue de Païs: & cette étendue de Païs, qui s'étend le long de l'Elbe, depuis Torgau en Miſnie & par Magdebourg, jusque dans le Lunebourg, s'appelloit autrefois la *longue Boerde*, c'eſt-à-dire, la longue étendue de Païs, ou la longue eſpace; & les habitans ſe nommoient les *Longs-Bards.*

(*I*) *Petronel.*] Le Château de Petronel n'eſt pas loin de Presburg; il appartient maintenant au Comte de Thum, & eſt bâti fort magnifiquement.

(1) Valvaſor, la Gloire du Duché de Carniole, *pag.* 631, & 635.

(2) *Là-même, pag.* 637, & 638.

(3) Valvaſor, *pag.* 634.

(4) Valvaſor, la Gloire du Duché de Carniole, *pag.* 634.

(5) *Là-même, pag.* 634.

(6) *Là-même, pag.* 34.

RECKHEIM, Comté, Fief, & Etat immédiat ou souverain de l'Empire, a voix & session dans le College des Princes, tant aux Dietes générales, qu'aux circulaires. Il est du Cercle de Westphalie, & comprend une ville & plusieurs villages. Son terroir est très-fertile, & sa situation très-agréable dans un beau & bon païs fort peuplé, aux bords de la Meuse, à deux lieues de Maestricht entre les Terres de Juliers, de Liege, & de Fauquemont. Il a droit de péage sur la Meuse, & l'on y bat de la monnoie d'or, d'argent, & de cuivre. Le Château qui sert de demeure aux Comtes est un des plus beaux, des plus grands, & des plus magnifiques d'Allemagne. Ceux qui le possédent aujourd'hui sont de la Maison d'Aspermont- (*a*) Linden, Maison très-illustre & très-ancienne, & descendent des Comtes d'Aspermont en Lorraine desquels la Comté consistoit en près de trois cens villages. Nous donnerons ci-dessous un petit détail de leur Généalogie, & de l'état présent de la branche des Comtes de Reckheim (*A*).

(*a*) *Les Auteurs François disent* Apremont*: c'est une corruption de la véritable orthographe.*

(*A*) *Un petit détail de leur Généalogie, & de l'état présent de la branche des Comtes de Reckheim.*] Le prémier des Comtes d'Aspermont s'appelloit SIGISFRIDT, & vivoit l'an 660. Il étoit issu de la Maison des Princes d'Este en Italie. Un cadet de cette Maison issu de ce Sigisfridt, & nommé ARNOUL, vint s'établir en Hollande l'an 1120, & y posséda la terre de Linden qui est demeurée pendant une longue suite d'années entre les mains de ses descendans. L'un d'eux nommé HERMAN aquit le Comté de Reckheim environ l'an 1550. Il étoit Général des troupes de l'Electeur de Cologne Ernest de Baviere, & fut pere d'ERNEST Comte d'Aspermont & de Reckheim, qui nâquit l'an 1583, & qui a été Chambellan & Colonel des Empereurs Matthias & Ferdinand II. Il épousa Anne Antoinette fille de Henri Marquis de Gouffier-Bonnivet, de laquelle il eut un fils qui se nommoit FERDINAND. Celui-ci né l'an 1611 épousa Elizabeth fille d'Egon Comte de Furstemberg, & d'Anne Marie Princesse de Hohenzolleren, & en eut quatre fils & huit filles, qui sont

FRANÇOIS GOBERT Comte de Reckheim Evêque de Cheur (1), & Chanoine des Eglises Métropolitaines de Cologne & de Salzbourg, & de la Cathédrale de Strasbourg (2).

FERDINAND Général des Armées de S. M. I. qui de son prémier mariage avec Charlotte fille de Louis George, Prince de Nassau Dilembourg, & d'Anne Auguste Princesse de Brunswick, n'a eu qu'une fille nommée CHARLOTTE GOBERTINE Chanoinesse de Munsterbilsen, dont les 8 quartiers sont Aspermont-Reckheim, Gouffier, Furstemberg, Hohenzolleren, Nassau, Sayn, Brunswick & Dannemark. Il a épousé en secondes noces Julienne fille de François Rakoczi Prince de Transilvanie, & petite-fille de George le jeune, de George le vieux, & de Sigismond, tous Princes de Transilvanie. Il en a un fils nommé JOSEPH GOBERT.

CHARLES Chanoine de la Métropolitaine de Cologne, & des Cathédrales de Strasbourg & de Liege.

FRIDERIC Grand-Croix de l'Ordre de Malte, & Commandeur de Tobel, Steinfort, & Munster.

ANNE MARIE épouse du Comte Wenceslas d'Althann Conseiller de S. M. I. Grand-Juge de Moravie, Gouverneur de la Province de Glatz, & Ambassadeur extraordinaire en Suede & en Pologne.

ELEONORE Princesse Abbesse de Munsterbilsen.

ANNE SALOME épouse de Louis Comte de Souches, Maréchal de Camp Général des Armées de S. M. I. & son Conseiller d'Estat.

ERNESTINE épouse en prémieres noces de Jean George Comte de Collonitsch, Chambelan de S. M. I. & en secondes noces d'Octave Comte de Cauriani Chambelan & Conseiller d'Etat de l'Empereur.

ANNE ANTOINETTE épouse de Claude Comte de Tilly, Lieutenant Général des Armées des Provinces-Unies des Païs-Bas.

MARIE FRANÇOISE épouse de Charles Comte d'Aspermont-Linden, Conseiller d'Estat du Païs de Liege, & Gouverneur du Marquisat de Franchimont.

ALEXANDRINE & PETRONILLE, prémiérement Chanoinesses à Remiremont, & ensuite Religieuses Ursulines à Metz.

Le blason des Armoiries des Comtes d'Aspermont Reckheim est esquartelé, au 1 & 4 de gueules à la croix d'or, qui est Aspermont Linden, au 2 & 3 d'or au lion de gueules qui est Reckheim, & sur le tout d'azur à un aigle d'argent qui est Aspermont ancien ou Este (3).

(1) *Ou* Choire, *les François écrivent & prononcent* Coire. *Cet Evêché est au Païs des Grisons, & suffragant de l'Archevêché de Maïence. L'Evêque est dans l'alliance des Suisses, mais il ne laisse pas de conserver sa voix & sa séance dans le College des Princes de l'Empire. Voiez* l'Histoire de l'Empire par Monsr. Heiss, *Tom. II, pag.* 265 *de l'Edition de la Haie* 1685.

(2) *Voiez l'Article* TILLI.

(3) *Tiré d'un Mémoire communiqué à l'Auteur. Ce qui doit s'entendre aussi du Texte de cet Article.*

REFUGE (DU) Gentilhomme François Auteur d'un Livre dont on a plusieurs Editions (*A*), & intitulé *Traité de la Cour ou Instruction des Courtisans*, entendoit les affaires d'Etat par la théorie & par la pratique; car il avoit lu beaucoup, & il avoit une *grande & longue experience des Cours & affaires des Roys, des Princes, des Estats, & Republiques, esquelles* les Rois de France *l'avoyent utilement employé*, & où il s'etoit *si sagement & si heureusement comporté, qu'ils ne trouverent* jamais *rien à redire à sa prudente conduite.* Il mourut sous le Regne de Louis XIII, & l'on trouva dans son Cabinet diverses Pieces d'Etat qu'il avoit composées, & dont ses parens firent espérer la publication. Voilà ce qu'on lit dans une petite Préface qui fut mise au devant de la troisieme Edition de son Traité de la Cour. Cette Edition fut faite à Paris l'an 1618.

(*A*) *Il est Auteur d'un Livre dont on a plusieurs Editions.*] La prémiere fut faite en Hollande, & la seconde à Paris. Elles furent suivies de celle que l'on donna à Paris l'an 1618 in 8, après la mort de l'Auteur, & sur sa derniere révision. Cette troisieme Edition est augmentée, & distinguée *par Chapitres avec Sommaires & Sections*, mais on en ôta les Notes marginales & les Citations dont les autres avoient été *curieusement enrichies* (1). On les a remises depuis. Je les trouve dans l'Edition dont je me sers qui est celle de Paris chez Etienne Loyson 1658 in 12. Le nom de l'Auteur y paroît, & il avoit déja paru dans l'Edition de Leide 1649, in 12. On ne l'avoit point mis à l'Edition de 1618. On voioit seulement à la fin les lettres D. R. après quelques Vers de Seneque qui ne sont pas dans l'Edition de 1658. Cet Ouvrage est rempli de très-bonnes choses. Il fut imprimé en Anglois à Londres l'an 1622 in 8.

(1) *Tiré de l'Avertissement au Lecteur au devant de l'Edition de Paris* 1618.

REGIUS (URBAIN) a été l'un des savans hommes du XVI Siecle. Il nâquit à Langenargen sur le lac de Constance, & aiant commencé ses études à Lindaw, il les continua à Fribourg dans le Brisgaw avec d'autant plus de fruit, qu'il étoit logé chez le fameux Zazius, & qu'il en étoit aimé tendrement (*A*). Il fut ensuite étudier dans l'Académie de Bâle, & puis dans celle d'Ingolstad où la réputation de Jean Eccius attiroit beaucoup d'Ecoliers. Il y fit des Leçons particulieres, & il se montra si propre à diriger des jeunes gens, qu'il y eut bien des Gentilshommes qui lui confiérent toute la conduite de leurs fils sans en excepter le soin qui concernoit la dépense. Il ne lui fut pas possible de la bien regler: ces jeunes gens s'endettérent plus qu'il n'eût falu, & aux cabarets, & chez les Marchands (*a*); & comme il étoit leur caution, & qu'il ne recevoit par de leurs peres l'argent qu'il leur demandoit, il fit une espece de banqueroute. Pressé par les créanciers, & n'aiant pas assez de bien pour les satisfaire, il songeoit à s'évader; mais quelques Capitaines étant venus à Ingolstad en ce tems-là pour lever du monde, il fit cession de ses livres & de ses hardes, & s'enrôla. Ces levées aiant été faites, on les passa en revue: le Professeur Eccius assistant à ce spectacle reconnut notre Regius parmi les soldats: il

(*a*) *Modum in vestitu & victu ubique excedere.* Melchior Adam. in Vitis Theolog. *p.* 22.

(*A*) *Il étoit logé chez le fameux Zazius, & il en étoit aimé tendrement* (1).] Il choisissoit dans la Bibliotheque de Zazius tous les Livres qu'il croioit propres aux progrès de ses études, & il copioit toutes les Notes marginales que ce savant Professeur y avoit écrites. Voilà comment ce jeune Ecolier passoit une bonne partie de la nuit. Zazius, qui ne dormoit guere, & qui se levoit quelquefois pour se promener, & pour soulager par là l'incommodité de ses insomnies, le surprit copiant ces Notes, & lui dit d'un air caressant, vous me dérobez les fruits de mes veilles: *Lucubrantem invenit in describendis illis scholiis, Urbanum: cujus auriculam Zasius blandiuscule vellicans*, arte & scientia sua se ab ipso defraudari jocatus est (2). Quelquefois il le trouvoit endormi, & ne faisoit autre chose que lui mettre de gros volumes sur les épaules jusques à ce qu'il l'éveillât. *Aut si quando somno ad candelam oppressum & inclinato in mensam capite dormitantem offendisset: juris volumen grande unum atque alterum humeris impositum reliquit, donec excitaretur* (3). Je rapporte ces petites choses, parce que je sai que plusieurs honnêtes gens sont ravis de voir de semblables marques, soit de la bonté d'un Professeur, soit de la diligence d'un Disciple.

(1) *Amavit eum Zasius ut filium.* Melchior Adam. in Vitis Theol. *pag.* 71.

(2) Melch. Adam. in Vitis Theolog. *pag.* 71.

(3) *Idem ibidem.*

il s'approcha de lui, & aiant ſu la raiſon qui l'avoit porté à s'enrôler, il lui promit ſes bons offices, & s'emploia ſi vivement à cette affaire, qu'il le réunit avec les Muſes. Il menaça de l'indignation du Prince ces Ecoliers endettez, s'ils ne dégageoient leur caution. Regius continua de faire tant de progrès dans les Sciences, qu'il reçut à Ingolſtad de la propre main de l'Empereur Maximilien la Couronne d'Orateur & de Poëte. Quelque tems après il fut promu à la Profeſſion de la Rhétorique, & à celle de la Poëtique dans l'Académie de la même ville. Il en faiſoit les fonctions lors qu'en 1516 il écrivit quelques Lettres (*b*) par ordre du Duc de Baviere pour tâcher de faire venir Eraſme à Ingolſtad. Cela ne réuſſit point. S'étant tourné vers l'étude de la Théologie, il y prit un ſi grand goût qu'il s'y appliqua tout entier. Il aquit par là des diſpoſitions au Luthéraniſme; mais il ſe trouva embarraſſé lors qu'Eccius ſon maitre & ſon bienfaiteur fut aux priſes avec Luther. Cet embarras le détermina à ſe retirer d'Ingolſtad, & à s'en aller à Ausbourg, où il travailla utilement contre le Papiſme. Il y fut le Fondateur d'une Egliſe Réformée, & il répandit de là dans la Suabe ce qu'on appelloit les nouvelles opinions. Il ſuivit pendant quelque tems le parti de Zuingle, mais enſuite il ſe déclara bon Luthérien (*B*). Eccius qui le fut trouver à Ausbourg, & qui conféra avec lui pour le ramener à la Communion de Rome, n'y gagna rien. Il s'éleva même entre eux un combat de plume que Regius ſoutint vigoureuſement, quoi que ſon Antagoniſte lui pût faire des reproches d'ingratitude. Les affaires du nouveau Parti ne furent pas conſtamment ſupérieures dans Ausbourg, il y eut un tems où Regius fut obligé d'en ſortir, & de ſe cacher en divers lieux; mais il ſe vit rappellé glorieuſement, & il s'allia par le mariage avec une bonne famille d'Ausbourg. La Diſpute qu'il y ſoutint avec une femme Anabaptiſte eut quelque choſe de ſingulier (*C*). Il demeura dans cette ville jusques au tems de la Diete qui

(*b*) *Voiez la XVII & la XVIII Lettre du II Livre parmi celles d'E-raſme. Il fut remercié par E-raſme & loué, voiez la Lettre XIX du II Livre, & la XXXV du XVIII.*

(B) *Il ſuivit . . . le parti de Zuingle, mais enſuite il ſe déclara bon Luthérien.*] Voici ce que Zuingle lui écrivit l'an 1526. *In Euchariſtiæ re gratulor vobis, te noſtrum eſſe factum. Verum gratiam meretur novitas: brevi enim ſpero omnes qui adhuc obſtrepunt tropum, qui nullo negotio videri vobis debebat, viſuros eſſe ac ſententiæ noſtræ ſimplicitatem ac claritatem* (4). Ils conférérent enſemble ſur le péché originel en la même année, & nous avons encore (5) la Lettre que Zuingle écrivit à Regius touchant cet article. Luther n'ignora point la conformité d'opinions de ces deux perſonnes, & il en fut bien fâché. *Dolet mihi valde nobiliſſimum virum Oecolampadium tam ludicris & nihili cogitationibus in hoc barathrum prolapſum; pulſat eum ſathanas: Dominus eripiat eum. Urbanus Regius in idem malum vel inclinat, vel jam cecidit: Dominus ſervet ſuos* (6). Dans une autre Lettre Luther témoigne qu'il avoit appris que Regius alloit écrire contre lui. *Præterea Urbanus Regius minari dicitur in me ſcripta, ſcilicet Oecolampadium & Zwinglium tantos viros (ut ſentit) non vult offendere: ſic mutatus eſt ab illo* (7). Ceci nous montre qu'au commencement Regius avoit paru ce qu'il parut à la fin, c'eſt-à-dire, bon Luthérien. Il abandonna le Zuingllaniſme dès l'an 1528. Voiez la Lettre (8) où Luther en fait paroître ſa joie, & où il le recommande au Marquis de Brandebourg. La converſation qu'il eut avec Regius à Cobourg l'an 1550 fit un grand effet. Regius en ſortit tout rempli d'admiration pour Luther, il le témoigna ainſi dans une Lettre. *Cum Saxoniam peterem Coburgi integrum diem ſolus cum Luthero, viro Dei, tranſegeram: quo die nullus mihi in vita fuit jucundior. Talis enim ac tantus Theologus Lutherus, ut nulla ſecula habuerint ſimilem. Hoc magis execror ſtultitiam & arrogantiam Carolſtadianorum, qui ſibi placent, quaſi Luthero queant conferri, cujus umbram non aſſequuntur, cum omni eruditione quam jactant. Semper mihi magnus fuit Lutherus: ac jam mihi maximus eſt. Vidi enim præſens & audivi, quæ nullo calamo tradi poſſunt abſentibus* (9). Luther de ſon côté fut très-content de cette converſation, & très-bien édifié de l'eſprit docte de Regius, dont il regarda la converſion comme une bonne nouvelle à faire ſavoir. Voici ce qu'il écrivit à Wenceſlas Lincus, *Urbanum Regium quoque reſipuiſſe, credo te noſſe, & contra hoſtes Sacramentarios ſtrenue nobiſcum certare* (10).

(4) Zuinglius, Epiſt. *Libr. I, pag.* 82, *apud* Melchior. Adamum *in vitis* Theologor. *pag.* 73.

(5) *A la page* 251 *des* Lettres de Zuingle.

(6) Lutherus, *Tom. II.* Epiſt. *pag.* 326, *anno* 1527, *apud* Melchior. Adamum *in Vitis* Theologor. *pag.* 73.

(7) *Idem* Lutherus, *ibid. pag.* 330, *apud* Melchior. Adam. *ibid.*

(8) *Elle eſt* d[illegible]kendorf, Hiſtor. Luther. *Libr. II, pag.* 122, *num.* 5.

(9) Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *p.* 78.

(10) Luther. *Tomo II,* Epiſtol. *pag.* 311, *apud* Melchior. Adam. *ibid. pag.* 78.

(C) *La Diſpute . . . . avec une femme Anabaptiſte eut quelque choſe de ſingulier.*] Les Magiſtrats d'Ausbourg exécutérent contre les Anabaptiſtes les Loix civiles qui défendoient aux Sectaires les conventicules, & les exercices de Religion. Ils bannirent, ils emprifonnérent. Or parce qu'une femme de bonne famille ſe vantoit dans la priſon que ſi elle conféroit avec Regius, elle lui pourroit prouver que la cauſe des Anabaptiſtes étoit bonne, on la fit venir en plein Sénat pour diſputer avec lui. Elle y fut menée avec l'équipage de priſonniere, c'eſt-à-dire, les fers aux pieds & aux mains: mais Regius prit ſa place au milieu des Sénateurs. Elle allégua une infinité de paſſages de l'Ecriture qu'elle appliqua à ſes ſentimens comme elle put. Regius lui répondit, & montra très-clairement le vrai ſens de ces paſſages. Il ne la deſabuſa point; elle perſiſta dans ſes erreurs, & apoſtropha ainſi le Miniſtre, *Voici ſans doute, ô Frere Urbain, une maniere de diſpute bien étrange. Mollement aſſis ſur un bon couſſin & à côté des Bourgmaitres, vous parlez comme un oracle, vous prononcez des arrêts comme au trepied d'Apollon; & moi proſternée en terre je ſuis contrainte de plaider ma cauſe les fers aux pieds. Ce n'eſt pas ſans raiſon, ma ſœur*, lui répondit Regius, *puis qu'aiant été delivrée de la ſervitude du Diable par Jeſus-Chriſt, vous vous êtes volontairement remiſe ſous un joug infame. Un eſprit extravagant vous montre en exemple aux autres avec ces livrées de captive.* La concluſion fut que cette femme fut chaſſée de la ville (11). Si l'on ſe défie de ma traduction, on n'a qu'à jetter les yeux ſur ce qui ſuit. *Ipſa tantùm abeſt, ut monitis locum dederit, ut pervicaciter etiam Urbanum hiſce fuerit adorta:* Egregia enim verò, Urbane frater, hæc diſputandi ratio eſt inter me & te. Tu in molli culcitra ad latera Conſulum adſidens, quaſi ex Apollinis tripode proloqueris: ego miſera humi proſtrata, ex duris vinculis cauſam dicere cogor. *Ad hæc Urbanus:* Nec verò, *inquit*, injuria, ſoror: ut quæ ſemel è ſervitute diaboli per Chriſtum in libertatem adſerta, tua ſponte iterum cervicem turpi jugo ſubmiſiſti; & iſtis te ornamentis veſanus oſtentat genius, aliis in exemplum. *Senatus itaque, cùm laterem ſe lavare videret, contagium illud exilio mulctavit, urbeque expulit* (12).

(11) Melch. Adam. *ibid. pag.* 73.

(12) Melch. Adam. *in* Vita Theologorum, *pag.* 73.

Cette femme ne manquoit pas de génie: elle fit une réfléxion bien judicieuſe, & y mêla beaucoup de ſel; mais elle avoit eu trop de confiance, ou pour mieux dire beaucoup de témérité. Elle avoit cru que paroiſſant ſur la ſellette pour diſputer avec un Miniſtre de la Religion dominante, & devant des Juges qui avoient déjà condamné l'Anabaptiſme, & fait mettre dans les priſons ceux qui l'enſeignoient, elle perſuaderoit la juſtice de ſa cauſe. Pour ſe promettre cela il ne ſuffit point d'avoir raiſon, il faut de plus eſpérer une aſſiſtance extraordinaire de l'eſprit de Dieu; car ſelon le train commun du monde il n'arrive pas qu'un priſonnier de Religion paroiſſe confondre des Adverſaires qui lui parlent de haut en bas, & qui ont de leur côté la pompe de l'extérieur, & les préjugez de la compagnie. Je ſai bien que cette femme ne ſoutenoit pas une bonne cauſe, mais je croi que quand elle eût eu à ſoutenir une doctrine auſſi bonne, ou même meilleure que celle de Regius, elle eût perdu ſon Procès dans les circonſtances où la Diſpute ſe trouva réduite. La partie étoit trop mal faite; les armes trop inégales. Regius étoit aſſis honorablement, & environné des marques de la faveur; & il parloit pour une Cauſe que le Souverain avoit embraſſée, & contre une cauſe que le Souverain perſécutoit. Son Antagoniſte étoit une femme chargée de chaînes, & dans la poſture d'un criminel déjà condamné. Une très-bonne raiſon en ſa bouche n'eût point balancé une raiſon mediocre alléguée par Regius, avec tout le poids & toute l'emphaſe d'un homme qui eſt aſſis au banc des Bourgmaitres, & ſur une eſpece de Tribunal. Citerai-je Euripide, qui déclare que les paroles d'un homme en faveur ont plus de force que ſi elles étoient alléguées par un miſérable?

Τὸ δ' ἀξίωμα κἂν κακῶς λέγῃ τὸ σὸν,
Πείσει· λόγος γὰρ ἔκ τ' ἀδοξούντων ἰὼν,
Κἀκ τῶν δοκούντων αὐτὸς, οὐ ταυτὸν σθένει (13).

C'eſt-à-dire, ſelon la Verſion d'Ennius (14).

Hæc tu etſi perversè dices, facile Achivos flexeris.
Nam quum opulenti loquuntur pariter atque ignobiles,
Eadem dicta, eademque oratio æqua non æque valet.

Citerai-je ces Vers de Plaute?

Centum doctùm hominum conſilia ſola hæc devincit dea,
Fortuna; atque hoc verum ſi proinde ut quisque fortuna utitur,
Ita præcellet, atque exinde ſapere eum omnes dicimus (15).

Citerai-je ces belles paroles de Pline le jeune? *Quam multum intereſt, quid à quoque fiat! eadem enim facta claritate vel obſcuritate facientium, aut tolluntur altiſſime, aut humillime deprimuntur* (16). Entaſſerai-je cent autres autoritez de la même force? Je m'en garderai bien, je laiſſerai tous ces lieux-communs, & m'arrêterai à une choſe qui pourra paſſer pour domeſtique à mon ſujet. Si Regius avoit diſputé à Ingolſtad avec un Prêtre, les circonſtances de la Diſpute d'Ausbourg toutes changées, lui les fers aux pieds, &c. le Prêtre ſur un couſſin au milieu des Sénateurs, &c. il auroit vu finir cette affaire par ſon exil, ou par quelque choſe de pis. Il auroit paſſé pour un chicaneur qui tordoit la ſainte Ecriture: le Prêtre eût paſſé pour l'Interprête fidèle de l'Original divin.

(13) *Hecuba ad Ulyſſem apud* Euripidem, *in* Hecuba, *Verſ.* 293, *pag. m.* 20.

(14) *Apud* Aulum Gellium, *Libr. XI, Cap. IV, pag. m.* 286.

(15) Plautus, *in* Pſeudolo, *Act. II, Scen. III, Verſ.* 12.

(16) Plinius, Epiſt. XXIV *Libri VI.*

qui y fut tenue l'an 1530. Alors il s'engagea au fervice du Duc de Brunfwic, qui le fit Surintendant des Eglifes du païs de Lunebourg, & qui eut pour lui une eftime extraordinaire (*D*). Il fit valoir fes talens pour l'avantage de la caufe dans plufieurs Synodes, & il compofa plufieurs Livres (*E*). Il mourut à Cell au mois de Mai 1541, de la maniere qu'il avoit fouvent fouhaitée (*F*), c'eft-à-dire prefque fubitement (*c*). N'oublions pas que fa femme entendoit fort bien l'Hébreu (*d*). Il a publié un entretien qu'il eut avec elle fur les caracteres du Meffie appliquez à Jefus-Chrift. Elle lui donna treize enfans (*e*). Je ferai une Remarque fur les noms de ce Miniftre (*G*).

On

(*c*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. *pag.* 70 *& seq.*

(*d*) Micrælius, *in* Syntagm. Hiftor. Ecclef. *pag. m.* 778.

(*e*) Melch. Adam. *in* Vitis Theologorum, *pag.* 74.

(*D*) *Le Duc de Brunfwic. . . . eut pour lui une eftime extraordinaire.*] Quand on lui demanda fi à l'exemple des autres Princes il avoit fait à Ausbourg quelque emplete de grand prix, & d'une nouvelle mode, il répondit: *J'ai apporté un threfor incomparable, & qui fervira à tous mes Etats, & que je prefere à toutes fortes de delices* (17). Il parloit de Regius. Et lors qu'en l'année 1535 la ville d'Ausbourg lui redemanda ce Théologien, il déclara qu'il ne s'en vouloit pas défaire non plus que de fes yeux (18). Il lui donna de bonnes penfions, & l'intendance des Eglifes de tout fon païs (19).

(17) *Allatum effe à fe thefaurum toti Ducatui incomparabilem quem omnibus anteponat deliciis.* Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *p.* 78.

(18) *Perinde ut oculos fua & Urbanum fe amittere nolle.* Idem, ibidem.

(19) *Idem, ibid. & pag.* 79.

(*E*) *Il compofa plufieurs Livres.*] Ils font recueillis en trois Volumes, dont les deux premiers contiennent ce qu'il publia en Latin: l'autre contient ce qu'il compofa en Allemand (20). Ce dernier a été traduit en Latin, fi je ne me trompe; car je voi dans le Catalogue d'Oxford *Vita & Opera* (Urbani Regii) *Latine reddita per Erneft. Regium.* Norib. 1562. Melchior Adam obferve qu'ERNEST REGIUS fils de l'Auteur raffembla tous ces Ecrits, & les publia à Nuremberg divifez en certains Tomes. Il fait mention nommément du Livre où notre Urbain avoit recueilli les phrafes dures, & celles qui font exactes. Celles-là ne fervent qu'à femer la divifion, celles-ci font propres à la piété & à la concorde. Le Prince Erneft de Brunfwic lui fit faire ce Recueil, & ce fut un témoignage de fa prudence & de fa piété; car les expreffions trop crues, & trop véhémentes, font comme les dents du dragon de Cadmus; une femence de guerre entre les freres. Cette Réflexion eft de Melchior Adam. *Exftat inter alia liber ejus, in quo annotatæ funt* horridiores formæ loquendi: *& monftrantur* propriæ ac concinnæ, *utiles pietati ac concordiæ. Has admonitiones fcribi princeps Erneftus Lunæburgicus voluit: qua in re fapientiam & pietatem ejus agnofcimus. Ut enim ex dentibus draconis, in Cadmæa hiftoria, nata eft foboles armatorum inter fe dimicantium: fic ex improprio fermone diffidia opinionum in docentibus & in populo nafcuntur* (21). C'eft à quoi ne prennent point garde les faifeurs de formulaire, quand ils ont plus de dévotion, que de jugement, ou plus de bile & de vanité, que de véritable dévotion. Ils ne ménagent rien, ils ne fe piquent que de *rigorisme* (22). Notez que Jean Freder, de Pomeranie, publia après la mort de l'Auteur un Ouvrage de Regius qui a pour Titre, *Loci Theologici ex patribus & fcholafticis neotericifque collecti* (23).

(20) Micrælius, Syntag. Hift. Ecclef. *pag. m.* 778.

(21) Melch. Adam, *in* Vitis Theologor. *pag.* 79, 80.

(22) *Mais notez que les termes vagues & de condefcendance font quelquefois inutiles. Voiez ci-deffus Remarque* (G) *de l'Article* MUSCULUS.

(23) Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *p.* 80.

(*F*) *Il mourut . . . de la maniere qu'il avoit fouvent fouhaitée.*] Il ne fut malade que trois heures, & il avoit toûjours fouhaité de ne paffer point par une langueur de longue durée (24). *Nactus eft genus mortis, quale fæpe in votis habuit; citum & placidum; cum femper deprecaretur diuturnos languores & longas morborum periodos* (25). Il n'eft pas le feul qui ait fouhaité une telle fin, & qui ait été fervi felon fes fouhaits (26).

(24) *Idem, pag.* 79.

(25) *Idem, ibidem.*

(26) *Voiez l'Article* VALLA (George.)

(*G*) *Je ferai une Remarque fur les noms de ce Miniftre.*] Le nom de fa famille étoit *Roi*, mais le trouvant trop fublime, & trop fécond en plaifanteries, il le changea en celui de *Regius* (27). A l'égard d'Urbain il le reçut au baptême, parce que les femmes qui l'y préfentérent ne furent dire au Curé le nom que fa mere leur avoit prefcrit. Elle avoit voulu que l'enfant portât le nom qui étoit marqué dans le Calendrier au jour qu'il étoit venu au monde. Ces bonnes femmes l'oubliérent en chemin: le Curé voiant qu'elles héfitoient, leur dit que le jour de faint Urbain étoit proche. Cela fut caufe que l'enfant eut nom *Urbain*. Je remarquerai par occafion que dans tous les peuples il y a beaucoup de familles qui portent le nom d'une dignité, Roi, Prince, Duc, Marquis, Comte, Baron, &c. Elles ne s'avifent guere de le changer, encore qu'il foit une matiere continuelle de turlupinades, & d'allufions puériles. Mais je croi pourtant que notre Docteur Luthérien n'eft pas le feul qui ait coupé la racine de ces fades quolibets, en traveftiffant fon nom. On trouve par-tout des gens qui s'appellent *Regis*, ou *Regius*: c'eft, fi je ne me trompe, par une fuite d'un pareil déguifement fondé fur la même caufe. J'ai dit ailleurs (28) que je m'étonnois que les familles qui ont un nom ou odieux ou ridicule ne le quittent pas, j'ajoûte ici qu'il y en a qui ne portent plus le nom obfcene qu'elles portoient autrefois. Lifez ces paroles de Mr. Menage (29): HAUTECLAIR. „ Nom de famille. Ce nom fut donné du tans de Henri II. „ à un Maître des Requeftes, nommé *Couillard*; par une „ rencontre affez plaifante. Ce Maître des Requeftes alloit „ fouvant au Louvre. Un jour qu'il grattoit à la porte du „ Cabinet du Roy, ou de la Reyne, comme les Huiffiers lui „ demanderent fon nom, il n'ofa le leur dire diftinctement, „ à caufe de l'obfcénité. Les Huiffiers ne l'entendant pas, „ ou feignant de ne le pas entendre, lui dirent qu'il dift fon „ nom haut & clair; d'où il fut enfuite appellé *Hauteclair*. „ Je tiens cette Hiftoire de Mr. du Puy, qui l'a apprife de „ Mr. de Thou, lequel au livre VIII. de fon Hiftoire, pag. „ 262 de l'édition de Genéve, fait mention de ce changement de nom; mais en paffant. *Negotium datum P. Altoclaro, Libellorum Supplicum Magiftro, qui pudendo alio* „ *cognomine indigetabatur, ut negotium Regium*, &c". Il avoit dit dans la prémiere Edition de fes Origines, que *les Beauharnois d'Orleans ont auffi changé leur nom de Beauvit à caufe de l'obfcenité en celui de Beauharnois*; mais dans la feconde Edition il dit que c'eft une fable.

(27) *Majores ejus Regum cognomine infignes fuerunt; fed cum id fublime & jocis aptum, ex rege regius factus eft, ut ipfe dictitare folitus.* Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *pag.* 70.

(28) *Dans l'Article* FEUARDENT, *Rem.* (*A*).

(29) Menage, Origines de la Langue Françoife, *pag.* 393. *Edit. de* 1694.

Je prévoi que ceux qui fe fouviendront d'une Remarque de Mr. de Vigneul Marville, en lifant ce que j'ai dit dans l'Article du Cordelier Feuardent, m'objecteront qu'il ne faloit pas que je m'étonnaffe de ce qu'on ne quitte pas les noms de famille ridicules ou odieux. Ils foutiendront qu'on n'a pas cette liberté, & allégueront ces paroles du Mélange d'Hiftoire & de Littérature (30): *Sur ce que* M. de la Roque *dit, que depuis l'Ordonnance d'Amboife du* 26 *Mars* 1555 *il n'eft point permis de changer de nom, fans la permiffion du Prince: il faut remarquer que bien auparavant cette Ordonnance, on ne changeoit point de nom fans être autorifé.* On prouve cela par l'exemple du barbier de Louïs XI, & l'on rapporte les termes des Lettres patentes de ce Prince par lefquels il veut & ordonne qu'Olivier le Mauvais (*a*) (c'étoit fon barbier) *& fa pofterité & lignée foient dorefnavant furnommez le Dain . . . . fans qu'il foit loifible à aucun de plus les furnommer dudit furnom de Mauvais, lequel nom nous leur avons ofté & aboli, oftons & aboliffons par ces dites prefentes.* Ces Lettres font datées du mois d'Octobre 1474, & furent enregîtrées au Parlement de Paris le 30 de Janvier 1474 (31). Si ceux qui me voudront faire cette objection la croient folide, ils ne favent pas bien juger des chofes. Voici mes Réponfes. Je dis en 1 lieu, que mon expreffion fe doit entendre comme celle-ci, *je m'étonne que les debauchez ne craignent pas le préjudice qu'ils font & à leur fanté & à leur reputation.* C'eft parler au tems préfent, & néanmoins c'eft avoir en vue auffi bien les fiecles paffez que celui où l'on s'exprime de la forte; & ainfi la maniere dont j'ai parlé pour fignifier mon étonnement de ce qu'on ne quitte pas les noms ridicules ou odieux, ne tombe pas moins fur le tems qui a précédé l'Ordonnance mentionnée par Mr. de la Roque (32), que fur le tems qui l'a fuivie. Or il eft certain qu'avant le tems de cette Ordonnance il y eut des gens qui fe défirent de leur nom, ou qui le changérent, & le déguiférent. Mr. de la Roque (33) cite Mr. Menage qui a *dit que Guillaume le Rat, faché comme l'on croit de porter le nom d'un infecte, fe furnomma Lefrat, & que Jean Dorat Profeffeur du Roi en Grec changea fon nom de Difnemandy . . . qui étoit l'ancien nom de fa famille, en celui de Dorat ou Dauras.* Il feroit abfurde de prétendre qu'ils obtinrent du Roi cette permiffion. Mr. de Vigneul Marville ne le prétend pas. *Je croirois bien*, dit-il (34), *qu'avant l'Ordonnance d'Amboife, plufieurs fe feroient ingerez de changer leurs noms fans recourir au Prince; & que peut-être le Medecin nommé Sansmalice, auroit changé ce nom en celui d'Akakia, fans prendre des Lettres de François I; mais auffi n'étoit-ce qu'une fimple traduction d'un mot François en un mot Grec.* Voilà donc le même Auteur que l'on voudroit m'oppofer, qui tombe d'accord que la patente de Louis XI n'empêchoit pas que l'on ne changeât de nom. Auffi devons-nous croire qu'elle fut expédiée à fon barbier, non pas afin qu'il lui fût permis de changer fon nom de famille, mais afin qu'on ne perfiftât point à le lui donner. C'étoit un homme fort haï dans le Roiaume, & par conféquent on fe fût plu à le traverfer dans le deffein qu'il avoit de fe défaire d'un nom qui lui faifoit honte. Voilà le motif des Lettres patentes. Elles ne fervoient donc point de regle pour cent autres cas où le public ne fe feroit point intéreffé. Que fi fous prétexte d'une Verfion Greque, on pouvoit impunément fubftituer au nom *Sansmalice*, celui d'*Akakia*, à plus forte raifon étoit-il permis de fubftituer un nom à un autre quand la différence entre les deux ne confiftoit que dans l'infertion, ou dans la tranfpofition, ou dans le retranchement de quelques lettres. Je dis en 2 lieu, que l'expérience combat pour moi, vu qu'il y a quantité d'Auteurs célébres qui ont pris un nouveau nom fans fe faire autorifer pour cela par leur Souverain (35). 3. J'ajoûte qu'il eft apparent que l'Ordonnance du 26 de Mars avant Pâques 1555 ne tendoit qu'à prévenir les ufurpations de Nobleffe, ou quelque autre fraude, & qu'ainfi quand on n'avoit point d'autre vue que celle qu'avoit notre Regius, on n'étoit pas bridé par cette Ordonnance. 4. Je dis auffi qu'apparemment elle ne fut pas mieux obfervée que celle des Etats de Blois de l'an 1579, qui défendit *à tous Gentils-hommes de figner dans les Actes & Contracts aucun autre nom que celuy de leur famille, à peine de nullité. . . . Cet Article n'a pas eu tout l'effet qu'on s'étoit propofé: Car bien des perfonnes au lieu de l'obferver y ont contrevenu formellement, ce que j'ay remarqué*, ajoûte Mr. de la Roque, *dans des Actes authentiques & publics* (36). 5. Je répons

EXAMEN d'une Objection tirée de la défenfe de changer de Nom.

(30) Vigneul-Marville, Mêlang. *Tom. I, pag.* 259. *de la* 1 *Edit. de Rouën.*

§ (*a*) *Le Mauvais*, à l'antique *ly mauffez*, ou *le mal faifant*, eft un fynonyme de *Diable*, comme cet homme eft auffi appellé dans plufieurs Livres de ce tems-là. Le Roi Louïs XI. lui changea ce furnom trop vifiblement odieux en celui de *le Dain*, & cela peut-être par une maligne complaifance pour un tel homme, qui tout rufé qu'il étoit, fut affez fot pour ne fentir pas, que dans le langage d'alors, *le Dain* & *le Damné* étoient [illegible] fynonymes, ou à-peu-près. REM. CRIT.

(31) *Si Mr.* Vigneul Marville *fe fût fouvenu qu'alors l'année commençoit à Pâques, il n'auroit pas dit*, Melanges, *Tom. I, pag.* 260, qu'il y a faute à la date, *ces Lettres du Mois d'Octobre* 1474, *n'aiant pu être enregîtrées qu'en l'année fuivante.*

(32) Gilles André de la Roque, Sieur de la Lontiere, Traité de l'origine des Noms, *pag.* 18[illegible]

(33) *Là-même, pag.* 96.

(34) Vigneul Marville, Mêlanges, *Tom. I, pag.* 260.

(35) *Voiez la* Harangue de Majoragius, *que j'ai citée ci-deffus Remarque* (*E*) *de fon Article. Voiez auffi la Remarque* (*A*) *de l'Article* PAREUS (David.)

(36) La Roque, Traité de l'origine des Noms, *pag.* 100.

On ne fauroit révoquer en doute après avoir bien examiné plufieurs endroits (*f*) de fes Livres, qu'il ne foit d'avis qu'il faut prier pour les morts.

(*f*) *On les peut voir dans le* Calvino-Turcifmus, *Livr. IV. Chap. VIII, pag. m.* 840, *& feq.*

répons en dernier lieu, que l'Ordonnance d'Amboife bien obfervée ne devroit pas empêcher que nous ne fuffions furpris de ce que les noms de famille ridicules ou odieux ne font pas abandonnez; car on en peut obtenir la permiffion fi on la demande au Prince (37), & nous voions entre autres exemples dans le Livre de Mr. de la Roque, que *Jaques Miette* (ce nom eft bas & rampant & prête le dos aux quolibets) *eut des Lettres du Roy Henri IV en Mars* 1603 . . . . *qui luy permirent de quitter fon nom en prenant celui de Lauberie* (38). Voiez les Bigarrures de des Accords, Livr. IV, Chap. II; & Baillet, Auteurs déguifez, Chap. V & VI. Le Pere Commire s'appelloit Commere, dit-on dans le Menagiana.

(37) La Roque, Traité de l'Origine des Noms, *pag.* 182.

(38) La Roque, Traité de l'origine des Noms, *pag.* 182.

REIHING (JAQUES) Profeffeur en Théologie à Tubinge, étoit d'Augsbourg, & d'une de ces anciennes Familles qu'on nomme *Patriciennes.* Il nâquit l'an 1579. On l'envoia faire fes études à Ingolftad; & il fit des progrès qui plurent beaucoup à fes maitres (*a*). Lors qu'il fut à l'âge où l'on donnoit aux anciens Romains la robe virile, il fit vœu de prendre l'habit de Jéfuite, s'il relevoit d'une maladie dangereufe dont il étoit accablé. Il guérit, & il accomplit fon vœu, malgré les oppofitions de fa mere (*b*). Il fit fon noviciat à Landsberg (*c*); & il fe rendit enfuite fort célèbre dans fon Ordre. Il enfeigna les Humanitez à Infpruck, & la Philofophie & la Théologie à Ingolftad; & il s'aquitta fi bien de ces Charges, qu'il fut jugé digne du Doctorat en Théologie par le Général Aquaviva. Il y fut promu à Dillingen (*d*); & il fe fentit un nouveau zêle depuis ce tems-là pour la défenfe de la Communion de Rome: deforte que fes Superieurs le donnérent en qualité de Prédicateur *aulique* à Wolfgang Guillaume, Duc de Neubourg, qui avoit quitté *tout* fraîchement la Religion Proteftante (*A*), & qu'ils le chargérent d'écrire contre cette Religion. Il ne fongeoit nuit & jour qu'à former des Argumens qui renverfaffent de fond en comble la Confeffion des Luthériens; mais comme fes Adverfaires lui oppofoient éternellement la fainte Ecriture, il fe vit contraint de confulter ce divin Livre, & d'y faire ferme, afin d'en tirer s'il étoit poffible les armes qui lui étoient néceffaires dans ce combat. Cette étude lui fit comprendre qu'il foutenoit la mauvaife caufe. Il quitta donc fon emploi, & fe retira à la Cour de Wirtemberg (*B*), où il embraffa le Luthéranifme. On le fit Profeffeur en Théologie à Tubinge, Prédicateur ordinaire, & Directeur d'un College. Il remplit habilement toutes ces fonctions, & fit des Livres qui furent fort bien reçus. Les Jéfuites n'oubliérent aucune forte de promeffes & d'attraits pour le faire revenir (*C*): mais ce fut en vain;

(*a*) *Il étudioit au College des Jéfuites.*

(*b*) *Tiré de* Spizelius, *in* Templo Honoris, *pag.* 93, 94.

(*c*) Rauscherus, *in* Laud. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theol. *pag.* 897.

(*d*) *Idem, ibidem, pag.* 898.

(*A*) *Le Duc de Neubourg, qui avoit quitté tout fraîchement la Religion Proteftante.*] Martin Raufcherus, qui fit l'Oraifon funebre de Reihing, ne dit rien qui nous porte à croire que ce Jéfuite ait contribué au changement de Religion du Duc de Neubourg. Theophile Spizelius (1) a gardé le même filence: le Pere Alegambe (2) l'a gardé auffi. Ils fe contentent tous trois de dire qu'un peu après que ce Prince eut changé de Religion, le Pere Reihing lui fut donné pour *Prédicateur.* Quelques Auteurs néanmoins affûrent que ce *Jéfuite fut le grand Convertiffeur* du Duc de Neubourg, & *qu'il le gagna par des intérêts humains.* Voici les paroles d'un Journalifte dans l'Extrait d'un des Ouvrages de Mr. Leti (3): „ Les Princes de la Maifon „ de Neubourg étoient autrefois Proteftans, mais un Je- „ fuite nommé *Jaques Reihing* trouva le moyen d'en faire „ changer un de Religion, par d'affez (*) bonnes raifons „ de Politique, que l'on pourra voir dans l'Auteur. Mais „ ce qu'il y a de furprenant, le Convertiffeur lui-même „ embraffa enfuite la Religion Proteftante, pour réparer en „ quelque forte la bréche qu'il lui avoit faite, en détachant „ le Duc de Neubourg de fon corps. L'Abbé *Pacichelli*, & „ *Baccati* Secretaire de celui qui étoit alors Nonce à Colo- „ gne, citez par l'Auteur, attribuent ce changement *à un* „ *occulto giudicio di Dio*; mais il n'eft pas fort difficile à „ concevoir, pour les Proteftans, qu'un homme, qui étu- „ die la Controverfe, change de fentimens, & trouve que „ les Proteftans ont raifon: de même qu'un Prince paffe, „ par interêt, de la Religion Proteftante à la Catholique, „ il n'y a pas plus de miracle en l'un, qu'en l'autre, & l'on „ n'a point de fujet de dire, avec un perfonnage de *la Filli* „ *di Sciro:*

„ *Le vie de gli Dei*
„ *Sono ofcure & ritorte,*
„ *Ch'il crederebbe? in fomma*
„ *E il cielo un Laberinto, in cui fi perde*
„ *Chiunque va per ifpiarne i fati*".

(1) *In* Elogio Reihingii, *in* Templo Honoris referato.

(2) *In* Biblioth. Scriptor. Societ. *pag.* 269.

(3) Bibliotheque Univerfelle, *Tom. XIV, pag.* 14, *dans l'Extrait de la II Partie des* Ritratti Hiftorici, overo Hiftoria dell' Imperio Romano in Germania, fcritta da Gregorio Leti.

(*) *Pag.* 162.

(*B*) *Il fe retira à la Cour de Wirtemberg.*] Spizelius a fait ici un grand péché d'omiffion: il n'a point marqué l'année de cette retraite. On n'a point fait cette faute dans l'Oraifon funebre de notre Reihing; mais les Imprimeurs du Sieur Witte y ont tellement falfifié cette date, qu'elle ne me fert de rien. Ils difent que Reihing, s'étant évadé de la Cour du Duc de Neubourg, arriva à celle de Wirtemberg au commencement de l'année 1601 (4). Ils ont oublié fans doute *vigefimi*; car j'apprens d'ailleurs (5) qu'il fortit clandeftinement de chez le Duc de Neubourg le 5 de Janvier 1620, & qu'il s'en alla à Hochftett chez la mere de ce Prince, d'où il paffa à Ulme, puis à Stutgard, enfin à Tubinge où il abjura le Papisme, & prêcha fur les motifs de fa Converfion le 2 de Janvier 1621. Je trouve ici quelque brouillerie, quand je compare le récit de Paul Freherus avec celui de Raufcherus; car felon ce dernier, on examina pendant huit jours le nouveau venu, & puis on l'envoia à Tubinge, où il fut immatriculé dans le Livre du Recteur de l'Académie. S'il étoit arrivé à Stutgard au commencement de Janvier, & s'il y avoit fubi un examen de huit jours avant que d'aller à Tubinge, comme l'affûre Raufcherus, il n'a point prêché à Tubinge fur les motifs de fon changement le 2 de Janvier, comme l'affûre Freherus. Je croi qu'il y a deux fautes d'impreffion dans le récit de Freherus; & que pour les rectifier il faut dire que Reihing fortit de la Cour du Duc de Neubourg le 5 de Janvier 1621, & qu'il prêcha à Tubinge le 22 de Janvier de la même année. Ne foiez pas étonnez du long examen qu'on lui fit fubir. Les Proteftans fe défient fort d'un Jéfuite, & ils étoient alors en Allemagne dans un état où la défiance étoit néceffaire. D'ailleurs il eft rare de voir un Jéfuite de réputation quitter fon Ordre pour fe faire Proteftant; ainfi l'on fe figure qu'une telle rareté tient du prodige, & doit être examinée foigneufement, afin qu'on découvre fi elle eft un bon préfage, ou l'avantcoureur de quelque mal. Le Duc de Wirtemberg, aiant fû que le Pere Reihing étoit venu pour changer de Religion, affembla fes Théologiens & leur donna ordre de le bien examiner. Ils foutinrent le perfonnage de Catholiques, & propoférent à ce Pere pendant huit jours les difficultez que l'on objecte aux Proteftans. Il y répondit de telle forte, qu'il fit paroître qu'il avoit comparé enfemble les deux Religions avec beaucoup d'attention. *Juro vobis Auditores: toto illo, quo res ferio utrinque acta eft, octiduo, eu in omnibus, & quidem cardinalibus fidei noftræ articulis depromfit & exhibuit fundamenta, ut neminem non in admirationem fui converteret? Sacræ etiam Scripturæ teftimonia, quibus noftrorum fententia firmari folet, ita in numerato habebat, ita illi præcipui textus erant in mundo* (6), *ac fi totam ætatem in fcholis noftris infumpfiffet. Quæ profectò non rudem & novitium, fed aliquem in hac militia veteranum arguebant* (7). Aiant paffé par cette épreuve on le jugea digne de l'adoption, & on lui dit ce que Priam déclara à Sinon (8). *Soluto conventu lætum ex aula carmen accipit:*

Quisquis es, amiffos hinc jam oblivifcere Graios:
Nofter eris (9).

(4) *Venerat fub an*[illegible] *eium in*[illegible] *sis an*[illegible] *fupra* [illegible] *illuft*[illegible] *excem*[illegible]*um primi in*[illegible]*ulam.* Marti[illegible]us Rauſc[illegible]erus *in* Lau[illegible]at. funeb[illegible] Reihin[illegible]i, *apud* Wi[illegible]te, Memor. Th[illegible]olog. *pag.* 903.

(5) Paulus Freherus, *in* Theatr. Virorum illuftr. *pag.* 431.

(6) *C'eft une Phrafe de* Plaute, *qui fignifie la même chofe, qu'in numerato, ou qu'in prompta.*

(7) Martinus Rauscherus, *in* Laud. fun. Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 903.

(8) Virgilius, Eneid. *Libr. II Verf.* 148.

(9) Rauscherus, *ibid. pag.* 905.

(*C*) *Les Jéfuites n'oubliérent aucune forte de promeffes & d'attraits pour le faire revenir.*] Plus les Proteftans fe glorifioient de la converfion d'un perfonnage fi célébre, plus les Jéfuites étoient fâchez de l'avoir perdu. Il s'étoit fait eftimer dans la Compagnie par fes bonnes mœurs, par fon éloquence, & par fon érudition (10): c'eft pourquoi fon changement affligea tout l'Ordre, & l'on emploia mille moiens pour le regagner. Le Pere Keller lui promit toutes fortes d'avantages, avec une pleine liberté, ou de retourner chez les Jéfuites, ou d'être Chanoine, ou de vivre dans le monde. Il lui donna la carte blanche, & lui engagea fa parole que les Supérieurs ratifieroient tout ce qu'il lui prometroit. *Quam lautas ille* (Kellerus) *fecit pollicitationes? quam pingues conditiones & propter quas vel vadimonium deferi poffet, Reihingo obtulit? videlicet optionem illi permiferat, utrum in Lojolæ familia manere, an verò in Canonicum aut Laicum fe componere eligeret: dummodo ad finum Romanæ Ecclefiæ rediret. Proferebat hanc in rem chartam puram, quam Itali biancam vocant, cui inferiberet, quicquid animo collibitum effet fuo: nec de approbatione Superiorum dubitaret* (11). Conrad Reihing Jéfuite, qui étoit Recteur de College à Augsbourg, & frere du converti, ne ceffoit de lui écrire pour l'exhorter à revenir dans le giron de l'Eglife (12): plufieurs autres Jéfuites lui écrivirent fur le même ton. Chriftophle Grenzing fon Provincial fut le prémier qui le rappella: il lui promit que la Compagnie lui

(10) *Voiez le Fragment d'une Lettre du Jéfuite* Jean Agricola *Prédicateur d'armée du Comte de* Tilli. *Voiez, dis-je, ce Fragment in* Oratione funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *p.* 898, 899.

(11) Rauscherus, *ibid. apud* Witte, *pag.* 912.

(12) *Idem, ibid. p.* 913.

vain; il méprisa leurs cajoleries, tout de même que les médisances qu'on fit courir contre lui (*D*).

lui ouvriroit les entrailles de sa miséricorde. *Quid dicam de literis Christophori Grenzing Provincialis, qui primus ex omnibus à fuga illum retrahere tentavit cum hoc monito: quod* Societas redeunti viscera miserationis & benignitatis recludat (13)? Le Général même Mutius Vitelleschi le fit assûrer avec mille protestations de sincérité, qu'on le recevroit à bras ouverts, & qu'on n'en useroit pas envers lui comme l'on en avoit usé envers Marc Antoine de Dominis, mais le plus cordialement du monde. Reihing ne s'y fia point, ou plutôt il fut si persuadé que l'Eglise qu'il avoit quittée n'étoit pas bonne, qu'il persévéra inébranlablement dans la Protestante. Le Jésuite George Stengelius avoua dans des Ecrits imprimez, que leur Compagnie avoit reçu une grande plaie par la sortie de ce sujet. *Nec dissimulavit hoc ipsum Georgius Stengelius, qui in scriptis suis hactenus publicatis, non uno loco conqueritur*, ingens discessione Reihingi, Societati suæ vulnus esse inflictum (14). Il n'y a presque point d'Ordre de Religieux d'où les Protestans aient tiré aussi peu de prosélytes, que de celui dont Reihing sortit. Cela augmentoit la sensibilité des Jésuites, au lieu de la diminuer. Vous allez connoître par ces paroles combien les Protestans triomphérent d'une telle singularité. (15) *Quod quidem factum, quàm illustre, quàm admirabile, quàm insperatum rarumque nobis acciderit, ne commonere quidem vos opus est. Clericum Regularem, & Societatis Ignatianæ Patrem ad castra transire Evangelicorum, contra quos hactenus omni impetu steterat: sive ut latinè dicam*, Jesuitam fieri Lutheranum, *res est imprimis memorabilis, & in tabulas æternitatis referenda. Res, cujus prædicatio multorum adhuc seculorum ingenia, ipsamque posteritatis memoriam fatigabit. Res, quam nemo hodie* (16) *aut fando acceperit, aut oculorum fide fuerit arbitratus.* La France n'a guere vu de ces exemples: elle en vit un l'an 1647, lors que Jarrige se fit de la Religion.

(13) Rauscherus, *in* Laudat. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theolog. *pag.* 913.

(14) *Ibid. pag.* 899.

(15) *Idem, ibid. p.* 904.

(16) *Cet Auteur avoit oublié sans doute la Conversion d'Hasenmullerus: j'en parle dans l'Article* JARRIGE, *Remarque* (*E*).

(*D*) *Il méprisa* . . . *les médisances qu'on fit courir contre lui.*] On fit des Vers contre lui en Langue Allemande qui le diffamoient horriblement, & l'on répandit des Lettres dans les villes & dans les Cours d'Allemagne pour le dépeindre comme un scélérat. On le traitoit de parasite, qui avoit préféré la bonne chere & les bons vins à la solitude & à l'oraison: on l'accusoit d'avoir été trop grand Courtisan auprès des Dames, & d'avoir conçu tant d'amour pour une fille qu'il la débaucha, & l'engrossa; l'enflure du ventre, ajoûtoit-on, aiant découvert le crime, il falut s'enfuir pour éviter l'infamie & le châtiment. *Circumvolitarunt vernacula lingua infames rythmi, & calumniosæ literæ, aulas, urbes, oppida perniciosissimè pererrarunt. Narrarunt aulæ Palatinæ parasitum: gynæcei asseclam: argenteos orbes, exquisita fercula, & liquorum illius Dei, qui olim Indos expugnavit, præ lectione, præ oratione, præ solitudine amasse: vitæ cælibis quietem deliciis prætulisse: Floræ & Veneris, non Societatis Sacerdotem fuisse: salacitatis libidine pruriisse: speciosam puellam impudicè deperiisse: inclinasse virginem, & infami compressu gravidasse: cumque illa uteri bulgam plus æquo intumescentem celare non posset, deserto vadimonio, mali facinoris infamiam, & pœnas metuentem erupisse* (17). Reihing réfuta ces médisances, par une belle Apologie qu'il envoia à la Cour de Wirtemberg (18). Il se passa une chose qui fit paroître hautement son innocence. Le Duc de Baviere envoia trois Déprutez à cette Cour, savoir Henri de Stein, le Jurisconsulte Faber, & le Pere Keller Jésuite Recteur du College de Munich. Ils furent chargez de demander qu'on leur rendit ce transfuge & ce déserteur, & ils étalérent tous les crimes dont on l'accusoit. Le Duc de Wirtemberg leur fit réponse que si Reihing étoit coupable de ces crimes, ils n'avoient qu'à procéder contre lui juridiquement, qu'il leur donneroit des Juges integres qui prononceroient sur l'accusation sans nulle partialité; mais que si le prosélyte étoit innocent, il étoit juste qu'on le laissât en repos dans l'exercice de la Religion qui lui paroissoit la meilleure (19). S'il arrivoit, ajoûta le Duc, que mes deux Prédicateurs abandonnassent leur Religion, je ne voudrois pas sortir de ma chambre pour ce sujet, je n'en remuerois pas le pied. „ *Subjunxit* „ *hoc mantissæ loco generosissimus Princeps:* Quod si fors „ hodie eveniret, utrumque Aulæ meæ Concionatorem „ à Religione sua deficere: eorum causâ, ne pedem qui- „ dem unicum extra limen promoverem (20)". Le Pere Keller s'aboucha alors avec Reihing, & lui reprocha cette tirade de déréglemens qui avoient donné lieu à tant de Chansons & à tant de Lettres satiriques. L'Accusé se défendit sur tous ces points avec beaucoup de vigueur, & se purgea même par serment en présence des trois Déprutez du Duc de Baviere. „ (21) *Memores responsi istius, quod* „ *tibi comitibusque tuis, in præsentia virorum honoratissi-* „ *morum, manu pectori admota, & sublatis in cœlum oculis* „ *catapultæ instar retorsit.* Ego, *inquiebat ille*, in con- „ spectu Cœlestis illius Arbitri hic consisto, qui quæ nos „ gerimus, auditque & videt. Coram divina ejus Majesta- „ te agnosco me peccatorum non infimum: sed hunc testem „ invoco, vacare me culpa omnium, quæ imputantur, pro- „ brorum: fallentem vindicet, qui nunquam fallitur". Keller n'aiant pu rien obtenir de l'ancien Confrere, se retira en lui disant, *Eve vous a fait tomber.* Sa pensée étoit que l'envie de se marier avoit contraint Reihing à renoncer au Jésuitisme, & au Papisme. Ce fut à quoi se réduisirent enfin toutes les Accusations; les autres disparurent, mais on s'obstina à soutenir qu'il n'étoit passé à la Communion Protestante, qu'à cause qu'il étoit devenu amoureux. On ajouta qu'après s'être marié, & avoir eu bien des enfans, il fut si chargé d'entraves qu'il n'eut point la force de retourner à la confession de la vérité, & qu'il sortit de ce monde pour aller dans les enfers. Voila le reproche que lui a fait Alegambe. *Prolapsus in turpes amores, ordinem, fidemque transfuga deseruit, factus errorum magister: ductâ dein domum pellice pro uxore, susceptis compluribus liberis, ita miser implicatus est, ut ad veritatis confessionem redire non sustineret. Sic in æternam mortem occubuit* (22). C'est un lieu-commun trop rebattu, & trop usé, je m'étonne que l'on ne se lasse point de le proposer. On l'a tourné en cent manieres, & il s'est trouvé des gens remplis de passion qui ont mieux aimé le faire servir contre le gros du parti, que contre les prosélytes. Ils ont dit que le prémier soin des Protestans en faveur d'un Moine, ou d'un Prêtre, qui passe dans leur Communion, est de lui chercher une femme; c'est le ciment qu'ils emploient pour l'incorporer à leur Secte, & pour l'y tenir fermement collé (23). Ils se persuadent que de tels oiseaux de proie ne peuvent être mieux attirez, ni mieux apprivoisez que par ce morceau de chair. Que cela est grossier! je ne le rapporte que comme un exemple des brutalitez à quoi s'émancipent assez souvent les Controversistes. *Quinetiam ausim dicere eos studiosius multò laborare in quærenda quamprimùm, & fucati conjugii glutino alliganda unicuique transfugæ concubina, quàm in indaganda vitæ præteritæ ratione ac moribus. Illud quippe certò credunt non posse id genus accipitres vel efficaciùs accersiri, vel meliùs cicurari, quam si ejusmodi carnis illicio inescentur* (24). Le Pere Reihing avoit bien prévu sans doute qu'on l'attendroit là, & qu'il seroit exposé à ces dures railleries s'il se marioit: mais il se mit au dessus de cette crainte; il eut plus d'égard aux dogmes du grand Apôtre des Nations qui veut que l'Evêque se marie, & qui a mis entre les doctrines du Diable la défense de se marier. Il se maria donc l'année suivante, & choisit dans sa patrie une épouse qu'il n'avoit jamais vue (25). C'étoit une fille d'élite & de fort bonne maison, belle, sage, ornée de toutes sortes de vertus. *Altero, postquam in hanc urbem venit, anno, cùm Tarsensis Apostoli mandatum animo secum versaret*, quo EPISCOPUM unius Uxoris Virum esse jussit, *& quo nomine ipse ille Gentium Doctor doctrinam matrimonio interdicentium appellaret, animum ad conjugium appulit, exemploque suo vetus illud Euripidis comprobavit:* Fatalem viro fœminæque torum esse (26).

(17) Rauscherus, *in* Laud. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 905.

(18) *Idem, ibidem, pag.* 906.

(19) *Si hæc crimina, quorum reum postularent, deferrentque, veritate niterentur; fas esse, & potestatem ipsis in Aula adversus eum lege ac judicio experiri: habituros judicem neutri parti addictum, sed ex æquo & bono jus dicentem. Sin autem, &c.* Idem, ibid. *pag.* 908.

(20) *Idem, ibidem.*

(21) *Idem, ibidem, pag.* 906: *ceci est une Apostrophe de l'Orateur au Pere Keller.*

(22) Alegambe, Biblioth. Script. Societ. *p.* 209. *Notez que* Sotuel *supprimé tout l'Article de* Jaques Reihing.

(23) *Confrontez avec ceci les* Nouvelles Lettres de la Critique générale de Maimbourg, *pag.* 497, 498.

(24) Jacobus Gualterius, Tabula Chronographica, *Sæc. IX, Cap. VI, pag. m.* 636.

(25) *Elle s'appelloit Marie Velser, & étoit fille d'Antoine Felix Velser*, Morum & virtutum & formæ ornamentis conspicua lectissimaque Virgo. Rauscherus, *in* Laudat. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theolog. *pag.* 909.

(26) *Idem, ibidem.*

Remarquez bien que Reihing, & l'Auteur de son Oraison funebre, expliquent comme un Précepte les paroles de St. Paul: ils prétendent que l'Apôtre ordonne aux Pasteurs de l'Evangile d'être mariez, & de ne l'être qu'à une femme. Ce seroit sans doute la véritable interprétation des paroles de St. Paul, si on les prenoit à la lettre, je veux dire selon les loix de la Grammaire; car les termes qui désignent le mariage de l'Evêque avec une seule femme sont autant régis par le mot *il faut* (27), que ceux qui désignent l'irrépréhensibilité, la sobriété, la prudence, la gravité, la modestie, l'équité, la modération, & le desintéressement de l'Evêque. Comme donc il seroit absurde de prétendre que St. Paul laisse à la liberté des Pasteurs d'être sobres, modestes, irrépréhensibles, &c. ou de ne l'être point, il est absurde de prétendre qu'il laisse à leur choix ou d'épouser une femme, ou de n'en épouser aucune; cela, dis-je, est absurde, si l'on s'attache au sens literal, & si l'on suppose que St. Paul a observé l'exactitude de la Grammaire. Je ne parle point d'une exactitude rigoureuse comme celle qu'on observe dans les Articles d'un Traité de Paix, où l'on pese toutes les expressions, afin d'empêcher les abus que l'on pourroit craindre d'une équivoque, ou de l'omission d'une particule. Je ne parle point non plus de l'exactitude severe de ces Grammairiens scrupuleux, pédans, ou puristes, qui aimeroient mieux emploier trois heures à corriger une période, que de souffrir qu'il y restât quelque négligence. Je parle d'une méthode de s'expliquer nettement & sans confusion, comme feroient les gens de bon sens dans une Lettre où ils donneroient des ordres à un Précepteur. S'ils lui écrivoient, *Nous voulons que nos enfans prient Dieu deux fois le jour, qu'ils aillent au temple deux fois la semaine, qu'ils ne jurent point, qu'ils ne soient point querelleux, qu'ils obéissent à leur mere, qu'ils aillent à la Comedie tous les Lundis*, il regarderoit tout cela comme des préceptes; il ne s'imagineroit point qu'on laisse à sa discrétion ou de mener ses éleves à la Comédie tous les Lundis, ou de ne les y point mener: car il supposeroit que ses maîtres en ce cas-là n'eussent point lié *nous voulons* avec *qu'ils aillent à la Comedie*, & qu'ils eussent changé de verbe, qu'ils eussent dit par exemple, *& nous vous permettons de les mener à la Comedie tous les Lundis.* Il faut donc demeurer d'accord que si un Sophiste s'opiniâtroit à soutenir que tout ce que dit Saint Paul des qualitez d'un Evêque est d'obligation, il ne seroit pas facile de le réfuter; & qu'il faudroit lui demander humblement qu'il trouvât bon qu'on se départît des rigueurs grammaticales (28): vu qu'il n'est point apparent que cet Apôtre ait voulu exclure de l'Episcopat ceux qui pourroient vivre dans la continence, ornez d'ailleurs de tous les talens requis. On voit par-là qu'un attachement trop scrupuleux au sens literal de l'Ecriture seroit fort souvent une source d'illusion, & que l'Axiome, *summum jus summa injuria*, doit être considéré & consulté en bien des ren-

REFLEXION sur le passage où Saint Paul semble commander aux Evêques d'être mariez.

(27) *Δεῖ οὖν τὸν ἐπίσκοπον ἀνεπίληπτον εἶναι, μιᾶς γυναικὸς ἄνδρα, νηφάλιον, σώφρονα* &c. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, &c. *I ad Timoth. Cap. III, Vers.* 2.

(28) *C'est ici qu'il faudroit faire valoir la Regle* Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit.

Il devint hydropique la sixieme année de sa conversion, & fut suffoqué d'un caterre quelque tems après (*e*) (*E*). On fit courir de nouveaux mensonges sur sa mort (*F*). Je donnerai le Catalogue de ses Ecrits (*G*).

(*e*) *Tiré de* Spizelius, *in* Templo Honoris reserato, *pag.* 95 *& seq.*

rencontres par les Interprétes. On voit en même tems qu'il faut faire, non pas ce que les Apôtres ordonnent selon le sens grammatical, mais ce que le bon-sens nous dicte qu'ils ont eu dessein d'ordonner. St. Paul selon la Grammaire commande le mariage aux Evêques, mais la Raison nous montre qu'il n'a prétendu leur défendre que la polygamie. C'est donc à cela qu'il s'en faut tenir. Reihing & ses semblables ont tort de trouver là un commandement de se marier; on n'y en trouve raisonnablement que la permission: mais leur erreur est beaucoup plus digne d'excuse, que la hardiesse épouvantable que l'on s'est donnée d'interdire le mariage aux Ecclésiastiques. Les peuples ne se laveront jamais devant Dieu, de la lâcheté qu'ils ont eue de souffrir que l'on abrogeât les Loix de St. Paul, claires, précises, intelligibles s'il en fut jamais. Ils en ont été bien punis par le déluge effroiable d'impuretez qui a souillé leurs familles, & ils n'en sont pas quittes encore. Disons en passant que l'on a traité l'Ecriture dans le Christianisme à-peu-près comme le Code de Justinien. On est bien aise quand le Droit coûtumier est conforme au Droit écrit; mais si l'on trouve mieux son compte au Droit coutumier qu'au Droit écrit, on se passe de toute conformité. Le Christianisme pendant plusieurs Siecles n'a point été un païs de Droit écrit.

(*E*) *Il fut suffoqué d'un caterre quelque tems après.*] Voici une nouvelle omission de Spizelius: il ne marque ni le jour ni l'année de la mort de Reihing. Pour suppléer à ce défaut, je dirai que cet Ex-Jésuite décéda le 5 de Mai 1628 (29). Il étoit allé aux bains selon l'avis des Médecins, & s'étant couché pour prendre quelque repos, il s'endormit, & ne se réveilla plus. Son Panégyriste appelle cela une mort heureuse (30), telle qu'Auguste la souhaitoit & à soi-même, & aux siens. *Ultimum maximumque mortalium votorum nactus,* εὐθανασίαν, *quam ille orbis Regnator Augustus olim sibi suisque exoptavit* (31).

(*F*) *On fit courir de nouveaux mensonges sur sa mort.*] On l'annonça avant qu'elle fût venue; on attribua son hydropisie à la vangeance céleste; on déclama sur ce qu'il mourut sans communier; on soutint qu'aux approches de la derniere heure il fut bourrelé cruellement par les remors de sa conscience (32); enfin on divulgua qu'à l'article de la mort, il chanta la palinodie en présence des voisins. Il est bon de noter ces choses; elles portent témoignage sur l'aveuglement, & sur la fureur des passions, fruits de la crédulité & du faux zéle, la peste de la Raison, & la ruine du Bon-sens.

Vidimus volantes è vicinia chartas, immò ab Allobrogibus usque in manus nostras pervenerunt literæ, quæ eum in suprema vitæ meta positum, Evangelium ejerasse, & in præsentia Vicinorum, ipsiusque D. PREGITZERI palinodiam cecinisse loquerentur. O linguæ! ô calami! ô animorum effrons nequitia! Pudor & verecundia, quò recessistis? Aliter tu loqueris, Reverende Pregizere (33).

(*G*) *Le Catalogue de ses Ecrits.*] Son prémier Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1615, sous le Titre de *Muri civitatis sanctæ*, hoc est *Fundamenta* XII *Religionis Catholicæ quibus insistens Serenissimus Princeps Neoburgicus, Lutheranismo abdicato in Ecclesiam pedem intulit.* Il étoit alors outré Papiste. Balthazar Meisnerus, Fabrice Bassecourt, & Matthias Hoë, écrivirent contre lui. *Meisnerus è thesibus scalam centum & quadraginta gradus altam fabricavit, qua MUROS BABYLONIS ROMANÆ, ET CONFICTA PAPISTICÆ RELIGIONIS FUNDAMENTA demoliebatur. Bassecourtus TUBA DEI armatus, AD SUBVERTENDOS MUROS Ecclesiæ Romanæ progressus, eos velut illa Hierichuntis mœnia uno clangore disflare & solo æquare est aggressus. Ultimus Matthias Hoë* Enchiridion *opposuit, in quo Romanæ fidei nebulæ clarissima Scripturarum luce discutiebantur* (34). Il repliqua aux deux prémiers par un Ouvrage qui fut imprimé à Neubourg l'an 1617. En voici le Titre: *Excubiæ Angelicæ Civitatis Sanctæ pro defensione* XII *Fundamentorum Catholicorum Balthasari Meisnero præconi Lutherano, & Fabricio Bassecourt, Tibicini Calviniano, oppositæ.* Sa Replique à Matthias Hoë n'a paru qu'en Allemand, le Titre répond à ceci, *Enchiridium Catholicum Manuali D. Hoë oppositum.* Voions le Titre des Ouvrages qu'il publia depuis son entrée dans la Confession d'Augsbourg. *Laquei Pontificii contriti; quibus, adjuvante DOMINO, liberatus, Liberatori suo Ter Opt. Max. libenter meritò publicas gratias in Academia Tubingensi dicere voluit.* Tubingæ 1622 *in* 4. Germanicè, ibidem *eodem anno* in 4. *Dissertatio de vera Christi in terris Ecclesia, adversus larvatum Jesuitam Dillinganum:* ibid. 1622 in 4. *Araneorum opera, quas contra laqueos Pontificios contritos, texturam improbam suspenderunt Georgius Stengelius, Simon Schaitenreisser, & Laur. Forerus, Stilo Reihingi dejectæ:* ibid. 1623 in 4. *Apologeticus pro Dissertatione sua, de Ecclesia Christi:* ibid. 1624 *in* 4. Il publia en Allemand (35) la Retractation du Livre qu'il avoit fait contre le Docteur Matthias Hoë.

(29) Rauschenus, *in* Laud. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theolog. *p.* 916. Micrælius, Synt. Histor. Eccles. *pag. m.* 778, *met mal cette mort à l'an* 1624.

(30) *Conferez ce que dessus, Remarque* (*F*) *de l'Article* REGIUS.

(31) Rauscher. *in* Laudat. funeb. Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 916.

(32) *Horrentis conscientiæ morsibus mortalitatis lineæ jam vicinus infestari cœpit.* Ibid. *pag.* 917.

(33) Rauscher. *in* Laudat. fun. Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 917.

(34) *Ibid. pag.* 900.

(35) *A Tubinge l'an* 1623.

REINESIUS (THOMAS) l'un des plus savans hommes du XVII Siecle, nâquit à Gotha (*a*) ville de Thuringe en Allemagne le 13 de Décembre 1587 (*A*). Il fut Médecin de profession, mais il s'appliqua extrêmement à l'étude des Belles-Lettres, & c'est en ce genre de doctrine qu'il a le plus excellé. Il avoit déja pratiqué la Médecine en d'autres lieux (*b*), lors qu'il s'établit à Altembourg, pour y être le Médecin de la ville. Il y demeura plusieurs années, & il y obtint la qualité de Bourgmaitre. Enfin aiant été honoré de la Charge de Conseiller de son Altesse Electorale de Saxe, il fut resider à Leipsic, & y mourut le 14 de Févrièr (*c*) 1667 (*d*). Il avoit souvent refusé la Charge de Professeur, parce qu'il craignoit d'avoir des Collegues insupportables (*B*); & il y a bien de l'apparence que s'il se fût engagé aux emplois Académiques, il eût eu bien des querelles sur les bras, car il ne put pas éviter d'entrer en guerre avec un Professeur

(*a*) *Et non pas à* Altemburg, *comme on le dit dans le* Moreri.

(*b*) Witte, *in* Diario Biographico, *ad ann.* 1667. *Voiez la Remarque* (*B*) *Citation* (10).

(*c*) *Et non pas* 1657, *comme on le dit dans la* Bibliotheque de Konig, *& dans le* Moreri, *& ailleurs.*

(*d*) *Ex eodem* Witte, *in* Diario Biographico, *ad ann.* 1667.

(*A*) *Il nâquit . . . . le 13 de Décembre* 1587.] Quoi que je visse cette date en grosses lettres au bas de la Taille-douce de Reinesius au devant de l'un de ses Livres (1), il me restoit néanmoins quelque sorte de défiance lors que je considérois que les Journalistes de Leipsic disent qu'il mourut le 14 de Février 1667, à l'âge de soixante & dix ans (2). Ces Messieurs sont fort exacts, & personne n'étoit plus à portée qu'eux de s'informer du véritable âge de ce savant homme. Je voiois aussi qu'André Charles Abbé de saint George au païs de Wirtemberg remarque qu'il a vécu plus de soixante & dix ans, *obiit* Thomas Reinesius *septuagenario major* (3). On ne parle pas ainsi d'un homme qui meurt dans sa quatre-vingtieme année. Mais j'ai cessé de hésiter quand j'ai rencontré la Lettre où Reinesius assûre, qu'il y avoit prés de soixante & dix ans que ses Maîtres lui avoient recommandé de feuilleter fréquemment les Dictionaires (4). Il écrivit cela le 10 de Février 1665. C'est une très-bonne confirmation de la date qui est au bas de la Taille-douce.

(*B*) *Il avoit souvent refusé la Charge de Professeur, parce qu'il craignoit d'avoir des Collegues insupportables.*] Sa prémiere Lettre (5) à Gaspar Hoffman Professeur en Médecine à Altdorf m'apprend cette particularité-là. Ce Professeur lui avoit écrit que depuis trente ans il se trouvoit exposé aux criailleries, & aux médisances de ses envieux, & qu'il avoit eu à soutenir de rudes assauts (6). Reinesius lui répondit que la jalousie de certains esprits mal tournez le persécutoit aussi, & qu'il restoit si peu de véritable amitié au monde, & si peu d'équité & d'ordre dans la République des Lettres, que pour éviter l'orage il s'étoit tenu caché la meilleure partie de sa vie. *Me quoque circumstrepunt & adfligunt turbæ æmulorum, invidorum susurri, semidoctorum impudentia judicia. His enim heu! execrandis moribus hodie vivitur, ut de bonis judicent pessimi, de artibus imperiti, in literis dominentur thrasones; omnia sint fucata, & geminarum amicitiarum nihil ferè restet; quas intemperies seriò deploravi semper, & ut declinarem ista passiva,* βιώσας *maximam partem* λάθρα (7). Aiant été appellé souvent à des Professions Académiques, continue-t-il, je les ai refusées, n'espérant pas de pouvoir souffrir la mauvaise humeur de quelques personnes avec lesquelles il m'eût falu vivre, & j'ai mieux aimé demeurer ici où néanmoins je ne suis pas fort commodément. Il étoit alors Médecin de la ville d'Altembourg. *Nominatus toties ab Academicis, vocatusque à Principibus ad munus docendi publicum, repugnavi, socio uno alteroque è nostratibus (non enim sum* πολύφιλος*) consilii, voluntatibus utrorumque, quòd mores incommodos nonnullorum, cum quibus vivendum esset, tolerare posse non confiderem, & mansi in statione, nec ipsa satis commoda* (8). Voici une partie des incommoditez dont il donne le détail. Cela n'est point superflu ici, car ce sont des choses qui appartiennent à l'Histoire de sa vie. (9) *Quid enim hoc decennio* Altenburgi (Curiensia & Gerana (10) *transmittam, etsi & illic sat fuerit nubilorum) non expertus sum, in quo non tentatus? Post triste spectaculum expilatæ domûs amisi intra semestre tres jucundiss. filios, suavissimam conjugem, incomparabilem fœminam; solùm animus DEO nixus & invictus mihi superest, cum tantillo boni nominis, & quantum satis est frugali opum.* Αὐτῶς μὲν ἀλλ' ἐν ἐλευθερίῃ. *Trina vice, me Physico,* τὸ λεγόμενον ἐπιδήμιον *hanc urbem adflavit . . . Conjugium, quod ante triennium secundum inivi, est incommodius, quàm speraveram, & multis rei familiaris tricis, quas tamen deprecatus fui, me involvit, &, quod caput est, sterile; quò malo tristius nihil obvenire poterat antè liberis orbato,* καὶ ὅλῳ ἀτεκνωμένῳ. Il est à noter que des personnes mal intentionnées avoient envoié à Hoffman plusieurs cahiers des trois Livres *variarum Lectionum* de Reinesius pendant le cours de l'impression. Ce fut dans l'espérance

(1) *Ses* Lettres ad Hoffmannum & Rupertum, *imprimées à Leipsic l'an* 1660.

(2) Acta Eruditorum Lipf. 1682, *p.* 92.

(3) Andreas Carolus, Memorab. Eccles. Lib. II, *ad ann.* 1667, *pag.* 409.

(4) Reinef. Epist. XXIX ad Joannem Vorstium, *p.* 61.

(5) *Elle est datée d'Altembourg le* 16 *d'Octobre* 1638.

(6) *Voiez les* Lettres de Reinesius ad Hoffmannum & Rupertum, *pag.* 2.

(7) *Voiez les* Lettres de Reinesius ad Hoffmannum & Rupertum, *pag.* 6.

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid. pag.* 7.

(10) *Il entend par* Curiensia *l'emploi de Médecin de la ville d'Hof* (*en Latin* Curia) *dans le païs de Voigtland: & par* Gerana *un semblable emploi à Gera ville du même païs laquelle appartient aux Seigneurs de Plauen, desquels le nom de famille est Reussen, en Latin* Rutheni.

ſeur de Leipſic, quoi qu'une aſſez grande diſtance de lieu les ſéparât l'un de l'autre. Ce fut une querelle d'érudition au commencement, & puis un Procès d'injure porté au barreau (*e*). Je ne ſai point ſi Reineſius laiſſa des enfans ; mais je ſai qu'en 1638 il ſe plaignoit d'avoir perdu ſa prémiere femme, & tous les enfans qu'elle lui avoit donnez, & d'être remarié depuis trois ans avec une femme ſtérile (*f*). C'étoit bien la principale, mais non pas la ſeule incommodité, qu'il rencontrât dans ce ſecond mariage. Il eut part aux libéralitez qui furent faites par Louïs XIV. aux Savans les plus fameux de l'Europe. La ſomme qu'on lui envoia fut accompagnée d'une Lettre fort obligeante de Mr. Colbert, de quoi il lui témoigna ſa reconnoiſſance en lui dédiant ſes Obſervations ſur le Fragment de Petrone l'an 1666. Ceux qui ſont capables de juger d'une matiere de Litérature n'ont pas plutôt lu quelques pages de ſes Ecrits, qu'ils le mettent hors du rang de ces Humaniſtes qui n'ont que de la mémoire, & qu'ils le placent parmi ces Critiques qui vont au delà de leur lecture, & qui ſavent plus de choſes que les Livres ne leur en ont enſeignées. La pénétration de leur eſprit leur fait tirer des conſéquences, & leur ſuggere des conjectures qui les conduiſent à la découverte des thréſors cachez. Ils éclairciſſent par ce moien les lieux les plus ſombres de l'Erudition, & ils étendent les bornes de la ſcience de l'Antiquité. Reineſius étoit de la claſſe de ces Critiques, & il s'appliquoit beaucoup à déterrer ce que les autres n'avoient point dit. Si l'on voit un jour ſes Supplémens au Traité de Voſſius *de Hiſtoricis Græcis*, on admirera que Voſſius, qui avoit fait un ſi beau & un ſi ample Recueil, ait omis un ſi grand nombre de choſes. Les Lettres de Reineſius qui ont été imprimées nous apprenent qu'on le conſultoit comme un oracle, & qu'il répondoit fort doctement aux queſtions qu'on lui propoſoit, & qu'il étoit fort verſé dans la connoiſſance des Familles de l'ancienne Rome, & dans l'étude des Inſcriptions. On voit un fort bel Eloge de ſon mérite, & de ſes travaux litéraires & politiques ; on voit, dis-je, cet Eloge dans l'Epitre dédicatoire (*g*) de la ſeconde Edition des Lettres de Caſaubon. Il y a des Théologiens qui l'ont accuſé de s'être fait une Religion particuliere, compoſée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans toutes les autres (*C*).

Je

(*e*) *Voiez la Remarq.* (*B*).

(*f*) *Voiez la même Remarque.*

(*g*) *Faite par Mr.* Grævius, *& datée d'Amſterdam le 31 d'Août 1655. On la cite dans le* Moreri, *& c'eſt tout ce qu'on y cite, quoi qu'elle ne faſſe preſque aucune mention des faits qu'on a avancez.*

pérance d'exciter Hoffman à écrire contre cet Ouvrage (11) : mais l'événement fut contraire à leur intention ; car Hoffman, s'étant vu loué dans cette partie du Livre qu'on lui avoit envoiée, renonça au reſſentiment de quelque offenſe qu'il croioit avoir reçue de Reineſius, & lui écrivit une Lettre très-obligeante (12). Je ne croi pas me tromper ſi j'oſe dire que la plus chaude querelle que Reineſius ait eue, fut celle qu'il eut avec Rivinus Profeſſeur à Leipſic. Reineſius déclare qu'il n'avoit pas été l'Aggreſſeur, & qu'il n'avoit fait que repouſſer les injures de ce Critique. Celui-ci néanmoins porta ſes plaintes aux Magiſtrats, & emploia toutes ſortes de machines pour empêcher que la Réponſe de Reineſius ne fût publiée. Peut-on rien voir de plus injuſte ? *Numquam odio habui hominem ; ſed calumniatorem & projectiſſimæ protervia accuſatorem ferre non debui tamen. Etiamnum hodie crepant nutantque ſubſellia Judicum apud Nos, ad quos me, ſtulte querens de injuriis quas ipſe prior intuliſſet, deferebat, neque ſuæ famæ ſatis cavens, dum meam maculare intenderet* μετὰ πολλῆς φαντασίας καὶ ὑψηλολογίας. . . . . Defenſionem *meam, quàm à provocantis impudentia impoſita mihi neceſſitas excuſat, in amicorum ſinu depoſui* (13). . . . . *Dixit, quæ voluit ; æquum eſt ut audiat quæ nolet.* . . . . *Ex eo vero, quod* apologiam *meam tot adhibitis machinis, mendaciis etiam, ſupprimere annîſus fuit, malam cauſam fovere judicatus eſt dudum, & deſignaſſe facinus, quod æternam nomini ejus inuſſit notam. Voluit nimirum ut ipſe de me cenſor ſedere poſſet, ſed* ἀνυπεύθυνος ; *voluit ut liceret ſibi in me quidvis, mihi ne quidem hiſcere contrà* (14). L'Apologie de Reineſius fut imprimée nonobſtant les oppoſitions de l'Aggreſſeur. Je tire ceci d'une Lettre qui fut écrite le 7 d'Août 1653. Voiez auſſi la Lettre que Reineſius écrivit à Boſius le 18 de Janvier de la même année (15).

(11) Reineſii Epiſt. ad Hoffmannum & Rupertum, *pag.* 5.

(12) *Ibid. pag.* 1.

(13) Reineſius, Epiſt. XLIV ad Daumium, *pag.* 122.

(14) *Ibid. pag.* 123.

(15) Epiſt. Thomæ Reineſii, *&* Jo. Andr. Boſii, *p.* 13.

Ce que je viens de rapporter, touchant les malheurs dont Reineſius ſe plaignoit, ſemble être le deſtin commun des Savans. L'Hiſtoire de leur vie & leurs Lettres témoignent preſque toûjours qu'ils ont été engagez dans des querelles chagrinantes, où la jalouſie, la calomnie, l'emportement, les ſatires, l'eſprit de faction, la fraude, & mille autres paſſions honteuſes répandoient tout leur venin. Il ſemble que les gens de Lettres ſont ceux qui conſpirent davantage contre leur propre repos, & contre celui de leur prochain. Cela n'eſt propre qu'à inſpirer du mépris & de la haine pour les Sciences, ou du moins qu'à faire perdre la bonne opinion que l'on auroit d'elles. Les ignorans s'imaginent que s'ils avoient donné tout leur tems à la lecture, ils auroient appris à modérer leurs paſſions, & à ſe guérir de pluſieurs défauts qui les font agir injuſtement envers leur prochain. Mais pourroient-ils demeurer dans cette penſée, s'ils entendoient dire comment les plus doctes ſe maltraitent les uns les autres, & ſe perſécutent, & ſe plaignent de leur malheureuſe deſtinée ? Tirons delà cette concluſion, qu'il n'y a rien de plus difficile à aquérir que la quiétude & la droiture de l'ame. Une étude continuelle des bons Livres ſemble très-propre à procurer ce thréſor, & cependant elle le procure rarement, & amene très-ſouvent le vice contraire. Horace n'y entendoit rien lors qu'il parloit de cette façon, *Il me ſufit de prier Dieu de me conſerver la vie, & de me donner des richeſſes : je ſaurai bien moi-même me donner la tranquillité de l'eſprit.*

RE'FLE'XION ſur les défauts des gens de Lettres, & ſur la difficulté d'aquerir le repos de l'ame.

Quid ſentire putas ? quid credis, amice, precari ?
Sit mihi, quod nunc eſt, etiam minus : ut mihi vivam
Quod ſupereſt ævi, ſi quid ſupereſſe volunt Dî :
Sit bona librorum & proviſæ frugis in annum
Copia : ne fluitem dubiæ ſpe pendulus horæ.
Sed ſatis eſt orare Jovem, qui donat, & aufert,
Det vitam, det opes : æquum mi animum ipſe parabo (16).

(16) Horat. Epiſtola XVIII *Libri I, in fine.*

Il ſe trompoit lourdement : la choſe, pour laquelle il ne croioit pas avoir beſoin du ſecours de Dieu, étoit celle qu'il devoit le moins attendre de ſes propres forces, & la prémiere qu'il devoit demander à Jupiter ; car il eſt beaucoup plus facile de parvenir par ſon induſtrie aux honneurs & aux richeſſes, qu'à la tranquillité de l'eſprit. Mais, dira-t-on, les honneurs & les richeſſes dépendent de mille choſes dont nous ne pouvons pas diſpoſer comme nous voulons, il eſt donc néceſſaire de prier Dieu qu'il les tourne à notre avantage. Je vous répondrai que le calme des paſſions, le repos de l'ame, le contentement de l'eſprit, dépendent de mille choſes qui ne ſont point ſous notre juriſdiction. L'eſtomac, la rate, les vaiſſeaux lymphatiques, les fibres du cerveau, cent autres organes dont les Anatomiſtes ne ſavent pas encore le ſiege ni la figure, produiſent en nous bien des inquiétudes, bien des jalouſies, bien des chagrins. Pouvons-nous changer ces organes-là ? Sont-ils en notre puiſſance (17) ?

(C) *Des Théologiens . . . . l'ont accuſé de s'être fait une Religion particuliere, compoſée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans toutes les autres.*] Un Théologien de Wirtemberg que j'ai cité ci-deſſus aſſûre que Reineſius, qui alloit au prêche des Luthériens, & communioit avec eux, parloit ſi mal de leurs Docteurs, & de leur doctrine, & de leurs Livres liturgiques ou ſymboliques, qu'un Adverſaire déclaré l'égaloit à peine. On conclut de là ou qu'il étoit de la Religion des prudens, ou qu'il la favoriſoit, attendu qu'il avoit dit ouvertement qu'il ſuivoit en certains points une Religion, & en d'autres points une autre. *Tam ſiniſtrè ſenſit, tam ſcabioſè locutus eſt, de Doctoribus & Profeſſoribus harum* (Lutheranarum) *partium, imò de ipſa doctrina, de ſymbolicis libris, de dogmatibus in iiſdem contentis, ut vix quiſquam ex manifeſtis adverſariis taliter fecerit. Probari hæc poſſunt ex Epiſtolis, quas an.* 1654 *vel circiter, Coloniæ Brandenburgicæ publicavit, ubi contemptim* Formularios *vocat Theologos F. C. amplexos ; D. Majorem Seniorem*, Grandionem, *qui applauſores nullos in N. habeat ; alios nominat* Archiperecidas, *& ita conſeq. Religioni Prudentum procul ambiguo addictus erat Sycophanta, vel eidem certè favebat, apertè faſſus, hoc ſe in una Religione, aliud in alia ſequi* (18). Ce Théologien avoit expliqué en un autre lieu ce qu'il entendoit par la Religion des Prudens. Voici le précis de ſon diſcours. Un Hollandois dit un jour, que la Religion de Grotius étoit celle des gens doctes. Et quelle eſt cette Religion-là ? lui demanda-t-on. Ils croient ce qu'ils veulent, répondit-il (19). Hulſeman (20) demande ſi Grotius a voulu dire qu'il faut s'en tenir à la déciſion des prud'hommes, & il croit que c'eſt là cette Religion des Prudens qui eſt connue à peu de perſonnes, & que l'on vante beaucoup en France, & principalement en Hollande. Sur cela Mullerus Théologien de Hambourg (21), & Kromaier Théologien de Leipſic (22), tenoient pour certain que Grotius avoit ſuivi la Religion des Prudens, qui eſt un mélange de pluſieurs Religions, & qui prend tantôt de l'une tantôt de l'autre ce que bon lui ſemble, & l'accommode à ſes intérêts. On l'appelle la Religion des Prudens, parce que les Sages de ce monde la choiſiſſent avec beaucoup de prudence, croient-ils, & la gardent autant qu'il leur plait : on l'appelle auſſi la Religion Politique & Philoſophique. Le prémier de ces deux noms lui eſt donné parce que les Politiques la choiſiſſent, eux qui cherchent auſſi la liberté en ce point-là, & qui ſe tournent de tous les côtez. L'épithete de Philoſophique lui eſt donnée à cauſe qu'elle dégage de l'obligation de croire, & l'on ſait qu'un Philoſophe ne s'aſſujetit à l'autorité de perſonne, c'eſt un homme libre qui ne jure ſur les paroles d'aucun maître, *liber homo Philoſophus nullius addictus jurare in verba*

Ma-

(17) *Ces paroles d'*Horace, Epiſt. *I Libri I, Verſ. ult.* præcipue ſanus (*il parle du Sage des Stoïques*) niſi cùm pituita moleſta eſt, *ſe peuvent très-bien appliquer à l'ame, en ſorte que* ſanus *ſignifie la tranquillité de l'ame.*

(18) Andreas Carolus, Memorabil. Eccleſiaſt. Sæculi XVII, *Libr. VI, Cap. XXXII pag.* 97.

(19) [illegible] *Libr.* [illegible] LIII, *pag.* 1088. *Il cite* Burgold. Not. rer. Imp. part. 2. 11.

(20) *In* Diatr. Schol. de Auxil. Grat. *pag.* 479.

(21) Atheiſ. deviſt. *pag.* 959.

(22) Loc. Antiſyncret. *pag.* 471 *& ſeqq.*

Je donnerai ci-dessous le Titre de la plupart de ses Ouvrages (*D*).

Magistri. L'Auteur rapporte encore deux autres noms; il dit que cette Religion des Prudens est appellée *Eclectique*, ou *Eclogistique* (23). Je m'étonne qu'il n'ait point dit quelque chose de la Secte des Philosophes Eclectiques fondée par Potamon l'Alexandrin qui vivoit au tems d'Auguste. Ces gens-là n'étoient ni Platoniciens, ni Stoïciens, ni Peripateticiens, ni d'aucune autre faction particuliere, mais ils prenoient dans chacune ce qu'ils y trouvoient de bon, & laissoient le reste. Voilà l'idée de la Religion que l'on attribue à Reinesius. C'étoit une Religion de triage, une mosaïque, un ouvrage de marqueterie, ou de pieces de rapport. Il y a bien plus de gens qu'on ne pense qui se fabriquent ainsi une Confession de Foi, & qui ne s'en vantent pas. On pourroit les appeller en Latin *Miscelliones* (24).

(23) Andreas Carolus *Libr.VI, Cap.XXXII, pag.* 97.

(24) *Miscelliones appellantur qui non certæ sunt sententiæ, sed variorum mixtorumque judiciorum.* Festus Pompeius.

(*D*) *Le Titre de la plupart de ses Ouvrages.*] En voici de Médecine: *De vasis umbilicalibus eorumque ruptura observatio singularis*, à Leipsic 1624 *in* 4. *Chimiatria, hoc est Medicina nobili & necessaria sui parte, Chimiâ, instructa & exornata*, à Gera dans le Voigtland 1624 *in* 4. Les Livres suivans concernent la Litérature: *De Deo Endovellico*, à Altembourg 1637. *Ἰσομόρια linguæ Punicæ contra Vitum Wolfrum*, à Altembourg 1637. *Variarum Lectionum libri tres*, là-même 1640 *in* 4. *Defensio variarum Lectionum*, à Rostoch 1653 *in* 4. *Epistolæ ad Casparum Hoffmannum, & Christ. Ad. Rupertum*, à Leipsic 1660 *in* 4. On a imprimé après sa mort *Epistolæ ad Johannem Vorstium*, à Coln au païs de Brandebourg 1667 *in* 4. *Epistolæ ad Nesteros patrem & filium*, à Leipsic 1670 *in* 4. *Epistolæ ad Christianum Daumium*, à Iëne 1670 *in* 4. *Epistolæ ad Jo. Andream Bosium*, à Iëne 1700 *in* 12. *Syntagma Inscriptionum antiquarum cumprimis Romæ Veteris quarum omissa est recensio in vasto Jani Gruteri opere, cujus istboc dici possit Supplementum, cum Commentariis absolutissimis* (25), à Leipsic 1682 *in folio. Dissertatio Critica de Sibyllinis Oraculis* (26), à Iëne 1685 *in* 4. Je ne puis rien dire de positif touchant quelques autres Livres que Mr. Konig lui attribue; car je crains qu'il ne confonde pêle-mêle ceux qui ont été publiez & ceux qui ne l'ont pas été. Il lui attribue *Glossarium vocum barbaricarum: Censuram nonnullorum in Salmasii Exercitationibus Plinianis. Commentarium in Inscriptiones Gruteri. Variarum Lectionum libros sex. Ἰσομόρια Medicinæ, vel successiones & vitas Medicorum*, & plusieurs autres Ouvrages. Mr. Moreri prétend que Reinesius *a été connu par les six livres qu'il a composez* de diverses leçons, *qu'il a fait aussi une censure sur les Exercitations que Saumaise a composées sur Pline ou Solin, & des Commentaires sur les Inscriptions de Gruter* (27). Je ne puis aquiescer à cela; car il n'a paru que trois Livres de diverses Leçons, & j'ignore que Reinesius ait fait un Livre particulier intitulé *Censura Exercitationum Plinianarum Salmasii.* Je n'en voi aucune mention dans les Préfaces de ses Ouvrages posthumes. Je ne doute point qu'il ne fût capable de bien s'aquitter de ce travail, & de tailler de la besogne à Saumaise autant qu'à Barthius (28); mais je ne sai s'il eut ce dessein, & en tout cas je me persuade que le public n'en a point vu l'exécution. La Censure sur les Exercitations de Saumaise n'a point paru: les Inscriptions que Reinesius a commentées sont différentes de celles de Gruter. Enfin Moreri s'est tû à l'égard de plusieurs Ouvrages certainement imprimez. Si l'on corrige son Article de Reinesius, on ne pourra guere y conserver que deux ou trois mots.

(25) *Voiez le* Journal de Leipsic 1682, *pag.* 89, *& seq.*

(26) *Voiez les* Nouvelles de la Republique des Lettres, *Juillet* 1685 *Art. V.*

(27) *Consul. les* Jugemens des Savans, sur les Critiques *num.* 525.

(28) *Voiez ci-dessus, Remarq.* (*R*) *de l'Article* BARTHIUS.

Il faut avertir mes Lecteurs que les Libraires ont mis le nom de Reinesius à la tête d'un Ouvrage dont il n'avoit pas fait une seule ligne. Monsr. Witte parle de cela, afin d'empêcher qu'on n'accuse Reinesius d'avoir été Plagiaire: *Exiit quoque Lipsiæ an.* 1679 *sub ejus nomine*, Schola Jure-Consultorum Medica, Relationum libris aliquot comprehensa, quibus principia Medicinæ in jus transsumta ex professo examinantur. *Verus autem Auctor & titulus iste est: Fortunati Fidelis de Relationibus Medicorum libri IV in quibus ea omnia, quæ in forensibus ac publicis caussis Medici referre solent, plenissimè traduntur, studio D. Pauli Ammanni, Lipsiæ* 1674. *Hoc indicare volui, ne Vir CL. præter meritum Plagiariis adscribatur* (29). Mr. Witte a oublié une circonstance essentielle, c'est que l'Ouvrage intitulé *Fortunati Fidelis, &c.* fut imprimé à Palerme l'an 1602 *in* 4 (30). On cotte cette Edition dans *Lindenius Renovatus* à la page 275 sous le nom de *Fortunatus Fidelis*; mais on n'a point su que le *Schola Jurisconsultorum, &c.* imprimé à Leipsic l'an 1679, est le même Ouvrage que celui de Fortunatus Fidelis, car on le donne à Reinesius à la page 1023. Je conjecture que l'Edition de Leipsic 1674 ne differe de celle de 1679 qu'à l'égard du Titre; & que ne se vendant pas on y mit le nom de Reinesius afin d'attirer les acheteurs (31).

(29) Witte, *in* Diario Biographico, *ad ann.* 1667, *folio* Y y y 3.

(30) *J'ai su cela par une Lettre de Mr.* Bourdelot *prémier Médecin de Madame la Duchesse de Bourgogne.*

(31) *Conferez ce que dessus, Citation* (3) *de l'Article* PINEAU.

REYNIER

REYNIER (PIERRE DE) Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem étoit de l'illustre Famille des Reyniers de Tholose. Il fut tué l'an 1311 dans l'Ile de Rhodes qu'Othoman Roi des Turcs assiégea cette année: ce *Chevalier se signala* dans ce siege par une bravoure extraordinaire. Cette Famille a donné des personnes d'un mérite distingué, entre autres HELIE DE REYNIER, Conseiller au Parlement de Languedoc l'an 1523, qui s'est rendu recommandable par son grand attachement pour son Prince, dont le fils qui étoit aussi Conseiller au Parlement épousa Demoiselle Marthe de Minut fille de Messire Jacques de Minut prémier Président au même Parlement; FRANÇOIS DE REYNIER, Sénéchal de Lauragois; JEAN DE REYNIER, Mestre de Camp. Il reste encore aujourd'hui de cette Maison, CHARLES DE REYNIER, Chevalier de l'Ordre de Saint Louïs, Lieutenant de Roi & Commandant dans la Ville & Gouvernement de Brouage (*a*), qui a son frere Conseiller au Parlement de Tholose (*b*).

(*a*) *Il y est mort au Mois de Décembre* 1705. *Voiez le* Mercure Galant *du Mois de Janvier* 1706, *pag.* 223, 224.

(*b*) Etat de la France.

REMOND

REMOND (*a*) (FLORIMOND DE) Conseiller au Parlement de Bourdeaux vers la fin du XVI Siecle, se signala par des Ecrits violens contre ceux de la Religion (*A*). Il avoit été Huguenot dans sa jeunesse; mais, si on l'en croit, il fut retiré *de la gueule de l'Heresie* (*b*) par un miracle dont il fut témoin l'an 1566. Monsr. Moreri qui en parle ne connoissoit point la scène de

(*a*) *Il orthographioit* Ræmond, *mais dans quelques-uns de ses Livres il se nomme* Ræmound.
(*b*) Florimond de Ræmond, Hist. de la naissance & progrès de l'Heresie, *Livr. II, Chap. XII, pag. m.* 204.

(*A*) *Il se signala par des Ecrits violens contre ceux de la Religion.*] Il publia un Livre intitulé *Erreur populaire de la Papesse Jeanne.* Je l'ai de l'Edition de Bourdeaux 1594: l'Auteur s'y nomme, & cela m'apprend que ce n'est pas la prémiere; car la prémiere avoit paru anonyme. *Comme mon desseing n'a jamais esté*, c'est Florimond de Remond qui parle (1), *de me mettre en credit par ces petits avortons qui sortent de chez moy (ce seroit vouloir sur le sable bastir une gloire solide) aussi ay je taché d'eviter la honte. Ce qui m'avoit occasionné de taire mon nom qui ne pouvoit tenir rang parmi tant de doctes esprits dont nostre France est riche. Mais puis que cest auteur a prins d'un biais tout contraire la creinte louable qui m'avoit retenu, j'ay esté content tirer le rideau, & me produire en public: & neaumoins lui faire ce bon office de supprimer le sien, puis qu'il a si mal rabattu la poincte de mes argumens.* C'est ainsi qu'il parle touchant un Ministre de Bearn (2), qui avoit écrit quelque chose contre l'Ouvrage anonyme de l'Erreur populaire de la Papesse; ce qui fut cause que l'Auteur en donna une seconde Edition bien revue, & qu'*il entreprit un plus long & serieux Ouvrage.* Ce fut celui de l'Antechrist. Vignier déclare qu'il s'est servi de la seconde Edition de l'Antechrist, & de l'Antipapesse de cet Ecrivain, *reveue, corrigée, & augmentée par l'Auteur & imprimée à Paris chez Abel l'Angelier* 1599 (3). Il se trompe à l'égard de l'Antipapesse: l'Edition de Paris 1599 étoit pour le moins la quatrieme; car on en fit une à Lion chez Benoît Rigaut *in* 8 l'an 1595 (4). Coocke se trompe encore plus, puis qu'il dit que cet Ouvrage fut prémiérement écrit en François l'an 1602 (5). Mr. Sagittarius ne marque que l'Edition Françoise de Bordeaux de la même année (6). Le troisieme Ouvrage de Remond ne parut qu'après sa mort: il a pour Titre, *L'Histoire de la naissance, progrez, & decadence de l'Heresie de ce siecle: divisée en 8 livres.* Le sizieme de ces huit Livres étoit destiné au Schisme d'Angleterre: on n'en trouva que le Titre dans les papiers de l'Auteur: il travailla plutôt *au 7 & au 8 qui le pressoient d'avantage, à cause qu'ils parloient de la France* (7). François de Remond son fils, qui eut soin de l'impression de l'Ouvrage, & qui le dédia à Paul V, suppléa le sixieme Livre (8). Monsr. Sagittarius observe que Florimond de Remond, ou plutôt le Jésuite Richeome, a composé en trois volumes l'Histoire de la naissance, progrès, & décadence de l'Hérésie: il cotte l'Edition Françoise de Paris 1605, & celle de 1624 (9). Cela n'est point exact. L'Edition de 1605 ne contient qu'un Tome, & c'est le seul que Remond ait composé: les deux autres furent faits par Claude Mallingre Historiographe de France, & imprimez à Paris l'an 1624. Cet Ouvrage de Remond, & la Continuation de Mallingre, ont été souvent réimprimez (10), tantôt en François, tantôt en Latin. Les deux autres Ouvrages de Remond ont été aussi traduits en Latin. Notez qu'il publia à Bourdeaux en 1594 la Version Françoise qu'il avoit faite du Traité de Tertullien *de corona militis*, & du Discours du même Pere *ad martyres.* Notez aussi que Baronius & quelques autres Ecrivains du même Parti louent beaucoup ses Livres de Controverse.

(1) *A la page* 303 *de son* Erreur populaire, *Edit. de Bourdeaux* 1594.

(2) *Il ne le désigne que par les lettres* T. T.

(3) Vignier, Theatre de l'Antechrist, *dans l'Indice des Auteurs.*

(4) Blondel, *s'e servit de celle-là en marquant, dans son* Examen Quæst. de Papa fæmina, *les fautes de* Flor. de Remond.

(5) Coocke, Dialogue de la Papesse Jeanne, *pag.* 2. *Je me sers de la Traduction Françoise faite par* Jean de la Montagne.

(6) Sagittar. Introduct. in Histor. Ecclef. *p.* 633.

(7) *Voiez la Préface de* l'Histoire de la naissance, &c. de l'Heresie.

(8) *Il m'a fallu suer pour le bastir à la haste en peu de temps, desirant le donner le plustost que je pourrois.* Là-même.

(9) Sagitt. Introduct. in Hist. Ecclef. *p.* 220. (10) *Je me sers de l'Edit. de Rouën* 1648.

de cette Comédie : il dit que Nicole Obri native de Vervins fut exorcisée à Loudun (c). Il se trompe, ce fut à Laon : j'ai dit ailleurs (d) que le Pere Labbe a commis la même faute. Il y a lieu de croire que Florimond de Remond étudia sous Pierre Ramus dans le College de Prêle à Paris. Je ne remarque cela que pour avoir lieu de rapporter une chose qu'il raconte touchant le Livre *de tribus Impostoribus* (B). Sa mort a été mise par Botereius sous l'an 1602 (e), & par Moreri sous l'an 1600. On veut qu'il n'ait point fait les Ouvrages qui lui sont attribuez (C), dont le plus considérable est l'*Histoire de la naissance, progrez, & decadence de l'Heresie de ce Siecle.* Il étoit l'homme du monde le moins propre à réussir dans cette entreprise (D), vû la haine qu'il avoit

(c) Moreri, *sous le mot* Florimond de Raymond.

(d) *Dans l'Article* LOUDUN, *Remarq.* (C).

(e) Rodolph Botereius, Comment. de Rebus in Gallia gestis, *Libr. IX*, *pag.* 91.

(B) *Une chose qu'il raconte touchant le Livre* de tribus Impostoribus.] „ N'a-on pas veu un detestable livre forgé „ en Alemagne, quoy qu'imprimé ailleurs, au même tems „ que l'Heresie jouoit ainsi son personnage, qui semoit ces- „ te doctrine, portant cet horrible tiltre, De trois Impos- „ teurs, & cæt., se mocquant de trois Religions maistres- „ ses, qui seules reconnoissent le vray Dieu, la Juifve, la „ Chrestienne, & la Mahometane. Ce seul tiltre monstroit „ qu'il sortoit des Enfers, & quel estoit le siecle de sa nais- „ sance, qui osoit produire un monstre si formidable. Je „ n'en eusse fait mention, si Hosius & Genebrard avant „ moy n'en eussent parlé: Il me souvient qu'en mon enfan- „ ce j'en vis l'exemplaire au College de Prele entre les „ mains de Ramus, homme assez remarqué pour son haut „ & eminent sçavoir; qui embrouilla son esprit parmi plu- „ sieurs recherches des secrets de la Religion, qu'il manioit „ avec la Filosofie. On faisoit passer ce mechant livre de „ main en main parmy les plus doctes, desireux de le „ voir (11)". Voila les paroles de Florimond de Remond. S'il avoit su que l'on parloit de ce méchant Livre sous l'Empire de Frederic II (12), auroit-il osé attribuer au XVI Siecle la production d'un tel monstre? Peut-être qu'oui, car il n'avoit en vue que de rendre odieux le Luthéranisme *per fas & nefas*. La plupart des gens donnent l'Aretin pour pere au prétendu Livre *de tribus Impostoribus* (13): ils en chargent donc l'Italie & non l'Allemagne.

(C) *On veut qu'il n'ait point fait les Ouvrages qui lui sont attribuez.*] Allons en remontant. Monsr. Sagittarius dans un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1694 me va fournir deux passages. *Florimundus Ræmundus, Vasco, senator parlamenti Burdegalensis, sub cujus nomine Ludovicus Richeomus Jesuitici Sodalitii Theologus Gallice scripsit* Errorem popularem de Johanna Pseudo-pontifice, dicta Papissa, *Latine postea versum* (14). C'est ce qu'il dit dans la page 683. Voions aussi ce qu'il dit dans la page 820. *Florimundus Ræmundus*, sive potius cujus stylo usus est, *Ludovicus Richeomius* Soc. J. qui *de ortu, progressu, & interitu hæreticorum hujus temporis* Tomis III commentatus est. Passons à un Livre qui fut imprimé l'an 1688. „ On a douté si les li- „ vres, qui passent sous le nom de Florimond, sont verita- „ blement de lui. Bien des gens ont dit que P. *Richeome* „ Jésuite en étoit l'Auteur & avoit emprunté le nom d'un „ Conseiller au Parlement de Bourdeaux, pour leur donner „ plus de créance. Peut-être qu'on crut qu'il étoit neces- „ saire d'opposer à M. de Thou, dont la sincerité n'accom- „ modoit pas les Jesuites, un Auteur de quelque réputation. „ *Pierre Matthieu* dans son Histoire dit positivement qu'on „ croioit que *P. Richeome* étoit l'Auteur des livres qui pas- „ sent sous le nom de Florimond de Raymond. *Vignier* dans „ son Theatre de l'Antechrist, & *Rivet* dans sa *Réponse au* „ *Jesuite* disent la même chose, & ces Auteurs ont écrit „ peu de temps apres qu'on eut publié les livres de Flori- „ mond. *Blondel* étoit aussi de ce sentiment (15)". Ces paroles sont d'un Docteur qui est à présent un Prélat illustre en Angleterre. Il est certain que l'on trouve ces paroles dans un Ouvrage de Vignier, *Matthieu Historiographe du Roi, en quelque endroit de son Histoire du Roi, n'estime pas que le Livre de l'Antechrist soit du dit Remond, ains du Jesuite Richeome* (16). Il n'est pas moins certain que Rivet, aiant rapporté ce que Florimond de Remond avoue à la louange de Calvin dans son Histoire de la naissance de l'Hérésie, ajoûte ceci (17): *J'ai bien voulu coucher ici ce recit d'un ennemi (& peut estre, du Jesuite Richeome auquel Pierre Matthieu attribue l'Antechrist de Remond.)* J'ai trouvé l'endroit de Pierre Matthieu sur quoi l'on se fonde: le voici, „ L'assem- „ blée commença par la déclaration que l'Evesque de Ro- „ me estoit l'Antechrist, predit par la parole de Dieu. Il „ y a long temps que les Ministres ont escrit & presché cela. „ Les Docteurs Catholiques le contraire. Florimond de Ræ- „ mond, ou comme je croi Richeome Jesuite, sous ce nom „ a travaillé sur ce sujet plus que nul autre, & recueilli par „ forme d'Antithese tout ce qui appartient au vrai Antechrist „ & au fabuleux (18)". Je laisse aux Lecteurs à juger s'il y a là un fondement assez solide pour établir comme un fait certain que tous les Ecrits de Controverse qui ont paru sous le nom de Florimond de Remond avoient été composez par Richeome. Mais fournissons encore un adminicule, je veux dire le témoignage de l'un des Auteurs qui réfutérent le Calvinisme de Monsr. Maimbourg. *Je n'ay garde*, dit-il (19), *d'ajoûter foi* à Florimond de Remond, *ayant appris de la bouche d'un Conseiller de Bourdeaux nommé Louïs le Massip (homme de bien, & avec lequel j'ay entretenu une particuliere amitié ayant logé chez luy à Bourdeaux en* 1650 *estant à la suite de la Cour & ayant entretenu avec luy quelques années commerce de Lettres) que c'estoit une tradition constante en ce Païs, que de Remond, qui avoit esté de leur corps du Parlement, avoit eu de son vivant trois proprietez & avantages fort commodes & remarquables:* 1, d'avoir vieilli sans blanchir: 2, d'avoir basti sans finance: 3, d'avoir écrit sans savoir ou sans science, parce que les Jesuites *luy* fournissoient & suggeroient tout ce qu'il a mis dans son Histoire de la naissance & décadence de l'Hérésie.

(D) *Il étoit l'homme du monde le moins propre à réussir dans cette entreprise.*] L'Histoire généralement parlant est ou la plus difficile de toutes les compositions qu'un Auteur puisse entreprendre, ou l'une des plus difficiles. Elle demande un homme qui ait un grand jugement; un style noble, clair, & serré; une conscience droite, une probité achevée, beaucoup d'excellens matériaux, & l'art de les bien ranger, & sur toutes choses la force de résister aux instincts du zéle de Religion qui sollicitent à décrier ce qu'on juge faux, & à orner ce qu'on juge véritable. Par cette courte & très-juste description des talens qui forment le caractere d'un bon Historien, il est aisé de connoître que Florimond de Remond ne pouvoit pas réussir dans le dessein d'écrire l'Histoire de la naissance & du progrès du Luthéranisme & du Calvinisme. C'étoit une grande matiere, l'une des plus grandes Révolutions qui aient paru dans le Christianisme. Les raisons d'Etat s'y étoient fourrées, & combinées avec les intérêts de la Religion. Cela formoit un mélange qui augmentoit le travail de l'Historien, & qui demandoit une forte application, & une grande exemption de préjugez. Je n'examine point si notre Remond avoit assez de savoir, & de jugement, & d'esprit, & de bon style, pour bien traiter un sujet aussi important que celui-là, & je veux bien supposer qu'à cet égard il étoit infiniment moins méprisable que ses Censeurs ne le disent; mais quand il n'auroit point eu d'autres défauts que ceux que son zéle pour le Catholicisme, & sa haine pour le Protestantisme, produisoient en lui, il auroit dû reconnoître qu'il s'engageoit à un Ouvrage qui passoit ses forces. Il broncha dans ses Préliminaires, il imita ceux qui s'engagent à bâtir une maison avant que de calculer la dépense pour voir s'ils la peuvent soutenir (20). Il négligea le précepte que les plus grands Maitres ont si sagement recommandé, c'est de choisir des matieres proportionnées à sa puissance, & de s'éprouver long-tems sur la mesure de cette proportion:

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, & versate diu, quid ferre recusent
Quid valeant humeri (21).

La principale chose qu'il devoit faire étoit un bon examen de conscience, & apparemment ce fut celle qu'il négligea le plus; il ne songea à rien moins qu'à sonder son cœur, & se demander bien sérieusement, *serai-je capable de dire les veritez qui seroient desavantageuses au Catholicisme, & avantageuses aux Huguenots? Je leur suis odieux, & ils me le sont, ils m'ont maltraité & je les ai maltraitez. J'ai fait des livres de controverse qu'ils ont refutez, & j'ai repondu: aurai-je la force de ne rien donner à ma passion, à mon zéle, à mon ressentiment, aux interêts de ma cause, & de ne jamais mentir en faveur de tant de sujets à quoi je suis si sensible* (22)? Ceux qui ont lu son Ouvrage avec quelque sorte d'attention, peuvent juger sans témérité qu'il ne s'interrogea point là-dessus, ou qu'il ne se régla point sur la réponse négative que sa conscience lui fit. Il met du côté des Protestans toutes sortes d'injustices, & de l'autre côté toutes sortes de sagesse & d'innocence, il ne raconte presque rien sans se servir d'épithetes injurieuses, & de mots atroces contre l'Hérésie, & contre les Herétiques. Ses Citations valent peu de chose; car il allegue ou des gens de son Parti, & qui la plupart avoient eu des Démêlez personnels (23) avec les Ministres, ou bien il allegue des Protestans selon qu'il avoit trouvé leurs passages dans les Ecrits de ces gens-là. Il est impossible qu'un Historien qui en use de la sorte ne soit l'esclave des fraudes pieuses, ou la dupe de son propre cœur, & par conséquent le plus mal-propre de tous les hommes à composer une Histoire de la naissance & du progrès du Protestantisme, & le plus capable de violer les deux grands statuts du métier (24); car nécessairement il y a des faussetez qu'il ose dire, & des veritez qu'il n'ose point dire. Il ne pouvoit entreprendre cette Histoire-là, sans mériter l'avertissement qui fut donné à Phaëton:

Magna petis, Phaëton, & quæ non viribus istis
Munera conveniunt, nec tam puerilibus annis (25).

Je connois des gens qui souhaiteroient des Histoires de cette importante Révolution qui n'eussent été composées, ni par un Catholique Rom[illegible] ni par un Protestant. Ils s'imaginent que l'intérêt de Parti, & le zéle pour sa propre Cause, & plus encore la haine pour l'autre Religion, engagent un Ecrivain à exaggérer, ou à supprimer, ou à exténuer, ou à déguiser les choses selon qu'elles peuvent servir ou nuire à l'honneur de son Parti. Ils voudroient donc qu'un Thucydide,

(11) Remond, Histoire de la naissance de l'Heresie, *Livr. II, Chap. XVI. pag. m.* 236.

(12) *Voiez l'Article* ARETIN (Pierre), *Remarq.* (G)

(13) *Voiez la même Remarque.*

(14) Sagittar. Introd. in Histor. Ecclesiast. *pag.* 683.

(15) Burnet, Défense de la Critique de Mr. Varillas, *pag.* 26.

(16) Nicolas Vignier, Théatre de l'Antechrist, *à l'Indice des Auteurs. Je me sers de l'Edition de Geneve* 1613 *in* 8, *qui avoit été précédée de l'Edition* in folio 1610.

(17) Rivet, Sommaire des Controverses (*c'est une* Réponse au Catechisme des Controverses publié par le Jesuite Guillaume Baile) *pag.* 16 *de la* 2 *Edition, qui est de Geneve* 1609 *in* 8.

(18) Matthieu, Histoire de Henri IV, *Livr. VI, Narration V, pag. m.* 628, *en parlant du Synode National de Gap.*

(19) Jean Baptiste de Rocolles, Histoire véritable du Calvinisme *pag.* 285.

(20) *Voiez l'Evangile de St. Luc, Chap. XIV, Vers.* 28.

(21) Horat. de Arte Poëtic. *Vers.* 38.

(22) *Voiez la Remarq. (L) de l'Article* TIMÉE.

(23) *C'est-à-dire des Disputes verbales, ou par écrit.*

(24) *Quis nescit primam esse Historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri* [illegible] *audeat,* [illegible] *suspici*[illegible]*tiæ sit in scribendo, quæ simultatis?* Ci[illegible]ro, de [illegible]at. *Libr.* [illegible] *folio m.* [illegible]4, *A.*

(25) Ovid. Metamorp. *Libr. II, Vers.* 54.

avoit conçue contre le Parti où il avoit été élévé, & qu'un miracle, prétendoit-il, l'avoit obligé d'abandonner. Mais quelque mauvaise que soit cette Histoire, elle est devenue une fontaine publique pour quantité d'autres Ecrivains (*f*). On ne sauroit dire combien de gens y ont puisé, & l'on ne sauroit être assez surpris après avoir lu dans beaucoup de Livres certains faits notables, & de grande conséquence, de voir qu'au lieu d'être renvoié à des Actes authentiques l'on est renvoié au témoignage de Florimond de Remond. Quelques-uns disent qu'il s'aquittoit mal de son devoir dans l'exercice de la Charge qu'il avoit au Parlement de Bourdeaux (*E*). Les Protestans l'accuférent

(*f*) *Voiez ci-dessus la Remarq.* (*Y*) *de l'Article* OCHIN.

cydide, ou qu'un Tite Live, eussent pu nous donner l'Histoire des événemens que Florimond de Remond promet dans le Titre de son Ouvrage. On souhaiteroit la plume de ces illustres Auteurs, non pas tant à cause de leur éloquence, & de leur bon sens, qu'à cause qu'ils étoient Paiens, & qu'ils auroient pu être neutres entre les diverses Sectes du Christianisme, desorte qu'ils eussent décrit sans prévention & sans partialité le mal & le bien de la conduite des Papistes, des Lutheriens, & des Calvinistes. Mais je ne sai s'ils auroient pu se tenir dans une parfaite neutralité; car comme le Papisme est plus conforme au Paganisme que la Religion Protestante, ils auroient pu se laisser préoccuper contre Luther & Calvin. Un Historien ne sauroit être trop sur ses gardes, & il ne peut presque pas s'échaper des piéges de la prévention. Il y a des formes de Gouvernement, il y a des Maximes de Morale & de Politique, qui lui plaisent, ou qui lui déplaisent. Ce préjugé le porte à favoriser un Parti plutôt qu'un autre, lors même qu'il fait l'Histoire d'un ancien Peuple, ou d'un Païs éloigné. *Supposez qu'un homme de notre Siecle fasse l'Histoire d'un Roi des Indes mort déthrôné depuis deux ou trois cens ans, vous croirez qu'aucun intérêt ne le pousse à user de mauvaise foi: cependant, si c'est un homme ennemi de la Monarchie, & approbateur des Rebellions des Sujets, il cherchera mille détours & mille déguisemens pour rendre odieuse la mémoire de ce Monarque, & pour justifier les guerres civiles qui le renverserent du thrône. Un Historien ennemi des Rebellions prendroit tout le contrepied de celui-là.* C'est ce qui fait qu'il y a si peu d'Histoires où la vérité paroisse à nu, & sans les fausses couleurs que l'Historien trouve propres à le décharger de quelque chagrin ou de quelque mécontentement, ou à l'armer de quelque trait de critique contre des personnes vivantes. Il les fait venir sur son chemin en traitant l'Histoire des Indes. Tous les Lecteurs ne devinent pas à qui il en veut; mais il y en a qui le devinent, & il sait bien qu'il y en aura qui le feront. Jugez, je vous prie, de ce *qu'il faut craindre des Historiens modernes, puis que Tite Live même à cause d'une certaine conformité générale ne pourroit pas être entiérement impartial entre les Protestans & les Catholiques.* Le meilleur conseil, qu'on eût pu donner à Florimond de Remond, eût été qu'il continuât à faire des Livres de Controverse, où la passion est permise, & qu'il ne se mêlât point d'être Historien, emploi qui n'étoit pas convenable à un aussi bon Catholique que lui, & qu'il falloit laisser à des tiedes, & à des indifférens. Je croi aussi que l'on feroit bien de conseiller à un zélé Huguenot de n'entreprendre jamais ni l'Histoire du Calvinisme, ni celle du Lutheranisme, ni celle de l'Edit de Nantes, ni aucune autre de cette nature. Vous avez le cœur ulcéré, lui devroit-on dire, vous avez conçu de la haine pour les persécuteurs, vous êtes rongé d'un zéle ardent pour votre Cause, vous nous donneriez, non pas une Histoire, mais des écritures d'Avocat, vous ne feriez que blâmer le Parti contraire, & que louer, ou justifier votre Parti: cela ne se pourroit faire sans quelques petits péchez d'omission & de commission. Travaillez donc à quelque autre Livre, si vous voulez que votre plume soit emploiée au bien du public.

Mais voici une nouvelle raison pourquoi il y a si peu de gens qui puissent donner une bonne Histoire. Ceux qui seroient capables de surmonter les illusions des préjugez, & de rejetter toutes les ruses de l'Art, ne pourroient sans se commettre faire agir toute leur candeur; car ils s'exposeroient trop à l'indignation du peuple (le mot de peuple va loin, & comprend bien des personnes graduées & titrées) ils se feroient regarder comme de faux freres, & comme des prévaricateurs, & des perfides. La Popeliniere ne pensa-t-il pas être écrasé pour certaines choses qu'il avoit narrées autrement qu'on ne croioit qu'il auroit dû les narrer dans son Histoire des troubles sous Charles IX? J'en parlerai dans son Article au Supplément de cet Ouvrage. Il y a beaucoup de gens qui souhaitent qu'un Historien de leur Parti imite les joueurs de piquet, qui ne gardent que les bonnes cartes, & mettent dans leur écart les mauvaises qui leur étoient venues.

POURQUOI j'ai dit que la probité doit entrer dans le caractere d'un Historien.

On s'étonnera peut-être de ce que j'ai dit que la droiture de conscience, & une parfaite probité, sont nécessaires aux Historiens, & l'on prétendra que sans avoir ces qualitez un habile homme peut composer une bonne Histoire tout de même qu'une bonne Harangue, ou une bonne Tragédie. Je m'en vais donc justifier ma Proposition: pour cela j'observe que la vérité étant l'ame de l'Histoire, il est de l'essence d'une Composition Historique que le mensonge n'y entre pas; & ainsi, quand même toutes les autres perfections s'y trouveroient, elle n'est pas une Histoire, mais une Fable, & un Roman, si la vérité lui manque. Il n'en va pas de même d'un Ouvrage de Poësie, ou de Rhétorique. Je conclus de là qu'afin d'être propre à composer une bonne Histoire, il faut avoir la conscience si ennemie du mensonge, qu'elle ne vous permette pas de mentir non pas même à l'avantage de votre Religion, & de vos plus tendres amis, ni au desavantage d'une Secte impie, & de vos plus implacables persécuteurs. J'entens par mentir, non seulement l'invention entiere d'un fait faux; mais aussi la suppression ou l'addition de certaines circonstances qui peuvent servir ou à disculper les gens, ou à les charger. Ceux qui n'ont pas cette droiture de conscience, cette probité achevée, commettent une fraude dans le métier d'Historien, tantôt pour faire plaisir à des personnes qui leur peuvent rendre de bons offices, tantôt pour ne pas desobliger des gens qui pourroient les empêcher de parvenir aux pensions. Ce que l'on a dit (26) de l'Orateur est encore plus nécessaire à l'Historien: sa définition doit être, *vir bonus narrandi peritus, un honnête homme qui sait narrer les évènemens.* Et néanmoins vous ne voiez presque personne qui s'informe, si l'Auteur d'une Histoire est homme de bien. On demande s'il a de l'esprit & du jugement, si son style est beau, s'il intéresse le Lecteur? l'on se régle sur cela ou pour acheter, ou pour ne pas acheter son Livre. Au moins devroit-on faire comme ceux qui en s'informant des qualitez des témoins commençoient par les richesses, & finissoient par les mœurs (27).

(26) *Ci-dessus Citation* (203) *de l'Article* PERICLES.

Protinus ad censum, de moribus ultima fiet
Quæstio: quot pascit servos, quot possidet agri
Jugera, quam multa magnaque paropside cœnat (28)?

(27) *On a coutume de dire pour marquer un Siecle avare qu'un pere qui veut marier son fils demande premierement si une telle fille est riche, en second lieu si elle est belle, & enfin si elle est vertueuse.*

(28) Juven. Sat. III, *Vers.* 140.

On devroit enfin demander si l'Auteur est honnête homme. Mr.**** commence par-là lors qu'on lui montre chez les Libraires un Livre nouveau contenant la Relation d'un Voiage, les Mémoires d'un tel, &c. Voilà un Livre très-bien écrit, très-curieux, & qui se vend bien, lui dit-on. En connoissez-vous l'Auteur, demande-t-il: est-ce un homme vain, & ambitieux? Aime-t-il les plaisirs? Pourroit-il se mettre en bon équipage sans tirer trois ou quatre cens écus du Libraire dont il s'est servi? Je voudrois savoir cela avant toutes choses; car un faiseur de Relation qui a de la vanité, & qui veut bien vendre sa copie, y fourre tous les mensonges qui peuvent donner une idée favorable de l'Ecrivain, & divertir les Lecteurs.

(*E*) *Quelques-uns disent qu'il s'aquittoit mal de son devoir dans l'exercice de sa Charge de Conseiller au Parlement de Bourdeaux.*] Consultez Mr. Burnet dans sa Défense de la Critique de Mr. Varillas, vous y verrez ces paroles: Florimond de Remond *étoit aussi peu estimé en qualité de Juge, qu'en qualité d'Auteur, & le jugement qu'on a fait de lui n'est pas moins desavantageux que plaisant:* Judicat sine conscientia: libros scribit sine scientia, & ædificat sine pecunia: „ *il juge sans conscience, il fait des livres sans savoir, & il* „ *bâtit sans argent* (29)". Si vous consultez les dernieres pages, vous y trouverez l'Extrait d'une Lettre (*a*) précédé d'un préambule qui vaut bien la peine d'être copié. Rapportons donc l'un & l'autre: *On faisoit de si grandes plaintes de sa malignité, & de son injustice à l'égard des Protestans, pendant sa vie, qu'on ne peut recevoir son témoignage contre eux comme digne de foi. Il est fort aisé de devenir Historien passionné de Juge inique; & il faut même avoir plus de dureté d'ame, pour faire une injustice en qualité de Juge, que pour écrire une fausseté en qualité d'Historien. Mais voici l'extrait dont il s'agit* (30). „ *Il y a un livre intitulé:* Plaintes des „ Eglises Réformées au Roi, sur plusieurs injustices qui leur „ sont faites. *Il est imprimé en 1597 sans nom d'Auteur.* „ *On s'y plaint entre autres du Sr. Florimond de Raymond,* „ *qui pendant les troubles de 1572 aiant été pris, dans un* „ *voiage, par un parti de ceux de la Religion, qui lui firent* „ *paier une rançon de 1000 livres, ne perdit jamais depuis ce* „ *temps-là d'occasion de se les faire rembourser, & toucha* „ *dix ou douze fois cette somme, comme il s'en vantoit lui-* „ *même. Depuis aiant été donné pour Rapporteur à une Veu-* „ *ve de la Religion, dont le mari avoit été tué de sang-froid* „ *par un Catholique, il fit évader le criminel, de sorte que* „ *ce meurtre demeura impuni. On voit encore sur la fin du* „ *même livre, qu'une fille de la Religion aiant été ensevelie* „ *dans le Cimetiere des Catholiques de Bourdeaux, il y eut* „ *arrêt, à la poursuite du Sr. de Raymond, par lequel il fut* „ *ordonné que le corps de cette fille seroit déterré & jetté à* „ *la Voirie; avec tous les corps de ceux de la Religion, qui y* „ *auroient été mis depuis dix ans* (31)".

(29) Burnet, Défense de la Critique de Mr. Varillas, *p.* 22.

(30) *Là-même, pag.* 146, 147.

§ (*a*) Cette Lettre s'addressoit à Mr. Jurieu, & ce fut l'Auteur des Notes sur la Confession de Sanci qui la lui écrivit de Paris en l'année 1688. Quelque tems après il lui envoia la Piéce même, pour rectifier par cette Piece quelques inexactitudes qui s'étoient glissées dans sa Lettre, faute d'avoir eu cette même Piéce sous les yeux en écrivant. On peut voir les Rem. sur la Conf. de Sanci, pag. 443. de la 2. édition. REM. CRIT.

(31) *Consultez les* Notes sur la Confession du Sanci, *pag.* 444, *vous y trouverez que l'Extrait envoié à Mr.* Burnet *n'étoit pas tout-à-fait exact.*

férent de s'y comporter avec une extrême partialité contre eux (g). Monſr. Varillas fut un peu mortifié quand il lui falut avouer qu'il avoit été le Copiſte de cet Auteur (F).

(g) Voiez la Remarq. (E)

(F) *Mr. Varillas fut un peu mortifié . . . . . le Copiſte de cet Auteur.*] On le critiqua (32) ſur la négative que l'on prétendit qu'il avoit priſe à l'égard de la conſommation du mariage du Prince de Galles (33), & de l'Infante d'Eſpagne, & on lui repréſenta *qu'il auroit encore pu impoſer plus aiſément, s'il eût cité en marge quelque lettre, ou quelque recit, où il eût feint ſelon ſa coutume, qu'on trouveroit des preuves de ce qu'il dit.* Sa Réponſe contint ceci entre autres choſes, que *quand il auroit aſſuré poſitivement que* ce mariage *ne fut pas conſommé*, il ne l'auroit pas inventé, & qu'*il auroit un garand capable de le mettre à couvert là-deſſus* (34). Ce garand n'eſt autre que Florimond de Remond. On nous déclare que vû la partialité que les Ecrivains Anglois, Allemans, Italiens, & Eſpagnols, avoient témoigné en traitant du Schiſme de Henri VIII, on avoit *été reduit à choiſir un Auteur François, & que celui ſur qui l'on jetta les yeux eſt Florimond de Raimond. Il étoit Conſeiller du Parlement de Bourdeaux: Il avoit femme & enfans: Il n'avoit aucun intérêt d'altérer la verité: Les Calviniſtes étoient de ſon temps au comble de leur puiſſance: Il n'avoit aucune occaſion d'être mécontent d'eux; & il travailla ſi long-temps à ſon Hiſtoire de la naiſſance, du progrès, & de la décadence de l'Héreſie, qu'il mourut avant qu'elle fût miſe au jour. Ses Enfans prirent le ſoin de la faire imprimer: Elle fut reçue avec applaudiſſement: Il y en eut pluſieurs Editions; & comme depuis plus de quatre-vingt ans qu'elle paroit aucun Proteſtant ne s'eſt aviſé de la réfuter, non plus que les Livres de l'Antechriſt & de la Papeſſe Jeanne que le même Auteur a compoſez, j'ai en ſujet de croire que s'ils ne l'approuvoient pas, ils la tenoient au moins pour indifferente* (35). Mr. Burnet ruïna ſans peine l'autorité d'un tel garand; on montra que Florimond de Remond *demeuroit loin de l'Angleterre, & de la connoiſſance de ce qui s'y paſſoit* (36); & que *comme on le peut voir en chaque periode de ſon Hiſtoire, il étoit plein d'une ſi grande malignité à l'égard de la Reformation, que cela ſeul fournit un prejugé legitime contre tout ce qu'il en dit . . . .*, qu'outre cela *cette partie de ſon Hiſtoire qui regarde l'Angleterre n'eſt pas de lui* (37). La Préface le déclare formellement, & *ſon fils ſemble s'en attribuer l'honneur. A l'égard même de tout l'Ouvrage* il n'eſt pas certain s'il ne le faut pas donner au Jéſuite Richeome. On ajoûte (38) que Florimond de Remond n'a jamais paſſé en France *pour un Auteur qui pût tenir quelque rang parmi les Hiſtoriens, ſoit à l'égard du jugement, ſoit à l'égard de la ſincerité*; & qu'il paſſoit pour un Juge inique. Mr. Varillas, continue-t-on, ſe ſeroit récrié peut-être il y a un an, *comme du plus inſigne tort qu'on lui pût faire, ſi on l'avoit accuſé de copier un ſi mauvais Auteur, & de n'être que ſon Echo. Mais il eſt bien aiſe aujourd'hui, d'avoir un ſi malheureux aſile; dont il a été néanmoins ſi fort cenſuré dans Paris, que ce ſeroit peut-être le traiter trop cruellement que d'inſiſter davantage ſur cet endroit.* On le raille ſur ſa remarque que Florimond de Remond avoit femme & enfans. *Il n'eſt pas aiſé de voir*, dit Mr. Burnet (39), *en quoi conſiſte la force de cet argument: mais auſſi il faut s'élever au deſſus du vulgaire pour être touché de l'éloquence ſublime de M. Varillas. S'il faut avoir femme & enfans, pour être bon Auteur, on peut conclure de là que Mr. Varillas n'a ni l'un ni l'autre. C'eſt encore ici un nouvel argument pour le mariage des Prêtres, dont on ne s'étoit jamais aviſé. Mais j'avoue que pour une perſonne d'une capacité ordinaire comme moi, il paroit incomprehenſible comment cela a peu rendre Florimond de Raymond bon Auteur, & non pas M. de Thou.* A la fin du Livre on le régale des plaintes que les Proteſtans publiérent contre l'animoſité furieuſe que Florimond de Remond leur témoignoit (40); cela ſeul pouvoit le préoccuper en écrivant leur Hiſtoire: & de plus il ſe ſouvenoit qu'il avoit été leur priſonnier, & qu'ils l'avoient mis à rançon: n'eſt ce donc pas une honte d'avoir ſoutenu qu'il *n'avoit aucune occaſion d'être mecontent d'eux?* Mais ſi tout Hiſtorien devroit rougir de n'avoir pour ſon aſyle que l'autorité de ce Magiſtrat de Bourdeaux dans la narration du Schiſme de l'Angleterre, c'eſt en particulier une honte prodigieuſe à Mr. Varillas, lui qui s'étoit mis de lui-même ſur le pied d'un Ecrivain à Manuſcrits rares, authentiques, anecdotes, les plus pures ſources de la Vérité, & les moins connues.

Obſervons qu'on lui laiſſa paſſer une choſe qui n'eſt pas vraie. Il prétend que les Livres de l'Antechriſt & de la Papeſſe Jeanne compoſez par Florimond de Remond n'ont pas été réfutez: s'il avoit jetté les yeux ſur le Titre du Théatre de l'Antechriſt (41), & ſur le Dialogue d'Alexandre Coocke (42), il auroit vu le contraire. Mais obſervons auſſi que la raiſon, qu'il a priſe de ce que ſon Hiſtorien étoit marié, n'eſt pas mépriſable; car il eſt plus naturel de croire qu'un Laïque n'a pas été dirigé par la préoccupation en écrivant les Hiſtoires des ennemis de ſon Egliſe, qu'il n'eſt naturel d'attendre cela d'un Eccléſiaſtique. Ainſi Mr. Varillas a pu ſe perſuader que Florimond de Rémond étoit moins ſuſpect qu'un Moine, ou qu'un Prêtre. J'avoue que cette raiſon n'eſt pas moins valable pour Mr. de Thou; mais comme il n'a rien écrit ſur le Schiſme de Henri huitieme, Monſr. Varillas pouvoit-il le prendre pour guide? Il eût donc pu ſe défendre quant à ce point-là.

(32) Burnet, Critique du IX Livre de Varillas, pag. 41.

(33) *Artur fils de Henri VII.*

(34) Varillas, Réponſe à la Critique de Mr. Burnet, pag. m. 97.

(35) *Là-même, pag.* 98.

(36) Burnet, Defenſe de la Critique de Monſr. Varillas, pag. 24.

(37) *Là-même, pag.* 25.

(38) *Là-même, pag.* 28.

(39) Burnet Defenſe de la Critique de Monſr. Varillas, pag. 29.

(40) *J'ai rapporté ci-deſſus Citation* 31 *cet endroit de* Mr. Burnet.

(41) *Compoſé par un Miniſtre nommé* Nicolas Vignier, *& imprimé en* 1610. *Il parut auſſi un Livre intitulé* l'Antechriſt Romain, *qui réfutoit notre* Remond.

(42) *Il a été traduit d'Anglois en François par* Jean de la Montagne.

RENOU (Jean de) en Latin *Renodæus*, Conſeiller & Médecin du Roi à Paris vers le commencement du XVII Siecle étoit Normand (*a*). Il excella ſur-tout dans la Pharmacie comme le témoignent les Ecrits qu'il compoſa en Latin (*A*), & qui furent traduits en François par Louïs de Serres. Ce Traducteur (*b*) lui donna la louange d'avoir autant ſurpaſſé en cette partie de la Médecine Fernel & Sylvius & tous ceux qui juſqu'alors s'étoient mêlez de cette matiere, que Fernel & Sylvius ſurpaſſent Mirepſus & Præpoſitus. On peut aiſément s'appercevoir que Jean de Renou n'étoit point ami de la Riviere Medecin de Henri IV. Il va juſqu'à le traiter de Charlatan (*c*). J'ai remarqué qu'il rejette une infinité d'erreurs populaires touchant les vertus des Plantes & des Mineraux, &c; mais quelquefois il fait grace à des traditions bien puériles (*B*). Il critiqua quelque choſe dans la Pharmacopée de Bauderon (*d*), ce qui l'expoſa à être accuſé de Plagiariſme; car le fils de l'Ecrivain critiqué ſoutint que Jean de Renou avoit *enrichi ſon Antidotaire d'une infinité de larrecins tirez du Diſpenſaire de feu Bauderon ſon pere* (*e*). On repliqua que l'Accuſation étoit auſſi fauſſe que ridicule (*f*).

(*a*) *Voiez l'Epître Dédicatoire de la Traduction Françoiſe de ſes* Oeuvres.

(*b*) *Voiez ſa Préface.*

(*c*) Renou, *Livr. III* de la Matiere Medicinale, *Ch. XXXIV, pag. m.* 465.

(*d*) Renou, *Livre VI de* l'Antidotaire, *Chap. IV, pag.* 739.

(*e*) *Là-même.*

(*f*) *Là-même.*

(*A*) *Les Ecrits qu'il compoſa en Latin.*] En voici le Titre: *Diſpenſatorium Galeno-Chymicum continens Inſtitutionum Pharmaceuticarum libros V; De Materia Medica libros III; & Antidotarium varium & abſolutiſſimum.* Le *Lindenius renovatus* (1) marque les Editions de Paris 1608, & 1623 *in* 4, celle de Francfort 1609 *in* 8, celle de Hanau 1631 *in* 4, & celle de Geneve revue par Pierre Uffenbach & augmentée de quelques Pieces 1631 *in* 8. On a oublié l'Edition de Francfort 1615, ſur laquelle Louïs de Serres avoit fait ſa prémiere Traduction. Il apprit enſuite que l'Auteur avoit augmenté d'un tiers ſon Ouvrage dans l'Edition de Paris 1623, & il traduiſit auſſi ce Supplément, & l'ajouta à la ſeconde Edition de ſa Verſion. Cette ſeconde Edition eſt de Lion 1626 chez Antoine Chard. L'Exemplaire que j'ai vu marque au Titre qu'il eſt imprimé à Lyon chez Nicolas Gay l'an 1637. L'Ouvrage eſt *in folio* & contient quatorze Livres, cinq pour les Inſtitutions Pharmaceutiques, trois pour la Matiere Médicinale, & ſix pour l'Antidotaire: les fautes d'impreſſion y ſont innombrables. Louïs de Serres étoit Dauphinois & Aggrégé au College des Médecins de Lion. Mr. Allard ne l'a point mis dans ſa Bibliotheque de Dauphiné.

(*B*) *Quelquefois il fait grace à des traditions bien puériles.*] Je n'en donnerai qu'un exemple. *On dit que* l'esmeraude *eſt de ſi grande efficace, qu'elle peut non ſeulement preſerver du mal caduc tous ceux qui la portent au doigt enchaſſée en or, mais auſſi fortifier la memoire, & reſiſter puiſſamment aux efforts de la concupiſcence charnelle. Car on recite qu'un Roy d'Hongrie eſtant aux prinſes amoureuſes avec ſa femme ſentiſt qu'une belle eſmeraude qu'il portoit en ſon doigt ſe rompiſt en trois pieces durant leur conflict, tant ceſte pierre aime la chaſteté. Cela eſtant ainſi, je trouve que l'interprete de Meſue a eu raiſon de ſubſtituer l'eſmeraude en la place de la Turquoiſe, &c* (2).

(1) *A la page* 666 *de l'Edition de* 1686.

(2) Renou, Livre [illegible] de la Matiere Medicinale, Chap. [illegible] pag. 406.

RESENIUS (Pierre) Conſeiller & Profeſſeur à Coppenhagen, y naquit le 17 de Juin 1625. Son pere, ſon aieul paternel, & ſon aieul maternel, ont été Evêques de Selande. Il fut fait Sous-Principal du College de Coppenhagen l'an 1646, & s'étant déchargé de cet emploi l'année ſuivante, il ſe mit à voiager dans les païs étrangers. Il étudia les Belles-Lettres & le Droit pendant quatre ans dans l'Académie de Leide, après quoi il alla en France, & puis en Eſpagne, & en Italie. Il s'arrêta à Padoue un an entier, & s'y appliqua principalement aux études de Juriſprudence. Il y fut choiſi Conſeiller de la Nation Germanique, & Vice-Syndic de l'Académie, & en cette qualité il harangua dans le Sénat de Veniſe, & obtint un privilege pour cette Univerſité. Il ne tint qu'à lui d'obtenir la Chevalerie de Saint Marc. Il ne ſortit de Padoue qu'après y avoir été reçu Docteur en Droit l'onzieme de Septembre 1653. Il s'en retourna par l'Allemagne

en Dannemarc, & se maria le 8 de Juillet 1655. Il fut fait Professeur en Morale dans l'Académie de Coppenhagen le 25 de Novembre 1657, puis Consul de la même ville, & Conseiller au Conseil suprême, & enfin Président de Coppenhagen, & Conseiller de Justice. Il fut annobli le 8 de Janvier 1680, & créé Conseiller d'Etat le 6 de Mai 1684. Il dressa une très-belle Bibliotheque qu'il donna à l'Académie de Coppenhagen, & dont le Catalogue fut imprimé (*a*) l'an 1685. Il publia aussi plusieurs Livres (*b*) (*A*).

(*a*) *A Coppenhagen in 4.*

(*b*) *Tiré du* Journal de sa Vie, *composé par lui-même. Il est à la tête du Catalogue de la* Bibliotheque.

(*A*) *Il publia ... plusieurs Livres.*] En voici la Liste: *Edda Snorronis Sturlesonii triplici linguâ, Islandicâ Danicâ & Latinâ: quarum Islandica primitiva est, reliquæ autem interpretationes. Præfixa etiam prolegomena de triplici ratione docendi Ethicam: Item de Eddæ Scriptoribus, partibus & aliis similibus. Impressum est hoc opus in quarta quam appellant formâ, Anno M. DC. LXV. Eddæ Sæmundianæ pars dicta HAVAMAAL, complexa Ethicam Odini: estque & Islandicè & Latinè impressa*, in quarto, *ut vocant, anno M. DC. LXV. Eddæ Sæmundianæ VOLUSPA, continens Philosophiam Danorum, Norvegorumque antiquissimam: estque impressa* in quarto, *anno M. DC. LXV. item anno M. DC. LXXIII. additis Gudmundi Andreæ Islandi annotationibus. Inscriptiones Havnienses, Amagrienses, & Uraniburgicæ, Latinæ, Danicæ, & Germanicæ; una cum addita narratione de Tychone Braheo diversisque ipsius & sororis ipsius Sophiæ Braheæ epistolis, editæ* in quarto, *anno M. DC. LXVIII. Jus aulicum vetus Regum Norvegorum, dictum HIRDSKRAA: Item Jus aulicum vetus Regum Danorum dictum VITHERLAGSRET, lingua triplici, originali Islandica, interpretibus Danica, atque Latina, additæ quoque annotationes, Impressio facta Havniæ anno M. DC. LXXIII. Havniæ delineatio topographica in ære expressa, unà cum brevi partium & locorum enarratione, Danicè & Germanicè impressa Havniæ anno M. DC. LXXIV. Samsoæ descriptio & delineatio cum figuris.* In folio, *Havniæ anno M. DC. LXXV. Friderici II. Hist. Danicè* in folio *cum figuris, Haf. anno M. DC. LXXV. Lexicum Islandicum Gudmundi Andreæ Islandi, cum præfatione de ejusdem vita: in forma quarta Havniæ, anno M. DC. LXXXIII. Leges Cimbricæ Valdemari secundi Regis Danici, Germanicè, interprete Erico Krabbio, equite Danico. In præfatione addita est narratio de ordine equestri Dannebrogico: item de novo corpore Juris Danici: nec non de genealogia ejusdem Erici Krabbii. Havniæ* in quarto, *anno M. DC. LXXXIV. Leges civiles & ecclesiasticæ Christiani Secundi* in quarto, *Havniæ anno M. DC. LXXXIV. Havniæ & Riparum jus urbicum.* In 12. *Havniæ, eodem anno M. DC. LXXXIV* (1).

(1) Vita Resenii, *folio* D ij *verso.*

REVEREND-DE-BOUGY (JEAN) Marquis de Bougy & Lieutenant-Général dans les Armées de France sous le Regne de Louïs XIV, se distingua en mille rencontres par des actions de cœur & de tête, & par une fidélité inviolable qui le tint toûjours attaché au service de son Souverain, lors que tant d'autres embrassérent le Parti rebelle au tems de la derniere Guerre civile (*a*). Il étoit de la Religion, & d'une ancienne & noble Famille en basse Normandie (*A*), & le plus jeune de seize freres ou sœurs (*b*). Il entra Cadet dans le Régiment des Gardes à l'âge de douze ans, & il s'avança ensuite de degré en degré; car il fut successivement Cornette, Capitaine de Chevaux-legers, Mestre de Camp &c (*c*). Il fut Cornette des Gendarmes du Maréchal de Gassion (*d*), qui conçut pour lui tant d'amitié & tant d'estime (*B*), que cela seul peut nous convaincre de sa bravoure, & de ses autres vertus militaires. Il ne manqua point de reconnoissance, il embrassa les intérêts de ce Maréchal avec tant d'ardeur que le Cardinal Mazarin ne l'en put jamais détacher. Son Eminence le pressoit fort là-dessus, quand il alloit à la Cour pour raccommoder ce que les manieres trop vives & trop hardies du Maréchal avoient gâté (*e*). Elle réussit beaucoup mieux à s'aquérir Monsr. de Bougy après la mort de Gassion (*C*). Les services qu'il rendit pendant la Guerre civile furent grands & importans, & l'on eut une si bonne opinion de sa conduite & de sa fidélité, qu'il fut *choisi pour commander en chef les troupes qui demeureroient auprès* du Roi, *dequoi il s'aquita si heureusement qu'après avoir battu* les rebelles *qui vouloient lui empecher le passage de la Loire à la Charité, & étant entré dans le Berri il contraignit leur chef d'abandonner la ville de Bourges*; *où* le Roi *fut reçu peu de tems après* (*f*). Avant cela il avoit *commandé en chef* au siege de Chateau-Portien, *ce qui obligea* le Roi *après la prise de la place de lui en donner le gouvernement .... Il se signala par la prise du Mas d'Agenois ... & à la retraite de Saint Andras*, & en bien d'autres occasions, *en l'une desquelles étant Lieutenant General, après avoir combattu vaillamment jusques à l'extremité, il fut fait prisonnier* (*g*) l'an 1653. On lui permit sur sa parole d'aller à la Cour (*h*), & aiant été échangé il s'en retourna en Guienne, où il épousa en 1654 Marie de la Chausade de Callonge très-riche héritiere dont il n'a laissé qu'un fils (*D*). La

(*a*) *L'an 1649 & suivans.*

(*b*) Mémoire *communiqué à l'Auteur.*

(*c*) *Là-même.*

(*d*) *Là-même.*

(*e*) *Là-même.*

(*f*) Lettres patentes de l'érection du Marquisat de Bougy.

(*g*) *Là-même.*

(*h*) Mémoire *communiqué.*

(*A*) *Il étoit ..... d'une ancienne & noble Famille de basse Normandie.*] Il étoit fils de MICHEL REVEREND-DE-BOUGY, & petit-fils d'OLIVIER REVEREND-DE-BOUGY, & arriere-petit-fils de MICHEL REVEREND-DE-BOUGY. Il est parlé de ces deux derniers dans l'Histoire de Mezerai, comme on le verra bientôt. On ne trouve rien d'antérieur dans les Livres imprimez; mais les Titres de la Famille remontent plus haut, quoi qu'ils soient assez informes, la maison aiant été pillée une fois, & brûlée une autre fois pendant les Guerres civiles du XVI Siecle (1). Mezeray compte un Bougy (2) entre les Seigneurs qui allérent joindre à Caen le Duc de Montpensier qu'Henri III avoit envoié en Normandie, pour empécher que la Ligue ne lui débauchât entiérement cette Province. Ce Bougy étoit pere d'Olivier Reverend-de-Bougy dont le méme Mezerai parle en ces termes: „ Caen estoit perdu, si la resolution & le jugement d'O-„ livier-Reverend de Bougy, Gentil-homme du païs, qui „ s'y rencontra, n'eussent arresté cette irruption. Il sort „ courageusement dans la ruë, fait avertir ses amis, excite „ les habitans; & cependant prévoyant bien que les en-„ nemis fermeroient la porte du pont, il envoye un de ses „ gens y clouer promptement une piece de bois entre les „ feuillures. De sorte que lors qu'ils la veulent fermer, „ & que plus ils se hastent, moins ils s'apperçoivent de „ l'empeschement, Il arrive là-dessus avec quinze ou vingt „ hommes animez par son exemple. Sa venue les étonne „ & les met en trouble; & comme ils ne peuvent faire „ joindre la porte, un de ceux qui l'accompagnoient, „ nommé la Riviere-Renouf, s'estant poussé avec autant „ de hardiesse que de courage par l'ouverture, va donner „ du pistolet dans la teste à la Motte-Corbiniere, & fait „ par sa mort évanouir son entreprise & son party. La „ Ville reconnut mieux la grandeur du peril, quand il fut „ passé; & le Roy rendit depuis ce témoignage à Bougy, „ que sa fidelité, qu'il avoit déja éprouvée en d'autres oc-„ casions, luy avoit en celle-cy sauvé toute la basse Nor-„ mandie (3)".

(1) Mémoire *communiqué.*

(2) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 776 *Edition de* 1685.

(3) *Là-même dans la* Vie d'Henri IV, *pag.* 1097, 1098.

(*B*) *Le Maréchal de Gassion conçut pour lui tant d'amitié & tant d'estime.*] On sait qu'il mourut de la blessure qu'il avoit reçue au siege de Lens en *taschant d'ébranler un des pieux* d'une palissade (4). Il y *reçut un coup de mousquet à la tête dont il fut abbatu: & aussi-tost relevé par son cousin de Gassion, & par le Marquis de Bougi, qui seuls l'avoient suivi.* Ils le reportérent à la tranchée. Il se fit porter à Arras: Mr. de Bougy qui étoit alors Maréchal de bataille l'y accompagna (5). *Le Marechal en mourant lui donna son épée* (6), *lui disant qu'il le croioit l'homme de France le plus digne de la porter après lui.* Le Regiment du Maréchal fut partagé entre son cousin Mr. de Gassion, & le Marquis de Bougy.

(*C*) Le Cardinal *réussit mieux à s'aquérir Mr. de Bougy après la mort de Gassion.*] L'aiant fait venir à la Cour dès qu'il eut appris la mort du Maréchal de Gassion, il lui dit, *Je vous offre un ami à la place de celui que vous venez de perdre; la fidelité, que vous avez toujours eue pour ce Marechal, m'a tant plu que je vous demande d'en avoir une pareille pour moi, & je vous offre mon amitié.* Mr. de Bougy fit une réponse telle que le Cardinal la souhaitoit, & lui tint si bien sa parole, que lors que son Eminence sortit de France, il l'accompagna jusqu'à la frontiere. Je reviendrai, & je ferai votre fortune, lui dit le Cardinal; mais quand il fut revenu, il lui allégua les obstacles de la profession Huguenote (7).

(*D*) *Il n'a laissé qu'un fils.*] Savoir JEAN JAQUES REVEREND-DE-BOUGY, qui est né l'an 1655, & qui a été neuf ans Mestre de Camp du Régiment Collonel, & n'a quitté le service qu'à cause de sa Religion. Il s'est retiré en Hollande. Il demeure à la Haie, & y est fort consideré. Aussi le mérite-t-il bien. Il a perdu son fils unique depuis sa sortie de France. Il ne reste que deux filles du mariage qu'il contracta en 1674 avec Elizabeth de Bar de Camparnau, qui du côté maternel est issue de ce fameux Reniers dont la querelle avec Veisins eut des circonstances si particulieres. Mr. de Thou (8) & Mr. de Mezerai (9) les rapportent. Ce dernier Historien remarque qu'il

(4) *L'Abbé* de Pure, Vie du Maréchal de Gassion, *Tom. IV, pag.* 309, *à l'ann.* 1647.

(5) *Du même* Mémoire.

(6) *On la garde encore dans la Famille.*

(7) *Tiré du même* Mémoire.

(8) Thuan. *Libr. LII, pag.* 1079, *ad ann.* 1572.

(9) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 259.

La Reine mere & le Cardinal Mazarin ſe mêlérent fort obligeamment de ce mariage (*E*), & n'oubliérent pas de parler des bons ſervices du pere de la Demoiſelle (*F*). Il ſervit en Catalogne la même année ſous le Prince de Conti, & les années ſuivantes juſques en 1657, qu'il fut obligé de demander ſon congé pour aller à Montpellier ſe faire traiter d'une fluxion ſur la poitrine. Ce mal lui venoit d'avoir paſſé une nuit ſur les montagnes, où pendant ſon ſommeil il avoit été tout couvert de neige. Il ne trouva point de ſoulagement à Montpellier, & n'en aiant point trouvé non plus à Bourdeaux il s'en alla à ſa maiſon de Callonge, & y mourut l'an 1658 à l'âge de quarante ans. Il fut généralement regretté de tout le monde. Le Roi, la Reine, & le Cardinal Mazarin firent l'honneur à ſa veuve de lui écrire des Lettres de conſolation. Il auroit fait une plus grande fortune, s'il eût été Catholique: la Reine & le Cardinal lui avoient écrit pluſieurs fois pour l'exhorter à changer de Religion, & à lever par là l'obſtacle de ſon avancement, & pour lui offrir le bâton de Maréchal, & un Gouvernement à ſon choix, pourvu qu'il ſe convertît. Sa réponſe fut *que s'il pouvoit ſe réſoudre à trahir ſon Dieu pour un bâton de Maréchal de France*, *il pourroit trahir ſon Roi pour beaucoup moins*, *& qu'il étoit incapable de l'un & de l'autre*, *ſe contentant de voir que l'on étoit ſatisfait de ſes ſervices*, *& que ſa Religion ſeule empêchoit qu'il n'en reçût la recompenſe* (*i*). Le Roi avoit érigé en Marquiſat la Seigneurie de Bougy ſituée en baſſe Normandie: mais comme c'eſt une Terre qui releve de divers Seigneurs, on forma tant d'oppoſitions à l'enregîtrement des Lettres patentes, qu'elles n'eurent point d'effet. De là vint que cette éréction fut transportée à la Baronie de Callonge qui releve immédiatement du Roi. Les Lettres patentes en furent expédiées au mois de Novembre 1667, & regîtrées en la Chambre des Comptes le 9 de Septembre 1669. Je les ai lues, & j'y ai trouvé un ample détail des ſervices que le Marquis de Bougy a rendus au Roi. Ils conſiſtérent non ſeulement en actions guerrieres, mais auſſi en négociations (*k*). On verra ci-deſſous quelques-unes des circonſtances les plus glorieuſes de ſa vie (*G*). Il avoit reçu entre autres bleſſures cinq coups de mouſquet (*l*).

(*i*) *Tiré du* Mémoire *ſuſdit.*

(*k*) *Voici les termes des Lettres patentes*, Pendant tout ce tems-là n'ayant pas une moindre opinion de ſa prudence que de ſa valeur, nous l'emploiames auſſi en pluſieurs importantes negociations, & en particulier auprès du Duc de Modene lors qu'il ſe declara pour nous & joignit ſon armée à la nôtre en 1648.

(*l*) Lettres patentes de l'éréction.

REZ

qu'il étoit Lieutenant des Princes dans le Querci. Les Bar de Camparnau ſont d'une très-bonne nobleſſe. Les Livres en parlent, & ſur-tout l'Hiſtoire du ſiege de Montauban (10).

(*E*) *La Reine mere & le Cardinal Mazarin ſe mêlérent fort obligeamment de ce mariage.*] Mr. le Marquis de Bougy fut le porteur d'une Lettre que cette Reine écrivit à Mademoiſelle de Callonge, pour la prier de le recevoir comme venant de ſa part. Elle ajoûtoit, *les ſervices de feu votre pere m'obligeant à m'intereſſer à votre établiſſement, je n'ai pas cru vous en pouvoir procurer un meilleur* (11).

(*F*) *Des bons ſervices du pere de la Demoiſelle.*] C'étoit Jaques de la Chauſade Baron de Callonge. Il avoit été Gouverneur de Montpellier dans les Guerres de Monſieur le Duc de Rohan dont il étoit proche parent. Ce fut lui qui porta la parole pour les Réformez lors que la paix fut concluë devant Montpellier. Voiez l'Hiſtorien du Pleix, & Girard dans la Vie du Duc d'Epernon; les Mémoires de Baſſompierre, la Vie du Duc de Montmorenci, & pluſieurs autres Auteurs. Les Lettres patentes du Roi pour l'éréction de la Baronnie de Callonge en Marquiſat portent, que ce Jaques de la Chauſade avoit été *Meſtre de Camp d'un Régiment d'Infanterie pour le ſervice du Roi* en Hollande, *qu'il s'étoit rendu conſidérable par ſa valeur & expérience dans la guerre*, *& par un grand nombre d'actions glorieuſes*, *particulierement dans les mouvemens arrivez en Guienne ſous le Gouvernement du Duc d'Epernon*, *durant leſquels en deux diverſes occaſions il mena à* ce Duc *un ſecours conſiderable de nobleſſe volontaire*, *ce qui ne contribua pas peu à maintenir l'autorité de* Sa Majeſté, *& à reprimer les factieux: qu'à la bataille d'Avein il prit le canon des Ennemis après les avoir enfoncez & rompus avec ſon regiment de vingt compagnies; & qu'afin que ſa gloire ne fût pas bornée par les frontieres de ce Roiaume il ſuivit en Turquie le Duc de Candale pour faire la guerre aux ennemis du nom Chretien*, *où il appliqua le petard aux portes d'Agliman & entra des premiers l'épée à la main dans cette place*, *après s'être ſignalé en pluſieurs autres rencontres* (12). Mademoiſelle de Callonge ſon autre fille eſt morte à la Haie depuis quelques mois (13) dans un âge très-avancé. Elle n'avoit jamais été mariée. C'étoit une fille d'une piété, & d'une vertu exemplaire, & qui entendoit fort bien l'Hébreu (14): elle ſortit de France pour la Religion au tems que l'on révoqua l'Edit de Nantes. L'Hiſtoire de Mezerai parle d'un Callonge entre les Seigneurs Huguenots de la Province de Guienne qui prirent les armes ſous le Regne de Charles IX (15).

(*G*) *On verra . . . quelques-unes des circonſtances les plus glorieuſes de ſa vie.*] A la bataille de Rocroi il commandoit la Compagnie des Gendarmes de Gaſſion, & quoi qu'il eût reçu un coup de mouſquet qui lui fracaſſa un pied, il ne laiſſa pas d'entrer dans un bataillon des ennemis où il eut ſon cheval tué ſous lui de coups de piques & d'épées (16). Ce ſont les propres termes des Lettres patentes du Roi que j'ai citées ci-deſſus. L'an 1650 *il ſe jetta dans la ville de Saint Quentin avec* 500 *chevaux*, & rompit par ce moien le deſſein des Eſpagnols *ſur cette place qui étoit en grand danger*. Et lors *qu'ils aſſiegerent enſuite la ville de Guiſe*, *l'avis qu'il donna de poſter douze cens mouſquetaires dans le bois pour ôter le paſſage des vivres aux aſſiegeans*, *& l'adreſſe avec laquelle il executa lui-même cette hardie entrepriſe*, furent l'une des cauſes de la levée de ce ſiege (17). La Cour étant réſolue de quitter Paris en 1651 après que le Prince de Condé eut fait éclater ſes mauvais deſſeins, la Reine fit venir inceſſamment Mr. de Bougy qui étoit en Flandres, & le voiant entrer dans ſa chambre tout botté elle s'écria, *Voilà Bougy, je n'ai plus de peur.* Après quoi lui adreſſant la parole elle lui dit, qu'elle l'avoit fait venir pour lui confier la perſonne du Roi & la ſienne. En effet, il les mena à Fontainebleau. Et notez qu'il n'étoit encore que Maréchal de Camp, & qu'il y avoit à la Cour pluſieurs Officiers plus avancez (18). Mais la Reine ne ſe fioit pas à tout le monde, ou plutôt elle ſe défioit à-peu-près de tout le monde. Mr. de Bougy (19) en partant de Flandres avoit ordonné à un détachement de Cavalerie de le ſuivre, & avoit pris les devans en poſte. Il apprit dès qu'il eut mené la Cour à Fontainebleau, que les troupes de Mr. le Prince s'avançoient *vers* Gien *pour s'en ſaiſir*. Il envoia un Courier aux troupes de Flandres qui avoient reçu *ordre de le ſuivre*, & les pria de faire en ſa conſidération la plus grande diligence qu'elles pourroient. Le Courier les rencontra comme elles entroient dans leurs quartiers. Aiant vû l'ordre elles ne firent que repaître, & remontérent à cheval. Elles ne furent pas plutôt arrivées que Mr. de Bougy ſe mit à leur tête, & étant entré dans Gien il fit ouvrir la porte du côté des troupes du Prince, & les chargea ſi bruſquement qu'il les renverſa, & fit priſonniers trois Officiers généraux. Comme il pouſſoit les fuiards, il apperçut un jeune garçon épouvanté, & lui demanda ſon nom, & aiant ſu que c'étoit le fils d'un des principaux Magiſtrats de Bourges, *Voudriez-vous bien*, lui demanda-t-il, *porter une lettre à votre pere? la Reine le tient pour l'un de ſes meilleurs ſerviteurs.* Ce garçon promit de la rendre, & auſſitôt Mr. de Bougy écrivit à ce Magiſtrat qu'il venoit de battre les troupes du Prince, & qu'il alloit droit à Bourges. Le Prince de Conti y étoit entré ſur ces entrefaites, & avoit aſſemblé le corps de ville afin de les obliger à ſe déclarer pour lui. Le jeune garçon arrive: le Prince de Conti ſe moque de cette Lettre, & la prend pour une ruſe, & paſſe dans une autre chambre pour dreſſer lui-même la Réponſe qu'il vouloit qu'on fît à la Lettre de Mr. de Bougy. Pendant qu'il l'écrit, on voit arriver des bleſſez qui confirment la vérité de la nouvelle. Là-deſſus les Magiſtrats lui déclarent qu'il n'a qu'à ſe retirer, & qu'ils veulent demeurer fidelles (20). Le Prince ſe retira à Mouron, & de là en Guienne (21). Mr. de Bougy eut *ordre de le pourſuivre ſous la conduite du* Comte de Harcourt, *lequel lui aiant permis d'aller avec cinq cens chevaux paſſer la riviere de Né en Xaintonge*, *& une grande étendue d'eaux & de marais très-dangereux derriere laquelle étoient* les troupes rebelles *au nombre de quatre mille chevaux & cinq mille hommes de pied*, *il enleva au milieu d'elles deux de leurs principaux quartiers*, *& ramena près de cinq cens cavaliers ou officiers priſonniers.* Au ſiege de Capdequiers en Catalogne étant Lieutenant-Général de jour, & les troupes qui donnérent l'aſſaut aiant été repouſſées de la breche, il arracha la hallebarde d'un Sergeant, monta le prémier ſur la breche, & y ramena les ſoldats par ſon exemple. Il y reçut un coup de mouſquet, & ne laiſſa pas d'y tenir ferme juſques à ce que la ville fût priſe. On lui en donna le Gouvernement, quoi que ce ne fût plus la mode de récompenſer ainſi les Officiers Huguenots (22).

(10) *Du* Mémoire *ci-deſſus cité.*

(11) *Là-même.*

(12) *Tiré des* Lettres patentes.

(13) *On écrit ceci en Avril* 1701.

(14) *Voiez* Colomiés, *à la page* 271 *du* Gallia Orientalis.

(15) Mezerai, *Tom. III*, *pag.* 93.

(16) Lettres patentes.

(17) Lettres patentes.

(18) *Du* Mémoire *ci-deſſus cité.*

(19) *Là-même.*

(20) *Tiré du* Mémoire *ſuſdit.*

(21) Lettres patentes.

(22) *Du* Mémoire *ſuſdit.*

REZ (ANTOINE DE) Ecuier, Avocat au Parlement de Paris, étoit fils d'ANTOINE DE REZ Conseiller Sécrétaire du Roi, & nâquit à Paris l'an 1650. Je ne saurois faire mieux connoître son mérite qu'en emploiant deux Eloges qui m'ont été envoiez (*a*). Je me persuade que toutes les personnes de bon goût les trouveront bien écrits, & très-dignes de servir de modele. Le prémier est plus étendu, & contient plus de détails (*A*). Le second est d'un grand poids; car il est tiré d'une Harangue prononcée au Parlement de Paris par un Avocat-général (*B*).

(*a*) *Par Mr.* Marais, *Avocat au Parlement de Paris.*

(*A*) *Le prémier Eloge est plus étendu, & contient plus de détails.*] Le voici tout tel que je l'ai reçu; il m'a semblé que je n'y pourrois changer ou retrancher rien sans y faire quelque blessure. „ Antoine de Rez s'adonna dès sa plus „ grande jeunesse au Barreau, & plaida sa premiere cause „ à seize ans. Après avoir resté quelque temps dans les „ Cours inferieures pour apprendre la maniere de proce„ der, il parut avec éclat & encor très-jeune au Parle„ment; on reconnut bien-tost en luy tous les talens qui le „ firent distinguer dans les suites: un genie aisé, vif, pene„trant: une éloquence noble, simple, naturelle: une é„nonciation polie & heureuse: une raillerie Ciceronienne: „ une certaine insinuation dont on ne se pouvoit dessen„dre: une verité que tous les traits de son visage & sa phy„sionomie gracieuse annonçoient avant qu'il eust parlé: „ une probité à l'épreuve des plus douces séductions: une „ érudition agreablement & solidement cultivée, prise dans „ le bon sens, dans la justice, dans l'humanité, plus en„cor que dans les livres: enfin toutes les qualitez qui font „ l'honneste homme & le grand homme. Aussy tost ac„coururent à luy & les grands & les petits: il convenoit „ aux premiers plus que nul autre par sa bonne mine, par „ son affabilité, par des manieres qui sentoient l'homme „ de condition; les derniers vouloient aussy l'avoir pour „ deffenseur parce qu'ils connoissoient son honneur, sa „ bonté, & son attention pour tout le monde. A l'égard „ des uns & des autres, il remplissoit tous ses devoirs par „ une exactitude, jusques dans les moindres choses, & „ une fidelité à laquelle on ne pouvoit rien ajouter: les „ Magistrats de tous les ordres, persuadez qu'il ne pouvoit „ sortir de sa bouche rien que de vray, l'écoutoient avec „ complaisance, aymoient à le voir, & l'honoroient de „ leur affection la plus singuliere. Accablé d'affaires, il „ suffisoit à tout par la regle & par l'ordre de son esprit: „ il n'y avoit point de contestations importantes, où il ne „ parût pour attaquer ou pour deffendre: on le vit sou„tenir avec toute la splendeur de l'éloquence l'interest des „ Princes de Lorraine dans la donation de Mlle. de Guise: „ on le vit ensuite soutenir son Testament: ce n'étoit plus „ que nouveaux combats & nouvelles victoires: s'il man„quoit un *Advocat* à un client, la Cour le nommoit par „ un ordre superieur, & luy confioit *les droits* abandon„nez. Les grandes affaires croissoient, & devenoient fa„ciles entre ses mains: les difficultez les plus épineuses „ disparoissoient dès qu'il les avoit touchées, & les Juges „ portez à une decision par une voye sûre & claire étoient „ certains d'embrasser le bon party. Tel il étoit au Bar„reau, tel & plus aymable encor, s'il se peut, étoit il „ dans la societé & dans la conversation. Il n'y eut ja„mais un amy plus tendre, plus sincere, plus officieux, „ un meilleur pere, un meilleur mary. Ses mœurs étoient „ pures, innocentes, vertueuses, mais vives & gayes: son „ esprit luy fournissoit sur le champ mille inventions in„genieuses pour se délasser de ses grands travaux: l'ennuy „ ne l'a jamais attaqué, ny ceux qui se sont trouvez avec „ luy: c'étoit cet homme universel dont M. Pelisson fait „ l'image dans sa Preface sur Sarrazin: excellent Orateur „ au Palais: Consultant judicieux dans son cabinet: pere „ & mary tendre dans sa famille: amy essentiel & agrea„ble: orné enfin de toutes les connoissances naturelles & „ aquises qui peuvent satisfaire le cœur de l'homme. Il ne „ luy manqua que de vivre plus long temps: mais au milieu „ de la course la plus éclatante & des esperances les plus „ belles, il mourut d'une fievre maligne âgé de 43. ans le „ 7. Fevrier 1694. après sept jours de maladie: il laissa de „ Magdelaine du Four sa femme deux enfans, un fils & une „ fille."

(*B*) *Le second* Eloge . . . . *est tiré d'une Harangue prononcée au Parlement de Paris par un Avocat-général.*] Voici la suite des paroles que vous avez lues dans la Remarque précédente. „ Mr. de Harlay alors Avocat-General portant „ la parole à l'ouverture du Parlement de la mesme année, „ se souvint de luy dix mois après sa mort, & le proposa „ pour modele à tous ses confreres dans des termes très„glorieux à sa memoire: les voicy. (*) *Pour moderer la „ liberté veritable de vostre profession, nous repeterons que ce „ n'est pas une entreprise aisée ny un travail mediocre: c'est „ le fruit d'une étude ou plustost d'une attention continuelle „ sur nous mesmes & de la pratique exacte de plusieurs ver„tus. C'est ainsy que l'un de vos confreres qu'une mort pré„maturée nous a enlevé depuis peu de temps, avoit aquis „ l'estime du public & l'amitié de tous ceux dont il étoit con„nû, & qu'il avoit atteint dans un âge peu avancé la re„putation & l'employ des Advocats les plus consommez. Or„né de ces graces exterieures que la nature seule peut don„ner, il portoit sur son front le caractere de la probité & „ de la modestie qu'il faisoit paroître dans toute sa conduite. „ Vous l'avez vû dès ses premiers commencemens soutenir di„gnement le poids des plus grandes actions, & deffendre les „ causes les plus difficiles avec autant de politesse que de soli„dité. Attentif à tous ses devoirs, zelé pour ses parties, „ honneste envers ses confreres, respectueux envers les Ma„gistrats, il a montré par des preuves éclatantes que si quel„quefois la necessité de votre ministere, ou les ordres précis „ de vos superieurs*, vous obligent de prester votre voix à „ l'imposture & à la calomnie, vous pouvez être les def„fenseurs du crime sans blesser vostre honneur & vostre con„science, & dire mesme les choses les plus dures, sans „ manquer aux regles les plus exactes de la bienséance & de „ l'honnesteté; *mais il ne suffit pas de rendre dans vos cœurs „ un si triste devoir à sa memoire, ny d'entendre avec plai„sir les éloges qu'il a si justement meritez; son exemple „ doit vous exciter à imiter ses vertus, & à continuer de „ nous obliger par vostre conduite d'employer ces jours solem„nels à publier vos louanges, sans estre contraints de cen„surer des defauts opposez aux devoirs de vostre profession, „ & que nous voyons avec plaisir estre si rares dans vostre „ ordre*".

(*) *Discours prononcé à la S. Martin 1694, sur la Liberté.*

RHODOMAN (LAURENT) nâquit l'an 1546 au village de Sassowerf (*a*), appartenant aux Comtes de Stolberg dans la haute Saxe. Les belles dispositions, qu'il fit paroître pour les Sciences dès sa plus tendre jeunesse, portérent ces Comtes à l'entretenir dans le College d'Ilfeld (*b*). Il y demeura six ans, & il y fit de si beaux progrès sous Michel Neander (*c*), qu'il fut ensuite capable d'enseigner à la tête des meilleurs Colleges, & dans de fameuses Académies (*A*). Sur-tout il devint habile dans la Langue Greque. Il faisoit des Vers Grecs que les meilleurs connoisseurs ont admirez (*d*). Ses Vers Latins n'ont point plu à Scaliger (*B*). Il a fort bien réussi dans la Traduction Latine de Diodore de Sicile. Il eut enfin la Chaire de Professeur en Histoire dans l'Académie de Wittemberg, où il mourut le 8 de Janvier 1606. Je donne la Liste de

(*a*) Rhodomanus, *Epist. Dedicat.* Quinti Smyrnæi. Quenstedt, de Patriis Illustr. *pag.* 319.

(*b*) *Leurs Ancêtres l'avoient fondé dans le Monastere de ce nom par le conseil de Luther & de Melanchthon. Voiez l'Epître Dédicatoire du* Quintus Calaber *de* Rhodoman.

(*c*) *Voiez la même Epitre Dédicatoire, & la Préface de sa Traduction de* Diodore de Sicile.

(*d*) *Voiez la Remarq.* (*B*)

(*A*) *Il fut capable d'enseigner à la tête des meilleurs Colleges, & dans de fameuses Académies.*] Voici ce qu'il dit lui-même (1): *Eosque in his,* σὺν θεῷ καὶ πόνοις, *progressus feci, ut nobilium inde puerorum, & illustriss. principum informationi neque immature neque infructuose applicarer; Scholarum etiam bene constitutarum administrationi dehinc præficerer.* Les lieux où il enseigna sont ainsi marquez dans son Programme funebre, *Docuit* Walcerodi, *docuit* Ienæ, *docuit* Stralesundi, *docuit denique* Wittebergæ, *atque ita docuit ut eruditione, sedulitate, ac dexteritate secundus haberi nemini debeat* (2). Il fut Professeur en Langue Greque à Iéne pendant sept ans, & Professeur en Histoire à Wittemberg pendant quatre années (3).

(*B*) *Ses Vers Latins n'ont point plu à Scaliger.*] Voici ce qu'il disoit en conversation: *Rhodomanus doctissimus in Poësi Græca, sed in Latina imperitus & infelix. . . . Bonum Diodorum Siculum edidit; joly homme, qui latuit, comme Leopardus, qui estoit bon Grec. J'ay tant escrit touchant Rhodomanus en Allemagne, que les lettres ont esté montrées au Duc de Saxe qui l'a appellé d'une escolle triviale de Pomeranie, à Wittemberg; c'est un personnage tres-laid & rustique . . . . Il est Poëte & bon Grec; il a fait une Chronologie, où il s'est proposé de contredire tout le monde, & moy aussi. Il y a en son livre les plus grandes fadaises du monde. Les Chronologistes ont bien fait des fautes; Rhodomanus resve sur son vieux temps: il se met à prononcer comme Vulcanius. Rhodomanus carmina Latina non benè scribit, sed Græca bona; bonus est Græcus in Poëtis* (4).

Notez que Scaliger a confondu notre Laurent Rhodoman, avec un Laurent Codoman (5) qui est Auteur de IV Livres de Chronologie, qu'il joignit à ses Annales de la Sainte Ecriture, publiées à Wittemberg l'an 1581. Il arrive très-souvent aux plus savans hommes de faire des *qui pro quo* dans leurs discours de conversation, & lors que les noms des Auteurs ne différent les uns des autres que de quelque lettre, on tombe aisément en défaut; on donne les uns pour les autres. C'est ce que fit Scaliger.

(1) *In Epistola dedicatoria* Quinti Calabri.

(2) Daniel Sennertus, *in Programmate, apud* Henningum Witte, Memor. Philosoph. *pag.* 34.

(3) *Idem, ibid. p.* 35.

(4) Scaligerana, *Voce* Rhodomanus, *pag. m.* 204.

(5) *Voiez Mr.* Mollerus, *à la page* 716 *de son* Homonymoscopia.

de ses principaux Ouvrages (*C*). Il avoit obtenu l'honneur de *Poëta laureatus*. NICOLAS RHODOMAN son fils a publié quelque chose (*e*).

(*e*) Konig, Bibliotheca, pag. 689.

(*C*) *Je donne la Liste de ses principaux Ouvrages.*] Il traduisit en Latin le Poëme Grec de Cointe de Smyrne, ou de Quintus Calaber, touchant la prise de Troie, & il y joignit quelques Corrections. Quant aux Commentaires qu'il avoit faits sur cet Auteur, je ne pense pas qu'ils aient été imprimez; c'est en l'air que Mr. Moreri & d'autres assûrent *qu'ils sont fort estimez.* Je me sers d'une Edition de cet Ouvrage (6) dans laquelle il y a deux Poëmes Grecs & Latins de Rhodoman: l'un a pour Titre ΙΛΙΑΣ ΜΙΚΡΑ, & contient un Abregé de l'Iliade, & de Quintus Calaber: l'autre sous le Titre de ΤΡΩΙΚΑ contient l'Epitome de la Guerre de Troie, *ex variis auctoribus decerpta*. On y voit aussi la Harangue où Dion Chrysostome a soutenu que Troie ne fut point prise, on l'y voit, dis-je, accompagnée de la Traduction Latine de Rhodoman avec des Scholies. Voici le Titre de quelques autres Ouvrages: (7) *Historia vitæ & doctrinæ Martini Lutheri carmine heroïco descripta.* (8) *Descriptio Historiæ Ecclesiæ sive populi Dei, Politiæ ejusdem & rerum præcipuarum, quæ in illo populo acciderunt, Græco carmine, cum versione Latina è regione textus Græci*, Francof. 1581 *in* 8. *Poësis Christiana, id est, Palestinæ seu Historiæ sacræ Græco-Latinæ libri IX.* Marpurgi 1589, Francof. 1590, 1630, *in* 4. *Argonautica, Thebaica, Ilias parva:* Lips. 1588 *in* 8. *Tabulæ Etymologiæ Græcæ:* ibid. 1590 *in* 8. *Memnonis Historia de Republica Heracliensium, & rebus Ponticis Ecloga: seu excerptæ & abbreviatæ narrationes in Sermonem Latinum translatæ:* Helmstadii 1591 *in* 4. *Epithalamia sacra:* Ienæ 1594 *in* 4. *Ex Memnone, de Tyrannis Heracleæ Ponticæ Ctesia & Agatharchide excerptæ Historiæ Græcè & Latinè, partim ex Laur. Rhodomani interpretatione:* Genevæ 1593 *in* 8. *Theologiæ Christianæ tyrocinia, carmine Heroïco Græco-Latino in V libros digesta:* Lipsiæ 1597 *in* 8. Sa Germanide n'étoit pas imprimée quand il mourut: on la loue fort dans son Programme funebre. *Inprimis opus illud auro contra æstimandum, quod de origine, moribus ac rebus gestis veterum Germanorum Græcè scripsit, & Germanidem inscripsit. Quod opus unicum tale est, ut animum atque ingenium hominis excellentem, charitateque patriæ insigniter flagrantem, abundè ostendat* (9). Le Sieur Witte (10) l'a rangé parmi les Livres imprimez de Rhodoman, mais il ne dit pas en quelle année on la publia à Wittenberg.

(6) C'est celle de 1614.

(7) Witte, Memor. Philosoph. pag. 28.

(8) *Idem, ibid. pag.* 27.

(9) Sennertus, *in* Programmate, *apud* Witte, p. 24.

(10) *Ubi supra.*

RHODOPE, fameuse Courtisane, contemporaine d'Esope, & esclave dans la même maison que lui, étoit de Thrace (*a*). Xanthus le Samien la transporta en Egypte, où Charaxus Marchand de Mitylene (*b*), & frere de Sappho, devint si amoureux d'elle, qu'il l'acheta une grosse somme d'argent. Par ce moien elle aquit la liberté; & comme elle étoit fort belle, & que la ville de Naucratis où elle fixa son séjour étoit pleine de gens riches & voluptueux, elle amassa de grands biens en s'abandonnant au métier de Courtisane (*c*). Il ne faut pas pourtant croire qu'elle y ait assez gagné, pour pouvoir faire bâtir l'une de ces pyramides (*A*), qui ont été mises entre les sept merveilles du Monde. Herodote rejette cela comme une fable. Il faut traiter de la même sorte ce que l'on raconte de son soulier (*B*). Athenée croit que la Courtisane Dorica, maîtresse du frere de Sappho, a été confondue par Herodote avec Rhodope (*d*).

(*a*) Herodot. *Libr. II, Cap. CXXXIV.*

(*b*) *Ville de l'Isle de Lesbos.*

(*c*) *Tiré d'Herodote, Libr. II, Capite CXXXV.*

(*d*) Athen. *Libr. XIII, pag.* 596.

(*A*) *Pour faire bâtir l'une de ces pyramides.*] Pline n'en parle pas en doutant; mais peut-être qu'il n'en croioit rien, & qu'il n'usa de ce style que pour avoir lieu de débiter des subtilitez. Il dit que la grandeur & la magnifique structure des pyramides n'est pas ce que l'on doit le plus admirer dans cette merveille du monde; le plus grand miracle, continue-t-il, est qu'une fille de joie ait gagné assez de richesses, pour faire construire celle de ces pyramides que l'on estime le plus. *Hæc sunt pyramidum miracula: supremumque illud, ne quis regum opus miretur minimam ex his, sed laudatissimam, à Rhodope meretricula factam. Æsopi fabularum Philosophi conserva quondam & contubernalis hæc fuit, majore miraculo tantas opes meretricio esse conquisitas quæstu* (1). Cette tradition n'étoit que l'ouvrage des hableries de la Grece. Herodote, qui n'étoit pas d'une humeur fort difficile par rapport aux contes, ne laisse pas de réfuter celui-ci. Il soutient (2) que la pyramide, dont on attribuoit la construction à Rhodope, fut bâtie plusieurs années avant le Regne d'Amasis, sous lequel cette Courtisane vécut. Il ajoûte (3) qu'encore qu'elle eût amassé beaucoup de bien, elle n'eût pas pu fournir aux frais immenses de cet édifice. Il le prouve par une très-forte raison. On sait, dit-il, à quoi se montoient les richesses de cette femme; car on voit à Delphes les broches de fer qu'elle y consacra, & à quoi elle emploia la dîme de tout son bien. Ces broches étoient destinées à rôtir des bœufs. Les Prêtres du Paganisme n'étoient pas fort délicats: ils trouvoient fort agréable l'odeur du gain, quelque puante qu'en fût la source; & c'est d'eux que Vespasien pouvoit apprendre la Maxime, *lucri bonus est odor ex re qualibet* (4). Il recevoient de bon cœur les offrandes des filles publiques, & les consacroient au milieu des monumens les plus célèbres de la Religion des peuples: c'étoit immortaliser le crime de ces Courtisanes, comme elles le souhaitoient. Rhodope ne destina la dîme de son butin à faire des broches, que pour s'ériger dans la Grece un monument éternel. Ἐπιθυμήσασα γὰρ Ῥοδῶπις μνημήϊον αὐτῆς ἐν τῇ Ἑλλάδι καταλιπέσθαι, ποίημα ποιησαμένη τοῦτο. τὸ μὴ τυγχάνει ἄλλῳ ἐξευρημένον, καὶ ἀνακείμενον ἐν ἱρῷ, τοῦτο ἀναθεῖναι ἐς Δελφοὺς μνημόσυνον ἑωυτῆς. τῆς ὦν δεκάτης τῶν χρημάτων ποιησαμένη ὀβελοὺς βουπόρους σιδηρέους, ὅσον ἐνεχώρεε ἡ δεκάτη οἱ, ἀπέπεμπε ἐς Δελφούς. οἳ καὶ νῦν ἔτι συννενέαται, ὄπισθε μὲν τοῦ βωμοῦ τὸν Χῖοι ἀνέθεσαν, ἀντίον δὲ αὐτοῦ τοῦ νηοῦ. *Quum enim optaret memoriam sui in Græcia relinquere, fecit opus quod ab alio excogitatum non est neque donatum, idque donavit in templo Delphico monumentum sui. E decima enim suarum opum tot è ferro veruа ad boves torrendos fecit, ad quot facienda sufficeret decima ipsa: quæ Delphos misit: quæ nunc quoque posita sunt è regione templi, post aram quam Chii donaverunt* (5). Les Loix Judaïques ne souffroient pas cette impureté (6).

(*B*) *Ce que l'on raconte de son soulier.*] Un jour qu'elle se baignoit, & que ses servantes gardoient ses habits, un aigle vint fondre sur l'un des souliers, & l'enleva, & le porta à Memphis, & le laissa tomber sur le giron de Psammitichus. Ce Prince étoit alors sur son Tribunal pour rendre justice. Il admira la beauté de ce soulier, & la conduite de cet aigle, & donna ordre que l'on cherchât par toute l'Egypte la Dame à qui ce vol avoit été fait. On la trouva: on la lui mena; il en fit sa femme (7). Je n'en crois rien. Ce n'est pas que la fortune ne se plaise à de tels jeux, ἡ τὰ παράδοξα καὶ τὰ ἀδόκητα φιλοῦσα ἐργάζεσθαι τύχη, *inopinatorum atque inexpectatorum amans fortuna* (8). Rhodope esclave avec Esope se seroit bien contentée d'épouser ce monstre d'homme: les choses eussent bien changé; elle eût été la femme d'un grand Monarque, & au nombre des personnes,

> *Quales ex humili magna ad fastigia rerum*
> *Extollit, quoties voluit fortuna jocari* (9).

Notez en passant que l'esprit peut prévenir auprès d'une Belle les mauvais effets de la laideur. Esope le plus laid de tous les hommes toucha néanmoins le cœur de Rhodope (10).

(1) Plinius, *Libr. XXXVI, Cap. XII, pag. m.* 302.

(2) Herodot. *Libr. II, Cap. CXXXIV.*

(3) *Idem, ibid. Cap. CXXXV.*

(4) Juven. Sat. XIV, *Vers.* 204. *Voiez* Suetone, *in* Vespasiano, *Cap. XXIII.*

(5) Herodot. *Libr. II, Cap. CXXXV.*

(6) *Non inferes mercedem meretricis, aut pretium canis in domum Dei tui in quocunque voto, quia abominatio est utrumque apud Dominum Deum tuum.* Deuteron. *Cap. XXIII. vers.* 18.

(7) *Tiré d'Elien*, Var. Hist. *Libr. XIII, Capite XXXIII. Voiez aussi* Strabon, *Libr. XVII. pag.* 556.

(8) Ælianus, *ibid.*

(9) Juven. Sat. III, *Vers.* 39.

(10) Herodot. *Libr. II, Cap. CXXXIV.*

RICCI (MICHEL ANGE) créé Cardinal par le Pape Innocent XI le prémier jour de Septembre 1681, nâquit à Rome l'an 1619. Il aima les Mathématiques, & y fit de grands progrès, comme on le peut connoître par son Traité *De maximis & minimis*, réimprimé deux ou trois fois. Il a fait deux doctes Dissertations, dont l'une se trouve inférée dans les Oeuvres du Cardinal Brancaccio, & l'autre dans l'Epitre de Carlo Dati *ad Philalethos*. Il s'attacha depuis avec une extrême ardeur à l'étude de la Théologie. Il a été loué par des Auteurs fort célèbres, par Gassendi, par René François Sluise, par le Cardinal Pallavicini, par Monsr. Fabretti, &c. Il a ramassé une Bibliotheque très-considerable (*a*). Il avoit passé par divers emplois avant que d'arriver au chapeau, & entre autres par celui de Sécrétaire de la Congrégation des Indulgences & des Reliques, & par celui de Consulteur du Saint Office. Il possédoit ces Charges en 1678, lors qu'il approuva le Livre de Monsieur l'Evêque de Condom, je veux dire *l'Exposition de la Doctrine Catholique.*

(*a*) *Tiré de* Prosp. Mandosius, Biblioth. Rom. *Cent. V, pag.* 344, 345.

RICHER, ou RICHIER (PIERRE) *Carme, & Docteur de Paris* (*a*), entra dans la Communion de l'Eglise Réformée, & se retira à Geneve où il fut reçu Ministre l'an 1556 pour être envoié en Amerique au Sieur de Villegagnon (*b*). Il avoit alors plus de cinquante ans (*c*). Il s'embarqua à Honfleur le 19 de Novembre de la même année avec un autre Ministre nommé Chartier, & avec quelques personnes que l'Eglise de Geneve jugea propres au dessein

(*a*) Thevet, Cosmogr. Universelle *Livr. XXI, Chap. II, folio* 909.

(*b*) Jean de Leri, Hist. d'un Voiage de l'Amerique *Chap. I, pag. m.* 6.

(*c*) *La même.*

dessein de Villegagnon (*d*): il arriva à l'Isle de Coligni le 10 de Mars 1557 (*e*), & y prêcha le jour même en présence de Villegagnon qui ne cessoit *de joindre les mains*, *de lever les yeux au ciel*, *de faire de grands soupirs*, *& autres semblables contenances* (*f*). Cela donnoit de l'admiration à toute la Compagnie. On célébra la Cene peu de jours après, & l'on fit faire abjuration du Papisme à Jean Cointa autrefois Docteur de Sorbonne (*g*). Villegagnon fit des prieres admirables, *& receut à genoux le pain & le vin de la main du Ministre* (*h*). Les espérances que l'on fondoit sur ces témoignages de zéle cessérent bientôt; car lui & Cointa ne tardérent guéres à disputer sur les matieres de l'Eucharistie avec Richier & avec Chartier (*i*). Celui-ci fut envoié à Geneve afin de porter l'état de cette Dispute à Calvin, à la décision duquel Villegagnon déclara qu'il se soumettroit (*k*). Mais il n'attendit pas à lever le masque que la Réponse de Calvin fût venue (*l*): il se déclara Papiste peu après la Cene de Pentecôte (*m*), & s'il eût été assez puissant, il eût fait un mauvais parti à Pierre Richier, & aux autres Genevois (*n*). Il se contenta de leur donner ordre de se retirer, & ils obéirent. J'en parle ailleurs plus amplement (*o*). Ils s'embarquérent le 4 de Janvier 1558 (*p*); & après avoir souffert les plus grandes incommoditez du monde (*q*), ils arrivérent au Port de Blavet en Bretagne le 26 de Mai suivant (*r*). Richier fut ensuite Ministre de l'Eglise de la Rochelle (*A*), & publia quelque chose contre le Sieur de Villegagnon (*B*). Il n'y a rien de plus ridicule que de le faire Chef de la Secte des Richeriens, & que de donner à cette faction prétendue un caractere de Nestorianisme. C'est pourtant ce qu'un célébre Jésuite a osé faire (*C*). Il ajoûte que Richier infecta de ses erreurs les habitans d'Annonai dans le Vivarez (*D*). J'ai parlé ailleurs (*s*) d'une Lettre que ce Ministre écrivit de l'Amérique.

RI-

(*d*) Jean de Leri, Hist. d'un Voiage de l'Amérique, *Chap. II*, *pag.* 8.

(*e*) Là-même, *Chap. VI*, *pag.* 55.

(*f*) Là-même, *pag.* 56.

(*g*) Là-même, *pag.* 59.

(*h*) Là-même, *pag.* 66.

(*i*) Là-même, *pag.* 67.

(*k*) Là-même, *pag.* 68.

(*l*) Là-même, *pag.* 76.

(*m*) Jean de Leri, Histoire d'un Voiage de l'Amerique, *Chap. VI*, *pag.* 76. *Voiez aussi* Theodore de Beze, Histoire Ecclésiastique, *Livr. II*, *pag.* 160.

(*n*) Leri, *là-même*, *pag.* 83.

(*o*) *Dans l'Article* VILLEGAGNON.

(*p*) Leri, *Chap. XXI*, *pag.* 341.

(*q*) Jean de Leri, *l'un d'eux les a décrites*, *là-même*, *Chap. XXI & XXII.*

(*r*) *Là-même*, *pag.* 373.

(*s*) *Dans la Remarque (A) de l'Article* LERI.

(*A*) *Richier fut ensuite Ministre de l'Eglise de la Rochelle.*] „ En ce temps Pierre Richer retournant de l'Amerique, où il avoit beaucoup souffert sous la tyrannie de Villegagnon tres-meschant & très-malheureux apostat; vint „ à la Rochelle, où il trouva environ cinquante personnes, qui avoient esté assemblées au Seigneur par le ministere de la Fontaine, & de la Place, desquels nous „ avons parlé en l'Histoire de l'année precedente: lequel „ petit troupeau il fortifia tellement en peu de temps, „ qu'un Consistoire avec le reste de la Discipline Ecclesiastique y fut estabil: & fut ce premier commencement „ tellement favorisé de Dieu, qu'en peu de temps une „ bonne partie de la ville se rengea à l'Eglise du Seigneur, „ abandonnant les superstitions de l'Eglise Romaine, se „ preparant deslors le Seigneur ceste place, pour luy faire „ soustenir quelque jour les plus durs efforts de ses adversaires (1)". Il étoit encore en vie lors que Jean de Leri fit imprimer sa Relation, c'est-à-dire, l'an 1577. Car voici comment il parle dans la description des miseres de *leur voiage*: „ Quant à Maistre Pierre Richier à présent „ Ministre de l'Eglise de la Rochelle, le bon homme dira „ que de debilité durant nostre misere, estant estendu tout „ de son long dans sa petite capite, il n'eust sceu lever la „ teste pour prier Dieu; lequel neantmoins ainsi couché „ tout à plat qu'il estoit, il invoquoit ardemment (2)". Notez que Mr. Moreri se trompe quand il dit qu'après le retour de l'Amérique, Richer fut Ministre de Geneve. Notez aussi que Mr. Vincent (3) qui rapporte les paroles de Theodore de Beze, & qui ajoûte qu'elles ont *donné lieu à Poupeliniere* (*) *de nommer* Richer *le pere de l'Eglise de la Rochelle*, a observé que ce que dit Beze *de l'établissement fait du Consistoire en cette année* 1558 *se justifie par le registre de ses actes*; mais bien loin de dire que Richier fut choisi Ministre, il déclare (4) que le Pasteur établi lors de la prémiere création du Consistoire se nommoit Mr. Fayet. J'avoue qu'il dit qu'en 1561 cette Eglise avoit deux Pasteurs qui étoient les Sieurs Fayet & de l'Isle. Celui-ci est notre Richier (5).

(*B*) *Il publia quelque chose contre le Sieur de Villegagnon.*] Le Livre qui a pour Titre *Refutation des folles resveries & mensonges de Nicolas Durand dict le Chevalier de Villegaignon*, Imprimée l'an 1562 *in* 8, n'a pas été composé par Jaques Spifane *soubs le nom de Pierre Richer*, comme du Verdier Vau-Privas l'assûre (6), c'est le véritable Ouvrage de celui dont il porte le nom. L'Epitome de la Bibliotheque de Gesner nous donne ce Titre, *Petri Richerii Apologetici libri duo, contra Nicolaum Durandum qui se Vilagagnonem vocat, quibus illius in pios Americanos tyrannidem exponit, & negotium Sacramentarium tractat.* *Geneuæ* 1561 *in* 4 (7). Joignez à cela ces paroles de Jean de Leri: „ Mais „ parce que quand *Villegagnon* fut de retour en France, „ non seulement Petrus Richerius le depeignit de toutes „ ses couleurs, mais aussi d'autres depuis l'estrillerent & „ espousseterent (‡) si bien qu'il n'y falut plus retourner, „ craignant d'ennuier les lecteurs, je n'en dirai ici davantage (8)". Si vous voulez avoir une preuve que Mr. Moreri examinoit peu ce qu'il avançoit, vous n'avez qu'à considérer qu'aiant dit beaucoup de bien de Villegagnon il nous renvoie (9) à sa Vie composée par Richier, Ouvrage où Villegagnon ne peut paroître que sous la forme d'un scélérat.

(*C*) *Ce qu'un célébre Jésuite a osé faire.*] Consultez les Tables du Pere Gaultier, vous y trouverez que le Chapitre LXIII du XVI Siecle est intitulé DE RICHERIANIS, DUCE *Petro Richerio.* Il assûre (10) que ce Pierre Richer enseigna dans l'Amérique en présence de Villegagnon, que Jesus-Christ entant qu'homme n'est point adorable. C'est l'une des preuves que ce Jésuite met en avant lors qu'il soutient que les Calvinistes renouvellent les impiétez de Nestorius. *Calvini vestigiis*, dit-il (11), *insistit Petrus Richerius in Americam ab eo missus anno* 1557, *quùm & præsente Domino Villagagnono prædicat, & coram Notario publico Francisco Alberico mordicus tuetur* Jesum Christum in carne humana non esse adorandum. *Tuetur, inquam, dum respondet ad interpellationem sibi per eum factam ejusdem D. Villagagnoni nomine, utpote causam exigentis cur Jesum Christum adorare nolit. Horum nobis omnium fidem facit tum Epistola ejusdem Villagagnoni ad Ecclesiam Christianam data, tum ea quam octavo Julii anno* 1560 *ad Magistratum Genevensem scripsit, tum annexa ejusdem Notarii testificatio, quam diei decimæ quartæ Maii anni* 1559. *nota obsignavit; tum altera testificatio die octavo Junii* 1558. *data subscriptaque à D. Petro à Falcilla, quem D. Villagagnonus ad Ministrum Richerium* 27 *Decembris* 1557 *miserat, rationem ejusmodi doctrinæ sciscitaturum: ubi asserit se, dum à Ministro Richerio quæreret, cur inter orandum non diceret*, Gloria Patri & Filio & Spiritui Sancto, *&c. responsum planè nullum accepisse: dum autem denuntiaret, conqueri D. Villagagnonum, quòd nullam unquam ad Jesum Christum precationem dirigeret, hoc se à Ministro responsum habuisse, hæreticum illum arbitrandum esse, qui necesse duxerit orare Jesum Christum* (†). *Nùm hoc loquendi formula uti potuisset Minister Richerius, si credidisset in carne humana Jesu Christi aliam non esse hypostasim, subsistentiam aut personam, nisi Verbi Divini?* Appliquez à la prétendue Secte des *Richeriens* ce que j'ai dit dans l'Article BEZANITES. Mr. de Sponde rapporte que parmi les Sectateurs de Richier il y en eut de si impies qu'ils niérent la résurrection (12). Mais quand on remarque que Mr. Vincent dans l'Ouvrage que j'ai cité ci-dessus ne fait presque aucune mention de Pierre Richier, peut-on ne pas rire de la hardiesse de ceux qui donnent pour un grand Chef de Parti un personnage qui faisoit une si petite figure? Au reste, l'opinion que l'humanité de Jesus-Christ *in abstracto* n'est point adorable, a beaucoup de partisans parmi les Théologiens Calvinistes (13). Si Pierre Richier ne soutenoit autre chose, il n'avoit pas lieu de craindre de passer pour Hérétique dans son Parti.

Notez que Mr. Varillas est allé plus loin que Monsr. de Sponde; car il affirme que Pierre Richer dogmatisa que la vie n'a été promise qu'à l'ame des Chrétiens, & qu'ils ne seroient heureux qu'à l'égard de l'ame; & qu'ainsi la Cêne n'aiant pas été instituée par aucune nécessité qu'ils en eussent, il n'en faloit user que rarement (14). Je m'imagine qu'il n'enseigna que ceci, c'est que le Sacrement de l'Eucharistie, n'aiant pas été destiné aux utilitez du corps, il n'étoit pas nécessaire que la chair de Jesus-Christ y fût contenue. Tout le reste fut brodé sur ce canevas par ses ennemis.

(*D*) . . . *Il ajoûte que Richier infecta de ses erreurs les habitans d'Annonai dans le Vivarez.*] Il ne marque point le tems; ce fut sans doute avant le Voiage d'Amérique. *Probè novi hunc Petrum Richerium fuisse illum ipsum, qui urbi Annonæensi in Vivariensi provincia malorum plurimorum author fuit. Cùm enim in eam, se Catholicum simulans, esset ingressus, imò & menses aliquot in concionibus ea simulatione usus, tandem ubi se in præcipuorum civium, qui illum sæpe convivio exceperant, amicitiam insinuatum vidit, cordis sui pestem aperuit; primùm quidem privatim, deinde verò è pulpito pleno ore in Sacramenta invectus, ac nominatim in Realitatem Eucharisticam. Quod ubi animadvertunt Magistratus, dum in eum inquirunt, ecce evanescit homo nequam, majorem tamen urbis partem erroribus illaqueatam relinquens* (15). J'ai dû rapporter ce fait, comme une partie de l'Histoire de notre Richier.

(1) Theod. de Beze, Hist. Ecclesiastiq. *Livr. II*, *p.* 139, 140, *à l'ann.* 1558.

(2) Leri, Histoire du Voiage de l'Amerique *Chap. XXII*, *pag. m.* 368.

(3) Vincent, Recherches sur les commencemens & les prémiers progrès de la Réformation de la Ville de la Rochelle, *pag.* 27, 28.

(*) *Poupel. l.* 5. *au commencement.*

(4) Vincent, Recherches sur les commencemens & les prémiers progrès de la Réformation de la Ville de la Rochelle, *pag.* 44.

(5) Pierre Richer, Sieur de l'Isle, *là-même*, *pag.* 17.

(6) Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 620.

(7) Epitom. Biblioth. Gesn. *pag. m.* 682.

(‡) *L'Estrille, & l'Espoussette, sont deux petits Livres imprimez contre Villegagnon.*

(8) Leri, Histoire du Voiage de l'Amerique *Chap. VI*, *pag.* 74.

(9) Moreri, *au mot* Villegagnon.

(10) Gaulterius, Tab. Chron. *pag. m.* 802.

(11) Gaulterius, Tab. Chron. *pag.* 376, *col.* 2. *Voiez aussi* Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *Livr. II*, *pag.* 103 *Edition de Hollande.*

(†) Extant hæc omnia inter controversias Villagagnoni.

(12) Spondanus, *ad ann.* 1555, *num.* 15.

(13) *Voiez Mr.* Saurin *dans son* Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 738 *& suiv.*

(14) Varillas, Hist. de l'Herésie, *Livr. XXI*, *pag.* 18, 19.

(15) Gaulterius, Tab. Chron. *pag.* 802, *col.* 1.

RICIUS (PAUL) Juif converti, étoit Allemand, & florissoit au XVI Siecle. Il fut Professeur en Philosophie à Pavie, & s'aquit par là beaucoup de réputation, & l'estime de plusieurs Savans, qui le recommandérent de telle sorte à l'Empereur Maximilien, que ce Prince l'attira en Allemagne, & le mit au nombre de ses Médecins. Il publia divers Livres contre les Juifs, & sur quelques autres matieres (*A*). On loue beaucoup sa candeur, son honnêteté, sa modération, & son savoir (*a*). Voiez son Eloge dans une Lettre d'Erasme (*B*) qui sera citée ci-dessous. Il eut entre autres adversaires le célébre Jean Eckius: le sujet de leur Dispute étoit la question si les Cieux sont animez. Ricius tenoit pour l'affirmative, & avança des sentimens qui parurent paradoxes (*C*).

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Medicorum, *pag.* 9, 10.

(*A*) *Il publia divers Livres contre les Juifs, & sur quelques autres matieres.*] Voici le Titre de quelques-uns. *Philosophica, prophetica ac thalmudistica pro Christiana veritate tuenda, cum juniori Hebræorum Synagoga disputatio. De sexcentis & tredecim Mosaicæ sanctionis seu pentateuchi edictis. Farrago ex Thalmudæorum codice excerpta, ad petitionem Maximiliani Cæsaris. Isagoge in Cabalistarum seu allegorizantium eruditionem, cum epistola contra Stephani Presbyteri Cabalæ obtrectatoris epistolam. De modo orandi in nomine tetragrammato. De novem doctrinarum ordinibus, & totius peripatetici dogmatis nexu compendium. Statera prudentum. Conclusiones quibus Aristotelem triplicem doctrinæ ordinem exercuisse, & totius ejus dogmatis nexum dijudicare poteris.* Il n'oublia pas le champ ordinaire des Déclamations de ce tems-là; car il fit une Harangue pour animer les Allemans à la Guerre contre les Turcs, *in virulentam immanissimamque Turcarum rabiem, ad principes, magistratus, populosque Germaniæ oratio* (1).

(1) *Tiré de* l'Epitome de Gesner, *pag.* 659.

(*B*) *Voiez son Eloge dans une Lettre d'Erasme.*] C'est la derniere du I Livre, elle est datée du 10 de Mars 1516, & voici ce que l'on y trouve: *Paulus Ricius sic me proximo colloquio rapuit, ut mira quadam me sitis habeat, cum homine sæpius ac familiarius conferendi sermonem. Præter Hebrææ linguæ peritiam, quantum ille tenet philosophiæ, quantum Theologiæ: tum quæ animi puritas, qui discendi ardor, qui docendi candor, quæ disputandi modestia! Mihi sanè vir ille primo statim gustu placuit olim Papiæ, cum illic philosophiam profiteretur: nunc propiùs intuito magis etiam placet. Is demùm verè mihi videtur Israelitam agere, suoque cognomini pulchrè respondere: cujus omnis voluptas, omnis cura, omne otium ac negotium, in divinis est literis. Dignus nimirum animus, cui otium contingat quàm maximè honorificum* (2). Ricius lui envoia son Traité de la Cabale, & en reçut un remerciment qui lui est trés-glorieux; car il fait connoître que ce prosélyte, soutenant la cause d'un de ses amis cruellement déchiré par la calomnie, n'étoit point sorti des bornes de la modération, & n'avoit point dit d'injures. *Arrisit animus iste Gratiis & amicitiæ natus, qui tanto studio tuetur hominis eruditissimi innocentiam, adversus impudentissimos sycophantas. Arrisit denique te, hoc est absoluto veroque philosopho, digna moderatio: quòd sic fortiter patrocinaris amico, ut à convitiis in adversarium temperes, magis reputans quid te, quàm quid illo dignum esset* (3).

(2) Erasm. Epist. *ult.* *Libri I*, *pag.* 88.

(3) *Idem*, Epistola XXXIX *Libri XIII*, *pag.* 642 *celle fut écrite l'an* 1520.

(*C*) *Si les Cieux sont animez. Ricius tenoit pour l'affirmative, & avança des . . . paradoxes.*] Un Théologien Protestant observe que les pensées de Ricius favorisoient les principes des Magiciens, & que cependant ses Livres *de cœlesti agricultura* avoient été approuvez avec éloge par la Faculté de Théologie à Boulogne, à Padoue, à Ferrare, & à Pavie. *Paulus Ritius dum cælorum animationem & Cabalisticam suam Arithmantiam per decem enumerationes tradit, magiæ principia non parum promovet in commentariis suis ad librum R. Joseph Castiliensis qui* porta lucis *dicitur, & tamen libros illos de cælesti agricultura magnifico elogio approbarunt Academiæ Theologicæ Bononiensis, &c* (4). Jean Eckius n'imita point ces Théologiens d'Italie; car il soutint que la doctrine qui établit que les Cieux sont animez est ridicule, exécrable, & contraire à la foi (5). Claude Despence, qui m'apprend cela, ne savoit point sur quelles raisons cette Censure étoit appuiée; car il n'avoit point vu le Livre de Jean Eckius, il ne le connoissoit que par la Réfutation que Ricius en avoit faite, & dont il nous donne une petite Analyse. Il dit (6) que cet Ecrivain soutenoit trois choses: 1, Qu'il n'importe point à la foi que l'on affirme que les Cieux sont animez, car cette These ne se peut prouver ni réfuter par les principes de la Religion, & de là vient que les Docteurs ont fait partage sur ce Probléme. 2. Que l'affirmative s'accorde mieux que la négative avec les paroles des Prophêtes. 3. Que la raison nous conduit à dire que les Cieux ne sont pas des Etres inanimez (7). Despence examine les preuves de Ricius, & les critique, & se range enfin à dire qu'il est plus sûr de nier que d'affirmer l'ame des Cieux. On sera peut-être bien aise de trouver ici l'occasion, qui le porta à publier son Ouvrage *de Cælorum animatione* (8). On vouloit faire à Paris une Edition de toutes les Oeuvres du Cardinal Contarin, mais le Théologien qui les devoit approuver ne l'osoit faire à cause qu'il y trouvoit l'opinion de l'ame des Cieux (9). Il consulta Claude Despence, qui lui répondit d'abord que cette difficulté lui sembloit petite, & qui peu après se ressouvenant d'avoir compilé quelques Recueils sur cette Question, les rassembla & les mit en forme (10).

(4) Gisb. Voetius, desperata Causa Papatus, *Libr. I, Sect. IV, pag.* 36. *Il le cite in* compend. de anima cœli, & cœlesti agricultura lib. 4.

(5) *Joannes Eckius positionem hanc ludicram prorsus & exoticam, execrabilem, & à fide exorbitantem esse censuit in tractatu de prædestinatione.* Claudius Espensæus, *in* Tractatu de cœlorum animatione, *Cap. V, pag. m.* 49.

Notez que parmi les Théologiens, & les Philosophes de l'Ecole, il ne s'agit guere que de savoir si le moteur immédiat des sphéres célestes est une ame proprement dite, & une forme informante. C'est l'opinion de quelques-uns, c'est celle que l'on rejette ordinairement: car pour ce qui est de l'opinion qui admet des Intelligences motrices, comme des formes assistantes, elle est presque généralement reçue; & franchement parlant je ne comprens pas que l'on s'en puisse passer, & je m'imagine que les Sectateurs de Copernic l'adopteront tôt ou tard par rapport à leurs Planetes. Le P. Daniel (11), & Mr. Le Clerc (12), ont proposé des difficultez contre leur Systême qui les embarrassent beaucoup. Mr. Newton & quelques autres ont tellement combattu l'Hypothese des Tourbillons, qu'on ne peut trouver son compte dans les seules Loix générales. La direction particuliere d'une Intelligence viendroit ici fort à propos.

(6) *Idem, ibidem.*

(7) *Idem, ibidem, Cap. VIII, pag.* 70.

(8) *Il fut imprimé à Paris, l'an* 1571.

(9) *Dans le I Livre de* Contarin de animæ Immortalitate, *imprimé à Venise l'an* 1525.
(10) *Voiez la Préface de ce Traité de* Claude Despence.
(11) *Dans son* Voiage du Monde de Des Cartes. (12) *Dans sa* Physique.

RYER (ANDRE' DU) Sieur de Malezair, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Chevalier du Saint Sepulcre, a vêcu au XVII Siecle. Il sejourna assez long-tems à Constantinople pour le service du Roi, & puis il fut Consul de la Nation Françoise en Egypte. Il apprit beaucoup de Turc & d'Arabe, comme il l'a témoigné par ses Ecrits (*A*). Il étoit de Marcigni (*a*), petite ville sur la Loire aux frontieres du Forez (*b*).

Je ne devois pas omettre que sa Traduction de l'Alcoran a paru digne de censure à quelques Critiques (*B*).

(*a*) Marciniacensis. *Voiez* Colomiés, Gallia Orient, *pag.* 163.

(*b*) *Voiez* Baudrand, *Voce* Marciniacum.

(*A*) *Il apprit beaucoup de Turc & d'Arabe, comme il l'a témoigné par ses Ecrits.*] Il fit imprimer à Paris en 1630 une Grammaire Turque. Quatre ans après il publia dans la même ville sa Version Françoise du Gulistan, ou de l'Empire des Roses, composé par Sadi Prince des Poëtes Turcs & Persans. Mais son principal Ouvrage est la Traduction Françoise de l'Alcoran; elle a été imprimée diverses fois. Il la publia après avoir exercé en Egypte le Consulat de la Nation. Cela paroît par le témoignage avantageux que lui en donnérent les Consuls de Marseille le 12 de Février 1633, & qu'il a mis à la fin de cette Version.

(*B*) *Sa Traduction de l'Alcoran a paru digne de censure à quelques Critiques.*] Le docte Windet le blâme d'avoir transposé, ajoûté, & retranché trop licentieusement: *hunc locum malè reddidit* Gallus *interpres* Sieur du Ryer, *& solet nimium licenter intervertere, addere, ac demere. Versio autem* Anglica, ex Gallica *ejus facta, itidem male habet* (1).

(1) Ja. Windet, de vita functorum statu, *Sect. IX, pag.* 223 *Edit. Londin.* 1677.

RYER (PIERRE DU) Parisien, entra dans l'Académie Françoise à la place de Faret le 21 de Novembre 1646 (*a*). Il est Auteur d'une infinité de Versions Françoises, & de quelques Pieces de Théatre (*b*). Les Auteurs qu'il a traduits sont pour la plupart Grecs ou Romains: à l'égard des Grecs il n'a fait que mettre en nouveau François les vieilles Versions (*c*); tout au plus il s'est réglé sur les Traductions Latines: & pour ce qui est des anciens Auteurs Latins, il a souvent ignoré ce qu'ils vouloient dire. Cela lui est arrivé aussi quelquefois dans la Traduction des Modernes (*A*), je veux dire de Monsieur de Thou, & du Pere Strada. On croit que ses Tra-

(*a*) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç. *pag. m.* 229.

(*c*) *Voiez* Mr. Baillet, Jugemens des Savans, *num.* 949, *qui nous renvoie au* Parnasse Réformé, *pag. m.* 20 & *suiv.*

(*b*) *Voiez en la Liste dans l'*Hist. de l'Acad. *pag.* 356, 357, *& dans les* Jugem. de Mr. Baillet sur les Poëtes, *num.* 1486.

(*A*) *Il a souvent ignoré ce que les* Anciens *vouloient dire. Cela lui est arrivé aussi dans la Traduction des Modernes.*] (1) La moins mauvaise de ses Traductions *au jugement de plusieurs est celle des Oeuvres de Ciceron, quoi qu'il y ait passé plusieurs endroits qu'il n'a point entendus, sur-tout dans les Oraisons; & que pour se tirer d'affaire, & pour empêcher le vuide, il y ait mis à la place de petits galimathias propres à éblouir*

(1) Baillet, Jugemens des Savans, *num.* 949.

Traductions seroient meilleures, si les Libraires l'avoient un peu mieux récompensé (*B*); mais comme ils ne lui donnoient que peu de chose par feuille, il étoit contraint de se hâter extrêmement, afin de gagner la subsistance de sa famille. Il mourut l'an 1656 (*d*). On trouve dans le *Menagiana* quelque chose qui le concerne (*C*), & que je rapporterai.

(*d*) *Et non pas en* 1658, *comme dit* Moreri. S. Romuald, Journal Chronologique, *Tom. II, pag.* 570, *met sa mort, non au* 6 *Novembre* 1658 (*comme* Moreri,) *mais au* 21.

éblouïr & à embarasser les jeunes gens (2). On en veut à lui, si je ne me trompe, dans ces paroles de l'Héxaméron rustique: „ Celuy qui a mis en François le beau Livre de „ Ciceron, qui regle les devoirs de l'amitié, n'a pas mieux „ rencontré dans la traduction de ces mots, *Agrigentinum* „ *doctum quendam virum*, qu'il a traduits en ces termes, „ *un savant personnage nommé Agrigentinus*, sans s'apper- „ cevoir que Ciceron parle d'Empedocle Agrigentin, le de- „ signant par le nom de sa patrie *Agrigentum*, ou *Agragas*, „ ville de Sicile. Outre qu'il n'y eut jamais aucun hom- „ me de lettres, dont le propre nom fut Agrigentinus. Le „ même Ecrivain dans sa traduction de Valere Maxime dés „ le premier chapitre, exemple quatriéme, page sixiéme, „ traduit *vitio tabernaculum captum*, *on avoit touché par* „ *hazard au tabernacle*; au lieu de mettre, *l'on avoit failli* „ *aux ceremonies qui se doivent observer, lors qu'on prend* „ *le lieu des augures nommé tabernacle*. Faute d'avoir en- „ tendu ces mots, *tabernaculum captum*, comme ils doi- „ vent estre pris en ce lieu-là, & pour n'avoir pas sçu „ l'usage des Augures, il a cru que cela se devoit prendre „ comme parmi les Juifs, où d'autres que les Levites n'a- „ voient pas le droit de s'approcher du Tabernacle (3)". Joignons à cela un Passage des Nouvelles de la République des Lettres (4). „ *Mr. Teissier* a remarqué quelques fau- „ tes dans la version de Mr. du Rier: celle-ci entre autres. „ Mr. de Thou, en parlant de Jean Rivius qui étoit mort „ l'année 1553, avoit dit que *annos cum seculo numerabat*, „ ce qui signifie que Rivius étoit mort âgé de 53 ans. Mr. „ du Rier a dit au contraire, *qu'il mourut âgé de cent ans.* „ S'il a fait de telles fautes en traduisant un Auteur moder- „ ne, dont le sens quelque élegant qu'il puisse être, est plus „ aisé à attraper, que ne l'est celui des anciens, il est „ croyable qu'il s'est quelquefois abusé en traduisant Cice- „ ron. Aussi voit-on dans les Commentaires du Jesuite „ Lescalopier sur les Livres *De natura Deorum*, des plain- „ tes continuelles contre la version du pauvre Monsr. du „ Rier (5)". J'ai observé une autre faute que Mr. Teissier a relevée; c'est sur ces paroles de Mr. de Thou, *Hulrico Hutero equiti Franco* . . . . . . *quadamtenus comparandus* (6), que Du Ryer a ainsi traduites: *On peut en quelque sorte le comparer à Ulric Heutin Chevalier François*. Voici la Critique de Mr. Teissier: *Hutten étoit Allemand né dans la Franconie, & non pas François, comme l'a écrit Monsr. du Ryer, qui n'a pas entendu la signification du mot Latin* Francus (7). Mr. Teissier a laissé passer une bévue semblable dans l'Article de Duaren. *Eaque* (Duareni Opera) *Cujacius ipse plurimi semper fecit, cùm ex quatuor Franciscis qui eadem ætate eandem scientiam profitebantur, unum Duarenum sibi placere, ceteros jus tantum deligurire diceret* (8). Ces paroles de Mr. de Thou ont été traduites par du Ryer en cette maniere: *Cujas même faisoit un grand état des Oeuvres de Duaren, & disoit que des 4 Professeurs François qui enseignoient en même tems la même science*, il n'y *avoit que Duaren qui luy plut, &c.* Quelle méprise! S'imaginer que *Franciscus* soit le nom d'un Peuple, & non pas un nom de Batême. Le sens de Mr. de Thou est celui-ci: il y avoit en même tems quatre Professeurs en Jurisprudence, qui avoient pour nom de Batême *François*, & de ces quatre, Duaren étoit le seul pour qui Cujas eût de l'estime. Les trois autres étoient François Baudouïn, François Hotman, & François Roaldes. J'ai trouvé plusieurs autres fautes dans la Version de Mr. de Thou. Joignons à tout ceci la bévue que Colomiés a observée. Voici ses paroles (9), „ Mr. du Ryer . . . . . . a fort obligé les ames pieuses, „ en tournant ces Pseaumes (10) en notre langue aussi „ poliment qu'il a fait. Il y a seulement un endroit, où je „ souhaiterois qu'il eust pris garde au Latin un peu de plus „ prés. C'est à la page 17 & suiv. de la seconde Edition, „ où Mr. du Ryer tourne: *& comme si j'estois encore enfant* „ *à l'âge de cent ans, tout vieux & tout cassé que je suis, je* „ *fais encore les actions d'un enfant*. Il falloit tourner sui- „ vant le Latin: *Et comme si j'estois âgé de cent ans, je fais* „ *dans l'âge où je me trouve toutes les actions d'un enfant.* „ Si ces Pseaumes sont d'Antoine Roi de Portugal, la faute „ de Mr. du Ryer est inexcusable: car il est constant que „ ce pauvre Prince n'avoit pas soixante quatre ans quand il „ est mort".

(1) On ajoûte que le P. l'Escalopier se plaint souvent des fautes qu'il a faites dans tout son Ciceron.

(3) Héxameron rustique, pag. 27, 28.

(4) Nouvelles de la Républiq. des Lettres, *Octobre* 1684, *Art. II, pag.* 774, *dans l'Extrait des* Eloges tirez de Mr. de Thou, publiez & commentez par Mr. Teissier.

(5) *Notez que* Lescalopier *ne critique que la Version des Livres* de Natura Deorum.

(6) Thuan. *Libr. XIII, pag.* 271, *ad ann.* 1554.

(7) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. I, pag.* 91.

(8) Thuan. *Lib. XXIII, pag.* 471, *ad ann.* 1559.

(9) Colomiés, Bibliotheque Choisie, *pag.* 145.

(10) *C'est-à-dire*, Psalmi confessionales inventi in scrinio Antonii Portugalliæ Regis, *Lutetiæ* 1595, 16.

(*B*) *On croit que ses Traductions seroient meilleures, si les Libraires l'avoient un peu mieux récompensé.*] A la suite des paroles que j'ai rapportées des Nouvelles de la République des Lettres, vous trouverez ceci (11): „ Ce qui doit „ apprendre à plusieurs petits Auteurs qui ne sçavent que le „ peu de Latin qu'ils ont rapporté du College, à ne point „ se hazarder de traduire. Cela demande plus d'habileté „ que l'on ne pense, & veut des gens qui ne le fassent pas „ pour vivre. Je le dis sans faire aucune allusion à ce pas- „ sage du Dictionaire de Mr. Richelet pag. 110 de la secon- „ partie (12): *Feu du Rier travailloit pour du pain*, c'est- „ à-dire, *travailloit pour subsister seulement*". Mr. Baillet nous va fournir deux Passages. *Aussi a-t-on jugé que son érudition & la connoissance qu'il avoit des langues, n'étoient pas de grande étendue; & qu'étant aux gages des Imprimeurs qui le faisoient subsister, ils ne luy donnoient pas assez de loisir pour pouvoir faire quelque chose de limé & d'achevé* (13). Voilà le prémier Passage: l'autre est encore plus divertissant. „ (14) Des Ecrivains de cette espece, qui „ se sont resolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix „ de leur institut, ou par le mauvais état de leurs affaires „ sont tombez dans la necessité de toûjours avancer, quel- „ qu'obstacle qu'ils puissent rencontrer, se croiroient es- „ tropiez s'ils s'étoient retranché quelque chose. Et ceux „ principalement dont la subsistance dépend du poids & de „ la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un sou, „ en retirant un mot inutile ou mal placé de leurs Ouvrages. „ C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louïs Dol- „ ce, Jean Baudoïn, Pierre du Ryer, & plusieurs autres „ Ecrivains mercenaires & gagez par les Libraires, se sont „ obligez d'allonger & de grossir de tout leur possible les „ écrits qu'ils mettoient sous la presse: de sorte que pour „ sauver & conserver leur vie, ils ont bien voulu flétrir & „ perdre leur réputation, les uns par la nécessité de faire „ des traductions à 30 sols ou à un écu la feuille: les autres „ de faire des vers à quatre francs le cent, quand ils étoient „ grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, com- „ me le rapporte Monsr. Furetiere (*)". Recourez à ce que j'ai dit de Cardan (15).

(*C*) *On trouve dans le* Menagiana *quelque chose qui le concerne.*] „ Je croi que Mr. du Ryer étoit de Paris. Il étoit „ comme Xilandre *qui fami magis quam famæ inserviebat.* „ Il fesoit des traductions pour gagner de l'argent, & il est „ mort avant que d'avoir achevé la traduction de l'*Histoire* „ *de Mr. de Thou*. Pour éviter la depense, il demeuroit „ hors de Paris, encore plus loin que les Piquepuces, où „ il logeoit avec une femme & des enfans. J'allai le voir „ une fois en compagnie. Il nous regala de cerises cueillies „ dans un petit jardin qu'il avoit. Il a fait une Tragedie „ sous le titre d'*Alcyonée*. C'est une piece admirable, & „ qui ne cede en rien à celles de Mr. Corneille. Il y a des „ vers merveilleux, & elle est très-bien entenduë. Mon- „ dory y fesoit bien son personnage (16)".

Mr. de Vigueul Marville à la page 196 du I Tome de ses Mélanges fait mention d'une visite que lui & quelques autres rendirent à du Ryer, & il rapporte que la collation qu'on leur donna, & qui consista en lait, en cerises, en eau fraiche, & en pain bis, leur fit déplorer le sort de cet excellent personnage.

(11) Nouv. de la Rep. des Lettres, *Octob.* 1684, *Article II, pag.* 775.

(12) *C'est selon l'Edition de Geneve* 1680; *mais en faveur de ceux qui ont d'autres Editions j'avertis que cela se trouve sous le mot* Pain.

(13) Baillet, Jugemens sur les Traducteurs, *num.* 949.

(14) *Le même*, Prejugez de la grosseur & petitesse des Livres, *Chap. X. de la II. Part. pag.* 445, 446.

(*) *Nouvell. Allegor. pag.* 161 *des Troubles du R. d'Eloq.*

(15) *Dans son Article Remarque* (*T*).

(16) Menagiana, *pag.* 366 *de la* 1 *Edition de Hollande.*

RIGORISTES. C'est le nom qu'on donne dans le Païs-Bas Espagnol aux Janséniftes, & aux Peres de l'Oratoire, & en général à ceux qui suivent les Maximes les plus opposées au relâchement de la Morale (*a*). Si l'on étoit de l'humeur de Prateolus, on composeroit une Secte de ces Casuïstes, afin d'insulter l'Eglise Romaine sur ses divisions. On les accuse faussement *d'ordonner aux pénitens de manger du foin, & à des filles de prendre des chemises toutes moites* (*A*), ce

(*a*) *La méthode de ces Messieurs est nommée* le Rigorisme.

(*A*) *On les accuse d'ordonner* . . . . *à des filles de prendre des chemises toutes moites.*] Je ne croi pas qu'un Casuiste de bon sens, quelque sévére qu'il soit, ordonne jamais une telle pénitence à une fille, encore qu'il fût question de remedier à des tentations d'impudicité fort violentes; mais il y a des gens à qui la Morale rigide gâte si fort le jugement, qu'il n'est pas hors d'apparence qu'on ait quelquefois traité ainsi une jeune créature, qui révéloit trop d'infirmitez au Confessional: & puis que François d'Assise se prescrivit une femme de neige (1), il auroit bien pu prescrire à d'autres une chemise mouillée.

J'ai lu un Mémorial, imprimé à Delft l'an 1696, & contenant *une Réponse succinte aux trois Accusations de* Jansénisme, *de* Rigorisme, *& de* Nouveauté. On y étale les Maximes de Jesus-Christ, & puis l'on parle de cette maniere: „ (2) Si ceux que l'on traite de Rigoristes ont des ma- „ ximes plus rigoureuses, une conduite plus dure à la chair, „ une sévérité qui passe cette sévérité salutaire, ils sont dignes „ de punition. Mais s'il est vrai, au contraire, comme il „ est certain & évident, qu'ils sont forcez par la molesse de „ la pluspart des Chrêtiens de se contenter de beaucoup „ moins, & de condescendre à l'infirmité humaine dans l'ap- „ plication de ces regles saintes; c'est une grande injustice „ & une calomnie punissable de les décrier comme des gens „ qui ont des maximes cruelles, & excessivement sévéres. „ Et il est plus vrai encore, que ceux qui combattent en „ leur personne ce qu'ils appellent Rigorisme, ne combat- „ tent en effet autre chose que l'Evangile. . . . . Il „ est donc vrai, que le Rigorisme n'est qu'un phantôme, „ dont on veut faire peur au monde, pour perdre des „ gens

(1) *Voiez ci-dessus Remarque* (*B*) *de l'Article* FRANÇOIS d'Assise.

(2) Mémorial *imprimé à Delft* 1696 *in* 4, *pag.* 11.

ce qui en fait, dit-on, mourir quelques-unes (b).

(b) *Voiez les* Difficultez proposées à Mr. Steyaert, *I Partie, pag.* 31.

„ gens de bien, & de vrais serviteurs de JESUS-CHRIST. „ Mr. Steyaert le reconnoit lui-même dans ses Theses sur „ les Rituels, publiées il y a peu d'années. Il y rend „ ce témoignage, qui ne doit pas être suspect, que *ceux* „ *qui tâchent d'observer les regles de l'Eglise dans la condui-* „ *te des ames, sont ceux que l'on appelle Rigoristes, &* „ *qu'il n'en connoit point d'autres.* . . . . (3) Il „ est certain au contraire, que le relâchement opposé à ce „ Rigorisme, n'est que trop réel. (4) M. Steyaert le re- „ connoist dans sa These de la *Theologie Morale corrigée.* „ Car après l'avoir prouvé par les paroles du Pape Alexan- „ dre VII qui ont été rapportées, il ajoute: Que feroient, „ ou plustôt que ne feroient pas certaines gens, s'ils „ avoient quelque chose de semblable à alleguer contre le „ Rigorisme; au lieu que pour le prouver, ils n'ont à „ produire que des contes faits à plaisir, comme du foin, „ & des chemises mouillées, imposées à des gens pour „ pénitence"?

(3) Memorial, p. 14.

(4) *Là-même.*

RIMINI (GREGOIRE DE) est connu sous ce nom-là, & sous celui d'Arimini, parce qu'il étoit d'Arimini ville d'Italie. Il enseigna dans l'Université de Paris avec un très-grand applaudissement (*a*). Ce fut l'un des plus subtils Scholastiques du XIV Siecle, & par ce caractere d'esprit il s'attacha beaucoup plus au Parti des Nominaux, qu'à la Secte des Réaux (*b*). Il étoit Moine de l'Ordre des Augustins, & il en fut créé Général à Montpellier au mois de Mai 1357. Il avoit été leur principal Professeur au Couvent d'Arimini l'an 1351. Il mourut à Vienne en Autriche l'an 1358. Ses principaux Ouvrages sont des Commentaires sur le Maître des Sentences, & sur les Epitres de Saint Paul. Il ne fut pas moins recommandable par la sainteté de sa vie que par son savoir, & par son esprit; & on le compte parmi les Béats (*c*). Disons quelque chose de ses Opinions. Il disputa fortement contre les Théologiens qui assûrent que par la toute-puissance divine il peut arriver que deux Propositions contraires soient véritables touchant un même sujet en même tems (*d*). Je ne comprens pas comment il osoit douter d'une doctrine comme celle-là, qui est une suite inévitable du Dogme de la Transsubstantiation. Il s'approchoit beaucoup plus de l'Orthodoxie Augustinienne à l'égard du franc arbitre que la plupart des Théologiens de son tems (*e*), & il soutint même que l'ignorance invincible ne disculpe pas (*A*). Mais il ensei-

(*a*) Elssius, *in* Encomiastico Augustiniano, *pag.* 247.
(*b*) *Idem, Ibidem.*
(*c*) *Ex eodem, ibid.*
(*d*) *Voiez* Fonseca, sur la Métaphysique d'Aristote, *Livr. IV, Chap. III, pag. m.* 651.
(*e*) *Voiez le* Scholasticus Orthodoxus *de* Paul Ferri, *p.* 304, 447.

(*A*) *Il soutint . . . . que l'ignorance invincible ne disculpe pas.*] Mr. Arnauld fait cette Remarque dans la IX Partie des Difficultez proposées à Mr. Steyaert. C'est à l'occasion d'un Decret du Pape Alexandre VIII, qui condamne XXXI Propositions dont la seconde est celle-ci: *Tametsi detur ignorantia invincibilis juris naturæ; hæc in statu naturæ lapsæ operantem ex ipsa non excusat à peccato formali*, c'est-à-dire, „ Quoi qu'il y ait des ignorances du droit naturel „ qui sont invincibles, neanmoins dans l'estat de la nature „ corrompue cette ignorance n'excuse pas d'un peché formel celui qui fait ce qui est defendu par le droit naturel „ (1)". Monsr. Arnauld rapporte ensuite trois Opinions. La prémiere est *qu'une action humaine n'est point un peché formel, si celui qui la fait ne connoît qu'il peche* (2). Il attribue cette Opinion aux Jésuites, & il assûre qu'ils *pretendent ne rien dire que de raisonnable; parce que tout le monde demeure d'accord, à ce qu'ils supposent, que l'ignorance invincible excuse de peché, & qu'un homme est censé ignorer invinciblement que ce qu'il fait est peché, lors qu'il ne lui en vient aucune pensée en le faisant* (3). La seconde Opinion est celle de „ plusieurs Theologiens qui pour empe- „ cher qu'on ne renversast par ces fausses subtilitez cette „ importante maxime que l'ignorance du droit naturel n'ex- „ cuse point de peché, qui a esté reconnue par les Payens „ mêmes, & qui est établie en ces termes dans le Droit ca- „ nonique: *Ignorantia juris omnibus adultis damnabilis est:* „ soutiennent qu'on ne doit pas la regarder comme in- „ vincible absolument parlant, parce que ce droit est tel „ que l'homme a esté créé capable de le connoistre, & „ qu'il l'auroit connu en effet s'il estoit demeuré en „ l'estat où Dieu l'avoit mis: que dans l'estat où il est, „ c'est une des plaies du peché originel de ce qu'il n'en „ connoist gueres que les premiers principes, & qu'il „ ignore le reste, qu'il peut neanmoins connoistre estant „ assisté des lumieres de la grace. Ce qui suffit selon „ S. Thomas afin que l'homme soit obligé de faire ce qu'il „ ne peut qu'avec la grace, quoi que cette grace sans „ laquelle il ne le peut faire, soit donnée, aux uns par „ misericorde, & ne soit pas donnée aux autres par justi- „ ce, en punition d'un peché precedent quand ce ne seroit „ que le peché originel. Rien n'est plus exprés que ce „ qu'enseigne sur ce sujet ce Docteur Angelique 2. qu. 2. „ art. 5 (4)". Selon cette seconde Opinion, *qui est de* „ *presque tous les anciens Theologiens*, l'ignorance du droit „ naturel *n'excusoit jamais du peché, parce qu'elle ne devoit* „ *point estre regardée comme invincible* (5). „ La troisie- „ me Opinion est de Gregoire de Rimini, d'Estius, & „ d'autres Theologiens, qui prenant en un autre sens le „ mot d'*invincible*, ne font pas difficulté de soutenir que „ l'ignorance du droit naturel n'excuse pas de peché, lors „ même qu'on la pourroit regarder comme invincible. „ Car elle peut, disent-ils, estre appellée *invincible*, par „ rapport aux moiens humains comme est l'instruction, „ qui a manqué à beaucoup de personnes, sur tout parmi „ les nations infidelles (6). . . . . . Ceux qui en prenant „ en ce sens le mot d'*invincible* ont reconnu qu'il y a eu „ une infinité de Payens qui ont ignoré invinciblement „ plusieurs devoirs du droit naturel, ont dû dire nécessai- „ rement que l'ignorance du droit naturel n'excuse pas de „ peché, lors même qu'on la peut appeller invincible par „ rapport au defaut des moiens humains, & de divins „ mêmes, lors que Dieu ne donne pas ceux qui seroient „ immediatement necessaires pour vaincre cette ignorance. „ On a encore des Theses soutenues publiquement à Ro- „ me de nostre temps dans l'Ecole des Augustins où l'on „ trouve cette Proposition: *Ignorantia invincibilis juris* „ *naturalis non excusat à peccato. Ex Gregorio in 2. Sent.* „ *disp. 29. qu. 1. art. 2. in resp. ad arg. ubi ait. Ad proba-* „ *tionem: Secundùm omnes Doctores non imputantur homini* „ *quæ ex ignorantia simpliciter invincibili committuntur:* „ *dico quod istud est intelligendum de ignorantia quæ non est* „ *peccatum nec pœna peccati, cujus ille sit vel fuerit reus.* „ *Quod probat ex S. Aug. in Ep. ad Sixtum. Ignorantia* „ *enim invincibilis est pœna peccati Originalis, cujus omnis* „ *homo nascitur reus.* Il n'y a donc pas trop long-temps „ que l'on ne trouvoit point mauvais que l'on soutint publi- „ quement à Rome, que l'Ignorance invincible du droit na- „ turel n'excusoit point de peché; & qu'on ne croioit pas „ que ce fust imposer à S. Augustin, que de lui attribuer „ ce sentiment, aussi bien qu'à Gregoire de Rimini l'un de „ ses plus fidelles disciples d'entre les Docteurs de l'Ecole. „ C'est ce qu'Estius a aussi enseigné expressément (7)". Mr. Arnauld ajoûte (8) que la différence entre les deux dernieres Opinions *n'est qu'une dispute de mot*, & que *dans le fond l'une & l'autre s'accorde parfaitement bien avec la maxime generale du droit Canonique, & ce qu'ont soutenu S. Augustin contre les Pelagiens, & S. Bernard contre Abailard, que tout ce qui se fait contre le droit naturel est peché de quelque maniere qu'on l'ignore, parce que c'est toûjours en punition de quelque peché, comme dit S. Augustin dans la Lettre à Sixte. Mais pour la premiere qui est celle des Jesuites, elle renverse absolument la maxime du droit Canonique, & la doctrine des Saints; en soutenant d'une part generalement que l'ignorance invincible excuse toûjours de peché: & de l'autre en étendant si fort quand il leur plaist le mot d'invincible, que pour parler sincerement, ils devroient dire que les pechez d'ignorance ne sont jamais des pechez formels, mais seulement des pechez materiels.*

J'ai bien voulu rapportes toutes ces choses, non seulement parce qu'elles fourniront une courte & bonne instruction, sur une matiere très-difficile & très-importante; mais aussi parce qu'elles peuvent faire connoitre que notre Gregoire d'Arimini ne cherchoit point des détours & des faux-fuians. Il pénétroit le fond d'un dogme, il voioit les plus justes conséquences d'un principe, & il les avouoit hardiment, & sans chercher des expressions équivoques ou mitigées. Je ne dis point cela pour condamner ceux qui tâchent d'adoucir ce qui leur paroit capable d'effaroucher un Lecteur. Ils peuvent être bien intentionnez, & il y a des matieres si difficiles, & si embrouillées, qu'il faut excuser ceux qui changent quelquefois de route en les expliquant. La question sur les péchez d'ignorance est de cette espece: elle est entourée de précipices à droite & à gauche. Il ne faut donc pas s'étonner que ceux qui marchent dans un tel chemin se détournent, ou reculent quelquefois. Ils accordent une chose, & puis ils la combattent eux-mêmes: ils donnent d'une main ce qu'ils reprennent de l'autre. Ils conviendront *que toute ignorance invincible excuse tant au fait qu'au droit* (9), & puis ils allégueront une infinité d'exemples empruntez de l'Ecriture, pour faire voir que les péchez d'ignorance n'excusent point, & le résultat nécessaire de leurs citations d'exemples sera, ou que l'ignorance des devoirs moraux ne fut jamais invincible, ou qu'encore qu'elle soit invincible elle n'excuse pas le pécheur. Suivez bien toutes leurs preuves, vous trouverez qu'après avoir supposé que l'ignorance du droit & l'ignorance du fait ne sont criminelles que quand elles ne sont pas invincibles (10), ils ne laissent, à proprement parler, aucun cas où cette ignorance soit invincible (11); car ils veulent qu'elle soit surmontable par rapport à la passion de Jesus-Christ (12), lors même qu'on n'en a jamais ouï parler. Ils veulent que si un Sauvage de l'Amérique ignore les faits contenus dans le Nouveau Testament, ce soit sa faute, at-

tend-

(1) Difficultez proposées à Monsieur Steyaert, *IX Part. pag.* 234.
(2) *Là-même, pag.* 235.
(3) *Là-même, pag.* 236.
(4) *Là-même.*
(5) *Là-même, pag.* 241.
(6) *Là-même.*
(7) Difficultez proposées à Monsieur Steyaert, *IX Part. pag.* 242.
(8) *Là-même, pag.* 243, 244.
(9) *Voiez la Préface du Supplément du* Commentaire Philosophique sur contrain les d'entrer, *folio* ** 4 *verso & suiv.*
(10) *Voiez les* Réflexions de Mr. Saurin sur les Droits de la Conscience, *pag.* 16.
(11) *C'est-à-dire quant aux articles de droit & de fait qui concernent la Religion.*
(12) Saurin, Réflexions sur la Conscience, *pag.* 15.

enſeignoit une choſe qui fut objectée à Monſr. Des Cartes, & qui ſeroit fort ſcandaleuſe ſi elle n'étoit favorablement interprétée ; car il enſeignoit que Dieu peut mentir, ou tromper (*B*). On cria beaucoup en Hollande contre un Miniſtre qui avoit dit la même choſe (*C*) : mais avec

tendu qu'il ne s'eſt point mis dans une diſpoſition qui conviât Dieu à lui réveler les myſteres du ſalut, & qu'il s'eſt rendu indigne de cette faveur céleſte. Faites leur cette queſtion, Pouvoit-il avoir ces bonnes diſpoſitions dont vous parlez? Pouvoit-il faire un bon uſage des lumieres naturelles? On vous répondra qu'il le pouvoit s'il le vouloit. Mais pouvoit-il le vouloir? demanderez-vous encore : je penſe qu'on vous répondra que non, mais que ce n'étoit qu'*une impuiſſance morale qui n'eſt autre choſe que la mauvaiſe diſpoſition de ſa volonté* (13), & une ſuite de la corruption dans laquelle naiſſent les enfans d'Adam. C'eſt dans le fond le même Dogme que celui de notre Gregoire, & il vaudroit mieux apparemment dire tout net comme lui que l'ignorance invincible n'excuſe point lors qu'elle procede du péché originel, & qu'elle en eſt une punition. Il eſt vrai que cette doctrine a quelques inconvéniens; car il ſemble qu'elle conduiſe de degré en degré juſqu'à cette Theſe, *la phreneſie, ni la demence, ne diſculpent pas, vu qu'elles ne doivent pas être excluës du nombre des maux que le peché a introduits, & qui ſervent de punition au peché.* Mais la prémiere opinion que Mr. Arnauld a rapportée n'a-t-elle pas auſſi beaucoup d'inconvéniens (14)? S'agit-il de faire choix entre une opinion exemte de tout embaras, & une opinion très-embaraſſée? Ne s'agit-il pas de choiſir entre deux extrêmitez dont l'une eſt contraire aux Notions Philoſophiques, & l'autre aux Hypotheſes Théologiques?

(*B*) *Il enſeignoit que Dieu peut mentir, ou tromper.*] Mr. Des Cartes établiſſoit, comme le ſeul fondement de la ſcience humaine, la perſuaſion qu'on doit avoir que Dieu ne peut être trompé, ni trompeur. On lui objecta (15) que ſelon Gregoire d'Arimini, & quelques autres Scholaſtiques, Dieu peut avancer des choſes qui ſont contraires à ſa penſée, & à ſes décrets, comme quand il fit prêcher dans Ninive qu'elle périroit dans quarante jours. S'il a endurci & aveuglé Pharao, s'il a envoié à quelques Prophêtes l'eſprit de menſonge, comment ſavez-vous, demanda-t-on à Mr. Des Cartes, qu'il ne peut pas nous ſéduire? Ne peut-il pas ſe comporter envers nous comme un Médecin envers les malades, & comme un pere envers ſes enfans? Ce ſont des perſonnes que l'on trompe très-ſouvent & avec ſageſſe, & pour leur profit. Aurions-nous bien la force de contempler la vérité, ſi Dieu nous la préſentoit toute nue? *Si Deus puram nobis oſtenderet veritatem, quis eam oculus, quæ mentis acies ſuſtinere valeat* (16)? La Réponſe de Mr. Des Cartes fut (17), qu'il y a une diſtinction à faire entre les façons de parler de Dieu accommodées à la portée de l'homme, & aux véritez relatives au Genre humain, & les façons de parler qui ſe rapportent aux véritez abſolues. Ces prémieres façons de parler ſont fréquentes dans l'Ecriture, mais les dernieres doivent être celles des Philoſophes. L'endurciſſement de Pharao, & ſemblables choſes, ne marquent point un effet poſitif de Dieu, c'étoit ſeulement une privation de grace. Il eſt clair, ajoûta-t-il, que je n'avois point en vue les menſonges qui conſiſtent en paroles, mais la malice intérieure & formelle qui ſe trouve dans la tromperie. L'arrêt contre Ninive n'étoit que comminatoire, & il dépendoit d'une condition. Je ne blâme point pourtant, continua-t-il (18), ceux qui diſent que Dieu peut par ſes Prophêtes faire annoncer des menſonges exemts de toute malice de tromperie, & ſemblables à ceux des Médecins, qui pour guérir leurs malades leur ſont accroire des fauſſetez. Bien plus, je confeſſe que l'inſtinct naturel qui nous a été donné de Dieu nous trompe quelquefois réellement; car la nature que Dieu nous a donnée pour la conſervation de notre corps pouſſe poſitivement les hydropiques à faire une choſe qui leur eſt préjudiciable, c'eſt-à-dire à boire: mais j'ai expliqué dans ma VI Méditation comment cela ſe peut accorder avec la bonté ou avec la *véracité* de Dieu.

Diſons en paſſant que cette Réponſe de Mr. Des Cartes n'empêche pas que l'Objection ne demeure victorieuſe; car dès que l'on eſt contraint d'avouer qu'une Maxime générale, qu'on avoit donnée pour le fondement d'un Dogme certain & démonſtratif, ſouffre beaucoup d'exceptions, on l'ébranle de telle ſorte qu'elle n'eſt plus capable de fixer nos incertitudes, & il n'y a point de cas où un Sceptique ne puiſſe emploier la diſtinction de Monſr. Des Cartes. Si j'étois trompé, dira-t-il, par les idées qui me repréſentent la matiere comme une ſubſtance étendue, ce ſeroit une tromperie exempte de toute malice, & peut-être même qu'elle ſeroit profitable à l'état où je me trouve, qui à certains égards eſt un véritable état d'enfance, ou de maladie pendant que mon ame eſt unie au corps. Le menſonge verbal n'eſt point meilleur que le menſonge d'idée, & n'en peut point être ſéparé; car on ne parle qu'afin d'exciter des idées dans l'eſprit de ceux qui écoutent; & ne puis-je pas ſuppoſer que toute ſorte d'idées ſe rapportent non aux véritez abſolues, mais aux véritez rélatives au Genre humain?

Diſons auſſi en paſſant qu'il y a dans l'Ecriture certains faits & certaines phraſes qui démonteront toûjours les machines des plus grands Métaphyſiciens. Nous en avons ici un exemple. Voiez comment Mr. Des Cartes fut batu en ruïne par l'Hypotheſe que Gregoire d'Arimini prétendoit fonder ſur l'Ecriture. On peut aiſément conjecturer que ſa ſurpriſe fut grande, lors qu'il reconnut que la foudre qui tomboit ſur ſon Ouvrage partoit du lieu d'où il la craignoit le moins. Il croioit avoir bâti ſur la roche à pierre & à chaux, car ſon édifice portoit ſur l'infaillibilité de Dieu. Il s'étoit promis ſans doute l'approbation des Théologiens quant à cette partie fondamentale de ſon Hypotheſe; & pour le moins il ſe tenoit aſſûré qu'on ne le combattroit point par des Paſſages de l'Ecriture. Cependant, l'orage fondit ſur lui de ce côté-là, & ce fut une tempête ſi forte qu'il fut contraint de plier, & de reculer. Tant ſont vaines les penſées & les eſpérances de l'homme! Mais ſoions ſurpris à notre tour de ce que Mr. Des Cartes réſiſta ſi peu à cette attaque. Sa facilité à céder eſt une preuve qu'il n'avoit nulle connoiſſance des Livres de Théologie. S'il avoit été rompu dans cette lecture, il auroit ſu quantité d'explications & de ſolutions des Paſſages de l'Ecriture qui ſervoient de fondement à Gregoire de Rimini, & il auroit trouvé là une méthode de diſputer qui l'auroit tiré d'affaire. Quelques-uns me répondront apparemment que je me trompe, & qu'il n'auroit guere pu s'accommoder de cette méthode; car il s'étoit mis ſur un pied à ne ſe ſervir que de raiſons évidentes, & à préférer toûjours ce qui eſt plus clair à ce qui l'eſt moins. Or les Textes de l'Ecriture qu'on lui objectoit ſont infiniment plus clairs que les Solutions & que les Gloſes des Commentateurs; voilà pourquoi il rendit les armes ſitôt. Si l'on me fait cette Objection, j'aurai dequoi repliquer, & je dis ici par avance que pour le moins ce grand Philoſophe devoit inſiſter plus qu'il n'a fait ſur la nature des expreſſions que les Ecrivains ſacrez ont emploiées afin de s'accommoder à la portée du Peuple. L'eſprit populaire étant incapable de s'élever juſqu'à la ſublimité de l'Etre ſouverainement parfait, il a falu que les Prophêtes abaiſſaſſent Dieu juſques à l'homme, & qu'ils le fiſſent bégaier avec nous comme une nourrice bégaie avec l'enfant qu'elle allaite. De là viennent tant d'expreſſions de l'Ecriture qui portent que Dieu ſe repent, qu'il ſe fâche, qu'il veut s'informer ſi une choſe eſt arrivée, qu'il changera d'intention ſi l'homme lui obéit, ou ne lui obéit pas, & mille autres choſes de cette nature incompatibles avec la ſouveraine perfection. Mr. Des Cartes n'a pas manqué de repréſenter la différence qu'il y a entre ce langage, & celui d'un véritable Métaphyſicien; mais il a coulé là-deſſus trop légérement, & il s'eſt privé de tout l'avantage qu'il en pouvoit retirer; car il n'a pas laiſſé de donner les mains à la prétention de Gregoire de Rimini. C'eſt ce qu'il ne devoit pas faire, il faloit dire conſtamment & invariablement que les Paſſages de l'Ecriture, qui affirment que Dieu trompe quelquefois, ne doivent jamais être entendus litéralement, & qu'ils doivent être expliquez comme ceux qui lui attribuent le repentir, ou quelque autre qualité humaine. Il faloit qu'il s'étendît à montrer qu'un Philoſophe ne doit point avoir égard à de tels endroits de la Parole de Dieu, quand il s'agit de repréſenter les grandeurs du ſouverain Etre. Mr. Regis a très-bien connu ce devoir: „ Je veux établir pour Maxime", dit-il (19), „ que quand „ je voudray parler de Dieu avec exactitude, il ne faudra „ pas me conſulter moy-même, ni parler à l'ordinaire; „ mais m'élever en eſprit au deſſus de toutes les creatu- „ res, pour conſulter l'idée vaſte & immenſe de l'Eſtre in- „ finiment parfait: en ſorte qu'il me ſera bien permis dans „ un Traité de morale, de dire que Dieu *s'eſt repenti*, „ qu'*il s'eſt mis en colere*, &c. Mais ces expreſſions, ou „ d'autres ſemblables, ne me ſeront point permiſes dans un „ Traité purement métaphyſique, dans lequel il faut parler „ exactement".

Souvenons-nous que ſi l'Ecriture repréſente Dieu très-ſouvent ſous des idées populaires, & par conſequent très-fauſſes, afin de s'accommoder à la portée des eſprits à qui Dieu a deſtiné la Révélation, elle nous fournit ailleurs le correctif dont on peut avoir beſoin, je veux dire la deſcription de l'Etre infini dans ſa majeſté immuable & infiniment parfaite.

(*C*) *On cria beaucoup en Hollande contre un Miniſtre qui avoit dit la même choſe, mais avec des reſtrictions qui en ôtoient tout le mal.*] C'eſt de Mr. de Wolzogue que je parle. Il étoit Profeſſeur & Miniſtre de l'Egliſe Wallonne à Utrecht l'an 1666, lors qu'on vit paroître un Ouvrage intitulé *Philoſophia S. Scripturæ Interpres, Exercitatio paradoxa.* Les Théologiens orthodoxes le trouvérent pernicieux, & pis que Socinien. Mr. de Wolzogue fut un de ceux qui le réfutérent, mais ce fut ſous des auſpices ſi peu favorables que l'on cria contre ſa Réfutation (20) autant ou plus que contre le Livre même qu'il réfutoit. Voici l'une des choſes dont on ſe choqua le plus: je la rapporte en François ſelon la Verſion de l'Auteur (21). „ Il s'enſuit en „ troiſiéme lieu que je prouve que Dieu ne veut pas mê- „ me tromper perſonne. Quoy qu'il ne ſoit pas beſoin de „ prendre beaucoup de peine pour le prouver. Il ſuffit que „ Dieu ait dit une choſe, pour nous faire comprendre qu'il „ ne veut point tromper. Je dis qu'il ne veut point trom- „ per, afin que l'on ne croie pas qu'il ne le puiſſe, s'il vou- „ loit. Car comme un chacun, qui entreprend de tromper „ un autre, eſt cenſé être en quelque façon au deſſus de luy „ en cette choſe-là, & le ſurpaſſer ſoit par l'adreſſe de ſon „ eſprit, ſoit par la force, ſoit par quelque autre faculté „ que ce ſoit, & que tant la ſapience de Dieu, que ſa „ puiſſance, & tous ſes autres attribus ſont infinis, qui ne „ voit

(13) Saurin, Reflexion ſur les Droits de la Conſcience, *pag.* 16.

(14) *Voiez les* Difficultez propoſées à Mr. Steyaert, *IX Part. pag.* 244 & *ſuiv.*

(15) *Voiez les* ſecondes Objections contre les Méditations de Mr. Des Cartes, *pag. m.* 66.

(16) Object. ſecundæ contra Meditat. Carteſii, *pag. m.* 66.

(17) *Voiez la* Réponſe de Monſr. Des Cartes aux ſecondes Objections, *pag. m.* 75, & 76.

(18) Nolim tamen reprehendere illos qui concedunt Deum per Prophetas verbale aliquod mendacium (qualia ſunt illa medicorum, quibus ægrotos decipiunt ut ipſos curent, hoc eſt in quo deſit omnis malitia deceptionis) proferre poſſe. Quinimo etiam, quod majus eſt, ab ipſo naturali Inſtinctu, qui nobis à Deo tributus eſt, interdum nos realiter falli videmus, ut cum hydropicus ſitit &c. *Carteſius*, ibid. *pag.* 76. *Notez que Monſr.* Vogelſang, Neceſſaria Reſponſio ad Præfat. Ludovici Wolzogii, *Chap. II, pag.* 59 & *ſuiv. ſe récrie d'une terrible force contre ce Paſſage de Mr.* Des Cartes, *comme ſi c'étoit le renverſement de l'Ecriture, & même de tout le Syſtême Cartéſien.*

(19) Regis, Syſtême de Philoſophie, *Tom. I. pag.* 168 *Edition de Lion* 1691 *in* 12.

(20) *Elle eſt intitulée* De Scripturarum Interprete adverſus Exercitatorem paradoxum Libri duo, & *fut imprimée l'an* 1667.

(21) *Le Latin eſt à la page* 24 *de ſon Livre à la* 1 *Edition, & à la pag.* 11 *de la* 2 *Edition.*

avec des restrictons qui en ôtoient tout le mal.

„ voit que les créatures, mêmes les plus parfaites, parce-„ que par cela même que ce sont des créatures elles sont fi-„ nies, qui ne voit qu'elles puissent être induites dans l'er-„ reur par le Createur qui est infini? Mais je nie pourtant „ qu'il le veuille faire. Car à peine pouvons-nous compren-„ dre cette volonté de tromper, que nous ne jugions, ou „ qu'il y ait quelque malice jointe, par laquelle nous tachons „ d'abuser celui que nous n'avons pas l'assurance d'attaquer „ sans ruse & sans tromperie; ou qu'il y ait quelque foibles-„ se d'Esprit, qui fait douter que sans cela on n'en pour-„ roit pas devenir le maitre. L'une & l'autre de ces choses „ marquant une grande imperfection, il faut entierement „ les éloigner de celuy que nous considérons comme trés-„ parfait par l'assemblage de toutes les perfections imagina-„ bles en sa personne (22)". Ceux qui écrivirent contre Mr. de Wolzogue (23) firent beaucoup de vacarmes au sujet de cette Proposition, *Dieu pourroit tromper s'il vouloit*. Il est certain qu'elle sonne mal, & qu'encore que l'explication que l'Auteur y apposa la ramenât au sentiment ordinaire des Théologiens orthodoxes, qu'il est impossible que Dieu trompe, il auroit mieux fait de s'abstenir de ces paroles choquantes, qui au fond ne servoient de rien à l'affaire: & ce n'étoit qu'une parenthese entiérement inutile. Il me semble qu'en agissant de sens froid on eût borné à cela toute la Censure, si ce n'est peut-être que l'on y eût ajoûté cette Critique: Un Auteur qui paroît si attaché à Mr. Des Cartes, ne doit point prendre des circuits pour dire que Dieu ne peut pas tromper. Il le doit dire en trois mots, & non pas avec des détours qui aient besoin d'analyse. Ceux qui s'expriment ainsi, *les réprouvez pourroient aimer Dieu s'ils vouloient, mais leur corruption est si grande qu'ils ne peuvent pas vouloir aimer Dieu*, disent au fond la même chose que ceux qui assûrent rondement qu'il est impossible aux réprouvez d'aimer Dieu. Cette derniere Proposition étant plus courte est préférable à l'autre. Tout de même puis qu'il est plus court de dire *Dieu ne peut pas tromper*, que de dire *il pourroit tromper s'il vouloit, mais sa sainteté est si grande qu'il ne peut pas vouloir tromper*, à quoi s'amusoit Mr. de Wolzogue de chercher tant de circuits, & tant d'ambages? Quoi qu'il en soit, il y a plus de raison de s'étonner qu'on n'ait pas réduit à cela toute la Critique, que de voir que le Sieur de Labadie, qui, au nom de l'Eglise Wallonne de Middelbourg, fit un Procès dans toutes les formes à Mr. de Wolzogue devant le Synode Wallon, osa l'accuser d'Hétérodoxie pour avoir dit que Dieu ne pouvoit pas vouloir nous tromper. „ Monsieur de Labadie m'a objecté dans son Ecrit „ Latin comme une erreur contraire à l'Ecriture, non pas „ ce que je dis que Dieu pourroit nous tromper s'il vouloit, „ mais ce que j'y ajoute que Dieu ne peut point vouloir „ nous tromper. Il m'accuse de n'en avoir pas dit assés, „ & soutient que Dieu veut tromper, & qu'il peut trom-„ per. Il m'objecte l'Ecriture même là dessus, & demande, „ *Que dira Wolzogue à cette Histoire qui nous est racontée* „ *au Chap. 22 du premier livre des Rois? Et sur tout à ces* „ *paroles du verset 22? Et l'Eternel dit, Tu l'induiras &* „ *mêmes en viendras à bout. Sors & fai ainsi. Mainte-*„ *nant donc voicy l'Eternel a mis un esprit mensonger en la* „ *bouche de tous ces tiens Prophètes, & l'Eternel a pronon-*„ *cé du mal contre toy. Lors que Dieu a voulu & qu'il a* „ *commandé qu'Achab fût séduit, & qu'il a mis un esprit* „ *mensonger (car voila comme parlent Junius & Tremellius)* „ *doit-il être accusé en aucune façon de foiblesse d'esprit ou* „ *de malice* (24)"? Voiez la marge (25). Citons encore un Passage qui nous apprendra que cette témérité de Labadie ne choqua point les Adversaires de Mr. de Wolzogue. C'est un Passage bien long, mais puis qu'il contient une doctrine qui dévelope solidement la Proposition censurée, il ne faudra pas trouver étrange que je le rapporte. Cela sert à l'instruction du Lecteur & quant au droit & quant au fait. Voici donc ce que Mr. de Wolzogue étale dans l'*Avant-propos* d'un Recueil de Jugemens qu'il fit imprimer l'an 1669 (26).

„ (27) La principale Objection, & celle qui fait le plus „ d'éclat, est ce que j'ai dit, que Dieu peut tromper s'il „ veut. Car il semble par là que je veuille soutenir que Dieu „ est capable de tromper. Mais je crois qu'il n'y a rien de si „ innocent que ce que j'ay dit, & que quand on veut pren-„ dre la peine de le bien examiner, on trouvera qu'il est tres-„ orthodoxe. Car si l'on y trouve quelque chose à redire, „ ce doit estre ou au sens, ou aux paroles. Pour ce qui est „ du sens, je pose qu'il est impossible que Dieu trompe ja-„ mais, comme il est impossible qu'il mente, ou qu'il se re-„ nie soy-même: je le dis expressément en plusieurs endroits „ de mon livre, j'en fais le fondement de toute ma dispute, „ & je tiens cette verité si importante, que je crois que „ sans elle nous ne pouvons avoir aucune assurance, ny des „ autres choses du monde, ny de notre salut. Neantmoins „ pour expliquer la nature de la tromperie, je distingue la „ volonté de tromper, d'avec les qualités necessaires pour „ executer cette tromperie. La volonté de tromper est tou-„ jours criminelle, & contient proprement ce qu'il y a d'im-„ perfection dans la tromperie: mais les qualités qui pour-„ royent servir à executer cette tromperie sont bonnes, & „ contiennent toûjours quelque perfection (28). Represen-„ tons nous deux hommes, dont l'un est stupide & mali-„ cieux, l'autre est vertueux & habile: on peut dire du pre-„ mier, qu'il a bien envie de tromper quelqu'un, mais qu'il „ n'en a pas l'esprit; il ne manque pas de bonne volonté, „ mais le pouvoir luy manque: on dira au contraire du se-„ cond, qu'il a de l'esprit de reste pour abuser les simples, „ mais qu'il est trop honneste homme pour le faire. Si nous „ appliquons maintenant cela à Dieu, il est trés constant qu'il „ n'a point la volonté de tromper, il ne la sçauroit avoir, il „ est trop parfait pour cela, étant la perfection mesme; mais „ au reguard des qualités requises pour executer une trom-„ perie, comme sont la sapience & la puissance, sans doute „ que Dieu les posséde: non pas qu'il puisse jamais employer „ sa sapience & sa puissance pour executer la tromperie, car „ cela presupposeroit toujours la volonté de tromper, mais „ il a neantmoins cette sapience & cette puissance, qui sont „ requises pour l'execution d'une tromperie. Et c'est en ce „ sens que je dis que Dieu peut tromper s'il veut, mais qu'il „ ne peut point vouloir; c'est à dire que Dieu ne sçauroit „ tromper, non pas par quelque défaut de sapience ou de „ puissance, mais par la perfection de sa volonté. De sorte „ que ces paroles, Dieu peut tromper s'il veut, doivent estre „ parafrasées de la sorte, Dieu a toutes les qualités necessai-„ res pour exécuter la tromperie: il a de la sapience, il a de „ la puissance, il a de la constance; il a tout ce qui pourroit „ servir à exécuter quelque dessein de tromperie, s'il avoit „ la volonté de tromper; mais il luy est impossible d'avoir „ cette volonté de tromper, il luy est aussi impossible de „ vouloir employer sa puissance pour l'exécution d'une trom-„ perie, d'où je conclus qu'il luy est impossible de tromper. „ Ce sens ne dit rien autre chose, sinon que Dieu est tout „ puissant & tout sage. Et qui le niera? Mais on me dira „ peut-estre qu'il y a quelque chose de rude dans les paro-„ les. Quand cela seroit, ce ne peut pas estre un si grand „ crime, pour en faire tant de vacarmes. Si tous les mots „ rudes & choquans estoient otés des livres de nos Theolo-„ giens, on y feroit bien des ratures. Calvin mesme ne se-„ roit pas exemt de Censure en la matiere de la prédestina-„ tion. Mais en celle dont il est icy question je soutiens que „ l'Ecriture en dit davantage que moy. Elle dit au 1 Rois „ 22. *que l'Eternel a mis un esprit mensonger en la bouche* „ *des faux Prophètes:* Au chap. 20. de Jeremie 7. *O Eter-*„ *nel, tu m'as trompé & j'ay été trompé.* Car c'est ainsi que „ la Bible Angloise l'a traduit. Et nostre version ne nous re-„ presente-t-elle pas Ezech. 14, 9. ces propres mots? *S'il* „ *advient que le Prophète soit seduit, & qu'il profere quel-*„ *que parole, moy l'Eternel auray seduit ce Prophete-là.* „ Ai-je rien avancé qui semble si estrange d'abord que cela? „ Cependant je n'ignore pas le sens que l'on donne à ces „ passages: mais je voudrois aussi que l'on eust admis celui „ que je donne à mon livre sans me charger de cette appa-„ rence de rudesse qui se trouve dans le mot. Et ce qui est „ estonnant, Monsieur de Labadie a soustenu que Dieu peut „ tromper, qu'il veut tromper, qu'il a trompé: il m'accu-„ se de n'en avoir pas dit assés en disant que Dieu peut trom-„ per s'il veut, mais qu'il ne peut point vouloir, & per-„ sonne de nos Zélateurs ne le reprend".

Cette Explication de Mr. de Wolzogue ne contenta point ses adversaires. Mr. Vogelsang la réfuta avec toutes sortes de témoignages d'indignation & de mépris, & il observa entre autres choses, qu'il est apparent que Mr. Des Cartes déroba aux Scholastiques la distinction entre le pouvoir de tromper & la volonté de tromper, comme si ce pouvoir-là étoit une espece de perfection, au lieu que la volonté de tromper est un défaut. Il veut que Monsr Des Cartes ait cherché la gloire de l'invention en déterrant les ordures des Scholastiques (29); & il allegue un Passage du V Chapitre du IV Livre des Topiques d'Aristote, où il est dit que la faculté de faire le mal moral se trouve en Dieu, & dans l'honnête homme. Il allegue aussi ces paroles de Thomas d'Aquin, qui servent d'explication à cet endroit d'Aristote: *Deus peccare non potest, quia est omnipotens. Quamvis Philosophus dicat in quarto Topicorum, quod potest Deus & studiosus* (vir probus) *prava agere. Sed hoc intelligitur vel sub conditione, cujus antecedens sit impossibile, ut puta, si dicamus quod potest Deus prava agere si velit. Nihil enim prohibet conditionalem esse veram, cujus antecedens & consequens est impossible; sicut si dicatur, si homo est asinus, habet quatuor pedes. Vel, ut intelligatur, quod Deus potest aliqua agere, quæ nunc prava videntur, quæ tamen, si ageret, bona essent. Vel loquitur secundum communem opinionem gentilium, qui homines dicebant transferri in Deos, ut Jovem & Mercurium* (30). Il soutient que Thomas d'Aquin se rend ridicule en voulant donner quelque couleur à cette pensée d'Aristote. Il le rembarre cruellement: je ne rapporterai que ce qu'il dit sur le dernier point. *Quod ultimo loco hariolatur, Aristotelem forte sic locutum fuisse* juxta communem opinionem Gentilium, qui homines dicebant transferri in Deos, ut Jovem & Mercurium; *quam hoc plane frivolum est! Etenim juxta communem Gentilium opinionem, Dii non modo facultatem habebant mala vel turpissima perpetrandi, sed & promptam sane voluntatem. Quapropter eorum Poëtæ furta Numinum & imposturas, & rixas, & pugnas, & mutuorum odiorum rancores, & libidines, & adulteria vulgo decantavere. Quod plane contra Philosophi scopum & mentem est, qui mala perpetrandi voluntatem Deo penitus abrogat, etsi facultatem prava faciendi concesserit* (31). Il ajoûte (32) d'autres Passages de l'Ecriture à ceux que Mr. de Wolzogue avoit alléguez, & il montre quelle en doit être l'interprétation. Voiez la marge (33).

(22) Wolzogue, Apologie pour le Synode de Naerden, *Part. IV*, *pag.* 160.

(23) *Voiez Mr.* Vander Waeyen, *à la page* 19 *de son Livre* pro vera & genuina Reformatorum sententia præsertim in negotio de Interprete Scripturæ. *Monsieur* Vogelsang, *au II Chapitre du* Necessaria Responsio ad Præfationem Ludovici Wolzogii. Jean Broun *Ministre Ecossois, à la page 61 de son* Wolzogius causæ proditor, *& plusieurs autres.*

(24) Wolzogue, Apologie pour le Synode de Naerden, *IV Partie*, *p.* 154, 155.

(25) *Notez qu'ensuite Monsr. de* Wolzogue *observe* qu'il avertit au Synode de Naerden Monsieur de Labadie de cette bevue, & depuis, *ajoûte-t-il*, il s'en est corrigé, ayant remarqué que c'étoit une Impieté de dire que Dieu veut tromper & qu'il trompe effectivement les hommes.

(26) *C'est-à-dire* Jugemens de plusieurs Professeurs & Docteurs en Théologie qui prononcent Orthodoxe le Livre de Louys de Wolzogue de l'Interprete de l'Ecriture.

(27) Wolzogue, *Avant-propos des* Jugemens &c.

(28) *Conferez avec ceci ce que j'ai dit dans la Remarque* (A) *de l'Article de* RAMGOUZE.

(29) *Solet Cartesius e putidissimis antiquorum Philosophorum atque Scholasticorum liberalius ineptientium sordibus excrementa præcipue fœdiora sæpenumero deligere, uti ex placitis obsoletis, & merito sepultis oblivione, subtilitatis insolitæ missæ gloriolam subripiat.* Reinerus Vogelsangius, Viannensis V. D. M. & S. S. Theologiæ Professor in Ecclesia & Gymnasio Sylvaducensi, ad Præfation. Lud. Wolzogii necessaria Responsf. *pag.* 49.

(30) Thom. Aquinas, *XXV Quæst. Art. III*, *apud* Vogelsang, *ibid. pag.* 51.

(31) Vogelsang. *ibid. pag.* 52.

(32) *Ibidem, pag.* 69.

(33) *Notez que le Synode Wallon déclara orthodoxe le Livre de Mr. de* Wolzogue.

RINUCCINI (OTTAVIO) Gentilhomme Florentin (*a*), suivit en France Marie de Medicis dont il étoit amoureux (*A*), & se fit considérer du Roi Henri IV, qui le fit Gentilhomme de sa Chambre (*b*). C'étoit un homme d'esprit, & bien fait de sa personne, poli, éloquent, & très-bon Poëte, & sous les auspices de ces bonnes qualitez il s'attacha extrêmement à faire sa cour aux Dames (*c*). Ses inventions enrichirent notablement la Poësie Italienne; car il fut le prémier qui fit des Vers sur le modele d'Anacreon, & qui composa des Pieces représentées en Musique sur le Théatre (*d*) (*B*). Il est vrai que tout le monde ne demeure pas d'accord qu'il soit l'inventeur de ces deux choses. Quelques-uns disent que Gabriel Chiabrera donna la naissance aux Chansons Anacreontiques (*e*), & qu'Emile Caveleri, Gentilhomme Romain, avoit fait des Opera avant notre Rinuccini (*f*). Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les Pieces Dramatiques de celui-ci n'aient surpassé par la pompe des machines, & par les décorations des Scenes, & par l'habileté des Acteurs, tout ce qui avoit été fait auparavant en ce genre-là (*g*). Je ne croi pas qu'il ait eu raison de dire qu'il apporta en France la prémiere pratique des Ballets (*C*). Etant retour-

(*a*) Crescimbeni, l'Istoria della volgar Poësia, *pag.* 149.

(*b*) *Fu Gentiluomo della Camera del Re Cristianissimo.* Jacobo Rilli, Notizie Letteraie ed Istoriche intorno agli Uomini illustri dell' Accad. Fiorent. *Parte I, pag.* 258.

(*c*) Nic. Erythræus, Pinac. *I, pag.* 61, 62.

(*d*) Crescimbeni, Istor. della volgar Poësia, *pag.* 149.

(*e*) *Idem, ibidem.*

(*f*) Nic. Erythræus, Pinac. I, *pag.* 62.

(*g*) *Idem, ibidem.*

(*A*) *Il suivit en France Marie de Medicis dont il étoit amoureux.*] Nicius Erythreus nous apprend cette particularité. *Mariam Mediceam*, dit-il (1), *Galliæ Reginam, non majori ambitione quam vanitate adamavit: quam etiam honoris gratia, prosecutus est euntem in Galliam. Sed postea reversus in Italiam, omissis amatoriis nugis, ad quas erat mire propensus, tandem ad se rediit, quæque ratione non perspexerat, facietate abjecit, experiendo contempsit, totumque ad pietatis amorem & studium animum contulit: in quo demum Florentiæ diem obiit extremum.* Voici la Paraphrase que Mr. Baillet a faite de ces paroles Latines: „ Ottavio Rinuccini . . . . . est connu en France par le plus vilain endroit du monde, parce qu'il eut la folie & l'indiscretion de découvrir les motifs qui l'avoient porté à se mettre à la suite de la Reine Marie de Medicis (2). . . . . . Il faut ajoûter pour sa reputation qu'il changea de vie & d'occupations sur la fin de ses jours, que la vertu & la sagesse de notre Reine, dont son cœur avoit été fort mal satisfait, luy fit ouvrir les yeux, & que s'en étant retourné en Italie avec un repentir sincere & une honte fort salutaire, il se jetta dans des exercices de Pieté qu'il ne quitta qu'avec la vie (3)".

(*B*) *Il fut le prémier qui . . . . composa des Pieces représentées en Musique sur le Théatre.*] Nicius Erythreus lui attribue quatre Opera, celui de Daphné (4), celui d'Eurydice, celui d'Arethuse, & celui d'Ariadne (5). Mais Mr. Rilli ne fait aucune mention de l'Arethuse, quoi qu'il ait fait bien des recherches pour l'Article de ce grand Poëte. Il nous apprend (6) que la Daphné, représentée devant la Grande Duchesse par Jaques Corsi, fut imprimée à Florence l'an 1600 *in* 4. Que l'Eurydice, représentée au mariage de Marie de Medicis avec Henri IV, fut imprimée dans la même ville l'an 1600 *in* 4. Que l'Ariadne, représentée au mariage du Prince de Mantoue avec l'Infante de Savoie, fut imprimée dans la même ville l'an 1608 *in* 4. Que la *Mascherata dell' Ingrate*, Ballet dansé au mariage de ce Prince de Mantoue, fut imprimé à Mantoue l'an 1608 *in* 4. Que les *Versi Sacri cantati nella Cappella della Serenissima Arciduchessa d'Austria Granduchessa di Toscana*, & l'Ode *in lode de' Giuocatori di pallone*, furent imprimez à Florence l'an 1622 *in* 4, par les soins de Pierre François Rinuccini fils de l'Auteur. Qu'il y en a eu d'autres imprimées en feuille volante, outre des Sonnets, & des Chansons, &c. inserez dans les Ouvrages d'autrui; & qu'on a en manuscrit un très-grand nombre de Pieces qui mériteroient de voir le jour. Il cite (7) un Passage de Pierre François Rinuccini (8), qui nous apprend qu'Ottavio Rinuccini mérita beaucoup de louanges par rapport aux *Versi Sciolti* dans son Panégyrique sur la naissance de Louis XIII, & qu'il avoit eu dessein de traduire en cette espece de Vers les six Livres de sainte Catherine; mais qu'il n'en avoit traduit que le prémier, & qu'on étoit résolu de le donner au public, quoi que l'Auteur n'y ait pas mis la derniere main. Voilà ce que Mr. Rilli nous apprend sur les Oeuvres de notre Ottavio. Auroit-il ignoré ce qui concerne cet Opera d'Arethuse dont Erythreus a fait mention (9)?

Mais, pour venir au fait, copions un long Passage de l'Epitre Dédicatoire de l'Eurydice (10). Il nous apprendra que Rinuccini croioit être le prémier entre les Modernes qui eût tenté d'introduire la Musique sur le Théatre. Il se trompoit, & ne savoit pas ce que je rapporte ailleurs (11). Nous y verrons aussi que Jaques Peri (12) fut celui qui composa la Musique de la Pastorale de Daphné, & puis de l'Opera d'Eurydice. *E' stata openione di molti, Cristianissima Regina, che gli antichi Greci e Romani cantassero sulle Scene le Tragedie intiere; ma sì nobile maniera di recitare, non che rinnovata, ma nè pur che io sappia fu qui è stata tentata da alcuno; & ciò mi credev' io per difetto della Musica moderna, di gran lunga all' antica inferiore; ma pensiero sì fatto mi tolse interamente dall' animo Mes. Jacobo Peri, quando udito l'intenzione del Sig. Jacopo Corsi, e mia, mise con tanta grazia sotto le note la Favola di Dafne, composta da me, solo per fare una semplice prova di quello, che potesse il Canto nell' età nostra, che incredibilmente piacque a que' pochi che l'udirono; onde preso animo, e data miglior forma alla stessa Favola, e di nuovo rapprefentandola in Casa il Sig. Jacopo, fu ella non solo dalla Nobiltà di tutta questa Patria favorita, ma dalla Sereniss. Granduchessa, e dagl' Illustrissimi Cardinali dal Monte e Montalto, udita, e commendata; ma molto maggior favore, e fortuna ha sortito l'Euridice messa in Musica dal medesimo Peri, con arte mirabile, e da altri non più usata, havendo meritato dalla benignità e magnificenza del Sereniss. Granduca d'essere rappresentata in nobilissima Scena, alla presenza di V. M. del Cardinal Legato, e di tanti Principi, e Signori d'Italia e di Francia; la onde cominciando io a conoscere quanto simili Rappresentazioni in Musica siano gradite, ho voluto recare in luce queste due, perchè altri di me più intendenti s'ingegnino di accrescere, e migliorare sì fatte Poesie di maniera, che non abbiamo invidia a quelle antiche tanto celebrate da' Nobili Scrittori* (13). Joignons à cela un curieux Passage du Pere Menestrier: „ Ces Musiques Dramatiques furent conservées dans les Carrousels, & dans les Ballets, dont les ouvertures se sont presque toûjours faites par des dialogues & des recits de Musiciens qui chantoient ou sur des chars, ou sur d'autres machines. Enfin Ottavio Rinuccini Poëte Florentin aiant un talent particulier à exprimer dans ses vers toutes sortes de passions, chercha les moyens d'y ajuster tellement la Musique & le chant, qu'ils n'ôtassent rien ny à la beauté de ses vers ny à l'intelligence des paroles, qui sont souvent comme absorbées par les portemens de voix, les fugues, & les fredons. Il en confera avec Giacomno Corsi Gentilhomme Florentin qui entendoit la Musique & se plaisoit aux belles choses, & l'un & l'autre ayant fait appeller Giacomo Cleri (14), & Giulio Caccini excellens Maîtres de Musique, ils concerterent ensemble une piece qui fut représentée dans la maison du Signor Corsi en presence du grand Duc, & de la grande Duchesse de Toscane, & des Cardinaux Monti, & Montalto, avec tant de succés, que cette piece qui étoit les Amours d'Apollon & de Daphné servit de modele à l'Euridice, que l'on representa peu aprés au même lieu. Claude de Monteverde, excellent Musicien, composa l'Ariane (15) sur ces deux originaux, & étant devenu Maître de la Musique de Saint Marc de Venise, il y porta cette maniere de representations qui sont devenues si celebres par la magnificence des Theatres, & des habits, la delicatesse des voix, l'harmonie des concerts, & les sçavantes compositions de ce Monteverde, de Soriano, de Giovanelli, de Teofilo, & plusieurs autres grands Maîtres (16)".

Voilà des Citations qu'on lira avec plaisir, si l'on aime à connoître l'origine & les progrés de chaque chose. Notez que Rinuccini n'étoit pas un Comédien (17).

(*C*) *Je ne croi pas qu'on ait eu raison de dire qu'il apporta en France la prémiere pratique des Ballets.*] Son fils lui donne cette louange: *qual fu*, dit-il (18), *ne' suoi Versi la facilità, quale la dolcezza veramente nata all' armoniosa melodia? Quindi nacque, che i Ball , quali egli ancora primiero condusse in Francia, accompagnati dalla Musica piacquero mirabilmente.* Il vint en France avec Marie de Medicis l'an 1600. Or nous savons que l'usage des Ballets y étoit déja établi. J'en vais donner une preuve qui sera très-agréable à ceux qui se plaisent à l'Histoire des Inventions. „ Beaujoyeux étoit un Italien nommé Balthasarini, l'un des meilleurs Violons de l'Europe, que le Maréchal de Brissac étant Gouverneur du Piedmont envoya à la Reine (19) avec toute la bande de Violons dont il étoit le chef. La Reine en fit son Valet de Chambre, & ce Balthasarini prennant le nom de Beaujoyeux se rendit si illustre à la Cour par ses inventions de Ballets, de Musiques, de Festins, & de Representations, que l'on ne parloit que de lui. Ce fut lui qui fit le Ballet des Noces du Duc de Joyeuse avec Mademoiselle de Vaudemont sœur de la Reine, & ce Ballet fut publié sous le titre de *Ballet comique de la Reine, fait aux Noces de Monsieur le Duc de Joyeusé & Mademoiselle de Vaudemont sa Sœur, par Baltasar de Beaujoyeux Valet de Chambre du Roi & de la Reine sa Mere.* Un des Poëtes de la Cour fit ces Vers à sa louange.

Beaujoyeux qui premier des cendres de la Grece
Fais retourner au jour le dessein & l'addresse
Du Balet compassé en son tour mesuré,
Qui d'un esprit Divin toy-même te devance,
Geometre inventif, unique en ta science;
Si rien d'honneur s'acquiert, le tien est assuré.

„ Beaulieu & Salomon Maîtres de la Musique du Roi l'aiderent en la Composition des Recits & des Airs de Ballet, la Chesnaye Aumonier du Roy fit une partie des Vers, & Jaques Patin alors Peintre du Roy le servit pour les Decorations (20)". Ce Ballet fut dansé l'an 1582 (21). Voiez dans le Pere Menestrier (22) la description de la machine qui en fit le commencement.

(1) Nic. Erythræus, Pinacoth. *A, pag.* 62.

(2) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1375.

(3) *Là-même.*

(4) *Il y a* Daphium *au lieu de* Daphnem *dans l'imprimé de* Nicius Erythræus.

(5) Nic. Erythræus, Pinac. I, *pag.* 101.

(6) Jacobo Rilli, Notizie intorno a gli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina, *Parte I, pag.* 258, 260.

(7) *Idem, ibidem, pag.* 259.

(8) *Tiré d'une Lettre à l'Académie* de gli Alterati.

(9) *Notez qu'à la page* 145 *du* Pinacotheca tertia, *il fait mention des trois autres, mais non pas de* l'Arethuse.

(10) *A Marie de Medicis Reine de France.*

(11) *Dans la Remarque de l'Article* SULPITIUS (Jean).

(12) Nicius Erythræus, Pinac. I, *pag.* 61, *le nomme* Jacobus Peras; *mais à la page* 144 *du* Pinacotheca tertia, *il le nomme* Jacobus Perius.

(13) Ottavio Rinuccini, *apud* Jacobum Rilli, Notizie intorno a gli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina, *p.* 258, 259.

(14) *Je croi que par une faute d'Impression on a mis* Cleri *au lieu de* Peri.

(15) *Je ne sai s'il n'eût point falu dire que Claude de Monteverde composa, non pas l'Ariane, mais la Musique de l'Ariadne du Rinuccini. En tout cas, cette derniere Piece méritoit d'être citée aussi bien que Daphné & Eurydice.*

(16) Menestrier, Représentat. en Musique, *pag.* 163 *& suiv.*

(17) *C'étoit un Comédien de très-grande réputation à Florence.* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1375.

(18) *Dans sa Lettre à l'Académie* de gli Alterati, *apud* Rilli, Notizie intorno a gli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina, *pag.* 259.

(19) *C'est-à-dire Catherine de Medicis.*

(20) Menestrier, Représentations en Musique, *p.* 272, 273.

(21) *Voiez la Remarq. (C) de l'Article* GOUDIMEL.

(22) *Au* Traitté des Ballets anciens & modernes, *p.* 267, 268.

retourné à Florence, il ſe dégouta enfin des folies de l'amour pour leſquelles il avoit eu un panchant fort ſingulier (*h*). Ce que la raiſon n'avoit pu faire, le raſſaſiment & l'expérience le firent, en lui donnant du mépris pour les choſes qui lui avoient trop occupé le cœur. Il rentra en lui-même & s'attacha tout entier à la piété, & mourut en cet état à Florence (*i*). Pluſieurs de ſes Poëſies y furent imprimées après ſa mort par les ſoins de PIERRE FRANÇOIS RINUCCINI ſon fils, qui les dédia à Louïs XIII l'an 1624.

(*h*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*i*) Nic. Erythræus, Pinac. I, *pag.* 62.

RITIUS (MICHEL) en Italien *Riccio*, Juriſconſulte Napolitain & Auteur de pluſieurs Livres (*A*), a fleuri au commencement du XVI Siecle. Il fut chaſſé de ſon païs *par la faction contraire à la France*, & ſe retira à la Cour de Louïs XII, qui *l'honora d'un Office de Conſeiller au Parlement de Paris* (*a*). La Croix du Maine le nomme Michel de Ris, & aſſûre qu'il fut *Conſeiller du Roy en ſon grand Conſeil & au Parlement de Paris l'an* 1505, & qu'on l'appelloit *vulgairement l'Advocat de Naples* (*b*). Lors que le Cardinal d'Amboiſe entra dans Milan après que Lodovic Sforce eut été fait priſonnier, il fit répondre par Michel Ritius à la Harangue que les Milanois lui firent pour obtenir le pardon de leur deſobéiſſance (*c*). Louïs XII envoia le même Ritius à Genes l'an 1506 pour offrir une amniſtie aux habitans revoltez (*d*). Les Remontrances de cet Orateur furent inutiles.

(*a*) Baudier, Hiſt. du Cardinal d'Amboiſe, *pag.* 44.

(*b*) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 331.

(*c*) *Voiez* Gaguin, *au Livre XI de* l'Hiſtoire de France, *folio m.* 309 *verſo.*

(*d*) Guicciardin, *Livr. VII*, *folio m.* 191.

(*A*) *Il eſt Auteur de pluſieurs Livres.*] Il compoſa à Blois en 1505 *un Traité du debvoir des gens de guerre & de leurs privileges*, qui fut *imprimé à Paris audit an*, & qu'il dédia au Roi Louïs XII (1). Il fit trois Livres *de Regibus Francorum*, trois *de Regibus Hiſpaniæ*, un *de Regibus Hierosolymarum*, quatre *de Regibus Neapolis & Siciliæ*, deux *de Regibus Hungariæ*, que Jean Froben imprima à Bâle l'an 1517 *in* 4. On y trouve une Préface de l'Auteur écrite à Rome l'an 1505, & une Préface de Janus Parrhaſius qui aſſûre que le ſtyle de l'Ouvrage eſt pur, franc, & naturel, *purus*, *candidus*, *illaboratus* (2). Louïs Vivès témoigne qu'il y a beaucoup de fautes ſur les noms propres dans ces Hiſtoires de Ritius. *Michael Ritius Reges aliquot Chriſtianos collegit, in quo opere multa ſunt locorum, hominum, & familiarum corrupta nomina, vitio credo deſcribentium* (3). Son Hiſtoire des Rois de France s'étend depuis Pharamond juſqu'à Louïs XII, & fut imprimée à Rome l'an 1505, & dédiée à Gui de Rochefort Chancelier de France (4). Celle des Rois d'Eſpagne commence à Gargoris, & finit à Philippe I pere de Charles-Quint (5).

(1) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 331. *Notez que* du Verdier Vau Privas *ne fait point mention de ce Livre.*

(2) *Tiré de* Geſner, Bibliothec. *folio* 513.

(3) Lud. Vives, de tradendis Diſciplinis, *Libr. V. p.* 359 *Edit. Lugd.* 1551 *in* 8.

(4) Voſſius, de Hiſtor. Lat. *pag.* 667.

(5) Vaſæus, Chron. Hiſp. *Cap. IV*, *pag.* 21. *Edit. Colon.* 1577 *in* 8.

RITTANGELIUS (JEAN ETIENNE) Juif converti, étoit de Bamberg en Allemagne, & a vêcu au XVII Siecle. Il fut Profeſſeur aux Langues Orientales dans l'Académie de Konigsberg, & il publia quelques Livres (*A*) qui marquent qu'il avoit à cœur les intérêts de la Religion Chrétienne, & qu'il étoit docte. Il en vouloit publier d'autres, & il entreprit pour cet effet le voiage d'Amſterdam; mais il eut le cruel chagrin de voir déchirer ſes Manuſcrits par des Armateurs qui s'emparérent du Vaiſſeau où il s'étoit embarqué. Il nous apprend lui-même cette Avanture dans l'Epitre Dédicatoire de ſon *Jezirah*. Quelques-uns diſent qu'il étoit né Juif. Les Journaliſtes d'Utrecht donnent cela pour conſtant (*a*); mais d'autres diſent que *de Catholique Romain* il *étoit devenu Juif*, & que *de Juif il ſe fit Proteſtant.* Ce ſont les termes des Nouvelles de la République des Lettres au Mois d'Août 1699, page 212. Mais quelques perſonnes croient qu'il ne fit jamais profeſſion du Judaïſme (*B*). Il étoit encore en vie le

(*a*) Biblioth. Librorum novorum, *Menſ. Sept. & Oct.* 1698, *pag.* 674.

(*A*) *Il publia quelques Livres.*] Il avoit dit dans ſes Notes ſur le Livre *Jezirah* (1), que la Paraphraſe Caldaïque de l'Ecriture fournit de bons argumens contre les Juifs & contre les Antitrinitaires. Cela l'expoſa aux attaques d'un Socinien qui ſous le nom d'*Irenopolita* fit imprimer un Ouvrage. Il ſe défendit par un Traité qui a pour Titre *Libra veritatis*, & qu'il dédia à Jean Caſimir Roi de Pologne. Mr. Vander Wayen (2) le fit réimprimer à Franeker l'an 1698, avec un autre Traité du même Auteur touchant les Cérémonies de la Pâque. Il fit auſſi réimprimer au même lieu en 1699 le Livre de Rittangelius *de Veritate Religionis Chriſtianæ*, où l'on trouve un grand Recueil de Paſſages qui font voir que l'ancienne Egliſe Judaïque croioit le myſtere de la Trinité, & la Divinité éternelle du Meſſie (3). Mr. Wagenſeil (4) a publié quelques Lettres que Rittangelius avoit écrites à un Juif, & qui lui paroiſſoient excellentes. Mr. du Voiſin, qui a réfuté le Livre du prétendu *Irenopolita*, n'y a pas ſi bien réuſſi que le Proſelyte Chrétien. C'eſt le ſentiment de Mr. Vander Wayen (5). Au reſte, quelques-uns de ceux qui ne trouvent pas leur compte dans les principes de Rittangelius, n'ont pas plutôt ſu que l'on avoit fait une nouvelle Edition de ſon *Libra veritatis*, qu'ils ont publié un Manuſcrit compoſé depuis long-tems, & intitulé *Bilibra veritatis & rationis*, &c. Ils y ont joint la Diſſertation *de Verbo Dei* à laquelle l'Ouvrage de Rittangelius ſervoit de Réponſe. Conſultez les Nouvelles de la République des Lettres (6).

Rittangelius fit imprimer à Konigsberg en 1652 la Traduction Allemande qu'il avoit faite des Prieres que les Juifs font dans leurs Synagogues le prémier jour de chaque année. Il dédia cet Ouvrage à l'Electeur de Brandebourg. L'Epitre Dédicatoire, qui eſt datée du 31 de Mai 1652, nous apprend qu'il étoit malade depuis près d'un an, & qu'il lui reſtoit peu d'eſpérance de guériſon; qu'il avoit ſouvent demandé qu'on lui donnât des Diſciples bien choiſis, afin que le talent qu'il avoit reçu de Dieu ne mourût pas avec lui, & qu'il le tranſmît à d'autres; mais qu'il n'avoit pu obtenir cette faveur, & qu'ainſi malgré la rigueur de ſa maladie il s'étoit voulu appliquer à la Traduction Allemande de quelques Prieres des Juifs. Il critique dans ſa Préface pluſieurs fautes que Kircher, Capel, Scaliger, Vechner, Vorſtius, Conſtantin l'Empereur, Slevogtius, Schickard, ont faites en traduiſant des Paſſages Hébraïques (7). Le Journal que j'ai cité nous fait connoître quelque choſe de ſon entêtement. *In eo merito a cordatioribus Theologis reprehendendus, quod ubique ferè jactat, ne apicem quidem ullum vel literam in Novo Teſtamento reperiri, quem non ex Hebræorum antiquitatibus deſumtum demonſtrare ipſe poſſit, & quidem, ut ipſe loquitur*, non opinionibus, (quia opinio verſatur circa illa, quæ ſe aliter habere poſſunt) ſed auctoritatibus omnium ſeculorum, tam Judaicæ, quam Chriſtianæ Eccleſiæ & Antiquitatis (8). Le Nouveau Teſtament, diſoit-il, ne contient pas un iota qui ne ſoit tiré des Antiquitez Judaïques.

(1) *C'eſt un Livre que les Juifs donnent au Patriarche* Abraham. *D'autres le donnent au Rabin* Akiba. *Notre* Rittangelius *en fit une Traduction avec des Notes qui fut imprimée l'an* 1642 *à Amſterdam.*

(2) *Profeſſeur en Théologie à Franeker.*

(3) *Voiez la Préface de* Mr. Vander Wayen *au devant du* Libra veritatis.

(4) *In* Lipmanni Confutatione. *Voiez la même Préface.*

(5) *Voiez la même Préface.*

(6) *Mois d'Août* 1699, *pag.* 214.

(7) *Tiré du* Journal d'Utrecht, *Menſ. Sept. & Octob.* 1698 *pag.* 675, 677.

(8) *Tiré du* Journal d'Utrecht, *Menſ. Sept. & Octob.* 1698, *pag.* 678.

(*B*) *Quelques perſonnes croient qu'il ne fit jamais profeſſion du Judaïſme.*] On m'a communiqué une Lettre manuſcrite datée du 10 de Septembre 1701, de laquelle je m'en vais donner quelques Extraits qui plairont ſans doute aux curieux.

L'Auteur de cette Lettre a connu très-particuliérement notre Rittangel. Il obſerve I. Qu'Hornius, Mr. Wagenſeil, & pluſieurs autres Ecrivains ont aſſûré que cet homme avoit été Juif, & peut-être même de naiſſance. II. Que l'Auteur anonyme du *Bilibra veritatis* aſſûre (†), que Rittangel aiant été élevé dans la Communion Romaine, embraſſa la foi des Juifs qui le circoncirent à Hambourg, dit-on, qu'enſuite il fut baptiſé à Dantzic par le Sieur Nigrinus, & s'attacha à la foi Chrétienne. III. Que Chriſtophle Hartknoch Profeſſeur à Thorn rapporte (‡), que Rittangel, à ce qu'on dit, né Chrétien & initié par le Baptéme au Chriſtianiſme, embraſſa enſuite le Judaïſme, & fut circoncis à Hambourg: qu'après cela il ſe fit Papiſte, & puis Calviniſte, & enfin Luthérien; que contre l'uſage il fut créé Profeſſeur extraordinaire en Langue Hébraïque dans l'Académie de Konigsberg, ſans avoir ſoutenu aucune Diſpute préliminaire; qu'il fut favoriſé en cela par Monſr. le Grand-Maréchal; & qu'une Querelle s'étant élevée entre Latterman, & Miſlenta, il s'attacha au parti de Latterman.

(†) *Pag.* 69.

(‡) *Dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique de Pruſſe*, *pag.* 641 *Edit.* 1686.

L'Auteur de la Lettre fait d'abord une Remarque ſur l'incertitude qui paroît dans ces Ecrivains, & ſur leurs variations, qui ſont telles que ſi les uns ne ſe trompent pas, il faut de toute néceſſité que les autres diſent un menſonge. Il rapporte enſuite l'Extrait d'une Lettre qu'un Sénateur de Dantzic lui avoit écrite le 22 d'Avril 1700. Cet Extrait porte que le Sieur Hartknoch parlant ſans doute du même Nigrinus à qui il attribue d'avoir baptiſé Rittangel, raconte (‡) que Nigrinus de Luthérien devint Calviniſte, & Prédicateur à Dantzic, & puis Papiſte à la ſuggeſtion du Capucin Valerien Magni, & qu'avant cela il avoit dit pluſieurs choſes ſelon les principes des Sociniens touchant la nativité de Jeſus-Chriſt. On avoit prié ce Sénateur de s'informer s'il ſe trouve quelque document de ce prétendu Baptême conféré à Rittangel à Dantzic par Nigrinus, & on lui avoit marqué qu'une telle cérémonie auroit été faite avec éclat, & enrégitrée pompeuſement dans les Archives du Temple, vû le mérite & l'érudition du nouveau Chrétien. Il répondit que Nigrinus fut appellé en 1630 pour être

(‡) *Ibidem*, *pag.* 224.

le 31 de Mai 1652; car c'eſt la date de l'Epitre Dédicatoire de l'un de ſes Livres (*b*).

(*b*) *Voiez la Remarque (A) vers la fin.*

être Paſteur des Réformez à l'Egliſe de ſaint Pierre à Dantzic, & que la fonction de baptizer étant affectée dans cette ville-là aux Diacres à l'excluſion des Paſteurs, il n'eſt pas poſſible que Nigrinus ait conféré le Baptême à Rittangel. On n'avoit pas eu le tems de rechercher s'il avoit contribué à la converſion de ce proſelyte. L'Auteur de la Lettre conclut de toutes ces choſes, qu'il eſt faux que ce perſonnage-là ait été ou baptiſé ou rebaptiſé à Dantzic; ce qui prouve, dit-il, qu'on ſe trompe en diſant qu'il étoit né Juif, ou qu'il l'étoit devenu. Je m'étonne, continue-t-il, que tant de célébres Ecrivains aient negligé de s'inſtruire de la vérité du fait, ce qui ne leur eût pas été difficile pendant la vie de Rittangel, homme qui a eu & beaucoup d'amis, & auſſi beaucoup d'ennemis. On s'eſt contenté de ſe copier les uns les autres en publiant des diſcours vagues, ſans ſe donner la peine de s'informer exactement s'ils étoient fondez en raiſon.

Il raconte qu'aiant demeuré en Pruſſe l'an 1649 & les deux années ſuivantes, & aiant été logé pendant quelques mois chez Mr. Ahaſuerus Brand Grand-Maréchal & l'un des quatre Conſeillers de la Regence, il eut occaſion de connoitre le Sieur Rittangel, & de lier avec lui une amitié très-étroite. Le Grand-Maréchal étoit ſon patron, & le prioit aſſez ſouvent à diner. Lui & pluſieurs autres perſonnes d'honneur & de probité ont dit à l'Auteur de la Lettre, que Rittangel étoit né Catholique, dans la Forterеſſe de Forcheim en Franconie, au Dioceſe de Bamberg; qu'aiant étudié les Humanitez il *s'en alla à Conſtantinople*, où il fréquenta beaucoup les Rabins pendant douze ans; qu'à ſon retour il embraſſa la Religion Réformée, & qu'enſuite il ſe transporta à Konigsberg, où l'Electeur de Brandebourg lui donna la Charge de Profeſſeur extraordinaire en Hébreu, n'y aiant alors que les Luthériens qui puſſent être promus à la Charge de Profeſſeur ordinaire dans cette Univerſité; qu'il n'y avoit perſonne qui s'imaginât qu'il fût né Juif, mais qu'on ſoupçonnoit pourtant qu'il l'avoit été.

Le même Auteur de la Lettre raconte, qu'un jour le Baron d'Eulenbourg gendre du Grand-Maréchal railla Rittangel ſur le chapitre de la circonciſion à la table de ſon beau-pere, qui en fut fâché: que Rittangel couvert de honte s'excuſa modeſtement, & ſe plaignit que contre toute vérité on eût de lui cette penſée. Aprés le diner l'Auteur de la Lettre lui témoigna ſon déplaiſir de l'affront qui lui avoit été fait. Rittangel fondant en larmes, & pouſſant de profonds ſoupirs, lui proteſta qu'il étoit très-faux qu'il eût été circoncis. Le même Auteur aſſûre qu'un Paſteur d'Elbing vénérable par ſa probité & par ſa ſcience lui avoit fourni une bonne preuve. Ce Paſteur avoit pris toutes les peines imaginables pour rétablir la concorde dans le logis de Rittangel. Ce malheureux homme s'étoit marié à une femme qui le maltraitoit (9), & qui étoit ſoutenue dans ſes caprices par ſes parens qui demeuroient à Elbing. Ce Paſteur travailla de toutes ſes forces à calmer ces diſſenſions, & fut témoin des emportemens de la femme, & en tira un bon argument contre l'opinion commune touchant la circonciſion du mari, car il raiſonnoit de cette maniere: cette femme pendant ſes emportemens diſoit avec toute ſorte d'effronterie tout ce qui pouvoit contribuer au dommage & au deshonneur de ſon mari, & néanmoins elle ne l'a jamais accuſé d'être circoncis, il faut donc qu'il ne le ſoit pas.

(9) *L'Auteur de la Lettre m'a dit que la cauſe de la mauvaiſe humeur de cette femme étoit que Rittangel, ſoit par tempérament, ſoit à cauſe de ſon âge, avoit le don de continence plus qu'il ne faloit pour l'inclination de ſon épouſe.*

L'Auteur de la Lettre ajoûte une autre raiſon. Je ne ſache point, dit-il, que pendant la vie de Rittangel aucun de ſes Adverſaires lui ait fait un tel reproche dans quelque Livre. Ils furent pourtant en bon nombre, & quelques-uns d'eux firent paroître beaucoup d'aigreur. Il ne les ménagea point, & il attaqua vivement dans ſes Ecrits pluſieurs célèbres Auteurs; & nommément Miſlenta (10) la colonne du Luthéraniſme à Konigsberg, & les Buxtorfes qu'il accuſa de craſſe ignorance dans l'Hébreu.

(10) *Docteur en Théologie.*

Enfin l'Auteur de la Lettre s'imagine, que les ſoupçons ſe fondérent ſur ce que Rittangel n'avoit fréquenté que des Juifs pendant ſon ſéjour à Conſtantinople, & ſur ce qu'il avoit toutes les manieres & tout l'air d'un vrai Rabin. Mais ce ne ſont pas des preuves qu'il eût effectivement embraſſé le Judaiſme. Il avoit pu le faire eſpérer aux Juifs, afin qu'ils lui expliquaſſent plus ſoigneuſement le plus fin de leur Litérature, & puis il avoit pu ſe retirer avant que de leur tenir parole (11).

(11) *Tiré d'une Lettre* ſcripta à Medico Germano T. L. K. ad Medicum Hollandicum P. B.

ROBERT (JEAN) Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Orléans ſa patrie au XVI Siecle, ſe fit eſtimer par ſes Ouvrages (*A*). ANNE (*a*) ROBERT ſon fils Avocat au Parlement de Paris publia des Livres de Juriſprudence qui paſſent pour bons (*B*). Voiez la Lettre que *Pasquier* lui écrivit (*b*). LOUIS ROBERT ſon fils Avocat au même Parlement mourut fort jeune, & *avoit* aquis déja beaucoup de réputation. Voiez le *Choartius major*, *vel de orbitate toleranda* de Jaques Gutherius. *On* trouve ce Traité-là à la fin du Livre *de Jure Manium*: l'Auteur l'addreſſe à Anne Robert, & le conſole le mieux qu'il lui eſt poſſible. J'ai parlé ci-deſſus (*c*) de PIERRE ROBERT l'un des plus illuſtres Avocats du Parlement de Paris ſous le Regne de Henri

(*a*) *Et non pas* André, *comme dit* Konig.

(*b*) *Elle eſt au Livre* XIX, *& à la page* 522 *& ſuiv. du* II *Tome.*

(*c*) *Citation* (10) *de l'Article* MARILLAC (Charles de).

(*A*) *Il ſe fit eſtimer par ſes Ouvrages.*] Il publia *Sententiarum Juris libri IV*, à Paris 1557. *Receptæ Juris civilis Lectiones libri II*, à Orleans 1567. *Animadverſionum Juris civilis libri III*, à Paris 1580. Cujas ſous le nom de Mercator écrivit contre ce dernier Ouvrage. Robert lui repliqua par un Ecrit qui a pour Titre, *Notarum libri III ad Jacobi Cujacii Mercatoris notarum libros III*, à Orléans 1583. Il écrivit auſſi un Ouvrage contre un Miniſtre nommé Robert Maſſon. Cet Ouvrage traduit de Latin en François fut imprimé à Paris l'an 1569. Voiez la Bibliotheque Françoiſe de du Verdier (1).

(1) *A la page* 753.

(*B*) *Anne Robert . . . . . publia des Livres de Juriſprudence qui paſſent pour bons.*] Ses quatre Livres *Rerum judicatarum* ſont fort eſtimez. C'eſt un Recueil d'Arrêts ou du Parlement de Paris, ou du grand Conſeil, &c. ſur des matieres notables. Les raiſons des Avocats y ſont rapportées amplement & doctement. C'eſt un tiſſu perpétuel d'Erudition, & de Citations choiſies. Je n'en dirois pas davantage, ſi je ne me ſouvenois que parmi ceux qui ont dit que les Paſſages de Tagereau, que je rapporte dans l'Article QUELLENEC, cauſent du ſcandale, il y en a qui ſe fondent ſur la fauſſe ſuppoſition que cet Ecrivain n'étoit d'aucun poids, que perſonne ne le connoiſſoit, & qu'autre que lui n'avoit eu la témérité d'écrire de cette maniere. C'eſt une raiſon de me flater de l'eſpérance que leur ſcandale ceſſera, ſi je leur montre qu'une erreur de fait en a été le fondement, & ç'a été l'une des vues qui m'ont porté à faire voir dans la ſeconde Edition de l'Article QUELLENEC, 1, que le Diſcours de Tagereau n'eſt point inconnu (2): 2, qu'un autre Avocat du Parlement de Paris (3) s'eſt exprimé auſſi librement que celui-là. J'ajoûte ici dans la même vue, c'eſt-à-dire pour l'édification de ces perſonnes ſcandaliſées, qu'Anne Robert, l'un des plus célèbres Avocats de ce même Parlement, a renchéri ſur ces deux-là, & que c'eſt dans un Ouvrage dédié au grand Achille de Harlai, prémier Préſident de cette auguſte Compagnie. Le X Chapitre de ſon IV Livre *Rerum judicatarum* roule ſur un Procès d'impuiſſance qui avoit été porté par appel au Parlement de Paris. Ce Parlement donna (4) un Arrêt confirmatif de la Sentence des Juges Eccléſiaſtiques, qui avoient ordonné la viſite & le congrès, de quoi le mari, qui n'en vouloit point ouïr parler, s'étoit porté pour appellant. Son Avocat repréſenta l'abomination de ces procédures. Il fit en quelque ſorte ce qui arrive dans les grandes Révolutions d'Etat, où, afin de procurer aux Loix une durée très-longue, on les renverſe pour un peu de tems (5). Il ſe diſpenſa des régles de la pudeur, pour le bien de la pudeur. Il décrivit impudemment les cérémonies de la viſite, afin d'en donner de l'horreur, & de travailler à l'extirpation d'un abus très-impudent. Tagereau fut animé du même eſprit; mais comme Robert n'écrivoit pas en Langue vulgaire, il ſe contraignit beaucoup moins. *Vultis ad perpetuam rei deteſtationem, quam à foro & judiciis explodi convenit, viſitationem (ſpectaculum odio publico dignum) verbis repræſentari? Parcite, pudicæ aures, ſi quid in re obſcæna labatur verecundi ſermonis modeſtia. Puella reſupina jacet cruribus hinc inde diſtentis. Proſtant pudendæ corporis partes, quas natura ad delicias generis humani velavit. Has & matronæ (quæ obſtetrices anus ſunt) & medici inſpiciunt, pertractant, diducunt: Magiſtratus vultu compoſito riſum diſſimulat: Matronæ præſentes venerem dudum oblitam refricant: Medici pro ætatis diſcrimine, hic vires priſtinas reminiſcitur, ille animo æſtuante inanis ludicri ſpectaculo paſcitur: Chirurgus aut ferramento fabrefacto (id ſpeculum matricis vocari ſolet) aut cereo & fictitio Priapo aditus Venereos tentat, aperit, reſerat: Puella jacens titillatione veſana prurit: Ut etiam ſi virgo viſitari cœperit, inde tamen non incorrupta recedat* (6). La pudeur, continue-t-il, m'empêche d'en dire davantage (7). Enſuite il obſerve que nonobſtant la turpitude de cet uſage, on pourroit le tolérer, ſi c'étoit un bon moien d'avoir des preuves de ce que l'on cherche; mais ce ſont des voies trompeuſes, ſoutient-il, & là-deſſus il entaſſe obſcénité ſur obſcenité. Tout le Chapitre eſt rempli de termes & de penſées de cette nature, & rien n'eſt plus laſcif que l'endroit où l'Avocat de la femme provoque au combat le pauvre époux, & lui fait la deſcription des reſſources & des douceurs qui ſe peuvent rencontrer au champ de bataille. Il y avoit eu un pareil Procès au Parlement de Paris quelques années auparavant: je ne le remarque qu'afin de dire qu'Antoine Hotman, frere du fameux François Hotman, ſe déclara contre le congrès, & qu'il ſe ſervit d'une grande liberté d'expreſſions (8). Le Livre qu'il publia ſur cette matiere a pour Titre, *Traitté de la diſſolution du mariage par froideur de l'homme ou de la femme*, & a été imprimé diverſes fois. Je penſe que la prémiere Edition eſt celle de l'an 1581 (9), & que ce fut cette année-là qu'un de ſes parens ſe vit pourſuivi en diſſolution de mariage ſous prétexte d'impuiſſance.

(2) *Il a été inſeré dans la* Bibliotheque du Droit François, *Ouvrage réimprimé à Paris l'an* 1667.

(3) Sebaſtien Roulliard.

(4) *Le* 10 *de Janvier* 1587.

(5) Leges ſemper ut eſſent, aliquando non fuerunt, *diſoit un ancien Romain.*

(6) Annæus Robertus, Rerum judicatarum *Libr. IV, Cap. X, pag.* 726 *Edit. Genev.* 1620 *in* 8.

(7) *Plura dicere vetat pudor.* Idem, ibid.

(8) *Voiez la Remarq. (H) de l'Article* QUELLENEC.

(9) *Voiez* du Verdier, Bibliotheq. Françoiſe, *pag.* 891.

Henri II, & j'en parlerai encore ci-dessous (*C*). J'ignore si le Professeur d'Orleans & lui étoient de même famille.

Son fils Anne eut une fille nommée Anne, qui fut mariée avec un frere d'André du Laurens le Médecin (*d*). La famille dont il étoit subsiste encore à Paris sous une belle figure. Monsr. ROBERT, Procureur du Roi au Châtelet, en descend. Il *a un fils President en la Chambre des Comptes, & un frere Grand Vicaire du Diocese de Nismes*, & un autre frere qui en sortant de l'Intendance de Canada a été fait Intendant de Marine à Brest au mois de Janvier 1703. Feu Mr. Robert, Chanoine & Grand-Pénitencier de Notre Dame à Paris, étoit leur frere (*e*).

(*d*) *Voiez la Remarque (E) de l'Article* LAURENS (André du).

(*e*) *Tiré du* Mercure Galant, *Mois de Janvier 1703, pag. 271.*

Il est certain que Roulliard (10) a dit qu'Antoine Hotman ne fit ce Traité qu'afin de favoriser l'impuissance d'un de ses parens. Vous noterez s'il vous plait, que ce frere de François Hotman faisoit beaucoup de figure dans l'ordre des Avocats, & qu'il fut créé Avocat général au Parlement de Paris par les Ligueux. Qu'on ne croie donc point desormais que Tagereau est le seul que j'eusse pu déterrer. Qu'on se souvienne que les plus grands noms du Barreau eussent pu venir sur les rangs. Il ne faut pas que j'oublie que l'Ouvrage d'Anne Robert a été traduit & publié en François par un Avocat (11). Je n'ai point cette Version, mais je croi que le Passage Latin que l'on a vu ci-dessus, & plusieurs autres n'y ont pas toute la naiveté ou plutôt la nudité de l'Original, & que néanmoins ils y sont fort sales.

J'ai lu dans l'Histoire Ecclésiastique de Theodore de Beze, que la femme d'un Avocat, chez qui ceux de la Religion avoient tenu quelques Assemblées à Paris, se constitua prisonniere au Châtelet avec ses deux filles, afin de convaincre de fausseté le bruit qui avoit couru que ces Assemblées étoient impures (12). „ La Cour . . . fit visiter les filles par plusieurs chirurgiens, sages femmes, & „ à diverses fois. Mais il ne se trouva visiteur, hors mise „ une vieille matrone, qui ne les jugeast entieres : encores n'osoit ceste-là resoluement asseurer qu'elles fussent „ corrompues par attouchement d'homme, & finalement „ leur demanda pardon après leur delivrance, declarant „ comme, & par qui elle avoit esté subornée (13) ". Theodore de Beze ne paroît point condamner l'épreuve à quoi elles se soumirent, & dans le vrai c'étoit une affaire, où il y avoit des circonstances qui pouvoient les excuser de ce qu'elles s'exposérent à la visite malgré la pudeur, & le péril qu'elles couroient à cause de la mauvaise foi dont on pouvoit soupçonner les visiteurs. Je laisse le fond des incertitudes de cette maniere de proceder; mais enfin si ces Demoiselles eussent refusé la visite, elles eussent confirmé les dépositions des faux témoins. Il s'agissoit de réfuter les informations que le Président de Saint André avoit fait faire, où deux témoins affirmoient que dans l'Assemblée du Jeudi saint composée d'un *grand nombre d'hommes, femmes & filles environ la minuict . . . . . apres avoir preschê, fait leur Sabbath, mengé un couchon au lieu de l'agneau paschal, & la lampe, qui leur esclairoit, esteinte, chacun s'accoupla avec sa chacune, & qu'entre autres femmes ils recognurent celle dudit advocat, & deux siennes belles jeunes filles, l'une desquelles s'estant rencontrée avec un d'eux* deposans, *il la cognut par deux ou trois fois pour sa part* (14). Ces informations firent un grand bruit, & furent montrées à la Reine mere (15).

(*C*) *Et j'en parlerai encore ci-dessous.*] Ce Pierre Robert étoit Parisien (16): Voions ce qu'on dit de lui dans le Dialogue des Avocats du Parlement de Paris. Il „ se faisoit plus valoir que les susnommez, non qu'il fust par ad„ vanture plus sçavant que ses compagnons, car je croy „ qu'il n'en sçavoit pas tant : mais il estoit homme d'une „ belle presence, voix, & action, disoit assez heureuse„ ment, & se faisoit plus estimer par son sens naturel, que „ par son estude & son travail. Il s'advança principalement „ par deux actions : l'une & la premiere fut la plaidoirie „ qu'il fit pour le President d'Oppede en cette cause de Ca„ brieres & Merindol, dont l'histoire est si bien descrite „ par M. de Thou, que je n'ai que faire de vous en parler „ davantage. Feu M. Clement du Puy avoit esté premiere„ ment chargé de cette cause, mais estant devenu malade „ de la maladie dont il deceda, le President d'Oppede eut „ recours à Robert, lequel il instruisoit de jour en jour de „ ce qu'il avoit à dire. L'autre cause de l'advancement de „ Robert vint de ce que s'estant fait de la Religion Preten„ due Reformée, il fut emploié par feu Monsieur le Prince „ de Condé, Ayeul de Monsieur le Prince, au faict de la „ Declaration de son innocence : depuis lequel temps il „ fut tousjours recherché par ceux de cette Religion; ce „ qui luy cousta la vie; car il fut tué le jour de la S. Bar„ thelemy (17)".

(10) *Dans le* Capitulaire *qu'on a cité ci-dessus Remarque (F) de l'Article* QUELLENEC, *au commencement.*

(11) *Nommé* Tournet. *Je tiens cela de Mr.* Marais *(dont il est parlé ci-dessus Citation (88) de l'Article* HENRI III, *& ailleurs) avec quelques autres particularitez.*

(12) Beze, Histoire Ecclésiastique des Eglises, *Livre III, pag. 238 à l'ann. 1560.*

(13) *Là-même.*

(14) *Tiré de* Beze, Hist. Ecclesiast. *Livre III, pag. 235.*

(15) *Là-même.*

(16) Loisel, Dialogue des Avocats, *pag. 517, 556.*

(17) *Là-même pag. 519.*

ROBERVAL, Professeur en Mathématique à Paris, contemporain de Monsr. Des Cartes, & son grand ennemi. Voiez le *Sorberiana*, & Mr. Baillet (*a*).

(*a*) Baillet, Vie de Descartes, *Tom. I, pag. 304, où il dit qu'il y a 2 fautes dans le dernier Volume de* Moreri. *Voiez aussi Traité des* Auteurs déguisez, *Part. II. Chap. VI.*

ROCABERTI (JEAN THOMAS DE) Archevêque de Valence au XVII Siecle, a été l'un des ornemens de l'Ordre des Dominicains. Il fut Professeur en Théologie à Valence, Provincial des Dominicains dans la Province d'Aragon, & puis Général de l'Ordre, & Viceroi de Valence deux fois, & enfin Inquisiteur général d'Espagne. Il s'attacha avec un extrême zéle à maintenir l'Autorité Pontificale; & non content d'avoir écrit sur cela plusieurs Volumes contre les Décisions du Clergé de France, il emploia & ses soins & son argent à recueillir en un Corps les Traitez que d'autres ont publiez sur la même matiere. Ce Recueil, imprimé à Rome sous le Titre de *Bibliotheca maxima Pontificia*, comprend vingt Volumes *in folio*. Rocaberti mourut le 13 de Janvier 1699, à l'âge de soixante & quatorze ans.

ROCCO (GIROLAMO) excella si bien dans l'Art d'écrire, qu'il est juste de faire mention de lui. Il étoit de Venise, & il vivoit au commencement du XVII Siecle. On verra ci-dessous les marques d'estime que lui donna le Duc de Savoie (*A*).

ROCHE-

(*A*) *Les marques d'estime que lui donna le Duc de Savoie.*] Voici ce qu'on trouve dans un Livre intitulé *La sage & delectable folie* composé par J. Marcel. „ Je serois long „ si je voulois parcourir les exemples de tous les Princes „ qui ont usé de liberalité & courtoisie à l'endroit des ver„ tueux, je me contenteray seulement de dire ce que j'ay „ veu en la personne du sieur Rocco Girolami Venitien, „ tres-bon arithmericien, & escrivain si excellent que je „ ne pense pas qu'aucun de son temps luy peut mettre le „ pied devant. Iceluy desdia un livre gravé sur l'erain à „ son Altesse de Savoye l'an 1603, orné de diverse sorte „ de caracteres, chiffres & tirades de main tres-excellem„ ment faictes, ce que veu par ce grand Prince, voulut „ recompenser l'industrie de l'autheur, luy mettant de sa „ main propre au col une chaisne d'or, vaillant 125 es„ cus (1)". L'Auteur parle encore de la même récompense dans un autre endroit de son Livre. c'est au Chapitre de *la folie des escrivains* (2). On sera peut-être bien aise de trouver ici le nom de quelques personnes qui ont excellé en cet Art, à ce qu'il assûre. „ Nous avons eu" dit-il (3), „ beaucoup des braves escrivains, qui ont „ mis au jour des Livres de diverse sorte de caracteres, „ comme en France, le Gagneur, Lucas, Josserand, & „ autres; en Italie D. Augustin de Sienne, M. Martin de „ Romagne, Camille Buonadio de Plaisance, Cresci Mi„ lanois, le Curion Romain, le Palatin le Verune, & „ autres, avec le sieur M. Anthoine Genois, qui en l'an „ 1606. a faict un livre de plusieurs sortes de lettres & „ caracteres desdié au Prince de Mantoue & de Mont„ ferrat".

Voiez La Croix du Maine, pag. 424 & 425 de sa Bibliotheque Françoise.

(1) Marcel, Sage & delectable folie, *Livre I, pag. 106. Il paroît par l'Approbation des Docteurs, & par le Privilege du Roi que cet Ouvrage fut imprimé l'an 1628 : je me sers de l'Edition de Lion 1650 in 8.*

(2) *C'est le VI du II Livre.*

(3) *Là-même, Livre II, pag. 60.*

(a) Mezeray, Abrégé Chronol. à l'ann. 1599, pag. m. 205, 206.

ROCHEFOUCAUD (ALEXANDRE DE LA) Abbé de Saint Martin (a), frere de ce Comte de Randan qui fut tué à la bataille d'Issoire, & de François Evêque de Clermont, qui a été depuis Cardinal, s'engagea très-mal-à-propos dans les fourberies de Marthe Brossier, prétendue possédée. Nous avons dit dans l'Article de cette Marthe, qu'enfin le Parlement de Paris, l'aiant fait conduire à Romorantin par le Prévôt, défendit à son pere de la laisser sortir hors du lieu sans la permission du Juge. Nonobstant cette défense, le pere & la fille s'en allérent avec notre Abbé en Auvergne, & puis à Avignon. Le Parlement de Paris eut beau ajourner par deux fois l'Abbé, & ordonner enfin, vu sa contumace, la saisie du revenu de ses Bénéfices (b); cette troupe ne laissa point de gagner païs, & d'aller à Rome, *s'imaginant que* la possédée *joueroit mieux sur ce grand theatre*, & qu'elle *trouveroit plus de credulité dans le lieu qui est la source de la croyance* (c). L'Evêque de Clermont étoit si suspect d'avoir inspiré cette équipée à son frere, qu'on le condamna aussi à la perte de ses revenus ecclésiastiques (d). Henri IV, bien averti des méchans desseins que l'on couvoit là-dessous, donna ordre à Mr. de Silleri son Ambassadeur, & au Cardinal d'Ossat, d'éventer la mine, & de prévenir le Pape avant que cette troupe de comédiens jouât ses pieces. Ils exécutérent cet ordre soigneusement, & d'ailleurs le Cardinal d'Ossat gagna les Jésuites (A), si bien que l'Abbé de Saint Martin, à son arrivée à Rome, se trouva destitué des principales ressources sur lesquelles il avoit compté. Les Jésuites l'abandonnérent, & le Pape, que l'on avoit prémuni, ne fit rien qui donnât atteinte à l'Arrêt du Parlement contre la prétendue démoniaque. Ce fut à l'Abbé à recourir aux supplications très-humbles, tant pour lui, que pour son frere, auprès du Roi Henri IV. *Peu de tems après il tomba malade, & mourut de chagrin, à ce qu'on disoit, d'être venu de si loin se faire mepriser. Marthe & son pere, delaissez de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les Hopitaux* (e).

(b) Thuanus, Libr. CXXIII, circa init.

(c) Mezeray, Abrégé Chronol. à l'ann. 1599, pag. 206.

(d) Thuanus, Libr. CXXIII, circa init.

(e) Mezeray, Abrégé Chronol. à l'ann. 1599, pag. 206. *Voici ce qu'en dit Monsr. de Thou: Ita fabula de Martha à Spiritu obsessa omnino evanuit, ipso Sammartino qui spe sua falsus in aula illa despectus esse cœperat, ex mœrore mox mortuo, & Martha patreque ejus ex xenodochiorum stipe miseram vitam vix toleranttibus.*

(A) *Le Cardinal d'Ossat gagna les Jésuites.*] Il parla en particulier au Pere Sirmond Sécrétaire de leur Général (1), & après lui avoir montré les ordres du Roi, il lui représenta qu'il étoit à craindre que l'action de cet Abbé ne fût un obstacle au rappel des Peres Jésuites, à cause que tant lui que l'Evêque de Clermont avoient étudié chez eux. Il lui représenta ensuite la témérité de cet attentat, & combien on feroit de tort aux intérêts de l'Eglise, en commettant tout de nouveau les Cours souveraines du Roiaume avec le Pape. Ces raisons firent un très-bon effet.

(1) *Il s'appelloit Aquaviva.*

RODON (DAVID DE) ou plutôt **DERODON** (DAVID) Professeur en Philosophie, prémiérement à Die, puis à Orange, & enfin à Nimes, étoit de Dauphiné. C'étoit un des plus subtils Dialecticiens qui fussent en France; & il n'y avoit guere de Scholastiques Espagnols ou Hibernois qui le surpassassent sur le chapitre des Universaux, & des êtres de raison, & sur les spéculations creuses & abstraites des catégories, & des dépendances de la forme syllogistique. Mais s'il égaloit en cela les Logiciens de l'Ecole les plus raffinez, il les surpassoit de beaucoup dans les matieres de Physique; car il adopta le sentiment des Modernes, & l'Hypothese des atômes, pour expliquer comme Gassendi par des principes méchaniques plusieurs effets de la Nature. Son Cours de Philosophie se vendoit bien: l'Imprimeur y fit un gain considérable, & principalement au Cours abrégé; car l'autre rebutoit un peu par l'étendue trop prolixe des Disputes *Scholastiques*. Derodon écrivit un Livre *de Supposito*, où il se déclara hautement pour Nestorius contre St. Cyrille; *non pas en* admettant deux personnes, mais en soutenant que Nestorius ne les admit point, & que *St. Cyrille* confondit *les* deux natures de Jesus-Christ. Il ne fit en cela que suivre les traces d'un Gentilhomme Provençal (A), qu'il avoit connu sans doute, & qui de Catholique Romain étoit devenu très-bon Huguenot. Ce sentiment du Sieur Derodon est un incident, ou un épisode de la fameuse Dispute qui s'est élevée entre deux Ministres de Hollande (B), &

(A) *Il ne fit . . . que suivre les traces d'un Gentilhomme Provençal.*] Il s'appelloit Gilles Gaillard. Il embrassa la Religion Réformée environ l'an 1630, & se retira à Orange, où il fit le Panégyrique du Prince Frideric Henri. Il n'oublia point de publier les Motifs de sa conversion. Voiez le Livre qu'il intitula *Le Proselyte Evangelique.* Voici ce qu'on trouve touchant son Livre *De Supposito*, dans une Lettre que Sorbiere écrivit à Vossius l'an 1646, en lui envoiant l'Exemplaire dont l'Auteur lui faisoit présent. *Illi* (Ægidio Gaillardo nobili Gallo) *nuper venit in mentem nescio quid circa Nestorium, quasi perperam in Ephesina Synodo fuerit livore Cyrilli hæreseos insimulatus damnatusque; eaque de re edidit librum, cui titulus est* De Supposito (1). L'apostille de cette Lettre est considérable; car on y voit qu'un des plus doctes Ministres a eu la même opinion (2).

(1) *Voiez la* CDXXXII *des* Lettres écrites à Vossius, *pag.* 285.

(2) *Audio Joh. Croium in eadem esse sententia in qua Gaillardus noster.*

(B) *Son sentiment . . . est un incident, ou un épisode de la fameuse Dispute qui s'est élevée entre deux Ministres de Hollande.*] C'est ce qu'on va voir dans un long Passage de Monsr. Saurin, l'un des deux Tenans de cette Dispute. „ C'est un admirable homme que Mr. Jurieu! Les erreurs „ se purifient en passant par son canal; & ce qui est héré„ sie dans les autres est orthodoxie en lui, en vertu de „ son zéle impétueux & intolérant. Dans sa premiere Apo„ logie, qu'il donna au public après le Synode de Leide, „ il fait l'Histoire de la naissance & du progrés de cette „ pernicieuse cabale d'Hérétiques Sociniens ou Socinianis„ sans, indifférens & demi Athées, dans laquelle il enve„ lope tous ceux qu'il veut immoler à la haine publique. „ Il rapporte plusieurs particularitez de cette cabale, pour „ avoir un prétexte honnête de faire l'énumeration de ses „ vertus, & le catalogue de ses prouesses. Entre les ca„ ractéres d'hérésie qu'il découvre dans quelques Théolo„ giens, il met l'approbation qu'ils donnoient au livre de „ feu Mr. Derodon intitulé *De Supposito*, lequel il qualifie „ deux fois dans une demi page *le malheureux livre De* „ *Supposito.* Il avertit que ce malheureux livre fut brûlé „ à Thoulouse: grande reprobation pour un livre! J'a„ voue que l'Auteur avoit été soupçonné de quelques er„ reurs: peut-être avoit-il donné lieu à ces soupçons, en „ ne suivant pas toûjours le chemin battu, & en étendant „ peut-être un peu trop loin sa liberté philosophique. On „ lui fit quelquefois des affaires sur sa doctrine; & il en „ sortit à son honneur. L'an 1664 je le vis à Geneve, „ où il étoit réfugié, ayant été banni de France, pour „ avoir composé un livre intitulé *le Tombeau de la Messe.* „ Je m'entretins souvent avec lui sur diverses matieres, & „ je le trouvai toûjours parfaitement orthodoxe. Il mou„ rut à Genéve la même année 1664, si je ne me trom„ pe, peu de tems après que j'en fus parti pour la Hol„ lande. J'appris que sa fin avoit été fort édifiante, & „ qu'il avoit rendu une confession de foi dont on avoit „ été satisfait. Mais quoi qu'il en soit des sentimens se„ crets de ce Philosophe, & des choses qu'il peut avoir „ dites dans les conversations, ou écrites dans d'autres „ Ouvrages, le Traité *De Supposito* n'en doit pas répon„ dre: il n'est comptable que de ses propres erreurs. „ Quand un homme est suspect, on doit bien être en gar„ de sur lui, & bien éplucher toutes ses paroles, *ne lateat* „ *anguis in herba.* Mais il ne faut pas changer ses senti„ mens orthodoxes en erreurs, ni toutes ses erreurs en hé„ résies. Cette réflexion va, non pas à justifier pleine„ ment le Traité *De Supposito*, mais à l'excuser dans „ l'esprit d'un homme, qui a lui-même besoin d'excuse & „ de grace. On ne peut guéres deviner ce que Mr. Jurieu „ trouve à dire dans cet Ouvrage, si ce n'est la même „ liberté de condamner le titre de Mere de Dieu donné „ à la Ste. Vierge, qu'il prend lui-même dans une de ses „ Lettres Pastorales. Ce Philosophe explique le terme de „ *Suppositum* d'une maniere tout-à-fait orthodoxe, tant à „ l'égard des personnes divines, qu'à l'égard des person„ nes humaines. Dans l'explication de la personne de Je„ sus-Christ après son Incarnation, il choisit le sentiment „ le plus généralement reçu, & le moins exposé aux mau„ vaises conséquences, & aux chicanes des Hérétiques. Il „ est vrai qu'il prend le party de Nestorius contre Cyrille, „ & contre les Peres du Concile d'Ephese, dont il croit „ qu'Eutyche a hérité son hérésie. Mais si c'est là une „ erreur, c'est une erreur de fait, qui n'imprime pas un „ caractére de malediction sur un livre. Où est donc le „ venin de ce livre infortuné? Il est uniquement dans „ l'aversion que l'Auteur fait paroître contre le titre de „ θεοτόκος, *Mere de Dieu*, & dans la mauvaise humeur où „ il est contre Cyrille, & contre les Théologiens de son „ party, qu'il regarde comme les Patriarches de l'idola„ trie (3). Le Censeur de ce Philosophe ne va pas si „ loin

(3) *Voiez dans l'Article* NESTORIUS, *Remarq.* (M), *s'il est vrai que le terme de Mere de Dieu soit la source & le fondement du Culte de la S. Vierge.*

& qui n'est pas encore finie (a). J'en toucherai quelque chose dans les Remarques; & je n'omettrai point l'Accusation spécieuse intentée à ce Philosophe, d'avoir été fort ignorant sur les faits de l'Antiquité Ecclésiastique (C). Il se mêla de Controverse, & irrita tellement les Adversaires, qu'ils

(a) On parloit ainsi l'an 1696, au tems de la 1 Edition. Il faut dire présentement que cette Dispute fut assoupie peu de temps après.

„ loin que lui contre les personnes; mais il a tous les mêmes sentimens que lui à l'égard du dogme. Il épargne ceux qui ont introduit le terme en question dans le langage de l'Eglise; pour le terme même, il le traite sans misericorde. Selon lui, Cyrille n'étoit pas idolâtre: son peché ne consistoit que dans un zéle malentendu. Mais ce mot fatal θεοτόκος a été la source de l'idolatrie, & même l'occasion de l'hérésie Nestorienne. Remettons encore une fois devant les yeux à notre zélateur de l'orthodoxie, & particulierement de l'orthodoxie anti-Nestorienne, ses propres paroles (4)".

(4) Saurin, Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, pag. 867 & suiv.

L'Auteur met ici un long Extrait des Pastorales de son Adversaire, où le titre de Mere de Dieu est condamné comme la source de l'idolatrie; après quoi il parle de cette maniere (5): „ L'Auteur du livre *De Supposito* n'a rien dit de plus fort que cela dans le fonds. Car si Mr. Jurieu prétend que ce Philosophe a refusé absolument à la bienheureuse Vierge le glorieux titre de *Mere de Dieu*, on dira qu'il l'a fait au même sens que Mr. Jurieu le fait lui-même. On ne peut pas prouver le contraire par son livre. Et puis que cet Auteur reconnoit en Jesus-Christ une seule personne aussi bien que deux natures, & que selon les principes de sa Philosophie, *actiones & passiones sunt suppositorum*, maxime qu'il allegue fort souvent, on a lieu de croire qu'il ne nioit pas que la Ste. Vierge ne fût la mere de celui qui est Dieu, de celui qui est une personne divine. Et en effet il lui donne le titre de mere de Christ, après avoir reconnu que Christ est une seule personne, Dieu & homme tout ensemble, & même une personne divine, dont la personalité réside proprement dans le Verbe. Quelle grande différence y a-t-il donc entre la delicatesse de ce Philosophe, & celle de notre Théologien? Pourquoi celui-là est-il hérétique, & celui-ci orthodoxe, lors qu'ils pensent & disent la même chose sur une matiere?..... Pour moi, je me suis hautement déclaré contre la délicatesse & du Théologien & du Philosophe. Je persiste dans cette declaration: je desapprouve leur hardiesse & leur esprit de singularité: je condamne leurs erreurs & leurs égaremens: je les blâme tous deux, mais je n'anathématise ni l'un, ni l'autre. . . . . J'ai quelquefois admiré le zéle de Mr. Derodon, un zélé Protestant, anti-Papiste, & anti-idolâtre. Il traite tous les Pasteurs Réformez, d'Anges de Laodicée & de Pasteurs tiédes; parce que nous ne voulons pas excommunier Cyrille, & les Peres du Concile d'Ephése. Voila un zéle assez extraordinaire pour un Philosophe. Mais c'est une grande mollesse à Mr. Jurieu, de pardonner à Cyrille & aux Peres du Concile d'Ephése l'introduction de l'Idolatrie. Le systéme de Mr. Derodon est plus lié que celui de Mr. Jurieu. Mr. Derodon met Cyrille & les Peres du Concile d'Ephése au rang des Idolâtres dont ils sont les peres. Mr. Jurieu veut separer les peres des enfans, après avoir accusé ceux-là d'être la cause du crime de ceux-ci. Toute la difference entre Mr. Derodon & Mr. Jurieu est que, selon Mr. Derodon, Cyrille & les Peres du Concile d'Ephése agissoient & raisonnoient conséquemment; ils étoient idolâtres, & ils établissoient l'idolatrie: & que selon Mr. Jurieu, ces Peres, composant un Concile œcumenique, ont établi la plus outrée de toutes les idolatries, sans être idolâtres eux-mêmes".

(5) Là-même, pag. 879.

La Replique de Mr. Jurieu à tout cela est fort longue, & chargée de plusieurs pieces. Je n'en tirerai que les morceaux qui ont du rapport à Derodon. „ (6) Le livre de Rodon *De Supposito* est rare, & nous ne l'avions point encore vu, lors que nous avons composé une feuille volante sous le titre d'*Idée des sentimens de Mr. Saurin.* C'est pourquoy on doit conter pour rien tout ce que nous en avons dit dans ce petit Ouvrage. Depuis cela le livre de Rodon nous a été fourni par un illustre ami. Et après l'avoir examiné, nous n'y avons pas trouvé d'heresie formelle, mais bien une temerité prodigieuse, une passion énorme de rendre Cyrille odieux, & de noircir le Concile d'Ephese. Point de fidelité au reste dans ses citations, & encore moins de bonne foy dans ses interpretations, & une pure sophistiquerie dans ses preuves. Ainsi nous croyons cet Ouvrage digne du feu auquel le Parlement de Toulouse l'a condamné. Car c'est un moyen infaillible de decrier les saints mysteres, que de faire passer pour heretiques ceux qui les ont defendus. L'Auteur étoit un de ces Latitudinaires qui parurent il y a plus de quarante ans dans les Provinces du Midi, & dont il semble que Petit Professeur en Theologie à Nimes étoit le fauteur. Au moins cela paroit par les extraits que le Sieur d'Huisseau grand Latitudinaire en a produits, pour la justification de son livre *De la Reünion du Christianisme.* De Rodon, plein de l'interêt commun de sa secte, travaille de tout son cœur à rendre les anciens odieux & meprisables. . . . (7) De Rodon, le plus grand & peut-être le premier des ennemis *de Cyrille* entre les modernes (8), étoit un pauvre petit Sophiste ignorant dans l'antiquité. Il étoit Professeur en Philosophie, & se faisoit un grand honneur de sa subtilité. Or les Sçavants & les Sages sçavent ce que c'est qu'un homme subtil à la Peripateticienne. C'est un Sophiste; & c'étoit aussi le caractere de Rodon. Il a voulu se distinguer & s'immortaliser, en déclarant la guerre à Cyrille & au Concile d'Ephese. Et son livre est composé exprés pour le convaincre d'avoir été Eutychien, c'est-à-dire d'avoir confondu les deux natures, & des deux en avoir composé une seule, & pour prouver au contraire que Nestorius a été très-orthodoxe. On ne sçauroit dire combien nos Latitudinaires élevent haut cet Ouvrage. La prémiere fois que je l'ay vu, c'est entre les mains de Mr. Pajon, qui me le loua comme un excellent livre. Mr. Saurin luy a donné souvent le même éloge en ma presence. Jugement très-digne de deux personnes parfaitement ignorantes dans les matieres de l'antiquité! Rodon est du même caractere. Il s'est mêlé d'un metier qu'il ne sçavoit pas. Il avoit emprunté ou dérobé tout ce qu'il dit contre St. Cyrille, d'un ami dont il parle souvent, & duquel il promet une histoire comp[illegible] des demelés de Cyrille & de Nestorius; il ne le dissimule pas. .... A l'ignorance il faut joindre la malignité; car rien n'est plus malin, ny de plus mauvaise foy, que la dispute de cet homme contre Cyrille (9)".

(6) Jurien, Religion du Latitudinaire, pag. 270.

(7) Là-même, pag. 278.

(8) *Si l'on avoit su ce qui concerne* Gilles Gaillard *(voiez la Remarque A,) on n'eût pas parlé de la sorte.*

(9) Jurieu, Religion du Latitudinaire, pag. 281, 282.

Je ne fais point de réfléxions là-dessus; car apparemment la Replique de Mr. Saurin sera imprimée avant que j'acheve cet Ouvrage; & c'est dans cette Replique (10) que les Lecteurs pourront rencontrer la découverte des jugemens téméraires, & des autres fautes de Monsr. Jurieu. Je dis seulement qu'il n'y a nulle apparence que Derodon ait songé à favoriser la prétendue faction Latitudinaire; car il soutient Nestorius, non pas en le regardant comme le patron de l'union morale du Verbe avec la nature humaine (11), mais en le considérant comme orthodoxe sur l'union hypostatique; & il ne maltraite Cyrille, que parce qu'il le considére comme l'auteur de la confusion Eutychienne des deux natures. Sans doute il n'a prétendu que chagriner les Papistes, & leur faire honte de l'oppression où ils tiennent la mémoire des innocens, tandis qu'ils élevent jusques aux nues un Hérétique qui eut pour lui le bras séculier, la faveur de l'Empereur, & la cabale prédominante d'un Concile. Si l'on vouloit même pousser un peu loin la charité, l'on assûreroit qu'il n'eut point d'autre motif que de *secourir l'innocence*, en faisant paroître que *c'est à tort que Nestorius est regardé comme un Hérétique. Il n'y a point* nécessairement un principe de malignité dans la conduite d'un homme qui maltraite St. Cyrille. Jamais peut-être un Chef de Parti n'a moins mérité qu'on le ménageât; il se gouverna d'une maniere si violente & si furieuse, qu'il ne mérite pas qu'on le remercie d'avoir soutenu la vérité, en cas qu'il l'ait soutenue: s'il l'a trouvée, c'est par hazard, c'est par accident. Des chevaux fougueux qui prennent le frein aux dents, & qui ne se cassent point la tête contre les murailles de l'écurie, parce que leur impétuosité les a conduits vers une porte qui par bonheur étoit entrouverte, sont l'image de certains Docteurs qui rencontrent l'orthodoxie, malgré cent passions impétueuses qui les transportent, & qui leur font violer toutes les regles. Tous les lieux communs de Mr. Jurieu pour justifier St. Cyrille, & pour condamner Nestorius, peuvent servir à justifier celui-ci, & à condamner celui-là. Il seroit facile d'en montrer l'essai.

(10) *Elle parut l'an 1697 sous le Titre de* Justification de la Doctrine du Sieur Saurin. . . . contre deux Libelles de Mr. Jurieu, l'un intitulé *Idée des Sentimens &c. & l'autre* la Religion du Latitudinaire. *Voiez y le Chap. XIII, pag. 342 & suiv.*

(11) *Notez que Mr. Jurieu déclare, pag. 277, que la haine des Latitudinaires contre St. Cyrille vient de ce qu'il fit condamner l'union morale du Verbe qui est leur idole.*

(C) *L'Accusation specieuse . . . . d'avoir été fort ignorant sur les faits de l'Antiquité Ecclésiastique.*] „ Il est très-vraisemblable qu'il n'avoit pas jetté les yeux sur les Actes du Concile d'Ephese. Il ne faut que le titre de son livre pour s'en convaincre. *Disputatio de supposito; in quâ plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam Orthodoxo, & de Cyrillo Alexandrino, aliisque Episcopis in Synodum Ephesi coactis tanquam hæreticis*; & dans la page 71 de son livre il dit: *Rem novam & hactenus inauditam jam demonstrandam suscipimus &c. Scilicet Cyrillum Alexandrinum & alios Episcopos qui tertio Concilio Oecumenico interfuerunt fuisse hæreticos, & Authores hæresis Eutychianæ.* Quel prodige d'ignorance & de hardiesse! Si cet homme avoit seulement jetté les yeux dans les Autheurs du cinquiéme siecle, & sur tout dans les Actes du Concile d'Ephese, pourroit-il dire que l'accusation contre Cyrille d'avoir été l'Autheur de l'heresie Eutychienne qui confond les deux natures est inouye? Ce qui luy fut reproché par tous les Nestoriens & par une infinité d'autres qui ne l'étoient pas; par Jean Evêque d'Antioche, par lequel Cyrille fut excommunié sur le pied de ce qu'il confondoit les deux natures, & attribuoit à la nature divine toutes les infirmités qui ne conviennent qu'à la nature humaine de Jesus-Christ (12)". L'Auteur étale plusieurs autres preuves semblables, qui font voir que St. Cyrille fut accusé de cette Hérésie, & il conclut par ces paroles: *Après cela nous avancer son accusation contre Cyrille comme une nouvelle decouverte & une chose inouye, c'est une sottise, une ignorance, & une vanité insupportable. Nous pourrions trouver plusieurs semblables preuves de l'ignorance de Rodon sur la matiere* (13).

(12) Jurieu, Religion du Latitudinaire, pag. 27[illegible].

(13) Là-même, pag. 22[illegible].

Si j'avois le Livre du Sieur Derodon, je dirois mon sentiment sur ce fait-ci; mais ne l'aiant pas, je me borne à dire

qu'ils obtinrent un Arrêt du Roi qui le bannit du Roiaume l'an 1663 (*b*). Il se retira à Geneve, & y mourut deux ans après ou environ. On ne fut pas toûjours satisfait de sa Doctrine dans son Parti, & on lui suscita là-dessus quelques affaires; mais il s'en tira honorablement (*c*). Je ne sai si les Synodes ou les Consistoires se formalisérent de ce qu'il nioit, que la conservation des créatures fût une création continuelle (*D*).

Il avoit été Catholique Romain: c'est pour cela que Théophile Raynaud le nomme déserteur de la foi; car c'est de lui qu'il parle dans le Passage que je cite de son *Hoplotheca* (*E*).

(*b*) *Ce fut à cause d'un Livre qu'il avoit intitulé*, Tombeau de la Messe. *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes, Tome III, pag. 563. Il avoit publié une* Dispute de l'Eucharistie, *à Geneve l'an 1655 in 8.*

(*c*) *Voiez la Remarq.* (*B*).

dire que les paroles que son Censeur en a citées ne prouvent point ce qu'il prétend. Elles témoignent que Derodon s'est engagé à prouver comme une chose inouïe, non pas qu'on ait accusé Cyrille d'être l'auteur des erreurs d'Eutychés, mais que Cyrille, & les autres Peres qui assistérent au troisieme Concile Oecuménique, étoient hérétiques, & auteurs de l'Eutychianisme. Cela énerve les preuves que l'on allegue de l'ignorance de ce Philosophe (14), & montre que son Censeur a perverti, ou n'a point connu l'état de la chose. Si c'est une méprise, nous la devons excuser, vu l'embarras où il a dû être aiant à jouer le personnage d'Apologiste des mêmes gens qu'il avoit satirisez. Figurez-vous un homme qui pour répondre à Monsr. de Meaux a fait un portrait hideux des prémiers Peres, & qui pour répondre à Mr. Saurin doit faire l'éloge des mêmes Peres. Est-ce le moien de savoir ce que l'on dit? Comment se posséder entre deux abimes de cette nature? Un Auteur battu de ses propres armes, & qui ne peut se défendre qu'en se réfutant lui-même, qu'en se contredisant pitoiablement; un Auteur, dis-je, qui s'égare, & qui se perd dans cette situation, est-il responsable d'une bévue? La nécessité n'a point de loi: voilà son Apologie. Mais cette Apologie ne satisfait pas aux justes plaintes du Public: tous les Lecteurs ont droit de dire, *Pour qui nous prenez-vous? Sommes-nous des gens dont on se doive jouer avec si peu de pudeur? Quand vous ne pouvez répondre à un ennemi qu'en supposant que les Peres sont heretiques, vous les chargez d'heresies: & parce qu'au bout d'un an vous avez besoin qu'ils soient orthodoxes, afin qu'ils vous débarassent d'un autre ennemi, vous les faites blancs comme la neige? Où est la bonne foi? où est la honte* (15)?

(14) *Il y a une très-grande différence entre soutenir que tout un Concile est hérétique, & soutenir qu'un particulier fut autrefois accusé d'être hérétique. On peut avancer la 1 prétention comme une chose inouïe, sans prétendre que l'accusation du particulier soit un fait nouveau.*

(15) *Conferez ce que dessus, Article* PETAU, *Remarq.* (B) *à la fin.*

Mettons ici la Réponse que Mr. Saurin a faite pour Derodon sur le reproche d'ignorance. „ Mr. Jurieu fait bien voir „ qu'il n'a pas jetté les yeux sur le Traité *de Supposito*, ou „ qu'il espere que personne n'y jettera les yeux. Car l'Au„teur ramasse un grand nombre de témoignages & de faits „ historiques, pour appuyer son accusation contre Cyrille, „ & contre le Concile d'Ephese. Il cite Ibas Evêque d'E„desse, Gennadius Patriarche de Constantinople, Théo„doret Evêque de Cyr, Jean Archevêque d'Antioche, & „ plus de quarante Evêques Orientaux, qui ont attribué à „ Cyrille l'erreur d'Apollinaire, & qui lui ont reproché „ qu'il rendoit la Nature divine de Jesus-Christ passible, en „ la confondant avec sa nature humaine. L'Auteur n'a „ donc pas ignoré cela. Et quand il a parlé de l'Heresie de „ Cyrille, & de l'Orthodoxie de Nestorius, comme d'une „ chose inouïe, il a parlé ainsi par rapport aux derniers Sié„cles, & non par rapport au Siécle de Cyrille & de Nesto„rius: & il a même regardé comme une chose inouïe, non „ pas la question, lequel de ces deux Patriarches a été l'He„retique ou l'Orthodoxe; mais la décision qu'il fait de la „ question, en justifiant Nestorius, & en condamnant Cy„rille (16)".

(16) Saurin, Justification de sa Doctrine contre deux Libelles de Mr. Jurieu, *pag.* 346.

(*D*) *Il nioit que la conservation des créatures fût une création continuelle.*] C'étoit nier une doctrine, qui pour être fort commune dans les Ecoles des Espagnols, & des Hibernois, n'en est pas moins évidente. Il faut rejetter les notions les plus manifestes, ou tomber d'accord qu'un être tiré du néant par la vertu infinie du Créateur, ne peut avoir en lui-même aucune cause de son existence: il ne peut donc continuer d'exister que par la même vertu qui l'a produit au commencement: il est donc créé dans tous les momens de sa durée; c'est-à-dire il n'existe à chaque moment, qu'à cause que Dieu continue de vouloir ce qu'il a voulu, lors que cet être a commencé d'exister. Cet acte de la volonté divine ne peut point cesser d'être créatif pendant qu'il subsiste, puis qu'il l'a été au prémier moment de l'existence de la créature. Les Objections du Sieur Derodon se réfutent facilement: elles sont les mêmes à-peu-près que celles que Monsr. Bernier a proposées (17). Un Professeur en Philosophie dans l'Académie de Puylaurent (18) fit un Traité contre Derodon sur ce sujet, & le réfuta solidement. Ce Professeur avoit eu diverses prises avec lui dans Nimes, & j'ai ouï dire qu'il avoit eu part à un Ouvrage qu'on intitula *L'Impieté découverte*, & qui fut fait contre Derodon. J'ai même ouï dire que Mr. Claude, alors Ministre de Nimes, prêta sa plume aux ennemis de ce Philosophe pour la construction, ou du moins pour la correction de cet Ouvrage. La plaisante chose que de dire que Dieu dans le sentiment de Gassendi, & de David Derodon, contribue à conserver les créatures, en empêchant qu'on ne les détruise. Et qui est-ce qui les détruiroit, puis qu'il n'y a dans l'Univers que deux sortes d'être, Dieu & les créatures? Cette occupation seroit aussi vaine que la vigilance d'un berger contre les loups, dans un païs où il n'y a point de loups, & où même il ne pourroit y en avoir. Qu'on ne me dise pas qu'un corps en détruit un autre, que le feu détruit le bois, qu'un homme tue un autre homme, &c; car ce n'est point là une destruction de la créature; ce n'est qu'un échange de modifications, les modes ou les accidens ne passent pas pour le terme de la création, c'est la substance qui est créée.

(17) *Voiez le Livre de Mr. Bernier, imprimé à Amsterdam 1685, & intitulé*, Traité du libre & du volontaire.

(18) *C'étoit un Médecin nommé* Jean Bon, *son* Cours de Philosophie *a été imprimé.*

(*E*) *C'est de lui que parle* Théophile Raynaud *dans le Passage que je cite de son* Hoplotheca.] Après avoir dit qu'on accuse faussement le subtil Scot, d'avoir admis une espece de distinction réelle entre l'essence divine & les attributs, il ajoûte, que depuis peu il avoit parlé dans Orange à un Apostat qui soutenoit un nouveau blasphême par l'autorité de Scot. *Placuit hanc crambem obiter hic recoquere, quia his ipsis diebus Arausicæ, murcus* FIDEI DESERTOR, *blasphemiam novam, Scoti autoritate tegere est ausus* (19). Ce blasphême étoit que les trois personalitez de la Trinité sont des modes de l'essence divine proprement dits. Il observe que ce Novateur, qui lui avoit allégué le témoignage de Scot, ne s'en étoit point servi dans la Dispute *de Supposito*. C'est un signe qu'il parle du Sieur Derodon. En voici une autre preuve. *Perperam tam crassus error*, continue-t-il, *simplicitatem divinam & purissimam actualitatem exscindens tanti viri* (Scoti) *suffragio calumniosè captato munitus est ab eo, quem retuli spurco fidei desertore male Rotundo* (20). Ce dernier mot est une allusion manifeste au nom de celui qu'il veut désigner, c'est-à-dire à Derodon. Il se servit de la même pointe dans un autre Livre trois ans après, en le réfutant sur la prétention que saint Cyrille n'a point fait l'Ouvrage intitulé *Thesaurus* qu'on lui attribue. *Eidem S. Cyrillo suppositum esse opus quod inscribitur* Thesaurus *contendit spurcus hæreticus, autor disputationis de supposito, quam nuperrime ementito nomine loci suoque suppresso, homo male teres atque* ROTUNDUS *edidit Arausicæ. In ea disputatione, quæ est una sugis hæreseon & atrocissimarum calumniarum lepra, nebulo qui in S. Cyrillum maxime rabit adjudicat ei opus Thesauri* (21).

(19) Theoph. Raynaud, Hoploth. *Sect. II, Serie I, Cap. VI, pag.* 89. *Ce Livre fut imprimé à Lion l'an* 1650.

(20) *Idem, ibid. p.* 90.

(21) *Idem*, Erotemat. de malis ac bonis Libris, *num.* 209, *pag. m.* 134. *Voiez le Pere* Labbe de Script. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 243.

ROHAN (RENÉE DE)

ROHAN (RENE'E DE) fille de Louïs de Rohan IV du nom, Seigneur de Guemené (*a*), fut par accident l'occasion d'un meurtre, qui pensa exciter beaucoup de desordres à la Cour de France peu après la mort de François II (*A*). Elle étoit veuve de François de Rohan, Seigneur de Gié, & se voioit recherchée par le Comte de Laval (*b*). Le bâtard de Bueil fils du Comte de Sancerre, & *l'un des plus renommez entre les braves qui servoient d'épée de chevet au Duc de Guise*, voulant s'opposer à cette recherche, *ne s'étoit pas contenté de devenir rival* de ce Comte, *mais avoit de plus insolemment publié que cette veuve, ensuite d'une promesse de mariage écrite & signée de sa main,*

(*a*) *Le Pere* Anselme, Hist. des grands Officiers, *pag.* 536.

(*b*) *René de Laval, Seigneur de Loué.*

(*A*) *Peu après la mort de François II.*] Mr. Varillas dit (1) que ce fut trois jours après la mort de ce Prince, mais il s'est trompé pour n'avoir pas assez pris garde au Latin de Monsr. de Thou. *Triduo post de Vicedomini Carnutum morte allatum est ... in idem tempus incidit Buellii ..... cædes* (2). Si l'on avoit consideré ce qui précede, on auroit vu que ce *triduo* se rapporte au 21 de Décembre (3), date d'une résolution de laquelle l'Historien venoit de décrire le précis. Sur ce pied-là on auroit su à Orléans la mort du Vidame le 24 de Décembre. Or François II étoit mort le 5 du même mois: il se seroit donc passé plus de trois jours entre le décès du Roi, & le meurtre du bâtard de Bueil. Je ne releve pas cette faute sans savoir qu'elle est de nulle importance; mais il n'est pas inutile de marquer à son Lecteur ce qui fait errer les Ecrivains. Au reste, je ne prétens pas que le Vidame de Chartres soit mort quinze ou seize jours après le Roi, j'ai seulement voulu dire qu'en se réglant sur Mr. de Thou, il faudroit en juger à-peu-près ainsi; mais au fond je ne conseillerois à personne de s'y régler. Ma raison est que Mr. de Thou a suivi le Président de la Place, qui n'a observé en cet endroit aucune exactitude chronologique. Car voici son ordre: François II meurt le 5 Décembre 1560; le Roi de Navarre cede la Régence à la Reine mere; on fait un Réglement le 21 de Décembre; trois jours après on apprend que le Vidame de Chartres est mort; les principales difficultez aiant été écartées par ce Réglement, on résoud de tenir les Etats, malgré les protestations d'une partie des Députez; le Cardinal de Lorraine tâche d'obtenir la commission de haranguer pour les trois Ordres du Roiaume; il ne l'obtient point; on tue le bâtard de Sancerre sur ces entrefaites; enfin les Etats s'assemblent le treizieme jour de Décembre. Voilà le modele que Monsieur de Thou a suivi: desorte qu'on ne peut fixer là-dessus ni le jour que le Vidame mourut, ni le jour que le bâtard fut tué.

(1) *Dans les 2 Editions de Charles IX.*

(2) Thuan. *Libr. XXV, pag.* 525.

(3) XII *Kalend. Januar.*

main, lui avoit accordé les dernieres faveurs. Son dessein n'étoit peut-être, que de detourner Laval & ses autres rivaux de la recherche de cette Dame; mais Laval jugea que l'ofense étoit de celles qui ne se lavent que dans le sang (*B*). *Il n'estima pas assez le bâtard pour lui faire l'honneur de se batre contre lui; il le prit à son avantage & le tua dans Orleans* (*c*). Le Connétable de Montmorenci approuva l'action, & sollicita la grace de Laval (*d*): la Maison de Guise au contraire sollicita la vengeance de ce meurtre, & se trouva si supérieure en crédit dans le Conseil, qu'il falut que le Roi de Navarre, *dont le palais servoit d'azile à Laval*, le fit *évader la nuit*. On saisit ses biens ensuite (*e*). Ceux qui disent que le Connétable prit le parti du meurtrier, parce qu'il étoit de sa Maison, ne se trompent point (*C*). Notre Renée épousa René de Laval (*f*), & en troisiemes noces Jean de Laval, Marquis de Nesle.

(*c*) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tom. I, pag.* 8.
(*d*) *Là-même.*
(*e*) *Là-même.*
(*f*) *Le Pere* Anselme, Hist. des grands Officiers, *pag.* 536.

(*B*) *L'ofense étoit de celles qui ne se lavent que dans le sang.*] Selon les malheureuses maximes du point-d'honneur on n'en sauroit juger d'une autre maniere, vu la mollesse des Juges contre les médisances qui flétrissent la réputation d'une femme. Mettez en justice un franc calomniateur sur ce point-là, mettez-y un fanfaron indiscret, n'en seront-ils point quittes pour un desaveu, ou pour une retractation; qui n'empêche pas que les soupçons, & les coups de langue ne continuent? Voilà ce qui porte les duellistes à se faire justice eux-mêmes. Le bâtard de Sancerre s'y attendoit bien, & il se fioit sans doute à son courage & à son adresse, plus qu'à la justice de sa cause (4); car quelle justice peut-il y avoir à dire, même sans mentir, qu'on a obtenu des faveurs de cette nature? Mais la maniére dont on l'attaqua rendit inutile sa défense.

(*C*) *Ceux qui disent . . . . ne se trompent pas.*] Le Président de la Place est de ceux-là (5). Loué étoit soutenu, dit-il, de la part du Connétable, *pour estre ladicte Dame petite niece dudict Connetable, & icelui de Loué venu de ligne directe masculine du Connetable Matthieu de Montmorency aussi bien qu'icelui Connetable.* Mr. de Thou fait la même observation à l'égard de René de Laval, *Unde magna rursus irarum seges inter Guisianos & Momorantios orta est, cum illi Sancerræ Comiti adessent, hi Lavallum uti ex Matthæi Momorantii Equitum Magistri stirpe profectum tutarentur* (6). Je ne saurois comprendre pourquoi Mr. Varillas, qui avoit dit dans la premiére Edition du Charles IX (7), *que le Comte de Laval étoit de la Maison de Montmorenci*, l'a effacé dans la seconde. Je comprens fort bien pourquoi il a effacé que ce Comte *étoit beaufrere des Chatillons*: c'est une fausseté manifeste; mais l'autre fait n'est-il pas conforme à la Généalogie que Du Chesne a publiée de la Maison de Montmorenci (8)?

(4) *Buellius, qui earum* (nuptiarum) *spe se dejectum dolebat, ut impedimentum afferret à Renata sibi datam fidem diceret, & ut erat pugnacitatis famâ arrogans, parum honeste de illustri femina loqueretur.* Thuanus, *Libr. XXV, p.* 525.
(5) De l'Etat de la Relig. & Républiq. *Livr. III, sur la fin.*
(6) Thuanus, *Libr. XXV, pag.* 525.
(7) *Tome I, pag.* 8, *Edit. de Holl.*
(8) Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, *pag.* 19.

ROHAN (ANNE DE) fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai héritiere de Soubise, a été aussi illustre par sa piété & par son esprit, que considérable par sa naissance. Elle étoit sœur du Duc de Rohan, le pilier de ceux de la Religion pendant les Guerres civiles sous Louïs XIII. J'ai déjà dit en un autre endroit (*a*), qu'elle soutint avec une fermeté héroïque les incommoditez du siege de la Rochelle, qui furent si dures, que pendant trois mois elle fut réduite à vivre de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. L'Historien (*b*), qui m'apprend cela, ajoûte, qu'elle refusa avec sa mere d'être comprise dans la Capitulation, & qu'elles demeurérent prisonnieres de guerre. Il lui donne cet éloge, qu'*elle fut celebre par sa pieté exemplaire à toutes personnes de sa Religion, & par son savoir au dessus de son sexe.* Elle faisoit très-bien des vers: l'excellent Poëme qu'elle fit sur la mort de Henri IV (*A*) en est une preuve. Ce qu'on raconte de son Hébreu est singulier (*B*). Elle mourut fille à Paris le 20 de Septembre 1646, en sa soixante & deuxieme année. La Demoiselle de Schurman lui écrivit quelques Lettres, qui sont dans le Recueil de ses Opuscules.

(*a*) *Dans l'Article de* Catherine de PARTHENAI.
(*b*) Hist. du Duc de Rohan, *à Paris* 1666.

(*A*) *L'excellent Poëme qu'elle fit sur la mort de Henri IV.*] D'Aubigné, qui louoit peu, en a mis une partie à la fin de son Histoire, & s'est servi de cette Préface; *Je laisse parler mieux que moi Anne de Rohan Princesse de Leon, & de tous ceux qui escrivent bien en ce temps, de laquelle l'esprit trié entre les delices du ciel escrit ainsi:*

Quoi? faut-il que Henri, ce redouté Monarque,
Ce dompteur des humains, soit dompté par la Parque?

Je ne rapporterois pas ces deux Vers, s'ils ne me donnoient une matiere de Critique. Mr. Pelisson aiant dit (1), *Que Malherbe tenoit pour maxime que les adjectifs qui ont la terminaison en e masculin ne devoient jamais estre mis devant le substantif, mais aprés: Au lieu que les autres qui ont la terminaison feminine pouvoient estre placez, avant, ou aprés, suivant qu'on le jugeroit à propos: qu'on pouvoit dire par exemple* ce redoutable Monarque, *ou* ce Monarque redoutable, *& tout au contraire qu'on pouvoit bien dire* ce Monarque redouté, *mais non pas* ce redouté Monarque; Mr. Pelisson, dis-je, aiant parlé de la sorte continue ainsi, *Je n'ai pas pris cet exemple sans raison, & à l'avanture, car j'ai souvent ouy dire à Monsieur de Gombauld, qu'avant qu'on eust encore fait cette reflexion, Monsieur de Malherbe & luy se promenant un jour ensemble, & parlant de certains vers de Mademoiselle Anne de Rohan, où il y avoit,*

Quoy? faut-il que Henri, ce redouté Monarque,

Monsieur de Malherbe asseura plusieurs fois que cette fin luy desplaisoit, sans qu'il pust dire pourquoi; que cela l'obligea luy-mesme d'y penser avec attention, & que sur l'heure en ayant decouvert la raison, il la dit à Monsieur de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il eust trouvé un thresor, & en forma depuis cette regle generale. Or voici une Observation de Mr. Menage qui n'est pas trop bien fondée. *Mr. de Gombaud*, dit-il (2), *m'a aussi souvent conté cet entretien qu'il eut avec Malherbe, mais non pas tout-à-fait de la sorte que M. Pelisson l'a rapporté; car il m'a toûjours dit que ce fut lui qui s'apperceut que* redouté Monarque *ne valoit rien. Quoi qu'il en soit, cette regle ou de Malherbe ou de M. de Gombaud, ... est absolument fausse*; on le prouve (3) par des exemples, & l'on fait voir que Malherbe même ne l'a point suivie, puis qu'il a dit en deux endroits *asseuré secours*. Mais ce n'est point là mon but; je prétens que Mr. Menage a entendu les paroles de Mr. Pelisson, comme si elles signifioient que c'étoit Malherbe & non pas Mr. de Gombaud qui avoit trouvé d'où venoit la faute du vers en question; car s'il ne les avoit pas ainsi entendues, il n'auroit pas pu se servir de l'alternative dont il s'est servi, *cette régle ou de Malherbe ou de M. de Gombaud.* Il est visible que cela veut dire que la regle est de Malherbe, si l'on s'en rapporte au narré de Mr. Pelisson, & qu'elle est de Gombaud, si l'on s'en rapporte à ce que lui Mr. Menage en a appris de la propre bouche de Mr. Gombaud. Mais il est encore plus visible que Mr. Pelisson attribue la découverte à ce dernier, & nullement à Malherbe. Qui s'étonnera que manque d'application on n'entende pas quelquefois les Auteurs Latins? Voici Mr. Menage qui n'entend pas un Auteur François, qui s'étoit pourtant expliqué d'une maniere tout-à-fait intelligible.

(*B*) *Ce qu'on raconte de son Hébreu est singulier.*] Elle lisoit le vieux Testament en cette Langue, & au lieu de chanter les Pseaumes en rime Françoise dans le Temple comme les autres, elle les méditoit en Hébreu. *Hanc illustrissimam & sapientissimam Principem Hebraicis Literis haud leviter fuisse tinctam testis fuit* ~~*akrivnv*~~ *Rev. Parens, dum Parisiis degeret; quotiescunque enim ipsam adiret, Vet. Testamenti caput aliquod Hebraicè legentem inveniebat, &, quod mirere, ne in Ecclesia quidem hocce studium deseruit, cùm etiam illic, dùm Hymni Davidici decantarentur, ipsa interim Hebraico idiomate mente psalleret* (4). Mr. Colomiés qui narre cela, met en marge une autorité qui mérite d'être copiée (5).

(1) Hist. de l'Academie Françoise, *pag. m.* 178.
(2) Observations sur les Poësies de Malherbe, *pag.* 302.
(3) Observations sur les Poësies de Malherbe, *pag.* 302.
(4) Colomesius, *in* Gallia Orientali, *pag.* 165.
(5) *Hujus in Hebraicis peritiam firmat Phil. Aquinas Epistola Præfat. in capitula Patrum, à se ex Hebræo in Gallicum sermonem versa.* Idem ibid.

ROY (JAQUES LE) Baron du Saint Empire, & Seigneur de Saint Lambert, issu d'une ancienne & noble Famille originaire de France (*A*), s'est aquis beaucoup de réputation par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Il est d'Anvers, où il nâquit le 28 d'Octobre 1633. Dès qu'il

(*A*) *Il étoit issu d'une ancienne & noble Famille originaire de France.*] Les ancêtres du Baron le Roy sortirent de France pour suivre le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, & s'établirent dans le Païs-Bas.

PHILIPPE LE ROY Chevalier Banneret, Seigneur de Brouchem &c., pere de celui qui est le sujet de cet Article, acheta de Dame Marguerite *Baudewyns*, la Seigneurie Fonciere de *Chapelle S. Lambert* le 15 de Décembre 1654 (1). Il fut créé Baron libre du saint Empire par lettres patentes de l'Empereur Leopold datées de Laxembourg le 30 de Mai 1671 (2). Il étoit alors Conseiller de sa Majesté Catholique au Conseil souverain des Finances du Païs-Bas, & de Bourgogne.

(1) Topograph. Gall. Brabantiæ, *pag.* 185.
(2) *Vous en trouverez la précis à la page 70 du Livre dont je rapporte le Titre ci-dessous Citation* (10).

qu'il fut en âge de voiager, le Baron LE ROY (*a*) ſon pere l'envoia aux plus fameuſes Académies de l'Europe, & à ſon retour il lui réſigna les Charges qu'il poſſédoit, & qu'il avoit bien exercées à la Cour de Bruxelles. Notre Baron s'aquitta ſi exactement de ces mêmes Charges, que le Marquis de Caracene Gouverneur du Païs-Bas le fit aller en Eſpagne, pour informer ſa Majeſté Catholique Philippe IV de l'état de ſon Gouvernement. Après s'être dignement aquitté de ſa Commiſſion, il revint au Païs-Bas, & ne ſe put accorder avec le Marquis de Caſtel Rodrigo qui en étoit Gouverneur; c'eſt pourquoi il prit la réſolution de renoncer à ſes emplois, & ſe retira à une terre qu'il avoit proche d'Anvers. Sans cela il ſe fût pouſſé bien avant dans les affaires, & dans les Charges Politiques: mais la République des Lettres y eût perdu; car il n'eût pas eu le loiſir dont il a joui, & qu'il a ſi bien emploié à compoſer des Ouvrages qui ont vu le jour (*B*). Voiez la Remarque B.

(*a*) PHILIPPE LE ROY, *Seigneur de Ravels Broughem, & de Saint Lambert en Brabant. Voiez la Remarque* (*A*).

Vous y trouverez quelque choſe qui concerne la Demoiſelle Bourignon, & qui n'a point plu à ſes partiſans. J'examinerai ce que l'un d'eux a répondu (*C*) à ma Remarque.

RON-

(*B*) *Il a compoſé des Ouvrages qui ont vu le jour.*] Le prémier Ouvrage, qu'il entreprit depuis ſa retraite, fut la Notice du Marquiſat du ſaint Empire, *Notitia Marchionatus ſacri Romani Imperii* (3). Elle fut imprimée à Amſterdam *in folio* l'an 1678. Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (4). Il publia enſuite dans la même ville l'an 1685 un Ouvrage intitulé, *Achates Tiberianus, ſive Gemma Cæſarea, antiquitate, argumento, arte, hiſtoria prorſus incomparabilis, D. Auguſti apotheoſin, Imp. Cæſ. Tiberii, Auguſtæque Juliæ Domus feriem & iconas, gentesque bello captas repræſentans, notis hiſtoricis illuſtrata*, in folio. Voiez le Journal de Leipſic (5), & celui de Paris (6). Il a fait imprimer en 1693 à Amſterdam un *in folio*, qui a pour Titre *Topographia Hiſtorica Gallo-Brabantiæ, qua Romanduæ oppida, municipia, & dominia illuſtrantur, atque Monaſteria, Nobiliumque Prætoria, Caſtellaque in æs inciſa exhibentur.* On ne ſauroit deſirer un détail plus particulier de ce que l'on nomme le Brabant Wallon, & ſi l'on avoit une ſemblable Notice de toute l'Europe, l'on auroit un magazin inépuiſable d'Eclairciſſemens & d'Inſtructions. J'ajoûte qu'il a commenté la Chronique de Baudouin d'Aveſnes, & qu'il travaille préſentement (7) à commenter celle d'Alberic, Moine des Trois Fontaines, laquelle n'a jamais été imprimée, & dont on deſire depuis long tems la publication. Il a publié depuis peu (8) un Livret de 13 pages intitulé, *Prædictio Anthoniæ Bourignon de vaſtatione urbis Bruxellarum per ignem*, où après une courte deſcription des maux que cette ville ſouffrit le 13 d'Août 1695, par le bombardement des François, il rapporte ce que l'on trouve touchant Antoinette Bourignon dans le Supplément de Moreri, & ces paroles d'une Lettre de cette fille, *Je ne voi point que je me puiſſe arrêter à Bruxelles, encore bien que j'aurois toutes les permiſſions requiſes, ne fut que ce ſeroit auſſi pour peu de tems*, D'AUTANT PLUS QUE BRUXELLES DOIT PERIR PAR LE FEU, *ſi j'ai bien veu, comme je vous diſois eſtant chez Maſuriel* (9). L'eſprit qui avoit révélé cet incendie à la Demoiſelle Bourignon ne marqua pas bien le tems; car elle s'imaginoit l'an 1666 que la ville de Bruxelles ſeroit brûlée bientôt, & cependant elle n'a été bombarbée que vingt-neuf ans après.

Depuis la prémiere Impreſſion de cet Article Mr. le Baron le Roi a mis au jour, *Caſtella & Prætoria Nobilium Brabantiæ, Cænobiaque celebriora ad vivum delineata ærique inciſa .... cum brevi eorundem deſcriptione.* A Anvers 1696 in folio. Et *l'Erection de toutes les Terres, Seigneuries, & Familles titrées du Brabant, prouvée par des Extraits des Lettres patentes tirées des Originaux* (10). On devroit donner un ſemblable Livre ſur chaque Province de l'Europe. Ce ſeroit le moien de faire connoître ceux qui uſurpent ſi hardiment la qualité de Marquis, ou celle de Comte.

(*C*) *J'examinerai ce que l'un* des partiſans de la Demoiſelle Bourignon *a répondu à ma Remarque.*] Sa Réponſe ſe trouve dans une *Lettre touchant les Auteurs Myſtiques*, qui a été imprimée depuis un an (11) avec *la Theologie réelle vulgairement ditte la Theologie Germanique.* L'Anonyme qui a publié cela cite mes paroles, & les fait ſuivre par celles-ci (12): „ Nenni, s'il vous plait, toute équi„ voque à part, il n'y eut point de temps ni bien ni *pas* „ *bien marqué* dans la prédiction, comme vous voudriez „ l'inſinuer; & de plus la revelation ne fut pas verbale, „ comme vous le voudriez faire entendre pour la rendre „ ſuſceptible de fauſſe expreſſion ſur le temps; mais elle „ fut viſuelle, & partant de nature à ne marquer for„ mellement aucun temps. Madlle B. ne s'imaginoit pas „ non plus que Bruxelles ſeroit brûlé determinément plus „ ou moins tôt: mais rien ne lui aiant été determiné ſur ce„ la, nul temps fixé ni nul temps exclus, cette indetermi„ nation étoit preciſément la juſte & vallable raiſon pour„ quoi elle ne tenoit auſſi nul temps pour aſſeuré contre ce „ peril, & pourquoi elle avoit ſujet de ſe précautionner en „ tout temps". Il ajoûte que c'étoit *de la même maniere que le Seigneur & ſes Apôtres aiant prédit en general ſon Avenement futur, exhortoient les Chrétiens d'alors à être ſur leurs gardes en tout temps pour n'en être point ſurpris; ſur quoi la malignité de quelque eſprit profane auroit eu beaucoup plus de prétexte que notre auteur de dire comme lui*, „ *l'Eſprit qui leur avoit revelé cet Avenement, ne marqua* „ *pas bien le temps: car ils s'imaginoient il y a diſſept cents* „ *ans que cela arriveroit de leur vivant, & cependant on* „ *n'en a encore rien vû juſqu'ici". S. Pierre nous apprend que telle étoit déja la Critique des profanes de ſon temps.* Voilà comment l'Anonyme a critiqué ma Remarque: faiſons voir ſon illuſion.

J'ai obſervé que l'eſprit *ne marqua pas bien le temps*, & l'on m'avoue qu'il ne marqua aucun tems. Que puis-je ſouhaiter davantage? N'eſt-il pas viſible que quiconque omet de marquer le tems, ne le marque ni bien ni mal, & qu'ainſi l'on peut aſſûrer qu'il ne l'a pas bien marqué? Ma Propoſition eſt donc vraie, & il ſera certain en tout cas que la Demoiſelle Bourignon tira une fauſſe conſéquence de ce qui lui avoit été révélé *viſuellement*. Elle en conclut que la ville de Bruxelles périroit bientôt par le feu; car elle jugea que la permiſſion d'y demeurer ne lui ſerviroit que *pour peu de tems*; elle le jugea, dis-je, à cauſe de cette *revelation viſuelle* dont on nous parle. Le parti qu'elle prit, de ſe retirer d'une ville qu'elle croioit à la veille d'être brûlée, fut ſans doute celui qu'elle eût conſeillé à tous ceux qui auroient voulu dépendre de ſa direction, elle l'eût donc conſeillé à tous les habitans de Bruxelles, s'ils euſſent été ſes diſciples. Jugez, je vous prie, dans quelles illuſions on ſe fût précipité ſi l'on eût voulu ſe conduire par ſes conſeils? Un très-grand nombre de perſonnes, qui n'avoient à vivre que dix, douze, quinze, ou vingt années, euſſent quitté leur patrie afin de ne pas périr dans un feu qui devoit tomber au bout de vingt neuf ans. Elles ſe ſeroient laiſſé mener par de fauſſes Prophéties; car une Révélation qui ſeroit exempte de fauſſeté en elle-même, parce qu'elle n'auroit fait que repréſenter des images, devient fauſſe & trompeuſe dès qu'on l'applique à des tems, ou à des lieux qui ne lui conviennent pas. L'eſprit révélateur ne trompera point, ſi vous voulez; mais la perſonne à qui il ſe communique ne laiſſera pas de tromper par ſes fauſſes applications; & ainſi l'Apologiſte d'Antoinette Bourignon nous fournit ſans y penſer de quoi conclure qu'elle a été ſur ce point-ci une fauſſe Prophéteſſe. Il vaudroit mieux n'avoir nulle part aux Révélations, que de recevoir des Prophéties que l'on n'entend pas, & que l'on explique ſi mal que l'on s'engage à des démarches inutiles, & à des précautions mal fondées. Si cette fille ſe fût tenue en repos dans le lieu qu'elle croioit menacé d'un incendie, elle y eût paſſé tout le reſte de ſes jours ſans voir l'effet de la Prédiction; car elle eſt morte quinze ans avant le bombardement de Bruxelles. Elle s'étonna donc ſans néceſſité, elle déménagea par une terreur panique. N'allez pas vous imaginer que j'accorde à ſon Défenſeur que *l'événement a verifié* avec *évidence* (13) la Révélation viſuelle dont il parle. Le bombardement de Bruxelles ne doit pas être plutôt lié avec la viſion de cette fille, qu'avec les ſonges des autres gens. Je ne penſe pas qu'on m'oſe nier qu'il n'y a preſque perſonne qui ne voie quelquefois en ſonge l'embraſement d'une ville. Quand on ſonge que le feu prend à quelque maiſon, c'eſt pour l'ordinaire à celle qui nous appartient: ſi l'on ſonge qu'une ville eſt ſubmergée, ou engloutie des flammes, c'eſt ordinairement la ville qui nous eſt la plus connue, celle de notre naiſſance, ou de notre réſidence. J'oſe donc dire, & je ne crains pas que ceux qui font attention à leurs ſonges m'accuſent de témérité, que pluſieurs Bourgeois de Bruxelles ont cru en dormant voir le feu aux quatre coins de la ville, & qu'il y en a eu même qui ont cru voir qu'on la bombardoit (14). Faudra-t-il prendre cela pour des ſonges prophétiques? Les viſions de cette nature dans la tête des dévots ſont plus ſuſpectes que dans la tête d'un mondain; car les dévots s'imaginent en veillant que la corruption qu'ils voient dans les grandes villes attirera le feu du ciel. Or on voit pour l'ordinaire en dormant, ce à quoi l'on a penſé en veillant (15). Je laiſſe à dire que ſelon la Prophétie d'Antoinette Bourignon Bruxelles devoit périr par le feu. Chacun voit que cela déſigne une deſtruction totale, ceci n'eſt point donc le bombardement de l'an 1695. Il n'a point fait périr cette ville-là: pluſieurs maiſons ſeulement furent ruïnées ou endommagées. Elle fut plus belle, & plus magnifique, très-peu d'années après, & les habitans ſe ſouciérent ſi peu du ravage que firent les bombes, qu'ils diſoient tout haut dans le chagrin que leur donnoient les nouvelles de l'avancement du Traité de paix de Ryswick, qu'ils aimeroient mieux être bombardez trois ou quatre fois, que de voir finir une guerre qui faiſoit rouler l'argent parmi eux avec tant de profuſion.

La meilleure choſe que l'Anonyme ait avancée eſt l'exemple de la prédiction des Apôtres touchant le dernier avénement du Fils de Dieu. Ils l'annonçoient comme prochain

(3) *Anvers eſt la Capitale de ce Marquiſat, qui eſt l'une des diſſept Provinces du Païs-Bas.*

(4) *Mois de Septembre* 1685, *Art. V, pag. m.* 1004.

(5) Acta Eruditor. Lipſienſ. 1684, *pag.* 255.

(6) Journal des Savans *du* 19 *Mars* 1685.

(7) *L'an* 1696.

(8) *A Amſterdam* 1696.

(9) *Ces paroles ſont tirées d'une Lettre écrite de Gand à Mr. de Cort le* 15 *de Janvier* 1666. *C'eſt la XII de la III Partie du Livre qui a pour Titre*, Tombeau de la fauſſe Théologie.

(10) *Ce Livre a été imprimé à Leide chez Pierre vander Aa, l'an* 1699, *in folio.*

(11) *A Amſterdam chez Henri Weſtein*, 1701 *in* 12. *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1700, *pag.* 555 *& ſuiv.*

(12) Lettre touchant les Auteurs Myſtiques, *pag.* 114.

(13) Lettre touchant les Auteurs Myſtiques, *pag.* 114.

(14) *Depuis ſur-tout que les Gazettes parloient ſi ſouvent des Villes qui avoient été bombardées.*

(15) *Voiez ce qui a été dit ci-deſſus Remarque* (G) *de l'Article du* LOTICHIUS (Pierre).

chain (16), & cependant dix-sept Siecles se sont écoulez sans que l'on ait vu l'accomplissement de leur dénonciation. On peut voir dans les Commentaires sur l'Ecriture la solution de cette difficulté. Je me contente de dire que cela n'a jamais paru une valable raison pour justifier ceux qui dans la suite des tems ont prédit des choses qui ne sont pas arrivées. On s'est toûjours cru en droit de les appeller faux Prophetes, ou faux Interprétes de l'Apocalypse. Pourquoi serois-je le seul qui ne pourrois pas me servir d'un pareil raisonnement pour réfuter ceux qui se mêlent de prédire? On sait bien que ceux qui se trouvent engagez à faire valoir les nouveaux Prophetes répondent aux Objections, comme fait ici notre Anonyme, aux dépens des vrais Prophetes de l'Ecriture. On se souvient encore des Pastorales de celui dont il parloit quelques pages auparavant. *Qui a érigé*, dit-il (17), *en inspirez je ne sçais combien de grands & de petits prophetes imaginaires, & qui attend encore le retablissement de son parti en France par voie d'inspiration.* Il avoit beau chercher dans la conduite des Prophetes du Vieux Testament ce que l'on considéroit comme des marques de fausse Prophetie dans les prétendus inspirez de Dauphiné, les gens sages & pieux n'ont pas laissé de conclure contre ces gens-là ce que la droite raison pouvoit inférer de ces marques; & dès que le tems qu'il avoit cotté pour la délivrance a été fini, ils ont soutenu que ses interprétations prophétiques étoient fausses. Ils n'ont pas craint qu'on leur objectât l'exemple de la Prédiction du second avénement de Jesus-Christ, que l'Anonyme m'allegue. Je m'appuie sur le procédé de ces Messieurs, qui a été celui de tous les plus graves Théologiens toutes les fois qu'il s'est élevé des Fanatiques que l'événement convainquoit de fausseté.

(16) *Car ils exhortoient à s'y tenir prêts les fidelles à qui ils parloient.*

(17) Lettre touchant les Auteurs Mystiques, *pag.* 108.

Il faut répondre à une autre plainte de l'Apologiste de Mademoiselle Bourignon. Il dit qu'il semble que je *trouve un ragout singulier à la satyriser*, & il s'étend fort là-dessus. Il ajoûte que je renvoie souvent mes Lecteurs à un Libelle de Mr. de Seckendorf, & il cite un long Passage de Mr. Thomasius Professeur à Hall, qui montre que Mr. de Seckendorf étoit aveuglé de passion en écrivant contre cette Demoiselle. Je répons en peu de mots, 1, que pour m'imputer cette prétendue envie *de la satyriser*, il faut être de ces gens qui se laissent prévenir d'une admiration infatuante. Extasiez des perfections qu'ils croient voir en une certaine personne, ils n'y peuvent découvrir aucun défaut, ils en consacrent toutes les actions, & ils se mettent fort en colere contre ceux qui usent de quelque discernement, & qui osent faire voir le foible de cette personne. Je n'ai rien dit qui puisse donner atteinte à la chasteté, ni au zéle d'Antoinette Bourignon, j'ai fait l'abrégé de sa Vie nuement & simplement, & j'ai renvoié mes Lecteurs à un Mémoire qui m'avoit été communiqué par Mr. Poiret, & que notre Anonyme regarde comme très-avantageux à la Demoiselle. Si en qualité d'Historien j'ai cru que je pouvois dire quelque chose de son humeur trop grondeuse, & de sa grande vigilance dans l'œconomie de son bien, je n'ai fait que ce que la vérité exigeoit de moi. Je n'ai rien dit sans preuve: mais laissons aux Lecteurs non prévenus à juger de tout ceci. Je répons en 2 lieu, qu'entre plusieurs Citations de la Vie & des Ouvrages d'Antoinette, il n'y en a guere que cinq ou six de Mr. de Seckendorf. Pourquoi donc notre Anonyme tâche-t-il d'insinuer que je ne me fonde que sur cet Auteur? Enfin je dis qu'alors je ne savois pas ce que Mr. Thomasius observe du procédé de cet illustre Allemand. Mr. Thomasius est un homme de mérite, & pour qui j'ai depuis long-tems bien de la considération. Je n'ai pas besoin de m'opposer à ses Remarques; car il paroit qu'il n'accuse Mr. de Seckendorf d'avoir mutilé des Passages qu'en ce qui concerne les dogmes de la Demoiselle Bourignon, & moi je ne le cite qu'en ce qui concerne une matiere de fait, & je confirme presque toûjours par d'autres Passages, ce que j'emprunte de lui. Je n'ai point sujet de croire qu'à cet égard-là les préventions l'aient aveuglé. Après tout s'il étoit aussi coupable qu'on le prétend, l'eût-on laissé en repos? Mr. Poiret qu'il a réfuté n'eût-il point repris la plume pour le convaincre de supercherie?

Je ne répons rien à plusieurs autres Observations de l'Anonyme. Ce sont tous reproches vagues, & des signes manifestes de sa trop grande sensibilité, & du besoin où il est encore de mortifier les sens internes. Ce n'est pas le tout que de se mortifier à l'égard des sens externes, il faut principalement porter le cautere sur l'appétit irascible. Je l'exhorte à y bien songer, & je le renvoie ou aux Réponses que j'ai déja faites (18), où à cette Observation générale qu'il n'y auroit rien de plus inutile que de s'engager à des justifications sur des plaintes avancées sans aucune preuve précise. Quand on m'objectera quelque chose de particulier avec quelque discussion des Argumens que l'on tirera d'un tel ou d'un tel endroit de mon Dictionaire bien cité, je ne refuserai pas la voie des procedures; mais à l'égard des reproches généraux, je me contenterai d'un appel à des Lecteurs équitables.

(18) *Dans mes* Réfléxions sur le Jugement du Public, *qu'il a cité dans sa* Lettre sur les Auteurs Mystiques, *pag.* 312, 313.

RONSARD (PIERRE DE) Poëte François, de noble Maison *(A)*, nâquit dans le Vendômois la même année que François I fut fait prisonnier devant Pavie. Cette circonstance du tems a fait faire des réfléxions peu judicieuses *(B)*. Il pensa périr le jour même de sa naissance; mais

(A) De noble Maison.] Louïs de Ronsard son pere fut Chevalier de l'Ordre & Maître d'Hôtel de François I, qui le choisit *pour accompagner François Dauphin de Viennois, & Henri Duc d'Orleans, ses enfans en Espagne, pendant qu'ils y furent en hostage pour le Roi leur pere* (1). Il épousa Jeanne de Chandrier dont la Maison étoit alliée à celle de la Trimouille &c; & par conséquent à celle de Craon; *De laquelle sont descendus par l'Alliance de l'Empe件riere Malthilde les Roys d'Angleterre* (2): *de maniere qu'il* (3) *mettoit en evidence que Ronsard estoit allié au seize ou dixseptiesme degré d'Elizabet Royne d'Angleterre.* On prétend que Louïs de Ronsard étoit issu d'un Baudouin cadet d'une grande Maison (4), *sur les confins de Hongrie & de la Bulgarie*, lequel avoit amené une Compagnie de Gentilshommes au Roi Philippe de Valois (5). On prétend même qu'*il se trouve une seigneurie appellée le Marquisat de Ronsard* (6), dans l'endroit *où le Danube voisine de plus pres le pays de Thrace* (7); mais je croi que nous pouvons mettre tout cela au nombre de tant de chimeres, que la plupart des Maisons nobles racontent de leurs prémiers fondateurs (8). Elles aiment passionnément à se dire issues des païs les plus éloignez, & de quelque cadet de noble race, brave avanturier, dont les beaux exploits méritérent cent récompenses du Prince qu'il vint servir. S'il n'y avoit que trois ou quatre Familles qui contassent de telles choses, on n'auroit pas tant de panchant à s'en moquer. Au reste, l'Auteur que je cite n'a fait que traduire en prose ce que Ronsard avoit raconté de son extraction, dans l'une de ses Elégies (9). Du Perron (10) fit ce même Conte, mais au lieu de Bulgarie, il mit la Moravie. Le Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François imprimé l'an 1692 contient (11) une Vie de Ronsard où on le fait *originaire de Hongrie & de Bulgarie.* Si cela n'est pas absurde, c'est du moins une falsification; car la tradition de cette Famille ne donne pas deux patries à ses ancêtres, mais seulement une, *sur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie.* Ce sont les termes de Claude Binet: & voilà à quoi l'on s'expose lors qu'on veut changer les termes de ses Originaux, soit pour abréger, soit qu'on les trouve trop vieux. Il ne faloit pas supprimer ici le mot de *confins*.

(1) Binet, Vie de Ronsard, *au IX Tome des* Oeuvres de Ronsard, *in* 12, *pag.* 113. *Notez que* du Perron, *dans* l'Oraison funebre de Ronsard, *au même Volume, pag.* 189, *ne dit pas que* Loys de Ronsard *ait esté Maistre d'Hostel de François I, mais de Henri II.*

(2) Binet, *là-même pag.* 112.

(3) *C'est-à-dire le Sieur* du Faur, *Angevin, dans ses* Mémoires. *Il y a dans mon Edition* le Sieur du Faur; *mais j'apprens de* La Croix du Maine *que cet Auteur s'appelloit*, Pascal Robin du Faur.

(4) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 112.

(B) Des réfléxions peu judicieuses.] „ Du mariage de „ Loys & de Jeanne de Chandrier nasquit Pierre de Ron- „ sard au chasteau de la Poissonniere . . . un Samedy 11 de „ Sept. 1524. Auquel jour, le Roy François I fut prins „ devant Pavie. Et pourroit on douter si en mesme „ temps la France receut par cette prinse mal-encontreuse „ un plus grand dommage, ou un plus grand bien par ceste „ heureuse naissance: à laquelle estoit advenu comme à „ d'autres grands personnages, d'estre remarquée d'une si „ memorable rencontre. Ainsi que la naissance du grand „ Alexandre fut signalée & comme esclairée par l'embra- „ sement du Temple de Diane en la ville d'Ephese (12)". Voilà sans doute une belle compensation, & la France bien dédommagée de la prison de son Roi; malheur qui mit le Roiaume à deux doigts du précipice, & qui fut la cause d'une longue suite de pertes honteuses & funestes à la Nation: la voilà, dis-je, bien dédommagée, puis qu'elle aquit ce jour-là un Bel-esprit qui l'a enrichie de plusieurs milliers de Vers en Sonnets & en Madrigaux d'amour, en Stances, en Hymnes, en Odes, &c. Cette pensée de Claude Binet ne pourroit être soufferte que dans quelque Poësie de Panégyriste, encore y auroit-elle besoin d'indulgence, & n'éviteroit jamais la censure d'hyperbole froide parmi les gens de bon goût. Ce fut sans doute ce qui obligea du Perron à ne la point faire paroître dans l'Oraison funebre de Pierre Ronsard (13). Qu'en dira-t-on donc lors qu'on la verra en prose dans une Histoire, je veux dire dans la Vie de Ronsard? Mais que dira-t-on de Mr. de Thou, ce grave, ce vénérable Magistrat, qui a débité fort sérieusement la même pensée, dans une Histoire générale qui est un chef-d'œuvre? *Natus erat* (Petrus Ronsardus) dit-il (14), *eodem quo infeliciter à nostris ad Ticinum pugnatum est, anno, ut ipse in Elegia ad Remigium Bellaqueum scribit, quasi Deus jacturam nominis Gallici eo prælio factam & secutum ex illo veluti nostrarum rerum interitum tanti viri ortu compensare voluerit.* Remarquez bien que Mr. de Thou ne met pas à un même jour la naissance de ce Poëte & la Bataille de Pavie: il ne les met qu'à la même année. Mais Claude Binet ne trouvant point là un assez beau jeu, ni assez de merveilleux, assûra que ces deux choses arrivérent le même jour. Il se trahit lui-même, il découvre son mensonge; car il assigne l'onzieme jour de Septembre 1524 à la naissance de son Poëte, & toute la terre sait que François I fut battu devant Pavie le 24 de Février 1525: le concours d'année ne laisse pas d'être vrai selon la façon de compter de ce tems-là; car on n'avoit pas encore réglé en France que l'année commençât le 1 jour de Janvier: elle ne commençoit qu'à Pâques, & ainsi la bataille de Pavie étoit contenue dans l'année

(12) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 113.

(13) *Voiez ci-dessous Citat.* (32).

(14) Thuan. *Lib.* LXXXII *sub finem, pag. m.* 43, *à l'ann.* 1585.

(5) *Là même, pag.* 113. (6) *Là même.* (7) *Là-même, pag.* 112. (8) *Voiez ci-dessus, Remarque* (C) *de l'Article* PINET. (9) *C'est la XX. Elle est adressée à Belleau,* (10) Oraison funebre de Ronsard, *pag.* 188. (11) *Au I Tome, pag.* 239.

mais ce péril fut accompagné d'un incident qui a donné lieu à des traits d'esprit aussi peu solides que ces réfléxions (*C*). Il se mit à la tête de quelques soldats dans le Vendômois l'an 1562, & fit un aussi grand carnage qu'il lui fut possible de ceux de la Religion (*D*). Cela fut cause qu'on fit imprimer contre lui à Orléans quelques Pieces fort sanglantes, où l'on supposoit qu'il étoit Prêtre. Il

l'année 1524. Qu'on ne dise pas qu'il y a faute d'impression dans le Livre de Binet: cela n'est pas vrai: lors que cet Auteur nous conte que Pierre Ronsard mourut le 27 de Décembre 1585, il lui donne 61 ans, 3 mois, & 16 jours de vie (15). Il l'a donc cru né l'onzieme jour de Septembre 1524, d'où en passant nous recueillirons une erreur de Sainte Marthe (16). Mais ne dissimulons point qu'il y a ici quelque incertitude qui le pourroit excuser. On ne sait que par un Passage de Ronsard qu'il soit né la même année que François I fut pris; pour le moins est-il certain que du Perron n'allégua point d'autre preuve contre ceux qui n'étoient pas de ce sentiment. „ Quant au „ tems de sa naissance", dit-il (17), „ il y en a diverses „ opinions: les uns pensent qu'il soit né l'an cinq cens vingt „ deux, & par ainsi mort en son an climacterique, chose „ que l'on a remarqué arriver à beaucoup de grands per„ sonnages: les autres s'arrestent à ce qu'il en a escrit, „ ayant signalé l'année de sa nativité par la prise du grand „ Roy François, comme souvent il se rencontre de ces „ formes notables à la naissance des hommes illustres: là „ où nous pouvons encor observer en passant, que la pri„ se de ce Roy devant Pavie, qui est l'accident duquel il a „ voulu marquer l'année de sa nativité, se rencontre juste„ ment en un mesme jour, que celuy auquel nous cele„ brons la memoire de sa mort: qui est la feste de sainct „ Matthias (18)". Cette preuve unique de du Perron se trouvera foible, quand on saura que Ronsard dans l'un de ses Poëmes s'est donné un âge qui ne convient point à un homme né l'an 1524 où l'an 1525. Voici ses paroles; elles sont un peu grossieres, & peu convenables au sujet; car il étoit question de répondre à des Adversaires mordans & railleurs, qui l'accusoient entre autres choses d'une vie voluptueuse.

Tu dis que je suis viell, encore n'ay-je atteint
Trente & sept ans passez, & mon corps ne se plaint
D'ans ny de maladie, & en toutes les sortes
Mes nerfs sont bien tendus, & mes veines bien fortes:
Et si j'ai le teint palle & le cheveu grison,
Mes membres toutesfois ne sont hors de saison (19).

Le Poëme où il parle ainsi fut composé quelques semaines aprés la mort du Duc de Guise (20); & par conséquent au printems de l'an 1563. Un homme qui n'eût eu alors que trente-sept ans seroit né l'an 1526, & sur ce pied-là nous ne devrions pas blâmer Scevole de Sainte Marthe. Il est un peu surprenant que notre Poëte n'ait pas bien su quand il étoit né.

(*C*) . . . . *Des traits d'esprit aussi peu solides que ces réfléxions.*] „ Peu s'en falut que le jour de sa naissance ne „ fust aussi le jour de son enterrement: car comme on le „ portoit baptizer du chasteau de la Poissonniere en l'Egli„ se du lieu, celle qui le portoit traversant un pré, le laissa „ tomber pas mesgarde à terre, mais ce fut sur l'herbe & „ sur les fleurs, qui le receurent plus doucement: & eut „ encor cet accident une autre rencontre, qu'une Damoi„ selle qui portoit un vaisseau plein d'eau Rose & d'amas de „ diverses herbes & fleurs selon la coustume, pensant aider „ à recueillir l'enfant, luy renversa sur le chef une partie de „ l'eau de senteurs, qui fut un presage des bonnes odeurs, „ dont il devoit remplir la France, des fleurs de ses doctes „ escrits (21)". Voilà ce qu'on appelle *concetti* au delà des Monts. Mr. le Pays ne manqua pas de rimer sur cette pensée, lors qu'il fit l'Histoire de la Muse de Ronsard. *Il nâquit d'un Chevalier de l'Ordre le jour que François I fut pris à la Bataille de Pavie, & l'on a dit à sa gloire, que la France ne se fût jamais consolée d'un jour si malheureux, si ce mesme jour ne luy avoit donné un si Grand Homme. Le jour de sa naissance faillit à estre celuy de sa mort. Une Demoiselle qui le portoit* (22) *du Chateau de la Poissonniere, où il estoit né, à l'Eglise de la Paroisse, où il devoit estre baptisé, le laissa tomber imprudemment: mais par bonheur ce fut dans un pré, & sur des fleurs, & tout le mal qu'il receut, ce fut d'estre tout mouillé de l'eau-rose, qu'on portoit suivant la coûtume pour ce Batesme.*

Ce ne fut point sans doute un effet du hazard,
Je croi qu'on peut sans badinage,
Dire que ce fut un presage
De la fortune de Ronsard;
Un presage certain qui fit alors comprendre,
Combien de bonne odeur Ronsard devoit répandre,
Un presage certain que les neuf doctes Sœurs,
Dont il devoit chanter la gloire,
Pour éterniser sa memoire
Luy feroient quelque jour des couronnes de fleurs (23).

(*D*) *Il se mit à la tête de quelques soldats* . . . . . *contre ceux de la Religion.*] Donnons le narré de Theodore de Beze: „ Le plus grand mal fut que parmi les images, le „ commun rompit quelques sepultures de la maison de „ Vendosme, chef aujourd'huy de la maison de Bour„ bon, ce qui fut trouvé tresmauvais & à bon droit. „ Adonc ceux de la Religion Romaine voyans ces choses, „ & que quant à la noblesse du pays les uns estoient allés „ trouver le Prince à Orleans, les autres s'estoient jettés „ dans la ville du Mans, commencerent à tenir ceux de „ la Religion en merveilleuse sujetion. Entre autres Pier„ re Ronsard Gentilhomme doué de grandes graces en la „ poësie Françoise entre tous ceux de nostre temps, mais „ au reste ayant loué sa langue pour non seulement souil„ ler sa veine de toutes ordures, mais aussi mesdire de la „ Religion & de tous ceux qui en font profession, s'estant „ fait Prestre se voulut mesler en ces combats avec ses com„ pagnons. Et pour cest effect ayant assemblé quelques „ soldats en un village nommé d'Evaille dont il estoit Curé, „ fit plusieurs courses avec pilleries & meurtres (24)". Mr. de Sponde prétend que la Noblesse du Vandômois élut le Prêtre Ronsard pour son chef; j'aimerois mieux m'en tenir à la narration de Theodore de Beze. Rapportons néanmoins les paroles de cet Annaliste; nous y trouverons d'autres choses à corriger. *Arma quoque sumens nobilitas, ducem sibi elegit Ronsardum, qui insolentiam profanorum non ferens, multos ex iis malè mulctavit: quamquam curionatum Evalliæ tenebat, loci amœnitate aut commoditate captus. Neque enim is erat, qui libertatem suam, atque adeò licentiam poëticam, sacerdotalis muneris necessitate tamquam compede ad gravitatem eâ functione dignam vellet adstringere: sed homo generosus, & à teneris annis inter nobiles pueros Caroli Ducis Aureliani Francisci I filii in aulâ, & posteà militaribus studiis in Angliâ & Scotiâ innutritus, antequàm literis sub Io. Aurato operam daret, & divinum ingenium ad poëticam appelleret, inter pacatæ vitæ oblectamenta etiam armorum curam & amorem retinuerat* (25). C'est nous faire entendre que Ronsard ne s'étoit chargé d'une Cure que pour son plaisir, & qu'il s'aquittoit des fonctions du sacerdoce cavaliérement. Si cet Auteur avoit su que ce prétendu Curé avoit eu chez le Roi d'Ecosse le même grade que chez le Duc d'Orleans, se fût-il servi de la distinction qu'il a emploiée? eût-il dit que Pierre Ronsard fut élevé page chez ce Duc, & apprit le métier des armes sous le Roi d'Ecosse? Rectifions cela, & sachons que ce jeune homme fut donné pour page au Dauphin l'an 1536, trois jours avant que ce Prince décédât (26). *De là il fut donné à Charles Duc d'Orleans second fils du Roi, où il continua quelque tems fort agréable à son maistre* . . . . qui pour *lui faire voir du pays le donna Page à Jaques de Stuart Roi d'Ecosse qui estoit venu espouser* (27) *Madame Magdaleine fille du Roi François.* Le Roi d'Ecosse *l'emmena en son Royaume où il demeura deux ans* (28), *& en Angleterre six mois*, après quoi il retourna en France, & *se retira vers le Duc d'Orleans son maistre qui le retint Page en son Escurie*, & qui *le depescha pour quelques affaires en Flandres & Zelande avec charge expresse de passer jusques en Ecosse, ce qu'il fit.* . . . . *Retourné qu'il fut de ce voyage, ayant atteint seulement l'aage de 15 a 16 ans, ayant esté au Duc d'Orleans cinq ans & jusques à son decez, & depuis à Henry qui fut depuis Roi, l'an 1540. fut mis en la compagnie de Lazare de Baif* . . . . . *qui alloit Ambassadeur pour le Roi à* la Diete de *Spire* (29). Ce récit nous montre, 1 que Ronsard n'avoit point appris le métier des armes en Ecosse, autrement que chez le Duc d'Orleans, & autrement que tous les pages des Princes l'apprennent. 2. Que Mr. de Sponde s'est mal exprimé, & qu'il n'a point su que notre Poëte étant en Ecosse n'avoit qu'environ treize à quatorze ans, & qu'à son retour en France on le mit page chez le frere du Dauphin. On m'objectera peut-être que je ne dois pas réfuter cet Annaliste, par la narration de Claude Binet, toute remplie de fautes. C'est une difficulté, si l'on veut, mais qui ne m'empêche point de croire que Claude Binet ne se trompe point, à l'égard du tems que Pierre Ronsard fut donné page au Roi d'Ecosse. Il se trompe néanmoins fort grossiérement dans son calcul; car si Ronsard avoit été au Duc d'Orleans *cinq ans & jusques à son decez*, il auroit servi ce Prince jusqu'en l'année 1545; & si depuis ce tems-là il eût été au service du Dauphin Henri, comment seroit-il possible qu'il eût été mis ensuite auprès de Lazare de Baif l'an 1540? D'ailleurs il est vrai que Lazare de Baif allant de la part du Roi en Allemagne avec le caractere d'Ambassadeur l'an 1540, prit avec lui notre Ronsard qui sortoit de page (30). Quoi qu'il en soit, Mr. Varillas a donné dans le panneau que Mr. de Sponde a tendu à ses Lecteurs. „ On inventa de nou„ veaux supplices pour punir les Calvinistes de Vendô„ me, à cause que les plus emportez d'entr'eux avoient „ fouillé dans les Sepulchres des Ancêtres du Roy de Na„ varre: Et le fameux Poëte Ronsard, Gentilhomme du „ Pays, qui lassé de la Cour & de vivre peu accommodé „ dans sa maison, avoit accepté la Cure d'Evailles, reprit „ les armes qu'il avoit autrefois portées en Ecosse & en „ Angleterre. Il s'en excusa depuis, en disant agreable„ ment, que n'ayant pu defendre ses Paroissiens, avec la „ Clef de S. Pierre, que les Calvinistes ne respectoient „ ny ne craignoient, il avoit pris l'Epée de S. Paul, & se „ mettant à la teste de la Noblesse voisine, avoit garanty „ du pillage son Eglise & sa Paroisse (31)". Vous voiez qu'il suppose faussement que Ronsard porta les armes en Ecosse & en Angleterre.

(15) Binet, Vie de Ronsard, pag. 156.

(16) *Neque sexagesimum ætatis annum excessit* (Ronsardus) *articulari morbo sævissime vexatus.* Sammarthan. Elogior. *Libr. I*, *pag. m.* 8.

(17) Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, *pag. m.* 190.

(18) *J'ai rapporté tout le passage, afin de montrer ce que j'ai dit ci-dessus Citation* (13), *que du Perron ne se servoit pas de la pensée du prétendu dédommagement de la prison de* François I.

(19) Ronsard, Réponse à quelque Ministre, *pag.* 86 *du IX Tome de ses Oeuvres in* 12.

(20) *Voiez l'Epître qui est au devant de ce Poëme.*

(21) Claude Binet, Vie de Ronsard, pag. 114.

(22) Binet *ne dit point que la Demoiselle le portât: il la distingue de celle qui le portoit.*

(23) Le Pays, Titres de Noblesse de la Muse Amourette, *à la page* 182, 183, *de la II Partie des* Nouvelles Oeuvres, *Edit. de Hollande* 1687.

(24) Beze, Hist. Ecclesiastique, *Livr. VII*, *pag.* 537, 538.

(25) Spondanus, Annal. Eccles. *ad ann.* 1562, *num.* 16, *pag. m.* 621, 622.

(26) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 115.

(27) *Il l'épousa à Paris le* 1 *de Janvier* 1537.

(28) Du Perron, *dans* l'Oraison funebre de Ronsard, *pag.* 193, *dit qu'il séjourna en Ecosse deux ans & demi.*

(29) *Tiré de* Claude Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 115 *& suiv.*

(30) *Voiez les Vers d'*Antoine *de* Baïf *rapportez par Mr.* Menage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 196.

(31) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome I*, *pag.* 171 *Edit. de Hollande à l'ann.* 1562.

Il se défendit en Vers, & nia qu'il fût revêtu de ce caractere (*E*). Ce qu'il y a de bien certain est qu'il avoit en commende quelques Bénéfices, & entre autres le Prieuré de St. Cosme proche de Tours. Il y mourut le 27 de Décembre 1585, & y fut enterré d'une maniere peu distinguée: mais vingt-quatre ans après on y érigea en son honneur un beau monument (*F*). La goute lui fit souffrir des douleurs cruelles. On dit que ses débauches l'exposérent à ce malheur (*G*).

Il

(*E*) *Il se défendit en Vers, & nia qu'il fût* Prêtre.] Le Ministre Chandieu & Florent Chretien étoient les Auteurs des Pieces que l'on publia contre lui à Orleans. Le prémier se deguisa sous le nom de *A. Zamariel B. de Mont-Dieu*, & le second sous celui de *François de la Baronnie* (32). Voici ce qu'en dit le Pere Garasse: „ Ces deux hommes luy firent „ une Mercurialle sanglante qui s'appelle la Metamorphose „ de Ronsard en Prestre, ou le Temple de Ronsard, & là „ dedans ils le taxent nommément d'avoir enseigné l'A„ theïsme.

(32) *Consultez la* Doctrine Curieuse du Pere Garasse, *pag.* 126, *&* 1022, *&* La Croix du Maine, *pag.* 88.

„ *Je t'ay veu discourir tout ainsi qu'Epicure*
„ *Qui attachois au ciel un Dieu qui n'a la cure*
„ *De ce qu'on fait en bas, & en parlant ainsi*
„ *Tu monstrois que de luy tu n'avois grand soucy, &c.*

„ . . . . . Mais Ronsard a reparty solidement à leurs scurrillités & impertinences dans le Poëme, qui porte pour „ tiltre *Des miseres du temps*, auquel il proteste &c (33)". Garasse s'est abusé: le Poëme *des miseres du temps* n'est point la Réponse à Zamariel, & à la Baronnie. Ce que Ronsard fit pour se défendre contre eux est intitulé, *Reponse aux injures & calomnies de je ne sçay quels Predicantereaux & Ministreaux de Geneve*. La raison, qui anima les Protestans à faire des Vers contre ce Poëte, est rapportée imparfaitement & par Binet, & par Mr. Varillas. L'un dit qu'ils le maltraitérent pour se venger des Poësies qu'il avoit faites contre eux; l'autre assûre qu'ils le satirisérent à cause de ses exploits d'armes. Il faloit joindre ensemble ces deux raisons; car il est certain qu'ils le frondérent parce qu'il avoit emploié contre eux la plume & l'épée avec beaucoup de fureur. Voici les paroles de Binet: „ Cela donna „ occasion à Ronsard de s'opposer à ceste nouvelle opi„ nion, & armer les Muses au secours de la France, faisant „ voir le jour à ses remonstrances, qui furent jugées de „ tant d'efficace pour combattre les ennemis de la religion „ Catholique, que le Roy & la Royne sa mere l'en grati„ fierent, comme aussi fit le Pape Pie V. qui l'en remercia „ par lettres expresses: ce qui fut cause que ceux de la „ nouvelle opinion commencerent à l'attaquer, & dresse„ rent un poëme fort satyrique & mordant contre luy, qu'ils „ nommoient le Temple de Ronsard, où en forme de ta„ pisseries ils depeignoient sa vie: ils firent aussi quelques „ responces à ses remonstrances où estoit ce tiltre, la Me„ tamorphose de Ronsard, dont les autheurs furent un A. „ Zamariel & B. de Momdieu Ministres, le dernier des„ quels il designe assez par ces vers de la responce qu'il luy „ fit, le comparant à Sisyphe,

(33) Garasse, *là-même*, *pag.* 126, 127.

„ *Qui remonte & repousse aux enfers un rocher*
„ *Dont tu as pris ton nom* (34).

(34) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 138, 139. *Voiez aussi l'*Oraison funebre par du Perron, *pag.* 197, *où l'on ne trouve que la même raison que* Binet *allegue.*

Binet coupe là un Auteur en deux: A. Zamariel B. de Montdieu n'est qu'un seul homme. Passons aux paroles de Varillas: *De là* (35) *vinrent l'éfroyable Satyre que Florent Chretien, alors passionné Calviniste & Precepteur du Prince de Navarre, écrivit sous le nom du Ministre de la Baronie, contre le mesme Ronsard; & la Réponse de celuy-cy, où il montra que l'indignation estoit capable de luy faire composer de plus beaux Vers que la nature, quoy que son genie fût incomparable pour la poësie* (36). Il n'a pas raison de dire que Florent Chrétien *écrivit sous le nom* d'un *Ministre*, ni de croire qu'il n'y eût que lui qui satirisât Ronsard. Nous avons vu qu'il avance apres Theodore de Beze & Mr. de Sponde que ce Poëte étoit Curé, mais nous allons voir qu'ils se trompent.

(35) *C'est-à-dire de ce que* Ronsard *avoit pris les armes contre les Protestans.*

(36) Varillas, Hist. de Charles IX, *Livr. III*, *pag.* 171, 172.

Or sus mon frere en Christ, tu dis que je suis Prestre:
J'atteste l'Eternel que je le voudrois estre,
Et avoir tout le chef & le dos empesché
Dessous la pesanteur d'une bonne Evesché:
Lors j'auroy la couronne à bon droit sur la teste,
Qu'un rasoir blanchiroit le jour d'une grand' feste,
Ouverte, large, longue, allant jusques au front,
En forme d'un Croissant qui tout se courbe en rond (37).

Ronsard dans ces Vers ne nie-t-il pas formellement qu'il fût Prêtre? Et l'eût-il osé nier, s'il l'eût été? Disons un mot pour excuser les Ministres qui lui donnérent ce titre. Il avoit reçu les Ordres, & il faisoit des fonctions Ecclésiastiques au Chœur avec les habits sacerdotaux; c'est lui-même qui le raconte.

(37) Ronsard, Réponse à quelque Ministre, *pag. m.* 80.

Mais quand je suis aux lieux où il faut faire voir
D'un cœur devotieux l'office & le devoir,
Lors je suis de l'Eglise une colonne ferme,
D'un surpelis ondé les espaules je m'arme,
D'une haumusse le bras, d'une chape le dos,
Et non comme tu dis faite de croix & d'os:
C'est pour un Capelan, la mienne est honorée
De grandes boucles d'or & de frange dorée (38).
. . . .

(38) *Là-même*, *pag.* 94.

Je ne perds un moment des prieres divines:
Dès la poincte du jour je m'en vais à matines,
J'ay mon breviaire au poing, je chante quelquefois,
Mais c'est bien rarement, car j'ay mauvaise vois.
Le devoir du service en rien je n'abandonne,
Je suis à Prime, à Sexte, & à Tierce, & à Nonne,
J'oy dire la grand' Messe, & avecques l'encent
(Qui par l'Eglise espars comme parfum se sent,)
J'honore mon Prelat des autres l'outrepasse,
Qui a pris d'Agenor son surnom & sa race.
Apres le tour finy je viens pour me r'assoir (39).

(39) Ronsard, Réponse à quelque Ministre, *pag.* 95.

C'est ce qui fit croire à ceux de la Religion qu'il étoit Curé. Notez que Mr. Menage s'imagine qu'un Ministre nommé *de Montdieu* écrivit contre Ronsard (40): il se trompe, c'est le nom de guerre que le Ministre Chandieu voulut prendre à la tête de cet Ecrit. Mr. Baillet (41) juge que Florent Chretien prit ce faux nom. Mr. Colomiés accuse à tort La Croix du Maine de n'avoir point su *dans sa Bibliothèque, page* 88, que Florent Chretien a *écrit contre Ronsard sous le nom de François de la Baronnie* (42). Je rapporte ailleurs (43) ce que Ronsard répondit sur l'Acte de Paganisme qu'on lui reprochoit.

(40) Menage, Anti-Baillet, *Chap.* CXLV.

(41) Baillet, *dans la* Liste des Auteurs deguisez.

(42) Colomiés, Bibliotheque Choisie, *pag.* 202.

(43) *Dans l'Article* JODELLE, *Rem.* (*D*).

(*F*) *On y érigea en son honneur un beau monument.*] Joachim de la Chetardie, Conseiller Clerc au Parlement de Paris, fut Prieur Commendataire de St. Cosme vingt ans après la mort de Ronsard: il ne put souffrir que le Tombeau de ce Poëte illustre fût privé de distinction, & d'inscription (44). C'est pourquoi faisant réparer le Monastere, il y fit un Tombeau de marbre qu'il orna d'une Epitaphe (45), & d'une Statue de Ronsard faite par un excellent Sculpteur. *Cum magni Ronsardi cineres populari loculo, muto & illiterato jacere videret, melior æquiorque illis qui ejus opimis exuviis ditati sunt, tandiu manes esse neglectos non tulit, ac Ronsardum illum. . . . . Chetardius marmoris alta strue, statua ad viventis similitudinem verissime expressa, à Phidia Lutetiano donavit, brevi nota & elogio* (46). On donne dans ces paroles Latines un coup de dent aux héritiers de Ronsard, comme s'ils n'avoient pris aucun soin de sa mémoire: cependant il est certain que Gallandius lui fit faire de magnifiques funérailles dans le College de Boncourt dont il étoit Principal. *Testamento condito quo hæredem scripsit Johannem Gallandium juventutis Parisiensis optimum moderatorem, cujus hospitio cum Lutetiæ esset familiarissime utebatur, qui dignam tanti viri memoriæ gratiam rependens ei exequiis perhonorificis postea in schola Becodiana sua parentavit* (47). Voici une description de ces funérailles: „ Le Sieur Galland n'ayant enseveli l'amitié qu'il luy por„ toit sous un mesme tombeau, faisant ce que la France „ devoit, fit dresser un magnifique appareil en la Chapelle „ de Boncourt, là où furent celebrées & imitées ses fune„ railles fort solennellement le Lundy vingt-quatriesme de „ Fevrier 1586. Le service mis en Musique nombrée, ani„ mé de toutes sortes d'instrumens, fut chanté par l'eslite „ de tous les enfans des Muses, s'y estans trouvez ceux de „ la Musique du Roy suivant son commandement, & qui „ regretta à bon escient le trespas d'un si grand personna„ ge, ornement de son Roïaume. Je n'aurois jamais fait, „ si je voulois descrire par le menu les Oraisons funebres, „ les Eloges & vers qui furent ce jour sacrez à sa memoire; „ & combien de grands Seigneurs avec ce genereux Prince „ Charles de Valois accompagné du Duc de Joyeuse & du „ Reverendissime Cardinal son frere, ausquels Ronsard ap„ partenoit, honorerent ceste pompe funebre, à laquelle „ l'eslite de ce grand Senat de Paris daigna bien assister, „ comme à un acte public, suivie de la fleur des meilleurs „ esprits de la France. Après disner le Sieur du Perron „ prononça l'Oraison funebre avec tant d'éloquence, & „ pour laquelle ouïr l'affluence des auditeurs fut si grande, „ que Monseigneur le Cardinal de Bourbon, & plusieurs „ autres Princes & Seigneurs furent contraints de s'en re„ tourner pour n'avoir peu forcer la presse (48)".

(44) *Voiez le dépit de* Pasquier, Recherch. *Livr. VII*, *Chapit. XI*, *pag.* 648, *voiant une sépulture si pauvre.*

(45) *Vous la trouverez dans* Botereius, *ubi infrà*, *pag.* 557.

(46) Rodolphus Botereius, Commentar. de Rebus in Gallia gestis, *Libr. XVI*, *pag.* 566 *ad ann.* 1609.

(47) Thuan. Hist. *Libr. LXXXIII sub fin. pag. m.* 43, *col.* 2.

(48) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 159, 160.

(*G*) *On dit que ses débauches l'exposérent à ce malheur.*] Il étoit bien fait de sa personne, bien vigoureux & robuste, & comme il avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit, & beaucoup d'inclination pour les plaisirs, on peut juger qu'il ne manqua pas aux occasions de se divertir avec le sexe, & que ces occasions lui manquérent encore moins. Il ruïna les forces de son vigoureux tempérament par sa vie voluptueuse, comme le remarque Mr. de Thou. *Verum homo ut ingenio sic forma & corporis robore insignis, cum vita soluta licentiose nimis genio indulgeret, valetudinem firmissimam debilitavit, acerbissimis arthritidis doloribus extrema ætate conflictatus* (49). Il étoit fort sourd, & l'on avoue dans sa Vie qu'une des causes qui lui attirérent cette infirmité fut, *que pendant qu'il estoit en Allemagne il fut contraint de boire des vins tels qu'on les trouve, la plus grand part souffrez & mixtionnez* (50). C'est un abus; il y a d'excellens vins en Allemagne, & si Ronsard n'en eût guere bu, ils ne lui auroient causé aucun mal. On lui reproche dans les Ecrits d'Orleans qu'il avoit été fort débauché.

(49) Thuan. *Libr. LXXXIII*, *Pag.* 43, *col.* 1.

(50) Binet, Vie de Ronsard, *Pag.* 128.

Tu

Il y a dans ses Ouvrages un nombre infini de Poësies galantes, qui nous apprennent qu'il eut trois Maitresses principales (a). La derniere ne lui servit que d'amusement, & de sujet Poëtique (*H*). Il est même vrai qu'il fit souvent des Vers d'Amour qui n'étoient que des Pieces de commande: il les faisoit à la priere de quelques Seigneurs de la Cour; ce n'étoit donc pas ses sentimens qu'il décrivoit, mais ceux d'autrui. Quand il se souvenoit de cela, il en avoit du chagrin; car il se souvenoit en même tems que ces Poësies de contrainte ne lui avoient rien valu (*I*), la récompense étant tombée en d'autres mains. Il ne fut pas si malheureux à l'égard des Poësies qu'il adressa à Charles neuvieme; il en fut paié assez largement (*K*). Il plaida contre Joachim du

Tu m'accuses, Cafard, d'avoir eu la verolle:
Un chaste Predicant de fait & de parole
Ne devroit jamais dire un propos si vilain:
Mais que sort-il du sac? cela dont il est plein (51).

. . . .

Tu te plaints d'autre part que ma vie est lascive,
En delices, en jeux, en vices excessive:
Tu mens meschantement; si tu m'avois suivy
Deux mois, tu sçaurois bien en quel estat je vy (52).

(*H*) *La derniere* Maitresse *ne lui servit que . . . . . de sujet poëtique* (53).] Voions d'abord ce qui concerne les deux premieres: „ (54) Ronsard s'estant enamouré „ d'une belle fille Blésienne qui avoit nom Cassandre, le „ vingt uniesme jour d'Avril en un voiage qu'il fit à „ Blois où estoit la Cour, ayant lors atteint l'âge de vingt „ ans (55) resolut de la chanter, tant pour la beauté „ du subject que du nom, dont il fut epris aussi-tost „ qu'il l'eust veuë, ainsi que par un instinct divinement „ inspiré: ce qu'il semble assez vouloir donner à cognoistre „ par ceste devise qu'il print alors, ΩΣ ΙΔΟΝ ΩΣ „ ΕΜΑΝΗΝ (56)". Les Vers qu'il fit sur cette Maitresse furent trouvez trop obscurs, c'est pourquoi *il delibera d'escrire en stile plus facile, les amours de Marie, qui estoit une belle fille d'Anjou, & laquelle il entend souvent sous le nom du Pin de Bourgeuil parce que c'est le lieu où elle demeuroit, & où il la vid premierement, s'estant trouvé là avec un sien amy qui estoit Baif: il l'a fort aimée apres avoir fait l'Amour à Cassandre dix ans, & icelle quittée par quelque jalousie conceuë* (57). Voici l'Histoire de ses troisiemes amours: „ Il voulut finir & couronner ses œuvres „ par les Sonnets d'Helene, les vertus, beautez, & rares „ perfections de laquelle furent le dernier & plus digne object „ de sa Muse, le dernier parce qu'il n'eut l'heur de la „ voir qu'en sa vieillesse, & le plus digne parce qu'il sur„ passe aussi bien que de qualité, de vertu, & de reputa„ tion les autres precedens sujects de ses jeunes amours, „ lesquels on peut juger qu'il aima plus familierement, „ & non cestuy-ci qu'il entreprit plus d'honnorer & louer, „ que d'aimer & servir. Tesmoin le titre qu'il a donné à „ ses louanges imitant en cela Petrarque, lequel comme „ un jour en sa poësie chaste & modeste on louoit devant „ la Royne mere du Roy, sa Majesté l'excita à escrire de „ pareil stile, comme plus conforme à son age, & à la „ gravité de son sçavoir: & ayant, ce luy sembloit, par „ ce discours occasion de vouer sa Muse à un sujet d'ex„ cellent merite, il print le conseil de la Royne pour per„ mission, ou plustost commandement de s'addresser en „ si bon lieu, qui estoit une des filles de sa chambre, d'u„ ne très-ancienne & tres-noble maison en Saintonge. „ Ayant continué en ceste volonté jusques à la fin, il „ finit quasi sa vie en la louant. Et parce que par son gen„ til esprit elle luy avoit souvent fourny d'argument pour „ exercer sa plume, il consacra à sa memoire une fonteine „ en Vandosmois, & qui encor aujourd'huy garde son „ nom (58)".

Le Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François tant anciens que modernes, imprimé à Paris l'an 1692, contient une Vie de Ronsard où j'ai trouvé une faute qu'il est bon de rectifier ici. *Il chanta la gloire d'Helene de Sugeres, qui estoit une des filles d'honneur de la Reine, & pria le Cardinal du Perron de faire une preface au commencement de ces Poësies galantes cy, dans laquelle il le conjuroit de dire qu'il avoit aimé cette fille honnestement. Le Cardinal luy repondit qu'au lieu de preface, il n'y avoit qu'à mettre le portrait* (*) *d'Helene de Sugeres au commencement de son livre* (59). Comme du Perron n'étoit qu'un jeune homme quand Ronsard mourut, ce n'eût pas été à lui que ce grand Poëte auroit demandé une Préface. La vérité est qu'il ne s'adressa à personne pour un tel service; ce fut la Dame qui demanda cette Préface au Cardinal du Perron. Qu'on lise le *Perroniana* au mot *Gournay*, l'on y trouvera ces propres termes (60): *C'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres, qui me prioit chez Monsieur de Rets que je fisse une Epistre devant les Oeuvres de Ronsard, pour monstrer qu'il ne l'aimoit pas d'amour impudique. Je luy dis, au lieu de cette Epistre il y faut seulement mettre vostre portrait.*

(*I*) *Il en avoit du chagrin . . . . . il se souvenoit que ces Poësies de contrainte ne lui avoient rien valu.*] Prouvons cela par un Passage de Claude Binet. „ (61) Il m'a dict „ maintefois qu'aucunes pieces de ses amours & des mas„ carades avoient esté forgées sur le commandement des „ grands, voulant dire qu'ils avoient souvent forcé sa Mi„ nerve & n'y avoit pris grand plaisir, quelques autres „ en ayant remporté la recompense: c'est pourquoy il fit „ mettre au devant de ces ouvrages-là les vers de Virgile „ *Sic vos non vobis*, & les suivans. On sçait assez en faveur „ de qui il fit les amours de Callyrée qui estoit une très„ belle Dame de la Cour de la noble Maison d'Atry (62), „ surnommée *Aquaviva*: comme il l'exprime assez en ce „ Sonnet qui commence, *La belle eau vive*: & ceux d'As„ trée (63) qui fut aussi une fort belle Dame de la Cour, „ dont le nom est assez embelly par le seul desguisement „ d'une voyelle changée en la prochaine premiere". On peut conclure de ces paroles que ce grand Poëte n'avoit pas tout le desintéressement qu'un honnête homme doit avoir. Il lui seroit très-glorieux d'avoir fait paroître plus d'éloignement de cet esprit mercenaire qui est si commun parmi les amis des Muses, & je suis surpris que Claude Binet ait eu l'ingénuité de nous apprendre les plaintes qui lui avoient été confiées touchant le défaut de récompense. Quoi qu'il en soit, nous avons ici une preuve que l'on peut faire des vers passionnez sans être amoureux de la personne qui est le sujet d'une Poësie tendre. Je croi que cela est plus facile quand on a une Maitresse (64).

(*K*) *Il fut paié assez largement* des Poësies qu'il addressa à Charles neuviéme.] Ce Prince „ outre sa pension ordi„ naire luy fit quelques dons liberalement, vray est qu'il „ disoit ordinairement en gaussant qu'il avoit peur de per„ dre son Ronsard, & que le trop de biens ne le rendist pa„ resseux au mestier de la Muse, & qu'un bon Poëte ne se „ devoit non plus engresser que le bon cheval, & qu'il le „ falloit seulement entretenir, & non assouvir. Neantmoins „ il le gratifia tousjours fort librement, & eust fait s'il eust „ vescu: car il n'ignoroit pas que les Poëtes ont je ne sçay „ quelle sympathie avec la grandeur des Roys, & sont sujets „ à s'irriter, fort sensibles aux disgraces quand ils voyent la „ faveur ne respondre à leurs labeurs & merites, comme „ il s'en est plaint en plusieurs endroits (65)". La derniere partie de ce Passage confirme ce qu'on a vu ci-dessus (66) touchant l'esprit mercenaire de notre Ronsard, c'est pourquoi je ne l'ai point supprimée comme j'eusse fait sans cette raison. Notez que Brantome parle de cette adroite politique de Charles neuf (a), comme on l'a vu dans l'Article de DAURAT (67). C'est la plus sûre maniere de tenir en exercice les Muses des beaux-esprits. Il seroit à craindre qu'ils ne méprisassent le métier de Poëte, s'ils étoient trop riches. On peut donc juger que Charles neuf avoit raison de se comporter comme si les Poëtes lui eussent fait la priere qu'Agur faisoit au bon Dieu, *ne me donne ni pauvreté ni richesses, nourri moi du pain de mon ordinaire* (68). Le tempérament qu'il gardoit est peut-être le plus grand bien que l'on puisse souhaiter à la République des Lettres; car il y a des Auteurs qui n'eussent point publié, s'ils eussent vêcu dans une grande opulence, les bons Ouvrages que l'on a d'eux. Il y en a d'autres qui eussent mis en meilleur état leurs Productions, s'ils eussent été moins pauvres. C'est de la trop grande indigence de quelques Auteurs qu'est sortie la multitude de mauvais Livres dont le public a été foulé. Un revenu honnête leur eût permis de limer avec quelque sorte de patience leurs Compositions; mais les besoins très-pressans d'un homme chargé de famille, & persécuté d'un créancier qu'il renvoie au tems qu'il aura cueilli le fruit d'une Epitre dédicatoire, & touché le prix de sa Copie, l'engagent à se hâter, & l'empêchent de lécher ses petits ours avant que de les montrer au public. Et notez qu'il y a de cette sorte d'Ouvrages qu'il vaut mieux avoir que d'en être tout-à fait privé. Il a été plus utile par exemple d'avoir les Versions de du Ryer, que de n'en avoir aucune des Auteurs qu'il a traduits. Ainsi, au cas que cet honnête homme eût été capable de s'enfoncer dans l'oisiveté s'il eût eu beaucoup de bien, il valoit mieux qu'il n'eût que le nécessaire, que d'avoir le superflu. Voiez ce que disoit Erasme touchant Sigismond GELENIUS (69). Un Ecrivain qui se propose de parvenir à quelque fortune, s'efforce de bien composer. A-t-il obtenu ce qu'il cherchoit, il se relâche. C'est ce qu'on observe à l'égard des Prédicateurs: on trouve qu'ils prêchent mieux avant que d'avoir l'Episcopat où ils aspirent, qu'après l'avoir obtenu (70). Cela me fait souvenir d'une pensée qui a passé pour un fort bon mot. Un grand Prince de nos jours voulant assiéger une ville apprit qu'elle seroit défendue par un Maréchal de France, & ne changea point de résolution, & l'on assure qu'il répondit à ceux qui voulurent lui représenter les suites de cette circonstance, *un Gouverneur qui n'est pas encore Maréchal de France est plus à craindre, qu'un Gouverneur qui l'est déja.*

§ (a) Ce que dit là Brantome est tiré de ces paroles de Papire Masson, dans sa Vie du Roi Charles IX. réimprimée à la suite des Additions aux Mémoires de Castelnau: *Poëtas generosis equis similes esse dicens, quos nutrire non saginari oporteat.* REM. CRIT.

(a) *Voiez la Rem.* (*H*).

(51) Ronsard, Réponse à quelque Ministre, *pag.* 86.

(52) *Là-même, pag.* 93.

(53) *Voiez ce qui a été dit de* Malherbe *dans la Remarque* (*B*) *de son Article.*

(54) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 129.

(55) *Ce fut donc l'an* 1544: *néanmoins* Binet *venoit de dire que Ronsard avoit publié l'E*pithalame sur le mariage de Monsieur de Vendôme *& de* Madame Jeanne d'Albret Royne de Navarre, *& puis fait deux autres Poëmes, avant que d'être amoureux de Cassandre. Ce mariage se fit l'an* 1548. *Dans la* Vie de Ronsard, *au* Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François, *imprimé l'an* 1692, *on assûre qu'il devint amoureux de Cassandre* à Blois, étant auprès du Duc d'Anjou. *Il n'y avoit point en ce tems-là de Duc d'Anjou.*

(56) *Ce sont des paroles de* Theocrite *que* Virgile *a ainsi traduites dans la VIII Eglogue,* ut vidi, ut perii.

(57) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 133.

(58) *Là-même, pag.* 142, 143.

(*) *Parce qu'elle estoit laide.*

(59) Recueil des plus belles Pieces, *Tome I, pag.* 241, 242, *Edit. de Hollande.*

(60) *Voiez l'Article* GOURNAI, *Remarq.* (*B*).

(61) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 141, 142.

(62) *J'ai parlé de cette Dame ci-dessus à la fin du Texte de l'Article* JACCETIUS.

(63) *C'étoit une Dame de la Maison d'Estrée.*

(64) *On n'a qu'à se figurer que la Dame pour qui l'on se voit prié de faire des Vers est celle qu'on aime.*

(65) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 143.

(66) *Dans la Remarque précédente.*

(67) *Citation* (21).

(68) Proverbes de Salomon, *Chap. XXX, Vers.* 8.

(69) *Ci-dessus Citation* (10) *de son Article.*

(70) *Voiez la Rem.* (*C*) *de l'Article* ZEUXIS.

du Bellai, pour recouvrer quelques Odes qu'on lui détenoit, & qu'on lui avoit dérobées adroitement (*L*). Ils s'accordérent ensuite, & vécurent en bons amis. Il auroit mieux réussi à faire des Vers galans, s'il n'avoit pas pris pour modele les anciens Poëtes. Il se rendit dur & obscur par le trop fréquent emploi de leurs Fables (*M*). Il s'émancipa même quelquefois comme eux à mêler dans ses Ouvrages quelques expressions obscenes (*N*), & en général il tomba dans plusieurs profanations, & répandit trop de Paganisme sur ses Poësies, qui furent pourtant paiées d'un bien sacré (*O*). Les jugemens sont fort partagez sur la qualité de ses Productions, comme on le verra dans

(*L*) *Il plaida . . . . . pour recouvrer quelques Odes qu'on lui détenoit, & qu'on lui avoit dérobées adroitement.*] Voilà un Procès fort singulier ; je ne doute pas que Ronsard ne s'y échauffât autant, que d'autres feroient pour recouvrer l'héritage de leurs peres. Son Historien manie cela doucement, il craint de blesser le demandeur & le défendeur : le dernier soutenoit devant les Juges le personnage le plus odieux, mais l'autre ne laissoit pas de leur apprêter un peu à rire. N'ôtons rien de la narration de Claude Binet. „ Ainsi que le bruit couroit des Amours de Cassandre, & „ de quatre livres d'Odes, que ja Ronsard promettoit à la „ façon de Pindare & d'Horace, comme le plus souvent „ les bons esprits sont jaloux les uns des autres : Du Bellay, „ qui avoit sur le mesme subject d'Amour chanté son Olive, „ après luy voulut s'essayer aux Odes sur l'invention & „ crayon de celles de Ronsard, qu'il trouva moyen de tirer „ & de voir sans son sceu : il en composa quelques unes, „ lesquelles avec quelques Sonnets sans mot dire, pensant „ prevenir la renommée de Ronsard, il mit en lumiere sous „ le nom de Recueil de Poësie, qui engendra en Ronsard si „ non une envie, à tout le moins une raisonnable jalousie „ contre du Bellay, jusques a intenter action contre luy „ pour le recouvrement de ses papiers, lesquels ayant retiré par droit, non seulement ils quitterent leur querelle, „ mais Ronsard ayant incité du Bellay à continuer ses Odes, „ redoublerent leur amitié, & jugerent que telles petites „ ambitions sont les plus douces & ordinaires pestes des „ cœurs genereux : & que comme les esprits jaloux de „ gloire facilement se courroucent, aussi promptement se „ réunissent-ils (71)".

(71) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 129, 150.

COMMENTAIRES sur Ronsard.

(*M*) *Il se rendit dur & obscur par le trop fréquent emploi de leurs Fables.*] On s'en plaignit dès ce tems-là, ce qui fit que ses partisans le commenterent. Les Amours de Cassandre furent commentez par Muret : le I Livre de ses Amours pour Marie fut commenté par Remi Belleau, & le II par Nicolas Richelet : ses Sonnets pour Helene, les V Livres de ses Odes, & ses Hymnes, furent commentez par le même Richelet : toutes les Pieces de la IX Partie de ses Oeuvres ont reçu le même honneur de Claude Garnier. *Outre diverses pieces de la 1. partie* Pierre de Marcassus *a commenté la Franciade, qui fait la 3 ; le Bocage royal, qui fait la 4 ; les Eclogues, Mascarades, & Cartels, qui font la 5 ; les Elegies, qui font la 6 ; & les Poëmes qui font la 8* (72). Jean Bessi Avocat du Roi à Fontenai le Comte a commenté les Hymnes (73). On pousse à bout le pauvre Ronsard dans le Parnasse Réformé, en lui reprochant ses ténèbres impénétrables sans le secours d'un bon Commentaire. On lui allegue en particulier son *Je ne suis point, ma guerriere Cassandre* &c. Croiez-vous tout de bon, lui demande-t-on (74), *que votre Cassandre pour qui vous aviez fait* ce Sonnet, *en eût une pensée si avantageuse? Peut-on s'imaginer qu'elle connût ce* Frere *que vous luy donnez? Pensez-vous que le* Dolope soudart, le Myrmidon, le Corebe insensé, & le Gregeois Penelée *luy fussent des noms fort intelligibles ; & n'étoit-ce rien pour une fille que d'avoir à dechifrer toutes les fables du siege de Troye?*

(72) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1335.

(73) Colomesi. Observat. Sacræ, *pag.* 54.

(74) Parnasse Reformé, *pag.* 91, 92, *Edit. de Hollande.*

On trouveroit plus excusable la dureté, & l'obscurité de Ronsard, s'il eût été le prémier qui eût défriché la Poësie Françoise ; mais il n'a tenu qu'à lui de la voir pleine de charmes & d'agrémens naturels, & à deux pas de la perfection, dans les Ecrits de Marot. Quels secours ne pouvoit-il pas y prendre? Rapportons le sentiment de Mr. de la Bruyere. „ MAROT par son tour & par son „ stile semble avoir écrit depuis RONSARD : il n'y a gueres entre ce premier & nous, que la difference de quelques mots. RONSARD & les Auteurs ses contemporains ont plus nui au stile qu'ils ne luy ont servi : ils l'ont „ retardé dans le chemin de la perfection, ils l'ont exposé „ à la manquer pour toûjours & à n'y plus revenir. Il „ est étonnant que les ouvrages de MAROT si naturels „ & si faciles n'ayent sçû faire de Ronsard d'ailleurs „ plein de verve & d'enthousiasme un plus grand Poëte „ que Ronsard & que Marot (75)". Mais comment eussent-ils produit ce bon effet sur un homme de si peu de goût, qu'il ne les considéroit que comme un amas de boue mêlée de quelques grains d'or? Il avoit *toujours en main*, comme nous l'apprend l'Auteur de sa Vie (76), *quelque Poëte François . . . . & principalement . . . . . un Jean le Maire de Belges, un Romant de la Rose, & les Oeuvres de Clement Marot, lesquelles il a depuis appellé, comme on lit que Virgile disoit de celles d'Ennie, les nettayeures dont il tiroit comme par une industrieuse laveure de riches limures d'or.* Mr. de la Bruyere n'auroit pas trouvé fort industrieuse cette lavure, il eût dit que Ronsard prenoit la terre & jettoit l'or.

(75) La Bruyere, Caracteres, *au Chap. des* Ouvrages de l'Esprit, *pag. m.* 81.

(76) Binet, Vie de Ronsard, *pag. m.* 121.

(*N*) *Quelques expressions obscenes.*] Je n'en citerai qu'un exemple allégué par Mr. Menage, dans l'endroit où il lui reproche d'avoir emploié des Fables obscures. *Nous ne devons employer*, dit-il (77), *que les* Fables *qui sont connuës de tout le monde. Ronsard, pour en avoir employé qui ne sont connuës que des Savans, & qui ne se trouvent que dans les Scholiastes, comme est celle qu'il a rapportée dans ces vers de l'Ode* 21. *du livre* 2. *& qu'il a prise du Scholiaste de Nicandre,*

(77) Menage, Observat. sur Malherbe, *pag.* 531.

Ny les fleurons que diffama
Venus, alors que sa main blanche
Au milieu du Lis renferma
D'un grand Asne le roide manche,

au lieu d'acquerir la reputation de Docte, a acquis celle de Pedant. Voici la Note de Nicolas Richelet sur ces quatre vers de Ronsard. „ Cela se lit dans les Alexipharmacques „ de Nicandre. Et ne sçait-on pas comment il se peut entendre du Lys, que le mesme Nicandre appelle ailleurs „ les delices de Venus : & de fait que nostre Autheur en „ doute aucunement, quand en ceste mesme Ode il parle „ encore du Lys, & ce seroit une superfluité de parler „ deux fois d'une mesme fleur. Or Nicandre dit, que ce „ fleuron, quel qu'il soit, voulut un jour contester de beauté contre Venus, qui par despit & en vengeance enferma „ au milieu de ses fueilles la vergogne d'un asne.

„ - - - - - Τόν' ἀπέςυγεν . ἀφρὼ
„ Οὕνεκ' ἐριδμαίνεσκε χροῆς ὕπερ . ἐν δὲ μέσοισιν
„ Ἀργαλέην μεσάτοισιν ὀνείδειν ἐπέλασσε
„ Δεινὴν βρωμήεντος ἐναλδήσασα κορύνην (78).

(78) Richelet, sur le II Livre des Odes de Ronsard, *pag. m.* 306.

Ce Commentateur ne se plaint point de l'obscénité du texte.

(*O*) *Qui furent pourtant paiées d'un bien sacré.*] Consultez le Sieur Sorel : il dit que les Odes de Ronsard, „ qui „ sont à la louange de quelqu'un ne manquent pas d'imiter Pindare, & pour les autres qui sont indifférentes, „ elles sont quasi toutes prises d'Anacreon, tellement que „ l'on n'y void presque autre chose, sinon que possible demain nous ne serons plus qu'un peu de poussiere, & qu'il „ faut jouyr du temps quand nous l'avons, & s'adonner à „ boire ou à faire l'amour, ce qui semble *estre des pre-* „ *ceptes d'un homme qui ne croid point l'immortalité de* „ *l'ame*. Les Hymnes n'exhortent pas beaucoup plus à la „ vertu ; les unes ne sont que des repetitions de ce qui est „ dans Homere & les autres Poëtes, comme les Hymnes „ de Calaïs & Zethes, & de Castor & Pollux, ce qui „ n'est guere à propos : car il n'est pas besoin d'aller chanter des louanges à ces personnages imaginaires. Pour „ l'Hymne d'Hercule comparé à Jesus-Christ, tant en sa „ naissance qu'en ses labeurs, c'est une chose qui ne sçauroit donner de la devotion ; car ces applications si esloignées nous font plustost rire, que de nous faire songer à „ nous repentir de nos fautes (79)". Après avoir fait l'Analyse de cette Hymne, il ajoûte : „ J'aymerois mieux bannir tout-à-fait les fables des Payens, que de les penser „ corriger, en les appliquant ainsi à des mysteres sacrez. „ Il est dangereux de laisser traicter ces sujets à des Poëtes. „ Vous voyez que si vous voulez un peu penetrer les choses, les mysteres de nostre religion sont prophanez : car „ les rapports ne sont que dans la superficie. Quelle infamie est-ce de rapporter l'adultere de Jupiter à l'incarnation du Verbe éternel? Il faut dire aussi que la Vierge est „ representée par Alcmene ; & pour l'Ange Gabriel qui „ annonça la conception, & le sainct Esprit qui y opera, „ ce sera Mercure qui representera cela. O pauvre Poëte! „ Si vous voulez expliquer ainsi toute la fable d'Hercule, „ regardez ce que vous faictes ; car il y a là-dessous des „ pensées si abominables, que la plume me tombe de la „ main quand j'y songe. Vous me direz que vous n'en „ avez rien touché ; mais pour peu qu'un homme soit „ subtil, ne voudra-t-il pas voir tous les rapports de votre „ fable, & puis la comparaison d'Hercule à Jesus-Christ, „ n'est-elle pas indigne par-tout (80)"? N'oublions pas qu'il excuse un peu ce Poëte. „ J'ay veu aussi des moralitez sur le Roman de la Rose, où les plus lascives choses „ qui s'y voyent estoient expliquées pour nostre creation, „ & nostre redemption ; & pour la vie éternelle : mais il „ y avoit là encore des imaginations execrables, ce que „ je ne croy pas pourtant que l'Auteur eust fait autrement que par innocence, & pour suivre la simplicité „ de son siecle. Aussi je ne doute point que Ronsard „ n'ait eu l'intention très-bonne en son Hercule Chrestien : „ mais il n'a pas fait ce qu'il esperoit. Pour ses autres „ Hymnes, si l'on parle de celle de l'Eternité, de la Justice, des Demons, & des autres semblables, il nous y „ forge beaucoup de Divinitez qu'il faloit laisser aux Grecs „ (81)". Critiquant les Hymnes des quatre Saisons, le chef-d'œuvre de ce Poëte, si l'on s'en rapporte à son Oraison funebre (82), & à Pasquier (83), il y remarque mille défauts, & même une lourde contradiction. *Quoique les fictions soient volontaires, il ne faut pas qu'un mesme Poëte ait deux diverses opinions dans un mesme ouvrage, &* neant-

(79) Sorel, Remarques sur le XIII Livre du Berger extravagant, *pag.* 648.

(80) *Là-même, pag.* 650.

(81) *Là-même, pag.* 652.

(82) *Ceux qui auront veu les Hymnes des quatre Saisons, comme je pense qu'il s'en trouvera peu en ceste compagnie qui n'ayent eu ceste honneste curiosité, confirmeront assez mon opinion, & attesteront qu'il est presque impossible de jetter les yeux dessus, que l'on ne sente un certain ravissement d'esprit, & que l'on ne confesse qu'il faut qu'il y ait quelque ame & quelque genie là-dedans qui agite & transporte soit les lecteurs, soit les auditeurs.* Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, *pag.* 198, 199.

(83) Pasquier, Recherches, *Livr. VII, Chap. XI, m.* 646.

(b) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, num. 1335.

dans Mr. Baillet (b). Voiez aussi les Remarques du Sieur Sorel sur le Berger extravagant (c): on y trouve un détail de Critique assez curieux & assez solide contre ce Poëte.

(c) Sur le XIII Livre, pag. 647 & suiv.

Je ne veux pas oublier qu'on a remarqué qu'il réussit mal à corriger ses Ouvrages (P): il en ôtoit le meilleur. C'est un défaut bien incommode, & où quelques autres Ecrivains tombent malheureusement. Disons aussi que le lieu commun des railleries, que les Poëtes sont mal logez, a été mis en usage contre Ronsard (Q).

ROQUE-

neantmoins dans une hymne suivante qui doit dependre de la premiere, puisque les quatre sont accouplées, Ronsard dit que la nature voyant qu'elle avoit beau passer la main dessus le ventre du temps son mary, & fourcher sa jambe sur la sienne en chatouillant sa chair, qu'il n'estoit plus propre à l'amoureux desduit, elle estoit devenue amoureuse du Soleil avec lequel elle coucha, & en eut les quatre saisons pour enfans. Voici donc une autre naissance (84). N'a-t-il pas un juste sujet de condamner des inventions si grossieres? Devoit-il lui pardonner d'avoir dit à son *Heleine*, *qu'elle n'oublie point le jour des Cendres, d'en venir prendre à son cœur que le feu d'amour a brusté* (85)? N'étoit-il pas juste qu'il condamnât plusieurs autres profanations de nos Poëtes, & les récompenses dont ils furent gratifiez? „ Le plus „ fascheux de cecy", dit-il (86), „ est que l'on a veu que „ des beneficiers de ce siecle, estoient ceux qui escrivoient „ en ce stile plus librement que les autres; comme s'il leur „ est esté permis de se jouer des choses sacrées, à cause „ qu'ils les avoient en maniment. L'on les mettoit au nom- „ bre de ceux qui n'estoient point tant les Pasteurs du peu- „ ple, que de leur ventre, dont ils cherchoient seulement „ la pasture; & comme l'on les voyoit parler d'un langage „ prophane, les personnes seculieres prenoient la hardiesse „ d'en faire autant, ce qui apportoit un grand prejudice à la „ Religion. J'en connoy encore assez qui ne sont pas dans „ les charges de l'Eglise, mais qui desirent y parvenir, quoy „ qu'ils n'ayent autre vertu que de sçavoir escrire des cho- „ ses pleines d'impieté & d'impudicité. Ce sont de nos „ mouches de Cour qui bourdonnent dans les Palais des „ Princes, & les vont importuner incessamment, pource „ que l'on croid icy que les recompenses les plus convena- „ bles que l'on puisse donner à des Poëtes, ce sont des be- „ nefices. Abominable coustume! de donner le bien de „ l'Eglise à des gens qui ne seroient pas recompensez, s'ils „ n'avoient servy de maquereaux à leur maistre, comme l'on „ void dans leurs vers amoureux qui sont faits pour les pas- „ sions desreglées des Princes & des Roys. Il est vray que „ Sainct Gelais a esté Evesque, que Desportes a esté Ab- „ bé, & que Ronsard a eu quelque benefice (87), & qu'il „ prioit mesme le Roy de faire sa Lyre crossée, comme si „ la vraye recompense de ses diverses Poësies eust esté un „ Evesché, qui ne se doit donner qu'à un homme dont les „ paroles & les œuvres sont sainctes: mais ce ne sera pas „ moy neantmoins qui blasmera tous ces gens-là pour ce „ sujet; car je croy pieusement que leurs Poësies liberti- „ nes ont esté faites en leur jeunesse, & que depuis ils en „ ont fait penitence, se rendans dignes d'estre ce qu'ils „ estoient".

(84) Sorel, Remarques sur le XIII Livre du Berger extravagant, pag. 653, 654. *Il avoit deja rapporté une autre Fiction de* Ronsard *sur la naissance des 4 Saisons.*

(85) *Le même*, Remarques sur le XIV Livre, *pag.* 733.

(86) *Là-même, p.* 738, 739, 740.

(87) *Il jouissoit des Prieurez de Croix-val & de St. Cosme.*

Ces dernieres paroles s'accordent, à l'égard de notre Poëte, avec ce que Mr. Baillet en a dit. „ C'est rendre „ un bon office à la memoire de Ronsard, d'avertir le „ public que dans ses dernieres années il a condamné ce „ que la licence & l'amour du libertinage luy avoient fait „ écrire contre l'honnêteté & la pureté des mœurs. Il „ avoit commencé même de reformer sa Muse, & il „ s'étoit reduit à ne composer que des Poësies Chrétien- „ nes le reste de ses jours. Non content de pourvoir à „ la sureté de sa conscience pour l'avenir, il songeoit en- „ core à l'expiation du passé, par la suppression de plu- „ sieurs productions entieres de sa jeunesse, & le retran- „ chement de tous les endroits qu'il n'approuvoit pas dans „ les pieces, dont le fonds n'étoit pas entierement mau- „ vais. Mais on peut dire qu'il s'y comporta plutôt en „ pere qui ne peut se depouiller de la tendresse pour ses en- „ fans, qu'en juge incorruptible (88)". Mr. Menage (89) oppose à cela ces paroles de Claude Binet: *Ayant continué en cette volonté* d'aimer & servir une des filles de la Chambre de la Reine *jusques à la fin, il finit quasi sa vie en la louant* (90). Mr. de Thou remarque que Ronsard composa des Vers même en mourant, & que ce furent des Vers pieux & assez bons (91). J'ai lu dans Brantome que Chatellard Gentilhomme François, décapité en Ecosse pour avoir aimé la Reine, & pour avoir attenté, qui plus est, à l'honneur de cette Princesse, n'eut point d'autre viatique, ni d'autre préparation à la mort, que la lecture d'un Poëme de Ronsard; preuve évidente qu'il y trouvoit beaucoup d'onction. *Le jour venu ayant esté mené sur l'Eschafaut, avant mourir print en ses mains les Hymnes de Monsieur de Ronsard, & pour son éternelle consolation se mit à lire tout entierement l'Hymne de la Mort, qui est très-bien fait, & propre pour ne point abhorrer la Mort, ne s'aydant autrement d'autre Livre spirituel, ni de Ministre, ni de Confesseur* (92).

(88) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1335.

(89) Anti-Baillet, *Chap.* CXLV.

(90) Claude Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 143.

(91) *Etiam dum animam ageret aliquot piis versibus non pœnitendis factis, qui postea cum ceteris ejus operibus editi sunt.* Thuanus, *Libr.* LXXXIII, *sub finem.*

(92) Brantome, Mémoires des Dames illustres, *pag. m.* 173.

(P) *Il réussit mal à corriger ses Ouvrages.*] Pour donner un Commentaire bien instructif j'emprunterai une longue Note de Mr. Menage. „ (93) Les secondes pen- „ sées des Poëtes ne valent pas souvent les premieres, „ comme Binet l'a tres-judicieusement remarqué (94) au „ sujet des Vers de Ronsard. *Aucuns*, dit-il, *ont trouvé „ la correction qu'il a faite en ses œuvres, en quelques en- „ droits moins agreable que ce qu'il avoit premierement con- „ ceu: comme il peut avenir, principalement en la Poësie, „ que la premiere fureur est plus naïve, & que la lime trop „ de fois mise, en lieu d'éclaircir & polir, ne fait qu'user & „ corrompre la trempe.* Pasquier dans ses Recherches (95) „ a fait la mesme Remarque. *Grand Poëte entre les Poëtes*, „ il parle de Ronsard, *mais tres-mauvais Juge & Aristar- „ que de ses livres. Car deux ou trois ans avant son decès, „ estant affoibli d'un long âge, affligé de gouttes, & agité „ d'un chagrin & maladie continuelle, cette verve poëtique „ qui lui avoit auparavant fait bonne compagnie, l'ayant „ presque abandonné, fit imprimer toutes ses Poësies en un „ grand & gros Volume, dont il reforma l'œconomie genera- „ le, chastra son livre de plusieurs belles & gaillardes inven- „ tions, qu'il condemna à une perpetuelle prison, changea „ des vers tous entiers, dans quelques-uns y mit d'autres pa- „ roles, qui n'estoient de telle pointe que les premieres: ayant „ par ce moien osté le gerbe qui s'y trouvoit en plusieurs en- „ droits: ne considerant que combien qu'il fust le pere, & par „ consequent estimast avoir toute autorité sur ses compositions, „ si est-ce qu'il devoit penser, qu'il n'appartenoit à une fas- „ cheuse vieillesse de juger des coups d'une gaillarde jeunesse.* „ Mais rien ne prouve si bien cette verité, que l'exemple „ du Tasse, qui a changé de bien en mal son Poëme de la „ Hierusalem". Il y a long-tems qu'on fait ce reproche au Tasse. J'ai un Livre qui s'intitule, *Il duello dell' ignoranza, e della scienza*, & qui fut imprimé l'an 1607 à Milan, & j'y trouve que l'on blâme ce grand Poëte d'avoir ôté plusieurs beaux endroits *nella Gierusalemme conquistata*, pour en substituer de ridicules. On marque quelques-uns de ces endroits, après quoi l'on parle ainsi: *a' quali tutti gratissimi, e giocondissimi avvenimenti sustituisce il Tasso cose tali, che se con semplice intelligenza debbono prendersi, sono si frivole, che niente più, e se ci è dentro qualche mistero, egli ci è involto con tante ambagi, ch' à sottrarnelo non basterebbe l'istesso Edippo* (96). L'Auteur qui me fournit ce Passage se nomme *Don Constantino de' Notari Nolano della Congregatione Cassinense*. J'ai dit ailleurs (97) beaucoup de choses touchant les défauts où le travail de la correction peut faire tomber.

(93) Menage, Observat. sur Malherbe, *p.* 385, 386.

(94) *Dans la* Vie de Ronsard, *pag. m.* 169.

(95) *Livr. VII, Chap. VII, pag. m.* 623.

(96) Duello dell' Ignor. & della Scienza, *Libr. IV, Cap. III, pag.* 183.

(97) *Voiez ci-dessus, la Remarque (F) de l'Article* LINACER.

(Q) *Le lieu commun des railleries, que les Poëtes sont mal logez, a été mis en usage contre Ronsard.*] Sa condition à cet égard-là étoit pire que de loger au troisieme étage, puis qu'on prétend qu'il étoit posté comme un fanal au haut d'une tour, ou comme ces sentinelles qui prennent garde toute la nuit si le feu attaque quelque maison. On ajoûte qu'il reste encore un monument de cette triste demeure, puis qu'on continue de donner son nom à la tour qui lui servoit de logis. C'est à quoi sans doute il ne s'étoit pas attendu: on n'aime point l'immortalité par de tels endroits; & l'on seroit bien marri de leur pouvoir appliquer cette pensée d'Horace,

Exegi monimentum ære perennius
Regalique situ pyramidum altius (98).

(98) Horat. Od. XXX *Libri III.*

Le témoin que j'ai à produire s'est exprimé de la maniere que l'on va voir. *Ronsard qui n'eût, dit-on, osé attaquer* Rabelais *vivant par écrit, quoi qu'ils se picotassent souvent à Meudon chez les Princes de la maison de Lorraine, ne l'a attaqué que dans une Epitaphe où il le traite fort mal, parceque Rabelais ne le regardoit que comme un Poëte impecunieux, & miserable, au point qu'il se tenoit fort-heureux de loger en une échauguette, appellée encore à present la Tour de Ronsard à Meudon, d'où il alloit faire sa cour au Château, & où il trouvoit souvent en son chemin Maître François Rabelais qui ne l'épargnoit gueres, car aprés tout s'il n'étoit pas si fameux Poëte que lui, il ne laissoit pas d'être né Poëte comme Medecin* (*), *incomparablement plus savant que ce Prince des Poëtes de son tems, & entendant bien mieux raillerie* (99). Le Livre dont ces paroles sont tirées fut imprimé à Paris l'an 1697. L'Auteur n'y mit pas son nom: mais il fit assez entendre dans l'Epitre Dédicatoire qui il étoit (100). Il avoit pratiqué la Médecine pendant cinquante ans, & ne laissoit pas de se trouver pauvre. Sa mauvaise fortune l'avoit rendu satirique, & il n'emploioit enfin son loisir qu'à critiquer. Cela paroît dans ses Supplémens à l'Histoire de la Médecine, dans son Anti-Menagiana, & dans le Livret qu'il publia sous le faux nom de Pepinacourt, & sous le Titre de *Réflexions, Pensées, & Bons-mots anecdotes.* Il mourut à Paris le 18 de Mai 1698.

(*) *Ex utroque Apollo.*

(99) Jugement & nouvelles Observations sur les Oeuvres de Rabelais, *pag.* 52, 53.

(100) *Il s'appelloit* Jean Bernier, *& étoit natif de Blois.*

ROQUETAILLADE (a) (JEAN DE LA) en Latin *de Rupescissa*, Religieux de l'Ordre de St. François dans le Couvent d'Aurillac (a), Diocese de St. Flour, se rendit célèbre au XIV Siecle, tant par la liberté qu'il se donna de crier contre les vices du Clergé, & contre l'oppression des Peuples, & de semer des Prédictions menaçantes (*A*), que par la longue prison qui fut la peine de sa hardiesse (*B*). Quelques-uns disent que l'événement justifia ses Prédictions, mais d'autres assûrent qu'il arriva tout le contraire (*C*) de ce qu'il avoit prédit. Il ne se vantoit pas

(a) *Voiez la Remarque (A) à la fin, & la Citat.* (26).

§ (a) Rabelais, l. 1. ch. 6. parle d'un *Rocquetaillade* qui, selon je ne sais quelle tradition, naquit du talon de sa mere. Qu'entend-il par-là? REM. CRIT.

(*A*) *Crier contre les vices de la Cour de Rome, & de semer des Prédictions menaçantes.*] Il me semble que pour commenter ces paroles, je ne puis rien faire de plus à propos que de rapporter un long Passage de Froissard. *Un frere Mineur plein de grande Clergie, & de grand entendement, estoit en la Cité d'Avignon, qu'on appelloit frere Jean de Roquetaillade, lequel le Pape faisoit tenir en prison au Chastel de Baignoux, pour les grandes merveilles qu'il disoit à avenir; Mesmement & principalement sur les Prelats & Presidens de saincte Eglise, pour les grandes superfluitez & orgueil qu'ils demenoient; & aussi sur le Roiaume de France, & sur les grands Seigneurs de Chrestienté, pour les grandes oppressions qu'ils faisoient au commun Peuple. Et vouloit ledit frere Jean prouver sa parole par l'Apocalypse & par les anciens livres des saincts Prophetes, qui lui estoient ouverts par la grace du sainct Esprit, si qu'il disoit moult de choses, qui fortes estoient à croire. Si en voit on bien avenir aucunes dedans le temps qu'il avoit annoncé, & ne les disoit mie comme Prophete, mais les disoit par les anciennes Escritures, & par la grace du sainct Esprit, qui lui avoit donné entendement de declarer toutes ces anciennes Propheties pour annoncer à tous Chrestiens l'année & le temps qu'elles doivent avenir; Et en fit plusieurs livres bien dictez & bien fondez de grand science & Clergie, desquels l'un fut fait l'an 1346, & avoit escrit dedans tant de merveilles, que fortes estoient à croire; jà en a on veu plusieurs choses avenir* (1). . . . *De mon jeune temps le Pape Innocent regnant en Avignon, on tenoit en prison un Frere Mineur, moult Clerc, lequel s'appelloit frere Jean de Roquetaillade. Celui Clerc (comme il disoit) & comme j'ai oui parler (en plusieurs lieux en privé & non en public) avoit mis hors, & mettoit plusieurs authoritez des grands, notables & par special des incidens fortuneux, qui advinrent de son temps, & sont encores advenus depuis au Roiaume de France; de la prise du Roi Jean, il parla moult bien, & monstra par aucunes choses raisonnables, que l'Eglise avoit encor moult à souffrir, pour les grandes superfluitez qu'il voioit entre ceux, qui le baston du gouvernement avoient, & pour le temps de lors que vi tenir en prison celui, on me disoit une foit au Pallais du Pape en Avignon, un exemple qu'il avoit fait au Cardinal d'Ostia, qu'on disoit d'Arras, & au Cardinal d'Auxerre, qui l'estoient allez voir & arguer de ses paroles* (2). Cet exemple est l'Apologue que l'on verra ci-dessous (3). *Que ne lisez vous*, continua-t-il (4), *la vie de Sainct Sylvestre, &c. comment l'Empereur Constantin lui donna les dismes de l'Eglise & sur quelle condition; il ne chevauchoit point à 200 & 300 chevaux parmi le monde, mais se tenoit simplement & closement à Rome, & vivoit sobrement avec ceux de l'Eglise, &c.* Ce Moine leur déclaroit que le changement qu'il désignoit dans son Apologue se feroit bientôt, *tant*, ajoûte l'Historien, *que moult souvent les Cardinaux en estoient esbabis, & volontiers l'eussent à mort condamné, si nulle juste cause peussent avoir trouvé en lui; Mais nulle n'en y voioient, ni trouvoient. Si le laisserent vivre tant qu'il peut durer, & ne l'osoient mettre hors de prison; car il proposoit ces choses si parfond, & alloit querir tant de hautes Escritures, que paravanture il eust fait le monde errer; Neantmoins a l'on veu advenir, (comme aucuns dient, qui ont mieux pris garde à ses paroles que je n'ai) moult de choses qu'il mit en avant, & escrivoit en la prison, & tout vouloit prouver par l'Apocalypse. Les preuves veritables dont il s'armoit, le sauverent de non estre ars plusieurs fois; Et aussi y avoit aucuns Cardinaux qui en avoient pitié, & ne le grevoient pas tant qu'ils pouvoient.*

(1) Froissard, *Vol. I, Chap. CCXI, cité par* Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 449.

(2) *Là-même, Vol. III, Chap. XXIV, cité là-même, p.* 450.

(3) *Dans la Rem.* (*D*).

(4) Froissard, *cité par* Du Plessis, Mystere d'iniquité, *pag.* 450.

Faisons deux Notes sur la distinction que Froissard a rapportée. Il a dit que ce Cordelier n'annonçoit pas l'avenir comme Prophête, mais seulement comme une personne qui avoit reçu du Saint Esprit l'intelligence des Prophéties. Ce n'est presque qu'une question de nom, ou qu'une dispute de mots: & en tout cas il me semble que le privilege de ce Religieux égaloit, ou surpassoit même celui des Prophêtes; car ceux-ci ne connoissoient pas toûjours ce que Dieu vouloit marquer sous les images significatives de l'avenir, & par conséquent une personne à qui Dieu revele le sens véritable de ces signes prophétiques, reçoit une faveur plus particuliere. Il ne faut donc pas qu'un tel homme, ni ses partisans fassent aucune difficulté sous prétexte de modestie, d'appeller cette faveur un don prophétique. Si l'on ne prétendoit expliquer les Révélations de saint Jean, que par le secours des connoissances qu'on auroit aquises en examinant l'Ecriture, ce seroit une autre chose: mais quand on se persuade qu'on n'a entendu l'Apocalypse que par l'assistance du Saint Esprit, quand, dis-je, l'on parle ainsi à ses Lecteurs; *Je puis dire que Dieu en chemin m'a ouvert les yeux d'une maniere qui m'a donné plus de consolation que je ne le sçaurois dire, car après avoir consulté cent & cent fois la Verité éternelle avec une profonde humilité, & une grande attention, enfin elle m'a repondu* (5), on se débite dans le fond pour une personne suscitée de Dieu extraordinairement afin de faire connoître l'avenir: n'est-ce pas se dire Prophête effectivement ou plus que Prophête? C'est ma prémiere Observation, & voici l'autre. Tous les Historiens ne conviennent pas que Jean de la Roquetaillade convînt qu'il n'étoit pas un Prophéte. Lisez ces paroles d'un Auteur qui a fait la Vie d'Innocent VI. *Circa idem tempus* (c'est-à-dire l'an 1356) *insurrexit quidam frater ordinis Minorum de conventu Aureliaci diocesis sancti Flori, dicens se habere* SPIRITUM PROPHETIÆ, *qui de futuris dicebat & in scriptis redigebat multa, vocatus frater Johannes de Rupescissa, qui quia potius vaticinator quam* PROPHETA *merito erat censendus, ad dictum Innocentium fuit adductus, &c* (6). Il est certain que ce Cordelier déclara fort nettement dans ses Ecrits qu'il ne parloit pas comme Prophête. Voiez ce que je citerai ci-dessous (7) d'un Journaliste.

(5) Jurieu, *Préface de l'Accomplissement des Prophéties, folio* ***

(6) Autor primæ Vitæ Innocentii VI *vulgatæ à* Baluzio, *p.* 332 *Tomi I* Vitarum Paparum Avenionensium.

(7) *Dans la Rem.* (*F*).

(*B*) *La longue prison qui fut la peine de sa hardiesse.*] Froissard vient de nous apprendre que le Pape tenoit ce Moine en prison, dans le Château de Bagnols. Un autre Ecrivain assûre qu'environ l'an 1356, ce prétendu Prophête fut envoié au Pape Innocent VI qui le fit emprisonner, & qui jamais ne lui redonna la liberté (8). Mais ce ne fut point le prémier emprisonnement de ce Religieux: il étoit captif l'an 1345 dans le Couvent de Figene, par l'ordre de Frere Guillaume Farmena Ministre des Franciscains de la Province d'Aquitaine. On voit cela au commencement des Révélations de ce Prophête. On y voit aussi qu'il les rédigea par écrit à la priere du Cardinal Guillaume Curti. Ses paroles méritent d'être rapportées. *Ego frater Johannes de Rupescissa ordinis fratrum Minorum provinciæ Aquitaniæ, provinciæ Ruthenensis, & conventus Aurelhiaci, ad mandatum vestrum descripsi seriem notabilium eventuum futurorum mihi in carceribus apertum, prout meliùs & veriùs potero recordari. Modus revelandi fuit iste. Cùm anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto multis diebus starem vinctus ferro in carcere luti in conventu Figiaci stupens & mirans quare cum tanta crudelitate missus essem per fratrem Guillermum Farmena tunc ministrum Aquitaniæ in carcerem, &c* (9). Il semble qu'on puisse inférer de ces paroles qu'il ne commença à être honoré du don des Révélations que dans sa captivité, & sur cela l'on seroit curieux d'apprendre quel fut le motif qui porta ses Supérieurs à le mettre aux fers. Quelques-uns disent que ce fut à cause de ses Héréfies; mais les Ecrivains plus voisins de ce tems-là rapportent qu'il ne fut mis en prison que parce qu'il se méloit de prédire le prochain avénement de l'Antechrist, & d'avancer plusieurs choses desagréables aux Papes, & aux Princes; car il soutenoit que leur ambition, leur orgueil, & leur avarice étoient la cause des malheurs qu'il prédisoit (10). Alciat le met au nombre de ceux qui se sont très-mal trouvez d'une certaine méthode de maintenir la Religion. Ils débitent des Prophéties, c'est le principal moien par où ils tâchent de faire peur aux personnes qu'ils n'ont pu induire à servir Dieu; *Sunt & qui vaticinia se scire profiteantur, hocque potissimum modo, quos verbis ad cultum & pietatem inducere nesciunt, terrere conantur, quod merito Hercule in malam rem Johanni de Rupescissa Symmistæ vestro vertit. Cum enim se a Deo admonitum universalis judicii affirmaret, cumque mundi finem adesse conclamaret, quia dictis ejus res non responderunt, Avinione ab Urbano quinto captus in custodia mansit* (11). Celui-ci aiant déclaré que la fin du Monde approchoit, fut mis en prison par Urbain V, parce que l'événement ne répondit point à cette grande menace. Alciat a fait une faute de Chronologie, ce fut Innocent VI prédécesseur d'Urbain V, qui emprisonna la Roquetaillade.

(8) *Ad dictum Innocentium Papam fuit adductus per quem fuit carceribus mancipatus, in quibus permansit per totum tempus ipsius.* Idem, ibid.

(9) Joh. de Rupescissa, *init.* Revelationum, *apud* Baluzium Not. ad Vitas Paparum Avenion. *pag.* 942.

(10) *Quod autem sunt nonnulli recentiores qui ob hæresim in vincula conjectum dixerunt, non ita antiquiores qui nonnisi ob prophetias de Antichristo proxime venturo . . . captum volunt.* Spondan. *ad ann.* 1356, *num.* 20, *pag. m.* 540.

(11) Andreas Alciatus, Epist. contra vitam Monasticam, *pag.* 65, 66.

(*C*) *Quelques-uns disent que l'événement justifia ses Prédictions; mais d'autres assûrent qu'il arriva tout le contraire.*] Nous avons vu que Froissard témoigne que plusieurs choses prédites par ce Cordelier étoient arrivées. L'Auteur de la Vie d'Innocent VI ne nie point ce fait-là; mais il ajoûte qu'en plusieurs autres choses les Prédictions de ce Moine avoient été fausses, d'où il conclut avec raison que ce n'étoit pas un Prophête. *Licet in dictis & scriptis suis reperta fuerint multa quæ processu temporis contigerunt, propter quæ plures sibi fidem dabant, tamen etiam multa defuerunt, & sic apparebat quia non erat verè Propheta, quia in illis, si talis fuisset, nullus fuisset defectus* (12). Je ne m'étonne point que l'on ait cru qu'il avoit prédit la vérité quant à plusieurs points; car prémiérement ceux qui déclament contre les desordres publics, & qui assûrent que Dieu vengera bientôt le peuple opprimé, châtiera l'avarice, la luxure, & l'orgueil des Grands, se rendent si favorables les jugemens de la multitude que l'on se fait un plaisir d'aider à la lettre, & d'interpréter à l'honneur de la Prophétie ce que l'on voit arriver. En second lieu, le monde a été toûjours si exposé à de grands malheurs, aux Guerres civiles & étrangeres, à la peste, à la famine, &c. qu'à coup sûr en quelque tems que ce soit quiconque voudra prédire des événemens funestes, & des fleaux terribles de la colere de Dieu, rencontrera la vérité. Mais pour abattre en ruine tous les fauteurs de notre la Roquetaillade il ne faut qu'une Observation, c'est que les principaux points de sa Prophétie se sont trouvez faux. Il prédisoit la

(12) Autor primæ Vitæ Innocentii VI, *apud* Vitas Paparum Avenionensium.

pas proprement d'être Prophête, mais d'avoir obtenu de Dieu la connoissance des secrets de l'Apocalypse, & des autres Prophéties de l'Ecriture. Voiez dans la Remarque A le Passage de Froissard. On a fait beaucoup d'attention à l'Apologue qu'il emploia pour faire comprendre que les mêmes Princes, qui avoient enrichi l'Eglise Romaine, la rameneroient à son ancienne pauvreté (*D*). Il composa plusieurs Livres (*E*), dont il n'y a qu'une partie qui ait été imprimée. Vous en trouverez deux dans l'*Appendix* du *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum* (*F*). On assûre (*b*) qu'il étoit grand Théologien & bon Philosophe. Je ne sai s'il mourut en prison; mais je croi que ceux qui disent qu'on le fit brûler se trompent (*G*). Jaques Fodera rapporte qu'il fut enterré à Villefranche au Diocese de Lion dans le Couvent de son Ordre (*c*). Raynaldus, qui a tâché de se prévaloir d'une Prophétie de ce Moine, a été réfuté fort solidement par Monsr. Baluze (*H*).

(*b*) Trithem. de Scriptor. Eccles.

(*c*) Jacob. Fodera, *in* Histor. Provinciæ Sancti Bonaventuræ, *p.* 318, 321, *apud* Baluzium Not. ad Vitas Paparum Avenionensium, *pag.* 943.

RORA-

la désolation totale du Clergé, la venue d'un Ange qui en qualité de Vicaire de Jesus-Christ réformeroit toutes choses, & convertiroit tous les Infideles, une paix qui dureroit sur toute la Terre environ mille ans (13). Il faisoit entendre qu'on verroit bientôt toutes ces choses: il mentoit donc en deux manieres, car cela n'est arrivé, ni dans le Siecle où il vivoit, ni dans les suivans jusques à cette heure (14). Rapportons ce qui se lit dans un assez bon Chroniqueur. *Joannes de Rupescissa Minorum ordinis insignis Theologus tempestate hac prœter ea, quæ in sententiarum libros accurate docteque scripserat, in carcerem trusus multa de futuris tanquam Propheta scribere præsumpsit, videlicet de duobus Antichristis, & de ecclesiæ conciliatione & de conversione omnium gentium ad fidem Christi; & alia multa, quæ in januis adesse affirmabat. Et hæc a domino Jesu Christo sibi revelata fuisse contestabatur, quæ non modo non evenere, sed oppositum in omnibus fuisse constat. Hujusmodi autem pronosticatores multi ab initio decepti fuere. Quibus satius fuisset silere, quam talia temere loqui* (15).

(13) Spondanus, *ad Ann.* 1356, *num.* 20, *pag. m.* 540.

(14) *On écrit ceci au Mois d'Avril* 1701.

(15) Jacobus Philippus Bergomas, *ad ann.* 1375.

(*D*) *L'Apologue qu'il emploia pour faire comprendre que les mêmes Princes, qui avoient enrichi l'Eglise Romaine, la rameneroient à son ancienne pauvreté.*] Il s'en servit quand le Cardinal d'Arras, & le Cardinal d'Auxerre furent le voir en prison pour le censurer. Mr. du Plessis Mornai en tire une preuve des oppositions qui furent faites à l'Antechrist: voions comment il abrege le long récit de Froissard. „ La somme est; Qu'il seroit advenu de l'Eglise „ comme d'un oiseau fort beau, qui seroit né sans plu„ mes & ne pouvant voler estoit en danger de ne pas vi„ vre; Que les autres oiseaux en auroient eu pitié, l'au„ roient couvert de leurs plumes; les Rois & les Princes „ enrichi de leurs domaines, honoré outre mesure; Qu'il „ s'en seroit enorgueilli, se volant creu & pensant n'avoir „ plus besoin d'eux, se seroit mis à les becqueter & poin„ dre, à faire des querelles aux Empereurs & aux Prin„ ces; Que les oiseaux là dessus seroient resolus de re„ prendre leurs plumes, & ainsi retireroient les Princes „ leurs bienfaits & leurs Domaines, tant qu'il seroit con„ trainct de leur crier merci; l'Empereur & les autres „ Princes Chrestiens en danger de reprendre le tout, s'il „ retournoit à son orgueil (16)". Mr. du Plessis ajoûte que *de fait cest Apologue de l'oiseau a son fondement manifeste en l'Apocalypse, chap.* 17 *où il est dit* (*), Que les Rois bailleront leur puissance & authorité à la Beste *ou* Paillarde; *Mais viendront puis apres* à la haïr, & la rendront desolée, & mangeront sa chair, & la brusleront au feu. Wolfius a inséré dans son prémier Tome tous ces Passages de Froissard, & y a joint une figure de l'oiseau de l'Apologue (17). Notons que la Roquetaillade déclaroit que cet appauvrissement de l'Eglise *n'avoit longuement à tarder.* Il s'est bien trompé. Voiez Coeffeteau dans sa Réponse au Livre de Mr. du Plessis (18). On prophétise encore cela vers la fin du XVII Siecle.

(16) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 450.

(*) *Apoc. c.* 17. *v.* 13. *&* 16.

(17) Joh. Wolfius, Lectionum memorabil. & reconditarum *Centenar. XIV, pag. m.* 623 *& seq. Tomi I.*

(18) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'iniquité, *pag.* 1076.

(*E*) *Il composa plusieurs Livres.*] Outre ses Révélations on a de lui un Ouvrage *de consideratione quintæ essentiæ*, un *de familiatu philosophiæ*, un qui a pour Titre *Vade mecum in tribulatione*, & un Commentaire *super prophetiam Cyrilli eremitæ presbyteri.* Monsr. Baluze (19) parle de ce dernier Livre comme de l'un des Manuscrits de la Bibliotheque du Roi, & il dit qu'on trouve les autres en manuscrit dans celle de Mr. Colbert (20). Notez que l'Ouvrage *de consideratione quintæ essentiæ rerum omnium*, fut imprimé à Bâle l'an 1561 (21). On l'assûre dans l'Abrégé de Gesner (22), & l'on y débite par un abus de cent ans, que l'Auteur vivoit environ l'an 1240. J'ai cité ailleurs (23) Naudé qui a dit un mot de ce Livre de *Joannes de Rupescissa.* Il court sous le nom de ce Cordelier Apocalyptique un Ouvrage *de confectione veri lapidis philosophorum*, imprimé à Bâle l'an 1561.

(19) Baluz. Not. ad Vitas Paparum Avenion. *pag.* 1434.

(20) *Idem, ibid. p.* 942.

(21) *Le* Catalogue d'Oxford *marque l'Edition de Bâle* 1597.

(22) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag. m.* 492.

(23) *Dans la Rem.* (*E*), *de l'Article d'*ALBERT le Grand.

(*F*) ... *Vous en trouverez deux dans* l'Appendix *du* Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum.] C'est un Livre qui fut imprimé à Londres l'an 1690. L'Auteur de la Bibliotheque Universelle en parla fort amplement dans son Volume XIX (24). Voici ce qu'il dit touchant notre homme: „ (25) On a inséré ici deux Ouvrages de ce Moine, „ dont l'un est intitulé: *Copie de la Prophetie de Frere Jean „ de la Roque-taillade, de l'Ordre des Freres Mineurs de „ la Province de Guienne, Gardien de Rodez, & Avocat „ d'Orleans* (26), *prisonnier à Avignon la* 8 *année du „ Pontificat de Clement VI, dans la prison que l'on nom„ me Soldan; au mois de Novembre l'an de l'Incarnation „* MCCCXLIX. . . . (27) L'autre ouvrage de la Roque„ taillade est son *Vade-mecum in tribulatione.* Dans ce Li„ vre, qu'il nomme *librunculus*, il declare qu'il n'est pas „ Prophete, comme ceux qui avoient reçu des révélations „ immédiates de Dieu, & qui disoient, en les rapportant: „ *Ainsi a dit le Seigneur;* mais que Dieu lui avoit donné „ le talent de voir, par l'Ecriture, ce qui devoit arri„ ver (28). Il indique quelques-uns de ses livres, où il dit „ qu'il avoit marqué avec exactitude de certains évenemens, „ & il paroit qu'il a composé celui-ci l'an MCCCLVI. „ Ensuite il propose vingt explications de l'Apocalypse, „ qu'il nomme *intentiones.* Dans la premiére, il prédit „ que le Pape soumettra un jour toute la terre, qui le regar„ dera comme son Pasteur; prédiction bien contraire à cel„ le de nos Interpretes Protestans de l'Apocalypse, qui ne „ sont guere plus heureux que Frere Jean de la Roque-tail„ lade; & dont quelques-uns sont peut-être plus blâma„ bles, en ce qu'ils voudroient engager les Puissances à fai„ re des guerres sans fin, pour faire réussir leurs conjectu„ res. Notre Moine au moins, *non erat intentionis facien„ di guerras*, & ne vouloit se servir que des armes spirituel„ les; au lieu que quelques-uns de nos *Roque-taillades* „ d'aujourd'hui voudroient emploier la violence, pour obli„ ger *les consciences erronées* à faire profession de leurs sen„ timens, sens les croire".

(24) *Depuis la page* 331, *jusqu'à la page* 363.

(25) Bibliotheque Univers. *Tome XIX, pag.* 348.

(26) *Le Latin, pag.* 492. Appendicis Fasciculi, *porte*, Custodis Ruthenensis ac Causidici Aureliaci. *Ce dernier mot signifie d'*Aurillac *& non pas d'*Orleans. *Pour ce qui est de* Causidicus, *Il signifie quelque Charge qui répond à celle de Dom Procureur des Bénédictins ou des Chartreux; mais je ne sai pas le nom qu'on lui donne parmi les Moines Mendians. Ce n'est point, je pense, celui d'Avocat.*

(27) Biblioth. Univers. *Tom. XIX, pag.* 349.

(28) *Le second Continuateur de* Guillaume de Nangis, *cité par* Dacheri Spicileg. *Tom. XI, pag.* 822, *rapporte que ce Moine, consulté sur l'avenir par l'Archevêque de Toulouse l'an* 1356, *répondit*, Ego, sicut unus vilis & abhominabilis peccator, ea quæ dico, non dico de capite meo nec sum propheta, sed tantum per intelligentias Prophetarum. *Il répondit plusieurs choses dont la plûpart n'arrivérent pas. Voiez le Prologue du Sieur* Browne *dans l'*Appendix *du* Fasciculus Rerum expetendarum.

(*G*) *Je croi que ceux qui disent qu'on le fit brûler se trompent.*] „ Dient aucuns qu'il fut enfin bruslé (29)". Ces paroles sont de Mr. du Plessis, qui met en marge *Petrus Premonstratensis in Chronico quod inscribitur Biblia pauperum.* Mr. Baluze rejette cela, & dit (30) qu'il ne sait d'où César Nostradamus (31) a pris que ce Religieux fut brûlé publiquement à Avignon l'an 1362 par ordre du Pape. Les Passages de Froissard sont une réfutation solide de ce mensonge, quand on n'auroit pas le témoignage de ceux qui disent (32) que Rupescissa fut enterré à Ville-franche dans un Couvent où il avoit professé la Regle de saint François.

(*H*) *Raynaldus, qui a tâché de se prévaloir d'une Prophétie de ce Moine, a été réfuté solidement par Mr. Baluze.*] Il l'a appliquée à l'élection d'Urbain VI. *Odoricus Raynaldus an.* 1379 *n.* 12 *refert insigne, ut ille vocat, vaticinium viri religiosi Joannis è Rupescissa inventum inter monumenta Avenionensia, ex quo multum adjuvari putat causam Urbani* (33). La Prophétie porte (34) que le siege de Rome sera vacant dix-huit mois, & qu'au tems du Conclave il y aura un si grand combat entre les peuples & les tyrans d'Italie, & une si grande effusion de sang, qu'il semblera que la fin du Monde soit arrivée. Or par un juste jugement de Dieu on élira un Antipape suivant les suggestions d'un faussaire qui aura deux langues, *ad suggestionem unius bilinguis falsarii.* Ce faussaire n'est autre que le Cardinal d'Amiens, si l'on s'en rapporte à Raynaldus. Mais Monsr. Baluze montre deux choses (35); l'une que la Prophétie ne concerne point le tems où Urbain VI fut élu Pape; l'autre que si elle concernoit ce tems-là, elle seroit plus contraire à Urbain VI qu'au prétendu Antipape Clement VII. Il fait voir par le Commentaire de la Roquetaillade sur la Prophétie de Cyrille, que la vacance du siege papal pendant un an & demi se rapporte au tems que l'Antechrist paroitra. Or voici le caractere de ce tems-là, le Roi de France & le Roi d'Angleterre combattront alors les infideles dans l'Orient. Cela ne quadre en aucune sorte au tems du Schisme d'Urbain VI, & de Clement VII. Notez que ce Cordelier avoue que l'Antipape sera élu au deshonneur de Jesus-Christ, & du vrai Pontife (36), & que l'Antechrist soutiendra la cause de l'Antipape. *Illud scandalum erit majus quia Antichristus partem Antipapæ sustinebit* (37). Il résulte de là manifestement qu'il ne tenoit point le Pape pour l'Antechrist.

(29) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 450. (30) Baluzius, Notis ad Vitas Paparum Avenion. *pag.* 942. (31) Cæsar Nostradamus, *in* Historia Provinciæ, *pag.* 411. (32) Jacobus Fodera, *apud* Baluzium, *ibid.* (33) Baluz. *ibid. pag.* 1160, 1161. (34) *Voiez Mr.* Baluze, *ibid.* (35) *Idem, ibidem, & pag.* 1459. (36) *In contumeliam Christi & veri Pontificis.* Joh. de Rupescissa, *apud* Balux. *pag.* 1161. (37) *Idem, apud eundem, pag.* 1459.

RORARIUS (JERÔME) Nonce de Clement VII à la Cour de Ferdinand Roi de Hongrie (*a*), a composé un Ouvrage qui mérite d'être lu. Il entreprend d'y montrer, non seulement que les bêtes sont des animaux raisonnables; mais aussi qu'elles se servent de la Raison mieux que l'homme. L'occasion qui l'engagea à faire ce Livre est curieuse & tout-à-fait singuliere. Il s'étoit trouvé dans une conversation, où un savant homme avoit dit que Charles-Quint n'égaloit pas les Othons, ni Frideric Barberousse. Il n'en falut pas davantage pour faire conclure à Rorarius, que les bêtes sont plus raisonnables que l'homme, & tout aussi-tôt il se mit à composer un Traité sur ce sujet (*A*). Ce fut au tems que Charles-Quint faisoit la guerre à la ligue de Smalcalde. Ce Livre n'est pas mal écrit, & il contient quantité de faits singuliers sur l'industrie des bêtes, & sur la malice de l'homme. Ceux qui concernent l'habileté des animaux embarrassent tout à la fois les Sectateurs de Monsr. Des Cartes, & les Sectateurs d'Aristote (*B*): ceux-là nient que les bêtes aient une ame; ceux-ci soutiennent qu'elles en ont une douée de sentiment, & de mémoire, & de passions, mais non pas de raison. C'est dommage que le sentiment de Mr. Des Cartes soit si difficile à soutenir, & si éloigné de la vraisemblance; car il est d'ailleurs très-avantageux à la vraie foi (*C*), & c'est l'unique raison qui empêche quelques per-

(*a*) Rorarius, quod animalia bruta ratione utantur melius homine, *Libr. I, pag.* 57 *Edition. Amsteld.* 1654.

(*A*) *Il se mit à composer un Traité sur ce sujet.*] Il y a deux Epitres Dédicatoires à la tête de cet Ouvrage: l'une à l'Evêque d'Arras datée du 1 de Mars 1547, l'autre au Cardinal Christophle Madruce Evêque de Trente. Cet Ecrit demeura enseveli près de cent ans dans les ténébres des Bibliotheques. Enfin Naudé le fit imprimer en France, & le dédia à Mrs. du Puy. Son Epitre Dédicatoire est datée de Paris le 9 d'Avril 1645. On l'a réimprimé en Hollande plus d'une fois (1). Je ne sai pourquoi on l'a mis parmi les Livres de Médecine dans le *Lindenius renovatus*. Je suis sûr qu'on m'accusera de me munir quelquefois de preuves sans nécessité; mais on auroit tort de le prétendre à l'égard de ce que j'ai avancé touchant le motif de cet Ouvrage de Rorarius. Si je ne citois ses propres paroles, on auroit lieu de penser que j'ai feint l'idée d'un Ecrivain chimérique pour divertir mon Lecteur; car que peut-on voir de plus grotesque, qu'un homme qui ne prend la plume pour mettre le Genre humain au dessous des bêtes, que parce qu'un Savant trouve mauvais que l'Empereur Charles-Quint aspire à la Monachie universelle sans avoir les qualitez d'un Othon le Grand, ou d'un Frideric Barberousse? Il est donc très-nécessaire que je prouve ce que j'ai dit là-dessus. *Eram, illustrissime Princeps,* (c'est Rorarius qui parle) *paucis ante diebus, ubi de Cæsare sermo habebatur; & fuit doctissimus alioqui vir, qui diceret, nescire quo odore olens Christianum orbem ditionis suæ facere niteretur. Haberet in se saltem quo cum Othonibus, aut Federico Ænobarbo conferri posset. Movit (fateor) mihi stomachum, dignum immortalitate Principem illis postponi: qui licet insignes fuerint, si tamen in unum omnes congerantur, hujus magnitudini non sufficiant. Itaque in mentem mihi venit animalia bruta sæpe ratione uti melius homine, idque duobus libellis ostendi* (2). Il ne s'est pas contenté d'une seule déclaration: il avoit déja marqué ceci dans une autre Epitre Dédicatoire. *Scripseram libellos duos, in quibus ostenderam animalia bruta sæpe ratione uti meliùs homine; idque feceram, ut quorundam impudentiam, anne potiùs dementiam retunderem: qui maximi omnium Imperatorum Caroli Quinti splendorem intueri non valent* (3). Lisez le reste de cette Epitre, vous y trouverez un homme prévenu en faveur de Charles-Quint, & un grand flateur. Bien d'autres gens lui ressembloient, & lui ressemblent.

(1) *Je me sers de l'Edit. d'Amsterdam* 1654 *in* 12.

(2) Rorarius, Epist. dedicat. ad Madrutium Cardinalem.

(3) *Idem*, Epist. dedicat. ad Episcopum Atrebatensem.

(*B*) *Les faits concernant l'habileté des animaux embarrassent tout à la fois les Sectateurs de . . . Des Cartes & . . . d'Aristote.*] Cela ne demande point de preuve à l'égard des Cartésiens: il n'y a personne qui ne connoisse qu'il est difficile d'expliquer, comment de pures machines peuvent faire ce que font les animaux. Prouvons donc seulement que le Péripatétisme se trouve dans un embarras extrême, quand il faut donner raison de leur conduite. Tout Péripatéticien, qui entend dire que les bêtes ne sont que des automates, objecte d'abord qu'un chien battu, pour s'être jetté sur un plat de viande, n'y touche plus quand il voit son Maitre le menaçant d'un bâton. Mais pour faire voir que ce phénomene ne sauroit être expliqué par celui qui le propose, il suffit de dire que si l'action de ce chien est accompagnée de connoissance, il faut nécessairement que le chien raisonne: il faut qu'il compare le présent avec le passé, & qu'il en tire une conclusion: il faut qu'il se souvienne & des coups qu'on lui a donnez, & pourquoi il les a reçus: il faut qu'il connoisse que s'il se ruoit sur le plat de viande qui frappe ses sens, il feroit la même action pour laquelle on l'a battu; & qu'il conclue que pour éviter de nouveaux coups de bâton, il doit s'abstenir de cette viande. N'est-ce pas un véritable raisonnement? Pouvez-vous expliquer ce fait par la simple supposition d'une ame qui sent, mais sans réfléchir sur ses actes, mais sans réminiscence, mais sans comparer deux idées, mais sans tirer nulle conclusion? Examinez bien les exemples que l'on compile (4), & que l'on objecte aux Cartesiens, vous trouverez qu'ils prouvent trop; car ils prouvent que les bêtes comparent la fin avec les moiens, & qu'elles préférent en quelques rencontres l'honnête à l'utile, en un mot qu'elles se conduisent par les regles de l'équité, & de la reconnoissance. Rorarius dit qu'il y a eu des chevaux qui ont refusé de couvrir leur mere, ou qui l'aiant fait sans le savoir, trompez par les artifices d'un valet, se sont jettez dans un précipice, après avoir eu connoissance de ce qui s'étoit passé. *Testantur litterarum monumenta, fuisse gregis custodem, qui equum ut matrem iniret, nunquam inducere potuerit; & quoniam ambo eximia specie erant, fraude tamen illusisse, velatis oculis, ne matrem videret; detracto postmodum operimento, & agnito cum matre concubitu, periisse perrupta, & se patrati sceleris reum persuadedisse. Maris hæc virtus! alibi fœminæ, siquidem in Reatino agro equa lacerato priùs auriga, qui flagitii auctor fuerat, eundem exitum habuit* (5). Ce qu'il dit, & ce que d'autres rapportent, de l'ardeur avec laquelle quelques chiens ont travaillé à procurer un bon secours à leur maître, à vanger sa mort, &c. sont des choses absolument inexplicables selon l'Hypothese des Aristotéliciens. Ainsi toute leur Dispute contre les Disciples de Mr. Des Cartes est une peine perdue; on n'a besoin que de l'adresse dont Pereira se servit. Vous reconnoissez, disoit-il à ses Adversaires (6), que les animaux font plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame raisonnable, & que néanmoins leur ame n'est point raisonnable. Pourquoi donc me défendez-vous de soutenir qu'ils font plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame sensitive, sans que leur ame soit sensitive? Je ne m'étonne pas que Mr. Des Cartes ni ses Sectateurs ne se soient pas prévalus de l'endroit du Code de Justinien, où il est dit que les bêtes sont incapables de faire une injure, vu qu'elles ne sentent point (7). Il est manifeste que le mot *sensus* dans cette Loi se doit prendre pour dessein & intelligence.

(4) *Voiez dans* Lipse, Epist. L Centur. I Miscellan. *plusieurs actions surprenantes des Elephant. Cette Lettre est un Commentaire par exemples sur les paroles de* Pline *qui seront citées dans la Remarque* (*D*). *Voiez touchant les Chevaux le même* Lipse, Cent. III ad Belgas, Epist. LVI, *& touchant les Chiens* Cent. I ad Belg. Epist. XLIV.

(5) Rorarius, *Libr. II, pag.* 75.

(6) *Voiez l'Article* PEREIRA, *Citat.* (55).

(7) Nec enim potest animal injuria fecisse quod sensu caret. *Voiez* Grotius, Flor. Sparsf. ad Jus Justinianeum, *pag.* 124 *Edit. Amstel.* 1643 *in* 12.

(C) *Le sentiment de Mr. Des Cartes . . . est très-avantageux à la vraie foi.*] Ce qui porte les Cartésiens à dire que les bêtes sont des automates, est que selon eux toute matiere est incapable de penser. Ils ne se contentent pas de dire qu'il n'y a que les substances spirituelles qui puissent faire des réfléxions, & enchainer une longue suite de raisonnemens, ils soutiennent que toute pensée, soit qu'on la nomme réfléxion, méditation, progrès du principe à la conséquence; soit qu'on la nomme sensation, imagination, instinct; est d'une telle nature, que la matiere la plus subtile & la plus parfaite en est incapable, & qu'elle ne peut se trouver que dans les substances incorporelles. Par ce principe il n'y a point d'homme qui ne se puisse convaincre de l'immortalité de son ame: chacun sait qu'il pense, & par conséquent, s'il raisonne à la Cartésienne, il ne peut douter qu'entant qu'il pense il ne soit distinct du corps: d'où il s'ensuit qu'à cet égard il est immortel; car la mortalité des créatures ne consiste qu'en ce qu'elles sont composées de plusieurs parties de matiere, qui se séparent les unes des autres. Voilà un grand avantage pour la Religion; mais il sera presque impossible de le garder par des raisons philosophiques, si l'on accorde que les bêtes ont une ame matérielle qui périt avec le corps; une ame, dis-je, dont les sensations & les desirs sont la cause des actions qu'on leur voit faire. Voiez la Remarque (F). Les utilitez théologiques du dogme de Mr. Des Cartes touchant les bêtes automates ne se bornent pas à cela: elles se répandent sur plusieurs principes importans que l'on ne sauroit soutenir avec quelque force, dès qu'on admet dans les bêtes l'ame sensitive. Si St. Augustin a soutenu ces principes, quoi qu'il reconnût cette espece d'ame dans les bêtes; & s'il ne s'est pas mal trouvé de la liaison de ces deux choses, il a été plus heureux que sage. *Des principes qu'il a soigneusement examinez & fortement établis, il suit manifestement* que les bêtes n'ont point d'ame, *ainsi que le fait voir Ambroise Victor* (8) *dans son sixiéme volume de la Philosophie Chretienne* (9). L'Auteur, qui me fournit ces paroles, suppose que *ce saint Docteur* sachant *trop bien distinguer l'ame du corps, pour penser qu'il y avoit des ames corporelles*, admettoit une ame spirituelle dans les bêtes (10). Or voici l'échantillon qu'il nous donne des principes que saint Augustin soutenoit, & qui sont incompatibles avec cette ame des bêtes. *Quelques-uns de ces principes de St. Augustin sont, que ce qui n'a jamais peché ne peut point souffrir de mal; or selon lui-même la douleur est le plus grand des maux, & les bêtes en souffrent. Que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble; or selon lui l'ame des bêtes est spirituelle & plus noble que les corps, & neanmoins elles n'ont point d'autre fin que les corps. Que ce qui est spirituel est immortel, & l'ame de bêtes quoi que spirituelle est sujette à la mort. Il y a bien d'autres semblables principes dans les ouvrages de St. Augustin, dont on peut conclure que les bêtes n'ont point d'ame spirituelle telle qu'il l'admet en elles* (11). Je ne suis pas trop persuadé que St. Augustin ait cru que l'ame des bêtes est une substance incorporelle;

(8) *C'est un faux Nom que s'est donné un Pere de l'Oratoire.*

(9) Mallebranche, Eclaircissemens sur le VI Livre de la Recherche de la Verite, *pag. m.*380, 381.

(10) *Il est certain, quoi qu'en dise le P.* Mallebranche, *que St. Augustin a cru que l'ame des bêtes étoit sensitive & corporelle.* Vita brutorum, *dit-il dans le IV Chap. de la Connoissance de la veritable vie, est* spiritus vitalis constans de aëre & sanguine animalis, sed sensibilis, memoriam habens, intellectu carens, cum carne moriens, in aëra evanescens. *Voiez aussi le Chap.* XXIII de, Spiritu & Anima.

(11) Mallebranche, Eclaircissement, &c. *pag.* 381 *à la marge.*

personnes de s'en départir. Il n'est point sujet aux conséquences très-dangereuses de l'opinion ordinaire. Il y a long-tems qu'on a soutenu que l'ame des bêtes est raisonnable *(D)*, Les

porelle; mais quoi qu'il en soit, le second principe, qu'on nous donne ici en exemple, est incompatible avec l'opinion de ce grand Docteur; car ce qui connoit est plus noble que ce qui ne connoit point: or pour le moins St. Augustin attribuoit du sentiment à l'ame des bêtes; il la croioit donc beaucoup plus noble que le corps; il soutenoit donc d'un côté que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble: & de l'autre, que l'ame des bêtes, plus noble que leur corps, n'avoit d'autre fin que leur corps. Cela, direz-vous, importe peu à la Religion. Vous vous trompez, répondra-t-on; car toutes les preuves du péché originel empruntées des maladies & de la mort, à quoi les petits enfans sont assujettis, tombent par terre dès que vous supposerez que les bêtes sentent: elles sont sujettes & à la douleur & à la mort; elles n'ont pourtant jamais péché. Ainsi vous raisonnez mal quand vous dites, *les petits enfans endurent du mal, & meurent: ils sont donc criminels*; car vous supposez un faux principe, & démenti par la condition des bêtes, savoir *que ce qui n'a jamais peché ne peut point souffrir de mal*. C'est néanmoins un principe de la derniere évidence: il coule nécessairement des idées que nous avons de la justice & de la bonté de Dieu; il est conforme à l'ordre immuable, à cet ordre dont nous concevons clairement que Dieu ne s'écarte pas. L'ame des bêtes confond cet ordre, & renverse ces idées si distinctes: il faut donc demeurer d'accord que les automates de Monsr. Des Cartes favorisent extrêmement les principes selon lesquels nous jugeons de l'être infini, & par lesquels nous soutenons l'Orthodoxie. Lisez ce qui suit.

„ On intéressa d'abord la Religion dans cette cause „ (12), par l'espérance que les Anti-Cartésiens conçurent „ de ruiner par là les machines de Mr. Descartes; mais on „ ne sçauroit assez dire le bien qui en est venu aux Sectateurs de ce Philosophe. Car ils croyent avoir montré „ qu'en donnant aux bêtes une ame capable de connoissance, on ruine toutes les preuves naturelles de l'immortalité de notre ame. Ils ont fait voir que leur sentiment n'avoit point de plus opiniâtres ennemis que les „ Impies, & que les Epicuriens, & qu'on ne sçauroit „ faire plus de dépit à ces méchans Philosophes, qu'en „ les desarmant de toutes les fausses raisons, qu'ils empruntent de l'ame des bêtes, pour conclure qu'il n'y a „ entre elles & nous, que la différence du plus au moins. „ C'est une chose assurée, qu'il n'y a point de gens qui „ affectent *plus* que les *Impies*, d'approcher les bêtes de „ la perfection de l'homme. Voilà comment la Secte de „ Mr. Descartes a mis la Religion dans ses intérêts. Mais „ elle ne s'est pas contentée de cette raison. Elle s'est „ élevée jusques à la nature de Dieu pour y chercher des „ argumens invincibles contre la connoissance des bêtes, „ & on peut dire qu'elle y en a trouvé d'assez bons. „ L'Auteur de la Récherche de la verité en a répandu le „ plan dans quelques endroits de ses Ouvrages. Le P. Poisson de l'Oratoire a traité à fond de celui qui est fondé „ sur ce principe de St. Augustin, *que Dieu étant juste, la misere est une preuve nécessaire du péché*, d'où il s'ensuit „ que les bêtes n'ayant point peché, ne sont point sujettes à „ la misère; or elles y seroient sujettes, si elles avoient du „ sentiment; donc elles n'ont point de sentiment (13)". Vous trouverez à la suite de ces paroles l'Extrait d'un Livre (14) où l'on montre que si les bêtes ont une ame connoissante, *il s'ensuit*, 1, *que Dieu ne s'aime point lui-même*; 2, *qu'il n'est point constant*; 3, *qu'il est cruel & injuste* (15). Il ne s'aimeroit point lui-même; car il eût créé *des ames capables de connoissance & d'amour, sans les obliger à l'aimer & à le connoître*: il les eût créées pour être dans l'état du péché; & par conséquent il les auroit dispensées de la Loi de l'ordre, qui est pourtant la Loi souveraine & indispensable. L'état du peché est de s'arrêter aux créatures comme à sa derniere fin: c'est ce que font les ames des bêtes selon l'opinion commune. Selon la même opinion ces ames retournent dans le néant dès que les bêtes cessent de vivre; où est donc la constance de Dieu? Il crée des ames, & il les anéantit bientôt. Il n'en use pas de même à l'égard de la matiere, il ne la détruit jamais; il conserve donc les substances moins parfaites, & détruit les plus parfaites. Cela est-il d'un agent sage? L'ame des bêtes n'a point péché, & cependant elle est sujette à la douleur & à la misere; elle est soumise à tous les desirs déréglez de la créature qui a péché. De quelle maniere traitons-nous les bêtes? nous les faisons s'entredéchirer pour notre plaisir; nous les égorgeons pour nous nourrir; nous fouillons dans leurs entrailles pendant leur vie, afin de satisfaire notre curiosité, & nous faisons tout cela en conséquence de l'empire que Dieu nous donne sur les bêtes. Quel desordre que la créature innocente soit assujettie à tous les caprices de la créature criminelle! Il n'y a point de Casuiste qui croie qu'on péche en faisant combattre des taureaux contre des dogues, &c. & en se servant de mille ruses & de mille violences à la chasse, & à la pêche, pour détruire les animaux, ou en se divertissant à tuer des mouches comme faisoit Domitien. N'y a-t-il pas de la cruauté & de l'injustice à soumettre l'ame innocente à tant de malheurs? On se délivre de toutes ces difficultez par le dogme de Mr. Des Cartes. Je m'en vais donner la Liste de quelques Ouvrages qui ont été publiez en faveur de ce sentiment.

Une Préface de Monsr. Schuyl: elle est à la tête de sa Traduction Latine de l'Homme de Mr. Des Cartes. Un Traité d'Antoine le Grand (16), *De carentia sensus & cognitionis in brutis*. Une Lettre de Mr. de Cordemoi *à un savant Religieux de la Compagnie* de Jesus, imprimée l'an 1668 (17). Le Traité de l'Ame des Bêtes qui fut imprimé à Lion l'an 1676, & dont un Prêtre d'Ambrun nommé Dilly est l'Auteur. Les Entretiens sur la Philosophie par Mr. Rohault. Les Notes du Pere Poisson sur la Méthode de Mr. Des Cartes. Le *Brutum Cartesianum* d'Arnoldus Geulincx. C'est un Ouvrage posthume qui fut publié l'an 1688, par Mr. Langenhert, bon Cartésien, mais non pas sur ce qui concerne l'ame des bêtes (18), quoi qu'il ait mis en forme géométrique les raisons qui prouvent que les bêtes ne sentent point. Plusieurs Sectateurs de Monsr. Des Cartes en sont logez là; ils l'abandonnent quant au dogme des automates. Mr. Craanen Professeur en Philosophie, & puis en Médecine à Leide, a été un grand zélateur de ce Philosophe, jusques à souffrir pour lui, & ce qui est peut-être plus admirable, jusques à ne vouloir pas l'abandonner à l'égard du dogme de la glande pinéale; mais il se moquoit de ceux qui disent que les bêtes ne sentent pas. Mr. Regis l'un des plus célèbres Cartésiens qui soient aujourd'hui n'est pas allé si avant; il s'est contenté de dire que *quelque panchant qu'il puisse avoir à donner aux bêtes une ame distincte du corps, il aime mieux suspendre son jugement à cet égard* (19). On pourroit mettre le Livre du Pere Pardies sur la connoissance des bêtes parmi ceux qui ont été faits pour l'opinion de Monsr. Des Cartes; car on y trouve les raisons des Cartésiens proposées très-fortement, & réfutées très-foiblement. Je crois néanmoins qu'il ne se négligea point dans la II Partie de son Ouvrage, & qu'il y fit tout ce qu'il put pour soutenir l'ancienne opinion; mais aiant fait aussi tout ce qu'il pouvoit pour représenter fidélement le beau côté de la nouvelle, il a donné lieu à quelques-uns de soupçonner qu'il n'avoit pas eu un véritable dessein de combattre Mr. Des Cartes. Rapportons le jugement d'un de ses Confreres: *Il n'y a rien de plus séduisant que les expositions que fait le Pere Pardies dans son Livre intitulé*, De la connoissance des bestes, *où mettant le Cartésianisme dans toute sa force sur ce point, il va presque jusqu'à convaincre ses lecteurs que non seulement il n'est point besoin d'ame pour marcher, pour boire, pour manger, pour se plaindre, mais encore pour parler, & pour parler aussi long-tems que le fait un Prédicateur dans un sermon d'une heure, ou un Avocat dans un long plaidoyer. Ce Livre a fait passer son Auteur parmi les Péripatéticiens pour un Prévaricateur, qui étoit Cartésien dans l'ame, quelque application qu'il ait apportée à réfuter le Cartésianisme dans la seconde partie de son Livre, & à défendre l'ancienne Philosophie sur le chapitre de l'ame des bestes* (20).

(D) Il y a long-tems qu'on a soutenu que l'ame des bêtes est raisonnable.] Tout ce que j'aurois pu dire sur cette matiere auroit été répandu dans les Remarques de l'Article PERERIRA, si je n'avois voulu éviter d'être trop prolixe en cet endroit-là. Nous pouvons compter Straton & Enesideme parmi ceux qui ont soutenu que l'ame des bêtes est raisonnable; car ils enseignoient que le sentiment ne peut subsister sans l'entendement. (21) *Idem esse* αἴσθησιν, καὶ διανοίαν (*), *sensum & cogitationem, opinio fuit tum Stratonis Physici, qui Theophrasti auditor* (†) *fuit; tum Ænesidemi, qui* (‡) *in Pyrrhonia introductionem conscripsit. De utroque testis nobis Sextus Empiricus adversus Mathematicos* (‡). Vossius sans doute eût cité ici Plutarque, s'il se fût souvenu de ce Passage. Καίτοι Στράτωνός γε τοῦ φυσικοῦ λόγος ἐςὶν, ἀποδεικνύων ὡς οὐδ᾽ αἰσθάνεσθαι τοπαράπαν ἄνευ τοῦ νοεῖν ὑπάρχει. *Stratonis etiam Physici exstat oratio, qua sine intelligentia sentiri omnino nihil posse demonstrat* (22). On prétend que Parmenide, Empedocle, Democrite, & Anaxagoras enseignoient que toutes les bêtes sont douées d'intelligence. *Ab hac opinione qua bestiæ sensus creduntur expertes, ad alteram venio: secundum quam, ut Sextus Empericus* (††) *ait*, οὐδὲν ἐςὶ ζῶον ἄλογον, ἀλλὰ καὶ νοῦ, καὶ ἐπιςήμης δεκτικά ἐςι πάντα, nullum est animal rationis expers, sed omnia sunt intelligentiæ, & scientiæ capacia. *Hanc sententiam Parmenidi, Empedocli, & Democrito, tribuit Stobæus in Eclogis Physicis* (‡‡). *Anaxagoras quoque interdum in hanc opinionem inclinavit; teste Aristotele lib.* 1 *de anima cap.* 11 (‡‡): *ubi agnoscit quidem, non uno loco dicere, mentem esse ejus caussam, quod rectè, & pulcbrè se habet: sed addit, alibi tradere*, τὸν νοῦν εἶναι τὸν αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζώοις, καὶ μεγάλοις, καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις, καὶ ἀτιμοτέροις. Idem esse mentem, & animam: mentem enim omnibus inesse animalibus, tam parvis, quam magnis; tam vilioribus, quam honestioribus (23). Je laisse là l'opinion qui a été si commune dans l'Antiquité, que les corps vivans contenoient une ame qui étoit une portion de l'ame du Monde. Je conviens que la suite naturelle de ce dogme est de dire que l'ame des bêtes est de la même nature que celle de l'homme; mais cela ne prouve pas que les bêtes soient raison-

(12) *C'est-à-dire dans la Dispute contre Des Cartes touchant l'Ame des Bêtes.*

(13) Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1684, *pag.* 26, 27.

(14) *Intitulé*, La Bête transformée en machine. *L'Auteur s'appelle* Darmanson.

(15) Nouv. de la Républ. des Lettres, *Mars* 1684, *pag.* 28.

(16) *Voiez touchant cet Auteur le Livre* de Scriptis Adespotis *de* Deckherus, *pag.* 321, 327, *Edit.* 1686. *Dans l'une des* Lettres de Mr. Arnauld au Pere Mallebranche, *il y a qu'Antoine le* Grand *est un Religieux de saint François.*

(17) *Cette Lettre parut anonyme: mais j'apprens de Mr.* Baillet, Vie de Des Cartes, *Tom. II, pag.* 544, *que Monsr.* de Cordemoi *en est l'Auteur.*

(18) *Voiez le* Journal de Leipsic, *Novembre* 1688, *pag.* 614.

(19) Pierre Sylvain Regis, Systême de Philosophie, *Livr. VII, Part. II, pag.* 126 *du V Tome Edition de Lion* 1691 *in* 12.

(20) Suite du Voiage du Monde de Des Cartes, *pag.* 9 *&* 10 *Edition d'Amsterd.* 1696.

(21) Vossius, de origine & progressu Idololatriæ, *Libr. III, Cap. XLI, init. pag. m.* 938, 939.

(*) *Sensus & cogitatio mentis.*

(†) *Laert. lib.* 5. *sive in Stratone.*

(‡) *Laert. in Pyrrho.*

(‡) *Cap. de homine, sive pag.* 201. *edit. Aurelian.*

(22) Plutarch. de solertia Animalium, *pag.* 961, *A.*

(††) *Pyrrhoniarum Hypotypos. lib.* 2. *c.* 5.

(‡‡) *Pag.* 93. *edit. Plantin.* (‡‡) *Cant.* 14. (23) Vossius, de origine & progressu Idololatriæ, *Libr. III, Cap. XLI, init. pag. m.* 940.

Les Philosophes de l'Ecole se trompent fort si, en rejettant cela, ils se persuadent qu'ils éviteront les

raisonnables actuellement: car on pourroit soutenir que les portions de l'ame du Monde qui sont unies à certains corps perdent la force de raisonner; & puis que les partisans de l'ame du Monde n'enseignoient pas que l'ame des plantes fût raisonnable, il faloit qu'ils crussent que leur doctrine n'étoit point un engagement à soutenir que les bêtes raisonnassent. Ne parlons donc point de cette opinion, quoi que Virgile l'ait alleguée comme le moien le plus capable d'expliquer tout ce qu'il venoit de dire des qualitez des abeilles.

His quidam signis, atque hæc exempla secuti,
Esse apibus partem divinæ mentis, & haustus
Æthereos dixêre: Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum:
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.
Scilicet huc reddi deinde, ac resoluta referri
Omnia: nec morti esse locum; sed viva volare
Sideris in numerum, atque alto succedere cœlo (24).

Il vaut mieux parler de Philon, qui fit un Livre où il soutenoit que les bêtes sont raisonnables, Περὶ τοῦ λόγον ἔχειν τὰ ἄλογα ζῶα, *de eo quod bruta animalia ratione sint prædita* (25). J'ai parlé ailleurs (26) du sentiment de Galien, mais en voici une preuve plus précise. *An animantia quæ dicuntur bruta, prorsus expertia sint rationis, nondum satis liquet. Fortassis enim, tametsi non habeant eam Rationem, quæ juxta vocem intelligitur, nobiscum communem, quam vocant enuntiativam; certe eam, quæ secundum Animam accipitur, quam Rationem appellant affectuum capacem, habent nobiscum communem, licet alia magis, alia minus* (27). Quoi que Lactance déclare en quelques endroits que Dieu n'a point accordé aux bêtes la faculté raisonnable (28), il ne laisse pas de soutenir dans le Traité *de ira Dei*, qu'excepté la Religion il n'y a rien en quoi les bêtes n'imitent les hommes, & ne participent aux avantages de l'espece humaine. La différence n'est que du plus au moins. *Solus* (homo) *sapientia instructus est ut religionem solus intelligat, & hæc est hominis atque mutorum vel præcipua, vel sola distantia, nam cætera quæ videntur hominis esse propria, etsi non sint talia in mutis, tamen similia videri possunt. . . . . Quid tam proprium homini quam ratio, & providentia futuri? Atqui sunt animalia, quæ latibulis suis diversos, & plures exitus pandant; ut si quod periculum inciderit, fuga pateat obsessis; quod non facerent, nisi inesset illis intelligentia, & cogitatio. Alia provident in futurum* (29). Il ne faut pas croire pour cela qu'il ait prétendu que l'ame des bêtes est spirituelle & immortelle; car en ce tems-là on ne voioit pas clairement la liaison qui se trouve entre la pensée, & la spiritualité. Arnobe n'enseigne-t-il pas clairement que l'ame humaine est mortelle de sa nature, qu'elle périra totalement dans les enfers par l'activité des tourmens, & qu'elle ne durera toûjours dans le Paradis que par une pure grace de Dieu? Ne soutient-il pas qu'une nature immortelle & non composée est incapable de sentir de la douleur? Il en sentoit, il ne croioit donc pas que son ame fût un être spirituel, immatériel, immortel. *Homo prudentiæ non pravæ*, dit-il (30) en parlant de Platon, *& examinis judiciique perpensi, rem inenodabilem suscipit, ut cum animas dicat immortales, perpetuas, & corporali soliditate privatas, puniri eas dicat tamen, & doloris afficiat sensu. Quis autem hominum non videt, quod sit immortale, quod simplex, nullum posse dolorem admittere? quod autem sentiat dolorem immortalitatem habere non posse? Nec tamen ejus auctoritas plurimum à veritate declinat. . . . . Non est absone suspicatus jaci eas in flumina torrentia flammarum globis, & cœnosis voraginibus tetra. Jaciuntur enim, & ad nihilum redactæ, interitionis perpetuæ frustratione vanescunt. Sunt enim mediæ qualitatis, sicut Christo auctore compertum est, & interire quæ possint Deum si ignoraverint, vitæ & ab exitio liberari, si ad ejus se minas atque indulgentias applicarint.* Il réfute les Platoniciens sur ce qu'ils disoient que l'ame de l'homme est d'une origine celeste, qu'elle est immortelle, & incorporelle (31); il les réfute, dis-je, entre autres raisons par celle-ci, c'est qu'il n'y a presque point de différence entre notre ame & celle des bêtes. *Vultis tumore deposito, cogitationibus tacitis pervidere animantia nos esse, aut consimilia cæteris, aut non plurima differitate distantia? Quid est enim, quod nos ab eorum indicet similitudine discrepare? vel quæ in nobis eminentia tanta est, ut animantium numero dedignemur adscribi* (32)? Il examine les prééminences de l'homme sur les animaux, & il prétend faire voir que c'est peu de chose; il assûre nommément que les hommes ne surpassent pas les bêtes en raison. *Sed rationales nos sumus, & intelligentia vincimus genus omne mutorum. Crederem istud verissimè dici, si cum ratione & consilio cuncti homines viverent, servarent officiorum tenorem, abstinerent ab illicitis sese, negotia turpia non adirent, neque quisquam pravitate consilii, atque ignorantiæ cæcitate contraria sibimet atque inimica deposceret. Vellem tamen scire quænam sit hæc ratio, per quam sumus potiores animalium generibus cunctis: quia nobis domicilia fecimus, quibus possimus hyemalia frigora, & æstatis flagrantias evitare? Quid? animantia cætera hujus rei providentiam non habent* (33)? Nous pouvons donc mettre Arnobe entre ceux qui ont enseigné que l'ame des bêtes est raisonnable. C'est de lui sans doute que Lactance avoit appris à n'établir d'autre différence entre elles & l'homme, que celle du culte de Dieu. Il s'est trouvé des

(24) Virgil. Georg. *Libr. IV, Vers.* 219.

(25) Euseb. Histor. Ecclesf. *Libr. II, Cap. XVIII, pag. m.* 59.

(26) *Dans l'Article* PEREIRA, *Citat.* (58).

(27) Galenus, *in* Exhortat. ad Art. lib. stud. *initio apud* Ant. le Grand de carentia sensus, *pag.* 10.

(28) *Cæteris animantibus quoniam rationalem istam vitam non attribuit.* Lactant. de opificio Dei, *Cap. II, pag. m.* 574.

(29) *Idem*, de ira Dei, *Cap. VII, pag.* 529.

(30) Arnobius, adversus Gentes, *Libr. II, pag. m.* 52.

(31) *Nihil est quod nos fallat, nihil quod nobis polliceatur spes cassas, id quod nobis à quibusdam dicitur viris, immoderato opinione sublatis, animas immortales esse, Deo, rerum ac principi gradu proximas dignitatis, genitore illo ac patre prolatas, divinas, sapientes, doctas, neque ulla corporis attrectatione contiguas.* Idem, ibid. *pag.* 53.

(32) *Idem, ibid. pag.* 54.

(33) *Idem, ibid. pag.* 55.

Philosophes qui ont envié à l'homme ce privilege; car ils ont dit que les animaux avoient une Religion. Xenocrate le Carthaginois ne nioit pas que Dieu ne leur fût connu: Democrite a dû croire la même chose, s'il a raisonné conséquemment: c'est du moins la prétention de Clement d'Alexandrie. Καθόλου γ' οὖν τὴν περὶ τοῦ Θείου ἔννοιαν Ξενοκράτης ὁ Καρχηδόνιος οὐκ ἀπελπίζει, καὶ ἐν τοῖς ἀλόγοις ζώοις· Δημόκριτος δὲ, κἂν μὴ θέλῃ, ὁμολογήσει διὰ τὴν ἀκολουθίαν τῶν δογμάτων· τὰ γὰρ αὐτὰ πεποίηκεν εἴδωλα τοῖς ἀνθρώποις προσπίπτοντα, καὶ τοῖς ἀλόγοις ζώοις ἀπὸ τῆς θείας οὐσίας. *Ut summatim quidem dicam, Xenocrates Carthaginiensis non spem omnium abjicit, quin etiam in rationis expertibus animantibus sit Dei notitia. Democritus autem, etsi nolit, confitebitur per dogmatum consequentiam: fecit enim easdem imagines in homines incurrentes, & in animantes rationis expertes, ex divina essentia* (34). Pline met la Religion entre les vertus morales des éléphans. *Maximum est elephas*, dit-il (35), *proximumque humanis sensibus: quippe intellectus illis sermonis patrii, & imperiorum obedientia, officiorumque, quæ didicere, memoria: amoris, & gloriæ voluptas: imo vero, (quæ etiam in homine rara,) probitas, prudentia, æquitas: religio quoque siderum, Solisque ac Lunæ veneratio. Auctores sunt, in Mauritaniæ saltibus ad quendam amnem, cui nomen est Amilo, nitescente Luna nova, greges eorum descendere: ibique se purificantes solenniter aqua circumspergi, atque ita salutato sidere in silvas reverti, vitulorum fatigatos præ se ferentes. Alienæ quoque religionis intellectu, creduntur maria transituri non ante naves conscendere, quam invitati rectoris jurejurando de reditu. Visique sunt fessi ægritudine, (quando & illas moles infestant morbi) herbas supini in cœlum jacientes, veluti tellure precibus allegata.* Dion rapporte une partie de ces choses (36). Pourroit-on croire que les Disciples de Platon ôtassent aux bêtes le raisonnement, eux qui trouvoient si probable qu'elles étoient immortelles à l'égard de l'ame, comme l'observe Paganinus Gaudentius? *Quod si dicas apud Platonicos solas animas rationales esse immortales, respondebit Alcinous non esse id prorsus exploratum. Nam postquam dixit animas rationales secundum Platonem esse immortales, mox subjungit* (*): Utrum verò & irrationales, ambiguum esse videtur: *& quamvis ipse sentiat esse probabile eas esse mortales, indicat tamen id inter Platonicos non fuisse certum* (37). Je ne dis rien de Salomon qui semble dire formellement (38) que l'ame de l'homme & celle des bêtes sont d'une même nature; car il ne faut point prendre ses paroles au pied de la lettre, il faut leur donner un meilleur sens (39): mais il nous sera fort permis de croire que plusieurs Rabins ont donné aux bêtes l'ame raisonnable.

SENTIMENT de quelques Rabins sur l'Ame des Bêtes.

Le fameux Maimonides a cru sans doute qu'elles raisonnent; car il leur attribue une espece de franc arbitre. Mr. Arnauld a raison de lui objecter qu'il s'ensuit de là qu'elles peuvent être punies, ou récompensées, après la mort. Si je rapporte un peu au long ce qui précede cette Réflexion de Mr. Arnauld, c'est à cause de certains faits qui nous apprennent l'opinion de quelques Juifs sur les animaux. Ce grand Rabin *explique cinq opinions touchant la providence qui sont toutes, à ce qu'il croit, aussi anciennes que les Prophetes* (40). La quatrieme de ces opinions étendoit à tout la providence de Dieu, & ne nioit pas le libre arbitre de l'homme (41). Maimonides objecte plusieurs inconvéniens aux Sectateurs de cette opinion: *Ils disoient que c'étoit un Ouvrage de la sagesse de Dieu, de ce qu'il y avoit des hommes qui sans avoir peché naissoient avec beaucoup de defauts, & qu'il étoit meilleur d'être ainsi que de n'être point.* Nous ne comprenons pas, dit ce Docteur Juif, *quelle bonté il peut y avoir en cela, sed nos istam bonitatem non intelligimus* (42). „ Quand on leur demandoit „ quelle justice il y avoit dans la mort des bêtes, quel pe-„ ché elles avoient commis, & pourquoy Dieu vouloit, „ puis que sa providence s'étendoit à tout, qu'un Rat inno-„ cent fût dechiré par un Chat, ils repondoient, que Dieu „ l'avoit ainsi ordonné, mais qu'il recompenseroit ce Rat „ dans le siecle à venir. Cela estoit fort ridicule de vou-„ loir qu'il y eust un paradis pour les bêtes. Mais ce Rab-„ bin donne luy-mesme un peu de lieu à cette réverie, „ quand il attribue une volonté aux animaux irraisonnables, „ aussi-bien qu'aux hommes. *Omnia pariter animantia ir-„ rationalia moventur voluntate sua.* Car s'ils avoient une „ volonté, on auroit peine à dire pourquoi ils ne seroient „ pas capables de bien & de mal, de punition & de recom-„ pense (43).

Les Sociniens ne vont pas si loin que Maimonides; ils ne donnent point aux bêtes une volonté proprement dite, ni un franc arbitre proprement dit; ils ne les font pas susceptibles de la vertu & du vice, ni des peines & des récompenses proprement parlant. Ils disent néanmoins que la raison, la liberté, & la vertu se trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles se rendent dignes de peine, & de récompense, en quelque façon. Si l'on ne veut pas m'en croire, qu'on lise un peu le Passage que je vais copier. *Quia homo inter animantia solus ratione proprie dicta præditus est, in illum etiam solum tum voluntas, tum virtus & vitium, tum denique præmium & pœna cadit. In bruta tamen animalia cadit aliquid singulis istorum analogum, in ea præsertim, quæ sunt perfectiora, & disciplinæ alicujus capaciora. Est enim in illis primum aliqua facultas rationi respondens, quam nonnulli rationem inferiorem vocant, qua non de rebus modo jucundis, ac utilibus quodam-*

(34) Clem. Alexandr. Strom. *Libr. V, pag.* 590, C.

(35) Plin. *Libr. VIII, Cap. I, init.*

(36) Dio, *Libr. XXXIX, pag.* 120.

(*) Cap. 25.

(37) Pagan. Gaudentius, de transmigratione Pythagor. *pag.* 76.

(38) *Au Chap. III de l'Ecclésiaste.*

(39) *Voiez le Chap. IX & X du Livre intitulé*, Traité de Religion contre les Athées, les Deïstes, & les nouveaux Pyrrhoniens, *imprimé à Paris* 1677.

(40) Arnauld, Réflexions sur le Systême du P. Malebranche, *Livr. I, Chap. XIII, pag.* 241. *Il cite le Chap. XVII de la II Partie du* More Nevochim, Doctor perplexorum, *de* Maimonides.

(41) Arnauld, *là-même, p.* 245.

(42) *Là-même, pag.* 246.

(43) *Là-même.*

les suites fâcheuses de l'opinion qui donne aux bêtes l'ame sensitive (*E*). Ces Messieurs ne manquent ni de distinctions, ni d'exceptions, ni de hardiesse à décider que les actes de cette ame ne passent

quodammodo ratiocinantur, & de ratione illorum adipiscendorum dispiciunt; sed etiam viam sibi à Deo præscriptam, seu rectam quandam vivendi rationem naturæ suæ consentaneam, quæ honestati analoga est, agnoscunt. Inde sequitur facultas altera, voluntati quodam modo respondens, in qua nonnihil est libertatis. Hinc aliquid etiam virtuti & vitio simile, seu rectè & pravè factum: quorum illud est, cum bruta naturæ suæ ductum sequuntur, hoc cum à naturali via exorbitant. Unde tandem etiam aliquid præmio aut pœnæ, & huic quidem maximè simile. Unde bestias etiam à Deo punitas (44), *aut pœnas certas lege illis constitutas, cernimus: qua de re legatur Socinus in Anti-Puccio. Quemadmodum ergo rationem humanam* κατ' ἐξοχὴν; *& propriè hoc nomine appellamus, & brutis eam adimimus (dicimus enim irrationalia seu ratione carentia) ita & cætera omnia. Rursus quemadmodum impropriè & per analogiam rationem brutis tribuimus, ita & cætera omnia* (45). Je ne sai si Guillaume de Paris, l'un des grands Génies de son Siecle, a pu se défendre d'aller un peu au delà de ce sentiment; car on veut qu'il ait enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & l'on ne demeure pas d'accord qu'il ait jamais retracté ce dogme (46). Voiez la citation 48 de cette page.

Pour venir aux Modernes, j'observerai que Valla (47), & Antoine Cittadin (48), ont reconnu de la raison dans les animaux. Etienne Pasquier a composé une belle Lettre sur cette opinion. Cette Lettre est la I du dixieme Livre. *Montagne s'est déclaré* pour ce sentiment, & l'a soutenu avec tant de soin, qu'il semble qu'il ait voulu que l'Apologie de Raimond Sebon fût en partie celle des bêtes. Charron l'a suivi en cela, comme en plusieurs autres choses. Un Médecin de la Rochelle (49), aiant écrit contre Charron, fut réfuté à son tour par l'une des meilleures plumes qui aient écrit en François sur des matieres de Philosophie. Je parle de Mr. de la Chambre, Médecin de Mr. Seguier Chancelier de France. Le Médecin de la Rochelle repliqua (50); son Antagoniste en fit autant, & intitula son Ouvrage, *Traité de la Connoissance des Animaux, où tout ce qui a été dit pour & contre le raisonnement des bêtes est examiné.* J'observe en passant qu'Isaac Vossius estime qu'à l'égard du langage, la condition des animaux est beaucoup meilleure que la nôtre, vu qu'ils se communiquent plus promtement, & peut-être plus heureusement leurs pensées que nous ne faisons (51). Un Allemand le critique là-dessus (52). On verra le sentiment de Sennert dans les Remarques (*D*) & (*E*) de son Article: j'y nommerai quelques Modernes qui ont cru que l'ame des bêtes est un esprit.

(*E*) *Les suites fâcheuses de l'opinion qui donne aux bêtes l'ame sensitive.*] Rien n'est plus divertissant que de voir avec quelle autorité les Scholastiques s'ingerent de donner des bornes à la connoissance des bêtes. Ils veulent qu'elles ne connoissent que les objets singuliers & matériels, & qu'elles n'aiment que l'utile & l'agréable; qu'elles ne puissent reflêchir sur leurs sentimens & sur leurs desirs, ni conclure une chose d'une autre. On diroit qu'ils ont fouillé plus heureusement dans les facultez & dans les actes de l'ame des bêtes, que les plus experts Anatomistes dans les entrailles des chiens. Leur témérité est si grande, que quand même le hazard auroit voulu qu'ils trouvassent la vérité, ils seroient indignes de louange, & même d'excuse. Mais donnons quartier là-dessus; accordons-leur tout ce qu'ils supposent; qu'en esperent-ils? S'imaginent-ils que par ce moien ils obtiendront d'une personne qui sait raisonner, qu'on doit convenir que l'ame de l'homme n'est pas de la même espece que celle des bêtes? Cette prétention est chimérique. Il est évident à quiconque sait juger des choses, que toute substance qui a quelque sentiment, sait qu'elle sent; & il ne seroit pas plus absurde de soutenir que l'ame de l'homme connoit actuellement un objet sans connoitre qu'elle le connoit, qu'il est absurde de dire que l'ame d'un chien voit un oiseau, sans voir qu'elle le voit. Cela montre que tous les actes des facultez sensitives sont de leur nature & par leur essence réfléxifs sur eux-mêmes. Le Pere Maignan, qui malgré toutes ses lumieres a croupi dans les erreurs & dans la crasse de l'Ecole à l'égard de l'ame des bêtes, avoue pourtant que pour sentir une chose, il faut connoitre le sentiment que l'on en a. *Id quod vocamus sentire*, dit-il, *non est sine cognitione ejus rei quæ dicitur sensibilis: cum autem nihil externum sit per se sensibile; sed tantum per suam actionem; adeoque actio ejus sit primario sensibilis: & cum insuper nos non dicamur alicujus agentis actionem sentire, si ea dum in nobis fit, omnino lateat nos; consequenter id quod vocamus sentire, non est sine cognitione actionis, quæ fit in nobis sentientibus; imo quia sentire nihil aliud ex parte sentientis dicit, præter eam cognitionem; consequens est ipsum sentire, quatenus se tenet ex parte sentientis, consistere in eo quod est agnoscere se pati, quod coincidit cum eo quod est agnoscere actionem in se receptam, seu passionem suam* (53). Il faut donc dire que la mémoire des bêtes est un acte qui les fait ressouvenir du passé, & qui leur apprend qu'elles s'en souviennent. Comment donc ose-t-on dire qu'elles n'ont pas le pouvoir de réflêchir sur leurs pensées, ni de tirer une conséquence? Mais encore un coup ne disputons point sur cela; permettons à ces Philosophes de bâtir très-mal leurs suppositions: servons-nous uniquement de ce qu'ils enseignent. Ils disent que l'ame des bêtes apperçoit tous les objets des cinq sens externes; qu'elle juge qu'entre ces objets il y en a qui lui conviennent, & d'autres qui lui sont nuisibles, & qu'en conséquence de ce jugement elle desire ceux qui lui conviennent, & abhorre les autres: & que pour jouïr de l'objet qu'elle souhaite, elle transporte ses organes au lieu où il est, & qu'afin de fuir l'objet qu'elle abhorre, elle éloigne ses organes du lieu où il est. Je conclus de tout cela que si elle ne produit point d'autres actes aussi nobles que ceux de notre ame, ce n'est point sa faute, ou qu'elle soit d'une nature moins parfaite que l'ame de l'homme; c'est seulement que les organes qu'elle anime ne ressemblent point aux nôtres. Je demande à ces Messieurs s'ils trouveroient bon qu'on dît que l'ame d'un homme est d'une autre espece à l'âge de trente-cinq ans, qu'à l'âge d'un mois; ou que l'ame d'un phrénétique, d'un hébété, d'un vieillard qui tombe en enfance, n'est pas substantiellement aussi parfaite que l'ame d'un habile homme. Ils rejetteroient sans doute cette pensée comme une erreur très-grossiere, & ils feroient bien; car il est sûr que la même ame, qui dans les enfans ne fait que sentir, médite & raisonne d'une maniere solide dans un homme fait; & que la même ame, qui fait admirer sa raison & son esprit dans un grand homme, ne feroit que radoter dans un vieillard, qu'extravaguer dans un fou, que sentir dans un enfant. On seroit dans une erreur crasse, si l'on prétendoit que l'ame de l'homme n'est susceptible que des pensées qui nous sont connues. Il y a une infinité de sensations, & de passions, & d'idées dont cette ame est très-capable, quoi qu'elle n'en soit jamais affectée pendant cette vie: si on l'unissoit à des organes différens des nôtres, elle penseroit autrement qu'elle ne fait aujourd'hui; & ses modifications pourroient être beaucoup plus nobles que celles que nous éprouvons. S'il y avoit des substances qui dans des corps organisez eussent une suite de sensations, & d'autres pensées beaucoup plus sublimes que les nôtres, pourroit-on dire qu'elles sont d'une nature plus parfaite que notre ame? Non sans doute; car si notre ame étoit transportée dans ces corps-là, elle y auroit cette même suite de sensations, & d'autres pensées beaucoup plus sublimes que les nôtres. Il est aisé d'appliquer ceci à l'ame des bêtes. On nous avoue qu'elle sent les corps, qu'elle les discerne, qu'elle en souhaite quelques-uns, qu'elle en abhorre quelques autres. C'est assez; elle est donc une substance qui pense, elle est donc capable de la pensée en général: elle peut donc recevoir toutes sortes de pensées, elle peut donc raisonner, elle peut connoitre le bien honnête, les Universaux, les Axiômes de Métaphysique, les Regles de la Morale, &c; car comme de ce que la cire peut recevoir la figure d'un cachet, il s'ensuit manifestement qu'elle est susceptible de la figure de tout cachet; il faut dire aussi que dès qu'une ame est capable d'une pensée, elle est capable de toute pensée. Il seroit absurde de faire ce raisonnement, *Ce morceau de cire n'a reçu l'empreinte que de trois ou quatre cachets, donc il ne peut pas recevoir l'empreinte de mille cachets. Ce morceau d'étain n'a jamais été une assiete, donc il ne peut pas être une assiete, & il est d'une autre nature que cette assiete d'étain que je voi là.* On ne raisonne pas mieux quand on assûre, *L'ame du chien n'a jamais eu que des sensations, &c. donc elle n'est point capable des idées de morale, ni des notions de metaphysique.* D'où vient qu'un morceau de cire porte l'image du Prince, & qu'un autre ne la porte pas? C'est à cause du cachet qui a été appliqué sur l'un, & non pas sur l'autre. Ce morceau d'étain, qui ne fut jamais une assiete, le sera dès que vous le jetterez dans le moule d'une assiete. Jettez de même cette ame de bête dans le moule des idées universelles, & des notions des Arts & des Sciences, je veux dire unissez-la à un corps humain bien choisi, ce sera l'ame d'un habile homme, & non plus celle d'une bête.

On voit donc que les Philosophes de l'Ecole sont hors d'état de prouver que l'ame de l'homme, & l'ame des bêtes soient de différente nature. Qu'ils disent & qu'ils repetent mille & mille fois, *celle de l'homme raisonne, & connoit les Universaux, & le bien honnête; celle des animaux ne connoit rien de tout cela:* nous leur répondrons, *ces differences ne sont que des accidens, & ne sont point une marque d'une distinction specifique entre des sujets. Aristote & Ciceron à l'âge d'un an n'avoient point eu de pensées plus sublimes que celles d'un chien, & s'ils eussent vécu dans l'enfance* 30 *ou* 40 *ans, les pensées de leur ame n'eussent été que des sensations, & de petites passions de jeu, & de gourmandise; c'est donc par accident qu'ils ont surpassé les bêtes, c'est à cause que les organes dont leurs pensées dependoient ont aquis telles & telles modifications, à quoi les organes des bêtes ne parviennent pas. L'ame d'un chien dans les organes d'Aristote, ou de Ciceron, n'eût pas manqué d'aquerir toutes les lumieres de ces deux grands hommes.*

Cette conséquence-ci est très-fausse, une telle ame ne raisonne pas, & ne connoit pas les Universaux, donc elle est d'une nature différente de l'ame d'un grand Philosophe;

(44) *Voiez ci-dessous, Citat.* (60) *ce que je cite de* Franzius. *Vous y trouverez où Dieu ordonne que les Bêtes soient punies.*

(45) Joan. Crellius, Ethicæ Christianæ *Libr. II, Cap. I, pag. m.* 65, 66.

(46) *Dans les petites Dissertations qui sont au commencement du II Tome de ses Oeuvres, à l'Edition de* 1674, on dispute s'il est vrai qu'il ait retracté l'opinion qu'on l'accusoit d'avoir avancée, touchant la spiritualité de l'ame des bêtes, où l'on la compare avec l'opinion de Descartes, & celle des Philosophes qui ont particulierement traité cette question. *Journ. des Savans du* 18 *Janv.* 1677, *pag. m.* 23.

(47) Valla, Dial. *Cap. IX, apud* Vossium de orig. & progr. Idol. *Libr. III, Cap. XLI, pag.* 940.

(48) In Libr. I, Post. Analyt. *Cap. III, apud eumd. ibidem.*

(49) Chanet, *dans ses* Considérations sur Charron.

(50) *Sa Replique est intitulée*, De l'instinct & de la connoissance des Animaux, *à la Rochelle* 1646 *in* 8.

(51) Isaacus Vossius, de Poëmatum cantu & viribus rithmi, *pag.* 65.

(52) Joh. Cyprianus, *in* Historiæ Animalium Continuatione, *p.* 20.

(53) Emanuel Maignan, Philosophia naturæ, *Cap. XXIV, num.* 1, *pag. m.* 527. *Voiez aussi* Cassaire de Toulouse, Atomi Peripateticæ, *Tom. IV, pag.* 70, *où il rapporte en abrégé la définition du Pere* Maignan, *& celle-ci de* Casserius, Sensus est objecti in organo formaliter suscepti dignotio, *& les approuve.*

paſſent jamais certaines bornes qu'ils leur preſcrivent: mais tout ce verbiage confus & impénétrable ne ſert de rien pour établir une différence ſpécifique entre l'ame humaine & celle-là (*F*),

&

phe; car ſi cette conſéquence étoit bonne, il faudroit dire que l'ame des petits enfans n'eſt pas de la même eſpece que celle des hommes faits. A quoi ſongez-vous donc, Philoſophes Péripatéticiens, lors que vous oſez prétendre que ſi l'ame des bêtes ne raiſonne pas, elle eſt ſubſtantiellement moins parfaite que les ames qui raiſonnent? Il faudroit prémiérement que vous prouvaſſiez que le défaut de raiſonnement dans les bêtes procede d'une imperfection réelle & intérieure de leur ame, & non pas des diſpoſitions organiques dont elle dépend. Mais c'eſt ce que vous ne ſauriez jamais prouver; car il eſt clair qu'un ſujet qui eſt capable des penſées que vous donnez à l'ame des animaux, eſt capable du raiſonnement, & de toute autre penſée: d'où il réſulte que s'il ne raiſonne pas actuellement, c'eſt à cauſe de certains obſtacles accidentels & externes, je veux dire à cauſe que le Créateur de toutes choſes a fixé chaque ame à une certaine ſuite de penſées, en la faiſant dépendre des mouvemens de certains corps. C'eſt ce qui fait auſſi que les enfans à la mammelle, les fous, & les phrénétiques ne raiſonnent pas.

On ne peut ſonger ſans horreur aux ſuites de cette doctrine, *l'ame de l'homme & l'ame des bêtes ne different point ſubſtantiellement, elles ſont de même eſpece, l'une acquiert plus de lumieres que l'autre, mais ce ne ſont que des avantages accidentels, & dependans d'une inſtitution arbitraire.* Cette doctrine coule néceſſairement & inévitablement de ce qui s'enſeigne dans les Ecoles ſur la connoiſſance des bêtes. Il s'enſuit de là que ſi leurs ames ſont matérielles & mortelles, les ames des hommes le ſont auſſi, & que ſi l'ame de l'homme eſt une ſubſtance ſpirituelle & immortelle, l'ame des bêtes l'eſt auſſi. Conſéquences horribles de quelque côté que l'on ſe tourne; car ſi pour éviter l'immortalité de l'ame des bêtes, on ſuppoſe que l'ame de l'homme meurt avec le corps, on renverſe la doctrine d'une autre vie, & l'on ſappe les fondemens de la Religion. Si pour conſerver à notre ame le privilege de l'immortalité, on l'étend ſur celle des bêtes, dans quels abîmes ſe trouvera-t-on? que ferons-nous de tant d'ames immortelles? y aura-t-il auſſi pour elles un Paradis & un Enfer? paſſeront-elles d'un corps à un autre? ſeront-elles anéanties à meſure que les bêtes meurent? Dieu créera-t-il inceſſamment une infinité d'eſprits, pour les replonger ſitôt après dans le néant? Combien y a-t-il d'inſectes qui ne vivent que peu de jours? Ne nous imaginons pas qu'il ſuffiſe de créer des ames pour les bêtes que nous connoiſſons. Celles que nous ne connoiſſons point ſont encore en plus grand nombre. Le microſcope nous en fait découvrir par milliers dans une goute de liqueur. On en decouvriroit bien d'autres, ſi l'on avoit des microſcopes plus parfaits. Et qu'on ne diſe pas que les inſectes ſont des machines; car on expliqueroit plutôt par cette Hypotheſe les actions des chiens, que les actions des fourmis & des abeilles. Il y a peut-être plus d'eſprit, & plus de raiſon, dans les animaux inviſibles, que dans les plus gros (54). Nous allons voir les vains efforts que fait l'Ecole, pour établir une différence ſpécifique entre l'ame de la bête & celle de l'homme.

(54) *Voiez les paroles de* Pline *citées dans l'Article* MENAGE, *Citation* (1).

(*F*) *Une différence ſpécifique entre l'ame humaine & celle des bêtes.*] Ils diſent que l'ame des bêtes eſt une forme matérielle, mais que l'ame de l'homme eſt un eſprit que Dieu crée immédiatement. Mais comment prouvent-ils cela? Je ſuppoſe qu'ils ne raiſonnent que ſur les principes de la Lumiere naturelle, ſans recourir à l'Ecriture ni aux dogmes de la Religion, & je leur demande une bonne preuve que l'ame des bêtes ſoit corporelle, & que la nôtre ne le ſoit pas. Ils m'allégueront la beauté & l'étendue des connoiſſances humaines, & la petiteſſe, la groſſiéreté, & l'obſcurité des connoiſſances animales; & ils concluront qu'un principe corporel ſera capable de produire les connoiſſances des bêtes, mais non pas les réfléxions, les raiſonnemens, les idées univerſelles, les idées de l'honnête, qui ſe trouvent dans l'ame de l'homme; & par conſéquent que cette ame doit être d'un ordre ſupérieur à la matiere, elle doit être un eſprit. Ne leur diſons plus qu'ils aſſûrent témérairement que l'ame des bêtes ne raiſonne pas, & qu'elle n'a point d'idée du bien honnête: renonçons à cette Objection; diſons ſeulement qu'il eſt mille fois plus difficile de voir un arbre, que de connoitre l'acte par lequel nous le voions; deſorte que ſi un principe matériel eſt capable de connoitre une infinité de choſes qui ſe paſſent au dehors, il ſera beaucoup plus capable de connoitre ſes propres penſées, de les comparer enſemble, & de les multiplier: ainſi les réfléxions, & les concluſions, & les abſtractions de l'homme ne démandent pas un principe plus noble que la matiere. Un fort habile Péripatéticien en tombe d'accord: laiſſons-le parler: ſon aveu ſera plus perſuaſif que mes Objections. „ Si une fois vous admettez que tout ce qui ſe paſſe de plus admirable dans „ les Beſtes, peut ſe faire par le moyen d'une ame materielle; ne viendrez-vous point bien-tôt à faire le pas, „ & à dire, que tout ce qui ſe paſſe en l'homme, peut ſe „ faire auſſi par le moyen d'une ame materielle? . . . . . . „ Si vous mettez une fois que les Beſtes ſans aucune ame „ ſpirituelle ſont capables de penſer, d'agir pour une fin, „ de prévoir le futur, de ſe reſſouvenir du paſſé, de profiter de l'expérience par la réfléxion particuliére qu'elles „ y font; pourquoi ne direz-vous pas que les hommes ſont „ capables d'exercer leurs fonctions ſans aucune ame ſpirituelle? Aprés tout, les operations des hommes ne ſont „ point autres que celles-là, que vous attribuez aux Beſtes: „ s'il y a de la difference, ce n'eſt que du plus & du moins; „ & ainſi tout ce que vous pourrez dire, ce ſera que l'ame de l'homme eſt plus parfaite que celle des Beſtes, „ parce qu'il ſe reſſouvient mieux qu'elles, qu'il penſe avec „ plus de réfléxion, & qu'il prévoit avec plus d'aſſûrance: „ mais enfin vous ne pourrez pas dire que leur ame ne ſoit „ toûjours materielle. Vous direz peut-être que dans l'homme il ſe trouve des operations qui ne ſçauroient convenir „ aux Beſtes, ni proceder d'autre principe que d'une ame „ ſpirituelle: & ces operations ſont les connoiſſances univerſelles; le raiſonnemant par lequel nous tirons une „ connoiſſance de l'autre; les idées que nous avons de l'infini & des choſes ſpirituelles, qui ne tombent point ſous „ les ſens: Mais ceux qui nient qu'il y ait aucune connoiſſance dans les Beſtes, ne nient pas pour cela que ces „ penſées & ces raiſonnemens ne ſoient en nous, puis que „ nous les expérimentons nous-mêmes: Ainſi ils ont toûjours le même droit que vous, de prouver l'exiſtence de „ l'ame raiſonnable. Mais d'ailleurs ils ajoûtent que toutes „ ces operations, que vous trouvez ſi extraordinaires, ne „ different que comme le plus & le moins des operations „ que vous attribuez aux Beſtes: & certainement il ſemble qu'agir pour une fin, profiter de l'expérience, prévoir l'avenir, (ce qui ſelon vous convient aux Beſtes) „ ne doit pas moins procéder d'un principe ſpirituel, que „ ce qui ſe trouve dans les hommes. Car enfin, qu'eſt-ce „ qu'une connoiſſance univerſelle, ſi non une connoiſſance qui convient à pluſieurs choſes ſemblables, comme „ le portrait d'un homme conviendroit à tous les viſages „ qui lui reſſembleroient? Qu'eſt-ce qu'un raiſonnement, „ ſi non une connoiſſance produite par une autre connoiſſance, comme nous voyons qu'un mouvement eſt „ produit ſouvent par un autre mouvement? Certes ſi „ l'on met une fois que la penſée, l'intention, & la réfléxion, peuvent provenir d'un corps animé par une „ forme materielle, il ſera bien difficile de prouver que „ le raiſonnement & les idées de l'homme ne ſçauroient „ provenir que d'un corps animé auſſi par une forme materielle (55)".

(55) Pardies, de la Connoiſſance des Bêtes, *num.* 49, *pag.* 100 *& ſuiv.*

Je prie tous mes Lecteurs de prendre garde à la malheureuſe ſituation où ſe trouvent les Scholaſtiques, par rapport au dogme de l'ame ſenſitive. Ils alleguent contre Des Cartes les actions les plus ſurprenantes des animaux, ils les choiſiſſent exprès pour le confondre plus à coup ſûr; mais après cela ils éprouvent qu'ils ſe ſont trop avancez, & qu'ils ont fourni des armes à leur Adverſaire, pour ruïner la différence ſpécifique qu'ils ſouhaitent d'établir entre notre ame & celle des animaux. Ils voudroient bien que l'on oubliât tous ces exemples de ruſe, de précaution, de docilité, de connoiſſance de l'avenir, qu'ils ont étalez avec tant de pompe afin de montrer que les bêtes ne ſont pas des automates: ils voudroient que l'on ne ſongeât qu'aux actions groſſieres d'un bœuf qui ne fait que paitre; mais il n'eſt plus tems d'exiger cela: on emploie ces mêmes exemples à les confondre, & à leur prouver que ſi une ame matérielle eſt capable de toutes ces choſes, elle pourra faire tout ce que l'ame de l'homme produit; il faudra ſeulement donner à l'ame des bêtes plus de degrez de rafinement; ne faut-il pas qu'on ſuppoſe que l'ame d'un chien ou d'un ſinge eſt moins groſſiere que l'ame d'un bœuf? En un mot, s'il n'y a qu'une ame ſpirituelle qui puiſſe produire les actions d'un gros lourdaut de paiſan, je vous ſoutiendrai qu'il n'y a qu'une ame ſpirituelle qui puiſſe produire les actions d'un ſinge: & ſi vous dites qu'un principe corporel eſt capable de produire tout ce que les ſinges ſont, je vous ſoutiendrai qu'un principe corporel pourra être cauſe de tout ce que ſont les gens ſtupides, & que pourvu que l'on ſubtiliſe la matiere, & qu'on la dégage de ce qui s'appelle terreſtreitez, phlegmes, &c. elle ſera cauſe de tout ce que ſont les habiles gens.

QUESTION ſur la liberté de l'Ame des Bêtes.

Il ſe trouve des Auteurs qui inſinuent que puis que l'ame de l'homme eſt douée de franc arbitre, & que celle des bêtes eſt deſtituée de liberté, il faut qu'il y ait entre elles une différence ſpécifique, que l'une ſoit un eſprit, & que l'autre ſoit corporelle. Le Jéſuite Théophile Raynaud publia en 1630 un petit Livre qu'il intitula *Calviniſmus Beſtiarum Religio* (56). Son principal but étoit de prouver que la doctrine des Dominicains réduit l'homme à la condition des bêtes, en le dépouillant du libre arbitre (57). *Præcipuè ex eo capite pronunciavit Catholicus, cenſendum eſſe, Calviniſmum eſſe religionem beſtiarum, quòd juxta placita Calviniana, homo redigatur in ordinem beſtiarum, & hominis gradu ac dignitate excidat. At quod ſolide probandum, duæ propoſitiones viſæ illi ſunt ſtabiliendæ. Una eſt, hominem in ratione hominis, conſtitui per libertatem. Altera eſt, libertatem everti per Calviniſmum* (58). Il ſuppoſe que le caractere de l'homme, je dis le caractere qui le diſtingue de la bête, eſt la liberté d'indifférence; car pour ce qui eſt de la

(56) *Voiez Mr.* Baillet, Vie de Des Cartes, *Tom. I, pag.* 224.

(57) *Il diſpute à la vérité contre* Calvin, *mais c'eſt afin de conclure contre les Dominicains, qu'il prétend être ſemblables à* Calvin *ſur ce Dogme, ce qu'il conclut contre* Calvin.

(58) Calviniſmus, Beſtiarum Religio, *Diatriba II, pag. m.* 25.

& il n'eſt gueres apparent qu'ils puiſſent jamais inventer une explication meilleure que ce qu'ils ont allégué juſques-ici. L'Auteur, qui a le mieux réfuté Mr. Des Cartes ſur l'ame des Bêtes, nous auroit fait beaucoup de plaiſir, s'il avoit pu nettoier le ſentiment ordinaire (G). Monſr. Leibniz, l'un

la liberté qui ne conſiſte que dans l'exemption de contrainte, ou dans la *ſpontaneïté*, aucun Scholaſtique ne peut nier qu'elle ne ſe trouve dans les animaux. Faiſons voir qu'il eſt très-faux qu'une ame douée du libre arbitre ſoit d'une autre eſpece qu'une ame qui ne le poſſede point. L'ame des enfans & celle des fous eſt deſtituée du libre arbitre, & cependant elles ſont de la même eſpece que l'ame la plus amplement pourvue de liberté. Joignez à cela que les partiſans de la liberté d'indifférence conviennent qu'elle ceſſera après cette vie, & néanmoins ils reconnoiſſent que l'ame de l'homme eſt ſur la terre la même ſubſtance que dans le Ciel, ou dans les Enfers. Il eſt donc viſible que la liberté d'indifférence n'eſt point un attribut eſſentiel de la créature, mais une conceſſion, ou une faveur accidentelle dont le Créateur la gratifie: & par conſéquent les ames, qui n'obtiennent pas cette conceſſion, ne ſont pas pour cela d'une autre eſpece que celles qui la reçoivent. C'eſt donc très-mal raiſonner que de ſe ſervir de cet Argument: l'ame des bêtes eſt deſtituée du franc arbitre, & l'ame de l'homme n'en eſt point deſtituée, donc l'ame des bêtes eſt matérielle, & l'ame de l'homme eſt ſpirituelle. Pouſſons plus avant, & diſons que ceux qui admettent l'ame ſenſitive, n'ont aucune bonne raiſon d'ôter aux bêtes la liberté. Ne diſent-ils pas qu'*elles ſont* cent choſes avec un plaiſir extrême, & qu'elles *s'y* portent en conſéquence du jugement qu'elles ont fait de l'utilité des objets, jugement qui a excité en elles l'envie de s'unir à ces objets? Si la liberté ne conſiſte que dans l'exemption de contrainte, & dans une *ſpontaneïté* qui ſoit précédée du diſcernement des objets, n'eſt-il pas abſurde de nier que les animaux ſoient libres? Un chien affamé n'a-t-il pas la force de s'abſtenir d'un morceau de viande, lors qu'il craint d'être battu s'il ne s'en abſtient? N'eſt-ce pas avoir la force d'agir & de n'agir pas? Son abſtinence vient ſans doute de ce qu'il compare ſa faim avec des coups de bâton, & qu'il les juge plus inſupportables que ne l'eſt ſa faim. Prenez garde à tous les actes humains que l'on attribue à la liberté d'Indifférence, vous trouverez que jamais l'homme ne les ſuſpend, ou ne choiſit l'un des deux contraires, que parce qu'aiant comparé le pour & le contre, il a trouvé ou plus de motifs de ſuſpenſion que d'action, ou plus de motifs de cette action, que de celle-là. *Faiſons* encore parler le Jéſuite qui a écrit contre les Carteſiens. „ *Il eſt mal-aiſé* de ſeparer ainſi le raiſonne„ ment d'avec la penſée: & *il eſt ce ſemble* bien facile de „ prouver, que dés lors qu'une ſubſtance eſt capable de „ penſer, elle eſt auſſi capable de raiſonner, qu'elle eſt „ pourvûe d'une volonté & d'un libre-arbitre, & en un „ mot, qu'elle eſt en état d'agir comme les hommes. Les „ anciens Philoſophes, & même les Peres de l'Egliſe, ont „ prouvé que nous avions un libre-arbitre par cét argument „ général, que tout ce qui eſt capable de connoître, peut „ connoître le bien & le mal, c'eſt à dire, ce qui luy eſt „ bon, ou ce qui luy eſt mauvais; que par conſequent, en „ conſidérant ces deux objets, il peut les comparer enſem„ ble, il peut déliberer, il peut ſe déterminer pour en choi„ ſir l'un à l'excluſion de l'autre, en quoy conſiſte l'uſage „ de notre liberté. Et cela eſt ſi vray, que la définition „ que nous retenons encore aujourd'huy de la liberté en gé„ néral, eſt celle-cy, *Facultas agendi cum ratione*, la fa„ culté d'agir avec connoiſſance de cauſe, ce *cum ratione* „ ſignifie cela (59)".

L'une des plus fortes preuves, que l'on apporte de la liberté de l'homme, eſt tirée de la punition des malfaiteurs. Toutes les Sociétez ſont convenues de les châtier exemplairement, & d'étendre même en certains cas ſur leurs cadavres une longue peine à la vue de tout le monde; on les prive de la ſépulture, & on les fait ſervir de ſpectacle ſur les roues & ſur les gibets. Si l'homme n'agiſſoit pas librement, ſi une néceſſité fatale & inévitable le determinoit à une certaine ſuite de penſées, le vol & le meurtre ne devroient pas être châtiez, & l'on ne pourroit eſpérer aucun fruit de la punition des coupables; car ceux qui verroient ſur une roue le cadavre d'un malfaiteur, ne ſeroient pas moins ſoumis qu'auparavant à cette force majeure qui les fait agir, ſans leur laiſſer aucun uſage de liberté. Cette preuve du libre arbitre n'eſt pas auſſi forte qu'elle le paroît; car encore que les hommes ſoient perſuadez que les machines ne ſentent point, ils ne laiſſent pas de leur donner cent coups de marteau, quand elles ſont détraquées, s'ils jugent qu'en applatiſſant une roue, ou une autre piece de fer, ils les remettront au train ordinaire. Ils ſeroient donc fuſtiger un coupeur de bourſe, quand même ils ſauroient qu'il n'a point de liberté, pourvu que l'expérience leur eût appris qu'en faiſant fouetter les gens, on les empêche de continuer certaines actions. Mais en tout cas ſi cette preuve du libre arbitre a quelque force, elle ſert manifeſtement à faire voir que les bêtes ne ſont pas deſtituées de liberté (60). On les châtie tous les jours, & on les corrige par-là de leurs défauts. Ochin au commencement de ſes Labyrinthes examine toutes les raiſons qui nous perſuadent que nous agiſſons librement; & il dit entre autres choſes contre celle qui eſt tirée de la punition des malfaiteurs, que ſi les Juges étoient aſſûrez qu'en faiſant pendre un cheval qui auroit tué un homme, & en le laiſſant pendu long-tems ſur les grands chemins, on empêcheroit les autres chevaux de faire du mal, ils ſe ſerviroient de ce ſupplice toutes les fois qu'un cheval auroit eſtropié ou tué quelqu'un, par ſes ruades ou par ſes morſures (61). Apparemment il ne ſavoit pas qu'on ſe ſert de ces ſpectacles en quelques païs, pour contenir dans leur devoir les bêtes féroces. Rorarius en a été témoin oculaire: il a vu deux loups pendus au gibet dans le païs de Juliers; & il obſerve que cela fait plus d'impreſſion ſur les autres loups, que la marque d'un fer chaud, & la perte des oreilles, &c., n'en fait ſur un voleur. Il dit auſſi qu'en Afrique l'on attache en croix quelques lions pour épouvanter les autres, & que l'on s'en trouve bien. *Solent in Africa crucifigere leones, ſi qui deprehendantur urbes obſidere, quod in ſenectâ faciunt: quoniam ad perſequendas feras vires non ſuppetunt; cujus pœnæ metu, licet urgeat fames, deſinunt: & nos ab Agrippina Colonia Duram verſus equitantes, in illa vaſta ſylva, vidimus duos caligatos lupos, non ſecus quam duos latrones furcæ ſuſpenſos: quo ſimilis pœnæ formidine à maleficio reliqui deterreantur. At inter homines quotidie reperiuntur, quibus ob admiſſa furta tergus virgis cæſum, abſciſſæ auriculæ, ſignatæ genæ, truncata altera manus, erutus oculus, nec adhuc à furtis ſe continere poſſunt, donec laqueus vitæ finis extiterit* (62).

(G) *S'il avoit pu nettoier le ſentiment ordinaire.*] On a fait beaucoup de cas, & avec beaucoup de raiſon, d'un Livre qui a pour Titre *Le Voyage du Monde de Des Cartes* (63). On y trouve de très-grandes difficultez propoſées agréablement & vivement aux Cartéſiens, & fort bien pouſſées. Celles qui concernent l'ame machinale des bêtes ſont, ce me ſemble, les meilleures qui ſe puſſent propoſer. L'Auteur avoue de bonne foi le peu d'adreſſe qu'eurent d'abord les Péripatéticiens, contre ce grand Paradoxe de Monſr. Des Cartes, & l'avantage que les Sectateurs de celui-ci en tirérent. Il ſe ſert habilement des conſéquences fâcheuſes qu'on peut inférer de ce Paradoxe; car il montre que les Argumens des Cartéſiens nous conduiſent à juger que les autres hommes ſont des machines. C'eſt peut-être l'endroit le plus foible de la place, & cela confirme une penſée très-judicieuſe que l'on peut avoir de la nature des connoiſſances humaines. Il ſemble que Dieu qui en eſt le diſtributeur agiſſe en pere commun de toutes les Sectes, c'eſt-à-dire qu'il ne veuille point ſouffrir qu'une Secte puiſſe pleinement triompher des autres, & les abîmer ſans reſſource. Une Secte terraſſée, miſe en déroute, n'en pouvant plus, trouve toûjours les moiens de ſe relever, dès qu'elle abandonne le parti de la défenſive, pour agir offenſivement par diverſion, & par rétorſion. Le combat des Sectes eſt toûjours ce que fut pendant quelque tems celui des Troïens & des Grecs, la nuit que Troie fut priſe (64): tour à tour elles ſe vainquent l'une l'autre, ſelon qu'elles changent les parades en riſpoſtes. Le Cartéſien n'a pas plutôt renverſé, ruïné, anéanti l'opinion des Scholaſtiques ſur l'ame des bêtes, qu'il éprouve qu'on peut le battre par ſes propres armes, & lui montrer qu'il prouve trop; & que s'il raiſonne conſéquemment il renoncera à des opinions, qu'il ne pourroit abandonner ſans s'expoſer au ridicule, & ſans admettre des abſurditez qui ſautent aux yeux; car où eſt l'homme qui oſeroit dire qu'il n'y a que lui qui penſe, & que tous les autres ſont des machines? Ne le regarderoit-on pas comme un perſonnage plus extravagant, que ceux qu'on enferme dans les petites maiſons, ou que l'on ſéqueſtre de toute ſociété humaine? Cette conſéquence du dogme Cartéſien eſt un fâcheux rabat-joie: elle eſt ſemblable aux pieds du pan; c'eſt une laideur qui mortifie la vanité que le brillant du plumage avoit inſpiré. Quoi qu'il en ſoit, il faut convenir que tout l'avantage du Pere Daniel contre l'opinion de Monſr. Des Cartes conſiſte dans les Objections qu'il a propoſées, & nullement dans les Réponſes qu'il a faites aux Objections des Cartéſiens. Il ne nie pas qu'ils n'embarraſſent étrangement par leurs Queſtions; mais il ſoutient qu'à leur tour ils ſont queſtionnez d'une maniere qui n'eſt pas moins embarraſſante, & que l'on peut faire *de bonnes repreſailles* (65). Vous chercheriez inutilement dans ſon Ecrit la ſolution des Difficultez Phyſiques, Morales, & Théologiques que l'on propoſe aux Péripatéticiens ſur l'ame des bêtes; il ſe contente de vous répondre que s'il y a là des choſes qu'on ne comprend point, il y en a auſſi de ſemblables dans l'Hypotheſe de Mr. Des Cartes. La définition de l'ame de la bête, *une ſubſtance capable de ſenſation*, c'eſt-à-dire, de voir, d'entendre, &c., eſt auſſi claire que la définition Cartéſienne de l'eſprit, *une ſubſtance qui penſe & qui raiſonne* (66). Ce ſont les paroles du P. Daniel: il les prouve enſuite auſſi bien qu'on puiſſe. Un peu auparavant il avoit dit (67) que l'ame des bêtes n'eſt ni matiere ni eſprit, mais *un être mitoyen entre les deux*, qui n'eſt pas *capable de raiſonnement ni de penſée, mais ſeulement de perception & de ſenſation*. S'il ne dit rien de meilleur, il s'en faut prendre, non pas à ſes lumieres, mais à la nature du ſujet.

Il me permettra de dire que ſon Hypotheſe eſt inſoutenable, & qu'elle ne peut réſoudre aucune difficulté. Ces deux termes, *matiere*, *eſprit*, ſemblent d'abord oppoſez d'une maniere à ſouffrir quelque milieu; mais quand on y regarde de près, on comprend qu'on peut les réduire à l'oppo-

(59) Pardies, de la Connoiſſance des Animaux, *num.* 52, *pag.* 104, 105. *Notez qu'il cite, pag.* 113, *l'exemple d'un Chien, qui avoit appris à* chanter ſa partie avec ſon maître. *Il cite*, Vide Horarium oratione peculiari de ratione brutor. *Il faloit citer*, Rorarius, quod animalia bruta utantur ratione melius homine. Lib. 1. pag. 2.

(60) *Notez bien cette Queſtion que* Franzius *ſe propoſe*, Hiſt. Animal. Sacra, *Parte I, Cap. II, pag. m.* 16. Quæri autem poſſet *an non ponenda ſit rationalis anima in brutis* .... cum *Geneſ.* 9. *v.* 5. Deus ipſe vindicare velit ſanguinem hominis in brutis, ſi quando effuderunt ſanguinem humanum. *Il cite auſſi* Exode XXI, *Verſ.* 28, & Levitique XX, *Verſ.* 15, 16, *où Dieu ordonne des peines contre les Bêtes.*

(61) *Je n'ai pas préſentement ſous ma main ce Livre d'O*chin, *je cite de mémoire ce qu'il dit; & peut-être que je ne rapporte pas préciſément la verſion de ſes paroles; mais je ſuis ſûr que je rapporte ſa penſée.*

(62) Rorarius, quod animalia bruta utantur ratione melius homine, *Libr. II, pag.* 109.

(63) *Le Pere* Daniel, *Jéſuite, paſſe pour l'Auteur de cet Ouvrage.*

(64) *Nec ſoli pœnas dant ſanguine Teucri: Quondam etiam victis redit in præcordia virtus, Victoreſque cadunt Danai.* Virgilius, Æneid. *Libr II, Verſ.* 366.

(65) Suite du Voiage du Monde de Des Cartes, *pag.* 75.

(66) *Là-même, pag.* 84.

(67) *Là-même, pag.* 82, 83.

l'un des plus grands Esprits de l'Europe, aiant bien connu ces difficultez, a fourni des ouvertures qui méritent d'être cultivées (*H*). J'en dirai quelque chose quand ce ne feroit qu'afin d'indiquer

l'opposition contradictoire. Pour cela il suffit de demander si la substance qui n'est ni corps ni esprit est étendue, ou non étendue. Si elle est étendue, on a grand tort de la distinguer de la matiere: si elle n'est pas étendue, je demande en vertu de quoi on la distingue de l'esprit; car elle convient avec l'esprit dans la notion de substance non étendue, & nous ne saurions comprendre que cette notion soit divisible en deux especes; vu que l'attribut spécifique, qu'on voudroit donner à l'une, ne nous paroitra jamais incompatible avec l'autre. Si Dieu peut joindre la pensée (68) avec un être non étendu, il la pourra joindre aussi avec un autre être non étendu, n'y aiant rien que l'étendue qui nous paroisse rendre la matiere incapable de pensée. Pour le moins nous concevons clairement qu'une substance non étendue qui peut sentir, est capable de raisonner; & par conséquent si l'ame des bêtes est une substance non étendue capable de sensation, elle est capable de raisonnement: elle est donc de la même espece que l'ame de l'homme; elle n'est donc pas une substance mitoienne entre le corps & l'esprit. Voici une Demande du P. Daniel. *Les Cartesiens nieront-ils la possibilité de cette espece d'être, capable uniquement de sensation? Et où est ce respect que leur maître a tasché de leur inspirer pour la toutepuissance d'un Dieu, qui peut faire, selon luy, qu'un triangle n'ait pas trois angles, & que deux & deux ne fassent pas quatre; & qui cependant n'auroit pû faire un être, qui n'eût que des sensations* (69)? Cette Question embarrasseroit un homme qui auroit fait vœu de ne s'écarter jamais de ce que Des Cartes a dit; mais on ne voit pas de Cartésiens qui s'imposent cet esclavage, & l'on est bien sûr que Mr. Des Cartes n'auroit osé assûrer sérieusement, que Dieu peut faire deux pieds de cire susceptibles de trois ou quatre figures, & incapables de toutes les autres. Qu'il ait cru là-dessus ceci ou cela, ses Disciples ne croiront jamais manquer au respect qui est dû à Dieu, s'ils disent qu'un *être capable uniquement de sensation*, n'est pas plus possible qu'un morceau (70) de cire, capable uniquement de la figure quarrée. Pour ce qui concerne *un être qui n'eût que des sensations*, ils le croiront très-possible, tout de même qu'il seroit possible qu'un certain morceau de matiere fût toûjours rond, si Dieu vouloit y empêcher éternellement la transposition des particules. N'en déplaise au Pere Daniel, il ne s'est pas apperçu qu'on donne le change quand on dit d'abord, *un être capable uniquement de sensation*, & puis *un être qui n'eût que des sensations*. La possibilité du prémier est inconcevable: celle du second est manifeste. Mais comme un morceau de cire, où Dieu empêcheroit incessamment la transposition des particules, seroit de la même espece qu'un morceau de cire, où le changement des extrémitez produiroit incessamment une nouvelle figure; disons aussi qu'une substance, que Dieu borneroit toûjours aux sensations, seroit de la même espece qu'une substance qui s'éleveroit jusques au raisonnement.

Il me reste à faire voir l'inutilité de l'Hypothese de ce Jésuite. I. On a besoin d'un Systême qui établisse la mortalité de l'ame des bêtes: or c'est ce qu'on ne trouve point dans un être mitoien entre le corps & l'esprit; car un tel être n'est point étendu: il est donc indivisible, il ne peut périr que par *annihilation*; les maladies, le feu, le fer, ne sauroient l'atteindre; il est donc à cet égard de même nature, & de même condition que les esprits, que l'ame de l'homme. II. Nous avons besoin d'un Systême qui établisse une différence spécifique entre l'ame de l'homme & l'ame des bêtes: or c'est ce que nous ne trouverons point par cet être mitoien; car si l'ame des bêtes n'étant ni corps ni esprit a néanmoins des sensations, l'ame de l'homme pourra fort bien raisonner, encore qu'elle ne soit ni corps ni esprit, mais un être mitoien entre les deux. Le passage de la privation du sentiment à la perception d'un arbre, & au discernement de cet arbre, est une action plus difficile que le passage de la sensation au raisonnement. III. Nous avons besoin d'un Systême qui donne raison de l'industrie surprenante des abeilles, des chiens, des singes, des éléphans; & vous nous venez donner une ame de bêtes qui n'a que des sensations, qui ne pense (71) point, qui ne raisonne point. Songez y bien, vous comprendrez qu'une telle ame ne suffit pas à l'explication des phénomenes. Le Pere Daniel l'avoue dans un autre endroit de son Ouvrage, où il paroit ne donner aux Péripatéticiens que l'avantage de la possession: car aprés avoir touché les difficultez du Cartésianisme par rapport aux bêtes, il ajoute (72): *Les Peripateticiens ont aussi leurs difficultez à resoudre, on n'en peut pas douter: mais fussent-elles encore plus grandes de beaucoup qu'elles ne sont, tandis que les Cartesiens n'auront rien de meilleur ni de plus intelligible à nous dire, il faut s'en tenir là, & raisonner sur ce point particulier, comme fit sur toute la Philosophie un grand Ministre d'Etat, il y a vingt-cinq ans. On luy conseilloit de ne point faire apprendre à son Fils aisné l'ancienne Philosophie, parce que, lui disoit-on, il n'y a dans cette Philosophie que des niaiseries & des folies. On m'a dit aussi, repondit-il, qu'il y a bien des fadaises & des chimeres dans la nouvelle; ainsi, continua-t-il, folie ancienne, folie nouvelle, je croy qu'ayant à choisir, il faut preferer l'ancienne à la nouvelle.* C'est ainsi peut-être que Nihusius raisonnoit (73).

(*H*) *Mr. Leibniz . . . . a fourni des ouvertures qui méritent d'être cultivées.*] Il approuve (74) le sentiment de quelques Modernes, que les animaux sont organisez dans la semence; & il croit d'ailleurs (75) que la matiere toute seule ne peut pas constituer de veritable unité, & qu'ainsi tout animal est uni à une forme qui est un être simple, indivisible, véritablement unique. Outre cela il suppose (76) que cette forme ne quitte jamais son sujet, d'où il résulte qu'à proprement parler il n'y a ni mort ni génération dans la nature. Il excepte (77) de tout ceci l'ame de l'homme; il la met à part, &c. Cette Hypothese (78) nous délivre d'une partie de l'embarras. Il n'est plus question de répondre aux Objections accablantes que l'on fait aux Scholastiques. L'ame des bêtes, leur dit-on, est une substance distincte du corps; il faut donc qu'elle soit produite par création, & détruite par *annihilation*; il faudroit donc que la chaleur (79) eût la force de créer des ames, & de les anéantir (80), & que peut-on dire de plus absurde? Les Réponses des Péripatéticiens à cette Objection ne méritent pas d'être rapportées, ni de sortir de l'obscurité des classes où on les débite à de jeunes Ecoliers; elles ne sont propres qu'à nous convaincre que l'Objection est invincible à leur égard. Ils ne se tirent pas mieux du précipice où on les jette, quand on les engage à trouver du sens & quelque ombre de raison, dans la production continuelle d'un nombre presque infini de substances, qui sont détruites totalement peu de jours aprés, quoi qu'elles soient beaucoup plus nobles, & beaucoup plus excellentes que la matiere qui ne perd jamais son existence. L'Hypothese de Mr. Leibniz pare tous ces coups, car elle nous porte à croire, 1, que Dieu au commencement du Monde a créé les formes de tous les corps, & par conséquent toutes les ames des bêtes: 2, que ces ames subsistent toûjours depuis ce tems-là, unies inséparablement au prémier corps organisé dans lequel Dieu les a logées. Cela nous épargne la Métempsychose, qui sans cela seroit un asyle où il faudroit se sauver nécessairement. Afin qu'on voie si j'ai bien compris sa pensée, je mets ici une partie de son Discours. „ (81) C'est ici où les *transformations* de Mes-
„ sieurs Swammerdam, Malpighi, & Leeuwenhoeck, qui
„ sont des plus excellens observateurs de notre temps, sont
„ venues à mon secours, & m'ont fait admettre plus aisé-
„ ment, que l'animal, & toute autre substance organisée,
„ ne commence point lors que nous le croyons, & que sa
„ generation apparente n'est qu'un developement, & une
„ espece d'augmentation. Aussi ai-je remarqué que l'Au-
„ teur de la Recherche de la verité, Mr. Regis, Mr. Hart-
„ soeker, & d'autres habiles hommes n'ont pas esté fort é-
„ loignez de ce sentiment. Mais il restoit encore la plus
„ grande question, de ce que ces ames ou ces formes de-
„ viennent par la mort de l'animal, ou par la destruction de
„ l'individu de la substance organisée. Et c'est ce qui em-
„ barrasse le plus; d'autant qu'il paroit peu raisonnable que
„ les ames restent inutilement dans un caos de matiere con-
„ fuse. Cela m'a fait juger enfin qu'il n'y avoit qu'un seul
„ party raisonnable à prendre; & c'est celui de la conserva-
„ tion non seulement de l'ame, mais encore de l'animal
„ mesme, & de sa machine organique; quoi que la destruc-
„ tion des parties grossieres l'ait reduit à une petitesse qui
„ n'échape pas moins à nos sens, que celle où il estoit avant
„ que de naitre. Aussi n'y a-t-il personne qui puisse bien
„ marquer le veritable temps de la mort, laquelle peut pas-
„ ser long-temps pour une simple suspension des actions no-
„ tables, & dans le fonds n'est jamais autre chose dans les
„ simples animaux: témoin les *Ressuscitations* des mouches
„ noyées, & puis ensevelies sous de la craye pulverisée, &
„ plusieurs exemples semblables, qui font assez connoitre
„ qu'il y auroit bien d'autres ressuscitations, & de bien plus
„ loin, si les hommes estoient en estat de remettre la ma-
„ chine. . . . . . . Il est donc naturel que l'animal ayant tou-
„ jours esté vivant & organisé, (comme des personnes de
„ grande penetration commencent à le reconnoitre) il le
„ demeure aussi toûjours. Et puis qu'ainsi il n'y a point de
„ premiere naissance, ni de generation entierement nouvel-
„ le de l'animal, il s'ensuit qu'il n'y en aura point d'extinc-
„ tion finale, ni de mort entiere prise à la rigueur metaphy-
„ sique; & que par consequent au lieu de la transmigration
„ des ames, il n'y a qu'une transformation d'un mesme ani-
„ mal, selon que les organes sont pliez differemment, &
„ plus ou moins developpez".

Je dirai par occasion qu'il y a des gens qui croient que le sujet primitif auquel notre ame est unie, sort avec elle de notre corps quand nous mourons. Mr. Poiret ne s'éloigne pas de ce sentiment, & il croit même que Moïse apparut le jour de la transfiguration, avec le vrai corps qui accompagna son ame au sortir de cette vie; c'est-à-dire, selon lui, lors que cette ame bienheureuse ne fit que quitter l'écorce, ou l'envelope qui couvroit le corps subtil auquel elle étoit unie. Il donne au cadavre le nom d'écorce ou de rouille, par rapport au vrai sujet qui est uni avec l'ame. Voici ses termes: *Cùm Deus sit constans in suis operibus, maxime in præcipuis, & quoad fundamentaliora, condideritque mentes quasdam, humanas nempe, corporibus annexas; probabile non est, id opus vel per aliquod tempus ex toto interrumpi atque destrui: & ex historiis sacris habemus, Mosen, cujus cadaver omnino cecidit, cum Elia apparuisse Apostolis Christum in transfiguratione radiantem spectantibus: id quod sine corpore, cui mens fuerit juncta, fieri non potuerat.*

Nonnulli

(68) *Je prens ce mot au sens des Cartésiens, c'est-à-dire pour une modification générique, qui comprend sous soi les sensations, les réflexions, les raisonnemens, &c. comme autant d'especes.*

(69) Suite du Voiage du Monde de Descartes, *pag.* 84.

(70) *On entend ici par morceau un assemblage de différens corpuscules. C'est pour prévenir la difficulté d'un Atomiste, qui croit que la figure d'un atome est immuable essentiellement.*

(71) *On prend ici le mot de penser pour une espece de perception, & non pas dans la notion générale de Mr. Des Cartes.*

(72) Suite du Voiage du Monde de Des Cartes, *pag.* 105, 106.

(73) *Voiez la Remarque* (*H*) *de son Article.*

(74) *Voiez le* Memoire de Monsr. Leibniz, *inséré dans le* Journal des Savans, *du 27 Juin* 1695, *pag.* 449 *Edit. de Hollande.*

(75) Journal des Savans, *du 27 Juin* 1695, *pag.* 446.

(76) *Là-même, pag.* 447.

(77) *Là-même, pag.* 448, 450.

(78) *Monsr.* Bernier, *dans sa* Relation des Gentils de l'Hindoustan, *pag.* 200, *rapporte une opinion à peu près semblable des Philosophes de ce païs-là.*

(79) *On fait éclorre des poulets en mettant les œufs dans un four que l'on échauffe par degrez. Cela se pratique dans l'Egypte.*

(80) *On peut faire mourir plusieurs sortes d'Animaux, en les mettant dans un four un peu trop chaud.*

(81) Journal des Savans, *du 27 Juin* 1695, *pag.* 449.

quer mes doutes. Mais pour revenir à Rorarius, je ne croi pas me tromper lors que je me persuade qu'il étoit natif de Pordenone en Italie (*I*). Je voudrois avoir lu le Plaidoié qu'il composa pour les rats (*b*). Il fut imprimé dans le Païs des Grisons l'an 1548. Il y a quelque chose de semblable dans les Ecrits du Président Chassanée (*c*). Nous acheverons de donner ici (*d*) le Recueil dont on a vu la principale partie dans l'Article de Pereira.

(*b*) *Oratio pro muribus adversus Nicolai Bossii edictum. Augustæ Rheticæ ap. Phil. Ulhard.* Draudius, Biblioth. *pag.* 1093.

(*c*) *Voiez* Monsieur de Thou, *Libr. VI, pag.* 126.

(*d*) *Voiez la Remarque* (*D*).

J'ai appris de divers endroits que plusieurs personnes qui aiment l'Histoire des Dogmes ont approuvé les Recueils que j'ai publiez dans les Remarques de cet Article. On a même témoigné qu'on feroit bien aise que j'en publiasse d'autres, s'il m'en étoit tombé de nouveaux entre les mains. Cela me fait prendre la liberté de mettre ici quelques Supplémens (*K*), quoi que je n'ignore pas qu'il

Nonnulli ad corpus ex aëre assumptum recurrunt: at quidni id ex ipso Mosis corpore (& sic de cæteris) esset, portio nempe materiæ illius internæ spiritualioris, subtilioris & purioris, quæ deposito cadavere, seu tegmine vel cortice aut scabie vel rubigine quadam, exhalaret, & menti adhuc unita, ejus regimine, secundum Dei placitum, dirigeretur (82)? Il a publié quelques Objections qui lui furent envoiées de Sedan. On lui objecta entre autres choses (83), que l'exemple de Moïse ne prouve rien, parce qu'afin que ce grand Prophête fût vu des Apôtres, il auroit falu ajoûter beaucoup de matiere à celle qui feroit sortie de son cadavre avec son ame. Or, s'il eût falu lui donner plus de la moitié d'un corps étranger, il n'y a nul inconvénient à dire que toute la matiere qui fut vue en lui ce jour-là étoit étrangere. Mr. Poiret répondit (84) que la matiere subtile, qui sort du corps avec l'ame, est à la vérité trop déliée pour frapper nos sens grossiers; mais que quand Dieu nous assiste extraordinairement, nous pouvons la voir. On l'avertit qu'il y a des Scholastiques qui admettent une quintessence, pour être le lien de l'ame humaine avec les organes formez des quatre élémens, & pour être son véhicule quand la mort la fait déloger. Ils disent aussi que ce véhicule est le sujet des peines que les réprouvez endurent avant la résurrection. *Observo opinionem viri docti non multum discrepare à quorumdam Scholasticorum placitis, qui præter quatuor elementa nescio quam quintam essentiam venire in compositionem humani corporis opinantur, quæ sit veluti medium quoddam vinculum, quo incorporeus & immortalis animus cum terreno ac mortali corpore copuletur: aliter enim si res esset, nulla videretur esse proportio & convenientia inter corpus & animam rationalem: & illam quidem quintam essentiam naturæ cælestis esse volunt, eamque ferre animum quando per mortem à corpore migrare cogitur, & in ea pœnas apud inferos luere sceleribus suis promeritas* (85). Mr. Poiret répondit (86) qu'il n'avoit que faire de ce que les Scholastiques avoient pu dire. Voiez la marge (87).

(82) Poiret, Cogitat. rational. de Deo, anima, & malo, *in Appendice, num.* 1, *pag.* 611 *Edit. Amstelod.* 1685.

(83) *Idem*, Respons. ad primas Object. *p.* 696.

(84) *Idem, ibid. pag.* 697.

(85) *Ibid. pag.* 696.

(86) *Ibid. pag.* 697.

(87) *Le Platonicien anonyme, Auteur du* Philosophia vulgaris refutata *imprimé l'an* 1690, *dit qu'*Okam, Maironi, Antoine Mirandulanus, Garbius, Licerus, *font l'ame de l'homme composée de 2 substances,* alia immateriali quæ à Deo creatur, alia materiali quæ ex traduce propignatur, &c.

Il y a dans l'Hypothese de Mr. Leibniz certaines choses qui font de la peine, quoi qu'elles marquent l'étendue & la force de son génie. Il veut, par exemple, que l'ame d'un chien agisse indépendamment des corps; *que tout lui naisse de son propre fonds, par une parfaite* spontanéité *à l'égard d'elle-même, & pourtant avec une parfaite* conformité *aux choses de dehors. . . . . . . Que ses perceptions internes lui arrivent par sa propre constitution originale, c'est-à-dire representative (capable d'exprimer les estres hors d'elle par rapport à ses organes) qui lui a été donnée dès sa creation, & qui fait son caractere individuel* (88). D'où il résulte qu'elle sentiroit la faim & la soif à telle & telle heure, quand même il n'y auroit aucun corps dans l'Univers; quand même *il n'existeroit rien que Dieu & elle.* Il a expliqué (89) sa pensée par l'exemple de deux pendules qui s'accorderoient parfaitement: c'est-à-dire qu'il suppose que selon les loix particulieres qui font agir l'ame, elle doit sentir la faim à une telle heure; & que selon les loix particulieres qui réglent le mouvement de la matiere, le corps qui est uni à cette ame doit être modifié à la même heure, comme il est modifié quand l'ame a faim. J'attendrai à préférer ce Systême à celui des causes occasionnelles, que son habile Auteur l'ait perfectionné: je ne saurois comprendre l'enchainement d'actions internes & spontanées, qui feroit que l'ame d'un chien sentiroit de la douleur immédiatement aprés avoir senti de la joie, quand même elle feroit seule dans l'Univers. Je comprens pourquoi un chien passe immédiatement du plaisir à la douleur, lors qu'étant bien affamé, & mangeant du pain, on lui donne subitement un coup de bâton; mais que son ame soit construite de telle sorte, qu'au moment qu'il est frappé il sentiroit de la douleur, quand même on ne le frapperoit pas, quand même il continueroit de manger du pain sans trouble ni empêchement, c'est ce que je ne saurois comprendre. Je trouve aussi fort incompatible la *spontanéité* de cette ame avec les sentimens de douleur, & en général avec toutes les perceptions qui lui déplaisent. D'ailleurs la raison pourquoi cet habile homme ne goûte point le Systême Cartésien, me paroit être une fausse supposition; car on ne peut pas dire que le Systême des causes occasionnelles fasse intervenir l'action de Dieu par miracle (90), *Deum ex machina*, dans la dépendance réciproque du corps & de l'ame: car comme Dieu n'y intervient que suivant des Loix générales, il n'agit point là extraordinairement. La vertu interne & active communiquée aux formes des corps, selon Mr. Leibniz, connoit-elle la suite d'actions qu'elle doit produire? Nullement; car nous savons par expérience que nous ignorons, si dans une heure nous aurons telles ou telles perceptions: il faudroit donc que les formes fussent dirigées par quelque principe externe dans la production de leurs actes. Cela ne feroit-il pas le *Deus ex machina*, tout de même que dans le Systême des causes occasionnelles (91)? Enfin, comme il suppose avec beaucoup de raison, que toutes les ames sont simples & indivisibles, on ne sauroit comprendre qu'elles puissent être comparées à une pendule; c'est-à-dire que par leur constitution originale elles puissent diversifier leurs opérations, en se servant de l'activité spontanée qu'elles recevroient de leur Créateur. On conçoit clairement qu'un être simple agira toûjours uniformément, si aucune cause étrangére ne le détourne. S'il étoit composé de plusieurs pieces comme une machine, il agiroit diversement, parce que l'activité particuliere de chaque piece pourroit changer à tout moment le cours de celle des autres; mais dans une substance unique, où trouverez-vous la cause du changement d'opération?

(88) Journal des Savans, *du* 4 *de Juillet* 1695, *pag.* 457.

(89) *Dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Fevrier* 1696, *pag.* 274, 275.

(90) *Là-même.*

(91) *Consultez les Objections qui ont été faites à Monsr.* Leibniz *par Monsr. S. F.* (C'est Mr. Foucher) *dans le* Journal des Savans *du* 12 *de Septembre* 1695, *pag.* 639 *& suiv.*

(*I*) *Je me persuade qu'il étoit natif de Pordenone en Italie.*] Voici sur quoi je me fonde. Il dit que Sacille est proche de sa patrie. *Proximum est patriæ meæ Sacillum oppidum (in quo doctissimus Franciscus Amaltheus publico stipendio humaniores litteras profitetur, cujus sub ductu pueritiæ meæ rudimentum deposui) amœnum flumine.* Cette parenthese n'est pas ici superflue: elle nous apprend où notre Rorarius fit ses prémieres études; & que les trois freres, qui ont rendu si célébre le nom d'Amalthée (92), n'étoient pas les seuls de ce nom qui fussent savans. Il est certain que Sacille n'est pas loin (93) de *Portus Naonis*, ou de Pordenone, comme l'appellent les Italiens, ou de Portenau, comme le nomment les Allemans (94). L'Epitre Dédicatoire du Livre de Rorarius à l'Evêque d'Arras est datée de *Portus Naonis:* & il y a un Médecin qui étoit de la même ville, & qui se nommoit NICOLAS RORARIUS. Il est Auteur d'un Livre qui fut imprimé à Venise l'an 1566 & l'an 1572, & qui a pour Titre *Contradictiones, Dubia, & Paradoxa in Libros Hippocratis, Celsi, Galeni, Aëtii, Æginetæ, Avicennæ, cum eorundem conciliationibus.* Voici ce qu'on dit de cet Ecrivain dans Lindenius Renovatus. *Nicolaus Rorarius Utinensis Medicus vixit circa A. C.* 1563. *Renatus Moreau de V. S. in Pleurit.* Cela ne veut pas dire qu'il étoit d'Udine; mais seulement qu'il y pratiquoit la Médecine. Ainsi Mr. Konig a fait une faute quand il a dit, *Rorarius* (Nicol.) *de Portunnone, Utinensis, collegit conciliationes contradictionum in scriptis Medicorum anno* 1566. L'omission du mot *Medicus* aprés *Utinensis* jette dans l'erreur: elle fait croire que ce Médecin étoit d'Udine, & que *de Portunnone* étoit un surnom de sa famille. Le Doni a dédié l'un des Chapitres de son *Ramo della Zucca* (95) al S. Gregorio Rorario da Pordonone.

(92) Hieronymus, Joannes Baptista, & Cornelius Amalthei. *On a imprimé leurs Poësies Latines à Amsterdam l'an* 1689 *avec une Préface de Mr.* Grævius.

(93) *Voiez* Leandre Alberti, *in* Descriptione Italiæ, *pag. m.* 750.

(94) *Voiez* Baudrand, *au mot* Portus Naonis.

(95) *C'est la* Chiachiera ultima, *folio m.* 64 *verso.*

(*K*) *Cela me fait prendre la liberté de mettre ici quelques Supplémens.*] Commençons par indiquer les Auteurs qui donnent aux bêtes une ame raisonnable. Je ne pense pas que personne ait eu là-dessus des sentimens plus outrez que le Philosophe Celsus; car voulant combattre ce que disent les Chrétiens, que toutes choses ont été faites pour l'homme, il s'efforce de montrer que les bêtes ne sont pas moins excellentes que l'homme, & que même elles le surpassent. Il leur (96) attribue une forme de gouvernement, l'observation de la justice, & celle de la charité (97). Il prétend que les fourmis entrent en conversation les unes avec les autres. *Lors qu'elles se rencontrent*, dit-il, *elles s'entretiennent ensemble; ce qui fait qu'elles ne s'égarent point, dans leur chemin. Elles ont donc la Raison, dans tous ses degrez; elles ont naturellement les idées de certaines véritez universelles; elles ont l'usage de la voix; elles ont la connoissance des choses fortuites; & elles les savent exprimer* (98). Il assûre qu'il y a des bêtes „ (99) qui savent les secrets „ de la Magie (100): desorte-que les hommes ne s'en sau„ royent prévaloir, comme d'un avantage qu'ils ayent sur „ les bêtes. Voicy de quelle maniere il en parle. *Si l'hom„ me fait vanité de savoir les secrets de la Magie, les ser„ pens & les aigles en savent encore plus que luy. Car ils „ ont plusieurs préservatifs, contre les poisons & contre les „ maladies: & ils connoissent la vertu de certaines pierres, „ pour la guérison de leurs petits; desquelles les hommes font „ tant d'estime, que quand ils en trouvent, ils s'imaginent „ avoir trouvé un thrésor. . . . .* (101) Aprés cela, „ voulant montrer, bien au-long, que les hommes, sous „ ombre qu'ils connoissent la Divinité, ne doivent point „ pretendre l'emporter, par-là, sur tous les Etres mortels, „ puis-qu'il y a des animaux sans-raison, qui en ont une „ idée pure & distincte, pendant-que les plus subtils, soit „ d'entre les Grecs, soit d'entre les Barbares, ont par„ tout tant de disputes à son occasion: il ajoûte; *Si l'on „ prétend élever l'homme au-dessus des autres animaux, parce „ qu'il est capable de connoître la Divinité, & d'en recevoir „ l'idée & l'impression; qu'on sache qu'il y en a plusieurs, „ parmy eux, qui se peuvent attribuer le même avantage: & „ non sans fondement. Car qu'y a-t-il de plus divin, que de* „ pré-

AUTEURS qui ont cru que l'Ame des Bêtes est raisonnable.

(96) *Aux Abeilles, & aux Fourmis.*

(97) *Voiez* Origene contre Celsus, *Liv. IV, pag. m.* 180.

(98) *Là-même, pag.* 181, 182: *je me sers de la Traduction de Mr.* Bouhereau.

(99) *Là-même, pag.* 182.

(100) *Il entend la Magie naturelle.*

(101) *Là-même, pag.* 183, 184.

qu'il y a beaucoup de Lecteurs qui ne s'en foucieront guere, & qui les appelleront des excrefcences. Ils

„ *prévoir & de prédire l'avenir? Or les autres animaux, „ & les oifeaux fur-tout, font, en cela, les maitres des „ hommes; & l'art de nos devins ne confifte, qu'à entendre „ ce que ces animaux leur enfeignent. Les oifeaux donc, & „ les autres animaux propres à la divination, aux-quels „ Dieu decouvre l'avenir, nous le montrent par des fignes „ & par des fymboles; ce qui eft une preuve, qu'ils ont na„ turellement plus de commerce, & un commerce plus étroit, „ avec la Divinité, que nous n'avons; qu'ils nous paffent en „ favoir, & qu'ils font plus chers à Dieu que nous. Les „ hommes les plus éclairez difent, auffi, que ces animaux „ communiquent enfemble, d'une maniere bien plus fainte & „ plus noble, que nous ne faifons: & que, pour eux, ils „ entendent leur langage, comme ils le juftifient, lors qu'a„ près nous avoir avertis, que les oifeaux difent qu'ils iront „ en tel lieu, & qu'ils y feront telle chofe, ils nous les mon„ trent, qui y vont, & qui la font, en-effet. A l'égard des „ élephans, encore, il n'y a rien qui paroiffe plus religieux „ pour les fermens* (102), *ni qui garde à Dieu une fidélité „ plus inviolable: ce qui ne fauroit venir d'ailleurs, fans„ doute, que de ce qu'ils le connoiffent*". Je ne rapporte point ce qu'Origene répond à toutes ces chofes: il fuffit que j'avertiffe qu'il les réfute dans l'Ouvrage qu'il a compofé contre Celfus.

Mr. de Saumaife doit être compté entre les Modernes qui ont cru que les animaux étoient douez de raifon. Il a écrit que les exemples qui peuvent prouver cela rempliroient un Livre (103). Ofiander a defapprouvé ce fentiment. Voiez fes Notes fur l'Ouvrage de Grotius *de Jure Belli & Pacis*, dans le Chapitre où il rejette la définition du Droit naturel adopté par Juftinien au I Livre des Inftitutes (104). Cette définition établit que les hommes & les bêtes participent au Droit naturel. La plupart de ceux qui la fuivent fe fondent fur l'Hypothefe, qu'elles ne font point privées de l'ufage de la Raifon; mais la plupart de ceux qui rejettent cette idée du Droit naturel, fe fondent fur l'Hypothefe contraire. Ofiander eft de ceux-là (105), & il trouve bon que Grotius n'ait pas approuvé la définition de Juftinien, en quoi, dit-il, Laurent Valla, François Conan, Dominicus Sotus, & bien d'autres lui avoient fervi de guide. Nous verrons ci-deffous (106) une doctrine de Grotius qu'il a condamnée, touchant le principe de ce qui paroit raifonnable dans quelques actions des bêtes. Jean Antoine Capella, Médecin Napolitain, publia en 1641 *Opufculum paradoxicum quod ratio participetur à brutis* (107). Je n'ai point lu ce Livre-là, & ainfi je ne faurois dire quel eft le tour que l'Auteur a pris. Je connois mieux la doctrine de Mr. Willis. Il prétend que l'ame des bêtes eft compofée d'organes, & qu'elle eft de la figure & de la grandeur du corps qu'elle informe; mais qu'elle n'eft pas fi épaiffe, & que fes parties font fi déliées qu'on ne les peut voir, & qu'elles fe diffiperoient aifément fi le corps de l'animal ne les tenoit en état. *Ifta particularum fubtilium congeries, five anima, quæ fefe latiùs explicans, & particulas fuas aliis craffioribus infinuans, & intertexens corpus fabricat, juxta figuram & dimenfionem iftius corporis exactè conformatur, ipfi coëxtenditur, & tanquam capfulæ, aut vaginæ ad amuffim adaptatur, totum ac fingulas partes ejus actuat, vivificat, ac infpirat; porrò invicem, ipfamet anima, ex fe ftatim diffolvi, tenuesque in auras evanefcere apta, à corpore continenti, in fubfiftentiâ fuâ & actu confervatur. Ita quidem Anima, tenuiffima licet, corporea, corporis quafi fpectrum, five larva umbratilis videtur: Porrò hæc fimul cum corpore ex materiâ ritè difpofitâ emergens, hypoftafin, five fubfiftentiam fuam, non minùs quàm corpus, juxta Ideam, five Typum ipfimet ex naturæ lege præftitutum accipit; quamvis autem corpori intimè uniatur, ejusque velut fubtegmen exiftat, attamen texturâ fubtiliffimâ, & quafi filo admodum prætenui conftans, fenfibus noftris percipi nequit, at folummodo ab effectis & operationibus fuis dignofcitur* (108). Il donne à cette ame une efpece de raifonnement dont il fait même l'analyfe (109). Il veut qu'il y ait dans l'homme une ame toute pareille à celle-là, & de plus une ame fpirituelle, & il prétend expliquer par ces deux ames le combat que nous fentons en nous-mêmes, & que les autres Philofophes expliquent par la faculté fupérieure & la faculté inférieure d'une fimple & unique fubftance fpirituelle qu'ils nomment l'ame raifonnable (110). Ne lui en déplaife, cette méthode d'expliquer le combat de la raifon & de l'ame fenfitive n'eft point capable de contenter; car chacun éprouve en foi-même que le principe, qui fouhaite les plaifirs charnels, eft le même en nombre que le principe qui s'oppofe à ce defir, & qui le furmonte quelquefois, & qui en eft furmonté le plus fouvent. Nous ne remarquerions pas cette unité de principe, fi nous avions deux fortes d'ame réellement diftincte l'une de l'autre. S'il répondoit que l'une produit dans l'autre fes fentimens, & fes paffions, je repliquerois qu'il y auroit donc dans chaque homme deux fubftances qui voudroient la même chofe. Or jamais perfonne ne s'eft apperçu de ces deux principes diftincts. Outre que fi une ame corporelle pouvoit communiquer un defir charnel à l'ame fpirituelle de l'homme, le corps le feroit auffi, & par conféquent on multiplie les êtres fans néceffité, en donnant à l'homme un corps, une ame fenfitive, & une ame raifonnable. Mais laiffons là les difputes, rapportons un autre fait. Mr. Willis obferve que le Chevalier Digbi a été du fentiment de Pereira, & de Des Cartes, à l'égard de l'ame des bêtes. *Pereira . . . . . . beftias omni cognitione, feu perceptione carere affirmavit; quem in nupero hoc feculo κατὰ πόδα fequuti funt Viri Clariffimi*, Cartefius, Digbeius, *cum aliis, qui* brutorum animas, *quantum fieri poffit, ab humana difcriminare præ fe ferentes, eas non modò corporeas, & divifibiles, fed etiam merè* paffivas *afferuerunt* (111). Peu après on explique la différence qu'il y a entre Des Cartes & le Chevalier Digbi, & l'on montre que ce dernier n'ôte aux bêtes ni le fentiment ni la mémoire. Il n'eft donc pas vrai qu'il fuive & Pereira & Des Cartes, pourquoi le difoit-on donc? *Digbeius . . . . . infuper adjecit, effluvia quædam tenuiffima è corpore fenfibili delibata, non modò fenforia exteriora afficere, verum & interiores receffus fubingredientia, fefe fpiritibus immifcere, eofque in varias fluctuationes agendo*, & fenfus & motus locales *diverfimodos producere, porrò ex his atomis extrinfecis ita partes nervofas, ac cerebrum ipfum fubeuntibus, haud tantùm actiones extemporaneas procedere; verùm ex iisdem in corpore fentiente relictis, ac intra cerebri loculos reconditis, priorefque configurationes retinentibus, rerum anteactarum ideas in* memoriâ *refiduas conftitui* (112). Concluons que le Chevalier Digbi ne doit point être placé dans le Catalogue de ceux qui prennant les bêtes pour des automates. Monfieur Locke s'eft déclaré contre ceux qui ne donnent point aux bêtes le raifonnement. Vous allez voir en quoi confifte, felon lui, la différence entre les hommes & les bêtes. „ La Faculté de „ former des idées générales eft ce qui met une parfaite „ diftinction entre l'Homme & les Brutes, excellente qua„ lité qu'elles ne fauroient acquerir en aucune maniere par „ le fecours de leurs Facultez. Car il eft évident que nous „ n'obfervons dans les Bêtes aucunes preuves qui nous „ puiffent faire connoitre qu'elles fe fervent de fignes géné„ raux pour défigner des Idées univerfelles; & puifqu'el„ les n'ont point l'ufage des mots ni d'aucuns autres fignes „ généraux, nous avons raifon de penfer qu'elles n'ont „ point la Faculté de faire des abftractions, ou de former „ des idées générales (113). . . . . . Nous pouvons donc „ fuppofer, à mon avis, que c'eft en cela que les Bêtes „ différent de l'Homme. C'eft-là, dis-je, la propre diffé„ rence, à l'égard de laquelle ces deux fortes de Créatures „ font entierement diftinctes, & qui met enfin une fi vafte „ diftance entre elles. Car fi les Bêtes ont quelques idées, „ & ne font pas de pures Machines, comme quelques-uns „ le prétendent, nous ne faurions nier qu'elles n'ayent de „ la raifon dans un certain degré. Et pour moy, il me pa„ roit auffi évident qu'elles raifonnent, qu'il me paroit qu'el„ les ont du fentiment; mais c'eft feulement fur des idées „ particulieres qu'elles raifonnent, felon que leurs Sens les „ leur préfentent. Les plus parfaites d'entre elles font ren„ fermées dans ces étroites bornes, n'ayant point, à ce que „ je croy, la Faculté de les étendre par aucune forte d'abf„ traction (114)".

On a vu dans les Nouvelles de la République des Lettres (115), l'Extrait d'un Livre intitulé, *Effais nouveaux de Morale*. Il fut imprimé à Paris, l'an 1686. L'Auteur, niant d'un côté que les bêtes aient une ame capable de raifonnement, avoue de l'autre que leurs actions font dirigées par une *Raifon extérieure*, & que *cette Raifon & cette Sageffe, qui les conduit, eft une Sageffe & une Raifon plus excellente & plus feure que celle de l'Homme* (116). . . . . *La Raifon*, continue-t-il (117), *qui opère dans les Bêtes, n'eft pas en Elles, ... c'eft, comme dit S. Thomas aprés tous les anciens Péres, la fouveraine & éternelle Raifon de l'Ouvrier Suprême, qui conferve fes ouvrages, & qui les conduit aux fins, pour lefquelles il les a créez, par des refforts fecrets qu'il a mis en eux, qui font diverfement determinez felon les rencontres, pour faire mille fortes de mouvemens divers, felon leurs différens befoins.* Joignez à cela ces paroles de Monfr. Bernard: „ Les Philofophes les plus „ déterminez à croire, que les bêtes ne font que de pures „ machines, doivent avouer de bonne foi, qu'elles font „ diverfes actions, dont il leur eft impoffible d'expliquer le „ Méchanifme. Il feroit beaucoup plus court de fe conten„ ter de dire en général, que Dieu qui vouloit, que leur „ machine fubfiftât pendant quelque tems, a par fa fageffe „ infinie difpofé leurs parties convenablement à cette inten„ tion. Il me femble d'avoir lu quelque part cette Thése, „ *Deus eft anima brutorum*: l'expreffion eft un peu dure: „ mais elle peut recevoir un fort bon fens (118)". Grotius a débité que certains actes, où les bêtes abandonnent en faveur d'autrui leurs intérêts particuliers, procedent d'une intelligence externe. *Ceterarum animantium quædam utilitatum fuarum ftudium, partim fœtuum fuorum partim aliorum fibi congenerum refpectu, aliquatenus temperant: quod in illis quidem procedere credimus ex principio aliquo intelligente extrinfeco, quia circa actus alios, iftis neutiquam difficiliores, par intelligentia in illis non apparet* (119). Gafpar Ziegler dans fa Note fur ce Paffage fe plaint que Grotius n'ait pas expliqué plus clairement fa penfée touchant la nature de ce principe extérieur: fi c'eft la Providence divine, continue-t-il, Grotius s'expofe aux traits piquans du Docteur Huarte (120), qui a montré qu'un Philofophe ne doit point expliquer les phénomenes par l'opération immédiate de Dieu. Il cite deux Ecrivains qui ont rapporté à l'inftinct de la nature toute l'adreffe des animaux, & il approuve leur opinion (121). Ofiander s'eft fort étendu à réfuter Grotius, &

(102) *Voiez ci-deffus, Citat.* (55).

(103) *Voiez* Ofiander, Annot. in Libr. Grotii de Jure Belli & Pacis, *pag.* 213.

(104) *Jus naturale eft quod natura omnia animalia docuit. Nam jus iftud non humani generis proprium eft, fed omnium animalium quæ in cœlo, quæ in terra, quæ in mari nafcuntur... Videmus enim cætera quoque animalia illius juris peritia cenferi.* Inftitut. *Libr. I, Tit. II.*

(105) Ofiander, Annotat. in Libr. Grotii de Jure Belli & Pacis, *pag.* 206 & *fequent.*

(106) *A la fin de cette page, Citation* (119).

(107) Nicolo Toppi, Bibliotheca Napoletan. *pag.* 124.

(108) Thomas Willis, de Anima Brutorum, *Parte I, Cap. II, pag. m.* 14, 15.

(109) *Idem, ibid. Cap. VI, p.* 91, 92.

(110) *Idem, ibidem, Cap. VII.*

(111) Thomas Willis, de Anima Brutorum, *Cap. I, pag.* 5 & 6.

(112) *Idem, ibid. pag.* 7.

(113) Locke, Effai Philofophiq. concernant l'Entendement humain, *Livr. II Chap. XI, pag. m.* 170. *C'eft un excellent Ouvrage, & qui méritoit d'être traduit en François auffi bien qu'il l'a été par Monfr.* Cofte.

(114) *Là-même, pag.* 171.

AUTEURS qui ont attribué les actions des Bêtes à un principe extérieur.

(115) *Au Mois d'Octobre* 1686, *p.* 1196 & *fuiv.*

(116) Nouveaux Effais de Morale, *p.* 30.

(117) *Là-même, p.* 32.

(118) Nouvelles de la Republ. des Lettres, *Octob.* 1700, *p.* 419, 420.

(119) Grot. de Jure Belli & Pacis, *Proleg. n.* 7.

(120) *Au Chapitre VII de l'Examen des Efprits.*

(121) Nos omnem brutorum induftriam ad inftinctum referimus naturæ, cum Sperlingio noftro *l.* 1. *Inftit. Phyf. cap.* 6 *qu.* 3. & cum fecto Joh. Frid. Hornio *de fubject. jur. ant. c.* 6. Ziegler in Prolegomena Grotii, *pag.* 5.

Ils n'auront pas sujet de donner ce nom aux Notes que je veux faire sur les Réfléxions de Mr. Leibniz (*L*), que

& il a dit entre autres choses que ce principe extérieur devroit être ou Dieu, ou un Ange, ou la forme universelle d'Averroës, & qu'aucune de ces trois suppositions ne doit être admise (122). A propos d'Averroës, je dois dire ici qu'il admettoit un principe extérieur de l'intelligence humaine commun à tous les entendemens particuliers, & qui influoit aussi sur les bêtes, & sur les pierres; mais puis qu'il reconnoissoit que cette influence demeuroit infructueuse à l'égard des bêtes & des créatures insensibles, parce qu'elle tomboit sur une matiere mal disposée, on ne peut pas inférer qu'il donnât aux bêtes plus de perfection que les Scholastiques ne leur en donnent. *Averroes lib. 3. de anima cap. 5. unum facit omnium hominum intellectum, re ab animæ substantia separatum, sed singulis conjunctum per insidentes phantasiæ imagines; etiam equo, & asino, lapidi, & metallo, assistentem, sed circa fructum, quia materies sit inepta* (123). Mr. de Vigneul Marville raconte (124) qu'il y eut un Philosophe, qui pour expliquer dans les Conférences de Mr. Rohault comment les bêtes, n'étant que des automates, *agissent neanmoins comme si elles avoient une ame*, recourut à l'Hypothese du Comte de Gabalis, & par voie d'extension la fit servir à son but, c'est-à-dire, qu'il supposa que certains esprits élémentaires s'appliquent *à faire jouër, selon les régles des mécaniques, toutes les machines* des animaux. Le discours qu'il fit est tourné d'une maniere très-ingénieuse, & mérita que Mr. Pequet dit à l'Auteur, que „ Si cet agréable Systéme n'étoit pas vrai, qu'au moins „ il étoit *bene trovato* (125)". Je ne doute point qu'il ne puisse plaire à quelques personnes; mais s'il s'agissoit ici de disputer, on montreroit aisément qu'il est incapable de donner raison des phénomenes, & qu'à certains égards il est plus embarrassé que celui de Mr. Des Cartes. Ce qui incommode le plus les Cartésiens, n'est pas de dire que les bêtes se meuvent promptement en mille & mille façons, c'est de dire qu'elles donnent plusieurs marques d'amitié, ou de haine, ou de joie, ou de jalousie, ou de crainte, ou de douleur, &c. Le Systéme de ces esprits élémentaires ne sert de rien pour l'explication de cela, puis qu'on prétend qu'ils ne s'appliquent à faire jouer les ressorts des bêtes que pour se donner un amusement agréable. Ils ne seroient donc pas assez fous pour s'assujetir au sentiment de la faim, ou au sentiment du froid, ou à la douleur que causent les coups de bâton, &c. Il faudroit donc supposer qu'aucune de ces passions ne se trouve dans les bêtes, & voilà tout l'embarras revenu; ou bien il faudroit dire que ces esprits sont condamnez à *diriger les automates des animaux*, afin d'expier leurs péchez en souffrant toutes les passions que les Péripatéticiens donnent aux bêtes, ce qui est contre la supposition du Philosophe Gabaliste. Je laisse plusieurs autres difficultez aussi grandes que celles-là, qu'on peut opposer à ce Systéme prétendu *bene trovato*.

On peut voir dans les Nouvelles de la République des Lettres (126) que Monsr. Vallade, Auteur d'un Discours Philosophique sur la création & l'arrangement du Monde, a expliqué par le méchanisme les actions les plus surprenantes des animaux. Les mêmes Nouvelles (127) nous font savoir, qu'on a critiqué Mr. de la Bruyere d'avoir soutenu *que les bêtes ne sont que de la matiere*. Vous trouverez dans le bel Ouvrage de Dom François Lami (128) sur la Connoissance de soi-même un Eclaircissement (129), *où l'on fait voir qu'on n'a nulle raison solide d'attribuer ni la connoissance ni l'immortalité à l'ame des bêtes: au lieu qu'on ne peut raisonnablement se dispenser de donner l'une & l'autre à l'ame de l'homme*. Cet Eclaircissement mérite bien d'être lu, & sur-tout parce qu'on y trouve la solution de la plus embarrassante difficulté du Systéme des automates; car l'Auteur montre que chacun se peut convaincre par de très-fortes raisons que les autres hommes ne sont pas de simples machines, & c'est néanmoins ce qu'on tâche d'inférer de ce que les bêtes seroient composées d'organes si bien arrangez, qu'elles pourroient faire sans connoissance tout ce que nous leur voions faire. Si Dieu pouvoit fabriquer une semblable machine, réplique-t-on, il pourroit aussi en composer d'autres qui feroient toutes les actions de l'homme, & par conséquent nous ne pourrions être assûrez que de notre propre pensée, & nous devrions douter que les autres hommes pensassent. Le P. Gisbert, Professeur Roial dans l'Université de Toulouse, est un de ceux qui ont publié des Livres contre le sentiment des Cartésiens sur l'ame des bêtes (130). Notez qu'on a soutenu ce sentiment dans un Cours de Philosophie dicté (131) à Paris au College des quatre Nations, & puis imprimé en la même ville l'an 1695 sous le Titre de *Institutio Philosophica ad faciliorem veterum ac recentiorum Philosophorum lectionem comparata*. Il contient quatre volumes *in* 12. On voit dans le troisieme, depuis la page 271 jusqu'à la page 292, ce qui concerne l'ame sensitive. Je ne doute point que Mr. Bayle, Docteur en Médecine & Professeur aux Arts libéraux à Toulouse, n'ait embrassé sur ce point-là le Systéme Cartésien dans la Physique qu'il a publiée depuis peu en trois Volumes *in* 4 (132).

Je pourrois faire un long Supplément sur ce que j'ai dit (133) de l'opinion de Mr. Poiret, mais j'aime mieux supprimer cela, & indiquer seulement un Ecrivain (134) qui a recueilli quantité d'éruditions touchant le dogme Platonique de la matiere éthérée qui accompagne les ames à leur entrée dans les corps, & à leur sortie.

(*L*) *Aux Notes que je veux faire sur les Réfléxions de Mr. Leibniz.*] Je commence par déclarer, que je me félicite beaucoup des petites difficultez que j'ai proposées contre le Systéme de ce grand Philosophe, puis qu'elles ont donné lieu à des Réponses qui m'ont mieux dévelopé ce sujet-là, & qui m'en ont fait connoître plus distinctement le merveilleux. Je considére présentement ce nouveau Systéme comme une conquête d'importance, qui recule les bornes de la Philosophie. Nous n'avions que deux Hypotheses, celle de l'Ecole, & celle des Cartésiens, l'une étoit une *voie d'influence* du corps sur l'ame & de l'ame sur le corps, l'autre étoit une *voie d'assistance*, ou de causalité occasionnelle. Mais voici une nouvelle aquisition, c'est celle qu'on peut appeller avec le Pere Lami *voie d'harmonie préétablie* (135). Nous en sommes redevables à Mr. Leibniz, & il ne se peut rien imaginer qui donne une si haute idée de l'intelligence & de la puissance de l'auteur de toutes choses. Cela joint à l'avantage d'éloigner toute notion de conduite miraculeuse, m'engageroit à préférer ce nouveau Systéme à celui des Cartésiens, si je pouvois concevoir quelque possibilité dans la voie *d'harmonie préétablie*. Je souhaite qu'on prenne garde qu'en avouant que cette voie éloigne toute notion de conduite miraculeuse, je ne me retracte point de ce que j'ai dit autrefois, que le Systéme des causes occasionnelles ne fait point intervenir l'action de Dieu par miracle (136). Je suis persuadé autant que jamais, qu'afin qu'une action soit miraculeuse il faut que Dieu la produise comme une exception aux loix générales: & que toutes les choses, dont il est immédiatement l'auteur selon ces loix-là, sont distinctes d'un miracle proprement dit: mais comme je veux retrancher de cette dispute le plus de points que je pourrai, je consens qu'on dise que le moien le plus sûr d'écarter toutes les idées de miracle, est de supposer que les substances créées sont activement les causes immédiates des effets de la nature. Je supprime donc ce que je pourrois repliquer à cette partie de la Réponse de Mr. Leibniz. Je m'abstiens aussi de toutes les Objections qui ne sont pas plus contraires à son sentiment qu'à celui de quelques autres Philosophes. Je n'alléguerai donc pas les difficultez qui combattent la supposition, que la créature puisse recevoir de Dieu la force de se mouvoir. Elles sont grandes, & presque invincibles (137); mais le Systéme de Mr. Leibniz n'y est pas plus exposé que celui des Péripatéticiens, & je ne sai même si les Cartésiens oseroient dire que Dieu ne peut point communiquer à notre ame la force d'agir. S'ils le disent, comment pourront-ils avouer qu'Adam pécha? & s'ils ne l'osent point dire, ils énervent les raisons par lesquelles ils veulent prouver que la matiere n'est susceptible d'aucune sorte d'activité. Je ne croi pas non plus qu'il soit moins facile à Mr. Leibniz qu'aux Cartésiens, ou aux autres Philosophes, de se garantir de l'Objection du méchanisme fatal, le renversement de la liberté humaine. Laissons donc cela, parlons seulement de ce qui est propre au Systéme *de l'harmonie préétablie*.

I. Ma prémiere Remarque sera, qu'il éleve au dessus de tout ce qu'on peut concevoir la puissance & l'intelligence de l'art divin. Figurez-vous un vaisseau qui, sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être ou créé ou incréé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si à propos qu'il ait toûjours le vent favorable, qu'il évite les courans, & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre précisément lors que cela est nécessaire; supposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toûjours tourné & situé comme il le faut être eu égard aux changemens de l'air, & aux différentes situations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau une telle faculté, & vous direz même que la nature de vaisseau n'est pas capable de recevoir de Dieu cette vertu-là. Cependant ce que Mr. Leibniz suppose de la machine du corps humain est plus admirable, & plus surprenant que tout ceci. Appliquons à la personne de César son Systéme de l'union de l'ame & du corps.

II. Il faut dire selon ce Systéme que le corps de Jules César exerça de telle sorte sa vertu motrice, que depuis sa naissance jusques à sa mort il suivit un progrès continuel de changemens, qui répondoit dans la derniere exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qu'il ne connoissoit pas, & qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la régle, selon laquelle cette faculté du corps de César devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au Sénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, &c., quand même il auroit plu à Dieu d'anéantir l'ame de César le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux, & qu'elle se donnoit précisément un tel état plutôt que tout autre, parce que l'ame de César passoit d'une telle pensée à une telle autre. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en conséquence d'une impression communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvellée depuis, & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon? Cela n'est-

(122) Osiander, Annotat. in Libr. Grotii de Jure Belli ac Pacis, *pag.* 48 & *sequent.*

(123) Vossius, de origine & progressu Idol. *Libr. III, Cap. XLII, pag. m.* 952.

(124) Mélanges d'Histoire & de Litterature, *Tom. I, pag.* 100 & *suiv. Edition de Rouën* 1700.

(125) *Là-même, pag.* 106.

AUTEURS qui ont soutenu que les Bêtes ne sont que des Automates, ou qui ont écrit contre cela.

(126) *Au Mois d'Octobre* 1700, *pag.* 419.

(127) *Mois d'Avr.* 1701 *pag.* 433 & *suiv.*

(128) *Benédictin de la Congrégation de St. Maur.*

(129) *Au Tome V. pag.* 526 & *suiv. Edit. de Paris* 1698.

(130) *Voiez le* Journal des Savans *du* 16 *de Janvier* 1690, *pag.* 49 *Edition de Hollande.*

(131) *Par Mr.* Pourchot.

(132) *Voiez l'Extrait du I, dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Fevrier* 1701, *pag.* 109 & *suiv. Cela donne une* [illegible] *idée du mérite de l'Ouvrage.* (133) *Ci-dessus, Remarque* (*H*) *au* 1 *alinea.* (134) Renatus Vallinus, ad Librum III Boetii de Consolatione Philosophiæ, *pag.* 62 & *seq.*

(135) *Dom* François Lami, *Traité II de la* Connoissance de soi-même, *pag.* 226 *Edition de* 1699.

(136) *Voiez le Mémoire que Monsr.* Leibniz *a fait insérer dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Juill.* 1698, *pag.* 334.

(137) *Voiez Monsr.* Sturmius *dans le I Tome de sa* Physica electiva sive hypothetica (*dont l'Extrait se trouve dans le* Journal de Leipsic 1697, *pag.* 474 & *suiv.*) & *dans le* Mémoire *qu'il a inséré au* Journal de Leipsic 1699, *pag.* 208 & *suiv., pour répondre à un* Mémoire de Mr. Leibniz *inséré au même* Journal 1698, *pag.* 427 & *suiv.*

que l'on a vues dans le Journal de Monsr. Basnage ; car ces Notes sont une suite naturelle & néces-

n'est-il pas beaucoup plus incompréhensible que la navigation dont j'ai parlé dans le Paragraphe précédent ?

III. Ce qui augmente la difficulté, est qu'une machine humaine contient un nombre presque infini d'organes, & qu'elle est continuellement exposée au choc des corps qui l'environnent (138), & qui par une diversité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille sortes de modifications. Le moien de comprendre qu'il n'arrive jamais du dérangement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toûjours son train pendant la plus longue vie des hommes, nonobstant les variétez infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns sur les autres, environnez de toutes parts d'une infinité de corpuscules, tantôt froids tantôt chauds, tantôt secs tantôt humides, toûjours actifs, toûjours piquotans les nerfs, ou de cette maniere-ci, ou de celle-là ? Je veux que la multiplicité des organes, & la multiplicité des agens externes soient un instrument nécessaire de la variété presque infinie des changemens du corps humain; mais cette variété pourra-t-elle avoir la justesse dont on a besoin ici ? ne troublera-t-elle jamais la correspondance de ces changemens & de ceux de l'ame ? C'est ce qui paroit du tout impossible.

(138) *Notez que, selon Mr.* Leibniz, *ce qui est actif dans chaque substance est une chose qui doit être réduite à une vraie unité. Il faut donc, puis que le corps de chaque homme est composé de plusieurs substances, que chacune ait un principe d'action réellement distinct du principe de chacune des autres. Il veut que l'action de chaque principe soit spontanée. Or cela doit varier à l'infini leurs effets, & les troubler; car le choc des corps voisins doit mêler quelque contrainte à la spontanéité naturelle de chacun.*

IV. On a beau faire bouclier de la puissance de Dieu, pour soutenir que les bêtes ne sont que des automates; on a beau représenter que Dieu a pu faire des machines si artistement travaillées que la voix d'un homme, la lumiere réfléchie d'un objet, &c., les frappent précisément où il faut afin qu'elles se remuent de telle ou de telle maniere. Tout le monde hormis une partie des Cartésiens rejette cette supposition ; & il n'y a point de Cartésien qui la voulût recevoir, si on la vouloit étendre jusques à l'homme, c'est-à-dire, si l'on vouloit soutenir que Dieu a pu faire des corps qui feroient machinalement tout ce que nous voions faire aux autres hommes. En niant cela on ne prétend pas donner des bornes à la puissance & à sa science de Dieu; on veut seulement signifier que la nature des choses ne souffre point que les facultez communiquées à la créature n'aient pas nécessairement certaines limitations. Il faut de toute nécessité que l'action des créatures soit proportionnée à leur état essentiel, & qu'elle s'exécute selon le caractere qui convient à chaque machine, car selon l'axiôme des Philosophes (139) tout ce qui est reçu se proportionne à la capacité du sujet. On peut donc rejetter comme impossible l'Hypothese de Monsr. Leibniz, puis qu'elle enferme de plus grandes difficultez que celle des automates: elle met une harmonie continuelle entre deux substances qui n'agissent point l'une sur l'autre; mais si les valets étoient des machines, & qu'ils fissent ponctuellement ceci ou cela toutes les fois que leur maître l'ordonneroit, ce ne seroit pas sans qu'il y eût une action réelle du maître sur eux: il prononceroit des paroles, il feroit des signes, qui ébranleroient réellement les organes des valets.

(139) *Quidquid recipitur, ad modum recipientis recipitur.*

V. Considérons à cette heure l'ame de César; nous trouverons encore plus d'impossibilitez. Cette ame étoit dans le monde sans être exposée à l'influence d'aucun esprit. La force qu'elle avoit reçu de Dieu étoit l'unique principe des actions particulieres qu'elle produisoit chaque moment; & si ces actions étoient différentes les unes des autres, cela ne procédoit point de ce que les unes étoient produites par le concours de quelques ressorts, qui ne contribuoient pas à la production des autres, car l'ame de l'homme est simple, indivisible, immatérielle : Mr. Leibniz en convient; & s'il n'en convenoit pas, mais si au contraire il supposoit avec le commun des Philosophes, & avec quelques-uns des plus excellens Métaphysiciens de notre Siecle (140), qu'un composé de plusieurs parties matérielles arrangées d'une certaine façon est capable de penser, je regarderois dès-là son Hypothese comme absolument impossible, & il se présenteroit bien d'autres moiens de la réfuter dont je n'ai que faire ici, puis qu'il reconnoit l'immatérialité de notre ame, & qu'il bâtit-là-dessus. Revenons à l'ame de Jules César, & appellons-la un automate immatériel (141), & comparons-la avec un atome d'Epicure, j'entens un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaison est très-juste; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de se mouvoir, & il l'exécute sans être aidé de quoi que ce soit, & sans être retardé, ou traversé par aucune chose ; & de l'autre côté l'ame de César est un esprit qui a reçu une faculté de se donner des pensées, & qui l'exécute sans l'influence d'aucun autre esprit, ni d'aucun corps. Rien ne l'assiste, rien ne la traverse. Si vous consultez les notions communes, & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mu dans le moment précédent, il doit se mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui suivront, & que la maniere de son mouvement doit être toûjours la même. C'est la suite d'un Axiôme approuvé par Mr. Leibniz, de ce *qu'une chose demeure toûjours dans l'état où elle est une fois, si rien ne survient qui l'oblige de changer* (142) . . . . *nous concluons*, dit-il (143), *non seulement qu'un corps, qui est en repos, sera toûjours en repos; mais aussi qu'un corps, qui est en mouvement, gardera toûjours ce mouvement ou ce changement, c'est-à-dire la même vitesse & la même direction, si rien ne survient qui l'empêche.* Tout le monde connoit clairement que cet atome, soit qu'il se meuve par une vertu innée, comme Democrite & Epicure l'assuroient, soit qu'il se meuve par une vertu reçue du Créateur, avancera toûjours uniformément & également dans la même ligne, sans qu'il lui arrive quelquefois de se détourner à droite ou à gauche, ou de reculer. On se moqua d'Epicure lors qu'il inventa le mouvement de déclinaison (144); il le supposa gratuitement pour tâcher de se tirer du labyrinthe de la fatale nécessité de toutes choses, & il ne pouvoit donner aucune raison de cette nouvelle partie de son Hypothese. Elle choquoit les notions les plus évidentes de notre esprit; car on conçoit clairement qu'afin qu'un atome, qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, se détourne de son chemin au commencement du troisieme jour, il faut ou qu'il rencontre quelque obstacle, ou qu'il lui prenne quelque envie de s'écarter de sa route, ou qu'il renferme quelque ressort qui commence de jouer en ce moment-là. La 1 de ces raisons n'a point de lieu dans l'espace vuide. La 2 est impossible, puis qu'un atome n'a point la vertu de penser. La 3 est pareillement impossible dans un corpuscule absolument un. Faisons quelque usage de tout ceci.

(140) *Mr.* Locke, *par exemple.*

(141) *Mr.* Leibniz *se sert de cette expression, dans son* Mémoire *inséré dans* l'Hist. des Ouvrages des Savans, *Juill.* 1698, *pag.* 338: l'ame, *dit-il*, est un automate immatériel des plus justes.

(142) Mémoire *inséré dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Juillet* 1698, *pag.* 331.

(143) *Mr.* Leibniz, *là-même, déclare qu'il demeure d'accord de l'Auteur;* & même je prétens, *ajoûte-t-il*, qu'il m'est favorable, comme en effet c'est un de mes fondemens.

(144) *Voiez ci-dessus, l'Article* EPICURE, *Rem.* (*U*), au 1 à linea.

VI. L'ame de César est un être à qui l'unité convient au sens de rigueur. La faculté de se donner des pensées est une propriété de sa nature (145): elle l'a reçue de Dieu quant à la possession, & quant à l'exécution. Si la prémiere pensée qu'elle se donne est un sentiment de plaisir, on ne voit pas pourquoi la seconde ne sera pas aussi un sentiment de plaisir; car lors que la cause totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au second moment de son existence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penser, elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au prémier moment, & elle est aussi indépendante du concours de toute autre cause au second moment qu'au premier ; elle doit donc reproduire au second moment la même pensée qu'elle venoit de produire. Si vous m'objectez qu'elle doit être dans un état de changement, & qu'elle n'y seroit point dans le cas que j'ai supposé, je vous répons que son changement sera semblable au changement de l'atome; car un atome qui se meut continuellement sur la même ligne aquiert dans chaque moment une nouvelle situation, mais qui est semblable à la situation précédente. Afin donc qu'une ame persiste dans son état de changement, il suffit qu'elle se donne une nouvelle pensée semblable à la précédente. Ne la tenons pas si à l'étroit, accordons lui la métamorphose des pensées; mais pour le moins faudra-t-il que le passage d'une pensée à une autre renferme quelque raison d'affinité. Si je suppose que dans un certain instant l'ame de César voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir (146) que tout aussi-tôt elle souhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs, & qu'ainsi elle se fera successivement plusieurs images qui naîtront les unes des autres; mais on ne sauroit se représenter comme possibles les changemens bizarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces sauts tumultueux de la Terre au Ciel, qui sont ordinaires à la pensée de l'homme. On ne sauroit comprendre que Dieu ait pu mettre dans l'ame de Jules César le principe que je m'en vais dire. Il lui arriva sans doute plus d'une fois d'être piquée d'une épingle pendant qu'il tetoit. Il falut donc, suivant l'Hypothese que l'on examine ici, que son ame se modifiât elle-même d'un sentiment de douleur immédiatement après les perceptions agréables de la douceur du lait qu'elle avoit eues deux ou trois minutes de suite. Par quel ressort fut-elle déterminée à interrompre ses plaisirs, & à se donner tout-d'un-coup un sentiment de douleur, sans que rien l'eût avertie de se préparer au changement, ni qu'il se fût rien passé de nouveau dans sa substance ? Si vous parcourez la vie de ce prémier Empereur Romain, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une Objection encore plus forte que celle-ci.

(145) *On dit ceci selon le Systême de Mr.* Leibniz.

(146) *Je parle ainsi par concession, c'est-à-dire en ne voulant pas me prévaloir des raisons qui nous empêchent de comprendre qu'un esprit créé se puisse donner des idées à lui-même.*

VII. On comprendroit quelque chose là-dedans, si l'on supposoit que l'ame de l'homme n'est pas un esprit ; mais plutôt une légion d'esprits dont chacun a ses fonctions, qui commencent & finissent précisément comme le demandent les changemens qui se font au corps humain. En conséquence de cela il faudroit dire, que quelque chose d'analogue à un grand attirail de rouës & de ressorts, ou de matieres qui se fermentent, disposé selon les vicissitudes de notre machine, reveille ou endort pour un tel & pour un tel tems l'action de chacun de ces esprits; mais alors l'ame de l'homme ne seroit plus une substance, ce seroit un *ens per aggregationem*, un amas & un monceau de substances tout comme les êtres matériels. Nous cherchons ici un être unique qui forme tantôt la joie, tantôt la douleur, &c. nous ne cherchons pas plusieurs êtres dont l'un produise l'espérance, l'autre le desespoir, &c.

Les observations que l'on vient de lire ne sont que le dévelopement de celles que Mr. Leibniz m'a fait l'honneur d'examiner. Je vais faire quelques Réflexions sur ses Réponses.

VIII. Il dit (147) que *la loi du changement de la substance de l'animal le porte de la joie à la douleur, dans le moment qu'il se fait une solution de continu dans son corps, parce que la loi de la substance indivisible de cet animal, est de représenter ce qui se fait dans son corps de la maniere que nous l'experimentons, & même de représenter en quelque façon, & par rapport à ce corps, tout ce qui se fait dans le monde.* Ces paroles sont une très-bonne explication des fondemens de ce Systême : elles en sont pour ainsi dire le dénouement & la clef ; mais en même tems elles sont le point de vue des Objections de ceux qui trouvent impossible cette nou-

(147) Leibniz, Mémoire *inséré dans* l'Hist. des Ouvrages des Savans, *Juill.* 1698, *pag.* 332.

néceſſaire de l'un des endroits de la prémiere Edition de cet Article. J'espere qu'elles ſerviront d'occaſion pour déveloper une matiere qui n'eſt pas moins difficile qu'importante.

velle Hypotheſe. La loi dont on nous parle ſuppoſe un decret de Dieu, & montre en quoi ce Syſtéme convient avec celui des cauſes occaſionnelles. Ces deux Syſtémes ſe réuniſſent en ce point-ci, qu'il y a des loix ſelon lesquelles l'ame de l'homme doit *repréſenter ce qui ſe fait dans le corps de l'homme de la maniere que nous l'experimentons.* Ils ſe deſuniſſent dans la maniere de l'exécution de ces loix. Les Cartéſiens prétendent que Dieu en eſt l'exécuteur: Monſr. Leibniz veut que l'ame les exécute elle-méme. C'eſt ce qui me paroît impoſſible, l'ame n'aiant pas les inſtrumens qu'il faudroit qu'elle eût pour une ſemblable exécution. Or quelque infinie que ſoit la ſcience & la puiſſance de Dieu, il ne ſauroit faire par une machine deſtituée d'une certaine piece, ce qui demande le concours de cette piece. Il faudroit qu'il ſuppléât ce défaut, & en ce cas-là ce ſeroit lui & non la machine qui produiroit cet effet. Montrons que l'ame n'a point les inſtrumens néceſſaires pour l'exécution de la Loi divine dont on nous parle, & ſervons-nous de comparaiſon.

Figurons-nous à plaiſir un animal créé de Dieu & deſtiné à chanter inceſſamment. Il chantera toûjours, cela eſt indubitable; mais ſi Dieu lui deſtine une certaine tablature, il faut de toute néceſſité, ou qu'il la lui mette devant les yeux, ou qu'il la lui imprime dans la mémoire, ou qu'il lui donne un arrangement de muſcles qui faſſe ſelon les loix de la méchanique qu'un tel ton ſuive toûjours celui-là préciſément ſelon l'ordre de la tablature. On ne conçoit pas que ſans cela cet animal ſoit jamais capable de ſe conformer à toute la ſuite de notes que Dieu a marquée. Appliquons à l'ame de l'homme un pareil plan. Mr. Leibniz veut qu'elle ait reçu non ſeulement la faculté de ſe donner inceſſamment des penſées; mais auſſi la faculté de ſuivre toûjours un certain ordre de penſées qui correſpond aux changemens continuels de la machine du corps. Cet ordre de penſées eſt comme la tablature preſcrite à l'animal muſicien dont nous parlions ci-deſſus. Ne faudroit-il pas que l'ame pour changer à chaque moment ſes perceptions, ou ces modifications, ſelon cette tablature de penſées, connût la ſuite des notes & y ſongeât actuellement? Or l'expérience nous montre qu'elle n'en fait rien. Ne faudroit-il pas pour le moins qu'au défaut de cette ſcience, il y eût en elle une ſuite d'inſtrumens particuliers qui fuſſent chacun une cauſe néceſſaire d'une telle ou d'une telle penſée? Ne faudroit-il pas les ſituer de telle façon que préciſément l'un opérât après l'autre, ſelon la correſpondance *préétablie* entre les changemens de la machine du corps, & les penſées de l'ame? Or il eſt bien certain qu'une ſubſtance immatérielle, ſimple, & indiviſible, ne peut point être compoſée de cette multitude innombrable d'inſtrumens particuliers placez l'un devant l'autre ſelon l'ordre de la tablature en queſtion. Il n'eſt donc pas poſſible que l'ame humaine exécute cette loi.

Mr. Leibniz (148) ſuppoſe qu'elle ne connoît pas diſtinctement ſes perceptions à venir, *mais qu'elle les ſent confuſément*, & qu'*il y a en chaque ſubſtance des traces de tout ce qui lui eſt arrivé, & de tout ce qui lui arrivera* (149): *mais cette multitude infinie de perceptions nous empêche de les diſtinguer..... L'état préſent de chaque* ſubſtance eſt une ſuite naturelle de ſon état précédent .... (150) *L'ame, toute ſimple qu'elle eſt, a toûjours un ſentiment compoſé de pluſieurs perceptions à la fois; ce qui opere autant pour notre but, que ſi elle étoit compoſée de pieces, comme une machine. Car chaque perception precedente a de l'influence ſur les ſuivantes, conformément à une loi d'ordre qui eſt dans les perceptions comme dans les mouvemens* .... (151) *Les perceptions qui ſe trouvent enſemble dans une même ame en même tems, enveloppant une multitude veritablement infinie de petits ſentimens indiſtinguables, que la ſuite doit developer, il ne faut point s'étonner de la varieté infinie de ce qui en doit reſulter avec le tems. Tout cela n'eſt qu'une conſequence repreſentative de l'ame, qui doit exprimer ce qui ſe paſſe, & même ce qui ſe paſſera dans ſon corps, & en quelque façon dans tous les autres, par la connexion ou correſpondance de toutes les parties du monde.* Je n'ai pas beaucoup de choſes à repliquer à cela: je dis ſeulement que cette ſuppoſition, quand elle ſera bien développée, eſt le vrai moien de réſoudre toutes les difficultez. Mr. Leibniz par la pénétration de ſon grand génie à très-bien compris toute l'étendue & toute la force de l'Objection, & où doit être la ſource du remede du principal inconvénient. Je ſuis perſuadé qu'il applanira tout ce qui pourroit être de plus ſcabreux dans ſon Syſtême, & qu'il nous apprendra d'excellentes choſes ſur la nature des eſprits. Perſonne ne peut voiager plus utilement ni plus ſûrement que lui dans le Monde intelligible. J'espere que ſes beaux éclairciſſemens feront disparoître toutes les impoſſibilitez qui ſe montrent jusques ici à mon imagination, & qu'il réſoudra ſolidement mes difficultez, & même celles de Dom François Lami (152); & c'eſt dans cette eſperance que j'ai pu dire ſans compliment que ſon Syſtême doit être conſidéré comme une conquête d'importance (153).

Il ne ſe fera pas une affaire de ce qu'au lieu que dans la ſuppoſition des Cartéſiens il n'y a qu'une ſeule loi générale pour l'union de tous les eſprits aux corps, il veut que Dieu donne à chaque eſprit une loi particuliere, d'où il ſemble réſulter que la conſtitution primitive de chaque eſprit eſt différente de toute autre ſpécifiquement (154). Les Thomiſtes ne diſent-ils pas que dans la nature Angélique il y a autant d'eſpeces que d'individus?

(148) Leibniz, Memoire *inſéré dans* l'Hiſt. des Ouvrages des Savans, *pag.* 337.

(149) *C'eſt ce qu'on ne peut concevoir dans une ſubſtance indiviſible, ſimple, immatérielle.*

(150) *Là-même, pag.* 339, 340.

(151) *Là-même, pag.* 340.

(152) *Elles ſe trouvent dans le II* Traité de la Connoiſſance de ſoi-même, *depuis la page* 225 *jusqu'à la page* 245 *Edit. de Paris* 1699.

(153) *Ci-deſſus, Remarque* (*L*) *au commencement.*

(154) *Il n'y a jamais deux hommes qui aient les mêmes penſées, je ne dis pas un mois de ſuite, mais non pas même pendant deux minutes. Il faut donc que le principe de penſer ait dans chacun une regle, & une nature particuliere.*

RORENCO (Marco Aurelio) Conſeigneur de la Vallée de Lucerne & Grand-Prieur de Saint Roc à Turin, s'occupa beaucoup à perſécuter les Vaudois au XVII Siecle (*A*). Il fit auſſi des Livres contre eux (*B*), *Narratione dell' introduttione delle Hereſie nelle Valli de Piemonte*,

(*A*) *Il s'occupa beaucoup à perſécuter les Vaudois au XVII Siecle.*] Pierre Gilles dans ſon Hiſtoire des Egliſes Réformées du Piémont, aiant parlé de la famine de l'an 1628, ajoûte ceci: *Les Adverſaires des Egliſes Reformées des Valées, qui eſtoyent tousjours eſpians quelque occaſion pour y faire des breſches, embraſſerent ceſte ci de la famine, eſperans qu'elle leur ſerviroit de filé pour peſcher & tirer à eux les povres affamés, à quoi s'employoyent ſur tous avec grande paſſion ce ſusnommé Moine Bonaventure, & Sieur Marc Aurele Rorenc Prieur de Luſerne, fils d'un des Gentils-hommes de la Valée, lequel ayant eſtudié ès loix ſe fit Preſtre, & voyageant à Rome, fut fait Prieur de Luſerne, & poſſeſſeur des revenus dudit Prioré: mais ce fut (à ce que ſes partiſans meſmes publierent) pour avoir promis à Rome & ailleurs d'employer tout ce qu'il auroit de pouvoir & de ſavoir pour avancer la Religion Romaine ès Valées, & y abolir, ou au moins reſtreindre la Reformée, & meſme il n'eſtoit pas encores arrivé d'un ſien voyage de Rome, que quelques Reformés des Valées furent advertis de bon lieu que le Prieur pour l'effect ſusdit avoit propoſé, & conclu de faire baſtir des Convents nouveaux en la Valée de Luſerne, en quelques autres lieux, & ès autres colloquer des manſions de quelques Moines, & faire autres choſes à icelles correſpondantes, qu'il taſcha peu après d'effectuer de tout ſon pouvoir. Et premierement il procura que le Sieur Comte Jean Baptiſte Rorenc ſon Pere, reſident à la Tour, vendit ſa Maiſon, & edifices annexés pour en faire un Convent, pour y loger une couvée de Moines appellés Franciſcains, Minimes reformés. Et le 23 de Juin de l'an 1628 ſusdit, il les y conduiſit accompagné du Moine Bonaventure, de pluſieurs autres Moines, & Preſtres, puis incontinent y mirent proviſion de tout ce que les Moines avoyent beſoin pour eux-meſmes, & pour acheter les conſciences des povres affamés, & commencerent à diſtribuer largement à ce peu de Papiſtes qui leur reſtoyent à la Tour, meſme à quelques uns qui n'en avoyent gueres beſoin, pour faire prendre envie aux voiſins Reformés de s'aller preſenter à eux, & leur dire Que me voulez vous donner, & je me livrerai à vous? Mais voyans que nul ne ſe preſentoit, ils faiſoyent ſemondre leur marchandiſe par le moyen de leurs Papiſtes; en quoi ſe monſtroit plus qu'aucun autre diligente, Dame Catherine, mere du ſusdit Prieur, laquelle alloit de maiſon en maiſon, exhortant les plus povres & foibles à aller prendre la charité notable que les Peres voiſins leur avoyent apprestée* (1).

Un autre Hiſtorien des Egliſes des Vallées dit, que *le grand Prieur Rorenco eſt leur grand perſecuteur & membre du Conſeil* de extirpandis hæreticis (2), . . . *conſideré par Meſſieurs de Rome comme le plus diligent, le plus ſubtil, & le plus efficacieux inſtrument qu'elle ait pu rencontrer dans ce ſiecle pour harceler ces pauvres gens des Vallées, & l'homme du monde le plus adroit à forger les conſeils & les autres outils de leur ruine, comme eſtant vieilli en cette étude (car il eſt deja decrepit* (3)).

(*B*) *Il fit auſſi des Livres contre eux.*] Pierre Gilles aiant rapporté (4) qu'en l'année 1610 il parut un Livre, intitulé *Vittoria triomphale*, & compoſé par le Cordelier Samuel de Caſſini, & qui diffamoit les Vaudois, ajoûte, „ on void „ quaſi le meſme au livre intitulé *Breve narratione*, du mo„derne Prieur de Luſerne, imprimé l'an 1632, & compo„ſé expreſſément pour diffamer la Religion & les mœurs „ des Reformez des Valées, & tout farci d'impoſtures & „ impudentes calomnies avec ces proëmes, *Vous faites*, „ *vous dites, & il y a encores des perſonnes vivantes, qui ſe* „ *ſouviennent que vos Peres faiſoyent telles & telles choſes.* „ Mais voyant puis après qu'on ſe pleignoit vivement de ſes „ calomnies, & qu'on lui demandoit à bon eſcient les preu„ves de ce qu'il avoit eſcrit, & principalement la preſen„tation des pretendus teſmoins encores vivans, de cer„taines iniquitez du temps paſſé. Et lui ne ſçachant où en „ prendre fit imprimer un autre eſcrit l'an 1634, ſous tiltre „ de *Lettre Apologetique*, auquel il déclare, *Que ſon inten*„*tion n'avoit jamais eſté de diffamer les reformés des Valées,* „ *& que ce qu'il avoit couché dans ſon Livre, n'eſtoyent que* „ *des relations de ce que quelques Autheurs avoyent eſcrit de* „ *certains vices, qui au temps paſſé avoyent regné en divers* „ *lieux.* Mais pour n'eſtre derechef ſurprins, il s'eſt fort „ bien gardé de nommer les pretendus Autheurs, & lieux „ & temps". Les Egliſes Vaudoiſes chargérent le Sieur Valere Gros, Paſteur de l'Egliſe du Villar, de répondre au prémier Livre de ce Prieur (5): cette Réponſe ne fut point publiée; mais pour celle que l'on fit au ſecond Livre elle vit le jour, & l'on en trouve une idée générale dans l'Hiſtorien que j'ai cité (6). Voiez l'Article Gilles (Pierre).

(1) Pierre Gilles, Hiſt. Eccleſ. des Egliſes Vaudoiſes, *pag.* 473, 474.

(2) Jean Leger, Hiſt. des Egliſes Vaudoiſes, *I Part. pag.* 155: *il dit que Rorenco eſt encore en vie, & il date l'Epître Dédicat. de ſon Livre le 1 de Mai* 1669.

(3) *Là-même, pag.* 173.

(4) Hiſt. des Egliſes Vaudoiſes, *pag.* 23.

(5) *Là-même, pag.* 539.

(6) *Là-même, pag.* 539 *& ſuiv.*

monte, imprimée à Turin l'an 1632, & *Memorie Historiche dell' introduttione delle Heresie*, imprimez au même lieu l'an 1649, & dédiez au Duc de Savoie (*a*). Il étoit né dans la Valée de Lucerne, & fils du Comte Jean Baptiste Rorenco (*b*), & vivoit encore l'an 1668 (*c*).

(*a*) *Voiez* Jean Leger, Hist. des Eglises Vaudoises, *I Part. pag.* 144, & 173, *où il marque l'impression des Mémoires l'an* 1644. (*b*) *Voiez la Remarque* (*A*). (*c*) *Voiez la même Remarque.*

ROSE (Guillaume) Prédicateur de Henri III & Evêque de Senlis, le plus enragé Ligueur qui fût en France. Voiez les Notes sur le Catholicon (*a*): mais ajoutez y cette circonstance, c'est que n'aiant pas voulu quitter les habits épiscopaux lors que le Parlement de Paris lui fit faire amende honorable le 5 de Septembre 1598, il la fit en cet équipage (*b*). Monsr. de Launoi est fort blâmable (*) d'avoir répandu tant d'éloges sur ce Prélat (*c*), sans y mêler pour le moins quelques censures. C'est un scandale donné.

(*a*) Notes sur le Catholicon d'Espagne, *pag.* 196 & *suivantes Edition de* 1696. *Voiez aussi la page* 91. (*b*) Thuanus, *Libr. CXX*, *pag.* 817. (*c*) Launoius, *in* Historia Collegii Navarr. *pag.* 1019 & *seq.*

§ (*) Il ne l'est pas moins à l'égard du Docteur François le Picart, pareillement l'un de ses Héros, s'il est vrai ce que l'on a dit de cet homme, qu'un jour en Chaire, c'étoit le 25 Novembre 1553, après avoir, à son ordinaire, bien tempêté contre les nouveaux Luthériens, il en vint jusqu'à dire *que le Roi devroit pour un tems contrefaire le Luthérien parmi eux, afin que, prenans de là occasion de s'assembler hautement par-tout, on pût faire main basse sur eux tous, & en purger une bonne fois le Roiaume.* Voiez l'Anatomie de la Messe &c. traduite de l'Italien d'Antoine d'Adam, pag. 538. de l'édit. de Jean Martin, 1562. Qui sait, au reste, si quelqu'un de ceux qui, dix-neuf ans après, conseillérent au Roi Charles IX. les *Matines Parisiennes*, n'avoit pas été à ce Sermon? Rem. Crit.

ROSE (Toussaint) Marquis de Coye, *Sécrétaire du Cabinet du Roi, Président en* la Chambre des Comptes, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, avoit été Sécrétaire du Cardinal Mazarin. Il mourut le 6 de Janvier 1701 en sa quatre-vingt-sixieme année (*a*). Sa postérité subsiste (*A*). La place d'Académicien qu'il laissa vacante, & en laquelle il avoit succédé à Mr. Conrart l'an 1675, fut donnée à Mr. de Saci le 17 de Mars 1701. On voit dans le *Menagiana* qu'il étoit *d'une honnête famille de Provins*, qu'il avoit été *Secretaire de Mr. le Cardinal de Rets*, & qu'il avoit écrit *des Lettres en son nom admirablement belles* (*b*).

(*a*) Mercure Galant, *de Janvier* 1701, *pag.* 104.

(*b*) Menagiana, *pag.* 297 *de la* I *Edition de Hollande.*

(*A*) *Sa postérité subsiste.*] Louïs Rose, son fils, Seigneur de Coye, Conseiller au Parlement de Mets, & Sécrétaire du Cabinet du Roi, mourut l'an 1688, & laissa de son mariage avec Madelene de Bailleul (1) un fils & une fille. La fille épousa le 28 d'Avril 1699 Antoine Portail Avocat général au Parlement de Paris (2).

(1) *Fille de Mr. de Bailleul Président à Mortier.*

Elle s'est remariée au Marquis de Vatan.

(2) *Tiré du* Mercure Galant *de Janvier* 1701. *pag.* 105.

ROSEN (*a*) (Reinhold) Gentilhomme de Livonie (*A*), servit sous le Duc de Weimar, & puis dans les Armées de France, & s'aquit la réputation d'un brave guerrier (*B*). Il se maria en Alsace, *& y fit un établissement considerable* (*b*). Il fut saluer le Roi au Siege de Dole l'an 1668. „ Il estoit monté sur un Cheval âgé de trente huit ans, qu'il dit au Roy lui avoir „ sauvé la vie à la Bataille de Rocroy (*c*)". Il mourut quelque tems après, *& laissa une pension à son cheval, avec un Pré, & la liberté* (*d*) (*C*). Comme il n'avoit point d'enfans mâles, *il resolut*

(*a*) *Les Historiens Latins le nomment* Rosa, *& les François* Rose.

(*b*) Mercure Galant, *Mois de Fevrier* 1703, *pag.* 332.

(*c*) Mercure Galant, *Mois de Fevrier* 1703, *pag.* 333.

(*d*) *Là-même, pag.* 334.

(*A*) *Gentilhomme de Livonie.*] Il étoit d'une Maison qui a *donné des Chevaliers à l'Ordre des Porte-Glaives* (1), & l'on sait que Mr. Rosen le Maréchal de France *fit venir des titres de Livonie qui prouvent que la Noblesse de sa Maison est très-ancienne.* Il *a l'honneur d'appartenir à la Royale Maison de Suede, & il y a eu un Maréchal de Suede de sa Maison* (2).

(*B*) *Il s'aquit la réputation d'un brave guerrier.*] Il faloit bien qu'il fût brave & qu'il entendît la guerre, puis que le Duc de Weimar lui donna le commandement de la Cavalerie (3), & qu'il le nomma par son Testament l'un des Directeurs de l'Armée (4). On s'engageroit à un détail infini, si l'on vouloit rapporter tous les combats où il se trouva, & où il donna des preuves de son courage. Il vaut mieux que je renvoie mes Lecteurs aux relations de ce tems-là. On l'y trouve très-souvent sous le simple titre de *Colonel Rose.* Mais je ne veux pas omettre qu'il ne vainquit pas toûjours: il fut fait prisonnier à Mariendal en 1645 (5), lors que l'Armée de Mr. de Turenne y fut battue. Il auroit eu le même sort à la déroute de Dutlingen (6), s'il n'eût pris la fuite assez promptement (7). Mr. de Turenne ne fut pas content de lui à la journée de Mariendal (8); mais il le fut encore moins deux ans après lors qu'il le crut le principal promoteur de la rebellion que les Suedois de son Armée méditoient. La chose passa si avant qu'il lui fit donner des gardes (9). Il reçut ensuite un ordre de la Cour de le mettre en liberté (10).

Priolo remarque qu'un frere de notre Rosen fut tué à la bataille de Rhetel au mois de Décembre 1650 (11). Le Mercure François (12) fait mention d'un Colonel Jean Rose, cousin du Colonel Rheinold Rose. Le Théatre de l'Europe, à la page 899 du Volume cinq, parle d'un Volmar Rosa, qui fut tué pour avoir donné un soufflet (13).

(*C*) *Il laissa une pension à son cheval avec un pré & la liberté.*] Un homme qui voudroit mettre à profit toutes sortes d'occasions de se décharger de ses Recueils, trouveroit ici un beau champ; car quand même il ne voudroit point parler de toutes les bêtes à qui l'on a témoigné de l'affection, & de la reconnoissance (14), mais seulement de ce qui concerne les chevaux, il pourroit citer un très-grand nombre d'exemples. J'en fai quelques-uns outre ce que j'ai marqué dans la Remarque (*M*) de l'Article Caligula, & dans la Remarque (*O*) de l'Article de l'Empereur Hadrien; mais je ne laisserai pas d'être assez court sur cette matiere. Il n'est pas difficile de recourir à Philippe Camerarius, qui a donné de fort bons Recueils touchant cela dans le I Tome de ses Méditations Historiques, au I Chapitre du Livre II. On peut voir aussi quelques Citations dans les Peintures Morales du Pere le Moine. Il n'y a pas oublié Caligula, & il en a représenté la folie avec des termes si recherchez que je succombe à la tentation de les rapporter. *Un Empereur*, dit-il (15), *fit batir un palais de marbre à un cheval: il lui assigna un ameublement & un train de Prince, & non content de cela il le nomma Consul, il lui donna rang dans le Senat, & le fit mettre dans les fastes avec les Catons & les Pompées. Asseurement s'il lui eust survescu, il l'eust consacré par une apotheose de nouvelle forme, & eust forcé les douze Dieux du Capitole de le recevoir en leur ordre.* On peut voir aussi dans Pline (16) quelques exemples des honneurs qui ont été faits à des chevaux.

Tous les gens de guerre n'ont pas ressemblé à notre Rosen quant à la reconnoissance pour leurs chevaux. Un Gentilhomme Napolitain abandonna son cheval, & fut condamné à le nourrir. Le Pere Pardies cite là-dessus Mr. de Sponde, & dit qu'*un grand Prince* (17) *des siécles passez, recommandable par sa vertu, & par le zele qu'il avoit de rendre justice à tout le monde, crut bien donner un Arrest digne de sa grandeur, lors qu'il prononça en faveur d'un vieux cheval, qui ayant esté abandonné dans sa vieillesse par son Maistre, à qui il avoit rendu de tres-notables services dans la guerre, alla, je ne sçai par quel instinct, ou par quel accident, sonner une cloche qui avoit esté mise exprés à la porte du Palais, afin que tous ceux qui se sentoient maltraitez, la pussent sonner pour se plaindre, & pour demander justice* (18). Sabba Castiglione, Gentilhomme Milanois, qui mourut Chevalier de Malte & Commandeur de Faenza au mois de

(1) Mercure Galant, *Février* 1703, *pag.* 331.

(2) *Là-même, pag.* 335.

(3) *Cum sub Bernardi Saxonis auspiciis magistrum equitum egisset.* Franckensteinius, *in Indice* Historiæ Benjam. Prioli.

(4) Puffendorf, Rerum Suecic. *Libr. XI*, *pag.* 374.

(5) Franckenst. *in Indice* Hist. Prioli.

(6) *Le* 14 *de Novembre* 1643.

(7) Appendix Histor. Univers. Joh. Cluveri, *pag. m.* 759.

(8) *Voiez la* Vie de Mr. de Turenne *par le prétendu du* Buisson, *Livr. III*, *pag.* 195 *Edit. de la Haie* 1688. (9) *Là-même, pag.* 221, 222. (10) Franckenst. *in Indice* Hist. Prioli. (11) Priolus, de Rebus Gall. *Libr. V*, *num.* 36, *pag. m.* 225. (12) *Au Tome XXIII*, *pag.* 696, 699, *à l'ann.* 1640. (13) Franckensteinius *ibid.*

(14) *Touchant les honneurs faits au Chameau voiez la Remarq.* (*DD*) *de l'Article* Mahomet. *Voiez dans le* Mercure Galant *du mois de Juillet* 1678 *quelques honneurs rendus aux Bêtes.*

(15) *Le Pere* le Moine, *dans ses* Peintures Morales. *Voiez* Suetone, *in* Caligula, *Cap. LV.*

(16) Plin. *Libr. VIII*, *Cap. XLII*, *Voiez-le aussi Libr. X*, *Cap. XLIII*, *touchant les funérailles d'un Corbeau.*

(17) *C'étoit Charles Duc de Calabre, fils de Robert Roi de Naples. Voiez les* Annales de Sponde, *ad ann.* 1328, *num.* 13: *il cite* Summonte, *Libr.* (18) Pardies, *Epître Dedicat. du* Traité de la Connoissance des bêtes.

(e) Mercure Galant, Mois de Février 1703, pag. 336.

folut d'avancer un de ses parens *qu'il avoit engagé de quitter la Livonie; il le maria, & lui laissa tous ses biens.* Ce parent a été fait Maréchal de France au mois de Janvier 1703. *Il possede de grandes Terres en Alsace qui lui sont infeodées.* (e). Il a un fils qui est Maréchal de Camp, & une fille mariée au Marquis de Rottembourg (f).

(f) Là-même, pag. 334, 335.

(19) Ghilini, Tome II, pag. 224.

de Mars 1554 (19), a raconté cette Histoire fort au long dans le Chapitre CXXII de ses *Ricordi necessarii dal principio della vita civile, fino à fine di quella &c.* Voiez Camerarius au Chapitre cité ci-dessus.

(20) Mercure Galant, Juillet 1678, pag. 136 Edit. de Hollande.

Je croi que les Juges qui firent perdre son procès (20) au chat de *Madame du Puis celebre joueuse de Harpe* (21), n'auroient point traité ainsi le cheval du Gentilhomme Napolitain. Le Testament de cette Dame fit *grand bruit*: on plaida *pour le faire casser: Mess. Maurice, Vautier, & de Ferriere, fameux Avocats*, firent paroître *leur esprit, le premier en le defendant, & les deux autres en l'attaquant. La pension que la defunte* laissoit *à son Chat, & les visites qu'elle* ordonnoit qu'on lui rendît *toutes les semaines*, furent *les endroits contre lesquels* on se récria le plus (22).

(21) *Là-même, pag. 132.*

(22) Là-même.

ROSEO, ou ROSEUS (MAMBRIN) Auteur Italien, a vêcu au XVI Siecle. Il publia en 1549 l'Institution du Prince Chrétien, dans laquelle il n'imita ni ceux qui donnent selon la pratique une idée du Gouvernement, ni ceux qui la donnent selon la parfaite théorie. Il prit un milieu entre ces extrémitez (*A*), qui fut d'indiquer ce que les Loix de la Politique commune permettent. Il continua l'Histoire du Monde que Jean Tarcagnota avoit conduite depuis Adam jusques à l'année 1513: il la continua, dis-je, jusques à l'année 1558, & puis jusqu'en 157[?] (*a*). Cet Ouvrage est en Italien & fut continué par Don Barthelemi Denys de Fano jusques à l'année 1582. Roseo n'étoit plus en vie lors que l'Edition dont je me sers fut faite, qui est celle de Venise *appresso i Giunti 1585 in 4*. On rimprima en même tems l'Ouvrage du Tarcagnota dont la seconde Edition est de l'an 1562 (*b*). On a vu ailleurs (*c*) que Roseo traduisit en Italien un *Traité* de l'Art Militaire qui passoit pour un Ouvrage de Guillaume de Bellai. Il a fait aussi une Histoire du Roiaume de Naples. Il se montre extrêmement passionné dans sa Continuation du Tarcagnota toutes les fois qu'il parle des Protestans, & l'on voit bien qu'il a suivi la méthode des mauvais Historiens qui ne consultent jamais les Citations de chaque Parti, mais seulement celles du Parti qu'ils aiment. Il commet d'ailleurs une infinité de fautes sur les Noms propres.

(a) *Cette Continuation fut imprimée à Venise l'an 1573 in 4.*
(b) *Ce qui me fait parler de la sorte est que l'Epitre Dédicatoire à Cosme de Medicis Duc de Florence est datée de Naples le 1 de Janvier 1562.*
(c) *Dans la Rem.* (G) *de l'Article* BELLAI (Guillaume du).

(1) Naudæus, Bibliograph. Polit. pag. m. 47.

(*A*) *Il prit un milieu entre ces extrémitez.*] Cette Observation vient de Naudé. *Niphus*, dit-il (1), & *Machiavellus Principes suos effinxère, quales ut plurimùm esse deprehenduntur: Erasmus, Osorius, Foxius, Natta, Omphalius Wimphelingus, ut se moraliter gerere deberent: Mambrinus Roseus, Frachetta, & Lælius Marettus Senensis, cujus liber publici juris nondum factus est, ut illis Politicæ communis legibus agere conceditur. Bellarminus denique, Ribadeneira, & Scribanius, ut se ad Christianæ Religionis Præcepta componere deberent.* Vous verrez dans ce Passage les diverses formes que tels & tels Ecrivains ont choisies pour l'instruction des Souverains. Notez que dès l'an 1549 l'Ouvrage de Mambrin Roseo parut en François sous le Titre de *Le Paragon de vertu pour l'Institution de tous Princes, Potentats, & Seigneurs Chrestiens, contenant en Sommaire les Histoires Hebraïques, Grecques, Latines, & Modernes faisant à propos. Pris de l'Italien de Membrin de la Rose, à Paris par Estienne Groulleau* 1549 in 8 (2). On a publié à Strasbourg en 1608 une Traduction Latine du même Ouvrage. Mr. Konig s'est imaginé très-faussement là-dessus que Mambrin Roseo avoit composé ce Livre l'an 1608 (3). Une semblable faute lui échape très-souvent.

(2) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Franç. pag. 839.
(3) Konig, Biblioth. pag. 701.

ROSES, ville de Catalogne. Ce n'étoit qu'une Abbaye lors que Charles-Quint y fit bâtir une ville & une forteresse, à trente-cinq toises de la mer, en rase campagne (*a*). Cette ville a la mer Méditerranée à son midi, la plaine de Lampurdan & un étang à son couchant, & les Pyrenées à son levant & à son septentrion. Elle est fortifiée de cinq bastions revêtus de pierre de taille. Elle persévéra dans l'obéissance lors que toute la Catalogne se revolta en l'année 1640, pour se donner à la France. Du Plessis-Pralin l'assiégea en 1645, & s'en rendit maître après cinquante-sept jours de tranchée ouverte. Cela lui valut le bâton de Maréchal. Les Espagnols, aiant recouvré presque toute la Catalogne durant la Guerre civile de France, ne purent néanmoins reprendre Roses. Ils la tinrent bloquée pendant neuf mois, & réduisirent la garnison à la derniere famine; mais à l'approche du secours de France ils se retirérent. Ce fut en 1653. Roses leur fut rendue par la paix des Pyrenées l'an 1659. Ils l'ont perdue l'an 1693 (*A*), & recouvrée par le Traité de Riswick l'an 1697. Le Golfe de Roses a plus de quatre lieues de circuit, & commence au bout des monts Pyrenées au chateau de la Trinité, & finit à-peu-près à la petite ville d'Empurias. Il n'a point de ports: ce n'est qu'une plage où ni les vaisseaux ni les galeres ne sauroient aborder, parce qu'il n'y a pas assez d'eau. Mais entre le château de la Trinité & la ville il y a un petit enfoncement de mer, où les gros bâtimens en une nécessité peuvent s'arrêter pendant quelque tems. A une lieue & demie au delà du château, allant vers le Roussillon & hors du Golfe, il y a un bourg nommé Capdequiers (*b*), qui dépend du Gouvernement de Roses, & qui a un assez bon port (*c*).

(a) Baudrand, in Rhoda.
(b) *C'étoit autrefois une place forte, voiez ci-dessus la fin de la Rem.* (G) *de l'Article* RAVE-REND-DE-BOUGI.
(c) *Tiré d'une Relation du Siege de Roses, publiée en 1693.*

(*A*) *Ils l'ont perdue l'an 1693.*] Le Maréchal Duc de Noailles y mit le siege sur la fin du mois de Mai, & obligea le Gouverneur Dom Pedro Robi à capituler dès le 9 de Juin. Le château de la Trinité à l'entrée du Golfe de Roses, & à portée du canon de la place, fut pris quatre jours après.

(a) *Quelques-uns disent* Des Rosiers.

ROSIER (*a*), (HUGUES SUREAU DU) en Latin *Hugo Suræus Rosarius* (*b*), fut un célèbre Ministre de l'Eglise d'Orleans sous le Regne de Charles IX. Il étoit né à Rosoi en Tierache dans la Province de Picardie (*c*). On le mit en prison à Orleans l'an 1566 (*), parce qu'on

(c) La Croix du Maine, pag. 173.

(*b*) *Mr. de Thou dit* Sorellus Roserius *au Livre XXXIV, pag. 687, &* Sorellus Rosarius, *au Livre LII, pag. 1088.*

§ (*) Ce pourroit donc bien avoir été à Orleans, & pour l'usage particulier de l'Eglise Réformée du lieu, que Hugues Sureau auroit fait imprimer en 1565, chez Abel Clemence, les Pseaumes de Marot & de Beze, à quatre parties de la composition de Goudimel, mais d'une musique plus simple & plus aisée, avec une marque à chaque Pseaume, pour discerner la partie qui se chante au Prêche. On a de lui aussi un *Traité des Marques de la vraye Eglise de Dieu*, in 8. Heidelberg, 1574 *, & une Traduction Latine des Mémoires de du Bellai, imprimée *in* 8. en beaux caractéres & sur de beau papier, à Francfort, chez Jean Maréchal, l'an 1°[?]5. Je ne sais si c'est la même, que l'année précedente André Wéchel avoit publiée sans le nom du Traducteur †. Du reste, les Mémoires de l'Etat de France sous le Roi Charles IX, tom. 1. au feuillet 277. disent que ce fut l'esprit remuant du Ministre Hugues Sureau, qui fit qu'on tira d'Orléans ce Ministre, pour le mettre prémiérement à . . . & ensuite, dans la petite Eglise qu'il desservoit lors qu'il fut pris pendant les massacres de l'année 1572. Enfin je m'imagine que son surnom de *du Rosier* pourroit bien n'être qu'un nom de guerre, à quoi aura donné lieu la naissance de cet homme à Rosoi en Tierache. REM. CRIT.

* Thuani Biblioth. tom. 1. pag. 175.

† Draud. Biblioth. tom. 1. pag. 1105.

qu'on le crut Auteur d'un Livre rempli de Maximes séditieuses (*A*). Mais comme il n'en fut pas convaincu, il fut mis en liberté. Lui & un autre Ministre disputérent en la même année contre deux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris (*B*), chez Monsr. le Duc de Nevers, à

(*A*) *On le crut Auteur d'un Livre rempli de Maximes séditieuses.*] Voici ce que Theodore de Beze nous apprend de ce Libelle: „ Il fut imprimé sous main en ce temps „ là (1) dans Lyon, sans y apposer le nom de l'autheur ni „ de l'imprimeur, un livre intitulé, La defense civile & mi- „ litaire des innocens & de l'Eglise de Christ, forgé vraye- „ ment en la boutique de quelque esprit malin & seditieux: „ lequel livre estant tumbé entre les mains de quelques gens „ de bien, on fit tout ce qu'on peut pour savoir d'où il ve- „ noit, mais il ne fut possible d'en savoir la verité, hors- „ mis qu'il y avoit de grandes conjectures que Charles du „ Moulin Advocat & Jurisconsulte celebre du Parlement de „ Paris, qui pour lors estoit à Lyon & avoit suivi le parti „ de ceux de la religion dés le temps du Roy Henry, en „ estoit l'autheur: ayant tousjours devant & depuis monstré „ un esprit par trop fantastique. Mais tant y a qu'il s'en „ excusa mesmes avec grands sermens: soit à tort ou à „ droit (2)". Lion étoit alors au pouvoir des Protestans: Soubise qui y commandoit chargea les Ministres d'examiner cet Ouvrage; voions le jugement qu'ils en portérent: „ Nous „ Ministres de la parole de Dieu en l'Eglise Reformée de „ Lyon . . . . . apres avoir invoqué le nom de Dieu, & „ veu un certain livre puis n'a gueres imprimé, intitulé, „ La defense civile & militaire des hommes & de l'Eglise „ de Christ: certifions & tesmoignons iceluy estre plein de „ fausse & mauvaise doctrine, conforme en aucuns poincts „ à celle des Anabaptistes, induisant les hommes à sedition, „ rebellion, & desobeissance aux Rois & Princes contre „ l'exprés commandement & ordonnance de Dieu: & ce „ d'autant plus que l'autheur d'iceluy abuse de plusieurs „ tesmoignages & exemples des Escritures Sainctes, les- „ quelles il applique tresmal à son propos contre le vray „ sens & saine intelligence d'icelles, comme nous sommes „ prests de monstrer & maintenir par la parole de Dieu: au „ moyen de quoy nous desirons, & entant que besoin est „ requerons que ledit livre soit totalement aboli, afin que „ les hommes ne soient infectés de telle seditieuse & pesti- „ lente doctrine (3)". En consequence de cette Censure, Soubise ordonna que tous ceux qui auroient ce Livre le lui apportassent dans vingt-quatre heures, & que tous ceux qui le vendroient, ou le distribueroient, fussent pendus, *sans aucune forme & figure de procez* (4), & il le fit brûler par le bourreau dans les quatre principales places de la ville le 12 de Juin 1563 (5). *Ainsi passerent les affaires touchant ce livre*, ajoûte Beze (6), „ duquel plusieurs années de- „ puis fut accusé comme en estant autheur du Rosier Mi- „ nistre d'Orleans qui n'estoit lors à Lyon ains à Orleans, „ ne sachant non plus ce qui se faisoit lors à Lyon, que le „ gouvernement des Indes. Si en fut il recherché, mené „ prisonnier à Paris avec grand bruit, comme si ceux de la „ religion approuvoient ceste doctrine. Mais Dieu voulut „ que la verité fut tantost cognue, combien que du Rosier „ eust forte partie, nommément Birague, qui quelques an- „ nées apres fut Gouverneur indigne de Lyon". Mr. de Thou rapporte en deux mots les procédures qui furent faites contre ce Livre; mais il observe qu'on l'attribua faussement au Jurisconsulte Charles du Moulin (7). Le Titre de cet Ouvrage n'a pas été bien rapporté par Monsr. Deckherrus. *Eodem* (superiori seculo) dit-il (8), *non expresso Authoris nomine vulgatus libellus* de potestate Principis *Lugduni combustus, &c.* L'un des Censeurs de Mr. Deckherrus temoigna à l'occasion de ces paroles une incertitude qu'il ne devoit pas avoir; il douta si cet Ouvrage étoit différent du Livre qui fut imprimé à Paris l'an 1589, & qui a pour Titre, *Traité de la puissance des Rois contre le Roi de Navarre.* S'il avoit su que du Moulin étoit mort (9) long-tems avant qu'on parlât des Droits du Roi de Navarre, il auroit dit positivement que ces deux Livres différoient beaucoup l'un de l'autre, & voici un *non liquet* qui ne lui fait pas honneur. *An vero iste tractatus idem sit de quo Cl. Deckherrus pag.* 338. *loquitur tanquam Lugduni combusto, & falso adscripto Carolo Molinæo J. C. sed quem alii tribuant* Hugoni Sorello Roserio, *non mihi liquet* (10).

Nous allons marquer quelques fautes de Davila. Il dit qu'en l'année 1566 un Ministre né à Orleans prêchoit d'une façon séditieuse, après avoir publié un Livre pour soutenir que les François ne devoient plus obéir au Roi, & qu'ils pouvoient le tuer légitimement, attendu que c'étoit un Prince idolâtre. *Nè erano meno ardite le penne de gli Ugonatti di quello, che si fossero l'armi, perche in questo medesimo tempo un Ministro, nativo di Orliens, andava seditiosamente predicando contro alla podestà del Rè, & havea anco stampato un libro, nel quale sosteneva, che il popolo Francese non era più in obligo d'obbedire al Rè, per esser egli diventato idolatra, & per questa ragione contendeva ancora, che si potesse licitamente ammazzare, dalla quale empia, e diabolica semente è poi successivamente derivata in altri tempi, & in altre persone, quella pestifera dottrina, che con horribile perversione d'ogni legge divina, & humana ha insegnato à gli huomini ad insanguinarsi le mani sotto pretesto di pietà, e di religione, nelle viscere de i Rè legitimi, constituiti sopra gli huomini per rappresentanti di Dio* (11). Il est clair qu'il parle du Ministre du Rosier qu'on mit en prison cette année-là, sous prétexte d'un Libelle séditieux. Mais 1, ce Ministre n'étoit point natif d'Orleans. 2. Il ne prêchoit point contre le pouvoir du Roi; car si ses Sermons eussent été séditieux, il n'eût pas été difficile de le convaincre de rebellion. Birague son ennemi, qui le fit emprisonner comme l'Auteur d'un Libelle, n'eût point perdu ses poursuites faute de preuves: s'il n'en eût point eu de bonnes à l'égard du Livre, il en eût trouvé de convaincantes à l'égard des Prédications. Ainsi la liberté, que ce Ministre recouvra, montre clairement que ses Sermons n'étoient pas tels que Davila les représente. 3. Je ne saurois croire que le Livre brûlé à Lion enseignât qu'il fût permis de tuer les Rois; je me persuade que s'il avoit contenu une doctrine aussi exécrable que celle-là, les Ministres qui le censurérent l'auroient foudroié plus terriblement qu'ils ne le firent. J'avoue que La Croix du Maine, Auteur Protestant, débite que du Rosier a écrit entre autres Livres François, *cettuy-cy par lequel il s'efforce de monstrer qu'il est loisible de tuer & Roy & Royne, ne voulans obeir à la Religion Pretendue Reformée, & porter le party des Protestans* (12): mais je m'assûre qu'il dit cela sans avoir lu le Libelle que Soubise fit brûler: il n'en parle, si je ne me trompe, que sur la foi des Auteurs qu'il cite. *Voi de ceci*, continue-t-il, *l'Histoire Françoise de nostre temps de la derniere Edition augmentée par Jean le Frere de Laval, & encores Belleforest au 2 volume de ses grandes Annales de France fol.* 1689. 1653. *&c* (13). Mr. Varillas, qui n'étoit pas homme à exténuer l'atrocité de ce Libelle, nous le représente comme un Ouvrage où l'on combattoit l'Autorité Monarchique. Chacun voit qu'entre cela, & la doctrine qui autorise le meurtre des Rois, il y a une différence infinie. Il est nécessaire que je rapporte tout le Passage de cet Historien. „ Soubise avant que d'en sortir (14), y fit brusler par la main „ du Bourreau un Livre seditieux qui venoit d'y estre im- „ primé. Les Calvinistes l'attribuoient au celebre Juriscon- „ sulte Charles du Moulin; & il y a de l'apparence que „ c'estoit par dépit de ce qu'il estoit le seul des François, „ qui n'avoit pas voulu renoncer à la Secte de Luther pour „ suivre la leur: car au reste le Livre n'estoit, ny du genie, „ ny du stile de du Moulin. Il estoit à proprement parler „ une satire contre toutes les Monarchies Chrestiennes, qu'il „ pretendoit ruiner par des passages de l'Ecriture Sainte, „ tronquez ou détournez de leur veritable sens. Les Au- „ theurs Catholiques disent que ce fut un Ministre Calvinis- „ te. Que ce ne fut pas là le premier de leurs attentats par „ écrit contre la Royauté; & qu'ils avoient trois ans aupa- „ ravant en mil cinq cens soixante tenu un Sinode dans la „ Ville de Châlons sur Saone, où l'égalité des conditions „ avoit esté établie pour le privilege le plus constant de la li- „ berté Evangelique, que le Sang de JESUS-CHRIST „ avoit meritée aux véritables Chrestiens. Mais ce Sinode „ ne se trouve point dans le Recueil (*) des vingt-six pre- „ miers de ceux de la Religion Pretendue Reformée en „ France. Il n'en paroit rien ailleurs que dans les écrits de „ leurs Adversaires; & de plus il n'est pas vray-semblable „ que leurs Ministres se fussent ingerez d'abord, & sans la „ participation de Calvin, d'établir pour fondement de leur „ Religion un Paradoxe refuté si solidement dans la Morale „ d'Aristote, & si dangereux qu'il alloit à renverser non seu- „ lement le Calvinisme qu'il s'agissoit d'affermir, mais en- „ core toutes les Societez Civiles de quelque nature qu'el- „ les fussent (15)". Il n'y a point là beaucoup de choses dont les Réformez se puissent plaindre; ils doivent au contraire se louer de l'équité de cet Auteur qui les justifie assez fortement. Mais sa Note marginale a été un piege pour des personnes fort doctes. Leur faute quoi qu'excusable est de grande conséquence. Je dis qu'elle est excusable; car les François mêmes ont besoin de beaucoup d'application, pour ne prendre pas cette Note de l'Historien au même sens qu'on l'a prise dans le Journal de Leipsic. La prémiere pensée qui se présente quand on lit la Note de Mr. Varillas, est qu'il a vu dans les Manuscrits de Lomenie le Synode que les Protestans n'ont point inséré au Recueil de leurs vingt-six prémiers Synodes. C'est ainsi que les savans Journalistes de Leipsic l'ont entendu. Ce sens fait beaucoup de tort aux Réformez; car si l'on trouvoit dans le Recueil de leurs Synodes parmi les Manuscrits de Lomenie un Synode de l'année 1560, décidant l'égalité des conditions, cela porteroit à croire qu'ils auroient fait là-dessus une Décision l'an 1560, quoi qu'ensuite ils eussent jugé à propos de la supprimer, avec les Actes de cette Assemblée. Il est donc juste que chacun sache que l'article *Le* de la Note marginale se rapporte, non pas à Synode, mais à Recueil. Mr. Varillas veut dire qu'il a vu, entre les Recueils de Lomenie, le Recueil des vingt-six prémiers Synodes des Réformez, & qu'il n'y a point trouvé le Synode de 1560, où l'on prétend que fut décidée l'égalité des conditions. Les Journalistes de Leipsic lui font dire tout le contraire. *Ex* Manuscriptis Lomenianis *decretum Synodi à Reformatis* Catalauni (16) *habitæ allegat, quo contra regiam potestatem statuerint*, æqualitatem conditionis humanæ inter potissima privilegia libertatis Evangelicæ esse, quam Christus suo sanguine veris Christianis promeruerit (17).

(*B*) *Lui & un autre Ministre disputérent . . . . . . contre deux Docteurs de la Faculté de Paris.*] Le Duc de Mompensier se persuada que la Duchesse de Bouillon abandonneroit le Calvinisme, pourvu qu'elle voulût écouter le Docteur Vigor. Il consentit même que le Ministre de Spina fût présent, lors qu'elle entendroit parler ce Docteur. Pour le satisfaire Mr.

(1) *C'est-à-dire l'an* 1563.

(2) Beze, Histoire Ecclesiast. *Livre XI, pag.* 244.

(3) *Là-même.*

(4) *Là-même, pag.* 245.

(5) *Là-même, pag.* 246.

(6) *Là-même.*

(7) *Quem nonnulli, sed falso, Carolo Molinæo J. C. alii Hugoni Sorelio Roserio tribuebant.* Thuanus, *Libr. XXXIV, pag.* 687 *ad ann.* 1563.

(8) Deckherrus de Scriptis Adespotis, *pag.* 338.

(9) *Il mourut l'an* 1566.

(10) Petrus Bælius, Epistola ad Almeloveenium de Scriptis Adespotis ad calcem Tractatus Deckherri, *pag.* 371 *Edit.* 1686.

(11) Davila, delle Guerre Civili di Francia, *Libr. III*, *pag. m.* 160. *ad ann.* 1566.

(12) La Croix du Maine, Bibliotheq. Françoise, *pag.* 173.

(13) *Il eût pu citer* Miles Piguerre, Hist. de France, *pag.* 457 *Edit. de* 1582.

(14) *C'est-à-dire de Lion.*

(*) *Je l'ay veu entre ceux de Lomenie.*

(15) Varillas, Histoire de l'Heréſie, *Livre XXVI, pag.* 10 *&* 11 *à l'ann* 1563 *Edit. de Hollande.*

(16) *Il falloit dire* Cabilloni, *car* Catalaunum *est Châlons sur Marne; or selon* Varillas *le Synode dont il s'agit se tint à Châlons sur Saone, ville qui en Latin a nom* Cabillonum.

(17) Acta Eruditor. Lips. 1691, *pag.* 31.

à l'instance du Duc de Mompensier, qui espéroit que cette Dispute feroit revenir la Duchesse de Bouillon sa fille à la Catholicité: mais son attente fut vaine. Du Rosier racheta sa vie pendant le massacre de la saint Barthelemi, en abjurant sa Religion; & comme tout aussi-tôt il fut emploié à exhorter le Roi de Navarre, le Prince de Condé, &c. à se réunir à la Communion Romaine, & qu'il eut en cela tout le succès que la Cour de France eût pu souhaiter, on le jugea un sujet très-propre à être érigé en Convertisseur (d). C'est pourquoi on l'emploia à ce Ministere en plusieurs endroits de Paris; & l'on fut si content de ses progrès, qu'on l'envoia avec le Jésuite Maldonat au païs Messin, où la moisson étoit grande. Il harangua, il cria contre le Schisme; mais il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit (C): car quelques Ministres aiant trouvé l'occasion de lui parler en particulier, & de lui représenter la faute qu'il avoit faite, il parut tout disposé à la réparer. Il quitta donc Maldonat, & se retira à Heidelberg, où il reprit la Profession Réformée. Il ne put jamais regagner l'estime dont on l'avoit honoré dans le Parti; & il se seroit vu non seulement fort méprisé, mais aussi fort misérable, s'il n'eût trouvé une place de Correcteur d'Imprimerie à Francfort chez André Wechel (e). Il mourut de peste dans cette ville-là avec toute sa famille (D). Pendant son voiage de Mets il fut prié d'aller à Sedan, pour

(d) *Voiez dans Monsr. de Thou, Livr. LII, pag. 1088, un long récit de tout ceci.*

(e) *Voiez la Rem. (D).*

Mr. le Duc de Bouillon & l'Amiral de Coligni arrêtérent les conditions d'une Conférence. Elle se devoit tenir chez lui le 1 jour de Juillet 1566. De Spina accompagné de Barbaste, Ministre de la Reine de Navarre, s'y rendit au jour marqué. On leur demanda s'ils vouloient *faire les prieres selon la coutume des Eglises Réformées avant que de commencer* la Conférence: ils répondirent qu'ils y étoient résolus; & parce qu'ils ne voulurent jamais démordre de la résolution de commencer par une priere à haute voix dans le lieu où se feroit la Dispute, on rompit tout le projet: ils sortirent sans avoir fait autre chose que de rejetter les divers expédiens qu'on leur proposa, pour les obliger à ne point faire de priére. Le Docteur Ruzé leur dit que s'ils vouloient prier il sortiroit de la chambre, & *iroit pisser durant la priere.* Il leur proposa de ne prier que mentalement, ou d'aller prier dans une maison voisine. Toutes ces propositions furent rejettées, & ainsi point de Conférence (18). On ne manqua pas de dire qu'*ils avoient fui le combat:* Monsr. l'Amiral soutint le contraire devant le Roi & la Reine, & qu'ils seroient toûjours prêts à conférer avec les Docteurs, & à défendre par l'Ecriture la Confession de leurs Eglises. Là-dessus le Duc de Nevers s'emploia auprès de leurs Majestez, pour le renoûment de la Conférence. Les conditions en furent réglées: les Docteurs Vigor & de Sainctes d'une part, les Ministres de Spina & Sureau de l'autre, commencérent la Dispute chez lui le 9 de Juillet 1566, & la continuérent plusieurs jours. Il y a des Historiens qui assûrent que Hugues Sorel (19) fut tiré de la prison: Mezerai (20), & Varillas sont de ceux-là: rapportons les paroles du dernier. „ Le Duc de Monpensier crut que le moien le plus propre „ pour ramener la Duchesse de Bouillon sa fille à la communion de l'Eglise Catholique, étoit une Conference publique de deux Docteurs avec autant de Ministres, & l'ouverture s'en fit à Paris dans l'Hostel de Nerves. Les Docteurs furent Simon Vigor, depuis Archevesque de Narbonne; & Claude de Saintes, depuis Evêque d'Evreux. „ Les deux Ministres devoient estre Jean de l'Espine, dont „ on a déja parlé, & Charles Barbaste, qui avoit esté Carme: mais Barbaste ne s'estant pas trouvé en estat de conferer, les Calvinistes prirent occasion de demander que „ Hugues Sorel des Rosiers fust mis en sa place. Des Rosiers estoit un Ministre mis en prison, pour avoir composé „ un libelle de l'Autorité des Magistrats, où il pretendoit „ qu'il estoit permis d'exterminer en toute maniere un Souverain de Religion contraire. Ce crime meritoit au moins „ une perpetuelle prison: mais les sollicitations de ceux de „ son party, & le credit du Duc de Monpensier, obtinrent „ sa grace. On voulut oster à la Duchesse de Bouillon le „ pretexte de se plaindre, qu'on ne luy eust pas donné les „ deux Ministres qu'elle estimoit les plus forts à la dispute (*); & le respect dû à la qualité des personnes presentes, fit qu'elle se passa sans emportement. Mais cette moderation n'empescha pas les Catholiques & les Calvinistes „ de publier qu'ils avoient eu l'avantage. La verité n'en fut „ pas même éclaircie par l'évenement; puis que si d'un costé, „ &c (21)". L'Ecrit des Ministres semble nous apprendre que Du Rosier étoit sorti de prison, avant qu'on parlât de le faire disputer. Car aiant ouï dire que Vigor étoit malade, & que Sainctes étoit parti de Paris, ils craignirent que les Conférences interrompues ne demeurassent trop long-tems en cet état; ils souhaitérent donc de s'en retourner chacun chez soi, & représentérent qu'ils ne s'étoient trouvez à Paris *que par accident, à sçavoir que de Spina y estoit venu pour passer outre, & faire un voyage en Anjou: & l'autre, qui estoit Ministre de l'Eglise d'Orleans, estoit nagueres sorti de prison, où il avoit esté mené le mois de Juin precedent, sous une fausse accusation apostée par les ennemis de l'Eglise de Dieu contre lui, qui le chargeoyent d'estre auteur d'un livre pernicieux & meschant, escrit contre l'obeissance qu'on doit aux Rois & Princes. Parquoi ce lui estoit incommodité bien grande de sejourner long-temps en une ville où il n'estoit point allé de son gré* (22). Claude de Sainctes fit imprimer les Actes de cette Dispute (23).

(C) *Il harangua, il cria contre le Schisme; mais il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit.*] Je ne saurois mieux faire que de me servir des paroles de l'Historien des Eglises. Le Maréchal de Rets Gouverneur du païs Messin, „ essaya un „ autre moyen, ayant fait venir à Mets un malheureux Ministre revolté, nommé du Rozier accompagné d'un docteur Jesuite Espagnol, nommé Maldonat, estimé le plus „ docte & le plus subtil de tous ceux de sa faculté; comme „ aussi du Rozier avoit fait à Paris tout ce qu'il avoit peu „ pour en faire revolter d'autres, jusques à faire imprimer „ une abjuration, & autres livres pleins de faussetés & de „ meschante conscience, au lieu qu'auparavant il avoit acquis reputation d'homme docte comme il estoit à la verité, ayant mesme esté choisi pour la dispute tenue à Paris „ contre les docteurs Vigor & de Seintes. La revolte de ce „ personnage fut en grand scandale à plusieurs, laquelle „ il tascha de rabiller depuis tellement quellement, mais jamais depuis on ne cognut en luy un sens rassis, ni conscience droite, & finalement est mort de peste avec sa „ femme & tous ses enfans en la ville de Francfort. Pour „ revenir à nostre Histoire, estant ces deux arrivés à Mets, „ & la pluspart de ceux de la religion estant contraints de „ se trouver un jour de dimanche en la maison de l'Evesché, „ du Rozier leur fit une grande harangue parlant de la succession des Evesques, qu'il disoit estre la marque de la „ vraye Eglise (24)". On ajoûte (25), qu'*estant en partie convaincu en sa propre conscience, & aussi admonnesté par gens de bien d'avoir pitié de soy mesme, il pria qu'on luy aydast à sortir de ce bourbier, ce qu'on fit, & fut conduit ce pauvre miserable en l'Eglise d'Heydelberg, où il recognut aucunement ses fautes, dont il publia un petit traité contraire à ceux qu'il avoit fait imprimer à Paris.* Nous allons entendre ce qu'un Ex-Ministre fort médisant a publié. „ Ils (26) „ redoutoient grandement que du Rosier n'enfonçât ce „ point (27) d'avantage. Pour cette cause aucuns de Sedan allerent vers luy en un lieu appellé Chemery, où ils „ luy persuaderent bien-tôt (selon qu'il étoit homme timide, inconstant, & croyant de leger) que s'il retournoit „ à Paris avec Maldonat, pour certain on le feroit mourir „ apres avoir triomphé de luy, & que Monsieur de Bouillon en avoit eu advertissement: (ce qui étoit faux) outre „ plus que Maldonat en avoit donné quelque enseigne, disant, qu'il sentoit encore le fagot: tellement qu'à Mets „ ils firent tant par persuasions, qu'il se departit de sa compagnie, sans dire à Dieu, & se retira en Allemagne: pourquoy faire, on luy fournit argent; & depuis, par plusieurs fois on fit cueillete, de plus de 250 livres, pour „ luy envoyer (28). Il me souvient" a-t-il dit ailleurs (29), „ que ce fut le premier crime qu'ils chargerent sus du Rosier, lors qu'il fit mine de se vouloir separer d'eux, & „ retourner au sein de l'Eglise Chrétienne & Catholique. „ Mais eux voyans que ce crime, & quelques autres communs, comme d'être caymand, menteur ordinaire, & homme sans resolution, n'étoient assez suffisans pour le deprimer, aucuns d'entr'eux s'attaquerent à l'honneur de sa femme, publiantz qu'elle s'étoit prostituée à quelques Chanoines d'Orleans: chose qui n'est aucunement à croire, pour „ les raisons, que j'ayme mieux laisser en la consideration „ de ceux qui l'ont veue, & cognue, que les écrire".

(D) *Il mourut de peste.*] C'est ce que Beze nous a déja debité; & c'est aussi ce que Philippe Lonicerus nous va apprendre. *Ex improviso siquidem anno superiori, in ipsa Vindemia, peste Rempublicam nostram tunc infestante, ex hac vita, non sine magno doctorum virorum, quibus ille notus erat, tuoque cum primis dolore, ex hac misera vita, unà cum uxore sua, in cælestem illam avocatus est* (30). Il parle ainsi à Jean Fichard Syndic de la ville de Francfort, en lui dédiant un Ecrit posthume de notre Sureau, savoir la Version Latine d'un Ouvrage de Jean Corras (31). Si Lonicerus avoit daté son Epitre Dédicatoire, nous saurions exactement en quelle année du Rosier mourut. L'année de mon Edition ne me sert de rien, c'est l'an 1588. Il est très-certain que ce Ministre ne mourut point l'année d'auparavant; il étoit déjà mort lors que Theodore de Beze publia son Histoire des Eglises l'an 1580. Citons un autre Passage de Lonicerus où du Rosier est fort loué. *Quæ sit humanarum rerum fragilitas, Fickarde clarissime, superiore anno prematura sua morte, etiam noster ille Hugo Suræus, non sine doctissimorum virorum suspiriis, testatus est. Qui cum laudatissimæ Andreæ Wecheli, viri optimi & humanissimi, Typographiæ strenuam navaret operam, talem suæ industriæ, quam exacta, non solum Latinæ & Græcæ, verùm etiam Hebraicæ atque Chaldaicæ linguæ notitia ornabat, laudem consequutus est, ut omnibus bonis & doctis viris esset gratissimus* (32).

(18) *Tiré de la Préface des* Actes de la Conférence tenue à Paris ès Mois de Juillet & Août 1566 entre deux Docteurs de Sorbonne & deux Ministres. *Je me sers de l'Edition d'Anvers* 1566 *in* 8.

(19) *Il faloit dire* Sureau. *Le Latin de Monsr. de* Thou, Sorellus, *a trompé ici les Historiens.*

(20) Mezerai, Hist. de France, *in folio*, Tom. *III*, *pag.* 145.

(*) *Les Actes en sont imprimez.*

(21) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *Livre XXVII*, *pag.* 88.

(22) Actes de la Conférence, *pag.* 323.

(23) *L'an* 1568, *selon tous les Bibliographes que j'ai consultez. Il n'y a point d'apparence que ce soit la 1 Edition: il y avoit deux ans que la Relation des Ministres avoit paru.*

(24) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livre XVI*, *pag.* 475.

(25) *Là-même.*

(26) *C'est-à-dire les Ministres de Sedan.*

(27) *Celui de la Vocation des Ministres.*

(28) Matthieu de Launoy, Declaration & Refutation des fausses suppositions, *folio* 139.

(29) Défense de Matthieu de Launoy contre les fausses Accusations, *folio* 37.

(30) Phil. Lonicerus, *Epist. Dedicat.*

(31) *L'Arrêt du Parlement de Toulouse contre le faux Martin Guerre, lequel Arrêt Corras, qui fut le Rapporteur de la Cause, orna d'un grand Commentaire.*

(32) *C'est le commencement de l'Epitre Dédicatoire.*

pour convertir la même Ducheſſe de Bouillon, qui avoit été le ſujet de ſa Conférence avec deux Docteurs Catholiques. Il ne gagna rien ſur l'eſprit de cette Dame (*f*). Je parlerai de ſes Ecrits (*E*).

On le repréſente comme un eſprit diſputeur, & qui s'entêtoit d'opinions particulieres, & qui avoit jetté des ſemences de diſcorde dans l'Egliſe d'Orléans (*F*) par ſes liaiſons avec des gens fanatiques, deſorte qu'il eût été à craindre que les Egliſes de France n'euſſent ſenti de fâcheuſes diviſions, ſi la paix avoit duré, & ſi le maſſacre n'avoit coupé la racine de tout Schiſme.

(*f*) *Voiez Monſr.* de Thou, *Livr. LII, pag.* 1088.

L'Epitome de la Bibliotheque de Geſner (33) m'apprend que cette Verſion Latine de l'Ouvrage de Corras, fut imprimée à Francfort l'an 1579 *apud Andream Wechelum.* Si c'étoit la prémiere, il faudroit dire que du Roſier décéda pendant l'automne de l'an 1578. L'Auteur des Notes ſur la Confeſſion de Sanci (34) met ſa mort à l'an 1575 (β).

§ (β) Les Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX. tom. 2. f. 74. tourné de la 2. édition, diſent ſur l'année 1572. Hugues Sureau, qui s'étoit échapé de la Ville de Metz le 19 de Decembre, mourut, *environ trois ans après*, à Francfort, où il avoit repris la vacation de Correcteur d'Imprimerie. REM. CRIT.

(*E*) *Je parlerai de ſes Ecrits.*] Il en a fait pluſieurs en François, ſi nous en croions La Croix du Maine (35), qui n'en cotte que deux, celui du meurtre des Rois, & *un Traité touchant ſa confeſſion de foi avec abjuration de la profeſſion Huguenotique, &c.* Imprimé à Paris l'an 1573. Nous avons vu ci-deſſus qu'il en fit un touchant ſon retour à l'Egliſe Réformée. Il avoit publié à Orleans quelques Ouvrages de Controverſe, avant le maſſacre de la ſaint Barthelemi. Cela paroit par les Réponſes de Gentien Hervet mentionnées dans La Croix du Maine (36). J'ai dit ailleurs (37) qu'il a traduit en Latin les Mémoires de Mrs. du Bellai. Si le Sieur Konig avoit dit que *Hugo Suræus* mit en Latin un Arrêt du Parlement de Toulouſe, il ne ſeroit point cenſurable: mais il s'eſt ſervi de cette expreſſion, *edidit arreſtum Parlamenti Tholoſani in caſu admirabili matrimoniali An.* 1588 (38). Elle eſt vicieuſe en deux manieres. 1. Elle ne diſtingue point ſi Sureau eſt le Traducteur ou l'Auteur, ou ſimplement le Publicateur de cet Arrêt. 2. Elle fait agir un homme mort, car Sureau ne vivoit plus l'an 1588. Il y a une infinité de telles fautes dans les Bibliographes.

(*F*) *Qui avoit jetté des ſemences de diſcorde dans l'Egliſe d'Orleans.*] Voions le portrait qu'on donne de ce Miniſtre dans les Mémoires *de ſtatu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ.* C'eſt un Ouvrage que l'on attribue à Jean de Serres. *Vir non ineruditus* (Rozarius) *ſed fœdiſſimo lapſu oſtendens quid ſit infirmitas humana, & quàm periculoſum etiam ſit, pacato tempore, dum nullo hoſte urgemur, indulgere inſanientis noſtræ rationis commentis, ut certam exploratamque veritatem ſempiternis principiorum firmamentis cœlo & terra firmiorem, in dubium pro arbitratu noſtro revocemus: qua curioſæ licentiæ morbo Rozarius laborabat, corrupto quodam more & ambitioſiore de Eccleſiæ ſucceſſione, diſciplina, & de aliis etiam Religionis capitibus ſuperciliosè diſputans, ſeque ſuis collegis hac in re excellentiorem importuno quodam ſtudio exiſtimans. Non obſcurarum enim turbarum ſemina in Eccleſia Aureliana inſeminarat, dum ſeſe cum novorum commentorum architectis, phanaticis ingeniis familiarius conjungeret: unde, niſi periculoſæ tranquillitatis incommoda, novo hoc remedii genere Deus præcidiſſet, magnæ & periculoſæ turbæ in Eccleſiis Gallicis erant haud dubiè exundaturæ* (39). Un autre Ecrivain de ce tems-là emploie ces termes: „ Un „ nommé du Roſier, Miniſtre, homme de prompt eſprit, „ mais remuant & irreſolu, ayant eſté arreſté priſonnier à „ une journée de Paris, comme il s'enfuyoit, commença à „ varier, & ſe revolta toſt apres (40)".

(33) *Pag. m.* 425.
(34) *Pag.* 470, 471 *Edit. de* 1699.
(35) La Croix du Maine, Bibliotheq. Françoiſe, *pag.* 173.
(36) Reſponſe à Hugues Sureau dit des Roſiers, Maiſtre d'Eſcole à Orleans. L'Anti-Hugues, ou Reſponſe à Hugues Surreau dit des Roziers, imprimé par Cheſneau, l'an 1566. *Là-même. Voilà un* Anti *dont Mr.* Baillet *n'a point parlé.*
(37) *Dans l'Article* BELLAI (Guillaume du) *Remarque* (*D*).
(38) Konig, Biblioth. *pag.* 726.
(39) De Statu Religionis & Reipubl. *Parte IV, ad ann.* 1572, *folio m.* 4.
(40) Hiſtoire des choſes mémorables avenues en France, *à l'ann.* 1572, *pag. m.* 444.

ROTAN (JEAN BAPTISTE) Miniſtre de la Rochelle, fut fort eſtimé pour ſon eſprit & pour ſon érudition; mais on le ſoupçonna d'avoir trahi le Parti (*A*), en favoriſant ſous main l'envie qu'avoit Henri IV d'aller à la Meſſe. On débite qu'aiant promis de ſe laiſſer vaincre en diſputant avec du Perron, en préſence de ce Prince, l'an 1593, les remors de la conſcience ou la vanité l'obligérent à faire ſemblant d'être malade, pour ne pas entrer en lice (*B*). Il continua, dit-on,

(*A*) *On le ſoupçonna d'avoir trahi le Parti.*] D'Aubigné raconte (1) que *le Miniſtre Rottan, Piemontois* (2), *profond Theologien & Philoſophe ſubtil*, eut envie d'être homme de Cour, & qu'il crut que le tiers Parti, qui ſe forma quelque tems après la mort de Henri troiſieme, feroit une breche par où il pourroit entrer dans les affaires. Il ſe joignit à Morlas qui avoit les mêmes vues, & puis ils concertérent l'un & l'autre avec du Perron les moiens d'engager le Roi à ſe faire Catholique. Ils furent favorablement traitez par les Directeurs des Finances, ce qui attira d'autres perſonnes dans leur faction. Rotan & Morlas *diſputoient ſur diverſes Theſes contre du Perron & devant le Roi, & prevariquant donnoient lieu à cet eſprit monſtrueux en ſavoir, ſi bien que cette éloquence facile & merveilleuſement agreable s'eſtoit inſinuée en la bonne grace du Roi dès le ſiege de Rouen.... Sur ces entrées, chaſcun donnant occaſion à ſon compagnon, ils mirent ſur le bureau le changement de religion.* Notez que Rotan commença à goûter la Cour, lors qu'il y ſollicita *quelques deniers qu'il avoit preſtez ou pluſtoſt fait preſter par autrui à Geneve, pour les levées de Sanſi* (3). Cela nous montre qu'il ne ſe renfermoit pas dans les fonctions de ſon caractere: il ſe méloit de politique. Soions donc un peu moins ſurpris de ce qu'il n'eut pas plutôt humé l'air de la Cour, qu'il ſongea à faire fortune, en préférant ſes intérêts à ceux de la Religion. Il fut député à Mante avec pluſieurs autres, pour repréſenter au Roi les griefs du Parti, mais il s'étoit fait choiſir en particulier pour diſputer contre du Perron (4). *Or avoit-il promis de faire une prevarication ſubtile, de laquelle eſtant ſur le poinct, il avint que quelque gloire, ou quelque crainte, le fit tellement chanceler, qu'il aima mieux feindre une maladie: fut mis en ſa place le Miniſtre Beraud, de Montauban: leur diſpute fut aiguë d'une part & d'autre, ſur la ſuffiſance ou inſuffiſance de l'Ecriture, & les termes de l'Epiſtre à Timothée. Sur ce point cette conference fut rompue par la defenſe des Eccleſiaſtiques.*

(*B*) *Il fit ſemblant d'être malade, pour ne pas entrer en lice.*] Nous venons de voir que d'Aubigné conte cela: ajoûtons à ſa narration celle de l'Hiſtorien de l'Edit de Nantes. Elle nous apprend que la conduite de Rotan fut approuvée dans un Synode National. „ Rotan Miniſtre ce„ lebre fut ſoupçonné d'avoir donné les mains à ces arti„ fices, ſoit qu'on l'eût en effet charmé par l'eſperance de „ quelques bienfaits, ſoit qu'il feignit d'y entendre pour ſe „ faire deputer; parce que cette commiſſion étoit alors aſ„ ſez importante, pour faire honneur à ceux à qui on la „ donnoit. On ouvrit donc une conference, où du Per„ ron entra comme aſſûré de la victoire, par la colluſion de „ ſon adverſaire. La diſpute roula ſur la ſuffiſance de l'E„ criture, & ſur l'interpretation du 16 verſet du 3 Chapi„ tre de la II Epitre de St. Paul à Timothée. Mais Rotan „ n'ayant pas oſé, ou par honneur ou par conſcience, être „ auſſi lâche qu'on diſoit qu'il l'avoit promis, feignit une „ maladie, qui le tira d'embarras. Beraud Miniſtre de Mon„ tauban prit ſa place: mais la conference n'alla pas loin, „ quand on vit qu'il n'y avoit plus rien à eſperer de la frau„ de concertée avec Rotan. Le Clergé trouva moien de la „ rompre, ſans qu'il parût la fuir: & de leur côté les Mi„ niſtres s'offrirent à la recommencer toutes les fois qu'on „ leur en donneroit l'occaſion. Mais parce que ces offres „ n'empêcherent point le Clergé de ſe vanter d'avoir fait re„ culer les Miniſtres, Beraud & Rotan firent approuver au „ Synode National qui ſe tint à Montauban l'année ſuivan„ te, ce qu'ils avoient fait à la conference. Beraud fit paſ„ ſer Rotan ſous ſon ombre: & cette approbation étouffa le „ ſoupçon qu'on avoit eu de la colluſion de celuy-cy avec „ les adverſaires (5)". On ne voit point clairement, ni par ce récit, ni par celui de d'Aubigné, ſi Rotan fit le malade après quelques Conférences, ou avant toute Conférence. C'eſt pourquoi afin de donner à mon Lecteur une connoiſſance plus diſtincte de ce fait, je m'en vais dire ce qui s'en trouve dans un autre Hiſtorien. „ Parmi ces Deputez" dit-il (6), „ il y avoit nombre de Miniſtres, en„ tr'autres un nommé Rotan Griſon de nation, lequel s'eſ„ toit vanté eſtant encor à la Rochelle, qu'il vaincroit tous „ Docteurs Catholiques en diſpute, & ſe le perſuadoit, „ meſme pour faire paroiſtre que telle eſtoit ſon opinion, „ il avoit faict charoyer un nombre de livres depuis la Ro„ chelle juſques à Mante. A cela luy ayda beaucoup le „ ſieur du Pleſſis Gouverneur de Saumur. . . . . . Le „ jour aſſigné, ledit Sieur du Perron, & le Miniſtre Ro„ tan, apres certains preambules de deffy & de reſpect tout „ enſemble, proteſtans de part & d'autre, n'eſtre meus que „ du zéle de la verité, entrerent en matiere" ſur la ſuffiſance de la parole de Dieu (7). Cet Hiſtorien aiant rapporté le précis des Objections, & des Réponſes, en homme partial contre ceux de la Religion, finit ainſi, *Rotan ſe trouva lors un peu confus, & ſe mit ſur les louanges dudit Sieur du Perron, puis fut l'Aſſemblée congediée pour ce jour-là. Depuis Rotan ne ſe trouva plus en la conference. En ſa place vint Berault Miniſtre de Montauban, lequel dans les ſix jours ſuivans fut pourmené par ledit Sieur du Perron*, per omnes locos dialecticæ, *ſur le mot* σοφίσαι, faire ſage. *Il fut allegué des Hiſtoires, des Poëſies, des Mathematiques, de la Philoſophie, Phyſique, Morale, Metaphyſique, Scholies, & Commentaires; dont ledit Berault s'eſcrima à droit & à revers; mais en tout ce qu'il fiſt pour prouver que ce mot ſignifioit ou comprenoit* ſuffiſance, *il ne le put prouver. Auſſi, apres avoir flatté ledit Sieur du Perron, il dit en paroles couvertes qu'il n'eſtoit venu preparé pour diſputer. Ainſi finit ceſte*

(1) D'Aubigné, Hiſt. Univerſelle, *Tom. III, Livre III, Chap. XXIV, pag. m.* 405, *à l'ann.* 1593.
(2) *D'autres le font Griſon. Voiez ci-deſſous le Paſſage de* Cayet, *Citat.* (6).
(3) D'Aubigné, Hiſt. Univerſ. *Tome III, Livre III, Chap XXIV. pag.* 405.
(4) *Là-même, Livr. IV, Chap. XI, pag.* 505.
(5) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, *Tome I, Livre III, pag.* 111, *à l'ann.* 1593.
(6) Pierre Victor Cayet, Chronologie Novenaire, *II Partie, folio* 269 *verſo.*
(7) *Le même* Cayet, *là-même, folio* 270 *verſo.*

dit-on, de prévariquer tout le reste de sa vie; & il devoit travailler avec de Serres dans un Synode National à un projet frauduleux (*C*); mais ils moururent l'un & l'autre avant la tenue de ce Synode. Rotan avoit enseigné la Théologie dans la Rochelle (*a*), & publié un Ouvrage sur la Controverse de l'Eucharistie (*D*), & un autre (*b*) pour réfuter les Motifs de la Conversion de Cayet. On a lieu de s'imaginer qu'il avoit été Ministre de l'Eglise de Geneve (*E*). Il avoit reçu le bonnet de Docteur en Théologie à Heidelberg l'an 1573. Zanchius qui fit la cérémonie témoigne que ce Candidat s'étoit exilé pour la Religion depuis quinze ans, & qu'il supportoit avec plaisir la perte qu'il avoit faite d'un patrimoine considérable (*c*). Monsr. Maimbourg pourra être critiqué (*F*).

(*a*) *Cum Rupellam rediisset* (Andreas Rivetus) *publice profitentem audivit Joannem Baptistam Rotanum Italum, doctiss. & eloquentissimum Doctorem, qui scholam Theologicam aperuerat.* Meursius, Athen. Batav. *pag.* 316. (*b*) *Imprimé à la Rochelle l'an* 1596: *il est de* 115 *pages in* 8. (*c*) *Exilium quod propter Domini Jesu Christi caussam, annis jam totis quindecim, cum non parva suorum bonorum, eorumque non tenuium jactura conjunctum, æquissimo semper animo tulit, imò magnæ gloriæ loco habuit.* Zanchius, Epist. *Lib. II, pag.* 603.

ceste conference, & les Ministres de la Religion pretenduë Reformée s'en retournerent chacun aux Provinces d'où ils estoient (8).

(C) *Ils devoit travailler avec de Serres . . . . à un projet frauduleux.*] Je n'ai lu cela que dans d'Aubigné: il raconte les adresses dont on se servoit à la Cour afin de corrompre les Ministres, & puis il dit, *Sur tout ceste efficace parut ès Ministres Rotan, Serres, Cabiers, Morlas, & De Vaux. Tout le secret de tels desseins, & notamment de la ruse de Mantes declairé par ce dernier, qui alla confesser sa prevarication à plusieurs personnes notables, avecques cris d'espouvantement* (9). D'Aubigné fut l'une de ces personnes. *Apres avoir deposé sa Confession & ses souspirs dans mon sein*, dit-il (10), *il mit entre mes mains trois brevets; l'un de deux mil cinq cens escus; les autres deux un peu moindres, que j'ai rendus à ses heritiers.* Dans la Confession Catholique de Sancy il feint que Cahier raconte toutes ces choses, & il l'introduit qui affirme ce que lui d'Aubigné n'avoit osé affirmer (11), sur les circonstances de la mort de ce De Vaux. „ Comme j'estois en cette agonie", c'est Sancy qui parle (12), „ j'apperceus M. Cahier se promenant en la „ bassecour. Je cours lui demander qu'estoit devenu le „ Ministre de Vaux. Monsieur, dit-il, ce malheureux, „ aprés les belles promesses qu'il avoit faites à M. d'Evreux, „ & argent receu pour les executer, il luy prit une fievre „ poltronne, & s'en alla d'ici en son païs, criant & braillant que la cause de Dieu estoit trahie par luy, & cinq de „ ses compagnons, lesquels il designoit sans nommer. Il „ adjoustoit à cela que Dieu luy feroit pardon, qu'il alloit „ à sa maison, rendre son ame entre ses mains, aussi-tost „ qu'il feroit à Milland. Il s'offrit cependant d'escrire des „ lettres à M. d'Evreux, lesquelles portoyent creance pour „ quelque habile homme, & sur lesquelles M. d'Evreux „ descouvriroit la prevarication de la dispute de Mantes, „ & les autres preparatifs de Rohan (13) & de Serres, „ que vous sçavez avoir promis leur perfide entremise de „ bonne heure. Les Huguenots furent si simples que de „ refuser son offre, disans que le regne de Christ ne s'establit point par ruses. . . . . . . (14) Je demandai comment „ se peuvent aujourd'huy convrir Rohan (15) & Serres & „ les autres? ces deux-là, respond Cahier, n'ont que faire „ de couverture; car ils sont couverts de terre. Je vous „ diray comment. Sitost qu'ils eurent sceu la confession de „ De Vaux, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, se „ font eslire pour le Synode National de Montpellier, avec „ resolution de passer le Rubicon, & avant faire retraite „ essayer de gaigner quelque chose avec les confédérés. Mais „ le malheur fut si grand, qu'ils sont tous deux morts à l'ouverture du Synode". L'Auteur des Notes sur la Confession de Sancy remarque (16) que ce Synode est le national qui fut tenu à Montpellier au mois de Mai 1598, & contre lequel Reboul composa en 1600 la Satire intitulée, *Actes du Synode universel de la sainte Reformation.*

(D) *Il avoit . . . . publié un Ouvrage sur la Controverse de l'Eucharistie.*] Il fut imprimé à la Rochelle, & intitulé *Traité orthodoxe de l'Eucharistie* (α). Le Docteur Jule César Bulenger le réfuta par un Ouvrage qui fut imprimé à Paris chez Frederic Morel l'an 1598 *in* 8. Il y renvoie dans la Préface de sa Réponse Catholique au Livre de Mr. du Plessis Mornai sur l'Eucharistie.

§ (α) Ce Traité, auquel, soit dit en passant, Rotan n'avoit pas mis son nom, parut pour le plus tard en l'année 1596, puis qu'on a de la même année, de l'impression de Gilles Robinot, une Réponse que Cayet y fit sous ce titre: *Le vray Orthodoxe de la foi Catholique du Sainct Sacrement de l'Autel, Pour response au Traité prétendu Orthodoxe anonyme.* Rem. Crit.

(*E*) *On a lieu de s'imaginer qu'il avoit été Ministre de l'Eglise de Geneve* (β).] Car on voit dans Melchior Adam qu'il fut l'un des trois Ministres (17) qui allérent de Geneve à Berne l'an 1588, pour se trouver à un Synode qui fut convoqué à l'occasion des Disputes que Samuel Huberus, & Claude Auberi avoient excitées (18). J'ai parlé ailleurs (19) de ce Samuel Huberus, & je dirai présentement que ce Claude Auberi étoit Professeur en Philosophie à Lausanne, & que sortant de sa sphere & se mêlant de dogmatiser en Théologie, il avoit enseigné & de vive voix & par écrit, que la justice de l'homme devant le Tribunal de Dieu est une qualité inhérente. Le Synode condamna cette opinion, & obligea Auberi & ses adhérens à reconnoitre qu'ils embrassoient la doctrine contenue dans la Confession de Foi des Eglises Suisses, & des Eglises de France, savoir que nous sommes justifiez devant le Thrône de Dieu par la foi comme par un instrument, qui nous fait prendre Jesus-Christ notre justice: *Claudius Alberius Triuncurianus cum suis, receptæ doctrinæ & in confessione tam Gallicana quam Helvetica comprehensæ: de nostra ad tribunal Dei justificatione per fidem tamquam instrumentum, quo Christus, justitia nostra, apprehendatur, professus sit se penitus assentiri* (20). J'observerai par occasion qu'il ne se soumit que de bouche aux Décisions de ce Synode. J'ai un Livre qu'un certain Antoine Lescaille publia l'an 1591, & j'y trouve que le Docteur Gryneus parla ainsi dans une Assemblée qui se tint à Bâle au mois de Décembre 1590 sur le sujet des différends de cet Antoine avec les Sieurs Constant & Conet Ministres de l'Eglise Françoise: „ Qu'il y avoit un certain Aubery, „ qui par ci devant avoit fait un livre, qui avoit puis après „ esté condamné à Bernn, lequel avoit signé des theses, „ ausquelles neantmoins il ne s'estoit pas tenu: que passant „ par Basle, & repassant en son voyage de Francfort, il „ avoit semé ses erreurs à Basle en diverses maisons, & à „ diverses personnes, mais il n'y avoit aucun qui osast maintenir ses erreurs que Lescaille, auquel ledit Aubery avoit „ laissé un escrit qu'il avoit produit. En partant il en advertira les Seigneurs de Bernn, afin de faire chastier ledit „ Aubery (21)". Ce Lescaille étoit un laïque sans lettres, qui s'ingéra de dogmatiser, & de mettre entre les mains de ses Ministres un Ecrit sur les bonnes œuvres (22). Voici comme Theodore de Beze lui parla au mois d'Août 1591: „ Regardez bien, vous n'avez pas fait cest escrit la, Aubery „ l'a fait, encor qu'il l'ait nyé à Bern contre sa conscience. „ Et Lescaille dit, c'est mon escrit, & Monsieur Aubery ne „ l'a jamais veu en la sorte qu'il est couché: je ne nye pas „ que je n'ay apprins de luy, & d'autres, des choses qui „ sont audit escrit. Et il dit, c'est un meschant escrit. Et „ Lescallie dit, je ne l'ay pas baillé tout pour bon, quand „ on me monstrera, par la parole de Dieu, qu'il y ait du „ mal, je le croiray. Et il dit, Aubery a fait un meschant „ livre, & vous le louez, & Lescaille dit, Ce que j'enten „ du livre de Monsieur Aubery, je le trouve bon & tresbon, „ & ce que je n'entend pas, je ne le veux ny condamner „ ny approuver (23)".

§ (β) Le *Citadin* de Genéve pag. 42 fait mention du nom de *Jean Baptiste Rotan Italien*, comme se lisant en lettres d'or, parmi ceux des plus renommez *Théologiens* Ministres, dans la Matricule de l'Académie de Genéve. Rem. Crit.

(*F*) *Mr. Maimbourg pourra être critiqué.*] Rapportons d'abord ses paroles. „ Que n'ont-ils pas dit pour deshonorer la memoire des Sieurs de Sponde Lieutenant General „ à la Rochelle, Salette Conseiller du Roy de Navarre, De „ Morlas Conseiller d'Estat & Surintendant des Magazins de „ France, du Fay, de Clairville, Rohan, & de cent autres „ de leurs plus célébres Ministres, qui aprés avoir esté parmi eux de fort honnestes gens, & les premiers de leur „ Consistoire, sont par une étrange metamorphose devenus „ tout-à-coup de grands scelerats, & les derniers de tous „ les hommes, pour avoir abjuré le Calvinisme (24)"? Il suppose dans ce Passage, 1. Que Du Fay étoit Ministre. 2. Qu'il y a eu un Ministre nommé Rohan (25). 3. Que ces deux prétendus Ministres abjurérent la Religion Réformée. Tout cela est faux. On les regarda comme de faux freres; mais il ne paroît pas que Rotan ni du Fay soient morts actuellement & ouvertement Papistes. Voiez les Notes sur la Confession de Sanci à la page 357 & 358 de l'Edition de 1699.

(8) Pierre Victor Cayet, Chronologie Novenaire, II Partie, folio 271 verso.

(9) D'Aubigné, Tome III, Livre V, Chap I, pag. 625.

(10) Là-même, pag. 626.

(11) *Consultez les originaux, je ne rapporte pas cela.*

(12) Confession Catholique de Sancy, *Livr. II, Chap. dernier, pag.* 547 *Edit.* 1699.

(13) *Il faut dire* Rotan.

(14) Confession Catholique de Sancy, *Livre II. Chap. dernier, pag.* 548.

(15) *Lisez* Rotan.

(16) Notes sur la Confession de Sancy, *pag.* 560.

(17) *Les deux autres furent* Beze, & la Faye.

(18) Melch. Adam *in* Vita Stuckii, *pag.* 771 Vitarum Theol. German. *Notez qu'il met ceci à l'an* 1578; *mais dans la* Vie de Theodore de Beze, *pag.* 229, *où il rapporte la même chose, il met* 1588. *Voiez ci-dessus, pag.* 552 *au Texte de l'Article* BEZE.

(19) *Dans la Rem.* (*E*) *de l'Article* HUNNIUS.

(20) Melch. Adam *in* Vitis Theolog. Germ. *pag.* 771.

(21) La Doctrine ancienne du premier, deuxieme, troisieme & dernier Jugement, . . . par A L P D D G G H. *pag.* 50, 51.

(22) *Là-même, pag.* 27.

(23) *Là-même, pag.* 92, 93.

(24) Maimbourg, *Preface de* l'Histoire de la Ligue.

(25) *Il a été trompé par la faute d'impression qui s'est glissée dans* la Confession Catholique de Sancy.

ROTTERDAM, est une plus considérables villes de Hollande. Sa situation sur la Meuse lui est extrêmement favorable pour le commerce. Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte (*a*). On ne sait point en quel tems elle a commencé d'être bâtie, mais on sait qu'environ l'an 1270 elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges (*b*). Rien ne l'a plus fait connoître que d'avoir été

(*a*) *C'est le nom d'une Riviere.*

(*b*) Boxhornius, Theatr. Holland. *pag. m.* 181.

été la patrie du grand Erafme (*A*). Elle n'a pas été infenfible à cette gloire. Elle a fait bien fon devoir pour honorer la mémoire de cet illuftre perfonnage (*B*), dont elle reçoit un fi grand éclat

(*A*) *Rien ne l'a plus fait connoître, que d'avoir été la patrie du grand Erasme.*] Si Homere avoit été auffi eftimé pendant fa vie qu'il l'a été après fa mort, ç'auroit été en vain que plufieurs villes auroient afpiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné des preuves inconteftables, avant que la longueur du tems eût pu fournir à d'autres villes matiere de chicaner & de brouiller. Voilà pourquoi on ne voit pas de disputes fur la patrie d'Erasme: la grande réputation où il a été pendant fa vie a prévenu ces fortes de conteftations: Rotterdam a compris de bonne heure fes intérêts, & a tellement affermi pendant que les chofes étoient fraîches les titres de fa poffeffion, & de la gloire qui lui revient d'être la patrie de ce grand homme, qu'on ne peut plus lui rien disputer fur ce fujet. Il a fallu être alerte; car le tems auroit pu verfer mille ténébres fur une naiffance comme celle-là, puis que la mere, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à Rotterdam que les moiens de cacher cette naiffance. Pour ce qui eft de la conception, il la faut laiffer toute entiere à la ville de Tergou, qui ne la compte pas pour un petit avantage. Que feroit-ce fi cette conception n'étoit pas fouillée d'un double péché originel, ou plutôt d'un péché actuel par deffus l'originel? Il s'eft trouvé un Bourguemaître (1) de cette ville, qui a voulu l'enrichir même de la nativité d'Erasme, & ne laiffer à Rotterdam que l'éducation. Mais il a beau le dire & le répéter, & à telles enfeignes que les Regitres du Couvent de Stein ont confervé le dépôt de fon menfonge, toute la terre eft perfuadée qu'Erasme n'eft point né à Tergou, mais à Rotterdam. En voici l'aveu des parties intéreffées. Une Lettre des Bourguemaîtres & des Confeillers de Tergou inférée dans la Defcription du Païs-Bas traduite de l'Italien de Louis Guicciardin, contient ces paroles (2), *Oriundus etiam hac urbe magnus ille Defiderius Erasmus, Goudæ enim conceptus & utero geftatus,* ROTERODAMI *(quo cum ad pariendum vicina effet mater fe certa de caufa contulerat)* IN LUCEM EDITUS EST. On montre dans la Bibliotheque de Tergou une tête d'Erasme, qui peut paffer pour un monument public des renonciations de cette ville à la prétention de fa naiffance; car l'Infcription, qui eft autour de cette tête, témoigne qu'il a été conçu à Tergou, & qu'il eft né à Rotterdam. Depuis peu Mr. Almeloveen a renouvellé la dispute de ces deux villes par un incident curieux (3): il prétend qu'Erasme eft plutôt bourgeois de Tergou, que bourgeois de Rotterdam, parce que felon les loix le lieu, où les enfans naiffent par hazard, n'eft point cenfé leur patrie. Si dans le cours d'un voiage une femme accouche dans une ville, fi elle n'a point deffein de s'arrêter dans cette ville, fi elle a fait ailleurs élection de domicile, on ne regarde point fon enfant comme citoien ou bourgeois de cette ville, on lui donne pour patrie le lieu où fon pere & fa mere font établis. Sur ce pied-là Erasme devroit être plutôt appellé *Goudanus* que *Roterodamus*, car fon pere & fa mere demeuroient à Tergou; & fi fa mere n'accoucha point de lui à Tergou, mais à Rotterdam, ce fut un pur accident. Elle s'abfenta pour cacher fa faute; elle s'alla confiner dans une ville voifine pour quelques jours feulement, & jusques à ce qu'elle fe fût délivrée du fardeau qu'à fa grande honte elle portoit dans fon fein (4).

Je remarquerai en paffant, que quelques Auteurs François, fe fondant fur un droit fort furanné, je veux dire fur l'ancienne Géographie, & fur la divifion des Gaules mentionnée dans les Commentaires de Jules Céfar, ont voulu faire honneur de la naiffance d'Erasme à leur Nation. Robert Cenalis (5) Evêque d'Avranches a dit nettement que la France eft le païs d'Erasme, & qu'elle lui eft bien obligée, *ut pote homini in Gallia nato.* Erasme a favorifé cette prétention; car il a dit quelquefois que la Gaule étoit fon païs (6), & il a pris part, comme à un honneur fait à fa patrie, aux lumieres que l'Erudition de Budé verfoit fur la France. Quelques Allemans ne purent regarder cela qu'avec des yeux de jaloufie, & fuppliérent humblement Erasme, de ne point fouffrir que la France le dérobât à leur païs: *Ne patiar ut Gallia fibi me afferat, fed ingenue fatear Bataviam effe Germaniæ partem, videlicet ne tanta gloria fraudetur* (7): fa Réponfe affaifonnée de beaucoup d'affection pour les Sciences, & de modeftie, aboutit à ceci, qu'il étoit né fur les confins de la Gaule & de l'Allemagne, mais un peu plus près de la prémiere que de la derniere. *An Batavus fim non mihi fatis conftat. Hollandum effe me negare non poffum, ea in parte natum ut, fi Cofmographorum picturis credimus, magis vergat ad Galliam quam ad Germaniam, quamquam extra controverfiam eft totam eam regionem in confinio Galliæ Germaniæque effe.* De-là vient qu'il dit dans une autre Lettre (8), qu'il n'affûre pas qu'il foit François, mais qu'il ne le nie pas non plus, regardant cela comme une chofe problématique. *Gallum effe me nec affevero, nec inficior, fic natus ut Gallus ne an Germanus fim anceps haberi poffit.*

(*B*) . . . *Elle a bien fait fon devoir pour honorer la mémoire de cet illuftre perfonnage.*] La ville de Rotterdam a voulu, 1. Que la Maifon où nâquit Erasme fût honorée d'une Infcription, qui apprît à tous fes habitans, & à tous les étrangers cette glorieufe prérogative. 2. Que le College où le Latin, le Grec, & la Rhétorique font enfeignez, portât le nom d'Erafme, & qu'il lui fût confacré par l'Infcription du Frontifpice. 3. Qu'on lui érigeât une Statue de bois l'an 1549. On en fubftitua une de pierre l'an 1557. Les Efpagnols l'aiant renverfée l'an 1572, on eut foin de la redreffer (9), dès qu'on fut exemt de leur tyrannie; & enfin on lui en érigea une de bronze (10) en 1622, qui eft admirée des Connoiffeurs. Elle eft dans la grande place de la ville, au bord d'un canal, fur un piedeftal orné d'Infcriptions, & entouré d'un baluftre de fer. Si la matiére de ces différentes Statues eft montée par degrez à un plus haut prix, Erafme a eu cela de commun avec les Divinitez de l'ancienne Rome; car non feulement les offrandes des particuliers n'étoient pas d'abord de la qualité la plus relevée,

Nunc te marmoreum pro tempore fecimus: at tu,
Si fœtura gregem fuppleverit, aureus efto (11);

mais auffi celles des Villes & des Nations entieres commençoient par des chofes communes,

Fictilibus crevere Diis hæc aurea templa (12).

Il y a peu de Voiageurs, qui faifant la relation de ce qu'ils ont vu dans les Provinces Unies, ne parlent de la Statue d'Erafme. Mr. Joli Chanoine de Paris en a touché une circonftance, que je m'en vai rapporter. Il venoit de faire mention de cette Statue, & de la Maifon où Erasme eft né (13): puis il ajoûte que *la grande reputation du perfonnage rend ces deux chofes là, quoy que petites, les plus confiderables de la ville, bien qu'en effet on ne peut pas les appeller petites, puis que Sebaftien Munfter rapporte en fa Cosmographie* (14), *que Philippe Roy d'Efpagne, fils de l'Empereur Charles V, allant au mois de Septembre de l'année* 1545 (15) *à Rotterdam, cette Statue fut érigée pour honorer fa joyeufe avenue, & qu'on mit à la main d'Erafme un poëme en fon honneur pour luy prefenter* (16), *& qu'en fuite le Roy, Marie Reine d'Hongrie, & tous les Princes qui les accompagnoient, étans* échauffez *de l'amour qu'ils avoient pour la* mémoire d'un fi grand perfonnage, allérent vifiter avec refpect la Maifon & la Chambre où il étoit né. Monfr. de Monconis (17) n'en dit pas tant; il fe contente de marquer la pofture de la Statue, & de rapporter les Infcriptions de la petite Maifon; fi ce n'eft qu'il dit qu'Erasme *a donné l'invention de la tourbe* (18), *& la maniere de voiles pour aller à tous vens, comme vont les barques & les biacs:* ce qui me femble auffi peu vrai que ce qu'il venoit de dire, que *l'Efcault & le Rhin joints paffant devant la ville de Rotterdam, & en côtoyans une partie, entrent encore par 2 grands canaux en dedans.* Mais Mr. Bulart (19) nous confirme le Paffage de Mr. Joli; car il dit que *lors que Philippe II entra folemnellement en la ville de Rotterdam, comme Prince Souverain du Pays Bas, le Sénat fit mettre pour fon plus grand ornement la Statue d'Erafme au naturel devant la Maifon où il étoit né, vêtu en habit Ecclefiaftique, tenant une plume de la main droite, & prefentant de la gauche au Prince un rouleau dans lequel on lifoit,*

Sereniffimo Hifpaniarum Principi D. Philippo à Burgundia Defiderius Erafmus Rotterodamus.

Rotterodamus ego non inficiabor Erafmus,
Ne videar cives deferuiffe meos.
Ipforum inftinctu, Princeps clariffime, falvum
Ingreffum precor ad limina noftra tuum,
Atque hunc quo poffum ftudio, commendo popellum
Maxime præfidiis, Cæfare nate, tuis.
Te Dominum agnofcunt omnes, te Principe gaudent,
Nec quicquam toto charius orbe tenent.

Notez que Mr. Joli auroit pu citer un Auteur plus authentique dans ce fait-ci que ne l'eft Sebaftien Munfter; car il auroit pu citer la Relation Espagnole du Voiage de Don Philippe Prince d'Espagne compofée par Juan Chriftoval Caluete de Eftrella. Notez auffi qu'en 1672 la populace s'étant foulevée dans la plupart des Villes de la Province de Hollande, Rotterdam fut quelques jours à la discrétion des mutins, & pendant cette anarchie la Statue d'Erafme fut ôtée de fa place comme une chofe qui reffentoit le Papisme. On la porta dans une maifon publique, & on délibéra s'il ne feroit pas à propos de la fondre. Les Magiftrats de Bâle n'eurent pas plutôt ouï parler de cela, qu'ils chargérent quelques Marchands de leur ville de prier un correfpondant qu'ils avoient à Rotterdam d'acheter cette Statue à un certain prix. Le correfpondant entra en traité pour cet achat, & il ne tint qu'à peu de chofe qu'il ne fût conclu. Aiant rendu compte de fa commiffion, il reçut un nouvel ordre de donner aux Magiftrats de Rotterdam tout le prix qu'ils demandoient; mais ils s'étoient ravifez dans cet intervalle de tems, & avoient conclu, qu'il ne faloit ni vendre ni fondre cette Statue, mais la remettre en fa place, & cela fut exécuté quelque tems après. Le Marchand qui avoit reçu la commiffion de l'acheter pour Mrs. de Bâle m'a raconté cet événement depuis deux jours (20).

(1) *Il étoit Médecin, & s'appelloit* Reynerus Snoyus, (*voiez le* Journal des Savans, 1690, *pag.* 540.) *Il a publié plufieurs Livres, & a eu de beaux emplois. Il avoit été Ami d'Erasme.* Val. André Desfelius, Bibliotheca Belgica, *pag.* 175, *dit qu'il a lu dans les papiers du Monaftere de Stein, où Erafme a demeuré plufieurs années, ce que difoit ce* Snoyus.

(2) *Pag. m.* 249 *Edit. Arnhem.* 1616.

(3) *Dans fes* Amœnitates Theologico-Philologicæ, *pag.* 40 *& feq. Edit. Amftelod.* 1694.

(4) *Voiez la* Lettre *d'un Jurisconfulte nommé Mr.* Coftems, *écrite à Mr.* Almeloveen *fur ce fujet, & inférée dans les* Amœnitates Theologico-Philologicæ.

DISPUTE entre l'Allemagne & la France touchant Erasme.

(5) Hiftor. Galliæ, *Libr. I, folio* 30, 39, 40.

(6) *Et priftinam illam laudem noftræ afferat Galliæ. Nihil enim vetat eumdem diverfa ratione Gallum et Germanum effe, & veterum Cosmographorum defcriptione Gallum.* Erasmus, Epift. VII Libri XI.

(7) *Idem,* Epift. XLIII *Libri XIII.*

(8) Epift. XVIII *Libri VI.*

(9) Verheiden *dit dans fes* Eloges, *que les Soldats Efpagnols qui étoient en garnifon à Rotterdam, ne fe portérent à cette violence, qu'après avoir été animez par les invectives qu'un Moine de leur Nation prêchoit contre Erasme; & que le Magiftrat ne fit pas redreffer la même Statue, mais en fit faire une autre.*

(10) Quenstedt, de Patriis illuftr. Viror. *pag.* 121, *fe trompe de la faire de Marbre.*

(11) Virgil. Eclog. VII. ℣. 35.

(12) Propert. *Libr. IV,* Eleg. I, *Verf.* 5.

(13) Voiage de Munfter, *pag.* 145.

(14) *Lib. II, Cap. LIV.*

(15) *C'eft une faute: il faloit mettre* 1549.

(16) *Voici, dit Munfter,* imago Erasmi ad vivum expreffa, advenienti (*Philippo*) oppofita, quæ exerto brachio gratulatorium carmen Principi offerebat.

(17) Voiage, *Part. II, pag.* 129, 130. *Toutes ces fautes de* Monconis *fe trouvent dans un Livre qui a été imprimé l'an* 1692, *& qui a pour Titre,* Teatro Belgico. *Voiez y l'endroit qui concerne Rotterdam.*

(18) Enée Silvius *fait mention des Tourbes dans un Livre qu'il publia l'an* 1458. *Voiez* Martinus Schoockius de Turffis, *pag.* 3.

(19) Acad. des Sciences, *Vol. II, pag.* 162.
(20) *On écrit ceci le* 28 *de Juillet* 1699.

éclat (*C*). Elle eſt le ſiege de l'Amirauté de la Meuſe.

(*C*) . . . *Dont elle reçoit un ſi grand éclat.*] Je ne voi guere d'Auteurs, qui, en écrivant quelque choſe ſur la Vie d'Eraſme, ne faſſent attention à l'éclat qu'il a répandu ſur ſa patrie. C'eſt par là que Du Verdier Vau-Privas (21), & Mr. Bullart (22) débutent dans l'Eloge qu'ils ont fait de cet enfant de Rotterdam. Les paroles de Rhenanus à ce ſujet ſont trop belles pour n'être pas rapportées. *Natus eſt*, dit-il à l'Empereur Charles V (23), *abavi tui Friderici III. Aug. primis Imperii annis ad quintum Calend. Novembris, Roterodami in Hollandia tua inferioris Germaniæ Provincia, quam olim Batavi poſſederunt, nunc magis notam ſtudioſis omnibus ob unius indigenæ Eraſmi incunabula, quàm veterum incolarum memoria quamlibet bellico robore præſtantium. Hoc alumno Roterodamum oppidum ſe ſemper jactabit, & doctis erit commendatum.* Je pourrois citer bien des Auteurs, qui, pour relever la gloire de Rotterdam, joignent enſemble ces deux choſes; l'une qu'elle eſt la patrie du grand Eraſme; l'autre qu'elle lui a érigé une Statue.

(21) Proſopogr. *Tom. III, pag.* 2389.

(22) Acad. des Sciences, *Tom. II, pag.* 159.

(23) *Epiſtola præfixa* Operibus Eraſmi. *Voiez auſſi* Quenſtedt *à la page* 121 *de ſon* Dialogue de Patriis illuſtrium doctrina & ſcriptis Virorum.

ROVENIUS (PHILIPPE) Archevêque de Philippe, & Vicaire Apoſtolique dans les Provinces-Unies, étoit né à Deventer (*a*). Il a publié divers Ouvrages, & un entre autres *de Republica Chriſtiana*, qui fut imprimé l'an 1648. J'en cite un morceau, afin de montrer l'étrange jargon de quelques dévotes qu'il condamne fortement (*A*).

(*a*) Valere André, Biblioth. Belg. *pag.* 778.

(*A*) *L'étrange jargon de quelques dévotes qu'il condamne fortement.*] Voici ce qu'il dit de certaines Religieuſes, qui affectoient des pratiques particulieres de devotion, & de ſpiritualité (1): *Non raro etiam ſuperbiam aliquam conjunctam habent, ut ambulent in magnis & mirabilibus ſuper ſe, ut vileſcant illis ordinaria pietatis exercitia approbata ab Eccleſia, vel à Patribus commendata: nihil crepent niſi uniones cum Deo, cum uniantur proprio (ſi non pejori) ſpiritui: jactent transſubſtantiationes myſticas, cordis concentrationes: potentiarum, imo omnis ſui eſſe, annihilationes, connubium eſſentiæ creatæ & Divinitatis: ſpirituale Sacramentum inſeparabilitatis, ſomnium omnium affectionum, abſorptionem & liquefactionem in amplexu ſponſi, triplicem animæ hierarchiam, orationem in quiete paſſiva, ebrietatem ſpiritualem, cordis ſilentium, meditationes negativas, uniones ſupereſſentiales, puteum & gurgitem annihilationis, amorem Deificum, transformantem, unientem, ſtringentem, amplexantem, ſuavitatem cor auferentem, ſugentem ſponſi ubera, ruminantem collum, abſorbentem enthuſiasmum, inſenſibilitatem & oblivionem omnium inducentem abyſſalem cum Deo identificationem, confricationem Deificam, incendentem & conſumentem cor: elevationem ad ſuavitatem cœleſtem ex infernali languore, introverſionem ſuper cœleſtem, caliginem, & umbram Dei, allocutiones internas, elevationes incognitas, extenſiones & applicationes amoroſas, animæ ſuſpenſiones, deliquium, ſuſpiria, mortem ſenſuum & omnium affectuum, ecſtaſim continuam, juſtitium ratiocinii, cordis contactum & patefactionem, liquefactionem, influxum, inflammationem, aſſultus qui ferri nequeant, penetrationes ad intima, vulnerationes, conſtrictiones, alligationes inſeparabiles, aſpectus penetrantes & oblectantes, voces tremulas, murmura columbina, guſtus ſuaviſſimos, odores gratiſſimos, auditus melodiæ cœleſtis, hypermyſticas Dei & animæ perichoreſes, impudentiam ſpiritualem, aſpirationes Myſanthropicas, ignem ſine carbone, flammam ſine corpore, holocauſtum meridianum in viſcerali & medullari penetrabilitate, contactum mirabilem & ſuaviſſimum, obſcuræ noctis gaudia & caliginem. Hæc & ſimilia ſeſquipedalia verba in nova pietatis ſchola inter ſponte electos Magiſtros, & diſcipulas curioſas, adeo frequenter tenera proferuntur palato, ut intimis in viſceribus ſentiantur* (2).

(1) Philip. Rovenius, de Republ. Chriſtiana, *Libr. I, Cap. XLIII, pag.* 278.

(2) *Le Docteur* Stillingfleet *a recueilli des Auteurs myſtiques quelques Phraſes ſemblables. Voiez ſon* Traité du Fanatiſme de l'Egliſe Romaine, *pag. m* 240, 307, *& ſuiv. Voiez ci-deſſus Remarque* (*K*) *de l'Article* BRACHMANES, *un ſemblable jargon.*

RUA (PIERRE) ſavant Eſpagnol, qui enſeigna les Belles-Lettres dans Soria ſa patrie (*A*), a vêcu au XVI Siecle. Il publia trois Lettres (*a*) contre Antoine de Guevara, qui ſont très-doctes & très-curieuſes, où il réfuta une infinité de fauſſetez que cet Auteur avoit publiées, & le ridicule ſubterfuge dont il le vit ſe ſervir. C'eſt ce qu'on verra dans le Paſſage d'André Schottus que je rapporte (*B*). Mr. Moreri eſt tombé dans une inſigne bévue (*C*).

(*a*) Intitulées, *Cartas del Bachiller Rua.* Nicol. Anton. Biblioth. Hiſp. *Tom. II, pag.* 187.

(*A*) *Dans Soria ſa patrie.*] Il ſemble d'abord qu'il n'y ait aucune conformité entre André Schottus, & Don Nicolas Antonio. L'un dit, *Petrus Rhua Numantinus primum Abulæ, poſt Numantiæ in patria annos plurimos ad extremum uſque ætatem bonas literas docuit* (1); & l'autre, *Petrus Rua, Sorienſis, Abulæ primum, mox in patria urbe juventutem humanioribus imbuit literis ad extremam uſque ætatem* (2): mais dans le fond ils diſent la même choſe. Soria, bâtie proche des ruïnes de Numance, eſt nommée Numantia par quelques-uns, & entre autres par André Schottus.

(*B*) *On verra dans le Paſſage d'André Schottus.*] Le voici. *In quo egregie verſatum fuiſſe teſtantur* epiſt. 3. *Hiſpanicè ſcriptæ eruditionis plenæ, & humanitatis ſatis copioſæ: quibus Ant. Guevarræ (qui tum ſolus doctrinæ, & eloquentiæ arcem tenere videbatur) errores, mendaciaque in hiſtoriis antiquorum, veteribusque monumentis lapidum, & nummorum explicandis, egregie refellit. Valde ut mirer Gallos, Guevarræ epiſtolas converſas* Aureo *titulo decoraſſe, manibusque ita tenere ſolitos, ut pro oraculis circumferant, quæ tot mendaciis, quot verſibus ſcatere dicantur.* RHUA *itaque de tot millibus multa indicavit, facemque prætulit, ne quis poſthac credulus in errorem induceretur. Epiſt.* 1. *numiſmatum inſcriptiones, & confinxiſſe, & ridicule explicaſſe, in Chronologia & magiſtratuum dignitate turpiter hallucinatum. Epiſt.* 2. *erraſſe in Hiſtoria Rom. temporum ratione, locorumque nominibus, ſolenne illud ſuum ſervando, audacter ut omnia pronunciet, quaſi poſteris imponere volens, aut credens omnes et temere aſſenſuros audito illo Pythagoreorum* αὐτὸς ἔφα, *cornicum oculos confixit, citans identidem, & prodigioſa nomina propria hiſtoricorum, cudenſque arbitratu ſuo, ad hanc diem inaudita. De numiſmatis inepta & ridicula leges; ut & de legibus Rom. & legum auctorib. de lege Julia Poppæa, Cornelia, Falcidia, aliiſque: de medicina & empirica. Tertia epiſtola ut mole ſua, ita rerum pondere ceteris major eſt. Cum enim Guevarra omnem antiquitati fidem derogare niteretur, epiſtola quadam, quo ficta mendacia tegeret, velaret, vel tueretur; cum à ſacris literis diſceſſeris, omnia incerta fabuliſque plena affirmat. Refellit virum diſerte* RHUA *ex Athenagoræ Apologia pro Chriſtianis, & hoc eſſe omnem artium tractationem, fidemque ut ſocietatis humanæ, ita & ſcientiarum vinculum è medio tollere* (3). Ceci eſt un Supplément curieux à l'Article de Guevara.

(*C*) *Mr. Moreri eſt tombé dans une inſigne bévue.*] Il a dit que *Pierre Rhua* a fait un Traité *De Lege Julia, Poppæa, Cornelia, Falcidia &c. de Medicina & Empyrica*; & il a cité l'Ouvrage du Pere Schottus. Quel monſtre! Ce Pere ne dit-il pas très-clairement, non que Rhua fit un Traité de ces matieres, mais que ſa II Lettre fut deſtinée à montrer les fauſſetez de Guevara ſur pluſieurs autres matieres, & en particulier ſur celles-là? D'ailleurs la Loi *Julia* & la Loi *Poppæa* ne ſont pas deux Loix, mais une ſeule. Le Pere Schottus le marque aſſez nettement: il ne met point de virgule entre *Julia* & *Poppæa*.

(1) Andr. Schottus, Biblioth. Hiſpan. *pag.* 567.

(2) Nicol. Anton. Biblioth. Scriptor. Hiſpan. *Tom. II, pag.* 187.

(3) Andr. Schottus, Biblioth. Hiſpan. *pag.* 567.

RUARUS (MARTIN) Miniſtre Socinien, étoit né à Krempen (*a*) en Allemagne. Il fut infecté des Héréſies Sociniennes par Erneſt Sonerus Profeſſeur à Altdorf, qui les enſeignoit ſecrétement. Il s'y obſtina de telle ſorte, qu'il aima mieux perdre ſon patrimoine, que de renoncer à cette Secte. Il ſe fit eſtimer & au dedans & au dehors, par ſon jugement, par ſon ſavoir, & par ſes mœurs (*b*). Il fut Recteur du College de Racovie, & puis Miniſtre des Sociniens de Dantzic, ſoit dans la ville, ſoit au bourg de Straſſin; & il mourut dans cet emploi l'an 1657 (*c*) à l'âge de ſoixante & dix ans (*d*). Il l'exerçoit déja l'an 1635, comme il paroît par le Voiage de Jaques (*) Ogier (*A*). Il eſt Auteur de quelques Ecrits qui ont été imprimez

(*a*) *Ville du Païs de Holſtein.*

(*b*) *Ob eruditionis, judiciique præſtantiam, morumque integritatem, in magno & apud iſtos & alios eruditos fuit pretio.* Mollerus, Iſagoge ad Hiſt. Cherſoneſ. Cimbricæ, *Parte III, pag.* 106. (*c*) *Idem, ibid.* (*d*) Sandius, *in* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 114.

(*A*) *Par le Voiage de Jaques Ogier.*] Cet Auteur étoit à Dantzic l'an 1635, à la ſuite du Comte d'Avaux Ambaſſadeur de Sa Majeſté très-Chrétienne. Il raconte qu'il fut abordé dans une Boutique de Libraire par un certain Ruardus, (il faloit dire Ruarus) avec qui il s'entretint en Latin pendant deux heures, & puis en François. *Aggreſſus me eſt quidam N. Ruardus, quocum per duas horas collocutus ſum Latinè, ac deinde Gallicè, qui me ad ædes ſuas adeundas invitavit. Didici poſtea ab aliquo, eum eſſe Arianorum Paſtorem; ſunt quippe Gedani hujusmodi homines, qui etiam congregantur, inſcio vel diſſimulante Senatu* (1).

§ (*) Il faloit dire *Charles Ogier*, ainſi que Mr. Bayle le

(1) Carol. Ogerius, *in* Itiner. Polonico, *pag.* 418, 419.

mez (*B*). Le fameux Calixte emploia tous les moiens dont il se put aviser pour le convertir, pendant le Colloque de Thorn l'an 1646; mais il n'y put rien gagner (*e*).

(*e*) *Nulli ut popularem hunc suum in viam revocaret, pepercit operæ, sed pertinaciam ejus superare non potuit.* Mollerus, Isagoge ad Hist. Chers. Cimbricæ, *Parte III*, *pag.* 107.

le nomme ici en marge Citat. (1) & dans la Remarque (Q) de l'Article ULEFELD. D'ailleurs voici le titre entier de ces Voiages: *Caroli Ogerii Ephemerides, sive Iter Danicum, Suecicum, Polonicum, cum esset in comitatu Illustriss. Claudii Memmii, Comitis Avauxii, ad Septentrionis Reges extraordinarii Legati. Lutetiæ Parisiorum, apud Petrum Le Petit* 1636 *in* 8. Il a été appellé *Ogier le Danois*, à cause de son Voiage en Dannemark. Son frere, le Prieur Ogier, s'appelloit François. REM. CRIT.

(*B*) *Il est Auteur de quelques Ecrits.*] Il a fait des Notes sur le Catéchisme des Eglises Sociniennes de Pologne: ces Notes furent ajoûtées à l'Edition qui fut faite de ce Catéchisme l'an 1665. Elles se trouvent aussi à l'Edition de 1680. Il a fait d'autres Notes sur le même Ouvrage qui n'ont pas été imprimées (2). On a deux Centuries de ses Lettres: la I fut imprimée à Amsterdam chez DAVID RUARUS fils de l'Auteur l'an 1677 avec une Préface de JOACHIM RUARUS frere de David. La II fut imprimée l'an 1681 chez le même David qui y joignit une Préface. Ces Lettres sont bien curieuses (3). On l'a cru Auteur de la Version Allemande du Nouveau Testament faite à Racovie, & publiée l'an 1630 (4); mais c'est une erreur. *Quos falli mihi constat, tum ex Sandio* (*), *illam Johann. Crellio & Joach. Stegmanno Seniori vindicante, tum ex indicio Filii, quem noster reliquit, cognominis, Amstelodami viventis, à quo, adornatam eam credi à Christoph. Ostorodo ac συνεργοῖς aliquot, revisam autem esse à tota Societate, & in hac parente suo, ac præfationem tandem à Crellio adjectam, A.* 1684 *sum edoctus* (5).

(2) *Tiré de* Sandius, *in* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 114.

(3) *Eruditæ & lectu dignissimæ.* Mollerus, Isagoge ad Hist. Chersón. Cimbricæ, *Parte III*, *pag.* 107. *Voiez* Morhof, Polyhist. *Cap.* XXIV, *pag.* 309.

(4) *Voiez* Matt. Zimmermanni Dissert. inaug. de acceptilatione, *pag.* 27, & 31, *apud* Mollerum, *ibid.* (*) *In Biblioth. Antitrin. pag.* 94. 116. 133. (5) Mollerus, *ibidem.*

RUBENUS (LEONARD) natif d'Essen (*a*) en Allemagne se fit Bénédictin à Cologne le 11 de Juillet 1596 (*b*). Il avoit demeuré plusieurs années en Livonie, en Lithuanie, & en Transylvanie, pour les intérêts de la Catholicité. Il étoit en Transylvanie l'an 1588, & il y publia des Theses sur l'Idolatrie, & les dédia au Prince Sigismond Battori. Il les exposa à la dispute publique, mais personne ne se présenta pour les attaquer. On le pria en divers lieux d'en donner une seconde Edition, & c'est ce qui fit qu'il retoucha cette matiere & qu'il la traita plus amplement (*c*), d'où sortit un Livre de 327 pages *in* 8, qu'il fit imprimer à Cologne l'an 1597. Il raconte une chose qui fait connoitre que la Livonie étoit encore infectée de l'Idolatrie des Paiens (*A*). Mr. Konig ne savoit de cet Auteur sinon qu'il entreprit de faire un Livre *de falsis Prophetis* l'an 1600 (*d*).

(*a*) *Petite Ville à trois lieues du Rhin & de Duisbourg.*

(*d*) *Vous verrez dans le Catalogue d'Oxford au Livre de* Leonardus Rubenus, de falsis Prophetis & Lupis rapacibus, *imprimé à Paderborn in* 8, *l'an* 1606.

(*b*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de son Traité* de Idololatria. (*c*) *Voiez son Avertissement au Lecteur.*

(*A*) *Il raconte une chose qui fait connoître que la Livonie étoit encore infectée de l'Idolatrie des Paiens.*] Aiant reçu ordre de ses Supérieurs d'aller à Dorpat, qui est presque la derniere ville de Livonie, il trouva sur son chemin les bois sacrez des Esthoniens. Il y vit un pin d'une hauteur & d'une grosseur extraordinaire, dont les branches étoient remplies de divers morceaux de vieux drap, & les racines couvertes de plusieurs bottes de paille, & de foin. Il demanda à un homme du voisinage ce que cela vouloit dire: on lui répondit que les habitans des environs adoroient cet arbre, & que les femmes heureusement accouchées apportoient là ces bottes de foin, qu'ils avoient aussi la coutûme d'y offrir en certain tems un tonneau de biere, & d'en jetter un tonneau au lac de Merienbourg, quand il tonnoit, & qu'ils prenoient le tonnerre pour le fils de Dieu, & s'imaginoient l'appaiser par l'effusion de cette liqueur. Il demanda une bonne hache, car celle qu'il avoit dans son chariot étoit émoussée, & lors qu'on lui demanda quel étoit son but, Je veux vous montrer, répondit-il, la foiblesse de l'objet de votre culte. Les Esthoniens répondirent qu'ils ne pouvoient faire sans un extrême péril ce qu'il souhaitoit, & lui criérent qu'il se gardât bien de passer sous l'arbre, & que s'il le faisoit, lui & son chariot seroient enlevez. Il ne laissa pas d'y faire aller ses chevaux; & aiant pris sa hache, il entailla par dévotion sur ce pin une figure de croix: & de peur que cette figure faite par un homme qu'ils honoroient jusqu'à l'appeller le grand Temple de Dieu n'augmentât leur superstition, il entailla une potence sur le même pin, & se moquant d'eux leur dit, Voilà votre Dieu (1).

(1) *Tiré de* Rubenus, *Libr. I de* Idololatria, *Cap.* XVIII, *pag.* 66.

RUCELLAI (JEAN) noble Florentin & bon Poëte, vivoit au XVI Siecle. J'ai dit ailleurs (*a*) qu'il composa en 1524 à Rome un Poëme intitulé *le Api:* j'ajoûte présentement qu'il étoit alors Gouverneur du Château Saint Ange, & que PALLA RUCELLAI son frere fit imprimer ce Poëme à Florence l'an 1539 *in* 8, & le dédia à Gio. Giorgio Trissino Auteur de l'*Italia liberata da Goti*, qui fut imprimée à Rome l'an 1547. Jean Ruccellai fit aussi une Tragédie intitulée *Oreste.* Leon Allazzi en fait mention à la page 605 de sa *Drammaturgia* (*b*).

(*a*) *Dans la Remarq.* (*E*) *de l'Article* ORICELLARIUS *à la fin.*

(*b*) *Tiré de la* Bibliotheca Aprosiana, *pag.* 458, 459.

RUFFI (ANTOINE DE) Conseiller en la Sénéchaussée de Marseille sa patrie, s'aquitta de cette Charge avec beaucoup d'intégrité, & avec une délicatesse de conscience bien singuliere. Il s'appliqua d'ailleurs aux Recherches Historiques avec une diligence & avec une patience merveilleuses. On fait cela par son Histoire de Marseille qui fut imprimée l'an 1642, & dont on a fait une Edition beaucoup plus ample l'an 1696 en deux volumes *in folio* (*a*). Il n'avoit que trente-cinq ans lors qu'elle fut imprimée pour la prémiere fois. Il fut honoré d'une Charge de Conseiller d'Etat en 1654, & ce fut *un temoignage de l'estime* qu'on faisoit *de sa science & de son merite.* La preuve, que j'apporterai de la délicatesse de sa conscience (*A*), me donnera lieu de discuter

(*a*) *Voiez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Juin* 1697.

(*A*) *La délicatesse de sa conscience.*] On en peut juger „ par la restitution qu'il fit à une personne dont il avoit été „ le rapporteur; il craignit de n'avoir pas donné assez de „ temps à l'examen de son procés, & d'avoir influé à sa „ perte par un peu de negligence, bien éloigné de chercher „ des excuses & des raisons dont l'amour propre ne manque jamais dans ces sortes d'examens, il se condamna sévérement lui-même, il fit restituer par un prêtre de l'Oratoire la somme que cette personne avoit perduë, & „ peut-être que la délicatesse du Juge fut plus favorable à ce „ plaideur que ne l'eût été un examen plus rigoureux de son „ droit & de ses raisons. Aussi une si grande probité fut autentiquement reconnuë par le Parlement de Provence dans „ un Arrêt qu'il rendit l'an 1655, à la requête de Monsieur le „ Procureur general du Roi". Voilà ce qu'on trouve dans l'Eloge de Mr. de Ruffi (1) à la suite de ces paroles; *il n'est jamais monté sur le tribunal qu'il ne se soit rempli l'esprit de cette belle & religieuse seance de Justice dont le Prophete roial nous donne l'idée dans un de ses Pseaumes; Dieu s'est trouvé dans l'assemblée des Dieux, étant au milieu d'eux il les a jugés*, stetit in synagoga Deorum, in medio autem Deos dijudicat: *plein des sentimens qu'une telle pensée peut inspirer il pesoit tout au poids du sanctuaire: les sentimens de la chair & du sang, les dangereuses seductions de l'amitié, la force de l'interêt, ne l'ont jamais fait écarter des sentiers de la Justice: il n'oublioit rien pour connoître la vérité: sa fermeté à defendre l'innocence, & à punir le crime étoit aussi grande que sa pénétration, & il n'a jamais dit son avis, ni prononcé de jugement, qu'il n'ait serieusement examiné s'il pourroit le soutenir au tribunal de ce Dieu severe qui à la fin des tems doit juger les justices des hommes.*

(1) *Il est à la tête de la 2 Edition de* l'Histoire de Marseille.

Il n'a pas été inutile que je remarquasse que ces dernieres paroles précédent immédiatement celles où l'on rapporte qu'il restitua une somme qu'un plaideur avoit perdue. Cela me donne lieu de faire une réflexion assez importante. L'Auteur de l'Eloge prétend sans doute que Mr. de Ruffi avoit apporté dans l'examen de ce procés son exactitude ordinaire, mais que par trop de délicatesse il craignit d'avoir été un peu négligent. Cet Auteur, dis-je, a voulu sans doute que nous crussions que le scrupule de ce Juge étoit fondé sur des lumieres aquises depuis l'arrêt. Voici en un mot comment il faut concevoir la chose. Le Rapporteur emploia toute sa science, toute son application, toute son intégrité; mais après le jugement de sa cause il découvrit par je ne sai quelle voie que la partie qui avoit perdu sa cause avoit plus de droit qu'il n'avoit cru. Il pensa donc que s'il avoit mieux examiné toutes les pieces, il auroit fait un rapport plus favorable, & là-dessus il jugea qu'il n'étoit pas innocent, & il se crut obligé

OBSERVATIONS sur l'ignorance qui disculpe.

discuter une question touchant l'ignorance qui excuse de péché, & d'examiner les Réponses que l'on peut faire aux Comparaisons tirées ou des Juges dont les Sentences sont iniques malgré eux (*B*), ou

à restituer. D'où paroît qu'il eut une conscience très-délicate, & très-scrupuleuse. Il ne faudroit point la qualifier ainsi en supposant que sa mémoire lui représenta quelque négligence affectée, quelque paresse, quelque impatience; car en ce cas-là un Rapporteur qui se trompe est manifestement criminel: son ignorance ne le disculpe pas; & s'il est troublé par des remords, ce n'est pas un signe que sa conscience soit délicate: elle pourroit être dure, & s'allarmer néanmoins fort vivement de ces reproches intérieurs. Mais je suppose en conséquence des expressions de l'Elogiste que Mr. de Ruffi n'avoit à se reprocher rien de semblable. Il avoit eu une sincere intention de bien rapporter, il n'avoit rien négligé de tout ce qu'il avoit cru nécessaire, & il savoit qu'en cent autres causes l'application avec laquelle il examina celle-ci avoit été suffisante. Il ne se reprochoit donc que d'avoir cru qu'il avoit fait tout ce qu'un bon Rapporteur devoit faire; car enfin la suite des choses lui avoit appris qu'il étoit possible de mieux rapporter ce procès qu'il ne l'avoit rapporté. Puis que sa conscience ne se tenoit point en repos dans cette situation, elle auroit été capable de s'inquiéter quand même il eût su qu'il n'étoit guere possible humainement parlant de mieux faire qu'il n'avoit fait, & que son ignorance étoit invincible. A quoi bon tout ceci, me dira-t-on? Vous l'allez voir.

Il a paru en Hollande quelques Ecrits depuis dix ans (2) sur les droits de la conscience erronée. Les Auteurs qui ont soutenu que l'ignorance ne disculpe pas, ont allégué les exemples de quelques Saints qui ont eu un regret extrême de ce qu'ils avoient commis dans une bonne intention, & dans la pensée de servir Dieu, & qui croioient avoir besoin de miséricorde, &c. De tels exemples généralement parlant ne prouvent rien, car une conscience délicate, & pénétrée de l'amour de la vertu, s'afflige même d'une faute qui est purement matérielle, je veux dire qui a été faite par une ignorance invincible. Un Médecin qui apprendroit par révélation qu'un remede qu'il a donné a fait mourir le malade, quoi que selon toutes les regles de l'art, & selon toutes les lumieres qui sont du ressort de l'homme, il ait dû le faire prendre; un tel Médecin, dis-je, s'il étoit fort consciencieux & fort charitable, auroit un regret extrême de sa conduite. Il la répareroit de son mieux par des aumônes distribuées à la famille du défunt réduite à la pauvreté pour avoir perdu son chef. Il seroit néanmoins très-innocent devant Dieu; car je *suppose que son* ignorance auroit été invincible, & telle qu'*elle doit être pour disculper* selon les Théologiens les plus sévéres (3). Disons-en autant d'un Juge qui auroit fait perdre un procès dans des circonstances où toute *la* science humaine n'eût pu *discerner la vérité*. Il s'affligeroit de la Sentence, s'il venoit à découvrir le *droit des parties* condamnées; il s'en affligeroit, dis-je, & il repareroit le dommage, si sa conscience & sa vertu étoient parfaites. L'Auteur de l'Eloge de Mr. de Ruffi nous en a fourni un exemple. Qu'on ne vienne donc plus nous alléguer de pareils regrets ou de pareilles réparations, comme une preuve que l'ignorance non affectée ne disculpe point. Plus on a de piété, plus s'afflige-t-on des fautes matérielles que l'on a commises par erreur. La conscience, soit par humilité soit par précaution, devient plus severe que Dieu même. On pourroit citer mille cas où l'homme innocent s'afflige, repare, restitue, &c. Un honnête homme apprend-il que son cheval a estropié quelcun, n'en est-il pas bien affligé? Ne paie-t-il pas quelquefois le Chirurgien qui panse ce misérable? & si sa conscience est scrupuleuse, ne craint-il pas que Dieu lui demande compte de sa négligence, & de ce qu'il a nourri une telle bête? Cependant, où sont les Casuistes de bon sens qui ne connoissent l'innocence de cet honnête-homme, s'ils savent que ce n'est point par sa faute que son cheval a rué? Un Orateur, qui seroit demeuré court, & qui par cette infortune très-involontaire auroit causé du dommage à son prochain, n'en auroit-il pas une mortelle affliction? S'il en demandoit pardon à Dieu, & s'il réparoit ce dommage en faudroit-il conclure qu'il a péché, faudroit-il métamorphoser en faute morale un simple défaut physique qui est aussi indépendant de notre Raison, & de notre Liberté, que la foiblesse des yeux subitement éblouïs par une lumiere trop vive? Je suppose que l'Orateur n'a rien négligé de tout ce qu'il connoissoit nécessaire pour bien retenir toute sa Harangue. Ne sortons point de notre espece, demeurons-en à l'ignorance des bons Juges. Le premier Président du Parlement de Paris harangua la Compagnie à l'ouverture des audiences l'an 1693. Il représenta *que lors qu'on croit avoir mis tout en usage pour voir clair dans une affaire, on ne laisse pas de faire des injustices en croiant ne prononcer que des Arrêts équitables, ce qui s'est veu dans la Cause de feu Mr. de Langlade où toutes les lumieres des Juges & toutes celles qu'ils purent chercher pour éclaircir la verité n'avoient pu les empêcher de condamner un innocent, ce qu'ils avoient tâché à réparer par leur Arrêt* (4). Voilà donc des Juges integres, diligens, qui ont fait leur devoir autant qu'ils ont pu, & qui cependant ont eu regret de leur erreur, & l'ont réparée. S'ils étoient morts avant que de découvrir qu'ils s'étoient trompez, & en pouvant se rendre un bon témoignage d'avoir emploié toutes leurs forces à bien discerner la vérité, eussent-ils eu rien à craindre de la Justice divine? Peut-on prétendre qu'ils ont été obligez à surmonter des obstacles qui à leur égard étoient invincibles? Voiez l'Auteur du Commentaire Philosophique (5) qui a tellement montré qu'en certains cas on peut condamner l'innocent & absoudre le coupable sans faire un péché, que le savant Ministre d'Utrecht qui a écrit contre lui (6) n'a point attaqué ce dogme.

(2) On écrit ceci au Mois de Septembre 1697.

(3) On a vu ci-dessus Rem. (*A*) de l'Article RIMINI, au 2 alinea, qu'ils ne reconnoissent proprement parlant aucune ignorance invincible dans les matieres de Religion; mais ils ne sont pas si rigides à l'égard les faits, & des disciplines humaines.

(4) Mercure Galant du Mois de Novembre 1693, pag. 315.

(5) Au Supplément, pag. 33 & suiv. pag. 62 & suiv. jusqu'à pag. 81. Voiez aussi les Essais de Montagne, Liv. III, Chap. XIII, pag. m. 518.

(6) Voiez le Livre de Mr. Saurin, intitulé Réflexions sur les droits de la Conscience, imprimé à Utrecht 1697.

(*B*) *J'examinerai les Réponses . . . . . aux Comparaisons tirées des Juges dont les Sentences sont iniques malgré eux.*] Les Juges ignorans, me direz-vous, méritent-ils d'être disculpez, eux qui causent tant de desordre? savez-vous bien qu'on les punit? Car si l'on s'adresse au Souverain, ou à quelque Tribunal supérieur, on fait casser leur sentence, on les fait censurer, & dégrader même quelquefois. *C'est là le cours ordinaire de la Justice humaine.* Or si les Princes châtient ainsi l'ignorance de leurs Loix, comment oseroit-on dire que Dieu ne punira pas l'ignorance de sa parole? Cette Comparaison n'est donc pas avantageuse à la doctrine des Tolérans. J'ai à répondre trois choses.

I. Un Juge, qui par une crasse ignorance prendroit le mauvais parti dans une affaire très-facile à bien juger, mériteroit sans doute la dégradation, non pas en qualité de malhonnête homme s'il avoit suivi les instincts de sa conscience (7) avec la meilleure intention du monde de faire droit aux parties, mais en qualité d'homme mal-propre à cet emploi-là; & si ceux qui le dégradent connoissoient la pureté de son cœur, ils le déclareroient homme de bien, consciencieux, amateur de la justice, & ils marqueroient authentiquement qu'il ne lui manque que du savoir. C'est comme si un Ambassadeur renvoioit un Sécretaire dont l'écriture ne seroit pas assez lisible, & dont il auroit reconnu la fidelité & l'habileté. Il ne prétendroit pas le flétrir du côté du cœur, ni du côté de l'esprit, mais il feroit seulement connoitre qu'il n'avoit pu se servir de lui à cause qu'il avoit besoin d'une personne qui peignît bien. Comparons ensemble deux Juges, l'un fort savant, l'autre médiocrement habile, tous deux d'une égale intégrité. Qu'ils opinent sur une affaire, l'un pour l'affirmative, l'autre pour la négative; qu'ils fassent cela selon les lumieres de leur conscience, & après avoir emploié toute l'industrie, & toute l'application qui leur est possible pour découvrir le droit; que le suffrage du plus savant soit juste, que le suffrage de l'autre soit injuste, je soutiens que par rapport à la droiture du cœur l'un ne surpasse point l'autre: il est meilleur Juge & plus capable de son emploi, je l'accorde, parce que les qualitez d'un bon Juge comprennent les lumieres de l'esprit & l'intégrité de la conscience: mais il n'a pas plus de probité, il n'est pas plus grand zélateur de la justice.

(7) Suppose qu'un tel Juge puisse passer pour avoir une conscience bien droite. Sur quoi voiez ci-dessus Citation (10).

II. Quant à *ce cours ordinaire* dont on nous parle de punir les Juges ignorans, je ne sai si l'on en pourroit donner des exemples. Rien n'est plus fréquent que de voir gagner des Procès dans une Cour souveraine, qui avoient été perdus dans une Cour inférieure. Mais cela n'inflige aucune note aux Tribunaux dont les Sentences ne sont point confirmées. Les Juges inférieurs ne sont ni cassez, ni censurez, qu'au cas qu'il y ait des présomptions manifestes de corruption, & de partialité, ou pour le moins d'une ignorance très-crasse; & dès qu'on suppose que les Présidiaux ont jugé selon leurs lumieres, quelque bornées qu'on les trouve, on se contente de rectifier leurs Jugemens. Je voudrois bien que l'on me citât quelques exemples de Juges dégradez pour le défaut de savoir, & reconnus en même tems consciencieux, incorruptibles, & fort appliquez à l'étude, & à l'examen des causes. Je suis persuadé que les punitions des Juges sont toûjours fondées sur la présupposition qu'ils ont été corrompus, qu'ils ont agi par passion, ou qu'ils croupissent volontairement dans l'ignorance. Mais voici un exemple bien formel pour le sentiment du Commentaire Philosophique. „ Il ne s'ensuit pas que nous disions les Juges iniques, si nous nous „ disons innocens, n'estant chose incompatible aux jugemens des parquets humains, où les hommes peuvent „ tromper & estre trompez, que l'innocent soit condamné, „ ou le criminel absoult, par un juste Juge. En plusieurs „ jugemens civils & criminels, se treuvent des Juges contraires en opinion & souvent partis, où le droict est douteux: & se pouvant faire que tous suivent la direction de „ la loy: Il se peut faire aussi que tous sont justes, tant ceux „ qui absolvent que ceux qui condamnent, nonobstant ceste „ contrarieté d'opinions, jugeant chascun selon qu'il luy „ semble estre de raison. (*) Quand le Roy Henry second „ vostre predecesseur eust entendu que Pelisson President „ au Parlement de Chambery, qui estoit alors à la France, „ avoit esté deposé de son estat par arrest du Parlement de „ Dijon, à la poursuitte du Procureur du Roy Tabouet, & „ que depuis estant la cause renvoyée au Parlement de Paris „ en vertu des lettres de revision obtenues par luy, avoit „ esté absoult & iceluy Procureur condamné: il justifia en „ cette contrarieté d'arrests tous les juges, disant que les „ uns avoient jugé selon leur conscience, les autres selon le „ droict (8)".

(*) Response du Roy Henry II. sur deux jugemens contraires.

III. Il ne faut point perdre de vue le vrai état de la question. L'Auteur du Commentaire Philosophique compare ensemble ceux qui se trompent dans un Procès, & ceux qui se trompent dans les Controverses de Religion; mais il suppose que ni les uns ni les autres ne sont excusables qu'en cas qu'ils aient sincérement & de tout leur cœur emploié toutes les forces de leur esprit au discernement de la vérité. S'il a prétendu qu'il y a des cas où les Juges condamnent un innocent, & absolvent un criminel sans être coupables, il a prétendu

(8) Richeome, Plainte Apologetique au Roi Henri IV pour les Jésuites, pag. m. 182.

ou des Médecins dont les remedes en dépit de leur bonne foi & de leur science deviennent mortels (*C*). Notre Ruffi vêcut quatre-vingt-deux ans. On ne peut connoitre par l'Eloge que je cite (*b*) l'année de sa naissance, ni l'année de sa mort: c'est une omission blâmable (*D*). Louïs Antoine de Ruffi son fils a eu part aux Additions de la seconde Edition de l'Histoire de Marseille.

(*b*) *Voiez son Eloge à la tête de* l'Histoire de Marseille *à l'Edition de 1696: composé par* Pierre Antoine de Pascal *son neveu, Religieux dans l'Abbaye de Toronet.*

tendu aussi qu'ils font alors tout ce qu'ils peuvent, & tout ce que les Loix prescrivent pour la découverte du fait, & qu'il n'y a eu que les embaras de la cause qui s'étant trouvez insurmontables les ont engagez à faire un faux jugement, conforme néanmoins aux lumieres de la conscience & aux procédures juridiques. S'il y a des exemples que de pareils Juges aient été dégradez, par des Supérieurs qui les crussent également doctes & integres, si cette dégradation paroît légitime aux gens sages, on a quelque sujet d'en tirer des conséquences en faveur du sentiment qui établit que Dieu punira les ignorans de bonne foi. Mais si la chose se passe tout autrement parmi les hommes, que deviendront ces conséquences? & n'aura-t-on pas raison d'en craindre de toutes contraires, celle-ci nommément, puis que les Rois ne punissent pas ceux qui ne peuvent avec toute leur application, & avec toute leur bonne conscience, éviter l'abus dans le jugement d'un procés fort embrouillé; à plus forte raison Dieu, qui est l'équité & la bonté même, supportera-t-il ceux qui ne peuvent démêler le sens véritable d'un Passage très-obscur de l'Ecriture.

Il me reste deux choses à dire: l'une est qu'un Juge dont l'ignorance est très-crasse ne peut presque point passer pour homme de bien, car elle suppose qu'il a négligé de s'instruire, & qu'il est d'une paresse inexcusable (9), ou abandonné aux plaisirs. Il n'est pas possible d'avoir la conscience bonne (10), quand on se comporte ainsi dans l'exercice d'une telle charge. Et si l'on dégrade un tel homme, cela ne signifie pas que l'on ait puni l'ignorance involontaire, & de bonne foi. L'autre chose que je veux dire est que je n'avance toutes ces Observations-ci que comme des doutes ou comme des probabilitez à examiner, & sans prendre le fait & cause du Commentaire Philosophique. Et pour faire voir à mes Lecteurs que je n'ai aucune envie d'exténuer les defauts d'un Juge qui ne procedent que d'ignorance, je mettrai ici un jugement qui les foudroie. „ Mr. le prémier Président de Lamoignon auroit cru manquer à la partie la plus „ essentielle de son état, si comme il sentoit ses intentions „ droites, il ne les rendoit éclairées. Aussi disoit-il ordi„ nairement, qu'il y avoit peu de difference entre un Juge „ méchant, & un Juge ignorant. L'un au moins a devant „ ses yeux les regles de son devoir & l'image de son injusti„ ce; l'autre ne voit ni le bien ni le mal qu'il fait: l'un pe„ che avec connoissance, & il est plus inexcusable; mais „ l'autre peche sans remords, & il est plus incorrigible. „ Mais ils sont également criminels à l'égard de ceux qu'ils „ condamnent, ou par erreur, ou par malice. Qu'on soit „ blessé par un furieux ou par un aveugle, on ne sent pas „ moins sa blessure; & pour ceux qui sont ruïnez, il impor„ te peu que ce soit, ou par un homme qui les trompe, „ ou par un homme qui s'est trompé (11)".

(9) *Notez que s'il étudioit avec assiduité, & que néanmoins il demeurât très-ignorant, ce seroit une marque de stupidité d'esprit. Il seroit donc condamnable de s'être ingéré à être Juge: il ne se seroit point examiné, il se seroit mêlé d'une chose qui passoit ses forces, & il y persisteroit depuis même qu'il auroit éprouvé l'inutilité de ses études.*

(10) *Voiez Citation* (7).

(11) Flechier, Oraison funebre de Mr. le prémier Président de Lamoignon, *pag.* 435 *du Vol. de ses* Oraisons funebres *Edit. de Hollande.*

(*C*) . . . . *ou des Médecins dont les remedes en dépit de leur bonne foi & de leur science deviennent mortels.*] Ceci sera expédié en moins de mots. Un Médecin, me direz-vous, qui, s'étant persuadé que l'arsenic est un bon remede, le donneroit à ses malades, & les enverroit *par douzaines en l'autre monde*, seroit châtié justement & dans ce siecle, & dans celui qui est à venir, quoi qu'il alléguât son ignorance involontaire. Voilà l'image d'un Hérésiarque. Je répons que l'existence d'un tel Médecin est impossible moralement parlant, ce n'est donc point un exemple à alléguer. Il faudroit qu'un homme, qui pourroit se persuader que l'arsenic est un bon remede, fût semblable à ceux qui se persuadent qu'ils sont Rois de France, qu'ils sont de beurre, & qu'ainsi ils ne doivent point s'approcher du feu. Les parens ont soin de garder à vue de telles gens, ou de les enfermer dans les petites maisons. Personne ne les consulte, ni dans les maladies, ni dans les procés, pour se conduire selon leurs conseils. Si l'on suppose qu'un Chymique peut croire de bonne foi qu'il sait préparer l'arsenic de telle sorte qu'il en fait un bon remede, voici le moien de bien juger de son ignorance. Ou il a éprouvé la vertu de ce remede, ou il ne l'a pas éprouvée. S'il ne l'a pas éprouvée, il faut juger ou qu'il ne croit point ce qu'il dit, ou qu'il est fou. S'il l'a éprouvée, & qu'il ait pourtant persévéré dans son sentiment; on peut le prendre à coup sûr pour un scélérat ou pour un fou. L'ignorance de bonne foi suppose que l'on s'est mis à l'examen des raisons avec un desir sincere de trouver le fort & le foible de chacune, & sans être dirigé par l'avarice, par l'orgueil, par la charlatanerie. Pour comparer raisonnablement les Hérésiarques à ce Médecin imaginaire qui fait mourir tant de gens, il faudroit qu'ils eussent vu la damnation éternelle de leurs prémiers Sectateurs. Si cela ne les avoit pas convertis, il faudroit de deux choses l'une, ou qu'ils fussent insensez, ou qu'ils parlassent contre leur conscience; & dans l'un & l'autre cas ils devroient être livrez au bras séculier, au prémier cas pour être mis dans un hôpital de fous, au second cas pour souffrir la peine des blasphemateurs du Dieu qu'ils connoissent. Ce n'est point pour de telles gens que l'on demande la tolérance.

Quant aux peines que mériteroit devant Dieu le Médecin qui auroit fait prendre de l'arsenic, on se peut facilement déterminer à cette These: s'il étoit fou, ses actions seront jugées comme celles des fous. S'il n'étoit pas fou, elles seront jugées selon que son ignorance aura été volontaire, ou involontaire. Or par l'ignorance volontaire on doit entendre celle qui naît de paresse, ou de quelque autre défaut que nous pouvons corriger.

(*D*) *C'est une omission blâmable.*] Paul Jove, Scevole de Sainte Marthe, & plusieurs autres Elogistes ont commis souvent le même péché. Craignoient-ils qu'une date ne préjudiciât à la cadence de la période? *cherchoient-ils la briéveté? Que ces excuses seroient vaines! Si des motifs ridicules comme ceux-là leur servoient de regle*, que ne mettoient-ils à la marge ce qu'on les censure d'avoir omis? Je suis sûr qu'en quelques rencontres ils ont gardé le silence parce qu'ils ne savoient pas l'année natale, ou l'année mortuaire de leurs Héros. On ne peut point excuser sur cette ignorance celui qui a fait l'Eloge de Mr. de Ruffi. Mais, dira-t-on en sa faveur, ne marque-t-il pas que l'Histoire de Marseille fut imprimée lors que l'Auteur n'avoit que trente-cinq ans? ne marque-t-il pas que l'Auteur vêquit quatre-vingt-deux ans? n'est-il pas aisé d'inférer de la qu'il étoit né l'an 1607, & qu'il mourut l'an 1689? Je répons que non, parce qu'il n'a point coté que l'Histoire de Marseille fut imprimée l'an 1642, & qu'on ne voit cette date ni dans l'Epitre Dédicatoire, ni dans la Préface, ni dans le Privilege du Roi, ni dans aucune autre partie des Prolégomenes. On a donc besoin d'un autre Livre pour savoir l'année de la naissance & de la mort de cet Auteur. C'est donc une faute; car pour de tels faits il ne faudroit pas donner la peine de recourir à d'autres pages du même Livre. Combien moins est-il permis d'imposer la nécessité de consulter un autre Ouvrage?

RUFIN, Favori de l'Empereur Théodose, „ étoit Gaulois, de la Province d'Aquitaine (*a*), „ d'une condition mediocre, mais d'un esprit élevé, souple, insinuant, poli, propre à divertir un „ Prince, & capable mesme de le servir. Il vint à la Cour de Constantinople; il s'y fit des amis „ & des protecteurs, il fut connu de Théodose; il luy plut. Il ménagea si bien ces commence„ mens de fortune, qu'il parvint en peu de tems à des emplois considérables. L'Empereur luy „ donna la Charge de Grand-Maistre de son Palais (†); le fit entrer dans tous ses Conseils, l'ho„ nora de son amitié & de sa confidence, & le fit enfin Consul avec son fils Arcadius. Cet hom„ me se maintint comme il s'estoit avancé, par son adresse plustost que par sa vertu. Son ambi„ tion croissoit avec sa fortune. Il cherchoit à s'enrichir des dépouilles de ceux qu'il opprimoit „ par ses calomnies (‡). C'estoit assez, pour être son ennemi, d'avoir un mérite extraordinai„ re, & de pouvoir luy disputer le rang qu'il tenoit. Comme il craignoit néanmoins de perdre l'a„ mitié du Prince s'il ne conservoit son estime, il paroissoit modeste & desinteressé. Il couvroit „ ses mauvais conseils de prétextes de justice, ou de politique; & savoit si bien faire valoir ses „ bonnes qualitez, & cacher les mauvaises, que l'Empereur, tout éclairé, & tout jaloux qu'il „ estoit de son autorité, estoit bien souvent trompé, & gouverné sans s'en appercevoir. Les „ principaux Seigneurs de la Cour ne purent voir l'élevation de ce Favori sans en être piquez (§). „ . . . . Ils conspirerent ensemble contre luy, & resolurent de le perdre (*b*)": mais leurs efforts n'aboutirent qu'à leur propre ruïne, ou à l'affermissement de son crédit (*A*). Il se fit batiser avec un

(*a*) *Né à Eluse, selon* Claudien. *C'étoit alors la Capitale du Païs, qu'on nomme aujourd'hui l'Armagnac dans la Gascogne proprement dite.*

(†) *Zozim. l. 4. Ambr. Ep. 53.*

(‡) *Claudian. l. 1. contra Ruff.*

(§) *Zoz.*

(*b*) Flechier, Histoire de Theodose, *Livr. IV, pag. 433, Edit. de Paris 16[illegible] in 12.*

(*A*) *Leurs efforts n'aboutirent qu'à leur propre ruïne, ou à l'affermissement de son crédit.*] Ceux qui conspirérent sa perte furent (1) *Timase & Promote, qui venoient de commander l'armée, & de rendre des services importans.... Tatien, qui avoit gouverné tout l'Orient en l'absence de Theodose . . . & Procule fils de Tatien, Gouverneur de Constantinople, jeune homme, hardi & entreprenant. Ruffin averti de tous leurs desseins prévint l'esprit de l'Empereur, & luy representa,* (2) Que les graces, qu'il recevoit tous les jours de Sa Majesté, le rendoient odieux à toute la Cour; Que quelque soin qu'il eust

(1) Flechier, Histoire de Theodose, *Livre IV, pag. 434, à l'ann. 391.*

(2) *Là-même, pag. 435, 492.*

un grand faste l'an 394 (*B*). Le dépit, qu'il eut de voir Stilicon au dessus de lui après la mort de Theodose, le porta à des entreprises de trahison qui le perdirent. *Il abusa de la foiblesse de son maître; il brouilla les Empires & les Empereurs, par ses intelligences secretes avec les Huns, les Gots, & les Alains; & il voulut se rendre souverain, ou pour le moins independant & de ses maîtres & de ses ennemis* (*c*). Il fut tué l'an 395 (*d*). Voiez Moreri. Sa mort fit cesser les doutes qui avoient agité Claudien, sur la question s'il y a une Providence: il n'en douta plus, dès qu'il vit la chute de cet insolent & de cet injuste Favori. Je ferai quelques réflexions sur ses paroles (*C*); & ce me

(c) Flechier, Hist. de Theodose, *Livr. IV, pag.* 500.

(d) Ce seroit, selon Mr. Flechier, *là-même pag.* 457, *l'an* 397.

eust d'arrester par sa retenue les murmures de ses envieux, il se formoit tous les jours des factions & des cabales contre lui; Qu'il succomberoit infailliblement, si la main qui l'avoit élevé ne le soutenoit; Qu'il reconnoissoit son peu de mérite, & qu'il ne s'estimoit que par les bontez que Sa Majesté avoit pour lui, & par la reconnoissance qu'il en auroit toute sa vie. *Après avoir engagé l'Empereur à le proteger, il songea non seulement à se garder des surprises, mais encore à perdre ses ennemis. . . . S'estant trouvé dans le Conseil avec Promote, ils y eurent diverses contestations.* (†) *L'Empereur en estant sorti, leur dispute se renouvella: l'un & l'autre vouloit soustenir ses avis; ils s'échaufferent insensiblement. Ruffin en estant venu à des paroles offensantes, Promote s'emporta, & luy donna un soufflet. . . . L'Empereur, à qui Ruffin alla sur le champ faire ses plaintes, en fut extremément irrité. Il protesta hautement*, Qu'il estoit las de souffrir ces divisions & ces intrigues, & ceux qui en estoient les auteurs; Qu'il leur apprendroit à vivre en paix, & à considerer les personnes qu'il affectionnoit; & que si ces jalousies qu'on avoit contre Ruffin ne finissoient, il le mettroit si fort au dessus de ses envieux, qu'ils seroient forcez de le respecter & peut-estre de luy obéir. *Ce Prince, qui parloit en Maistre, & qui sçavoit se faire craindre quand il falloit, prononça ces paroles avec tant de chaleur, que personne n'osa plus murmurer. Il chassa Promote de sa Cour, & donna presque en mesme temps à Ruffin la charge de Préfet du Prétoire. La nouvelle dignité de ce Favori, & la protection de l'Empereur, dont il estoit asseuré, luy donnerent lieu de se venger plus facilement de ses ennemis. Promote ne survesquit pas long-temps à cette disgrace: car ayant receu ordre d'aller joindre l'armée, & de marcher contre les Bastarnes qui pilloient la Thrace, il fut tué dans une embuscade par un parti de ces Barbares: plusieurs accuserent Ruffin de cette trahison. La mort* (‡) *de Procule ne fut pas moins funeste. Ce Ministre le fit accuser de plusieurs crimes, corrompit les Commissaires qu'on luy avoit donnez, les obligea sous-main de le condamner à mort, & fit en sorte que la grace que Théodose luy envoyoit n'arrivast qu'après l'execution. Il avoit traversé Tatien* (‡) *dans des affaires de famille; & Timase n'eust pas esté plus heureux que les autres, s'il n'eust recherché l'amitié de ce Favori, & s'il ne se fust rendu complice de ses crimes.*

(†) Zoz. l. 4.

(‡) Zoz. l. 4.

(‡) Ambr. ep. 53.

(*B*) *Il se fit batiser avec un grand faste l'an* 394.] Mr. Flechier nous en donne une belle description, précédée d'un préambule qui vaut un portrait de main de Maitre; c'est pourquoi je rapporte un peu au long ce qu'il raconte. „ Ruffin, qui gouvernoit absolument l'Empire en l'absence de „ Théodose, ... avoit long-temps couvert sa vanité & „ son ambition sous les apparences d'une modestie affectée; „ & soit pour donner bonne opinion de soy à l'Empereur „ qui l'aimoit, soit pour donner moins d'ombrage aux Courtisans qui lui envioient sa fortune, il devenoit tous les „ jours plus puissant, sans paroistre plus orgueilleux. Il „ cherchoit sourdement les moyens de s'enrichir; & quoy-„ qu'il fust naturellement porté au faste & au bruit, son ava-„ rice retenoit son orgueil. Mais lors qu'il se vit asseuré de „ la faveur de son Maistre, & comblé des biens qu'il en a-„ voit receus, ou qu'il avoit luy-mesme injustement aquis, „ il s'abandonna à son naturel, & devint insolent dés qu'il „ crut pouvoir l'estre impunément. Il se fit grand nombre „ de créatures, marcha avec un train plus superbe qu'il n'es-„ toit séant à un particulier, & fit bastir des maisons plus „ magnifiques que les Palais mesmes des Empereurs. Un de „ ses principaux soins avoit esté de faire bastir prés d'un „ Fauxbourg de Calcedoine, appellé le Fauxbourg du Ches-„ ne (*), une maison de plaisance si vaste, qu'on l'eust pri-„ se pour une Ville, & si riche en ornemens & en meubles „ precieux, qu'on avoit peine à croire qu'un particulier eust „ pû fournir à ces dépenses excessives. D'un costé s'élevoit „ une grande Eglise en l'honneur des Apostres Saint Pierre „ & Saint Paul; de l'autre paroissoit en perspective, sur une „ éminence voisine, un Monastére qui devoit servir pour „ suppléer au défaut du Clergé de cette Eglise. Dés que ces „ bastimens furent achevez, Ruffin résolut de se faire bapti-„ ser, & de célébrer en mesme temps, avec tout l'appareil „ imaginable, la Dédicace de cette nouvelle Eglise (3). . . . „ Meslant avec un peu de Religion beaucoup d'ostentation „ & de faste, il (**) convoqua les Evesques de toutes les „ parties de l'Orient, sur-tout ceux qui occupoient les pre-„ miers Sieges. Il supplia mesme, par des Lettres réiterées, „ les plus fameux Solitaires d'Egypte, de quitter leur solitu-„ de pour venir assister à cette célébre cérémonie. Le rang „ qu'il tenoit dans l'Empire, dont il avoit la principale di-„ rection sous le Prince Arcadius, fit qu'un grand nombre „ d'Evesques partirent au premier avis qu'ils receurent, & „ emmenerent avec eux les plus saints personnages de leurs „ Provinces. L'Assemblée fut trés-nombreuse. Il s'y trou-„ va trois Patriarches, Nectaire de Constantinople, Théo-„ phile d'Alexandrie, & Flavien d'Antioche. Grégoire Eves-„ que de Nisse, Amphiloque d'Icogne, Paul d'Héraclée, „ Dioscore d'Hélenople, & plusieurs autres célébres Prélats „ s'y étoient rendus des premiers. Les principaux de la No-„ blesse & du Clergé, & une multitude infinie de Peuple y „ accoururent, les uns pour honorer cette feste, les autres „ pour faire leur cour à ce Favori, plusieurs pour satisfaire „ leur curiosité. Ce fut dans le mois de Septembre que se „ fit cette cérémoine. L'Eglise estoit tendue de riches tapis-„ series; l'Autel éclatoit d'or & de pierreries. La Consecra-„ tion se fit avec tout l'ordre & toute la magnificence qu'on „ pouvoit souhaiter. Aprés que les Offices furent achevez, „ on proceda avec la mesme pompe au Baptesme de Ruffin. „ Le Patriarche Nectaire le luy administra, & le fameux „ Evagre de Pont qu'on avoit fait venir d'Egypte avec le „ Solitaire Ammone, receut au sortir des Fonts (‡‡) cét „ homme régeneré, qui ne conserva pas long-temps son in-„ nocence. Ainsi se termina cette solennité qui auroit esté „ des plus saintes & des plus magnifiques de l'Eglise d'O-„ rient, si elle n'eust esté accompagnée d'un luxe profane, „ & si ce Ministre, par ses injustices, n'eust voulu regagner „ sur les Peuples les sommes excessives qu'il sembloit avoir „ employées pour Dieu en cette occasion (4)".

(*) Zozom. l. 8. c. 17.

(3) Flechier, Hist. de Theodose, *Livre IV, pag.* 436 *à l'ann.* 394.

(**) Theodoret. l. 1. c. 31. Socrat. lib. 2. c. 5. Pallad. in Lausiac. c. 4.

(‡‡) Pallad. in Lausiac.

(4) Flechier, Hist. de Theodose, *Livr. IV, p.* 438.

(*C*) *Je ferai quelques réflexions sur les* doutes de Claudien (5).] Il déclare que le bel ordre qui regne dans la nature le portoit à croire qu'elle est dirigée par les Loix trés-sages d'un Dieu infini; mais que le desordre qui regne parmi les hommes, la prospérité des méchans, le malheur des gens de bien, le poussoient à suivre l'Hypothese d'Epicure, que le hazard avoit été l'artisan de toutes choses, & que les Dieux ne se méloient pas de la conduite du Monde. Enfin, dit-il, le supplice de Rufin a calmé mes inquiétudes; je prononce un arrêt d'absolution en faveur des Dieux; je ne me plains plus que les méchans aient aquis tant de puissance, ils ne sont élevez que pour tomber de plus haut. Il nous dira mieux cela lui-même.

(5) *Ils concernent la Providence divine.*

Sæpe mihi dubiam traxit sententia mentem,
Curarent Superi terras, an nullus inesset
Rector, & incerto fluerent mortalia casu.
Nam cum dispositi quæsissem fœdera mundi,
Præscriptosque maris fines, annique meatus,
Et lucis, noctisque vices: tunc omnia rebar
Consilio firmata Dei, qui lege moveri
Sidera, qui fruges diverso tempore nasci,
Qui variam Phœben alieno jusserit igne
Compleri, Solemque suo; porrexerit undis
Littora; tellurem medio libraverit axe.
Sed cum res hominum tanta caligine volvi
Adspicerem, lætosque diu florere nocentes,
Vexarique pios: rursus labefacta cadebat
Religio, causæque viam non sponte sequebar
Alterius, vacuo quæ currere semina motu
Affirmat, magnumque novas per inane figuras
Fortuna, non arte, regi: quæ Numina sensu
Ambiguo vel nulla putat, vel nescia nostri.
Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,
Absolvitque Deos. Jam non ad culmina rerum
Injustos crevisse queror: tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant (6).

(6) Claudian. in Rufin. *Libr. I. init.*

J'ai promis dans l'Article du Maréchal d'Ancre (7) de parler ici des réflexions de Balzac, sur une pensée de Malherbe qui ressemble à celle de Claudien: je m'aquitte de ma promesse. „ (8) Il est vray qu'on parloit ainsi, avant que la Religion „ Chrestienne eust reformé le langage. On accusoit les Dieux „ de tout le mal que faisoient les hommes. La Providence di-„ vine estoit prise tous les jours à partie, par quelqu'un qui „ se plaignoit que les choses du monde n'alloient pas com-„ me il eust voulu. CE TYRAN HEUREUX POR-„ TE TESMOIGNAGE CONTRE DIEU. C'est „ un ancien mot allegué par vostre Ciceron; Et il n'est rien „ de si vulgaire dans les vers des Poëtes Payens, que le crime „ de leurs Dieux & de leur Destin: *Crimen Deorum, Fato-„ rum crimen, &c.* Cinthia est malade, & si elle meurt „ de sa maladie, dit le Poëte amoureux de Cinthia, *une si „ belle Morte sera le crime du Dieu de la Médecine.*

(7) *Voiez l'Article* CONCINI, *Rem.* (*F*).

(8) Balzac, Socrate Chrétien, *pag. m.* 237.

„ *Tam formosa tuum Mortua crimen erit.*

„ Depuis Constantin même, & sous les enfans de Theodo-„ se, il y a des exemples de ces blasphemes Poëtiques, & „ de cette profane liberté. Si Rufin n'eust esté puni de ses „ crimes, on alloit appeller les Dieux en justice, comme „ fauteurs & complices de Rufin:

„ *Abstulit hunc tandem Rufini pœna timorem* (9),
„ *Absolvitque Deos.*

(9) *Il faloit dire* tumultum. *Mr.* Menage, Observat. sur Malherbe, *pag.* 431, *n'a pas relevé ce* qui pro quo *de* Balzac, *dont il rapporte les termes.*

„ Un de nos Poëtes a dit je ne sçay quoi de semblable; mais „ en verité d'une excellente maniere, & sa copie passe tous „ ses originaux. Je vous la propose comme un chef-d'œu-„ vre, dans cette Ode qu'on peut opposer aux plus belles & „ aux

me sera une occasion d'examiner, si tous ceux qui ont soutenu l'Orthodoxie dans le Dogme de la Providence ont bien observé les Regles de la Dispute.

Naudé

„ aux plus achevées de l'Antiquité. Le Dieu de Seine parle „ à un Favory, qui passoit sur le Pont-neuf". Je ne copie point les vers de Malherbe que Balzac rapporte; vous en trouverez la conclusion dans l'Article de CONCINI Remarque (*F*). Joignons au Passage de Balzac ces paroles de Mr. Menage (10): *Cette pensée au reste*, Et le ciel accusé de supporter tes crimes, Est resolu de se justifier, *n'est pas originairement de Claudien: elle est de plusieurs autres Auteurs qui ont esté long temps devant lui. Ciceron au livre troisiéme de la Nature des Dieux:* Diogenes quidem Cynicus dicere solebat, Harpalum, qui temporibus illis prædo felix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quòd in illa fortuna tam diu viveret. *Et en un autre endroit du mesme livre:* Improborum igitur prosperitates, secundæque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, vim omnem Deorum ac potestatem. *Martial:*

Nullos esse Deos, inane cœlum
Affirmat Selius; probatque, quód se
Factum, dum negat hæc, videt beatum.

Séneque a dit dans ce sens, Deorum crimen, Sylla tam felix: *& un ancien Comique Grec*,

Θεοῦ δ' ὄνειδος, τοὺς κακοὺς εὐδαιμονεῖν.

Barthius (11) a recueilli un trés-grand nombre de telles Sentences, & il n'a pas oublié celles qui se trouvent dans l'Ecriture (12). On peut rapporter à ce lieu-commun tous les Passages des Anciens où la Fortune est injuriée comme un Etre aveugle, inconstant, vagabond, injuste, fauteur des indignes (13). Un de ces Passages suffira ici pour tous; je l'emprunterai de Pline (14): *Invenit inter has utrasque sententias medium sibi ipsa mortalitas numen, quo minus etiam plana de Deo conjectatio esset. Toto quippe mundo, & locis omnibus, omnibusque horis omnium vocibus Fortuna sola invocatur: una nominatur, una accusatur, una agitur rea, una cogitatur, sola laudatur, sola arguitur, & cum conviciis colitur (15): volubilis, à plerisque vero & cæca etiam existimata, vaga, inconstans, incerta, varia, indignorumque fautrix. Huic omnia expensa, huic omnia feruntur accepta: & in tota ratione mortalium, sola utramque paginam facit. Adeoque obnoxiæ sumus sortis, ut Sors ipsa pro Deo sit, qua Deus probatur incertus.* On peut dire que dans tous les tems, & dans toutes les Nations, sans excepter ni notre siecle, ni le Christianisme, la prospérité des méchans a fait murmurer contre Dieu, & inspiré plusieurs doutes sur la Providence. D'autre côté on a répondu toujours & partout à cette Objection: puis donc qu'elle n'a jamais cessé de revenir nonobstant toutes les Réponses, il faut conclure qu'elle a quelque chose de fort spécieux, & je ne sai quelle proportion avec notre entendement qui fait qu'elle y rentre sans nulle peine, l'en chassât-on à coups de fourche (16). On diroit qu'elle se pourroit attribuer comme la palme ces belles paroles, *curvata resurgo;* les Réponses peuvent bien me faire plier un peu, mais je me redresse tout aussitôt. Il n'est pas question d'examiner si elle est solide; car il faut être très-persuadé qu'elle est fausse, qu'elle ne vaut rien: mais peut-être n'est-il pas hors de propos de mettre en question si Claudien s'en est bien tiré.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient, Vous n'avez pas pris le bon chemin; la seule Réponse que vous deviez faire à votre difficulté étoit de considérer l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait, & d'en tirer cette conséquence: il est l'Auteur de toutes choses, il les gouverne toutes, il ne se fait donc rien qui ne soit régi & conduit d'une maniere infiniment juste, infiniment admirable. Voilà sans doute le bon parti, & la véritable voie de lever les doutes: faites taire la Raison; obligez-la d'aquiescer à l'autorité (17); Dieu l'a dit, αὐτὸς ἔφα: Dieu l'a fait, Dieu l'a permis: cela est donc vrai, & juste, sagement fait, sagement permis. Si vous voulez descendre dans le détail des raisons particulieres, vous n'en verrez jamais la fin, & aprés mille disputes vous serez contraint de revenir à la raison de l'autorité, à l'idée immense de l'Etre souverainement parfait. Mais puis qu'il y faudroit revenir, n'en sortons point, tenons-nous là immobiles, & inébranlables; mettant le doigt sur la bouche, imposant silence à nos petites lumieres, persuadez qu'en ces choses-là le meilleur usage de la Raison est de ne point raisonner. Faisons sentir plus vivement les motifs de cette conduite. Quand on s'engage dans la Dispute, on doit prétendre qu'on fera voir à son Adversaire qu'il a tort; mais on ne doit pas prétendre qu'il aquiescera à nos prémieres ou à nos secondes Réponses. Les Loix de ces sortes de combats demandent que chaque partie replique à l'autre, autant de fois qu'elle pourra opposer raisonnement à raisonnement, & jusques à ce que l'on soit venu aux prémiers principes. Si je puis montrer à un homme que sa These choque les notions communes, & que la mienne est une suite naturelle & nécessaire de ces notions, j'ai droit de ne le plus écouter, & de lui fermer la bouche par cet Axiome, *Adversus negantem principia non est disputandum:* mais si je ne donne à ses Objections qu'une solution probable, contre laquelle il puisse alléguer de nouveaux doutes, revêtus d'une probabilité égale, ou presqu'égale, à celle de ma solution, je n'ai point de droit d'exiger de lui qu'il aquiesce à mes Réponses: je dois chercher de nouvelles solutions à ses nouvelles difficultez, & si je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne souffrent point de repartie spécieuse, c'est à moi à me retirer du combat sans m'attribuer la victoire; car autrement j'imiterois les Convertisseurs de France. Ces Messieurs commencérent environ l'an 1680 à offrir de conférer sur la Religion avec leurs freres errans: ils leur promettoient d'ouïr leurs doutes, de les éclaircir, de les instruire cordialement; mais aprés avoir répondu deux ou trois fois, ils ne souffroient plus la contradiction, ils vouloient que l'on se soumît à leurs éclaircissemens, à faute de quoi ils prononçoient que l'on étoit opiniâtre. Il eût mieux valu prononcer cela d'abord: il est ridicule d'entrer dans les discussions, quand on ne veut pas souffrir que son Adversaire replique cent & cent fois, s'il a autant de fois de quoi combattre nos solutions, & s'il nous peut alléguer contre la dixiéme Replique une instance aussi probable, que le pouvoit être l'Objection qu'il a proposée à la These principale. Voilà dans le vrai l'état des Disputes. On attaque votre These: vous répondez; mais votre Réponse est bien souvent plus exposée aux difficultez que la These même. Il est donc juste que vous réfutiez la Replique: vous répondez tout de nouveau je ne sai quoi, qui fait naître de nouveaux doutes plus plausibles que les prémiers; il faut donc les examiner, ainsi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans votre parti les notions communes (18), pour en accabler votre Antagoniste. Voilà les Loix du combat; si vous n'avez pas dessein de les observer, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court, il faut croire cela sans raisonner: Dieu l'a dit, cela doit suffire.

Ce procédé seroit injuste, si l'état de la question étoit celui-ci, *Dieu a-t-il parlé?* mais il ne l'est point lors qu'on dispute avec des personnes qui reconnoissent l'existence de l'Etre souverainement parfait, & qui se forment des doutes sous prétexte que les gens de bien sont malheureux, & que les méchans prospérent. La seule Réponse qu'il faut faire à ces doutans est celle-ci. Vous étes persuadé de l'existence d'une nature souverainement parfaite; croiez donc qu'elle gouverne toutes choses parfaitement bien: car si vous ne tiriez pas cette conséquence du principe que vous admettez, vous ignoreriez les prémieres regles du sens commun, vous seriez capable de raisonner de cette maniere, Le Soleil est incapable de produire les ténébres, donc il les a produites. Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte Réponse, & à ce principe général de l'existence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expose, quand on veut descendre au *détail des raisons* particulieres. Prémiérement, il est sûr qu'en ce cas-là l'on est obligé de suivre un homme dans ses Repliques, jusques à ce qu'on le puisse paier d'une raison à quoi il n'ait rien à opposer de raisonnable; ce sont les loix de la Dispute, comme je l'ai remarqué ci-dessus. En second lieu, il est sûr que vos raisons particulieres seront combattues à l'infini, par d'autres raisons également spécieuses pour le moins. Montrons-le par un petit échantillon. Notre Poëte auroit allegué à un autre la même raison qui dissipa tous ses doutes; il lui auroit dit, Puis que Rufin a été puni, il y a une Providence qui gouverne toutes choses sagement & justement. La prospérité de ce méchant homme ne prouvoit pas que la Providence fût endormie, mais au contraire qu'elle lui préparoit peu-à-peu un rude supplice; elle l'élevoit afin qu'en tombant de plus haut, il se brisât mieux & se fracassât tous les os, *tolluntur in altum ut lapsu graviore ruant.* Si vous ne savez que cela, lui auroit-on pu répondre, vous ne tenez rien: votre solution, pour être fort vieille (19), n'en est pas meilleure; vous vous tirez d'une grande difficulté par une plus grande: votre particule *UT* fait horreur, on n'en sauroit soutenir l'idée sans frissonner. Vous donnez à l'Etre souverainement parfait, & par conséquent d'une bonté infinie, un motif & une cause finale qui, bien loin de contenir quelque vestige de bonté, font le caractére le plus tyrannique & le plus malin que l'on puisse concevoir. C'est comme si l'un de nos Empereurs, voulant infliger le dernier supplice à quelques-uns de ses domestiques, leur donnoit des Gouvernemens, & souffroit qu'ils y exerçassent toutes sortes d'extorsions, & qu'ils suçassent le peuple jusques aux mouelles; c'est, dis-je, comme s'il souffroit cela, afin d'avoir lieu de les châtier plus sévérement. Si vous aviez osé dire de Theodose ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut sommet de la faveur, que pour l'écraser plus sûrement & plus rigoureusement, & afin de faire voir à ses peuples sa puissance souveraine d'élever & d'abaisser, il vous eût fait pendre comme un Poëte satyrique qui l'eût diffamé insolemment. Claudien sans doute s'appercevroit de l'énormité de son *UT*, & de sa cause finale, & demanderoit que l'on ne prît pas ses termes à la rigueur & au criminel. Il diroit que la Providence n'avoit pas comblé de biens l'infame Rufin, dans la vue de lui faire plus de mal, mais dans l'espérance que ce Favori en feroit un bon usage. Il ajoûteroit que suivant les loix naturelles la chute des corps est d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent est élevé, & qu'ainsi l'ordre a voulu que l'élévation de Rufin aggravât sa peine, lors que ses abus continuels des graces du Ciel ont demandé son châtiment. Cela n'ôte pas la difficulté, lui répondroit-on: l'espérance ne se trouve point dans la Nature divine, elle sait infailliblement tout ce qui arrivera; elle a su très-certainement l'abus que feroit Rufin des faveurs celestes: il valoit donc mieux le prévenir (20), que de préparer à ses crimes tolérez plusieurs années un châtiment qui ne sauroit réparer le

(10) Menage, Observations sur Malherbe, *pag.* 432.

(11) Barthius, ad Claudian. in Rufin. *Libr. I, init. p. m.* 1078, *& seq.*

(12) Apud Regem Prophetam Psalm. 73 & 93. Hiobum cap. 23. Habacuc cap. 1. Maleachum c. 3. *Barthius, ibid. pag.* 1082.

(13) *Voiez l'Article* PAYS, *Rem.* (*H*) *au* 2 alineá.

(14) Plin. *Libr. II, Cap. VII, pag. m.* 145.

(15) *Voiez sur ceci une Observation contre Cotta ci-dessus Citat.* (51) *de l'Article* HERCULE.

(16) C'est comme la Nature. *Naturam expellas furca, tamen usque recurret.* Horatius, *Epist. X Libri I.* ℣. 24.

CONSIDERATION sur les methodes de repondre aux doutes touchant la Providence. Loix de la Dispute.

(17) *Je me suis tû, & n'ai point ouvert ma bouche, pource que c'est toi qui l'as fait.* PseaumeXXXIX, *Vers.* 10.

(18) *On entend ici en général par notions communes, tous les principes dont les deux parties contestantes tombent d'accord.*

(19) Juvenal, Sat. X, *Vers.* 104, *avoit déjà dit touchant Sejan*, Nam qui nimios optabat honores, Et nimias poscebat opes, numerosa parabat Excelsæ turris tabulata, unde altior esset Casus, & impulsæ præceps immane ruinæ.

(20) *Cur omnium crudelissimus tamdiu Cinna regnavit? At dedit pœnas. Prohiberi melius fuit, impedireque ne tot summos viros interficeret, quam aliquando pœnas dare.* Cicero, de Natura Deorum, *Libr. III, Cap. XXXII.*

Naudé assure une chose qui est très-fausse, c'est que Rufin a été loué par trois ou quatre célèbres Historiens (*D*).

le mal qu'il a fait, l'oppression de tant d'innocens, la mort de tant de personnes, la ruine de tant de familles. C'est une pauvre satisfaction pour une Province que son Gouverneur a désolée, que d'obtenir simplement qu'il soit châtié; l'Arrêt la laisse dans sa misere, & rend quelquefois plus douce la condition du criminel (21). Je ne pousse pas plus loin les repliques que le Poëte pourroit faire; elles sont en fort grand nombre, je n'en doute point: mais les repliques de son Adversaire ne seroient pas moins nombreuses, & ressembleroient toûjours à celles qu'on vient de voir, c'est-à-dire qu'elles seroient plus proportionnées, que celles de Claudien, aux notions de notre esprit, & aux idées selon lesquelles nous jugeons de la perfection d'un Gouvernement. Je suppose qu'après une longue Dispute on lui diroit, Je croi aussi bien que vous que tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Rufin est juste, parfait, par rapport à Dieu; mais ce n'est pas à cause de vos raisons, elles sont plus propres à faire naître des doutes, qu'à calmer l'irrésolution de l'esprit. Servez-vous-en néanmoins auprès de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grands raisonneurs; l'idée de l'Etre souverainement parfait leur doit suffire, & leur suffit, quand ils usent bien de leur Raison. J'ai connu des gens qui avoient lu plusieurs fois la Consolation de Boëce, & qui demeuroient fort surpris de la différence qu'ils avoient toujours remarquée entre les Objections & les Réponses de cet Auteur. Boëce *étoit* tout ensemble un habile Philosophe, & un grand homme de bien. Accablé du poids énorme de sa disgrace, & l'ame plongée dans la tristesse, il suppose que la Philosophie le vient consoler. Il lui fait plusieurs Objections sur la Providence: y répond tout de son mieux: mais au lieu que les Difficultez de Boëce sont à la portée des esprits les moins pénétrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendemens les plus sombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus prompte, pour comprendre quelque chose dans les Solutions. La Philosophie ne peut cacher sa défiance, elle demande presque toûjours qu'on lui permette les circuits, & de remonter plus haut; & quelque solide que puisse être ce qu'elle débite, le malheur de notre esprit veut qu'on n'y comprenne quelquefois rien: si elle nous convainc, c'est presque toûjours sans nous éclairer. Voilà ce que disent quelques Lecteurs de Boëce. Ils m'ont fait prendre garde qu'un très-subtil Professeur du XVII Siecle a menagé plus adroitement que lui l'honneur de la Philosophie; car après avoir introduit un Paien qui se propose mille doutes sur la Providence, *il ne lui donne point* d'autre expédient que la Grace du Saint Esprit (22).

Il ne faut pas que je finisse cette Remarque sans observer l'injustice de certaines gens, qui croient que lors qu'on rejette les raisons qu'ils donnent d'un dogme, on rejette le dogme même. Il y a une différence capitale entre ces deux choses: ceux qui ont de l'équité, & un bon esprit ne manquent pas de les distinguer, & souffrent fort patiemment, & sans nul mauvais soupçon, que l'on combatte la témérité des Orthodoxes, à l'égard des Argumens foibles dont on se sert trop souvent pour soutenir la vérité. Ce n'est pas qu'il ne se puisse commettre bien des abus là-dedans; car par exemple les Pyrrhoniens, sous le prétexte de ne combattre que les raisons des Dogmatiques à l'égard de l'existence de Dieu, sapoient effectivement le dogme même. Ils déclaroient d'abord (23) qu'ils s'accommodoient au train général, sans s'attacher à aucune Secte particuliere, qu'ils convenoient qu'il y a des Dieux, qu'ils les honoroient, qu'ils leur attribuoient la Providence; mais qu'ils ne pouvoient souffrir que les Dogmatiques eussent la témérité de raisonner sur cela: ensuite de quoi ils leur proposoient des Objections qui, par le renversement de la Providence, tendoient au renversement de l'existence de Dieu. Voiez Sextus Empiricus (24), qui au lieu de fonder ses doutes comme Claudien sur ce que des scélérats prospérent, les fonde sur l'adversité, & sur le mal, dont le monde est plein. Il allegue l'Argument que Lactance a mieux rapporté que réfuté. Voiez ci-dessus l'Article PAULICIENS, Remarque (*E*), Citation 16, & ces paroles d'un Jésuite qui a remarqué qu'Arnobe confesse que cet Argument est insoluble. *Posset denique cum Sexto Empirico lib.* 1. (il faut 3.) *Pyrrhonicarum hypotyposeon cap.* 1. *fieri tale argumentum, quod si Deus sit, cùm sit bonus infinitè, & perfectissimus, nulla in mundo esset malitia aut imperfectio: nam contrarium unum infinitum, destruit totaliter aliud. Cui argumento responsurus Arnobius lib.* 2. *num.* 49. *post multam exaggerationem difficultatis, insolubilem existimare videtur. Alexander autem quem refert & latè rejicit Simplic.* 2. *cæli*, in fine, *concedit Deum non posse mala excludere, alioqui ea omnino fuisse prohibiturum. Et verò hoc ipsum argumentum multos Philosophos vexasse, testatur Lactantius libro de ira Dei cap.* 13. *Sed rectè respondet Scot* &c (25).

(*D*) *Naudé assûre . . . . . que Rufin a été loué par trois ou quatre célèbres Historiens.*] „ Claudian escrit avec tant de „ chaleur *in Ruffinum* . . . . . lequel neanmoins Zozime, „ Zonare, Eutropius, Paul Orose louent avec excez (26)". Voilà ce que dit Mr. Naudé. Prenons ces quatre Auteurs en remontant, nous verrons bientôt qu'il se trompe. Orose (27) ne dit que du mal de Rufin, & Eutropius n'en parle ni en bien ni en mal: il a fini son Histoire à la mort de Jovien, tems antérieur à l'Empire de Theodose. Je n'ai trouvé dans les Annales de Zonaras aucun mot qui se rapporte à notre Rufin. Le Rufin dont cet Annaliste parle (28) étoit Consul de Rome au tems que Pyrrhus faisoit la guerre aux Romains; & pour ce qui est de Zosime, tant s'en faut qu'il loue Rufin avec excès, qu'il le représente comme un méchant homme. Je pourrois copier plusieurs Passages de son Histoire qui prouvent cela manifestement; mais il me suffit de copier celui-ci. Ῥουφῖνος μὲν οὖν, ἰδίᾳ τε πολλῶν κακῶν ἀφορήτων γενόμενος αἴτιος, καὶ τῇ πολιτείᾳ λυμηνάμενος ἁπάσῃ, δίκην ἐξέτισε τῶν πεπανουργημένων ἀξίαν. *At Rufinus quidem, qui compluribus intolerabilium malorum auctor privatim exstiterat, & universæ reipublicæ detrimentum adtulerat, dignas admissis facinoribus diris pœnas luit* (29). On a de la peine à concevoir qu'un homme, qui avoit autant de lecture & de mémoire que Gabriel Naudé, ait pu faire tant de fautes en si peu de lignes.

(21) *Exul ab octava Marius bibit & fruitur Diis Iratis: at tu, victrix provincia, ploras.* Juvenal. Satyr. I, *Vers.* 49.

(22) *Unde Philosophus noster ethnicus tot difficultatibus oppressus, nisi afflatu divino animetur ad cognitionem Dei unius ac distincti ab universo, nunquam assurget.* Claudius Berigardus in priores Libros Phys. Aristot. *Circulo XX, in fine.*

(23) Sext. Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. III, Cap. I.*

(24) Sext. Empiric. *ibid.*

(25) Theophil. Raynaudus, Theolog. naturali, *Distinct. V, num.* 166, *pag. m.* 532, 533.

(26) Naudé Dialog. de Mascurat, *pag.* 630.

(27) *Voiez-le au Chapitre XXXVII du Livre VII.*

(28) Zonaras, Ann. *Libr. VIII, pag.* 377, 379, *Edit. Parif.* 1686.

(29) Zozimus, *Libr. V, pag.* 297 *Edit. Oxon.* 1679.

RUGGERI (*a*) (COSME) Florentin, s'introduisit à la Cour de France sur le pied de grand Astrologue, au tems que Catherine de Medicis favorisoit ces gens-là. C'étoit un homme d'esprit, & qui passoit pour savant: d'ailleurs il étoit hardi jusques à l'effronterie, pour se fourrer dans le grand monde, & il s'intriguoit beaucoup (*b*). Il obtint de Catherine de Medicis l'Abbaye de Saint Mahé en basse Bretagne. Il avoit fait l'Horoscope de tous les Seigneurs de la Cour, & s'y étoit pris de la maniere qu'il avoit cru la plus propre à tirer d'eux quelque présent (*c*). Il s'aquit enfin la réputation de Devin & de Magicien, & se trouva envelopé l'an 1574 dans l'affaire de la Mole & de Coconas (*A*), accusez entre autres crimes d'avoir emploié le sortilege contre la vie de Charles IX. Il est appellé Cosme l'Italien dans ce Procès (*d*), dont l'issue fut pour lui qu'on le condamna aux galeres; mais la Reine Mere l'en tira quelque tems après (*e*). Il avoit persuadé à la Mole, & à plusieurs autres, qu'il savoit faire des images de cire, les unes pour inspirer de l'amour aux femmes, les autres pour faire mourir en langueur telles personnes qu'on voudroit (*f*). Il commença en 1604 à faire des Almanachs, & il continua d'en faire toutes les années. Il les parsemoit de Sentences tirées des Auteurs Latins (*g*). Il vécut beaucoup, & se trouva seul de reste de tous les Courtisans Italiens de Catherine de Medicis (*h*). Il mourut à Paris l'an 1615, &

(*a*) Balzac, Socrate Chrétien, *pag. m.* 253. *le nomme* Cosme Roger.

(*b*) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 155.

(*c*) *La-même.*

(*d*) Mercure François, Tom. *IV, pag.* 46, *à l'ann.* 1615.

(*e*) *Voiez la Remarque (A).*

(*f*) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 47.

(*g*) *La-même.*

(*h*) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 155.

(*A*) *Il se trouva envelopé dans l'affaire de la Mole, & de Coconas.*] C'étoient deux Favoris du Duc d'Alençon frere du Roi Charles IX, qui avoient poussé leur Maître à des desseins fort criminels, ou qui l'y avoient aidé. Je veux croire qu'on leur imputa quelques faux crimes; mais ce qu'il y avoit de réel dans l'Accusation suffisoit pour les envoier justement sur l'échafaut. Citons prémiérement Mezeral, nous citerons ensuite le Laboureur. *On avoit trouvé chez la Mole une image de cire, qu'un Cosme Rugier Florentin & grand Charlatan luy avoit accommodée, pour charmer une Damoiselle dont il estoit amoureux. La Reyne Mere vouloit qu'on creust qu'elle avoit esté faite pour devouer le Roy: Il le nia tousjours fortement; mais il ne laissa pas d'avoir le col coupé, & Coconas avecque luy. On dit que deux Princesses qui en estoient amoureuses firent derober leurs testes, & les embaumerent pour les garder: un autre de leurs complices fut rompu sur la roue, & Rugier envoyé aux galeres. La Reyne Mere, fort credule en matiere de Devins & de Sorciers, l'en tira quelque temps après pour s'en servir* (1). L'Auteur que je vais citer nous apprendra que la Reine Mere auroit voulu que l'on pendit Cosme, & ce n'est point à elle qu'il attribue la délivrance de ce Galérien: je l'appelle ainsi, quoi que je sache qu'il ne rama point effectivement. „ Tourtai fut con„ damné à être pendu, & à souffrir auparavant la question. „ . . . Enquis si un nommé Cosme Italien savoit quelque „ chose, dit *qu'il y a un Italien, homme noir, qui a le* „ *visage bien fait, qui joue des Instrumens, qui a quelque-* „ *fois chausses rondes & quelquefois de taffetas & tousjours de* „ *noir habillé, & est ledit Italien puissant homme qui frequen-* „ *te & est chez la Nocle, mais ne sçait s'il sçait quelque cho-* „ *se de l'entreprise* (2)". Voici de quelle maniere Mr. le Laboureur commente cela (3): „ Cet Italien est le Cosmo

(1) Mezeray, Abregé Chronolog. *Tome V, pag.* 180, *à l'ann.* 1574.

(2) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. II, pag.* 408.

(3) *La-même.*

20041

& comme il avoit déclaré hautement & insolemment qu'il mouroit Athée (*B*), son corps fut traîné à la voirie. On l'avoit accusé l'an 1598 d'avoir attenté par des sortileges à la vie de Henri IV (*C*): il fut interrogé là-dessus par Mr. de Thou, & renvoié sans châtiment. Le récit que je ferai (*i*) de cette Avanture nous apprendra l'effronterie de ce scélérat, & la faveur où il étoit auprès des Dames.

„ Rogieri duquel j'ai desja parlé (4), que la Reine elle mesme avoit mis auprés du Duc son fils, sous pretexte de luy enseigner la Langue Italienne, mais en effet pour servir d'Espion; sur l'avis ou sur la peur qu'elle eut qu'il se dressoit un party pour le preferer en la succession du Royaume aprés la mort de Charles IX. au Roy de Pologne son frere, & pour s'opposer à son retour en France. Il avoua depuis à quelqu'un, qu'aprés avoir donné quelques avis à la Reine, il decouvrit que la partie seroit si forte pour la haine qu'on avoit conceuë de la St. Barthelemy, & pour la cruauté dont ce Prince estoit suspect, outre que par ce moyen la Reine & la Maison de Guise devroient encore gouverner; que ne doutant pas qu'elle ne deût reussir par une mutuelle conspiration des Grands, des Secretaires d'Estat & de plusieurs du Parlement, il se resolut de suivre la fortune de son Maistre. Il en fut encore plus persuadé, quand aprés luy avoir revelé le secret qu'il avoit avec la Reine, le Duc luy confia tous ses desseins & se servit de luy pour amuser sa mere de quelques menus rapports de peu de consequence, par lesquels il s'entretenoit avec elle & penetroit dans ses sentimens. Un personnage de cette importance luy donna grande part en l'affaire; mais la Reine ayant tout decouvert le fit arrester prisonnier comme les autres, & luy fit faire son procez; avec peu de succez neantmoins, parce qu'il soutint bravement la question ordinaire & extraordinaire sur plus de quatre vingt Chefs, & mesme sur plusieurs que luy mesme avoit revelez, sans vouloir rien dire, tant de la conspiration que pour les Medailles charmées qu'il estoit accusé d'avoir faites, l'une du Roy Charles pour le faire mourir, & les deux autres pour le Duc d'Alençon & pour la Molle son Favori, qui les portoient au chapeau & qui devoient servir à entretenir entr'eux une amitié inviolable: mais qui en effet devoient faire perir la Molle, qui sur cette frivole asseurance tranchoit du grand incompatiblement avec tout le monde, & bien loing de trouver des Amis dans sa disgrace, eut pour témoin contre luy son propre Maistre & ce bon amy; comme si nos Fleurs de Lys envoyées du Ciel, à ce qu'on dit, n'avoient pas une vertu d'enhaut contre les charmes. S'il est vray que Cosme en debitât, il en garda un fort bon contre la corde, & qui luy réussit de Florentin à Florentine. Catherine de Medicis le vouloit voir pendre, & il ne voulut pas; & toute la satisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la Chaisne, où il n'eut autre peine que du voyage de Marseille, il y fit des amis qui obligerent le Capitaine de sa Galere à le loger chez luy, & jamais sa maison ne fut si frequentée pour sa consideration que pour celle de cet illustre Forçat, qui en fit une Academie de Mathematiques & d'Astrologie Judiciaire, & qui avoit un Garde, qui sembloit plus luy estre donné par honneur que pour l'observer, & pour empescher qu'il n'échapast". Mr. de Thou assûre que la Mole avoit une image de cire piquée au cœur, & que Ruggeri, aiant été mis en justice comme Magicien, fut sauvé par la Reine mere. Je rapporterai les paroles de Mr. de Thou dans la Remarque (*E*), avec les Réponses de la Mole.

(*B*) *Il avoit déclaré hautement & insolemment qu'il mouroit Athée.*] Rapportons les propres termes du Mercure François. *La vieillesse, les gouttes, & la gravelle l'ayant reduit à deux jours prés de la mort, ses amis le conseillerent de penser à Dieu, & firent venir le Curé de la paroisse, qu'il ne voulut voir: on luy mena des Capucins, il se mocqua d'eux. Et comme on luy eut representé de se mettre en bon estat pour pouvoir obtenir la grace de Dieu, & craindre le jugement dernier; Fols que vous estes, leur dit-il, allez, il n'y a point d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ny d'autre Dieu, que les Roys & Princes, qui seuls nous peuvent advancer & faire du bien* (5). Si vous aimez mieux la paraphrase d'un Jésuite que la simplicité de ce récit, lisez ce que l'on va copier (6). „ Les gouttes & la gravelle . . . ainsi que deux Sergens de la mort, s'estant saisi de lui comme d'un homme de mauvaise & difficile paye, le consommerent à pieces, & luy firent neantmoins la faveur de luy laisser le jugement tousjours entier & net pour se recognoistre, s'il eust voulu respondre à leurs semonces: Estant au lict à quatre jours de la mort, le Curé de St. Medard le visita, & tascha de luy remonstrer son devoir: mais il ne le voulut pas escouter: on a recours aux Peres Capucins pour voir s'il s'en pourroit tirer quelque bonne parole, ils prennent la peine de le voir par l'entremise de quelques-uns de ses amis, Ils luy remonstrent la rigueur des jugemens de Dieu; la force & malice de Sathan en ce dernier passage, & qu'il feroit bien de se mettre en bon estat: à quoy prenant la parole, il leur dit d'un accent enragé & desesperé, Foux que vous estes, allez, sortez de ma chambre, & sçachez qu'il n'y a point d'autres Diables au monde que nos ennemis qui nous causent du mal durant nostre vie, ny d'autre Dieu que les Roys & les Princes qui nous font du bien: j'ay vescu en cette creance, & en cette creance je veux mourir. Ils n'oublierent ny douceur de paroles, ny rigueur de menaces, pour le remettre en bon chemin, mais ce fut en vain, car deslors il alla tousjours proferant de plus en plus de trés-horribles blasphemes, comme Lucilio sur le buscher: jusques à ce qu'enfin il finit sa malheureuse vie comme Judas, *Infelicem spiritum non emisit, sed amisit*. Le bruit de son desespoir fut aussi tost espandu par tout Paris, il fut chargé des maledictions du peuple, & son corps fut exemplairement jetté à la voyrie, comme estant indigne de la sepulture commune (7)".

(*C*) *Il fut accusé d'avoir attenté par des sortileges à la vie de Henri IV.*] Pendant que ce Prince étoit à Nantes en l'année 1598 on lui déféra Cosme Ruggeri comme coupable de ce crime. On disoit que ce personnage qui étoit alors Ecclésiastique avoit au Château de Nantes un Cabinet particulier, où il s'enfermoit tous les jours sous le prétexte de peindre, mais en effet pour y donner des coups d'aiguille à une image de cire semblable au Roi. Il avoit fait espérer que par ce moien il causeroit à ce Prince une langueur mortelle qui le consumeroit peu-à-peu. *Cosmus Rugerius tunc sacris addictus ad regem delatus fuerat, quasi ipsius vitæ detestandis magiæ artibus perniciem molitus esset. Nam in arce Namnetensi specie pingendi cellam peculiarem habuisse, in qua ceream imaginem, quæ regis speciem referebat, diris epodis excantatam cottidie acu figebat, eaque re fore spem fecerat, ut rex mox mortifero languore sensim absumeretur* (8). Le Roi donna ordre à Mr. de Thou & à un autre d'informer de cette affaire. Cosme, interrogé juridiquement, répondit d'abord à l'Objection qui lui fut faite, & qui fut fondée sur ce qu'il avoit souffert la question pour une semblable cause l'an 1574. Il soutint qu'on l'avoit alors calomnié, & que son innocence fut reconnue par ses Juges; que les soupçons de Magie dont plusieurs personnes l'avoient chargé, n'étoient fondez que sur la science particuliere qu'il avoit de l'Astrologie; car on s'étoit figuré que sans l'aide des Démons, il n'eût pu prédire tant de choses, quoi que dans le vrai il ne les eût devinées que par une exacte connoissance des Horoscopes (9). Il ajoûta que l'affection, qu'il avoit depuis long-tems pour Sa Majesté, le justifioit du crime dont il se voioit accusé. Il dit qu'aprés le massacre de la St. Barthelemi, on délibéra à la Cour de France sur ce qu'on feroit du Roi de Navarre, & du Prince de Condé, & que Catherine de Medicis lui demanda s'il n'avoit point fait leur Horoscope; qu'il lui répondit qu'il l'avoit fait, & qu'il connoissoit par là qu'ils ne causeroient aucun trouble dans le Roiaume. Il ajoûta que cette réponse fit évanouïr les résolutions pernicieuses qu'on avoit prises contre eux: qu'il s'en étoit ouvert à la Noue, & l'avoit prié de leur en donner avis, afin qu'à l'avenir ils se conduisissent d'une maniere à confirmer ce qu'il avoit répondu à Catherine, & qu'il n'avoit répondu que par l'affection qu'il leur portoit; car ce n'étoient pas des choses que l'Astrologie fût capable de découvrir certainement (10). Il conclut qu'il espéroit que sa Majesté, se ressouvenant d'un si bon service, y auroit beaucoup plus d'égard qu'aux accusations malignes & calomnieuses de ses délateurs. Mr. de Thou rapporta au Roi toutes ces choses: ce Prince, aprés quelques tours de promenade, demeura d'accord que la Noue l'en avoit entretenu en ce tems-là, & donna ordre que l'on mit Ruggeri en liberté, & qu'on ne fit plus d'informations contre lui. Les Dames avoient déja obtenu la grace de ce misérable, qui parut bientôt à la Cour fort familier avec elles. *Intermissa ulterior in Cosmum inquisitio & ipse libertati restitutus fuit, & in arctam familiaritatem cum gynæceo venit, cujus favore à Rege, cum hæc diceret, jam gratia in arcano facta fuerat* (11). Mr. de Thou rapporte ensuite une chose qui ne doit pas être omise. Ruggeri eut l'impudence de dire que ce ne fut pas lui, mais un Jardinier de même nom, qui fut accusé & châtié au tems de la Mole, & il imposa de telle sorte qu'il obtint une pension d'Historiographe. *Homo impudentissimus ac perditissimus postea ausus est palam dicere quæ ad annum LXXIII. de Cosmo Rugerio commemorantur, ad se minime pertinere, sed Thuanum olitoris cujusdam cognominis tunc postulati errore allucinatum esse; eoque væsaniæ venit, ut emendicato stipendio in aula obtinuerit, ut scribendæ historiæ munus sibi demandaretur* (12). Admirez l'impudence du personnage. On avoit les Réponses juridiques qu'il fit aux deux Commissaires qui l'interrogérent à Nantes, on les avoit, dis-je, bien signées de sa main, & il y reconnoissoit qu'il étoit le même Cosme Ruggeri qu'on avoit calomnié dans l'affaire de la Mole, mais il soutenoit que les Juges l'avoient absous honorablement. Ce dernier fait témoigne aussi son impudence, car les Actes de ce Procés font foi qu'on le condamna aux Galeres. *Iis* (confessionibus) *eundem se esse minime diffitetur, sed per calumniam accusatum, & postea honorifice, sicuti jam dixi, dimissum; in quo rursus insigniter mentitus est, nam ex archivis Curiæ itidem constat, eum post quæstionem ad triremeis damnatum esse, sed aulicorum in hoc hominum genus prono favore pœnam remissam fuisse, & cum duceretur, vinculis exemptum in aula statim comparuisse* (13). Ajoûtons encore ceci. Pendant l'Interrogatoire de Nantes on représenta à Ruggeri, que l'Astrologie judiciaire étant une chose impie, & indigne d'un Chrétien, il avoit grand tort de s'en mêler, lui qui étoit Prêtre. Il s'excusa le mieux qu'il put, & parla même avec mépris de cette Science, & fit serment que depuis qu'il étoit Prêtre il n'avoit dressé aucun Horoscope (14).

(*i*) *Dans la Rem.* (*D*).

(4) *Savoir dans la page 401, où on lit ces paroles:* Il n'y a gueres de criminels aussi qui ne souffrent toute sorte de gehennes, si leur vie depend de leur confession. C'est ce que temoignera icy Cosmo Rogieri duquel nous parlerons cy-aprés; qu'on sçavoit estre l'un des principaux du secret, & qui avoit manqué de fidelité à la Reine, qui l'avoit mis auprés du Duc pour lui servir d'Espion.

(5) Mercure François, Tom. *IV*, *pag.* 49.

(6) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 156, 157.

(7) Spizelius, *in* Scrutinio Atheismi, *pag.* 130, *a tort de le mettre parmi les Athées brûlez vifs.*

(8) Thuan. de Vita sua, *Libr. VI*, *ad ann.* 1598, *pag.* 1[illegible] *col.* 2, *C.*

(9) Ob id autem plerisque suspectum fuisse, quod Astrologiæ peritus certiorem ac sibi cum paucis cognitam natalium horarum conficiendarum scientiam calleret, cujus ope ac ductu cum multa multis prædixisset, in eam venisse opinionem, quasi occulta cum malis spiritibus familiaritate hæc didicisset. *Idem, ibid.*

(10) Id autem non tam ex arte, quam adfectu erga ipsos bene animato fecisse, quippe cum res ejusmodi esset, ut per astrologicæ artis rationem præstari non posset. *Idem, ibid. col.* 2, *A.*

(11) *Idem, ibid. B.*

(12) Thuan. de Vita sua *Libr. VI*, *ad ann.* 1598, *pag.* 1234. *col.* 2, *B.*

(13) *Idem, ibid. C.*

(14) Ipse se quibus potuit verbis etiam elevata ea, excusavit, & inter alia adjecit ac religiose affirmavit se postquam sacris addictus esset, quod diu postea fuit, numquam nataleis cujusquam horas confecisse. *Idem, ibid. D & E.*

mes. Il y auroit bien des réfléxions à faire sur ce qu'un tel personnage, ne croiant ni Dieu ni Diable, s'amusoit néanmoins à l'Astrologie, & à la Magie (*D*); car c'est une opinion générale parmi

(*D*) *Un tel personnage, ne croiant ni Dieu ni Diable, s'amusoit néanmoins à l'Astrologie & à la Magie.*] Remarquez bien quelle fut sa Confession en mourant. *Il n'y a point d'autres diables*, déclara-t-il (15), *que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les Rois & Princes qui seuls nous peuvent advancer & faire du bien.* Il ajoûta, selon Garasse (16), *J'ai vescu en cette creance, & en cette creance je veux mourir.* Si cette addition est du cru de ce Jésuite, je ne pense pas qu'il ait excédé les droits de paraphrase; car on doit tenir pour une chose presque indubitable que tout vieillard, qui meurt Athée, a vécu long-tems Athée. Ce n'est point au lit de la mort, ni même au déclin de l'âge, que l'on se jette dans ce précipice: au contraire, presque tous les esprits forts, libertins, mécréans, &c., renoncent à leurs impiétez dans leurs maladies (17), & meurent en faisant des déclarations orthodoxes (18). Il est donc très-vraisemblable que notre Cosme étoit depuis fort long-tems tout tel que lors qu'il mourut. Que vouloient donc dire les Horoscopes qu'il faisoit, & ces Images de cire qu'il distribuoit comme des causes d'amour, & de maladie? Voilà des choses qui s'accordent mal ensemble: tous ceux qui parlent de sa fin y font cette réfléxion. *Il avoit jadis fait acroire . . . qu'il sçavoit faire des images &c. & TOUTES-FOIS cest Atheiste ne croyoit pas qu'il y eust des diables* (19). *Les plus sages desfors* (20) *jugerent qu'il n'avoit aucune cognoissance* des Negromantiens, *&* EN EFFECT L'ISSUE *de sa vie l'a monstré clairement* (21). Il est sûr que ne croiant l'existence d'aucun esprit distinct de l'ame de l'homme, il n'a pu regarder que comme des fables tout ce que l'on conte de la Magie; ce n'étoit donc que pour attraper de l'argent, qu'il se vantoit de savoir faire des Images capables de donner la mort, ou de donner de l'amour. Il connoissoit lui-même la vanité de ses promesses, & l'inutilité des coups d'aiguille donnez aux Images. Il n'est pas si certain qu'il reconnût la vanité de l'Astrologie: un homme d'esprit & de savoir connoit clairement qu'un morceau de cire formé en figure d'homme, ou de femme, & piquée au cœur, n'est point capable de produire dans un sujet éloigné, ou l'envie de se marier avec une telle personne, ou quelque autre sorte de passion. Il connoit évidemment qu'un morceau de cire qui représente Henri IV, & que l'on approche du feu à Nantes, ou que l'on pique en divers endroits dans la même Ville, n'est point capable de causer une fievre lente & mortelle à ce Monarque dans Paris. Ainsi tout homme qui a de l'esprit, *du sens, du savoir*, & qui est persuadé que ces Images *de cire ont la vertu dont on parle*, connoit très-certainement que leurs effets sont produits *par un esprit invisible*, qui agit immédiatement & physiquement sur telles ou telles personnes, pendant que ces Images sont réduites en tel ou en tel état. Puis donc que Ruggeri ne reconnoissoit aucun esprit de cette nature, il connoissoit clairement que ces Images étoient privées de toute vertu. Mais il ne paroit pas avec la même évidence, que les corps célestes sont incapables de produire sur la terre une infinité d'effets. On n'ignore point que des gens, qui ont passé pour Athées, ont paru très-persuadez de l'efficace des influences des astres, à l'égard même des actions libres de l'homme, & de ce qu'on nomme fortune, ou événemens contingens. Il n'est donc pas sûr que Cosme Ruggeri ait connu la vanité de l'Astrologie judiciaire. Je croi pourtant qu'on peut dire sans beaucoup de témérité, vu le tour de son esprit (22), qu'il ne débitoit des Horoscopes qu'à la maniere des imposteurs, sans y ajoûter nulle foi, & pour excroquer de l'argent.

On m'objectera peut-être qu'il est aussi difficile de s'imaginer qu'un tel astre, situé de telle sorte dans la figure de nativité, est une cause physique du bon accueil que fait un Prince à un homme de cinquante ans qui le salue à une telle heure, que de se persuader que des images de cire piquées au cœur produisent un acte d'amour à cent lieues loin dans l'ame d'une personne. Je répons qu'il y a beaucoup de gens, à qui cet effet de l'astre paroit aussi chimérique, que cet effet de l'image: je suis du nombre de ces gens-là; mais encore un coup, on se peut faire illusion plus facilement à l'égard de l'efficace des astres, qu'à l'égard de l'efficace de ces figures de cire. On ne sauroit m'alléguer un homme savant, qui ait cru que ces figures par elles-mêmes, & sans l'entremise d'aucun esprit, font aimer, font mourir, à cent lieues loin; & l'on peut alléguer des personnes doctes, qui ont cru que sans le secours des Anges bons ou mauvais, les planetes de l'Horoscope d'un homme font cause de ses Avantures les plus fortuites. On conçoit très-clairement qu'un morceau de cire, piqué à Nantes, chauffé, modifié, comme il vous plaira, n'est cause physique de rien à Rome; mais on sait par expérience que la vertu du Soleil produit mille choses sur la Terre physiquement, & en qualité de vraie cause; c'est pourquoi l'on tombe dans l'illusion, & l'on s'imagine que les autres astres étendent aussi jusques sur la terre leurs opérations: & dès-lors on gagne bien du païs peu-à-peu; on se trouve enfin en état de les regarder comme la cause de tout.

Pour le dire en passant, c'est une illusion qui devroit être réprimée plus sévérement qu'elle ne l'est: car s'il étoit vrai que par la voie des Horoscopes on devinât le bonheur ou le malheur des personnes, les circonstances de leurs mariages & de leur mort, &c., s'il étoit vrai, par exemple, qu'une Opération Astrologique eût découvert à Gauric que le Roi Henri second seroit tué en duel, il faudroit mettre l'Astrologie au nombre des Arts magiques, & de ces manieres de deviner qui sont fondées sur un pacte avec le Démon. La peine que prennent les Astrologues de dresser une figure de nativité, & de consulter les regles qu'ils ont établies sur la distinction des Signes, sur les propriétez des Maisons, sur les différens aspects des Planetes, &c: cette peine, dis-je, seroit semblable à celle que les Magiciens se donnent de tracer des cercles, d'y faire plusieurs postures, de prononcer certaines paroles, &c (23). De part & d'autre ce que feroit l'homme ne seroit qu'un signe d'institution, à la présence duquel un mauvais Ange agiroit d'une certaine maniere. Il est visible, quand on y est attentif sans préjugé, que les cérémonies magiques, un cercle, une révérence, une baguette dirigée successivement vers les quatre points cardinaux de l'Horizon, certaines paroles prononcées, certains mots écrits sur des morceaux de papier, &c., ne sont pas plus incapables de guérir un homme dangereusement malade, ou de faire mourir un homme qui se porte bien, que les Horoscopes sont incapables de faire connoitre si un homme se mariera heureusement; s'il sera aimé des Princes; s'il sera exilé; si ses richesses consisteront en terres, ou en argent; s'il mourra sur mer, ou dans un siege de ville. Cela prouve qu'un Astrologue seroit d'autant plus punissable, que ses Horoscopes rencontreroient plus certainement la vérité de l'avenir; car la certitude de ses Prédictions seroit une marque qu'il exécuteroit exactement les cérémonies, à la présence desquelles les Démons auroient etabli par leur pacte primitif de réveler l'avenir. Cela prouve encore que l'Astrologie judiciaire ne sauroit être une voie de deviner que comme le sas, le miroir, la fumée, & cent autres abominations (24). D'où je conclus que l'indulgence des Tribunaux ecclésiastiques & séculiers pour les Astrologues judiciaires est très-criminelle. On a de très-bonnes Loix Civiles & Canoniques contre ces gens-là. Un Professeur de Padoue les a recueillies exactement dans un Ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1662 (25): mais on ne les exécute pas. Jean Baptiste Morin, Professeur Roial à Paris: n'a-t-il pas joui tranquillement de ses pensions & de ses charges jusques à sa mort, quoi qu'il travaillât à des Horoscopes au vu & au su de tout le monde, & qu'il se vantât publiquement d'y posséder une merveilleuse habileté (26)? S'il avoit eu la hardiesse de soutenir que le culte des Reliques est blâmable, on l'eût dégradé dès le lendemain; on l'eût chassé honteusement; & si de puissans patrons l'eussent osé protéger, tout le Clergé se seroit ému, & ne seroit point rentré dans le calme avant la destitution de cet impie. Quelle acception d'erreurs! On lui laissa pratiquer impunément toute sa vie un Art qui dans le fond ne peut être que magique, s'il est une voie de connoitre l'avenir. Notez, je vous prie, qu'il est mal-aisé de comprendre qu'on le puisse devenir par le secours du Démon; car quelque vaste qu'on suppose la science des Anges, elle ne paroit pas renfermer l'enchainement de tous les objets qu'il faut connoitre, pour dire certainement que telles ou telles choses arriveront; & il seroit absurde de dire que Dieu le leur révele, toutes les fois qu'ils veulent exécuter le malheureux pacte qu'ils auroient fait avec l'homme. L'Abbé Furetiere expose très-nettement cette Objection (27); mais il oublie le principal: il ne dit pas que la liberté de l'homme seroit une pure chimere, si les Anges pouvoient deviner ce qu'un homme pensera d'ici à dix ans; s'ils pouvoient, dis-je, le deviner par la connoissance de la liaison qui est entre les causes naturelles & leurs effets.

Rien ne seroit plus absurde que de demander, s'il est possible que Ruggeri ne croiant ni Dieu, ni Anges bons ou mauvais, ait cru que ses images de cire fussent de quelque efficace; mais il ne seroit pas absurde de le demander à tous les Athées. On croit ordinairement que toute personne, qui nie l'existence de Dieu, nie aussi par une suite nécessaire l'existence de tous les Esprits, & l'immortalité de l'ame. Je ne m'étonne point qu'on croie cela; car je ne pense pas qu'il y ait d'exemple de la desunion de ces deux blasphêmes (28); je veux dire, ou qu'il y ait jamais eu d'Athée qui ait enseigné l'existence des Démons, & l'immortalité de l'esprit humain; ou qu'il y ait jamais eu d'homme persuadé de la Magie, sans croire que Dieu existe. Il se trouve des Chrétiens orthodoxes dans tout le reste, mais qui ne sauroient se persuader que les mauvais Anges se mêlent de rien, & qui rejettent sans exception tout ce qui se dit de la Magie, & de la Sorcelerie. S'ils se contentoient de dire qu'il n'y a que l'Ecriture qui puisse prouver l'existence & l'opération des mauvais Anges, il ne faudroit pas s'étonner de leur sentiment; car il est certain que la Raison fournit de fortes difficultez contre l'empire du Diable, fondées sur les notions que l'on a de la sagesse & de la bonté de Dieu; mais c'est une entreprise fort téméraire, pour ne rien dire de pis, que de vouloir accorder avec l'Ecriture la rejection de tout le pouvoir du Diable. Quoi qu'il en soit, cette conséquence est fausse & injuste, *Vous ne croiez point qu'il y ait des Diables, vous ne croiez donc point qu'il y ait un Dieu.* Quant à cette autre conséquence, *Vous ne croiez point qu'il y ait un Dieu, vous ne croiez donc point qu'il y ait ni de bons Anges, ni de mauvais Anges*, elle paroit très-certaine; car, comme je l'ai déja dit, on ne trouve point d'exemple qui la combatte. Voici une autre conséquence qui paroit certaine, *Il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* On est tellement persuadé de la justesse & de la nécessité d'une telle

(15) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 46.

(16) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 157.

(17) *Voiez l'Article* BION Borysthenite, *Rem.* (*E*).

(18) *C'est-à-dire orthodoxes au regard de la Providence de Dieu, au Paradis, & à l'Enfer.*

(19) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 47. *Voiez aussi le* Continuateur de Mr. de Thou, *Livr. VIII, pag.* 537.

(20) *C'est-à-dire au tems que la Mole fut décapité.*

(21) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 155.

(22) *On a vu dans la colonne précédente, Citation* (10), *qu'il assûra que l'Horoscope du Roi de Navarre & celui du Prince de Condé promettoient qu'ils ne remourroient point, & cependant l'Astrologie ne le lui avoit pas appris.*

QUE SI l'Astrologie judiciaire découvroit l'avenir, elle seroit une espece de Magie noire.

(23) *Voiez dans la XII* Lettre de Cyrano Bergerac, *une longue description des Cérémonies magiques.*

(24) *Voiez en le catalogue alphabétique dans le Chapitre XXXV d'un Livre imprimé à Paris, & puis en Hollande l'an* 1692, *intitulé*, Remarques ou Réflexions Critiques, Morales, & Historiques, sur les plus belles & les plus agreables Pensées des Anciens & des Modernes. *Je croi que l'Auteur a pris tout cela dans l'Ouvrage de* Martin Delrio.

(25) *Don* Joseph Marie Maraviglia, *Clerc Régulier, dans sa* Pseudomantia veterum & recentiorum explosa, sive de fide Divinationibus adhibenda.

(26) *Voiez l'Article de ce* MORIN.

(27) *Voiez le* Furetieriana, *pag.* 199 *& suiv. Edit. de Bruxelles.*

SI LA conséquence est bonne de l'éxistence des Demons à celle de Dieu.

(28) *Voiez ci-dessous dans la 1 colonne de la page suivante la restriction que l'on apporte à ceci en parlant des Orientaux.*

parmi les Chrétiens, que s'il y a des Diables, il y a un Dieu, & que ceux qui ne croient point un Dieu, ne croient pas qu'il y ait des Diables. Je dirai quelque chose sur cette pensée. Il faudra (*E*) noter

telle conclusion, qu'on affirme sans balancer que ceux qui nient l'existence des Demons dérobent aux orthodoxes une preuve incontestable de l'existence de Dieu. J'avoue que je n'ai encore trouvé personne qui ne m'ait paru très-persuadé, que l'existence du Diable prouve nécessairement & invinciblement que Dieu existe; & vous ne voiez point d'homme tant soit peu flottant sur cette derniere vérité (29), qui ne nie presque tout à plat qu'il y ait des Anges. J'avoue néanmoins que je n'ai pas assez de lumieres, pour voir cette grande liaison que tout le monde apperçoit entre ces deux Theses, *Il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* Mettant à part l'Ecriture, pour ne raisonner que par les principes de la Métaphysique, ne peut-on pas soutenir que Dieu n'a point créé d'autres esprits que l'ame de l'homme? Si vous demandez pourquoi un Etre si puissant n'a point donné l'existence à d'autres Esprits, on vous répondra, c'est qu'il ne lui a point plu: il produit toutes choses avec une souveraine liberté; plus de celles-ci, moins de celles-là: sa volonté toûjours infiniment sage a été sa seule regle. Que pouvez-vous dire contre une telle raison? Adressez-vous à un Athée, demandez-lui pourquoi il nie l'existence des Demons, vous verrez qu'il ne répondra rien qui vaille; & que si vous le pressez, vous le réduirez bientôt à se taire. Osera-t-il dire que l'Univers étant infini, éternel, l'Etre souverainement parfait, qui existe nécessairement, ne contient rien qui surpasse l'homme en lumieres & en connoissance? Quoi! parce que l'homme a deux yeux, un nez, une bouche, un cerveau, des nerfs, & des veines, il doit avoir en partage tout ce qu'il y a d'esprit, & d'industrie dans la nature? Par-tout ailleurs il n'y aura ni volonté, ni entendement, ni passions, ni art d'appliquer les corps les uns aux autres? Si vous pouviez m'alléguer qu'il a plu à un Agent libre de ne donner de la connoissance qu'aux Etres qui ont un cerveau, vous m'arrêteriez tout court; mais vous ne reconnoissez point une telle cause. Tout existe, tout agit selon vous nécessairement; vous ne sauriez donc me dire pourquoi la matiere impalpable seroit moins ingénieuse, que celle que nous nommons chair & sang, homme, bête, &c: & si vous raisonnez bien, vous devez croire que puis que l'Etre infini pense dans l'homme, il pense partout ailleurs; & que s'il y a sur la terre plusieurs corps vivans qui s'entr'aiment, ou s'entre-haïssent, & dont les uns oppriment les autres, il y a aussi dans l'air ou ailleurs des composez qui aiment l'homme, & des composez qui le haïssent, qui ont plus d'esprit & plus de puissance que l'homme. Voilà les bons Anges; voilà les mauvais Anges. En un mot, puis qu'un Athée ne peut nier qu'il n'y ait des êtres méchans (30), envieux, vindicatifs, qui se divertissent du mal d'autrui, qui par l'application des corps produisent des changemens étranges dans la nature conformément à leurs passions, il se rendra ridicule s'il ose nier qu'outre ces êtres méchans qui sont l'objet de ses yeux, il n'y en ait plusieurs autres qu'il ne voit pas, & qui sont encore plus malins & plus habiles que l'homme. On peut donc dire que si l'Univers n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, il contiendroit nécessairement de mauvais Anges, tout comme il contient des loups, & des hommes; mais s'il est l'ouvrage de Dieu, il n'est nullement nécessaire qu'il contienne ceci ou cela, & par conséquent l'existence des Demons n'est pas une preuve aussi forte que l'on s'imagine de l'existence de Dieu: elle est plus propre à fortifier le Manichéisme (31), qu'à soutenir la Foi orthodoxe. Je ne propose ceci que comme un problême à examiner.

(29) *C'est-à-dire sur l'existence de Dieu.*

(30) *On entend ici par ces êtres le genre humain.*

(31) *Mr. Becker insiste beaucoup à reprocher aux Theologiens qu'ils introduisent le Machinéisme, par l'empire qu'ils attribuent aux Diables. Puis qu'ils se fondent sur l'Ecriture, il a tort de leur reprocher cela. Ici je ne considere les choses que selon la Philosophie.*

Voilà comment il seroit possible, quoi qu'apparemment cela ne soit jamais arrivé, que des hommes aussi Athées à certains égards que l'étoit Ruggeri, crussent néanmoins que des images de cire, moiennant certaines cérémonies, fissent aimer, ou mourir, à cent lieues loin. Ils ne prendroient ces cérémonies que pour un signal de convention, qui détermineroit un Diable à produire certains effets, par l'application des corps dont les forces lui seroient connues.

Je vous prie de prendre garde que jusqu'ici je n'ai eu égard qu'aux connoissances que nous avons des sentimens du vieux Paganisme, & de ceux des Européens modernes; car j'avoue que ce qu'on rapporte de la Religion des Orientaux me doit interdire les expressions générales que j'ai emploiées. On nous assûre (32) que les Siamois ne reconnoissent aucune Divinité, & que cependant (33) ils croient le retour & l'apparition des Esprits; qu'ils craignent les morts, & qu'ils pratiquent certaines cérémonies pour les appaiser. (34) *Outre cela ils font presque en toutes rencontres des prieres aux bons Genies, & des imprecations contre les mauvais.* Voilà des gens fort capables de devenir Magiciens sans croire de Divinité. La Relation que j'ai citée ajoûte, que (35) *les Indiens croyent aujourd'huy, comme les anciens Chinois, des ames tant bonnes que mauvaises repanduës par-tout, ausquelles ils ont distribué, pour ainsi dire, la toute-puissance divine.* Cela signifie qu'ils ne reconnoissent aucun Dieu suprême, mais une infinité de Génies, les uns bons, les autres méchans; ils peuvent donc être tout à la fois Athées & Magiciens. Les Savans de ce païs-là ont mis entre leurs Idées une liaison un peu plus conforme à celle des Européens; car si d'un côté ils sont Athées, ils nient de l'autre l'existence des Esprits & l'immortalité de l'ame. *Plusieurs relations de la Chine asseurent que les Gens de lettres, qui sont en ce païs-là les citoyens les plus importants, ne regardent les cérémonies des funerailles que comme des devoirs civils, ausquels ils ne mêlent aucunes prieres: qu'ils n'ont aujourd'huy aucun sentiment de Religion, & ne croyent ny l'existence d'aucun Dieu, ny l'immortalité de l'ame; & qu'encore qu'ils rendent à Confucius un culte exterieur dans les temples qui luy sont consacrez, ils ne luy demandent pourtant pas la science que les Gens de lettres du Tonquin luy demandent* (36). Ce culte extérieur de Confucius n'est donc qu'une mommerie à leur égard; ils ne s'y conforment que par politique. Lisez encore ceci, vous y apprendrez qu'en ôtant l'Intelligence suprême, ils ont aussi renversé l'Intelligence des Etres inférieurs. *Peu à peu les Gens de lettres, c'est à dire ceux qui ont des Grades de litterature, & qui seuls ont part au Gouvernement, étant devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'ame du Ciel, & de toutes les autres ames, je ne sçay quelles substances aëriennes, & dépourvuës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée* (37).

CONSIDERATION sur la Religion des Orientaux.

(32) La Loubere, Relation de Siam, *Tom, I, Chap. XXII, num. 6, pag. m.* 501.

(33) *Là-même, Chap. XX, num.* 10; *pag.* 481.

(34) *Là-même.*

(35) *Là-même, Chap. XXIII, num.* 8; *pag.* 503.

(36) *Là-même, Chap. XX, num.* 4, *pag.* 467, 470.

(37) *Là-même, Chap. XXIII, num.* 14, *pag.* 514. *Conferez ce que dessus Citat.* (5.) *de l'Article* MALHERBE.

(*E*) *Il faudra noter les fautes du Pere Garasse.*] I. Il dit (38) qu'*environ* 15 *jours devant le decés* de Cosme Ruggeri l'an 1615 on fit courir dans Paris un petit Livret qui portoit pour Titre, *Histoire épouventable de deux Magiciens estranglez par le Diable la semaine sainte* (39). Mais dans le Mercure François (40) on assûre que la mort de ce Ruggeri produisit ce petit Livre. Il ne faut point douter que l'Auteur de ce Mercure ne soit plus exact, & plus croiable, que l'Auteur de la Doctrine Curieuse, & ainsi toutes les moralitez de ce dernier, fondées sur le mystere des bruits précurseurs, tombent par terre. N'oublions pas ces paroles du Mercure (41): *Le premier de ces deux Magiciens estoit ce renommé affronteur César, qui a tiré de l'argent de tous les curieux de son temps, pour leur faire voir des Diables, ou pour leur faire trouver des thresors, & puis s'est moqué d'eux. On le faisoit estranglé par son Diable, & toutes-fois il est encores vivant prisonnier dans la Bastille. Est le second cet Abbé de saint Mahé.* II. Continuons de faire parler Garasse (42). *Il arriva l'an MDLXXIV que la Mole & Cocomas* (43) *ayant esté condamnez par Arrest de la Cour, comme convaincus de sortileges & enchantemens à l'occasion de la mort du Roy Charles IX, Cosme Ruggeri fut enveloppé dans leurs accusations, comme leur ayant presté la main forte par ses Negromanties.* La Mole & Coconas furent punis du dernier supplice pendant la vie de Charles IX. Il n'est donc pas vrai qu'ils le furent *à l'occasion* de sa mort. Il ne paroît point que leurs sortileges se rapportassent à la vie de ce Prince, & l'on ne peut pas dire qu'ils en aient été convaincus. Voici un Extrait des Réponses qui furent faites par La Mole pendant la question: *Remontré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous en la teste, a dit que non. Interrogé que c'est de l'image de cire que l'on dit avoir trouvée en sa maison, a dit, ah! mon Dieu, si j'ay fait image de cire pour le Roy, je veux mourir. Interrogé des figures d'or qui sont à son chapeau, a dit qu'il n'en sçait rien. Derechef attaché aux boucles & anneaux, a dit qu'il ne sçait que ce qu'il a dit, a esté remis le petit tretteau & admonesté de dire la verité, a dit, Messieurs, je ne sçay autre chose sur la damnation de mon ame; je ne sçay autre chose devant le Dieu vivant sur ma damnation. Vray Dieu éternel, mon Dieu, je ne sçay rien si l'image de cire a esté faite pour le Roy ou pour la Reyne. Interrogé où est ladite image de cire, & si Cosme luy a porté, a dit que ladite image de cire est pour aimer sa Maistresse qu'il voudroit épouser, laquelle est de son pays, & qu'on la voye on verra que c'est la figure d'une femme; & que ledit Cosme a ladite image, & que ladite figure a deux coups dans le cœur, & que ainsi la baillera. Interrogé que c'est la maladie du Roy, a dit, faites moy mourir si le pauvre la Molle y a jamais pensé, & a supplié qu'on fasse venir Cosme: lequel dira que ce n'est autre chose que cela. Interrogé où est ladite image de cire, a dit que Cosme l'a, & est faite pour une femme, & n'a donné charge audit Cosme de faire autre chose, & que ledit Cosme lui a baillé ledit coup au cœur. Interrogé pourquoy il lui bailloit ledit coup au cœur, a dit qu'il ne sçait. Luy a esté baillé de l'eau, & a dit qu'on l'oste, & il dira la verité. A esté mené devant le feu, & admonesté de dire la verité de cette image de cire, a dit, je renie mon Dieu, & qu'il me damne eternellement, si c'est pour autre chose que ce que j'ay dit* (44). Donnons aussi un Extrait des Confessions que l'on extorqua à Coconas par la question. *Interrogé que c'est de l'image de cire; a dit qu'il n'en sçait rien, & que Cosme & la Molle s'entretiennent comme les doigts de la main. Interrogé s'il sçait qu'on ait fait quelques portraits ou caracteres contre le Roy, a dit que non, & qu'il en parloit en bas à un Capitaine de cette ville, qui lui a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues de la Molle, & avoit demandé audit Capitaine s'ils avoient rompu une grosse bague comme le doigt, & que s'il y avoit quelque chose on le trouveroit là. Il dit encore que quant à attenter à la personne du Roy, il n'en entendit jamais parler. Interrogé s'il sçavoit aucune chose de la figure de cire, a dit que non, & que s'il y a homme qui en sçache quelque chose c'est Cosme* (45). Mr. de Thou déclare que La Molle protesta, que cette image de cire n'étoit destinée qu'à inspirer de l'amour à une femme. *Tortus Mola & interrogatus de imagunculâ cereâ, quam magicis præstigiis ab ipso confictam, & non in cordis sedem infixam constabat, quem in rei usum id fecerat, & cujus opera ad id uteretur;* respon-

(38) Garasse, Doctrine Curieuse, *Livr. II, Sect. XIII, pag.* 155.

(39) *Là-même, pag.* 154. *Voiez aussi le* Continuateur de Mr. de Thou, *Livr. VIII, pag.* 537.

(40) *Tom. IV, pag.* 47.

(41) *Là-même.*

(42) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 155.

(43) *Il faloit dire Coconas.*

(44) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. II, pag.* 411.

(45) Le Laboureur, *là-même, p.* 412, 413.

noter les fautes du Pere Garasse.

respondit, ut puellam quandam in Provincia, quam efflictim deperiebat, hac arte ad mutuo se redamandum accenderet, id fecisse; eaque in re usum opera Cosmi Rugerii Florentini, qui mox comprehensus & tanquam maleficus omnino rasus, Reginæ favore, quæ illius & hujusmodi hominum opera perfamiliariter utebatur, periculo exemptus est (46). III. Garasse n'est point exact dans les paroles que je vais copier. „ Cet „ homme, s'estant arraché de ce mauvais pas par la faveur de sa maistresse, se laissa chatouiller à cette malheureuse envie d'estre tenu pour grand Astrologue judiciaire, „ & savant extraordinairement en ce mestier: de façon „ qu'il faisoit estat de promettre à tous les curieux desbauchez des images de cire, pour charmer les cœurs d'amour ou de haine; & comme ces deux passions sont également fortes, il avoit plus de pratique dans Paris que s'il „ eût promis de donner des pardons ou indulgences plenieres (47)". Voilà un Auteur qui, pour prouver que l'on a voulu s'aquérir la réputation d'une grande habileté dans l'Astrologie judiciaire, dit qu'on *faisoit estat de promettre des images de cire.* Ces images ont toûjours passé, ou pour des effets, ou pour des forfanteries de la Magie, & ne sont pas du ressort de l'Astrologie judiciaire: on ne les met point au nombre des Talismans: les manieres dont on dit qu'il s'en faut servir témoignent manifestement que leurs vertus, vraies ou fausses, ne dépendent point des constellations. Il faut, dit-on, les piquer avec des aiguilles; il faut les faire chauffer à petit feu, &c. & il en résulte de grands changemens dans les personnes qui sont l'objet de ce manege. Cela ne peut être naturel; les influences des astres ne peuvent point être la cause de tels effets; c'est de la Magie noire: c'est l'ouvrage du Démon. Les Païens n'attribuoient cette pratique qu'aux Sorcieres.

> *Devovet absentes, simulacraque cerea fingit,*
> *Et miserum tenues in jecur urget acus* (48).

J'observe que le Mercure François ne dit point comme Garasse que Cosme promit des images, *pour charmer les cœurs d'amour ou de haine* (49). Il promettoit des images *les unes pour faire rendre des femmes amoureuses de ceux qui les rechercheoient, & les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit, en prononçant leurs noms & invoquant certains Démons* (50). On fait un plaisant Conte touchant les filles de Tamerlan: on dit que leur pere leur fit apprendre la Magie, & qu'avec certaines images elles facilitoient la conquête des Provinces qu'il avoit dessein de subjuguer. *Audivi ab aliquibus qui dictum Tamerlanum diu noverunt, quod habuit tres filias quas in arte magica fecit instrui, in qua mirabiliter profecerunt, quæ incantationes, & exorcizationes, &* IMAGINES *contra provincias quas sibi subjicere voluit facere consueverunt, quæ plerumque effectum sortitæ fuerunt* (51). IV. Les paroles suivantes ne sont pas bien raisonnées: *Ce malheureux . . . . roula jusques à l'an M. DC IV. en ce mestier infame, tout Abbé qu'il estoit, servant aux passions desreglées de tous les courtisans desbauchez: depuis cette année M. DC IV. il commença à prendre une autre route; car il s'employa à faire des Almanachs, les uns sous le nom de Queiberus, d'autres sous le nom de Vannerus, ou du Pelerin pleureux de Savoye* (52). On venoit de joindre la fabrique des images de cire & l'étude de l'Astrologie, comme des choses dont l'une est la preuve de l'autre: & puis tout d'un coup on nous vient dire qu'aussi-tôt que Cosme s'emploia à faire des Almanachs, il renonça à distribuer de ces images aux courtisans debauchez. Il y a là, outre la contradiction, un mauvais raisonnement. Rien n'empéche qu'en faisant des Almanachs, on ne continue d'être Charlatan par rapport à ces images. Le Mercure François ne s'accorde pas avec Garasse, sur tous les noms supposez qui paroissoient à la tête des Almanachs de Ruggeri. Comparez les paroles du Jesuite avec celles-ci (53): *Depuis l'an mil six cens quatre il avoit fait d'an en an des Almanachs, les uns sous le nom de Querberus, d'autres sous les noms de Vannerus & du Pelerin Pleureux de Savoye, lesquels il illustroit de Vers ou Sentences des meilleurs Poëtes & Orateurs Latins.*

(46) Thuan. Hist. *Libr. LVII, pag.* 64, *col.* 1, *A. Voiez* d'Aubigné, *qui n'a fait ici non plus qu'en cent autres lieux qu'abreger Monsr.* de Thou; *voiez, dis-je,* d'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, Livr. II, Chap. VI, pag. m.* 688.

(47) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 156.

(48) Ovid[illegible], *parlant* [illegible] *Medée* [illegible] Hyp[illegible] sip. [illegible] son. *Voiez* Frommann, *de* Fascinatione, *Libr. III, Part. V, Cap. VI, p. m.* 718. *Il cite aussi* Horace, Sat. 8. L. 1. *& Cujas,* in Paratit. cod. de Malefic. & Mathemat.

(49) *Il est pourtant vrai que ces images sont quelquefois destinées à donner de la haine. Voiez* Servius sur ces paroles de Virgile, Eclog. VIII, *Vers.* 80: Limus ut hic durescit & hæc ut cera liquescit Uno eodemque igni.

(50) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 47. *Voiez aussi le* Continuateur de Mr. de Thou, *Livr. VIII, p.* 537.

(51) Theodoricus à Niem, de Schismate, *Libr. II, pag. m.* 114.

(52) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 156.

(53) Merc. François, *Tom. IV, pag.* 46.

RUYSBROECK (JEAN DE)

RUYSBROECK (JEAN DE) en Latin *Rusbrochius*, porta ce nom à cause qu'il étoit né au village de Ruysbroeck dans le Brabant entre Bruxelles & Hall. Il fut prémierement Vicaire & puis Curé de l'Eglise de Sainte Gudule à Bruxelles, & ensuite Fondateur & prémier Prieur d'un Couvent de Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint Augustin à Groendal dans la Forêt de Soignies à deux lieues de Bruxelles, & enfin le Réformateur de l'Ordre par tout le Païs-Bas (*a*). Ce fut un homme ignorant, mais fort dévot (*A*) & contemplatif, & tout à fait intérieur & qui s'enfonça de telle sorte dans les abîmes de la Théologie Mystique qu'il passe pour un des plus grands Maîtres de cette Science. On l'a nommé le second Denys l'Aréopagite (*b*). Il composa en Flamand plusieurs Ouvrages dont on garde le manuscrit dans le Monastere de Groendal, avec la Version Latine de quelques-uns faite par Guillaume Jordan contemporain & confrere de l'Auteur (*c*). On conclut de son ignorance qu'il faut le mettre parmi ceux qui ont écrit par inspiration (*d*). On a une Traduction Latine de toutes ses Oeuvres faite par Laurent Surius, & imprimée trois fois à Cologne, savoir l'an 1552, l'an 1609, & l'an 1692. Son Traité des Noces spirituelles avoit déja été imprimé à Paris en Latin l'an 1512. Jean de Schoonhove a fait une Apologie de ce Traité-là pour répondre à la Critique de Jean Gerson. Il n'est pas le seul qui ait répondu à cette Critique. Denys le Chartreux y a répondu aussi (*e*). Il est remarquable que notre Rusbroch composoit sans autre secours que celui d'une profonde méditation. Il s'alloit cacher dans un coin de la forêt, & attendoit là les inspirations d'enhaut (*f*), & à mesure qu'elles venoient, il les écrivoit sur ses Tablettes. C'étoient les seuls matériaux des Ouvrages qu'il mettoit en forme quand il étoit de retour à son Monastere. Il y a des gens qui les estiment beaucoup; quelques Protestans mêmes les louent (*B*). Nous pourrons connoître le caractere de ce Mysti-

(*a*) Val. André, Biblioth. Belg. *pag.* 555.

(*b*) Dionys. Carthusianus, Tract. II de Donis Spiritus Sancti, *Artic. XIII.*

(*c*) Val. André, Biblioth. Belg. *p.* 556, 557.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*e*) *Voiez* Gothofr. Arnoldus, Historia Theolog. Mysticæ, *pag.* 308.

(*f*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*A*) *Ce fut un homme ignorant, mais fort dévot.*] C'est ce que témoigne l'Abbé Tritheme, *vir, ut ferunt, devotus, sed parum literatus* (1). Denys le Chartreux observe que Rusbrochius étant idiot a eu néanmoins des pensées si sublimes, qu'elles ravissent en admiration, & presque jusqu'à l'extase, les plus excellens Professeurs en Théologie, qui avouent qu'ils ne peuvent les entendre. Il attribue cela aux inspirations du Saint Esprit: *Nonnè ritè mirabile censemus, quod Rusbrochius, cum idiota esset, nihilominus meritò sanctitatis & simplicitatis suæ, tam supernaturales divinitùs theorias sortitus est, & in suo quoque vulgari idiomate tam subtilissimas veritates conscripsit, ut excellentissimi Sacræ theologiæ professores Spiritum præ admiratione vix habeant, seque sententias ejus non posse intelligere edisserunt* (2)? Plusieurs autres Ecrivains ont recouru à la même chose; ils ont prétendu que Rusbrochius tiroit immédiatement du Saint Esprit toutes ses lumieres, & ils remarquent qu'il en a jugé ainsi. *Fundamentum & originem horum ejus scriptorum, Lector, qui illuminatis mentis oculis, sanoque Spirituali gustu, ad discernendum bonum à malo gaudet, facile purum & divinum cognoscet. Quâ causâ & Editores promiscuè ferè Inscriptionibus Librorum ejus ejusmodi testimonia proposuerunt.* Hos nempè libros divinitate & illuminatione plenos, ac à DEO inspiratos esse. *Et in vitæ ejus Historia narratur, Cap. IIX. p.* 4. *quod à Gerardo Magno interrogatus, sic responderit:* Certum ac firmum habeto, nullum me unquam verbum scriptis meis inseruisse, nisi ex instinctu Spiritus S. & in singulari quadam & dulcissima præsentia supersanctissimæ Trinitatis. *Et sequente Capite IX. commemoratur, quod plerumque solus in sylvâ abdita se recipere consueverit, atque ibi summo silentio, quæ ex Dei Spiritu hausisset, in scripta redegerit, hocque pacto omnia sua opera conscripserit, atque ita minimè ex aliis congesserit. Quippe nulla literarum cultura ornatus, artem hanc nesciebat* (3). Ce que je m'en vais citer de Valere André éclaircira & confirmera tout ceci. *Vir divinæ contemplationi addictissimus, & sanctitatis majoris quàm doctrinæ; cùm ea, quæ scripsit, divino spiritu edoctus videatur. Narrat enim Henricus à Pomerio, ejusdem instituti ac loci Religiosus, Vitæque Scriptor, quòd antequam libros suos dictaret, habuerit pro consuetudine,* ut, dum divinæ illustrationis radio immadesceret, solus secederet in abdita silvæ, ibique dictante Spiritu sancto ea, quæ sibi occurrebant, in tabula cerea scripto commendans, secum solebat, ad monasterium rediens, apportare: *sicque interpolatis vicibus edidisse suos libros* (4). S'étonnera-t-on après cela de la plainte que beaucoup de gens ont faite que les Livres de Rusbroch sont très-obscurs (5)? Comment ne le seroient-ils pas aiant été composez par un homme sans étude, & sur des matieres de Théologie Mystique, où l'on n'entend presque rien lors même que les plumes les plus délicates & les plus savantes y sont emploiées?

(*B*) *Il y a des gens qui les estiment beaucoup; quelques Protestans mêmes les louent.*] Mr. Arnoldus (6) indique plusieurs Passages des Ecrivains Catholiques qui ont admiré Rusbroch. Il n'oublie pas les Luthériens qui le louent, & il parle aussi des Calvinistes qui en ont jugé favorablement, mais il ne devoit pas mettre (7) de ce nombre François Swertius qui est un Auteur bon Papiste. Apparemment ce qui l'a brouillé est de s'être souvenu qu'il y a un Livre intitulé *Athenæ Batavæ* dont l'Auteur étoit Calviniste, & de n'avoit

(1) Trithem. *apud* Gesner. Bibliot. *folio* 452, *verso.*

(2) Dionys. Carthusianus, Serm. I de Confess. non Pontif. *apud* Gothofredum Arnoldum, *in* Historia Theolog. Mysticæ, *pag.* 307, *où il dit aussi,* & hinc *Dionysium illum* nuncupavit *alterum, ob excellentem ejus sapientiam, cujus solum Spiritum S. habuit Doctorem.* Tract. II de Donis Spirit. S. Art. 13.

(3) Gothofr. Arnoldus, *ibid. p.* 310.

(4) Valer. Andreas, Biblioth. Belgic. *pag.* 555, 556.

(5) Arnol. Hist. Theol. Mysticæ, *pag.* 311.

(6) Historiæ Theolog. Mysticæ, *pag.* 307 *& seq.*

(7) *Ibid. pag.* 309.

Mystique dans celui qu'on a vu ailleurs, & dans celui que l'on verra ci-dessous (*C*). La résignation de Rusbroch à la volonté de Dieu s'étendoit jusques aux peines de l'Enfer (*D*). Il mourut le 2 de Decembre 1381, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On veut qu'il ait fait des miracles, & l'on a tâché de le faire béatifier (*E*). J'indique les fautes du Moreri, & de l'Auteur des Essais de Literature (*F*). Je n'explique point le sujet de la dispute où Gerson entra contre le Livre des

n'avoir pas pris garde à la différence qui se trouve entre ce Livre-là & l'*Athenæ Belgicæ* de Swertius. Il est presque impossible de ne tomber pas quelquefois dans cette espece d'erreur, avec quelque vigilance que l'on s'observe.

(*C*) *Nous pourrons connoitre le caractere de ce Mystique dans celui qu'on a vu ailleurs* (8), *& dans celui que l'on verra ci-dessous.*] On assure dans l'Ouvrage qui nous a fourni le caractere de Taulerus, que Rusbrochius *son contemporain, & en quelque façon son maitre, est à peu près de même caractère que lui, & va même quelquefois plus haut & plus methodiquement* (9). Deux pages aprés on assûre qu'Henri Harphius approche du caractere de Taulére, „ & qu'avant „ lui, & peut-être aprés lui, personne n'a penetré comme „ lui dans la profondeur des états interieurs d'une ame a- „ bandonnée à Dieu; en quoi l'on s'aperçoit bien que Rus- „ brochius ne lui a pas été peu à secours. Son caractere „ est, de proposer la resurrection gradative des états de „ vies spirituelles dans l'ame épurée & éprouvée. Il mon- „ tre comment aprés diverses mortifications, purifications, „ & épreuves de l'ame, il se suscite dans elle de degrés en „ degrés de nouveaux états de vie divine, premiérement „ active, puis passive, dans les puissances inferieures de „ l'ame, aprés cela dans les superieures (la mémoire, l'in- „ tellect, & la volonté;) ensuite dans son essence foncié- „ re, & enfin par dessus son être & les operations de ses „ puissances, par l'investiture qu'en font les trois personnes „ de la sainte Trinité, qui y manifestent leurs operations „ adorables. C'est le Systême le plus beau, le plus substan- „ ciel, & le plus avancé & profond de la Théologie Mys- „ tique qui se soit jamais vû (10)". Monsr. Arnoldus (11) cite des Auteurs qui observent qu'Henri Harphius a emprunté de Rusbroch presque toute la matiere de la contemplation dans son second & troisieme Livre. Ainsi l'on se peut former une idée de l'esprit de Rusbrochius en examinant le caractere d'Harphius.

(8) *Dans la Remarq.* (*b*) *de l'Article* TAULERUS.

(9) Lettre touchant les Auteurs Mystiques, *imprimée avec la* Théologie Germanique, *pag.* 13 *Edit. d'Amst.* 1700.

(10) *Là-même, pag.* 15.

(11) Arnold. Hist. Theol. Mystic. *pag.* 308.

(*D*) *La résignation de Rusbroch à la volonté de Dieu s'étendoit jusques aux peines de l'Enfer.*] C'est-à-dire qu'il ne trouvoit rien de meilleur que d'être prêt à souffrir tout ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoier, la mort, ou la vie, & les peines mêmes infernales. Il s'en expliqua de la sorte un jour qu'on tâchoit de lui inspirer quelque crainte de l'Enfer. *In Historia illius Cap. VIII. legitur: „ Quod Gerhardus cum „ quandoque insolitam in Rusbrochio erga Deum fiduciam, „ non ex temeritate, timorem foras mittente, conceptam per- „ spexisset, quandoque divini judicii & inferni metum ei in- „ cutere multis Scripturæ commemorandis sententiis attenta- „ verit". Sed quanto plus ei quandam injicere formidinem connitebatur, tanto vir plus majori in Deum amore fervescebat; & tandem respondit:* Magister Gerharde, fixum & certum habe, me ex animo paratum esse ad perferenda omnia, quæ Dominus mihi accidere volet, sive mors sit, sive vita, sive etiam ipsi intolerabiles cruciatus inferorum. Neque enim quicquam mihi vel jucundius, vel melius, vel salubrius judico, nec quicquam aliud vel peto, vel desidero, quam ut amantissimus Dominus Deus meus promtum me semper atque paratum inveniat, ad suæ arbitrium voluntatis. *Hoc breviter totum viri hujus Principium detegit* (12). Mr. Arnoldus dont j'emprunte tout ceci venoit de dire que Rusbroch s'arrête moins que ne font les autres Mystiques à la crainte servile & à l'activité propre qui en résulte, & aux exercices inquiets de la Loi, il ne tend qu'à la vertu libre de l'Evangile, & qu'à l'efficace de la nouvelle alliance, de la maniere qu'elle se manifeste par l'onction de l'esprit filial à tout vrai croiant. *Character Mystici hujus Doctoris* (Rusbrochii) *in multis ad Tauleri supra excerptum accedere videtur. Attamen judico, Rusbrochii propositionem longè puriorem & vivæ ac fiduciali* fidei in nomen Jesu in nobis *conformiorem esse. Deum minus ac omnes ferè alii antiquorum Mysticorum theologorum, timorem servilem & inde orientem propriam activitatem ac legales, anxiasque exercitationes intendat, & è contrario ad liberam Evangelii virtutem & efficaciam Novi Fœderis tantummodo ducat, eo modo, quo hæc se per unctionem filialis Spiritus unicuique vere credenti revelat* (13).

(12) Arnold. Hist. Theol. Mysticæ, *pag.* 313.

(13) *Idem, ibid. p.* 312.

Observons en passant qu'il n'y a guere de dogme sur quoi l'on relance avec plus d'exclamations les Mystiques, que sur le consentement à sa damnation éternelle. Monsr. Jurieu ne s'oublie point là-dessus (14): mais on l'accuse d'avoir rapporté infidellement les paroles de François de Sales. Consultez Mr. Arnoldus (15) qui lui reproche cela assez fortement, & plusieurs autres défauts, & sur-tout celui de se contredire (16); mais il n'a pas bien entendu cet endroit de la page 158: *Ces paroles de François de Sales font voir le foible de la Theologie de l'Archevesque de Cambray.* Il le traduit ainsi, *hæc verba monstrant nobis amentiam Archiepiscopi Cameracensis:* il faloit traduire, *hæc verba monstrant nobis locum debilem Theologiæ Archiepiscopi Cameracensis.* Il y a beaucoup de différence entre la folie d'un homme, & le foible de ses dogmes.

(14) *Dans son* Traité Historique sur la Theologie Mystique, *imprimé à Rotterdam l'an* 1699.

(15) Arnold. Hist. Theol. Mysticæ, *pag.* 543 & *sequent.*

(16) *Idem, ibid. pag.* 537 & *seq.*

(*E*) *On veut qu'il ait fait des miracles, & l'on a tâché de le faire béatifier.*] C'est ce que vous trouverez dans ces paroles Latines: *Plura de Vita & Miraculis sancti hujus viri, post* Henr. à Pomerio, Marcus Mastelinus, *ejusdem loci Religiosus, in suo Necrologio Viridis Vallis lib. II. cap. I. & seqq. Descripsit & acta Vitæ ejusdem* Thomas de Jesu, *Carmelita Excalceatus, Gregorio XV. pro obtinenda illius beatificatione præsentata* (17).

(17) Valer. Andreas, Biblioth. Belg. *p.* 557.

(*F*) *J'indique les fautes de Moreri, & de l'Auteur des Essais de Literature.*] I. Il ne faloit pas dire que le village de *Ruisbroeck* est *sur la Sambre dans le Brabant*. Il seroit fort dificile de trouver sur le rivage de la Sambre quelque village qui appartienne au Brabant; mais en tout cas cela ne conviendroit point à la patrie de Rusbrochius. Elle est située sur la riviere de Senne entre Bruxelles & Hall. Valere André & le Pere Labbe qui ont été les originaux de Mr. Moreri dans cet Article, marquent cela en termes exprès. Comment donc a-t-il pu croire qu'un lieu situé entre ces deux villes fût sur la Sambre? II. Quand on dit que Rusbrochius *fut premierement Prêtre & Vicaire de l'Eglise de Sainte Gudule*, on ne fait pas assez d'attention à ces paroles de l'Original qu'on veut traduire, *fuit primo Ecclesiæ D. Gudilæ Vicarius & Presbyter* (18). Je croi qu'elles signifient qu'il fut successivement Vicaire & Curé de l'Eglise de Sainte Gudule; car il eût été inutile ce me semble de remarquer qu'il étoit Prêtre pendant qu'il étoit Vicaire d'une Eglise paroissiale. En tout cas, Mr. Moreri a transposé mal à propos les deux qualitez de Rusbrochius, il a mis celle de Prêtre devant celle de Vicaire, en dépit de Valere André qu'il copioit. III. On ne connoit point de *Monastere de Val-vert* au voisinage de Bruxelles: celui dont Rusbrochius fut Prieur se nomme *Groendal*. Valere André le latinise par *Viridis-Vallis*; mais Mr. Moreri ne devoit pas tourner en François ce Latin-là: il devoit donner le nom vulgaire de ce Couvent. Mr. du Pin n'a pas eu raison de dire que Rusbrochius a été Prieur *du Monastere des Chanoines Reguliers de Wavre dans la foret de Soignies* (19); car Wavre n'est point dans cette forêt, & c'est un Prieuré de Benedictins: & après tout c'est de Groendal, & non pas de Wavre, que Rusbrochius a été Prieur. IV. On doit dire en François *la Foret de Soigne*, ou *de Soignies*, & non pas *de Soignien*, comme a fait Mr. Moreri. V. Denys le Chartreux n'est pas du nombre de ceux qui ont traduit en Latin les Ouvrages de Rusbroch. VI. Rusbroch mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans, & *non pas à l'âge de quarante-huit* (20). VII. Au lieu de citer Marc Mastelin *in Necro Viridis-Vallis*, il le faloit citer *in Necrologio Viridis Vallis*. VIII. Il faloit citer le II Livre Article XIII de Denys le Chartreux *de Donis Spiritus Sancti*, & non pas le I Livre, Article III.

(18) *Idem, ibid. p.* 555.

(19) Du Pin, Biblioth. *Tom. XI, pag.* 84.

(20) *Cette faute se trouve dans l'Edition de Paris* 1699; *mais non pas dans les précédentes.*

L'Anonyme, qui a commencé au mois de Juillet 1702 de publier à Paris *Essays de Littérature pour la connoissance des Livres*, a donné l'Article de Rusbrochius dans les Essais de Novembre de la même année (21). Ce n'est presque qu'une Paraphrase du Moreri; il est tombé dans les six prémieres fautes que je viens de remarquer, & il y en a point d'autres qui sont très-grossieres. I. Il dit que les Oeuvres de Rusbrochius imprimées à Cologne l'an 1552, & l'an 1609, sont *in* 4. Cela n'est vrai que de l'Edition de 1609: l'autre est *in folio*. II. Il ignore l'Edition de Cologne 1692. III. Il dit qu'*on a remarqué que* Gerson *était si prevenu contre cet Auteur, qu'il ne pouvoit pas même en entendre parler.* Mr. du Pin au contraire assûre que Gerson *avoua en suite qu'on pouvoit excuser* Rusbroch (22). IV. L'Anonyme veut qu'il y ait eu un Jean Rusbach, qui a été confondu avec Jean Rusbroch. Il donne à ce Jean Rusbach les Livres suivans, *Tractatus de præcipuis virtutibus. Liber de fide & judicio. De quatuor tentationibus. De septem custodiis. De septem gradibus amoris. De profectione filiorum Dei. Regnum amantium Deum. De vera contemplatione. Epistolæ & cantiones.* Il assûre que Rusbroch *fleurissoit l'an* 1390, *comme l'a remarqué Trithème qui l'a aussi confondu avec Jean Rusbach:* néanmoins il venoit de dire que *Rusbrochius mourut jeune*, que *ce fut l'an* 1381 *âgé de* 48 *ans, contre l'avis de Trithème qui ne place sa mort qu'en* 1390 (23). Il prétend que plusieurs Auteurs ont observé qu'il faloit faire cette distinction entre Jean Rusbach, & Jean Rusbroch. Il ajoûte qu'outre cela il a pour garand *Conrad Gesner dont la Bibliotheque est tres estimée, & qui constamment connoissoit mieux les Auteurs de son païs qu'aucun autre Annaliste.* C'est faire en peu de mots beaucoup de fautes; car en 1 lieu la Bibliotheque de Gesner ne contient quoi que ce soit de Jean Rusbach, & en 2 lieu Gesner étoit Suisse, & non du païs de Jean Rusbroch, & notre Auteur ne dit rien de la patrie de son prétendu Jean Rusbach. Veut-il qu'on le fasse Suisse, & qu'on infère cette conséquence de ce qu'il a dit de Gesner? Mais en ce cas-là il faudroit aussi conclure que Rusbroch étoit du païs des Suisses. En 3 lieu, il confond avec Gesner ceux qui ont abrégé sa Bibliotheque, & qui y ont ajoûté de nouveaux Articles: ce sont eux qui parlent, non seulement de *Joannes Rusbachius*, mais aussi de *Joannes Rusberus*, comme de deux Ecrivains distincts de *Joannes Rusbrochius*. Ils s'abusent lourdement: ils coupent un Auteur en trois, comme le Pere Labbe le conjecture fort bien (24). Les Livres qu'ils attribuent à ce Jean Rusbachius, & dont ils marquent l'Edition de Cologne 1552 *apud hæredes Quenteli*,

(21) *Pag.* 132 & *suiv.*

(22) Du Pin, Bibliotheq. *Tom. XI, pag.* 84.

(23) *C'est là que Trithème place l'état florissant, & non pas la mort, de Rusbrochius.*

(24) Labbe, de Scriptor. Eccles. *Tom. I, pag.* 604.

des Noces ſpirituelles: on n'aura qu'à conſulter Mr. du Pin, qui expoſe en peu de mots ce qu'il ſuffit de connoître là deſſus (g).

(g) Du Pin, Bibliotheq. *Tom. XI, pag.* 24 *Edit. de Hollande.*

teli, ſe trouvent dans l'Edition des Ouvrages de Jean Rusbroch faite à Cologne l'an 1552 chez les mêmes Imprimeurs. Et pour ce qui eſt du Livre qu'ils attribuent à Jean Rusberus *de ornatu ſpiritualium nuptiarum libri* 3, il eſt hors de doute que c'eſt un Ouvrage de notre Rusbroch (25): l'Auteur des Eſſais en convient lui-même (26).

(25) *Voiez.* Valere André, Bibliothec. Belgica, *pag.* 556.
(26) Eſſais de Littérature, *Nov.* 1702, *pag.* 136.

RUSSILIEN (TIBERE) en Latin *Ruſſilianus*, Philoſophe très-ſubtil & très-hardi, a vécu au XVI Siecle. Il étoit Calabrois, & il fut l'un des plus fameux Diſciples d'Auguſtin Niphus. Il étoit ſi prompt & ſi bruſque, que lors qu'il diſputoit avec d'autres Etudians il en venoit quelquefois aux mains, ce qui fit que Niphus, par une turlupinade qui en ce tems-là pouvoit paſſer pour une fort bonne pointe, le nommoit *Turberius* (a) au lieu de *Tiberius* (b). Il eut l'ambition d'imiter Jean Pic, & peut-être même de bien renvier ſur lui; car il expoſa à la diſpute publique dans pluſieurs Colleges d'Italie quatre cens Propoſitions tirées de preſque toutes les Sciences (c). Les Inquiſiteurs en frémirent, comme ils avoient fait à l'égard d'une ſemblable démarche de Jean Pic, & ils trouvérent fort étrange que Ruſſilien dans une ſi grande jeuneſſe eût le front de ſoutenir pluſieurs ſentimens qui leur paroiſſoient impies (A). Ils lui ſuſcitérent des perſécutions qui ne l'étonnérent pas, & il eut le courage de publier contre les Moines une Apologie très-piquante (B). J'ai cité ailleurs (d) une Harangue où il introduit la Philoſophie qui repréſente ſes griefs à Leon X.

(a) *C'eſt-à-dire Auteur de Troubles.*
(b) Auguſt. Niphus de Viro aulico *Cap. LIX, pag.* 316.
(c) *Voiez* Naudé, *in* Judicio de Aug. Nipho, *p.* 40.
(d) *Dans la Remarq.* (B) *du 1 Article* NIPHUS.

(A) *Les Inquiſiteurs . . . trouvérent fort étrange . . . . . qu'il eût le front de ſoutenir pluſieurs ſentimens qui leur paroiſſoient impies.*] Il ſoutenoit que Jeſus-Chriſt, eu égard à la complexion du corps, & à la ſuite de ſa vie, étoit ſoumis aux influences des aſtres; que le Tems & que le Ciel n'avoient point de commencement; que le déluge de Noë n'étoit point un accident ſingulier. Il renouvella pluſieurs des Propoſitions de Jean Pic qui avoient été condamnées. C'eſt ce que témoigne Gabriel Naudé. *Tam ardenter Pici Mirandulani veſtigiis inſtitiſſe certum eſt, ut non ſecus ac ille, propoſitiones ſupra quadringentas, ex omni ferme ſcientiarum genere ſelectas, publicis in Italiæ Gymnaſiis, disputandas propoſuerit; ſed invitis tamen ac frementibus, quemadmodum etiam Pico contigerat, ſacris fidei quæſitoribus, qui patienter ferre non poterant, ab hoc tam præcocis ut ſapientiæ, ſic ætatis Philoſopho, Chriſtum quoad ſui corporis temperiem, & vitæ mortiſque hiſtoriam legibus Aſtrorum ſubjici: Tempus, & Cœlum, durationis æternæ conſtitui; Inundationem illam univerſalem, quam nos Chriſtiani ſemel duntaxat accidiſſe contendimus, ſannis, & dicacibus verbis excipi, quaſi certis temporum inclinationibus reverti ſolitam: Cætera denique Placita quæ dudum à Pico in medium propoſita, temeritatis, & hæreticæ labis damnata fuerant, rurſum in ſcenam, Academicarum concertationum palæſtram, revocari* (1). Mr. Heidegger l'accuſa d'avoir ſoutenu l'opinion d'un certain Henri Mechlinius Diſciple d'Albert le Grand, que le Deluge étoit arrivé par la vertu de la conjonction de Jupiter & de Saturne à l'extrémité du ſigne du Cancer vis à vis de la conſtellation du Navire. *Et Mechlinius quidem in Commentariis, quos edidit in magnas Albumaſaris conjunctiones, refert, ſe inveniſſe ex aſtronomicis ſupputationibus, quod Noëticum Diluvium præceſſerit conjunctio quædam Aſtrorum, generalem Aquarum Illuvionem inducens, nimirum Jovis & Saturni in fine Cancri, e regione Argolicæ Navis per quam etiam Arca Noë ſignificatur. Verùm hanc Sententiam ſuperiori ſeculo à Tiberio Calabro defenſam refutavit Hieronymus Armellinus Dominicanus, edito peculiari adverſus eum volumine, in quo eam tamquam hæreticam æſtuante ſtomacho damnavit* (2).

(B) *Il eut le courage de publier contre les Moines une Apologie très-piquante.*] Continuons de faire parler Gabriel Naudé. *Quamobrem ſeveriùs in illum, & diligentiùs inquirere cœperunt, ſed eo tamen veluti dubiæ pugnæ exitu, ut Tyberius edito adverſus cucullatos Apologetico, talem enim libello ſuo titulum eſſe voluit, & opiniones ſuas liberiùs quàm anteà feciſſet propugnaſſe, & acriùs ejusmodi cenſores ſuos, quàm rationi conſentaneum eſſet, pupugiſſe videretur* (3).

(1) Naudæus, *in* Judicio de Nipho, *pag.* 40.
(2) Heidegger. Hiſtor. Patriarch. *Exercitat. XVIII, pag.* 538 *Tom. I: il dit la même choſe dans ſa Diſſertation* de Signis cœleſtibus, *pag.* 679.
(3) Naudæus, *in* Judicio de Nipho, *pag.* 41.

RUTILIE, Dame Romaine, ſœur de ce Publius Rutilius qui ſouffrit ſi conſtamment l'injuſtice de ſon exil, & femme de Marcus Aurelius Cotta, eut un fils de grand mérite, & qu'elle aima tendrement, & dont elle ſupporta la perte avec beaucoup de courage (a). Seneque l'a propoſée en exemple (A). Ciceron avoit voulu faire la même choſe; mais n'étant pas aſſez éclairci du fait, il s'en informa à Pomponius Atticus qui ne fut l'en bien inſtruire (B). Comme on n'a point l'Ouvrage où il vouloit faire entrer notre Rutilie (b), nous ne ſavons pas s'il trouva toutes les lumieres qu'il cherchoit, & s'il parla d'elle effectivement; mais il eſt fort vraiſemblable qu'il le fit. Ce qu'il y a de ſingulier eſt qu'on prétend qu'il demanda à être inſtruit ſur des circonſtances qu'il avoit déja débitées dans ſes Ouvrages (c). Ceci montreroit que même les grands Auteurs oublient les choſes qu'ils ont publiées.

(a) *Voiez la Remarque* (A) *vers la fin.*
(b) *C'eſt celui* de Conſolatione.
(c) *Voiez la Rem.* (B).

SABEL-

(A) *Seneque l'a propoſée en exemple.*] C'eſt dans le Livre qu'il écrivit pendant ſon exil pour conſoler ſa bonne mere. Il l'exhorte à imiter entre autres Dames courageuſes notre Rutilie. *Rutilia*, dit-il (1), *Cottam filium ſecuta eſt in exſilium, & usque eo fuit indulgentia conſtricta, ut mallet exſilium pati, quàm deſiderium: nec ante in patriam, quàm cum filio rediit. Eumdem jam reducem, & in Rep. florentem tam fortiter amiſit, quam ſecuta eſt: nec quisquam lacrimas ejus poſt elatum filium notavit. In expulſo virtutem oſtendit, in amiſſo prudentiam, nam & nihil illam à pietate deterruit, & nihil in triſtitia ſupervacua ſtultaque detinuit. Cum his te numerari feminis volo, quarum vitam ſemper imitata es &c.* On me permettra, je m'aſſûre, de mettre ici un Paſſage du Pere Senault: je le tire de ſon Traité de l'Uſage des Paſſions, à l'endroit où il explique les caracteres du deſir. „ L'exil eſt ſans doute une des „ plus cruelles peines que la juſtice ait inventées pour punir les coupables: il nous ſepare de tout ce que nous aimons, & il ſemble qu'il ſoit une longue mort qui ne „ nous laiſſe un peu de vie que pour nous rendre plus miſerables. Cependant il s'eſt trouvé une mere qui aima „ mieux ſouffrir la rigueur de ce tourment que la violence „ du deſir, & qui voulut accompagner ſon fils en ſon banniſſement, pour n'être pas condamnée à regretter ſon abſence, & à ſouhaiter ſon retour". Mais qui avoit dit au Pere Senault qu'en accompagnant ſon fils elle s'exempta de la peine de ſouhaiter qu'il revînt à Rome? Au reſte, le fils de Rutilia s'appelloit Caïus Aurelius Cotta. Ce fut un bon Orateur (2): il fut banni pendant les querelles de Marius & de Sylla, & revint à Rome lors que le parti de ce dernier y triompha. Il fut Conſul l'an de Rome 678. Il eſt probable qu'il mourut deux ans aprés d'une bleſſure qui ſe rouvrit, ce qui le priva de la gloire du triomphe qu'on lui avoit décerné (3). Il n'eſt point le Cotta Interlocuteur de Ciceron dans les Livres *de Natura Deorum*, comme Glandorp le débite (4).

(B) *Il s'en informa à Pomponius Atticus qui ne ſut l'en bien inſtruire.*] Il vouloit ſavoir ſi Rutilie étoit morte avant ou après ſon fils. *Rutilia vivo ne C. Cotta filio ſuo mortua ſit, an mortuo? Pertinent ad eum librum quem de luctu minuendo ſcripſimus* (5). Dans une autre Lettre il ſe ſert de ces paroles; *de Rutilia, quoniam videris dubitare, ſcribes ad me cum ſcies, ſed quam primum* (6). La Note de Corradus eſt trop curieuſe pour ne devoir pas être rapportée: *Mortuo mortua eſt . . . quod mirum Ciceronem quæſiſſe, quum in libris oratoriis jampridem ſcripſiſſet Cottam ipſum ſibi ſermonem illum retuliſſe: quin Atticus etiam dubitabat, quum tamen uterque & Cottam & Rutiliam vidiſſet* (7).

(1) Seneca, de Conſolatione ad Helviam, *Cap. XVI, pag. m.* 787.
(2) Cicero de Oratore, *Libr. I, Cap. VIII; & in* Bruto, *Cap. XXX. Voiez* Corradus in Brutum Ciceronis, *pag.* 310 *& ſeq.*
(3) *Conſultez* Sigonius, *in* Faſtis Conſul. *ad ann.* 678, 680.
(4) Glandorp. Onomaſt. *pag.* 144.
(5) Cicero, Epiſt. XX *Libri XII* ad Atticum.
(6) *Idem*, Epiſt. XXII *ejusd. Libri.*
(7) Corradus in Epiſt. XX *Libri XII* ad Atticum, *pag.* 328 *Edit. Grævianæ.*

S.

SABELLICUS (MARC ANTOINE COCCIUS) a fleuri parmi les Savans vers la fin du XV Siecle. Il étoit fils d'un Maréchal, & il nâquit dans une petite ville (*a*) d'Italie sur le Teverone. Il s'appliqua de si bonne heure à l'étude avec tant d'ardeur, qu'il fut capable de regenter une Ecole dans Tivoli avant que d'avoir de la barbe. Aiant gagné quelque argent par cette pédagogie, il alla à Rome pour profiter des Leçons de Pomponius (*b*), qui l'admit dans son Académie avec les cérémonies ordinaires, & nommément avec celle de l'imposition d'un nouveau nom. Ce fut celui de Sabellicus. Le nouvel Académicien de Pomponius réforma son style dans cette Ecole. Il sortit de Rome pour aller enseigner dans Udine proche d'Aquilée. Il se fit connoître par quelques Ouvrages si avantageusement que les Magistrats de Vicence lui offrirent une pension deux fois plus grande, & l'attirérent par ce moien dans leur ville pour la Profession des Belles-Lettres. Il n'y demeura guere; car il se vit appellé par le Sénat de Venise pour deux emplois honorables & lucratifs: l'un étoit celui d'écrire l'Histoire de la République, l'autre étoit celui d'enseigner les Belles-Lettres. Il s'aquitta mieux du dernier que du prémier; car son Ouvrage Historique fut rempli de flateries, & de mensonges (*A*). Il entreprit ensuite de composer une Histoire Universelle depuis le commencement du Monde, & s'appliqua à ce travail jusques à sa mort. Cet Ouvrage a vu le jour, & n'est pas fort estimé (*B*). Sabellic mourut de la vérole à l'âge d'environ soixante & dix ans (*C*). Ne se fiant pas à son bâtard pour sa sépulture, il fit lui-même graver son Epitaphe sur la pierre de son Tombeau. C'est une Inscription qui n'est pas assez modeste (*c*) (*D*). Il avoit été Bibliothécaire du Cardinal Bessarion (*d*). Ses yeux avoient la même vertu que ceux de Tibere (*e*); car en s'éveillant la nuit il voioit distinctement ses Livres & toute sa chambre pendant quelque tems (*f*). On imprima toutes ses Oeuvres à Bâle l'an 1560 (*E*) en quatre Volumes *in folio*. Il témoigna en mourant que comme Auteur il avoit la même tendresse que les peres, qui sentent plus d'amitié pour les plus infirmes de leurs enfans, que pour les mieux faits. Car il recommanda l'impression d'un Manuscrit qui n'étoit capable que de lui faire du deshonneur. Egnatius son Collegue le fit imprimer, & on l'en blâma (*F*). Vous

(*a*) *On la nomme en Latin* Vicus Varronis, *ou* Vicus Valerius. *Voiez* Leandre Albert, Descriptio Ital. *pag. m.* 224.

(*b*) *C'est ainsi que* Paul Jove *le nomme. C'est le fameux* Pomponius Lætus.

(*c*) *Tiré de* Paul Jove, *in* Elog. Vir. doctor. *Cap. XLVIII, p.* 114, 115.

(*d*) Freherus, *in* Theatro, *pag.* 1434.

(*e*) Sueton. *in* Tiberio, *Cap. LXVIII.*

(*f*) Pierius Valerianus, *in* Hieroglyph. *apud* Freherum, *in* Theatro, *pag.* 1434, *assûre qu'il le lui avoit ouï dire.*

(*A*) *Il s'aquitta mieux du dernier que du prémier; car son Ouvrage Historique fut rempli de flateries, & de mensonges.*] Il étoit paié pour être sincere & exact à l'égard de ses Ecoliers, mais non pas pour l'être à l'égard des narrations: de là vint qu'il remplit mieux son devoir en qualité de Régent, qu'en qualité d'Historiographe. *Nec ibi diu mansit, evocante Senatu Veneto, ea conditione, ut civitatis res gestas à fine Justiniani conscriberet, & trecentis aureis in gymnasio profiteretur. In hoc munere perutilem juventuti operam præstitit, quum in altero adulatione parum sobria rerum veritatem adumbrasse videretur* (1). Scaliger le pere l'accuse d'avoir avoué que l'argent des Venitiens étoit la source des lumieres historiques qui le dirigeoient ou à publier ou à supprimer les choses. C'est ainsi que je paraphrase un peu librement ces cinq Vers Latins,

(1) Paulus Jovius, *in* Elog. *Cap. XLVIII, p.* 114, 115.

Venalis item penna Sabellii latronis,
Qui dat, adimitque, ut libitum, cuique quod vult.
Falsa qui rogatus, undenam tot esset ausus?
Monstrans Venetum perditus aureum nomisma,
Te, inquit, quoque lux hæc faceret loqui, si haberes (2).

(2) Jul. Cæsar Scaliger, de regnor. eversionibus, *pag.* 329, *Part. II* Poëmat. *Edit.* 1591.

(*B*) *Son* Histoire Universelle *n'est pas fort estimée.*] Paul Jove dit que c'est un Ouvrage où les matieres sont si pressées qu'elles n'y paroissent que comme des points. C'est le défaut ordinaire de ceux qui s'engagent à renfermer l'Histoire de tout le Monde dans un ou dans deux Volumes. Ils étranglent tous les faits, ils ne dévelopent rien, tout devient obscur sous leur plume. Lisez ces paroles de Paul Jove, *Sed in enneadibus omnium temporum ab orbe condito memoriam complexus, uti necesse fuit, ingenti operis instituto festinanter indulgenti, res illustres præclara cognitione dignissimas perobscura brevitate adeò vehementer offuscavit, ut excitatam uberrimo titulo legentium cupiditatem passim eluserit, quum omnia in acervum angustissimè coarctata, nequaquam certa effigie, sed exiguis tantùm punctis, & lineis annotata designentur* (3).

(3) Jovius, Elog. *Cap. XLVIII, pag.* 115.

(*C*) *Sabellic mourut de la vérole à l'âge d'environ soixante & dix ans.*] L'Auteur qu'on vient de citer ne dit pas en quelle année, mais Vossius prouve que ce fut l'an 1506 (4). Pierius Valerianus a été plus retenu que Paul Jove sur la qualification de la maladie, il n'a point dit que ce fût un mal Vénérien: il est vrai que la description qu'il en donne contient plusieurs phénomenes que l'on explique heureusement par l'Hypothese de Paul Jove. Voici les termes de Valerianus. *Eo plus infortunii, & ærumnarum pertulit Sabellicus, vir ille scriptorum copia, & elegantia multò clarior, quàm mea ulla possit commendatione crescere, miserabilem vitæ finem eum sortitus est, quod putrida, perniciosaque correptus elephantiasi per annos aliquot miserabiliter cruciatus, interclusa vocis via, cæterisque tam spiritus, quàm cibi meatibus computrescentibus, gutturisque corruptis omnibus organis, venisque corrosis, non sine cruciabili tormento annos aliquot peregit, eaque tabe demum confectus interiit* (5). Paul Jove ne marchande pas tant: voiez la marge (6). Vossius observe que dans la Liste des Historiens d'Udine on assûre que Sabellicus écrivit jusques en l'année 1513: cela est démenti par deux Lettres de Pierre Bembus écrites l'an 1506, qui font mention de la mort de Sabellicus. La Lettre cinquieme du IV Livre (7) marque qu'il mourut le 17 d'Avril 1506. Le même Vossius rapporte que Leandre Albert témoigne que Sabellicus survéquit trois ans à la conclusion de ses Ennéades qu'il avoit conduites jusques à l'année 1504. Je trouve dans Leandre Albert que ces Ennéades furent conduites jusqu'en 1507 & que l'Auteur mourut en la même année. J'ai consulté non seulement la Version Latine (8) imprimée à Cologne l'an 1567; mais aussi l'Original Italien au feuillet 149 de l'Edition de Venise *in quarto* 1561.

(4) Vossius, de Historicis Latin. *pag.* 670.

(5) Pier. Valerianus, de Litterat. Infelicitate, *Libr. I, pag.* 28.

(6) *Ad septuagesimum fere annum pervenit Gallica tabe ex vaga Venere quæsita non obscure consumptus.* Jovius, Elogior. *Cap. XLVIII, pag.* 115. *Voiez aussi les Vers de* Latomus *qu'il rapporte.*

(7) *Pag. m.* 531.

(8) *A la page* 224.

(*D*) *Une Inscription qui n'est pas assez modeste.*] Si un autre que lui l'eût faite (9), on la laisseroit passer. Quoi qu'il en soit, la voici:

Quem non res hominum, non omnis ceperat ætas,
Scribentem capit hæc Coccion urna brevis.

M. Anton. Coccius Sabellicus vivus sibi F. (10).

(9) *Insigne quidem & meritum elogium, sed certe honestius si alieni ingenii pietas inscripsisset.* Jovius, *in* Elog. *Cap. XLVIII, pag.* 115.

(10) *Voiez* Freherus, *in* Theatro, *pag.* 1434.

(*E*) *On imprima toutes ses Oeuvres à Bâle l'an 1560.*] Cette Edition en quatre Volumes *in folio* chez Hervagius avoit été précédée l'an 1538 par une Edition en deux Volumes *in folio*, chez le même Hervagius; mais celle-ci ne contenoit que les Ennéades, & les dix Livres d'Exemples (11), avec une *Historica Synopsis*, qui continuoit les Ennéades jusques à l'année 1538. Cette continuation fut faite par Gaspar Hedion. L'Edition de l'an 1560 fut dirigée par Celius Secundus Curion (12), qui y joignit une Continuation des Ennéades jusqu'à cette année-là. Le quatrieme Tome comprend presque tous les Opuscules de Sabellicus. Je dis presque; car on n'y inséra point sa Paraphrase de Suetone (13) accompagnée de Notes, ni ses Observations critiques sur divers Auteurs. Elles sont divisées en deux Livres, & ont été imprimées plusieurs fois, & nommément à Venise l'an 1508 *in folio*. Badius les inséra dans une Compilation de pareils Ouvrages l'an 1511. Gruterus les a insérées au prémier Volume de son Thrésor (14). Au reste, ceux qui mettent les Ennéades de cet Auteur entre les Livres qui ont été imprimez peu de tems après l'invention de l'Imprimerie, s'abusent très-lourdement. Mr. Beughem parle d'une Edition de cet Ouvrage faite à Maience l'an 1442. *Sabellicus. Historiæ Enneades septem* (15). Il est vrai qu'il en doute: mais il faloit dire positivement que c'est un mensonge; car *Sabellicus en 1442 n'avoit pas encore sept ans; & lorsqu'il fit imprimer ces 63 livres de son Histoire, il les dedia au Doge de Venise Augustin Barbadigo qui ne fut élevé à cette dignité que l'année* 1486 (16).

(11) *J'en parle dans la Rem.* (*F*).

(12) *Et non pas* Carion, *comme l'appelle* Niccolo Toppi *dans ses* Additions à la Bibliotheque de Naples, *p.* 164.

(13) *Elle a été souvent imprimée à part, & incorporée dans les Editions* Variorum, *même dans celle de Paris chez Sebastien Cramoisi* 1610 in folio.

(14) *Voiez le* Toppi, *ubi supra.*

(15) Beughem, Incunab. Typograph. *pag.* 150.

(16) Chevill. Origine de l'Imprimerie de Paris, *p.* 21.

(*F*) *Il recommanda l'impression d'un Manuscrit . . . . . . Egnatius . . . . . en fut critiqué.*] Voici le Titre de cet Ouvrage (17): MARCI ANTONII COCCII SABELLICI *de omnium gentium omniumque seculorum insignibus memoriaque dignis factis & dictis exemplorum libri X. Quæ ad vitæ mores, prudentiam sapientiamve comparandam conducunt plurimum. Idcirco quum omnibus qui illis libere beatoque literarum ocio perfruuntur, tum vero inprimis qui vel adolescentiam in scholis, vel populum in concionibus docent utilissima sunt* (*a*).

§ (*a*) J'ignore si l'édition de Bâle *in* 8. 1541. a conservé la

(17) *Je l'ai de l'Edition de Bâle* 1541 in 8.

Vous trouverez un Eloge magnifique de Sabellicus dans Jaques Philippe de Bergame son contemporain (g). Monsr. Moreri a fait quelques fautes (G).

(g) Jacob. Philippus Bergomas, *in* Supplemento Chronicorum, *pag.* 435, 436, *Edit. Venetæ* 1506, *apud* Leonard. Nicodemum, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 165.

la date de la Préface d'Egnatius. Dans mon édition, qui est de Strasbourg, *in* 4. grand papier, 1518. cette Préface est datée du dernier de Décembre 1508. Le titre du Livre est: *Marci Antonii Coccii Sabellici Exemplorum libri decem, ordine, elegantia, & utilitate præstantissimi. Ad Christianae pietatis augmentum & decus.* REM. CRIT.

Jamais Livre ne mérita mieux que celui-ci qu'on lui appliquât cette pensée de Pline: *Inscriptiones propter quas vadimonium deferi possit: At cum intraveris, dii deæque, quam nihil in medio invenies* (18)! On nous le donne comme un Ouvrage très-utile à tous ceux qui étudient, mais principalement à ceux qui régentent une Classe, & aux Prédicateurs. Je croi qu'en effet il peut servir à ceux qui ont à dicter des thêmes à de petits Ecoliers. Parlons d'Egnatius qui le publia. On trouva étrange sa conduite: les uns le blâmérent d'inconstance, sous prétexte qu'il y avoit eu entre lui & le défunt une longue inimitié. Ils desapprouvérent qu'il eût changé de passion, & qu'il eût revêtu le personnage de bon ami en rendant de bons offices au Manuscrit de Sabellicus. D'autres prétendirent qu'il ne l'avoit publié que par un reste de haine, & qu'il savoit bien que l'impression d'un tel Livre terniroit la gloire de son Auteur. Il se justifia dans une Préface (19). Il soutint que la constance ne demande pas qu'un homme mortel nourrisse des inimitiez immortelles, & qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de sortir de la servitude de ses passions. Il ajoûta qu'à moins que d'avoir un cœur de bronze, on eût été attendri par les prieres du mourant, & que pour lui il en fut si pénétré qu'il ne se sentit pas capable de refuser le bon office qui lui étoit demandé pour le Manuscrit. Il nous dira mieux lui-même sa pensée. *Nos verò cum aliis honestissimis caussis adducti, & prius Sabellicum funebri laudatione prosecuti sumus, & nunc pro virili opus hoc emendavimus. Cujus editionem moriens mihi ad se accersito, & gratam recordationem pietatis in se Michaëlis Trivisani Nicolai filii, qui sub eo non parvo tempore meruerat, quique opus hoc lituris plenum exscribendum curarat, commendavit, ut tam obstinatum, tam durum, tam denique ferreum esse putem neminem, quem suprema illa vox moribundi hominis, atque adeò ab omni suspitione immunis non emollisset: me certe adeò emolliit, ut nihil pro humanitatis jure negare homini præsertim jam morienti potuerim, majorem hoc facto laudem à bonis sperans, quàm quicquid de me Amafinii, & Rabirii isti recentes oblatrent attendens* (20).

(18) Plinius, *in Præf.* Natur. Histor.

(19) Elle est *à la tête du Livre de* Sabellicus.

(20) Egnatius, *in Præfat. sub fin.*

(G) *Mr. Moreri à fait quelques fautes.*] I. La patrie de Sabellicus n'est pas *un petit bourg:* Leandre Albert (21) témoigne que c'est une place forte tant par sa situation, que par les ouvrages qu'on y a faits (22); & il ajoûte qu'en 1533, Louis de Gonzague Général des troupes de Clement VII l'assiégea & y fut tué d'un coup de canon. II. La maniere dont on réfute ceux qui disent que Sabellicus descendoit *de la famille des Cocceïens* est très-mauvaise. Moreri assûre qu'il *est assez croiable* que Sabellicus étoit fils d'un pauvre Maréchal, *si on ne regarde que le surnom de Coccius qui ne se trouve proprement que dans les épitaphes & sur le tombeau qu'on lui éleva après sa mort.* Qui a jamais vu raisonner d'une telle sorte? Le surnom de Coccius ne se trouve proprement que dans les Epitaphes, &c. donc il est assez croiable que le pere de Sabellicus étoit un pauvre Maréchal. Voici une autre faute de raisonnement. Monsr. Moreri suppose que si le surnom de Coccius eût appartenu à la famille de Sabellicus, on pourroit justement croire que cet homme descendoit de la famille des Cocceïens. Quelle absurdité! Ajoûtons à cela deux fautes de fait. Il est sûr que Sabellicus prit pendant sa vie le surnom de Coccius, & que l'Inscription de son Tombeau ne fut pas faite après sa mort. Il la fit graver lui-même. III. Il n'instruisit point *les jeunes enfans dans les petits bourgs*, mais à Tivoli qui est une ville episcopale. IV. *Nous avons de lui* Historia Enneadum *en XI Livres depuis le commencement du monde jusqu'en* 1504. Ce sont les paroles de Moreri, & il ne se peut rien dire de plus absurde. Il avoit lu dans Vossius que Sabellicus s'est rendu célébre principalement par son Histoire d'onze Ennéades (23), c'est-à-dire, par une Histoire divisée en onze Ennéades, & il s'est imaginé qu'il s'agissoit d'une Histoire divisée en onze Livres, qui comprenoit les actions des Ennéades. Il faut savoir que Sabellicus affectant l'imitation des Anciens voulut diviser sa Composition non pas de dix en dix Livres, ou en Décades (24) comme Tite Live, mais de neuf en neuf, ou en Ennéades. V. C'est pervertir le sens de Paul Jove, & très-mal juger du fond, que d'oser dire que l'Epitaphe que Sabellicus se fit *est assez raisonnable, mais modeste* (25).

Notez que beaucoup de gens ont bronché comme Moreri sur le Passage de Vossius à l'égard des Ennéades. Zeillerus nous dit que Sabellicus est l'Auteur de l'Histoire de deux Ennéades, *cujus maxime celebratur historia Enneadum II* (26), & Konig qu'il a laissé onze Livres d'Ennéades (27).

(21) Leand. Albert. *in* Descript. Ital. *pag. m.* 214.

(22) *Castellum nunc est cum natura loci tum opere munitissimum.* Idem, ibidem.

(23) *Maxime celebratur historia Enneadum XI.* Vossius de Hist. Lat. *pag.* 690. *Notez que la derniere Ennéade ne contient que II Livres.*

(24) *Notez qu'il divisa en Décades son* Histoire de Venise. *Elle en contient III entieres, & III Livres de la IV.*

(25) *Peut-être que les Imprimeurs ont oublié quelques mots, & que Moreri avoit dit* mais non pas assez modeste.

(26) Martinus Zeillerus de Hist. *Parte I, pag.* 127.

(27) Konig. Biblioth. *pag.* 712.

SABEUS (FAUSTE) né au païs de Bresce en Italie, se fit tellement estimer par son savoir que Leon X l'appella à Rome pour le faire Garde de la Bibliotheque Vaticane. Il travailla utilement à l'augmentation de cette Bibliotheque, aiant fait dans cette vue plusieurs voiages longs & pénibles. Il en fut très-mal récompensé, & il murmura hautement de cette disgrace (*A*); mais ses plaintes ne firent point d'impression sur l'esprit de quatre autres Papes qui l'arrêtérent à leur service. Ils ne l'avancérent point, & ils lui donnérent sujet de renouveller ses murmures contre le mauvais état de ses affaires. Il mourut à Rome âgé de quatre-vingts ans sous le Regne de Paul IV (*a*). On a quelques Livres de sa façon (*B*). J'ai dit en un autre lieu (*b*) la part qu'il eut à la prémiere Edition d'Arnobe.

(*a*) *Tiré della* Libraria Bresciana nuovamente apperta de Leonardo Cozzando, *Parte I, pag.* 108, 109. *Ce Livre fut imprimé à Bresce l'an* 1685. Ghilini *a fourni tout cela à* Cozzando. (*b*) *Dans la Remarque* (*E*) *de l'Article* ARNOBE.

(*A*) *Il en fut très-mal récompensé, & il murmura hautement de cette disgrace.*] Voici des paroles Italiennes qui me serviront de preuve: *Di che egli agramente si querela e duole. Il che pure gli successe sotto quattro altri Pontefici, quali con multa sua sinistra fortuna infelicemente servi* (1).

(*B*) *On a quelques Livres de sa façon.*] Cinq Livres d'Epigrammes Latines qu'il fit imprimer à Rome l'an 1556, & qu'il dédia à Henri II Roi de France. Cette Dédicace lui fut assez bien paiée en argent & en habits: *E ne riporto da quella Maestà una collana d'oro, doicento scudi del sole, e una giubba di veluto pavonazzo.* Il fit un Livre de Cosmographie, & il a beaucoup de part au Recueil qui fut imprimé à Francfort l'an 1580 sous le Titre de *Picta Poësis Ovidiana: Thesaurus propemodum omnium Fabularum Poëticarum Fausti Sabæi Brixiani aliorumque clarorum virorum tam veterum quam recentiorum epigrammatis expositarum* (2).

(1) Leonardo Cozzando, Libraria Bresciana, *Part. I, pag.* 109.

(2) *Tiré de* Leonardo Cozzando, della Libraria Bresciana aperta. *Parte I, pag.* 109. *Voiez aussi le* Theatre de Ghilini, *Tom. I, pag.* 51.

SACRATUS (PAUL) Chanoine de Ferrare sa patrie au XVI Siecle, fut un de ceux qui s'appliquérent à la politesse du style Latin. Il le fit avec succès, comme le témoignênt les Lettres qu'il écrivit à Paul Manuce, à Riccobon, à Muret, & à plusieurs autres Savans, & qu'il publia l'an 1579 (*A*). Il les dédia à JAQUES SACRATUS son frere Evêque de Carpentras. Il avoit emploié plusieurs années à étudier à Padouë, & à voiager (*a*). On trouve à la fin de ses Lettres deux petits Discours qui servent d'Apologie à deux Prélats qui contre l'usage avoient écrit leurs Mandemens en Langue vulgaire. Ils en avoient usé de la sorte parce que la plupart des Ecclésiastiques de leur Diocese n'entendoient pas le Latin. Il composa quelques autres Livres (*b*), & mourut à l'âge de soixante & quinze ans (*B*). Jaques Sadolet, Evêque de Carpentras & Cardinal son oncle maternel (*c*), avoit pris la peine de l'instruire.

(*a*) Paullus Sacratus, *Epist. Dedicator.*

(*b*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*c*) *Voiez les* Lettres de Sacratus *Libr. I, pag. m.* 13, 34; *& Libr. VI, pag.* 381.

SADEUR

(*A*) *Les Lettres . . . . . qu'il publia l'an* 1579.] Je n'ai point vu cette Edition: celle dont je me sers est de Lion 1581 *in* 16. On en fit une autre à Cologne l'an 1583. Voiez le Polyhistor de Morhofius (1). Les autres Ouvrages de Sacratus sont *super Genesim liber unus. In Psalmos Davidis liber unus. In Epistolam Canonicam B. Jacobi Apostoli liber unus.* Voiez l'*Apparato de gli Huomini illustri della Città di Ferrara* composé par *Agostino Superbi da Ferrara* (2).

(*B*) *Il mourut à l'âge de soixante & quinze ans.*] C'est ce que porte (3) l'Epitaphe qui fut mise sur son Tombeau dans l'Eglise Cathédrale de Ferrare par les soins de l'Evêque de Carpentras son frere. On n'y marque point en quelle année il mourut; cette négligence est assez particuliere.

(1) *Au Chapitre XXIV du I Livre, pag.* 309, 310.

(2) *A la page* 16.

(3) *Ibid.*

SADEUR (JAQUES) Auteur d'un *Nouveau Voyage de la Terre Australe*, imprimé l'an 1692 (*a*). Son pere (*b*) *s'appelloit Jaques Sadeur, & sa mere, Guillemette Itin; l'un & l'autre étoient de Châtillon sur Bar, du Ressort de Rethel en Champagne*, & s'étoient allez établir en Amérique: mais *après neuf ou dix mois de sejour au Port-Royal*, ils s'embarquérent pour s'en retourner en France le 25 d'Avril 1603. La femme, quinze jours après son embarquement, mit au monde le garçon qui fait le sujet de cet Article. Le pere & la mere périrent proche le Cap de Finisterre, où leur vaisseau échoua: l'enfant fut sauvé comme par miracle & donné à un habitant de cette côte; & puis aiant été encore sauvé d'un naufrage, il entra chez une Dame Portugaise (*c*), avec le fils de laquelle il étudia. Il fut pris par des Pirates l'an 1623. Il pensa périr dans un troisieme naufrage: il fut sauvé par un vaisseau qui alloit aux Indes; & il fit un quatrieme naufrage, qui lui donna lieu, par des accidens que personne n'est obligé de croire, d'aborder à la Terre Australe. La maniere dont il dit que cela fut fait, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui le vouloient déchirer, & qu'il se retira enfin de ce païs-là après un séjour de trente-deux ans (*d*), & qu'il arriva à l'Ile de Madagascar, est quelque chose de si étrange, que je ne pense pas qu'il y ait des inventions plus grotesques, ni dans l'Arioste, ni dans l'Amadis. Aussi n'est-ce point sur le pied d'un personnage réel & d'une Histoire véritable, que je fais ici mention de Jaques Sadeur, & de son Voiage de la Terre Australe: je n'en ai voulu parler que parce que j'en avois fait mention dans mon Article d'Adam, & qu'afin de donner un Supplément aux chimeres d'Antoinette Bourignon; car il faut savoir que Jaques Sadeur, qui se dit hermaphrodite, rapporte que c'est ce qui le délivra de la mort, dans un païs où chaque personne a les deux sexes, & où l'on traite de Monstres marins, à qui l'on ne fait nul quartier, tous les hommes de notre Continent (*e*). *Tous les Australiens*, dit-il (*f*), *ont les deux sexes; & s'il arrive qu'un enfant naisse avec un seul, ils l'étouffent comme un monstre.* Il ne s'explique pas assez nettement sur la maniere dont ils engendrent (*A*): mais il ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement (*g*), *que les enfans viennent dans leurs entrailles comme les fruits viennent sur les arbres* (*B*); (*h*) *qu'ils vivent sans ressentir aucune de ces ardeurs animales les uns pour les autres; qu'ils n'en peuvent même entendre parler sans horreur; que leur amour n'a rien de charnel ni de brutal; qu'ils se suffisent pleinement à eux-mêmes; & qu'ils n'ont besoin de rien pour être heureux & vivre contens.* En un mot les raisonnemens, qu'il prête à un vieillard Australien, supposent que chaque individu est la cause unique & totale des enfans qu'il met au monde. Il l'introduit (*i*) faisant des difficultez contre la génération qui dépend de deux personnes, dont l'une est le pere, & l'autre la mere. Ce vieillard conclut que sans les deux sexes l'homme ne sauroit être parfait ni entier; il le conclut, dis-je, de ce que l'unité de sexe fait avoir besoin de la conjonction de l'autre pour produire. Sadeur comprit tellement ces principes & leurs conséquences, que pour montrer qu'il les comprenoit il se servit de ces paroles (*k*): *Je faisois reflexion sur la maniere d'agir du souverain Etre, je voyois bien que la creature ne pouvoit mieux lui ressembler qu'en agissant seule comme lui en ses productions, & qu'une action qui se faisoit par le concours de deux personnes, ne pouvoit être aussi parfaite que celles qui se faisoient par une seule & même personne.* Voilà donc les peuples de la Terre Australe dans les principes de la Bourignon; & peu s'en faut qu'on n'ait lieu de croire que Jaques Sadeur, qui qu'il soit, a voulu nous insinuer que ces gens-là ne descendent point d'Adam (*C*), mais d'un Androgyne, qui ne déchut point comme lui de son état d'innocence. Ce tour-là seroit assez bien

(*a*) *Notez que ce Livre avoit déja été imprimé à Vannes l'an 1676 in 12.*

(*b*) Avantures de Jaques Sadeur, *pag.* 2 *Edit. de Hollande* 1692 in 12.

(*c*) *La Comtesse de Villafranca.*

(*d*) *Pag.* 92.

(*e*) *Pag.* 147.

(*f*) *Pag.* 59, 61.

(*g*) *Pag.* 92.

(*h*) *Pag.* 69.

(*i*) *Pag.* 71.

(*k*) *Pag.* 69.

(*A*) *Sur la maniere dont ils engendrent.*] Il dit que *dans tout le tems qu'il a été* parmi eux, *il n'a pu venir à bout de connoître comment la generation s'y fait* (1), & qu'*ils ont une si grande aversion pour tout ce qui regarde les premiers commencement de la vie, qu'un an ou environ après son arrivée deux* Australiens *luy en ayant entendu dire quelque chose, ils se retirerent de lui avec autant de signes d'horreur que s'il eût commis quelque crime* (2).

(*B*) *Comme les fruits viennent sur les arbres.*] J'ai rapporté ailleurs (3) un Passage d'Antoinette Bourignon (4), où elle dit que *le peché à desiguré* dans les hommes *l'œuvre de Dieu, & qu'au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre & avec douleurs & miseres.* Si vous exceptez l'influence du péché, la doctrine de cette femme & celle du Philosophe Australien se ressembleront comme deux goutes d'eau. Je m'étonne qu'ils n'aient pas pris garde ni l'un ni l'autre que leur prétendue supériorité des plantes sur l'homme, par rapport à la faculté d'engendrer, est une fausse supposition: car il est bien vrai que chaque plante produit sa graine, son fruit, sa semence, indépendamment d'une autre plante de différent sexe; mais il n'est pas vrai qu'elle produise une autre plante en elle-même, & par elle-même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Est-ce que l'homme ne produit pas en lui-même, & sans le concours de l'autre sexe, la semence virile qui est comme la graine ou le noiau dans les plantes, d'où sort un autre individu? Oui, dira-t-on, mais sans la conjonction avec l'autre sexe, cet autre individu ne sortira point de la semence virile. Pensez-vous, repliquerai-je, que la semence des plantes n'ait pas besoin d'être reçue dans une matrice afin de devenir une plante? Ne faut-il pas qu'elle soit reçue dans la terre? N'est-ce pas une dépendance d'autrui aussi grande, mais moins délectable que celle que vous trouverez de l'autre côté, vous Mademoiselle Bourignon, & vous Jaques Sadeur? Il est certain que selon leur Hypothese, l'état parfait de l'homme ne seroit point comme celui de la plante sur ce fait-là; l'homme produiroit en lui-même & par sa seule vertu, non pas de quoi faire un autre homme dans un autre sujet, mais un autre homme. La plante ne fait point cela; elle fait en elle-même ce de quoi la terre fait sortir une autre plante.

Je me souviens à ce propos d'avoir lu les Vers suivans:

J'ai veu vif sans fantosme
Un jeune moyne avoir
Membre de femme & de homme
Et Enfans concepvoir
Par lui seul en luy mesmes
Engendrer, enfanter
Comme font aultres femmes
Sans oultilz emprunter (5).

Ils sont tirez d'un Poëme de Jehan Molinet intitulé, *Recollection des merveilles advenues en nostre temps.* Voilà un hermaphrodite encore plus singulier, que celui dont Mr. de Beauval a fait mention dans l'Histoire des Ouvrages des Savans (6). On pouvoit lui appliquer les paroles qu'on applique au porc-epi, *seque jaculo, sese pharetra, sese utitur arcu.* Il étoit lui-même son arc, ses fleches, & son carquois. L'Hypothese de Mr. Vossius n'est point d'une telle portée. *Hermaphroditi ut plurimum veræ sunt mulieres non discrepantes à cæteris nisi excessu membri quo viros imitantur, quoque omnia ea quæ viri peragunt non in suum tantum, sed & virilem quoque sexum prodigiosam frangendo venerem, ut merito Seneca epist.* 95. *de illis dixerit*, Dii illas deæque male perdant, adeo perversum commentæ genus impudicitiæ, viros ineunt (7).

Mais il ne faut pas croire tout ce Conte de Jehan Molinet. Ce Moine ne s'engrossa point lui-même: il n'avoit pas été tout à la fois agent & patient lui seul. Je ne sai point si on le punit; j'ai lu seulement qu'il fut livré à la Justice, & détenu jusques à ce qu'il eût accouché. Lisez ce Passage de la Chronique scandaleuse de Louis XI. „ En ladite année „ 1478 advint au pays d'Auvergne que en une Religion de „ Moines-noirs, appartenant à Monseigneur le Cardinal de „ Bourbon, y eut ung des Religieux dudit lieu qui avoit les „ deux sexes de homme & de femme, & de chascun d'iceulx „ se aida tellement qu'il devint gros d'enfant, pourquoy fut „ prins & saisi, & mis en Justice & gardé jusques à ce qu'il „ fut delivré de son postume, pour aprés icelui venir estre „ fait dudit Religieux ce que Justice verroit estre à faire". Quelle négligence que de ne point raconter les suites de cet emprisonnement (8)!

(*C*) *Que ces gens-là ne descendent point d'Adam.*] Il leur attribue bien des choses qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence: comme de n'avoir point de honte de leur nudité,

(1) Avantures de Jaques Sadeur, *pag.* 60, 92.

(2) *Pag.* 92.

(3) *Dans la Remarq.* (G) *de l'Article d'*ADAM.

(4) *Préface du nouveau Ciel.*

(5) Les faictz & dictz de feu de bonne memoire Jehan Molinet, *folio* 229 *verso Edit. de Paris* 1540 in 8. Du Verdier, *à la page* 723 *de sa* Bibliotheque Françoise, *rapporte ces Vers, mais non pas selon l'orthographe de l'Original.*

(6) *Mois de Nov.* 1692, *pag.* 125.

(7) Isaacus Vossius, Comment. in Catul. *pag.* 287.

(8) Chronique Scandaleuse de Louis XI, *pag. m.* 386. *Voiez aussi* Robert Gaguin, *au Livre X de* l'Histoire de France, *folio m.* 284 *verso. Il dit que cela arriva dans un Convent d'Issoire en Auvergne.*

bien imaginé pour tromper la vigilance des Censeurs de Livres, & pour prévenir les difficultez du Privilege, en cas qu'on voulût faire tenter fortune à un Systême Préadamitique (*D*). Si la Peyrere se fût servi de ce tour, il se seroit épargné bien des affaires. Cyrano Bergerac s'en aida un peu dans ses Voiages de la Lune & du Soleil. L'Auteur de l'Histoire des Sevarambes (*l*) n'a pas négligé peut-être cette finesse. Disons en passant que l'Auteur de la Religion du Médecin tenoit quelque chose du goût des *Australiens* (*E*). Par occasion j'expliquerai ici plus exactement que je ne l'ai fait ailleurs (*m*), ce qui concerne les Androgynes Platoniques (*F*).

Dès

(*l*) *Voiez le Jugement que Mothofius fait de lui à la page 75 de son* Polyhistor.

(*m*) *Dans l'Article d'*ADAM, *Rem.* (*F*).

nudité, de s'aimer tous d'un amour cordial, de ne se quereller jamais, de ne savoir ce que c'est que le mien & le tien, d'avoir tout commun entre eux avec une bonne foi & un desintéressement admirable (9); d'enfanter sans douleur (10), de ne sentir aucun mouvement d'impudicité; d'être forts, robustes, & vigoureux, sans que leur santé soit jamais altérée par la moindre maladie; de faire peu de cas de la vie, en comparaison du repos éternel qui la suit, & après lequel ils soupirent (11). Il est vrai qu'ils ne sont guère orthodoxes sur le repos éternel; car il ne consiste pas selon eux dans la vision béatifique, mais dans la privation de l'existence particuliere & individuelle: ils disent qu'après la mort on n'existe qu'en général dans un *Genie universel, qui se communique par parties à chaque particulier, & qui a la vertu lors qu'un animal meurt de se conserver jusques à ce qu'il soit communiqué à un autre. Tellement que ce Genie s'éteint en la mort de cet animal, sans cependant être detruit, puisqu'il n'attend que de nouveaux organes & la disposition d'une nouvelle machine pour se ralumer* (12). C'est un galimatias aussi absurde que l'ame du Monde de quelques anciens Philosophes. Sadeur fait ces gens-là un peu cavaliers sur la Religion; ils se contentent *d'adorer l'être incomprehensible sans en jamais parler*; ils s'imaginent que *c'est l'offenser par l'endroit le plus sensible, que de faire de ses divines perfections le sujet de leurs entretiens; de sorte qu'on peut dire que leur grande religion est de ne point parler de religion* (13). Cela ne sent point l'état d'innocence; l'homme doit glorifier son Créateur par ses paroles aussi bien que par ses pensées: & il ne sert de rien d'alléguer, comme fit le vieillard Australien à Sadeur, que l'on s'expose à parler de Dieu autrement qu'il ne faut, quand on se hazarde d'en parler; car cela prouveroit trop, & devroit porter à ne penser jamais à l'Etre incompréhensible. Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le Livre de ce prétendu Voiageur. Il avoit dit à son vieillard (14) qu'en Europe Dieu *est le sujet des plus agreables & des plus necessaires entretiens*; & sur la question qui lui fut faite, *si les raisonnemens qu'on fait sur cet être incomprehensible sont semblables*, il avoit *avoué de bonne foi que les sentimens étoient fort partagez dans les conclusions que chacun tiroit souvent des mêmes principes, ce qui causoit plusieurs contestations fort aigres, d'où naissoient souvent des haines très-envenimées, & quelquefois même des guerres sanglantes, & d'autres suites non moins funestes. Ce bon vieillard*, poursuit-il, *repliqua avec beaucoup de naïveté, que si j'avois répondu d'une autre maniere, il n'auroit pas parlé davantage, & auroit eu le dernier mepris pour moi, étant, disoit-il, très-assuré que les hommes ne pouvoient parler d'une chose incomprehensible, qu'ils n'en eussent des opinions fort differentes, & même tout à fait contraires. Il faut être aveugle, ajoûta-t-il, pour ignorer un premier principe, mais il faut être infini comme lui pour en pouvoir parler exactement; car puis que nous reconnoissons qu'il est incomprehensible, il s'ensuit que nous ne pouvons en parler que par conjecture, & que tout ce que nous en pouvons dire peut bien contenter les curieux, mais ne sauroit satisfaire les personnes raisonnables. Et nous aimons mieux nous taire absolument, que de nous exposer à debiter quantité de faussetez touchant sa nature.* Il y a quelque chose de si spécieux dans ces paroles, qu'un honnête homme m'a assûré que les aiant lues à son valet, & lui aiant demandé, *Qu'en dis-tu, La Fleur?* on lui répondit, *Par bleu, Monsieur, ce vieillard n'étoit pas manchot, je voudrois lui ressembler, je serois bien sage.*

(*D*) *Un Systême Préadamitique.*] Sadeur dit (15) que les Australiens *comptent plus de douze mille revolutions de solstices depuis le commencement de leur Republique, & qu'ils debitent qu'ils tirent leur origine d'une Divinité, qui d'un seul souffle produisit trois hommes desquels tous les autres sont venus; qu'ils ne font commencer les Européens que cinq-mille revolutions après eux, & que l'origine qu'ils leur donnent est tout à fait ridicule; car ils disent qu'un serpent d'une grosseur demesurée & amphibie s'étant jetté sur une femme pendant son sommeil, & en ayant joui sans lui faire autre mal, cette femme se reveilla sur la fin de l'action, de laquelle elle eut tant d'horreur qu'elle se precipita dans la mer*, le serpent la porta jusqu'à une Ile voisine, où elle *se repentit de son propre desespoir*, & accoucha de deux enfans l'un mâle, l'autre femelle, qui firent paroître tant de marques de malice, que leur mere en devint inconsolable: le Serpent s'apperçut de ses ennuis, & lui fit connoitre par signes qu'il la remeneroit en son païs, si elle vouloit. Il l'y ramena effectivement, puis vint rejoindre ses deux petits qui s'accouplerent & multipliérent. Ne diroit-on pas que c'est une méchante allusion à la fable de quelques Hérétiques (16), que le Serpent tentateur engrossa Eve de deux enfans (17)?

(*E*) *L'Auteur de la Religion du Médecin tenoit quelque chose du goût des* Australiens.] Je voudrois, dit-il, qu'à la maniere des arbres nous pussions multiplier sans aucune conjonction, ou qu'enfin il se trouvât quelque autre moien de procréer des enfans que celui qui est en usage; car certainement il n'y a rien de plus sot, ni de plus indigne d'un homme sage, rien ne couvre de plus de honte, & n'atterre davantage la noblesse & la grandeur de notre ame, que de songer quand cette chaleur est passée, à quel point l'on a été impertinent. Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que j'aie trop d'éloignement de ce sexe plein de charmes: au contraire, je suis d'un naturel à admirer & à aimer tout ce qui est beau; je m'attache même avec un plaisir extrême à une belle peinture, ne fût-ce que celle d'un cheval. Ceux qui entendent le Latin vont voir qu'il dit effectivement tout ce que je lui fais dire. *Mihi satis placeret, si nobis etiam arborum more citra conjunctionem procreare liceat, sive alia quæpiam reperiatur rerum propagandarum ratio, quam coitionis illa vulgaris, & trivialis: nihil profectò ineptius est, aut viro sapiente indignius: nihil quod mentis celsitudinem turpius dejiciat, quam si animo jam deferbente reputet, quam insigniter ineptierit. Nec tamen hæc ita quenquam interpretari velim, quasi à sexu illo dulcissimo alienatiore animo sim, immo ultro admiror, & amplector, quicquid pulchrum est. Summa cum voluptate eleganti cuipiam picturæ inhæreo, etiamsi equi tantum fuerit* (18). Celui qui a fait des Notes sur cet Ouvrage de Thomas Browne, observe que les sotises dont l'Auteur parle étant nécessaires au Genre humain, il a falu que les hommes y fussent fort adonnez (19). Il cite quelques Passages de saint Augustin où les choses sont un peu outrées; car non seulement on y trouve la dégradation de la partie supérieure de l'ame, son interregne, son dethrônement par ces sortes de caresses: non seulement on y trouve que le sage n'est point obligé à se marier, & que ceux qui le font méritent plus d'être admirez que d'être imitez; mais aussi que le devoir qu'ils se rendent sans un motif de procréation est un péché véniel. *Conjugalis concubitus generandi gratia non habet culpam: concupiscentiæ verò satiandæ, sed tamen cum conjuge propter fidem thori venialem habet culpam: adulterium verò sive fornicatio letalem habet culpam: ac propter hoc melior est quidem ab omni concubitu continentia, quam vel ipse matrimonialis concubitus, quæ fit causa gignendi.* Hæc habet August. *in lib. de bono conjugal. c. 6. in Soliloquiis c.* 10. *Si*, inquit, *ad officium pertinet sapientis (quod nondum comperi) dare operam liberis, quisquis hujus rei tamen gratia concumbit, mirandus mihi videri potest, at verò imitandus nullo modo* (20). Le même Commentateur amene sur ces paroles de Thomas Browne, *nihil ineptius aut viro sapiente indignius*, l'autorité de saint Augustin. *Hinc Augustin.* in libro Soliloquiorum cap. 10. Nihil, *inquit*, esse sentio, quod magis ex arce dejiciat animum virilem, quam blandimenta fœminea, corporumque ille contactus, sine quo uxor haberi non potest (21).

(*F*) *J'expliquerai ici plus exactement . . . ce qui concerne les Androgynes Platoniques.*] Platon suppose qu'au commencement du Monde il y avoit trois sortes d'hommes; les uns étoient seulement mâles, d'autres seulement femelles, & d'autres mâles & femelles tout ensemble. Ceux-ci sont les Androgynes. Tous les individus de ces trois especes avoient chacun quatre bras, & quatre pieds, deux visages tournez l'un vers l'autre & posez sur un seul cou, quatre oreilles, deux parties génitales, & ainsi du reste. Ils marchoient droit; mais quand il étoit question d'aller plus vite, ils faisoient des culbutes. Ils étoient robustes & hardis, desorte qu'ils entreprirent de faire la guerre aux Dieux. La Cour céleste tint conseil sur cette affaire, & se trouva fort irrésolue; car d'exterminer le Genre humain à coups de foudre, comme on avoit exterminé les Géans, ce n'étoit pas le profit des Dieux. Qui leur auroit après cela offert de l'encens & des sacrifices (22)? D'autre côté il n'étoit pas à propos de souffrir l'audace, & l'insolence des hommes. Voici comment Jupiter coupa le nœud; il les partagea tous en deux: mais il nâquit de là un grand inconvénient; car chaque moitié tâchoit de se réunir à l'autre, & quand elles se rencontroient, elles s'embrassoient si tendrement, & avec tant de plaisir, qu'elles ne pouvoient se résoudre à se separer. Ainsi elles se laissoient mourir de faim. Jupiter remedia à ce desordre: il transposa les parties naturelles, & fit en sorte que le plaisir des embrassades cessât après un certain tems, afin que chacun pût aller vaquer aux affaires. Platon ajoûte que les mâles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, sont fort adonnez aux femmes, & que les femelles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, aiment ardemment les hommes. Il prétend que les femelles qui aiment d'autres femelles sans se soucier du mâle, sont une moitié de ces anciennes femelles qui étoient doubles, & que les mâles qui sont enclins à l'amour des mâles, sont une moitié des anciens mâles qui étoient doubles (23). Ceux qui voudront voir des Réflexions sur ce qu'Eusebe (24) prétend que Platon a dérobé à Moïse cette idée des Androgynes, feront bien de consulter le Commentaire de Louïs le Roi (25). Il avoue (26) que *Mercerus & Quinquarbre Lecteurs du Roy en Hebreu*

(9) Pag. 60.

(10) Pag. 93.

(11) Pag. 89.

(12) Pag. 90.

(13) Pag. 83.

(14) Pag. 83.

(15) Pag. 116.

(16) *Archontici, apud* Epiphan. Hæres. XL.

(17) *Voiez la Remarque (B) de l'Article d'*EVE.

(18) Thomas Browne, Religio Medici, *Parte II, Sect. IX, pag. m.* 397.

(19) *Et si rectè ineptias illas de nugas, quas vir cum muliere agit, quoties fœminea voluptate uti decrevit, consideremus, nihil stultius, fingi posse reperiemus. Sed ob liberorum procreandorum necessitatem, humanique generis conservationem, Deus proclives nos ad ejusmodi nugas ac voluptates esse voluit.* Annotata ad Religion. Medici, *pag.* 403.

(20) *Ibid.*

(21) *Ibid.*

(22) Αἱ τιμαὶ γὰρ αὐτοῖς καὶ τὰ ἱερὰ τὰ παρὰ τῶν ἀνθρώπων ἠφανίζετο. *Extincto hominum genere humano Deorum cultus venerationque periret.* Plato, *in* Convivio, *pag. m.* 1185.

(23) *Tiré de* Platon, *in* Convivio, *pag.* 1185, 1186.

(24) De Præparat. Evangel. *Libr. XII, Cap. VII.*

(25) Ludovicus Regius. *Il a été Professeur Roial à Paris, & a traduit en François plusieurs* Dialogues de Platon *& entre autres le* Festin. *Il y a joint des Commentaires.*

(26) *Fol. 45, Edit. de Paris 1559 in 4.*

Dès que cet Article eut été lu à Geneve, il y eut une personne que j'estime infiniment qui me fit l'honneur de m'envoier un Mémoire que l'on verra ci-dessous. On y trouvera qu'un Cordelier défroqué est l'Auteur de ce prétendu Voiage de la Terre Australe (*G*). Je m'étonne que Mr. Cousin qui, avec tout le sérieux qui lui est propre, a donné dans son Journal des Savans (*m*) un Extrait de ces Avantures chimériques de Jaques Sadeur, ait ignoré l'Edition de Vannes 1676. Il a cru que celle de Paris chez Barbin 1692 étoit la prémiere.

(*m*) *Du 4 d'Août 1692, pag. 526 & suiv. de l'Edition de Hollande.*

Hebreu l'ont beaucoup aidé en cest endroit. Il trouve que Marsile Ficin s'est trompé souvent. *Ce seroit temps perdu*, dit-il (27), *de m'arrester à reprendre ce personnage en tous les endroits où il a failly, traduisant Platon: mais plustost luy convient rendre graces, du labeur qu'il a prins voluntairement, pour aider a la posterité, amendant à son pouvoir l'ancienne traduction, & cependant essaier de suppléer son defaut sans aigreur.... (28) Le bon Seigneur n'estoit gueres expert en Grec ny en Latin, & a failly infiniement traduisant cest Autheur, mesmement en telles difficultez qui dependent de la cognoissance de l'antiquité, ou de nature. J'en ay conferé avec Monsieur de Montpellier & Messieurs Turnebus & Goupil Professeurs du Roy, & m'a secouru chacun à son pouvoir.* Ce Monsieur de Montpellier est celui qu'il loue au feuillet 50 en ces termes: *Estant en doubte sur l'intelligence de ce lieu, je l'ay communiqué à messire G. Pellissier Evesque de Montpellier, personnage de grand jugement es secretz des bons Autheurs: mesmement en l'observation & congnoissance des choses naturelles, esquelles il est autant exercé qu'il y ait esté homme depuis les anciens, lequel en ce passage, & en tous autres où je l'ay requis, m'a secouru humainement.* Pour divertir son Lecteur, il rapporte un Poëme qui mérite d'être lu. *Apres ces longues & ennuyeuses expositions d'un passage de telle importance*, dit-il (29), *devant que passer outre, j'adjousteray une Poësie que feit autrefois au propos de l'Androgine Mess. Anthoine Heroet, à present Evesque de Digne, & l'adressa au feu Roy François pere des bonnes lettres. Et ce pour donner quelque recreation aux lecteurs. Je reciteray voluntiers ceste composition, taut pour son elegance, aussi pour reduire en memoire l'amytié & familiarité que j'ay eue avec l'Autheur, cependant que suivois en court Monsieur le Chancelier Olivier, personnage tressage & tresscavant, avec lequel il estoit ordinairement* (30). *Vray est qu'il n'a du tout suyvi Platon, comme chacun pourra cognoistre en les conferant: Mais s'est joué poëtiquement, en ostant & adjoustant ainsi que bon lui sembloit.* Voici le commencement de ce Poëme:

(27) *Fol.* 51.

(28) *Fol.* 52.

(29) *Fol.* 53.

(30) La Croix du Maine *dit qu'*Heroet, *natif de Paris, étoit parent du Chancelier Olivier.*

Au premier aage que le monde vivoit
D'herbe, de gland: trois sortes y avoit
D'hommes, les deux telz qu'ilz sont maintenant,
Et l'autre double estoit, s'entretenant
Ensemblement tant masle que femelle.
Il faut penser, que la façon fut belle:
Car le grand Dieu qui vivre les faisoit,
Faitz les avoit, & bien s'y cognoissoit.
De quatre bras, quatre pieds, & deux testes
Estoyent formez ces raisonnables bestes.
Le reste vaut mieux pensée que ditte,
Et se verroit plustost peinte qu'escrite.
Chacun estoit de son corps tant aysé,
Qu'en se tournant il se trouvoit baisé:
En estendant ses bras, on l'embrassoit:
Voulant penser, on le contrepensoit:
En soy voyoit tout ce qu'il vouloit veoir,
En soy trouvoit ce qu'il falloit avoir:
Jamais en lieu ses pieds portez ne l'eussent,
Que quant & luy ses passetemps ne feussent.
Si de son bien luy plaisoit mal user,
Facile estoit envers soy s'excuser.
De luy n'estoit fait ne raport, ny compte,
Ne congnoissoit honnesteté, ny honte.
Si de son cœur sortoyent simples desirs,
Il y entroit tant de doubles plaisirs,
Qu'en y pensant chacun est incité
A maintenir, que la felicité
Fut de tel temps, & le siecle doré.

(*G*) *Un Mémoire. . . . où l'on trouvera qu'un Cordelier défroqué est l'Auteur de ce prétendu Voiage de la Terre Australe.*] Voici ce qui me fut écrit de Geneve le 13 de Mars 1697. „ Vous ne serez pas faché, que je vous informe du veritable Autheur de la Rélation des Terres Australes, qui a paru sous le nom de *Jaques Sadeur*, & dont vous parlez. C'est un nommé Gabriel Foigni, qui estoit Cordelier dans un Couvent de Lorraine, sa patrie: il vint en ces païs environ l'an 1667: il y embrassa nostre Religion: mais cela n'empescha pas qu'il n'y menât tousjours une vie peu réguliére. D'abord il s'alla establir dans la petite Ville de Morges, où il fut Chantre de l'Eglise: mais un jour estant allé chanter, aprés avoir fait la debauche, il commit dans le Temple des indécences, qui le firent chasser de là. Il vint ici, où, pour subsister, il alloit de maison en maison enseignant aux petits Escoliers la Grammaire, la Geografie, &c. & aux Allemans la Langue Françoise: il se maria au bout de quelque temps à une fille de la lie du peuple, & qui n'estoit pas en réputation d'estre aussi scrupuleuse que Lucrece. Il s'avisa ensuite de faire imprimer de petits Livres; entre autres un Almanach chasque année, sous le nom du *Grand Garantus*, plein de fautes pour l'ordinaire à l'égard de la supputation des temps: un jeu de cartes en blazon; & les Pseaumes de Marot & de Beze, avec une priére de sa façon au bout de chasque Pseaume, qui ne contenoit que des complimens fort plats à la Divinité. Enfin, les Rélations de Voiages estant fort à la mode en ce temps-là, il couronna ses Ouvrages par son *Australie*, comme il l'appelle: il la fit imprimer ici secrettement sur la fin de 1676. Messieurs nos Ecclesiastiques, qui crurent trouver dans ce Livre plusieurs choses contraires à l'Ecriture Sainte & plusieurs impuretés, appellerent l'Imprimeur, qui déclara que Foigni avoit fourni le manuscrit: celui-ci aiant comparu soutint vigoureusement que Jaques Sadeur en estoit le veritable Autheur, & qu'on lui en avoit envoié la Copie de Bourdeaux; mais enfin, aiant esté deferé au Magistrat, il avoua estant pressé que c'estoit lui mesme, qui avoit composé ici le Livre, pour gagner quelque chose, & que Jaques Sadeur estoit un nom supposé. Pour peine, on lui ordonna de se retirer de la Ville, avec sa Famille: mais quelques Gentilshommes Allemans, à qui il enseignoit la Langue, aiant intercedé pour lui, on le tolera encore ici quelque temps; mais au bout de trois ou quatre ans, sa servante estant devenuë grosse, & lui se voiant poussé à ce sujet par la Justice, il décampa, se retira en Savoie, & se renferma dans un Couvent, où il est mort depuis cinq ans".

Il faut que je mette ici ce qui me fut dit l'an 1699 par une personne d'importance, c'est que la Relation, qui a paru sous le nom de Jaques Sadeur, est l'Ouvrage d'un Gentilhomme Breton grand admirateur de Lucrece, dont il avoit fait même une Version en François, qu'il se proposoit de publier. Il fit imprimer à Vannes l'an 1676 la Relation de Jaques Sadeur. J'accorderois cela avec le Mémoire de Geneve, en supposant que le Moine défroqué emprunta de cet Ouvrage les matériaux de l'Australie qu'il fit imprimer, ou même qu'il le copia mot-à-mot, & qu'il donna sa copie comme un vrai original. Il y a dans cette Relation certaines choses menagées si finement, que j'ai quelque peine à m'imaginer que Foigni ait été capable de cette délicatesse. J'ai oublié de prier quelques-uns de mes amis de collationner avec l'Australie la Relation de Jaques Sadeur. Je soupçonne qu'il y a quelque différence entre ces deux Pieces.

SADUCE'ENS, Secte qui se forma parmi les Juifs deux cens ans ou environ avant la naissance du Messie (*A*). On croit que Sadok Disciple d'Antigonus Sochæus en a été le Fondateur.

(*A*) *Secte qui se forma deux cens ans ou environ avant la naissance du Messie.*] L'opinion la plus probable est que Sadok Disciple d'Antigonus Sochæus fut le Fondateur de la Secte Saducéenne. Or cet Antigonus succéda à Simon le Juste dans la Chaire du Sanhedrin (1). Ce Simon mourut l'an du Monde 3662, ou selon d'autres 3690. On peut donc croire que l'innovation de Sadok commença à se montrer l'an du Monde 3700, c'est-à-dire 248 années avant Jesus-Christ. C'est ainsi que raisonne Mr. Willemer dans une These qu'il fit soutenir à Wittemberg le 28 de Septembre 1680. Quelques Savans s'imaginent que l'Hérésie des Saducéens est plus ancienne, & qu'elle nâquit du mauvais sens qu'on donna au Chapitre XXXVII d'Ezechiel, pendant que les Prophêtes Zacharie, & Malachie vivoient encore. Lightfoot, qui avoit suivi cette opinion dans son Commentaire sur St. Matthieu (2), la quitta dans son Commentaire sur les Actes des Apôtres, & suivit un sentiment fort opposé; car il soutint que l'Hérésie Saducéenne ne s'éleva que long-tems aprés que Sadok fut mort (3). Notez que Josephe la prémiere fois qu'il parle de cette Secte ne la représente point comme un Parti de nouvelle création, mais comme un Parti pleinement formé (4). Le tems auquel se rapporte son discours est celui de Jonathas frere de Juda Maccabée, mettons donc cela 153 années avant Jesus-Christ. Il parle encore de cette Secte environ cent ans aprés, & la représente comme très-ancienne (5). *Les Juifs*, dit-il (6), *avoient desja des long tems auparavant divisé leur sapience ou philosophie en trois sectes & bandes, assavoir, Esseneens, Saduceens, & Pharisiens.* Luc de Bruges a débité un sentiment bien hardi. Il croit que le College des Scribes fondé par Esdras devint florissant sous les Maccabées, & qu'alors ces Scribes commencérent à examiner les questions du Paradis & de l'Enfer, parce qu'ils apprirent ce que les Grecs disoient là-dessus. Cet examen fit naître deux Sectes, celle des Saducéens, & celle des Pharisiens; ceux-ci prirent l'affirmative, & les autres la négative. Il prétend que le peuple Juif se bornoit aux recompenses, & aux peines de cette vie, les seules que leur Législateur eût proposées; & que si les Patriarches & les Prophêtes avoient été plus éclairez, ils n'avoient pas pourtant

(1) *Hujus Simeonis Justi discipulus ac in cathedra Synedrali successor fuit Antigonus Sochæus.* Joan. Helvicus Willemerus, *in* Dissertat. Philologica de Saducæis, *pag.* 23 *Edition. Wittemb.* 1680.

(2) Lightfoot, Hor. Hebraic. in Matth. III, 7, *pag.* 236 *Edit. Carpz. apud* Johan. Helvic. Willemer. *ubi suprà, pag.* 24.

(3) *Idem* Hor. Hebr. in Actus Apost. *pag.* 123, *apud eund. ibid. pag.* 26.

(4) Joseph. Antiq. *Libr. XIII, Cap. IX.*

(5) Ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου τῶν πατρίων. *Jam inde à multis retro seculis.* Joseph. Antiquit. *Libr. XVIII, Cap. II, pag.* 617.

(6) Josephe, *traduit par* Genebrard, *Liv. XVIII, Chap. II.*

dateur. Lui & Baithus, qui étoit aussi Disciple de ce même Antigonus, prirent mal le sens d'une doctrine que leur Maitre leur inculquoit : ils conclurent qu'il n'y avoit ni Paradis ni Enfer, de ce qu'il les exhortoit à honorer Dieu, non comme des mercenaires qui n'agissent que par l'espérance du gain, mais comme ces domestiques généreux qui s'aquitent ponctuellement de leurs fonctions envers leurs Maitres sans aucun motif de recompense. Une Maxime si belle, n'aiant pas été bien interprétée par ces deux Disciples d'Antigonus, les rendit Chefs de Parti (*a*). Ils fondérent deux Sectes pernicieuses (*B*), qui renversoient de fond en comble la Religion; & comme ils prévirent qu'on les tueroit s'ils se hazardoient à déclarer publiquement toute la suite de leurs principes, ils n'osérent point rejetter l'autorité de l'Ecriture, ils se contentérent de rejetter les Traditions. Ceux qui embrassérent la Secte de Sadoc furent appellez Saducéens (*b*). Ils faisoient déjà beaucoup de figure au tems de Jonathas frere de Juda Maccabée, c'est-à-dire environ l'an 600 de Rome; car Josephe nous apprend qu'il y avoit alors trois Sectes parmi les Juifs, celle des Pharisiens, celle des Saducéens, & celle des Esseniens (*c*). Il ajoute (*d*) que les Saducéens rejettoient le dogme de la prédestination, & qu'ils enseignoient que l'homme est la seule cause de sa prosperité, ou de son adversité, selon qu'il use bien ou mal de son libre arbitre. Il dit ailleurs (*e*) que la Secte des Pharisiens, & celle des Saducéens s'entre-querellérent beaucoup, & que les gens riches favorisérent les Saducéens, mais que les Pharisiens eurent pour eux le menu peuple. Ceux-ci prescrivoient beaucoup d'observances comme venues de leurs ancêtres, & conservées de main en main, encore qu'elles n'eussent pas été couchées par écrit dans la Loi de Moïse: les Saducéens au contraire décréditoient tous les dogmes, & tous les usages qui n'étoient point contenus dans l'Ecriture. Nous apprenons dans le même endroit de Josephe que le grand Sacrificateur Hyrcan (*f*), qui avoit été Disciple des Pharisiens, les abandonna & les maltraita, s'étant déclaré pour la Secte des Saducéens à l'instigation de son favori Jonathas qui en faisoit profession. On voit ailleurs dans le même Historien (*g*), que cette Secte ne croioit pas que l'ame fût immortelle (*h*), ni que Dieu se mêlât du mal, soit pour le faire, soit pour y prendre garde (*C*). Il observe (*i*) que le nombre des Saducéens n'étoit point grand, mais qu'ils possédoient pour l'ordinaire les plus hautes dignitez, ce qui n'empêchoit pas que leur crédit ne fût médiocre; presque rien ne se faisoit selon leur avis, il faloit que ceux d'entr'eux qui exerçoient les Magistratures se conformassent malgré qu'ils en eussent aux décisions des Pharisiens, car sans cela ils n'eussent pas été tolérez par la populace. On peut, ce me semble, donner un grand jour à ceci par les deux Observations qu'il a faites, l'une que les Pharisiens n'usoient point de sévérité quand il s'agissoit de punition (*k*), l'autre que les Saducéens étoient fort sévéres dans les fonctions de judicature (*l*).

Enfin

(*a*) Pirke Avoth, *Cap. I, num.* 3, & Maimonides Commentar. in Pirke Avoth, *folio* 25, *Cap. I, apud* Joh. Helvicum Willemerum, *in* Differtat. Philologica de Sadducæis, *pag.* 20, 22.

(*b*) Maimon. *ibid.*

(*c*) Joseph. Antiquit. Judaic. *Libr. XIII, Cap. IX.*

(*d*) *Idem, ibid.* & *Libr. II* de Bello Judaico, *Cap. XII*, (*alias Cap. VII.*)

(*e*) *Idem*, Antiq. *Libr. XIII, Cap. XVIII, sub fin.*

(*f*) *Il mourut vers l'an de Rome* 649.

(*g*) Joseph. Antiq. *Libr. XVIII, Cap. II.*

(*h*) *Idem*, de Bello Judaico, *Libr. II, Cap. XII*, (*alias Cap. VII.*)

(*i*) *Idem*, Antiq. *Libr. XVIII, Cap. II.*

(*k*) *Idem*, Antiq. *Libr. XIII, Cap. XVIII.*

(*l*) *Idem*, Antiq. *Libr. XX, Cap. VII. Voiez la Remarque* (*D*).

tant étalé le dogme d'une vie à venir, comme un article de foi. Selon cette Hypothese, ce seroient les Grecs qui auroient appris aux Juifs l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses de l'autre monde, au lieu qu'on croit ordinairement que les Paiens ont tiré de l'Ecriture ce beau Systéme. Voici les paroles de ce Docteur: *Quum tempore Maccabæorum plures florerent Scribæ quorum collegium ab Esdra exordium sumserat, qui sapientiæ studerent, & ut jugo Græcorum subjacebant, nonnunquam audirent Græcorum de his rebus (animæ humanæ immortalitate, corporis resurrectione, æternis bonorum præmiis, & malorum suppliciis) fabulas, factum est ut cœperint quæstiones de his rebus in medium afferre, & inter se ventilare, atque à se mutuo dissidere, aliis ista adstruentibus, qui vocati fuere Pharisæi, aliis negantibus, qui Sadducæi. Ante hæc tempora non videtur populus Israel quidquam de his rebus doctus fuisse, aut quidquam de istis publice prædicatum, eò quod lex harum rerum disertam mentionem non faceret, terrenas duntaxat spes minasque bonis malisque ob oculos ponens. Fuit quidem Patriarcharum & Prophetarum non dubia hic fides, quod vel undecimum Caput Epistolæ ad Hebræos testatum facit: sed multa à Patriarchis & Prophetis credita prædictaque fuere quæ ut non proposita atque enarrata, ita nec credenda necessario populo fuere, ut virginitas matris Messiæ, paupertas, passio, mors, resurrectio Messiæ. Videtur clara publicaque hujusmodi rerum æternarum doctrina Messiæ reservata fuisse: interim dum Messias expectaretur, quo paratiores forent animi ad excipiendam fidem de rebus hujusmodi invisibilibus, futuris & æternis, permiserat* DEUS *varias de his opiniones oriri & sapientum synagogas inter se altercationibus discuti* (7). Le Sieur Willemer trouve fort mauvaise cette pensée (8), & veut qu'on recoure aux Théologiens Orthodoxes, qui ont réfuté les Sociniens, &c. touchant la foi du Peuple Juif.

(*B*) *Ils fondérent deux Sectes pernicieuses.*] Tout le monde n'avoue pas que chacun de ces deux Disciples d'Antigonus ait fondé une Faction; il y a de fort savans hommes qui prétendent que la Secte des Saducéens, & celle des Baithuséens n'étoient qu'une seule Secte, que l'on désignoit indifféremment tantôt sous le nom de Sadok l'un de ses deux Fondateurs, tantôt sous le nom de Baithus l'autre Fondateur; mais comme Sadok fut plus ardent que son Collegue à soutenir le Parti qu'ils avoient formé, son nom servit plus souvent que celui de Baithus à désigner leurs Sectateurs. Ceux-ci même aimérent mieux être nommez Saducéens que Baithuséens, parce qu'ils craignirent que comme Baithus étoit un bâtard, cela n'attirât sur eux quelque tache & quelque reproche desagréable. Vous trouverez plus au long cette opinion dans un Ouvrage de Mr. Carpzovius (9). Elle est d'autant plus vraisemblable, qu'il y a de fort habiles Docteurs qui avouent qu'ils n'ont jamais pu découvrir en quoi les Saducéens différoient des Baithuséens. *Ignosce ignorantiæ nostræ*, ce sont les paroles de Lightfoot (10), *si fateamur nescire nos penitus quid intererat inter Sadducæum, & Baithusæum, an convenirent in eodem, an dissentirent in aliquibus? de Baithusæis apud sacras paginas altum silentium, apud Judaicas mentio frequentissima, & videntur in quibusdam distingui à Sadducæis, ast in quibus obscurius.* Le docte Maimonides insinue clairement que ce n'étoient que deux noms d'une seule chose (11). Il y a eu néanmoins quelques Rabins qui ont trouvé là une différence notable; car ils ont dit que le dogme de la résurrection n'a jamais été nié dans la Secte des Baithuséens (12), & que les Saducéens étoient beaucoup plus méchans, & tout-à-fait infideles (13). Quelques-uns même prétendent que les Baithuséens étoient une branche des Esseniens (14); mais on réfute invinciblement cette Hypothese (15).

(*C*) *Cette Secte ne croioit pas . . . . que Dieu se mêlât du mal, soit pour le faire, soit pour y prendre garde.*] Josephe leur attribue cette impiété: rapportons ses paroles, Σαδδουκαῖοι . . . . . τὴν μὲν εἱμαρμένην παντάπασιν ἀναιροῦσι, καὶ τὸν Θεὸν ἔξω τοῦ δρᾷν τι κακὸν ἢ ἐφορᾷν τίθενται: *Sadducæi . . . . fatum omnino negant, & Deum extra omnem mali patrationem inspectionemque constituunt* (16). Il n'y a point d'apparence que Josephe ait bien compris, ni bien rapporté leur sentiment; car nous verrons ci-dessous (17) qu'ils enseignoient que Dieu récompense les gens de bien dans ce monde, & qu'il y punit les méchans. Ils allérent aussi bien que les Pharisiens trouver saint Jean pour se faire batiser, lors qu'ils apprirent qu'il prêchoit la repentance dans les deserts de Judée (18). L'Ecriture leur rend ce témoignage qu'ils vouloient se garantir des maux dont ils se croioient menacez (19). Peut-on donc nier qu'ils ne crussent que le Batême de repentance, administré par saint Jean, étoit propre à appaiser Dieu, ou à leur procurer quelque avantage? Ils ne croioient donc pas, comme veut Josephe, que Dieu ne se mêlât point de la punition du mal. Mr. Saldenus a tort de trouver mauvais que Vossius les justifie sur ce point-là. *Ex philosophis gentium hanc Saducæorum opinionem* (animam non esse immortalem) *amplexi sunt Epicurei; imo longe deteriorem. Nam Saducæi agnoscebant Deum curare res humanas, quippe cum bonis bene facere in hac vita. Epicurei autem in totum tollebant providentiam divinam* (20). J'ignore, dit Mr. Saldenus (21), ce qui a pu rendre dignes d'un tel honneur auprès du grand Vossius une Secte si infame; car aiant consulté plusieurs Auteurs qui ont fait des Livres touchant les Sectes des Hebreux, j'ai vu par-tout que l'on attribue nettement aux Saducéens la rejection de la Providence divine. Je me contenterai de choisir entre plusieurs témoignages celui de Josephe. Aiant parlé de la sorte, il allegue ce qui se trouve dans le Chapitre IX du XIII Livre des Antiquitez Judaïques touchant l'opinion des Saducéens à l'égard de la prédestination, & du franc arbitre. Il auroit mieux fait de choisir ce que j'ai cité au commencement de cette Remarque; car de ce qu'un homme rejette la fatalité de la prédestination, & qu'il donne à la liberté de l'homme une pleine indifférence au bien ou au mal, il ne s'ensuit point du tout qu'il nie la Providence divine. Les Pelagiens, les Sociniens, ceux, en un mot, qui ont le plus combattu la nécessité des actions humaines, ont soutenu en même tems que Dieu gouvernoit le monde, & qu'il punissoit le mal, & récompensoit le bien. Notez que Grotius a prétendu que le Texte Grec de Josephe que j'ai allégué n'est point correct.

(7) Lucas Brugensis, Annotat. in Matth. III, 7, *apud* Willemerum Differt. de Sadducæis, *pag.* 28.

(8) *Hactenus Brugensis mirum in modum cumulans φορτικὰ ἀνοήματα homine Theologo indigna contra fidem fidelium V. & N. Test. essentialiter eandem.* Willemer. *ibid.*

(9) Joh. Benedictus Carpzovius, *Lipsiensis Professor Linguæ Hebraicæ, in* Introduct. ad Raymundi Martini Pugionem Fidei, *Cap. III.*

(10) Lightfoot, *in* Horis Hebr. in Act. Apostolor. *pag.* 128, *apud* Willemerum, *ubi supra, pag.* 8.

(11) Maimonides, Comment. in Pirke Avoth, *Cap. I, folio* 25, *apud* Willemer. Diss. de Sadduc. *pag.* 8.

(12) R. Asarias Idumans, *apud eund. pag.* 7.

(13) R. Gedalias Ben Jechaja, *apud eund. ibidem.*

(14) R. Asarias, R. Manasse Ben Israel, *Libr. I* de Resurrect. Mort. *Cap. VI.* Fullerus, *Libr. II* Miscellan. Sacror. *Cap. III, apud eund. ibid.*

(15) *Voiez* Waltherus, Centur. Miscell. Theol. *pag.* 479.

(16) Joseph. de Bello Jud. *Libr. II, Cap. VII, sub fin. pag. m.* 788.

(17) *Dans la Rem.* (*E*).

(18) Evangile de St. Matthieu, *Chap. III, Vers.* 7.

(19) *Là-même.*

(20) Vossius, de orig. & progr. Idolol. *Libr. I, Cap. X, pag. m.* 70.

(21) *Quod tanto apud Magnum virum favore propudiosum hoc hominum genus dignum fecerit, fateor me ignorare.* Salden. Otia Theolog. *pag.* 559.

Enfin il dit (*m*) que la concorde ne régnoit point parmi eux, qu'ils vivoient comme des bêtes farouches, & que les amis ne trouvoient pas moins de rudesse dans leur conversation que s'ils avoient été étrangers. On a de la peine à voir quelque liaison entre cela, & ce qu'il observe en un autre endroit, que cette Secte n'étoit point favorisée du menu peuple, mais des gens riches; car ces gens-là s'accommodent peu des humeurs sauvages, & misanthropes, & ils introduisent les commoditez & les douceurs de la vie, par-tout où leur commerce se peut étendre. Il faudroit peut-être s'imaginer que ce qu'il dit touchant la discorde des Saducéens, & touchant le caractere rustique de leurs conversations, ne signifie autre chose sinon qu'ils regardoient comme une vertu la liberté de disputer contre leurs Maitres (*n*). C'étoit une suite presque inévitable de leurs principes, puis qu'ils rejettoient fiérement l'autorité des Traditions, & qu'ils ne se mettoient point en peine si les Anciens avoient ainsi expliqué ou non les Textes de l'Ecriture. Dès-lors le droit du Disciple pour contrequarrer son Maitre étoit aussi grand que l'avoit été celui du Maitre pour contredire son prédécesseur, & ainsi des autres en remontant jusques au point du partage, ou en descendant à l'infini. La Sainte Ecriture fait souvent mention des Saducéens; mais encore qu'elle nous apprenne (*o*) qu'ils nioient la résurrection des morts, & l'existence des Anges & des Esprits, & que les Pharisiens croioient l'une & l'autre, elle ne laisse pas de représenter les Pharisiens comme de plus malhonnêtes gens que ne l'étoient les Saducéens. Nous examinerons ce que l'on a dit des mauvaises mœurs de ceux-ci (*D*), & nous montrerons qu'on en a parlé sans de bonnes preuves. Il feroit moins

(*D*) *Nous examinerons ce que l'on a dit des mauvaises mœurs* des Saducéens.] Monsr. Willemer les accuse de cruauté (22), & pour soutenir cette Accusation, il dit qu'ils poussérent le Roi Jean Hyrcan (23) à persécuter fort violemment les Pharisiens. Il nous renvoie au Chapitre XVIII du XIII Livre des Antiquitez Judaïques. J'ai consulté cet endroit-là, & n'y ai trouvé que ceci: Hyrcan Disciple des Pharisiens, & fort aimé d'eux, perdit tout-à-fait leur amitié. Ils conçurent pour lui une grande haine, & comme ils lui donnérent dans une certaine rencontre un grand sujet de se fâcher, il abandonna leur Secte, & embrassa celle des Saducéens à l'instigation de Jonathas son favori. Il abolit les ordonnances des Pharisiens, & il en punit sévérement les observateurs. Enfin il appaisa la sédition que ces deux Sectes avoient allumée, & passa le reste de ses jours *en paix & felicité*. Mr. Willemer ajoûte qu'Alexandre Jannée applaudi, & incité par la Secte des Sadducéens, fut plus cruel qu'Hyrcan son pere, & qu'étant venu à bout de mille embarras à quoi les Juifs l'avoient exposé, il fit crucifier 800 des principaux Pharisiens, & qu'avant qu'ils expirassent il fit égorger à leur vue leurs femmes & leurs enfans. Il donnoit pendant ces exécutions un grand repas à ses concubines, & aux principaux des Saducéens. Cet Auteur nous renvoie au Chapitre XXII du XIII Livre des Antiquitez Judaïques. Je l'ai consulté sans y trouver aucune mention petite ni grande des Saducéens. Quant à l'Auteur de la Cabbale Historique qu'il a cité, je n'ai pu le consulter; mais qu'il dise tant qu'il voudra ce que Monsr. Willemer rapporte, le faudra-t-il croire? Un homme aussi éloigné que lui de ces tems-là est-il un témoin valable quand on lui peut opposer le silence de Josephe? L'Ecrivain Allemand continue de cette façon. La Reine Alexandra réprimant enfin par la voie des châtimens, selon le conseil de son mari, & avec le secours des Pharisiens, l'esprit turbulent du Saducéisme, ne fut pas pourtant capable de le mettre à la raison, ni d'empêcher les nouvelles brouilleries qu'il excitoit dans l'Etat entre Hyrcan & Aristobule; & après qu'Herode se fut défait de ces deux Princes, les Saducéens abusérent de sa faveur pour commettre toutes sortes d'attentats (24). Josephe au Chapitre XVII du XVI Livre des Antiquitez Judaïques croit qu'Herode fut poussé par les conseils des Saducéens, & par leur doctrine impie, sur la nécessité fatale de toutes choses, à exercer la barbarie qu'il commit lors qu'il fit étrangler ses fils, & lapider trois cens Capitaines. Voilà ce que Mr. Willemer débite, & il conclut qu'on a donc dit véritablement que les mœurs des Saducéens étoient très-mauvaises, que c'étoient des pourceaux d'Epicure, & des Hérétiques entiérement pernicieux. *Ex vero igitur dictum est, Sadducæos fuisse moribus pessimis, & Epicuri de grege porcos: ita quâ doctrinam perniciosos omnino hæreticos* (25). Mais il est certain qu'il tire mal cette conséquence; car en 1 lieu, les faits qui lui servent de principe ne se trouvent point dans Josephe qu'il nous donne pour témoin; & en 2 lieu, quand ces faits-là seroient véritables, ils ne prouveroient point que cette Secte se vautrât dans les plaisirs sensuels, comme le font ceux qu'on nomme *Epicuri de grege porcos*. Cela prouveroit tout au plus qu'elle abusoit de son crédit auprès des Puissances, pour opprimer la Faction des Pharisiens dont elle avoit tout à craindre, puis qu'elle la voioit animée d'un zéle superstitieux, & appuiée de la faveur de la populace. J'avoue que cette conduite est injuste; mais on la trouve dans tous les Partis, ou dans toutes les Factions d'Etat & de Religion. Celles qui enseignent le dogme du Paradis & de l'Enfer, n'ont pas été moins actives à se servir des conjonctures favorables pour accabler leurs rivales. Les conseils de rigueur, & de cruauté leur sont familiers: ainsi l'on ne verroit rien d'exquis, ni nul caractere de distinction dans les procédures du Saducéisme, quand même les faits que l'Ecrivain Allemand rapporte seroient véritables. Que sera-ce donc si l'on lui montre qu'ils sont faux ou incertains? La chose ne sera pas mal-aisée.

Il est sûr que l'Historien des Juifs ne parle pas plus des Saducéens que du grand Mogol, dans le Chapitre où il narre comment Herode fit mourir ses fils, & les trois cens Capitaines. Il se seroit rendu le plus ridicule de tous les hommes, s'il avoit dit que la doctrine de ces gens-là touchant la fatalité des événemens poussa Herode à ces cruautez (26); car il étoit notoire qu'ils rejettoient pleinement le dogme de la prédestination, & il n'a jamais parlé d'eux sans observer qu'ils faisoient dépendre de notre franc arbitre notre destinée. Je ne nie point que Josippe ne raconte que les Saducéens furent cause du soulevement du Peuple Juif contre Alexandre Jannée, & de la cruauté de ce Prince envers ce Peuple, parce qu'ils lui conseillérent de persécuter les Pharisiens, & les fauteurs des Pharisiens (27): mais le témoignage d'un tel Auteur (28) est bien peu de chose, & sur-tout quand nous le pouvons combattre par le silence d'un Historien tel que Josephe, qui ne s'est jamais montré tant soit peu partial en faveur des Saducéens. Le Rabin Abraham de Salamanque est trop moderne pour donner du poids à des faits d'ailleurs incertains, ainsi l'on n'est point obligé de croire sur sa parole ce qu'il affirme touchant les mauvaises mœurs de ces Hérétiques (29). Encore un coup, si leurs débauches, & leurs mauvaises actions les eussent mis dans le décri, il ne paroît pas possible que Josephe, qui a tant de fois parlé d'eux, eût supprimé constamment tout cet Article, & que la seule chose qu'il a touchée de leurs mœurs fût si capable de persuader qu'ils ne vivoient pas sensuellement. *Il les représente* comme des personnes dont la conversation *étoit rustique* & sauvage, & qui ne s'humanisoient pas plus envers leurs amis qu'à l'égard des étrangers. Σαδδουκαίων δὲ καὶ πρὸς ἀλλήλους τὸ ἦθος ἀγριώτερον· αἵ τε ἐπιμιξίαι πρὸς τοὺς ὁμοίους ἀπηνεῖς ὡς πρὸς ἀλλοτρίους. *Sadducæi vero & inter se feris moribus discrepantes, & conversatio eorum circa exteros inhumana* (30). Ce n'est point le propre des voluptueux; car au contraire ils ont une grande complaisance les uns pour les autres, ils ne travaillent qu'à multiplier les douceurs de leur commerce, ils en bannissent tout ce qui en peut diminuer les agrémens. Monsr. Willemer (31) se fonde beaucoup sur ce que saint Jean Baptiste donna l'épithete d'*engeance de viperes* aux Saducéens (32). Il remonte jusques au prémier serpent qui séduisit Eve. Qu'il dise ce qu'il voudra, il me suffit de lui répondre que cette épithete fut également donnée aux Pharisiens; c'est pourquoi tout ce que l'on en voudroit conclure touchant les mauvaises mœurs de ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, enfermeroit également les mauvaises mœurs de ceux qui croioient un Paradis & un Enfer. Faites la même Remarque sur le levain dont notre Seigneur voulut que l'on se gardât (33). Cela concerne autant les Pharisiens que les Saducéens.

Notez qu'une infinité d'Auteurs prétendent que les Saducéens prirent ce nom à cause qu'il dérivoit d'un mot qui signifie *Justice*. Ἐπονομάζουσι δὲ οὗτοι ἑαυτοὺς Σαδδουκαίους, δῆθεν ἀπὸ δικαιοσύνης τῆς ἐπικλήσεως ὁρμωμένης. Σεδὲκ γὰρ ἑρμηνεύεται δικαιοσύνη. *Sadducæos se à justitia nominant. Sedek enim justitiam significat* (34). Ceux qui admettent cette étymologie observent que ces Hérétiques furent appellez Saducéens à cause qu'ils ambitionnoient l'éloge de justes, & que les autres le leur donnoient (35). Monsr. Willemer cite (36) pour ce sentiment Isidore, Beatus Rhenanus, Bernard de Breitenbach, & Richard de Montaigu. Il dit qu'on dispute de quelle espece étoit la justice qui donnoit le nom à ces Sectaires. C'étoit selon St. Jerome la justice inhérente; car ils se glorifioient de l'avoir aquise parfaitement par l'observation de la Loi. Plusieurs approuvent cette pensée de St. Jerome. *D. Hieronymus* in Matthæum XXII. Tom. VI. Oper. *allegat propriam inhærentem justitiam, de cujus perfectione, ex lege à se observata, fuerint gloriati. Sequuntur eum multi Patrum, plurimique Scholasticorum, ut & Mathias Flacius* Part. I. Clav. Script. pag. 1064. *Georgius Fabritius* histor. sacr. lib. X. Num. 432. pag. 584. *Atque Gregor.* Lex. S. pag. 236 (37). D'autres recourent à la justice distributive, & se partagent encore; car les uns prennent celle qui consiste à récompenser, & les autres celle qui consiste à punir. Ceux-là prétendent que selon les Saducéens toute la justice s'accomplissoit en ce monde; les bons y étoient récompensez, les méchans y étoient punis, il ne restoit rien à faire après cette

(*m*) Joseph. de Bello Jud. *Libr. II, Cap. XII, (alias VII.)*

(*n*) *Idem*, Antiq. *Libro XVIII, Cap. II.*

(*o*) Evangile de St. Matthieu, *Chap. XXII, Vers. 23*; & de St. Marc *Chap. XII, Vers. 18*; & de St. Luc, *Chap. XX, Vers. 27.* Act. des Apôtres, *Chap. XXIII. Vers. 8.*

(22) Willemer. Dissert. Philol. de Sadducæis, *pag.* 44.

(23) *C'est ainsi qu'il le qualifie*, Johanni Hyrcano Regi autores fuerunt. *Cependant* Josephe, Ant. *Libr. XIII, Cap. XIX, dit qu'Aristobule fils de cet Hyrcan fut le prémier qui prit le titre de Roi.*

(24) *Redigere tamen in ordinem & impedire non poterat novas, quas excitabant in Republica turbas inter Hyrcanum & Aristobulum fratres. Quibus è medio sublatis, favore Herodis M. quo potissimum utebantur ad turpia quævis facinora sunt abusi.* Willemer. de Sadduc. *pag.* 44.

(25) *Idem, ibid. pag.* 45.

(26) *Ipse* Herodes M. ad immanem sævitiam ... pessimis Sadducæorum consiliis ac impia doctrina de necessitate omnium fatali impulsus creditur Josepho *Lib. XVI. A. J. Cap. XVII. pag.* 465. Willemer. Diss. de Sadduc. *pag.* 44.

(27) *Voiez la Note marginale de* Genebrard *sur le Chap. XXI du XIII Livre de* Josephe *folio m.* 464 *verso.*

(28) *Voiez dans* Vossius, de Histor. Græcis, *Libr. II, Cap. VIII, p.* 197, *combien il est méprisable.*

(29) *Sadducæi fuerunt improbi pessimisque moribus prædìti.* R. Abraham Salmanticensis, *apud* Willemer. *pag.* 44.

(30) Joseph. de Bello Jud. *Libr. II, Cap. VII, sub fin. pag. m.* 788, 789.

(31) Willemer. *pag.* 17.

(32) Evang. de St. Matthieu, *Chap. III, Vers.* 7.

(33) *Là-même, Chap. XVI, Vers.* 6.

(34) Epiphan. Hæresi XIV, *pag. m.* 31.

(35) *Ex quod justitiæ laudem tùm ipsi appeterent, tum alii iis tribuerent.* Willemerus, *pag.* 5.

(36) *Idem, pag.* 6.

(37) *Idem, ibidem.*

moins étrange qu'ils euffent été d'honnêtes gens, qu'il ne l'eft qu'un Sectateur d'Epicure ait été fage & vertueux; car la partie qu'ils retenoient de la Religion pouvoit influer fur leur conduite par les motifs de la crainte & de l'efpérance (*E*). C'eft néanmoins un jufte fujet d'étonnement qu'ils n'aient pas été excommuniez (*F*), & qu'ils aient fait un même corps de Religion avec le refte des

cette vie. Ceux-ci difent que ces Hérétiques étoient fort févéres dans les Tribunaux, & qu'à caufe de cela ils furent nommez Saducéens. *Non-nemo .... ob remunerativam juftitiam eos juftos appellatos ftatuit*, quod exiftimarint in hac vita omnem compleri juftitiam, h. e. juftis bene fieri, malis evenire mala, mortuo autem homine nullum fupereffe judicium juftitiæ. *Punitivam vero juftitiam eligit Nicolaus de Lyra* Comment. in Act. V. *ita inquiens:* Dicuntur Sadducæi à Sadech, quod eft juftitia in Hebræo: nam Sadducæi inter alios Judæos erant in judiciis & punitionibus acerrimi, ut dicitur in Scholaftica Hiftoria (38), propterea fibi nomen juftitiæ ufurpabant (39). Si les faits fur quoi l'on fonde cette étymologie font véritables, il n'y a plus lieu de douter que la Secte Saducéenne ne fe piquât de tout l'extérieur des bonnes mœurs, & qu'ainfi elle ne s'éloignât foigneufement de la maniere de vivre des gens débauchez. En tout cas, nous avons ici bien des Auteurs qui font obligez de croire qu'elle fe tenoit dans la régularité. Voilà donc au pis aller des témoins contre des témoins, & aprés ce que j'ai dit ci-deffus, il ne fera pas difficile de juger quels font les meilleurs. Notez qu'on peut fe perfuader fans peine que ces gens-là étoient de grands jufticiers; car comme ils ne croioient pas qu'un malfaiteur fût puni aprés cette vie, il étoit naturel qu'ils eftimaffent qu'il le faloit condamner à des peines très-févéres dans ce monde.

(38) *Il eût falu citer* Jofephe. *Voiez ci-deffus, Citat.* (41).

(39) Willemer. de Sadduc. *pag.* 6.

LLOYD critiqué.

Difons quelque chofe contre Mr. Lloyd. Je penfe qu'il s'eft abufé quand il a dit, 1. Que la defcription, que Jofephe nous a laiffée de l'auftérité de leur humeur, fe doit rapporter aux Arrêts févéres qu'ils prononçoient en rendant juftice. 2. Que felon le même Jofephe la Nation les haïffoit à caufe de cette rigueur de leurs Tribunaux, & avoit plus d'inclination pour les Pharifiens naturellement modérez quand il s'agiffoit de punir. *Erant enim in maleficos acerbiores; in judiciis, & pænarum mulctis exactores rigidi, quemadmodum ex Hift. Scholaftica citat Barradius, non diffentiente Jofepho. Huc enim referimus illius illud elogium, quo morofos, difficiles, omnino intractabiles pronunciat: adeo ut ab illorum moribus durioribus abhorreret populus, & ad Pharifæos potius propenderent; qui φύσει . quod ille dixit, ἐπιεικῶς πρὸς τὰς κολάσεις effent* (40). Je remarque fur la prémiere de ces deux chofes, qu'on a recouru mal à propos à la defcription des manieres rudes des Saducéens. Jofephe en cet endroit-là ne les confidére point comme des Juges. Il auroit falu citer ce qu'il obferve dans le VIII Chapitre du XX Livre des Antiquitez (41). C'eft là que Barradius, Nicolas de Lyra, & plufieurs autres devoient puifer, & non dans l'Hiftoire Scholaftique. Je dis quant à la feconde, que fi Mr. Lloyd avoit parlé de fon chef, on ne pourroit pas le critiquer; mais il impute à l'Auteur Juif une liaifon des matieres, un raifonnement, ou une propofition caufale, qu'on ne trouve point dans fes Livres. Une telle propofition eft quelquefois fauffe, encore que fes parties confidérées féparément foient vraies, car cela ne fuffit pas; il faut que la particule qui leur fert de lien n'amene pas une fauffeté (42). Monfr. Lloyd n'a point pris garde à cela: une infinité d'Auteurs ont la même négligence.

(40) Nicolaus Lloydius, *in* Diction. Hiftor. & Poëtic. *Voce* Sadducæi.

(41) *Αἵρεσιν μετήει τὴν Σαδδουκαίων οἵπερ εἰσὶ περὶ τὰς κρίσεις ὠμοὶ παρὰ πάντας τοὺς Ἰουδαίους. Secta Sadducæus quod hominum genus apud Judæos in judicando eft feveriffimum.* Jofeph. Antiquit. *Libr. XX, Cap. VIII, pag. m.* 698.

(42) *Voiez* l'Art de penfer, *II Part. Chap. IX, pag. m.* 176.

(*E*) *La partie qu'ils retenoient de la Religion pouvoit influer fur leur conduite par les motifs de la crainte & de l'efpérance.*] Tout bien compté je ne vois point que je doive retracter ce que j'ai dit dans un autre Livre (43): „ Il y a „ eu parmi les Juifs une Secte qui nioit tout ouvertement „ l'immortalité de l'ame, c'étoient les Saducéens. Je ne „ voi pas qu'avec une opinion fi deteftable, ils aient mené „ une vie plus corrompue que les autres Juifs, & il eft au „ contraire fort vrai-femblable, qu'ils étoient plus honnê„ tes gens que les Pharifiens, qui fe piquoient tant de l'ob„ fervation de la Loi de Dieu". Je dois feulement ajoûter à ce Paffage une petite Obfervation, c'eft que la bonne vie des Saducéens auroit pu couler de la doctrine de la Providence; car on prétend qu'ils croioient que Dieu punit en ce monde les mauvaifes actions, & qu'il récompenfe les bonnes. Voiez ci-deffous la Remarque (G) (44). Cette opinion paroit très-capable de fervir de frein & d'éperon; elle peut pouffer au bien par l'efpérance d'un bonheur terreftre, & réprimer par la peur des châtimens temporels le panchant au mal. Il femble même qu'elle puiffe être plus efficace que l'autre doctrine; car les biens & les maux préfens ou prochains font beaucoup plus d'impreffion quoi qu'ils foient petits, que de grands biens ou de grands maux que l'on n'envifage que d'une diftance fort éloignée. Voilà ce que peuvent dire ceux qui examinent ceci fuperficiellement; mais ceux qui approfondiffent la chofe en jugent d'une autre façon. Ils croient que généralement parlant la véritable & la principale force de la Religion, par rapport à la vertu, confifte à être perfuadé de l'éternité des peines & des récompenfes, & qu'ainfi en ruinant le dogme de l'immortalité de l'ame on caffe les meilleurs refforts de la Religion. On peut fortifier cette penfée par deux Remarques, l'une qu'il n'eft prefque pas poffible de perfuader aux gens qu'ils profpéreront fur la terre en vivant bien, & qu'ils feront accablez de la mauvaife fortune en vivant mal. Chacun croit voir tous les jours mille & mille exemples du contraire, & où font les Docteurs affez éloquens pour perfuader ce qu'on s'imagine être démenti par une fuite continuelle d'expériences? Ils pourront bien éluder nos Objections en nous affûrant que nous ne connoiffons guere en quoi confifte la vraie profpérité & la vraie adverfité (45), & que les méchans font affez punis par les remors de leur confcience au milieu de leurs richeffes & de leurs pompes (46), pendant qu'un honnête homme eft dignement récompenfé par la feule poffeffion de la vertu, & par le bon témoignage qu'il fe peut rendre à foi-même (47). Ils nous diront là-deffus cent belles chofes, ils nous étourdiront, & ils formeront en nous une efpece de perfuafion; mais ils ne bâtiront pas à demeure, ce ne fera qu'une foi intermittente, ils auront toûjours à craindre que dans les mauvais intervalles nous ne les nommions de faux Docteurs, & ne leur faffions les mêmes reproches que Brutus fit à la Vertu (48). Si vous m'objectez qu'il y a dans le cœur des hommes une certaine impreffion qui fe réveille fouvent, & qui eft affez active; elle fait croire en dépit des expériences que la piété jouïra du temporel, & que l'inobfervation de la Loi de Dieu fera punie dans ce monde; fi vous me faites, dis-je, cette Objection, je vous répondrai que les Orthodoxes fe feront cette reffource tout comme les Saducéens, & qu'aiant de plus la reffource de l'éternité, ils feront plus en état de faire influer la Religion fur leur Morale pratique. C'eft ma feconde Remarque.

(43) Penfees diverfes fur les Cometes, *pag.* 336.

(44) *Citat.* (73) & (74).

(45) *Neque mala vel bona, quæ vulgus putat: multos qui conflictari adverfis videantur, beatos; ac plerofque, quamquam magnas per opes, miferrimos: fi illi gravem fortunam conftanter tolerent, hi profpera inconfulte utantur.* Tacit. Annal. *Libr. VI, Cap. XXII.*

Pour finir je dis qu'on ne peut nier qu'en cas qu'un homme foit fortement perfuadé que la Juftice divine diftribue les peines & les récompenfes feulement dans cette vie, & que toute notre deftinée fe termine là, il ne puiffe s'abftenir du mal, & fe tourner vers le bien par un motif de Religion, Mais en même tems il faut dire, qu'il y a fi peu d'apparence qu'un tel fentiment ait quelque force contre la dépravation de notre nature, que l'on eft fondé à foutenir que la Secte Saducéenne détruifoit les vrais appuis de la Religion, & que la bonne vie d'un Saducéen peut paffer pour une efpece d'exemple de la combinaifon de l'honnêteté morale & de l'impiété. Mr. Willemer l'avouera, puis qu'il dit qu'un Saducéen ne croiant point l'immortalité de l'ame, ne pouvoit pas s'abftenir du crime. *Qui vero à turpiffimis quibusque vitiis graviffimisque fceleribus temperarent fibi qui per negatam animæ immortalitatem arctiffime conjuncta huic dogmata corporum* refurrectionem, *omnium* dijudicationem, *fempiternam bonorum* glorificationem, *ac improborum* condemnationem *affirmare non poterant, fed pertinaciter inficiabantur* (49). On donne dans ce Latin la preuve d'un fait par une raifon de droit. Cela eft quelquefois illufoire, vu que les hommes ne font pas accoutumez à vivre felon leurs principes. En général l'ordre veut que dans les queftions de fait on confulte l'expérience beaucoup plutôt qu'un raifonnement fpéculatif. Prenez bien garde à ces paroles de Moreri empruntées de Mr. Godeau (50), *il eft vrai que fi en leurs dogmes les Saducéens étoient plus impies que les* Pharifiens, *au moins il n'y avoit ni tant de vanité ni tant d'hipocrifie en leurs mœurs, & ils ne fe montroient pas fi cruels ennemis de* Jefus-Chrift. Vous trouverez la même Remarque dans le Dictionaire de Mr. Hofman.

(46) *Neque fruftra præftantiffimus fapientiæ firmare folitus eft, fi recludantur tyrannorum mentes, poffe afpici laniatus & ictus; quando ut corpora verberibus, ita fævitia, libidine, malis confultis, animus dilaceretur.* Idem, ibid. *Cap. VI.*

(47) *Ipfa quidem virtus pretium fibi, folaque late, &c.* Claudian. de Conful. Mallii, *init.*

(48) *Citation* (5) *de l'Article* BRUTUS (Marc Junius.)

(49) Willemer. Diff. Philol. de Sadducæis, *pag.* 41.

(50) Godeau, Hift. Ecclefiaft. *Tom. I, pag.* 126 *de l'Edition in folio à Paris* 1674.

(*F*) *C'eft un jufte fujet d'étonnement qu'ils n'aient pas été excommuniez.*] Commentons cela par un Paffage qui contient une Obfervation de Luc de Bruges. *Mirum igitur videri queat qui, uti fcribit Lucas Brugenfis* annotation. in Matth. III. verf. 7. quanquam errarent Sadducæi, & quidem graviter, nunquam tamen à veteri Synagoga declarati fint hæretici, h. e. defertores fidei, aut legis à DEO traditæ, vel ut populi feductores, Synagogæ communione ejecti quemadmodum Samaritani Joh. 4. 9. Imo promifcui verfabantur etiam ipfi Pharifæi & Sacerdotes cum Sadducæis tam in facris quam prophanis locis Act. 4, 1. c, 23, 6. & communia non raro inibant confilia adverfus Chriftum ejufque difcipulos Matth. 16. verf. 1. Actor. 5, 1. Denique licebat cuivis, utri vellet parti adhærere. *Verum id tribuendum corruptiffimis feculi illius moribus* (51). Il faut avouer qu'une telle tolérance étoit exceffive; car enfin les erreurs des Saducéens ne regardoient pas des véritez indifférentes, mais les points les plus fondamentaux de la Religion: les Modernes qui écrivent pour la tolérance ne la demandent pas auffi étendue que l'étoit alors celle des Juifs, ils ne demandent pas qu'elle foit Ecclefiaftique pour toutes fortes de Sectes, ils fe contentent qu'elle foit civile ou politique. Vous avez vu que Monfr. Willemer impute cette tolérance de la Synagogue pour la Secte Saducéenne aux mœurs corrompues de ces fiecles-là. Vous allez voir qu'il en donne d'autres raifons particulieres, & nommément l'exactitude avec quoi ces Hérétiques pratiquoient tous les actes extérieurs du culte public: *Magnopere impediebat ejectionem promeritam favor Magnatum plane fingularis erga Sadducæos. Adjuvabat ingens Sadducæorum, quæ invaluerat, potentia, ac ingeniofa qua abominandam hærefim tegebant aftutia: crebra item facrificia, atque reliqua Levitici cultus onera, quæ pro falute populi fe fufcipere gloriabantur* (52). Il eft certain que la plus énorme diverfité de fentimens à l'égard des dogmes fpéculatifs de la Religion trouve plus de toléran-

(51) Willemer, Diff. Philol. de Sadducæis, *pag.* 14, 15.

(52) *Idem, ibid. pag.* 15.

des Juifs, comme le font aujourd'hui les Jansénistes, & les Molinistes, avec les autres Chrétiens de la Communion de Rome. Les Saducéens ne paroissent point sous ce nom-là dans le Talmud, on ne les y trouve que sous la notion d'Hérétiques, & d'Epicuriens (*p*). C'est sans beaucoup de raison que l'on prétend qu'ils n'admettoient que les cinq Livres de Moïse (*G*), & que de là vint que Jesus-Christ dans sa Dispute avec eux ne leur cita que le Pentateuque (*q*). Arnobe est le seul Auteur qui nous ait appris qu'on leur ait attribué de donner à Dieu un corps organique. Il rapporte cela d'une maniere qui est un peu censurable (*H*).

(*p*) Marsham, Chronic. Can. Ægypt. *Sæc. IX*, *pag. m.* 159.

(*q*) Evang. de St. Matthieu, de S. Marc, & de St. Luc, *ubi* [illegible] *citation* (*o*).

SAINC-

tolérance que la plus petite dispute à l'égard du culte. Faites quant à l'extérieur tout ce que la Religion dominante prescrit, vous serez plus supporté dans vos Hérésies capitales, que si sans ces Hérésies vous combattiez l'extérieur.

Notons qu'un Théologien Réformé, qui est devenu grand Défenseur de l'intolérance (53), avoit réfuté le dogme du supplice des Hérétiques, entre autres raisons par la conduite de Jesus-Christ envers les Saducéens. Il observa que Jesus-Christ *agit avec eux avec* beaucoup de *clemence*, & ne blâme point les Magistrats qui les toléroient. Voiez les Pensées diverses sur les Comètes à l'Article CLXXXV.

(G) *C'est sans beaucoup de raison que l'on prétend qu'ils n'admettoient que les cinq Livres de Moïse.*] Tertullien assûre qu'ils adoptérent l'Hérésie de Dositheus qui avoit rejetté les Prophètes, & qu'ils y joignirent une autre impiété, ce fut de nier la résurrection: *Taceo* . . . . . *Dositheum qui primus ausus est Prophetas quasi non in Spiritu Sancto locutos repudiare. Taceo Sadducæos qui ex hujus erroris radice surgentes, ausi sunt ad hanc hæresim etiam resurrectionem carnis negare* (54). Origene (55), St. Jerome (56), & une infinité d'autres Ecrivains assûrent le même fait, je veux dire que cette Secte n'avoit retenu du Canon de l'Ecriture que le Pentateuque. Je l'ai débité aussi dans un autre Ouvrage (57); mais j'avoue ici que ce sentiment ne me paroit pas bien fondé. Il est combattu par un Argument négatif que je trouve tout-à-fait bon. L'Ecriture Sainte ne dit jamais en parlant des Sadducéens, & de leurs erreurs, qu'ils rejettassent les Prophètes. Ce silence, je l'avoue, n'est pas une raison convaincante; mais que dirons-nous de Josephe, qui ne leur a point imputé cette rejection? Il n'est pas possible de s'imaginer qu'il eût omis un tel article, si capital, si éclatant; qu'il l'eût, dis-je, omis lors même qu'il a observé que cette Secte rejettoit les Traditions. Voici quelque chose de plus fort: non seulement il n'a point dit en cet endroit-là, où il n'y avoit pas moien de se taire, qu'ils rejettassent une partie de l'Ecriture; il a même dit positivement que lors qu'ils nioient l'autorité des Traditions non écrites, ils en donnoient cette raison, *Il faut seulement tenir pour légitime ce qui est écrit* (58). Un Historien, qui parleroit de la sorte touchant une Secte qui rejetteroit presque toute l'Ecriture, ne seroit-il pas insensé? Je sai bien qu'en chicanant on peut prétendre (59) que les paroles de Josephe ne se rapportent qu'aux Loix écrites, & par conséquent qu'au Pentateuque; mais je sai aussi que c'étoit une occasion inévitable de faire mention du mépris que ces Hérétiques auroient eu pour tout le reste du Canon des Ecritures. Mr. Simon s'est déclaré hautement contre le parti qui assûre qu'ils n'admettoient que le Pentateuque, & il s'est servi du témoignage de l'Historien des Juifs. *Cette Secte*, dit-il (60), *retint tout le corps de l'Ecriture selon le témoignage de Joseph, qui assûre que les Saducéens recevoient* πάντα τὰ γεγραμμένα (61) *toute l'Ecriture, & qu'ils rejetterent seulement les Traditions. Ceux-là donc se trompent qui croyent que les Saducéens ne conserverent que les cinq livres de Moyse à l'imitation des Samaritains.* On trouve dans le Talmud de Babylone, & dans les Ecrits des Rabins (62), plusieurs Passages, qui témoignent que les Saducéens reconnoissoient pour divins les Livres Hagiographes & Prophétiques de l'Ecriture, & qu'ils se contentoient de mépriser les Explications des Docteurs. Il y a des gens qui croient qu'on a confondu les Samaritains avec les Saducéens, & que par là l'on s'est figuré que ceux-ci, tout comme les autres, ne reconnoissoient que les Livres de Moïse (63). Mais il est certain qu'il faut distinguer ces deux Sectes l'une de l'autre; car les Juifs n'avoient aucune communication avec les Samaritains, & ils ne rompirent pas la Communion Ecclésiastique avec les Saducéens. Ils eurent même quelquefois un Saducéen pour leur grand Sacrificateur (64), & il y a quelque apparence que le grand Sacrificateur Caïphe faisoit profession de cette Secte (65).

On raisonneroit contre l'ordre si l'on se servoit de cet Argument. Les Saducéens choisirent dans l'Ecriture les Livres qui ne combattoient pas formellement leurs erreurs, ils reconnurent ceux-là pour canoniques, & secouérent le joug des autres parce qu'ils y trouvoient nettement l'immortalité de l'ame, & la doctrine de la résurrection. Ce fut la voie abrégée de disputer que la paresse leur fit prendre. *Sadducæi compendio studentes & otio, immo etiam ut effugerent plurium confutationes, abjectis & abolitis omnibus prophetarum libris solos quinque Mosis receperunt* (66). Je dis que cette maniere de preuves est illusoire: les matieres de fait demandent des preuves de fait, & non pas des vraisemblances appuiées sur des raisons spéculatives. Outre que de semblables raisons ne nous manquent pas; car l'esprit humain est si fertile en subterfuges, en gloses, & en distinctions, qu'il ne lui est pas nécessaire de rejetter la divinité d'un Livre, pour se défaire des Argumens que l'autre Parti en emprunte. Les Sociniens ne font-ils pas profession de reconnoitre pour canonique tout le Nouveau Testament, & néanmoins on y trouve plus de Passages contre leurs erreurs que dans le Vieux Testament contre celles des Saducéens? Chose plus surprenante: beaucoup de Chrétiens sans cesser de reconnoitre la Divinité de l'Ecriture se moquent de la Magie, & soutiennent que les Démons n'ont aucun pouvoir (67). Notons qu'un Rabin moderne révoque en doute ce qui est dit dans l'Ecriture, que les Saducéens ne croioient pas l'existence des esprits. Cela, dit-il, seroit une preuve qu'ils rejettoient le Pentateuque qui fait mention des Anges en divers endroits. *De eo quod Sadducæi dicantur* (*Act.* 23. 8.) *negasse spiritus, non disputo. Sane, ut multi putant, sic sequeretur eos negasse legem Mosaicam quæ variis in locis angelorum mentionem facit* (68). Il raisonne mal. Ces gens-là recouroient à des distinctions, afin d'éluder la force de ces Passages. Voiez Willemer (69), & les Ecrivains qu'il cite, & nommément Grotius (70). Consultez aussi Vossius (71) qu'il ne cite pas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils pratiquoient les rites des Juifs, & qu'ils faisoient profession d'espérer par là les faveurs que Dieu a promises à ceux qui observeront sa Loi, & d'éviter les malédictions que les infracteurs avoient à craindre. *Promissionibus legis inhiabant, eoque nomine* DEUM *sibi sacrificiis, precibus, jejuniis, aliisque cultus Levitici ceremoniis placare conabantur, ne iratum Numen promissiones amplissimas à populo tolleret* (72). L'Auteur qui me fournit ce Latin montre à Lightfoot, que le Passage de Malachie (73) ne convient point à cette Secte, vu qu'elle n'a jamais cru ni qu'il falût mépriser la Loi, ni que l'observation de la Loi fût inutile. *Neque Sadducæorum doctrinæ & moribus convenit locus Malach. III. v.* 14. *nunquam enim professi sunt Sadducæi, legem* DEI *non esse observandam, aut observantiam legis esse frustraneam. Contrarium docet ipse Lightfoot* Hor. Hebr. in Act. Apost. p. 122. quænam, *inquiens*, religio Sadducæi? Orat, jejunat, sacrificat, *observat legem*, & tamen non expectat resurrectionem aut vitam æternam. Quorsum hæc religio? *Ut obtineat* scilicet *bona temporalia quorum* solum *promissionem* observat ille *factam in lege*, nihil rimans ultra literam (74). Notez que le Passage de Malachie conviendroit admirablement à certains Saducéens, qui prenant garde à l'expérience auroient reconnu la fausseté des Maximes de leurs Docteurs.

(H) *On leur a attribué de donner à Dieu un corps organique.* Arnobe *rapporte cela d'une maniere qui est un peu censurable.*] Pesez bien toutes ses paroles. *Neque quisquam Judaicas in hoc loco nobis opponat & Sadducæi generis fabulas, tanquam formas tribuant atque ii Deo. Hoc enim putatur in eorum literis dici, & ut vel re certa, atque auctoritate firmari: quæ aut nihil ad nos attinent, nec ex aliqua portione quicquam habent commune nobiscum: aut si sunt, ut creditur, sociæ, quærendi sunt vobis altioris intelligentiæ doctores, per quos possitis addiscere, quibus modis conveniat literarum illarum nubes, atque involucra relaxare* (75). Voici comment l'un de ses Commentateurs l'a censuré: *Nimis confuse Arnobius*, dit-il (76), *atque etiam periculose. Nam de libris Veteris Testamenti tanta temeritate loqui impium plane & horrendum. Hoc igitur ait quia Rabinorum scripta infinitis fabulis jam scatebant. . . . . Summam imperitiam prodit hoc loco Arnobius. Atqui melius Numenius Pythagoreus qui libro de summo bono primo Judæos in iis nationibus numeravit quæ Deum incorporeum existimabant, citatis etiam prophetarum testimoniis atque troporum enodatione, si quando contraria sententia videbatur effici posse adhibita.* Cette Censure n'est pas tout-à-fait sans fondement, mais elle auroit dû être moins sévére; car voici le sens d'Arnobe. Nous ne sommes pas responsables des rêveries des Juifs; mais dans les choses qui pourroient nous être communes avec eux, il n'y a rien de mauvais quand on a l'intelligence du sens mystique. Il ne pouvoit pas nier, que, selon le sens literal de l'Ecriture, Dieu n'ait des mains, & des pieds, une bouche, & des yeux. Il faloit donc qu'il avertit les Paiens que ces expressions sont une nue, & une envelope, qui cachent la vérité. Ce fut en lui une adresse d'habile Rhétoricien de n'insister pas sur cette Objection, & de se contenter de quatre ou cinq lignes pour déclarer aux Adversaires, que les Chrétiens ne donnent à Dieu aucune figure, ni aucune composition organique. S'il eût voulu discuter plus exactement cette matiere comme avoit fait Numenius, il eût énervé son Ouvrage; car comme il faisoit une Invective contre les Paiens, il ne faloit pas qu'il perdit du tems à leur répondre. Il valoit mieux qu'il fût toûjours attaquant; il faut être le moins qu'on peut sur la défensive dans cette sorte d'Ouvrages. Au reste, nous savons par Origene ce que fit Numenius en faveur des Juifs (77), & cela nous montre que les Paiens n'ont point négligé les prétendus avantages, qu'ils espéroient de tirer des endroits de l'Ecriture qui semblent attribuer à Dieu quelque imperfection. Les Chrétiens avoient recours au sens figuré, & opposoient à ces Passages ceux qui traitent nettement de la perfection de Dieu. Mais l'Ouvrage d'Arnobe ne souffroit guere cette diversion, elle fournissoit un prétexte de répondre qu'il faloit aussi expliquer les uns par les autres les Passages des Poëtes, & donner un sens de figure à quelques-uns. Ce n'étoit point-là le lieu de réveiller cette idée. Le Commentateur qui censure Arnobe n'y a pas pris garde.

(53) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *Tom. II. pag.* 354 *Edition in* 4.

(54) Tertullian. de Præscript. adversus Hæretic. *Cap. XLV.*

(55) Origenes, Tractat. XXI in Matt.

(56) Hieronymus in Matthæum, *Cap. XXII.*

(57) *Dans les* Pensées diverses sur les Cometes, *p.* 580.

(58) Ἐκεῖνα δεῖν ἡγεῖσθαι νόμιμα τὰ γεγραμμένα, τὰ δ' ἐκ παραδόσεως τῶν πατέρων μὴ τηρεῖν. *Oportere eas tantum servari quæ scripto continentur.* Joseph. Antiq. *Libr. XIII*, *Cap. XVIII*, *pag.* 454.

(59) Serarius & Petau *le prétendent. Voiez les* Notes de Petau in Epiphan. ad Hæres. XIV, *p.* 28.

(60) Simon, Histoire Critique du Vieux Testament, *Livr. I*, *Chap. XVI*, *pag. m.* 93.

(61) *Je croi que Monsr.* Simon *auroit de la peine à trouver ce Grec dans* Josephe.

(62) *Voiez la* Dissertation de Jean Helvicus Willemer, *pag.* 33, 34.

(63) *Voiez la même* Dissertation, *pag.* 10 & 11.

(64) *Voiez* Josephe, Antiquit. *Libr. XX*, *Cap. VII.*

(65) *Voiez le Chapitre V des* Actes des Apôtres, *Vers.* 17.

(66) Centur. Magdeburg. *Cent. I*, *Libr. I*, *Cap. V.*

(67) *Monsr.* Becker, *Ministre à Amsterdam, a soutenu avec la derniere chaleur cette Doctrine dans des Livres en Langue vulgaire. Il fut déposé pour cela: il prétendoit ne rien dire qui fût combattu par l'Ecriture.*

(68) Manasse Ben Israel, *Libr. I* de Resurrect. mortuor. *Cap. VI*, *pag.* 43, *apud* Willemer. Dissert. de Sadducæis, *pag.* 38.

(69) Willemerus, *pag.* 38, 39.

(70) Grot. in Matth. *Cap. XXII*, *Vers.* 23.

(71) Vossius, de orig. & prog. Idol. *Libr. I*, *Cap. VI.*

(72) Willemer. *pag.* 41.

(73) *Vous avez dit, c'est en vain qu'on sert à Dieu: & qu'avons-nous gagné d'avoir gardé ce qu'il a commandé de garder, & cheminé en pauvre estat à cause de l'Eternel des armées?* Malachie, *Chap. III*, *Vers.* 14.

(74) Willemer. *pag.* 45.

(75) Arnob. *Libr. III*, *pag. m.* 106, 107.

(76) Desid. Heraldus, in Arnobium, *pag. m.* 134.

(77) Orig. contra Celsum, *Libr. I*. Heraldus *rapporte le Passage en Grec.*

SAINCTES (Claude de) en Latin *Sanctesius* (*a*), l'un des principaux Controversistes du XVI Siecle, étoit du Perche (*A*). Il prit l'habit de Chanoine Régulier l'an 1540 (*b*) dans le Monastere de Saint Cheron proche de Chartres (*c*), & fut envoié à Paris quelque tems après, où il étudia les Humanitez, la Philosophie, & la Théologie au College de Navarre (*d*). Il fut reçu Docteur en Théologie l'an 1555, après quoi il s'attacha beaucoup à la Controverse, & entra chez le Cardinal de Lorraine (*e*). Il fut l'un des tenans du Parti Romain dans les Disputes du Colloque de Poissi l'an 1561, & ensuite l'un des douze Théologiens que Charles IX envoia au Concile de Trente. Lui & Simon Vigor disputérent contre deux Ministres chez Mr. le Duc de Nevers l'an 1566 (*f*). J'en parle ailleurs (*g*). Il prêcha dans Paris assez long-tems, & il fut fait Evêque d'Evreux l'an 1575. Il étoit si animé contre ceux de la Religion, qu'il soutenoit qu'il faloit rebatiser ceux qu'ils avoient batisez (*B*). Il n'oublia rien pour les exclure de son Diocese, & pour faire recevoir dans le Roiaume tous les Canons du dernier Concile sans aucune restriction (*C*). Il ne couchoit pas de moins que de soutenir, que Calvin & Beze avoient enseigné des Athéismes (*h*). Il se jetta dans le Parti de la Ligue avec tant de rage, qu'il soutint que Henri III avoit été justement assassiné, & que Henri IV méritoit la même peine (*D*). On trouva dans son cabinet le Manuscrit où il soutenoit cette Doctrine; on l'y trouva, dis-je, lors que Biron se rendit maître de Louviers, & qu'il se saisit de la personne de ce malheureux Prélat. On ne le traita point comme un prisonnier de guerre, on l'envoia à Caen (*i*) pour lui faire son Procès; & comme il persista opiniâtrement à soutenir cette pernicieuse Doctrine, on l'auroit puni de mort, si le Cardinal de Bourbon, & quelques autres Ecclésiastiques qui étoient auprès du Roi, n'eussent obtenu que la peine du dernier supplice, dont ils le jugeoient très-digne, fût commuée en une prison perpétuelle. Il y mourut peu de tems après (*k*). Ce fut l'an 1591. Notez que long-tems auparavant, pour faire dépit à ceux de la Religion, il avoit dit dans un Livre que les Sujets ne doivent jamais s'opposer aux Ordonnances de leurs Souverains (*E*). Il publia un petit Ecrit l'an 1561, pour faire voir que les Princes ne doivent pas tolérer les Hérétiques (*F*). Cette

(*a*) *Monsr.* de Thou l'appelle Sanctius.

(*b*) Moreri sous le mot Claude de Sainctes, C. lettre C.

(*c*) *In Cœnobio Sancti Carauni ad Carnutum.* Jo. Launoius, Hist. Gymnasii Navarræ, pag. 769.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) *Idem, ibidem.*

(*f*) *Et non pas* 1556, *comme l'assûre* Launoi, *ibid.*

(*g*) *Dans l'Article* Rosier.

(*h*) *Voiez le Livre qu'il intitula* Declaration d'aucuns Atheismes de la Doctrine de Calvin & de Beze.

(*i*) *Le Parlement de Normandie y avoit été transferé.*

(*k*) *Tiré de Monsr.* de Thou. *Voiez ses paroles dans la Remarque* (*D*).

(*A*) *Il étoit du Perche.*] Je sai bien que selon la Croix du Maine & Moreri il étoit de Chartres; mais je me fie beaucoup plus à Jean de Launoi, qui se sert de ces paroles: *Claudius Sanctesius ortum habuit in ea Galliæ regione cujus populi nunc Perticenses, Gregorio Turonensi Pertenses, antiquioribus Aulerci Diablintes dicti fuere* (1).

(*B*) *Il soutenoit qu'il faloit rebatiser ceux que les* Protestans *avoient batisez.*] Il nous apprend lui-même que Pie cinq aiant décidé qu'il ne faloit point rebatiser, ni simplement ni avec quelque addition, tous ceux qui auroient reçu le batême chez les Novateurs, fit commander par son Nonce tant à lui qu'aux autres Prédicateurs de Paris, de n'enseigner plus le contraire. Ce Bref de Pie V est fort rare. Rapportons les termes du Docteur Jean de Launoi. *Ad annum MDLXXII Lutetiæ concionabatur, cum Pius V Pontifex statuit, neque simpliciter, neque cum adjectione repetendum esse baptismum, quem Novatores dedissent. Id testatur in Synodo, quam cum Episcopus fuit, anno MDLXXVII habuit.* Quam, *inquit*, definitionem Pius Pontifex ante quinque vel sex annos per Breve, ac per Internuntium Apostolicum dignatus fuit nobis atque aliis, qui tum Lutetiæ Parisiorum fungebantur concionatorum officio, significare atque inhibere, ne aliter doceremus. *Breve illud vix invenitur* (2).

(*C*) *Il n'oublia rien ... pour faire recevoir ... tous les Canons du dernier Concile sans restriction.*] Prouvons cela par les paroles du même Docteur. *Porro autem*, dit-il (3), *in Episcopali munere nulli non pepercit labori ac diligentiæ, sive ut hæresim à finibus suis exterminaret, sive ut Tridentini Concilii decreta penitus admitterentur ac servarentur.*

(*D*) *Il soutint que Henri III avoit été justement assassiné & que Henri IV méritoit la même peine.*] Rapportons tout le narré de Monsr. de Thou. *Captus in oppido* (4) *Claudius Sanctius Ebroicensium Episcopus famosus Theologus regiis partibus infestissimus cum libris & chartis, inter quas scriptum repertum est, quo parricidium Regis tanquam juste factum tuebatur, & idem licere in Regem hodiernum defendebat. Itaque non lege belli cum eo actum, sed Cadomum sub custodia missus, ut in eum Senatus anquireret, & tanquam de perduelli supplicium sumeretur. Nec enim sacri ordinis prærogativæ in crimine læsæ Majestatis apud nos ratio habetur, sed in convictos, sive sacerdotes sive episcopi sint, tanquam solutos ac profanos legum severitas exercetur, parumque res ab executione abfuit: Sanctio jam peracto reo, ut erat pervicaci ingenio errorem præfracte propugnante. Sed intercesserunt postea Cardinalis Borbonius aliique è sacro ordine, qui cum Rege erant, tenueruntque, ut pro mortis pœna, quam legibus nostris, ut ipsi fatebantur, meruerat, carceri perpetuo manciparetur, in quo paullo post decessit* (5). Henri IV agit sans doute dans cette occasion par les principes de la clémence & de la générosité qui lui étoient naturelles; mais il s'y mêla aussi un peu de cette prudence timide, qui ébranla si souvent son grand courage, après qu'il eut observé que le monstre de la Ligue qu'il avoit à vaincre, plus farouche & plus dangereux que l'hydre d'Hercule, deviendroit & plus furieux & plus indomtable par l'effusion de son sang. C'est pourquoi ce Prince se crut obligé à se servir de la douceur, afin d'appaiser & d'apprivoiser cette bête si féroce. La clémence d'un côté, & la politique de l'autre, épargnérent à Claude de Sainctes la honte de perdre la vie sur un échafaut, comme il l'avoit mérité.

(*E*) *Il avoit dit dans un Livre que les Sujets ne doivent jamais s'opposer aux Ordonnances de leurs Souverains* (6).] Le Livre où il avance ce sentiment fut imprimé à Paris l'an 1561. Il est intitulé *Confession de Foi Catholique, contenant en bref la Reformation de celle que les Ministres de Calvin presentérent au Roi en l'Assemblée de Poissi.* L'Article LVII de cette Confession contient ces paroles: „ Nous tenons donc „ qu'il faut obéir à leurs Loix & Ordonnances, payer tri„ buts, impôts & autres devoirs, & porter le joug de sub„ jection d'une bonne & franche volonté, *encore que les* „ *Princes fussent naturels infideles*, & que *l'Empire de DIEU* „ *ne demeurast du tout en son entier*. Par ainsi nous detestons „ ceux qui voudroient rejecter les Superioritez, mettre „ cantons & communautez à leur plaisir, introduire confu„ sion de biens, & renverser l'ordre de Justice. *Nous rejec*„ *tons aussi* tous meurdriers, pistoliers, spadassins & assom„ meurs, louez & jurez pour suivre & soustenir les Sectes, „ & *ceux qui declarent à leur plaisir dignes de mort* sans ju„ gement tous ceux qui leur deplaisent ou resistent, & *qui* „ *font assaillir les Rois*, Seigneurs, Eglises & Villes *soubs le* „ *pretexte* de la parole de Dieu". L'Auteur prétendit montrer que les Catholiques renchérissoient sur ceux de la Religion; car ceux-ci apposérent une clause à l'Article où ils déclarérent leur sentiment sur l'obéïssance des Sujets; *moyennant*, dirent-ils, *que l'Empire souverain de Dieu demeure en son entier* (7). N'en déplaise à ceux qui ont tant de fois glosé sur cette clause, comme remplie d'une généralité captieuse, elle est très-juste & très-orthodoxe, étant bien interprétée, quoi qu'on en puisse abuser contre l'intention de ses Auteurs. Mais il est certain que Claude de Sainctes ne la bannit de sa Confession, que par une pure fanfaronade, & par animosité contre Geneve; & jamais homme ne se démentit plus impudemment que lui. C'est ordinairement la destinée de ceux qui raisonnent sans principes, & qui ne se déterminent à un sentiment, que pour s'éloigner de l'opinion de leurs ennemis, & pour avoir lieu de les insulter, & de les rendre suspects. Dès que cette passion cesse, ou que l'intérêt & les besoins de leur Parti demandent une autre chose, ils abandonnent leurs prémieres opinions, & en épousent de toutes contraires. Nous en avons des exemples fort récens.

(*F*) *Il publia un petit Ecrit ..., pour faire voir que les Princes ne doivent pas tolérer les Hérétiques.*] Son Livre intitulé, *Ad Edicta veterum Principum de licentia sectarum in Christiana religione. Item methodus contra sectas quam sequuti sunt primi Catholici Imperatores.* Il y approuve le dernier supplice des Hérétiques, & il déclare que si l'on n'eût pas éteint en France les feux qu'on y avoit allumez pour faire périr le Calvinisme, cette Secte ne se fût pas répandue. *Audivi Severum Sulpitium de Priscilliani historia, quasi tabulam absolutionis per domos judicum aliquorum circumlatum, cum adhuc in Gallia exercerentur judicia de capite pro religione ex Christianissimorum regum edictis, atque ex ea historia plus damni nostræ fidei, quàm à Calvino libris & emissariis illatum. Non enim ultro citroque intrepide commeassent, & ad factionem tot homines sollicitassent, si conflagratio non fuisset temere restincta, & à nonnullis quasi fides publica data Religionis & Reipub. perturbatoribus* (8). Toute la force de son Livre est tirée de l'usage & de la pratique; car pour des raisons il n'en donne guere, & il n'en donne point de bonnes. Tous ceux qui compareront sans préjugé les Argumens de l'intolérance, avec ceux de la tolérance, avoueront, qu'il n'auroit pu en donner de telles, quand même il auroit été beaucoup plus habile qu'il ne l'étoit. Les raisons des Tolérans ont été mises dans la derniere évidence par quelques Auteurs modernes. Voiez les Préfaces de l'Historien de l'Edit de Nantes; le Livre (9) qui a pour Titre, *Traité de la Liberté de Conscience, ou de l'Autorité des Souverains sur la Religion des Peuples, opposé aux Maximes de Hobbes & de Spinosa, adoptées par le Sieur Jurieu dans son Histoire du Papisme, & dans son Systeme de l'Eglise*; le Commentaire Philosophique sur ces paroles de l'Evangile *contrain-les d'entrer*; la Lettre Latine imprimée à Tergou l'an 1689. Mr. de Beauval (10) la donna à Monsr. Bernard

(1) Jo. Launoius, In Histor. Gymnasii Navarræ, pag. 769.

(2) Launoius, *ibid.* pag. 770.

(3) *Ibid.* pag. 772.

(4) *C'est-à-dire* Lupariæ, *à Louviers en Normandie.*

(5) Thuan. Liber CI, pag. 418.

(6) *C'étoit le style des Catholiques Romains avant la Ligue; mais ils changérent de langage peu après, comme l'un d'eux le reprocha aux Ligueurs dans un Ecrit imprimé à Caen 1590, & intitulé* Deploration de la mort du Roy Henry III, & du scandale qu'en a l'Eglise. *Eux mesmes, dit-il pag.* 54, *au commencement des troubles usoyent de cest argument contre les Huguenots:* ils sont heretiques, car ils prennent les armes contre le Magistrat. Ils ne veulent luy obeir, veulent planter leur Religion par le glaive qui n'est donné qu'au Magistrat.

(7) Confession de Geneve, *Art. XL.*

(8) *Frater* Claudius de Sainctes, *in* Methodi quam sequuti sunt Principes, *Cap. XIII, folio* 112 *verso.*

(9) *Imprimé à Amsterdam* 1687 in 12.

(10) Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Septembre* 1689 *Art. II.*

Cette opinion eſt fort ancienne, & fort générale encore aujourd'hui, quoi qu'il n'y ait point de dogme qui ait été réfuté par de plus fortes raiſons *(l)*. Vous trouverez le Titre de ſes autres Livres dans l'Hiſtoire du College de Navarre. Moreri & du Sauſſai ont commis des fautes indignes d'excuſe *(G)*. Notez auſſi que notre de Sainctes avoua qu'il fut ſoupçonné pendant quelque tems de n'être pas éloigné du Calviniſme *(H)*; & qu'il repréſenta le Cardinal de Lorraine comme un fidele perſécuté *(I)*. Il

(l) Voiez la Remarque (F).

Bernard Miniſtre François, fort connu par ſes Ouvrages, & très-capable d'avoir fait un Livre d'un raiſonnement ſi bien pouſſé; mais on a ſu très-certainement qu'il n'en étoit point l'Auteur, & l'on croit qu'il la faut donner à un Anglois (11), dont les Livres de Métaphyſique, & de Morale, &c., paroiſſent ſouvent dans les Journaux. Mais ſans s'engager à des lectures de longue haleine, on n'a qu'à lire un Ecrit fort court, qu'un illuſtre Magiſtrat d'une ville de Hollande (12) compoſa à Londres l'an 1685. Il a pour Titre *H. V. P. ad B** de nuperis Angliæ motibus Epiſtola, in qua de diverſorum à publica religione circa divina ſentientium diſſeritur tolerantia.* Cette Lettre fut imprimée à Rotterdam l'an 1685, en Latin, en François, & en Flamand.

(11) *Mr.* Locke.

(12) *Monſr.* PAETS. *Voiez en peu de mots ſon Eloge dans les* Nouvelles de la Republiq. des Lettres, *Mois d'Octobre* 1685, *Art. II, pag.* 1093, 1094, *de la 2 Edition. Ce grand homme mourut le 24 d'Octobre* 1686.

Il faut bien que les raiſons des Tolérans ſoient preſſantes, puis que ceux qui ont emploié toutes les ſoupleſſes de leur eſprit, & tous les artifices de leur plume, pour y répondre, ont été contraints de recourir à la malhonnêteté, & de reconnoitre que l'on ne doit pas étendre les Loix pénales juſques au dernier ſupplice des Hérétiques (13). Leur malhonnêteté s'eſt montrée en ce qu'ils ont tâché de perſuader, que les Tolérans ſont fauteurs des Sociniens, qu'ils ſont mal intentionnez contre le Gouvernement, & qu'ils ôtent aux Puiſſances Souveraines l'un des plus beaux droits dont Dieu les ait revêtues. C'eſt un procédé tout-à-fait lâche & inique: à ce compte, il ne faudroit pas blâmer les cruels Arrêts qui ont envoié ſur les buchers tant de Huguenots en France, au Païs-Bas, en Eſpagne, & en Italie; car ce ſont des cruautez contre leſquelles les Sociniens déclament de toutes leurs forces. Ils ne ſe déchainent pas moins contre les Papiſtes, qui ont fait mourir les perſonnes dont le Martyrologe des Proteſtans fait mention, que contre ceux qui ont fait mourir Servet, Gentilis, &c. En un mot, il ne faudroit plus écrire contre le Pape, ni contre les Juifs & les Turcs; car il eſt viſible que ce ſont des gens que Socin & ſes Diſciples n'épargnent pas, & qu'ils réfutent de leur mieux. Que ſi c'eſt manquer au reſpect dû aux Souverains, que de faire voir qu'ils ne doivent pas établir des Loix pénales contre ceux qui errent dans les matieres de foi: ſi c'eſt ôter aux Puiſſances l'un des plus beaux droits que Dieu leur donne; nos derniers fauteurs de l'intolérance ſeront complices de ce crime, puis qu'ils ſoutiennent que l'on n'en doit pas venir juſqu'à l'effuſion du ſang. N'eſt-ce pas ôter aux Souverains le plus beau fleuron de leur couronne? Le droit du glaive ne les rend-il pas les maitres de la vie & de la mort des malfaiteurs? Mais de plus n'eſt-ce pas ſatiriſer les Magiſtrats de Hollande & les expoſer à la haine de leurs Sujets, que de ſoutenir que Dieu leur a mis en main le glaive, tant pour châtier ceux qui violent la prémiere Table du Décalogue, que pour châtier ceux qui violent la ſeconde? Si cela eſt vrai, la tolérance qu'ils ont pour l'Idolatrie n'eſt-elle pas auſſi criminelle, que la tolérance qu'ils auroient pour les meurtriers, & pour les voleurs de grands chemins? De plus y auroit-il rien de plus ridicule, que de ſe contenter de la peine du banniſſement, contre des perſonnes qui feroient profeſſion publique d'aſſaſſiner, & d'empoiſonner, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe (14)? Voiez la Diſpute de Mrs. de Wallemburch (15), ſur la queſtion, ſi ſuppoſé que les Magiſtrats aient droit de réprimer les Hérétiques par les Loix pénales, ils peuvent les faire mourir. C'eſt à quoi ils réduiſent la Diſpute contre les Luthériens; car ils prennent à partie le fameux Gherard, qui a bien voulu que l'on emploiât de telles Loix contre les Sectaires, mais non pas le dernier ſupplice. Ils lui font voir invinciblement que ſon exception eſt frivole. Mais pour voir la confuſion des Intolérans, il ſuffit de prendre garde qu'il leur échape de dire, que les Souverains qui s'oppoſent à l'introduction de la vraie foi ſont fort louables. *Je ne ſaurois blâmer*, dit l'un d'eux (16), *les Suiſſes qui ne peuvent ſouffrir que de nouvelles Sectes prennent naiſſance chez eux. La Hollande eſt pleine de differentes Religions. Il euſt eſté à ſouhaiter, qu'on euſt étouffé ces deſordres dans leur naiſſance.* Comme c'eſt un Miniſtre qui dit cela, on fit voir deux abſurditez dans ſon Diſcours. Ni les Cantons Catholiques, ni les Cantons Réformez, lui dit-on (17), *ne veulent pas ſouffrir de nouvelles Sectes, eſt-ce donc à cet égard que vous ne les ſçauriez blâmer; eſt-ce là le zéle dont vous devez eſtre enflamé pour la propagation de votre Religion? Quoy? ne devriez vous pas ſouhaiter avec ardeur que les Cantons Catholiques permiſſent les Reformez chez eux, & ne devriez vous point les blâmer hautement de ce qu'ils ne veulent pas écouter ni Jeſus, ni ſes Prophetes? Certes vous eſtes un bon Apoſtre de Chriſt.* On lui avoit déja repreſenté ce qui ſuit (18): *Si vos ſentimens euſſent eſté ſuivis en ces bien-heureuſes Provinces.... la Religion Proteſtante n'y auroit jamais eu cours.... Et ſi l'Eſpagne eût toujours eu le deſſus, & qu'elle eût étouffé ces deſordres dans leur naiſſance, vous ne feriez pas ſi à votre aiſe ſur l'habit que vous portés; car bien loin que la Reformée fût la dominante, à peine ſçauroit-on ce que c'en eſt. En verité les Reformés vous ſont bien obligés.*

(13) *Voiez la VIII Lettre du* Tableau du Socinianiſme.

(14) *Notez qu'on peut faire valoir ici contre cet Auteur de la VIII Lettre du* Tableau du Socinianiſme *ſes propres Maximes. Voiez les ci-deſſus Citat.* (105) *de l'Article* LOYOLA.

(15) *Voiez leur Livre* De unitate Eccleſiæ, *Libr. VI, Part. I, Cap. II & ſequent. pag.* 222 *& ſequent. Edit. Colon.* 1656 in 4.

(16) Eſprit de Mr. Arnaud, *Tom. II, pag.* 335.

(17) Lettre à Monſieur J... ſur ſon Livre intitulé l'Eſprit de Monſieur Arnaud, *pag.* 11. *Cette Lettre ſelon le Titre fut imprimée à Deventer chez les Heritiers de Jean Colombius l'an* 1684.

(18) *La même, p.* 8, 9.

(G) *Moreri & du Sauſſai ont commis des fautes indignes d'excuſe.*] Je ne dis cela que de quelques-unes. I. J'ai déja marqué (19) la mépriſe de Mr. Moreri, touchant le païs natal de Claude de Sainctes. II. Bien loin qu'à ſon retour du Concile il ait aſſiſté au Colloque de Poiſſy, il n'alla au Concile qu'après la tenue de ce Colloque. III. Comment eſt-ce que Charles IX mort le 30 de Mai 1574 l'auroit pu nommer à l'Evêché d'Evreux l'an 1575? Je ne doute point que notre Docteur avant la mort de ce Prince n'eût demandé cette Prélature, & n'eût obtenu des promeſſes; mais il eſt certain qu'il n'obtint la nomination que ſous le Regne de Henri trois. Il le raconte lui-même, & cela ſans diſſimuler le reproche (20) que ſon Mecene (21) lui fit d'avoir brigué des Evêchez dans les Provinces éloignées, pour ſe délivrer de la ſervitude de la Cour. *Quoniam Chriſtianiſſimi Regis Caroli mors interceſſit, ne qua factione vel gratia mutaretur, quod ſemel Principi placuerat. Quibus potuit precibus apud Reginam matrem, novum Regem, Regiſque fratrem, optimos maximos Principes, & Sanctitatem veſtram, ac fratrum Cardinalium claſſem egit, ut is mihi maneret Epiſcopatus; nec prius quievit, quam accepit promotionis meæ diploma ad te perferri. Quod accidit illis diebus, quibus Avenione, non annis, ſed curis Eccleſiæ ac reipublicæ confectus, agebat animam* (22): *quaſi moriens hunc mihi cum Epiſcopatu tradidit & commendavit* (23). Cela montre que ſa nomination fut expédiée à la Cour de France, & envoiée à la Cour de Rome au mois de Décembre 1574; mais comme ſes Bulles n'arrivérent qu'en 1575, Mr. de Launoi a dû dire qu'il fut promu à l'Epiſcopat l'an 1575. Voici les groſſes fautes. IV. Les Novateurs de Mr. Moreri avoient ſi peu de crédit à la Cour de France, pendant que Claude de Sainctes n'étoit pas rebelle, que s'ils avoient entrepris de l'y noircir par des calomnies, ils lui auroient fait du bien plutôt que du mal. Il ſe peut faire qu'ils aient repréſenté à Henri III, perſécuté par la Ligue autant qu'eux, les excès de cet Evêque mutin; mais en cela ils n'étoient point calomniateurs. V. Quelle abſurdité que de prétendre qu'ils l'aient empoiſonné? Il ne pouvoit plus leur nuire; car encore qu'il eût échapé par grace la main du bourreau, il devoit vivre tout le reſte de ſes jours dans une priſon. VI. N'avoir rien dit de ſon Procès, & de la cauſe pour laquelle on le jugea digne de mort, eſt un péché d'omiſſion impardonnable. Mr. de Sponde a montré l'exemple de ce péché à Monſr. Moreri: la Muſe qui préſide à l'Hiſtoire ne peut regarder de tels Ecrivains que comme de grands prévaricateurs. Mr. de Launoi s'eſt mis à couvert de ce reproche; il a indiqué l'Auteur qui nous apprend la punition de cet Evêque, & il a trouvé très-juſte ſon châtiment. *Anno MDXCI deceſſit perpetuo mancipatus carceri propter ea, quæ Jacobus Auguſtus Thuanus memoriæ tradidit in Hiſtoriarum libro CI. Sic virum tantum, & de Eccleſia olim tam bene meritum periiſſe valde dolendum, niſi pereundi cauſa id juſte poſtulaſſet* (24). Je m'étonne que les Miniſtres d'Etat ſouffrent en France que tant d'Ecrivains ſuppriment l'infamie des Evêques, qui ſe rebellérent. C'eſt faire eſpérer à ceux qui voudront les imiter le ſilence des Hiſtoriens.

(19) *Dans la Remarque (A).*

(20) *Ante omnia me ut fugitivum ſervum increpavit, quem non ignoraret* CAPTASSE *remotiores Epiſcopatus, ut me in libertatem à ſervitute aulica, atque ejus comitatu aſſererem.* Claudius Sanctefius, *Epiſt. Dedicator.* Libri de Euchariſtia *ad Gregorium XIII.*

(21) *C'eſt-à-dire le Cardinal de Lorraine.*

(22) *Le Cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26 de Décembre* 1574.

(23) Sanctefius, *Epiſt. Dedicator.* Libri de Euchariſtia.

(24) Launoius, Hiſt. Gymnaſii Navarræ, *pag.* 773.

Voici les fautes d'André du Sauſſai. I. Il dit que Claude de Sainctes étoit Profeſſeur l'an 1533 dans un Monaſtere de Chanoines Reguliers (25). II. Il le fait aller au Concile de Trente avant la tenue du Colloque de Poiſſi. III. Il le fait aſſiſter l'an 1576 à un Concile Provincial de Roüen; mais ce Concile ne fut tenu qu'en 1581, comme nous l'apprend Mr. de Launoi (26), qui ajoûte que Claude de Sainctes publia l'année ſuivante une Traduction Françoiſe des Actes de cette Aſſemblée, dont il avoit été le promoteur & le directeur (27). IV. Ce Héros invincible de l'Egliſe Gallicane ne ſe tint pas renfermé dans ces limites, ſi nous en croions du Sauſſai: lui & Simon Vigor diſputérent contre de Spina & du Roſier deux des principaux Miniſtres, & en triomphérent. C'eſt-à-dire, que l'Evêque d'Evreux, non content d'avoir aſſiſté à un Synode Provincial l'an 1576 (28), & d'avoir mis en bon ordre & en lumiere les Ordonnances Synodales de ſon Dioceſe, entra en Conférence réglée avec ces Miniſtres. Quel Anachroniſme! Cette Conférence fut tenue huit ou neuf ans avant que notre de Sainctes fût Evêque. V. Il mourut l'an 1591, & non pas l'année précédente. VI. C'eſt une prévarication inexcuſable de nous parler de la mort de ce Prélat en lui donnant l'Eloge d'*eximius*, ſans dire un mot de ſa rebellion, ni de ſa doctrine abominable, ni de l'infame ſupplice qu'il penſa ſouffrir. Ce que le Sieur du Sauſſai dit de lui contient quinze lignes. Combien de fautes n'eût-il point faites dans un Eloge de quinze pages?

(H) *Il avoua qu'il fut ſoupçonné de n'être pas éloigné du Calviniſme.*] Ces ſoupçons furent fondez, à ce qu'il prétend, ſur ce que dans la Diſpute de l'Hôtel de Nevers il parut infiniment plus modéré qu'au Colloque de Poiſſi. *Ego qui Piſſiaci habebar acrior, & tantum non ſeditioſus, anno ſuperiore in collatione facta cum Spina & Roſeo Miniſtris, credebar mutatus, ac paulo momento ad Calviniſmum poſſe impelli, quoniam de priſtina vehementia tantum remiſeram, quantum in domino Vigoreo Calviniſtis infeſtiſſimo Doctore magis ac magis cernebam inflammari & exardeſcere* (29).

(I) *Il repréſenta le Cardinal de Lorraine comme un fidele perſécuté.*] Si l'on en croit Claude de Sainctes, ce Cardinal étoit fort malade *de la froiſſure de Joſeph*, il affligeoit comme un autre Lot journellement *ſon ame juſte*, en voiant les

(25) *Ordinis Sancti Auguſtini Canonicorum Regularium... anno* 1533 *Profeſſor.* Andr. du Sauſſai, de Script. Eccleſiaſticis Continuat. *pag.* 38 *Edit. Colon.* 1684 in 4.

(26) Launoius, Hiſt. Gymnaſii Navarræ, *pag.* 775.

(27) Synodum provincialem ... promovit, rexit, compoſuit. *Idem, ibid.*

(28) *Selon le calcul du Sieur du* Sauſſai.

(29) Sanctefius, *in* Reſponſione ad Apolog. Bezæ *apud* Launoium, Hiſt. Gymnaſ. Navarræ, *pag.* 769, 770.

Il fut un de ces Théologiens qui ne pouvoient guere se débarrasser des Passages de St. Augustin alléguez par les Protestans en faveur du dogme qui rejette le franc arbitre. C'est pourquoi il abaissa le plus qu'il put dans les Controverses de la Grace l'autorité de ce St. Docteur (*K*).

les maux de l'Eglise. Il mouroit tous les jours au milieu des tribulations & des angoisses que la cause de Dieu lui faisoit souffrir, & il se préparoit continuellement au martyre; car chaque jour il apprenoit des nouvelles qu'on attentoit à sa vie, & il disoit quelquefois: allons & mourons aussi avec lui. *Per annos fere sexdecim a comitatu illustrissimi Principis, & maximi Cardinalis Caroli Lotharingi, nisi alicujus officii publici causa, non recessi, nec ille me studiorum tantum, sed ad exteros omnium profectionum, colloquiorum, & negotiorum multorum, quæ difficillimis Galliæ temporibus ipsi contra hæreticos inciderunt, me participem fecit, ut tentationum & passionum, quibus per tot annos quotidie moriebatur, & omni hora de vita periclitabatur, cui quoties nunciabatur, paratas esse insidias, tam parum timidus, quam nimium esse putabatur, solebat ad me conversus dicere: Sequeris Sacerdotem, Levita; aliquando vero: Eamus, & moriantur cum illo. Cum desereretur ab intimis, addebat: Socii passionum erunt & consolationis* (30). Ceux qui savent la vie de ce Cardinal, pour avoir lu Mezerai, & d'autres Auteurs Catholiques; ceux, dis-je, qui savent sa mondanité, son orgueil, ses voluptez, son crédit, sa puissance (31), les maux qu'il faisoit à ceux de la Religion, peuvent-ils voir sans rire la description qu'on nous fait de ses pieuses souffrances? Dans un autre Ouvrage notre de Sainctes demande à Dieu de fortifier le Cardinal son serviteur, persécuté pour la bonne cause. Beze se moqua de lui à ce sujet. *Omittam vero libens tum pleraque illius libelli ineptias, veluti quod invitum sese à suis sodalibus huc pertractum dicit, ac tandem etiam suo Cardinali virtutem & constantiam in persecutionibus precatur, quæ quidem non sine risu legi possunt* (32). Je fais réfléxion depuis long-tems sur une chose qui embarrasseroit beaucoup les Asiatiques, s'ils vouloient prendre connoissance de nos Histoires du XVI & du XVII Siecle par rapport aux troubles de Religion. Chaque Eglise se plaint d'être le parti souffrant, & regarde ses victoires comme le moien dont Dieu s'est servi pour la délivrer de l'esclavage, & du carnage dont elle étoit menacée. Il n'est pas nécessaire que je prouve que c'est le langage des Protestans, par rapport aux belles Conquêtes de Gustave Adolphe; prouvons seulement que les Jésuites s'exprimoient ainsi, en considérant les heureux succès de l'Empereur.

(30) Sanctesius, *Epist. Dedicator.* Librorum de Eucharistia, *ad Gregorium XIII*, *apud* Launoium, Hist. Gymnas. Navar. *pag.* 771.

(31) *Voiez son Article, & principalement ce qu'on y cite de* Brantôme.

(32) Beza, ad Claud. de Xaintes, Apolog. 1, *init. Oper. Tom. II*, *pag.* 288.

Voici l'Extrait d'une Lettre qui fut écrite à Jaques Reihing par un Jésuite, Prédicateur du fameux Comte de Tilli. *Rem nostram, id est Catholicorum* . . . . . . *bene se habere hoc doceret bellum, in quo jam quarto anno versor cum Illustrissimo Comite de Tilli, &c. Erant mira Consilia nostrorum Adversariorum: sed quam mirabilis in altis Dominus! moliebantur nobis internecionem, inciderunt in foveam, quam fecerunt: & ut libenter nostri hostes confitentur, nunquam dedissent, quod acceperunt, beneficium Vitæ. Ut vel inde pateat, quæ pars furorem, quæ sequatur æquitatem* (33).

(*K*) *Il abaissa le plus qu'il put* . . . . . *l'autorité de* Saint Augustin.] Le Jansénisme, qui publia en 1689 quelques Lettres que le Prince de Conti avoit écrites au P. de Champs, y joignit entre autres choses une Dissertation intitulée, *S. Augustin justifié du soupçon ou des apparences de Calvinisme.* J'y trouve ceci concernant Claude de Sainctes: „ Il estoit „ un de ceux qui croioient qu'il falloit tousjours prendre „ le contrepied des Heretiques pour les mieux combattre, „ & qui considerant plus ce qu'il y a d'effraiant dans la „ doctrine de St. Augustin touchant la predestination gra„ tuite, que les fondemens solides de l'Ecriture & de la „ Tradition sur lesquels elle est établie, s'effraioient eux„ mêmes trop aisément de cette doctrine. Cet Auteur a „ donc osé dire, *Que S. Augustin, combattant avec trop de „ chaleur les Pelagiens, s'est porté avec trop de précipitation „ à mépriser le sentiment unanime de tous ceux qui l'avoient „ precedé.* Un homme qui parle de cette maniere de St. „ Augustin, & qui l'accuse d'avoir changé jusqu'à trois „ fois d'opinion, merite bien d'estre abandonné au Pere „ De Champs pour en faire tout ce qu'il lui plaira. Le „ P. Jean Martinon Jesuite aussi bien que lui, qui a écrit „ sous le faux nom d'Antonin Moraines, en a eu honte: „ *N'en déplaise à cet Auteur*, dit-il, *il auroit mieux fait „ & plus selon le respect qu'il doit à un si grand Docteur, „ s'il se fût toujours attaché à lui invariablement, sauf „ à l'expliquer quelquefois favorablement, au lieu de lui „ imputer une si grande variation & inconstance dans ses „ sentimens* (34)". On peut comparer le jugement de cet Evêque d'Evreux avec celui du Jésuite Jean Adam (35).

(33) Johan. Agricola, *in* Epist. ad Jacobum Reihingum, *apud* Henning. Witte, Memoriæ Theologor. *in* Orat. funebri Reihingi, *pag.* 912, 913.

(34) Lettres du Prince de Conti, ou l'Accord du Libre arbitre avec la Grace de J. Christ, *pag.* 190, 191.

(35) *Voiez ci-dessus Remarque (D) de l'Article* ADAM (Jean).

SAINT-CYRAN (JEAN DU VERGER DE HAURANNE, ABBE' DE) l'un des Patriarches du Jansénisme, étoit de Baionne. Moreri en parle (*a*). Je pourrois ajoûter beaucoup de choses à celles qu'il en a dites; mais je les renvoie à un autre tems. C'étoit un fort savant homme; cela paroit par son *Ouvrage* contre la Somme Théologique du Pere Garasse (*b*), & par les Livres qu'il fit contre les Jésuites, & dont le Clergé de France fit faire l'Eloge l'an 1646 (*c*). L'Auteur n'y mit pas son nom; il se déguisa dans les derniers sous celui de *Petrus Aurelius*, pour les raisons que ses amis ont rapportées (*d*). Peu de gens savent qu'il soit l'Auteur d'une Apologie des Evêques qui prennent les armes (*A*). Ce Paradoxe est moins surprenant, que celui dont il se rendit le défenseur dans son *Casus Regius* (*B*). Il mourut d'apopléxie (*e*) à

(*a*) *Sous le Mot* Verger.

(*b*) *Voiez l'Article* GARASSE *Remarques (C) & (D).*

(*d*) *Dans le* Dialogue de deux Paroissiens de S. Hilaire du Mont, *pag.* m. 45.

(*e*) St. Romuald, Abr. du Thresor Chronol. *Tome III*, *pag.* 452.

(*c*) *Par Mr.* Godeau. *Voiez l'Ecrit du Jésuite* Vavasseur *intitulé* Anton. Godellus Episcop. Grassensis an Elogii Aureliani Scriptor idoneus.

(*A*) *Peu de gens savent qu'il soit l'Auteur d'une Apologie des Evêques qui prennent les armes.*] Considérez ces paroles de Mr. Joly. *Les Chanoines de* Munster *doivent estre nobles de seize quartiers, à ce qu'ils disent; & ils se picquent tellement de noblesse & de milice, que j'ay veu en écrit sur la tombe d'un Chanoine, qu'il mourut à la guerre estant Capitaine. Aussi font-ils d'ordinaire peindre leurs Genealogies & leurs armes dans un cloistre qui est à costé de l'Eglise, ou ailleurs en quelque lieu public: qui est un exemple, lequel ne me semble pas plus imitable que tous les autres, qui furent recueillis & mis dans le Livre intitulé* l'Apologie de l'Evesque de Poitiers, *en l'année* 1615, *lequel un docte personnage qui vivoit alors appelloit aussi plaisamment que raisonnablement* l'Alcoran de l'Evesque de Poitiers, *quoi que l'Autheur de ce Livre, qui ne voulut pas y mettre son nom, ait bien fait depuis parler de luy dans le monde pour d'autres ouvrages de doctrine Ecclesiastique & de pieté qui valent beaucoup mieux* (1). Mr. Joly n'en voulut pas dire davantage, quoi qu'il sût très-bien qu'il parloit de notre Jean du Verger. Cet Evêque de Poitiers fut le Mecene de ce docte Baionnois, & lui résigna en 1620 l'Abbaye de Saint-Cyran (2). J'ai lu dans quelque Compilateur que Jean du Verger étant Principal de College dans sa patrie, & apprenant que cet Evêque avoit besoin, ou d'un Lecteur, ou d'un Bibliothécaire, fut lui offrir ses services, & qu'ils furent acceptez (3). Voetius n'oublia point cette Avanture guerriere de l'Evêque de Poitiers, dans la Liste qu'il donna de quelques Ecclésiastiques qui ont pris les armes. Ce Prélat est à la queue de ce Catalogue. *Henricus Ludovicus Rupiposæus Episcopus Pictaviensis non solum arma tractavit, & armato populo armatus præivit, ut Pictavio nonnullos ex Patritiis quibus diffidebat ejiceret: sed etiam Apologiam edidit anno* 1615 *adversus eos qui dicebant, non licere Ecclesiasticis in casu necessitatis ad arma recurrere: sub cujus finem Catalogum bene longum texuit Cardinalium & Episcoporum qui tempore necessitatis arma tractarunt, Joannis Columnæ Legati Gregorii IX contra Fridericum, Arnoldi Pelgrue Vasconii contra Venetos, Ægidii Albornos Cardinalis Toletani, cum Rege Castiliæ contra Mauros, & contra Ludovicum Bavarum, & aliorum complurium; quorum nomina ibidem legi possunt, simulque videri nullam coëgisse necessitatem ut viri Ecclesiastici ad id negotium admoverentur, quando laïcorum ducum satis larga copia suppeteret* (4).

(*B*) Le Paradoxe *dont il se rendit le défenseur dans son* Casus Regius.] Je n'ai point lu cet Ouvrage, mais on prétend qu'il y soutient qu'il y a trente-quatre cas où un homme se peut tuer innocemment. *Paulo ante* (obitum) *composuerat librum inscriptum* Casus Regius, *ubi attulerat* 34 *casus in quibus quilibet poterat liberè se ipsum interficere. Unde unus ex discipulis ejus nomine* Meister *arripuit nuper occasionem se ipsum interficiendi, cum Metis esset* (5). Voiez ci-dessous la Remarque (*I*). Le P. Paul a été à cet égard dans les principes des Stoïciens; car lors qu'on lui déclara que le Pape le vouloit faire enlever, il répondit entre autres choses, „ Qu'au cas qu'il le fist pren„ dre vif pour le conduire à Rome, que le Pape ne pou„ voit pas douter que toute sa puissance ne pust aller jus„ qu'à empescher, qu'un homme n'ait plus de pouvoir „ sur sa propre vie, que tous les autres ensemble, & „ qu'ainsi il ne pust disposer de sa vie avant que le Pape „ pust avoir le plaisir de la luy faire perdre en public (6)". Je ne sai si beaucoup de gens ont pris garde à cette Maxime de Fra-Paolo.

Dans les prémieres Réponses qui furent faites aux Provinciales de Monsr. Pascal, on mit quelquefois en jeu cette doctrine de notre Abbé. „ (7) Vous devriez plustost „ songer à corriger la mauvaise doctrine de l'Abbé de „ Saint Cyran, qui a bien osé enseigner, qu'il faut tuer „ le prochain quand l'esprit intérieur nous y porte, quoy „ que la loy extérieure le défende. Vous en verrez quand „ il vous plaira la preuve & la pratique en la seconde pa„ ge de l'information qui fut faite contre luy par le com„ mandement du feu Roy, en l'Année 1638: l'original est „ au College de Clermont. . . . . (8) Il y a des opi„ nions en cette matiere (9) qui choquent ouvertement „ la foi. . . . . (10) Il y en a qui sont contre les bonnes „ meurs, que nous appellons scandaleuses, comme celles „ de Monsieur de S. Cyran (*), qui enseignoit que l'on „ estoit

(1) Joly, Voiage de Munster, *pag.* 80, 81. *Voiez aussi les* Mélanges de Vigneul-Marville, *Tom. II*, *pag.* 17 *Edition de Hollande.*

(2) *Voiez* Moreri.

(3) *Scholarchallainensis* . . . *qui audiens quod Episcopus Pictaviensis Lectore vel Bibliothecario opus haberet adiit eum, & ejus servitio prorsus se tradidit, a quo paulo post parvam Abbatiam S. Cyrani accepit.* Petrus à Sto. Romualdo, *in* Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 453, *ad ann.* 1638.

(4) Gisbertus Voetius, *in* Desperata Causa Papatus, *Lib. III*, *Sect. II*, *pag.* 689.

(5) Petrus à Sto. Romualdo, *in* Continuat. Chronici Ademari, *pag.* 471, *ad ann.* 1643.

(6) Vie du Pere Paul, *pag.* 194, 195. *Edition de Leide* 1661 in 12.

(7) Responses aux Lettres Provinciales, *p.* 170, 171, *Edition de Liege* 1658.

(8) *La-même, pag.* 341.

(9) *C'est-à-dire de l'Homicide.*

(10) Responses aux Lettres Provinciales, *pag.* 342.

(*) *C'est une piece de son Procès que l'on monstre au College de Clermont.*

à Paris le 2 d'Octobre 1643 (*f*). L'Eloge, qui lui avoit été donné dans le *Gallia Christiana* de Mrs. de Sainte Marthe, déplut si fort l'Assemblée du Clergé, qu'elle ordonna qu'on l'effaçât (*C*).

Ceux qui disent qu'il mourut prisonnier au Bois de Vincennes se trompent, & ils eussent pu se garantir de cette erreur s'ils eussent pris garde qu'entre ses Lettres (*D*) il y en a qui furent écrites à Paris après qu'il eut recouvré sa liberté (*g*). Ses amis prétendent qu'il ne fut mis en prison l'an 1637, qu'à cause que le Cardinal de Richelieu se voulut venger de n'avoir pu obtenir de lui un suffrage pour la nullité du mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse de Lorraine (*h*). Si ce fut le vrai motif de sa détention, on en publia d'autres causes, & l'on tâcha de le perdre comme un faux Docteur. Son Procès fut commencé sur ce pied-là (*i*). Mais il y a des gens qui disent que le Cardinal de Richelieu le crut si propre à écrire sur les Controverses des Protestans (*E*), qu'il l'exhorta à y travailler dans la prison, & lui fit offrir tous les Livres & tous les secours nécessaires. Nous verrons ci-dessous (*k*) la Réponse de l'Abbé de Saint-Cyran à cette Proposition. Il n'eut pas beaucoup de part à l'estime du célèbre Grotius (*F*): Il ne s'en faut pas trop étonner; car comme Grotius suivoit les principes des Arminiens, il n'étoit pas trop disposé à admirer un Sectateur si rigide de St. Augustin. J'ai dit ailleurs (*l*) que le sentiment de cet Abbé sur le Concile de Trente fut révélé au public par Monsr. Abelly dans la Vie de Vincent de Paul, & que la publication de ce secret fut agréable à beaucoup de monde. Cela ne veut point dire qu'avant cela le public n'avoit point su qu'on attribuât une pareille pensée à Mr. de Saint-Cyran. J'ai prétendu seulement qu'un bon nombre de personnes furent bien aises de savoir que le témoignage de Vincent de Paul étoit une chose imprimée; mais avant que cet Ouvrage de Monsr. Abelly eût paru, on avoit pu lire dans quelques autres Ecrits que l'Abbé de Saint-Cyran n'approuvoit guere le Concile de Trente (*G*). Il fut fort mal-traité dans un Livre de Monsr. de Raconis Evêque de Lavaur. Ses Amis accusérent ce Prélat d'avoir fait cela pour complaire au Pere Joseph (*m*). Il les accuse à son tour de *canoniser des-ja* cet Abbé *comme s'ils estoient Papes, & qu'il eust des-ja fait quantité de miracles aussi veritables, que ridiculement ils en font publier de supposés* (*n*).

Voici encore quelques Additions. Les louanges que Mr. de Balzac lui a données sont sans doute hyperboliques; mais on y peut trouver néanmoins l'un des talens de celui qu'il loue. C'étoit celui de savoir bien soutenir ses opinions (*H*). J'ai reçu un très-bon Eclaircissement sur ce qui concerne

(*f*) Labbe, Chron. *Tom. V, pag.* 577.

(*g*) *Voiez* Leydecker, Historia Jansenismi, *pag.* 497, & Epistolam Christiani Philireni ad Janum Palæolog. *pag.* 29.

(*h*) *Voiez le VIII Volume de la* Morale pratique, *pag.* 383. *Voiez-y aussi pag.* 415.

(*i*) *Voiez l'Esprit de* Monsieur Arnaud, *Tome I, pag.* 228 *& suiv.*

(*k*) *Dans la Remarque (E).*

(*l*) *Ci-dessus Remarq.* (C) *de l'Article* ABELLY.

(*m*) Raconis, de la Primauté de Saint Pierre, *pag.* 10 *Edition de Paris* 1645 in 4.

(*n*) *La-même.*

„ estoit obligé de tuer un homme quand l'Inspiration nous „ y poussoit, quoy qu'elle fust contraire à la Loy extérieure qui le défend. Il y en a qui choquent le sens „ commun, que nous appellons extravagantes & temeraires, comme celle de ce même Abbé, qui prouve dans „ sa Question Royalle, que vous reconnoissez pour le „ premier de ses Ouvrages, que l'on est souvent obligé „ de se tuer soy-même, & que comme cette obligation „ est une des plus importantes & difficiles, il faut un courage & une force d'esprit extraordinaire pour y satisfaire . . . . , (11) Ceux qui enseignent, *qu'il est* „ *permis de se tuer soy même*, (†) *& qu'on y est souvent* „ *obligé*, ont-ils droit de definir quand il est licite de tuer „ le prochain? & ceux qui tiennent, *qu'il faut suivre le* „ *mouvement interieur*, (‡) *qui nous pousse à l'homicide lors* „ *même que la loy extérieure le defend*, ont-ils bonne grace „ de vouloir determiner, en quel temps cette loy extérieure le tolere, & nous en laisse le pouvoir"? Je ne pense pas que Mr. Pascal ait jamais rien répondu sur cet Article, quoi qu'on l'y eût en quelque façon forcé par de si fréquentes répétitions, & je ne sai si on lui a fait des reproches de ce silence.

(*C*) *L'assemblée du Clergé . . . ordonna qu'on effaçât* son Eloge.] Le Feuillant Saint Romuald va nous le conter. „ Le fils d'un des freres jumeaux de Sevole de Saincte „ Marthe, depuis peu decedé, avoit donné le jour en „ leur nom à quatre grands Tomes *in folio*, portant pour „ titre *Gallia Christiana*, & parlant de cette Abbé, luy avoit donné un Eloge comme au plus grand Orthodoxe & „ au plus sainct personnage qui eust vescu de nos jours: „ mais l'Assemblée generale du Clergé de France l'a fait „ rayer par un Decret exprés (12)". Voiez la Remarque (K).

Notez que *les Prélats qui en commun, & dans leur assemblée, avoient fait supprimer cet Eloge, ne voulurent point chacun en particulier acheter aucun exemplaire de* Gallia Christiana, *où cet Eloge ne fût point* (13).

(*D*) *Ses Lettres.*] C'est un Ouvrage que les Jansénistes vantent beaucoup. Monsr. Arnauld d'Andilli le publia l'an 1648, & le dédia au Clergé de France. Ce sont des Lettres remplies d'onction, & de maximes de piété, à ce qu'on dit; j'en parle de la sorte parce que je ne les ai jamais vues. Mr. Leydecker en a donné des Extraits qui en font avoir une fort bonne opinion (14). Le Pere Bouhours au contraire en a cité des Fragmens qui sont d'un style effroiable (15). Il se sert de l'Edition du Sieur de Preville 1655. On assure dans le Moreri que l'Edition de Lion est des plus belles, je ne sai si l'on entend celle de 1679. Notez qu'on assûre dans la Morale pratique des Jésuites à la page 415 du VIII Tome, que *le Pere Pintereau Jesuite n'a imprimé que quelques lambeaux sous le nom d'un chimerique Gentilhomme qu'il a nommé le Sieur de Preville.* Vous trouverez aux pages suivantes comment les originaux des Lettres de Jansénius, & de l'Abbé de Saint-Cyran sont tombez entre les mains des Jésuites.

(*E*) *Le Cardinal de Richelieu le crut . . propre à écrire sur les Controverses des Protestans.*] Cet Abbé, dit-on, avoit résolu de répondre aux Ministres qui avoient écrit contre le Cardinal du Perron sur la Primauté du Pape, & sur la Présence réelle. Son emprisonnement arrêta sa plume; le Cardinal de Richelieu l'encouragea à poursuivre ce dessein;

(11) Responses aux Lettres Provinciales, *pag.* 360.

(†) *Question Royale de l'Abbé de S. Cyran.*

(‡) *Maxime de l'Abbé de S. Cyran selon la déposition des témoins en son procès, qui est au College de Clermont.*

(12) Saint Romuald, Abrégé du Thresor Chronol. *Tome III, pag. m.* 452, 453, *à l'ann.* 1643.

(13) Vigneul-Marville, Mélanges, *Tome II, pag.* 23 *Edition de Hollande.*

(14) Leydecker, *in* Histor. Jansenismi, *pag.* 470 *& seq.*

(15) Bouhours, Maniere de bien penser, *pag.* 345 *& suiv. Edit. de Hollande. Voiez aussi les* Responses aux Lettres Provinciales, *pag.* 234, 235, *& suiv. Edition de Liege* 1658.

mais l'Abbé lui fit réponse qu'il n'étoit point de la dignité de l'Eglise, que son Chef, & son principal Mystere fussent défendus par un prisonnier. *Communis opinio est Abbatem Sancyranum, antequam in arce Vincenna detineretur, meditatum, & aggressum etiam vindicias Cardinalis Perronii adversus heterodoxorum plures, qui in virum jam mortuum insurrexerant, ulturi quas vivus sibi plagas inflixerat, & suscepisse defendenda quæ Cardinalis immortalitate dignus scripscripserat de Eucharistia, & de primatu Petri ab hæreticis maxime lacessita. Id cum obaudisset Cardinalis Richelius, fertur ad id opus, quem currentem putabat, incitasse, & pollicitus si inchoatam apologiam vellet prosequi, curaturum, ne quidquam librorum, & subsidiorum deesset, quæ ad absolvendam vellet, aut forent necessaria; sed excelso animo responsum à Sancyrano non convenire Ecclesiæ dignitati, illius caput, & mysteriorum maximum ab homine accusato, qui sui juris non esset, defendi* (16). Mr. Arnauld ne dit que ceci, on sait qu'il n'y eut que sa prison qui l'empêcha de continuer de travailler à répondre aux Livres des Ministres qui avoient combattu la Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie (17).

(*F*) *Il n'eut pas beaucoup de part à l'estime du célèbre Grotius.*] Pour preuve de cela je me contente de rapporter un Passage d'une Lettre de Balzac au Jésuite Leonard Allemai. *Quàm æquo utantur Grotio etiam alieni videre poterit ex his quæ subjungo verbis Epistolæ, non ita pridem ab eo scriptæ, ad optimum & humanissimum virum Joannem Cordesium.* „ *Et mihi Aurelius interdum sufflaminis egere vi-* „ *detur. Nam quorsum tantus Suarezii contemptus; homi-* „ *nis, si quid rectè judico, in Philosophiâ, cui hoc tempore* „ *connexa est Scholastica Theologia, tantæ subtilitatis, ut* „ *vix quenquam habeat parem? Quid attinet Molinistarum* „ *nomen Societati toties objicere, cum si quid Molinæ excide-* „ *rit periculosius, id posterioribus Jesuitarum, præcipue Les-* „ *sii, scriptis sit castigatum? Neque verò non nihil etiam ab* „ *illâ sententiâ periculi est, quæ cum Concilio Valentino,* „ *laudante Aurelio, statuit* quorundam salutem Deum nol- „ le, si illi quidem nudè ut homines spectentur (18)".

(*G*) *On avoit pu lire dans quelques autres Ecrits qu'il n'approuvoit guere le Concile de Trente.*] Il me suffira d'en citer un; c'est le *Triumphus Catholicæ veritatis adversus Novatores* imprimé l'an 1651. Le Pere Labbe à qui on le donne très-justement, y inséra un Mémoire contenant les dernieres paroles d'Octave de Bellegarde Archevêque de Sens. On veut que cet Archevêque ait fait porter au Nonce du Pape par le Baron de Renti cette derniere Déclaration de ses sentimens, afin que le Pape en fût informé. Or voici l'un des articles de cet Ecrit: „ Que Monseigneur de Sens . . . . . „ est obligé de croire tout ce parti suspect à l'Eglise, pour „ avoir veu, que son commencement a esté dans l'illusion, „ dont l'un des effets a esté une fausse devotion appellée, „ le Chapelet secret du S. Sacrement (19), condamné comme tel par huict Docteurs de Sorbonne. Pour avoir sceu „ par personnes dignes de foy (*), que le Sieur de S. Cyran parloit de l'Assemblée du Concile de Trente, comme „ d'une Assemblée politique, & qu'il n'est nullement vray „ Concile (20)".

(*H*) *Les louanges que Mr. de Balzac lui a données . . . . on y peut trouver l'un des talens . . . . celui de bien soutenir ses opinions.*] „ Il faut avouër, Monsieur, que vous estes le plus grand Tyran qui soit aujourd'huy au mon- „ de,

(16) Vincentius Baronius, Apolog. Ordinis Prædicator. *Tom. I, pag.* 163.

(17) Morale pratique des Jésuites, *Tome VIII*, p. 376, 377.

(18) Balzac. Epistolar. Select. *pag. m.* 172.

(19) *Touchant lequel voiez* Mesnier, Port-Roial d'intelligence avec Geneve, *pag.* 3.

(*) *Voiez plus amplement sur ce point & plusieurs autres ce qui est observé dans le Livre intitulé:* Les Repliques de l'Abbé de S. Cyran.

(20) Triumphus Catholicæ veritatis, *pag.* 159, 160.

cerne le paradoxe, dont je parle dans la Remarque B (*I*). Je donnerai les propres termes du Mémoire qui m'en a été communiqué, & dans lequel il y a aussi quelque chose touchant la suppression que Mrs. de Sainte Marthe furent obligez de faire (*K*). On attribua à notre Jean du Verger un Ouvrage qui fut censuré par la Sorbonne, & qui étoit d'une sœur de Mr. Arnauld. Il a pour Titre le *Chappellet secret du Saint Sacrement de l'Autel.* J'en parlerai ci-dessous (*L*).

„ de, que vostre authorité s'en va estre redoutable à toutes „ les ames, & quand vous parlez, il n'y a point moyen de „ conserver son opinion, si elle n'est pas conforme à la vostre. Vous m'avez souvent reduit à une telle extremité, „ que me separant de vous, sans sçavoir que vous respondre, j'ay esté sur le point de m'escrier dans le ravissement „ où j'estois, Rendez-moy mon advis que vous m'emportez „ par force, & ne nous ostez pas la liberté de conscience „ que le Roy nous a donnée (21)". Voila ce que Mr. de Balzac lui écrivoit le 12 de Janvier 1626. Voiez aussi la Lettre XXXI de la Suite des Oeuvres à la page 186 de la dixiéme Edition.

(21) Balzac, Lettre à l'Abbé de S. Cyran. *C'est la VII de la Suite de ses Oeuvres, à l'Edition de Paris* 1638.

(*I*) *J'ai reçu un très-bon Eclaircissement sur ce qui concerne le paradoxe, dont je parle dans la Remarque B.*] On a vu dans la Remarque (B) ce que Pierre de Saint Romuald m'avoit appris sur cela; mais voici ce qui m'a été communiqué par une personne beaucoup mieux instruite que ne l'étoit ce bon Moine: „ L'Abbé de St. Cyran n'a point fait „ de *Casus Regius* peu avant sa mort. Le Livre, qui a donné sujet de se méprendre à ce bon Pere Feuillant, fut imprimé dès 1609: & comme rien n'empeche qu'on ne l'attribue à l'Abbé de St. Cyran, l'Apologie pour l'Eveque „ de Poitiers ne sera plus son premier Ouvrage, mais seulement le second. Le Livre en question a pour titre, *Question Roiale & sa Decision*, à Paris chez Toussaint de Bray „ 1609 in 8. C'est ce que porte le titre, & il n'est point „ autrement énoncé dans le Privilege; mais à la premiere „ page on en trouve un plus circonstancié: *Question Roiale* „ *où il est monstré en quelle extremité, principalement en* „ *temps de paix, le sujet pourroit estre obligé de conserver la* „ *vie du Prince aux depens de la sienne.* Ce Livre contient „ 56 feuillets, c'est-à-dire 112 pages. Il est vrai que l'Auteur en plusieurs endroits de ce Livre, & particulierement „ au feuillet 46 & suivans, rapporte plusieurs occasions particulieres où un homme peut se donner la mort sans estre „ pour cela homicide de soi-même. Il s'en sert pour prouver qu'à plus forte raison le sujet doit conserver la vie de „ son Prince aux dépens de la sienne. L'occasion qui donna lieu à cet Ecrit est assez curieuse pour estre rapportée. „ Elle se trouve dans le Livre intitulé *L'Innocence & la Verité defendues* Part. 2. Art. 8. p. 155 & 156. la voici". *Le Roi Henri le Grand aiant demandé à des Seigneurs ce qu'il eust fait si pendant la bataille d'Arques, au lieu qu'il la gagna, il eust esté obligé de s'enfuir, & que s'embarquant sur la mer dont il estoit proche, sans aucune provision, la tempeste l'eust jetté bien loin en quelque isle deserte, & un Seigneur lui aiant repondu qu'il se seroit plustost donné à manger lui mesme en s'ostant la vie qu'il eust perdue aussi bien peu de tems aprés, que de laisser mourir de faim son Roy, le Roy mit en question si cela se pouvoit faire. Feu Mr. le Comte de Cramail qui estoit present à ce discours, estant venu voir quelque tems aprés Mr. de St. Cyran dont il estoit ami particulier, luy proposa cette Question & l'engagea à y repondre par écrit. Mr. de St. Cyran, qui estoit alors dans l'ardeur de la jeunesse & pouvoit avoir esté touché de cette genereuse resolution, s'exerça sur cette Question purement metaphysique, comme il auroit fait sur la clemence de Phalaris le plus cruel tyran qui fut jamais; & aiant donné son theme en deux façons au Comte de Cramail, ce Seigneur supprima de ces deux pieces celle qui estoit beaucoup plus fondée en la raison & en authoritez, & fit imprimer l'autre sans nom d'Auteur & à l'insceu mesme de son amy, sous le titre de* Question Royale, *parce que le Roi l'avoit proposée, & qu'elle ne regardoit que ce cas metaphysique attaché à la personne & à la vie du Roi, comme le justifie le titre mesme. Mais Mr. de St. Cyran a toujours depuis temoigné à ses amis que ce petit écrit n'étoit point son veritable sentiment, mais un paradoxe que ce Seigneur l'avoit engagé de soustenir dans sa jeunesse, comme nous voions qu'Isocrate a fait autrefois l'Eloge d'Helene, & de Busiris, &c* (22).

(22) Mémoire *manuscrit communiqué par Mr.* Lancelot.

(*K*) *La suppression que Mrs. de Sainte Marthe furent obligez de faire.*] Le Clergé les obligea de supprimer l'Eloge qu'ils avoient fait de Jean du Verger de Hauranne dans le IV Volume de leur *Gallia Christiana*, page 830, en parlant des Abbez de Saint Cyran (23). „ On y fit substituer celui de Mr. de la Rochepozay Eveque de Poitiers tel qu'il „ avoit esté déja publié dans le 8. vol. à la p. 903. On fit „ mesme ajoûter à la marge de ce carton substitué ces paroles vis à vis le nom de l'Abbé de Hauranne". *Cautum est decreto Cleri Gallicani quod si in quibusdam exemplaribus elogium huic diversum reperiatur, id censeatur insertum sine ejus cognitione & approbatione; illæsâ tamen famâ Sammarthanorum & Historicâ fide qui suis operibus de Ecclesiâ Gallicanâ bene meriti sunt* (24).

(23) *Voiez ci-dessus la Rem.* (C).

(24) *Tiré du* Mémoire *manuscrit de Mr.* Lancelot.

(*L*) *Il a pour Titre le* Chappelet secret &c. . . . . *J'en parlerai ci-dessous.*] C'est l'un des Ouvrages par lesquels le Pere Meynier veut convaincre Messieurs de Port-Roial de s'entendre avec Geneve, il en tire quelques Propositions, & les compare avec celles des Ministres; mais avant que d'en venir là, il fait marcher ce préambule; „ Encore „ que celuy qui a fait l'Apologie pour S. Cyran, & que „ les autres Jansenistes . . . .
à l'Imprimé jusqu'à (25) Il est vray que je *exclusivement.*
Le Pere Meynier observe (26) que *le Port-Royal condamne la Sorbonne d'avoir censuré ce Chappelet; mais que ce n'est pas sans raison* qu'elle a dit, *qu'outre* les extravagances, impertinences, erreurs, blasphemes, & impietez, *que ce* Chappellet *contient, il introduit encore* des opinions . . .
. . . .
à l'Imprimé jusqu'à (27) Il est *exclusivement.*

(25) Meynier, le Port-Royal & Geneve d'Intelligence contre le très Sainct Sacrement de l'Autel, *pag.* 5 & 6.

(26) *Là-même, pag.* 6.

(27) *Là-même, pag.* 14.

SAINT-CYRE a été un des braves du Parti Huguenot sous le Regne de Charles IX. Il s'appelloit Tanneguy Bouchet de Puy-Greffier (*A*). Il fut un des chefs de ce qu'on appelle la Conspiration d'Amboise (*a*); & après la journée de Dreux on l'envoia pour Gouverneur à Orleans, sur l'avis que l'Armée roiale vouloit assiéger cette ville (*b*). Il amena les troupes de Guienne au Prince de Condé après la bataille de St. Denys (*c*), & il fut tué à celle de Moncontour, étant *l'un des plus anciens & resolus Gendarmes de France* (*d*). Nous apprenons plus distinctement sa bravoure dans l'Histoire de d'Aubigné: „ L'estonnement des Reformez", dit-il (*e*), „ ne fut point tel, que r'alliez en grosses troupes ils ne fissent souvent des charges à ceux qui les „ pressoient, bien qu'ils eussent aux fesses les compagnies des Marechaux de camp qui n'avoient „ point combatu; & de ces charges de retraicte la principale gloire est aux Reistres, pourveu „ qu'ils permettent à S. Cire Pui-Greffier d'en avoir sa part. Ce vieillard aiant r'allié trois Cornettes au bois de Mairé, & reconnu que par une charge il pouvoit sauver la vie à mil hommes, „ son Ministre qui lui avoit aidé à prendre cette resolution, l'advertit de faire un mot d'harangue; „ à gens de bien courte harangue, dit le bon homme; *Freres & compagnons, voici comment il* „ *faut faire:* là-dessus couvert à la vieille Françoise d'armes argentées jusques aux greves & sollerets, le visage decouvert, & la barbe blanche comme neige, aagé de quatre-vingts & cinq ans, „ il donne vingt pas devant sa troupe, mena batant tous les Mareschaux de camp, & sauva plu-
„ sieurs

(*a*) D'Aubigné, *Tome I, pag.* 125.

(*b*) *Là même, pag.* 238.

(*c*) Castelnau, Mem. *Livre VI, Chap. VIII.*

(*d*) *Ce sont les termes de* la Popeliniere.

(*e*) Histoire, *Livre V, Chap. XVII, pag.* 437, *à l'ann.* 1569.

(*A*) *Tanneguy Bouchet de Puy-Greffier.*] Il descendoit „ de Jean Bouchet Conseiller au Parlement de Paris l'an „ 1372, & en suite reçu President en la grand Chambre le „ 29 Avril 1389, originaire de la Province d'Auvergne, & „ qui fut pere de Jean Sieur de Puy-Greffier en Poitou, „ Ancêtre paternel des Seigneurs de Puy-Greffier de Sainte „ Gemme, & de Villiers-Charlemagne, & de Tannegui „ Bouchet (1)" que l'Historien la Popeliniere nomme mal *Du Bouchet* (2). La branche ainée de cette Famille tomba en quenouille, en la personne de Françoise Bouchet Dame de Puy-Greffier, qui épousa Artus de Cossé Seigneur de Gonnor Marechal de France, & en la personne d'une autre Françoise Bouchet demie-sœur de celle-là, & femme en prémieres noces d'André de Foix Seigneur d'Asparoth, & en secondes de François de la Trimouille Comte de Benson (3). Rapportons en passant une petite Avanture de Françoise de Bouchet femme d'Artus de Cossé. Elle fut cause que l'on ôta à son mari la Charge de Sur-Intendant des Finances, où il avoit gagné la prémiere année dequoi paier toutes ses dettes, & puis encore une fois autant d'argent qu'il en avoit dû (4) (*a*). Il mena sa femme saluer Catherine de Medicis. C'étoit une *provinciale qui n'avoit jamais vu la Cour*, & qui *eut la naïveté de remercier sa Majesté de la Surintendance, comme d'une grace qui leur avoit donné lieu de s'aquiter & de s'enrichir. Le Marechal qui étoit present à ce compliment pesta contre la sotise de sa femme, mais la Reyne s'en rejouit, parce qu'elle trouva quelque chose de plaisant dans un aveu si sincere, & que la Dame avoit revelé ce qui suffiroit pour perdre son mari* (5), s'il devenoit desagréable à cette Princesse.

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tome II, pag.* 795.

(2) *Là-même, pag.* 794.

(3) *Là-même.*

(4) Varillas, Charles IX, *Livr. VII, à l'ann.* 1567.

(*a*) Brantome ne dit point cela, car c'est de lui que Varillas a emprunté le fonds de ce Conte. Voiez ses *Homm. Ill. Fr. tom.* 2. dans la Vie du Maréchal de Brissac. REM. CRIT.

(5) Varillas, Charles IX, *Livre VII, à l'ann.* 1567.

„ sieurs vies par sa mort". Il n'étoit pas moins vertueux que vaillant (*B*), comme il le témoigna par la punition de l'adultere.

(*B*) *Il n'étoit pas moins vertueux . . . . comme il le témoigna par la punition de l'adultere.*] Le fait est fort singulier. Voions comment Theodore de Beze le rapporte. *Le vingtsixiesme de Mars* 1563 *le Sieur de Sainct-Cyre autrement Puygreffier, qui avoit esté estabi Gouverneur de la ville d'Orleans despuis que le Prince en estoit sorti, homme de bien & grand ennemi du vice, fit une execution nouvelle & notable ès personnes de Deslandes Seigneur du Moulin autrefois Secretaire du Roy, & de Godard* (β) *femme de Jean Godin Lieutenant du Prevost des Mareschaux de Blois: lequel portant les armes en l'armée, du Moulin cependant suborna sa femme à Orleans, pour lequel crime d'adultere il fut pendu & estranglé avec elle en la place du Martroy; ce qu'estant rapporté à la Cour fut trouvé si estrange, que plusieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion reformée, ils n'en seroient jamais* (6). La réflexion est fort naive; & en effet comment se sauver dans une Religion qui ne renvoie point a Dieu la peine des usurpateurs du droit matrimonial, mais qui les livre au bras seculier, pour leur faire souffrir le dernier supplice? Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les dégoûter d'une Communion; c'est pis que la condamnation des polygames qui a détourné du Christianisme quelques Infideles. Si le témoin que j'ai allégué est suspect, en voici un autre qui n'est pas de la Religion, & qui narre la chose très-majestueusement. *Pridie judicium non hujus seculi nec tunc secundum Franciæ mores, ubi adulterium non punire magni nominis Jurisconsultus Joan. Faber olim dixit, Aureliani latum est contra Landam Molinum, qui Godardam Jo. Codini uxorem dum vir in castris esset corrupisse convictus, ad mortem damnatus est, amboque Landa & Godarda in publica platea laqueo suspensi sunt. Pigreferio prisci moris ac severitatis viro qui à Condæo urbi præpositus fuerat judicium urgente, & grassantibus vitiis exemplo opus esse dictitante; quod tamen in aula adeo male acceptum est, ut plerique summa impudentia palam testarentur se à Protestantibus semper alienos futuros, & vel ob eam causam nunquam in eorum verba juraturos esse, qui adulteriis hucusque impunitis nova & apud nos inaudita severitate pœnam capitis statuerent* (7). Ces gens de Cour étoient bien fondez à dire que la rigueur de Puygreffier étoit hors de mode; que dis-je hors de mode? le Jurisconsulte Faber cité par Mr. de Thou dit formellement (8), qu'on n'a jamais ouï dire que l'adultere ait été puni en France. Or peu de gens étoient capables de ne dire pas à cet égard, *gardons nous de novalitez* (9). Il faut aussi demeurer d'accord que cette Jurisprudence ne dura gueres parmi les Protestans, elle suivit la Maxime, *nullum violentum durabile.* Elle se maintint à Geneve plus long-tems (10); mais enfin elle y a disparu: & en général on peut dire à la honte des Chrétiens, que de tems immémorial ils ont laissé abolir les Loix pénales que plusieurs Nations Paiennes avoient établies contre l'adultere. Il n'y a gueres de crime qui jouïsse mieux que celui-là du bénéfice de l'impunité; ceux qui en demandent la punition doivent être beaucoup plus certains qu'ils deviendront la fable du voisinage, & l'objet de la risée publique, que d'espérer une bonne issue de leur cause. Je ne prétens pas approuver en tout les Loix pénales du Paganisme sur ce point; car qu'y avoit-il de plus horrible que la coutume que Theodose abolit à Rome? On y condamnoit les femmes pour cette faute à demeurer dans une petite cellule, & à s'y prostituer à tout venant; & afin que tout le monde connût que la peine étoit executée, il faloit que l'exécution s'en fit au son de plusieurs clochettes (11).

§ (β) Mr. Bayle n'a pas fait réflexion que *Godard* étant un nom Masculin, il faloit lire ici *Godarde*, conformément au Latin *Godardam* de Mr. de Thou, qui avoit consulté *l'Errata de l'Hist. Eccles. de Beze.* REM. CRIT.

(6) Beze, Histoire Ecclesiastiq. *Livre VI, sur la fin pag.* 336.

(7) *Monsr.* de Thou, *Libro XXXV, initio ad ann.* 1563.

(8) *In* § *ex non scripto Inst. de Jur. nat.*

(9) *Voiez l'Avis au Lecteur du* Catéchisme des Jésuites (γ).

§ (γ) Oui bien de la reimpression de ce Catéchisme faite *in* 16 en Hollande en l'année 1678. Car la premiere edition *in* 8. marquée de Villefranche 1602 ne contient point cet *Avis.* Pour ce qui regarde le Mot que la Remarque (*B*) rapporte, il est de la Confession de Sancl l. 2. ch. 8. où d'Abigné le prête à un Soupireur de St. Antoine. REM. CRIT.

(10) *Voiez la* Critique du Calvin. de Maimb. *Lettre IX.*

Si l'on compare les paroles de Mr. de Thou avec l'Epitre Dédicatoire du Livre de Barnabé Brisson, *ad legem Juliam de adulteriis*, on s'étonnera que ce grand Historien ait parlé comme il a fait de l'impunité de l'adultere; car on saura que Brisson dédiant son Livre le 29 de Novembre 1557 à Christophle de Thou Président au Parlement de Paris, & Pere de l'Historien, le loue d'avoir fait punir quelques personnes coupables de ce péché, & il ajoute que ce spectacle fut applaudi de tous les honnêtes gens, & ce qui anima cet Ecrivain à composer un Commentaire sur la Loi que ce Magistrat avoit fait revivre. Ses paroles sont dignes d'être rapportées: (12) *Superioribus temporibus hac Satyrici poëtæ querela aures nostræ personavere, Ubi nunc lex Julia dormis* (13)? *Insederat videlicet imperiorum animis ridicula quidem, sed tamen quæ maximam ad nequitiam fenestram patefecerat, opinio, adulterorum in Gallia impunita esse peccata, qua passim corruptis moribus laudi jam duci, & in pretio haberi id vitii cœperat. Hanc tu Reipub. perniciosam opinionem editis non ita dudum de aliquot adulteris exemplis eripuisti, perfecistique, ut non tam puniendi voluntatem, quàm accusatores majoribus nostris antehac defuisse judicemus. Quod spectaculum cùm maximus bonorum omnium plausus consecutus esset, hinc me laudum tuarum, ad quas hunc cumulum accessisse valde gaudebam, recordatione incensum res ipsa admonuit, ut antiquam de adulteriis coërcendis ab Augusto latam legem, quæ quasi postliminio in usum rediret, in ordinem digererem, & interpretatione adhibita illustrarem.* Il y a beaucoup d'apparence que malgré tous les applaudissemens des gens de bien Christophle de Thou se relâcha, & que ne se sentant point capable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laisser aller les choses selon le train ordinaire. De là vint que son fils n'eut aucun égard à cette courte interruption de l'impunité. Brisson insinue que si au tems précédent il y eût eu des Accusateurs, les Juges de France eussent fait voir que la volonté de punir les adulteres ne leur manquoit pas. Je croi en effet que les Délateurs de ce crime ont été rares; mais la difficulté de réussir, & la honte qui est attachée au gain de cause, sont bien capables d'étouffer en herbe la plupart de ces Procès (14). On a cité ailleurs (15) Michel de Montagne sur cette matiere. Il faut avouer ici que les Loix s'endorment bien moins par la connivence des Magistrats, ou par le silence des Prédicateurs, que par la grandeur du mal. Un Professeur de Philosophie à Groningue publia en 1663 un Recueil de Dissertations, où il rapporte que les Ministres de Strasbourg avoient obtenu des Magistrats depuis environ trente ans que l'adultere seroit puni du dernier supplice, & il voudroit que les Ministres du Païs-Bas réformé tournassent leur zéle beaucoup moins contre la danse, que contre le trop grand support que l'on a pour l'adultere. Il s'imagine que s'ils eussent bien tonné contre cet abus, ils eussent avec la bénédiction de Dieu engagé les Magistrats à se servir d'une peine plus rigoureuse que ne le sont les amendes pécuniaires. (16) *Qui* (Theologi) *si æque fervide à pluribus jam annis detonuissent in adulterium, (quod, pro dolor! per totum Belgium pecuniaria duntaxat mulcta expiatur) ex Dei benedictione, dubio procul, jam diu à suis Superioribus consecuti fuissent, quod ex voto obtigit, ante annos ferme triginta, Theologis Augustanæ Confessionis, Argentinæ Evangelicam doctrinam annunciantibus: qui, licet non subduxerunt Auditoribus suis temperatis in nuptiis choreas, à Magistratu tamen impetrarunt gladium adulterii vindicem.* S'il avoit été Ministre, il auroit senti autant qu'un autre l'embarras de ce conseil.

(11) Socr[illegible] tes, [illegible] VIII. *Voiez l'Article* BABELOT, *Remarque* (C).

(12) Barn. Brisson. *Epist. Dedicat.* singularis Libri ad Legem Juliam de Adulteriis.

(13) Juven. Sat. II, *Vers.* 37.

(14) *Voiez les* Nouvelles Lettres contre l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 588 & *suiv.*

(15) *Là-même, pag.* 539.

(16) Mart. Schoockius Exercitat. XVI, *pag.* 321.

SAINTE-ALDEGONDE (PHILIPPE DE MARNIX SEIGNEUR DU MONT)

SAINTE-ALDEGONDE (PHILIPPE DE MARNIX SEIGNEUR DU MONT) né à Bruxelles (*A*) l'an 1538, se rendit célèbre par ses Emplois, & par ses Compositions. Il se réfugia en Allemagne lors que la liberté de conscience fut opprimée par les Espagnols dans les Païs-Bas, & il fut gratifié à Heidelberg de la Charge de Conseiller au Conseil Ecclésiastique. Il retourna en son païs l'an 1572, pour emploier ses talens au maintien de la Liberté, & au bien de la Religion Réformée (*B*). Il se fit extrêmement considérer du Prince d'Orange, &

(*A*) *Né à Bruxelles.*] Je ne l'affirmerois pas, si Melchior Adam étoit le seul qui le dit; car je trouve qu'il joint cela avec une fausseté qui me pourroit faire croire qu'il a suivi de mauvais guides. Il débite que le pere & la mere de Philippe de Marnix étoient Bourguignons, & qu'ils s'étoient retirez à Bruxelles (1). Cela n'est pas vrai: Sainte Aldegonde, répondant à un Ecrivain qui l'avoit nommé *Estranger Bourguignon*, dit, *Oncques nul de mes devanciers ne fut natif de Bourgogne que je sçache, & que je soie nai, nourri, esleué, & allié en pays de par deça est chose notoire. Comme pareillement mon pere y a esté nai, nourri, & allié, desorte que horsmis mon pere grand & ses devanciers qui estoient de Savoie, tous mes ancestres & paternels & maternels ont esté de ces pays-bas* (2). Ce qui fait donc que j'assûre qu'il naquit dans la ville de Bruxelles, est que Verheiden le dit (3) sans ajoûter aucun des mensonges de Melchior Adam. Notez que Mr. Moreri en copiant ces mensonges s'est exposé à les augmenter; car il spécifie que les parens de notre Philippe étoient *originaires de la Comté de Bourgogne.* Il faut que Swertius & Valere André n'aient point su que Philippe de Marnix étoit né au Païs-Bas: cette ignorance est étonnante, puis qu'ils connoissoient cet Auteur par des Ouvrages de Controverse (4). S'ils avoient connu sa patrie, ils l'auroient mis dans le Catalogue des Ecrivains du Païs-Bas: ce n'est point leur méthode d'en exclure les Protestans.

(*B*) *Il retourna en son païs l'an* 1572, *pour emploier ses talent . . . . . au bien de la Religion Réformée.*] Comme Verheiden & Melchior Adam ont ignoré les circonstances de ce retour, il ne sera pas inutile que je supplée ce qu'ils n'ont pas dit. Sainte-Aldegonde, peu après qu'il fut sorti des Païs-Bas à cause de la Religion, se mit au service de l'Electeur Palatin; mais Guillaume Prince d'Orange l'aiant jugé propre à ses desseins le demanda à l'Electeur: *ce que lui fut accordé premierement pour deux mois, & puis pour deux autres, & finalement pour aussi long temps qu'il en auroit besoing, se reservant* le dit Electeur *de le pouvoir rappeller* quand

(1) *Bruxellis . . . à parentibus Burgundicis qui eo commigrarant.* Melchior Adam. *in Vitis Jurisconsultor. pag.* 333.

(2) Sainte Aldegonde, Response apologetique au Libelle intitulé Antidote, *folio* A 5 *verso.*

(3) Verheiden, *in Elog. præstantium aliquot Theolog. p.* 141.

(4) *Ils en font mention en parlant de* Michel Baïus & *du Jésuite* Jean David, *qui ont écrit contre le Sieur de* Sainte Aldegonde.

& il lui rendit des services importans. Ce fut moins par son épée que par ses paroles (*C*). Il fut l'un des Députez que les Etats envoiérent en Angleterre l'an 1575 pour demander à la Reine Elizabeth sa protection. Il fut envoié trois ans après par l'Archiduc Matthias à la Diete de Worms, & il y fit une très-belle Harangue où il décrivit bien hardiment la Tyrannie Espagnole (*D*). Il fut l'un des Plénipotentiaires que les Etats envoiérent en France l'an 1580 pour se donner au Duc d'Alençon (*E*). Il étoit Consul d'Anvers en 1584, lors que cette ville fut assiégée par le Duc de Parme. Il mena au Palatinat en 1593 la Princesse Louïse Julienne (*a*) qui avoit été fiancée avec l'Electeur Frideric IV (*b*). Les Livres qu'il publia (*F*) ne furent pas le moindre service qu'il rendit. Les uns regardoient la Politique, les autres la Controverse; les uns étoient sérieux, les autres badins: ceux-ci furent les plus utiles (*G*); il ne fut pas jusqu'à ses Chansons dont la

(*a*) *Fille du Prince d'Orange Guillaume I du nom.*

(*b*) [illegible] Melchior Adam, *in* Vitis Jur. conf. *pag.* 333 *& seq.*

quand il voudroit (5). Sainte-Aldegonde fait ce récit afin de montrer qu'il ne suivit le Prince d'Orange, que *comme son ministre & serviteur particulier*, & non *comme membre des Etats* ou pour *s'ingerer en l'administration des affaires.* Si donc, continue-t-il, *j'ai esté emploié aux affaires publiques soit soubs le nom & commandement de Messieurs les Etats ou autrement, ça toujours esté à son instance & pour lui rendre l'obeissance que mon premier maistre m'avoit commandé.* Suppléons aussi ce qu'on n'a point dit touchant les persécutions, qu'il avoit souffertes avant qu'il se retirât en Allemagne. *Je fus contraint*, dit-il (6), *d'endurer proscriptions, bannissemens, exil, perte de biens, haine & opprobre de tous mes amis & parens: Et finallement la prison d'un an soubs le Ducq d'Alve, & le Commandeur Requezenes: durant laquelle je fus pour le moins trois mois qu'à chasque soir je me recommandai à Dieu, comme si c'eust esté ma derniere nuict, sachant que led. Ducq d'Alve avoit, par deux fois, ordonné de me faire mourir en prison.* Notez qu'on lui avoit objecté que la Duchesse de Parme avoit été sa maîtresse: il répond (7) que de sa vie il ne songea à se mettre au service de cette Dame, qu'il ne hanta jamais sa cour, *veu qu'il s'estoit tenu par l'espace de six ans, depuis son retour de Geneve jusques au commencement des troubles, comme caché soubs la croix des persecutions, qui estoient alors tres aspres.*

(5) Sainte-Aldegonde, Response apologet. *folio* D 3.

(6) *Là même, au feuillet d'après* E 5.

(7) *Là-même, folio* D 5.

(*C*) . . . *Ce fut moins par son épée que par ses paroles.*] Melchior Adam, qui m'a fourni presque tout le corps de cet Article, sera ici mon garand. *Quo in loco*, dit-il (8), *non tam fortiter gerendo, quàm imitatione* Cyneæ *cordatè loquendo, non postremum patriæ libertatis propugnatorem se declaravit.* Il savoit écrire & parler, & il avoit de l'étude & de l'esprit. C'est par-là principalement que ses services furent mémorables. Ce fut lui qui dressa le formulaire de la fameuse Confédération de l'an 1566, par laquelle plusieurs grands Seigneurs du Païs-Bas s'engagérent à s'opposer à l'Inquisition (9). Brederode qui fut le Chef de cette Ligue l'en fit le Thrésorier général (10). Sainte-Aldegonde fut l'Orateur du Prince d'Orange l'an 1572, dans l'Assemblée de Dordrecht, composée des Députez de toutes les villes. Il y harangua fortement sur les malheurs de la patrie, & il y fit prendre la résolution de s'opposer aux tyrans. *Ibidem ejus orator Dominus de Sancta Aldegonde effusam de principis pio affectu, patriæ necessitate, Hispanorum tyrannide declamationem pronunciat, ac civitates novo bello contra Regem, regis tamen nomine usurpato, illaqueat* (11). Les Espagnols redoutoient de telle sorte cet Orateur, & ce Négociateur, que le Duc de Parme avertit expressément qu'on l'observât de bien près aux Conférences de Cologne l'an 1579. *Monens interim ut Coloniam adventantem Philippum Marnixium . . . . . sedulo observaret, ab eoque uti ab homine impie callido sibi præcaveret* (12). Cette injure venant d'où elle vient ne fera nul tort à Sainte-Aldegonde dans l'esprit de mes Lecteurs Protestans. Il assista à la Pacification de Gand au nom du Prince d'Orange, & de la Noblesse de Hollande & de Zelande l'an 1576 (13). Il fut envoié à Bruxelles l'année suivante; mais il ne faut pas croire ce que disent les Historiens de l'autre Parti, que ce fut afin d'attenter à la liberté de Don Juan d'Autriche (14). Il fut pris par les Espagnols à la Haie l'an 1573 (15); & comme on craignit qu'un tel prisonnier, qui leur étoit si nuisible, ne reçût un fort mauvais traitement, le Prince d'Orange leur fit dire qu'il useroit de represailles dans la derniere égalité contre le Comte de Bossu (16). L'année suivante Mondragon, contraint de capituler à Middelbourg, offrit de faire élargir Sainte-Aldegonde & trois autres prisonniers, pourvu que la capitulation qu'il demandoit lui fût accordée. *Se apud Requesenium effecturum ut captivus Aldegundius (quod avebat Orangius) tresque insuper alii Aldegundii arbitratu remitterentur in Zelandiam intra sex menses* (17). Cet accord fut accepté, & exécuté. Je le remarque, afin de faire connoître la considération où étoit notre Philippe de Marnix. Il devoit avoir le choix des trois prisonniers qui recouvreroient avec lui la liberté. Les Etats le destinérent en 1587 aux Conférences de la paix avec l'Espagne (18); mais comme ils se résolurent à continuer la guerre, sa députation ne fut qu'un projet.

(8) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconsultor. *pag.* 333.

(9) Strada, de Bello Belgico, *Dec. I, Libr. V, pag. m.* 205.

(10) *Brederodius conscriptores nominat & Philippum Marnixium . . . ærarium Quæstorem creat.* idem, ibid. *pag.* 291, *ad ann.* 1566.

(11) De ortu & progressu Calvinist. Reformat. *Libr. II, Sect. IV, pag.* 47.

(12) Strada, de Bello Belgico, *Decad. II, Libr. II, pag.* 127.

(13) Thuan. *Libr. LXII, pag. m.* 163.

(14) Strada, de Bello Belgico, *Decad. II, Libr. IX, pag.* 527, 530, *ad ann.* 1577.

(15) *Idem, ibidem, Libr. VII, pag.* 451.

(16) *Idem, ibidem, pag.* 452.

(17) *Idem, ibidem, Libr. VIII, pag.* 460, *ad ann.* 1574.

(18) *Idem, Decad. II, Libr. IX. pag.* 627.

(*D*) *Il fit une très-belle Harangue, où il décrivit bien hardiment la Tyrannie Espagnole.*] Mr. de Thou nous va dire qu'elle fut imprimée, & que l'on y fit une Réponse. *Eo à Matthia missus Phil. Marnixius Santaldegondanus orationem mire liberam ad VII viros & Imperii principes, qui aderant, Nonis Maii habuit, qua deplorato miserabili Belgii statu, & Albani Austriique tyrannide acerbis verbis exagitata, Imperii opem imploravit; quippe commune Belgii cum Imperio periculum esse, prædixitque fore, ut belli incendium, nisi sistatur, se latius spargat, & Coloniam, Monasterium, Emdam, aliasque vicinas civitates, quas ex Albani consilio Hispani sub jugum mittere jampridem decreverint, olim complectatur, proinde rogat . . . . . . ad eam orationem publicatam postea contraria oratione Calidii Chrysopolytani nomine Lucemburgi edita responsum est, quæ tota in exagitanda Belgarum in Deum ac principem suum rebellione occupatur* (19). Notez que cette Harangue fut traduite en Vers Flamans par Baptiste Hovart (20), & que celui qui la réfuta s'appelloit Corneille Loose (21): il étoit natif de Tergou. Les Flamans connoîtront par là le caractere du déguisement de son nom.

(19) Thuan. *Libr. LXVI, pag.* 239, *ad ann.* 1578.

(20) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconsultor. *pag.* 336.

(21) Placcius, de Pseudonymis, *pag.* 172.

(*E*) *Pour se donner au Duc d'Alençon.*] Melchior Adam a oublié de nous dire que Sainte-Aldegonde suivit ce Prince en Angleterre l'an 1581, & qu'il écrivit aux Etats la fausse nouvelle de son mariage avec la Reine Elizabeth. C'est un exemple que Mr. de Wicquefort met devant les yeux des Ambassadeurs pour les avertir d'être circonspects dans les nouvelles qu'ils écrivent. „ Quelquefois " dit-il (22), „ on ne peut pas mesmes croire ce qu'on voit. „ *Vidit aut vidisse putat. Le Sieur de Saincte Aldegonde*, „ qui faisoit les affaires des Etats des Païs-Bas à la Cour de „ Londres en l'an 1581, s'estant un soir rendu dans la „ Chambre de la Reine, la vit en conversation avec le Duc „ d'Alençon. Les Seigneurs & les Dames en estoient si „ éloignés, qu'ils n'y pouvoient pas avoir part; mais tout „ le monde fut témoin d'une action dont on pouvoit former une grande consequence. La Reine, tirant une ba„ gue de son doigt, la mit à celuy du Duc, qui sortit bien„ tost avec une joye, qui marquoit sa satisfaction, comme „ emportant avec luy les arrhes & les asseurances de son „ mariage. *Saincte Aldegonde*, qui jugeoit cette action de „ la derniere importance pour ses Maîstres, leur en don„ na advis par un exprès, qu'il leur dépescha la mesme „ nuit. Le bruit des cloches & du Canon, & les feux „ qu'on alluma dans toutes les villes des Païs-bas, firent „ éclatter la joye que l'on y eut d'un advis, qui se trou„ va faux. La Reine fit des reproches à *Saincte Aldegon*„ *de*, d'avoir donné avec trop de precipitation un ad„ vis, dont il eust pû s'éclaircir & détromper dans peu „ d'heures ".

(22) Wicquefort, Traité de l'Ambassadeur, *Livr. II, pag. m.* 228, 229. *Voiez aussi* Strada, de Bello Belg. *Dec. II, Libr. IV, pag.* 240, *ad ann.* 1581.

(*F*) *Les Livres qu'il publia.*] Meursius en a donné le Catalogue: on y trouve *Theses aliquot de Ecclesiæ atque Ecclesiasticarum traditionum* κριτηρίῳ *seu certa norma. Item de sacramento cœnæ dominicæ. Responsio ad Michaelis Baii regii Professoris Lovaniensis apologiam. Epistola consolatoria ad fratres exules Brabantos, Flandros, Hannones, Artesios, aliosque Belgas peregrinis in regionibus ob puram Evangelii doctrinam dispersos. Tractatus de cœna Domini ad Galliarum Regis sororem Lotharingiæ Duci nuptam. Contra libertinos. Apologetica responsio contra anonymum quendam libertinum* (23). Ajoûtez à cela, dit Meursius, diverses Pieces publiées en divers temps, *Admonitiones, Declarationes, Tractatus, Consilia, Disputationes, Consolationes, Interpretationes*, & plusieurs Ecrits anonymes. C'étoit un homme qui se proposoit de réfuter les Controversistes de Rome, & de susciter des ennemis au Roi d'Espagne. Jugez si aiant le don d'écrire avec beaucoup de facilité, il ne sema pas à droite & à gauche beaucoup de Livrets sur les matieres du tems. Il faisoit alors ce que le Baron Lisola a fait depuis. Notez qu'on a dit qu'il devinoit assez juste les desseins des Espagnols, & qu'ainsi les allarmes qu'il donnoit de leur ambition n'étoient point vaines. *Prudentiæ & historiæ cognitio quanta in eo fuerit, scriptum illud declarat, in quo agit de* Hispanorum scopo, *ad quem sua ipsi tela dirigunt; qui Monarchiam sibi præfigentes, nihil non ausint. In eodem tanquam vates prognosticis politicis multa prædixit: quæ evenisse* Britannia, Polonia, Gallia, *aliæque regiones testantur* (24).

(23) Meursius, Athenæ Batavæ *pag.* 180.

(24) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 335.

(*G*) . . . Les Livres badins *furent les plus utiles.*] Il publia en Flamand la Ruche Romaine, *Alvearium Romanum*, l'an 1571, & la dédia à François Sonnius Evêque de Boisleduc, l'un des principaux Inquisiteurs du Païs-bas (25). Ce Livre rempli de Contes burlesques fut reçu du peuple avec un applaudissement incroiable, & fit plus de tort à la Communion de Rome que n'auroit fait un Livre sérieux & savant. On veut même qu'il ait donné occasion à plusieurs personnes de méditer profondément sur les Controverses, & de se desabuser. Les Colloques d'Erasme avoient produit le même effet. *Hoc scriptum . . . . . . est varietate Historiarum, & acumine sententiarum refertissimum: jocis facetiisque, in Papistarum theatrales nugas & fabulas mire conditum: adeò ut lectoribus istorum temporum præcipuè, singularem attulerit voluptatem: & occasionem multis præbuerit, de religione Christiana seriò cogitandi. Et hic liber ut populari applausu exceptus, sic non sine fructu plurimorum lectus; plus rei Belgicæ illa tempestate in religionis negocio profuit,*

(25) *Idem, ibidem, pag.* 336.

la nouvelle République ne retirât un grand avantage (*H*). Il traduisit de l'Hébreu en Vers Flamans les Pseaumes de David; mais cette Version ne fut point reçue à l'usage de l'Eglise (*I*). Il travailloit à une Version Flamande de l'Ecriture lors qu'il mourut à Leide le 15 de Décembre 1598 (*c*). Il avoit fait depuis peu un voiage en France pour les affaires du Prince (*d*). Il ne fut point à couvert des coups de la médisance (*K*), & l'on prétend que sa retraite fut une vie de disgra-

(*c*) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 334.

(*d*) *Voiez sa* Réponse Apologetique au Gentilhomme Allemand, *&c.*

fuit, quàm eruditi aliquas commentarii (26). Il composa en François un semblable Ouvrage qui fut imprimé peu après sa mort, & qui a pour Titre *Tableau des Differends de la Religion.* Il s'y donne des airs goguenards, & il y appelle à son secours tous les quolibets, & débite néanmoins de bonnes raisons. Le succès de cet Ouvrage ne fut pas moindre que celui de l'*Alvearium.* La plupart des Contes sont les mêmes dans l'un & dans l'autre. Une infinité de gens se divertirent à l'examen de ce Tableau, & se confirmérent par là dans leur créance plus fortement que par la lecture du meilleur Ouvrage de Calvin. Mr. de Thou n'approuvoit point cette méthode de traiter la Controverse. *J'ai veu*, disoit-il (27), *Philippe de Marnix de Sainte Aldegonde au Siége de Paris, & ai logé trois mois au mesme logis que lui . . . . il estoit poli, mais ce n'estoit pas grand chose. Il estoit Chancelier de Gueldres* (28). *Il a mis la religion en rabelaiserie, ce qui est tres mal fait.* Le Jésuite Jean David fit en Flamand un autre *Alvearium* pour réfuter celui de Sainte Aldegonde qu'il appelloit un Ouvrage très-pernicieux (29). Il savoit bien que la maniere la plus funeste d'attaquer une doctrine est celle de la tourner en ridicule.

(26) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 336.

(27) Thuana, *pag. m.* 39.

(28) *Je croi que Mr.* de Thou *se trompe en ceci.*

(29) *Librum pestilentissimum.* Valer. Andr. Biblioth. Belg. *pag.* 490.

(*H*) *Il n'est pas jusqu'à ses Chansons dont la nouvelle République ne retirât un grand avantage.*] J'eusse pu citer ci-dessus Verheiden, au lieu de Melchior Adam qui n'a fait que le copier; mais j'ai cru que cela étoit indifférent pourvu que j'indiquasse une fois l'Original. J'en use ici d'une autre maniere: je rapporte les paroles de Verheiden. *Ab hoc Viro*, dit-il (30), *etiam profecta dicitur decantata illa* CANTILENA *composita in laudem* PRINCIPIS GUILIELMI *Nassavii, ad Belgas Tyrannide Albani oppressos edita. Quæ quidem Cantilena ita scitè facta, ita concinnis rhythmis modulisque suis est attemperata, ut plebis animos mirè ad Principis, Libertatisque Patriæ amorem excitaverit. In hoc igitur* SANCT-ALDEGONDIUS *se alterum quasi* TYRTÆUM, *toties à Platone laudatum, ostendit. nam cum* PRINCIPIS *Fortissimi laudes, hortamenta virtutis, damnorum solatia, salutariaque consilia contineat; magnum ardorem defendendi* PRINCIPIS PATRIÆQUE LIBERTATIS *Populo* injecit: *adeo ut nihil illis temporibus convenientius prodiisse judicare liceat.* Il a raison de dire que rien ne pouvoit être plus convenable aux circonstances du tems, qu'une Chanson bien tournée remplie d'invectives contre le Duc d'Albe, & d'éloges pour le Prince d'Orange. Le dessein d'ériger en République quelques Provinces du Roi d'Espagne demandoit beaucoup de choses, & en particulier une application continuelle à prévenir les suggestions de ceux qui pouvoient représenter qu'il seroit presque impossible de se maintenir contre un si puissant Monarque, que les frais qu'il faudroit faire pour lui résister surpasseroient infiniment ses exactions, & qu'ainsi on étoit bien fou de dépenser tout son bien plutôt que de se soumettre à un impôt (31). Cent bonnes raisons pouvoient réfuter cela, & il étoit important de les inculquer au peuple soit en Chaire, soit dans des Livres: mais rien ne pouvoit autant servir à ce dessein qu'une Chanson; car c'est une chose qui s'imprime dans la mémoire, & que tout le monde jusqu'aux paisans, & jusqu'aux servantes, repetent journellement avec beaucoup de consolation & de joie. Nous avons donc ici l'un des services les plus importans de Philippe de Marnix. Cela me fait souvenir de la Chanson de l'Escalade, que les Genevois entonnent le jour de l'anniversaire, comme un acte presque essentiel à cette cérémonie. Je suis sûr qu'au commencement c'étoit la piece qui laissoit dans les esprits les plus vives impressions (*).

(30) Verheiden, *in* Elogiis aliquot Theologor. *pag.* 145.

(31) *Omnia dabant ne decimam darent.*

§ (*) Mr. Bayle ne dit pas, que Théodore de Beze, étant fort vieux, fit la chanson sur l'Escalade de Geneve. REM. CRIT.

(*I*) *Cette Version* des Pseaumes *ne fut point reçue à l'usage de l'Eglise.*] Il se piqua de ne se servir que de mots Flamans, & il prit le contrepié des autres Poëtes de sa Nation qui fourroient dans leurs Ouvrages une infinité de termes pris du François. Sa Traduction étoit meilleure que celle que l'on chantoit dans les Eglises, mais elle ne la débusqua point pour cela. C'est ainsi qu'en France la vieille Version de Marot & de Theodore de Beze s'est maintenue contre celle de Mr. Conrart que quelques-uns vouloient introduire. Citons Melchior Adam (32): *Id opus hactenus aliquoties typis publicatum, sed nunquam communi concionatorum consensu est receptum: cum contrà versio alterius à tot millibus ediscatur. Nimirum*

Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

Je vais vous donner un Passage qui vous apprendra que Philippe de Marnix, pour mieux introduire sa Version, retint autant qu'il lui fut possible la forme de celle qui étoit déja en usage. Mr. Conrart se servit de la même précaution, mais tout cela fut inutile (33): on étoit trop accoutumé aux Traductions usitées. *Ante complures annos displicuit nonnullis apud Belgas nimius ille à textu Scripturæ per laxiores paraphrases metricas recessus: præsertim Psalmorum* Datheni, *qui ex Psalmis Gallicis* Maroti *&* Bezæ *expressi erant. Versavit hæc cura inter alios nobiliss.* Marnixium *montis* Sanct-Aldegondis *Dominum; qui propterea novam paraphrasin rhytmo-metricam composuit, strophis, lineis, syllabis, cum* Datheni *Psalmis, pari passu euntem, ut cum illis in templis cantari, aut facile iis substitui posset. Sed cum* Datheni *Psalmi jam memoriâ à plerisque tenerentur, non viderunt Ecclesiæ, quomodo commodè & absque aliquâ commotione plebis ecclesiasticæ in publicis sacris hic quidquam loco moveri posset* (34).

(32) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 335.

(33) *Notez que l'Eglise de Geneve & plusieurs autres ont enfin quitté l'ancienne Version des Pseaumes, mais que les Eglises Wallonnes ont résolu de la garder. Voiez la Rem.* (*P*). *de l'Article* MAROT.

Ecclesiast. Libr.

(34) Gisbertus Voetius, de Politia Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 529.

(*K*) *Il ne fut point à couvert des coups de la médisance.*] On en peut voir des échantillons dans les paroles que j'ai déja rapportées du Pere Strada. Mais voici un trait plus perçant. Ce Jésuite aiant narré que Sainte-Aldegonde étoit l'un de ceux qu'on avoit chargez de se saisir de Don Juan d'Autriche, ou par ruse, ou de vive force, ajoute: *Quod sanè facinus etsi non abhorrebat à reliqua vita aut Aldegundii hominis ignominiosissimè nequam, qui Calvinum puer docentem audierat, senex jam alios ipse docebat: aut Hesii . . . . tamen an illi re ipse moliti hoc sint, ut Austriacus multis authoribus existimavit . . . . . affirmare non ausim* (35). J'ai un Livre qui fut imprimé à Cologne l'an 1673 sous ce Titre, *De ortu & processu Calvinianæ Reformationis in Belgio: in quo exhibentur pacta & fœdera ibidem inita, & demonstratur nullam eorum à Reformatoribus habitam esse rationem, Authore C. L. S. V. V.* On y dit bien des injures à Sainte-Aldegonde, & l'on assûre entre autres choses que pendant qu'il travailloit à la destruction des Catholiques du Païs-bas à la Diete de Worms, il tâchoit de persuader aux Ambassadeurs de l'Empereur & des Electeurs, que l'Archiduc Matthias avoit été appellé par les Belges afin d'être le protecteur de la Religion Romaine, que la Guerre civile ébranloit beaucoup. *Belgas Archiducem Matthiam pro tuenda Catholica Romana religione ad Provinciarum regimen evocasse, præsertim cum illa inter civiles hosce tumultus magnis motibus percelleretur* (36). Notez en passant que l'Auteur de cet Ouvrage fut découvert malgré les précautions qu'il avoit prises très-soigneusement pour demeurer inconnu. On le condamna au bannissement, & à la confiscation de tous ses biens. Il vivoit à Cologne sous la protection du Nonce en 1678. Je ne dis cela que sur la foi du Journaliste d'Italie (37). Si ce qu'on dit là de Sainte-Aldegonde étoit véritable, ce seroit un petit tour d'Ambassadeur qu'il n'auroit pas inventé, & qui est assez ordinaire (38). J'ai un autre Livre intitulé, *Antidote ou Contrepoison contre les conseils sanguinaires & envenimez de Philippe de Marnix Sr. de Ste. Aldegonde contenus en certain livre par luy mis en lumiere contre les Zelateurs spirituels, qu'il appelle en son langage* Geestdryvers. *Composé en forme de lettre responcive, par un Gentilhomme Alleman studieux à la paix & amateur de la liberté Belgique.* On ne marque ni le tems ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur, mais on peut savoir qu'il fut publié envion l'an 1598. Voici de quelle maniere on y diffame Sainte-Aldegonde. „ (39) Ce conseil me faict esplucher voz actions de plus loing, quand „ je me remectz en memoire, que non sans cause les Estatz de Hollande & Zeelande vous fyrent refus de l'entrée „ en leur Jurisdiction, lors que desesperé par le malheureux „ assassinat arrivé à la personne du feu Prince d'Orange de „ haulte memoire, & par le mauvaix succes de l'entreprinse à la dique de Cauwestein, vostre conscience n'estoit en repos, comme vous deffiant de la puissance de „ Dieu, jusques à ce qu'eustes forgé ceste belle rendition „ & pacification d'Anvers l'an 84, & non content de ce service signalé que faisiez au Duc de Parma, vous ne cessiez lors en voz devises familieres à trompetter les louanges de ce Prince, persuadant aulcuns à une paix generalle, pour tant mieulx couvrir vostre faulte particuliere „ par la ruine & desolation de cent mille paovres ames affligées, car vous vous presumiez bien autant, que portiez le moyen en voz manches, par ou pourriez faire revolter ledict Duc contre son maistre, & procurer ainsy „ une reunion entre les 17 Provinces, dont vous vous vantez luy avoir faict quelque ouverture, au temps du Parlement à Beveren, lors que teniez tant d'arriere conseilz „ & propos secretz avec luy en presence de tous vos collegues, personnages venerables & des plus illustres de ladicte ville, qui estoit un dessaing trop hault pour vostre „ gibbier. Je me tais icy la mauvaise conduicte au Gouvernement d'icelle ville, ou il n'a tenu qu'à vous de la „ munir très-bien de vivres & munitions necessaires pour „ soustenir le siege quelques années, veu le souverain & „ absolut commandement qu'y aviez usurpé, à quoy non „ seulement sa conservation, mais quasi de tout l'Estat dependoit, tesmoing l'esbranlement ou les Provinces se „ trouverent lors. . . . . . . (40) Ce sage Prince d'Orange de haulte memoire a bien preveu quelques années devant sa mort, de quel esprit tourbulent vous estiez possedé, quand il vous fyst peu à peu esloigner de son conseil & reculer de sa personne, de peur d'en ressentir ung „ jour quelque schec & mat, conforme aux effectz de ce „ detestable conseil".

(35) Strada, de Bello Belg. *Dec. I. Libr. IX, pag. m.* 527, 528, *ad ann.* 1577.

(36) De ortu & processu Calvin. Reform. in Belgio *Libr. II, Sect. IX, pag.* 78. On cite *Uytenbogartius Histor. Eccles. part.* 3.

(37) *Voiez le* VI Journal de Letterati 1678, *dans l'Extrait du Livre* De ortu & processu, &c.

(38) *Voiez la Rem.* (*B*) *de l'Article* BELLAI (Guillaume du).

(39) Antidote, *pag.* 13, & 14.

(40) *Là-même, pag.* 15.

disgracié. On l'embarrassa étrangement lors qu'on se plaignit de ce qu'il poussoit Messieurs les

(41) Sainte Aldegonde, Responce apologetique à un Libelle fameux qui a esté publié par un certain libertin s'attiltrant Gentilhomme Allemand, &c. folio B 3.

Il est juste d'entendre les Réponses de Philippe de Marnix aux Reproches du Gentilhomme Allemand. „ Si Messieurs les Estats-Generaux", dit-il (41), „ m'aiants une fois refusé ceste entrée en leur jurisdiction, non seulement me l'ont liberallement permise du depuis, mais m'ont mesmes appellé plus pres d'eux, conversé avec moi par l'espace de plus de douze ans, communiqué plusieurs de leurs conseils & secrets, & mesmes m'ont emploié en honnorables charges, m'ordonnant un honneste traictement en tesmoignage de leur bienveuillance en mon endroict. Ne vois tu pas que par ce moien ils m'ont absouls à pur & à plain des blasmes & faulses calomnies, qu'en mon absense avoient semé mes mesdisans tes semblables, lesquels en ma presence n'en oserent oncques ouvrir la bouche? . . . . . Comment oses tu interpreter l'action de Messieurs les Estats contre leur intention mesme? Et me tourner à blasme, si en un temps si difficile & perplex, pour aucunes autres considerations particulieres, ils trouvoient bon que je me tinsse pour quelque temps absent, à cause des divers bruicts que l'on avoit semés de moi: estant impossible qu'un homme qui a telle charge que j'avoie sur les bras, puisse contenter tout le monde: de tant plus qu'ils sçavoient tres-bien que l'on avoit faulsement semé de moi, que j'avoie empesché que les lettres de la Roine d'Angleterre ne fussent leuës à Anvers, ce qu'avoit tellement animé aucuns soldats Anglois, qu'il en y eut qui jurerent de me tuer: dont puis aprés, aians recogneu la verité du faict, & que j'alloie mesme trouver la Royne en personne pour me purger, ils changerent d'advis. Que si doncques Messieurs les Estats, pour ceste consideration ou autre semblable, ont trouvé bon que je m'absentasse pour quelque temps (car les lettres de Messieurs les Estats de Zelande n'alleguoient aucune autre raison, sinon les divers bruicts qui courroient de moi) comment es tu si impudent que tu me tournes à deshonneur, ce que m'est gloire & honneur"? Il donne ensuite une longue liste des actions de courage, qui furent faites, ou par son ordre, ou par ses conseils, depuis la mort du Prince Guillaume; ce qui montre que ce malheureux assassinat, qui lui causa un grand déplaisir, ne le jetta pas néanmoins dans le desespoir, & ne lui fit pas perdre la tramontane. Il donne un detail de sa conduite pendant le siege d'Anvers: il proteste qu'il s'opposa aussi long-tems qu'il lui fut possible à ceux qui proposoient de capituler, & que lui & ses vingt & un collegues *avoient toutes leurs instructions de poinct en poinct par escrit* (42), quand ils partirent de la ville pour régler les conditions de reddition. Il dit qu'il persuada à l'ennemi, qu'*ils estoient encor pourveus de vivres pour sept ou huict mois, si bien que Monsieur Richardot le deuxieme jour apres qu'il fut entré en la ville, ayant veu l'estat d'icelle, disoit jamais de sa vie n'avoir esté tant trompé* (43). Il s'étend beaucoup sur sa justification à l'égard des louanges qu'il avoit données au Duc de Parme. Il dit (24) que faisant rapport au grand Conseil *de ce qui s'estoit passé en capitulant*, il avoit falu qu'il exposât les raisons que les Députez du Duc de Parme avoient étalées pour ôter la défiance qui régnoit dans les esprits. Ils avoient fait un long éloge des vertus du Duc, & un abrégé de sa vie, afin de montrer qu'en toutes rencontres il avoit observé religieusement la foi des Traitez. Sainte-Aldegonde rapporta ce qu'ils avoient dit. Vous allez voir un exemple de l'injustice populaire, & du mauvais tour qu'on donne aux choses. „ Ce propos tenu en une telle assemblée, & esventé par toute la ville, fut recueilli & interpreté de plusieurs, comme si ce que j'avoie recité de la bouche des Deputez du Ducq de Parme, eut esté mon opinion: tellement que tout le monde estoit plain de ce bruict, que j'avoie fait resonner les louanges dud. Ducq jusques au troisiesme ciel: si bien que aucuns ministres, (mesmes de ceux sans l'advis desquels je n'avoie rien faict,) m'en vindrent faire une remonstrance assés aigre, voire quasi comme si j'eusse renoncé à ma religion & à mon parti. Là dessus je confesse que selon l'infirmité humaine qui est en moi, cela me picqua plus vifvement qu'il ne devoit: tellement que je leur respondis avec quelque temoignage d'indignation. . . . . . Et comme je vis, que nonobstant que je leur eusse donné contentement, ce bruict ne cessa de courir par toute la ville, & que une grande partie de mes envieux & malveuillans, qui par troupes se retiroient en Hollande, en faisoient leurs trophées au grand desadvantage de ma réputation, je confesse que j'en fus transporté tellement qu'en mon Apologie, sans me souvenir que j'avoie recité ces choses-là, en la personne de nos ennemis, (comme dit a esté) je maintins nuément & simplement que ce n'estoit pas mal faict de louër en ses ennemis ce qui est louable, & alleguai plusieurs bonnes parties dont led. Duc de Parme estoit doué. A quoi je fus induit non seulement par l'indignité desdites calomnies, mais aussi par la necessité du temps, & pour me veoir, ensemble avecq toute la ville reduit soubs sa puissance: combien que je puis témoigner en verité que j'avoie encor un autre regard (45)". Rapportons cette nouvelle raison, car elle nous découvre une foiblesse, un artifice, une corruption qui régnent par-tout & dans tous les siecles. „ J'ay tousjours esté de ceste opinion", continue Sainte-Aldegonde (46), „ qu'il n'y a rien plus dangereux pour la conservation d'un Estat en temps trouble & difficille, que de mespriser son ennemy. Car comme les Orateurs donnent pour reigle à leurs disciples qu'il ne faut jamais se figurer son adversaire sot ou niais, ainsi en faict de guerre, il est tresdangereux de se persuader que son ennemy soit ou sat ou nonchalant: & toutesfois j'en veoie plusieurs qui y estoient portés, taschans de persuader au monde, que le Ducq de Parme estoit destitué de toute prudence, conseil & vertu en choses militaires: Opinion, qui paraventure auroit apporté tresgrand préjudice aux affaires de vostre Estat, Messieurs, si vostre prudence en cherchant secours de tous costés, n'y eust pourveu à bon escient. Depuis mon retour en Zelande, on ne m'a gueres oui parler du Ducq de Parme, ni en bien ni en mal: sinon quand en estant requis de ceux qui avoient puissance de me commander, je leur en dis ce que j'en pensoie à la verité. Et voila quant aux louanges du Ducq, dont tant de gens m'ont voulu accuser. En quoi je pense n'avoir rien faict sinon ce que le devoir & obligation que j'avoie au salut & conservation de la ville & des Eglises qui y avoient esté logées & la necessité du temps me commandoit".

(42) Sainte Aldegonde, Response apologetique, &c. folio C 2 verso.

(43) Là-même, folio C 3 verso.

(44) Là-même, folio C. 4.

(45) Là-même, verso & seq.

(46) Là-même, C 5 verso.

On voit là une grande différence entre ceux qui donnent tout à l'illusion populaire, & ceux qui raisonnent équitablement & solidement tout ensemble. Ceux-ci se croient obligez, & par la justice, & par la bonne politique, à ne point dissimuler l'état où se trouve l'ennemi soit à l'égard de ses forces, soit à l'égard de sa valeur, & de sa bonne conduite. Les autres veulent qu'on mente effrontément sur toutes ces choses. Ce n'est pas qu'ils ne comprennent qu'à certains égards ces mensonges peuvent nuire, mais ils aiment mieux en fomenter leurs passions, & celles du peuple; & parce qu'ils les croient plus utiles que dommageables, vu le naturel de la populace, ils ne veulent point ouïr parler de sincérité, & si quelqu'un la pratique, ils l'accusent impudemment de trahison.

Je laisse l'Apologie qui regarde la Lettre écrite par Sainte-Aldegonde au Seigneur de Meetkercke touchant la paix générale. Il se justifie en dévelopant le fait, & en montrant le but de son intention, & il avoue qu'on fit *des rapports cornus là dessus & du tout faulx*. Je laisse aussi ce qui concerne l'Accusation d'avoir négligé de pourvoir de vivres la ville d'Anvers, &c. Il se justifie pertinemment, ce me semble, sur ces points-là. Voions ce qui concerne le reproche d'avoir été exclus des affaires, & de s'être rendu suspect au Prince Guillaume. Nous verrons dans sa Réponse divers faits qui appartiennent à son Histoire. „ (47) Comme apres la mort dud. Seigneur Electeur, & mesmes apres le partement de Monseigneur le Ducq (48) frere du Roy, je sollicitai à grande instance pour obtenir mon congé, desirant me retirer en mon privé: il pleut à Son Excellence (49) me le donner: mais à condition que toutes & quantes fois qu'il me manderoit je seroie prest de m'emploier là où il ordonneroit, ce que je lui promis de faire. Et sur ceste promesse il me voulut depescher premierement à Bruges: me donnant le gouvernement d'icelle ville avecq ce qui en dependoit, (ce que fut empesché par ma maladie, & par les menées entrevenantes de ceux qui y appellerent Monsieur le Ducq d'Arschot d'à present,) & après il m'envoia à la ville d'Anvers, de laquelle il tenoit alors la conservation comme desesperée, pour les diverses humeurs qu'il y avoit, & pour les animosités qu'on avoit faict paroistre contre sa personne, soubs ombre qu'il favorisoit les François: là il m'establit au Conseil de Brabant, & bien tost apres me feit accepter pour chef de la ville soubs tiltre de premier Bourguemaistre, aiant veu que fort resolutement j'avois refusé celui de Marcgrave". Il raconte ensuite que ce Prince *un mois ou six sepmaines devant sa mort* (50) le manda d'Anvers chez lui, au sujet de la résolution d'envoier en France pour demander du secours. „ (51) Depuis qu'il pleut à Dieu le retirer a soi, après le siege de la ville d'Anvers de 13 mois, auquel je m'estoie emploié par tous moiens possibles pour la conserver au service de Messieurs les Estats & des Provinces unies, comme ainsi fut qu'il ne pleut à Dieu de faire reuscir mes labeurs: je me suis de mon gré deporté de toute administration des affaires: sans qu'aucun puisse dire que j'en aie sollicité aucune autre soit directement ou obliquement: & beaucoup moins que j'en aie esté debouté en façon quelconque, aiant tousjours prins plaisir à une vie retirée, champestre & mesnagere, jusqu'à ce qu'il a pleu à mesd. Seigneurs les Estats m'appeller à Leiden, pour m'emploier en une vocation d'estudes sacrés, auxquels tous mes familiers veoient que j'avoie mes esprits bandés. Cela est tellement vrai, que cestui cy comme se dementant soi mesme, me renvoie en mon jardin & terres de Zelande pour les aller cultiver, comme j'ay faict autrefois une bonne espace de temps".

(47) Sainte Aldegonde, Response apologetique, &c. folio D 3 verso.

(48) C'est-à-dire le Duc d'Alençon.

(49) C'est-à-dire au Prince d'Orange Guillaume.

(50) Sainte Aldegonde, Response apologetique, &c. folio D 4.

(51) Là-même, verso.

Ajoûtons à tout ceci quelques Extraits de Famien Strada. Ce Jésuite reconnoit que Sainte-Aldegonde n'oublia rien pour la défense d'Anvers. Il le représente farci de méthodes de mener la populace (52). Ses adhérans, dit-il, débitoient qu'ils savoient très-bien que le Duc de Parme offriroit des conditions raisonnables, mais qu'en secret il avoit promis au soldat le pillage de la ville. *Addebant aliqui*

(52) *Aldegondius non consumptis adhuc quas apprime callebat artibus tractandæ multitudinis, spargit in vulgus scriptorum se Parmensi principi.* Strada, *Lib. VII Dec. II, pag.* 423.

les Etats à persécuter les Sectes (*L*). J'ai lu un Livre où l'on observe qu'il aimoit la danse, & que cela peut réfuter les scrupules des *Précisistes* (*M*). On seroit injuste si l'on n'avouoit qu'il a mérité

qui civium, nempè ex Aldegundii coborte, sibi exploratum esse, Parmensem Principem oblaturum quidem conditiones haud spernendas, clàm tamen stipendiorum loco cum Hispanis pactum esse populationem urbis (53). Les Magistrats détachoient des émissaires qui débitoient par la ville, qu'on avoit reçu des Lettres de France qui apprenoient qu'enfin le secours étoit en marche (54). Cet Historien observe que la plupart des bourgeois soupçonnérent que ces Lettres avoient été fabriquées dans le cabinet de Philippe de Marnix (55). N'est-ce pas nous le représenter comme une personne qui emploioit tous ses soins à conserver cette place? On ajoûte que Ste. Aldegonde, ne voiant plus rien à espérer, & voulant ménager ses intérêts, pressa la députation que la ville vouloit faire au Duc de Parme (56). On rapporte le discours qu'il fit au Duc; on assûre (57) qu'il eut une Conférence de quatre heures avec ce Prince à laquelle les autres Députez n'assistérent pas, & qu'il insista principalement sur l'article de la liberté de conscience, faisant espérer que sous cette condition la Hollande, la Zelande, & le reste du Païs-bas se pourroient remettre sous l'obéïssance du Roi d'Espagne, & qu'il prenoit cela sur soi. On prétend que le Duc de Parme rejettant cette condition se servit d'une éloquence si merveilleuse, que Marnix convint qu'il n'avoit jamais vu de Prince qui parlât mieux. Enfin on raconte qu'il parut changé depuis cette Conférence, & plus enclin à conclure la capitulation, & qu'il publia un Livre où non seulement il donna de grands éloges à ce Duc, mais aussi il déclara qu'on ne pouvoit point en conscience porter les armes contre Philippe II. Cet aveu d'un homme si autorisé dans le parti, continue Strada, fit du tort aux confédérez, & leur rendit si suspect Sainte-Aldegonde qu'on l'éloigna des affaires. Rapportons ceci en beau Latin. *Quinetiam edito postea libello, quum res ab Alexandro patratas, clementiam ejus in victos, in servanda fide sanctimoniam, ceterasque Imperatorias virtutes, liberali præconio celebrasset; adjecit inter alia*, Sumi adversus Philippum Regem arma à subditis populis, integra conscientia, nequaquam posse. *Quæ sanè confessio non temerè inter loquendum prompta, sed litteris ad memoriam contestata, ut erat hominis authoritate inter suos, & Calvinianâ sapientiâ longè clarissimi, Fœderatorum causæ momenti plurimum abrogavit, ipse suis offensus invisusque, regendam ad Rempublicam postea non accessit* (58).

(*L*) *On se plaignit de ce qu'il poussoit Messieurs les Etats à persécuter les Sectes.*] Je l'ai dit plus d'une fois, l'occasion m'en aiant été donnée, qu'il n'y eut point de plus fâcheux contre-tems pour les Ecrivains de la Communion Protestante au XVI Siecle, que la nécessité où ils se crurent réduits d'exhorter le Magistrat à la punition de l'Hérésie, pendant qu'ils trouvoient étrange que les Princes Catholiques persécutassent les Protestans. En effet, leurs propres raisons étoient alléguées contre eux, & ils ne pouvoient guere se débarrasser qu'en supposant comme font tous les partis, que leur doctrine étoit véritable. Sainte-Aldegonde devoit être plus embarrassé que beaucoup d'autres, puis qu'il avoit emploié tant de voiages, tant de discours, & tant de Livres pour un Etat qui s'étoit soustrait à la domination Espagnole, afin de se délivrer du joug de l'Inquisition. Que n'avoit-on pas à dire quand on le vit exhorter le Souverain de ce même Etat à exterminer certaines Sectes? Vous allez voir une preuve de son embarras. Il suppose, 1, Qu'on ne lui reprocha que ceci, (59) *Il est plus que temps, mes nobles & venerables Seigneurs, que vous regardiez de defendre en ce monde l'honneur de Dieu entant que vous desirés qu'il prenne de sa part soubs sa protection le bon Estat du païs.* 2. Que l'Antidote que l'on opposa à ce conseil consiste en ceci; „ *Il faut vivre avec les vivans, & laisser chascun croire à* „ *sa mode sans nostre soing, & sans alteration.* Permitte „ Divis cætera". Il cite la page 9 & la page 41 de l'Antidote; mais il y a dans cette page 9 une clause qu'il a omise. On lui reproche de s'être servi des termes de *supprimer & du tout annichiler ce venin mortel.* On ajoute (60) qu'il a trouvé fort étrange *qu'il y ait encor des hommes si tendres de cœur qui mettent en dispute si le Magistrat doibt mettre la main a punir par exterieures & corporelles punitions & amendes l'insolence commise au service de Dieu & de la foi.* Ce qu'il supprime, ce qu'il fait semblant de croire qu'on ne lui a pas objecté, change l'état de la question, & en écarte ce qu'elle a de difficile. La bonne foi permet-elle de semblables procédures? Permet-elle de réduire l'Antidote à une simple Proposition de la page 41, sans considerer plusieurs Argumens solides qui la précédent? Disons qu'en un autre endroit de son Ouvrage (61) il examine ce qu'il avoit supprimé au commencement. Cet examen sent son homme bien embarrassé.

Notez qu'il y avoit bien des années qu'il en vouloit aux Enthousiastes. Voiez la Lettre qu'il écrivit à Theodore de Beze le 10 de Janvier 1566 (62).

(*M*) *On observe qu'il aimoit la danse, & que cela peut réfuter les scrupules des* Précisistes.] Voiez Schooekius (63) qui a inséré dans l'un de ses Livres une Lettre que Saincte-Aldegonde écrivit en 1577 à Caspar Verheiden célèbre Ministre Flamand (64). Cette Lettre m'a paru très-judicieuse. J'en tirerai deux ou trois choses qui sont assez singulieres. L'Auteur assûre que bien des gens étoient si choquez de ce que l'on condamnoit la danse dans l'Eglise Réformée, que cela les détournoit de se ranger à sa Communion, & que plusieurs se guérirent de leur haine lors qu'ils furent ses sentimens & sa pratique là-dessus. Il infére de là qu'une Morale trop rigide sur cet exercice corporel étoit scandaleuse, bien loin d'être édifiante (65). Il dit que le Prince (66) même fut extrêmement scandalisé d'entendre dire que l'on ne pouvoit danser aux noces sans encourir les censures de la discipline. Il croit qu'aux Païs-Bas la danse est louable & bonne, parce qu'elle empêche qu'après le repas on ne se porte à s'enivrer ou à jouer (67). Il se console d'avoir perdu sa réputation auprès des zélez; car, dit-il, je ne la fais consister que dans le solide des choses, & non pas dans la surface. *Existimationis certe (quam ut mihi apud pios omnes amissam hoc facto esse autumas) rationem, ego nunquam in rerum externarum umbris, sed in ipsis rebus positam esse statui* (68). Il approuve néanmoins la conduite de l'Eglise de Geneve, qui par l'interdiction de la danse avoit aboli plusieurs déréglemens sales où l'on tomboit tous les jours, la coutume de ces quartiers-là étant de mener de nuit les jeunes filles au bal deçà & delà, & de les tourmenter par des gesticulations très-impures. Il ne croit pas qu'on puisse assister sans crime à un tel spectacle, tant s'en faut qu'il soit permis d'y être acteur. Ses expressions étant bien plus fortes & plus étendues que les miennes, je les mets ici en faveur de ceux qui entendent le Latin plus facilement que le François. J'en use ainsi en mille rencontres par une semblable raison. *Ut ego Genevates merito laudandos censeam, qui turpissima dedecora, quæ quotidie sine fronte committebantur, hoc uno interdicto, quasi Tenedia bipenni, resecuerint. Sed illis erat usitatissimum, quod & hodie est multo frequentissimum, apud Burgundos, Sabaudos, atque omnes Allobroges, & multos etiam Gallos, puellas virgines intempestiva nocte, sine ullo custode, ad choreas, quocunque vellent abducere, & quamdiu vellent in fœdissimis atque obscœnissimis gesticulationibus, quovis anni tempore, sine ulla prope intermissione, prætextu chorearum, usque ad nauseam fatigare. Quos ego mores vel inspectare, nedum exemplo comprobare, nefas esse duxerim* (69).

On ne sauroit donner trop d'éloges à la Discipline des Eglises Réformées qui condamnérent la danse, & l'on seroit ridicule si l'on prétendoit que les Ministres la blâmérent précisément comme une adresse de marcher ou de sauter en cadence. Elle est sous cette notion une chose tout-à-fait permise, ni bonne ni mauvaise moralement parlant. Mais la maniere dont elle se pratiquoit, donnoit lieu à mille desordres, & dans la chambre même du bal elle ne pouvoit servir qu'à gâter le cœur, & à livrer une guerre dangereuse à la chasteté. Le Proverbe qui a couru à l'égard des Cloitres, *dangereux comme le retour de matines* (70), en pouvoit produire un autre avec un petit changement, *dangereux comme le retour du bal.*

Pour confirmer ce que j'ai dit que la Discipline des Eglises Françoises condamna la danse avec beaucoup de raison, je citerai quelque chose d'un Livre qui fut composé par Lambert Daneau, si je ne me trompe. L'Auteur soutient (71) que pour *gaster tout de paillardises le Diable n'inventa jamais plus beau moyen* que la danse; „ Car si la „ seule rencontre de l'homme à la femme peut bien avoir „ celle force par le regard des yeux de donner le feu aux „ convoitises, si les seuls devis de paroles lubriques, ou „ chansons folles, si les seuls attouchemens, comme nous „ n'en avons que trop d'exemples tous les jours: l'on peut „ juger les grands inconveniens quand toutes ces choses „ concurrent ensemble en un lieu, en mesmes personnes, „ & encor les cœurs n'estans là que pour se donner du „ plaisir. Or tout cela se trouve à la danse tout a la fois: „ tellement que l'on peut dire de la danse, que c'est une „ composition ou syrop magistral de toutes sortes de poisons, que le diable a inventé, pour avec un plus grand „ effort frapper les cœurs; y estaindre la crainte de Dieu, „ & les faire brusler de toutes ordes & vilaines cupiditez; „ que c'est un appast fait aux yeux, aux oreilles, bref a „ tous les sens, afin de les seduire, & (comme par une „ commune conspiration) leur faire ensemble cueillir & „ porter dedans l'ame le peché. Là, plus qu'en aucun „ autre lieu, les cœurs relaschez nagent en leurs plains desirs & gaillardises . . . . . . (72) Là, les yeux de chascun peuvent choisir, jusques entre les bras de leurs maris, ou de leurs meres, celles que bon leur semble, c'est-à-dire, celles où les adressent leurs convoitises: & celles „ que les yeux ont choisi, les mains les lient, & comme „ des-ja saisis & jouissant de leurs desirs, les baisent, les „ embrassent, les pourmenent: les jeunes hommes s'esforçans de se monstrer dispos & gaillards à faire la feste, „ & caresser celles qu'ils tiennent, de mille tours & approches: & celles-là ne rendans moindre peine à leur „ respondre de mesme. En la volte il y aura des artifices „ ordinaires pour faire bondir, & lever si haut celles que „ l'on tient, qu'aux yeux de la troupe se descouvrent & „ prostituent les greves, les tymbres (73) jusques à la cuisse, sans honte. Le bal aura ses passages, ses reveues, ses „ rapproches, & à la rencontre les œillades, les caprioles, „ les gayetez redoublées, pour tesmoignages de cœurs volans d'aise de se revoir si pres de leurs desirs. Chacune „ sorte de danse donnera là des inventions de plaire, de „ voir, de toucher plus privement. Et se feront toutes „ ces

(53) *Idem, ibidem, pag.* 424.

(54) *Idem, ibid.*

(55) *Plerique Gallicas literas Antverpiæ natas in Aldegundiano conclavi suspectabant.* Idem, ibid. *pag.* 425.

(56) *Consul Aldegundius ubi rem desperatam publicam vidit, sibi privatim consulturus legationem . . . . festinavit.* Idem, ibidem, *pag.* 427.

(57) *Idem, ibidem, pag.* 432.

(58) Strada, *Libr. VII Dec. II, pag.* 433.

(59) Sainte Aldegonde, Response apologetique, *folio* A 4.

(60) Antidote, *pag.* 10.

(61) Aldeg. Responſe apologet. *folio* G 5 *& seq.*

(62) *C'est la VI parmi les* Lettres de Beze.

(63) Schooekius, Exercit. XXIII, *pag.* 317 *Edit. in* 4.

(64) *C'est la L I du II Tome des* Epistolæ illustrium Belgarum.

(65) *Pl[illegible] confit[illegible] [illegible] esse in hac importuna morositate, & revocata ad humanæ opinionis placitum censura, ædificationem, sed incredibile etiam scandalum.* Schoock. *pag.* 318.

(66) *Je croi qu'il parle du Prince d'Orange.*

(67) *Imo vere bis locis sanctas duxerim choreas quæ post epulas ad sistenda ebriosorum pocula inhibendosve aleatorum ludos, agitantur cum fructu.* Schoock. *ibid.*

(68) *Ibidem, pag.* 319.

(69) Schook. Exercit. XXIII, *pag.* 320.

(70) *Voiez* Pasquier, Recherch. de la France, *Livre VIII, Chap. XXXIII, pag. m.* 729.

DESCRIPTION des desordres de la Danse.

(71) *Traité des Danses, Chap. X, pag.* 37 *de la 3 Edition qui est celle de* 1583.

(72) *Là-même, pag.* 38, 39.

(73) *Je n'ai pu trouver dans les Dictionaires ce mot-là au sens qu'il doit avoir en cet endroit-ci* (β).

(β) Le mot de *tymbre* pourroit bien signifier ici *genou*, j'entens genou jarreté dessous, d'un ruban noué en guise de fontange à la maniere dont peut-être quelques Coquettes se jarretoient pour le bal. Un genou jarreté de la sorte a de l'air d'un timbre empannaché, comme on en voit plusieurs dans les Livres d'Armoiries. REM. CRITIQ.

mérité une belle place parmi les Hommes illustres du XVI Siecle ; car il avoit beaucoup de zèle pour sa Religion, beaucoup d'esprit, beaucoup de savoir : il entendoit bien le Droit, &

„ ces choses avec cris & huées, avec visages rians & bruslans d'aise ; avec tous indices de cœurs s'enyvrans à plains traits de tous plaisirs . . . . Et ces inconvéniens ne feront pas seulement pour ceux qui dansent : mais pour les autres qui y feront presens : ayant là devant soy les femmes, tous les jeunes hommes, avec toutes gaillardises & souplesses : les hommes pareillement, les femmes & filles se descouvrans & follastrans avec telles façons de hardiesse & gayetez. Là, que peuvent les yeux & les oreilles (c'est-à-dire le Diable usant de ces organes) en personnes oiseuses, plaines de viandes, & beantes à cœurs ouverts aprés les plaisirs (74)? . . . Mais prenons le cas que tel, ou telle danse : qui ne sentira rien en son ame de ces pointures & desirs tendans à mal : il n'est pas asseuré pourtant qu'un autre n'en sentira non plus à son occasion. Car c'est faire toutes choses, qui peuvent provoquer les convoitises : & (comme dit quelqu'un (*) en cas semblable) c'est présenter le poison à quiconque le voudra prendre & avaler. Or ne s'en trouvera il que trop en cest abandon de plaisirs, & aprés un banquet la chair ayant ses aises, qui y feront disposez. La fille sera choisie pour estre menée en la danse : c'est desja assez pour luy faire craindre d'avoir là esté en esfet qui ait remué quelque fol desir en cestuy là qui l'enleve d'entre les autres. Mais l'ayant desja choisie, quand il la baise si tendrement, qu'il la caresse de tant de tours & de ganbades, qu'à mesure qu'elle danse, l'autre s'eschauffe à redoubler ses efforts : que peut elle penser, sinon qu'à son occasion cela se fait, & qu'il s'eschauffe ainsi par le dehors, mais pour le feu de l'amour d'elle, qui le brusle au dedans de convoitises? Et puis ceste fille est là en place se remuant & tournant puis çà puis là d'un front haut & gaillard, sans voile & marque aucune de vergongne, comme pour faire monstre de soy par tour à chascun de la troupe : qui l'asseure que tout soit là si chaste & si bien fortifié, que se donnant ainsi aux yeux de tous & tous la contemplans d'affections si grandes, il n'y en aura un seul qui ne repousse ces attraits & la desire? la chose est trop en doute. Et s'il y a de quoy engendrer en ton cœur la moindre doute d'avoir esté cause d'esmouvoir en quelqu'un seulement une mauvaise pensée, où est ta conscience, si tu ne t'accuses & en detestes les occasions? Or autant en peut il advenir aux jeunes hommes pour le regard des femmes (75)". *Il faudroit copier presque tout* le Livre, si l'on vouloit rapporter toutes les raisons qui s'y trouvent aussi pressantes que celles-là. Ce Traité au reste fut dédié au Roi de Navarre par *les Ministres du Saint Evangile és Eglises Françoises reformées.* Sa Cour avoit grand besoin de reforme à cet égard-là ; car elle n'étoit point semblable à celle de la vertueuse Jeanne d'Albret. On mit cet exemple devant les yeux de ce Prince (76) : *Or n'y a il celuy, graces à Dieu, qui ne s'asseure que vostre majesté, SIRE, ayant avec les dons excellens d'esprit & de jugement que Dieu luy a departis, receu si bonne & saincte nourriture des sa premiere enfance entre les bras d'une Royne & mere si rare, qu'à bon droict elle a merité d'estre appellée la perle de son temps, & se proposant tousjours devant les yeux l'exemple qu'elle lui a laissé, ayant tenu tousjours sa maison nette & hors de toutes ces ordures & pollutions, depuis qu'elle fut appellée à la cognoissance de l'Evangile, & qu'elle fut maistresse de soy-mesmes, il ne se peut ni pourra jamais faire que les corruptions de ce siécle ayent plus de credit envers vous que tant de saincts enseignemens : les mauvais exemples des autres cours plus que la souvenance de la pureté de celle ou vous avez esté nourri ; les allechemens du monde, plus que la pieté que vous avez succée avec le laict.*

Louis Vivés Catholique Romain avoit suivi les mêmes Maximes que Lambert Daneau a étalées. Je le cite selon la Version Françoise de Pierre de Changy : „ Nous avons en noz citez chrestiennes escolles pour apprendre a dancer, que l'on permet comme les bordeaulx pour luxurier : ce que les infideles ne souffriroient jamais, pour les contractations impudicques & baisiers immoderez qui si font. A quelle fin peuvent venir tant de deosculations, pour ensuyr les columbes fecondes en amour? Anciennement aux seulz proches parens estoit licite baiser les vierges, maintenant chacun s'en mesle. Nous sommes freres & seurs par le baptesme, mais amitie & charite peult consister & estre entre nous sans telles approches. Quel plaisir ou proffit vient de saulter plus hault que la corpulence de la fille ne peult porter, a estre entre deux hommes eslevee, & avancee des bras, ou tripudier toute la nuict sans fatiete (77). . . . . De tels sabbatz proviennent (comme dit est) baisiers deshonnestes, puis regardz & attouchemens impudicques, avec propos lubriques. Lon se desguise en barbiere. Lune est descoiffee, l'autre descouverte, joincte entre deux huys, ou sollicitee, par serrer les mains ou autres signes, par ce tant est le mestier traystre, que on ne s'en peult sauver. Se le corps est eschauffé, le desir inflamme, le cueur palpite, le vouloir est en doubte, & lors y a danger, que qui seroit en lieu commode, qu'on ne passast oultre. Somme lon n'en sçauroit faire bon latin, entre femmes & filles ayans leur honneur en singuliere „ crainte & recommandation, parquoy est decent eviter le „ peril, pour non succomber en icelluy (78)". La Traduction d'Antoine Tiron imprimée chez Plantin à Anvers l'an 1579 n'est pas tout-à-fait conforme à l'autre (79). Voici ce que l'on y trouve : *La danse est la derniere compagne qui suit les bancquets excessifs, les lieux de plaisances & les delices : parquoy il fault bien dire que la danse est quasi le comble de tous vices. Et toutes-foys nous avons en Chrestienté des Escholes pour apprendre à danser, en quoy les Gentils nous surmontent par leur honesteté : car ils n'ont la cognoissance de ceste nouvelle maniere de danse dont nous usons, qui est une amorce de lubricité, pleine d'attouchemens & baisers impudiques. Que veulent dire tant de baisers? Il estoit anciennement licite de presenter seulement un baiser aux parentes ; maintenant la maniere est par tout en Bourgogne & en Angleterre de baiser qui on veut. Il est vray, c'est le baptesme qui faict cela, afin qu'on voye (si Dieu veut) que nous sommes tous freres. Quant à moy, je voudrois bien sçavoir de quoy sert tant baisotter : comme si l'amour ou amitié ne se pouvoit par autre moyen entretenir avec les femmes ; mais c'est le commencement d'une ordure, laquelle je ne veux declarer. Pour en parler rondement, il m'est advis que c'est une maniere du tout villaine & barbare. Mais je poursuivray mon propos de la danse. A quoy servent tant de saults que font ces filles, soustenues des compagnons par soubs les bras ; à fin de regimber plus hault? Quel plaisir prennent ces sauterelles à se tormenter ainsi & demeurer la pluspart des nuicts sans se souler ou lasser de la danse* (80)? Tout le reste du Chapitre est rempli de moralitez, & fronde terriblement les mascarades.

On voit clairement que la danse lors qu'elle est accompagnée de tant de desordres mérite le blâme de tous ceux qui traitent de la doctrine des mœurs. Sainte-Aldegonde ne l'auroit pas approuvée. Le Comte de Bussi Rabutin a condamné l'usage du bal comme une chose trés-dangereuse : la Raison & sa propre expérience l'ont fait parler de la sorte (81). Tous les Casuistes doivent être ici Précisistes ou Rigoristes. Le Philosophe qui attaqua les Précisistes déclara (82), qu'il blâmoit la danse sous cette notion ; mais il dit qu'il ne croioit pas qu'elle fût de cette nature parmi les Protestans d'Allemagne, & que les Précisistes qui se scandalisent de la coutume qui regne en ce païs-là que les deux sexes dansent ensemble, devroient bien considérer qu'ils ne desapprouvent pas certains usages qui sont plus propres à scandaliser les Allemans. *Si mixti saltantium chori, nos ratione Germanorum offendant, næ eos multo magis offenderint promiscui juvenum & virginum accubitus in nuptiis, maxime oscula ex more gentis Belgicæ, præ cæteris Hollandicæ, frequentari solita. Obtestor eos, quorum zelus contra choreas forte improbari non posset, si à scientia convenienter dirigeretur, an non multo majus scandalum promiscua &* quotidiana hæc oscula (*ita loquitur Sueton. lib. 3. cap. 34.*) *præbeant Sarmatis, Cimbris, & Germanis, quam nobis (si gentilitios mores distinguere noluerimus) præberi possint à nuptialibus eorundem tripudiis* (83)? Il fait un parallèle entre la coutume des baisers & celle des danses, & soutient que celle-là peut plus choquer les étrangers, que celle-ci ne choque les Précisistes. *Quam πρόφασιν pro suis Batavis excogitaverit hic rigidus Theologus, idemque juratus adversarius non minus omnigenarum chorearum, quam potorum innoxiorum propinatæ poculo additorum? Maxime, si Cimber, aut Sarmata viderit uxorem illius, convivas suos ad ostium osculo excipientem & dimittentem. Næ, peregrinus hic conviva, cum Clemente Alexand. lib. 3. Pædag. ejusmodi osculum, à gravissimi licet Pastoris uxore ex usu gentis frequentatum, vocaverit* osculum incestum, veneno plenum, sanctitatem simulans, & osculum impudicitiæ : *ex Ambrosio vero in cap. ult. 2. ad Corinth.* affectus libidinosi indicium. *Nec est, quod adversarius dicat hoc judicium, seu Cimbri, seu Sarmatæ, charitatis expers esse, quum ipse longe inclementius judicet de saltationibus, quas proclamat esse proxima incentiva libidinis, interim non cogitando, per oscula multo expeditius ingredi libidinem ; atque Cimbro, seu Sarmatæ, videri prostitutæ famæ, & pudicitiæ, fœminas esse, quæ præsumpserint hospites osculo excipere* (84). Il conclut que les Nations doivent s'excuser réciproquement les unes les autres, & considérer avant toutes choses qu'une ancienne & longue coutume peut rendre innocent dans un païs ce qui est contraire à la bienséance dans un autre. Il met en exemple les promenades des Angloises avec d'autres hommes que leurs maris : (85) *Quæ ratione osculi dicta sunt, applicari possunt deambulationibus, quas uxores Anglorum cum alienis viris instituere solent* (86), *quæ & inter primariæ dignitatis Belgas hoc tempore frequentari incipiunt. Certe offenderint hæ matronas Christianas ad Septentrionem degentes ; quæ mirabuntur admodum, hæc & similia citra censuram tolerari posse ab illis Theologis, quorum zelus quotidie occupari solet circa saltationes & pocula votiva. Nos vero, citra pulveris jactum, ex omnibus hisce difficultatibus expedire constanter possumus, quando docemus, in talibus gentium mores & consuetudines ante omnia inspici debere quorum ratione, ut rigidiores quoque Præcisistæ Hollandi sua concedunt suavia, Anglicanis matronis prodeambulationes cum maritis non suis ; ita aliis gentibus non invidere non deberent suas saltationes, modo ab iis absit mollities,*

(74) Traité des Danses, Chap. 41.

(*) *Hieronyme.*

(75) Traité des Danses, *Chap. X. pag.* 45.

(76) *Là-même, à l'Epistre Dedicatoire, folio* A iij.

(77) Vives, de l'Institution de la Femme Chrestienne, *Chap. XIII, folio* 35 *de la Traduction de* Pierre de Changy *Edit. de Paris* 1543.

(78) *Là-même, folio* 34.

(79) Plantin *assûre dans sa Préface que le premier Traducteur* n'avoit suivi le Latin, sinon autant qu'il luy avoit pleu : & que ledict livre ainsi redaict estoit plus tost ung abregé, extrait, ou changement, que traduction dudict Latin de Louis Vives.

(80) *Le même, de la Traduction* d'Antoine Tiron, *pag.* 128, 129.

(81) *Voiez dans la II Partie du* Retour des Pieces choisies sa Lettre à Mr. l'Evêque d'Autun *touchant les Bals & la Danse.*

(82) *Nulla ratione tamen patrocinari volo tripudiis modernis, à Babyllis modis non abhorrentibus, atque convenientibus magis Publicæ, seu cinædo, quam homini Christiano.* Martinus Schoockius, Exercit. XXIII, *pag.* 327.

(83) *Idem, ibidem.*

(84) Mart. Schoockius, Exercit. XXIII, *pag.* 328.

(85) *Idem, ibidem, pag.* 329.

(86) Henri Etienne *a parlé de cette coutume dans son* Apologie Latine pour Herodote.

& la Politique, & les Négociations, la Théologie, l'Hébreu, le Grec, & le Latin, & plusieurs Langues vivantes (*e*).

(*e*) *Voiez* Verheiden, *in* Elogiis aliquot Theologorum, *pag.* 141 *& sequent.*

lities, & illud τερετισμὸν, ad accendendam libidinem ab otiosis nepotibus excogitatum.

Vous remarquerez, si vous voulez, que ce Philosophe n'avoit point les mêmes motifs que Sainte-Aldegonde de travailler à l'apologie de la danse. Il proteste que de sa vie il n'a songé à danser, & qu'il ne seroit aucunement incommodé des Edits des Magistrats, qui aboliroient éternellement la danse (87). Sainte-Aldegonde n'eut point pu parler de la sorte bien sincérement.

(87) *Protestationi hoc unum amplius adjicio, mihi, circa choreas, ne quicquam fu[isse] fieri sive moti; quum de earum exercitio ne per somnium quidem cogitaverim tota v[ita], quam exemplo agni illius curionis apud Plautum, ex Dei mei voluntate, in qua libenter acquiesco, transigo inter catenatas molestias & curas: unde & ferre possum Magistratuum Edicta, chorearum abolitionem perpetuam urgentia.* Schoockius, Exercit. XXIII, *pag.* 321.

SAINTE-CLAIRE (FRANÇOIS DE) Moine Franciscain, Anglois de Nation, a vêcu au XVII Siecle. Il fut prémier Lecteur en Théologie à Douai au Convent de Saint Bonaventure, & Ministre Provincial de la Province d'Angleterre, & Aumonier de la Reine de la Grand' Bretagne épouse de Charles I. Il publia quelques Livres (*A*), où il se montra favorable aux Episcopaux d'Angleterre; car il tâcha de faire voir que les XXXIX Articles de leur Confession de Foi pourroient être plus facilement conciliez avec le Concile de Trente qu'on ne s'imagine. Il étoit d'ailleurs très-favorable à ceux qui errent de bonne foi. On n'a qu'à voir son Probleme sur l'ignorance invincible (*a*). Il ne paroit point avoir d'autre érudition, ni d'autre éloquence, que celle qu'on peut aquérir en ne s'appliquant qu'à la lecture des Scholastiques & des Canonistes.

(*a*) *C'est le XI^e de son Livre intitulé* Deus, Natura, Gratia. *Mr.* Allix *l'a cité deux fois* (*pag.* 117, *&* 203) *dans ses* Reflexions Critiques & Theologiques sur la Controverse de l'Eglise, *imprimées l'an* 1686. *Il a été cité aussi dans le* Commentaire Philosop. *sur* contrain-les-d'entrer, *pag.* 524 *de la II Partie.*

(*A*) *Il publia quelques Livres.*] Donnons tout entier le Titre de celui qu'il dédia au Roi d'Angleterre Charles I, & qui fut imprimé à Lion l'an 1635 *in* 8. *Deus, Natura, Gratia, sive Tractatus de Prædestinatione, de Meritis & peccatorum remissione, seu de Justificatione, & denique de Sanctorum Invocatione, Reliquiarum & Imaginum veneratione, & Indulgentiis, & Purgatorio, & sub finem, de Excommunicatione. Ubi ad trutinam Fidei Catholicæ examinatur Confessio Anglicana, & ad singula puncta, quid teneat, qualiter differat, excutitur. Doctrina etiam Doctoris Subtilis, D. Augustini sequacis acutissimi, olim Oxoniæ & Cantabrigiæ, & solemniter approbata, & honorifice prælecta, exponitur & propugnatur. Accessit paraphrastica Expositio reliquorum Articulorum Confessionis Anglicæ. Tertia editio multo auctior, pluribus materiis Theologicis illustrior, & in articulorum discussione clarior, & fusior. Præmittitur Epistolium Apologeticum lectori Catholico, in quo ratio totius operis exhibetur.* Son *Apologia Episcoporum, seu sacri Magistratus Propugnatio: Præmittuntur Anarcharum politicisini*, fut imprimé à Cologne l'an 1640 *in* 8.

SAINTE-CROIX (PROSPER) créé Cardinal par Pie IV, avoit été Avocat Consistorial & Auditeur de Rote. Il fut Nonce en Allemagne, en Portugal, en Espagne, & en France. Catherine de Medicis lui fit donner l'Archevêché d'Arles, où il empêcha avec une sévérité toute particuliere que la Religion Protestante ne s'établît. Il mourut à Rome le 4 d'Octobre 1589, à l'âge de soixante & seize ans. Je parlerai de ses Livres (*A*). Comme ce fut lui qui au retour de la Nonciature de Portugal fit connoitre le Tabac en Italie (*B*), on donna le nom de *Santa Croce* à cette herbe (*a*).

(*a*) Ex Prospero Mandosio, Bibliothec. Romana; & Oldoino Athen. Roman.

(*A*) *Je parlerai de ses Livres.*] Les Livres qu'on a de lui sont, *Decisiones Rotæ Romanæ. Gallicarum Rerum Commentaria. Epistolæ ad Federicum Nauseam aliosque.* Diverses Harangues. *Constitutiones laneæ artis à Sixto V in Urbe erectæ.* Les Jésuites du College Romain ont en manuscrit son Traité *De Officio Legati*, & un Volume de ses Lettres (1).

(1) *Ex* Prospero Mandosio, Biblioth. Romana; *&* Oldoino Athen. Roman.

(*B*) *Il fit connoitre le Tabac en Italie.*] Mandosio rapporte plusieurs Vers de Castor Duranti qui font foi de cela, & qui érigent cette herbe, *si Diis placet*, en Panacée:

Nomine quæ Sanctæ Crucis herba vocatur, ocellis
Subvenit, & sanat plagas, & vulnera jungit,
Discutit & strumas, cancrum, cancrosaque sanat
Ulcera, & ambustis prodest, scabiemque repellit;
Discutit & morbum cui cessit ab impete nomen,
Calefacit & siccat, stringit, mundatque, resolvit,
Et dentum & ventris mulcet capitisque dolores;
Subvenit antiquæ tussi, stomacoque rigenti,
Renibus & spleni confert, ultroque, venena
Dira sagittarum domat, ictibus omnibus atris
Hæc eadem prodest: gingivis proficit, atque
Conciliat somnum: nuda ossaque carne revestit:
Thoracis vitiis prodest, pulmonis itemque,
Quæ duo sic præstat non ulla potentior herba.
Hanc Sanctacrucius Prosper quum Nuncius esset
Sedis Apostolicæ Lusitanas missus in oras
Huc adportavit Romanæ ad commoda gentis,
Ut proavi Sanctæ lignum Crucis ante tulere
Omnis Christiadum quâ nunc respublica gaudet,
Et Sanctæ Crucis illustris Domus ipsa vocatur
Corporis atque animæ nostræ studiosa salutis.

C'est pousser bien loin le panégyrique, que de mettre le tabac en parallele avec le bois de la vraie croix.

SAINTE-MAURE, Ile nommée anciennement *Leucas* (*a*), à neuf milles de celle de Cephalonie (*b*). Les Grecs la nomment encore aujourd'hui *Leucada* (*c*); car ils n'appellent proprement Sainte-Maure que la forteresse, où il y avoit autrefois un Monastere de ce nom. Cette forteresse est à trois milles des mazures de la ville de Leucade (*A*), dans un endroit où le canal qui est entre l'Ile & la terre ferme a une lieue de largeur. Elle a neanmoins une communication non interrompue avec la terre ferme par son pont, & par le moien de plusieurs petites Iles entre lesquelles il y a des ponts (*d*). Elle a aussi un aqueduc (*B*), long d'environ un mille, qui sert de pont aux gens de pied (*e*). Il y a dans l'Ile environ trente villages. Les Grecs y ont un Evêque. Elle est assez fertile en grains, en vin, en huile, & en diverses sortes de fruits; & peut avoir

(*a*) *Voiez l'Article* LEUCADE.

(*b*) Coronelli, Memoires Hist. & Geogr. *Imprimez en François à Amsterdam* 1686.

(*c*) Spon, Voiages, *Tom. I, pag.* 102 *Edition de Hollande.*

(*d*) Coronel. Memoir. Histor. & Geograph.

(*e*) Spon, Voiages, *Tom. I, pag.* 104.

(*A*) *A trois milles du lieu.*] Monsr. Spon (1) censure Ortelius & Ferrari de ce qu'*ils croyent comme les autres Geographes, que Sainte Maure soit encore dans la même place que la ville de* Leucade, dont on voit quelques masures à trois milles de Sainte Maure. Je n'ai point remarqué dans le Thrésor Géographique d'Ortelius, que la ville de Sainte-Maure & celle de Leucade soient dans la même situation; mais seulement que l'Ile de Leucas se nomme aujourd'hui Sainte-Maure. Or que peut-on censurer là avec justice? Mr. Spon ajoûte que la ville de Leucade étoit bâtie *sur une éminence à un mille de la mer, à l'endroit le plus étroit* du canal qu'on fit en coupant l'Isthme, & que cet endroit-là n'a gueres plus de cinquante pas de trajet. J'avoue que je ne me saurois figurer cela; une ville, dis-je, bâtie sur un canal de cinquante pas de large, & néanmoins éloignée de la mer de mille pas; car enfin ce canal n'est-il pas au même lieu où étoit l'Isthme? Or une ville qui seroit bâtie sur un isthme de cinquante pas, pourroit-elle être éloignée de la mer de plus de cinquante pas? Supposons que le détroit de Calais n'ait que la largeur de trente toises, cela empêcheroit-il que Douvre & Calais ne fussent au bord de la mer?

(1) Spon, Voiages, *Tome I, pag.* 103.

(*B*) *Elle a aussi un aqueduc.*] Mr. Spon (2) témoin oculaire nous dit que cet aqueduc *sert de pont pour les gens de pied, bien qu'il n'ait guere que trois pieds de large, & sans aucun appui. Quelque assuré qu'on puisse être*, continue-t-il, *on tremble quand on passe dessus, principalement quand on rencontre quelqu'un qui vient du lieu où l'on va; car c'est tout ce que peuvent faire deux hommes que d'y passer de front.* Mais le Pere Coronelli assûre (3) que l'aqueduc *est somptueux, & de pierre: & soutenu de 360 arcades.* Le Supplément de Moreri le nomme *un magnifique aqueduc de pierre . . . soutenu sur trois cens soixante arches, qui traversent le grand Etang.*

(2) Spon, Voiages, *Tome I, pag.* 104.

(3) Coronelli, Mémoires Hist. & Geographiques.

avoir douze à quinze lieues de tour (*f*). Les Turcs s'en rendirent maîtres en 1479 (*C*). Les Venitiens la leur ôtérent sous la conduite du Capitaine Général Pesaro en 1502, & la leur rendirent par le Traité de paix qui suivit bientôt. Ils la reprirent sous le Général Morosini le 23 de Juillet 1684. Les Pirates de Sainte-Maure ont fait extrêmement parler d'eux. Ils ont été les prémiers qui se sont servis de galiottes. Le Bacha de la Morée alla tout exprès dans l'Ile en 1675 pour faire brûler leurs petits vaisseaux (*g*). Durag Bey, fameux Corsaire de Lepante, avoit sous son commandement sept ou huit Corsaires de Sainte-Maure.

(*f*) *Le Pere Coronelli lui donne 70 milles de circuit.*

(*g*) Spon, *là-même.*

(*C Les Turcs s'en rendirent maîtres en 1479.*] Ce fut sous Mahomet II. Voiez-en les particularitez dans la Vie de ce Sultan par Mr. Guillet (4); elles sont assez curieuses. Leonard Tocco Despote ou Dynaste d'Acarnanie possédoit alors Sainte-Maure.

(4) *Au Tome II, pag.* 329.

SALISBERI (JEAN DE) Evêque de Chartres au XII Siecle. Cherchez SARISBERI.

SALMACIS, fontaine d'Halicarnasse, qui efféminoit, dit-on, ceux qui en buvoient, ou qui y entroient (*A*). Les Poëtes, pour donner raison de cette mauvaise qualité, supposérent qu'une Nymphe passionnément amoureuse d'Hermaphrodite, fils de Vénus & de Mercure, se jetta dans cette fontaine pendant qu'il s'y baignoit, & l'embrassa étroitement; mais que ses caresses & ses prieres n'aiant pu toucher le cœur de cet insensible (*B*), elle supplia les Dieux de faire ensorte qu'elle

(*A*) *Fontaine ... qui efféminoit ... ceux qui en buvoient, ou qui y entroient.*] Strabon, aiant dit que la fontaine Salmacis étoit dans Halicarnasse, ajoûte qu'elle étoit diffamée comme aiant le don de rendre voluptueux, mous, & lâches ceux qui en buvoient. Διαβεβλημένην οὐκ οἶδ' ὅθεν, ὡς μαλακίζουσα τοὺς πίνοντας ἀπ' αὐτῆς. *nescio qua de causa infamis quod ex eo bibentes molliciem contraherent* (1). Mais Ovide suppose qu'il faloit entrer dans cette fontaine pour éprouver ce malheureux changement.

Unde sit infamis, quare male fortibus undis
Salmacis enervet, tactosque remolliat artus,
Discite (2).
. . . .
Quisquis in hos fontes vir venerit, exeat inde
Semivir, & tactis subito mollescat in undis (3).

La réflexion de Strabon est judicieuse. Les hommes voluptueux, dit-il, pour se disculper, imputent aux élémens ce qui procede du mauvais usage qu'ils font de leur opulence. Ils font trop bonne chere, cela les rend impudiques; ils s'en prennent à l'air & à l'eau: grande illusion. Ἔοικε δ' ἡ τρυφὴ τῶν ἀνθρώπων αἰτιᾶσθαι τοὺς ἀέρας ἢ τὰ ὕδατα. τρυφῆς δ' αἰτία οὐ ταῦτα, ἀλλὰ πλοῦτος, καὶ ἡ περὶ τὰς διαίτας ἀκολασία. *Enimvero luxuria hominum videtur in aëris & aquæ temperiem culpam referre: atqui non hæc causam luxuriæ præbent, sed divitiæ & victus intemperans ratio* (4). Selon Vitruve la fontaine Salmacis aquit cette mauvaise reputation, non pas à cause qu'elle rendit impudiques ceux qui burent de ses eaux, mais parce qu'elle fournit aux barbares l'occasion de s'humaniser, & de se défaire de leur férocité: car aiant été chassez par la colonie que les Argiens fondérent dans Halicarnasse, le besoin qu'ils eurent de leur fontaine les obligea d'y revenir pour se pourvoir d'eau, & ainsi ils eurent commerce avec les Grecs, & se polirent (5).

(*B*) *Ses prieres n'aiant pu toucher le cœur de cet insensible.*] Hermaphrodite commença de voiager par le monde dès qu'il eut quinze ans. C'étoit un très-beau garçon; la Nymphe Salmacis ne l'eût pas plutôt apperçu sur les bords de sa fontaine, qu'elle en devint amoureuse. L'impatience qu'elle eût de jouïr de lui ne l'empêcha point de se parer, & de se farder avant que de l'aller joindre (6). Son compliment ne contint que peu d'inutilitez: Si vous n'êtes pas un Dieu, lui dit-elle, vous en avez toute la mine: heureux votre pere, heureuses votre mere, votre sœur, & votre nourrice, mais plus heureuse celle qui est votre femme, ou qui aura l'honneur de le devenir. Si vous êtes marié, faites une infidélité à votre épouse pour l'amour de moi; si vous ne l'êtes point, épousez moi tout à l'heure.

Sed longè cunctis longeque beatior illa est,
Si qua tibi sponsa est, si quam dignabere tædâ.
Nunc tibi sive aliqua est, mea sit furtiva voluptas:
Seu nulla est, ego sim, thalamumque ineamus eundem (7).

Ces paroles firent rougir le jeune homme, mais sa honte & son silence n'arrêtérent point l'ardeur de la Nymphe: elle ne cessa de lui demander des baisers, pour le moins de ceux que l'on donne à une sœur: elle alloit enfin lui sauter au cou, lors qu'il lui déclara qu'il prendroit la fuite si elle ne se tenoit en repos (8). Ce coup de foudre la fit retirer; mais elle ne perdit pas toute espérance: elle se cacha dans des broussailles, d'où aiant vu Hermaphrodite dans l'eau, elle fut si embrasée qu'elle s'y jetta toute nue. Elle se saisit de lui, elle le baisa malgré qu'il en eût, elle le patina, & le serra de telle sorte qu'il ne put jamais se dégager; mais c'est tout ce qu'elle en eut: il persista dans sa froideur.

Veste procul jacta, mediis immittitur undis,
Pugnantemque tenet, luctantiaque oscula carpit;
Subjectatque manus, invitaque pectora tangit:
Et nunc hac juveni, nunc circumfunditur illac.
Denique nitentem contrà, elabique volentem
Implicat ut serpens, quam regia sustinet ales.
. . . .
Perstat Atlantiades, sperataque gaudia Nymphæ
Denegat: illa premit, demissaque corpore toto
Sicut inhærebat, Pugnes licet, improbe, dixit,
Non tamen effugies. Ita dii jubeatis, & istum
Nulla dies à me, nec me deducat ab isto!
Vota suos habuêre deos (9).

Ce fut alors que la Nymphe demanda aux Dieux la grace de n'être jamais séparée de l'objet qu'elle tenoit entre ses bras. On lui accorda cette grace, & voilà l'origine des Hermaphrodites.

Personne n'ignore les moralitez que l'on a tirées de cette Fable, mais tout le monde ne connoit pas le mystere que quelques-uns y découvrent. Ils prétendent que les Anciens ont voulu apprendre par là, qu'il ne faut point que le beau sexe entreprenne les attaques, qu'il doit laisser ce parti aux hommes, & se tenir sur la défensive. Si l'on changeoit les rôles, disent-ils, on verroit une grande décadence dans l'empire de l'amour: les femmes à la vérité attaqueroient vivement, vigoureusement, furieusement; mais les hommes se défendroient encore mieux, & tout cela n'aboutiroit qu'à des monstres, & à des prodiges. Voiez Mr. de Fontenelle dans le Dialogue de Sappho & de Laure. Les conclusions que l'on y prend sont celles-ci: Les hommes „ se defendroient trop bien. Quand on veut qu'un „ sexe resiste, on veut qu'il resiste autant qu'il faut pour „ faire mieux goûter la victoire à celuy qui la doit remporter, mais non pas assez pour la remporter lui-même. Il „ doit n'estre ny si foible qu'il se rende d'abord, ny si fort „ qu'il ne se rende jamais. C'est là nostre caractere: & „ ce ne seroit peut-estre pas celuy des hommes. Croyez-„ moy; apres qu'on a bien raisonné ou sur l'amour, ou sur „ telle autre matiere qu'on voudra, on trouve au bout du „ compte, que les choses sont bien comme elles sont; & „ que la reforme, qu'on pretendroit y apporter, gasteroit „ tout (10)". Il seroit difficile de répondre de ce qui arriveroit, en cas que le sexe qui resiste devint l'agresseur, & que le sexe qui attaque prît le parti de la défensive. Les conjectures qu'on peut former sur un petit nombre d'avances trop précipitées, qui ont très-mal réussi au sexe dont le partage est de résister, ne sont point sûres. Le nombre de telles avances qui ont réussi est apparemment plus grand. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en mille & mille rencontres où le sexe masculin se tient sur la défensive, il témoigne beaucoup de foiblesse, il résiste peu, il succombe lâchement. Convaincu qu'on l'a trompé, qu'on l'a trahi, résolu de se venger de la perfidie, menaçant, pestant, jurant de ne voir jamais cette infidele, il se radoucit comme un mouton dès qu'on le flate, dès qu'on soupire, dès qu'on jette une ou deux larmes (11). Voiant que certaines choses qu'on lui demande sont injustes, honteuses, ruïneuses, il se propose de ne les pas accorder; mais peut-il s'en défendre si on l'en prie avec quelque importunité, & s'il écoute les cajoleries & les ruses de sa coquete? C'est un grand abus que de compter sur sa résistance: la défensive seroit en mauvaises mains, si la nature la lui avoit confiée. Il vaut mieux la laisser où elle est. Souvenons-nous des foiblesses de Moliere (12).

Quant à ceux qui voulant prouver, que la résistance n'a pas été mise en main sûre, soutiennent que le sexe qui a reçu ce partage ne se défend que par un mauvais principe, ils doivent être rejettez comme des censeurs chagrins, bourus, & injustes; & quand ils répéteroient cent & cent fois qu'il ne résiste qu'afin d'exciter un plus grand feu, & de se mettre à un plus haut prix, sans prétendre à la persévérance finale; quand ils diroient autant de fois que la crainte de donner un prompt dégoût étant la cause qui

(1) Strabo, *Libr. XIV, pag.* 451.

(2) Ovid. Metam. *Libr. IV, Fab. XI, Vers.* 285.

(3) *Ibidem, Vers.* 385. *Il dit au XV Livre, Vers.* 319, Cui non audita est obscœnæ Salmacis unda?

(4) Strabo, *Libr. XIV, pag.* 451.

(5) *Descendebant aquatum ad notum sibi fontem, atque ibi in Græcorum consuetudinem & suavitatem sua voluntate reducebantur. Hinc aqua illa, non impudico morbi vitio, sed humanitatis dulcedine mollitis animis barbarorum eam famam est adepta.* Vitruvius, *Libr. II, Cap. VIII.*

(6) *Nec tamen ante adiit, etsi properabat adire, Quam se composuit, quam circumspexit amictus, Et finxit vultum, & meruit formosa videri.* Ovidius, Metamorph. *Libr. IV, Vers.* 317.

(7) Ovid. Metamorph. *Libr. IV, Vers.* 325.

(8) *Poscenti Nymphæ sine fine sororia saltem Oscula, jamque manus ad eburnea colla ferenti, Desinis? aut fugio, tecumque ait, ista relinquo.* Ovid. *ibid. Vers.* 334.

(9) *Idem, ibidem, Vers.* 357.

(10) Fontenelle, Dialogues des Morts anciens avec les modernes, *pag.* 47. *Edit. de Hollande.*

(11) *Et quid nunc sese tecum iratus cogitas: Egone illam? quæ illum? quæ me? quæ non? sine modo! Mori me malim: sentiet qui vir siem. Hæc verba me hercule una falsa lacrumula, Quam oculos terendo misere vix vi expresserit, Restinguet: & te ultro accusabit, & ei dabit Ultro supplicium.* Terent. Eunuch. *Act. I, Scena I.*

(12) *Voiez l'Article* POQUELIN, *Remarq.* (C).

qu'elle se trouvât toûjours dans la posture où elle étoit. Sa requête fut exaucée: son corps & celui d'Hermaphrodite ne firent qu'une personne, où l'on remarquoit la différence des sexes. Hermaphrodite s'étant apperçu de ce changement, obtint de Vénus & de Mercure par ses prieres, que les eaux de cette fontaine eussent la vertu d'efféminer. Strabon & Vitruve nient qu'elles eussent cette vertu, & donnent d'autres raisons du mauvais bruit où elles étoient (*a*). On a tort de dire que ce fils de Vénus & de Mercure nâquit avec les deux sexes; & que Pierre Gregoire prétend que ce fut Mercure qui témoigna tant d'indifférence pour la Nymphe Salmacis (*C*).

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*).

qui fait durer la dispute du terrain, le mérite du long délai est peu de chose; ils ne mériteroient pas qu'on les écoutât. Il faut les renvoier sans audience, eux & tous les vers qu'ils pourroient citer à perte de vue (13). Accordez leur seulement que ceux qui ont le goût délicat veulent trouver des difficultez, & ne se félicitent point de n'en pas trouver, comme celui que l'on régala de cette Epigramme:

(13) *Voiez les* Oeuvres diverses de Cheveau, *pag.* 531.

Hoc te nomine prædicat beatum,
Gilli, quid facili fruare amica
Et benigna adeò, ut rogata nondum,
Mox supina cadat, pedesque tollat.
Sed erras nimiùm, miselle Gilli:
Nam quæ nil penitus negare nescit,
Opus, non homines, amat puella:
Et quæcunque nimis cadit libenter,
Surgit ista nimis quoque illibenter (14).

(14) Beza, *in* Juvenilibus, *folio m.* 56.

Je répete les paroles de Mr. de Fontenelle, *les choses sont bien comme elles sont*. S'il s'agissoit d'une attaque à force de bras, elles auroient besoin d'être réformées; la fonction de résister seroit échue mal-à-propos: mais s'agissant d'attaquer le cœur, elle doit appartenir au sexe qui surpasse l'autre en beauté, en bonne grace, & en adresse.

(*C*) *On a tort de dire qu'il nâquit avec les deux sexes, & ... que ce fut Mercure qui témoigna tant d'indifférence pour Salmacis.*] Un Auteur moderne nous conte que Vénus aiant été engrossée par Mercure, fit un enfant qui participoit des deux sexes. *Venerem à Mercurio compressam autumant* (poëtæ) *talem prolem genuisse, quæ sexum utrumque participarit, sicuti apud Ovidium* lib. 4. Metamorph. *videre est, dum scribit:*

Mercurio puerum & divâ Cithereide natum
Najades Ideis enutrivere sub antris,
Cujus erat species, in quâ materque paterque
Cognosci possent, nomenque traxit ab illis.

Item:

Nec duo sunt, sed forma duplex, nec fœmina dici,
Nec puer ut possit, neutrumque & utrumque videtur.

Tametsi eundem ex Mercurio & Salmacide, unâ Nympharum Najadum, genitum dicat Petrus Gregorius in Syntagm. Jur. univ. lib. 7. cap. 2. num. 8 (15). Il y a là deux choses qui doivent être rectifiées. Les deux derniers vers que l'on cite ne concernent point l'état où étoit ce fils de Vénus, avant que Salmacis l'eût embrassé; il n'avoit alors que le sexe masculin; ils concernent l'état où il se trouva après que les prieres de Salmacis eurent été exaucées. Il y a une infinité de semblables preuves dans les Auteurs. Voici les paroles de Gregoire de Toulouse. *Non secus quam & illi nugantur qui cum fabula Ovidii* lib. (16) Metamorph. fab. 10 (17) *narrant Androgynem factum ex Salmacide una Nympharum Najadum, & filio Mercurii.* Ce Jurisconsulte venoit de dire que selon Platon tous les hommes au commencement étoient androgynes, mais qu'aiant été séparez en deux, il n'en resta que le nom, qui devint même honteux. Il y a là du vrai & du faux. Platon ne dit pas que tous les hommes étoient androgynes (18): mais il observe que ce nom-là étoit un opprobre (19). Il a raison, car outre que l'on dispute si les hermaphrodites sont des monstres, on donne ce nom aux plus infames débauchez. *Licet etiam Hermaphroditus is dicatur, qui turpiter & facit & patitur adversus & aversus impudicus, uti docet Suidas in voce* ἀνδρόγυνος (20). Il y a un Livre intitulé, *L'Isle des Hermaphrodites nouvellement descouverte, avec les mœurs, loix, coustumes, & ordonnances des habitans d'icelle.* C'est une Satire assez ingénieuse de la Cour de Henri III.

(15) Jacob. Mollerus, *Cameræ Elector. Brandeb. & Regiminis Neo-Marchici Advocatus patriæque Franco-Viadrinæ Juris Practicus, in* Discursu Juridico-Philologico de Hermaphroditis, eorumque Jure, *Cap. I, pag.* 145. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1692.

(16) *Il faloit mettre ici* 4.

(17) *C'est l'onzième dans les bonnes Editions.*

(18) *Voiez dans l'Article* SADEUR *le véritable récit des* Androgynes *de* Platon. Mr. Mollerus, *in* Discursu Juridico, &c. *pag.* 147, *rapporte la chose tout comme* Gregoire de Toulouse. (19) Ἐν ὀνείδει ὄνομα λεγόμενον. *Nomen infame relictum.* Plato, *in* Convivio, *pag. m.* 1185. (20) Jacob. Mollerus, *in* Discursu Juridico, &c, *pag.* 145.

SAMBLANÇAI (Jaques de Beaune, Baron de) *Surintendant des Finances* sous François I, fut condamné à être pendu pour crime de péculat. Cette Sentence trop rigoureuse fut executée le 12 d'Août 1527 (*a*); mais on justifia sa mémoire quelque tems après (*b*). Il étoit de la Province de Touraine (*c*). Je rapporte un peu au long les circonstances (*A*) de ce Procès,

(*a*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 232, *où vous trouverez l'Arrêt de condamnation.*
(*b*) Varillas, Hist. de François I, *Livre III, pag. m.* 216. (*c*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 232 *verso.*

(*A*) *Je rapporte . . . . les circonstances de ce Procès telles qu'on les trouve dans ... Varillas* (1).] Le Roi sachant que Lautrec n'avoit pas reçu les sommes qui lui avoient été destinées, manda Samblançai; „ Et au lieu de l'appeller son „ pere, comme il avoit accoûtumé, le regarda de travers, „ & lui demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir à Lautrec, les trois cens mille écus qui lui avoient été si so„ lemnellement promis. Samblançay qui ne connoissoit pas „ encore le danger où il étoit, répondit avec l'ingenuité „ qui lui étoit naturelle, que le même jour que les assigna„ tions pour le Milanez avoient été dressées, la mere de „ Sa Majesté étoit venue à l'Epargne, & avoit demandé „ d'être payée de tout ce qui lui étoit dû jusques-là, tant „ en pensions & gratifications, que pour les Duchés de „ Valois, de Touraine, & d'Anjou, dont elle étoit dona„ taire: Qu'il lui avoit representé qu'en lui donnant tout„ à-la fois une si grosse somme, le tresor Royal seroit épui„ sé, & le fond destiné pour le Duché de Milan diverti, „ contre ce que le Roi avoit ordonné le matin en sa presen„ ce, & dont elle avoit demeuré d'accord: mais que cet„ te Princesse s'étoit obstinée à ne rien rabattre de ses pre„ tentions, & l'avoit menacé de le perdre, s'il ne lui don„ noit point tout ce qu'elle lui demandoit; & sur ce qu'il „ lui avoit remontré qu'il y alloit de sa tête, si Lautrec ne „ trouvoit point d'argent à son arrivée dans Milan, elle „ avoit reparti qu'elle avoit assez de credit auprès du Roi „ pour le mettre à couvert de toute poursuite, & qu'il „ n'auroit qu'à dire lors qu'on lui demanderoit compte du „ divertissement des deniers destinés pour l'Italie, qu'il (*) „ l'avoit fait par son ordre. Le Roi pour achever de s'é„ claircir manda sa mere; & Samblançay repeta devant „ elle tout ce qu'il venoit de dire, dont elle entra dans une „ telle colere, que le respect qu'elle devoit à son fils, ne „ l'empêcha pas de donner un démenti à Samblançay, ni „ de demander au Roi justice contre ce temeraire, qui „ la vouloit rendre criminelle de leze Majesté: mais com„ me on eût pu justifier par la datte des quittances qu'elle „ avoit laissées au tresor roial, qu'elle avoit touché l'ar„ gent destiné pour Lautrec, elle avoua bien d'avoir de„ mandé le payement de ses pensions; mais elle soutint „ que Samblançay luy avoit donné de l'argent, sans lui „ dire que c'étoit le même qui devoit passer à Milan. El„ le nia tout le reste de ce qu'avoit dit Samblançay, & „ poursuivit sa detention avec tant d'ardeur, en protestant „ neanmoins que ce n'étoit que pour se mieux justifier du „ crime qu'il lui imputoit, que le Roi fut obligé de le fai„ re arrêter dans l'antichambre . . . . . (2) Samblançay „ ne fut pas plutôt prisonnier, qu'on lui donna des Com„ missaires (3) . . . . . . Le peculat fut le seul crime sur „ lequel on instruisit le procés; & Samblançay fut condam„ né à mort, soit que les Juges apprehendassent d'irriter sa „ partie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fus„ sent prévenus de la pensée qu'on ne pouvoit long-temps „ manier les deniers du Roi les mains nettes. L'execu„ tion fut publique. . . . . Tous les Auteurs ne convien„ nent pas des circonstances que l'on vient de rapporter, & „ il y en a qui pretendent que Samblançay perit par une „ autre intrigue de Cour. Ils disent (†) que la mere du „ Roi n'avoit tiré de lui les sommes qu'elle lui demandoit, „ qu'après lui en avoir donné des quittances écrites & si„ gnées de sa propre main; mais que le principal (‡) Com„ mis de ce Tresorier de l'Epargne devint extraordinaire„ ment passionné pour une Demoiselle de la mere du Roi, „ qui lui persuada de dérober les quittances de cette Prin„ cesse; ce qui fut fait: que la mere du Roi assurée par là „ de perdre impunémennt Samblançay, quand il lui plairoit, „ nia absolument d'avoir reçu de lui aucun argent; & que „ Samblançay, ne trouvant plus dans son cabinet de quoi „ la convaincre, fut pris & condamné dans les formes: que „ son supplice fut public; mais que la verité demeura ca„ chée, jusqu'à ce que la mere du Roi étant sur le point „ d'expirer, la revela au Roi, & lui en demanda pardon. „ Enfin il y a des Manuscrits qui soutiennent que le moyen, „ dont on usa pour perdre Samblançay, fut de lui deman„ der une somme immense pour les pressantes necessités de „ l'Etat. Qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement „ le tresor Roial étoit vuide, mais encore que le Roi lui „ étoit redevable de plus de trois cens mille livres; & que „ l'on prit de là pretexte de lui demander un compte exact „ de son administration. Qu'il le rendit dans les formes; „ & que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans „ ses papiers, il justifia que Sa Majesté lui étoit reliquataire „ de

(1) Varillas, Hist. de François I, *Livre III, pag.* 214, *à l'ann.* 1522 *Edit. de Hollande.*

(*) *Dans le Procès criminel de Jacques de Beaulnes, Seigneur de Samblançay, Tresorier de l'Epargne.*

(2) Varillas, Hist. de François I, *Livre III, pag.* 215.

(3) *Qui furent le Chancelier du Prat, qui devoit sa fortune à la mere du Roi, le President Gentil, & quelques autres Conseillers amis du Chancelier.* Varillas, *là-même, pag.* 216. Beaucaire *me semble plus croiable, qui dit non que le Chancelier du Prat,* bipedum omnium nequissimus, *fut l'un des Commissaires, mais qu'il les choisit.* Belcarius, *Libr. XVII, num.* 12.

(†) *Vers la fin de la vieille Cronique d'Angers.*

(‡) *C'étoit Gentil, qui fut depuis Président.*

Procès, telles qu'on les trouve dans un Ouvrage de Mr. Varillas.

„ de ce qu'il avoit dit: Que l'affaire en eût demeuré là, „ si Samblançay eût été aussi grand Politique qu'il étoit „ grand Financier; mais qu'il ceda à contre-temps à la dé-„ mangeaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient in-„ justement accusé, c'est-à-dire, qu'il ne fut pas content „ de s'être defendu avec tant de gloire, & qu'il s'obstina de „ plus à pretendre d'être remboursé sur le champ de ce „ que le Roi lui devoit; quoi que personne ne sçût mieux „ que lui, que Sa Majesté n'étoit point alors en état de le „ païer: Que Samblançay s'en trouva mal, puis que les „ Ministres, ne pouvant autrement se defaire de ses impor-„ tunités, gagnerent un homme de Tours nommé Prevôt „ son Commis, qui lui déroba les quittances de toutes les „ affaires secretes: Qu'après que l'on eut en main ce qui „ empéchoit de le convaincre de Peculat, on l'arrêta, & „ on lui donna des Commissaires tirés des Parlemens de „ Paris & de Bourdeaux: Qu'il demanda d'être renvoié „ devant son Ordinaire qui étoit l'Archevêque de Tours, „ en vertu de ses Lettres de Tonsure qu'il montra; mais „ que l'Archevêque qui étoit son fils mourut alors: Que „ Samblançay fut (‡) condamné à être pendu; & executé „ le quatorze d'Août mil cinq cens vingt-trois à l'âge de „ soixante deux ans; Qu'il fut conduit au gibet de Mon-„ faucon à une heure après midi, & qu'il chicana sa vie „ jusqu'à sept heures du soir, dans l'esperance que le Roi „ lui enverroit sa grace sur l'échelle, comme Sa Majesté „ l'avoit envoiée à Saint Vallier sur l'échaffaut: mais que „ celui qui l'assistoit à la mort lui aiant enfin declaré qu'elle „ ne viendroit point (*), il s'abandonna au bourreau, a-„ près avoir dit qu'il connoissoit trop tard, qu'il valoit „ mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la Terre; & „ que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roi, „ il en eût été mieux recompensé. Il paroit neanmoins par „ les Epigrammes du celebre Poëte Clement Marot, où „ l'on apprend beaucoup de particularitez de la vie de Fran-„ çois Premier qui ne sont pas ailleurs, que Samblançay „ mourut genereusement, & que la timidité de celui, qui „ le conduisoit au supplice, ne servit qu'à donner du lustre „ à son courage".

(‡) *Dans la Pratique criminelle de Bochel.*

(*) *Dans les Annales d'Aquitaine.*

Le prémier narré de cet Auteur est la Paraphrase de Beaucaire, qui remarque que Lautrec aiant parlé trop librement des amourettes de la mere du Roi, avoit encouru l'indignation de cette Princesse (4). Notez que Gentil, qui selon Mr. Varillas avoit été l'un des Juges de Samblançai, fut pendu (5) quelques années après (6).

(4) *Eam* (*curam*) *ad matrem Lautrécio infestam, quod de ejus impudicitia liberius loquutus fuisset, rejecerit.* Belcarius, Comment. Rerum Gallicar. *Libr. XVII*, num. 12, *pag.* 509.

(5) *Voiez son Epitaphe dans le* Juvenilia *de* Theodore de Beze, *folio m.* 30 *verso.*
(6) Boucher, Annales d'Aquitaine, *pag.* 321, *dit que ce fut environ l'an* 1538, *& qu'il étoit Président aux Enquêtes du Parlement de Paris, & natif du* païs d'Italie, *& que son crime étoit d'avoir* furtivement retenu par devers luy *les* acquits du feu Tresorier Poucher qui par faulte d'iceulx avoit esté pendu à Paris.

SAMBLANÇAI (GUILLAUME DE BEAUNE, BARON DE) fils du précédent, fut pere de quatre fils & d'une fille, qui firent beaucoup de figure à la Cour de France. I. JAQUES DE BEAUNE, Baron de SAMBLANÇAI, Vicômte de Tours &c. fut l'aîné de tous. Il fut Chevalier de l'Ordre de saint Michel, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre; & ne laissa qu'une fille qui fit extrêmement parler d'elle par sa beauté, & par ses galanteries, sous le nom de Madame de Sauve (*a*). Le III fils de Guillaume de Beaune fut connu sous le nom de Monsieur de la Tour d'Argi, & fut pere de MARIE DE BEAUNE, femme d'Anne de Montmorency, Marquis de Turi. Le IV fut Chancelier de Catherine de Medicis, Evêque du Puy (*b*), & Abbé de Roiaumont (*c*). Il mourut l'an 1565. J'ai sauté le II, parce que j'avois tant de choses à en dire, que j'ai voulu lui destiner un *aliena*. La fille fut mariée en premieres noces à Louïs Burgensis, prémier Médecin du Roi, & Seigneur de Montgauguier (*d*); & puis elle fut la quatrieme femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, Duc de Rouanez, & Grand-Ecuier de France. Elle mourut sans enfans. Brantome (*e*) dit qu'avant que de s'appeller Madame de Rouanez, elle s'appelloit Madame de Chateaubrion. Il ajoûte qu'elle fut *fort favorisée de la Reine sa maîtresse* Catherine de Medicis. Il a raison; Mr. de Thou le dit aussi (*A*).

RENAUD DE BEAUNE, II fils de Guillaume, a été Archevêque de Bourges, & puis de Sens sous le Regne de Henri IV, & l'un des plus éloquens & des plus savans Prélats de ce tems-là. Mais ce qui le distingue davantage est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres Ecclésiastiques, les Loix du Roiaume à l'égard de la succession à la Couronne. Il soutint jusques à la fin, qu'encore que le Roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le Roiaume de France appartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploia pour soutenir cette These aux Conférences de Surene (*f*), tout ce que le Droit & l'Ecriture peuvent fournir de plus spécieux: mais ni son esprit, ni son éloquence, ni son savoir, ne persuadérent pas les Députez de la Ligue; car outre qu'ils étoient résolus de ne point céder, soit qu'ils fussent soit qu'ils ne fussent point répondre aux raisons des Roialistes, ils avoient à leur tête Pierre d'Epinac Archevêque de Lion, qui ne cédoit ni en esprit, ni en éloquence, ni en savoir, à Renaud de Beaune, & qui allégua aussi bien que lui & les Loix divines, & les Loix humaines (*B*); desorte qu'après plusieurs beaux discours il

(*a*) *Voiez les* Memoires de la Reine Marguerite, *&* Mezerai, Histoire de France, *Tom. III*, *in folio*, *pag.* 361.

(*b*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tome I*, *pag.* 323.

(*c*) Moreri, *sous le Mot* Beaune, Famille.

(*d*) Le Laboureur, Additions à Castelnau, *Tome I*, *pag.* 321.

(*e*) Eloge de Catherine de Medicis, *pag.* 97.

(*f*) *En* 1593.

(*A*) *Monsr. de Thou le dit aussi.*] Il dit (1) que Marguerite (2) de Beaune femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, sœur de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, procura de beaux emplois à son frere, à cause qu'elle étoit dans une grande faveur à la Cour; jusques-là que ce fut en considération de son mariage avec le Marquis de Boisi, que l'on érigea Rouannez en Duché. *Commendatione sororis Margaritæ gratiosæ in aula feminæ, quæ sub id Claudio Gufferio Bosii marchioni & Rodamnæ ob id creato duci magno Franciæ scutifero nupsit, maximis jam tum negotiis adhibitus, etiam Francisci Alenconii Ducis Cancellarius fuit* (3). Voilà à quoi servent les filles dans une famille: elles sont quelquefois la seule cause de l'élévation de leurs freres & de leurs parens. Renaud de Beaune avec toutes ses grandes qualitez auroit peut-être croupi toute sa vie dans une fort médiocre condition, si la faveur de sa sœur ne l'avoit mis sur les voies, & ne lui avoit fourni les moiens de faire connoître ce qu'il valoit, & d'être récompensé des prémiers services par des emplois plus considérables. Cet Historien ajoûte que la famille de Beaune & celle de Thou étoient liées depuis long-tems d'une très-étroite amitié; & qu'après la triste mort de Jaques de Beaune Surintendant des Finances, ses enfans abandonnez de tout le monde, & à la Cour, & à la ville, comme il arrive toûjours en pareils cas, avoient trouvé un refuge chez les de Thou; que Renaud de Beaune avoit logé quelque tems chez Augustin de Thou aïeul de l'Historien, & que dès-lors on avoit parlé du mariage de Christophle de Thou fils d'Augustin, avec Marguerite de Beaune sœur de Renaud; qu'encore que ce projet n'eût point eu de suite, cette Dame conserva toûjours beaucoup d'amitié pour Christophle de Thou, & s'emploia pour lui dans le tems de sa faveur, plus que pour personne excepté ses freres; que ce fut à lui comme à son ami particulier qu'elle confia son Testament, plusieurs années avant que de rendre l'ame. Elle le nomma de plus exécuteur de ce Testament (4).

(1) Thuan. de Vita sua, *Libr. III*, *pag. m.* 1194.

(2) *Mr.* Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tome I*, *pag.* 322; *& le Pere* Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, *p.* 469; *l'appellent Claude.*

(3) Thuan. *ibid.*

(4) *Ante mortem diu condito testamento illud apud singularem amicum, ſi cum vocabat, deposuit, ejusque executorem ipsum nominavit.* Thuan. de Vita sua, *Libr. III*, *pag.* 1194.

(*B*) *Il allégua aussi bien que lui & les Loix divines, & les Loix humaines.*] Mr. de Thou a inséré dans le CVI Livre de son Histoire le précis de ce qui fut allégué de part & d'autre. Cayet (5) le rapporte encore plus amplement, & dit (6) entre autres choses que l'Archevêque de Bourges ne pouvant nier *que chacun alleguoit divers exemples, & se servoit de l'authorité des escritures, pour preuve de ses opinions, & la retorquoit en divers sens*, se retrancha dans cette Maxime, qu'on pouvoit avoir l'intelligence de l'Ecriture „ invoquant l'esprit de Dieu, qui le donnoit à „ ceux qui le demandoient, & imprimoit en leur ame la „ cognoissance de la verité, *intellectum bonum dat petentibus eum*". Il adjoûta „ que la voix de Jesus-Christ & „ de ses Apostres estoit évidente, & la predication con-„ tinuelle des Chrestiens, qu'il falloit craindre Dieu, ho-„ norer le Roy, rendre à Dieu ce qui luy estoit deu, & „ à César ce qui luy appartenoit, que toute ame devoit „ estre sujette aux Puissances ordonnées de Dieu . . . . . , „ Mais qu'il ne se vouloit arrester plus longuement à con-„ tredire les lieux & exemples alleguez, qui ne pouvoient „ empescher de se resoudre à ce qui estoit commandé par „ l'expresse parole de Dieu". Son sens, ce me semble, est celui-ci; quand on emploie l'Ecriture à soutenir le pour & le contre, le vrai moien de se tirer des embarras où notre Raison se confond, c'est d'implorer humblement les lumieres du Saint Esprit. Avec le secours de ces lumieres on peut discerner le Parti qu'il faut choisir; on connoît qu'il faut prendre pour sa regle les ordres exprès de Dieu, & non pas certains exemples particuliers, qui semblent être des exceptions à ces ordres. Cette Maxime paroît

(5) *Au Livr. V de la* Chronologie Novenaire.

(6) *Là-même*, *folio* 170 *verso.*

il falut chercher un autre biais (*C*), & recourir au changement de Religion du Roi de Navarre. Ce fut la seule chose qui coupa le nœud Gordien. Les Plaidoiers de Renaud de Beaune font aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France (*D*), qu'ils ne firent alors de bien à Henri IV. Mr. de Thou dit une chose assez singuliere de ce Prélat, c'est qu'il étoit un très-grand mangeur (*E*). J'ajoûte qu'il fut d'abord Conseiller au Parlement de Paris, ensuite Président des Enquêtes, & puis Maître des Requêtes; après cela Evêque de Mande, & Chancelier du Duc d'Alençon fils de Henri II (*g*). Il avoit une mémoire admirable; car quarante ans après qu'il eut fait ses Humanitez sous Jaques Tusan, & sous Jaques Stracel, il se souvenoit des beaux endroits qu'ils lui avoient fait apprendre dans les bons Auteurs Grecs & Latins, & il les appliquoit de fort bonne grace & fort judicieusement, quoi que les grandes affaires qui lui passoient par les mains dussent effacer de sa mémoire ces vieilles idées, qu'il n'avoit pas le loisir de rafraichir (*h*).

(*g*) Thuan. de Vita propria, *Lib. III*, *p. m.* 1194.

(*h*) *Idem*, *ibid.*

Les fables qu'il debita dans la chaire de vérité, je veux dire dans l'Oraison funebre de Catherine de Medicis, sont si ridicules (*F*), qu'on pourroit à peine les pardonner à ces faiseurs de Roman

roit raisonnable; mais je ne vois pas qu'elle puisse terminer les différends; car chaque Parti se vantera d'avoir demandé humblement les lumieres du St. Esprit, & soutiendra, si l'intérêt de sa cause le demande, qu'il faut interpréter les commandemens par les exemples, c'est-à-dire que l'on est dans le cas où il faut imiter les exemples des Maccabées &c. & non pas se conformer au précepte de Saint Paul, *que toute ame soit sujette aux Puissances superieures.* Ainsi il faut demeurer d'accord que pendant que les Souverains n'auront point de meilleur appui de leur Majesté, que les dogmes des Théologiens, ils s'appuieront sur des girouëttes qui tourneront selon le vent de l'intérêt, & qui traiteront la Parole de Dieu en nez de cire, au grand scandale des consciences timorées, & au grand contentement des profanes & des libertins, qui sont ravis de pouvoir dire de l'esprit dont les Prophetes & les Apôtres ont été inspirez, ce que les Protestans disent de celui qui fait parler les Papes *ex Cathedra*, & les Conciles; qu'il se comporte en pere commun des Thomistes & des Scotistes (7); qu'il tempere de telle sorte ses expressions, que chaque Parti y trouve sa quote part; qu'il ne veut ni desarmer ceux qui se soulevent, ni les bien couvrir contre les traits de ceux qui perséverent dans l'obéïssance; en un mot qu'il fait ce que l'on pratique dans les villes neutres: on y vend des armes aux deux Partis.

(7) *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Février* 1686, *pag.* 127.

(*C*) *Il falut chercher un autre biais.*] Mr. Maimbourg rapporte agréablement & nettement ce qu'il avoit tiré de Victor Cajet. *Les deux Chefs de la deputation de part & d'autre*, dit-il (8), *deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur siecle, étoient un peu trop habiles, & soutenoient avec trop d'esprit & de force leur sentiment, pour pouvoir s'accorder en disputant l'un contre l'autre. L'Archevesque de Bourges dans les trois Harangues qu'il fit pour établir sa proposition, & pour la confirmer en refutant ce qu'on luy avoit repondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort, pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points, qu'il soutint toujours constamment jusqu'à la fin comme autant de veritez incontestables.* 1. Que *l'on est obligé de reconnoistre & d'honorer comme son Roy, celuy auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard, ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs.* 2. Que le Roi Henri IV n'étoit ni Païen, ni Arien, ni persécuteur de l'Eglise & des Catholiques, résolu d'abandonner ses erreurs dés qu'on l'auroit instruit de la vérité. 3. Qu'il faloit que tous les François le reconnussent, & puis qu'ils travaillassent de concert à l'instruire. L'Archevêque de Lion répondit (9) par ordre à ces trois points, & déclara que pendant que le Roi de Navarre seroit hérétique, on n'auroit aucun commerce avec lui. L'Archevêque de Bourges repliqua avec une grande force; mais voiant les Ligueux inébranlables, il leur apprit que le Roi étoit tout résolu à se convertir (10). Voilà un Roi bien souverain: il ne peut pas même obtenir que ses Sujets aient la bonté de lui permettre de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience; & c'est une honte au Christianisme d'avoir introduit dans l'Univers un si grand renversement de l'ordre. C'est aux Sujets à demander la liberté de conscience à leur Souverain; & en voici qui la lui refusent.

(8) Maimbourg, Hist. de la Ligue, *Livr. IV*, *pag. m.* 465.

(9) *Là-même*, *pag.* 468.

(10) Maimbourg, Hist. de la Ligue, *Livr. IV*, *pag.* 472.

(*D*) *Ses Plaidoiers font aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France.*] La Ligue a fourni aux Protestans une foule d'Objections terrassantes, contre les Maximes séditieuses de la Cour de Rome, adoptées par une infinité de Laïques & d'Ecclésiastiques. Ces Objections auroient beaucoup plus de force, si tout le Clergé de France avoit suivi la rebellion: mais puis qu'un des principaux Prélats, parlant pour une partie considérable des Catholiques, soutint si solennellement le dogme de l'obéïssance, on s'imagine n'avoir rien à craindre desormais, & que les Actes de la Conférence de Surene peuvent fournir, & des armes défensives, & des armes offensives.

(*E*) *Il étoit un très-grand mangeur.*] A peine avoit-il dormi quatre heures, que la faim le contraignoit de se lever pour déjeûner. C'est ce qu'il faisoit réglément à une heure après minuit, ou même plutôt. Il se reposoit jusqu'à quatre heures, & puis il se mettoit à table: il faisoit la même chose à huit heures: il dinoit à l'heure ordinaire: il faisoit une collation quatre heures après: il soupoit amplement à l'heure ordinaire, & il faisoit encore une collation avant que de se coucher. Il ne mangeoit point à la Françoise; car pour le moins il étoit une heure à table durant l'Hiver, & cinq quarts d'heure durant l'Eté. C'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; & lors qu'un grand Prince, qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé desarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour réponse, *vous ne mangez pas en homme, mais en chien*; c'est-à-dire, vous vous hâtez trop. Il lui promit de remedier à cet inconvenient, & lui tint parole; car il donna ordre au maître d'hôtel de prendre garde lors que ce Prélat y seroit, que les services se suivissent d'un peu loin (11). *Cibum autem ita per otium sumebat, ut sumendo horam integram impenderet hieme, æstate, in qua tardior orexis, horæ etiam quadrantem adderet, & ambulantibus, quales in aula nostra, cœnis summopere offendebatur; adeo ut cum sæpius à principe primario ad prandium invitaretur, & toties se excusaret, rogatus qui id faceret, facete responderit, illum non humano sed canino more prandium usurpare, festinatas nimis epulas intelligens. Quo intellecto ille cum se non solum laute quod semper faciebat sed prolixe accepturum promisit, & eo invitato semper structorem monebat, ut missibus adponendis legitimum tempus interponeret* (12). Autre singularité: cette prodigieuse masse d'alimens ne l'appesantissoit pas: il n'étoit jamais assoupi, ni attaqué de vapeurs: il étoit toûjours disposé au travail d'esprit (13); car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, il n'osoit se promener de peur d'irriter son appétit. *In tanta ciborum, quibus alebatur copia, cum nec membrorum agitatione, nec deambulationibus, ne exsuperantem appetitum provitaret, corpus exerceret, naturam succo nimio turgentem medicamentis purgantibus crebro adjuvabat, quæ meditæ rei non ignarus domi per homines peritos sibi parabat. Itaque raro ægrotabat, & quamvis in summa corporis pigritia mens semper laboraret, nunquam fatigabatur* (14). Ce que dit Mr. de Thou de ces repas de la Cour de France pris à la hâte, & comme en marchant, qui ne plaisoient pas à notre René de Beaune, me fait souvenir d'un Conte que j'ai ouï dire plus d'une fois. On sait que Mr. de Turenne a commandé des Armées où il y avoit plusieurs Officiers étrangers. Ils louoient la bonne chere de sa table; mais ils ne pouvoient souffrir que les repas fussent si courts, & principalement lors qu'ils remarquoient que les Officiers François s'étoient à peine levez, qu'ils demandoient, que ferons-nous? Hélas! disoient les étrangers, nous étions si bien à table: à vous voir si impatiens on auroit dit que vous aviez de grandes affaires à expédier, & il se trouve que vous ne savez que faire. Pourquoi ne pas demeurer où vous étiez, & y laisser les autres, puis que vous êtes en peine à quoi emploier le tems?

(11) Thuan. de Vita propria, *Libr. III*, *circa init.* *pag.* 1194.

(12) *Idem*, *ibid.*

(13) Nunquam commotior aut somnolentior visus, nulla gravedine aut dolore capitis tenebatur, semper æque sui compos & ad omnia paratus, extra negotia quietem & confabulationes sectabatur. *Idem*, *ibid.*

(14) *Idem*, *ibid.*

(*F*) *Les fables qu'il débita ...... dans l'Oraison funebre de Catherine de Medicis, sont si ridicules.*] En voici un échantillon. „Du temps que ce grand Capitaine Gaulois Brennus mena son armée par toute l'Italie & Grece, estoient „ avec luy en sa troupe deux Gentilshommes François, l'un „ nommé Felonius, l'autre nommé Bono, qui voiant le „ mauvais dessein que prenoit Brennus, aprés ses belles „ conquestes, d'aller envahir le temple de Delphe, pour se „ souiller soy, & son armée, du sacrilege de ce temple, ils „ se retirerent tous deux, & s'en allerent en Asie, avec „ leurs vaisseaux & hommes, où ils penetrerent si avant „ qu'ils entrerent en la contrée des Medes, qui est proche de la Lidie, & de la Perside, où aiant fait plusieurs „ conquestes, & obtenu de grandes victoires, se feroient „ enfin retirez, & passant par l'Italie esperant de revenir „ en France, Felonius s'arresta dans un lieu, où est à present situé Florence, le long du fleuve d'Arne, qu'il reconnut assez beau, delectable, & de semblable assiette „ qu'un qui lui avoit pleu en ce pays des Medes une autre „ fois, & y bastit une Cité, qui est aujourd'huy Florence, „ comme aussi son Compagnon Bono bastit la Ville de Bononia, appellée Boulogne, toutes deux voisines: & dés „ lors pour les conquestes & victoires, que ce Felonius „ avoit eues en ce pays des Medes fut appellé Medicus „ entre les siens, dont depuis le surnom a demeuré en la „ famille: comme nous lisons de Paulus qui fut surnommé Macédonicus, pour avoir conquis la Macedoine sur „ Perseus; & Scipion qui fut appellé Affricain, pour „ avoir fait de mesme de l'Affrique (15)". Brantome qui me fournit ce Passage ajoûte tout aussitôt: *Je ne sçay d'où a pris cette Histoire ledit Seigneur de Beaune; mais il est vray-semblable que devant le Roi, & une telle assemblée qui estoit là pour le convoy de la Reyne, il ne l'eust voulu alleguer sans bon Auteur* (16). Il avoit observé avant que de rapporter cette fabuleuse Généalogie, que cet *Archevesque de*

(15) Brantome, Mémoires des Dames illustres, *pag.* 32 & *suiv.*

(16) *Là-même*, *pag.* 34.

Roman qui ont publié l'Histoire de la belle Maguelonne & de Pierre de Provence, celle des quatre fils Aimon, & de Palmerin d'Olive, &c. Henri IV reconnut en plusieurs manieres sa fidélité & ses services, mais sur-tout par la constance avec laquelle il s'appliqua à surmonter les longues difficultez qu'il rencontra à la Cour de Rome (G) à l'égard de sa translation de l'Archevêché de Bourges à l'Archevêché de Sens.

de Bourges étoit *d'un aussi grand sçavoir & digne Prelat qui* fût *en la Chrestienté*, mais qu'*aucuns le* disoient *un peu leger en creance, & guere bon pour la balance de Monsieur Saint Michel, où il pese les bons Chrestiens au jour du jugement, ainsi qu'on dit* (17). Les Ligueux le faisoient passer pour Athée (18).

Puis que nous avons parlé de son Oraison funebre de Catherine de Medicis, observons qu'il fit celle du Duc d'Alençon l'an 1584, „ & pource qu'en prononçant ladite „ Harangue, où il ne fit rien qui vaille, si mettoit souvent „ la main à sa barbe, on sema ce Distique suivant de „ luy (19):

„ *Quod timet & patulo promissam pectore barbam*
„ *Demulcet Biturix, hoc Ciceronis habet* (20)".

(G) *Par la constance avec laquelle il s'appliqua à surmonter les longues difficultez qu'il rencontra à la Cour de Rome.*] Je ne prétens point dire qu'il se roidit contre ces difficultez sans jamais céder, je veux dire seulement qu'aiant attendu que le tems fût plus favorable, il renouvella ses poursuites jusques à ce que l'affaire fût concluë. Vous trouverez le détail de tout cela dans le récit que j'emprunte de Mr. Amelot de la Houssaie (21). „ En 1596. le Roi „ avoit écrit au Pape en faveur de Renaud de Beaune „ Archevêque de Bourges, pour le faire transferer à „ l'Archevêché de Sens, & pour lui en obtenir le *gratis*. (*) Mais l'absolution, que ce Prélat avoit don„ née au Roi en l'Eglise de l'Abbaye de S. Denis, & „ la proposition faite au Clergé dans l'assemblée de Mantes, „ de créer un Patriarche en France, l'avoient rendu si „ odieux à la Cour de Rome, que le Pape ne vouloit „ point entendre parler de lui. Notre Cardinal (alors seu„ lement Evêque de Rennes) eut beau representer au Pa„ pe, & au Cardinal Aldobrandin, *que tel refus ou delai* „ *pourroit à la longue être interpreté, que pour avoir cet* „ *Archevêque tenu le parti du Roi: dont non seulement le* „ *Roi, mais aussi tous les Princes, Prelats, Seigneurs, &* „ *Gentilhommes, qui l'avoient suivi, s'offenseroient; & sem*„ *bleroit, qu'il restât encore en l'esprit de S. S. quelque me*„ *moire & trace des ofenses & rancunes passées: que les* „ *mauvais raports, qu'on lui avoit faits n'étoient fondez sur* „ *autre chose, que sur ce que ce Prelat avoit servi à la Re*„ *ligion Catolique, & à l'autorité du Saint Siége, par une* „ *voie plus courte & plus utile, que n'avoient fait ceux, qui,* „ *en pensant les conserver, les eussent ruinées toutes deux,* „ *s'ils eussent été crus*. Tout cela ne les fléchit point, & „ le Pape excusa sa rigueur, par dire, que cette affaire ne „ passeroit jamais en Consistoire; & que les Cardinaux s'y „ oposeroient, & en prendroient occasion de penser mal du „ Roi même. (†) Et les choses en demeurérent là jusques „ à la promotion de Monsieur d'Ossat, qui, pour obéir „ aux ordres du Roi, recommença la poursuite de la trans„ lation de Monsieur de Bourges dans les premiers jours de „ son Cardinalat. (‡) Mais le Pape lui répondit encore „ sur le même ton, *Que s'il proposoit l'affaire au Consistoi*„ *re, il y recevroit affront, étant bien averti, qu'il y avoit* „ *des Cardinaux, qui vouloient s'y opposer*. Et le Cardinal „ neveu ajoûta, *qu'il n'étoit pas même bon pour Monsieur de* „ *Bourges, que son affaire se proposât en Consistoire*: (‡‡) „ par où il donnoit à entendre, qu'il s'y diroit des choses, „ dont il faloit lui épargner la honte. . . . . . Le Roy „ voyant l'extréme répugnance que le Pape avoit à gratifier „ l'Archevêque de Bourges, & que cette obligation lui „ coûteroit plus envers S. S. que la chose ne valoit, se ré„ solut enfin à suivre le prudent conseil du Cardinal de Flo„ rence . . . . . (22) & il ordonna à notre nouveau Car„ dinal (23) de dire au Pape, que *bien qu'il eût plusieurs* „ *raisons de desirer l'expédition de l'Archevêché de Sens en* „ *la personne de Monsieur de Bourges, neanmoins, pour s'a*„ *comoder aux volontez de Sa Sainteté, il avoit déliberé de* „ *ne l'en plus importuner*. (**) Ainsi, le Pape fut délivré „ de cette poursuite, qui lui déplaisoit infiniment, pour „ les raisons que j'ai dites; jusques au commencement de „ l'Ambassade du Comte de Bethune, qui eut ordre de la „ renouveller au bout de trois ans. Et le Cardinal d'Ossat „ y travailla si puissamment avec lui, qu'ils obtinrent enfin „ tous deux la translation de Monsieur de Bourges à l'Ar„ chevêché de Sens, qui fut expediée dans le Consistoire „ du 29 d'Avril 1602 (‡‡)".

(17) Brantome, Mémoires des Dames illustres, *pag.* 32.

(18) *Voiez les* Notes sur la Confession Catholique de Sanci, *pag.* 87 *& suiv. Edit. de* 1699.

(19) Journal d'Henri III, *au* 26 *Juin* 1584 *pag. m.* 80.

(20) *Voiez* Martial, Epigramm. LXXXIX *Libri II.*

(21) Amelot de la Houssaie, Vie du Cardinal d'Ossat, *pag.* 25, 26.

(*) *Lettre* 76 *&* 95.

(†) *Lettre* 95.

(‡) *Dans son Audience du* 19 *de Mars.*

(‡‡) *Lettre* 178.

(22) Amelot, *là-même, pag.* 27.

(23) *C'est-à-dire d'Ossat*

(**) *Lettre* 183.

(‡‡) *Lettres* 310 *&* 311.

SAMSON, Juge du Peuple de Dieu. Je ne rapporterai pas son Histoire: elle est connue de tout le monde; & on la peut *lire dans Moreri*, & plus amplement encore dans le Dictionaire de la Bible (*a*). Je remarquerai seulement une chose qui me paroît fort singuliere. Quelques-uns veulent que par les paroles de l'Ecriture, qui nous apprennent que les Philistins le firent moudre, il faut entendre qu'ils le firent coucher avec leurs femmes (*A*), afin d'avoir de la race d'un si brave homme. L'Allégorie, que la Mothe le Vayer a trouvée dans les actions de ce Héros, est beaucoup plus ingénieuse que véritable. Il veut qu'elles représentent le Philosophe Sceptique (*b*).

(*a*) *Composé par Mr. Simon, Docteur en Théologie, & imprimé à Lion en* 1693.

(*b*) *Voiez son* Traité Sceptique sur n'avoir pas le sens commun, *au IX Tome de ses Oeuvres, pag.* 286, *& suiv.*

(*A*) *Qu'ils le firent coucher avec leurs femmes.*] Selon cela on trouveroit une nouvelle conformité entre son Histoire & celle d'Hercule. Quoi qu'il en soit, il est sûr que le mot Hébreu, qui veut dire moudre, se prend quelquefois en un sens obscene. Ce que la Bible de Geneve a traduit au Livre de Job *que ma femme meule à un autre* (1), signifie selon la Vulgate, *que ma femme devienne la concubine d'un autre, scortum alterius sit uxor mea.* Mais Job diroit-il la même chose deux fois de suite, demandera-t-on? car il est clair que les paroles suivantes, *& que les autres se courbent sur elle, & super illam incurventur alii*, signifient la prostitution. Il est clair qu'*incurvari* signifie la même chose en cet endroit-là qu'*inclinare se* dans Plaute (2). Cette difficulté n'est rien, car tous les anciens Ecrivains, tant les sacrez que les profanes, nous fournissent mille exemples de telles redites. Ces paroles des Lamentations de Jeremie (3) selon la Version de Geneve, *ils ont pris les jeunes gens pour moudre*, signifient selon la Vulgate, *ils ont abusé impudiquement de la jeunesse, adolescentibus impudice usi sunt.* Mais voici un Passage de St. Jerôme rapporté par Drusius qui nous donnera la preuve dont j'ai besoin. *In tertio decimo commentariorum super Jesaiam cap. 47. ad locum*, Tolle molam, mole farinam, *ita scribit*, (Hieronymus) quia sequitur denuda turpitudinem tuam, etiam mola ab Ebræis figuraliter intelligitur: quod scilicet in morem scorti victorum libidini pateat. Illudque quod in Judicum libro de Samson scribitur, ad molam eum à Philistim esse damnatum, hoc significare volunt, quòd pro sobole robustissimorum virorum hoc in Allophylas mulieres facere sit compulsus (4). Drusius observe (5) que *molere* en ce sens obscene signifie l'action du mâle, c'est pourquoi il fait une glose sur les paroles de Job. *Molere in hoc sensu viris tribui solet. De lingua Latina loquor, in qua notissimum illud*, alienas permolere uxores (6). *Forsan apud Jobum passivè sumendum*, molatur alteri, *ab altero, hoc est, ut sensus sit, molat alter uxorem meam.* Je trouve bien raisonnables ceux qui ne sauroient se persuader que les Philistins aient été assez débonnaires, pour se venger si humainement d'un homme qui avoit été leur fleau, & qu'ils haïssoient comme la peste. Un tel châtiment n'eût guere déplu à Samson; car il aimoit fort les femmes: on l'eût bien nourri, bien entretenu, en un mot on l'eût traité comme l'on traite les ânes d'Aranjuez, & les étalons d'un haras. Il n'y auroit eu à craindre que la contrainte.

Nulla est tam facilis res, quin difficilis siet,
Quam invitus facias (7).

(1) Job, *Ch. XXXI, Vers.* 10.

(2) *Pol istuc quidem omne jam ego usurpabo domi. Nam jam inclinabo me cum liberta tua.* Plaut. in Persa, *Act. IV, Sc. VIII.*

(3) *Chap. V, Vers.* 12.

(4) Drusius, Quæst. Ebraicar. *Libr. II, num.* 38, *pag. m.* 97. *Voiez* Petri Petiti Miscellan. Observationes *Libr. III, Cap. II, pag.* 152 *& seq.*

(5) *Ubi suprà.*

(6) *Ces paroles sont* d'Horace, Satir. II *Libri I, Vers.* 33.

(7) Terent. Heautontim. *Act. IV, Sc. VI init.*

SANCHEZ (FRANÇOIS) Professeur en Médecine à Toulouse, né à Braga dans le Portugal, fut transporté à Bordeaux pendant son enfance par son pere, qui étoit un fort savant Médecin. Il voiagea en Italie, & s'arrêta quelque tems à Rome, d'où étant repassé en France il étudia à Montpellier, & y reçut le Doctorat en Médecine à l'âge de vingt-quatre ans. Les Guerres de Religion l'aiant contraint de sortir de cette ville, il s'en alla à Toulouse, où il enseigna la Philosophie pendant vingt-cinq ans, & la Médecine pendant onze années. Il mourut âgé de plus de soixante & dix ans. On voit sa Vie à la tête de ses Oeuvres (*a*) (*A*). C'étoit un grand Pyrrhonien,

(*a*) *Tiré de Don* Nicolas Antonio, Bibliothec. Scriptor. Hispan. *Tom. I, pag.* 362, 363.

(*A*) *On voit sa Vie à la tête de ses Oeuvres.*] L'Auteur de cette Vie nommé Raimond Delassus avoit été son Disciple. La plupart des Ecrits de Sanchez roulent sur la Médecine; ils furent imprimez à Toulouse *in* 4 l'an 1636.

On

rhonien, comme je le dis dans la Remarque. Il est fort loué dans le Patiniana (b), où l'on trouve qu'il étoit *né de Parens Juifs*, & qu'il mourut à Toulouse *âgé de soixante & dix ans l'an* 1632.

(b) *Pag.* 72, 73, *Edit. de Paris* 1701.

On y joignit quatre Traitez de Philosophie, qui furent réimprimez *in* 12 à Rotterdam l'an 1649. En voici les Titres, *Quod nihil scitur. De Divinatione per somnum ad Aristotelem. In Librum Aristotelis Physiognomicon Commentarius. De longitudine & brevitate vitæ.* Le Traité *Quod nihil scitur* (1) représente ingénieusement & subtilement la vanité de ce qu'on appelle Sciences, Etude, composition de Livres &c. Il avoit paru avant l'Edition de toutes les Oeuvres de son Auteur; car j'apprens de Barthius qu'on réimprima en Allemagne l'an 1618 deux Dissertations, l'une de Maturin Simonius Docteur Italien *de Litteris pereuntibus*, l'autre de François Sanchez Docteur Espagnol, *Quod nihil sciatur* (2). Sanchez entendoit la Géométrie, & il fit des Objections à Clavius auxquelles il prétendit que ce Jésuite n'avoit pas bien répondu (3).

(1) Jean Ulric Wildius *le réfuta dans des Theses intitulées* Quod aliquid scitur, *soutenues à Leipsic l'an* 1664.

(2) Barthius in Statium, *Tom. I, pag.* 447.

(3) Delassus *in ejus* Vita, *apud* Nicol. Antonium, Biblioth. Scriptor. Hispan. *Tom. I, pag.* 363.

SANCHEZ (Thomas) Jésuite Espagnol, né à Cordoue l'an 1551, entra dans la Compagnie l'an 1567. L'austérité de sa vie, sa sobriété, ses macérations, son application à l'étude, sa chasteté, sont des prodiges, si ce qu'Alegambe (a) & Sotuel (b) en racontent, est véritable. Il mourut à Grenade le 19 de Mai 1610, & y fut enterré (c) magnifiquement (d). Son Erudition n'est pas douteuse, il en a donné des preuves publiques dans le gros Volume qui fut imprimé à Genes l'an 1592 (A), & dans les quatre Volumes *in folio* qui parurent après sa mort. Il seroit à souhaiter que l'Ouvrage imprimé à Genes, & puis en bien d'autres villes, donnât autant de preuves de son jugement (e), que de son esprit & de son savoir; car la témérité, qu'il a eue d'y expliquer une multitude incroiable de questions sales & horribles, peut produire de grands desordres. On s'en est plaint amérement (B), & tout ce qui a été dit pour sa justification est foible

(a) *In Bibliothec.* Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 436.

(b) *In ead.* Bibliothec. *pag.* 767.

(c) *Voiez la Remarque* (C), *Citation* (11).

(d) Alegambe & Sotuel, Bibliothec. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 436 & 767.

(e) *Voiez le Passage de* Petrus Aurelius *au commencement de la Rem.* (B).

(A) *Dans le gros Volume qui fut imprimé à Genes l'an* 1592.] Il traite à fond de ce qui concerne le Mariage. On prétend que Clement VIII déclara que jamais personne n'avoit examiné avec plus de diligence, ni éclairci avec plus d'exactitude, les Controverses qui se rapportent à ce Sacrement. *Vehementer admiratus est subtile hominis acumen, peracre judicium, raram perspicuitatem, singularem & exquisitam in rebus indagandis solertiam, in tradendis facillimam methodum, in evolvendis citandisque Auctoribus exactissimum & plane indefessum studium; serioque pronunciavit, nullum unquam Scriptorem extitisse, qui dubias de Matrimonio controversias uberiùs & accuratius enodasset* (1). Parmi tous ces grands éloges il n'y en a guere qui lui fasse plus d'honneur, que celui qui se rapporte à l'exactitude de citer. C'est un talent beaucoup plus rare que l'on ne pense; & je suis bien aise que Don Nicolas Antonio en fasse ce jugement: *Celebratur (ne id taceam quod minime vulgare est) inter alias dotes Thomæ diligentia quædam singularis in allegandis fideliter scriptoribus quorum testimoniis utitur* (2). Diverses personnes ont abrégé ce gros Ouvrage *de Matrimonio*; les uns en rangeant les matieres selon l'ordre alphabétique (3), les autres en retenant l'arrangement de l'Auteur. Les autres Volumes de notre Sanchez contiennent, ou l'Explication des Préceptes du Décalogue, ou celle des Vœux Monastiques, ou celle de plusieurs Questions de Jurisprudence.

(B) *On s'en est plaint amérement.*] Voici un Passage de l'Abbé de Saint-Cyran: *Si de uberrima & subtilissima spurcitiarum omnigenarum ventilatione agitur, nemo unquam eam laudem Thomæ Sanchez eripiet, quin omnium primus, Sacramentum matrimonii cum tanta cogitationum sermonisque licentia, imaginatione potius quam judicio duce, versarit, quantam ante ipsum Ecclesia ab initio Christiani nominis nec viderat, nec audierat* (4). Citons après cela les paroles d'un Ministre: „ Peut estre avés vous oui parler d'un gros „ volume fait par Thomas Sanchez, *de Matrimonio*. Vous „ ne sçauriez aborder une boutique de libraire à Anvers ou „ à Liege, que vous ne lisiés ce titre escrit en grosses let„ tres. Ce livre est l'ouvrage d'un Jesuite, où tous les cas „ de conscience concernant le Mariage sont traités. Il con„ tient plus d'impuretés que tous les livres Italiens les plus „ infames. Voicy comme en parle le Clergé de France par „ l'un de ses membres. Ce prodigieux volume (*) *de Ma„ trimonio, contient un examen très subtil de toutes les im„ puretés imaginables; c'est un cloaque qui renferme des „ choses horribles & qu'on n'oseroit dire. On l'appelle avec „ justice un ouvrage honteux, composé avec une curiosité „ énorme, horrible & odieux par la diligence & l'exactitude „ qui y regne, à penetrer dans des choses monstrueuses, sales, „ infames, & diaboliques. Il est impossible de comprendre com„ ment un Autheur peut avoir renoncé à la pudeur jusqu'à „ pouvoir escrire un tel livre, puis qu'aujourd'huy un hom„ me qui n'a pas despouillé toute honte patit effroyablement „ en le lisant.* Le reste de la censure est encore plus fort, „ mais je souffre trop en la traduisant. Cela n'est point „ vieux, car elle n'est que de l'an 1632 (5)". Je croi qu'on a tort d'attribuer cette Censure au Clergé de France; car cette Assemblée ne donna point ordre à Petrus Aurelius d'examiner cet Ouvrage, & d'en porter jugement au nom du Clergé. J'avoue qu'elle approuva les Ecrits de Petrus Aurelius; mais néanmoins c'est s'exprimer peu exactement, que de soutenir qu'elle a dit par l'un de ses membres tout ce qui se trouve dans ces Ecrits-là. Mr. Rivet se contente d'attribuer à la Sorbonne cette Censure, & cela même n'est point exact; car sous prétexte que ce Corps de Théologiens donne son approbation à un Livre où un certain Ouvrage est maltraité, on ne peut pas dire que la Sorbonne ait censuré cet Ouvrage. On ne dit cela que lors qu'elle procéde elle-même selon les formes contre quelque Livre, & qu'elle en qualifie les Propositions. Je ne pense pas qu'elle ait jamais procédé de cette maniere contre le volume de Sanchez; & si elle l'avoit fait, je ne saurois croire que Theophile Raynaud l'eût osé nier, comme il le nie dans ces paroles (6), *Volo per hanc occasionem non silere, quam inique ac maligne. . . . . . Thomas Sanches, laceratus sit à quibusdam fori rabulis* (7), *quorum vitæ spurcitias, & fidem heteroclitam, alii jam pridem prodiderunt. Sed & hæretici . . . magno hic zelo concitantur, quod recèns admodum petulanter fecit Ludimagister Bernensis Christophorus Luthardus, ad parellelum Calvini cum priscis hæreticis Simmianis: spurciloquia sua in Sanchem*, MENDACITER *affingens Academiæ Parisiensi.* Quoi qu'il en soit, citons le Ministre qui n'a point parlé exactement (8): *Hic omittere non debeo & lectori meo invidere, laude dignissimam Sorbonæ Parisiensis Censuram in Librum Thomæ Sanchez prout ea habetur in* vindiciis Censuræ *à doctoribus Sorbonicis approbatis, & à Petro Aurelio editis, pag.* 517. *& seqq.* De illo opere Matrimoniali, *inquiunt*, dicere speciatim possumus, esse opus non gloriandum, sed pudendum; tam immani curiositate, tam invisa in rebus spurcissimis & infandis sagacitate horrendum, ut mirum sit pudoris alicujus hominem, ea sine rubore scripsisse, quæ quivis modestioris ingenii vix sine rubore legat. Portenta ista sunt, non scripta; animorum insidiæ, non mentium subsidia, incentiva libidinum, schola flagitiorum, non honestæ disciplinæ, non scientiæ Christianæ instrumenta. Infœlix scientia, quæ omnes perdere, paucos juvare nata est. Quæ circà sordes & sterquilinia volvenda & revolvenda volutatur, ut ejus doctorem jure cum scarabæo conferas, vel cum iis qui latrinariam factitant (α).

§ (α) Avant l'Abbé de St. Cyran on s'étoit déjà plaint du Livre de Sanchez. Voici à ce sujet un Passage fort curieux d'un Auteur qui n'est guere connu. „ Qui voudra sçavoir la „ maistrise & doctorerie [*de Paillardise*,] jusques où telle „ depravation est graduée, qu'il lise Sanchez en son traicté *de „ Matrimonio*, lequel a voulu, non tant commenter comme „ surmonter, non tant reprendre que monstrer la paillarde „ asnerie de l'Arretin, jaçoit qu'il fust des plus versés, & „ comme le Doyen des ingenieux de ceste faculté. Mais il „ n'avoit mis son bras si avant, ni entré en tant de collo„ ques à l'expression des matieres exorbitantes de la peniten„ cerie, comme Sanchez qui y passe le surpris de tous les „ autres: il regente toutes postures pour estaler les estalons „ au repere d'iniquité; horreur à le penser. Les Dames quit„ tent souvent les amours de Ronsard & d'Amadis, pour „ empoigner la Somme de Benedicti Cordelier (†): aussi „ voit-on, chez tels hostes, les soubresauts de lubricité mieux „ qu'en Rabelais, ni qu'en part du monde. Quelle appa„ rence? que ces gens qui veulent faire croire qu'ils sont des „ minieres de chasteté, des puits inespuisables de reiglement „ de pudicité, & cependant vomir une telle cacochimie, „ une iliade de tant d'impuretés? Mais en bonne foy est-ce „ à faire aux Prestres de mettre leurs nez dedans les courti„ nes du mariage, ou d'estre les secretaires de la negotiation „ de tout ce qui se passe en la bordelerie? Ils y fourrent la „ moelle de leurs pensées, d'une frenesie si effrenée, qu'il „ n'y a rien de si affiné: ils feignent des cas, plustost meta„ physicalement que moralement excogitez. La possibilité „ de la plus superlativement saffre & bruslante lubricité n'o„ feroit monter à tel estage. Vous voyez là dedans des ruses „ de ceste pourriture là, dequoy tous les piliers de bordel „ ne se fussent jamais advisez; ceux qui en voudront dresser „ boutique, trouveront là dedans, & dequoy gaigner leur „ vie, & de quoy perdre leurs ames. Les escrits des payens „ n'ont jamais si licentieusement penetré en ceste abomina„ tion, comme ces beaux architectes financiers de luxure: „ ils ont furieusement amplifié ses dimentions, acquis beau„ coup de novices qui estudient sous eux. Ils en ont amor„ cé la practique, crayonné de nouvelles postures, enrichi „ de tablatures cyniquement excogitées & très-iniquement „ publiées:

(1) Nat. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. *pag.* 767.

(2) Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hispan. *Tom. II, pag.* 252.

(3) *J'ai l'Abrégé qu'en donna selon l'ordre alphabétique* Emanuel Laurent Soares, *Prêtre de Lisbonne, l'an* 1621 in 12.

(4) Petrus Aurelius, *in* Vindiciis Censuræ.

(*) *Petrus Aurel. Vindic. Censuræ Facult.*

(5) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs, *Chap. IX, pag.* 150. *Edit.* in 4.

(6) Theophil. Raynaudus, de malis & bonis Libris, num. 35, pag. 35.

(7) *Dans son* Hoplotheca, *pag.* 362, *il parle ainsi:* Thomas Sanchez à plerisque suis rabulis spurcus audivit, quod in Opere de Matrimonio, librum nonum qui est de debito conjugali infecerit spurcitiis, & multa chartis commiserit quæ absque fœdo sensu & verecundiæ contrucidatione, vix legi possint.

(8) Andr. Rivetus, Explicat. Decalogi, *Oper. Tom. I, pag.* 1400, *col.* 2.

(†) *Voiez la derniere Citation du Texte de cet Article.*

ble, (C), & néanmoins il y a des Casuïstes qui continuent tous les jours à publier de pareilles saletez (*f*).

Il

(*f*) *Voiez la Censure du Livre d'Amadeus Guimenius faite par la Faculté de Théologie de Paris le 3 de Février 1665. On y condamne plusieurs Propositions que l'on ne désigne que par leurs prémieres paroles, & qu'on n'oseroit traduire en François de peur d'offenser la modestie & la pudeur des oreilles chastes.*

„ publiées: jamais Vénus n'a receu plus d'hommage d'aucun „ que de leur science. Le traicté de Sanchez est une vraye „ Bibliotheque de Vénus: tels escrits ont fait & feront plus „ d'escholiers de paillardise que toute la penencerie (†) de „ Rome n'en a fait ou fera de chasteté. Il y a bien mieux „ de quoy apprendre, qu'à fuir le peché: quand tous les „ autres livres de paillardise seroient finis & abismés, ils „ sont plus que tres suffisans pour la resusciter. Ils y ont „ enchassé des formes, formalités, materialités, cathego„ ries, transcendences, toutes fraisches, toutes nouvelles. „ La charnalité, la pedreastie (††), y est depeinte en sa „ peripherie. Si Horace ou Martial revenoient, ils feroient „ de belles Odes & Epigrammes sur ces operateurs qui les „ ont voulu sener (‡): en cinq cents Martiales ou Horaces, „ il n'y a tant à roigner, à chastrer, comme en une page de „ ce dernier Autheur (‡).

(†) *Je croi qu'il faut* Pennencerie.

(††) Pédérastie, *apparemment.*

(‡) *C'est-à-dire*, châtrer.

(‡) Franc Archer de la vraie Eglise, *pag.* 266, 267, 268.

Au reste, si un Livre si dangereux n'a point été censuré, ni par l'Assemblée du Clergé de France comme le dit Mr. Jurieu, ni par la Faculté de Théologie de Paris comme le prétend Mr. Rivet, il a été au moins défendu par un célébre Magistrat; & cela lui est extrêmement honorable. Cela paroit par les paroles suivantes: *Thomas Sanchez ne s'y est point oublié* (à peupler les Cas de Conscience d'une infinité d'impuretez détestables); *car il en a tellement farci son Livre* de Matrimonio, *qu'il est mémorable en telle matiere de Caresme-prenant par dessus tous ceux qui les ont jamais célébrées . . . . Une des dignes actions de Mr. le President le Jay, lorsqu'il estoit Lieutenant Civil à Paris, ce fut d'en avoir fait la perquisition & defense aux Libraires de Paris d'en avoir* à peine *de la hart* (‡‡). Ces paroles, ainsi que tout le long Passage qui les précede, sont tirées d'un Ouvrage fort rare, intitulé *Le Franc-Archer de la vraye Eglise contre les Abus & Enormitez de la fausse*, composé par Antoine Fusi, & imprimé en 1619 *in* 8. REM. CRIT.

(‡‡) *Là même, pag.* 267, 268.

(C) *Tout ce qui a été dit pour sa justification est foible.*] Les Censeurs de cet Ecrivain peuvent prétendre deux choses. L'une qu'il n'a pu répandre sur le papier un si grand détail d'impuretez sans être impudique: *Extant inter alia nonnullorum Jesuitarum de his argumentis scripta, in quibus explicantur talia, quæ vix diabolus ipse, studium omne adhibendo, suggerere posset: ubi non solum genera, species, sed & modos omnes, objecta, subjecta, circumstantias, ita minutatim examinant, ut nemo sanus ea profecta fuisse judicet à mente purâ & castâ. Inter quos eminet Thomas Sanchez Hispanus Jesuita, in prolixo tractatu* de matrimonio (9). L'autre, qu'il n'a pu communiquer au public la connoissance de tant de déréglemens monstrueux, sans faire un grand préjudice aux bonnes mœurs: étant certain que plusieurs personnes se portent à ces abominations, quand elles apprennent qu'on les pratique. Il faut donc qu'un homme sage, & zélé pour le salut de son prochain, évite soigneusement de faire connoître les saletez qu'il découvre dans le Tribunal de la Confession: car on doit être assûré que ceux qui n'en savent rien, s'en abstiendront beaucoup mieux que ceux qui en savent l'énormité, & la turpitude.

(9) Andr. Rivetus, Explicat. Decalogi, *Oper. Tom. I, pag.* 1400, *col.* 2.

Sur la prémiere de ces deux Accusations, les Amis de Sanchez répondent que c'étoit un homme d'une vertu admirable, & d'une parfaite chasteté. Sa virginité immaculée l'accompagna jusques au tombeau, disent-ils, & le jour qu'on l'enterra chacun s'empressoit ou de baiser, ou de faire toucher à son rosaire ce cadavre couvert de fleurs, & tout brillant d'une beauté virginale (10). *Ad communis parentis funus (sic eum vocabant) advenit Illustrissimus Archiepiscopus, gravissimusque Senatus Regius: confluxere sacrorum Ordinum viri Religiosi; urbis universa Nobilitas, & promiscuæ plebis innumera multitudo, qui defuncti corpus floribus conspersum, & eximiâ quadam specie ac virginali nitore micans certatim conabantur vel rosariis contingere, vel osculis suppliciter venerari* (11). Ils nous renvoient à quelques Auteurs qui ont loué la pureté de sa vie. *Ejus innocentiam & vitam purissimam exhibent Crombetius l. 2. de studio perfect. cap.* 12. *& Joannes Bourghesius l. cui titulus est* Societas JESU, Deiparæ sacra, *cap.* 20 (12). C'est nous dire que son esprit & son imagination se remplissoient de ces vilaines matieres, sans que son cœur & son corps en sentissent la contagion. Bien des gens se persuadent que cela n'est guere moins difficile, que d'être comme les enfans Hébreux dans la fournaise de Babylone sans se brûler. Mais après tout il ne seroit pas impossible que l'horreur que l'on concevroit pour ces abus exécrables du mariage, & le desir de les corriger, conservassent l'innocence d'un Auteur qui se vautreroit dans ces ordures, d'un Auteur, dis-je, dont l'âge, le tempérament, & l'éducation, seroient de puissans préservatifs contre les souillures de la chair. On a lieu de croire que des Auteurs qui s'amusent trop aux explications des Priapées, & des endroits sales de Catulle & de Martial, ne sont pas fort chastes; & il n'est que trop certain qu'il y a eu des Commentateurs qui ne se sont arrêtez sur ces matieres, & qui ne les ont approfondies, & curieusement épluchées, que parce qu'ils étoient fort impudiques. Cependant on ne doit pas faire de cela une regle générale; car le desir d'étaler beaucoup de lecture, & un savoir peu commun, est bien capable d'engager un Humaniste à commenter amplement les Poëtes dont j'ai parlé. Les prémieres lectures de ces Poësies donnent de vives atteintes à la vertu, & sur-tout à celle des jeunes gens: peu-à-peu on s'y endurcit, & il y a tel Critique qui après avoir lu diverses fois Catulle & Martial, ou pour y chercher l'éclaircissement de quelque vieille coutume, ou pour les orner d'un Commentaire, n'est non plus ému de leurs saletez, que s'il lisoit un Aphorisme d'Hippocrate. Il arrive à ces Critiques ce qui arrive aux Médecins & aux Chirurgiens, qui à force de manier des ulceres, & de se trouver exposez à de mauvaises odeurs, se font une habitude de n'en être point incommodez. Dieu veuille que les Confesseurs & les Casuïstes, dont les oreilles sont l'égout de toutes les immondices de la vie humaine, se puissent vanter d'un tel endurcissement! Il n'y en a que trop sans doute qui n'y parviennent jamais, & dont la vertu fait naufrage à l'ouïe des déréglemens de leurs pénitentes. Mais cela ne tire point à conséquence contre celui-ci ou celui-là en particulier; c'est pourquoi nous serions fort téméraires, si nous assûrions que Thomas Sanchez ne possédoit pas cette insensibilité; & qu'il s'infectoit des ordures très-puantes qu'il remuoit avec tant d'application: & après tout il a une excuse que les plus chastes Commentateurs des Catalectes ne sauroient avoir; car il peut dire qu'il n'a mis la main à ces vilenies, que pour tâcher d'en purger le monde. C'est par-là que l'on s'efforce de répondre à la seconde Accusation, beaucoup plus embarrassante que la prémiere.

(10) *Homo vitæ puritissimæ innocentissimæque actæ, & nulla unquam gravieri labe contaminatæ. . . . Castimonia tantum decus, ut virginitatis florem in tumulum intulerit.* Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 752. *Sanchem, hominem sanctissimæ vitæ & perpetuæ virginitatis candore nitentem, ut graves scriptores prodiderunt.* Th. Raynaud de bonis & malis Libris, *pag.* 57.

(11) Sotuel, *ibid.*

(12) Theophil. Raynaud. Hoplotheca, *Sect. II, Serie III, Cap. X. pag.* 362.

J'ai dit ailleurs (13) ce que l'on allegue pour justifier Albert le Grand qui se trouve dans le même cas. Ses Amis prétendent qu'il faut qu'il y ait des Livres où les Confesseurs puissent rencontrer les instructions nécessaires, contre les desordres dont on leur fait confidence: & qu'ainsi un grand Docteur comme lui a dû écrire là-dessus. C'est ce qu'on répond aussi en faveur de Sanchez. Les questions sales, & les impudicitez énormes, qu'il examine si exactement, nous dit-on, servent de beaucoup aux Directeurs de conscience. Il ne faut donc point s'en scandaliser: trouvet-on mauvais qu'un Médecin pour le bien de ses malades remue leurs excremens? Cette considération détermina les Jésuites à ne point ôter du Livre de Sanchez les obscénitez dont on se plaignoit. L'un d'eux exposa entre autres choses, qu'aiant à juger l'une des impures matieres qui s'y voient, il n'eût jamais pu résoudre les difficultez insurmontables qui se présentoient, s'il n'eût eu les solutions de cet Auteur. *Fuisse autem eam de Matrimonio scriptionem necessariam, audire memini ex homine & probatorum morum severitate, & eruditione clarissimo, P. Valerio Reginaldo. Is cùm in quadam Provinciali Congregatione, à nonnullis meticulosis propositum esset ut opus Patris Thomæ Sanchez de Matrimonio truncaretur ea tractatione, cujus fœtor toties pro tribunalibus à malevolis Causidicis extra causam ingestus erat; graviter contestatus est, nihil esse in eo opere conscientiarum duntaxat arbitris conscripto, quod offensionem meritò moveret. Cùm non modò apud Jurisperitos, (Tiraquellum præsertim in legibus Connubialibus,) tetriora absque necessitate ad merum curiositatis pabulum legantur, sed etiam apud alios de Matrimonio Scriptores, nec non apud Summistas eadem occurrant; quæ omnia Lybitinæ addicere, & impossibile & damnosum foret. Apud Sanchem certè, quod maximè spurcum ac vel lectu fœdum videri poterat, sibi aliquando ad dijudicandum fuisse propositum; & nisi ex eo Autore enodationem habuisset, salebras sibi inexpedibiles fuisse futuras. Itaque non plus offendi quemquam debere, ea fœtidorum dubiorum tractatione ad directionem pœnitentium necessaria, quàm succenseamus, cum Medici olida ejectamenta in ægri bonum & curationem emovent* (14). L'Abbé de Saint-Cyran, sous le nom de Petrus Aurelius, avoit réfuté par avance cette mauvaise raison. Il soutint que cet Ouvrage pouvoit faire de très-grands maux, & ne pouvoit rendre que peu de service. En étalant aux yeux du public une infinité de lascivetez infames qui se commettent dans le lit nuptial, on scandalise les bonnes ames, on excite la curiosité des uns, la lubricité des autres, &c. Que si les Directeurs de conscience ont à prononcer sur de tels faits, il vaut bien mieux qu'ils recourent à la vive voix des Docteurs qu'à un Ouvrage public, où il est bien mal-aisé de rencontrer, selon les mêmes circonstances, le cas dont il est question. Il faut avouer que cette Remarque est bien solide. Les Catholiques Romains ont eu grand tort de n'imiter pas les Sectes de l'ancienne Philosophie, où l'on n'enseignoit jamais par écrit tout le Systême: on en reservoit une partie pour être enseignée de vive voix aux Disciples favoris. Celle-là ne se conservoit que par tradition. Le Pape auroit dû défendre aux Casuïstes de rien imprimer touchant les cas de luxure: il auroit dû faire ensorte que l'instruction des Confesseurs, soit à l'égard des demandes, soit à l'égard des pénitences sur ce grand chapitre, se communiquât des uns aux autres en particulier, ou tout au plus en manuscrit sous le sceau d'un grand secret. Citons Petrus Aurelius. *Modestiores fuerunt semper Ecclesiastici tractatores. . . . Nec tanti fecerunt ancipitem istam & periculosam conjugalium arcanorum, flagitiorum, piaculorumque scientiam. Maluerunt ista nesciri à paucis, quorum fortè interesset, quàm sciri à plurimis ad pestilentissimæ curiositatis illecebram, ad cupiditatum*

somi-

(13) *Voiez l'Article* ALBERT, *Rem.* (*D*).

(14) Theophil. Raynaud. Hoplotheca, *ibid. pag.* 362.

Il y a long-tems qu'ils le font, & c'est une chose déplorable que de voir que les Courtisans, qui avoient le plus rempli leur mémoire de toutes sortes de Contes en ce genre-là, aient cité comme un repertoire le „ *Summa Benedicti*, qui est un Cordelier Docteur, qui a très-bien escrit de tous les „ pechez & monstre qu'il a beaucoup veu, & leu (g)". Cet Ouvrage de Bénédicti a été traduit en François: on le publia en cette Langue à Lion l'an 1584 (h), & à Paris l'an 1602, de quoi l'on auroit bien pu se passer.

(g) Brantome, Dames Galantes, *Tom. I, pag. m.* 51. *Voiez aussi pag.* 185.

(h) Du Verdier Vaupr., Bibliotheque Françoise, *pag.* 651.

fomitem, ad publicum delectus, dum promiscuè, maximis voluminibus, ante ora omnium propositis, explicantur. Nam & rarò usu venit ut talium nefandorum cognitione sit opus; & cùm usu venit, tutius viri probi, Ecclesiasticarum rerum peritiores consuluntur, qui ista ex æquo & bono, & ex Ecclesiasticæ disciplinæ comparatione dijudicent, quàm ex libro quopiam publicè noxio aut periculoso, ubi aliquid generatim tantùm, aut obscurè, aut à præsenti negotio remotè, ut ferè accidit, scriptum sit, quæstionis fortasse diversissimæ expositio privato cujusque judicio repetatur. Atque ita hactenus observarat Ecclesia, donec Thomas Sanchez superiorum seculorum castiorem modestioremque consuetudinem spernens, prodigioso volumine, velut CLOACA ingenti, fœda infandaque convolvit (15).

Les autres raisons de Theophile Raynaud ne sont pas meilleures. Il cite (16) de longs Passages de Saint Chrysostome, qui prouvent que ce Pere de l'Eglise a représenté vivement & naïvement les impuretez infames de ce tems-là. Il fait voir (17) que saint Epiphane a décrit de la même sorte les saletez des Gnostiques, & que saint Cyrille s'est servi de la même liberté pour décrire celles des Manichéens. Ils soutiennent qu'Hincmar dans l'Ouvrage sur le divorce de Lothaire & de Teberge, a parlé plus salement que Thomas Sanchez (18). Il dit que les excuses que saint Chrysostome, saint Epiphane, saint Cyrille, & Hincmar ont faites à leurs Auditeurs ou à leurs Lecteurs, peuvent servir d'Apologie à son confrere. Il rapporte ce que Raoul de Flavigni a observé, contre la fausse délicatesse de ceux qui blâmoient les termes sales dont Moïse s'est servi dans le Lévitique (19). Mais il est si facile de s'appercevoir de la différence qui se trouve entre ces exemples, & la conduite de l'Ecrivain Espagnol, que je ne m'amuse pas à donner des preuves de la foiblesse, ou de l'inutilité de ce parallèle. Chacun s'apperçoit aisément que les mêmes choses, qui sont permises à ceux qui savent un fait que les recherches des Historiens, ou les procédures juridiques ont manifesté, doivent être défendues à ceux qui ne le connoissent que par le moien de la Confession auriculaire. Les anciens Peres ont dû jouïr de la liberté de faire savoir les déréglemens exécrables des Hérétiques. Hincmar a pu composer une Relation sur la conduite très-impure d'une Reine répudiée, & dès qu'une fois le vice est attesté ou par l'Histoire ou par des Procès verbaux, les Auteurs ont droit de le rapporter, si cela vient à propos; mais quant aux vices qui ne se revelent qu'aux Confesseurs, il en faut user d'une autre maniere. Je laisse ce que bien des gens ne manqueroient pas de dire, qu'il n'y a point aujourd'hui de fameux Prédicateur qui osât prendre à cet égard la liberté que saint Chrysostome & saint Cyrille se sont donnée, & que si quelque Ecrivain de l'ancienne Eglise doit être imité là-dessus, c'est Salvien dont Theophile Raynaud allégue ces belles paroles: *Quæ quidem omnia tam flagitiosa sunt, ut etiam explicare ea quispiam atque eloqui salvo pudore non valeat. Quis enim integro verecundiæ statu, dicere queat illas vocum ac verborum obscœnitates, illas motuum turpitudines, illas gestuum fœditates? quæ quanti sint criminis, vel hinc intelligi potest, quod & relationem sui interdicunt. Nonnulla quippe etiam maxima scelera, incolumi honestate referentis, & nominari & argui possunt, ut homicidium, latrocinium, adulterium, sacrilegium, cæteraque in hunc modum: solæ theatrorum impuritates sunt, quæ honestè non possunt vel accusari: ita nova in coarguendâ earum turpitudinum probrositate res evenit arguenti: ut cùm absque dubio honestus sit qui accusare ea velit, honestate tamen integrâ, ea loqui & accusare non possit* (20). Voilà l'opinion de Salvien touchant les impuretez du Théatre. Il faloit avoir de l'honneur, & de la pudeur, pour les condamner; mais il eût falu avoir de l'impudence pour les décrire (21). C'est le modele que Sanchez & plusieurs autres Casuistes se devoient donner. Je dis plusieurs autres; car il n'est ni le prémier, ni le dernier, qui ait écrit de cette maniere (22). Voiez Mr. Jurieu dans l'Apologie des Réformateurs au Chapitre que j'ai cité. Concluons que c'est une chose bien blâmable & bien déplorable, qu'il y ait tant de Livres de cette nature; mais il est infiniment plus déplorable que les saletez qu'ils condamnent soient des crimes effectifs. Les Scholastiques se sont tant plus à subtiliser, que même dans les matieres de Morale, ils ont agité des questions fort inutiles, & des faits qui n'arrivent point; & vous voiez à tout moment les Casuistes distinguer entre la pratique & la théorie, & se proposer des cas métaphysiques & imaginaires. Ce fut apparemment l'une des raisons qui firent juger à Mr. Rivet, que les infamies qui se lisent dans Thomas Sanchez avoient été inventées par cet Auteur: c'est pourquoi se trouvant à Aix la Chapelle avec un Jésuite, il lui dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'un homme, qui avoit fait vœu de continence, supposât des abominations qui ne se pratiquoient pas. Je voi bien, lui répondit le Jésuite, que vous n'avez jamais été assis aux Confessionaux: on y entend des énormitez plus atroces & plus sales que celles-là, desorte qu'il est nécessaire que les Confesseurs soient munis d'une tablature, sur quoi ils se puissent régler pour imposer des pénitences. Mr. Rivet repliqua en souriant, Il est bien étrange que vous vous glorifiiez si fort de la sainteté de votre Eglise, puis que selon votre aveu il s'y pratique des choses dont les Païens mêmes ignoroient le nom. *Hæc ego cum ante aliquot annos objicerem Jesuitæ cuidam Aquisgrani, adderemque me non existimare reperiri exempla talium abominationum, meque valde mirari ab homine castitatem professo fuisse excogitatas: Regerebat, me nunquam fuisse admotum audiendis confessionibus, atrociora multò & spurciora sæpissimè audiri ab ore confitentium, ut necessariò opus sit confessariis institui super istis, ut velint hærere talibus occurrentibus peccatis, juxta quæ est injungenda pœnitentia. Subridens, dicebam, mirum igitur esse quod tantoperè gloriarentur de sanctitate Ecclesiæ suæ, in quâ, & sæpe, ut ille fatebatur, ea perpetrarentur, quæ apud Ethnicos ne nominata quidem fuerant* (23). Nous ne pouvons pas connoître les petits secrets domestiques des anciens Païens, comme l'on connoit ceux des païs à Confession auriculaire: ainsi l'on ne sauroit bien répondre si le mariage a été aussi brutalement deshonoré parmi les Païens, qu'il l'est parmi les Chrétiens; mais du moins est-il probable que les Infideles ne surpassoient point à cet égard plusieurs personnes persuadées de tous les dogmes de l'Evangile. Ceux pour qui le Livre de Sanchez est fait sont des gens qui se confessent, & qui subissent la pénitence que leur Confesseur leur impose. Ils croient donc ce que l'Ecriture nous enseigne du Paradis & de l'Enfer: ils croient le Purgatoire, & les autres dogmes de la Communion de Rome: & les voilà au milieu de cette persuasion tout plongez dans des ordures abominables, qu'on ne peut nommer, & qui attirent de cruels reproches sur la tête des Auteurs qui osent en faire mention. Je remarque cela contre ceux qui se persuadent que la corruption des mœurs procede de ce que l'on doute, ou de ce que l'on ignore qu'il y ait une autre vie après celle-ci.

(15) Petrus Aurelius, in Vindiciis Censuræ, apud Andr. Rivetum, Operum *Tom. III, pag.* 1400, *col.* 1.

(16) Theophil. Raynaud. Hoplotheca, *Sect. II, Serie III, Cap. X, pag.* 362, 363.

(17) *Ibidem pag.* 364.

(18) *Castior est stylum demittere in spurcities longè fœdiores quam usspiam apud Sanchem legantur.* Theophil. Raynaud. de malis & bonis Libris, *pag.* 53. *Voiez aussi son* Hoplotheca, *pag.* 363.

(19) *Idem*, Hoplotheca, *pag.* 364, & de malis Libris, *pag.* 56.

(20) Salvianus de Providentia, *Lib. VI, pag. m.* 199, 200.

(21) *Appliquez ici ces paroles de* Ciceron, Philipp. II *contre Marc Antoine*, Tu eo libentior quod ea in te admisisti quæ à verecundo inimico audire non posses. *Voiez l'usage qui a été fait de ces paroles dans la* Cabale Chimérique, *pag.* 194 *de la* 2 *Edit.*

(22) *Ita* [*confitebatur quidam*] *non Sanchem, ut qui primus ad ea dicenda accesserit, sed mirum & hanc aliam esse in eo non frustra conscribenda Casuist.* Raynaud. Hoplothec, *pag.* 364.

(23) Rivet, in Decalog. ad Vers. 14, Oper. Tom. I, *pag.* 1400, *col.* 1.

SANDERUS, ou SANDERS (NICOLAS) Prêtre Anglois, mais non pas Jésuite comme quelques-uns l'ont dit (*A*), témoigna un zele ardent pour les intérêts du Pape, & il finit même misérablement ses jours dans une espece de Mission militaire en Irlande où il étoit allé pour encourager les Catholiques qui avoient pris les armes contre la Reine Elizabeth (*B*). Je ne donne

(*A*) *Il étoit Prêtre . . . . mais non pas Jésuite, comme quelques-uns l'ont dit.*] On avoit été de ceux-là dans les Nouvelles de la République des Lettres (1); mais cette faute, où l'on avoit été entraîné par des guides que l'on pouvoit croire bons, fut corrigée peu après (2). On avoit vu que du Moulin donne à Sanderus la qualité de Jésuite (3), & l'on avoit lu ces paroles dans un Ouvrage de Mr. Daillé: *Richard Crakanthorp l'un des Doctes Ecrivains Anglois, dit que le Jésuite Sanderus n'eut point de honte de publier cette fable le premier* (4); c'est à dire que la Reine Elizabeth fut créée Chef de l'Eglise. On avoit vu que Schoockius voulant donner un exemple des impostures Jésuitiques allegue ce que le Jésuite Sanderus a écrit sur la naissance de la Reine Elizabeth (5).

(*B*) *Il finit misérablement ses jours dans une espece de Mission militaire en Irlande, où il étoit allé pour encourager les Catholiques . . . . . . contre la Reine Elizabeth.*] Edouard Rishton son compatriote faisant imprimer l'Histoire du Schisme d'Angleterre, y mit une petite Préface où il dit ceci: *Comme ledit Sander pour le grand zele, qu'il avoit du salut des ames de ses concitains Anglois, se fust retiré des Espaignes en Hibernie, pour consoler les Catholiques affligez, lesquels avoient prins les armes pour la Religion (auquel saint œuvre peu de temps après il rendit son esprit bien heureux à son Createur, pour les continuels travaulx, souffrance, indisposition de l'air & du lieu, la disette des choses necessaires, & autres difficultez & miseres) delaissa ceste œuvre du Schisme d'Angleterre.* On met à la marge qu'il mourut l'an 1581. Je me suis servi de l'ancienne Version Françoise, & non pas de celle de Mr. Maucroix. On trouve dans Cambden que le mauvais succès de la Rebellion fit perdre l'esprit à Sanderus, qui se voiant abandonné erra par les bois & les montagnes, & mourut de faim l'an 1583. Cambden fait là-dessus une reflexion, que la Justice divine, s'il est permis d'en juger, ferma par la faim une bouche qui avoit été toujours ouverte pour prêcher la révolte, & pour publier

(1) *Mois de Nov.* 1685. *Art. VI, pag.* 1235 *de la* 1 *Edition.*

(2) *Dans la* 2 *Edition, pag.* 1250.

(3) Du Moulin, Défense du Roi de la Grand'Bretagne, *pag.* 45 *Edit. de Geneve* 1631.

(4) Daillé, Réplique à Adam & à Cottibi, *Part. II, pag.* 78.

(5) Schook, de Fabula Hamel. *pag. m.* 121.

donne point son Article; car on le peut rencontrer, non seulement dans le Dictionaire de Moreri, mais aussi dans d'autres Livres qui sont entre les mains de tout le monde (*a*). Je dirai seulement quelque chose de son Histoire du Schisme d'Angleterre (C). C'est un Livre où il y a beaucoup de passion & très-peu d'exactitude, deux qualitez qui vont ordinairement de compagnie. On reprocha

(*a*) *Dans l'Histoire du Divorce de Henri VIII*, par Mr. le Grand, *Tom. II*, *pag.* 5 & *suiv.* & *dans les Anti de Mr.* Baillet, *Article* 159.

blier des calomnies. *Inter quos* (Sacerdotes) *facile primus erat Nicholaus Sanderus Anglus, qui fame eodem fere momento miserrime periit, cum derelictus, & ex adverso rebellionis successu mente motus, per sylvas, saltus, & montes erraret, nec ullum reperiret solatium. In ejus pera deprehensæ erant Orationes quædam & Epistolæ ad rebelles confirmandos conscriptæ, amplis à Pontifice Rom. & Hispano promissis refertæ. Ita divina Justitia, (si fas sit judicare) os illud ad rebelliones concitandas, & calumnias cum mendaciis eructandas semper apertum, fame obstruxit. Ille enim primus omnium horrendum illud (ut alia taceam) contra matris Elizabethæ natales mendacium conflavit, quod nemo temporibus illis, recenti in eam Pontificiorum odio, novit, Anglus vero nullus postea annis non audivit, temporum ratio falsitatis & vanitatis liquidissime convincit, & ipse sui immemor quod mendacem non oportuit, plane coarguit* (6). Consultez Mr. Burnet (7), qui vous apprendra les relations différentes qui ont été faites de la mort de ce personnage.

(6) Camdenus, Hist. Reginæ Elizabethæ, Part. III, pag. m. 372.

(7) Burnet, Critique du IX Livre de Varillas, pag. 135 & 136.

(C) *Je dirai quelque chose de son Histoire du Schisme d'Angleterre.*] Il l'acheva en Espagne; mais il n'y avoit pas mis encore la derniere main, parce *qu'il estoit presque continuellement detenu d'autres occupations, comme aussi d'autres escrits* (8). Cependant il y en avoit quelques Copies en Espagne & en Italie, & il ne fut point malaisé à Rishton d'en recouvrer une lors que les instances d'un de ses amis (9) lui eurent fait prendre la résolution de publier cette Histoire (10). *J'ai releu*, dit-il, *entierement le dit œuvre, & ay corrigé quelques lieux, qui avoient esté ou corrompus & depravez par la faute des escrivains, ou non assez expliquez par l'Autheur, pour la haste qu'il avoit. Et à fin que le fil & l'ordre de l'Histoire fust mieux retenu, j'ay retranché quelques choses, qui sembloient estre embrouillées par trop longues disputes: comme aussi j'en ay adjousté beaucoup qui defailloient, & principalement depuis la mort de M. Sander. Et pour autant que la grosseur & masse de l'œuvre ne sembloit pas si grande, j'ay comprins le tout soubs le tiltre d'un seul livre: & finalement estant ainsi corrigé, l'ay baillé à mon dit amy M. Josse, avec ceste Epistre à fin qu'il l'envoyast à son Imprimeur, qui le desiroit de si grande affection* (11). Voilà comment la premiere Edition fut faite; c'est celle de Cologne 1585. Rishton n'eut aucune part aux suivantes, où l'on ajouta beaucoup de choses (12); car il mourut la même année à Sainte Menehou (13). Cet Ouvrage de Sanderus eut un tel débit qu'on le réimprima à Rome l'an 1586, & qu'un Libraire d'Ingolstad (14) contrefit tout aussi-tôt l'Edition de Rome. Il date son Epitre Dédicatoire à l'Archevêque de Saltzbourg le 5 de Novembre 1586: ce qui me fait juger que son Edition parut cette année-là, & que l'Exemplaire dont je me sers qui porte au Titre l'an 1588 est d'une seconde Edition d'Ingolstad. Notez que dans l'Edition de Rome l'Ouvrage contient III Livres selon la division de Sanderus avec les Passages que Rishton avoit retranchez. Mr. le Grand observe (15) que les Editions de Rome, & d'Ingolstad, *sont si différentes de la premiere qu'on peut dire que c'est un nouvel Ouvrage*; & il prétend (16) qu'*on n'en a encore point vu de meilleure* que la premiere. On en fit d'autres à Cologne l'an 1610, & l'an 1628. Celle-ci est la plus ample de toutes; car on y joignit plusieurs choses qui furent tirées d'un Livre de Ribadeneira sur le même sujet.

(8) Edouard Rishton, Préface de l'Hist. du Schisme d'Anglet.

(9) Il étoit de Cologne & se nommoit Jodocus Skarnhert.

(10) Rishton, là-même.

(11) Là-même.

(12) Le Grand, Hist. du Divorce de Henri VIII, Tom. II, pag. 6.

(13) Ville de France en Champagne.

(14) Nommé Wolfgangus Ederus.

(15) Là-même.

(16) Là-même, pag. 7.

Un homme qui ne désigna son nom que par les lettres initiales J. T. A. C. mit en François cet Ouvrage de Sanderus la même année qu'on l'eut publié à Cologne, je veux dire en 1585; *mais depuis*, ajoute-t-il, *cette Histoire ayant esté augmentée à Rome avec permission l'an 1586, & m'estant envoyée depuis quelques mois, je l'ay r'accommodée & mise en nostre Langue Françoise.* L'Avertissement où il parle de la sorte est daté du 9 de Juillet 1587. Cette Traduction fut imprimée l'an 1587 *in* 8. On ne remarque point en quel lieu; mais le Titre nous apprend qu'on l'imprima *par le commandement de Monseigneur Illust. Reverend. Cardinal de Vaudemont à la requeste de certains Gentilshommes Anglois refugiez pour la foi Catholique.* J'ai vû une autre Version Françoise imprimée l'an 1587 *in* 8. Elle est fort différente de celle-là: je n'en juge point ainsi parce que les paroles qui sont au Titre de l'une ne sont point au Titre de l'autre, ou parce que la Préface signée J. T. A. C. & datée du 9 de Juillet 1587 se trouve dans l'une & non pas dans l'autre. Ce ne sont pas là des preuves d'une différence d'Edition. Les Libraires changent quelquefois toutes les premieres pages sans réimprimer le corps du Livre. Mais voici mes preuves: on n'en sauroit donner de plus convainquantes qu'elles le sont. La Version imprimée *par le commandement du Cardinal de Vaudemont* contient 231 feuillets, l'autre en contient 296, quoi qu'elle soit imprimée en plus petits caracteres. J'ai trouvé dans celle-ci plusieurs Passages autrement traduits que dans celle-là. J'en vais donner un exemple. On lit au feuillet 137 de la Version qui ne contient pas la Préface signée J. T. A. C., que Milon Coverdale étant allé à Oxford monta en Chaire pour discourir sur l'Eucharistie, & parce qu'on railloit de ce qu'il menoit avec lui *fœminam quamdam suam*, il reprit aigrement *qui in eum stomachati fuissent quod vas commoditatis haberet (ita enim suam meretriculam appellabat)* ceux qui s'estoient moquez de luy à cause qu'il avoit toujours avec luy son vaisseau d'aisement *(car il appelloit ainsi sa putain.)* Voici les termes de l'autre Version au feuillet 166 (17): „ Milon Coverdal . . . . . ayant entendu „ que l'Université d'Oxfort estoit merveilleusement adonnée à la foy Catholique, & que pour chose du monde elle „ ne l'abandonneroit, pour embrasser l'heresie; & que outre cela il y en avoit eu aucuns, qui le brocardoient, de „ ce qu'il menoit avec soy quelque bonne sœur la part qu'il „ alloit, se prometant beaucoup de soymesmes, & se persuadant qu'il pourroit seduire beaucoup de personnes, s'en „ vint à Oxfort, il monte en chaire, chacun se rend fort „ attentif. . . . Parquoy apres qu'il eust devant toutes choses reprins aigrement ceux qui se faschoient contre luy, de „ ce qu'il avoit le vaisseau de commodité (car ainsi appelloit il sa petite paillarde) il adjousta, que &c".

Le style de ces deux Versions est fort grossier & barbare, eu égard même à ce tems-là: l'Auteur qui s'est désigné par les Lettres initiales J. T. A. C. se rend justice, quand il avoue qu'il a eu *plus tost esgard au sens & intelligence, ou corruption de* Sanderus, *qu'à une parade & agencement de paroles mignardes, se contentant d'estre entendu de ceux qui considerent plus tost la moëlle & la verité de l'Histoire qu'ilz ne font les ornemens & figures de Rhetorique.* Il faut pourtant convenir qu'il y a moins de barbarie dans sa Version que dans l'autre, & moins de Passages mal entendus; car par exemple il n'a point bronché sur celui-ci, comme l'on y bronche dans l'autre Version. „ La riviere de Tamese qui „ arrose la Cité de Londres, le 17 jour de Decembre 1550, „ en moins de neuf heures, fit son flux & reflux par trois „ fois outre sa coustume. En la mesme année s'espandit „ par toute l'Angleterre une certaine maladie de suerie, „ pestilentieuse & mortelle, & auparavant incognue à tous „ les Medecins, laquelle fit mourir presque une infinité de „ personnes, tellement qu'en moins de sept jours en la seule ville de Londres moururent huit cens personnes: plusieurs milliers d'autres ayans esté suffoquez de ceste mesme maladie ailleurs: & ce neanmoins elle n'avoit aucune nature ou qualité de peste: mais ce fut un miracle & „ prodige certain, par lequel le Dieu tout puissant, clement & misericordieux, a voulu advertir les Anglois du „ peché enorme, qu'ilz avoient commis contre luy, toutefois il n'a servy de rien à gens meschants & perdus (18)". Dans l'autre Version les termes Latins, *Sudatorius quidam pestifer morbus nunquam antea medicis cognitus* (19), ont été rendus par *une certaine maladie appellée la verole auparavant incognue des Medecins.* Voilà deux fautes d'écolier: la verole dont il ne s'agissoit point avoit déjà servi de matiere à plusieurs Ouvrages imprimez. Au reste, si j'ai rapporté un peu au long cet endroit de l'Historien, ç'a été afin de faire connoître son tour d'esprit, & parce qu'il a débité un gros mensonge qu'on ne sauroit pardonner à un Anglois. Il a dit que la sueur Angloise qui se fit sentir à Londres l'an 1550 n'avoit jamais été connue jusqu'à ce tems-là aux Médecins (20). Il ignoroit donc qu'on commença à la connoître l'an 1486 (21), & qu'ensuite elle causa souvent beaucoup de ravages. Ne croiez pas que la Traduction la moins mauvaise des deux ait été faite par un homme qui entendit bien le Latin. Vous allez voir une bévue assez capable de faire juger qu'il a quelquefois méconnu le sens de l'Original. „ Les Imprimeurs cherchoient de tous costez les œuvres de „ M. Nicolas Sander . . . . . & signamment celles qui n'avoient point encores esté imprimées, mais données en reserve ou depost à ses amis & familiers, avant qu'il fust „ prevenu de mort, ou laissées aux adversaires". C'est ainsi qu'il tourne ces paroles Latines de Rishton: *D. Nicolai Sanderi . . . . Opera . . . à Typographis undique conquiri ad prælum, maxime verò ea quæ nondum impressa, sed ab illo . . . vel apud amicos deposita, vel in adversariis relicta.* Vous voiez qu'il s'est figuré par une ignorance crasse, qu'*in adversariis*, c'est-à-dire, *parmi ses papiers*, signifioit *à ses ennemis*. Mr. Maucroix donna une nouvelle Version Françoise de cet Ouvrage de Sanders l'an 1677. Elle est fort polie, on en a trois Editions (22).

Pour savoir si cette Histoire du Schisme est fidelle & de quelque poids, il faut consulter la Critique que Mr. Burnet en donne (23), & ce que Mr. le Grand a répondu pour Sanderus (24). On a parlé de l'emportement de celui-ci dans les Nouvelles de la République des Lettres à l'Article VI du Mois de Novembre 1685. Un Anonyme avoit déja critiqué cet Historien l'an 1593, par un Ouvrage qui fut mis au jour à Cambrige, & qui est intitulé *Anti-Sanderus, duobus Dialogis Venetiis habitis, in quibus Sanderi & aliorum calumniæ in Elizabetham Reginam refelluntur.* Voiez aussi Schoockius au Chapitre V de la III Partie du *Fabula Hamelensis* (25).

(17) *Notez que je n'ai pas rapporté mot à mot tout le passage de l'autre Version comme je fais à l'égard de celle-ci: il suffit que sur quelques termes on voie la différence.*

(18) Sanderus, du Schisme d'Anglet. *Livr. II, folio 126 d'une ancienne Version Françoise.*

(19) Sanderus, de Schismate Anglicano, *Libr. II, pag. 255 Edition Ingolstat.* 1588.

(20) *Nunquam antea medicis cognitus.* Idem, ibid.

(21) *Voiez la Remarque (D) de l'Article* AMMONIUS (André) & Sethus Calvisius, *ad ann.* 1486, *qui observe que le Scorbut commença aussi cette année-là dans la basse Allemagne.*

(22) *Deux de Paris, & une de Hollande: celle-ci est de l'an* 1683.

(23) *Il a marqué à la fin de la I Partie de* l'Histoire de la Réformation d'Angleterre 123 *Fautes de Sanderus, & à la fin de la II Partie* 103 *Fautes du même &* 12 *du Continuateur. Il s'est réglé sur l'Edition de Cologne* 1628.

(24) *Dans le II Tome de son* Histoire du Schisme d'Angleterre. *Il y a eu de part & d'autre quelques Ecrits depuis les premiers: on les pourra aussi consulter.*

(25) *Pag.* 221. *Edit. secunda.*

cha à cet Auteur, en refutant (*b*) le VII Livre de sa Monarchie visible de l'Eglise, non pas *d'avoir inventé ce qu'il écrivoit, mais de se fier un peu trop legerement dans des choses importantes à des bruits communs* (*c*). C'est le défaut ordinaire de ceux qui souffrent persecution pour leur Symbole de Foi. Sanderus étoit dans le cas. Il embrassa les sentimens des Ultramontains sur l'Autorité du Pape, & il les soutint avec force dans son Livre *de visibili Monarchia Ecclesiæ*, imprimé *pour la premiere fois l'an* 1571 (*d*), à Louvain *in folio* (*e*), & dans un autre Ouvrage intitulé *de Clave David* qui fut l'une de ses dernieres Compositions (*f*).

(*b*) Cette Refutation est intitulée Fidelis servi infideli subdito Responsio, & fut imprimée l'an 1573.

(*c*) Le Grand, Hist. du Divorce de Henri VIII, pag. 9 & 10.

(*d*) La-même, pag. 8.

(*e*) Epist. Biblioth. Gesneri. (*f*) *Nicolaus Sanderus cygnaea sua cantione in Libris de Clave David egregie sedis hujus* (pontificiæ) *dignitatem extulit.* Schaltingius, *Epist. Dedic. Tom. I* Bibliothecæ Catholicæ.

SANSON (JAQUES) Carme déchaussé, connu dans son Ordre sous le nom d'Ignace Joseph de Jesus Maria, nâquit à Abbeville le 10 de Février 1595. Il prit l'habit de cet Ordre à Paris le 30 de Novembre 1618, & fut envoié *au Convent où estoit le Novitiat de la Province*, & où *le . . . Pere* Clement de Sainte Marie, *natif de Geneve, Neveu de Calvin* (*a*), *estoit Prieur*, & *le . . . Pere* Alexandre, *Neveu du Pape Leon XI, Maistre des Novices. . . . . Un An après sa Profession, il fut envoyé aux Estudes de Theologie, où il continua les exercices du Novitiat. . . . .* „ Il prit les Ordres Sacrez, & . . . environ trois mois apres son Ordination, il fut occupé par „ les Superieurs aux Confessions & à la Predication; Puis fut envoié à Lymoges pour com„ mencer cette Fondation où il eut le bonheur de traitter familierement avec la Venerable Mere „ *Isabelle des Anges*, l'une des six premieres Carmelites venues d'Espagne, & pour établir l'Ordre „ en France. A son retour de Lymoges il fut éleu Souppricur du Convent de Paris, Puis Maistre „ des Novices à Charenton. . . . Il fut ensuite designé Maistre des Novices du Convent de Tou„ louze. On le choisit *quelque tems apres, pour confesser en Savoye Madame Royale & gouverner les Carmelites nouvellement établies à Turin. Ce fut luy qui porta* Madame la Pestrie *à fonder un Convent de Religieuses Ursulines, dans le Canada, en donnant cent mille francs pour une si bonne œuvre. Cecy arriva à son retour de Turin, durant qu'il estoit à Paris: En mesme temps il travailla à fonder un Convent de Carmes Déchaussez dans Abbeville*, & y réussit audelà de ses espérances (*A*). Il mourut dans le Couvent de Charenton le 19 d'Aout 1664 (*b*). On raconte des choses fort singulieres de sa dévotion (*B*). Il a composé quelques Livres (*C*). Il eut deux freres, l'un Capucin, & l'autre Chartreux (*D*). Il étoit de la même famille que le fameux Géographe Nicolas Sanson (*c*).

(*a*) Voiez la Remarque (DD) de l'Article CALVIN.

(*b*) Tiré d'un Livre intitulé Les Fleurs du Carmel cueillies du Parterre des Carmes Déchaussez de France, . . . par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Carme Déchaussé, pag. 296 & suiv. Edit. d'Anvers 1670 in 4.

(*c*) Il étoit cousin issu de germain du pere de ce Géographe. Mr. Lancelot me l'a appris.

SAPOR-

(*A*) *Il travailla à fonder un Convent de Carmes Déchaussez dans Abbeville, & y réussit au delà de ses esperances.*] Rapportons les paroles d'un de ses Confreres: „ Il obtint „ plus qu'il n'avoit demandé, puis que non seulement il a „ veu la Fondation de nos Peres dans Abbeville, mais aussi „ dans la ville d'Amiens, où j'ay eu le bonheur de l'accom„ pagner: & je suis obligé de declarer cette verité, que le „ peuple l'avoit en telle veneration, qu'il ne le nommoit „ point autrement que le saint Pere: encore que quelques „ Religieux tournassent cecy en risée, cela n'empeschoit „ point, que sa renommée ne s'accrût de jour à autre; & „ que les Parens ne tinssent à bonheur, de luy présenter „ leurs enfans malades, pour recevoir sa benediction, se „ persuadant que cela contribueroit à leur guerison (1)". Pour savoir ce qu'il contribua à établir les Religieux de son Ordre dans Abbeville, il faut consulter les Annales des Carmes Déchaussez (2) composées par le Pere Louis de Sainte Therese.

(*B*) *On raconte des choses fort singulieres de sa dévotion.*] Pendant les exercices du Novitiat, „ Il estoit parfois si „ puissamment tiré & ravi hors de soy mesme qu'il souf„ froit plustost qu'il n'agissoit, & la douceur du Ciel estoit „ telle que selon qu'il escrit il avoit peyne à la supporter. „ Ces lumieres infuses & richesses interieures des vertus „ luy faisoient cognoistre que l'oraison surnaturelle ne se „ peut acquerir par les forces humaines: Comme une ame „ se doit gouverner quand, selon St. Denys l'Areopagyte, „ elle souffre les choses divines passivement (3): . . . . „ Plusieurs ont eu cette creance, qu'il traitoit familiere„ ment, mesme qu'il voyoit son bon ange, à qui il portoit „ une singuliere devotion: estant un jour avec le Reverend „ Pere Eustache de S. Marie sur le sable mouvant pour ga„ gner la petite ville de Crottoy, la mer pensa les ensevelir „ dans les ondes, n'eust esté un enfant beau comme un an„ ge, qui se presenta pour leur monstrer le chemin, & les „ obligea à doubler le pas & les ayant mis en lieu d'assu„ rance, s'évanouit. Son Compagnon crut fermement que „ cet enfant estoit un ange qui avoit pris cette forme visible „ pour les retirer tous deux du danger évident de perdre „ la vie. Nostre venerable Pere advoué qu'il ne s'est ja„ mais trouvé dans une telle extremité, aussi en fut-il tres „ recognoissant puisqu'il se prepara avec plus de soing „ qu'auparavant à une mort heureuse . . . . . Il mit par „ escrit tout ce qu'il souhaitoit estre observé en cette der„ niere heure; comme il desiroit d'avoir la corde au col, „ de mourir à platte terre; de faire amande honorable à „ toute la communauté du mauvais exemple qu'il croyoit „ avoir donné depuis avoir eu le bonheur de porter le saint „ habit de la sainte Vierge & d'estre receu dans nostre saint „ ordre. J'advoue qu'ayant fait lecture de tout ce qu'il e„ scrit de cette matiere, les ardentes aspirations qu'il fait à „ son Dieu, & les actes heroiques qu'il produit du profond „ de son cœur, j'ay esté tres edifié sur tout de sa profonde „ humilité (4)".

(*C*) *Il a composé quelques Livres.*] Il fit imprimer à Paris en 1646 in 4 son Histoire Ecclesiastique de la Ville d'Abbeville, & de l'Archidiaconé de Ponthieu. Onze ans après il publia *in folio* dans la même Ville l'Histoire des Comtes de Ponthieu que j'ai citée dans l'Article d'Abbeville. Il renvoie souvent dans ce dernier Livre (5) au prémier. Au reste, Mr. de la Roque, à la page 153 de son Traité de la Noblesse, ne le devoit pas nommer Ignace Sanson, mais Jaques Sanson (6). C'étoit joindre ensemble le nom de Famille & celui de Religion. On trouva après la mort de ce Carme Déchaussé *un Ecrit de sa main intitulé* Préparation à la mort, *où sans se nommer il parle de soi-même.* Il la dédia à son bon Ange Gardien. Cette Epitre Dédicatoire est singuliere: vous la trouverez à la page 290 & 291 des Fleurs du Carmel de France.

(*D*) *Il eut deux freres, l'un Capucin & l'autre Chartreux.*] Je m'en vais citer un Passage où il y a quelque chose qui ne doit point être crue. „ Comme il avoit environ „ quatorze ans il fit un voyage à Paris, où il eut le bonheur „ de voir son frere aisné Capucin nommé Pierre Mathieu „ d'Abbeville, qui mourut au Convent de saint Honoré „ ayant esté empoisonné par les heretiques qui ne pouvoient „ souffrir les grandes conversions que Dieu faisoit par luy, „ en la ville d'Alençon d'où il estoit Gardien. Le poison ne „ l'ayant fait mourir promptement, lui a fait souffrir un long „ martyre & des douleurs de plusieurs années. Il a mené „ une vie si exemplaire & a fait une si sainte mort, qu'il a „ merité d'estre inseré au martyrologe Gallican. Il ne le „ vit qu'une fois couché sur un pauvre licton vestu & ac„ cablé de maladie: Il fut si vivement touché de l'exem„ ple d'humilité de ce bon frere, & des paroles qu'il luy „ dit, que les larmes luy coulerent des yeux de joye & de „ tristesse: de joye pour le voir, & de tristesse de le trou„ ver si fort extenué. Il eut un autre frere Chartreux nom„ mé Dom Jean Sanson, qui ne vescut pas long tems dans „ son Ordre: sa vie pourtant a esté si exemplaire qu'elle a „ merité d'estre escrite pour servir d'aiguillon de vertu à la „ posterité (7).

(1) Les Fleurs du Carmel, pag. 299.

(2) A l'ann. 1640: J'ai été averti de cela par Mr. Lancelot, l'un de ceux qui ont soin des Livres de la Bibliotheque Mazarine.

(3) Fleurs du Carmel, pag. 297.

(4) Fleurs du Carmel, pag. 299, 300.

(5) Voiez nommément la page 835.

(6) Il nous apprend à la page 830 de son Histoire des Comtes de Ponthieu, que dans le monde il s'appelloit Jaques Sanson. Mr. Lancelot m'a fait part de ces Remarques.

(7) Fleurs du Carmel pag. 294.

SAPORTA (ANTOINE) Professeur Roial en Médecine dans l'Université de Montpellier, & Chancelier de la même Université, a vécu au XVI Siecle. Son Traité *de Tumoribus præter naturam* fut publié à Lion l'an 1624 *in* 12, par les soins de Henri Gras (*a*), Médecin de la Faculté de Montpellier, & aggrégé au College des Médecins de Lion. Il avoit été en depôt assez long-tems parmi les papiers de François Ranchin à qui il fut dédié. Je ne saurois dire si notre Saporta étoit fils de LOUIS SAPORTA Médecin célèbre (*A*); mais je sai qu'il étoit pere de JEAN SAPORTA Auteur d'un Traité *de Lue venerea*, qui fut imprimé avec celui *de Tumoribus præter naturam*.

(*a*) *Il en a eu par les soins mêmes de l'Auteur, comme l'assûre Mr. König.*

(*A*) LOUIS SAPORTA *Médecin célèbre.*] „ Il „ étoit Docteur & Professeur en l'Université de *Lerida*, où il avoit enseigné la Médecine l'espace de neuf „ ans (1)". Après quoi il se retira à Avignon; mais *il fallut pour y demeurer* qu'il *fist tous les actes necessaires pour estre Docteur de l'Academie* d'Avignon. *De là desirant se retirer à Montpellier il fut obligé de faire tous les actes pour estre Docteur* de l'Université de cette ville, *au rapport de* Laurens Joubert, *desorte qu'il a esté trois fois Docteur* (2).

(1) Riolan, Recherches sur les Escholes en Medecine, pag. 161.

(2) Riolan, Recherches sur les Escholes en Medecine, pag. 168.

SAPPHO a été une des plus renommées femmes de toute l'Antiquité, par ses Vers & par ses Amours. Elle étoit de Mitylene dans l'Ile de Lesbos (*a*), & vivoit du tems d'Alcée son compatriote, & du tems de Stesichore, c'est-à-dire en la quarante-deuxieme Olympiade (*A*), six cens dix ans avant Jesus-Christ. Elle avoit composé un grand nombre d'Odes, d'Epigrammes, d'Elegies (*b*), d'Epithalames, &c (*c*). Tous ses Vers rouloient sur l'Amour (*B*), & avoient des graces si naturelles & si touchantes, qu'il ne faut point s'étonner qu'on l'ait appellée la dixieme Muse (*d*). Strabon la consideroit comme une merveille (*e*), & disoit que jamais aucune femme n'avoit pu suivre que de fort loin celle-là en matiere de Poësie. Il ne nous reste de tant de Vers qu'elle fit que certains petits morceaux que les anciens Scholiastes en ont citez, & qu'une Hymne à Venus, & une Ode à l'une de ses Maîtresses (*C*); car il faut savoir que sa passion amoureuse s'étendoit sur les personnes mêmes de son sexe (*D*), & c'est ce qui l'a le plus décriée. Suidas

(*a*) Strabo, Lib. XIII, pag. 427. Suidas, in Σαπφώ.

(*b*) Suidas, in Σαπφώ.

(*c*) Servius in Virgil. Dionys. Halicarn.

(*d*) Antholog. Lib. I, Cap. LXVII, Epigramm. XXXII.

(*e*) Θαυμαστόν τι χρῆμα, admirandum quid. Strabo, Lib. XIII, pag. 424.

(*A*) *Elle vivoit . . . en la quarante-deuxieme Olympiade.*] Cela ruine pleinement le Conte qu'on a débité des Amours d'Anacreon & de Sappho: car encore qu'il ne faille pas mettre entre eux l'intervalle de cent ou de six-vingts ans, que Mademoiselle le Fevre y a mis (1), il est pourtant vrai que leurs âges ne s'accordent pas assez pour un commerce de galanterie. On peut fort bien supposer qu'en la 62 Olympiade Anacreon étoit capable de le sentir; mais puis que les Chronologues mettent Sappho dans la 42 Olympiade, il en faut conclure qu'elle étoit alors dans sa principale réputation, & qu'elle pouvoit avoir quelque trente ans. Or quand elle se précipita, elle étoit fort amoureuse d'un jeune homme, qu'elle s'étoit crû capable de regagner: il n'y a donc aucune apparence qu'elle ait vécu jusques au tems qu'Anacreon vint au monde, & l'on peut être très-assûré qu'il n'a pu *la voir ni en devenir amoureux*. C'est donc pour donner carriere à son esprit qu'Hermesianax supposa qu'elle fut aimée d'Anacreon. Ἐν τούτοις δ' Ἑρμησιάναξ σφάλλεται, συγχρονεῖν οἰόμενος Σαπφὼ καὶ Ἀνακρέοντα τὸν μὲν κατὰ Κῦρον καὶ Πολυκράτην γενόμενον, τὴν δὲ κατ' Ἀλυάττην τὸν Κροίσου πατέρα. . . . . Ἑρμησιάναξ παίζων τὰ περὶ τοῦ ἔρωτος. *In his fallitur Hermesianax qui Sappho aetate Anacreontem fuisse putat, cum ea sub Alyatte Crœsi patre vixerit, Anacreon vero sub Cyro & Polycrate . . . . . . Hermesianactem per lusum de Anacreontis amore id scripsisse arbitror* (2). D'autres (3) par la même licence poëtique firent courir certains Vers où Anacreon faisoit le galant de Sappho, & où celle-ci lui répondoit. Diphilus (4) Poëte Comique donna pour galans à Sappho dans l'une de ses Comédies Archilochus & Hipponax. C'est encore le même jeu d'esprit. Mademoiselle de Scuderi n'a donc point mis en usage l'Anacronisme sans des exemples qui sont dans le cas, & pour ainsi dire les mêmes en nombre, lors qu'elle a supposé (5) qu'Anacreon fit l'amour à Sappho. Si Sappho eût été telle qu'elle paroît dans le grand Cyrus, c'auroit été la personne la plus achevée de son siecle. La Demoiselle, qui l'a rendue un si grand modele de perfection, a porté long-tems *le nom de Sappho* dans les Ouvrages d'esprit où l'on parloit d'elle: c'étoit faire beaucoup d'honneur à l'ancienne Sappho, puis que l'on donnoit son nom à une fille qui écrivoit parfaitement bien & en vers & en prose, & dont la vertu étoit admirée (6). Au reste, il y a lieu de penser que si Anacreon & Sappho se fussent vus dans leurs jeunes ans, ils se seroient fait l'amour, & que nous saurions des nouvelles plus certaines des bonnes fortunes du galant, que nous n'en savons de celles d'Alcée (7). Peut-être même se seroient-ils mariez ensemble, mais je ne sai si la concorde auroit pu regner entre eux: ils aimoient trop pour cela chacun son semblable. Je ne sai point où Mr. le Fevre (8) a trouvé que Diphilus ait fait mention de leurs amours; ce devroit être dans Athenée, qui neanmoins ne le dit pas. J'ai déja dit que Mademoiselle le Fevre a mis entre eux deux un intervalle de cent ou de six-vingts ans; mais j'ajoûte que cela ne s'accorde point avec ce qu'elle pose d'abord en fait, qu'*Anacreon a été contemporain de Solon, d'Esope, de Cyrus, de Crœsus, & de Pisistrate*. Ces deux dernieres Remarques sont également contre le pere (9) & contre la fille.

(*B*) *Tous ses Vers rouloient sur l'Amour.*] Pausanias remarque qu'Anacreon fut le premier qui après Sappho n'écrivit presque que des Vers d'Amour (10), & que Sappho écrivit quantité de choses sur cette matiere qui ne s'accordoient point ensemble (11). Cela veut dire qu'elle tourna ce sujet en tant de façons, qu'elle en parloit tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre. *Ce* jeu lui plaisoit. Entre autres choses elle avoit fait le calcul des signes à quoi l'on pouvoit connoître une personne amoureuse, & elle y avoit si bien réussi, que le Médecin Erasistrate reconnut à ces enseignes la maladie d'Antiochus (12). Tout le monde sait que ce jeune Prince brûloit d'amour pour Stratonice sa belle-mere, & que n'osant pas le déclarer il fit le malade, & que la cause de son mal étant été reconnue, il devint l'époux de Stratonice par la démission de son pere: mais toutes les fois qu'on parle de cette Avanture, on ne remonte pas comme l'on devroit jusques à Sappho qui fournit au Médecin les expédiens qui lui étoient nécessaires. Quand on vouloit désigner les Poësies de cette femme par leur véritable caractere, on les appelloit ses Feux & ses Amours. *Spirat adhuc amor, Vivuntque commissi calores Æoliæ fidibus puellæ* (13). Plutarque l'a comparée à ce Cacus fils de Vulcain, de qui les Romains avoient écrit qu'il jettoit feu & flamme par la bouche: *c'est une composition de feu*, dit-il (14), *que ce qu'elle chante, ses vers sont une expulsion de la flamme qu'elle a dans le cœur.*

(*C*) *Il ne nous reste . . . que certains petits morceaux, . . . une Hymne à Venus, & une Ode à une Maîtresse.*] L'Hymne à Vénus a été conservée par le moien de Denys d'Halicarnasse (15), qui l'allégua pour un exemple d'une perfection qu'il vouloit caractériser. Par une semblable vue Longin (16) nous a conservé l'Ode à une Maîtresse. Catulle a traduit une partie de cette Ode (17). Toutes ces circonstances sont une preuve de l'estime singuliere qu'on faisoit des Vers de Sappho.

Mr. le Fevre avoit résolu de publier des Observations sur cette Ode-là; mais il s'en abstint à cause de quelques affaires très-chagrinantes qu'il avoit eues pour certaines choses qu'il avoit mises dans son Edition d'Anacreon (18). *Ut ne tandem bona fide agam . . . . . . fiam*, dit-il (19), *quod sane haud necesse est, decrevi nil quidquam ad hoc admirabile odarium dicere. Fuit olim, fateor, cum Sapphonem amabam; sed ex quo illa me perditissima femina pæne miserum perdidit cum sceleratissimo suo congerrone, (Anacreontem dico, si nescis, Lector,) nil sperare quidquam a me dictum iri, unde aut ipsa, aut ipsius opera, (quibus tamen olim in Græcia nil elegantius, nil magis tersum aut venustum quidquam extitit,) probari videantur. Itaque quando mihi suspecta sit, hic lacuna esto.* Le morceau qu'il cite (20) de ses Notes sur Anacreon fait voir qu'il étoit persuadé que Sappho écrivit cette Ode pour une femme dont elle étoit amoureuse. Nous verrons dans la Remarque suivante que Mademoiselle sa fille ne le suivit pas dans ce sentiment, & que néanmoins c'est un sentiment très-vraisemblable. Au reste, si l'on n'a point de meilleures preuves que le Passage Latin de cet Ecrivain (21) pour prétendre qu'il avoit cessé d'estimer Sappho (22), on s'appuie sur un mauvais fondement.

(*D*) *Sa passion amoureuse s'étendoit sur les personnes mêmes de son sexe.*] On ne sauroit blâmer la charité de Mademoiselle le Fevre (23), qui a tâché pour l'honneur de Sappho de rendre le fait incertain; mais je la crois trop raisonnable pour se fâcher que nous en croyions nos propres yeux. L'Ode que Longin a rapportée n'est point du style d'une amie qui écrit à son amie; tout y sent l'Amour de concupiscence: sans cela Longin, cet habile Connoisseur, ne l'eût pas donnée comme un modéle de l'art avec lequel les grands Maîtres peignent les choses: il n'eût pas, dis-je, donné comme un exemple de cet art la maniere dont on ramasse dans cette Ode les symptômes de la fureur amoureuse, Τὰ συμβαίνοντα ταῖς ἐρωτικαῖς μανίαις

(1) Preface d'Anacreon.

(2) Athenæus, Lib. XIII, pag. 599.

(3) Chamæleon, apud Athen. Lib. XIII, pag. 599.

(4) Apud eundem, ibid.

(5) Dans le grand Cyrus.

(6) Et de quoi on pouvoit dire, Cuffior hac Themidos etiam illa fuit. Martial. Epigr. LXVIII Libri VII.

(7) Voiez l'Article d'ALCÉE.

(8) Vie des Poëtes Grecs, pag. 40. Blondel, le Fevre le dit aussi dans la Vie d'Anacreon.

(9) Mr. le Fevre, dans la Vie des Poëtes Grecs, met Anacreon à la 72 Olympiade; & dans ses Notes Latines sur Anacreon il le fait contemporain de Solon, d'Esope, de Crœsus, de Pisistrate, &c.

(10) Pausanias, Lib. I, pag. 25.

(11) Idem, Lib. IX, pag. 302.

(12) Plutarch. in Demetrio, pag. 907.

(13) Horat. Od. IX Libri IV.

(14) Αὐτῇ δὲ Σαπφοῖ μεμιγμένα πρὸς φλόγα ἀληθῶς φθέγγεται, καὶ διὰ τῶν μελῶν ἀναφέρει τὴν θερμότητα. *Ipsa vero ignem mistum loquitur, & per carmina calorem cordis conceptum emittit.* Plutarchus de Amore, pag. 762.

(15) De colloc. verborum, Cap. LXXXI.

(16) Περὶ Ὕψους, Cap. IX.

(17) Voiez dans le Commentaire d'Isaac Vossius sur Catulle, pag. 115, les deux Pieces de Sappho corrigées.

(18) Voiez ci-dessus la Rem. (D) de l'Article d'BATHYLLUS.

(19) Tanaq. Faber, Not. in Longinum, p. 292.

(20) Idem, ibid. pag. 293.

(21) Cité ci-dessus Citation (19).

(22) Voiez les Notes sur les Poëtes Grecs de Mr. le Fevre.

(23) Dans la Vie de Sappho.

(f) Ovide en nomme deux autres, Epistola Sapph. ad Phaon. Voiez la Remarque (D).

(g) Dialog. Meretric. Tom. II, pag. 114.

Suidas nous a conservé le nom de trois amies (f) de Sappho, qui la perdirent de réputation, & qui se diffamérent elles-mêmes par l'étrange singularité que l'on imputoit à leur commerce. Il nous a conservé aussi le nom de trois écolieres de Sappho, qu'elle ne manqua pas apparemment d'initier à ses mysteres. Comme Lucien (g) ne remarque pas que les femmes de l'Ile de Lesbos, qu'il dit avoir été fort sujettes à cette passion, l'eussent appris de Sappho, il vaut mieux s'imaginer qu'elle la trouva toute établie dans son païs, que de l'en faire l'inventrice. Quoi qu'il en soit, Sappho a passé pour une insigne *Tribade*, & quelques-uns pensent que c'est pour cela qu'on lui a donné le surnom d'*Hommesse* (h) (E). Si elle avoit eu pour but de se passer de l'autre moitié du Genre humain, elle se trouva frustrée de son attente; car elle devint éperdûment amoureuse de Phaon, & fit en vain tout ce qu'elle put pour s'en faire aimer. Le jeune homme la méprisa, & la contraignit par ses froideurs à se jetter du haut en bas d'une roche (F), pour mettre fin à sa flamme dévorante. Quelle

(h) *Mascula Sappho.* Hor. Epist. XIX. ℣. 28. *Libri I.* Ausonius, Cupid. Cruc.

ταθέντα: & Plutarque n'auroit point allégué cette même Ode, afin de prouver que l'Amour est une fureur divine, qui cause des enthousiasmes plus violens, que ne l'étoient ceux de la Prêtresse de Delphes, ceux des Bachantes, & ceux des Prêtres de Cybele. Τί τοσοῦτον ἡ Πυθία πέπονθεν ἁψαμένη τοῦ τρίποδος; τίνα τῶν ἐνθουσιώντων οὕτως ὁ αὐλὸς καὶ τὸ μητρῷον καὶ τὸ τύμπανον ἐξίστησι (24); La Traduction Poëtique de cela se trouve dans ces Vers d'Horace, si au lieu de *iræ*, vous mettez *amor*:

(24) Plut. de Amore, pag. 763. Voiez la Version de Xylander, Quid tale quò tantum accidit Pythiæ cum tripodem attigit? Quemnam ergia agentium tibia & Magnæ matris carmina atque tympanum sic animo abalienaverunt?

Non Dindymene, non adytis quatit
Mentem sacerdotum incola Pythius,
Non Liber æque, non acuta
Sic geminant Corybantes æra,
Tristes ut iræ (25).

(25) Horat. Ode XVI *Libri I.*

On étoit si persuadé au tems d'Ovide que Sappho avoit aimé les femmes comme les hommes les aiment, qu'il ne fait point difficulté de l'introduire faisant à Phaon un sacrifice de ses compagnes de débauche.

Nec me Pyrrhiades Methymniadesve puellæ,
Nec me Lesbiadum cætera turba juvant.
Vilis Anactorie, vilis mihi candida Cydno:
Non oculis grata est Atthis, ut ante, meis.
Atque aliæ centum quas non sine crimine amavi
Improbe, multarum quod fuit, unus habes.

. . . .

Lesbides infamem quæ me fecistis amatæ,
Desinite ad citharas turba venire meas (26).

(26) Ovidius, Epist. Sapph. ad Phaon.

Horace est un autre témoin contre elle, dans les plaintes qu'il suppose qu'elle faisoit des filles de Lesbos. *Et Æoliis fidibus querentem Sappho puellis de popularibus* (27): car si elle avoit eu à se plaindre de ce que les Dames de son païs portoient envie à son mérite, elle n'auroit pas choisi les jeunes filles pour le sujet de ses plaintes; mais parce qu'elle leur avoit parlé d'amour, & que la plupart avoient été ou trop simples, ou pour mieux dire trop habiles pour s'y laisser attraper, & que celles qui avoient répondu à sa passion l'avoient couverte d'opprobre, voilà pourquoi elle s'est plainte des jeunes filles. Ce Vers d'Ovide *Desinite ad citharas turba venire meas*, montre que les femmes de Lesbos rendoient justice à Sappho sur ses beaux Vers. Au reste, je laisse à décider à quelque nouveau Pére Sanchez, si une femme mariée, qui auroit répondu à la passion de Sappho, auroit commis adultere, & enrollé son époux dans la grande confrairie proprement parlant. Je ne sai point si cette question a pu échapper à l'inépuisable curiosité des Casuistes sur les causes matrimoniales.

(27) Horat. Od. XIII *Libri II. & ibid.* Lambinus, Cruquius, *Mr.* Dacier, *&c.*

Fortifions tout ceci par le témoignage d'un Bel-Esprit, qui n'a point cru que la complaisance pour Mademoiselle le Fevre dût aller jusques à l'approbation de la peine qu'elle a prise en faveur de Sappho. Après la mort de son mari, dit-il (28), *quoique jeune,* Sapho *renonça au mariage, mais non pas au plaisir d'aimer. Elle avoit l'ame trop passionnée pour s'en pouvoir passer; et qu'on peut aisément juger par la tendresse qui est répandue dans ses poësies, & qui l'a mise sans contredit au dessus de tous les Poëtes en ce point. Aussi se sentant trop foible pour vaincre un penchant aussi violent que celuy-là, elle s'y abandonna toute entiere, & aima de toutes les manieres dont on peut aimer; allant même fort au delà des bornes que la modestie & la pudeur prescrivent naturellement à son sexe. En vain pretendroit-on la justifier là-dessus: on ne le peut qu'aux dépens de la verité; & ny son aversion pour l'amour honteux de Charaxus, ny tous les honneurs qu'elle a reçus des Lesbiens, ne la peuvent laver d'une tache que tous ceux qui ont parlé d'elle n'ont pu deguiser, malgré les éloges qu'ils luy ont donnez; & que ses ouvrages témoient encore bien plus clairement. On conte plusieurs belles personnes au nombre de ses tendres amies.*

(28) Longe-Pierre, Vie de Sapho, au devant de la Traduction en Vers François des Poësies de Sapho.

(E) *On lui a donné le surnom d'*Hommesse.] Il n'est pas aussi aisé que l'on pense de savoir au vrai ce qu'Horace a voulu dire avec son *mascula Sappho*; mais s'il a prétendu lui reprocher ses Amours contre nature, il est aisé de connoitre qu'il a fort mal pris son tems. L'épithete seroit bien froide, & amenée de trop loin sans aucune nécessité. Il y a néanmoins des gens doctes qui ne l'entendent pas autrement. Chabot (29) met entre ceux-là l'Interprete de Juvenal, & Porphyrion ancien Scholiaste d'Horace: & nous donne Domitius pour son garant à l'égard de ce dernier. Il entend sans doute Domitius Calderinus, dont je n'ai point le Commentaire sur Martial (30); mais selon Chabot on y trouve que Porphyrion a interprété le mot *mascula*, & selon le propre & selon le figuré, *vel quia Sappho in poëtico studio versata est in quo sæpius enituit, vel quia tribas diffamata fuit.* Cruquius, qui a publié les vieux Scholiastes d'Horace, n'a point publié ces paroles de Porphyrion. Pour ce qui est de l'Interprete de Juvenal cité par Chabot, la raison veut que nous le prenions pour le Scholiaste de ce Poëte; or je ne trouve point qu'il dise ce qu'on lui impute: c'est Britannicus qui le dit sur le 47 Vers de la II Satire (31). Quoi qu'il en soit des anciens Commentateurs, il est certain que les modernes rapportent ordinairement trois opinions sur le sens de *mascula Sappho.* 1. Que ce mot veut dire que Sappho avoit été une Tribade. 2. Qu'il désigne l'attachement qu'elle avoit eu pour les Sciences, au lieu de manier le fuseau & la quenouille. 3. Qu'il signifie le courage qu'elle eut de faire le saut de Leucade. Ce dernier sentiment est celui de Scaliger (32), & de Turnebe (33), & se confirme puissamment par ces Vers d'Ausone (34):

(29) In Horat. Epist. XIX Libri I.

(30) Chabot le cite in Præfat. ad Philaenim, l. 7.

(31) *Tales moribus & libidine dicitur Sappho extitisse, unde mascula est appellata ab illis, in Epistolis.* Voiez Vinet sur Ausone Cupid. crucif. *Vers.* 24.

Et de nimboso saltum Leucate minatur,
Mascula Lesbiacis Sappho peritura sagittis.

(32) In Auson. Cupid. crucif. & in Virgil. Catal.

Voiez l'Article LEUCADE, & la Remarque suivante.

(33) Advers. *Libr.* X, *Cap.* II.

(34) Cupid. crucif.

Thevet rejette le prémier sens du *mascula Sappho*, & suit le second & le troisiéme, mais non pas sans s'y brouiller puérilement. Horace & Ausone, dit-il (35), *quand ils ont donné à cette Lesbienne le nom de Masle, n'ont voulu signifier autre chose, sinon qu'elle faisoit ce qui estoit seant à un homme, en composant de si excellens Vers, ou bien parce qu'elle avoit entrepris d'entrer en ces beaux lieux de Leucade, desquels les hommes n'osoient s'approcher.* Quelle absurdité que de donner le nom de *beaux lieux* à un précipice effroiable où l'on n'alloit que par desespoir! *C'est doncques faire tort à nostre Sapho,* continue-t-il (36), *de la calomnier si mal à propos, sans deue & legitime occasion, puis que le divin Philosophe Platon a eu en singuliere admiration, tant la dexterité & vivacité d'esprit, dont elle estoit douée, que la profonde sagesse, qui la faisoit esclater tant par dessus le reste des femmes que des hommes, quelques habiles qu'ils fussent.* Je ne doute nullement que Thevet ne se porte ici pour faux témoin; je ne croi pas que Platon ait jamais parlé de cette *profonde sagesse* de notre Sappho; & quand même il lui eût donné l'éloge de sage, il ne faudroit point entendre ce mot au sens de Thevet, mais au sens qu'on lui donne encore parmi les Wallons, & qu'on lui donnoit autrefois en France. Les accoucheuses étoient surnommées sages, non pas à cause de leur vertu, mais à cause qu'elles savoient beaucoup de choses inconnues aux autres femmes. On les nomme encore *les femmes sages* en Guienne & en Languedoc, mais dans les Provinces où la Langue Françoise est plus exacte on use de transposition afin d'ôter l'équivoque, & on les nomme *sages-femmes.* Dites aujourd'hui à un Wallon qu'il est heureux en enfans, que ses filles sont bien sages, il vous répondra que c'est se moquer d'elles, qu'elles ne le sont point, que cela ne convient pas à leur sexe, qu'il suffit à une fille d'avoir la crainte de Dieu, & d'entendre le ménage. Cela signifie qu'il entend par être sage, être savant, savoir le Latin, &c: le mot Grec σοφὸς signifioit quelquefois habile, & c'est en ce sens que Platon l'a pris quelquefois, & nommément lors qu'il a parlé d'Anacreon. C'est ce qu'un très-bon Critique a remarqué (37). On devroit entendre de la même maniere ce mot-là, si Platon l'avoit emploié en louant Sappho. Concluons par ces paroles d'un Commentateur de Mr. le Fevre (38): „ Il est trop connu pourquoy Horace & Ausone „ l'ont appellée *Mascula*, non pour son courage, mais dans „ le même sens, que γυνὴ ἀνδρώδης dans *Lucien*, où une fem„ me impudente s'explique disant, ἡ ἐσπόπεια ἀνδρώδης ἐστί μοι. „ & τὸ πᾶν ἀνὴρ εἰμί.

(35) Thevet, Eloges des favans Hommes Tom. I, pag. 226.

(36) *Là-même, pag.* 227.

(37) *Voiez Mr.* Le Clerc, *au I Tome de son* Ars Critica, *pag.* 194, 195.

(38) Remond, Remarques sur les Vies des Poëtes Grecs, *fol.* G 4.

(F) *Phaon la contraignit par ses froideurs à se jetter du haut en bas d'une roche.*] Mademoiselle le Fevre rapporte que Sappho ne put s'empêcher de suivre Phaon dans la Sicile, où il s'étoit retiré pour ne la plus voir, & que *pendant son sejour dans cette Ile, elle fit les plus beaux vers du monde;* & même selon toutes les apparences l'Hymne à Vénus que l'on a encore, où elle demande si ardemment le secours de cette Déesse. Ses prieres, comme il y paroit, ne furent pas exaucées: les Vers doux & tendres, qu'elle composa si souvent sur ce sujet (39) ne lui servirent de rien: Phaon fut cruel à toute outrance. La malheureuse Sappho se vit contrainte à faire le saut perilleux; c'est ainsi que je puis nommer à juste titre le remede où elle eut recours, qui fut de s'en aller sur le promontoire de Leu-

(39) Οὗτος ὁ Φάων ἐστὶν ἐφ' ᾧ τὴν Σαπφὼ αὐτὸς ἐρασθεῖσαν πολλάκις ᾆσμα ἐποίησεν. *Hic est Phaon ob quem Sappho sæpe carmen cecinit.* Palæphatus de Incredib. *Cap.* XLIX, *pag. m.* 51. Phaonem amatum ab illa esse Heroides Ovid. a fait une Vers. fameuse eoût.

Quelle dureté (G)! Il y avoit déja bien du tems qu'elle étoit veuve d'un des plus riches hommes de l'Ile d'Andros, nommé Cercala, duquel elle eut une fille nommée Cleïs (i). C'est ainsi que s'appelloit la mere de Sappho. Pour son pere, je ne dirai point quel étoit son nom, puis qu'il me le faudroit choisir entre huit (k); car il y a tout autant d'hommes dont elle a passé pour la fille (l). Elle avoit trois freres, dont l'un nommé Charaxus trafiquoit de vin de Lesbos en Egypte (m), & y devint amoureux d'une fameuse Courtisane, que quelques-uns nomment Rhodope; mais Sappho l'a nommée Doricha. Elle gronda fort son frere sur ce vilain engagement (H). On dit que les Mityleniens lui firent l'honneur après sa mort de faire graver son image sur leur monnoie (I). Quelques Auteurs font mention d'une autre Sappho (K).

(i) Suidas, in Σαπφώ.
(k) Idem, ibidem.
(l) Confer. rez la Remarque (K) de l'Article d'ANACREON.
(m) Strabo, Libr. XVII, pag. 556. Athen. Libr. XIII, pag. 596.

Mr.

Leucade, & de s'élancer dans la mer. On croioit alors que c'étoit le vrai moien de faire cesser les peines que l'on souffroit en aimant, & l'on appelloit ce lieu-là le Saut des amoureux. Quelques-uns (40) ont voulu dire que Sappho fut la première qui essaia cette methode de guérir: d'autres aiment mieux dire qu'elle fut la première femme qui fit ce saut; mais que devant elle quelques hommes l'avoient fait (41). Plusieurs Poëtes ont parlé de ce desespoir de Sappho. L'un d'eux (42) aiant épuisé tous les conseils qu'il pouvoit donner à un amant malheureux, & le renvoiant enfin au grand remede de tous les maux, se sert de cette expression:

Quod sibi susceruns Phaedra & Elissa, dabunt
Quod Canace, Phyllisque, & fastidita Phaoni.

Et voici ce que dit Stace:

Stesichoriusque ferox, saltuque ingressa viriles
Non formidata temeraria Leucade Sappho (43).

Pline nous apprend un Conte touchant la cause de l'Amour de Sappho pour Phaon. On disoit que les qualitez occultes d'une certaine herbe avoient excité cette passion. Voici les paroles de Pline. *Ex his*, il parle des différentes especes de l'eryngion, ou du chardon roland, *candidam nostri centum capita vocant. . . . . . Portentosum est, quod de ea traditur: Radicem ejus alterutrius sexus similitudinem referre raram inventu: sed si viris contigerit mas, amabiles fieri. Ob hoc & Phaonem Lesbium dilectum a Sappho. Multa circa hoc non Magorum solum vanitates, sed etiam Pythagoricorum* (44). C'est-à-dire, selon la Version de Pinet, *Les Latins appellent l'Eryngium blanc, Centum capita. . . . . Et certes c'est grand cas, si ce qu'on dit de cette racine est vrai. Car il y en a qui disent que la racine de l'eryngium blanc (qui est fort rare) est faite à mode de la nature d'un homme ou d'une femme: & tient-on que si un homme en rencontre une qui soit faite à mode du membre de l'homme, il sera bien aimé des femmes: & a-on opinion que cela seul induisit la jeune Sappho à porter amitié à Phaon Lesbien. Et certes, non seulement les Magiciens, mais aussi les sectateurs de Pythagoras, disent monts & merveilles de cette racine.* Ce sont tous Contes de vieille. Le temperament de Sappho étoit assez combustible sans les qualitez occultes d'aucune plante.

(G) . . . . . *Quelle dureté!*] La cruauté de Phaon ne nous surprendra pas tant, si nous faisons réflexion que Sappho n'étoit qu'une veuve sur le retour, qui n'avoit jamais été belle, qui avoit fait mal parler d'elle durant sa viduité, & qui ne gardoit nulles mesures à témoigner la violence de son amour. Un homme, qui est tant soit peu délicat, ne demande point qu'on le recherche avec si peu de bienséance; il en tire de mauvais augures. Ajoûtez à cela que Sappho ne pouvoit avoir la grace de la nouveauté; chose qui peut réparer quelquefois, même auprès des gens délicats, le défaut de la beauté, & de la fleur de la jeunesse. Phaon savoit tout ce de quoi elle étoit capable: les arbres & les gazons en avoient été les confidens: & peut-être que sa fuite venoit plutôt d'épuisement, que d'indifférence. Pesez bien ce qu'elle lui écrit elle-même par la plume d'Ovide:

Hunc quoque laudabat, omnique a parte placebam,
Sed tum praecipue cum fit amoris opus.
Tunc te plus solito lascivia nostra juvabat,
Crebraque mobilitas, aptaque verba joco:
Quique, ubi jam amborum fuerat confusa voluptas,
Plurimus in lasso corpore languor erat.

Invenio silvam quae saepe cubilia nobis
Praebuit, & multa texit opaca coma.
Agnosco pressas noti mihi caespitis herbas;
De nostro curvum pondere gramen erat.
Incubui tetigique locum qua parte fuisti.

Elle n'étoit point alors capable d'entendre raison, comme quand elle répondoit à un jeune homme qui la recherchoit en mariage, qu'étant plus âgée que lui, elle ne le vouloit point épouser (45). Plus Phaon eût été jeune, plus l'auroit-elle trouvé son fait. Si j'ai dit qu'elle n'avoit jamais été belle, c'est parce que j'ai cru préférable à l'autorité de Platon, qui l'a nommée *la belle Sappho* (46), l'autorité d'Ovide qui la fait parler ainsi:

Si mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio formae damna rependo meae.
Sum brevis. At nomen quod terras impleat omnes
Est mihi: mensuram nominis ipsa fero.
Candida si non sum: placuit Cepheia Perseo.

Mademoiselle le Fevre m'avoit donné l'exemple de ne m'en point fier à Platon, ni à Athenée; car elle a dit que *Sappho n'étoit pas belle; qu'elle n'étoit ni grande ni petite; qu'elle avoit le teint fort brun, & les yeux extrêmement vifs & brillans.* Que dirai-je de Maxime de Tyr (47), qui prétend que comme elle étoit noire & petite, Socrate (48) ne l'a nommée belle qu'à cause de la beauté de ses vers?

(H) *Elle gronda fort son frere sur ce vilain engagement.*] Voici comment Ovide nous apprend cette particularité.

Arsit inops frater victus meretricis amore,
Mistaque cum turpi damna pudore tulit.
Factus inops agili peragit freta caerula remo,
Quasque male amisit, nunc male quaerit opes.
Me quoque, quod monui bene multa fideliter, odit;
Hoc mihi libertas, hoc pia lingua dedit.

Jugez de quelles représailles il pouvoit user, & de quel poids pouvoient être les remontrances d'une telle soeur. Athenée remarque que les invectives contre la Courtisane de Naucratis étoient fondées sur les sommes excessives qu'elle s'étoit fait donner (49). Herodote donne le nom de Rhodopis à la Courtisane, & dit que Charaxus, qui dépensa une grosse somme pour la racheter, fut fort maltraité par les invectives de Sappho sa soeur (50).

(I) *On dit que les Mityleniens firent graver son image sur leur monnoie.*] Je remarquerai à ce sujet que Lambin, pour n'avoir pas entendu un Passage de Pausanias (51), a dit faussement qu'il y avoit dans la forteresse d'Athenes une Statue de Sappho. *Anacreontis Teii*, dit-il (52), *qui major ex parte res amatorias scripsit, statua in arce Atheniensium prima post Sapphonem locata est.* Voici le Grec. Τοῦ δὲ τοῦ Ξανθίππου πλησίον ἕστηκεν Ἀνακρέων ὁ Τήϊος, πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας. Il est évident que ces mots Grecs ne veulent dire autre chose, sinon que la Statue d'Anacreon a été mise auprès de celle de Xanthippe; la Statue, dis-je, d'Anacreon, qui est le premier après Sappho, qui ait consacré à des matieres d'Amour la plupart des choses qu'il a écrites.

Je voudrois bien savoir si Thevet se trompe lors qu'il assure, *que les Romains erigerent en la memoire* de Sappho *une Statue de Porphire richement ouvrée* (53). C'est Mr. le Fevre qui a remarqué que *les Mityleniens firent graver l'image de cette Heroïne sur leur Monnoye, & la traitterent par là de Souveraine après sa mort* (54). Il ne cite personne, mais Mr. Reland, qui a fait des Notes sur cet Ouvrage de Mr. le Fevre (55) a rapporté ce Passage de Julius Pollux, οἱ Μιτυληναῖοι μὲν Σαπφὼ τῷ νομίσματι ἐνεχάραττον, & il a observé que l'on a encore des Medailles de Sappho qui *portent le nom des Mityleniens* ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ. Thevet raconte qu'il a tiré le portrait de Sappho *d'une Medaille antique* qu'il avoit rapportée de l'Isle de Lesbos, *dont la pareille fut donnée avec plusieurs autres au Baron de la Garde, lors Ambassadeur de* France *à Constantinople, par le premier Medecin du Sultan Soliman* (56). Aristote observe que les Mityleniens avoient rendu des honneurs à Sappho, mais il ne dit point en quoi consisterent ces honneurs (57). Tatien reproche aux Grecs la Statue de la Courtisane Sappho faite par Silanion, de cette Courtisane, dit-il, qui a chanté elle-même sa lubricité, & qui étoit amoureuse jusqu'à la rage (58). Καὶ ἡ μὲν Σαπφὼ γύναιον πορνικὸν ἐρωτομανές, καὶ τὴν ἑαυτῆς ἀσέλγειαν ᾄδει. *& quidem Sappho meretricia muliercula insano amore capta suam ipsa lasciviam cantat* (59). Pline parle d'un Peintre nommé Leon qui avoit fait le portrait de Sappho (60).

(K) *Quelques Auteurs font mention d'une autre Sappho.*] Mr. Moreri dit qu'il y a des gens *qui mettent une seconde fille de ce nom d'Erithrée qui faisoit des vers, & que c'est le sentiment d'Athenée, liv.* 13. Athenée ne dit pas que cette autre Sappho fût Poëte, ni qu'elle fût d'Erithrée: il dit qu'elle étoit d'Erese (61), Courtisane de son métier, & qu'elle fut amoureuse de Phaon. Selon ce sentiment la grande Sappho, la Sappho de Mitylene qui faisoit de si beaux Vers, pourroit être rehabilitée sans beaucoup de peine dans une bonne réputation; on n'auroit qu'à transporter sa mauvaise renommée sur l'autre Sappho. Le mal est qu'un Passage mutilé d'Athenée, secondé tant qu'on voudra du témoignage d'Elien (62), ne doit pas nous servir de guide préférablement à mille autoritez qui le combattent. Mr. Lloyd & Mr. Hofman nous avertissent de bien distin-

(40) Menander, apud Strabon. Libr. X, pag. 311.
(41) Scaliger in Ausonium, Cupid. cruciff.
(42) Auson. Epigr. XCII.
(43) Stat. Libr. V, Silv. III, Vers. 154.
(44) Plinius, Libr. XXII, Cap. VIII, pag. m. 123.
(45) Fragment de Lettre rapporté par Mad. le Fevre.
(46) In Phaedro, pag. m. 1224. Athenée la nomme aussi la belle Sappho, Libr. XIII, pag. 596, & Plutarque aussi de Amore, pag. 763, & Julien l'Apostat, Epist. ad Alypium Caesar.
(47) Orat. VIII, pag. m. 86.
(48) Id est Plato, in Phaedro, pag. 1224.
(49) Ἣν ἡ καλὴ Σαπφὼ ἐρωμένην Χαράξου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτῆς κατ' ἐμπορίαν εἰς τὴν Ναύκρατιν ἀπαίροντος, διὰ τῆς ποιήσεως διαβάλλει, ὡς πολλὰ τοῦ Χαράξου νοσφισαμένην. *Quam pulcra Sappho, Charaxi fratri sui mercaturae gratia Naucratim profecti nunc dilectam versibus suis proscindit, quod multa illum pecunia emunxisset.* Athen. Libr. XIII, Cap. VII, pag. 596.
(50) Herod. Lib. II, Cap. CXXXV.
(51) In Libr. I, pag. 23.
(52) Lambin. in Horat. Od. XVII Libr. I.
(53) Thevet, Elog. des savans Hommes, Tom. I, pag. 223 Edit. de 1671, in 12.
(54) Le Fevre, Vie des Poët. Grecs, pag. m. 23.
(55) Voiez les Nouv. de la Républ. des Lettres, Oct. 1700, pag. 461.
(56) Thevet, Elog. Tom. I, pag. 224.
(57) Aristot. Rhetor. Libr. II, Cap. XXIII, pag. 445. Mr. Reland, dans ses Remarques sur Mr. le Fevre, cite les paroles d'Aristote.
(58) Tatian. Orat. contra Graecos, pag. m. 168, B.
(59) Id. ibid.
(60) Plin. Libr. XXXV, Cap. XI, pag. m. 235.
(61) Ville de l'Isle de Lesbos.
(62) Ælian. Libr. XII, Cap. XIX, Var. Historiar.

(n) Voiez la Remarque (K) vers la fin.

Mr. Moreri n'en a trouvé une dans Martial que par une extrême inadvertance (n). Nous lisons dans Aristote la preuve dont Sappho s'étoit servie pour faire voir que le mourir est un mal. Les Dieux, disoit-elle (o), en ont jugé de la sorte, car autrement ils mourroient. Il y avoit dans le Prytanée de Syracuse une très-belle Statue de Sappho; voiez ce que Ciceron en dit lors qu'il reproche à Verres de l'avoir volée (p). C'étoit un ouvrage de Silanion, & apparemment le même que celui dont Tatien a parlé en reprochant aux Gentils les honneurs qu'ils avoient rendus à de malhonnêtes femmes. Voiez la Citation (59) de la page précédente.

(p) Cicero in Verrem, Orat. VI, folio m. 71.

(o) [illegible] *Aut quemadmodum Sappho, mori malum esse, Dei enim ita judicarunt: alioqui morerentur.* Aristot. Rhetor. Libr. II, Cap. XXIII, pag. m. 445.

distinguer deux Sapphos; l'une d'Eretrie, & l'autre qui fut aimée de Phaon, comme on le voit, disent-ils, dans Athenée au Livre XIII. Cela est copié de Vossius (63), & n'en est pas plus vrai; car Athenée ne parle là que d'une Sappho native d'Erese, qui fut fort amoureuse de Phaon; si elle en fut aimée ou non, c'est ce qu'il ne nous apprend point. Suidas pourroit nous jetter dans l'incertitude, s'il n'y avoit pas de l'apparence qu'il a divisé ce qui devoit demeurer uni. Il nous donne deux Sapphos: ce qu'il dit de la prémiere, appartient incontestablement à celle qui a tant excellé dans la Poësie lyrique: ce qu'il dit de la seconde, savoir qu'elle étoit de Mytilene dans l'Ile de Lesbos; qu'elle se précipita du promontoire de Leucade dans la mer, à cause qu'elle aimoit Phaon; qu'elle savoit jouer des instrumens; qu'elle avoit composé des Vers lyriques, ne convient pas moins certainement à la prémiere. Ainsi je ne voi nulle raison fort valable pour admettre deux femmes de ce nom-là, principalement s'il faloit les distinguer l'une de l'autre, par les qualitez dont Suidas & Charles Etienne les partagent.

(63) Vossius, de Poët. Græc. pag. 17.

Voici une faute bien absurde. (64) *Caninus, Poëte Latin*, natif *de Cadis* (65), & *ami de Martial*. . . . . . . *épousa deux femmes, Theophile savante, mais un peu trop libre, & Sappho moins éclairée, mais plus modeste* . . . . *Martial rapporte ce que j'écris*, au li. 3. epigr. 63. & li. 7. ep. 68.

Castior hæc & non doctior illa fuit, &c.

(64) Moreri, au mot Caninus.

(65) *Cela paroît par l'Epigramme LXII, du I Livre de Martial laquelle Mr. Moreri ne cite pas.*

Voilà ce qu'on lit dans le Dictionaire de Moreri. Mais si l'on consulte Martial, on trouve (66) qu'il ne fait mention que d'une femme de Caninus, & qu'il dit qu'elle se nommoit Theophila, qu'elle étoit savante, & qu'elle faisoit des Vers que Sappho pourroit louer; que celle-ci n'étoit pas plus docte que Theophila, mais que Theophila étoit plus chaste que Sappho. Le Vers que Mr. Moreri rapporte est le dernier de l'Epigramme. Il ne faloit donc pas y ajoûter un *Etcætera*. Ceci n'est qu'une vetille en comparaison de la bévue d'avoir donné à Caninus une femme nommée Sappho, moins éclairée & plus modeste que Theophila. Je ne dis rien de deux autres fautes qui sont dans l'Article de Caninus au Dictionaire de Moreri. On marque la XIX Epigramme du III Livre de Martial au lieu de la XX, & l'on met *annulator* au lieu de *anulator*.

(66) Martial. Epigramm. LXVIII, Libri VII.

SARA

(a) Genese, XI, 29, 31.

SARA, sœur & femme d'Abraham (A), fut la fidelle compagne de tous ses voiages. Elle étoit déja mariée avec lui, lors qu'ils se retirérent d'Ur de Chaldée, pour s'en aller à Charan (a). La

(A) *Sœur & femme d'Abraham.*] Cela est si clair par le Chapitre XX de la Genese, que sans la mauvaise habitude que l'on se fait de sacrifier le sens naturel des paroles de l'Ecriture aux moindres difficultez qu'on envisage, il n'y auroit pas deux sentimens là-dessus. Prenons bien les circonstances du fait. Abraham étant venu au païs des Philistins, y fit passer Sara pour sa sœur. Sur cela Abimelec Roi du païs crut que c'étoit une fille à marier, ou une veuve, & qu'ainsi rien n'empêchoit qu'il n'en fit l'une de ses femmes. Il la fit donc venir chez lui: mais aiant su par une revelation qu'elle étoit mariée avec Abraham, il la lui rendit en se plaignant de leurs mensonges, qui l'avoient exposé à un grand malheur. Je dis *leurs mensonges*: car d'un côté Abraham avoit dit de sa femme, *c'est ma sœur*; & de l'autre, Sara avoit dit de son mari, *c'est mon frere*. Abraham s'excusa en prémier lieu sur la crainte qu'il avoit eue qu'on ne le tuât, s'il disoit que Sara étoit sa femme; en second lieu sur ce qu'elle étoit *véritablement sa sœur, fille de mon pere*, dit-il (1), *bien qu'elle ne soit pas fille de ma mere*. Après quoi il tâcha de justifier son épouse, en disant qu'il lui avoit demandé comme une grace, que par-tout où ils voiageroient elle déclarât qu'il étoit son frere. J'admire qu'on ne voie pas dans ce discours, que Sara étoit, non pas la sœur utérine d'Abraham, mais sa sœur de pere. Voici mes raisons.

(1) Genese, XX, 12.

I. En prémier lieu, si Sara n'eût pas été la sœur d'Abraham en cette maniere, l'apologie de son mari n'eût fait que tromper de plus en plus le bon Prince, qui lui avoit reproché sa précédente dissimulation; car il n'étoit pas possible qu'on ajoûtât foi aux excuses de ce Patriarche, on ne prît Sara pour la vraie & propre sœur d'Abraham du côté du pere, & jamais homme vivant n'auroit deviné par ce discours, qu'elle n'étoit que la niece d'Abraham. J'en fais juges tous ceux qui seront capables de sentir quelles idées un tel discours a dû & pu exciter dans l'esprit d'Abimelec. Il est vrai que je demande qu'ils sachent se bien transporter dans toutes les situations, & dans toutes les circonstances de cette Avanture. Il est inutile de supposer que Sara étoit fille d'Haran, & par conséquent petite-fille du pere d'Abraham, & d'ajoûter qu'un neveu est quelquefois appellé frere (2), & qu'un petit-fils est quelquefois nommé fils: cela, dis-je, ne sert de rien en cet endroit, parce que les circonstances veulent qu'Abraham n'ait pris les mots que dans leur signification la plus propre; faute de quoi il eût dû passer pour un homme qui vouloit faire illusion à Abimelec.

(2) *Loth neveu d'Abraham est nommé son frere*, Genese XIV, 14: *mais cet exemple ne sert de rien à ceux qui supposent que Sara étoit sœur de Loth; car le titre de frere ne se seroit plutôt donné à Loth comme beau-frere que comme neveu.*

II. De plus, à quoi lui pouvoit servir cette distinction, *fille de mon pere, fille de ma mere*, si dans le fond il n'avoit voulu signifier sinon qu'il étoit oncle de Sara? Posez le cas qu'il ait pu traiter de sœur celle qui n'étoit que sa niece; à quoi songe-t-il de remarquer que sa mere n'étoit point l'aieule de cette niece? C'est, dira-t-on, qu'il vouloit représenter ingénument le degré de sa parenté à l'égard de Sara. Mais pourquoi donc se sert-il du mot de fille dans une signification ambiguë? Que ne l'emploie-t-il dans son véritable sens, comme je suppose qu'il fait? Outre que l'ingénuité dont on parle seroit fort à contre-tems, elle affoibliroit l'apologie du Patriarche; car elle feroit paroître moins forts les liens de la parenté. Si l'on m'objecte que dans ma supposition cette même ingénuité affoiblit l'apologie plus qu'elle ne la renforce, je donnerai une raison pourquoi Abraham déclara que Sara n'étoit point sa sœur utérine. On mettoit de la différence entre le mariage d'un homme avec sa sœur de pere & de mere, & le mariage d'un homme avec sa demi-sœur. Les Atheniens, qui permettoient d'épouser sa sœur de pere, défendoient d'épouser sa sœur utérine (3). Solon en avoit ainsi décidé. Au contraire, Lycurgue permit aux Lacedemoniens d'épouser la sœur utérine, & leur défendit d'épouser la sœur de pere (4). Quelques-uns ont dit que comme la communauté de sang est plus certaine entre un frere & une sœur utérine, qu'entre un frere & une sœur de pere, la permission de Solon a été généralement parlant moins odieuse (5), que la permission de Lycurgue. Dira-t-on après cela que dans ma supposition, Abraham eût dit sans nécessité qu'il n'étoit point le frere utérin de sa femme, comme dans la supposition contraire il auroit dit tout-à-fait inutilement, que sa mere n'étoit point l'aieule de Sara?

(3) *Voiez-en les preuves dans Muret, Libr. XV, Cap. V*, Variar. Lect. *& dans* Gebhardus in Corn. Nepotem, Vit. Cimonis. *Consultez l'Article* CIMON, *Rem.* (D).

(4) *Voiez les mêmes Auteurs.*

III. Ajoûtez que si Abraham n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que son pere Tharé étoit l'aieul de Sara, il a pris les termes de pere & de sœur dans une signification étendue, & moins propre. Pourquoi donc a-t-il déclaré que sa mere n'étoit point la mere de Sara? Ne l'étoit-elle point au sens qu'il prenoit le mot de pere, par rapport à Tharé; c'est-à-dire n'étoit-elle point l'aieule de Sara, tout de même que Tharé en étoit l'aieul? On croit se tirer de cette grande difficulté, en supposant qu'Haran étoit le pere de Sara, & qu'il n'étoit point frere utérin d'Abraham. On donne donc deux femmes à Tharé, & l'on suppose qu'il eut Haran de l'une, & Abraham de l'autre. Par conséquent si Sara étoit fille d'Haran, son aieul étoit le pere d'Abraham, mais son aieule étoit différente de la mere d'Abraham. Je répons que tout cela tombe par terre, dès que l'on suppose que ce Patriarche se sert des mots *sœur* & *fille* dans une signification étendue; car sur ce pied-là il est certain que la mere d'Abraham est la grand'mere des enfans d'Haran, soit qu'elle ait engendré Haran, soit qu'elle ait été seulement la femme de celui qui l'engendra. Dès que vous quittez la signification propre & rigoureuse des termes qui désignent la parenté, & que vous suivez l'usage qui s'observe dans les familles, le mot de mere convient aux femmes par rapport à tous les enfans de leurs maris, & par conséquent celui de grand'mere leur convient par rapport à tous les enfans de leurs maris; desorte que si Abraham avoit pris les termes dans la signification étendue, que le style de l'amitié ou de la civilité a introduite dans les familles, il n'auroit point dû nier, comme il fit, que sa mere fût l'aieule de Sara. On voudroit bien pouvoir dire qu'il prenoit les mêmes mots tantôt dans leur signification propre, tantôt dans leur signification moins propre. Mais ne seroit-ce pas supposer qu'il se jouoit en Sophiste de la bonne foi d'Abimelec?

(5) *Elle paroît (sororem non uterinam) fore conjugiorum [illegible] [illegible]* Jurieu, Hist. [illegible] Tom. II, pag. 74.

IV. Ma quatrieme raison est prise de ce qu'on ne sauroit supposer avec quelque fondement, que Sara ait été adoptée par Tharé. Si cela étoit, Abraham eût pu se servir de sa distinction sans sortir de l'exactitude; car en ce cas-là son pere auroit pu être appellé le pere de Sara dans une signification assez propre. Mais voici de quoi ruiner

La stérilité, dont elle avoit été affligée dans sa patrie, ne la quitta point dans les païs étrangers, & c'est ce qui lui fit prendre la résolution de se donner un substitut auprès d'Abraham, afin de pouvoir devenir mere en la personne de ce substitut, puis qu'elle ne le pouvoit être en sa propre personne. Agar sa servante qu'elle choisit pour cet emploi fut bientôt enceinte, & la paia d'ingratitude (*b*). Elle se mit à la mépriser; mais Sara, ne pouvant souffrir cette insolence, usa si amplement du plein droit que son mari lui donna sur Agar, qu'elle la contraignit en peu de tems à s'enfuir de la maison. On a pu voir en un autre endroit (*c*) le retour de cette ingrate & les extrémitez où elle se vit réduite lors qu'elle eut été encore chassée. Nous ne répéterons point cela. Il vaut mieux dire qu'enfin par une benédiction particuliere de Dieu Sara devint grosse à l'âge de quatre-vingt-dix ans; & qu'elle accoucha d'un fils qui eut nom Isâc. Elle vécut cent-vingt-sept ans (*d*). Il ne faut point oublier qu'elle fut très-belle; & que sa beauté, & la complaisance qu'elle eut pour son mari de ne se point dire son épouse, mais sa sœur, l'exposérent à deux enlévemens (*B*), où

(*b*) Genese, XVI.

(*c*) Dans l'Article d'AGAR.

(*d*) Moreri, dit faussement 137.

ruiner ce subterfuge: on n'y a recours qu'afin d'éviter l'inceste; or on ne l'évite point par-là, puis que la fraternité, fondée sur l'adoption proprement dite, ne mettoit pas moins d'obstacles aux mariages que la fraternité naturelle. Selon les Loix un frere, qui auroit épousé sa sœur d'adoption, auroit commis un inceste proprement dit (6).

V. Voilà d'où je tire l'une de mes bonnes raisons. Si quelque chose devoit nous déterminer à ne prendre pas au pied de la lettre la déclaration précise que fait Abraham, que *Sara est veritablement sa sœur, fille de son pere, mais non pas de sa mere*, ce seroit le mariage incestueux qui résulte de cette fraternité. Mais cela même ne réfute-t-il pas ceux qui disent que Sara étoit la niece d'Abraham (7)? Ne convient-on pas que ce degré de parenté rend incestueux les mariages? Il faut donc que nos Adversaires cherchent des excuses à l'inceste d'Abraham. S'ils en trouvent, ce sera autant pour eux que pour nous, la différence n'étant que du plus au moins, il ne nous sera pas difficile de donner à leurs raisons l'étendue qui nous sera nécessaire; vu sur-tout que Jacob ne se fit pas le moindre scrupule d'être marié tout à la fois avec deux sœurs, ce qui en d'autres tems eût été une chose abominable. Clement Alexandrin compte pour si peu de chose cette difficulté, qu'il nous dit tout froidement que les paroles du Patriarche nous enseignent qu'il ne faut point épouser sa sœur utérine (8). Il est certain qu'on ne manque point de bonnes raisons pour justifier là-dessus ce Patriarche: je ne les rapporte pas; on les trouvera facilement dans d'autres Livres. Je me contente d'avertir ceux qui voudront m'accuser de faire trop bon marché de la conscience d'Abraham, par rapport au crime d'inceste; qu'avant que de venir à moi, il faudra passer sur le ventre à un grand nombre de Théologiens anciens & modernes, Catholiques & Protestans (9). Je ne fais pas grand cas de ce qu'on trouve dans les Annales d'Eutychius (10), que la premiere femme de Tharé mere d'Abraham avoit nom *Jona*, & que sa seconde femme mere de Sara avoit nom *Tebrestha*; mais c'est toûjours une marque qu'il y a une ancienne tradition pour le sentiment que j'ai suivi.

VI. Autre raison. Si Sara n'étoit point la fille de Tharé, mais sa petite-fille, il faudroit qu'elle fût fille ou d'Haran, ou de Nacor. Or elle n'est fille ni de l'un ni de l'autre. En voici la preuve. Il est dit dans la Genese (11) que la femme de Nacor s'appelloit Milca, & qu'elle étoit fille d'Haran, pere de Milca & de Jisca. Puis qu'on nomme cette derniere, sans en avoir la raison que l'on avoit de nommer l'autre (car on ne lui donne point de mari comme à l'autre) il faut croire que si Haran avoit eu d'autres filles, on les eut nommées tout d'un tems, & sur-tout que l'on n'auroit pas oublié Sara, puis qu'on venoit de parler de son mariage avec Abraham. Soit donc certain qu'Haran n'avoit que deux filles, Milca & Jisca. Cette raison est si convaincante, qu'elle contraint plusieurs de nos Adversaires à supposer que Sara & Jisca sont la même personne. Ils font bien de l'honneur à l'Historien sacré. O l'admirable Ecrivain que ce seroit, si dans trois lignes il donnoit deux noms différens à une femme, sans avertir que ce ne sont que les deux noms d'une seule & même personne! Voiez dans le Chapitre XXII de la Genese la liste des enfans de Nacor; vous n'y trouverez point Sara: & vous y verrez que son premier-né étoit venu au monde depuis qu'Abraham étoit sorti de son païs: car ce fut au retour de la montagne de Morija, où Abraham avoit voulu immoler son fils Isâc, qu'il ouït dire que Milca avoit donné huit enfans à Nacor son mari, *savoir Hus son premier né*, &c. De plus, seroit-il possible que si Sara avoit été fille d'Haran, l'Ecriture n'eût jamais parlé de Lot comme de son frere?

VII. Il est facile de répondre à ceux qui objectent les paroles de l'Ecriture (12), où Sara est nommée la belle-fille de Tharé; car une femme mariée se considere plutôt par les relations du mariage, que par celles de la naissance.

(*B*) *A deux enlévemens.*] Ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau. Dans tous les deux Abraham supprime qu'il soit le mari de Sara: il veut qu'elle dise qu'il est son frere; il fait cela de peur qu'on ne le massacre si l'on vient à savoir qu'il est son mari, & afin qu'on lui fasse du bien pour l'amour d'elle, quand on aura cru qu'elle n'est point son épouse. Dans tous les deux le ravisseur puni d'enhaut, avant qu'il puisse satisfaire sa passion, restitue Sara, comble de présens le mari, & lui reproche ses mensonges. Le prémier de ces enlévemens fut fait en Egypte par le Roi Pharao: le second fut fait en Guerar par Abimelec Roi des Philistins. Sara étoit âgée de soixante-cinq ans pour le moins lors que Pharao l'enleva, & de quatre-vingt-dix au second enlévement: car elle avoit dix ans moins que son mari (13), & leur voiage d'Egypte est postérieur à la sortie de Charan, c'est-à-dire à la soixante & quinziéme année d'Abraham (14). Quant au voiage de Guerar, il fut fait après l'annonciation de la naissance d'Isâc, c'est-à-dire lors qu'Abraham avoit atteint la centiéme année de sa vie. Qu'on fasse tout ce qu'on voudra: cette Histoire est une preuve qu'Abraham craignoit plus la mort, que le deshonneur conjugal, & qu'il n'étoit rien moins que mari jaloux. Il remet aux soins paternels de la Providence l'honneur & la pudicité de Sara; mais il prend les devans pour la conservation de sa vie, & il ne néglige pas les moiens humains. Ne vouloir pas reconnoître la l'infirmité de la nature corrompue, c'est s'aveugler volontairement. Ce Patriarche auroit pu dire en cette rencontre, *homo sum, humani nihil à me alienum puto* (15). Ceux qui croient que la crainte du péril le faisoit mal raisonner se trompent: *Il n'y a point de crainte de Dieu en ce païs-ci*, disoit-il (16), *ils me tueront à cause de ma femme*. Il croioit donc que ceux qui ne feroient point scrupule de tuer un homme, ne feroient d'enlever une femme mariée. Oui il le croioit, & avec raison. Le bien de la société, plus sans doute que l'amour de la vertu, a fait regarder le rapt d'une femme mariée comme une injustice criante, dont les Souverains mêmes ont eu à craindre de fâcheuses suites; mais on ne trouvoit pas fort mauvais qu'un grand Seigneur s'accommodât d'une femme non mariée, pour augmenter le nombre de ses concubines. Ainsi Abraham raisonnant solidement pouvoit être fort assûré, que pour le moins la crainte des hommes empêcheroit les Egyptiens, & les Philistins de lui enlever sa femme, & de le laisser vivre, lui qui seroit un témoin perpétuel de la violence qu'on auroit faite à une femme mariée. La conclusion raisonnable de cela étoit de craindre qu'on ne se défît de lui secrettement, afin de retenir Sara sans que personne pût dire qu'on l'avoit enlevée à son mari; car le public n'auroit pas eu connoissance de ce mari, si on l'eût bientôt dépêché. Cette crainte n'est pas le mauvais endroit de la piece. Qui ne sait l'empressement qu'eut David de faire périr sous main le mari de sa maitresse? L'envie d'être bien traité comme frere de la belle Sara est plus blâmable, que la peur d'être tué. Détestons néanmoins le brutal emportement de Faustus le Manichéen (17), & contentons-nous de ce que dit St. Jerôme sur tout ceci (18). St. Chrysostôme (19) & St. Ambroise y ont trouvé la matiere d'un beau panégyrique pour la charité de Sara, qui voulut bien en faveur de son mari exposer sa pudicité à tous les risques du naufrage. *Extrema adiit, forsitan se ejus asseruit, contenta, si ita esset necesse, periclitari pudore potius quam virum salute: ut tueretur maritum mentita est germanitatem, ne insidiatores pudoris ejus tanquam æmulum & vindicem exterminarent* (20). Origene étoit bien d'un autre avis: il trouvoit tant de scandales dans le sens literal, qu'il se sauve dans les types & dans les allégories. *Aliquis*, dit-il (21), *quæ nobis ædificatio erit legentibus Abraham tantum Patriarcham non solum mentitum esse Regi, sed pudicitiam conjugis prodidisse? Quid nos ædificat tanti Patriarchæ uxor, si putetur contaminationibus exposita per conniventiam maritalem? Hæc Judæi putent, & si qui sunt amici literæ non spiritus.* D'autres recourent à l'inspiration, & prétendent qu'Abraham fut dirigé par un esprit prophétique (22). C'est le moien de ne demeurer jamais court. Il faudroit seulement ménager mieux ce remede, & ne s'en servir que comme de l'extrême onction. Je voi des gens (23), qui l'appliquent à notre Sara, touchant la priere qu'elle fit à son mari de coucher avec sa servante. Quant à ceux qui disent (24), pour excuser Abraham, que sa vie étoit si nécessaire à l'accomplissement de la promesse de Dieu, qu'il devoit la conserver aux dépens de toutes choses, jusques à l'honneur de sa femme inclusivement, ils ne voient pas qu'ils se réfutent eux-mêmes; ils emploient pour sa justification ce qui lui fait son procès: car si sa vie étoit nécessaire aux Décrets de Dieu, il devoit être assûré que personne ne le tueroit.

Les Casuistes relâchez, & protecteurs des équivoques, se prévalent extrêmement de cette conduite du Patriarche. Voiez la derniere Réponse aux Provinciales, voiez, dis-je, les Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe (25).

(6) [illegible]

(7) [illegible]

(8) [illegible] Clem. Alexandr. Stromat. Lib. II, pag. 421.

(9) A Clemente Alexandrino, à S. Jerôme, à Thomas, à Lyranus, à Cajetan, à Sixte, au P. Petau, à Codoman, au P. Abram, à Menochius, à Bonfrerius, à Heidegger, &c.

(10) Pag. 66, apud Heidegger, pag. 75.

(11) Chap. XI, Vers. 29.

(12) Genese, XI, 31.

(13) Il est dit Genese, XVII, 17, qu'elle avoit 90 ans lors qu'Abraham en avoit 100.

(14) Genese, XII, 4.

(15) Terent. in Heautont. Act. I, Sc. I, pag. m. 113.

(16) Genese, XX, 11.

(17) Il accuse Abraham, Quod matrimonii sui infamissimus nundinator avaritia ac ventris causa duobus Abimelech & Pharaoni, diversis temporibus, Saram conjugem sororem mentitus, quod erat pulcherrima, in concubitum vendiderit. Vide Augustinum contra Faustum, Lib. XXII, Capite XXXIII.

(18) Il l'appelle [illegible] dam necessitatem.

(19) Homil. XXXII, in Genes. Voiez la Rem. (A) de l'Article ABIMELECH.

(20) Ambros. de Abrah. Cap. II.

(21) In Cap. VI Genesios. Heidegger, pag. 149, prétend qu'Origene a infusé et a confusé Abraham quod per conniventiam maritalem Saram contaminationibus exposuerit. Mais comment les attribuer à Origene puis qu'il rejette le sens literal?

(22) Paulus Burgensis, apud Heidegger, pag. 189.

(23) Joseph. Antiq. Lib. I, Cap. X.

(24) Apud Heidegger, ubi supra.

(25) Pag. 112 & suiv. Edit. de Holl. 1696.

où sa pudicité auroit fait naufrage, si Dieu n'y eût mis la main (*C*). Une providence toute particuliere la garantit de ce naufrage, & la rendit à son mari l'honneur sain & sauf, outre les bienfaits dont il fut comblé par les deux Princes qui devinrent amoureux d'elle. Cela pouvoit adoucir la fâcheuse expérience qu'il avoit faite des embarras où se trouvent ceux qui trainent avec eux une belle femme; embarras quelquefois plus grands que s'ils voiageoient avec une laide. On ne peut bien disculper Abraham (*D*) & Sara en ces rencontres, non plus que sur l'affaire d'Agar; & c'est à tort que l'on s'emporte contre Calvin, qui leur a dit leurs véritez là-dessus (*e*). Il faut s'éloigner également de l'irrévérence de Faustus le Manichéen (*f*), & de la superstitieuse flaterie de quelques autres. La beauté de Sara eut une singularité qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'elle dura pour le moins jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans (*E*). On

(*e*) *Voiez* Rivet, *in* Exercit. LXXXVII *Tom. I Oper. pag.* 333. Heidegg. Hist. Patr. *Tom. II, pag.* 152, & *ci-dessous la Rem.* (*I*).

(*f*) *Voiez la Rem.* (*B*), *Citat.* (17).

(*C*) *Sa pudicité auroit fait naufrage, si Dieu n'y eût mis la main.*] L'Ecriture ne nous dit pas quel fut le mal qui empêcha Pharao de jouïr de Sara: elle dit seulement que Dieu le *frappa de grandes playes, ensemble sa maison* (26). A l'égard d'Abimelec, l'Ecriture dit d'abord que Dieu ne fit que le menacer en songe de le faire mourir avec tout ce qui étoit à lui (27); mais sur la fin du Chapitre elle remarque, qu'à la priere d'Abraham, Dieu *guerit Abimelec, sa femme, & ses servantes*, & qu'après cela *elles enfanterent; car*, ajoûte l'Ecriture, *l'Eternel avoit entierement resserré toute matrice de la maison d'Abimelec à cause de Sara femme d'Abraham.* On auroit, je pense, plutôt tué les Interpretes, que de les empêcher de faire des Conjectures sur ces plaies de Pharao: le champ est plus vaste à cet égard que par rapport à Abimelec; vu que l'Ecriture semble nous déterminer quant à celui-ci à une sorte de maladie. Mais apparemment on a jugé de l'un par l'autre; & comme il est très-probable que le châtiment personnel d'Abimelec tomba sur les parties destinées à la génération, vu que ce fut là que sa femme & ses servantes furent affligées, on a cru que la chose se passa de même à l'égard de Pharao (28). Les Rabins (29) ont dit qu'il fut tourmenté d'une gonorrhée si violente, qu'il ne prenoit pas même plaisir à songer aux femmes, tant s'en faut qu'il fût en état d'en jouir. Ils ajoûtent que Sara avoit un Ange gardien, qui frappoit de telle sorte tous ceux qu'elle vouloit qu'il frappât, qu'ils n'avoient ni l'envie ni la force de s'approcher d'elle; & que ce fut par le ministere de cet Ange qu'elle fut préservée des persécutions lascives de Pharao. Philon (30) se contente de dire que ce Prince sentoit des douleurs & des chagrins si insupportables, qu'il n'avoit garde de songer aux plaisirs d'amour; il ne songeoit qu'à son mal, & aux moiens de s'en délivrer. Toute sa Cour fut affligée du même fleau; & cela parce que les Courtisans avoient contribué ou applaudi à l'enlevement de Sara. Eupolemon (31) dit que la peste gagna la maison de Pharao, & que les Devins aiant répondu que l'enlévement d'une femme étoit la cause de ce mal, Pharao rendit Sara à son mari sans l'avoir touchée. Josephe (32) ajoûte les séditions à la peste. Un Moderne (33) qui lui en veut le critique sur cela assez vivement. La raison sur quoi il se fonde est qu'une sédition populaire n'empêche pas un Roi de se divertir avec une femme, & n'a point non plus que la peste une relation particuliere avec le peché de Pharao. Cet Auteur veut donc que le châtiment de ce ravisseur ait affligé les parties qui auroient été l'instrument de sa débauche, & il confirme sa pensée par cette Maxime du Sage (34), *per quæ peccat quis, per eadem & torquetur.* Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que Sara n'ait demeuré quelque tems dans la maison de ses ravisseurs: cela est du moins indubitable quant au dernier enlévement, puis qu'on eut le loisir de s'appercevoir qu'à cause d'elle il étoit tombé une clôture de matrice si générale chez le Roi Abimelec, qu'il ne s'y parloit plus d'accouchement. De là naît cette petite difficulté. Ce Prince rendit Sara tout aussitôt qu'il eut été averti en songe, qu'elle étoit mariée à Abraham; il n'en fut donc averti qu'après l'avoir retenue quelque tems dans sa maison. Or qu'en vouloit-il faire, puis que jusqu'alors il l'avoit laissée en repos? Etoit-ce pour cela qu'il l'avoit prise? Ceux qui font ces Objections ignorent la mode des Princes Orientaux. Ils ont plusieurs femmes, & on leur en envoie d'autres de tems en tems; mais il ne faut pas croire qu'ils les caressent à tour de rôle: il y en a dont le tour ne vient jamais, encore qu'elles soient très-belles. Abimelec se contenta de l'aquisition de Sara, & de savoir qu'il en jouïroit quand il voudroit; mais Dieu y pourvut avant que ce Prince eût choisi son heure. Disons la même chose de Pharao. Je ne pense pas qu'il fût un assez puissant Monarque, pour observer les cérémonies qui se pratiquoient à la Cour de Perse, où une femme qui plaisoit au Roi étoit un an à se bien laver & parfumer, avant que de lui être livrée (35). Ne nous arrêtons donc pas à la conjecture de S. Jerôme (36), qui explique par ce moien pourquoi Sara fut quelque tems à ne rien faire chez Pharao: mais croions pourtant de ce dernier Roi ce que nous disons tout à l'heure de celui des Philistins; ou bien disons qu'ils furent frappez de maladie dès le premier jour de l'enlevement. Josephe témoigne qu'Abimelec fut si malade, que les Médecins desespéroient de sa guérison. D'autres spécifient la nature de son mal; ils disent qu'il souffroit de si violentes douleurs aux parties qu'on ne nomme pas, que quand il l'auroit voulu, il ne lui auroit pas été possible de remplir la Loi du congrès (37). Au reste, saint Chrysostôme (38) & saint Jerôme ne s'accordent gueres, puis que celui-là soutient qu'il ne falut pas un moindre miracle de la puissance de Dieu, pour faire que Sara sortît pure & nette de chez Pharao, que pour faire que Daniel demeurât impunément au milieu des lions affamez, & les trois enfans Hébreux au milieu des flammes. Il y a une petite différence à remarquer entre les deux narrations de Moïse: il a dit expressément qu'Abimelec ne s'approcha point de Sara, & il n'a point dit si Pharao s'en approcha, ou ne s'en approcha point. Theodoret (39) a cru que l'Historien sacré s'est servi de cette précaution à l'égard d'Abimelec, afin de fermer la bouche à la médisance, vu que Sara accoucha la même année qu'elle avoit été chez ce Prince.

(*D*) *On ne peut bien disculper Abraham.*] Car, outre ce qui a été dit ci-dessus, ne feroit-il pas le bouclier de la pernicieuse doctrine des équivoques, si une fois il étoit certain que ni lui ni Sara n'ont point menti? Ceux qui combattent la mauvaise morale d'un Lessius, & de quelques autres Jésuites, mettent en fait que c'est mentir, que de faire des réponses qui ne se rapportent pas à l'intention de celui qui vous interroge. Ces réponses ont beau ne contenir que la vérité, elles ne laissent pas d'être menteuses; car par exemple, si un fils de Caïn interrogé juridiquement qui il étoit, par des gens qui auroient eu en vue de connoître qui étoit son pere, avoit répondu que Caïn étoit son oncle, il n'auroit rien dit qui ne fût vrai, puis qu'il est certain que sa mere étoit sœur de Caïn: cependant sa réponse n'auroit pas été exempte de tromperie. Il en va de même de Sara. Abimelec lui demande ce qu'elle est à Abraham: il a tout le droit imaginable d'interroger, puis qu'il est Roi du païs; son but est de savoir si Sara est une femme mariée ou non; c'est là-dessus qu'il doit régler sa conduite par rapport à Sara. On lui répond, *Je suis la sœur d'Abraham:* son mari, qui a suggéré cette réponse, dit de son côté, *Je suis le frere de Sara.* N'est-ce point la même chose dans ces circonstances que si l'on avoit répondu, *la relation de frere & de sœur est la principale qui soit entre nous*, & cette réponse n'eût-elle pas été une menterie formelle? Si l'on demandoit à un homme parfaitement instruit de tous les secrets d'une grande conspiration, *qu'en savez-vous*, & qu'il répondît, *j'en sai une telle chose*, qui ne seroit pas la principale, ne tromperoit-il pas, & ne mentiroit-il pas? car sa réponse seroit équivalente à celle-ci, *je n'en sai que cela.* Un Commentateur de la Genese (40), voulant prouver que les mariages entre le frere & la sœur étoient inconnus du tems d'Abraham, se sert de cette Remarque: Dès que Sara disoit qu'elle étoit sœur d'Abraham, on ne la croioit plus sa femme; donc ces deux relations paroissoient incompatibles. Ce raisonnement est faux: car supposez tant qu'il vous plaira que ces mariages aient lieu dans un païs, l'usage y sera que la sœur depuis les noces ne soit plus nommée simplement, tout court, la sœur de son mari, mais sa femme; desorte que toute sœur qui ne sera point qualifiée la femme d'un tel, mais seulement sa sœur, sera censée dès-lors n'être point sa femme: & voilà pourquoi Abraham & Sara trompoient nécessairement & visiblement les Egyptiens & les Philistins, en supprimant la relation de mariage, & en ne parlant que de celle de fraternité, quoi que d'ailleurs ces peuples n'ignorassent pas la compatibilité de ces relations. Mais c'étoit assez pour être trompez par Abraham, qu'ils sussent que l'une engloutissoit l'autre, à-peu-près comme la qualité de pere absorboit celle d'oncle en la personne de Caïn, par rapport à ses enfans. En un mot, la suppression d'une vérité est un mensonge effectif, toutes les fois qu'elle est destinée à faire faire de faux jugemens à l'auditeur, & que selon l'usage de la Langue dont on se sert, il ne peut que faire un faux jugement. Abraham & Sara sont dans le cas. Ceux qui nient que les mariages entre le frere & la sœur fussent connus aux Chananéens, devroient lire le Chapitre du Levitique où les mariages entre certains parens sont interdits au Peuple de Dieu. N'oublions pas qu'Isaac se servit de la dissimulation de son pere par un semblable principe; il dit lui aussi de peur qu'on ne le tuât, que Rebecca étoit sa sœur (41).

(*E*) *La beauté de Sara .... dura .... jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans.*] On le prouve par le Chapitre XX de la Genese, où il est dit qu'Abraham étant allé au païs de Guerar n'y voulut passer que pour le frere de Sara, ce qui fut cause que le Roi Abimelec la manda pour l'épouser. La naissance d'Isaac avoit été déja annoncée à ce Patriarche; or sa femme avoit quatre-vingt-dix ans lors de cette annonciation; donc &c. Je sai bien que l'Ecriture ne dit pas en cet endroit que Sara fût belle, mais il n'est pas difficile de le recueillir des circonstances de ce voiage. On sait par le Chapitre XII que la raison, qui obligea Abraham à dire en Egypte que Sara étoit sa sœur, étoit qu'il la voioit belle, & qu'il craignoit qu'on ne le tuât afin

(26) Genese, XII, 17.

(27) Genese, XX.

(28) *Voiez* Pererius in Genes. *Cap. XII, Vers.* 17.

(29) *Apud* Lyranum, *citante* Saliano, *pag.* 413.

(30) *In Lib.* de Abrah.

(31) *Apud* Eusebium, Præp. *Libr. IX, Cap. IV.*

(32) *Libr. I, Cap. VIII.*

(33) Salian. *Tom. I, pag.* 413.

(34) *Cap. XI, Vers.* 17.

(35) Esther, *Cap. II.*

(36) *In* Tradit. Hebraic. in Genes. *Vide* Pererium, *in Cap. XII, Vers.* 19.

(37) *Tradunt quidam ... pessum ... & magnis ... afficeretur.* Pererius in Genesim, *Cap. XX, sub fin.*

(38) Homil. XXXI in Genes.

(39) *Quæst. ... in Cap. XII, Vers.* 15.

(40) Pererius in Cap. XI ... Bellarmin. Libr. de Matrimon. *Chapitre XXVIII, ...*

(41) Genese, XXVI.

On en donne diverses raisons; c'est, dit-on, qu'elle n'avoit point eu d'enfans, & qu'elle avoit renoncé à tout commerce de mariage depuis qu'elle s'étoit vue stérile (F). Et en cas que ces raisons ne contentent pas, on y ajoûte une providence toute particuliere de Dieu, qui mit à couvert, dit-on, la beauté de Sara de toutes les atteintes de la vieillesse, entre autres motifs afin d'éprouver la foi d'Abraham (G). C'est à quoi ne prenoient point garde ceux qui dans la chaleur de leurs Homélies exagéroient avec tant de force sa caducité (H), afin de faire trouver plus digne d'admiration le lait dont ses mammelles se remplirent. On prétend (g) qu'elle en eut une si grande abondance, qu'elle fut obligée de prendre plusieurs enfans à nourrir; & que le jour qu'Isâc fut sevré, elle donna à teter à tous les enfans de ceux qui avoient été priez au festin. On ajoûte qu'elle voulut nourrir elle-même son enfant, afin de refuter tous les soupçons que son âge pouvoit faire naitre qu'Isâc fût un enfant supposé. Saint Chrysostôme approuve cette pensée (h). Il n'y a nulle apparence que cette sainte femme soit morte de douleur, à la nouvelle qu'Isâc avoit été immolé par Abraham; & nous pouvons hardiment mettre ceci entre les fables des Rabins (i). Josephe témoigne que Sara mourut peu après le retour de son mari & de son fils: mais selon son propre calcul elle auroit encore vécu douze ans; car il dit avec l'Ecriture qu'elle en avoit quatre-vingt-dix quand elle enfanta Isâc, & cent-vingt-sept quand elle mourut; & d'autre côté il assûre qu'Isâc

(g) *Voiez* Pererius in Genes. *Cap. XXI*, Salian, *pag.* 473, 474.

(h) Homil. XLV in Genes.

(i) *Ils le disent apud* Tostatum; *Voiez* Salian, *pag.* 489.

afin de mieux posséder cette beauté. Sara ne se fut pas plûtôt montrée, qu'on la prit pour l'amener au Roi Pharao. Qui doute qu'Abraham n'ait dissimulé son mariage dans le païs de Guerar par un semblable motif? Il déclare lui-même (42) qu'il avoit eu peur qu'on ne le tuât à cause de sa femme; il savoit donc qu'elle étoit encore assez belle pour inspirer de l'amour. L'événement parle avec encore plus de clarté là-dessus; car tout aussitôt que Sara eut été vue par le Roi de Guerar, il la fit venir chez lui à dessein d'en faire sa femme. C'étoit *sans* doute pour sa beauté; car de dire avec le Pere Salian qu'il la prit comme une vénérable veuve qui entendoit le ménage, & comme la sœur d'un homme avec lequel il lui seroit très-avantageux de s'allier, c'est se faire des illusions. Apparemment Abraham n'alloit au païs des Philistins, que pour y chercher un remede à la famine qui le talonnoit; il étoit donc fort facile au Roi du païs de s'aquérir Abraham sans sacrifier à cela un mariage avec une veuve de quatre-vingt-six ans. Il auroit acheté bien cher l'amitié du Patriarche, si Sara eût été délabrée comme on l'est à cet âge-là. Posons donc en fait qu'elle étoit encore une belle femme. Un bon Pere Capucin de Paris (43) s'est imaginé plaisamment qu'Abimélec n'enleva Sara, qu'afin de s'entretenir avec elle sur la dévotion: c'étoit, dit-il, un homme & un Prophéte qui compta pour un bonheur signalé la conversation familiere de Sara sur les matieres de l'autre vie. Il crut que cette Révérende Mere lui apprendroit bien des choses concernant le régne de Dieu. Mais auroit-il été châtié pour des intentions aussi spirituelles que celles-là? Quelles visions! La chair & le sang auroient été sans doute plus mêlez dans leurs entretiens que la dévotion, si on l'avoit laissé faire.

(42) Genese, XX, 11.

(43) Bonlducus de Ecclesf. ante legem, *Libr. III, Cap. IV. apud* Heidegger. *pag.* 157.

N'écoutons point la pensée de Hugues de saint Victor: les conséquences en sont dangereuses: n'ouvrons point de breches dans l'Histoire sainte, les profanes y entreroient par là comme des loups dans la bergerie, afin d'y faire mille ravages. Hugues de saint Victor prétend (44) que Moïse n'a point mis à sa place l'enlévement de Sara par Abimelec, mais sous un tems éloigné du véritable de plus de trente ans. Encore un coup, soutenons que Sara avoit l'âge que je lui donne, lors qu'Abimelec voulut l'épouser. Ne recourons pas à l'expédient de ceux qui disent (45), qu'il n'est pas plus admirable que Sara ait été belle à quatre-vingt-dix ans, que de voir aujourd'hui une belle femme âgée de quarante; car, disent-ils, la vie des femmes en ce tems-là alloit jusqu'à cent trente ans, comme aujourd'hui elle va à quatre-vingts. Ne leur en déplaise, ils ne calculent pas bien: où trouveroient-ils selon leur supposition cet amortissement de la matrice de Sara dont parle l'Apôtre (46)? Pourquoi *n'auroit-elle plus eu ce qu'ont accoutumé d'avoir les femmes* (47)? Où seroit cette foi tant célébrée par rapport à l'annonciation de la naissance d'Isâc? Est-il si étrange aujourd'hui qu'une femme conçoive à quarante ans? Rajustons leur calcul: quatre-vingt-dix ans sont à cent-trente à-peu-près comme cinquante-six à quatre-vingts. C'est donc avec nos beautez de cinquante-six ans qu'il faut comparer Sara. Or j'avoue qu'encore qu'il soit très-rare qu'une femme de cinquante-six ans soit jugée digne d'être enlevée pour sa beauté, & encore moins d'être destinée au lit d'un Souverain, comme un morceau friand & roial, il s'en trouve quelques-unes qui ont encore de beaux restes à cet âge. Voiez ce que j'ai rapporté ailleurs de Brantome concernant Jeanne d'Aragon, & la Duchesse de Valentinois. Ainsi, sans recourir aux miracles, qu'il faut ménager le plus qu'on peut pour les grands besoins, nous pouvons dire que la bonne constitution de Sara, & l'exemption des couches, & des fonctions de nourrice, ont pu la conserver belle femme jusques à quatre-vingt-dix ans. Procope pense que quand elle fut rendue habile à concevoir, elle recouvra la beauté qu'elle avoit perdue (48); & que Dieu par une faveur spéciale lui fit tout à la fois ces deux présens. A lui Procope permis.

(44) *Apud* Pererium, I Disput. in Genes. *Cap. XX.*

(45) *Idem, ibid.*

(46) Rom. IV, 19.

(47) Genese, XVIII, 11.

(48) *Addit Procopius, divinitus rum fœcunditate Sara restauratam fuisse pristinam pulchritudinem.* Cornel. à Lapide in Genes. *p.* 149.

(F) *On dit . . . qu'elle avoit renoncé à tout commerce de mariage depuis qu'elle s'étoit vue stérile.*] Citons Pererius: *Deinde id accidit Saræ consummatam ejus castitatem & continentiam, quippe quæ statim ut sensit se sterilem & invalidam ad generandum, abstinuit à copula carnali, ut supra ostendimus super illis verbis quæ sunt in capite 18. Postquam* consenui & Dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo (49)? Il est bon de voir sur quoi il fonde le fait. Il se sert de ces paroles de Sara, *Postquam consenui & Dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo* (50)? c'est-à-dire selon la Version de Geneve, *Etant vieille aurai-je plaisir? davantage Monseigneur est vieil.* Ce sont deux difficultez que Sara se fit, après avoir ouï la promesse qu'on faisoit à Abraham que sa femme accoucheroit l'année suivante. *Il faudroit donc*, dit-elle, *que nonobstant mon grand âge je reçusse les caresses de mon mari*, c'est la premiére difficulté; *mais mon mari n'est-il pas trop vieux pour cela?* c'est la seconde. Desorte que selon Pererius, elle eût emploié à-peu-près la même Objection que la sainte Vierge, *comment se fera ceci, vuque je ne connois point d'homme* (51)? Je ne croi pas qu'on puisse raisonnablement nier à cet Auteur, que les paroles de Sara ne signifient qu'alors elle & son mari gardoient une parfaite continence; mais tout le reste n'est que conjecture: savoir qu'il y avoit déja quatorze ans qu'ils étoient convenus de cette abstinence mutuelle, c'est-à-dire depuis qu'Agar étoit devenue la concubine d'Abraham. Mais supposons que cela soit: il en faudra inférer que Sara mit une fin aux joies du mariage, quand elle fut parvenue à l'âge de soixante & quinze ans. Or à quoi songeoit Pererius de tirer de là une des raisons, pourquoi la beauté de cette Dame s'étoit conservée jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans? *Intemperantia Veneris cito mulierem inveterat & vehementer deformat ac turpat* (52). C'est-à-dire, *L'usage immoderé du plaisir venerien fait bientôt vieillir les femmes, & les enlaidit étrangement.* Soit. J'en laisse la discussion aux Médecins. Mais s'ensuit-il de là qu'une abstinence totale de cet exercice ait un effet tout contraire à l'égard du sexe? je veux dire qu'elle recule la vieillesse, & qu'elle conserve la beauté? Il n'y a point de Logique qui reconnoisse aucune force dans cette espece de conséquences généralement parlant, vu le grand nombre de choses dont les deux extrémitez sont mauvaises, & pernicieuses, tant pour le corps, que pour l'ame. En particulier la conséquence, dont il est ici question, est fortement combattue par la Médecine (53). Mais quand même on auroit la complaisance de l'accorder à Pererius, de quoi lui serviroit-elle par rapport à Sara, qui selon lui ne commença à se sevrer des droits matrimoniaux qu'à l'âge de soixante-&-quinze ans?

(49) Pererius in Genes. *Cap. XX, Vers.* 2. Tornielius, & Cornelius à Lapide, *sont de ce sentiment.*

(50) Genese, XVIII, 12.

(51) S. Luc, *Chap. I. Vers.* 34. Zacharie, *au Verset 18 du même Chapitre, allegue une difficulté semblable à celle de Sara.*

(52) Peter. in Genes. *Cap. XX, Disput. I.*

(53) *Voiez* Gaspar à Reies, Elysio jucund. Quæst. Campo, *Quæst. XLVI où il soutient* quod omnimoda coitus dimissio magna damna parit præsertim in assuetis, in fœminis frequentissimè, in viris rarissimè & cum minori noxa.

(G) *Afin d'éprouver la foi d'Abraham.*] Cela paroit d'abord étrange; car on ne conçoit guéres de plus grand bonheur temporel que la beauté perpetuelle de ce qu'on aime. Quels vœux y-a-t-il aussi favorables à de nouveaux mariez, que de leur dire qu'on souhaite qu'ils ne paroissent jamais vieux l'un à l'autre?

Diligat ipsa senem quondam, sed & illa marito
Tunc quoque cum fuerit non videatur anus (54).

Mais prenez y garde de près, vous trouverez que pour un homme qui doit voiager en famille, une belle femme n'est pas un petit fardeau, & en tout cas Abraham en a été un exemple. Quelle peur n'a-t-il pas eue d'être tué, & à quels expédiens fâcheux cette crainte ne l'a-t-elle pas obligé de recourir? Quoi qu'il en soit, un célébre Théologien de Zurich a parlé de cette maniere: *Puto pulcritudinis Saræ causam non fuisse aliam quàm supernaturale Dei donum & specialem ejusdem providentiam, qui eam in extrema senectute voluit fieri matrem Isaci, atque simul eatenus fidei & patientiæ Abrahami, quæ in hac ob formam uxoris immissa tentatione non parum explorata fuit* (55).

(H) *Ceux qui . . . . exagéroient avec tant de force sa caducité.*] St. Chrysostome prétend que la verge de Moïse qui fit sortir d'une pierre une source d'eau fit un miracle moins difficile, que ne le fut de faire venir du lait à Sara. *Non sic admirabile fuit quod ex petra in deserto scaturierint fontes aquarum quando illam virga Moyses percussit, sicut de vulva jam emortua puerum nasci, & lactis fontes scaturire* (56). Voici les paroles d'un autre Pere: *Portabat uterum gravem talis mater quæ inanis ambulare vix poterat. . . . . . Marcidæ mammæ quas in vacuos folles subdolà senecti detrimenta laxaverant, lactei fontis ubertate tenduntur* (57).

(54) Martial. *Libr. IV*, Epigr. XIII.

(55) Heidegg. Hist. Patr. Tom. II, *pag.* 145. *Avant lui* Rivet *avoit dit la même chose.* Oper. Tom. I, *pag.* 277 *&* Pererius in Genes. *l'avoit dit avant* Rivet.

(56) Chrysost. Homil. XLVI.

(57) August. Sermon. LXVIII de Temp.

qu'Isâc étoit âgé de vingt-cinq ans lors que son pere le voulut sacrifier.

C'est ici que je dois montrer, 1, Qu'on accuse à tort Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres contre Sara (*I*) parce qu'elle exigea que son mari se servit de leur servante: 2, Que saint Augustin n'a pas fait une bonne Apologie de ce procédé d'Abraham (*K*).

SARIS-

(*I*) *On accuse à tort Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres contre Sara.*] Commençons par les paroles de l'accusateur. *Non est prætereundum impiè loqui Calvinum qui Saram quasi lenam & Abrahum quasi adulterum ancillæ suæ carpit* (58). Ces paroles, & plusieurs autres qui les suivent, sont si semblables à celles de Cornelius à Lapide, qu'il y a lieu de penser que Marin Mersenne n'a été ici qu'un Copiste. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1623. Celui de l'autre le fut l'an 1616. *Carpit hic Calvinus Saram quasi lenam, & Abram quasi adulterum ancillæ suæ Agar* (59). Cette calomnie contre Calvin vient de plus haut, j'en ai cherché le prémier Auteur autant que j'ai pu, mais je n'oserois me vanter de l'avoir trouvé en la personne de Feuardent. Ce qu'il y a de bien sûr est que ce Moine a précédé le Minime (60) & le Jésuite (61) que j'ai citez. Son Accusation n'a pas été bien connue à Leonard le Cocq, qui auroit infailliblement nommé Calvin, & indiqué la *Theomachie Calvinistique*, s'il avoit sû ce que l'on y trouve. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, ses reproches sont vagues, ils tombent en général sur des Hérétiques modernes, & il cite un autre Ouvrage de Feuardent. Il dit d'abord que Faustus le Manichéen blâma la conduite du Patriarche Abraham comme une chose où l'on voioit l'incrédulité, & une envie brûlante d'avoir des enfans (62), & puis il ajoute: *Refert etiam Feuardentius in appendice ad libros Alphonsi à Castro contra hæreses lib. 1. verbo Abraham, quosdam hæreticos modernos* . . . . *non minus impios fuisse in sanctissimum Patriarcham Abrahamum, ut cui crimen adulterii impingant* (63). Voici les Accusations précisément intentées à Calvin: „ *Pissimam autem Christi Saram multis vexat*
„ *contumeliis, mulier saltat injuriis:* (†) Sarai rationem
„ alienam à verbo Dei apud se quærit. In ipso progressu
„ non leviter peccavit, quod orbitatis impatiens, à verbo
„ Dei discessit. Obrepit desperatio. Connubii legem per-
„ vertit, lectum conjugalem polluendo. Nec culpa etiam
„ vacat Abram, quod stulto ac præpostero uxoris consilio
„ obsequutus est. Reprehensione digna est Abrahæ facili-
„ tas. Utriusque autem claudicat fides. Dei virtutem non
„ debuit alligare ordini naturæ, vel restringere ad suum sen-
„ sum. *Et in sequentibus:* (‡) Admittit concubinam quæ
„ instar pellicis futura erat. Ad eandem qua ipsa fervebat
„ impatientiam maritum sollicitat. Vacillat quidem Abra-
„ hæ fides, cum à verbo Dei declinans, uxoris impulsu ad
„ remedium prohibitum transferre se patitur. Momento
„ uno tentationi succumbit. *Deinde, dolosissimo schemate*
„ *utens, idipsum quod negare se de illa fingit, palam affir-*
„ *mat:* (‡) Neque enim domui suæ voluit erigere lupanar,
„ nec ancillæ suæ productrix, vel mariti lena esse. . . . O
„ *hominem in disputando vafrum, veteratorem & malitio-*
„ *sum! Ecquid enim aliud est Abræ, uxorem prostituere,*
„ pudicitiam ejus nudare præsidio, pudicitiam prodere
„ (*quod Calvinus palam tribuit Abrahæ*) *quam ei lenocina-*
„ *ri? Aut quid*, Conjugii legem pervertere, lectum conju-
„ galem polluere, pellicem viro quærere & subministra-
„ re, alienam in thorum mariti inducere (*quorum à Cal-*
„ *vino insimulatur Sara*) *quam domi suæ lupanar erigere,*
„ *& mariti lenam esse, quod hic simulate Calvinus negat &*
„ *damnat* (64)". On peut remarquer deux fraudes dans la procédure de ce Cordelier, il supprime les expressions où Calvin tâche d'exténuer la faute de Sara, & la faute d'Abraham, c'est la prémiere supercherie. Il assûre impudemment que Calvin emploie un vilain tour de Sophiste pour accuser en effet, sous un faux semblant de négation, cette sainte femme d'avoir servi de . . . . à son mari. C'est la seconde fraude, & elle est d'une telle atrocité qu'on la peut nommer une affreuse calomnie. La maniere ronde & franche, dont Calvin juge de cette conduite du mari & de la femme, fait voir clairement qu'il ne cherchoit point de détours. Il en dit son sentiment avec la derniere liberté, & il se sert de tout le droit que la Raison & l'Ecriture nous donnent de prononcer sur la qualité d'une action. Il est donc visible qu'il parle sincérement lors qu'il nie que Sara ait servi . . . . . &c. Cela paroît encore par les paroles qui suivent, & que Feuardent a supprimées. *Improprie tamen vocatur uxor, quæ præter Dei legem in alienum thorum inducitur. Quare fatemur hunc concubitum hic illicitum fuisse ut inter scortationem & conjugium quasi medius fuerit. Idem omnibus commentis accidit quæ Dei verbo assuuntur. Quamlibet enim honesto tegantur prætextu, corruptela subest, quæ à verbi puritate degenerat, eamque vitiat* (65). C'est là le langage d'un Casuiste qui ne biaise point, on doit donc être très-assûré, que l'on y trouve tout le mal que Calvin a dessein de dire. Or il dit nettement que le commerce d'Abraham & d'Agar tenoit le milieu entre la fornication & le mariage. Feuardent a supprimé cet endroit notable du Commentaire de Calvin: *Benedictionis (quam sciebat divinitus promissam esse) potiundæ voto, conjugalem thorum sponte alteri cedit . . . sic laudabile fuit votum Saræ quoad finem vel scopum in quem tendebat, ut tamen in ipso progressu non leviter peccarit.* . . . . *Utriusque autem claudicavit fides, non in substantia quidem, sed in medio ipso (ut loquuntur) vel agendi ratione* (66).

(58) Mersennus, Observat. in Problemata Veneti, num. 110, pag. 163.

(59) Cornel. à Lapide, in Genes. Cap. XVI, Vers. 2, pag. 190. Edit. 1623.

(60) Le Pere Mersenne.

(61) Cornelius à Lapide.

(62) Colman innuebat & quod habendæ prolis infusa flagranti cupiditate, & Dei, qui id jam sibi de Sara non semel promiserat, ... Leonh. Coquæus, in Augusti. de Civit. Dei, Libr. XVI, Cap. XXV. Il cite D. August. lib. 22. contra Faustum cap. 30.

(63) Idem, ibidem.

(†) In cap. 16. Gen. v. 1.

(‡) Vers. 2.

(‡) Vers. 3.

(64) Feuardentius, Theom. Calvinisticæ Libr. IX, Cap. I, pag. m. 435.

(65) Calvin. in Genes. Cap. XVI, Vers. 3, pag. m. 83, 84.

(66) Calvin. ibid. Vers 1, pag. 83.

Notez que les Copistes sont fort sujets à grossir les choses. Cornelius à Lapide & Marin Mersenne disent simplement & absolument que Calvin accuse Sara de . . . . . & Abraham d'adultere. Feuardent s'étoit contenté de dire que l'Accusation avoit été proposée obliquement, & sous l'apparence trompeuse d'une justification.

(*K*) *Saint Augustin n'a pas fait une bonne Apologie de ce procédé d'Abraham.*] Il s'est servi de quatre raisons. La 1 est qu'Abraham ne se porta point à cet acte par un mouvement d'amour sensuel, mais afin d'avoir des enfans: *Usus est ea* (concubina) *quippe ad generandam prolem, non ad explendam libidinem* (67). La 2 est qu'il s'y porta, non pas pour faire injure à sa femme, mais plutôt pour lui complaire, & pour lui donner la consolation que son état de stérilité l'obligeoit à souhaiter. La 3 est que cette conduite fut fondée sur le droit dont parle St. Paul dans le Chapitre VII de la I Epitre aux Corinthiens: *Pareillement l'homme n'a point la puissance de son corps, mais la femme.* Il n'y a ici aucune faute, ni du côté de la femme, ni du côté du mari, celle-là donne sa servante à son époux dans la vue de la génération, celui-ci prend cette servante dans la même vue. *Nulla est hic cupido lascivia, nulla nequitia turpitudo. Ab uxore causa prolis ancilla marito traditur, à marito causa prolis accipitur, ab utroque non culpa luxus, sed naturæ fructus exquiritur* (68). La 4 raison est qu'Abraham renvoia Agar dès que sa femme le voulut. J'ai cité ailleurs (69) les paroles de St. Augustin sur ce sujet. Leonard le Cocq Commentateur de ce Pere ne fait point difficulté de le réfuter. Il oppose à la prémiere raison cet Axiome de St. Paul, *Il ne faut point faire le mal afin qu'il en arrive du bien* (70), & la doctrine ordinaire des Moralistes, qu'une bonne action demande non seulement une bonne fin & un bon motif, mais aussi une matiere qui soit légitime. *Ad hoc quod sit actio honesta, requiritur non modo bonus finis & reliquæ circumstantiæ, verum etiam quod sit circa debitam materiam* (71). Cela lui fournit la réfutation de la seconde raison; car si le commerce du Patriarche avec sa servante est mauvais en soi, il ne devient pas légitime par l'aquiescement d'Abraham aux desirs de Sara; les conseils, ni les suggestions d'une femme ne disculpent point le mari à l'égard des choses illégitimes: cela paroît manifestement dans la chûte du premier homme, qui allégua vainement que la femme que Dieu lui avoit donnée l'avoit porté à manger du fruit défendu. La troisiéme raison ne vaut pas mieux que les autres; car une femme ne peut point transporter à une autre femme le droit dont parle saint Paul, non plus qu'un mari ne peut point céder à un autre homme le droit dont parle le même Apôtre. *Non potest uxor jus illud quod habet in corpus viri transferre in alteram mulierem, ut congressum viri sui cum alia muliere assensu suo possit facere licitum, ut nec vir potest transferre in alterum virum illud jus quod habet in uxorem* (72). Leonard le Cocq ne dit rien sur la quatriéme raison, c'est qu'il ne l'a point considérée comme un des moiens de l'Apologie; mais les plus stupides peuvent aisément connoître qu'elle ne sert qu'à montrer que le Patriarche ne tenoit point à cela par des liens d'impureté. C'est une très-bonne chose que de renoncer aisément & promptement à un commerce illégitime: mais cela ne prouve point qu'on en ait joui légitimement. Ce Commentateur suppose que saint Augustin n'allégua pas ces raisons comme des preuves qui établissoient la pureté du commerce d'Abraham & d'Agar, mais seulement comme des preuves qui réfutoient la prétention des Manichéens, que ce Patriarche, éperdûment amoureux d'Agar, avoit couché avec elle pour assouvir sa passion. Il suppose aussi que le même Pere connoissoit très-bien la bonne preuve qui disculpoit Abraham, c'est qu'il y eut un vrai mariage entre Agar & son maître. Il examine ensuite les trois raisons de St. Ambroise. La 1 est prise de ce qu'Abraham vivoit avant que la Loi de Dieu eût défendu l'adultere. *Abraham ante legem Mosi & ante Evangelium fuit, cum nondum interdictum adulterium videretur, pœna criminis ex tempore legis est, quæ crimen inhibuit, nec ante legem ulla rei damnatio est* (73). La 2 est la même que la prémiere & la seconde de St. Augustin. La 3 est empruntée de ce que la conjonction d'Abraham & d'Agar étoit l'un des types du Vieux Testament. Le Commentateur remarque (74) que Sixte de Sienne (75) a trouvé dans la prémiere raison de St. Ambroise, deux principes éloignez du sentiment ordinaire des Théologiens, l'un que l'action d'Abraham fut un adultere, l'autre que l'adultere étoit permis en ce tems-là, vu que la Loi ne l'avoit pas défendu. Il soutient qu'Agar étoit femme légitime d'Abraham, & que l'adultere étoit un crime avant même que les Loix positives le condamnassent. Il suffisoit qu'il fût opposé aux Loix naturelles, *Erat tamen per se illicitum & prohibitum lege divina naturali* (76). Quant à la troisiéme raison de St. Ambroise on la réfute par cet Aphorisme, que la qualité de type n'infuse aucune moralité dans les choses, & ne leur ôte point par conséquent ce qu'elles ont de mauvais. *Plerumque*, dit St. Gregoire (77), *res quælibet per historiam virtus est, per significationem culpa, & aliquando res gesta in facto causa damnationis est, in scriptum autem prophetia virtutis.*

(67) August. de Civit. Dei, Libr. XVI, Cap. XXV.

(68) Idem, ibidem.

(69) Dans la Rem. (C) de l'Article AGAR.

(70) Epitre aux Romains, Chap. III, Vers. 8.

(71) Leonh. Coquæus, in August. de Civitate Dei, Libr. XVI, Cap. XXV, pag. m. 351.

(72) Idem, ibidem.

(73) Ambros. Libr. I de Abrah. Cap. IV, apud Coquæum, ibidem.

(74) Leonh. Coquæus, ibid. p. 351.

(75) Sixt. Senensis, Biblioth. Sanctæ, Libr. V, Annot. XCIV, apud Coquæum, ibidem.

(76) Leonh. Coquæus, in August. de Civit. Dei, Libr. XVI, Cap. XXV, pag. 351.

(77) Gregor. Libr. III Moral. Cap. XVI, apud Coquæum, ibidem.

St.

St. Augustin est dans le même principe. *In peccatis*, dit-il (78), *magnorum virorum aliquando rerum futurarum figuram animadverti & indagari posse.*

(78) August. Lib. III de Doctr. Christ. Cap. XXIII, apud eund. ibidem.

Remarquons ici quatre choses. En prémier lieu Leonard le Cocq fait tenir à St. Augustin une conduite peu judicieuse, & peu sincere. Il savoit, dit-on, la vraie preuve de l'innocence d'Abraham, & il la supprime; il se contente de le disculper quant au reproche d'avoir été amoureux de sa servante. Mais cela suffisoit-il? Les Manichéens n'eussent-ils pas eu d'assez grands reproches à lui faire, quand même ils seroient tombez d'accord qu'il ne conçut pas de l'amour pour Agar? C'est donc à de tels reproches que St. Augustin a dû répondre, & c'est assûrément ce qu'il a fait. Il a prétendu qu'en posant les circonstances qu'il a posées, il justifioit un homme qui couchoit avec la servante de sa femme. Mais cela étant, y eut-il jamais une morale plus relâchée que la sienne? N'abimeroit-on pas aujourd'hui les Baunis, & les Escobars, s'ils enseignoient que pourvu qu'on se proposât uniquement de laisser des successeurs, une femme pourroit animer son époux à jouir de leur servante, & un mari pourroit suivre ce beau conseil? Ne me dites point que St. Augustin ne considere que le siecle d'Abraham; car puis qu'il se fonde sur le droit que St. Paul donne à un mari sur sa femme, & à une femme sur son mari, il prétend sans doute donner des raisons pour tous les tems. Nous avons vu ailleurs (79) ce qu'il disoit de l'action d'Acindynus. Ma seconde Remarque est, que les lumieres de Calvin sont beaucoup plus pures sur ce point là que celles des anciens Peres. Il condamne nettement & sans détour la conduite d'Abraham & de Sara. Il ne leur cherche point d'excuses dans l'usage de la polygamie établi déja parmi les Nations. Il prétend que ce n'étoit pas à eux à choquer la Loi qui lie les mariez un avec une. *Nec valet excusatio quod concubinam uxoris loco esse voluerit, quia fixum illud manere debuerat, mulierem viro adjunctam esse, ut essent duo in carnem unam. Tametsi jam polygamia apud multos invaluerat, legem tamen illam qua duo inter se mutuo obligantur convellere nunquam fuit in hominum arbitrio* (80). Il observe même que cette chûte d'Abraham nous doit avertir, combien nous devons être sur nos gardes contre les embûches de Satan, qui nous attaque non seulement par des personnes manifestement criminelles, mais aussi par de bonnes gens. *Porro cum Sarai tam sancta mulier instar flabelli, ad eandem qua ipsa ferebatur impatientiam maritum sollicitet; hinc discamus quam sedulo nobis agendæ sint excubiæ ne qua occulta fraude nos circumveniat Satan. Neque enim improbos tantum & sceleratos subornat qui ex professo fidem nostram oppugnent: sed ut incautos opprimat, clam interdum ac furtim per bonos & simplices nos adoritur* (81). En troisiéme lieu j'observe, que la liberté que Calvin a prise de censurer fortement cette action de Sara, & de son époux, est incomparablement plus utile à la Morale Chrétienne, que le soin qu'ont pris les Peres de justifier Abraham & son épouse. Ils ont sacrifié les intérêts généraux de la Morale à la reputation d'un particulier; & peu s'en faut que je n'applique à tous ceux qui sont animez de cet esprit ce bon mot de Ciceron: *Urbem philosophiæ proditis dum castella defenditis* (82). Enfin je remarque que Josephe s'est avisé de supposer une chose dont l'Ecriture ne dit pas un mot, c'est que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham (83). Voilà justement le *Deus ex machina* des Poëtes tragiques, & l'*ancora sacra* du Proverbe. Plusieurs Commentateurs de la Genese alléguent là-dessus l'autorité de cet Historien, & remarquent que St. Augustin a insinué la même chose. *Idem insinuat S. Augustinus lib. 10. contra Faust. c. 32.* (84). Il n'y a point de nœud Gordien qu'on ne puisse rompre par-là.

(79) Voiez les Remarques de l'Article ACINDYNUS (Septimius).

(80) Calvin. in Genes. Cap. XIII, Vers. 1.

(81) Idem, ibidem, Vers. 2. Voiez aussi ce qu'il dit un peu après.

(82) Voiez l'Article FRANÇOIS I, Rem. (P).

(83) Τάξα τοῦ θεοῦ κελεύσαντος ἐπικλίνει μίαν τῶν θεραπαινίδων Σάρα. Deo jubente in thalamum ejus adducit unam famularum. Joseph. Libr. I Antiq. Cap. XI, pag. 27, C.

(84) Cornel. à Lapide, in Genes. Cap. XVI, Vers. 2. Voiez aussi Mersennus, Observat. in Problem. Veneti, num. 119, pag. 163.

SARISBERI (*a*) (JEAN DE) en Latin *Sarisberiensis* (*b*), Evêque de Chartres, Anglois de Nation, nâquit environ l'an 1110. Il alla en France à l'âge de seize ou dixsept ans. *Il eut ensuite commission du Roi son maistre de se tenir auprès du Pape Eugene pour les affaires d'Angleterre.* On voulut lui faire un mauvais parti auprès de ce Pape, on le chargea de fausses Accusations; mais enfin la verité fut reconnue, & il fut retenu auprès d'Eugene *avec toutes les faveurs* qu'il méritoit. Il fut encore plus consideré par le Successeur de ce Pape, & aiant été rappellé en Angleterre, il reçut de grandes marques d'estime de Thomas Bequet grand Chancelier du Roiaume. Ce Chancelier gouvernoit alors l'esprit de son Maître Henri II, & *comme il avoit besoin de secours dans une charge si pesante, . . . il se voulut servir du conseil* de Jean de Sarisberi, *principalement pour la nourriture du fils aîné du Roi, & de plusieurs autres jeunes Seigneurs d'Angleterre, qu'il avoit entrepris d'eslever dans les bonnes mœurs & dans les belles sciences. Il le pria encore d'avoir soin de sa maison tandis qu'il seroit au voiage de Guyenne avecque le Roy son Maistre.* Etant revenu de ce voiage, il fut fait Archevêque de Cantorberi, & quitta la Cour afin de remplir les devoirs de la résidence. Jean de Sarisberi l'accompagna, & lui tint ensuite une fidelle compagnie lors que ce Prélat fut contraint de se retirer en France, & lors qu'au bout de sept ans il fut rappellé en Angleterre. On sait qu'il fut tué dans sa propre Eglise. Jean de Sarisberi, *voulant parer un coup qu'un des assassins portoit sur la teste de son maistre, le reçut sur le bras, la playe fut si grande que les Chirurgiens l'ayant pansé pres d'un an desesperoient de sa guerison.* On prétend qu'il fut guéri par un miracle de Thomas Bequet. *Il fut esleu Evesque de Chartres à l'instante priere de la Province* quelques années après (*A*), *& il vescut dans ce Siege Episcopal avec la mesme retenue & la mesme vertu qu'il avoit tousjours preschée & recommandée par ses escrits.* Il mourut environ l'an 1180 (*c*). Il composa entre autres Livres un Traité Latin des Vanitez de la Cour (*B*). *C'étoit un des plus beaux esprits*

(*a*) On dit aussi Salisberi, ou Salesberi, ou Salisburi, &c.

(*b*) Ou Saresberiensis, ou Salisburiensis, &c.

(*c*) Tiré de la Vie de Jean de Salesbery, à la tête de la Traduction Françoise de son Livre des Vanitez de la Cour.

(*A*) *Il fut esleu Evesque de Chartres . . . quelques années après.*] Voici encore un de ces faiseurs d'Eloges qui négligent de dater (1). On ne pouvoit pas marquer d'une maniere plus vague le tems de la promotion de Jean de Sarisberi à l'Episcopat, puis qu'on n'avoit point marqué l'année de la mort de l'Archevêque Thomas Bequet. Suppléons à ce défaut, & disons que cet Archevêque fut tué vers la fin de l'an 1170. Cela est constant; mais on ne s'accorde pas sur l'année où Jean de Sarisberi fut fait Evêque de Chartres. Vossius dit que ce fut en 1164 (2), & se trompe. Le Pere Labbe, qui l'en a repris, met à l'an 1172 la promotion de cet Evêque (3), qui mourut, ajoûte-t-il, l'an 1182 & fut enterré dans l'Abbaye de Notre Dame de Josaphat. Le Pere Oudin assûre la même chose (4). Mais Mr. du Pin n'a suivi leur chronologie qu'à l'égard de l'an mortuaire. *Jean de Salisbery*, dit-il (5), *fut enfin fait Evêque de Chartres l'an 1179, & mourut trois ans après.*

(*B*) *Il composa entre autres Livres un Traité Latin des Vanitez de la Cour.*] C'est un Ouvrage fort connu, & dont on a fait plusieurs Editions. Il a pour Titre, *Policraticus, sive de Nugis Curialium, & vestigiis Philosophorum.* Le Pere Labbe nous apprend que la prémiere Edition est de Paris 1513, & que Constantin Frandinus la procura (6). Je me sers de l'Edition de Leide, *ex officina Plantiniana apud Franciscum Raphelengium* 1595 *in* 8. Mr. du Pin juge que „ c'est un Ouvrage excellent sur les emplois, les occupa„ tions, les devoirs, les vertus, & les vices des gens du „ monde, & principalement des Princes & des Grands Sei„ gneurs; qui contient une infinité de pensées morales, de „ Sentences, de beaux endroits des Auteurs, d'Exemples, „ d'Apologues, de traits d'Histoire, de lieux communs (7)". Juste Lipse a dit que c'est un centon où l'on trouve plusieurs lambeaux de pourpre, & des fragmens d'un meilleur Siecle. *In quo centone multos pannos purpuræ agnosce & fragmenta ævi melioris* (8). Janus Douza a traité trop durement cet Ecrivain; car il l'a mis dans la classe des Compilateurs qui en prennent à toutes mains, & qui sont semblables à la Corneille d'Horace. *Omnium disertissime*, dit-il (9) en rapportant les témoignages des Auteurs qui ont dit qu'un certain ouvrier avoit trouvé le secret de rendre le verre malleable, *Joannes Salisberiensis, quamvis ab exemplis suprà dictis in partem nonnihil dissentiens, libro* de Nugis Curialium IV. cap. V. *qui* Policraticus *inscribitur, non quidem de suo, ne quid erres, sed verò de alieno* (*id quod Corniculæ isti cum furtoribus illis semper fuit, Solino puta, Macrobio, Isidoro, atque aliis ejusdem farinæ mangonibus commune*) *solens utique, præsertim de Satura Arbitri nostri.* Voiez ce que Jaques Thomasius a répondu à cette Censure de Janus Douza (10). Notez que cet Ouvrage de Jean de Sarisberi a été traduit en François. Cette Traduction fut imprimée à Paris *in* 4 l'an 1640 sous ce Titre, *Les Vanitez de la Cour.* L'Auteur de la Traduction se désigne par ces deux lettres D. M. au bas de son Epître Dedicatoire au Marquis d'Asserac.

Les autres Livres de Jean de Sarisberi sont *Metalogicus, seu Tractatus de Logica, Philosophia, &c.* imprimé à Paris l'an 1610, & à Leide l'an 1639 *in* 8. *Vita atque passio Sancti Thomæ Cantuariensis Archiepiscopi & Martyris.* Un Livre de Lettres publiées à Paris l'an 1611 *in* 4 *ex Bibliotheca Papyrii Massonis.* Sept autres Lettres Historiques insérées par du Chesne au IV Tome de sa Collection des Historiens de France. On trouve plusieurs autres Lettres de notre Auteur parmi celles de Thomas Bequet, recueillies par le Pere Lupus, & imprimées à Bruxelles l'an 1682 en deux Volumes *in* 4. Baleus débite que Jean de Sarisberi composa un Commentaire

(1) Voiez la Rem. (D) de l'Article RUFFI.

(2) Vossius, de Histor. Latinis, pag. 421.

(3) Labbe, Dissert. de Script. Eccles. Tom. I, pag. 606.

(4) Oudin, in Supplem. de Script. Eccles. pag. 441.

(5) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. Tom. IX, pag. 167 Edition de Hollande.

(6) Labbe, de Script. Eccles. Tom. I, pag. 606.

(7) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. Tom. IX, p. 167.

(8) Lipsius in Tacit. Ann. Libr. XII.

(9) Janus Douza, Præcidan. in Petronium, Libr. III, Cap. IX, pag. m. 594, 595.

(10) Thomas. de Plagio Literar. pag. 240.

esprits de son *siecle, des plus polis, & des plus habiles dans la belle litterature* (*d*).

(*d*) Du Pin, Biblioth. *Tom. IX, pag.* 167 *Edition de Hollande.*

mentaire sur le Brunellus (11) de Vigelli; mais un savant Critique (12) rejette cela par la raison que ce Brunellus fut dédié à Guillaume de Longchamp, que Richard Roi d'Angleterre fit Evêque d'Eli l'an 1189, & qui mourut en exil l'an 1197 quinze ans après l'Evêque de Chartres qui est le sujet de cet Article.

(11) *C'est le Titre d'un Poëme Latin qui s'appelle aussi le Miroir des fous*, Speculum stultorum. (12) Reinesius, Epist. ad Daumium, *pag.* 197: *il ne dit pas* Vigellius *mais* Nigellus.

SARNANUS, ou DE SARNANO (CONSTANCE) ainsi nommé parce qu'il étoit natif de Sarno dans le Roiaume de Naples (*a*), vivoit au XVI Siecle. Il étoit Moine de l'Ordre de Saint François, & passa pour un Philosophe & pour un Théologien fort subtil. Il enseigna la Philosophie à Padoue, & la Théologie à Rome & à Perouse (*b*). Le Pape Sixte le tira de cette derniere ville pour le faire venir à Rome où il l'honora du Chapeau de Cardinal, & le fit Evêque de Vercel (*c*). On a plusieurs Livres de ce Religieux (*A*). Il mourut à Rome l'an 1595, & fut enterré à Sarno dans l'Eglise de Saint François qu'il avoit fait bâtir magnifiquement (*d*). Son nom de famille étoit Buccafoco. Vous trouverez son Article dans le Moreri sous le mot *Bucafoci.*

(*a*) *Et non dans l'Umbrie, comme l'assûre* Quenstedt, de Patr. Viror. illustr. *pag.* 348.

(*b*) Nomenclat. Cardinal. *p.* 170.

(*c*) Quenstedt, de Patr. Viror. illustr. *pag.* 346.

(*d*) Nomenclat. Cardinal. *p.* 171.

(*A*) *On a plusieurs Livres de ce Religieux.*] L'Epitome de la Bibliotheque de Gesner le nomme mal *Constantinus Sarmanus*, & ne fait mention que de son Ouvrage sur les Universaux imprimé à Venise *in* 8 l'an 1576 (1). Il a composé outre cela un Livre *De secundis intentionibus juxta doctrinam Scoti: Summa Theologica: Directorium Theologicum: Conciliatio Aureoli & Capreoli: Conciliatio Thomæ Aquinatis & Scoti*, &c. Ce dernier Ouvrage est l'un des plus considérables qu'il ait composez. Il y a *fait un Recueil de sept ou huit cens opinions où* Thomas d'Aquin & Scot *sont contraires.* C'est ce qu'on remarque dans l'Apocalypse de Meliton (2), après avoir dit que le Ministre, qui pour répondre au Cordelier Feu-ardent Auteur d'un Livre intitulé *Entremangeries Ministrales*, avoit publié *Les Entremangeries Monachales* où il s'étoit fort prévalu *des Disputes continuelles des* Jacobins & des Cordeliers.

(1) Epit. Gesn. *pag.* 174.

(2) Apocalypse de Meliton, *pag.* 25. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1665. *L'Auteur s'appelloit Monsr.* Pithois. *Il avoit été Minime, & étant sorti de la Religion, il fut Professeur en Philosophie à Sedan où il mourut fort âgé l'an* 1676.

SAVONAROLA (MICHEL, ou JEAN MICHEL) natif de Padoue, pratiqua la Médecine avec tant de réputation, que Nicolas d'Est le fit venir à Ferrare (*a*), & le prit à son service sous une grosse pension (*b*). Leonel fils de Nicolas, & Borse (*c*) frere de Leonel, lui continuérent son emploi (*d*). Il obtint le droit de Bourgeoisie, & s'aquit une extrême considération avec beaucoup de profit (*e*). Il avoit de la piété, & ne prenoit rien des pauvres (*f*). Il mourut à Ferrare Chevalier de Saint Jean de Jerusalem l'an 1431. Les Ouvrages qu'il composa furent bien reçus du Public (*g*), & ont été imprimez en divers lieux (*h*). Ils concernent la Médecine. Il laissa deux fils, dont le puiné fut pere du fameux Dominicain (*i*) dont je vais parler.

(*a*) Joh. Franc. Picus, *in* Vita Hieron. Savonarolæ, *pag. m.* 108.

(*b*) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 197.

(*c*) *Celui-ci fut le premier qui porta le titre de Duc de Ferrare & de Modene.* Jo. Fr. Picus, *in* Vita H. Savonarol. *pag.* 108.

(*d*) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 197. (*e*) Ghilini, *ubi supra.*

(*f*) Jo. Fr. Picus, *in* Vita Hier. Savonarolæ, *pag.* 108. (*g*) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 197.

(*h*) *Voiez* Lindenius renovatus, *pag.* 643.

(*i*) Jo. Fr. Picus, *in* Vita H. Savonarolæ *pag.* 108.

SAVONAROLA (JEROME) petit-fils du précédent, naquit à Ferrare le 21 de Septembre 1452, & se fit Moine Dominicain à Boulogne à l'insu de ses parens l'an 1474. Ses Supérieurs l'emploiérent à enseigner la Physique & la Métaphysique; mais s'étant aquitté de cet emploi plusieurs années, il se dégouta de ces vaines subtilitez, & s'attacha tout entier à la lecture des Livres pieux, & de l'Ecriture Sainte principalement. On l'emploia à prêcher & à confesser, & il le fit avec une grande assiduité, jusques à ce que, pour mieux vaquer à la prémiere, il abandonna la seconde (*a*). Il fut mandé en 1492, pour préparer à la mort Laurent de Medicis (*b*). C'est un fait constant, 1, qu'il se distingua d'une façon extraordinaire par l'austérité de sa vie, & par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchoit contre les mauvaises mœurs (*A*), sans épargner les desordres du Clergé, ni même la Cour de Rome; 2, qu'il prétendit avoir part aux Révélations célestes; 3, que par tous ces moiens-là il s'aquit une grande autorité dans Florence avec la vénération de toute la ville (*B*); 4, qu'il déchut de son crédit, qu'il fut excommunié, dégradé

(*a*) *Tiré de sa Vie, composée par* Jean François Pic Comte de la Mirandole, *in* Collectione Batesiani, *p.* 108 *& seq.*

(*b*) Politianus, Epist. IV *Libri II*, *folio m.* *verso. Voiez aussi* Jean François Pic, *in* Vita Savonar. *pag.* 115.

(*A*) *Il se distingua par l'austerité de sa vie, & par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchoit contre les mauvaises mœurs.*] Afin de ne point citer des témoins partiaux, j'alléguerai les paroles de Paul Jove qui a gardé assez bien la neutralité. *Hieronymus Savonarola*, dit-il (1), . . . *usque adeo austera vitæ disciplina, ac eruditè subtilique ingenio & in sacris concionibus admirabili facundia valuit, ut* &c. Il s'exprime encore plus fortement dans un autre Livre. *Tanta rerum atque animorum commutatio, ... Florentiæ consecuta est, ut Hieronymus, qui modò singulari sanctimonia, virtutisque numine animis civium imperitaret & in numerum divorum ut vivens referretur, publico consensu meruerat, concursu populi, senatusque decreto damnatus sit, & in area curiæ fœdissimo supplicio concrematus. . . . . . . Atque ita qui ab excellenti doctrina ac vitæ continentia, & honestate, facundiaque incredibili in admiratione hominum aliquandiu fuerat, omnibus contumeliis & cruciatibus affectus, miserabile, & fortasse indignum tanta virtute, incerto levique populo spectaculum præbuit* (2). Si vous voulez voir ce que l'on a dit des grands succès de ses Sermons, vous n'aurez qu'à consulter l'Appendix de Mr. Cave (3). On prétend que les Florentins se convertirent par ses Prédications beaucoup mieux que les Ninivites par celles de Jonas; car la ville de Florence se réforma, non pas pour un jour, mais pour un long tems, & jetta au feu tous les instrumens du luxe. *Quæ de Hieronymi Savonarolæ eloquentia Christiana narrantur, mira essent & incredibilia, nisi fidem facerent ejus scripta, quæ incredibilem spirant pietatem & ardorem; & facile persuadent quod ferunt, efficacia verbi Civitatem Florentinam, deliciis abundantiâ opum diffluentem, fere totam non solum ad meliorem frugem ac modestiam Christianam revocasse, sed & ad planctus Ninive vitam civium convertisse, unde illis nomen gementium adhæsit, omniaque luxus instrumenta, appensa Pyramidi flammis absumpserunt. Neque ad tempus & horam putes id genus vitæ arripuisse, aut servasse, superstite Savonarola; non minus diuturna & perennis fuit quam mira & repentina conversio* (4). Je vous avertis que c'est d'un Confrere de Savonarola, & d'un Apologiste des Dominicains, que j'emprunte ces paroles.

(*B*) *Il s'aquit une grande autorité dans Florence avec la vénération de toute la ville.*] On le regardoit comme un Prophête envoié de Dieu pour la correction des mœurs, & l'on ne croioit pas qu'aucune affaire dût être entreprise sans lui, ni dans le Sénat, ni dans les maisons des particuliers. C'est ainsi qu'en parle Paul Jove. *Hieronymus Savonarola. . . . literis & admirabili præsertim eloquentia insignis, qui in sacris concionibus, & in privatis colloquiis ita multitudinis animos opinione virtutis ceperat, ut illum rerum omnium, quæ imminebant, verum vatem, divinumque depravatis moribus censorem cœlo missum crederent. Creveratque ei tanto assensu authoritas, perpetuo omnis generis hominum sexûsque & ætatis studio collecta, ut nihil privatis in domibus, nihil in senatu sine ejus viri consilio rectè geri posse videretur* (5). Mr. Varillas a paraphrasé cela par des détails que tout le monde ne voudroit point approuver. Il venoit de dire (6) que Savonarola étoit le plus savant homme (7) qu'il y eût eu dans l'Italie depuis le siecle des prémiers Césars . . . . *qu'il avoit predit tant de choses extraordinaires arrivées dans toutes les*

(1) Jovius, *in* Elogiis, *Cap. XLII*, *pag. m.* 99.

(2) *Idem*, *in* Vita Leonis X, *pag. m.* 52.

(3) Whartonus Appendice ad Historiam Literariam Guil. Cave, *pag.* 162, 163. *Il cite* Jean François Pic, *in* Vita Savonarolæ. *Voiez aussi* Spizelius, *in* Infelice Literato, *pag.* 642.

(4) Vincentius Baronius, Apolog. Ordin. *Tom. II*, *p.* 220, 221.

(5) Jovius, *in* Vita Leonis X, *p.* 47. *Ajoutez ce qu'il dit dans les Eloges des* Hommes Savans, *Chap. XLII*, *pag.* 99: Hieronymus Savonarola . . . usque adeo . . . valuit, ut populum . . . quo vellet facile impelleret, plerisque familiarium, ac ipsis quoque summi magistratus consiliis misceretur. Futura enim prædicere, velut divino afflatum numine credebant. *Voiez aussi* Volaterran, *Libr. V*, *pag. m.* 131, & Gratianus, de Calib. Viror. illustr. *pag.* 131, 134. (6) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 112. (7) *C'est une hyperbole; car* Jean Pic, Hermolaus Barbarus, *& quelques autres surpassoient en Science Savonarola.*

dégradé des Ordres Ecclésiastiques, pendu & brulé, l'an 1498 (*C*). Ce sont-là des choses qui ne sont point contestées; mais il y a partage des sentimens sur la question si c'étoit un honnête homme, ou un hypocrite. Quelques Auteurs soutiennent qu'un grand zele pour la vérité, & pour la réformation de l'Eglise, le faisoit agir: d'autres prétendent que c'étoit un Imposteur qui pour satisfaire la passion de dominer se servit du masque de la vertu, & s'érigea en Prophête. Il est difficile de bien démêler la vérité dans ce conflict d'opinions; car s'il est sûr d'un côté que les Tartufes les plus scélérats trouvent des Apologistes, il est sûr de l'autre que les Zélateurs les plus sinceres trouvent des Accusateurs; & il est certain que de part & d'autre, soit pour défendre, soit pour accuser, on lâche ordinairement la bride à l'intérêt de Parti, à l'artifice, & à la mauvaise foi. Il me semble donc qu'il me doit suffire de faire quelques Recueils sur ce qui a été dit pour ou contre ce Dominicain. On les verra principalement dans les Remarques. Philippe de Comines qui l'avoit vu le loue beaucoup, & lui attribue la gloire d'avoir bien prophétisé certaines choses (*D*). C'est aussi sur son témoignage que l'on appuie fortement lors qu'on veut légitimer

les circonstances qu'il avoit marquées, qu'il passoit pour un grand Prophete: & que les Florentins étoient si fortement persuadez de sa sainteté, qu'ils l'avoient même canonisé (8) *pendant sa vie.* Après cela il continue de cette façon: „ Ses „ talens vrais, & supposés le faisoient agir dans Florence, „ avec plus d'autorité que s'il en eût été Souverain, puis „ que non seulement on déféroit à ses avis dans les Assem„ blées publiques, mais de plus il étoit arbitre des affaires „ domestiques, & vuidoit les querelles qui survenoient en„ tre les maris & les femmes, sans qu'il y eût jamais d'in„ exécution ou de plainte contre ce qu'il avoit ordonné". Personne n'a mieux décrit que Juste Lipse l'empire de ce Religieux (9). Il ne faut pas oublier qu'on compte parmi les marques de son crédit l'honneur qu'il eut d'être député par les Florentins au Roi de France (10). Voions ce que Mr. Bullart a remarqué là-dessus: „ Les plus qualifiez ravai„ lant leur authorité pour rehausser la sienne, il fut choisi „ pour aller en qualité d'Ambassadeur de la Republique vers „ le Roi de France Charles VIII à Poggibone, luy deman„ der la restitution de Pise à l'Estat de Florence. Il s'ac„ quitta de cette commission avec beaucoup de vigueur; me„ naces le Roy, par un esprit de Prophétie, de l'ire de „ Dieu, s'il ne faisoit cette restitution ensuitte des Traittez „ si sollemnellement jurez: quoyque cela ne réüssit pas selon „ ses desirs, & l'espoir des Florentins, si est-ce que voyant „ que tout plioit en Italie sous la puissance des François, il „ favorisa les intérêts de Charles, afin de gagner sa faveur; „ mais la mort de ce Prince estant advenue la veille de Pas„ ques Fleury, l'an mille quatre cent quatre vingt dix huit, „ il déchut beaucoup de ce grand pouvoir, & on le soup„ çonna d'avoir plus travaillé dans cette négociation pour „ soy-mesme, que pour la Republique (11)".

Il y a un grand défaut de jugement dans la derniere partie de ce Passage: car au revers du feuillet l'Auteur observe que la mort de Charles VIII précéda de quatre ou cinq jours seulement celle de Savonarole: & il raconte des choses qui perdirent de réputation ce Dominicain, & qui furent suivies de son emprisonnement, & de l'instruction de son Procès. Cela ne renverse-t-il pas de fond en comble ce qu'il avoit dit dans la page précédente, que par la mort de Charles VIII Savonarole *déchéut beaucoup de* son *grand pouvoir?* La vérité est que sa fortune étoit ruinée avant qu'on eût su à Florence la mort de ce Prince (12). Il y a dans le Théatre de Paul Freher la même bevûe (13).

On verra dans les Remarques suivantes bien des Citations qui servent de preuve au Texte de celle-ci.

(*C*) *Qu'il fut pendu & brulé l'an* 1498.] Je croi que ce fut le 23 de Mai, comme l'assurent plusieurs Ecrivains (14). On m'objectera peut-être que le Porcacchi (15) nous apprend que Pierre Delphino Général des Camaldules a remarqué dans ses Lettres que Savonarole fut exécuté le jour même de l'Ascension, & que puis qu'il a fait cette Remarque dans une Lettre composée exprès le 26 de Juillet 1498 sur la mort de ce Religieux, il y a lieu de croire qu'il ne s'est pas abusé. Or le jour de l'Ascension cette année-là fut le 24 de Mai. On dira ce qu'on voudra, j'aime mieux en croire Jean François Pic (16), & Bzovius (17), qui disent que Savonarole fut exécuté la veille de l'Ascension. Le Porcacchi n'a cité cette Lettre de Pierre Delphino, que pour proposer une Objection contre Guicciardin, qu'il suppose avoir affirmé que Savonarole fut mis à mort le jour de Paques fleuries neuvieme d'Avril. Mais il n'est pas vrai que Guicciardin dise cela: il dit seulement que l'autorité de ce Religieux fut renversée le lendemain du jour de la mort de Charles VIII, jour de la Fête des Palmes. *Finì il dì seguente a quello, nel qual terminò la vita di Carlo (giorno celebrato da' Christiani per la solennità delle Palme) in Firenze l'autorità del Savonarola* (18). On ne sait point à quoi se rapporte sa Parenthese, si c'est au jour de la mort de Charles VIII, ou au jour suivant: mais on doit être assuré qu'il a voulu dire que le 8 d'Avril fut le dernier jour de l'autorité de Savonarole; car il venoit d'observer que Charles VIII finit sa vie la veille du 8 d'Avril (19). On doit aussi croire qu'il a mis au lendemain de la mort de ce Monarque, non pas la mort de Savonarole, mais son emprisonnement; & ainsi la Critique du Porcacchi n'est pas bien fondée. Je croi qu'il y a quelques petites inexactitudes dans les paroles de Guicciardin; j'aimerois mieux suivre les dates de Jean Burchard (20) selon lesquelles Savonarole fut emprisonné le 9 d'Avril deux jours après le grand spectacle pour l'épreuve du feu, & comme d'ailleurs il est certain que le Samedi 7 d'Avril veille de Pâques fleuries fut le jour de la mort de Charles VIII, on ne voit pas que Guicciardin ait pu dire que le jour des Palmes ait été ou celui de la mort de ce Monarque, ou celui de la ruine du crédit de Savonarole. Observez en passant combien se trompent ceux qui disent que la mort de Charles VIII contribua à la chûte de ce Moine (21). On n'avoit pas pû même savoir à Florence la maladie de ce Prince (22), quand Savonarole fut mis en prison. Philippe de Comines s'est trompé, lors qu'il dit que ce Monarque & ce Religieux moururent *à quatre ou cinq jours l'un de l'autre* (23). Le Pére Petau s'est trompé aussi, en mettant au 9 d'Avril le supplice de ce Moine (24). Nauclerus le met en général sous le mois d'Avril (25). Pierre de Saint Romuald l'a mis sous le 21 de Septembre 1498 (26).

(*D*) *Philippe de Comines* . . . . *le loue beaucoup & lui attribue la gloire d'avoir bien prophétisé certaines choses.*] Etant arrivé à Florence lors qu'il alloit au devant de Charles VIII, qui revenoit de Naples l'an 1495, il rendit une visite à *frere Hieronyme demeurant à un Convent reformé, homme de sainte vie comme on disoit, qui quinze ans avoit demeuré audit lieu* (27). „ La cause de l'aller voir", ajoute-t-il (28), „ fut par ce qu'il avoit tousjours presché en grande „ faveur du Roy, & sa parole avoit gardé les Florentins „ de tourner contre nous: car jamais prescheur n'eut tant „ de credit en cité. Il avoit tousjours asseuré la venue du „ Roy (quelque chose qu'on dist ne qu'on escrivist au con„ traire) disant qu'il estoit envoyé de Dieu, pour chastier „ les Tyrans d'Italie, & que rien ne pouvoit resister, ne se „ deffendre contre luy: Avoit dit aussi qu'il viendroit à Pi„ se, & qu'il y entreroit, & que ce jour mourroit l'Estat „ de Florence: & ainsi advint; car Pierre de Medicis fut „ chassé ce jour: & maintes autres choses avoit preschées, „ avant qu'elles advinssent, comme la mort de Laurens de „ Medicis: & aussi disoit publiquement l'avoir par revela„ tion: & preschoit que l'Estat de l'Eglise seroit reformé à „ l'espée. Cela n'est pas encores advenu: mais il en fut „ bien prés: & encores le maintient (*). Plusieurs le blas„ moient de ce qu'il disoit que Dieu luy avoit revelé, autres „ y adjoûterent foy. De ma part je le repute bon homme: „ aussi luy demanday si le Roy pourroit passer, sans peril „ de sa personne, veu la grande assemblée que faisoient les „ Venitiens: de laquelle il sçavoit mieux parler que moi, „ qui en venois; Il me repondit qu'il auroit affaire en che„ min; mais que l'honneur lui en demeureroit, & n'eust-il „ que cent hommes en sa compagnie; & que Dieu, qui „ l'avoit conduit au venir, le conduiroit encores à son re„ tour; mais pour ne s'estre bien acquitté de la reformation „ de l'Eglise, comme il devoit, & pour avoir souffert que „ ses gens pillassent & derobassent ainsi le peuple, aussi bien „ ceux de son party, & qui luy ouvroient les portes sans „ contrainte, comme les ennemis, que Dieu avoit donné „ une sentence contre lui: & en bref auroit un coup de „ fouet; mais que je luy disse que s'il vouloit avoir pitié du „ peuple, & deliberer en soy de garder ses gens de mal „ faire, & les punir quand ils le feroient, comme son offi„ ce le requiert, que Dieu revoqueroit sa sentence, ou la „ diminueroit; & qu'il ne pensast point estre excusé pour „ dire *je ne fais nul mal*: & me dit que luy-même iroit au „ devant du Roy, & lui diroit: & ainsi le fit: & parla de „ la restitution des places des Florentins: Il me cheut en „ pensée la mort de Monseigneur le Dauphin, quand il „ parla de cette sentence de Dieu; car je ne volois autre „ chose que le Roy peust prendre à cœur: & dis encore „ cecy à fin que mieux on entende que tout ce dit voyage „ fut vray mystere de Dieu". C'est ainsi qu'il parle dans le II Chapitre du Livre VIII. Voions ce qu'il dit dans le Chapitre XIX, où il rapporte la fin tragique de ce Jacobin: „ *Frere Hieronyme* qui a dit beaucoup de choses „ avant qu'elles fussent advenuës . . . . . tousjours a„ voit soustenu que le Roy passeroit les Monts, & le „ prescha publiquement, disant l'avoir par revelation de „ Dieu, tant cela qu'autres choses dont il parloit, & disoit „ que le Roy estoit esleu de Dieu, pour reformer l'Eglise „ par force, & chastier les Tyrans; & à cause de ce qu'il „ disoit sçavoir les choses par revelation, murmuroient „ plusieurs contre lui, & acquit la haine du Pape, & „ de plusieurs de la ville de Florence. Sa vie estoit la plus „ belle du monde, ainsi qu'il se pouvoit voir, & ses ser„ mons, preschant contre les vices, & a reduit en icelle „ main-

(8) *Cette Expression est trop forte eu égard au Latin de Paul Jove. Voiez la Remarque précédente Citation* (2).
(9) Lipsius, Monitor. & Exempl. Polit. *Libr. I, Cap. III. pag. m.* 159.
(10) *Ut ad Carolum Regem, Pisas legatus mitteretur.* Jovius, in Elogiis, *pag.* 99.
(11) Bullart, Académie des Sciences, *Tom. II, pag.* 5. *Voiez aussi Mr.* Varillas, Hist. de Charles VIII, *Livr. IV, pag.* 345 *Edit. de Hollande.*
(12) *Voiez la Rem.* (*C*).
(13) *Mortalis deinde rebus, Rege Carolo defuncto, & Florentinis diffidentibus, Hieronymi auctoritas imminuebatur in dies.* Freher. in Theatro, *pag.* 96. Verheiden, *in Iconibus, pag.* 14, *dit la-même chose.*
(14) Jo. Franciscus Picus, *in* Vita Savonarol. *pag.* 136. Reusnerus *in* Diario Historico, *pag.* 79. Whatton, *in Appendice ad* Histor. Literar. *pag.* 165. Du Pin, Biblioth. *Tom. II, pag.* 115 *& plusieurs autres.*
(15) *Dans ses* Notes marginales *sur* Guicciardin, *folio* 99 *verso.*
(16) *In* Vita Savonarol. *pag.* 110.
(17) Bzovius, Annal. *Tom. XVIII, ad ann.* 1498.

(21) *Voiez la Remarque* (*C*).
(22) *Ce fut une Apoplexie qui l'emporta en très peu de tems. Voiez* Varillas, *dans l'Histoire de ce Prince, pag.*
(23) Comines, *Livr. VIII, Chap. XIX.*
(24) Petavius, Ration. Temp. *Parte I, Libr. IX, Cap. X, pag. m.* 623.
(25) Nauclerus, *Parte II, Gener.* 5., *pag. m.* 990.
(26) *Dans son* Journal Chronol. *Tom. II, pag.* 314.
(27) Comines, *Livr. VIII, Chap. II, p. m.* 498. Jean François Pic, *in* Vita Savonarolæ, *pag. m.* 114, *dit que Savonarole alla à Florence l'an* 1489. Sixte de Sienne, *apud* Pope Blount Censur. Autorum, *pag.* 345, *dit que Savonarole prêcha à Florence pendant sept ans. Ces calculs ne s'accordent point avec celui de* Philippe de Comines.
(28) Comines, *là-même, pag.* 495.
(*) *Cela pourroit regarder la prise future de Rome, & rançon du Pape Clement VII en* 1527. *Cette Note marginale que je trouve dans mon Edition n'est pas de Philippe de Comines, & je ne comprens point pourquoi il s'exprime au tems présent* & encores le maintient, *puis qu'il écrivit ses Memoires après la mort de Savonarole.*

(18) Guicciardin. *Libr. III, folio m.* 99 *verso.* (19) *La notte innanzi all' ottavo dì d'Aprile morì il Re Carlo.* Idem, ibid. folio 99.
(20) *Voiez la Remarque* (*C*).

timer les Révélations de Savonarola; mais comme il a fait mention d'une Prophétie qui se trouva fausse, c'est celle qui assuroit que Charles VIII reviendroit en Italie, il sert de témoin aux Censeurs de ce Prophête. C'est ce qu'on verra dans un Passage que je rapporte de Gabriel Naudé (*E*), l'un

„ maintes gens à bien vivre, comme j'ay dit. . . . . . . „ Il a tousjours presché publiquement que le Roy retourneroit derechef en Italie, pour accomplir cette commission, „ que Dieu lui avoit donnée, qui estoit de reformer l'Eglise „ par l'espée, & de chasser les Tyrans d'Italie, & que au „ cas qu'il ne le fist, Dieu le puniroit cruellement; & tous „ ses sermons premiers, & ceux de present, il les a fait „ imprimer & se vendent. Cette menace qu'il faisoit au „ Roy, de dire que Dieu le puniroit cruellement, s'il ne „ retournoit, luy a plusieurs fois escrire ledit Hieronyme, „ peu de temps avant trespas, & ainsi le me dit de bouche „ ledit Hieronyme, quand je parlay à luy (qui fut au retour d'Italie) en me disant que la sentence estoit donnée „ contre le Roy au ciel, au cas qu'il n'accomplist ce que „ Dieu luy avoit ordonné, & qu'il ne gardast ses gens de „ piller (29)". Il assure (30) que Savonarola ne fut accusé *sinon qu'il mettoit discord en la ville; & que ce qu'il disoit de prophetie, il le sçavoit par ses amis qui estoient du conseil. Je ne les veux point accuser, ny excuser*, continue-t-il; *je ne sçai s'ils ont fait bien ou mal de l'avoir fait mourir: mais il a dit maintes choses vrayes, que ceux de Florence n'eussent sceu luy avoir dites: Et touchant le Roy, & les maux qu'il dit luy devoir advenir, luy est advenu ce que vous voyez, qui fut premier la mort de son fils, puis la sienne, & ay veu des lettres qu'il escrivoit audit Seigneur.* Notez qu'il observe (31) qu'il y avoit des Florentins *qui attendoient encores la venuë du Roy, & la desiroient sur l'esperance que ledit frere Hieronyme leur donnoit, & se consommoient, & devenoient pauvres à merveilles, à cause de la depense qu'ils soutenoient, pour cuider recouvrer Pise, & les autres places qu'ils avoient baillées au Roi: dont les Venitiens tenoient Pise.*"

(29) Comines, Chap. XIX, pag. 594, 595.

(30) Là-même, p. 596.

(31) Là-même, p. 595.

REFLEXIONS sur ce récit de Philippe de Comines.

I. Cela peut faire croire que Savonarola prédisoit simplement & absolument le retour de Charles VIII; car s'il ne l'avoit prophétisé que comme une chose probable, & en se fondant sur ce que Dieu l'exigeoit & menaçoit de sa colere en cas d'inexécution, il n'auroit pas inspiré tant de confiance aux Florentins. Il y a donc beaucoup d'apparence qu'il leur promettoit absolument comme un fait certain la seconde Expédition de Charles VIII; mais qu'en s'adressant à ce Prince il ne tenoit pas le même langage, & qu'il lui faisoit seulement connoitre que Dieu lui ordonnoit de retourner en Italie, faute de quoi il lui dénonçoit l'indignation & les jugemens séveres de son Créateur. Il ne trouvoit pas de meilleur moien de vérifier les Propheties qu'il débitoit à Florence. Philippe de Comines, qui connoissoit mieux les Affaires de l'Etat que le manege des faiseurs de Prédictions, n'a pas démélé ces deux ressorts, ou cette duplicité de langage: il les confond l'un avec l'autre, il suppose que le Moine ajoutoit un *Si* dans ses Sermons, comme dans ses Lettres (32). Cela choque la vrai-semblance. Il est bon de remarquer que si ce Prophéte eût été bien sûr de son fait, il n'eût point signifié à Charles VIII ces terribles jugemens de Dieu; car en les signifiant il croioit possible que ce Monarque ne fit point la seconde Expédition. Comment donc osoit-il la prophétiser, & dire que Dieu la lui avoit révélée? Lors que Dieu révele qu'une telle chose arrivera, les hommes sont-ils capables d'empêcher qu'elle n'arrive? Peuvent-ils choisir des mesures qui la détournent? Est-il nécessaire de les menacer de quelque malheur au cas qu'ils la fassent avorter? Concluons que les menaces qu'on faisoit à Charles VIII, & la certitude de la Révélation de son retour en Italie, ne peuvent pas s'accorder ensemble dans une tête qui n'est pas folle. Que si vous me répondez que ces menaces devoient servir de moien à l'événement, & qu'ainsi elles n'étoient point un signe de l'incertitude de Savonarola, je vous nierai le fait; car Charles VIII ne retourna point en Italie, & par conséquent les menaces de ce Moine n'étoient pas l'un des moiens que Dieu avoit prédestinez à cette fin. Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez, vous n'éviterez jamais qu'il n'ait été faux Prophéte dans ce point-là. Il me fait souvenir de nos Drabicius, & de nos Kotterus, gens qui commençoient par souhaiter ardemment la ruine de l'Empereur, & qui continuoient par la prédire, & puis par chercher de tous côtez un Prince capable de la procurer, & enfin par dénoncer à ce Prince qu'il étoit prédestiné à ce grand ouvrage, & que s'il n'y travailloit, Dieu le puniroit sévérement (33). Il y a quelquefois plus de malice que de fanatisme dans ce procédé: on ne cherche que la guerre; car, comme l'a dit un homme fort versé dans ces artifices, *il est certain que souvent les Propheties supposées ou véritablement inspiré à ceux pour qui elles avoient été faites les desseins d'entreprendre les choses qui leur étoient promises* (34).

(32) *Par exemple, le Roi reviendra, ou s'il ne revient, Dieu le punira.*

(33) *Voiez la Rem.* (C) *de l'Article* DRABICIUS.

(34) *Voiez la Rem.* (H) *de l'Article* KOTTERUS. *Voiez aussi la Remarque* (C) *du même Article un peu avant la fin.*

II. Je fais une autre réfléxion sur le narré de Philippe de Comines. C'est un Auteur qui aide trop à la lettre pour faire trouver leur compte aux Prédictions de Savonarola. Il vérifie sur la mort du *Dauphin*, & sur celle de Charles VIII, les menaces de ce Moine. Elles étoient vagues, & ne le commettoient pas beaucoup: car ce Prince pouvoit recevoir des déplaisirs par cent endroits & plus aisément que les personnes d'une condition privée: ainsi on ne risquoit rien en le menaçant de quelque disgrace. Un Prophéte n'a rien à craindre quand il s'en tient à de telles généralitez. Il peut même se sauver par une porte de derriere, en cas que les Princes qu'il menace ne tombent dans nulle affliction; il peut dire que cette longue prospérité est un fleau de Dieu, qu'elle les empêche de travailler à leur salut, comme ils y eussent travaillé sous les revers de la fortune. Comines est trop bon & trop charitable, il auroit bien pu se passer des applications qu'il fait. Cette faute en a produit d'autres; il s'est trouvé des Auteurs, qui ont assûré très-faussement qu'il dit que Savonarole prophétisa que le Roi de France ne surviveroit guere au Dauphin. *Neque inficias tamen ire Cominæus potuit, Savonarolam multa verè prædixisse, de quibus nemo mortalium potuisset admonere*, Nam & Regi, *inquit*, fore prædixit, ut extincto filio ipse quoque non diu superesset (35).

Sleidan est peut-être cause de l'erreur qu'on vient de marquer; car il a traduit ainsi la fin du Passage de Philippe de Comines: *Nam & Regi prædixit, fore, ut extincto filio, ipse quoque non diu superesset, atque eas illius ad Regem literas, ipse legi* (36). Rien de plus infidelle que cette Version; elle ne répond point à ces paroles de l'Original: „Et „ touchant le Roy, & les maux qu'il dit luy devoir advenir, luy est advenu ce que vous voiez, qui fut (37) „ premier la mort de son fils, puis la sienne, & ay veu des „ lettres qu'il escrivoit audit Seigneur". La Traduction a tellement confondu les choses qu'elle donne directement & formellement au Prophéte ce qui n'est qu'une pure glose de l'Historien. Elle affirme outre cela que l'Historien a vu les Lettres qui contenoient cette prétendue Prédiction; mais Comines a dit seulement qu'il avoit vu quelques Lettres écrites au Roi par Savonarole. Il eût falu pour traduire fidélement s'exprimer ainsi: *& quidem quoad Regem mala ipsi contigerunt quæ ei eventura dixerat, quod ipsimet cernitis, nempe primo obitus filii, ac deinde ipsius Regis. Nonnullas vidi epistolas supradicto Principi ab eo scriptas.* Cette simplicité sans élégance est bien meilleure qu'une belle Latinité qui corrompt l'Original.

(35) Spizelius, *in Infel. Literato, pag. 66. Il rapporte pag. 635. un Passage de* Jean François Pic contra capitulum 11 Samuelis Cassinensis *où se trouve cette faute.*

(36) Cominæus, *ex Versione Latina* Sleidani *Edit. Amst.* 1656 in 12. *N'aiant pas présentement cette Version sous la main, je la cite sur la foi de Mr.* Cominus, *Præf. ad* Christoph. Helvici Elenchum Judaicum &c. *Edit. Lugd. Batav.* 1702.

(37) *Il y a* fecut *dans les Editions de* Sleidan; *mais toute la suite du discours montre qu'il faut lire* fecit, *au lieu* ...

III. Voici une troisieme réfléxion. L'événement a justifié que Charles VIII n'avoit pas été choisi de Dieu *pour réformer l'Eglise par l'épée*, & pour *chasser les tyrans d'Italie*. Il ne réforma l'Eglise en nulle maniere: les Historiens (38) remarquent son Expédition comme l'une des époques des plus grands malheurs de l'Italie; & il est certain que cette partie du Monde n'a tiré nul fruit du voiage de ce Prince. Que conclure de tout cela, sinon que le Moine se trompoit dans ses prétendues Révélations. Il ne voioit pas plus clair qu'un autre dans les Décrets de Dieu; mais il avoit la hardiesse de se vanter de les connoître. Qu'on n'aille point m'alléguer que si Charles VIII avoit réformé l'Eglise par son épée, & qu'il eût fait observer à ses soldats une exacte discipline, les Prédictions du Dominicain auroient eu un bon accomplissement. Ce sont de vaines défaites. Quand Dieu prédestine à la fin, il prédestine aussi aux moiens; desorte que si les moiens de redonner à l'Eglise sa prémiere forme, & à l'Italie la liberté, eussent dépendu de l'épée de Charles VIII & de la bonne discipline de ses troupes, ce Prince auroit été prédestiné à ces moiens; & s'il y avoit été prédestiné, il les auroit mis en œuvre, car rien n'arrête les Décrets de Dieu. Il est donc faux que la Providence l'eût choisi pour cet Ouvrage; & par conséquent Savonarola qui l'assûroit doit passer pour un faux Prophéte dans ce point-là. Je ne répéterai pas ce qu'on a pu voir ailleurs (39) contre les échappatoires de ceux qui, n'aiant pas réussi dans leurs Prédictions, en attribuent la faute aux péchez des hommes. Si ces péchez-là devoient détourner l'événement, il n'y avoit point un Décret au Ciel sur l'existence de cette chose: tout homme donc qui a prédit qu'elle arriveroit, s'est trompé; & s'il avoit eu part à l'inspiration, il auroit connu les obstacles effectifs qui arriveroient, & non l'existence prétendue de ce qui ne devoit pas arriver.

(38) *Voiez* Guicciardin, & Paul Jove, *au commencement de leurs Histoires.*

(39) *Voiez la Rem.* (K) *de l'Article de Saint* BERNARD.

Je ne sai où Mr. Varillas a lu qu'une disette étant survenue à Florence, *il ne servit de rien* à Savonarole *de l'avoir prophetisée*, qu'*au contraire les Florentins trouverent d'autant plus mauvais qu'il n'y eût point apporté de remede* (40). Ils n'auroient pas eu tout le tort: car il gouvernoit toute la ville; & si sa qualité de Prophéte l'obligeoit à faire savoir par avance la stérilité de la terre, sa qualité de Directeur des Affaires de l'Etat l'obligeoit à faire venir des grains: la Prédiction sans cela étoit inutile.

(40) Varillas, Anecdotes de Florence, pag. 214.

Je ne dois pas omettre que sa conversation avec Philippe de Comines a été mal rapportée par Mr. Varillas, qui non seulement y a cousu des additions & des amplifications outrées, mais aussi un mensonge tout-à-fait insupportable, savoir que Savonarole assura que Charles VIII ne reviendroit point en Italie (41).

(41) Varillas, Hist. de Charles VIII, *Liv. IV, pag.* 345, 346, *Edit. de Hollande.*

(*E*) Philippe de Comines *sert de témoin aux Censeurs de* Savonarola. *C'est ce qu'on verra dans un Passage . . . de Gabriel Naudé.*] „ Puis que toute la louange, que l'on a „ donnée jusques aujourd'huy à ce personnage, se doit „ rapporter ou à l'affection de ses fauteurs & amis, ou „ à la ruze & subtilité des heretiques, qui le feroient „ volontiers plus zelé que S. Paul, plus docte que St. „ Augustin, & plus eloquent que S. Jean Chrysostome, „ parce qu'ils se l'attribuent, je croy que pour en juger „ avec plus de raison & d'equité, l'on peut dire premie-

„ rement

l'un des Auteurs qui critiquent la conduite de notre Moine. Il ne le fait pas avec tant de dureté que Volaterran qui a tranché net que Savonarola étoit un fourbe, qui se révoltant contre l'Eglise travailloit à la fondation d'une Secte (c). Ce qu'il ajoute, que Savonarola allant à l'Eglise pour monter en Chaire se faisoit accompagner par des gens armez (d), n'est pas une petite marque d'un Esprit factieux. On ne peut nier qu'il ne se soit trop mêlé des Affaires Politiques (F). Cela

(c) Volaterran. ubi infrà.

(d) Non religiosis, sed militum gladiis atque litteribus stipatus ad templum divinumque verbum prædicandum accedebat. Volaterran. *Libr. V, pag. m.* 121.

„ rement des predictions qui l'ont rendu si fameux & re-
„ commandable, que tant s'en faut qu'elles se soient faites
„ par le moyen de la Magie divine telles qu'estoient celles
„ des Prophetes & de beaucoup d'autres Saincts & favoris
„ de Dieu, qu'au contraire elles ont esté presque toutes
„ fausses (†), comme il se peut voir en ce qu'il asseuroit
„ que le Roy Charles 8. viendroit pour la seconde fois en
„ Italie, que celuy là periroit malheureusement qui voudroit
„ dominer à Florence, que Jean Pic gueriroit de la maladie
„ de laquelle deux jours aprés il deceda, & en beaucoup
„ d'autres de ses Propheties, encores plus vaines, lesquel-
„ les sont amplement deduites & cottées dans le Livre que
„ Jean Poge a composé sur la fausseté d'icelles: & que si
„ quelqu'unes se sont rencontrées veritables, il faut advouer
„ que ç'a esté casuellement, ou parce qu'il estoit adverty
„ de ce qui se devoit faire par un grand nombre d'amis
„ qu'il avoit dans le conseil des Florentins & du Roy de
„ France: & pour ce qui est finalement du reste de ses ac-
„ tions, l'on peut veritablement juger par icelles qu'il a esté
„ un très-grand Politique, employé quelquefois dans les
„ charges plus honorables, & doué d'une eloquence si
„ prompte & persuasive, qu'il peut estre à bon droict com-
„ paré à ces anciens Orateurs qui dominoient sur les Estats
„ populaires & Democratiques, ne plus ne moins que les
„ vents font sur la mer, les entretenans à leur volonté dans
„ le calme de la paix ou dans les bourrasques de guerre,
„ les faisans rouler tantost d'un costé & tantost de l'autre,
„ les bouleversans de fonds en comble, & bref les ma-
„ nians à leur plaisir & à la cadence de leurs discours,
„ comme Savonarole se peut vanter d'avoir faict l'espace
„ de plus de dix ans à Florence, combien qu'il se servoit
„ aussi de ses revelations & de sa pieté feinte & simulée
„ pour entretenir si longtemps son credit & sa reputation,
„ n'ignorant point par les exemples d'Arrius & de Ma-
„ homet que le respect de la religion à une extrême puis-
„ sance sur nos esprits, & que depuis qu'un homme a le
„ bruit de vivre sainctement, il persuade tout ce qu'il
„ veut au peuple, sur tout quand il est doué d'une grace
„ de bien dire & d'une eloquence non commune (42)".
Naudé conclut qu'il étoit facile à Savonarole *de dominer à Florence*, quando, *comme a fort bien remarqué Paule Jove en parlant de luy*, nihil validius esset ad persuadendum, specie ipsâ pietatis, in qua etiam tuendæ libertatis studium emineret (43).

(†) Comines liv. 8. cap. 19.

(42) Naudé, Apologie des grands Hommes accusez de Magie, Chap. XVI, pag. m. 455 & suiv.

(43) La même, pag. 460.

Nous verrons ci-dessous quelques autres traits de sa Censure. Prenez garde s'il vous plaît qu'il eût pu trouver dans Philippe de Comines une autre preuve des illusions de Savonarola (44), & n'oubliez point ce qu'il observe touchant les avis que ce Prophète pouvoit recevoir de la Cour de France, & du Conseil des Florentins. Ce moien là de prédire n'étoit pas mauvais. On a dit qu'il y eut des Confesseurs qui lui révélerent les secrets de leurs pénitens, & qu'il l'avoua dans la prison. Autre bon moien de faire accroire qu'il avoit part aux Révélations d'enhaut. *Frater Hieronymus carceribus mancipatus postquam septies quæstionibus & tormentis expositus fuit, supplicavit pro misericordia, offerens dicturum & scripturum omnia quibus deliquisset. Dimissus ergo à tortura & ad carceres repositus, & assignata sibi carta & atramento scripsit crimina & delicta sua in foliis, ut asserebant, LXXX & ultra, scilicet, quod non habuit unquam aliquam revelationem divinam, sed habuit intelligentiam cum pluribus ex Fratribus in civitate Florentia & extra eam per multa milliaria residentibus qui ei* Confessiones Christi fidelium revelârent *cum confitentium nominibus & cognominibus, ex quibus sibi plura dicebantur, & confitentes ipsos pro hujusmodi peccatis & criminibus prævisum, aliquando in genere publicè corripiebat, asserens sibi à Salvatore nostro Domino Jesu Christo esse revelata* (45). Voilà ce qu'on trouve dans le Journal d'un Maître de Cérémonies sous le Pape Alexandre VI. Je n'ai point le Livre où Jean Poge donne le détail des faussetez prophétiques de Savonarola: mais voici un Passage qui en articule quelques-unes. *Un nommé Jean Pogge* fit un *traité qui fut imprimé à Rome contenant 13 Chapitres, en tous lesquels addressant ses paroles au même Savonarole, après avoir convaincu de fausseté & de mensonge ses Prédictions, spécialement en ce qu'ayant envoié sa cappe à Charles Strozze malade à la mort, & prédit que comme il l'auroit vestue, il seroit incontinent & du tout guery, iceluy Strozze néantmoins rendit l'esprit tout aussitost qu'il l'eut touchée; & de mesme l'ayant envoyée à un Orfevre nommé Cosme, & à plusieurs malades à mesme effet, à sçavoir de guérison prédite & promise, ils passérent soudain de cette vie en l'autre pareillement en ce qu'il avoit affirmé publiquement que Jean Pic de la Mirandole guériroit de la maladie de laquelle dans trois jours après cette Prédiction il deceda. Après avoir, dis-je, iceluy Jean Pogge, confuté les raisons dudit Savonarole, & l'exhorté de retourner sous l'obeïssance du Pape, il le demonstre estre infidele, infame, apostat, seditieux, perturbateur du bien & repos public, schismatique, desobeïssant au souverain Evesque, & par conséquent à bon droit excommunié* (46). Lisez aussi cet autre Passage: *Quam ille multa de Ecclesiæ reformatione, de Turcarum & Maurorum conversione, de Florentinorum felicitate, quæ mox adimplenda & astantium multi erant visuri antequam morerentur, prædixit? addens* (in revelationum compendio) *illas absolutas & immutabiles Prophetias esse? Attamen nihil horum ferè adhuc contigit, pleraque omnia intra centum ferme annos contraria contigerunt* (47). Martin Del Rio lui reproche dans ces paroles d'avoir prédit absolument & sans condition & comme des événemens immuables & prochains, trois ou quatre choses dont le contraire étoit arrivé avant la révolution d'un siécle. Il avoit prédit la conversion des Mores, & celle des Turcs, & la félicité de Florence, c'est-à-dire selon ses principes le Gouvernement Populaire. Or bien loin que les Florentins recouvrassent cet Etat, qu'ils tombérent sous le Monarchique. Il paroissoit si persuadé de la certitude de ses Prédictions, & il en avoit tellement persuadé les Moines de son Couvent, que lui & eux consentirent à vérifier par la terrible épreuve du feu (48) les Theses suivantes: I, l'Eglise de Dieu a besoin de Réformation: II, Elle sera fouetée; & III, Elle sera renouvellée: IV, Florence aussi le sera après avoir été fouetée: V, On espérera ensuite, & les Infideles se convertiront à Jesus-Christ: VI, Toutes ces choses arriveront de nos jours: VII, L'Excommunication de frere Jerome est nulle, ceux qui n'y déferent pas ne pechent point (48*). Il assura qu'il voioit si clairement l'avenir & qu'il aquiesçoit si fermement à l'évidence de cet objet, qu'il lui eût été aussi difficile de n'y pas consentir que de nier les prémiers principes (49). C'est de ce ton-là qu'il faut parler quand on veut rendre efficace sur les Peuples ce qu'on prêche prophétiquement; mais le retour de ce voiage est un peu à craindre.

(44) Celle que j'ai observée dans la Remarque (C), savoir que Charles VIII étoit destiné à procurer la Réformation de l'Eglise & la délivrance de l'Italie.

(45) Excerpta ex Diario Johannis Burchardi, pag. 53 Edit. Hanoveranæ 1696. Voiez aussi pag. 46, & les Preuves & Observations sur les Mémoires de Comines, pag. 531 Edit. de la Haie 1682.

(46) Du Verdier Vauprivas, Prosopographie, Tom. III, pag. 2333, 2334.

(47) Martin. Del Rio, Disquis. Magicar. Libr. IV, Cap. I, Quæst. III, Sect. VI, pag. m. 197.

(48) Voiez la Remarque (G).

(48*) Excerpta ex Diario Burchardi, pag. 46. Preuves sur Comines, pag. 531: mais au lieu de fideles il y faut lire infideles.

(49) *Adeo clare cernebat futura, ita que præbebat assensum, ut æque facilè sibi negaturi prima, & receptissima notissimaque Scientiarum principia, quod de Savonarola ille dictitabat,* (in Compendio Revel.) *& de quodam suo familiari, quem non nominat, Picus affirmat, quem ego Hieronymum fuisse opinor.* Mart. Del Rio, Disquis. Magicar. *Libr. IV, Cap. I, Quæst. I, pag.* 139. *Voiez* Jean François Pic, *in Vitâ* Savonarolæ, *pag. m.* 113.

(F) *On ne peut nier qu'il ne se soit trop mêlé des Affaires Politiques.*] „ Il commença peu à peu à donner quelque in-
„ dice de son ambition cachée, quand dès l'an 1484 il se
„ mesla, comme il dit luy mesme au Livre qu'il a faict sur
„ les Propheties, parmy les Politiques, & se fit appeller
„ au Conseil qui se tenoit lors à Florence pour y establir le
„ Gouvernement populaire, où il excita tous les citoyens
„ à l'embrasser d'une commune volonté, leur proposant
„ quatre ou cinq poincts de grande consequence pour se
„ bien maintenir en iceluy, qu'il disoit luy avoir esté reve-
„ lez de la part de Dieu tout-puissant, & qu'ils les devoient
„ observer precisément s'ils vouloient rendre leur Estat le
„ plus florissant de tous ceux d'Italie. Sur quoy combien
„ que les affaires n'eussent pris une route telle qu'il se l'es-
„ toit imaginé, si est-ce pourtant qu'il ne desista de pousser
„ plus avant de jour à autre le credit qu'il s'estoit acquis
„ parmy le peuple, enseignant des Sermons qu'il faisoit l'an
„ 1489 sur l'explication de l'Apocalypse, que l'Eglise estoit
„ menacée d'une reformation prochaine en suite de celle
„ des petits Roytelets & Tyrans d'Italie, qui devoient bien
„ tost ressentir le fleau vengeur de toutes leurs iniquitez:
„ Ce qu'il prouvoit en telle sorte par les Passages de la
„ saincte Escriture, & l'asseurance qu'il donnoit de ses re-
„ velations, qu'après le Voyage de Charles VIII en Italie,
„ lequel il avoit predict & annoncé deux ans auparavant,
„ chacun s'attendoit tellement qu'il y deust retourner,
„ comme il l'asseuroit, encore que l'esperance ne les en
„ quitta point jusqu'en l'an 1498 que le Roy Charles &
„ celuy qui l'avoit tant favorisé par ses predications pas-
„ serent de cette vie à une autre meilleure (50). . . . . .
„ Il s'estoit acquis l'inimitié, non seulement du Pape
„ Alexandre sixiesme & de la pluspart des Ecclesiastiques,
„ contre lesquels il avoit coustume de declamer en chai-
„ re; mais aussi de tous les principaux Citoyens de la
„ ville de Florence, par l'execution qu'il conseilla de fai-
„ re de 7 ou 8 des plus nobles d'entre eux: de sorte que
„ ne luy restant pour amis que les fauteurs de Paul Antoine
„ Soderin qui se servoit de luy pour maintenir l'Estat
„ populaire contre Guy Antoine Vespuce qui vouloit
„ establir une forme d'Aristocratie, ils ne furent bastans
„ de resister à ceux du Party contraire, qui enfoncerent
„ pendant cette emeute les portes de son Monastere pour
„ le trainer au supplice, afin de mettre leur ville en re-
„ pos & tranquilité par la mort de cet homme qui les en-
„ tretenoit en division avec le Pape, à cause de la nou-
„ veauté de sa doctrine, & nourrissoit des factions & par-
„ tialitez parmy eux, qui ne pouvoient moins faire si el-
„ les eussent passé plus outre que de les ensevelir sous la
„ ruine de leur Estat & Seigneurie (51)". S'il se fût mêlé du Gouvernement pour y maintenir la concorde, & qu'il y eût réussi, on ne le pourroit excuser qu'à peine; car comme ce n'est point aux Laïques à mettre la main à l'encensoir, ce n'est point non plus aux Moines à la mettre au timon de la République, chacun se doit renfermer dans les bornes de sa Profession. Que dirons-nous donc de

(50) Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 447 & suiv.

(51) La même, pag. 449 & suiv.

Cela eſt toujours blâmable dans les perſonnes qui ſe ſont conſacrées au Miniſtere de la Parole de Dieu; mais on doit principalement les condamner lors qu'elles ſe mêlent du Gouvernement dans un Etat qui eſt diviſé en Factions. Voilà le cas où ſe trouve Savonarola. Il y avoit des Factions dans la République de Florence: les uns vouloient maintenir la Maiſon de Médicis, ou tout au moins l'Ariſtocratie; les autres vouloient extirper cette Maiſon, & établir le Gouvernement Populaire. Il ſe rendit Chef de Parti dans ces Diviſions, & l'ame ou le prémier mobile de la Faction Démocratique (e); deſorte qu'on le pourroit comparer aux Tribuns du Peuple, qui favoriſérent Marius contre Sylla dans la République Romaine, ou plutôt à ces Démagogues Athéniens qui ſe rendirent ſi ſouvent les Directeurs de l'Etat. Un Religieux, un Miniſtre des Autels, un Eccléſiaſtique en un mot, peut-il s'embarquer ſur cette mer orageuſe? N'eſt-ce pas un engagement au péché? N'eſt-il pas presque inévitable qu'il faudra ſe ſoutenir par de mauvaiſes intrigues, & par des complots qui aboutiſſent ordinairement à des émotions populaires (f), à des pilleries, à des maſſacres, à des proſcriptions, ou à des arrêts de mort rendus précipitamment, & exécutez de même par la Faction qui a prévalu? Celle de Savonarola ſe rendit odieuſe par une pareille exécution ſur pluſieurs perſonnes conſidérables (g), & il jetta par là les ſemences de ſa ruïne. Il n'en jetta pas de moins funeſtes par ſon mépris pour les foudres du Vatican, & par ſes Déclamations contre le Pape; mais ce qui acheva de le perdre fut qu'étant demeuré d'accord que ſes doctrines ſeroient vérifiées à l'épreuve du feu, il biaiſa viſiblement & ſaigna du nez, pour ainſi dire, quand il fut queſtion d'exécuter ſon engagement (G). Il perdit par-là ſa réputation, & dès le

(e) *Voiez la Rem.* (G).

(f) *Dans les Republiques les Séditions ſont pour l'ordinaire la* Sacra Anchora, *la derniere reſſource ou la derniere raiſon de l'un des Partis. Elles ſont ce qu'eſt le Canon dans les Roiaumes,* Ratio ultima Regum. *Elles ſont le* Deus in machina, *qui dénoue les incidens de la Piece, & qui fait la déciſion du Procès.*

(g) *Voiez* Paul Jove, *in Vita Leonis X, pag. m.* 51.

de celui-ci qui s'enfonça depuis les pieds jusques à la tête dans les cabales d'Etat, & qui cauſa tant de troubles & de diviſions? Paul Jove lui fait ſon procès d'une maniere aſſez modérée. *Is Medices nomini maximè erat infeſtus, oppugnabatque eum Reipublicæ ſtatum, quem paucorum potentium, uti prædicabat, vi & libido regere poſſet: ob id civitatem in partes jam planè diduxerat, ita ut à gravibus ſanisque civibus non ineptè reprehenderetur, quòd à religione divinarumque rerum contemplatione, ambitioſius quam ſacratum virum deceret, ad munia regendæ Reipublicæ tranſiiſſet* (52). Voiez dans Guicciardin (53) comment il déclara de la part de Dieu qu'il faloit réduire les choſes au Gouvernement Populaire, & néanmoins il conſentit qu'on violât les prérogatives de cette forme de Gouvernement lors qu'il fut queſtion de faire mourir quatre ou cinq perſonnes condamnées pour crime d'Etat. „ Leurs parens ayans appellé de la ſentence au grand Conſeil du peuple, en vertu d'une Loy qui s'eſtoit faite lors que le gouvernement populaire fut eſtabli; ceux qui avoyent eſté auteurs de la condamnation, craignans que la compaſſion de l'aage & de la nobleſſe, & la multitude des parens, n'adouciſſent es eſprits du peuple la ſeverité du jugement, firent tant qu'ils obtindrent, qu'en moindre nombre de citoyens on mettroit en deliberation, s'il leur faloit permettre de pourſuivre l'appellation, ou bien l'empeſcher: & en cela eſtant plus forte l'autorité & le nombre de ceux qui diſoyent que ce ſeroit une choſe dangereuſe, & de laquelle pourroit aiſément avenir une ſedition: & que les loix meſme permettoyent que pour éviter les tumultes, les loix peuſſent eſtre en pareil cas diſpenſées: quelques uns de ceux qui tenoyent le prémier Magiſtrat, furent impetueuſement & presque par force, & avec menaces, contrains de conſentir, que nonobſtant l'interpoſé appel, l'execution ſe fiſt la nuict meſme: & ſe monſtrerent affectionnés à cela plus que les autres fauteurs de Savonarole, non ſans l'infamie de lui, qui ne diſſuada (meſmes à ceux qui le ſuivoient) de violer une loy, propoſée peu d'ans au paravant par luy meſme, comme fort ſalutaire, & presque néceſſaire pour la conſervation de la liberté (54)". On peut découvrir dans cette conduite de Savonarola quelques marques du vieil homme, & d'un Politique peu Chrétien. Notez que Mr. Varillas ſuppoſe que ce Moine s'efforça de ſauver la vie à ces criminels d'Etat (55). Si cela étoit vrai, on ne diroit pas tout le contraire dans Guicciardin. J'ajoute qu'Antoine Marie Gratiani Evêque d'Amelia obſerve que les parens des condamnez ſuppliérent vainement à genoux Valori, & Savonarola, ils ne purent jamais obtenir que le droit d'appel au peuple leur fût conſervé (56).

(G) *Ce qui acheva de le perdre fut qu'étant demeuré d'accord que ſes doctrines ſeroient vérifiées à l'épreuve du feu, il biaiſa viſiblement . . . . . quand il fut queſtion d'exécuter ſon engagement.*] Guicciardin a fait paroître tant de penchant à juſtifier Savonarola, que je ne ſaurois choiſir une narration moins ſuſpecte que la ſienne. Je la rapporterai un peu au long, afin de montrer toutes les cauſes de la decadence de ce Religieux. „ Savonarole . . . . . . ayant eſté long temps auparavant accuſé envers le Pape, qu'il preſchoit ſcandaleuſement contre les meurs du Clergé & de la Cour de Rome, qu'il nourriſſoit en Florence des diſcordes, que ſa Doctrine n'eſtoit entierement Catholique, & pour ces raiſons appellé à Rome par pluſieurs Briefs apoſtolics, refuſa d'y aller allegant diverſes excuſes: & pour ceſte cauſe avoit eſté finalement l'année precedente ſeparé par le Pape, avec les cenſeurs, de la compagnie de l'Egliſe. Pour laquelle ſentence, il s'abſtint de preſcher par quelques mois, & s'il s'en fuſt abſtenu plus longuement, il euſt aiſément obtenu l'abſolution: parce que le Pape qui tenoit peu de conte dudit Savonarole, avoit procedé contre lui, pluſtoſt à la ſuſcitation & perſuaſion de ſes Adverſaires, que pour autre cauſe. Mais, lui jugeant que c'eſtoit pour ſon ſilence que ſa reputation ſe diminuoit ainſi, ou bien s'interrompoit la fin pour laquelle il ſe mouvoit & laquelle il ac conſuivoit principalement à force de preſcher, il meſpriſa les commandemens du Pape: & retourna de nouveau à faire publiquement la meſme charge: affermant que les cenſures publiées contre lui eſtoyent injuſtes & de nulle force comme contraires à la volonté divine & dommageables au bien commun, il ſe mit à meſdire du Pape & de toute la Cour, avec une tresgrande vehemence. Dequoy eſtant ſortie une groſſe eſmeute, ſes adverſaires (l'autorité deſquels devenoit tous les jours plus grande envers le peuple) deteſtans ceſte deſobeiſſance, & reprenans que par ſa temerité l'eſprit du Pape vint à s'alterer, en temps principalement, auquel ſe traictant par lui avec les autres confederez de la reſtitution de Piſe, il convenoit faire toute choſe pour la confermer en ceſte inclination; & d'autre coſté les fauteurs le deffendans, leſquels diſoyent qu'on ne devoit pour le regard des choſes humaines troubler les œuvres divines, ni conſentir que ſous de tels pretextes, les Papes commençaſſent à s'entremettre es affaires de leur Republique: aprés qu'on eut par pluſieurs jours perſeveré en ceſte contention, & le Pape merveilleuſement courroucé, fulminant avec de nouveaux Briefs, & avec menaces de cenſures contre toute la Cité: il lui fut finalement commandé par les Magiſtrats, qu'il deſiſtaſt de preſcher: auſquels ayant obei, pluſieurs de ſes freres neantmoins faiſoyent le ſemblable en diverſes Egliſes. Mais la diviſion n'eſtant moindre, entre les religieux qu'entre les laics: les freres des autres ordres ne ceſſoient de preſcher contre lui d'une grande vehemence. Et ils vindrent à la fin tellement à s'eſchauffer, qu'un des freres adherents à Savonarole, & un des freres Mineurs, s'accorderent d'entrer dans le feu en preſence de tout le peuple, afin que celui de Savonarole ſe ſauvant ou bruſlant, un chacun demeuraſt certain, ſi Savonarole eſtoit Prophete ou Impoſteur: parce qu'auparavant il avoit pluſieurs fois affermé en ſes ſermons, que pour ſigne de la verité de ſes Predictions, il obtiendroit, quand il ſeroit beſoin, de Dieu, la grace de paſſer ſans leſion par le milieu d'un feu: & neantmoins ſe faſchant de ce qu'on avoit traicté d'en faire preſentement l'experience ſans lui en parler, il eſſaya de l'interrompre avec dexterité. Mais la choſe eſtant allée d'elle meſme trop avant, & ſollicitée par aucuns citoyens, qui deſiroyent que la ville fuſt delivrée d'une ſi grande faſcherie, il fut finalement neceſſaire de paſſer outre. Et pourtant les deux religieux accompagnez de tous leurs freres eſtans venus le jour deputé ſur la place qui eſt devant le Palais public, où eſtoit acouru non ſeulement tout le peuple de Florence, mais encores pluſieurs des Citez voyſines: les freres mineurs furent avertis, que le Savonarole avoit ordonné, que ſon frere entrant dans le feu, porteroit en main le Sacrement: à laquelle choſe commençans à contredire, & alegans qu'on cherchoit par ce moyen, de mettre en danger l'autorité de la foy Chreſtienne, laquelle és eſprits des ignorans decligneroit fort ſi icelle hoſtie bruſloit: & le Savonarole qui eſtoit preſent perſeverant en ſa ſentence: il ſe leva entr'eux une telle diſcorde, qu'on ne proceda point à en faire l'experience. Pour laquelle choſe, il perdit tant de ſon credit, que le jour ſuivant, eſtant d'aventure ſurvenu quelque tumulte (57), ſes adverſaires prindrent les armes, auſquelles eſtant jointe l'authorité du ſouverain Magiſtrat, ils entrerent de force dans le Monaſtere de Saint Marc où il ſe tenoit, duquel lieu ils le tirerent, & le menerent enſemble avec deux de ſes freres aux priſons publiques (58)".

On ne peut point blâmer Guicciardin d'avoir négligé le detail des circonſtances de ce prodigieux défi; car un tel Hiſtorien n'eſt pas obligé de ſuivre à la trace le progrés de ſemblables choſes. Il lui doit ſuffire d'en donner le gros: mais mon Lecteur ſera ſans doute bien aiſe de trouver ici des Supplémens à la narration de Guicciardin, puis qu'il s'agit d'une Avanture trés-ſinguliere. Je dirai donc que les

(52) Paulus Jovius, *in Vita* Leonis X, *pag.* 48.

(53) Guicciardin, *Libr. II, folio m.* 45 *verſo.*

(54) Guicciardin, *Livr. III, folio* 114: *je me ſers de la Traduction de* Chomedey.

(55) Varillas, Anecd. de Florence, *pag.* 216.

(56) Gratianus, de Caſibus Virorum illuſtrium, *pag.* 133.

(57) Bullart, Académie des Sciences, *Tom. II, pag.* 6, *aſſûre que Savonarole excita cette* émotion parmi le Peuple.

(58) Guicciardin, *Livr. III vers la fin folio m.* 117 *à l'année* 1498. *Je me ſers de la Traduction de* Chomedey.

le lendemain (*b*) on courut à main armée vers ſon Couvent, & on l'en tira pour le mettre entre les mains de la Juſtice. Il fut appliqué à la queſtion, & l'on prétend qu'il avoua ſon Impos-

(*b*) *Deux Jours après, ſelon quelques Ecrivains.*

les ſept Theſes qu'on a vues ci-deſſus (59) furent le prémier ſujet du défi. Savonarola aiant fait ſavoir qu'il les ſoutiendroit, un Frere Mineur déclama contre dans ſes Sermons, & s'offrit à ſoutenir qu'elles étoient Hérétiques. Il fut ſecondé par ſes Confreres, & Savonarola par les ſiens, deſorte qu'on vit naitre un grand combat entre les deux Ordres. Les Dominicains déclarérent que ſous peine de la vie ils garantiroient la vérité de ces Theſes devant un Juge non ſuſpect, & ils choiſirent le feu pour un tel Juge (60). Les Franciſcains l'aiant accepté, Dominique de Peſcia Jacobin ſigna un Ecrit par lequel il s'engageoit d'entrer dans le feu avec le Frere Mineur qui avoit prêché contre les Theſes. Il déclara qu'il eſpéroit de ſortir du milieu des flammes ſain & ſauf. Le Frere Mineur déclara qu'il étoit prêt de diſputer avec Frere Savonarola, & qu'un autre Franciſcain entreroit au feu avec Dominique de Peſcia. Quelques autres Franciſcains s'offrirent pour cette épreuve, avec l'eſpérance d'en ſortir ſans nul dommage: mais il y en eut un qui demanda que Savonarole même entrât avec lui dans le feu, & qui avoua qu'il croioit qu'il y périroit (61). Un très-grand nombre de Dominicains s'engagérent par écrit à ſubir l'épreuve: une infinité d'autres gens s'y offrirent; & le 1 jour d'Avril 1498 preſque tous les Auditeurs de Savonarole s'écriérent, Me voici, Seigneur, me voici, j'entrerai au feu pour votre gloire. *Queſta matina ultimamente che ſiamo a di primo d'Aprile, parrecchi migliara di perſone, di quelle che ſi trovano in ſancto Marco noſtro alla predica con grandiſſimo fervore, gridando ciaſcuna, ecco io, ecco io, andarò in queſto fuoco per gloria tua, ſignore* (62). On trouva étrange que Savonarola n'eût point accepté le défi du Franciſcain qui le demandoit nommément pour Antagoniſte. Il ſe juſtifia en diſant que ce n'étoit pas la peine qu'il entrât au feu avec un ſeul Franciſcain; mais que ſi les Adverſaires & principalement ceux qui réſidoient à Rome, & leurs adhérans, vouloient s'expoſer au feu, il les y accompagneroit; bien aſſuré qu'il auroit le ſort des trois Hebreux qui furent jettez dans la fournaiſe de Babylone. *Si maſſimamente per che il mio entrare nel fuoco con un ſolo frate non farebbe quella utilità nella chieſa che richiede una tant' opera, quanto e queſta ch'iddio ci ha poſta nelle mani. Et però mi ſon offerto & mi offeriſco de novo, di far lo proprio ſperienza, ogni volta che gl'avverſarii di queſta noſtra dottrina & maxime que' de Roma e lor adherenti vogliano commettere la cauſa in queſto paſſo ò in altri, & mi confido nel noſtro Salvatore Jeſu Chriſto & non dubito punto ch'io andarò per il fuoco come fece Sidrac, Meſach & Abdenago nella fornace ardente, non per miei meriti à virtu, mà per virtù di Dio, il quale vorrà confermare la ſua verità & manifeſtare la ſua gloria in queſto mundo* (63). Je laiſſe les autres réponſes qu'il oppoſa aux Objections: on les pourra voir dans le Livre que je cite (64).

Les Magiſtrats de Florence aiant bien examiné tous ces Cartels de défi, & les mouvemens que cela cauſoit dans la ville, ordonnérent qu'on procéderoit à l'exécution des offres le Samedi 7 d'Avril 1498. Le Frere Mineur accompagné ſeulement d'un de ſes Confreres ſe rendit au lieu de l'exécution avant l'heure qui avoit été marquée; mais Dominique de Peſcia la laiſſa paſſer, & vint peu après proceſſionnellement avec la Croix & l'Hoſtie & avec Savonarola, & tous ſes Confreres, & une grande multitude de Peuple. Le Frere Mineur déclara aux Magiſtrats qu'il ne doutoit point d'être brûlé, & les pria de ne point juger l'affaire en faveur de Savonarola, à moins que le Dominicain ne ſortît du feu ſans aucun mal. On le lui promit: & parce qu'il y avoit des gens qui ſoupçonnoient, que l'un ou l'autre de ces Moines, ou peut-être tous deux, avoient caché quelque charme ſous leur robe, on ordonna qu'ils ôteroient leurs habits, & en prendroient d'autres qu'on venoit de faire faire. Le Frere Mineur s'y accorda, & offrit même d'entrer tout nu dans les flammes. Le Dominicain au contraire ſe ſervit de ſubterfuges pour garder ſa robe; & cela lui fut accordé à la priere même du Frere Mineur, qui repréſenta que puis qu'elle étoit de drap, elle ſeroit infailliblement brulée avec celui qui la portoit. Le Dominicain proteſta en ſuite qu'il n'entreroit point dans le feu ſans le Crucifix. On y donna les mains à l'inſtance encore du Frere Mineur, qui repréſenta que ce Crucifix étoit de bois, & qu'ainſi au lieu d'être un préſervatif contre le feu, il ſeroit brulé avec le Dominicain. Celui-ci demanda pour nouvelle grace qu'il lui fût permis d'entrer dans le feu avec le Saint Sacrement: & fit ſa déclaration que ſans cela il ne s'expoſeroit point à l'épreuve. Les Magiſtrats lui refuſérent cette demande: & là-deſſus l'Aſſemblée ſe rompit; chacun s'en retourna chez ſoi: & voilà quelle fut l'iſſue d'une affaire qui avoit été l'attention de toute la ville (65). On murmura, on s'indigna, & l'on forma des ſoupçons contre Frere Savonarole; & dès le lundi ſuivant 9 d'Avril on attaqua le Monaſtere des Dominicains, & l'on en tira par force ce Religieux (66).

Je tire ceci du Journal de Jean Burchard qui étoit Clerc de la Chapelle du Pape Alexandre VI, & Maître des Cérémonies. Il aſſure que ces choſes furent ainſi notifiées au Pape par l'Ambaſſadeur des Florentins. J'avoue que le récit d'un Apologiſte de Savonarola (67) ne convient point ſur toutes les circonſtances avec celui-là, & qu'il contient une choſe ſinguliere qui n'eſt point dans l'autre; c'eſt que Savonarola ſe voulut ſoumettre à la mort, en cas que la ſoie même qui couvroit le Saint Sacrement reçût quelque atteinte du feu. L'Apologiſte ajoute, 1, que Dominique de Peſcia ſeroit entré dans les flammes ſans l'Hoſtie conſacrée, ſi l'un de ſes compagnons (68) n'avoit été averti par les Anges qu'il n'y faloit point entrer autrement: 2, que peut-être cet avertiſſement des Anges avoit pour but d'empêcher qu'on n'attribuât ce miracle à quelque vertu magique dont les effets ſont réprimez par la préſence du Saint Sacrement. J'obſerve que Volaterran n'a pas bien narré cette Avanture; car il ſuppoſe (69) que Savonarola s'étant vanté du don des miracles, & de pouvoir paſſer impunément au travers du feu, les Magiſtrats lui ordonnérent d'en faire l'épreuve, & connurent ſa fourberie en le voiant réſolu de ne la ſubir que la ſainte Hoſtie à la main. Cette faute de Volaterran ſur une circonſtance ſi eſſentielle d'un fait qui s'étoit paſſé preſque ſous ſes yeux, n'eſt point pardonnable.

REFLEXIONS ſur la conduite de Savonarola dans le Défi du Franciſcain.

Au reſte, l'on ne ſauroit accuſer de témérité ceux qui formérent des ſoupçons au deſavantage de Savonarola: car toutes les apparences étoient contre lui. C'étoit déja un préjugé peu favorable, qu'aiant été défié nommément, il n'acceptât point d'entrer au feu en perſonne, mais par procureur. C'étoit fort mal à propos qu'il s'excuſoit ſur ce que le grand Ouvrage à quoi Dieu l'avoit deſtiné ne comportoit pas qu'il ſe commît avec un ſeul Franciſcain; car il ne pouvoit rien faire de plus utile pour l'avancement de cet Ouvrage, que l'auroit été l'heureux ſuccès de l'épreuve. Quel témoignage plus authentique pouvoit-il donner de ſa Miſſion extraordinaire, que de convaincre le Public qu'il paſſoit impunément au travers des flammes, qui conſumoient ſon Accuſateur? Cela n'eût-il pas été auſſi capable de légitimer ſa Miſſion, que le ſupplice de Coré le fut de confirmer celle de Moïſe? Remarquez bien que ce Moine ne témoignoit aucun doute ſur l'activité du feu. Il ſe diſoit pleinement perſuadé qu'il n'y recevroit aucun dommage (70): puis donc qu'il devoit ſurvivre à cette épreuve, il ne faloit pas qu'il crût qu'elle le mettroit hors d'état d'exécuter ſes deſſeins. Il faloit au contraire qu'il crût qu'elle l'en rendroit plus capable. On voit donc qu'il ſe rendoit fort ſuſpect de craindre de perdre l'honneur & la vie en même tems; & ce n'étoit point une marque de courage que de s'offrir à l'épreuve perſonnelle pourvu que ſes ennemis de Rome la ſubiſſent avec lui: c'eſt toute la même choſe que de ne rien promettre, & que de promettre ſous des conditions que l'on ſait bien qui ne ſeront pas acceptées.

Ne m'objectez point qu'il conſentit qu'un de ſes Confreres entrât dans le feu, & ne concluez point de là qu'il agiſſoit de bonne foi. Je vous avoue qu'il riſquoit ſa réputation, comme il le remarque lui-même, & qu'il eût été obligé de ſe cacher ſi ſon procureur eût perdu la vie. *Si uno di queſti tali andando ſotto la mia fede & per far l'ubedienza da me impoſta come ſi ſono promptiſſimamente offerti, ardeſſe nel fuoco, chi non vedde ch'io & che queſta tutt' opera & impreſa di Dio andarebbe meco in ruina & ch'io non potrei piu in alcun luogo comparire* (71)? Mais cela ne prouve pas ſa ſincérité; car les défis des Franciſcains le mirent dans un ſi grand embarras, qu'il ne pouvoit conſerver ſa réputation ou qu'en s'expoſant lui-même à cette épreuve du feu, ou qu'en conſentant que quelqu'un de ſes Confreres s'y expoſât. Il avoue que ſans cela l'honneur de Dieu & ſa ſainte vérité tomboient par terre: *Conciosſia che noi non habbiamo offerto queſta tale iſperienza & fuoco*, mà loro ſono quelli che ce l'hanno meſſo inanzi; *& noi ſiamo coſtanti ad accettar la, accio che l'honor di Dio & la ſua ſanta verità non vadi per terra* (72). Que faire dans une ſi grande extrémité? Il falut néceſſairement paier d'aſſurance pour le moins par procureur, ſauf à eſpérer que les Magiſtrats n'ordonneroient point l'épreuve, ou qu'en tout cas l'on inventeroit des expédiens qui l'éluderoient, & qui ſeroient d'une moindre conſéquence étant emploiez par Dominique de Peſcia, que ſi Savonarola lui-même s'en fût ſervi. On en inventa effectivement. Ils ne furent pas fort utiles; mais l'affaire étoit engagée de telle façon, qu'il ne s'agiſſoit pas de ne rien riſquer, il s'agiſſoit ſeulement du plus ou du moins de riſque.

Les Freres Mineurs remportérent un avantage inconteſtable: leur champion fit paroître, & beaucoup de charité, & beaucoup d'intrépidité; car il ſe préſenta à une mort aſſurée, il fut aſſez raiſonnable pour être perſuadé que le feu ne lui feroit nul quartier, il voulut mourir pour le ſalut de tant d'ames qu'il croioit que Savonarola avoit ſéduites. Il eſpéra qu'elles ſe deſabuſeroient, & que la ſéduction n'iroit pas plus loin, dès qu'on auroit vu périr dans les flammes le Subſtitut du Séducteur. Il pouvoit craindre qu'on ne jugeât que puis que les deux Antagoniſtes périſſoient également, chaque Parti avoit tort; mais il eſpéra ſans doute que tout le mal ceſſeroit, pourvu que l'on crût que Savonarola étoit dans l'erreur. Notez que ſi les Dominicains, qui s'engagérent à l'épreuve, euſſent été bien perſuadez que le feu les reſpecteroit, ils n'euſſent pas fait paroître beaucoup de courage. Notez auſſi qu'en vertu de cette perſuaſion ils ſe croioient innocens de l'homicide de ſoi-même. *Mi confido*, diſoit Savonarola (73), *nel Sig. & Salvatore Jeſu Chriſto, & nel ſuo S. Evangelio, che ciaſcuno di loro ne* uſcirà

(59) *Dans la Remarque* (E) *Citation* (48).

(60) *Mon Auteur, qui dit cela pag. 48, rapporte pag. 51 quelques Extraits d'un Diſcours de* Savonarola *qui portent que les Franciſcains furent les premiers qui propoſérent l'épreuve du feu. Voiez ci-deſſous Citation* (72).

(61) *Benchè le creda ardere, ma per ſalute dell' anime ſon molto contento che io ardi.* Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 48.

(62) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 50.

(63) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 50.

(64) *Ibid. & paginâ ſequenti.*

(65) On pouvoit bien dire alors, *Spectatum admiſſi riſum teneatis amici.* Horat. de Arte Poet. *Verſ.* 5, ou bien *Parturient montes, naſcetur ridiculus mus.* Idem, ibid. *Verſ.* 139.

(66) *Tiré de l'*Excerpta ex Diario Joh. Burchardi, *pag.* 46, *& ſeq.*

(67) Joannes Franciſcus Picus, *in Vita* Savonarolæ, *pag.* 128. *& ſeq.*

(68) *Il s'appelloit* Silveſtre de Florence.

(69) Volaterran. *Lib. V. pag. m.* 181.

(70) *Voiez ci-deſſus Citat.* (63).

(71) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 50.

(72) *Ibid. pag.* 51.

(73) *Ut ſupra, pag.* 48.

Imposture (*H*). Il fut pendu & brulé avec deux autres Jacobins, Dominique de Pescia & Silvestre

uscirà illeso, cioe senza alcun damno, & quando di questo dubitasse punto, non lo direi, per non esser homicida. Il accusoit de ce crime ses Adversaires, puis qu'ils avoient offert cette épreuve en croiant qu'ils périroient (74).

(74) *Ne per questo siamo noi crudeli & homicidi, anzicche li avversarii, quali si sono sottoscritti publicamente confessano d'haver in questo fuoco a morire . . . . . & però non gia noi, ma loro sono crudeli & homicidi di se medesimi.* Ibid. pag. 51.

(*H*) *L'on prétend qu'il avoua son Imposture.*] Ce que Guicciardin rapporte sent un homme qui ménage la réputation des malheureux. *Savoranole*, dit-il, *fut examiné avec tourmens, toutesfois non fort grands: & sur l'examen publié un procès, lequel (ostant toutes les calomnies qu'on lui avoit imposées, ou d'avarice, ou de meurs deshonnestes, ou d'avoir tenu des pratiques secrettes avec les Princes) contenoit les choses par lui predictes, avoir esté predites, non par revelation divine, mais par sa propre opinion, fondée sur la doctrine & observation de l'escriture sainte, & qu'il ne s'estoit meu pour mauvaise fin, ou pour convoitise d'acquerir par là quelque grandeur Ecclésiastique: mais bien, qu'il avoit desiré, que par son moyen se convoquast le Concile général, auquel se reformassent les meurs corrompues du Clergé, & l'estat de l'Eglise de Dieu tant devoyé se reduisist, le plus qu'il seroit possible, à la semblance des temps plus prochains de ceux des Apostres: laquelle gloire, de donner perfection à une si grande & si salutaire œuvre, il eust beaucoup plus estimé que d'obtenir le Papat: par-ce que cela ne pouvoit succeder, sinon par le moyen d'une très-excellente doctrine & vertu, & d'une singuliere reverence de tous les hommes: là où le Papat s'obtenoit le plus souvent, ou par mauvais moyens, ou par le benefice de la fortune. Sur lequel procès, conferme par lui en présence de plusieurs Religieux, mesmes de son ordre, mais (si ce qu'en divulguerent depuis ceux qui lui adheroyent est vray) avec parolles concises, & qui pouvoient recevoir diverses interpretations: lui furent ensemble aux autres deux Religieux, ostés avec les cérémonies instituées de l'Eglise Romaine, les ordres sacrez, par sentence du Général des Jacopins, & de l'Evesque Romolin qui fut depuis Cardinal de Surrente, Commissaires deputés par le Pape: & cela fait on les laissa en la puissance de la Cour seculiere, par la sentence de laquelle, ils furent pendus & bruslez* (75). Il ajoute que Savonarole souffrit constamment la mort, *sans exprimer parole aucune par laquelle on pensi cognoistre ou le delict ou l'innocence*; mais que cela *n'esteignist* point *la diversité des jugemens & des passions des hommes: parce que plusieurs eurent opinion que c'estoit un abuseur: & plusieurs, au contraire, creurent, que la confession qui se publia avoit esté faussement forgée, ou que en sa complexion fort delicate, les tormens avoient eu plus de force que la vérité: excusant ceste fragilité, avec l'exemple du Prince des Apostres, lequel non emprisonné, ni contraint par les tormens, ou par force aucune extra-ordinaire: mais aux simples paroles de chambrieres & de serviteurs, renia qu'il fust disciple de ce Maistre, auquel il avoit veu tant de saincts commandemens & miracles.*

(75) Guicciardin, *Livr. III vers la fin, folio m. 128. Je me sers de la Traduction de* Chomedey.

Il y a trois choses à considérer dans ce récit. La prémiere, que Savonarole fut livré au bras séculier, parce que, comme il l'avoua lui-même, il avoit connu l'avenir par des lumieres aquises, & n'avoit agi que pour ramener l'Eglise à son ancienne pureté. La seconde, que l'aveu qu'il fit là-dessus étoit exprimé en paroles ambiguës. La troisieme, qu'au moment de son supplice il n'avoua point qu'il fût coupable, & ne protesta point qu'il fût innocent, & que néanmoins il y eut bien des personnes qui persistérent à le tenir pour un Saint, quoi qu'ils ne doutassent pas qu'il n'eût nié la vérité dans la prison.

GUICCIARDIN critiqué.

I. Je remarque sur le prémier de ces trois Articles, que Guicciardin n'a pas bien rempli les devoirs d'un Historien; car non seulement il a supprimé la plupart des Accusations reconnues pour véritables par Savonarole, mais aussi il a mal représenté celles qu'il a rapportées. Il lui étoit bien permis de croire que les Juges avoient opprimé l'innocence de ce Religieux; mais il n'avoit aucun droit de mutiler ou de déguiser les Piéces qui avoient été publiées de ce Procès. Or il a fait l'un & l'autre, puis qu'il est certain qu'elles contiennent plusieurs chefs d'Accusation & de Confession qu'il a passez sous silence, & que dans ceux qu'il a rapportez il a éclipsé les choses qui marquoient le crime, & qu'il n'y a laissé qu'une idée d'innocence. Si un Historien peut faire ainsi les fonctions d'un Avocat, ce n'est tout au plus que par quelques réflexions à part, & non pas dans le fil même de la narration qui doit être parfaitement conforme aux Actes publics. Guicciardin charge trop les Juges, & décharge trop l'Accusé: il ne tient pas à lui qu'on ne croie qu'ils firent bruler un homme pour avoir osé assurer qu'une forte méditation des Oracles de la Bible lui avoit appris que telles & telles choses arriveroient. La prétention d'un tel homme peut bien être téméraire & censurable; mais elle ne le rend point digne d'une peine corporelle: & par conséquent les Juges de Savonarola eussent été des homicides & des assassins s'ils l'avoient puni de mort pour une semblable faute. Voions où est l'artifice & le déguisement de l'Historien. Il a séparé deux choses qui devoient être conjointes; l'une est ce qu'on avoua dans la prison, l'autre est ce que l'on avoit prêché. Le Moine avoua que sa connoissance de l'avenir n'étoit point infuse, ou une Révélation immédiate du Saint Esprit; mais il s'étoit vanté d'une telle Révélation (76); & c'est par-là que son aveu, qui eût été autrement une bagatelle, le rendit infiniment coupable. Il se trouva convaincu par sa propre confession d'une horrible & d'une infame Imposture. Guicciardin s'est bien gardé de faire faire cette Remarque à ses Lecteurs: il souhaitoit sans doute qu'ils ne comparassent pas la Confession de Savonarola avec sa conduite précédente. Si vous voulez savoir une partie des suppressions de Guicciardin, lisez ce Passage de Nauclerus; on y trouve que par les Actes du Procès que l'on donna au Public, Savonarola reconnut que sa conduite n'avoit été qu'un tissu continuel de vanité & d'ambition, à quoi il avoit fait servir ses prétendues Prophéties. *Die nona mensis Aprilis, dictus F. Hieronymus, præsentibus multis testibus, fuit interrogatus & examinatus in aula Baroncelli, primò verbis, post minis, dein cum tortura. demum 19. ejusdem mensis sine læsione dixit, omnia per ipsum prophetizata, fuisse ficta, & quòd ob gloriam humanam aucupandam talia prædicaverit, & quòd videbatur civitas Florentia bonum instrumentum ad faciendum crescere suam gloriam. Ed ad coadjuvandum suum finem, confessus est se prædicasse res, per quas Christiani cognoscerent abominationes quæ fiebant Romæ, & quòd reges & principes se congregarent ad faciendum concilium: quod ubi factum fuisset, sperasset deponi multos prælatos, etiam Papam: & quando fuisset æstimatus in concilio, mansisset & stetisset in magna reputatione in toto mundo: & si non fuisset in papam electus, saltem primum locum tenuisset. De renovatione ecclesiæ & conversione infidelium, dixit se habere ex scriptura sacra, sed quòd fieri deberet citò, non habuerit ex scripturis aut revelatione. Quòd ostenderit se ivisse in paradisum, hoc fecisse se ad attribuendum sibi reputationem & gloriam. Circa factum inobedientiæ pontificis, quòd non ivit Romam, fecisse se, ne occideretur in via. Circa factum excommunicationis respondit, quanquam multis aliter videretur, crediderit ipse tamen illam esse veram & observandam, observaverit per aliquod tempus. Sed ubi viderit quòd ibat opus suum in ruinam, ceperit modum non observandi, & quòd pertinaciter steterit contrà pro honore, reputatione ac manutentione operis sui. Hæc & multa alia interpretatus est, prout in examine quod impressum est, continetur* (77).

(76) Guicciardin *lui-même l'affure en un autre endroit; je veux dire dans le II Livre, folio m. 44 verso:* Affermando non predire questo, & molte altre cose, le quali continuamente predicava, per discorso humano, ne per scientie di Scritture; ma semplicemente per divina rivelatione.

(77) Nauclet. *Parte II, Gener. L, pag. m. 990. Voiez dans* Spizelius, *in* Infel. Literato, *pag. 659, une Confession de Savonarole en termes encore plus barbares: elle est tirée du Livre de* Jean Pogge *Edit. 1498.*

II. La seconde chose que j'ai dit qu'on devoit considérer dans la narration de Guicciardin, est que l'Accusé emploia des termes à double entente. Ses Apologistes sont un peu embarrassez sur ce point-là, & ils avouent que quelques dévots de ce nouveau Saint chancelérent à ce sujet (78); mais il y en eut d'autres qui le justifiérent par l'exemple des anciens Prophétes dont les réponses paroissoient signifier tout le contraire de ce qu'ils pensoient. *Illud affirmantes fuisse in usu prioribus illis veteris Testamenti prophetis, perfidis interrogantibus obliquè adeò ambiguèque respondere, ut quæ affirmaverant negavisse viderentur, contraque quæ negaverant viderentur affirmasse. Sic* Micheam *Acabo Regi de Assyriis expugnandis respondisse; sic Prophetam Amos nec se Prophetam esse, sed nec Prophetæ filium dixisse. Sic* Joannem Baptistam *dum de Prophetiæ munere rogaretur loquutum fuisse. Et in hanc quoque sententiam Prophetæ* Ezechielis *nonnulla, deque responso* Elisei *ad Hazaelem depromi dicebant* (79). On allégua (80), que Thomas d'Aquin assure qu'un Accusé n'est point tenu de dire la vérité devant des Juges iniques. On se souvint (81), qu'il y a eu des Martyrs que la force des tourmens a obligez de parler contre leur conscience, & l'on se confirma ainsi dans la foi que l'on avoit eue pour ce nouveau Prophéte. Voilà ce que c'est que de s'entêter d'un homme qui s'aquiert la réputation de Saint inspiré. Cet entêtement est d'ordinaire une maladie incurable. Que les Prédictions de cet homme soient confondues par l'événement, qu'il varie, qu'il se dédise, qu'il se contredise, qu'il tombe dans des foiblesses, & dans des fautes atroces, on ne revient point de sa préoccupation, on cherche à le justifier aux dépens des plus grands Saints de l'ancienne & de la nouvelle Loi; on aime mieux qu'en sa faveur les fautes quittent ce qu'elles ont de mauvais, que de croire qu'il fasse des fautes (82).

(78) *Voiez* Jean François Pic, *in* Vita Savonarolæ, *pag. m.* 132.

(79) Joh. Franciscus Picus, *Ibid.*

(80) *Ibid. pag.* 133.

(81) *Ibid.*

(82) *Voiez la Remarq. . . . de l'Article . . . . . où ce que Senegue dit de l'ivrognerie de Caton.*

La préoccupation des dévots de Savonarole fut si outrée, qu'ils conservérent religieusement tout ce qu'ils purent du bucher où il fut brulé. On avoit prévu leur superstition, & à cause de cela on avoit fait enlever fort promptement toutes les cendres pour les jetter dans la riviere: mais il resta quelque chose, & il y eut même un os qui tomba du milieu des cendres, & une partie de doigt qui fut emportée pendant qu'on jettoit des pierres sur la potence où les trois Dominicains furent pendus. Tout cela fut gardé comme des reliques qui firent, dit-on, bien des miracles. *Corporum absumptorum cineres quoscumque potuerunt in unum redactos, plaustrisque delatos, in Arni fluvium injecerunt. Ex incendio superfuere nonnulla, quæ cautè rapta, religiosèque servata sunt. Item os, quod puer quidam dum veheretur in Arnum, delapsum vehiculo pertulit ad matrem: Item & digiti cujusdam pars dum penderent de cruce, saxorum decussa grandine. Ab ipsis reliquiis quæ prodierunt signa divinitus suis referemus locis* (83).

(83) Jo. Franciscus Picus, in Vita Savonarolæ, *pag.* 166: *il dit là-même que le cœur de Savonarola fut trouvé dans l'Arne deux jours après. Il se glorifie d'en avoir une partie. Voiez la Remarque suivante, Citation (97).*

III. Ce que je veux remarquer en troisieme lieu dans le narré de Guicciardin, est que l'exemple de Saint Pierre n'est guere propre à justifier le Prophéte de Florence; car la faute de cet Apôtre fut suivie d'un prompt repentir, & réparée par une longue fidelité; mais on ne voit pas que Savonarole se soit servi du seul moien qui lui restoit de se relever de sa chute. C'étoit de déclarer sur l'échafaut qu'il prioit Dieu de lui pardonner la foiblesse qu'il avoit eue de nier dans la prison ce qu'il avoit affirmé en Chaire. Guicciardin remarque qu'il ne dit mot, soit pour s'accuser, soit pour se justifier.

Silvestre de Florence, dont l'un avoit refusé d'entrer au feu sans l'Hostie consacrée (*i*), & l'autre l'avoit poussé à cela sous prétexte d'une Révélation. La vigoureuse résistance, que firent les Jacobins quand on attaqua leur Couvent (*I*), ne séoit pas bien à des Disciples d'un Prophéte de la nouvelle Loi, vu sur-tout que cette attaque étoit soutenue de l'autorité des Magistrats (*k*). Il y eut des gens qui crurent que Savonarola fut puni très-justement; mais d'autres le considérérent comme un Martyr, & tâchérent d'avoir de ses cendres pour les garder comme une relique (*l*); ce qui fut cause qu'on les fit jetter dans la riviere. On écrivit pour sa justification (*K*), & il ne faut pas omettre que les Protestans se sont déclarez pour lui (*L*). Il mourut cependant en

(*i*) *Voiez la Remarq.* (*G*).

(*k*) *Voiez dans la Remarque* (*H*) *les paroles de* Guicciardin.

(h) Sixt. Senensis, Biblioth. *Libr. IV*, *apud* Pope Blount, Censura Auth. *pag.* 345. *Voiez aussi la* Prosopographie de Du Verdier, *Tom. III*, *pag.* 2333, *& ce que je cite de* Jean François Pic *dans la Remarque* (*H*) *vers la fin.*

N'oublions pas d'observer qu'il est difficile de mettre à bout les Apologistes de certaines gens; car ils trouvent presque toujours des exemples qu'ils mettent au devant d'eux comme une barriere qu'on est obligé de respecter. Vous voiez comme les amis de Savonarola tâchoient de faire bouclier des anciens Prophétes, & des Martyrs de la primitive Eglise; & quand même on les forceroit d'avouer qu'il avoit été séduit par les illusions du Diable, ils auroient des Saints modernes à faire servir à sa justification. Cette remarque est d'un Théologien Protestant. *Et dato intervenisse*, dit-il (84), *illi imaginationi illusionem aliquam & allocutionem diabolicam sive internam sive externam, hoc non magis ipsius orthodoxiæ, pietati, & particulari causæ, ob quam passus est, præjudicare potest, quam Jordani, aliorumque sanctorum Papalium monachorum: de quorum illusionibus passim legendæ vitæ*, & Delrio l. 4. c. 1. qu. 3.

Theophile Raynaud assure que Baptiste Fulgose a raconté que Savonarole avoua ses Impostures (85); mais je n'ai point trouvé cela dans le Chapitre que l'on a cité (86). Le Pere Baron en répondant à cet endroit de Theophile Raynaud ne releve point cette faute de Citation (87). On eût mieux trouvé son compte dans le témoignage de Pierius Valerianus (88).

(*I*) *La vigoureuse résistance, que firent les Jacobins quand on attaqua leur Couvent.*] Ils firent provision d'armes à feu, & tuérent cinq personnes. Trois d'entr'eux furent tuez & nommément le frere de Savonarole. *Quem* (conventum S. Marci) *Fratres ejusdem conventus bene clauserant & in eo bombardis & aliis armis offensivis muniti erant, quæ in populum traxerunt, qui tandem conventum vi intravit interfectis quinque ex suis, tribus autem ex monachis, quodam Fratre professo Ordinis prædicatorum germano dicti Fratris Hieronymi & duobus aliis* (89). Il falut mettre le feu au Couvent, pour venir à bout des Moines qui le défendoient (90).

(*K*) *On écrivit pour sa justification.*] „ Dominique Benivenius Prestre Florentin fit imprimer un livre de ses „ Miracles & Propheties, & François Pic (†) se passionna tellement pour sa defence, qu'il ne se soucia point, „ quoy qu'il fust grandement religieux & Catholique, de „ heurter & raccourcir de beaucoup la puissance & l'autho„rité du Pape, pour monstrer qu'Alexandre VI n'avoit eu „ aucune raison de luy defendre la Chaire, & de l'excom„munier (90*)". Voilà ce que dit Gabriel Naudé. Il ne remarque point que ce Benivenius publia son Livre avant la mort de Savonarole; j'ajouterai donc cette particularité comme je la trouve dans Du Verdier Vau Privas. *Le Savonarole s'estoit acquis envers la plus grande partie du peuple de Florence la réputation de sainct homme & de Prophete, & pour tel avoit esté maintenu & soustenu par Escrits publics, & entre autres par un Traicté de Messire Dominique Bentoiveny Prestre Florentin, à la deffence & probation de la vérité de la doctrine, & propheties preschées par le dit Savonarole, lequel Traicté fut imprimé à Florence par François Bonacorse, l'an* 1496 (91). Gisbert Voetius observe que ce Benivenius fit imprimer aprés la mort de l'Auteur l'Abrégé que Savonarole avoit ecrit de ses Prophéties, & qu'il y joignit une Préface pleine de louanges (92). Le même Voetius ajoute que Sabellic au IX Livre de la X Ennéade, & Ferron au II Livre de l'Histoire de France, font ouvertement l'Apologie de ce Jacobin. Il se trompe (93) à l'égard d'Arnoul Ferron qui s'est contenté de dire qu'il y a des gens qui prétendent que Savonarola fut justement mis à mort comme un Imposteur; mais que personne ne lui conteste l'éloge d'avoir été tempérant, & homme d'Esprit & de Savoir. *Hunc quod esset Gallorum studiosior quam alii vellent, a Florentinis adnitente Pontifice quasi violatæ persuasionis reum damnatum: alii, cum imposturis plebem falleret, & Auguris divini nomen aucuparetur, jure cæsum volunt: certe ad temperantiæ & sobrietatis laudem, doctrinæ & ingenii gloriam adjecisse eum nemo diffitetur* (94). Ce qui a trompé Voetius est sans doute d'avoir vu la Citation de Sabellic & celle d'Arnoul Ferron à la marge de Martin del Rio, l'une tout auprès de l'autre, & de n'avoir pas considéré la disjonctive dont se sert le Citateur. Elle insinue clairement que Ferron n'est allégué que comme un Historien qui doute si Savonarole méritoit la mort. *Ex partium studio, & Alexandri VI atque Medicæorum odio factum, ut non considerantes Historici nonnulli* (†) *defensionem Savonarolæ susceperunt, vel damnationis justitiam in dubium vocarent* (95).

Naudé a raison de dire que Jean François Pic *se passionna pour sa defense* de Savonarole. Il en fait un Saint à

(84) Voetius, Disput. Theolog. *Tom. II*, *pag.* 1070.

(85) Theophile Raynaud, de immunitate Cyriacorum, *Diatr. VI*, *pag.* 298 Apopompæi.

(86) Theophile Raynaud *cite* Baptista Fulgosius l. tit. de Religioso cultu c. 1. *Je me sers de l'Edition de* Coloniæ 1604 *in* 8.

(87) Vincent. Baronius, Apolog. Ordinis Prædicat. *Tom. II*, *pag.* 88 *& sequent.*

(88) *Voiez ses paroles dans la Remarque* (*M*).

(89) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 54.

(90) *Contremuit templi foribus nec incruenta irruptione* (Savonarola) *comprehenditur.* Jovius, *in Elog. Cap. XLII*, *pag.* 190. *Voiez-le aussi in* Vita Leonis X, *pag.* 52.

(†) *In Apolog. pro Hieron. Savonarol. viri prophetæ innocentia.*

(90*) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 452.

(91) Du Verdier, Prosopogr. *Tom. III*, *pag.* 2333.

(92) Voetius, Disput. Theol. *pag.* 1068.

(93) *Il a trompé* Spizelius, *in* Infel. Literato, *pag.* 628.

(94) Arnoldus Ferronus, de Rebus gestis Gallorum, *Libr. II circa fin. folio* 45 *Edit. Parif.* 1554 in 8.

(†) *Sabellic. Ennead.* 10. *lib.* 9. *Arn. Ferron. lib.* 2. *Rerum Francicar. & alii.*

(95) Mart. Del Rio, Disquis. Magic. *Libr. IV*, *Cap. I*, *Quæst. III*, *Sect. VI*, *pag. m.* 597.

miracles; & il supplie ses Lecteurs de se souvenir de lui dans les Prieres qu'ils feront à Dieu, & à Jerome Savonarola (96). Il assure (97) que le cœur de ce saint homme fut trouvé dans la riviere, qu'il en a une partie, & qu'elle lui est d'autant plus chere qu'il a éprouvé qu'elle guérit les malades, & qu'elle chasse les Démons. Il observe (98) qu'un grand nombre de ceux qui persécutérent ce Dominicain périrent misérablement (99), & il met entre ceux-là le Pape Alexandre VI. Il rapporte deux Traditions touchant la mort de ce Pape arrivée peu aprés, dit-il (100). Cependant, il se passa plus de quatre années entre la mort de Savonarole, & celle de ce Pontife. L'une de ces Traditions est que le Diable l'étrangla, l'autre que le poison qu'il préparoit à des Cardinaux lui fut donné par mégarde (101). Et notez que selon la prémiere Tradition il s'étoit donné au Diable à condition qu'il parviendroit au Papat. L'Apologiste fait mention d'un autre Ouvrage qu'il avoit fait pour soutenir les Révélations de Savonarole. *Ad hæc visa quæ sibi divinitus offerebantur scriptis mandata, uno complexus est libro, cui titulus est* Revelationum Compendium, *in quem insipienter invectus est quidam* Samuel Cassinensis *ex ordine Minorum, qui vulgo Zoccolanti dicuntur, libello proprio & peculiari, quem vix in publicum datum inita defensione* Hieronymi *confutandum suscepi, defensionemque illius inscripsi* Hieronymo Tornelio *præsidi ordinis Minorum* (102). Il avoit fait aussi un Ouvrage pour montrer que Savonarole avoit été excommunié injustement. *Defensio Hieronymi Savonarolæ, sive de injusta ejus excommunicatione, ad Herculem Æstensem* (103). Il différa jusques à l'année 1530 l'Edition de la Vie de notre Dominicain. Mr. Bates l'a inférée dans son *Vitæ selectorum aliquot Virorum* imprimé à Londres l'an 1681. Le Pere Quetif Jacobin l'avoit publiée à Paris l'an 1674: il fut le prémier qui la fit paroître toute entiere. Il y joignit des Notes & plusieurs autres Traitez (104); & c'est l'un des plus considérables Apologistes de Savonarole. Plusieurs de ses Confréres se sont signalez à justifier ce Prophéte. Voiez principalement Bzovius (105), Vincent Baron (106), Noel Aléxandre (107), &c.

Je m'étonne que Gabriel Naudé n'ait fait aucune mention de l'Apologie composée par le Jacobin Thomas Neri (108), ni de celle qui fut écrite par Ambroise Catharin. Un certain Timothée de Perouse (109) a été aussi le Défenseur de Savonarole. Notez que Catharin ne persista pas dans ses prémiers sentimens. Anno Domini 1494, *Hieronymum Savonarolam, Ordinis sui fratrem, propter fructum prædicationis defendit, licet per errorem, ut nunc senex in tertio de Consyderatione libro suo fatetur* (110). On le compte même parmi ceux qui ont attaqué Savonarole (111). Je n'aurois jamais fait si j'entreprenois de donner la Liste de tous ceux qui ont loué ce Dominicain: on y verroit nommément Marsile Ficin, Matthieu Toscan (112), & Flaminius. Celui-ci a fait quatre Vers que Paul Jove a bien voulu rapporter (113) dans le lieu même où il avoue qu'il supprime par ménagement l'Epitaphe insultante qu'un autre Poëte avoit composée. Voici celle que Flaminius composa.

Dum fera flamma tuos, Hieronyme, pascitur artus,
Religio flevit dilaniata comas;
Flevit, & ô dixit, crudeles parcite flammæ;
Parcite, sunt isto viscera nostra rogo.

On l'a ainsi traduite en François,

Pendant qu'un feu cruel ton corps, Pere, consume,
Religion pleuroit ses cheveux arrachant:
Pleuroit, & (las!) disoit, pardon brasier ardent,
Pardon, las! c'est mon cœur en ce brasier qui fume (114).

(*L*) *Les Protestans se sont déclarez pour lui.*] Commençons par un Passage de Gabriel Naudé: il est à la page 453 de l'Apologie des grands hommes accusez de Magie. *Beze, Vignier, Cappel, du Plessis Mornay* (‡), *& tous les Lutheriens d'Alle-*

(96) Jo. Franciscus Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 108.

(97) *Idem, ibid. pag.* 136, 137.

(98) *Idem, ibid. pag.* 137 *& seq.*

(99) *Le Pere* Baron, Apologet. Ord. Prædic. *Tom. II*, *pag.* 88. *menace* Theophile Raynaud *de cette façon:* Non videt vindictam capiti suo impendentem, qualem senserunt adversariorum ac, qui in illum conjuraverant, eosque omnes mors immatura & infelicissima abstulit.

(100) *Haud multo post tempore.* Jo. Fr. Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 139.

(101) *Id. ib.*

(102) *Idem ib. pag.* 125.

(103) Spizelius, *in* Infelice Litterato, *pag.* 633, *en cite ce Passage. Je croi que c'est de ce Livre que Mr.* Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 571, *veut parler, quand il dit que Jean Pic de la Mirande* (il faloit dire Jean François) *par un Escrit exprès défend Savonarola contre le Pape.*

(104) *Voiez le* Journal des Savans *du* 20 *de Janvier* 1676, *pag.* 23. *Edit. de Hollande.*

(105) *In Tomo XVII* Annalium. (106) *In* Apolog. Ord. Præd. *Tom. II*, *pag.* 88 *& seq.* (107) *In* Select. Hist. Eccles. Capit. Sæc. XV & XVI. (108) *Voiez dans la Remarque suivante le Passage de* Coeffeteau. (109) *Dans la* Vie de Savonarole. (110) Cochlæus, Append. *Parte III* ad Conradum Brunum de Seditionibus, *pag.* 350. (111) *Voiez* Voetius, Disputat. Theolog. *Part. II*, *pag.* 1068, *qui cite* Sandæus lib. 3 theolog. val. comment. 22, *pag.* 567. (112) *In* Peplo illust. Viror. Italiæ. (113) Jovius, *in* Elog. *pag.* 160. (114) *Cette Traduction se trouve dans* Du Plessis, Mystere d'iniq. *pag.* 572. *On en trouve une autre à la marge de la Traduction Françoise de* Guicciardin, *folio* 128 *Edit. de Geneve* 1593.

(‡) *In Elogiis, en la* 3. *partie de sa* Bibliotheq. *Hist. à l'an de* J. C. 1498. *en son Apologie contre* Lessius *&* Coton, *chap.* 39. *en son* Mystere d'Iniquité. *In Epistol. Philosoph. Savonarolæ præfixa.*

en bon Catholique Romain (*m*). On peut mettre en doute avec quelque fondement si la qualité

(*m*) *Voiez le Passage de* Coeffeteau, *dans la Remarque* (*L*).

d'Allemagne nomment ordinairement Savonarole *dans leurs Livres le tesmoin fidele de la verité, le precurseur de la reformation Evangelique, le fleau de la grande Babilone, l'ennemy juré de l'Ante-Christ Romain, & pour conclure en un mot avec Jessenius à Jessen, le Luther d'Italie: & je m'estonne qu'ils ne l'appellent aussi le Jean Hus du mesme pays, veu qu'ils moururent tous deux d'un mesme supplice, qu'ils estoient tous deux Heresiarques, & qu'ils sont tous deux marquez en grosse lettre dans le registre & papier journal de leurs Martyrs, tesmoin ces vers qu'ils mettent au dessous de son effigie,*

> *En Monachus solers: rerum scrutator acutus,*
> *Martyrio ornatus, Savonarola pius.*

On ajoute que Theodòre de Bezé *dit expressement quand il parle d'iceluy en ses Eloges* que c'étoit une grande preuve de sa singuliere pieté que d'avoir tellement déplu au Pape Alexandre VI, que ce scélérat ne peut avoir de repos qu'après l'avoir fait bruler très-indignement. *Homini tam perditè scelerato, quàm fuit Alexander ille Borgia Pontifex hujus nominis sextus usque adeo displicuisse, ut non nisi te indignissimè damnato & cremato quiescere potuerit, maximum esse videtur singularis tuæ pietatis argumentum* (115). C'est un raisonnement assez bon pour un Orateur, mais non pas pour un Ecrivain qui parleroit historiquement ou dogmatiquement; car les Tyrans les plus féroces font mourir des personnes qui le méritent (116).

(115) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 455.

(116) *Voiez la Remarque (A) de l'Article du Maréchal de* MARILLAC, *Num. II.*

Naudé auroit pu citer Balée, Flacius Illyricus, Jean Wolfius, & Verheiden. Ce dernier ne parle de Savonarole qu'en style d'admiration (117). Mais il faut reconnoitre de bonne foi qu'on ne tournoit pas la Médaille, & qu'on ne consideroit dans Savonarole que l'endroit avantageux: grande source de paralogismes. Mr. du Plessis Mornai donna dans le même piége; il ne montra ce personnage que par le côté qui lui sembloit beau (118). Cela fit qu'un de ses Antagonistes aiant présenté aux Lecteurs l'autre côté, la dispute fut plus intriguée, & il falut reculer. Voici les paroles de Coeffeteau. *Qui veut voir la doctrine de Savonarole defendue contre ceux qui l'accusoient d'heresie, qu'il lise la docte Apologie que Thomas Neri Florentin Religieux de son ordre a faite pour luy, & particulierement pour ce qui regarde l'article de la justification, sur lequel du Plessis fait davantage d'instance, qu'il lise la responce à la premiere objection, & il connoistra que jamais personne n'en a parlé plus Catholiquement que luy, & plus conformement à la doctrine de l'Eglise Romaine. . . . Tant y a qu'il est mort Catholique*, „ & voici ce qu'en rapporte le docte Prince de la Mirande son grand amy (†). Savonarole, dit-il, averti de „ l'arrest de sa mort, demanda incontinent un Prestre pour „ confesser ses pechez, & desira de recevoir la tressaincte „ Communion, laquelle luy estant apportée, il pria instamment qu'on luy permist de prendre & de tenir le Sacrement entre ses mains; ce que luy ayant esté accordé, „ avec une grande allegresse & devotion il commença à dire „ qu'il sçavoit & estoit asseuré que là estoit le grand & le „ vray Dieu, remply de souveraine bonté, celuy qui a fait „ le Ciel & la Terre, & toutes les creatures: qu'il sçavoit „ indubitablement que là aussi assistoit la tressaincte Trinité, indivisible & inseparable, le Pere, le Fils, & le „ sainct Esprit, &c. A vostre advis, monsieur du Plessis, „ un Lutherien, ou un Calviniste, voudroit-il mourir de „ cette sorte, & faisant cette Confession de Foy? Que „ vostre Beze donc l'arrache du milieu des idoles de vostre „ parti: que Luther ne le prenne plus pour garant de son „ impieté: & vous ne le faites plus heretique contre sa propre confession. Certes s'il eust esté tel, ny Pic de la „ Mirande, ny Marsille Ficin, ny Neri, ny tant d'autres „ celebres personnages, qui ont tousjours vescu en la communion de l'Eglise Romaine, n'eussent jamais voulu celebrer ses louanges, mesmes apres sa mort. Mais de quel „ front peut-on mettre entre les Lutheriens & les Calvinistes, un Religieux qui a tousjours vescu en son Cloistre, „ observant rigoureusement ses vœux, & exhortant tant „ ses freres à faire le semblable, jusques à sembler superstitieux en sa façon de vivre? De quel front mettre entre „ les Lutheriens & les Calvinistes, un Religieux qui a tousjours celebré le sainct Sacrifice de la Messe, & qui mesmes a composé des livres pour en esclaircir les mysteres, „ & pour nous apprendre comme il faut participer au fruit „ que Dieu nous y communique (†)? Comment peut-on „ mettre au rang des Lutheriens ou des Calvinistes, celuy „ qui a tousjours creu sept sacremens de l'Eglise, qui a „ tousjours invoqué les Saincts, & prié pour les morts, „ qu'il croyoit estre en purgatoire? Qu'on prenne la peine „ de lire les œuvres de Savonarole, & si tout ce que je viens „ de rapporter de luy ne s'y trouve, qu'on m'appelle calomniateur. Que s'il a eu quelques opinions particulieres, nous n'appellons pas heretiques ceux qui errent simplement, mais ceux qui à l'erreur joignent l'opiniastreté. „ Au demeurant, ce n'a point esté pour avoir gemi sous „ l'oppression des abus apres une reformation, qu'il a esté „ bruslé: mais son plus grand crime fut un crime d'estat, „ d'autant qu'il preschoit en une republique divisée en factions, la plus puissante desquelles estoit celle qu'il oppugnoit & qui le fit mourir, comme un seditieux (119)".

(117) Verheiden, *in* Iconibus, *pag.* 14, & 15. *Notez qu'il se trompe en disant que Savonarole fut brulé à l'âge de cinquante ans.*

(118) *Voiez* le Mystère d'Iniquité, *pag.* 570 & *suiv.*

(†) Pic. Mirand. in Apolog.

(†) *Liber Savon. de Myst. Missæ.*

(119) Coeffeteau, Response au Mystere d'iniquité, *pag.* 1227.

Ce passage étonna un peu l'Apologiste de Mr. du Plessis, & l'obligea à filer doux. *Bien est il-vrai*, répondit André Rivet (120), *ou* que Savonarola *n'a pas cognu toute la* Doctrine de Luther & de Calvin „ parmi les tenebres „ du temps, ou qu'il n'a pas osé faire profession ouverte „ en tous points de cette doctrine, au milieu des inquisiteurs. On ne peut nier neantmoins, qu'il n'ait recognu une reformation necessaire en l'Eglise, qu'il n'ait „ souspiré après, & ne l'ait attendue: & c'est sur cela que „ nous le mettons en general entre les tesmoins de la verité: sçachans aussi, qu'en plusieurs particularitez il a enseigné beaucoup plus purement que les moines de son „ temps, comme il appert encore es œuvres que nous avons de lui, notamment es recueils de ses sermons faicts „ à Florence sur la reformation de l'Eglise. C'est un signe „ qu'il n'a pas escrit au gré de l'Eglise Romaine, puis que „ le Pape Clement VIII. defend la lecture de la pluspart de „ ses sermons, & de son Dialogue Italien de *la verité*, jusques à ce qu'ils ayent esté repurgez (‡). Si cette verité „ estoit à son advantage, il ne voudroit pas qu'on lui fermast les yeux . . . . . C'est un grand prejugé pour „ nous, qu'il est entre les auteurs prohibez. Pour les circonstances de sa mort, il se pourroit faire qu'il s'y seroit „ passé des choses que nous ne voudrions approuver, sans „ toutesfois rejetter d'ailleurs ce qu'il auroit fait ou dit de „ bon. Car en cetui-là & semblables, nous faisons ce que „ nous dit S. Paul, *Esprouvez toutes choses, & retenez ce* „ *qui est bon* (†), n'aians aucun homme pour auteur de „ nostre foi qui soit seulement homme . . . . . Au reste „ si son crime n'estoit qu'un crime d'estat (121), il n'y a „ pas d'apparence qu'on l'eust bruslé: Et ce que nostre „ histoire avoit allegué au long de Guischardin, tesmoigne „ qu'il y avoit autre chose, sur ce qu'il pressoit un Concile pour reformer les mœurs corrompues du Clergé, & „ l'estat de l'Eglise de Dieu tant desvoié, au modele des „ Apostres. C'est pour cela que nous le tenons des nostres „ quoi que Jacopin (122)". Tout cela est foible; car on se voit obligé d'avouer tacitement que Savonarole mourut idolatre, & qu'il enseigna plusieurs Doctrines que Luther & Calvin avoient en exécration. Que s'il demanda avec ardeur la Réformation de l'Eglise, cela pourroit concerner uniquement les mauvaises mœurs, & les abus qui s'étoient glissez dans la Discipline; & en ce cas-là il ne mériteroit point d'être exclus du nombre des bons Catholiques Romains. Il ne faut point douter que dans les siecles les plus corrompus les personnes les plus dévouées aux Décisions des Conciles, & à l'Autorité du Pape, n'aient reconnu qu'il se commettoit de grands desordres dans la distribution des Indulgences, & dans l'élection des Papes & par l'inobservation des regles de la discipline, & qu'il y avoit trop de pompe humaine à la Cour de Rome, & qu'il étoit à souhaiter que ces desordres cessassent. Ne voions-nous pas aujourd'hui des Moines (123) & des Curez (124) faire des Livres contre les abus qui se commettent dans les Dévotions? Sont-ils pour cela moins opposez à ce qu'ils appellent Secte de Calvin, Secte de Luther? Disons donc que Mr. Rivet ne se tire pas d'affaire. Il devoit prouver que Savonarole condamnoit les Décisions des Conciles que Luther & Calvin ont condamnées. Or c'est ce qu'il n'a point prouvé, il s'est contenté de dire que ce Pape a défendu la lecture de plusieurs Ecrits de Savonarole jusques à ce qu'ils eussent été repurgez. Cette Observation est trop vague; car on sait que la Congrégation de l'Indice en use ainsi quelquefois à l'égard de certains Livres où il n'y a que des bagatelles, ou que des expressions équivoques à corriger. Mr. Rivet a relevé quelques fautes de Coeffeteau touchant la Dispute de Jean Fischer & de Luther; il a dit (125) que Fischer n'aiant allégué un seul mot des Ecrits de Savonarole, c'est à tort qu'on lui attribue d'avoir *monstré par tous les ecrits de ce grand Personnage qu'il estoit entierement contraire à ce que Luther enseignoit*. Mr. Rivet observe aussi *qu'il est faux que Luther ait rien produit* de Savonarole *pour la doctrine; seulement disoit-il* qu'il sembloit devoir estre compté entre les Saincts de Christ que les homicides avoient bruslez en divers lieux. Il est pourtant vrai que Luther (126) le cite comme un Auteur très-orthodoxe dans la matiere de la justification & du mérite des Oeuvres; mais s'il avoit su que ce Moine rendit l'ame en faisant des actes d'Idolatrie, auroit-il osé le mettre entre les Saincts de Jesus Christ?

(120) Rivet, Remarques sur la Response au Mystere d'iniquité, *Tom. II, pag.* 632.

(‡) Oracolo della riformatione della Chiesa. In Venetia al segno del Pozzo. ann. 1560. Index lib. prohib. sub Clemente VIII.

(†) 1. Thessal. 2. v. 4.

(121) *Nous verrons dans la Remarque (M) que son crime renfermoit une Imposture exécrable; c'est d'avoir fait accroire qu'il avoit des Révélations immédiates.*

(122) Rivet, Remarques sur la Response au Myst. d'Iniquité, *Tom. II, pag.* 633.

(123) *Le Pere* Mabillon, *dans son Traité* de ignotorum Sanctorum Cultu.

(124) *Mr.* Thiers, *dans plusieurs Livres, & nommément dans celui de* la Devotion la plus nécessaire & la plus négligée. *Voiez aussi le Traité du Jubilé dont les Journalistes de Trevoux ont donné l'Extrait dans leur Mois de Juillet 1702 Edit. de France.*

(125) Rivet, Remarq. sur la Response au Mystere d'Iniq. *Tom. II, pag.* 632.

Voulez-vous savoir quelle étoit l'Orthodoxie de Savonarole, lisez ce Passage de Mr. Du Plessis. *Il aneantit* dans ses Livres *entant qu'il peut les traditions humaines, ne recognoist salut qu'en la gratuite justification par la foy en Christ, & là se tient attaché sans esperer en autre merite; maintient la communion sous les deux especes, foudroie les Indulgences, & tant pour la vie que pour la doctrine mesmes, recognoist l'Antechrist en la Cour Romaine: La Doctrine de la justification gratuite nommément est excellemment traitée en ses méditations sur les Psal. 30 & 50 que Possevin Jesuite recognoist par lui faites la veille des supplices* (*). *Et pour ses Sermons & autres Livres, l'Index Romanus les a chastiez à* sa

(126) *Dans la Preface qu'il mit au devant des* Méditations de Savonarole *l'Edition de l'an 1523.* Mr. Seckendorf, Histor. Lutheran. *Lib. I, pag.* 120, *rapporte toute cette Preface.*

(*) *Possevinus in Apparat. Tom. I.*

lité de Martyr qui lui a été donnée par quelques Auteurs lui convient à juste titre (*M*). On dit que

sa mode (127). Mr. Du Plessis n'aiant cité que Possevin homme qui jugeoit quelquefois des Livres qu'il n'avoit jamais maniez (128), il eût falu que Mr. Rivet son Défenseur eût opposé à Coeffeteau de bons Extraits des Ouvrages de Savonarole, afin que le Lecteur pût connoitre certainement si ce Moine condamnoit ou le dogme même des Indulgences, ou seulement les abus de la pratique, & s'il vouloit que toutes les traditions mises à part on ne retint que ce qui est contenu dans l'Ecriture. Il n'y a nulle apparence que ce fussent ses vues, puis qu'il approuvoit les vœux monastiques. Il n'est pas sûr de chercher dans un Ouvrage qu'un Auteur compose pour se préparer à la mort, ce qu'il a cru dogmatiquement sur le mérite des œuvres, & sur la justification gratuite; car en cet état-là l'on s'humilie le plus qu'on peut, & l'on a recours au remede le plus certain qui est la grace & la misericorde de Dieu (129). Enfin, il faut discerner si un Ecrivain s'éloigne ou de la Décision des Conciles, ou des Sentimens particuliers des Scholastiques. Ces Sentimens se sont quelquefois aquis une étendue si grande qu'ils cachoient presque sous leur ombre la Décision du Concile. Il peut donc sembler qu'un homme, qui les combat, s'éloigne effectivement de la Doctrine Romaine, mais quelquefois c'est un faux semblant. La Doctrine de la justification n'est plus un si grand sujet de Dispute, depuis qu'elle a été bien examinée, & developée. Je dis cela sans adopter entiérement ces paroles de Mr. Pellisson: „ Une bonne „ partie de l'Allemagne s'ennuye il y a long-temps d'estre „ appellée Lutherienne & Protestante plustost que Catholi- „ que. On a honte en secret de s'estre separé pour des „ questions qu'on a oubliées, & qui ne sont plus questions, „ aussitost qu'on n'est plus échauffé, & qu'on veut s'écouter „ & s'entendre: disputes qui firent un si grand bruit au „ commencement du schisme, & dont personne ne parle „ aujourd'huy, sur la justification par la Foy, ou par le „ merite des œuvres, sur l'efficace des Sacremens, *par l'œu-* „ *vre œuvrée*, ou par *l'œuvre de l'œuvrant*, & autres cho- „ ses semblables (130)".

Comme Coeffeteau étoit Jacobin, & par conséquent fort disposé à sauver l'honneur de Savonarole, je vois sans surprise qu'il ne se plaint point que du Plessis ait retranché de la longue citation de Guicciardin ce qui concerne l'épreuve du feu. Je ne trouve pas non plus étrange qu'on ne lui critique point une explication qu'il a donnée qui sans doute est très-blâmable. *Ne nous cottant ici Guicciardin*, ce sont les paroles de Mr. Du Plessis, *autre crime, que d'avoir attribué paravant ses prédictions à revélation divine, lesquelles à la mort il reconnoit tenir de l'inobservation & interpretation de l'Escriture Saincte, sans doute de l'Apocalypse qui ne nous sonne autre chose que* Revélation, *& que nous ne doutons estre divine* (131). Cette Interprétation ne peut s'accorder avec le Texte de Guicciardin: car comme on l'a vu ci-dessus (132) cet Historien assure (133) que Savonarole n'avoit point fondé ses Prédictions sur la science de l'Ecriture, ni sur un raisonnement humain, mais simplement sur une Revélation céleste; que cependant il reconnut devant ses Juges (134) qu'il avoit prédit l'avenir, non par une Revélation divine, mais par une opinion particuliere où l'étude de la Parole de Dieu l'avoit conduit. Il est donc manifeste qu'il y a de la contradiction entre ce qu'il avoua à ses Juges, & ce qu'il disoit auparavant: & il n'est pas nécessaire de developer l'illusion de Du Plessis; chacun la peut aisément connoitre & en conclure que la force des préjugez est bien seduisante, & qu'elle fait aller bien de travers les Auteurs qui veulent justifier à quelque prix que ce soit ceux de qui le témoignage leur paroit utile. On sait par le témoignage de Jean François Pic que Savonarole crut avoir reçu enfin une mesure de lumiere prophétique qui lui ôta toutes les incertitudes qui lui restoient pendant qu'il joignit ses raisonnemens à l'inspiration de Dieu (135). Nous verrons bientôt si le mensonge contenu dans la contradiction que je viens de rapporter étoit punissable.

(*M*) *On peut mettre en doute . . . . . . si la qualité de Martyr . . . lui convient à juste titre.*] Nous avons vu (136) que Luther la lui a donnée. Reusnerus (137), Mr. Heidegger (138), & quelques autres Protestans la lui donnent; mais Rivet qui avoit lu Coeffeteau a été plus réservé, comme on l'a vu dans la Remarque précédente. On ne comprend pas trop bien que les Protestans puissent mettre parmi les Martyrs de Jesus Christ un homme qui a célébré la Messe, & invoqué les Saints toute sa vie, & qui à l'article de la mort a communié selon les rites de Rome, avec un acte de foi sur la Présence réelle, & avec un acte d'adoration du Sacrement qu'il tenoit entre ses mains. C'est selon le principe des Protestans vivre & mourir dans le sein de l'Idolatrie, & par conséquent hors du chemin du salut. Or un réprouvé & un damné ne peut point être un véritable Martyr, quand même il perdroit la vie pour des opinions orthodoxes. N'est-il pas vrai que si Alexandre VI eût fait mourir un Prédicateur de la plupart des Dogmes des Protestans, mais d'ailleurs Antitrinitaire, les Ministres ne voudroient point se faire honneur de la mort d'un tel personnage, ni de ses déclamations contre Rome, ni de son zéle pour la Réformation de l'Eglise? Pourquoi? Parce qu'étant mort coupable d'une Hérésie qui damne les gens, on ne pourroit le considerer que comme fils de la gehenne, & esclave du Démon. Il en faut dire tout autant de ceux qui meurent Idolatres.

De tant d'Auteurs qui assurent que Savonarole expia par le supplice du feu le zéle qui l'avoit poussé à prêcher contre le Pape, il n'y en a peut-être aucun qui ait bien examiné le Procès qu'on fit à ce Moine. Il est néanmoins fort important d'avoir lu avec attention tous les Actes d'un Martyre, avant que de décider qu'un tel ou qu'un tel sont morts Martyrs de Jesus Christ. Car si les Juges, qui condamnent au supplice un Orthodoxe, déclarent dans leur Sentence qu'ils ne le font pas mourir à cause de ses opinions, mais à cause qu'il avoit tâché de les établir par des voies séditieuses, on ne peut traiter cette homme-là de Martyr qu'au cas que l'on soit certain qu'il a été accusé faussement de sédition. Il est donc nécessaire d'examiner murement, & sans préjugé, toutes les Pieces du Procès, & si l'on trouve par cet examen que l'Orthodoxe a été bien convaincu d'avoir animé la populace à détruire les autels, & à piller les Eglises, & d'avoir mis même la main à l'œuvre, l'on doit reconnoitre que la Sentence, qui le condamne à la mort pour ce sujet, n'est pas la condamnation d'un Martyr. Un Ministre qui retourneroit aujourd'hui (139) en France, & qui seroit pris & pendu pour avoir prêché secretement, mériteroit la qualité de Martyr, quand même les Juges exprimeroient dans leur Arrêt qu'ils le condamnent parce qu'il avoit contrevenu aux Edits du Prince; mais s'ils fondoient leur condamnation uniquement sur ce qu'il auroit été convaincu d'avoir fait le métier d'espion, & d'avoir tramé des révoltes en faveur des ennemis de l'Etat, il ne faudroit plus prétendre que ce seroit un Martyr. Je suppose que les preuves seroient légitimes conformément à la pratique criminelle par rapport aux dépositions des témoins, ou aux Lettres interceptées, ou à la confession propre de l'Accusé, eût-elle été extorquée par la question; car cette derniere preuve est dans l'ordre du Barreau en plusieurs païs, & on ne l'infirme point juridiquement sous prétexte que la douleur contraint certaines personnes délicates à s'accuser de ce qu'elles n'ont point fait. Il ne suffiroit pas de dire en l'air que les Juges ont suborné de faux témoins, & supposé de fausses Lettres: il faudroit apporter de bonnes preuves de cela, sans s'arrêter à des vraisemblances. Tout le monde sait que l'on reproche aux Jésuites d'avoir converti en Martyrs quelques-uns de leurs Confreres punis pour crime d'Etat. Les Compilateurs de Martyrologes devroient avoir la délicatesse de Jules César qui vouloit non seulement que sa femme fût vertueuse, mais aussi qu'elle ne fût pas soupçonnée (140). Si l'on intente un Procès aux Juges en matiere de Martyre, il faut pousser les choses jusqu'à la Démonstration morale; car autrement l'innocence du Martyr sera un sujet perpétuel de dispute, une vertu équivoque, & soupçonnée pour le moins.

Je demande présentement à ceux qui disent que Savonarole n'a été brulé que parce qu'il s'étoit rendu odieux à la Cour de Rome, *Avez-vous lu les Actes de son Procès? Y avez-vous trouvé qu'on ne le chargea d'autre crime que d'avoir médit du Pape, & d'avoir méprisé les excommunications de Rome, & d'avoir prêché que l'Eglise avoit besoin de Réforme? En ce cas-là, je vous donne cause gagnée. Mais comme vous ne pourriez les avoir lus sans y trouver qu'entre plusieurs autres confessions honteuses qu'on tira de lui, il reconnut que ses Prédictions n'avoient eu pour fondement que les consequences qu'il avoit tirées de l'Ecriture, vous ne pouvez vous disculper, votre rapport est très-infidelle.*

En effet, cet aveu de Savonarole le convainquoit d'une Imposture pleine de profanation & d'impiété, puisque pendant quelques années il avoit dit que ses connoissances des choses futures venoient d'une inspiration immédiate, & prophétique. Voilà sans doute la principale raison que les Juges alléguérent pour le condamner au feu. La maniere dont Mr. Du Plessis Mornai tâche de concilier ces deux choses ne vaut rien: j'en ai fait voir la nullité (141). Ceux qui voudroient excuser Savonarole sur ses bonnes intentions, ne seroient pas recevables; car il est certain que Numa Pompilius & quelques autres Legislateurs de l'Antiquité se proposoient une fin utile au Public, quand ils faisoient accroire qu'un Dieu leur dictoit les ordonnances qu'ils établissoient. Pourroit-on sous ce prétexte les décharger de l'infamie d'avoir été des Imposteurs? Mais quand même on les pourroit excuser, on ne pourroit point excuser Savonarole. Un Chrétien, un Religieux, qui profane le nom de Dieu jusques au point de débiter ses Opinions particulieres comme des Revélations immédiates, est infiniment plus criminel que les Gentils qui n'avoient pas assez de respect pour les faux Dieux du Paganisme.

Si vous me répondez que ce ne fut pas la vraie raison du supplice de Savonarole, que ce n'en fut que le prétexte, je vous demande: Est-il permis de donner pour des faits certains ses conjectures, & ses interprétations, charitables par rapport à l'Accusé, malignes par rapport aux Juges? Et après tout ce n'est pas justifier ceux dont il examine les relations; car ils ne disent quoi que ce soit touchant les motifs que les Juges allequérent. Ils décident sans exposer la teneur des Actes. N'est-ce point agir témérairement & par passion?

Ceci ne regarde point ceux qui avouent que les Actes du Procès chargent de plusieurs grands crimes ce Dominicain, mais qui prétendent qu'on usa de fraude en dressant ces Actes, & qu'il en parut des Copies falsifiées. Mr.

(127) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, pag. 572.

(128) *Voiez la Remarque (F) de l'Article* MACHIAVEL.

(129) *Voiez ce que j'ai cité de* BELLARMIN *dans le Texte de son Article; Citation (d).*

(130) Pellisson, de la Tolérance des Religions, *pag.* 141, 142.

(131) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 572.

(132) *Dans la Remarque (H).*

(133) Guicciardin, *Libr. II, folio m.* 44 *verso.*

(134) *Idem, Libr. II, folio* 100.

(135) Jo. Franc. Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 112, 113.

(136) *Dans la Remarque (L), Citation* (126).

(137) Reusner. in Diario, *pag.* 7b. *& in Indice.*

(138) Heidegg. *in* Histor. Papatus, *pag.* 101, 102. *& in Indice.*

(139) *On écrit ceci en* 1702.

(140) Τὴν Καίσαρος γυναῖκα καὶ διαβολῆς δεῖ καθαρὰν εἶναι. *Cæsaris uxorem etiam criminationis (& non pas* criminis *comme* Xylander *a traduit) puram esse oportet.* Plutarch. Apoph. *pag.* 206, *A. Voiez-le aussi in* Vita Cæsaris, *pag.* 712. *&* Suetone, *in Cæs. Cap. LXXIV.*

(141) *Dans la Remarque précédente.*

que le Concile de Pise promettoit sa canonisation aux Dominicains, pourvu qu'ils voulussent prendre

Mr. Spizelius nous apprend que le célèbre Mr. Magliabechi lui a communiqué plusieurs Remarques concernant cette falsification. *Quid, quod inquisitionis etiam seu examinis libellus & commentarius duplex fabricatus sit; sincerus unus, alter à Ceccone quodam Actuario falsatus & legitimo suppositus referente Timotheo Perusino, cap. 49. Vit. Hieron.* (‡). *Qui de iniquissimâ & sceleratissimâ processus Savonaroliani adulteratione haud ita pridem pluribus etiam per litteras me edocuit & clarissima fraudis imposturæque (ab hostibus Hieronymi commissæ) indicia fecit Amplissimus & famigeratissimus Bibliothecarius Florentinus*, D. ANTONIUS MAGLIABECIUS (142). Je ne veux douter, ni de cela, ni en général de la passion qui a pu se rencontrer dans l'ame des Juges: je veux seulement avertir ceux qui décident si hautement que la seule cause de la mort de Savonarole fut qu'il avoit mal parlé du Pape, que Guicciardin, qui est plutôt son Apologiste que son Historien, reconnoit que l'Accusé renonça à la qualité de Prophéte. Il fut donc convaincu d'Imposture en matiere de Prophétie par sa propre confession: crime atroce & abominable sur lequel les Juges le condamnérent (143). Peut-on se glorifier d'un tel Martyr? Les différens biais que prirent ses Sectateurs pour le disculper à cet égard (144), ne montrent que trop, qu'ils ne doutoient pas que les Actes du Procès ne fussent fideles quant à cette confession de Savonarola. Et il faut bien prendre garde que si ses Accusateurs sont suspects de calomnie, ses Apologistes sont suspects ou d'entêtement ou d'intérêt de Communauté. Ce sont ou ses Disciples, ou des Moines de son Ordre, qui ont pris à tâche de le justifier. Il n'y a rien qu'on ne fasse plutôt que de reconnoitre que l'on a été la dupe d'un hypocrite: & dès qu'on s'est laissé prévenir qu'un certain dévot est Prophéte, on n'en démord presque jamais, ou aime mieux bien crier contre les Juges qui le condamnent, que d'avouer sa propre foiblesse. Il ne faut ici consulter, ni les Cordeliers parties adverses de Savonarola, ni les Jacobins ses Confreres. Il faut rechercher le témoignage de ceux qui n'ont point de part aux Querelles de ces deux Ordres. Pierius Valerianus, & Juste Lipse (145), qui sont dans ce cas, ne sont nullement favorables à notre Dominicain. L'un d'eux déclare tout net qu'on le brula à cause de l'Imposture & de l'Impiété dont on le convainquit. *Savonarola Divi Dominici sacris initiatus non modo literatus, sed magnæ apud literatos omnes auctoritatis, Christianæ disciplinæ concionator egregius, admirabilis omninò doctrinæ, nisi pravo eam ingenio contaminasset, postquam facundiâ fretus suâ Florentinum populum eò compulerat, ut ab Alexandro Pontifice Maximo, atque adeò ab Ecclesiæ Romanæ institutis dissentiret, majoremque sibi adrogaret auctoritatem, quam ab ipso rerum opifice per manus traditam adsecutus esset Petri successor Rom. Pontifex; de doctrina sua, deque Dei familiaritate, quæ se ad colloquium usque dignatum palam profitebatur, fidem æquo pertinacius tueri perseverat, mendacitatis & imposturæ demum convictus, impietatisque damnatus, in urbis, quam deceperat, medio cum affeclis aliquot concrematus est* (146). Antoine Marie Gratiani a fait à peu près un semblable jugement (147).

Je ne sai si les Juges eurent connoissance des Lettres que Savonarole écrivit à Charles VIII, pour l'exhorter à revenir en Italie & à réformer l'Eglise par l'épée (148). Ils auroient eu là un sujet valable de le condamner pour Crime d'Etat; car c'est un acte de Rebellion que d'attirer les Armées étrangeres: Ce n'est pas ainsi que les Chefs d'une Faction peuvent travailler innocemment à la rendre victorieuse dans leur Patrie. C'étoit d'un autre côté un projet étrange & presque furieux, que de vouloir faire servir l'épée d'un Roi de France à la Réformation de l'Eglise. Vouloit-on qu'il emploiât une Dragonnade? ou seulement qu'il contraignît par la crainte de ses armes la Cour de Rome à convoquer un Concile? Mais quelle liberté pourroit-on avoir dans une Assemblée qu'un Conquérant feroit tenir? Oseroit-on opiner autrement qu'il ne voudroit?

Pour dire quelque chose du sentiment de notre Moine par rapport à l'Excommunication, j'observerai que les Protestans se trompent peut-être lors qu'ils le trouvent orthodoxe sur ce point-là. Remarquez bien, je vous prie, qu'aiant été excommunié par Alexandre VI, il discontinua de monter en Chaire; mais, quand il se fut apperçu que le silence diminuoit son crédit, & arrêtoit ses desseins, il se remit à prêcher, & continua de le faire jusques à ce que les Magistrats le lui eussent défendu (149). Cette conduite inégale n'est point digne d'un Prophéte, ni d'un nouvel Apôtre; la même raison, qui l'empêchoit de se soumettre aux ordres du Pape, devoit l'empêcher de se soumettre aux ordres des Magistrats; car si les intérêts du grand ouvrage pour lequel il croioit avoir reçu commission extraordinaire demandoient que nonobstant les ordres du Pape il exerçât la fonction de Prédicateur, puis qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (150), ils demandoient aussi qu'il l'exerçât malgré les défenses du bras séculier. Il y a quelque apparence qu'il eût allegué les mêmes raisons contre un Concile que contre Alexandre VI, au cas qu'un Concile l'eût traité de la même sorte que le Pape. Il auroit donc cru qu'il n'y avoit sur la Terre aucun Tribunal qui lui pût imposer silence, & que sait-on s'il ne croioit pas qu'en qualité de Prophéte il devoit immédiatement relever de Dieu & jouïr d'un droit de *committimus* pour évoquer toutes ses causes en premiere instance à la Cour céleste? La Discipline des Protestans ne tolere point de telles pensées: elle établit des Tribunaux qui interdisent la Chaire, qui suspendent, qui excommunient; elle veut qu'on se soumette à leur autorité, & traite de Réfractaires & de Schismatiques ceux qui secouent ce joug sous la prétention qu'ils ont été mal condamnez (151).

Mais que dirons-nous de la soumission que Savonarole promettoit dans la Lettre qu'il écrivit au Pape le 29 de Septembre 1497? Il se justifie le mieux qu'il peut de tout ce que l'on avoit dit de lui au Pape, il allegue de fortes raisons pourquoi il n'avoit pas fait un voiage à Rome quand le Pape l'avoit mandé. Il traite de calomniateurs ceux qui appelloient cela desobéïssance: il déclare qu'il est prêt à retracter tout ce qu'il a dit ou écrit que le Pape trouvera digne de censure. Et il finit par soumettre sa personne, ses Ecrits, & ses paroles, à l'autorité de l'Eglise & à celle du Pape. *Dignetur Sanctitas vestra mihi significare quid ex omnibus quæ scripsi vel dixi sit revocandum, & ego id libentissime faciam; nam & hac vice & semper, sicut sæpius dixi, ac etiam scripsi, meipsum & omnia mea dicta & scripta subjicio correctioni S. R. E. & S. V. cui semper meipsum & fratres meos ejusdem pedibus prostratus plurimum commendo* (152). S'il eût prétendu comme Prophéte à l'exemption de toute Jurisdiction Ecclésiastique, & s'il eût été tel que les Protestans le prônent, ce que je viens de citer feroit le langage d'un grand hypocrite.

Observons que si ce Dominicain n'étoit pas un Imposteur, il faloit qu'il fût fanatique outré. Je le prouve ainsi. Il prédit entre autres choses la conversion prochaine des Mahométans, & il se montra si persuadé de la certitude de cette Prophétie, qu'il déclara que quiconque entreroit au feu pour la soutenir, en sortiroit sans aucun dommage (153). S'il parloit sincerement, sa persuasion étoit parvenue au plus haut degré de force. Or comme la fausseté de la Prédiction fait voir clairement qu'il n'étoit pas inspiré, nous devons conclure que son Fanatisme étoit parvenu au plus haut point. Personne au reste ne doit ignorer que la vertu d'un Fanatique, son zéle, ses macérations, ne soient équivoques. C'est pour l'ordinaire une vertu de vapeur, un déréglement des organes, un dérangement de quelques fibres du cerveau. Je veux croire que ceux qui ont tant prôné le Martyre de Savonarola n'avoient jamais su les faits dont j'ai parlé dans cette Remarque, ni formé les réfléxions qu'ils inspirent naturellement. Je dois rendre cette justice à *Voetius*, qu'encore qu'il ait disputé le terrein en faveur de ce Jacobin, il ne laisse pas de lui donner un peu de vertige. Il n'en fait pas un vrai prophéte de la nouvelle Loi, comme font d'autres (154). *Ego, ut viri illius sanctitas & zelus communiter describitur, & in scriptis ejus, præsertim practicis, elucet, partim politicis conjecturis, (ut erat perspicacissimus politicus), partim ferventissimo studio & forti imaginationi talium rerum, quas prædicabat, & inde ortæ phantasticæ infirmitati ac vertigini prædictiones illas tribuerem* (155). Quand il dit que les Protestans se sont contentez d'alléguer cet homme à leurs Adversaires comme un témoin domestique, & par l'Argument *ad hominem*, il marque ce qu'ils auroient dû faire tous, mais non pas ce qu'ils ont tous fait. *Nec obscurè perstringit nostros* (Naudæus) *qui propter communionem scil. hæreseos virum illum laudaverint. Sed duo illi repono: quorum primum est in illo quinque admiranda prædicari, eruditionem; eloquentiam; sanctitatem & zelum; studium orthodoxiæ & reformationis ecclesiæ: prophetias & hinc tantam ejus æstimationem apud optimum quemque in orbe Papali: nil ergo mirum, si nostri ad hominem (uti ajunt) hunc domesticum testem adversariis suis opposuerint; quidquid ipsi de eo senserint. Alterum est, &c* (156). Il est certain que Savonarole a non seulement connu la corruption de l'Eglise, mais aussi qu'il a fait paroitre un grand desir de la corriger. S'il ne l'avoit que connue, il n'auroit eu rien que de commun avec le reste des gens; car les Prêtres mêmes les plus plongez dans la débauche connoissoient très-bien qu'un Ecclésiastique concubinaire, & simoniaque, &c. étoit dans le desordre; mais ils ne souhaitoient pas qu'on réformât les abus. Il y a peu de gens aujourd'hui dans Rome même qui ne jugent que les intrigues dont on se sert pour les élections des Papes sont un mal; & combien y a-t-il de bons Papistes qui souhaitent la cessation de ce desordre, & de plusieurs autres? Ce qu'il y a eu de particulier dans Savonarole est donc qu'il a osé dire qu'il faloit ôter la corruption: & sur ce pied-là les Protestans l'ont pu mettre en général parmi les Témoins de la Vérité. Je ne croi pas que l'on ait toujours agi avec le discernement nécessaire en compilant ces Témoins. Ceci soit dit par occasion. Si Ferrante Palavicino, qui fut pendu à cause de ses Ecrits contre le Pape, si les Auteurs du Syndicat d'Alexandre VII, & l'Historien de Dona Olympia, avoient vécu au XIII ou au XIV Siecle, Flacius Illyricus auroit bien pu les placer dans son Catalogue: néanmoins il n'y a guere de gens plus indignes de cette place que de tels Auteurs.

Notez qu'il y a des Protestans qui soutiennent que Savonarole fut un Imposteur. Lisez la These *Artes tyrannicas Hieronymi Savonarolæ repræsentans*, qui fut soutenue à Iene l'an 1690, sous la Présidence de Mr. Buddeus.

(‡) *Narrat ibid. Perusinus, verum & sincerum Processum Hieronymi, ab eodem Ceccone nequam, Lucretiæ de Medicis, Leonis Papæ X sorori, Jacobi Salviati conjugi fuisse postea venditum, cujus & ipsâ lectione commota mitior exinde & æquior in Hieronymum fuerit.*

(142) Spizelius, *in* Infelice Literato, *pag.* 662.

(143) *Gravissimum crimen fassus, quod sit à Deo futurorum monitus, cælestique jussu ea populo enunciare mentitus, plebis studia ac voluntates falsâ specie religionis captâsset, aut divinum se vatem ferens, impendiò mendaciis hominibus imposuisset.* Gratianus, de Casibus Viror. illustr. *pag.* 140.

(144) *Voiez ci-dessus la Remarque* (K).

(145) Lipsius, Monit. & Exempl. Polit. *Libr. I, Cap. III, pag. m.* 139, 140.

(146) Pierius Valerian. de Literat. Infelicitate, *Libr. II, pag. m.* 78, 79.

(147) Gratianus, de Casibus Viror. illustr. *pag.* 141.

(148) *Voiez dans la Remarque* (D) *les paroles de* Philippe de Comines.

(149) *Tiré de* Guicciardin, *Livr. III: j'ai rapporté ses paroles dans la Remarque* (G).

(150) *Cùm mandato* (Papæ) *non obediret asserens Deo obedire oportere magis quàm hominibus.* Burchardus, *in* Diario, *pag.* 46.

(151) *Témoin ce qui se passa en Hollande l'an* 1667, *contre le Ministre Labadie, qui fit imprimer contre autres Livres celui-ci,* Traitté de faiton ecclesiastique & theologique tout ensemble, des Censures réeles Ecclesiastiques, suspensions, Interdictions ou Excommunications, &c.

(152) Savonar. Epist. ad Alexandrum VI, *dans les* Preuves sur l'Histoire de Comines, *p.* 346.

PREUVE du Fanatisme de Savonarole.

(153) *Voiez la Remarque* (G).

(154) *Mr.* Gurtler, (*par exemple*) *Professeur en Théologie à Devenier. Il se fonde sur le Passage de* Comines *qu'il rapporte selon la mauvaise Traduction de Sleidan. Voiez son* Systema Theologiæ Propheticæ, *Cap.* XXIV, *pag.* 430, 431, *Edit. Amst.* 1702.

(155) Voetius, Disput. Theol. *Part. II, pag.* 1070.

(156) Voetius, Disput. Theolog. *Part. II, pag.* 1069.

prendre parti contre le Pape Jules II; mais qu'ils refusérent de l'acheter à ce prix-là (n). Il écrivit quantité de Livres où l'on trouve beaucoup d'onction & de piété (N). Je dis quelque chose d'une Lettre qu'il écrivit au Pape, où il examine entre autres Accusations celle qu'on lui intentoit de se vanter de parler à Dieu (O). Il eut de grands combats à soutenir contre les Démons & se rendit formidable à ces Princes des ténèbres (P). Je ne dois pas oublier que l'une des choses qui

(n) Baron. Apologet. Ordinis Prædicat. *Tom. II, pag.* 91.

(N) *Il écrivit quantité de Livres, où l'on trouve beaucoup d'onction & de piété.*] C'est le jugement qu'en a fait Mr. du Pin: *Il a composé*, dit-il (157), *un nombre prodigieux d'Ouvrages Moraux, Spirituels, & Ascetiques: Ils sont pleins d'onction & de Maximes de piété: il y parle librement contre les Vices, & y enseigne la Morale la plus pure & la plus relevée* (158). Mr. du Pin a donné le Catalogue des Ecrits de ce Religieux, on le trouve aussi dans l'Appendix de M. Cave, & avec bien du détail sur les Editions (159). On en a mis quelques-uns dans l'*Index Librorum prohibitorum & expurgandorum*, & il s'éleva un grand conflict sous le Pape Paul IV, pour savoir si on les y mettroit tous; mais par la grande vigilance des Dominicains la négative l'emporta, & il fut dit que l'on s'en tiendroit à ce qui avoit été déja décrété contre quelques-uns, qui même ne seroient point flêtris comme hérétiques ou erronéz: on se contenta de la peine de suspension (160). De tant d'Ouvrages composez par Savonarola il n'y en a point qui ait été plus généralement approuvé que celui qui a pour Titre *Triumphus Crucis, seu de Fidei Christianæ veritate.* Le Cardinal Onophrio (161), qui mourut à Rome l'an 1646, *ordonna par un Codicile* qu'on le fit rimprimer *en bonne forme .... avec la Paraphrase du même Auteur* sur le Miserere, *& laissa cinq cens escus pour cet effet* (162). Observons que le Livre de Savonarole contre l'Astrologie judiciaire fut imprimé en Italien à Florence l'an 1495, & qu'il fut traduit en Latin & orné de Notes par Thomas Boninsignius. Cette Traduction fut imprimée à Florence l'an 1581 *in* 8 (163). Le même Livre a été tradut en Allemand par Thomas Erastus (164). On dit que Savonarola anima Jean Pic à écrire contre l'Astrologie judiciaire (165). La raison qu'on donne de sa haine pour les Astrologues me semble bien chimérique: rapportons-la pourtant, elle servira à montrer la crédulité de Florimond de Remond. „ La superbe enflée de Savonarolle, qui se disoit Prophete, fut „ aussi tôt recognue par les mêmes Astrologues: car estant „ Vénus & Saturne joints, & la Lune au meridien en „ son Hemisphere, le 21 de Septembre 1452, à 5 heures 44 „ min. aprés Midy, on jugea soudain la fierté & arrogance „ de ce Moine. C'est pour quoi il fut si aspre ennemy „ de l'Astrologie, ayant mis les armes en main contre elle à „ Pic de la Mirandole (166).

(O) *Je dis quelque chose d'une Lettre .... où il examine entre autres Accusations celle qu'on lui intentoit de se vanter de parler à Dieu.*] Il n'y a point de doute que l'on n'ait dit qu'il jouïssoit de cette excellente prérogative; mais ce n'est pas une preuve qu'il l'ait avoué lui-même formellement. Ceux qui s'entêtent d'un dévot lui attribuent beaucoup plus de choses qu'il ne s'en donne lui-même. Ils passent bien tôt au-delà des bornes par leurs amplifications. S'il avoue que Dieu lui a fait la grace de lui réveler quelque événement, & qu'il participe aux lumieres immédiates, ils s'ingérent d'en déterminer la maniere, & ils assurent enfin que Dieu converse avec lui comme avec Moïse. Quoi qu'il en soit, l'opinion commune fut qu'il disoit lui-même qu'il s'entretenoit avec Dieu. Voici un grand témoin de cette opinion. *Le peuple de Florence n'est pas beste, auquel néanmoins Frere Hierosme Savonarole fit bien accroire qu'il parloit à Dieu.* C'est ainsi que Gabriel Naudé (167) rapporte le témoignage de Machiavel. Je le donnerai plus ample, afin qu'on voie le ménagement de l'Auteur, & l'occasion de son discours. Il venoit de dire qu'encore qu'il soit plus aisé de persuader une innovation aux gens grossiers, il n'est pas impossible de la persuader aux gens d'esprit. Après cela, il allegue l'exemple de Frere Jerome. *Al popolo di Firenze non pare essere ne ignorante ne rozzo, nondimeno da Frate Girolamo Savonarola fu persuaso che parlava con Dio. Io non voglio giudicare s'egli era vero ò nò, perche d'un tanto huomo se ne debbe parlare con riverenza. Ma io dico bene che infiniti lo credevano, senza havere visto cosa nessuna straordinaria, da farlo loro credere; perche la vita sua, la dottrina, il soggetto che prese, erano sufficienti à fargli prestare fede* (168). Nous avons vu ci-dessus (169) le témoignage de Pierius Valerianus, & nous en pourrions citer bien d'autres; mais qu'est-il besoin de compiler? Faut-il d'autres preuves que la Lettre que Savonarole écrivit au Pape Alexandre VI, pour se justifier des Accusations contenues dans un Bref du même Pape? La quatrieme de ces Accusations est qu'on disoit qu'il parloit à Dieu (170). Il répond qu'il n'a jamais parlé de la sorte en termes exprès; mais que quand même il se seroit servi de cette expression il ne mériteroit point de châtiment, puisqu'aucune Loi ne soumet à la punition ceux qui disent qu'ils parlent à Dieu. Il ajoute qu'une telle Loi seroit absurde & impie, vu que personne ne peut imposer la Loi à Dieu qui peut parler à qui bon lui semble. *Quarto dicitur & cum deo loqui: hoc etiam nunquam expressè dixi, nec unquam utor tali modo loquendi, ut testis est universus populus Florentinus: quod etiam si dixissem, nullam propter hoc incurrerem pœnam; non enim invenitur in aliquo loco scriptum, nec in toto corpore Juris Canonici nec Civilis, nec in aliquo authentico libro, quod qui dixit se cum Deo loqui, puniatur: stultum etiam esset & impium facere talem legem, cum nullus possit imponere legem Deo; potest enim ipse loqui cum quibus vult, & eis præcipere ut dicant, Hoc dixit Dominus meus, sicut Prophetæ faciebant* (171).

Les réponses qu'il fait à la plupart des autres Accusations portent à peu prés sur le même fondement. Il nie (172) par exemple qu'il se soit vanté d'être Prophéte; mais il soutient que s'il s'en étoit vanté il ne seroit point punissable. Il n'avoue point (173) qu'il ait dit absolument & pour s'égaler à Dieu, *si je suis menteur, Jesus-Christ l'est.* Il se retranche dans des cas particuliers où il prétend qu'il a pu parler ainsi. Il emploie une semblable distinction quand il veut se justifier d'avoir dit (174), que ceux qui n'ajoutoient point de foi à ses Prédictions étoient hors du chemin du salut. Je n'ai entendu cela, dit-il, que de ceux qui par un esprit opiniâtre se sont opposez à moi. Il n'entendoit pas mal l'Art des Sophistes, cet Art qui est si nécessaire à ceux qui se mêlent de prédire (175).

(P) *Il eut de grands combats à soutenir contre les Démons, & se rendit formidable à ces Princes des ténèbres.*] Naudé le met „ au rang ..... de ces Moines desquels parle S. „ Hierosme, *qui dæmonum contra se pugnantium portenta* „ *fingunt, ut apud imperitos & vulgi homines miraculum sui* „ *faciant*, puisque la moitié du livre qu'il a faict sur ses „ Prophéties ne contient rien autre chose que le pourpar- „ ler qu'il eut avec le Diable pensant que ce fust un Her- „ mite (176)". Jean François Pic assure que les Démons qui vexoient les corps des obsédez, ou qui infestoient le Couvent des Dominicains, avoient une extrême peur de la vue de Savonarola, & que de dépit & de rage ils prononçoient toujours son nom avec quelque changement, ou avec quelque retranchement de lettres. Ils le menaçoient souvent, & se retiroient au plus vîte par la crainte des paroles qu'il prononçoit contre eux. Il les chassoit des cellules du Monastere, entre autres moiens, par l'aspersion de l'eau benite accompagnée du chant des Pseaumes. Cela fit qu'ils désistérent de tourmenter les autres Moines, & qu'ils redoublérent leurs efforts contre lui seul. Il se trouva quelquefois contraint de s'arrêter lors qu'il faisoit la ronde dans le Couvent pour mettre à couvert de leurs insultes les Religieux; car l'air qu'ils avoient épaissi ne permettoit point qu'il passât outre. Je rapporte les paroles de mon Auteur; elles sont plus emphatiques que l'idée que j'en donne en François. *Dæmones qui vel obsessa corpora vexabant, vel ad hominum terriculamenta per ædes sancti Marci strepebant, mirum in modum ab aspectu* Hieronymi *formidabant, nec unquam ejus sincere nomen præ rabie exprimebant, sed aut literas invertentes, aut nomen decurtantes, aut in aliud ludicrum transformabant* (177)...... *Minabantur illi persæpe, sed illicò evanescebant, sanctissima quæ in eos effunderet verba subveriti. Eo tempore quo Ethruriæ sodales fratres à Cisalpinis secreverat, dæmonum numerosa cohors, bono quod inde sequi conjectabatur infesta, captum præpedire opus molita est: proinde & cœnobii habitatores universos molestiis impetere, & terroribus quatere, quorum insultibus, tum orationibus, tum adjurationibus continuis* Hieronymus *obsistebat, & noctu etiam sanctæ aquæ aspersione per Monasterium psallens eos à cellis & ædibus abigebat. Sed postquam juvari Discipulos* Hieronymi *precibus magis quam lædi suis infestationibus ac umbratilibus bellis animadvertêre dæmones, cessandum sibi duxerunt: plus tamen in* Hieronymum *conaminum, quo poterant impetu molientes, cui & noctis intempestæ silentio consuetum dum iter arriperet, & cellas omnes psalmis & aquæ sacræ guttis ceu propugnaculis armaret, sic densarunt aërem (mihi postea sicut ipse retulit) ulterius ut sibi facultas omnino per cœnobium incedendi præclusa videretur; hisque sunt illi verbis interminati: Quot tibi malorum acervos & quæris! Nos in te namque tot & tanta concitabimus, ut sustinere non valeas. Ad quæ lætus ille respondit, quæcumque vellent pararent & exererent, horum nihil se formidare, quia* adjutorium ejus in nomine Domini qui fecit cœlum & terram (178). Ce Passage est dans le Chapitre où l'Auteur raconte les extases de Savonarole, & l'apparition du Saint Esprit qui sous la forme d'une colombe lui mettoit son bec à l'oreille. *Silvester ejus vitæ comes & Martyrii consors, roganti mihi de* Hieronymi *sanctitate, atque obsecranti ut occulti quippiam in rerum ejus confirmationem (sciebam enim eum multorum secretorum conscium) affirmavit, columbæ speciem, quæ sancti Spiritus præsentiam gratiamque indicaret, semel atque iterum se vidisse* Hieronymi *humero insidentem, argenteis aureisque coruscantem pennis redimitam, & rostro in aurem ipsius porrecto insusurrantem* (179).

Il y aura peut-être des gens qui ne liront point cette Remarque sans se souvenir d'un certain endroit des Disputes de Mr. Claude avec Mrs. de Port Roial, & ils s'imagineront peut-être que ces Messieurs le défiérent témérairement de donner des preuves qu'au tems de Luther les Moines fissent grand bruit de leurs exploits contre les Diables. C'est ce qui me porte à dire que l'exemple de Savonarola n'eût servi de rien à Mr. Claude. On sait que tous les Controversistes Romains objectent comme quelque chose de bien fort la Dispute

REFLEXION sur un Passage de Mr. Claude touchant Luther.

(157) Du Pin Biblioth. Tom. XII, pag. 115 Edit. de Holl.

(158) *Là même, pag.* 116.

(159) Wharton, Append. ad Histor. Literariam Guil. Cave, *pag.* 164 & *seq.*

(160) *Voiez* Wharton *ibid. pag.* 165.

(161) *Frere d'Urbain VIII, & qui avoit été Capucin.* Pierre de S. Romuald, Journal Chronol. *Tom. II, pag. m.* 289.

(162) *Là même. Voiez aussi les* Preuves sur Philippe de Comines, *pag. m.* 346.

(163) Wharton, Appendix ad Hist. Litt. Gul. Cave, *pag.* 164.

(164) Verheiden, *in* Iconib. *pag.* 15.

(165) Bullart, Académie des Sciences, *Tom. II, pag.* 6.

(166) Flor. de Remond, Hist. de l'Hérésie, *Livr. I, Chap. V*, num. 4, *pag. m.* 50.

(167) Naudé, Apologie des grands Hommes, *Chap. III*, *pag. m.* 52.

(168) Machiav. Discorsi sopra Tito Livio, *Lib. I, Cap. XI, pag. m.* 32.

(169) *Dans la Remarque (M), Citation* (146).

(170) *Quarto dicitur & cum deo loqui.* Savon. Epist. ad Alexandrum VI: *elle est dans les* Preuves sur les Mémoires de Phil. de Comines, *pag. m.* 337. *Et* Burchard, *dans son* Diarium, *pag. m.* 46, *dit* in prædicationibus suis publicè dicebat Salvatorem nostrum sæpe sibi loqui.

(171) Savonar. *là même.*

(172) *Là même, pag.* 340.

(173) *Là même, pag.* 339.

(174) *Là même.*

(175) *Voiez la Remarque (K) de l'Article* DEJOTARUS.

(176) Naudé, Apolog. des grands Hommes, *pag.* 451.

(177) Jo. Franc. Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 123.

(178) Jo. Fr. Picus, *in* Vita Savonar. *pag.* 124.

(179) *Idem, ibid. pag.* 123.

qui le rendirent odieux fut son affection pour le Roi de France (*o*). On a lieu de croirequ'il s'attacha à ce Prince, parce que s'étant mêlé de prophétiser qu'il arriveroit de grandes Révolutions, il tourna ses yeux de tous côtez pour chercher le Cyrus que Dieu destinoit à ce grand Ouvrage (*p*), & qu'il n'en trouva aucun qui y fût si propre que Charles VIII. Dès-lors il le déclara le Cyrus choisi de Dieu, & lui dévoua tous ses services. C'est l'ordinaire de ces faux Prophêtes, & nous en avons des exemples qui sont encore plus frais que celui de Drabicius. Je ne sai si Savonarola n'avoit pas fait attention à une Maxime que Machiavel a débitée depuis, en le donnant pour exemple (*Q*). Cette maxime est que les Prophêtes qui n'ont point l'appui du bras séculier, ni d'autres armes que leur langue, & la prévention des Peuples, *sola majestate armati*, sont exposez à de grands revers. Je ferai une Remarque sur les diverses manieres dont on a écrit son nom (*R*).

(*o*) *Voiez dans la Remarque* (*K*) *les paroles* d'Arnoul Ferron.

(*p*) *Voiez* Nauclerus, *Gener. L, Part. II, pag. m.* 989.

pute que Luther rapporte qu'il eut avec le Démon touchant la Messe. Mr. Claude, aiant à répondre à cette Objection, dit entre autres choses que *Luther, suivant le stile des Moynes de ce temps-là, qui avoient accoutumé par figure de Rhétorique de remplir les livres de leurs exploits contre le Diable, rapporte que s'estant une fois reveillé pendant les tenebres de la nuit, le Diable se prit à l'accuser d'avoir fait idolatrer le peuple de Dieu, & d'avoir idolatré lui-même durant quinze ans qu'il avoit dit des Messes privées* (180).

La Réplique qui fut faite à ce Passage se réduit à trois Questions dont je laisse la derniere; car il suffit de marquer ici la prémiere & la seconde. La prémiere est „si une per„sonne sensée peut croire que ce récit de Luther soit une „figure de Rhétorique. La seconde, si cette figure est or„dinaire aux Moines (181).

Ce qu'on exposa sur la prémiere Question seroit ici inutile; parlons seulement de l'explication de la seconde.

„ La seconde Question (†) se peut vuider avec aussi „peu de difficulté; car elle consiste en un fait dont la preu„ve regarde Monsieur Claude, & qui doit passer pour ca„lomnieux, à moins qu'il ne le justifie par des exemples. „Il dit que *les Moines de ce temps-là avoient accoûtumé*, „*par figure de Rhétorique, de remplir les livres de leurs ex*„*ploits contre le Diable*. On avoue que l'on ne sait point „d'exemple de ces figures. Il y a des Moines qui rappor„tent des apparitions de Démons, mais ils les rapportent „comme véritables, & dans le dessein de les faire croire. „Si ces apparitions sont bien fondées, ils ont eu raison de „les rapporter, & les Saints Peres l'ont fait avant eux. S'ils „les ont crues trop légérement, on les doit accuser de légé„reté. S'ils les ont rapportées sans les croire, on les doit „accuser de fourberie & d'imposture. Mais Monsieur Clau„de ne sauroit prouver d'aucun, qu'il en ait rapporté de „semblables à celle dont Luther fait le récit, & avec des „circonstances aussi particulieres que celles qu'il y mesle, „ne les voulant faire passer, que pour figures de Rhétori„que. On attend donc encore cet éclaircissement de Mon„sieur Claude; & à moins qu'il ne le donne, il ne sauroit „éviter d'être condamné par les personnes sages d'une ma„lignité peu honneste (182).

Il est manifeste que les exploits de Savonarole contre les Démons ne pourroient pas être alléguez comme une preuve de ce que Mr. Claude avoit dit; car ce sont des choses qui n'ont pas été rapportées par figure de Rhétorique.

(*Q*) *Une Maxime que Machiavel a debitée en le donnant pour exemple.*] Je le citerai selon la Version Françoise de Mr. Amelot, & avec ses Notes. „(183) Il est besoin, „pour bien entendre ce point, de voir, si ces Législateurs „se soutiennent d'eux mêmes, ou s'ils dépendent d'autrui, „c'est-à-dire, pour conduire leur entreprise, il faut qu'ils „prient, & en ce cas ils échouent toujours: ou s'ils peu„vent se faire obéir par force, & pour lors ils ne manquent „presque jamais de réussir. De là vient, que tous les Prin„ces, que j'ai nommés, ont vaincu aiant les armes à la „main, & ont péri étant desarmés. Car, outre les raisons „déduites, l'esprit des peuples est changeant. Il est aisé de „leur persuader une chose, mais il est difficile de les entre„tenir dans céte persuasion. Il faut donc mêtre si bon or„dre, que lors qu'ils ne croient plus, on leur puisse faire „croire par force. Moïse (‡), Cirus, Tésée, & Romu„lus, n'eussent jamais pû faire observer longtems leurs „Loix, s'ils eussent été désarmés, ainsi qu'il est arrivé de „notre tems au Jacobin Jérome Savonarole, qui se perdit, „faute d'avoir la force de faire persévérer dans leur Créan„ce ceux qui avoient cru ses paroles, & de les faire croire „aux Incrédules (‡).

(*R*) *Je ferai une Remarque sur les diverses manieres dont on a écrit son nom.*] La véritable est *Savonarola*; mais il a été permis aux François de changer un peu la terminaison en disant *Savonarole*. Ils devoient se contenter de ce changement, & ne pas dire *Savanarole*, comme font presque tous. Quelques-uns ont porté beaucoup plus loin la licence; car Du Verdier Vauprivas (184) écrit *Savoranole*: Prateolus (185) *Sevanarola*: Du-Plessis Mornai (186) & Jaques Gohori (187) *Savonarola*: Florimond de Remond (188) *Savoranolle*: Un Disciple de Mr. Buddeus (189) *Savanarola*. Ceci confirme ce que j'ai dit en d'autres endroits (190).

(180) Claude, Defense de la Reformation, *pag.* 156.

(181) Addition aux Préjugez Légitimes contre les Calvinistes, *pag.* 364. *Edit. de Bruxelles* 1683.

(†) *Cette seconde question est de savoir, si les Moines au tems de Luther avoient accoûtumé de remplir les livres de leurs exploits contre le Diable, par des figures de Rhétorique semblables au récit que Luther fait de sa Conference avec le Diable, lequel récit Monsieur Claude voudroit faire passer pour une figure de Rhétorique.*

(182) *Là-même, pag.* 372 & 373.

(183) Machiavel, *au Traité du Prince. Chap. VI.*

(‡) Quiconque lira la Bible de sens rassis, dit Machiavel, (au 30. Chapitre du Livre 3. de ses Discours) verra, que Moïse pour rendre ses loix inviolables, fut forcé de faire mourir une infinité d'hommes, qui par envie s'opposoient à ses desseins. Moïse aiant assemblé les Israëlites, il leur dit ces paroles: *Hæc dicit Dominus, Deus Israël. Ponat vir gladium super femur suum: Ite, & redite de porta usque ad portam per medium Castrorum, & occidat unusquisque fratrem & amicum & proximum suum. Feceruntque filii Levi juxta sermonem Mosis, cecideruntque in die illa quasi viginti tria millia hominum.* (Exodi 32. 27.) (‡) Machiavel dit, qu'il avoit persuadé au Peuple de Florence, qu'il parloit avec Dieu (Disc. lib. 1. cap. XI.) *Nardi* dit, que ceux du parti de Savonarole étoient appellez à Florence, *Piagnoni*, c'est-à-dire, les Pleureux, ou les Hipocrites: Et ses ennemis, *Arrabiati*, c'est-à-dire, les Enragés, ou les Indisciplinables (Histor. Flor. lib. 2.) (184) *Dans sa* Prosopographie, *Tom. III, p.* 2330. (185) *Au II Tome de son* Histoire de l'Eglise, *folio* 304. (186) Mystere d'iniquité, *à l'Edition de Saumur in folio, & à l'Edition de Geneve in* 8. (187) *Dans la Traduction de* Machiavel sur le Tite Live, *Livr. I, Chap. XI.* (188) Hist. de l'Heresie, *Livr. II, Chap. I, pag. m.* 181. (189) *Dans une These soutenue à Iene l'an* 1690. (190) *Dans la Remarque* (*B*) *de l'Article* EPHORE. *Voiez aussi l'Article* MONTMAUR, *au commencement du Texte, à la marge.*

SAWICKI (GASPAR) Jésuite, étoit né à Vilna en Lithuanie l'an 1542. Il entra dans la Société des Jésuites à Rome l'an 1566, & après avoir fait ses études de Théologie, il retourna en Pologne, & enseigna les Controverses à Vilna. Il fut Préfect des Novices pendant neuf ans à Cracovie, & Superieur de la Maison professe pendant cinq ans dans la même ville. Il eut ailleurs d'autres emplois non moins honorables. Il se mêla aussi de prêcher. Il suivit les Ambassadeurs du Roi de Pologne en Moscovie, & leur fut d'un grand secours pendant les trois ans d'étroite prison qu'il passa avec eux. Nonobstant son âge & ses maladies il fut obligé d'accepter la charge de Procureur des Jésuites à Rome, & s'en s'aquitta: mais comme il retournoit en Pologne, il mourut dans un chariot proche de Francfort sur l'Oder le 19 de Janvier 1620. Il fit plusieurs Livres, où au lieu de son véritable nom il en mettoit de supposez (*a*) (*A*). Je ne croi plus que ce soit lui qui ait maltraité Erasme dans un Ouvrage qui a paru sous le nom de Gaspar Cichocius (*B*).

(*a*) *Tiré de la* Bibliothéque des Jésuites, *composée par* Alegambe, *pag.* 152.

SCALA-

(*A*) *Il fit plusieurs Livres, où au lieu de son véritable nom il en mettoit de supposez.*] Celui qu'il intitula, *Anatomia consilii editi de stabilienda pace Regni Poloniæ, Jesuitis pulsis*, parut l'an 1611 sous le nom de Gaspar Cichocki. Il publia en Polonois un Dialogue, *Cursoris & Nautæ, in quo de violenta Gedanensium Monialium S. Brigittæ per Hæreticos facta proscriptione narratio instituitur*, & il y prit le nom de Lunowski. Il a fait sous celui de Jean Golubski, *Replica rumorum Posnaniensium ab hæretico Ministro per Prussiam sparsorum. Triplica contra duplicam Ministri Toruniensis. Mirabilis concordia, seu potius verissima rabies Evangelicorum inter se, contra Joannem Tiviecki Hæreticum* (1).

(*B*) *Je ne croi plus . . . qu'il ait maltraité Erasme . . . sous le nom de Cichocius.*] Le Pere Theophile Raynaud aiant rapporté des choses desavantageuses à Erasme, renvoie son Lecteur à Gaspar Chicocius, *Videndus qui varias ejus impietates & adversus eum judicia sapientum addensat Gaspar Chicocius*, lib. 1. Alloquiorum cap. 19. & 20 (2). Guy Patin, qui connoissoit bien les Livres, & qui avoit une très-belle Bibliothéque, demeura court sur celui-là; & apparemment il ne crut point qu'à Paris on lui en pût donner des nouvelles, puis qu'il fit consulter l'oracle à Lion, je veux dire l'Auteur même qui avoit cité Chicocius. *Permettez moi*, dit-il à son ami de Lion, *de vous faire une petite importunité, quand vous verrez le Reverend Pere Theophile, tâchez de savoir de lui qui est un certain* Gaspar Chicocius lib. 1. Alloquiorum, *qui a écrit contre Erasme, & où ce livre a été imprimé* (3). Il ne nous apprend point si cet oracle fut consulté, ni quelle fut la réponse. Pour moi je confesse ingénûment que je n'ai point vu ce Livre; ceux à qui j'ai voulu m'en informer m'ont avoué franchement, qu'ils ne se souvenoient pas d'avoir jamais ouï parler d'un tel Auteur. Je croiois que ce fût le Jésuite Gaspar Sawicki, & je l'ai assûré dans le Projet, & dans la prémiere Edition de ce Dictionaire; mais je change de sentiment, & je trouve qu'il faut dire que c'est un Chanoine & Curé de Sendomir. Il est cité dans un Ouvrage de Stanilas Lubieniets-ki (4). J'ai lu dans Simon Starovolscius, que Gaspar Cichocius, né à Tarnowitz ville de la petite Pologne, fut fait Maître ès Arts l'an 1567, & qu'ensuite il obtint du Cardinal George Radziwil ce Canonicat

(1) Tiré d'Alegambe, Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu, *pag.* 152. 153.

(2) Th. Raynaudus, Erotemat. de malis ac bonis Libris, *p.* 25.

(3) Patin, *Tom. II.* Lettre CCLXXXVI.

(4) *Gaspar Cichocius Canonicus & Parochus Sendomiriensis in Alloquiis Osiecensibus memoriæ prodidit.* Stanisl. Lubieniecius, Histor. Reform. Polon. *pag.* 20.

nicat & cette Cure, & qu'il composa deux Livres, l'un intitulé *Anatomia*, pour justifier les Jésuites, l'autre intitulé *Alloquia Osieciana*, pour réfuter les erreurs des Hérétiques (5). Ce dernier Ouvrage lui eût attiré bien des maux, parce qu'il y avoit maltraité le Roi d'Angleterre; mais la mort le tira d'affaire. *Fecit* ..... librum ..... Alloquia Osieciana dictum, quo Hæreticorum errores ostendit ac refutat simul, *quamvis successu parum felici, quod minus honorificam in eis Regis Angli mentionem fecisset: tulissetque sane multa acerba & gravia, ni mors senem opportune liberasset* (6).

(5) Simon Starovolscius, Elog. & Vit. centum Poloniæ Scriptor. *Cap. LXXIX, pag.* 100.

(6) *Id. ibid.*

SCALA (BARTHELEMI) savant homme dans le XV Siécle, nâquit à Florence l'an 1424 (*a*). Il étoit fils d'un Meûnier (*A*); mais il s'avança par son industrie & par son érudition. Il fut domestique de Cosme de Medicis, ensuite de quoi les Florentins l'élevérent de degré en degré à diverses Charges considérables, & l'annoblirent, & le mirent dans le Sénat (*B*). Il fut aussi Secrétaire de cette République (*b*). Il écrivoit passablement bien en Latin pour ce temslà; mais il lui échappoit des barbarismes (*c*). Politien, aiant un peu critiqué un petit Poëme de Scala, ouvrit la porte à une querelle qui s'aigrit beaucoup par les Réponses & par les Répliques (*d*). On prétend qu'il y avoit déja un mauvais levain dans le cœur de Scala, à cause que plusieurs Lettres qu'il avoit écrites au nom de la République n'avoient point plu à Laurent de Medicis, qui en avoit donné d'autres à faire à Politien (*e*). Quoi qu'il en soit, Scala travailla à l'Histoire de Florence, depuis la fondation de la ville jusques à l'an 1450. Son Ouvrage comprend vingt Livres, dont il ne put mettre la derniere main qu'à cinq, à cause que la mort l'empêcha de continuer. Il vécut néanmoins soixante & treize ans, n'étant décédé qu'en l'année 1497. Il a composé aussi la Vie de Vitalien Borromée, & une Harangue à Innocent VIII, &c (*f*) (*C*). Alexandra SCALA sa fille fut savante en Grec & en Latin, comme je m'en vais le dire, & devint par-là l'épouse d'un savant Grec. Politien la loua beaucoup: il ne crut pas devoir étendre sur la fille les coups de plume qu'il avoit portez au pere: la fille de son côté n'eut point d'égard à ce différend, & répondit aux honnêtetez de Politien par d'autres honnêtetez.

(*a*) Vossius, de Hist. Lat. pag. 616.

(*b*) Politian. Epist. III *Libri V*, & Ep. XVIII *Libri XII*.

(*c*) *Comme culex du genre feminin, monstrum du genre masculin.* Polit. Epist. VIII & XVI *Libri XII*.

(*d*) *Voiez le XII Livre des* Lettres de Politien. *Vous trouverez aussi trois Lettres de* Scala *dans le V.*

(*e*) *Scis autem tu quoque literas illum sæpe tuas publice scriptas rejecisse, nobisque dedisse formandas, quæ prima odii livorisque in me tui causa extitit.* Polit. Epist. XVIII *Libr. XII*.

(*f*) Vossius, de Histor. Lat. *p.* 616.

(*A*) *Il étoit fils d'un Meûnier.*] C'est Leandre Alberti qui me l'apprend: *Bartholomæus Scala*, dit-il (1) *vir doctus, ut potius Musarum alumnus, quam inter rotas molarum natus videretur.* Scala écrit lui-même qu'il étoit de basse extraction. *Veni nudus, omnium rerum bonarum egenus ad remp. vilissimis ortus parentibus, multa cum fide, nullis omnino divitiis aut titulis, nullis clientelis, nullis cognationibus* (2). Politien, l'aiant appellé *monstrum furfuraceum*, en donne cette raison: *monstrum quidem qui ex colluvione monstrorum compositus es: furfuraceum verò in pistrini sordibus natus, & quidem pistrino dignissimus* (3).

(*B*) *Les Florentins l'élevérent* .... *& le mirent dans le Sénat.*] Voici ce qu'il en dit dans la Lettre que je viens de citer: *Cosmus tamen pater patriæ nostræ me complexus est, recepitque in familiæ obsequia. Interea Florentinus populus ad prioratum me evexit, deinde ad vexilliferatum; tandemque & in Senatorium me ordinem equestremque collocavit, tanto profecto suffragiorum consensu, ut nihil esse factum unquam popularius multi putarent* (4). Politien auroit cru trop faire le libéral, s'il lui avoit dit, *la nature l'a fait autant que le merite*, il prétend que c'étoit un jeu tout pur de la fortune: *de honoribus quidem nihil est quod tibi nimium placeat; vetus enim ludus hic, ut indigni tollantur in altum, videlicet ut hoc quoque se posse fortuna declaret, cujus tu solius opus es* (5).

(*C*) *Il a composé aussi* .... *une Harangue à Innocent VIII. &c.*] La Liste de ses Ouvrages, si je ne me trompe, est assez complette dans le Catalogue des Ecrivains Florentins composé par le Poccianti, & imprimé à Florence l'an 1589. Il n'y avoit encore que très-peu de Compositions de Scala qui eussent été imprimées. Deux savans Danois ont eu le soin de publier les principales, savoir l'Histoire Florentine (6), & la Vie de Vitalien Borromée (7). Je ne saurois dire si ses Apologues que Marsile Ficin estimoit beaucoup, & la Lettre qu'il écrivit sur la question *si l'homme sage se doit marier* (8), ont vu le jour. *Apologi centum ad Laurentium Medicem, quos miris encomiis exornat Ficinus in 8 libro epistolarum* (9).

(1) Descript. Ital. *pag.* 70.

(2) Scala, Epist. ad Ang. Politian. *C'est la XVI du Livre XII des* Lettres de Politien *Edition de Paris* 1526 in 4.

(3) Politian. Epist. XVIII *Libri XII*.

(4) Scala, *ibidem*.

(5) Politian. Epist. XVIII *Libri XII*.

(6) Oliger Jacobæus *l'a publiée* in 4: *on en parle dans le* IV Journal d'Italie 1677.

(7) Christophle Bartholin *l'a publiée. On en parle dans le même Journal d'Italie.*

(8) *Cette Question a été traitée par Heinsius. Voiez dans Baudii Amores la Lettre, An & qualis viro literato sit ducenda uxor? On y a joint la Dissertation d'un Anonyme, De Matrimonio Literati, an cœlibem esse, an nubere conveniat? Elle est dans un Recueil de Piéces imprimé l'an* 1606.

(9) Poccianttus, de Scriptor. Florentinis, *pag.* 24.

SCALA (ALEXANDRA) fille & femme de Savans, étoit elle-même savante & en Grec & en Latin (*a*). Son pere dont je viens de parler s'appelloit Barthelemi Scala. J'ai parlé en son lieu de Michel Marulle son époux. Politien vécut avec elle en meilleure intelligence qu'avec lui. Il la loua souvent en Grec; elle lui répondit en la même Langue (*b*). C'étoient des Vers de part & d'autre, & ils furent mis sous la presse; mais ce que Marulle & Politien s'écrivirent n'étoit rien moins que des complimens (*c*): c'étoit une guerre d'Erudition dans toutes les formes; l'animosité & les injures y régnoient donc. La raison de Marulle, pour se marier avec Alexandra Scala, fut qu'il se vouloit perfectionner dans la connoissance du Latin (*A*), si nous en croions Paul Jove; mais si nous en croions son mari, elle étoit très-belle & très-vertueuse, & pourquoi douteroit-on que ces qualitez, & les charges de son pere, ne lui eussent procuré d'être recherchée par Marulle? Ce seroit une chose tout-à-fait édifiante que de voir ce Poëte faire des Vers à la louange de sa femme (*B*): car nous n'en voions plus gueres de cette nature

(*a*) Vossius, de Histor. Lat. *p.* 616.

(*b*) *Idem, ibid.*

(*c*) *Cum Politiano maledicentissimis epistolis lites extenderat.* Jovius, Elog. *Cap. XXVIII.*

(*A*) *Qu'il se vouloit perfectionner dans la connoissance du Latin.*] Rapportons un Passage de Paul Jove. *Nihil jam Græcè doctum esse satis ad laudem putabat, nisi tota patrii sermonis facultas Romanæ facundiæ jungeretur*, PROPTEREA *Florentiæ Alexandram eruditi ingenii puellam uxorem duxit* (1). Mr. Varillas, paraphrasant à son ordinaire ce qu'il trouve dans les Livres, enchérit sur Paul Jove de cette maniere: „ L'amour qu'eut *Marulle* pour la Langue „ Latine lui fit épouser la fille de Barthelemi Scala (2) „ qui l'entendoit & la parloit admirablement bien. Elle „ la lui montra si bien, que Laurent de Medicis le trouva capable de traduire les œuvres morales de Plutar„ que (3)". J'ai déja montré que Marulle faisoit des Vers Latins, avant qu'il se mariât avec Alexandra Scala. Ainsi Paul Jove en a dit trop, & Mr. Varillas au lieu de le rectifier nous l'amplifie. On pourroit comparer sa plume aux lunettes.

(*B*) *Faire des Vers à la louange de sa femme.*] Il ne faut pas croire que tous ceux qu'on voit à la louange d'Alexandra Scala dans les Poësies de Marulle, aient été faits depuis qu'elle fut mariée avec lui; on ne pourroit tout au plus le soupçonner que de cette petite Epigramme (4).

Quod tam tota decens, formosaque tota venusta,
Rara quidem, sed non unica Scala mea es;
At quod casta, decens, at quod formosa, pudica,
Dispeream si non unica Scala mea es:
Nam cum Pieridum reputo commercia sacra,
Jam non ulterius unica, Scala dea es.

Mais si l'on y prend bien garde, l'on verra qu'il n'y a point ici d'expression qui signifie le mariage; *mea Scala* peut signifier tout aussi bien une maîtresse qu'une femme; & nous voions que Marulle se sert de la même marque de tendresse envers Sappho,

Hoc Sappho melior mea,
Cujus facta domi dictaque plurima
Præstans ingenium inquinant,

dit-il (5), en louant les bonnes mœurs qu'Alexandra Scala apprenoit dans le service des Muses. Tous les autres Vers qu'il a faits pour elle se rapportent manifestement au tems qui précéda leur alliance. Il y en a où il la loue (6) de ce qu'à l'âge d'environ quinze ans elle faisoit des Vers admirables.

Cum versu resecas novem sorores,
Vix lustris bene adhuc tribus peractis,
Cum dulci sale feritque blandis

(1) Jovius, Elog. *Cap. XXVIII.*

(2) *Les Imprimeurs ont mis* Scala.

(3) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 179.

(4) *Libr. IV, pag. m.* 80.

(5) Epigr. *Libr. IV, pag. m.* 71.

(6) *Libr. III, pag.* 64.

re (*C*); le mariage tarit ordinairement cette veine Poëtique, qui avoit tant coulé pour une maitresse: mais il ne paroît pas que lors qu'il faisoit des Vers pour elle, il fût son mari. Cette docte Florentine mourut en 1506 (*d*).

(*d*) Vossius, de Histor. Latin. *pag.* 616.

Ipsum jam superes puella patrem,
Quo nihil gravius facetiusque est.

Dans cette même Epigramme il la traite de *mea Scala*, & néanmoins on ne sauroit croire qu'il fût déja son mari. Voions ce qu'il dit au pere.

Plus multo tamen, ô beate amice, est
Quod Scalam Latio pater dedisti,
Auctaram numerum novem sororum
Casto carmine, castiore vita (7).

(7) *Libr.* III, *pag.* 54.

Il n'étoit pas encore son gendre, lors qu'il lui parloit de cette façon; cela est clair.

(*C*) *Nous n'en voions plus gueres de cette nature.*] Il y a bien des Poëtes modernes, qui croiroient que l'on ne pourroit pas plus fortement leur reprocher d'avoir prodigué leur encens à toute la terre, que si l'on disoit qu'ils avoient loué jusques à leurs femmes. Ils s'imagineroient que cette expression auroit plus de force, que de dire qu'ils auroient loué depuis le sceptre jusques à la houlette, & depuis le cedre du Liban jusques à l'hyssope de la paroi. Ils croiroient que cette idée donneroit à leurs flatteries la même étendue, que l'on a prétendu donner à l'amour dans les Vers suivans (8):

Je penserois n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit enfin se tenir satisfaite
De mille amans avec un Favori;
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari.

Les plus galans Poëtes de l'Antiquité ne se piquoient point d'une si fausse & d'une si absurde délicatesse. Ovide a extrêmement loué sa femme (9); Martial a bien voulu que la postérité fût informée que sa femme parloit bien, & qu'elle l'empêchoit de regretter le séjour de Rome (10). Je ne parle point de Stace qui a tant loué la sienne (11).

(8) Histoire Amour. des Gaules.

(9) Ovidius, Trist. *Libr. IV, Eleg. IX.*

(10) *Tu desiderium dominæ mihi mitius urbis Esse jubes: Romam tu mihi sola facis.* Martial. Epigr. XXI *Libri XII.*

(11) Stat. Silvar. V *Libr. III.*

SCAMANDER, Riviere de Phrygie proche de Troie. Elle s'appelloit aussi Xanthus, mais il y avoit une grande différence entre ces deux noms: Scamander appartenoit au langage humain, & Xanthus à celui des Dieux (*a*). C'est le sentiment d'Homere. Quelques Ecrivains prétendent que ce Poëte a voulu dire que Xanthus étoit l'ancien nom de cette Riviere (*A*), & que Scamander étoit le moderne; d'autres disent qu'elle fut nommée Scamander, avant qu'on la nommât Xanthus (*B*), & l'on rapporte plusieurs étymologies de ces deux noms (*b*). On prétend que les eaux de cette Riviere avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient; & que les Troiennes se prévalurent de cette prérogative (*C*). On dit aussi que les filles de ce païs-là dès qu'elles étoient fiancées alloient offrir leur virginité au Scamander, ce qui donna lieu à un jeune Athénien de jouïr de Callirrhoé (*D*). Je croi que cette Riviere ne méritoit

(*a*) Voiez la Rem. (*A*).

(*b*) Voiez la Rem. (*B*).

(*A*) *Quelques Ecrivains prétendent qu'*Homere *a voulu dire que Xanthus étoit l'ancien nom de cette Riviere.*] Rapportons d'abord ce qu'il a dit:

Ἄντα δ' ἄρ' Ἡφαίστοιο μέγας ποταμὸς βαθυδίνης,
Ὃν Ξάνθον καλέουσι θεοί, ἄνδρες δὲ Σκάμανδρον.
Contra autem & Vulcanum magnus Fluvius verticibus profundus,
Quem Xanthum vocant dii, homines vero Scamandrum (1).

Voici la réflexion de Meziriac: „Comme a bien remarqué Vigenere sur le Scamandre de Philostrate, quand „Homere donne ainsi deux noms à quelque chose, l'un selon les Dieux, l'autre selon les hommes, il faut entendre „que celui des Dieux est l'ancien & comme déja effacé, & „celui des hommes est le moderne & qui est le plus en „usage (2)". On eût pu citer, non pas Vigenere, mais le Scholiaste d'Homere (3). Notez que Plutarque demeure d'accord que Xanthus est l'ancien nom (4). Il ajoûte que cette Riviere ne fut appellée Scamander qu'après que Scamander fils de Corybas s'y fut jetté, aiant perdu le jugement par un excès de dévotion, c'est-à-dire pour avoir assisté trop assidûment aux mysteres de la mere des Dieux. C'est ainsi que Meziriac (5) explique le Grec de Plutarque. Maussac ne l'explique point ainsi. Voiez la marge (6).

(*B*) .... *d'autres disent qu'elle fut nommée Scamander avant qu'on la nommât Xanthus.*] Meziriac donne là-dessus trois autoritez. Voici ses paroles (7): „Aristote livre „troisiesme chap. 12 de l'Histoire des Animaux dit ainsi: „δοκεῖ δὲ καὶ ὁ Σκάμανδρος ποταμὸς ξανθὰ πρόβατα ποιεῖν. διὸ „καὶ τὸν Ὅμηρον ἀντὶ Σκαμάνδρου Ξάνθον προσαγορεύειν αὐτόν. „*Il semble que le fleuve de Scamandre rend les brebis de* „*couleur rousse, & que c'est pour cela qu'Homere l'appelle* „*Xanthus au lieu de Scamandre.* Antigonus au Paradoxe „74 suit Aristote, & mesme le cite. Ælian. l. 8. chap. „21. des animaux dit la mesme chose encore plus claire- „ment. ὁ δὲ ἐν Τροίᾳ Σκάμανδρος, ἐπεὶ ξανθὰς ἀποφαίνει πιού- „σας τὰς οἶς, πρὸς τοῦ Σκαμάνδρου τοῦ ἐξ ἀρχῆς, ἄλλο ὄνομα ἐκ „τῶν προβάτων ἐκτήσατο χρόνῳ ὕστερον, τὸν Ξάνθον. *Le fleuve de* „*la Troade appellé Scamandre, pource qu'il fait devenir* „*rousses les brebis qui boivent de son eau, à cause de ce* „*changement de couleur, s'est acquis le nom de Xanthus,* „*outre celuy de Scamandre qu'il avoit du commence-* „*ment*". Après cela Meziriac rapporte (8) que la Riviere de Scamander, selon quelques-uns, doit à Hercule son origine. Ce Héros, mourant de soif, *se mit à fouir la terre dont il fit sortir la source d'un fleuve qui de là fut appellé Scamandre, comme qui diroit* σκάμμα ἀνδρὸς *fouissement d'homme.* Il y a un Scholiaste (9) qui rapporte que l'endroit, où Hercule fouit la terre, avoit donné quelques goutes d'eau à cause qu'il venoit d'être frappé de la foudre, en conséquence des prieres que ce Héros avoit faites à Jupiter, pour obtenir du soulagement à la soif qui le pressoit. Ce Scholiaste prétend que la Riviere qui sortit de cet endroit eut nom Scamander, parce qu'elle avoit soulagé Hercule, *comme qui diroit Camandre,* γενόμενον καμάτου ἴσως αὐτῷ. Il ajoute qu'elle fut nommée Xanthus à cause *que les femmes Troiennes se lavant de son eau, faisoient devenir leurs cheveux blonds* (10). L'Auteur du grand Etymologicon nous apprend que *ce fleuve prit son nom de Scamandre fils de Teucer, qui vint en Phrygie de l'Ile de Crete dont il étoit natif, mais que depuis ce fleuve fut appellé Xanthus à cause que les trois Déesses, avant que se présenter à Paris pour estre jugées, s'allerent laver dans ce fleuve qui rendit leurs cheveux blonds* (11). Tout cela renverse l'Hypothese de ceux qui disent que le nom de Xanthus précéda celui de Scamander.

(*C*) *On prétend que ses eaux ... avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient, & que les Troiennes se prévalurent de cette prérogative.*] Voiez les preuves de tout cela dans la Remarque précédente. Cette vertu agissoit aussi sur les brebis, comme on l'a vu dans les trois autoritez de Meziriac; à quoi j'ajoûte ces mots de Pline: *In Bœotia amnis Melas oves nigras* (facit) ..... *rufasque juxta Ilium Xanthus, unde & nomen amni* (12).

(*D*) ... *& que les filles ... alloient offrir leur virginité au Scamander, ce qui donna lieu à un ..... Athénien de jouïr de Callirrhoé.*] Rapportons ce Conte comme on le trouve dans Vigenere. „Dedans ce fleuve ici (comme „recite Eschynes en ses epistres) se souloient baigner les „jeunes filles quand elles estoient fiancées, l'invoquant en „ces termes: λάβε μου, Σκάμανδρε, τὴν παρθενίαν. *Reçoy, ô* „*Scamandre, la virginité mienne.* Dequoy s'estant pre„valu l'Athenien Cimon, desesperément amoureux de „Callirrhoë desja promise à un autre, s'alla cacher dans „les broussailles le long de la rive, & se fit un chapeau de „joncs & roseaux. Puis quand la damoiselle fut là au „droit arrivée pour se baigner selon la coustume, & eut „prononcé en chantant les mots dessusdits, Cimon sortit „soudain de son embusche, & certes (dit il alors) je l'ac„cepte de tresbon cœur. Puis l'ayant r'amenée dessus le „bord, cueillit sans aller plus loing la premiere fleur de „son pucelage (13)". Il est certain qu'on trouve cela dans l'une des Lettres d'Eschines (14), ainsi la citation est juste; mais on n'a pas rapporté tout ce qu'il faloit apprendre aux Lecteurs: il est nécessaire qu'ils sachent quelques autres circonstances, afin de faire les réflexions les plus instructives. Je dis donc qu'Eschines ne parle pas de cette Avanture, comme d'une Histoire apprise par tradition, ou lue dans quelque vieille Chronique. S'il en parloit de cette maniere, nous pourrions mettre son Conte au rang de ceux de Boccace; on seroit moins téméraire à ne le pas croire, qu'à le croire. Il en parle comme d'une chose faite presque sous ses yeux. Ἡμεῖς ἅμα τοῖς οἰκείοις τῶν γαμουμένων καὶ τοῖς ἄλλοις ὄχλοις ἐθεώμεθα τὴν ἑορτὴν καὶ τὰ λουτρὰ τῶν παρθένων, ᾗ θέμις τοῖς ξένοις ὁρᾶν, ἐθεώμεθα. *Nos una cum cognatis nupturarum & cæteris turbis eminus festum & lavacra virginum, quatenus fas nobis externis erat, spectabamus* (15). Il avoit pour compagnon de voiage celui qui commit cette infamie; il l'en censura; il le trouva impénitent & alléguant pour excuse que bien d'autres avant lui avoient joué un semblable tour. Il est nécessaire aussi de

(1) Homer. Iliad. *Libr.* XX, *Vers.* 73.

(2) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 467.

(3) Τῶν ὀνομάτων τὸ μὲν προγενέστερον ὄνομα εἰς θεοὺς ἀναφέρει ὁ ποιητής, τὸ δὲ μεταγενέστερον εἰς ἀνθρώπους. Schol. in Iliad. *Libr.* XX, *Vers.* 74.

(4) Plutarch. de Fluviis, *pag. m.* 45.

(5) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 468.

(6) Τῶν τῆς Ῥέας μυστηρίων τελουμένων αἰφνιδίως θεασάμενος, ἐμμανὴς ἐγένετο. *Dum Rheæ mysteria celebrarentur derepente conspectus furore cœpit.* Plutarch. de Fluviis, *pag.* 44.

(7) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 468. *Notez que* Maussac in Plutarch. de Fluviis, *pag.* 281, *cite ce Passage d'Aristote.*

(8) Meziriac, sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 469, ex Eustathio, in Iliad. *Libr.* XX *& auctore Magni Etymologici.*

(9) *Celui d'*Homere in Iliad. XXI, *cité par* Meziriac, *là-même*, *pag.* 469.

(10) Ξάνθος δὲ ἐκλήθη ὅτι λουόμεναι τοῦ ὕδατος αἱ Τρῳάδες ξανθὰς κόμας ἔσχον.

(11) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 469.

(12) Plin. *Libr. II, Cap. CIII, pag. m.* 252, 253.

(13) Vigenere, sur le Scamandre de Philostrate, *à la page* 2 *du I Tome Edit. in* 4.

(14) *C'est la* X: *elles sont imprimées avec* Demosthene; *voiez la page* 125 *de Geneve* 1607.

(15) Æschines, *ubi suprà.*

méritoit pas la réputation que les Poëtes lui ont aquise ; mais d'ailleurs elle étoit plus considérable que quelques-uns ne se figurent (*E*). Julie fille d'Auguste pensa y être noiée : Agrippa son mari parut fort sensible à ce péril (*F*), & en témoigna son indignation aux Troiens, quoi

de savoir la simplicité de la jeune fille qui fut abusée : elle y procéda de bonne foi : elle fut persuadée que le Dieu Scamander lui avoit ôté le pucelage ; car quatre jours après appercevant Cimon parmi ceux qui voioient passer une procession, elle le salua avec beaucoup de respect & dit à sa nourrice, voila Scamander à qui j'ai donné ma virginité. La nourrice fit un grand cri, & voilà comment la chose fut sue. Τέτταρσιν ὕστερον ἡμέραις πομπὴ μὲν ἦν Ἀφροδίτης· ἐπόμπευον δὲ αἱ νεωστὶ γεγαμημέναι· καὶ ἡμεῖς τὴν πομπὴν ἐθεώμεθα· ἡ δὲ νύμφη ἰδοῦσα τὸν Κίμωνα ὡς μηδὲν αὐτῇ κακὸν συνειδότα ἅμα ἐμοὶ θεώμενον προσεκύνησε· καὶ ἀποβλέψασα πρὸς τὴν τροφὸν ὁρᾷς, ἔφη, τίτθη, τὸν Σκάμανδρον, ᾧ τὴν παρθενίαν ἔδωκα. καὶ ἡ τίτθη ἀκούσασα, ἀνέκραγε. καὶ τὸ πρᾶγμα ἔκπυστον γίνεται. *Cum quatriduo post pompa esset Veneris, & recens nuptæ ei pompæ interessent, nos quoque illam spectabamus. Sponsa autem Cimonem conspicata, ut nullius mali sibi conscium, unà mecum spectantem, honorem ei præbuit : & nutricem intuita, Vides (inquit) mea nutrix, Scamandrum, cui virginitatem dedi? quo illa audito, exclamat : itaque facinus divulgatur* (16). Quand on songe que jamais l'Esprit & la Science n'avoient paru avec tant d'éclat que dans le siecle où Eschines a vécu, on comprend bien mieux le pouvoir funeste d'une fausse Religion. Elle ruine le Bon-sens, elle éteint la lumiere naturelle, elle réduit l'homme en quelque façon à l'état des bêtes brutes. Voilà Callirrhoé : elle étoit d'une famille bien illustre (17) ; elle avoit eu sans doute une bonne éducation : cependant, les impertinences des Poëtes canonisées par les Prêtres lui avoient gâté tellement l'esprit, qu'elle croioit bonnement que les Rivieres étoient des Divinitez qui se couronnoient de roseaux, & qui pouvoient jouïr d'une femme. Sous l'Empire de Tibere une illustre Dame ne fut pas moins simple (18) : elle crut avoir couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une insigne faveur. Les Moines, qui ont fait tant de mauvais tours principalement afin de faire donner les femmes dans le panneau, n'ont jamais osé, que je sache, leur dire qu'un tel Saint vouloit coucher avec elles : les idées de la pureté & de l'immatérialité sont demeurées toûjours conjointes dans le Christianisme avec celle de la béatification ; mais je ne doute point que si on l'entreprenoit on ne vînt à bout de persuader à telles dévotes qu'il y a, ce que la Dame Romaine dévote d'Anubis se laissa persuader. La Maxime, que la corruption des plus excellentes choses est la pire de toutes (19), se vérifie par l'exemple de la Religion. Rien n'est plus avantageux à l'homme tant pour l'esprit que pour le cœur, que de bien connoître Dieu : rien n'est plus funeste à toutes les facultez de notre ame raisonnable, que de mal connoître Dieu comme faisoient les Païens. Notez qu'Homere témoigne que le Prêtre de Scamander étoit honoré dans Troie comme un Dieu.

(16) Æschines, *ubi supra*.

(17) Πατρὸς δὲ τῶν ἐπιφανῶν, *illustri patre nata*. *Idem, ibid. pag.* 125.

(18) *Voiez* Joseph, Antiquitat. *Libr. XVIII, Cap. IV*.

(19) *Corruptio optimi pessima*.

Ὑψήνορα δῖον
Υἱὸν ὑπερθύμου Δολοπίονος, ὅς ῥα Σκαμάνδρου
Ἀρητὴρ ἐτέτυκτο, θεὸς δ' ὣς τίετο δήμῳ.

Hypsenora nobilem
Filium magnanimi Dolopionis qui Scamandri
Sacerdos factus fuerat, Dei vero instar honorabatur à populo (20).

(20) Homerus, Iliad. *Libr. V, Vers.* 76.

RE'FLEXION sur une pensée de Ciceron touchant la Divinité de Romulus.

Je ferai encore une Observation sur le peu d'effet de la lumiere des Sciences contre les ténébres de l'Idolatrie. Ciceron trouvoit admirable la Divinité de Romulus, parce qu'elle avoit été établie, non pas dans les siecles d'ignorance, où il étoit d'autant plus aisé de débiter des fictions que l'on pouvoit les persuader sans peine aux esprits grossiers, mais dans un siecle où les Lettres étoient déja d'un grand âge, & avoient entiérement aboli cette ancienne barbarie sous laquelle l'esprit inculte des prémiers hommes avoit été détenu. Il semble que de ce principe il ait voulu tirer cette conclusion, que la fable ni l'imposture n'eurent point de part à la foi Romaine touchant la Divinité de Romulus. *Magis est in Romulo admirandum, quòd cæteri, qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, minus eruditis hominum seculis fuerunt, ut fingendi proclivior esset ratio, quum imperiti facilè ad credendum impellerentur. Romuli autem ætatem minus his sexcentis annis jam inveteratis literis, atque doctrinis, omnique illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato fuisse cernimus. . . . . . . Ex quo intelligi potest, permultis annis ante Homerum fuisse quàm Romulum, ut jam doctis hominibus ac temporibus ipsis eruditis ad fingendum vix quicquam esset loci. Antiquitas enim recepit fabulas fictas etiam nonnunquam inconditè. Hæc ætas autem jam exculta præsertim eludens omne, quod fieri non potest, respuit* (21). Saint Augustin réfute très-bien ce Raisonnement. Il dit, 1, Qu'il n'y a eu que Rome qui ait cru que Romulus étoit un Dieu. 2. Qu'elle étoit petite & naissante lors qu'elle embrassa cette opinion. 3. Que la postérité fut obligée de retenir cette foi afin de rendre la ville plus florissante, & plus capable de fonder un grand Empire. 4. Que les peuples subjuguez par les Romains ne crurent pas de Romulus ce qu'on en croioit à Rome, mais qu'ils en dirent pourtant par politique ce qu'elle en disoit. Vous verrez mieux dans ces paroles originales les pensées de Saint Augustin. *Cicero propterea dicit divinitatem Romuli mirabiliter creditam, quòd erudita jam tempora fuerunt, quæ falsitatem non reciperent fabularum. Quis autem Romulum Deum nisi Roma credidit, atque id parva & incipiens? Tum deinde posteris servare fuerat necesse, quod acceperant à majoribus, ut cum ista superstitione in lacte quodammodo matris ebibita cresceret civitas, atque ad tam magnum perveniret imperium, ut ex ejus fastigio velut ex altiore quodam loco alias quoque gentes, quibus dominaretur, hac sua opinione perfunderet : ut non quidem crederent, sed tamen dicerent Deum Romulum, ne civitatem cui serviebant, de conditore ejus offenderent, aliter eum nominando quàm Roma, quæ id non amore quidem hujus erroris, sed tamen amoris errore crediderat* (22). Il oublia les deux principales Réponses qu'il eût pu faire. Il auroit dû dire, en 1 lieu, Que la lumiere des Sciences & la culture de l'Esprit n'avoient pas encore pénétré jusques à Rome, quand on commença d'y proposer la Divinité de Romulus. 2. Que cette lumiere & cette culture ne sont point capables d'empécher que ces sortes de fictions ne prennent racine. Alexandre ne passa-t-il pas pour un Dieu? Ne fit-on pas des Décrets sur cet article de foi (23) dans les villes de la Grece les plus savantes, & lors que l'Erudition étoit montée au plus haut point où elle eût jamais été? Les Romains, dans le tems de leurs plus grandes lumieres, ne crurent-ils pas que l'Ame de Jules César étoit convertie en astre (24)? Ne dressérent-ils pas des Temples & des Autels à un Empereur vivant (25)? Les Philosophes pouvoient-ils guérir alors l'esprit fourbe des flateurs, & l'esprit crédule de la populace? Si d'autres choses que la Science ne s'en fussent mélées, le culte divin d'Alexandre, de César, d'Auguste, &c., eût duré autant que celui d'Hercule & de Romulus.

(21) Cicero, de Republica, *Libr. III apud* Augustin. de Civit. Dei, *Libr. XXII, Cap. VI, pag. m.* 1036, 1037.

(22) Augustinus, *ibid. pag.* 1037.

(23) *Voiez la Remarq. (F) de l'Article* OLYMPIAS.

(24) *Voiez* Suetone, *in* Cæsare, *Cap. LXXXVIII*.

(25) Horat. Epistola I *Libri II*.

(*E*) *Elle ne méritoit pas la réputation que les Poëtes lui ont aquise ; mais d'ailleurs elle étoit plus considérable que quelques-uns ne se figurent.*] Homere (26), faisant le Scamander fils de Jupiter, nous le représente presque toûjours comme un grand fleuve ; il ne lui épargne point les épithetes δινήεις *vorticosus*, βαθυδινήεις *profunde vorticosus*, βαθύῤῥοος *profunde fluens*, & semblables. Ces expressions sont outrées. Pomponius Mela a raison de dire que le Scamander & le Simoïs passent pour plus grands qu'ils ne le sont en effet (27). Les Modernes en parlent avec le dernier mépris. „ Quant „ est des fleuves de Simoïs & Xanthus, tant celebrez par „ les Poëtes, qui arrousoyent les prairies de Troye, n'en „ rapportons autre nouvelle, sinon que ce sont si petits „ ruisselets, où à peine se peut nourrir ne Loche ne Veron : „ car ils sont en esté à sec, & en hyver une Oye à grand' „ peine y pourroit elle nager dedans. Si avons esmeu doute sur ces fleuves, ce n'est pas chose nouvelle : car dès le „ temps d'Aristote on ne le sçavoit trouver. Et qu'il ne „ soit vray, qu'on lise le douziesme chapitre du tiers livre „ de l'Histoire, en ceste sorte : *Scamander etiam amnis flavas reddere oves creditur : quamobrem Xanthum pro Scamandro nuncupatum ab Homero autumant.* Quasi comme si Aristote vouloit dire, qu'Homere a prins Scamander „ pour Xanthus : car Xanthus est à dire, flavus. Soit donc „ mis en question, à sçavoir si Xanthus & Scamander est „ une mesme chose (28) ". Si la derniere moitié de ce Passage n'étoit remplie de fautes, je ne l'aurois pas rapportée. J'y trouve prémierement cette fausseté, qu'au tems d'Aristote on ne savoit plus trouver la Riviere de Scamander. En second lieu, il est faux que les paroles qu'on rapporte d'Aristote prouvent ce que l'on vouloit prouver. Enfin, il eût falu assûrer que le Xanthus & le Scamander sont la même chose. Je ne critique point l'autre moitié du Passage. Belon parle comme témoin oculaire, je ne veux point révoquer en doute sa bonne foi, ni me fier à Thevet qui dit que le Xanthus & le Simoïs sont de grands fleuves. *Je seroy marry de contredire un tel personnage*, ce sont les paroles de Louïs Guyon (29) touchant Thevet, *mais ce que j'en escry* (30), *je l'ay tiré de Belon, Medecin du Mans, du second livre de ses observations, & si luy ay ouy raconter souvent, estant à Paris, à Postel, que j'ay frequenté quatre ans. Puis un de Rohan, nommé Albert le bon, qui dit avoir esté sur les lieux, & y avoir demeuré tout un hyver, s'accorde en tout ce qu'en a escrit le susdit Belon. Je pense que Tevet n'y fut onc, & que ce qu'il en a escrit, est par ouyr dire.* Mais si d'un côté je ne nie pas ce que dit Belon, je suis sûr de l'autre que ces Rivieres n'étoient pas anciennement si petites ; leurs eaux peuvent avoir pris un autre cours ou par des conduits souterrains ou autrement : ainsi, quoi que les Modernes puissent dire sans hyperbole ce qu'ils assûrent, ils ne nous doivent pas engager à croire que Pline se trompe quand il parle du Scamander comme d'une Riviere navigable. (31) *Scamander amnis navigabilis, & in promontorio quondam Sigeum oppidum, dein portus Achæorum, in quem influit Xanthus* (32) *Simoenti junctus, stagnumque prius faciens Palæscamander.* Les paroles de Strabon ne me sont pas moins favorables : elles nous apprennent que le Scamander aiant reçu le Simoïs charrioit tant de limon, & tant de sables, qu'ils avoient presque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais (33). Cela ne se peut pas dire d'un petit ruisseau, & ne convient qu'à des Rivieres un peu considérables.

(26) Homerus, Iliad. *Libr. XXI, Vers.* 2.

(27) *Hoc ab Idæo monte demissus Scamander exit, & Simoïs, famâ quam natura majora flumina*. Pompon. Mela, *Libr. I, Cap. XVIII*.

(28) Belon, Singularitez, *Livr. II, Chap. VI, pag.* 182.

(29) Louïs Guyon, Diverses Leçons, *Tom. I, Livre II, Chap. X, pag.* 261.

(30) *Il venoit de rapporter les paroles de Belon à l'égard de la petitesse de ces deux Rivieres.*

(31) Plinius, *Libr. V, Cap. XXXI, pag. m.* 610.

(32) *Pline eût dû avertir que Xanthus n'est pas différent de Scamander.*

(33) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 410.

(*F*) *Agrippa son mari parut fort sensible à ce péril.*] Les Fragmens de Nicolas Damascene nous font savoir que Julie

quoi qu'ils n'en dussent pas être responsables. Strabon critique Homere sur la source du Scamander (G). Il y avoit d'autres Rivieres qui portoient ce nom (H). Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri (I).

Julie pensa périr sur le Scamander l'an de Rome 738, & qu'Agrippa fut si indigné contre les Troiens, sous prétexte qu'ils n'avoient pas envoié des guides à cette Princesse, qu'il les taxa à une amende de cent mille drachmes (34). Cette punition fut injuste; car ils n'avoient pas été avertis de l'arrivée de Julie. Voilà, dira-t-on, un homme à joindre au rang des maris cocus qui ont été fort débonnaires envers leurs femmes. Si jamais homme fut cocu, ce fut Agrippa: j'en prens à témoin ce que répondit sa femme à ceux qui trouvoient étrange que ses enfans ressemblassent à Agrippa, Je ne lui fausse la foi, répondit-elle, que lors que je me sens grosse. *Cumque conscii flagitiorum mirarentur quo modo similes Agrippæ filios pareret, quæ tam vulgo potestatem sui corporis faceret: ait;* Nunquam enim nisi navi plena tollo vectorem (35). Suetone remarque qu'une des causes de la répugnance qu'avoit Tibere à se marier à Julie, fut qu'elle lui avoit fait des avances pendant qu'elle étoit mariée avec Agrippa (36). Combien de fois falut-il mettre à la question les galans de cette Princesse? Pline met cette recherche entre les malheurs d'Agrippa (37). Ainsi le cocuage de ce Favori est une chose certaine: mais sa débonnaireté peut-elle être bien prouvée par l'indignation qu'il témoigna contre les Troiens? Je ne le croi pas; car apparemment son amitié pour Julie ne fut point la vraie cause de sa colere, la politique en fut le ressort. Il se fâcha, soit pour faire croire à Auguste qu'il prenoit à cœur les intérêts de Julie, soit pour maintenir son crédit. Il n'est point libre à un Sujet marié avec la fille de son Souverain, d'être négligent sur la vengeance de ceux qui n'honorent pas son épouse; quelque gré qu'il leur en sache dans le fond du cœur, il faut qu'il fasse paroître qu'il est fort vindicatif. De plus Agrippa savoit fort bien que les habitans de Troie n'avoient pas réglé leur conduite sur le mécontentement qu'il pouvoit avoir de sa femme. Ainsi le mépris qu'ils auroient pu témoigner pour elle retomboit sur lui, & par conséquent il se croioit obligé par politique à les en punir, afin que tous les Sujets apprissent à le craindre & à l'honorer.

(34) Nicol. Damascen. in Excerptis à Valesio editis, *pag.* 418.

(35) Macrobius, Saturn. *Libr. II, Cap. V, pag. m.* 275.

(36) *Juliæ mores improbaret ut quam sensisset sui quoque sub priore marito appetentem quid sane vulgo etiam existimabatur.* Sueton. *in* Tiberio, *Cap. VII.*

(37) *In tormentis adulteriorum conjugis.* Plinius, *Libr. VII, Cap. VIII, p. m.* 22.

(G) *Strabon critique Homere sur la source du Scamander.*] Ce Poëte dit que cette Riviere avoit deux sources, l'une froide, & l'autre chaude, proche de Troie (38); mais Strabon (39) assûre qu'elle n'avoit qu'une source sur le Mont Ida, & que cette source étoit froide. Il conjecture que la source chaude étoit périe, & par conséquent il n'accuse point Homere de s'être trompé à cet égard.

(H) *Il y avoit d'autres Rivieres qui portoient ce nom.*] Il y en avoit une dans la Sicile (40) proche d'Egeste, & une autre dans la Béotie. Celle-ci étoit un monument de la foiblesse du sexe. Voici le fait. Deimachus fils d'Eleon accompagna Hercule à l'expédition de Troie. Comme la guerre traina en longueur, il crut qu'il devoit se divertir avec une fille qui étoit fort amoureuse de lui. Elle étoit fille de Scamander, & s'appelloit Glaucia. Elle attendrit enfin Deimachus, il la contenta, & l'engrossa. Quelque tems après il fut tué dans un combat. Glaucia craignit de ne pouvoir pas cacher sa faute, & se réfugia auprès d'Hercule, & lui fit confidence de ce qui s'étoit passé entre Deimachus & elle, & trouva en lui un homme plein de compassion, & qui fut d'ailleurs bien aise que la race de son ami ne fût pas éteinte. Il amena cette fille dans la Béotie avec le fils dont elle étoit accouchée, & la remit à Eleon. Ce fils fut nommé Scamander & régna dans le païs. Il donna son nom à la Riviere d'Inaque (41).

(I) *Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri.*] I. Selon lui, Castalde assûre que le Scamandre s'appelle présentement Simois; mais Ortelius cite Castalde pour prouver que le nom moderne est *Simoeres* (42). II. C'est une expression trop vague que de dire que cette Riviere *se va jetter dans la mer Egée.* Il faloit dire que son embouchure est au promontoire de Sigée (43). III. Ces paroles, *epotaque flumina Medo prandente*, sont mal placées immédiatement après celles-ci, *Herodote rapporte que l'armée de Xerxes la dessecha;* car il n'y a personne qui ne s'imagine que ce Latin est la Traduction des propres termes d'Herodote. Or cela est faux. C'est Juvenal qu'il faloit citer pour ces mots Latins (44). Il faloit citer Herodote au Chapitre XLII du VII Livre (45).

(45) Ἀπέλιπε τὸ ῥέεθρον, οὐδ' ἀπέχρησε τῇ στρατιῇ τε καὶ τοῖσι κτήνεσι πινόμενος. *Hunc* (Scamandrum) *profluentem sua aqua destituit, nec hominibus jumentisque potantibus suffecit.* Herodot. *pag. m.* 400.

(38) Homerus, Iliad. *Libr. XXII, Vers.* 147.

(39) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 414.

(40) *Vidéz* Strabon, *Libr. XIII,* & Diodore de Sicile, *Libr. XX.*

(41) *Tiré de* Plutarque, *in* Quæstionib. Græcis, *pag.* 301.

(42) Ortelius, in Thesauro Geograph. *Voce* Scamandrus, *in Edit. Hanov. in* 4.

(43) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 411.

(44) Juven. Sat. X. *Vers.* 177.

SCHEFFER (JEAN) Professeur dans l'Academie d'Upsale, & l'un des plus savans hommes de son tems, nâquit à Strasbourg l'an 1621. Il n'avoit pas encore trente ans lors qu'il alla en Suede où la Reine Christine faisoit un accueil si favorable aux personnes doctes. Il avoit déjà fait connoitre son Erudition par des Ouvrages publics (A). La Profession pour laquelle il avoit été appellé lui fut donnée (a) dans l'Académie d'Upsale par les soins & par le crédit des Barons Skytte. C'étoit la même Profession que Freinshemius avoit exercée, & qu'il laissoit alors pour aller être Bibliothecaire de la Reine; c'étoit, dis-je, la Profession en Eloquence & en Politique (b). Scheffer en fit les fonctions avec beaucoup de capacité, & de louange, & fut fort consideré de la savante Christine qui le gratifia d'une très-bonne pension, qu'elle lui continua après même qu'elle eut renoncé à ses Etats. Il composa par son ordre quelques Ouvrages (B). Ses emplois se multipliérent avec le tems; car il fut Bibliothecaire de l'Académie d'Upsale, Professeur Roïal honoraire en Droit naturel (c), & Membre d'une Académie qui ne s'occupe qu'à l'illustration des Antiquitez Suedoises. Les Ouvrages qu'il publia en cette derniere qualité sont une preuve très-illustre de sa diligence, & de son zêle pour l'honneur de cette Nation. Il mourut le 26 de Mars 1679 (d). Le Catalogue (C) de

(a) Ce fut l'an 1648.

(b) Elle fut fondée par Jean Skytte l'an 1625.

(c) *Professor Juris Naturæ et Gentium.*

(d) *Tiré de son Eloge à la tête d'un Ouvrage qui a paru à Amsterdam en* 1698 *sous le Titre de* Joh. Schefferi Miscellanea, *& qui ne differe des* Lectionum Academicarum Liber, *imprimé à Hambourg* 1675, *qu'à l'égard du Titre & de quelques Prolegomenes.*

(A) *Il avoit déja fait connoitre son Erudition par des Ouvrages publics.*] On marque dans son Eloge (1) ces trois-ci: *Dissertatio de varietate Navium*, imprimée l'an 1643 *in* 4. *Agrippa liberator seu de novis Tabulis*, imprimé l'an 1645 *in* 12. *Æliani variæ Historiæ Notis illustratæ*, imprimées l'an 1647 *in* 8.

(B) *Il composa par son ordre quelques Ouvrages.*] La Reine Christine l'obligea à traduire de Grec en Latin, le *Strategicum Mauritii*, & à illustrer la Philosophie de Pythagore. Ce *Strategicum*, & l'*Arriani Tactica*, qu'il fit imprimer (2) en Grec & en Latin avec des Notes à Upsale l'an 1664, n'avoient jamais été imprimez. Il publia en la même année & au même lieu (3) un essai de ses Recherches sur la Philosophie Pythagoricienne, *De natura & constitutione Philosophiæ Italicæ seu Pythagoricæ Liber Prodromus magni Operis de Philosophia Pythagorica, de Vita Pythagoræ, & de claris Pythagoricis.*

(C) *Le Catalogue de ses Ecrits a été imprimé plus d'une fois.*] Il le mit lui-même au devant de ses *Lectiones Academicæ*, publiées à Hambourg l'an 1675, & il fit savoir aux Lecteurs que la Liste de ses Ouvrages avoit été ajoûtée par son Libraire à ses Dissertations Politiques sur Tite Live l'an 1665. Depuis ce tems-là, continue-t-il, mes Amis m'ont exhorté de divers endroits à indiquer au public la suite de cette Liste. Je le fais d'autant plus agréablement que je suis sûr qu'elle contient des Ouvrages qu'on ne connoit pas dans les païs étrangers, & qui croupissent ici dans la poussiére, soit à cause de la négligence de mon Libraire d'Upsale, soit pour d'autres raisons. *Quem* (Indicem) *eo libentius juris facio publici quo scio certius, esse quæ sive oscitantia Librarii Upsaliensis, sive caussis aliis, hic jacent pulvere sepulta, & iccirco alibi ignorantur* (4). Je dirai en passant qu'il importe à un Auteur que ses Ouvrages soient imprimez par un Libraire qui sache vendre; car entre les mains d'un Libraire, ou mal-habile, ou paresseux, les meilleurs Livres sont des garde-magazins. On voit une Liste plus exacte des Ouvrages de Schefferus dans sa *Suecia literata*, & nous en avons une nouvelle au devant d'un Livre qui se vend à Amsterdam comme imprimé l'an 1698 sous le Titre de *Joh. Schefferi Miscellanea.* Elle est divisée en quatre Classes. La I contient ce qu'il a écrit touchant la Suede: je n'en indiquerai que l'*Upsalia Antiqua, cujus occasione plurima in Antiquitatibus Borealibus & gentium vicinarum explicantur.* Cet Ouvrage fut imprimé à Upsale l'an 1666 *in* 8. L'Auteur l'a laissé à ses héritiers corrigé & augmenté. *De situ & vocabulo Upsaliæ Epistola defensoria*, à Stokholm 1677 *in* 8. *Memorabilium Sueticæ Gentis Exemplorum Liber*, à Hambourg 1671 *in* 8. *De tribus orbibus aureis nuper in Scania erutis e terra Disquisitio Antiquaria*, à Stokholm 1676 *in* 8. *De antiquis verisque Regni Sueciæ Insignibus*, là-même 1678 *in* 4. *Lapponia sive Gentis Regionisque Lapponum Descriptio accurata cum figuris*, à Francfort 1673 *in* 4. Cet Ouvrage a été imprimé en Anglois à Oxford l'an 1674, en Allemand à Nuremberg la même année *in* 4, & en François (5) à Paris l'an 1678 *in* 4. On l'a trouvé fort augmenté dans le Cabinet de l'Auteur. *Suecia Literata, seu de Scriptis & Scriptoribus Gentis Sueciæ, Opus postumum*, à Stokholm 1680 *in* 8. On voit là un Catalogue des Ecrivains Suedois, & des Etrangers qui ont fait des Livres dans la Suede. Il est disposé, non pas selon l'Ordre Alphabétique, mais selon l'Ordre Chronologique. Il y a un grand défaut dans l'Index; car les Auteurs n'y sont rangez que selon leur nom de baptême. L'Auteur eût peut-être remédié à cela, s'il eût été en vie quand cet Ouvrage fut imprimé. Monsr. Mollerus en a donné une seconde Edition (6), & y a joint plusieurs Remarques curieuses & instruc-

(1) *Imprimé à la tête de ses* Miscellanea *à Amsterdam* 1698.

(2) *In* 8.

(3) *Aussi* in 8.

(4) Joh. Schefferus, *ad Lectorem benevolum.*

(5) *Le Pere Lubin est l'Auteur de cette Version.*

(6) *A Hambourg* 1698 in 8.

de ses Ecrits a été imprimé plus d'une fois.

instructives, *Hypomnemata*, les appelle-t-il, *Hystorico-Critica paucula è pluribus selecta.* Les Supplémens qu'il a donnez à l'Article de notre Jean Scheffer peuvent servir de beaucoup à ceux qui veulent savoir les circonstances ou les dépendances des Ecrits de ce Professeur. La II Classe de ses Ecrits contient *Autores Græcos & Latinos illustratos.* Vous y voiez qu'il a publié avec des Notes le Panégyrique de Pacatus (7), les Histoires diverses d'Elien, les Fables de Phedre, le Fragment de Petrone, Justin, Hygin, Obsequens, &c. La III Classe contient les Miscellanées, c'est-à-dire, l'Ouvrage dont j'ai déja fait mention *de Philosophia Pythagorica*, celui *de Militia navali Veterum*, imprimé à Upsale l'an 1653 *in* 4, que l'on a trouvé avec tant de Corrections, & tant d'Additions, dans le Cabinet de l'Auteur, que c'est un nouvel Ouvrage (8). Celui *de Antiquorum Torquibus*, imprimé à Stokholm l'an 1656 *in* 8. Celui *de Re Vehiculari Veterum, cum Pyrrhi Ligorii Libro ejusdem argumenti ex Italica Lingua in Latinam verso & Animadversionibus, illustrato*, imprimé à Francfort l'an 1671 *in* 4. Celui *de Arte pingendi*, imprimé à Nuremberg en 1669 *in* 8. *Index in Libros Grotii de Jure Belli & Pacis. Consilium de Institutione Literaria, &c.* La IV Classe contient les Livres non imprimez, ce sont des Notes sur l'Auteur des Préadamites, ce sont des Lettres, des Harangues, des Programmes, des *Adversaria*, &c.

Les Supplémens de Mr. Mollerus à la seconde Edition du *Suecia Literata* marquent, qu'on a publié depuis la mort de l'Auteur *Breviarium Politicorum Aristotelis*, à Stokholm 1684 *in* 8, & *Hugo Grotius de Jure Belli & Pacis, in usum Gustavi Adolphi Comitis de la Gardie, enucleatus*, à Stetin 1693 *in* 12. Notez que Scheffer, sous le faux nom de Constantinus Opellus (9), fit imprimer une Lettre où il attaque le Livre de Marc Meibomius *de Triremium fabrica*, publié à Amsterdam l'an 1671 *in* 4.

(7) *A Stokholm en* 1651 *&* 1668 *in* 8.

(8) *Quos ita auctos, mutatos atque emendatos reliquit Schefferus, ut haberi possint pro aliis & novis.*

(9) Joh. Mollerus, Hypomn. ad Sueciam Literatam, *pag.* 460.

SCHEIBLERUS (CHRISTOPHLE) nâquit l'an 1589 à Armsfeld (*a*) où son pere étoit Ministre. Il fit des progrès si considérables dans les études qu'on lui donna la Profession de la Langue Greque à l'Académie de Giesse, & puis celle de la Logique & de la Métaphysique en 1610, qu'il n'avoit encore que vingt & un ans. Il obtint celle de la Physique l'an 1614. Il s'aquitta de ses emplois avec beaucoup de diligence, jusques au tems que l'Académie de Giesse fut transportée à Marpourg l'an 1624. Il fut appellé en 1625 par les Magistrats de la ville Impériale de Dortmund (*b*); & il accepta la Charge qu'ils lui offrirent de Surintendant de l'Eglise, & celle de Recteur du College. Il s'en contenta toute sa vie; car il refusa toujours les emplois plus considérables qu'on lui présentoit ailleurs. Il se préparoit à faire un Sermon à la louange de Luther le 10 de Novembre 1653, lors qu'il fut surpris d'une apoplexie dont il mourut subitement dans la sacristie (*c*) du Temple de Ste. Marie (*d*). Ce fut un homme laborieux, & très-assidu à remplir les fonctions pénibles de ses Charges. Il prêchoit deux fois la semaine, & il faisoit chaque jour plusieurs Leçons. Il enseignoit la Théologie, la Métaphysique, & l'Hébreu, & il faisoit soutenir des Theses assez souvent (*e*). Il publia divers Ouvrages (*A*). Il laissa entre autres enfans JEAN SCHEIBLERUS, qui a été Professeur en Histoire Ecclésiastique dans l'Académie de Giesse.

(*a*) *En Allemagne dans le Comté de Waldec, au Cercle de Westphalie.*

(*b*) *En Latin* Tremonia. *Elle est dans le Comté de la Marc, au Cercle de Westphalie.*

(*c*) *Tiré du* Théatre de Freher, *pag.* 571, 572. *On y met la mort de Scheiblerus au* 21 *de Novembre; mais son fils l'a mise au* 10 *selon le vieux Style, c'est le* 20 *selon le nouveau.*

(*d*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de la* Logique de Scheiblerus, *à l'Edition de Giesse* 1654.

(*e*) Freher. in Theatro, *pag.* 572.

(*A*) *Il publia divers Ouvrages.*] On en peut trouver la Liste dans la page 570 du Théatre de Paul Freher, & mieux encore dans le *Diarium Biographicum* (1). Je ne veux parler que de sa Logique, qui est de tous ses Ecrits celui qui a eu le plus de cours. Il commença par publier en 1613. l'*Introductio Logicæ*, il y ajouta en 1614 *Commentaria Topica*, & en 1619 le Traité *de Propositionibus*, & celui de *Syllogismis & Methodis*. Alors l'Ouvrage fut complet. Il y en a eu plusieurs Editions; mais il s'y glissa beaucoup de fautes. L'Auteur le revit & le corrigea quelque tems avant sa mort, y aiant eu un Libraire qui en vouloit donner une nouvelle Edition, & qui la donna effectivement à Giesse l'an 1654 *in* 4. Elle est meilleure que les précédentes, sans en excepter celle de Geneve (2) 1651 (3). Il faut noter que Scheiblerus avoit publié sa Métaphysique avant que de faire imprimer les deux dernieres parties de sa Logique. Il entendoit parfaitement les subtilitez & les abstractions des Scholastiques.

(1) Witte, Diarium, Biograph. ad 10 Nov. 1653.

(2) *On la nomme* Ebrodunensis *dans le Titre de celle de Giesse. Cela me fait croire que le Libraire de Geneve fit mettre dans quelques Exemplaires* Ebroduni, *c'est-à-dire à Iverdun, Ville du Canton de Berne, où les Libraires de Geneve faisoient imprimer.*

(3) *Tiré de la Préface de la* Logique de Scheiblerus, *à l'Edition de Giesse* 1654.

SCHESTED (ANNIBAL) Seigneur Danois de beaucoup d'esprit & de mérite, épousa une fille de Christien IV Roi de Dannemarc, sœur de la Comtesse Eleonor, dont il sera parlé dans l'Article du Comte Wlefeld. On a publié (*a*) que ce Comte & Monsr. Schested aimérent tout à la fois la Comtesse Eleonor, & que cette rivalité fut la source de la grande haine qui a régné entre eux deux toute leur vie. Ils étoient toujours appointez contraires; & lors que Monsieur Schested plaida la cause du Roi qui vouloit répudier sa femme, Mr. Wlefeld plaida pour la Reine. Les Juges prononcérent en faveur de la femme contre le mari; & la concorde revint peu après. Mr. Wlefeld épousa la Comtesse Eleonor; son rival épousa depuis l'une des sœurs de cette Comtesse: mais il ne se défit point de sa haine; & l'on prétend qu'il en donna de fâcheuses marques, lors que ce Comte étoit détenu prisonnier à Malmoë par les Suedois (*b*). Le Chevalier de Terlon (*c*) nous apprend que Mr. Schested fut fait prisonnier proche de Copenhagen par un parti Suedois, & que les caresses, que le Roi de Suede lui fit, le rendirent suspect à la Cour de Dannemarc, comme d'autre côté les Suedois le soupçonnérent de s'être laissé prendre, afin de pouvoir donner des avis à Copenhagen de ce qui se passoit dans leur camp. Ce Chevalier dit là-dessus, qu'Annibal Schested a témoigné toûjours au Roi de Dannemarc, *outre beaucoup de respect, tout le zèle & toute la fidelité qu'un Prince peut attendre du plus affectionné de ses sujets*. Il fut envoié Ambassadeur en Suede après le Traité de Paix conclu le 27 de Décembre 1659. Vous trouverez dans le Supplément de Moreri (*d*), qu'il mourut à Paris le 23 d'Octobre 1666, à l'âge de cinquante-huit ans, & qu'il y étoit Plénipotentiaire de Dannemarc pour la négociation d'un Traité de Paix.

(*a*) *Voiez le Livre intitulé* Le Comte d'Ulfeld, Nouvelle Historique, *imprimé à Paris en* 1677.

(*b*) *Voiez la Remarq* (*L*) *de l'Article* WLEFELD.

(*c*) Mémoires, *pag.* 141 *Edition de Hollande.*

(*d*) *Sous le Mot* Hannibal.

SCHILLER (ELIE) publia en Allemand un Ouvrage de Controverse qui fut réfuté par un Professeur en Théologie à Franeker l'an 1641. Ce Professeur s'appelloit Nicolas Vedelius: il nous apprend que le Livre du Docteur Schiller avoit été imprimé à Cologne depuis fort peu d'années sous le Titre de *Fondement de la Vérité Catholique*; que c'étoit un Ouvrage bien digéré & fort capable de tromper le Peuple; & qu'il ne faloit pas trouver étrange dans l'état où étoient alors les choses, qu'un tel Livre eût ébranlé ou perverti plusieurs Protestans en Allemagne: que l'Auteur, qui présumoit trop de ses prétendues preuves (*A*), & qui avoit quitté le Lutéranisme

(*A*) *Il présumoit trop de ses prétendues preuves.*] Quelques-unes de ses Rodomontades paroissent dans ces paroles de Vedelius: *Placet autem Schillerus in labore isto sibi adeò, ut capite nono glorietur* libellum suum esse invictum & irrefutabilem: concidere per eum, totum ministerium Evangelicorum, Confessionem Augustanam, formulam Concordiæ, Catecheses, Reformationem, prætensionem SUB UTRAQUE & omnia. Etiam quemvis indoctum & imperitum

me pour embrasser le Papisme, ne débitoit au fond que des chicanes, & ne cherchoit qu'à soustraire au tribunal de l'Ecriture le jugement des Controverses (*a*).

(*a*) *Tiré de* Vedelius *dans la Préface de son* Ecclesiastes Catholicus, *imprimé à Franeker l'an* 1641 in 12.

peritum Scripturæ Laicum posse omnia nostra beneficio sui tractatus refutare, & è contrario totam Catholicam, *ut loquitur*, Religionem defendere. *Hinc capita singula ferè Thrasonicâ jactatione concludit:* Quid quæso, *ait*, adversum hæc dici potest? *Et cap.* 14. *ex argumentis suis quibus probare volebat Ecclesiam Romanensem habere assistentiam perpetuam Spiritus S. educit consequentias, quas* irrefragabiliter inde sequi *pronunciat. Eodemque capite gloriatur* se posuisse fundamentum Catholicæ veritatis, quod nullo modo everti & concuti possit, idque adeò declarâsse & probâsse ut etiam idiota & Scripturæ Sacræ ignarus quivis homo non solum tutò & infallibiliter superstruere possit omnes & singulos articulos suæ Catholicæ Religionis & fidei, sed etiam omnibus Hæreticis uno ictu os obturare, & omnes ipsorum fidei Confessiones prosternere queat &c. *Sic ille ipse de suo opere judicat oblitus cum reliquâ veritate etiam moniti à Spiritu S. profecti:* laudet te os alienum, &c (1). Vedelius s'engagea à le réfuter, parce qu'il apprit qu'un Gentilhomme Protestant, ébranlé par la lecture de cet Ouvrage, étoit prêt à faire le saut. Il n'emploia pas onze jours à le réfuter parmi ses autres occupations publiques & particulieres (2). Sa Réponse contient 125 pages *in* 12.

(1) Nicol. Vedelius, *Præfation.* Ecclesiast. Catholici, *folio* d 2.

(2) *Idem ibidem.*

SCHILLING (CHRISTOPHLE) a été un des Savans du XVI Siecle, principalement en Grec (*a*). Il étoit natif de Francostein dans la Silesie, & il régenta prémiérement à Hirschberg dans son païs, & ensuite dans le Palatinat, & enfin il fut reçu Médecin dans l'Université de Padoue. La raison, qui le fit sortir d'Hirschberg, est qu'il se brouilla au sujet de l'Eucharistie avec Balthasar Tilesius, Ministre du lieu; car il inséroit, dans le Catéchisme qu'il dictoit à ses Disciples, certaines choses qu'il tenoit de Melanchthon (*b*), & qui ne plaisoient pas à Tilesius. La conclusion de cette querelle fut que Schilling perdit sa Charge, comme nous l'avons déjà remarqué dans l'Article de David PAREUS. Il se retira au Palatinat, & fut établi Recteur du College que l'Electeur Frideric III fonda en ce même tems à Amberg. Ce fut l'an 1566. Il devint ensuite Recteur du College d'Heidelberg, d'où je pense qu'il sortit à cause de quelque dispute sur la préséance. Il est Auteur (*A*).

(*a*) *Voiez la* Vie de David Pareus, *pag. m.* 8, 11, 12, 15.

(*b*) *Il avoit été Disciple de Melanchthon à Wittemberg durant* 9 *ans.*

(*A*) *Il est Auteur.*] On a un Recueil de ses Poësies Greques & Latines imprimé à Geneve l'an 1580 (1), & quelques Lettres sur des Questions de Médecine dans un Recueil de Pieces imprimé en 1598 à Francfort (2).

(1) Konig, Biblioth. *pag.* 734.

(2) Linden. renovat. *pag.* 180.

SCHOMBERG (NICOLAS DE) Cardinal & Archevêque de Capoue dans le XVI Siecle, étoit Allemand, de la noble & ancienne Famille de Schomberg dans la Misnie. Il avoit été Jacobin, & ce fut Savonarola qui lui en donna l'habit à Florence l'an 1497 (*a*), & qui par ses Prédications lui avoit fait naitre l'envie d'entrer dans cet Ordre; car Schomberg n'étoit allé en Italie que pour un voiage de curiosité. Il eut diverses Charges parmi les Dominicains: il enseigna la Théologie dans Rome & dans Florence; il fut Prieur dans le Couvent de cette derniere ville; & il devint Procureur Général de l'Ordre par le choix du célèbre Thomas de Vio qui en étoit Général, & qui s'est tant fait connoître sous le nom de Cardinal Cajetan. Leon X (*b*) donna à Schomberg l'Archevêché de Capoue l'an 1520. Clement VII le fit l'un de ses plus intimes Conseillers, & l'envoia en France pour y négocier une paix entre Charles-Quint & François I. Comme il n'étoit pas des plus agréables à la France, il n'obtint qu'à peine la permission de se trouver aux Conférences de Cambrai, où il contribua beaucoup à la paix qui y fut conclue. Paul III l'éleva à la dignité de Cardinal Prêtre du titre de Saint Sixte l'an 1535 (*c*). On dit qu'avant même qu'il fût revêtu de la pourpre il pensa être nommé Pape, dans les Conclaves où Hadrien VI & Clement VII furent élus (*d*). Il prononça cinq Sermons devant le Pape Jules II sur la tentation de Jesus-Christ, qui furent fort estimez (*A*). Il y a quelques-unes de ses Lettres dans le Recueil de celles des Princes (*e*), & une entre autres sur la mort de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre (*f*). On dit qu'il étoit cousin de la Religieuse qui épousa Luther (*g*). Il mourut à Rome le 29 de Septembre 1537, âgé d'un peu plus de soixante & cinq ans, & fut enterré au Couvent de la Minerve, auprès du Cardinal Cajetan son bon ami (*h*). Consultez le Luthéranisme de Mr. de Seckendorf, à la page 92 du troisieme Livre. Vous trouverez un bel Eloge de ce Prélat à la tête de chacun des deux Dialogues d'Alcyonius *de Exilio.*

(*a*) *Selon* Seckend. Hist. Lutheranis. *Libr. III*, *pag.* 93, *ce fut l'an* 1495.

(*b*) *Le Cardinal* Pallavicin. Istor. del Concil. *Libr. III*, *Cap. XVII*, *ex Relat. Legati Soriani*, *dit que ce fut Clement VII.*

(*c*) *Ex* Biblioth. Ordin. Prædic. Altamuræ, *pag.* 271.

(*d*) *Idem*, *ibid.* Rapiposnus, Nomenclat. Cardinal. *pag. m.* 125. Lettere di Principi, *Libr. III*, *folio* 31. Ughellus, *Tom. VI*, *in* Archiep. Capuan.

(*e*) Oldoinus, Athen. Roman. *pag.* 506.

(*f*) *Elle est au feuillet* 33 *du III Livre, imprimé à Venise en* 1581; *& au feuillet* 124 *verso de la Traduction de* Bellefo-rest.

(*g*) Palavic. Istor. del Concil. *Libr. III*, *Cap. XVII*, *ex Relatione Legati Soriani. Mr.* Seckend. Historiæ Lutheran. *Libr. III*, *pag.* 92, *rejette cela.*

(*h*) Altamura, Biblioth. Ordin. Prædic. *pag.* 271.

(*A*) *Il prononça cinq Sermons* . . . . *qui furent fort estimez.*] Il les prononça l'an 1505 (1). On les imprima l'an 1511. Dès l'année suivante ils furent réimprimez à Leipsic (2), où on les imprima encore l'an 1684 (3), parce que les Exemplaires en étoient devenus fort rares. Altamura n'a pas raison de dire que ces Sermons furent prononcez devant le Pape Leon X; car ils étoient sortis de dessous la presse avant la création de ce Pape.

(1) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. III*, *pag.* 93.

(2) *Par les soins de Jean de Schleinitz son Cousin, Evêque de Misne*, Seckend. *ibid.*

(3) Acta Erudit. Lips. 1684, *pag.* 426.

SCHOMBERG (THEODORE DE) Gentilhomme Allemand, servit dans l'Armée des Reîtres que le Prince Jean Casimir fils de l'Electeur Palatin amena en France, au secours de ceux de la Religion l'an 1567, & fit une action très-courageuse au passage de la riviere de Seine (*A*). Il continua depuis à rendre beaucoup de services, jusques à ce qu'il fut tué à la bataille d'Ivri l'an 1590, aiant donné de grandes preuves de valeur, & contribué notablement à la victoire que Henri IV remporta (*a*).

(*a*) Thuanus, *Libr. XCVIII.* Davila, *Libr. XI.*

(*A*) *Il fit une action très-courageuse au passage de la riviere de Seine.*] Les Roialistes avoient jetté des *planches clouées de cercles & de chausses-trapes* dans le gué, & se tenoient en bataille de l'autre côté de la riviere. Les Protestans placérent *quatre cens arquebusiers à des saules sur le bord de l'eau, pour la garde de ceux qui avec rateaux purgerent le gué.* Schomberg se jetta dans la riviere au travers de tout cela, & fit une charge si rude sur les ennemis, qu'*il en mit quarante sur la place, & qu'il rapporta deux drapeaux au Prince* de Condé, qui, n'aiant point d'Ordre de Chevalerie à lui donner, lui mit autour du cou une chaîne de deux cens écus à la tête de l'Armée (1).

(1) D'Aubigné, *Tom. I*, *Livr. IV*, *Chap. XV.*

SCHOM-

SCHOMBERG (GASPAR DE), Comte de Nanteuil, Gentilhomme Allemand d'une ancienne Famille dans la Misnie (*A*), se trouvant en France durant les Guerres de Religion, se fit tellement estimer que Charles IX l'attacha à son service. Il avoit été d'abord engagé dans le Parti Huguenot; car pendant qu'il étudioit à Angers en 1562, il se mit à la tête des Protestans, pour empêcher que les Catholiques ne se rendissent les maîtres de la ville (*a*); & la chose n'aiant pu lui réussir, il se retira auprès du Prince de Condé, qui l'envoia en Allemagne porter des Lettres au Duc des Deux-ponts, afin de hâter les levées qu'on en attendoit, & au Landgrave de Hesse, pour en obtenir secours d'hommes & d'argent. Il devint ensuite Roialiste, & traversa beaucoup les desseins de son prémier Maitre. Il l'empêcha adroitement (*B*) en 1568 d'être secouru des troupes du Prince d'Orange. Il fut envoié souvent en Allemagne pour y faire des levées; & il s'aquitta avec beaucoup d'honneur du commandement qu'il eut de ces troupes (*b*). Mais il n'étoit pas moins propre aux affaires du Cabinet, qu'à celles de la Guerre, comme il le témoigna en plusieurs importantes Négociations. Mr. de Thou, qui négocia avec lui l'accommodement du Duc de Mercœur, & plusieurs affaires concernant l'Edit de Nantes, lui donne de très-grands éloges (*c*); il assûre que c'étoit un homme de grand esprit, & d'une prudence admirable, très-habile dans le métier de la Guerre, adroit & expérimenté dans les Négociations, d'une Eloquence mâle qui persuadoit aisément, d'une probité singuliere, civil, magnifique, officieux, & obligeant envers tout le monde. Il témoigna un zéle tout particulier pour le bien & pour la gloire de la France, sous trois Rois consécutifs pendant trente-cinq ans. Il aimoit les gens de Lettres; & pour tout dire en peu de mots, il faisoit toutes choses avec tant d'honneur & de desintéressement, que les dignitez dont il se trouva toûjours revêtu, ni les grandes affaires qui lui passérent par les mains en paix & en guerre, n'empêchérent pas qu'il ne laissât une infinité de dettes. Il mourut de mort subite dans son carrosse auprès de la porte St. Antoine, en revenant de Conflans, où il avoit assisté à un Conseil que Henri IV y avoit tenu, pour nommer des Commissaires exécuteurs de l'Edit de Nantes. Ce fut le 15 de Mars 1599. Il avoit été naturalisé en 1570, & pourvu quelque tems après du Gouvernement de la haute & basse Marche (*d*). Il avoit épousé Jeanne Chateigner de la Rochepozai, veuve de Henri Clutin Sieur d'Oisel, Ambassadeur de France à Rome, de laquelle il eut deux fils & trois filles (*C*). J'ai été long-tems sans pouvoir trouver de qui étoit fils le jeune Schomberg, qui fut tué au fameux duel de Quelus & d'Entraguet l'an 1578 (*e*). Il étoit un des seconds de ce dernier; & ce fut la prémiere fois que les seconds se battirent (*f*); mais enfin j'ai vu dans le Pere Anselme (*g*) qu'il étoit frere de notre Gaspar de Schomberg.

Ceux qui voudront voir le détail de ses actions & de ses emplois, avec des Remarques sur l'antiquité de sa Famille, & sur la gloire de ses ancêtres, n'ont qu'à consulter les Eloges de Ste. Marthe (*h*).

(*a*) Thuan. *Libr.* XXX.

(*b*) *Magnis Germanorum exercitibus cum supremi earum Tribuni dignitate præfuit.* Thuan. Lib. CXXII. Mr. Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, dit qu'il eut ce commandement sous le titre de Colonel des Bandes noires.

(*c*) Voiez la Vie de Mr. de Thou, & son Histoire, *Livr.* CXXII, *ad ann.* 1599.

(*d*) Le Pere Anselme, Histoire des grands Officiers, pag. 248.

(*e*) Journ. de Henri III.

(*f*) Mezeral, Abregé Chronologiq. *Tome V*, pag. 231, à l'ann. 1578.

(*g*) A la page 678 du I Tome du Palais de l'Honneur.

(*h*) On y voit à la fin du V Livre Abelii Sammarthani Scævolæ F. Elogium illustrissimæ gentis Schombergiæ.

(*A*) *D'une ancienne Famille dans la Misnie.*] Je me souviens d'avoir lû l'Oraison funébre de Henri de Schomberg, fils de celui-ci, prononcée à Toulouse par Pierre de Bertier, qui depuis fut Evêque de Montauban. J'ai oublié les termes dont il se servit pour marquer la haute naissance du défunt: je puis néanmoins assûrer qu'il débita que ses ancêtres avoient été élevez aux *Charges* les plus éminentes du païs de Saxe, & qu'ils étoient du prémier rang depuis plusieurs Siecles en ces quartiers-là. Mais Mr. de Seckendorf observe, que cette Famille n'a jamais été élevée en Allemagne à la dignité de Comte; & que Gaspar de Schomberg étoit d'une branche collatérale à celle du Cardinal de Schomberg. Voiez son Histoire du Luthéranisme au Livre III. page 92.

(*B*) *Il empêcha adroitement.*] Je me servirai des propres termes de d'Aubigné. „ Auprès de Soissons ", dit-il (1), „ Gaspard Schomberg vint de la part du Roi au Prince (2), „ avec lequel il traitoit d'une composition generale, pour „ en secourant son armée d'argent lui faire reprendre l'Al„ lemagne; mais en particulier il menagea si bien la plus„ part des Capitaines, que quand le Prince leur parla d'al„ ler joindre le Prince de Condé, il les trouva tous froids „ Theologiens & mauvais partisans; discourans de la jus„ tice des armes, sans oublier le droit des Rois, & les „ affaires qu'ils avoyent en leur pays. Schomberg s'en „ revint ayant receu quelques injures, & mesmes un „ soufflet de la main de Genlis; & le Prince fut con„ traint d'aller vers Strasbourg vendre toute sa vaisselle „ d'argent, sa tapisserie, ses meubles, ses habillemens de „ reserve, partager tout cela aux chefs, leur donnant (si„ non ce qu'il devoit) au moins ce qu'il pouvoit: & puis „ leur engagea la Principauté d'Orange, & Montfort, a„ vec obligation de *les* payer du principal & de l'inte„ rest dedans douze ans: & lui, & ceux qui estoient de „ meilleure volonté, se joignit au Duc des Deux-Ponts, „ se preparant lors pour les guerres de France ". Voiez Mr. Varillas à la Vie de Charles IX, sous l'an 1568, mais principalement Mr. de Thou au Livre XLIII sous la même année.

(*C*) *Deux fils & trois filles.*] HENRI, dont je donne l'Article; ANNIBAL, qui fut tué dans la Guerre de Hongrie contre les Turcs; CATHERINE, qui mourut avant son pere, sans laisser d'enfans de son mariage avec Louïs de Barbançon Sieur de Cany; MARGUERITE, qui n'a point été mariée; & FRANÇOISE, qui a laissé des enfans de son mariage avec François de Daillon Comte du Lude (3).

(1) D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tome I, Livre V, Chap. XXVIII*, pag. m. 482.

(2) *C'est à dire au Prince d'Orange.*

(3) Anselme, Hist. des grands Officiers, pag. 248.

SCHOMBERG (HENRI DE) fils du précédent, a été Maréchal de France, & d'un mérite fort distingué, tant à cause de ses belles actions, qu'à cause des belles qualitez de son esprit & de son ame. On peut voir la suite de ses emplois & de ses actions dans Moreri, qui l'avoit copiée du Pere Anselme. Il eût bien fait de copier aussi ce qui suit (*a*), c'est que Henri de Schomberg fut marié en prémieres noces l'an 1599 avec Françoise d'Epinai (*b*), sœur & héritiere de Charles Marquis d'Epinai en Bretagne; & en secondes noces l'an 1631 avec Anne de la Guiche, fille & héritiere de Philibert de la Guiche, Grand-Maître de l'Artillerie de France. Il eut du prémier lit Charles de Schomberg, dont il sera parlé ci-dessous, & une fille qui a été mariée à Roger du Plessis, Duc de la Roche-Guyon, Chevalier des Ordres du Roi, & prémier Gentilhomme de la Chambre. Il sortit du second mariage une fille posthume, qui fut batisée à Paris le 5 de Mars 1633, & qui a été mariée à Charles de Rohan, Duc de Mombazon, & Prince de Guemené.

(*a*) Anselme, Hist. des grands Officiers, pag. 248.

(*b*) *Elle mourut le 6 Janv.* 160*.

SCHOMBERG (CHARLES DE) fils du précédent, a été Duc d'Haluïn par son mariage avec la Duchesse de ce nom, & Maréchal de France. La suite de ses dignitez & de ses exploits se voit dans le Dictionaire de Moreri, où elle a été transportée mot à mot du Livre du P. Anselme (*a*). On eût dû copier aussi qu'Anne Duchesse d'Haluïn (*b*) sa femme mourut de la petite vérole à Nanteuil sans enfans, au mois de Novembre 1641, & qu'il se remaria le 24 de Septembre 1646 avec Marie de Hautefort, Dame d'atour de la Reine, fille de Charles Marquis de Hautefort, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Cette Marie de Hautefort a été fort célébrée pour sa vertu

par

(*a*) Histoire des grands Officiers, pag. 247.

(*b*) *Le Livre intitulé*, L'Etat présent de la France, *imprimé en* 1657, *dit pag.* 80 *que cette Anne d'Haluïn avoit épousé en secondes noces Henri de Foix & de la Valette, Comte de Candale, fils aîné du feu Duc d'Epernon, duquel elle se fit séparer pour épouser Monsieur de Schomberg.*

par Scarron, & par d'autres Poëtes : mais un Satirique moderne lui a porté une furieuse estocade (*A*). Elle eut beaucoup de part à l'amitié de Louis XIII, & souffrit une disgrace qui releva sa réputation, au lieu de la diminuer (*B*).

(*A*) *Un Satirique moderne lui a porté une furieuse estocade.*] C'est l'Auteur d'un Livre qui fut imprimé à la Haie (1) l'an 1687 sous le Titre de *Memoires de Monsr. L. C. D. R. concernant ce qui s'est passé de plus particulier sous le regne du Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin.* On n'a jamais bien su qui a fait ce Livre (2); on a seulement débité par conjecture que c'étoit un homme qui avoit été Secrétaire de Madame la Comtesse de Soissons, niece du Cardinal Mazarin. Il a sans doute de l'esprit; mais on ne vit jamais un tel embaleur de toutes sortes de contes, ni un tel compilateur de toutes les rapsodies satiriques qu'on peut apprendre dans les auberges, & dans les armées. Rien n'est plus faux que ce qui se lit dans le prémier Tome des Mélanges de Vigneul Marville (3) en ces termes: „ Depuis (4) on n'a point entendu parler de Petits Maîtres „ que sous le Cardinal de Richelieu, qui entretenoit à son „ service un certain nombre de gens déterminez qu'il employoit à l'execution de ses desseins. Rochefort, dont „ nous avons des Mémoires, étoit de ces gens-là ". Ce prétendu Rochefort n'étoit pas encore au monde, ou n'y étoit que depuis peu, quand ce Cardinal mourut. Quoi qu'il en soit, il dit dans la page 93, que la Duchesse de Chevreuse *aprehenda* que La Porte, *qui de petit Tailleur qu'il étoit de son metier avoit été par elle installé jusques dans son lit, ne la sacrifiast à la Maréchale de Schomberg, qui après avoir resisté à l'amour du Roi, n'avoit pu selon le bruit commun se defendre de celui d'un homme de si basse étoffe.* Avant que de rapporter ce que Monsr. l'Abbé Faydit a publié là-dessus, je fais cette petite Remarque; c'est que le tems dont il s'agit là est celui qui a coulé entre la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi Louïs XIII. Or, en ce tems-là, le Maréchal de Schomberg n'avoit pas encore épousé la Dame qui est ici en question; c'est donc mal à propos qu'on la qualifie comme l'on fait. Ecoutons maintenant Mr. l'Abbé Faydit.

„ J'avoue ", dit-il, „ que ce qui me determina, quand „ je composai mon Livre (5), de mettre tout au long „ cet endroit de Celse, fut uniquement le dessein de consoler en effet par l'exemple de la très-sainte Vierge une „ Dame très-vertueuse, que la calomnie avoit eu l'audace „ d'attaquer sur son honneur, avec autant d'injustice que „ de cruauté. Ceux qui me connoissent savent que je fais „ profession depuis long tems, d'honorer une illustre Duchesse & Marechale de France, qui ayant été dans sa „ jeunesse l'ornement & l'admiration de la Cour, autant „ à cause de son éminente pieté, qu'à cause de sa beauté „ & de son esprit, est devenue dans sa vieillesse l'édification de toute la ville, par les exemples continuels de „ ses vertus, & la joye de tous ceux qui la voyent, par „ la douceur de ses entretiens. Mais comme il n'y a rien „ de si pur que la calomnie n'attaque, il s'est trouvé un „ insolent Ecrivain, qui dans un livre plein de faussetez „ intitulé Memoires de M. L. C. D. R. a eu l'effronterie „ de repandre sa satyre sur une si belle vie, & sans songer „ que cette Marechale, dont il parle si mal, est celle-là „ même que les Poëtes, naturellement satyriques, appelloient dans sa jeunesse *Sainte Haut*....(6): il n'a pas „ craint, par la plus lâche & la plus ridicule de toutes les „ medisances, de lui donner pour Galant un homme qu'elle „ n'a jamais ni vu ni connu. Un jour donc que j'étois allé „ chez elle, je la trouvai un peu étonnée de se voir si indignement traitée dans cet impertinent livre: je ne pus „ m'empêcher de lui dire pour la consoler, que la T. S. „ Vierge même, qui étoit la plus pure de toutes les creatures, n'avoit pu ou voulu éviter les calomnies des insolens, „ & que peu de tems après sa mort il s'étoit trouvé un Ecrivain celebre, qui avoit eu l'impudence d'assûrer, *qu'elle „ avoit eu un commerce criminel avec un homme d'épée nommé* PANTHER, *& que c'étoit de lui qu'elle avoit eu J.C.* „ Comme cela lui parut nouveau, & capable d'ailleurs de „ la consoler, elle me temoigna que je lui ferois plaisir de „ lui copier ce passage (7).

J'ai cru ne devoir rien retrancher de ce Discours; car tout m'y a paru propre à être de quelque usage, ou pour les uns ou pour les autres. J'y joindrai une Observation; c'est qu'on ne devroit pas souffrir que tant de gens eussent la hardiesse de diffamer les plus grands noms. Je connois bien des personnes qui gémissent de l'impunité de cette licence. On la trouveroit plus supportable, si ces Auteurs satiriques étoient assûrez de ce qu'ils débitent; mais le plus souvent ils n'en ont nulle certitude, & quelquefois même ils savent qu'ils mentent, & ils refuseroient opiniâtrement de se retracter, si l'on mettoit en évidence leurs calomnies. Ils n'imiteroient point l'acte d'honnête homme, qui a paru dans le Mercure Politique du mois de Décembre 1695. Copions cet endroit-là. Voici les paroles de l'Auteur de cet Ouvrage: „ Puis que je suis sur le chapitre du „ feu Archevêque de Paris, je me sens obligé de dire que „ je suis marri d'avoir rapporté (*) ce que dit l'Auteur de „ l'Esprit de Mr. Arnaud au sujet de Madame la Maréchale Duchesse de la Meilleraye. L'Auteur de cette „ Satire, qui a avancé indiscretement tant de faits qui se „ sont trouvez faux, l'a mise du nombre de quelques Dames, avec lesquelles on prétend que cet Archevêque „ étoit en commerce de galanterie; & cependant il est „ certain que cette Duchesse n'a jamais de sa vie parlé à „ ce Prelat. C'est le temoignage que tout Paris lui rend. „ Je suis convaincu que Madame de la Meilleraye s'est „ fort peu souciée qu'on ait parlé de ce commerce chimerique, sur la foi d'un Auteur qui ne passera jamais „ pour canonique. J'ai bien voulu néanmoins pour mon „ propre intérêt desavouër ce que j'avois dit, quoi qu'à „ la verité je n'en eusse rien, comme je l'insinuai „ assez (8).

(*B*) *Elle eut beaucoup de part à l'amitié de Louis XIII, & souffrit une disgrace qui releva sa réputation, au lieu de la diminuer.*] On voit assez amplement cette amourette dans les Intrigues galantes de la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu, nous dit-on, s'allarma de cette passion du Roi, encore que Mademoiselle de Hautefort n'eût pas *la même penetration, ni l'esprit aussi capable d'intrigues* (9), *que la premiere Maîtresse* (10); il s'en allarma, dis-je, après qu'il *eut decouvert qu'elle ne se gouvernoit que par les conseils de Mademoiselle de Chenneraulr* (11). Lui & Saint Mars *presserent tellement le Roi, qu'il envoya ordre à ces deux filles de sortir incessamment de la Cour, & elles entrerent d'abord dans un Couvent à Paris: mais le Cardinal ne les y laissa pas long-tems, & les obligea à se retirer; Mademoiselle de Chennerault en Poitou, & Mademoiselle de Hautefort à une de ses terres à quarante lieues de la Cour* (12). Cette passion du Roi étoit mêlée d'un grand respect & d'une grande jalousie. *Il n'osoit s'émanciper à la moindre liberté* avec cette Demoiselle, *comme on en pourra juger par ce que je vay dire. Un jour la Reyne ayant receu un billet, dont elle vouloit faire quelque mistère, l'attacha à la tapisserie de sa chambre pour n'oublier pas d'y faire réponse, & le Roy étant entré peu de tems aprés, la Reine ne voulant pas qu'il vit ce billet, commanda à Madame de Hautefort, qui étoit sa Dame d'honneur, de le prendre & de le serrer, ce qu'elle fit. Le Roi voulut le lui ôter, & ils se débatirent assez long-tems en badinant; mais Madame de Hautefort ne pouvant plus se defendre, mit ce billet dans son sein, un asile asseuré pour luy, car le Roy n'osa y toucher, & n'eut plus la moindre curiosité de le voir* (13). Voila des preuves de son respect, & en voici de sa jalousie. Le Marquis de Gevres fut tué pendant qu'on disposoit toutes choses pour son mariage avec Mademoiselle de Hautefort. Le Roi „ étant entré quel„ ques jours après dans la chambre de cette Dame, la „ trouva à genoux devant son prié-Dieu, & s'en étant „ approché sans faire bruit, vit qu'elle lisoit les Vêpres des „ morts, & s'imaginant que c'étoit pour le Marquis de „ Gevres, en conceut une si forte jalousie, qu'il demeura „ six semaines sans vouloir entendre parler d'elle, quoi „ qu'il lui eût proposé lui-même le mariage du Marquis; „ ce qu'on peut attribuer aux caprices ordinaires de l'a„ mour, qui regarde souvent comme un mal les choses qu'il „ a souhaitées (14) ". Je demande de n'être consideré ici que comme Copiste; car je ne garantis point que cet Auteur ait eu de l'exactitude pour le fond de cette affaire, & encore moins qu'il n'y ait pas fait des transpositions de tems & de lieux. J'ai quelque petit scrupule sur ce Conte de la Suite du Menagiana. *Madem. de Schomberg Hautefort étoit du nombre des Dames que le Roi Louïs XIII voyoit ordinairement; mais elle se degoûta de la Cour, & se retira aux Magdelonnettes. Mr. l'Abbé de la Victoire y étant allé pour la voir lui dit: Madame, c'est donc pour faire honneur au Roy que vous vous êtes retirée ici* (15)? Je fais là-dessus trois petites observations. 1. Cette Dame n'a jamais pu être nommée Mademoiselle de Schomberg; car ce dernier nom ne lui appartint qu'après qu'elle eut épousé le Maréchal de Schomberg. 2. Sa retraite de la Cour fut involontaire. 3. Il est assez bizarre qu'entre tant de sortes de Couvens où elle pouvoit se retirer, elle ait choisi les Magdelonnettes, lieu destiné à la pénitence publique en quelque façon. Cela m'avoit fait douter qu'elle s'y fût retirée: mais j'ai su de bonne part qu'elle le fit.

Au reste, elle fut encore disgraciée sous la Régence d'Anne d'Autriche. Voiez les Stances que Benserade fit là-dessus (16).

(1) *La Titre porte*, A Cologne, chez Pierre Marteau.

(2) *C'est le même qui a travaillé long-tems au* Mercure Historique & Politique, *qui a fait la* Vie de Mr. de Turenne, Memoires d'Artagnan, de la Marquise de Fresne, Annales de la Cour & de Paris, Entretiens de Colbert & de Bouin, Mémoires de Fontaine, du Marquis de Montbrun, &c. *Il revint en Hollande après la Paix de Ryswick, & y donnoit le nom de Mr.* de Milli. *Son vrai Nom est* de Coutillet: *il est de Champagne.*

(3) *A la page 324 de la 1 Edition de Rouen.*

(4) *C'est-à-dire depuis le tems de Henri III.*

(5) C'est-à-dire l'Extrait d'un Sermon prêché le jour de St. Polycarpe à Saint Jean en Greve à Paris, avec les Preuves des Faits qui y sont avancés. *Ce Livre fut imprimé l'an 1689. Voiez y la page 36.*

(6) Scarron *le faisoit.*

(7) L'Abbé Faydit, *Supplement à la Dissertation sur le Sermon de Saint Polycarpe.*

(*) *C'est dans le Tome XIX, Mois d'Août, pag. 159.*

(8) Mercure Historique & Politique, *Mois de Décembre 1695. p. 661, 662.*

(9) Intrigues Galantes de la Cour de France, *Tome II, pag. 183. Edition de 1695.*

(10) *La Demoiselle de la Fayette, que le Cardinal avoit éloignée de la Cour.*

(11) *Je crois qu'il eût falu dire* Chemerault.

(12) Intrig. Galantes, *Tom. II, pag.* 186.

(13) *Là-même, pag.* 184.

(14) *Là-même, pag.* 185.

(15) Suite du Menagiana, *pag.* 379. *Edit. de Hollande.*

(16) *Elles sont au V Volume du* Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François, *imprimé l'an 1692, pag. 187. Edition de Hollande.*

SCHOMBERG (FRIDERIC DE) créé Maréchal de France le 30 de Juillet 1675, tué au fameux Passage de la Boine en Irlande le 10 de Juillet 1690, l'un des plus grands Capitaines de son siecle, & celui qui a commandé des Armées sous un plus grand nombre de Rois, & qui a été élevé aux dignitez éminentes en plus de païs, mériteroit ici un long Article; mais n'aiant point reçu les Mémoires que j'attendois, je suis contraint de le renvoier à un autre tems. C'est un de ces grands hommes dont l'Histoire doit être donnée à faire à un habile Ecrivain. Je ne doute pas que Mr. le Duc de Schomberg son digne fils n'ait déja songé à procurer cet honneur à sa Maison (a), & ce beau présent à la République des Lettres.

En attendant on pourra s'instruire de beaucoup de choses, si l'on consulte les Mémoires de Mr. Fremont d'Ablancourt publiez l'an 1700. Vous en trouverez un Extrait dans l'Histoire des Ouvrages des Savans au mois de Novembre 1700.

(a) *Elle est différente de celle dont étoient issus les Maréchaux de Schomberg mentionnez dans les Articles précédens.* Voiez Seckendorf, Histor. Lutheran. *Lib. III, pag.* 93, litera b, *où il montre qu'elle avoit son siege sur le Rhin au Diocese de Treves. Théodoric de Schomberg, dont il est parlé ci-dessus, étoit de celle-ci, si l'on s'en rapporte à l'*Etat de la France, *Tome II, pag.* 166 *Edition de* 1680.

(a) Valer. Andr. Bibliotheca Belgica, *pag.* 76.
(b) *Idem, ibidem.*
(c) Valer. Andr. Bibl. Belgic. p. 76. & Simlerus, in Epitom. Bibl. Gesneri, *pag.* 67.

SCHORUS (ANTOINE) natif de Hoochstraten dans le Brabant (a), a été l'un des meilleurs Grammairiens du XVI Siecle. Il travailla avec beaucoup de diligence à introduire dans les Ecoles la Latinité de Ciceron (b), & il composa quelques Ouvrages très-utiles à ce dessein (*A*). Une Comédie, qu'il fit jouer par ses Disciples à Heidelberg où il enseignoit les Belles-Lettres, fut cause qu'il fut obligé de prendre la fuite (*B*). Il mourut à Lausanne l'an 1552 (c).

(*A*) *Il composa quelques Ouvrages très-utiles à ce dessein.*] Celui qui a pour Titre *Thesaurus Ciceronianus*, est un Abrégé méthodique du Thrésor de Robert Etienne, & des Observations de Nizolius. Ses *Phrases Linguæ Latinæ, ratioque observandorum eorum in authoribus legendis quæ præcipuam ac singularem vim aut usum habent*, furent imprimées à Bâle l'an 1550 (1), & ont été depuis réimprimées une infinité de fois (2). On imprima à Strasbourg en 1549 ses deux Livres *de ratione discendæ docendæque Latinæ & Græcæ Linguæ* (3).

(1) Epitom. Biblioth. Gesneri, *pag.* 67.
(2) *Je me sers de l'Edition de Cologne* 1595 in 8.
(3) Epitom. Biblioth. Gesneri, *pag.* 67.

(*B*) *Une Comédie .... fut cause qu'il fut obligé de prendre la fuite.*] Cette Comédie ne fut représentée que dans sa maison, en présence d'un petit nombre de gens: néanmoins elle fit un bruit qui parvint bientôt jusques aux oreilles de l'Empereur, & qui l'obligea à donner ordre que ce crime ne demeurât point impuni. L'Electeur Palatin Frideric II, aiant lu la Lettre que S. M. I. lui écrivit sur ce sujet, en fut troublé: il ne savoit encore ce que c'étoit; mais il découvrit le tout par l'information qu'il fit faire. Schorus se sauva; quelques-uns de ses Ecoliers furent mis en prison par le Recteur de l'Académie. Voici le fondement de la plainte. Cette Comédie introduisoit la Religion qui demandoit d'être logée chez les Grands: ils lui fermérent la porte; elle s'adressa enfin à des personnes de la lie du Peuple, & trouva un domicile. Que pensera-t-on des Grands, disoit l'Empereur, s'il est une fois permis de les décrier sur le Théatre comme les persécuteurs de la Religion? Vous trouverez ce récit au XIII Livre des Annales de Hubert Leodius. Un Auteur moderne a cité cela pour faire voir qu'on peut permettre la Comédie (4), & il observe qu'en Angleterre, & au Païs-Bas, la liberté des Comédiens servit de beaucoup à introduire la Réformation: *Sæpe actores quam artificiose perstringunt vitia inveterata publiceque grassantia, quod alii certe vix tanta cum παῤῥησίᾳ auderent. Nec absque fructu: prout contigit circa Reformationis initia in Anglia, uti observavit vir pietate atque doctrina conspicuus Johannes Foxus in Historia Ecclesiæ Anglicanæ. Similiter in Belgio comœdiæ, à viris doctis scriptæ, cum exhiberent quam graphice in Theatro Babylonis turpitudinem, haud parum sub initium Reformationis quam plurimos commoverunt, nec minus cum fructu spectatorum prostituerunt Antichristianam doctrinam, quam Orthodoxam veritatem eidem oppositam asseruerunt* (5). Il faut que je dise ici qu'en l'an 1558 on joua à la Rochelle devant le Roi & la Reine de Navarre (6) une Comédie, qui représentoit les abus de la Papauté, & le remede que l'Ecriture y pourroit apporter. *Les Ecclésiastiques s'en offenserent, & en allerent faire leurs plaintes au Roy de Navarre même* (7). Mr. Vincent Ministre de la Rochelle ajoûte au récit de cette Avanture une Réflexion solide: *Je ne pense pas*, dit-il (8), *que sous prétexte du récit historique que je viens de faire, l'on m'impute que j'aye pretendu autoriser cette maniere de traiter les choses qui regardent la Religion.......* (9) *S'il est vrai, comme on le disoit assez hautement à la Rochelle, que tout ceci fut venu de* Jeanne d'Albret Reine de Navarre, qui (10) *voulut à son tour* (11) *se servir aussi de la licence du Teatre, pour luy faire dire des veritez que les Docteurs de Rome ne s'étoient que trop justement attirées,* (12) *nous n'y pouvons pas donner notre approbation. Nous savons que la Religion est trop grave & trop sainte pour être tirée sur les Teatres sous quelque prétexte que ce soit: & qu'elle est trop ennemie du monde & de ses vanitez folles, pour mandier le secours de ses ministres. Cependant comme Dieu, qui est admirable dans toutes ses voyes, sait du mal tirer le bien quand il luy plait; & comme pour corriger un Prophête qui s'égaroit de son devoir, il a su faire parler une anesse* (*): *il permit icy, qu'un des Teatres du siecle parlât, puisque les chaires des Eglises demeuroient muëttes; Il permit, dis-je, à la honte des Pasteurs de ce temps-là, que des Comédiens, dont la profession consiste à representer des fables, fussent cette fois des Docteurs de la verité, puisque les Pasteurs, qui par le devoir de leur charge devoient prêcher cette vérité, n'enseignoient plus que des fables.*

(4) Martinus Schoockius, Exercit. XXIX, p. 507, 508.
(5) Martinus Schoockius, Exercit. XXIX, *pag.* 507.
(6) *Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret.*
(7) Vincent, Recherches sur les commencemens & les prémiers progrès de la Réformation en la Ville de la Rochelle, *pag.* 40. *Voiez ci-dessus le 2 Article* NAVARRE, *Rem.* (E).
(8) Vincent, *là-même*, *pag.* 40, 41.
(9) *Là-même*, *pag.* 43.
(10) *Là-même*, *pag.* 42.

(11) *Pour entendre cela il faut savoir, que l'Auteur venoit de parler d'une Piéce de Théatre représentée à Paris au College de Navarre contre Marguerite de Valois mere de Jeanne d'Albret. Voiez ci-dessus le 1 Article* NAVARRE, *Citation* (22).
(12) *Là-même*, *pag.* 43. (*) *Nombres*, 22. 28.

(a) Voetius, Disputat. Theolog. *Tom. III*, *pag.* 544.
(b) Voetius, Disputat. Theolog. *Tom. III*, *pag.* 573.

SCHOT ou **SCOT** (REGINALD) Gentilhomme Anglois, composa un Livre dont on brûla tous les Exemplaires qu'on en put trouver (a). Il tâcha d'y faire voir que tout ce qui se raconte des Magiciens & des Sortileges est chimérique. La prémiere Partie de cet Ouvrage fut mise en Flamand, & imprimée l'an 1609, & fit beaucoup d'impression sur les esprits (b). Monsr. Voetius s'en plaint beaucoup (*A*).

(*A*) *Mr. Voetius s'en plaint beaucoup.*] Le Passage que je vais citer servira de Preuve & de Commentaire à cet Article. Reginaldus Scot (1) *nobilis Anglus magiæ crimen apertè negavit, & ex professo oppugnavit, omnes ejus mirabiles affectus aut ad melancoliam, aliosve naturales morbos, aut ad artem, industriam, & agilitatem hominum figmentis & præstigiis suis illudentium, aut ad stolidas imaginationes, dictorum magorum, aut ad vanas nugas & fictiones eorundem magorum referens. Ejus liber tit.* Discoverie of Witchcraft *in Anglia combustus est; quem nominatim etiam perstringit Sereniss. Magnæ Britanniæ* Rex Jacobus in Dæmonologia, *cumque taugit diffusissimæ eruditionis Theologus* Johannes Raynoldus, in Cens. lib. Apocryph. tom. 2. prælect. 169 (2). *In eundem, sed innominatum, calamum strinxit eximius & subacti judicii Theologus*, Guilelm. Perkinsius in tractatu de Bascanologia. Pars libri *istius* Reginaldi Scot elenctica (*nam reliqua in editione Anglicana conjurationes continebat*) *in Belgicum idioma translata est, ante annos aliquot Lugd. Batav. per Thomam Basson: ex illius libri lectione, seu fonte perenni, non pauci ab illo tempore docti & indocti in Belgio fluctuare, & de Magia σκεπτικίζειν ac λιβερτινίζειν.* (*ut Libertinis & Semilibertinis infesta est patria nostra*) *quin eo ignorantiæ sæpe prolabi, ut non iniquè illis applicari potuerit, quod Sereniss.* Rex Jacobus in Dæmonologia *subdito suo Reginaldo Scot:* esse quasi novos Sadducæos: *cùm omnes diabolorum operationes, & apparitiones suaviter exibilant, tanquam anicularum, aut superstitionis meticulosæ phantasmata ac fabellas* (3).

(1) *Il le nomme deux fois* Schot, *pag.* 544.
(2) *Il faloit dire* 196: *cette faute a été faite par une transposition de chifres, ce qui n'arrive que trop souvent aux Imprimeurs.*
(3) Gisb. Voetius, Disputat. Theolog. *Tom. III*, p. 564, 565.

SCHULTINGIUS (Corneille) Licentié en Théologie & Chanoine de Saint André à Cologne vers la fin du XVI Siecle; étoit de Steinwich (*a*) dans l'Over-Issel. Il s'attacha beaucoup à la Controverse, & après avoir publié plusieurs Ouvrages contre les Protestans (*A*), il entreprit comme son chef-d'œuvre de réfuter l'Institution de Calvin. Il crut que ce seroit les attaquer dans leur principale forteresse (*b*). Je parlerai de cette Réfutation, & je trouverai par-là un Supplément de ce que j'ai déja dit (*c*) sur les Editions de cet Ouvrage de Calvin (*B*). Il y a beau-

(*b*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de son I Tome contre l'Institution de Calvin.*

(*A*) *Plusieurs Ouvrages contre les Protestans.*] Valere André nous donne la Liste suivante. *Edidit* Ecclesiasticæ Disciplinæ *Libros VI. Coloniæ.* Bibliothecam Ecclesiasticam. *Ibid.* 1599. & 1602. Opus variarum Lectionum & Animadversionum *adversus Libr. I. Institutionum Joan. Calvini Ibid* 1601. 4. Refutationem totius Theologiæ Calvinianæ, *præsertim Institutionum ejusdem Calvini. Ibid.* 4. Thesaurum Antiquitatum Ecclesiasticarum, *è VII prioribus Annalium Baronii Tomis, contra Centuriatores Magdeburgenses ac Calvinistas, totidem Tomis ordine Alphabetico contextum. Ibid.* Tragicomœdiam Constantini Magni & S. Helenæ. *Ibid.* 1602. Confessionem Hieronymianam, *è D. Hieronymi Operibus juxta Locorum Theologicorum capita. Tomis IV, apud Mylium*, 1584. *fol. Denique* Hierarchiam Anacrisin *adversus varios Calvinistarum Libros & celebratas ab iisdem Synodos. Ibidem apud Herm. Hobergium*, 1604 (1). Le Catalogue d'Oxford marque que le *Bibliotheca Ecclesiastica, seu Commentarius de explicatione Missalis & Breviarii*, contient IV Tomes, & que le *Variæ Lectiones & Animadversiones contra Institutiones Calvini & Petri Martyris Locos communes* en contient V, imprimez l'an 1602. On verra tout le Titre de cet Ouvrage dans la Remarque suivante. Valere André n'est point exact sur cet Article: il a indiqué à part ce que l'Auteur publia contre le I Livre de l'Institution de Calvin; & il a marqué ensuite d'une façon vague la Réfutation de l'Institution. Il faloit dire que l'*Opus variarum Lectionum &c.* contient IV Tomes contre les IV Livres de l'Institution, & qu'ils furent imprimez l'an 1602 à Cologne par Etienne Hemmerden aux dépens de l'Auteur. Notez qu'il s'imaginoit que ses Ouvrages chagrinoient beaucoup les Hérétiques, & que sa plume leur étoit si redoutable que les Anglois ne souffroient point que l'on apportât chez eux ce qu'il publioit. *Mordere, sugillare, arrodere Calvinistæ non prætermittunt, cùm Hieronymianam Confessionem, de Disciplina Ecclesiastica libros, Thesaurum Antiq. Ecclesiasticarum, tum omnium maximè Bibliothecam Ecclesiasticam, seu Comment. sacros de explicatione Missalis & Breviarii, propter eorum cœnas, ritus, agendas, & formulas reprehensas adeò in Anglia in primis exploserunt, ut publicè prohibuerint in insulam importari* (2).

(*B*) *Je parlerai de cette Réfutation, & je trouverai parlà un Supplément de ce que j'ai déja dit sur les Editions de l'Institution de Calvin.*] Schultingius intitula ainsi le prémier Tome de son Ouvrage: *Bibliotheca Catholicæ & Orthodoxæ, contra summam totius Theologiæ Calvinianæ in Institutionibus Joannis Calvini & Locis communibus Petri Martyris, breviter comprehensæ: vel potius, Variarum Lectionum & Animadversionum contra primum Librum Institutionum Joannis Calvini Tomus primus.* Le Titre des Tomes suivans ne differe de celui-là qu'à l'égard du numero tant du Tome, que du Livre de l'Institution, qui est réfuté. On peut assurer raisonnablement que cet Ouvrage de Schultingius n'est qu'un tas informe de Recueils, & qu'une pénible Rhapsodie. Ce n'est presque qu'un centon de Passages empruntez, & qu'un Indice des Auteurs qui ont traité contre Calvin les matieres controversées. Les fautes de ponctuation, & d'orthographe, & de toutes les autres especes où peuvent tomber les Imprimeurs, y sont innombrables; mais quoi qu'il en soit il peut servir de Répertoire, & j'y ai trouvé des faits concernant l'Institution de Calvin, qui m'ont paru dignes de remarque lors même qu'ils sont fabuleux.

Notre Chanoine débute par une Comparaison entre l'Institution de Calvin & les Lieux communs de Martyr (3). Il trouve dans ces deux Ouvrages la même disposition des matieres, le même ordre de Livres & de Chapitres, & les mêmes Argumens contre la Catholicité. Il ne veut point prendre parti sur la question si Calvin est Plagiaire de Martyr, comme de grands hommes le croient (4), ou si Calvin a tout tiré de son propre fonds, comme le croient quelques autres; mais en tout cas il décide que Martyr étoit plus savant que Calvin. S'il avoit lu la Préface des Lieux communs de Martyr, il auroit su certainement à quoi se déterminer sur la question du Plagiarisme; car il paroît par cette Préface, que ces Lieux communs furent dressez après la mort de Martyr. Mr. Burnet s'est servi de cette Remarque pour relever une bévue de Mr. Varillas (5). Souvenons-nous que Martyr n'embrassa la Réformation qu'en 1542 & qu'il mourut trois ans après la derniere révision de l'Institution de Calvin, d'où il résulte que ses Lieux communs, ni même ses autres Ouvrages, n'ont pu servir de modeles ni de source à l'Institution, dont la troisieme Edition augmentée par l'Auteur est de l'an 1543.

Après cela le Chanoine fait considérer le grand crédit que cet Ouvrage de Calvin a obtenu chez les Protestans. Il cite (6) un Ministre (7), qui en a donné un Abrégé en Langue Allemande, & qui assure que depuis la naissance de Jésus-Christ il n'a point paru d'Ouvrage plus utile ni plus saint que celui-là. Il dit que Piscator dans son Epitome du même Livre (8), & Beze dans la Préface de sa Confession de Foi, sont le même jugement; & que peu s'en faut qu'en Angleterre on ne donne à l'Institution de Calvin la préférence sur la Bible, que les Evêques ordonnent à tous les Ministres d'apprendre presque par cœur ce Livre-là; qu'on le met sur la Chaire des Eglises; qu'en Ecosse on fait commencer par la lecture de cette Institution les Etudes de Théologie: qu'à Heidelberg, à Geneve, à Herborn, & dans les Universitez Calvinistes, on l'explique publiquement; qu'en Hollande les Laïques aussi bien que les Ministres l'ont toujours entre les mains reliée magnifiquement. Voilà le précis d'un discours plus ample que je rapporterai tout entier pour la rareté du fait selon le Latin de l'Auteur. *In Anglia ejus* (Calvini) *Institutiones ipsis penè Biblicis scripturis præferuntur, mandant pseudoëpiscopi omnibus ministris, ut penè ad verbum has ediscant, nec unquam de manibus deponant, collocantur in templis sublimi loco in pulpito, custodiuntur tanta diligentia ac si Sibyllina forent oracula, quæ summa fidelitate apud Romanos asservata fuisse, veteres Romani scriptores tradidere* (†). *In Scotia omnes studiosi adolescentes post susceptum gradum magisterii, studium Theologiæ ab his principiis nempe lectione Institutionum inchoant. Omnes Apostatæ Monachi, Sacerdotes, Canonici, quotquot à nobis ad ipsos deficiunt, jubentur initio suæ scilicet conversionis fundamenta prima Theologiæ ex hisce Institutionibus addiscere, ut ex Synodis eorum Belgicis collegi. Heidelbergæ, Genevæ, Herbornæ & in Universitatibus Calvinistarum vel ipsæ Institutiones, vel earum compendia publicè à Doctoribus Studiosis Theologiæ explicantur. Hæ Institutiones ab ipsis in omnes linguas vertuntur, ut omnium nationum homines hoc veneno pestifero inficere, & corrumpere possint. In Belgio nullus est verbi minister & præco, nullus Senatorii ordinis vir paulò lautior, nullus præses vel præfectus, breviter, nullus sacrarum literarum cupidus (omnes autem penè sunt ejusmodi in Theologia Calviniana versati à supremo consiliario usque ad infimum aurigam & nautam) qui non hasce aureas scilicet eorum judicio Institutiones nocturna verset manu versetque diurna, extrinsecus auro, purpura omnique pretiosissimo ornatu vestiunt & ornant tanquam præstantissimam margaritam evangelicam & quasi thesaurum cœlitus delapsum, ex his libris omnes controversias decidunt & dijudicant* (9). Chacun voit qu'il y a trop d'hyperboles & de puériles exagérations dans ce Passage.

Voions ce qu'il dit sur les Editions de l'Institution de Calvin.

Il trouve qu'elles devinrent plus exactes à proportion que l'Auteur les multiplia, & qu'ainsi comme la prémiere est la plus imparfaite, la derniere qui est celle de l'an 1559 est la plus parfaite. Il lui semble que Calvin, traitant cet Ouvrage comme sa production favorite, appliqua tout son esprit & toutes ses forces à la corriger, à l'embellir, & à l'augmenter, afin d'y donner un Systême bien complet, & une parfaite idée de sa Théologie. *Videtur autem mihi Joannes Calvinus, ab eo tempore quo scribere cœpit, deinceps usque ad finem vitæ suæ, omne studium suum omnemque operam & vires ad has Institutiones augendas, locupletandas sic contulisse, ut suæ Theologiæ perfectam ideam & specimen exhiberet* (10). Cette pensée s'accorde assez bien avec la Préface que Calvin a mise au devant de l'Edition de l'an 1559. Schultingius observe (11) que la prémiere Edition est de Bâle 1536 *in* 8, que la seconde est de Strasbourg 1539 *in folio*, que la troisieme est de Geneve 1545 *in folio* & *in* 8, & que la quatrieme est de Geneve 1559 *in folio* & *in* 8. Que celle que l'Université d'Heidelberg fit faire l'an 1572 est différente des autres en plusieurs choses, & la pire de toutes; qu'on en fit deux à Lausanne avec des Scholies, l'une en 1576, l'autre en 1585: que la Traduction Allemande d'Heidelberg s'éloigne prodigieusement (12) du Texte de Jean Calvin; que la prémiere, savoir celle de Bâle 1536, n'est divisée qu'en huit Chapitres (13), & ne contient aucun Avertissement au Lecteur; que le Catéchisme de Geneve a été joint à la troisieme Edition; que Bellarmin, au Chapitre IV du I Livre *de Pontifice*, allegue une Edition de l'an 1554, & montre en quoi elle est contraire à l'Edition qui suivit; que l'Edition de Strasbourg 1539 porte ce Titre, *Institutio Christianæ Religionis nunc vere demum suo titulo respondens, autore Alcuino: Argentorati apud Wendelinum* (14) *mense Augusto anno Domini* 1. 5. 3. 9., & qu'on lit au haut de l'Epitre Dédicatoire *Potentissimo Illustrissimoque Monarchæ magno Francorum Regi Principi ac Domino suo Alcuinus*, ce qui insinue que c'est Alcuin qui adresse la parole à Charlemagne; le faux nom d'Alcuin aiant paru dans la prémiere Edition, c'est à tort que l'on a mis à la seconde *nunc demum suo titulo respondens* (15); que l'on trouve beaucoup de variations dans la Doctrine de Calvin lors que l'on confere ensemble les Editions qu'il a données de ce Livre (16); que les

(*a*) *De là vient le surnom de Lithocomus qu'il se donna.*

(*c*) *Dans les Remarques (F) & (BB) de l'Article de* CALVIN.

(1) Valer. Andr. Bibl. Belgic. *pag.* 164.

(2) Schulting. Epist. Dedicat. Tom. I. Biblioth. Catholicæ.

(3) Schulting. *Tom. I* Biblioth. Cathol. *pag.* 1.

(4) *Quod magni viri sentiunt.* Idem, ibid.

(5) *Voiez la seconde* Critique de Mr. Burnet sur l'Histoire de l'Hérésie, *pag.* 19 *& suiv.*

(6) Schulting. Biblioth. Cathol. *Tom. I pag.* 6.

(7) Caspar Olevianus, *Ministre de l'Electeur Palatin.*

(8) *Imprimée à Herborn, l'an* 1586.

(†) *Libri Institutionum in Anglia in tanto pretio sunt, ut tum Anglicè exactissimè versi in singulis Ecclesiis a parochis legendi appendantur, tum in utraque illâ Academia, cursu Philosophico absoluto, futuris Theologis hi primum ante omnia prælegantur. D. Stapletonius in Promptuario quadragesimali in feria 4 Hebdomadæ Sanctæ.*

(9) Schult. Biblioth. Catholic. *Tom. I, pag.* 7: *il repete la même chose à la page* 487 *du II Tome, & dans l'Epitre Dédicatoire du III Tome.*

(10) *Idem, ubi supra, pag.* 18.

(11) *Idem, ibid. pag.* 19.

(12) *Toto cœlo aberrat.* Idem, ibid.

(13) *Cependant il dit, pag.* 39, *qu'elle contenoit XVI Chapitres.*

(14) *Il faloit ajouter ici* Rihelium.

(15) *Idem, ibid. pag.* 20.

(16) *Calvinus in tempore editionum diversarum & in doctrina Institutionum non sibi constat, sed mutdis variis mutavit.* Idem, ibid. *pag.* 19. *Voiez aussi le commencement de l'Epitre Dédicat. du IV Tome.*

beaucoup d'emportement dans les Ecrits de ce Chanoine de Cologne: il observe que les Héréti-ques les Editions données par les Libraires sans sa participation varient encore plus, on y a joint, on y a changé, on y a ôté beaucoup de choses selon le gout particulier de certaines gens: *Si sæpius & plures editiones inveniantur, sunt Typographorum, non Calvini, ibi sunt multa adjecta, mutata, ablata pro judicio privatorum hominum* (17); que la méthode de cet Ouvrage est merveilleuse, & qu'elle peut être comparée aux Instituts de Justinien qui, comme le reconnoissent justement les Jurisconsultes, ont été dressez avec tant d'ordre & de symmétrie que rien plus. *Methodus profecto adeò insignis est & artificiosa, ut cum Institutionibus Justiniani conferri possit, quo Libro Jureconsulti meritò sentiunt, nihil scriptum esse magis methodicè, nisi fortè hoc alicui meritò displicere possit quod de Principiis Theologiæ (à quibus omnis ordiri debet disputatio) non in 1. statim libro, ut fieri oportuisse multi sentient, sed in ultimo libro 4. tractarit, nempè de auctoritate Ecclesiæ, Pontificis, Conciliorum, & Sacræ Scripturæ. Methodum Albertus Pighius valdè laudat & filum orationis ac stylum dicendi* (18). Qu'aussi-tôt que cet Ouvrage de Calvin fut sorti de dessous la presse à Strasbourg environ l'an 1545, Bernard Cincius Evêque d'Aquila en apporta un Exemplaire au Cardinal Marcel Cervin Légat du Pape à la Cour de l'Empereur (19); que ces deux habiles hommes aiant jugé que c'étoit un Livre plus dangereux que ne l'étoient les autres Ecrits des Luthériens (20), le donnérent à examiner à Albert Pighius, qui aiant jugé que Calvin étoit un Antagoniste digne de lui, entreprit de le réfuter; & qu'il commença par la matiere de la Grace & du Franc-Arbitre, sur quoi il publia dix Livres contre Calvin; qu'il avoit dessein d'en publier d'autres sur la Justification, & sur le principe de la Foi, mais que la mort l'empêcha de les achever. *Hic* (Albertus Pighius) *Calvinum neququam contemnendum sed dignum antagonisten, quo cum congrederetur, in quem calamum stringeret, ac pro pietate & orthodoxa fide decertaret judicavit. Quo factum est, ut decem libros de gratia, & libero arbitrio contra Joan. Calvinum in lucem emiserit, cui si diuturnior vita superstes fuisset, proposuerat etiam de justificatione hominis, & de principiis credendorum contra eundem Calvinum scribere, & ad ista tria primaria puncta eisdemque annexa, nempè de gratia & libero arbitrio, de justificatione, de Principiis credendorum inchoatos non absolvit, nec in lucem edidit* (21).

Faisons quelques Notes sur ces récits du Chanoine de Cologne.

I. Prémiérement il faut établir comme un fait certain (22), que l'Epitre Dédicatoire de l'*Institution* fut datée de Bâle, non pas le 1 d'Août 1536 comme portent plusieurs Editions, mais le 1 d'Août 1535 comme on le voit dans quelques autres. C'est un grand préjugé que la prémiére Edition est de l'an 1535, puis qu'il y a beaucoup d'apparence que l'Ouvrage étoit achevé d'imprimer lorsque l'Auteur data l'Epitre Dédicatoire. S'il l'étoit, nous aurions lieu de conclure que l'Exemplaire que l'on garde dans la Bibliotheque de Geneve (23), qui est tronqué des 42 prémiéres pages, mais qui marque à la fin qu'il a été achevé d'imprimer au mois de Mars 1536, n'est pas de la prémiére Edition; car s'il l'étoit, il faudroit dire que Calvin partit de Bâle avant que son Livre fût imprimé, & que l'Imprimeur ne se hâta guere, & n'acheva l'Edition qu'au mois de Mars 1536. Cela n'est point probable, & l'est beaucoup moins que de supposer qu'un Livre aussi bien écrit que celui-là, & si propre au tems, fut débité avec une telle promtitude qu'il falut bientôt songer à une seconde Edition qui fut achevée au mois de Mars 1536. Prenez bien garde, 1 que Theodore de Beze assûre (24) que Calvin *fit imprimer* à Bâle son Institution, & ne partit de Bâle qu'après l'Edition du Livre (25): 2, qu'il rapporte tant de voiages de l'Auteur depuis ce tems-là jusques à l'Eté de 1536 (26), qu'il faut que Calvin soit sorti de Bâle peu après la date de l'Epitre Dédicatoire. On objectera que l'Imprimeur a marqué au Titre l'an 1536, quoi que l'Ouvrage fût en vente dès le mois d'Août 1535. J'avoue que l'anticipation sur l'an suivant est fréquente parmi les Libraires, mais ordinairement ils ne le commencent pas au mois d'Août, & enfin cela ne leve point la difficulté que je fonde sur la date du mois de Mars 1536 qui se voit à l'Exemplaire de Geneve. Je conclus qu'encore qu'il y ait quelque apparence que la prémiére Edition a été marquée sous l'an 1536 par le Libraire, il est vraisemblable aussi qu'elle fut datée de l'an 1535. C'est ainsi que l'on se pourroit donner carriere de part & d'autre dans le païs vaste de la probabilité, si l'on n'avoit pas un point fixe qui termine à mon avantage toute la dispute. Ce sont les paroles mêmes de Calvin, que j'ai citées en un autre endroit (27), & par lesquelles nous apprenons qu'il sortit de Bâle un peu après que son Livre y eut vu le jour. Voilà une preuve démonstrative que l'Edition achevée au mois de Mars 1536 n'est pas la prémiére.

II. En second lieu, je remarque que Schultingius a eu droit de ne compter pour la seconde & pour la troisieme Editions que celles qui ont été faites sur les Revisions de Calvin. Il fait bien selon cette regle de donner le second rang à l'Edition de Strasbourg 1539, mais il a tort de compter pour la troisieme celle de Geneve 1545: car elle avoit été précédée de celle de Strasbourg 1543 corrigée & augmentée par l'Auteur.

(17) Schult. Biblioth. Cathol. *Tom. I, pag.* 19.

(18) *Idem, ibid. pag.* 7.

(19) *Idem, ibid. pag.* 39.

(20) *Reliqua Lutheranorum scripta esse dilutiora, hoc acrius mordere & fortius stringere.* Idem, ibid. pag. 39 & 40.

(21) *Idem, ibid.*

(22) *Voiez la Remarque (F) de l'Article* CALVIN.

(23) *Voiez la même Remarque de l'Article de* CALVIN.

(24) Beze, *Préface des* Comment. de Calvin sur Josué, *pag.* 7.

(25) *Edito hoc libro seque velut præstita Patriæ fide, Calvinum visendæ Ferrariensis Ducissæ.... desiderium incessit.* Beza, *in Vita Calvini, pag.* 367, 368, *Tom.* III Operum.

(26) *Idem, ibid. Voiez la Remarque (U) de l'Article de* CALVIN.

(27) *Dans la Remarq. (U) de l'Article de* CALVIN.

III. Ce qu'il remarque que le Catéchisme de Geneve fut joint à la troisieme Edition, c'est-à-dire selon son compte, à l'Edition de Geneve 1545, pourroit être vrai; car l'Epitre Dédicatoire (28) de ce Catéchisme est datée du 28 de Novembre 1545. Calvin composa en François ce Catéchisme l'an 1536, & le publia en Latin à Bâle l'an 1538 (29). Il en changea la forme l'an 1541, *la reduisant en bonne methode par Demandes & Responses pour estre plus aisée aux Enfans, au lieu qu'en l'autre les choses estoient traitées par Sommaires & briefs Chapitres* (30). Il en fit lui-même une Traduction Latine qui fut imprimée l'an 1545. Elle est à la fin de l'Institution à l'Edition de Geneve 1550, & pourroit bien être aussi à celle de 1545, comme Schultingius le remarque. Nous avons vu ailleurs (31) qu'un docte Dominicain a fixé l'époque de cet Ouvrage à l'an 1540, tant pour l'Edition Françoise que pour l'Edition Latine. Il y a un peu d'erreur dans son calcul.

IV. Je ne puis passer à Schultingius la Chronologie dont il se sert à l'égard de l'Edition qui anima Pighius à écrire contre Calvin. Ce ne fut point celle de l'an 1545, ni même celle de l'an 1543, mais celle de l'an 1539. Il n'étoit plus en vie l'an 1543. Son Livre avoit paru quelque tems auparavant, & fut refuté par Calvin au commencement de l'année 1543.

V. Notre Chanoine a dû compter selon son principe l'Edition de l'an 1559 pour la derniére, car Calvin mit alors la derniere main à son Ouvrage, & n'y a rien ajouté ou changé depuis. J'ai l'Edition Françoise de Geneve 1566 *in folio*; elle n'a point d'autre Préface que celle de l'an 1559, & si elle contient deux Indices (32) qui ne sont pas dans celle-ci, Calvin n'en est pas l'Auteur. Marlorat les composa avec un soin tout particulier l'an 1562. Il ne se fia point *aux quottations mises en la marge & imprimées par ci-devant: car ayant tout veu & conferé* il trouva *qu'il y en avoit beaucoup de fausses* (33), *plusieurs omises, & aucunes n'estans mises en leur lieu.* Il restitua *le tout le mieux qu'il luy fut possible & ajousta ce qu'on avoit laissé* (34).

VI. J'ai un peu de peine à croire qu'il y ait des Editions de l'Institution où l'on ait changé, ajouté, & retranché, autant de choses que Schultingius l'assûre. La vérification seroit difficile, vû le nombre prodigieux des Editions de cet Ouvrage de Calvin.

Il a été si souvent réimprimé, qu'on ne peut comprendre que l'Auteur des Essais de Literature ait fait (35) un Article de l'*Institution Chretienne de Calvin*, sans dire aucun mot qui fit comprendre qu'elle a été imprimée plus d'une fois. Il s'est contenté de remarquer (36) que l'Auteur la publia à Bâle vers l'an 1534. Je ne sai s'il s'apperçut lui-même de ce défaut, ou si quelques-uns l'en avertirent; mais il y remédia par une Addition à la fin de son Livret. Cette Addition nous apprend (37) que cet Ouvrage de Calvin est datté *de Bale le* 1 *Aoust* 1536; que *ce n'étoit en quelque maniere que l'ébauche d'un plus grand Ouvrage*; que *c'est alors que Paul Tharius* (38) *fit ce Distique qui fit tant de bruit* (39); *qu'il y a eu de ce Livre cinq Editions, celle de Bale* 1535, *celle de Strasbourg* 1539, *la seconde de Strasbourg* 1543, *la troisieme de Strasbourg* in 4 1544, *celle de Geneve qui est la cinquieme* 1550, & *qu'en* 1558 *l'Auteur revit* son Livre & le *divisa en quatre Parties.* Je voudrois qu'il eût corrigé la fausse date *du* 1 *Août* 1536. Il y étoit obligé plus que tout autre, puis qu'il étoit prêt à dire que la prémiére Edition est de Bâle 1535. Il seroit bien embarrassé s'il s'engageoit à prouver que Paul Thurius fit son Distique l'an 1535. Rien n'est plus aisé que de lui prouver qu'il a eu tort de réduire à cinq les Editions de l'Institution de Calvin. Il en compte lui-même six; car sans doute il a prétendu que la Révision faite par Calvin en 1558 fut suivie d'une nouvelle Edition, & il est très-vrai qu'elle le fut. On trouvera étrange avec beaucoup de justice, que l'Auteur des Essais de Literature, aiant eu pour but de ne parler que des Livres rares, ait fait un Article de l'Institution de Calvin; car jamais Livre n'a été aussi commun que celui-là: il a été réimprimé tant de fois, qu'on en trouve des Exemplaires jusques dans les rues de la fripperie dans toutes les Villes de Hollande; & à moins que l'Edition ne soit belle, & *in folio*, ils ne coutent pas plus de trois ou quatre fois. Voiez la marge (40).

On a fait une Remarque qui témoigne que ce Livre de Calvin a été criblé, épluché, anatomisé, en toutes manieres par les Catholiques Romains. On a pris garde que le prémier mot est *toute*, & le dernier *impiété*; & cela a paru bien mystérieux. Le fait est certain dans la Traduction Françoise; mais non pas dans l'Original Latin. *Institutionem Calvini observarunt quidam hoc verbo* omnis *incipere & in istud* impietas *desinere; id tamen præter mentem Authoris, ita divino consilio contigisse censent, ut Argumento sit Librum totius impietatis esse quasi Encyclopædiam, eáque solà constare* (41).

Les Editions de l'Institution de Calvin que j'ai vues sont les suivantes: celle de Geneve 1550 *in* 4 *ex Officina Joannis Gerardi*; celle de Robert Estienne 1553 *in folio* (42). Ces deux-là sont en Latin, & ne contiennent que XXI Chapitres divisez chacun en plusieurs Sections. L'Edition Françoise de Geneve, chez Jehan Gerard 1553 *in* 4. L'Edition Latine de Geneve, chez François Perrin 1568 *in*

DATE du Catechisme de Geneve.

(28) *Aux Ministres de Frise.*

(29) Beze, *Préface des* Commentaires de Calvin sur Josué, *pag.* 8.

(30) *Là-même, pag.* 12.

(31) *Dans la Remarq (B) de l'Article* ESPAGNE, (Jean d').

(32) *L'un des Matieres, l'autre des Passages de l'Ecriture.*

(33) *Le Libraire de Geneve, qui donna l'Edition Latine de* 1550, *fit excuse de l'être fié à l'Edition de Strasbourg, où la plûpart des Citations étoient faussement marquées à la marge, à quoi il remedia dans l'Index.*

(34) Marlorat, Préface des Indices.

ESSAIS de Literature critiquez.

(35) *Dans les* Essais *d'Août* 1702, *p.* 96.

(36) *Là-même, pag.* 98.

(37) *Pag.* 148.

(38) *Il faloit dire* Thurius.

(39) *Vous le trouverez dans la Remarque (F) de l'Article* CALVIN.

(40) *Il y a dans le* Journal de Trevoux, *Janvier* 1703 *Edit. d'Amsterdam, un* Mémoire *concernant les* Essais de Literature, *dans lequel on a critiqué ce qui regarde* l'Institution de Calvin.

(41) Vincent. Baronius, Patrici, ad Th. Raynaud. *in limine* Apologet. Ord. Dominic. *folio, quod præcedit folium* 1.

(42) *Elle fut achevée d'imprimer le* 4 *de Février* 1553.

ques les critiquoient, & que l'on en interdisoit l'entrée dans l'Angleterre (*d*). Il mourut le 23 d'Avril 1604 (*e*). Mr. Konig en fait deux Auteurs, l'un nommé Conrad Schultingius, l'autre Cornelius Schultingius.

(*d*) *Voiez la Remarque* (*A*) *à la fin.*

(*e*) Valer. Andreas, Biblioth. Belgic. *pag.* 164.

in folio. Six autres Editions Françoises de la même ville: une chez Conrad Badius 1560 *in folio*; une de l'Imprimerie de Jaques Bourgeois 1562 *in* 4; une de l'Imprimerie de Thomas Courteau 1564 *in* 8; l'Edition Françoise de Lion chez Jean Martin 1565 *in* 8; une chez François Perrin 1566 *in folio*; & une de l'Imprimerie de Jacob Stoer 1609 *in folio.* J'ai vu aussi l'Edition Latine faite à Geneve par Jean le Preux *in folio* l'an 1590. Elle est augmentée d'Analyses, & de quelques autres Pieces composées par divers Auteurs. Les Editions de Geneve *in* 8, chez Jean le Preux 1592 & 1602, sont conformes à celle-là. J'ajoute que l'Edition de Geneve 1617 *in folio apud Joh. Vignon, Petrum & Jacobum Chouet*, fait le sixieme Volume d'une Edition Latine des Oeuvres de Jean Calvin. Avec ses Lettres elle fait de même un Volume de ses Oeuvres de l'Edition d'Amsterdam chez Jean Jaques Schipper en 1667 *in folio.*

SCHUTZE (JEAN) Ministre Luthérien en Allemagne au XVI Siecle publia entre autres Livres un Ecrit qu'il intitula *Le Diable Sacramentaire, Sacramentarius Diabolus.* On peut juger par-là de l'emportement qui l'animoit contre les Zuingliens (*A*). Il publia aussi en 1579 un Livre contenant cinquante Raisons pour lesquelles il ne faloit point embrasser la Communion des Calvinistes.

(*A*) *L'emportement qui l'animoit contre les Zuingliens.*] Afin qu'on puisse juger de la piece par l'échantillon, je citerai un Passage que je trouve dans George Braun. On y verra que notre Schutze représentoit les Calvinistes comme les personnes du monde les plus turbulentes, les plus séditieuses, & les plus cruelles. *Hic seditionis genius non tantum Lutheranos, sed & Calviniſtici furoris ministros, magis exagitat quod Lutherani in Confratribus suis accurate observarunt, dum inter varias causas, quare Sacramentariam Calvinistarum Doctrinam acceptare nequeant præcipuam & illam allegent, quod seditiosi, & tumultuosi sint, pacis publicæ & tranquillitatis politicæ turbatores, quorum hoc unicum institutum est, ut seditionum factiones, tumultum, dissidia, ac tandem cædem ac sanguinis effusionem procurent. Maxime cum duplici nomine latrones existant, non satiati si hominum animas Doctrinæ falsitate interimant, verum etiam, omnem quam possunt cunque diligentiam adhibeant ut per seditiones, latrocinia, & cædes pro nefario suo genio, in civitatibus instituant. Hoc Joannes Schutzius in Causarum explicatione, & in Sacramentario suo Diabolo pagina* 354 (1).

(1) Georg. Braunius in Tremonensium Catholicorum Defensione, *pag.* 165, 166.

Il est à remarquer que George Braun Ecclésiastique de Cologne fait là un reproche d'humeur séditieuse & violente aux Protestans, qui leur est fait par une infinité d'autres Ecrivains Papistes, & qui est le même que celui qu'ils font en toute rencontre au Parti Romain. Juvenal sans doute n'eût point pu lire ce Passage de George Braun sans s'écrier:

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?
Quis cælum terris non misceat, & mare cælo,
Si fur displiceat Verri? homicida Miloni?
Clodius accuset mœchos? Catilina Cethegum?
In tabulam Syllæ si dicant discipuli tres (2)?

(2) Juven. Sat. *II*, *Vers.* 24.

Quoi qu'il en soit, rapportons une seconde preuve de l'emportement de Schutze. *Sacramentarismus Camerina ac sentina est quædam, in quam multæ hæreses confluunt, ultima Satanæ ira, quam furiis agitatus contra Christum ejusque Ecclesiam exercet. Et qui Sacramentariorum partes sequitur, is manifestus est, atque ejuratus hostis Dei & fidei, quam in Baptismo Christo dedit, oblitus* (3).

(3) Schutzius, *Præfat. in Librum* 50 *Causarum, apud* Braunium, *in* Tremonensium Catholicor. Defensione, *pag.* 19.

C'est soutenir que l'opinion Calvinienne sur l'Eucharistie est l'égout de quantité d'Hérésies, & le dernier effort de la colere de Satan, & qu'on ne peut y adhérer sans se rendre ennemi juré de Dieu, & sans oublier ce qu'on a promis dans son batême à Jesus Christ. Or soutenir cela, n'est-ce pas un mouvement de furieux? J'en fais juges les Ministres Luthériens d'aujourd'hui. Ils sont beaucoup plus modérez que leurs ancêtres, & ils voient sans doute que la qualité des dogmes en quoi les deux Communions Protestantes different n'est pas de l'espece qu'on le croioit autrefois, lors que la guerre Sacramentaire échauffoit trop les esprits, & faisoit couler de part & d'autre un déluge de diffamations. Cette furieuse tempête s'étant appaisée peu à peu, on a compris que le sujet de la Dispute n'étoit pas si important. Combien y a-t-il d'expériences semblables (4)? Mais qu'elles sont peu utiles! Il s'éleve très-souvent des Contestations parmi les Théologiens: on s'y échauffe comme s'il s'agissoit du capital de la Religion, & l'on ne se souvient pas qu'on traite de bagatelle ce que les prédécesseurs avoient regardé comme une Dispute de la derniere conséquence.

(4) *Voiez les Remarques* (*E*) & (*F*) *de l'Article* AMYRAULT, *& la Remarque* (*D*) *de l'Article* GOMARUS.

SCIOPPIUS (*a*) (GASPAR) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII Siecle, étoit Allemand. Ses ennemis ont publié touchant sa famille beaucoup de choses honteuses (*A*). Il étudia

(*a*) *Son vrai Nom étoit* Schoppius; *mais pour s'accommoder à la Prononciation Italienne, il le changea en* Scioppius.

(*A*) *Ses ennemis ont publié touchant sa famille beaucoup de choses honteuses.*] On a publié (1) qu'il nâquit dans un village où son pere étoit fossoieur, *hoc vespillone atque adituo in pago quodam non ignoto, natus est Gasper Schoppius*; que son pere aiant fait un jour une fosse trop petite, & ne voulant pas prendre la peine de bêcher tout de nouveau, coupa les pieds au cadavre. *Hiberno quodam tempore, terra firmiter gelu constricta, sepeliendum acceperat cadaver, cui jam sepulchrum effoderat, sed mensura breviore quam pro mole: ibi vir fortissimus, ne tanto in frigore terra deducenda esset, pedibus cadaver mutilat, & in fossam quam sepulchrum verius recondit* (2). Qu'aiant amassé quelque argent, il s'en alla en Pologne où il servit chez un Imprimeur; qu'ensuite il fut colporteur, allant de village en village, à la maniere des Savoiards, pour vendre de petites marchandises; qu'il abandonna ce métier, & qu'il s'enrôla; qu'il revint au Palatinat après la mort de l'Electeur Frideric III, & qu'il y obtint une Charge peu considérable (3); qu'il se mit à vendre du bled, & qu'il y gagna quelque chose; qu'on lui donna la Judicature d'une autre ville; qu'au bout d'un an il s'enrôla pour l'expédition de Cologne, & qu'il y obtint la Charge de Prévôt d'Armée; qu'après la mort de l'Electeur Louis il retourna à son premier poste, & s'y fit un bon meûnier; qu'il fut envoié dans une ville mutinée, & qu'il y commanda les soldats; qu'il y fut brasseur de biere; qu'il y étoit avec sa femme & avec sa fille, mais qu'il ne leur permettoit de voir personne. Sa femme, ajoûte-t-on, étoit du païs de Hesse, & avoit suivi en Hongrie un homme qui l'entretenoit. Dès le lendemain qu'il fut tué elle coucha avec Scioppius, qui la méprisa depuis de telle sorte, qu'il la faisoit travailler comme une servante, sans la voir, sans lui parler. Au contraire il faisoit manger à sa table sa servante, & l'admettoit à son lit de tems en tems (4). La fille, fidelle compagne de la mere dans cet état de recluse, épousa un scélerat qui auroit perdu la vie par la main du bourreau pour le crime de bestialité, s'il n'eût pris la fuite. En son absence sa femme se prostitua à un autre, & devint grosse. On la mit en prison, & si elle n'eût trouvé moien de s'échaper, on l'auroit punie publiquement de son adultere. *Hæc ne fratre tali indigna esset, scelerato nupsit homini, qui (honor sit verecundis auribus) constante matrimonio obbrutuit: cum vacca enim consuevisse convictus est, & effugiendi causa supplicii uxore deserta se subduxit, quæ superstite facinoroso illo ac fugitivo, alteri cuidam sui copiam fecit, ac mox prægnans facta est. Ob id flagitium, cum in carcerem conjecta, supplicium vix evasura esset, vinculis perfractis in Austriam pervenit, relicta adulterina apud patrem sobole. In Palatina sane ditione, deprehensa si fuerit, publicam animadversionem non evades* (5). Enfin, on dit que notre Scioppius se vantoit d'être bâtard d'un Gentilhomme de Franconie nommé Munster, & qu'il se donnoit ce nom-là; mais qu'une Dame de cette noble famille le convainquit d'imposture, & lui défendit avec menaces d'usurper cette qualité. *Quoties symbolum amicitiæ in adolescentum philothecas, qui mos hodie obtinet, referre solebat, totidem literis nomen consignabat: G. S. à Munster, addito ad Scaligeri exemplum,* FUIMUS TROES. *Donec Ingolstadii à nobilissima ejus gentis matrona convictus est; cujus tamen minis nondum absterreri potuit, quin Italis, ad quos postea profectus est, gentilem hominem, ut Longobardi vocant, se Germanum esse persuaderet* (6).

(1) *Voiez le Livre intitulé*, Vita & Parentes Gasparis Schoppii, *imprimé à Leide* 1609, *avec* Confutatio Fabulæ Burdonum.

(2) *Ibidem*, *pag.* 138.

(3) In præfectura Burcktreswiciana, tenue officiolum ac vile obtinuit, quod Notarium sive Actuarium præfecturæ vocare possis. *Ibidem, pag.* 139.

(4) Contra vero, quasi versis rerum vicibus, ancilla fortissimo Herculi adhærere, cibum una capere, & si res ita ferret, thorum genialem occupare. *Vita & Parentes Schoppii, pag.* 141.

(5) Vita & Parentes Gasparis Schoppii, *p.* 142, 143.

(6) *Ibidem*, *pag.* 141.

Il est certain que Scioppius s'est qualifié Gentilhomme toute sa vie, & qu'aiant su les médisances que les amis de Scaliger avoient publiées, il comparut devant les Juges civils de la Chambre Apostolique à Rome, pour être reçu à faire preuve de sa Noblesse, & de sa bonne conduite (7); & que les témoins qu'il amena aiant été interrogez juridiquement, on lui délivra un acte scellé du sceau de la Chambre Apostolique, par où il paroit que les témoins déposérent qu'il étoit né Gentilhomme, & de légitime mariage. *Sibi ex publica fama & multorum, qui id scire potuerint, testi-*

(7) *Voiez le Livre intitulé*, Oporini Grubinii Amphotides Scioppianæ, *pag.*

étudia à Amberg, puis à Heidelberg, ensuite à Altdorf, & cela aux dépens de l'Electeur Palatin. Après un séjour considérable à Ingolstad, il retourna à Altdorf, & publia des Ouvrages de Critique, qui le remplirent de faste: il ne put voir sans orgueil sa grande jeunesse jointe à un mérite imprimé (*B*). L'une des Productions prématurées de sa plume est, dit-on, un Commentaire sur les Priapées, qui lui attira bien des reproches, & sur-tout à cause qu'il y envioit la condition des moi-

testimoniis constare, Scioppium legitimè natum & ex nobili familia oriundum esse, tametsi majorum nobilitatem paupertatis injuria propè jam extinctam ejus demum pater virtute sua gestisque honoratissimis muneribus & officiis rursus excitarit (8). Il dédia à son pere l'un de ses Livres (9), où il ne dit autre chose de ses ancêtres, si ce n'est que son bisaieul vécut 110 ans, & sa bisaieule 105 (10). Il fit un voiage au Palatinat l'an 1608, pour recueillir la succession de son pere, ou plutôt pour en obtenir la main levée; car on dit que les Magistrats s'en étoient saisis à cause des malversations du defunt, par rapport aux droits du Prince sur la biere, & à tels autres impôts. *Patre mortuo ad matrem adeundæ hæreditatis causa venisse dicitur, quæ à Magistratu eam ob causam sequestrata putatur, quod pater .... publicum vectigal quod de bonis ac cerevisia inferri ærario solet, fraudarit, cujus modi ibi fures, aut saltem Norimbergæ, severissime plectuntur* (11). Il nia ce péculat, & allégua d'autres raisons pourquoi il ne pouvoit pas jouïr de son patrimoine (12).

(8) Oporinus Grubinius, Amphot. Scioppian. pag. 31.

(9) *Ses Theses de* Injuriis.

(10) Vita & Parentes Gasp. Schoppii, *init.*

(11) *Ibid. p.* 151, 152.

(12) *Voiez les* Amphotides Scioppianæ, *pag.* 190 *& seq.*

(*B*) *Il ne put voir sans orgueil sa grande jeunesse jointe à un mérite imprimé.*] Mr. Baillet, qui l'a mis avec raison dans le Catalogue des Enfans célèbres, en parle ainsi: „ Nous pouvons envisager l'amour qu'il a temoigné pour „ l'étude des lettres, & son travail infatigable que Dieu a „ presque toûjours recompensé d'un grand succès, comme „ un exemple qui merite d'estre proposé aux jeunes gens. „ (*) Ottavio Ferrari Milanois, celebre Professeur de Padoue, semble nous assurer qu'il estoit homme de lettres „ dés son enfance, & il ajoûte, que dés l'âge de *seize* ans „ il publia des livres qui ont merité l'admiration des vieillards (13)". Les paroles d'Octavio Ferrari sont celles-ci: *Ab ineunte ætate ita totus literis affixus fuit, ut sexto decimo anno libros evulgaret quos senes admirarentur* (14). Dans une autre Harangue il lui donne cet Eloge: *Adolescentem ac pene puerum id ingenii, atque eruditionis specimen dedisse, ut vix tribus lustris expletis non unum opus publici juris faceret, quod exactæ ætatis judicium, totiusque antiquitatis solidam cognitionem præ se ferret* (15). Mais pour mieux faire, jugeons de Scioppius par l'instruction qu'il nous va fournir. Nous verrons qu'il avoit dix-sept ans à peu près lors qu'il publia son prémier Livre: c'étoient des Vers Latins. *Extant typis Heidelbergensibus impressa complura Scioppii carmina anno* 1593, *cum haud etiam septimum decimum ætatis annum complesset, antiquaria illa plus satis, sic tamen ut variam eruditionem accurata probatissimorum auctorum lectione comparatam passim præferant: quo ipso tempore etiam Dialectica & Rhetorica æquales & convictores suos, illustres nobilesque adolescentes, cum eos à magistris suis negligi doleret, docere, ausus est* (16). Pour savoir combien de Livres il publia avant l'âge de vingt-quatre ans, il ne faut que jetter la vue sur cette Liste. Souvenons-nous qu'il couroit sa dix-septieme année l'an 1593, comme il vient de nous l'apprendre. *Verisimilium libri quatuor. Editi Noribergæ* in 8 *apud Paulum Kaufmannum Anno* 1595. *Disputatio de Injuriis. Apud eundem* in 4 *Anno* 1597. *Suspectarum Lectionum libri quinque. Apud eundem* in 8 *Anno* 1597. *Commentarius de Arte Critica. Noribergæ* in 8 *apud Valentinum Furmannum Anno* 1597. *Notationes Criticæ in Phædrum cum Rittershusii in eundem scriptorem Commentario editæ Lugduni Batavor.* in 8 *apud Fr. Raphelengium Anno* 1597. *Libellus de sua ad Catholicos migratione* (17), *deque auctoritate Ecclesiæ in sacra scriptura interpretanda. Editus Romæ apud Zannetum* in 8 1599. *Epistola de variis fidei controversiis ad primarium quendam Germaniæ Jurisconsultum. Ingolstadii* in 4 *apud Angermarium Anno* 1599 (18).

(*) *Prolusion. p.* 202.

(13) Baillet, Enfans célebres, *Num.* 69.

(14) Octavius Ferrarius, *in* Prolusione *cui titulus* Quo pretio viri principes literatos habuerint.

(15) *Idem in* Prolusione *cui titulus* Literatorum funus.

(16) Oporinus Grubinius Amphotides Scioppian. *pag.* 39.

(17) Freherus *se trompe donc à la page* 775 *de son* Theatre, *où il dit que* Scioppius *se fit Papiste l'an* 1601.

(18) *Ces Titres sont pris de l'*Indiculus *des Ouvrages de Scioppius qui est à la tête des* Amphot. Scioppianæ.

On dit qu'il faut ajoûter à cette Liste le Commentaire sur les Priapées, dont l'Epitre Dédicatoire est datée d'Ingolstad l'an 1595, & que l'Auteur affecta de ne point faire paroître dans le Catalogue de ses Ouvrages, parce que ses ennemis lui faisoient un crime d'avoir ainsi commenté un Recueil de Vers aussi impur que les Priapées. Il se défendit de ce reproche en niant le fait; & soutint que ce Commentaire étoit un Ouvrage de Goldast, qui par une insigne supercherie l'avoit publié, disoit-il, comme un Ouvrage de Scioppius (19): en tout cas, il prétendit que Scaliger, qui avoit fait des Commentaires sur les Priapées & sur Catulle, & Douza qui en avoit fait sur Petrone, lui devoient servir de bouclier. Mais c'étoit donner le change; car le véritable sujet de l'Accusation n'étoit pas qu'il eût commenté des Vers impudiques, mais qu'il eût rempli d'un si grand détail d'ordures son Commentaire (20). Outre qu'il y avoit inséré une complainte, sur ce que les hommes n'ont pas reçu de la nature la même force que les moineaux. On ne laissa pas tomber cet endroit; on le berna là-dessus dans la Satire, *Hercules tuam fidem* (21). Il le méritoit assûrément; car voici sa réflexion. *Cum Ingolstadii agerem, vidi è regione Musæi mei passerem coitum vicies repetentem, & inde adeo ad languorem datum, ut avolaturus in terram deciderit. En sortem iniquam. Hoc passeribus datum; negatum hominibus? Næ qui facinus hujusmodi imitari ausit, faxim ut Picos qui aureos montes colunt, divitiis ille solus superet. Præ milite Plautino omnes eum sectaturas fœminas scilicet* (22).

(19) *Voiez les* Amphotides Scioppianæ, *pag.* 102 *& seq. & sa Lettre* ad Saulum Mercerum, *à la fin du* Scaliger hypobolimæus.

(20) *Lusus diversorum in Priapum poëtarum libero commentario illustravit, quo post hominum memoriam, nihil fœdius ab ullo cinædo aut lubidini omnium prostituto in lucem editum fuisse omnes fatentur.* Vita & Parentes Gaspar. Schoppii, *pag.* 142.

(21) *Pag.* 59. *Voiez aussi* Merici Casauboni Pietas, *pag.* 21.

(22) Scioppius, Commentar. in Priapeia, *Carm. XXV, pag.* 35 *Edit.* 1664 in 8.

Prenez garde à ces deux choses. 1. Ceux qui prirent son parti nierent qu'il eût composé ce Commentaire sur les Priapées. 2. L'on amplifia, l'on empoisonna sa réflexion sur la prétendue félicité des moineaux. Sur le prémier chef j'allegue pour preuve ces paroles de l'Auteur du petit Livre *De tribus Capellis*: c'étoit un Jésuite, comme on l'a vu dans un autre endroit (23). De Commentario si tibi, Josephe, Scioppius hoc dicat: *Scripsi, fateor, commentarium in Priapeia; sed septenum denum annorum puer, sed in hereticorum scholis institutus, sed exemplo tuo invitatus. Atque nollem id factum. Et si fas dicere (sed fas) cum illa scribebam,* Optarem nullas tunc habuisse manus. *Quid hoc autem, Burdo, dic, tua fide, ad rem attinet? Num tu idcirco Scaligerum te esse evinces, quia Scioppius nescio quid ineptiarum per ludum atque jocum puer verius, quam adolescens olim chartis illevit, quod nunc ævi consiliique maturior, vero vultu* damnat & opus. ..... *Hoc igitur tibi si dicat ille, non te elinguem protinus, & Burdonem efficiat? Quid si autem dicat hoc Scioppius tibi quod dixit jam aliis prius, Non scripsi. Scripsit ea vero, inquit: certe vulgavit* quidam quem dicere nolo, *quia tu illum ignorare non potes* (24). Il semble qu'il y ait là des obliquitez qui soient l'aveu de sa faute: mais dans le fond on la nie nettement. Et notez que Scioppius fit tant de cas du *tres Capellæ*, qu'il inséra cet Ecrit dans l'un de ses Livres (25). Quant au second chef, je n'ai qu'à citer l'Auteur de la Censure de la Doctrine curieuse du Pere Garasse; voici ses paroles: *Pag.* 705. Garasse *dit qu'il parut ces années un livret anonyme d'un des nouveaux dogmatisans, lequel ayant consideré la chaleur infatigable avec laquelle les pigeons & passereaux se font l'amour, fit vœu de renoncer au Paradis, si Dieu le transformoit en pigeon ou passereau. Garasse ne se doit point mettre en peine du nom de ce nouveau dogmatisant: C'est son bon amy Scioppius, ce grand homme de bien, cet esprit très-excellent, qui fait ce beau & religieux souhait en ses Commentaires* in Priap. pag. 63 (26). Il est sûr que Mr. Ogier (27) calomnie là Scioppius: ce vœu de renonciation au Paradis ne se trouvant point dans l'endroit qu'il cite.

(23) *Dans l'Article* MATHAN.

(24) Cornelius Denius Brugensis, *in* Capellis, *pag. m.* 320, 321.

(25) *Dans les* Amphotides Scioppianæ, *qu'il publia en* 1611: *je me sers de cette Edition.*

(26) Censure de la Doctrine Curieuse, *pag.* 199.

(27) *C'est lui qui fit la* Censure de la Doctrine Curieuse *de* Garasse.

Je croi pouvoir dire que si l'un des Ouvrages de Scioppius formoit quelque préjugé desavantageux contre ses mœurs, tous ses Livres en général étoient une preuve qu'il n'étoit point débauché; car s'il eût perdu du tems à faire l'amour, & à boire, il n'eût su produire les Ecrits qu'il publioit. Ils ne pouvoient être que le fruit d'une forte application, & ils demandoient un attachement continuel & opiniâtre à l'étude, & à la conversation des Savans. Aussi voions-nous qu'il prend à témoin les Professeurs de l'Académie d'Altdorf, & ceux d'Ingolstad, que la vie qu'il avoit menée étoit toute differente de celle de la jeunesse qu'ils instruisoient (28). Il cite un Poëme qu'il publia, pour exhorter le Recteur Wesenbecius à faire cesser les débauches des Ecoliers. *Cum* Petrus Wesenbecius Jurisconsultus *Academiæ Rector creatus fuisset, longum Scioppius carmen Noribergæ imprimendum dedit, quo corruptos juventutis mores acerbè describit, ipsumque Rectorem cohortatur, ut disciplinam restituere, frena nimis laxata contrahere, nominatim verò cristatorum pileorum usu & nocturnis commessabunda juventutis concursationibus interdicere Academicis velit, in contumaces verò & refractarios severe animadvertat* (29). Il allegue une Epitre Dédicatoire où il déclara pourquoi il avoit si peu d'amis, & pourquoi les Ecoliers le regardoient comme un misanthrope, c'est qu'il fuioit leurs collations, leurs promenades, leurs ivrogneries, & qu'il demeuroit collé à son Cabinet depuis le matin jusques au soir. *Frequentes istas adolescentibus compotationes ut fugiam suadere mihi potest vel valetudinis ratio, quam diligenter cordi habeo, vel consilium quod à meis præceptoribus neglectus, & ceteroquin ingenio non nimis docili præditus jam olim cepi, de studiis solidum diem ab usque mane ad vesperum sine ullo potu & cibo naviter persequendi, vel cura denique quam in majoribus meis imitandis ponere decrevi &c. Aliis itaque pro divinitate & facilitate ingenii sui, ad quæ ego impenso labore meo & indefesso studio adspiro nihil agendo vel commessando consequuntur, per me quidem putare, plurimosque sibi hac comitate sua amicos parare licet: dum mihi vicissim hoc non ægre largiantur, ut quam illi ex cauponis ego ex laboribus voluptatem capiam, & laudem continentiæ, ut ego vero, ut illi, Morositatis, à majoribus meis acceptam & in me transmissam, studiose conservem &c* (30). Il passa à bon droit pour avoir été un malhonnête homme; mais ses fautes, comme celles de quelques autres Savans orgueilleux, satiriques, & emportez, étoient non pas des déréglemens du corps, mais des vices de l'esprit.

SI L'ON pouvoit inférer de ce Commentaire que l'Auteur fût débauché.

(28) *Voiez les* Amphotides, *pag.* 40 *& seq.*

(29) Amphotides Scioppianæ, *pag.* 40, 41.

(30) *Ibid. pag.* 43, 44. *Voiez ci-dessous la Remarq.* (*X*).

moineaux (*b*). Il fit un voiage en Italie, & après quelque séjour à Verone, il s'en retourna en Allemagne, d'où il repassa en Italie, & publia à Ferrare un Panégyrique du Roi d'Espagne, & de Clement VIII. Il tâcha de s'avancer à la Cour de Rome, & se servit de plusieurs moiens industrieux: mais sa fortune ne laissa pas d'être médiocre, & il n'en fut guere content, au milieu des titres pompeux qu'il se donnoit (*c*) (*C*). Avant son prémier voiage d'Italie, il avoit joué à Gifanius la piece que j'ai rapportée ailleurs (*d*). Il se fit Catholique Romain environ l'an 1599. Je ne sai pas bien la raison qui l'irrita contre les Jésuites; mais il est certain qu'il fut leur grand ennemi, & qu'il les déchira cruellement dans plusieurs Libelles, sous divers masques de nom (*D*). D'autre côté il se déchaînoit avec la derniere fureur contre le Parti Protestant, jusques à pousser les Princes à l'extirper par les voies les plus sanguinaires (*E*). Il ne se contenta pas de vomir sa rage

(*b*) *Voiez la Remarque* (*B*).

(*d*) *Dans la Remarq.* (*F*) *de l'Article* GIFANIUS.

(*c*) *Tiré d'un Livre intitulé* Vita & Parentes Gasp. Schoppii à Germano quodam contubernali ejus conscripta, *imprimé à Leide avec* Confutatio Fabulæ Burdonum.

(*C*) *Les titres pompeux qu'il se donnoit.*] Il fut fait Patrice de Rome, Chevalier de Saint Pierre, Conseiller de l'Empereur, Conseiller du Roi d'Espagne, Conseiller de l'Archiduc, Comte Palatin (31): enfin on le vit paré du titre de Comte de Clara Valle.

(*D*) *Il déchira cruellement* les Jésuites *dans plusieurs Libelles, sous divers masques de nom.*] On assûre dans l'Ecrit que j'ai cité plusieurs fois (32), qu'avant qu'il changeât de Religion il fit imprimer des Vers où il appelloit leur Compagnie, *Iberam parricidalem cohortem*, & qu'ensuite il les attaqua violemment dans un Ouvrage que plusieurs personnes virent à Rome, *Quos petulantissimo postea scripto quod Romæ plurimi viderunt, & è quo nonnulla hic adferri poterant, petiit.* On rapporte un Fragment de Lettre qui témoigne qu'il dit long-temps après son Apostasie, qu'il y avoit dans cet Ordre peu de Savans, & très-peu d'honnêtes gens (33). Il répond à l'égard du Poëme, qu'il y parla des Jésuites selon les idées que Gifanius lui en donnoit, mais il nie que ces Vers-là aient vu le jour (34). Il s'inscrit en faux (35) contre le Fragment de Lettre, & il avoue seulement qu'il n'approuve pas en tout la conduite des Jésuites, & qu'il ne sauroit se résoudre à leur faire sa cour (36), bien qu'il reconnoisse que Dieu est l'Auteur de leur Institut, & que leur Compagnie est non seulement très-utile au Christianisme, mais aussi très-nécessaire: de sorte qu'il est assûré que s'ils observent exactement leurs Statuts, on verra bientôt l'Hérésie dans le tombeau. *Tamen Societatis Jesu institutum ab ipso Deo auctore profectum, totique reipublicæ Christianæ non modo summopere utile, sed omnino etiam necessarium esse credit, cui si convenienter vivant, qui religioso Sacramento ei se obstrinxerunt, propediem fore confidit, ut ad tibicines mittatur, Hæresique lessus fiat, neque cuiquam sine scelere aliter videri posse, persuasum habet* (37). Pour savoir s'il changea de sentiment, on n'a qu'à lire ces paroles du Pere le Tellier (38). *Il ne faut pas qu'il* (39) *se fasse honneur du dessein* de la conversion des Jésuites, *comme s'il en estoit le premier Auteur. Il y a long-temps que la gloire en est deue à son digne predecesseur le fameux Gaspar Scioppius, qui a tant écrit sur ce sujet-là, en ayant fait la matiere de plusieurs libelles. On ne doit pas s'étonner que ceux qui ont herité de sa haine implacable contre les Jesuites, soient animez aussi du zele bizarre & hypocrite de cet Ecrivain, le plus furieux & le plus decrié calomniateur qui fut jamais, de l'aveu de tout le monde, ny de voir qu'ils marchent encore aujourd'huy sur ses traces.* Monsr. Arnauld attaqué dans ce Passage a répondu bien des choses: j'en vai copier quelques-unes. „ (40) Etes-vous scrutateurs des cœurs pour decider hardiment, que ç'a été *par une haine implacable contre les Jesuites*, que Schioppius a parlé en divers livres fort desavantageusement de votre Societé, & que s'il y temoigne du zéle pour l'Eglise, ce ne peut avoir été qu'un *zéle hypocrite?* Si cela se souffre, quelle vertu ne pourra-t-on point décrier en la faisant passer pour hypocrisie. . . . . . . (41) On n'a aucun interêt à la reputation de Scioppius bonne ou mauvaise. Mais comme ceux mêmes qui le traitent le plus mal demeurent d'accord que ç'a été un fort grand esprit, & fort habile dans la Critique & dans les lettres humaines, il merite bien qu'on en dise quelque chose, & qu'on oppose les grandes louanges que vous lui avez données autrefois, à vos furieuses declamations. Schioppius a eu trois sortes d'ennemis qui ont contribué à le décrier, comme trop emporté & trop satyrique. Les premiers ont été les Protestans, qu'il avoit abandonnez, pour se faire Catholique, & en particulier Joseph Scaliger & ses partisans, qui regardoient ce pretendu Prince de Veronne comme le heros de leur secte. Ils furent sur-tout choquez de ce qu'il avoit blessé leur Scaliger par la partie la plus sensible, en faisant passer pour une fable sa pretenduë naissance des Princes de Veronne, en quoi les personnes les plus judicieuses conviennent maintenant qu'il avoit raison. Les seconds de ses ennemis ont été les gens de lettres. Il se les attira sur les bras par une trop grande attache à la pureté du Latin. Peut-être que personne depuis le siecle d'Auguste n'a mieux sçu que lui les finesses de cette langue. Mais il y étoit si pointilleux, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on prît aucun mot dans une autre signification, que celle dans laquelle on le prenoit à Rome dans les meilleurs tems, ou qu'on lui donnât une autre construction; & c'est ce qui lui faisoit trouver des Barbarismes, & des Solecismes, dans presque tous les Auteurs de ce tems-ici qui se piquoient de bien écrire en Latin. Il eût servi la Republique des Lettres, s'il se fût contenté de remarquer ces fautes en termes civils, doux, & honnêtes. Mais il le faisoit d'une maniere trop dure & trop piquante, jusques à dire que d'avoir pris un tel mot dans un tel sens, cela meritoit *naticidium* (42). Cela étoit sans doute fort vilain & fort pedantesque: mais ce n'étoit pas une raison suffisante de le charger de tant d'injures, & de l'appeller *la plus cruelle de toutes les bêtes farouches.* Car ceux qui tiroient aussi-bien que lui tant de vanité de bien parler Latin, pouvoient mépriser ces bassesses, & profiter de ses reprehensions. Mais quoi! On sçait que la nation des *Philologues* est fort colere; Qu'ils sont fort sujets à s'emporter sur des vetilles: & que souvent le reproche d'un Solecisme ne leur est pas moins sensible, que si on reprochoit à un honnête homme d'avoir trahi son ami. Et comme ils sçavent dire des injures en fort beaux termes, ils inspirent leurs passions à beaucoup de gens. Voilà ce qui a fait le plus grand decri de Schioppius. La Critique trop libre & trop vehemente, avec laquelle il a attaqué un grand nombre des Auteurs les plus estimez pour le stile, a fait soulever contre lui presque tout le peuple Latin. Vous avez été, mes Peres, ses troisiemes & derniers ennemis. Mais il faut remarquer, que tant qu'il n'a attaqué que les Protestans, les Scaligers, & les Philologues, vous l'avez comblé de louanges; vous lui avez même pardonné, qu'il eût blâmé votre maniere d'enseigner les lettres humaines, & vous n'avez point trouvé mauvais qu'il fût loué & estimé par les Papes, les Rois, & les Empereurs. Il a fait imprimer un petit livre en 1636, où, pour se defendre contre ceux qui le dechiroient, il rapporte un Bref d'Urbain VIII au Roi tres-Chretien qui lui est fort honorable, & d'autres lettres de l'Empereur Ferdinand II, du Roi Catholique Philippe IV, des Ducs de Florence & de Mantouë: & des temoignages fort avantageux du Cardinal Bellarmin, & de beaucoup d'autres Jesuites, qui louent son esprit, sa doctrine, son éloquence, son zéle, sa vertu, son integrité, sa pieté, sa foi, sa prudence, sa sagesse, & sa penetration dans le sens de l'Ecriture: qui font profession de l'admirer comme un homme celebre par toute la terre, & qui l'appellent le Roi des Sçavans: *Perillustri viro Gaspari Scioppio eruditorum Regi.* Croyez-vous, mes Peres, qu'il vous soit aisé de persuader le public qu'un homme, dont vous avez dit tant de bien pendant tant de tems, soit devenu tout d'un coup le plus méchant homme du monde, & que son zele pour l'Eglise dont vous parliez avec éloge, soit devenu un *zele bizarre & hypocrite*, parce qu'il l'a avertie dans quelques livres de ce qu'il trouvoit à redire dans votre conduite, comme ont fait avant lui & après lui tant de personnes recommandables par leur pieté, Arias Montanus, Lanusa, Louïs Sotelo, Diego Collado, Dom Jean de Palafox, & beaucoup d'autres? Que s'il a excedé dans les manieres, & dans un air trop aigre, ou qu'il ait rapporté des faits trop scandaleux, on ne le soutient point en cela. Mais il faudroit que vous l'eussiez convaincu de fausseté par sept ou huit exemples bien verifiez, pour avoir droit de vous faire croire lors que vous l'appellez *le plus furieux calomniateur qui fut jamais*".

Mr. Baillet nous apprend que Scioppius *a pris un grand nombre de masques, pour pouvoir attaquer avec plus d'impunité, non seulement divers particuliers de consideration, mais principalement tout le corps des Jesuites contre lesquels il a composé plus de* XXX. *Traitez differens dont les seuls titres font horreur.* Il promet *de les démasquer dans le Traité des Auteurs deguisez sous les titres differens de* Junipere d'Ancone, *de* Denius, *d'*A Fano Sancti Benedicti, *de* Grosippe, *de* Grubinius, *de* Hay, *de* Krigsoeder, *de* Sotelo, *de* Vargas, *& de quelques autres* (43). Voiez dans Mr. Placcius le Titre d'un prodigieux nombre de Livres, publiez ou préparez par Scioppius contre les Jésuites (44).

(*E*) *Il poussoit les Princes à extirper* les Protestans *par les voies les plus sanguinaires.*] Il ne faut que voir le Livre qu'il publia à Pavie l'an 1619, sous le Titre de *Gasp. Scioppii Consiliarii Regii Classicum Belli sacri, sive Heldus redivivus, hoc est ad Carolum V. Imperatorem Augustum Suasoria de Christiani Cæsaris erga Principes Ecclesiæ rebelles officio, deque veris compescendorum Hæreticorum Ecclesiæque in pace collocandæ rationibus.* La Réponse que lui fit un Luthérien de Strasbourg (45) vaut la peine d'être lue: elle a pour Titre

(31) Vita & Parentes Schoppii, *pag.* 156.

(32) *Ibid. pag.* 146.

(33) Inter Jesuitas viros eruditos paucos, paucissimos bonos reperiri ait. *Ibidem*, *pag.* 155.

(34) Oporinus Grubinus, Amphotides Scioppian. *pag.* 126.

(35) *Ibid. pag.* 129.

(36) Neque etiam ut multum Italis præsertim & Gractiensibus Jesuitis blandiatur animum inducere potest. *Ibidem.*

(37) *Ibid.*

(38) Défense des nouveaux Chrétiens, *I Part. Chap. I, Art. I, pag. m.* 5.

(39) *C'est à dire l'Auteur de la* Morale pratique.

(40) Morale pratique, *Tom. III, pag.* 124.

(41) *La-même, pag.* 125.

(42) *Voiez le Passage que je cite ci-dessous dans la Remarq.* (*F*), *à la fin.*

(43) Baillet, Jugem. sur les Critiques Gramm. *Num.* 535.

(44) Placcius, de Anonymis, *Cap. IX, num.* 143, *pag.* 67, 68.

(45) Matth. Berneggerus, *Professeur en Histoire.*

rage sur Scaliger, sur Casaubon (*e*), & sur du Plessis Mornay (*F*), &c: il attaqua même le Roi d'Angleterre sans aucun ménagement (*G*); & de là vint que l'Ambassadeur de ce Prince à la Cour d'Espagne se servit des voies de fait contre un Ecrivain si insolent, qui ensuite se glorifia des plaies (*H*) que l'on crut qu'il avoit reçues en cette rencontre. Passant par Venise l'an 1607 il eut une Conférence avec Fra-Paolo, où il emploia les promesses & les menaces, pour tâcher de le gagner au Parti du Pape. Cela, joint peut-être à d'autres motifs, fut cause qu'on l'arrêta prisonnier pendant quelques jours. On lui en a fait des reproches mal circonstanciez (*I*). L'une des choses, dont

(*e*) *Voiez la Remarq.* (*S*).

Titre *Tuba Pacis occenta Scioppiano Belli sacri Classico, Salpiste Theodosio Berenico, Norico, Historiarum & Patriæ studioso.* Voiez aussi le Traité de Justus Meyer (46), intitulé *Juris publici capitalis Quæstio, sint ne Protestantes jure Cæsareo Hæretici & ultimo supplicio afficiendi, contra sanguinarium Casp. Scioppi Classicum.* On peut voir aussi le Livre intitulé *Cancellaria Hispanica*, on y trouve quelques Extraits de ce Livre de Scioppius (47). Notez qu'il se glorifie d'avoir été le principal Architecte de la Ligue Catholique, qui fit tant de mal aux Protestans en Allemagne. Aiant publié le Catalogue de ses exploits, pour faire voir au public comment il a fait valoir les talens que Dieu lui avoit commis (48), il met au septieme lieu, *Fœdus Catholicum in Germania, cujus primum auctorem, & actorem fuisse Scioppium, literis ipsius Cæsaris manu conscriptis, & Trevirensis Electoris testimonio doceri potest: sicut etiam Comes Tillius in poculi aurati, quod ei donavit, inscriptione, fœderis illius primum auctorem apellat: qui scyphus apud Benedictinos Weigartenses etiamnum servatur* (49).

(*F*) *Il vomit sa rage....sur du Plessis Mornay.*] La fureur avec laquelle il s'efforce de le tourner en ridicule (50) dans son *Alexipharmacum Regium felli draconum & veneno aspidum sub Philippi Mornæi de Plessis nupera Papatus historia abdito oppositum, & Seren. D. Jacobo Magnæ Britanniæ Regi, strenæ Januariæ loco muneri missum* (51), est si outrée, que je ne pense pas qu'on puisse rien faire de plus sanglant contre un Auteur. Je pourrois faire, dit-il (52), un juste volume des solécismes, des barbarismes, & des autres fautes d'élocution que j'ai trouvées dans le Mystere d'Iniquité (53); mais je veux épargner aux Calvinistes la douleur de voir leur Hector digne non seulement de la férule de Casaubon le chef des pedans, *Alpha Cathedrariorum*, mais aussi des verges du moindre cuistre, *quem quicunque virgator ubere virgidemia afficiat, & multiplicem pulturæ natis expiare culpam cogat.*

(*G*) *Il attaqua...le Roi d'Angleterre sans aucun ménagement.*] Voiez entre autres Livres son *Ecclesiasticus auctoritati Serenissimi D. Jacobi Magnæ Britanniæ Regis oppositus*, imprimé l'an 1611, & son *Collyrium Regium Britanniæ Regi graviter ex oculis laboranti muneri missum*, imprimé la même année. Mais sur-tout voiez sa *Corona Regia* (54); car je persiste à soutenir que c'est son Ouvrage (55). Ferrarius, qui l'a tant loué, lui reproche comme un grand défaut d'avoir critiqué & satirisé toutes sortes de personnes: sans épargner même les Puissances souveraines, & les têtes couronnées. *Cum quæ de ejus ingenio, doctrina, immensisque in re literaria laboribus inficiari non posset, quæ essent totius Orbis testimonio comprobata, vertit accusationem nimiamque ejus ingenii asperitatem, judiciumque subausterum, omnibusque infestum arguebat. Nam ne ipsis quidem Regibus supremisque potestatibus unquam pepercisse, cum nimia, ac penè Cynica detrahendi libidine omnes ordines non solum multo sale defricaret, sed in omnem verborum etiam prætextatorum amaritudinem effusus, ipsa literarum capita virosque superum cultu reverendos totis voluminibus concideret, asperisque facetiis jocum ac ludibrium faceret* (56). La principale raison, pourquoi son *Ecclesiasticus* fut brûlé à Paris, étoit l'insolence qu'il avoit eue d'y répandre de sanglans outrages contre Henri le Grand. Voiez le Continuateur de Monsr. de Thou au Livre V, page 314, sous l'an 1612.

(*H*) *Il se glorifia des plaies.*] J'ai déjà cité le Livre où il rend compte de l'emploi de ses talens: on y trouve que les domestiques de l'Ambassadeur d'Angleterre attaquérent Scioppius dans Madrid l'an 1614, & croiant l'avoir tué s'écriérent, courage, courage: nous avons enfin ôté du monde ce grand Papiste. *Sicariorum undecim de familia Oratoris Anglici, qui cum anno* 1614 *Madriti Scioppium multis vulneribus, ut rebantur, confossum pro mortuo relinquerent, ita sibi per vias rem præclarè gestam gratulantes audiebantur:* Euge, jam tandem magnum illum Papistam jugulavimus. *Qua de re typis descripta extat Narratio, quæ* Legatus Latro *inscribitur* (57). Mr. Colomiés a publié une Lettre où Scioppius déclare qu'il a été persécuté par les Protestans, & qu'ils lui ont tiré des arquebusades & des estocades, jusques à croire qu'ils l'avoient tué; mais qu'encore qu'il se fût rendu odieux aux Hérétiques, pour avoir écrit fortement en faveur de l'Autorité Ecclésiastique des Papes, il se regarderoit comme un Hérétique plus pernicieux que Luther & que Calvin, s'il écrivoit selon les principes de Baronius en faveur de la prétendue Puissance Papale sur le temporel des Rois. *Io per difender l'Apostolato del Papa ho scritto tanti libri, quante forse nissun altro, e fui perseguitato da Protestanti, che mi tirarono delle archibugiate, e stoccate, & mi lasciarono per morto. Ma Dio mi guardi che non mi metta mai à dir una parola sola in difesa del Dominato, con che mi farei maggior heretico che Luthero e Calvino, si come più volte con vostra D. Reverendissima mi sono dichiarato, e spero di morir buon Catolico Romano à dispetto della Corte Romana e di tutti i suoi adulatori* (58). Il paroît par la fin de ce Passage, que l'Auteur n'étoit guere satisfait de la Cour de Rome. Il venoit de dire (59) qu'il importe que Baronius soit décrédité comme l'ennemi des Souverains, & de reconnoître que les Annales de ce Cardinal contiennent plusieurs mensonges, & qu'un Bénédictin y en avoit recueilli deux mille (60). Scioppius ne parloit pas de la sorte, quand il écrivoit contre le Roi Jaques son *Ecclesiasticus* qui fut brûlé à Paris. Il se glorifie de la flétrissure de ce Livre, & il raconte que son effigie fut pendue en Angleterre dans une farce qu'on joua devant le Roi. Il dit même que la Ligue Protestante décida, qu'il étoit du bien public que Scioppius fût mis à mort; ce qui obligea l'Ambassadeur de sa Majesté Catholique à l'envoier à Milan. Voici le sixieme article des comptes qu'il rend de son administration. (61) *Contemptus Mortis: cujus specimen est Ecclesiæ & Sedis Apostolicæ defensio.* 1. *Contra Gallos à quibus Ecclesiasticus ejus publicè crematus fuit, quem tamen librum Cardinalis Bellarminus, aliique magni Theologi summis tulerunt laudibus.* 2. *Contra Regem Angliæ, cujus librum quatuor diversis libris editis profligavit: qui propterea scripto publico remedium ei violentum fuit comminatus, ejusque libros in foro exurendos curavit. In Mimo tandem, seu Comœdiæ ludicro coram se acto personam ejus induci fecit, hancque in ipsum pœnam statui, ut faucibus fune elisis animam per inferiorem gutturem exploderet* (62): *velut in* Hæretici Elenchomeni *præfatione videre est.* 3. *Contra Principes Protestantes fœderis Hallensis socios, qui Rotemburgi in concilio decreverunt, ipsis Scioppio sublato omnino opus esse: quæ oratori Hispanico D. Baltasari Zunicæ causa fuit, ut eum Germaniâ relictâ Mediolanum concedere juberet, Insubriæque Præsidi salutem ejus literis accuratissimè commendaret.*

(*I*) *Des reproches de sa prison de Venise mal circonstanciez.*] Il s'en faut tenir à la narration de Frere Fulgence. La voici (63): „ Dans ce temps que ces controverses „ estoient desja accommodées à Venize, y arriva Gaspar „ Scioppius homme beaucoup connu au monde par tant „ de livres qu'il a fait imprimer: il venoit de Rome pour „ passer, comme il disoit, en Allemagne, où il alloit „ pour y porter, comme on apprist, un escrit injurieux „ à la Republique, pour l'y faire imprimer, & autres „ escritures remplies d'impietés, comme celle d'un certain „ Religieux Dominicain nommé Thomas Campanella...... „ (64) Que ce fust pour ceste raison, ou pour quelque „ autre cause secrette, il est certain qu'il tomba dans la „ disgrace, & que par ordre public il fut arresté trois ou „ quatre jours, après lesquels on luy ordonna de se reti„ rer promptement. Avant que ce malheur lui arrivast „ il eut conference avec le Pere, dans laquelle ils discou„ rurent fort long-temps des belles lettres, & particulie„ rement de la doctrine des anciens Stoïques, qu'il pro„ fessoit vouloir retirer de l'obscurité, & mettre à la plus „ grande lumiere du monde, aussy bien que beaucoup „ d'autres de ses sçavantes pensées, y entre-meslant mes„ mes beaucoup de matieres d'Estat, & plus particulie„ rement de celles des Protestans d'Allemagne. Aprés quoy „ prenant le mesme Pere à part, il commença à luy re„ monstrer, que le Pape en qualité de grand Prince avoit „ les mains fort longues: qu'ainsy il ne pouvoit qu'il ne „ luy mes-arrivast, puis qu'il tenoit avoir esté beaucoup „ offencé par luy; qu'aussy n'eust-il pas manqué de l'a„ voir fait tuer, s'il eust voulu s'en venger de cette sorte. „ Mais que le Pape n'avoit autre dessein que de le pren„ dre vif, le faisant enlever de Venize mesmes, pour le „ conduire à Rome; non obstant quoy il s'offrit luy, „ pourveu qu'il le consentist, de traitter sa reconciliation, „ avec autant d'avantage & d'honneur qu'il en pourroit „ souhaiter: affirmant encore qu'il avoit commission de „ faire bien des traittés avec les Princes Allemans, mes„ me touchant leur conversion. Le Pere respondit qu'il „ ne sçavoit pas avoir fait aucune chose, pour laquelle Sa „ Sainteté deust se tenir offencée (65)...(66) Qu'au res„ te il le remercioit de sa bonne affection, ne se mettant „ pourtant en aucune peine de tous ses advis, & ne se „ voulant departir en aucune façon de l'interest du public, „ puis qu'il n'en avoit entrepris la deffence, qu'apres gran„ de connoissance de la justice de sa cause. Ses deux pro„ positions, de faire tuer, ou enlever tout vif le Pere, „ furent trouvées bien estranges & presqu'incroyables: ce„ pendant par ce qui arriva un peu aprés, on peut aisé„ ment juger que Scioppius ne parloit pas en l'air; mais „ qu'il y avoit long-temps qu'on avoit conceu ces desseins „ contre le Pere. Party qu'il fut de Venize il fist un dis„ cours satyrique, auquel parlant de l'entre-veue de luy „ & de ce Pere, il attesta l'avoir connu pour homme non „ indocte ni timide (67)".

Ce récit nous montre que les amis de Scaliger s'abusérent „ lour-

(46) *Professeur en Droit à Strasbourg.*

(47) *Adjecti sunt sub finem Libret Scioppiani ex Classico Belli sacri.*

(48) *Talenta Christi Gaspari Scioppio ad negotiandum credita.*

(49) *Voiez le Livre intitulé*, Gasp. Scioppius de Pædia humanarum ac divinarum Literarum, *pag.* 25.

(50) *Entre autres choses sur l'Exhortation au Roi Jaques de faire la Guerre au Pape.*

(51) *C'est un in 4 de 79 pages, imprimé à Maience, l'an* 1612.

(52) *Pag.* 32.

(53) *C'est-à-dire dans l'Edition Latine.*

(54) *Voiez l'Article* PUTEANUS, *Rem.* (*F*).

(55) *Voiez* Forerus, *in* Mantissa Ant-Anatomiæ Jesuiticæ, *pag.* 63.

(56) Octavius Ferrarius, *in* Literatorum funere.

(57) Gasp. Scioppius, Pædia humanarum ac divinarum Literarum, *pag.* 26.

(58) Lettre de Schioppius au Pere Fulgence Theologien de la Republique de Venise. *Elle est datée de Padoue le 9 de Juin* 1636. *Mr.* Colomiés *l'a inserée dans ses* Observationes Sacræ, *pag.* 6 *& seq.*

(59) *So bene che egli per ignoranza ed inadvertenza scrisse molte cose falsissime; di tal maniera che un Padre di San Benedetto, mio allievo, dice di haver raccolto due mila errori di suoi Annali, ed lo giudico che importi non poco, che quest' huomo sia discreditato, come nemico della gloridissione di tutti i Sovrani Principi, li quali volse ancora in* temporalibus *soggettare al Papa.* Ibid. *pag.* 2.

(60) *Conferez ce que dit* Patin *dans les* Nouv. de la Rép. des Lettres, *Avril* 1684, *pag.* 117.

(61) Scioppius, Pædia, *pag.* 25.

(62) *Voiez* Merici Casauboni Pietas, *pag.* 23.

(63) Vie du Pere Paul, *pag.* 191 *Edit. de Leide* 1661.

(64) *Là-même, pag.* 192.

(65) *Dans ce que je supprime ici, est contenu le Passage de l'homicide de soi-même, que je rapporte ci-dessus Article* SAINT-CYRAN, *Citat.* (6).

(66) Vie du Pere Paul, *pag.* 195.

(67) *Voiez* Vita & Parentes Gaspar. Schoppii, *pag.* 156.

dont il se piquoit le plus, étoit la belle Latinité. Il trouvoit des barbarismes dans les Ecrits des Modernes les plus estimez pour leur Eloquence, & il n'épargna pas même le plus éloquent Auteur de l'ancienne Rome (*K*). Il mérita sous le caractere de Grammairien le titre odieux qui fut donné à Diogene sous le personnage de Philosophe (*f*). C'est tout dire. Il s'étoit fait tant d'ennemis qu'il craignit enfin de manquer d'une retraite assûrée. Il avoit beau se tenir coi dans Padoue, & s'amuser à des chimeres apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin (*L*), il

(*f*) *Voiez dans la Remarque* (*K*) *le Passage de* Lambecius.

lourdement, lors qu'ils publiérent que Scioppius alla à Venise un peu aprés la proclamation du Sénat, contre ceux qui avoient assassiné le Pere Paul; & qu'on arrêta Scioppius parce qu'on le crut complice de l'assassinat. *Venetiam profectus est. Promulgata erat paulo ante capitalis sententia in sicarios aliquos (assassinos vocant) qui Paulum illum Servitam, cujus scriptum pro assertione juris Venetæ Reip. in manibus omnium versatur, aggressi fuerant, & vulnera aliquot, quæ tamen lethalia præter mentem eorum non essent, inflixerant. Eo ergo tempore in urbem cum veniret, jussu magistratus in carcerem deductus est, quasi rei hujus conscius, aut qui alterius eo explorator venisset* (68). Une fausseté de cette nature ne pouvoit que faire un grand tort à la cause de Scaliger; & d'autant plus que sur d'autres chefs lui & ses amis firent paroître, qu'ils recevoient de mauvais Mémoires touchant Scioppius. S'ils eussent consulté Lingelsheim, ils eussent appris que l'assassinat de Fra-Paolo ne fut point la cause de la détention de Scioppius; mais qu'on l'arrêta pour s'être rendu suspect par les paroles hautaines & menaçantes, dont il s'étoit servi dans une conversation avec ce Servite (69). Scioppius dit qu'on l'arrêta, parce qu'on fut averti qu'il étoit l'Auteur d'un Livre injurieux à la Seigneurie de Venise; & qu'il alloit négocier contre elle de la part du Pape avec quelques Princes d'Allemagne. *Fidem habuerunt* Julio Adolpho Weiterisheimio, *homini Saxoni, qui.... clam ad eos detulit* Scioppium *auctorem esse libri cujusdam pro Pontifice adversus ipsos scripti & Monachii typis impressi, hoc titulo*, Nicodemi Macri Romani cum Nicolao Crasso Veneto Disceptatio, &c. (*quod quidem opus perpetuo sale ac facetia diffluens, & eruditionis varietate admirabile, præ quo Ivo tuus Villiomarus nec hiscere auderet, multi docti viri non nisi à Scioppio proficisci potuisse persuasum habebant) & tunc quoque Pontificis missu ad Principes quosdam in rempublicam ipsorum inflammandos in Germaniam proficisci* (70). Il est sûr que Scioppius avoit composé ce Livre: Rhodius & Placcius se sont abusez, en le donnant à un Professeur de Boulogne nommé Ascanius Persius (71). Voiez la *Visiera alzata* (72) de Pierre Jaques Villani de l'Académie des Humoristes, des Géniaux, & des Inféconds.

(*K*) *Il n'épargna pas même le plus éloquent Auteur de l'ancienne Rome.*] Lisez ces paroles de Balzac: „ L'accusateur de Ciceron, dont vous me demandez des nouvelles, c'est le redoutable Sciopius. Il a fait imprimer un Livre à Milan, dans lequel il accuse Ciceron d'incongruité & de barbarisme. Il n'y en a qu'un seul en France, & Messieurs Dupuy me le presterent lors que j'estois à Paris. Cette injustice faite à Ciceron seroit une consolation à Scaliger, s'il revenoit aujourd'huy au monde. Mais au premier jour je m'attens que le mesme Sciopius fera un autre livre, par lequel il entreprendra de prouver que Caton estoit un meschant homme, & Jules Cesar un mauvais soldat (73)". Dès l'âge de vingt ans il trouvoit que Phedre se ressentoit quelquefois de la barbarie de la Thrace son païs natal (74). Faut-il s'étonner aprés cela qu'il accuse (75) d'incongruité Scaliger, Lipse, Casaubon, Mr. de Thou, Possevin (76), Vossius, Strada, &c.? Ses Censures sont quelquefois bien fondées, mais non pas toûjours. Voiez ce que le docte Borrichius a fait contre lui pour la Défense de Vossius, & du Pere Strada (77). Un Jésuite (78) du College de Rome a travaillé à l'Apologie de ce dernier; mais je ne sai point si son travail a paru. Ceux qui osent condamner magistralement de barbarisme ou de solécisme certaines phrases, s'exposent beaucoup; car combien de fois leur a-t-on montré dans les Auteurs qu'on nomme Classiques, les termes & les expressions qu'ils avoient blâmées? La difficulté, qui se trouve dans ces sortes de Disputes (79), paroîtra sensiblement à ceux qui prendront la peine d'examiner les Livres de Jean Vorstius, *De Latinitate merito aut falso suspecta*; ceux de Christophle Cellarius, *De Latinitate mediæ & infimæ ætatis*, & *de Barbarismis & Idiotismis Sermonis Latini*; & ceux que Vossius, Borrichius, &c. ont publiez sur cette matiere. Pour revenir à Scioppius, il faut dire qu'il promettoit un Ouvrage intitulé *Hercules Coprophorus*, où il avoit ramassé une multitude infinie de barbarismes & de solécismes. C'est là qu'il devoit montrer (80) les fautes de style de Jules César Scaliger. Pesez bien ces paroles de Lambecius; elles représentent parfaitement toute l'importunité chicaneuse de ce Critique. *Homo, ut notissimum est, ingenii maligni, & oris maledicentissimi, qui propter præstantissimorum & de re literaria optime meritorum virorum invidas ac injuriosas calumniationes, merito* Canis *Grammaticus appellatur* (81). Voiez la marge (82).

On s'étonnera beaucoup moins de l'audace qu'il a eue de critiquer le style ou les phrases de Ciceron, si l'on se souvient que de tout tems il y a eu de tels Critiques de ce pere de l'Eloquence. Leur nombre est incroiable. Voiez la Préface du *Cicero à calumniis vindicatus* d'André Schott: c'est un Traité bien curieux, & dont le Chapitre VIII est destiné à répondre à ceux qui accusent Ciceron d'avoir fait des solécismes.

(*L*) *Les Chimeres apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin.*] Voici un fait qui n'est pas des plus connus. Naudé, voulant réfuter la plainte que l'on faisoit que ce Cardinal ne répondoit pas à toutes les Lettres qui lui étoient écrites, dit (83), „ Que l'Office de *premier Ministre* en France.... est comme une nasse où tous les esprits fols, melancholiques, hypochondriaques, extravagans se viennent prendre; comme un escueil où le vaisseau des fols, *navis illa narragonia sive stultifera Brentii*, se vient briser, & comme l'ayman pour attirer à soy tous les esprits creux qui sont dans le Royaume. De façon que si le *premier Ministre* estoit obligé de lire tous les desseins chimeriques, toutes les propositions extravagantes, tous les advis ridicules & impertinens, que ces esprits luy addressent, il n'auroit pas assez de temps pour les lire, ny pour les examiner, quand bien mesme il quitteroit toutes ses occupations plus serieuses, pour ne vacquer qu'à celles-là seulement...... (84) Il me souvient d'avoir conneu depuis cinq ans (85) trois hommes de vertu signalée, & de doctrine extraordinaire, dont le premier qui est le Sieur *Cattius* Chanoine de la ville d'Arras, soustient qu'il y a une montagne d'or en la Palestine, que la Sainte Escriture promet aux Chrestiens, aprés qu'ils auront surmonté les Turcs, & que Dieu veut qu'on luy rebastisse un temple au milieu de Hierusalem, dont il a fait graver le plan, avec toutes les preuves & explications de son dire tirées de la Ste. Escriture; l'autre qui est le Sieur *Scioppius*, dont le nom est assez conneu par toute l'Europe, prétend qu'il n'y a jamais eu Pere ny Docteur de l'Eglise, qui ait mieux entendu la Ste. Ecriture, ny plus asseurément conneu par icelle la fin du monde, & les secrets de l'Apocalypse que luy: & le troisiesme nommé le Docteur *Colombi*, est maintenant aprés pour faire assembler un Concile General, où l'on puisse terminer, en faveur du Roy de France, les prétentions qu'il a sur la Navarre, & sur la Franche-Comté, & a mesme dressé tous les Decrets & Canons qu'il y conviendra faire à cette fin. Or je sçay asseurément, pour avoir veu une partie des escritures que ces trois hommes ont envoyées au *Cardinal*, afin d'appuyer ces desseins chimeriques sur son authorité, que si ledit *Cardinal* eust esté si peu judicieux que de les vouloir considerer, ils luy auroient plus taillé d'affaires, que le plus habile de ses Secretaires n'en auroit pu expedier. Et parce que chacun se picque de Politique, il s'ensuit aussi que le nombre des fols & extravagans est bien plus grand parmy ceux de cette profession là, qu'entre les personnes d'autre condition; ce qui multiplie pareillement le nombre des advis, conseils, desseins, memoriaux, & semblables piéces, qui ne sont pas moins impertinentes les unes que les autres, ny moins propres à faire perdre le temps aux Ministres ausquels on les addresse, s'ils estoient si simples que de s'y amuser. Et neanmoins parce qu'ils ne le font pas, & qu'ils connoissent soudain par l'experience & la connoissance qu'ils ont des affaires, *quid solidum crepet*, ces Messieurs les Melancholiques & Hypochondriaques, se croyans rebuttez, prennent de là occasion de les blasmer, de dire que l'on ne respond point aux lettres de conséquence, car ils se persuadent que leurs folies sont telles, *juxta illud*,

„ *Quisquis amat ranam, ranam putat esse Dianam.*

„ Que l'on néglige les grandes affaires, les moyens asseurez d'avoir de l'argent, de faire la paix, de sauver le Royaume, pour s'amuser à des bagatelles, pour se jouer avec des singes; & ils font si bien à force de se plaindre & de crier, que l'on accuse un pauvre Ministre, qui n'a pas quelquefois le loisir de respirer, de ne se pas acquitter de sa charge; de trop deferer à ses plaisirs; de negliger les lettres qu'on luy escrit, les advis qu'on luy donne; de n'estre pas digne de la charge qu'il exerce; & finalement, si on les vouloit croire,

„ *Collige sarcinulas, dicet libertus, & exi.*
„ *Jam gravis es nobis*".

Bien des gens me blâmeront sans doute de n'avoir pas retranché de ce Passage tout ce qui n'appartient pas à Scioppius;

(68) *Vide* Vita & Parentes Gaspar. Schoppii, *pag.* 150, 151.

(69) *Scioppium Monachii jam esse & in transitu jus civitatis Venetæ adeptum biduana carceratione, cum Paulum Servitam insolentius et minaciter allocutus suspectum se fecisset.* Lingelsheim Epistola LXXX ad Bongarsium: *elle est datée du 7 de Novembre* 1607.

(70) Oporinus Grubinius, Amphot. Scioppian. *pag.* 162, 163.

(71) *Voiez* Placcius, de Anonymis & Pseudonymis, *in* Appendice, *pag.* 33.

(72) *Le* Journal de Leipsic, *du Mois de Juin* 1690, *pag.* 365, *en partie.*

(73) Balzac, Lettre XII à Chapelain, *Liv. II, datée du* 31 *Avril* 1637.

(74) *Voiez* Scheffer, *dans la* Vie de Phedre. *Cet Auteur se trompe dans la Préface nommant* Conrad *celui qu'il faloit nommer* Gaspar.

(75) *Voiez son* Scaliger hypobolimæus *& le* Traité de Stilo Historico.

(76) *Le Médecin, Auteur d'une* Histoire de la Maison de Gonzague, *&c.*

(77) *C'est* l'Appendix *du Livre intitulé* Olai Borrichii Cogitationes de variis Latinæ Linguæ ætatibus & scripto..... Vossii de Vitiis Sermonis, *imprimé à Coppenhague* 1675. in 4.

(78) *Nommé* Pietucci. *Voiez* Borrichius, *ibidem*, *pag.* 268.

(79) *Voiez les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Mai* 1701, *pag.* 517.

(80) *Voiez son* Alexipharmacum Regium.

(81) Lambecius, *apud* Magirum, Eponymolog. Critico, *pag.* 740.

(82) *Monsr.* Grævius *a très-bien décrit l'humeur satirique de* Scioppius *dans la Préface des* Oeuvres *de* Daniel l'Ermite, *imprimées à Utrecht l'an* 1701.

(83) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 454.

(84) *Là-même, pag.* 455.

(85) *Ce Livre de Naudé fut composé l'an* 1649.

il ne laissoit pas de craindre quelque attentat sur sa vie. Cela porte à croire qu'on n'a pas dit sans raison qu'il jetta les yeux sur la Hollande, & qu'il témoigna quelque envie de rentrer dans la Communion des Protestans (*M*). On parle diversement de l'année de sa mort; mais je croi qu'on la doit mettre à l'an 1649 (*N*). On ne peut nier que ce ne fût un très-habile homme; &

pius; mais je les renvoie à beaucoup d'autres Lecteurs, qui prendront un grand plaisir aux réflexions de Gabriel Naudé que j'ai rapportées.

Voilà quelle fut la catastrophe de Scioppius: après avoir emploié plusieurs années à critiquer, à mordre, & à déchirer toute la terre, il se tourna du côté des Prophéties de l'Ecriture, il en chercha la clef, & il se flatta d'y avoir trouvé celle que St. Pierre y a laissée, & que personne n'avoit découverte (86). Fatigué, lassé de tant de combats, & de tant de coups donnez & reçus, il s'enferma dans ce donjon; il se fixa à ce travail; il s'imposa cette tâche pour sa vieillesse. Trop heureux encore s'il renonça tout-à-fait à la Satire, & s'il n'eut point quelque envie d'exciter les peuples à de grandes révolutions, en leur annonçant que les promesses de l'Apocalypse seroient bientôt accomplies. Tous ceux qui se sont mêlez d'un tel travail n'ont pas attendu comme lui qu'ils fussent las de médire: quelques-uns au contraire y ont aiguisé leurs armes, & en sont devenus plus satiriques. Quelques-uns aussi n'ont eu en vue que d'exciter les passions, & de remuer les peuples. Vous trouverez le plan de l'Ouvrage de Scioppius dans une Lettre qu'il écrivit de Padoue le 20 de Février 1642. Il ne nous renvoioit pas à longs jours, & il réduisoit en Systême l'Art Prophétique. *Quatuor libellos*, disoit-il (87), *istis indicibus seu titulis jam confectos habeo. 1. Fons sapientiæ intento digito monstratus, hoc est, Ecloga ex Sacra Scriptura & sanctis Patribus de Sacræ Scripturæ studio, ejusque studii necessitate, utilitate, adjumentis & temporibus. 2. Clavis scientiæ ad aperienda regni cælorum mysteria propediem consummanda, hoc est; specimen Exegeseos Propheticæ in Psal. 45. 3. Annunciatio regni Christi ac populi Christiani in orbem terræ futurum usque ad novissimum annorum & expeditionem Gog & internecionem ejus. 4. Systema artis prophetandi, continens ejus artis finem, officia, materiam subjectam & instrumenta, exemplo Galeni in systemate artis Medicæ.*

(86) *Me jam exegesi seu prophetia scripturæ (quam S. Petrus vocat) plus quinquenta folia explevisse, ea ipsa clave ad aperienda ejus mysteria usum quam idem Apostolus nobis reliquit, vix tamen à quoquam adhuc intellectam.* Scioppius, Epist. ad Vossium. *C'est la CCCXXXIV des Lettres écrites à Vossius, pag. m.* 225.

(87) Sciopp. Epist. ad Vossium, *pag.* 225.

(*M*) *Qu'il témoigna quelque envie de rentrer dans la Communion des Protestans.*] Mr. Arnauld ne le pouvoit croire. „ Il y a une chose qui donneroit une très-mechante opinion de Scioppius, si elle étoit vraye: c'est qu'il eût voulu sur la fin de ses jours transiger & traiter de sa Religion avec les Hollandois, & que pour cet effet il eût écrit à Leyde qu'il se feroit Protestant si on le vouloit recevoir. Mais il y a si peu de vraisemblance à cela, qu'il faudroit avoir un autre garant qu'Hornius pour se le persuader. Il paroit dans tous ses livres tant de zéle pour la Religion Catholique, & tant d'éloignement pour les hérétiques qu'il avoit quittez, qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait voulu retourner à sa premiere Religion. Il avoit de plus de si grands talens, outre qu'il étoit de naissance, que s'il avoit été assez miserable pour avoir cette pensée, il n'auroit trouvé que trop de Princes Protestans qui l'auroient reçu à bras ouverts, sans avoir été obligé de demander du pain aux Professeurs de Leyde, qu'il avoit cruellement offensez par la maniere dont il avoit traité Joseph Scaliger leur heros, & leur idole. Voilà tout ce que je pouvois dire n'ayant point le livre d'Hornius. Mais j'en viens de recevoir le passage entier, que j'ai fait mettre au bas de la page, parce qu'il suffit de le lire pour n'y ajoûter aucune foi, tant il est plein d'emportement & de fureur contre les Catholiques en général, & contre Scioppius en particulier, accusant les uns du dessein barbare d'égorger tous les Protestans, & l'autre d'avoir été l'instigateur de cette cruelle résolution (88)". Voici le Passage qui fut envoié à Mr. Arnauld: je le tire de la page 386 de l'Histoire Ecclésiastique de George Hornius (89), que Mr. Leidecker a continuée, & commentée. *Nunquam res* Evangelicorum *in majori positæ erant discrimine, quam post illam Bohemiorum calamitatem.* Jesuitæ *enim jam quasi parta de* Universa Germania, *imo omnibus* Evangelicis, *victoriâ, insolenter triumphabant, ac nil nisi cædem Protestantium spirabant, quodam flagitiosissimo* Grammatico, *& ob scelera* Altorfi *Noricorum commissa infami*, Gaspare *Schoppio, ex Palatinatu superiore Neagora oriundo, sed indigno, qui tam præstanti nationi apud posteros accenseatur, (sive, ut se appellari Italice malebat* Scioppio) *homine in apostasiam prolapso, classicum canente &* totale excidium *Protestantium promittente, ac suadente: qui tamen nihil nisi* miserabilis *literator fuit, ut opera ejus* inepta *&* maligna *ostendunt, ac extrema senecta, scriptis Patavio, ubi præ* Jesuitarum, *vitæ ejus insidiantium metu delitescebat*, Leidam *literis, transitionem iterum ad Evangelicos offerebat, si in gratiam reciperetur, sed rejectus* Apostata *contemtusque ob* vanitatem fuit. Je n'ai guere lu d'Auteur qui ait parlé de ce dessein de Scioppius, sans se fonder sur le témoignage d'Hornius. Cela me tente de croire que l'on n'a qu'un seul témoin, & je doute que cela suffise dans un fait de cette nature. J'ai ouï dire à un savant Luthérien, que les Lettres de Scioppius sur ce sujet ont été entre les mains de Boeclerus. Mais pourquoi donc ne les a-t-on pas publiées; car on ne sauroit ignorer que beaucoup de gens ne traitent de fable ce récit d'Hornius? C'est pour le moins une indiscrétion qui méritoit d'être censurée par le Sénat Académique. C'est faire tort à la très-illustre Université de Leide, que de publier qu'elle rejetta les offres de Scioppius. Cette conduite n'eût été conforme, ni à la prudence humaine, ni à la charité Chrétienne. Il eût été glorieux aux Protestans de regagner un tel personnage; & d'ailleurs l'Eglise ne doit-elle pas toujours tendre les bras à ses enfans revoltez? Ne faut-il pas qu'à l'exemple du bon pasteur elle aille chercher toutes les brebis égarées? A plus forte raison pécheroit-elle, en fermant la porte aux brebis qui demanderoient de rentrer dans le bercail. Etoit-il impossible que Scioppius ne se repentît? Pouvoit-on décider certainement que ses demandes étoient une fourberie? Et en tout cas n'eût-on pas pu prendre garde qu'il ne fit du mal? Notez qu'il remarque dans sa Lettre à Vossius, que les Livres prophétiques qu'il souhaitoit de faire imprimer, ne contenoient rien qui fût contraire à la Communion de Rome. Il fait assez entendre qu'il reconnoit l'injustice & l'usurpation de la Cour de Rome, mais il ne dit rien qui insinue qu'il eût dessein de se retirer chez les Protestans. *Vix autem sperare audeo, fore ut quicquam istorum in Italia edendi venia mihi detur, non quod quicquam in eis vel decretis Romanæ Ecclesiæ de fide, vel bonis moribus adversetur, sed quod mores Curiæ Romanæ omnes Ecclesiæ leges jam olim in potestatem suam perduxerint, nec jam cuiquam fas sit quicquam tale dicere aut scribere, quale ipsi Pontifices in D. Bernardo, Brigitta, & Catharina Senensi non modo vere recteque dictum fassi sunt, sed etiam pro saluberrimo fidelium dogmate religiosè observari voluerunt* (90). Notez aussi que cette Lettre contient toutes sortes d'honnêtetez, & plusieurs marques de confiance à l'égard de Vossius.

(88) Morale pratique, *Tome III, Chap. VI, pag.* 129, 130.

(89) *Edit. Lugd. Bat. 1687: en faveur de ceux qui ont une autre Edition je dis que ce passage se trouve au numero 6 du III Article du III Periode.*

(*N*) *On doit mettre sa mort à l'an 1649* (91).] Ce que je m'en vai citer de Mr. Baillet fera connoitre que peu de gens savent quand Scioppius quitta cette vie. Cette incertitude l'auroit désolé, s'il l'avoit prévue au tems qu'il faisoit un si grand bruit par toute l'Europe. „ (92) Je n'ai pu encore sçavoir nettement le temps de sa mort. Mr. (*) Patin le Pere l'a marquée en 1649. Monsr. (†) Lambecius témoigne qu'il faisoit encore des livres en 1652. D'autres semblent avoir prolongé sa vie au delà de l'an 1660. Mr. (‡) Galois parlant de luy en 1665, témoigne qu'il estoit mort depuis peu de temps. Mr. (‡) Konigius écrivant en 1678 dit de luy, *Paucis abhinc annis vivere desiit*". Joignons à cela que d'autres mettent sa mort à l'an 1663 (93). De tous ces Ecrivains-là celui qui rencontre le mieux est Mr. Patin; car il est sûr que Scioppius mourut l'an 1649. Ferrari en parle comme d'un homme qui n'étoit plus; il en parle, dis-je, ainsi dans une Harangue (94) qu'il récita la 16 année de sa Profession de Padoue (95). Or il commença de professer dans cette Université l'an 1634 (96). Il parloit donc de la sorte l'an 1650. D'où l'on doit conclure que Mr. Patin n'avoit pas été mal informé à l'égard de l'an mortuaire, lors qu'il écrivit le 13 de Juillet 1649 ce que je m'en vais copier. „ (97) La mort est fort sur les gens de lettres cette année; depuis que Mr. Hofman & Mr. Pietre sont morts, nous avons aussi vu mourir icy Mr. des Yvetaux, qui avoit été Précepteur du feu Roy; Monsieur Justel Secretaire du Roy, savant homme qui avoit autrefois été au Maréchal de Bouillon: outre cela sont décédés en Hollande Messieurs Vossius & Spanheim; & en Italie Paganinus Gaudentius, & Gaspar Scioppius qui a écrit il y a environ 43 ans un livre fort infame contre l'incomparable Joseph Scaliger. Ce Scioppius étoit en sa jeunesse Luthérien; il se fit Catholique Romain par la lecture des Annales Ecclésiastiques de Baronius, à ce qu'il disoit. Puis il s'en alla à Rome où il fut fait domestique du Cardinal Madruce. Il se voulut alors faire Jesuïte (98); mais ceux-ci crurent qu'il valoit mieux qu'il demeurât seculier, & qu'il leur pourroit rendre de plus notables services, ce qu'il fit écrivant contre Scaliger. Il fit quelques voyages pour eux en Allemagne & à Venise, déguisé (99). Puis il fut fait pensionaire de l'Empereur: mais enfin il se déclara ennemi de l'Empereur & des Jesuites, & se retira pour la sûreté de sa personne à Padoue, où il a vécu en assûrance de tant d'ennemis, après avoir obtenu de la République de Venise pardon de sa vie passée. Il est soupçonné d'être le plus grand Autheur de plusieurs livres faits depuis 15 ans contre les Jesuites, & entr'autres de *Anatomia Societatis, & de Stratagematis Jesuitarum.* Il a dit autrefois à un de ses amis, qui est fort le mien, que le Cardinal Baronius l'avoit sollicité par lettres, lorsqu'il étoit en Allemagne, de se faire Catholique, & qu'en ce cas-là il lui promettoit qu'il le feroit „ deve-

(90) Scioppius. Epist. ad Vossium, *pag.* 225, 226: *elle est datée du 20 de Février* 1642.

(91) *Comme a fait Mr.* Witte *in* Diario Biographico.

(92) Baillet, Enfans celebres, *Artic.* 69.

(*) *Dans ses Lettres.*

(†) *Tom. 1. Bibl. Vind. Cæs. cap. 30. lib.* 1.

(‡) *Journal des Sçav.*

(‡) *Bibl. vet. & nov.*

(93) *Obiit anno 1663 octogenario major.* Pope Blount, Censura Auctorum, *pag.* 692. *Il auroit vécu 87 ans, s'il eût vécu jusqu'en* 1663.

(94) *Celle qui a pour Titre* Funus Literatorum.

(95) *Per sexdecim annos in Patavino Gymnasio... Rhetoris partes implet.* Ibidem, *circa fin.*

(96) Carolus Patinus, *in* Lyceo Patavino, *pag.* 15.

(97) Guy Patin, Lettre XV *de la 1 Edition, &* XXII *de la 2, à la page 96 du I Tome Edit. de Geneve* 1691.

(98) *D'autres disent qu'il l'a été,* qu'il quitta leur Compagnie. *Voiez Mr.* Baillet, Jugem. sur les Crit. Gramm. *num.* 535. *C'est une erreur. Voiez* Amphot. Sciopp. *pag.* 169.

(99) *Cela paroît faux: le premier Voiage qu'il fit en Allemagne depuis son Catholicisme fut en l'année 1607, qu'on l'arrêta à Venise pendant quelques jours. Il parut en Allemagne avec faste, & comme étant au service de l'Archiduc Ferdinand* (voiez Vita & Parentes Gaspatis Schoppii, *pag.* 155, 156.) *Il dina même à Amberg avec le Prince d'Anhalt Gouverneur du Palatinat, & en reçut des honnêtetez:* voiez Amphot. Sciopp. *pag.* 129, 130.

& s'il avoit eu autant de modération & de probité que de savoir & d'esprit, on le compteroit justement parmi les Héros de la République des Lettres. Son application au travail, sa mémoire, la multitude de ses Ecrits, son feu, son éloquence, son ascendant sur ses ennemis (*O*), sont des choses surprenantes: mais ses victoires lui coûtérent cher, il falut qu'il essuiât mille injures; & il se défia même quelquefois de la pointe redoutable & du tranchant de sa plume (*P*). Il possédoit toute la Bible sur le bout du doigt (*g*). Il n'est pas vrai qu'il n'ait point voulu se laisser peindre (*Q*). Il laissa plusieurs Manuscrits qu'on loue beaucoup (*R*). Je n'ai pu trouver les Eloges de Jules César Capaci, où l'on fait mention de lui honorablement. Il a paru deux Livres sous le nom

(*g*) *Voiez les paroles de Ferrari, dans la Rem.* (O).

„ devenir Cardinal (100): que Baronius lui-même esperoit „ de devenir Pape après Paul V".

(*O*) *Son application au travail, sa mémoire, la multitude de ses Ecrits . . . son ascendant sur ses ennemis.*] Le Ferrari va nous apprendre qu'il étudioit nuit & jour; que pendant les quatorze dernieres années de sa vie il se tint enfermé dans une petite chambre, & qu'il ne faisoit rouler la conversation que sur les Sciences avec ceux qui le visitoient; qu'il eût pu comme un autre Esdras rétablir la Sainte Ecriture si elle se fût perdue, & qu'il en citoit des Passages tout d'une haleine plusieurs heures de suite avec une telle présence de mémoire, que les assistans ne pouvoient assez l'admirer, vu que d'ailleurs il en tiroit des doctrines fort singulieres, & ignorées des plus savans. Le nombre de ses Ouvrages surpassoit le nombre de ses années. Aiant parlé de sa faveur auprès des Papes, & de plusieurs Princes, comme aussi des emplois publics dont il fut chargé, on continue de cette maniere (101) *Donec inanium pertæsus in se ipsum recederet, & partim Mediolani, partim in hac Urbe* (102) *victuris æternum libris bona fide posteritatis negotium transigeret. Eos libros in ore famæ in commendatione omnium versari. Quumque per omnes fere disciplinas capax ingenium circumtulerit, duo tamen in ipso sine exemplo satis exprimi, nedum laudari posse, judicii vim in aliorum scriptis æstimandis, & ad latinæ orationis censuram exigendis miram, atque exactam, tantam vero sacrarum literarum peritiam, quantam fortasse nullus ad hanc diem, quantamque nemo credat, qui illam auribus non usurparit. Ut, quod olim de Esdra dictum est, deperditos linguæ sanctæ Codices solus reparare potuerit. Scilicet usque ad extremam senectam, nuntio rebus humanis remisso, noctu diuque in sacrarum literarum commentatione incredibili labore versatum, ut ipsum adeuntibus per plures horas uno veluti spiritu infinita sacræ paginæ loca insuetata memoriæ felicitate stupentibus, atque attonitis repræsentaret, atque ex ipsis divinæ sapientiæ penetralibus arcana etiam doctissimis ignorata exprimeret. Nimirum cum rarò alias prodire in publicum soleret, extremis temporibus quatuordecim annos domo, ac ferme angusto cubiculo clausum diebus noctibus jungentem lucubrare perpetuo solitum, cumque à doctis inviseretur, ne unquam à literis abscederet variis, ac festivis de re literaria sermonibus profundæ eruditionis fructus uberrimos communicare consuevisse, huncque ipsi ludum, hoc otium, hoc laborum levamen semper fuisse. Nec mirum si ætate exacta plures libros à se confectos, quam annos numeraret, ejusque opera vel magnam Bibliothecam instruere possent, ipse viva ac perambulans Bibliotheca merito appellaretur.*

L'ascendant qu'il eut sur ses Adversaires est une espéce de prodige. Nous avons cité ci-dessus un Passage des Enfans célèbres, où l'on avoue (103) que *Dieu a presque toujours recompensé d'un grand succès* son travail infatigable. Rapportons la suite de ce Passage (104), *Dieu ne permit pas que le travail excessif de ses études le fist mourir, ou qu'il fust nuisible à sa santé: mais il voulut le souffrir dans le monde pendant une vingtaine d'Olympiades & peut-estre plus* (105) *pour l'exécution de ses desseins & pour l'exercice de bien des gens.*

(*P*) *Il fallut qu'il essuiât mille injures, & il se défia même . . . . de sa plume.*] Peu après la publication du *Scaliger hypobolimæus* on vit paroitre quelques Ecrits fort outrageans contre lui. Baudius en vers, Heinsius (106) en prose, prirent le parti de Scaliger. Un autre fit une Satire sanglante intitulée *Vita & Parentes Gasparis Schoppii.* Scaliger ne demeura pas les bras croisez, il publia *Confutatio Fabulæ Burdonum* sous le nom de Janus Rutgersius, qu'il ne désigna que par les lettres initiales J. R. (107). Barthius se mit de la partie, & fit trois Satires contre notre Scioppius: j'en parle ailleurs (108). Voici le Titre de quelques autres Ecrits contre le même homme: *Alberti de Albertis Lydius lapis ingenii, spiritus, ac morum Gasparis Scioppii. Ejusdem Vindiciæ generales adversus famosos Scioppii Libellos in Jesuitas*, à Munich 1649 *in* 12. *Henrici Wottoni Epistola de G. Scioppio, cui propter argumenti similitudinem etiam alia adjecta sunt*, à Amberg 1637. L'un des principaux Tenans des Jésuites contre lui fut le Pere Laurent Forerus qui publia *Grammaticus Proteus, arcanorum Societatis Jesu Dædalus dedolatus, & genuino suo vultu repræsentatus: accessit Auctarium Animadversionum in Gasparis Scioppii Ecclesiasticam Astrologiam*, à Ingolstad 1636 *in* 8. *Appendix ad Grammaticum Proteum quid de Relatione Alphonsi de Vargas sit sentiendum*, là-même en la même année *in* 8. *Les Jesuites*, ce sont les paroles de Mr. Baillet (109), *nous le dépeignent comme le plus grand frippon & le plus scelerat des hommes, & comme la peste publique des Lettres & de la société humaine. En effet les plus grands hommes du siecle se plaignoient de luy presque tout d'une voix, Catholiques, Hérétiques, & les Déistes même, & tous donnoient leurs suffrages pour sa proscription, parce qu'il attaquoit indifféremment tout le monde, qu'il déchiroit la reputation des plus honnêtes gens avec autant de plaisir que d'impudence, & qu'il faisoit gloire de n'épargner ny la qualité ny le merite.* Ferrarius qui l'a tant loué reconnoit qu'on le contraignit d'entendre des histoires mal plaisantes (110).

J'ai dit qu'il ne se fia pas toujours à sa plume; & voici le fait. Un grand fanfaron dans la République des Lettres se plaisoit à maltraiter Scioppius, & à le ranger au plus bas étage des gens d'étude. Il le menaça même d'un Livre qui le convaincroit aux yeux de toute la terre de n'être qu'un franc ignorant. Scioppius lui envoia signifier qu'il eût à se taire, & que s'il continuoit à le chagriner il se feroit des affaires, non pas au Tribunal du Parnasse devant les Muses, mais au Tribunal des Magistrats; que Scioppius, mettant bas les armes de l'Erudition, n'emploieroit point d'autres écritures que celles que les Greffes de Boulogne lui pourroient fournir. Qu'il y feroit lever les informations, & la sentence par laquelle ce personnage fut déclaré convaincu de plusieurs crimes. Voilà, dit-il, de quelles armes je me servirai, s'il continue de m'importuner. Quand cet homme eut ouï cette menace, il abandonna le dessein d'écrire contre Scioppius, mais il continua de parler. Nicius Erythreus raconte cela fort galamment; on sera bien-aise de voir son Latin; la chose manqueroit de ses principaux agrémens, si je ne la donnois pas selon les termes de mon Auteur. *Cum de singulis, detrahendi gratia, maledice contumeliosèque loqueretur, Gasparem vero Scioppium, qui in literaria Rep. in primis ordinibus numeratur, imi subsellii virum, atque inter literatos proletarios, ut ita dicam, referendum esse ajebat; quem ille Scioppium, quoniam in quodam libello sua tempora, quasi literatis viris non amica, modeste reprehenderat, cœpit contumeliis omnibus lacerare, atque palam eum infantem, rudem, & omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum asserere, minitarique, se libro edito ejus inscitiam palam omnibus facturum. At Scioppius misit illi, qui diceret, si sibi amplius molestus esset, non se pugnaturum cum eo eloquentiæ doctrinæque armis, sed dictis testium, ac sententiis judicum, in publicas tabulas relatis, quibus Bononiæ, malorum facinorum argutus, evictus, ac condemnatus fuisset; his se armis curaturum, ut ejus projecta ad detrahendum bonis viris audacia infringeretur, ac retunderetur. His auditis, à scribendi contra illum sententia destitit, seque tantum intra verba continuit* (111). On peut regarder cela comme une disgrace bien mortifiante pour Scioppius. A proprement parler Zoïlus Ardelio triompha de lui; car dès qu'un homme de Lettres dans une Dispute d'Erudition a recours aux Magistrats, aux Sergens, & aux Procureurs; c'est une marque qu'il se défie de sa plume, & de sa science. Il change l'état de la question, il fuit le combat, il n'ose aller sur le pré avec son Antagoniste (112).

(*Q*) *Il n'est pas vrai qu'il n'ait point voulu se laisser peindre.*] Thomas Bartholin assûre que Scioppius n'accorda jamais aux prieres de ses amis de laisser faire son Portrait, ni aux Peintres ni aux Graveurs, & il conjecture que cela venoit de la crainte des enchantemens. Mais comme il se trompe dans le fait (113), il ne faut pas s'arrêter beaucoup à sa conjecture: rapportons seulement ses paroles; on y verra d'autres exemples un peu plus certains. (114) *Adduci nunquam potuit*, Caspar Scioppius, *quanquam sæpe ab amicis rogatus, ut effigiem suam vel coloribus pictorum vel æri cælatorum committeret. Nescio an fascini metu, quod adversariorum, quos & magnos & multos habuit, præstigias timeret. Hinc maluit cum* Accio *Poëta, voluminum non imaginum certamina exercere. Certè nec* Palæottus, *nec* Velserus (115), *nec* Pinellus, *Viri magni se vivos depingi voluerunt, sicut* Calceolarius *in Museo prodidit.* Bartholin auroit pu joindre aux trois exemples de Calceolarius un Roi de Lacédémone (116), le Philosophe Plotin (117), & un célèbre Théologien d'Angleterre (118), &c.

(*R*) *Plusieurs Manuscrits qu'on loue beaucoup.*] Lisez ces paroles de Mr. Morhof: *Libri Scioppiani ἀνέκδοτοι multi, atque inter illos ejus* Thesaurus, sive absolutissimi de linguâ Latinâ Commentarii, *apud Joh. Michaëlem Pieruccium, Professorem Patavinum, latitant, neque hunc in diem lucem, cum indignatione eruditorum, vident; de quibus legendus est Gregor. Let.* Ital. regnante part. 3. lib. 3. pag. 325. *Magna hujus libri expectatio apud literatos est, & qui viderunt, ita commendant, ut in illo genere nil simile à quoquam scriptum illis esse videatur* (119). Ce Pieruccius est apparemment celui que Scioppius a orné de tant d'éloges dans sa Lettre à Vossius, & qui auroit souhaité en Hollande une Profession en Philosophie. Scioppius l'avoit pris chez lui, & l'avoit institué son héritier universel (120).

(100) *Voiez* Amphotides Scioppianæ, *pag.* 169.

(101) Octavius Ferrarius, *in* Prolusione *cui titulus* Funus Literatorum.

(102) *C'est-à-dire à Padoue.*

(103) Baillet, Enfans célèbres, *Articl.* 69.

(104) *Là-même.*

(105) *Mr.* Baillet *dans les* Jugem. des Savans, sur les Crit. Gramm. *num.* 535 *dit qu'il a vécu plus de 90 ans: il est sûr qu'il n'en a vécu que* 73.

(106) *C'est lui qui fit la Satire intitulée* Hercules tuam fidem, sive Munsterus hypobolimæus, & *un autre Ecrit intitulé* Virgula divina sive Apotheosis Lucretii Vespillonis.

(107) *Voiez* Thomasius, *Praef. in* Orationes Mureti, *pag.* 24.

(108) *Dans l'Article* BARTHIUS *Rem.* (Q).

(109) Baillet, Jugem. des Savans, sur les Crit. Gramm. num. 535.

(110) *Ita multorum in se odia concitasse aut amaras ipse quoque historias audire cogeretur, bellisque plusquam civilibus Musarum pacem inquietaret.* Ferrar. *in* Prolusione *cui titulus* Funus Literatorum.

(111) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 241. *Il parle d'un certain* Zoïlus Ardelio. *C'est sans doute un nom supposé.*

(112) *Conferez avec ceci ce qui sera dit dans les Rem.* (D) & (E) *de l'Article* THOMAS.

(113) Scioppius *fait mention de sa Taille douce dans la page* 51 & 130 *des* Amphotides Scioppianæ. *On la voit dans le* Théatre de Paul Freherus, *à la page* 766.

(114) Thomas Bartholin. de legendis Libris, *pag.* 65, 66.

(115) *J'en parle dans la Rem.* (G) *de son Article.*

(116) AGESILAUS: *voiez son Article à la fin.*

(117) *Voiez son Article, Rem.* (A).

(118) Gataker: *voiez sa Vie au commencement.*

(119) Morhof. Polyhist. *Libr.* I, *Cap.* VII, *pag.* 62.

(120) *Voiez les* Lettres écrites à Vossius, *pag. m.* 114.

nom d'ANDREAS SCIOPPIUS frere de Gaspar (S). C'est un nom supposé.

Si l'on veut savoir la passion avec laquelle Scioppius s'appliqua dans sa jeunesse à s'aquérir une exacte connoissance de la bonne Latinité, il faut lire son *Scaliger Hypobolimæus* au feuillet 401. Il fut averti que la lecture des anciens Poëtes étoit dangereuse aux jeunes gens; afin donc de ne pas perdre la pureté des mœurs en cherchant la Langue Latine dans ses sources les plus pures, il se servit (T) d'un

(S) *Andreas* SCIOPPIUS *frere de Gaspar .... est un nom supposé.*] On croit (121) que le Jésuite Garasse est l'Auteur des deux Satires intitulées, l'une, *Andreæ Schioppii Casparis fratris Horoscopus Anticotonis, ejusque germanorum Martillerii, & Hardivillerii, vita, mors, cenotaphium, Apotheosis* (122): l'autre, *Andreæ Schioppii Casparis fratris Elixir Calvinisticum, seu Lapis Philosophiæ reformatæ à Calvino Genevæ primum effossus, dein ab Isaaco Casaubono Londini politus, cum testamentario Anticotonis codice nuper invento* (123). Mr. Baillet (124) remarque fort bien que Gaspar Scioppius n'a point eu de frere qui ait écrit, mais qu'*en matiere de Satires* le prétendu André méritoit d'être le frere de Gaspar. Le fils d'Isaac Casaubon a fait la même Remarque. *Peream*, dit-il (125), *nisi meruerit hic homo, quisquis sit, ut Gasparis Schoppii frater credatur esse.* Il venoit de dire, *Certum est tale illud esse scriptum ut ipse Gaspar Schop. illius author esse potuerit: adeo mendaciis & calumniis refertum est, adeo plenum maledictis & conviciis, &c.* Un peu après il parle d'une Satire dont Gaspar Scioppius étoit l'Auteur, comme Eudæmon Joannes le reconnoit (126). Cette Satire est intitulée, *Holofernis Krigsaderi Landspergæ Bavari responsio ad epistolam Isaaci Casauboni, Regii in Anglia Archipædagogi, pro viro clarissimo Gaspare Scioppio* (127). Casaubon y est accusé, non seulement de ne savoir pas la Langue Latine, mais aussi de maquerelage, de fornication, d'adultere, & de larcin, & de quelque chose de pis encore. *Ille meo patri, quem scit ipse spectatissimæ semper integritatis fuisse, stupra, furta, lenocinia, adulteria, (hæc ipsa enim crimina illi impingit, & alia quoque vel dictu fœda) audet objicere? mirum mihi videtur & incredibile, nisi quod Schoppium cogito* (128). La lecture de cet Ouvrage, si l'on en croit Scioppius, jetta Casaubon dans une mélancolie qui le fit mourir (129). Meric Casaubon (130) réfute cela par le Journal de son pere, où l'on trouve sous le 1 des Ides de Mars le mépris qu'on fit de cette Satire. Casaubon y aiant lu les infamies que l'on divulguoit contre lui & contre son pére, & contre sa femme, écrivit dans son Journal qu'il se glorifioit de souffrir avec sa famille tous ces opprobres pour le nom de Jesus-Christ. Son fils met en marge qu'il n'y a rien contre sa mere dans ce Libelle de Scioppius. Il accuse d'Athéïsme ce Satirique, & voici de quelle maniere il prouve cette Accusation. Scioppius a recueilli les plus beaux endroits de l'Ecriture qui nous défendent d'injurier notre prochain, & cependant le Traité où il les étale est une Satire très-violente: il a donc voulu faire connoître au public qu'il se moque de l'Ecriture. *Quum intenderet alios inaudito exemplo calumniari, & omni conviciorum genere prosequi, congerit præcipuos è S. Scripturis locos quibus vetamur aliis ullam omnino contumeliam facere, aut convitium dicere: nonne ut omnibus palam faciat, quo loco Dei mandata habeat, homo perditus, atque Deo ipsi (horresco referens) illudat* (131)? Joignez cela avec ces paroles de Mr. Baillet: *Casaubon* (†) *l'appelle la plus cruelle de toutes les bêtes farouches, & il prétend dans un autre de ses Ouvrages* (‡) *que Scioppius étoit ennemi déclaré de Dieu, & qu'il avoit trouvé dans un de ses Livres des blasphêmes execrables contre l'autorité divine de l'Ecriture Sainte* (132). Mais notez que ces blasphêmes ne sont autre chose que des expressions outrées, sur l'autorité que les Catholiques Romains prétendent que Dieu a donnée à l'Eglise pour interpreter l'Ecriture. *Ducit hodie familiam*, ce sont les paroles de Casaubon (133), *inter hujus generis hæreticos hostis Dei certissimus Scioppius; in cujus Ecclesiastico leviter inspecto, multas legi superioribus diebus adversus τὰς θεοπνεύστους Scripturas, blasphemias longe dirissimas.*

Après cette Digression je reviens au Pere Garasse, pour dire qu'il n'eût su choisir de fraternité mieux assortie que celle qu'il se donna. Mr. Baillet (134) observe qu'*il y avoit au commencement de notre siecle un André* SCHOPPIUS *dans la Saxe qui étoit Lutherien; mais on ne me persuadera pas*, ajoûte-t-il, *qu'il fut proche parent de Gaspar.* Je ne saurois rien dire sur ce sujet, je sai seulement que notre Scioppius traite de Cousin Conrad Schoppius, savant personnage qui étoit encore en vie l'an 1633 (135). Il enseignoit la Rhetorique à Berne (136), & il avoit été Professeur en Eloquence & en Poësie à Heidelberg (137). Je ne voudrois pas répondre que CONRAD SCHOPPIUS tailleur de Francfort (138), l'un des chefs de la sédition excitée dans cette ville l'an 1614, & décapité deux ans après (139), ne fût point parent de Gaspar. Il y a eu un Ministre nommé CONRAD SCHOPPIUS, qui fit imprimer quelques Sermons en Latin (140).

(T) *Il se servit d'un remede qui mérite d'être rapporté.*] Ce fut de matter son corps par une diete rigoureuse. Il jeûnoit en Allemagne les jours entiers cloué sur ses Livres, & quand il fut à Rome, il renonça tout-à-fait au vin, à la viande, aux œufs, aux poissons; il ne faisoit qu'un repas par jour, & il ne mangeoit dans ce repas que des choses très-communes & en petite quantité; la moitié d'un chou, un peu de riz, un petit morceau de fromage, une poire ou une pomme, & il n'avoit pour tout lit l'Hiver & l'Eté que des planches, deux couvertures, & un oreiller (141). Il n'y a point de doute que ces remedes ne soient excellens contre la fureur de l'incontinence, lors qu'on a une intention véritable de vivre chastement. Ceux qui prétendent qu'ils n'ont pas beaucoup d'efficace, & qu'il n'y a point d'autre bon remede que le mariage, sont des gens qui ne les ont jamais essaiez, & qui n'ont pas trop d'envie de résister à la luxure. Leur témoignage ne peut donc pas être de grand poids: mais il ne s'agit point ici de dispute, il ne s'agit que de narration. Voici les paroles de Scioppius (142): *Cum primis ineuntis adolescentiæ meæ annis veteres scriptores, & in primis poëtas legere cuperem, & viros autem doctos audirem, qui* arma pruriginis, *hoc est, obscena illa poëtarum carmina isti præsertim ætati propter periculum etiam atque etiam cavenda dicerent: excogitavi rationem, qua cum minimo meo damno aut periculo utilitates, quæ ex lectione ista peti possunt, haurirem. ..... Ego qui lubricas illas poëtarum cantilenas tutò, &, ut ait Lucretius,* mea sine parte periculi *percipere cuperem, temperantiæ & abstinentiæ ultrò me colligandum præbui. Nam ut Terentius ait,* sine Cerere & Baccho friget Venus: *sive ut ante ipsum Euripides:*

> Ἐν πλησμονῇ τοι Κύπρις, ἐν πεινῶντι δ' οὔ.
> Saturis adest Venus, non esurientibus.

Monstrum scilicet haberetur libido sine gula (*ait Tertullianus*) (143)..... (144) *In libidinem ebullire, res laterum est ac virium.* Vires *autem*, ne infirmitas forsan perdat militiam, cibis excitantur. Scitis, *ait ille*, quid tentare soleat humanam satietatem. *Toto itaque biennio sic in Germania vixi, ut integros dies aridus, siccus ac jejunus in studendo consumerem, omninoque prandia ignorarem. Veni postea in Italiam; ubi cum plerosque omnes scriptores veteres tam Græcos, quàm Latinos, diligenti lectione contrivissem, excerpsissemque sedulò omnia, quæ ad corrigendos ordinandosque mores & affectus & ad vitam quàm tranquillissimè agendam usui fore visa essent ...... Non modo bis, quod in seculis sibi non probari Plato ostendit, sed etiam semel in die saturum fieri, & vino carere nolle, non satis eo dignum esse deprehendi, qui sibi legendis sapientiæ magistris illis operæ pretium fecisse videretur ...... Quare ne in legendis istis oleum & operam perdidissem, tamquam germanus* Stoicus *quique ad vitam potius, quæ didicisset, quam ad disputationes referenda censeret, vinum aqua ex præfluente Tiberi hausta mutavi, quod* ignem scilicet, *ut Plato ait*, igni addendum non putarem: *tum carnes in perpetuum à mensa mea proscripsi, non solùm* (†) διὰ τὴν νωθρίαν τὴν ἀπὸ τῆς κρεοφαγίας ἐγγινομένην. *sed etiam* ἀσκήσεως χάριν καὶ τοῦ μὴ σφριγᾷν περὶ τὰ ἀφροδίσια τὴν σάρκα. *ut idem Clemens loquitur, cùm verissimè à S. Hieronymo dictum sit:* Esum carnis esse seminarium libidinis. *Sed etiam piscibus & ovis culina ac mensa mea interdixi, quod hæc quidem* (*) κνιστικὰ *plus satis experimentis didicissem, piscium verò esu majorem etiam, quam carnium, voluptatem capere solerem: quare dimidiato caule & aliquantulo oryzæ cum piro aut pomo & casei frustillo contentus, ipsas viginti quatuor horas durare soleo, eadem opera jentans, prandens, cenans, ac comissans.* Notez qu'il observe (145) qu'avant qu'il eût lu les Ecrits du Pere Coster, il ne faisoit la plupart de toutes ces choses qu'afin de vivre conformément à la Raison; mais que depuis cette lecture il les dirigeoit à Dieu. Notez aussi qu'il croioit que la lecture de certains Ouvrages étoit capable de réveiller la nature la plus endormie. Il mettoit dans cette classe quelques Commentaires de Scaliger, & leur Texte. (146) *Vos autem capulares illi, vieti, edentuli, & jam diu Acheronti debiti, si jam vos opus perdere & tamquam caballos in clivo non facere pudet, ut Satyrion compendi faciatis, familiaris hujus mei auctores, in eosdemque notas legite,*

> Accendi queis frigidus ævo
> Laomedontiades aut Nestoris hernia possit (147).

Et comme il ne laissoit échaper aucune occasion d'insulter ce grand personnage, il lui reproche d'avoir méprisé le jugement de son pere en commentant certains Auteurs. Je rapporte ses paroles, afin qu'on voie que sur le chapitre des obscénitez il y a partage de sentimens jusques dans une même famille, entre les grands hommes en savoir & en vertu. (148) *Cum pater tuus obscenos & immemorabiles Ausonii, Martialis, similiumque poëtarum versus negarit à Critico censendos, atque adeò ne legendos quidem omninò, aut audiendos, sed detestandos & flammis expiandos, & pro signis Priapi, adeoque pro libris honori ejus scriptis, sanctorum imagines*

(121) *Voiez Mr. Baillet, Auteurs déguisez, III. Part. Chap. III. § 2. & au Catalogue.*

(122) *Imprimé à Anvers chez Jerôme Verdussen 1614 in 4.*

(123) *Imprimé à Anvers chez les héritiers de Martin Nutius 1615. in 4.*

(124) Baillet, *au I Tome des* Anti, Art. 15. § 1.

(125) Mericus Casaubonus, *in* Pietate, *pag.* 18.

(126) Castigationum *Libr. II, pag.* 105.

(127) *Imprimée à Ingolstad 1615 in 8.*

(128) Mericus Casaubonus, *in* Pietate, *pag.* 21.

(129) *Scribit nebulo patrem meum postquam legerat bunc suum libellum, ex desperatione vitæ renuntiasse, atque inde vivere desiisse.* Idem, ibidem, *p.* 24.

(130) *Ibid. pag.* 25.

(131) *Ibid. page* 20.

(†) *Isaac. Casaubon. in Epistol.*

(‡) *Id Casaub. Exercit.* 1. *in Baron. p.* 109. *&c.*

(132) Baillet, Jugemens des Savans, sur les Critiques Gramm. *Num.* 535.

(133) *In Apparat Baronii, Sect. XXXIII, p.* 133. *Edit. Genev.* 1663.

(134) *Au I Tome des* Anti. Art. 15. § 1.

(135) *Voiez la XX Lettre du Ier Livre* Suspectarum Lectionum *de* Gaspar Scioppius.

(136) *Voiez l'Epit. Dédicatoire des* Commentaires de Freinshemius sur Quinte Curce.

(137) *Voiez les Vers qu'il fit pour* Philippe Pareus, *à la tête du* Lexic. Critic. *de ce* Pareus.

(138) *Voiez le* Continuateur de Monsr. de Thou, *Libr. VII, pag.* 433.

(139) *Idem, Libr. IX, pag.* 658.

(140) Draudius *en fait mention dans sa* Bibliotheca Classica.

(141) *Cubitur .... afferes sine ullo culcita cervicali tantum duabusque lodicibus instructi.* Scioppius, *ubi infra folio* 251.

(142) *Idem, in* Scalig. hypobolim. *folio* 250.

(143) *Vous trouverez ci-dessus, Remarque (I) Num. IV de l'Article* ERMITE, *la suite des paroles de* Tertullien, *& plusieurs passages de même nature.*

(144) Scioppius, *ibidem. verso.*

(†) Non solum propter hebetudinem, quæ ex carnium esu generatur, sed etiam exercitationis gratia, & ne caro nimis perpruriat ad Venerem.

(*) Pruriginem commoventia.

(145) Scioppius, *ibidem, folio* 250 *verso*

(146) *Idem, ibidem, folio* 272 *verso.*

(147) Juven. Sat. VI, *Vers.* 323.

(148) Scioppius, Scalig. hypobol. *folio* 281 *verso.*

d'un remede qui mérite d'être rapporté.

gines à nobis habendas esse contenderit. . . . . . (149) *Tu exortus es homo sanctissimus & castitatis ac pudicitiæ exemplar atque specimen, qui non modò illum ipsum censura patris tui notatum Ausonium, sed hoc etiam Burdigalensi Triphallo nihilo deterius mutoniatos Catullum, Tibullum, Propertium; & Priapeiorum versuum scriptores, magna temporis curæque impensa à te recensitos, castigatos, nec pœnitendis (ut gloriaris) commentariis illustratos emittere & adolescentibus commendare auderes. Hoc, satis scio, nullo modo patri tuo probare posses.*

(149) Scioppius, in Scalig. hypobol. folio 181.

SCOT (MICHEL) savant personnage, & fort attaché aux Mathématiques & à l'Astrologie, a vêcu au XIII Siecle. Il fut aimé de l'Empereur Frideric II, & lui dédia tous ses Livres. On l'a mis dans le Catalogue des Magiciens, & l'on conte qu'il prioit souvent à dîner plusieurs personnes, sans faire apprêter quoi que ce fût, mais qu'aiant fait asseoir à table les conviez, il contraignoit des Esprits à lui apporter des viandes de toutes parts, & quand elles étoient arrivées, il disoit à la compagnie, *Messieurs, ceci vient de la cuisine du Roi de France, & ceci de celle du Roi d'Espagne, cela vient d'Angleterre &c* (a). Merlin Coccaie s'est diverti à décrire ses enchantemens (b) (*). Le Poëte Dante adopta l'erreur commune (*A*). Fions-nous plutôt à Jean Baccon Religieux Carme, Anglois de Nation, & *le Prince des Averroïstes* (c), qui cite (d) notre Michel Scot comme un grand Théologien. Fions-nous plutôt aussi à Pitseus qui lui a donné beaucoup de louanges (*B*). Quoi qu'il en soit, on racoute que ce prétendu Magicien prévit de quelle maniere il mourroit; & qu'il désigna le lieu où l'Empereur Frideric II perdroit la vie (*C*). Je dirai un mot de ses Livres (*D*).

(a) Marcel, au Chap. VIII de la delectable Folie, pag. 123 Edit. de Lion 1650.

(b) Naudé, Apologie des grands Hommes, Chap. XVII, pag. m. 496.

(*) Dans la 18 Macaronée. L'endroit commence par: *Ecce Michaelis de Incantu Regula Scoti.* REM. CRIT.

(c) Naudé, là même.

(d) Part. III Sentent. Distinct. XXXIII.

(*A*) *Le Poëte Dante adopta l'erreur commune.*] Voici ses paroles à la fin du Chant XX de son Enfer:

Quell' altro, che ne' fianchi è così poco,
Michele Scotto fù, che veramente
Delle Magiche frode seppe il gioco.

C'est-à-dire selon la Version de Grangier,

C'est autre qui aux flancs faict monstre si petite,
Fut Michel l'Escossois, lequel abondamment
Des charmes de Magie ha l'art au cœur escripte.

(*B*) *Pitseus lui a donné beaucoup de louanges.*] Il a *dict expressément*, qu'encore que Michel Scot *ait esté pris pour un Magicien par la populace & le vulgaire des ignorans*, les sages en ont jugé néanmoins d'une autre maniere. (*) *Prudentum tamen & cordatorum hominum longè aliud fuit judicium, qui potius perspicax ejus in scrutandis rebus abditis admirabantur ingenium, laudabant industriam, quam reprehendendam judicabant curiositatem, inspiciebantque hominis scientiam, non suspicabantur culpam* (1).

(*C*) *Il prévit de quelle maniere il mourroit & désigna le lieu où l'Empereur Frideric II perdroit la vie.*] Un Commentateur de Dante sera ici mon garand. „ Michel l'Escossois", dit-il (2), „ vescut soubz l'Empereur Federic II, „ & lui prédit le lieu où il devoit mourir, qu'il disoit estre „ Florence. Enquoy le susdit Empereur fut trompé à cau„ se du nom equivocque. Car il ne mourut pas à Floren„ ce, ville capitalle de la Toscane, mais en la Pouille à un „ chasteau nommé Fiorenzola. Ce Magicien preveut que „ sa mort adviendroit par la cheute d'une pierre qui luy bri„ seroit la teste. Ce qui ne faillit pas, pource qu'un jour, „ comme il estoit à l'Eglise, la teste decouverte pour adorer „ le corps & sang de JESUS-CHRIST, la corde de la cloche „ que l'on sonnoit fit tomber une grosse pierre sur sa teste, „ & incontinent il jugea qu'il mourroit, ce qui arriva sou„ dainement".

(*D*) *Je dirai un mot de ses Livres.*] Il fit un Traité *de la Physiognomie*, & un Livre de Questions sur la Sphere de Sacrobosco, & une Histoire des Animaux (3). Par le second de ces trois Ouvrages il devoit paroitre dans la grande Liste de Vossius (4), néanmoins je ne l'y ai pas apperçu. Le Traité de Physionomie fut composé à la priere de l'Empereur Frideric II. Je l'ai en Italien, en voici le Titre, *Physionomia laqual compilò Maestro Michael Scotto, à prieghi di Federico Romano Imperatore, huomo di gran scienza: & è cosa molto notabile, e da tener secreta però che l'è di grande efficacia, & comprende cose secrete della natura, bastanti ad ogni Astrologo: & è diviso in tre parti.* Il fut imprimé à Venise *per Marchio Sessa*, l'an 1533. C'est un *in* 8 de sept feuilles.

(*) Pitseus 1. volum. de rebus Anglicis.

(1) Naudé, Apologie des grands Hommes, Chap. XVII, pag. 497.

(2) Grangier, Comment. sur l'Enfer de Dante, pag. 254, 255.

(3) Voiez Naudé, Apologie des grands Hommes, Chap. XVII, pag. 496.

(4) Vossius, de Scient. Mathem.

SCRIBONIUS (GUILLAUME ADOLPHE) Médecin & Philosophe Allemand & Auteur de divers Ouvrages (*A*), étoit de Marpourg, & a vêcu vers la fin du XVI Siecle. Comme il avoit beaucoup d'estime pour la méthode de Ramus, il publia des Analyses Logiques de quelques Sciences, & je croi qu'il débuta par *Rerum Physicarum juxta leges logicas methodica Explicatio.* C'est un Livre de 107 pages *in* 8, imprimé à Francfort l'an 1577. Il fut un de ceux qui soutinrent qu'il faut punir les sorcieres, & que l'épreuve de l'eau est légitime dans cette espece de procès (a). On peut voir dans les Nouvelles de la République des Lettres (b), que l'on réimprima en 1686 une Lettre qu'il avoit écrite sur cette question.

(a) Voiez Voetii Disputat. Select. Tom. III, pag. 568, 573.

(b) Mois d'Août 1686, Art. II, pag. 890.

(*A*) *Auteur de divers Ouvrages.*] J'ai marqué dans le Texte celui que je compte pour sa premiere production. Il le fit réimprimer plus d'une fois, & l'augmenta notablement, de sorte qu'à l'Edition de Bâle 1583 il le divisa en trois Livres. On le réimprima la même année à Londres avec son *Isagogice Sphærica methodicè proposita*, in 8. Sa Physique fut réimprimée à Cambrige *cum Animadversionibus Timothei Bright*, l'an 1584 *in* 8. Son *Idea Medicinæ secundum Logicas leges informandæ* sortit de dessous la presse à Lemgow la même année *in* 8. Il y joignit un Traité *de inspectione urinarum contra eos qui ex qualibet urina de quolibet morbo judicare volunt: Item de hydrope, de podagra, & dysenteria physiologia corporis.* Son Ouvrage *de sagarum natura & potestate deque his rectè cognoscendis & puniendis: ubi de purgatione earum per aquam frigidam contra Johannem Ewichium & Henricum Neuwaldum*, fut imprimé à Marpourg l'an 1588 *in* 8. Son *Anti-Piscator Logicus ad Logicas exercitationes Johannis Piscatoris respondens* fut imprimé à Bâle la même année *in* 8. Je ne pense pas qu'il fut un Anti-Ramiste, comme l'a cru Mr. Baillet (1) à cause de ce Livre-là. Il qualifie Ramus dans une Epitre Dédicatoire (2) *Philosophiæ sincerioris antistes.* N'oublions pas qu'il procura une nouvelle Edition du *Thesaurus pauperum Petri Hispani*, & du *Thesaurus sanitatis* de Liebault, à Francfort 1578 *in* 8.

(1) Au Tom. II des Anti, Art. 140.

(2) Celle de Rerum Physicarum juxta leges logicas methodica Explicatio.

SCULTET (ABRAHAM) Professeur en Théologie à Heidelberg, & Auteur de plusieurs Livres (*A*), nâquit à Grunberg dans la Silesie le 24 d'Août 1566 (a), & après y avoir étudié

(a) *Et non pas 1556, comme l'assûre* Paul Freher, Theatri *pag.* 414. *qui dans la page suivante dit qu'il mourut le 24 d'Octobre 1625, âgé de 59 ans. C'est un mauvais calcul.*

(*A*) *Il est Auteur de plusieurs Livres.*] On a vu au Texte de cet Article qu'il instruisoit des Ecoliers dans sa chambre avant même qu'il eût cessé d'être Ecolier. Leur aiant fait des Leçons sur la Morale & sur la Sphere dans Heidelberg, cela produisit un Livre qui fut bientôt publié, & qu'on expliqua dans quelques Ecoles Illustres. *In eadem Scholâ meâ privatâ Auditoribus petentibus doctrinam Morum & Siderum explicabam; unde mihi Ethicorum libri duo, Sphæricorum libri tres confecti, qui non ita multò post publicati, & in aliquot Illustribus Scholis fuerunt enarrati* (1). Samuel Huberus, aiant été appellé à Wittemberg l'an 1593, fit une Harangue *de assidiis in Religione.* Notre Scultet en publia la Réfutation sans se nommer. *Scholia & Notas in illam, sed sine nomine edidi, in quibus homini crassos errores in Logicâ, crassiores in Grammaticâ, crassissimos in Theologiâ commonstro* (2). Il travailla en même tems, 1, à une Analyse des Ecrits des Peres, laquelle fut imprimée quelques années après à Amberg sous le Titre de *Medulla Patrum* (3): 2, à une *Isagoge Historica in V. T. libros*, accompagnée d'une Analyse d'Herodote, de Thucydide, de Xenophon, de Polybe, de Denys d'Halicarnasse, &c. Il perdit après la bataille de Prague cet Ouvrage-là & plusieurs autres, & nommément l'Histoire de la Réformation (4). Aiant fait un voiage en Silesie l'an 1594, & s'en retournant à Heidelberg

(1) Scultetus, in Narrat. apologetica de curriculo vitæ, pag. 23.

(2) Scultet. in Narrat. apologet. pag. 23.

(3) Cet Ouvrage comprend IV Parties qui parurent les unes après les autres.

(4) Scultetus, in Narratione apologetica, pag. 23.

étudié jusques à l'année 1582, il fut envoié à Breslaw pour continuer à s'avancer dans les Sciences. Il en fut rappellé bientôt après, parce que son pere, qui venoit de perdre tous ses biens dans l'incendie de Grunberg (b), ne se vit plus en état de l'entretenir au College, & qu'il songea à lui faire apprendre un métier. Le jeune homme ne goûta point une telle proposition, & pour tâcher de ne rompre pas avec les Muses, il alla chercher une condition de Pédagogue. Il en trouva une bonne chez un Bourgmaitre de Freistad (c), & cela lui donna lieu d'entendre les Prédications d'Abraham Bucholcer (d). Il fit un voiage en Pologne l'an 1584, & il s'en alla à Gorlitz dans la Lusace l'année suivante, & y séjourna plus de deux ans, assidu aux Leçons publiques, & faisant à d'autres des Leçons particulieres (e). Il soutint ces deux personnages dans l'Académie de Wittemberg l'an 1588 & l'an 1589, & puis dans celle de Heidelberg jusques à sa reception à la Charge de Ministre l'an 1594. Il exerça son Ministére dans un village du Palatinat (f) pendant quelques mois, ensuite de quoi il fut attiré par l'Electeur Palatin pour être l'un de ses Prédicateurs. Je parlerai d'une Conférence qu'il eut avec Samuel Huberus (B). Il fut choisi pour Pasteur de l'Eglise de saint François à Heidelberg l'an 1598, & deux ans après il fut aggrégé au Sénat Ecclésiastique. On l'emploia plusieurs fois à visiter les Eglises & les Ecoles du Palatinat, & parmi ces distractions il ne laissa point de composer des Ouvrages qui demandoient beaucoup de travail. Il accompagna le Prince d'Anhalt à la guerre de Juliers l'an 1610, & s'appliqua avec beaucoup de prudence & de vigilance au rétablissement des affaires ecclésiastiques en ces quartiers-là. Il suivit en Angleterre le Prince Palatin Frideric V l'an 1612, & fit connoissance avec les plus doctes personnages du païs. Il fit un voiage à la Cour de Brandebourg l'an 1614, l'Electeur Jean Sigismond prêt à renoncer au Lutheranisme aiant souhaité de concerter avec lui les mesures de ce changement. Il s'aquitta bien des commissions qu'on lui donna dans une telle conjoncture (g). Etant retourné à Heidelberg, il accepta par de très-bonnes raisons la Charge de Prédicateur aulique. Il en obtint la démission lors qu'en 1618 il fut établi Professeur en Théologie. On le députa peu après au Synode de Dordrecht. Il tâcha d'abord de réunir les esprits; mais voiant qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là, il maintint vigoureusement les dogmes des Contre-Remonstrans. Il prêcha à Francfort l'année suivante pendant la tenue de la Diete Electorale; car son maître le donna pour Prédicateur aux Députez qu'il y envoia. Il suivit ce Prince au voiage de Boheme, & s'étant retiré dans la Silesie après la malheureuse journée de Prague, il se résolut à s'en retourner à Heidelberg pour y remplir les fonctions de Professeur. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il falut cesser tous les exercices Académiques, l'ennemi étoit aux portes, la plupart des Professeurs cherchérent une retraite. Il se retira à Bretten, & puis à Schorndorf au païs de Wirtemberg, d'où il partit pour se rendre à Embden au mois d'Août 1622. Le Roi de Boheme son maître avoit consenti que la ville d'Embden offrît à Scultet une place de Ministre. Cette vocation fut acceptée (h): mais le Professeur d'Heidelberg n'en jouït pas fort long-tems; car il mourut le 24. d'Octobre 1625 (i). Il fut marié trois fois, & ne laissa qu'une fille (C). Jamais homme n'a été déchiré plus cruellement que lui par les médisances de ses ennemis (D). J'ai dit ailleurs (k), qu'il

(b) *Le 26 de Juill. 1582.*
(c) *Proche de Grunberg.*
(d) *Celui qui a fait des Ouvrages de Chronologie.*
(e) *Publice didici, privatim docui.* Abraham Scultetus, *ubi infrà Citation (h), pag. 16.*
(f) *Nommé Schriesheim, proche d'Heidelberg.*
(g) *Profectus sum Berlinum ibique rem Christi pro virili ad mensem usque Octobrem, egi.* Idem, ibid.
(h) *Tiré d'un Livre d'Abraham Scultet, intitulé* de curriculo vitæ . . ., Narratio apologetica, *imprimé à Embden 1625 in 4.*
(i) Paul. Freher. *in* Theatro, *pag. 425; mais selon le* Diarium *de* Witte *ce fut l'an 1624.*
(k) *Dans l'Article* PITISCUS, *Remarque (B).*

delberg il passa par Gorlitz, & y fit l'Oraison funebre de Laurent Louïs (5), qui fut imprimée, & que Melchior Adam inséra depuis dans ses Vies des *Philosophes*. Ce Laurent avoit été l'un des Disciples de Melanchthon, & Principal de College à Gorlitz (6). Martin Mylius son Successeur pria Scultet de vouloir bien rendre ce devoir à son ancien Maître (7). Scultet publia en 1611 une Explication des Evangiles du Dimanche qui fut traduite de l'Allemand en diverses Langues (8), & mise à Rome dans l'*Index Librorum prohibitorum* (9). Il publia deux Sermons qu'il avoit prêchez au Synode de Dordrecht, deux autres qu'il avoit prêchez à Heidelberg l'an seculaire de la Réformation, & celui qu'il avoit prêché à Prague contre les idoles. Notez qu'il ne perdit pas toutes ses Annales de la Réformation; car il en avoit publié les deux prémieres Décades avant que d'aller en Boheme avec l'Electeur son Maître. Je trouve qu'il a composé *Idea Concionum in Esaiam, Epistolas D. Pauli ad Romanos & Hebræos, & Psalmos Davidis, & Observationes Grammaticæ, Logicæ, Historicæ, & Theologicæ in Historiam Jesu Christi nati, educati, baptizati, & tentati, & in Historiam concionum & miraculorum Jesu Christi, & de precatione Tractatis Logica & Theologica*, & *Joannes Baptista logice descriptus*. Voiez le Théatre de Paul Freher (10). Il eut part aux soins de l'Edition (11) Greque & Latine de Saint Athanase, & des Conciles de Nicée & d'Ephese: il y joignit un Abrégé de l'Histoire des sept Conciles œcuméniques, & la Traduction qu'il avoit faite de vingt Sermons Grecs (12). Je ne dis rien de ses Livres Allemands contre un Jésuite de Maience, & contre l'Apostasie de Monsr. de Neers, & contre la Confession de Cologne, &c (13). Voiez encore le Théatre de Paul Freher.

(B) *Je parlerai d'une Conférence qu'il eut avec Samuel Huberus.*] L'an 1606 il fut envoié à Neustad pour conférer avec un Mathématicien (14) qu'on avoit chargé d'achever & de publier un Livre de Rheticus (15), & qui différoit de jour en jour la publication de cet Ouvrage. Il alloit parler à lui de la part du grand Conseil touchant ce qu'il s'agissoit de faire pour venir à bout de cette Edition. Il trouva Samuel Huberus à Spire dans le cabaret où il coucha. Cet homme préparoit un Livre pour la prochaine foire de Francfort, & il n'eut pas plutôt su qui étoit Scultet, qu'il lui proposa une Dispute sur les Controverses de Religion; elle fut acceptée, & dura depuis neuf heures du matin jusques à trois heures après midi en présence des Ministres Luthériens. Elle roula sur les matieres de la prédestination (16). Scultet se débarrassa enfin par un Argument qui étoit en quelque façon une raillerie personnelle (17). Je vous prouve, dit-il à Huberus, que vous n'appartenez point à la vraie Eglise: elle est sans doute ou parmi les Réformez, ou parmi les Luthériens, ou parmi les Catholiques Romains. Or vous êtes sorti de la Communion des Réformez, vous avez été chassé de celle des Luthériens, & vous combattez la Romaine dans vos Livres: donc &c. Tout se passa doucement; car les deux principales qualitez d'un bon Disputeur se rencontroient dans Huberus: il écoutoit patiemment ses Antagonistes quelque prolixes qu'ils fussent, & il souffroit débonnairement leurs duretez. *Acta & parata sunt omnia tranquillè: Neque enim dissimulandum est: quæ duæ virtutes in disputatore primæ sunt, eas ambas me in Hubero deprehendisse, patientiam adversarium prolixè sua explicantem audiendi, & lenitatem etiam asperè dicta perferendi* (18). Il soutenoit l'élection de tous les hommes, & il embarrassa Hunnius qui rejettoit l'élection de quelques particuliers (19). *Primum laudo Huberi ratiocinationem qua Ægidium Hunnium Wittembergæ constrinxerat, qui nec Huberi generalem, nec Reformatorum specialem electionem agnoscere voluit* (20).

(C) *Il fut marié trois fois, & ne laissa qu'une fille.*] Sa prémiere femme s'appelloit Catherine Bergia: il l'épousa à Heidelberg en Novembre 1594 (21). Il la perdit le 25 de Mars 1605, & passa seize mois dans une triste viduité (22), & si sujet à des maladies, qu'il jugea que sa santé demandoit une personne qui en eût soin (23). Il épousa donc Catherine Lorichia veuve du Docteur Rhodingus, & l'aiant perdue le 20 d'Octobre 1607, il épousa une autre veuve le 18 de Juillet 1608 (24), dont il eut une fille le 1 de Décembre 1609 (25), laquelle avec sa mere étoient les compagnes de son exil à Embden l'an 1624 (26).

(D) *Jamais homme n'a été déchiré plus cruellement que lui par les médisances de ses ennemis.*] Voici comme il parle dans l'Epitre Dédicatoire de son Narré apologétique: *Dentatis scriptis, infamibus Thesibus, contumeliosis anagrammatismis, picturis, cantilenis, in nomen, in famam, in doctrinam meam involarunt, perindeque omnis generis conviciis in me debacchati sunt, ac si ego unus essem qui omnem Israëlem turbarim & solem, quod dicitur, ex universo mundo sustulerim.* Je ne sai point si ces médisances avoient un bon fondement; mais je croi que le grand accès qu'il avoit eu auprès des Princes le rendit odieux à plusieurs personnes, & que le chagrin des uns, la joie des autres, après l'infortune de l'Electeur Palatin dans la Boheme, firent éclore les mauvais effets de l'envie. On attaqua le Prédicateur de Cour, dès qu'on le crut disgracié, & la glace aiant été une fois rompue, chacun se jetta sur lui: les prémieres Satires fraiérent le chemin aux suivantes: ce fut une boule de neige qui alla toujours en augmentant. On l'accusa (27) d'avoir conseillé à l'Electeur Palatin d'accepter la Couronne de Boheme; on le rendit responsable des malheurs qui suivirent cette entreprise; on soutint qu'au lieu de remplir

(5) Scultet. Narrat. Apologet. pag. 28.
(6) *Idem, ibid pag. 16.*
(7) *Idem, ibid pag. 28.*
(8) *Idem, ibid. pag. 52.*
(9) *Idem, ibid. pag. 67. Ce fut dans le Décret du 10 de Mai 1613.*
(10) Freher. Theatrum, pag. 425.
(11) *Chez Commelin 1601.*
(12) Scultet. Narrat. Apologet. pag. 35.
(13) *Idem, ibidem, pag. 24.*
(14) *Nommé* L. Valentinus Otto.
(15) *C'étoit, je croi,* Canon triangulorum. *Voiez* Vossius, de Scient. Mathem. *pag. 66.*
(16) *Tiré de* Scultet, Narrat. Apologet. *pag. 32, 33.*
(17) *Tandem absolvi me argumento in speciem quidem, sed reipsa minime jocoso, quo docui Huberum non esse Ecclesiæ veræ filium.* Idem, ibid. *pag. 33.*
(18) Scultet. Narrat. Apologet. pag. 33.
(19) *Voiez la Remarque (E) de l'Article* HUNNIUS.
(20) Scultet, Narrat. Apologet. pag. 33.
(21) *Idem, ibidem, pag. 29.*
(22) *Idem, ibidem, pag. 44.*
(23) *In viduitate sedecim menses vixi, quibus corpusculum meum, cùm non uno morbo attentaretur, valetudinis curatricem quæsivi.* Idem, ibid.
(24) *Idem, ibidem, pag. 45.*
(25) *Idem, ibidem, pag. 47.*
(26) *Idem, ibidem, pag. 23, 45.*
(27) *Idem, ibidem, pag. 76, 77.*

qu'il desapprouvoit que les Protestans fissent des Livres les uns contre les autres. Ce qu'il observe en répondant à un homme qui l'accusa d'avoir excité une guerre sacramentaire dans le Palatinat (*E*), est

à Heidelberg les fonctions de sa Profession, il avoit fait en Boheme l'homme d'intrigues, & l'iconoclaste; & qu'en approuvant l'union des Roiaumes de Hongrie & de Boheme, il s'étoit montré athée: on le blâma d'avoir été le persécuteur des Catholiques, des Luthériens, & des Unitaires; & l'on publia qu'après la journée de Prague, il avoit perdu toute la faveur de son maître, & tous ses emplois. Cela fut répandu & de vive voix & par écrit dans les Cours des Princes, dans les Universitez, dans les Villes. Il laissa couler quatre années sans travailler à sa justification; mais enfin il prit la plume pour sa défense à l'imitation de saint Basile. *Hæc dicta, scripta, decantata per Regum, per Principum aulas, per Academias, per urbes & oppida: Quæ nisi reprimerem, famæ meæ prodigus jure merito haberer. Quod si quis quærat, cur in quartum annum responsum, ad tam atroces calumnias, distulerim? is hoc à me audiat: imitatum me fuisse Basilium illum Magnum, qui cùm undique appeteretur, adeò perturbatus fuit, ut non veritus sit scribere Epistolâ septuagesimâ nonâ*, parum aliquando abfuisse, quin de omnium hominum fide & sinceritate dubitaret: *indixit autem sibi ipsi silentium in tertium usque annum, ne quid præcipitanter effunderet: postea varias apologias texuit* (28). Notez en passant que ces paroles de saint Basile sont merveilleuses. Le Genre humain se laisse si fort prévenir par les mauvais bruits, ou accommode sa conduite si aveuglément aux intérêts de la calomnie, que l'on a quelquefois sujet de croire que l'équité, & que la droiture, sont entiérement bannies de cet Univers. Scultet répond (29): 1, Qu'il n'a point eu part à la déliberation si l'Electeur Palatin accepteroit la Couronne de Boheme; il avoue seulement qu'il fit un Sermon où il le félicita d'avoir accepté ce présent des Bohemiens, & où il l'encouragea par les paroles de l'Eternel à se porter vaillamment dans cette entreprise (30). 2. Que Frideric Balduin Professeur en Théologie à Wittemberg, qui le blâmoit d'avoir quitté son Eglise & sa Chaire de Professeur (31), avoit un Collegue qui avoit été prêcher au païs de Brandebourg malgré les Edits du Prince. C'est approuver chez soi une chose que l'on condamne dehors, quoi que l'action domestique soit bien plus inexcusable que l'action de l'étranger: car, ajoûte notre Scultet, j'ai suivi les ordres de mon Electeur avec le consentement de l'Académie. *Magnum crimen profectò, ac indubiè, Balduino judice, magis longè eo, cui D. Mesnerus Balduini collega obnoxius: cui è Saxoniâ in Marchiam ire, contra Sereniss. Electoris Brandeburgici edictum, in Gynæceum Electorale irrepere, ibidem concionari nulla religio fuit. Hæc, quæ nullo colore defendi possunt, probat domi Balduinus: foris autem in me culpat: quod Principem meum, cujus in servitio concionatorio adhuc vivebam, volentem, jubentem, consentiente Academiâ, in Boëmiam sequutus sum* (32). 3 Que (33) le nouveau Roi de Boheme avoit promis à tous ses Sujets l'exercice libre de leur Religion, & qu'il leur avoit tenu sa promesse; qu'il n'avbit pris pour son usage que le Temple de la Citadelle de Prague, & qu'il en avoit ôté toutes les idoles. Scultet avoue qu'il lui conseilla cela, & qu'il ne se donna point de repos avant que de l'obtenir. Il soutient que sa conduite à cet égard est très-Chrétienne. Il dit qu'aussi-tôt que le Sermon, qu'il avoit prêché sur ce sujet, eut vu le jour, les Luthériens & les Papistes excitérent de toutes parts un bruit effroiable, qui fut réprimé par une docte Réponse de Théophile Mosanus. 4. Que lors qu'il dit (34) dans son Sermon sur l'Alliance renouvellée entre la Bohéme & la Hongrie le 15 d'Avril 1620, que cette confédération étoit agréable à Dieu, puis que tous ceux qui y entroient faisoient profession de la même foi, il n'avoit voulu parler que des Réformez & des Luthériens, & non aussi des Papistes, des Anabaptistes, & des Ariens. Il se plaint (35) de ce que Luc Osiander (36) aiant lu ce Sermon soutint hautement dans une These publique, que Scultet étoit Athée (37), ne mettant nulle différence entre le Luthéranisme, le Calvinisme, & le Papisme. 5. Il soutient qu'il n'a jamais excité le Roi son maître à persécuter les Papistes, & les Luthériens, & qu'il est faux qu'ils aient été persécutez. *Circumferuntur varii libelli de Reformatione Boëmicâ, partim Latinâ, partim Germanicâ linguâ scripti: quibus si fides habenda, in Boëmiâ, me instigatore, Pontificii duriter afflicti: Lutherani magno numero ejecti: ipsi proceres Regni de libertate religionis suæ sunt periclitati* (38). Il renvoie (39) à un Ecrit Allemand où l'on avoit démontré les chimeres de cette persécution, & il se prévaut (40) de ce que les Ecrivains qui avoient parlé de cette Révolution de Boheme se contredisoient les uns les autres. Il parle (41) d'une Lettre qui avoit couru sous le feint nom d'un homme d'Anvers, dans laquelle on le prioit de recommander au Roi son maître la doctrine de l'Ubiquité. Il ne nie point (42) que lors qu'on le consulta sur la Réformation des Eglises immédiatement sujettes au Roi, il n'ait répondu qu'on pouvoit y établir la Religion du Monarque, vu que le peuple le souhaitoit, & que les Prêtres n'y étoient point propres à expliquer l'Ecriture. 6. Enfin il montre qu'après la journée de Prague il ne déchut point de la faveur de son maître, comme ses ennemis l'avoient divulgué. Pour donner quelque couleur à ce mensonge ils cherchérent plusieurs raisons de cette disgrace, & ils en vinrent jusqu'à l'accuser d'un crime énorme. *Unde haud difficulter colligere est, cujus spiritus filii fuerint; qui, me Uratislaviâ vix digresso, disseminare hoc in orbem Germaniæ non dubitarunt: me omni gratiâ Regis excidisse; officio motum esse. Et ut res colorem haberet, pro suâ quisquam libidine causas finxit: alius, consilia mea de suscipiendo regno Boëmico: alius, demolitionem statuarum & idolorum Pragensium: alius (quod Deus æternùm averruncassit) atrox aliquod crimen* (43).

Les Satires le poursuivirent jusqu'au lieu de son exil. Il fut averti de bonne part (44) l'an 1624, que le Sécretaire d'un certain Prince avoit assûré dans la basse Saxe, & même à la Cour du Roi de Suede, que Scultet étoit mort vers la fin de l'an 1623, trois jours aprés avoir publié un Livre rempli d'opinions absurdes & hétérodoxes, ce qui avoit obligé les Magistrats d'Embden à le supprimer. Quelcun écrivit au païs de Brandebourg qu'il avoit pressenti cela depuis long-tems. Et néanmoins ce prétendu Livre n'exista jamais. On publia l'année suivante un Ecrit Flamand, qui contenoit une description des ravages commis dans l'Oostfrise par les troupes de Mansfeld. L'Auteur, aprés avoir exercé sa médisance contre les Etats Géneraux, & contre quelques personnes illustres, attaqua Scultet en particulier, & l'accusa d'avoir remercié Dieu en chaire de l'irruption de ces troupes. Et néanmoins il étoit de notoriété publique qu'il ne l'avoit remercié que de la retraite de ces furieux soldats.* C'est ce qui fut attesté par un Ouvrage où l'on réfuta ce Libelle.

Je ne fais point excuse de la longueur de cette Remarque; car je suis persuadé que tous ceux qui ont du bon sens m'accorderont, qu'il n'y a point de Recueils plus nécessaires que ceux qui peuvent combatre deux pestes aussi terribles que le sont l'impudence des Ecrivains de Libelles, & la crédulité de ceux qui les lisent. Il importe extrémement au bien public de faire connoître par plusieurs exemples sensibles, qu'il n'y a point de mensonges que les personnes passionnées ne soient capables de divulguer contre l'honneur de leur prochain, & que le peuple ne soit capable de croire. On a beau réfuter de tels Satiriques par l'absurdité de leurs Contes, & par leurs contradictions, ils ne se guérissent point de leur audace, & cela ne fait point peur à de nouveaux Calomniateurs. On a beau faire rougir ceux qui ont été assez téméraires, & assez dupes, pour avaler mille fables malicieusement & grossiérement forgées. Ils sont prêts dès le lendemain à livrer leur foi à d'autres. C'est à cette espece d'Ecrits qu'on peut appliquer justement ceci:

Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre, & des sots pour les lire (45),

& qui pis est pour les croire. Il ne faut donc point se laisser de recueillir les Histoires qui ressemblent aux faits que je viens de compiler.

Notez que je ne veux point garantir que notre Scultet n'ait mérité aucun blâme. Je ne doute point qu'il ne soit tombé dans le défaut qu'un Théologien de Cour n'évite presque jamais. Je pense qu'il se mêla un peu trop des Affaire Politiques, & qu'il fit entrer trop souvent dans ses Sermons des intérêts temporels. Il conseilla un peu trop précipitamment la destruction des images, il ne considéra pas que son maître n'étoit pas assez affermi sur le thrône pour entreprendre une telle innovation. Mais que voulez vous? on s'aveuglê dans les prémieres faveurs de la fortune; on suppose que puis qu'il s'agit du Regne de Dieu, on passera de bons succès en bons succès, comme au tems de Josué, & qu'il n'est que d'aller vite.

(*E*) *Un homme l'accusa d'avoir excité une guerre sacramentaire dans le Palatinat.*] Voici encore des médisances contre Scultet, qu'il rejette comme des mensonges horribles. Un certain Apostat, dit-il (46), a publié que j'excitai une tragédie sacramentaire dans le Palatinat l'an 1603. Personne n'a oui parler d'une telle tragédie; mais seulement d'une petite Dispute sur les Phrases Eucharistiques entre les Professeurs de l'Académie, & les Pasteurs de l'Eglise. On sait, continue-t-il, que la doctrine des Sacremens fut repurgée de l'Idolatrie Romaine, & des Phrases des Scholastiques, par Zuingle & par Jean Oecolampade; & que la perte que fit le Canton de Zurich dans le combat où Zuingle fut tué, rompit la Ligue qui avoit été conclue depuis peu entre quelques Cantons Suisses, la ville de Strasbourg, & le Landgrave de Hesse. Là-dessus Martin Bucer un peu trop timide apprêhenda que tout le parti ne pérît, s'il ne fortifioit d'une nouvelle alliance les villes de la haute Allemagne, & sur-tout Strasbourg où il enseignoit. Il jetta les yeux sur le puissant Duc de Saxe, & pour le gagner plus facilement, il tâcha de persuader à tout le monde que le sentiment de Luther & celui de Zuingle sur la Cêne étoient au fond la même chose, n'y aiant eu qu'une dispute de mots qui eût empêché qu'ils ne s'accordassent. Il ajoûta qu'il valoit mieux s'exprimer comme Luther que comme Zuingle, vu que celui-ci avoit parlé de l'Eucharistie trop bassement, & l'autre d'une maniere sublime. Il inspira ces pensées à Jean Calvin, qui s'étoit sauvé de France à Strasbourg (47). Cette intrigue de Bucer introduisit les expressions Luthériennes dans les villes de la haute Allemagne, & sur-tout aprés le funeste Con-

(28) Scultet. Narrat. Apologet. pag. 77.

(29) *Idem*, *ibidem*.

(30) *Pro concione Majestati ipsius gratulatus, illamque verbis Domini à Josuâ petitis ad Id, quod susceperat, fortiter agendum, exhortatus sum.* Idem, ibid. pag. 78.

(31) *In libello quodam Germanico, quem de idolis scripsit, πολυπραγμοσύνης damnat, qui Ecclesiæ & Academiæ Palatinæ obligatus, in Boëmiam cum Rege meo profectus sim.* Idem, ibidem.

(32) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 78.

(33) *Idem*, *ibidem*.

(34) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 81.

(35) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 85.

(36) *Professeur en Théologie à Tubinge, & Chancelier de l'Académie.*

(37) *Quibus fundamentis jactis Osiander publicis thesibus me* ATHEUM *proclamat.* Idem, ibid.

(38) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 86.

(39) *Idem*, *ibidem*.

(40) *Idem*, *ibid. pag.* 87.

(41) *Idem*, *ibid. pag.* 89.

(42) *Idem*, *ibidem*.

(43) Scultet. Narrat. Apologet. *pag.* 93.

(44) *Idem*, *ibid. pag.* 99.

(45) Despreaux, Satire II, *v.* 81.

(46) Scult. Narrat. Apologet. *pag.* 59.

(47) *De là vint apparemment que Calvin dans le Catéchisme & ailleurs se servit de phrases qui semblent admettre la présence substantielle du Corps de notre Seigneur.*

eſt digne de conſidération. Je ne ferois pas difficulté de croire qu'il ſe feroit mieux juſtifié de l'Accuſation d'avoir pouſſé l'Electeur ſon maître à accepter la Couronne de Boheme, ſi cette entrepriſe eût été heureuſe. Il n'eût point falu en ce cas-là qu'il niât le fait (*F*), on l'eût comblé de bénédictions, ſa prudence auroit été admirée: on ne juge gueres des choſes que par l'événement.

Concordat de Wittemberg. Les Théologiens qui enſeignérent dans la Saxe ſous l'Electeur Chriſtien s'accoutumérent à ce langage de conſubſtantiation, *phraſibus illis ſynuſiaſticis aſſueverant*, deſorte qu'aiant été chaſſez aprés la mort de ce Prince, & s'étant retirez au Palatinat, ils crurent que les Miniſtres, qui emploioient en ce païs-là les expreſſions Zuingliennes, étoient hétérodoxes. Cela fit naître quelque diſſenſion; mais elle fut aſſoupie ſi heureuſement & ſi promptement, qu'on vit régner depuis ce tems-là plus de concorde entre les Théologiens de l'Académie, & les autres. L'Apoſtat avoit publié que l'Electeur Palatin fit brûler un Livre qui avoit paru ſur ce différend. Scultet ſoutient que c'eſt une menterie (48). La préſomption eſt pour lui; car encore que ce ſoit une grande audace que d'oſer dire quand cela eſt faux, qu'un Prince a fait condamner au feu tel ou tel Livre, l'impudence eſt beaucoup plus grande ſi on le nie quand cela eſt vrai.

(48) Eſſe autem vel à me, vel ab aliis Miniſtris Palatinis, vel ab omnibus conjunctim ſcriptum aliquod ſuper hâc re publicatum, quod Sereniſſimi Electoris juſſu Vulcano fuerit conſecratum; tam ego conſtanter nego, quàm id deſperatus Apoſtata petulanter affirmat. *Scultet. in Narrat. Apologet. pag.* 40, 41.

Ceux qui ſauroient bien les Anecdotes Eccléſiaſtiques pourroient nous apprendre, que preſque toûjours un intérêt temporel donne le branle aux Voiages & aux Conférences de Religion. En voici un exemple dans la conduite de Bucer. Nous en avons vu ailleurs (49) un ſemblable tiré du même Scultet. Notez qu'on prétend que Bucer ſe repentit d'avoir moienné la formule de Concorde (50). *Bucerus dixit ſe pœnas dare quod cauſam publicam homo privatus voluiſſet componere, & tam multa prava dogmata conciliâre* (51). Pierre Martyr, qui l'avoit ouï tenir ce langage en Angleterre, le raconta à Bullinger, celui-ci à Daniel Toſſan, celui-ci à Pezelius en préſence de Scultet qui a inſéré cela dans l'Hiſtoire de ſa Vie.

(49) *Dans la Remarq.* (*M*) *de l'Article* BEZE.

(50) *C'eſt-à-dire celle de Wittemberg en* 1536.

(51) Scultet. *in Narrat. pag.* 25.

(*F*) *Il n'eût point falu en ce cas-là qu'il niât le fait.*] Certains Critiques ſévéres, & quelquefois trop chagrins ſe plaiſent à déclamer contre les Prédicateurs qui excitent à la guerre, ſans ſe ſouvenir qu'ils ſont les Miniſtres du Prince de Paix. On ſe conſole aiſément de cette cenſure, lors que la guerre à quoi l'on a excité a réuſſi très-heureuſement: mais dans les malheurs qui accompagnérent l'entrepriſe de l'Electeur Palatin Frideric V, le reproche de l'y avoir engagé ne pouvoit être que deſagreable à des gens d'Egliſe. Un Prédicateur qui l'eût animé à cette guerre par les textes les mieux choiſis de l'Ecriture, & nommément par ces paroles du Pſalmiſte, *Accingere gladio tuo ſuper femur tuum potentiſſime &c* (52), dont Clement Marot a donné cette Traduction:

(52) Pſalm. XLV.

O le plus fort que rencontrer on puiſſe!
Accouſtre & cein ſur ta robuſte cuiſſe
Ton glaive aigu, qui eſt la reſplendeur,
Et l'ornement de roiale grandeur.
Entre en ton char, triomphe à la bonne heure
En grand honneur, puis qu'avec toi demeure
Verité, foi, juſtice, & cœur humain:
Voir te fera de grand's choſes ta main.
Tes dards luiſans, & tes ſagettes belles
Poignantes ſont, les cœurs à toi rebelles
Seront au vif d'icelles tranſpercez,
Et deſſous toi les peuples renverſez.

Un tel Prédicateur, dis-je, s'en feroit fait un mérite, ſi le nouveau Roi s'affermiſſant ſur le thrône de Boheme eût aſſuré le repos de l'Allemagne, & la liberté des conſciences contre les mauvais deſſeins de la Cour de Vienne. Les ſuccés furent malheureux, & aprés cela perſonne n'avoit envie de confeſſer qu'il eût donné des conſeils, tant on appréhende la coutume qu'ont les hommes de juger des choſes par l'événement, coutume pleine d'erreur; car en cent mille rencontres il y a plus de prudence dans la tête de ceux qui ne réuſſiſſent pas, que dans la tête de ceux qui réuſſiſſent. Combien y a-t-il eu d'entrepriſes mal concertées dont le ſuccés a été heureux, ou bien concertées dont le ſuccés a été funeſte? Il arrive même aſſez ſouvent qu'une grande affaire, conduite ſelon les meſures de la politique la plus habile, réuſſit par des moiens imprévus, & ſur leſquels on ne comptoit pas. Quoi qu'il en ſoit, la ſituation des choſes étoit telle dans l'Allemagne, lors qu'on travailla à procurer une Couronne à l'Electeur Palatin, que la prudence demandoit que l'on hazardât beaucoup. En ne riſquant rien on avoit à craindre une ſervitude qui ſous la domination Romaine comprend toutes ſortes de malheurs; mais ſi la Révolution de Boheme pouvoit être ſoutenue, on ſe mettoit en état de donner la loi. C'étoit donc principalement à cauſe de ſa profeſſion qu'Abraham Scultet eût dû avoir honte des conſeils qu'il eût donnez.

SEBONDE (*a*) (RAYMOND) Profeſſeur en Médecine, en Philoſophie, & en Théologie (*A*) à Toulouſe dans le XV Siecle, étoit de Barcelone. Il ſe fit eſtimer par ſon eſprit & par ſon ſavoir; & il compoſa quelques Ouvrages, dont le plus conſidérable eſt celui qui a pour Titre, *Theologia naturalis*, *ſive Liber creaturarum.* Il faut que ce Livre ne ſente pas les notions d'un Auteur vulgaire, & rampant ſur la ſurface des préjugez, puis que Montagne en a fait un cas tout particulier (*B*). Il le traduiſit en notre Langue (*C*),

&

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*) *à la fin.*

(*A*) *Profeſſeur en Médecine &c.*] J'ai ſuivi Mr. de Mauſſac, qui lui donne tous ces titres dans ſes Prolegomenes ſur Raymond Martini. *Sciendum eſt*, dit-il, *Raymundum Sebonde nec Dominicanum, nec in Hebraicis aliiſque linguis Orientalibus valde verſatum fuiſſe, quamvis eum ex Judæo Chriſtianum nobis repræſentet Michael à Monte* toto capite Apologiæ...... *Sed tantum Hiſpanum & Barcinonenſem atque in Academia Toloſana Medicinæ Profeſſorem, Philoſophiæ, ſacræque ſcientiæ, eoque gradu illic inſignitum.* L'Abrégé de la Bibliotheque de Geſner rapporte le Titre d'un Livre (1) qui eſt un Dialogue *inter Raimundum Sebundium Artium, Medicinæ, ac Theologiæ Profeſſorem & Dominicum Seminiverbium.* Je viens de parcourir tout exprés cette Apologie de Sebonde, pour voir ſi on l'y repréſente comme un Juif devenu Chrétien: je n'ai pas eu le bonheur d'y rencontrer aucun veſtige de cela; mais comme je ne l'ai pas relue ligne pour ligne, je ne prétens point nier à tous égards ce que Mr. de Mauſſac affirme. Il me ſuffit d'aſſûrer que Montaigne ne dit preſque rien de Sebonde dans toute cette longue Apologie, ſi vous en exceptez le commencement. Notez que Geſner le nomme *Sebeyde*, & qu'il dit en marge qu'on le nomme autrement *Sabunde* (2). Le Titre, qui eſt au devant du Prologue du Livre des Creatures dans l'Edition de Straſbourg 1496, eſt pour ce dernier nom; *Compoſitus à venerabili viro magiſtro Raymundo de Sabunde in artibus & medicina doctore, & in ſacra pagina egregio Profeſſore.*

(1) *C'eſt la même que* Viola animæ.

(2) Geſner. *in* Bibliotheca.

(*B*) *Montagne en a fait un cas tout particulier.*] Voiez la Remarque ſuivante, & la Remarque (*D*).

(*C*) ..... *Il le traduiſit en notre Langue.*] Je m'en vai rapporter l'Hiſtoire de cette Traduction; cela peut ſervir à faire connoître Sebonde. Ecoutons celui qui l'a traduit. „ (3) Pierre Brunel (4) homme de grande reputation de „ ſçavoir en ſon temps, ayant arreſté quelques jours à „ Montaigne en la compagnie de mon pere, avec d'autres „ hommes de ſa ſorte, luy fit preſent au deloger d'un livre „ qui s'intitule: *Theologia naturalis, ſive liber creaturarum Magiſtri Raymondi de Sebonde.* Et parce que la „ langue Italienne & Eſpagnole eſtoient familieres à mon „ pere, & que ce livre eſt baſty d'un Eſpagnol barragouiné en terminaiſons Latines, il eſperoit qu'avec bien peu „ d'ayde il en pourroit faire ſon profit, & le luy recommanda comme livre tres-utile & propre à la ſaiſon, en laquelle il le lui donna, ce fut lors que les nouveautez de „ Luther commençoient d'entrer en credit......... (5) Or „ quelques jours avant ſa mort, mon pere ayant de fortune „ rencontré ce livre ſous un tas d'autres papiers abandonnez, me commanda de le luy mettre en François. Il fait „ bon traduire les Autheurs, comme celuy-là, où il n'y a „ guere que la matiere à repreſenter; mais ceux qui ont „ donné beaucoup à la grace & à l'elegance du langage, ils „ ſont dangereux à entreprendre, nommément pour les rapporter à un idiome plus foible. C'eſtoit une occupation „ bien eſtrange & nouvelle pour moy, mais eſtant de fortune pour lors de loiſir, & ne pouvant rien refuſer au commandement du meilleur pere qui fut oncques, j'en vins „ à bout comme je pus, à quoy il prit un ſingulier plaiſir, „ & donna charge qu'on le fiſt imprimer, ce qui fut executé aprés ſa mort". La Croix du Maine met cette impreſſion à l'an 1569. Ces *Dialogues* de la nature de l'homme (c'eſt ainſi qu'il intitule l'Ouvrage de *Raymond Sebon* traduit par Montagne) *ont eſté imprimez à Paris chez Gabriel Buon l'an* 1569. *& chez Gilles Gourbin audit an* (6). Du Verdier (7) ne ſe ſert point du même Titre, & ne marque point une ſi ancienne Edition. Voici comme il parle: *Le livre des creatures. Auteur Raymond Sebon, contenant* 330. *chapitres imprimé à Paris* 8. *chez Gilles Gourbin* 1581. *J'ai veu*, pourſuit-il, *une autre traduction dudit livre en fort vieil langage.* Ces dernieres paroles montrent qu'il n'entend point parler de la Traduction que Jean Martin publia en 1551 (8). Une autre raiſon nous en peut convaincre, c'eſt que Jean Martin n'a pas traduit le même Livre que Montaigne. Le Livre que Jean Martin a traduit comprend ſept Dialogues. Or l'Ouvrage de Sebonde traduit par Montaigne n'eſt point en forme de Dialogue, il eſt diviſé en 330 Chapitres, comme le remarque du Verdier; & il eſt très-certain qu'il n'y a qu'un homme qui parle dans le Livre de Sebonde qui contient 330 Chapitres. Inférons de là que La Croix du Maine a mal rapporté le Titre de la Traduction compoſée par Montaigne, & que les Dialogues de Sebonde ne ſont qu'un plat réchauffé; car il paroît par le Titre même de la Traduction qu'ils contiennent les mêmes choſes que le Livre des Créatures. Voici le Titre: *La Theologie naturelle de Raymond Sebond compriſe en ſept dialogues*

inti-

(3) Montaigne, Eſſais, *Livr. II, Chap. XII, pag. m.* 184.

(4) *Il faloit dire* Bunel (α).

§ (α) C'eſt auſſi comme on lit à la page 148. de l'édition de Simon Millanges, Bourdeaux 1580. *in* 8. REM. CRIT.

(5) Montaigne, Eſſais, *Livre II, Chap. XII, pag.* 185.

(6) La Croix du Maine, Biblioth. Françoiſe, *pag.* 329.

(7) Biblioth. *pag.* 872, *au Mot* Michel de Montaigne.

(8) *Là-même, pag.* 720.

& il en fit une Apologie (*D*), qui eſt le plus long Chapitre de ſes Eſſais. Peu de gens ont bien connu en quel tems vivoit Sebonde, ni ce qu'il étoit. Montaigne s'étonne qu'un tel Auteur ait pu demeurer dans une ſi grande obſcurité : *Tout ce que nous en ſçavons*, dit-il (*b*), *c'eſt qu'il eſtoit Eſpagnol, faiſant profeſſion de Médecine à Thoulouſe il y a environ deux cens ans.* Scaliger dans une Lettre écrite en l'année 1606 (*c*), dit qu'il y avoit 230 ans ou environ que Sebonde avoit vêcu à Toulouſe. Cela n'eſt pas trop conforme à l'Abbé Tritheme (*d*), qui place la mort de ce Médecin à l'année 1432. Les autres erreurs de Scaliger, concernant ce perſonnage, ont été remarquées en un autre endroit (*e*). Il l'a pris pour un Moine de l'Ordre de ſaint Dominique; & lui a attribué un Ouvrage contre les Juifs intitulé *Pugio fidei*, dont l'Auteur s'appelle Raymond Martini. Notre Sebonde n'a pas été fort connu à ce prodige de mémoire & de connoiſſance des Livres & des Manuſcrits, Gabriel Naudé, qui en parlant de ce qu'a dit Scaliger touchant Galatin, & Sebonde, n'y a obſervé aucune faute (*f*). On verra dans une Remarque ce qui concerne les autres Ecrits de notre Sebonde (*E*).

(*b*) Eſſais, *Livr. II, Chap. XII, pag.* 186 *du II Tome Edit. de Paris* 1659 in 12.

(*c*) *C'eſt la CCXLI.*

(*d*) *Voiez les Prolegomenes de Mauſſac ſur le* Pugio fidei.

(*e*) *Dans la Rem.* (*C*) *de l'Article* MARTINI.

(*f*) Naudæus, *in Bibliogr. Polit.*

intitulez autrement, *de la nature de l'homme* (9). Voiez ci-deſſous les Titres des Ouvrages de ce Docteur.

(*D*) *Il en fit une Apologie.*] Il nous dit lui-même pourquoi (10). „ Je trouvai belles les imaginations de cet Au„ teur, la contexture de ſon ouvrage bien ſuivie, & ſon „ deſſein plein de pieté. Parce que beaucoup de gens s'a„ muſent à le lire, & notamment les Dames à qui nous de„ vons plus de ſervice, je me ſuis trouvé ſouvent à-même „ de les ſecourir, pour decharger leur livre de deux prin„ cipales objections qu'on lui fait. Sa fin eſt hardie & cou„ rageuſe, car il entreprend par raiſons humaines & natu„ relles d'établir & verifier contre les Atheiſtes tous les ar„ ticles de la Religion Chreſtienne". C'eſt ce qui donna lieu aux deux Objections que Montagne ſe propoſa de réfuter. Il y eut des gens qui dirent (11) *que les Chretiens ſe font tort de vouloir appuyer leur creance par raiſons humaines, qui ne ſe conçoit que par foi, & par une inſpiration particuliere de la grace divine*; d'autres dirent (12) *que les argumens de* Sebonde *étoient foibles & ineptes à verifier ce qu'il veut, & entreprirent de les choquer aiſément.* Montaigne ſe crut obligé de répondre (13) aux prémiers avec douceur & avec reſpect, parce qu'il lui ſembla qu'il y avoit quelque zéle de pieté dans leur Objection: mais *il faut*, dit-il (14), *ſecouer* les autres *un peu plus rudement, car ils ſont plus dangereux & plus malicieux que les premiers.* Le moien qu'il prit fut de *leur arracher des poings les chetives armes de leur raiſon*, en leur montrant le néant & l'ignorance de l'homme, & la majeſté divine *à laquelle ſeule appartient la ſcience.* Ceux qui connoiſſent Montaigne ſe peuvent aiſément imaginer la vaſte carriere qu'il ſe donna. Le jugement qu'il fait des raiſons de ſon Auteur eſt quelque choſe de trop édifiant, pour ne devoir pas trouver ici quelque place. *A dire la verité*, dit-il (15), *je le trouve ſi ferme & ſi heureux* à établir par des raiſons naturelles les articles du Chriſtianiſme, *que je ne penſe point qu'il ſoit poſſible de mieux faire en cet argument là, & croi que nul ne l'a égalé.......... Je m'enquis autrefois à Adrianus Turnebus* (β) *qui ſavoit toutes choſes que ce pouvoit être de ce livre: il me répondit qu'il penſoit que ce fut quelque quinteſſence tirée de S. Thomas d'Aquin; car de vrai cet eſprit là, plein d'une érudition infinie & d'une ſubtilité admirable, étoit ſeul capable de telles imaginations....... Je ſai*, pourſuit-il (16), *un homme d'autorité nourri aux lettres, qui m'a confeſſé avoir été ramené des erreurs de la mecreance par l'entremiſe des argumens de Sebonde.* Tout le monde n'a pas jugé de ce Livre auſſi favorablement que Montaigne. Le Pere Theophile Raynaud (17) en a parlé avec mépris, & un Profeſſeur Lutherien (18) s'eſt fort moqué de Comenius, qui a dit (19) que Sebonde a prouvé ſi démonſtrativement tout ce qui concerne la connoiſſance & la gloire de Dieu, & la connoiſſance & le ſalut de l'homme, qu'on ne ſauroit rien alléguer contre. Ce Profeſſeur ſoutient qu'en pluſieurs choſes, qui ne ſont pas fort obſcures, cet Eſpagnol a raiſonné pitoiablement, & il en donne pour exemple l'explication des cauſes qui produiſent la diſcorde parmi les hommes.

(*E*) *Les autres Ecrits de notre Sebonde.*] Ses autres Ouvrages ſont, *Quæſtiones diſputatæ. Viola animæ per modum dialogi de hominis natura tractans ad cognoſcendum ſe, Deum & hominem, & omne debitum quo Deo obligatur & proximo, Coloniæ apud Henricum Quentel* 1501 *in* 4 (20). Les Dialogues *de Natura hominis*, imprimez à Lion en 1568 ſont apparemment le même Livre que *Viola animæ*; celui-ci ne differe de la *Theologia naturalis* que quant à la forme. Cela eſt clair par la ſeule conſideration de ce Titre, *Theologia naturalis, ſive Liber Creaturarum, ſpecialiter de homine, & de natura ejus in quantum homo, & de his quæ ſunt ei neceſſaria ad cognoſcendum ſe ipſum & Deum, & omne debitum ad quod homo tenetur & obligatur tam Deo quam proximo.* L'Auteur étoit de ces gens qui après avoir publié un Livre qui les contente, ou qui leur fait de l'honneur, le produiſent de tems en tems ſous différentes parures, à l'exemple de ces cuiſiniers qui ſervent la même viande apprêtée en différentes façons. Je n'ai vu perſonne qui ne donnât pour la prémiere Edition de la *Theologia naturalis* celle de Paris 1509: cependant j'en ai une de Strasbourg *in folio* en lettre Gothique de l'année 1496.

(9) Du Verdier, Bibl. Françoiſe, *pag.* 720.

(10) Montaigne, Eſſais, *Livr. II, Chap. XII, pag.* 186.

(11) *Là-même, pag.* 187.

(12) *Là-même, pag.* 202.

(13) *Pag.* 187.

(14) *Pag.* 202.

(15) *Pag.* 186.

§ (β) L'édition de Simon Millanges, *pag.* 152. lit *Adrien Tournebeuf.* REM. CRIT.

(16) Montaigne, *pag.* 201.

(17) *Prolegomen.* Theolog. Nat. *num.* 86.

(18) Jacob. Thomaſius, Præfatione LXXVII, *Lipſ.* 1681.

(19) Comenius, de uno neceſſario, *Cap. VI, pag.* 49.

(20) *Voiez* l'Epitome de la Bibliotheque de Geſner.

SEDULIUS (CAIUS CÆLIUS, ou CÆCILIUS) a fleuri au V Siecle (*A*). Il étoit Prêtre (*a*), & il compoſa un Poëme intitulé, *Paſchale Carmen*, & un Livre en proſe ſur la même matiere intitulé, *Paſchale Opus.* Ces Ouvrages ſe ſont conſervez (*B*). On lui donne auſſi des Commentaires ſur les Epitres de ſaint Paul; mais il vaut mieux les attribuer à un SEDULIUS Ecoſſois beaucoup plus jeune (*C*). Une faute de Copiſte, le mot *hæreticis* à la place d'*heroicis*,

(*a*) *Voiez la Rem.* (*C*) *vers la fin.*

(*A*) *Il a fleuri au V Siecle.*] Quelques-uns croient qu'il compoſa ſon Poëme ſous l'Empire de Theodoſe le jeune, & de Valentinien III. Cela eſt marqué dans le Manuſcrit de Pierre Pithou (1), & dans un autre vieux Manuſcrit dont Uſſerius a fait mention (2). Selon cela il faut dire qu'il a fleuri vers l'an 430. Le Pere Sirmond a trouvé dans les meilleurs Manuſcrits de Gennadius, que Sedulius mourut ſous les mêmes Empereurs que j'ai nommez (3). Cependant Uſſerius le place après l'an 470. La raiſon qu'il tire de ce que l'Ouvrage de Sedulius fut trouvé en diſperſion parmi ſes papiers, & mis en bon ordre, & publié par le Conſul Turcius Rufius Aſterius (4), n'eſt pas convaincante; car cet Aſterius peut fort bien être celui qui fut Conſul avec Protogene l'an 449. Et ſi l'on accorde à Uſſer que c'eſt celui qui exerça le Conſulat l'an 494 avec Præſidius, on ne ſera pas néanmoins contraint de lui accorder ſa prétention, puis que rien n'empêche qu'il ne ſe ſoit paſſé quelques années entre la mort de Sedulius, & le tems auquel ſon Livre fut mis en ordre, & communiqué au public (5). On trouve dans les vieilles Editions du *Carmen Paſchale* une Epitre dédicatoire en Vers, qui devroit nous faire conclure que cet Ouvrage fut dédié à l'Empereur Theodoſe I du nom; mais il y a beaucoup d'apparence que cette Epitre appartenoit à un Poëme plus ancien, & qu'on l'a miſe par abus au devant de celui-ci à cauſe de la conformité des matieres. C'eſt le ſentiment d'Uſſerius, & du Pere Labbe (6). Quoi qu'il en ſoit, on ne doute pas que Sigebert ne ſe trompe en faiſant fleurir Sedulius ſous l'Empire de Conſtans, & de Conſtantius, c'eſt-à-dire, entre l'an 340 & l'an 350. On croit auſſi qu'Albert de Stade n'a pas eu raiſon de le placer vers l'an 378 (7). Ce qu'il y a de certain eſt que ce Poëme de Sedulius avoit vu le jour avant que le Pape Gelaſe fit ſon Decret, & par conſéquent avant l'année 496 qui fut celle de la mort de cet Evêque de Rome: cela, dis-je, eſt fort certain; car on fait mention de cet Ouvrage de Sedulius dans ce Decret-là (8).

(*B*) *Ces deux Ouvrages ſe ſont conſervez.*] Le *Paſchale Carmen, id eſt, de Chriſti miraculis libri quinque* (9), a été ſouvent imprimé ou avec ou ſans l'Epitre Dédicatoire au Prêtre Macedonius. Le *Paſchale Opus*, diviſé auſſi en cinq Livres, & dédié à ce même Macedonius, fut publié à Paris par François Juret l'an 1585 ſur le Manuſcrit de Pierre Pithou. C'eſt la prémiere Edition. Notez que le Prêtre Macedonius exhorta l'Auteur à mettre en proſe le *Paſchale Carmen.* Sigebert s'eſt donc trompé quand il a dit que la proſe précéda les Vers. *Sedulius Epiſcopus ad Macedonium Presbyterum ſcripſit libros de miraculis Veteris & Novi Teſtamenti, quos poſtea ſub metrica lege redactos prætitulavit Paſchale carmen* (10). Nous avons auſſi quelques autres Poëmes de Sedulius; la prémiere Edition de ſes Oeuvres Poëtiques eſt celle d'Alde Manuce 1502. La meilleure eſt celle de Paris 1624 au Tome VIII de la Bibliotheque des Peres. Voiez le Pere Labbe (11) & Mr. Cave (12).

(*C*) *A un* SEDULIUS *Ecoſſois beaucoup plus jeune.*] On parle d'un Sedulius Evêque Breton, qui aſſiſta avec Fergustus Evêque Ecoſſois à un Concile de Rome l'an 721. Baleus, Simler, & quelques autres donnent à ce Sedulius le titre d'Evêque des Ecoſſois méridionaux, & diſent qu'il écrivit les Canons d'un Concile tenu à Rome. Voici ce que portent les Souſcriptions dans les Livres imprimez, *Sedulius Epiſcopus Britanniæ de genere Scotorum* & *Ferguſtus Epiſcopus Scotiæ Pictus huic conſtituto à nobis promulgato ſubſcripſimus* (13). Hepidannus (14), Moine de ſaint-Gal, fait mention d'un Sedulius Ecoſſois ſous l'année 818. *Sedulius Scotus*

(1) *Voiez le Pere* Labbe, Diſſert. de Script. Eccleſ. *Tom. II, pag.* 329.

(2) Iis conſonà exhibet Uſſerius ex Thorneyana Bibliotheca. *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid. pag.* 333, 334.

(4) *Voiez le Pere* Labbe, *ibid. pag.* 325.

(5) *Voiez* Labbe, *ibid. pag.* 333, 334.

(6) *Voiez le même, ibid. pag.* 333.

(7) *Voiez le même, pag.* 332.

(8) Gratian. Can. Sancta Romana, *Diſt. XV, apud* Labbe, de Script. Eccleſ. *Tom. II, pag.* 325.

(9) *Mr. du Pin*, Biblioth. *Tom. III, Part. II, pag.* 75 *Edit. de Hollande, n'y met que 4 Livres.*

(10) Sigebertus, *Cap. VI.* Catalogi, *apud* Labbe de Scriptor. *Tom. II, pag.* 328, 329.

(11) Labbe, *ibid. pag.* 335.

(12) Cave, Hiſtor. Liter. *p.* 337.

(13) *Tiré du Pere* Labbe de Scriptor. Eccleſiaſt. *Tom. II, pag.* 328.
(14) *Il a compoſé de courtes* Annales *que* Du Cheſne *a inſérées au III Tome de ſon Recueil des Hiſtoriens de France.*

d'*heroicis*, a été cause, dit-on, que le Poëte Sedulius fut haï, & que cette haine s'étendit sur tous les Poëtes (*D*). On trouve qu'il a *du genie*, & que *le tour de son poeme est noble & grand*, *que ses pensées sont poëtiques*, & que ses *vers sont assez passables* (*b*) (*E*). Tout ce que Mr. Moreri en a dit a besoin d'être refondu depuis le commencement jusqu'à la fin.

SEGLA

tus clarus habetur. C'est à celui-ci que le Pere Labbe (15) donne le *Collectaneum sive Explanatio in omnes Epistolas S. Pauli*, imprimé pour la prémiere fois à Bâle l'an 1528 & puis inseré aux Bibliothéques des Peres. Ce n'est qu'un centon formé de divers Extraits d'Origene, d'Eusebe, de saint Jerome, &c. Aubertin (16) le donne à l'Evêque Sedulius qui assista avec Furgustus à un Concile de Rome sous Gregoire II, ou sous Gregoire III. Voici les raisons du Pere Labbe. Cette maniere de commenter l'Ecriture sent fort le IX Siecle (17), & il semble que l'Auteur de ce *Collectaneum in Paulum* ait fait aussi le *Collectaneum in Matthæum*, qui se trouve dans la Bibliothéque des Jésuites de Paris sur un très-beau parchemin, & d'une très-belle main, qui passe sept ou huit cens ans. S'il étoit vrai que le *Collectaneum in Matthæum*, & le *Collectaneum in Paulum*, fussent les Ouvrages d'un même Auteur, nous aurions là une preuve convaincante contre le docte Usserius Archevêque d'Armach, qui a prétendu que le *Collectaneum in Paulum* a été fait par le même Sedulius qui a composé le *Carmen Paschale* au V Siecle; car l'Auteur du *Collectaneum in Matthæum* cite non seulement le Poëte Sedulius, mais aussi le Pape Gregoire I, saint Isidore, Arculfe, & le Vénérable Beda qui florissoit au VIII Siecle (18). Si ce que Mr. du Pin assûre (19), que l'Auteur du *Collectaneum in Paulum* a cité *saint Gregoire Pape*, *& le Venerable Bede*, étoit vrai, le Pere Labbe auroit un grand tort de n'emploier pas cette raison pour réfuter le sentiment d'Usserius, & je m'étonnerois extraordinairement qu'Usserius eût osé dire, que le Poëte Sedulius a composé le Commentaire sur les Epitres de saint Paul. Je ne m'étonne pas qu'il l'ait dit, quoi qu'il fût sans doute que le Jésuite Justiniani (20) observe, que l'Auteur de ce *Collectaneum in Paulum* a copié quelques paroles du Chapitre XXI du XIX Livre des Morales de saint Gregoire sur Job, car comme il savoit que ce Jésuite déclare que ces paroles ont été copiées sans qu'on ait nommé saint Gregoire, *cujus verba transcripsit tacito ejus nomine*, il a pu se persuader que ce n'est pas Sedulius qui a copié saint Gregoire, mais que c'est ce Pape qui a copié Sedulius. Il n'a pas été obligé de se conformer à Justiniani, qui ne trouve point vraisemblable que saint Gregoire ait emprunté quelque chose de Sedulius: *Nec verisimile videatur Gregorium ea à Sedulio mutuatum esse, cum plane Gregoriani styli simplicitatem redoleant qui more suo hæc Apostoli verba non tam ad scribentis mentem, quàm aptè ad mores informandos explicat* (21). Tout ceci sert à montrer que Mr. du Pin se trompe.

Il ne suffiroit pas de savoir que Sedulius Auteur de ce Commentaire sur saint Paul est différent de Sedulius le Poëte, il faut encore savoir si celui-ci est un Ecossois. Bien des gens l'assûrent, mais je ne vois pas qu'ils en alleguent de bonnes raisons. L'Inscription d'un excellent Manuscrit de l'Abbaye de Fulde, *Sedulii Scoti Hyberniensis in omnes Epistolas Pauli Collectaneum*, qu'Usserius donne pour un fort bon Argument, n'aura jamais aucune force pendant que l'on pourra croire avec beaucoup de vraisemblance que l'Auteur de ce *Collectaneum* n'est point le Poëte Sedulius. Que Trithême dise tant qu'il lui plaira, qu'on voit au commencement d'un Livre de Lettres *Sedulius Scotigena*, il ne prouvera jamais l'affirmative de cette question. Il faudroit prouver avant toutes choses que Sedulius le Poëte a écrit ces Lettres. En un mot, les Auteurs anciens n'aiant jamais dit que notre Sedulius fût Ecossois, il ne faut compter pour rien ce que les Siecles suivans peuvent fournir là-dessus. Cela pourroit être bon s'il n'y eût point eu un Sedulius Ecossois; mais depuis qu'il est certain qu'il y en a eu un ou deux, il est aisé de comprendre qu'on a confondu le Poëte avec quelqu'un de ceux-là. Consultez le Pere Labbe (22).

Il seroit à souhaiter qu'il eût fait sur chacun des Ecrivains Ecclésiastiques tout autant de discussions que sur le Poëte Sedulius. J'observe en passant qu'il a très-bien réfuté les raisons de ceux qui prétendent que ce Poëte a été Evêque. Il s'est servi du silence des Anciens, il a montré que le témoignage de Sigebert n'est d'aucun poids. Gennadius, dit-il, Salvien, Prosper d'Aquitaine, & quelques autres, ont été qualifiez Evêques abusivement par plusieurs Auteurs. Le titre d'*Antistes* donné à Sedulius se donnoit aux Prêtres. La Chronique de Dexter, où l'on fait mention de Sedulius *Episcopus Oretanus* sous l'année 428, n'est point un Ouvrage qu'on doive admettre. Isidore de Seville n'eût point donné à Sedulius le simple titre de Prêtre, s'il avoit pu faire honneur d'un tel Prélat à la Nation Espagnole (23).

(*D*) *Une faute de Copiste .... a été cause .... que le Poëte Sedulius fut haï, & que cette haine s'étendit sur tous les Poëtes.*] On prétend que cette faute des Copistes inspira à Paul II une grande haine pour les Poëtes, & qu'elle porta plusieurs Professeurs en Droit Canon à regarder comme des Ouvrages hérétiques toutes sortes de Poëmes: quel ridicule ne seroit-ce pas! Citons Mr. de Boissieu. *Veteres librarios indiligenter scripsisse, vel ex Tullii, Strabonis, Hieronymi, & aliorum querelis patet. Unde multi gravissimorum virorum errores emanarunt: quod hoc duntaxat exemplo probasse mihi sufficiat. Cùm in prima parte Decreti, distinct. 15. c. 3. hæc Gelasii Pontificis verba*, Item venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod heroïcis versibus descripsit, insigni laude præferimus: *depravata essent, &, pro* heroïcis, *librariorum incuria, legeretur*, hæreticis, *mendum hoc, Paulum secundum, Pontificem maximum, ad Poëtarum capitale odium perduxit, & plurimis aliis, Legum Professoribus, imposuit, ut omnia pöemata, quamvis sacra, hæretica esse duxerint; ut Pierius Valerianus, in oratione* pro Sacerdotum barbis, *scriptum reliquit. O rem ridiculam, Cato, & jocosam* (24)! D'autres appliquent cela au Pape Hadrien VI. Lisez ce qui suit, & comparez-le exactement, je vous prie, avec les paroles de Mr. de Boissieu. *Unum adhuc addam, unde pateat, quæ damna plerunque depravati Codices afferant. In Canonibus à Gratiano* digestis, dist. 15. *Ubi recitatur insigniter salutare Decretum Gelasii, hæc sententia est:* Venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod heroïcis descripsit versibus, insigni laude proferendum. *Ibi vulgata ante hæc exemplaria pro* heroïcis, hæreticis *habuere.* „ *Quod bonis quibusdam Canonistis suspicionem movit,* „ *Pöemata omnia esse hæretica, Poëtasque inter pios, etsi sa-* „ *cra tradent, neutiquam annumerari*". *Id quod* Hadriano *illi Batavo, qui Caroli V. Præceptor fuerat, adeò persuasum fuit, ut nullum hominum genus majori prosequeretur odio, quàm Poëtas.* „ *Et adhuc aliqui, ut Pierius claris-* „ *simus affirmat, non mali aliqui præsules, depravata il-* „ *lius loci lectione inducti, neminem sacerdotio dignum ar-* „ *bitrantur, qui unquam in Parnasso somniarit* (25)". En comparant ces deux Passages l'un avec l'autre on soupçonne que l'un de ces deux Auteurs a cité Pierius Valerianus sans l'avoir lu; car si l'on trouve dans cet Ecrivain ce qui regarde Paul II (26), pourquoi Philippe Carolus n'en parle-t-il pas? pourquoi ne met-il en jeu qu'Hadrien VI? Prenez bien garde que ce qu'il dit de ce dernier Pape, ne prouve point que le mot *hæreticis* pour *heroïcis* lui ait fait haïr les Poëtes. Il dit seulement par occasion qu'Hadrien VI, étant pleinement persuadé qu'ils étoient indignes d'avoir place parmi les hommes pieux, les haïssoit souverainement. Ce n'est donc point par le témoignage de cet Auteur que je veux prouver que l'on applique à ce Pape ce que Mr. de Boissieu rapporte à Paul II; mais voici ma preuve, c'est un Passage qui pourroit bien être le fruit d'une lecture des paroles de Philippe Carolus faite avec trop peu d'attention. *Ajunt eum* (Hadrianum) *nullum hominum genus majore prosecutum fuisse odio quam poëtas, eo quod in antiquis exemplaribus Canonum à Gratiano digestorum legatur decretum Gelasii in hæc verba:* Venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod hæreticis descripsit versibus, &c. *cum ibi* heroïcis *legi debere jam pridem monuerint viri eruditi* (27).

Tout ceci m'est fort suspect, & peu s'en faut que je ne le prenne pour un Conte forgé à plaisir par les Humanistes d'Italie, dans la vue de tourner en ridicule les ennemis des Belles-Lettres. Cependant je ne nie point qu'une faute de Copiste n'ait produit souvent beaucoup de desordres & dans le cœur & dans l'esprit. Mais je sai que Paul II, & Hadrien VI, avoient d'autres fondemens de leur haine pour les Poëtes; & je ne comprens pas que l'ignorance puisse produire un si énorme renversement du bon sens, que la même personne haïsse les Poëtes par la raison qu'on allegue ici, & vénére néanmoins le Pape Gelase; car il faut bien remarquer que le Decret où le mot *hæreticis* s'étoit glissé à la place d'*heroïcis* contient un éloge du Poëme de Sedulius. Notez aussi que l'on ne dit point que cette faute ait aucunement diminué la vénération pour ce Pontife.

(*E*) *On trouve qu'il a du génie, & que le tour de son Poëme est noble &c.*] Joignons à ce témoignage de Mr. du Pin les propres paroles de Borrichius, dont Mr. Baillet rapporte le sens (28): *Dictio* Sedulii *facilis, ingeniosa, numerosa, perspicua, sic satis munda* (*si excipias prosodica quædam delicta*) (29). Venantius Fortunatus a donné à notre Poëte d'assez bons éloges.

Quod tonat Ambrosius, Hieronymus atque coruscat,
Sive Augustinus fonte fluente rigat,
Sedulius dulcis, quod Orosius edit acutus,
Regula Cæsarii linea nata sibi est (30).

& ailleurs:

Majestatis opus metri canit arte Juvencus,
Hinc quoque conspicui radiavit lingua Seduli (31).

Voiez d'autres éloges dans le Pere Labbe (32).

(*b*) Du Pin, Biblioth. *Tom. IV*, *pag. m.* 78.

(15) Labbe, de Script. Ecclesiast. Tom. II, pag. 338.

(16) *Voiez* Labbe, *ibid.*

(17) *Idem*, *ibid. pag.* 335.

(18) *Voiez* Labbe, *ibid.*

(19) Du Pin, Bibliotheq. *Tom. III*, *Part. II*, *pag.* 175.

(20) Benedict. Justinianus in I ad Corinth. *Cap. VI*, *Vers.* 5, *apud* Labbe, de Script. Ecclesiast. *Tom. II*, *pag.* 337.

(21) *Idem*, *apud eundem*, *pag.* 338.

(22) Labbe, de Script. Ecclesiast. *Tom. II*, *pag.* 330.

(23) *Ex eodem*, *pag.* 331, 332.

(24) Dionys. Salvagnius Boessius, Not. ad Poëm. Ovidii in Ibin, *pag. m.* 157.

(25) Philippus Carolus, *in* Dissertat. de Criticis, *pag.* 17, 18; *elle est au devant de ses* Notes sur Aulugelle, *imprimées à Noremberg l'an* 1663.

(26) *J'ai consulté la Dissertation de* Pierius Valerianus pro Sacerdotum barbis, *& j'y ai trouvé à la page* 14 *de l'Edition de Paris* 1531, apud Christ. Wechel, *le sens de tout ce que* Philippe Carolus *a cité; mais rien touchant Paul II.*

(27) Autor anonymus Notar. ad Sannazarii Poëmata, *Epigr. IV Libri III*, *pag.* 237 *Edition. Amstel.* 1689.

(28) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1192.

(29) Borrich. Dissert. de Poëtis, *pag.* 76.

(30) Venant. Fortunatus, Epigr. I *Libri VIII*, *apud* Phil. Labbe, de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II*, *pag.* 326.

(31) *Idem*, *initio Libri I* de Vita Sancti Martini, *apud eund. ibid.*

(32) Labbe, *ibid. pag.* 327.

SEGLA (GUILLAUME DE, SIEUR DE CAIRAS) étoit Conseiller au Parlement de Toulouse vers le commencement du XVII Siécle. Il fut Rapporteur dans un Procès criminel, qui a été mis parmi les Histoires tragiques du tems (*A*), & pour l'éclaircissement duquel Mr. de Verdun, Prémier Président au Parlement de Toulouse, prit toutes les peines imaginables. Les accusez furent enfin convaincus, & châtiez selon leur mérite: & comme Guillaume de Segla avoit une connoissance très-exacte de cette affaire, il fut exhorté par ce Prémier Président (*a*) à la donner au public. La Lettre Latine qu'il en reçut a été mise au devant du Livre qu'il publia, dans lequel on voit, outre le narré des procédures, cent trente-une Observations remplies d'Erudition (*B*). La famille de Segla subsiste encore à Toulouse, & possede des Charges au Parlement.

(*a*) *En 1611. Mr. de Verdun étoit alors Prémier Président au Parlement de Paris.*

(*A*) *Parmi les Histoires tragiques du tems.*] On en trouve la narration dans le Mercure François (1). Violante de Bats Espagnole de Nation & fort impudique consentit à l'assassinat de son mari, fâchée de ce qu'il ne lui laissoit pas la liberté qu'elle souhaitoit de recevoir ses galans, dont le principal étoit un Moine Augustin Professeur en Théologie dans l'Université de Toulouse. Il s'appelloit Pierre Arias Burdeus, & étoit né à Grenade en Espagne. Lui & un Conseiller au Sénéchal furent les principaux directeurs de l'assassinat. Le mari de cette femme fut tué de dix-sept coups au mois de Juillet 1608. Burdeus convaincu d'adultere & de meurtre fut condamné à perdre la tête, & à être ensuite écartelé, ce que l'on exécuta au mois de Février 1609. Violante fut aussi punie du dernier supplice, avec quelques autres de ses rufiens. L'adultere de Burdeus „ demeura vérifié par nombre suffisant de tesmoins, „ sçavoir par une femme qui luy soustint & à Violante les „ avoir veus en l'action mesmes dans le bois de la mestairie de Launaquet appartenante à un couvent de Religieuses, & autre qui disoit les avoir veus aller seuls „ dans ledit bois. Il y avoit encor d'autres tesmoins singuliers, l'un desquels les avoit veus entrebaiser lascivement à table dans un sien jardin à un des fauxbourgs „ de la ville: l'autre les avoit veus deux fois dans une „ chambre l'espace de deux heures. . . . . . Mais d'abondant estoit ceste malversation qualifiée de sacrilege, „ y ayant occasion de soupçonner qu'il avoit abusé de „ Violante dans un confessionnal en l'Eglise S. Jaques, par „ deux tesmoins qui deposoient qu'il demeura deux heures „ entieres dans ledit confessionnal avec une damoiselle de „ stature asses haute, telle qu'estoit Violante. Encor estoit „ ceste malversation accompagnée d'inceste, & d'adultere „ spirituel; parce que Violante estoit sa fille de confession, „ qu'il advouoit avoir confessée deux ou trois fois en la „ chapelle Nostre Dame, qui est au cloistre du convent „ des Augustins. Et pour le regard du meurtre, le bruit „ commun &c (2)".

(1) *Tome I, folio 325 verso & folio. à l'année 1609.*

(*B*) *Observations remplies d'érudition.*] A la maniere de ce tems-là, elles sont entrelacées des Passages le plus curieux des anciens Auteurs. Ceux qui concernent les desordres de l'Amour, & les artifices des Courtisanes, n'y ont pas été oubliez. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1613 *in* 8. Corras, Conseiller au Parlement de Toulouse, & Rapporteur du Procès de ce mari imposteur qui se disoit Martin Guerre, avoit déja donné l'exemple d'un semblable Commentaire sur un Procès & sur un Arrêt.

(2) Segla, Hist. tragique, pag. 14, & suiv.

SEYMOUR (ANNE, MARGUERITE, & JEANNE) trois sœurs illustres par leur Science en Angleterre dans le XVI Siécle. Elles composérent cent quatre Distiques Latins sur la mort de la Reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I, qui furent traduits peu après en Grec, & en François, & en Italien, & imprimez à Paris l'an 1551 sous le Titre de *Tombeau de Marguerite de Valois Royne de Navarre.* Nicolas Denisot (*a*), qui avoit été Précepteur de ces trois doctes Angloises (*A*), fit un Recueil qui comprenoit les Traductions de leurs Distiques, & quelques autres Vers, tant à leur louange, que sur la mort de la Reine de Navarre, & le dédia à Marguerite de Valois Duchesse de Berri, sœur de Henri II (*B*). Le peu d'exactitude de ceux qui avoient parlé de ce Recueil (*C*) a été cause que j'assurai dans mon Projet que les Distiques étoient un Ouvrage différent des Epitaphes de la Reine de Navarre. Je corrige ici cette erreur, & j'avoue de bonne foi que la lecture du Tombeau de cette Reine m'a fait connoitre que mes Conjectures étoient fausses. Ce qui doit apprendre que sur des matieres de fait il faut être fort réservé à conjecturer. Il vaut beaucoup mieux suspendre son jugement jusques à ce que l'on ait vu toutes les Piéces. Je casse mes Censures par rapport à Messieurs Joly & Moreri (*b*); & je reconnois en particulier qu'ils sont excusables d'avoir appellé PRINCESSES les trois sœurs SEYMOUR; car ils ont pu voir cette qualité à la tête du Recueil publié à Paris par Denisot; mais je persiste à soutenir qu'elles n'étoient point Princesses. Elles ont été louées par divers Auteurs, & nommément par Ronsard (*D*), &

(*a*) *Il se faisoit appeller Comte d'Alsinois, Nicolaus Comes en Latin, comme le Chancelier de l'Hôpital le qualifie.*

(*b*) *Voiez l'aveu de toutes ces Fautes dans l'Extrait d'une Lettre du 23 de Mars 1693, inséré dans le* Courier Galant *du mois d'Avril 1693.*

(*A*) *Denisot . . . avoit été Précepteur de ces trois doctes Angloises.*] Ronsard mérite d'être entendu là-dessus, quoi que ses Phrases se sentent de la barbarie où la Langue Françoise étoit encore.

Denisot se vante heuré
D'avoir oublié sa terre,
Et passager demeuré
Trois ans en vostre Angleterre,
Et d'avoir conneu vos yeux,
Où les Amours gracieux
Doucement leurs flesches dardent
Contre ceux qui vous regardent:
Voire & d'avoir quelquefois
Tant levé sa petitesse,
Que sous l'outil de sa voix
Rabota vostre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins & des Grecs,
Dont l'honneur se renouvelle
Par vostre Muse nouvelle (1).

L'Ode d'où ces Vers ont été tirez fut imprimée dans le Recueil des Distiques; mais Ronsard y changea bien des choses depuis ce tems-là. Je me sers des dernieres Editions.

(1) Ronsard, *Livr. V des Odes, pag. 618.*

(*B*) . . . . *Il dédia le tout à Marguerite . . . . sœur de Henri II.*] Le Chancelier de l'Hôpital n'oublia point cette circonstance dans les Vers qu'il fit pour cette savante Princesse. Voici comme il parle:

Et tibi judicium, tibi doctas Delius aures
Præbuit, ac regale refersit pectus honestis
Artibus: eximiam raramque in principe laudem.
Tantum nulla decus tulit unquam regia virgo.
Innumeros hæc causa viros, ut condere carmen,
Utque suos vellent tibi consecrare labores
Impulit: hæc fuit iis scribendi causa poëtis,
Virginibusque tribus vestigia pressa terendi.
Atque hic longinquis sua cæpit prima Britannis
Aureus incrementa liber sermone Latino.
Inde per Europæ & formidabile nautis
Invadens spatium Belgas devenit & urbem
Parisiam, novus hospes ait perque ora manusque.
Res placuit nostris argumentumque poëtis:
Continuoque alii materna vertere lingua
Græca alii, atque Itala, mox & nova jungere versu
Collibuit, justique voluminis addere formam.

(*C*) *Le peu d'exactitude de ceux qui avoient parlé de ce Recueil.*] Ronsard nomme les Distiques de ces trois sœurs *une Chanson Chrestienne.* Richelet son Commentateur remarque que c'étoient des *Distiques Chrestiens.* L'un & l'autre se sont bien gardez d'insinuer quelque chose, qui pût faire soupçonner que ces Distiques regardoient la feue Reine de Navarre. Le Chancelier de l'Hôpital s'en est gardé avec autant de soin qu'eux. Qui auroit songé sur cela à des Epitaphes de Reine? Les Poëtes de quoi remplissent-ils ordinairement que de flatteries outrées ces sortes d'Ouvrages? Qu'y a-t-il de plus éloigné du caractere des Quatrains de Pibrac, ou des Distiques de Michel Verin, que les pleurs de Poëtes sur le tombeau des grands du monde? J'ai donc cru (2) que des Distiques qualifiez *Chrétiens*, étoient non des Eloges funebres, non de l'encens prodigué, mais des Sentences morales. De plus fins que moi y eussent été trompez. Cependant, depuis que j'ai vu l'Ouvrage, je dois reconnoitre qu'il y a plus de Moralitez Chrétiennes, que de Louanges Poëtiques, dans quelques-uns des Vers des trois sœurs Seymour.

(2) *Voiez le* Projet de ce Dictionaire, *pag.* 364, 365.

(*D*) *Elles ont été louées nommément par Ronsard.*] Son Ode pour ces trois Angloises (3), contient cette louange entre plusieurs autres, que si Orphée les entendoit, il ne voudroit être que leur écolier:

Mais si ce harpeur fameux
Oyoit le chant des Serenes,
Qui sonne aux bords escumeux
Des Albionnes arenes,
Son Luth Payen il fendroit,
Et disciple se rendroit
Dessous leur chanson Chrestienne,
Dont la voix passe la sienne.

(3) *C'est la III du V Livre.*

& par Nicolas de Herberai Sieur des Essars (*E*), si connu par la Traduction Françoise d'Amadis de Gaule. Il est un peu étonnant qu'aujourd'hui on les connoisse si peu (*F*).

. . . .
La science auparavant
Si long tems Orientale
Peu à peu marchant avant,
S'apparoist Occidentale;
Et sans jamais se borner
N'a point cessé de tourner,
Tant qu'elle soit parvenuë
A l'autre rive incogneuë.
Là de son grave sourcy
Vint affoler le courage
De ces trois Vierges icy,
Les trois seules de nôtre âge:
Et si bien les sceut tenter,
Qu'ores on, les oit chanter
Maint vers jumeau, qui surmonte
Les nostres, rouges de honte (4).

(4) Ronsard, *Liv. V des Odes*, *pag. m.* 617.

Je remarquerai par occasion que Richelet, qui a fait un Commentaire sur les Odes de Ronsard, n'a pas entendu le penultieme des Vers que l'on vient de voir. Il est évident que *maint vers jumeau* signifie les cent Distiques de ces trois Angloises, ou ces Vers qu'elles firent aller deux à deux, à l'exemple de Caton & de Michel Verin. Néanmoins le Commentateur s'est trouvé là dans les ténèbres les plus épaisses: il croit que *jumeau* signifie *qui se ressemble*, *parce*, dit-il, *qu'elles sont sœurs, ou c'est allusion aux crouppes de Parnasse qui sont doubles & jumelles, où les Poëtes vont apprendre à former parfaitement un vers, qu'il appelle jumeau comme qui diroit Parnasien.* Jugez si les Commentateurs des anciens Poëtes ne nous en font pas bien à croire, puis que ceux qui se mêlent d'expliquer les Poëtes de leur tems & de leur nation, sont sujets à de semblables égaremens. Il me seroit aisé de montrer que Muret, qui a commenté quelques Poësies de Ronsard, n'en a pas toûjours bien entendu le François.

(*E*) : . . . . . *& par Nicolas de Herberai Sieur des Essars.*] Les louanges, qu'il donne aux trois sœurs Angloises, sont contenues dans une Lettre qu'il leur écrivit, & qui fut mise à la tête du Recueil des Epitaphes de la Reine Marguerite.

(*F*) *Il est étonnant qu'aujourd'hui on les connoisse si peu.*] J'ai demandé à des Anglois fort savans, & fort versez dans la connoissance des Livres & des Auteurs, ce que c'étoit que ces trois illustres Angloises, dont je leur disois tout le peu que j'en savois; ils m'ont répondu qu'elles leur étoient absolument inconnues. On m'a répondu la même chose de Paris, quoi que j'eusse consulté des gens, qui en ces sortes de connoissances n'ont gueres leurs pareils. Il faut bien que ces trois illustres Angloises soient tombées dans l'oubli, puis que Mr. Juncker n'en dit rien dans la Liste de Femmes savantes qu'il a publiée depuis quelque tems (5). Il cite quelquefois Pitseus: puis donc qu'il ne parle pas des trois sœurs Seymour, c'est une preuve que Pitseus n'en parle point non plus. Un de mes amis m'avoit déjà assûré que ni Baleus, ni Pitseus, qui ont traité si amplement des Ecrivains de cette savante Nation, ne disent rien de ces trois sœurs.

(5) *Elle sert d'Appendix au Traité de* Ephemeridibus sive Diariis Eruditorum, *qu'il a publié à Leipsic en* 1692. in 12.

SELEMNUS, Riviere de l'Achaïe, avoit été un jeune berger très-beau garçon. La Nymphe Argyra en devint si amoureuse, qu'elle sortoit du fond de la mer pour aller coucher avec lui. Mais quand les années eurent fait passer la fleur de la beauté de Selemnus, la Nymphe cessa de l'aller trouver. Le jeune homme en mourut de regret, & fut metamorphosé en Riviere par la Déesse Vénus. Ce changement ne le guérit pas de sa passion, il falut que Vénus s'en mêlât; elle lui accorda la grace de lui faire oublier cette Nymphe. On dit que depuis cela cette Riviere eut une vertu admirable; c'est que les personnes qui s'y baignoient, de quelque sexe qu'ils fussent, ne se souvenoient plus de l'objet de leur amour (*a*). Pausanias a raison de dire que si l'eau du Selemnus avoit une telle vertu, elle seroit préférable à de grosses sommes d'argent (*A*).

(*a*) Ex Pausania, *Libr. VII*, *pag.* 229.

SELVE

(*A*) *Si son eau avoit une telle vertu, elle seroit préférable à de grosses sommes d'argent.*] Il ne faut pas croire tout ce que les Poëtes & les faiseurs de Romans font débiter aux personnes amoureuses: il y a de l'hyperbole dans les descriptions de leurs souffrances; mais il faut pourtant convenir que l'Amour est une source inépuisable de malheur & de desordre. C'est une passion très-nécessaire sur la terre pour y conserver les animaux: c'est l'ame du monde à l'égard de cette espece de créatures; & il est même très-certain que la Providence a uni à une passion si nécessaire mille charmes, mille douceurs, mille agrémens; mais d'autre côté elle y a joint une infinité d'amertumes. Combien y a-t-il de gens qui en perdent le boire, le manger, le dormir, la santé, l'esprit? Le nombre de ceux qui en meurent est plus grand que l'on ne pense: ceux qui s'en pendent sont rares à la vérité; mais il s'en trouve pourtant. Tout cela regarde ceux qui aiment sans être aimez. Quant à ceux qui sont aimez autant qu'ils aiment, ils paient bien cher leurs plaisirs; car pour ne rien dire des égaremens de leur Raison, ni de l'opposition qui se trouve si souvent entre leurs véritables interêts, & leur amour; opposition qui les expose à une infinité de traverses & de chagrins; ne sont-ils pas assez malheureux par la seule jalousie, qui accompagne presque toûjours leur passion? Peut-on concevoir un état plus triste, plus pitoiable, plus affreux, que celui d'une personne jalouse? Qu'elle ait raison, ou qu'elle n'ait pas raison de concevoir de la jalousie, c'est la même chose; son tourment n'en est pas moindre; les chimeres, les fantomes de son imagination ne le persécutent pas moins; le feu qui le mine & qui le consume n'en est pas plus supportable. Disons donc avec notre Auteur, que s'il y avoit dans le monde une Riviere qui pût guérir les amans, elle vaudroit mieux que l'or. Εἰ δὲ μέτεστιν ἀληθείας τῷ λόγῳ τιμιώτερον χρημάτων πολλῶν ἐστιν ἀνθρώποις τὸ ὕδωρ τοῦ Σελέμνου. *Quod nisi commentitium esset, quantavis pecunia videri posset ea Selemni aqua preciosior* (1). Ce seroit de cette eau-là qu'il faudroit dire ἄριστον μὲν ὕδωρ; mais ensuite il ne faudroit point parler de l'or sans le mettre fort au dessous (2). Voiez la marge. Le Zuccolo a dépeint naïvement les fureurs de la jalousie, lors qu'il introduit dans ses Dialogues un personnage extraordinairement affamé des doux plaisirs de l'amour, & résolu néanmoins à y renoncer, pourvu que l'objet qu'il aime ne se r'adoucisse pour personne. *Non hò già cuore di si gagliarda lena, che basti a resistere a quel reo veleno di Gelosia,*

Che, mentre con la fiamma il gelo mesce,
Tutto il Regno d'Amor turba, e contriste,

siami altiera, e sdegnosa la mia Dellia, purche non rivolga cortese, e pia lo sguardo soave altrove: mi sia scarsa de suoi favori: avara delle sue gratie, che tuttavia,

- - - - Un più gentile
Stato del mio non è sotto la Luna,
Si dolce è del mio amaro la radice.

Ma non posso già soffrire, che i begli occhi sereni, i quali accesero nel mio petto fiamma inestinguibile d'Amore, habbiano a rischiarare il fosco d'Horatio co'i raggi della lor luce,

Si nieghi a me, purche a ciascun si nieghi;
Che, purche altrui non splenda il mio bel Sole,
Ne le tenebre ancor viverò beato (3).

Ne pouvant se promettre ce pis-aller, il se désole; il ne se soulage qu'en maudissant la jalousie, comme un monstre sorti des enfers. *Ma, se il mio male rimane affatto senza rimedio, non mi si tolga almeno, ch'io sfoghi in qualche modo il mio cordoglio co'i lamenti, e co'i pianti.*

O sorella di morte, onde venisle,
D'invidia figlia, fiero, horribil mostro,
Che fai miei giorni lagrimosi, e tristi;
Tornati à l'infernale, oscuro chiostro,
Che troppo co' tuoi morsi il sen m'apristi,
Onde il venen, la piaga, e'l dolor mostro (4).

J'ai lu dans un certain Livre qui fut imprimé avec la Satire des Hermaphrodites (5), qu'une Dame aiant chanté *d'un air assez triste* (6), & témoigné par sa contenance (7) *qu'elle avoit le cœur* marri, on lui demanda la cause de sa tristesse, *à quoy au lieu de respondre*, elle *dit les paroles de Ludovico.*

Che dolce piu, che piu giocondo stato,
Saria, di quel, d'un amoroso core:
Che viver piu felice, & piu beato,
Che ritrovarsi in servitu d'amore,
Se non fosse ciascuno stimulato,
Da quel sospetto rio, da quel timore,
Da quel martir, da quella frenesia,
Da quella rabia detta gelozia.

Ce furent sans doute les tourmens de la jalousie, qui obligérent un Poëte du même païs à faire un Sonnet (8), où il dit à son Confesseur, Si vous voulez me punir des fautes que l'Amour m'a fait commettre, ordonnez-moi de redevenir amoureux; car il n'y a point de peine plus grande que celle-là,

Se pur brami punir l'anima errante,
Fa ch'io torni ad amar, che fra mortali
Non v'è pena maggior ch'esser' amante.

CONSIDERATIONS sur la Jalousie.

(1) *Pour entendre ceci il faut consulter ces Vers de* Pindare, Ode I Olymp. Ἄριστον μὲν ὕδωρ, ὁ δὲ χρυσὸς, αἰθόμενον πῦρ ἅτε διαπρέπει νυκτὶ μεγάνορος ἔξοχα πλούτου. Optima quidem est aqua: & aurum, velut ignis noctu ardens, coruscat eximie inter superbificas divitias.

(2) Pausanias, *Libr. VII*, p. 229.

(3) Lodovico Zuccolo, *Academico Filopono di Faenza*, Dialogho della Gelosia, *pag.* 129, 130.

(4) *Idem, ibid. p.* 137.

(5) *Voiez la Rem.* (C) *de l'Article* SALMACIS *à la fin.*

(6) Discours de Iacophile à Limne, *pag.* 96.

(7) *Là-même.*

(8) *Vous le trouverez à la page* 548 *des* Oeuvres meslées de Mr. Chevreau.

SELVE (JEAN DE) prémier Président au Parlement de Paris sous le Regne de François I. Voiez son Article dans le Dictionaire de Moreri. Je n'y ajoûte que trois ou quatre particularitez qui peuvent le rectifier & l'orner, & qui m'ont été communiquées par Monsr. Baluze. Il n'est point vrai que ce prémier Président fût originaire du Milanez, il étoit né dans le Limousin, & il y a beaucoup d'apparence que la ville de Tulle fut sa patrie, & celle de ses ancêtres (*A*). On lui attribue un Livre qu'il n'a point fait (*B*), & c'est sans aucun bon fondement qu'un Historien l'accuse d'avoir corrompu les Mémoires de Philippe de Comines (*C*). Son véritable nom étoit Jean de SALVA (*D*). Ceux qui ont fait les Eloges des prémiers Présidens de Paris, „ marquent sa mort en l'an 1529 au mois d'Aoust. Toutesfois Jean Bertaud, qui a fait „ & a imprimé son Epitaphe en cette mesme année, nous apprend qu'il fut enterré à Saint Nicolas du Chardonnet l'onziesme du mois de Decembre. Cet Epitaphe n'est pas sur son tombeau, „ mais un autre fort moderne (*a*)".

(*a*) Mémoire communiqué par Mr. Baluze.

(*A*) *Il étoit né dans le Limousin, & il y a beaucoup d'apparence que la ville de Tulle fut sa patrie, & celle de ses ancêtres.*] Voici mes raisons: je me servirai des propres paroles du savant homme qui m'a fait l'honneur de m'envoier des Mémoires pour cet Article. „ (1) Jean de Selve estoit „ natif de Limousin. Cela n'a pas de difficulté. La preuve „ en est claire au commencement du traité *De beneficio*, & „ d'ailleurs cela est confirmé par Gabriel de Lurbe dans le „ livre des hommes illustres d'Aquitaine. On ne sçait pas „ neantmoins de quelle ville ou lieu de Limousin il estoit „ sorty. Il y a lieu de croire qu'il estoit né à Tulle capitale „ du bas Limousin. Ce qui me le fait croire ainsy est qu'en „ l'an 1431 je trouve dans un ancien titre Jean de Salva „ nommé parmi les principaux habitans de cette ville; & „ sa posterité y subsiste encore, sous le nom neantmoins de „ *La Selve*. Il y a grande apparence que la reputation du „ Premier Président a fait que les auteurs de ceux de cette „ famille qui subsistent encore à Tulle ont changé leur nom „ en celuy de *Selve* rendu celebre par le Premier President. Outre cette conjecture, qui est très-forte, on „ trouve dans l'Enqueste de noblesse de Messire Christophle „ de Lestang Evesque de Carcassonne, & Commandeur „ des Ordres du Roy faite l'an 1617, que le Premier President estoit fils de Jean de Selva. Ce qui convient parfaitement à Jean de Salva mentionné en l'année 1431, n'y „ ayant pas cent ans entiers depuis cette année jusques en „ l'année 1529, que le Premier President est mort. D'ailleurs la mesme Enqueste nous apprend, que Marguerite „ de Selve sa sœur estoit mariée avec Pierre de Juyé habitant de Tulle.

(1) Mémoire communiqué par Mr. Baluze.

„ De là il est aysé de conclurre que la genealogie de la „ Maison de Selve, qui est imprimée dans les Eloges des „ Premiers Presidents de Paris, n'est pas juste, principalement en ce qui y est marqué, que l'ayeul du President „ estoit un Gentilhomme Milanois.

(*B*) *On lui attribue un Livre qu'il n'a point fait.*]" On „ le fait communément auteur du traité *De beneficio*. Mais „ Jean Bertaud (2) nous apprend que ce n'est pas luy qui „ en est l'auteur, mais son frere. *Adde se. recor. Do. Joannem de Salva senatus Parrhisini principem; cujus frater „ Joannes de Salva inter reliquos quum primis honoris, sicuti probitatis suæ facile dedit documentum quum de beneficio „ insignem tractatum edidit* (3).

(2) *Dans le Livre dont on fait mention au commencement du dernier alinea de la colonne suivante.*

(3) *Le même Mémoire.*

(*C*) *C'est sans aucun bon fondement qu'un Historien l'accuse d'avoir corrompu les Mémoires de Philippe de Comines.*] „ Je ne vois aucune apparence à ce que Mr. de Beaucaire „ Evesque de Mets avance dans son Histoire livre 7. chap. „ 10. que le Premier President de Selve, qu'il dit avoir „ esté ignorant dans l'Histoire du temps de Louïs XI & de „ Charles VIII son fils, avoit corrompu & mutilé en plusieurs endroits les Memoires de Philippe de Comines. „ Car la premiere Edition de ces Memoires a esté faite en „ l'an 1524. Or en ce temps-là le Premier President n'avoit guere le loisir de penser à faire imprimer des livres, „ principalement les ouvrages d'autruy. Et d'ailleurs les „ éditions sont conformes à divers anciens manuscrits, comme Mr. Godefroy l'a remarqué dans sa preface sur ces „ Memoires (4).

(4) *Le même Mémoire.*

(*D*) *Son véritable nom étoit Jean de* SALVA.] „ C'est „ ainsy qu'il est appellé dans l'epistre dedicatoire des epistres de Jean Raulin imprimées à Paris en l'année 1521. „ *Robertus Raulin Joanni de Salva Parisiensis senatus primo „ præsidi.* Et dans le corps de l'epistre, faisant des allusions „ sur son nom, il dit entr'autres choses: *te natura Salvum „ fecit, ut alios absque improperio salvos faceres.* Et dans „ l'epigramme qui est ensuite de l'epistre dedicatoire:

„ *Astruit ante obitum nullum censura Solonis*
„ *Salvum. Te talem primulus ortus habet.*

„ Dans la relation de la conference tenuë à Madrit en „ l'année 1525 pour la delivrance du Roy François I, il „ est appellé *Jean de Salva*, dans une copie faite en ce „ temps-là, que j'ay. Il est vray que depuis on a tiré un „ coup de plume sur le mot *Salva*, & on a mis à la marge „ *Selve.*

„ Dans le traitté de mariage d'Hercule d'Est fils d'Alfonse Duc de Ferrare, avec Renée de France, fait à Saint „ Germain en Laye le 19 Fevrier 1527, ce President, qui „ estoit procureur de Renée à cet effect, y est appellé *Johannes de Salva* dans une ancienne copie du temps, que „ j'ay aussy.

„ Jean Bertaud Perigordin fit imprimer en l'année 1529 „ trois livres *de cognatione sacerrimi Joannis Baptistæ*; où „ faisant un denombrement des Canonistes & Jurisconsultes „ fameux, principalement des Aquitains, il dit: *Adde se. „ recor. Do. Joannem de Salva senatus Parrhisini principem.* „ Et dans l'epistre à François de Marsillac Premier President du Parlement de Rouën, qui avoit espousé une fille „ du Premier President de Salva, il dit: *fidelissima uxor tua „ Magdalena à Salva.* Le mesme a fait l'épitaphe du Premier President de Salva; dans lequel faisant un abregé de „ sa vie, il commence par ces vers:

„ *Salva domus dedit hanc, qui Salvos fecit utique*
„ *Oppressos misera conditione reos* (5)".

(5) *Le même Mémoire.*

SENGEBERE (POLYCARPE) Jurisconsulte au XVII Siecle, étoit de Brunswic. Il a fait un Livre contre Monsr. de Saumaise (*A*). „ Il disputa une Chaire en Droit de „ l'Université d'Angers contre un nommé Macquin (*a*)". Monsr. Menage qui avoit été son Disciple *ne s'oublia point pour luy rendre service dans cette occasion; mais Macquin luy fut préféré, parce qu'il en savoit plus que luy. Néantmoins à cause de son mérite & de sa capacité d'ailleurs, Messieurs d'Angers luy firent une pension de cent écus par an pour l'obliger de rester dans leur Ville: Et M. de Boilesve, conjointement avec quelques autres personnes, lui en donna autant; de sorte qu'il avoit six cens livres chaque année. On voulut l'accuser d'avoir corrompu ses Juges*; mais Mr. Menage fut son défenseur. Ceux qui ont fait des Mémoires pour servir à la Vie de Mr. Menage (*b*), disent qu'il plaida plusieurs Causes au Parlement de Paris, *une entr'autres pour M. Sengebere qui vouloit repudier sa femme pour cause d'adultere* (*c*). Il est bien étrange qu'il n'ait rien dit de cela en parlant de ce Procès (*B*); car l'occasion sembloit demander nécessairement qu'il n'oubliât pas le service

(*a*) Menagiana, pag. 94 de la 2 Edit. de Hollande.

(*b*) *Ils sont au devant de la Suite du Menagiana.*

(*c*) *Voiez ci-dessus Remarque (C) de l'Article* MENAGE.

(*A*) *Il a fait un Livre contre Mr. de Saumaise.*] Voici un morceau des Conversations de Mr. Menage. „ Sengebere mon Maître en Droit a écrit contre le Livre *de Mutuo* de M. de Saumaise à qui l'on envoyoit les feuilles de „ l'Ouvrage à mesure qu'on l'imprimoit, & M. de Saumaise m'écrivit sur ce sujet que Sengebere ne lui disoit pas „ d'injures, mais que ses railleries n'étoient pas moins piquantes que des injures. Il me manda en même temps qu'il „ répondroit. Mais Sengebere avoit mieux dévelopé la matiere que luy & il ne répondit pas (1)".

(1) Menagiana, pag. 137 de la 1 Edit. de Hollande.

(*B*) *Il est bien étrange qu'il n'ait rien dit de cela en parlant de ce Procès.*] C'est un Procès dont il a parlé d'une maniere fort ingenue, & sans nul dessein de couvrir le foible de celui qui lui avoit donné des Leçons de Jurisprudence: „ Sengebere Docteur en Droit à Angers, aiant „ accusé & convaincu d'adultere sa femme qui étoit fort „ belle, il la fit enfermer dans un Couvent, & prit une „ concubine en sa place. Un railleur, se trouvant dans une „ Compagnie où l'on parloit de l'affaire de ce Docteur, „ dit assez plaisamment: Pour prendre une p. . . il auroit „ aussi bien fait de garder sa femme (2)". Si Mr. Menage plaida en cette rencontre pour le mari, on a de la peine à concevoir pourquoi il ne le dit pas lors qu'il raconta que Sengebere avoit gagné son Procès. Il n'avoit pas oublié de dire sur un sujet moins important (3) qu'il avoit été son défenseur. Ce sujet moins important étoit qu'on voulut accuser Sengebere d'avoir corrompu les Juges de la Dispute d'une Chaire en Droit. Cela n'est pas trop intelligible; car il avoit été exclus de sa prétention. Arrive-t-il que ceux qui gagnent un Procès accusent celui qui l'a perdu d'avoir corrompu les Juges? Et en tout cas cette Accusation ne tomberoit-elle point sur les Juges plutôt que sur le plaidant qui les auroit corrompus? Les Juges qui se laissent corrompre ne sont-ils pas plus coupables que leur

(2) Menagiana, pag. 137 de la 1 Edit. de Hollande.

(3) *Voiez le Texte de cet Article.*

service qu'il avoit rendu à son Maître.

leur corrupteur? Il faut donc rectifier cet endroit du Menagiana, & au lieu de ces paroles, *on voulut l'accuser d'avoir corrompu ses Juges*, il faut mettre, qu'on voulut l'accuser d'avoir tâché de les corrompre. On n'eût pas intéressé les Juges dans cette Cause, on ne les eût pas forcez à prendre parti pour Sengebere, & il peut fort bien arriver qu'aprés le gain d'un Procés on veuille pousser son triomphe encore plus loin, & couvrir d'une nouvelle confusion sa partie adverse en la convaincant d'avoir voulu recourir aux fraudes, & aux voies de séduction.

J'ai dit ailleurs (4), qu'il y a des gens qui souhaiteroient que ce Plaidoier de Mr. Menage fût imprimé. C'étoit un Avocat fort capable de réüssir dans une Cause de cette nature. Il auroit pu débiter cent choses bien appliquées, & fort joliment tournées, & puis que la femme fut convaincue, & que sa beauté, quelque grande qu'elle fût, ne la sauva point, il faut croire que les preuves du mari étoient aussi fortes que son Avocat auroit pu les souhaiter. Or c'étoit un grand avantage pour son Avocat, & une circonstance d'autant plus favorable, qu'elle donnoit un caractere de supériorité fort propre à confondre les lieux-communs de l'Avocat de la femme. Quand les Procés d'adultere sont douteux, l'Avocat qui plaide contre le mari se donne des airs insultans, & le tourne en ridicule d'une maniere impitoiable, & cela étonne un peu l'Avocat qui plaide contre la femme. Que dis-je quand ces Procés sont douteux? Il faloit dire quand même ils ne sont pas douteux (5). Mr. Chevreau sera mon garant; car voici ce qu'il raconte au sujet d'un vieux Gentilhomme, qui avoit épousé une jeune femme: „ Depuis qu'elle s'est vuë par „ cette donation la maîtresse absoluë de la meilleure partie „ de son bien, elle s'est mis en tête les ajustemens & la bonne chere, & paye de mépris ou d'indifference toutes les „ caresses de son barbon.

(4) Ci-dessus Rem. (C) de l'Article MENAGE.

(5) Ceci ne détruit point mon Raisonnement; car il s'ensuivra toûjours que l'Avocat de la femme est moins à craindre quand le droit de l'homme est plus évident.

„ *Hinc dolor, hinc lacrymæ.*

„ Mais il y a quelque chose de plus affligeant pour ce bon „ vieillard, & si vous le voulez sçavoir en peu de mots, „ c'est que pour les personnes de son âge,

„ *Est indeclinabile cornu.*

„ En effet, il a eu des preuves de la force des demonstrations de Geometrie, que la galante avoit fait de lui une „ bête à cornes; & que celle qu'il appelloit ordinairement „ son tresor, n'étoit qu'un tresor d'iniquité. Quelques raisons qu'ayent pû trouver ceux de sa famille, pour lui „ conseiller de ne point rendre pour leur honneur propre „ son chagrin public, il n'a écouté que sa colere & son desespoir, & s'est entêté de reduire cette Dame dans un „ Couvent par le même arrêt qui casseroit la donation qu'il „ lui avoit faite. Il a puissamment sollicité; produit contre „ elle beaucoup de papiers; & engagé même une jolie terre „ pour fournir à ce qui pourroit avancer l'exécution de son „ projet. La Dame a choisi un Avocat qui s'exprime avec „ une facilité merveilleuse; qui n'est nullement interessé, „ parce qu'il est aussi riche que voluptueux; & qui ne plaide jamais une cause d'appareil pour une belle, que son „ plaidoyé, à ce que l'on dit, ne lui vaille une jouissance. „ Il exagera jusques à tout outrer, la naissance & le merite „ personnel de cette Dame; sa vertu, dont même sa physionomie pouvoit répondre; l'accablante jalousie de son „ mari, fondée sur des songes; & dans ce mari tout le dégoutant & le ridicule de la vieillesse. On ajoute que „ cette action a été celle d'un Orateur en corps, & en „ ame, & que la galante l'a payée sur le même pié. La „ cause, qui avoit duré deux audiances, a été renvoyée „ au mois de Septembre, jusqu'aprés la Fête de Saint „ Martin. Les deux parties se sont retirées; le Gentilhomme dans son village, & la Dame dans la Maison „ dont elle jouit par le contract de son mariage. Dans „ cet intervalle un des neveux du vieux Gentilhomme le „ visita pour savoir de lui les particularitez de son procez „ dont il n'étoit informé que par des bruits sourds, ou „ passionnés, quoi qu'on lui eût dit que l'Avocat de la „ jeune Dame l'avoit accablé de la maniere du monde la „ plus outrageante (6)". Les conseils de ce neveu furent qu'il faloit finir ce Procés par une bonne reconciliation, & il déclara même qu'il eût mieux valu ne l'avoir jamais commencé. Il se donna en exemple, & n'oublia point la conduite de son frere. *Nous ne cherchons point mon frere & moi*, dit-il (7), *ce que nous serions fâchez de trouver: & ne voyons pas que le plus grand bonheur d'un mari consiste toujours à être devin. Nous allons droit à notre repos; & croyons qu'un homme, qui est ordinairement avec sa femme sur le* Qui vive, *ne sçauroit prendre qu'un méchant parti. Les Remontrances où il entre de la jalousie, sont suspectes: les Défenses irritent souvent l'esprit des coquettes déja prevenuës que les eaux dérobées sont les plus douces: & nous n'avons pu jamais concevoir qu'un mari precepteur fût plus commode qu'un mari tyran. Sans être brutal, on n'en vient point à la violence: & quand on se veut pourvoir en justice, on ne manque point de s'attirer le mépris des Juges qui en cas pareil en usent bien mieux, & ne font point retentir les Chambres des galanteries de leurs familles, qu'ils cachent même à leurs Confesseurs. En verité, si la Justice devoit connoître de tous les desordres de cette nature, les Parlemens, les Presidiaux, les Bailliages & les Jurisdictions inferieures ne suffiroient pas à les régler; outre que les procedures coutent beaucoup, & qu'à nos dépens les Avocats & les Procureurs deviendroient bientôt les plus riches de tout le Royaume.* Voici une partie de la Replique: „ (8) Je vous avoue franchement, repartit l'oncle, que le dernier Plaidoyé de l'Avocat de mon infidéle m'a percé le cœur; & il n'a nullement „ tenu à lui, que je n'aye passé pour le plus fou & le plus „ méchant de tous les hommes. Vous sçaurez encore que „ je ne fus pas plutôt sorti de la Chambre, que j'entendis „ une voix confuse de Libraires & d'autres Marchands s'adressant à moi, Voici Monsieur, *le Curieux impertinent:* „ *le C. imaginaire: Peignes de Corne:* & il n'y eut pas „ jusqu'à un miserable garçon de boutique; qui ne me „ suivit sur les bas degrez de la grande Cour, & qui par „ une froide allusion jouoit à mes côtez de la *Cornemuse*. „ Là tous les Marchands se récrierent d'un commun concert, *Peignes de corne:* & j'essuyai toutes les ordures, „ c'est-à-dire, toutes les mechantes plaisanteries des Halles „ (9)". Le neveu se servit adroitement de ces circonstances, & persuada au mari de se réunir, & se rendit le médiateur de la reconciliation, & la termina heureusement (10). Le vieillard n'auroit pas été peut-être aussi heureux que Sengebere, qui vint à bout de faire encloitrer sa femme. Il faloit bien que ses demandes fussent justes, & qu'il eût droit & demi, puis qu'il gagna son Procés. Mais si l'on fait attention au châtiment à quoi sa femme bien convaincue d'adultere fut soumise, on le trouvera si leger, qu'on s'écriera tout comme au tems de Juvenal (11), *ubi nunc lex Julia? dormit? Que sont devenues les loix Romaines*, celle d'Auguste (12), celle de Constantin, celle de Justinien? La prémiere étoit moins rude que la seconde; car la Loi *Julia* ne condamnoit point au dernier supplice les adulteres; celle de Constantin les y condamnoit. Justinien l'adoucit à l'égard des femmes, il se contenta de les condamner au fouët & à la clôture, & il permit même aux maris de les reprendre au bout de deux ans, & s'ils mouroient avant ce tems-là, ou qu'ils ne voulussent point les retirer de la clôture, elles étoient condamnées à être rasées, & à prendre l'habit monastique, & à passer en cet état tout le reste de leurs jours: (13) *Primus Constantinus capitis pœna adulterii crimen vindicandum constituit* (†). . . . . *Capitalem autem pœnam Justinianus in masculis probat, mulierem verò verberibus cæsam in monasterium detrudi præcipit, data potestate marito intra biennium, si hoc existimaverit, eam inde revocandi, quo transacto, aut viro præmortuo, eam raso capite, monastico habitu amiciri, & illic omni vitæ tempore manere* (†) *jubet*. On se relâcha peu-à-peu de cette sévérité, & il y eut des Provinces (14) qui laissérent à une femme adultere la moitié des biens que son mari avoit aquis. Le Pape Honoré III réforma cette coutume scandaleuse. *Apud Rupellanos . . . jam olim invaluere nonnullæ consuetudines, quarum duo capita à jure, & honestate publica abhorrentia damnavit Honorius III. P. in Epistola decretali ad Majorem & Burgenses de Rupella. Primum fuit . . . . Alterum fuit, ut mulier ob adulterium non amitteret lucrum mediæ partis omnium bonorum per virum quæsitorum constante matrimonio; consuetudinem emendavit Pontifex, quoad proderat mulieribus adulteris* (15).

Notez que la raillerie que Mr. Menage a rapportée (16), a le défaut de la plupart des bons-mots: examinez-la à la rigueur, vous trouverez qu'elle porte sur des faussetez; car selon le jugement des hommes, l'infidélité d'une femme est la honte & le deshonneur du mari. Le concubinage n'est point sujet à cette interprétation, & n'oblige pas aux mêmes égards pour la compagne; & ainsi le choix de Sengebere ne rouloit pas entre de pareils inconveniens, comme le railleur le supposoit.

(6) Chevr. Oeuvres meslées, pag. 52 & suiv.

(7) Là-même, pag. 57.

(8) Chevr. Oeuvres meslées, pag. 58.

(9) Conférez ce que dessus Citation (14) de l'Article SAINT-CYRE.

(10) Chevr. Oeuvres Meslées, pag. 60.

(11) Juven. Sat. II, Vers. 37.

(12) La Loi Julia de Adulteriis est attribuée par plusieurs Savans, non à Jules César, mais à Auguste.

(13) Barnabas Brissonius ad Legem Juliam de Adulteriis, pag. 150.

(†) L. quamvis 2. C. de adulter.

(†) Nov. ut nulli judic.

(14) La Rochelle, par exemple.

(15) Alteserra Rerum Aquitanic. Libr. III, Cap. XVIII, pag. 227.

(16) Je croi qu'il s'en est servi encore dans une autre occasion; car il me semble qu'il a dit en un autre endroit du Menagiana (je n'ai pu retrouver la page) qu'un Gentilhomme s'étant séparé de sa femme, & aiant pris une concubine, son valet lui dit, Hé, Monsieur, puis qu'il vous faloit une . . . que ne gardiez-vous Madame?

SENNERT (Daniel) Médecin illustre, nâquit le 25 de Novembre 1572 à Breslaw, où son pere étoit cordonnier. Il fut envoié à l'Académie de Wittemberg l'an 1593, & y fit de grands progrès en Philosophie & en Médecine (*a*). Il vit l'Académie de Leipsic, celle de Iêne, celle de Francfort sur l'Oder, & puis alla à Berlin l'an 1601, pour y apprendre la pratique de la Médecine; mais il ne s'y arrêta guere, il s'en retourna bientôt à Wittemberg, & y fut promu au Doctorat en Médecine le 10 de Septembre de la même année, & un an aprés à la Charge de Professeur en la même Faculté. Il fut le premier qui introduisit l'étude de la Chymie dans cette Université; &, il s'aquit une grande réputation par ses Ouvrages (*A*), &

(*a*) *In studiis philosophicis eos progressus fecit, ut anno 1597 die 3 mens. Apr. . . . laurea philosophica inter 52. candidatos quarto loco ornatus sit.* Vita Sennerti, in limine Operum.

(*A*) *Il s'aquit une grande réputation par ses Ouvrages.*] Ils sont en grand nombre, & ils ont été réimprimez souvent en France & en Italie. La derniere Edition, si je ne me trompe, est celle de Lion 1676. Elle est divisée en six Volumes *in folio*. La division des précédentes n'étoit qu'en trois Tomes (1).

(1) *Voiez* Mercklinus in Lindenio renovato.

& par sa pratique (*B*). Il se maria trois fois, & n'eut point d'enfans de ses deux dernieres femmes ; mais il en eut sept de la prémiere. Il mourut de peste à Wittemberg le 21 de Juillet 1637 (*b*). La liberté qu'il osa prendre de contredire les Anciens lui suscita des Adversaires; mais rien ne fut plus mal reçu que le sentiment qu'il avança sur l'origine des ames. Il croioit que la semence de tous les êtres vivans est animée (*C*), & que l'ame de cette semence produit l'organisation.

(*b*) *Tiré de sa* Vie, *in limine* Operum. *Voiez aussi son* Oraison funebre *prononcée par* Auguste Büchnerus. *Elle est dans les* Memoriæ Medicorum *du Sieur* Witte, *pag.* 88 *& suiv.*

(*B*) . . . *& par sa pratique.*] Les malades recouroient à lui de toutes parts, & il ne refusoit à personne son assistance. Il prenoit ce qu'on lui donnoit pour ses peines, & n'exigeoit rien; il rendoit même aux pauvres ce qu'ils lui donnoient (2). La peste fut plus de sept fois à Wittemberg pendant qu'il y professoit; mais jamais il ne se mit à l'écart; jamais il ne refusa de secourir les malades. L'Electeur de Saxe, qu'il avoit guéri d'une grande maladie l'an 1628, le mit au nombre de ses Médecins ordinaires, & lui laissa néanmoins la liberté de demeurer à Wittemberg. Plusieurs Ducs, Princes, Comtes, & Gentilshommes se servirent heureusement de ses remedes, & de ses conseils, dans leurs maladies. Nicolas Sapieha Grand Port'-Enseigne de Lithuanie, ne sachant que faire pour rétablir sa santé, s'adressa aux Médecins de Padoue. Ils lui conseillérent de se mettre entre les mains de Sennert (3). Suivant cet avis il fit un voiage à Wittemberg, & s'en retourna guéri. *Polonus. . . non vidit tantum atque coram admiratus* SENNERTUM *est; sed mactus ingenti beneficio etiam, cùm vidisset, discessit. Ut intelligeret, nil supra verum narrasse famam: & pauciora propemodum retulisse: expertus novissimè opitulatorem felicissimum; quem Medicæ eruditionis principem salutaverat ante* (4).

(*C*) *Il croioit que la semence de tous les êtres vivans est animée.*] Les difficultez qu'il trouvoit dans les autres opinions le conduisirent à ce sentiment. Il trouvoit absurde ce que disent ordinairement les Scholastiques (5), que les formes substantielles ne sont point produites; car, disent-ils, c'est au composé naturel, & non pas à ses parties, que l'attribut d'être produit doit convenir. Il ne s'accommodoit point de l'opinion d'Avicenne, qu'il y a une Intelligence céleste préposée à la formation des ames, qui ne se sert des semences que comme d'un instrument. *Avicennas animas viventium non à parentibus, sed à quadam formarum datrice, seu ut Scaliger* Exerc. 97. *loquitur, formarum promacondа intelligentia quam Colcodeam nominat, provenire statuit, docetque cœlestem hanc mentem uti semine tanquam instrumento ad producendam animam vegetantem & sentientem* (6). Il ne s'accommodoit pas mieux de l'opinion de Fernel (7), que les Cieux forment les ames, & qu'ils les envoient dans une matiere bien préparée. Il se moquoit, & il faisoit bien, de l'opinion ordinaire des Scholastiques, que les formes substantielles sont tirées de la puissance de la matiere, *educuntur è potentia materiæ.* Il rejettoit la vertu plastique que plusieurs Auteurs ont attribuée à la semence (8). Il crut donc qu'il faloit admettre le sentiment de quelques Auteurs anciens & modernes, que l'ame est dans la semence avant l'organisation, & que c'est elle qui forme cette machine admirable que nous appellons corps vivant. Il cite (9) deux beaux Passages, l'un de Galien (10), l'autre de Titelmanus (11), qui contiennent la description de l'artifice qui s'observe dans les plantes & dans les animaux. Le dernier de ces deux Auteurs trouve un plus grand sujet d'étonnement dans la maniere ordinaire des générations, que dans la prémiere production des especes animées; & en effet on comprend mieux que Dieu produise immédiatement des plantes & des animaux, que l'on ne comprend que la semence ait la vertu de produire l'organisation; cette machine si industrieusement construite, qu'en comparaison de cela tous les Ouvrages des Mathématiciens ne sont que grossiéreté, & qu'une invention d'enfant. *Quod hæc humani corporis dispositio ex operatione est virtutis, quæ latet in paterno semine (fœdissima, & vix nominanda substantia, quam absque abominatione nemo conspicit) quodque in eo tam præclara lateat virtus, corpus tam admirabile sic efficiendi ac fabricandi, quòd tota istius admirabilis dispositionis efficacia in illo realiter inexistat, in nobis meritò in immensum aggravat pondus considerationis nostræ, id prorsus stupidos & attonitos reddit, cogitque exclamare nos, & voce apertâ confiteri, quod non solum ipse magnus sit in semetipso, neque solum magnus in magnis, sed & in abjectissimis, contemptibilissimisque & minimis gloriosus* (12). Galien n'a pu comprendre quelle est la cause ordinaire d'un ouvrage si excellent; mais notre Sennert s'imagine que les ames contenues dans la semence ont chacune dans son espece la faculté & l'industrie d'organiser la matiere. *Etsi vero Galenus caussam, unde illa omnia fiant, se invenire posse desperavit, nihilque hac in re vel probabile reperire se potuisse, atque ideò magnâ tristitiâ affectum esse testatur,* lib. de fœt. format. cap. 6. *tamen si considerasset, istas operationes animæ cujusque speciei proprias esse, non ita difficulter agnoscere potuisset, ab anima in semine latente istas operationes provenire* (13). J'aimerois mieux dire comme Galien qu'on n'y voit goute, que d'attribuer à une ame, cachée dans un petit œuf, l'habileté nécessaire à construire un corps de fourmi, un corps de poulet, &c. Sennert a réussi fort bien à réfuter les Hypotheses différentes de la sienne; mais il admet certaines choses que l'on ne sauroit comprendre. Il veut (14) que les ames n'aient point de quantité, & qu'elles soient indivisibles, & que néanmoins elles se puissent multiplier chacune dans son espece; c'est-à-dire que l'ame d'un chien produise plusieurs autres ames de chien. Ce seroit une véritable création, & un ouvrage plus difficile que la conversion de la matiere de la semence en un corps organisé. Si l'Hypothese qu'on a inventée depuis sa mort lui avoit été connue, je pense qu'il l'auroit admise de tout son cœur. C'est celle dont j'ai parlé ci-dessus (15), & qui a fourni de si belles ouvertures à l'illustre Mr. Leibniz; c'est celle des Physiciens modernes, qui aiant découvert par le microscope, qu'il y a des animaux dans la semence, estiment que les corps vivans sont organisez avant que de naître, & apparemment depuis l'origine des choses. Cela les conduit à cette pensée, que depuis le commencement du Monde les ames ont continué d'être unies au même corps organisé, & que la génération ou la naissance n'est que l'extension ou l'accroissement de l'individu, qui est le sujet primitif & continuel de l'ame; que ce sujet n'est point détruit par la mort; qu'il ne fait que perdre les parties de matiere dont il s'étoit agrandi; qu'il en recouvre de nouvelles dans une autre renaissance, &c. Cette Hypothese dissipe les difficultez inconcevables où l'on se trouve reduit, quand on veut assigner la cause de l'organisation. Recourir à Dieu comme à la cause immédiate, ce n'est point philosopher. Recourir aux loix générales de la communication du mouvement est une pauvre ressource; car puis que de l'aveu de toutes les Sectes ces loix ne sont pas capables de produire, je ne dirai pas un moulin ou une horloge, mais le plus grossier instrument qui se voie dans la boutique d'un serrurier, comment seroient-elles capables de produire le corps d'un chien, ou même une rose & une grenade? Recourir aux astres ou aux formes substantielles, c'est un pitoiable asyle. Il faut ici une cause qui ait l'idée de son ouvrage, & qui connoisse les moiens de le construire: tout cela est nécessaire à ceux qui font une montre & un vaisseau; à plus forte raison se doit-il trouver dans ce qui fait l'organisation des êtres vivans. Il est bien sûr que les astres n'ont point l'idée d'un corps humain, & qu'ils ignorent la maniere de le construire. Les Péripatéticiens avouent que la forme substantielle des plantes, & celle des bêtes, ne connoissent pas comment il faut modifier la matiere, pour lui donner les organes qui sont dans un arbre & dans un poulet. Elles ne sont donc point la cause de cette organisation. Ceux qui disent qu'elles en sont la cause, quoi qu'elles ne sachent pas l'artifice de cet ouvrage, sont mille fois plus absurdes que ceux qui diroient que l'homme peut faire une horloge sans y songer; sans en avoir jamais eu l'idée; sans savoir ce qu'il fait, ni ce qu'il cherche. Cette Objection ruïne l'Hypothese de Sennert: car il n'auroit osé dire que l'ame qu'il admettoit dans la semence des plantes, & dans la semence des animaux, avoit l'idée de tous les organes des plantes & des animaux, & qu'elle savoit la maniere de les construire, & de les placer où il faloit. On lui eût donc fourni un très-bon soulagement, si on lui eût enseigné qu'il y a des individus organisez dans la semence; car il est plus facile de concevoir qu'une ame unie à de tels individus les peut faire croître, qu'il n'est facile de comprendre qu'elle peut organiser une goute de liqueur, & la convertir en un corps de chien.

Je connois d'habiles gens qui se vantent de comprendre, que les loix générales de la communication du mouvement, quelque simples, quelque peu en nombre qu'elles soient, suffisent à faire croître un *fœtus*, pourvu qu'on suppose qu'elles le trouvent organisé. Mais j'avoue ma foiblesse; je ne saurois bien comprendre cela. Il me semble qu'afin qu'un petit atome organisé devienne un poulet, un chien, un veau, &c. il est nécessaire qu'une Cause intelligente dirige le mouvement de la matiere qui le fait croître; une cause, dis-je, qui ait l'idée de cette petite machine, & des moiens de l'étendre, & de l'agrandir selon ses justes proportions. On m'avouera, je m'assûre, qu'il n'est pas plus concevable que les loix du mouvement soient la seule cause de la construction d'une petite maison, qu'il est concevable qu'elles la changent en un grand Palais, où chaque chambre, chaque porte, chaque fenêtre, &c. garde les mêmes proportions que l'Architecte du petit logis avoit observées (16). Si ces deux choses sont également difficiles, pourquoi croirions-nous que les loix du mouvement, incapables d'organiser un point de matiere, auroient la vertu si elles le trouvent organisé, de le convertir en un animal mille fois plus gros, toutes les proportions observées dans un nombre presque infini d'organes de différente nature; les uns mous, les autres fluides, les autres durs, &c? Je trouverois donc assez vraisemblable que l'acroissement du *fœtus*, organisé si l'on veut depuis le commencement du Monde, est dirigé par une cause particuliere qui a l'idée de cet ouvrage, & des moiens de l'agrandir, comme un Architecte a l'idée d'un édifice, & des moiens de l'agrandir, quand il exécute

Si les loix générales du mouvement suffisent à l'organisation.

(2) *Pauperibus honoraria afferentibus ea restituit.* Vita Sennerti, *in limine* Operum.

(3) *Ibid.*

(4) Augustus Buchnerus, *in* Orat. funebri Sennerti, *apud* Witte, Memor. Medicor. *pag.* 97.

(5) Toletus, Conimbricenses, *& alii, apud* Sennertum de Generat. viventium, *Cap. I, pag.* 123 *Tomi I Edit. Lugd.* 1676.

(6) Sennert. *ibid. Cap. II.*

(7) Fernelius, *lib.* 1 *de abdit. rerum causis pluribus in locis,* acriter defendit omnem animam à cœlo proficisci, & à cœlo animam omnem in materiam præparatam & idoneam immitti. *Idem, ibid. pag.* 124.

(8) *Vide* Jacobum Schegkium, *Libr. I* de plast. seminis facultate, *apud* Sennert. *Ibidem, Cap. V, pag.* 127.

(9) *Ibidem, pag.* 130.

(10) Galen. *Libr. III de* Usu Part. *Cap. X.*

(11) Franc. Titelmanus, *Libr. VIII* Phys. *Cap. XI.*

(12) Titelmanus, *ibid. apud* Sennertum, de Generat. vivent. *Cap. I, pag.* 130 *Tom. I.*

(13) Sennert. *ibid.*

(14) Sennert. *ibid. pag.* 132, *col.* 1 *&* 2.

(15) *Dans l'Article* RORARIUS, *Rem.* (*H*).

(16) *Notez que j'avoue qu'il y a cette différence entre l'augmentation d'un logis & l'accroissement du* fœtus, *que les organes de ce* fœtus *sont des moules par où les matieres nouvelles se peuvent filtrer & distribuer. Une petite maison n'a rien de semblable.*

fation. On l'accuse de blasphême & d'impiété, sous prétexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes n'est pas matérielle (*D*); car on prétendit que c'étoit la même chose que d'enseigner qu'elle est aussi

exécute un plan qu'il trouve tout fait, & qu'il pose sur sa table. Une infinité de gens m'avoueront que les animaux se dévelopent dans la matrice; qu'ils s'y nourrissent; qu'ils y croissent par la direction d'une Providence; mais ils prétendront que c'est Dieu qui dirige tous ces effets (17). Je leur déclare qu'ils sortent de la question; car nous ne cherchons pas ici la prémiere Cause, l'auteur général de toutes choses: nous cherchons la cause seconde, la raison particuliere de chaque effet. Donner Dieu pour toute raison dans cette recherche, ce n'est pas philosopher. Dites-moi, je vous prie, s'il y avoit des habitans raisonnables dans les Planetes, & qu'ils descendissent dans l'une de nos maisons, & qu'ils devinassent l'usage des chambres, celui des fenêtres, celui des portes, celui des verroux, &c. & qu'enfin ils se contentassent d'admirer la Providence de Dieu, qui auroit construit un édifice très-commode à l'homme, ne les prendroit-on pas avec raison pour des ignorans? Ils ne sauroient pas que cet édifice a été bâti par les hommes, & qu'un Architecte humain a dirigé la situation des pierres, celle des planches, &c. selon les fins qu'il se proposoit. A la vérité c'est de Dieu que l'homme reçoit cette intelligence; mais ce n'est point Dieu qui est la cause prochaine, naturelle, & immédiate de cet édifice. Disons la même chose à l'égard de la machine des arbres, & de celle des animaux: elle dépend de la direction particuliere de quelque cause seconde, qui a reçu de Dieu les lumieres & l'industrie qu'il faut emploier à cet ouvrage. La difficulté est de dire quelle est cette cause seconde. Quelques-uns veulent que la forme substantielle de chaque mixte soit un Esprit, que Dieu a doué des connoissances nécessaires à produire le tempérament, & les effets de ce mixte (18). Henri More, qui a cru la préexistence des ames (19), enseignoit qu'en s'unissant avec la matiere, elles s'y bâtissent elles-mêmes un logis organisé. Cette Hypothese est combattue par l'ignorance où nous sommes de ce qu'il faut faire, pour ranger ensemble des nerfs, des veines, des os, &c. On pourroit répondre que l'ame oublie toutes ces idées dès que son logis est fait; parce que la grossiereté des organes du corps humain rompt le commerce qu'elle avoit auparavant avec des causes occasionelles fort subtiles. Mais j'aimerois mieux supposer que l'ame même ne dirige point les mouvemens qui font croître son *fœtus*; j'aimerois mieux attribuer cette direction à un autre Esprit. Ceux qui voudroient rectifier les suppositions d'Avicenne (20), diroient qu'il y a une Intelligence créée qui préside à l'organisation des animaux, & qui en fait comme une espece de manufacture générale; qu'elle a sous soi une infinité d'ouvriers; les uns pour le corps des oiseaux; les autres pour celui des poissons, &c. tout de même que dans nos villes nous voions diverses sortes d'artisans; les uns font des montres, les autres font des habits, &c.

(*D*) *On l'accuse.... d'impiété sous prétexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes étoit immatérielle.*] Il rejette (21) l'opinion de ceux qui soutiennent qu'elle n'est pas d'une nature plus noble que les élémens, & il veut que de sa nature elle soit aussi immortelle que l'ame de l'homme: de sorte que si celle-ci ne périt pas avec le corps comme l'autre, c'est par une grace particuliere du Créateur (22). Il ne pouvoit pas nier qu'il n'attribuât aux ames des bêtes une nature incorporelle; car il avouoit qu'elles ne sont pas produites de la matiere, & il se moquoit de l'éduction des Scholastiques: mais il s'abstenoit de dire qu'elles fussent immortelles. Freitag (23), qui écrivit contre lui avec beaucoup de fureur, ne manqua pas de lui objecter qu'il enseignoit des impiétez, & qu'il blasphémoit: de là vint que pour le justifier on fit voir le jour (24) à un Ouvrage qui a pour Titre, *De origine & natura animarum in brutis sententiæ clariss. Theologorum in aliquot Germaniæ Academiis, quibus simul Daniel Sennertus à crimine blasphemiæ & hæreseos à Joh. Freitagio ipsi intentato absolvitur.* Freitag sonnant le tocsin s'adressa à toutes les Académies de la Chrétienté, & à tous les amateurs de l'Orthodoxie, & les anima puissamment à ne point souffrir ces pernicieuses innovations. Il demanda aux Théologiens s'ils souffriroient l'opinion impie qui attribue l'immortalité à l'ame des bêtes, qui ramenoit la métempsychose, &c. *Admittentne Theologi impiam illam de actu formarum entitativo, quo animis brutorum talis assignatur essentia & substantia, quâ extrà propriam quam informant materiam, alibi subsistere & existere possint, opinionem? quâ Metempsychosis reducitur, Palingenesia adstruitur, & pecudum animabus immortalitas comparatur. Ferentne commentum de generatione formarum corruptibilium ex nihilo, è diametro sacræ scripturæ adversum & inimicum* (25)? Il suppose que la plupart des Professeurs de Wittemberg voudroient étouffer ces monstres; mais que le crédit de leur Collegue les empêche de se remuer. *Non ignoro Reverendos & celeberrimos Theologiæ in Academiâ Witebergica Professores, ceterosque Clarissimos Professores & Philosophos, paucis de fæce Sennertianâ, qui ab ipsius auspiciis dependent, & sputa Sennerti lingunt, quod ejus promotione gaudeant, exceptis, non tantum dissentire, sed & omni conatu id velle, ut errores hi in ipsâ herbâ supprimantur, verùm ita cohiberi quod adversus illum Vejovem Sennertum magnatum quorundam favore fultum subnixumque vix mutire & hiscere ausint* (26). Sennert se plaignit qu'on lui imputât des conséquences qu'il n'enseignoit point. *Malitia verò est*, dit-il (27), *quòd passim opiniones mihi affingit, quæ mihi nunquam in mentem venerunt. Inter quas non postrema est, quòd scribit, me statuere bestialium animarum immortalitatem. Pro bono Viro Freitagium non habebo, donec monstraverit locum, in quo statuerim, animam canis, equi, bovis, leonis, anseris, anatis, corvi, & similium brutorum esse immortales, & post mortem superesse. Consequentiæ verò, quibus id è meis opinionibus extorquere vult, nullæ sunt. Etsi enim insectorum, & sponte natorum formæ corpore organico ad sensum dissoluto in materia instar seminis sese habente aliquandiu consistere possint: tamen immortales non sunt, sed suo tempore abolentur. Neque ideò animæ brutorum sunt immortales, quia ex nihilo à Deo creatæ sunt. Neque enim immobilis, ut putat, regula est, quod aliquid quod semel fuit, in nihilum redigi nequeat. Longe rectiùs J. C. Scaliger, exerc. 307. sect. 20. scribit &c.* Il ne seroit pas impossible que Sennert quoi qu'habile homme ne se soit pas apperçu, que les conséquences qu'on lui attribua couloient naturellement de son principe; mais il est encore plus vraisemblable qu'il s'en appercevoit bien, & qu'il n'osoit en faire semblant, *propter metum Judæorum.* Il aima donc mieux par la rejection de ces conséquences s'exposer à l'Accusation de mal raisonner, & de brouiller un Systême, que d'encourir toutes les suites qu'auroit pu avoir le dogme de l'immortalité des bêtes. Quoi qu'il en soit, tout Philosophe, qui se pique de raisonner conséquemment, aimera toûjours mieux dire qu'il ne connoît point ce que c'est que l'ame des bêtes, que de soutenir d'un côté qu'elle est produite de rien, indépendamment de la matiere, & de soutenir de l'autre qu'elle n'est pas un être créé, & qu'elle retourne dans le néant dès que l'animal cesse de vivre. Voilà les embarras de Sennert: son Apologiste (28) déclare positivement que l'ame des bêtes est faite de rien, & que cependant elle n'est point faite par création. Il cite Dannhawer (29) qui a montré par l'exemple des especes intellectuelles, que tout ce qui est fait de rien n'est pas un être créé. Il cite Thummius (30) qui a montré la même chose, par l'exemple des habitudes de l'ame. C'est ainsi que les Péripatéticiens éludent tout par des Argumens *ad hominem.* Freitag ne cesse de reprocher à Daniel Sennert l'immortalité de l'ame des bêtes: il se laisse aller à l'enthousiasme poëtique, pour exhorter les animaux à pousser des cris de joie & de triomphe; il prétend que l'on renouvelle les rêveries de Paracelse, qui enseignoit que toutes les ames revenoient au monde de tems en tems. *Plaudite, ait, oves & boves, lupi & scarabæi, & vespæ & quicquid usquam crabronum est.*

Vita equidem vestris animis à funere restat,
Restat & in corpus posse redire novum.
Fœlices animæ quod ubivis esse potestis,
Dum triplicis mundi flamma resolvat opus.
Dicite quæ vobis statio & fortuna supersit,
Cum ruat in priscum machina trina Chaos?

Subjicit: Hi scilicet sunt fructus floresque novæ doctrinæ à Paracelso profectæ, quam Christiani etiam (proh pudor!) ferè amplecti non erubescunt, quâ statuitur formas rerum præter humanam corruptibilium, officio informationis functas, essentiam & existentiam suam servare, ubi Paracelsus addit eas ire ad Orcum & Iliadum suum, & quotannis aut certis temporibus redire in mundi theatrum, & assumpto fabricatoque corpore personam suam pro ævo sibi destinato sustinere, eoque depositâ vicissim ad suos ibi avos & proavos immortali quiete beatos redire (31). Sperlingen répond en deux mots, que ce n'est pas sa doctrine, ni celle de Sennert (32): il avoue donc tacitement qu'ils ne savent guere tirer d'un principe les conséquences qui en naissent, & qu'ils attribuent à Dieu une conduite fort étrange; c'est d'ordonner la création d'une multitude presque infinie de substances incorporelles, qu'il doit abolir & anéantir peu de tems après. La chaleur produit tous les ans une infinité de petites bêtes, qui ne vivent que jusques au prémier froid. Quel desordre que tant d'ames spirituelles soient anéanties, parce qu'il arrive quelque changement dans les organes des animaux! Notez que les Philosophes de l'Ecole ont emploié contre les Cartésiens la même ruse, dont Dannhawer & Thummius se servirent. Ils ont fait voir par des exemples qu'il y a des choses produites de rien, qui ne sont pas proprement créées. Les accidens de la matiere leur ont fourni ces exemples; mais les Cartésiens leur ont répondu que ces accidens ne sont pas des êtres distincts du sujet qu'ils modifient: ainsi les raisons, qui prouvent que les formes substantielles seroient des êtres créez, sont à couvert de la rétorsion. Les Cartésiens réduisent au seul mouvement local tous les changemens de la matiere, & ils prétendent que ce mouvement n'est autre chose que le corps même, entant qu'il reçoit l'existence avec de nouvelles relations. Il faut donc qu'ils reconnoissent que la matiere entant que mue est créée, & qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire le mouvement; car il n'y a que Dieu qui puisse créer. Cela iroit bien, si les Scholastiques ne recouroient à d'autres exemples; mais ils demandent si les actes libres de l'ame de l'homme sont distincts de l'ame. S'ils en sont distincts, voilà des êtres produits de rien qui néanmoins ne sont pas créez?

RETORSION des Scholastiques contre les Cartésiens.

(17) Alphonse Carranza, *Jurisconsulte Espagnol, au Chap. I du Traité* De partu natur. & legitimo, *aiant rejetté toutes les causes que l'on allegue de la formation de notre corps, l'attribue à Dieu.* Sennert. de Gener. viventium, *Cap. XII, pag. 144, le refute.*

(18) *Voiez ci-dessus Remarque (M) de l'Article* MORIN (J. Bapt.)

(19) Henr. Morus, de Animâ, *Libr. II, Cap. IV.*

(20) *Voiez ci-dessus, Citation* (6).

(21) Sennert. de Gener. viventium, *Cap. IX, pag.* 157.

(22) *Abs que divinâ voluntate & peculiari erga homines gratia si fuisset, formæ humanæ non minus peritura essent quam brutorum.* Ibid. *Cap. XIV, pag.* 147.

(23) *Médecin & Professeur en Philosophie à Groningue.*

(24) *A Francfort* 1638 in 8. *Voiez* Lindenius renovatus, *pag.* 337.

(25) Joh. Freitagius, *in* Apolog. ad Orbis Christiani Academias, *pag.* 18. *Elle est à la tête du Livre intitulé*, Novæ Sectæ Sennerto-Paracelsicæ recens in Philosophiam & Medicinam introductæ, quâ antiquæ veritatis oracula, & Aristotelicæ ac Galenicæ doctrinæ fundamenta convellere & stirpitùs eradicare moliuntur novatores, Detectio & solida Refutatio, *imprimé à Amsterdam* 1637 in 8.

(26) Joh. Freitag. *in* Apolog. ad Orbis Christiani Academias, *pag.* 12.

(27) Sennertus, Epist. ad Joh. Sperlingen, *in Libro cui Titulus*, Defensio Tractatus de origine formarum pro D. Daniele Sennerto, contra D. Johannem Freitag, Auctore M. Johanne Sperlingen, Phys. Prof. P. *à Witemberg* 1638 in 8.

(28) Sperlingen, *pag.* 182 *du Livre dont je viens de donner le Titre.*

(29) Dannhawerus, *in* Collegio Psych. *Disput. VI.*

(30) Thummius, *in* Disputat. de traduce.

(31) Sperlingen, Defensio Tractatus, &c. *p.* 206, 207.

(32) *Mendacium est, brutorum animas nobis immortales & post mortem superstites esse. Mendacium est, nobis animas illas ubique esse, & ubique omni in mundo vagari materiâ. Mendacium est, nobis ortum ac interitum hominum & brutorum unum eundemque esse. Mendacium est, nobis bruta & homines ferè ... similes & materiâ pares esse.* Ibidem, *pag.* 110.

aussi immortelle que l'ame de l'homme. Il rejetta cette conséquence; il n'osa pas dire comme font d'autres, que l'ame des bêtes subsiste après la mort du sujet qu'elle avoit rendu vivant (*E*). Il avoit une opinion assez singulière sur la cause des métaux & des minéraux: il en attribuoit la formation à des Etres intelligens & spirituels (*F*).

SEN-

créez: rien n'empêche donc qu'on ne puisse dire que les formes substantielles ne sont point créées. S'ils n'en sont pas distincts, l'ame de l'homme entant qu'elle veut le crime est créée: ce n'est donc point elle qui forme cet acte de volonté; car puis qu'il n'est pas distinct de la substance de l'ame, & qu'elle ne sauroit se donner à elle-même son existence, il s'ensuit manifestement qu'elle ne se peut donner aucune pensée. Elle n'est donc pas plus responsable de ce qu'elle veut le crime *hic & nunc*, que de ce qu'elle existe *hic & nunc*. Les Cartésiens ne savent de quel côté se tourner, pour se défendre de cette Objection: leur embarras remet sur pied le dogme des formes substantielles, & toutes les chimeres de l'Ecole, parce qu'il se trouve que les Argumens qui les avoient renversées prouvent trop. Voilà le sort de la Dispute; elle renait de ses cendres; le parti qui étoit prêt à rendre les armes trouve enfin quelque retorsion qui lui redonne des forces, & le terrein qu'il avoit perdu: il le chicane comme auparavant.

(*E*) *Il n'osa pas dire comme font d'autres, que l'ame des bêtes subsiste après la mort du sujet qu'elle avoit rendu vivant.*] Jean Scot Erigene a soutenu, non seulement qu'elle n'est pas matérielle, mais aussi qu'elle continue de vivre après la mort de la bête. Jean Lippius Professeur en Théologie à Strasbourg a enseigné la même chose (33). Henri More Théologien de Cambridge avoue qu'elle subsiste hors du corps, & il trouve assez probable qu'en cet état elle continue de vivre, mais il n'ose l'affirmer: il allegue seulement les raisons du pour & du contre (34). J'ai vérifié ce qu'un Professeur de Leipsic lui attribue. (35) *Morus & superstites* (animas brutorum) *& in corpora alia remeare tradit cap.* 5. (36). Ce Professeur dit une chose assez curieuse; c'est qu'un certain personnage avoit enseigné depuis peu d'années, que si l'homme n'eût point péché, les bêtes eussent toûjours vécu, & qu'elles ressusciteront avec les hommes pour être transportées au Ciel: c'est le sentiment des Turcs. *Absurdissime omnium M. B. Semigentilis & semi Christianus ante paucos annos cum monstrosis opinionibus aliis etiam hanc protulit, bruta, nisi peccavisset homo, moritura non fuisse, atque eadem tamen licet nunc moriantur, cum hominibus olim resuscitanda, & ab hoc centro mundi ad liberiora cœli spatia transferenda; quod somnium olim Muhammedis à Turcis hodie credi, testis est* Joh. Andreas in libro de Confusione Sectæ Muhammeticæ (37). Il observe que Taurellus a enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & que néanmoins elle meurt avec le corps (38). Taurellus donna peut-être dans la disparate, pour ne se commettre pas: il aima mieux faire tort à sa raison qu'à sa fortune. Peut-être aussi que lui & Sennert, par principe de Religion, se persuadérent que Dieu détruisoit l'ame des bêtes, afin qu'il n'y eût que l'ame de l'homme qui subsistât éternellement. C'étoit peut-être l'opinion du plus habile Rabin qui ait fleuri au XVII Siecle; car voulant prouver que l'ame des bêtes ne subsiste point après cette vie, comme fait l'ame de l'homme, il ne se sert point de raisons qui soient empruntées de la condition intérieure, ou de l'essence de ces ames. La plaisante raison que celle-ci: nous songeons souvent, dit-il, que nous voions des personnes décédées; mais jamais l'on ne voit en songe aucun animal après sa mort, quoi qu'on l'ait nourri chez soi familiérement. Spizelius a raison de rejetter cette Logique, il devoit aussi rejetter le fait. Une infinité de gens peuvent démentir le Rabin; ils font mille songes où leurs chiens & leurs chevaux morts se trouvent mêlez. *Satis ineptè Menasse Ben Israel* lib. I. de Resurr. Mort. cap. IX. *contendit*, Animam hominum, non brutorum esse superstitem ex eo, quod sæpe de illis somniemus qui jam diu è vita excessere, nunquam tamen somniemus de ulla bestia, quæ mortua sit, etiamsi nobis familiaris ac domestica fuerit (39). Notez que les prétendus blasphêmes, dont Sennert fut accusé par un Médecin & Professeur en Philosophie de Groningue, ne parurent pas une mauvaise doctrine aux Théologiens d'Allemagne. *Non negandum est, post Franzii librum hunc* (40) *aliquoties editum Theologos Lipsienses, Rostochienses, Basileenses, Regiomontanos quinquaginta abhinc annis de animâ bestiarum interrogatos, inclinasse magis in Danielis Sennerti opinionem, cui asserenti animas brutorum olim ex nihilo creatas, & hodie etiam alterius quam elementaris naturæ esse, blasphemiam & hæresim* Johannes Freitagius Professor Medicus Groningæ *intentaverat. Enim verò & eosdem nominatos Theologos legimus in Responsis suis candidè disceptationem de naturâ elementari ejus animæ à se ad Philosophos devolvisse, eorumque libertati permisisse* (41).

Ne finissons pas sans faire une Réflexion. Sennert avoit beau dire que l'ame des bêtes ne subsistoit point, comme fait l'ame de l'homme, après cette vie, il ne laissoit pas d'établir un dogme selon lequel il est sûr que l'ame des bêtes est de même espece que celle de l'homme. La difference de leur sort quant à la durée ne coule pas de la différence de leurs perfections, mais du bon-plaisir du souverain maitre, qui est une cause tout-à-fait externe. Les médailles & la monnoie, que les Souverains font faire, sont l'image de la conduite que ce Médecin attribue à Dieu. On fait frapper les médailles pour durer éternellement, on fait faire de la monnoie pour durer jusqu'à nouvel ordre: car au bout d'un certain tems on la décrie, elle est au billon, on la convertit en d'autres especes. Cependant les médailles & la monnoie sont faites du même métal. Selon Sennert, l'ame de l'homme répond aux médailles, & celle des bêtes à la monnoie. Cette opinion est dangereuse; elle nous réduit à ne savoir que par la Révélation l'immortalité de nos ames. Le Jésuite Honoré Fabri, qui traite Sennert de haut en bas, & qui l'accuse de se fonder sur des Objections & sur des Réponses frivoles, soutient qu'il y a quelque impiété dans cette opinion. (42) *Ad rationes n.* 2. *&* 3. *adductas nonnulla reponit*, (Sennertus, Hypomen. 4. c. 10.) *quæ nemo sapiens refellere dignetur; v. g. vult, animam rationalem ex natura & indole sua immortalem non esse, sed tantum ex voluntate ac decreto Dei; sed contrarium demonstravi, & hoc nonnihil impietatis sapit: præterea vult semen decisum divina benedictione carere, ac proinde animam, quæ ipsi inerat, interire; si hæ nugæ non sint, nusquam invenies...... Denique quod adducit ex scriptura, crescite & multiplicamini...* (43) *plusquam inane est....sed hæc mittamus, sinamusque hominem, ut egregium medicum, ita vix mediocrem Philosophum, & prorsus Catholicum* (44). Mais quelque mépris qu'il fasse de la Philosophie de ce Médecin, il trouve invincibles ses difficultez contre l'opinion commune des Scholastiques, à l'égard de l'ame des bêtes. Il abandonne ces gens-là, & toutes les Hypotheses que Sennert a combattues, & il se réduit à dire que cette ame n'est point produite de nouveau, qu'elle n'est pas un être absolu, qu'elle n'est qu'une *resultance* d'une certaine mixtion des quatre élémens (45). Cette pensée est absurde, & nous conduiroit à dire la même chose de l'ame humaine.

(*F*) *Il attribuoit la formation* des métaux *à des Etres intelligens & spirituels.*] Il ne disoit pas ce que son Critique lui imputoit, qu'une pierre produisoit une autre pierre, & un morceau d'or un autre morceau; mais il disoit que certains Esprits, dont il ignoroit la demeure, & qui n'étoient qu'en certains endroits, se vont fourrer dans les mines & dans les carrieres, & y produisent les différentes especes de fossiles que l'on y trouve. Laissons lui dire ses pensées, il n'en est pas l'inventeur, elles lui sont communes avec plusieurs autres Savans. *Malitiosè & illud mihi affingit; quasi statuam in lib. de consens. & dissens. cap.* 9. *quod lapis lapidem, gemma gemmam, metallum metallum generet. Neque enim tam stultus sum, ut credam, hunc adamantem, hanc crystallum, hoc aurum generare alium adamantem, aliam crystallum, aliud aurum, sicut planta una aliam, aut bos bovem, (hæc enim generatio solum viventium est) generat. Hæc verò mea, Anshelmi Boëtii, & aliorum doctorum Virorum mens est, omnia metalla, lapides, gemmas, quæ hactenus è terra eruta sunt, & adhuc eruuntur, omnia in prima creatione secundum individua creata non esse, sed fodinas gemmarum & metallorum quod alleg. loc. pluribus historiis probavi, iterum repleri: & esse quosdam spiritus formam architectonicam metallorum & gemmarum in se continentes, qui in terra, quisque secundum suam speciem, producant metalla, lapides, gemmas, iisque figuram, colorem, & alia propria accidentia tribuant, & hos spiritus in fodinas & matrices gemmarum & metallorum sese diffundere, atque ista metalla & gemmas producere. Idque esse formas metallorum multiplicari, dixi. E quibus autem sedibus & locis spiritus illi proveniant, nobis ignotum est, ut pote ignorantibus quænam globi terreni in terra constitutio sit. Hoc certum est, spiritus istos non ubivis terrarum reperiri, sed in quibusdam saltem locis* (46). Cela paroit absurde; mais quand on songe, 1, qu'en bonne Philosophie il faut assigner une autre cause des phénomenes que la volonté de Dieu: 2, que la terre ni les qualitez élémentaires des fossiles, ni leurs formes substantielles, ne paroissent point capables d'aucun effet qui demande un tel ou un tel arrangement des parties, un choix, un discernement de ce qui est propre; quand, dis-je, on songe à cela, & que d'ailleurs l'on ne sauroit concevoir que les loix du mouvement puissent ranger les particules de la matiere précisément comme elles le doivent être pour faire de l'or, un diamant, une émeraude, &c. ni choisir celles qui sont propres, on trouve de la vraisemblance dans cette opinion de Sennert (47). Les vertus des corps, les loix générales, font-elles rien dans nos boutiques, & dans nos laboratoires, sans notre direction? Feroient-elles jamais un soulier, un gand, une aiguille, si l'homme ne s'en méloit? Comment donc se peut-on persuader, qu'elles produisent sans aucune direction une infinité d'ouvrages, mille fois plus difficiles à faire que nos horloges?

(33) *Substantiam incorpoream docuerunt* Joannes Scotus Erigena, lib. 5. de divisione naturæ, n. 41.... Joan. Lippius ... in Metaphysica magna lib. 3. cap. 1. pag. 385... ille, *adversus Basilium & Gregorium Nyssenum disputans, vitam separatas à corpore non amittere; hic, quoque sejunctas in aëre existere atque modo aliquo operari opinatur, forte cum universo olim in nihilum redigendas.* Joan. Cyprianus, Histor. Animal. Continuat. *p.* 24.

(34) Henr. Morus, de Anima *Lib. II, Cap. VI*, num. 105, *pag. m.* 106.

(35) Joan. Cyprianus, *ubi suprà.*

(36) *Il falloit ajoûter* lib. 2, pag. 90.

(37) Cyprian. Hist. Animal. Continuat. *pag.* 24.

(38) Substantiam in corpoream docuerunt ... *Nicolaus Taurellus ... in libello de vita & morte quæst. altera, proposit.* IV ... brutorum animas à morte superesse *negat. Idem, ibidem.*

(39) Spizelius, *in* Scrutinio Atheismi, *pag.* 125.

(40) *C'est-à-dire* l'Historia Animalium sacra, *composée par* Wolfgang Franzius, *Docteur en Théologie, où l'on trouve ces paroles, Chap II, pag. m.* 14. Sciendum est *animum bruti non esse spiritum incorporeum*, qualis est nostra mens invisiblis & immortalis, alias quoque bruta essent immortalia.

(41) Joh. Cyprianus, Hist. Animal. Continuat. *pag.* 27.

(42) Honoratus Fabri, de Generat. Hominis *Libr. VII, Proposit. L, pag.* 535 *Edit. Norimberg.* 1677.

(43) *Il dit en un autre endroit*, Bonus Sennertus frustra se torquet & recurrit ad suum *Crescite & multiplicamini*; frustra alios ignorantiæ accusat, rerum istarum Philosophicarum satis imperitus. *Idem, Libr. V* de Generat. Animal. *Proposit. LXVI, pag.* 178.

(44) *Il faut lire ce me semble* Acatholicum.

(45) *Voiez son Livre V* de Generat. Animalium, *Proposit. LVI, & seq. pag.* 164 *& seq.*

(46) Daniel Sennertus, Epistola ad Joh. Sperlingen: *elle est dans le Traité de* Sperlingen *qui a pour Titre* Defensio Tractatus de origine formarum.

(47) *Conferez ce que dessus Remarque* (*M*) *de l'Article* MORIN (J. Bapt.)

SENNERT (André) Professeur aux Langues Orientales dans l'Académie de Wittemberg sa patrie, a publié un grand nombre de Livres (*A*), qui témoignent qu'il remplissoit doctement & dignement les devoirs de sa Profession. Il l'exerça cinquante & un ans (*a*), & il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans le 22 de Décembre 1689 (*b*). Il avoit appris la Langue Arabe à Leide sous Golius, & il trouva une très-bonne méthode de l'enseigner (*c*). Pocock, qui se connoissoit en cela admirablement, lui a donné cet éloge (*d*). On lui en donna beaucoup d'autres dans son Oraison funebre, & nommément celui-ci, c'est que la pureté de ses mœurs, & la tempérance qui avoit toujours paru dans sa conduite, lui procurérent l'avantage de parvenir à une grande vieillesse avec la vigueur de corps & d'esprit, qui sont nécessaires pour le travail de l'étude, & pour tous les soins d'un Professeur (*e*).

(*a*) Witte, Diar. Biograph. Tom. II, pag. 172.

(*b*) *Idem, ibidem.*

(*c*) Contra dus Samuel Schurzfleischius, Orat. funeb. Andreæ Sennerti, pag. 91 *Edition. Witt.* 1697.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) *Idem, ibid. pag.* 95.

(*A*) *Il a publié un fort grand nombre de Livres.*] Vous en trouverez le Catalogue dans le second Volume (1) du *Diarium Biographicum* de Mr. Witte. Je n'en tirerai que ceci: *Athenæ & Inscriptiones Wittenbergenses. Dissertatio de quatuor Linguæ Ebraicæ ætatibus. Scrutinium Religionum, de Religionum varietate, & una sola Christiana & vera. De principio Religionis in genere, & Christianæ in specie. De punctorum vocalium Ebr. neque cum literis, neque cum verbo Dei coævitate; de Urim & Tummim.*

(1) *A la page* 172, 173.

SERBELLON, famille Italienne, qui a donné plusieurs personnes de marque, comme on le verra ci-dessous. Les fables généalogiques la font descendre de Cordubellius, Chef des Espagnols au tems de Scipion l'Africain (*a*). Il y a, dit-on, quelques Siecles qu'elle se divisa en trois branches, parce qu'il y eut trois freres qui sortirent de Bourgogne où leur Famille florissoit, & qui s'en allérent, l'un au Roiaume de Valence, l'autre à Naples, & l'ainé de tous à Milan. La branche d'Espagne se transporta long-tems après en Sardaigne, où elle subsiste encore. Celle de Naples est éteinte, ou a été réunie avec celle de Milan, qui a eu plus d'éclat que toutes les autres, & qui fait figure encore à présent (*b*). C'est d'elle que sont sorties les personnes dont je vais parler.

(*a*) Gioretto de Crescenzi *nel suo* Amfiteatro Romano, *apud* Prioratum, Scena d'Huomini illustri.

(*b*) Priorato, Scena d'Huom. illustri; *& notez que son Livre fut imprimé l'an* 1659.

SERBELLON (Jean Pierre) fut pere & oncle de plusieurs personnes illustres. Il se maria en l'année 1506 avec Elisabeth Rainoldi, qui étoit d'une Famille noble & ancienne dans Milan, & qui fut tante de Jean Baptiste Rainoldi, Président du Sénat de la même ville. Il eut de ce mariage cinq fils & deux filles: l'une des deux filles fut Religieuse, l'autre épousa le Comte de Macagno. L'ainé de ses fils nommé Gabriel fut un très-grand Capitaine. J'en parlerai à part. Le second nommé Jean Baptiste prit le petit collet, s'attacha à la Cour de Rome, fut fait Evêque de Cassano dans la Calabre, n'y résida point à cause qu'on lui fit faire dans Rome plusieurs maneges d'importance, & fut déclaré par le Pape Pie IV Châtelain du Château saint Ange, pour tout le tems que dureroit son Pontificat. Le troisieme fils de Pierre Serbellon s'appelloit Fabrice; il aura un Article pour lui tout seul. Le quatrieme fils eut nom Jean Antoine, & fut Evêque de Foligno, & puis de Novare, & le prémier Cardinal que le Pape Pie IV créa l'an 1560. Il fut Gouverneur de plusieurs villes de l'Etat Ecclésiastique, Légat de Perouse & de la Romagne, Evêque d'Ostie & de Velletri, & mourut Doien du Sacré College l'an 1591. C'étoit un fin Politique, qui eut part aux plus secretes Négociations de la Cour de Rome sous les Papes Pie IV, Pie V, Gregoire XIII, & Sixte V. Comme il étoit cousin de Pie IV, il n'eut pas de peine à obtenir de grandes prérogatives pour le College des Docteurs de Milan. Il trouva plus de difficultez à les faire confirmer par Sixte V, qui avoit résolu de les abolir; mais enfin il en vint à bout, & il les fit même amplifier. Le dernier des fils ne se mêla que de ses affaires domestiques. Notre Serbellon eut une sœur nommée Cecile, qui fut mariée l'an 1485 à Bernard de Medicis (*A*). De ce mariage sortirent six fils & sept filles (*a*) (*B*).

(*a*) *Tiré du Comte* Gualdo Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*A*) *Cecile ... fut mariée à Bernard de Medicis.*] Priorato semble approuver ceux qui ont dit que ce Bernard étoit de la Famille de Medicis, qui est devenue souveraine dans Florence (1); mais bien d'autres gens donnent le nom de Medequin à la Famille de Pie IV, & non pas celui de Medicis.

(*B*) ... *De ce mariage sortirent six fils & sept filles.*] Jean Jaques l'ainé des fils fut le célébre Marquis de Marignan, l'un des prémiers Capitaines de son siécle. Le second aiant été créé Cardinal par Paul III fut élu Pape en 1559, & prit le nom de Pie IV. Deux des autres fils de Cecile Serbellon furent successivement Marquis de Marignan après la mort de leur ainé: Gabriel leur frere servit dans les Armées de Charles V avec beaucoup de courage: le plus jeune des freres mourut enfant. Des sept filles il n'y en eut que deux, savoir Marguerite & Claire, qui demeurassent dans le monde; les cinq autres furent enfermées dans des Couvens. Marguerite se maria avec le Comte Gilbert Borromée, & fut mere de saint Charles Borromée. Claire fut femme du Comte Marc d'Altaemps (2). J'ai parlé ailleurs (3) d'un Cardinal issu de ce mariage.

(1) *Bernardo della nobilissima famiglia de Medici, che si era trasferito ad habitare da Fiorenza in Milano, come scrive Bernardino Corio.*

(2) *Tiré du Comte* Gualdo Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(3) *Dans l'Article* ALTAEMPS.

SERBELLON (Gabriel) fils ainé du précédent, a été un Guerrier de grande réputation dans le XVI Siecle. Il fut Chevalier de Malte & Grand-Prieur de Hongrie. Il donna des preuves de sa valeur en défendant Strigonie contre les forces Ottomanes, & se signala (*a*) au fameux passage de l'Elbe, & à la bataille qui se donna tout aussitôt, où Charles V triompha si glorieusement du Duc de Saxe. Il étoit Lieutenant-Général de l'Armée Impériale. Il le fut aussi en Italie dans celle du Marquis de Marignan son cousin, pendant la guerre de Sienne, & ce fut à lui que cette place se rendit enfin. Il avoit déja subjugué (*b*) Saluces dans le Piémont pour l'Empereur Charles V. Après la prise de Sienne il soumit plusieurs autres places de la Toscane, qui ne vouloient point reconnoître la Maison de Medicis; & aiant été déclaré Général de la sainte Eglise tant par mer que par terre sous le Pontificat de Pie IV, il recouvra Ascoli, il fit faire plusieurs Forteresses dans l'Etat Ecclésiastique, fortifier le Château saint Ange, rebâtir Civita Vecchia, & travailler à diverses choses de cette nature; car il étoit un très-habile Ingénieur, & c'est pour cela qu'après la mort de Pie IV il fut envoié par le Roi d'Espagne au Roiaume de Naples & en Sicile, afin qu'il y visitât toutes les places, & qu'il ordonnât ce qu'il trouveroit à-propos. Etant passé par occasion dans l'Ile de Malte, il y traça le plan, & il fit jetter les fondemens de la nouvelle ville (*c*). Le Duc d'Albe le voulut avoir avec lui dans la célébre Expédition des Païs-Bas (*d*). Serbellon avoit la Charge de Général de l'Artillerie, & alloit toujours devant pour préparer les chemins, de sorte qu'il eut beaucoup de part à la gloire de cette fameuse marche, l'une des plus singulieres opérations qu'on ait jamais vues en ce genre-là. Quoi que l'Ingénieur Paciotti, que le Duc d'Albe avoit obtenu du Duc de Savoie, soit celui qui dirigea la construction de la Cita-

(*a*) En 1547.

(*b*) En 1552.

(*c*) *Ex* Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*d*) En 1567.

Citadelle d'Anvers, il eſt néanmoins vrai que Serbellon eut l'intendance ſupérieure de cet ouvrage (*e*). Il retourna quelque tems après en Italie, & ſe trouva à la Bataille de Lepante, où il aquit beaucoup de gloire. Il y étoit Capitaine Général de l'Artillerie (*f*), & Chef d'une eſcadre de galeres Eſpagnoles. Il opina ſi fortement qu'il faloit donner bataille, qu'il en fit prendre la derniere réſolution à Don Juan d'Autriche. L'année d'après il commanda dans la Sicile, & fut fait Viceroi de Tunis. Les Turcs aiant pris la Goulette, le vinrent aſſiéger avec tant de troupes dans Tunis (*g*), où la Citadelle qu'il faiſoit bâtir n'étoit pas encore achevée, qu'après avoir été repouſſez en quatorze aſſauts, enfin ils prirent la place de vive force. Il demeura leur priſonnier, & fut mené à Conſtantinople. On l'échangea avec trente-ſix Officiers Turcs que l'on avoit pris à la Bataille de Lepante (*A*). La ville de Milan ſa patrie témoigna publiquement ſa joie, lors qu'il y arriva en 1575. Il fut Lieutenant-Général du Marquis d'Aimonte Gouverneur du Milanez pendant les deux années ſuivantes, c'eſt-à-dire qu'il gouverna ſeul ce païs, car à cauſe de la peſte le Gouverneur n'avoit pas oſé y demeurer. Serbellon reçut ordre après cela de s'en aller aux Païs-Bas, pour y commander immédiatement ſous Don Juan (*h*). Il y mena deux mille hommes levez dans le Milanez. Ce Prince avoit pour lui une grande conſidération, & lui donnoit le titre de pere. Il lui confia le ſoin de faire hâter le plus qu'il pourroit la conſtruction de la Citadelle de Namur (*i*); mais la maladie qui les ſaiſit tous deux (*B*), retarda l'ouvrage. Don Juan, qui n'étoit que dans la trente-troiſieme année de ſon âge, mourut de ſa maladie: Serbellon, quoi qu'âgé de plus de ſoixante & dix ans, guérit de la ſienne (*k*). Il eut beaucoup de part à la priſe de Maeſtricht (*C*); & repaſſa en Italie vers la fin de l'an 1579. On l'avoit choiſi pour être Général de l'Armée que Philippe II vouloit envoier en Portugal, pour ſe ſaiſir du Roiaume dès que le Cardinal Henri ſeroit mort: mais il n'eut pas le tems de couronner ſa glorieuſe vie par ce grand exploit. Il mourut au mois de Janvier 1580, prêt à paſſer en Eſpagne (*l*). Un de ſes fils fut tué au ſiége de Tunis (*m*).

(*e*) Ex Strada, de Bello Belg. *I Dec. Libr. VI & VII.*

(*f*) En 1571.

(*g*) En 1574. *Voiez Monſr.* de Thou, *Libr. LVIII.*

(*h*) Ex Priorato, Scena d'Huomini illuſtri.

(*i*) En 1578.

(*k*) Ex Strada, de Bello Belgico, *Dec. I, Libr. X.*

(*l*) Ex Priorato, Scena d'Huomini illuſtri.

(*m*) Thuan. *Libr. LVIII, pag.* 76.

(*A*) *On l'échangea avec trente-ſix Officiers . . . pris à la Bataille de Lepante.*] Ce fut Gregoire XIII, qui fit cet échange. *Nec multo ante redierat Gabriel Serbellonius ex Tunetana captivitate in libertatem aſſertus à Gregorio XIII. commutatione captivorum qui navalis victoriæ reliqui Adriana mole attinebantur, charum in primis Auſtriaco ac partibus caput, exactæque non magis ætatis quam diſciplinæ militaris exemplum* (1).

(*B*) *La maladie qui les ſaiſit tous deux.*] Strada (2) remarque à cette occaſion que les ſymptômes étant les mêmes, tous les Médecins excepté celui du Duc de Parme (3) aſſûrérent que Don Juan guériroit, & que Serbellon ne guériroit pas. Cependant celui-ci ſe trouva convaleſcent le jour que l'autre mourut, ce qui changea en éloges les riſées à quoi Pennoni avoit été expoſé. Trois choſes le pouvoient faire paſſer pour téméraire; la vieilleſſe de celui qu'il ne condamnoit pas, la jeuneſſe & la qualité de celui qu'il condamnoit; mais comme la ſucceſſion de Don Juan regardoit le Duc de Parme, il ne faut pas tant s'étonner de la franchiſe de Pennoni.

(*C*) *Il eut beaucoup de part à la priſe de Maeſtricht.*] Selon Priorato, ce fut Serbellon qui prit cette ville, & il y entra tout le prémier. Je n'ai oſé en dire autant, cela n'eſt point vraiſemblable, vû l'âge de ce grand Capitaine. Ce ſeroit l'action d'un Avanturier; car il faut ſe ſouvenir que cette place fut priſe d'aſſaut. Priorato fait une faute d'omiſſion aſſez ſurprenante: il ne parle point du prémier voiage de Serbellon au Païs-Bas, & quoi qu'il lui attribue la conſtruction de la Citadelle d'Anvers, qui ſe rapporte au prémier voiage, on remarque facilement qu'il n'a point ſû que le Duc d'Albe eût amené avec lui Gabriel Serbellon; il ne parle de la Citadelle d'Anvers qu'après avoir parlé du voiage de 1577, & de la priſe de Maeſtricht.

Mr. de Thou parle d'un Comte Cernellon (*a*), Chevalier de Malte & Prieur de Hongrie, qui n'eſt autre que nôtre Gabriel Serbellon, & cependant il les diſtingue; car après avoir dit que le Duc d'Albe fit bâtir la Citadelle d'Anvers par le conſeil de Chapin Vitelli, & de ce Comte Cernellon qui avoient été viſiter le lieu, il remarque que le prémier qui commanda dans la Citadelle fut Gabriel Serbellon. *Cum arcis cuſtodia primo cum idoneo præſidio attributa eſſet Gabrieli Serbellonio Mediolanenſi ſpectatæ virtutis Duci, cujus aliquoties à nobis ſupra facta mentio eſt* (4). Il eſt ſûr qu'il deſigne deux perſonnes, & que celui dont le Duc d'Albe prit conſeil, & qu'il envoia ſur les lieux, étoit Gabriel Serbellon, *Antuerpiæ arcem fundabat, Paciotti Machinatoris ingenio, Serbellonii judicio* (5).

(1) Strada, *Libr. X Dec. I.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) Hippolytus Pennonius.

§ (*a*) Faute d'impreſſion rectifiée lettr. C. de l'*Index Thuani.* REM. CRIT.

(4) Thuan. *Libr. XLI, pag.* 830.

(5) Strada, *Libr. VII.*

SERBELLON (FABRICE) frere du précédent, a été Général des troupes du Pape dans le païs d'Avignon durant les Guerres Civiles ſous Charles IX. Il fut d'abord Capitaine d'une Compagnie d'ordonnance, & Gouverneur de Pavie pour l'Empereur Charles V. Il exerça enſuite la Charge de Commiſſaire général de l'Armée dans le Piémont, & il fut déclaré l'an 1560 Gouverneur de l'Etat d'Avignon par le Pape Pie IV, & Général de ſes Armées (*a*). Il ſoutint avec chaleur le parti des Catholiques contre celui des Proteſtans, & ſe fit merveilleuſement haïr & craindre par ceux-ci, à cauſe des barbaries qu'il exerça dans Orange (*A*), en quoi les Commandans

(*a*) Priorato, Scena d'Huom. illuſtri.

(*A*) *Les barbaries qu'il exerça dans Orange.*] Aiant promis ailleurs (1) de parler ici de ces cruautez, je ne puis mieux faire que de copier un Auteur qui paſſe pour bon Catholique (2). Il nous apprend que *Fabrice Serbellon Gentilhomme Milanois, d'ancienne famille & de longue expérience, qui s'abandonnoit à la plus grande partie des vices de ſon païs, comme il en poſſedoit les vertus*, ſe joignit aux Catholiques de Provence que les Comtes de Sommerive, de Suze, de Carces, &c. avoient aſſemblez, & leur perſuada (3) d'entreprendre ſur Orange. Il l'inveſtit dans le tems que toute la garniſon en étoit ſortie, & ſe prévalant de cette favorable conjoncture, il fit donner un aſſaut dès que ſa batterie eut fait une breche raiſonnable. Pendant l'aſſaut *les Catholiques reſtez dans Orange, luy en ouvrirent une porte. Il entra par-là, & ſes gens ſe contenterent d'abord de tuer tout ce qui ſe trouva ſous les armes; mais ils renouvellerent en ſuite les exemples d'une inhumanité la plus raffinée que les Tirans avoient autrefois inventée. Ils employerent leur induſtrie à faire que ceux qui avoient eſté aſſez malheureux pour éviter leur prémiere furie, ſe ſentiſſent mourir, & ne les tuerent qu'à petits coups. Ils en precipiterent ſur des pieux, ſur des hallebardes, ſur des épées, & ſur des piques. Ils en pendirent à la cheminée, & les brûlerent à petit feu. Ils prirent plaiſir à couper les parties ſecretes; & leur rage ne pardonna ny aux enfans, ny aux vieillards, ny aux malades, ny aux moiſſonneurs, quoy qu'ils ne leur euſſent point trouvé d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas quittes pour la perte de leur honneur, & pour eſtre en ſuite abandonnées aux Goujats; car on les mit en butte aux arquebuſades, & on les pendit aux feneſtres. Les garçons furent reſervez pour ſervir au comble de l'abomination. Et, pour ajoûter la moquerie à l'injure, les Dames, qui avoient mieux aimé mourir que d'aſſouvir l'impudicité des vainqueurs, furent expoſées nuës à la riſée publique avec des cornes enfoncées dans les parties que la pudeur défend de nommer. Et il y en eut de l'un & de l'autre ſexe lardez avec des tirets de papiers coupez des Bibles de Geneve. On ne pardonna pas même aux Catholiques qui avoient ouvert la porte, & après qu'on leur eut marqué une place, & promis qu'ils y ſeroient en ſeureté avec leurs femmes & leurs enfans, on les tailla tous en pieces. Il ne ſe trouva que cent neuf Soldats dans le Château, qui ne ſuffiſant pas pour le défendre, demanderent à capituler. On leur accorda tout ce qu'ils propoſerent: mais ils ne furent pas plutôt ſortis qu'on les enveloppa; & ceux qui ne furent pas jugez dignes de mourir par la main des ſoldats, furent précipitez du haut du rocher. Après que le pillage eut eſté mis en ſeureté, les vainqueurs travaillerent à la demolition des murailles d'Orange; & Serbellon, perſuadé qu'il y auroit de la folie à laiſſer ſi proche du Comtat d'Avignon une ville conſidérable dont le Souverain eſtoit Calviniſte, y fit mettre le feu qui reduiſit incontinent en cendre le Palais de l'Evêque, & trois cens maiſons avec ceux qui s'y eſtoient cachez. L'embraſement eût continué ſans une pluye extraordinaire qui l'éteignit en un moment, & rendit inutile le ſoin de ceux qui attiſoient le feu.*

Il y a long-tems que d'Aubigné avoit dit que les Hiſtoriens Catholiques écrivoient ce qu'il rapporte touchant les inhumanitez exercées à Orange (4). Il avoit ſans doute en vue Monſieur de Thou, qui conte (5) le tout auſſi fortement qu'on vient de le voir dans le Paſſage de Varillas, & auſſi fortement que Theodore de Beze l'avoit rapporté (6); il avoit, dis-je, en vue Monſr. de Thou, & il avoit ſes raiſons pour s'abſtenir de le citer nommément. On m'avouera que l'Hiſtorien que je copie eſt d'une plus grande autorité *ad hominem*, vu le tems où il a écrit.

(1) Ci-deſſus Rem. (*C*) de l'Article BEAUMONT.

(2) Varillas, Hiſt. de Charles IX, *Tom. I, pag.* 202, 203.

(3) Le 6 Juin 1562.

(4) D'Aubigné, *Tom. I, pag.* 204.

(5) Thuan. *Lib. XXXI, pag. m.* 627.

(6) Beze Hiſt. Eccleſ. *Livr. XII, p.* 262.

mandans des Troupes Françoises le secondérent furieusement (*B*). Pie V le continua dans les mêmes Charges que son Prédécesseur lui avoit données dans ce païs-là; mais Serbellon n'en jouït gueres: il s'en retourna chez lui en 1566, & s'en étant allé à Rome sur la fin de la même année, pour y prendre possession du Généralat de l'Eglise, il mourut chez le Cardinal son frere. Il avoit épousé Françoise Malespine sœur du Marquis de Malgrado (*b*).

(*b*) Priorato, Scena d'Huom. illustri.

(*B*) *Les Commandans des Troupes Françoises le secondérent furieusement.*] Il est remarqué dans la Relation du saccagement d'Orange (7), que ce fut à la sollicitation du Comte de Suze qu'on mit le feu au Château, à l'Evêché, & en divers autres endroits, & que l'on rasa une partie des murailles. Il satisfit son avarice non moins que sa cruauté; car il *prit du plus beau & meilleur butin*, & en meubla sa maison. Voilà les gens que nous autres petits particuliers accablons de panégyriques, sur leur pretendu zéle pour la foi & pour la gloire de Dieu: les Monluc, les Tavannes, les Suzes, les Guises, seront en bénédiction jusques à la fin des siecles parmi les dévots de la Communion Romaine; & que faisoient-ils pour leur Religion que s'enrichir, & que piller, & que dominer? Dieu leur en devoit tenir sans doute un grand compte, s'il vouloit ne demeurer pas en reste. *O curas hominum, ô quantum est in rebus inane* (8)!

(7) Beze, Hist. Eccles. *Liv. XII*, *pag.* 262.

(8) Persius, Satira I, *initio*.

SERBELLON (JEAN) sixieme fils de Jean Baptiste Serbellon, Comte de Castillon, & Seigneur de Romagnano, a été un grand Capitaine au service du Roi d'Espagne dans le XVII Siecle. Il étoit né à Milan. Ses prémiers faits d'armes sont de l'an 1616. Il apprit à Rome les préparatifs qu'on faisoit dans le Milanez contre le Duc de Savoie, & tout aussi-tôt il se rendit auprès du Comte Jean Pierre son frere, Mestre de Camp, & Général de l'Artillerie, & Gouverneur de Gattinara. Il s'appliqua au service avec tant de ponctualité, qu'il fut facile de connoître qu'il étoit né pour les armes, & qu'il s'y poufferoit un jour. Son frere aiant été tué à Vercel en reconnoissant la place, on lui donna son Régiment. Il augmenta dans ce poste l'estime qu'on avoit conçue pour lui. Il fut blessé d'une mousquetade au siege de Vercel, & il perdit son Régiment quelque tems après (*a*); mais le même Duc de Feria, qui avoit réformé ce Régiment, lui en donna un autre de trois mille hommes d'Infanterie en 1620 lors des troubles de la Valteline. Les deux Religions en étant venues aux mains dans ce païs-là, notre Comte Serbellon eut ordre d'y aller soutenir les Catholiques; & l'on peut croire qu'il n'usa point de trop de douceur envers les autres, puis que le Gouverneur de Milan fut content de lui, & de son zéle, & qu'il lui en rendit un très-ample témoignage à la Cour: c'est tout dire. Cela n'empêcha pas qu'on ne réformât son Terce, lors que la Valteline eut été mise en dépôt entre les mains de Gregoire XV; mais les troubles y aiant bientôt recommencé, on y renvoia Serbellon: on lui redonna son Terce (*b*); on amplifia ses commissions; & l'on fut très-content de la maniere dont il s'opposa aux Troupes Françoises (*A*). On lui témoigna cette satisfaction par les Charges qu'on lui conféra: on le fit Conseiller au Conseil suprême d'Espagne l'an 1625, Commissaire Général dans le Milanez en 1627, Général de l'Artillerie & Gouverneur du Montferrat en 1628. Il servit sous le Marquis de Spinola au fameux siege de Casal; & quelques années après (*c*) il passa en Allemagne, pour servir en qualité de Capitaine Général de l'Artillerie sous le Duc de Feria. Depuis la mort de ce Duc jusques à l'arrivée du Cardinal Infant, il commanda en Chef l'Armée d'Alsace. Il fit des merveilles à la Bataille de Nordlingen (*B*) gagnée sur les Suedois le 6 de Septembre 1634; & aiant suivi en Flandres le Cardinal Infant, il établit des quartiers d'hiver au païs de Liege, & obtint permission au Printems suivant (*d*) d'aller chez lui. Il rendit de grands services au Roi d'Espagne contre le Duc de Rohan dans la Valteline (*C*), pendant qu'on levoit en Allemagne l'Armée qu'on avoit dessein de lui faire commander. On trouva plus à propos de l'envoier en Catalogne, où il fut Mestre

(*a*) En 1618.

(*b*) En 1624.

(*c*) En 1633.

(*d*) En 1635.

(*A*) *Il s'opposa aux Troupes Françoises.*] Je n'ai pas suivi le détail de mon Auteur; cela m'eût fait dire des faussetez. Priorato veut qu'en 1624 & 1625 soient arrivées les choses suivantes. 1. On remit sur pied le Régiment de Serbellon. 2. Il garda si exactement les postes qu'on lui avoit confiez dans la Valteline, que le Marquis de Cœuvres, qui commandoit les Troupes Françoises, ne put jamais gagner un pouce de terre de ce côté-là. 3. Serbellon, envoié contre le Duc de Savoie, assiégea & prit Nice de la Paille. 4. Il retourna à ses anciens postes de la Valteline, où le Colonel Papenheim (1) avoit commandé en son absence. 5. Le Duc de Rohan succéda au Marquis de Cœuvres, & non-plus que lui il ne put faire aucun progrés à cause de la vigilance de Serbellon. 6. Serbellon, rappellé à Milan pour des affaires plus pressantes, laissa le commandement au Mestre de Camp Guasco. 7. Le Duc de Rohan averti de ce changement s'avança jusqu'à Gravedone. 8. Serbellon fut aussi-tôt renvoié pour l'arrêter, & l'obligea sur le bruit de son retour à mettre le feu au Palais du Duc d'Alvito, & à se retirer, pour ne se commettre pas avec un si vaillant Capitaine. L'Historien, aiant parlé de toutes ces choses, ajoûte qu'en reconnoissance de tous ces services Serbellon fut honoré de la Charge de Conseiller au Conseil suprême d'Espagne au mois de Juillet 1625. Il est indubitable qu'il y a du faux dans son exposé; le Duc de Rohan ne commanda point dans la Valteline en ce tems-là. Le Marquis de Cœuvres y fut depuis que la France prit les voies de la force en 1624, jusques à l'exécution du Traité de paix en 1627. Le Duc de Rohan étoit alors assez occupé en France aux Guerres de Religion. Pour ce qui regarde la résistance de Serbellon, si grande, selon Priorato, que le Marquis de Cœuvres ne put jamais gagner un pouce de terre, ce n'est pas un fait que je veuille réfuter par les Histoires qui font mention des progrés de ce Marquis: car on me pourroit répondre que Priorato n'entend point toute la Valteline, mais seulement un certain canton, où il se pourroit faire que les armes de France n'eussent pas pu pénétrer. Mais pour dire la vérité cette échappatoire seroit assez pitoiable, & peu fondée sur les expressions de l'Auteur (2). Je puis le convaincre par lui-même d'avoir confondu les tems: en effet, lors qu'il raconte dans un autre Ouvrage (3) ce qui s'est fait à la Valteline, il met sous l'année 1636 la course du Duc de Rohan à Gravedone. Il a raison alors.

(1) *Celui qui fut tué à la Bataille de Lutzen.*

(2) Governava il Conte Sorbellone con tanta prudenza, accuratezza, e vigilanza tutti i Forti DI QUELLE PARTI, che con quanti tentativi facesse il Marchese di Coure Generale allhora di Francia IN QUELLE PARTI, non potè mai avvanzar ne pure un palmo, tanto erano ben custoditi i detti posti.

(3) Histor. delle Guerre di Ferdinando &c. *Libr. XI.*

(*B*) *Il fit des merveilles à la Bataille de Nortlingen.*] Il fut posté sur une hauteur que le Conseil de Guerre, tenu la veille de la Bataille, jugea de la derniere importance pour le succés de cette grande journée. Les Suedois n'en jugérent pas autrement, vu qu'ils emploiérent tous les efforts imaginables pour se saisir de ce poste; mais Serbellon les repoussa toûjours vigoureusement. Aussi eut-il la satisfaction de s'entendre dire ces agréables paroles par le Cardinal Infant, en présence du Roi de Hongrie, *Conde por Dios y vos tenemos la vittoria* (4).

(4) Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*C*) *Il rendit de grands services . . . contre le Duc de Rohan dans la Valteline.*] Ceci se rapporte aux années 1635 & 1636. L'Auteur a raison, par rapport à ce tems-là, de donner le païs de Valteline pour scêne au Duc de Rohan & au Comte Serbellon: mais je doute qu'il rapporte fidélement ce qu'ils firent; car il suppose qu'y aiant trois corps de Troupes pour la France, le Duc de Rohan, qui commandoit l'un de ces corps, tâcha toûjours de se joindre avec les deux autres, ce qui auroit pu causer un très-grand dommage aux Espagnols; mais que le Comte empêcha toûjours cette jonction. Tout cela est visiblement faux, si l'on s'en rapporte à l'Histoire du Duc de Rohan (5). On y montre qu'il avoit auprès de lui toutes ses Troupes; mais qu'il étoit situé de telle maniere, qu'il avoit les Allemans d'un côté, & les Espagnols de l'autre. Fernemont (6) commandoit les Allemans: Serbellon commandoit les Espagnols. Le Duc battit trois fois de suite les Allemans; après quoi il attaqua Serbellon retranché avantageusement à Morbeigne, & le battit. Voilà une chose dont Priorato ne dit pas un mot. Cependant il est difficile d'en douter, vu que cette Histoire du Duc de Rohan, sur-tout ce qui regarde ses exploits de la Valteline, est toute fondée sur des Mémoires qui ont fort l'air d'être bons. Mais qu'est-il besoin de recourir à des Mémoires? Priorato dans un autre Livre (7) ne parle-t-il pas de la défaite des Allemans, & ne dit-il pas que Serbellon fut bien battu à Morbeigne? On n'a besoin que de son propre témoignage, pour réfuter tout ce qu'il a dit dans l'Eloge de Serbellon, par rapport au Duc de Rohan. N'oublions pas ce qu'il rapporte concernant Fornemont; c'est qu'il se brouilla avec Serbellon, pour ne lui avoir pas donné dans une Lettre les titres qui lui étoient dûs (8).

(5) *Imprimée à Paris en 1666 & en Hollande en 1667*, in 12.

(6) *D'autres l'appellent Fornemont.*

(7) Histor. delle Guerre di Ferdinando &c.

(8) *Ibidem*, *Libr. X*, *pag. m.* 337.

Mestre de Camp Général (*D*) l'an 1637. Il forma un très-beau dessein qui fut d'assiéger Leucate, dont la prise eût extrémement embarrassé la France; mais il fut contraint d'en lever le siége. Il fut blessé de divers coups en remplissant tous les devoirs d'un bon Général; & à peine fut-il guéri de ses blessures, qu'il devint malade à n'en pouvoir réchaper. Il mourut à Perpignan le 21 de Février 1638. Il avoit épousé Donna Luisa, fille du Marquis Jean Jerôme Marin issu de Thomas Marin Duc de Terreneuve. Il laissa plusieurs enfans de ce mariage, dont l'aîné fut fait Marquis de Romagnano par Sa Majesté Catholique (*e*).

(*e*) Ex Gualdo Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*D*) *Mestre de Camp Général.*] Cela ne signifie point qu'il eut le commandement en chef de cette Armée; car il est certain qu'il relevoit du Duc de Cardonne. Il est vrai que la présence de ce Duc ne diminua point l'autorité du Mestre de Camp Général pendant le siege de Leucate, car il n'y assista point en personne; & il y eut une Relation Françoise, où, pour réfuter ceux qui avoient publié qu'il *estoit resté mort au champ de bataille*, on assûra qu'*il n'avoit pas esté present au combat, & qu'à l'exemple des Rois Catholiques il s'estoit contenté d'estre le chef spirituel & invisible de cette armée, se reservant le titre de General pour en laisser faire les fonctions à Serbellon* (9). Priorato ne s'est pas assez nettement expliqué; il n'y a personne qui ne crût sur ses expressions (10), que le Comte relevoit immédiatement de la Cour d'Espagne.

(9) Merc. François, *Tome XXI, pag.* 502.

(10) *Fu chiamato dal Re in Ispagna, e fatto Mastro di Campo Generale dell' esercito di Catalogna. Nel passar d'Italia in quelle parti hebbe il commando sopra tutti i Generali e capi da guerra di quell' esercito . . . benche prima dal combattimento havesse fatta instanza per altri sei mila huomini, o almeno quattro, fu dal Conte Duca Privato del Re mantenuto con lettere affettuose in speranze grandi, ma non mai soccorso d'un solo fantacino.* Scena d'Huom. illustri.

SERRONI (HYACINTHE) prémier Archevéque d'Albi, a vêcu au XVII Siecle. Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (*a*); mais corrigez-y deux fautes (*A*). Voiez aussi le Dictionaire de Monsr. Moreri.

(*a*) Mois de Janvier 1687, p. 113.

(*A*) *Corrigez-y deux fautes.*] Vous y trouverez que ce Prélat náquit le 3 d'Août: il faloit dire le 30. Vous y trouverez que l'Evêque de Pamiers étoit son neveu: cela n'est pas vrai. Par cet Evêque il faut entendre Mr. l'Abbé de Camps. C'est un homme illustre, & de beaucoup d'érudition, & qui a fait un très-bel amas des plus curieuses Médailles qu'on puisse trouver. Cela paroît par le Livre intitulé *Selectiora Numismata in ære maximi moduli è Museo Illustrissimi D. D. Francisci de Camps, Abbatis S. Marcelli, & B. Mariæ de Siniaco, concisis interpretationibus per D. Vaillant D. M. & Cenomanensium Ducis Antiquarium illustrata.* Il fut imprimé à Paris l'an 1693 *in* 4. Voici ce que Mr. Vaillant, qui est si célèbre par la connoissance des Médailles, dit de cet Abbé à l'entrée de ce Livre-là. *Nummos veteres ex omni materia, omnique modulo summâ curâ multisque sumptibus collegit undique multis ab hinc annis Illustrissimus ABBAS DE CAMPS, tùm prospero successu, ut rei nummariæ studiosis omnibus, Principibus etiam non paucis opulentior in eâ re tandem evaserit: hi siquidem nummos habent permultos, ille verò numismata maximi moduli mole, cælaturâ, raritate, eximia, in quibus Imperatorum seriem, si paucos excipias licet, ut & res ab eis præclarè gestas, & quidquid in historiâ Romanâ legitur augustius. Ab amicis sæpe invitatus, ut quæ privatæ studens, tùm utilitati, tùm voluptati sibi comparaverat, in publicum commodum transferret, annuit comiter votis amicorum, ipse tamen diversis negotiorum generibus implicatus ea in ære priùs, prout extant in ipsis exemplaribus, accuratè incisa, explicanda mihi postmodùm tradidit.* Si vous consultez l'Abbé de la Roque (1) dans l'Extrait d'une Dissertation de Mr. l'Abbé de Camps sur une Medaille Greque (2) d'Antonin Caracalla, il vous répondra ce qui suit: „ Les Curieux de Rome & de „ France se sont donné beaucoup de peine à l'expliquer, & „ ils ont esté partagez dans leur jugement sur la verité, & „ sur la singularité des Jeux qui y sont representez. Mr. „ l'Abbé Decamps, habile en la connoissance de la Medail„ le au delà de ce que son âge, & ses grandes occupations, „ semblent le permettre, croit que ce sont des jeux de Fu„ nambules, ou danseurs de corde: & là dessus il propose „ ses conjectures pleines de beaucoup d'esprit, & d'une éru„ dition fort profonde (3). . . . Après qu'il a ainsi déve„ loppé avec beaucoup d'esprit & d'érudition le veritable „ sens du revers de cette Medaille, il examine pourquoy „ l'on voit des Funambules au revers d'une Medaille de Ca„ racalla, & quelle raison ont eu les Cyzicéniens de les luy „ offrir (4)". On nous apprend ailleurs qu'il a recherché aussi avec un grand soin les Manuscrits rares, on nous apprend, dis-je, cela au sujet d'un *Canon Burdigalensis ex MS. Codice vetustissimus*, qui se trouve entre ses mains. „ (5) „ Personne ne nous avoit encore jamais donné ce Concile. „ Nous le devons à M. Abbé de Camps, qui dans la re„ cherche qu'il fait de ce qui peut enrichir l'Histoire qu'il „ nous prepare de la Suffragance d'Alby dans laquelle il l'a „ inseré tout au long, l'a tiré d'un M S. de Conciles & de „ Traitez d'anciens Peres, dont l'ancienneté, &c (6)". Il ne faut point douter qu'il n'eût entrepris l'Histoire de la Suffragance d'Albi à cause de notre Hyacinthe Serroni, auprès de qui il étoit dans une grande faveur, mais sans être son parent. On s'étoit trompé là-dessus dans les Nouvelles de la République des Lettres pour s'être fié à un ouï-dire, qu'on avoit cru véritable d'autant plus facilement que l'on avoit lu (7) que cet Abbé *avoit l'honneur d'appartenir* à cet Archevéque. En retractant cela on est bien aise de faire voir, que l'erreur où l'on étoit ne donna rien à Mr. l'Abbé de Camps que l'Archevéque son patron n'eût jugé digne de lui. Voilà le fondement du Commentaire de cet Article.

(1) Au Journal des Savans du 29 de Novembre 1677, pag. 309 Edition de Hollande.

(2) *Qui represente au revers des Spectacles & des Jeux publics fort particuliers & peu entendus jusqu'à present.* Là-même.

(3) Journal des Savans du 29 de Novembre 1677, pag. 310.

(4) *Là-même, pag.* 312.

(5) Journal des Savans *du* 20 *de Nov.* 1679, *pag.* 317 *Edition de Hollande.*

(6) *On trouve dans le* Mercure Galant *du Mois de Mai* 1678, *p.* 105 *Edition de Hollande, un Eloge de l'Abbé de Camps.*

(7) *Dans le* Mercure Galant, *là-même, pag.* 106.

SERVILIE, sœur utérine de Caton d'Utique (*a*), fut mariée deux fois, prémiérement avec Marc Junius Brutus, dont elle eut Brutus le meurtrier de Jules César; & puis avec Decimus Junius Silanus (*b*), qui fut Consul l'an de Rome 691. Elle ne se conduisit point en femme d'honneur; car non seulement elle fut maîtresse de Jules César, & abusa de cette galanterie pour s'enrichir de la dépouille des misérables, mais aussi elle abandonna l'une de ses filles aux desirs impurs de ce galant (*A*). Son frere Caton fut bien attrapé, lors qu'on lui fit lire une Lettre qu'elle avoit écrite (*B*). Elle se disoit descendue de ce Servilius Ahala (*c*), qui avoit tué Spurius Melius auteur de factions dans Rome l'an 316.

(*a*) Plut. *in* Catone minore, *init. p.* 759.

(*b*) *Idem, ibid. p.* 769. *Voiez aussi* Ciceron, *in* Bruto, *pag. m.* 354.

(*c*) Plut. *in* Bruto, *init. p.* 984.

SER-

(*A*) *Elle fut maîtresse de Jules César, & abusa . . . pour s'enrichir . . . . . mais aussi elle abandonna l'une de ses filles à ce galant.*] Voiez ci-dessus la Remarque (*A*) de l'Article de PORCIE, & l'Article CASSIUS à la page 73 (1), & joignez à tout cela ces paroles de Suetone: *Ante alias dilexit* (Cæsar) *M. Bruti matrem Serviliam: cui & proximo suo consulatu sexagies HS. margaritam mercatus est: & bello civili super alias donationes, amplissima prædia ex auctionibus hastæ minimo addixit. Cum quidem plerisque vilitatem mirantibus, facetissime Cicero,* Quo melius, *inquit,* emtum sciatis, Tertia deducta est: *existimabatur enim Servilia, etiam filiam suam Tertiam Cæsari conciliare* (2).

(*B*) *Caton fut bien attrapé, lors qu'on lui fit lire une Lettre qu'elle avoit écrite.*] Plutarque aiant fait mention des ordres que Jules César donna pour empécher que la journée de Pharsale ne fît périr Brutus (3), ajoûte ceci, „ Et dit„ on qu'il le faisoit pour l'amour de Servilia mere dudit „ Brutus: car estant encore bien jeune il avoit cogneu Ser„ villa, qui avoit esté demesurément amoureuse de lui: & „ pour autant que Brutus estoit né environ le temps que „ leur amour estoit en sa plus grande ardeur, il se persua„ doit qu'elle l'avoit conceu de lui. Auquel propos on ra„ conte que du temps qu'on traitoit au Senat des affaires de „ la conjuration de Catilina, laquelle fut bien pres de rui„ ner & destruire toute la ville de Rome, César & Caton „ se trouverent près l'un de l'autre, soustenans contraires „ opinions, & qu'en ces entrefaites on apporta de dehors „ quelque petit escrit à César. César le prit & le leut à part „ tout bas, & adonc Caton se prit à crier que César faisoit „ meschamment de recevoir advertissements & lettres des „ ennemis, dequoy plusieurs des assistans murmurerent. „ Parquoy César donna la lettre tout ainsi comme elle estoit „ à Caton, qui la leut, & trouva que c'estoit une lettre „ amatoire & lascive de sa sœur Servilia: si la jetta à César, „ & lui dit, tien yvrongne. Et cela fait, il reprit son pro„ pos, & poursuivit le discours de son opinion comme de„ vant, tant estoit publiée & cognue de tous l'amour & „ l'affection que Servilia portoit à César (4)".

(1) Citation (1).

(2) Sueton. *in* Cæsare, *Cap.* L.

(3) *Voiez ci-dessus, Article* BRUTUS (Marc Junius) *au Texte, vis à vis la citation* (*f*).

(4) Plut. *in* Bruto, *pag.* 986. *Voiez-le aussi in* Catone minore, *pag.* 770. *Je me sers de la Version d'Amyot.*

SERVILIE, sœur de la précédente, & femme de Lucullus, fut encore plus impudique qu'elle. Voiez la Remarque A de l'Article de PORCIE. Lucullus, qui avoit répudié Clodia, femme débordée au souverain point, & infame par ses incestes avec ses freres, ne rencontra guere mieux en épousant Servilie; car si vous exceptez l'inceste, elle ne cédoit en rien à la débauchée Clodia (*A*). Son mari se contraignit autant qu'il put en considération de son beaufrere (*a*); mais enfin la patience lui échapa, & il en vint au divorce.

(a) Caton d'Utique.

(*A*) *Si vous exceptez l'inceste, elle ne cédoit en rien à la débauchée Clodia.*] Plutarque se sert des plus fortes expressions qui puissent être emploiées pour marquer une mauvaise conduite. Τῆς δὲ Κλωδίας ἀπηλλαγμένος, οὔσης ἀσελγοῦς καὶ πονηρᾶς, Σερουιλίαν ἔγημεν, ἀδελφὴν Κάτωνος, οὐδὲ τοῦτον εὐτυχῆ γάμον· ἓν γὰρ οὐ προσῆν αὐτῷ τῶν Κλωδίας κακῶν μόνον, ἡ τῶν ἀδελφῶν διαβολή. τἆλλα δὲ βδελυρὰν ὁμοίως οὖσαν καὶ ἀκόλαστον ἠναγκάζετο φέρειν αἰδούμενος Κάτωνα. τέλος δὲ ἀπεῖπεν. *Repudiata autem Clodia, lasciva & improba muliere, Serviliam duxit Catonis sororem: quæ item nuptiæ parum faustæ fuere. Una enim carebat sola Clodiæ macularum infamia ex fratribus: cæteram pariter flagitiosam & impudicam ut ferret Catonis reverentiâ vim intulit sibi: postremò tolerare cum non valuit* (1).

(1) Plutarch. in Lucullo, pag. 517. E.

SEVERE (CORNEILLE) Poëte Latin sous Auguste. Je n'en parle que pour avoir lieu de corriger quelques fautes de la Popeliniere, d'André Schot, &c (*A*). Voiez Mr. Moreri (*a*), dont je marque aussi quelques méprises (*B*).

(a) Sous le mot Severus.

(*A*) *Quelques fautes de la Popeliniere, d'André Schot, &c.*] La Popeliniere confond ce Poëte avec l'Orateur Cassius Severus. Il en a été censuré par Vossius (1); mais Vossius ne le devoit pas citer *in sua Historia:* pour ôter l'équivoque il faloit dire *in sua Historia Historiarum*; car c'est dans l'Histoire des Histoires (2), que se trouve ce dont il s'agit, & non dans l'Histoire des Guerres civiles, où néanmoins il seroit aisé de soupçonner que l'Auteur auroit commis la faute: les Historiens modernes faisant quelquefois des Digressions, ou des Réflexions, qui leur donnent lieu de débiter ce qu'ils savent de l'Antiquité. La Popeliniere n'a point parlé exactement de Cornelius Severus: il lui donna trois professions différentes; celle d'Historien, celle de grand Orateur, & celle de Poëte épique. La derniere suffisoit; on ne lui en trouve point d'autre dans les anciens Ecrivains qui parlent de lui. Il est vrai qu'on trouve quelques Vers de sa façon parmi des Fragmens empruntez de diverses Pieces d'Eloquence (3); mais celui qui a mis ensemble tous ces morceaux, ne dit rien pourtant qui fasse connoître que Cornelius Severus ait jamais fait profession de Rhétorique, ou d'Art Oratoire. C'est néanmoins, si je ne me trompe, ce qui a fait illusion à Petrus Crinitus, & puis à la Popeliniere qui l'a suivi. Crinitus (4) donne pour constant que Cornelius Severus s'occupa plusieurs années à déclamer, pendant qu'Asinius Pollion, Pompeius Silo, Asellius Fuscus, Sextilius Hena, Cæstius Pius, Porcius Latro, & Aufidius Bassus, exerçoient la même profession. Voilà justement une partie des gens que Seneque met en jeu, & dont il rapporte les fleurs de Rhétorique ramassées en différens bouquets. La Popeliniere donne quatre de ces mêmes Déclamateurs pour confreres à Cornelius Severus; c'est toûjours le même fondement, savoir que Seneque a fait entrer dans ses centons quelques Vers de ce Cornelius.

(1) Vossius, de Histor. Latinis, pag. 109.
(2) A la page 304.
(3) Dans Seneque le pere, Suasor. II & VII.
(4) De Poët. Lat. Cap. LVII.

Le Jésuite André Schottus est entré de part dans cette méprise, puis qu'aiant fait un Traité *De claris apud Senecam Rhetoribus*, il y a donné un Article à Cornelius Severus: il l'a même commencé par une faute; car il applique à Cornelius, ce qui dans le Texte de Seneque ne se doit entendre que de Sextilius Hena Poëte Espagnol. Celui-ci avoit fait un Poëme qui commençoit par ce Vers,

Deflendus Cicero est, Latiæque silentia linguæ.

Cornelius Severus tourna mieux cette pensée en disant,

Abstulit una dies ævi decus, ictaque luctu
Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.

Sur quoi Seneque déclare, qu'il ne veut point louer son compatriote d'avoir fait un fort bon Vers sur la mort de Ciceron, puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, savoir celui de Cornelius Severus. Le Pere Schottus au contraire lui fait dire, qu'il ne veut pas louer son compatriote Cornelius Severus d'avoir fait, &c. puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, savoir celui du Cornelius Severus: ce qui auroit peu de grace, & n'est point du tout le sens de l'Auteur. Il n'est pas vrai d'ailleurs que Cornelius Severus fût Espagnol; ce Jésuite ne l'a point mis non plus dans le Catalogue des anciens Ecrivains de la Nation (5).

Vossius dans l'un de ses Livres (6) attribue au vieux Scholiaste de Perse (7), d'avoir cité ce Vers de notre Severus, *Pinea frondosi dum murmurat Apennini*; mais dans un autre Livre (8) il attribue cela au vieux Scholiaste d'Horace, & se trompe.

(5) Bibliotheca Hispanica Tom. II.
(6) Vossius, de Poëtis Latinis, pag. 33.
(7) Ce Scholiaste cite ce Vers ad Sat. 1, Vers. 95.
(8) Vossius, de Hist. Lat. pag. 109.

(*B*) *Moreri dont je marque quelques méprises.*] I. On ne doit jamais citer en François Quintilien sous le nom de Fabius: cela est équivoque & barbare. II. Il ne faloit pas confondre les deux Seneques. Celui qui a fait les Controverses est le pere de l'Auteur des Lettres à Lucilius; cependant Mr Moreri les cite comme une seule personne. III. Il faloit citer la Lettre LXXIX de Seneque, & non pas la LXIX. IV. Il faloit citer les *Suasoires*, & non pas les Controverses de Seneque. V. Il faloit dire *Severus*, & non pas *Severo*, dans le Vers d'Ovide qu'on a rapporté. VI. Cette Citation *Seneque, in Contr. sua* 6. est vicieuse en trois manieres: il auroit fallu mettre un point après *sua*, & citer la VII *Suasoire*, & non pas la VI (9) & bannir *Contr.* C'est demander trop de choses à Mr. Moreri; il n'étoit pas homme à s'informer s'il y a de la différence entre les Controverses de Seneque & les *Suasoires*. Quoi qu'il en soit, les Lecteurs qui l'en croiront ne douteront pas que l'un des Livres de Seneque n'ait pour Titre *Controversiæ Suasoriæ*, erreur facile à connoître par la simple vue des bonnes Editions.

(9) Vossius, de Poëtis Lat. pag 33, cite la VI.

SEVERE (SULPICE) florissoit vers le commencement du V Siecle. Il a été illustre par sa naissance, par son éloquence, & plus encore par sa vertu (*A*). Aiant paru avec éclat dans le Barreau, il se maria très-avantageusement (*a*), & perdit bientôt sa femme, après quoi il renonça au monde, & se fit Prêtre (*B*). On ne peut douter qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine (*C*); mais il n'est pas indubitable qu'il fût du Diocese d'Agen (*b*). La prémiere Edition de ses Livres est peu connue (*D*). Comme on peut voir son Histoire dans le Dictionaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin, je ne m'y arrête pas.

(a) Voiez la Rem. (B).
(b) Il dit que Phœbadius Evêque d'Agen étoit son Evêque. Cela ne prouve pas qu'il fût né dans ce Diocese.

(*A*) *Il a été illustre par sa naissance .... & plus encore par sa vertu.*] Lisez ces paroles de Gennadius, *Vir genere & litteris nobilis, & paupertatis atque humilitatis amore conspicuus* (1): mais sur-tout lisez ces Vers de Paulin Evêque de Nole;

Testis adest docto mirabilis ore Severus,
Et totâ Christum cordis virtute secutus,
Insignis mundi titulis, sed clarior illâ
Quâ mundum tempsit sanctæ virtute fidei,
Nobilitate potens, sed multò extentius idem
Nobilior Christi cultu, quàm sanguinis ortu (2).

(1) Gennadius, de Scriptor. Eccles. Cap. XIX.
(2) Paulin. Libr. V de Vita Sancti Martini.

(*B*) *Il perdit bientôt sa femme, après quoi .... il se fit Prêtre.*] Cela se prouve par une Lettre que Paulin lui écrivit: *Tu, frater dilectissime, ad Dominum miraculo majore conversus es, quia ætate florentior, laudibus abundantior, oneribus patrimonii levior, substantia facultatum non egentior, & in ipso adhuc mundi theatro, id est fori celebritate diversans, & facundi nominis palmam tenens, repentino impetu discussisti servile peccati jugum, & lethalia carnis & sanguinis vincula rupisti. Neque te divitiæ de matrimonio familiæ consularis adgestæ, neque post conjugium peccandi licentia, & cælebs juventus ab angusto salutis introitu, & arduo itinere virtutis, in mollem illam & spaciosam multorum viam revocare potuerunt* (3).

(3) Idem, Epist. VII.

(*C*) *On ne peut douter qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine.*] Gennadius le témoigne (4); mais ces paroles de Sulpice Severe le prouvent plus fortement: *Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior* (5). Ce Passage est pris d'un Dialogue dont les Interlocuteurs sont Posthumien, Sulpice Severe, & Gallus. Notez, je vous prie, le compliment de ce dernier; il dit aux deux autres qu'il a peur étant Gaulois, que son langage ne paroisse rude & barbare aux oreilles delicates des Aquitains. Il se regarde comme une oie parmi des cygnes (6). Cette modestie, cette humilité, étoient fondées sur l'état d'alors: en ce tems-là les Aquitains étoient la fleur, l'ornement, & la gloire de toutes les Gaules, en fait d'esprit & d'éloquence. C'étoit dans l'Aquitaine que se rencontroient les meilleurs Poëtes, les meilleurs Rhétoriciens, & les plus excellens Orateurs de tout l'Empire Romain. J'excepte les Grecs, je ne parle que de ceux qui écrivoient en Latin. Voiez la Liste des illustres Aquitains que Mr. de Hauteserre a recueillie (7).

(4) Severus Presbyter cognomento Sulpitius Aquitanicæ Provinciæ. Gennadius, de Scriptor. Eccles. Cap. XIX.
(5) Sulpit. Severus, de Vita S. Martini, Libr. III.
(6) Argutos inter strepere anser olores. Virgil. Eclog. IX, Vers. 36.
(7) Ant. Dadinus Altaserra, Rerum Aquitanicarum Libri quinque.

(*D*) *La prémiere Edition ... est peu connue.*] Les Abbréviateurs de Gesner, le Pere Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin, &c. qui ont indiqué tant d'Editions de cet Auteur, n'ont rien dit de celle-là. Le Public en fut redevable à Mathias Flacius Illyricus, qui ne désigna son nom que par les prémieres lettres, ce qui fut cause qu'un Catholique

 Romain

Il a été censuré en certaines choses par Possevin (*c*); mais beaucoup moins que Sigonius son Commentateur. Guibert Abbé de Gemblours s'est fort abusé lors qu'il a dit qu'après la mort de saint Martin, notre Sulpice Severe nonobstant sa résistance fut promu à l'Evêché de Beziers. Il est sûr qu'il ne monta point plus haut que le degré de Prêtrise. Il y a bien eu un Sulpice parmi les Evêques de Beziers; mais il se passa cent-quatre-vingt-dix ans entre la mort de saint Martin & l'installation de cet Evêque (*d*).

(*c*) Possev. Bibl. Select. Tom. I, pag. m. 202.

(*d*) Ex Alteserra, Rerum Aquitanic. Lib. V, Cap. VIII, pag. 336.

Romain lui donna des louanges dont il eut regret ensuite, aiant su que c'étoit un Luthérien. C'est le Pere Vavasseur qui conte cela dans un Ecrit satirique contre Mr. Godeau. *Isto ferme pacto*, dit-il (8), *quamvis minus turpiter, utpote unus ac privatus, atque in causa leviore, clarissimus se scriptor deceptum sensit, & doluit. Cùm enim mirificis laudibus extulisset eum, qui primus perelegantes Sulpitii Severi libros edidisset in lucem, neque thesaurum hunc, quem teneret solus, invidisset diutius literatis ac doctis; cumque cùm propter tantum beneficium, tum maxime modestiæ nomine suspiceret, quòd celasset nomen, literas modò, M, & F, adscripsisset: intellectum est posteriùs, Matthiam Flaccium esse ejusmodi, hominem non solùm non modestum, qui hoc modestiæ causa non fecisset, sed etiam impurum & nequam hæreticum, qui in centurias Magdeburgenses multa de suo, non tacito nomine, contulisset. Ut dictum nollet præposterus laudator, & eum bonæ, sed falsæ de altero opinionis, & ridiculæ credulitatis suæ pœniteret.*

Les plus amples Commentaires que nous aions sur l'*Historia Sacra* de notre Severe sont ceux de Christien Schotan. Ils furent imprimez *in folio* à Franeker l'an 1664.

(8) Paulus Romanus Candido Hesychio, Antonius Godellus Episcopus Grassensis, an Elogii Aureliani Scriptor idoneus, pag. 33.

SFORCE, en Italien SFORZA, Maison illustre, doit son origine à un païsan de Cotignola (*a*), qui devint l'un des prémiers & l'un des plus braves Capitaines de son siecle. Il s'appelloit Giacomuzzo (*A*); mais selon la coutume des païsans de ces quartiers-là, les deux prémieres syllabes de son nom furent retranchées, on ne l'appelloit que Muzzo. Il quitta le labourage & s'enrôla, & s'aquit bientôt la réputation de soldat déterminé. Il ne parloit que de ravages & que de saccagemens; & il vouloit obtenir par force tout ce que bon lui sembloit. C'est ce qui lui fit donner le surnom de Sforza (*b*), qui a été ensuite le nom propre de la Famille issue de lui (*c*). N'oublions pas qu'il eut aussi le surnom d'Attendolo (*d*). Voiez la prémiere Remarque de cet Article. Il eut pour compagnon d'armes le fameux Braccio sous le Général Alberic de Barbiano. Ils s'aimérent au commencement comme deux freres, mais l'émulation ou la jalousie, qui se glissa dans leur commerce, dégénéra en inimitié. Depuis ce tems-là on les vit toûjours embrasser des partis contraires, de sorte que quand l'un étoit choisi pour être le chef des troupes de quelque Prince ou de quelque République, l'autre avoit un pareil emploi dans l'Etat qui étoit en guerre ou avec ce Prince ou avec cette République. Ils vendoient bien chérement les services qu'ils rendoient, & ils étoient bien aises de faire durer la guerre (*B*): c'étoit

(*a*) *C'est une petite Ville de la Romagne entre Imola & Faenza.*

(*b*) *Quelques-uns disent qu'Alberic de Barbiano le lui donna après qu'il l'eut vu repousser très hardiment une injure qui lui avoit été faite.*

(*d*) *Tiré de* Leandre Alberti, Descrittione di tutta Italia, *folio* 317 *verso &* 318 *Edit. de Venise* 1561 *in* 4.

(*c*) Collenuccio, Hist. Neap. *Lib. V, pag. m.* 409, *dit que la Reine Jeanne ordonna cela.* Voluit ut in illius memoriam omnibus deinde qui illo genere nascerentur, Sfortiæ cognomen inderetur.

(*A*) *Un païsan de Cotignola . . . . . qui s'appelloit Giacomuzzo.*] C'étoient comme deux noms de batême *Jaques Muzze*, auxquels si l'on joint le surnom *Attendolo*, on aura le nom entier de ce personnage. Attendolo étoit son nom de famille. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'il fût fils d'un païsan: le Sansovino le fait petit-fils d'un Gentilhomme nommé Jean Attendolo qui fut pere de Michelin Capitaine de la République de Venise. On ajoûte que Michelin pere de notre Sforce fut marié à Polyxene de Sanseverin, & qu'il eut deux sœurs dont l'une fut femme d'Ugolin Comte de Centona, & l'autre fut mariée à Martin Caraccioli Comte de Santangelo frere du Grand-Maréchal de Naples (1). Nous lisons dans Paul Jove que Sforce étoit de bonne famille, *honesta familia* (2). Mais Leandre Alberti, se fondant sur le témoignage d'un Ecrivain natif de Cotignola (3), raconte que Giacomuzzo étoit païsan, & qu'il bêchoit actuellement la terre lors qu'il mit en délibération s'il s'enrôleroit comme quelques-uns de ses camarades l'en sollicitoient. Il jetta sa bêche sur un arbre, & répondit que si elle y demeuroit il prendroit les armes. Elle y demeura, & il s'enrôla. *Muzzo lavorando la terra con la zappa indotto da alcuni compagni, la gittò sopra un'albero, promettendogli che se la rimanea sopra quello, d'andar con loro alla guerra, la qual vi rimase, & così andò con loro, come dinota Pietro M. Curanto con molti altri scrittori* (4). Le même Auteur observe (5) qu'il y a eu des Ecrivains qui voulant faire leur cour aux Sforces ont dit, que Giacomuzzo ni Muzzo n'étoient pas le véritable nom de celui dont il s'agit; mais qu'il s'appelloit Mutio, & qu'il étoit descendu de Mutius Scevola, & ils rejettent tout ce qui se dit de sa bêche. C'étoient des flateurs qui cherchoient à s'insinuer dans les bonnes graces des descendans de Giacomuzzo. Voilà ce qu'assûre Leandre Alberti. *Avvenga che alcuni cercando di acquistar gratia, scrivono altrimente* (6). Je ne sai si je me trompe: mais je m'imagine que du vivant même de notre Sforce il se trouva des flateurs qui relevérent sa naissance, & qui s'opposérent à la voix publique; car encore qu'il soit infiniment plus glorieux de s'élever à une grande fortune par ses beaux faits d'armes malgré la bassesse de son extraction, que de monter par la même voie au sommet des dignitez avec le secours de la noblesse de son sang, il y a très-peu de personnes qui ne soient bien aises qu'on ne puisse pas leur reprocher l'obscurité de leur origine. La plupart de ceux qui montent du plus bas degré aux plus hauts, préférent enfin l'avantage de n'être pas exposez au reproche de roture, à l'avantage d'avoir pu vaincre par le mérite personnel les obstacles d'une condition très-mécanique (7). On leur fait donc beaucoup de plaisir quand on leur donne des ancêtres fort illustres, & quand on travaille à faire perdre le souvenir de leur prémiere bassesse. Rarement sont-ils du goût d'Agathoclès, qui étant devenu Roi se faisoit servir à table, non seulement en argenterie, mais aussi en vaisselle de terre, afin de donner à connoitre qu'il étoit fils d'un potier (8).

Fama est fictilibus cœnasse Agathoclea regem,
Atque abacum Samio sæpe onerasse luto,
Fercula gemmatis quum poneret horrida vasis:
Et misceret opes pauperiemque simul.
Quærenti causam, respondit: Rex ego qui sum
Sicaniæ, figulo sum genitore satus (9).

Il croioit avec raison relever sa gloire en faisant voir qu'il avoit été l'artisan de sa fortune. Nous voions aujourd'hui des Panégyristes qui avouant d'un côté que la naissance de leur Héros étoit des plus nobles, observent de l'autre que cette splendeur de famille n'avoit point contribué à le faire parvenir aux dignitez. Tant il est vrai qu'on se persuade, que la recommandation des parens affoiblit les preuves du mérite de ceux qui ont pu se prévaloir de cette recommandation. Mettons ici un Passage de l'Oraison funebre de François de Harlay Archevêque de Paris (10). „ Des „ talens si relevez n'ont pû estre ensevelis dans l'obscu„ rité, & il n'y a pas eu lieu de demander, d'où est ve„ nuë la grandeur à celuy qui estoit né si grand. La fa„ veur n'a point eu l'honneur de cette exaltation. Quel„ que noble & considérée que fût sa Maison, elle ne se „ trouvoit pas alors dans la situation de ces Maisons for„ tunées, où l'Etoille des peres vivans envoye de benignes „ influences sur les enfans, où les enfans, nez avec du „ mérite, ont par dessus les autres l'avantage de le faire „ plustost connoistre, & d'en estre plus dignement recom„ pensez; & où ceux qui sont moins favorisez de la nature „ que de la fortune, n'ont qu'à ne rien gâter par leur con„ duite, pour recevoir les graces qui leur sont assurées par „ le credit de leurs familles. Mais les accroissemens suc„ cessifs de celuy dont nous parlons ne doivent rien à ces „ heureuses préventions. Plus animé par l'exemple de ses „ parens à mériter les dignitez, qu'aidé par leur credit à „ s'y avancer, il a dû luy-même devenir l'ouvrier de sa „ fortune". Quoi qu'il en soit, je m'imagine que Giacomuzzo n'étoit pas fort disposé à imiter Agathoclès, & que sa postérité se piqua encore moins de l'avantage, qui pouvoit lui revenir d'être descendue d'un homme, qui en dépit de la plus vile de toutes les conditions avoit pu se faire si grand. Ce qui me fait juger de la sorte est qu'il y eut des Ecrivains, qui voulant faire leur cour débitérent de pompeuses Généalogies. Mais je croi aussi qu'il y eut des gens qui se plurent à rabaisser plus qu'il ne faloit la prémiere condition de notre Sforce. Il regne en cela deux extrémitez (11).

(*B*) *Ils étoient bien aises de faire durer la guerre.*] Paul Jove a très-bien marqué cette partie du caractere de ces deux fameux Généraux, & il a dit avec beaucoup de justice qu'il y avoit là une ruse infame, & un vrai trafic. *Qui ab initio fraterna charitate inter se conjuncti, pari spe, parique industria, & paribus insignium, laciniarumque coloribus militantes, usque adeò inclaruere, ut fatali demum ambitione atque superbia diducti, diversas militiæ sectas de nomine conderent, ac æmulatione gloriæ atque potentiæ, ex* amicis

(1) *Tiré de* Francesco Sansovino dell' origine delle Case illustri d'Italia, *folio m.* 10 *verso &* 11.

(2) Jovius, Elog. virorum bellica virtute illustrium, *Libr. II, p. m.* 192.

(3) Pietro M. Curanto.

(4) Leandro Alberti, Descrittione di tutta Italia, *folio m.* 318.

(5) *Idem, ibidem, folio* 317 *verso.*

(6) *Idem, ibidem, folio* 318.

(7) *Conferez ce que dessus Rem. (A) de l'Article* AMYOT.

(8) Plut. in Apophthegm. pag. 176.

(9) Ausonius, Epigr. VIII, *pag. m.* 9.

(10) *Prononcée dans l'Eglise Metropolitaine de Paris par le Pere Gaillard, Jésuite, le 23 de Novembre 1695. Voiez y la page 16 & 17 Edition de Hollande.*

(11) *Voiez la Rem. (A) de l'Article* TOUCHET.

c'étoit pour eux le plus sûr moien de contenter l'ambition qui les dévoroit. Sforce commanda dans le Roiaume de Naples les troupes de la Reine Jeanne, pendant que Braccio y commandoit celles d'Alfonse d'Aragon. Ils périrent tous deux dans cette guerre. Sforce marchant au secours de la ville d'Aquila, assiégée par Braccio, se noia au passage de la riviere d'Aterno (*C*), & Braccio fut tué quelque tems après dans le combat qu'il lui falut soutenir proche d'Aquila contre les troupes de la Reine Jeanne commandées par un fils de Sforce, & contre les troupes du Pape. On ne trouva point le corps de Sforce. Son rival ne fut gueres plus heureux par rapport aux funerailles, puis que le Pape ordonna que le corps de l'excommunié Braccio fût enterré hors de Rome dans un lieu profane (*e*). Sforce avoit été Gonfalonnier de la Sainte Eglise, & créé Comte de Cotignola par le Pape Jean XXIII. La possession de Cotignola lui fut donnée pour le paier des appointemens que l'Eglise lui devoit, & qui se montoient à quatorze mille ducats (*f*). Il laissa une nombreuse famille: sa postérité subsiste encore (*D*). Ce fut un homme très-robuste, franc, & qui ne se soucioit point de la bonne chere (*E*). On dit qu'il fut l'un de ceux qui couchérent avec la Reine de Naples (*g*). Celui de ses fils, qui hérita principalement de sa valeur (*h*) & de sa fortune, fut FRANÇOIS SFORCE dont je vais parler. *Il l'avoit eu d'une fille de joye qui suivoit l'Armée* (*i*), & qui s'appelloit Lucia Terzana (*k*).

(*d*) *Tiré de* Paul Jove, *in Elogiis* Virorum bellica virtute illustrium, *Libr. II, pag. m.* 192 *& seq.*

(*f*) *Tiré de* Leandre Alberti, Descript. d'Italia, *folio* 317 *verso.*

(*g*) *Voiez la Rem.* (*F*).

(*h*) *Cela ne veut pas dire qu'aucun des autres n'ait été guerrier.* *Monsr.* Varillas, *qui assûre*, Hist. de Louis XI, *Livr. II, pag.* 134, qu'aucun d'eux n'avoit l'inclination guerriere, *se trompe.*

(*i*) Varillas, Hist. de Louis XI, *Livr. II, pag.* 134. *Edition de Hollande.*

(*k*) *Voiez la Table Généalogique de la Maison Sforce, à la page* 164 *du* Mercure Galant *du mois de Novembre* 1678 *Edition de Hollande.*

amicis hostes facti, ex adverso semper arma tractarent; qua dissensione potius quàm simultate opimis stipendiis summisque honoribus clari, atque opulenti evadebant; quum sese infami astu, promercalique militia principibus Italiæ & liberis civitatibus venditarent, bellaque alere quàm finire mallent; quòd uterque de fortuna sua immodicè sperandum putaret, & nihil impervium vividæ virtuti, generosè & fortiter agentibus arbitrarentur (12). Cet esprit ambitieux & mercenaire est le défaut de presque tous ceux qui sont à la tête d'une Armée sans être Souverains; mais quand ils sont soldats de fortune, à la solde d'un Prince dont ils ne sont pas sujets, ils s'abandonnent beaucoup plus à l'honnête trahison, qui consiste à laisser toujours des ressources à un ennemi vaincu, & à lui dresser un pont d'or afin que la guerre ne finisse pas (13). Ils esperent qu'on ne parlera point de paix pendant qu'aucun des partis ne remportera que des avantages médiocres, ou qui ne décident point la question. C'est pourquoi ils laissent toujours des queues, & ils se ménagent de telle sorte que le vaincu répare ses pertes assez promptement.

(*C*) *Il se noia au passage de la riviere d'Aterno.*] C'est l'ancien nom de cette riviere, on la nomme aujourd'hui Pescara. Ce Général y périt le 3 de Janvier 1424, à l'âge de cinquante quatre ans, si nous en croions Collenuccio (14), & plusieurs autres Historiens; mais j'ai vu dans une Généalogie de la Maison Sforce (15), qu'il se noia le 3 de Janvier 1426, âgé de cinquante-six ans.

(*D*) *Il laissa une nombreuse famille: sa postérité subsiste encore.*] Il fut marié trois fois: prémierement avec Antonia Salimbeni, veuve du Seigneur de Cortona, laquelle lui apporta en dot Montegione, Montenegro, Ripa, Bagno, & Clusi. Sa seconde femme étoit sœur de Pandolfe Alopo Napolitain, Grand-Camerlingue du Roiaume de Naples. Il épousa en troisiemes noces Marie de Marciano, fille du Comte de Sesse. Il laissa quinze enfans. CHARLES l'un des fils fut Archevêque de Milan. Un autre nommé ALEXANDRE épousa Constance, fille de Galeace Malatesse, & fut Seigneur de Pisaure. Un autre nommé BOSIO épousa Eleonore Aldobrandin, Comtesse de Santa Fiore (16). Celui-ci étoit fils du prémier lit, & de lui descendent tous les Sforces qui sont aujourd'hui au monde. Le Chef de cette Maison fut fait Chevalier des Ordres du Roi de France l'an 1675, & épousa par procureur au mois d'Octobre 1678 Louise Adelaïde de Damas, fille du Marquis de Thiange, & niéce de Madame de Montespan (17). Il avoit soixante & quatre ans; son épouse n'en avoit que dix-neuf & partit de Paris le 27 d'Avril 1679, pour l'aller trouver en Italie. Voici ce qu'on dit de lui dans le Mercure Galant (18): „ Ce nouveau Marié est bien fait de sa Personne, quoy que „ dans un âge un peu avancé. Il a l'humeur agreable, & „ l'esprit droit & solide. Il est Duc d'Onano dans le Patrimoine de S. Pierre, & de Segni dans la Campagne de Rome, Comte de Santa Fior dans le Terroir de Sienne, & „ Souverain de Castel Arquato en Lombardie, & de la „ Sforzesca dans le mesme Patrimoine de S. Pierre. Outre „ toutes ces Terres, le Duc Mario Sforze, pere de celuy „ d'apresent, possedoit le Duché de Valmontone dans la „ Campagne de Rome. Il le vendit aux Seigneurs Barberins „ pour onze cens mille Ecus Romains". Quant aux autres enfans de notre Sforce, il n'est pas besoin d'en parler, si vous exceptez celui qui devint Duc de Milan, & dont je donne l'Article. Notez qu'ALEXANDRE SFORCE Seigneur de Pisaure, fut pere de CONSTANT qui lui succéda. JEAN fils (19) de celui-ci jouït de la Seigneurie de Pisaure, & fut marié à Lucrece Borgia, fille du Pape Alexandre VI, & ensuite à la fille de Matthieu Tiepoli, Senateur Venitien. François Marie della Rovere, Duc d'Urbin, succéda aux Etats de ce Jean Sforce (20).

(*E*) *Ce fut un homme très-robuste, franc, & qui ne se soucioit point de la bonne chere.*] Il étoit en tout cela fort dissemblable à Braccio son émule. Aussi voions-nous que Paul Jove les met en opposition sur ces Articles. *In Braccio astuti & efficacis ingenii vis ardens eminebat; in Sfortia autem naturæ simplicitas, nullo fuco, nulloque literarum subsidio subnixa; apertique animi constans, & indomitus vigor laudabantur, in robusto præsertim corpore ad ferendos labores gestandaque arma prævalido. Braccius habitu corporis proximus delicato, splendore vitæ rerumque omnium apparatu sumptuoso, mirè gaudebat, utpote qui vel cum injuria alienæ pecuniæ appetens & profusus esset. Ex adverso Sfortia ad delitias rudis & agrestis, frugi disciplina, convictu subitario & planè militari, contemptuque prorsus omnis luxuriæ lætabatur; utpote qui valida potius quàm decora arma, proceros & peraceres generosæ sobolis equos, vir equitandi peritissimus, vera imperatoriæ dignitatis instrumenta esse putaret, nec quicquam ad inanem speciem exquisiti ornatus ostentare consuesset* (21). Quelqu'un s'imaginera peut-être que ces manieres rustiques, & ennemies du luxe, sont propres à réfuter les médisances qui ont couru touchant les amours de Sforce, & de la Reine de Naples; mais cette imagination seroit mal fondée, puis qu'il est certain d'ailleurs qu'il aimoit les femmes, & que la force de son corps étoit insigne. Ce n'étoit pas un petit attrait pour cette Princesse (22). Vous allez voir qu'elle le combla de bienfaits. *Costui . . . . . fondò la grandezza della sua famiglia, non solamente col nome, chiamandola Sforza, mai col Stato; perciochè fatto Generale de gli esserciti di Giovanna 2. Regina di Napoli, con laquale si dice, che hebbe da fare, hebbe in dono da lei, Benevento, Manfredonia, Baroli, & Trani con più di 20 castelli* (23). Voiez la marge (24).

(12) Paulus Jovius, *in* Elog. Viror. bellica virtute illustrium, *p.* 192, 193.

(13) *Conférez ce que dessus Rem.* (*B*) *de l'Article* CESAR, *entre Citat.* (13) & (14), *& la Remarque de l'Article* GONTAUT (Armand de).

(14) Pandulphus Collenucius Histor. Neapolit. *Libr. V, pag.* 408. *Edition. Latinæ Dordrac.* 1613 in 8.

(15) *Elle est dans le* Mercure Galant *du mois de Novembre* 1678, *à la page* 164 *de l'Edition de Hollande.*

(16) *Tiré de* Sansovino, dell' orig. delle Case illustri d'Italia, *folio* 11.

(17) *Voiez le* Mercure Galant *du mois de Novembre* 1678, *pag.* 164, *à la Table Généalogique.*

(18) *Là même, pag.* 165.

(19) *Non pas légitime mais naturel, comme le remarque* Leandre Alberti, Descript. d'Italia, *folio* 318 *verso.*

(20) *Tiré de* Sansovino, dell' orig. delle Case d'Italia, *folio* 11.

(21) Paulus Jovius, *in* Elog. Viror. bellica virt. illustr. *pag.* 192.

(22) *Voiez ci-dessus la Remarq.* (*F*) *de l'Article* NAPLES (Jeanne II Reine).

(23) Sansovino, *ubi suprà.*

(24) *On lit dans la page* 38 *du* Ritratti & Elogii di Capitani illustri, *Edition de Rome* 1646, *qu'après qu'il eut vaincu proche d'Aquila les troupes d'Antognuccio, & de Jaques Caldora, & fait ensuite prisonnier ce Caldora, & le Comte de Monte Riso, & contraint plusieurs Barons de prêter serment à la Reine Jeanne, elle le fit Grand-Connêtable du Roiaume.*

SFORCE (FRANÇOIS) fils naturel de Giacomuzzo Attendolo, dont j'ai parlé dans l'Article précédent, fit une fortune encore plus éclatante que celle de son pere. Il fut créé Comte de Tricarico à l'âge de treize ans par Ladislas Roi de Naples (*a*), & s'aquit de très-bonne heure la réputation d'un bon guerrier. Il défit les troupes de Braccio qui disputoient le passage du Pescara (*b*): mais cet avantage ne lui servit de rien; car son pere s'étant noié dans cette riviere, il falut abandonner l'entreprise à quoi l'on se préparoit, de faire lever le siége de la ville d'Aquila. François Sforce n'avoit alors que vingt-trois ans (*c*). Il fut confirmé par la Reine Jeanne dans toutes les dignitez & dans tous les biens dont elle avoit gratifié Giacomuzzo, & il reçut ordre de cette Princesse de se préparer au siége de Naples. Il contribua beaucoup à la réduction de cette ville (*d*), & puis à la victoire qui fut remportée proche d'Aquila sur les troupes de Braccio le 2 de Juin 1425 (*e*). Il fut envoié par le Pape Martin V contre Nicolas Trincio Seigneur de Foligno, & le contraignit d'accepter la paix aux conditions qu'il lui proposa. Il servit ensuite le Duc de Milan, soit contre les Florentins, soit contre les Vénitiens, & se signala en plusieurs rencontres (*f*). Il rendit aussi beaucoup de services à la Reine Jeanne, & après qu'elle fut morte l'an 1435, il s'attacha aux intérêts de René d'Anjou qu'elle avoit fait son héritier. Ce Prince fut malheureux, & obligé de céder à la mauvaise fortune. Mais Sforce, qui n'avoit pas moins d'esprit que de courage, trouva toujours les moiens de se soutenir. Il se rendit maître de plusieurs places de la Marche d'Ancone, & usurpa même quelques Etats qui appartenoient à l'Eglise.

Cela

(*a*) Sansovino, dell' origine delle Case illustri d'Italia, *folio* 11.

(*b*) Jovius, *in* Elogiis Viror. bellica virtute illustrium, *Libr. II, pag.* 195.

(*c*) Collenucius, Hist. Neapol. *Libr. V, pag. m.* 409. *Mr.* Varillas, Histoire de Louis XI, *Livr. II, pag.* 134, *ne lui en donne que*

(*d*) *Elle fut soumise à la Reine au mois de Janvier* 1425.

(*e*) *Ex eodem* Collenuc. Hist. Neapol. *Libr. V, pag.* 409, 410.

(*f*) *Voiez le Livre intitulé* Ritratti & Elogii di Capitani illustri, *pag.* 131. *Edit. de Rome* 1646.

Cela le fit excommunier par le Pape Eugene IV (g) (A), qui, non content de ce coup de foudre spirituel, recourut aux armes temporelles, & à des ligues qui firent perdre à François Sforce la Marche d'Ancone l'an 1444 (h). Il rétablit ses affaires bientôt après par une bataille qu'il gagna, où le fils de Picinin & le Cardinal de Fermo Légat du Pape demeurérent prisonniers (i). On seroit trop prolixe si l'on donnoit le détail de toutes les guerres où il eut part: contentons-nous de dire que par le Traité de Paix qui fut conclu le 22 de Novembre 1441, il fut dit qu'il épouseroit la fille naturelle du Duc de Milan (k). Il l'épousa en effet, & ce fut pour lui le chemin d'une très-haute fortune; car il devint Duc de Milan après la mort de son beau-pere (B). Cette succession étoit due par toutes sortes de droits à un Prince du sang de France (l), & néanmoins François Sforce la recueillit, & fut favorisé en cela par Louïs XI (m). Il posséda cet Etat jusques à sa mort, & le gouverna avec beaucoup de modération, & s'y fit considérer comme l'un des plus grands Princes d'Italie. On a *dit de lui que jamais Usurpateur ne devint meilleur Souverain* (n). Il avoit sans doute plusieurs bonnes qualitez, & quoi qu'il n'eût jamais étudié, il ne laissoit point de favoriser les Lettres, & de parler avec autant d'Eloquence qu'un Orateur (C), & de raisonner sur les affaires civiles avec une merveilleuse force d'esprit & de jugement. On trouva trop implacable l'animosité avec laquelle il travailla à exterminer toute la faction de Braccio (D). Il mourut le 8 de Mars 1466, à l'âge de soixante-cinq ans (o). Il laissa quinze enfans, les uns légitimes, les autres

(g) Spondanus, *ad ann.* 1442, *num.* 11.

(h) Vianoli, Historia Veneta, *Tom. I*, *pag.* 598.

(i) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 599.

(k) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 590.

(l) *Voiez* Mr. Varillas, Hist. de Louis XI, *Livre II.*

(m) *Là même.*

(n) Varillas, *là même*, *pag.* 140.

(o) Spondanus, *ad ann.* 1466, *num.* 6, *pag. m.* 109.

(A) *Cela le fit excommunier par le Pape Eugene IV.*] Ce fut un grand changement; car le même Pape lui avoit donné autrefois la garde de la Marche d'Ancone, & la dignité de Gonfalonier de l'Eglise, & la commission de faire la guerre à Nicolas Fortebraccio qui avoit usurpé diverses places de l'Etat Ecclésiastique. Sforce remplit très-bien cette commission, & défit les troupes de Fortebraccio à Tivoli. Notez qu'ensuite ce Pape, les Vénitiens, & les Florentins, l'élurent pour Général de leurs troupes dans la guerre qu'ils déclarérent au Duc de Milan (1).

(B) *Il devint Duc de Milan après la mort de son beau-pere.*] Philippe Marie Visconti, possesseur de ce Duché, mourut au mois d'Août 1447, ne laissant qu'une fille naturelle qui étoit femme de François Sforce. Il s'éleva plusieurs prétendans à la succession. L'Empereur Frideric III soûtenoit que ce Duché-là étoit dévolu à l'Empire, puis que le dernier Duc n'avoit point laissé d'enfans légitimes. Alfonse Roi de Naples se fondoit sur le Testament de ce Duc, qui l'avoit nommé son héritier. Le Duc d'Orleans alléguoit les droits de la parenté, il étoit fils de Valentine sœur de ce Duc. François Sforce alléguoit que le même Duc l'avoit adopté, & ajoûtoit à cela les droits de sa femme (2). Dans ce contraste de prétentions, les Milanois se persuadérent que la conjoncture leur étoit favorable pour se mettre en République. C'est pourquoi ils élurent douze Magistrats qu'ils appellérent Conservateurs de la Liberté (3), & déchirérent le Testament du feu Duc, & donnérent le commandement des troupes à François Sforce, pour continuer de faire la guerre aux Vénitiens (4). Ce dernier article de leur conduite étoit fort mal entendu, & ne s'accordoit guere avec le dessein qu'ils avoient formé d'établir chez eux le Gouvernement Républicain. Ils ne comprirent pas qu'il n'y a rien de plus favorable à ceux qui veulent porter le sceptre, que de leur mettre l'épée en main (5). Ce Capitaine général des Milanois remporta de grands avantages sur la République de Venise. Cela relevoit de plus en plus sa réputation, & ce fut sans doute la cause qui obligea les Milanois à lui ôter les occasions de se signaler davantage; ils partageoient ses troupes, & ils les diminuoient, afin qu'il ne fût pas en état de former des entreprises considérables. Il comprit ce que cela vouloit dire, & y chercha un remede qui favorisa puissamment son ambition. Il fit parler de paix à la République de Venise. *Doppo questi auvenimenti mostrò inclinatione lo Sforza à riconciliarsi coi Veneti; mosso à ciò principalmente dai trattamenti che riceveva dai Milanesi troppo aspri; e come di gelosi della di lui potenza ingrati, e spiacevoli, mentre con la divisione delle sue genti, e con lo scemamento dell' esercito gli andavano tarpando l'ali per impedirgli il volo alla Ducale altezza; onde fù spedito da esso à Venetia Clemente Tealdino Secretario, che si trovava prigione con Almorò Donato nella Rocca di Cremona à proporre la trattatione della pace* (6). Ses propositions furent écoutées, & l'on conclut un Traité par lequel la République s'engagea à l'assister d'hommes & d'argent pour se rendre maître de la ville & du Duché de Milan, & il fut dit que tout ce que l'on conquerroit jusqu'à la riviere d'Adde appartiendroit à la République de Venise (7). Dès que le Duc de Savoie eut su les nouvelles de cette confédération, il résolut d'assister les Milanois; mais les troupes qu'il leur envoia furent taillées en pieces par François Sforce avant qu'elles eussent joint celles de Milan, ensuite de quoi il s'appliqua à serrer de près cette grande ville (8). Les Venitiens appréhendérent qu'il ne la soumît à sa puissance, c'est pourquoi ils rompirent avec lui, & se liguérent avec les Milanois. Il ne laissa pas de pousser sa pointe, il s'accorda avec le Duc de Savoie, & confirma l'alliance qui étoit entre lui & les Florentins. Il empêcha que les Venitiens ne secourussent Milan, la famine & les divisions des Milanois, & le dépit qu'ils conçurent contre Venise achevérent cette grande affaire; ils se soumirent à lui, & le reçurent dans leur ville le 26 de Février 1450 (9), & le reconnurent pour leur Duc (10). Ainsi s'en allérent en fumée les mesures que cette ville-là, & plusieurs autres du voisinage, avoient prises pour se mettre en liberté, après la mort de Philippe Marie Visconti. Mr. de Sponde remarque très-bien qu'en ce tems-là plusieurs villes d'Italie tombérent dans la servitude, par la trop grande passion de l'éviter; car il se formoit dans leur sein plusieurs factions, on vouloit tantôt une forme de Gouvernement, & puis une autre, & quand l'une des factions étoit supérieure, elle traitoit cruellement le parti contraire. N'étoit-ce pas fraier le chemin à la servitude? *Mediolanenses servandæ per se libertatis impotentes erant; & ut in his ferè tunc erat civitatum Italicarum, illam tueri quærentes, mutuis dissensionibus, ac diversis regiminis mutationibus, crudelitatibusque faciliorem servituti viam sternebant* (11). Cet Annaliste observe que la populace de Milan tua l'Ambassadeur des Venitiens, s'étant mutinée à cause que les secours qu'ils avoient promis n'étoient pas entrez dans la place; & il ajoûte que les Venitiens différoient adroitement de la secourir, parce qu'ils avoient en vue de la porter à se soumettre à leur domination (12).

(1) *Tiré du* Ruscelli & Elogi di Capitani illustri, *pag.* 131, 132, *Edit. de Rome* 1646.

(2) *Voiez les* Annales de Mr. de Sponde, *ad ann.* 1447, *num.* 7.

(3) Leand. Albertus, Descript. Italiæ, *pag.* 678 *Edit. Latinæ*: 657 in folio.

(4) Vianoli, Histor. Veneta, *Tom. I*, *pag* 604.

(5) *Ben conoscendosi la spada à quella mano che vuole scettro.* Vianoli, *ubi suprà.*

(6) *Idem*, *ibid. pag.* 605, 606.

(7) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 606.

(8) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 607.

(9) Vianoli, *mer* 1449.

(10) *Idem*, *ibid. pag.* 613, 614.

(11) Spondanus, *ad ann* 1449, *num.* 7, *pag. m.* 9.

(12) *Idem*, *ibidem.*

(C) *Il avoit plusieurs bonnes qualitez, & quoi qu'il n'eût jamais étudié, il ne laissoit pas de favoriser les Lettres, & de parler avec autant d'éloquence qu'un Orateur.*] Il témoigna en plusieurs rencontres qu'il avoit un grand déplaisir d'ignorer les Sciences: son inclination libérale envers les Savans étoit fondée sur le grand desir qu'il avoit qu'ils écrivissent ses actions, & qu'ils l'immortalisassent. Il eut soin de procurer à son pere cet honneur-là, par la plume d'un Ecrivain qui étoit célebre; mais son propre Historien fut encore plus fameux, & s'appliqua à ce travail avec une extrême diligence. Je parle de Jean Simoneta, qui nous a laissé en trente & un Livres l'Histoire de François Sforce, & qui déclare qu'il n'avance rien qu'il n'ait vu, ou dont il ne soit très-assûré. Son Ouvrage fut mis sous la presse à Milan l'année 1479, & s'étend depuis l'an 1424 jusqu'en 1466 (13). Voici un Passage de Paul Jove qui sert de preuve à notre Texte: *In hunc hominem præter invictum corporis atque animi robur, summa etiam dona, quæ tribui poterant, natura contulerat, personæ scilicet dignitatem eximiam; os probum, & in omni congressu aspectum sine superbia suis pariter atque hostibus venerabilem, sic, ut cuncti in eo sæpius concionante facundiam absoluto oratore parem admirarentur, eoque plenius, quòd nullas attigisset literas; & nihilo secius in omni civili militarique negocio, efficacis prudentiæ, divinique judicii vim expeditam & incredibilem afferret. Sed literarum decus, quum sese ejus expertem ingenuo pudore sæpe dolens fateretur, liberalissimè tuebatur. Justæ siquidem & veræ laudis, quæ viventi ornamento esset, & transiret ad posteros, erat avidissimus. A Joanne Simoneta namque insigni historico, & à Philelpho poëta percelebri res suas bello paceque gestas perscribi celebrarique jubebat, sicuti etiam patris vitam Leodrix Cribellus ejus jussu antea perscripserat* (14). Il venoit de dire que François Sforce gouverna pendant seize ans le Milanez si sagement, si justement, & si débonnairement, & avec une telle force de se garentir de tout vice (15), qu'il passa pour le meilleur Souverain de ce tems-là. Nauclerus dit néanmoins qu'en ses vieux jours l'amour des femmes lui fit commettre beaucoup d'injustices (16).

(D) *On trouva trop implacable l'animosité avec laquelle il travailla à exterminer toute la faction de Braccio.*] Il l'avoit domptée, & dissipée; mais craignant que le fils de Picinin ne fût capable de la remettre sur pied, il s'appliqua à le perdre, & pour y mieux réüssir il fit semblant de l'aimer, & le maria avec l'une de ses filles. Ensuite de quoi il le livra à Ferdinand Roi de Naples, qui contre la parole donnée, & contre tous les droits d'hospitalité, lui fit couper la tête dans la prison. Voilà un crime exécrable; Paul Jove l'a condamné fortement. *Fuere qui ei* (Francisco Sfortiæ) *inexorabilis odii notam inurerent, quòd persequendæ Bracciacæ factionis nunquam oblitus, Jacobum Piccinini filium summæ spei ducem, sub quo Bracciana arma reflorescere posse viderentur, nequaquam syncera fide in generum asciverit; scilicet ut eo vinculo pignoreque deceptum, ad teterrimam necem Ferdinando Neapolitano regi proderet. Ab eo enim rege contra fidem refricata veterum offensionum memoria, vir impiger in carcere per Aethiopem servum aversa securi mactatus est, singulari quidem cum infamia tantorum principum, qui vindictæ libidinem sacro-sanctæ fidei & hospitalis mensæ religioni prætulissent* (17).

(13) *Voiez* Vossius, de Hist. Latin. *pag.* 625.

(14) Jovius, *in* Elogiis Viror bellica virtute illustrium, *Libr. III*, *pag.* 222.

(15) *Adversus omnem vitiorum intemperiem.* Idem, ibid. *pag.* 221.

(16) *Hic cùm cunctos prudentia & felicitate principes sui temporis excelluisset, in senectute tamen mulierum ardore deceptus nimium prævaricatus est.* Nauclerus, *Generat. XLIX*, *pag. m* 970.

(17) Jovius, *in* Elog. Virorum bellica virtute illustrium, *Libr. III*, *pag.* 222, 223.

autres illégitimes; mais sa postérité fut entiérement éteinte l'an 1535 (*E*). La condition qu'il exigea en traitant du mariage de son fils avec la fille du Marquis de Mantoue a quelque chose de singulier (*F*): j'en

(*E*) *Il laissa quinze enfans* (18), *les uns légitimes, les autres illégitimes; mais sa postérité fut ...... éteinte l'an* 1535.] Il avoit épousé en prémieres noces Polyxene Russa dont la dot le rendit Seigneur de trois villes, & de plus de vingt châteaux. Sa seconde femme, comme on l'a vu ci-dessus, étoit fille unique du Duc de Milan. Le fils qui lui succéda se nommoit JEAN GALEAS MARIE SFORCE (19). Nous avons vu ci-dessus (20) de quelle maniere il fut tué. Son fils JEAN GALEAS SFORCE qui lui succéda n'avoit alors que quatre ans, & fut élevé sous la tutele de LUDOVIC SFORCE son oncle fils de François. On a pu voir ci-dessus (21) comment il périt l'an 1494. Son fils fut exclus de la succession par les intrigues de Ludovic Sforce, qui se fit déclarer Duc de Milan, & qui obtint là-dessus une investiture Impériale, que ses Prédécesseurs n'avoient pu jamais obtenir, & qui s'étendoit jusqu'aux enfans naturels en cas que les légitimes manquassent. *Is postquam à Maximiliano Imperatore novi principatus auctoritatem obtinuisset, magna cum solemnitate totiusque civitatis gratulatione Ducatus insignia cepit, die qui D.Theodoro martyri festus habetur, anno à C.N. MCCCCXCV. Primus ex Sfortia gente Mediolanensis Ducatus titulum ac dignitatem jure nactus est, quoniam anteriores auctoritatem principatus ab Sacro Imperio Romano hactenus impetrare non potuerant. Fuit autem in formula Ludovici non solum de filiis justis ut invicem sibi succedendi jus haberent, comprehensum, sed etiam de nothis, uti ego vidi, si justos non extare contingeret* (22). Il fut dépouillé de ses Etats l'an 1499, par Louïs XII Roi de France, petit-fils de Valentine Visconti, fille de Jean Galeas Duc de Milan. Il leva des troupes en Suisse, & rentra l'année suivante dans le Milanez, & y recouvra la plupart des places; mais les Suisses le livrérent aux François, & depuis ce jour-là jusques à sa mort qui arriva l'an 1508 il fut détenu en prison. Louïs XII posséda le Milanez quelques années de suite; mais il le perdit l'an 1512, & MAXIMILIEN SFORCE, fils de Ludovic, le recouvra. Il ne put s'y maintenir après la victoire que François I gagna sur les Suisses l'an 1515 à la bataille de Marignan, & il fut contraint de se rendre. On l'envoia en France où il mourut. FRANÇOIS SFORCE son frere fut établi en 1522 Duc de Milan par les forces d'une Ligue qui avoient vaincu les François. Sa possession ne fut point tranquille ni continue; il fut quelquefois chassé par les François, & puis rétabli par Charles Quint, & maltraité aussi quelquefois par cet Empereur, qui enfin le reçut en grace l'an 1530. Depuis ce temslà il jouït paisiblement de ses Etats jusques à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1535. Il fut le dernier de tous ceux qui étoient issus de François Sforce I du nom (23). Charles Quint se saisit alors du Milanez, & il en investit son fils Philippe II le 12 de Décembre 1549. Les termes de l'investiture comprennent Philippe II & toute sa postérité tant masculine que féminine à l'infini, selon l'ordre qui s'observe dans les successions héréditaires des Etats qui peuvent tomber en quenouille.

(18) Sansovino, dell' orig. delle Case illustri d'Italia, *folio* 11. *verso*.

(19) *Idem, ibidem.*

(20) *Dans l'Article* LAMPONIANO.

(21) *Dans l'Article* ARAGON. (Isabelle d').

(22) Leand. Albertus, *in* Descript. Italiæ, *pag.* 680.

(23) *Tiré de* Leandre Alberti, *ubi suprà.*

(*F*) *La condition qu'il exigea en traitant du mariage de son fils avec la fille du Marquis de Mantoue a quelque chose de singulier.*] Nous avons vu ci-dessus (24) que selon l'accord qui fut passé entre lui & Louïs de Gonzague Marquis de Mantoue, son fils Galeas devoit épouser Dorothée fille de ce Marquis, *au cas qu'elle se trouvât sans difformité de bosse, ou d'autres défauts, à l'âge de quatorze ans.* En conséquence de cet accord il envoia des Médecins pour visiter nue cette Dorothée; mais le Marquis ne le voulut pas souffrir. Un fort habile Avocat, qui fut consulté sur cette Question, soutint que François Sforce étoit bien fondé. Il y a bien des gens qui sont surpris de la Réponse de cet Avocat. Lisez un peu ce Passage des Méditations Historiques de Camerarius: „ Plusieurs s'estonnent qui meut Francisque d'Arezze, Jurisconsulte fameux, de vouloir „ prouver que Francisque Sforce Duc de Milan eut droit „ de demander que Dorothée fille de Ludovic Marquis de „ Mantoue, fiancée à Galeaze fils du Duc, fust contemplée nue par certains Médecins qu'il avoit envoyez, afin „ de voir s'il y avoit point quelque deformité en elle: „ qu'au contraire le Marquis avoit eu tort de refuser telle „ inspection, mais seulement offert de leur monstrer sa „ fille couverte de la cotte que Galeaz son espoux lui avoit „ envoyée (25)". Camerarius avoit lu cela dans un Ouvrage de Tiraqueau, & il le cite. Rapportons les propres termes de Tiraqueau, nous y trouverons que Philippe Decius, célèbre Jurisconsulte, à donné son approbation à ce sentiment de l'Avocat Aretin. *Proinde non recte fortassis plerique videbitur consuluisse, vir alioquin doctissimus auterque gravissimus Fran. Are. cons.* 142. *ex facto proponitur quòd illustris in tertio, & iterum in quarto dubio ejusdem cons. cum omnibus nervis contendit probare Franciscum Sfortiam Ducem Mediolani jure petiisse, ut Dorothea filia Ludovici Marchionis Mantuæ Galeatio ipsius Ducis filio desponsata, nuda a quibusdam Medicis a se missis conspiceretur, ut hinc detegeretur, si qua puellæ esset deformitas: contra Ludovicum hoc ipsum injuria recusasse, sed tantum filiam obtulisse videndam, Cotta (sic enim appellat) quam ad eam Galeatius ipse miserat, coopertam. Cujus tamen consilium probat Philip. Dec. in d. ca. proposuisti in* 2. *notab. An tamen bene uterque senserit, aliorum sit judicium* (26). Vous voiez que Tiraqueau n'a pas osé décider si ces deux Jurisconsultes ont eu raison, & néanmoins il commente en cet endroit-là une Loi qu'il a réduite à ces termes, *que chacun des futurs conjoints découvre à l'autre sa déformité, mais que pourtant il ne se depouille pas tout nu, & que la femme principalement ne le fasse pas. Suamquisque deformitatem futuro marito, aut uxori, detegito. Ne tamen se propterea, præsertim fæmina, nudato* (27). Il venoit de donner aux femmes cet avertissement, que si elles ont quelque imperfection corporelle qui ne soit pas connue, il faut qu'elles la découvrent, non pas réellement, mais verbalement à celui qu'elles doivent épouser. (28) *Illud fæminas ipsas monemus, ut si qua in eis sit occulta deformitas, ei certe cui nubere velint, non re quidem, id est corporis nudatione, sed verbis adaperiant, propter eam maxime rationem* (29) *quæ à nobis dicta est cum de viris in hujus capitis initio loqueremur.* Il semble donc qu'afin d'éviter de se contredire, il devoit absolument condamner le sentiment du Jurisconsulte François Aretin. On peut répondre en sa faveur qu'il y a des cas particuliers, ou des conventions spéciales, qui dispensent de la Loi, & qu'ainsi il n'a pas voulu interposer son jugement sur la conduite de François Sforce, & du Marquis de Mantoue. Il a pu croire qu'il y avoit là des circonstances qui rendoient la chose problématique. Il y a beaucoup d'apparence que François Sforce avoit entendu par les termes de son accord avec le pere de Dorothée qu'on la soumettoit à la visite; mais qu'il ne fut pas dit nommément & expressément qu'on la verroit toute nue. Si cette clause avoit été exprimée, le Marquis de Mantoue n'eût pas tenu sa parole en refusant ce que le Duc exigeoit; & si elle n'avoit pas été exprimée, il pouvoit dire qu'il n'avoit jamais entendu que sa fille seroit visitée de la façon que le Duc le prétendoit. Ainsi les raisons du pour & du contre pouvoient être spécieuses, & empêcher que Tiraqueau n'osât décider. Il n'ignoroit pas que dans les Familles souveraines il importe plus que dans les Familles des particuliers, que l'on s'assûre s'il y a des défauts cachez qui soient capables de faire craindre la stérilité. François Sforce destinoit à son Successeur la fille de Louïs de Gonzague, il lui étoit donc fort important qu'elle ne manquât de rien, & l'on sait qu'en faveur des Princes, il y a bien des coutumes qui dérogent à la pratique ordinaire. Voiez ce que je rapporte ci-dessus (30) touchant l'usage des Moscovites. Nouvelle raison pour l'incertitude de Tiraqueau, & pour prouver qu'il ne se contredit pas.

(24) *Ci-dessus Remarque* (C) *de l'Article* ARETIN (François.)

(25) Camerarius, Meditat. Historiques, *Tome I, Livre II, Chap. XIV, pag. m.* 162. *Je me sers de la Traduction de* Goulart.

(26) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 28, *pag. m.* 85.

(27) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 28, *pag.* 87.

(28) *Idem, ibidem.*

(29) *Voiez cette raison vers la fin de cette Remarque.*

(30) *Citation* (64) *de l'Article* FULVIE.

J'observerai par occasion qu'il cite sur cette matiere une infinité de choses, & qu'il se trompe quelquefois. Il a tort de rapporter (31) qu'anciennement les filles qu'on donnoit en mariage alloient au Temple de la Fortune Virile, & qu'elles s'y deshabilloient, afin qu'on examinât s'il y avoit en leur corps quelque imperfection cachée. Mr. du Boulay raconte mieux cette coutume. Il dit que le prémier jour d'Avril „ les Dames Romaines estant couronnées de meurte faisoient sacrifice à Vénus après s'estre bien lavées sous le „ meurte. La cause en est touchée par Ovide au 4 des Fastes, qui est que Vénus desseichant un jour ses cheveux „ mouillez sur le bord du rivage, les Satyres l'apperceurent „ toute nuë qu'elle estoit, dequoy elle eut si grand' honte „ qu'elle se couvrit incontinent de meurte, qui depuis ce „ temps-là luy fut sacré, & de là on prit occasion de célébrer la feste. Ce mesme jour les filles prestes à marier sacrifioient à la Fortune Virile avec un peu de parfums & „ d'encens: & là elles se des-habilloient & descouvroient „ toutes nuës devant les yeux de la Déesse, luy montrant „ tous les défauts de leur corps & la priant de ne les point „ faire connoistre aux marys qu'elles espouseroient (32)". Il a oublié une circonstance, c'est que les Dames, avant que de se laver, dépouilloient la Déesse Vénus & la lavoient. Voici les paroles de l'Auteur Romain qui nous apprend toutes ces cérémonies;

Rite Deam Latiæ colitis matresque nurusque;
Et vos, quis vittæ longaque vestis abest.
Aurea marmoreo redimicula solvite collo:
Demite divitias: tota lavanda Dea est.
Aurea siccato redimicula reddite collo:
Nunc alii flores, nunc nova danda rosa est.
Vos quoque sub viridi myrto jubet illa lavari:
Caussaque, cur jubeat, (discite) certa subest.
Litore siccabat rorantes nuda capillos.
Viderunt Satyri turba proterva Deam.
Sensit, & apposita texit sua corpora myrto.
Tuta fuit facto: vosque referre jubet.
Discite nunc, quare Fortunæ thura Virili
Detis eo, calida qui locus humet aqua.
Accipit ille locus posito velamine cunctas;
Et vitium nudi corporis omne videt.
Ut tegat hoc, celetque viros, Fortuna Virilis
Præstat: & hoc parvo thure rogata facit (33).

Cette conduite des filles de Rome que Tiraqueau rapporte si mal étoit une ruse & une supercherie, entierement opposée à la bonne foi, qu'il conseille d'emploier dans les préliminaires du mariage. C'étoit s'adresser à la Fortune Virile, comme on s'adressoit à la Déesse Laverne, laquelle on prioit de rendre invisibles les fautes que l'on commettoit:

Pulchra Laverna,
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri,
Noctem peccatis & fraudibus objice nubem (34).

(31) *Sed & legimus olim in templum Fortunæ virilis ventitare mulieres solitas, quæ nuptui dabantur: & corpore nudato, num quo vitio aut labe essent affectas explorari solere.* Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 11, *pag.* 32.

(32) Du Boulay, Thrésor des Antiquitez Romaines, *pag.* 516.

(33) Ovidius. *Libr. IV*, ℣. 133.

(34) Horat. Epist. XVI, *Libri I.* ℣. 60.

j'en ferai une Remarque.

Pour tout dire en peu de mots, cette coutume des Romaines ne valoit rien, quoi qu'elle ne fût pas auffi exécrable que celle des femmes d'Egypte, qui montroient leur nudité pendant quarante jours au bœuf Apis. Ce bœuf étoit la principale Divinité des Egyptiens. *Ἐν δὲ ταῖς προειρημέναις τετταράκονθ' ἡμέραις μόνον ὁρῶσιν αὐτὸν αἱ γυναῖκες, κατὰ πρόσωπον ἱστάμεναι, καὶ δεικνύουσιν ἀνασυράμεναι τὰ ἑαυτῶν γεννητικὰ μόρια. Per XL illos dies feminæ duntaxat ipsum* (Apim) *vident, ante faciem ejus constitutæ, elevatisque peplis inguina ostentant* (35). Quelles idées abominables avoit-on des Dieux que l'on faifoit fpectateurs de telles chofes! Il y avoit là non feulement un péché contre la pudeur, mais auffi une impiété; & je ne doute nullement que tous les Romains, qui avoient connu les vraies régles de l'éducation modefte, n'aient condamné les cérémonies du prémier jour d'Avril. On peut bien fans avoir lu Saint Jerôme trouver jufte ce qu'il établit touchant la honte qu'il faut avoir de fa propre nudité. *Scio præcepiffe quosdam, ne virgo Chrifti cum eunuchis lavet, nec cum maritatis feminis: quia alii non deponant animos virorum; aliæ tumentibus uteris præferant fœditatem. Mihi omnino in adulta virgine lavacra difplicent, quæ fe ipfam debet erubefcere, & nudam videre non poffe* (36). Ce n'eft pas affez que de condamner les effronteries à quoi les Loix de Lycurgue fervoient d'inftruction (37), il faut condamner jufqu'aux coutumes anniverfaires dont le Paffage d'Ovide nous a inftruits; & s'il faloit décider fur l'affaire du Duc de Milan, & du Marquis de Mantoue, il vaudroit beaucoup mieux louer la conduite du Marquis que celle du Duc. Les complaintes du Cieco d'Hadria ne doivent être confidérées que comme des traits d'efprit. Il fe récrie fur l'énorme différence qui fe rencontre entre toutes les autres emplettes, & le mariage. Si l'on achete une maifon, on s'en fait montrer tous les coins & tous les recoins, depuis la cave jufqu'au grenier; & cependant on ne s'affujettit pas à y demeurer toute fa vie: on la peut revendre, on la peut mettre à louage, fi elle ne nous accommode pas. Il en va de même de toute autre marchandife: la feule chofe, dit le Cieco d'Hadria, dont on ne peut pas fe défaire dès qu'on en a fait une fois l'aquifition, eft celle dont on conclut le marché fans l'avoir examinée. *Tutte le cofe fi confiderano prima che fi comprino. Le cafe fi mirano, gli ftromenti fi odono, le popone fi annafano, il vino fi gufta, il panno fi tocca, le fufa fi maneggiano, le caraffe fi palpano d'ogni parte fe fon intere, i lenti s'abbraciano, le ftringhe fi ftendono, i legni fi mifurano, le fcarpe fi calzano, i cavalli fi cavalcano, le vacche fi fcegliono, e in fomm'a tutte le cofe fi provano con quei fenfi, con cui le habbiamo à goder, prima che fi conchiuda il mercato: le mogli fole, che non fi poffano mai più rifiutare in vita, con cui bifogna ftar fempre fino alla morte, fi prendono à chiufi occhi, à gatt orba e come fi dice, gatta in facco. Ne pur fi provano, perche non riufcirebbono al paragone. Ne pur fi moftrano, perche fe fi vedeffero, fi fprezzerebbono prima che fi pigliaffero* (38). Le plaifant difcoureur que voilà! Il voudroit introduire dans nos contrats de mariage ou la coutume des Taxites ancienne Nation des Indes (39), ou celle des anciens Romains qui acheteoient des efclaves, coutume que l'Empereur Augufte fit fervir à fes amours criminelles, comme on l'a vu ci-deffus dans l'Article de Fulvie, Citation (64).

(35) Diodorus Siculus, *Libr. I, pag. m.* 54, *cap. LXXXV. Voiez* l'Hexameron Rustique, *pag. m.* 91.

(36) Hieronym. Epistola ad Lætam de institut. filiæ, *Epistol. Libr. II, pag. m.* 164.

(37) *Voiez ci-dessus les Remarques* (C), (D), *& suivantes de l'Article* LYCURGUE. *Voiez aussi l'Article* QUELLENEC, *Citation* (41). *Notez que* Montaigne *au III Livre des* Essais, *Chap. V, pag. m.* 129. *& suivantes, semble vouloir excuser Lycurgue.*

(38) Lettere famigliare del Cieco d'Hadria, *pag. m.* 35. *Voiez ci-dessus la Remarque* (C) *de l'Article* LYCURGUE.

(39) Strabon, *Libr. XV, pag. m.* 491, *dit que parmi ceux qui ne pouvoit pas doter sa fille la menoit au marché, & faisoit assembler le peuple au son des trompettes. Si quelqu'un se présentoit pour la prendre en mariage, elle se dépouilloit prémierement par derriere jusqu'aux épaules, & puis par devant.*

J'ai promis (40) de rapporter la raifon fur quoi Tiraqueau fe fonde en exhortant à la confidence réciproque des imperfections corporelles. Un mari, dit-il, qui n'en feroit pas de bonne heure fon aveu, s'expoferoit à être haï de fa femme quand elle viendroit à les connoitre; ce feroit en vain qu'il efpéreroit qu'elle ne s'en apperceveroit pas: la communauté de lit ne fouffre pas cette ignorance. Le mépris, la haine, l'horreur, feront les fuites de la découverte, & puis on fongera à d'autres hommes. *Si vir quispiam qui fe matrimonio velit addicere, quicquam latentis vitii aut deformitatis in corpore habeat, id in primis uxori quam ducturus eft, detegat, ne fi jam confummato matrimonio refcifcat (neque enim illam qua cum dies noctesque verfaris diu latere poteft ...) te contemnat, deteftetur, abhorreat: proindeque alios petulanter fectetur* (41). Qu'on ne s'imagine pas, continue cet Auteur, que l'on aura une femme femblable à celle qui aiant un mari punais ne s'en plaignit point, parce qu'elle croioit que tous les hommes avoient le même défaut (42). L'Antiquité ne fait mention que de deux exemples de cette nature, & il faudroit être fou pour efpérer aujourd'hui une telle chofe. *Et fane futurum adeo neminem infanum reor qui noftris præfertim temporibus, fpem concipiat uxorem fe his fimilem inventurum, eaque fpe ductus fuum illi vitium non patefaciat* (43). Voilà ce qu'il dit pour obliger l'homme à ne celer rien, & à fuivre le bon exemple du Philofophe Crates (44), & du pere (45) de l'Empereur Galba. Il fe fert des mêmes raifons envers la femme, & il les confirme par celle-ci, c'eft que le mariage eft une efpéce d'achat, & que la juftice veut que l'acheteur foit informé des défauts latens de la marchandife (46). Il prouve tout cela par plufieurs autoritez.

(40) *Ci-dessus Citation* (29).

(41) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 1, *pag.* 75.

(42) *Voiez ci-dessus Remarque* (D) *de l'Article* DUELLIUS.

(43) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 1, *pag.* 50.

(44) *Voiez la Remarque* (A) *de l'Article* HIPPARCHIA.

(45) *Il ôta sa robe, pour faire voir à une riche & belle Dame qui le recherchoit, qu'il étoit bossu. Voiez* Suetone, *in* Galba, *Cap. III.*

(46) *Voiez ci-dessus la Citation* (f) *de l'Article* ABDAS.

J'ignore l'iffue du différend qui s'éleva entre le Duc de Milan, & le Marquis de Mantoue, au fujet du mariage de Dorothée. Je ne fai point fi l'on trouva des expédiens pour contenter le pere du fiancé; mais on voit dans le Sanfovino (47) que Jean Galeas Marie fils de notre François Sforce eut deux femmes, l'une fut Sufanne de Gonzague & l'autre Bonne de Savoie. Mr. de Marolles affure que Sufanne de Gonzague fille de Louïs Marquis de Mantoue fut mariée à Galeace-Marie Sforce Duc de Milan (48). Le même Sanfovino dit ailleurs (49) que Dorothée de Gonzague fille de Louïs de Gonzague Marquis de Mantoue, fut mariée à Galeas-Marie Sforce Duc de Milan. Il y a beaucoup d'apparence que par une erreur qui lui eft affez ordinaire, il nomme Sufanne en un lieu la même fille qu'il appelle *Dorothée* en un autre. D'où il faut conclure qu'il prétend que le fils de François Sforce fut marié avec une fille du Marquis de Mantoue, ce qui prouveroit que le différend fur lequel François Aretin fut confulté fe termina, & que le mariage fut accompli. Mais d'ailleurs on pourroit prétendre que le Sanfovino, qui n'eft guere exact, a parlé en général de mariage, quoi qu'il n'y eût eu que des fiançailles.

(47) Sansovino, dell' orig. delle Case illustri d'Italia, *folio* 11. *verso.*

(48) Marolles, Mémoires, *pag.* 428. (49) *Folio* 359 *verso.*

SFORCE (CATHERINE) petite-fille du précédent, fut une Dame de grand courage; mais elle fit une action où la hardieffe de l'autre fexe eut mille fois plus de part, que la modeftie du fien. Ses Sujets s'étant rendus maîtres du château d'Arimini, elle leur donna en ôtage fes enfans pour le recouvrer, après quoi elle menaça du dernier fupplice ceux qui avoient été caufe de la fédition; & comme ils lui répondirent qu'ils feroient mourir fes enfans, elle trouffa fa chemife, & leur dit, Voilà dequoi en avoir d'autres (A): faites inhumainement périr dans l'innocence les ôtages que vous avez, j'y confens, pourvu que ma juftice vous faffe porter la peine de votre méchan-

(A) *Voilà dequoi en avoir d'autres* (1).] On ne fauroit traduire plus modeftement les paroles que je vais copier: *Illa magno & virili animo fublata vefte nudatoque ventre, En, inquit, quo poffim liberos iterum procreare.* L'Auteur dont j'emprunte cela, & que j'ai cité à la marge de cet Article, venoit de conter l'action d'une femme de Lacédémone, qui voiant prendre la fuite à fes fils un jour de combat, leur montra fa nudité, & leur demanda s'ils vouloient rentrer dans le même ventre d'où ils étoient fortis en naiffant, ou s'ils efpéroient qu'elle les mettroit fous fa robe pour empêcher que l'ennemi qui les pourfuivoit ne les apperçût. Elle joignit à cette demande un fi vif reproche de poltronnerie, qu'ils retournérent au combat, & gagnérent la victoire. Il cite les Apophthegmes des femmes de Lacédémone que Plutarque à recueillis, mais on n'y trouve point tout cela; on y trouve feulement qu'une Lacédémonienne montra fon ventre à fes fils après leur fuite, & qu'elle leur demanda s'ils prétendoient y rentrer (2). Les autres chofes font une addition fabuleufe de Baltafar Boniface. Je l'appelle fabuleufe, quoi qu'on la life dans Juftin par rapport à d'autres femmes, favoir par rapport à celles de Perfe au tems que Cyrus s'engagea à une bataille décifive contre Aftyages Roi des Medes. *Pulfa itaque cum Perfarum acies paulatim cederet; matres & uxores eorum obviam occurrunt: orant in prælium revertantur: cunctantibus, fublata vefte, obfcœna corporis oftendunt, rogantes num in uteros matrum vel uxorum velint refugere. Hac repreffi caftigatione, in prælium redeunt: & facta impreffione, quos fugiebant, fugere compellunt* (3). Un Commentateur (4) obferve que Tacite a rapporté un fait femblable touchant les femmes de Germanie; cela n'eft pas vrai: la différence entre ce fait, & celui des femmes de Perfe, eft affez grande pour changer l'efpéce. Les femmes de Tacite n'emploioient que des prieres, & ne montroient que leur fein. *Memoriæ proditur, quasdam acies inclinatas jam labantes à feminis reftitutas, conftantia precum & objectu pectorum, monftrata cominus captivitate, quam longe impatientius feminarum fuarum nomine timent: adeo ut efficacius obligentur animi civitatum quibus inter obfides puellæ quoque nobiles imperantur* (5). Si l'on m'accufe d'être ici un Commentateur qui s'écarte à droit & à gauche pour allonger fes écritures, on aura tort; car je ne fais qu'aller à la fuite des erreurs qui fe préfentent d'elles-mêmes, depuis la cenfure de la fauffeté que Balthafar Boniface a débitée. Son Livre, & ceux d'une infinité d'autres Auteurs, font pleins de cette licence: on y trouve mille chofes que les Ecrivains citez ne difent pas. Si je cherchois à groffir ma Compilation, en tirant les chofes par les cheveux, aurois-je oublié de cenfurer ce Boniface fur ce qu'il allegue l'action de fa Catherine Sforce, dans un chapitre où il ne s'agit que de rapporter des preuves des vertus phyfiques du *muliebre pudendum* (6)? Cette action eft-elle bien jointe avec les autres récits qu'il a entaffez, & qui concernent je ne fai quelle faculté de chaffer la grêle, de diffiper les tempêtes, & d'épouvanter les lions? Je le foupçonne d'une bévue beaucoup plus grande, je croi qu'il falfifie les principaux chefs de la narration de l'Hiftorien qu'il a cité: elle eft toute autre dans le Supplément de Moreri (7).

(1) *Conférez ceci avec la Réponse des Egyptiens rapportée dans la Remarque* (D) *de l'Article* PSAMMITICHUS.

(2) Plut. in Apophthegm. Lacænarum, *pag. m.* 241.

(3) Justin. *Libr. I, Cap. VI, pag. m.* 20. *Voiez aussi* Plutarque, de Virtutibus Mulierum, *pag.* 246.

(4) Bernegger *in* Justinum, *Libr. I, Cap. VI, pag. m.* 44.

(5) Tacit. de Germ. *Cap. VIII.*

(6) *Il a pour Titre* de vi muliebris pudendi.

(7) *Au mot* Sforce (Catherine.)

chanceté (*a*). Elle étoit fille naturelle de Galeas Marie Sforce, & fut mariée à Jerôme Riario (*B*), Seigneur de Forli & d'Imola (*b*), dont elle eut entre autres enfans Octavien Riario, qui fut Seigneur des mêmes Etats comme feudataire du St. Siege (*c*). Ce fut elle qui en qualité de Tutrice eut en main le Gouvernement (*d*), & elle fut bien se faire valoir pendant les tumultes que l'expédition des Francois excita dans l'Italie l'an 1494 & les années suivantes. Elle se défendit avec beaucoup de courage dans la forteresse de Forli contre le Duc de Valentinois fils d'Alexandre VI l'an 1500; mais n'aiant pu résister aux rudes assauts des troupes du Duc, elle tomba prisonniere entre ses mains, & fut envoiée à Rome où on l'enferma au Château Saint Ange (*e*). Ce fut en cette occasion, si l'on en veut croire quelques Auteurs, qu'elle montra sa nudité; mais ils se trompent (*C*). Elle fut mise en liberté bientôt après par l'intercession d'Ives d'Allegre (*f*), & se maria secretement avec Jean de Medicis (*g*) (*D*), & ce fut l'une des raisons pourquoi elle rendit beaucoup de services aux Florentins, & à Ludovic Sforce Duc de Milan, bien intentionné pour les Medicis (*h*). Un Historien François la loue beaucoup: il dit (*i*) qu'elle étoit fort belle, & qu'elle demeura *veuve à l'âge de 22 ans avec un fils unique* (*k*) *au berceau, & que les peuples d'Imola & de Forli s'étoient si bien trouvez de son administration, qu'ils n'avoient point eu sujet de regretter la perte de son mari.* Il observe qu'en 1494 ce fils unique n'étoit âgé que de quatorze ans (*l*). Il expose au long les qualitez militaires qu'elle étala pendant le siege de Forli. Notez qu'elle ne recouvra point ses Etats. Le Duc de Valentinois en fut investi, & après la mort d'Alexandre VI on les réunit au Saint Siége (*m*). Je ferai une réflexion sur les scrupules qui ont empêché le Continuateur de Moreri de rapporter l'action immodeste de cette Dame (*E*), & je marquerai la bévue

(*a*) *Tiré de* Balthasar Boniface, Historiæ Ludicræ, *Libr. V, Cap. IV, pag. 127. Il cite le VIII Livre de* l'Histoire de Florence de Michel Brutus.

(*b*) Thomas Porcacchi, *dans ses* Notes sur Guicciardin, *Livr. I, folio 29 verso.*

(*c*) Guicciardin, *Libr. I, folio 20 verso.*

(*d*) *Id. ibid.*

(*e*) *Idem, ibid. folio 126.* *Voiez aussi* Thomasi, Vie de César Borgia, *pag. 270.* (*f*) Guicciardin, *ibid.*
(*g*) *Idem, Libr. IV, folio 104 verso.* (*h*) *Idem, ibid.* (*i*) Varillas, Hist. de Charles VIII, *Livr. III, p. 242.*

(*k*) *Il se trompe, elle en avoit plus d'un. Voiez* Guicciardin, *Livr. IV, folio 126.*

(*l*) Varillas, Hist. de Louis XII, *Livre I, pag. 55, 56.*

(*m*) Volaterranus, *Libr. IV, pag. m. 135.*

(*B*) *Elle fut mariée à Jerôme Riario.*] Elle lui porta en dot la Seigneurie d'Imola: Galeas Sforce son pere s'en étoit rendu le maître en se prévalant des divisions qui étoient nées l'an 1472 entre Thadée Manfredi, Seigneur d'Imola, & son fils. Jerôme Riario neveu de Sixte IV embellit beaucoup cette ville-là (8).

(*C*) *Ce fut en cette occasion, si l'on en veut croire quelques Auteurs, ... mais ils se trompent.*] Thomas Porcacchi dans ses Notes marginales sur l'Histoire de Guicciardin réfute ces Auteurs-là; il fait voir que la Dame fit cette action lors qu'on tua son mari. Rapportons ses termes: *Hanno scritto alcuni, che Madama Caterina trovandosi assediata nella Rocca di Forli dal Valentino, & havendo egli, per indurla ad arrendersi, minacciato d'ammazzarle i figliuoli, se non si arrendeva; ella, con animo costante, alzatasi i panni dinanzi, gli mostrò le parti vergognose, dicendo d'haver le forme da stamparne de gli altri: il che però si vede discordar da questo autore, che dice come la Rocca fu presa incontinente, che dentro ella vi fu ritirata: & è chiaro, che non hora, ma quando fu da Lodovico Pansecco ammazzato il Sig. Girolamo Riario marito di lei, ella fece questo atto* (9). Le bon Pere Minime Hilarion de Coste n'a point osé conter la chose comme elle s'étoit passée, il en a ôté toute l'impudence, afin sans doute de ne perdre point l'occasion de multiplier ses Héroïnes. Quant au reste il se trompe à la circonstance du tems, si le Porcacchi a raison. Voici les paroles du Minime (10): „ Caterine Sforce femme „ de Jean de Medicis la plus courageuse & la plus vaillante „ Dame que l'Italie eût encor veu, luy (11) donna le nom „ de Caterine au baptesme. Cette magnanime Heroïne di„ gne marraine de la Reyne Caterine fit voir la preuve de „ sa valeur & de son courage, estant assiegée par César Bor„ gia Duc de Valentinois en la Rocque de Forly: car se „ voyant menacée par ce cruel Tyran & monstre de nature, „ de la perte & de la mort de ses enfans, si elle ne se ren„ doit, elle se presenta hardiment dessus la muraille, & se „ mocqua des rodomontades de ce Capitaine, mettant la „ main sur sa robe, & luy disant qu'estant encore jeune elle „ pouvoit en avoir d'autres".

(*D*) *Elle se maria secretement avec Jean de Medicis.*] Ce mariage se manifesta dans la suite, Catherine Sforce eut de ce second mariage Jean de Medicis, qui fut pere de Cosme de Medicis, prémier Grand-Duc de Toscane. Le Boccalini fonde là-dessus un petit trait de plaisanterie. Il feint que Catherine Sforce, aiant exposé qu'elle avoit eu le courage de montrer le moule où elle se faisoit forte de former d'autres enfans (12), demanda que puis qu'une telle action avoit été fort louée par tous les Historiens, il plût à Apollon de lui assigner sur le Parnasse un rang convenable: les avis furent partagez; il y eut des Juges qui trouvérent là une brutale impudicité. *Ad alcuni atto di sfacciatezza, e di brutta impudicitia parue quello, che così nobil signora haveva raccontato* (13). Apollon jugea que l'observation réguliere de la modestie étoit du devoir des femmes particulieres; mais qu'en certaines rencontres il faloit que les Princesses témoignassent leur virilité. Voici quel fut le suffrage d'un Conseiller: le lieu, d'où est sorti Jean de Medicis pere du grand Cosme, méritoit bien d'être exposé aux regards de tout le monde. *Ben degno di esser veduto da ogn' uno era quel luogo, donde era uscito il famoso Campione Giovan de' Medicis padre di quel gran Cosimo, &c* (14).

(*E*) *Les scrupules qui ont empêché le Continuateur de Moreri de rapporter l'action immodeste de cette Dame.*] Il a déguisé ces choses avec une pruderie qui surpasse infiniment celle du Moine; car il prétend que cette Dame se contenta de répondre que la perte de ses enfans *seroit reparable pour elle*, & *causeroit* aux rebelles *un desastre inevitable.* Qu'on fasse ce qu'on voudra, & qu'on se tourne de tous les côtez imaginables, on ne montrera jamais qu'il ait rempli les devoirs d'un Historien, & qu'il ne les ait pas négligez d'une maniere inexcusable; car enfin nous ne voions dans son discours ni ombre ni trace de ce que fit Catherine Sforce; & néanmoins c'étoit une action d'un caractere si particulier & si extraordinaire, qu'il ne permettoit pas qu'on la passât sous silence. Vous m'allez dire qu'il y eut dans son procédé tant d'impudence, que l'on eût blessé les chastes oreilles en le rapportant, & qu'au lieu de la représenter comme une femme très illustre, on l'eût exposée au mépris de tous les Lecteurs. Je vous répons que ces deux excuses ne valent rien, & que si la prémiere étoit bonne, il faudroit bannir de notre Langue une infinité de mots; il ne seroit plus permis ni de prononcer ni d'écrire *nud, nudité, adultere, fornication*, & mille autres termes semblables qui excitent inévitablement les idées d'une saleté. Il faudroit corriger la Bible, & blâmer les Ecrivains inspirez de Dieu; car ils ont parlé de la nudité de Noë (15), & de celle des Apôtres (16), & n'ont point fait de scrupule de s'exprimer naturellement & sans circuits, dans des occasions où la chasteté des oreilles selon les principes que je réfute devoit être ménagée. Ceux qui savent la Langue Hebraïque n'ignorent point que Moïse se servit d'un mot très-vulgaire (17), pour marquer le coup mortel que la femme Madianite avoit reçu. *Tu fortassè, ut sunt ferè hypocritæ, verbis tetrici, rebus obscœni, ne ipsum quidem Mosen istâ noxâ immunem abs te dimiseris; cùm alibi sæpiùs, tum etiam ubi Phineæ hasta, quâ parte mulierem transfixerit, siqua fides Hebræis, apertè narrat* (18). La seconde excuse vaut encore moins, elle ne pourroit servir qu'à un faiseur de Roman: un tel Auteur, je l'avoue, s'il choisissoit Catherine Sforce pour son Héroïne, & pour le sujet de quelque Histoire semblable à tant de mauvais Ecrits qui paroissent tous les jours, où l'on ente sur les faits réels cent fables & cent chimeres; un tel Auteur, dis-je, pourroit supprimer les fautes de cette Dame: mais un Historien ne le doit pas faire; il est obligé de représenter les gens selon leurs mauvaises qualitez; la justice veut qu'une action blâmable soit blâmée effectivement, & c'est tromper en plusieurs manieres la postérité, que de ne lui point apprendre ce qu'il y a de mauvais dans la conduite des Grands, ou que d'en exténuer le desordre (19). N'est-ce point nous dérober une connoissance qui nous est due, & par ce vol ne nous engage-t-on pas à faire un mauvais usage de notre approbation? Si notre Catherine a fait une faute, n'est-il pas juste qu'elle en porte quelque peine dans le jugement des Lecteurs? Et si tous les Historiens imitoient celui dont je parle, n'ôteroit-on pas aux hommes la crainte de la postérité, frein très-puissant pour les contenir dans leur devoir, & l'un des principaux fruits de l'Histoire? Me direz-vous qu'il a falu supprimer cette effronterie, afin que personne n'eût là un exemple à imiter? Mais par cette raison il faudroit se taire sur toutes les impudicitez, & sur tous les autres déréglemens du Genre humain: il ne seroit plus permis aux Historiens de sortir du style des Panégyristes. La Profession d'Historien devroit être reléguée parmi les Arts défendus: toutes les Nations seroient obligées de la traiter comme les Juifs traitoient la Peinture. Il faudroit ordonner à tous les Historiens de se borner à la recherche de la nature, & de laisser en repos la vie humaine. Pline n'eût pas trop desapprouvé cette Ordonnance; car il regarde comme une peste de l'esprit qu'on ait eu soin de composer des Annales pour faire connoître les crimes, pendant qu'on ignore les œuvres de la Nature. *Mira humani ingenii peste, sanguinem, & cædes condere annalibus juvat, ut scelera hominum noscantur mundi ipsius ignaris* (20). Vous me direz peut-être que l'Auteur du Supplément a cru devoir s'exprimer, comme s'il eût eu à faire un récit en présence des plus honnêtes femmes du monde. C'est une grande illusion, vous répondrai-je, donnez-vous bien garde d'adopter la Maxime de certaines gens, qui soutiennent que tout terme, que l'on n'oseroit prononcer devant les honnêtes femmes, doit être banni d'un Livre. C'est une Maxime de Précieuse ridicule; vous en

(8) Leand. Albert. in Descript. Ital. *pag.* 493.

(9) Porcacchi, Notes sur Guicciardin, *Livr. IV, folio* 126.

(10) Hilarion de Coste, Eloges des Dames, *Tom. I, pag.* 224.

(11) *C'est-à-dire à Catherine de Medicis qui a été Reine de France.*

(12) *In tanto non si spaventò punto, che anzi alzatosi le vesti, e loro mostrando le parti vergognose disse, che de suoi figliuoli fabricasse a voglia loro, che a lei rimaneva la stampa di rifarne de gli altri.* Boccalin, Ragguagli di Parnasso, *Centur. I, Cap. XXXV, pag. m.* 102.

(13) *Ibid.*

(14) *Ibid. pag.* 103.

(15) Genes. *Chap. IX.*

(16) Evangile de Saint Jean, *Chap. XXI, Vers. 7.*

(17) *Au Chap. XXV du Livre des* Nombres.

(18) Miltonus, *in* Defensione pro se contra Alexandrum Morum, *pag. m.* 75.

(19) *Voiez l'Article* DOMITIA *à la Remarque* (*A*).

(20) Plin. *Libr. II, Cap. IX, pag. m.* 152.

bévue du Traducteur d'un Ouvrage de Louïs Guicciardin (*F*).

en conviendrez, si vous faites un peu d'attention à la différence qui se trouve entre une Conversation, & un Livre. Une honnête femme s'offensera raisonnablement si quelqu'un lui conte des choses sales; mais elle ne trouvera point mauvais qu'un Historien les raconte, pourvu qu'il évite les termes grossiers: un Historien s'adresse au public, & non pas à une telle ou à une telle femme en particulier. C'est pourquoi ses narrations n'offensent pas, comme elles offenseroient si elles étoient débitées en Conversation, ou dans une Lettre. Dans ces deux derniers cas il n'auroit point une idée assez avantageuse de la pudeur des personnes qui l'écouteroient, ou qui le liroient, voilà ce qui choque. On s'appliqueroit personnellement la conséquence; mais on ne s'applique point de cette maniere ce qui ne regarde que le public. On ne peut point s'empêcher d'entendre les Discours qu'un homme nous tient, ni de lire les Lettres qui nous sont écrites; mais pour ce qui est d'un Livre imprimé, chacun en fait ce qu'il veut, il le lit ou ne le lit pas. Enfin, je remarque qu'il n'y a guere d'Auteurs à qui il convienne moins de faire les prudes, qu'à ceux qui composent des Dictionaires; ce sont des Ouvrages destinez à l'explication nette & précise des choses.

(*F*) *Je remarquerai la bévue du Traducteur d'un Ouvrage de Louïs Guicciardin.*] Je ne sai point comment se nomme ce Traducteur, mais je sai qu'il a traduit en François plusieurs Livres Italiens. Il le dit lui-même dans la Préface de la Version du *l'Hore di ricreatione di M. Lodovico Guicciardini, Patritio Fiorentino.* Ces Heures de récréation de Louïs Guicciardin sont une Compilation de Contes, & de Sentences, & de Bons-mots. L'action de notre Catherine n'y a pas été oubliée. Guicciardin prétend qu'elle en usa de la sorte dans la citadelle de Forli quand son mari eut été tué. *Ma la Contessa animosa non mutando faccia, alzatasi tostamente i panni davanti con fiero sguardo disse loro: E non vi pare egli stolti ch'io habbia le forme da farne delli altri?* Le Traducteur a rendu ainsi ces paroles Italiennes: *Mais la Comtesse courageuse, sans changer de face, haussant promptement ses vestemens par devant, avec un fier regard leur dit, Et ne vous semble-il pas, fols, que j'ay encores assez de beauté pour en faire d'autres* (21)*?* Il n'y a rien de plus absurde que de lui faire dire où elle le dit, *j'ay encores assez de beauté.* Si les paroles précédentes nous apprenoient qu'elle s'étoit demasquée pour faire voir son visage, nous trouverions quelque suite, & quelque justesse dans son discours; mais on n'y en trouve pas lors qu'on le compare avec ce qu'elle venoit de faire. On ne peut pas excuser le Traducteur sur quelque motif de pruderie ou de modestie; car s'il eût agi par un tel principe, il eût supprimé ou enveloppé l'action, il ne l'auroit pas rapportée aussi rondement qu'il la rapporte. Son erreur vient de n'avoir pas su que le mot *forme* en cet endroit-là signifie *moules*. Cette ignorance a introduit dans la suite du discours un dérangement énorme.

(21) L'Hore di ricreatione di Lodov. Guicciardini, *folio 290 verso Edit. de Paris* 1614. in 12.

SFORCE (Isabelle) peut tenir rang parmi les femmes savantes. Elle a vêcu au XVI Siecle. On trouve quelques-unes de ses Lettres dans le Recueil qu'Hortensio Lando fit imprimer à Venise l'an 1549 (*A*). On y trouve la Lettre de consolation qu'elle écrivit à Bonne Sforce, veuve depuis peu du Roi de Pologne, & celle qu'elle écrivit à Marguerite Bobbia pour faire l'Apologie de la Poësie.

(*A*) *Le Recueil qu'Hortensio Lando fit imprimer à Venise l'an* 1549.] Christofano Bronzini a recours à ce Recueil, lors qu'il se trouve obligé de réfuter l'un des personnages de ses Dialogues qui avoit dit que très-peu de femmes étoient capables d'écrire quatre mots. *Sono state tante,* répond-il (1), *che passano le centinaia; e tanto degne di lode, che se voi vedeste le lettere loro (che con tanto sudore, con tanta diligenza, e spesa furono raccolte dal Sign. Hortensio Lando; & à persuasione, e preghiere di Ottavian Raverta, eletto poi Vescovo di Terracina,) date in luce, e stampate da Gabriel Giolito, l'anno 1549, vi chiarireste, con quanta eloquenza, con quanto artificio, con quanta osservanza, & bella maniera di dire, elle sapessero porre in carta altro, che quattro parole.* Il ne se contente pas de renvoier en général à ce Recueil, il en tire aussi quelques Lettres, & les insére dans son Ouvrage. C'est ce qu'il fait nommément à l'égard de notre Isabelle Sforce. Vous y trouverez la Lettre qu'elle écrivit à Bobbia. Au reste, un travail comme celui d'Hortensio Lando, méritoit bien que j'en rapportasse quelques circonstances. J'espere donc que les Censeurs les plus sévéres excuseront la liberté que j'ai prise de rapporter un peu au long le Passage du Bronzini.

(1) Christofano Bronzini, della Dignita e Nobilta delle Donne, *Giornata quarta, pag.* 40.

SICYONE, Ville du Peloponnese, & le plus ancien Roiaume qui ait été dans la Grece. On dit que le prémier Roi de Sicyone s'appelloit Ægialeus, & que le commencement de son Regne précéda de soixante & quatorze ans la naissance d'Abraham (*a*). Le dernier Roi s'appelloit Zeuxippus: il étoit le vingt-sixieme, & il régna trente-deux ans. Après lui la forme du Gouvernement fut changée: ce furent les Prêtres qui exercérent l'Autorité souveraine. Ce Roiaume dura 962 ans (*A*): il finit lors qu'Heli étoit souverain Sacrificateur & Juge des Juifs (*b*). Le culte (*B*) que

(*a*) Eusebe, *in* Chron. *pag.* 11, *suppose qu'Abraham nâquit l'an* 22 *du Regne d'Europs, second Roi de Sicyone, qui succéda à Ægialeus, dont le Regne avoit duré* 52 *ans.* (*b*) August. de Civit. Dei, *Libr. XVIII, Cap. XIX.*

(*A*) *Ce Roiaume dura* 962 *ans.*] Il a duré trois ans moins, si l'on s'en rapporte à St. Augustin (1). Un Commentateur de ce Pere (2) a fait deux fautes en peu de mots. Il attribue à Eusebe d'avoir assigné à ce Roiaume la durée de 862 ans, & il ajoute que par l'addition des années on trouve 972 ans. Il est sûr qu'Eusebe (3) marque la durée de 962 ans, & qu'en joignant ensemble les années particulieres de chaque Roi de Sicyone on ne fait que 962 ans. Eusebe compte par la naissance d'Abraham, & il suppose que ce Patriarche nâquit l'an 22 d'Europs, second Roi de Sicyone qui avoit succédé à Ægialeus, dont le Regne dura 52 ans, & que les Rois de Sicyone manquérent en 889 (4). Faites une régle d'addition, vous trouverez la seconde faute que je censure.

(*B*) *Le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus n'étoit pas la moins ridicule piece de la Religion Paienne.*] Ils adoroient Bacchus sous un nom si sale, qu'il n'y a que des gens très-effrontez qui le puissent proférer dans une conversation libre. C'est le nom que de telles gens donnent aujourd'hui aux Sages-femmes. Clement d'Alexandrie a raison de reprocher cette turpitude aux Gentils. Διόνυσον δὲ ἤδη σιωπῶ τὸν χοιροψάλην. Σικυώνιοι τοῦτον προσκυνοῦσιν ἐπὶ τῶν γυναικείων τάξαντες τὸν Διόνυσον μορίων ἔφορον αἴσχους καὶ τῆς ὕβρεως σεβάζοντες ἀρχηγόν. *Bacchum enim jam taceo pudendi contrectatorem. Eum adorant Sicyonii, qui Bacchum membris præficiunt mulielribus tanquam turpitudinis ac fœditatis inspectorem, & quasi libidinis colant præfectum* (5). Les Sicyoniens, dit-il, adorent Bacchus entant qu'inspecteur des parties honteuses des femmes: ils lui ont assigné ces parties comme son domaine, son département, sa province. Mr. Costar s'est donné en prose une licence plus que poëtique, lors qu'il s'est servi de ces paroles de Clement Alexandrin pour expliquer quelques Vers d'Horace. Sa liberté ne demeura point impunie; Mr. de Girac lui en fit la guerre cruellement sous l'ironie que l'on va lire (6): „ Je n'imiterai „ pas sa mauvaise humeur; au contraire je trouve qu'il a par„ faitement reüssi dans l'explication qu'il a donnée à ces vers „ du même Poëte (7).

„ *Bacchum in remotis carmina rupibus*
„ *Vidi docentem, credite Posteri,*
„ *Nymphasque discentes, & aures*
„ *Capripedum Satyrorum acutas.*

„ *Je n'ay pas voulu,* dit M. Costar (8), *vous écrire une* „ *chose assés plaisante des Escoliers de Bacchus, de peur que* „ *ma Lettre ne tombast en d'autres mains que les vostres.* „ *Mais je seray plus hardy icy, parce que je m'imagine que* „ *ce memoire sera plus secret. J'ay leu dans Clement Ale*„ *xandrin que Bacchus estoit adoré chés les Sicioniens sous le* „ *titre de* χοιροψάλης (*), *qui signifie en bon François* . . . „ . . . *Si cela est, ne me demandez point ce qu'il faisoit* „ in remotis *avec ces belles filles. Asseurément, pas une ne* „ *s'en sauva. Il les palpa toutes à la rengette, & voilà la* „ *belle leçon qu'il leur dictoit. Je pense, Monsieur, qu'elles* „ *n'avoient que faire de tablettes pour l'écrire: mandez-moy,* „ *je vous en supplie, à la premiere commodité, ce que vous* „ *en pensez &c. J'ay grand regret que je n'y estois, car je* „ *pense que c'estoit un plaisant Docteur que ce Bacchus, &* „ *qu'il faisoit beau le voir en cet estat là. Il avoit eu un* „ *honneste homme de Précepteur, qui estoit de bon exemple,* „ *& qui dit de belles moralitez dans les Cyclopes d'Euripide.* „ Je ne demande point à M. Costar ce qu'il vouloit faire de „ ces Nymphes. Mais s'il avoit esté de ce temps-là, nous „ n'aurions pas sceu de si belles choses. Je croy pourtant „ qu'il me pardonnera bien, si j'ey laissé en blanc deux ou „ trois mots, que je ne sçay personne qui eût l'impudence „ de les écrire, ou de les proferer, que le maistre ou le dis„ ciple de Bacchus, je veux dire, Silene, & Mr. Costar". Mr. Menage, sachant que le mot *porcus* en Latin, & χοῖρος en Grec, étoient en usage pour signifier la partie feminine qu'on ne nomme pas, s'est servi de cette érudition pour nous donner l'étymologie de l'épithete sous laquelle Bacchus étoit adoré dans Sicyone (9).

Isaac

(1) Augustin. de Civitate Dei, *Libr. XVIII, Cap. XIX.*

(2) Leonardus Coquæus in hunc locum Augustini, *pag.* 605 *Editionis Francof.* 1661.

(3) Euseb. in Chron. *ad ann.* 889, *pag. m.* 96.

(4) *C'est-à-dire à compter depuis la naissance d'Abraham.*

(5) Clem. Alexand. Admonit. ad Gentes, *pag.* 25.

(6) Girac, Replique à Costar, *Sect. III, pag.* 26.

(7) Horat. *Libr. II, Od. XIX.*

(8) *Notez que ceci ne se trouve point dans les Livres imprimez de cet Auteur. Il l'avoit écrit à* Balzac: *sa Lettre tomba entre les mains de* Girac, *qui en insera dans cet endroit de sa Replique ce qu'il jugea à propos.*

(*) *M.* Costar *s'abuse, il faut dire* χοιροψάλας.

(9) *Quindi* χοιροψάλας, Cunni contrectator, *cognomine di Bacco presso à Sicionii, secondo lo testifica Clemente Alessandrino nell' Ammonizione alle genti; il qual cognome viene anche da Esichio attribuito à Bacco.* Menag. Origini della Lingua Italiana, *in Voce* Potta, *pag.* 383.

que les Sicyoniens rendoient à Bacchus n'étoit pas la moins ridicule piece de la Religion Paienne.

Isaac Vossius avance une Conjecture étymologique qui est fondée sur les saletez dont Bacchus avoit l'intendance. *Non ab hoc Orthagora* (10), dit-il (11), *nomen Orthagoriæ est arcessendum, sed vero à numine salacissimo, ut existimo. Nullus dubito quin Bacchus ipse aliquando dictus sit Orthagoras. Antequam enim ille hortorum custos Lampsaci nasceretur, notum est Bacchum comitesque ejus curam locorum muliebrium habuisse. Hinc fit ut non tantum ἰθύφαλλον ipsum vocarint, verum etiam idem significantibus vocabulis, ὄρθον, ὀρθάνην, & ὀρθάγοραν. Sane apud Aristophanem ἐκκοντιαλοῦσιν, cum juvencula hortatur anum prurientem, ut vocet Ortagoram, id non nisi de hoc dæmone peculiare videtur intelligendum, uti ad illum locum fusius ostendemus.*

(10) *C'est un Historien dont* Strabon, Elien, & Philostrate, *ont parlé.*

(11) Isaacus Vossius, in Pomponium Melam, *Libr. II, Cap. II, pag. m.* 133.

SILANION, Sculpteur célèbre, florissoit au tems d'Alexandre le Grand environ la 114 Olympiade (*a*). Il étoit Athenien (*b*), & il se rendit très-habile dans son Art sans avoir été instruit de personne (*c*). La Statue de Sappho (*d*), celle d'un certain Satyrus qui avoit souvent remporté le prix aux Jeux de la Grece (*e*), celle d'un autre Athlete nommé Demarate (*f*), & celle d'Apollodore Sculpteur trop difficile à se contenter (*A*), passérent pour ses principaux ouvrages. Il écrivit un Traité où il expliqua les regles des symmétries, si nous en croions Vitruve (*g*).

(*a*) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag. m.* 110.

(*b*) Pausan. *Libr. VI, Cap. IV, pag.* 461.

(*c*) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag.* 110. (*d*) *Voiez ci-dessus la fin du Texte de l'Article* SAPPHO.
(*e*) Pausanias, *Libr. VI, Cap. IV, pag.* 461.

(*f*) Pausan. *Libr. VI, Cap. XIV, pag.* 487.

(*g*) Vitruvius, *Præf. Libri VII.*

(*A*) *Celle d'Apollodore Sculpteur trop difficile à se contenter.*] Ce que Pline a rapporté là-dessus est très-remarquable, & fait bien connoître l'habileté de Silanion. *Silanion Apollodorum fudit, fictorem & ipsum, sed inter cunctos diligentissimum artis, & inimicum sui judicem, crebro perfecta signa frangentem, dum satiari cupiditate artis non quit, & ideo insanum cognominatum. Hoc in eo expressit, nec hominem ex ære fecit, sed iracundiam* (1). Du Pinet n'a pas mal compris cela; mais il s'est étrangement abusé dans la suite de ce Passage. Voici sa Version: „ Sillanion contrefit Apollodorus, qui neantmoins estoit imageur, & mesme des plus „ estimez. Mais il estoit si opiniastre à rechercher l'art, que „ jamais il ne trouvoit sa besogne bien faite: de sorte que le „ plus souvent il rompoit de despit de magnifiques pieces, „ apres les avoir achevées, ne se pouvant saouler de bien „ faire une chose; à raison dequoy plusieurs l'appelloient „ enragé. Ce que voulant monstrer Sillanion, fit une ima„ ge de colere, en habit de femme, au lieu d'Apollodorus". Il y a une faute ce me semble dans ces paroles du Traducteur, *en habit de femme au lieu d'Apollodorus.* Je ne pense pas que Pline ait voulu dire cela; mais seulement que la Statue d'Apollodore le représentoit si vivement d'un naturel bilieux, qu'on eût dit que c'étoit la figure même de la colere. Voiez les Epigrammes de l'Anthologie alléguées par le P. Hardouin (2) sur une pensée semblable à celle de Pline. Cette faute de du Pinet est légere en comparaison de celles que vous allez voir. Lisez d'abord le Latin de Pline. (3) *Et Achillem nobilem. Item Epistaten exercentem athletas: Strongylion Amazonem, quam ab excellentia crurum Eucnemon appellant, ob id in comitatu Neronis principis circumlatam. Item fecit puerum, quem amando Brutus Philippensis cognomine suo illustravit* (4). Cela veut dire selon du Pinet: „ Il fit pa„ reillement un Achilles fort estimé, & Episthates qui mons„ troit les tours des jambes aux luicteurs. D'avantage, il fit „ Strongylion Amazone, laquelle il surnomma Eucnemos, „ c'est-à-dire, Belle-greve, de laquelle l'Empereur Nero „ fit si grand cas, qu'il la faisoit ordinairement porter avec „ luy. Il fit aussi un jeune garçon si excellemment beau, „ que Brutus de Philippopoli de Romanie en fut si amou„ reux, que ceste statue en print le nom". Vous voiez qu'il donne à Silanion tous les Ouvrages contenus dans le Passage de Pline, mais il ne faloit lui donner que les deux prémiers. Les deux autres appartiennent à un fameux Statuaire qui se nommoit Strongylion. Il en est parlé dans le I & dans le IX Livre de Pausanias (5): le Traducteur s'est imaginé que Strongylion étoit le nom d'une Amazone dont la Statue avoit été faite par Silanion. Il a eu tort outre cela de s'imaginer, que le surnom de *belle greve* ou de *belle jambe* fut donné à cette Statue par son Sculpteur: ce n'est point le sens de Pline. Enfin, s'il vouloit être entendu il ne devoit point nous parler d'un *Brutus de Philippopoli de Romanie*; mais de Brutus qui périt à la bataille de Philippes. C'est le même que le meurtrier de Jules César.

Afin que la Remarque de cet Article puisse servir de Supplément aux Recueils que l'on a vus ci-dessus (6), touchant l'humeur trop difficile de ceux qui ne sont jamais contens de leurs productions, & qui à force de les retoucher les affoiblissent & les gâtent, je joindrai aux phrases de Pline concernant Apollodore, celles où il exprime si bien le même defaut du Sculpteur Callimachus. *Ex omnibus autem maxime cognomine insignis est Callimachus, semper calumniator sui, nec finem habens diligentiæ, ab id Cacizotechnos appellatus, memorabili exemplo adhibendi curæ modum. Hujus sunt saltantes Lacænæ; emendatum opus, sed in quo gratiam omnem diligentia abstulerit* (7). Protogene parmi les Peintres fut frappé de la même maladie que Callimachus & Apollodore parmi les Sculpteurs. Nous avons vu (8) le jugement qu'en fit Apelles, & nous pouvons ajoûter ici que Ciceron approuvoit ce jugement. Je rapporte ses paroles parce qu'elles peuvent servir de leçon aux Ecrivains qui ne se peuvent résoudre à cesser de corriger ce qu'ils composent. Ils ne savent pas que tout doit avoir certaines limites. *In omnibus rebus videndum est quatenus. Etsi enim suus cuique modus est, tamen magis offendit nimium, quam parum. In quo Apelles pictores quoque eos peccare dicebat, qui non sentirent, quid esset satis* (9).

(1) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag. m.* 126.

(2) Harduin. in Plinium, *Tom. V, page* 126.

(3) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag.* 126.

(4) Martial, Epigram. LXXVII Libri II, & Epigr. LI Libri IX, & Epigr. CLXXI Libri XIV, *parle de cette Statue d'enfant aimée de Brutus.*

(5) Pausan. *Libr. I, pag.* 97, & *Libr. IX, pag.* 767 *Edit.* 1696.

(6) *Dans l'Article* LINACER *Rem.* (*F*) (*où vous trouverez Citation* (17) *les paroles de Pline touchant Protogenes*) & *Remarque* (G) *de l'Article* MALHERBE.

(7) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag.* 326.

(8) *Ci dessus Citation* (17) *de l'Article* LINACER.

(9) Cicero, de Oratore, *Cap. XXII.*

SYLVIUS (FRANÇOIS) Professeur en Eloquence, & Principal du College de Tournai à Paris vers le commencement du XVI Siecle, étoit d'Amiens, où son pere Nicolas du Bois travailloit en camelot (*a*). Ce Nicolas eut quinze enfans, onze fils, & quatre filles. François étoit le troisieme; & aiant été destiné aux études, il devint savant, & s'établit à Paris. Il latinisa son nom de famille, selon la coutume du tems. Il fit venir auprès de lui deux de ses freres, & les instruisit fort bien aux Humanitez: l'un nommé JEAN devint Chanoine d'Amiens, & Curé de Monceaux; l'autre nommé JAQUES devint un très docte Médecin, comme on le verra au prochain Article. François Sylvius trouva une extrême barbarie dans les Colleges, mais il travailla puissamment à rétablir l'usage du beau Latin, & il fut l'un des bons tenans que les Belles-Lettres eurent en France. Il fit connoitre aux Ecoliers les bonnes sources du langage; & leur recommanda de telle sorte la lecture de Ciceron, qu'il ne tint pas à lui que cet Orateur Romain ne devint le seul modele du style (*b*) (*A*). Il est vrai qu'avant que d'en venir là, il avoit été lui-même dans la crasse du mauvais Latin (*c*), comme on le peut connoitre par quelques-unes de ses compositions. Il publia divers Ouvrages (*B*). Il ne faut pas oublier une chose qui lui est bien glorieuse, c'est qu'afin que les Ecoliers profitassent des bons endroits de Martial, sans corrompre leurs mœurs par la lecture des saletez qui ne sont que trop ordinaires à ce Poëte, il en procura (*C*) une

(*a*) *Cilicii panni & undulati histo.* Renatus Moreau, in Vita Jacobi Sylvii.

(*b*) *Ex eod. ibid.*

(*c*) *Voiez la Remarque* (C).

(*A*) *Il ne tint pas à lui que* Ciceron *ne devint le seul modele du style.*] René Moreau exprime cela en beaux termes dans la Vie de Jaques Sylvius: je ne rapporte point ici ses paroles; mais pour l'Epigramme de Gilbert Ducheri qu'il a rapportée tout du long, je la mets ici toute entiere:

FRANCISCI SYLVII RHETORIS TUMULUS.

Quod nunquam potuit multorum exercitus olim,
Barbariem Francis finibus exigere;
Illud militibus ter centum Sylvius egit,
Quo duce habet regnum lingua Latina suum.
Rem vero aggressus majorem, ut clarior esset
Romani princeps Tullius eloquii.
O mortem properam, Lachesisque brevissima pensa!
Re prope confecta Sylvius oppetiit.

(*B*) *Il publia divers Ouvrages.*] *Progymnasmatum in Artem Oratoriam Centuriæ tres.* Des Commentaires sur XXI Oraisons de Ciceron, sur le Traité *de Senectute*, & sur les Paradoxes du même; & sur les Lettres de Politien, & de quelques autres Hommes illustres (1). Ce dernier Ouvrage a été réimprimé plusieurs fois. La troisieme Edition est de l'an 1526. Il la dédia à Eustache de Croï Evêque d'Arras, qu'il avoit instruit pendant quatre ans à Louvain; d'où nous pouvons recueillir qu'il avoit eu quelque Régence dans cette Université.

(*C*) *Il procura une Edition* de Martial *repurgée de beaucoup de ces saletez.*] Le Pere Vavasseur, qui pouvoit tirer avantage de ce qu'on reprochoit aux Jésuites d'avoir mutilé Martial, n'a pas voulu frauder notre Sylvius de la primauté qui lui est due à cet égard-là. Voici comme il parle: *Quod utinam fecissemus primi rem tantam, tam utilem*

(1) Gesner, *in* Biblioth.

une Edition repurgée de beaucoup de ces faletez.

lem omnibus, tam necessariam juventuti, eaque nobis solida & integra laus & propria maneret, cœpisse vel sic de virtutis ac morum disciplina bene mereri! Sed est qui hanc nobis lauream præripuerit, antequam etiam nati, ut sic dicam, essemus. Anno enim superioris sæculi decimo quarto Franciscus quidam Sylvius, Ambianus, in Academia Parisiensi qui tum degeret ac literas publice profiteretur, quasi Augiæ stabulum purgaturus, hunc se laborem Herculeum suscepisse declarat, horrida quidem & insolenter ac barbarè scripta epistola, facile ut appareat potiorem ei curam fuisse morum quam Latini sermonis; sed ex qua tamen intelligatur, &c (2). Il nous donne ensuite le Titre de cette Edition. *M. Valerii Martialis Epigrammaton lectoris castimonia dignorum liber: ubi omnia Veneris illius despuendæ quasi irritamenta, quibus passim sordidatus lectorum nares corrugabat, accurata Francisci Sylvii Ambianatis diligentia delectili spongia detersa sunt & eluta.* Il nous donne aussi le Titre de l'Epitre Dédicatoire. *Reverendum in Christo Patrem D. Nicolaum Cossuranum; & D. Hadrianum Henoncurium, Horesteæ amicitiæ ferrumine conferruminatos Franciscus Sylvius Ambianas salute plurima impertitur.* Il nous apprend que cette Epitre Dédicatoire est d'un style fort barbare, & très-différent de celui que l'Auteur aquit quelque tems après. *Respondet inscriptioni fœda & ridiculè etiam informis quæ sequitur epistola, quem sermonem tamen suum Sylvius, quod vix credas, Montauseri* (3), *aliquot post annis ita emendavit, ut à se totus diversus & alius planè scriptor esse videatur.* La conclusion de cette Epitre est telle: *Sylvio vestro qui literarum hasce bonas segetes ab illis officium linguæ turpitudine multa superantibus discriminavit, plausibiliter adplaudite.* Enfin, il dit que Martial ne fut pas assez repurgé, & qu'il a vu dans cette Edition de Sylvius quelques termes tout-à-fait sales. *Vidi ego hunc ipsum librum à Jacobo Kerverio, Christi anno 1535 publicatum, hac inscriptione quam modo posui, hac epistola quæ castissima & sanctissima omnia promitteret, nudis tamen & prætextatis aliquot vocibus spurcum atque infamem.*

(2) Vavassor, de Epigrammate, pag. 155 & seq.

(3) *Le Pere Vavasseur parle dans tout son Ouvrage à Mr. le Duc de Montausier.*

SYLVIUS (JAQUES) frere du précédent, a été un des plus célèbres Médecins du XVI Siecle. Il nâquit à Amiens l'an 1478, & fit ses Humanitez à Paris sous François Sylvius son frere. Il apprit dans cette Ecole, & il enseigna dans le College de Tournai, un Latin incomparablement plus pur que celui que l'on enseignoit depuis long-tems, & de là vint que ses Ecrits se distinguérent avec tant d'avantage par l'élégance du style. Comme son inclination le portoit à la Médecine, il se contenta d'avoir appris un peu d'Hébreu sous le célèbre Vatable, & il reserva toutes ses forces pour d'autres préliminaires, c'est-à-dire pour apprendre le Latin & le Grec à fond. Il est vrai qu'il s'appliqua aussi à l'étude des Mathématiques avec beaucoup de diligence, & qu'il y fit assez de progrès pour inventer des machines, qu'il présenta au Prévôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris. Lors que le tems fut venu de s'appliquer tout entier à la Médecine, il la chercha dans ses sources, & s'enfonça de telle sorte dans la lecture d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne faisoit qu'examiner & que traduire ces deux Auteurs. Il connut par-là l'importance de l'Anatomie, & s'y attacha si ardemment, qu'il y devint consommé autant que son siecle le pouvoit permettre. Il n'étudia pas avec moins d'exactitude la Pharmacie, & il fit plusieurs voiages afin de voir sur les lieux les remedes que différens païs produisent. A son retour dans la capitale il se mit à faire des Leçons, qui lui valurent bien de l'argent; or c'est ce qu'il ne cherchoit que trop (*A*). Il expliquoit en deux ans tout un Cours de Médecine tiré d'Hippocrate & de Galien, & il aquit une réputation si étendue, qu'on venoit à lui de tous les endroits de l'Europe. Mais avant qu'il eût pu se faire connoître avec tout ce grand éclat, il lui falut essuier la mauvaise humeur des Médecins de Paris, qui trouvérent fort mauvais qu'un homme, qui n'avoit reçu nulle part le grade de Docteur en Médecine, entreprît d'enseigner cette Science dans la prémiere ville du Roiaume. Ces murmures l'obligérent à s'en aller à Montpellier en 1530, pour y prendre ses degrez. Il y séjourna quelque tems, & puis il reprit la route de la capitale sans s'être fait recevoir Docteur. Son avarice ne s'accommodoit point des frais qu'il y eût falu faire (*B*). Passant par Lion il y publia à la priere de deux Médecins (*a*) une Dispute *de vini exhibitione in febribus*. C'est le prémier Ouvrage qu'il ait fait sortir de dessous la presse. Quand il fut à Paris il songea à s'accommoder avec les Médecins, afin qu'ils lui permissent d'enseigner; & il publia une Grammaire Françoise: Ouvrage qui lui avoit couté beaucoup de travail, & qui devoit être suivi d'un autre qui n'a jamais paru, & qui traitoit des origines de notre Langue. Il fut reçu Bachelier en Médecine au mois de Juin 1531 (*C*), &

(*a*) Symphorien Champier, & Jerome Du-Mont.

(*A*) *C'est ce qu'il ne cherchoit que trop.*] Une avarice prodigieuse a terni l'éclat de plusieurs bonnes & belles qualitez de notre Jaques Sylvius. Le grand nombre de ses Auditeurs devoit faire qu'il ne prît pas garde de bien près si chacun lui paioit sa taxe; cependant, il étoit d'une si grande rigidité là-dessus, qu'il faisoit un bruit horrible, dès qu'on ne lui paioit pas les cinq sous (1) par mois à quoi se montoit son Minerval. Il fut une fois si en colere de ce qu'un ou deux de ses Ecoliers ne lui avoient point paié son mois, qu'il jura qu'il ne feroit plus de Leçons, si les autres ne chassoient ceux-là, ou ne les contraignoient au paiement (2). Il vivoit de la maniere du monde la plus mesquine; il ne donnoit que du pain sec à ses gens; & il passoit sans feu tout l'hiver. Deux choses lui servoient de remede contre le froid; il jouoit au balon, & portoit une grosse bûche sur ses épaules du plus bas de sa maison jusques au grenier. Il disoit que la chaleur, qu'il gagnoit à cet exercice, faisoit plus de bien à la santé que celle du feu. Il ne faut pas s'étonner qu'il eût amassé bien de l'argent avec un genre de vie si sordide, ni qu'il eût caché ses pistoles sous la terre. Il avoit une maison dans le fauxbourg saint Marceau, où l'on disoit qu'il avoit caché 500 ducats; quelques-uns soutinrent qu'ils les avoient vus dans une bourse rouge: un Magicien confirmoit cela, & demandoit la moitié de ce thrésor pour la peine de l'indiquer; mais on eut beau chercher, & beau remuer la terre, on ne trouva pas un sou. Quand on démolit (3) la maison que Sylvius avoit possédée à la rue St. Jaques; quand, dis-je, on la démolit afin de la rebâtir, les maçons y trouvérent quelques pistoles, & l'on soupçonna qu'il y en avoit eu beaucoup d'autres de cachées (4). Buchanan avoit fait un Distique en forme d'Epitaphe, après cette terrible Leçon, où Sylvius voulut qu'on chassât les deux pauvres Ecoliers qui ne l'avoient point paié (5). On prétend (6) que le jour des funerailles ce Distique fut affiché par quelques-uns de ses Auditeurs à la porte de l'Eglise (7). Le voici:

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus & gratis quod legit ista, dolet.

C'est-à-dire, selon la Version de Henri Etienne (8):

Ici git Sylvius auquel onq en sa vie
De donner rien gratis ne prit aucun' envie,
Et ores qu'il est mort, & tout rongé de vers,
Encores ha depit qu'on lit gratis ces vers.

On fit une autre Satire contre lui que Moreau donne à Henri Etienne, & qui lui reproche assez plaisamment son avarice. Ce Libelle étoit un Dialogue intitulé *Sylvius ocreatus*, dont l'Auteur prenoit le nom de *Ludovicus Arrivabenus Mantuanus*. Il étoit vrai que Sylvius peu avant sa mort s'étoit fait donner ses bottes pour s'asseoir auprés du feu, & qu'il avoit rendu l'ame tout botté. L'Auteur de la Satire feignoit que Sylvius avoit mis ses bottes, afin de traverser l'Acheron sans se mettre dans la barque, & sans qu'il lui en coûtât rien. On prenoit occasion de lui reprocher le plaisir qu'il avoit pris à s'en aller causer dans la boutique d'un cordonnier; ce qui étoit assez étrange dans un homme si savant, & qui n'étoit gueres sociable. Un de ses Disciples, nommé Jean Melet, se déguisant sous le nom de Claude Burgensis, répondit à cette Satire (9).

(*B*) *Son avarice ne s'accommodoit point des frais qu'il eût falu faire.*] René Moreau avoit ouï dire à un vieux Médecin de Montpellier, que Sylvius avoit promis aux Professeurs de cette Université, d'attirer de tous les coins du Roiaume dans leur ville un grand nombre d'Etudians, s'ils vouloient l'aggréger à leur corps sans qu'il lui en coûtât rien, & que cette proposition n'aiant pas été acceptée, il prit le parti de retourner à Paris, pour y demander à Messieurs de la Faculté la permission d'enseigner.

(*C*) *Il fut reçu Bachelier en Médecine en* 1531.] Les Regitres de la Faculté, qui prouvent ce fait, réfutent invinciblement ceux qui voudroient soutenir après Ranchin (10), que Sylvius a été Médecin de Montpellier: car puis que son Baccalaureat est postérieur à son voiage de Montpellier, il est hors de doute qu'il ne revint point de ce voiage avec la qualité de Docteur en Médecine; & d'ailleurs on fait très-certainement qu'il ne sortit point de Paris depuis son Baccalaureat (11).

(1) Henri Etienne, Apologie d'Herodote, *pag. m.* 162, *dit que c'étoit un teston.*

(2) Henri Etienne, *là-même, assûre qu'il fut présent à cette action.*

(3) *En* 1616.

(4) *Ex* Renato Moreau, *in ejus Vita.*

(5) Henri Etienne, Apologie d'Herodote, *pag.* 162.

(6) Scæv. Sammarthanus, *in* Elogiis, *pag. m.* 27.

(7) Moreri *dit*, à la porte de la maison; *il ne prenoit pas garde à l'ipsis templi valvis de* Ste. Marthe *qu'il cite.*

(8) Apolog. d'Herodote, *pag.* 163.

(9) *Ex* Renato Moreau, *in* Vita Jacobi Sylvii.

(10) *In* Catalogo Doctor. Monspel.

(11) Moreau, *in* Vita Jacobi Sylvii.

& il paroit par les Regitres de la Faculté qu'en 1535 il enſeignoit au College de Tricquet, pendant que Fernel enſeignoit au College de Cornouaille: mais celui-ci n'avoit que peu d'Auditeurs; Sylvius en avoit une foule (*D*). La différence venoit de ce qu'il faiſoit des diſſections, & qu'il montroit les plantes, & la préparation des remedes, ce que Fernel ne faiſoit pas. Vidus Vidius Profeſſeur en Médecine dans le College Roial, aiant été attiré en Italie l'an 1548, on ne trouva perſonne plus capable de remplir ſa place que Sylvius. Il héſita pendant deux ans s'il accepteroit cet emploi; mais enfin il l'accepta en 1550, & l'exerça juſques à ſa mort, qui arriva le 13 de Janvier 1555. C'étoit la ſoixante & dix-ſeptieme année de ſa vie (*b*) (*E*). Il fut enterré au cimetiere des pauvres Ecoliers (*F*). Il ne fut jamais marié, & il témoigna même de l'averſion pour les femmes. Il avoit eu plus de ſoin de purger ſon ſtyle de la barbarie qui régnoit dans les Ecoles, que de ſe défaire lui-même de ſes manieres rudes & un peu ſauvages (*G*). Il avoit tellement juré ſur les paroles de Galien, qu'il ſe rendit le défenſeur opiniâtre de ſes erreurs. Il n'y eut que l'Aſtrologie judiciaire (*H*) en quoi il l'abandonna. Je dirai quelque choſe de ſes Ecrits (*I*). Il fut fort brouillé avec Veſalius (*K*).

(*b*) *Tiré de ſa Vie, compoſée par* René Moreau. *Elle eſt à la tête de ſes Oeuvres.*

(*D*) *Sylvius en avoit une foule.*] Il avoit fait imprimer à l'uſage de ſes Ecoliers la Practique de Marc Gattinaria: on prétend qu'il en fut vendu neuf cens Exemplaires dans un jour ou deux, & que le Libraire fut obligé d'en faire une ſeconde Edition (12). Un Poëte (13) qui fit ſon Epitaphe aſſûre, que mille yeux le regardoient attentivement lors qu'il faiſoit ſes Leçons:

> *Quem certa methodo medicis de rebus agentem,*
> *Aſſiduè in ludo totius principe terræ,*
> *Mille acri aſſiduè ſpectabant lumina viſu.*

Moreau évalue cela à cinq cens Auditeurs, & cite Sylvius lui-même qui ne s'en donne que quatre cens, *auditoribus circiter quadringentis* (14). Sur ce pied-là Moreau n'a pas eu raiſon de dire que l'Ecole de Sylvius pouvoit être comparée à celle de Theophraſte (15), où il avoit deux mille Diſciples. Henri Etienne (16) ne parle que de deux ou trois cens Ecoliers de Sylvius.

(*E*) *Il mourut le 13 de Janvier 1555. C'étoit la ſoixante & dix ſeptieme année de ſa vie.*] René Moreau cite pour cela cinq témoins, ſavoir Mizauld, Paſchalis Gallus, Arrivabenus (17), Claude Burgenſis, & La Croix du Maine. Mais il remarque en même tems que Sainte Marthe (18) & Geſner (19) l'ont fait vivre ſeulement ſoixante-trois ans; que Du Breul (20) a mis ſa mort au 1 jour de Février 1554, & que Nancelius & Rouville l'ont fait fleurir en 1557 & 1560. Mon Edition de Du Breul, qui eſt de l'an 1639 *in* 4, met la mort de Sylvius à la ſoixante troiſiéme année de ſa vie, & au 10 Janvier 1554. Moreri, Merklin (21), Freherus (22), ont donné dans l'erreur de Ste. Marthe.

(*F*) *Il fut enterré au cimetiere des pauvres Ecoliers.*] Il l'avoit ainſi ordonné par ſon Teſtament. Ce cimetiere eſt au devant du College de Montaigu. L'enterrement ſe fit avec pompe; toute l'Univerſité y aſſiſta, & les Médecins y furent en robe rouge. Le nom de ce cimetiere me fait ſouvenir du Traité que Sylvius compoſa en faveur des Ecoliers pauvres: le Titre eſt, *De victus ratione facili ac ſalubri pauperum Scholaſticorum.* Il leur preſcrit une diete qu'il dit que Dieu lui a mis au cœur de publier, & il entre dans un détail qui feroit rire les gens de ce ſiecle, moins traitables qu'on ne l'étoit en ce tems-là. Il recommande aux Ecoliers qui ſe réveillent la nuit de bien touſſer & cracher, & leur donne bien de petits expédiens pour s'empêcher d'avoir froid au lit. *Ut citius incaleſcas, pedes etiam in nates reduces, in lectum inſpira.* On a lieu de croire qu'il en connoiſſoit l'utilité par ſa propre expérience.

(*G*) *Ses manieres rudes & un peu ſauvages.*] Il railloit peu, il ſortoit peu de ſa gravité; mais quand il vouloit s'humaniſer par quelque trait de raillerie, il ne s'apprivoiſoit qu'à demi. Voici la ſeule gentilleſſe qu'on en conte: il dit un jour *qu'il s'étoit defait de trois bêtes, de ſon chat, de ſa mule, & de ſa ſervante.*

(*H*) *Il n'y eut que l'Aſtrologie judiciaire.*] Jamais elle n'avoit été ſi en vogue, tant à la Cour qu'à la ville, que du tems de Sylvius; cependant (23) il la combattit avec force, toutes les fois que l'occaſion s'en préſenta. Après avoir dit un jour à Turnebe ſon bon ami pis que pendre des Aſtrologues, il l'aſſûra qu'il avoit ſouvent pris la peine au commencement de l'an de parcourir tout l'Almanach, & de marquer *tems ſerein*, par-tout où ils mettoient *tems pluvieux: vent*, par-tout où ils mettoient *calme: tems couvert*, par-tout où ils mettoient *ſerenité:* & qu'aiant pris garde à l'événement, il avoit trouvé par le calcul au bout de l'année, qu'il avoit été de beaucoup meilleur Aſtrologue qu'eux (24).

(*I*) *Je dirai quelque choſe de ſes Ecrits.*] Les principaux Livres qu'il a compoſez, & qui l'ont le plus fait connoitre, ſont, *Methodus medicamenta componendi ad uſum medicorum concinnata; Libri de medicamentorum ſimplicium delectu in Pharmacopæorum gratiam conſcripti; Caſtigationes & Emendationes in Joannem Meſuæum.* Ses Livres d'Anatomie furent expliquez publiquement par les Profeſſeurs de Paris. Son Traité *de menſibus mulierum* ſervit de texte aux Leçons publiques de Louïs Duret. Ce même Traité, & celui *de generatione hominis*, furent traduits en François par Guillaume Chrétien Médecin de Henri II. Ses Traitez d'Anatomie & de Pharmacie ont été traduits en François, & réimprimez pluſieurs fois. Ce ſont apparemment ceux-là qui furent expliquez publiquement par un des plus entêtez Diſciples de Veſalius. Or c'eſt beaucoup dire, vu la haine qui a régné entre lui & Veſalius (25). On a une Edition (26) *in folio* des Oeuvres de Sylvius procurée par les ſoins de René Moreau, qui a mis à la tête la Vie de ce grand homme. Nous en avons extrait cet Article. Cette Vie eſt d'une ſi bonne main, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'Ouvrage (27) d'où elle a été tirée fût imprimé. Elle eſt ſuivie d'une longue tirade d'Eloges de Sylvius recueillis de divers Auteurs, par où l'on peut aiſément connoitre que c'étoit un homme fort eſtimé.

(*K*) *Il fut fort brouillé avec Veſalius.*] Ce dernier a cauſé à Sylvius le plus grand chagrin qu'il ait jamais eu. Le fort de Sylvius avoit été l'Anatomie, & il préparoit un Ouvrage ſur cette matiere qu'il regardoit comme ſon chef-d'œuvre. Sur cela voici Veſalius qui publie en 1541 ſon *Opus Anatomicum*, ſi bien travaillé, ſi étoffé de belles figures, que tout le monde l'admire. Veſalius avoit été trois ans Auditeur de Sylvius: nouveau ſujet de chagrin; le Diſciple ſupplante le Maître. D'ailleurs il attaque Galien, & non ſeulement il l'accuſe de pluſieurs fautes qui ne l'étoient pas peut-être, mais il le convainc d'erreurs très-réelles. Quel moien de ſouffrir cela, quand on paſſe comme faiſoit Sylvius pour le grand reſtaurateur, & pour le prémier truchemán de Galien? Sylvius ne garda aucunes meſures; il ſoutint que Galien n'avoit rien écrit qui ne fût vrai, & il s'abandonna tellement à ſa colere, qu'il déclamoit éternellement contre ſon Critique. *Sylvius ita exarſit in iras tantoque odio commotus eſt in Veſalium, primo ut nihil à Galeno ſcriptum prolatumque eſſe contenderet quod veritati non eſſet conſentaneum; ſecundo ut nullâ habitâ ratione ætatis & gravitatis ſuæ, impetu quodam mentis fervidiore elatus anſam declamandi in* Veſalium (*quem* Veſanum *appellabat*) *ſingulis diebus arriperet, & contumelioſius exciperet, quam vel ipſe propter prudentiam longa rerum experientia comparatam, vel* Veſalius *ob laudabile ſuum inſtitutum ad utilitatem publicam deſtinatum mereretur* (28). Les Médecins de l'Empereur, & même quelques Courtiſans qui haïſſoient Veſalius à cauſe de ſa préſomption, & de ſon mérite, jettoient de l'huile dans le feu. Cette querelle fut féconde en Livres, & l'on peut en connoitre le progrès ſi on lit l'Ouvrage de Sylvius *in Veſanum*, la Lettre de Veſalius *de China radice*, l'Ecrit de François Puteus *in Veſalium*, celui de René Hener *in Sylvium*, les Obſervations Anatomiques de Fallope, & l'Apologie de Cuneus contre Puteus.

(12) Moreau, *in Vita Jacobi Sylvii.*

(13) J. Vaſſæus, *apud* Moreau, *ibidem.*

(14) *Præfat.* Libri de Odibus.

(15) Diogen. Laert. *in ejus Vita.*

(16) Apologie d'Herodote, *pag.* 162.

(17) *Voiez ci-deſſus la Rem.* (*A*).

(18) *In* Elogiis, *pag. m.* 27.

(19) *In* II Catal. Libr. Galeni.

(20) *In* Antiquitat. Pariſienſ.

(21) *In* Lindenio renovato.

(22) *In* Theatro Virorum Eruditione clarorum.

(23) *Notez qu'au lieu de* cependant *on pourroit dire* & c'eſt pour cela. *Ces ſortes de matieres ont* 2 *faces.*

(24) Turnebus, Epiſt. ad Cardinal. Lotharingum, *præfixa* Opuſc. Plutarchi de Orac. defectu.

(25) *Voiez la Remarque* (*K*).

(26) *Celle dont je me ſers eſt de* Geneve 1635. *L'Epître Dédicatoire eſt datée du* 1 *de Septembre* 1629.

(27) De illuſtribus Medicis Pariſienſibus, *par* René Moreau.

(28) Renatus Moreau, *in Vita* Sylvii.

SIMON ou SIMONIS (THEODORE) natif de Berchſtede dans le païs de Holſtein (*a*). Voiez la Remarque I de l'Article JANSENIUS, & joignez y ce qui ſuit. Fromond ſoutient (*b*) que ce perſonnage, aiant été mis en liberté, abjura ſes Héréſies à Louvain, & reçut de Janſénius de quoi paier ſa dépenſe au cabaret, & de quoi faire ſon voiage. On ajoûte qu'il s'étoit défroqué à Magdebourg avant qu'il vint à Louvain. Je parlerai de la Réponſe qui fut faite à ce récit (*A*). Il

(*a*) Moller. Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſ. Cimbricæ, *Parte III*, *pag.* 108.

(*b*) Lib. Fromond. Criſi Deſperatæ Cauſæ Papatus, *Cap. XLV*, *pag.* 284.

(*A*) *Je parlerai de la Réponſe qui fut faite à ce récit.*] Je ne répete point ce qui concerne le voiage de Simonis à Louvain, & ſes Conférences avec Janſenius (1). Je dirai ſeulement qu'après s'être retiré de cette ville, il compoſa un Ecrit *De falſis principiis Fidei Pontificiæ ejuſque Idololatria*, qu'il envoia à Janſenius l'an 1631. Il y expoſoit les motifs de ſa converſion, & il eſpéra que ce Docteur lui répondroit. Il ſe trompa; ce ſilence le fit revenir à la charge: il lui écrivit une Lettre (2) pour le preſſer de répondre, & il la fit imprimer. On y voit l'Hiſtoire de ſon empriſonnement. Cette Lettre fut inſérée dans un Ouvrage de Voetius (3) l'an 1635. Ce fut ce qui engagea Fromond à parler de ce Simonis dans ſa Réponſe à ce Livre de Voetius. Il raconta les choſes avec très-peu de bonne foi, ſi l'on s'en rapporte à la Réponſe qui lui fut faite. Voiez la Lettre Apologétique que Simonis lui adreſſa. Elle eſt à la tête de ſon Traité *De Statu & Religione propria Papatus adverſus Cornelium Janſenium Epiſcopum Iprenſem*, imprimé à Leide l'an 1638. Il ſoutient que Fromond a falſifié & ſupprimé pluſieurs circonſtances du fait; il nie qu'il ait abjuré

(1) *Voiez l'Article* JANSENIUS, *Remarque* (*I*).

(2) *Elle eſt datée d'Emmeric le* 12 *de Février* 1632.

(3) *Intitulé*, Deſperata Cauſa Papatus. *Voiez y la page* 762 *& ſuiv.*

Il y a des gens qui sont capables de s'imaginer qu'un certain Livre fort impie regarde notre Simonis (*B*), c'est pourquoi j'avertis ici que cela est faux. Il changea son nom en celui de *Philippus Cosinius* (*c*).

(*c*) Bibliot. Antitrinit. *pag.* 143.

juré la Foi Romaine à Louvain; il avoue qu'il a vécu quelque tems dans l'Ordre de Prémontré, mais qu'il en sortit avant l'émission d'aucun vœu (4).

(*B*) *Il y a des gens... capables de s'imaginer qu'un certain Livre fort impie regarde notre Simonis.*] Savoir en général que le nom *Simonis* est au Titre d'un tel Livre, & que Theodore Simonis a été successivement Luthérien, Papiste, Luthérien, & Socinien; & qu'il a été Recteur d'un Collège Socinien dans la Pologne, & que le Livre dont il s'agit fut imprimé en Pologne, sont des choses qui peuvent faire juger que cet Ouvrage est de ce Socinien; car on ne prend pas toûjours garde au tems. Voilà le sujet de cette Remarque. Ceux qui voudront savoir quelque chose touchant cet Ecrit impie, n'ont qu'à lire ce Passage de Spizelius: *De Atheismo in Polonia, ex Atheo libello, Cracoviæ anno* 1588 *tit:* Simonis Religio, authore incerto edito, *judicium fieri poterit in quo præter portenta innumera hæc quoque verba reperiuntur:* Credo in tria, Cœlum, Terram, & Cœli formam, In Cœlum patrem, atque creatorem omnium. In Terram omnium matrem, atque nutricem, & in Cœli formam omnia sentientem, & intelligentem. Ede itaque, bibe, lude, jam Deus figmentum est (5).

(4) *A voti monastici & Ordinis religione liber in hunc usque diem perstiti.*

(5) Spizelius, in Scrutinio Atheismi, *pag.* 43, 44. *Voiez aussi le même* Spizelius, in infel. Literato, *pag.* 355, *où il parle plus amplement de ce Livre impie. Voiez aussi la Remarque* (*D*) *de l'Article* SIMONIUS (Simon).

SIMONETTA (HYACINTHE) Gentilhomme Milanois, fut fort estimé pour sa bravoure, & pour son expérience militaire. Il fut fait prisonnier par un Gentilhomme Breton nommé Jaques de Rommelin, Lieutenant de la Compagnie du Sénéchal d'Armagnac. Ce Breton, qui *entre les gens de guerre* étoit appellé *le petit Capitaine la Lande*, *à cause qu'il estoit puisné de la maison de la Lande*, emmena son prisonnier dans la Ville d'Ast, & le relâcha après que la rançon eut été paiée. Simonetta se plaignit que la Lande l'avoit traité indignement, & lui écrivit quelque chose là-dessus, & aiant reçu réponse, *il lui envoia un cartel de combat* qui fut accepté, de sorte que les conditions en aiant été réglées par Jean Jaques Trivulse qui commandoit en l'Astesan pour le Roi de France Charles VIII, & par Lucio Malvetio Lieutenant du Duc de Milan, les deux Champions entrérent en lice l'an 1496. La victoire demeura au Gentilhomme Breton (*a*), dequoi Trivulse donna un Certificat que l'on trouve tout du long dans le Sieur Bertrand d'Argentré (*b*), qui réfute quelques méprises concernant ce fameux duel (*A*).

(*a*) Tiré de Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne, *Livre XII, Chap. LXI.*

(*b*) *Là-même.*

(*A*) *D'Argentré réfute quelques méprises concernant ce fameux duel.*] Il blâme (1) Arnoul Ferron (2) d'avoir dit que la Lande étoit de Bourdeaux & d'une famille bourgeoise, & que le combat fut fait en présence de Charles VIII. Voilà trois faussetez; car la Lande étoit un Gentilhomme Breton, & ne se battit qu'en 1496, & le Roi étoit repassé en France au commencement de l'an 1495. L'Adversaire de la Lande ne se nommoit point Christophle Zerbulo, & n'étoit point de Genes, comme Arnoul Ferron l'assure: il s'appelloit Hyacinte Simonetta, & il étoit de Milan. Ils ne se battirent point à pied à coups d'épée, & la Lande ne perça point de son épée le ventre de son ennemi, comme Ferron le prétend. Ils se battirent à cheval, *ils s'assaillirent de leurs lances, courant l'un contre l'autre, & depuis de mace:* Simonetta fut blessé au visage (3), c'est ce que Trivulse spectateur du combat a déclaré dans l'Attestation. Notez que Symphorien Champier (4), dans la Vie qu'il a faite de Charles VIII, se fâche contre Sabellic qui par haine pour les François a supprimé ce combat, qui fut d'autant plus mémorable que l'on érigea un trophée au lieu où il fut donné. D'Argentré ajoûte (5) qu'Alciat qui pour-lors lisoit le Droit civil à Milan a parlé de cette Avanture *en un Livre qu'il a fait* de duello: mais qu'il s'est trompé en disant (6) que Simonetta se battit contre Baiard; car le combat de Baiard se fit avec Dom Alfonse de Sotomajore l'an 1503. Cette Critique est bonne; mais il est faux qu'Alciat enseignât alors le Droit civil à Milan. Il n'y a jamais été Professeur en cette Science: & il n'avoit que trois ou quatre ans lors que la Lande & Simonetta se battirent. Il dédia son Traité *de singulari certamine* à François I le prémier de Mars 1529; il étoit alors à Avignon.

(1) D'Argentré, Hist. de Bret. *Livre XII, Chap. LXI, pag. m.* 702. 704.

(2) Ferron. *in* Histor. Caroli VIII. *folio m.* 37 *verso.*

(3) D'Argentré, Histoire de Bretagne, *Livre XII, Chap. LXI, pag.* 703.

(4) Ferron. *in* Hist. Caroli VIII, *folio* 38.

(5) D'Argentré, *pag.* 704.

(6) Alciat. de singulari certamine, *Cap. XXXVIII, pag.* 67 *Edit. Lugd.* 1545 *in* 8.

SIMONIDE, Poëte ïambique, étoit de Minoa (*a*) ville de l'Ile d'Amorgos l'une des Sporades (*b*). Si l'on en veut croire Suidas, il florissoit 406 ans après la prise de Troie; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il est moins ancien. On le trouve cité dans Athenée, dans Julius Pollux, dans Elien, & ailleurs. Il avoit fait une Satire bien ridicule contre les femmes (*A*).

(*a*) Stephanus Byzantinus, *Voce* Ἀμοργός.

(*b*) Strabo, *Libr. X, sub fin.*

(*A*) *Il avoit fait une Satire bien ridicule contre les femmes.*] Il supposoit que l'origine de leurs ames étoit différente selon la diversité de leurs humeurs; que l'ame des unes étoit tirée d'un cheval, ou d'un renard, ou d'un singe, &c. & que l'ame des autres venoit de la mer, ou de la terre, &c. Elien cite ce qu'il disoit touchant les femmes qui aiment à se parer, à se farder, & à se peigner, il leur donnoit pour principe les chevaux: Καὶ ὁ Σιμωνίδης δὲ, ἐκ παντοδαπῶν θηρίων λέγων τὰς γυναῖκας γενέσθαι τε, καὶ διαπλασθῆναι, φησὶν ἐνίας ἐκ τῶν ἵππων τό τε φιλόκοσμον καὶ φιλόμυρον συντεχθῆναι κατ' ἐκείνους φύσει: *Quin & Simonides fabulans ex diversis bestiis natas & conformatas esse mulieres, nonnullis earum ornatus & unguentorum studium ex equorum naturâ innatum esse scribit* (1). Je laisse les Vers Grecs qu'il rapporte, & je me contente de rapporter en Latin la conclusion de ce Passage: *Talis quidem uxor præbet se spectaculum aliis jucundum, sed viro nocet suo: Nisi ille fuerit aut rex, aut vir præpotens, hujusmodi uxor oblectare quem queat.* Cela veut dire en gros qu'une telle femme est un spectacle fort plaisant aux autres hommes, mais ruïneux à son mari, à moins qu'il ne soit un Roi ou un grand Seigneur. Vous trouverez dans Stobée non seulement les mêmes Vers qu'Elien rapporte, mais aussi un bon nombre d'autres du même Ouvrage de Simonide (2). Ce Poëte n'étoit guere moins injuste que cet Auteur Italien qui a soutenu que les femmes n'ont point d'ame (3). Au reste, si j'attribue à ce Simonide plutôt qu'à celui de l'Article suivant les Vers qu'Elien allégue, je ne fais que me conformer au sentiment de Leon Allatius (4).

(1) Ælian. de Animal. *Libr. XVI, Cap. XXIV, pag. m.* 941.

(2) Stobæus, Sermone LXXI *qui est de* Vituperio Mulierum, *fol. m.* 152 *verso.*

(3) *Voiez les* Mélanges de Vigneul-Marville, *Tome I, pag.* 16, 17.

(4) Allatius, de Simeonum Scriptis, *pag.* 206, 207.

SIMONIDE, l'un des meilleurs Poëtes de l'Antiquité, étoit de Ceos, Ile de la mer Egée. Il florissoit encore au tems de l'expédition de Xerxes, c'est-à-dire vers la 75 Olympiade. Il exerça son talent sur plusieurs sortes de Poëmes; mais il réussit principalement dans les Elégies (*A*). On dit qu'il fut préservé deux fois d'un péril mortel, & que ce fut une récompense de sa vertu (*B*). On

(*A*) *Il réussit principalement dans les Elégies.*] Quintilien va nous l'apprendre. *Simonides tenuis* (1), *alioqui sermone proprio & jucunditate quadam commendari potest: præcipua tamen ejus in commovenda miseratione virtus, ut quidam in hac eum parte omnibus ejusdem operis autoribus præferant* (2). Denys d'Halicarnasse a reconnu entre autres vertus dans la Muse de Simonide le don d'attendrir. Il la met à cet égard-là fort au dessus de Pindare. Σιμωνίδου δὲ παρατήρει τὴν ἐκλογὴν τῶν ὀνομάτων, τῆς συνθέσεως τὴν ἀκρίβειαν· πρὸς τούτοις καθ' ὃ βελτίων εὑρίσκεται καὶ Πινδάρου τὸ οἰκτίζεσθαι μὴ μεγαλοπρεπῶς, ἀλλ' ὡς ἐκεῖνος παθητικῶς. *Simonidis vero observa nominum delectum, compositionis, accuratam rationem; ad hæc, in quo etiam multo melior est ipso Pindaro, miserationem commovet, non ut ille magnifice, sed suo ipse more pathetice* (3). Quand Horace veut désigner des Muses plaintives, il se sert d'une expression qui représente notre Poëte.

Sed ne relictis, Musa procax, jocis
Ceæ retractes munera næniæ (4).

Catulle n'est pas moins propre à être cité à cet égard (5). L'un des plus célèbres Ouvrages de Simonide avoit pour Titre *les Lamentations* (6). J'ai dit ailleurs (7) qu'il gagna le prix de l'Elégie sur Eschyle.

(*B*) *On dit qu'il fut préservé deux fois d'un péril mortel, & que ce fut une récompense de sa vertu.*] Il soupoit un jour chez Scopas homme d'importance tant à cause de sa noblesse qu'à cause de ses richesses. Après qu'il eut récité le Poëme qu'il avoit composé à prix fait en l'honneur de ce personnage, & où il avoit mêlé l'éloge de Castor & de Pollux, on lui dit qu'on lui paieroit la moitié du prix, & qu'il demandât l'autre moitié, s'il le trouvoit à propos, aux Tyndarides (8) à qui il n'avoit pas donné moins de louanges qu'à Scopas. Un peu après on lui vint dire que deux jeunes hommes qui vouloient parler à lui étoient à la porte. Il sortit, & ne vit personne. Dans cet intervalle de tems la chambre où il avoit laissé Scopas & les autres conviez tomba, & ils furent tous écrasez. Vous allez voir les beaux termes dont Ciceron s'est servi en narrant cela. *Dicunt quum cænaret Crannone in Thessalia* Simo-

(1) Touchant cette simplicité de Simonide, voiez Mr. Le Fevre, Abrégé de la Vie des Poëtes Grecs, *pag. m.* 38.

(2) Quintil. Instit. Orat. *Libr. X, Cap. I, pag. m.* 468.

(3) Dionys. Halicar. de veter. Scriptor. Cens.

(4) Horat. Ode I *Libri II*

(5) *Paulum quid lubet adlocutionis moestius lacrymis Simonideis.* Catullus, Epigramm. XXXIX.

(6) *Voiez* Mr. Le Fevre, Abrégé de la Vie des Poëtes Grecs, *pag.* 39.

(7) *Dans l'Article d'*ESCHYLE, *Remarque* (*G*).

(8) *C'est à-dire à Castor & à Pollux.*

On lui attribue l'invention de la mémoire locale (*C*). Il est du nombre des Poëtes dont la verve & la mémoire ont été de longue durée ; car à l'âge de quatre-vingts ans il disputa le prix de la Poësie (*D*) & le remporta (*a*), & il se vanta de surpasser en mémoire tous les autres hommes (*b*). Il vécut encore plus de dix années (*c*). On dit que la destruction de son tombeau, par un Général des Agrigentins, ne demeura point impunie (*E*). La Réponse qu'il fit à un Prince qui lui demandoit la définition de Dieu, est fort célèbre (*F*). J'entens celle qu'il donna à

(*a*) Plutarchus, an seni sit gerenda Respubl. pag. 785, A.

(*b*) *Voiez le Distique Grec rapporté par* Aristides περὶ τοῦ παραφθέγματος. *Mr.* de Valois in Amm. Marcell. *Libr. XVI, Cap. V, pag. m.* 116, *le rapporte.* (*c*) Σιμωνίδης ὁ Κεῖος ὑπὲρ τὰ ἐνενήκοντα (ἔζησε) *Simonides Ceus supra nonaginta (vixit.)* Lucian. in Macrobiis, *sub finem, pag.* 644 *Tom. II.* Suidas *le fait vivre* 89 *ans, & non pas* 99, *comme le* Gyraldi, *Dialog. IX* Historiæ Poëtarum, *pag.* 463, *l'assure.*

Simonides apud Scopam fortunatum hominem & nobilem, cecinissetque id carmen, quod in eum scripsisset, in quo multa ornandi causa poëtarum more in Castorem scripta, & Pollucem fuissent, nimis illum sordide Simonidi dixisse, se dimidium ejus ei quod pactus esset pro illo carmine, daturum, reliquum à suis Tyndaridis, quos æque laudasset, peteret, si ei videretur. Paulò post esse ferunt nunciatum Simonidi, ut prodiret, juvenes stare ad januam duos quosdam, qui eum magnopere evocarent, surrexisse illum ipsum, prodisse, vidisse neminem. Hoc interim spatio conclave illud, ubi epularetur Scopas, concidisse, ea ruina ipsum oppressum cum suis interisse (9). Valere Maxime rapporte le même fait (10), mais avec un péché d'omission inexcusable ; car il ne dit point la raison pourquoi Castor & Pollux rendirent ce bon service à Simonide. Notez que Solin transporte à Pindare ce que tous les autres Ecrivains attribuent à Simonide à l'égard de cette faveur céleste (11). Monsr. de Saumaise soupçonne Solin d'en avoir ainsi usé pour cacher ses brigandages, je veux dire, pour persuader qu'il n'étoit pas un simple Copiste de Pline (12). Notez aussi que Quintilien traite de fable ce qui concerne cette apparition des Tyndarides (13). Il se fonde sur ce que ce Poëte, qui sans doute ne se fût pas dérobé une telle gloire, n'en fait aucune mention dans ses Ouvrages. Il observe que les Auteurs varient beaucoup touchant celui en l'honneur duquel Simonide fit ce Poëme. On ne s'accordoit point sur la ville où le festin se donna. Mais il nous apprend une chose que Ciceron ne devoit pas supprimer. Il nous dit que la personne que Simonide avoit louée étoit un Athlete victorieux. *Cum pugili coronato carmen, quale componi victoribus solet, mercede pacta scripsisset: abnegata ei pecuniæ pars est, quòd more poëtis frequentissimo digressus, in laudes Castoris & Pollucis exierat* (14). L'omission de cette particularité fait beaucoup de tort à Simonide ; car elle nous porte à croire qu'il s'égara mal à propos dans des digressions, & qu'il offusqua imprudemment par les éloges des Dieux la gloire du personnage qui lui avoit acheté son Panégyrique. Dès que vous songez à la victoire que Simonide devoit célébrer, l'Objection s'évanouit, vous comprenez que Castor & Pollux (15) ont dû avoir part à l'Eloge. Ce n'est plus une Digression blâmable, c'est un Episode nécessaire. Au reste, Mr. de Girac ne critique point Quintilien avec raison. *Cet habile Rhetoricien*, dit-il (16), *n'eût eu garde de se servir* de l'argument négatif, *s'il eût vu dans Callimaque que Simonides lui mesme fait mention de son avanture avec des termes pleins de reconnoissance & de gratitude envers ses libérateurs.* Il est sûr que les Vers de Callimaque n'ont point dû empêcher Quintilien de parler comme il a fait. Il y a une différence énorme entre ce qu'un Poëte raconte dans ses Poësies, & ce que d'autres lui font dire en l'introduisant dans leurs Ecrits.

Voici l'autre miracle. Simonide aiant débarqué rencontra sur le rivage le corps mort d'un inconnu, & l'enterra. Cet inconnu l'avertit en songe de ne point se rembarquer le jour suivant ; Simonide suivit ce conseil, & vit périr le vaisseau. Il fit un Poëme sur cette Avanture. *Longe indulgentius Dii in Poëta Simonide, cujus salutarem inter quietem admonitionem consilii firmitate roboraverunt. Is enim cùm ad littus navem appulisset, inhumatumque corpus jacens sepulturæ mandasset, admonitus ab eo ne proximo die navigaret, in terra remansit: Qui inde solverant, fluctibus & procellis in conspectu ejus obruti sunt. Ipse lætatus est, quòd vitam suam somnio, quam navi, credere maluisset. Memor autem beneficii, elegantissimo eum carmine æternitati consecravit, melius illi & diuturnius in animis hominum sepulchrum constituens, quàm in desertis arenis struxerat* (17). Il n'avoit point cru que pour remplir tous les devoirs de l'humanité il falût faire autre chose que d'enterrer le cadavre ; mais aiant été récompensé si amplement de son bienfait, il n'en demeura point-là ; il voulut que le sépulcre de l'inconnu portât des marques d'honneur, il y mit cette Epitaphe glorieuse :

> Οὗτος μὲν Κείοιο Σιμωνίδεω ἐστὶ σαωτὴρ,
> Ὃς καὶ τεθνειὼς ζῶντι παρέσχε χάριν.
> *Hic quidem Cei Simonidis est servator,*
> *Qui & mortuus vivo retulit gratiam* (18).

(*C*) *On lui attribue l'invention de la mémoire locale.*] Il est à propos de dire à quelle occasion il l'inventa. Lors que Scopas & ceux qu'il traitoit furent écrasez sous les ruïnes de la chambre, ils furent tellement défigurez qu'on ne les pouvoit discerner les uns des autres. Cependant, il importoit de les reconnoître ; car ceux qui voulurent les enterrer, souhaitoient de rendre ce bon office chacun à son parent. Simonide les tira de peine ; il se souvint de la place que chacun des conviez avoit occupée, & par ce moien il fut en état de dire aux parens, C'est à vous à enterrer celui-ci, c'est à vous à enterrer celui-là. Ensuite faisant réflexion sur l'importance de l'ordre par rapport à la facilité de conserver les idées des objets, il inventa la méthode de les attacher à certains lieux : il fut, dis-je, l'inventeur de la mémoire locale. Ciceron sera mon témoin. (19) *Non sum tanto ego, inquit, ingenio, quanto Themistocles fuit, ut oblivionis artem quàm memoriæ malim, gratiamque habeo Simonidi illi Chio, quem primum ferunt artem memoriæ protulisse. Dicunt enim quum cœnaret.* . . . . . (20) *Quos quum humare vellent sui, neque possent obtritos internoscere ullo modo; Simonides dicitur ex eo quod meminisset quo eorum loco quisque cubuisset, demonstrator uniuscujusque sepeliendi fuisse. Hac tum re admonitus invenisse fertur, ordinem esse maxime, qui memoriæ lumen afferret. Itaque iis qui hanc partem ingenii exercerent, locos esse capiendos, & ea quæ memoria tenere vellent, effingenda animo, atque in his locis collocanda: sic fore, ut ordinem rerum locorum ordo conservaret, res autem ipsas rerum effigies notaret, atque ut locis pro cera, simulacris pro literis uteremur.* Cet Auteur observe en un autre endroit que Simonide avoit beaucoup de mémoire (21). Ces paroles de Philostrate en donnent une grande idée : Apollonius *estant en l'aage de cent ans l'avoit encore plus fresche & gaillarde, que n'eut onques Simonide en sa plus grande vogue, & souloit souvent chanter un Cantique que ce Poëte avoit composé à la louange de la mémoire ; où il met que toutes choses se fletrissent & consument avec le temps, lequel ne s'envieillist jamais ny ne se corrompt, ains se conserve en son entier, tournoyant autour la mémoire* (22). Il y a des gens qui ont dit que Simonide avoit pris des médicamens pour se donner une très-heureuse mémoire, & qu'ils produisirent ce bon effet (23).

(*D*) *A l'âge de quatre-vingts ans il disputa le prix de la Poësie.*] Il fit mention de cela dans l'un de ses Poëmes. *Simonides vero Poëta octogesimo anno & docuisse se carmina, & in eorum certamen descendisse ipse gloriatur: nec fuit iniquum, illum voluptatem ex ingenio suo diu percipere, cùm eam omni ævo fruendam traditurus esset* (24).

(*E*) *La destruction de son tombeau . . . ne demeura point impunie.*] Phenix Général des Agrigentins, étant en guerre contre ceux de Syracuse, démolit le tombeau de Simonide (25), & en fit servir les pierres à la construction d'une tour, & il arriva que l'on prit la ville par l'endroit de la muraille où cette tour fut bâtie. Callimaque introduisit Simonide se plaignant de cette impiété, & disant que Phenix n'avoit eu aucune crainte pour Castor & Pollux qui, ajoûtoit-il, me préservérent de la chute d'une maison (26). On ne peut assez s'étonner de la négligence de Suidas, qui ne nomme point la ville où une tour fut bâtie des matériaux du tombeau de ce grand Poëte. Mais puis qu'il dit qu'un Général des Agrigentins fit démolir ce tombeau, & construire cette tour, il nous porte à croire que cela se fit dans Agrigente. Si ce n'est que l'on veuille dire que Phénix aiant conquis Syracuse, & y étant assiégé, fit fortifier une muraille par la construction d'une tour, & que Syracuse fut reprise par cet endroit-là. Il est apparent que Simonide mourut à la Cour d'Hieron. Un très-docte Chronologue met la mort du Poëte un an avant celle du Prince. *Utriusque obitus contiguos, ut ita dicam, in annos incurrit, Simonidis quidem in annum mundi* 3516, *Hieronis autem* 3517, *apud P. Petavium lib.* 13. de doctrina temporum (27). Notons que le Pere Petau adopte le sentiment de Diodore de Sicile, selon lequel Hieron mourut l'an 2 de la 78 Olympiade (28). Il a donc cru que Simonide mourut l'an 1 de la même Olympiade (29). Or comme il a mis (30) le commencement des Olympiades à l'an du Monde 3208, il a dû mettre la mort de Simonide à l'an du Monde 3517.

(*F*) *La Réponse, qu'il fit à un Prince qui lui demandoit la définition de Dieu, est fort célèbre.*] Hieron Tyran de Sicile pria ce Poëte de lui dire ce que c'est que Dieu. Le Poëte lui répondit que cette Question n'étoit pas de celles que l'on explique sur le champ, & qu'il avoit besoin d'une journée pour l'examiner. Quand ce terme fut passé, Hieron demanda réponse ; mais Simonide le pria de lui accorder encore deux jours. Ce ne fut pas le dernier délai qu'il demanda : il fut souvent sommé de répondre, & il demanda chaque fois un tems la moitié plus long. Le Tyran surpris de cette conduite en voulut savoir la cause. J'en use ainsi, lui répondit Simonide, parce que plus j'examine cette matiere, plus elle me semble obscure. Je m'en vais narrer cela en Latin, afin qu'on voie que Ciceron sous la personne du Pontife Cotta déclare qu'en pareil cas il feroit toutes les mêmes réponses que Simonide. *Nec ego nunc ipse aliquid afferam melius; ut enim modo dixi, omnibus fere in rebus, & maximè in physicis, quid non sit, citiùs, quàm quid sit dixerim. Roges me, quid aut qualis sit*

(9) Cicero, de Oratore, Libr. II, folio 87, D. Voiez aussi Phedre, Libr. IV, Fab. XXIV.

(10) Valer. Maximus, Libr. I, Cap. VIII, num. 7, in Ext.

(11) Solin. Cap. I, pag. m. 11.

(12) Salmas. Exercitat. Plin. Tom. I, pag. 53.

(13) *Quanquam mihi totum de Tyndaridis fabulosum videtur, neque omnino hujus rei meminit usquam poëta ipse, profecto non taciturus de tanta sua gloria.* Quintilian. Libr. XI, Cap. II, pag. m. 517.

(14) *Idem, ibidem.*

(15) *Ils étoient en quelque maniere les patrons des Athletes.*

(16) Girac, Replique à Costar, Section LIII, pag. m. 465 : *il cite les paroles de* Callimaque *rapportées par* Suidas : *j'en parle ci-dessus Citation* (26) *Remarque* (*E*).

(17) Valer. Maximus, Libro I, Cap. VII, num. 3 in Ext. Voiez aussi Ciceron, de Divinat. Libro I, folio 308, C.

(18) Tzetz. Chiliad. I, Hist. XXIV. *Il cite un* Aristides. *Voiez* Vossius, de Histor. Græcis, Libr. III, Cap. XXX, pag. 331, *où il corrige ce Passage de* Tzetzes.

(19) Cicero de Oratore, Libro II, folio 87, D. Voiez aussi Quintilien, Libro XI, Capite II, pag. 517.

(20) *Vous trouverez ci-dessus Citation* (9) *les paroles que je saute ici.*

(21) Cicero, Tusculan. Quæst. Libro I, folio 249, C.

(22) Philostrate, Vie d'Apollon. Livre I, Chapitre IX, page 153 de la Traduction de Vigenere. Voiez-le aussi in Vitis Sophistar. Libro II, in Proclo.

(23) *Scriptores varii memorant Cyrum regem & Simonidem Lyricum, & Hippiam Eleum . . . ideo valuisse memoriâ quòd epotis quibusdam remediis id impetrarunt.* Ammian. Marcell. Libr. XVI, Cap. V, pag. m. 116.

(24) Valer. Maximus, Libro VIII, Capite VII, num. 13 in Ext.

(25) Διαλῦσαι τὸν τάφον τοῦ Σιμωνίδου μάλα ἀναιδῶς τε καὶ ἀνοσίως. *Simonidis sepulchrum cum magna contemptione & crudeliter dissolvit.* Suidas, in Σιμωνίδης, pag. m. 741, 742.

(26) *Tiré de* Suidas *ibid.*

(27) Lescalopier in Ciceron. de Natura Deorum, Libr. I, pag. 84.

(28) Petavius, in Rationario Tempor. Parte I, Libro III, Cap. VI, pag. m. 136.

(29) *Id. ibid.* Parte II, Libr. III, Cap. I, pag. m. 153.

(30) Suidas *dit que Simonide vécut jusqu'à l'Olympiade* 78.

à Hieron Tyran de Syracuse, à la Cour duquel il alla malgré son grand âge : il écouta plus son avarice

sit Deus: auctore utar Simonide; de quo cùm quæsivisset hoc idem tyrannus Hiero, deliberandi caussâ sibi unum diem postulavit. Cùm idem ex eo postridie quæreret, biduum petivit; cum sæpius duplicaret numerum dierum, admiransque Hiero quæreret cur ita faceret, QUIA QUANTÒ, *inquit*, DIUTIUS CONSIDERO, TANTÒ MIHI RES VIDETUR OBSCURIOR. *Sed Simonidem arbitror (non enim Poëta solùm suavis, verùm etiam cæteroqui doctus, sapiensque traditur) quia multa venirent in mentem acuta, atque subtilia, dubitantem quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem* (31). Prenez bien garde aux dernieres paroles de Ciceron: elles frappent au but, elles vont au fait. Simonide auroit pu répondre facilement, s'il eût voulu s'arrêter aux idées populaires, & à ces vives impressions qu'on nomme aujourd'hui des preuves de sentiment. Mais comme il avoit à faire à un Prince habile (32), qui avoit rafiné son goût par de fréquentes conversations avec des gens doctes, il craignit de ne le pas contenter s'il ne lui donnoit une solution exacte, il craignit même de risquer sa réputation. C'est pourquoi il prit du tems pour examiner la matiere, il la tourna de tous les côtez, & parce que son esprit lui suggéroit aussi-tôt la réfutation que l'invention de plusieurs réponses, il ne trouvoit rien de solide: il découvroit partout un fort & un foible, & des profondeurs impénétrables: il craignit donc de se tromper, quelque dogme qu'il avançât pour établir la définition de Dieu: il n'espéra plus de trouver la vérité, & il quitta la partie. Un petit esprit n'auroit pas été si délicat; il se seroit laissé éblouir à la prémiere Hypothese qu'il auroit imaginée, il n'en auroit point connu les difficultez, & il l'auroit magistralement donnée comme le point fixe de la vérité, hors duquel il n'y avoit qu'impertinence, & qu'extravagance. Il y a même de grands génies qui avancent promptement leur Hypothese comme le parti unique que l'on doive prendre; ils décident qu'elle est évidente; ils insultent ceux qui n'en conviennent pas. Une forte persuasion leur inspire cette conduite. Tertullien va nous fournir un autre exemple. Il veut que la chose se soit passée, non pas à la Cour de Syracuse, mais à celle de Lydie: selon lui, Crésus demanda à Thales la définition de Dieu, & ne l'obtint point, quelques délais qu'il accordât à ce Philosophe pour l'examen de cette Question. *Quid enim Thales ille princeps Physicorum sciscitanti Cræso de divinitate certum renuntiavit, commeatus deliberandi sæpe frustratus? Deum quilibet opifex Christianus & invenit, & ostendit. Et exinde totum, quod adeo quæritur, re quoque assignat: licet Plato affirmet factitatorem universitatis, neque inveniri facilem, & inventum enarrari in omnes difficilem* (33). Vous voiez comment ce Pere éleve la science du plus petit artisan Chrétien au dessus de celle des plus fameux Philosophes du Paganisme. Tous nos artisans, dit-il, trouvent Dieu & le montrent, & marquent effectivement tout ce qui peut être mis en question touchant la Nature divine. Cela signifie que si Crésus, ou Hieron, eussent demandé au plus ignorant de tous les Chrétiens, *qu'est-ce que Dieu, & quels sont ses attributs?* ils eussent eu sur le champ une Réponse catégorique, & si exacte que rien n'y auroit manqué. Tertullien va trop vite, il se laisse trop entrainer à son imagination. Il ne considére pas que les Philosophes du Paganisme, qui se reconnoissoient incapables de satisfaire la curiosité de ceux qui leur demandoient qu'est-ce que Dieu, n'étoient réduits au silence que parce qu'ils ne se vouloient pas arrêter à des notions populaires comme un ignorant feroit. Rien ne leur auroit été plus facile que de répondre, Dieu est un Etre infini, & tout-puissant, qui a formé l'Univers & qui le gouverne, qui punit & qui récompense, qui se fâche contre les pécheurs, & qui s'appaise par nos sacrifices. Voilà de quelle maniere nos artisans répondroient à Hieron, en y ajoûtant ce que nous lisons dans le Catéchisme touchant les personnes de la Trinité, & touchant la Mort & Passion de Jésus-Christ, &c. Encore un coup, si Thales ou Simonide s'étoient contentez de ces idées générales, ils n'auroient point demandé du tems pour préparer leur Réponse; ils auroient satisfait à la Question par un *impromtu*. Mais comme ils vouloient que tous les termes de la définition demandée fussent évidemment incontestables, & qu'ils trouvoient eux-mêmes qu'on pourroit leur contester tout ce qu'ils avanceroient, ils demandérent délai sur délai, & enfin ils ne furent que répondre. Je pense que Simonide s'imagina que sa Réponse seroit donnée à examiner aux Beaux-Esprits de la Cour de Syracuse, & qu'il seroit obligé de la garantir en éclaircissant toutes leurs difficultez.

Voici apparemment de quel air il raisonna. Si je répons que Dieu est distinct de tous les corps qui composent l'Univers, on me demandera, L'Univers a-t-il toujours existé, du moins à l'égard de sa matiere? Cette matiere a-t-elle une cause efficiente? Et si je répons qu'elle en a une, je m'engage à soutenir qu'elle a été faite de rien; or c'est un dogme que je ne pourrai jamais faire comprendre ni au Roi Hieron, ni aux Beaux-Esprits de sa Cour, & que je ne comprens pas moi-même: j'ai donc lieu d'être incertain si ce dogme est vrai, ou s'il ne l'est pas; car pendant qu'il me sera incompréhensible, je ne pourrai pas être légitimement assûré de son état, & de sa nature. Si je dis que la matiere de l'Univers n'a point de cause efficiente, on me demandera, d'où vient le pouvoir que Dieu a sur elle, & pourquoi elle n'a pas autant de pouvoir sur Dieu que Dieu sur elle (34)? Il faudra que je donne de bonnes raisons pourquoi de deux Etres indépendans l'un de l'autre quant à l'existence, également nécessaires & éternels, l'un peut tout sur l'autre, sans être réciproquement soumis à l'action de l'autre. Ce n'est pas assez de dire que Dieu est distinct des corps qui composent l'Univers, on voudra savoir s'il leur ressemble à l'égard de l'étendue, c'est-à-dire s'il est étendu. Si je réponds qu'il est étendu, on en conclura qu'il est corporel & matériel: & je ne me vois pas en état de faire comprendre qu'il y a deux espéces d'étendue, l'une corporelle, l'autre incorporelle; l'une composée de parties & par conséquent divisible, l'autre parfaitement simple & par conséquent indivisible. Si je dis que Dieu n'est pas étendu, on en conclura qu'il n'est nulle part, & qu'il ne peut avoir aucune union avec le Monde. Comment donc mouvra-t-il les corps? Comment agira-t-il où il n'est pas? Outre que notre entendement n'est point capable de concevoir une substance non étendue, & un esprit entiérement séparé de la matiere (35). Mais si l'on m'accordoit une fois que Dieu est une substance immatérielle & non étendue, un esprit infini, & tout-puissant, combien de nouvelles questions n'aurois-je pas à résoudre? Cet esprit n'existe-t-il pas nécessairement, soit à l'égard de sa substance, soit à l'égard de ses qualitez? Sa puissance n'est-elle pas un attribut aussi nécessaire que sa science? Il n'agit donc pas librement, à prendre la liberté pour une force d'agir, ou de n'agir pas: tout ce donc qu'il fait est nécessaire & inévitable; vous renversez donc de fond en comble la Religion, me dira-t-on, car elle est nécessairement bâtie sur l'Hypothese que Dieu change de parti lors que les hommes changent de vie; & que si les hommes ne l'appaisoient point par leurs prieres, il feroit une infinité de choses qu'il supprime à la vue de leurs dévotions. Que si j'évite ce fâcheux inconvénient par l'Hypothese de la liberté d'indifférence, & des volontez conditionnelles, je m'engage à faire comprendre, & que cette sorte de liberté est compatible avec un Etre qui n'est point la cause de sa puissance (36), & qu'un attirail infini de décrets conditionels est compatible avec une cause infiniment sage & indépendante qui a dû se faire un plan fixe & immobile, & qui au fond n'a point d'attributs plus essentiels que l'immutabilité, car il n'y a point de vertu plus évidemment contenue que celle-là dans l'idée de l'Etre souverainement parfait. Voilà, si je ne me trompe, une petite partie des raisons que Simonide roula dans sa tête en cherchant la définition qu'on lui demandoit, & qui le firent résoudre à ne rien dire, tant il craignit d'affirmer des choses non véritables.

J'ose dire qu'il n'y a guere de gens à qui il convienne moins qu'à Tertullien de faire le rodomont au préjudice de Thales, & à l'avantage de nos artisans; car il se seroit tiré mal d'affaires s'il avoit été à la place ou de Thales ou de Simonide. Ardent & impétueux qu'il étoit, il eût répondu sur le champ, ou à la demande de Crésus, ou à celle d'Hieron. Mais si vous voulez savoir ce qu'il auroit répondu, lisez ces paroles de Mr. Daillé (37): *Combien est estrange sa Philosophie touchant la Nature de Dieu* (†), *qu'il semble rendre sujette à des affections semblables aux nostres, à un courroux, à une haine, à une douleur? lui attribue* (‡) *une substance corporelle, ne croyant pas (ce dit-il) qu'aucun voulust nier que Dieu soit un corps, ce qui fait que nous nous devons moins estonner, s'il definit* (‡) *hardiment qu'il n'y a point de substance qui ne soit corporelle.* Chacun voit que Tertullien eût défini Dieu *une substance corporelle sujette aux passions.* Paraphrasant sa définition il auroit dit que nos péchez irritent la Divinité, qu'elle hait le crime, qu'elle sent une véritable douleur quand on transgresse ses Loix; mais que d'ailleurs elle s'appaise facilement quand on implore sa miséricorde. Auroit-il pu soutenir cette Réponse devant Simonide, & devant les autres Savans que le Roi Hieron entretenoit? Ne lui-eussent-ils pas objecté que tout corps est divisible, composé de parties, & par conséquent que l'Etre souverainement parfait n'est pas un corps? N'eussent-ils point dit que la souveraine béatitude est essentielle à la Nature divine, & qu'ainsi elle est exempte de toute passion, & que rien ne peut l'affliger, ni la fâcher? N'eussent-ils point dit qu'elle est immuable, & par conséquent qu'elle ne sauroit passer ni de l'amour à la haine, ni de la haine à l'amour, ni de la pitié à la colere, ni de la colere à la pitié? S'il eût recouru aux métaphores, on lui auroit repliqué, que Hieron ne demandoit pas une Réponse d'Orateur, mais une définition exacte, & parfaitement conforme aux Loix de la Dialectique. On m'avouera, je m'assure, que Tertullien auroit mieux fait s'il eût gardé le silence, comme le garda celui qu'il insulte. Supposons que son artisan Chrétien qu'il fait si habile soit interrogé par Hieron, & qu'il réponde *Dieu est un être immateriel, infini, tout-puissant, souverainement bon, souverainement saint, souverainement juste, qui a créé toutes choses selon le bon-plaisir de sa volonté*, pourrons-nous croire que Simonide examinant cette Réponse n'eût dit, Cela m'est venu dans la pensée aussi bien qu'à vous; mais je n'ai osé l'affirmer, parce qu'il me semble qu'un Etre infiniment puissant, infiniment bon, infiniment saint, & qui auroit créé toutes choses avec une souveraine liberté d'indifférence, n'auroit pas exposé les hommes à l'état criminel & misérable sous lequel ils vivent. S'il avoit laissé à l'ame la liberté de s'unir aux corps, ou de ne pas s'y unir, elle n'y seroit jamais entrée; car ce choix témoigneroit

(31) Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, pag. 23 Edit.* Lescaloperii.

(32) *Voiez* Elien, Var. Histor. *Lib. IV, Cap. XV, & Libr. IX, Cap. I.*

(33) Tertullianus, *in* Apologetico, *Cap. XLVI.*

(34) *Voiez ci-dessus la Rem. (T) de l'Article* EPICURE, *& Mons.* Burnet, *Evêque de Salisburi, dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Octob. 1699, pag. 441.*

(35) *Si mentem illam quasi animal aliquod esse voluit, erit aliquid interius ex quo illud animal nominetur. Quid autem interius mente? Cingitur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet, aperta, simplexque mens nulla re adjuncta quæ sentire possit, fugere intelligentiæ nostræ vim & notionem videtur.* Cicero, *Libr. I* de Natura Deorum, *pag. 39 Edit.* Lescalopetii.

(36) *La nature de Dieu avec tous ses attributs existe nécessairement, il faut donc que sa puissance & sa volonté soient des Etres nécessaires, or la nécessité est exclusive de l'indifférence.*

(37) Daillé, du vrai Usage des Peres, *Livr. II, Chap. IV, pag. m. 354.*

(†) *Tertull. lib. 1. adv. Marc. c. 25. & 1. 2. c. 16.*

(‡) *Id. adv. Orig. cap. 7. & lib. 2. contra Marc. cap. 16.* Quis negabit Deum corpus esse, etsi Deus spiritus est?

(‡) *Id. lib. adv. Herm. cap. 35.* Cum ipsa substantia corpus sit cujusque.

avarice que sa vieillesse; car il aimoit l'argent (*d*), & il connoissoit la libéralité d'Hieron. Il y a des

(*d*) *Voiez la Remarque (N), Citation (36)*

roit qu'elle est trop sote pour être l'ouvrage d'un Etre infiniment parfait. Si c'est lui qui unit nos ames aux corps, il faut qu'il y soit poussé par quelque détermination naturelle & inévitable; car agissant librement, c'est-à-dire, pouvant faire & ne pas faire, pouvant faire d'une façon, & pouvant faire d'une autre, on ne conçoit pas qu'il eût choisi ce parti-là, vu que l'ame par son union avec le corps se trouve soumise à cent desordres honteux & absurdes, & à un malheur presque continu (38). Ne laissons pas l'Artisan Chrétien exposé à cette attaque: faisons venir un Théologien, qui expose à Simonide tout le Systême de la Grace, & toute l'œconomie des Décrets de la Prédestination: assûrément ce Poëte lui répondroit: Vous me menez d'un païs obscur dans un païs plus obscur. Je ne puis comprendre que sous un Dieu qui auroit les attributs que vous marquez, il puisse être jamais nécessaire de punir personne; car la souveraine puissance d'un tel Dieu, jointe à une bonté & une sainteté infinie, ne souffriroit jamais qu'il se commit dans ses Etats aucune action punissable. Une nature comme celle-là ne me paroit point capable d'attacher sa gloire au malheur d'autrui, & de la faire dépendre de la durée éternelle des Enfers: je conçois même entre ces deux choses une opposition formelle. Trois personnes qui ne soient qu'un Dieu desquelles l'une punisse, l'autre soit punie, sans qu'on puisse dire que celle qui est punie, punit, & que celle qui punit est punie, quoi que pourtant l'une & l'autre ne soient qu'une même substance, qu'un seul & même Dieu; ces trois personnes, dis-je, sont pour moi une formelle contradiction. J'aime donc mieux n'avoir rendu aucune Réponse au Prince de Syracuse, que de lui avoir donné de telles définitions de Dieu.

Mais, dira-t-on, Tertullien s'est-il donc trompé grossiérement, lors qu'il a mis au dessus des Philosophes les simples Chrétiens? Je répons que sa prétention peut être très-bien rectifiée. Il n'y a qu'à dire que le plus petit Artisan Chrétien croit fermement plus de choses touchant la nature de Dieu, que les plus grands Philosophes du Paganisme n'en ont pu connoitre. Il n'y a qu'à déclarer qu'avec son seul Catéchisme il donnera un si grand détail, que pour une chose qu'ils n'affirmoient qu'à demi, il en affirmera quarante sans aucune hésitation. Voilà ce que Tertullien eût pu dire sans se tromper. Mais ces Chrétiens si habiles en comparaison de Thalès & de tout autre Philosophe de l'ancienne Grece, demeureroient aussi courts que lui & aussi muets, s'ils ne vouloient dire que ce qu'ils comprennent clairement & distinctement; & ils ne sont redevables de leur grande habileté qu'au bonheur d'avoir été élevez dans une Eglise où ils ont aquis la foi historique, & quelquefois même la foi justifiante des véritez révelées. Cela les convainc de l'existence de plusieurs choses où ils ne comprennent rien. Nos plus grands Théologiens, s'ils agissoient comme Simonide, c'est-à-dire, s'ils ne vouloient assûrer sur la nature de Dieu que ce qui par les lumieres de la Raison leur paroîtroit incontestable, évident, & à l'épreuve de toute difficulté, demanderoient incessamment de nouveaux délais à tous les Hierons. Ajoûtez même que Simonide, consultant & examinant l'Ecriture sans l'efficace ou de l'éducation ou de la grace, ne sortiroit pas de son labyrinthe, ni de son silence. La Raison lui défendroit de nier les faits contenus dans l'Ecriture, & de ne voir pas quelque chose de surnaturel dans l'enchainement de ces faits; mais cela ne suffiroit pas à le faire décider. Les forces de la Raison, & de l'Examen Philosophique, ne vont qu'à nous tenir en balance, & dans la crainte d'errer, soit que nous affirmions, soit que nous nions (39). Il faut, ou que la grace de Dieu, ou que l'éducation de l'enfance, soient de la partie. Et prenez bien garde qu'il n'y a aucune Hypothese contre laquelle la Raison fournisse plus d'Objections que contre celle de l'Evangile. Le mystere de la Trinité, l'incarnation du Verbe, sa mort pour l'expiation de nos péchez, la propagation du péché d'Adam, la prédestination éternelle d'un petit nombre de gens au bonheur du Paradis, l'adjudication éternelle de presque tous les hommes aux supplices de l'Enfer qui ne finiront jamais, l'extinction du franc-arbitre depuis le péché d'Adam, &c., sont des choses qui eussent jetté Simonide dans de plus grands doutes que tout ce que son imagination lui suggéra. Songeons à l'aveu qu'a fait saint Paul (40), non seulement que l'Evangile étoit un scandale aux Juifs, & une folie aux Grecs, mais aussi que Dieu a sauvé les hommes par la folie de la prédication.

Voici une pensée qui n'est pas peut-être à rejetter. Simonide se trouva apparemment en peine sur le genre de la définition: il n'osa dire que Dieu fût un corps, cent Objections l'en détournérent. Il n'osa dire que Dieu fût un pur esprit, car il ne concevoit rien que sous l'idée de l'étendue. Jusques à Mr. Des Cartes, tous nos Docteurs, soit Théologiens, soit Philosophes, avoient donné une étendue aux esprits; infinie à Dieu, finie aux Anges & aux ames raisonnables. Il est vrai qu'ils soutenoient que cette étendue n'est point matérielle ni composée de parties, & que les esprits sont tout entiers dans chaque partie de l'espace qu'ils occupent, *toti in toto & toti in singulis partibus*. De là sont sorties les trois especes de présence locale, *ubi circumscriptivum, ubi definitivum, ubi repletivum*, la premiere pour les corps, la seconde pour les esprits créez, & la troisieme pour Dieu. Les Cartésiens ont renversé tous ces dogmes, ils disent que les esprits n'ont aucune sorte d'étendue, ni de présence locale; mais on rejette leur sentiment comme très-absurde. Disons donc qu'encore aujourd'hui presque tous nos Philosophes & tous nos Théologiens enseignent conformément aux idées populaires, que la substance de Dieu est répandue dans des espaces infinis. Or il est certain que c'est ruïner d'un côté ce que l'on avoir bâti de l'autre, c'est redonner en effet à Dieu la matérialité que l'on lui avoit ôtée. Vous dites qu'il est un esprit, voilà qui est bien, c'est lui donner une nature différente de la matiere; mais en même tems vous dites que sa substance est répandue par-tout: vous dites donc qu'elle est étendue: or nous n'avons point d'idée de deux sortes d'étendue; nous concevons clairement que toute étendue quelle qu'elle soit a des parties distinctes, impénétrables, & séparables les unes des autres: c'est un monstre que de prétendre que l'ame soit toute dans le cerveau, & toute dans le cœur. On ne conçoit point que l'étendue divine & l'étendue de la matiere puissent être au même lieu; ce seroit une véritable pénétration de dimensions que notre Raison ne conçoit pas. Outre cela les choses qui sont pénétrées avec une troisieme sont pénétrées entre elles (41), & ainsi le Ciel & le globe de la Terre sont pénétrez entre eux; car ils seroient pénétrez avec la substance divine, qui selon vous n'a point de parties; d'où il résulte que le Soleil est pénétré avec le même Etre que la Terre. En un mot, si la matiere n'est matiere que parce qu'elle est étendue, il s'ensuit que toute étendue est matiere: l'on vous défie de marquer aucun attribut différent de l'étendue par lequel la matiere soit matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut venir que de l'étendue, nous n'en saurions concevoir que ce fondement, & ainsi vous devez dire que si les esprits étoient étendus ils seroient impénétrables, ils ne seroient donc point differens des corps par la pénétrabilité. Après tout, selon le dogme ordinaire l'étendue divine n'est ni plus ni moins ou impénétrable, ou pénétrable, que celle du corps. Ses parties, appellez-les virtuelles tant qu'il vous plaira; ses parties, dis-je, ne peuvent point être pénétrées les unes avec les autres, mais elles peuvent l'être avec les parties de la matiere. N'est-ce pas ce que vous dites de celles de la matiere; elles ne peuvent pas se pénétrer les unes les autres, mais elles peuvent pénétrer les parties virtuelles de l'étendue divine? Si vous consultez exactement le sens commun, vous concevrez que lorsque deux étendues sont pénétrativement au même lieu, l'une est aussi pénétrable que l'autre. On ne peut donc point dire que l'étendue de la matiere différe d'aucune autre sorte d'étendue par l'impénétrabilité: il est donc certain que toute étendue est matiere; & par conséquent vous n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui en laissez toute la réalité, lors que vous dites qu'il est étendu. Puis donc qu'il ne vous a pas été possible de faire autrement, il ne faut pas trouver étrange que Simonide n'ait osé nier que Dieu fût un corps: il n'a pas osé non plus l'affirmer; il a mieux aimé se taire. Souvenons-nous que les plus subtils Cartésiens soutiennent, que nous n'avons point d'idée de la substance spirituelle. Nous savons seulement par expérience qu'elle pense, mais nous ne savons pas quelle est la nature de l'Etre dont les modifications sont des pensées; nous ne connoissons point quel est le sujet, & quel est le fond, auquel les pensées sont inhérentes. Simonide fut peut-être engagé par-là à n'oser dire que Dieu fût un esprit. Il ne concevoit point ce que c'étoit qu'un esprit.

Au reste, un Jésuite, qui a commenté les Livres de Ciceron *de Natura Deorum*, ne condamne pas la retenue de Simonide, & il voudroit que les Philosophes & les Poëtes de l'Antiquité, & les Hérétiques l'eussent imitée. Ce qu'il observe sur l'incompréhensibilité de Dieu mérite d'être copié. *Quæ* Tertullianus *inscitiæ, alii modestiæ dederunt. Atque utinam veteres philosophi, & poëtæ, quique illos consecuti sunt Hæretici, hac in parte tam verecundi, quam Thales, aut Simonides, fuissent: nunquam profecto adeò absurda, impia, & blasphema Divinæ Naturæ affinxissent, nunquam impegissent in fœdissimos errores, in quos per summam impudentiam præfidentes homunculos videmus, & dolemus impegisse. Nimirum tenemur omnes magno quodam sciendi studio, cognoscendi verò numinis, multò majore: ex quo Deum quidem à nobis cognosci velle licet intelligere; sed intra fines præstitutos, & intra columnas, quibus suo ipse quasi digito inscripsit*, Ne plus ultra: *sunt enim divinis in rebus adyta quædam, in quæ Magnus Deus noluit nos penetrare: quod si quis temeritate, & confidentia sui elatus porro pergit, ac perrumpere hoc sacrarium attentat, quò penitiùs ingreditur, eò densiores illi tenebræ offunduntur, ut vel sic, & Divinæ Naturæ majestatem impervestigabilem, & humanæ mentis imbecillitatem, si quid sapit, agnoscat, ac confiteri cum Simonide cogatur*, Quanto diutiùs considero, tantò mihi res videtur obscurior. *Quemadmodum de specu quodam Coricio narrat Pomponius Mela, qui primùm jucundâ quadam amœnitate allectat adeuntes ad se, donec altiùs atque altiùs ingressos tandem horror quidam ac majestas numinis illic inhabitantis pedem referre compellat* (42). Il allegue ensuite un beau Passage de saint Augustin (43). Un Auteur François a regardé comme un acte de piété la conduite de Simonide, & en a pris

(38) *Quinetiam dicunt, Si anima est divina potestque Vivere sejuncta à membris mortalibus, ut quid Se miseræ carni insinuat? cujus vitio tot Perpetitur mala, & admittit tot flagitia? ergo Stulta est; si sponte hoc facit: at si invita nefandas Corporis ingreditur latebras, quis cogit? an ipse Juppiter? ergo Deus nequaquam hanc diligit: imò Carcere quam clausit tam turpi, odisse videtur.* Palingenius, in Zodiaco Vitæ, *Libr. VII, pag. m.* 189.

(39) *Notez qu'il ne s'agissoit pas entre Hieron & Simonide de l'existence de Dieu, mais de définir exactement ce qu'il est.*

(40) I Epitre aux Corinth. *Chap. I, Vers. 21, & 23.*

(41) Quæ penetrantur cum uno tertio penetrantur inter se. *C'est par cet Axiome qu'on refute ceux qui disent que le continu est composé de points mathématiques.*

(42) Lescalopetius in Ciceron. de Natura Deorum, *Libr. I, pag.* 84, 85.

(43) *Certè hoc est Deus, quod & cùm dicitur, non potest dici: cùm æstimatur, non potest æstimari: cùm comparatur, non potest comparari: cùm definitur, ipsâ definitione crescit.* Augustin. Sermone de tempore CIX, *apud* Lescalopetium, *ibid. pag.* 85.

des Théologiens qui ne pourroient pas reprendre l'aveu qu'il fit qu'il ne pouvoit donner la définition de Dieu (*G*). Sa Réponse à un Roi de Lacédémone eut le même sort que celle de Solon

pris occasion de fulminer la hardiesse des Eunomiens. „ Souvenez-vous de la PIEUSE modestie de Simonide”, dit-il (44), qui n'aiant demandé au Roy Hieron qu'un jour, „ pour traitter devant luy de l'essence divine, luy en demanda deux, & puis trois en suite, protestant que plus il y pensoit, plus il trouvoit de difficultez à s'acquitter de sa promesse. Pour moi je ne doute point que cette humble profession d'ignorance n'ait esté beaucoup plus agreable au souverain Estre, tout Payen qu'estoit Simonide, que l'insolence d'un Eunomius, & de cette espece (*) d'Ariens ses sectateurs, qui se vantoient de connoistre Dieu aussi exactement qu'il se pouvoit comprendre luy-mesme”. Mr. du Plessis Mornai dans le Chapitre où il prouve, & par des autoritez, & par des raisons, qu'il est impossible de comprendre Dieu (45), n'a pas oublié la Réponse de Simonide. Il remarque (46) sans citer personne que ce Poëte *enseignoit très-bien que* Dieu *estoit la sagesse mesme.* Il dit ailleurs (47) qu'*Aristote en sa Metaphysique recite & loue une response vulgaire de Simonide à Hieron. C'est en somme, qu'il n'appartient qu'à Dieu d'estre Metaphysicien, c'est-à-dire de parler des choses qui sont outre la nature.* En parcourant la Métaphysique d'Aristote je n'ai pu trouver ce passage. Quoi qu'il en soit, cette pensée est très-bonne, & revient à l'autre.

(44) La Mothe le Vayer, Lettre CXVI, *à la page 16 du XII Tome Edit.* in 12.

(*) *Theodor. Lib. fabul.*

(45) *C'est le IV du Livre de la* Verité de la Religion Chrétienne.

(46) *Là-même, folio m.* 35.

(47) *Là-même, Chap. XX, folio 266 verso. L'Edition Latine de cet Ouvrage de* Du Plessis *porte pag. m.* 446: Aristoteles tritum illud Simonidis ad Hieronem laudat, *de rebus,* inquit, *quæ præter naturam Deo soli credendum.*

Quand j'ai dit que je n'ai pas rencontré dans cet Ouvrage d'Aristote ce que Mr. du Plessis en cite, j'ai eu égard aux circonstances dont ce passage a été caractérisé, savoir que c'est une Réponse de Simonide à Hieron louée par Aristote; car au reste j'ai trouvé ceci au II Chapitre du I Livre: Διὸ καὶ δικαίως ἂν οὐκ ἀνθρωπίνη νομίζοιτο αὐτῆς ἡ κτῆσις. πολλαχῇ γὰρ ἡ φύσις δούλη τῶν ἀνθρώπων ἐστίν. ὥστε κατὰ Σιμωνίδην, Θεὸς ἂν μόνος τοῦτο ἔχοιτο γέρας. ἄνδρα δ' οὐκ ἄξιον μὴ ζητεῖν τὴν καθ' αὐτὸν ἐπιστήμην. *Quocirca merito, ejus possessio non humana existimari potest. Multis enim in rebus serva natura hominum est. Itaque ut Simonidi placet, solus Deus hunc sibi honorem vendicat. At non decet virum eam scientiam, quæ sibi congruit, non quærere* (48). Ces paroles reviennent à ceci: La science des premiers principes est si relevée, qu'on pourroit justement prétendre qu'il n'appartient pas à l'homme de la posséder, c'est pourquoi selon Simonide, cette possession est un privilege de Dieu seul; mais il seroit messéant à l'homme de ne chercher pas à se bien connoitre soi-même, ou de négliger la science qui a du rapport à lui. Je m'imagine que si j'avois vécu au tems d'Aristote, j'aurois trouvé sa pensée plus dégagée que je ne la trouve: mais quoi qu'il en soit je n'y puis rien découvrir qui me porte à croire qu'il loue, ou qu'il approuve le sentiment de Simonide, & j'ai vu des Commentateurs qui assûrent nettement qu'il la réfute. Fonseca, faisant une Note de Paraphrase sur ces paroles d'Aristote, met en marge *Refutatio sententiæ Simonidis.* Voici le Texte qui répond à ce Sommaire: *Adeo compertum est hanc scientiam non esse humanam possessionem, ut inde sumpserit Simonides poëta sui erroris occasionem. Monebat enim iis tantùm scientiis dandam esse hominibus operam, quæ cum mortali vita congruerent, proinde hanc scientiam, quæ de divinis rebus instituitur, relinquendam esse Deo, divinisque substantiis: quod sit supra humanum captum. Cui inepto consilio, & virilis animi magnitudine indigno respondet Aristoteles,* Non decere virum eam scientiam negligere, quæ maximè intellectui congruat, *neque enim est putanda aliena ab humana natura, cujus præcipua pars est mens ipsa* (49). Il veut (50) qu'Aristote ait condamné en un autre lieu une semblable pensée de Simonide, & que ce Poëte soit désigné dans les paroles suivantes: Χρὴ δὲ οὐ κατὰ τοὺς παραινοῦντας, ἀνθρώπινα φρονεῖν, ἄνθρωπον ὄντα, οὐδὲ θνητὰ τὸν θνητόν. ἀλλ' ἐφ' ὅσον ἐνδέχεται ἀπαθανατίζειν, καὶ ἅπαντα ποιεῖν πρὸς τὸ ζῆν κατὰ τὸ κράτιστον τῶν ἐν αὐτῷ. *Neque nos oportet humana sapere ac sentire, ut quidem monent, cum simus homines: neque mortalia, cum mortales: sed nos ipsos, quoad ejus fieri potest, à mortalitate vindicare, atque omnia facere, ut ei nostri parti, quæ in nobis est optima, convenienter vivamus* (51). Si cela est, il faut mettre entre les Sentences de Simonide celle-ci: Puis que nous ne sommes que des hommes, notre science ne doit être qu'humaine; & puis que nous sommes mortels, il faut nous contenter de connoitre les choses mortelles. Nous allons voir une seconde méprise de Mr. du Plessis Mornai. La prémiere consiste en ce qu'il a dit que la Sentence de Simonide a été louée par Aristote.

(48) Aristotel. Metaphys. *Libr. I, Cap. II, pag. m.* 644, *E.*

(49) Fonseca in Arist. Metaphys. *Libr. I, Cap. II, pag. m.* 99, 100.

(50) *Idem, ibidem. Voiez aussi* Theophile Raynaud, Theol. Natur. *pag.* 1.

(51) Aristot. Moral. *Libr. X, Cap. VII, pag. m.* 102, *H.*

Le Protagoras de Platon (52) nous apprend que cette Sentence se trouve dans un Poëme adressé à Scopas, fils de Creon le Thessalien. Ce ne fut donc pas une Réponse faite au Roi Hieron: & prenez garde s'il vous plait, qu'il s'agit là, non pas de la science, mais de la vertu, & qu'ainsi l'on pourroit dire qu'Aristote n'a point fait une application assez juste; ou bien il faudroit dire que notre Poëte avoit emploié la même pensée tantôt sur les qualitez morales, tantôt sur les qualitez de l'entendement. Platon discute avec la derniere précision certains Vers, où Simonide avoit débité qu'il est difficile de devenir parfaitement honnête homme (53), & que Pittacus s'étoit fort trompé en disant qu'il est difficile de demeurer homme de bien. Χαλεπὸν ἐσθλὸν ἔμμεναι. *Difficile est bonum manere* (54). L'un des Interlocuteurs de Platon soutient que ces paroles de Simonide sont contradictoires. Un autre soutient que non, & prétend qu'elles signifient ceci, Il est difficile de devenir honnête homme, & impossible de l'être toûjours; & ainsi Pittacus se trompe, car il suppose qu'il est possible de persévérer constamment dans l'exercice de la vertu: s'il ne le croioit pas possible, il n'auroit point dit que cela est malaisé. On prouve cette exposition par une Sentence de Simonide inserée au même lieu, & portant que Dieu seul a le privilege de persévérer dans le bien (55).

(52) Plato, *in* Protagora, *pag.* 235, *E.*

(53) Ὅτι ἄνδρα ἀγαθὸν μὲν ἀλαθέως γενέσθαι χαλεπόν, χερσί τε καὶ ποσὶ καὶ νόῳ τετράγωνον, ἄνευ ψόγου τετυγμένον. *Difficile est virum vere bonum fieri, manibus pedibusque & mente ad amussim quadratis.* Idem, ibid.

(54) *Idem, ibidem, pag.* 236, *A.*

(55) Θεὸς ἂν μόνος ἔχοι τοῦτο γέρας. *Quod solus Deus hoc munere frui dignus sit.* Plato, *in* Protagora, *pag.* 237, *D. Voiez aussi pag.* 239, *C.*

(*G*) *Il y a des Théologiens qui ne pourroient plus reprendre l'aveu qu'il fit qu'il ne pouvoit donner la définition de Dieu.*] On peut voir une preuve de cela dans la Remarque précédente; mais voici un Auteur qui parle encore plus catégoriquement. C'est le fameux Pierre Charron Théologal de Condom. „ Estant la Deïté”, dit-il (56), „ si haute; si eloignée de nous & de nostre portée, que nous ne savons du tout que c'est ny de loin ni de pres, c'est d'une part une tresgrande & enragée présumption d'en decider & determiner comme font les Athées: qui en toutes leurs objections, en argumentent comme de chose toute definie, circomscripte, & necessaire d'estre telle & telle, en disant, s'il y avoit un Dieu, il faudroit qu'il fust tel & tel: estant tel il feroit, il devroit, il pourroit cela & cela, ce qui n'est pas: ergo. D'autre part c'est un abus de penser trouver aucune raison suffisante & demonstrative assez pour prouver & establir evidemment & necessairement que c'est que Deïté: De quoy l'on ne se doit pas esbahir; mais il faudroit s'esbahir s'il s'en trouvoit. Car il ne faut pas que les prinses humaines, ny que la portée des creatures puisse aller jusques là. . . . . . Deïté, c'est ce qui ne se peut connoistre, ny seulement s'appercevoir, du fini à l'infini n'y a aucune proportion, nul passage: l'infinité est du tout inaccessible, voire imperceptible. Dieu est la mesme, vraye, & seule infinité. Le plus haut esprit & le plus grand effort de l'imagination n'en approche pas plus pres, que la plus basse & infime conception. Le plus grand Philosophe & le plus savant Théologien ne connoist pas plus ou mieux Dieu, que le moindre artisan. Où il n'y a point d'avenue, de chemin, d'abord, ne peut y avoir de loin ny de pres. . . . . Dieu, Deïté, Eternité, toute-puissance, infinité, ce ne sont que mots prononcez en l'air, & rien plus à nous: Ce ne sont pas choses maniables à l'entendement humain. . . . . . Si tout ce que nous disons & proferons de Dieu estoit jugé à la rigueur, ce ne seroit que vanité & ignorance. Dont disoit un grand & ancien docteur, que parler de Dieu, mesme disant choses vrayes, il est très-dangereux. La raison de ce dire est, qu'outre que telles & si hautes veritez se corrompent passantes par nos sens, nos intelligences, & nos bouches, encores ne savons nous & ne pouvons estre certains qu'elles soyent vrayes. C'est à l'hazard que nous rencontrons: car nous n'y voyons goutte, & ne savons que c'est, ny quel il y faict. Or parler de Dieu en doute & incertitude, & comme à tastons & par divination, il est dangereux, & ne savons si Dieu le trouve bon: si ce n'est que nous confions tant en sa bonté, qu'il prend en bonne part tout ce que l'on dit de luy à bonne intention, & pour l'honnorer tant que l'on peut. Mais encores, qui fait que ceste confiance là luy soit agreable, & que la bonté divine est de ceste sorte, que de prendre en gré ce que l'on fait à bonne intention & pour l'honnorer? c'est bien l'office & le faict de la bonté humaine creée & finie: Mais qui fait que la divine increée, infinie, soit de ceste couleur? De l'humaine mesmes l'on n'en est pas du tout universellement d'accord, qui sont ses regles & ses offices. . . . . . Pourquoy le plus expedient, mais qu'il soit possible à l'homme se voulant mesler de penser & concevoir la Deïté, est que l'ame apres une abstraction universelle de toutes choses, s'eslevant par dessus tout, comme en un vuyde, vague, & infini, avec un silence profond & chaste, un estonnement tout transi, une admiration toute pleine de craintive humilité, imagine un abysme lumineux, sans fond, sans rive, & sans bord, sans haut, sans bas, sans se prendre ny se tenir à aucune chose qui luy vient en imagination, sinon se perdre, se noyer, & se laisser engloutir en cest infini. A quoy revienent à peu pres ces Sentences anciennes des Saincts. La vraye connoissance de Dieu est une parfaicte ignorance de luy. S'approcher de Dieu est le connoistre lumiere inaccessible, & d'icelle estre absorbé. C'est aucunement le connoistre, que de sentir qu'estant par dessus tout, l'on ne le peut connoistre: eloquemment le louer, c'est avec estonnement & effroy se taire, & en silence l'adorer en l'ame. Mais pource qu'il est tresdifficile, & à peu pres impossible à l'ame, de pouvoir subsister en un si incertain & vague infini (car elle demeureroit toute troublée, & comme au rouet) semblable à celuy qui de force de tourner sa teste, tout esblouy ne sachant plus où il est, se laisse tomber: Et quand bien elle le pourroit, demeurant transie, percluse, & ravie d'effroy & d'admiration, ne pourroit elle en aucune façon agir avec Dieu, le prier, l'invoquer, le reconnoistre, l'honnorer; qui sont les premiers & principaux chefs de toute religion: car en telles choses il est necessairement requis se le pre-senter

(56) Pierre Charron, des trois Veritez, *Livre I, Chap. V.*

lon à Crefus (*H*). On lui attribue une autre Réponfe qui eft fort femblable à celle du Philofophe qui fe vantoit de porter fur foi tous fes biens (*I*). Il ne faut point prendre au pié de la lettre celle qu'il fit à une demande de la femme d'Hieron (*K*). Ce fut plutôt une raillerie qu'une férieufe déclaration de fon fentiment. Il fe reconnoiffoit incapable de tromper les fots (*L*). Certains Vers

„ fenter avec quelque qualité, bon, puiffant, fage, entendant, acceptant nos intentions: il eft force, & ne peut „ eftre autrement en la condition prefente de cefte vie, que „ chacun fe face & fe peigne à foy mesme une image de la „ Deïté, à laquelle il regarde, il s'adreffe, & fe tiene, laquelle luy foit comme fon Dieu. L'esprit fe la fait en „ effevant fon imagination par deffus tout, & concevant de „ toute fa force une fouveraine bonté, puiffance, perfection. Car le dernier & le plus haut degré, où chacun „ peut monter & arriver par l'extreme effort de fa conception, luy eft fon Dieu, & luy fert d'image de la Deïté: „ image toutesfois fauffe, c'eft-à-dire, manque & imparfecte. Car eftant la Deïté, comme dict eft, inimaginable, infinie, à laquelle l'esprit ne peut par aucune conception ny pres ny loin approcher, ne peut faire aucune „ vraye image, non plus que d'une chofe qu'il ne fait du „ tout que c'eft; il fuffit qu'il la face la moins fauffe, moins „ vicieufe, plus haute, plus pure qu'il peut". Mille & mille Lecteurs, qui verront ces traits d'un esprit fublime dans ce Dictionaire, n'en auroient jamais connoiffance fi je ne les rapportois. Voilà pourquoi je les ai fait imprimer dans cette Remarque.

On dira peut être que Charron eft un Docteur trop fuspect, pour mériter que l'on mette fes Maximes en ligne de compte. Parons ce coup, & difons qu'Arnobe s'eft exprimé d'une maniere qui peut hautement juftifier la Réponfe de Simonide. N'a-t-il pas dit que nos paroles ne peuvent fignifier rien de la nature de Dieu, & qu'il faut fe taire fi l'on veut le concevoir; & qu'afin que nos foupçons vagues puiffent faire là-deffus quelques recherches comme fous la nue, & dans l'ombre, on doit tenir la bouche fermée? *O maxime, ô fumme rerum invifibilium procreator! O ipfe invife, & nullis unquam comprehenfe naturis! . . . . Prima . . . . tu caufa es, locus rerum ac fpacium, fundamentum cunctorum quæcunque funt, infinitus, ingenitus, immortalis, perpetuus, folus, quem nulla deliniat forma corporalis, nulla determinat circumfcriptio, qualitatis expers, quantitatis, fine fitu, motu, & habitu, de quo nihil dici & exprimi mortalium potis eft fignificatione verborum: qui, ut intelligaris, tacendum eft; atque, ut per umbram te poffit errans inveftigare fufpicio, nihil eft omnino mutiendum* (57). On feroit bien ignorant fi l'on me difoit que ce Paffage doit être compté parmi les erreurs d'Arnobe; car tous ceux qui ont confulté fes Commentateurs ont pu voir que les Peres de l'Eglife les plus orthodoxes ont confirmé fa penfée (58). Qu'on life un peu les Commentateurs de ces paroles de Minucius Felix: *Nobis ad intellectum pectus anguftum eft: & ideo fic eum* (Deum) *digne æftimamus, dum inæftimabilem dicimus. Eloquar quemadmodum fentio, magnitudinem Dei, qui fe putat noffe, minuit: qui non vult minuere, non novit, nec nomen Deo quæras* (59). Vous trouverez qu'ils indiquent une infinité de Paffages où les anciens Peres s'accordent avec Arnobe fur ce point-là. Et notez que le Jéfuite Lefcalopier allégue ces mêmes paroles de Minutius Felix, pour confirmer la Remarque qu'il venoit de faire, que les plus fages & les plus modeftes Philofophes avouent par-tout que Dieu eft non feulement invifible & inexprimable, mais même inintelligible. *Sapientiffimi quique ac modeftiffimi philofophorum Deum* ἄγνωστον, non intelligibilem, ἀθέατον *minimè fpectabilem*, ἄῤῥητον καὶ ἀνεκφώνητον indicibilem, &, *fi fas*, invocabilem, innominabilem, *ubique confitentur: at nihil hunc in locum afferri poteft illuftrius, quàm quod habet Minutius Felix* (60).

(*H*) *Sa Réponfe . . . eut le même fort que celle que Solon fit à Crefus* (61).] Paufanias fe trouvant à table avec Simonide, lui ordonna de débiter quelque Sentence. *Souvenez-vous*, lui répondit-il, *que vous êtes homme.* Cela parut fi froid à Paufanias, qu'il ne daigna y faire attention; mais quand il fe trouva dans un afyle où il combattoit contre une faim infupportable, & d'où il ne pouvoit fortir fans s'expofer au dernier fupplice, malheur que fon ambition lui attira, il fe fouvint des paroles de ce Poëte, & s'écria par trois fois, ô Simonide, qu'il y avoit un grand fens dans l'exhortation que tu me fis (62)! Τηνικαῦτα ἐμνήσθη τοῦ Σιμωνίδου, καὶ ἐξεβόησεν εἰς τρίς. ὦ ξένε Κεῖε, μέγα τι ἄρα χρῆμα ἦν ὁ λόγος σου. ἐγὼ δὲ ὑπ' ἀνοίας οὐδὲν αὐτὸν ᾤμην εἶναι. *Tunc in mentem ei venit Simonidis, & ter magna voce exclamavit: O Cee hospes, magnum quiddam in tuo fermone inerat, ego vero inani perfuafione eram adductus, ut eum nullius momenti putarem* (63). Il eft fûr que fi l'on y fongeoit bien & avec les vues d'un Philofophe, rien ne feroit plus humiliant, ni auffi capable de nous donner de bonnes Leçons, que de fe repréfenter que l'on eft homme. Cela comprend tout ce qui fe peut imaginer de foibleffe, de mifere, & d'inconftance.

(*I*) *On lui attribue une Réponfe . . . fort femblable à celle du Philofophe qui fe vantoit de porter fur foi tous fes biens.*] On conte que Simonide, pour fe délivrer de la pauvreté, s'en alla roder par les grandes villes d'Afie, où il chantoit à prix d'argent les éloges des vainqueurs. S'étant enrichi à ce métier, il s'embarqua pour l'Ile de Ceos fa patrie. Le vaiffeau fit naufrage: fe fauva qui put avec tout ce qu'il lui fut poffible d'emporter. Simonide ne fe chargea de rien, & lors qu'on lui en demanda la raifon, *C'eft*, répondit-il (64) *parce que tout ce que j'ai eft avec moi.* Plufieurs de fes compagnons de naufrage fe noiérent accablez du poids des chofes qu'ils avoient voulu fauver. Ceux qui abordérent furent pillez par des voleurs; chacun s'en alla à Clazomene qui n'étoit pas loin du lieu où le vaiffeau étoit péri. Un bourgeois, qui aimoit les Lettres, & qui avoit lu les Poëfies de Simonide avec beaucoup d'admiration, l'aiant reconnu le fecourut de toutes les chofes néceffaires, pendant que les autres furent obligez de mendier par la ville. Le Poëte les rencontrant n'oublia pas de repréfenter que fa Réponfe étoit jufte (65).

(*K*) *Il ne faut point prendre à la lettre fa Réponfe à une demande de la femme d'Hieron.*] Cette Princeffe voulut favoir s'il valoit mieux aquérir les Sciences que les richeffes. Simonide lui répondit qu'il valoit mieux être riche, que d'être favant; car, ajoûta-t-il, je vois tous les jours aux portes des riches les hommes doctes (66). Il ne faut pas croîre qu'effectivement il mettoit les Sciences à un plus bas prix que l'or & l'argent; mais il fe fervoit d'une fine raillerie, pour condamner la vigilance avec laquelle la plupart des gens de Lettres font leur cour aux riches, & s'efforcent de leur arracher quelques préfens. Il fe trouvoit lui-même envelopé dans fa raillerie, puis qu'il n'étoit à la Cour de Syracufe que par un motif d'intérêt, & qu'en plufieurs autres rencontres il avoit cherché à vivre, & à fe mettre à fon aife, par les libéralitez d'autrui. On pouvoit avoir une autre penfée, c'eft qu'il ne donna la préférence aux richeffes qu'en confidérant l'utilité que l'on peut tirer des chofes par rapport à la fortune. Il eft évident que les richeffes font plus propres que les Sciences à procurer les avantages temporels, & tout ce que l'on fouhaite le plus ardemment dans la vie humaine. En ce fens-là il feroit vrai au pied de la lettre, qu'il vaut mieux devenir riche que de devenir favant. N'oublions pas la réfléxion qui a été faite fur la preuve que Simonide allégua. On a dit que c'étoit aux Médecins à s'en aller chez les malades, & que par cette raifon l'ordre vouloit que les gens doctes fuffent fouvent au logis des riches. Voici deux bons-mots d'un Philofophe de l'Antiquité. Quelqu'un difant qu'il voioit toûjours les Philofophes à la porte des gens riches, Ariftippe lui répondit, *Les Médecins ne vont-ils pas chez les malades? & néanmoins perfonne n'aimeroit mieux être malade que Medecin* (67). Une autre fois il répondit à Diogene qui lui demandoit, *Pourquoi les Philofophes vont-ils chez les riches, & non pas les riches chez les Philofophes?* il lui répondit, dis-je (68), *C'eft parce que les Philofophes connoiffent de quoi ils ont befoin, mais les riches ne le connoiffent pas.* Erasme dévelope ainfi cette Réponfe: les Philofophes n'ignorent pas que l'on ne peut vivre fans argent, c'eft pourquoi ils en demandent à ceux qui en ont; mais fi les riches favoient qu'ils ont befoin de doctrine, ils feroient plus affidus à faire leur cour aux Philofophes. Je laiffe la moralité d'Erasme, on la verra en Latin. *Philofophi fciunt abfque pecunia vivi non poffe: itaque petunt eos qui quod opus eft dare poffunt. Quòd fi divites æquè intelligerent fe egere fapientia, multo magis tererent philofophorum limina. Miferior enim eft egeftas animi quàm corporis: atque hoc miferius egent funt divites quòd non intelligant, quàm pretiofa quamque neceffaria re careant* (69).

(*L*) *Il fe reconnoiffoit incapable de tromper les fots.*] Erasme n'a pas oublié dans fon Recueil d'Apophthegmes la Réponfe de Simonide à ceux qui lui demandoient, pourquoi il ne tâchoit pas d'engager les Theffaliens à lui donner quelque chofe, lui qui alloit à la chaffe de cette proie fi foigneufement en d'autres païs. *Ces gens-là ne font pas affez fins*, dit-il, *pour être trompez par un homme comme moi* (70). Je rapporte tout le Paffage d'Erasme, parce qu'il contient une bonne réfléxion. *Idem* (Simonides) *quum cæteros laudando venaretur, ut aliquid darent, interrogatus quur non & Theffalos captaret, Stupidiores funt, inquit, quàm ut à me falli poffint. Qui quærunt cui imponant, ad ftupidos eunt. At qui tam erant ftupidi, ut non fentirent ingenium poëmatum illius, nec tangerentur amore nominis in pofteros transmittendi, non poterant ab illo falli* (71). Erasme a raifon; ceux qui cherchent à tromper cherchent des fots; mais ceux qui font trop ftupides pour fentir les graces d'un Poëme, ou pour fouhaiter une longue renommée, n'étoient pas propres à être trompez par Simonide. On peut appliquer ici une penfée de Gorgias Leontin. Il définiffoit la Tragédie, une tromperie où celui qui dupe eft plus jufte que celui qui ne dupe point, & où celui qu'on dupe eft plus habile que celui qu'on ne dupe pas (72). Sur quoi Daniel Heinfius débite cette Remarque: *A tantis viris poffe decipi paucorum eft: & illorum fere tantum, qui præftantiam eorum, fi non affequi re ipfa, mente ac intellectu æftimare ac complecti poffunt, qui cum aliquo judicio decipiuntur* (73). J'ai dit ailleurs (74) qu'un grand Capitaine fe plaignoit d'avoir affaire à des ennemis fi mal-habiles, qu'il ne pouvoit emploier contre eux utilement fes ftratagêmes. J'ai dit auffi (75) que felon Balzac, les filles de fon village étoient trop fotes pour être trompées par un homme d'esprit.

(57) Arnob. *Libr. I*, *pag. m.* 17.

(58) *Voiez* Elmenhorft *fur ce Paffage d'*Arnobe, *pag. m.* 28, 29.

(59) Minut. Felix, *pag. m.* 143.

(60) Lefcalop. in Cicer. de Natura Deor. *pag.* 2.

(61) *Voiez* Herodote, *Libr. I*, *Cap. LXXXVI.*

(62) *Voiez* Cornelius Nepos, *dans la* Vie de Paufanias.

(63) Ælian. Var. Hiftor. *Libr. IX*, *Cap. XLI.* *Voiez auffi* Plutarque, *in* Confolat. ad Apollonium, *pag.* 105, *A.*

(64) *Mecum inquit mea funt cuncta.* Phædrus, *ubi infra.*

(65) *Tiré de* Phedre, *Fab. XXI Libri IV.*

(66) Ariftoteles, Rhetoric. *Libro II*, *Cap. XVI*, *pag. m.* 438.

(67) Diogenes Laërtius, *in* Ariftippo, *Libro II*, *num.* 70.

(68) *Idem*, *ibid. num.* 69.

(69) Erafm. *in* Apophthegm. *Libro III*, *in* Ariftipp. *num.* 10. *pag. m.* 186.

(70) *Je me fers des termes de Mr.* Le Fevre, Journal du Journal, *pag.* 19 *Voici les termes de* Simonide, Ἀμαθέστεροι γάρ εἰσιν ἢ ὡς ὑπ' ἐμοῦ ἐξαπατᾶσθαι. Plutarc. de audiend. Poëtis, *circa init. pag.* 15.

(71) Erafm. *in* Apophthegm. *Libro VI*, *pag. m.* 499, 500.

(72) Gorgias ille Leontinus . . . tragœdiam definiebat, *Fallaciam, qua qui deciperet, juftior eo qui non deciperet, qui deciperetur, fapientior eo qui non deciperetur, effet.* Daniel Heinfius, Orat. de utilitate, quæ ex lectione Tragœdiarum percipitur, *init. pag. m.* 269. Plutarque, de audiendis Poëtis, *pag.* 15, *rapporte ce mot de* Gorgias.

(73) *Idem*, Heinfius, *ibid.*

(74) *Dans l'Article* AGESILAUS II. *Rem.* (*C*).

(75) *Ci-deffus Citat.* (9) *de l'Article* PYRRHON.

(e) *Voiez la Rem. (F) vers la fin.*

Vers où il censura une Maxime de Pittacus, parurent fort mal-aisez à entendre (e). La discussion qu'on en fit nous fait savoir qu'il n'étoit pas de ces Critiques sévéres qui ne louent que ce qui leur semble parfaitement bon, & qui censurent les moindres défauts. Il étoit infiniment plus traitable: les imperfections humaines pouvoient obtenir de lui une bonne capitulation. On le contentoit, pourvu que l'on ne fût pas trop méchant (f). On n'auroit jamais fait, disoit-il, si l'on vouloit censurer tous ceux qui font des folies. Le nombre des fous est infini, & je ne cherche point sur la terre un homme irrepréhensible. Il n'y en a point de tels; je ne louerai jamais personne sur ce pié-là. Il me suffit qu'on soit médiocre & exemt de crimes (g). Il conseilloit de traiter toutes les choses de cette vie comme un jeu, & de ne les appliquer sérieusement à quoi que ce fût (h). Quoi que le caractere principal de sa Poësie fût une certaine douceur infiniment propre à toucher & à attendrir, il ne laissoit pas de se faire craindre par des invectives piquantes (M). Je ne voi personne qui lui conteste la qualité d'excellent Poëte, & quand on songe qu'il fut capable de pacifier deux Princes extrêmement irritez, & actuellement sous les armes l'un contre l'autre (i), il faut que l'on convienne que tout son mérite ne consistoit pas à faire de très-bons Vers. Il avoit sans doute plusieurs autres qualitez qui le rendoient fort considerable; mais on ne peut point l'excuser de son avarice, & de sa plume vénale (N). Sa gloire tombe par là nécessairement; je veux dire

(f) Ἐμοίγ' ἐξαρκεῖ ὃς ἂν μὴ κακὸς ᾖ, μηδ' ἄγαν ἀπάλαμνος. *Mihi satisfacit & ille quisquis malus non est, nimiumve ignavus.* Plato, *in* Protag. *pag.* 240.

(g) *Ex* Platone, *ibid.*

(h) Παίζειν ἐν τῷ βίῳ καὶ περὶ μηδὲν ἁπλῶς σπουδάζειν. *Ut ludamus in vita, neque ulli rei studeamus serio.* Theo, Progymn. *Cap. V, pag. m.* 84.

(i) *Voiez le* Scholiaste de Pindare in Oden II Olymp. *& ci-dessus la Rem. (C) de l'Article* HIERON I.

(M) *Il ne laissoit pas de se faire craindre par des invectives piquantes.*] Timocreon fut son ennemi (76): c'étoit l'un des Poëtes de l'ancienne Comédie (77), & par conséquent un homme qui savoit injurier, & qui se donnoit là-dessus une licence effrénée:

(76) Suidas, *in* Τιμοκρέων.

(77) *Idem, ibidem.*

Eupolis atque Cratinus, Aristophanesque Poëtæ,
Atque alii, quorum Comœdia prisca virorum est,
Si quis erat dignus describi, quòd malus, aut fur,
Quòd mœchus foret, aut sicarius, aut alioqui
Famosus; multâ cum libertate notabant (78).

(78) Horat. Sat. IV *Libri I, init.*

Il fit une Comédie contre Simonide (79): on peut donc croire qu'il le traita cruellement, néanmoins il reste encore des Vers où il avoue qu'il avoit été la partie souffrante, & nous avons son Epitaphe de la façon de Simonide. Elle est bien injurieuse. (80) *Id non impune fecisse* (Timocreontem) *colligo ex carminibus ejusdem Timocreontis nondum editis, qui in semetipsum Simonidis dicacitatem accusat, & plane vituperat metro Trochaico pentametro:* Κατὰ μετάθεσιν τῆς λέξεως, dictionibus scilicet transpositis.

(79) Suidas, *in* Τιμοκρέων.

(80) Leo Allatius, de Simeonum Scriptis, *pag.* 213.

Κηΐα μὲ προσῆλθε φλυαρία οὐκ ἐθέλοντα.
Οὐκ ἐθέλοντά με προσῆλθε Κηΐα φλυαρία.
Ceia me incessit importuna loquacitas invitum,
Invitum me incessit Ceia importuna loquacitas.

Extatque hodie num Simonidis Epigramma in Timocreontis sepulchrum, quo injurias sibi illatas ultus pulchre fuisse sibi visus est.

Πολλὰ φαγὼν, καὶ πολλὰ πιὼν, καὶ πολλὰ κάκ' εἰπὼν
Ἀνθρώπους, κεῖμαι Τιμοκρέων Ῥόδιος.
Cum multa comederim & multa biberim, multa mala dixerim
Hominibus, jaceo Timocreon Rhodius (81).

(81) Athenæus, *Libr. X, pag.* 415.

(N) *On ne peut point l'excuser de son avarice, & de sa plume vénale.*] Je sai bien ce qu'il répondit à ceux qui lui demandérent pourquoi il étoit si avare dans ses vieux jours, C'est parce, dit-il (82), que j'aime mieux laisser du bien à mes ennemis aprés ma mort, que d'avoir besoin de mes amis pendant ma vie. Il y a du bon dans cette Réponse; car enfin il n'y a rien qu'on doive plus éviter que d'être à charge à qui que ce soit, ou que de dépendre de la discrétion & des caprices d'autrui: mais Simonide ne devoit pas craindre cela; il pouvoit se mettre à couvert de cette infortune sans être si appliqué à thésauriser. On lui attribue une autre Réponse, & qui est moins supportable que la prémiere. Vous allez voir que Plutarque la desapprouve. „ Et „ n'est pas Vénus seule courroucée aux vieillards, ainsi que „ dit Euripide, mais encore ont ils les cupiditez du boire „ & du manger fort mousses & par maniere de dire edentées, de sorte qu'ils ne font que toucher un petit par le „ dessus, sans penetrer ni enfondrer au dedans. ET pourtant faut-il qu'ils se preparent des plaisirs & voluptez, „ non basses ne lasches en l'ame, comme disoit Simonides „ à ceux qui lui reprochoyent l'avarice, qu'estant privé de „ toutes autres voluptez corporelles à cause de sa vieillesse, „ il y en avoit encore une qui l'entretenoit, c'estoit la volupté qu'il prenoit à gagner: mais la vie politique de ceux „ qui se meslent d'affaires, a de tres-grandes & tres-honnestes voluptez, desquelles seules ou principales il est vrai-„ semblable que les Dieux mesmes se delectent, ce sont „ celles qui procedent de la benificence de faire bien à „ beaucoup de gens, & de la gloire des grandes & honnestes actions (83)". Si j'avois tronqué ce Passage, j'en aurois ôté des choses qui peuvent servir au Lecteur; mais si l'on n'en veut tirer que la preuve de l'avarice de notre Poëte, à la bonne heure. Il y avoit du sordide dans ses manieres, comme l'a bien reconnu Chameleon (84): Ὄντως δὲ ἦν ὡς ἀληθῶς κίμβιξ ὁ Σιμωνίδης καὶ αἰσχροκερδὴς, ὥς Χαμαιλέων φησί. *Fuit autem revera præparcus Simonides & quæstus vel turpis avidus, ut ait Chamæleon* (85). Lisez ce Passage d'Elien: Οὐκ ἐκώλυσέ γε Σιμωνίδην βαθὺ ὂν τὸ γῆρας πρὸς αὐτὸν ἀφικέσθαι. ἦν μὲν γὰρ καὶ φύσει φιλάργυρος ὁ Κεῖος· προὔτρεψε δὲ αὐτὸν καὶ πλέον ἡ τοῦ Ἱέρωνος φιλοδωρία φασί. *Neque Simonidem impedivit senectus profunda, quo minus ad eum veniret. Erat enim Ceus avidissimus pecuniæ, magisque ipsum commovit Hieronis propensus ad largiendum animus, ut fama est* (86). Il ne demeuroit jamais court quand on le prioit de dire pourquoi il se plaisoit tant à l'épargne; mais ses Réponses, comme on l'a vu ci-dessus, ne servoient de rien à sa justification. Pendant qu'il fut à Syracuse, tout ce qui lui étoit nécessaire pour sa subsistance lui étoit fourni très-largement de jour en jour de la part du Roi. Il en vendoit la principale partie, & alléguoit pour ses raisons à ceux qui lui demandoient pourquoi il se comportoit ainsi, qu'il vouloit faire paroitre sa frugalité, & la magnificence d'Hieron (87). C'étoit un pauvre subterfuge.

(82) Stobæus, Serm. VIII, *folio m.* 55.

(83) Plut. an seni sit gerenda Respubl. *pag.* 786: *je me sers de la Version d'*Amyot.

(84) *Il avoit écrit la* Vie de Simonide.

(85) Athen. *Libr. XIV, pag.* 656.

(86) Ælian. Var. Histor. *Libr. IX, Cap. I.*

(87) Ὅπως, εἶπεν, ἥτε Ἱέρωνος μεγαλοπρέπεια καταφανὴς ᾖ, καὶ ἡ ἐμὴ κοσμιότης. *Ut perspecta sit, inquit, & Hieronis magnificentia & mea temperantia.* Athen. *Libr. XIV, pag.* 656.

On lui reproche d'avoir été le prémier qui ait mis les Muses à louage. Je ne croi point qu'il faille entendre cela comme si les Poëtes qui le précédérent avoient renoncé au profit des récompenses. Je croi qu'ils eurent en vue les présens & les libéralitez de ceux pour qui ils chantoient, & qu'ils murmurérent beaucoup contre les ingrats qui ne leur donnérent rien, ou qui leur donnérent une somme trop modique. Comment faut-il donc entendre ce reproche de Callimaque?

Οὐ γὰρ ἐργάτιν τρέφω
Τὴν μοῦσαν, ὡς ὁ Κεῖος Ὑλίχου νέπους.
Non enim mercenariam alo
Musam, ut Ceus ille Hyllichi nepos (88).

(88) Callimach. *in* Fragm. *pag.* 337 *Edit.* *Grævii* 1697.

Ma Muse, dit-il, n'est point mercenaire comme celle de Simonide. Celui-ci fut censuré du même défaut par Anacreon (89), & l'on prétend que Pindare lui décocha le même trait lors qu'il parla d'un certain tems où les Muses n'étoient pas encore marchandes:

(89) *Voiez* Tzetzes, *Chil. VIII, num.* 228.

ἁ μοῖσα γὰρ οὐ φιλοκερδής
πω τότ' ἦν, οὐδ' ἐργάτις·
οὐδ' ἐπέρναντο γλυκεῖαι
μελίφθογγοι ποτὶ Τερψιχόρας·
ἀργυρωθεῖσαι πρόσωπα·
μαλθακόφωνοι ἀοιδαί (90).

(90) Pindar. Od. II Isthm. *pag. m.* 675.

Benoit paraphrase ainsi ces paroles Greques, *Nondum enim Musa lucri amans erat, nec quemadmodum operarii operam mercede locabat. Neque à Terpsichore Lyricorum magistra dulces cantilenæ, molli vocis sono pronuntiandæ, suaque suavitate adblandientes, atque argenti in fronte mentionem facientes vendebantur.* Selon cela, il faut supposer que Simonide introduisit une innovation qui consista à faire des Vers à prix fait. Il ne voulut pas chanter à crédit, ni se fier à la générosité de ses Héros: il voulut avant toutes choses fixer ses gages; & peut-être même se faisoit-il quelquefois paier par avance, ou du moins prenoit-il des erres. Quoi qu'il en soit, il n'est pas digne d'avoir place parmi les inventeurs des bonnes choses: il le faut mettre entre les dépravateurs ou corrupteurs de bonnes coutumes. Il deshonora les Muses par son esprit mercenaire, & il fut mis en Proverbe ignominieusement (91). On rapporte (92) qu'il avoit accoutumé de dire, J'ai deux coffres, l'un pour les salaires, l'autre pour les graces; je les ouvre de tems en tems, & je trouve toûjours plein celui des salaires, & toûjours vuide celui des graces. Il ne s'en devoit pas étonner; car puis qu'il ne faisoit rien pour rien, il ne devoit pas prétendre aux dons gratuits, il ne devoit s'attendre qu'au paiement de la solde selon les termes du contract qu'il avoit passé avec ses Héros. Peut-être vouloit-il excuser par là les précautions qu'il prenoit: que savons-nous s'il ne faudroit point ainsi tourner sa pensée? J'avois préparé deux coffres, l'un pour ce qu'on me donneroit, l'autre pour ce qu'on me paieroit: je ne trouvois jamais rien dans celui-là, d'où est venu que j'ai arrêté le prix de mes Poësies: je m'en suis bien trouvé; la caisse des paiemens est toûjours pleine. Quelques-uns veulent que par le coffre des graces il ait entendu les remercimens, & ainsi son sens seroit que le coffre des remercimens lui étoit fort inutile; il avoit beau y chercher quelque secours, il n'y trouvoit jamais rien (93).

(91) *Voiez* Erasme *sur le Proverbe* Simonidis cantilenæ, *Chil. II, Centur. IX num.* 12.

(92) Plut. de Curiositate, *pag.* 520.

(93) *Voiez* Rittershusius sur Phedre, *pag.* 321 *Edit. de* 1698.

On lit dans les Fables de Phedre que Simonide rodoit par les villes de l'Asie pour gagner du bien à chanter les louan-

dire que ce sont des ombres qui, au lieu de relever les beaux endroits de son tableau, les obscurcissent & les enlaidissent. De toutes les Sentences qu'on lui attribue, je ne marquerai que celle-ci: il disoit que la nécessité étoit une chose avec laquelle les Dieux mêmes ne vouloient pas se commettre, ou entrer en lice (*k*). Leoprepes son pere a mérité d'être cité pour un bon conseil qu'il donna à deux jeunes hommes (*O*). Quelque bons que puissent être les Recueils de Giraldi (*l*), ils n'égalent pas ceux qu'Allatius a publiez touchant notre Simonide (*m*). Nous y trouvons le Titre de tous ses Poëmes autant qu'on le peut savoir par les monumens qui nous restent de l'Antiquité; mais nous n'y rencontrons pas *l'Oeuf de Simonide* dont Monsr. Blondel l'Architecte a fait mention (*n*). Il s'est trompé en cela, il a confondu Simonide avec Simmias le Rhodien. On verra dans l'Article suivant si j'ai quelque chose à dire contre Moreri.

(*k*) Ἀνάγκᾳ δ' οὐδὲ θεοὶ μάχονται. *Cum necessitate neque Dii pugnant.* Suidas, *in* Σιμωνίδης, *pag.* 741.

(*l*) Gyrald. Dial. IX de Poëtar. Histor. *pag.* 462 & *seq.*

(*m*) Allatius, de Simeonum Scriptis, *pag.* 207 & *seq.* (*n*) *Dans sa* Comparaison de Pindare & d'Horace, *pag.* 32 *Edit. de Hollande. On a relevé cette faute dans les* Remarques *qu'un Avocat Hollandois a publiées en François sur cet Ouvrage de Mr.* Blondel *à Rotterd.* 1701.

louanges des vainqueurs: les Editions portent *Mercede acceptâ laudem victorum canens* (94): mais plusieurs Critiques soutiennent qu'au lieu d'*acceptâ* l'on doit mettre *pactâ*, attendu qu'il stipuloit avant toutes choses qu'on lui donneroit tant ou tant. Cela paroit par un autre Passage du même Phedre (95). Cela paroit aussi par un Conte que nous lisons dans la Rhétorique d'Aristote. Quelqu'un qui avoit gagné le prix de la course pria Simonide de composer sur ce sujet un chant de triomphe: le Poëte ne trouvant pas que la récompense qu'on lui offroit fût assez grande, répondit, qu'il ne sauroit bien traiter ce sujet-là; car cette victoire avoit été remportée à la course des mules, & il prétendoit que cet animal ne fournissoit pas une matiere de louange. On lui fit des offres plus avantageuses, & enfin un prix qui lui parut suffisant, & alors il fit le Poëme qu'on lui demandoit (96).

(*O*) *Leoprepes son pere a mérité d'être cité pour un bon conseil qu'il donna à deux jeunes hommes.*] Deux bons amis lui demandérent quel étoit le meilleur moien de rendre éternelle leur amitié: C'est, leur répondit-il, de n'être jamais en colere l'un contre l'autre tous deux à la fois, mais de respecter l'un la colere de l'autre (97). Cela est de fort bon sens.

(94) Phædr. Fab. XXI *Libri IV.*

(95) *Simonides ... victoris laudem cuidam Pyctæ ut scriberet* CERTO *conductus* PRETIO. Idem, Fab. XXIV, *Libri IV.*

(96) *Ex* Aristot. Rhetor. *Libro III, Cap. II.*

(97) Ælianus, Var. Histor. *Libro IV, Cap. XXIV.*

SIMONIDE, fils de la fille du précédent, étoit de l'Ile de Céos: quelques-uns pensent qu'il fut surnommé Melicertes (*A*). Il florissoit avant la guerre du Peloponnese, & il composa trois Livres de Généalogies, & trois Livres des Inventions (*a*). J'ai quelques petites fautes à reprocher à Mr. Moreri (*B*). Quoiqu'il y ait eu plusieurs Simonides (*b*), il seroit, ce me semble, bien mal-aisé d'en marquer un qui ait vécu avec Phalaris (*C*).

(*a*) *Tiré de* Suidas.

(*b*) *Voiez* Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 14.

(*A*) *Quelques-uns pensent qu'il fut surnommé Melicertes.*] Ils se trompent. Suidas ne veut point dire cela; mais c'est ce que Vossius lui attribue, quand il veut que Simonide l'aigul ait eu le surnom de Melicertes (1).

(*B*) *J'aurai quelques petites fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] Remontons jusques à celles qui concernent l'autre Simonide. I. Il le fait *être en estime en la 65 Olimpiade*, & mourir en la 88 âgé de quatre-vingt-neuf ans. C'est ignorer l'Arithmétique. Il avoit pour le moins vingt ans quand il étoit en estime: il eût donc falu, selon Moreri, qu'il fût né en la 60 Olympiade, il seroit donc mort à l'âge de cent douze ans plus ou moins, s'il avoit vécu jusques à l'Olympiade 88. Si Mr. Moreri s'est montré de ce côté-là un mauvais Arithméticien, il a fait paroître de l'autre qu'il ne savoit point copier l'Auteur qu'il cite (2); car cet Auteur met la naissance de Simonide à la 56 Olympiade, & sa mort à l'Olympiade 78. Cela peut fournir les quatre-vingt-neuf années de vie qu'il lui donne. II. Mr. Moreri nous parle d'un *Simonide de Melece plus ancien* que le Lyrique, & selon les plus grandes apparences l'inventeur de quatre lettres de l'Alphabet Grec. Voici une bévue très-puérile; car ces paroles *Simonide de Melece* sont la traduction de celles-ci, *Simonides Melicus*, qui veulent dire *Simonide le Poëte Lyrique*, & que Moreri avoit lues dans Vossius. Je voudrois pour l'honneur de Vossius, qu'on ne vît pas ces deux lignes à la page 14 de son Traité des Poëtes Grecs, *Simonides Melicus qui temporibus belli Medici vixit quatuor vel quinque literas alphabeto finito adjecit, atque ita illud primus absolvit.* Il rapporte cela à l'Olympiade 29. Or on n'entend point ce qu'il veut dire par son *bellum Medicum* en ce tems-là. De plus lors que sous l'Olympiade 55 il parle du Simonide qui a été la matiere de l'Article précédent, il le nomme Poëte Lyrique, & il lui attribue l'invention de quatre lettres (3). N'est-ce pas vouloir que l'on juge qu'il a fait mention du même Poëte deux fois, & qu'il l'a fait fleurir depuis la 29 Olympiade jusques à la 75 (4)? J'avoue que dans la page 14 il remarque que le Simonide qu'Eusebe a mis sous l'Olympiade 29 ne peut pas être celui de Céos; mais pourquoi donc attribue-t-il à tous les deux la qualité de Lyrique, & l'invention de quatre lettres? Revenons à Mr. Moreri. III. Il dit que Simonide le jeune *étoit fils d'une sœur* de l'autre. Il faloit dire *fils d'une fille*. Il a bronché dans un beau chemin, puis qu'il a mal entendu cet endroit de Vossius; *Simonides junior, Simonidis Lyrici è filia nepos* (5). IV. Il ne faloit pas lui attribuer des Poësies, puis que Suidas ne lui en a point attribué, & que Vossius n'a osé le mettre parmi les Poëtes. *Ambigo an & in Poëtis ei sit locus* (6). V. Pourquoi lui attribuer *un traité des choses inventées depuis peu?* Suidas ou quelque autre marquent-ils cette circonstance? Ne seroit-on pas absurde si l'on disoit que Polydore Virgile a fait un Ouvrage, où il traite de ceux qui avoient inventé des choses depuis peu de tems?

(*C*) *Il seroit ... bien mal-aisé de marquer un* Simonide *qui ait vécu avec Phalaris.*] Une chose, que j'ai lue dans les Lettres de Vossius, me fait faire cette Remarque. Vossius étant en peine pour son ami Puteanus, que l'on inquiétoit à cause d'un Livre de Politique, souhaite qu'on se contente de lui remontrer ce que Phalaris remontra à Simonide, *Ne vous mêlez que de la culture des Muses* (7). Il y a sans doute ici quelque péché de mémoire: j'avois cru d'abord qu'on avoit mis Phalaris au lieu d'Hieron, j'en concluois que Simonide se mêla de quelque intrigue de cour qui lui pensa faire des affaires; mais j'ai mieux connu enfin ce que c'étoit. J'ai trouvé que Vossius a mis Simonide où il devoit mettre Stesichore; car c'est à Stesichore que Phalaris représente de ne se plus intriguer dans les affaires d'Etat, & de ne se souvenir que de ses Muses. Μέλοιεν δέ σοι μουσῶν εὐκλεεῖς πόνοι. *Curæ tibi sint præclara musarum studia* (8).

(1) *Simonides Ceus ex filia nepos fuit Simonidis Lyrici, cognomento Melicertæ, qui memoriæ artem invenisse dicitur.* Vossius, de Hist. Græcis, *Libr. IV, Cap. VI, pag.* 454.

(2) *C'est* Suidas.

(3) Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 20.

(4) *Il le reconnoit pour l'Auteur d'un Poëme sur la Bataille de Salamine.* Scripsit, *dit-il*, navale prælium ad Salaminem quod commissum Olympiade LXXV. Vossius, de Poët. Græc. *pag.* 20.

(5) *Id. ibid. p.* 34. *Voiez-le aussi de* Histor. Græcis, *pag.* 454.

(6) *Idem*, de Poëtis Græcis, *pag.* 34.

(7) *Utinam non aliud audire cogatur quam quod olim in simili ferè negotio à Phalaride aiunt fuisse dictum Simonidi*, Μέλοιεν σοὶ μουσῶν εὐκλεεῖς πόνοι. Vossius, Epist. CXCIX, *pag. m.* 218. *Voiez ci-dessus Citat.* (22) *de l'Article* PUTEANUS. (8) Phalaris, Epist. CXLVII, *pag.* 141 *Edit. Oxon.* 1695.

SIMONIDES (SIMON) l'un des bons Poëtes Latins du XVI Siecle, nâquit à Leopole en Pologne, & après avoir fait son Cours de Philosophie à Cracovie, il alla se perfectionner dans les études en Italie; d'où il revint si rempli d'érudition que Jean Zamoski le plus grand Héros qui fût en Pologne le choisit pour son Secrétaire, & lui témoigna beaucoup d'affection, & lui procura la dignité de Chevalier. Le Pape Clement VIII l'honora de la Couronne Poëtique. Juste Lipse lui donna des louanges fort distinguées, le comparant à Catulle, & prétendant que ses Vers eussent pu donner de la jalousie à l'Antiquité (*a*). Simonides reçut chez lui à Leopole en 1597 avec une affection très-particuliere George Douza qui alloit à Constantinople, & qui étoit fils de Janus Douza, bon Poëte, & bon Humaniste. Cela lui valut un Eloge que l'on verra ci-dessous avec le Titre de ses Poëmes (*A*).

(*a*) *Tiré de* Starovolscius *in* Centum Script. Polon. *pag.* 130, 131.

SI-

(*A*) *Un Eloge que l'on verra ci-dessous avec le Titre de ses Poëmes.*] George Douza écrivant à son pere une Relation de son Voiage, lui parla ainsi de son séjour à Leopole: *Huic urbi* (Leopoli) *plurimum me debere fateor quod hic cum Simone Simonide hospitium & amicitiam contrahere licuerit: qui Vir quanto orchestræ plausu Parnassi collem insliterit, è Scriptis ejus editis Ælinopæane videlicet, & casto Josepho, tum Joëlis illâ Paraphrasi satis superque constare arbitror* (1). Son pere lui écrivit à Constantinople une Lettre où il lui marqua sa reconnoissance pour les bons offices de Simonides, & l'estime qu'il avoit depuis long-tems pour les Poësies de ce Polonois. *Nescis, mi fili, quantâ cum animi voluptate illam Epistolæ tuæ particulam legendo ruminaverim, ubi non modo tanti viri* (Interpretis Polonici, natione Armenii) *faventiam ultrò tibi oblatam gloriaris ac prædicas: verum etiam incomparabilis Viri Simonis Simonidis benevolentiæ fores jam pridem patefactas aditum tibi porrò ad doctissimi illius ac disertissimi Interpretis amicitiam concinnasse...... Nunc cessator esse cogor, ac commodiori tempori hoc scribendi officium reservare, præsertim ad Simonem Simonidem, quem virum ego jam pridem ex Scriptis editis, Ælinopæane puta, atque Odis Pindaricis tum Joëlis Paraphrasi illâ Poeticâ multò quæsitissimâ, procul dissitus licet, & veneratus sum & admiratus* (2).

Outre les Poëmes dont vous venez de voir le Titre, Simonides composa *Hercules prodicius: Pentesilea: Flagellum livoris: Odæ in victoriam, nuptias, atque obitum Samoscii, inque victoriam Thomæ Samoscii Joannis filii, &c* (3).

(1) Georg. Douza, de Itinere suo Constant. *pag.* 14.

(2) G. Douza, de Itinere suo Constant. *pag.* 119.

(3) *Voiez* Simon Starovolscius, *in* Centum Script. Polon. *pag.* 131.

SIMONIUS (SIMON) Médecin & Philofophe, & Auteur de plufieurs Livres (*A*), a vécu au XVI Siecle. Il étoit de Luques. Je croi qu'il abandonna fa patrie afin d'aller faire ailleurs profeffion ouverte de la Religion Réformée. Il fut Profeffeur en Philofophe à Geneve pendant quelque tems, & puis dans l'Académie d'Heidelberg. Après cela il fut fait Profeffeur *en Médecine dans l'Univerfité de Leipfic*, d'où il fe retira *en Silefie & en Moravie, & de là en Pologne, où il y a quelque apparence qu'il fe fit de la Secte des Anti-Trinitaires fur la fin de fes jours* (*a*). Deux Lettres de Theodore de Beze fortifient extrémement cette Conjecture ; car on ne fauroit guere douter qu'elles n'aient été écrites à Simonius (*B*), & il paroit que celui, à qui elles furent écrites à Heidelberg en 1568 & en 1569, adhéroit aux fentimens de Valentin Gentilis (*b*). Ces mêmes Lettres nous apprennent que Simonius fut emprifonné deux fois à Geneve, & qu'il paffa par les Cenfures Eccléfiaftiques, & que c'étoit un efprit inquiet qui avoit eu des querelles avec tout le monde (*c*). Il eut l'audace de dire en plein Auditoire dans Heidelberg, qu'il pouvoit faire des Objections auxquelles faint Paul même n'eût pu rien répondre (*C*). Je ne fai fi l'on ne pourroit pas conjecturer qu'un Livre dont j'ai parlé ci-deffus, & qui étoit intitulé *Simonis Religio*, étoit une Satire qu'on publia contre lui (*D*). Je parlerai des Difputes qu'il eut avec Jaques Schegkius (*E*).

(*a*) Baillet, num. 150. des Anti.

(*b*) Voiez la Rem. (C).

(*c*) B 22, Epift. LIV, pag. m. 264.

(*A*) *Il eft Auteur de plufieurs Livres.*] Il fit imprimer à Geneve en 1566 un Commentaire fur le Livre d'Ariftote *de fenfu & fenfili* in folio. Vous trouverez dans *Lindenius renovatus* (1), que fa *Synopfis breviffima novæ theoriæ de humoralium febrium natura, periodis, fignis, & curatione*, fut imprimée à Leipfic l'an 1577 *in* 8, & à Bâle l'an 1580 *in* 8, avec fon *Examen fententiæ à Brunone Seidelio latæ de iis quæ Joubertus ad explicandam febrium humoralium naturam in paradoxis fuis difputavit*; que fa *Vera & indubitata ratio periodorum, nec non continuationis intermiffionisque febrium humoralium* fut imprimée à Leipfic l'an 1575 *in* 4; que fa *Methodus artificiofa curandæ peftis* fut imprimée dans la même ville l'an 1576 *in* 4; que le *Simonius fupplex* fut imprimé à Cracovie l'an 1585 *in* 4; que le *Scopæ quibus verritur Confutatio quam Advocati Nicolai Buccellæ, Itali, Chirurgi Anabaptiftæ, innumeris mendaciorum, calumniarum, errorumque purgamentis infertam poftremo emiferunt*, fut imprimé à Olmuts l'an 1589 *in* 4; que fa *Difputatio de putredine* fut imprimée à Cracovie l'an 1584 *in* 4; & que fon *Refponfum de obitu Stephani Polonorum Regis* fut imprimé à Olmuts l'an 1588 *in* 4. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford lui donne un Traité *de vera Nobilitate*, imprimé à Leipfic l'an 1572 *in* 4: il fut réimprimé à Iëne l'an 1616, par les foins de Thomas Sagittarius. C'eft un Livre que Naudé loue (2). On verra ci deffous ce qui concerne les Ecrits que Simonius publia contre Jaques Schegkius.

(*B*) *On ne fauroit guere douter que...*deux Lettres de Theodore de Beze *n'aient été écrites à Simonius.*] L'une eft la LIV, & l'autre la LVI. Celle-ci eft datée du 13 de Mars 1569, & celle-là du 26 de Mai. L'année n'y paroît pas, mais c'eft fans doute 1568. Ce qui nous doit perfuader que Beze les écrivit à Simonius eft qu'il cenfure une mauvaife doctrine que l'on voit dans un Ouvrage de Simonius (3). C'eft par là que Mr. Crenius a prouvé fa Conjecture. *Epiftolæ LIV. & LVI.* (Bezæ) *D. Simoni Simonio infcribendæ funt. Nam quæ in hac ultima epiftola Beza perftringit, illa omnia docuit Simonius in Lectione, quâ explicavit principium illud Phyficum: ex nihilo nihil fit; d. 30. Decemb.* 1568. *Heidelb.* (4). Si ces paroles ne témoignoient pas clairement que Simonius demeuroit à Heidelberg lors que Beze lui écrivit ces deux Lettres, j'alléguerois une chofe qui infinue ce fait. Simonius avoit écrit à Theodore de Beze qu'il s'étoit trouvé incapable de foutenir la difcipline de Geneve en aiant voulu difputer avec ceux qui la condamnoient, & il lui parle nommément de Thomas Eraftus (5), qui étoit alors Profeffeur à Heidelberg.

(*C*) *Il eut l'audace de dire.....qu'il pouvoit faire des Objections auxquelles faint Paul même n'eût pu rien répondre.*] Beze lui témoigna là-deffus fon indignation comme il faloit. *Sed quo tandem loco*, lui écrivit-il, *poftremum iftud tuum dictum habebimus, poffe te multas rationes afferre, quibus ne Paulus quidem ipfe, fi viveret, refpondere poffet? Itane verò te potuiffe defipere, ut iftud quod vel cogitare impium & in Deum ipfum blafphemum eft, palam etiam, tot audientibus, aufus fis effutire? Tune mifer homuncio, aufis organo Dei electo, cujus tonitrua ferre univerfa mundi fapientia non potuit, tune, inquam, Spiritui Chrifti per os Apoftolorum loquenti opponere quicquam poffis, quod refellere Dei fapientia non poffit? An ignoras quid Elymæ mago, quid Alexandro fabro ærario, fefe Pauli fapientiæ opponentibus contigerit* (6)? Notez que Beze lui difoit fon fentiment fur un Ecrit touchant l'effence de Dieu. *Allatum eft ad nos fcriptum de Dei effentia, quod aiunt vel à te dictatum, vel ex te fuiffe exceptum, breve quidem illud, feu ejufmodi ut fummopere bonos & doctos omnes Theologos fit optimo jure offenfurum* (7). Simonius foutenoit dans cet Ecrit que l'on peut dire que le Fils de Dieu a été fait, & que la perfonne du Fils de Dieu a été *effentiée* (8). Il ajoutoit, 1, que le dogme des Orthodoxes fur la Trinité n'avoit point d'autre avantage que d'être moins abfurde que celui des Hérétiques; & 2 que l'Ecriture ne fournit point de quoi fatisfaire aux Objections des Ariens, puis qu'elle fournit des Paffages qu'ils tordent en leur faveur. *Jam verò quis illud ferat quod dicis, nempe eo differre dogma adverfariorum à noftro, id eft mendacium à veritate, tenebras à luce, quòd illud quidem plura, noftrum verò pauciora abfurda confequantur?.... Quòd autem dicere audes teftimoniis & veris principiis Scripturæ quamvis malè accommodatis niti Antitrinitarios, ideòque ex verbo Dei ipfis refponderi non poffe, certè vox eft piis omnibus intolerabilis, & quod ad me attinet, fi ita fentis, vix alio te loco habuerim, quàm hominis prorfus impii* (9).

(*D*) *Je ne fai fi l'on ne pourroit pas conjecturer qu'un Livre...intitulé* Simonis Religio *étoit une Satire qu'on publia contre lui.*] Ce Livre fut imprimé à Cracovie l'an 1588, comme je l'ai dit ailleurs (10). C'étoit un tems où notre Simonius étoit en Pologne, à ce que je croi. Que fait-on fi quelque Adverfaire ne s'avifa point de le diffamer en publiant un Ouvrage qui feroit pris pour la defcription des fentimens de ce Médecin? Je donne ceci comme un coup perdu, mais qui pourra engager quelque curieux à examiner la chofe, fi une grande Bibliotheque lui en fournit les moiens.

(*E*) *Je parlerai des Difputes qu'il eut avec Jaques Schegkius.*] Voici le détail que Mr. Baillet en a donné. „ La „ querelle commença vers l'an 1569, & elle s'étendit fur „ des matieres de Philofophie, de Medecine, & de Theo- „ logie. Simonius avoit avancé fur la caufe & fur la nature „ de la fievre quelque chofe qui n'avoit point efté goûté de „ Schegkius, & que celuy-cy avoit relevé par occafion. Si- „ monius n'en fut point plus content, que de ce que Scheg- „ kius luy avoit objecté quelque temps auparavant fur „ quelques points de la Phyfique d'Ariftote, & il le refuta „ par un Livre qu'il appella *Anti-Schegkius*, ou plutoft les „ *Anti-Schegkianes*. L'Ouvrage parut à Bafle fur la fin de „ l'an 1570. *in* VIII. fous le titre d'*Anti-Shegkianorum liber* „ *unus in quo ad objecta Schegkii refpondetur, vetera non-* „ *nulla ejusdem errata inculcantur, novaque quamplurima* „ *pejora deteguntur.* Schegkius fe preparant à repondre à „ cet Ouvrage envoya par provifion l'avant-coureur de fa „ Réponfe fous le titre de *Prodromus Anti-Simonii contra* „ *Simonem Simonium*, imprimé à Tubingue en Souabe l'an „ 1571 *in* IV. Quand Simonius eut vu cet effay, il y fit „ une Replique qu'il rendit publique par un petit Ecrit qui „ parut peu de temps après. Ce dernier Ouvrage eftant „ venu entre les mains de Schegkius il l'examina dans tou- „ tes fes parties, & la refutation qu'il en fit fe trouva en „ eftat de paroiftre devant fon *Anti-Simonius*, & fut impri- „ mée en 1572. fous le titre d'*Anatome Refponfi Simonii ad* „ *Prodromum Anti-Simonii.* Apres cela il mit au jour fa „ grande Reponfe aux *Anti-Schegkianes* de Simonius, im- „ primée à Tubingue l'an 1573. fous le titre d'*Anti-Simo-* „ *nius*, five, *Refutatio errorum in Philofophia Simonii in* „ *fuo libro Anti-Schegkianorum, in quo plures quàm trecen-* „ *ti errores ejusdem repelluntur, &c.* Ces deux combat- „ tans eurent encore prife l'un avec l'autre fur des Con- „ troverfes de Theologie au fujet d'un Livre que Scheg- „ kius avoit écrit fur l'union des deux Natures de Jefus- „ Chrift (11).

(1) A la page 979, 980. Edit. 1686.

(2) Naudæus, Bibliogr. Polit. pag. m. 544.

(3) Voiez la Rem. (C).

(4) Crenius, Animadv. Parte II, pag. 91.

(5) C'eft de lui que Beze parle, quand il dit dans fa Lettre LIV, pag. 265: Et quod de quorundam hac in re judiciis commemoras, nihil me movet. Imò ne de illo quidem ipfo cujus thefes funt, aliud mihi perfuafi, quàm veritati fponte ceffurum.

(6) Beza, Epift. LVI, pag. 267.

(7) Beza, Epift. LVI, pag. 266.

(8) Quum factum dici poffe Filium dicis, facis Arianæ blafphemiæ fundamentum, loqueris contra Scripturæ & omnium orthodoxorum morem, objicis omnes noftras Ecclefias calumniis adverfariorum, ut nemo pius hoc audire fine offenfione poffit, quibuscunque poftea interpretationibus utaris. Idem, ibid. Voiez auffi pag. 265.

(9) Idem, ibid. pag. 267.

(10) Dans la Rem. (B) de l'Article SIMON (Theodore).

(11) Baillet, num. 150. des Anti. Notez qu'il croit que Simonius (qui étoit alors à Heidelberg) étoit en Saxe.

SYNERGISTES. C'eft ainfi que l'on nomma au XVI Siecle quelques Théologiens d'Allemagne, qui, trouvant trop dure l'Hypothefe de Luther fur le franc-arbitre, enfeignérent que la grace de Dieu ne convertit point les hommes fans la coopération de la volonté humaine. Ce fut le cinquieme Schifme qui s'éleva dans la communion des Luthériens (*a*). Melanchthon en jetta les fondemens; car Victorin Strigelius, & quelques autres Miniftres qui avoient de la déférence pour fon autorité, firent attention à certaines phrafes qu'ils trouvérent dans fes Livres, & qui donnoient beaucoup de forces à la volonté de l'homme. C'eft pourquoi ils foutinrent que les forces naturelles du franc-arbitre concouroient avec la grace dans la converfion du pécheur. George Major, Paul Eber, Paul Crellius, & Piperin, furent les autres principaux défenfeurs de ce Parti (*b*), & ils furent perfécutez par la faction d'Illyricus. Il eft certain que Melanchthon ne

(*a*) Micrælius, Syntagm. Hift. Ecclef. pag. m. 865.

(*b*) Ex eodem, ibid.

ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin sur les matieres de la grace (*A*), & l'on allégueroit en vain comme une preuve de son accord avec eux quant à cet article les louanges immenses qu'il donnoit à leur piété; car c'étoit un homme qui savoit fort bien éviter les mauvaises suites de la préoccupation. Il croioit qu'on pouvoit errer par de bons motifs (*B*). Ce

(*A*) *Melanchthon ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin sur les matieres de la grace.*] Baudouïn en a fourni une bonne preuve, en publiant l'Extrait d'une Lettre que Melanchthon avoit écrite à Calvin l'onzieme de Mai 1543. Calvin lui avoit dédié son Livre *de servitute humani arbitrii* (1). Voions une partie du Remerciement: *Malim te illam tuam excellentem eloquentiam in aliis materiis magis propriis Ecclesiæ consumere quam in quæstione περὶ τῆς ἀνάγκης. Habebam amicum Tubingæ doctum hominem Franciscum Stadianum, qui dicere solebat se utrumque probare, evenire omnia ut divina providentia decrevit, & tamen esse contingentiam: sed se hæc conciliare non posse. Ego cum hypothesin hanc teneam, Deum non esse causam peccati nec velle peccatum; postea contingentiam in hac nostra infirmitate judicii nostri admitto, ut sciant rudes Davidem sua voluntate ultro ruere. Et eundem sentio cum haberet Spiritum sanctum, potuisse eum retinere & in ea lucta aliquam esse voluntatis actionem. Hæc etsi subtilius disputari possunt, tamen ad regendas mentes hoc modo proposita, accommodata videntur. Accusamus ipsi nostram voluntatem cum labimur: non quærimus in Dei consilio causam. E contra cum nos erigimus, scimus Deum & velle opitulari & adesse luctantibus. Μόνον θέλησον (inquit Basilius) καὶ Θεὸς προαπαντᾷ. Excitatur ergo cura in nobis & laudatur Dei immensa bonitas, qui & promisit auxilium, & præstat sed petentibus* (2). Tout le monde sait que Calvin & Castalion étoient le feu & l'eau à l'égard de ces points-là. Or Melanchthon, étant à Worms en 1557, écrivit à Castalion une Lettre très-obligeante, & qui étoit comme un symbole de fraternité sur le dogme de la prédestination. *Porro cum ex eo (ut scis) conventu amicissime scripsisset ad Castalionem, & ejus sententiam nescio quam de prædestinatione & libero arbitrio suam esse significaret: scire potuisti, & quàm damnaret tuam in eo viro vexando intemperiem, & quàm ne tum quidem probaret omnia tua paradoxa* (3). C'est Baudouïn qui parle ainsi à Calvin: & notez qu'il lui déclare qu'il ne sait en quoi consiste le sentiment de Castalion. Cette ignorance venoit de deux sources: l'une que l'Ouvrage de Castalion avoit été supprimé; l'autre que Baudouïn ne se méloit guere d'examiner la doctrine de la prédestination. Il avoue qu'il ne l'entend pas: (4) *Equidem arcanam illam περὶ ἀνάγκης quæstionem non excutio, neque Castalionem ... unquam vidi vel audivi, ac ne per literas quidem unquam sum allocutus .... neque quod de ea quæstione scripsit (nam & id supprimi pro tuo imperio jussisti) unquam legi: neque quod de fatali necessitate disputas satis intelligo, & in meis ad Minucium annotationibus nuper non dissimulavi mihi non liquere* (5).

Voions ce que Théodore de Beze répondit à cette partie de l'Ouvrage de Baudouïn. Prémierement il nia que Melanchthon eût écrit à Castalion une telle Lettre (6): sa raison étoit que tous les Livres de Melanchthon, & la Lettre même que Baudouïn avoit produite, faisoient foi que ce Docteur Allemand ne différoit de Calvin que dans la maniere de s'exprimer. En second lieu, il allégua un Fragment de cette Lettre, pour montrer que quant au dogme il y avoit un parfait accord entre Melanchthon & Geneve. *In rebus ipsis quàm inter illum & nos convenerit, unde tandem meliùs quàm ex ipsius testimonio probabitur? Sic ergo scribit in iis literis quarum tu ipse partem citasti:* Quum autem & honorifico me testimonio ornaris, & de tota re non solùm pie, sed etiam eloquenter disserueris, de utraque re, videlicet de mea gratitudine, & de ipsa disputatione coram nos, ut soliti sumus quoties unà fuimus, prolixè colloqui posse optarim. Etsi enim, tantum vel ingenii vel doctrinæ mihi non arrogo quantum tribuis, & nos in primis in Ecclesia agnoscere nostram imbecillitatem decet, tamen benevolentia erga me tua vehementer delector, tibique gratiam habeo quòd in scripto luculento (*loquitur autem de Calvini libris de libero arbitrio adversus Pighium scriptis*) tanquam in illustri positam loco extare significationem amoris erga me tui voluisti. *An hæc verba sunt, Balduine, hominis à Calvino dissentientis* (7)? En troisieme lieu, il accusa Baudouïn d'une insigne falsification, & pour l'en convaincre il rapporta une période malignement supprimée de la Lettre de Melanchthon. La voici: *Hæc non scribo ut tibi tradam quasi dictata homini & eruditissimo & peritissimo exercitiorum pietatis: & quidem* SCIO HÆC CUM TUIS CONGRUERE, *sed sunt παχύτερα, & ad usum accommodata* (8). La prémiere Observation de Théodore de Beze n'est point solide: il nous va fournir lui-même de quoi la ruïner; car dans un Ouvrage où il ne songeoit point à Baudouïn, ni aux précautions de rien dire qui pût servir à cet Adversaire, il reconnoît ingénûment que Melanchthon avoit censuré les Théologiens Genevois, comme des Docteurs qui amenoient la fatalité des Stoïques. *Basileæ verò Castellio ...... non obscurè Pelagianismum tuebatur. Quin etiam his de rebus ita scribere cœperat Philippus, ut quamvis antea Calvini adversùs Pighium libro disertè subscripsisset, tamen Genevenses quasi Stoïcum Fatum invehentes notare quibusdam videretur* (9). Par ces paroles on donne à connoître clairement, que ni tous les Livres de Melanchthon, ni la Lettre même qu'il avoit écrite à Calvin, je parle de la Lettre dont Baudouïn avoit cité une partie, n'étoient pas propres à réfuter ceux qui avoient soutenu qu'il avoit écrit à Castalion une Lettre d'approbation. La seconde partie de la Réponse de Théodore de Beze n'a aucune force; car les louanges que Melanchthon donnoit à Calvin ne prouvent pas qu'il fût de son sentiment. Il avoit un si grand fonds d'équité, de modération, & d'honnêteté, qu'il rendoit justice à ceux mêmes qui soutenoient des opinions qui n'étoient pas de son goût. Ses préjugez pour le libre-arbitre ne l'empêchoient pas de discerner la force d'esprit, la piété, & l'éloquence que Calvin faisoit paroître en soutenant la servitude de la volonté humaine; ils ne l'empêchoient pas de le louer de ce côté-là, de le féliciter d'être le héros d'un tel Ouvrage. On s'étendra ci-dessous sur cette pensée (10). Ce que Beze a dit en troisieme lieu est la plus forte Remarque, & néanmoins cela n'est guere solide. Il a eu raison de crier contre Baudouïn, & de le traiter de faussaire: l'omission de cette période est un acte de mauvaise foi; on ne l'eût point supprimée, si l'on n'eût craint de se faire tort en la produisant. On vouloit donc tromper ses Lecteurs, & gagner sa cause par supercherie & *dolo malo*. Mais remarquons qu'en cette rencontre Baudouïn manqua de génie autant que de bonne foi; car si son esprit l'avoit servi, il auroit aisément vu que la période qu'il supprimoit ne lui étoit point préjudiciable. Un homme qui a déclaré qu'il admet le concours actif de la volonté, & même un concours antérieur, & qu'il voudroit que l'on ne fit point de Livres pour soutenir la nécessité des actions de l'homme, marque assez précisément qu'il n'est point de l'opinion de Calvin. Or c'est ce que Melanchthon avoit déclaré dans les paroles alleguées par Baudouïn: si donc dans la suite il déclare qu'il n'avance point ces choses comme une leçon dont Calvin ait quelque besoin, & qu'il croit qu'au fond elles s'accordent avec la doctrine de Calvin, quoi qu'elles soient proposées non pas avec la subtilité de ce Docteur, mais d'une maniere simple, grossiere, & plus populaire; si, dis-je, il en use de la sorte, on voit bien que c'est par civilité, & par compliment, afin de se dépouiller des apparences odieuses d'un donneur d'avis, & d'un censeur. Tout le monde sait qu'il y a une maniere honnête d'avertir les gens de leur devoir, laquelle consiste à leur dire qu'on n'ignore point qu'ils connoissent qu'il faut faire ceci ou cela, & qu'ils n'ont aucun besoin d'en être avertis. Je ne saurois assez m'étonner que Théodore de Beze se soit engagé à soutenir à Baudouïn que Melanchthon, & les Docteurs de Geneve, enseignoient la même chose sur la question du libre-arbitre. Il soutenoit cela l'an 1563. Il savoit ce qu'il écrivit depuis dans la Vie de Calvin (11); il savoit les Disputes des Synergistes dont Baudouïn avoit fait mention (12). Mais que ne fait-on pas dans la chaleur de la Dispute? *En quo discordia cives* (13)!

Je m'imagine que mes Lecteurs seront bien aises de savoir ce que Baudouïn repliqua: disons donc qu'il se tut à l'égard de la suppression de la période, il ne trouva d'autre moien de cacher la honte; mais quant au reste il répondit fiérement, & en peu de mots, *Nihil quicquam impudentius dici aut fingi potest quam quod jam contendis, hac tota in re Philippum idem quod vos, & vos idem quod Philippus sentire. Nam etsi nonnisi postremis ejus libris & sententiis standum esse dicas, tamen quod postremo ad articulos Bavaricos scripsit, an cum doctrina in hoc genere vestra plane consentit* (14)?

(*B*) *Melanchthon croioit qu'on pouvoit errer par de bons motifs.*] Un Docteur fier, & bilieux, s'entête de ses sentimens avec une préoccupation si excessive, qu'il ne croit pas qu'on puisse les attaquer sans combattre les lumieres du sens commun, ou celles de la conscience. Il s'endurcit, & il s'enfonce dans ses préjugez de plus en plus, à mesure que l'on s'applique plus fortement à disputer contre lui. Mais un Docteur modéré, modeste, humble, & d'un tempérament phlegmatique comme Melanchthon, ne se conduit pas de cette maniere. S'il rejette une opinion comme fausse & dangereuse, il ne laisse pas d'être équitable envers ceux qui la soutiennent: il convient non seulement de leurs autres excellentes qualitez, & il les en loue, mais il reconnoît aussi que des raisons fort spécieuses les engagent à la soutenir. Il n'a donc garde de rompre avec eux, ni de relâcher même les liens de fraternité pendant que la dissension est renfermée dans certaines bornes. On voit par-là que ni les Lettres que Melanchthon a pu écrire à Calvin, ni les louanges qu'il peut lui avoir données dans des Livres imprimez, ne prouvent point qu'ils aient été d'accord sur le dogme du franc-arbitre. On peut seulement en conclure qu'il avoit assez d'équité pour distinguer l'une de l'autre ces deux choses, la doctrine de Calvin telle qu'il la considéroit, & cette même doctrine telle que Calvin la considéroit. Il lui sembloit que selon cette doctrine Dieu étoit l'auteur du péché, mais il savoit bien que Calvin ne l'enseignoit pas sous cette notion, & qu'entant que telle Calvin l'eût jugée abominable. Il n'ignoroit point sous quelle forme elle se montroit à Calvin, & que c'étoit sous l'apparence d'un Systême appuié sur divers Passages de l'Ecriture, & tendant à soutenir les droits de la Providence, & ceux de l'œconomie de la nouvelle Loi. Il n'ignoroit pas que le Systême du franc-arbitre ne se montroit aux yeux de Calvin que sous une forme hideuse, qui le lui faisoit paroître comme destructif de la Providence, & formellement opposé aux Epitres de saint Paul, & à la gloire que Dieu tire du salut de l'homme. Ainsi Melanchthon, en n'approuvant pas les sentimens de Calvin, ne laissoit pas de con-

(1) Balduin. *in* Respons. altera ad Jo. Calvinum, *pag. m.* 139.

(2) Melanchth. Epist. ad Calvin. *apud* Balduinum, *ibid.*

(3) Balduin. *ibid. pag.* 138.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Il parle ainsi pag.* 141: Me unum, qui talia non tracto, nec fortasse intelligo, in Gallia exagitas.

(6) *De Philippi vero literis quicquid garris falsissimum est.* Beza, Respons. ad Balduin. *pag.* 230 *Tomi II Operum.*

(7) *Idem, ibid.*

(8) *Idem, ibid.*

(9) Beza, *in* Vita Calvini, *ad ann.* 1552. *Oper. Tomo III, pag.* 376.

(10) *Dans la Remarque suivante.*

(11) *Voiez ci-dessus Citation* (9).

(12) *Audiveras paulò antequam hæc scriberes in Saxonia inter Illyricum & Victorinum magnam fuisse quæstionem περὶ αὐτεξουσίου ἢ συνεργίας. Tu Illyricum qui tecum sentit, ferre non potes: Victorinum qui Melanchthonem sequitur non oppugnas.* Balduinus, *in* Respons. altera ad Calvin. *pag.* 141.

(13) Virgil. Eclog. I, *Vers.* 72.

(14) Respons. ad Calvinum & Bezam pro Franc. Balduino, *folio* 143 *verso.*

Ce que je dirai là-dessus me servira de transition à l'examen de la Réponse (*C*) qui a été faite

noître qu'ils étoient fondez sur des motifs très-dignes d'un homme de bien, & d'un zélé serviteur de Dieu: il ne laissoit pas de se trouver réuni avec ce Docteur de Geneve dans cette Maxime, qu'entre deux opinions il faut toujours faire choix de celle qui est plus conforme à l'Ecriture, & aux intérêts du Créateur. Le parfait accord, qui étoit entre eux à l'égard de cette These, fut cause de leur discorde; car, en exécution de cette Maxime, Calvin embrassa l'Hypothese de la nécessité, & Melanchthon celle de la liberté. L'un crut que le souverain Empire de Dieu sur toutes choses, & les droits d'une providence digne de l'Etre infini, demandoient une prédestination absolue. L'autre crut que la bonté, & la sainteté, & la justice de l'Etre supréme, demandoient quelque contingence dans nos actions. Voilà le principe de l'un & de l'autre. Ils tendoient au même but, savoir à la plus grande gloire de Dieu, mais ils y tendoient par des chemins differens. Devoient-ils pour cela cesser de se reconnoître pour freres, & pour compagnons d'œuvre dans la vigne du Seigneur (15)?

(15) *Notez qu'on ne prétend point étendre cette notion sur toutes les Sectes qui se trouveroient réunies dans la maxime générale de tendre à l'honneur de Dieu.*

Je prévoi qu'on me représentera, que la différence de ces routes a dû obliger ces deux Docteurs à se dire anathême l'un à l'autre, vu que Melanchthon a dû croire que sous prétexte de maintenir les droits de l'autorité divine, Calvin anéantissoit la bonté, la sainteté, & la justice de Dieu, en le faisant auteur du péché, & des Enfers; & qu'au contraire Calvin a dû soutenir que sous prétexte de ménager ces trois attributs de Dieu, Melanchthon bouleversoit la Providence, & l'Empire de la Divinité, en donnant à l'homme un franc arbitre. Mais voici une très-bonne solution. Si Calvin eût dogmatisé de cette maniere, Ne pouvant sauver tous les attributs de Dieu, j'en abandonne une partie afin de conserver l'autre, & j'aime mieux sacrifier les vertus morales aux vertus physiques, que celles-ci à celles-là, j'aime mieux le faire un maître puissant, qu'un bon maître; il eût mérité que tous les hommes l'anathématisassent. Mais il soutenoit en toutes rencontres qu'en maintenant la supréme autorité de Dieu, il ne prétendoit donner aucune atteinte aux perfections morales de l'Etre infini, à la bonté, à la sainteté, à la justice. Melanchthon auroit donc été fort injuste de le chicaner là-dessus personnellement, je veux dire de lui imputer des conséquences, qui au pis aller ne pouvoient être que du dogme, puis que le Docteur les desavouoit. Rapportons les termes de son desaveu: *Ubique in scriptis suis clamitat* (Calvinus) *quoties de peccato agitur, non miscendum esse Dei nomen: quia in Dei naturam non nisi perfecta rectitudo & æquitas competit. Quàm putida igitur calumnia est, hominem de Ecclesia Dei bene meritum, crimine hoc involvere, quasi Deum faciat authorem peccati? Docet quidem ubique nihil fieri nisi volente Deo. Interea quæ scelerate fiunt ab hominibus Deum arcano judicio ita moderari asserit, ne quid affine habeat hominum vitio. Summa doctrinæ ejus est, Deum mirabiliter, & modis nobis incognitis, in quemcumque vult finem omnia dirigere, ut æterna ejus voluntas prima sit rerum omnium causa. Cur autem velit Deus quod nobis videtur minimè consentaneum, fatetur esse incomprehensibile. Ideoque nimis curiosè & audacter investigandum esse negat: quoniam judicia Dei sint abyssus multa, & mysteria quæ modulum nostrum superant, reverenter adorare conveniat potius, quàm excutere. Interea principium illud retinet, Quamvis nos ratio consilii lateat, semper tribuendam esse Deo justitiæ laudem: quia ejus voluntas summa sit æquitatis regula* (16). Dès gens chauds & emportez ne se paient pas d'une si sage Réponse: mais Melanchthon qui aimoit la paix, & qui par un grand fonds d'équité, & de modestie, conservoit la pureté de ses lumieres, jusques au point de découvrir nettement ce qu'il y avoit de fort & de foible dans les opinions qu'il admettoit, & dans celles qu'il rejettoit; Melanchthon, dis-je, avec un tel caractére d'ame se trouvoit toujours disposé à rendre justice à Calvin. Voilà ce que tout le monde devroit imiter. Quand même vous prouveriez invinciblement à un Prédestinateur, que son Systéme est lié nécessairement & inévitablement avec cette conséquence, Donc Dieu est l'auteur du péché; vous devriez vous contenter de cette réponse à l'égard de sa personne: Je vois aussi bien que vous la liaison de mon principe avec cette conséquence, & ma Raison qui la voit ne me fournit point assez de lumieres, pour me faire comprendre comment je me trompe en voiant cela; mais je ne laisse pas d'être fortement persuadé, que Dieu trouve dans les thrésors infinis de sa sagesse un moien certain de rompre cette liaison, un moien, dis-je, certain & très-infaillible, quoi qu'il me soit inconnu, & qu'il surpasse toute la portée de mes lumieres. Un Chrétien se doit piquer principalement de soumission à l'autorité de Dieu. Ne pas croire ce qu'on voit, doit être souvent sa devise, aussi bien que croire ce qu'on ne voit pas. Voilà dans le fond le sens du Passage de Calvin que l'on vient de lire. Melanchthon, & tout autre Théologien fauteur de la liberté, auroit d'autant plus mauvaise grace de ne pas aquiescer à cette Réponse, qu'ils sont contraints de recourir à un semblable dénoûment; car dès qu'ils ont tant soit peu de bonne foi, ils reconnoissent que la maniere dont la Providence de Dieu, & sa prescience, sont liées avec la liberté de la créature, leur est incompréhensible (17). On les pousse donc dans les mêmes précipices où ils ont poussé les autres, ils se sauvent à leur tour dans l'asyle de l'incompréhensibilité de la Nature de Dieu, à l'égard de la foiblesse de notre petite Raison.

(16) Calvinus, *In brevi Responsione ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias, pag. m. 730 Tractat. Theologicor. Voiez ci-dessous à la fin de ce* Dictionaire *la Citat.* (49) *de l'*Eclaircissement sur les Manichéens.

(17) Théodore de Beze *leur reproche de n'avoir point d'autre Réponse quand ils se voient un peu pressez. J'ai rapporté ses paroles dans la Rem.* (H) *de l'Article* CASTALION, *Citation* (93).

C'est ce qui fait que l'on ne sauroit se scandaliser assez, de voir que les Disputes de la grace produisent une division si envenimée dans les esprits. Chaque Secte impute à l'autre d'enseigner des impiétez & des blasphêmes horribles, & pousse l'animosité jusques aux dernieres bornes: & néanmoins c'est sur de telles doctrines que l'on devroit pratiquer le plus promptement une tolérance mutuelle. On pardonneroit l'intolérance à un Parti qui prouveroit clairement ses opinions, & qui répondroit aux difficultez nettement, catégoriquement, & d'une maniere convaincante; mais que des gens qui sont obligez de dire qu'ils n'ont point de meilleure solution à donner que des secrets impénétrables à l'esprit humain, & cachez dans les thrésors infinis de l'immensité incompréhensible de Dieu; que de telles gens, dis-je, fassent les fiers, lancent la foudre de l'anathême, bannissent, pendent, c'est ce qui paroît inexcusable. Melanchthon étoit plus humain. Il ne croioit pas que ceux qui nient la liberté fussent indignes de l'éloge de bons serviteurs de Dieu, il les excusoit sur l'obscurité de la matiere, & sur la bonté de leurs motifs.

Rien ne seroit plus utile que de faire de profondes réflexions sur ce que l'on trouve concernant cette Controverse, dans un Ouvrage de Mr. Burnet Evéque de Salisburi (18).

(*C*) *La Réponse qui a été faite à un endroit du Commentaire Philosophique sur* contrain-les d'entrer.] Il me semble que l'une des choses qui inspirérent à Melanchthon cet esprit de paix & d'honnêteté, qui parut dans sa conduite, étoit qu'il considéra que la maniere, dont Dieu a voulu agir, a été choisie entre une infinité d'autres également dignes de l'Etre souverainement parfait. Or voici la conséquence de cette pensée; c'est qu'on peut se tromper dans l'explication des matieres Théologiques, sans attribuer à Dieu aucune chose qui fasse tort à ses perfections: car ceux-là se trompent qui se servent d'une Hypothese qui n'est point conforme à ce que Dieu a fait actuellement; mais si elle est conforme à l'une de ces autres manieres qu'il eût pu choisir, elle donne à Dieu une conduite parfaitement digne de lui. Eclaircissons ceci par un exemple. Supposons que Salomon, qui entretenoit commerce d'énigmes avec le Roi de Tyr (19), lui écrivit une Lettre en chiffres où il raisonnoit sur une affaire d'Etat. Supposons que Titius & Mevius chargez de déchiffrer cette Lettre, ne se servirent pas de la même clef: l'un prit pour un A ce que l'autre prit pour un O, & ainsi des autres figures. Titius devina juste l'intention de Salomon, & par conséquent Mevius s'en écarta; mais néanmoins Mevius trouva un sens si raisonnable & si bien suivi, qu'il faisoit autant d'honneur à la sagesse de Salomon que celui de Titius. On pouvoit objecter à Mevius qu'il attribuoit à Salomon certaines choses qui n'étoient pas du train ordinaire de la prudence; mais il pouvoit répondre qu'un génie aussi vaste que celui de Salomon découvroit des profondeurs dans une affaire de politique qui surpassoient la portée des autres esprits: prenons donc, auroit-il dit, pour un effet de sa sagesse extraordinaire ce qui nous surprend ici. On auroit pu faire à Titius une semblable Objection, & il n'auroit pas manqué de s'en tirer par une semblable voie. La supériorité de génie de ce Roi de Jérusalem eût servi de nouvelle clef aux difficultez particulieres de l'explication du chiffre. Lui seul eût pu décider que Titius avoit été ou plus heureux ou plus habile que Mevius; mais en voiant d'un côté que Mevius lui attribuoit un raisonnement sublime, & de l'autre, que s'il y restoit quelques embarras, on les levoit par une supposition très-glorieuse à sa sagesse, il eût pu être aussi content de Mevius que de Titius, & leur parler en ces termes, L'un de vous me fait penser ce que j'ai pensé, & l'autre ce que j'aurois pu penser avec une gloire égale.

(18) *Mr.* de Larrey *en donne l'Extrait dans l'Histoire des* Ouvrages des Savans, *Oct.* 1699, *pag.* 435 *& suiv. & Mr.* Bernard *aussi dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Août* 1700, *pag.* 155 *& suiv.*

(19) Joseph. Antiq. Jud. *Libr VIII, Cap. II, folio m.* 215.

On ne fera pas difficulté de convenir, que c'est le portrait de la destinée des Astronomes, qui expliquent les phénoménes célestes par des Systêmes opposez. Ces phénoménes ressemblent à une Lettre énigmatique, que Dieu donneroit à déchiffrer aux Astronomes; les uns prennent pour leur clef le mouvement de la Terre, & les autres le repos. Le chancelement de la Terre sur son axe sert aux uns pour donner raison de la précession des équinoxes (20); les autres aiment mieux des lignes spirales (21), & ainsi du reste. Les trois Systêmes, celui de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé, quelque différens qu'ils soient, expliquent chacun les apparences. Il n'y en a pourtant qu'un qui soit conforme à la vérité. C'étoit ce que vouloit dire Mr. Marion (22), lors qu'il assûra *que le Systême de Copernic estoit une opinion véritable en l'art, & fausse en la nature.* Mais comme tous les Sectateurs de ces Systêmes s'accordent à admirer dans l'Ouvrage la puissance, & la sagesse infinie de l'Ouvrier, ils ne craignent point d'offenser Dieu en cas qu'ils se trompent. Ils jugent que s'il ne fait point ces choses de la maniere qu'ils s'imaginent, il pourroit les faire ainsi sans le moindre préjudice de ses perfections, & qu'une Science infinie comme la sienne a les idées d'une infinité de plans de Monde tous parfaitement beaux, tous dignes de l'Etre infiniment sage & infiniment puissant. Je suis sûr qu'un Copernicien après avoir bien crié contre le Systême de Ptolomée, contre l'embarras de tant de cercles & d'épicycles, contre l'inutilité de la vitesse prodigieuse du firmament, &c. avouera s'il y fait quelque attention, que tous les défauts qu'il croit trouver dans cette Hypothese pourroient être compensez par des avantages, qui ne se rencontrent point dans la méchanique plus simple du mouvement de la Terre. Dès qu'on contemple l'idée d'une Science infinie, on voit la possibilité de cette compensation; on s'apperçoit que l'homme n'est pas le seul

(20) *Voiez la* Physique de Rohault, *Tom. II, Chap. XIX, pag. m.* 77; *& la* Philosophie de Regis, *Tom. III, Livr. III, Part. II, Chap. VI, pag. m.* 138 *Edit.* in 12.

(21) *Voiez le Livre intitulé* Uranie ou les Tableaux des Philosophes, *Tom. III, pag.* 44.

(22) *Dans l'un de ses* Plaidoiers *Voiez Mr.* Arnauld, Difficult. à Steyaert, *IX Partie, pag.* 102.

faite à un endroit du Commentaire Philoſophique ſur *contrain-les d'entrer*.

SIRIS,

ſeul Etre à qui de ſi grands ſpectacles ſoient donnez. On comprend que la rapidité inconcevable des ſpheres celeſtes pourroit avoir des uſages merveilleux par rapport à des parties de l'Univers qui ſont au-delà de la portée de notre vue; en un mot, que ſi le Syſtême de Ptolomée eſt faux, il ne laiſſe pas d'être poſſible, & par conſéquent très-digne de la ſageſſe du Créateur; car s'il en étoit indigne, il ne ſeroit pas poſſible. Je ne crois pas qu'aucun Aſtronome bien convaincu en ſa conſcience qu'il n'a préféré ce Syſtême à tous les autres, que parce que tout conſidéré & peſé, il l'a cru le plus conforme au choix de Dieu, craignît de comparoître devant le Juge du monde avec cette doctrine, quand même il ſe trouveroit qu'elle ſeroit fauſſe. Je crois qu'il eſpéreroit qu'un Copernicien & lui recevroient une Réponſe telle à-peu-près que celle qu'on a ſuppoſé que Salomon auroit faite à Titius, & à Mevius. Peu de gens nieront ceci; mais s'il s'agiſſoit d'une matiere de Théologie, une infinité de Docteurs le nieroient (23). Je conjecture que Melanchthon ne ſeroit pas de ceux-là, à l'égard des deux Syſtêmes ſur la prédeſtination, celui de la liberté, & celui de la néceſſité. Il ſuppoſeroit que le faux eſt vraiſemblable, poſſible, & non contraire à la perfection de Dieu.

Je ne touche point aux queſtions de droit quant à cela; mais voici un fait qu'il me ſera bien permis de rapporter: les loix de l'Hiſtoire m'autoriſent pleinement, & ſi mon rapport eſt mêlé de quelque Critique, je ne ferai pourtant rien qui ſoit au-delà des bornes de ce Dictionaire. Un Miniſtre d'Utrecht dans ſes Réflexions ſur le Commentaire Philoſophique a réfuté le plus fortement qu'il a pu cet endroit-ci: „ Voilà une ouverture pour diſſiper les phantômes & les terreurs paniques qui agitent depuis ſi long-tems les Théologiens ſur le chapitre des erreurs; car il eſt certain que la raiſon pour laquelle l'eſprit de l'homme trouve tant de raiſons également ſolides en apparence pour défendre la vérité & la fauſſeté dans les controverſes de Religion, c'eſt que la plûpart des fauſſetez qui ſe voyent là-dedans ſont auſſi poſſibles que les véritez. En effet, nous ſuppoſons tous, que la Révélation dépend d'un décret libre de Dieu; car il n'eſt point néceſſité par ſa nature à faire ni les hommes ni d'autres Etres. Par conſéquent il auroit pû, s'il l'avoit voulu, ou ne rien produire, ou produire un monde différent de celui-ci, & en cas qu'il y eût voulu des hommes, il auroit pû les mener à ſes fins par des routes toutes contraires à celles qu'il a choiſies, & qui auroient été également dignes de l'Etre ſouverainement parfait; car une infinie ſageſſe a des moyens infinis de ſe manifeſter, tous dignes d'elle. Cela étant, il ne faut point s'étonner que les Théologiens trouvent autant de bonnes raiſons pour ſoûtenir le franc-arbitre de l'homme, que pour l'impugner; car nous avons des idées & des principes pour concevoir & prouver, que Dieu a pû faire l'homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté qu'on appelle d'*indifférence*, & ainſi de cent autres propoſitions contradictoires. 2. *Tom. Suppl. chap.* 24 *pag.* 308-310 (24)". Les Réflexions ſur ce Paſſage entant qu'elles peuvent appartenir au ſujet préſent ſe réduiſent d'abord à cette interrogation; *Qui lui a dit que nous avons des idées & des principes pour concevoir & pour prouver, que Dieu a pû faire l'homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté d'*indifférence (25)? Je croi que Mr. Saurin n'eût pas demandé cela, s'il ſe fût bien ſouvenu que depuis cent cinquante ans, on ne ceſſe de publier par toute l'Europe une infinité de Livres pour & contre la liberté, dans leſquels chaque Parti fait des Objections victorieuſes. Il eût été des prémiers à confeſſer, que nous avons *des idées & des principes pour concevoir &c.* Qu'il prenne la peine de jetter les yeux ſur quelque Ouvrage des Arminiens, ou des Réformez; ou des Moliniſtes, ou des Janſéniſtes; & il verra que ces idées & ces principes ſe trouvent en abondance dans l'eſprit humain. Il ajoûte (26) qu'*il y a des choſes contradictoires, oppoſées à l'eſſence de Dieu; & par conſéquent impoſſibles . . . que Dieu ne pouvoit pas créer des corps ſans étendue & ſans les trois dimenſions, ni des eſprits qui ne fuſſent pas des Etres qui penſent.* Tout cela paroît inutile; car le Commentateur n'avoit rien dit qui inſinuât qu'il n'y a point de choſes abſolument impoſſibles; à quoi ſervoit donc de remarquer, que les attributs qui conſtituent l'eſſence d'une créature n'en peuvent point être ſéparez? Doutoit-il de cette vérité? *Si Dieu*, continue-t-on (27), *n'a pas fait l'homme avec ſa liberté d'*indifférence, *notre Philoſophe ne peut pas ſçavoir s'il l'auroit pû créer avec cette liberté; & ſi cette liberté n'eſt point auſſi contradictoire qu'un cercle quarré, ou qu'une créature indépendante.* Je n'entens pas aſſez cela pour pouvoir le réfuter; mais je penſe que Melanchthon aiant à répondre à une pareille inſtance ſe ſeroit borné à dire, Je n'aime pas à ſubtiliſer dans cette matiere, je m'accommode aux notions du Peuple, je croi que Dieu a fait librement toutes les œuvres de la création, & je trouve fort étrange qu'un Miniſtre révoque en doute (28) cette vérité; je trouve encore plus étrange qu'il inſinue que la liberté d'indifférence eſt auſſi contradictoire qu'un cercle quarré, vu que peu après il aſſûre, *qu'il eſt impoſſible que Dieu produiſe une créature intelligente ſans lui donner des loix* (29). Les Loix que Dieu a données à Adam ont été accompagnées de promeſſes & de menaces. Cela ſuppoſe clairement qu'Adam pouvoit & obéir & deſobéir. Les Théologiens les plus rigides, St. Auguſtin & Calvin, enſeignent formellement, que les hommes n'ont perdu le franc-arbitre qu'à cauſe du mauvais uſage qu'Adam en fit dans le Paradis terreſtre. Je n'en demande pas davantage pour être aſſûré qu'il eſt poſſible que Dieu donne à l'homme la liberté d'indifférence. S'il ne l'avoit pas donnée à Adam, tous nos Syſtêmes de Religion tomberoient parterre; d'où je conclus qu'il la lui donna: or chacun ſait que de l'acte à la puiſſance la concluſion eſt néceſſaire (30): mais je conçois qu'il auroit pu le créer déterminé aux bonnes choſes, & l'y tenir ſi fixé qu'il ne lui eût point permis d'être flotant entre le bien & le mal: c'eſt pourquoi je trouve poſſible, & l'Hypotheſe de la liberté, & celle de la néceſſité. Voilà, ce me ſemble, ce que Melanchthon auroit pû répondre. Il me ſemble auſſi qu'il eût trouvé fort mauvais, que l'Auteur des Réflexions ſur le Commentaire Philoſophique ne déclarât point ſon ſentiment, & ſe contentât d'un *ſi Dieu, &c:* phraſe chancellante & de laquelle on peut inférer que la privation du franc-arbitre eſt contradictoire; car ſi de ce que Dieu auroit produit Adam ſans la liberté d'indifférence, il pouvoit ſuivre que c'eſt une liberté qui implique contradiction, d'autres ſoutiendront que de ce qu'il l'auroit produit avec cette liberté, il réſulteroit que la détermination à l'un des contraires ſeroit auſſi impoſſible qu'un cercle quarré. Je laiſſe ce que l'Auteur des Réflexions oppoſe à la prétention du Commentateur, que les preuves d'une choſe fauſſe ſont quelquefois auſſi bonnes que les preuves d'une choſe vraie. Ce qu'on répond à cela eſt rempli d'inutilitez; car il eſt inutile dans une Diſpute de prouver à un Adverſaire ce qu'il ne conteſte pas. La ſeule choſe qui ne paroit point ſuperflue eſt de dire, que les *raiſons qui nous determinent au choix d'une Religion doivent être des Démonſtrations Morales* (31): mais cela même ne ſert de rien dans la Controverſe du franc-arbitre, qui avoit été articulée par le Commentateur, car puis que chaque Parti ſe vante d'avoir pour ſoi cette eſpéce de Démonſtrations, c'eſt nous renvoier à des ſignes équivoques.

Voici un autre Paſſage du Commentaire: „ (32) Qu'arrive-t-il donc lorsque la Révélation eſt douteuſe ſur quelque point? C'eſt que les uns l'expliquent par un Syſtême, & les autres par un autre; je veux que le Syſtême des uns ſoit conforme à ce que Dieu a réellement choiſi, cela n'empêche pas que celui des autres ne ſoit conforme à ce qu'il auroit pû faire auſſi dignement & glorieuſement pour lui, qu'en faiſant une autre choſe, puiſque nous concevons que Dieu auroit pû faire les choſes autrement qu'il ne les a faites, en cent manieres différentes toutes dignes de ſa perfection infinie; car ſans cela il n'auroit point de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques enchaîné par une deſtinée inévitable, dogme qui n'eſt gueres meilleur que le Spinoſiſme. Par conſéquent il ne peut y avoir de crime dans les faux Syſtêmes, que lorſqu'un Théologien les dreſſe ſur une idée qu'il croit contraire à ce que Dieu même en a dit, & dérogeante à ſa majeſté. Or je ne croi pas qu'il ſe trouve au monde de ſemblables Théologiens. 2. *Tom. Suppl. chap.* 24 *pag.* 310. 311". Mr. Saurin, en comparant ces paroles avec un autre Paſſage où le Commentateur dit, qu'*il ne ſe veut point prévaloir de la comparaiſon d'un Prince dont le vaſte Empire contiendroit pluſieurs nations différentes en loix, us, coutumes, & langues*, trouve (33) que l'on juſtifie-là, non ſeulement toutes les Sectes du Chriſtianiſme, mais auſſi toutes celles du Paganiſme. Je m'étonne qu'il n'ait point vu que ſon Adverſaire ſe borne aux Syſtêmes qui ſont fondez ſur les divers ſens que l'on donne à l'Ecriture (34)? Vous allez voir un autre Paſſage qui vous ſurprendra. *Dieu auroit pû faire les choſes autrement qu'il ne les a faites en cent manieres différentes toutes dignes de ſa perfection infinie.* Mr. Saurin (35) aiant rapporté tout de nouveau ces paroles du Commentaire Philoſophique, les réfute par une diſtinction entre les parties eſſentielles & les parties non eſſentielles de la Religion; après quoi il dit (36): „ L'Auteur ne fait pas cette diſtinction; ſa propoſition eſt univerſelle; *Dieu auroit pû faire les choſes autrement qu'il ne les a faites, en cent manieres différentes:* Et ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'entre ces manieres différentes il met celles que les Poëtes du Paganiſme & les Philoſophes Chinois ont imaginées; car il veut juſtifier tous les Syſtêmes de Religion qui ont été inventez par les Docteurs, & reçûs par les peuples. Pour prouver ſa théſe il allégue la liberté de Dieu. *Sans cela* (dit-il) *il n'auroit point de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques enchaîné par une deſtinée inévitable, dogme qui n'eſt gueres meilleur que le Spinoſiſme.* Si cette conſéquence étoit juſte, Dieu auroit la plus affreuſe liberté d'*indifférence*, qui ſe puiſſe imaginer. Il pourroit mentir & ſe parjurer, quand il jure par ſoi-même; il pourroit nous ordonner de le haïr, & nous défendre de l'aimer: il pourroit nous commander la trahiſon, le parjure, en un mot toutes ſortes de crimes: enfin il pourroit faire de toutes les vertus autant de vices, & de tous les vices autant de vertus". Pour réfuter ces Réflexions il ne faut que ces quatre mots: Prenez garde à cette clauſe, TOUTES DIGNES DE SA PERFECTION INFINIE: Elle porte avec la derniere évidence que la liberté de Dieu ne conſiſte pas à pouvoir faire les choſes bien ou mal, ſagement ou imprudemment; mais à pouvoir ſuivre entre une infinité de plans, infiniment beaux & bons, celui-ci ou celui-là, ſelon ſon bon-plaiſir. Cela veut-il dire qu'il a pu être l'auteur des faux cultes que les Poëtes du Paganiſme ont chantez? Sont-ils des manieres dignes de ſa perfection infinie?

(23) *S'il ne s'agiſſoit que de prédire les Eclipſes, & les autres Phénomenes, pour la ſatisfaction de notre curioſité, ou pour les uſages de la vie, on auroit le choix des Syſtêmes: on pourroit accorder des Hypothéſes différentes avec les mêmes Phénomenes; ou ſi on réuſſiſſoit mal, on en ſeroit quitte pour s'être trompé, & pour avoir mal meſuré & mal compté. Que l'on ſuive le Syſtême de Ptolomée, celui de Tycho-Brahé, ou celui de Keplerus & de Copernic, cela eſt aſſez indifférent; pourvu que l'on n'affirme pas poſitivement des choſes dont on n'a pas une certitude mathématique. Mais il n'en eſt pas de même des Syſtêmes de Religion.* Saurin, *ubi infrà, pag.* 335.

(24) Saurin, Réflex. ſur les Droits de la Conſcience, *pag.* 323.

(25) *Là-même, pag.* 324.

(26) *Là-même.*

(27) *Là-même, pag.* 325.

(28) *Ces paroles*, ſi Dieu n'a pas fait l'homme avec ſa liberté *d'indifférence, contiennent ce doute.*

(29) Saurin, Réflex. ſur les Droits de la Conſcience, *pag.* 330.

(30) Ab actu ad potentiam valet conſequentia.

(31) *Là-même, pag.* 326.

(32) *Là-même pag.* 327.

(33) *Là-même, pag.* 329.

(34) *Qu'arrive-t-il donc lors que* LA REVELATION *eſt douteuſe ſur quelque point?* Comment. Philoſoph. *cité par Mr.* Saurin, *là-même pag.* 327.

(35) *Là-même, pag.* 329.

(36) *Là-même, pag.* 330.

SIRIS, Riviere d'Italie, à l'embouchure de laquelle il y avoit une Ville nommée SIRIS, qui porta successivement plusieurs autres noms (*A*). On disoit que cette Ville fut bâtie par les Troiens, & pour preuve de cela on y montroit un Simulacre de la Minerve de Troie (*a*). On le montroit encore du tems de Strabon, comme une Image miraculeuse; car elle baissoit les yeux, & l'on en donne pour cause l'horreur qu'elle eut lors que les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun respect pour ce Simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvez auprès de cette Minerve, & imploroient là dans un asyle qu'ils croioient inviolable l'humanité du vainqueur; mais on n'eut aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet asyle (*b*). La Déesse n'eut pas le courage de contempler cette irrévérence. Voilà pourquoi elle avoit les yeux fichez en terre. Ce n'étoit pas la prémiere fois qu'un spectacle affreux l'avoit obligée à détourner sa vue: elle avoit déja fait cela dans Troie quand on viola Cassandre (*c*). L'Auteur dont j'emprunte ces faits les accompagne d'une réflexion judicieuse sur le grand nombre d'Images qu'on prétendoit que les Troiens avoient consacrées depuis leur dispersion (*B*). Mr. de Marolles Abbé de Villeloin a renouvellé cette remarque (*C*), au sujet de la multiplication fréquente d'une même Relique. J'ai marqué ailleurs (*d*) la faute de Florus touchant la Riviere *Siris*.

(a) Strabo, *Libr. VI*, *pag.* 181.

(b) *Idem*, *ibid.*

(c) *Idem*, *ibid.*

(d) *Dans le Article* PYRRHUS, *Rem.* (G).

(*A*) *Porta successivement plusieurs autres noms.*] Consultez Cluvier (1) qui vous apprendra qu'on l'a nommée *Leuternia*, *Policum*, *Heraclium*. Il dit que les Tarentins aiant bâti Heraclée à 3 milles au dessus de l'embouchure du Siris, y transporterent les habitans de Siris: de sorte que la Ville de Siris depuis ce tems-là ne fut que le port de la ville d'Heraclée. Selon Etienne de Byzance la ville de Siris fut nommée *Polieum* par les Troiens; mais selon Tzetzes elle s'appelloit *Polieum*, avant que d'être nommée Siris. On peut recueillir de Lycophron, de Strabon, & du même Tzetzes, que *Leuternia* fut son prémier nom (2).

(1) Cluver. Ital. Antiq. *Libr. IV*, *Cap. XIV*, *pag.* 736 Epitom. Bunon.

(2) Cluver. *ibid.*

(*B*) Strabon fait *une réflexion judicieuse sur le grand nombre d'Images ...... que les Troiens avoient consacrées depuis leur dispersion.*] C'est une impudence, dit-il, que d'oser feindre, non seulement qu'autrefois un Simulacre baissa les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel Simulacre. C'est une impudence encore plus grande, que d'oser parler d'un bon nombre de tels Simulacres apportez de Troie. On se vante à Rome, à Lavinie, à Luceria, à Siris, d'avoir la Minerve des Troiens, & l'on applique à divers lieux l'action des femmes Troiennes; & ainsi, quoi qu'elle ne soit pas impossible, elle paroît indigne de foi. Ἰταμὸν μὲν οὖν καὶ τὸ οὕτω μυθεύειν ὥστε μὴ μόνον καταμύσαι φάσκειν τὸ ξόανον, καθάπερ καὶ τὸ ἐν Ἰλίῳ ἀποστραφῆναι κατὰ τὸν Κασάνδρας βιασμὸν, ἀλλὰ καὶ καταμῦον δείκνυσθαι. Πολὺ δὲ ἰταμώτερον τὸ τοσαῦτα ποιεῖν ἐξ Ἰλίου κεκομισμένα ξόανα ὅσα φασὶν οἱ συγγραφεῖς· καὶ γὰρ ἐν Ῥώμῃ, καὶ ἐν Λαουινίῳ, καὶ ἐν Λουκερίᾳ, καὶ ἐν Σιρίτιδι Ἰλιὰς Ἀθηνᾶ καλεῖται, ὡς ἐκεῖθεν κομισθεῖσα. Καὶ τὸ τῶν Τρῳάδων δὲ τόλμημα περιφέρεται πολλαχοῦ, καὶ ἄπιστον φαίνεται, καίπερ δυνατὸν ὄν. *Enimvero protervum est fingere, simulacrum aliquod non modo visum fuisse connivere, sicut Imaginem Minervæ Ilii ferunt oculos avertisse cum violaretur Cassandra: sed fabulæ adjicere, simulacrum etiamnum connivens conspici. At multo etiam protervius est ea ab Ilio allata fabulari, quæ scriptores ponunt. Nam & Romæ, & Lavinii, & Luceriæ, & Siritidi Minerva habetur Iliaca, quasi ab Ilio allata: & facinus mulierum Trojanarum multis adscribitur locis, eoque fides ei derogatur, cùm fieri tamen potuerit* (3). Je cite le Grec pour ceux qui ne sont jamais contens s'ils ne voient les expressions originales, & afin de me dispenser d'une rigoureuse Traduction. Strabon pense solidement; car si ce n'est pas un caractère certain de fausseté que de voir les variations des Historiens, c'est un prétexte fort légitime de suspendre sa créance: & dès qu'on voit que plusieurs villes se glorifient de la possession de la même Image miraculeuse, c'est une très-forte présomption que toutes s'en vantent à faux, & que le même artifice, le même intérêt, les porte toutes à débiter leurs traditions.

(3) Strabo, *Libr. VI*, *pag.* 182.

(*C*) *L'Abbé de Villeloin a renouvellé cette Remarque.*] Il faut l'entendre lui-même. „ Comme on luy (4) monstroit „ la Teste de Saint Jean Baptiste, que le peuple y revere, „ comme l'une des plus considerables Reliques du monde, „ la tenant très-asseurée, après l'avoir baisée, elle me dit „ que j'approchasse, & que j'en fisse autant. Je considerai le „ Reliquaire, & ce qui étoit dedans: je m'y comportai „ comme tous les autres, & je me contentai de dire, avec „ toute la douceur qui me fut possible, que c'estoit la cinq „ ou sixiesme que j'avois eu l'honneur de baiser: ce qui „ surprit un peu son Altesse, & mit quelque petit soûris „ sur son visage; mais il n'y parut pas: & le Sacristain „ ou Tresorier, ayant aussi bien remarqué cette parole, re„ pliqua qu'il ne pouvoit nier qu'on n'en fist mention de „ beaucoup d'autres (car il avoit peut-estre ouï dire qu'il „ y en avoit à S. Jean de Lion, à Saint Jean de Mo„ rienne, à Saint Jean d'Angeli en Saintonge, à Rome, en „ Espagne, en Allemagne, & en plusieurs autres lieux) „ mais que celle-là estoit la bonne, & pour preuve de „ ce qu'il disoit, qu'on prist garde au trou qui paroissoit „ au crane de la Relique au dessus de l'œil droit, que „ c'estoit celui-là mesmes qu'y fit Herodias, avec son „ couteau, quand la Teste luy fut presentée dans un plat. „ Il me semble, luy dis-je, que l'Evangile n'a rien obser„ vé d'une particularité si rare: mais comme je le vis émû „ pour maintenir le contraire, je luy cedai avec toute sorte „ de respect; & sans examiner la chose plus avant, ni luy „ rapporter une autorité de Saint Gregoire de Nazianze, qui „ dit que tous les ossements de S. Jean Baptiste furent brû„ lez de son temps par les Donatistes dans la ville de Se„ baste, & qu'il n'en resta qu'une petite partie du Chef, „ qui fut portée en Alexandrie, je me contentai de luy „ dire que la tradition d'une Eglise aussi venerable que „ celle d'Amiens suffisoit pour authoriser une creance de „ cette qualité, bien qu'elle ne fust que de quatre cents „ ans, & que ce ne fust pas un article de Foy. Cepen„ dant on se munit de force representations de ce S. Reli„ quaire, & le bon Ecclésiastique demeura très-satis„ fait (5)". L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres (6), parlant d'un Livre qui traitoit du saint Suaire, indiqua cette pensée de l'Abbé de Villeloin, & rapporta ces paroles de Mr. Patin le fils (7): *Je ne suis fâché que de voir trop souvent* le portrait de la Vierge peint par St. Luc; *car il est certain qu'on se trompe dans la plus grande partie, n'étant pas vraisemblable que Saint Luc ait tant de fois peint la Vierge.*

(4) *C'est à dire la Princesse Marie de Gonzague, qui étoit alors à Amiens.*

(5) Marolles, Mémoires, *pag.* 132, *à l'année* 1641.

(6) *Mois de Sept.* 1685, *Art. V*, *pag.* 999. *Il examine s'il y a de l'imprudence à multiplier ces choses.*

(7) Relations Historiques, *pag.* 221 *Edit. de Lion* 1676.

SIXTE IV, créé Pape l'an 1471, avoit été Général des Cordeliers, & se nommoit *Francesco della Rovere*. Il nâquit le 22 de Juillet 1414 à Cella (*a*) bourg de la riviere de Genes, à cinq milles de Savone. L'un de ses Historiens (*b*) lui attribue toutes sortes de bonnes qualitez, un grand savoir, une ardente charité pour les pauvres, une grande libéralité envers les Princes que les Turcs avoient opprimez, une admirable exactitude à faire rendre justice, & un grand soin de réparer les ruïnes de Rome, & de l'embellir. Il ne dissimule point les défauts dont on le blâmoit. 1, d'avoir commis beaucoup d'injustices en faveur de ses créatures (*A*): 2, d'avoir excité

(a) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 93. Rivet *se trompe*, *qui dans ses* Remarques sur la Réponse au Mystere d'Iniquité, *II Part. pag.* 622, *le fait natif d'Albizzola.* (b) *Voiez la* Vie de Sixte IV, *à la fin de* Platine, *folio* 363, *&* 364. *Ed. Lugd.* 1512.

(*A*) *On le blâmoit .... d'avoir commis beaucoup d'injustices en faveur de ses créatures.*] „ Il fut plus que tout „ autre indulgent aux siens, & à leur occasion est blasmé „ d'avoir fait & accordé plusieurs choses *præter fas jusque*, „ contre tout droit divin & humain (1)". Les trois Cardinaux de sa prémiere promotion furent *Pierre Riere de Savone qu'il avoit nourri petit garçon, avec Hierosme son frere, enfans de sa ville (non sunt mysteria) & Julian fils de son frere, qui fut depuis Jules II* (2). Il donna de grands Bénéfices à Pierre, homme *si desbordé en luxe, qu'il sembloit estre né pour perdre l'argent, ayant despendu en deux ans qu'il vescut Cardinal deux cens mil escus pour son ordinaire, laissé soixante mil escus de debtes, & force riches meubles*, & mourut *tout pourri de voluptez* à l'âge de vingt-huit ans (3). „ Celui duquel Baptiste Fulgose (†) nous descrit la prodi„ gieuse prodigalité, jusques à donner d'ordinaire à sa garse „ Tiresia, des patins tous couverts de perles, duquel aussi „ Baptiste Mantuan, (‡) nous a laissé ces vers, par lesquels „ il le fait saluer par Jupiter en Enfer:

„ *At tu implume caput, cui tanta licentia quondam*
„ *Fœmineos fuit in coitus, tua furta putabat*
„ *Hic quoque prætextu mitræ impunita relinqui?*
„ *Sic meruit tua fœda Venus &c* (4)".

Nous verrons ci-dessous que Mr. Jurieu applique ces Vers au Pape Sixte (5), quoi qu'il eût lu dans Du Plessis qu'ils furent faits sur le Cardinal dont nous parlons. Coeffeteau ne nie point les déréglemens de ce Cardinal, & il ajoûte que *Sixte ne rencontra gueres mieux en Hierosme, si nous voulons adjouster foy aux Historiens, excepté toutesfois qu'il n'estoit nulle-*

(1) Du Plessis Mornai, ex Volaterrano & Onuphrio, *dans le Mystere d'Iniquité*, *pag.* 535.

(2) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 535.

(3) Volaterran. *Libr. XXII*, *pag. m.* 812.

(†) *Baptist. Fulgos. dictor. & factor. memorabil. l.* 9.

(‡) *Baptist. Mantuan. in Alphon. l.* 4.

(4) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 555.

(5) Simon Goulart *dans sa Continuation du* Catalogus Testium Veritatis, *les applique aussi à Sixte, avec ce qui a été dit ci-dessus des dépenses du Cardinal Pierre Riere.* Gretser, *in* Examin. Mysterii Pless. *pag.* 544, *se prévaut de ces variations.*

excité la guerre mal-à-propos dans l'Italie : 3, d'avoir lancé la foudre de l'excommunication sur la tête de Laurent de Medicis : 4, d'avoir attaqué les Florentins par toutes sortes d'hostilitez. Il ne l'accuse pas, comme font d'autres (c), d'avoir su la Conjuration des Pazzi, & de l'avoir concertée. Il ne parle point de la débauche des Cardinaux favoris sous ce Regne-là, l'un desquels, selon l'opinion de bien des personnes, est désigné par quelques Vers de Baptiste Mantuan (B). Il ne parle point non plus des impuretez abominables à quoi quelques-uns débitent que ce Pape prêta la main. Ils veulent qu'il ait répondu une Requête par laquelle on lui demandoit la permission d'exercer la Sodomie pendant trois mois de l'année. J'ai suivi ce fait à la trace (C), & j'en dirai ma pensée dans les Remarques. Il choque extrêmement la vrai-

(c) *Voiez* Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 70, *& la Remarque* (A) *Citation* (5) *de cette page. Consultez aussi* Machiavel, *au Livre VIII. de* l'Histoire de Florence.

nullement addonné aux voluptés, sinon seulement au plaisir de la chasse. Ce Hierosme ayant été faict par le Pape Prince d'Imola & de Frinli (6), *espousa la bastarde du Duc de Milan ; & en faveur de ce mariage Sixte donna un Chappeau de Cardinal à Ascagne fils du Duc. Sixte éleva encore Leonard fils de son frere, & luy fist espouser une bastarde du Roy Ferdinand, le créant Gouverneur de Rome. Comme celuy-là fut mort, il avança en sa place un autre sien nepveu frere ... du Cardinal Julien, & le fist Prince de Sorre & de Senegaille, qui fut marié à Jeanne fille de Federic de Montefeltro Duc d'Urbain ; & de ce mariage sortit François Marie, qui apres la mort de son oncle Guy Ubaldin decedé sans hoirs masles, succeda par adoption à la Duché d'Urbain* (7). Mr. du Plessis nous va conter une action abominable. „ Sixte avoit envie pour l'accroissement de son Hierosme, de se rendre maistre de Florence ; & Laurens & Julian de Medicis lui faisoient obstacle. Il pratique François Pazzi, chef de la faction contraire, pour entreprendre sur leur vie ; & pour mener l'affaire plus seurement envoye à Florence Raphael Riere Cardinal de sainct George, jeune homme, neveu de Hierosme, pour enhardir les conspirateurs. Un jour donc de Dimanche en l'Eglise de saincte Reparade, ils attaquerent les Medicis au milieu du service ; Julian y est tué, Laurens blessé, que les Marguilliers retirerent en la Sacristie, &c (8)".

(6) *Il faut dire* Forli.

(7) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'iniquité, *pag.* 1205.

(8) Du Plessis, Mystere d'iniquité, *pag.* 556.

(B) *L'un* des Cardinaux favoris, *selon l'opinion de bien des personnes, est désigné par quelques Vers de Baptiste Mantuan.*] Vous avez vu dans la Remarque précédente quatre Vers Latins de ce Poëte qui se rapportent au Cardinal Pierre Riario, si nous en croions Mr. du Plessis. Il n'est pas le seul qui les applique de cette maniere : d'autres prétendent qu'ils doivent être appliquez à notre Sixte. Mais pour mieux juger de tout cela, il est nécessaire de considérer les Réflexions qu'un homme d'esprit m'a fait la grace de m'envoier. Les voici : „ (9) Pour l'intelligence de ces vers de Mantuan, tirez du 4. livre de son poëme intitulé *Alphonsus*, il faut savoir que dans cet ouvrage qui n'est autre chose qu'une description du passage d'Alfonse par les enfers, le Poëte représente l'état de plusieurs ames, les unes condamnées aux peines éternelles, les autres à celles du purgatoire. Il feint qu'Alfonse fils de Jean II. & petit-fils de Henri III Rois de Castille passant avec son pére & son grand-pére du purgatoire au paradis terrestre, entend chemin faisant un long dialogue entre l'ame d'un Pape en purgatoire & un Démon nommé Jupiter qui la tourmentoit. L'ame Papale fait connoitre sa qualité par ces vers :

(9) *Mémoire MS. de Mr. de la Monnoie.*

„ *Apud superos ego templa tenebam*
„ *Vaticana, dabant Reges bis oscula plantis.*

„ Le Démon dans une de ses répliques lui adresse ceux-ci : *At tu implume caput, cui tanta licentia quondam Femineos fuit in coitus &c.* d'où il s'ensuit que l'application n'en doit estre faite qu'à un Pape. La question est de savoir si c'est à Sixte IV ? Le commentateur Badius dit avoir trouvé à la marge de l'exemplaire dont il se servoit cette annotation *S. P. or. Minorum* en deux endroits, savoir à côté de ces vers :

„ *Prima sono vox languenti, miserere dolentum,*
„ *Et fine, clamabat, fessos spirare parumper.*

„ Et 80. vers aprés, à côté de celui-ci :

„ *At tu implume caput &c.*

„ Par où il paroit, dit-il, que le Pape Sixte est designé, ce qu'il ne veut pourtant pas garantir, *nam Sixtus*, ce sont ses mots, *inter bonos numeratur Pontifices. Verum nullus malus purgatorio infertur, purique tam pauci decedunt, ut nihil purgandum secum ferant, opera enim illorum sequuntur illos.* Le même sur le vers : *At tu implume caput*, ajoûte que le Poëte n'aiant point spécifié le Pape, il n'ose aussi le spécifier nonobstant la note marginale. Et trois lignes plus bas expliquant ce vers : *At nisi feminea tandem prece motus olympi Rex afferret opem &c.* par *feminea prece*, termes méprisans dont se sert le Démon, il entend *Divæ Virginis, cui*, dit-il, *si de Sixto quarto loquitur, studiosus admodum fuit, ejusque conceptionis diem celebrari indixit.* Badius pour n'avoir pas pris garde à la chronologie du poëme s'est embarrassé mal-à-propos. Réguliérement ces vers ne peuvent estre entendus de Sixte, puisque l'Alfonse qui est le Héros de la piéce étant mort le 5. de Juillet 1468. demeura en purgatoire, selon Mantuan, jusqu'à la prise de Négrepont par Mahomet II. le 12. de Juillet 1470. aprés laquelle le Poëte suppose qu'Alfonse passe du purgatoire au paradis terrestre, & de là au ciel, où il arrive le jour de Pâque de l'année suivante 1471. prés de 4. mois par conséquent avant que Sixte fût Pape, & plus de 13. ans avant qu'il mourust. Il est donc plus à propos de croire que Mantuan a voulu faire en général la peinture d'un Pape orgueilleux & voluptueux, qui toutefois aiant obtenu avant sa mort la rémission de la coulpe par l'intercession de la Vierge, *Feminea prece*, est condamné en l'autre monde, non pas aux peines d'enfer, comme l'ont avancé trop légérement quelques Auteurs, mais à celles du purgatoire seulement. C'est ce qu'avoue le Démon même que le Poëte introduit parlant à ce Pape en ces termes :

„ *At nisi feminea tandem prece motus olympi*
„ *Rex afferret opem, cum jam suspiria raucus*
„ *Ultima vix traheres, & mors incumberet ori,*
„ *Noster eras, ego jam stratum tibi molle parabam*
„ *Larga ubi tartareas intrat sentina cloacas,*
„ *Par meritis locus ille tuis, Deus iste malorum*
„ *Fautor, ut antiquis viduatam civibus aulam*
„ *Et nostro mæstam exilio repararet, in astra*
„ *Colluviem vulgi humani, passimque volentes*
„ *Ire levat &c.*
„ *Sic illi placeat, & placeat, mihi forsitan olim*
„ *Non impune feres, & non sine vulnere multo*
„ *In loca pervenies quondam mea.*

„ Je ne nie pas que le Poëte, naturellement un peu satirique, n'ait pris plaisir à faire entrer dans sa description certains traits de la vie peu édifiante de quelques Papes, & de quelques Prélats, dont la mémoire étoit encore récente. Les curieux trop ingénieux à deviner n'ont pas manqué là-dessus de faire leurs applications. Les uns ont dit que c'étoit Sixte IV. que l'Auteur avoit eu en vuë, les autres Paul II. Je trouve du moins dans l'édition de Boulogne *in folio* du 11. Juin 1502. à côté de ces vers : *Prima sono vox languenti miserere dolentum, Et fine, clamabat &c.* cette note marginale *Papa P.* Et plus bas à côté du vers : *At tu implume caput*, il y a en marge dans la même édition, *F. P. or. Minorum*, interprété par quelques-uns, *Frater Petrus ordinis Minorum*, qui n'est autre que Pierre Riario Cordelier, en suite Cardinal neveu du Pape Sixte. A la vérité ce Cardinal est assez reconnoissable dans ces derniers vers, mais comme il est constant que le Poëte ne fait entrer que deux personnages dans son Dialogue, savoir un Pape, quel qu'il soit, & le Démon nommé Jupiter, il s'ensuit qu'un tiers n'y peut estre admis, & que par conséquent cette conjecture, toute vraisemblable qu'elle est, s'évanouit".

Il y a encore une chose qui peut prouver que Baptiste Mantuan n'a point prétendu désigner le Pape Sixte, c'est qu'il le loue beaucoup dans le même Ouvrage où il déplore la corruption de son siecle. Il va jusqu'à dire que si cette corruption n'eût été portée à un tel excès, qu'elle surmontoit la force de tous les remedes, ce Pape eût pu la guérir.

Postquam rerum te Roma potentem
Fecit, & obscuro jubar hoc resplenduit orbi,
Exanimis virtus, scelerum sub mole sepulta,
Respirare parum visa est, & tollere frontem ;
Et nisi tot vitiis hæc secula nostra fuissent
Depravata, boni poterant rectoris habenæ
Errantes frenare rotas, sed tantus equorum
Impetus aurigam superat, frustraque retractans
Lora gubernator sine lege per invia fertur.
Propterea sortem doleo, mitissime Patrum
Sixte, tuam, fueras annis melioribus aptus,
Est tibi quæ tanto satis est in principe virtus : (10).

(10) Bapt. Mantuanus, de calamit. suorum tempor. *Libr. III.*

(C) *J'ai suivi ce fait à la trace.*] L'an 1686 Mr. Jurieu publia ses Préjugez légitimes contre le Papisme, & y dit entre autres choses (11) que Sixte IV *étoit débauché & vicieux au delà de tout ce qui se peut imaginer ; & c'est de luy*, ajoûta-t-il, *qu'un Auteur Papiste* (12) *a écrit qu'on luy presenta une Requête de la part de la famille du Cardinal de Sainte Lucie, à ce qu'il leur fût permis d'exercer l'acte de Sodomie durant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet, & Août* (a). *Il écrivit au bas de la Requête*, soit fait ainsi qu'il est requis. *C'est pour luy que Baptiste Mantuan, Auteur qui vivoit en ce temps-là, a fait ces Vers* (13) :

(11) Jurieu, Préjug. légitim. *Tome I, pag.* 246.

(12) *Voiez ci-dessous Citat.* (20).

§ (a) La Requête en question suppose que la Famille, qui la présenta, n'y indiquoit pour elle au Pape l'expédient proposé, que sur le pié d'un ragoût qui pourroit lui réveiller l'apétit dans une saison où l'on n'en a guéres pour les viandes accoûtumées. REM. CRIT.

(13) *Mr.* Zwinger, *Professeur en Théologie à Bâle, assûre la même chose à la page* 135 *du* Tractatus de Festo Corporis Christi, *imprimé l'an* 1685.

At tu implume caput, cui tanta licentia quondam
Fæmineos fuit in coitus : tua furta putabas
Hic quoque prætextu mitræ impunita relinqui.
Sic meruit tua fœda Venus : sic prodiga in omnem
Nequitiam, ad virtutis opus tua avara libido,
Illa Dioneæ Cythereia munera conchæ,

Illa

vraisemblance (*D*). Si l'on avoit écouté favorablement une pareille Requête, on seroit fort éloi-

Illa pudicitiam quibus impugnare solebas,
Et noctes emere & nudæ indulgere palestræ.

C'est un Demon que le Poëte introduit parlant à Sixte IV descendu dans les Enfers, en lui disant que sa Mitre Papale & sa tête pelée ne l'empêcheront pas de recevoir la rétribution de sa luxure, de ses impuretez, de ses sales amours, & de ses exercices veneriens ausquels il a donné tant de jours & tant de nuits. Il cite, à l'égard de la Requête, *Wesselius Groningensis. Tractatu de Thesauro Eccles. Indulg.* J'ai ouï dire qu'un fort honnête homme, & bien de la Religion, aiant lu cela, fut trouver Mr. Jurieu dans son cabinet, pour le prier de lui faire voir l'Auteur qui rapportoit une chose si monstrueuse; & que Mr. Jurieu lui avoua de bonne foi qu'il ne l'avoit point, mais que cela se trouve dans plusieurs bons Ecrivains. L'honnête homme se retira fort content de cette Réponse. Pour moi j'avoue que je ne m'en serois pas contenté; j'eusse voulu qu'on eût donné à Mr. du Plessis Mornai la gloire qui lui est due, d'avoir fourni ce Passage à l'Auteur des Préjugez. En un mot, il eût falu ajoûter à la Citation cette queue, *apud Du Plessis Mornai, Myst. d'Iniquité pag.* 557. Mais cette queue, si elle avoit été ajoûtée à la Citation, ne m'auroit pas empêché de pousser plus loin mes recherches; car enfin on doit s'informer comment Mr. du Plessis a su que Wesselus de Groningue a rapporté une telle chose. Elle est si étrange, & si éloignée de la vraisemblance, qu'on ne doit la croire que sur la foi de ses yeux. J'ai donc tâché de trouver cet Ouvrage de Wesselus, & n'aiant pu en venir à bout, j'ai cherché ce qu'on répondit à Du Plessis. La Réponse de Coeffeteau m'a paru foible; car il se réduit à récuser le témoin, tant à cause de son Hérésie, qu'à cause de l'impudence de sa déposition. „ Il doit ici „ suffire au Lecteur" dit-il (14), „ de savoir que *Wesselus* a esté un heretique. Certes il y a mesmes de l'effronterie à escrire ce qu'il a escrit, tant s'en faut qu'on se „ puisse imaginer qu'il se soit trouvé des hommes si perdus „ d'ame & de conscience, qui ayent voulu penser à ce „ qu'il impose à Sixte & aux Cardinaux de Sainct Sixte & „ de Saincte Luce. Je ne sçay comme un Cavalier a eu le „ front de coucher ces ordures dans ses escrits". Par là Coeffeteau demeure d'accord que Wesselus avance le fait; or c'est accorder à Du Plessis tout ce qu'il peut souhaiter. Le Jésuite Gretser se tire bien mieux d'affaire: il nie que Wesselus ait dit cela, & il prouve sa négation (15). 1. Parce que le Traité des Indulgences cité par Mr. Du Plessis, & publié par Goldast bon Calviniste, ne contient pas un seul mot touchant la Requête présentée au Pape. 2. Parce que Flacius Illyricus, aiant tiré des Oeuvres de Jean Wesselus tout ce qu'il crut favorable à son dessein, n'allégua pas ce qui concerne cette Requête. Il résulte de là manifestement, que ni Flacius Illyricus, ni Goldast, les hommes du monde qui connoissoient mieux ces sortes de Livres, n'ont trouvé dans aucune Bibliotheque un Manuscrit des Ouvrages de Wesselus, où fût contenu le fait avancé par Du Plessis. Il ne nous reste donc que l'autorité de Baleus, qui aiant narré ce fait (16), nous en donne pour garant le Livre des Indulgences Papales composé par Wesselus de Groningue. Je ne me suis point arrêté ici: j'ai voulu voir la Replique contre Coeffeteau; elle vient d'un très-habile Ministre (17), qui avoit autant de lecture qu'homme de son siecle. Il n'ignoroit point ce que Gretserus avoit répondu: il n'y oppose pas la plus petite syllabe; ce qui montre que Gretserus n'est point menteur, à l'égard de ce qu'il affirme touchant l'Edition de Goldast, & touchant Illyricus. Il faut donc conclure que l'on ne sait que sur la foi de Baleus, que Wesselus ait parlé de la Requête en question.

Cela étant, je dis que pour nous venir parler encore de cette Requête, il faut être un misérable Compilateur, qui copie & qui entasse sans jugement tout ce qu'il trouve dans les Ecrivains de son Parti; car enfin si l'Auteur des Préjugez eût considéré ce qu'il faisoit, n'eût-il pas prévu que l'on s'inscriroit en faux contre la Requête, & ne se fût-il pas préparé à la soutenir? Mais en s'y préparant, n'eût-il pas bientôt connu que le poste n'est point tenable? Et dès-lors un Auteur sage eût renoncé à cette Objection. Introduisons un Adversaire qui l'attaque là-dessus. Prouvez-moi, lui dira-t-il, que Sixte IV ait accordé pour trois mois par an l'exercice de la Sodomie à ceux qui le lui demandoient. On répondra que Wesselus de Groningue l'assûre dans son Livre des Indulgences. Cela n'est pas vrai, repliquera l'Adversaire: voici ce Livre de Wesselus publié par un Protestant, vous n'y trouvez point ce fait. Illyricus autre Protestant, qui avoit tant feuilletté Wesselus, ne l'y trouva point non plus. Vous calomniez donc Wesselus. Non, répondra-t-on, je ne le calomnie point; car Baleus lui attribue ce dont il s'agit. Mais, répondra l'Adversaire, si vous aviez le sens-commun, espéreriez-vous que l'autorité d'un témoin aussi décrié, aussi détesté que celui-là dans la Communion de Rome, balancera le silence d'Illyricus, & l'Edition de Goldast? Pourquoi non? repliquera-t-on: les Papistes ont effacé de l'Ouvrage de Wesselus cet endroit-là, desorte qu'Illyricus & Goldast n'ont pu l'y trouver; mais Baleus avoit eu un Exemplaire qui n'étoit pas mutilé. Et moi, dira l'Antagoniste, je vous soutiens que Baleus s'est servi d'un Exemplaire, où quelqu'un qui ne valoit pas mieux que lui avoit cousu cette fausse piece, si Baleus même n'a pas été l'imposteur; & après tout c'est à vous à me montrer un Manuscrit de Wesselus qui vous favorise, & que vous puissiez opposer à l'Edition de Goldast qui vous confond. Je ne voi point ce qu'on pourroit repliquer; & ainsi je trouve Mr. Jurieu dans le cas de ces imprudens Accusateurs dont Ciceron s'est moqué, qui n'ont pas le mot à dire dès qu'on leur nie ce qu'ils affirment (18). Il n'y a point d'homme sage qui ne demeure d'accord que pour accuser il ne suffit pas de croire le crime; mais qu'il faut être en état de le prouver à ceux qui le nient. Croiez tant qu'il vous plaira que Sixte IV est coupable de cette affreuse abomination, & que Wesselus l'a publiée; vous ne l'affirmerez pas dans un Livre si vous avez du jugement, & si vos preuves ne sont pas meilleures que celles de Mr. Jurieu. Au reste, je ne prétens pas que cette Critique porte contre Mr. du Plessis Mornai: il écrivoit dans un tems où les esprits n'étoient pas si difficiles; & il n'avoit point de connoissance de l'Edition de Goldast (19).

J'oubliois de remarquer qu'il faut être, ou très-ignorant, ou de très-mauvaise foi, pour soutenir que Wesselus est Papiste. S'il l'étoit, Luther lui donneroit-il cet éloge? *Prodiit en Wesselus, vir admirabilis ingenii, rari & magni spiritus, quem & ipsum apparet esse vere theodidactum, quales prophetavit fore Christianos Esaias: neque enim ex hominibus accepisse judicari potest, sicut nec ego. Hic si mihi antea fuisset lectus, poterat hostibus meis videri Lutherus omnia ex Wesselo hausisse, adeo spiritus utriusque conspirat in unum, &c.* (20).

Notez que Mr. Saldenus Ministre Flamand à la Haie assûre, qu'au témoignage d'Agrippa la permission dont il s'agit fut accordée par Sixte IV à un Cardinal. *Idem hic Sixtus, teste Agrippa, Cardinali cuidam masculæ Veneris usum certis mensibus secure indulsit* (21). Il n'est pas vrai qu'Agrippa le dise (β). Voiez ci-dessous la Remarque (*E*).

§ (β) Notez aussi que Jean Lydius avoit déjà fait la même faute à-peu-près à l'égard de Volaterran. *Quid dixisset pia fœmina*, dit-il (*), *si Sixti Quarti audivisset impietatem, qui Cardinali Luciæ Sodomiam tribus mensibus calidioribus permisit: teste Volaterrano in Declam. ad Leu.* Ce passage n'a point été inconnu à Mr. Bayle, qui, en trouvant la Citation obscure & inintelligible, consulta Mr. La Croze (†). Il en reçut une Explication qu'il ne publia point, & que j'ai redemandée à ce savant homme. En voici le précis. Un Livre intitulé *Mus exenteratus*, imprimé pour la 1 fois à Stutgard en 1593, après avoir parlé de la prétendue Dispense de Sixte IV. en faveur de la Sodomie, met en marge, *Volater. Lib. 22. Antropb. Stella in Sixto IV. Joh. Baleus Anglus. Agrippa in Declam. ad Lovanienses &c.* Comme il est aisé de le voir, on cite là en bloc divers Auteurs qui ont mal parlé de Sixte IV. Lydius se servit apparemment de ce témoignage contre lui; &, soit la faute de l'Imprimeur, soit celle de Lydius, soit celle de quelque Auteur qui l'avoit copiée avant lui, on oublia dans la Citation les mots qui sont entre *Volater.* & *in Declam.* J'ajoute que par faute d'Impression il a été très-aisé de changer *Lov.* en *Leu.* Mr. Bayle a reconnu que Mr. La Croze avoit très-bien deviné la source de la mauvaise Citation de Lydius; & il remarque que Volaterran ne parle point de cette Dispense dans le XXII. Livre de l'Antropologie, & qu'il a parcouru la *Declam. ad Lovanienses* d'Agrippa, sans y rien trouver de semblable (‡). Ainsi ce témoignage se reduit toujours au seul *Baleus*. REM. CRIT.

(*D*)... *Il choque extrêmement la vraisemblance.*] Mon dessein n'est point d'exténuer les déréglemens des personnes que l'on accuse d'avoir présenté cette Requête, je les aggrave plutôt; car je soutiens que si ces gens-là étoient capables de la présenter, & de se servir de la permission qu'on leur auroit accordée, ils n'avoient pas assez de conscience pour se soucier d'une telle permission. Assûrez-vous que de telles gens n'attendroient pas à se plonger toute l'année dans le crime, que le Pape eût répondu leur Requête. Et puis, quelle nécessité y avoit-il de dresser une Requête dans les formes, & d'en attendre la Réponse par écrit? Ne suffisoit-il pas de dire cela à l'oreille, & d'obtenir à voix basse la permission, sans s'exposer à rendre témoins de son impudence abominable plusieurs personnes? Enfin, on me persuaderoit plutôt la vérité que la vraisemblance d'un tel fait. Les gens les plus criminels gardent presque toûjours le *decorum*, quand il leur est inutile, ou même nuisible, de le violer. Si ce Pape vouloit accorder un privilege, il le pouvoit faire verbalement, sans commettre sa réputation. S'il l'accorde par écrit, il n'appaise pas mieux la conscience des supplians, & il s'expose au danger d'être convaincu d'une infamie exécrable par sa propre signature. Les habiles scélérats font-ils de ces fautes?

N'oublions pas une Observation qui est assez propre à persuader que ce Conte n'est pas véritable. On suppose que la famille du Cardinal de sainte Lucie demanda la permission *d'exercer l'acte de Sodomie pendant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet, & Août.* Il y a là une erreur de fait qui rend suspect tout le reste; on suppose que les impudiques sont plus tourmentez de leur passion en Italie pendant les grandes chaleurs, qu'en un autre tems. C'est supposer faux. Consultez les Medecins, ils vous diront, que de toutes les saisons de l'année, l'Eté est celle où les hommes desirent le moins l'exercice Vénérien; la chaleur les abat, & les énerve. *Coïtum porro mulieres æstate magis appetunt, quia semen earum frigidum tunc calore temporis contemperatur, ac movetur, in viris autem fit exhalatus,*

(14) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'iniquité, *pag.* 1207.

(15) *Sed in illo libro* (de Indulgentiis Papalibus) *prout ximo primo monarchiæ Goldastica à Goldasto Calvinista evulgatus est, nullum penitus de hac inexplicabili enormitate verbulum reperitur; nec, quod mirere, Illyricus in Catalogo ejus meminit, eo loco, ubi ex operibus Wesseli, ea, quæ ad suum forum facere credebat, excerpsit.* Gretserus, in Examin. Mysterii Plessæani, *pag.* 545.

(16) Cent. VIII, *Cap.* L.

(17) André Rivet. *Voiez la II Partie de son Livre, pag.* 625.

(18) *Jam invides magistro tuo, qui te tanta mercede ... nihil sapere doceat. Quid est enim minus non dico Oratoris, sed hominis, quam id objicere adversario, quod ille si verbo negarit, longius progredi non possit qui objecerit?* Cicero, Philipp. II, *pag.* 532 *Edit.* Abrami. *Joignez à cela ces paroles de* Lactance: *Turpe est hominem ingeniosum dicere id quod si neges probare non possit.* Instit. Divin. *Libr. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 219.

(19) *Le I Tome de sa* Monarchie *ne parut qu'après le* Mystere d'Iniquité.

(20) Luther, *dans une Préface mise au devant d'un Ouvrage de* Wesselus. *Voiez la* Bibliotheq. de Gesner, *folio* 628.

(21) Saldenus, Otia Theolog. *p.* 164. *Il cite* Agrippa *de vanit. scient. cap.* 64.

(*) *Pag.* 9. *Analect. ad Clemeng. de corrupto Eccles. statu.*

(†) *Voiez les* Lettres de Mr. Bayle, Lettre CCXLII. *pag.* 914. *Edit.* d'Amst. 1729.

(‡) *Là-même*, Lettre CCLIII. *pag.* 957. *Voiez aussi la* Lettre de Mr. de la Croze, *ibid. pag.* 960.

éloigné de la prudence & de la vertu que Clement VII fit éclater, lors qu'il crut que certaines

halatus, consumptio, ac debilitas à calore adaucto: hyemis vero frigore vigoratur, & vegetior ac fortior redditur, ideoque magis appetunt viri hyeme, quam mulieres (22). Si ceux qui ont débité ce Conte avoient choisi Mars, Avril, & Mai, ils l'auroient rendu plus vraisemblable. Le *Menagiana* parle d'une femme qui avouoit qu'au mois de Mai elle ne répondoit point de sa continence, quoi que pendant les autres mois de l'année elle se fit forte de surmonter les tentations de la chair. En France le mois de Mai passe pour le plus fort de l'année à cet égard-là: & comme tous les effets du Printems sont plus promts en Italie, le mois d'Avril y doit être ce que le mois de Mai est ailleurs. Je ne voudrois pas qu'on tirât des conséquences des plantes & des animaux à l'homme, elles pourroient manquer de justesse, parce que l'homme par son industrie oppose mille remédes à la rigueur de l'Hiver, qui sont inconnus aux végétaux & aux bêtes; je dirai néanmoins ce que les Naturalistes observent, que le Printems est la saison ordinaire des générations (23).

Nam simul ac species patefacta'st verna diei,
Et reserata viget genitalis aura Favoni;
Aëriæ primum volucres te, Diva, tuumque
Significant initum percussæ corda tua vi:
Inde feræ pecudes persultant pabula læta,
Et rapidos tranant amneis; ita capta lepore,
Illecebrisque tuis omnis natura animantum
Te sequitur cupide, quo quamque inducere pergit:
Denique per maria, ac monteis fluviosque rapaceis,
Frondiferasque domos avium, camposque virenteis,
Omnibus incutiens blandum per pectora amorem,
Efficis, ut cupide generatim sæcla propagent (24).

Ce qu'on vient de lire tiré du Menagiana fut cité de mémoire dans la prémiere Edition: je n'eus point alors le tems de chercher la page: je l'ai trouvée depuis; & si je n'ai pas eu la confusion de m'être mal souvenu du sens de l'Auteur, j'ai compris pourtant qu'il m'échappa des circonstances qui méritoient d'être rapportées. Voici tout le Passage: „ Un „ jour que nous nous entretenions sur les effets du mois de „ May, qui réchaufe non seulement la terre & ce qui est „ dessus, mais même va rallumer l'amour jusqu'au fonds „ des eaux; aprés avoir long-temps parlé sur cette matiere, „ Mad. la Marquise de C..... L..... mere de Mad. la Marquise de S.... me dit; Je répons de ma chasteté dans tous „ les autres mois de l'année, mais dans le mois May je n'en „ répons pas (25)". Un Médecin, qui continua l'Ouvrage de Laurent Joubert, sur les Erreurs populaires, examine cette Question: *S'il est bien dit, aux mois qui n'ont point d'R, peu embrasser & bien boire* (26). Il ne condamne cette regle qu'entant qu'elle exclut le mois de Mai, mois, dit-il (27), *le plus dedié à l'amour, & croirois volontiers qu'on ne s'y marioit point anciennement, non tant pour la jalousie ou de crainte des mauvaises femmes, comme disoit le Poëte,* Maio nubant malæ, *que pour la fureur enragée en laquelle on peut tomber durant ce mois à ne pouvoir contenter son party, qui les peut induire à aller au change, pour estre comme* Marte viri, Maio mulieres. Il s'étoit servi de ces paroles dans la page précédente: „ Si donc le primptemps est la „ saison la plus convenable à ce jeu des dames rabbatues, il „ semble estre hors de raison de s'en abstenir tous les mois „ qui n'ont point d'R, veu que le primptemps commence sur „ la fin de Mars seulement, s'estend tout le mois d'Apvril „ & de May, où sont les vrayes qualitez d'iceluy de chaleur & humidité, où mesmes la guaillardise de la saison „ invite toutes sortes d'animaux.

„ *In furias ignemque ruunt, furor omnibus idem.*
„ *Tout est en feu, & une mesme ardeur*
„ *Embrase tous d'une esgale fureur.*

„ Et le primptemps saison plus salutaire à cest effect se „ passeroit (28)". La doctrine de Roderic de Castro, que j'ai rapportée (29), est celle des anciens Naturalistes. L'un des caractéres de l'Eté, selon Hésiode, est la foiblesse des mâles dans les exercices de l'amour, & le grand feu des femelles.

Τῆμος πιόταταί τ' αἶγες, καὶ οἶνος ἄριστος,
Μαχλόταται δὲ γυναῖκες, ἀφαυρότατοι δέ τε ἄνδρες
Εἰσίν.
Tunc pinguesque capræ, & vinum optimum,
Salacissimæ vero mulieres, & viri imbecillissimi sunt (30).

Le Poëte Alcée a suivi ce sentiment (31). Aristote l'a supposé véritable, & en a cherché les raisons (32): les Modernes, qui critiquent tant les anciens Naturalistes, ne les trouvent point en faute sur ce point-là. Mr. Venette fameux Médecin s'est déclaré leur Sectateur, & l'a fait de la maniere du monde la plus précise; lisez ce qui suit: „ L'excés de „ la chaleur du mois de *Juillet* & *d'Aoust*, jointe à nostre „ complexion bouillante, detruit nostre chaleur naturelle, „ dissipe nos esprits, & affoiblit toutes nos parties. Elle „ produit beaucoup de bile & d'excremens aspres, qui ensuite nous rendent foibles & languissans. Si nous voulons „ alors nous joindre amoureusement à une femme, nos forces nous manquent aussi-tost, & bien qu'au commencement la passion nous en fournisse assez pour faire quelque „ effort, nous ressentons néantmoins bientost aprés des épuisements extraordinaires, qui nous empêchent d'estre „ vaillans. Et si nous voulons nous affoiblir tout à fait, & „ nous procurer des maladies, nous n'avons alors qu'à caresser souvent une femme. Au contraire les femmes sont „ beaucoup plus amoureuses pendant l'Esté. Leur temperament froid & humide est corrigé par les ardeurs du Soleil...... En verité ces passions amoureuses sont mal partagées. Pendant que les femmes sont ardentes, nous sommes languissans. Leur passion ne commence pas plustost à „ paroistre que la nostre se dissipe, comme si la Nature nous „ vouloit monstrer par là que l'excés de l'amour est tout à „ fait contraire à la santé des hommes (33)". Cette moralité de Mr. Venette m'a fait souvenir d'un endroit de Pline, où je croiois qu'il eût reconnu dans ce partage des passions une providence de la Nature (34): mais l'aiant examiné de plus près, j'ai trouvé qu'il ne le faut pas entendre de cette façon; il m'a paru même que Pline a fait une faute que peut-être on n'a jamais critiquée. C'est ce qui m'oblige à rapporter ses paroles: *Urinam ciere præcipue traditur* (scolymos) *sanare lichenas & lepras ex aceto. Venerem stimulare in Vino, Hesiodo, & Alcæo testibus: qui florente ea cicadas acerrimi cantus esse, & mulieres libidinis avidissimas, virosque in coitum pigerrimos scripsere, velut providentia naturæ hoc adjumento tunc valentissimo* (35). C'est-à-dire selon la Version de du Pinet: „ On dit que l'artichaut (36) est „ fort propre à provoquer l'urine: & que appliqué avec „ vin-aigre, il guerit les dartres, grattelles, & feux volages. Hesiode & Alcæus disent qu'il incite à l'amour: & „ tiennent que les artichaux estans en fleur, les cigales se „ font bien ouyr; car lors elles s'opiniastrent fort à chanter. „ Disent aussi, qu'en ce temps là, les femmes sont en ruyt, „ & qu'au contraire, les hommes se sentent avachis au jeu „ d'amour: de sorte que nature, voulant survenir aux necessitez des dames, mit en jeu l'artichaut, en ce temps-là, „ comme viande fort propre à eschauffer l'homme". Cette Traduction ne me paroit point infidelle; s'il y a donc des erreurs dans ce Passage, je les attribue à l'Original. Or il me semble que Pline n'a point compris la pensée d'Hesiode ni celle d'Alcée; car ces deux Poëtes ne disent rien des vertus du *scolymos*, ils se contentent de dire que c'est une plante qui fleurit pendant la plus grande force de l'Eté, & lors que les cigales chantent le plus &c. Ils caractérisent l'Eté par ces deux marques, & par quelques autres, mais sans prétendre qu'il y ait entre elles nulle relation de cause & d'effet.

Concluons par dire que les prémiers, qui parlérent de la Requête dont il est ici question, choisirent fort mal les trois mois de la dispense. Ils choisirent les trois plus chauds de l'année, & c'étoient ceux qu'ils devoient le moins choisir. Les Espagnols n'eussent pas fait un tel choix; car voici ce qu'a observé le Continuateur de Laurent Joubert (37): *Celse semble avoir doctement conclud ce chapitre, quand il dit* (38), *que l'exercice d'amour n'est point dangereux & pernicieux en Hyver: tres asseuré au Primptemps; qu'il n'est utile ny en Esté, ny en Automne, toutesfois plus tolerable durant l'Automne. Car en Esté, s'il se peut faire, il s'en faut du tout abstenir...... Les Espagnols semblent aussi avoir mieux remarqué ce dire vulgaire* (39) *que nous, en excluant le mois de May, & n'en mettant que trois:* Junio, Julio, y Augusto, Dieta olguetta, & quatre nodios in braguetta. *Diete humide en Juillet, Juin, & Aoust, & quatre nauds en la brayette.*

Si l'on s'avisoit de dire, que des raisons, qui sont bien connues à Rome parmi les gens débauchez, déterminérent peut-être à demander la dispense pour *les trois plus chauds mois de l'année*, on ne mériteroit aucune réponse. Un discours si vague n'est digne ni d'être examiné ni d'être écouté; & jusques à ce qu'on allegue quelque chose de meilleur, le prémier qui a parlé de cette Requête passera justement pour un de ces Satiriques qui ne savent pas observer la vraisemblance: nous pourrons lui appliquer cette parole d'un ancien Pere, *voluntatem eum habere mentiendi, artem fingendi non habere*, la volonté de mentir ne lui manque pas, mais il ne fait point l'art de feindre (40). Cela ne tombe point sur Wesselus de Groningue; car prémiérement on ne fait pas s'il a fait mention de cette Requête, les Livres qui restent de lui ne contiennent point ce fait-là; & en second lieu, on peut présumer que s'il en dit quelque chose, ce fut sur la foi d'autrui. Il cita quelqu'un, ou pour le moins il se servit de la clause, *fama est, fertur, le bruit a couru, on dit, &c.* En tout cas, je déclare que je ne le considere pas comme le prémier Auteur du Conte. Le nom d'un si sage & d'un si habile Théologien a imposé à plusieurs Controversistes; mais n'aiant point su comment il avoit parlé de cela, si c'est sans preuves ou avec des preuves, si c'est sur un oui-dire, ou sur le témoignage de gens graves, ils ont un peu trop précipité leur jugement, & leurs citations. Il n'y a guere de rencontres où il soit plus nécessaire d'aller bride en main, que lors qu'il s'agit des Satires qui courent contre des gens semblables à Sixte IV. Il avoit été le perturbateur du repos public de l'Italie: il avoit jetté l'interdit sur la République de Venise, & sur celle de Florence; Il avoit fait une rude guerre à l'une & à l'autre. La corruption de sa Cour n'étoit pas petite, ses parens se rendoient odieux par

(22) Rodericus à Castro, de Morbis Mulierum, *Libr. III, Cap. III, pag. m.* 108.

(23) *Vere tument terræ, & genitalia semina poscunt.* Virgil. Georg. *Libr. II, Vers.* 324. *Continuoque avidis ubi subdita flamma medullis Vere magis (quia vere calor redit ossibus)* Idem, ibid. *Libr. III, Vers.* 271.

(24) Lucret. *Libr. I, Vers.* 10.

(25) Menagiana, *pag.* 270 *de la* 2 *Edition de Hollande. Ceux qui n'ont que la* 1 *Edition de Hollande doivent chercher la page* 144 *&* 145.

(26) Bachot, *ubi infrà.*

(27) Bachot Erreurs populaires touchant la Medecine & Regime de Santé, *Livr. II, Chap. IX, pag.* 301.

(28) *Là-même, pag.* 300.

(29) *Ci-dessus Cit.* (22).

(30) Hesiod. Oper. & Dier. *Vers.* 585.

(31) *Voiez* Proclus in Hesiod. *ibid. Consultez Mr.* Menage in Diog. Laertium, *Libr. IX, pag.* 348, *& le Pere* Hardouin in Plinium, *Tom. IV, pag.* 205, 206.

(32) Aristot. Problem. *Sect. IV, Quæst. XXVI.*

(33) Venette, Tableau de l'Amour conjugal, *pag.* 150, 151. *Edit. de* 1696.

(34) *Comme si la nature eût eu soin de partager de la sorte les saisons du feu, afin de prevenir les mauvaises suites des excès.*

(35) Plin. *Libr. XXII, Cap. XXII, pag. m.* 205, 206.

(36) *Notez que selon Mr.* de Saumaise *le Scolymus dont* Pline *parle après* Hesiode *n'est point l'Artichaut. Voiez Mr.* le Clerc *dans ses* Notes sur Hesiode, *pag.* 231 *Edit.* 1701.

(37) Bachot Erreurs populaires, *Livr. II, Chap. IX, pag.* 302, 303.

(38) *Venus tum (hieme) non æque perniciosa est .... Neque æstate vero, neque autumno utilis Venus est. Tolerabilior tamen per autumnum: æstate in totum, si fieri potest, abstinendum est.* Corn. Celsus, *Lib. I, Cap. III, pag.* 33, 34.

(39) *C'est à savoir celui que j'ai rapporté ci-dessus Citation* (26).

(40) *On remarque dans le VIII Volume de la* Morale des Jésuites, *pag.* 152, *que cela fut appliqué au Jésuite* Bisaciet.

nes Dames souhaitoient de lui une permission injuste (*E*). Sixte mourut l'an 1484, du chagrin, dit-on, qu'il conçut en apprenant que la paix étoit conclue entre le Duc de Ferrare & les Venitiens (*F*). Il se plaisoit à la guerre, & on l'a regardé comme le perturbateur du repos de l'Italie. Agrippa dit une chose de lui qui mérite d'être rapportée (*G*). Vous pourrez lire dans Moreri (*d*), que l'on a dit que ce Pontife se fit agréger à la Maison de la Rovere, fort illustre dans le Piémont. Elle y possédoit une étrange prérogative (*H*).

(*d*) *Sous le Mot* Rovere.

Tout le monde avoue que Sixte IV étoit savant. Il avoit reçu à Padoue le grade du Doctorat, & il avoit fait des Leçons publiques dans l'Université de Boulogne, à Pavie, à Siene, à Florence, & à Perouse. De cet emploi de Lecteur dans les Universitez, il passa aux Charges; il fut fait prémiérement Provincial de la Province de Ligurie, & puis Procureur général de l'Ordre à la Cour de Rome, & ensuite Vicaire général de l'Italie, & enfin Général des Cordeliers. Après cela il reçut le chapeau de Cardinal. Il s'acquit beaucoup de réputation par les Ouvrages qu'il publia (*I*), & il fit voir sous la dignité de Pape qu'il n'avoit pas oublié l'amour des Lettres; car

par leur ambition, & par leurs débauches. Il étoit impossible qu'il ne courût contre lui une infinité de Pasquinades (41). Tout Venitien, & tout Florentin, qui savoit médire, pouvoit s'assûrer de plaire à ses Souverains, & à ses concitoiens, en emploiant son talent contre le Pape. Il pouvoit espérer que ses Satires vraies ou fausses seroient bien reçues: c'est une consolation pour ceux qui craignent, ou qui haïssent un Prince, que de le voir déchiré par des Libelles; on croit tout, on avale tout, dans cet état-là: & c'est pourquoi les Ecrivains satiriques ne se mettent guere en peine de la vraisemblance; ils sont sûrs de persuader les mensonges les plus grossiers. Ils ont principalement cette espérance lors qu'ils peuvent reprocher très-justement des actions mauvaises. Ce sont des véritez qui servent de sauf-conduit aux faussetez qui les accompagnent (42). Voilà une Observation qui pourroit servir en tout tems à ceux qui souhaitent de ne pas confondre les médisances véritables avec les Satires calomnieuses. Mais pour ne parler que de Sixte IV, remarquons que si la Requête dont il s'agit avoit quelque fondement, Wesselus de Groningue n'auroit pas été le seul qui en eût touché quelque chose. Comment eût-il pu déterrer ce qui ne fût pas venu à la connoissance des Satiriques Florentins & Venitiens?

(*E*) *La vertu que Clement VII fit éclater lors qu'il crut que certaines Dames souhaitoient de lui une permission injuste.*] C'est un fait de Chronique, & non pas un Conte conservé par tradition. On le trouve dans les Annales d'Aquitaine, que Jean Bouchet qui vivoit en ce tems-là fit imprimer plusieurs fois (43). Servons-nous de son vieux langage, & avertissons d'abord qu'il parle de l'entrevue de Marseille entre Clement VII, & François I, en 1533. „ A „ ceste veue du Pape & du Roy, ou tout le sang de France estoit, & plusieurs Princes & Seigneurs, & aussi la „ Royne de France & sa suyte, fut fait, comme le commun bruit estoit, ung joyeux tour, digne de memoire, „ a trois Dames de la Royne, vertueuses, chastes, & devotes. C'est que ces trois bonnes Dames, qui estoient „ vesves, de petite complexion, & souvent malades, voulurent avoir permission du Pape, de pouvoir manger de „ la chair les jours prohibés: & pour ce impetrer du Pape, „ en feirent requeste a Monsieur le Duc d'Albanye, son „ proche parent: qui leur en feit promesse: & les fit venir „ au logis du Pape en ceste esperance. Le Duc d'Albanye „ fort familier desdittes vesues, pour donner quelque passetemps au Pape & au Roy, dit au Pape, Pere saint, il „ y a trois jeunes Dames, qui sont vesves, & en aage de „ porter enfans, j'estime qu'elles soyent temptées de la „ chair, par ce qu'elles m'ont prié vous faire requeste de „ pouvoir avoir approchement d'homme hors mariage, si „ & quant elles en seront pressées. Comment, dit le Pape, mon cousin, ce seroit contre le commandement de „ Dieu, dont je ne puis dispenser? Je vous prie, Pere „ saint, les ouir parler, & leur faire ceste remonstrance, a „ quoy s'accorda. Si entrerent lesdittes Dames en la Salle ou estoit le Pape, & après s'estre jettées de genoux devant luy, & baisé ses pieds, l'une d'elles luy dit: Pere „ saint, nous avons prié Monsieur d'Albanye vous faire une „ requeste pour nous, & vous remonstrer noz aages, fragilité, & petites complexions. Mes filles, leur dit le „ Pape, la requeste n'est raisonnable, car ce seroit contre „ le commandement de Dieu. Lesdittes vesves ignorans le „ propos que ledit Duc d'Albanye luy avoit tenu, luy respondirent: Pere saint, vous plaise nous donner ce congé „ trois fois la sepmaine, pour le moins en Caresme & sans „ scandalle. Comment, dit le Pape, de vous permettre le „ peché de luxure? je me damnerois, aussi je ne le sçaurois „ faire. Lesdittes Dames entendirent incontinent qu'il y avoit de la raillerie: & luy dit l'une d'icelles: Nous demandons congé de manger de la chair seulement es jours „ prohibés. Et le Duc d'Albanye leur dit: Je pensois, mes „ Dames, que ce fut chair vive. Le Pape entendit le passetemps, & se print a soubs-rire, disant au Duc d'Albanye: Mon cousin, vous avés fait rougir ces Dames, la „ Royne n'en sera pas contante, quant elle le sçaura. Le „ Roy, la Royne, & les Princes, sceurent incontinent „ ceste comedie, qui fut trouvée bonne (44)". Vous trouverez cette Avanture dans les Mémoires de Brantome vers la fin du II Volume des Dames Galantes (45). Elle y est narrée un peu plus amplement que dans les Annales d'Aquitaine. Il ne savoit pas qu'elle fût dans ce Livre-là; car voici comment il finit: *L'on m'a nommé les trois Dames: Madame de Chasteau-briant, Madame de Chastillon, & Madame la Baillive de Caen, toutes tres-honnestes Dames. Je tiens ce conte des anciens de la Cour* (46).

(41) *Non modo omnes Italiæ potentatus in eos* (Venetos) *concitavit, sed etiam veluti Clementi 6 alias fecerat, illos execravit, interdixit, & omnibus dignitatibus privavit. Nec quoad vixit, illis absolutionis beneficium impendere voluit. Ex quo multos detractores habuit.* Nauclerus, *Gener. L, folio m.* 979.

(42) *Notez que d'autre côté ce mélange de véritez & de faussetez est favorable à l'Apologiste des personnes diffamées; car en convainquant de fausseté sur divers points l'Auteur des Libelles, ils le rendent suspect de calomnie sur le reste.*

(43) *Il dit au feuillet 370 verso de l'Edition de Poitiers, 1557, qu'elles furent imprimées à Poitiers pour la troisième fois au commencement de l'an* 1535.

(44) Boucher Annales d'Aquitaine, *folio m.* 267.

(45) *Pag. m.* 356 *& suiv.*

(*F*) *Il mourut ... du chagrin, dit-on, qu'il conçut en apprenant que la paix étoit conclue entre le Duc de Ferrare & les Venitiens.*] Il avoit déclaré à la République de Venise, en faveur du Duc de Ferrare, une guerre qu'il vouloit faire durer; mais ses alliez l'abandonnérent, & firent la paix sans le consulter. Le chagrin, qu'il en conçut, irritant sa goute, l'emporta au bout de cinq jours. Voilà un beau Vicaire du Prince de paix, qui a déclaré bienheureux dans son Evangile ceux qui procurent la paix. *Quum pacem à sociis præter ejus voluntatem & consensum fieri conspiceret, ex animi uti putatur dolore, podagra insuper aggravante qua in ultimis annis maxime laborabat, in quintum diem expiravit* (47). Il étoit digne des Epitaphes que les Poëtes lui dressérent (48).

N'oublions pas un beau Passage d'Alcyonius: *Ad id* (49) *adductus videri poterat Ferdinandus à Xysto Pont. Max. qui & officii Pontificii, & religionis & Dei oblitus non secus in Italia bella excitare solebat atque illa Asiæ aut Africæ provincia esset, in qua Turcæ & Pæni regnarent, non pars Europæ ex flore clarissimorum virorum constans, cujus princeps esset pontifex maximus, qui moderatissime & sapientissime clavum tanti imperii tenere & gubernacula Reip. tractare in maximo cursu & fluctibus deberet. Dein eodem Xysto si non suasore & impulsore, certe approbatore Veneti terra & aquis arma intulerunt Herculi Ferrariensi Principi* (50). Notez que Mr. de la Monnoie m'a averti, que la prémiere des trois Epitaphes que j'ai rapportées (51) après du Plessis Mornai, ne concerne point le Pape Sixte, & que ce sont deux Vers de Sannazar contre le Pape Alexandre VI: qu'aussi faut-il lire *Sextum* & non pas *Sixtum*; & que Sannazar a plutôt loué que blâmé Sixte, témoin cette Epigramme contre le même Alexandre: *Visuram se iterum Sixtum cum Roma putaret, Pro Sixto Sextum vidit & ingemuit.*

(*G*) *Agrippa dit une chose de lui qui mérite d'être rapportée.*] Mr. du Plessis l'a rapportée en ces termes. *Entre les maquereaux de ces derniers temps*, dit Agrippa, *fut remarquable Sixte 4, qui construit à Rome un noble Bordeau.... Les courtisanes de Rome paient par chaque sepmaine un Jule au Pape, duquel le revenu annuel passe quelquesfois vingt mille Ducats, & est tellement cest office affecté aux principaux de l'Eglise, que le loier des maquerelages est conté avec les revenus des Eglises; Car*, dit-il, *j'ai oui autresfois faire le conte en ceste sorte: Il a deux benefices, une Cure de 20. ducats, un Prieuré de quarante, & trois putains au bordeau, qui lui rendent chasque sepmaine 20. Jules* (52). Ceux qui voudront voir les paroles d'Agrippa n'ont qu'à lire ce qui suit: *Sed & recentioribus temporibus Sixtus Pontifex Maximus Romæ nobile admodum lupanar extruxit...... Multi alii magistratus.....in civitatibus suis lupanaria construunt foventque, nonnihil ex meretricio quæstu etiam ærario suo accumulantes emolumenti: quod quidem in Italia non rarum est, ubi etiam Romana scorta in singulas hebdomadas Julium pendent Pontifici, qui census annuus nonnunquam viginti millia ducatos excedit, adeoque Ecclesiæ procerum id munus est, ut unà cum Ecclesiarum proventibus etiam lenociniorum numerent mercedem. Sic enim ego illos supputantes aliquando audivi; Habet, inquientes, ille duo beneficia, unum curatum aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta, & tres putanas in burdello, quæ reddunt singulis hebdomadibus Julios viginti* (53).

(*H*) *La Maison de la Rovere .... possédoit une étrange prérogative.*] C'étoit un droit sur le pucelage des filles que leurs vassaux épousoient. Un Cardinal de cette Maison jetta dans le feu la patente de ce privilege. *Cotal costume* (54) *da pagani & da gentili, fu gia in Piemonte, & il Cardinale Illustrissimo Hieronimo della Rouere mi diceva haver egli stesso abbrucciato il privilegio, che havea di cio la sua Casa* (55). Ces paroles sont d'un Auteur qui vivoit au commencement du XVII Siecle. Voiez la marge (56).

(*I*) *Les Ouvrages qu'il publia.*] En voici les Titres: *De Sanguine Christi Liber: De futuris contingentibus: Commentarii de Potentia Dei: De Conceptione B. Virginis: Contra errores cujusdam Carmelitæ Bononiensis qui affirmabat* Deum

(46) Brant. Dames Galantes, *Tom. II, pag.* 358.

(47) Volaterran *Lib. XXII, pag.* 819.

(48) Non potuit sævum vis ulla extinguere Sixtum; Audito tandem nomine pacis, obit. *Voiez la fin de cette Remarque. Item,* Dic unde Alecto pax illa refulsit, & unde Tam subito reticent prælia? Sixtus obit. *Item,* Pacis ut hostis eras, pace peremptus obis. *Apud* du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 556.

(49) *C'est-à-dire à porter la Guerre dans la Toscane.*

(50) Petrus Alcyonius, in Medice legato posteriore, *folio* 1 *verso.*

(51) *Ci dessus Citation* (48).

(52) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 557.

(53) Agrippa, de vanitate Scientiar. Cap. *LXIV, Tom. II* Operum, *pag.* 135.

(54) *L'Auteur venoit de parler de celle que Malcolme Roi d'Ecosse avoit établie.*

(55) Bonifacio Vannozzi, Avvertimenti Politici, *Tom. II, pag.* 253.

(56) *Monsr.* Pats, *Ministre de* Katwic, *raconte dans un Ouvrage Flamand intitulé* Katwykse Oudheden, *c'est-à-dire* Antiquitez de Katwic, *pag.* 196, *que certains Seigneurs de Hollande (il en nomme quelques-uns) ont eu un semblable privilege, & que les Etats l'ont aboli en leur donnant quelque argent.*

car il fit dresser la Bibliothéque du Vatican (*e*), & en donna l'intendance au docte Platine, & assigna des appointemens à plusieurs autres personnes qui le devoient seconder dans le soin des Livres, & copier les Manuscrits Grecs, Latins, & Hébreux (*f*). Il donna ordre au même Platine de composer l'Histoire des Papes (*g*). On a remarqué qu'il fut bien plus libéral envers les fils de ses sœurs qu'envers les fils de ses freres, & qu'entre les fils de ses sœurs il favorisa principalement Pierre & Jerôme Riario. Ce ne seroit pas une pure bizarrerie, comme on le prétend, ce seroit une chose fort naturelle, s'il étoit vrai qu'il leur eût donné la vie, comme le prétendent quelques Ecrivains (*K*). Il fut le prémier qui institua la Fête de la Conception & de la Présentation de la Sainte Vierge, comme aussi celle de Sainte Anne & de Saint Joseph, & celle de François d'Assise (*h*). Il canonisa Bonaventure (*i*), & lui donna une Fête parmi celles du Palais Apostolique (*k*). Il rétablit une dévotion que saint Dominique avoit inventée, & qui étoit interrompue; ce fut celle du Rosaire & du Pseautier de la Sainte Vierge (*l*). On se trompe quand on dit qu'il fut le prémier qui ordonna que le Jubilé se célébreroit de vingt-cinq en vingt-cinq ans. Cette ordonnance avoit été faite par Paul II son Prédécesseur l'an 1470. Il ne fit que la confirmer, & il en fut seulement le prémier exécuteur l'an 1475 (*m*). La place, que Polydore Virgile lui a donnée parmi les Inventeurs des choses, n'est guere honorable; car il lui attribue la prémiere création de plusieurs Charges qui s'achetoient (*L*). Ce fut la source d'un desordre qui alla

(*e*) *Voiez ci-dessus l'Article* PLATINE, *au Texte Citat.* (*g*), *&* Bonanni, *ubi infrà Citat.* (*k*), *pag.* 430.

(*f*) *Tiré du* Ghilini Teatro d'Huomini Letterati, *Tom. II, pag.* 93.

(*g*) Platina, *Epist. Dedicat. ad Sixtum IV.*

(*h*) Vita Sixti IV, *ad calcem* Platinæ, *folio m.* 364.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) Bonanni, *in* Numism. Pontificum, *Tom. I, pag.* 91.

(*l*) *Idem, ibidem.*

(*m*) *Idem, ibid. pag.* 98.

Deum sua omnipotentiâ, damnatum hominem salvare non posse. Il composa aussi un Livre pour faire voir que Thomas d'Aquin & Jean Scot, qui sont si opposez en paroles sont au fond dans les mêmes sentimens (57).

(*K*) *Il favorisa principalement Pierre & Jerôme Riario. Ce ne seroit pas ... bizarrerie ... s'il étoit vrai qu'il leur eût donné la vie, comme le prétendent quelques Ecrivains.*] „ (58) Il avoit neuf neveux, savoir cinq, qui s'appelloient comme lui, de la Rouere, & étoient enfans de ses trois freres déja morts, & quatre qui portoient le nom de Riario, de Basso, & de Sansoni, qui étoient les trois Maisons où ses sœurs, & une de ses nieces, avoient été mariées. ... (59) Ce n'étoit pas seulement l'excès de l'ambition du Pape qui la rendoit insupportable, puis qu'elle étoit accompagnée d'une bizarrerie d'esprit qui n'étoit appuiée ni sur l'intérêt ni sur la vraisemblance: car encore que Sixte dût apparemment faire plus d'état des cinq neveux, dont je viens de parler, que des quatre autres, qui ne lui appartenoient que du côté des femmes; encore que toutes sortes de raisons l'obligeassent d'en user ainsi, & que le seul Julien qui étoit l'aîné de tous possedât toutes les merveilleuses qualitez qui rendirent depuis son Pontificat si fameux, sous le nom de Jules II; il étoit constant qu'il ne put jamais obtenir de son oncle, ni de se porter pour chef de la Maison de la Rouere, ni de faire les fonctions de Cardinal Neveu, ni que son frere ni ses trois cousins profitassent non plus de ce qui lui étoit refusé. En un mot, les plus fortes inclinations de Sixte furent toujours en faveur des enfans de ses sœurs, & principalement de l'aînée qui en avoit deux, savoir Pierre & Hierôme Riaire. Pierre avoit été Cordelier aussi bien que son oncle, & méritoit, peut-être, par-là la préference dans son amitié. Il fut fait Cardinal le même jour que Julien; mais il eut l'avantage sur lui d'être déclaré Cardinal Neveu, & d'emporter l'Evéché de Trevise, que Julien avoit demandé. Ensuite on lui conféra les plus riches bénéfices, qui vinrent à vaquer, & on le rendit si puissant, qu'il avoit lui seul plus de suite, que le reste du sacré Collége. ... (60) Son frere Hierôme ... sur qui le Pape avoit jetté les yeux pour en faire son principal heritier (&c)". Machiavel nous va dire que Pierre & Hierôme Riario n'étoient appellez neveux de Sixte, que parce qu'on vouloit cacher sous ce mot honnête la rélation de paternité. *Fù questo Pontifice*, dit-il (61), *il primo che cominciasse à mostrare quanto un Pontifice poteva. & come molte cose chiamate per l'adietro errori, si potevano sotto la Pontificale autorità nascondere. Haveva tra la sua famiglia Piero e Girolamo, iquali (secondo che ciascuno credeva) erano suoi figliuoli, nondimeno sotto altri più honesti nomi gli palliava.* Jean Michel Brutus assûre, que Sixte n'étant encore que Cordelier engendra ces deux garçons, & que pour cacher sa faute il les éleva sous le titre de neveux: *Ab eo cum adhuc ageret in Franciscanorum familia liberos susceptos fuisse: ac quo minor Parentis infamia esset, propinquorum honestiori nomine liberaliter quidem & honeste, sed non tamen in spem tantam educatos* (62).

Il y a des gens qui disent qu'il n'étoit ni pere ni oncle de Pierre & de Jerôme Riario, mais que c'étoient ses mignons. Coeffeteau a donné ce sens à la parenthese que l'on a vue dans le Passage que j'ai cité ci-dessus (63), & qui contient ces trois mots *non sans mystere.* Voici les paroles de Coeffeteau: *Du Plessis recherche en cet amour un abominable mystere, & dont l'imagination ne devroit pas tomber en l'ame d'un homme qui ayme l'honneur* (64). „ Je l'advoue", replique Rivet (65), „ pour l'approuver, moins pour s'y plaire: mais pour le recognoistre en un homme de péché & le detester, il ne fouille non plus l'imagination d'un homme de bien, que les paroles de l'escriture touchant les Sodomites, ou celles de St. Paul parlant des payens au prémier des Romains. Certes les mots de Raphaël de Volterre, joincts avec cette desmesurée indulgence, sont capables de donner du soupçon aux plus charitables; Car parlant de ces deux, il dit que *Petrum à puero, una cum Hieronymo fratre* SIBI *educaverat*, qu'il les avoit nourris *pour luy*, des leur enfance". Notez que Mr. du Plessis n'a pas eu soin de s'exprimer nettement. Ses paroles sont si mal rangées, que le meilleur sens que l'on y puisse trouver est un mensonge. *Aiant pourveu à ces deux*, dit-il (66), *qui lui estoient plus proches d'amour que de parenté, il se tourne vers ses parens. Hierosme son frere de mesme nourriture qu'il fait Prince du Furli & d'Imola.* Comparez cela avec les paroles précédentes, vous trouverez que par *aiant pourveu à ces deux &c.* il entend la promotion de *Pierre & de Hierosme Riere*, d'où il s'ensuit qu'il a prétendu que le Hierosme qui fut fait *Prince du Furli* étoit frere du Pape Sixte, & différent de ce Hierosme Riere dont il avoit fait mention: mais c'est un grand abus.

(*L*) *Polydore Virgile .... lui attribue la prémiere création de plusieurs Charges qui s'achetoient.*] Voiez le II Chapitre du VIII Livre *de Inventoribus Rerum.* J'en rapporterai un Passage, non pas en Latin, mais selon la Version Françoise de Belleforest. „ Pie second ..... suyvant l'exemple de Jean 22. crea des abregeurs, & en feit un estat qui aussi bien s'achetoit que le reste. Aprés cecy Paul second (homme conscientieux) osta & cassa ces sangsuës de la maison, mais Sixte les remit comme serviteurs nécessaires à un maistre qui ne veut qu'attraper argent de quelque part qu'il vienne: & feit encore pis dressant une bande de soliciteurs, de recors & promoteurs, sans lesquels on ne pouvoit dresser aucunes patentes, de celles qu'on dit Bulles, afin qu'icelles estant examinées par plusieurs ne fussent pas si tost corrompues ny falsifiées. Aprés il feit en fin neuf contrerolleurs ou surintendans au thrésor, ausquels il donna gages, afin que leurs estats se vendissent plus facilement. Et ne fut point trompé en son opinion; car ce qui se vendoit au paravant cinq cens ducats, pour l'allichement de tels gages, se vendoit & mille & deux, & trois mille ducats le plus souvent, si accortement prennent esgard à leurs affaires ceux qui en achetent la charge. Ce proufit appasta tellement Innocent 8. successeur de Sixte, qu'il dressa une chambre de secretaires ... & en accreut le nombre premier. Alexandre sixiesme feit l'ordre de ceux qui recueillent les brevets, & sont quatre vingts en nombre. Je vous laisse penser si en une telle trouppe ou multitude innumerable de greffiers & escrivains, il y a faute de sergeans, lesquels (comme dit le Poëte) ont tousjours le visage palissant de faim, & se paissent gloutement sur le peuple, & avec ceux cy sont meslez les griffons, ceux qui sçavent si dextrement tondre les ouailles, à sçavoir les Notaires, & Tabellions, comme ceux qui vivent du sang des pauvres, lesquels Nicolas 5. chassa, craignant qu'ils ne mangeassent toute la bergerie (67)". Mon Lecteur n'a pas besoin d'être averti que cette invention de Sixte IV est blâmée, non seulement comme un moien illégitime d'amasser de l'argent, mais aussi comme un très-mauvais exemple qui ouvre la porte à de plus grands maux. Il y auroit bien des choses à dire là-dessus, si l'on se vouloit ériger en faiseur de Réflexions Politiques; mais c'est à quoi je ne prétens pas. J'aime mieux citer un nouveau témoin de la conduite financiere de Sixte IV, & nous verrons qu'elle fut fondée sur la passion d'agrandir l'un de ses neveux. Considérez bien les paroles de Mr. Varillas. „ Il ne restoit plus à Riaire, pour achever de s'établir, que de mettre le pié dans l'Umbrie, d'où il lui auroit été facile de s'étendre dans la Romagne, & peut-être encore dans la Toscane; mais comme il n'avoit point de troupes, & qu'il faloit beaucoup d'argent pour en lever, son oncle ne fit point de scrupule de mettre en vente les offices de la Chancellerie, & de la Cour de Rome, qui sous les Papes précédens avoient toujours été le prix de la suffisance, ou de la vertu. Il créa cinq Collégues, par les mains desquels il faloit que passassent successivement toutes les expéditions de la Daterie, & neuf offices nouveaux dans la Chambre Apostolique qui furent achetés bien cher. Il ne fit réflexion, ni sur le commerce honteux qu'il alloit introduire, ni sur l'honnête liberté qu'il ôtoit à la Cour de Rome, ni sur les inconveniens qui arriveroient dès lors que l'on auroit fait cesser le travail, & l'industrie des plus rafinés Italiens, en retranchant les dignités gratuites, qui leur ser-

(57) *Tiré du* Ghilini, Teatro, *Parte II, pag.* 94.

(58) Varillas, Anecd. de Florence, *pag.* 67.

(59) *Là-même, pag.* 68.

(60) *Là-même, pag.* 69.

(61) Machiavelli, delle Hist. Fiorentine, *Libr. VII, pag. m.* 289.

(62) Jo. Michael Brutus, Histor. Florent. *Libr. VII, p.* 387, *apud* Joan. Zuingerum, de Festo Corporis Christi, *pag.* 133.

(63) *Citation* (2).

(64) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'Iniquité, *pag.* 1205.

(65) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystere d'iniquité, *Part. II, pag.* 623. *Notez qu'il se trompe en donnant le nom de la* Ruere *à Pierre & à Jerôme Riario. Mr.* Zuinger, de Festo Corporis Christi, *pag.* 133, *a commis la même faute:* Ad Petri Ruerii, *dit-il*, quem pro Cinædo habuerit Sixtus & Hieronymi fratris sui (*il faloit dire* ejus) postulationes &c.

(66) Du Plessis, Mystere d'iniquité, *pag.* 555.

(67) Polyd. Virgil. de Inventor. Rerum, *Libr. VIII, Cap. II, pag. m.* 482, 483: *je me sers de la Traduction de* Belleforest, *imprimée à Paris l'an* 1582 in 8. *Voiez* Du Plessis Mornay, Mystere d'Iniquité, *pag.* 556, 557.

alla toujours en croissant. Tout le monde n'avoue pas que ce Pontife fût d'une basse naissance (*M*). S'il l'a été, il est fort propre à confirmer ce que j'ai dit ci-dessus (*n*), que les courages les plus superbes peuvent naître parmi la lie du peuple; car sa fierté fut très-grande: les Florentins en surent que dire, ils ne purent rentrer en grace avec lui qu'en se soumettant aux plus honteuses humiliations (*o*). Jamais amende honorable ne fut plus rude que celle qu'il leur imposa. Le Pere Bonanni a beau dire que Jean Michel Brutus se plaint à tort de la dureté de la Réponse qui fut faite par ce Pape à leurs Députez: ce qu'il rapporte, & ce qu'il avoue, témoigne suffisamment la grandeur de la mortification qu'ils essuiérent (*p*).

En réfutant la faute de Mr. Saldenus (*q*), j'aurois pu censurer encore avec plus de fondement l'Auteur du *Turco-Papismus*; car il cite Agrippa comme aiant narré que ce Pape établit des lieux de prostitution tant pour l'impudicité sodomitique que pour l'impudicité ordinaire, & accorda la permission du péché contre nature à un Cardinal. Il ajoute que Wesselus en parle aussi (*N*).

(*n*) Remarque (*L*) de l'Article GREGOIRE VII.

(*o*) L'an 1480.

(*p*) Voiez Bonanni, in Numism. Pontificum. Tom. I, pag. 102 & seq.

(*q*) A la fin de la Remarque (*B*).

„ voient d'amorce & qui fomentoient leur émulation. Il „ acrut les anciens impôts, & en créa de nouveaux. Il créa „ d'extraordinaires décimes (68)".

(*M*) *Tout le monde n'avoue pas que ce Pontife fût d'une basse naissance.*] Il l'étoit, si nous en croions Machiavel (69), & il y a bien des gens qui ont écrit que son pere étoit un pêcheur. Ils se serviroient d'une foible preuve, s'ils se fondoient sur l'autorité de Panvinius, qui observe que les habitans du village où il nâquit ne gagnent guere leur vie qu'à la pêche; car d'autre côté cet Historien assûre que la Famille de ce Pape n'étoit pas des moindres de la ville de Savone, & qu'elle étoit une branche de la Maison della Rovere, l'une des plus anciennes qui fussent dans le Piémont (70). On prouve par plusieurs Lettres de ce Pape qu'il prétendoit que Savone étoit sa patrie, & l'on remarque qu'il nâquit par accident dans le village de Cella, c'est-à-dire parce que son pere & sa mere s'y étoient réfugiez pendant la peste dont la ville de Savone étoit affligée. On dit aussi que cette Famille portoit les armes de la Maison della Rovere (71) avant la naissance de Sixte; & par-là l'on croit pouvoir réfuter ceux qui ont dit que les Seigneurs de cette Maison conférerent au Pape Sixte leur nom & leurs armes. François Carriere l'a débité dans l'explication des Symboles prophétiques de Malachie l'Hibernois. Le Pere Oldoini a recueilli plusieurs raisons afin de prouver que notre Francesco della Rovere étoit de noble Famille, & qu'il entra de bon gré chez les Cordeliers, & non pas à cause que la misere l'eût réduit à chercher sa subsistance aux dépens d'autrui (72). Voiez l'Histoire métallique des Papes composée par le Jésuite Bonanni, & conférez avec ceci la Remarque (*A*) de l'Article JULES II.

(*N*) *Il cite Agrippa comme aiant narré &c.*] On va voir que c'est une Citation directe, & non pas oblique; car il met en caractéres italiques ce qu'il prétend avoir tiré d'Agrippa. *Sixto quarto nihil cogitari potest turpius aut inquinatius; erat enim, & propter lenocinium, & nefandissimas libidines, infamis.* Lupanaria, *ut inquit Agrippa* (†), utrique Veneri erexit, cardinalique cuidam masculæ veneris usum certis mensibus indulsit. *hoc etiam attigit* (*) *Wesselus Groningensis* (73). Il est très-faux qu'Agrippa dise aucune de ces deux choses. Voiez ci-dessus (74).

(68) Varillas, Anecd. de Florence, pag. 70.

(69) *Huomo di bassissima & vile conditione.* Machiavelli delle Hist. Fiorentine, *Libr. VII*, *pag.* 289.

(70) Voiez Bonanni, Numismat. Pontific. Romanor. *Tom. I*, *pag.* 91.

(71) *Ce sont des armes parlantes, c'est cette espèce de chêne que les Latins nomment* Robur, *& les Italiens* Rovere *ou* Ruvere, *& les François* Rouvre.

(72) Bonanni, Numism. Pontif. Romanor. *Tom. I*, *pag.* 91.

(†) *De Vanitat. Scient. c. de lenocinio.*

(*) *Lib. de Indulgentiis.*

(73) Smiglecius, in Turco-Papismo, *Libr. I*, *Cap. XVII*, *pag.* 115.

(74) *Dans la Rem.* (*G*).

SMIGLECIUS (MARTIN) natif de Leopole en Pologne, se fit Jésuite à Rome l'an 1581, & y étudia les Sciences avec une extrême application, & avec beaucoup de progrès. Aiant été renvoié en Pologne, il enseigna quatre ans la Philosophie dans Vilna, & dix ans la Théologie. Il fut Recteur de divers Colléges, & Supérieur de la Maison professe à Cracovie. Il mourut à Kalisz après une longue maladie le 26 de Juillet 1618, à l'âge de cinquante-six ans. Sa patience fut admirable dans ses adversités, & sur-tout dans la maladie qui le mina peu-à-peu (*a*). Il s'étoit fort appliqué à la Controverse, tant contre les Protestans que contre les Unitaires. Cela paroit par les Livres qu'il publia (*A*). On fait un grand cas de sa Logique (*B*): elle fut imprimée en deux Volumes in 4 à Ingolstad l'an 1618.

(*a*) Tiré de Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, pag. 592, 593.

(*A*) *Les Livres qu'il publia.*] Je ne parle point de ceux qu'il fit en sa Langue maternelle, parmi lesquels il y en a qui sont destinez à réfuter les Ariens (1); je me contente de donner le Titre de ceux qu'il fit en Latin, & pour cela je n'ai qu'à copier le Pere Alegambe (2): *Latine edidit* de Zachariæ Prophetæ pro Christi divinitate illustri testimonio, *adversus Fausti Socini Anabaptistæ cavillationes. Vilnæ* MDXCVI *in* 4. Nodum Gordium, *seu*, de Vocatione Ministrorum. *Cracoviæ* MDIX *in* 4. Nova Monstra novi Arianismi. *Nissæ* MDCXII *in* 4. Verbum Caro factum, *seu*, de Divinâ Verbi Incarnati Natura, *contra novos Arianos. Cracoviæ* MDCXIII *in* 4. Refutationem vanæ Dissolutionis Nodi Gordii de Vocatione Ministrorum, *contra Joannem Volkelium Ministrum Arianum. Ib.* MDCXIV *in* 4. De erroribus novorum Arianorum, *lib.* II. *contra Valentinum Smalcium, Ibid.* MDCXV *in* 4. De Christo vero & naturali filio Dei, ejusque pro nobis satisfactione, *adversus Valentinum Smalcium Arianum, lib.* II. *Accessit* Responsio ad Refutationem C. errorum Smalcio objectorum. *Ibidem* MDCXV *in* 4. De Baptismo, *adversus Hieronymum Moscorovium Arianum, lib.* I. *Ibidem eodem anno ac formâ.* De Ordinatione Sacerdotum in Ecclesiâ Romanâ, *contra Jacobum Zaborovium Calvinianum Ministrum. Cracoviæ* MDCXVII. De Notis Ministrorum. *lib.* II. *contra eundem* MDCXVII. Vanam sine viribus iram Ministrorum Evangelicorum. *Coloniæ apud Antonium Boëtzerum* MDCXI *in* 16. Refutationem Epicherematis missionem Ministrorum Evangelicorum propugnantis. MDCXII.

(*B*) *On fait un grand cas de sa Logique.*] „ Smiglecius, Jésuite Polonois, fut un des derniers Dialecticiens, „ qui écrivit sur la Logique d'Aristote le plus subtilement, „ & le plus solidement tout ensemble. Il a penetré par la „ sagacité de son esprit, ce qu'il y avoit à approfondir en „ cette science, avec une clarté & une justesse, qu'on ne „ trouve presque point ailleurs. Sa Logique est un bel ouvrage (3)". Ce témoignage d'un Confrere ne paroîtra point flatteur à ceux qui seront capables de juger d'un Livre de cette nature. Les Anglois ont rendu justice à cet Ouvrage de Smiglecius; ils l'ont fait réimprimer en leur païs.

(1) Voiez Alegambe & Sotuel, in Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.

(2) Alegambe, *ibid. pag.* 351, *col.* 2.

(3) Rapin, Reflexions sur la Logique, *num.* II, *pag. m.* 383.

SOCIN (MARIANUS) Jurisconsulte célèbre, nâquit à Siene le 4 de Septembre 1401. Il enseigna le Droit canonique à Padoue, & puis à Siene. On peut voir par ses Ouvrages (*a*) qu'il l'entendoit parfaitement bien. Il reçut dans sa patrie tous les honneurs qui étoient dus à son grand mérite. Elle le députa une fois au Pape Pie II, qui le déclara Avocat consistorial, & qui lui donna mille marques d'une estime particuliere. Il étoit de petite taille (*A*), mais fort vigoureux. Ce fut l'homme le plus universel de son siecle (*b*). On conte qu'il rabattit un jour très-facilement la vanité de Politien (*B*). Ce qu'il répondit à ceux qui lui demandérent, pourquoi il discontinuoit ses Leçons depuis qu'il avoit une femme (*C*), est curieux. Il mourut à Siene le 30 de

(*a*) Voiez la Remarque (*D*), à la fin.

(*b*) Æneas Silvius, Epist. CXII Libri I, apud Panzirol. de claris Legum Interpret. Libr. III, Cap. XXXV, pag. 456.

(*A*) *Il étoit de petite taille.*] Voici ce qu'Enée Silvius son compatriote, qui a été Pape sous le nom de Pie II, a dit là-dessus (1): *Nihil ei præter formam natura invidit. Homuncio est, nasci ex mea familia* (2) *debuit cui parvorum hominum est cognomen.*

(*B*) *On conte qu'il rabattit un jour ... la vanité de Politien.*] Ce grand Critique, qui eût dû se contenter de la louange d'être fort habile dans les Belles-Lettres, prétendit aussi à celle de Jurisconsulte du prémier ordre. Il dit un jour qu'il seroit capable de surpasser en Leçons de Droit Civil le fameux Accurse; mais dès la prémiere question qui lui fut faite par notre Socin, il demeura court. (3) *Semel etiam Angelum Politianum virum Græcis, Latinisque literis impensè eruditum, cum Senis in Juris civilis interpretationibus se vel Accursium superaturum jactabundus gloriaretur, leniter correxit, ab eo enim interrogatus Angelus, quis esset in jure suus hæres, ob imperitiam obmutuit, ac pudore suffusus suæ audaciæ pœnas dedit* (‡).

Ce Conte me paroît très-fabuleux; car lors que Socin cessa de vivre, Politien n'avoit que quinze ans.

(*C*) *Depuis qu'il avoit une femme.*] Il répondit simplement, Je suis marié. Mais, repliqua-t-on, Socrate n'interrompit point ses Leçons depuis qu'il le fut. C'est, reprit-il, parce que Xantippe étoit de mauvaise humeur, & laide

(1) Æneas Silvius, Epist. CXII Libri I, apud Panzirol. de claris Legum Interpretib. Lib. III, Cap. XXXV, pag. 458.

(2) *Pie II étoit de la Maison Piccolomini.*

(3) Panzirolus, de claris Legum Interpretibus, pag. 457.

(‡) *Carrasf. lib. 3. Miscell. cap.* 25.

de Septembre 1467. Voiez son Eloge dans les Lettres de Pie II (*c*). Il laissa plusieurs enfans; un fils entre autres qui le surpassa (*D*).

(*c*) *Tiré de sa Vie composée par* Guy Panzirole, *in Libro III* de claris Legum Interpretibus, *Cap. XXXV*, *pag. m.* 456, *& seq.*

laide peut-être, au lieu que j'ai une belle femme & complaisante. *Uxore ductâ, cum docendi munus intermisisset, interrogatus, cur id non continuaret, se conjugem duxisse respondit;* (†) *cum verò replicaretur, Socratem nunquam philosophiam ob uxorem deseruisse, subjecit, illum molestam, & fortè turpem Xantippem, se autem formosam, & obsequentem habere* (4).

(†) *Tiraquell. in* 2. *l. connubia glo.* 1. *part.* 2. *n.* 25. *Æneas Sylvius, de dictis & factis Alfonsi Regis, lib.* 3. *c.* 27.

(4) Panzirolus, de claris Legum Interpret. *p.* 457.

(*D*) *Il laissa . . . un fils . . . qui le surpassa* (5).] Savoir BARTHELEMI SOCIN, né à Siene le 25 de Mars 1437. Il enseigna le Droit à Siene, & puis à Pise où on l'appella l'an 1474. Sa réputation surpassant celle de tous les Jurisconsultes de son tems, il fut appellé à Ferrare, où il professa pendant quatre années: après quoi il fit la même fonction à Boulogne, d'où on le fit revenir à Pise au moien d'une pension de mille ducats. Il s'éleva une extrême émulation entre lui & Jason Mainus; ils s'échauffoient tellement à la dispute, que Laurent de Medicis alla tout exprès à Pise, pour se régaler d'un tel spectacle. Il passa diverses fois d'Académie en Académie, & enfin une espece de paralysie de langue l'aiant empêché de parler, il ne fit plus que la fonction d'un Avocat consultant. Il mourut à Siene l'an 1507 (6). Ses mœurs ne répondoient pas à son esprit; il fut débauché, & il fit tant de dépenses blâmables, qu'il le falut enterrer aux frais du public. *Illiberalibus verò moribus insignem doctrinam maculasse dictus est, qui chartarum, & aleæ ludo supra modum deditus, non modo debitis lectionibus quandoque auditores fraudasse, sed insomnes etiam noctes turpiter egisse dicitur. Eo vitio paternis opibus consumptis, & universa, quam docendo, & de jure respondendo plurimum coëgerat, pecunia effusa, ad extremam inopiam deductus est, usque adeo ut nec quod funeri suppeteret, post se reliquisse dicatur. Eam ob causam semper egens undique pecuniam avarius conquirere cogebatur* (7). La mémoire lui manqua en deux occasions insignes. *Memoriæ imbecillitate bis inter orandum excidit. Primo cum anno MCCCCXCII. à Republica Senensi Alexandro VI. Pont. Max. suæ civitatis nomine gratulatum missus in prima propè oratione, quam illi Angelus Politianus dictaverat, defecit, quod ubi Pontifex deprehendit, manum sublevans satis sibi notam viri virtutem esse dixit, eumque Advocati Consistorialis titulo honestavit. Idem iterum illi Venetiis contigit, ubi dum apud Augustinum Barbadium Reipublicæ Principem dicere conatur, excidentibus quæ antea excogitaverat, nihil exprimere potuit* (8). On a recueilli en quatre Volumes (9) ses Consultations avec celles de son pere. Ils ont fait chacun outre cela plusieurs autres Livres qui sont imprimez.

(5) *Ex prodactus est ut patrem superaverit.* Panzirol. *ibid. Lib. II. Cap. CXXVI, pag.* 276.

(6) *Tiré de Panzirole, ubi suprà, pag.* 275 *& suiv.*

(7) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *pag.* 297.

(8) *Idem, ibid. pag.* 280.

(9) *Imprimez à Venise l'an* 1579.

SOCIN (MARIANUS) petit-fils du précédent (*a*), ne se rendit pas moins illustre que son aieul dans la profession du Droit. Il nâquit à Siene le 25 de Mars 1482, & aiant été reçu Docteur en Jurisprudence à Siene à l'âge de vingt-&-un ans, il y enseigna cette Science plusieurs années de suite, après quoi il fut appellé à Pise, où il l'enseigna pendant sept ans. Il fut rappellé à Siene, d'où au bout d'un an il s'en alla à Padoue, pour y être Professeur en la même Science. De là il fut occuper à Boulogne (*b*) la Chaire qu'Alciat y laissa vacante par son retour à Pavie l'an 1540. Les pensions & les privileges, dont il fut gratifié à Boulogne, furent si considérables, qu'il n'en voulut point sortir, quoi qu'on lui offrît en plusieurs autres Académies une condition très-avantageuse. Il épousa à Siene Camille Salvetta, que la mort lui enleva après quarante-six années de mariage. Cette longue coutume de coucher avec une femme ne lui permit plus de s'en passer; il s'abandonna à l'incontinence (*A*), & par ce moien il contracta des maladies qui l'incommodérent si fort, qu'enfin la violence des remedes dont il se servit l'accabla entiérement, & l'envoia au tombeau le 19 d'Août 1556 (*c*). Si l'on en croit Panzirole (*d*) il eut treize enfans (*e*), dont deux seulement lui survécurent, CELSUS & PHILIPPE. Celsus, qui étoit Professeur en Droit canonique à Boulogne, y obtint après la mort de son pere la Profession en Droit civil, & la quitta. Panzirole devoit savoir qu'il restoit à Marianus un troisieme fils nommé LELIUS SOCIN, le prémier Auteur de la Secte Socinienne (*B*). ALEXANDRE

(*a*) *Il étoit fils d'*ALEXANDRE SOCIN, *fils de* Marianus. *Pour distinguer ces deux* Marianus, *on surnomme le premier* Senior, *& le second* Junior.

(*b*) *Voiez ci-dessus Rem* (*G*) *de l'Article* ALCIAT (André), *l'estime qu'il s'y aquit.*

(*c*) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *Libr. II, Cap. CLXII, pag.* 338 *& suiv.*

(*d*) *Ibidem, pag.* 341.

(*e*) Panzirole, *aiant dit que c'étoient dix fils & trois filles, les nomme peu après tous filius.*

(*A*) *Il s'abandonna à l'incontinence.*] Représentons cela par les paroles de Panzirole. *Apud eos* (Bononienses) *Camillam uxorem LXIII. annum agentem amisit, quicum annis XLVI. vixerat. Postea uxori assuetus parum continenter vixisse dicitur; unde contracto morbo non semel ægrotavit, ac demum dum præsentaneis remediis sibi mederi conatur, potentium pharmacorum vi oppressus LXXIIII. ætatis anno decessit* (1).

(1) Panzirolus, de claris Legum Interpret. *p.* 341.

(*B*) *Il lui restoit un troisieme fils nommé* LELIUS SOCIN, *le prémier Auteur de la Secte Socinienne.*] Il nâquit à Siene l'an 1525 (2). Aiant été destiné au Droit par son pere, il commença de bonne heure à chercher les fondemens de cette Science dans la Parole de Dieu; & par cette étude il découvrit que la Communion de Rome enseignoit beaucoup de choses qui étoient contraires à la Révélation. Voulant pénétrer de plus en plus le vrai sens de l'Ecriture, il étudia le Grec & l'Hébreu, & même l'Arabe, & sortit promptement de l'Italie, pour s'en aller dans des Païs Protestans. La crainte contribua aussi à cette retraite; car il savoit bien qu'on ne souffroit pas dans sa patrie les sentimens particuliers dans les matieres de Religion. Il commença à voiager l'an 1546, & il emploia quatre années à voir la France, l'Angleterre, le Païs-Bas, l'Allemagne, & la Pologne, & puis il se fixa à Zurich. Il se fit connoître aux plus savans homme de ce tems-là, qui lui témoignérent par les Lettres qu'ils lui écrivirent l'estime qu'ils avoient conçue pour lui; mais comme il leur fit connoître par les doutes qu'il leur proposoit qu'il se laissoit gagner au poison de l'Hérésie Arienne, ou Photinienne, il se rendit fort suspect. Calvin lui donna de bons avis là-dessus l'an 1552. *Quod pridem testatus sum, serio iterum moneo*, lui écrivit-il (3), *nisi hunc quærendi pruritum mature corrigas, metuendum esse, ne tibi gravia tormenta accersas.* Socin, profitant de cet avertissement, & plus encore du supplice de Servet, ne découvrit ses pensées qu'en tems & lieu, & se gouverna avec tant d'adresse qu'il vécut parmi les ennemis capitaux de ses opinions, sans en recevoir aucune injure. Exemple que l'on propose dans la Vie de son neveu à ceux qui se précipitent témérairement au martyre, plus avides quelquefois d'une grande réputation, que remplis de zéle pour la vérité. *Sciant, quos nimia veri libertas in pericula sæpe intempestiva præcipitat, ipsam illam, quam propugnant, veritatem in circumspectæ prudentiæ lenitate, quam in effreni zelo plus habere præsidii. Ut qui ultro suis discriminibus occurrunt, magis ad privatam laudem, quam ad publici emolumenti rationem festinare videantur* (4). Il trouva quelques Disciples qui écoutérent avec respect ses instructions: ce furent des Italiens qui erroient en Allemagne & en Pologne. Il communiqua aussi ses erreurs à ses parens, par des Ecrits qu'il leur fit tenir à Siene. Il fit un voiage en Pologne après la mort de son pere (5), & obtint du Roi quelques Lettres de recommandation auprès du Doge de Venise, & auprès du Duc de Florence, afin qu'il pût faire sûrement à Venise le sejour que l'intérêt de ses affaires demandoit; car il vouloit recueillir la succession de son pere, & régler cela avec ses parens. Ce voiage de Pologne tombe vers l'an 1558. *Circa annum* 1558 *&* 1559 *literis Poloniæ atque Bohemiæ Regum muniri voluit, ut securius in urbe Veneta cum amicis de patrimonio agere posset. Tunc profecto patuit apud plerosque Germaniæ atque Poloniæ proceres, ipsosque adeò Reges, quantum is gratia potuerit. Summis enim studiis in ejus causa apud Ludovicum Priulum Venetiarum, atque Cosmum Hetruriæ Duces, certatum est* (6). Sa Famille fut en ce tems-là dispersée: elle étoit suspecte d'Hérésie: Camille son frere fut mis en prison; quelques autres prirent la fuite, son neveu Faustus fut de ceux-là. Lelius retourna en Suisse, & mourut à Zurich au mois de Mai 1562. Faustus étoit alors à Lion, & en partit promtement dès qu'il sût la mort de son oncle. Il arriva à Zurich avant que l'on eût détourné aucun des papiers de Lelius: il s'en mit en possession, & les fit valoir dans la suite (7).

(2) Bibliotheca Antitrinitar. *pag.* 18.

(3) *Voiez la* Vie de Fauste Socin, *à la tête du I Volume du* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(4) *Ibid.*

(5) *Son pere, comme je l'ai déja dit, mourut à Boulogne l'an* 1556.

(6) Vita Fausti Socini, *pag.* 2.

(7) *Tiré de la Vie de* Faustus Socin.

On trouve d'autres circonstances dans la Bibliotheque des Antitrinitaires. LELIUS SOCIN, né l'an 1525, commença de conférer sur des matieres de Religion l'an 1546 avec plus de quarante personnes. Ils s'assembloient en secret sur les terres des Venitiens (8), & révoquoient principalement en doute le mystere de la Trinité, & celui de la satisfaction de Jesus-Christ. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat, assistoient à ces Conférences. Elles furent découvertes; quelques-uns de ces Novateurs furent pris, & condamnez au dernier supplice: les autres se dispersérent. La Chronologie de cet Auteur ne va pas bien, puis qu'Ochin abandonna l'Italie environ l'an 1542. Zanchius témoigne que Lelius Socin tâcha de l'empoisonner de ses Hérésies, non pas en les soutenant formellement, mais en les proposant comme des doutes, & par forme de dispute. C'étoit un homme, ajoûte-t-il, qui savoit fort bien le Grec & l'Hébreu, & fort réglé dans ses mœurs. *Fuit is Lælius, nobili honestaque familia natus: benè Græce & Hebraicè doctus; vitaque etiam externa inculpata: quorum rerum causa mihi quoque intercesserat cum illo non vulgaris amicitia; sed homo fuit plenus diversarum hæresium: quas tamen mihi nunquam proponebat, nisi disputandi causa: & semper*

(8) *Circa annum* 1546. *instituerat cum sociis suis iisdem Italis, quorum numerus quadragenarium excedebat, in Veneta ditione, collegia colloquiaque de religione, in quibus potissimum &c.* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 18.

XANDRE SOCIN, fils du même Marianus, & pere de FAUSTE SOCIN dont je vais parler, mourut fort jeune, & avec la réputation d'un docte Jurisconsulte (*C*). Nous avons quelques Ouvrages de son pere (*D*).

semper interrogans, quasi cuperet doceri (9). Lors que Zanchius parloit ainsi, il étoit certain que ce Lelius avoit composé une Paraphrase du prémier Chapitre de saint Jean toute remplie de Photinianisme (10). Le même Lelius fit un Dialogue l'an mil cinq cens cinquante-quatre contre l'Ecrit que Calvin avoit publié touchant le droit de faire mourir les Hérétiques. *Calvinus* & *Vaticanus* sont les Interlocuteurs de ce Dialogue (11): quelques-uns donnent cet Ouvrage à Castalion; mais d'autres, comme Cloppenbourg (12) & Hoornbeek (13), l'attribuent à Lelio Socin. On lui attribue aussi l'Ouvrage *de Hæreticis capitali supplicio non afficiendis*, qui fut publié (14) sous le faux nom de *Minus Celsus Senensis*, & l'on a plus de raison de le faire, que de le donner à Fauste Socin. Quelques-uns prétendent que Lelio est l'Auteur d'un Livre intitulé, *Martini Bellii Dialogus Lælius de Hæreticis gladio coërcendis*, publié contre Calvin, & ils tâchent de le prouver contre Mr. Placcius, par le témoignage de la Bibliotheque des Antitrinitaires (15). Notez que Mr. Placcius donne ce Dialogue à Castalion, & qu'il nous renvoie à la Vie de Calvin, comme à un Ouvrage où Beze se vante d'avoir réfuté ce Livre de Castalion (16); mais il est certain que Beze n'y fait aucune mention d'un Ecrit qui ait pour Titre *Dialogus Lælius*. Il y parle seulement d'une *Farrago* qu'il attribue à Castalion, & contre laquelle il fit un Livre. Ce qu'il nomme *Farrago* est intitulé *De Hæreticis, an sint persequendi, & omnino quomodo sit cum eis agendum, Luteri & Brentii, aliorumque multorum tum veterum tum recentiorum sententia. Liber hoc tam turbulento tempore pernecessarius, & cùm omnibus, tum potissimum principibus & magistratibus utilissimus, ad discendum, quodnam sit eorum in re tam controversa, tamque periculosa, officium*; & contient les Traitez suivans, MARTINI BELLII *præfatio, in qua quid sit hæreticus, & quidnam cum eo agendum sit, demonstratur*. MARTINI LUTERI *sententia, in qua aperte ostenditur, hæreticorum punitionem ad magistratum non pertinere*. JOANNIS BRENTII *de Anabaptistis, & cæteris qui hæretici habentur, sententia, quæ idem docet. Aliorum authorum, tum veterum, tum recentiorum, eadem de re sententiæ. Basilii Montfortii refutatio eorum, quæ pro persecutione dici solent?* Nous pouvons noter une autre petite négligence de Mr. Placcius; car il nous renvoie à un Ouvrage d'Hoornbeek (17), où il n'est parlé que du Dialogue entre *Calvinus* & *Vaticanus*. Un docte Allemand que j'ai cité (18) allegue ce témoignage de Mr. Placcius, & ne le rectifie point: il allegue aussi Mr. Teissier, qui dit seulement dans la page 238 du I Tome de ses Additions aux Eloges tirez de Mr. de Thou, que *Castalion est l'Auteur d'un Livre publié sous le nom de Martin Bellius, dans lequel il veut prouver que l'on ne doit pas punir les heretiques*. Voilà donc deux témoins, dont le dernier ne dit pas ce qu'on lui impute, & l'autre se trompe: mais voions si l'Objection qu'on a faite à celui-ci est solide. On oppose à Mr. Placcius la Bibliotheque des Antitrinitaires, comme si nous y lisions que le *Martini Bellii Dialogus Lælius de Hæreticis gladio coërcendis* est un Ouvrage de Lælius Socinus. *Verum in Bibliotheca Antitrinitariorum . . . . . pag. LXIV. & XX. ille tractatus Lælio Socino tribuitur, allegata in hanc sententiam auctoritate Johannis Cloppenburgii & Hoornbeekii* (19). Consultez la page 64 de cette Bibliotheque, vous y trouverez qu'on croit que *Lælius Socinus Senensis* a pris le nom de Minus Celsus Senensis dans un Ouvrage, *De Hæreticis non capitali supplicio afficiendis*. Consultez la page 20, vous y trouverez que les Dialogues entre *Calvinus* & *Vaticanus*, touchant la These que le droit du glaive ne doit point s'étendre sur les Hérétiques, est attribué à Lelius Socin par Cloppenbourg, & par Hoornbeek. Il n'est pas besoin que j'avertisse qu'il n'y a guere d'exactitude là-dedans. Pour ce qui concerne les autres Ecrits de Socin l'oncle, consultez la même Bibliotheque.

*N'oublions pas le Passage d'Hoornbeck que l'on y rapporte, & qui témoigne l'estime que Melanchthon avoit conçue pour Lelius Socin. Il servira d'éclaircissement à ce qui a été dit ci-dessus du voiage qu'il voulut faire à Venise. *Uti Zanchium, quamdiu cum eo viveret, mirifice fefellit Lælius, similiter bonum virum Philippum Melanthonem, quocum triennium exegit familiariter, adeo imposuit, ut Philippus pro eo tamquam optimo viro a.* CIↃ IↃ LVII *intercesserit tum ad Imp. Maximilianum II, tum ad Poloniæ Regem Sigismundum, ut horum nomine Lælius Legati vicem Venetiis obire, eaque ratione paternam hæreditatem, sibi ob consuetudinem cum Protestantibus in Germania interclusam adire tutius posset* (20). Au reste, le Pere Maimbourg a fait quelques fautes qui doivent être marquées. *Lelio Socini*, dit-il (21), *& Mathieu Gribaldus vinrent joindre Gentilis en Pologne*. Il venoit de dire que Gentilis mandé par Blandrata étoit allé en Pologne, après sa sortie clandestine de Geneve. Or il faut savoir que Gentilis étant sorti de Geneve, quelque tems après l'amende honorable qu'il y avoit faite le 2 de Septembre 1558, sous tant de personnages avant que de s'en aller en Pologne (22), qu'il est probable qu'il n'y alla qu'environ l'an 1560. Les Historiens Sociniens mettent ce voiage à l'an 1562 ou à l'an 1563 (23). Il ne le fit donc pas avec Lelio Socin: car celui-ci étoit en Pologne environ l'an 1558 (24). Maimbourg ajoûte, que *comme Gentilis & Lelio Socini retournoient par l'Allemagne & par les Suisses en Italie dogmatisant toujours par-tout, Socini mourut à Basle, & Gentilis fut arrêté par les Bernois* (25). Souvenons-nous que Socin mourut à Zurich le 16 de Mai 1562, & que Gentilis n'abandonna la Pologne qu'en l'année 1566.

(*C*) ALEXANDRE SOCIN, ... *pere de Fauste Socin, mourut fort jeune, & avec la réputation d'un docte Jurisconsulte.*] Il reçut à Siene le bonnet de Docteur en Droit l'an 1530. Il avoit déja soutenu à Padoue pendant cinq jours, & à Siene pendant deux jours, trois cens Theses avec beaucoup de succès. Après son Doctorat il expliqua les Institutes dans sa patrie, & puis il fut appellé à Padoue pour y être Professeur ordinaire. Les querelles qui s'éleverent entre lui & les autres Professeurs l'obligérent à s'en retourner à Siene, où il continua d'enseigner publiquement. Il alla à Macerata l'an 1540, pour professer la Jurisprudence dans l'Académie que l'on venoit d'y fonder, & il y mourut le 26 d'Avril 1541 (26). Il avoit épousé Agnes Petrucci fille de Burgesio Petrucci, & de Victoria Piccolomini. Ce Petrucci, aiant succédé à Pandolphe son pere qui avoit été le Chef de la République de Siene, ne se maintint pas long-tems dans son poste: il en fut chassé par une faction contraire, & il mourut peu après. Victoria Piccolomini sa veuve, sœur, niece, ou cousine d'une infinité de grands Seigneurs, supporta cette disgrace avec beaucoup de constance, & vécut cinquante-six ans depuis sa viduité, toûjours dans la pratique des vertus les plus essentielles à son sexe. Sa fille élevée d'une si bonne main se montra digne de son éducation, & fut mariée avec Alexandre Socin jeune homme de beaucoup d'esprit (27). Voilà le pere & la mere de Fauste Socin. *Relicta vidua Victoria animum, quem in prioris fastigii splendore nunquam sustulerat, tam iniqua rerum vicissitudine frangi non permisit. Itaque annis quinquaginta sex, quibus mariti vitæ & communi fortunæ superfuit, singulari modestia & spectata integritate ac pudicitia vidui status solitudinem toleravit. Filiam Agnetam, quam, ut tanto genere dignum erat, sanctissimis moribus imbuerat, Alexandro Socino in matrimonium dedit, patricio quidem juveni, sed tamen privato. Is fuit Fausti nostri pater* (28). Si Panzirole avoit su de quelle maniere Fauste Socin tourna ses études, il n'auroit pas dit ce que l'on va lire. *Ex eo* (Alexandro) *& Agnete ex Burghesia Panduffi Petruccii Senarum principis nepte natus, Faustus præclari ingenii Juvenis parentum vestigia secuturus esse speratur* (29).

(*D*) *Nous avons quelques Ouvrages de* Marianus Socin.] Le Catalogue d'Oxford marque un *Consilium in materia mopetaria*, imprimé à Cologne l'an 1591. On prétend qu'il est l'Auteur des Distinctions de Bartole imprimées à Venise l'an 1564, & que ses Consultations ont fourni le Livre des Opinions communes publié par un Musculus (30).

(9) Zanchius, *in Præfat. Libri de tribus Elohim*, *apud* Bibl. Antitrinit. *pag.* 19.

(10) *Il la composa l'an* 1561. Bibl. Antitrinit. *pag.* 21.

(11) *Il fut réimprimé en Hollande l'an* 1612, *avec quelques Pieces de même nature. L'année suivante il fut imprimé en Flamand au même païs.* Ibidem, *pag.* 20.

(12) *In Præfat.* Compendii Socinianismi confutati.

(13) *In Summa Controvers.*

(14) La Bibliotheque des Antitrinitaires, *pag.* 21, *met la 2 Edition de cet Ouvrage à l'an* 1584. *Mais* Placcius, de Pseudon. *pag.* 176, *fait mention d'une Edition de* 1577, Christlingæ in 8, *qui apparemment n'est pas la premiere.*

(15) Joh. Albertus Faber, Decade Decadum 25.

(16) Placcius, de Pseudonymis, *p.* 181.

(17) Summa Controversi. *pag.* 563 *de la 2 Edition, & 442 de la premiere.*

(18) Joh. Albertus Faber. *Sa* Decas Decadum *fut imprimée l'an* 1689.

(19) Joh. Albertus Faber, *ubi supra*, num. 25.

(20) Hoornbeeck, *in* Summa Controvers. *Lib. VII, pag.* ...

(21) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *Liv.* XII, *Tom. III, p.* 358, 359, *Edit. de Hollande.*

(22) *Voiez son Article.*

(23) *Voiez l'Article* ALCIAT (Jean Paul) *Rem.* (*A*).

(24) *Voiez la* Vie de Fauste Socin, *pag.* 2.

(25) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *Tom. III, pag.* 362.

(26) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpret. *pag.* 341.

(27) *Alexander subtilitatum & pater ejus Marianus Junior Jurisconsultorum principes per vocari sunt.* Vita Fausti Socini, *initio.*

(28) *Ibid.*

(29) Panzirol. de claris Legum Interpret. *pag.* 341.

(30) *Bartoli distinctiones Bartoli, quas Venetiis An.* MDLXIV *editas, & Socino vindicant; sicut Sebardius. Etiam ex ejus consiliis collectæ sunt communes Doctorum opiniones, editæ ab Erasmo Musculo Hanoviensi.* Hoornbeek, Apparatu ad Socinian. Controvers. *pag.* 50.

SOCIN (FAUSTE) petit-fils du précédent, & le principal Fondateur d'une très-mauvaise Secte qui porte son nom, & qui, nonobstant les persécutions, a fleuri assez long-tems dans la Pologne (*A*), nâquit à Siene le 5 de Décembre 1539. Il étudia peu dans sa jeunesse, il ne fit qu'effleu-

(*A*) *Secte . . . qui, nonobstant les persécutions, a fleuri assez long-tems dans la Pologne.*] Sigismond Auguste accorda la liberté de conscience aux Sectes qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de corps séparez au commencement: mais quand les Evangéliques eurent connu les sentimens des Unitaires, ils ne voulurent plus communiquer avec eux; il se forma donc deux Communions. Cette rupture commença à Cracovie par les soins de Gregoire Pauli. Les Unitaires eurent diverses Eglises dans la Pologne & dans la Lituanie, les unes dans les grandes villes (1), les autres à la campagne sur les terres des Gentilshommes. Ils établirent leur métropole à Racovie dans la petite Pologne; ce fut là qu'ils célébrérent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigérent un College, & qu'ils dressérent une Imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoioient leurs enfans à ce College; il y en avoit aussi qui se rangeoient à la Communion de ces Hérétiques. Quelques Protestans le faisoient de même, & l'on voioit sortir de l'Imprimerie de Racovie une infinité d'Ouvrages qui se répandoient dans les païs étrangers. Cet état de prospérité fut interrompu l'an 1638: car quelques Ecoliers du College de Racovie aiant brisé à coups de pierre une croix de bois qui étoit posée sur un grand chemin, la Diete de Varsovie ordonna que ce College fût démoli, que l'Eglise de Racovie fût fermée, que l'Imprimerie des Unitaires fût détruite, & que les Ministres & les Régens fussent bannis (2). Cela fut exécuté. Les Juges de Lublin quelque tems après ruinérent l'Eglise de Kisielin, & celle de Berese dans la Volinie, sous prétexte que les Ministres de Racovie & les suppôts du College s'y étoient réfu-

(1) *Comme à Cracovie, à Lublin, à Nowogrod.*

(2) *Je citerai dans la Rem. (L), un Auteur, qui nie que le Décret de la Diete portât tout cela.*

qu'effleurer les Humanitez, & il n'apprit que les élémens de la Logique. Les Lettres que son oncle Lelius écrivoit à ses parens, & qui les imburent eux & leurs femmes de plusieurs semences d'Hérésie (*a*), firent impression sur lui; de sorte que ne se sentant pas innocent, il prit la fuite comme les autres, lors que l'Inquisition se mit à persécuter cette famille. Il étoit à Lion quand il apprit la mort de son oncle, & il en partit promptement pour se mettre en possession de tous les Ecrits du défunt. Il repassa en Italie, & se rendit si agréable au Grand-Duc, que les charmes qu'il trouva dans cette Cour, & les emplois honorables qu'il y exerça, l'empêchérent pendant douze ans de se souvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettroit la derniere main au Systême de Théologie Samosaténienne, que son oncle Lelius avoit ébauché. Enfin la recherche des véritez Evangeliques lui paroissant préférable aux délices de la Cour, il s'exila volontairement, & s'en alla en Allemagne l'an 1574, & n'écouta point les exhortations que le Grand-Duc lui fit faire de revenir. Il s'arrêta trois ans à Bâle, & y étudia la Théologie avec beaucoup d'attention; & s'étant jetté dans des principes fort éloignez du Systême des Protestans, il se mit en tête de les soutenir & de les répandre; & pour cet effet il composa un Ouvrage *de Jesu Christo Servatore* (*B*). Il

(*a*) *His inter quoque, suggerenda veritatis mirus artifex Lelius, ejus semina sparserat, cujus longis literis terrarum spatiis divisus, tam efficaci studio fovebat, ut nonnullorum uxores ignotas adhuc & absens in partes traxerit.* Vita Fausti Socini, *p. 2.*

réfugiez. La Diete de l'an 1647 bannit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un Livre intitulé *Confessio Christiana*; & l'on fit brûler ce Livre par la main du bourreau. Mais, nonobstant ces disgraces, les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce Roiaume jusques à l'année 1658. Alors ils furent chassez: on profita du prétexte que quelques-uns d'eux donnérent, en se mettant sous la protection du Roi de Suede, qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'allégua pas néanmoins cette raison dans l'Edit de bannissement; car on auroit craint de choquer les Suedois, qui avoient stipulé une amnistie générale pour tous les sujets du Roi de Pologne qui leur avoient adheré pendant l'invasion. On fonda la peine d'exil uniquement sur la doctrine de ces gens-là: on prétendit que pour attirer la bénédiction de Dieu sur le Roiaume, il en faloit bannir ceux qui nioient la Divinité éternelle du Fils de Dieu. On leur commanda donc d'en sortir, & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette Ordonnance: on confisqua tous leurs biens, on défendit sous la même peine à toutes personnes de les secourir en quoi que ce fût, ni de leur témoigner dans leur exil aucune marque de bienveillance (3). *Quum Sueci Poloniam invasissent, & pleraque ejus loca occupassent, ita ut & provinciæ multæ missis legatis Regi Suecorum ut victori sese subjicerent, & exercitus ipsi cum Ducibus suis eidem sese addicerent, quia ex Unitariis nonnulli etiam ad Suecorum patrocinium & protectionem confugerant, quamvis multi eorum nullam cum Suecis inirent societatem, post Suecorum discessum, omnes ii quos Arianos vocant, publica regni constitutione 1658, non prætextu perduellionis, ne Sueci, qui per tractatus amnestiam iis qui ipsis adhæserant pacti sunt, offenderentur, sed directe ob religionem, ob id quod Jesu Filii Dei præaeternam, quam vocant, Deitatem non agnoscunt, exterres acti sunt, ut scilicet Deus hisce blasphemis amotis, omnia prospera ipsi regno tribueret: ita ut nisi patria excederent, accusati pœna capitali subjicerentur: bona quoque eorum fisco publico sunt applicata (4): & vetitum ne quisquam eos ullo modo juvaret, vel extra solum patrium exsulantes, aliquo benignitatis ac benevolentiæ judicio prosequi auderet, alioqui eidem cum ipsis pœnæ obnoxius futurus* (5). Les Sociniens ne se sont jamais relevez de ce rude coup: ils se dispersérent comme ils purent dans la Transilvanie, dans la Silesie, dans la Prusse, &c. Il y a un grand défaut dans ces paroles Latines; car elles insinuent une insigne fausseté, savoir que les biens des Unitaires furent confisquez, & elles ne contiennent pas la permission qu'on leur accorda d'être deux ans dans le Roiaume, pour donner ordre à leurs affaires. Ordinairement ceux qui se plaignent de leurs souffrances suppriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur persécuteur. Afin donc que mon Lecteur sache le vrai état de la chose, il faut que j'en donne cet autre narré. „ Comme durant la der-„ niere guerre que les Suedois firent en Pologne, on dé-„ couvrit que les Ariens ou Sociniens, voulant s'élever sur „ les ruines de l'Etat, avoient intelligence avec Ragozki „ Prince de Transilvanie, qui avoit attaqué le Royaume en „ même tems; les Seigneurs Catholiques, dans la Diéte gé-„ nerale de Varsovie en l'année mil six cens cinquante-huit, „ prirent cette occasion pour exterminer de la Pologne cet-„ te abominable heresie, laquelle pourroit encore attirer „ de plus grands fleaux de Dieu sur l'Etat, qui n'avoit pas „ été loin de sa ruine. Les Nonces Lutheriens & Calvinis-„ tes, qui se trouverent à cette Diéte, craignant que la „ Loy qu'on feroit contre ces heretiques ne fût un préju-„ gé contre eux-mêmes, & qu'ensuite on ne leur fit un „ pareil traitement, s'unirent pour s'y opposer. Mais „ comme ils étoient très-peu en comparaison des Catholi-„ ques, & qu'on les tira d'interest en leur laissant la li-„ berté, & que d'ailleurs ils n'aimoient pas les Ariens, „ qu'ils avoient déja demandé plus d'une fois que l'on ne „ souffrît pas dans la Pologne, on fit enfin, d'un com-„ mun consentement, une Loi, par laquelle l'Arianisme fut „ proscrit; & les Ariens & Sociniens compris sous le „ même nom, furent obligez, ou d'abjurer leur heresie, „ ou de sortir de tout le Royaume, dans deux ans, qu'on „ leur donna pour vendre leurs biens. Cette Loi, que „ l'on confirma depuis dans les autres Diétes generales, „ ne fut pas de celles à qui le tems ôte insensiblement la „ force qu'on leur avoit donnée dans la chaleur du zéle „ que l'on conçoit de tems en tems contre les desordres „ publics. Elle fut executée, comme elle l'est encore au-„ jourd'hui (6)".

De peur qu'on ne croie que le Jésuite Maimbourg a falsifié l'Histoire, pour procurer au Roi & aux Etats de Pologne la louange d'avoir observé quelque espece de modération, je dois dire ici que des Auteurs Sociniens (7) rapportent que l'Edit de l'an 1658 leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'ensuite on leur retrancha l'un de ces trois ans: de sorte que le jour de leur départ fut fixé au 10 de Juillet 1660 (8). On ne peut guere rien voir de plus lamentable que la description qu'ils ont faite des maux qu'ils souffrirent depuis l'an 1648 jusqu'à leur sortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permission; ils ne purent se défaire de leurs biens qu'à très-vil prix; on aggrava leur misere par toutes sortes d'artifices. Ils n'oublient pas l'infraction publique des Edits perpétuels & irrévocables, & des sermens roiaux, à l'ombre desquels ils vivoient depuis près d'un siecle: encore moins oublient-ils d'observer que ce furent les Ecclésiastiques qui poussérent les Etats du Roiaume à cette infraction, & le Roi Jean Casimir à violer le serment qu'il avoit donné depuis dix années. *Cœpit id primum odium Theologicum & furor vulgi; vis deinde confecit sacerdotalis occupatâ autoritate Comitiorum, rescissis, projectis, spretis, pro omnium Dissidentium pace ac securitate, qua annis admodum centum gavisi fumus inviolati, severissimis legibus, gravissimis statutis, pactis, fœderibus, promissis quæ omnium ordinum sanctissimo scito & conceptissimo Regum hujus nominatim & quidem ter repetito jurejurando, sæpè & nuperrime erant religiosissimè & amplissimè renovata, asserta, atque confirmata: ut vim juris obtinerent inviolabilis atque æterni* (9). Deux pages après ils rapportent le serment que fit le Roi l'an 1648, & puis ils disent (10): *Decimo post anno, octavo videlicet quinquagesimo mense eodem, Papali plerique fascino incantati, Ordines Regni, ac fidei suæ, honoris ac conscientiæ religiosissimis nexibus obligatæ turpiter obliti, perculsis qui rectè sentiebant violentis clamoribus & minaci turbâ, sanctissimam & saluberrimam pacis legem, tot Comitiorum cautionibus, pactis, fœderibus, stipulationibus, tot Regum à Sigismundo Augusto continua serie succedentium, publicis Sacramentis firmissimè constitutam, & nuper adeo tam sollicitè ac solemniter constabilitam nobiscum, proscribunt, usque hoc feriunt, & natali solo exterminant diro decreto.* Pour connoître les vexations qu'ils avoient souffertes avant la révocation des Edits, il ne faut que lire le Latin que je vais citer: on y verra deux choses. L'une, que le Roi & la République de Pologne frappérent successivement plusieurs coups avant que d'en venir à la foudre. C'est ainsi que la France s'est conduite (11) contre ceux de la Religion. L'autre, que les Unitaires attribuoient tous les malheurs de la Pologne aux persécutions, que les Sectes separées de la Communion du Pape, avoient souffertes dans ce Roiaume contre la foi des Edits. *Poloniam deinde infausto omine commemorant, patriam nostram; quæ dum non tantum nobis, sed etiam Evangelicis, & aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa adimit, exercendæ religionis libertatem labefactat, & variis pressuris ob diversum in sacris sensum, infestam sese præbet; vindicem Dei manum in se provocavit, & iis sese cladibus & calamitatibus involvit, quarum necdum finem videmus ullum: quæ quamdiu fartam tectam civis servavit conscientiæ & religionis libertatem, altissima pace, & omnium bonorum felicitate cumulata floruit; sed ubi vinculum illud, æquali lege omnes de rebus divinis dissentientes continens, solvi cœpit, omnia*

In pejus ruere, & retro sublapsa referri (12).

C'est ainsi qu'ils parlent dans un Ecrit qu'ils adressérent aux Etats de la Province de Hollande l'an 1654.

(*B*) *Un Ouvrage de* Jesu Christo Servatore.] Il y dispute contre un Ministre de Paris (13), qui s'en allant à Francfort, & passant par Bâle, logea avec lui. Ce Livre fut imprimé l'an 1595 par un Disciple de l'Auteur. On y mit le nom de Socin, qui auparavant n'avoit point paru à la tête de ses Ouvrages. *Disputationem illam edidit posthumam Socini amicus & sequax, Elias Arciszevius, Polonus, Anno* MDXCV. *præfixo, quod nunquam ante factum in aliis scriptis fuerat, Auctoris nomine* (14). Je dirai bientôt (15) pourquoi il fut si long-tems sans mettre son nom aux Livres qu'il publioit.

(3) *Tiré de la Préface de* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(4) *Cela ne se doit entendre que des biens qu'ils n'auroient pas vendus dans le terme qu'on leur prescrivoit.*

(5) *La même Preface, page* * 2.

(6) Maimbourg Hist. de l'Arianisme, *Livr. XII, p. 375, 376, du IV Tome Edit. de Hollande.*

(7) *Voiez les deux* Lettres *imprimées à la fin de l'*Historia Reformationis Polonicæ, *pag. 278 & sequentibus.*

(8) *Ibid. pag.* 294.

(9) Histor. Reformat. Polonicæ, *pag.* 290.

(10) *Ibid. pag.* 293.

(11) *C'est-à-dire avant la revocation de l'Edit de Nantes en 1685.*

(12) Apologia pro Veritate accusata, adversus Edictum Ordinum Hollandiæ, *pag.* 40.

(13) *Nommé* Jaques Couet. *Il a été Ministre de l'Eglise Françoise de Bâle: voiez ci-dessus la Remarq. (B) de l'Article* ROTAN.

(14) Hoornbeeck, *in* Apparatu ad Controvers. Socinianas, *pag.* 51.

(15) *Dans la Rem. (E).*

Il disputa à Zurich contre François Puccius au commencement de l'année 1578. Les differends que François David avoit fait naître, par ses mauvais dogmes touchant les honneurs & la puissance du Fils de Dieu, causoient beaucoup de desordre dans les Eglises de Transilvanie. Blandrata, homme fort autorisé dans ces Eglises & à la Cour, appella Socin comme un instrument capable de faire cesser ces troubles. Il le logea avec François David; mais celui-ci ne se laissa point desabuser, il soutint hautement son opinion, & si hardiment qu'on l'emprisonna. Sa mort, qui suivit bientôt après, exposa Socin à la médisance, quoi qu'on soutienne qu'il n'eut point de part aux conseils qui furent donnez au Prince de Transilvanie pour opprimer François David. Il se retira en Pologne l'an 1579, & souhaita d'entrer dans la Communion des Unitaires; mais comme il différoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne voulut pas garder le silence, on le rejetta assez durement. Il ne laissa pas d'écrire en faveur de leurs Eglises, contre ceux qui les attaquoient. Le Livre qu'il fit contre Jaques Paleologue fournit un pretexte à ses ennemis pour irriter le Roi de Pologne; & neanmoins c'étoit un Livre qui ne prêchoit rien moins que la sédition (*C*). Mais encore que la seule lecture de cet Ouvrage pût suffire à réfuter les délateurs, Socin jugea à-propos de sortir de Cracovie après quatre ans de séjour, & de se réfugier chez un Seigneur Polonois (*b*). Il vécut plus de trois ans sous la protection de plusieurs Seigneurs du Roiaume, & il épousa même une fille de bonne maison. Il la perdit l'an 1587, ce qui l'affligea prodigieusement (*D*); & pour comble d'affliction, il se vit privé des revenus de son patrimoine, par la mort de François de Medicis Grand-Duc de Florence (*E*). La consolation, qu'il eut de voir que ses sentimens furent enfin approuvez par plusieurs Ministres, fut extrêmement troublée l'an 1598; car il reçut mille insultes à Cracovie, & l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la populace. Il perdit ses meubles, & quelques-uns de ses Manuscrits, qu'il regretta extraordinairement (*F*). Il perdit entre autres celui qu'il avoit composé contre les Athées. Pour se délivrer de tels perils, il se retira

(*b*) *Christophorus Moscorovius Pawlikowski Dominus.*

(C) *Qui ne prêchoit rien moins que la sédition.*] Il y condamne si fortement la prise d'armes des sujets contre leur Prince, & les Théologiens Protestans qui ont dit qu'il étoit permis de s'opposer aux oppresseurs de la liberté de conscience, que jamais peut-être les partisans les plus outrez de la puissance arbitraire & despotique des Souverains n'ont parlé plus nettement. Il parle plutôt comme un Moine qui auroit vendu sa plume pour faire haïr la Réformation Protestante, que comme un fugitif d'Italie. Voici ses paroles: *Vestris belli gerendi Christiano populo concessionibus factum est, ut contra ipsum magistratum Christi nomine gaudens populus arma capere non dubitaverit, vobis non modo assentientibus, & approbantibus, verum etiam suadentibus, atque impellentibus, & libris præterea editis, id & posse, & debere fieri publice contestantibus, ac contendentibus. Testis est hodie eorum, quæ dico, orbis ipse terrarum, qui hæc fieri aut vidit, aut certissima fama accepit, sed testes potissimum sunt duæ nobilissimæ provinciæ Gallia, & Germania inferior, quæ civili sanguine jam diu madent, atque redundant, eo quod persuasum sit, ex certis quibusdam causis populo, seu populi parti, adversus dominum & principem suum bellum gerere licere. Itaque hac ætate nostra ab iis, qui Christianos se esse præ cæteris jactant, per speciem Christianæ religionis asserendæ, id fieri vidimus, quod barbari atque efferati homines facere exhorrescunt, ut scilicet contra proprios reges arma ferant. Et tamen (si Deo placet) eos, qui ob prædictam sive in ipsa acie, sive alibi ceciderunt, & obtruncati sunt, in martyrum Christi numerum referri, publice audivimus. O seculum! Hi nimirum sunt, ut dixi, vestrarum belli gerendi concessionum fructus. Egregii vos scilicet magistratuum defensores estis, qui populos contra magistratum, id est reges suos armatis, dum, magistratu jubente, bella juste geri posse docetis. Rege enim tyranno facto (quod quid sit, quilibet suo modo interpretatur) non regem amplius, sed populum ipsum, sive aliquos ex regni proceribus magistratum esse, vulgus hominum, vobis ipsis indicantibus, vel certe annuentibus, contendit, quibus auctoribus, ex vestra disciplina, tyrannum illum, ut ipsi putant, ejusque vim armis repellere, cumque eo aperte bellum gerere non dubitant. Unde quot ingentia mala necessario proficiscantur plus satis jam experientia novimus, quæ misere deplorari magis quam apte verbis explicari possunt* (16). Hoornbeeck aiant cité tout ce long passage, y joint une courte Réfutation; & observe entre autres choses (17) qu'une Critique si maligne de la conduite des Hollandois contre Philippe II auroit pu être alléguée par les Etats Généraux, lors qu'ils chassérent la Secte Socinienne l'an 1598. Je m'étonne que Coccejus, qui a cité un autre passage de ce Livre de Socin, ait ignoré que cet Hérétique a condamné nommément les guerres des Hollandois contre l'Espagne. Les paroles de Coccejus méritent ici une place: nous y apprendrons qu'en 1654 les Sociniens donnoient de très-beaux éloges à la conduite que Socin avoit tant blâmée l'an 1581. *Socinus contra Palæologum p. 261 dicit:* Ex quo intelligi potest, quam præposteré ii se gerant, qui arma adversus eos, qui dominantur, capiunt, ut (quemadmodum ajunt ipsi) Dei cultum & religionem tueantur. *Ita Socinus A. C. 1581. locutus est. Neque est, puto, qui credat, eum non harum provinciarum proceres designasse. Nunc Eques laudat scilicet Illustrium Ordinum pro præsumta illa libertate conscientiæ gestum bellum, & Deum hanc præclaram Rempublicam elegisse dicit, ut illius libertatis, imò licentiæ, sedes esset* (18). Mais remarquez en passant qu'il n'y a rien dont un Délateur ne soit capable; car on déféra Socin au Roi de Pologne comme l'Auteur d'un Libelle séditieux (19): & néanmoins ce Libelle condamnoit ouvertement tous les Auteurs qui permettent aux sujets de se soulever, & de s'ériger en Juges de la Question si le Prince regne tyranniquement.

(16) Socin. in Libro de Magistratu, advers. Paleologum, *Part. I, pag.* 144, 145, *apud* Hoornbeeck, *in* Apparatu ad Controvers. Socinianas, *pag.* 58.

(17) Hoornbeeck, *ibid. pag.* 59.

(18) Coccejus, *in* Examine Apologiæ Equitis Poloni, *pag.* 241.

(19) *Stephanus tunc Regnum Poloniæ obtinebat. Ejus aures occupatae imbutis seditiosi contra Magistratum scripti criminatione. Indignum esse, si authori vago atque exuli Italo impune abeat hæc audacia. Libellus contra Palæologum designabatur. Qui sicut aliud non postulabat innocentiæ testimonium, quam sui lectionem, destinari tamen periculum placuit.* Vita Fausti Socini, *folio* ** 2 *verso.*

Je ne croi point qu'on ait soutenu encore parmi les Sociniens, qu'il est bon & juste de prendre les armes contre son Prince. C'est qu'ils n'ont pas eu besoin de justifier leur Secte sur ce point-là. Elle a encore sa virginité à cet égard, & ne ressemble point à plusieurs autres qui pourroient dire comme la Courtisane de Petrone, *Nunquam memini me virginem fuisse, &c.* Apparemment les conjonctures de les imiter à propos lui ont manqué.

(D) *Il perdit* sa femme *l'an* 1587, *ce qui l'affligea prodigieusement.*] Sa douleur fut si vive, que sa santé en souffrit beaucoup: il se trouva incapable d'étudier pendant quelque tems; il ne pouvoit chasser la langueur qui s'étoit saisie de son corps. Cette femme quelque mois avant sa mort avoit accouché d'une fille, qui a été mariée à un Gentilhomme Polonois dont elle eut des fils & des filles. *Filiam Agnetem sustulit circa Pentecosten anni 1587 ætatis 48, ex qua, cum post mortem patris Stanislao Wisżowatio Equiti Polono nupsisset, nepotes neptesque etiamnum supersunt. Eodem anno in Septembre amisit uxorem Elisabetham, quem casum viro luctuosum & acerbum gravis ægritudo corporis excepit: adeo quidem pertinax, ut per aliquot menses studiorum usum interciperet* (20).

(E) *Il se vit privé des revenus de son patrimoine par la mort de François de Medicis Grand-Duc de Florence.*] Pendant la vie d'Isabelle de Medicis sœur du Grand-Duc, & femme de Paul Jourdain des Ursins, les efforts des Inquisiteurs qui demandoient que cet Hérétique fût dépouillé de tous ses biens furent inutiles. Quand elle fut morte, le Grand-Duc lui-même eut soin de le protéger. Il le fit prier de revenir; & il l'assûra qu'en tout cas, il le laisseroit jouir de ses revenus, & lui recommanda seulement de ne pas mettre son nom à ses Ouvrages. Voilà sans doute une faveur bien particuliere dans un païs où la Cour de Rome est si puissante. *Ne qua calamitatis species abesset, eadem fere tempestate, per mortem Francisci Magni Ducis Hetruriæ, fructus bonorum ejus, quem quotannis ex Italia capiebat, penitus ipsi fuit ereptus. Sane aliquanto ante, criminatorum acerbitate ac minis Pontificum, bona ejus in periculum venerant. Sed Isabellæ Mediceæ Magni Ducis Hetruriæ sororis, quæ Paulo Jordano Ursino, quem supra memoravimus, nupta fuerat, dum vixit, enixo studio, & postea ipsius Francisci Magni Ducis benevolentia, factum est, ut illo superstite annuos ex iis reditus Socinus caperet. Adeo nondum illic meritorum ejus exoleverat memoria, ut literis ac precibus, damnati & exulis, pridem destituti ac sæpe repudiati, principes difficillima in re gratificarentur. Humanissimis quoque literis compellatus, & in posterum quoque bono animo esse jussus est, quamdiu vita illi suppeteret, dum ne in libris edendis nomen suum publice extare pateretur. Sed tunc illos principes infestum Socini fatum abstulerat* (21).

(20) Vita F. Socini, *ibid.*

(21) *Ibid.*

(F) *Il perdit*... *quelques*... *Manuscrits qu'il regretta extraordinairement.*] Les Ecoliers de Cracovie aiant excité quelques personnes de la lie du peuple, on entra dans le logis de Socin; on l'arracha à demi-nu de sa chambre, tout malade qu'il étoit; on le promena par les rues; on cria qu'il le faloit pendre; on le batit, & ce fut avec une extrême peine qu'il fut délivré des mains de cette canaille par un Professeur. Sa maison fut pillée, il perdit ses meubles; mais cette perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques Ecrits, qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Laissons parler son Historien. *Anno 1598 commota per Scholasticos infimæ plebis fæce, æger tunc & forte curandæ valetudini intentus, extrahitur è cubiculo seminudus, & per forum ac celeberrimas plateas, deposcentibus ad supplicium plerisque, contumeliose raptatur. Tandem ex illa furentium colluvie pessime mulctatus, à M. Vadovita Professore Cracoviensi ægre furenti multitudini eripitur. Direptas tunc fortunas & suppellectilem, quæque alia rapi poterant, longe minori*

retira à un village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie, & il passa tout le reste de ses jours chez Abraham Blonski Gentilhomme Polonois (c). Il y mourut le 3 de Mars 1604 (d). Sa Secte, bien loin de mourir avec lui, se multiplia dans la suite considérablement: mais depuis qu'elle fut chassée de Pologne l'an 1658, elle est fort déchue, elle est fort diminuée quant à son état visible; car d'ailleurs il n'y a guere de gens qui ne soient persuadez qu'elle s'est multipliée invisiblement, & qu'elle devient plus nombreuse de jour en jour: & l'on croit qu'en l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de tems, si de puissans Princes embrassoient publiquement cette Hérésie, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession en fût déchargée de tous les desavantages temporels qui l'accompagnent. C'est le sentiment de plusieurs personnes, & ce sentiment les inquiete & les allarme. Mais d'autres prétendent qu'on n'a que faire de rien craindre là-dessus; & que les Princes n'embrasseront jamais une Secte qui desapprouve la Guerre, & l'exercice des Magistratures (G). Cela même, disent-ils, dégoûtera toujours les particuliers; car il y a bien peu de gens qui soient capables de renoncer à l'ambition & aux armes (H). Il ne faut pour en être convaincu, que jetter les yeux sur l'expérience: il ne faut

(c) *Cum ad tam barbarum sævitiæ exemplum minæ quoque accederent, Cracovia Luclavicias migravit, in pagum ultima sua habitatione atque obitu nobilem, novem circiter milliaribus Cracovia dissitum; ubi [illegible] annos, usus mensa & ædibus viri nobilis Abrahami Blonscii, vicinus Sociniis vixit.* Vita Fausti Socini, *folio* ** 3.

(d) *Tiré de sa Vie, composée par* Samuel Przipcovius, *Gentilhomme Polonois. Elle est à la tête du premier Volume de* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

minori dolore tulit, atque scriptorum quorundam jacturam irreparabilem, quam ipsius vitæ impendio sese redempturum fuisse sæpe professus est. Periit ibi una insignis contra Atheos labor, quem refellendis ingeniosis magni cujusdam Viri commentis susceperat (22).

(G) *Les Princes n'embrasseront jamais une Secte qui desapprouve la Guerre, & l'exercice des Magistratures.*] Combien volons-nous de Souverains qui trafiquent de leurs Sujets, comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons? Ils levent des troupes, non pas afin de défendre leurs frontieres, ou afin d'attaquer leurs ennemis; mais afin de les envoier pour de l'argent au service d'autres Princes (23). Ils sont ravis d'avoir des Sujets qui soient prêts à s'enrôler au prémier coup de tambour; cela leur est fort utile: ils seroient donc bien fâchez de les voir Sociniens; leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté, la plupart des Souverains se plaisent, ou à faire des irruptions sur les Etats de leurs voisins, ou à se liguer avec ceux qui sont en guerre; il leur importe que l'on sache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vues, il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens, qui sont engagez par principe de Religion à ne porter point les armes. On fait un Conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie; c'est que le Roi de Pologne, attaqué par les Cosaques rebelles & par les Tartares, & aiant besoin de tous ses Sujets pour repousser l'ennemi, fit dire aux Sociniens de prendre les armes. *Ils répondirent que leur conscience ne pouvoit souffrir qu'ils répandissent le sang humain, ni qu'ils fissent aucun mal à des créatures raisonnables. Là-dessus on leur* proposa d'aller à l'Armée, sans mettre de bales à leurs mousquets: vous ferez nombre, leur disoit-on, cela servira de quelque chose; on nous craindra davantage: ils eurent bien de la peine à goûter cet expédient. Voiez la Remarque suivante, à la fin. J'ai su de bonne part que les Gentilshommes Polonois Sociniens alloient à l'Armée lors que les Loix du Roiaume le demandoient, & que même quelques-uns d'eux s'attachoient à la profession des armes, sans que la nécessité d'obeïr aux Loix de la République de Pologne l'exigeât: leur Secte n'approuvoit point leur conduite en ce dernier cas.

(H) *Il y a bien peu de gens qui soient capables de renoncer à l'ambition & aux armes.*] Ceux qui aiment la guerre sont innombrables, & sont poussez par des motifs bien impérieux. Les Gentilshommes, & ceux qui vivent noblement, sont animez, ou par la seule passion de s'avancer & d'aquérir de la gloire, ou avec cette passion, par celle de se délivrer de l'indigence. Les soldats sont animez par la paresse, & par la débauche: ils esperent d'être la plupart du tems sans travailler; ils esperent de piller, & de fourrager, & d'avoir en abondance le bon vin & les femmes débauchées. Dans toutes les villes du monde ceux qui sont d'un rang à prétendre aux Charges, y aspirent avec ardeur, & se donnent mille mouvemens pour y parvenir. En vient-il une à vaquer, vous voiez tout aussitôt plusieurs concurrens qui de longue main se sont fraié le chemin par des brigues, & par des largesses: marque évidente que le desir des honneurs & des dignitez est fort vif, & fort général. D'où l'on doit conclure que la Religion Socinienne n'est pas faite pour tout un peuple, ni pour le grand nombre: elle n'est propre qu'à certains tempéramens choisis; & s'il est vrai qu'un Pape, aiant ouï dire que les Protestans ne souffroient ni l'adultere ni la fornication, s'écria qu'ils ne seroient pas de longue durée (24), on peut assûrer que son pronostic eût été plus juste, s'il l'eût appliqué à une Secte qui renonce aux armes, & aux dignitez.

SI LA rejection des Mysteres est un bon moien d'attirer des Sectateurs.

Qu'il me soit permis de communiquer ici à mes Lecteurs une Observation que j'ai ouï faire contre ceux qui disent que tous ces Esprits Italiens, qui se jettérent du Calvinisme dans un nouvel Arianisme, se proposérent de former un plus gros Parti, que ne l'étoit celui des Réformateurs d'Allemagne & de Geneve. On suppose que sans douter des mysteres ils feignirent de les combattre, afin d'attirer beaucoup de monde. C'est un pesant joug pour la Raison, que de captiver son entendement à la foi des trois personnes de la nature divine, & à celle d'un Dieu homme (25): on soulage donc infiniment les Chrétiens, lors qu'on les délivre de ce joug; & par conséquent il est croiable qu'on se fera suivre par une foule de peuple, si on leur ôte ce grand fardeau. Voilà pourquoi ces transfuges d'Italie transplantez dans la Pologne niérent la Trinité, l'Union hypostatique, le Péché originel, la Prédestination absolue, &c. Ils crurent que si Calvin, secouant la nécessité de croire toutes les choses incompréhensibles que la Transsubstantiation enferme, attira à soi bien des gens, ils feroient encore plus de progrés par la rejection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable. Mais on peut répondre qu'ils eussent été bien sots, & bien indignes de l'éducation Italienne, s'ils eussent pris cette voie de fourberie. Les mysteres spéculatifs de la Religion n'incommodent guere les peuples: ils fatiguent à la vérité un Professeur en Théologie, qui les médite avec attention pour tâcher de les expliquer, & de satisfaire aux Objections des Hérétiques. Quelques autres personnes d'étude, qui les examinent avec une grande curiosité, peuvent aussi être fatiguez de la résistance de leur Raison; mais tout le reste des hommes sont là-dessus dans une parfaite tranquilité: ils croient, ou ils croient croire, tout ce qu'on en dit, & ils se reposent doucement dans cette persuasion. On seroit donc presque visionaire, si l'on se persuadoit que le bourgeois & le paisan, l'homme de guerre, le Gentilhomme, seroient délivrez d'un pesant joug, pourvu qu'on les dispensât de croire la Trinité & l'Union hypostatique. Ils s'accommodent beaucoup mieux d'une doctrine mystérieuse, incompréhensible, élevée au dessus de la Raison: on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend point; on s'en fait une idée plus sublime, & même plus consolante. Toutes les fins de la Religion se trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point: ils inspirent plus d'admiration, plus de respect, plus de crainte, plus de confiance. Si les fausses Religions ont eu des mysteres, c'est qu'elles ont été forgées par le singe de la véritable. Dieu par une sagesse infinie s'est accommodé à l'état de l'homme (26), en mêlant les ténébres avec la lumiere dans sa Révélation. En un mot, il faut convenir que dans certaines matieres l'incompréhensibilité est un agrément (27). Si l'on n'inventoit une Hypothese que pour des Philosophes, si l'on vouloit qu'elle méritât le Titre de la Religion du Médecin, on se croiroit apparemment obligé d'en écarter les doctrines difficiles à comprendre; mais en même tems il faudroit que l'on renonçât à la vanité de se faire suivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette passion, on feroit comme le Héros de Lorenzo Gratian (28). Mais accordons que ces Italiens ont été assez idiots, pour s'imaginer qu'ils délivreroient le peuple d'une charge bien accablante, en le dispensant de croire la Trinité, &c. voudra-t-on aussi que nous accordions qu'ils se figurérent que l'interdiction des dignitez, & de la guerre, ne feroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre? Sera-t-on assez déraisonnable pour demander que nous ayons une telle idée de ces gens-là, gens qui avoient de l'esprit, & de l'artifice, on ne le nie point? Voici sans doute le dénoûment de la Question. Lors que des personnes habiles, voulant fonder une Secte, choisissent le chemin du relâchement, & se proposent de substituer une doctrine non épineuse à une doctrine incommode, on peut bien prétendre qu'ils ne choisissent pas la méthode la plus capable de réussir; mais on ne doit pas supposer qu'ils se contentent de la suppression des mysteres spéculatifs, & qu'ils retiennent tout le poids de la pratique, & qu'ils aggravent même le joug des préceptes. C'est néanmoins ce que l'on suppose touchant les Auteurs de l'Hérésie Socinienne; on se trompe donc. Ils sont plus rigides que le reste des Chrétiens sur l'interdiction de la vengeance, & sur le renoncement aux honneurs du monde; ils ne cherchent point d'adoucissement, ni d'explications figurées dans les Textes de l'Evangile qui se rapportent aux mœurs. Ils ont ramené la sévérité de l'Eglise primitive qui n'approuvoit point que l'homme fidele se mêlât de Magistratures, & qu'il eût aucune part à la mort de son prochain (29); jusques là qu'elle ne vouloit pas que l'on accusât les malfaiteurs. L'inter-

(22) Vita F. Socini, *folio* ** 3.

(23) *Conferez ce que dessus, à la fin de la Remarque (L) de l'Article* ANABAPTISTES, *& la Remarque (E) de l'Article* BULLINGER.

(24) *Voiez l'Article* ABELIENS, *Citat.* (5).

(25) *Voiez* l'Esprit de Mr. Arnaud, *Tom. I, Chap. VI, pag.* 111.

(26) *Selon* Cesar, de Bello Civili, *Libr. II, Cap. IV,* [illegible] Communi fit vitio naturæ, *dit-il,* ut invisis, latitantibus atque incognitis rebus magis confidamus, vehementiusque exterreamur.

(27) *Madame de Sablé dit dans l'une de ses* Maximes *(c'est la XXXIX:)* On fait plus de cas des hommes quand on ne connoit pas jusqu'où peut aller leur suffisance; car l'on presume toûjours davantage des choses que l'on ne voit qu'à demi.

(28) *Cet Auteur dit,* Que el Heroe platique incomprehensibilidades de caudal; *& qu'il se fait connoître, sans se laisser comprendre.* Gran treta en el arte de entendidos ostentarse al conocimiento, pero no a la comprehension. *Voiez le P.* Bouhours, Entretiens d'Ariste, *pag. m.* 54.

(29) *Non enim cum occidere Deus vetat, latrocinari nos tantum prohibet, quod ne per leges quidem publicas licet, sed ea quoque ne fiant monet, quæ apud homines pro licitis habentur. Ita neque militare justo licebit, cujus militia est ipsa justitia, neque vero accusare quemquam crimine capitali, quia nihil distat, utrumne ferro, an verbo potius occidas, quoniam occisio ipsa prohibetur. Itaque in hoc Dei præcepto nullam prorsus exceptionem fieri oportet, quin occidere hominem sit semper nefas, quem Deus sanctum animal esse voluit.* Lactant. *Libr. VI, Cap. XX, pag. m.* 436.

faut que considérer ce qui se pratique journellement. Ils alléguent encore d'autres raisons (*I*) très-capables de persuader que cette Secte n'est guere propre à s'amplifier. Ceux qui disent, que les Provinces-Unies lui donnent une pleine liberté de conscience, ne savent guere l'Histoire (*K*), & se verront solidement réfutez, s'ils lisent ce qui fut répondu aux Lettres de Mr. Stoupp (*e*). Ils y verront (*f*) la date d'un grand nombre d'Ordonnances publiées contre les Sectaires. Je dirai (*g*) quelque chose de celles qui se rapportent aux Sociniens, & je m'étendrai un peu plus sur celle de l'an 1653 (*L*). Il

(*e*) Apologie pour la Religion des Hollandois, par Jean Brun, *imprimée l'an* 1675.

(*f*) *A la page* 173.

(*g*) *Dans la Remarque* (*L*).

terdiction des Charges & de la Guerre, est un fardeau plus pesant, que l'interdiction de la vengeance; car elle exclut les expédiens, & de se tromper soi-même, & de tromper le public. Ceux qui prêchent le plus fortement, qu'il faut renoncer à la vengeance, trouvent mille distinctions pour éluder ce Précepte. Les uns disent qu'ils ne haïssent point leur prochain entant qu'homme; mais entant qu'ennemi de Dieu: les autres protestent qu'ils ne lui font point de mal pour venger une querelle particuliere, mais pour l'intérêt de Dieu. C'est rentrer par des détours dans le grand chemin de la vengeance, dont on avoit fait profession de s'être écarté. Quelques-uns se trompent eux-mêmes, d'autres ne sont que des hypocrites qui trompent le monde; mais sur le renoncement à la guerre & aux dignitez, il n'y a nul faux-fuiant: il faut de toute nécessité faire ce qu'on prêche; la pratique ne peut pas être séparée de la théorie: on n'a ni distinctions, ni équivoques. C'est donc une gêne très-effective, ce n'est pas une macération passagere, comme celle de ceux qui se donnent la discipline une fois l'an; c'est un état perpétuel, & continuel. Disons donc que ces fugitifs d'Italie n'étoient point des fourbes: ils s'étoient trompez en subtilisant, & en consultant avec trop de déférence la Lumiere naturelle; & s'ils ont gardé une partie du Christianisme, & non pas l'autre, c'est que leur prémier principe, de ne rien admettre qui choquât directement les lumieres de leur Raison, les a conduits à ceci ou à cela. C'est apparemment la cause du choix qu'ils ont fait: s'ils eussent été des fourbes avides de Sectateurs, ils s'y fussent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voie d'égarement, & n'usurpons point la place de celui qui sonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la Religion, & la convertit en Philosophie. La grandeur, l'autorité, & la souveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vue. Un Politique Espagnol a dit sagement, que c'est une souveraineté que de tenir fort secretes ses pensées & ses résolutions. *Si todo excesso en secreto, lo es en caudal; sacramentar una voluntad sera soberania..... Arguye eminencia de caudal penetrar toda voluntad agena; y concluye superioridad saber celar la propria.* Voiez le Pere Bouhours à la page 201 de ses Entretiens d'Ariste & d'Eugene."

Les Paiens disoient que les secrets des mysteres font paroître Dieu plus majestueux, & qu'ils sont une image de sa nature, vu qu'il est caché à nos sens. Ἡ κρύψις ἡ μυστικὴ τῶν ἱερῶν σεμνοποιεῖ τὸ θεῖον, μιμουμένη τὴν φύσιν αὐτοῦ ἐκφεύγουσαν ἡμῶν τὴν αἴσθησιν. *Mystica sacrorum occultatio majestatem numini conciliat imitans ejus naturam effugientem sensus nostros.* C'est Strabon qui parle ainsi à la page 322 du X Livre.

Mais voici dequoi détromper ceux qui se flattent que l'éloignement des armes & des dignitez sera toujours un puissant obstacle aux progrès de cette Secte. Ce n'est point un Article de la Foi Socinienne, qu'il faut renoncer aux Magistratures & à la Guerre. Les Sociniens sont en cela plus indulgens aux passions que les Mennonites. Ils ne se font point un scrupule d'exercer des Charges en Transilvanie, & apparemment ils prendroient les armes comme le reste des hommes, s'ils avoient un Souverain de leur Religion.

(*I*) *Ils alléguent encore d'autres raisons.*] Car comme la plupart des gens sont plus portez à aquiescer à des preuves de sentiment, qu'à suivre le fil d'une infinité de conséquences enchaînées avec méthode, & sur des notions distinctes, & qu'ils peuvent même se choquer bientôt & facilement des Paradoxes où la Raison se précipite, on peut assûrer avec quelque vraisemblance que le Systême des Sociniens n'est guere propre à gagner les peuples. Il est plus propre à conduire au Pyrrhonisme les gens d'étude, & les esprits qui ne s'occupent que d'examen, & que de spéculations. Ses Adversaires y rencontreront toujours des endroits foibles, qui leur fourniront les moiens d'en aliéner le monde; l'éternité de la matiere, l'étendue de Dieu, la limitation de cette étendue, celle de la Science divine, celle des peines de l'Enfer, sont des Doctrines Sociniennes, qui étant représentées avec un peu d'éloquence aux Souverains, & aux Peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les supplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours à faire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'est donc point de l'interêt des particuliers, qu'aucun dogme qui est capable de diminuer la peur des Enfers s'établisse dans le païs, & il est assez probable que les Prédicateurs de cette espece de relâchement choqueront toujours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont. Quelqu'un a dit que *les mêmes personnes qui rejettent l'Evangile à cause de l'austérité de sa morale, rejetteroient encore avec plus d'horreur une Religion qui leur commanderoit de se souiller dans les plus infames déreiglemens, si on la leur présentoit lors qu'ils sont en état de raisonner, & avant que d'être ensevelis dans les préjugez de l'éducation* (30). Il a raisonné sur cela; mais il a omis l'une des meilleures Reflexions: Il n'a point touché à l'amour propre, à l'intérêt personnel. Il est vrai qu'un méchant homme trouveroit son compte, par rapport à sa conscience, dans une doctrine qui lui permettroit l'empoisonnement, l'adultere, le parjure, &c. mais par bien d'autres endroits il ne s'y trouveroit point. Il a mere, femme, sœur, & nieces qui le chagrineroient mortellement, si elles se diffamoient par leurs impudicitez. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner, voler, tromper, &c. qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser; car entre vingt personnes égales, il est manifeste que chacune a moins de force contre dix-neuf, que dix-neuf contre une (31). Il est donc de l'intérêt de chaque particulier, quelque corrompu qu'il soit, que l'on enseigne une Morale très-propre à intimider la conscience.

(*K*) *Ceux qui disent, que les Provinces-Unies donnent* aux Sociniens *une pleine liberté de conscience, ne savent guere l'Histoire.*] Les Unitaires ont fait plusieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La prémiere est attribuée à Erasme Jean, Recteur de College à Anvers, qui publia un Ouvrage l'an 1585, où il ne mit point son nom, & qui a pour Titre, *Antithesis Doctrinæ Christi & Antichristi de uno vero Deo.* Zanchius le réfuta l'année suivante. La seconde tentative fut celle de Corneille Daems, Jurisconsulte de Malines, qui se transporta de Tergou le lieu de sa résidence à Utrecht, pour y semer quelques Traitez de Socin en manuscrit. Les Magistrats en aiant eu connoissance le voulurent arrêter; mais il prit la fuite, ses papiers furent saisis. Il les recouvra quelques mois après, parce que le gouvernement de la ville passa en d'autres mains. La troisieme tentative fut celle d'Ostorode, & de Valdove, qui vinrent de Pologne à Amsterdam l'an 1598, avec quantité de Livres Sociniens imprimez & manuscrits qu'ils commencérent à faire traduire en Flamand (32). Les Magistrats aiant fait saisir tous ces Livres les envoiérent à l'Académie de Leide, & puis aux Etats Généraux; & avant cela ils firent une rude Censure à ces deux Sociniens, & leur commandérent de se retirer. Les Etats Généraux, aiant appris le jugement des Théologiens de Leide sur ces Ouvrages, ordonnérent qu'ils fussent brûlez en présence d'Ostorode, & de Valdove, & que ces deux personnages eussent à se retirer hors des Provinces-Unies dans dix jours (33). Le jugement des Théologiens de Leide fut que ces Ecrits ne differoient guere du Mahométisme; & qu'ils contenoient des blasphêmes qui ne pouvoient être tolérez parmi les Chrétiens sans une extrême impiété. *Scripta illa ad Turcismum proxime accedere, & verum æternamque Deitatem Christi Filii Dei, & Spiritus Sancti, officium Christi, beneficia ejus salutaria, & Baptismi sancti institutionem, & nostrum Religiosum erga eum officium evertere, & similia multa adeo blasphema, ut sine gravissima impietate nec in vulgus spargi, nec inter Christianos ferri possint continere* (34). Adolphe Venator, Ministre d'Alcmaer, fut relegué dans une Ile, l'an 1617, pour avoir fait un Ouvrage qui sentoit le Socinien, *quod portenta Sarmatica superet* (35). Le Schisme des Arminiens a favorisé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande; car ils ne refusent pas la Communion Ecclésiastique aux Sociniens. Desorte que ceux-ci ont pu séjourner dans plusieurs villes des Provinces-Unies sans y être reconnus. Le Prince de Transilvanie intercepta une Lettre l'an 1638, par laquelle le Socinien Jean Sartorius (36) demeurant à Amsterdam, faisoit savoir à un Ministre de la Secte (37) qu'il y avoit en Hollande beaucoup de gens (38) de leur Parti (39). Il est certain qu'en ce tems-là ils avoient gagné quelques Sectateurs; & que leurs Livres se répandoient. Pour arrêter cette licence, le Magistrat d'Amsterdam condamna au feu quelques Ecrits de Volkelius l'an 1642 (40). Les Synodes de Hollande ont montré leur zéle pour empêcher la propagation de cette Hérésie. Ils présentérent une Requête aux Etats de la Province l'an 1628, où ils les animérent par plusieurs raisons à ne la point tolérer (41); & ils exposérent entre autres choses qu'en la tolérant on rendroit puante à toute la Chrétienté la République des Provinces-Unies (42). Cette Remontrance fut imprimée, & refutée. Ceux qui la refutérent, répondirent à cette raison particuliere, qu'il faloit donc que la Pologne fût extrémement puante (43), puis qu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. Mr. Voetius dit là-dessus qu'il n'est pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée, & qu'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais traitemens qu'elle leur fit. (44) *Sed infelices illi historici perperam præsupponebant, Regis & regni concessionem; quæ nulla erat* (45), *nec unquam fuerat: & paucis annis post satis ostendit regnum Polonicum quid illic libertatis cuivis sectæ, & inter eas Socinianæ concessum sit. Quærant modo ex fratribus suis* Sartorio, Jona Slichtingio, *aliisque, quo loco nunc sit libertas ipsorum.*

(*L*) *Je m'étendrai un peu plus sur* l'Ordonnance *de l'an* 1653.] Je ne sai pas ce que les Etats de Hollande répondirent l'an 1628 à la Remontrance de leurs Synodes; mais j'ai lu les Actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les

(30) Pensées diverses sur les Cometes, [illegible] pag. 50[illegible].

(31) *Et cela sans qu'on suppose que les dix-neuf agissent de concert contre le vingtiéme.*

(32) *Tiré de* Gisbertus Voetius, Disputat. *Tome III, pag.* 311.

(33) Hoornbeeck, Apparatu ad Controversias Socinianas, *pag.* 93.

(34) *Idem, ibidem.*

(35) Voet. Polit. Eccl. *Tome II, Liber IV, pag.* 533.

(36) *C'est ainsi qu'*Hoornbeeck & Voetius, *ci-dessus, Citat.* (44) *le nomment; mais il faloit dire* Jean Statorius.

(37) *A* Adam Francus, *Ministre de Clausembourg.*

(38) *Magnum in his terris Ecclesianorum numerum esse.* Hoornb. *ubi infra.*

(39) Hoornbeeck, Apparatu ad Controversias Socinianas, *pag.* 97.

(40) *Voiez l'Article* VOLKELIUS.

(41) Voet. Polit. Eccl. *Tom. II, pag.* 532.

(42) *Inter alias malivas hanc suggesserunt, quod hac ratione toti orbi Christiano foetidum redderetur fœderatum Belgium.* Idem, ibid.

(43) *Oportere ut regnum Poloniæ admodum fœteat.* Idem, ibid.

(44) *Idem, ibidem.*

(45) *Les Sociniens soutiennent le contraire dans les passages citez ci-dessus Remarque* (*d*). *Voiez aussi la Remarque* (*L*), *Citation* (56).

Il n'y a nulle apparence dans l'Accusation qu'un Auteur moderne a publiée, que l'on enseignoit secre-

Les Députez des mêmes Synodes leur remontrérent que les Sectateurs de Socin, gens qui renversoient tout le Christianisme, la résurrection des morts, l'espérance de la Vie éternelle, &c., osoient venir dans les Provinces-Unies, & principalement en Hollande, pour y pervertir les fidéles, & pour déchirer l'Eglise: qu'on savoit assez le zéle que les Ragotski avoient fait paroître contre ces Hérétiques dans la Transilvanie, & ce qui avoit été decerné contre eux en Pologne l'an 1638 & l'an 1647. Qu'on les avoit chassez de la Pologne, qu'on avoit ruiné leur Temple, leur Bibliothéque, leur Imprimerie, parce qu'ils avoient sous la presse un Livre très-scandaleux contre le mystére de la Trinité. *Quemadmodum Rakociana domus in Transylvania adversus hos errorum seminatores se gesserit; quid Anno 1638 & 1647 in Polonia contra ipsos actum sit, quomodo ex Polonia sint ejecti; & ipsorum bibliotheca dispersa, ipsorum eorum direptum, templum, schola, typographeum, ipsi adempta, quòd librum sub prælo haberent hac inscriptione,* Tormentum throno Trinitatem deturbans, *in recenti memoria est* (46). Que les Etats Généraux procédérent vigoureusement contre eux l'an 1598. Qu'en 1639, par la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre, toutes les Provinces furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens, & exhortées de prévenir tout de bon ce mal par leurs Decrets. Qu'en l'année 1640 les Etats de Hollande notifiérent au Synode d'Amsterdam leur résolution, portant que pour ce qui est de la proscription des Sociniens, & de leurs Livres, on en ordonneroit ce qui seroit nécessaire tout aussitôt qu'on sauroit plus exactement l'état de la chose. *Anno 1640 Synodo Amsterodamensi hoc decretum Illustrium & Præpotentium Ordinum intimatum est. Quod attinet Socinianorum exclusionem & librorum ejus Sectæ, factum est, si accuratius Illustres Ordines doceantur, Sociniani aut libri ipsorum in hac provincia apparere, ipsis tunc primò adversùs ipsos & ipsorum libros, prout res exegerit, statuturos* (47). Que les Etats Généraux avoient ordonné le 17 de Juillet 1651, conformément à l'Avis des Etats de la Province de Hollande donné le 12 d'Avril précédent, que l'insolence des Sectaires fût reprimée de la bonne sorte, & qu'on publiât de bons Edits contre les Livres Sociniens, &c (48). Après cela les Députez des Synodes représentent qu'il est manifeste que ces Hérétiques rôdent le païs, qu'ils s'efforcent d'y gagner des Sectateurs, & qu'ils répandent plusieurs mauvais Livres (49); que ce sont les plus dangereux ennemis que l'Eglise puisse avoir, puis qu'outre qu'ils sont rusez, & dévots en apparence, ils proposent une doctrine qui ne passe pas la portée de la Raison. On finit, 1, par supplier très-humblement leurs Illustres Seigneuries, d'aller de bonne heure au devant du mal, en procédant contre les personnes, & en interdisant les Conventicules & les Livres: 2, par témoigner que l'on espére qu'elles exécuteroient les Ordonnances déja données. *Rogant submisse Illustrium VV. DD. cultores, Deputati Synodorum Australis & Borealis Hollandiæ, ipsarum nomine, ut huic malo in tempore obviam eatur, ut in personas statuatur, ut conventicula ipsorum & libri prohibeantur, ut prælo & typographiæ illo sterzare non continuentur, & officina tam damnosa mercis auferatur* (50). Les Etats de Hollande communiquérent à la Faculté de Théologie de Leide cette Requête Synodale, & lui en demandérent son sentiment. La Faculté répondit qu'il ne se pouvoit rien voir de plus horrible ni de plus abominable que la Secte Socinienne; qu'elle ne différoit que très-peu du Paganisme (51); qu'il étoit certain qu'elle se glissoit dans le païs, & qu'il faloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & sainte résolution d'éloigner tous ces blasphêmes, & d'abolir de si méchans Livres. *Consilium sapiens, utile avertendis omnibus blasphemiis, & abolendis tam noxiis libris.* Là-dessus les Etats firent un Edit, par lequel ils défendirent à toutes personnes de quelque état ou condition qu'elles fussent, de porter aucune des Hérésies Sociniennes dans le païs, ou de les communiquer à d'autres, & de tenir pour cet effet aucune Assemblée. Ils déclarérent que tous les contrevenans seroient bannis la premiére fois de la Province, comme des blasphémateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public; & qu'en cas de récidive ils seroient punis comme on le trouveroit à propos. Ils défendirent aussi sous de griéves peines l'impression & le débit des Livres Sociniens, & ils ordonnérent que cet Edit fût publié & affiché par-tout où besoin seroit, afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. Voilà ce qu'ils décretérent le 19 de Septembre 1653. Le Sénat d'Utrecht publia un semblable Edit l'an 1653 (52).

Les Sociniens ne gardérent pas le silence; ils employérent l'une de leurs meilleures plumes (53) à composer une Apologie qui parut l'an 1654 sous le Titre de *Apologia pro Veritate accusata ad illustrissimos & potentissimos Hollandiæ & West-Frisiæ Ordines, conscripta ab Equite Polono.* Cette Piéce est bien écrite: toutes les souplesses de l'Art y sont observées: il y régne par-tout un grand air de modération, avec la hardiesse artificieuse de nier les Accusations. L'Auteur se sert des mêmes raisons générales (54), que Tertullien a employées dans son Apologétique, & Calvin dans l'Epître Dédicatoire de son Institution, & plusieurs autres Réformateurs dans des Ecrits contre les instances de la Sorbonne. C'est un inconvénient inévitable: la fausse Eglise, qui demande la tolérance, & qui se plaint des Loix pénales, allegue les mêmes lieux-communs que la vraie Eglise, qui se

(46) *Voiez* la Réponse de Coccéius ad Apologiam Equitis Poloni, *folio* **** 3 *verso.*

(47) *Ibid.*

(48) Decretum est, ut non tantum protervia & insolentia Sectariorum, ut oporteat, corrigatur, sed & idonea Edicta adversus omnia gravia peccata, scandalosos libros, & scripta Sociniana, & similia publicentur & proponantur. *Ibidem.*

(49) *On en faisoit plusieurs dans le Remonstrance.*

(50) Coccéius, in Respons. ad Apologiam Equitis Poloni, *folio* **** 3 *verso.*

(51) Nihil exitiabilius & magis horrendum ista hæresi excogitari potest . . . nihil aut parùm differt à Paganismo.

(52) Voetius, Polit. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 551.

(53) *Celle de Jonas Slichtingius. Voiez la Bibliothéque des Antitrinitaires, pag.* 130.

(54) *Je me sers de cette Epithéte, parce que les circonstances ont pas rapport à la rigueur des Loix pénales &c. ne sont point les mêmes à celles dont l'Apologie de Tertullien & de Calvin.*

trouve dans le même cas. La vraie Eglise, qui demande aux Souverains l'extirpation de la fausse, emploie les mêmes motifs, & les mêmes preuves, que la fausse allegue, en demandant l'extirpation de la véritable. Il seroit à souhaiter que des Communions, si différentes dans le fond, ne se ressemblassent pas dans l'emploi du même stile, & de la même topique; mais c'est un bien que l'on ne se peut promettre dans ce monde. Le mal est à cet égard sans reméde; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent prétendans, qui tiennent le même langage quant aux raisons générales. Mais passons à une autre Observation.

Quand on présente des Requêtes contre un Parti, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'allégation des faits dont on n'est pas bien instruit, ou qui ne sont que des preuves équivoques; car on se trouve réfuté quelque tems après d'une maniere qui ne plaît pas. Par exemple, le Chevalier Polonois soutient, 1. Que les Ragotski n'ont jamais persécuté les Sociniens (55), & qu'ils les avoient toujours maintenus dans la liberté de conscience qu'ils leur avoient promise, & les y maintenoient encore (56). 2. Qu'il ne faloit pas tirer avantage des vexations à quoi les Sociniens étoient exposez dans la Pologne, ni de la démolition du Temple de Racovie, puis que les Evangéliques y souffroient les mêmes traverses, & qu'ils reçurent à Vilna un traitement tout semblable à celui de Racovie, deux ans après, & sous le même prétexte (57). *Polonium deinde, infausto omine commemorant, patriam nostram; quæ dum non tantum nobis, sed etiam Evangelicis (58), & aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa ademit, exercendæ religionis libertatem labefactat, & variis pressuris, ab diversum in sacris sensum, infestam sese præbet, vindicem Dei manum in se provocavit. . . . . . (59) Eversum nobis fuerit Racoviæ templum, quanquam de eversione templi decretum nihil habet, ex quo dicunt anno: sed eodem exemplo eversum est & Vilnæ Evangelicis biennio post suum templum. Pulsi fuerint Ministri Racovia, quanquam Ministri Racovia decreto pulsi non sunt, sed soli Professores: pulsi sunt & Vilna, proscripti fuerint illi; proscripti sunt & isti; & quidem illi ipsi, qui paulo ante Racoviano casui ex ambone insultaverant. Sic in nobis cœptum, in Evangelicis, qui permiserant, ulterius progressum est exemplum. Exempla enim tramites quærunt, nec ibi consistunt, ubi cœpere. Occasio & prætextus utriusque injuriæ & calamitatis innocentibus inferendæ fuit idem, nempe imago juvenili quorundam temeritate violata.* 3. Qu'il n'étoit pas vrai que la disgrace de Racovie eût été fondée sur l'impression d'un Ouvrage, dont le Titre étoit outrageux à la Trinité. Il le prouve démonstrativement par le Decret de la Diéte, qui ne fit aucune mention d'un tel Livre, & qui n'auroit pas manqué d'en parler, si c'eût été la raison de punir ainsi leur Secte. Il ajoûte que Jean Lætus, le seul Auteur qui ait parlé de la prétendue impression de ce Livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été cause de la ruine de leur Ecole & de leur Imprimerie. *Nam causa disturbationis Racovianæ, quam accusatores nostros coram vobis pro vera venditare non pudet, ipso Decreto Comitiali manifestæ vanitatis coarguitur. Aiunt enim causam fuisse, quod librum haberemus sub prælo, hoc titulo,* Tormentum throno Trinitatem deturbans. *Nullus liber unquam hoc titulo inter nos exstitit, nedum ut sub prælo fuerit. . . . Author (*) ejus commenti fuit Lætus quidam, Moravus, qui profugum sese ex Moravia, religionisne an rebellionis causa chiltus; sed edit in nos ex fuorum disciplina concepti non immemor, in ipsa patria nostra, quæ exulem benigne susceperit & fovit, eo protervia progressus est, ut nobis patriæ civibus insultare ausus fuerit, editis famosorum plenis libellis; inter quos & hæc de libro isto fabula est. Et tamen hic ipse, quamvis vanus Author, dicit quidem illo ipso tempore, quo res Ecclesiæ nostræ Racoviæ sunt eversæ,* desudasse nostros in extrudendo isto pestifero, *quem ait,* libello: *sed hanc fuisse causam adversariis illarum evertendarum non dicit:* Juventus, *inquit,* Scholæ ansam præbuit, quum effigiem crucis dejecerat. *Sed narrationi illius per se vanæ, quæ sperabat esset, assuendum aliquid fuit ab accusatoribus* (60). Coccéius publia une Réponse fort solide à ce Manifeste des Sociniens l'an 1656. Je l'ai principalement consultée à l'égard de ces trois points; car je m'attendois à y trouver la confusion de l'Apologiste, mais je n'y ai rien trouvé ni sur le 1 ni sur le 2 article. & quant au 3, je n'y ai vu si ce n'est que le bruit courut qu'au tems du desordre de Racovie, les Sociniens avoient sous la presse un tel Ouvrage. *Quam causam habuerint Poloni eripiendæ nobis Racoviæ, non disputo. Certum est, eo tempore vulgatum fuisse rumorem, talem, qualis libellus Deputatorum meminerit, scriptum sub prælo sudasse* (61). Il ne faudroit jamais s'appuier sur des bruits vagues & sans maître, dans des Piéces juridiques, comme sont des Remontrances d'un Synode à son Souverain, destinées à obtenir la suppression d'une Secte. Dans les Accusations qui regardent la doctrine, il est plus aisé de se défendre sur ce que l'on a pu avancer qui n'est point exact: par exemple, on mit en fait dans la Remontrance, que les Sectateurs de Socin détruisent la résurrection des morts, & l'espérance de la Vie éternelle. La Faculté de Théologie de Leide assûra pareillement qu'ils nient avec les Sadducéens la vie de l'ame séparée de son corps, & la résurrection des impies. Le Chevalier Polonois soutint qu'en cela on les calomnioit. (62) *Quis non cupiat animas etiam corporibus carentes vivere,* agere,

(55) Apolog. pro Veritat. accusata, *pag.* 29.

(56) *Quibus Illustrissima Domus pacem & libertatem conscientiæ ac religionis juratam sacra fanctè custodivit semper, & etiamnum custodit.* Ibidem.

(57) *Ibid. pag.* 40.

(58) *Voiez* Jean Lætus, in Comp. Historiæ, *pag. m.* 533 *& alibi, où il montre que les Evangeliques de Pologne perdoient leurs Temples en diverses villes, tantôt par des émotions populaires, tantôt par des Procès de chicane.*

(59) Apolog. pro Veritat. accusata, *pag.* 45: *ce que j'ai suivi se trouve ci-dessus Citat.* (12).

(*) Joan. Læti Compend. Histor. Leida 1643, pag. 706. C'est la page 523 de l'Edition de 1661.

(60) Apolog. pro Veritat. accusata, *pag.* 41.

(61) Coccéius, *in* Examine Apologiæ Equitis Poloni, *p.* 138.

(62) Apologia Equitis Poloni, *pag.* 73, 74.

secretement leurs Hérésies à Port-Roial (*M*), & il est sûr qu'il a débité là-dessus une Historiette

agere, intelligere; Dei conspectu & gaudiis cœlestibus perfrui, pro nobis, in corpore adhuc, tanquam in carcere agentibus, Deum orare, nostrique curam gerere? quis non pedibus in hanc sententiam eat? ..... (63) Nos animarum, quamdiu sine corporibus sunt, statum, Deo relinquimus, certissimam fide, quæ propria Christianorum est, mortuorum resurrectionem complexi. ... Negare nos *aiunt*, impiorum resurrectionem. *Nos vero cum Apostolo*, (†) spem habemus in Deo, resurrectionem fore mortuorum, justorum & injustorum; *justorum ad vitæ æternæ gaudia; injustorum ad ignis æterni supplicia. Et* (‡) hunc terrorem Domini, (*qui haudquaquam vanus in aliis futurus est*) scientes, homines suademus, Deo autem manifesti sumus, speramus vero etiam conscientiis vestris fore manifestos (64). Coccéius ne fut point réduit au silence par cette dénégation, que l'on appuioit sur un Ouvrage en quelque façon liturgique, pour le moins authentique, puis que c'étoit l'Apologie de la Confession de Foi: il avoua qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce Livre (65); mais il eut des Citations à donner; il eut de quoi disputer, il fut que dire.

(63) Apologia Equitis Poloni, pag. 76.

(†) Act. XXIV, 15.

(‡) 2 Cor. V. 11. 12. Vide Confess. vindic. cap. 20.

(64) Servez-vous de ceci comme d'une preuve de ce que j'ai observé dans l'Article d'ORIGENE, Remarque (C), à la fin.

(65) *Negari à suis impiorum resurrectionem, negat Eques. Citat in margine Confess. vindic. cap. 20. Ipsa Confessio Belgica, quæ Apologiæ adjungi solet, in capita distincta non est. Quid libri sit* Confess. vindic. *adhuc ignoro.* Coccéius, in Examine Apolog. Equitis Poloni, *pag.* 220.

CONSIDERATION sur le Dogme de l'éternité de l'Enfer.

Je dirai en passant, que rien n'a été plus préjudiciable aux Sociniens, qu'une certaine doctrine qu'ils avoient crue fort propre à lever le plus grand scandale, que les Esprits Philosophes puissent prendre de notre Théologie. Tout grand Raisonneur, qui ne consulte que la Lumiere naturelle, & cette idée brillante d'une bonté infinie, qui moralement parlant constitue le principal caractére de la Nature divine, se choquera de ce que dit l'Ecriture sur la durée infinie des supplices de l'Enfer; & principalement s'il y ajoûte les paraphrases & le détail des explications qui se trouvent dans plusieurs Livres (66). *Deus optimus maximus* étoient les titres courans & ordinaires de la Nature divine, selon le langage des anciens Paiens: c'étoit leur style de formule en parlant de Dieu, & ce style ne connoissoit point *Deus severissimus, implacabilissimus.* Ce style contenoit deux épithetes, qui à proprement parler n'étoient que l'image & que l'impression d'une seule qualité, je veux dire d'une bonté souveraine; car afin que la bonté se déploie comme il faut, elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'est-ce, je vous prie, que la grandeur? Est-elle autre chose que magnanimité, générosité, munificence, magnificence, effusion de biens? Cette idée naturelle, qui a fait parler ainsi les Gentils, trouve sa confirmation dans l'Ecriture; car il y regne, si j'ose m'expliquer ainsi, une affectation perpétuelle de relever la bonté de Dieu sur les autres attributs. Faire du bien, user de miséricorde, c'est l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, selon l'Ecriture: châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & mal-plaisante. Ainsi, tant qu'on en demeurera là, & qu'on ne se soumettra point humblement à quelques Textes de l'Evangile, on regardera avec horreur le dogme des tourmens & des supplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. Les Sociniens, déférant trop à la Raison, ont mis des bornes à ces supplices, d'autant plus soigneusement, qu'ils considéroient qu'on feroit souffrir les hommes seulement pour les faire souffrir, & sans avoir en vue ni le profit du souffrant, ni celui des spectateurs; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien réglé. Il ont cru que cela apprivoiseroit au Christianisme ceux qui s'effarouchent d'une idée, qui paroit si peu compatible avec la souveraine bonté. Mais ces Hérétiques ne prenoient pas garde qu'on les rendroit plus odieux par cet endroit-là, & plus indignes de tolérance, que par tous leurs autres dogmes. Dans le fond il y a très-peu de gens qui se scandalisent du dogme de l'éternité des peines, & qui aient l'esprit tourné comme Théodore Camphusius (67). C'étoit un Ministre natif de Goreum en Hollande: il se fit Socinien, & il déclara publiquement qu'il auroit vécu sans Religion, s'il n'eût rencontré des Livres où l'on enseigne que les tourmens de l'Enfer ne dureront pas toujours. *Memini, meminerunt & alii, fuisse quendam Dideriçum Camphusium, qui in Epistola typis expressa, & Canticis ipsius adjuncta, profiteretur, se pronum fuisse ad relinquendam omnem religionem, donec incideret in illos libros, qui docerent, perpetuos ignes nihil esse & æternos cruciatus* (68).

(66) Voiez le Livre intitulé Les Merveilles de l'autre Monde, composé par un Chanoine de Riez nommé Arnoux.

(67) En Langue vulgaire, Dirk Raphaels Camphuysen. Il étoit né l'an 1586, & il mourut à Dockum en Frise l'an 1627. Voiez la Bibliotheque des Antitrinit. pag. 122, & corrigez y Worcomi denatus. Il est Auteur de divers Ecrits Flamans, & d'un entre autres qui a été imprimé plus de vint fois en plusieurs formes, qui consiste en Chansons & autres Poësies spirituelles, dont on fait grand cas parmi les Connoisseurs de la Poësie Flamande. L'Auteur y a fourré habilement ses Opinions sur plusieurs Dogmes du Christianisme, & principalement sur ceux de la Morale.

(68) Coccéius, in Examine Apolog. Equitis Poloni, p. 303.

(*M*) *Un Auteur moderne a publié, que l'on enseignoit secretement leurs Hérésies à Port-Roial.*] L'Auteur de la Politique du Clergé de France assûre, qu'il y a un tiers Parti dont l'Eglise Gallicane a tout à craindre. *Ils font profession*, dit-il (69), *de croire que l'Eglise Romaine est la véritable Eglise; qu'on s'y doit tenir inséparablement attaché, & qu'on ne s'en devoit jamais separer: mais cependant ils n'ont aucune attache à ses dogmes, ni aucun respect pour son culte. Jamais ces sortes de gens ne furent en si grand nombre dans ce Roiaume. Il y en a d'entre eux qui poussent leur incredulité si avant, qu'elle va jusqu'à revoquer en doute les plus importantes veritez du Christianisme. Ils sont Sociniens, ne croyent ni le mystere de la Trinité, ni celuy de l'Incarnation. Je sçay là-dessus des choses si particulieres que je n'en sçaurois douter. Je ne vous les diray point, parce que cela ne serviroit qu'à vous scandaliser. Et ce qui est de plus terrible, c'est que ce n'est pas là seulement la Religion de nos jeunes Abbez, c'est la Théologie de quelques Societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy Catholique.* Voions ce que Monsr. Arnauld répondit à cet Auteur. „Il faut n'avoir ni honneur „ni conscience, pour attribuer à un grand nombre de „personnes des crimes noirs & atroces, lors que tout le „monde peut facilement reconnoistre, que des accusa„tions si horribles ne sçauroient estre fondées que sur une „pure calomnie. Or qui ne voit qu'on ne peut penser „autre chose de ce que dit cet Ecrivain? Il peut y avoir „en France, même parmy des Abbez, quelques person„nes assez impies, pour ne croire ni la Trinité, ni l'In„carnation: mais il faut autre chose pour pouvoir dire, „sans se rendre coupable d'une insigne calomnie, *que c'est „aujourd'huy la Religion de nos jeunes Abbez.* Il faut qu'on „soit assuré qu'il y a au moins une grande partie de ces „jeunes Abbez, qui n'ont point d'autre Religion que cel„le-là. Or comment le pourroit-il sçavoir? Ceux qui „seroient assez malheureux pour estre dans ces sentimens „impies, seroient-ils assez foux pour s'en ouvrir au tiers „& au quart, & pour s'exposer par-là à ce qu'ils en au„roient à apprehender? Et cette folie sur-tout pourroit„elle estre commune à tant de personnes, qu'on pust di„re, sans apprehender de passer pour imposteur, que *c'est „la Théologie des jeunes Abbez?* Cependant il a l'effronte„rie de le supposer comme une chose tellement connue, „qu'elle ne luy sert que de prélude pour autoriser une „medisance beaucoup plus noire, qui luy fait assûrer, „comme une chose dont il est bien certain, que quelques „Societez graves, sages, fort reglées dans leurs mœurs, „& qui passent pour Catholiques, ne croyent non plus „que ces Abbez, ni l'Incarnation, ni la Trinité. *Et ce qui „est de plus terrible*, dit-il, *est que ce n'est pas seulement la „Religion de nos jeunes Abbez, c'est la Théologie de quelques „Societez graves, sages, & qui font une grande parade de „la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la „foy Catholique.* Cela passe toute impudence, d'attribuer, „non à quelques particuliers, mais à des Societez; & non „à une seule, mais à *quelques Societez*, à qui il donne de „grandes louanges de sagesse & de reglement dans les „mœurs, de ne pas croire les prémiers mystéres de la Reli„gion Chrestienne; & de supposer que cela peut estre, sans „qu'aucun de ceux qui pourroient arrester le cours d'un „si abominable desordre en sçust rien, ou que le sçachant „on le souffrist: & enfin de s'imaginer que le monde sera „assez sot, pour croire une chose si incroyable, sur la foy „d'un homme de paille, qui dit dans un Ecrit sans nom: „*Je sçay là-dessus des choses si particulieres, que je n'en „sçaurois douter*: en ajoûtant par une méchante finesse: „*Je ne vous les diray point, parce que cela ne serviroit qu'à „vous scandaliser.* On a de la peine à concevoir que la „hardiesse à calomnier ait pu aller jusques-là. On n'a pas „néanmoins tant de sujet d'en estre surpris dans un Calvi„niste. Il n'a fait, &c (70)".

(69) Politiq. du Clergé de France, pag. 91, 92.

Il n'y avoit pas moien de se taire après avoir été poussé à bout de cette façon: aussi a-t-on vu que l'Auteur de la Politique du Clergé n'est point demeuré muet: rapportons ce qu'il a dit pour sa justification. *Il s'est persuadé*, dit-il (71), en parlant de Mr. Arnauld, qu'on *avoit voulu désigner les Jansenistes par* ces Societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foi Catholique. *Peut-estre n'a-t-il pas tort. Nous ne sçavons pas quelles étoient les pensées de l'Auteur de la Politique du Clergé (72); mais je sçay bien qu'il y a lieu de soupçonner ces Messieurs d'avoir une Théologie qui n'est guere Chrestienne, & qui approche de la Théologie Socinienne. Cela me fait de la peine, d'estre obligé d'avertir que nous pensons là-dessus, & ce que nous avons lieu de penser. Nous n'aimons point à accabler des misérables, & qui sont déja chargez de la haine publique. Et certainement si ces Messieurs ne nous y forçoient, nous n'exposerions pas aux yeux du public ce qui est capable de fortifier ce soupçon. Mais ils nous poussent à bout; & si ce que nous allons dire leur déplaît, il faut qu'ils s'en prennent à eux-mêmes. Nous ne voudrions pas prononcer d'une maniere aussi positive qu'ont fait Filleau & le Jesuite Meynier, que* ceux qu'on appelle Jansenistes sont de véritables Deistes, ennemis des Mysteres de la Religion Chrétienne. *Mais il est vrai qu'il leur est échappé de dire des choses contre la Divinité de Jésus-Christ, qui donnent lieu de soupçonner qu'ils cachent dans le cœur de terribles monstres.* Faites, je vous prie, un peu d'attention aux preuves qu'il en donne. *Ces Messieurs*, dit-il (73), *ne font point de difficulté d'avouer que la Divinité de Jésus-Christ n'est pas suffisamment prouvée par l'Ecriture Sainte... ... (74) L'Auteur de la Perpétuité de la Foi* demande (‡), *pourquoi Jésus-Christ n'a-t-il pas fait connoître sa Divinité en termes si clairs qu'il fut impossible de les éluder.* De ces paroles, & de celles-ci, *Dieu n'a pas voulu que les vérités de la foi fussent proposées aux hommes avec la derniere évidence*, l'Auteur de la Politique du Clergé conclut que les Jansenistes ont ce principe: *La Divinité de Jésus-Christ & la Trinité ne sont pas clairement exprimées dans l'Ecriture* (75). Après cela il nous dit, 1, *que ce principe est faux de toute fausseté, car il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la Divinité de Jésus-Christ puissent être en façon du monde éludez. Il n'y a point de passages si clairs, ou le sont bien*, continue-t-il, *sur lesquels les hérétiques n'imaginent, & n'ayent inventé des chicanes. Mais si l'on appelle cela éluder,*

(70) Arnauld, Apologie pour les Catholiq. II Part. Chap. IV, pag. 31 & suiv.

(71) Esprit de Monsr. Arnauld, Tom. I, Chap. VI, pag. 196.

(72) Notez le peu de scrupule que fait cet Auteur de mentionner qu'il est lui-même qui a composé la Politique du Clergé.

(73) Esprit de Monsr. Arnauld, Tom. I, Chap. VI, pag. 197.

(74) Là même, pag. 198.

(‡) Page 193.

(75) Esprit de Monsr. Arnauld, Tom. I, Chap. VI, pag. 201.

rierre qui est fausse. Le public en a pu voir la Réfutation (*b*). Il y a bien peu de personnes qui ne s'affligeassent au dernier point, s'il leur étoit échappé un Conte aussi mal circonstancié que ce„

der. Il n'y a rien dans l'Ecriture, rien même dans tous les livres du monde & dans le langage des hommes, qui ne puisse être éludé. Il prouve cela en montrant de quelle maniere l'on pourroit faire des chicanes sur les Textes de l'Evangile qui affirment l'humanité de Jésus-Christ, & sur les Canons du Concile de Nicée (76), & sur un Passage qui seroit fait à plaisir (77), pour être la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2 lieu, il assure (78) que *c'est la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Théologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incredulité des hérétiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs. . . . . (79) Cet aveu, que la Divinité du Fils n'est point suffisamment expliquée dans la Revelation écrite, est justement ce qui confirme les Sociniens dans leur Heresie, & ce qui peut porter les autres à l'embrasser.* En 3 lieu, il dit (80), que Mr. Arnauld doit reconnoitre, *que jusqu'au Concile de Nicée il a été permis de nier la Divinité de Jésus-Christ sans risquer son salut,* & que *si l'article de la Divinité du Fils n'a point été un article de foy nécessaire au salut durant trois cens ans, il n'a pû le devenir par la decision d'un Concile, parce que, selon les plus raisonnables Docteurs de l'Eglise Romaine, du nombre desquels Messieurs de Port-Royal sont, l'Eglise, le Pape, ni les Conciles ne sçauroient faire de nouveaux articles de foy. D'où il s'ensuit, qu'encore aujourd'huy la Divinité du Fils n'est pas un point de foy, pour lequel on puisse dire anathême à ceux qui la nient. Ainsi en raisonnant de principe en principe, il est clair qu'on n'a pas mauvaise raison de soupçonner Mr. Arnauld de ne point croire les mystéres de l'Incarnation & de la Trinité, ou du moins de ne les pas regarder comme des mystéres capitaux dans la Religion.* En 4 lieu, il prouve (81) que ces Messieurs ont fait paroître qu'ils n'avoient pas une grande déference pour l'Autorité de l'Eglise. *Cela étant*, conclut-il (82), *les mystéres de la Trinité & de l'Incarnation d'une part ne pouvant être prouvez par des Textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludez, selon ces Messieurs; & d'autre part n'étant appuyez que sur des décisions pour lesquelles ils ne croyent pas qu'on doive avoir une soumission aveugle, il est clair que ces mystéres n'ont plus de fondement ferme, & que dans la Théologie de Port-Royal ils ne peuvent être tout au plus que des problêmes.* En 5 & dernier lieu, il nous régale d'un Conte, qu'il fait précéder d'un preambule qui vaut son pesant d'argent. *J'ajouteray une Histoire*, dit-il (83), *que je ne donne au public qu'avec répugnance, & aprés avoir long-tems combattu. Si ces Messieurs ne nous poussoient pas avec tant d'injustice & tant de cruauté, nous n'en serions jamais venus là. Mais on ne doit plus rien à un homme comme Mr. Arnaud, qui viole si hautement les loix de la charité & de la sincerité.*

Voici l'Abrégé de cette Histoire: „ (84) Il y a environ „ quinze ou vingt ans (85) qu'un jeune homme, fils d'un „ Tresorier de France de la Generalité d'Orleans, nom„ mé Picaut, ou Picot, destiné à l'Eglise, etudioit à Pa„ ris dans la Maison de Messieurs de Port-Royal". La conversation d'un Ministre révolté, & quelques lectures, le convainquirent que le Pape est l'Antechrist: il fit là-dessus un Ecrit pour son usage, & aiant sû que cet Ecrit étoit tombé entre les mains du Directeur, & que sa famille en étoit avertie, il s'échappa. „ Il vint au Perche, où il avoit „ un Benefice, afin d'essayer d'en tirer quelque argent. „ Il tomba hazardeusement entre les mains d'un Gentil„ homme Huguenot, distingué pour la naissance, & par„ ticulierement pour le merite. Ce Gentilhomme, fort „ éclairé & habile dans les matieres de Religion, le poussa „ fort loin sur les causes qui le portoient au changement; „ & en passant d'un sujet à l'autre, il découvrit que ce „ jeune homme avoit les sentimens des Sociniens sur les „ mystéres de la Trinité & de l'Incarnation, & qu'il étoit „ armé de toutes leurs méchantes difficultez: mais à cela „ prés fort plein des opinions de l'Eglise Romaine, & fort „ peu disposé à recevoir les dogmes des Reformez, ex„ cepté celuy-là, que le Pape est l'Antechrist. Le Gen„ tilhomme fut extrémement surpris de voir que ce jeune „ homme étoit Socinien. Il luy demanda où il avoit pris „ ces opinions. Le jeune homme répondit sans mystére, „ qu'il les avoit prises dans la Maison de Port-Royal où il „ avoit etudié; qu'il y avoit là dedans diverses personnes „ qui avoient ces sentimens: qu'on defendoit aux Novices „ & aux Etudians de lire les livres de Calvin & des Calvi„ nistes; qu'aussi ne les avoit-il jamais lûs: mais que pour „ les Ouvrages des Sociniens, ils n'étoient point enfermez „ dans un lieu à part de la Bibliotheque de la Maison, & „ que les lisoit qui vouloit. En suite ce jeune garçon se „ sauva en quelque Province éloignée, & sortit enfin de „ France pour éviter la persecution de ses parens. Et l'on „ a sçu depuis, que ceux qui avoient travaillé à l'instrui„ re n'avoient jamais pu venir à bout de le defaire de „ son Socinianisme (86)". Nous obmettrions l'une des meilleures piéces du sac, si nous ne rapportions pas ce qui suit: „ L'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques, qui „ verse des torrens de bile à la rencontre d'un mot qui le „ chagrine tant soit peu, ne manquera pas de se recrier „ en cet endroit contre l'impudence, contre la fourbe, & „ la calomnie. Il n'y aura pas, selon luy, assez de feu „ dans les Enfers pour punir l'Auteur d'une si horrible „ médisance. Mais je veux bien l'avertir, que je ne me „ rens garand que de ceci. 1. C'est que ce jeune homme „ a fait cette Histoire, & l'a faite à un grand nombre de „ personnes très-dignes de foy, & d'une probité parfaite„ ment reconnue. 2. Que ce jeune homme étoit verita„ blement Socinien en sortant des mains des Théologiens „ de Port-Royal; & qu'il avoit appris le Socinianisme „ dans leur Maison. Du reste, on ne sçauroit dire, si ce „ qu'il ajoutoit est vray, que ses maitres fussent infectez „ de la même heresie. Mais on ne voit aucune raison „ qui ait obligé cet Etudiant à inventer une si horrible ca„ lomnie. Et cela, joint à la maniere dont ils ont parlé „ des mystéres de la Trinité & de l'Incarnation, peut „ faire, sinon une preuve, au moins un très-violent soup„ çon. Voilà ce que nous en sçavons, & ce que nous „ avions à en dire. Le Public formera ses sentimens là-des„ sus comme il luy plaira. C'est ce que l'on gagne à pousser „ les gens à bout (87)".

Cet Auteur ne croioit pas que la Replique de Mr. Arnauld ne contiendroit que peu de paroles; il s'attendoit à des torrens de reflexions & d'exclamations, car il avoit une opinion merveilleuse des effets de l'Historiette. Mais Mr. Arnauld se contenta de la refuter en peu de mots, & avec beaucoup de moderation, pour un homme qui savoit fort bien se mettre en colére. Voici ce qu'il dit: „ Il a voulu faire croire qu'on avoit à Port-Royal de l'é„ loignement du Calvinisme, mais qu'on y avoit un grand „ penchant pour les Heresies des Sociniens, & voicy la „ preuve qu'il en donne. On instruisoit à Port-Royal „ dans les lettres humaines de jeunes enfans de condition, „ qu'on travailloit en même temps à élever dans la pieté. „ Ils n'avoient la plupart que 10. 12. ou 14. ans, & le „ plus âgé en avoit à peine 16. C'est pour eux qu'ont „ esté faites les Methodes Greques & Latines, & les Ra„ cines Greques, en vers François. Ecoutons maintenant „ ce que Mr. Jurieu nous conte dans son fameux Livre de „ *L'Esprit de Mr. Arnauld*. Il dit qu'on leur cachoit avec „ grand soin les Livres des Calvinistes: mais que pour „ ceux des Sociniens on les leur laissoit lire tant qu'ils „ vouloient: & que c'est par la lecture de ces Livres qu'un „ de ces enfans qu'il nomme, & qu'il dit qui estoit d'Or„ leans, s'estant entesté des erreurs des Sociniens, avoit „ quitté l'Eglise, & s'estoit fait Huguenot. Or tout cela „ est faux de la derniere fausseté. Il n'y a jamais eu d'en„ fans à Port-Royal du nom & de la famille dont il est „ dit qu'estoit celuy-là, & il n'y en a mesme jamais eu „ aucun de la ville d'Orleans. Et le fondement de tout „ cela, qui est qu'on laissoit lire à des enfans de cet âge-là „ des Livres des Sociniens, ne montre que trop qu'il n'y „ a rien qu'on ne doive attendre d'un homme, qui est „ capable de débiter des mensonges si horribles & si in„ croyables (88)".

On pourroit faire plusieurs reflexions sur la peine que l'Auteur de l'Esprit de Monsr. Arnauld s'est donnée, pour convaincre de Socinianisme le Port-Royal; mais je n'en ferai que trois.

La I est que si quelqu'un accusoit de la même chose cet Ecrivain, il trouveroit toute faite l'instruction de ce Procés dans l'Esprit de Mr. Arnauld; car il n'auroit qu'à bâtir ce Syllogisme.

Un homme qui croit d'une part que les mystéres de la Trinité & de l'Incarnation ne peuvent être prouvez par des Textes de l'Ecriture qui puissent être éludez, & qui d'autre part n'a pas une soumission aveugle pour les Decisions des Conciles (89), est Socinien.

Or l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld croit cela, & n'a pas cette soumission.

Donc il est Socinien.

La majeure de ce Syllogisme est évidemment la doctrine de cet Auteur; car voulant justifier ce qu'il avoit dit (90), que le Socinianisme étoit la Théologie de quelques Societez graves, c'est-à-dire de Messieurs de Port-Roial, il s'est servi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enseignent que la Divinité de Jésus-Christ n'a pas été révélée avec assez d'évidence, & de ce qu'ils ont donné lieu de soupçonner qu'ils ne croient pas qu'on soit obligé de se soumettre aux Conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un signe non équivoque de l'Hérésie Socinienne, autrement il ne se purgeroit pas de calomnie; son Accusation seroit mal prouvée, & il demeureroit chargé de la note d'un faux Accusateur. Prouvons donc seulement la mineure. Elle a deux parties: la derniere n'a pas besoin d'être prouvée; car il est assez manifeste qu'un Ministre Protestant n'a pas une soumission aveugle pour les Conciles: & vous trouverez la preuve de la premiere dans ces paroles: „ Je n'avienne que je veuille diminuer la force & „ la lumiere de ces caractéres de la divinité de l'Ecriture: „ Mais j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse „ être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse „ une preuve, & à quoi l'on ne puisse repondre quelque „ chose: & considerez tous ensemble, quoi qu'ils ayent „ plus de force que separément, ils n'en ont pas assez „ pour faire une demonstration morale (91)". Il seroit inutile de m'objecter que ce Passage ne regarde point la Divinité de Jésus-Christ; car en vain prétendroit-on que Dieu

(*b*) *Voiez le Passage que je cite ci-dessous Citation* (103).

(76) Esprit de Monsr. Arnauld, Tom. I, pag. 229 & suiv.

(77) La même, pag. 225 & suiv.

(78) La même, pag. 229.

(79) La même, pag. 231.

(80) La même, pag. 212, 213.

(81) Pag. 217 & suiv.

(82) Esprit de Monsr. Arnauld, Tom. I, Chap. VI, pag. 220.

(83) La même.

(84) La même.

(85) *Notez que l'Auteur écrivoit son Livre l'an* 1683.

(86) Esprit de Monsr. Arnauld, Tom. I, Chap. VI, pag. 222.

(87) Esprit de Monsr. Arnauld, Tom. I, pag. 224.

(88) Arnauld, Dissertation sur le pretendu bonheur du plaisir des sens, pag. 13, 14.

(89) *Voiez* l'Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. I*, pag. 220.

(90) *Dans la* Politique du Clergé, pag. 90.

(91) Jurieu, Traité de la Nature & de la Grace, pag. [illegible]

ce qui concerne le jeune Picaut, le grand témoin de l'Auteur moderne dont il est ici question (N). Je n'expose point en particulier ce qui concerne les Opinions & les Livres de Socin. On le peut apprendre en gros dans le Dictionaire de Moreri. Un Historien Allemand (*i*) a rédigé en 229 Propositions la Doctrine des Sociniens.

(*i*) Daniel Hartnaccius, *in* Continuatione Jo. Micrælii Syntagm. Historiæ Ecclesiast.

L'Objection la plus générale, que l'on propose contre eux, est qu'en refusant de croire ce qui leur paroit opposé aux Lumieres Philosophiques, & de soumettre leur Foi aux Mystéres inconcevables de la Religion Chrétienne, ils fraient le chemin au Pyrrhonisme, au Déisme, à l'Athéisme. On pourroit peut-être leur objecter qu'ils ouvrent la même porte, du moins indirectement, par la

Dieu nous a révélé évidemment la Divinité de son Fils dans l'Ecriture, si l'on soutenoit qu'il n'est point clair que l'Ecriture soit la Parole de Dieu. Mais de plus cet Auteur est (92) en procés avec un autre Ministre (93) sur la Question si la foi de nos mystéres suppose l'évidence du témoignage; & il a pris là-dessus non seulement la négative, mais il soutient aussi que l'affirmative est un sentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ses propres armes. Vous avez dit qu'*il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la Divinité de Jésus-Christ puissent être en façon du monde éludez* (94). Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les Passages qui concernent son humanité, & aussi clairs que la décision du Concile de Nicée, & qu'aucun Texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposez sont aussi vaines, que les chicanes que l'on feroit contre un Texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouez (95) que les caractéres de la Divinité de l'Ecriture pouvent être éludez? D'où vient que vous dites que les Objections des Sociniens sont considérables? Voici vos paroles: *Les preuves de l'Ecriture qui établissent* la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la Grace, *ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mystéres souffrent & reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la Raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture Sainte: où il y a plusieurs Textes qu'on a besoin de reconcilier avec la vérité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mystéres, & celles des Pélagiens contre la grace sont vaines & de nulle considération, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez très-réelles & qui meritent d'être éclaircies* (96). Souvenez-vous que dans l'Esprit de Mr. Arnauld, *c'est la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Théologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incredulité des hérétiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs* (97), c'est-à-dire, en leur avouant comme vous faites, que *Jésus-Christ n'a pas fait connoître sa Divinité en termes si clairs, qu'il fût impossible de les éluder* (98).

(92) *On écrit ceci en Juillet 1696.*

(93) *Voiez ses deux Livres contre Mr.* Saurin.

(94) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. I, pag.* 201.

(95) *Ci-dessus Citation* (91).

(96) Jurieu, Defense de la Doctrine Universelle de l'Eglise, *pag.* 157.

(97) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. I, pag.* 209.

(98) *Voiez l'Esprit de* Monsieur Arnauld, *là-même, pag.* 192.

Ma II Reflexion est, que si ces preuves du Socinianisme de Messieurs de Port-Roial étoient bonnes, il s'ensuivroit que toute l'Eglise Romaine seroit Socinienne; car ce qu'ils ont dit de l'obscurité de l'Ecriture est un dogme universel dans cette Eglise. D'ailleurs, il y a fort peu de Catholiques Romains, qui attribuent au Pape d'être infaillible sur les matieres de fait. On n'attribue pas même aux Conciles Oecuméniques ce privilége. Les Jansénistes n'ont jamais nié l'infaillibilité de ces Conciles sur les matieres de droit, & ils ont même reconnu que les cinq Propositions étoient hérétiques, au sens auquel ils ont prétendu que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la justification des Religieuses qui refusoient de signer certains Formulaires, & d'acquiescer à des Mandemens Episcopaux, est d'une telle nature que tous les Moines en diroient autant, s'ils se trouvoient inquietez par des Evêques. Combien de procés ont-ils avec leurs Prélats? Combien de fois se pourvoient-ils contre eux par des appels ou à des Synodes, ou au Pape? N'est-ce pas un signe manifeste qu'ils ne croient pas que l'on doive sacrifier ses lumieres à l'Autorité des Tribunaux subalternes? J'avoue qu'il y en a quelques-uns qui disent qu'un Religieux doit obéir aveuglément à son Supérieur; mais ce n'est que par rapport à la Discipline, & aux Observances, & ils ne se croiroient pas obligez de lui obéir, s'il leur commandoit de croire ce qu'ils savent être condamné par les Décisions des Conciles. Desorte que si le Port-Roial est Socinien, puis qu'il a dit d'un côté que l'Ecriture ne contient pas évidemment nos mystéres; & de l'autre, que l'on ne doit pas signer contre les lumieres de la conscience un Mandement Episcopal, ou une Bulle qui ne prononce que sur un fait, il n'y a point d'Académie, ni de Communauté Religieuse dans la Catholicité, qui ne soit Socinienne. Admirons donc le discernement de l'Adversaire de Mr. Arnauld; confessons que jamais homme ne fut plus heureux que lui à choisir des preuves. Il est fort assûré que si les Jésuites se trouvoient jamais dans le même cas où le Port-Roial s'est trouvé, ils feroient le même manege que le Port-Roial a fait (99). Seroient-ils pour cela Sociniens?

(99) *Pendant la Congrégation de* Auxiliis, *Clement VIII ne leur étant pas favorable*, ils soutinrent publiquement dans Rome qu'il n'étoit pas de foi que Clement VIII fût Pape. D'autres enseignérent qu'il n'étoit pas infaillible. *Voiez l'Histoire de cette* Congrégation, *imprimée l'an* 1687, *pag.* 402 *on y cite* Matthieu, Histoire de France, *liv.* 1.

Ma III Reflexion regarde les soins extrêmes que cet Auteur prend de se disculper envers le public, sur ce qu'il révéle le secret du *nommé Picaut ou Picot*. Il craint d'accabler le Port-Roial, il déclare qu'il a long-tems combattu avant que d'oser lancer ce coup de foudre; il ne l'auroit jamais fait, si ces Messieurs eussent été moins injustes, & moins cruels envers son Parti; il s'applaudit néanmoins de les avoir terrassez: *c'est ce que l'on gagne*, conclut-il, *à pousser les gens à bout.* Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante? Ne diroit-on pas que c'est une de ces productions, qui dans un procés ne laissent à la partie aucun lieu de se pourvoir, & de chicaner? Mais il se trouve au bout du compte, qu'il n'objecte à Messieurs de Port-Roial qu'un récit, qu'il n'ose pas garantir; il ne sait si cela est vrai. Qui le croira donc, puis qu'il en doute lui-même, étant d'ailleurs assez simple pour s'imaginer que son Histoire imprimeroit à ces Messieurs une flétrissure si honteuse, qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté? Qu'il n'aie point cela sur la conscience: il peut être fort assûré que de tels Contes ne feront jamais d'impression sur des esprits desinteressez, ni même sur les Jésuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela; mais il le faut comparer à ces soldats deserteurs, qui racontent mille fables sur l'état des villes assiegées dont ils s'échappent. J'ai un Livre imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1679. Il a pour Titre, *Traité des Parlemens ou Etats Generaux, composé par Pierre Picault.* Voila sans doute notre sujet; car il y a beaucoup de Socinianisme dans cet Ouvrage. Lors qu'un homme grave, & de beaucoup de réputation quitte son Païs & son Eglise, on peut faire fond sur ce qu'il en conte. C'est ce qui me fait croire que l'Auteur de la Politique du Clergé ne savoit ce qu'il disoit avec son prétendu tiers Parti, & ce grand nombre de Sociniens dont il suppose que la France est pleine; car lors que je demandai il y a deux ou trois ans (100) à un fameux Pere de l'Oratoire (101), s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Ecclésiastiques de France, il me répondit que presque personne n'y connoissoit les Ouvrages & les Dogmes de ces gens-là. Il se trouve par-tout des mécréans, & des doutans; mais ce ne sont pas des Sociniens.

(100) *On écrit ceci en Juillet 1696.*

(101) *C'est Monsr.* Le Vassor, *qui est aujourd'hui à Londres, qui est fort connu par ses Ouvrages, qui a professé la Théologie dans l'Oratoire, & qui connoît parfaitement l'Etat Civil & Ecclésiastique de France.*

Concluons que l'Auteur de la Politique du Clergé n'aiant pu donner des preuves de l'Accusation atroce qu'il a publiée contre le Port-Roial, demeure duement chargé de la note d'un franc Calomniateur. Il faut comparer ses preuves à celles d'un homme qui, aiant dit que le Gouverneur d'une place est traitre à son Souverain, le prouveroit, 1, en lui imputant une conduite qui seroit celle de tous les autres Gouverneurs, & celle des Gouverneurs qu'il reconnoîtroit fidelles: 2, en publiant quelque sot Conte, qu'un soldat sorti de la place auroit fait aux ennemis.

(N) *Ce qui concerne le jeune Picaut, le grand témoin de l'Auteur moderne dont il est ici question.*] Voici ce que Mr. le Vassor me fit l'honneur de m'écrire le 2 de Janvier 1697. „ Si vous m'eussiez dit que vous vouliez parler de l'Avanture de Picaut, que Mr. Jurieu raconte fort de travers, je vous en eusse bien instruit. Il étoit de mon païs (102), & je le connois fort. Son frere aîné a épousé une de mes proches parentes. C'étoit un pauvre garçon, qu'Aubert de Versé gâta sur le Socinianisme, non à Port-Royal, mais dans une maison de l'Oratoire où ils se trouverent ensemble. Les Peres de l'Oratoire renvoierent de Versé dès qu'ils s'apperçurent qu'il dogmatisoit, & ils garderent quelque tems Picaut pour tâcher de le guerir, mais il n'y eut pas moien". Cela s'accorde parfaitement avec une Lettre de Mr. Simon qui a été imprimée. Voici ce que l'on y trouve (103): „ Je puis vous assûrer, qu'il y a dans ce Libelle (104) un grand nombre d'Histoires fausses, & qui ne peuvent pas avoir été gâtées par Mr. J. (105): peut-on rien voir, par exemple, de plus faux & de plus ridicule, que celle qui est rapportée si au long à la page 221, & dans les suivantes de ce 1 volume? On y suppose que Mess. de Port-Royal ont eu dans Paris une maison où ils enseignoient le Socinianisme à leurs Ecoliers, auxquels on laissoit lire librement les livres des Sociniens. Ce Roman est si bien circonstantié, qu'il n'y a personne qui ne juge d'abord, que c'est plutôt une véritable histoire qu'un conte fait à plaisir. Il est cependant certain que Mrs. de P. R. n'ont eu dans Paris aucune Ecole où ils instruisissent la jeunesse. Voici ce qui a donné lieu à ce Roman. Le jeune homme dont on parle nommé *Picaut* étoit dans l'Institution des Peres de l'Oratoire, qui est proprement le noviciat de ceux qui veulent entrer dans cette Congregation. Il s'y trouva en même temps un homme fort connu dans le monde, qui avoit été Ministre en Bourgogne, & que ses Confreres avoient chassé après l'avoir convaincu de Socinianisme. Les Peres de l'Oratoire qui le croyoient Ministre converti le reçûrent dans leur Institution. Ce fut lui qui par des leçons qu'il fit à ce jeune homme sur l'Apocalypse & sur le Socinianisme, lui renversa la cervelle. Ainsi ce Socinianisme venoit des voisins & non pas de Mess. de P. R. ni des PP. de l'Oratoire. Cette école où les livres des Sociniens ne sont point enfermés sous la clef, est une pure vision de vos gens, qui debitent dans tout cet infame libelle des faussetés manifestes pour de véritables histoires".

(102) *Mr.* Le Vassor *est d'Orleans.*

(103) Lettres choisies de Mr. Simon, *pag.* 145.

(104) *C'est-à-dire* L'Esprit de Mr. Arnauld.

(105) *Cela se rapporte à ces paroles de même pag.* l'homme de la manoeuvre, indigne de cette bevue, me répondit fort ingenuement & sans faire beaucoup de reflexion parlant de M. J. *cet homme gâte tout ce qu'il dit, ensuite*.

la maniere dont ils expliquent les Passages de l'Ecriture, qui concernent la consubstantialité du Verbe. Car il semble qu'il résulte de leurs explications que les Apôtres, animez d'un zéle ardent pour la gloire de Jesus-Christ, ont emploié en parlant de ses perfections, les figures & les phrases les plus outrées que la dévotion puisse suggérer. C'est ainsi que les dévots de la Sainte Vierge l'ont portée aussi haut qu'il leur a été possible, & aussi près qu'ils ont pu d'une véritable & réelle Déification. Mais s'il faloit attribuer aux enthousiasmes du zéle, & non pas à la direction immédiate du Saint Esprit, les expressions des Apôtres, chacun voit que l'Ecriture n'auroit guere plus d'autorité que les Panégyriques des Saints. Or en ruinant la divinité de l'Ecriture, on renverse toute la Révélation, ensuite de quoi tout n'est que Dispute de Philosophes.

J'avois oublié de dire qu'il y a eu des Orthodoxes qui se sont plaints que certaines Réfutations de ses Livres ont notablement contribué à l'augmentation de sa Secte (O).

(O) *On s'est plaint que certaines Réfutations de ses Livres ont....contribué à l'augmentation de sa Secte.*] C'est le jugement que fit Drusius (106) d'un Ouvrage publié contre Socin par Sibrand Lubbert l'an 1611. *Credebat ille* (Lubbertus)....*rectè se facere atque utiliter, quod Socinum de Servatore integrum ederet cum prolixa refutatione. Sed vide quid collega ipsius J. Drusius de facto isto judicaverit: Plures solâ libri Socini lectione, & parum accuratâ ejus confutatione, Socinianos brevi tempore factos fuisse scribit, quàm multis ante annis per cæteros libros eorum facti fuerant. Nec mirum. Qui enim argumenta adversarii sui, cum nervis suis omnibus vibrata ac torta, validè non retunderet, is propugnandis illis, plus obest causæ suæ, quàm confutandis prodest* (107). Voilà ce qu'on trouve dans un Ouvrage imprimé l'an 1624. La même chose se trouve dans une Lettre qu'Arnold Poelenburg publia l'an 1655. Rapportons ses paroles, elles frappent deux autres Réfutateurs des Sociniens. *Laudant vulgò & magnificè deprædicant Reformati consilium Magistratus Amstelodamensis, quo libros Crellii & Volckelii de vera religione jussit exurere. At a quo decretum illud Amplissimi Magistratus majore contemptu violatur, quàm a D. Maresio, qui nobis duas jam partes illius operis combusti ac intermortui in lucem vitamque revocavit? Qua in re aliorum Reformatorum exemplum imitari se dicit; nec dubium est, quin hunc quoque alii secuturi sint, qui pro sua parte diligenter incumbant, ut plurima Socinianorum scripta protrudant in lucem. Adjicitur quidem, fateor, in plerisque adversariorum libris refutatio; sed ut est hominum indoles ad deteriora proclivior, multò faciliùs hæresin, quàm veritatem allubescere vulgò creditum est. Deinde addita refutatio interdum usque adeo frigida & infirma est, ut nulla res efficaciùs errorem in animos instillet, quàm ejusmodi refutatio. Hinc cum Sibrandus Lubbertus Socini librum de Servatore edidisset integrum, additâ prolixâ responsione, Vir Clar. Joan. Drusius ipsius collega hoc factum sanè quàm ægerrimè tulit, scripsitque ejus libri editione, & parum accuratâ refutatione, plures ad Socinianismum brevi spatio temporis adductos, quàm omnibus Socinianorum libris, qui multis retro annis exstitissent. Constat mihi ex relatu viri cujusdam & docti, & pii, & a Socinianismo alieni, D. Gomarum (at qualem virum!) olim in Academia Leidensi prælegentem, argumenta quædam Socini refutasse; sed ita infeliciter, ut multò satius fuisset, si ea penitus intacta reliquisset. Quod idem affirmare possis de plerisque scriptoribus nostratibus, qui ex Socini refutatione student inclarescere, magnumque nomen (imperitiæ credo suæ) ad posteros transmittere, cùm possint paucas rationes, & multa convitia, velut de plaustro, in adversarios congerant. Junium tamen, Placæum, aliosque his similes semper excipio, qui non maledictis, sed ut Theologos decuit, argumentis Socinum oppugnarunt* (108). Voiez aussi la Préface que Christien Hartsoeker (109) a mise au devant de cette Lettre. Drusius, que l'on y cite pour le même fait, y est traité de *doctissimus &* [illegible].

(106) *Voiez sa Lettre ad Festum Belgas, c'est la* CCLIII *du Recueil des Lettres publiées par les Remonstrans, Edit. Amst.* 1684.

(107) Bodecherus ineptiens, *pag.* 15, *apud* Crenium Animadv. *Parte XI, pag.* 120, 121.

(108) Arnoldus Poelenburg, *in* Epistola ad C. H. *c'est-à-dire* Christianum Hartsoekerum, *pag.* 59, *apud* Crenium, *ibid. pag.* 121.

(109) *Il a été Ministre des Arminiens à Rotterdam. C'est le pere de Mr.* Hartsoeker *le Philosophe.*

(110) Mezerai, Abrégé Chron. *Tom. VI, à l'ann.* 1600, *pag. m.* 223.

Je laisse à mon Lecteur le jugement de tout ceci, & me contente d'observer en général qu'une Réfutation foible d'un Livre ne sert qu'à le rendre plus recommandable. Mezerai l'a dit il y a long-tems. „ Du Plessis Mornay....a„ voit composé un gros livre contre la Messe: la gravité de „ la matiere, la qualité de l'Auteur, la politesse du langa„ ge, & la force qui d'abord paroissoit dans ses raisonne„ mens, & dans les autoritez qu'il avoit tirées des Peres, „ au nombre de plus de quatre mille, luy avoient acquis „ une grande reputation; & elle avoit encore esté augmen„ tée par les foibles attaques de tous ceux qui s'estoient „ meslez de le refuter (110)".

D'autres ont remarqué que rien n'est plus pernicieux que d'emploier de mauvais raisonnemens contre les impies (111). L'Auteur de la Religion du Medecin observe (112) qu'un homme qui veut confirmer ses opinions doit disputer avec des gens qui ne puissent pas se bien défendre, & qu'il n'est pas donné à un chacun de soutenir la vérité, y aiant des gens qui ignorent leurs principes, & qui se laissent entrainer par un zéle mal entendu. Ils donnent envie aux errans d'attaquer des véritez que de foibles défenseurs rendent faciles à vaincre. Voiez ce que saint Augustin (113) a reconnu quant aux Disputes où il triomphoit des Orthodoxes. Il ne faut pas oublier que les Auteurs les plus éclairez aiment mieux se taire que d'entreprendre d'attaquer un Livre qu'ils trouvent trop fort. Ils suivent à cet égard-là le chemin qu'un grand Politique vouloit qu'on suivît par rapport à certains abus si enracinez que les Magistrats qui s'efforceroient d'en procurer la réforme feroient paroitre leur impuissance, & commettroient leur autorité indiscrétement (114). Fra Paolo entra dans ces Considérations lors qu'on voulut le charger d'écrire contre le *Squittinio della Libertà Veneta* (115).

Je croi néanmoins qu'il y a ici une distinction à faire. Il est plus utile de ne rien répondre que de mal répondre à un Ouvrage dangereux; cela, dis-je, est plus utile à l'égard des gens qui comparent sans préjugé les Objections & les Solutions, & qui réfléchissent profondément sur chaque chose. Mais les bonnes ames, pieuses, & faciles à contenter dans les matieres dont elles sont persuadées, se scandalisent beaucoup plus de ce qu'on ne répond rien aux Antagonistes, que de la foiblesse d'une Réponse. Elles ne s'apperçoivent pas aisément que la Réponse soit foible: elles y trouvent toujours quelque sujet de triomphe; car il n'y a point de Réfutation si pitoiable, qui ne contienne des Observations sur quelques défauts du Livre de l'Adversaire. Ces Observations n'iront pas au fait, & ne seront pas le dénouement de la Question principale, je le veux: mais enfin elles plairont, & contenteront par l'idée de supériorité qu'elles communiqueront à des Lecteurs prévenus, & qui ne comparent pas tout un Livre à tout un Livre.

Au reste, le Passage de Mezerai me rappelle dans la mémoire ce que l'on a dit du fameux Comte de Tilli, qu'*il aquit de l'honneur souvent, en partie par sa bonne conduite, en partie par la mauvaise de quelques-uns de ceux avec lesquels il avoit à faire* (116). Il n'est pas le seul à qui cela puisse convenir. César trouvoit que Pompée, par un bonheur tout particulier, s'étoit aquis le surnom de Grand pour avoir vaincu des peuples qui n'entendoient point la guerre (117). On a dit de quelques Princes qu'ils avoient été grands par leurs vertus, & par les mauvaises qualitez des autres, *magni suis virtutibus & vitiis alterum.*

(P) . . . .]

Le Traité *de Auctoritate S. Scripturæ*, que Vorstius fit réimprimer à Steinfurt l'an 1611, *in* 8, en y ajoûtant quelque chose, est un Ouvrage de Fauste Socin, qui le publia l'an 1588 sous le nom de *Dominicus Lopez Societatis Jesu.* On mit au Titre qu'il avoit été imprimé à Seville, *Hispali ex officina Lazari Ferrerii.* Cet Ouvrage fut imprimé anonymement à Bâle en François l'an 1592. Dans l'Avertissement du Libraire l'on assûre que les Théologiens de Bâle l'avoient approuvé après un sérieux examen, & qu'ils y avoient seulement desapprouvé trois endroits dont la Censure fut inserée (118). Le soin que Vorstius se donna d'en procurer une nouvelle Edition fut l'une des preuves que l'on emploia pour confirmer les soupçons de son Socinianisme. On ne peut nier que la doctrine de Socin ne paroisse dans cet Ouvrage; mais il est d'ailleurs rempli de très-bonnes preuves de la vérité de la Religion Chrétienne. *

(111) *Voiez la Rem. (A) de l'Article* GARASSE, *& ce que je cite de* Moncouis *dans la Rem. (M) de l'Article* HOBBES.

(112) Religio Medici, *Sect. VI, pag. m.* 36.

(113) *Voiez la Rem. (D) de son Article.*

(114) *Omissurus potius prævalida & adulta vitia quam hoc adsequi ut palam fieret quibus flagitiis impares essemus.* Tiberius, *apud* Tacitum, Annal. *Lib. III, Cap. LIII. Voiez dans la Rem. (L) de l'Article* NESTORIUS *l'application que j'ai faite de ce Passage de* Tacite.

(115) *Voiez l'Abbé de* Saint Real, *pag. m.* 27 *de la* Conjuration des Espagnols contre Venise.

(116) Soldat Suedois, *pag.* 123. *Voiez aussi ce que je cite de Mr. de la* Rochefoucaut *dans les* Pensées sur les Cometes, *pag.* 791.

(117) *Voiez* Appien, de Bello Civili, *Lib. II, pag. m.* 792; *&* Suetone, *in* Cæsare, *Cap. XXXV.*

(118) *Voiez la Préface de l'Edition de Steinfurt.*

SOMMONA-CODOM. C'est ainsi que les Siamois appellent un certain Homme extraordinaire, qu'ils croient être parvenu à la suprême félicité *(a)*. Je n'en parle que pour avoir lieu d'examiner une Objection très-subtile que Monsr. du Rondel m'a proposée *(A)* contre ce que

(a) Voiez Mr. de la Loubere, Relation de Siam, *Tome I, Chap. XXII, num.* 4, *&* 5, *pag. m.* 500, 501.

(A) Je n'en parle que pour avoir lieu d'examiner une Objection...que Mr. du Rondel m'a proposée.] Mr. du Rondel aiant lu les Rem. *K*, & *L* de l'Article LUCRECE le Philosophe, eut la bonté de m'écrire qu'il craignoit que l'on ne les combatît & par des Exemples, & par des Raisons: „ Car en 1 lieu „ à Siam & en autres pays où l'on croit en Sommona-Codom, „ c'est un dogme incontestable que ce Dieu ne se mêle de quoi „ que ce soit dans son Nireupan, & laisse aller sur la terre „ toutes choses à leur gré; & cependant on ne laisse pas de le „ prier, de l'invoquer, & de tâcher par toute sorte d'efforts „ de l'imiter dans la pratique des vertus. Voiez le premier „ Tome de Mr. de la Loubere. Mais en 2 lieu, quand il „ n'y auroit, ni Sommona-Codom, ni tout autre Dieu en „ ce monde, de cela seulement qu'on parle des Dieux, & „ qu'on attache à ces idées-là toute la beauté des mœurs, „ il se trouveroit parmi les hommes force gens qui aspire„ roient à ce degré de gloire (1)". La nécessité, où je me trouve réduit de renvoier une infinité de choses à un autre tems, me contraint ici à mon grand regret de supprimer toute la suite de la belle Lettre de Mr. du Rondel; mais j'en mettrai le précis dans ces trois ou quatre mots: il représente fortement le pouvoir de l'admiration, & il montre par

(1) Lettre de Mr. du Rondel du 28 de Janvier 1696.

que j'ai avancé dans l'Article de Lucrece (*b*), *Que la foi de l'existence de Dieu, sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu.*

Le

(*b*) *A la fin de la Remarque* (K) *de l'Article* LUCRECE le Philosophe.

(2) *Voiez la 1 colonne de la page suivante.*

par de grands exemples, que la seule envie d'imiter un beau modele a porté les hommes à des actions très-difficiles (2).

I. Repondons premiérement à l'Objection qu'il a fondée sur la conduite des Siamois, & pour mieux déveloper cette matiere, rapportons d'abord les paroles de l'Historien: „Sommona-Codom avant de mourir ordonna qu'on luy consacrât des Statues & des Temples, & depuis sa mort il est dans cet état de repos, qu'ils expriment par le mot de Nireupan. Ce n'est pas un lieu, mais une maniere d'être: car à parler juste, disent-ils, Sommona-Codom n'est nulle part, & il ne jouit d'aucune félicité: il est sans nul pouvoir, & hors d'état de faire ny bien ny mal aux hommes: expressions que les Portugais ont renduës par le mot d'aneantissement. Néanmoins d'autre part les Siamois estiment Sommona-Codom heureux, ils luy adressent des priéres, & luy demandent tout ce dont ils ont besoin: soit que leur Doctrine ne convienne pas avec elle-même: soit qu'ils portent leur Culte au de-là de leur Doctrine: mais en quelque sens qu'ils attribuënt du pouvoir à Sommona-Codom, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois, & qu'il ne se mêle point des autres Peuples, qui adorent d'autres hommes que luy (3)". Vous voiez la manifestement que les Siamois disent le pour & le contre de leur Sommona-Codom. Ils disent qu'*il ne jouit d'aucune félicité, & d'autre part ils l'estiment heureux.* On peut donc croire qu'encore qu'ils disent qu'*il est sans nul pouvoir*, ils l'estiment fort puissant: il ne faut donc pas s'étonner qu'ils lui adressent des prieres; leurs idées sont si confuses qu'elles leur permettent d'affirmer le blanc & le noir d'un même objet. Quand ils le considérent d'un certain sens, ils en disent une chose, & quand ils le considerent d'un autre sens, ils la nient. Les notions de leur esprit sont différentes du sentiment de leur cœur, c'est pourquoi leur théorie ne s'accorde pas avec leur pratique: mais quoi qu'il en soit, nous devons croire qu'ils n'invoquent point Sommona-Codom, entant qu'ils croient qu'il n'a nul pouvoir, & qu'il ne se mêle de rien; mais entant qu'à certains égards & par des maximes de sentiment, plus fortes pour l'ordinaire sur le peuple que les dogmes précis & distincts des spéculatifs, ils lui attribuent quelque puissance. L'Historien insinue clairement qu'ils lui attribuent quelque pouvoir: *en quelque sens*, dit-il, *qu'ils lui en attribuent, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois.* Voila ma premiére Remarque: j'y ajoûte cette Observation. Ils sont très-persuadez qu'il y a des choses qui conduisent l'ame ou au malheur éternel, ou au bonheur éternel, & que tout ce qu'ils peuvent faire en l'honneur de Sommona-Codom est beau, louable, juste, propre à conduire au souverain bien. Ainsi, quand même ils enseigneroient constamment & sans aucune ombre de contradiction, qu'il ne se mêle de rien, qu'il n'a nul pouvoir, qu'il n'entend point les prieres qu'on lui adresse, ils devroient s'adresser à lui dans leurs besoins, & pratiquer les vertus qui lui ont été agréables; car ce doit être selon eux le chemin de la suprême félicité. Je dis donc que leur dévotion, & leur morale pratique, ne combattent point ce que j'avance: car ils ont en même tems & la foi de l'existence, & la foi de la providence. Il est vrai qu'ils ne donnent point la providence à Sommona-Codom, mais il suffit qu'ils la donnent à quelque autre chose, & qu'ils attendent d'elle la récompense de leurs bonnes œuvres. *Ils n'ont pas moins perdu que les Chinois l'idée de la divinité*, mais ils ont pourtant *conservé cette ancienne maxime qui promet des recompenses à la vertu, & qui menace le crime de châtiment* (4). Ils attribuent donc *cette justice distributive à une fatalité aveugle*: c'est de cette fatalité qu'ils attendent leur bonheur, s'ils vivent bien: c'est elle qui leur tiendra compte des honneurs qu'ils auront rendus à Sommona-Codom. Pour comprendre leur impiété, il ne faut que jetter les yeux sur celles des gens de Lettres Chinois: ce sont *ceux qui ont des grades de litterature, & qui seuls ont part au Gouvernement.* Ils sont *devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'Ame du Ciel, & de toutes les autres Ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvuës d'intelligence: & pour tout juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée.* Ils prétendent que *c'est une chose toute conforme aux Principes de la Nature, que par des sympathies secretes, mais certaines, entre la Vertu & le bonheur, & entre le Vice & le malheur, la Vertu soit toujours heureuse, & le Vice toujours malheureux* (5). Voilà donc les Chinois & les Siamois fort différens d'Epicure: ils nient l'existence de Dieu, & admettent une providence (6); au lieu qu'Epicure rejettoit la providence, & reconnoissoit l'existence de la Divinité. Il ne faut donc pas trouver étrange que les Siamois invoquent Sommona-Codom, & qu'ils s'efforcent d'imiter sa belle vie; mais il faudroit trouver étrange qu'Epicure eût invoqué Jupiter, & qu'il se fût fait une grande violence en l'honneur des Dieux: car il étoit persuadé que ses prieres & ses efforts ne lui serviroient de rien. Les Siamois croient au contraire que le culte de leur Heros leur attire une belle récompense: la fatalité aveugle, les loix & les sympathies naturelles qui ont lié selon eux la vertu avec le bonheur, & le vice avec le malheur, sont un motif & un frein aussi puissant, que le sauroit être la foi d'une providence éclairée.

(3) La Loubere, Relation de Siam, *Tom. I, Chap. XXIV, pag.* m. 533, 534.

(4) La Loubere, *là même, Chap. XXIII, num.* 15, *pag.* 515.

(5) *Là même, num.* 14, *pag.* 514.

(6) *C'est-à-dire une Loi de punition pour le mal, & de récompense pour le bien.*

QUE le Dogme d'une liaison naturelle & aveugle entre la Vertu & le Bonheur, & entre le Vice & le Malheur, feroit plus d'effet sur l'homme, que le Dogme des Chrétiens sur la Providence.

Je passe bien plus avant, & jusques à dire que dans l'ordre de la nature (7) les ressorts de cette foi n'ont pas tant de force que l'opinion des Siamois. Une liaison naturelle de la vertu avec le bonheur, & du vice avec le malheur, feroit bien plus propre à remuer l'esprit mercenaire, que ne l'est sans une grace efficace la persuasion des Orthodoxes. Cette liaison sortiroit toujours son plein & entier effet, puis qu'elle ne feroit point soumise à une cause qui trouve quelquefois bon de déroger à ses loix, de les étendre, de les retrecir, d'en hâter, ou d'en retarder l'exécution; d'en disposer, en un mot, selon ses vues, & selon les variétez des circonstances. Cette liaison, par cela même que ce ne feroit qu'une aveugle fatalité, donneroit aux vertueux une parfaite certitude d'une prompte récompense, & aux méchans une crainte nécessaire d'une prompte punition. Mais en supposant une providence qui dispose de toutes choses selon son bon plaisir, & avec une sagesse dont nous ne comprenons pas toutes les vues, on ne peut pas être certain qu'une bonne action sera utile, ni qu'une mauvaise action sera dommageable; car on peut s'imaginer dans chaque rencontre particuliere, que c'est un des cas où il plait à Dieu de ne point suivre la Loi générale de la récompense du bien, ou celle de la punition du mal. Les Chrétiens conviennent que ce sont des Loix dont Dieu suspend l'exécution aussi long-tems que bon lui semble. Ils disent même qu'un vieux pécheur, qui a joui de tous les plaisirs de la vie, sera heureux éternellement, pourvu qu'au lit de la mort il fasse un bon acte de repentance; & que si dans sa vieillesse l'on se détourne du chemin de la vertu, qu'on avoit suivi long-tems avec bien des adversitez, on sera damné éternellement (8). De là peut venir sans doute, que la crainte des jugemens de Dieu, ni l'espoir de ses récompenses, ne fassent pas sur les mondains beaucoup d'impression. S'il y avoit une liaison indissoluble entre demander à Dieu dévotement une bonne chose, & l'obtenir, on ne douteroit jamais, qu'une priere bien conditionnée ne fût efficace; mais quand on fait la doctrine des Théologiens sur cette partie du culte, on ne peut point s'assûrer que les vœux les plus ardens & les plus dévots d'une mere pour la guérison, pour la conversion de son fils, pour la délivrance de son mari injustement emprisonné, seront exaucez. *Ceux qui ont ouï prêcher sur l'efficace de la priere*, ou qui ont lu quelque Livre sur cette question, savent que les preuves que l'on donne, & que l'on fonde, ou sur des raisonnemens, ou sur des exemples, produisent presque une entiere conviction; mais il faut venir enfin à l'examen des Difficultez. Les Prédicateurs ne concluent pas, sans supposer que quelqu'un leur demandera, Mais pourquoi donc y a-t-il des choses que l'on n'obtient pas, encore qu'on les demande avec foi, & pour la plus grande gloire de Dieu? Ils répondent qu'il y a bien des rencontres où Dieu nous refuse ses graces, afin de nous éprouver, ou de nous humilier de plus en plus, ou parce qu'il fait que les faveurs que nous demandons nous feroient préjudiciables, & qu'il connoit mieux que nous nos véritables besoins, & les intérêts de sa gloire. Il n'y a point de cas où chaque personne ne puisse juger que par quelqu'un de ces motifs ses prieres manqueront d'être exaucées, & cela fait que l'espérance d'être exaucé est toujours mêlée de beaucoup d'incertitude, & que bien des gens se relâchent dans la pratique de l'oraison, ou se reduisent à ne demander à Dieu que la *grace* générale d'acquiescer à tout ce qu'il lui plaira. On agiroit tout autrement, si l'on se persuadoit qu'il y a une connexion nécessaire entre une oraison dévote, & l'acquisition du bien qui est l'objet de la priere; on s'adresseroit à la providence dans toutes ses nécessitez, comme l'on s'approche du feu quand le froid nous incommode. Puis donc que les Siamois se persuadent qu'il y a une liaison fatale, immuable, nécessaire, entre la vertu & le bonheur, & entre le vice & le malheur, cette impiété devroit être plus efficace pour les porter à bien vivre, que la Religion ne l'est en d'autres païs. Ils devroient s'appliquer à la vertu pour être heureux, comme ils recourent aux alimens lors qu'ils ont faim: & ils devroient s'éloigner du vice afin d'éviter le malheur, comme l'on s'éloigne du feu quand on craint de se brûler. Mais en ce cas-là leurs bonnes mœurs feroient aussi mercenaires que rien le puisse être. Les notions pures de l'honnêteté n'en feroient pas le principe. Disons en passant qu'il est bien étrange qu'ils puissent croire ce qu'on leur impose sur cette fatale connexité. N'y a-t-il donc parmi eux personne qui s'enrichisse injustement, & qui soit pauvre sans passer pour criminel, ou qui soit blessé en tâchant de sauver la vie à un honnête homme? Je pense que si on les pressoit là-dessus, ils nous paieroient de quelque notion Stoïcienne, savoir que les maladies, le chagrin, la pauvreté, ne sont point des maux, & que les richesses, le plaisir, & la santé, ne sont point un bien (9). Je croirois sans peine que le peuple ne sait point cette opinion de la sympathie naturelle de la vertu avec le bonheur, & du vice avec le malheur; mais que c'est seulement le dogme de leurs gens de Lettres qui ont nié la providence,

(7) *C'est-à-dire en ne considérant pas l'opération de la Grace sur les ames prédestinées.*

(8) *Confrontez avec ceci le Chapitre XVIII d'Ezechiel.*

(9) *Confrontez ce que dessus Rem.* (E) *de l'Article* SADUCÉENS.

Le Pere Tachard conte plusieurs choses de ce Sommona-Codom, qu'il appelle *Sommonokhodom*. C'est, dit-il (c), le Dieu que les Siamois *adorent à present*. Ils supposent qu'il „ nâquit „ Dieu par sa vertu propre; & qu'incontinent après sa naissance, sans aucun Maître qui l'instruisist, il acquit, par une simple vûe de son esprit, une connoissance parfaite de tout ce „ qui regarde le Ciel, la Terre, le Paradis, l'Enfer, & des secrets les plus impenetrables de „ la Nature; qu'il se souvint au même tems de tout ce qu'il avoit jamais fait dans les differen- „ tes vies qu'il avoit menées; & qu'après avoir enseigné aux peuples ces grandes choses, il „ les laissa écrites dans des Livres, afin que la Posterité en profitât. C'est dans ces Livres „ qu'il raconte de lui-même, qu'étant devenu Dieu, il souhaita un jour de manifester aux hom- „ mes sa Divinité par quelque prodige extraordinaire........ (d) Qu'aussitôt il se sentit porté „ en l'air dans un trône tout éclatant d'or & de pierreries, qui sortit de terre au lieu même „ où il étoit; & que les Anges, étant à l'instant descendus du Ciel, lui rendirent les honneurs & „ les adorations qui lui étoient deuës........ (e) Que depuis le tems qu'il aspira à devenir Dieu, „ il étoit revenu au monde cinq cens cinquante fois sous differentes figures; que dans chaque re- „ naissance, il avoit toûjours esté le premier, & comme le Prince de ceux d'entre les animaux sous „ la figure desquels il naissoit; que souvent il avoit donné sa vie pour ses sujets, & qu'étant Sin- „ ge, il avoit delivré une Ville d'un monstre horrible qui la desoloit; qu'il avoit été un tres- „ puissant Roy, & que sept jours avant que d'obtenir le souverain Domaine de l'Univers, il „ s'étoit retiré à l'imitation d'un certain Anachorete avec sa femme & ses deux enfans dans des „ solitudes écartées; que là il étoit mort au monde & à ses passions........ (f) Il avoit „ parcouru le monde, faisant connoitre aux hommes le bien & le mal, & leur enseignant la vraye „ Religion, qu'il écrivit lui-même pour la laisser à la Posterité. Il s'étoit même attiré plusieurs „ disciples, qui dans la condition de Prêtres devoient faire une profession particuliere de l'imiter, „ en portant un habit semblable au sien, & en gardant les régles qu'il leur donnoit, lors qu'enfin „ il arriva à la quatre-vingt-deuxiéme année de son âge.....il fut attaqué d'une violente co- „ lique dont il mourut. Son ame monta au huitiéme Ciel (B)". Nous verrons ci-dessous (C) ce

(c) Tachard, Voiage de Siam, Livr. VI. pag. 223 Edit. de Hollande.

(d) La-même pag. 225.

(e) La-même pag. 227.

(f) La-même pag. 224.

dence, & qui ont vu néanmoins qu'il étoit utile de conserver l'opinion commune touchant *les peines & les récompenses*.

51 l'admiration d'une Nature excellente, qui ne nous peut faire ni bien ni mal, peut servir à nous rendre vertueux.

II. Examinons à cette heure l'autre partie de l'Objection. Je conviens qu'on peut admirer & honorer un objet, sans se proposer d'autre récompense, que la seule satisfaction de rendre justice au mérite: mais je ne saurois convenir qu'il y ait des gens capables de l'invoquer, & de combattre leurs inclinations, & de lui offrir des sacrifices, dans la vue d'obtenir ses bonnes graces, & d'appaiser sa colere, s'ils sont bien persuadez, 1. Qu'il ne se mêle de rien; qu'il ne se soucie de rien; que la mauvaise vie des hommes ne lui déplait pas, & que leur bonne vie ne lui est pas agréable. 2. Qu'il n'y a aucun autre Etre qui puisse récompenser les hommages qu'ils rendroient à celui-là, ni châtier la complaisance qu'ils auroient pour leurs passions. Voilà le fondement de la Maxime que j'ai avancée, que *la foi de l'existence de Dieu, sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice.* Mais quoi, dira-t-on, des hommes pleins d'admiration pour une nature excellente, sainte & heureuse, & honorée par toute la Terre, ne pourront-ils pas se la proposer comme un modele de leur vie; & dans le dessein de l'imiter, ne pourront-ils pas combattre leurs mauvaises inclinations, & tendre vers la vertu avec des efforts extraordinaires? Je répons qu'ils le pourront, pourvu qu'ils croient que cette pénible imitation les rendra semblables à cette nature, ou leur procurera quelque autre gloire d'un très-grand prix. Mais dès-lors la foi de la providence sera jointe en eux avec la foi de l'existence divine; ils croiront, ou comme les Siamois & les Chinois, que la nature des choses a uni ensemble, par une fatalité aveugle, le bonheur avec la vertu, & le malheur avec le vice; & que l'imitation d'un Sommona-Codom les mettra un jour en possession d'un état semblable au sien; ou ils croiront qu'un Législateur intelligent a destiné des couronnes à ceux qui auront choisi pour leur modele la vie sainte & heureuse des Dieux immortels. Au pis aller, ils espéreront que le genre humain sera assez équitable pour admirer leur vertu, & pour la récompenser glorieusement; & que peut-être ils parviendront un jour à l'apothéose. La gloire de Miltiade eut un grand pouvoir sur Themistocle, quoi que Themistocle n'espérât rien de Miltiade; je l'avoue: aujourd'hui la mémoire des Alexandres & des Césars ne peut-elle pas remuer si vivement les passions, qu'elle fera entreprendre les choses les plus difficiles? Néanmoins on est très-persuadé que ces Conquérans ne savent pas ce qui se fait sur la Terre; & qu'ils ne peuvent faire ni aucun bien, ni aucun mal. J'avoue tout cela; mais Themistocle ne savoit-il pas qu'en imitant Miltiade, il parviendroit à la même gloire que Miltiade? Ceux qui marcheroient aujourd'hui sur les traces des Alexandres & des Césars, ne sauroient-ils pas que les trophées, les panégyriques, l'immortalité du nom, seroient le prix & la récompense glorieuse de leurs fatigues? Ainsi tous les exemples que l'on sauroit alléguer de la force de l'admiration, & de celle de l'imitation, supposent & établissent l'existence d'une cause qui récompense le travail de l'admirateur, & celui de l'imitateur. Ils ne font donc rien contre ma Thèse. Voici encore une réflexion: la foi de l'existence divine, sans celle de la providence, ne doit point passer pour un motif à la vertu, si tout ce qu'elle peut produire peut être produit par la seule idée de l'honnête, & par la seule envie d'être loué: or la seule idée de l'honnête, & la seule envie d'être loué, peuvent produire tout ce que l'admiration & l'imitation des Dieux d'Epicure seroient capables d'opérer. Cela devient manifeste quand on l'examine attentivement. Donc &c. Je n'ai pas voulu tirer avantage de ce qu'un Sectateur d'Epicure ne pouvoit pas se flatter qu'en imitant les vertus des Dieux, il posséderoit un jour leur béatitude (10); cela n'eût pas été à propos, puis que Mr. du Rondel ne suppose pas que l'Objection regarde aussi Epicure. Voiez la marge (11).

(10) Epicure & ses Sectateurs enseignoient que l'ame de l'homme périt pour jamais quand l'homme meurt.

(11) Je ne propose ceci que comme un Problême que Monsr. du Rondel prendra la peine d'examiner, & que je le prie de réfuter, autant que bon lui semblera, pour la plus ample instruction de mes Lecteurs.

(B) *Son ame monta au huitiéme Ciel.*] „ C'est propre- „ ment le Paradis appellé *Nyruppaam*, elle n'est plus sujet- „ te aux miseres ny à la douleur, & elle jouït d'une béati- „ tude parfaite. C'est pour cela qu'elle ne renaîtra jamais, „ & voilà ce qu'ils appellent être aneanty. Car par ce ter- „ me ils n'entendent pas la destruction totale d'une chose „ qui la reduise au néant; mais ils veulent seulement dire „ qu'on ne paroît plus sur la Terre, quoyque l'on vive dans „ le Ciel. Pour son corps il fut brûlé, & ses os, à ce „ qu'ils rapportent, ont été conservez jusqu'à présent. Il „ y en a une partie dans le Royaume de Pégu, l'autre dans „ celuy de Siam. Ils attribuent à ces os une merveilleuse „ vertu, & ils assurent qu'ils brillent d'une splendeur toute „ divine (12)". On peut inférer de ces dernieres paroles, que le culte des Siamois pour ce Dieu-là n'est point detaché de l'espérance, qu'il est utile.

(12) Tachard, Voiage de Siam, Livre VI. pag. 225 Edit. de Hollande.

(C) *Nous verrons ci-dessous ce que l'on conte de son frere.*] Il s'appelloit *Thévatat* (13). „ (14) Il renaissoit toûjours „ avec son frere *Sommonokhodom*, dans la même espece que „ lui; mais toûjours inferieur en dignité, parce que *Sommonokhodom* étoit le Prince des animaux, dont il prenoit „ la figure. Mais *Thévatat* aspirant aussi à la Divinité, & „ ne pouvant rien souffrir au dessus de lui, ne voulut jamais „ se soûmettre à son frere. Il tâcha au contraire par de con- „ tinuelles révoltes de troubler son regne & n'oublia rien „ pour le dépouiller de l'Empire, il vint enfin en quelque „ maniere à bout de ce qu'il souhaitoit; car il le tua lors- „ qu'ils étoient tous deux Singes (15).... (16) Comme „ il avoit beaucoup d'esprit & d'adresse, il trouva moien „ de faire une Secte nouvelle, dans laquelle il engagea plu- „ sieurs Rois & plusieurs peuples à sa doctrine & qui le „ suivirent pour être ses imitateurs. Ce fut-là l'origine d'un „ Schisme qui divisa le monde en deux parties, & donna „ commencement à deux Religions, au lieu qu'auparavant „ tous les hommes n'en avoient qu'une. Les uns.....se fi- „ rent disciples de *Thévathat*, & les autres de *Sommonokhodom*. *Thévathat*, quoi qu'il ne fût que le cadet, se „ voiant soutenu par tant de Princes, qui avoient embrassé „ sa défense, emploia la force ouverte & la trahison pour „ perdre son frere. Il mit en usage les plus atroces calom- „ nies, pour noircir sa reputation; mais ces desseins ne réus- „ sirent pas. Il fut même vaincu plus d'une fois, lorsque „ pour confirmer ses Sectateurs dans la foy qu'il leur ensei- „ gnoit, il osa disputer avec son frere, à qui feroit de plus „ grands miracles. L'ambition luy fit souhaiter d'être Dieu; „ mais ne l'étant pas veritablement, il ignora beaucoup de „ choses dont son frere avoit une parfaite connoissance, & „ parce que sa fierté ne luy permettoit pas d'écouter *Sommonokhodom*, il n'apprit point de luy ce qui se passoit „ dans l'Enfer & dans le Paradis, ny la doctrine de la Mé- „ tempsycose, ny les changemens qui s'étoient faits & qui „ se devoient faire dans tous les siécles". Les Siamois (17) *croyent que de la doctrine de* Thévathat *sont sorties comme d'une source de schisme & de division sept autres sectes qui ont beaucoup de rapport entre elles*.... „ (18) Après tous „ les outrages que *Thévathat* avoit fait à son frere, sans „ respecter ni les droits de la nature, ni la Divinité même, „ il étoit juste qu'il en fût puni. Aussi les Ecritures des Sia- „ mois font-elles mention de son supplice, & *Sommonokho-* „ *dom*

(13) La-même pag. 226.

(14) La-même, pag. 228.

(15) Il semble que ce Conte ait tiré son origine de l'Histoire de Caïn & d'Abel.

(16) Tachard, Voiage de Siam, Livre VI. pag. 229.

(17) La-même, pag. 231.

(18) La-même, pag. 232, 233.

ce que l'on conte de son frere.

" *don* même y rapporte, qu'étant devenu Dieu, il vit ce " frere impie dans le plus profond des Enfers. Je l'y reconnus, dit-il, accablé de maux & gémissant sous le poids " de sa misere. Il étoit dans la huitiéme demeure, c'est-à-" dire, dans le lieu où les plus grands criminels sont tourmentez, & là il expioit par un horrible supplice, tous " les pechez qu'il avoit commis, & sur-tout les injures qu'il " m'avoit faites. Ensuite expliquant la peine qu'on faisoit " souffrir à *Thévathat*, il dit qu'il étoit attaché à une Croix " avec de gros clous (19), qui lui perçant les pieds & les " mains, lui causoient d'extrêmes douleurs, qu'il avoit eu " tête une Couronne d'Epines, que son Corps étoit tout " couvert de playes, & que pour comble de misere le feu " infernal le brûloit sans le consumer. Un spectacle si pitoyable le toucha de compassion, il oublia toutes les injures, qu'il avoit reçuës de son frere, & il ne put le voir " en cet état sans prendre la résolution de le secourir. Il " lui proposa donc ces trois mots à adorer, *Pputhang*, *Thamang*, *Sangkhang*: Mots sacrez & mysterieux pour lesquels les Siamois ont une veneration profonde & dont le " premier signifie Dieu, le second Parole ou Verbe de Dieu, " le troisiéme Imitateur de Dieu: luy promettant, au reste, s'il acceptoit une condition si raisonnable & si facile, de le delivrer de toutes les peines, ausquelles il étoit " condamné. *Thévathat* consentit à adorer les deux premiers mots, mais jamais il ne voulut adorer le troisiéme, " parce qu'il signifioit Prêtre ou Imitateur de Dieu, protestant que des Prêtres étoient des hommes pecheurs, qui " ne meritoient aucun respect. C'est en punition de cet orgueil qu'il souffre encore aujourd'hui, & qu'il souffrira " dans l'Enfer durant un grand nombre d'années".

(19) *Cela leur persuade que* JESUS-CHRIST *ne differe point de Thévathat; & ce qui les confirme le plus dans ce préjugé (ce sont les paroles du Pere* Tachart, Voiage de Siam, *Livr. VI, pag.* 314.) est que nous adorons l'image du Sauveur crucifié, qui represente parfaitement le châtiment de *Thévathat.*

Jugez par là si les Siamois peuvent dire sans contradiction que c'est un Dieu qui n'a aucune puissance. Ne reconnoissent-ils pas qu'il peut délivrer de la peine la plus horrible de l'Enfer ceux qui acceptent les conditions qu'il leur propose? Si vous me répondez que cela regarde le tems où il n'étoit pas encore au huitiéme ciel, je repliquerai que l'exemple de Thévathat leur peut faire craindre d'être malheureux s'ils ne se conforment point aux volontez, & aux regles, que leur Sommonokhodom leur a laissées; & par conséquent leur culte n'est point détaché des motifs de l'interêt. Ils s'imaginent (20) que les Chrétiens sont disciples de Thévathat, (21) *& la crainte qu'ils ont de tomber dans l'Enfer avec* Thévathat, *s'ils suivent sa doctrine, ne leur permet pas d'écouter les propositions qu'on leur fait d'embrasser le Christianisme.*

(20) Tachard, Voiage de Siam, *Livre VI, pag.* 209.

(21) *Là-même, pag.* 213.

SOPHRONIE, est le nom qu'on donne à une Dame Romaine, dont Eusebe loue le courage & la chasteté. Je ne saurois bien dire où l'on a trouvé son nom; car Eusebe ne l'a point nommée, ni dans le Chapitre XIV (*a*) du VIII Livre de son Histoire Ecclésiastique, ni dans le XXXIV Chapitre du I Livre de la Vie de Constantin. On y trouve seulement que cette Dame étoit mariée au Gouverneur de Rome, & qu'aiant su que les archers, dont Maxence se servoit pour se faire amener les femmes qu'il avoit dessein de violer, étoient déja entrez dans sa maison, avec une permission extorquée de son mari; elle demanda un peu de tems sous prétexte de se parer; qu'ensuite, se voiant seule dans sa chambre, elle se plongea une épée dans le sein, & fit connoître par cette action à son siecle & aux suivans, qu'il n'y a que la vertu chrétienne qui soit invincible, & à l'épreuve de la mort. Voilà ce qu'en dit Eusebe. Il ne dit point qu'elle ait *demandé permission à son mari, & pardon à Dieu, de ce qu'elle alloit executer*; ni que *l'Eglise lui ait rendu temoignage de la verité de son martire par la declaration de sa sainteté.* Ce sont des Gloses que le Sieur Moreri, trompé par Charles Etienne (*A*), attribue faussement à l'Historien.

(*a*) Moreri cite 17, après Charles Etienne & plusieurs autres Dictionaires.

(*A*) *Moreri trompé par Charles Etienne.*] Comme l'Article de Sophronie n'est pas bien long dans Charles Etienne, je le rapporterai tout entier. *Sophronia matrona Romana, altera Lucretia Christiana, cum vim Decii Principis videret se passuram, consentiente viro arrepto gladio seipsam transfixit, ac inter sanctas mulieres est relata. Eusebi. lib. 8. cap.* 17. Voilà d'où Mr. Moreri a pris que Sophronie *est appellée la Lucresse Chrétienne*: & c'est déja une faute; car c'est donner une trop grande étendue aux paroles du Dictionaire Latin. Le *consentiente viro*, qui se devoit rapporter à *passuram*, & non pas à *arrepto gladio*, fut un piége pour Moreri; une virgule mal mise lui aiant fait croire que cette Dame ne se tua pas, sans en avoir demandé la permission à son mari, le fit donner dans un mensonge. Peut-être que la virgule n'y fait rien; car si vous en mettez une aprés *passuram*, & une aprés *viro*, comme font Mrs. Lloyd & Hofman, l'équivoque ne sera pas moindre. Un Auteur exact & zélé pour ses Lecteurs auroit mis *passuram* aprés *viro*, & alors on n'eût pas été en balance. Je n'ai que faire de marquer le reste. Je dirai seulement que Mr. Moreri n'a point adopté toutes les fautes de Charles Etienne; il a ôté *Decii Principis*, & substitué le Tyran Maxence à Decius. Lloyd & Hofman n'ont pas corrigé une seule lettre. Je m'étonne que Rivet ait dit qu'Eusebe rapporte touchant Sophronie, qu'aprés avoir prié Dieu à genoux, comme pour immoler à Jesus-Christ sa chasteté, elle se tua en présence du Tyran Maxence. *Eusebi. lib. 8. Historiæ refert de Sophronia præfecti Romanæ urbis uxore quod cum animadverteret maritum metu mortis perterritum, prodidisse pudicitiam suam Maxentio Tyranno, cum prius deflexis genibus Deum orasset, tanquam pudicitiam suam Christo immolaturam, pectus coram eo ferro transfixisse* (1). Cela m'apprend que lui aussi est de ceux qui citent aprés les Modernes, sans consulter les Originaux. J'avois eu meilleure opinion de lui. Je n'étois pas étonné que Ravisius Textor dans son *Officina*, & Decimator dans sa *Sylva Vocabulorum*, eussent fait les mêmes fautes que je trouvois dans Charles Etienne. Ces Auteurs-là ne songeoient point à vérifier. Decimator me paroît plus juste que tous les autres à l'égard de l'allusion à Lucrece; il ne dit pas, comme Moreri, que Sophronie ait été appellée la Lucrece Chrétienne; mais qu'elle pourroit porter ce nom justement: *Castitatis nomine celebris, ita ut altera Lucretia Christiana non immerito dici possit.*

(1) Andr. Rivetus in Genes. Exercit. LXXIII, *Oper. Tom. I, pag.* 281. *J'ai rapporté coram eo à Maxence; peut-être le faut-il rapporter au mari. Rivet a commis ici un Solécisme.*

SORANUS (QUINTUS VALERIUS) florissoit au VII Siecle de Rome (*a*). Il se fit estimer par son Eloquence, mais beaucoup plus encore par son Erudition. C'étoit le plus savant homme qui eût paru entre les Auteurs Latins. Quoi qu'il fût né proche de Rome (*b*), il ne laissoit pas d'avoir l'accent provincial (*A*), ce qui sans doute faisoit quelque tort à son Eloquence. Il observa dans ses Ouvrages une méthode que Pline imita (*B*), c'est qu'il y joignit des

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*), *Citat.* (2).

(*b*) *Voiez la même Remarque, Citation* (4).

(*A*) *Le plus savant homme .... d'avoir l'accent provincial.*] La preuve de tout ceci est contenue dans le III Livre *de Oratore*, à l'endroit où Ciceron dit que la prononciation la plus agreable de la Langue Greque étoit celle des Atheniens (1). Ils parloient mieux sans être savans, que les plus doctes Asiatiques. Cela ne veut pas dire que leurs paroles étoient mieux rangées, cela ne concerne que leur son de voix, & leur accent. Ciceron dit la même chose à l'avantage de la ville de Rome: il observe que le plus ignorant Romain surpassoit à cet égard le docte Soranus: que dis-je docte, ce n'est pas assez, il faut le nommer le plus savant homme de ce tems-là. *Hanc dico suavitatem, quæ exit ex ore, quæ quidem ut apud Græcos Atticorum, sic in Latino sermone hujus est urbis maxime propria.... Nostri minus student literis quàm Latini, tamen ex istis quos nostis, urbanis, in quibus minimum est literarum, nemo est quin literatissimum togatorum omnium Q. Valerium Soranum lenitate vocis, atque ipso oris pressu & sono facile vincat* (2). Ces paroles insinuent manifestement que Soranus vivoit alors, j'ai donc dit avec raison qu'il a fleuri au VII Siecle de Rome; car Ciceron suppose que les discours dont son Ouvrage *de Oratore* est composé furent tenus l'an 662. Plusieurs croient que ce Soranus a été ami de Ciceron, & c'est de lui qu'ils entendent ce Passage: *Q. & D. Valerii Sorani, vicini & familiares mei non tam in dicendo admirabiles, quam docti & græcis literis & latinis* (3). Ce qui précede fait voir que ces deux Soranus n'étoient point de Rome; mais du païs Latin. Je croi qu'ils étoient de Sora, ville de ce païs-là, selon Pline, & Ptolomée (4).

(1) *Eruditissimis hominibus Asiaticis quivis Atheniensis indoctus, non verbis, sed sono vocis, nec tam bene quam suaviter loquendo facile superabit.* Cicero, *Libr. III* de Oratore *folio* 90, *D.*

(2) *Idem, ibidem.*

(*B*) *Une méthode que Pline imita.*] Voici comme il parle dans sa Préface adressée à Titus fils de Vespasien. *Quia occupationibus tuis publico bono parcendum erat, quid singulis contineretur libris huic epistolæ subjunxi: summaque cura, ne perlegendos eos haberes, operam dedi. Tu per hoc & aliis præstabis ne perlegant: sed ut quisque desideraverit aliquid, id tantum quærat & sciat quo loco inveniat. Hoc ante me fecit in literis nostris Valerius Soranus, in libris quos Ἐποπτίδων inscripsit* (5). N'oublions point cette Note du Pere Hardouin: *Epoptides scripserat, hoc est, ut Turnebus quidem interpretatur, de Grammatica libros: tanquam de mysteriis literarum & Doctrinæ. Erant enim ἐπόπται qui ad inspicienda sacra occulta admittebantur* (6). Il est sûr que notre Soranus avoit fait des Livres de Grammaire. Voiez Varron (7), & Aulugelle (8).

(3) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 283.

(4) *Voiez* Corradus, in Brutum Ciceronis, *pag.* 264.

(5) Plinius, *in Præfat. in fine.*

(6) Harduin. in hunc locum Plinii.

(7) Varro, de Lingua Latina, *Libr. VI, pag. m.* 71.

(8) Aulus Gellius, *Libro II, Cap. X.*

des Sommaires qui faisoient que chaque Lecteur pouvoit choisir ce qu'il souhaitoit sans avoir la peine de lire tout. On prétend qu'il eut la hardiesse de divulguer un mystére que les Romains tenoient fort caché. C'étoit le nom du Dieu tutelaire de leur ville. On ajoûte qu'il en fut puni de mort (*C*). Peut-être ne le faut-il pas distinguer de ce Quintus Valerius que Pompée fit mourir (*D*). Disons en passant que la raison, pour laquelle les Romains cachoient le nom de leur Dieu patron, n'est guere solide (*E*). Deux Vers, qui nous restent de Soranus, témoignent qu'il

(*C*) *De divulguer un mystére . . . qu'il en fut puni de mort.*] Pline ne dit point en propres termes que Soranus divulgua le nom du Dieu tutelaire de Rome: mais on le peut recueillir de ses paroles. *Cujus* (Romæ) *nomen alterum dicere arcanis cæremoniarum nefas habetur: optimaque & salutari fide abolitum enunciavit Valerius Soranus luitque mox pœnas* (9). Il dit que la ville de Rome avoit deux noms, l'un connu de tout le monde; l'autre si mystérieux que la Religion ne permettoit pas de le réveler, & que Soranus aiant violé cette défense fut puni tout aussitôt. Il n'y a point de doute que cet autre nom ne fût le même que celui du Dieu tutelaire de la ville, ou qu'au moins on ne le considérât comme une chose qui la protégeoit (10). Solin Copiste de Pline s'est bien donné la licence de spécifier la peine qui suivit la profanation de Soranus: il dit qu'on le condamna au dernier supplice (11): mais quant au reste il se borne au nom caché & mystérieux de la ville, il ne dit pas que ce fût le nom du Dieu tutelaire de Rome. Nous allons citer deux Auteurs qui sont plus exprès, & qui ne nous laissent pas la peine de tirer des conséquences: *Verum nomen ejus numinis quod urbi Romæ præesset, sciri sacrorum lege prohibetur, quod ausus quidam tribunus plebis enuntiare, in crucem levatus est* (12). Voila sur quel fondement quelques-uns débitent que notre Soranus a été Tribun du Peuple, & qu'il fut crucifié (13). Ils sont obligez d'aider à la lettre; car Servius n'a nommé personne. L'autre Passage que j'ai à citer est de Plutarque. Διὰ τί τὸν θεὸν ἐκεῖνον ᾧ μάλιστα τὴν Ῥώμην σῴζειν προσήκει καὶ φυλάττειν, εἴτ' ἐστὶν ἄῤῥην εἴτε θήλεια, καὶ λέγειν ἀπείρηται καὶ ζητεῖν καὶ ὀνομάζειν; ταύτην δὲ τὴν ἀπόῤῥησιν ἐξάπτουσι δεισιδαιμονίας, ἱστοροῦντες Οὐαλέριον Σωρανὸν ἀπολέσθαι κακῶς διὰ τὸ ἐξειπεῖν. *Cur tutelarem Romæ Deum, masne sit an femina, dicere aut quærere, ejusque nomen efferre nefas est? quod quidam interdictum à superstitione repetunt, narrantes Valerium Soranum male periisse, quod nomen illud edidisset* (14). Notez que selon Plutarque il n'étoit permis de s'informer ni du sexe, ni du nom du Dieu tutelaire de Rome. Notez aussi qu'il y a des gens qui trouvent plus de mystére dans la punition de Soranus, puis qu'ils disent que dès qu'il eut proféré ce nom occulte, il tomba roide mort. Ils assûrent (15) que Pline & plusieurs autres disent cela. Il est faux que Pline le dise. Nous verrons dans la Remarque (*D*) que peut-être l'indiscrétion de Soranus ne fut point la cause de sa mort. Notez enfin une grosse faute de Gyraldi. Après avoir dit, 1 (16), que Pline & Solin écrivent, que Valerius Soranus fut condamné à la mort pour avoir osé prononcer le nom occulte de Rome (17); 2, que Sempronius (18) a écrit la même chose; il ajoûte que d'autres assurent que ce Soranus fut crucifié, & que pour cette raison on institua le culte de la Déesse Angerone la patrone du silence. *Alii in crucem sublatum tradunt, &* PROPTEREA *cultam Deam Angeronam silentii præsidem* (19). Servius est le seul qui parle de la crucifixion du profane qui révéla ce mystére; mais ni lui ni aucun autre n'ont observé que ce supplice donna lieu au culte de la Déesse Angerone. Il est évident que selon Pline c'étoit un culte très-ancien, & fondé sur le mystére du nom inconnu de Rome: *Exemplum religionis* ANTIQUÆ *ob hoc maxime silentium institutæ. Namque Diva Angerona, &c* (20). Solin s'exprime encore plus clairement, *inter* ANTIQUISSIMAS *sane religiones Sacellum colitur Angeronæ* (21). Il n'y a guere d'illusion plus dangereuse que celle des particules que les Grammairiens appellent causales. Les plus doctes Compilateurs y font des bévues horribles, & à moins que d'être fort attentif on s'y brouille & on s'y confond, quand on veut donner un autre tour aux choses que l'on copie, & les abréger le plus que l'on peut. Le docte Gyraldi s'est abusé pour n'avoir pas assez pris garde aux expressions de Pline.

(*D*) *Peut-être ne le faut-il pas distinguer de ce Quintus Valerius que Pompée fit mourir.*] Plutarque, si je ne me trompe, est le seul qui nous apprenne ce fait. Il raconte que Pompée bien informé de l'érudition de ce personnage le prit à part, & se promena avec lui. Notez que Pompée étoit alors en Sicile, & que ce jour-là il jugeoit les criminels, c'est-à-dire les personnes du parti de Marius qui avoient été destinées à la mort. Aiant vu ce Quintus Valerius amené au Tribunal, il se leva pour l'entretenir en particulier; mais dès qu'il eut sû de lui ce qu'il souhaitoit d'en apprendre, il donna ordre qu'on le tuât. Plutarque ne narre cela que sur la foi d'un Auteur dont il se défie quant aux choses qui concernent ou les amis ou les ennemis de César (22). Γάϊος δὲ Ὄππιος, ὁ Καίσαρος ἑταῖρος, ἀπανθρώπως φησὶ καὶ Κοΐντῳ Οὐαλερίῳ χρήσασθαι τὸν Πομπήϊον. ἐπιστάμενον γὰρ ὡς ἔστι φιλολόγος ἀνὴρ καὶ φιλομαθὴς ἐν ὀλίγοις ὁ Οὐαλέριος, ὡς ἤχθη πρὸς αὐτόν, ἐπισπασάμενον καὶ συμπεριπατήσαντα, καὶ πυθόμενον ὧν ἔχρῃζε καὶ μαθόντα, προστάξαι τοῖς ὑπηρέταις εὐθὺς ἀνελεῖν ἀπαγαγόντας. *Addit C. Oppius Cæsaris familiaris sævum Pompeium etiam in Q. Valerium extitisse: quum enim sciret humanitatis & literarum inter paucos studiosum Valerium, ut adductus ad ipsum est, seduxisse illum & deambulasse unà, ubi accepit & didicit ab eo quæ cupiebat, imperasse lictoribus ut ilicò auferrent eum & interficerent* (23). Ne pourroit-on pas supposer, 1, que ce fut en cette rencontre que notre Soranus divulgua le nom inconnu de la ville capitale? 2, qu'Oppius supprima cette particularité afin de ne pas fournir un prétexte d'excuser Pompée? Car si l'on avoit pu dire que Soranus lui révéla un secret dont la Religion la plus sacrée lui défendoit de parler, on auroit pu disculper celui qui le fit mourir, on auroit pu regarder sa sévérité comme un acte de dévotion, & comme un saint zéle contre les profanes. Je n'affirme rien, je laisse ceci au jugement des Critiques. Je dirai seulement qu'il ne se faut pas imaginer que Pompée ait voulu tirer de lui quelques secrets politiques, quelques intrigues de Marius; car l'envie de l'entretenir tête à tête ne fut fondée que sur ce qu'il le connoissoit pour un personnage de beaucoup d'érudition. Plutarque observe cela expressément. Or il est certain que la connoissance des Belles-Lettres, & l'étude des Antiquitez, rendoient Soranus capable de découvrir à Pompée un secret de Religion, une Loi cachée, une vieille cérémonie; mais non pas le fin des factions de Marius. D'autre côté, il n'est pas sans apparence, que dans l'état où étoient les choses, Pompée voulut savoir ce nom occulte de Rome. Son Parti, qui étoit celui de Sylla, venoit de la prendre. Savoit-on que l'autre Parti ne pourroit jamais la reconquerir? Pompée ne voioit-il pas que la République seroit exposée aux Guerres Civiles? Ne sentoit-il pas son ambition? Pouvoit-il croire que la découverte du nom du Dieu tutelaire ne lui serviroit de rien? Quoi qu'il en soit, si le Quintus Valerius de Plutarque, & le Soranus de Pline, sont le même homme, à quoi il y a bien de l'apparence, on n'a pas beaucoup de sujet de dire que l'indiscrétion profane de celui qui divulgua le nom inconnu de Rome reçut aussitôt son châtiment; car selon la narration de Plutarque il n'auroit été puni que comme complice de Marius. Il est faux que Plutarque lui donne la qualité de Philosophe (24). Louis Vivès (25), Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, le disent à tort. Notez que Florus a mis la mort du Préteur Soranus entre les actions cruelles du Parti de Sylla: *Piget post hæc referre*, dit-il (26), *ludibrio habita fata Carbonis, fata Sorani prætoris, &c.* Cela ne seroit pas inutile à ceux qui voudroient prouver que notre Soranus a été Préteur, & le même Valerius que Pompée fit mourir.

(*E*) *La raison pourquoi les Romains cachoient le nom de leur Dieu patron n'est guere solide.*] Ils avoient évoqué en quelques rencontres les Dieux tutelaires des autres villes, & ils craignoient qu'on ne leur rendît la pareille. C'est pour cela qu'ils ne vouloient point qu'on sût comment s'appelloit la Divinité patrone de Rome. Ils espéroient que l'ignorance de ce nom leur assûreroit le patronage, comme les Tyriens se persuadoient qu'en chargeant de chaînes leurs Divinitez, ils les empêcheroient de se retirer. C'est l'une des réponses que Plutarque a faite à la demande qu'on a vue ci-dessus: (27) Πότερον, ὥς τινες τῶν Ῥωμαϊκῶν ἱστορήκασιν, ἐκκλήσεις εἰσὶ καὶ γοητεῖαι θεῶν, αἷς νομίζοντες καὶ αὐτοὶ θεούς τινας ἐκκεκλῆσθαι παρὰ τῶν πολεμίων, καὶ μετῳκηκέναι πρὸς αὐτούς, ἐφοβοῦντο τὸ αὐτὸ παθεῖν ὑφ' ἑτέρων; ὥσπερ οὖν Τύριοι δεσμοὺς ἀγάλμασι λέγονται περιβαλεῖν, ἕτεροι δ' αἰτεῖν ἐγγυητὰς ἐπὶ λουτρὸν ἢ καθαρμόν τινα προπέμποντες, οὕτως ᾤοντο Ῥωμαίοις τὸ ἄῤῥητον καὶ τὸ ἄγνωστον ἀσφαλέστατον εἶναι θεοῦ καὶ βεβαιοτάτην φρουράν. *An quia, ut nonnulli rerum Romanarum scriptores tradunt, carmina quædam sunt & præstigiæ quibus dii eliciuntur? quibus usi Romani cùm putarent se quosdam hostium deos ad se traduxisse, cavere voluerunt ne idem sibi ab aliis eveniret? Itaque sicut Tyrii* (28) *vincula injicere simulacris dicuntur, alii autem cùm ea ad lavacrum aut lustrationem aliquam deducunt, fidejussores pro reditu exigunt: ita Romani tutissimè ac constantissimè adservari deum crediderunt, qui neque de nomine notus aliis esset.* J'ai trouvé dans Pline un passage si rempli de faits, qu'on sera bien aise de le voir ici. *Verrius Flaccus auctores ponit, quibus credat, in oppugnationibus ante omnia solitum à Romanis sacerdotibus evocari Deum, cujus in tutela id oppidum esset; promittique illi eumdem, aut ampliorem apud Romanos cultum. Et durat in Pontificum disciplina id sacrum: constatque ideo occultatum, in cujus Dei tutela Roma esset, ne qui hostium similis modo agerent* (29). Macrobe va nous apprendre deux choses; l'une est (30) que toutes les villes sont sous la tutele de quelque Dieu, & que les Romains voiant qu'il y avoit apparence que les places qu'ils assiégeoient seroient obligées de se rendre, en évoquoient les Divinitez tutelaires, soit qu'ils crussent que sans cela ils ne prendroient point la ville, soit qu'ils trouvassent de l'impiété à faire les Dieux prisonniers. L'autre est que pour ces raisons ils tenoient caché le nom du Dieu tutelaire de Rome, & le nom Latin de cette ville. Il ajoûte que le nom de cette Divinité ne laissa pas de paroître dans les Livres de quelques Anciens: il est vrai qu'ils le rapportérent diversement; mais quant au nom occulte de Rome il ne fut jamais connu, non pas même aux plus savans; car les Ro-

(9) Plinius, Lib. III, Cap. V, pag. m. 330, 331.

(10) Voiez dans la Remarque (E) le Passage de Macrobe.

(11) Valerium denique Soranum, quòd contra interdictum id eloqui ausus fuerit ob meritum professæ vocis neci datum. Solin. Cap. I, pag. 1.

(12) Servius in I Lib. Georg. Vers. 499.

(13) Vives in August. de Civitate Dei, Libr. VII, Cap. IX.

(14) Plut. in Quæst. Romanis, pag. 278. B.

(15) Hermolaus, apud Gyraldum de Poëtis, Dialogo VI, pag. 192. Edit. Lugd. 1696.

(16) Gyraldus, de Poët. Historia. Dial. IV, pag. 192.

(17) Pline ne dit point cela.

(18) Il seroit à souhaiter que le Gyraldi eût marqué plus clairement quel Sempronius il désigne; car Sempronius Tuditanus, & Sempronius Asellio, qui ont fait des Livres, ont précédé le Valerius Soranus dont Ciceron a parlé.

(19) Gyraldus, ubi supra.

(20) Plin. Libr. III, Cap. V, pag. 331.

(21) Solin. pag. 1.

(22) Ὀππίῳ μὲν, ὅταν περὶ τῶν Καίσαρος πολεμίων ἢ φίλων διαλέγηται, σφόδρα δεῖ πιστεύειν μετ' εὐλαβείας. Cæterum Oppio quum de Cæsaris hostibus vel amicis agit non temere adjungenda fides est. Plut. in Pompeio, pag. 623. E.

(23) Plut. in Pompejo, pag. 623, E.

(24) Il lui donne celle de Philologue & non celle de Philosophe.

(25) Lugd. Vives in August. de Civit Dei, Libr. VII, Cap. IX.

(26) Florus, Libr. III, Cap. XXI.

(27) Plut. in Quæst. Roman. pag. 278, 279.

(28) Voiez Quinte Curce, Libr. IV, Cap. IV, num 22, & ibi Freinshemius.

(29) Plin. Libro XXVIII, Cap. II, pag. m. 559, 560.

(30) Constat omnes urbes in alicujus Dei esse tutela, moremque Romanorum arcanum & multis ignotum fuisse, ut, cum obsiderent urbem hostium, eamque jam capi posse confiderent, certo carmine evocarent tutelares deos: quod aut aliter urbem capi posse non crederent, aut si posset nefas æstimarent deos habere captivos. Macrob. Saturnal. Libr. III, Cap. IX, pag. m. 323.

(c) Dans la Rem. (C).

(d) Voiez la Rem. (A), Citat. (3).

qu'il enseignoit que Dieu est la cause immanente de toutes choses. Cette opinion ne differe point du Spinozisme (*F*). Il faudra dire (*c*) pourquoi l'on pense qu'il a été Tribun du Peuple. Je ne doute pas qu'il ne fût parent de D. VALERIUS SORANUS, qui comme lui se rendit plus estimable par sa Doctrine, que par la beauté de ses Discours (*d*).

Romains prirent là-dessus de très-bonnes précautions pour empêcher qu'il ne les traitât de la maniere dont ils avoient traité les autres en évoquant les Dieux protecteurs. *Propterea ipsi Romani & deum in cujus tutela urbs Roma est ut ipsius orbis Latinum nomen ignotum esse voluerunt, sed dei quidem nomen nonnullis antiquorum licet inter se dissidentium libris insitum: & ideo vetusta persequentibus quidquid de hoc putatur innotuit. . . . . Ipsius vero urbis nomen etiam doctissimis ignotum est; caventibus Romanis ne quod sæpe adversus urbes hostium fecisse se noverant, idem ipsi quoque hostili evocatione paterentur, si tutelæ suæ nomen divulgaretur* (31). Je m'étonne que Macrobe ait ignoré ce que Pline & Plutarque ont dit de Soranus. Il l'a ignoré, puis qu'il a dit que le nom mystérieux de Rome a toujours été inconnu même aux plus doctes. Je m'étonne aussi de la distinction qu'il observe entre le Dieu tutelaire de Rome, & le nom caché de la même ville, auquel il attribue pareillement la vertu & les fonctions de patronage. Mais je m'étonne encore plus, qu'aiant dit ce qu'on vient de rapporter, il nous donne le formulaire des évocations; car il paroît par ce formulaire qu'il n'importoit point de savoir le nom ni le sexe des Dieux patrons d'une ville. On les évoquoit sans les nommer, & avec la clause, soit que vous soiez un Dieu, soit que vous soiez une Déesse. *Est autem carmen hujusmodi, quo di evocantur cum oppugnatione civitas cingitur:* SI. DEUS. SI. DEA. EST. CUI. POPOLUS. CIVITAS. QUE. KARTHAGINIENSIS. EST. IN. TUTELA. TEQUE. MAXIME. ILLE. QUI. URBIS. HUJUS. POPOLI. QUE. TUTELAM. RECEPISTI. PRECOR. VENEROR. QUE. VENIAM. QUE A. VOBIS. PETO. UT. VOS. POPOLUM. CIVITATEM. QUE. KARTHAGINIENSEM. DESERATIS. LOCA. TEMPLA. SACRA. URBEM. QUE. EORUM. RELINQUATIS. ABSQUE. HIS. ABEATIS. &c (32). Ai-je dit sans fondement que la raison pour laquelle les Romains tenoient caché le nom du Dieu tutelaire de Rome n'étoit point solide? Ils ne savoient point le nom des Dieux tutelaires qu'ils évoquoient, ils en ignoroient même le sexe, & cependant ils les évoquoient; de quoi donc leur pouvoit servir que leurs ennemis ne sussent point comment s'appelloit le Dieu Protecteur de Rome, ou quel étoit le vrai nom de Rome? Cela pouvoit-il empêcher qu'on ne pratiquât contre les Romains ce qu'ils avoient pratiqué contre d'autres villes? En particulier Macrobe est moins excusable que les autres Ecrivains, puis que dans la même page, où il a parlé comme eux, il a rapporté un formulaire d'évocations qui le réfutoit. Il est très-certain que la particule conditionelle, *si Deus, si Dea*, prouve incontestablement qu'ils ne savoient pas le nom du Dieu évoqué: car Varron assûre qu'on se servoit de ce langage, quand on avoit peur de se méprendre en donnant à une Divinité le nom d'une autre. On s'en servoit dans les Sacrifices affectez aux conjonctures d'un tremblement de terre, parce que l'on ignoroit le nom du Dieu qui causoit ces tremblemens. Voici mon Auteur: *Propterea*, c'est-à-dire à cause que l'on ignoroit le nom de ce Dieu, *veteres Romani . . . . . . ubi terram movisse senserant, nunciatumve erat, ferias ejus rei causa edicto imperabant; sed dei nomen, ita uti solet, cui servari ferias oporteret, statuere & edicere quiescebant, ne, alium pro alio nominando, falsa religione populum alligarent. eas ferias si quis polluisset, piaculoque ob hanc rem opus esset, hostiam,* SI. DEO. SI. DEAE. *immolabat. idque ita ex decreto pontificum observatum esse M. Varro dicit: quoniam & qua vi & per quem deorum dearumve terra tremeret incertum esset* (33).

(*F*) *Cette Opinion ne differe point du Spinozisme.*] Nous n'avons besoin que d'un passage de St. Augustin pour prouver cela: (34) *Jovem ut Deus sit, & maximè ut rex deorum, non alium possunt existimare, quàm mundum: ut in diis cæteris secundum istos suis partibus regnet. In hanc sententiam etiam quosdam versus Valerii Sorani exponit idem Varro, in eo libro, quem seorsum ab istis de cultu deorum scripsit, qui versus hi sunt:*

> Juppiter omnipotens regum rex ipse deusque (35),
> Progenitor, genitrixque deûm, deus unus, & omnis.

Exponuntur autem in eodem libro, ita ut eum marem existimarent, qui semen emitteret, fœminam quæ acciperet: Jovemque esse mundum, & eum omnia semina ex se emittere, & in se recipere, qua causa, inquit, scripsit Soranus: Jupiter progenitor genitrixque: nec minus cum causa unum & eundem omnia esse. Mundus enim unus, & in eo uno omnia sunt.

(31) Macrob. Saturnal. *Lib. III, Cap. IX, pag. m.* 323.

(32) Macrobius, *ubi suprà. Il dit qu'il tire cela du Livre V* Rerum reconditarum *de* Sammonicus Serenus, *qui l'avoit trouvé dans un vieux Livre de* Furius.

(33) Aulus Gellius, *Lib. II, Cap. XXVIII.*

(34) Augustin. de Civitate Dei, *Lib.* ~~VII~~, *Cap. IX, pag. m.* 637.

(35) *Les vieux Manuscrits, comme l'observe* Louïs Vivès, *portent,* rerumque deumque, *& c'est ainsi qu'on lit ce Vers au Chap. XI du même Livre de St.* Augustin *dans mon Edition.*

SOUBISE, Ville de Saintonge, a donné son nom à bien des personnes de qualité. Elle passa en 1575 dans la Maison de Rohan par le mariage de Catherine de Parthenai, fille & héritiere de Jean de Parthenai-l'Archevêque, avec René de Rohan II du nom. Ce Jean de Parthenai, connu sous le nom de Soubise, va faire le sujet d'un Article.

SOUBISE (JEAN DE PARTHENAI, SEIGNEUR DE) est l'un des Héros du XVI Siecle parmi les Protestans de France. Il commença à s'instruire de leurs sentimens à la Cour du Duc de Ferrare (*a*), lors que Renée de France, fille de Louïs XII & femme de ce Duc, y recueillit quelques Apôtres de la Religion Réformée, & embrassa leur Théologie. Etant de retour en France, il s'emploia avec un grand zéle (*A*) à la propagation des véritez qu'il avoit connues, & peu s'en falut que Catherine de Medicis ne devint sa prosélyte (*B*). Dès le commencement de la crise qui rendit la guerre inévitable entre les deux Religions en 1562, il fut l'un des plus considérables associèz du Prince de Condé, qui le choisit pour commander dans Lyon, lors que cette grande ville, qui s'étoit déclarée pour la Cause, ne parut pas être en de bonnes mains sous le Baron des Adrets. Soubise justifia merveilleusement le choix que l'on fit de sa personne pour la garde d'une telle place; car malgré tous les embarras qu'il lui falut essuier, il la conserva, & il en rendit bon compte. Il y fit cent coups de maître (*b*). Le Duc de Nemours l'y assiégea inutilement, & la Reine-mere tâcha en vain de le surprendre par des Négociations (*c*). Il fut mêlé fort avant dans les soupçons touchant le meurtre du Duc de Guise; & l'on trouve même que les dépositions de Poltrot le chargérent considérablement: néanmoins c'est l'opi-

(a) Varillas, Hist. de l'Héréf. *Livre X, sur la fin.*

(b) *Voiez* Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome I, pag.* 212, 215, *Edit. de Hollande; mais principalement voiez* Beze, Hist. Eccles. *Livr. XI.*

(c) Varillas, *là même, pag.* 225.

(*A*) *Il s'emploia avec un grand zéle.*] Voici ce que l'Histoire des Eglises Réformées remarque touchant la réformation de la ville de Soubise. „ (1) Quant à Soubize le Seigneur du lieu, homme de singuliere vertu envers Dieu, avoit déja tellement fait que plusieurs de sa terre estoient bien instruits. Ce que voyant ce bon vieil homme (2), s'employa tellement en l'œuvre du Seigneur, que chacun tenoit pour une œuvre miraculeuse le labeur qu'il prenoit, estant toutes les nuits sans dormir (à cause qu'on n'osoit s'assembler que de nuict & bien secretement) esquelles il alloit par les lieux circonvoisins, estant souvent contraint de se sauver dans les bois, & y passer les nuits. En somme, le Seigneur se servit de lui tellement, qu'en peu de tems tout à l'environ la Messe fut quittée d'une grande partie du peuple".

(*B*) *Peu s'en falut que Catherine de Medicis ne devint sa prosélyte.*] Je citerai un Auteur (3), qui a lu une Vie manuscrite de Soubise, où il a trouvé sans doute bien des particularitez. „ L'Admiral se trompoit seulement", dit-il, „ en ce qu'il étoit persuadé que Catherine de Medicis étoit Calviniste dans l'ame, mais tout autre que lui s'y seroit également trompé. Soubise lui faisoit part des longues conferences qu'il avoit tous les jours avec cette Princesse sur le Calvinisme. Il l'assûroit qu'elle n'en étoit pas moins instruite que la Reine de Navarre. Il supposoit qu'elle y eût du moins autant d'inclination. . . . , La Duchesse de Montpensier étoit toujours presente à ces entretiens, & témoignoit d'être si persuadée des discours de Soubise, qu'elle s'opposa autant qu'elle put au dessein de son mari, de mettre dans un cloître leurs trois dernieres filles. . . . . Et de fait, à l'article de la mort, où la dissimulation n'est plus d'usage, la Duchesse manda Jean Malot Ministre de Paris, & lui demanda la Cene à la Calviniste, ce qui lui fut refusé". En un autre lieu (4) Mr. Varillas nous apprend, que *Soubise qui lassé des longueurs de la Regente l'avoit enfin quittée, assûroit qu'encore qu'elle n'eût pas le courage de se déclarer Calviniste, elle ne seroit pas fâchée qu'on l'y contraignît.* Il n'avoit pas trop de tort d'en juger ainsi; témoin ce qu'elle dit (5) en apprenant la fausse nouvelle du triomphe des Protestans à la Bataille de Dreux, *Hé bien, il faudra donc prier Dieu en François.* Témoin encore les grandes caresses qu'elle fit alors *aux amis des nouvelles opinions.* Elle eût été bientôt résignée à l'abjuration du Papisme, s'il eût eu du dessous, & à procurer à Soubise la gloire de très-grand Convertisseur. Mr. Varillas avoue (6) qu'elle se *jetta dans le party Catholique plus par nécessité que par choix.*

(1) Beze, Hist. Eccl. *Livr. II, à l'ann.* 1559, *pag.* 199.

(2) *Il parle d'un Ministre nommé Michel Mulot, âgé de plus de 60 ans.*

(3) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome I, pag.* 60.

(4) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome I, pag.* 139.

(5) Mezeray, Abrégé Chronol. *Tome V, pag. m.* 72, *à l'ann.* 1562.

(6) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome I, pag.* 332.

l'opinion des plus équitables Ecrivains de la Communion de Rome (*C*), qu'il n'eut point de part à cette action abominable. Il avoit été Gentilhomme de la Chambre du Roi (*d*), & il fut fait Chevalier de l'Ordre le 7 de Décembre 1561 (*e*). Il avoit commandé l'Armée de Henri II en Toscane (*D*); &, pour me servir des termes de Mr. le Laboureur (*f*), il étoit homme de grande menée & de grand service. Il mourut en 1566 (*g*) âgé d'environ cinquante-quatre ans (*h*). Il avoit épousé la fille aînée de la Maison d'Aubeterre, Antoinette Bouchard. C'étoit une Dame fort zélée pour sa Religion (*E*). Ils ne laissérent qu'une fille: ce fut Catherine de Parthenai, dont j'ai fait mention en son lieu. Le prémier mari qu'elle eut, savoir le Baron du Pont en Bretagne, prit le nom de SOUBISE: c'est ce Soubise qui paroît avec honneur dans toutes les opérations les plus remarquables de la seconde & de la troisieme Guerre civile. Il fut fait prisonnier à la Bataille de Jarnac en 1569; mais il s'évada par adresse (*i*). La Noue aiant été blessé au siege de Fontenai-le-Comte l'année suivante (*k*), Soubise commanda en chef, & se rendit maître de la Place. En la même année il reçut deux blessures au siege de Saintes (*l*). Il fut tué à la saint Barthelemi (*F*), après s'être défendu comme un lion. Les Dames (*m*) furent curieuses de regarder sur quoi pouvoit être fondé le Procès (*n*) qu'on lui avoit suscité. J'en parle ailleurs (*o*).

(*d*) Beze, Hist. Eccl. Livre III, pag. 257.
(*e*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, Tome I, pag. 378.
(*f*) Le Laboureur, là-même, pag. 304.
(*g*) Là-même, pag. 378.
(*h*) Varillas, Charles IX, Tome I, pag. 275.
(*i*) D'Aubigné, Tome I, pag. 396.
(*k*) Vraie Hist. des Troubles, Livre XIII.
(*l*) D'Aubigné, Tome I, pag. 475.
(*m*) Là-même, pag. 546.
(*n*) C'étoit un Procès d'Impuissance.
(*o*) Dans l'Article QUELLENEC, & dans la Rem. (C) de l'Article PARTHENAI.

(*C*) *Des plus équitables Ecrivains de la Communion de Rome.*] Mr. le Laboureur n'a point fait difficulté de publier ces paroles fort notables: „ La conspiration de Poltrot „ ne se fit point avec participation de l'Admiral de Châ„ tillon, du Comte de la Rochefoucaut, & des Sieurs de „ Soubise & de Feuquieres. . . . . . Cela ne se peut croi„ re de personnes de cette qualité; & il est si mal prouvé „ par les Interrogatoires du meurtrier, qu'il est aisé de „ voir qu'il n'avoit autre dessein en les accusant, que de „ s'avouer des Chefs d'une Faction qui avoit les armes à la „ main (7)".

(*D*) *L'Armée de Henri II en Toscane.*] Si nous en croions Brantome, cet emploi avoit eu de méchans côtez. Il dit (8) que sur l'affaire de Poltrot *Monsieur de Soubise fut accusé ingrat de force gens, car ayant été deferé par les Siennois de plusieurs choses qu'il avoit faites en Toscane, y ayant charge du regne du Roi Henri, & prest à estre en grande peine, Monsieur de Guise intercedât pour lui.* Je ne sai pas de quel droit Mr. Varillas dévelope & paraphrase ce Texte aussi fortement que voici (9). *Au retour de la guerre de Sienne, où l'on prétendoit que Soubise se fût mal comporté, tant à la guerre que dans la distribution des Finances, ses ennemis ayant formé contre lui des accusations, qui alloient à lui ôter l'honneur & la vie tout ensemble, le Duc de Guise l'avoit hautement protegé.*

(*E*) *Une Dame fort zélée pour sa Religion.*] Sur le bruit qui courut que les Catholiques avoient dessein de la prendre, de la mener aux portes de Lion, & de menacer de l'y poignarder avec sa fille sous les yeux de son mari, s'il ne rendoit cette Place, Soubise lui envoia Poltrot, qui retourna avec des Lettres de cette Dame, *pour l'exhorter de les laisser toutes deux perir, & de demeurer fidele à son party* (10). Voilà une digne femme d'un homme qui *témoigna une aversion insurmontable pour tous les Traitez separez, & qui protesta de n'en signer jamais d'autre, que celui qu'il verroit signé de la main du Prince de Condé* (11). Elle étoit aussi très-digne sœur du Vicomte d'Aubeterre qui abandonna tout pour la Religion, & s'assujettit à une vie fort dure. Voici ce qu'en dit Brantome (12): „ Il étoit „ fugitif à Geneve faiseur de boutons de son metier, comme „ étoit la loi là introduite qu'un chacun d'eux eût un metier „ & en vécût, tel Gentilhomme & Seigneur qu'il étoit, & „ ledit Aubeterre, bien qu'il fût de bonne maison, étoit de „ celui de faiseur de boutons; moi en passant une fois à „ Geneve, je l'y vis fort pauvre & misérable. Depuis il „ fut pris à la sedition d'Amboise, & condamné comme les „ autres; Mais Mr. de Guise, par la priere de Mr. le Ma„ rechal de St. André, lui fit pardonner & sauver la vie". Quelques-uns ont dit (13) qu'à la recommandation de la Dame de Soubise, le Conseiller Fumée fut remis en liberté, lors qu'il couroit le même péril qu'Anne du Bourg: mais d'autres (14) attribuent cela aux expédiens que Soubise suggéra à la Reine mere, qui *de longue main lui portoit faveur. Catharina*, c'est Mr. de Thou qui parle (15), *in gratiam Joannis Parthenæi Subisæ reguli sibi percari, & Fumæ amicissimi sua commendatione apud judices illius causam non parum sublevasse creditur.* Il y a bien de l'apparence que d'Aubigné a pris la femme pour le mari.

(*F*) *Fut tué à la saint Barthelemi.*] Mr. Varillas prétend que depuis l'action de Poltrot, *Soubise n'alla qu'une fois à la Cour, d'où il disparut avant que d'avoir été remarqué, tant il apprehendoit que ceux de la Maison de Guise n'eussent pas été persuadez des faits qu'on publioit, pour affoiblir la déposition d'un assassin qui avoit été son domestique.* Sur ce pied-là il ne feroit point allé aux noces du Roi de Navarre, ou aux Vêpres Parisiennes, s'il avoit été en vie; & ce feroit une nouvelle preuve que le Soubise de d'Aubigné étoit le Baron du Pont (16).

(7) Le Laboureur, Additions à Casteln. Tome II, pag. 225.
(8) Mémoir. Tome III, Vie du Duc de Guise.
(9) Varill. Charl. IX, Tome I, pag. 327.
(10) La Vie manuscrite de Soubise, citée par Varillas, Charl. IX, Tome I, pag. 331.
(11) Varill. Charles IX, pag. 277, à l'occasion de la Trêve que des Adroits conclut pour les Protestans de Dauphiné, & à laquelle il tâcha de faire consentir Soubise.
(12) Mémoires, Tome III, Vie du Duc de Guise.
(13) D'Aubigné, Tome I, pag. 123.
(14) La Planche, Histoire de Franç. II, pag. 147. Beze, Hist. Eccl. Livr. III, pag. 257.
(15) Thuan. Libr. XXIII, pag. m. 457.
(16) Cela est incontestable.

SOUBISE (BENJAMIN DE ROHAN, DUC DE (*A*)) petit-fils du précédent, & fils de René de Rohan II du nom & de Catherine de Parthenai, seconda vigoureusement les entreprises du Duc de Rohan son frere, soit pour secourir les Rochelois, soit pour maintenir en France le Parti de ceux de la Religion. Il avoit appris le métier des armes en Hollande sous le Prince Maurice, & il fut un des Gentilshommes François qui se jettérent dans Bergue (*a*), lors que les Espagnols assiégérent cette Place l'an 1606. Il soutint le siege de saint Jean d'Angeli en 1621 contre une Armée que le Roi Louis XIII commandoit en personne; & il obtint en rendant la Place abolition du passé, sous promesse d'obéissance pour l'avenir (*B*). Il ne laissa pas sur la fin de la même année de se rendre maître de Roïan. Au mois de Fevrier 1622 il s'empara d'Olonne, & se rendit tellement maître de la campagne dans le bas Poitou, que ses partis allérent faire des prisonniers jusques à cinq lieues de Nantes. Cette supériorité ne lui dura gueres; car on l'attaqua si vertement dans l'Ile de Rié (*C*) peu après qu'il l'eut subjuguée, que l'on y dissipa toutes ses forces. Il se retira à la Rochelle, où il essuia bien des marques de mépris & de mécontentement: ce qui l'obligea de passer d'autant plutôt en Angleterre, afin d'y demander du secours. Sur l'avis qu'on en reçut à la Cour de France, on le déclara criminel de leze-majesté au prémier chef le 15 de Juillet 1622. Il trouva moien d'équiper quelques vaisseaux, nonobstant le refus de sa Majesté Britannique; mais ils périrent à Pleimouth par une tempête. Au commencement de

(*a*) Grotius, Ann. Libr. XV.

(*A*) *Duc de Soubise.*] Je lui donne ce titre à l'exemple de celui qui publia en 1666 la Vie du Duc de Rohan. Cet Auteur n'a fait que suivre le chemin battu. Cependant, il faut reconnoître que jamais la Seigneurie de Soubise n'a été érigée en Duché, & que le Géographe Du Val, qui l'assûre (1), le fait sans raison. C'est un abus qui regne terriblement dans les Maisons nobles de France, d'attacher à une même Terre tantôt un titre, tantôt un autre, sans attendre les Lettres d'érection. Ne voit-on pas les fils des Ducs porter sous le titre de Marquisat, le nom des Terres dont leurs peres s'appellent Ducs? Bien davantage; il y a des Terres qui ne sont plus dans une Famille, & cependant les personnes de cette Famille prennent le nom de ces Terres; l'un s'en dit *Marquis, un autre Comte, l'autre Vicomte ou Baron, &c.* Mr. le Laboureur declame de la bonne sorte contre cela (2).

(*B*) *Sous promesse d'obéissance pour l'avenir.*] Celui qui répondit au Manifeste du Duc de Soubise en 1625, prétend (3) que ce Duc demanda pardon au Roi en sortant de saint Jean d'Angeli, & qu'il *jura de lui demeurer à jamais très-fidele sujet & serviteur; de ne plus porter les armes contre son service, pour quelque cause & pretexte que ce fust, & de n'adherer plus aux unions, associations, & assemblées qui se feroient sans l'autorité & pouvoir de Sa Majesté.* Il prétend aussi que les *Historiens Reformez se sont bien gardez d'inserer en leurs Histoires ce serment fait par Mr. de Soubise, & par ceux qui sortirent de St. Jean avec lui; mais qu'il se trouve au Greffe de la Prevosté de l'Hostel, & dans les Memoires du Sieur de Modene grand Prevost de France, imprimez à Tholose l'an 1621.*

(*C*) *Dans l'Ile de Rié.*] Mr. de Puysegur a confondu cette défaite avec l'échec que reçut le Duc de Soubise dans l'Ile de Ré l'an 1625. *Après le siege de Montpellier*, dit-il (4), *quatre ans se passerent sans aucune guerre contre ceux de la Religion. Le Roy fit construire un Fort près de la Rochelle . . . . Puis il alla dans l'Ile de Ré avec son armée commandée par Monsieur le Prince. Monsieur de Soubise qui avoit quatre mille hommes dans cette Ile fut battu.* Voilà comment la conformité des noms fait faire des Anachronismes. La victoire de l'Ile de Rié, où Louis XIII fut en personne, précéda le siége de Montpellier; mais ni lui ni Monsieur le Prince ne furent point à celle de Ré, postérieure à ce siege

(1) Dans son Livre intitulé La France, au Chap. de Xaintonge.
(2) Addit. aux Memoires de Castelnau, Tome II, pag. 795.
(3) Mercure Franç. Tome XI, pag. 282.
(4) Memoires, pag. 37 Edit. de Hollande.

(*b*) On met cet événement sous l'an 1624, dans le Ministere du Card. de Richelieu.

(*c*) Tiré de divers Volumes du Mercure François.

(*d*) Voiez les Oeuvres Galantes de Cotin. Mr. Menage fit des Vers Grecs sur ce qu'on ordonna à cette Dame de se baigner dans la Mer aiant été mordue d'un Chien. Ces Vers sont très-beaux; ils sont à la page 178 de ses Poesies, Edit. Amst. 1687.

(*e*) On écrit ceci en Mai 1702. Le Prince de Rohan, frere ainé de ce Coadjuteur, a été fait Maréchal de Camp en 1702; & a épousé l'heritiere de Ventadour, (Mercure Galant, Janv. 1702, pag. 441.)

(*a*) Neveu du Prince de Turenne tué à Steinkerke. Là-même Juillet 1702, pag. 245.

de l'année 1625 (*b*), il se saisit de l'Ile de Ré, & fit une entreprise sur Blavet ou Port-Louïs en Bretagne, qui ne lui réussit qu'à demi; car c'étoit assez son étoile que de n'être pas fort heureux (*D*) dans les vastes projets qu'il formoit. Il se saisit du port, & de six navires de guerre qu'il y trouva: les troupes de débarquement s'emparérent de la ville, mais aiant trouvé de la résistance au Fort, il fit rembarquer son monde, & se retira, non sans laisser quelques vaisseaux échouez (*E*). L'un de ceux qu'il prit, nommé la Vierge Marie, étoit monté de quatre-vingts pieces de canon, & avoit coûté plus de deux cens mille écus. Il eut le déplaisir de se voir desavoué par ceux de la Religion, quoi que l'on ne doutât pas qu'il n'eût concerté toutes choses avec le Duc de Rohan son frere, dans les conférences qu'il avoit eues avec lui à Castres pendant l'automne de l'année 1624. Il publia un Manifeste dont on crut que la Milletiere, qui se qualifioit *Intendant de l'Admirauté des Eglises*, étoit l'Auteur: & en attendant le tems propre pour faire une descente du côté de Bourdeaux, il se rendit formidable par la prise de plusieurs vaisseaux marchands, & tint en échec toute la côte depuis l'embouchure de la Garonne jusques à l'embouchure de la Loire. Il entra dans la Garonne l'onzieme de Juin 1625, avec une Flotte de soixante & quatorze voiles, & fit descente dans le Medoc, & s'empara de Castillon. Au bout du compte cette grande équipée fut peu de chose; il falut qu'il s'en retournât bientôt dans l'Ile de Ré, d'où s'avançant quelques jours après vers la Flotte des ennemis, il brûla l'Amiral de Hollande (*F*), ce qui obligea la Cour à hâter les entreprises qu'on méditoit pour nettoier toute cette côte. Le Duc de Montmorenci Amiral de France, assisté des vaisseaux Hollandois, battit la Flotte de Soubise. On le chassa de l'Ile de Ré, & puis de celle d'Oleron, & on le contraignit de se retirer en Angleterre (*c*). Il y fut un instrument très-puissant pour faire obtenir aux Rochelois les secours qu'on leur envoia; & lors que malgré tous ces secours cette ville eut été soumise, il ne se soucia point de jouïr en France du bénéfice de l'amnistie: il aima mieux demeurer en Angleterre, où il mourut sans postérité, & d'où il tâcha de nuire à la Cour de France autant qu'il lui fut possible (*G*). Le nom de SOUBISE subsiste encore dans la Maison de Rohan en la personne de FRANÇOIS DE ROHAN, fils d'HERCULE DE ROHAN Duc de Mombazon, lequel François de Rohan s'appellé Prince de SOUBISE. Il épousa le 16 d'Avril 1663 Anne de Rohan, fille de Henri Chabot & de Marguerite de Rohan, héritiere du Duc de Rohan. Il est Capitaine des Gendarmes, & s'est signalé en diverses occasions, à la Bataille de Senef par exemple, où il eut la jambe cassée. La Princesse de Soubise son épouse a été Dame d'honneur de la feue Reine de France, & a passé pour une des plus grandes beautez de la Cour (*d*). Les Auteurs du tems l'ont fort louée. Sa vertu & sa sagesse n'ont pas eu moins d'éclat que sa beauté. Les Nouvellistes de Hollande ont débité, que le Prince de Soubise fut un de ceux qui rendirent leur commission de Lieutenant-Général, pour n'avoir pas été compris dans la promotion des Maréchaux de France qui se fit au mois de Mars 1693.

Mr. l'Abbé de SOUBISE son fils a fort paru pendant tout le cours de ses études. Il est Coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg depuis quelques mois (*e*). On trouve son Eloge dans l'Epitre Dédicatoire des Oeuvres posthumes du Chevalier de Meré.

SOU-

(*D*) *C'étoit assez son étoile que de n'être pas fort heureux.*] Si les Relations faites par les Catholiques Romains ne lui reprochoient que cela, on ne les pourroit pas soupçonner d'une aigreur trop passionnée; mais elles vont jusqu'à l'accuser de peu de courage. C'est pousser trop loin l'insulte. On prétend qu'un grand Seigneur dit au Roi: *Sire, Mr. de Soubise ayant fui vostre presence à Rié, & ayant maintenant encor fui celle de vostre Amiral en l'Isle de Ré, il faut croire s'il continue qu'il sera un jour le plus vieil Capitaine de vostre Royaume* (5). Les mêmes Relations disent (6) qu'il ne se méla point au combat de l'Ile de Ré, & qu'aussi-tôt qu'il en vit le mauvais succès, il se sauva à la hâte dans une chaloupe sans chapeau ni épée. On veut même que son Capitaine des Gardes, aiant vu cette épée, *dit qu'il faloit bien qu'elle lui fust tombée du baudrier, parce qu'il estoit bien asseuré qu'il ne l'avoit pas mise à la main.* Les Satires sur la déroute de l'Ile de Rié sont encore plus outrageantes (7). On lui a fait un autre reproche bien différent de celui-là, c'est qu'à son retour d'Angleterre, *il fit jurer à un Gentilhomme qui estoit à lui, que s'il voyoit son vaisseau prest d'estre pris, & qu'ils ne pussent plus eschapper, de mettre le feu dans les poudres pour les faire tous brusler, choisissant plustost cette mort que de faire triompher ses ennemis de leur prise* (8). Mais pour donner aux Lecteurs une défiance mieux fondée des Histoires que le parti Catholique publioit, il faut que je rapporte une médisance qui a tout l'air d'une de ces calomnies qu'on répand parmi le peuple, afin de nourrir le zéle par le remuement des passions. On publia (9), que quand ceux d'Olonne demandérent à capituler, Mr. de Soubise leur *répondit arrogamment & impudemment qu'on lui choisit les plus belles filles qui fussent entr'eux, pour en bailler la curée à ses favoris, apres s'en estre prealablement saoullé, ou qu'on lui baillast cent mille escus*; que l'une & l'autre de ces conditions aiant été rejettées, il leur promit de les exemter du pillage moiennant vingt mille écus, quatre-vingts pieces de canon, & trois vaisseaux, & qu'il ne laissa pas de les piller, quoi qu'ils lui eussent accordé toutes ces choses.

(*E*) *Non sans laisser quelques vaisseaux échouez.*] Pour faire voir la partialité de ces Relations, je rapporterai ici ce qu'un Auteur Catholique (10) nous apprend sur cette entreprise de Blavet. Il dit que le Duc de Soubise *avec trois cens soldats & cent matelots seulement attaqua si vigoureusement le grand Vaisseau nommé la Vierge, qu'apres quelque resistance il y entra, l'épée à la main, l'emporta & tous les autres en suite. . . . .* Et que le port aiant été bouché avec des gens, *une chaine de fer & un gros cable*, il s'y trouva enfermé pendant trois semaines; *mais que le vent venant à changer il s'en servit, & à la merci des mousquetades il fit couper à coups de hache la chaine & le cable, sortit avec les vaisseaux du Roi, & s'alla emparer de l'Isle d'Oleron.* Pourquoi supprimer dans le Mercure ces endroits avantageux?

(*F*) *Il brula l'Amiral de Hollande.*] Je n'ai point encore vu d'Auteur qui ait réfuté solidement le reproche qui a été fait au Duc de Soubise, d'avoir faussé sa parole à l'Amiral Hollandois. On dit (11) qu'ils avoient fait un accord de n'entreprendre rien l'un contre l'autre pendant les Négociations de paix qui se faisoient à la Cour: mais que Soubise tirant avantage de la parole que cet Amiral lui avoit donnée, le prit au dépourvu, & à la faveur du vent & de la marée arriva sur lui dans une demie heure, & fit attacher à son vaisseau deux pataches jointes ensemble pleines de feu d'artifice, qui le brûlerent en peu de tems. Le Mercure François ajoûte (12) qu'il y avoit eu des ôtages donnez de part & d'autre. Il faut croire que l'attaquant ne demeuroit pas sans repartie, lors qu'on l'accusoit en cela d'infidélité. L'Historien Catholique du Duc de Rohan ne fait aucune mention de ce reproche; il dit que Soubise aiant su *que Manty, & Hautin Amiral de Zelande, venoient pour le charger avec quarante vaisseaux, il alla au devant d'eux, coula à fonds cinq de leurs vaisseaux, & leur tua plus de quinze cens hommes.* Je viens de lire ce que l'Auteur Protestant, qui s'est déguisé sous le nom de *Theophile Misarbée*, a publié pour la justification de Soubise (13). C'est quelque chose, mais je voudrois une meilleure discussion, & une plus exacte vérification.

(*G*) *Il tâcha de nuire à la Cour de France autant qu'il lui fut possible.*] Car il paroît par une Déclaration de Louïs XIII, datée le 8 de Juin 1641 (14), que *depuis un an quelques-uns de ceux qui avoient été envoyez par les Sieurs de Soubise & de la Valette, pour corrompre la fidelité de plusieurs François, étoient tombez entre les mains de sa Majesté, & avoient avoué que lesdits de Soubise & de la Valette . . . . traitoient avec le Roi d'Espagne pour faire une descente en Bretagne & Aunis, ou en la riviere de Bordeaux.*

(5) Mercure Franç. Tome XI, pag. 291.

(6) L'Ambassadeur ... le Ministere du Cardinal de Richelieu, à l'ann. 1625, pag. 179 Edit. de Hollande.

(7) Voiez le Mercure Franç. Tome VIII, pag. 559.

(8) Mercure Franç. Tome XI, pag. 281.

(9) Claude Malingre, Hist. de la Rebellion, Tome II, pag. 225.

(10) L'Auteur de l'Histoire du Duc de Rohan, imprimée à Paris 1666: j'ai dit ailleurs qu'on attribue cette Histoire à Mr. Fauvelet-du-Toc.

(11) Minist. du Card. de Richelieu, pag. m. 177.

(12) Tome XI, p. 874.

(13) Apologie pour les Eglises Réformées de France, imprimée en 1625, Chap. X.

(14) Voiez les Memoires de Montrelor, pag. 366.

SOUCHES (Louïs Rattuit, Comte de) fils d'un Gentilhomme de la Rochelle (*A*) nommé Jean Rattuit Sieur de Barres, sortit de France après la Guerre des Protestans, & passa par la Hollande & par l'Allemagne pour s'en aller en Suede. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il eut lieu de se promettre de l'avancement par les bons offices du Comte de la Gardie, qui lui fit avoir en peu de tems un régiment de dragons, & puis un autre d'infanterie. Après quelques années de service, il eut une querelle avec son Général (*a*) & rendit ses commissions, & se battit avec lui: & voulant retourner en France par l'Autriche & par l'Italie, il s'arrêta quelques jours à Vienne; & parce que l'Archiduc Guillaume frere de l'Empereur Ferdinand III le fit exhorter à prendre parti dans les Armées de l'Empereur, il résolut de le faire, & il accepta un régiment de dragons qui étoit vacant, & qu'on lui avoit offert. Il fit une grande fortune au service de sa Majesté Impériale; car il se vit successivement élevé à la dignité de Gentilhomme de sa Chambre, à celle de Conseiller de Guerre & d'Etat, à celle de Maréchal de Camp général, & à celle de Commandant général des frontieres de Sclavonie. Il mourut en Moravie l'an 1682, à l'âge de soixante & quatorze ans, & laissa postérité, comme on le verra ci-dessous (*B*). Voilà ce que porte le Mémoire qui m'a été mis en main, & qui vient de très-bon lieu (*b*). J'y ajoûterai un fait qui releve extrêmement la gloire du Comte de Souches; c'est qu'il fut la principale cause de la longue résistance que fit la ville de Brin aux armes des Suedois, qui furent contraints par-là de lever le siege. Cela fut d'une grande utilité à l'Empereur (*C*). Je marquerai quelques fautes

(*a*) *Nommé Stalhans.*

(*b*) *Mr. ** l'envoïé de Vienne pendant qu'il y étoit Envoïé Extraordinaire des Provinces-Unies. Il envoïa aussi les Attestations dont je fais mention dans la Remarq. (A).*

(*A*) *Il étoit fils d'un Gentilhomme de la Rochelle.*] L'Auteur du Supplément du Dictionaire de Moreri se laissa tromper vilainement à des discours vagues de conversation, lors qu'il assûra que Mr. le Comte de Souches étoit *fils d'un Epicier de la Rochelle.* Il n'y a point d'occasions où l'on soit plus obligé de se défier d'un ouï-dire, que lors qu'il s'agit de la naissance d'une personne qui paroît dans les grands postes, sans que l'Histoire ait jamais parlé de ses ancêtres. Ce silence prouve seulement qu'ils n'ont point paru à la Cour, ou qu'ils n'ont pas eu de grands emplois dans leur Province; mais ce n'est point une preuve que leur condition soit roturiere. Cependant par je ne sai quelle inclination foible ou maligne vers le mensonge, on se plaît à ravaler le plus que l'on peut la naissance, ou d'un Favori, ou d'un Ministre d'Etat, ou d'un Général d'Armée, qui est le prémier de sa race dans les hautes dignitez (1). Les uns lui donnent pour pére un païsan, un pêcheur, un valet; les autres un cordonnier, un petit mercier, ou tout au plus un notaire, ou un clerc de procureur. Ils n'ont pas tort quelquefois, & ils se trompent souvent. C'est pourquoi la prudence veut que l'on se défie de ces bruits vulgaires; car si l'on approfondit les choses, on découvre ordinairement que ce prétendu fils de mercier, ou de pêcheur, est d'une Famille bien noble, mais qui n'a été guere connue hors de son canton. Quoi qu'il en soit, voici les preuves que l'on m'a fournies de la Noblesse du Comte de Souches (2).

(1) *Voïez la Rem. (A) de l'Article* Touchet, *& la fin de la Rem. (A) de l'Article* Sforce.

(2) *Envoïées de Vienne au Libraire par Mr. ** Voïez la Note marginale (b).*

Le 6 d'Août 1686, par devant Gabriel Berandin Ecuier, Seigneur de Grandjal, Conseiller du Roi, & son Lieutenant-Général en la Sénéchaussée & Siege Présidial de la Ville & Gouvernement de la Rochelle, sur les requisitions de Messire Amathée Huet Chevalier Seigneur du Riveau Capitaine entretenu pour le service du Roi en la Marine, comparurent quatorze personnes des plus qualifiées du païs d'Aunix, desquelles les noms & les charges sont spécifiez dans l'Acte dont j'ai une Copie collationnée à l'Original à Vienne en Autriche le 18 de Septembre 1692 par Henri Castellani d'Avilier Protonotaire Apostolique Juré. Le Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de la Rochelle ci-dessus nommé declare, que ces quatorze personnes, *demeurant & domiciliez tous en Aunix, ont certifié à tous qu'il appartiendra, que Messire Loüys Ratuit Comte de Souches, est né Gentilhomme, fils de Jean Ratuit Escuyer Sieur de Barres & de Dame Marguerithe de Bourdignie, & qu'ils ont bonne & certaine connoissance, que ledit feu Jean Ratuit Pere dudit feu Seigneur Comte de Souches, estoit issu de famille Noble, & des Principales de la Ville de la Rochelle, où luy, & ses predecesseurs ont fait leur demeure, & tenu rang parmy les autres Gentilshommes, conformement à leur extraction Noble, en tesmoing de quoy ils ont signé cette presente declaration, & apposé le sceau de leurs Armes, laquelle Declaration nous avons receu, & donné acte d'icelle audit Seigneur requerant pour valloir, & servir ce que de raison, laquelle nous avons aussy signé, & pour plus grande approbation, nous y avons faict apposer le Sceau de sa Majesté dans cette Chancellerie presidiale de la Ville de la Rochelle.* Il n'est pas nécessaire de nommer ici tous ceux qui signérent l'Acte, il suffit de dire que Mr. Millet Maréchal de Camp, Gouverneur de la Principauté de Château-Renaud, & Lieutenant-Général au Gouvernement du païs d'Aunix; Mr. Arnou Intendant de la Province, Mr. Gabaret premier Chef d'Escadre, Mr. de Chastellaillon Commandant pour le Roi à la Rochelle, furent du nombre de ceux qui certifiérent ce que dessus.

Voici une autre Attestation: j'en ai une Copie collationnée à l'Original à Vienne en Autriche le 18 de Septembre 1692 par le même Henri Castellani d'Avilier dont j'ai parlé: „ Nous soubsignez attestons, & certifions avoir tres-certaine connoissance, que les quartiers de l'autre part de „ Monsieur Louys Ratuit de Souches, sont issus aussi bien „ du costé du Pere, que du costé de la Mere, d'extraction „ de Gentils-hommes, & des plus anciennes familles No„ bles de ce pays icy, & qu'ils ont jouy des droicts d'hon„ neur, Privileges, & exemptions concedés par nos Roys „ aux Nobles, & Gentilshommes de ce Royaume, ayant „ tenu aussy tousjours le rang parmy les autres Gentilshom„ mes. En tesmoins de quoy nous avons signé la presente „ attestation pour luy valloir, & servir ce que de raison. Faict „ à la Rochelle le douxiesme jour de Mars, mil six cent „ quatre vingt sept". Dixhuit personnes ont signé cette Attestation: le premier seing est celui de Mr. l'Evêque de la Rochelle (3): le second celui de Mr. de Chastellaillon, Commandant pour le service du Roi en Aunix & la Rochelle: le troisiéme celui de Mr. Berandin Lieutenant-Général de la Rochelle. On trouve parmi les autres celui de Mr. Villette Chef d'Escadre, celui du Chevalier de Blenac, celui du Chevalier d'Arbouville Capitaine de vaisseau, celui de Mr. d'Osmont Chevalier de Malte, &c. J'ajoûte que j'ai vu la Copie d'une Lettre que Mr. le Bailli de la Vieuville écrivit de Paris le 29 de Mars 1690 à Mr. le Comte de la Tour, gendre de Mr. le Comte de Souches. Il lui marque, *qu'il a été ravi d'avoir eu occasion de mander à Malte ce qu'il avoit apris étant à la Rochelle de la Maison du Comte de Souches, dont les ancêtres,* dit-il, *sans s'être fort élevez dans les dignitez de la guerre, ont toûjours joui des privileges de la noblesse, & n'ont jamais rien fait qui les en doit deroger.*

(3) *Henri de Laval.*

Notez que Mr. Menage observe que le nom *Souches* est un nom de Seigneurie, qui appartenoit au Comte dont nous parlons. Il prétend que l'ancien nom étoit *Des-Ouches.* Voici ses paroles; je les tire d'un Chapitre où il prouve par divers exemples, que les noms propres ne se prononcent pas toûjours selon l'ancienne & véritable orthographe: „ On „ dit aussi tousjours *De Souche*, au lieu de *Des Ousches*, en „ parlant du Gouverneur de Moravie, qui commande à„ présent dans la Flandre les troupes de l'Empereur. C'est „ ainsi que ce Général s'appelle en sa Seigneurie: car son „ nom est *Rattuit*. Rattuit est une famille de la ville de la „ Rochelle, où ce Seigneur a pris naissance: & *Ousche* est „ un vieux mot François, qui signifie un jardin enclos de „ hayes, & planté d'arbres, sous lesquels on seme des légu„ mes, ou du chanvre. Et ce mot François a esté fait du „ Latin *olca*, qui se trouve àpeuprès en cette signification „ dans Gregoire de Tours (4)".

(4) Menage, Observations sur la Langue Françoise, *Tom. I, pag. 307. Edit. de Paris 1675.*

(*B*) *Il laissa postérité, comme on le verra ci-dessous.*] Il fut marié deux fois, prémierement avec Anne Elisabeth Comtesse de Hoffkirk, & en second lieu avec Anne Salome Comtesse d'Aspermont & de Reckheim (5). Il eut de sa prémiere femme, deux fils & une fille. Jean Louis son aîné est encore en vie, & a eu pour femme Eve Eleonore de Nothafft & Werenberg Comtesse de l'Empire. Il en a eu trois filles, savoir, 1, Louise Dame d'honneur à la Cour de l'Imperatrice, & présentement épouse du Comte de Hotu: 2, Claude, Dame d'honneur à la Cour de l'Impératrice à la place de sa sœur: 3, Therese, Religieuse Carmelite en Stirie. Le second fils du Comte de Souches s'appelloit Charles. Il étoit Général de l'Infanterie de l'Empereur, & il mourut d'une blessure qu'il avoit reçue à la Bataille de Salankemen en Hongrie l'an 1691. Il étoit veuf de Marianne Comtesse de Buchain, de laquelle il a laissé deux fils dont l'aîné se nomme Louis, & l'autre Charles Joseph. Celui-ci a été reçu Chevalier de Malte au Prieuré de Boheme. La fille du Comte de Souches est femme du Comte Charles de la Tour, & mere de plusieurs enfans (6).

(5) *Voïez ci-dessus la Rem. (A) de l'Article* Reckheim.

(6) *Tiré du Mémoire cité à la marge du Texte de cet Article, Note (b).*

(*C*) *Il fut la principale cause de la longue résistance que fit la ville de Brin aux .... Suedois. .... Cela fut d'une grande utilité à l'Empereur.*] Torstenson, aiant battu les Impériaux au mois de Février 1645, se rendit maître de plusieurs places de Moravie, & se fit tellement craindre, qu'au bruit de sa marche les ennemis levérent le siege d'Olmutz, ensuite de quoi il mit le siege devant Brin, qui étoit la seule Place forte qui tint encore pour l'Empereur dans cette Province (7). Les assiégez se défendirent avec une telle vigueur, que sa Majesté Impériale eut le tems de mettre quelque ordre à ses affaires délabrées. Elle fit un Traité avec Ragotzki Prince de Transilvanie, & lui ceda *sept Seigneuries de Hongrie; en sa faveur on ouvrit 90. temples, où les Protestans devoient enseigner ouvertement leur* doctri-

(7) *Voïez l'Histoire Universelle de Jean Cluvier, à l'Appendix, pag. **, 39. Edit. de 1683.*

fautes du Dictionaire de Moreri (*D*), & je ferai des Obfervations fur ce qui concerne le Comte de Souches dans les Mémoires de Chavagnac (*E*). C'eft un Livre que l'on réimprima en Hollande l'an 1700, aprés en avoir corrigé le ftyle en divers endroits.

Comme

doctrine; & on remit les Hongrois dans la poffeffion de leurs priviléges. Ce traité fembla defavantageux aux Catholiques; mais les Suédois en fentirent beaucoup plus d'incommodité; Car l'Empereur, ayant ofté cette efpine de fon pied, fecourut Brin, & contraignit Torftenfon de lever le fiege qu'il y avoit mis. Alors Louis Comte de Souches, Gentil-homme François, qui avoit efté la principale caufe de fa confervation, en reçut le gouvernement pour recompenfe de ce fignalé fervice (8). Un Hiftorien obferve que Torftenfon perdit devant cette Place plus de foldats, qu'il n'en eût perdu dans une Bataille rangée: on ajoûte que l'Empereur répara fes forces dans cet intervalle. *Longa illic difficilifque obfidio, atque ad extremum irrita fuit. Ac fatis conftat plus ibi militum, quam jufta acie depugnatum foret, Dorftenfohnio periiffe. Interea Cæfari fpatium datum reparandi vires, colligendique & confcribendi novum exercitum, quem hofti opponeret* (9). Jamais fervice ne fut rendu plus à propos que celui-là, & il étoit bien raifonnable d'en récompenfer notre de Souches. Notez que la ville de Brin fut auffi récompenfée comme elle le méritoit; car on lui donna le prémier rang entre les villes de Moravie: cette primauté appartenoit auparavant à la ville d'Olmutz, qui en fut privée à caufe qu'elle n'avoit pas bien réfifté aux Suédois. On lit cette Obfervation dans le voiage du Comte de Brienne. *Cracovia relicta Vindobonam verfus pergimus, per Silefiam, & Moraviam: ubi præter Olmutium & Brinnum nihil notatu dignum: illud, fede Epifcopali; hoc, obfidione quam adverfus Suecos tam fortiter fuftinuit, ut inde ob memoriam facti extiterit caput regionis, virtutis præmium, dignitate illa Olmutio fublata, nota vecordiæ* (10).

(*D*) *Je remarquerai quelques fautes du Dictionaire de Moreri* (11).] I. La prémiere regarde l'extraction du Comte de Souches, & a été fuffifamment réfutée dans la remarque (*A*). II. Il ne faloit point lui donner la qualité de *Général de l'Empire*, il n'avoit que celle de Général de l'Empereur. III. Le Mémoire qui m'a été envoié, & fur lequel j'ai dreffé le Texte de cet Article, nous doit convaincre qu'il ne fut point donné par *fon pere à un Gentilhomme Allemand*, & qu'il n'entra point au fervice de l'Empereur avant que d'avoir fait tirer l'épée à ce Gentilhomme. IV. Un Hiftorien exact fe gardera bien de dire que ce Comte *fut défait à la Bataille de Senef par le Prince de Condé* l'an 1674. Car, à proprement parler, cette Bataille ne fut ni gagnée ni perdue par aucun des deux Partis. Les Alliez auffi bien que les François s'attribuérent l'honneur du triomphe, & firent chanter le *Te Deum*, & allumer des feux de joie: les uns & les autres firent cela par politique, très-bien convaincus en leur ame qu'il n'y avoit point là dequoi fe féliciter (12). Le commencement de cette fanglante journée fut avantageux aux François, & la fin avantageufe à leurs ennemis. Bien des gens fe perfuadent que le Prince de Condé pendant quelques heures fe comporta en grand Capitaine, & puis en Roland; mais quel Roland? Celui du Boiardo ou de l'Arioſte, *Orlando Furiofo*, Roland le furieux, Roland femblable à l'Hercule de Seneque, *Hercules furens*, Hercule faifi de fureur. N'étoit-ce pas une efpece d'enthoufiafme, & de tranfport au cerveau (13), demandent-ils, que de laiffer fi long-tems les meilleures troupes expofées au grand feu de l'ennemi bien couvert de haies & de houblonnieres, de les laiffer, dis-je, expofées fi long-tems à un vrai maffacre, dont elles ne pouvoient fe garantir, & réduites presque les bras croifez à effuïer une grêle horrible de mousquetades? Il falut fe retirer enfin, & laiffer là une infinité de corps morts (14). Mr. le Prince de Condé, ajoûtent-ils, fut fort mécontent de lui-même à l'occafion de cette Bataille, & il n'aimoit point qu'on lui en parlât. Il ne s'en fouvenoit qu'avec chagrin. Voilà ce que difent bien des gens: ce n'eft pas à moi à juger de telles chofes. Mais, quoi qu'il en foit, qu'il fût content ou mécontent de cette journée, qu'il y ait été ou victorieux ou vaincu, ceci pour le moins n'eft pas une chofe problématique, que Mr. le Comte de Souches n'eut aucune part au malheur des Alliez, & qu'il en eut beaucoup à leurs avantages. Toute la perte, toute la défaite, tomba fur les troupes de Hollande, & fur celles des Efpagnols; les troupes Impériales, qu'il commandoit, n'entrérent en jeu qu'aprés le defordre des autres, & depuis qu'elles furent jointes à leurs Alliez l'ennemi ceffa de vaincre, & eut à fon tour un grand échec. V. Ce que l'on a joint au Moreri dans les Editions de Hollande (15) ne va pas bien. On y a fourré ces paroles, qu'*il fut caufe, en refufant d'expofer fes troupes, de la victoire remportée par le Prince de Condé*. On ne peut entendre là que la Bataille de Senef: or ce n'eft point le ftyle des ennemis de la France, que d'avouer qu'elle remporta la victoire le jour de cette Bataille. En tout cas, il n'eft pas vrai qu'elle l'ait gagnée à caufe que notre Comte refufa d'expofer fes troupes; car ce fut en les expofant qu'il arrêta les progrès de l'ennemi. Les Relations de Hollande conviennent que (16) *M. le Comte de Souches, qui avoit pris le devant avec les Imperiaux, & qui étoit éloigné de quelques heures du refte de l'Armée, ayant apris la nouvelle de ce qui fe paffoit, fe retourna en diligence, & arriva à une heure aprés-midy auprés de ce Corps de Bataille, fi bien que S. A.* (17) *mit les Imperiaux & les Efpagnols en un pofte avantageux à main gauche, & donna l'aile droite*

(8) Louis du Mai, Discours Hiftorique & Politique fur les caufes de la Guerre de Hongrie, *pag. m.* 135.

(9) Appendix Joh. Clurerl, *pag.* 259.

(10) Lud. Hen. Lomenii Brienn. Comitis Itinerar. *pag.* 58. *Edit.* 1662.

(11) *Voiez auffi l'article* LEOWENTZ.

(12) *Nous affiâmes auprès de Mons où l'on fit chanter le Te Deum comme on le faifoit chanter à Paris, chaque party s'en étoit fait honneur; mais pour moy j'ay toûjours crû qu'il n'y avoit pas de quoy chanter de part ny d'autre.* Mémoires de Chavagnac, *pag.* 338, 339, *Edit. de Hollande. C'eft peut-être la meilleure chofe qu'il y ait dans ces Mémoires.*

(13) *Conférez ce que deffus Citation* (57) *du 2 Article* PYRRHUS.

(14) *La Bataille de Senef fut à l'égard des François comme la Peinture dont Horace, de Arte Poet. Verf.* 3, *fait mention*, ut turpiter atrum Definat in pifcem mulier formofa fuperne: *elle finit par bas en horrible poiffon, par le haut femme belle. Je me fers d'une vieille Traduction d'Horace en Vers.*

(15) *Cette Addition fe trouve auffi dans le Moreri imprimé à Paris l'an* 1699.

(16) Mercure Hollandois *de l'an* 1674, *pag.* 451.

(17) *C'eft-à-dire Mr. le Prince d'Orange.*

aux fiens. & ce fut alors que la Bataille recommença plus fort que jamais. . . . . . (18) *M. le Prince de Condé tâcha premierement de faire tourner fes gens à main gauche, mais M. de Fariaux, un homme d'une valeur éprouvée, & Gen. Major de l'Armée Hollandoife, y fut envoyé avec quelques Efcadrons d'Infanterie, lequel étant foûtenu de M. le Comte de Chavagnac, qui commandoit un Bataillon de Cavalerie Imperiale auprès de là, refifta aux François avec tant de force, qu'ils furent contraints de fe retirer, de forte que le dit Sr. Comte y fit planter 4. pieces de canon, & apporta un grand dommage aux dits François par ce moyen. Cette aile gauche, qui etoit pour la plus part compofée d'Imperiaux & de Suiffes* (19), *montra tant de preuves de valeur, qu'il y demeura plus de la moitié des dits Suiffes, fuivant le rapport des Prifonniers. M. le Comte de Souches leur General fe jetta par tout dans le plus épais des Ennemis, & donna des preuves d'une valeur extraordinaire, ainfi qu'il avoit déja fait en plufieurs autres occafions. M. le Prince de Lorraine n'en fit pas moins, & fut un plufieurs fois combattant dans les premiers rangs; mais ce ne fut pas fans y repandre de fon fang, puis qu'il reçut une telle playe à la tête, qu'il fut obligé de fortir du Combat. M. le Prince Pio, lequel étoit prés du Village de Senef avec fon Efcadron, étant accompagné de M. le Marquis de Grana & de M. le Comte de Staremberg, où il témoigna une bravoure des plus fignalées, y fut auffi bleffé à la cuiffe d'un coup de Mousquet. M. le Marquis de Grana & les fils de M. le Comte de Souches combattirent fi vaillamment à la tête de leurs Efcadrons, que les Suiffes ne purent gagner un feul pouce de terre fur eux, de forte qu'ils contribuerent beaucoup par ce moyen à l'heureufe iffue de ce combat.* La Lettre de Mr. le Prince d'Orange aux Députez des affaires fecretes de Meffieurs les Etats Généraux (20) confirme ces chofes; car aprés avoir décrit ce qui fe paffa avant que les Allemans euffent rebrouffé chemin, on ajoûte (21): „L'Ennemi tacha au commencement de faire un petit circuit à „ main gauche, mais on detacha quelques Bataillons pour „ aller à fa rencontre; & M. de Chavagnac, lequel étoit là „ avec un Gros de la Cavalerie Imperiale, le repouffa avec „ toute la vigueur qu'on fe peut imaginer, & retint le pofte, „ où il fit venir en même temps 4. pieces de canon, qui apporterent un grand dommage à l'Ennemi. . . . (22) Entre les Troupes Imperiales M. le Comte de Souches a „ donné des preuves du courage & de la valeur qu'il a fait „ paroître en tant d'autres occafions. M. le P. de Lorraine „ ne s'étoit pas moins fignalé, mais fut enfin mis hors de „ combat par une bleffure qu'il reçut à la tête, & M. le „ Prince Pio tout de même par une qu'il reçut à la cuiffe. „ La vigoureufe refiftance qui a été faite par M. le Marquis „ de Grana, lequel étoit auprés du Village avec fon Bataillon, n'a pas peu contribué à l'heureux fuccés de la Bataille, auffi bien que la bravoure des Bataillons du Regiment de Souches commandés par les fils du dit Sr. Comte". Peut-on dire aprés cela que Mr. le Comte de Souches, aiant refufé d'expofer les Impériaux, fut caufe que les François remportérent la victoire?

Il me refte encore trois fautes à corriger au Supplément de Moreri. VI. Le Comte de Souches n'a point vécu quatre-vingts ans, mais feulement foixante & quatorze. VII. Son fils n'a pas été *Commandant des armées de l'Empire*, il n'a eu des Charges que dans les troupes de l'Empereur. VIII. Il n'a pas *été tué à Rhinfeld en* 1678, mais en Hongrie l'an 1691.

(*E*) *Sur ce qui concerne le Comte de Souches dans les Mémoires de Chavagnac.*] Il y eft dépeint (23) comme le plus fot & le plus lâche de tous les hommes, & aprés avoir marqué tout ce qui eft le plus capable de le faire paffer pour un traître, l'on dit néanmoins *je ne crois pas* qu'il le fût, *mais plein de malice, ignorant, & le plus grand voleur qui fût fous le ciel* (24). Plufieurs chofes me perfuadent qu'il ne faut pas faire grand cas de ces médifances. En 1 lieu, celui qui a fait ces Memoires eft fon propre Panégyrifte éternellement. Il fe donne pour l'auteur de tous les confeils qui font réuffir les entreprifes; fi quelque chofe ne réuffit pas, c'eft à caufe qu'on ne l'a pas voulu croire; il feroit arrivé cent fois de grands inconvéniens, s'il n'y eût remedié; il fe charge des exécutions les plus hardies, & les plus pénibles, & il en vient à bout; en un mot, fans lui tout va mal, avec lui tout va bien. S'il fe couvre ainfi de tant de gloire lui-même, c'eft une marque qu'il avoit une très-haute opinion de fon mérite, & qu'il fouhaitoit que les autres en jugeaffent de la même façon. On voit par fa propre Hiftoire qu'il étoit fier, ambitieux, fantasque, mal-endurant. Concluez de tout cela que lors qu'on étoit fon ennemi, l'on pouvoit s'attendre à être bien déchiré. Remarquons en 2 lieu, qu'il fut brouillé avec le Comte de Souches dès le commencement de la Campagne 1674 (25), & qu'il eft probable que fes brusqueries obligérent quelquefois ce Général à le faire fouvenir de fon infériorité. C'eft ainfi que les fubalternes s'expofent à des mortifications, lors qu'ils n'ont pas pour leur Général la déference qui lui eft due. Cela cabroit de plus en plus le Comte de Chavagnac, & le difpofoit à médire du Comte de Souches. Notez en 3 lieu, qu'il fe plaifoit à mal parler des Généraux. Il donne du Comte de Montecuculi la plus pitoiable idée du monde (26), & cela par

rapport

(18) Mercure Hollandois *de l'an* 1674, *pag.* 452, 453.

(19) *Il faut lire non pas & de Suiffes, mais oppofée aux Suiffes, ou quelque chofe de femblable; car toute la fuite du difcours montre qu'il s'agit des Suiffes de l'Armée de France.*

(20) *Là-même, pag.* 457.

(21) *Là-même, pag.* 460.

(22) *Là-même, pag.* 462.

(23) *Voiez les Memoires de Chavagnac, depuis la page* 330, *jusqu'à la page* 401 *Edit. de Hollande.*

(24) *Là-même, pag.* 401.

(25) *Là-même, pag.* 371.

(26) *Là-même, depuis la page* 339, *jusqu'à la page* 352.

Comme on ne voit pas assez clairement dans un passage que j'ai cité (*a*) s'il étoit Gouverneur de Brin lors que cette ville résista aux Suedois, j'en citerai un autre qui ne laisse aucun doute là-dessus, & qui nous apprendra des circonstances fort glorieuses à ce brave homme (*F*). On a débité faussement dans l'un des Ecrits qui ont paru en Hollande l'an 1702, sur la prise d'armes des Cevenois, qu'il étoit né dans les Cevennes.

(*a*) *Dans la Rem.* (C).

SOZO-

rapport à la campagne la plus belle, la plus glorieuse, & la plus brillante qu'on puisse trouver dans la longue vie de ce fameux Général: je parle de la campagne de 1673, où il triompha de toutes les ruses de Mr. de Turenne, & vint ruiner par la prise d'une seule ville (27) toute la moisson que la France fit en Hollande l'an 1672. Qui oseroit croire que ces médisances soient véritables? Ne choquent-elles point les plus grandes regles de la probabilité? Ne faut-il donc pas conclure que ce qu'un tel Ecrivain débite de ses ennemis doit être suspect? Je laisse plusieurs traits piquans & très-satiriques qui se trouvent répandus dans ses Mémoires, & qui attaquent les principaux Officiers des troupes de l'Empereur. Cela paroît procéder de quelque ressentiment qui disposoit à ne rendre pas justice; car tout le monde convient que les Armées Impériales sont depuis plus de cent ans l'une des meilleures écoles de guerre qui soient au monde, & qu'il y en a bien peu où se forment autant de bons Officiers que dans celle-là. Notez en 4 lieu, qu'il se trompe très-souvent dans ses récits, lors même qu'il n'a pas dessein de dire du mal de ceux dont il étoit mécontent. Consultez les Notes qui ont été mises dans l'Edition de Hollande au bas des pages. Elles concernent ce qui se passa en Allemagne l'an 1675. Mr. le Marquis de *** qui est l'Auteur de ces Notes, & qui servoit à la tête d'un des principaux Régimens de France cette année-là, le contredit en plusieurs faits importans: si d'autres Officiers vouloient se donner la peine de le critiquer, ils en trouveroient sans doute mille occasions. En 5 lieu, il y a dans ce qu'il dit contre le Comte de Souches tant de choses incroiables, que cela seul peut servir à le réfuter. „ Souches qui avoit reçu ordre de l'Empereur de ne point passer la Meuse sous quelque pretexte que ce fût, d'agir seulement entre Meuse & Moselle, & de donner quatre mille Chevaux avec un Général si les Alliés en avoient grand besoin, m'ordonna de demeurer au Camp, tandis qu'il alla diner avec toute la Generalité dans le Camp des Troupes Espagnoles (28)....... Souches décampa pour aller assieger le Mont-Olimpe; mais comme le Prince d'Orange demandoit les quatre mille Chevaux que lui avoit promis l'Empereur, on me detacha pour les commander; si bien que je revins en arriere camper au fauxbourg de Namur: *je ne sçay quelle jalousie il lui prit sur mon compte; mais il voulut y venir lui-même avec toute son Armée. Tout le monde, qui sçavoit que les ordres étoient precis, ignoroit ce qu'il vouloit:* mais il ne fut pas long-temps indeterminé; car il fit passer l'Armée au travers de Namur. Monterey & le Prince d'Orange vinrent le joindre, & demanderent quel bon Ange lui avoit inspiré de passer la Meuse: il répondit qu'il avoit passé la Moselle & non la Meuse. Je ne pus m'empêcher de rire, & de lui dire qu'il me faisoit pitié, & que la Moselle étoit à plus de 15 lieues de lui. Il me dit que je n'étois pas assez habile pour lui apprendre le Pays ni la Carte, & se mit beaucoup en colere contre moy. Caplieres, notre Commissaire General, & l'Homme de l'Empereur, survint, & lui demanda ce qu'il avoit; c'est (lui répondit-il) Monsieur, qui me veut faire passer pour un enfant; mais j'en feray mes plaintes à S. M. I. Je dis le sujet à Caplieres, qui lui dit que j'avois raison; sur quoy il se fâcha de nouveau, & demanda à ses guides quelle riviere nous avions passé: ceux cy luy dirent que c'étoit la Meuse, ce qui luy fit changer de visage, & crier, je suis perdu (29)". Il y a une telle odeur de fausseté dans ces paroles, qu'on la sent à la premiere lecture & avant tout examen; mais quand on réfléchit sur les circonstances de la Narration, quand, dis-je, l'on songe que ce Général *mena son armée dans le Pays de Liege* (30), qu'il alla diner au Camp du Comte de Monterey (31), ce qu'il ne pouvoit faire sans passer la Meuse, qu'il remonta vers Charleville pour faire le siege du Mont Olympe place située sur la Meuse (32), qu'il se rapprocha de Namur autre place située sur la Meuse (33), on regarde comme une chose impossible qu'il ait ignoré la situation de cette riviere. Le plus stupide soldat ne la pourroit pas ignorer aprés tant de marches & de contre-marches de cette nature, & l'on croira qu'un Général qui avoit plus de soixante ans l'a ignorée, lui qui avoit reçu des ordres précis de ne servir qu'entre la Moselle & la Meuse (34)? Il faudroit être plus crédule qu'un petit garçon de quatre ans, pour se figurer que cela fût vrai. Ce qu'il y a de monstrueux dans le récit du Comte de Chavagnac, devient plus sensible lors qu'on se souvient que Mr. le Comte de Souches s'étoit poussé à un si haut rang à la Cour Impériale. Il étoit François, & c'étoit un péché originel qu'on n'effaçoit pas facilement dans cette Cour-là. Il étoit né Gentilhomme; mais sa Noblesse n'étant point titrée, ni soutenue du crédit & de l'opulence de la Famille, ne lui eût guere plus servi à devenir Général dans les Armées de France, que s'il eût été fils d'un bourgeois. A plus forte raison lui étoit-elle inutile en Allemagne. Il n'eut donc point d'autres moiens de s'avancer que sa valeur, & l'Art militaire, & il falut qu'il y excellât pour surmonter tous les obstacles qu'un simple Gentilhomme François pouvoit rencontrer à la Cour Impériale. Nous serions donc bien simples si nous nous imaginions qu'un tel Général assiege & prend une ville sur une riviere (35), & côtoie des mois entiers cette riviere sans en apprendre le nom, ni celui des forteresses qui en sont baignées; sans savoir, dis-je, que Namur dont il s'approche, dont il s'écarte, dont il se rapproche en divers tems est sur la Meuse, & sans se desabuser de la fausse persuasion que Namur est situé sur la Moselle. S'il s'étoit conduit de la sorte malgré l'intérêt particulier qu'il avoit de se bien instruire de la situation de la Meuse, puis qu'il avoit reçu ordre de ne point servir au delà de cette riviere, il seroit le plus ridicule de tous les hommes; mais nous ne le serions guere moins si nous pensions qu'en effet il s'imagina passer la Moselle, lors que ses troupes passérent la Meuse à Namur (36). Prenons donc tout ceci pour une de ces hableries qui ne paroissent jamais trop fortes à certains esprits quand ils veulent débiter une singularité, ou tourner en ridicule un ennemi. Je laisse à dire qu'il n'y a nulle apparence que l'Empereur ait donné des ordres précis au Comte de Souches de ne point passer la Meuse. Le dessein de l'Empereur n'étoit-il pas de faire le plus de mal qu'il pourroit à l'ennemi? Pourquoi donc eût-il défendu à son Général de se joindre aux Espagnols & aux Hollandois, en cas que cette jonction parût nécessaire pour frapper de plus grands coups? Joignez à cela que si le Comte de Souches se fût apperçu qu'on l'avoit surpris, il eût donné ordre à son Armée de repasser incessamment. Il eût mieux aimé réparer ainsi sa faute, que de s'exposer à perdre la tête pour avoir enfraint les ordres précis de sa Majesté Impériale. D'où vient que le Comte de Chavagnac, après avoir dit que ce Général s'écria *je suis perdu*, a oublié de nous dire s'il fit approuver ou excuser la transgression de ses ordres? Une bonne narration demandoit cela nécessairement; mais c'est de quoi l'on se mettoit peu en peine en écrivant ces Mémoires-là. Tout ceci confirme les soupçons de fausseté qui se présentent en foule à ceux qui lisent cette partie de l'Ouvrage du Comte de Chavagnac.

Après toutes les considérations qui viennent d'être étalées, on se trouvera très-disposé à rejetter la description satirique qu'il nous fait de la conduite du Comte de Souches devant Oudenarde (37). Je veux bien croire selon l'opinion la plus commune, que ce Général ne se voulut point conformer à l'avis des autres, ni prendre avec eux les mesures nécessaires pour le bon succès de cette entreprise; mais on ne sauroit se persuader, ni l'extravagance, ni la stupidité poltrone, que les Mémoires de Chavagnac lui attribuent. On voit bien que cet Auteur étoit en colere lors qu'il écrivoit. On sent que sa plume étoit dirigée par le souvenir de quelque offense, & l'on se confirme dans cette opinion quand on considere la conduite de la Cour Impériale. Le Comte de Souches y essuia une peine si legere, & si disproportionnée au châtiment qu'il eût mérité au cas que les Mémoires de Chavagnac fussent justes, que cela suffit à nous convaincre que cet Auteur a outré les choses. Je ne crois point que les parens du Comte de Souches se doivent faire une affaire de le justifier de la Satire d'un tel ennemi (38), qui n'a su garder aucune ombre de vraisemblance, ni d'équité; car il ne faut pas croire qu'il ignorât sur quoi le Comte de Souches appuioit ses opinions & ses démarches. Que n'en disoit-il quelque chose pour le moins afin de le réfuter? L'équité exigeoit cela de lui.

(*F*) *Je citerai un autre* Passage, *qui ne laisse aucun doute là-dessus, & qui nous apprendra des circonstances fort glorieuses à ce brave homme.*] Les Suedois „ prirent *Crembs* par assaut & mirent le siege devant *Brin*. Ce fut icy où la fortune fit pause, donna loisir aux Imperialistes de reprendre haleine, de songer à eux, & aux peuples de delà la riviere de se mettre dans une meilleure posture. Le Gouverneur de la place s'appelloit Monsieur de *Souche* Rochelois, lequel, pour quelque grand mecontentement, avoit quitté les Suedois, qu'il avoit servi avec zele de religion, & d'affection, avoit eu la charge de Colonel, qu'il possedoit encore dans l'autre party. *Torstenson* fait sommer la place apres un siege de trois semaines, & l'avertit qu'en cas de refus, il n'y auroit point de quartier pour luy. Il respondit qu'il n'en demanderoit jamais, & qu'il n'en donneroit point...... *Torstenson*, apres avoir donné plusieurs assauts, miné, sappé, & jetté quantité de grenades dans la place, fut contraint de se retirer. Ce siege dura quatre mois, fit perir plus de 4000 Suedois, sans conter les debandades, acquit une immortelle reputation au Gouverneur, & les bonnes graces de sa Majesté Imperiale, qui voulut retirer cette rare vertu du commun, le fit Baron, & luy donna, avec des biens, une place dans son Conseil privé (39)".

(27) *Bonn au Païs de Cologne. Il la prit conjointement avec les troupes de Hollande commandées par Mr. le Prince d'Orange, à présent Roi d'Angleterre.*

(28) Mémoires de Chavagnac, *pag.* 372, 373.

(29) *Là-même, pag.* 374, 375.

(30) *Là-même, pag.* 372.

(31) *Là-même, pag.* 373.

(32) *Là-même, pag.* 374.

(33) *Là-même.*

(34) *Là-même, pag.* 373, 374.

(35) *Dinant, qu'il prit avant que son Armée eût passé la Meuse à Namur. Voiez le* Mercure Hollandois *de l'an* 1674, *pag.* 436.

(36) *En confirmation de tout ceci ajoûtez, que s'il avoit cru passer la Moselle lors qu'il traversa Namur, il auroit cru qu'avant cela il n'avoit point suivi l'ordre d'agir entre Meuse & Moselle, ou bien il auroit cru passer la Moselle pour aller vers Philisbourg, ou vers Nanci, suppositions monstrueuses.*

(37) Chavagnac, Mémoires, *pag.* 390 & *suivantes.*

(38) *Ils lui appliqueront peut-être ce que les Jansenistes ont dit du Jésuite Brisacier ci dessus, Citation* (40) *de l'Article* SIXTE IV.

(39) Parival, Abregé de l'Histoire de ce Siecle de fer, *Tom. I, pag.* 401 *Edit. de Brux.* 1658.

SOZOMENE (Jean) Jurisconsulte de Venise au XVII Siecle, étoit originaire de l'Ile de Chypre d'où ses ancêtres s'étoient retirez lors qu'elle tomba au pouvoir des Turcs (a). Il a donné une nouvelle Version Latine des X Livres de la République de Platon, qu'il a rédigez en un Discours continu, je veux dire qu'il en a ôté la forme de Dialogisme. Cela rend l'Ouvrage plus clair & plus court. Cette Traduction fut imprimée à Venise l'an 1626 in 4.

(a) *Voiez l'Epître Dédicatoire de sa Traduction des Livres de* Platon de Republica.

SPANHEIM (Frideric) Professeur en Théologie à Leide, a été une personne d'un très-grand mérite. Il nâquit à Amberg dans le haut Palatinat le prémier jour de Janvier 1600 (a); & fut élevé avec un grand soin sous les yeux d'un pere qui étoit non seulement docte, mais aussi fort considéré à la Cour Electorale (A). Après avoir étudié dans le College d'Amberg jusques en l'année 1613, il fut envoié l'année suivante à l'Académie d'Heidelberg, dont l'état étoit alors florissant. Il y fit tant de progrès, & dans les Langues, & dans la Philosophie, qu'on vit bien qu'il seroit un jour un grand homme. Il retourna chez son pere l'an 1619, & fut envoié bien-tôt après à Geneve pour y étudier en Théologie. Les malheurs du Palatinat le firent résoudre à épargner à son pere les frais de sa pension; c'est pourquoi il s'en alla dans le Dauphiné l'an 1621, & demeura trois ans chez le Gouverneur d'Ambrun (b) en qualité de Précepteur. Il entra deux fois en conférence réglée sur des matieres de Controverse (c), comme c'étoit assez la coutume en ce tems-là, & sortit d'affaire glorieusement. Il retourna à Geneve, & puis il vint à Paris, où il trouva un bon parent qui étoit Ministre de Charenton (B), & qui lui déconseilla d'accepter la Profession en Philosophie à Lausanne que Messieurs de Berne lui offrirent. Il fit un voiage de quatre mois en Angleterre l'an 1625, & après avoir fait encore quelque séjour à Paris, il s'en retourna à Geneve; il y disputa une Chaire de Philosophie l'an 1626 & l'emporta. L'année suivante il se maria avec une Demoiselle originaire de Poitou (C). Il se fit recevoir Ministre quelque tems après, & il succéda l'an 1631 à la Profession de Théologie, que Benoit Turrettin laissoit vacante. Il s'acquitta de ces fonctions, & en habile homme, & en homme infatigable: desorte que sa réputation, se répandant de toutes parts, fit jetter les yeux sur lui à plusieurs Académies, qui souhaitérent de s'honorer par son moien. Celle de Leide fut la plus heureuse de toutes dans ses recherches: il en accepta la vocation. Mais on ne sauroit exprimer les efforts que firent ceux de Geneve pour le retenir, ni les marques d'estime & de tendresse qu'ils lui témoignérent à son départ. Il se fit recevoir Docteur en Theologie à Bâle, pour s'accommoder à l'usage du païs où il alloit; car ni à Geneve, ni dans les Académies que ceux de la Religion avoient en France, les Professeurs en Théologie ne se faisoient point graduer Docteur; cela ne leur eût servi de rien. Il partit de Geneve l'an 1642, après y avoir été Professeur en Théologie onze ans de suite. Il se trouva Recteur lors qu'on y célébra le Jubilé, ou l'année séculaire de la Réforme, & il fit sur ce sujet-là une très-belle Harangue. Il arriva à Leide le 3 jour d'Octobre 1642. Il y soutint, & même il y augmenta la réputation qu'il y avoit apportée; mais il ne vécut que jusques au mois de Mai 1649. Ses grands travaux lui abrégérent la vie. Les Leçons & les Disputes Académiques, les Prédications (d), les Livres qu'il composoit; beaucoup de soins domestiques, beaucoup de visites, ne l'empêchérent pas d'entretenir un grand commerce de Lettres. Il faloit outre cela qu'il fit des visites chez la Reine de Boheme, & chez le Prince d'Orange. Il étoit fort considéré dans ces deux Cours. La Reine Christine lui fit l'honneur de lui écrire, pour lui apprendre combien elle l'estimoit, & combien elle s'étoit plue à la lecture de ses Ouvrages. Il en publia plusieurs (D).

Il

(a) *Ut ita annos cum seculo computaverit qui lucem cum incipiente anno & seculo primam vidit.* Heidanus, in Orat. fun. Fr. Spanhemii. *Il se trompe en prenant l'année 1600 pour la prémiere du XVII Siecle. C'est la derniere du XVI. Plusieurs font cette faute.*

(b) *Jean de Bonne, Baron de Vitrolle.*

(c) *Prémierement avec le Pere Hugues, Jésuite d'Avignon, qui prêchoit le Carême à Ambrun; & puis avec un Cordelier de Naples.*

(d) *Il étoit Ministre de l'Eglise Wallonne de Leide.*

(A) *Il nâquit ... d'un pere qui étoit non seulement docte, mais fort considéré à la Cour Electorale.*] Il s'appelloit Wigand Spanheim: il étoit Docteur en Théologie, & Conseiller Ecclésiastique de l'Electeur Palatin. Il épousa Renée Tossan, fille de Daniel Tossan Ministre d'Orleans, & puis Professeur en Théologie à Heidelberg. Daniel Tossan avoit épousé Marie Couet Parisienne, fille de Philibert Couet Avocat au Parlement de Paris, laquelle s'étoit retirée à Orleans avec sa mere & deux sœurs pour la Religion l'an 1562. Tossan fuiant la persécution se retira par des chemins détournez à Montargis, où sa femme accoucha d'une fille dont la Duchesse de Ferrare Renée de France fut la marraine. Cette Duchesse, fille de Louïs XII, zélée tout ce qui se peut pour l'Eglise Réformée, recueilloit à Montargis autant de Réfugiez qu'elle pouvoit; mais ce que dit Heidanus n'est pas vrai, qu'elle y ait retenu Daniel Tossan jusques en l'année 1575. Nous dirons dans l'Article de Tossan en quelle année il se retira à Montargis, & de Montargis. Sa fille Renée (c'est la filleule de la Duchesse de Ferrare) fut mariée à Wigand Spanheim, & mere de notre Frideric, & de deux filles (1). Wigand étoit un homme fort pieux, savant Théologien, & bon Humaniste. On le peut voir par les Lettres qu'il écrivoit à Christien Becman (2). Il mourut l'an 1620, tenant entre ses mains une Lettre de son fils laquelle l'avoit fait pleurer de joie. Le Sieur Freher rapporte (3) cette particularité comme tirée de l'Oraison funebre de Frideric Spanheim, mais il se trompe en cela, elle n'y est point du tout. *Lecto affixus postquam literas à filio* Geneva *accepisset eas præ gaudio totas lachrymis conspersit, & tenaciter ambabus manibus retinuit, donec in Christo exspiravit A.* 1620.

(B) *Un bon parent qui étoit Ministre de Charenton.*] Il s'appelloit Samuel Durant: je ne saurois bien spécifier cette parenté; car le Latin de mon Auteur est équivoque. *Humanissimè à Samuele Durantio.....cognato suo (erat enim Durantii mater soror aviæ parentis ejus) exceptus est* (4). L'équivoque se trouve dans la parenthese; on ne sait si *parens* se prend là pour le pere ou pour la mere. D'ailleurs chaque homme aiant deux aieules, il faudroit parcourir bien des familles pour trouver l'aieule de notre Spanheim, sœur de la mere de Durant. Ce qu'il y eut de bon, c'est que Durant laissa toute sa Bibliotheque à notre Frideric Spanheim (5).

(C) *Il se maria avec une Demoiselle originaire de Poitou.*] Heidanus (6) la nomme en Latin *Carlottam à Portu.* Je crois que cela veut dire Charlotte du Port. Elle étoit fille de Pierre du Port Seigneur de Mouillepied & de Boismasson, Conseiller du Roi & Commissaire des vivres dans les Armées de sa Majesté, fils unique de Joachim du Port Gentilhomme Poitevin, Seigneur de Mouillepied. La mere de Pierre du Port nommée Jeanne du Chêne étoit fille unique de Joseph du Chêne (Sieur de la Violette, Conseiller & Médecin du Roi) & d'Anne de Trie fille de Marguerite Budé, qui avoit pour pere le savant Guillaume Budé (7).

(D) *Il publia plusieurs* Ouvrages.] A la priere de l'Envoié de Gustave à Geneve, il composa un Livre qui a eu beaucoup de débit, sous le Titre de *Soldat Suedois* (8). Ce Livre fut suivi bientôt après du *Mercure Suisse* (9). Il publia en 1639 un *Commentaire Historique de la vie & de la mort de Messire Christofle Vicomte de Dhona*, à la priere de la veuve. J'en parlerai ci-dessous. Six ans après il publia des Mémoires sur la vie & la mort de la Serenissime Princesse Louise Juliane Electrice Palatine, née Princesse d'Orange. Il entreprit cet Ouvrage à la priere de la Reine de Boheme. Ce sont tous Livres Anonymes (10). Le Thrône de Grace, de Jugement, & de Gloire, sont trois Sermons, d'une longueur excessive à la vérité, & d'un François un peu antique, mais d'ailleurs ils contiennent d'excellentes choses. Le prémier fut prononcé à Charenton. Ses *Dubia Evangelica* en trois Parties, composez à Geneve, à l'occasion des Objections qu'un certain Antoine, qui de Chrétien s'étoit fait Juif, avoit semées entre les Proposans, sont un bon Livre. Son *Chamierus Contractus* fut entrepris en faveur des Proposans, qui ne pouvoient pas se servir commodément de la vaste Panstratie de Chamier. Pendant son séjour à Leide il fit contre l'Hypothese d'Amyraut *Exercitationes de Gratia universali*, en trois Volumes *in* 8. *Item Epistolam ad Cottierium de conciliatione Gratiæ universalis.* Il fit aussi une Lettre *ad Buchananum de Controversiis Anglicanis*, & *Vindiciæ de Gratia universali* (11). C'est une Replique à Mr. Amyraut qu'il ne put point achever, & qui se sent de la condition des Ecrits posthumes. L'Auteur que je cite a oublié une Lettre que Mr. Spanheim écrivit au Prince Edouard, lors qu'il eut changé de Religion. Puis qu'il a parlé d'une Lettre de consolation sur la mort d'un fils unique (12), il pouvoit parler aussi de cette autre Lettre. Il ne faut pas oublier les Harangues de Mr. Spanheim, ce sont de très-bonnes Pieces; c'est principalement ce qu'il faut dire de

l'Oraison

(1) *Ex* Heidano, *in* Orat. funebr. Frid. Spanhem. *pag.* 6 & 7.

(2) *De Wigando Spanhemio nihil aliud mihi compertum est, nisi singularis planè & exquisitæ pietatis hominem fuisse, nec Theologica solum sed & Philologica eruditione instructissimum, & linguarum Latinæ imprimis & Græcæ callentissimum. Idquod ex literis ipsius. ... in operibus Philologicis Christiani Becmanni ... leguntur constat.* Heidanus, Orat. funebr. *pag.* 7.

(3) Theatr. *pag.* 406.

(4) Heidanus, Orat. funebr. Fr. Spanhem. *pag.* 17.

(5) *Idem, ibid. pag.* 12.

(6) *Idem, ibid. pag.* 19.

(7) Heidanus, Orat. funebr. Fr. Spanhem. *p.* 19 & 20.

(8) *Imprimé en* 1633.

(9) *Imprimé en* 1634.

(10) *Il a signé à l'Epître Dédicatoire du* Commentaire Historique *F. S. c'est à-dire* Frideric Spanheim. *Il s'étoit servi de la même signature à l'Epître Dédicatoire du* Geneva restituta. *Le* Catalogue d'Oxford *met ces deux Ouvrages sous le nom inconnu de F. S. Si on le réimprime, on peut à coup sûr ajoûter ces paroles,* id est Fridericus Spanhemius.

(11) Heidanus, *in* Orat. funeb. Spanhemii, *pag.* 38 & *seq.*

(12) *Il remarque qu'elle fut traduite de François en Flamand & en Allemand.*

Il laissa sept enfans (*e*), dont les deux aînez sont devenus très-illustres (*E*). Il étoit rigide sur le fait des innovations (*F*), & il n'épargnoit en cela ni amis, ni ennemis. Il ne put garder le silence envers Mr. Amyraut, & il ne vécut pas assez pour repliquer de la maniere qu'il auroit voulu. Ses Adversaires s'en glorifiérent (*G*). Un homme, qui ne doit pas être suspect de flatterie, lui a donné des louanges que l'on verra ci-dessous (*H*).

(*e*) *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Heidanus le 21 Mai 1649. C'est une bonne Piece.*

l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frideric Henri. Voiez le Remerciment que Balzac lui écrivit après l'avoir lue (13).

J'ai dit que ce Professeur en Théologie est l'Auteur du *Commentaire Historique de la vie & de la mort de Messire Christofle Vicomte de Dhona*. Mais il faut que j'ajoute que le mot *Vicomte* dont il se servit est très-impropre, & ne répond point à la qualité de Burggrave affectée depuis plusieurs siecles à l'illustre Maison de DHONA. C'est une qualité plus relevée que celle de Vicomte. Lisez le nouveau Journal des Sçavans dressé à Berlin par Mr. Chauvin (14) l'an 1696: voiez y, dis-je, l'Extrait du I & du II Tome du *Bibliotheca practica* de Mr. Manget (15), dédiez à Monsieur le Comte Alexandre de Dhona Gouverneur du Prince Electoral de Brandebourg, vous y trouverez des choses bien instructives touchant les Burggraves. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur le grand mérite de ce Comte, & sur la gloire de la Maison de Dhona. Il suffit par occasion de renvoier au Dictionaire de Moreri, & d'avertir qu'il s'y est glissé une faute; car au lieu de dire que la mere de Mr. le Comte Alexandre étoit *Comtesse de Terrassieres Montbrun*, il faloit dire *de Ferassieres Montbrun*. Elle étoit fille unique du Comte de Ferassieres Lieutenant-Général dans les Armées de France, & frere de Mr. de Saint André Montbrun, qui a été Général des Venitiens en Candie, & dont l'Histoire fut imprimée à Paris l'an 1698 (16).

(*E*) *Il laissa sept enfans, dont les deux aînez sont devenus très-illustres.*] Le prémier (17) est consommé dans la Science des Médailles, & dans toute sorte de Littérature; & d'ailleurs ses Ambassades lui donnent un rang glorieux parmi les Hommes d'Etat. C'est une personne d'un mérite extraordinaire. Le second (18) est mort depuis peu de jours (19) Professeur en Théologie à Leide. Il possédoit cette Charge depuis long-tems, & il passoit avec justice pour l'un des plus considérables Sujets qui fussent dans l'Eglise Réformée. Il a composé plusieurs Livres qui lui ont acquis une grande reputation. Les Journalistes ont souvent parlé de lui avec éloge. Celui de Paris ne parle presque jamais des Ouvrages des Ministres, néanmoins il a donné de fort longs Extraits de l'Histoire Ecclésiastique de celui-ci. Vous les trouverez dans le XXVIII Volume du Journal des Sçavans. Si l'on desire des preuves de l'Erudition de Mr. Spanheim l'aîné, on n'a qu'à lire son Ouvrage *de praestantia & usu Numismatum*; celui que je cite ci-dessus (20); les cinq Lettres qu'il a écrites à Mr. Morel, fameux Antiquaire & grand Médailliste, & qui ont été imprimées avec le *Specimen universae rei nummariae antiquae*, que le même Mr. Morel a publié à Leipsic l'an 1695; ses Notes sur Callimaque, & sur les Césars de Julien, & quelques autres Traitez dont on peut trouver les Titres dans le Moreri à l'Edition de Paris 1699. On y peut trouver aussi la suite de tous les emplois qu'il a eus auprès des Princes (21), jusqu'à son quatrieme envoi à la Cour de France après la Paix de Ryswick. Il fut à Paris depuis ce tems-là jusques au commencement de l'année 1701, c'est-à-dire, jusqu'au tems de la nouvelle de la glorieuse métamorphose de son Altesse Electorale de Brandebourg, en Roi de Prusse. Il prit alors son audience de congé, à cause que le changement du cérémoniel n'avoit pas encore ses régles dans la Cour de France. Il est passé en Angleterre depuis peu de jours (22) par ordre du nouveau Roi son Maître. Disons en passant que cette nouvelle époque de la Roiauté de Prusse signalera le commencement du XVIII Siecle, & qu'il y a eu en cela un concours de circonstances fort singulier; car environ le même tems que Madame l'Electrice de Brandebourg a été couronnée Reine de Prusse, Madame l'Electrice de Brunswic sa mere, fille du Roi de Boheme, a été désignée Reine d'Angleterre. Jamais deux Princesses n'ont mérité mieux que celles-là d'être assises sur le thrône, & n'ont été plus capables de renouveller la gloire que la Reine Elizabeth s'est acquise dans les fonctions de la Roiauté.

(*F*) *Il étoit rigide sur le fait des innovations.*] Sa Maxime étoit qu'il faloit se battre contre ses propres freres, de quelque façon qu'ils blessassent l'Orthodoxie: négligeant les petits maux, disoit-il, on est cause qu'ils produisent quelquefois les plus pernicieux desordres. *Sæpe profitentem audivimus se licet mallet cum Ecclesiæ hostibus congredi, tamen & bellum illis etiam fratribus indicendum judicare, qui vel data opera, vel ex ignorantia & infirmitate per cuniculos illam subruerent. Quod enim initio parvum videtur, id sæpe neglectum magna incendia dare in progressu. Cum cui quis semel patrocinium commodavit ei mordicus inhaeret, & sæpe error non detectus cum occulte serpat, placere incipit, & tandem pudor est retractare quæ semel defenderis* (23). Il y a cent belles raisons à alléguer pour soutenir ce Lieu-commun, & cette grande Maxime; mais afin qu'elles puissent persuader, il faut qu'elles soient soutenues de la bile naturelle. Avec cet ingrédient elles produisent presque toujours la conviction; sans cela on les trouve foibles, & on leur oppose cent autres belles Maximes. Heidanus remarque que celui qu'il loue étoit d'un tempérament qui prenoit feu aisément (24). Ce feu est une lumiere merveilleuse pour montrer que les raisons de la tolérance sont de mauvaises raisons, & que ceux qui crient *aux armes, aux armes, bella, horrida bella*, ont bien pénétré le fond des choses. *Tros Rutulusve fuat nullo discrimine habebo* (25), amis, parens, alliez, n'importe, donnons seulement; *per calcatum perge patrem* (26); c'est pour la vérité.

(*G*) *Ses Adversaires s'en glorifiérent.*] Voiez le Passage que Colomiés cite d'un Ouvrage de Mr. Amyraut (27).

(*H*) *Un homme .... lui a donné des louanges que l'on verra ci-dessous.*] Je parle du Sieur Sorbiere: tout ce qu'il dit de Mr. Spanheim mérite d'être copié; on y voit des faits particuliers que les curieux sont ravis d'apprendre, & qui après tout appartiennent au dessein de ce Dictionaire. Barlæus, dit-il (28), *ayant fait une* Oraison funebre *en vers sur la mort du Prince d'Orange, & le Docteur* Spanheim *en ayant prononcé une en prose, il supporta très-impatiemment l'inégalité de leur recompense: car, comme disoit plaisamment Monsieur de* Saumaise, *on fit une étrange bévuë, donnant la paye de Cavalier au Fantassin, & celle de Fantassin au Cavalier.* Barlæus *n'eut que cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens escus. De ce dernier je ne vous puis dire que ce que l'on publioit lors qu'il fut decedé; que* Saumaise *l'avoit tué, & que* Morus *avoit esté le poignard. L'histoire est longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ay à vous dire, si ce n'est que* Mr. de Saumaise *n'aimoit point feu* Mr. Spanheim, *par quelque jalousie d'esprit & de reputation dans l'Eschole, que pour le mortifier il fit appeller en Hollande* Mr. Morus; *duquel il ne cognoissoit que le nom, mais qui estoit le fleau & l'aversion de son Collegue: que le Docteur remua Ciel & Terre pour l'empescher de venir; & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que son Adversaire estoit en chemin. Cependant il faut rendre cette louange à ce docte* Allemand, *je dis mesme de l'adveu de* Mr. de Saumaise, *qui ne prodiguoit pas les siennes,* qu'il avoit la teste forte & bien remplie d'érudition; qu'il estoit propre aux affaires, ferme & adroit, ardent, & laborieux. *Il faisoit des leçons publiques en Théologie quatre fois la semaine; il en faisoit de plus d'une sorte de privées à ses Escholiers; il écoutoit les Proposans, il preschoit en deux langues, la sienne, & la nostre; il visitoit les malades; il écrivoit une infinité de lettres: il composoit en mesme temps deux ou trois livres sur des Sujets tout differents; il assistoit tous les Mercredis au Conseil de Son Altesse, qui l'attiroit à la Haye; il estoit Recteur de l'Université: & parmy toutes ces occupations, il ne laissoit pas de faire la recepte & la despense de sa maison, qui estoit pleine de pensionnaires.*

(13) *C'est la XIX Lettre de celles qui sont à la suite du Recueil de ses Lettres à Mr. Conrart.*

(14) *Il est Professeur en Philosophie à Berlin.*

(15) *Médecin de Geneve.*

(16) *Voiez-en l'Extrait dans le* Journal des Savans *du 4 d'Août 1698, pag. 551 & suiv. de l'Edit. de Hollande.*

(17) EZECHIEL SPANHEMIUS.

(18) FRIDERICUS SPANHEMIUS.

(19) *On écrit ceci le 26 de Mai 1701.*

(20) *Au Texte de l'Article* ABDERE.

(21) *Elle avoit déja paru dans le* Moreri *de Hollande jusqu'en* 1693.

(22) *On écrit ceci en Mai 1701.*

(23) Heidan. *in* Orat. Fun. Fr. Spanhem. *pag.* 32.

(24) Ὀξύχολος etiam, ut ipse fatebatur, fuit, & subitis cholera nonnihil habuit, quæ instar flammulæ suppetra momento incendebatur, at sine fumo & nidore momento dispergebatur. *Ibid. pag.* 33.

(25) Virgil. Æn. *Vers.* 108.

(26) *Ita apud illum præponderabat amor veritatis, ut nulla amicitiæ jura, nulla necessitudines, nullus metus illum a defendenda illa avertere potuissent.* Heidan. in Orat. funeb. Fr. Spanhemii, *pag.* 31.

(27) Colomes. in Gallia Orientali, *pag.* 206.

(28) Sorbiere, Lettre LXIV, *pag.* 442, 443.

SPIFAME (JAQUES PAUL) Evêque de Nevers au XVI Siecle, renonça à son Evêché & se retira à Geneve pour professer la Religion Réformée. Il fut appellé Monsieur de Passi (*a*), & enfin il *se fit Ministre pour avoir*, dit-on, *plus d'entrée dans les conseils, & plus de part aux affaires* (*b*). Le Parlement de Paris donna contre lui un Decret de prise de corps l'an 1559 (*c*). Cet ex-Evêque rendit de très-grands services à la Cause en Allemagne, où le Prince de Condé l'envoia pour justifier sa prise d'armes (*d*). Il y publia les quatre Lettres que Catherine de Medicis avoit écrites à ce Prince, pour lui recommander le bien du Roiaume, & les intérêts du Roi son fils (*e*); il éventa beaucoup de secrets, il tira de grands secours *des Princes de la Germanie* (*f*), & il harangua l'Empereur à la Diéte de Francfort l'an 1562 avec tant de force, que ce fut l'un des meilleurs Manifestes de ceux de la Religion (*g*). Il fit *rappeller les Reîstres & Lanskenets*, & *mettre au ban de l'Empire le Comte de Rocquendolfe & autres Chefs qui commandoient au service du Roi* (*h*). Il harangua trois fois en ce païs-là. Sa fin ne répondit pas à ces beaux commencemens (*i*); car il se trouva enveloppé dans des crimes pour lesquels il eut la tête tranchée à Geneve le 23 de Mars 1566 (*A*). Sa naissance, son esprit, & son savoir, lui pouvoient

(*a*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. II, pag.* 29.

(*b*) *Là-même, pag.* 53.

(*c*) Spondan. Annal. Eccles. *ad ann.* 1559, *num.* 18. *Voiez aussi Mr. de* Thou, *Libr.* XXIII, *p.* 453.

(*d*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *T. I, p.* 796.

(*e*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. I, pag.* 796.

(*f*) *Là-même, Tom. II, pag.* 29.

(*g*) *Vous trouverez sa Harangue dans les Additions de Mr. le Laboureur, ibid. pag.* 29.

(*h*) *Là-même, pag.* 44.

(*i*) Thuan. *Libr.* XXXIII, *pag.* 675.

(*A*) *Il se trouva enveloppé dans des crimes pour lesquels il eut la tête tranchée à Geneve le 23 de Mars 1566.*] Voici ce que Mr. Spon raconte sur ce sujet (1): *Jacques Paul Spifame Evesque de Nevers ayant quitté son Evesché & quarante mille livres de rente s'estoit retiré à Geneve, pour y vivre selon la Doctrine des Protestans. Il y avoit presenté requeste pour estre receu bourgeois, ce qu'il avoit obtenu, ayant mesme*

(1) Spon, Histoire de Geneve, *Livr. III, p.* 263 *Edit. d'Utrecht* 1685. *Voiez aussi Mr.* Leti, Historia Genevrina, *Tom. III, p.* 162.

est

voient promettre les plus hautes dignitez en France, où il avoit passé successivement & avec rapidité par plusieurs emplois (*B*). Rien n'est plus absurde que de dire avec Moreri que Calvin le fit mourir (*C*). D'autres imputent sa mort à la jalousie de Théodore de Beze (*D*), & n'en sauroient donner nulle preuve. J'ai réfuté dans un autre Livre (*k*) les Réflexions de Mr. Maimbourg, je n'y reviendrai point. L'un de ceux qui écrivirent contre son Histoire du Calvinisme a besoin d'un petit avis. Il nous a donné des particularitez bien curieuses sur le vrai sujet du supplice de cet Evêque (*E*). Il n'est pas vrai que Spifame ait fait un Livre sous le nom de Pierre Richer (*F*). Quelques-uns disent qu'il assista au Concile de Trente, & que depuis il fut Ministre à Bourges & à Issoudun (*l*). Il est certain que lors que les Réformez firent la Cêne dans la Maison de Ville de Bourges vers le commencement de l'année 1562, ce fut lui qui officia. Il y étoit allé d'Issoudun, avec une escorte de cent cinquante Cavaliers (*m*). L'Auteur qui m'apprend ce fait avoit dit dans une Lettre datée de Paris l'onzieme de Décembre 1561, que Spifame avoit été appellé par l'Eglise Réformée de Lion afin d'y être Ministre, & que quatre années auparavant il avoit été accusé de Luthéranisme, ce qui lui auroit été mortel, s'il ne se fût sauvé à Geneve très-promptement (*n*).

(*k*) *Voiez les* Nouvelles Lettres de la Critique Générale du Calvinisme de Mr. Maimbourg, *pag.* 460, *& suiv.*

(*l*) Catherinot, Calvinisme de Berri, *pag.* 3.

(*m*) Hub. Languetus, Epistola LXVII, *Libri II*, *pag.* 197.

(*n*) *Idem*, Epist. LXIV *ejusd. Libri*, *pag.* 186.

SPINA

esté mis du Conseil des deux cents & des soixante. La Seigneurie & les personnes de lettres faisoient estat de lui pour son Erudition. Quelque-temps après il fut envoyé en France pour y servir en qualité de Ministre: mais on eut avis qu'il tâchoit secrettement de rentrer en quelque autre Evesché. Ce qui fut cause qu'à son retour on éclaira sa conduite de plus prez, & on esplucha sa vie passée. On découvrit qu'avant son mariage, il avoit eu un enfant de celle qu'il avoit espousée, & afin qu'il ne fût declaré bâtard, il avoit fait faire un faux Contract de Mariage antidatté, & de mesme de faux sceaux pour l'autoriser davantage, & rendre son fils capable de succeder à son hérédité qui estoit assez ample. Pour toutes ces causes il fut emprisonné, & ayant tout avoué, il fut décapité à la place du Molard, avec une grande repentance de ses fautes, qu'il tesmoigna par une belle remonstrance qu'il fit au Peuple sur l'eschafaut. Quelques-uns ont voulu dire que ces accusations ne furent que le pretexte de cette condamnation, mais que ce fut en effet pour complaire à Catherine de Medicis, qui avoit gagné les Syndics, en ayant esté sollicitée par le Pape. Voiez dans la Remarque (E) le Passage de Mr. de Rocolles.

(*B*) *Sa naissance, son esprit, son savoir, lui pouvoient promettre .... il avoit passé .... par plusieurs emplois.*] „ Il estoit d'une Maison noble, originaire de la ville de „ Lucques, & establie à Paris dés l'an 1350, que vivoit „ BARTHELEMY SPIFAME, duquel sont issus tous „ ceux de ce nom Seigneurs de Bisseaux, des Granges & „ de Passy. Il avoit pour pere & mere JEAN SPIFAME „ S. de Passy, Secretaire du Roy, Thresorier de l'Ex„ traordinaire des Guerres, & Jacquette Ruzé, & fut le „ dernier de cinq freres. . . . Le progrez qu'il fit dans „ les Lettres luy fit meriter une Charge de Conseiller au „ Parlement de Paris, d'où il monta à celles de Président „ aux Enquestes, de Maistre des Requestes, & de Con„ seiller d'Estat; & il fit paroistre tant d'esprit & de sça„ voir dans tous ses employs, que s'estant de luy mesme „ dedié à la Profession Ecclesiastique, il n'y avoit point „ de dignité qui fût au dessus de la reputation qu'il s'estoit „ acquise. De Chanoine de Paris, Chancelier de l'Uni„ versité, & Abbé de S. Paul de Sens, il devint Grand„ Vicaire de Charles Cardinal de Lorraine, Archevesque „ de Rheims, & en cette qualité il fut nommé par le „ Roy Henry II à l'Evesché de Nevers, duquel il prit „ possession l'an 1548 (2). . . . . Enyvré de son sçavoir „ & de sa reputation, il voulut estre de l'opinion nou„ velle comme quelques autres des plus Doctes Prélats, „ & fit divorce avec son Eglise pour se marier (3)".

(2) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. II*, *pag.* 51, 52.

(3) *Là-même*, *pag.* 53.

(*C*) *Rien n'est plus absurde que de dire avec Moreri que Calvin le fit mourir.*] Vous allez voir de quelles fleurs de Rhétorique il ornoit son Dictionaire. *Calvin, qui étoit alors le Grand Calife* de Geneve, *infame retraite de l'hérésie & de ses adherans, & qui se laissant conduire par sa vanité insupportable, croioit que tout se devoit soumettre à lui, ne fut pas satisfait des honnetetez que lui fit Spifame, & peut-être prenant garde qu'il se repentoit de son apostasie, il lui supposa quelques crimes, & sur-tout de n'être à Geneve que comme un espion, & lui fit couper la tête pour se venger de lui. Ce fut le 25 Mars 1565* (4). On pourroit confondre par plusieurs moiens cet Auteur si emporté; mais je me contente de cette raison Chronologique. Calvin mourut le 27 de Mai 1564, & Spifame fut décapité le 23 de Mars 1566, selon Mr. Spon, qui en cela mérite plus de créance que ceux qui mettent ce supplice au 25 de Mars 1565 (5). Quand même on préféreroit cette date à celle de Mr. Spon, & qu'on la supposeroit conforme à l'usage de commencer l'année au mois de Janvier, il seroit très-véritable que la mort de Jean Calvin auroit précédé de plus de neuf mois le supplice de l'ex-Evêque de Nevers.

(4) Moreri, *au mot* Spifame. *On a retranché ceci aux Editions de Hollande.*

(5) *Mr.* Le Laboureur *Tom. II*, *pag.* 53, *est de ceux-là.*

(*D*) *D'autres imputent sa mort à la jalousie de Théodore de Beze.*] Mr. le Laboureur parle de cela aussi hardiment que s'il en avoit des preuves. *Théodore de Beze*, dit-il (6), *qui lui portoit une envie mortelle, l'épia si bien dans le ressentiment qu'il* (7) *eut de se voir reduit à une vie miserable & privée, qu'il le rendit suspect d'intelligence avec la Reine Catherine & les Catholiques, & de mediter une retraite de la ville de Geneve où il s'estoit refugié. On le mit prisonnier, on luy fit son Procez, il eut la teste tranchée le 25 de Mars 1565, & fut la premiere Victime de la liberté qu'il avoit procurée à cette ville* (8). *Beze son ennemi, non content de son supplice, fit contre sa mémoire les Vers Latins qui suivent, où il ne s'est pû empescher de le railler, contre les maximes de sa Religion, d'avoir preferé une femme à l'Episcopat, & encore demeure-il d'accord que c'estoit plutost une concubine qu'une légitime épouse.* Cet Auteur rapporte dix Vers Latins, comme de Théodore de Beze, sur la mort de Jaques Spifame, avec la Réponse sanglante qui fut faite en Vers Latins à ceux-là. Je doute qu'on puisse prouver que l'Epigramme de dix Vers a été justement attribuée à Théodore de Beze. Il est bon de voir ce qu'il répondit à Claude de Sainctes qui lui avoit fait des reproches au sujet de Jaques Spifame: *Spifamius mihi nunquam collega fuit, & cur ego illum odissem, à quo nunquam injuriam acceperam? num, sicut in alterius nomine ineptus ille tuus monitor mihi exprobrat, quòd vererer ne meis luminibus officeret? Atqui, neque hoc ille unquam cogitavit, opinor, neque (absit verbo invidia) causa ulla fuit cur id timerem. Ais tamen illi à me intentata vana crimina fuisse proditionis, illiciti matrimonii, & stupri, quum longe gravius ipso in istis deliquissem. Quòd si vana illa fuerunt, quomodo ille minùs quàm ego graviter deliquerit? an quòd apud vos ista pro nihilo ducantur? At tu, hominum vanissime, vide quàm teipsum fallas. Num enim ego accusator, num subscriptor in iis fui quæ nunquam in illius causa in disceptationem venerunt? Nam de proditione vel stupro nulla quòd sciam fuit mentio. Sciunt autem omnes ex hujus civitatis more quo quisque de causa damnetur. Nec de adulterio quæsitum est. De quo igitur dices? hoc verò tu ex me non audies, qui ne hoc quidem nisi à te coactus commemoro. Jure tamen damnatum fuisse si mihi non credis, ipsimet saltem credere te oportuit* (9). On voit trois choses dans ce Latin. 1. Que Spifame n'étoit pas un homme qui prétendît offusquer Beze, ni dont Beze eût aucun sujet de craindre d'être offusqué. 2. Que Beze ne se porta point pour Accusateur de Spifame. 3. Que celui-ci ne fut accusé, ni d'adultere, ni de fornication, ni de trahison. Censurons donc Mezerai, qui dit que *sur je ne sai quel ombrage qu'on prit de lui* à Geneve, *on l'accusa d'adultere, & on lui fit couper le cou pour ce crime prétendu* (10).

(6) Le Laboureur, *là-même.*

(7) *Cet il se rapporte à Spifame. Un bon Ecrivain n'auroit pas laissé une équivoque aussi trompeuse que celle-là.*

(8) *Il est faux que Spifame ait procuré à la Ville de Geneve sa liberté.*

(9) Theod. Beza, Apologia altera ad F. Claudium de Xaintes, *pag. m.* 361.

(10) Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. VI vers la fin*, *pag. m.* 450.

(*E*) *Rocolles a besoin d'un petit avis. Il a donné des particularitez bien curieuses sur le vrai sujet du supplice de cet Evêque.*] „ Spifame .... s'estant retiré à Geneve ne peut „ se tenir en repos: ayant formé une intrigue auprès des „ gens du Conseil de la Reine Mere Catherine de Medicis „ pour rétablir les Catholiques dans la ville, & pour don„ ner moyen à l'Evesque d'y entrer à main armée sous „ l'espérance d'estre pourveu d'un nouvel Evesché, autre „ que le sien de Nevers, sa trahyson fut découverte par „ Grillon mestre de Camp du Regiment des Gardes, qui „ en avertit l'agent de Geneve qui estoit à la suite de la „ Cour, lequel ne manqua pas d'en donner avis auprès „ de la Seigneurie qui se saisirent de la personne de Spi„ fame, & prirent prétexte de luy faire son Procez de ce „ qu'il entretenoit une femme mariée, & non pas comme „ dit fort brutalement Mr. Maimb. pour avoir fait un faux „ contrat ou de faux sceaux. Un tel homme n'estant „ point coupable d'un tel crime, l'adultere estant punissable „ de mort selon la loy *Julia de adulteriis*. Et ce fut le „ juste prétexte qu'on prit pour luy faire couper la teste „ au marché du molart, sans faire mention de sa conspi„ ration, pour ne se point brouiller avec la Cour de Fran„ ce. Or afin qu'elle ne s'interessa point pour le sauver „ & qu'elle n'eust pas le temps de leur depescher un Cou„ rier pour cet effect, le Conseil se hasta de luy faire son „ procez, qui fut expedié dans le troisieme jour aprés „ qu'on l'eust arresté (11)". Vous voiez là une grosse injure dite sans sujet à Mr. Maimbourg, qui n'avoit rien avancé à cet égard que sur la foi d'un Ecrivain Huguenot (12). Vous y voiez aussi que Spifame fut condamné sous prétexte d'adultere, cela n'est point vrai. Vous n'y voiez pas la réfutation d'une fausseté de Mr. Maimbourg. Le Prince de Condé, a-t-il dit (13), se servit de Spifame *à autre chose qu'à faire des presches, car il fut de sa part* en Allemagne pour y demander *le secours qu'il n'en obtint pas.* Il est certain qu'il l'obtint. Beze (14), d'Aubigné (15), Mr. le Laboureur (16), & plusieurs autres, le disent. Et Mr. Maimbourg lui-même ne parle-t-il pas *de plus de trois mille Reitres, & de quatre mille Lansquenets* (17), que le Prince de Condé reçut d'Allemagne?

(11) Rocolles, l'Histoire véritable du Calvinisme, *pag.* 444, 445.

(12) *Mr.* Spon. *Voiez la Remarque* (*A*).

(13) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *Liv. IV*, *pag.* 285.

(14) Beze, Hist. des Eglises, *Liv. VI*, *pag.* 85.

(15) D'Aubigné Hist. Univ. *Tom. I, Liv. III, Chap. XII*, *pag.* 126.

(16) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II*, *pag.* 42. *Voiez le Corps de cet Article.*

(17) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *Liv. IV*, *pag.* 285.

(*F*) *Il n'est pas vrai qu'il ait fait un Livre sous le nom de Pierre Richer.*] Du Verdier Vau-Privas assûre (18) que Jaques Spifame, *qui avoit jetté la mittre aux horties*, a écrit *sous le nom de Pierre Richer la réfutation des folles resveries & mensonges de Nicolas Durand dict le Chevalier de Villegaignon* l'an 1562, *in* 8. Mr. Moreri assûre la même chose. Mais j'ai fait voir ci-dessus (19) que Pierre Richer est un personnage effectif, & non pas un masque de nom.

(18) Du Verdier, Biblioth. Franç. *pag.* 610.

(19) *Dans l'Article de* RICHER.

SPINA (ALPHONSE) Juif Espagnol s'étant converti à la Religion Chrétienne se fit Moine Franciscain, & fut Recteur de l'Académie de Salamanque, & enfin Evêque d'Orense (*a*). Il composa un Livre intitulé *Fortalitium Fidei contra Judæos, Saracenos, aliosque Christianæ Fidei inimicos* (*A*). Il nous apprend lui-même qu'il y travailloit à Valladolid l'an 1458 (*b*).

(*a*) *Ville de Galice.* (*b*) Fortalit. Fidei, *Libr. II, Consider. VI, Hær. V, folio* 61, *apud* Henr. Wharton, Append. ad Cave de Scriptor. Eccles. *pag.* 143.

(*A*) *Il composa un Livre intitulé* Fortalitium Fidei &c.] Quelques-uns ont cru qu'un Dominicain nommé Guillaume Totan en est l'Auteur; mais ils doivent seulement dire qu'il en procura une nouvelle Edition. C'est celle de Lion 1511. La premiere est de Nuremberg 1494 *in* 4. Le nom de l'Auteur n'y fut point mis, on se contenta de marquer au Titre qu'il avoit été composé *per quemdam Doctorem eximium Ordinis Minorum anno* 1459 *in partibus Occidentis.* Mariana a fait savoir au public que c'est un Ouvrage de François Spina (1). Mr. Wharton, qui en a donné une Analyse (2), censure ceux qui l'ont attribué à Thomas *Patriarchæ Barbariensi.* Il auroit pu censurer ceux qui le donnent à Barthelemi de Spina qui a vecu au XVI Siecle. Seldenus & Mr. Hoornbeeck le donnent, ou à ce Barthelemi, ou à Guillaume Totan (3). On a censuré (4) Mr. Hoornbeeck d'avoir dit que cet Ouvrage fut imprimé l'an 1490. On eût pu aussi le critiquer d'avoir dit que ce Barthelemi de Spina étoit un Carme de Cologne (5): c'étoit un Dominicain natif de Pise. Theophile Rainaud assûre que ce même Barthelemi a mis son nom au *Fortalitium Fidei*, afin de s'approprier l'Ouvrage (6); mais il ne marque point l'Edition où cela paroit.

Voici le jugement de Mr. du Pin sur le *Fortalitium Fidei.* „ C'est un Ouvrage qui promet plus dans le Titre que „ dans l'execution; car il n'est pas bien écrit: il ne con„ tient rien de bien recherché, & il se sert souvent de preu„ ves, de raisonnemens, & de reponses très-foibles. Ce„ pendant il y a quelque érudition, & il peut être de quel„ que usage (7)".

(1) Mariana, de Reb. Hispan. Libr. XXII, Cap. XIII.
(2) Whart. Append. ad Cave de Script. Eccl. pag. 143.
(3) *Voiez* Casauni Philol. & Hist. Parte XIII, pag. 87.
(4) Ibid. pag. 85.
(5) Hoornb. de convert. Judæis, in Prolegom. pag. 9.
(6) Theoph. Rayn. de malis ac bonis Libris, num. 272, pag. m. 166.
(7) Du Pin, Bibliotheque, *Tome XII*, *pag.* 100 *Edition de Hollande.*

SPINA (*a*) (JEAN DE) en Latin *Spinæus*, Ministre de l'Eglise Réformée au XVI Siecle, avoit été Moine. Je marquerai l'occasion qui le porta à quitter le froc (*A*), & à suivre le Parti des Protestans. Il rendit beaucoup de services à la cause. Il fut l'un des Députez au Colloque de Poissi: j'ai dit ailleurs (*b*) qu'on le distinguoit des Ministres qu'on nommoit factieux, & que lui & du Rosier disputérent avec deux Docteurs Catholiques l'an 1566 (*c*). L'Eglise de la Rochelle le voulut avoir pour son Pasteur l'an 1561, & lui envoia des Députez à Fontenai le Comte (*d*). On ne sait point les suites de cette recherche. Il composa des Livres très-édifians (*B*), où la pieté, & la bonne morale, paroissoient avec éclat. Il mourut à Saumur l'an 1594 (*e*). L'Anjou étoit sa patrie, comme l'observe La Croix du Maine. Il échapa du massacre de la saint Barthelemi, parce que les tueurs s'empressérent trop à courir après une Dame qu'il accompagnoit, & à l'assommer dans la riviere (*f*). Je ne croi pas qu'il eût alors soixante & dix-huit ans, comme on l'assûre dans une Note marginale du Charles IX de Varillas, à l'Edition de Paris in 12 1684.

(*a*) *On le nommé aussi* de l'Espine.
(*b*) *Dans l'Article* CHARPENTIER, *Remarq.* (*A*).
(*c*) *Dans l'Article* ROSIER, *Rem.* (*B*).
(*d*) Vincent, Recherches sur les commencemens de la Reformation de la Rochelle, *pag.* 63.
(*e*) Vincent, Recherches sur les commencemens de la Réformation de la Rochelle, *pag.* 63.
(*f*) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome II*, *pag. m.* 456. *Voiez aussi Mr.* de Thou, *Libr. LII*, *pag.* 1078.

(*A*) *Je marquerai l'occasion qui le porta à quitter le froc.*] L'aieule maternelle de Mr. Vincent disoit, que ce fut à Chateau Gontier en Anjou dans la maison de son pere, que l'on prit Jean Rabec. *Mr. de l'Epine, qui en ce temps-là étoit de l'ordre des Carmes, & qui alloit à Angers pour y prêcher, s'étoit rencontré* en cette maison *où il étoit connu & aimé, comme un homme qui avoit déja beaucoup de reputation quoy qu'il fût encore jeune. Il y avoit demeuré quelques jours avec Rabec, sans le connoître: mais sa conversation lui ayant fort agréé, il eut un sensible deplaisir de sa prise; ce qui le porta à le visiter souvent en prison, pour tâcher de le détourner de la Religion Reformée, & le rameuer à la Romaine. Ses visites eurent un effet tout contraire à son intention: Car les raisons de Rabec le convainquirent, & prevalurent peu à peu sur son esprit. D'ailleurs il fut fort touché de la constance admirable avec laquelle il luy vit souffrir le feu & de la merveille que Dieu fit en luy, en ce que bien qu'on luy eût coupé la langue il ne laissa pas de chanter intelligiblement au lieu du supplice, le Pseaume LXXIX,* Les gens entrez sont en ton heritage. *Comme il reflechissoit sans cesse sur tout cela, il ne douta point que la Doctrine, contre laquelle il avoit tant disputé avec Rabec, ne fût la Doctrine qu'il falloit suivre. Il la prêcha donc luy-même à Angers pendant plus d'un an, sans pourtant se découvrir tout à fait, & sans quitter son habit. Il reprenoit divers abus: Et au lieu d'insister, comme les autres de sa profession, sur les Indulgences, sur les Pelerinages, sur les suffrages des Saints; il exhortoit à se repentir, & à recourir à la grace de Dieu par Jesus-Christ. On le couroit fort, au commencement: mais à la fin, il devint suspect, ce qui le fit songer à la retraite. Il se retira à Montargis, auprès de Madame Renée de France Duchesse de Ferrare, qui étoit de la Religion.* Voilà ce que Mr. Vincent, Ministre de la Rochelle (1) avoit oui dire plusieurs fois à son aieule. Il remarque qu'elle *étoit âgée de 12 à 13 ans, lors de la rencontre de Mr. de l'Espine, & de Rabec, à Chateau Gontier*, & qu'elle mourut *l'an* 1624, *âgée d'environ* 80 *ans* (2). Cette Chronologie n'est pas tout-à-fait exacte. Aussi ne cherche-t-on pas la derniere précision dans ces sortes de récits. Nous apprenons de Theodore de Beze que Rabec fut arrêté à Château Gontier le 1 d'Août 1555, & qu'on le martyrisa le 24 d'Avril 1556 (3). Il faut donc, ou que l'aieule de Mr. Vincent fût alors plus jeune qu'elle ne disoit, ou qu'elle ait vécu plus d'années que son petit-fils ne lui en donne. Notez, comme il le remarque (4), que l'Espine *avoit été de l'ordre des Augustins*, si l'on s'en rapporte à la Préface de ses Opuscules. D'autres disent qu'il avoit été Jacobin (5). Il ne se déclara ouvertement de la Religion, qu'au tems du Colloque de Poissi, à ce que dit d'Aubigné (6).

(*B*) *Il composa des Livres très-édifians.*] En voici les Titres: *Traicté des tentations, & moien d'y resister*, à Lyon 1566 *in* 8. *Traicté consolatoire contre toutes afflictions, qui adviennent ordinairement aux fideles Chrestiens*, à Lyon 1565 in 8. *Traicté pour oster la crainte de mort, & la faire desirer à l'homme fidele*, à Lyon 1558 *in* 8. Il publia aussi des Ecrits de Controverse, comme *Discours du vrai sacrifice & du vrai sacrificateur*, à Lyon 1564. *Defense & confirmation du Traicté du vrai sacrifice & sacrificateur à l'encontre des frivoles responses & argumens de René Benoist Docteur en Theologie*, à Geneve 1567 *in* 8 (7). Quelques-uns de ses Ouvrages furent traduits en Latin; car nous avons de lui *De tranquillitate animi libri* 7. *De justitia Christiana, de confessione peccatorum, de ægrotis consolandis & de Providentia Dei.* Il fit un *excellent Sermon* à la Rochelle *en* 1587 *sur la matiere de la sainte cene, lequel* Mr. Vincent avoit dessein de publier (8). Simon Goulart de Senlis publia en 1591 un Recueil d'excellens Discours de Jean de l'Espine, auxquels selon sa coutume il joignit des Notes & des Sommaires. Ce sont les mêmes VII Livres de la Tranquillité de l'Esprit, qui, comme on l'a vu ci-dessus, furent traduits en Langue Latine (*a*).

§ (*a*) L'Edition de la Rochelle *in* 16. chez Jérôme Haultin, 1594. contient une Epitre dédicatoire de Simon Goulart à Mr. De la Noue, datée de l'an 1587. REM. CRIT.

(1) Vincent, Recherches sur les commencemens de la Réformation de la Ville de la Rochelle, pag. 61, & suivantes.
(2) *La-même, pag.* 68.
(3) Beze, Hist. Ecclésiast. *Liv. II*, *pag.* 103.
(4) Vincent, Recherches, &c. pag. 64.
(5) Varillas, Hist. de l'Heresie, *Livr. XXIV*, *pag.* 254.
(6) D'Aubigné, Hist. Univers. *Tome I*, *Livr. II*, *Chap. XXV*, *pag.* 146.
(7) *Tiré de la* Bibliotheque Françoise, de Du Verdier, *pag.* 683.
(8) Vincent, Recherches, &c. pag. 69.

SPINOSA (JEAN DE) vivoit au XVI Siecle. Il nâquit à Belovado dans la Province de Rioja au Roiaume de Castille, & entra dès l'âge de quatorze ans chez le Marquis d'Alarcon. Il devint habile, & il fit paroitre une si grande fidélité, que ce Marquis conçut pour lui une affection & une estime très-particulieres, jusques à lui confier ses plus grands secrets, & à le consulter dans les affaires les plus importantes. Ce Seigneur étant mort, Don Pero Gonçalez de Mendoça son gendre succéda à ses emplois, & fut ensuite nommé par l'Empereur Charles-Quint pour Capitaine général dans la Sicile. Il donna à Jean de Spinosa la Charge de Sécretaire des Chiffres, & des Affaires d'Etat, & eut beaucoup de sujets de s'en louer, car lors que la Flotte de Barberousse occupoit tout le detroit de Messine, notre Jean de Spinosa eut le bonheur & l'adresse de traverser ce détroit, & d'apporter en Sicile les ordres de l'Empereur, & l'argent qui étoit dû aux Soldats. Quelque tems après il appaisa dans le Roiaume de Naples la mutinerie des troupes. Il suivit le même Mendoça dans les Guerres de Piémont, & lui servit de Sécretaire, & après la mort de ce Seigneur il fut envoié deux fois à Venise pour les Affaires du Milanez. Cet emploi le fit séjourner à Venise pendant douze ans, & lui donna lieu de faire paroitre des qualitez qui lui aquirent l'approbation & les éloges des Venitiens. Il reçut aussi des Empereurs Charles-

Quint, & Ferdinand, & de Philippe II, plusieurs marques d'une estime singuliere. Il commanda dans quelques Provinces de Lombardie sous le Duc de la Cueva, Gouverneur du Milanez, & Général des Espagnols en Italie. Il avoit déja commandé dans un quartier de l'Abruzze avec beaucoup de probité, & y avoit fait punir deux fameux voleurs (*A*). Il aima l'étude, & il s'y appliqua autant que ses Charges, & ses Voiages, le lui permirent; il composa même quelques Ecrits (*a*) (*B*).

SPINOZA

(*a*) *Tiré de la Préface que* Jerome Serranus *a mise au devant du* Gynæcepænos *de* Jean de Spinosa, *imprimé à Milan en* 1580.

(*A*) *Il avoit fait punir deux fameux voleurs.*] L'un d'eux étoit si cruel, qu'il buvoit le sang de ceux qu'il avoit tuez. L'autre joignit à ses brigandages & à ses meurtres une horrible lubricité, car il violoit autant de femmes qui lui tomboient sous la main. Voici les paroles Espagnoles de mon Auteur. *Governo en Abbruzzo el estado de la valle Siciliana, dando de su integridad muy grandes señales, con su pobreza: De su prudentia con diversos juizios, y sententias notables: y de su justitia con la muerte de Prospero Cannisola cruelissimo homicida, e, insolentissimo violador de mugeres, y de Entimo de Baxan, atroce saltcador de caminos, (y tan inhumano, que como fiera saluaje acostumbrava bever la sangre de aquellos aquien por los bosques heria, ò, matava:) y con la cabeça de Scacchia diabolo puesta por terror de los mal hechores, en una pica a las almenas; y su cuerpo en quattro partes, en los passos mas peligrosos del estado* (1).

(*B*) *Il composa même quelques Ecrits.*] Je n'ai vu que son *Gynæcepænos*, ou son *Dialogo en laude de las Mugeres.* Il fut imprimé à Milan *in* 4 l'an 1580, & dédié par l'Auteur à Marie d'Autriche fille de l'Empereur Charles-Quint, & femme de l'Empereur Maximilien II. Les femmes y sont louées à perte de vue. Cela est farci d'exemples & de citations, où le bon choix ne regne pas. L'Auteur promettoit une II Partie, où il devoit faire l'Eloge de plusieurs Dames illustres de ce siecle-là. Je voudrois bien qu'il eût tenu sa promesse, & que son Ouvrage me tombât entre les mains. Il en avoit fait un autre intitulé *Micracanthos*, où il avoit inséré les actions & les paroles insignes des grands hommes, & marqué la fin funeste des méchans, afin que son Livre marquât aux Lecteurs le chemin de la gloire qu'ils doivent suivre, & le chemin de l'infamie qu'ils doivent fuir. Il y avoit inséré une Digression touchant les personnes qui se plaisent à médire d'un Ouvrage. On la croira bonne, si l'on en juge par les paroles que je m'en vais rapporter. Elles sont remplies de bon sens, & nous apprennent la différence qu'il faut faire entre les censures & les flateries, & puis entre les censures dont on peut tirer du profit, & celles qui ne peuvent point servir. *Pero contra aquellos que . . . . quisiessen per ventura en otras cosas tacharme: dexare por agora de hazer excusationes, ò, respuesta defensiva; refiriendome ala apologia que enel micracanthos tengo scrita. Donde sufficientemente se tratta delas species de maldicientes, y detractores; y dela reprehension que deve (excelusas todas las de mas) aceptarse, y como obra saludable, y virtuosa, agradescerse. Alo qual remitiendome, solamente dire agora, que sin desear contra los mal dicientes, y arrogantes burladores; mas venganza de aquella con que la scriptura los amenaza diziendo* (†) *parata sunt derisoribus judicia. Y sin admitir por otra parte, las alabanzas engañosas delos aduladores: sperare gratamente con deseo, y humildad la correction delos buenos, y sabios varones. Teniendo para ello siempre enla memoria, aquellas divinas palabras del Ecclesiaste, que dizen,* (‡) *Melius est à sapiente corripi, quam stultorum adulatione decipi* (2). Don Nicolas Antonio (3) n'avoit jamais vu ce *Micracanthos*. Ajoûtons que notre Spinosa avoit fait un gros Recueil de Proverbes, & qu'il l'avoit rempli de moralitez. Il ne le publia point, il en donna les raisons dans la II Partie du Micracanthos. *Ha scrito algunas otras obras. Entre las quales (allende de los Dialogos dichos:) no es de poca importantia, la que yo he visto de mas de seimil proverbios vulgares que ha recogido, y parte dellos compuesto; (aunque no acabada de comentar, ni impressa; por las causas que en los postreros razonamientos de la segunda parte del Micracanthos, se dize;) obra cierto de maravillosa Doctrina, y provecho, y muy agradable: (assi como las otras:) por la copia, y diversidad de las materias, Todas ellas puramente aplicadas ala virtud* (4).

Voici donc un Auteur à joindre à ceux dont il fut parlé dans les Nouvelles de la République des Lettres l'an 1686. Rapportons cela sans craindre l'humeur chagrine de ceux qui le trouveront mauvais, aions plus d'égard à l'humeur de ceux qui en seront très-contens. „ Mr. Ménage nous promet un Traité Etymologique sur les Proverbes François. „ Il y a peu de matiéres aussi curieuses que celle-là, & qui „ demandent un plus grand détail de connoissances historiques. Il y a eu dans toutes les langues une infinité de „ Proverbes. Didyme en avoit composé un Recueil en 10 „ livres qu'il dedia à ceux qui avoient écrit sur ce sujet. Alde Manuce publia quelque chose de cet ouvrage de Didyme avec les Proverbes de Tharræus l'an 1505. Mais il „ faut remarquer que les Proverbes de la langue Grecque & „ de la Latine ne sont pas en aussi grand nombre qu'Erasme „ & ceux qui ont recueilli ce qu'il n'avoit pas trouvé nous „ le voudroient faire croire; car il est certain, & on le leur „ a suffisamment reproché, qu'ils ont pris pour une façon „ de parler proverbiale ce qui ne l'étoit pas. Oudin a fait „ un Recueil assez ample des Proverbes François, sous le „ titre de *Curiositez Françoises*; mais il n'en donne pas l'Etymologie. On a publié plusieurs fois à Paris les Dialogues d'un *Manan* & d'un Philosophe, où l'on rapporte „ l'origine d'un assez grand nombre de Proverbes, tantôt „ bien tantôt mal. Voici le titre de l'édition de 1665: *Les* „ *illustres Proverbes nouveaux & Historiques expliquez par* „ *diverses questions curieuses & morales* 2 *Vol.* in 12. Mr. „ Furetiere, qui a fait un a Factum fort satyrique contre „ plusieurs membres de l'Académie Françoise, prétend que „ les Proverbes de son Dictionaire Universel n'ont pas été „ empruntez de celui de l'Académie, *& que pour en relever la bassesse il les a enrichis la plûpart, soit par la recherche de leur origine, soit par des histoires curieuses qui* „ *y sont appliquées, & par la conference avec les Proverbes* „ *des autres nations, ce que Paquier, Belingben, & autres* „ *Auteurs graves n'ont pas jugé indigne de leur plume* (5)". On pourroit faire un bon Supplément à ce long Passage. On pourroit dire que le *Belingben* de Furetiere ne s'appelloit pas ainsi. Il se nommoit Fleury de Bellingen. Je croi qu'il montroit la Langue Françoise en Hollande. Il publia à la Haie en 1656 *L'Etymologie ou Explication des Proverbes François, divisée en trois Livres par Chapitres en forme de Dialogue.* C'est un Ouvrage in 8 de 363 pages. Le bon accueil que l'on fit aux *premiers essais des Proverbes*, que cet Auteur publia en 1653, le fit résoudre à une seconde Edition, beaucoup plus ample. C'est celle dont j'ai rapporté le Titre. Disons aussi que Mr. de Brieux publia à Caen les Origines de quelques Proverbes l'an 1672 *in* 12. Remontant plus haut nous pouvons dire que l'on trouve à la fin du Dictionaire de Nicod (6), les *Explications morales d'aucuns Proverbes communs en la Langue Françoise*, avec la version en vers Latins de quelques Proverbes François composée par *Joannes Ægidius Nuceriensis.* Vous trouverez, dans le *Polyhistor* de Mr. Morhof, quantité de choses sur cette matiere; vous y verrez qu'Angelus Monosinius a traité fort amplement des Proverbes Italiens, dans un Livre qui fut imprimé à Venise l'an 1604, & (7) que Jules Varini a fait un Ouvrage intitulé *Scuola del Volgo* (8), où les Proverbes Italiens sont dirigez selon l'ordre des actions humaines, & accompagnez de quelques Préceptes de prudence. Vous y verrez que le Recueil alphabétique de Proverbes Italiens dressé par Orland Persquet, se trouve dans le Thrésor de Gruterus, & qu'on parle d'un Thomaso Buoni, Auteur d'une Collection de Proverbes Italiens en deux Volumes (9). Mais vous n'y trouverez pas l'*Origine de volgari Proverbii* qu'Aloysio Cinthio fit imprimer à Venise l'an 1526 (10). Mr. Morhof avoit oublié le nom d'un nouvel Auteur qui a recueilli les Proverbes Italiens, & dont les Journaux ont fait mention (11). Ce nouvel Auteur n'est autre que Mr. Menage. Il ne paroit pas que Mr. Morhof ait bien connu les Ecrivains de nos Proverbes François. Il ne parle que du Recueil d'un Anonyme, & de celui de *Joh. Ægidius Nucerienfis*, & de la premiere Edition des Proverbes du Sieur de Belingen, & enfin d'un certain Le Duc Auteur d'un Livre (12) qui a pour Titre *Proverbes en Rimes, ou Rimes en Proverbes.* Mr. Morhof a connu la Collection de Proverbes Espagnols faite par Ferdinand Nunnez, Professeur en Eloquence & en Langue Greque à Salamanque, & la *Filosofia vulgar* de Juan de Mal Lara (13), & la *Medicina Espannola contenida en Proverbios vulgares de nuestra Lengua*, composée par Juan Soropan de Rieros. Cette *Filosofia vulgar* est un Recueil de mille Proverbes avec leur Explication. Je ne suis pas étonné qu'il ne parle pas de l'Ouvrage de notre Spinosa. C'est un Livre perdu. Il n'oublie pas les Compilateurs des Proverbes Allemans, Anglois, Flamans. Je ne vois personne qui fasse mention de Polydore Virgile, qui se vante d'avoir rompu la glace tant à l'égard des Proverbes, qu'à l'égard des Inventeurs des choses. Son Traité des Proverbes parut l'an 1498, & fut dédié à Guy-Ubalde Duc d'Urbin (14). J'en ai l'Edition qu'il avoit revue & augmentée pour la quatrieme fois. Elle est de Bâle 1541, & contient 456 pages *in* 8.

(1) Hieronymus Serranus, *in Præfat. Dialogi* en laude de las Mugeres.

(†) *Prov. Salom. c.* 19.

(‡) *Eccl. c.* 7.

(2) Joan de Spinosa, *Avertissement au Lecteur au devant du* Gynæcepænos.

(3) *Voiez sa* Biblioth. Scriptor. Hispaniæ, *sous le Mot* Joannes de Espinosa, *Tom. I, pag.* 591.

(4) Hieronym. Serranus, *in Præfat. Dialogi* en laude de las Mugeres.

AUTEURS qui ont écrit des Proverbes.

(5) Nouvelles de la République des Lettres, *Février* 1686, *Art. III, dans l'Extrait des* Origines de la Langue Italienne composées par Monsr. Menage, *à la fin desquelles se trouve l'Explication de plusieurs Proverbes Italiens.*

(6) *L'Edition dont je me suis servi est de Paris* 1606 *in Folio.*

(7) Morhofius, Polyhist. *Libr. I, Cap. XXI, pag.* 256.

(8) *Imprimé à Veronne* 1642 in 12.

(9) *Imprimé à Venise in* 8 *l'an* 1604 & 1606.

(10) *Voiez* Nicolas Antonio, Biblioth. Hisp. *Tom. I, pag.* 559.

(11) *Mentio etiam fit, si recte memini, in postremis Ephemeridibus Gallicis nuper cujusdam autoris qui Proverbia Italica congesserit, cujus mihi nunc nomen excidit.* Morhofius, Polyhist. *Libr. I, Cap. XXI, pag.* 256. Le Journal des Savans 1686, pag. 164 Edit. de Holl. & les Nouvelles de la Rep. des Lettres de la même année, pag. 164, ont parlé de ce Recueil de Mr. Menage.

(12) *Imprimé à Paris* 1665 in 12.

(13) *Il faloit dire* Mallara.

(14) *Voiez l'Epître Dédicatoire du Livre* de Inventoribus Rerum *composé par* Polydore Virgile.

SPINOZA (BENOÎT DE) Juif de naiſſance, & puis déſerteur du Judaïſme, & enfin Athée, étoit d'Amſterdam. Il a été un Athée de Syſtême, & d'une méthode toute nouvelle, quoi que le fonds de ſa Doctrine lui fût commun avec pluſieurs autres Philoſophes anciens & modernes, Européens & Orientaux (*A*). A l'égard de ces derniers on n'a qu'à lire ce que je rapporte

(*A*) *Il a été un Athée de Syſtême, & d'une méthode toute nouvelle, quoi que le fond de ſa Doctrine lui fût commun avec pluſieurs Philoſophes anciens & modernes, Européens & Orientaux.*] Je croi qu'il eſt le prémier qui ait réduit en Syſtême l'Athéïſme, & qui en ait fait un Corps de Doctrine lié & tiſſu ſelon les manieres des Géometres; mais d'ailleurs ſon ſentiment n'eſt point nouveau. Il y a long-tems que l'on a cru que tout l'Univers n'eſt qu'une ſubſtance, & que Dieu & le Monde ne ſont qu'un ſeul être. Pietro della Valle a fait mention de certains Mahométans qui s'appellent *Ehl Eltahkik*, ou *hommes de vérité, gens de certitude*, qui croient *qu'il n'y a pour tout que les quatre élemens qui ſont Dieu, qui ſont l'homme, qui ſont toutes choſes* (1). Il parle auſſi des Zindikites, autre Secte Mahométane. *Ils approchent des Saducéens, & ils ont pris leur nom d'eux. Ils croyent qu'il n'y a point de providence, ni de reſurrection des morts, comme l'explique Giggeius ſur le mot Zindik* (2). . . . . *Une de leurs opinions eſt que tout ce que l'on voit, que tout ce qui eſt dans le monde, que tout ce qui a été créé, eſt Dieu* (3). Il y a eu de ſemblables Hérétiques parmi les Chrétiens; car nous trouvons au commencement du XIII Siecle un certain David de Dinant, qui ne mettoit nulle diſtinction entre Dieu & la matiere prémiere. On ſe trompe quand on affirme qu'avant lui perſonne n'avoit débité cette rêverie (4). Albert le Grand ne parle-t-il pas d'un Philoſophe qui l'avoit débitée? *Alexander Epicureus dixit Deum eſſe materiam, vel non eſſe extra ipſam, & omnia eſſentialiter eſſe Deum, & formas eſſe accidentia imaginata: & non habere veram entitatem, & ideo dixit omnia idem eſſe ſubſtantialiter, & hunc Deum appellavit aliquando Jovem, aliquando Apollinem, & aliquando Palladem; & formas eſſe peplum Palladis, & veſtem Jovis; & neminem ſapientum aſſerebat ad plenum revelare poſſe ea quæ latebant ſub peplo Palladis & ſub veſte Jovis* (5). Quelques-uns croient que cet Alexandre a vécu au tems de Plutarque (6); d'autres marquent en propres termes qu'il a précédé David de Dinant. *Secutus fuit Alexandrum qui fecit librum de materia, ubi probare conatur omnia eſſe unum in materia.* C'eſt ce que l'on lit à la marge du Traité où Thomas d'Aquin réfute cette extravagante & monſtrueuſe opinion (7). David de Dinant ignoroit peut-être qu'il y eût un tel Philoſophe de la Secte d'Epicure; mais pour le moins faut-il qu'on m'avoue qu'il ſavoit très-bien qu'il n'inventoit pas ce dogme. Ne l'avoit-il pas appris de ſon Maître? N'étoit-il pas le Diſciple de cet Amaulri, dont le cadavre fut déterré & réduit en cendres l'an 1209, & qui avoit enſeigné que toutes choſes étoient Dieu, & un ſeul être (8)? *Omnia ſunt Deus: Deus eſt omnia. Creator & creatura idem. Ideæ creant & creantur. Deus ideo dicitur finis omnium, quod omnia reverſura ſunt in ipſum, ut in Deo immutabiliter conquieſcant, & unum individuum atque incommutabile permanebunt. Et ſicut alterius naturæ non eſt Abraham, alterius Iſaac, ſed unius atque ejuſdem: ſic dixit omnia eſſe unum, & omnia eſſe Deum. Dixit enim, Deum eſſe eſſentiam omnium creaturarum* (9). Je n'oſerois dire que Straton Philoſophe Péripatéticien ait eu la même opinion; car je ne ſai pas s'il enſeignoit que l'Univers ou la Nature fût un être ſimple, & une ſubſtance unique: je ſai ſeulement qu'il la faiſoit inanimée, & qu'il ne reconnoiſſoit d'autre Dieu que la Nature. *Nec audiendus ejus* (Theophraſti) *auditor Strato is qui Phyſicus appellatur, qui omnem vim divinam in natura ſitam eſſe cenſet, quæ cauſas gignendi, augendi, minuendi habeat, ſed careat omni ſenſu ac figura* (10). Comme il ſe moquoit des atômes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de diſtinction entre les parties de l'Univers; mais cette conſéquence n'eſt point néceſſaire. On peut ſeulement conclure que ſon opinion s'approche infiniment plus du Spinoziſme, que le Syſtême des atômes. La voici plus amplement expoſée: *Negat ſine Diis poſſe quicquam, ecce tibi è tranſverſo Lampſacenus Strato, qui det iſti Deo immunitatem magni quidem muneris. Sed quum Sacerdotes Deorum vacationem habeant, quanto eſt æquius habere ipſos Deos? Negat opera Deorum ſe uti ad fabricandum mundum. Quæcunque ſint docet omnia eſſecta eſſe natura, nec ut ille qui aſperis, & levibus, & hamatis, uncinatiſque corpuſculis concreta hæc eſſe dicat interjecto inani. Somnia cenſet hæc eſſe Democriti non docentis, ſed optantis. Ipſe autem ſingulas mundi partes perſequens, quidquid aut ſit, aut fiat, naturalibus fieri, aut factum eſſe docet ponderibus & motibus: ſic ille & Deum opere magno liberat, & me timore* (11). On a même lieu de croire qu'il n'enſeignoit pas, comme faiſoient les Atomiſtes, que le Monde fût un Ouvrage nouveau, & produit par le hazard; mais qu'il enſeignoit, comme font les Spinoziſtes, que la Nature l'a produit néceſſairement & de toute éternité. Les paroles de Plutarque que je vais citer, ſignifient, ce me ſemble, ſi on les explique comme il faut, que la Nature a fait toutes choſes d'elle-même & ſans connoiſſance, & non pas que ſes Ouvrages aient commencé par un cas fortuit. Τελευτῶν τὸν κόσμον αὐτὸν οὐ ζῷον εἶναι φησί, τὸ δὲ κατὰ φύσιν ἕπεσθαι τῷ κατὰ τύχην· ἀρχὴν γὰρ ἐνδιδόναι τὸ αὐτόματον, εἶτα οὕτω περαίνεσθαι τῶν φυσικῶν παθῶν ἕκαστον. *Denique mundum ipſum animal eſſe negat* (Strato) *vultque naturam ſequi temerarios fortunæ impetus, initium enim rebus dare ſpontaneam quandam naturæ vim, & ſic deinceps ab eadem natura phyſicis motibus impetus ſumi* (12). Cette Traduction que j'ai trouvée à la page 511 du Commentaire de Leſcalopier ſur les Livres de Ciceron de *Natura Deorum*, & où j'ai ajoûté *enim* après *initium*, eſt meilleure que celle d'Amyot, & que celle de Xylander; elle a néanmoins quelque choſe qui ne répond pas à l'idée qu'on ſe doit faire du ſentiment de ce fameux Philoſophe, le plus grand de tous les Péripatéticiens (13): les termes *temerarii fortunæ impetus* dérangent la ſymmétrie de ſon Syſtême; & nous voions que Lactance le diſtingue de celui des Epicuriens; il en ôte le cas fortuit. *Qui nolunt*, dit-il (14), *divina providentia factum eſſe mundum, aut principiis inter ſe temerè coëuntibus, dicunt eſſe concretum, aut repente natura extitiſſe. Naturam verò* (ut ait Strato) *habere in ſe vim gignendi, & minuendi, ſed eam nec ſenſum habere ullum, nec figuram: ut intelligamus, omnia quaſi ſua ſponte eſſe generata, nullo artifice, nec authore. Utrumque vanum, & impoſſibile.* Notez que Seneque a mis dans les deux extrémitez oppoſées le dogme de Platon, & celui de Straton: l'un ôtoit le corps à Dieu, & l'autre lui ôtoit l'ame (15). Je croi avoir lu dans l'Ouvrage du Pere Salier ſur les eſpeces de l'Euchariſtie, que pluſieurs anciens Philoſophes ou Hérétiques ont enſeigné l'unité de toutes choſes; mais n'aiant plus ce Livre-là, je ne dis ceci qu'en paſſant. Le Pere Salier eſt un Minime François. Son Livre, imprimé à Paris l'an 1689, eſt intitulé, *Hiſtoria Scholaſtica de ſpeciebus Euchariſticis, ſive de formarum materialium natura ſingularis Obſervatio ex profanis ſacriſque Authoribus.* Il en eſt parlé dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, au mois de Septembre 1690, page 13.

Le dogme de l'ame du Monde, qui a été ſi commun parmi les Anciens, & qui faiſoit la partie principale du Syſtême des Stoïques, eſt dans le fond celui de Spinoza. Cela paroîtroit plus clairement ſi des Auteurs Géometres l'avoient expliqué; mais comme les Ecrits, où il en eſt fait mention, tiennent plus de la méthode des Rhétoriciens, que de la méthode dogmatique; & qu'au contraire Spinoza s'eſt attaché à la préciſion, ſans ſe ſervir du langage figuré qui nous dérobe ſi ſouvent les idées juſtes d'un corps de doctrine: de là vient que nous trouvons pluſieurs différences capitales entre ſon Syſtême, & celui de l'ame du Monde. Ceux qui voudroient ſoutenir que le Spinoziſme eſt mieux lié, devroient auſſi ſoutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les Stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence: ils réuniſſoient en lui la connoiſſance de toutes choſes; au lieu que Spinoza ne lui attribue que des connoiſſances ſéparées, & très-bornées. Liſez ces paroles de Seneque: *Eundem quem nos Jovem intelligunt, cuſtodem* RECTOREMQUE *univerſi, animum ac ſpiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis. Hic eſt, ex quo ſuſpenſa ſunt omnia, cauſa cauſarum. Vis illum providentiam dicere? rectè dices. Eſt enim, cujus conſilio huic mundo providetur, ut inconcuſſus eat, & actus ſuos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis. Eſt enim, ex quo nata ſunt omnia, cujus ſpiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? non falleris. Ipſe enim eſt, totum quod vides, totus ſuis partibus inditus, & ſe ſuſtinens vi ſua* (16). *Quid eſt autem, cur non exiſtimes in eo divini aliquid exiſtere, qui Dei pars eſt? Totum hoc quo continemur, & unum eſt, & Deus, & ſocii ejus ſumus & membra* (17). Liſez auſſi le diſcours de Caton dans le IX Livre de la Pharſale, & ſur-tout conſidérez y ces trois vers:

Eſtne Dei ſedes niſi terra, & pontus, & aër,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Juppiter eſt quodcunque vides, quocunque moveris (18).

Je remarquerai en paſſant une abſurdité de ceux qui ſoutiennent le Syſtême de l'ame du Monde. Ils diſent que toutes les ames, & des hommes, & des bêtes, ſont des particules de l'ame du Monde, qui ſe réuniſſent à leur tout par la mort du corps: &, pour nous faire entendre cela, ils comparent les animaux à des bouteilles remplies d'eau, qui floteroient dans la mer. Si l'on caſſoit ces bouteilles, leur eau ſe réuniroit à ſon tout: c'eſt ce qui arrive aux ames particulieres, diſent-ils, quand la mort détruit les organes où elles étoient enfermées. Quelques-uns même diſent que les extaſes, les ſonges, les fortes méditations réuniſſent l'ame de l'homme à l'ame du Monde, & que c'eſt la cauſe pourquoi l'on devine l'avenir, en compoſant des figures de Géomance. *Nihil heic attingo de arte illa prophetica atque Geomantia, quibus ipſe Fluddus quamplurimum tribuit. Etſi enim Mens cogitando ſic in ſeipſam colligi, ac veluti abſcondi poſſit, ut humanas res contempletur velut è quadam ſpecula: attamen quod illa poſſit, quamdiu hoc mortali circumveſtitur corpore, ita uniri animæ mundanæ, ut ſicut illa omnia cognoſcit, ita ipſa particeps ſiat cogni-*

LISTE de quelques perſonnes, qui ont eu le ſentiment de Spinoza.

(*A*) *Voiez l'Article* ABUMUSLIMUS, *Remarque* (*A*).

(1) Beſpier, Remarques curieuſes ſur Ricaut, Etat préſent de l'Empire Ottoman, pag. 549.

(2) Pietro della Valle, pag. 394 du III Tome, cité par Beſpier, là-même.

(3) Beſpier, là-même.

(4) *Aſſeruit Deum eſſe materiam primam, quod nemo ante eum docuerat.* Theoph. Raynaud. Theol. Naturali, Diſtinct. VI, num. 6, pag. 363.

(5) Albertus in I Phyſ. Tract. III, Cap. XIII, apud Petrum de Communibus Principiis, Libr. V, Cap. XII, pag. m. 309, 310.

(6) *Is eſt, opinor, quem inter ſodales ſuos memorat Plutarchus II. Sympoſ. 3.* Thomaſius, Diſſertat. XIV ad Phil. Stoic. p. 199.

(7) *Ad lib. 1. Thomæ contra Gentil. c. 17. ſ. 23. ed. Lugd. A. 1586.* Thomaſ. ibid. p. 200.

(8) *Voiez* Prateolus, in Elencho Hæreſium, *Voce* Almaricus, pag. m. 23. *Il dit que ſelon quelques Auteurs cet Hérétique & ſes adhérans furent brûlez vifs.*

(9) *Hæc de Amalrico Gerſon tract. de Concord. Metaph. cum Log. Part. IV, Oper. alphab. 20. lit. N. ex Hoſtienſi & Odone Tuſculano.* Thomaſius, Diſſert. XIV ad Phil. Stoic. pag. 200.

(10) Cicero de Nat. Deorum, *Libr. I, Cap. XL*.

(11) *Idem*, Academ. Quæſt. *Libr. II, Cap. XXXVIII.*

(12) Plutarchus adverſus Colotem, *pag.* 1115, *B.*

(13) Τῶν ἄλλων Περιπατητικῶν ὁ κορυφαιότατος Στράτων. *Peripateticorum reliquorum ſummus Strato.* Plutarch. *ubi ſuprà.*

(14) Lactant. de ira Dei, *Cap. X, pag. m.* 533.

(15) *Ego feram aut Platonem aut Peripateticum Stratonem, alter fecit Deum ſine corpore, alter ſine animo?* Seneca in Libro contra Superſtitiones, *apud* Auguſtin. de Civit. Dei, *Libr. VI, Cap. X.*

(16) Seneca, Quæſt. Natur. *Libr. II, Cap. XLV.*

(17) *Idem*, Epiſt. XCII, pag. m. 331.

(18) Lucan. Pharſal. *Libr. IX, Verſ.* 578.

rapporte dans la Remarque D de l'Article du Japon, & ce que je dis ci-dessous concernant la Théologie d'une Secte de Chinois (*B*). Je n'ai pu apprendre rien de particulier touchant la

cognitionis hujusmodi: quòd illa item in hac exstasi digitos regat ad exprimenda varia puncticula, ex quibus effectus sive arbitrarios, sive fortuitos colligere liceat; hoc aut longe fallor, aut fabulam sapit (19). Il est facile de voir la fausseté du paralléle. La matiere des bouteilles qui flotent dans l'Ocean est une cloison, qui empêche que l'eau de la mer ne touche l'eau dont elles sont pleines; mais s'il y avoit une ame du Monde, elle seroit répandue dans toutes les parties de l'Univers, & ainsi rien ne pourroit empêcher l'union de chaque ame avec son tout; la mort ne pourroit pas être un moien de réunion. Je m'en vais citer un long Passage de Mr. Bernier, qui nous apprendra que le Spinozisme n'est qu'une méthode particuliere d'expliquer un dogme qui a un grand cours dans les Indes.

„ Il n'est pas que vous ne sçachiez la doctrine de beaucoup d'anciens Philosophes, touchant cette grande ame du monde, dont ils veulent que nos ames, & celles des animaux, soient des portions. Si nous penetrions bien dans Platon & dans Aristote, peut-estre que nous trouverions qu'ils ont donné dans cette pensée. C'est là la doctrine comme universelle des Pendets, Gentils des Indes; & c'est cette mesme doctrine qui fait encore à present la Cabale des Soufys, & de la pluspart des gens de lettres de Perse, & qui se trouve expliquée en vers Persiens si relevez & si enfatiques dans leur Goultchez raz ou Parterre des Mysteres: comme ç'a esté celle-là mesme de Flud que nostre grand Gassendy a refutée si doctement, & celle où se perdent la pluspart de nos Chymiques. Or ces Cabalistes, ou Pendets Indous que je veux dire, poussent l'impertinence plus avant que tous ces Philosophes, & pretendent que Dieu, ou cet Estre souverain qu'ils appellent Achar, immobile, immuable, ait non seulement produit ou tiré les ames de sa propre substance; mais generalement encore tout ce qu'il y a de materiel & de corporel dans l'Univers; & que cette production ne s'est pas faite simplement à la façon des causes efficientes, mais à la façon d'une Araignée qui produit une toile qu'elle tire de son nombril, & qu'elle reprend quand elle veut. La creation donc, disent ces Docteurs imaginaires, n'est autre chose qu'une extraction & extension que Dieu fait de sa propre substance, de ces rets qu'il tire comme de ses entrailles, de mesme que la destruction n'est autre chose qu'une reprise qu'il fait de cette divine substance, de ces divins rets dans luy-mesme: en sorte que le dernier jour du monde qu'ils appellent Maperlé ou Pralea, dans lequel ils croyent que tout doit estre détruit, ne sera autre chose qu'une reprise generale de tous ces rets que Dieu avoit ainsi tirés de luy-mesme. Il n'est donc rien, disent-ils, de réel & d'effectif de tout ce que nous croyons voir, ouïr ou flairer, goûter ou toucher; tout ce monde n'est qu'une espece de songe & une pure illusion, en tant que toute cette multiplicité & diversité de choses qui nous apparoissent, ne sont qu'une seule, unique, & mesme chose, qui est Dieu mesme; comme tous ces nombres divers que nous avons, de dix, de vingt, de cent, de mille, & ainsi des autres, ne sont enfin qu'une mesme unité repetée plusieurs fois. Mais demandez-leur un peu quelque raison de cette imagination, ou qu'ils vous expliquent comme se fait cette sortie & cette reprise de substance, cette extension, cette diversité apparente, ou comme il se peut faire que Dieu n'étant pas corporel, mais Biapek, comme ils avouent, & incorruptible, il soit neantmoins divisé en tant de portions de corps & d'ames; ils ne vous payeront jamais que de belles comparaisons; que Dieu est comme un Ocean immense, dans lequel se mouveroient plusieurs fioles pleines d'eau; que ces fioles quelque part qu'elles pûssent aller, se trouveroient toûjours dans le mesme Ocean, dans la mesme eau, & que se venant à rompre, leurs eaux se trouveroient en mesme temps unies à leur tout, à cet Ocean dont elles estoient des portions: ou bien ils vous diront qu'il en est de Dieu comme de la lumiere, qui est la mesme par tout l'Univers, & qui ne laisse pas de paroître de cent façons differentes des objets (20) où elle tombe, ou selon les diverses couleurs & figures des verres par où elle passe. Ils ne vous payeront jamais, dis-je, que de ces sortes de comparaisons qui n'ont aucune proportion avec Dieu, & qui ne sont bonnes que pour jetter de la poudre aux yeux d'un peuple ignorant; & il ne faut pas esperer qu'ils vous respondent solidement, si on leur dit que ces fioles se trouveroient veritablement dans une eau semblable, mais non pas dans la mesme (21), & que c'est bien une semblable lumiere par tout le monde, mais non pas la mesme, & ainsi de tant d'autres fortes objections qu'on leur fait; ils reviennent toûjours aux mesmes comparaisons, aux belles paroles, ou comme les Soufys, aux belles Poësies de leur Goultchez-raz (22)".

Vous allez voir un Passage qui nous apprendra que Pierre Abelard est accusé d'avoir dit que toutes choses étoient Dieu, & que Dieu étoit toutes choses. *Primum elementorum concordiam esse Deum & materiam ex quâ reliqua fierent, docuit Empedocles .... Hæc erat illius ætatis Theosophia, hæc notitia quæ de Causâ-principe habebatur. Jam tandem obsoleverat, & inter veterum somnia & phantasmata recensebatur. Eam inter veteris Philosophiæ parietinas & rudera revocavit Petrus Abailardus, ingenio audax, & famâ celeber: sepultam cineribus invenit, & quasi Euridicen Orpheus ab inferis tandem revocavit: Testor Vasquezium* 1. part. quæst. 3. art. 8. num. 28. & *Smisingum* de Deo uno tract. 1. disp. 2. quæst. 2. num. 54. *Deum esse omnia, & omnia esse Deum, cum in omnia converti, omnia in eum transmutari asseruit, quia Empedocleâ, aut fortè Anaxagoricâ præventus Theosophiâ, distinguebat species secundum solam apparentiam; nempe quia aliqui atomi in uno subjecto erant eductæ quæ latebant in alio* (23).

(19) Gassendus, in Examine Philosoph. Fluddanæ, num. 19. Operum Tom. III, pag. 247.

(20) *Il y a sans doute ici une Faute d'Impression dans le Livre de Mr.* Bernier; *il faut lire*, selon la diversité des objets, &c.

(21) *Notez que les Spinozistes ne répondent par mieux à la distinction perpétuelle dont on les accable, entre* même & semblable.

(22) Bernier, Suite des Memoires sur l'Empire du grand Mogol, *pag.* 202 & *suiv. Edition de Hollande.*

(*B*) *Ce que je dis . . . . . concernant la Théologie d'une Secte de Chinois.*] Le nom de cette Secte est *Foe Kiao*. Elle fut établie par l'Autorité Roiale parmi les Chinois l'an 65 de l'Ere Chrétienne. Son prémier Fondateur étoit fils du Roi *In fan vam*, & fut appellé d'abord *Xe*, ou *Xe Kia* (24), & puis, quand il eut trente ans, *Foe*, c'est-à-dire, *non homme* (25). Les Prolégomenes des Jésuites au devant du Confucius qu'ils ont publié à Paris traitent amplement de ce Fondateur. On y trouve que „ (26) s'étant retiré dans le desert, dès qu'il eut atteint sa 19. année, & s'étant mis sous la Discipline de quatre Gymnosophistes, pour apprendre la Philosophie d'eux, il demeura sous leur conduite, jusqu'à l'âge de 30 ans, que s'étant levé un matin avant le point du jour, & contemplant la Planete de Venus, cette simple vuë lui donna tout d'un coup une connoissance parfaite du premier principe, en sorte qu'étant plein d'une inspiration divine, ou plutôt d'orgueuil & de folie, il se mit à instruire les hommes, se fit regarder comme un Dieu, & attira jusqu'à quatre-vingt mille Disciples . . . . A l'âge de 79 ans, se sentant proche de la mort, il declara à ses Disciples que pendant quarante ans qu'il avoit prêché au monde, il ne leur avoit point dit la verité; qu'il l'avoit tenuë cachée jusques là sous le voile des métaphores & des figures; mais qu'il étoit temps alors de la leur déclarer, *c'est*, dit-il, *qu'il n'y a rien à chercher, ni sur quoi l'on puisse mettre son esperance que le néant & le vuide* (*), *qui est le premier principe de toutes choses*". Voilà un homme bien different de nos Esprits forts: ils ne cessent de combattre la Religion, que sur la fin de leur vie; ils n'abandonnent le libertinage que quand ils croient que le tems de partir du monde s'approche (27). Mais Foe se voiant en cet état commença de déclarer son Athéisme. *Teterrimum virus Atheismi jam moriturus evomuisse perhibetur, disertè professus, se per annos quadraginta eoque amplius non declarasse mundo veritatem, sed umbratili & metaphorica doctrina contentum, figuris, similibus, & parabolis nudam veritatem occultasse: at nunc tandem, quando esset morti proximus, arcanum sensum animi sui significare velle: extra vacuum igitur & inane, primum scilicet rerum omnium principium, nihil esse quod quæratur, nihil in quo collocentur spes nostræ* (28). Sa méthode fut cause que *ses Disciples diviserent sa doctrine en deux parties; l'une extérieure, qui est celle qu'on prêche publiquement, & qu'on enseigne au peuple: l'autre* intérieure, *qu'on cache soigneusement au vulgaire, & qu'on ne découvre qu'aux adeptes. La Doctrine extérieure, qui n'est selon les Bonzes*, „ *que comme les ceintres, sur lesquels on bâtit une voute, & qu'on ôte ensuite, lors qu'on a achevé de bâtir, consiste* 1. *à enseigner qu'il y a une difference réelle entre le bien & le mal, le juste & l'injuste;* 2. *Qu'il y a une autre vie où l'on sera puni ou récompensé de ce qu'on aura fait en celle-ci;* 3. *Qu'on peut obtenir la béatitude par trente-deux figures & par quatre-vint qualitez.* 4. *Que Foe ou* Xaca *est une Divinité & le Sauveur des hommes, qu'il est né pour l'amour d'eux, prenant pitié de l'égarement où il les voioit, qu'il a expié leurs péchez, & que par cette expiation ils obtiendront le salut après leur mort, & renaîtront plus heureusement en un autre monde* (29)". On ajoûte à cela cinq préceptes de morale, & six œuvres de miséricorde, & l'on menace de la damnation ceux qui négligent ces devoirs.

„ La Doctrine intérieure, qu'on ne découvre jamais aux simples, parce qu'il faut les retenir dans leur devoir par la crainte de l'enfer & d'autres semblables histoires, comme disent ces Philosophes, est pourtant, selon eux, la solide & la véritable. Elle consiste à établir, pour principe & pour fin de toutes choses, un certain *vuide* & un *néant réel*. Ils disent que nos premiers parens sont issus de ce vuide, & qu'ils y retournerent après la mort, qu'il en est de même de tous les hommes, qui se résolvent en ce principe par la mort; Que nous, tous les élemens, & toutes les créatures, faisons partie de ce vuide; Qu'ainsi il n'y a qu'une seule & même substance, qui est differente dans les êtres particuliers, par les seules figures & par les qualitez ou la configuration intérieure; à peu près comme l'eau, qui est toûjours essentiellement de l'eau, soit qu'elle ait la forme de neige, de grêle, de pluye, ou de glace (30)". S'il est monstrueux de soutenir que les plantes, les bêtes, les hommes, sont réellement la même chose, & de se fonder sur la prétention que tous les êtres particuliers sont indistincts de leur principe (31), il est encore plus monstrueux de débiter que ce principe n'a nulle pensée, nulle puissance, nulle vertu. C'est néanmoins

(23) Caramuel, *Philosophiæ* Realis *Libr. III Sect. III, pag.* 175.

(24) *Les Japonois le nomment* Xaca.

(25) *Voiez le* Journal de Leipsic 1688, *pag.* 257, *dans l'Extrait du Livre de* Confucius *imprimé à Paris l'an* 1687.

(26) Bibliotheque Universelle, *Tom. VII, pag.* 403, 404, *dans l'Extrait du même Livre de* Confucius.

(*) Pung, Vacuum & inane, Cum hio *en Chinois.*

(27) *Voiez ci-dessus Remarq* (E) *de l'Article* BION le Borysthenite.

(28) Acta Erudit. Lipsiens. 1688, p. 257.

(29) Biblioth. Universelle, *Tom. VII, pag.* 404 & *suiv. Voiez aussi ci-dessus la Rem.* (C) *de l'Article* JAPON, & *les* Nouveaux Memoires sur l'état présent de la Chine par le Pere le Comte, *Tom. II, pag.* 103 *Edit. d'Amsterdam* 1698.

(30) Biblioth. Univ. *Tom VII, pag.* 405.

(31) *Omnia, quæcunque existunt, vita, sensu, mente prædita, quamvis inter se usu & figura different, intrinsece tamen unum quid idemque esse, quippe a principio suo indistincta.* Acta Erudit. Lipf. 1688, p. 258.

la famille de Spinoza ; mais on a lieu de croire qu'elle étoit pauvre, & très peu considérable (C). Il étudia la Langue Latine sous un Médecin (a) qui l'enseignoit à Amsterdam, & il s'appliqua de fort bonne heure à l'étude de la Théologie (b), & y emploia plusieurs années ; après quoi il se consacra tout entier à l'étude de la Philosophie. Comme il avoit l'esprit géometre, & qu'il vouloit être paié de raison sur toutes choses, il comprit bientôt que la doctrine des Rabins n'étoit pas son fait : desorte qu'on s'apperçut aisément qu'il desapprouvoit le Judaïsme en plusieurs Articles ; car c'étoit un homme qui n'aimoit pas la contrainte de la conscience, & grand ennemi de la dissimulation : c'est pourquoi il déclara librement ses doutes, & sa croiance. On dit que les Juifs lui offrirent de le tolérer, pourvu qu'il voulût accommoder son extérieur à leur cérémonial, & qu'ils lui promirent même une pension annuelle ; mais qu'il ne put se résoudre à une telle hypocrisie. Il ne s'aliéna néanmoins que peu-à-peu de leur Synagogue ; & peut-être auroit-il gardé plus long-tems quelques mesures avec eux, si en sortant de la Comédie il n'eût été attaqué traitreusement par un Juif, qui lui donna un coup de couteau. La blessure fût legere ; mais il crut que l'intention de l'assassin avoit été de le tuer. Dès-lors il rompit entiérement avec eux, & ce fut la cause de son excommunication. J'en ai recherché les circonstances, sans avoir pu les déterrer (c). Il composa en Espagnol une Apologie de sa sortie de la Synagogue. Cet Ecrit n'a point été imprimé ; on sait pourtant qu'il y mit beaucoup de choses qui ont ensuite paru dans son *Tractatus Theologico-Politicus* (d), imprimé à Amsterdam (e) l'an 1670, Livre pernicieux & détestable, où il fit glisser toutes les semences de l'Athéisme qui se voit à découvert dans ses *Opera posthuma*. Mr. Stoupp insulte mal-à-propos les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas répondu au *Tractatus Theologico-Politicus* (D). Il n'en parle pas

(a) *Nommé* François Van den Ende. *Notez que Monsr.* Kortholt, *dans la Préface de la 2 Edition du Traité de Monsieur son Pere de tribus Impostoribus, dit qu'une fille enseigna le Latin à* Spinoza, *& qu'elle se maria ensuite avec Mr.* Kerkering, *qui étoit son Disciple en même tems que* Spinoza.

(b) *Voiez la Rem.* (F).

(c) *Tiré d'un Mémoire communiqué au Libraire.*

(d) *Voiez le Livre de Monsr.* Van Til, *Ministre & Professeur en Théologie à Dordrecht, intitulé,* Het Voorhof der Heidenen voor de Ongeloovigen geopent. *Le Journal* de Leipsic 1695, *pag.* 393, *en parle.*

(e) *Et non pas à Hambourg, comme on a mis dans le Titre.*

moins ce que disent ces Philosophes, ils font consister dans l'inaction, & dans un repos absolu, la perfection souveraine de ce principe. *Hoc autem principium cum doceant esse prorsus admirandum quid, purum, limpidum, subtile, infinitum, quod nec generari possit nec corrumpi, quod perfectio sit rerum omnium ipsumque summe perfectum & quietum ; negant tamen, corde, virtute, mente, potentia ulla instructum esse ; imo hoc esse maxime proprium essentiæ ipsius, ut nihil agitet, nihil intelligat, appetat nihil* (32). Spinoza n'a point été si absurde ; la substance unique qu'il admet, agit toûjours, pense toûjours, & il ne sauroit par ses abstractions les plus générales la dépouiller de l'action & de la pensée. Les fondemens de sa doctrine ne lui peuvent point permettre cela.

(32) Acta Eruditor. Lipf. 1688, *pag.* 258.

QUIÉTISME enseigné & pratiqué par des Chinois.

Notez en passant que les Sectateurs de Foe enseignent le Quiétisme ; car ils disent que tous ceux qui cherchent la véritable béatitude doivent se laisser tellement absorber aux profondes méditations, qu'ils ne fassent aucun usage de leur intellect, mais que par une insensibilité consommée, ils s'enfoncent dans le repos & dans l'inaction du prémier principe, ce qui est le vrai moien de lui ressembler parfaitement & de participer au bonheur. Ils veulent aussi qu'après qu'on est parvenu à cet état de quiétude, l'on suive quant à l'extérieur la vie ordinaire, & que l'on enseigne aux autres la traditive commune. Ce n'est qu'en particulier, & pour son usage interne, qu'il faut pratiquer l'institut contemplatif de l'inaction béatifique. *Quocirca quisquis bene beateque vivendi sit cupidus, huc assidua meditatione, suique victoria eniti oportere, ut principio suo quam simillimus, affectus omnes humanos domet ac prorsus exstinguat, neque jam turbetur, vel angatur re ulla, sed ecstatici prorsus instar absorptus altissima contemplatione, sine ullo prorsus usu vel ratiocinio intellectus, divina illa quiete, qua nihil sit beatius, perfruatur : quam ubi nactus fuerit, communem vivendi modum & doctrinam tradet aliis, & ipsemet specie tenus sequatur ; clam vero sibi vacet ac veritati, & arcana illa quiete vitæque cœlestis instituto gaudeat* (33). Ceux qui s'attachérent le plus ardemment à cette contemplation du prémier principe formérent une nouvelle Secte, que l'on appella *Vu guei Kiao*, c'est-à-dire, la Secte des oiseux ou des fainéans, *nihil agentium*. C'est ainsi qu'entre les Moines ceux qui se piquent de la plus étroite observance forment de nouvelles Communautez, ou une nouvelle Secte. Les plus grands Seigneurs & les personnes les plus illustres se laissérent tellement infatuer de ce Quiétisme, qu'ils crurent que l'insensibilité étoit le chemin de la perfection, & de la béatitude, & que plus on s'approchoit de la nature d'un tronc ou de celle d'une pierre, plus faisoit-on de progrès, plus devenoit-on semblable au prémier principe où l'on devoit retourner un jour. Il ne suffisoit pas d'être plusieurs heures sans nul mouvement du corps, il faloit aussi que l'ame fût immobile, & que l'on perdit le sentiment. Je ne dis rien là qui ne soit plus foible que le Latin que vous allez lire : *Optimates Imperii & summos quosque viros hac insania adeo occupatos, ut quo quisque propius ad naturam saxi truncive accessisset, horas complures sine ullo corporis animique motu persisteret, sine ullo vel sensuum usu vel potentiarum, eo profecisse felicius, propiorque & similior evasisse principio suo aërio, in quod aliquando reversurus esset, putaretur* (34). Un Sectateur de Confucius réfuta les impertinences de cette Secte, & prouva très-amplement cette Maxime d'Aristote, que rien ne se fait de rien (35) : cependant elles se maintinrent, & s'étendirent, & il y a bien des gens encore aujourd'hui qui s'attachent à ces vaines contemplations (36). Si nous ne connoissions pas les extravagances de nos Quiétistes (37), nous croirions que les Ecrivains qui nous parlent de ces Chinois spéculatifs n'ont ni bien compris, ni bien rapporté les choses ; mais après ce qui se passe parmi les Chrétiens, on seroit mal à-propos incrédule touchant les folies de la Secte *Foe Kiao*, ou *Vu guei Kiao*.

(33) Acta Eruditor. 1688, *pag.* 258. *Voiez ci-dessus la Rem.* (K) *de l'Article* BRACHMANES.

(34) *Ibid.*

(35) Copiose probans Aristotelicum illud ex nihilo nihil fieri. *Ibidem.*

(36) *Ibid.*

(37) *Voiez la Rem.* (K) *de l'Article* BRACHMANES.

Je veux croire, ou que l'on n'exprime pas exactement ce que ces gens-là entendent par *Cuon hiu*, ou que leurs idées sont contradictoires. On veut que ces mots Chinois signifient *vuide & neant, vacuum & inane*, & l'on a combattu cette Secte par l'Axiome que rien ne se fait de rien : il faut donc qu'on ait prétendu qu'elle enseignoit que le néant est le principe de tous les êtres. Je ne saurois me persuader qu'elle prenne le mot de néant dans sa signification exacte, & je m'imagine qu'elle l'entend comme le peuple quand il dit qu'il n'y a rien dans un coffre vuide. Nous avons vu qu'elle donne des attributs au prémier principe, qui supposent qu'elle le conçoit comme une liqueur (38). Il y a donc de l'apparence qu'on ne lui ôte que ce qu'il y a de grossier & de sensible dans la matiere. Sur ce pied-là le Disciple de Confucius seroit coupable du Sophisme que l'on nomme *ignoratio elenchi* ; car il auroit entendu par *nihil* ce qui n'a aucune existence, & ses Adversaires auroient entendu par ce même mot ce qui n'a point les propriétez de la matiere sensible. Je croi qu'ils entendoient à-peu-près par ce mot-là ce que les Modernes entendent par le mot d'espace ; les Modernes, dis-je, qui ne voulant être ni Cartésiens, ni Aristotéliciens, soutiennent que l'espace est distinct des corps, & que son étendue indivisible, impalpable, pénétrable, immobile, & infinie, est quelque chose de réel. Le Disciple de Confucius auroit prouvé aisément qu'une telle chose ne peut pas être le prémier principe, si elle est d'ailleurs destituée d'activité, comme le prétendent les contemplatifs de la Chine. Une étendue, réelle tant qu'il vous plaira, ne peut servir à la production d'aucun être particulier, si elle n'est mue ; & supposez qu'il n'y a point de moteur, la production de l'Univers sera également impossible, soit qu'il y ait une étendue infinie, soit qu'il n'y ait rien. Spinoza ne nieroit point cette These ; mais aussi ne s'est-il pas embarassé dans l'inaction du prémier principe. L'étendue abstraite qu'il lui donne en général n'est à proprement parler que l'idée de l'espace, mais il y ajoûte le mouvement, & de là peuvent sortir les variétez de la matiere.

(38) Purum, limpidum, subtile, *voiez ci-dessus la Citation* (32), aërium, *voiez ci-dessus la Citation* (34).

(C) *Sa famille . . . étoit pauvre & très-peu considérable.*] On sait que Spinoza n'auroit pas eu dequoi vivre, si l'un de ses amis ne lui eût laissé par son Testament dequoi subsister. La pension que la Synagogue lui offrit nous porte à croire qu'il n'étoit pas riche.

(D) *Mr. Stoupp insulte mal-à-propos les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas répondu au* Tractatus Theologico-Politicus.] Il est Auteur de quelques Lettres intitulées, *La Religion des Hollandois*. Ce Livre fut composé à Utrecht l'an 1673, pendant que les François en étoient les maitres. Mr. Stoupp y étoit alors en qualité de Lieutenant Colonel d'un Régiment Suisse. Il s'éleva depuis jusques à la Charge de Brigadier, & il seroit monté plus haut, s'il n'avoit été tué à la journée de Steinkerken (39). Il avoit été autrefois Ministre, & il avoit servi l'Eglise de la Savoie à Londres au tems de Cromwel. Il affecta dans les Lettres dont je parle de décrire odieusement la multitude de Sectes qu'on voit en Hollande. Voici ce qu'il dit du Spinozisme :
„ Je ne croirois pas vous avoir parlé de toutes les Religions de ce païs si je ne vous avois dit un mot d'un homme illustre & savant, qui à ce que l'on m'a assûré a un grand nombre de Sectateurs, qui sont entierement attachés à ses sentimens. C'est un homme qui est né Juif qui s'appelle Spinosa qui n'a point abjuré la Religion des Juifs ni embrassé la Religion Chretienne : aussi il est très-meschant Juif, & n'est pas meilleur Chretien. Il a fait depuis quelques années un Livre en Latin dont le titre est *Tractatus Theologo-Politicus*, dans lequel il semble d'avoir pour but principal de detruire toutes les Religions & particulierement la Judaïque & la Chretienne, & d'introduire l'Atheïsme, le Libertinage, & la liberté de toutes les Religions. Il soutient qu'elles ont toutes été inven-

(39) *Au commencement du Mois d'Août* 1692.

(*f*) *Præfat.* Operum posthum.

pas toûjours pertinemment (*E*). Lors que Spinoza se fut tourné vers les études Philosophiques, il se dégoûta bientôt des Systêmes ordinaires, & trouva merveilleusement son compte dans celui de Mr. Des Cartes (*f*). Il se sentit une si forte passion de chercher la vérité (*F*), qu'il

„ tées pour l'utilité que le Public en reçoit, afin que tous
„ les citoyens vivent honêtement, & obeïssent à leur Ma-
„ gistrat & qu'ils s'adonnent à la vertu non pour l'esperan-
„ ce d'aucune recompense après la mort, mais pour l'excel-
„ lence de la vertu en elle même, & pour les avantages
„ que ceux qui la suivent en reçoivent dès cette vie: il ne
„ dit pas ouvertement dans ce Livre l'opinion qu'il a de la
„ Divinité: mais il ne laisse pas de l'insinuer & de la dé-
„ couvrir, au lieu que dans les discours il dit hautement
„ que Dieu n'est pas un Etre doué d'intelligence, infiniment
„ parfait & heureux comme nous nous l'imaginons; mais
„ que ce n'est autre chose que cette vertu de la nature, qui
„ est repandue dans toutes les Creatures. Ce Spinosa vit
„ dans ce païs; il a demeuré quelque tems à la Haye, où il
„ étoit visité par tous les esprits curieux, & même par des
„ filles de qualité, qui se piquent d'avoir de l'esprit au des-
„ sus de leur sexe. Ses sectateurs n'osent pas se decouvrir
„ parce que son Livre renverse absolument les fondements
„ de toutes les Religions, & qu'il a été condamné par un
„ Decret public des Etats, & qu'on a defendu de le ven-
„ dre, bien qu'on ne laisse pas de le vendre publiquement.
„ Entre tous les Theologiens qui sont dans ce païs, il ne
„ s'en est trouvé aucun qui ait osé écrire contre les opi-
„ nions que cet Auteur avance dans son traité. J'en suis
„ d'autant plus surpris que l'Auteur faisant paroitre une
„ grande connoissance de la langue Hebraïque, de toutes
„ les Ceremonies de la Religion Judaïque, de toutes les
„ coutumes des Juifs, & de la Philosophie, les Theologiens
„ ne sauroient dire que ce Livre ne merite point qu'ils pren-
„ nent la peine de le refuter, s'ils continuent dans le silen-
„ ce, on ne pourra s'empecher de dire ou qu'ils n'ont point
„ de charité en laissant sans reponse un Livre si pernicieux,
„ ou qu'ils approuvent les sentimens de cet Autheur, ou qu'ils
„ n'ont pas le courage, & la force de les combattre (40)".

(40) Religion des Hollandois, *Lettre III, pag.* 65 *& suiv.*

Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'au lieu que dans la 1 Edition de ce Dictionaire je rapportai ce Passage selon la Version que j'en avois faite sur l'Italien, je le donne dans celle-ci selon les paroles de l'Original, telles que Mr. Des-Maizeaux (41) a eu la bonté de me les communiquer. Il m'assûre qu'il n'a rien changé dans la ponctuation de l'Auteur, & qu'il a suivi son orthographe autant qu'il lui a été possible.

(41) *Dont il est parlé ci-dessus Citation* (90) *de l'Article* RAMUS.

On imprima une Réponse à ces Lettres de Mr. Stoupp l'an 1675. Elle a pour Titre, *La veritable Religion des Hollandois, avec une Apologie pour la Religion des Etats Generaux des Provinces Unies*....*par Jean Brun* (42). Voici le précis de ce qui concerne Spinoza dans cette Réponse (43):

(42) *Il étoit alors Ministre & Professeur en Théologie à Nimegue. Il l'est présentement à Groningue. Son Nom en Latin est* Braunius, *& a paru à la tête de plusieurs Livres.*

(43) *Page* 258.

„ Je crois que Stoupe se trompe, quand il dit *qu'il n'a point*
„ *abjuré la religion des Juifs*, puis qu'il ne renonce pas seu-
„ lement à leurs sentimens, s'estant soustrait de toutes leurs
„ observations & de leurs ceremonies; mais aussi qu'il man-
„ ge & boit tout ce qu'on lui propose, fût-ce même du
„ lard, & du vin, qui viendroit de la cave du Pape, sans
„ s'informer s'il est *Cascher* ou *Nesech*. Il est vrai qu'il ne
„ fait pas profession d'aucune autre, & il semble estre fort
„ indifferent pour les Religions, si Dieu ne lui touche le
„ cœur. S'il soutient toutes les opinions comme Stoupe les
„ lui attribuë, ou s'il ne les soutient pas, je ne le recher-
„ cherai pas, & Stoupe se feroit passé, avec plus d'édifica-
„ tion, d'en parler. Il s'en pourra justifier lui-même, s'il
„ veut. Je n'examinerai pas non plus, s'il est l'Auteur du
„ Livre qui a pour titre *Tractatus Theologico-Politicus*. Au
„ moins l'on m'assûre qu'il ne le veut pas reconnoitre pour
„ son fruit; & si l'on doit croire au titre, il n'est pas impri-
„ mé en ces Provinces, mais à Hambourg. Mais prenons
„ que ce mechant Livre soit imprimé en Hollande; Mes-
„ sieurs les Estats ont taché de l'étouffer en sa naissance, &
„ l'ont condamné, & en ont deffendu le debit, par un de-
„ cret public, dès aussi-tôt qu'il vit le jour en leurs païs,
„ comme Stoupe lui-même le confesse en la page 67. Je
„ sçai bien qu'il s'est vendu en Angleterre, en Allemagne,
„ en France, & même en Suisse, aussi bien qu'en Hollan-
„ de; mais je ne sçai pas s'il a esté deffendu en ces païs-là.
„ Messieurs les Estats, encor presentement, que je suis oc-
„ cupé à écrire cecy, temoignent leur pieté, & le deffen-
„ dent de nouveau avec plusieurs autres de cette trempe".

Quant aux plaintes & aux reproches qu'on n'eût pas réfuté ce Livre, l'Auteur répond, 1 (44), Que puis qu'il *a esté imprimé à Hambourg, au moins comme porte le titre*, on devoit plutôt se plaindre des *Theologiens de cette ville là* que des Hollandois. 2 (45), Que ce pernicieux Ecrit tendant *à la subversion de tout le Christianisme, les Catholiques Romains, & les Lutheriens, n'estoient pas moins obligez de s'y opposer que les Reformez; & entre les Reformez, les Theologiens de l'Allemagne, de France, d'Angleterre, & de Suisse, se devroient avoir aquitez de leur devoir aussi bien que les Theologiens de Hollande.* 3, Qu'on peut *faire les mêmes reproches* à Monsieur *Stoupe. Pourquoi ne l'a-t-il pas refuté lui-même?* 4 (46), *Que le Livre de Spinosa n'est pas plus pernicieux que le sien; car si l'un enseigne l'Athéïsme ouvertement, l'autre le fait couvertement. L'un montre autant d'indifference pour les Religions que l'autre. L'ennemy caché, qui nous vient attaquer à la sourdine & sous apparence d'amitié, est beaucoup plus dangereux, que celui qui nous attaque ouvertement. Il faut crier contre l'ennemy caché, pour en avertir un chaqu'un; au lieu que tout le monde est sur ses gardes contre l'ennemy manifeste. C'est peut-être pour ce sujet, que les Theologiens, tant Suisses que Hollandois, ont jugé qu'il n'estoit pas necessaire de se presser tant pour refuter Spinosa, croyant que l'horreur de sa doctrine se refute assez d'elle même, d'autant plus qu'il n'y a rien de nouveau dans ce Traité, tout ce qu'il contient ayant esté mille fois recuit par les profanes, sans avoir pourtant (graces à Dieu) fait grand mal à l'Eglise.* 5 (47), Que lui Jean Brun a couché *plusieurs Remarques contre ce detestable livre sur le papier*, qu'il auroit peut-être publiées si les malheurs de la guerre ne l'en avoient empêché. *Quoi que je croye neanmoins*, continue-t-il, *avoir employé mon tems plus utilement à d'autres Ouvrages: je ne l'ai même jamais jugé si pernicieux que le libelle diffamatoire de Stoupe.* 6 (48), Qu'*enfin le Traité de Spinosa a esté refuté par un excellent homme en Hollande qui étoit tres-bon Theologien, aussi bien que grand Philosophe, c'est à sçavoir par Monsieur Mansfeldt, Professeur en sa vie à Utrecht. Cette Refutation sans doute auroit paruë plustôt, si l'Auteur n'eût esté prevenu par la mort. Et je m'assûre qu'il auroit esté refuté long-tems par d'autres, si Stoupe avec ses complices, par cette sanglante guerre, n'y avoient mis des obstacles.* On verra ci-dessous (49) le Titre de quelques autres Réponses faites à ce Livre de Spinoza.

(44) *Page* 160.

(45) *Là même, p.* 161.

(46) *Là même, pag.* 162.

(47) Brun, Veritable Religion des Hollandois, *pag.* 163.

(48) *Là même, pag.* 164.

(49) *Dans la Rem.* (*M*).

(*E*) *Il n'en parle pas toûjours pertinemment.*] Ne dit-il pas que selon Spinoza l'on a inventé les Religions afin de porter les hommes à s'appliquer à la vertu, non pas à cause des récompenses de l'autre monde, mais à cause que la vertu est en elle-même fort excellente, & qu'elle est avantageuse pendant cette vie? N'est-il pas certain que cet Athée n'a jamais pensé à cela, & qu'il n'eût pu raisonner ainsi sans se rendre ridicule? Toutes les Religions du monde, tant la vraie que les fausses, roulent sur ce grand pivot; qu'il y a un Juge invisible qui punit, & qui récompense, après cette vie, les actions de l'homme, tant extérieures qu'intérieures. C'est de là que l'on suppose que découle la principale utilité de la Religion; c'est le principal motif qui eût animé ceux qui l'auroient inventée. Il est assez évident qu'en cette vie les bonnes actions ne conduisent pas au bien temporel, & que les mauvaises sont le mojen le plus ordinaire & le plus sûr de faire fortune: pour empêcher donc que l'homme ne se plongeât dans le crime, & pour le porter à la vertu, il auroit été nécessaire de lui proposer des peines, & des recompenses, après cette vie. C'est la ruse que les esprits forts attribuent à ceux qu'ils prétendent avoir été les prémiers Auteurs de la Religion. C'est ce que Spinoza a dû penser, & c'est sans doute ce qu'il a pensé: ainsi Mr. Stoupp ne l'a point compris à cet égard, & l'a entendu tout de travers. Je m'étonne qu'on ait laissé cette faute dans le Supplément de Moreri, à un Article qui porte le nom de Mr. Simon. Notez que ceux qui nient l'immortalité de l'ame & la providence, comme faisoient les Epicuriens, sont ceux qui soutiennent qu'il faut s'attacher à la vertu à cause de son excellence, & parce qu'on trouve dans cette vie assez d'avantage à la pratique du bien moral, pour n'avoir pas sujet de se plaindre. C'est sans doute la doctrine que Spinoza auroit étalée, s'il avoit osé dogmatiser publiquement.

(*F*) *Il se sentit une si forte passion de chercher la vérité.*] La preuve de ces paroles, & de plusieurs autres qu'on peut lire dans le Corps de cet Article, se tire de la Préface des Oeuvres posthumes de cet Auteur. *Fuit ab ineunte ætate literis innutritus, & in adolescentiâ per multos annos in Theologiâ se exercuit; postquam verò eo ætatis pervenerat, in quâ ingenium maturescit, & ad rerum naturas indagandas aptum redditur, se totum Philosophiæ dedit: quum autem nec præceptores, nec harum Scientiarum Auctores pro voto ei facerent satis, & ille tamen summo sciendi amore arderet, quid in hisce ingenii vires valerent, experiri decrevit. Ad hoc propositum urgendum Scripta Philosophica Nobilissimi & summi Philosophi Renati des Cartes magno ei fuerunt adjumento. Postquam igitur sese ab omnigenis occupationibus, & negotiorum curis, veritatis inquisitioni magnâ ex parte officientibus, liberasset, quò minus à familiaribus in suis turbaretur meditationibus, urbem Amstelædamum, in quâ natus & educatus fuit, deseruit, atque primò Reneburgum, deinde Voorburgum, & tandem Hagam Comitis habitatum concessit, ubi etiam IX. Kalend. Martii anno supra millesimum & sexcentesimum septuagesimo septimo ex Phthisi hanc vitam reliquit, postquam annum ætatis quadragesimum quartum excessisset. Nec tantum in veritate perquirendâ totus fuit, sed etiam se speciatim in Opticis & vitris, quæ Telescopiis ac Microscopiis inservire possent, tornandis, poliendisque exercuit; & nisi mors eum intempestiva rapuisset, (quid enim in his efficere potuerit, satis ostendit) præstantiora ab eo fuissent speranda. Licet verò se totum mundo subduxerit, & latuerit, plurimis tamen doctrinâ, & honore conspicuis Viris ob eruditionem solidam, magnumque ingenii acumen innotuit: uti videre est ex Epistolis ad ipsum scriptis, & ipsius ad eas Responsionibus. Plurimum temporis in Naturâ rerum perscrutandâ,*

qu'il renonça en quelque façon au monde pour mieux vaquer à cette recherche. Il ne se contenta pas de s'être débarassé de toutes sortes d'affaires, il abandonna aussi Amsterdam, à cause que les visites de ses amis interrompoient trop ses spéculations. Il se retira à la campagne, il y médita tout à son aise, il y travailla à des microscopes, & à des télescopes. Il continua cette vie après qu'il se fut établi à la Haie; & il se plaisoit tellement à méditer, & à mettre en ordre ses méditations, & à les communiquer à ses amis, qu'il ne donnoit que très-peu de tems à recréer son esprit, & qu'il laissoit quelquefois passer trois mois tout entiers sans mettre le pied hors de son logis. Cette vie cachée n'empêchoit pas le vol de son nom, & de sa réputation. Les Esprits forts accouroient à lui de toutes parts (*G*). La Cour Palatine le souhaita, & lui fit offrir une Chaire de Professeur en Philosophie à Heidelberg (*H*). Il la refusa, comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de rechercher la vérité sans interruption. Il tomba dans une maladie lente qui le fit mourir à la Haie le 21 de Février 1677, à l'âge d'un peu plus de quarante-quatre ans (*g*). J'ai oui dire que Monsr. le Prince de Condé étant à Utrecht l'an 1673 le fit prier de le venir voir (*h*). Ceux qui ont eu quelques habitudes avec Spinoza, & les paisans des villages où il vécut en retraite pendant quelque tems, s'accordent à dire que c'étoit un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux, & fort réglé dans ses mœurs (*I*). Cela est étrange; mais au

(*g*) *Tiré de la Preface de ses Oeuvres posthumes. Voiez la Remarque* (*I*).

(*h*) *Voiez la Rem.* (*G*).

tandi, inventi in ordinem redigendi, & amicis communicandi, minimum in animo recreando insumpsit: quin tantus veritatis expiscandæ in eo ardor exarsit, ut, testantibus iis apud quem habitabat, per tres continuos menses in publicum non prodierit; Quinimo, ne in veritatis indagine turbaretur, sed ex voto ei procederet, Professoratum in Academia Heidelbergensi, et a Serenissimo Electore Palatino oblatum, modeste excusavit, uti ex Epistola quinquagesima tertia (50) *& quarta perspicitur* (51). Par cette Théologie qu'il étudia si long-tems, il faut entendre celle des Juifs. On l'accuse de n'avoir point été savant dans leur Litérature, & dans la Critique de l'Ecriture (52). Il est pour le moins certain qu'il entendoit mieux la Langue Hebraïque (53) que la Langue Grecque (54).

(*G*) *Les Esprits forts accouroient à lui de toutes parts.*] J'en ai nommé un ci-dessus (55), je laisse les autres, & je me contenterai de dire que Mr. le Prince de Condé, qui étoit presque aussi savant que courageux, & qui ne haïssoit pas la conversation des Esprits forts, souhaita de voir Spinoza, & lui procura les passeports nécessaires pour le voyage d'Utrecht. Il y commandoit alors les troupes de France. J'ai oui dire qu'il fut obligé d'aller visiter un poste le jour que Spinoza devoit arriver, & que le terme du passeport expira avant que ce Prince fût retourné à Utrecht: de sorte qu'il ne vit point le Philosophe Auteur du *Tractatus Theologico-Politicus*: mais il avoit donné ordre qu'en son absence on fit un très-bon accueil à Spinoza, & qu'on ne le laissât point partir sans un présent. L'Auteur de la Réponse à la Religion des Hollandois parle de ceci en cette maniere: „ Avant que de quitter „ ce chapitre, il faut que je reconnoisse l'étonnement „ que j'ai, de voir que Stoupe ait tant voulu déclamer „ contre ce Spinosa, & qu'il dise qu'il y en a beaucoup „ en ce païs-icy qui le visitent, veu qu'il avoit fait & „ cultivé une si étroite amitié avec lui, pendant qu'il „ étoit à Utrecht. Car l'on m'a assûré que le Prince de „ Condé, à sa sollicitation, l'a fait venir de la Haye à „ Utrecht, tout exprès pour conferer avec lui, & que „ Stoupe l'a fort loué, & a vécu fort familierement avec „ lui (56)".

M'étant informé plus exactement de cette affaire, j'ai appris que le Prince de Condé fut de retour à Utrecht avant que Spinosa en partît, & qu'il est très-vrai qu'il conféra avec cet Auteur.

(*H*) *La Cour Palatine .... lui fit offrir une Chaire de Professeur en Philosophie à Heidelberg.*] Mr. Chevreau dit là-dessus une chose qui a besoin d'être corrigée. „ Etant „ à la Cour de l'Electeur Palatin" dit-il (57), „ je par„ lay fort avantageusement de *Spinosa*, quoyque je ne „ connusse encore ce Juif Protestant que par la premie„ re (58) & la deuxiéme Partie de la Philosophie de „ M. Descartes, imprimées à Amsterdam chez Jean Rieu„ wertz en 1663. M. l'Electeur avoit ce Livre; & après „ luy en avoir leu quelques chapitres, il se résolut de „ l'appeller dans son Academie de Heidelberg pour y en„ seigner la Philosophie, *A condition de ne point dogmati„ ser*. M. Fabrice Professeur alors en Theologie eut or„ dre du Maître de lui écrire: & quoyque Spinoza ne „ fût pas trop bien dans ses affaires, il ne laissa pas de „ refuser cet honnête emploi. On chercha les raisons de „ ce refus: & sur quelques Lettres que je reçus de la „ Haye & d'Amsterdam, je conjecturay que ces mots, „ *A condition de ne point dogmatiser*, lui avoient fait „ peur". Mr. Chevreau se trompe à l'égard de la *condition de ne point dogmatiser*, & Mr. Bernard observe avec beaucoup de raison que c'eût été se contredire. Rapportons ses paroles: „ On a lieu d'être surpris, que Spinoza „ étant déjà connu pour ce qu'il étoit, on eût voulu lui „ confier de jeunes gens, pour les instruire dans la Philo„ sophie, & encore plus, qu'on lui imposât en même „ tems la nécessité de ne point dogmatiser; car puis que „ le fonds & les principes de sa Philosophie étoient cela „ même qui établissoit des dogmes impies, comment au„ roit-il pû enseigner la Philosophie, sans répandre abso„ lument son venin? Cette vocation, jointe à la loi „ qu'on lui imposoit, impliquoit une espéce de contradic„ tion (59)". Il est certain que cette loi ne lui fut pas imposée, & que Mr. Chevreau s'est abusé en cela. Il est facile de le prouver par les termes de la Lettre de vocation. Mr. Fabrice, qui eut ordre de l'écrire, promet à Spinoza une très-ample liberté de philosopher, de laquelle, ajoûte-t-il, Mr. l'Electeur croit que vous n'abuserez pas pour troubler la Religion publiquement établie. Si vous venez ici, vous y menerez avec plaisir une vie digne d'un Philosophe. *Philosophandi* LIBERTATEM *habebis* AMPLISSIMAM, *quâ te ad publicè stabilitam Religionem conturbandam non abusurum credit. . . . Hoc unum addo, te, si huc veneris, vitam Philosopho dignam cum voluptate transacturum, nisi præter spem & opinionem nostram aliter omnia acciderint* (60). Spinoza répondit que s'il avoit jamais souhaité une Chaire de Professeur, il n'auroit pu souhaiter que celle qui lui étoit offerte au Palatinat, surtout à cause de la liberté de philosopher, que son Altesse Electorale lui accordoit: *Si unquam mihi desiderium fuisset alicujus facultatis professionem suscipiendi, hanc solam optare potuissem quæ mihi à Serenissimo Electore Palatino per te offertur,* PRÆSERTIM OB LIBERTATEM PHILOSOPHANDI *quam Princeps Clementissimus concedere dignatur* (61). J'avoue qu'entre autres raisons pour lesquelles il déclare qu'il ne se sent point disposé à l'acceptation de cette Chaire de Philosophie, il allegue qu'il ne sait pas dans quelles bornes il se devroit renfermer afin de ne point paroître perturbateur de la Religion publiquement établie: *Cogito deinde, me nescire, quibus limitibus libertas ista philosophandi intercludi debeat ne videar publicè stabilitam Religionem perturbare velle* (62). Mais cela ne prouve point qu'on eût exigé de lui la condition que Mr. Chevreau rapporte. Ceci nous montre que même les bons Auteurs sont fort sujets à mal raconter un fait. Mr. Chevreau auroit dû se contenter de ceci, qu'on fit entendre adroitement à Spinoza, qu'on ne trouveroit pas bon qu'il se mêlât de dogmatiser contre les principes de l'Eglise Réformée. Au lieu de cela, il s'est servi d'une proposition générale, qui enferme la défense simple & nue de dogmatiser. Pure contradiction dans les termes. Je ne laisse pas de dire que la clause que l'on fit glisser, dans la Lettre de vocation, parut à Spinoza très-onéreuse; & c'est ce que j'ai voulu exprimer d'une façon générale, quand j'ai dit qu'il refusa cette Chaire de Philosophie, *comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de rechercher la vérité sans interruption*; car il avoit tout sujet de craindre qu'il seroit perpétuellement interrompu, & que les Théologiens du Palatinat lui feroient perdre beaucoup de tems à justifier auprès du Prince ce qu'il dicteroit à ses Ecoliers, ou ce qu'il diroit dans ses Leçons. Ils y auroient trouvé tantôt une chose qui attaquoit directement le Catéchisme du païs, tantôt une chose qui l'attaquoit indirectement. C'étoit un champ vaste de plaintes, & d'accusations: il n'en voioit pas les bornes, & ainsi il ne pouvoit se promettre aucune tranquillité; & quand même il n'eût pas prévu en cela beaucoup de perte de tems, il savoit bien que l'obligation de monter en chaire à certaines heures réglées, & plusieurs autres fonctions professorales interromproient extrêmement ses méditations. Je souhaite que mes Lecteurs joignent ceci avec l'Eclaircissement qui a paru dans les Nouvelles de la République des Lettres (63).

(*I*) *C'étoit un homme .... fort réglé dans ses mœurs.*] Si vous exceptez les discours qu'il pouvoit tenir en confidence à ses intimes Amis qui vouloient bien être aussi ses Disciples, il ne disoit rien en conversation qui ne fût édifiant. Il ne juroit jamais: il ne parloit jamais irrévéremment de la Majesté divine: il assistoit quelquefois aux Prédications, & il exhortoit les autres à être assidus aux Temples (64). Il ne se soucioit ni de vin, ni de bonne chere, ni d'argent. Ce qu'il donnoit à son hôte, qui étoit un Peintre de la Haie, étoit une somme bien modique. Il ne songeoit qu'à l'étude, & il y passoit la meilleure partie de la nuit. Sa vie étoit celle d'un vrai solitaire. Il est vrai qu'il ne refusoit pas les visites que sa réputation lui attiroit. Il est encore vrai que quelquefois il rendoit visite à des personnes d'importance. Ce n'étoit point pour s'entretenir de bagatelles, ou pour des parties de plaisir; c'étoit pour raisonner sur des affaires d'Etat. Il s'y connoissoit sans les avoir maniées, & il devinoit assez juste le train que prendroient les affaires générales: je tire tout ceci d'une Préface de Mr. Kortholt (65), qui dans un voiage qu'il fit

(50) *Monsr. Fabricius, Professeur en Théologie à Heidelberg, & Conseiller de l'Electeur Palatin, écrivit cette* Lettre *à* Spinoza *par ordre de son Maître le 16 de Février 1673. La Lettre suivante est la réponse de* Spinoza *à Mr.* Fabricius. *Notez qu'alors il étoit connu pour l'Auteur du* Tractatus Theologico-Politicus.

(51) *Præfat.* Oper. posthumor. B. D. S.

(52) *Voiez le* Supplément de Moreri, *au mot* Spinoza.

(53) *Voiez à la fin de ses* Opera posthuma *son Abrégé de la* Grammaire Hebraïque.

(54) *Tam exoticam linguæ Græcæ cognitionem non habeo, ut eam provinciam suscipere audeam.* Spinoza, *in* Tractatu Theologico-Politico, *Cap. X, sub fin. pag.* 136.

(55) *Voiez l'article* HENAULT.

(56) Réponse à la véritable Religion des Hollandois, *p.* 164.

(57) Chevræana, *Tom. II, pag.* 99, 100. *Edition de Hollande.*

(58) *Pour parler selon le langage d'un Orthodoxe il eût fallu dire,* parce que je ne connoissois encore ce Juif Protestant que par la premiere, *&c.*

(59) Nouvelles de la République des Lettres, *Septembre 1700, pag.* 302.

(60) Epist. LIII Spinozæ, *pag.* 562. Oper. posthumor.

(61) *Ibid.* Epist. LIV.

(62) *Ibid. pag.* 563.

(63) *Au mois de Decembre 1700, p.* 689, 690.

(64) *Voiez la Rem.* (*X*).

(65) Sebastien: *il est Professeur en Poësie à Kiel depuis le mois de Fevrier* 1701.

au fond il ne s'en faut pas plus étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoi qu'ils aient une pleine persuasion de l'Evangile (*i*). Quelques personnes prétendent qu'il a suivi la Maxime, *Nemo repente turpissimus*, & qu'il ne tomba dans l'Athéïsme qu'insensiblement, & qu'il en étoit fort éloigné l'an 1663, lors qu'il publia la Demonstration Géometrique des Principes de Descartes (*k*). Il y est aussi orthodoxe sur la Nature de Dieu, que Mr. Descartes même; mais il faut savoir qu'il ne parloit point ainsi selon sa persuasion (*K*). On n'a pas tort de penser que l'abus, qu'il fit de quelques Maximes de ce Philosophe, le conduisit au précipice. Il y a des gens qui donnent pour précurseur au *Tractatus Theologico-Politicus*, l'Ecrit Pseudonyme *de Jure Ecclesiasticorum*, qui fut imprimé l'an 1665 (*L*). Tous ceux, qui ont réfuté le *Tractatus Theologico-Politicus*, y ont découvert les semences de l'Athéïsme; mais personne ne les a développées aussi nettement que le Sieur Jean Bredenbourg (*M*). Il est moins facile de satisfaire à toutes les difficultez de

(*i*) *Tiré du Mémoire communiqué au Libraire.*

(*k*) *Voici le Titre de cet Ouvrage:* Renati Des Cartes Principiorum Philosophiæ Pars I. & II. more Geometrico demonstratæ per Benedictum de Spinoza Amstelodamensem. Accesserunt ejusdem Cogitata Metaphysica, in quibus difficiliores, quæ tam in parte Metaphysices generali, quam speciali occurrunt, Quæstiones breviter explicantur.

fit en Hollande s'informa le mieux qu'il put de la vie de Spinoza. *Vacavit interdum doctis & principibus viris*, dit-il (66), *quos non tam convenit, quam admisit, cum iisque de rebus civilibus sermones instituit. Politici enim nomen affectabat, & futura mente ac cogitatione sagaciter prospiciebat, qualia hospitibus suis haud rara prædixit. . . . Se professus est Christianum, & vel Reformatorum vel Lutheranorum cœtibus non modo ipse adfuit, sed & aliis auctor sæpenumero & hortator extitit, ut templa frequentarent, domesticisque verbi quosdam divini præcones maximopere commendavit. Nec unquam jusjurandum aut petulans de Deo dictum ex ore Spinosæ exiit; nec largiore usus est vino, & satis duriter vixit. Ideoque hospiti quavis anni parte LXXX. aureos Belgicos tantummodo persolvit, & summum CCCC. quotannis impendit. Auro plane non inhiabat.*

(66) Sebastianus Kortholtus, *Præfat. Editionis 2 Tractatus* Christiani Kortholti *patris sui de* tribus *im*postoribus.

(*K*) *Il ne parloit pas ainsi selon sa persuasion.*] Au contraire, il croioit déja les mêmes choses qui ont paru dans ses Ouvrages posthumes, savoir que notre ame n'est qu'une modification de la substance de Dieu. C'est ce que l'on peut inférer très-certainement de la Préface du Livre, quand on sait d'ailleurs le Systême de Spinoza. Rapportons l'endroit de cette Préface, où l'on raconte qu'aiant un Disciple auquel il avoit promis d'expliquer la Philosophie de Mr. Descartes, il se fit un scrupule de s'écarter tant soit peu des sentimens de ce Philosophe, quoi qu'il les desapprouvât en divers points, & sur-tout en ce qui concerne la volonté, & la liberté humaine: *Cum discipulum suum Cartesii Philosophiam docere promisisset, religio ipsi fuit, ab ejus sententia latum unguem discedere, aut quid, quod ejus dogmatibus aut non responderet, aut contrarium esset, dictare. Quamobrem judicet nemo, illum hic, aut sua, aut tantum ea, quæ probat, docere. Quamvis enim quædam vera judicet, quædam de suis addita fateatur: multa tamen occurrunt, quæ tanquam falsa rejicit, & à quibus longe diversam fovet sententiam. Cujus notæ inter alia, ut ex multis unum tantùm in medium afferam, sunt, quæ de voluntate habentur* Schol. Prop. 15. 1. Principior. & Cap. 12. part. 2 Appendic. *quamvis satis magno molimine atque apparatu probata videantur: Neque enim eam distinctam ab intellectu, multò minus tali præditam esse libertate existimat. Etenim in his asserendis, ut ex* Differtat. de Method. part. 4. & Meditat. 2. *aliisque locis liquet, tantùm supponit, non probat Cartesius, mentem humanam esse substantiam absolutè cogitantem. Cum contrà Author noster admittat quidem, in Rerum natura esse substantiam cogitantem: attamen neget illam constituere essentiam Mentis humanæ; sed statuit, eodem modo, quo Extensio nullis limitibus determinata est, Cogitationem etiam nullis limitibus determinari: adeòque, quemadmodum Corpus humanum non est absolutè, sed tantùm certo modo secundùm leges naturæ extensæ per motum & quietem determinata extensio; sic etiam Mentem sive Animum humanum non esse absolutè, sed tantum secundùm leges naturæ cogitantis per ideas certo modo determinatam cogitationem: quæ necessariò dari concluditur, ubi corpus humanum existere incipit. Ex quâ definitione, non difficile demonstratu esse putat, Voluntatem ab intellectu non distingui, multò minùs eâ, quâm illi Cartesius adscribit, pollere libertate; quin imò ipsam affirmandi & negandi facultatem prorsus fictitiam* (67). Il paroit par une Lettre de Spinoza (68), qu'il voulut que l'Auteur de la Préface emploiât l'Avertissement que l'on vient de lire. Vous conclurez de là, s'il vous plait, qu'un Théologien, qui auroit tiré de cet Ecrit de Spinoza beaucoup de pensées, & beaucoup de phrases, ne laisseroit pas d'être orthodoxe: voiez le Livre intitulé *Burmannorum Pietas* (69), imprimé à Utrecht l'an 1700.

(67) Ludovicus Meyer, *Præfat.* Renati Descartes, &c. Principiorum more Geometrico demonstr. per Benedictum de Spinoza.

(68) *C'est la IX.*

(69) *Pag.* 41 *& seq.*

(70) *Celui de la Conscience.*

(*L*) *Des gens . . . donnent pour précurseur . . . l'Ecrit pseudonyme* de Jure Ecclesiasticorum, *qui fut imprimé l'an 1665.*] Mr. Dartis, inserant dans son Journal quelques Objections contre un Livre de Mr. de la Placette (70), dit que les personnes de bonne foi, *qui abaissent l'Autorité Ecclesiastique, & qui élevent en même tems d'autant plus l'Autorité temporelle . . ., ne prennent pas garde qu'ils donnent en cela dans le premier panneau que Spinosa a tendu pour ouvrir la porte à ses impiétez. Cette conjecture est fondée sur la date de deux Ouvrages que cet homme pernicieux mit au jour, l'un en 1665, & l'autre en 1670. Le premier a pour titre* Lucii Antistii Constantis de Jure Ecclesiasticorum liber singularis, ubi docetur: Quodcumque divini humanique juris Ecclesiasticis tribuitur, vel ipsi sibi tribuunt, hoc aut falsò impièque illis tribui, aut non aliunde quàm à suis, hoc est, ejus Reipublicæ sive Civitatis Prodiis, in qua sunt constituti, accepisse. *Le second est son* Tractatus Theologico-Politicus *qui a fait beaucoup plus de bruit que le premier. Le stile & les principes de ces deux Ouvrages sont si uniformes, qu'il n'y a qu'à les confronter pour être pleinement convaincu qu'ils sont du même Auteur. Et il ne faut aussi que les lire l'un après l'autre, pour voir qu'il n'a décrié les droits & l'autorité des Ecclesiastiques dans le premier, & qu'il n'a élevé en même tems celle des Rois & des Magistrats, que pour faire une planche aux impiétez qu'il a débitées dans le second* (71).

(71) Journal de Hambourg du Lundi 25 d'Octobre 1694, pag. 133.

(*M*) *Tous ceux, qui ont réfuté le* Tractatus Theologico-Politicus, *y ont découvert . . . mais personne ne les a développées aussi nettement que le Sieur Jean Bredenbourg.*] J'ai deja parlé de la Réponse posthume d'un Professeur en Philosophie dans l'Académie d'Utrecht (72). Ajoûtons qu'un Socinien nommé François Cuper, qui mourut à Rotterdam l'an 1695, intitula sa Réponse à ce Livre de Spinoza, *Arcana Atheismi revelata, philosophicè & paradoxè refutata*. C'est un *in quarto* imprimé à Rotterdam 1676. Mr. Yvon, Disciple de Labadie, & Ministre des Labadistes dans leur retraite de Wiewert en Frise, réfuta le même Livre de Spinoza par un Ouvrage, qu'il intitula *L'impiété convaincue*, & qu'il publia à Amsterdam 1681 *in* 8. Le Supplement de Moreri marque, 1, que Mr. Huet dans sa *Demonstratio Evangelica*, & Mr. Simon dans son Ouvrage *de l'inspiration des Livres Sacrez*, ont réfuté le Systême impie qui a paru dans le *Tractatus Theologico-Politicus*: 2, que ce *Tractatus* a aussi été traduit & imprimé en François avec ce Titre, *Reflexions curieuses d'un Esprit desinteressé sur les matieres les plus importantes au salut tant public que particulier*. J'ajoûte que cette Version, imprimée l'an 1678 *in* 12, a paru sous deux autres Titres (73), comme on le remarque fort bien dans le Catalogue de la Bibliothéque de Mr. l'Archevêque de Reims, & que l'Original Latin a été réimprimé *in* 8 sous différens Titres bizarres & chimériques, comme il a plu aux Libraires, afin de tromper le public, & d'éluder les défenses des Magistrats. J'ajoûte aussi que le Pere le Vassor (74) a bien réfuté Spinoza dans son Traité de la véritable Religion, imprimé à Paris l'an 1688. Voiez le Journal des Savans du 31 de Janvier 1689, les Nouvelles de la République des Lettres, & l'Histoire des Ouvrages des Savans de la même année. Mr. van Til Ministre de Dort a fait de bons Livres en sa Langue, pour maintenir contre cet impie la Divinité & l'Autorité de l'Ecriture (75). Le Passage, que je vais citer de Mr. Saldenus Ministre de la Haie, nous donnera le nom de quelques autres Réfutateurs. Ce Ministre trouve mauvais qu'on eût répondu à Spinoza en Langue vulgaire, il craint que les gens curieux & amateurs des Paradoxes n'apprennent par ce moien ce qu'il vaudroit mieux qu'ils ignorassent toute leur vie. *Neque defuêre, qui se abominandis ipsius Hypothesibus* (76) *voce calamoque opposuerunt. Hos inter fuêre* Batelerius (77), Mansveldius, Cuperus, Musæus, &c. *qui omnes an æquè feliciter contra eum decertârint, non sine ratione à quibusdam dubitatur. Hos secutus postmodum est* Guillielmus Blyenbergius (78), *civis Dordracenus, qui idiomate etiam vernaculo confodere ipsum laboravit: licet nesciam, an consilio satis tuto; tum quod, quem oppugnat, Adversarius sermone illo non scripserit, tum quod periculo vix careat, ne pestilentissimum impudentissimi Novatoris venenum, quod sub linguâ ignotâ latere tantisper plurimos poterat, sermone vulgato in ipsum etiam vulgus, plus justo sæpe curiosum, & in paradoxa proclive, prorepat tandem & transeat* (79).

(72) *Nommé* Regnier de Mansvelt. *Son Ouvrage fut imprimé à Amsterdam* 1674 in 4.

(73) *Sous celui de* Traité des Cérémonies superstitieuses des Juifs tant anciens que modernes, *& sous celui de* La Clef du Sanctuaire.

(74) *Il étoit alors Pere de l'Oratoire: il s'est fait Protestant depuis ce tems là.*

(75) *Voiez l'Histoire* des Ouvrages des Savans, *mois de Mars* 1696, *Art.* III.

(76) *Voiez comment il parle du* Tractatus Theologico-Politicus *dans la page* 23.

(77) *Il falloit dire* Batelerius (Jacobus): *son Livre fut imprimé à Amsterdam* 1674. *Il contient* 103 *pages in* 12. *Il est intitulé* Vindiciæ Miraculorum per quæ divinæ Religionis & Fidei Christianæ Veritas olim confirmata fuit, adversus profanum auctorem Tractatus Theologico-Politici.

Un Anonyme, qui marqua son nom par ces lettres initiales. J. M. V. D. M. publia une Lettre à Utrecht l'an 1671 contre le *Tractatus Theologico-Politicus*. Cette Lettre est en Latin. Quant à ceux qui ont inseré, dans des Ouvrages qu'ils ne faisoient pas exprès contre ce Traité de Spinoza, plusieurs choses où ils réfutent ses principes, je ne saurois les nommer tous, leur nombre est presque infini; je me contente d'indiquer deux célébres Professeurs en Théologie, Mr. Wittius, & Mr. Maius, l'un en Hollande, l'autre en Allemagne, & Mr. de la Mothe Ministre François à Londres.

Parlons du Sieur Jean Bredenbourg. C'étoit un Bourgeois de Rotterdam, qui y publia un Livre l'an 1675, intitulé *Joannis Bredenburgii Enervatio Tractatus Theologico-Politici.*

(78) *Je crois qu'il a écrit contre les* Oeuvres posthumes, *& non pas contre le* Tractatus Theologico-Politicus.

(79) Saldenus, *in* Otiis Theologicis, *pag.* 25.

de cet Ouvrage, que de ruïner de fond en comble le Systême qui a paru dans ses *Opera posthuma*; car c'est la plus monstrueuse Hypothese qui se puisse imaginer, la plus absurde, & la plus diamétralement opposée aux notions les plus évidentes de notre esprit (*N*). On diroit que la Providence a

Politici, una cum Demonstratione, geometrico ordine disposita, NATURAM NON ESSE DEUM, *cujus effati contrario prædictus Tractatus unice innititur* (80). Il y mit dans la derniere évidence ce que Spinoza avoit taché d'envelopper, & de déguiser, & le réfuta solidement. On fut surpris de voir qu'un homme qui ne faisoit point profession des Lettres, & qui n'avoit que fort peu d'étude (81), eût pu pénétrer si subtilement tous les principes de Spinoza & les renverser heureusement, après les avoir réduits par une Analyse de bonne foi dans l'état où ils pouvoient le mieux paroître avec toutes leurs forces. J'ai ouï parler d'un fait assez singulier; on m'a raconté que cet Auteur aiant réfléchi une infinité de fois sur sa Réponse, & sur le Principe de son Adversaire, trouva enfin qu'on pouvoit réduire ce Principe en Démonstration. Il entreprit donc de prouver qu'il n'y a point d'autre cause de toutes choses qu'une Nature qui existe nécessairement, & qui agit par une nécessité immuable, inévitable, & irrévocable. Il observa toute la méthode des Géometres, & après avoir bâti sa Démonstration, il l'examina de tous les côtez imaginables; il tâcha d'en trouver le foible, & ne put jamais inventer aucun moien de la détruire, ni même de l'affoiblir. Cela lui causa un véritable chagrin; il en gémit, il en soupira, il pestoit contre sa Raison, & il prioit les plus habiles de ses amis de le secourir, dans la recherche du défaut de cette Démonstration. Néanmoins il n'en laissoit point tirer de copies: ce fut contre la parole donnée que François Cuper la copia furtivement (82). Cet homme rempli peut-être de la jalousie d'Auteur, car il avoit travaillé contre Spinoza avec beaucoup moins de succès que Jean Bredenbourg, se servit quelque tems après de cette copie pour l'accuser d'être Athée. Il la publia en Flamand avec quelques Réflexions: l'Accusé se défendit en la même Langue; il parut plusieurs Ecritures de part & d'autre que je n'ai point lues, car je n'entens point le Flamand. Orobio Médecin Juif fort habile (83), & le Sieur Aubert de Versé (84), se mêlérent de cette querelle, & prirent parti pour Cuper. Ils soutinrent que l'Auteur de la Démonstration étoit Spinoziste, & par conséquent Athée. Autant que je l'ai pu comprendre par ouï-dire, celui-ci se défendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la Foi & de la Raison. Il prétendit que comme les Catholiques & les Protestans croient le Mystere de la Trinité, encore qu'il soit combattu par la Lumiere naturelle, il croioit le franc-arbitre, quoi que la Raison lui fournît de fortes preuves que tout arrive par une nécessité inévitable, & par conséquent qu'il n'y a point de Religion. Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel retranchement. On peut bien crier qu'il n'est point sincere, & que notre esprit n'est pas fait de telle sorte, qu'il puisse prendre pour vrai ce qu'une Démonstration géometrique lui fait paroître très-faux; mais n'est-ce point s'ériger en Juge dans un cas où l'incompétence vous pourra être objectée? Avons-nous droit de décider de ce qui se passe dans le cœur d'autrui? Connoissons-nous assez l'ame de l'homme, pour prononcer que telles ou telles combinaisons de sentimens n'y peuvent trouver de fond? N'a-t-on pas bien des exemples de combinaisons absurdes, & qui approchent bien plus du contradictoire que celle que Jean Bredenbourg alléguoit? car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction entre ces deux choses: 1, la lumiere de la Raison m'apprend que cela est faux; 2, je le croi pourtant, parce que je suis persuadé que cette Lumiere n'est pas infaillible, & parce que j'aime mieux déférer aux preuves de sentiment, & aux impressions de la conscience, en un mot à la Parole de Dieu, qu'à une Démonstration Métaphysique. Ce n'est point croire & ne pas croire en même tems une même chose. Cette combinaison est impossible, & personne ne devroit être reçu à l'alléguer pour sa justification. Quoi qu'il en soit, l'homme dont je parle a témoigné que les sentimens de Religion, & de l'espérance d'une autre vie, avoient tenu ferme dans son ame contre sa Démonstration; & l'on m'a dit que les signes, qu'il en donna durant sa derniere maladie, ne permettent point de mettre en doute sa sincérité. Mr. l'Abbé de Dangeau (85) parle de certaines gens qui ont la Religion dans l'esprit, mais non pas dans le cœur; ils sont persuadez de sa vérité, sans que leur conscience soit touchée de l'amour de Dieu. Je croi qu'on peut dire qu'il y a aussi des gens qui ont la Religion dans le cœur, & non pas dans l'esprit. Ils la perdent de vue dès qu'ils la cherchent par les voies du raisonnement humain; elle échappe aux subtilitez & aux sophismes de leur Dialectique; ils ne savent où ils en sont, pendant qu'ils comparent le pour & le contre: mais dès qu'ils ne disputent plus, & qu'ils ne font qu'écouter les preuves de sentiment, les instincts de la conscience, le poids de l'éducation, &c. ils sont persuadez d'une Religion, & ils y conforment leur vie autant que l'infirmité humaine le permet. Ciceron en étoit-là: on n'en peut guere douter, quand on compare ses autres Livres avec ceux *de Natura Deorum*, où il fait triompher Cotta de tous les Interlocuteurs qui soutenoient qu'il y a des Dieux.

Ceux qui voudront bien connoître les replis, & les équivoques, dont Spinoza se servoit pour ne pas manifester pleinement son Athéïsme, n'ont qu'à consulter l'Ouvrage de Chrestien Kortholt *de tribus Impostoribus magnis* (86), imprimé à Kiel l'an 1680 in 12. L'Auteur y a ramassé plusieurs Passages de Spinoza, & en a développé tout le venin & tout l'artifice. Ce n'est pas la moins curieuse partie de l'Histoire & du Caractére de cet Athée. On cite (87) entre autres choses sa XIX Lettre (88), où il se plaint du bruit qui couroit (89) qu'il avoit un Livre sous la presse pour prouver qu'il n'y a point de Dieu.

(80) *C'est* [illegible] *in quarte* [illegible] *100 pages.*

(81) *Il* [illegible] *dans sa Préface* [illegible] *se sentant pas la force de s'exprimer en Latin, il avoit composé son Livre en Flamand, & puis d'avoir fait traduire en Latin.*

(82) *Je viens d'apprendre que* Cuper *a toujours nié cela, & qu'il a toujours protesté, comme font encore ses amis, qu'il trouva la Démonstration parmi les papiers du Sieur Hartigbvelt dont il hérita.*

(83) *J'ai vu le Traité qu'il publia à Amsterdam l'an 1684, intitulé,* Certamen Philosophicum propugnatæ veritatis divinæ ac naturalis, adversus J. B. principia, *&c. Il est en Latin & en Flamand.*

(84) *J'ai vu quelque chose de ce qu'il publia en la même année, sous le nom de* Latinus Serbarius Sannensis. *Cela est en Latin & en Flamand.*

(85) *Voiez son III* Dialogue *à la fin, ou l'Extrait dans les* Nouvelles de la Republique des Lettres, *Août 1684, Art. VI, pag. m. 605.*

(*N*) *La plus monstrueuse Hypothese .... la plus diamétralement opposée aux notions les plus évidentes de notre esprit.*] Il suppose (90) qu'il n'y a qu'une substance dans la nature, & que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, & entre autres de l'étendue & de la pensée. Ensuite de quoi il assûre que tous les corps qui se trouvent dans l'Univers sont des modifications de cette substance, entant qu'étendue; & que par exemple les ames des hommes sont des modifications de cette substance, entant que pensée: de sorte que Dieu l'Etre nécessaire, & infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne différe point d'elles. Il n'y a qu'un Etre, & qu'une Nature, & cette Nature produit en elle-même, & par une action immanente, tout ce qu'on appelle Créatures. Il est tout ensemble agent & patient; cause efficiente, & sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une Hypothese qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire. Ce que les Poëtes Païens ont osé chanter de plus infame contre Jupiter & contre Vénus, n'approche point de l'idée horrible que Spinoza nous donne de Dieu; car au moins les Poëtes n'attribuoient point aux Dieux tous les crimes qui se commettent, & toutes les infirmitez du monde; mais, selon Spinoza, il n'y a point d'autre agent & d'autre patient que Dieu, par rapport à tout ce qu'on nomme mal de peine & mal de coulpe, mal physique & mal moral. Touchons par ordre quelques-unes des absurditez de son Systême.

I. Il est impossible que l'Univers soit une substance unique; car tout ce qui est étendu a nécessairement des parties, & tout ce qui a des parties est composé; & comme les parties de l'étendue ne subsistent point l'une dans l'autre, il faut nécessairement, ou que l'étendue en général ne soit pas une substance, ou que chaque partie de l'étendue soit une substance particuliere, & distincte de toutes les autres. Or selon Spinoza, l'étendue en général est l'attribut d'une substance. Il avoue avec tous les autres Philosophes, que l'attribut d'une substance ne différe point réellement de cette substance: il faut donc qu'il reconnoisse que l'étendue en général est une substance: d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue est une substance particuliere; ce qui ruïne les fondemens de tout le Systême de cet Auteur. Il ne sauroit dire que l'étendue en général est distincte de la substance de Dieu: car s'il le disoit, il enseigneroit que cette substance est en elle même non étendue; elle n'eût pu donc jamais aquérir les trois dimensions qu'en les créant, puis qu'il est visible que l'étendue ne peut sortir ou émaner d'un sujet non étendu, que par voie de création. Or Spinoza ne croioit point que rien ait pu être fait de rien. Il est encore visible qu'une substance non étendue de sa nature ne peut jamais devenir le sujet des trois dimensions: car comment seroit-il possible de les placer sur un point mathématique? Elles subsisteroient donc sans un sujet; elles seroient donc une substance: de sorte que si cet Auteur admettoit une distinction réelle entre la substance de Dieu & l'étendue en général, il seroit obligé de dire que Dieu seroit composé de deux substances distinctes l'une de l'autre, savoir de son Etre non étendu, & de l'étendue. Le voilà donc obligé à reconnoître que l'étendue & Dieu ne sont que la même chose; & comme d'ailleurs il soutient qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers, il faut qu'il enseigne que l'étendue est un Etre simple, & aussi exempt de composition que les points mathématiques. Mais n'est-ce pas se moquer du monde que de soutenir cela? N'est-ce point combattre les idées les plus distinctes que nous aions dans l'esprit? Est-il plus évident que le nombre millenaire est composé de mille unitez, qu'il n'est évident qu'un corps de cent pouces est composé de cent parties réellement distinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

Qu'on ne vienne point nous alléguer des reproches contre l'imagination, & les préjugez des sens; car les notions les plus intellectuelles, & les plus immatérielles, nous font voir avec la derniere évidence, qu'il y a une distinction très-réelle entre des choses, dont l'une possede une qualité, que l'autre ne possede pas. Les Scholastiques ont parfaitement bien réüssi à nous marquer les caractéres, & les signes infaillibles de la distinction. Quand on peut affirmer d'une chose, nous disent-ils, ce qu'on ne peut pas affirmer de l'autre, elles sont distinctes; les choses qui peuvent être séparées les unes des autres, ou à l'égard du tems, ou à l'égard du lieu, sont distinctes. Appliquant ces caractéres aux douze pouces d'un pied d'étendue, nous trouvons entre eux une véritable distinction. Je puis affirmer du cinquieme qu'il est contigu au sixieme, & je le puis nier du prémier & du second, &c. Je puis transposer le sixieme à la place du douzieme; il peut donc être séparé du cinquieme. Notez que Spinoza ne sauroit nier, que les

(86) *Savoir* Edouard Herbert de Cherburi: Thomas Hobbes: *&* Benoît de Spinoza.

(87) Christ. Kortholt, de tribus Impostor. *pag.* 171.

(88) *Ecrite à Mr.* Oldenburg *l'an* 1675.

(89) *Qui quidem rumor, ait, à plurimis accipiebatur. Unde quidam Theologi (hujus forte rumoris auctores) occasionem ceperunt me apud Principe & magistratibus conquerendi.*

(90) *Voiez entre ses* Oeuvres Posthumes, *ce qu'il a intitulé* Ethica.

QUE selon Spinoza Dieu & l'étendue sont la même chose.

QUE l'étendue est composée de parties qui sont chacune une substance particuliere.

a puni d'une façon particuliere l'audace de cet Auteur, en l'aveuglant de telle ſorte que pour fuir des difficultez qui peuvent faire de la peine à un Philoſophe, il ſe ſoit jetté dans des embarras infiniment

les caractéres de diſtinction emploiez par les Scholaſtiques ne ſoient très-juſtes; car c'eſt à ces marques qu'il reconnoit que les pierres, & les animaux, ne ſont pas la même modalité de l'Etre infini. Il avoue donc, me dira-t-on, qu'il y a quelque différence entre les choſes. Il faut bien qu'il l'avoue; car il n'étoit pas aſſez fou pour croire qu'il n'y avoit point de différence entre lui, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, ni pour oſer dire qu'à tous égards ſon lit & ſa chambre étoient le même Etre que l'Empereur de la Chine. Que diſoit-il donc? Vous allez le voir: il enſeignoit, non pas que deux arbres fuſſent deux parties de l'étendue, mais deux modifications. Vous ſerez ſurpris qu'il ait travaillé tant d'années à forger un nouveau Syſtême, puis que l'une des principales colonnes en devoit être la prétendue différence entre le mot *partie*, & le mot *modification*. A-t-il bien pu ſe promettre quelque avantage de ce changement de mot? Qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie; qu'il ſubſtitue tant qu'il voudra celui de modalité, ou de modification; que fait cela à l'affaire? Les idées que l'on attache au mot *partie* s'effaceront-elles? Ne les appliquera-t-on pas au mot *modification*? Les ſignes & les caractéres de différence ſont-ils moins réels ou moins évidens, quand on diviſe la matiere en modifications, que quand on la diviſe en parties? Viſions que tout cela. L'idée de la matiere demeure toujours celle d'un Etre compoſé, celle d'un amas de pluſieurs ſubſtances. Voici dequoi bien prouver cela.

LES MODALITEZ incompatibles demandent des ſujets diſtincts.

Les modalitez ſont des Etres qui ne peuvent exiſter ſans la ſubſtance qu'elles modifient; il faut donc que la ſubſtance ſe trouve par-tout où il y a des modalitez; il faut même qu'elle ſe multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles ſe multiplient: de ſorte que par-tout où il y a cinq ou ſix de ces modifications, il y a auſſi cinq ou ſix ſubſtances. Il eſt évident, nul Spinoziſte ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire, ſont incompatibles dans le même morceau de cire. Il faut donc néceſſairement que la ſubſtance modifiée par la figure quarrée, ne ſoit pas la même ſubſtance que celle qui eſt modifiée par la figure ronde. Ainſi quand je voi une table ronde, & une table quarrée, dans une chambre, je puis ſoutenir que l'étendue, qui eſt le ſujet de la table ronde, eſt une ſubſtance diſtincte de l'étendue qui eſt le ſujet de l'autre table; car autrement il ſeroit certain que la figure quarrée, & la figure ronde, ſe trouveroient en même tems dans un ſeul & même ſujet; or cela eſt impoſſible. Le fer & l'eau, le vin & le bois, ſont incompatibles; ils demandent donc des ſujets diſtincts en nombre. Le bout inférieur d'un pieu fiché dans une riviere n'eſt point la même modalité que l'autre bout: il eſt entouré de terre, pendant que l'autre eſt entouré d'eau; ils reçoivent donc deux attributs contradictoires, être entouré d'eau, n'être pas entouré d'eau; il faut donc que le ſujet qu'ils modifient ſoit pour le moins deux ſubſtances; car une ſubſtance unique ne peut pas être tout à la fois modifiée par un accident entouré d'eau, & par un accident qui n'eſt point entouré d'eau. Ceci fait voir que l'étendue eſt compoſée d'autant de ſubſtances diſtinctes que de modifications.

L'IMMUTABILITE' de Dieu eſt incompatible avec la nature de l'étendue. Que la matiere ſouffre actuellement la diviſion de ſes parties.

II. S'il eſt abſurde de faire Dieu étendu, parce que c'eſt lui ôter ſa ſimplicité, & le compoſer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous quand nous ſongerons que c'eſt le réduire à la condition de la matiere, le plus vil de tous les Etres, & celui que preſque tous les anciens Philoſophes ont mis immédiatement au-deſſus du rien? Qui dit la matiere dit le théatre de toutes ſortes de changemens, le champ de bataille des cauſes contraires, le ſujet de toutes les corruptions, & de toutes les générations; en un mot l'Etre dont la nature eſt la plus incompatible avec l'immutabilité de Dieu. Les Spinoziſtes ſoutiennent pourtant qu'elle ne ſouffre nulle diviſion: mais ils ſoutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui ſe puiſſe voir. C'eſt qu'ils prétendent, qu'afin que la matiere fût diviſée, il faudroit que l'une de ſes portions fût ſéparée des autres par des eſpaces vuides; ce qui n'arrive jamais. Il eſt bien certain que c'eſt très-mal définir la diviſion. Nous ſommes auſſi réellement ſéparez de nos amis, lors que l'intervalle qui nous ſépare eſt occupé par d'autres hommes rangez de file, que s'il étoit plein de terre. On renverſe donc & les idées & le langage, quand on nous ſoutient que la matiere réduite en cendres & en fumée ne ſouffre point de ſéparation. Mais que gagneroit-on, ſi nous renoncions à l'avantage que nous donne leur fauſſe maniere de définir le diviſible? Ne nous reſteroit-il pas aſſez de preuves de la mutabilité, & de la corruptibilité du Dieu de Spinoza? Tous les hommes ont une idée fort claire de l'immuable: ils entendent par ce mot un Etre qui n'aquiert jamais rien de nouveau; qui ne perd jamais ce qu'il a eu une fois; qui eſt toujours le même, & à l'égard de ſa ſubſtance, & à l'égard de ſes façons d'être. La clarté de cette idée fait que l'on entend très-diſtinctement ce que c'eſt qu'un Etre muable: c'eſt non ſeulement une Nature dont l'exiſtence peut commencer & finir; mais une Nature qui, ſubſiſtant toujours quant à ſa ſubſtance, peut aquérir ſucceſſivement pluſieurs modifications, & perdre les accidens ou les formes qu'elle a eues quelquefois. Tous les anciens Philoſophes ont reconnu, que cette ſuite continuelle de générations & de corruptions, qui ſe remarque dans le monde, ne produit ni ne détruit aucune portion de matiere, & de là vient qu'ils ont dit que la matiere eſt *ingénérable & incorruptible* quant à ſa ſubſtance, encore qu'elle ſoit le ſujet de toutes les générations, & de toutes les corruptions. La même matiere, qui eſt du feu à cette heure, étoit du bois auparavant; tous ſes attributs eſſentiels demeurent les mêmes ſous la forme de bois, & ſous la forme de feu: elle ne perd donc, elle n'aquiert donc, que des accidens, & des façons d'être, lors que le bois eſt changé en feu, le pain en chair, la chair en terre, &c. Elle eſt cependant l'exemple le plus ſenſible & le plus propre qu'on puiſſe donner d'un Etre muable, & ſujet actuellement à toutes ſortes de variations, & de changemens intérieurs. Je dis intérieurs; car les différentes formes ſous leſquelles elle exiſte ne ſont point ſemblables aux varietez d'habits, ſous leſquelles les Comédiens ſe font voir ſur le Théatre. Le corps de ces Comédiens peut ſubſiſter ſans aucune ſorte de changement ou d'altération ſous mille ſortes d'habits: le drap & la toile, la ſoie & l'or, ne s'uniſſent point avec celui qui les porte: ce ſont toujours des corps étrangers, & des ornemens externes: mais les formes qui ſont produites dans la matiere lui ſont unies intérieurement & pénétrativement; elle eſt leur ſujet d'inhérence, & ſelon la bonne Philoſophie il n'y a point d'autre diſtinction entre elles & la matiere, que celle qui ſe rencontre entre les modes & la choſe modifiée. D'où il réſulte que le Dieu des Spinoziſtes eſt une Nature actuellement changeante, & qui paſſe continuellement par divers états qui différent intérieurement & réellement les uns des autres. Il n'eſt donc point l'Etre ſouverainement parfait, dans lequel *il n'y a ni ombre de changement ni variation quelconque* (91). Notez que le Protée des Poëtes, leur Thetis, & leur Vertumne, les images & les exemples de l'inconſtance, & le fondement des Proverbes qui déſignoient l'inſtabilité la plus bizarre du cœur de l'homme (92), auroient été des Dieux immuables ſi celui des Spinoziſtes étoit immuable; car jamais on n'a prétendu qu'il leur arrivât un changement de ſubſtance, mais ſeulement de nouvelles modalitez. Voiez ci-deſſous la Remarque (*CC*). Si quelque Lecteur a beſoin ici d'un entremets, qu'il liſe ces Vers de Virgile touchant Protée.

Verum, ubi correptum manibus, vinclisque tenebis,
Tum variæ illudent species, atque ora ferarum:
Fiet enim subitò sus horridus, atraque tigris,
Squamosusque draco, & fulvâ cervice leæna:
Aut acrem flammæ sonitum dabit, atque ita vinclis
Excidet: aut in aquas tenues delapsus abibit.
Sed, quantò ille magis formas se vertet in omnes,
Tantò, nate, magis contende tenacia vincla:
Donec talis erit mutato corpore, qualem
Videris, incepto tegeret cùm lumina somno (93).

A l'égard de Thetis voiez Ovide (94); voiez-le auſſi touchant Vertumnus (95), & conſultez outre cela le IV Livre de Properce à la II Elégie.

(91) Epître de Saint Jaques, Chapitre I, Vers. 17.

(92) Quo teneam vultus mutantem Protea nodo? Horatius, Epiſt. Lib. I, ...90. *Sæpe notatus Cum tribus annellis, modo læva Priscus inani, Vixit inæqualis, clavum ut mutaret in horas; Ædibus ex magnis subitò se conderet, unde Mundior exiret vix libertinus honestè; Jam mœchus Romæ, jam mallet doctus Athenis Vivere; Vertumnis, quotquot sunt, natus iniquis.* Idem, Sat. VII Libri II, Verſ. 9.

(93) Virgil. Georgic. Libr. IV, Verſ. 405. Voiez auſſi Horace, Sat. III Libri II. Et ſur cela Homere, Odyſſ. Libr. IV.

(94) Ovid. Metamorp. Libr. XI, Fab. VII, ℣. 221. & ſeqq.

(95) Idem, ibid. Libr. XIV, Fab. XVI, Verſ. 642 & ſeq.

Que Dieu ne peut point être le ſujet d'inhérence des penſées de l'homme, puis que ces penſées ſont contraires les unes aux autres.

III. Nous allons voir des abſurditez encore plus monſtrueuſes, en conſidérant le Dieu de Spinoza comme le ſujet de toutes les modifications de ſa penſée. C'eſt déja une grande difficulté, que de combiner l'étendue & la penſée dans une ſeule ſubſtance; car il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin. Cela ne demande que la *juxta-poſition*: mais l'alliage de la penſée & de l'étendue doit être une *identité*: le penſant & l'étendu ſont deux attributs *identifiez* avec la ſubſtance: ils ſont donc *identifiez* entre eux, par la régle fondamentale & eſſentielle du raiſonnement humain (96). Je ſuis ſûr que ſi Spinoza avoit trouvé un tel embarras dans une autre Secte, il l'auroit jugée indigne de ſon attention; mais il ne s'en eſt pas fait une affaire dans ſa propre cauſe: tant il eſt vrai que ceux, qui cenſurent le plus dédaigneuſement les penſées de leur prochain, ſont fort indulgens envers eux-mêmes. Il ſe moquoit ſans doute du Myſtére de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens oſaſſent parler d'une Nature terminée de trois hypoſtaſes, lui qui à proprement parler donne à la Nature divine autant de perſonnes qu'il y a de gens ſur la Terre. Il regardoit comme des fous ceux qui admettant la Tranſſubſtantiation diſent qu'un homme peut être tout à la fois en pluſieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, &c.; lui qui ſoutient que la ſubſtance étendue, unique & indiviſible, eſt tout à la fois par-tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triſte, ailleurs gaie, &c. Cela ſoit dit en paſſant: mais conſidérez avec attention ce que je vai dire. S'il y a quelque choſe de certain & d'inconteſtable dans les connoiſſances humaines, c'eſt cette Propoſition-ci, *Oppoſita ſunt quæ negat de ſe invicem, neque de eodem tertio ſecundum idem, ad idem, eodem modo atque tempore verè affirmari poſſunt* (97). C'eſt-à-dire, on ne peut pas affirmer véritablement d'un même ſujet, aux mêmes égards, & en même tems, deux termes qui ſont oppoſez. Par exemple, on ne peut pas dire ſans mentir, *Pierre ſe porte bien, Pierre eſt fort malade: il nie cela, & il l'affirme*: bien entendu que les termes ont toujours le même rapport, & le même ſens. Les Spinoziſtes ruïnent cette idée, & la falſifient de telle ſorte, qu'on ne ſait plus où ils pourront prendre le caractére

(96) *Quæ ſunt eadem uni tertio, ſunt eadem inter ſe.*

(97) Voiez la Logique de Conimbre in Caput I Ariſtotelis de Prædicamentis, pag. m. 375. & celle de Burgersdyk, Libr. I, Cap. XXII, pag. m. 117.

niment plus inexplicables, & si sensibles que jamais un esprit droit ne sera capable de les méconnoitre. Ceux qui se plaignent, que les Auteurs qui ont entrepris de le réfuter n'ont pas réussi, con-

ractere de la vérité; car si de telles Propositions étoient fausses, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. On ne peut donc rien se promettre d'une dispute avec eux; car s'ils sont capables de nier cela, ils nieront toute autre raison qu'on voudra leur alleguer. Montrons que cet Axiome (98) est très-faux dans leur Systême, & posons d'abord pour Maxime incontestable, que tous les titres que l'on donne à un sujet pour signifier, ou ce qu'il fait, ou ce qu'il souffre, conviennent proprement & physiquement à sa substance, & non pas à ses accidens. Quand nous disons le fer est dur, le fer est pesant, il s'enfonce dans l'eau, il fend le bois, nous ne prétendons point dire que sa dureté est dure, que sa pesanteur est pesante, &c.; ce langage seroit très-impertinent: nous voulons dire que la substance étendue qui le compose, résiste, qu'elle pese, qu'elle descend sous l'eau, qu'elle divise le bois. De même, quand nous disons qu'un homme nie, affirme, se fâche, caresse, loue, &c., nous faisons tomber tous ces attributs sur la substance même de son ame, & non pas sur ses pensées, entant qu'elles sont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend Spinoza, que les hommes fussent des modalitez de Dieu, on parleroit faussement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut cela, il affirme une telle chose: car réellement & d'effet, selon ce Systême, c'est Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par conséquent toutes les dénominations, qui résultent des pensées de tous les hommes, tombent proprement & physiquement sur la substance de Dieu. D'où il s'ensuit que Dieu hait & aime, nie & affirme, les mêmes choses, en même tems, & selon toutes les conditions requises, pour faire que la regle que j'ai rapportée touchant les termes opposez soit fausse: car on ne sauroit nier que selon toutes ces conditions prises en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment ce que d'autres hommes haïssent & nient. Passons plus avant; les termes contradictoires, vouloir & ne vouloir pas, conviennent selon toutes ces conditions en même tems à différens hommes; il faut donc que dans le Systême de Spinoza ils conviennent à cette substance unique & indivisible qu'il nomme Dieu. C'est donc Dieu qui en même tems forme l'acte de vouloir, & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui est le renversement des premiers principes de Métaphysique (99). Je sai bien que dans les Disputes de la Transsubstantiation, on se sert d'une chicane qui pourroit venir ici au secours des Spinozistes. On dit que si *Pierre* vouloit à Rome une chose qu'il ne voudroit pas à Paris, les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas ne seroient point véritables à son égard; car puis qu'on suppose qu'il veut à Rome, on mentiroit en disant qu'il ne veut pas. Laissons-leur cette vaine subtilité; disons seulement que comme un cercle quarré est une contradiction, une substance l'est aussi, quand elle a & de l'amour & de la haine en même tems pour le même objet. Un cercle quarré seroit un cercle, & il ne le seroit pas: voila une contradiction dans toutes les formes; il le seroit selon la supposition, & il ne le seroit pas, puis que la figure quarrée exclut essentiellement la circulaire. J'en dis autant d'une substance qui hait, & qui aime, la même chose; elle l'aime, & ne l'aime pas, rien ne manque à la contradiction; elle l'aime, car on le suppose; elle ne l'aime pas, vu que la haine est essentiellement exclusive de l'amour. Voila ce que c'est que la fausse délicatesse. Notre homme ne pouvoit souffrir les moindres obscuritez, ou du Péripatétisme, ou du Judaïsme, ou du Christianisme; & il embrassoit de tout son cœur une Hypothese qui allie ensemble deux termes aussi opposez que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs discordans, & incompatibles, & toute la varieté & l'antipathie des pensées du Genre humain se vérifient tout à la fois d'une seule & même substance très-simple & indivisible. On dit ordinairement *quot capita tot sensus*, autant de sentimens que de têtes; mais selon Spinoza, tous les sentimens de tous les hommes sont dans une seule tête. Rapporter simplement de telles choses c'est les réfuter, c'est en faire voir clairement les contradictions; car il est manifeste, ou que rien n'est impossible, non pas même que deux & deux soient douze, ou qu'il y a dans l'Univers autant de substances que de sujets, qui ne peuvent recevoir en même tems les mêmes dénominations.

(98) *C'est-à-dire la* [illegible] *des termes opposez rapportés ci-dessus Citation (97).*

(99) *Duo contradictoria non possunt esse simul vera: de quolibet vera est affirmatio vel negatio.* Voiez la Métaphysique d'Aristote, au *Chapitre III & IV du IV Livre.*

IV. Mais si c'est physiquement parlant une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple & unique soit modifié en même tems par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination exécrable quand on considere ceci du côté de la Morale. Quoi donc? l'Etre infini, l'Etre nécessaire, l'Etre souverainement parfait, ne sera point ferme, constant, & immuable? Que dis-je immuable? il ne sera pas un moment le même; ses pensées se succéderont les unes aux autres sans fin & sans cesse; la même bigarrure de passions & de sentimens ne se verra pas deux fois. Cela est dur à digérer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce sens, que toujours pour une bonne pensée l'Etre infini en aura mille de sotes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les saletez, toutes les iniquitez du Genre humain: il en sera non seulement la cause efficiente; mais aussi le sujet passif, *le subjectum inhæsionis*: il se joindra avec elles par l'union la plus intime qui se puisse concevoir; car c'est une union pénétrative, ou plutôt c'est une vraie *identité*, puis que le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grands Philosophes ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'Etre souverainement parfait, de souffrir que l'homme soit si méchant & si malheureux, ont supposé deux principes, l'un bon & l'autre mauvais (100); & voici un Philosophe qui trouve bon que Dieu soit lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes & de toutes les miseres de l'homme. Que les hommes se haïssent les uns les autres, qu'ils s'entr'assassinent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'Armée pour s'entre-tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus; cela se comprend, parce qu'on suppose qu'ils sont distincts les uns des autres, & que le tien & le mien produisent en eux des passions contraires. Mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y aiant par conséquent que Dieu qui agisse, & le même Dieu en nombre qui se modifie en Turc, se modifiant en Hongrois, il y ait des guerres & des batailles, c'est ce qui surpasse tous les monstres, & tous les déréglemens chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maisons. Remarquez bien, comme je l'ai deja dit, que les modes ne font rien, & que ce sont les substances seules qui agissent & qui souffrent. Cette phrase, *la douceur du miel chatouille la langue*, n'est vraie qu'entant qu'elle signifie que la substance étendue dont le miel est composé chatouille la langue. Ainsi dans le Systême de Spinoza tous ceux qui disent *les Allemans ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & faussement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemans a tué Dieu modifié en dix mille Turcs*: & ainsi toutes les phrases, par lesquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre sens véritable que celui-ci, *Dieu se hait lui-même; il se demande des graces à lui-même, & se les refuse; il se persécute, il se tue, il se mange* (101), *il se calomnie, il s'envoie sur l'échafaut, &c.* Cela seroit moins inconcevable, si Spinoza s'étoit représenté Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes; mais il l'a réduit à la plus parfaite simplicité, à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il débite donc les plus infames & les plus furieuses extravagances qui se puissent concevoir, & infiniment plus ridicules que celles des Poëtes touchant les Dieux du Paganisme. Je m'étonne, ou qu'il ne s'en soit pas apperçu, ou que les aiant envisagées il se soit opiniâtré à son principe. Un bon esprit aimeroit mieux défricher la terre avec les dents & les ongles, que de cultiver une Hypothese aussi choquante, & aussi absurde que celle-là.

AUTRE PREUVE de ce que dessus, tirée de la méchanceté des pensées de l'homme.

(100) *Voiez les Articles* MANICHÉENS, MARCIONITES, PAULICIENS.

(101) *La Fable de Saturne dévorant ses propres enfans, est infiniment moins déraisonnable que ce qu'assûre Spinoza.*

V. Encore deux Objections. Il y a eu des Philosophes assez impies, pour nier qu'il y eût un Dieu; mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusques à dire que s'il existoit, il ne seroit point une nature parfaitement heureuse. Les plus grands Sceptiques de l'Antiquité ont dit, que tous les hommes ont une idée de Dieu selon laquelle il est une nature vivante, heureuse, incorruptible, parfaite dans la félicité, & non susceptible d'aucun mal. Κοινὴν πρόληψιν ἔχουσι πάντες ἄνθρωποι περὶ θεοῦ, καθ' ἣν μακάριόν τι ἐστι ζῷον, καὶ ἄφθαρτον, καὶ τέλειον ἐν εὐδαιμονίᾳ, καὶ παντὸς κακοῦ ἀνεπίδεκτον: *Communem anticipationem homines omnes habent de Deo notionem, ex qua est beatum quoddam animal, ab interitu alienum, in fœlicitate perfectum, in quod nullum possit malum cadere* (102). Le bonheur étoit la propriété la moins séparable que l'on enfermât dans son idée: ceux qui lui ôtoient l'autorité, & la direction du Monde, lui laissoient au moins la félicité, & une immortelle béatitude (103). Ceux qui le faisoient sujet à la mort, disoient pour le moins qu'il étoit heureux toute sa vie. C'étoit sans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans la nature divine l'immortalité & le bonheur. Plutarque réfute très-bien cette absurdité des Stoïques: je rapporte ses paroles un peu au long, tant à cause qu'elles prouvent une pensée que j'avance ci-dessus, que parce qu'elles combattent les Spinozistes; car son raisonnement ne peut compatir avec l'Hypothese que Dieu soit sujet à la mort quant à ses parties, ou à ses modalitez; qu'il soit comme la matiere des générations & des corruptions, qu'il détruise ses modalitez, qu'il s'entretienne de cette ruine, &c. Καὶ ἴσως ἐντύχοι τις ἂν βαρβάροις καὶ ἀγρίοις θεὸν μὴ νοοῦσι· θεὸν δὲ νοῶν ἄνθρωπον οὐδὲ μὴ ἄφθαρτον μηδ' ἀΐδιον, ἄνθρωπος οὐδὲ εἷς γέγονεν. οἱ γοῦν ἄθεοι προσαγορευθέντες οὗτοι, Θεόδωροι, καὶ Διαγόραι, καὶ Ἵππωνες, οὐκ ἐτόλμησαν εἰπεῖν τὸ θεῖον ὅτι φθαρτόν ἐστιν, ἀλλ' οὐκ ἐπίστευσαν ὡς ἔστι τι ἄφθαρτον· τοῦ μὲν ἀφθάρτου τὴν ὕπαρξιν μὴ ἀπολείποντες, τοῦ θεοῦ δὲ τὴν πρόληψιν φυλάττοντες. Ἀλλὰ Χρύσιππος καὶ Κλεάνθης ἐμπεπληκότες (ὡς ἔπος εἰπεῖν) τῷ λόγῳ θεῶν τὸν οὐρανόν, τὴν γῆν, τὸν ἀέρα, τὴν θάλατταν, οὐδένα τῶν τοσούτων ἄφθαρτον οὐδ' ἀΐδιον ἀπολελοίπασι, πλὴν μόνου τοῦ Διός, εἰς ὃν πάντας καταναλίσκουσι τοὺς ἄλλους· ὥστε καὶ τούτῳ τὸ φθείρειν προσεῖναι τοῦ φθείρεσθαι μὴ ἐπιεικέστερον· ἀσθενείᾳ γάρ τινι καὶ τὸ μεταβάλλειν εἰς ἕτερον φθείρεται, καὶ τὸ τοῖς ἄλλοις εἰς ἑαυτὸ φθειρομένοις τρεφόμενον σώζεσθαι. *Ac fieri sane potest, ut incidat aliquis in homines barbaros & feros, qui Deum esse nullum putent: deum esse qui existimet*,

(102) Sextus Empiricus advers. Mathemat. *Lib. VIII, Sect. II.*

(103) *Omnis enim per se Divum natura necesse est Immortali ævo summa cum pace fruatur, Semota ab nostris rebus, sejunctaque longe; Nam privata dolore omni, privata periclis, Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri, Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira.* Lucretius *Lib. I, Vers.* 57. *Les Epicuriens donnoient aux Dieux tout ce qu'Homere leur donne dans ces paroles si souvent répétées:* Μάκαρες θεοὶ αἰὲν ἐόντες. Beati Dii semper existentes.

AUTRE PREUVE de ce que dessus, tirée de la misere de l'homme.

met,

confondent les choses: ils voudroient qu'on leur levât pleinement les difficultez sous lesquelles il a succombé (O); mais il leur devoit suffire que l'on renversât totalement sa supposition, comme l'ont fait

met, sed eundem non securum interitus, non æternum, inventus est ne unus quidem homo. Certè qui athei appellantur quod negarent esse Deos, Theodorus, Diagoras, Hippo, non ausi sunt dicere Deum esse interitui obnoxium, sed non crediderunt aliquid esse ab interitu immune, ac talem naturam aliquam esse posse negantes, notitiam de Deo reliquerunt in medio. Chrysippus verò & Cleanthes, cum implevissent (ut sic dicam) suis dictis cœlum, terras, aërem, mare Diis: nullum horum ab interitu liberum aut sempiternum statuerunt; solo Jove excepto; in quem reliquos omnes consumi putant; ut jam is perdat, quod nihilo est quàm perire melius. Est enim imbecillitas ut pereundo in alium transire, ita interitu aliorum in se transeuntium nutriri atque servari (104). Mais quelque folle que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux Dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinozistes sont peut-être les seuls qui aient réduit la Divinité à la misere (105). Or quelle misere? quelquefois si grande qu'il se jette dans le desespoir, & qu'il s'anéantiroit s'il le pouvoit; il y tâche; il s'ôte tout ce qu'il se peut ôter; il se pend; il se précipite, ne pouvant plus supporter la tristesse affreuse qui le dévore. Ce ne sont point ici des déclamations, c'est un langage exact & philosophique; car si l'homme n'est qu'une modification, il ne fait rien: ce seroit une phrase impertinente, bouffonne, burlesque, que de dire *la joie est gaie, la tristesse est triste*: c'est une semblable phrase dans le Système de Spinoza, que d'affirmer *l'homme pense, l'homme s'afflige, l'homme se pend*, &c. Toutes ces propositions doivent être dites de la substance dont l'homme n'est que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une Nature indépendante, qui existe par elle-même, & qui posséde des perfections infinies, soit sujette à tous les malheurs du genre humain? Si quelque autre Nature la contraignoit à se donner du chagrin, à sentir de la douleur, on ne trouveroit pas si étrange qu'elle emploiât son activité à se rendre malheureuse; on diroit, Il faut bien qu'elle obéisse à une force majeure; c'est apparemment pour éviter un plus grand mal qu'elle se donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle est seule dans l'Univers; rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'est sa propre nature, dira Spinoza, qui la porte à se donner à elle-même en certaines circonstances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque chose de monstrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

(104) Plutarchus adversus Stoïcos, pag 1075, A.

(105) *Les Auteurs, que je leur donne dans la premiere Remarque, n'ont pas approfondi & dévelopé, comme Spinoza, les conséquences de leur principe.*

Les raisons très-fortes, qui combattoient la doctrine que nos ames sont une portion de Dieu, ont encore plus de solidité contre Spinoza. On objecte à Pythagoras dans un Ouvrage de Ciceron, qu'il résulte de cette doctrine trois faussetez évidentes: 1, que la Nature divine seroit déchirée en pieces: 2, qu'elle seroit malheureuse autant de fois que les hommes: 3, que l'esprit humain n'ignoreroit aucune chose, puis qu'il seroit Dieu. *Nam Pythagoras qui censuit*, &c (106).

(106) *Vous trouverez la suite de ces paroles de* Ciceron *dans la Remarque* (O) *Citation* 115 *de l'Article* PYTHAGORAS.

L'HYPOTHESE de Spinoza rend ridicule toute sa conduite & ses discours.

VI. Si je ne me souvenois que je ne fais pas un Livre contre cet homme, mais seulement quelques petites Remarques en passant, je trouverois bien d'autres absurditez dans son Système. Finissons par celle-ci. Il s'est embarqué dans une Hypothese qui rend ridicule tout son travail; & je suis bien assûré qu'à chaque page de son Ethique on peut trouver un galimatias pitoiable. Prémiérement, je voudrois savoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propose d'autres. Veut-il apprendre des véritez? Veut-il réfuter des erreurs? Mais est-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les pensées des Philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chrétiens, ne sont-elles pas des modes de l'Etre infini, aussi bien que celles de son Ethique? Ne sont-elles pas des réalitez aussi nécessaires à la perfection de l'Univers, que toutes ses spéculations? N'émanent-elles pas de la cause nécessaire? Comment donc ose-t-il prétendre qu'il y a là quelque chose à rectifier? En second lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles sont les modalitez agit nécessairement, qu'elle va toûjours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'Univers, aucune cause extérieure ne l'arrêtera jamais, ni ne la redressera? Il n'y a donc rien de plus inutile que les Leçons de ce Philosophe. C'est bien à lui, qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'Etre infini ce qu'il faut faire? Cet Etre l'entendra-t-il? & s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toûjours selon toute l'étendue de ses forces, sans savoir, ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinoza se tiendroit fort en repos, s'il raisonnoit bien. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, diroit-il, la nécessité de la nature l'établira sans mon Ouvrage: s'il n'est pas possible, tous mes Ecrits n'y feront rien.

(O) *Ils voudroient qu'on leur levât pleinement les difficultez sous lesquelles* Spinoza *a succombé.*] On ne se trompera pas, ce me semble, si l'on suppose qu'il ne s'est jetté dans le précipice, que pour n'avoir pu comprendre, ni que la matiere soit éternelle & différente de Dieu, ni qu'elle ait été produite de rien, ni qu'un Esprit infini & souverainement libre, créateur de toutes choses, ait pu produire un Ouvrage tel que le Monde. Une matiere qui existe nécessairement, & qui néanmoins est destituée d'activité, & soumise à la puissance d'un autre principe, n'est pas un objet dont la Raison s'accommode. Nous ne voions nulle convenance entre ces trois qualitez: l'idée de l'ordre combat une telle association. Une matiere créée de rien n'est pas concevable, quelques efforts que l'on veuille faire pour se former une idée d'un acte de volonté, qui convertisse en une substance réelle ce qui n'étoit rien auparavant. Ce Principe des Anciens, *ex nihilo nihil fit, rien ne se fait de rien*, se présente incessamment à notre imagination, & y brille d'une maniere si éclatante, qu'il nous fait lâcher prise, en cas que nous eussions commencé de concevoir quelque chose dans la création. Enfin, qu'un Dieu infiniment bon, infiniment saint, infiniment libre, pouvant faire des créatures toûjours saintes & toûjours heureuses, ait mieux aimé qu'elles fussent criminelles & malheureuses éternellement, est un objet qui fait de la peine à la Raison; & d'autant plus qu'elle ne sauroit comprendre l'accord de la liberté de l'homme (107), avec la qualité d'un Etre tiré du néant. Or sans cet accord, elle ne sauroit comprendre que l'homme puisse méritet aucune peine sous une Providence libre, bonne, sainte, & juste. Voilà trois inconvéniens qui obligérent Spinoza à chercher un nouveau Système, où Dieu ne fût pas distingué de la matiere, & où il agît nécessairement, & selon toute l'étendue de ses forces, non pas hors de lui-même, mais en lui-même. Il résulte de cette supposition, que cette cause nécessaire, ne mettant aucunes bornes à sa puissance, & n'aiant pour regle de ses actions ni la bonté, ni la justice, ni la science, mais la seule force infinie de sa nature, a dû se modifier selon toutes les réalitez possibles; de sorte que les erreurs & les crimes, la douleur & le chagrin, étant des modalitez aussi réelles que les véritez, & les vertus, & les plaisirs, l'Univers a dû contenir de tout cela. Spinoza croioit satisfaire par ce moien aux Objections Manichéennes contre l'unité de principe. Elles n'ont de force que dans la supposition qu'un principe unique de toutes choses agit par choix, & qu'il peut faire ou ne pas faire, & qu'il limite sa puissance selon les regles de la bonté, & de l'équité, ou selon l'instinct de la malice. Supposant cela on demande, si ce principe unique est bon, d'où vient le mal? S'il est mauvais, d'où vient le bien (108)? Spinoza répondroit, mon principe unique aiant la puissance de faire le mal & le bien, & faisant tout ce qu'il peut faire, il faut de toute nécessité qu'il y ait du bien & du mal dans l'Univers. Pesez, je vous prie, dans une juste balance les trois inconvéniens qu'il a voulu éviter, & les suites extravagantes & abominables de l'Hypothese qu'il a suivie, vous trouverez que son choix n'est ni celui d'un homme de bien, ni celui d'un homme d'esprit. Il laisse des choses dont le pis que l'on puisse dire est que la foiblesse de notre Raison ne nous permet pas de connoitre clairement qu'elles soient possibles, & il en embrasse d'autres dont l'impossibilité est manifeste. Il y a bien de la différence entre ne comprendre pas la possibilité d'un objet, & en comprendre l'impossibilité. Or voiez l'injustice des Lecteurs. Ils veulent que tous ceux, qui écrivent contre Spinoza, soient obligez de leur mettre sous la main, & dans la derniere clarté, les véritez qu'il n'a pu comprendre, & dont les difficultez l'ont poussé ailleurs; & parce qu'ils ne trouvent point cela dans les Ecrits Anti-Spinozistes, ils prononcent que l'on n'a pas réussi. Ne suffit-il pas que l'on renverse l'édifice de cet Athée? Le bon sens veut que la coutume soit maintenue contre l'entreprise des innovateurs, à moins qu'ils n'apportent de meilleures loix; & de cela seul que leurs pensées ne vaudroient pas mieux que les établissemens qui jouissent de la possession, elles mériteroient d'être rejettées, quand même elles ne seroient pas plus mauvaises que les abus qu'elles combattroient. Soumettez-vous à la coutume, doit-on dire à ces gens-là, ou donnez-nous quelque chose de meilleur (109). A plus forte raison est-il juste de rejetter le Système des Spinozistes, puis qu'il ne se dégage de quelques difficultez, que pour s'engager dans des embarras plus inexplicables. Si les difficultez étoient égales de part & d'autre, ce seroit pour le Système ordinaire qu'il faudroit prendre parti, puis qu'outre le privilege de la possession, il auroit encore l'avantage de nous promettre de grands biens pour l'avenir, & de nous laisser mille ressources consolantes dans les malheurs de cette vie. Quelle consolation n'est-ce pas dans ses disgraces, que de se flatter que les prieres qu'on adresse à Dieu seront exaucées, & qu'en tout cas il nous tiendra compte de notre patience, & nous fournira un magnifique dédommagement? C'est une grande consolation que de se pouvoir flatter que les autres hommes déféreront quelque chose à l'instinct de leur conscience, & à la crainte de Dieu. Cela veut dire que l'Hypothese ordinaire est en même tems & plus véritable, & plus commode que celle de l'impiété (110). Il suffisoit donc pour avoir plein droit de rejetter l'Hypothese de Spinoza, de pouvoir dire, *elle n'est pas exposée à de moindres Objections que l'Hypothese Chrétienne*. Ainsi, tout Auteur qui montre que le Spinozisme est obscur & faux dans ses premieres propositions, & embarrassé d'absurditez impénétrables & contradictoires dans ses suites, doit passer pour l'avoir bien réfuté, encore qu'il ne satisfît point clairement à toutes ses Objections. Réduisons tout à peu de mots. L'Hypothese ordinaire, comparée à celle des Spinozistes en ce qu'elles

(107) *C'est-à-dire de la liberté d'indifférence.*

(108) *Deterrima [illegible] nostri fuerit fortasse defectus: posse vero contra innocentiam, quæ sceleratus quisque conceperit, inspectante Deo, monstri simile est. Unde haud injuria tuorum quidam familiarium quæsivit: Si quidem Deus, inquit, est, unde mala? bona vero unde, si non est?* Boëthius, de Consolat. Philoloph. *Lib. I. Prosa IV. pag. m.* 12.

(109) *Sin melius quid habes, arcesse, aut imperium fer.* Horatius, Epistola V *Libri I. v.* 6.

(110) *J'ai déja dit dans l'Article* SOCIN, (Fauste), *Remarq.* (L), *qu'il est de l'intérêt de chaque particulier que tous les autres soient consciencieux, & craignent Dieu.*

fait les plus foibles mêmes de ses Adversaires (*P*). Il ne faut pas oublier que cet Impie n'a point connu les dépendances inévitables de son Systême; car il s'est moqué de l'apparition des Esprits (*I*), &

qu'elles ont de clair, nous montre plus d'évidence; & quand elle est comparée avec l'autre en ce qu'elles ont d'obscur, elle paroit moins opposée aux lumieres naturelles: & d'ailleurs, elle nous promet un bien infini après cette vie, & nous procure mille consolations dans celle-ci; au lieu que l'autre ne nous promet rien hors de ce monde, & nous prive de la confiance dans nos prieres, & dans les remors de notre prochain: l'Hypothese ordinaire est donc préférable à l'autre.

(*P*)..... *comme l'ont fait les plus foibles mêmes de ses Adversaires.*] Je ne m'érigerai point en Maitre des Cérémonies, pour placer ces Messieurs-là, ou aux plus hauts rangs, ou aux plus bas. Je me contenterai de nommer ceux qui sont venus à ma connoissance (111). Mr. Velthuyse (112) publia un Livre contre Spinoza l'an 1680. Il a pour Titre, *Tractatus de cultu naturali, & origine moralitatis.* Quatre ans après on vit un Livre du Sieur Aubert de Versé qu'il intitula, *L'Impie convaincu, ou Dissertation contre Spinosa, dans laquelle l'on réfute les fondemens de son Athéisme* (113). Mr. Poiret inséra dans la seconde Edition de ses Pensées *de Deo, Anima, & Malo* (114), un Traité qui a pour Titre, *Fundamenta Atheismi eversa, sive Specimen absurditatis Atheismi Spinosiani.* On vit paroitre l'an 1690 un Livre posthume de Mr. Wittichius, intitulé *Anti-Spinoza, sive Examen Ethices Benedicti de Spinoza, & Commentarius de Deo & ejus Attributis.* Ajoûtez à tout cela un Ecrit Flamand cité par Mousr. Saldenus (115).

Ajoûtez y de plus, 1. un Livre Flamand publié par le même François Cuper dont j'ai parlé au commencement de la Remarque (*M*). Ce Livre Flamand n'est autre chose que la Traduction de ce qu'Henri Morus a dit en Latin contre Spinoza dans quelques endroits de ses Ouvrages. Cela parut très-solide à François Cuper, quoi que son *Arcana Atheismi revelata* eût été traité avec le dernier mépris par Henri Morus (116). 2. Le Livre, que Dom François Lami Bénédictin fit imprimer à Paris l'an 1696. Il a pour Titre, *Le nouvel Athéisme renversé, ou Réfutation du Systême de Spinosa, tirée pour la plupart de la connoissance de la nature de l'homme.* Vous en trouverez l'Extrait dans le Journal des Savans du 28 de Janvier 1697 (117), & vous en verrez un juste Eloge à la page 101 de la II Partie du *Chevræana* à l'Edition de Hollande. 3. L'Ouvrage que Mr. Jaquelot (118) fit imprimer à la Haie l'an 1697. Il est intitulé *Dissertations sur l'existence de Dieu, où l'on démontre cette vérité par l'Histoire Universelle de la première Antiquité du Monde, par la Réfutation du Systême d'Epicure & de Spinosa, &c.* Vous en trouverez un bon Extrait dans l'Histoire des Ouvrages des Savans (119). 4. L'Ouvrage que Mr. Jens publia à Dort l'an 1698. En voici le Titre, *Examen Philosophicum sextæ definitionis Partis I Eth. Benedicti de Spinoza, sive Prodromus Animadversionum super unico veterum & recentiorum Atheorum Argumento, nempe una substantia; ubi infirmitas & vanitas argumentorum pro ea evincetur. Accedent quædam necdum proposita argumenta pro vera existentia Dei.* C'est un Ouvrage de 66 pages *in* 4: l'Auteur est Médecin à Dort, & pere de Mr. Jens, qui est Recteur du College de la même ville, & un savant Humaniste, & un bon Critique, comme on le peut connoitre par ses *Lectiones Lucianeæ*, imprimées à la Haie *in* 8 l'an 1699. Il ne faut pas oublier le Livre Flamand que Mr. van Til publia l'an 1696, & dont on trouve l'Extrait dans les *Acta Eruditorum Lipsiensium* (120). Je parlerai ci-dessous (121) d'un Ecrit Flamand qui vient de paroitre.

Vous trouverez dans tous ces Ouvrages le renversement des principes de Spinoza; vous y trouverez que dès le commencement de son Ouvrage il avance de fausses Propositions: ainsi ce qu'il en conclut dans la suite ne peut être d'aucune force. On peut le laisser courir tant qu'il voudra: que peut-il faire en courant beaucoup, s'il s'égare dès les prémiers pas? Notez que ses plus grands admirateurs reconnoissent, que s'il avoit enseigné les dogmes dont on l'accuse, il seroit digne d'exécration; mais ils prétendent qu'on ne l'a pas entendu. *Si igitur prædicti philosophi intentio vel opinio fuit naturam cum Deo hoc modo tam fœdè confundere, judico illum ab adversariis justè impetitum atque condemnatum, imo & memoriam ejus in omne ævum execrandam esse: attamen quia de alicujus intentione solus potest judicare intimus cordium perscrutator Deus, nobis nihil aliud restat nisi ut judicemus de opinione quæ continetur in scriptis quæ memoratus vir in lucem emisit; & licet inter illius adversarios habeantur etiam perspicacissimi, puto tamen eos horum scriptorum verum sensum minimè assecutos fuisse, quoniam in iis nihil reperio nisi id quod abundè satis indicat hunc virum minimè confundere velle Deum & naturam: saltem ego ita judico ex ejus scriptis, quæ si alii melius intelligant, quæ dixi indicta sunto, patrocinium illius hominis in me suscipere nolo, peto duntaxat ut quod aliis licuit, id & mihi liceat, nempe ut exprimam quem puto horum scriptorum genuinum sensum esse* (122). Ces paroles, tirées d'un Livre de ses partisans imprimé à Utrecht l'an 1684 (123), font voir clairement que les Adversaires de Spinoza l'ont tellement confondu & abîmé, qu'il ne reste d'autre moien de leur repliquer que celui dont les Jansenistes se sont servis contre les Jésuites, qui est de dire que son sentiment n'est pas tel qu'on le suppose. Voilà à quoi se réduit son Apologiste. Afin donc qu'on voie que personne ne sauroit disputer à ses Adversaires l'honneur du triomphe, il suffit de considérer qu'il a enseigné effectivement ce qu'on lui impute, ou qu'il s'est contredit misérablement, & n'a su ce qu'il vouloit. On l'accuse d'avoir dit que tous les êtres particuliers sont des modifications de Dieu. Il est manifeste que c'est sa Doctrine, puis que sa XIV Proposition est celle-ci: *Præter Deum nulla dari neque concipi potest substantia*, & qu'il assûre dans la XV, *quicquid est, in Deo est, & nihil sine Deo esse neque concipi potest*: ce qu'il prouve par la raison que tout est ou mode ou substance, & que les modes ne peuvent ni exister ni être conçus sans la substance. Quand donc un Apologiste parle de cette maniere; s'il étoit vrai que Spinoza eût enseigné que tous les êtres particuliers sont des modes de la substance divine, la victoire de ses Adversaires seroit complete, & je ne voudrois pas la leur contester; je ne leur conteste que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont très-bien réfutée soit dans son Livre: quand, dis-je, un Apologiste parle de la sorte, que lui manque-t-il qu'un aveu formel de la défaite de son Heros, car évidemment le dogme en question est dans la Morale de Spinoza (124).

Il faut que je donne ici un exemple de la fausseté de ses prémieres Propositions: il servira à montrer combien il étoit facile de renverser son Systême. Sa V Proposition contient ces paroles. *In rerum natura non possunt dari duæ aut plures substantiæ ejusdem naturæ seu attributi*: voilà son Achille, c'est la base la plus ferme de son bâtiment; mais en même tems c'est un si petit Sophisme, qu'il n'y a point d'Ecolier qui s'y laissât prendre, après avoir étudié ce qu'on nomme *parva logicalia*, ou les cinq voix de Porphyre. Tous ceux qui régentent la Philosophie de l'Ecole apprennent d'abord à leurs Auditeurs ce que c'est que genre, qu'espece, qu'individu. Il ne faut que cette Leçon, pour arrêter tout d'un coup la machine de Spinoza. Il ne faut qu'un petit *distinguo* conçu en ces termes, *Non possunt dari plures substantiæ ejusdem numero naturæ seu attributi, concedo; non possunt dari plures substantiæ ejusdem specie naturæ seu attributi, nego.* Que pourroit dire Spinoza contre cette distinction? Ne faut-il pas qu'il l'admette par rapport aux modalitez? L'homme, selon lui, n'est-il pas une espece de modification, & Socrate n'est-il pas un individu de cette espece? Voudroit-il qu'on lui soutînt que Benoît Spinoza, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, n'étoient pas deux modalitez, mais une seule? On le pourroit invinciblement, si sa preuve de l'unité de substance étoit bonne; mais puis qu'elle prouve trop, car elle prouve qu'il ne pourroit y avoir dans l'Univers qu'une modification, il faut qu'il soit des prémiers à la rejetter. Il faut donc qu'il sache que le mot *idem* signifie deux choses, ou *identité*, ou similitude. Un tel, disons-nous, est né le même jour que son pere, & mort le même jour que sa mere. A l'égard d'un homme qui seroit né le 1 de Mars 1630, & mort le 10 de Février 1655, & dont le pere seroit né le 1 de Mars 1610 & la mere seroit morte le 10 de Février 1655, la Proposition seroit véritable selon les deux sens du mot *même*. On le prendroit pour *semblable* dans la prémiere partie de cette Proposition, mais non pas dans la seconde. Pythagore & Aristote, selon le Systême de Spinoza (125), étoient deux modalitez semblables. Chacune avoit toute la nature de modalité, & néanmoins l'une différoit de l'autre. Disons-en autant de deux substances: chacune possede toute la nature & tous les attributs de la substance, & néanmoins elles ne sont pas une substance, mais deux. Rapportons ce qu'a dit un Espagnol, contre ceux qui, par un Sophisme tout semblable à celui de notre Spinoza, s'étoient figurez que la matiere prémiere ne différoit point de Dieu. *Quis non obstupescat fuisse ullo tempore aliquos adeò desipientes, & in clarissima luce cæcutientes, qui Deum esse materiam primam & constanter asseverarent, & pugnaciter defenderent? At qua ratione tam stultam & impiam opinionem confirmabant? Si materia prima & Deus (inquiunt) non sunt idem, ergò differunt inter se; quæcunque autem differunt, ea necesse est aliquo differre, quare composita esse oportet ex eo in quo conveniunt, & ex eo in quo differunt; cùm igitur nec in Deo nec in materia prima ulla sit compositio, nulla quoque differentia inter ea esse poterit; quare necesse est esse unum & idem. Vide quàm levi argumento in tam gravem errorem seu potiùs amentiam inducti sunt, non intelligentes discrimen quod est inter differens & diversum, quod etiam traditur ab Aristotele* 10. *lib. Metaphys. text.* 12. *Differunt enim inter se, quæcunque in aliquo conveniunt & in aliquo distinguuntur; ut homo & leo conveniunt in genere, quia uterque est animal, & distinguuntur per proprias differentias, alter enim est rationis particeps, alter verò expers: Diversa autem sunt quæcunque seipsis distinguuntur, quoniam sunt simplicissima* (126). Il y a bien peu d'idées dans notre esprit qui soient plus claires que celles de l'*identité*. On la brouille, j'en conviens, & on l'applique très-mal dans le langage ordinaire: les peuples, les fleuves, &c. passent pour les mêmes peuples, & les mêmes fleuves, pendant plusieurs siecles; le corps d'un hom-

me

(*I*) Voiez ses Lettres LVI & LVIII.

(111) Notez que je ne parle que de ceux qui ont refuté les Ouvrages posthumes de Spinoza.

(112) Exhorté à cela & aidé par feu Monsieur PAETS (dont il est parlé ci-dessus Citat. (33) de l'Article SADEEL) à qui il le dédia.

(113) Voiez les Nouvelles de la Republiq. des Lettres, Octobre 1684, pag. 861.

(114) A Amsterdam, 1685. Voiez les mêmes Nouvelles, Avril 1685, pag. 450.

(115) Ci-dessus Citation (78). L'Auteur avoit nom Bleyenberg: c'étoit un Marchand de Dordrecht, mort en 1696.

(116) Oper. Philosoph. Tom. I, pag. 606.

(117) A la page 72 de l'Edition de Hollande.

(118) Il a été Ministre de l'Eglise de Vassi en Champagne, & il l'est présentement à la Haie.

(119) Mois de Sept. 1696, Art. III.

(120) A la page 195 & suiv. de l'année 1696.

(121) Dans la Remarque (*BB*).

(122) Autor anonymus Speciminis Artis ratiocinandi naturalis & artificialis, pag. 113. Notez que depuis la I Edition de ce Dictionnaire, j'ai vu ce Specimen Artis ratiocinandi &c. avec le Nom & l'Effigie de l'Auteur. C'est Mousr. Kuffeler. On attribue ce Livre à Spinoza même dans l'Historia Ecclesiastica de Micraelius, pag. 1160. Edition. 1699. C'étoit croire faussement qu'il vivoit encore l'an 1684.

(123) On a mis au Titre Hamburgi, comme dans le Tractatus Theologico-Politicus.

(124) L'Apologiste que j'ai cité, savoir Mr. Kuffeler, soutient à cor & à cri dans la page 14, qu'il ne peut y avoir qu'une substance dans l'Univers.

SPINOZA a ignoré que le mot Idem se prend quelquefois pour similis.

(125) Notez en passant que par le Principe Quæ sunt Idem uni tertio, sunt idem inter se, Spinoza ne peut nier que Pythagoras & Aristote ne fussent un seul homme: erant enim idem uni tertio, nempe substantiæ Dei.

(126) Benedictus Pererius, de communibus Principiis, Lib. V, Cap. XII, pag. m. 309.

& il n'y a point de Philoſophe qui ait moins de droit de la nier (*Q*). Il doit reconnoître que tout penſe dans la Nature, & que l'homme n'eſt point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'Univers. Il doit donc admettre des Démons. Toute la Diſpute de ſes Partiſans ſur les miracles n'eſt qu'un jeu de mots (*R*), & ne ſert qu'à faire voir de plus en plus l'inexactitude de ſes

me paſſe pour le même corps pendant ſoixante ans ou plus: mais ces expreſſions populaires & abuſives ne nous ôtent point la régle ſûre de l'*identité*; elles n'effacent point de notre ame cette idée, *Une choſe dont on peut nier ou affirmer ce qui ne peut être nié ou affirmé d'une autre choſe, eſt diſtincte de cette autre. Lors que tous les attributs de tems, de lieu, &c., qui conviennent à une choſe, conviennent auſſi à une autre choſe, elles ne ſont qu'un ſeul être.* Mais nonobſtant la clarté de ces idées, on ne ſauroit dire combien il y a eu de grands Philoſophes qui ont erré là-deſſus, & qui ont réduit à l'unité toutes les ames & toutes les intelligences (127), quoi qu'ils reconnuſſent que les unes étoient unies à des corps, auxquels les autres n'étoient pas unies. Ce ſentiment étoit ſi commun en Italie dans le XVI Siecle, que le Pape Leon X ſe crut obligé de le condamner, & de ſoumettre à de grieves peines tous ceux qui l'enſeigneroient (128). Voici les paroles de ſa Bulle datée du 19 de Décembre 1513. *Cum diebus noſtris Zizaniæ ſeminator nonnullos perniciosiſſimos errores in agro Domini ſeminare ſit auſus, de natura præſertim animæ rationalis, quod videlicet mortalis ſit aut unica in cunctis hominibus; & nonnulli temere Philoſophantes ſecundùm ſaltem Philoſophiam verum eſſe aſſeverent: Contra hoc, ſacro approbante concilio, damnamus & reprobamus omnes aſſerentes, Animam intellectivam mortalem eſſe aut unicam in cunctis hominibus, aut hæc in dubium vertentes: cum illa . . . . . immortalis, & pro corporum quibus infunditur multitudine ſingulariter multiplicabilis & multiplicata & multiplicanda ſit.* C'étoit couper une groſſe branche du Spinoziſme. Obſervons qu'il y a des Philoſophes qui brouillent étrangement l'idée de l'*identité*; car ils ſoutiennent (129) que les parties du continu ne ſont point diſtinctes avant la ſéparation actuelle. On ne peut rien dire de plus abſurde.

(*Q*) *Il n'y a point de Philoſophe qui ait moins de droit de nier* l'apparition des Eſprits.] Je l'ai dit ailleurs (130); quand on ſuppoſe qu'un eſprit ſouverainement parfait a tiré les créatures du ſein du néant, ſans y être determiné par ſa nature, mais par un choix libre de ſon bon-plaiſir, on peut nier qu'il y ait des Anges (131). Si vous demandez pourquoi un tel Créateur n'a point produit d'autres eſprits que l'ame de l'homme, on vous répondra, tel a été ſon bon-plaiſir, *ſtat pro ratione voluntas:* vous ne pourrez oppoſer rien de raiſonnable à cette Réponſe, à moins que vous ne prouviez le fait, c'eſt-à-dire qu'il y a des Anges. Mais, quand on ſuppoſe que le Créateur n'a point agi librement, & qu'il a épuiſé ſans choix ni régle toute l'étendue de ſa puiſſance, & que d'ailleurs la penſée eſt l'un de ſes attributs, on eſt ridicule ſi l'on ſoutient qu'il n'y a pas de Démons. On doit croire que la penſée du Créateur s'eſt modifiée non ſeulement dans le corps des hommes, mais auſſi par tout l'Univers: & qu'outre les animaux que nous connoiſſons, il y en a une infinité que nous ne connoiſſons point, & qui nous ſurpaſſent en lumieres & en malice, autant que nous ſurpaſſons à cet égard les chiens & les bœufs: car ce ſeroit la choſe du monde la moins raiſonnable, que d'aller s'imaginer que l'eſprit de l'homme eſt la modification la plus parfaite qu'un être infini, agiſſant ſelon toute l'étendue de ſes forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaiſon naturelle entre l'entendement & le cerveau; c'eſt pourquoi nous devons croire qu'une créature ſans cerveau eſt auſſi capable de penſer, qu'une créature organiſée comme nous le ſommes. Qu'eſt-ce donc qui a pu porter Spinoza à nier ce que l'on dit des eſprits (132)? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui ſoit capable d'exciter dans notre machine la vuë d'un ſpectre, de faire du bruit dans une chambre, & de cauſer tous les phénomenes magiques dont les Livres font mention? Eſt-ce qu'il a cru que pour produire tous ces effets, il faudroit avoir un corps auſſi maſſif que celui de l'homme; & qu'en ce cas-là les Démons ne pourroient pas ſubſiſter dans l'air, ni entrer dans nos maiſons, ni ſe dérober à nos yeux? Mais cette penſée ſeroit ridicule: la maſſe de chair dont nous ſommes compoſez eſt moins une aide, qu'un obſtacle à l'eſprit & à la force. J'entens la force médiate, ou la faculté d'appliquer les inſtrumens les plus propres à la production des grands effets. C'eſt de cette faculté que naiſſent les actions les plus ſurprenantes de l'homme. Mille & mille exemples nous le font voir. Un Ingénieur, petit comme un nain, maigre, pâle, fait plus de choſes que n'en feroient deux mille ſauvages plus forts que Milon. Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi; pourroit être plus capable de produire de grands effets qu'un éléphant: elle pourroit découvrir les parties inſenſibles des animaux & des plantes; & s'aller placer ſur le ſiege des prémiers reſſorts de notre cerveau, & y ouvrir des valvules dont l'effet ſeroit que nous viſſions des fantômes, & entendiſſions du bruit, &c (133). Si les Médecins connoiſſoient les prémieres fibres, & les prémieres combinaiſons des parties, dans les végétaux, dans les minéraux, dans les animaux, ils connoîtroient auſſi les inſtrumens propres à les déranger, & ils pourroient appliquer ces inſtrumens comme il ſeroit néceſſaire, pour produire de nouveaux arrangemens qui convertiroient les bonnes viandes en poiſon, & les poiſons en bonnes viandes. De tels Médecins ſeroient ſans comparaiſon plus habiles qu'Hippocrate; & s'ils étoient aſſez petits pour entrer dans le cerveau, & dans les viſcéres, ils guériroient qui ils voudroient, & ils cauſeroient auſſi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui ſe puiſſent voir. Tout ſe réduit à cette Queſtion, *Eſt-il poſſible qu'une modification inviſible ait plus de lumieres que l'homme, & plus de méchanceté?* Si Spinoza prend la négative, il ignore les conſéquences de ſon Hypotheſe, & ſe conduit témérairement & ſans principes. On pourroit faire ſur cela une longue Diſſertation, où l'on préviendroit tous ſes ſubterfuges, & toutes ſes objections. Conférez avec ceci ce que l'on a obſervé dans l'Article de Lucrece (134), & dans celui d'Hobbes (135).

(*R*) *La Diſpute* des Spinoziſtes *ſur les miracles n'eſt qu'un jeu de mots.*] L'opinion ordinaire des Théologiens orthodoxes eſt que Dieu produit les miracles immédiatement, ſoit qu'il ſe ſerve de l'action des créatures, ſoit qu'il ne s'en ſerve pas. L'un & l'autre de ces deux moiens ſont un témoignage inconteſtable qu'il eſt au deſſus de la Nature; car s'il produit quelque choſe ſans l'emploi des autres cauſes, il ſe peut paſſer de la Nature; & jamais il ne les emploie dans un miracle, qu'après les avoir détournées de leur cours: il fait donc voir qu'elles dépendent de ſa volonté, qu'il ſuſpend leur force quand il lui plait, ou qu'il l'applique d'une façon différente de leur détermination ordinaire. Les Carteſiens, qui le ſont la cauſe prochaine & immédiate de tous les effets de la Nature, ſuppoſent que quand il fait des miracles il n'obſerve point les Loix générales qu'il a établies; il y fait une exception, & il applique les corps tout autrement qu'il n'auroit fait, s'il avoit ſuivi les Loix générales. Là-deſſus ils diſent que s'il y avoit des Loix générales, par leſquelles Dieu ſe fût engagé à mouvoir les corps ſelon les deſirs des Anges, & qu'un Ange eût ſouhaité que les eaux de la mer rouge ſe partageaſſent, le paſſage des Iſraëlites ne ſeroit pas un miracle proprement dit. Cette conſéquence, qui émane néceſſairement de leur principe, empêche que leur définition du miracle n'ait toutes les commoditez qu'on doit ſouhaiter: il vaudroit donc mieux qu'ils diſſent que tous les effets contraires aux Loix générales qui nous ſont connues, ſont des miracles; & par ce moien les plaies d'Egypte, & telles autres actions extraordinaires rapportées dans l'Ecriture, ſeront des miracles proprement parlant. Or pour faire voir la mauvaiſe foi, & les illuſions des Spinoziſtes ſur cette matiere, il ſuffit de dire que quand ils rejettent la poſſibilité des miracles, ils alleguent cette raiſon, c'eſt que Dieu & la Nature ſont le même être: de ſorte que ſi Dieu faiſoit quelque choſe contre les Loix de la Nature, il feroit quelque choſe contre lui-même; ce qui eſt impoſſible. Parlez nettement & ſans équivoque; dites que les Loix de la Nature n'aiant pas été faites par un Légiſlateur libre, & qui connût ce qu'il faiſoit, mais étant l'action d'une cauſe aveugle & néceſſaire, rien ne peut arriver qui ſoit contraire à ces Loix. Vous alleguerez alors contre les miracles votre propre Theſe: ce ſera la pétition du principe; mais au moins vous parlerez rondement. Tirons-les de cette généralité; demandons leur ce qu'ils penſent des miracles rapportez dans l'Ecriture. Ils en nieront abſolument tout ce qu'ils n'en pourront pas attribuer à quelque tour de ſoupleſſe. Laiſſons leur paſſer le front d'airain qu'il faut avoir, pour s'inſcrire en faux contre des faits de cette nature; attaquons-les par leurs principes. Ne dites-vous pas que la puiſſance de la Nature eſt infinie? & le ſeroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'Univers qui pût redonner la vie à un homme mort? Le ſeroit-elle s'il n'y avoit qu'un ſeul moien de former des hommes, c'eſt celui de la génération ordinaire? Ne dites-vous pas que la connoiſſance de la Nature eſt infinie? Vous niez cet entendement divin, où ſelon nous la connoiſſance de tous les êtres poſſibles eſt réunie; mais en diſperſant la connoiſſance, vous ne niez point ſon infinité. Vous devez donc dire que la Nature connoit toutes choſes, à-peu-près comme nous diſons que l'homme entend toutes les Langues; un ſeul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celles-ci, & les autres celles-là. Pouvez-vous nier que l'Univers ne contienne rien qui connoiſſe la conſtruction de notre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconnoîtriez plus que la connoiſſance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de la conſtruction de nos organes ne lui ſeroit point connu. Avouez donc, ſi vous voulez raiſonner conſéquemment, qu'il y a quelque modification qui le connoit: avouez qu'il eſt très-poſſible à la Nature de reſſuſciter un mort, & que votre maître confondoit lui-même ſes idées, & ignoroit les ſuites de ſon principe, lors qu'il diſoit (136) que s'il eût pu ſe perſuader la réſurrection de Lazare, il auroit briſé en pieces tout ſon Syſtême, il auroit embraſſé ſans répugnance la foi ordinaire des Chrétiens.

Cela ſuffit pour prouver à ces gens-là qu'ils démentent leurs Hypotheſes, lors qu'ils nient la poſſibilité des miracles: je veux dire, afin d'ôter toute équivoque, la poſſibilité des événemens racontez dans l'Ecriture.

(127) *Voiez l'Article* CESALPIN, *Remarque* (*E*), *& conferez ce qui eſt dit des Scotiſtes dans l'Article* ABELARD, *Remarque* (*C*).

(128) *Omnes hujuſmodi erroris aſſertionibus inhærentes, veluti damnatiſſimas hæreſes ſeminantes, per omnia ut deteſtabiles & abominabiles hæreticos & infideles, Catholicam fidem labefactantes, vitandos & puniendos fore decrevimus.*

(129) *Le Chevalier* Digby, *ſi je ne me trompe, le ſoutient auſſi.*

(130) *Dans l'Article* RUGGERI, *Remarque* (*D*) *au* 3 *à linea.*

(131) *Bien entendu qu'on mette à part l'Autorité de l'Ecriture, & qu'on declare qu'on ne raiſonne que philoſophiquement.*

(132) *Voiez ſes Lettres* LVI, LVIII, LX.

(133) *Notez en paſſant que rien n'eſt plus mal entendu que de diſputer ſi les Anges qui apparoiſſant ſe formant un corps humain, ou s'ils prennent quelque cadavre. Tout cela leur eſt inutile: il ſuffit qu'ils meuvent les nerfs optiques & acouſtiques, comme les meuvent la lumiere réfléchie d'un corps humain, & l'air qui ſort de la bouche d'un homme qui parle.*

(134) Le Philoſophe, *Rem.* (*F*), *à l'a linea.*

(135) *Remarque* (*N*).

(136) *On m'a aſſuré qu'il diſoit cela à ſes Amis.*

ses idées. Il mourut, dit-on, bien persuadé de son Athéïsme, & il prit des précautions pour empêcher qu'en cas de besoin son inconstance ne fût reconnue (S). S'il eût raisonné conséquemment, il n'eût pas traité de chimérique la peur des Enfers (T). Ses Amis prétendent que par modestie il souhaita de ne pas donner son nom à une Secte (U). Il n'est pas vrai que ses Sectateurs soient en grand nombre. Très-peu de personnes sont soupçonnées d'adhérer à sa Doctrine: & parmi ceux que l'on en soupçonne, il y en a peu qui l'aient étudiée; & entre ceux-ci, il y en a peu qui l'aient comprise, & qui n'aient été rebutez des embarras & des abstractions impénétrables qui s'y rencontrent (*m*). Mais voici ce que c'est: à vue de païs on appelle Spinozistes tous ceux qui n'ont guere de Religion, & qui ne s'en cachent pas beaucoup. C'est ainsi qu'en France on appelle Sociniens tous ceux qui passent pour incrédules sur les mystéres de l'Evangile, quoi que la plupart de ces gens-là n'aient jamais lu ni Socin, ni ses Disciples. Au reste, il est arrivé

(*m*) *C'est pour cela qu'il y a des gens qui croient qu'il ne faut pas le réfuter. Voiez les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Juin* 1684, *Art. VI*, *pag. m.* 328, 329.

(S) *Il prit des précautions pour empêcher qu'en cas de besoin son inconstance ne fût reconnue.*] Je veux dire qu'il donna bon ordre, qu'en cas que l'approche de la mort, ou les effets de la maladie, le fissent parler contre son Systême, aucune personne suspecte n'en fût témoin. Voici le fait; ou du moins voici ce qu'on en a dit dans un Ouvrage imprimé (137): C'est peut-être que les Athées „ ne desirent „ la louange que foiblement? Mais que peut-on faire de „ plus que ce qui fut fait par Spinoza, un peu avant que „ de mourir? La chose est de fraiche date (138), & je „ la tiens d'un grand homme, qui la sait de bonne part. „ C'étoit le plus grand Athée qui ait jamais été, & qui „ s'étoit tellement infatué de certains principes de Philoso- „ phie, que pour les mieux mediter, il se mit comme en „ retraite, renonceant à tout ce qu'on appelle plaisirs & va- „ nitez du monde, & ne s'occupant que de ces abstruses „ meditations. Se sentant près de sa fin, il fit venir son hô- „ tesse, & la pria d'empêcher qu'aucun Ministre ne le vint „ voir en cet état. Sa raison étoit, comme on l'a sû de ses „ amis, qu'il vouloit mourir sans dispute, & qu'il craignoit „ de tomber dans quelque *foiblesse de sens*, qui luy fist di- „ re quelque chose dont on tirast avantage contre ses Prin- „ cipes. C'est-à-dire qu'il craignoit que l'on ne debitast „ dans le monde, qu'à la veue de la mort, sa conscience „ s'étant reveillée, l'avoit fait dementir de sa bravoure, & „ renoncer à ses sentimens. Peut-on voir une vanité „ plus ridicule & plus outrée que celle-là, & une plus „ folle passion pour la fausse idée qu'on s'est faite de la „ constance"?

(137) Pensées diverses sur les Cometes, num. 181, pag. 565, 566. *Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Mars* 1689, *pag.* 82.

(138) *Les* Pensées sur les Cometes *furent imprimées l'an* 1683.

Une Préface que j'ai citée ci-dessus (139), & qui contient quelques circonstances de la mort de cet Athée, ne parle point de cela. Elle m'apprend qu'il dit à son hôte qui s'en alloit à l'Eglise, Quand le Sermon sera fini, vous reviendrez, Dieu aidant, parler à moi (140). Mais il mourut tranquillement avant que son hôte fût de retour, & *il* n'y eut qu'un Médecin d'Amsterdam qui le vit mourir (141). On avoue quant au reste qu'il avoit eu un desir extrême d'immortaliser son nom, & qu'il eût sacrifié très-volontiers à cette gloire la vie présente, eût-il falu être mis en piéces par un peuple mutiné. *Aura plane non inhiabat, aliquot delata sibi Professoris munera aliquoties non respuisset homo gloriæ avidior & nimis ambitiosus, qui vel cum Wittiis amicis suis crudeliter dilacerari sublatus optavit, modo vita brevi gloriæ cursus fieret sempiternus* (142).

(139) *Dans la Remarque* (H).

(140) *Ad audiendum oratorem sacrum boris pomeridianis tendentem, finitis, inquit, concione, DEO volente, ad sermones redibis.* Sebast. Kortholtus, *Præf.* Libri de tribus Impostoribus, *pag.* 6.

(141) *Idem, ibidem.*

(142) *Idem, ibidem.*

(T) *S'il eût raisonné conséquemment, il n'eût pas traité de chimérique la peur des Enfers.*] Qu'on croie tant qu'on voudra que cet Univers n'est point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'est point dirigé par une Nature simple, spirituelle, & distincte de tous les corps; il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choses qui ont de l'intelligence, & des volontez, & qui sont jalouses de leur pouvoir, qui exercent l'autorité sur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui se vengent sévérement. La Terre n'est-elle pas pleine de ces sortes de choses? Chaque homme ne le sait-il pas par expérience? De s'imaginer que tous les Etres de cette nature se soient trouvez précisément sur la Terre, qui n'est qu'un point en comparaison du Monde, c'est assûrément une pensée tout-à-fait déraisonnable. La raison, l'esprit, l'ambition, la haine, la cruauté, seroient plutôt sur la Terre que par-tout ailleurs? Pourquoi cela? En pourroit-on bien donner une cause bonne ou mauvaise? Je ne le croi point. Nos yeux nous portent à être persuadez que ces espaces immenses que nous appellons le Ciel, où il se fait des mouvemens si rapides & si actifs, sont aussi capables que la Terre de former des hommes, & aussi dignes que la Terre d'être partagez en plusieurs dominations. Nous ne savons pas ce qui s'y passe: mais si nous ne consultons que la Raison, il nous faudra croire qu'il est très-probable, ou du moins possible, qu'il s'y trouve des Etres pensans qui étendent leur Empire, aussi bien que leur lumiere, sur notre Monde. Ce que nous ne les voions pas, n'est point une preuve que nous leur soions inconnus ou indifférens: nous sommes peut-être une portion de leur Seigneurie: ils font des loix, ils nous les révélent par les lumiéres de la conscience, & ils se fâchent violemment contre ceux qui les transgressent. Il suffit que cela soit possible, pour jetter dans l'inquiétude les Athées; & il n'y a qu'un bon moïen de ne rien craindre, c'est de croire la mortalité de l'ame. On échapperoit par-là à la colére de ces Esprits: mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. Je m'explique. Il y a des gens qui croient un Dieu, un Paradis, & un Enfer; mais ils se font des illusions en se figurant que la bonté infinie de l'Etre souverainement parfait ne lui permet pas de tourmenter éternellement son propre Ouvrage. Il est le pere de tous les hommes, disent-ils; il châtie donc paternellement ceux qui lui desobéissent, & après leur avoir fait sentir leur faute, il les remet en grace auprès de lui. C'est de la sorte qu'Origene raisonnoit. D'autres supposent que Dieu ôtera l'existence aux Créatures rebelles, & qu'avec un *quem das finem Rex Magne laborum* (143), on l'appaisera, on l'attendrira. Ils poussent si avant leurs illusions, qu'ils s'imaginent que les peines éternelles dont il est parlé dans l'Ecriture ne sont que comminatoires. Si de telles gens ignoroient qu'il y eût un Dieu, & qu'en raisonnant sur ce qui se passe dans notre Monde, ils se persuadassent qu'ailleurs il y a des Etres qui s'intéressent au Genre humain, ils ne pourroient en mourant se délivrer d'inquiétude, qu'au cas qu'ils crussent la mortalité de l'ame: car s'ils la croioient immortelle, ils pourroient craindre de tomber sous le pouvoir de quelque maître farouche, qui auroit conçu du chagrin contre eux à cause de leurs actions; c'est en vain qu'ils espéreroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une Nature bornée peut n'avoir aucune sorte de perfection morale: elle peut fort bien ressembler à nos Phalaris & à nos Nerons, gens capables de laisser leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pu posséder une autorité éternelle. Espérera-t-on que les Etres malfaisans ne dureront pas toujours? mais combien y a-t-il d'Athées qui prétendent que le Soleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin? Voilà ce que j'entendois, lors que j'ai dit qu'il y a des Etres qui pourroient paroître plus redoutables que Dieu lui-même. On se peut flatter en jettant la vue sur un Dieu qui est infiniment bon, & infiniment parfait, & on peut tout craindre d'une Nature imparfaite; on ne sait si sa colére ne durera point toujours. Personne n'ignore le choix du Prophête David (144).

(143) Virgil. Æneid. *Lib. I*, *Vers.* 245.

(144) *Aiant à choisir ou d'être vaincu par ses ennemis, ou d'être affligé de quelque fleau envoié de Dieu, il répondit au Prophête Gad*, Je te prie que nous tombions entre les mains de l'Eternel: car ses compassions sont en grand nombre: & que je ne tombe point entre les mains des hommes. *II Livre de Samuel, Chap. XXIV*, *Vers.* 14.

Pour appliquer tout ceci à un Spinoziste, souvenons-nous qu'il est obligé par son principe à reconnoître l'immortalité de l'ame; car il se regarde comme la modalité d'un Etre essentiellement pensant. Souvenons-nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalitez qui se fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, & à la question, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galéres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce supplice éternellement, si la mort n'y mettoit ordre de part ou d'autre. Tibére, Caligula, cent autres personnes sont des exemples de ces sortes de modalitez. Souvenons-nous qu'un Spinoziste se rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'Univers est rempli de modalitez ambitieuses, chagrines, jalouses, cruelles; car puis que la Terre en est pleine, il n'y a nulle raison de s'imaginer que l'Air & les Cieux n'en soient pas pleins. Souvenons-nous enfin que l'essence des modalitez humaines ne consiste pas à porter de grosses piéces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de sa conception, ou peu après (145); tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut subsister en son entier, après qu'une maladie mortelle a fait cesser la circulation du sang, & le mouvement du cœur dans la matiere dont il s'étoit aggrandi: il est donc après sa mort la même modalité qu'il étoit pendant sa vie, à ne considérer que l'essentiel de sa personne: il n'échape donc point par la mort à la justice, ou au caprice de ses persécuteurs invisibles. Ils peuvent le suivre par-tout où il ira, & le maltraiter sous toutes les formes visibles qu'il pourra aquérir.

On pourroit se servir de ces considérations, pour porter à la pratique de la vertu ceux mêmes qui croupiroient dans les Impietez de semblables Sectes; car la Raison veut qu'ils craignent principalement d'avoir violé des Loix révélées à leur conscience. C'est à la punition de ces fautes qu'il seroit plus apparent que ces Etres invisibles s'intéresseroient.

(145) Spinoza, *faiseur de Microscopes, devoit croire que l'homme est organisé & animé dans la semence, & qu'ainsi Socrate étoit Socrate avant que sa mere l'eût conçu.*

(U) *Ses amis prétendent que par modestie il souhaita de ne pas donner son nom à une Secte.*] Rapportons les termes de la Préface de ses *Opera posthuma*, & n'en retranchons rien. *Nomen Auctoris in libri fronte, & alibi literis duntaxat initialibus indicatum, non aliâ de causâ, quam quia paulò ante obitum expressè petiit, ne Nomen suum Ethicæ, cujus impressionem mandabat, præfigeretur; cur autem prohibuerit, nulla alia, ut quidem videtur, ratio est, quam quia noluit, ut* Disciplina ex ipso haberet vocabulum. *Dicit etenim in Appendice quartæ partis Ethices capite vigesimo quinto, quod,* qui alios consilio, aut re juvare cupiunt, ut simul summo fruantur bono, minimè studebunt, ut Disciplina ex ipsis habeat vocabulum; *sed insuper in tertiâ Ethices parte Affectuum Definit. XLIV. ubi quid sit ambitio explicat, eos, qui tale quid patrant, non obscurè, ut Gloriæ cupidos, accusat.*

arrivé à Spinoza ce qui eſt inévitable à ceux qui font des Syſtêmes d'Impiété: ils ſe couvrent contre certaines Objections; mais ils s'expoſent à d'autres Difficultez plus embarraſſantes. S'ils ne peuvent ſe ſoumettre à l'Orthodoxie, s'ils aiment tant à diſputer, il leur feroit plus commode de ne point faire les dogmatiques. Mais de toutes les Hypotheſes d'Athéiſme, celle de Spinoza eſt la moins capable de tromper; car, comme je l'ai déja dit, elle combat les notions les plus diſtinctes qui ſoient dans l'entendement de l'homme. Les Objections naiſſent en foule contre lui; & il ne peut faire que des Réponſes qui ſurpaſſent en obſcurité la Théſe même qu'il doit ſoutenir (n). Cela fait que ſon poiſon porte avec ſoi ſon remede. Il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ſes forces à éclaircir une Hypotheſe qui eſt fort en vogue parmi les Chinois (X), & très-différente de celle dont j'ai parlé dans la ſeconde Remarque de cet Article. Je viens d'apprendre une choſe aſſez curieuſe, c'eſt que depuis qu'il eut renoncé à la profeſſion du Judaïſme, il profeſſa ouvertement l'Evangile, & fréquenta les Aſſemblées des Mennonites, ou celles des Arminiens d'Amſterdam (o). Il approuva même une Confeſſion de Foi qu'un de ſes intimes Amis lui communiqua (Y).

(n) *Conſultez ſes Lettres, vous verrez que ſes Réponſes n'ont preſque jamais de rapport à l'état de la queſtion.*

(o) *Voiez la Remarque (I).*

Ce qu'on dit de lui dans la ſuite du Menagiana eſt ſi faux (Z) que je m'étonne que les Amis de Monſr. Menage ne s'en ſoient pas apperçus. Monſr. de Vigneul Marville leur eût fait ſupprimer cela, s'il eût eu part à l'Edition de l'Ouvrage; car il a fait ſavoir au public *qu'on a ſujet de douter de la vérité de ce fait* (p). Les motifs qu'il allegue de ſon doute ſont très-raiſonnables. Il ne ſe feroit pas trop avancé, s'il eût pris la négative avec un ton décitif. Nous marquerons une faute qu'il a faite dans la même page (AA). Diſons quelque choſe ſur les Objections

(p) Vigneul Marville, Mélang. *pag.* 310 *Edit. de Hollande.*

(X) *Il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ſes forces à éclaircir une Hypotheſe qui eſt fort en vogue parmi les Chinois.*] Un Pere de l'Egliſe a fait un aveu, que peut-être l'on ne pardonneroit pas aujourd'hui a un Philoſophe; c'eſt que ceux-mêmes, qui nient la Divinité ou la Providence, alleguent des probabilitez tant pour leur Cauſe, que contre leurs Adverſaires. *Deos nonnulli eſſe abnegant: prorſus dubitare ſe alii an ſint uſpiam dicunt: alii vero exiſtere, neque humana curare: immo alii perhibent, & rebus intereſſe mortalium, & terrenas adminiſtrare rationes. Cum ergo hæc ita ſint, neque aliter fiat, quin ſit unum ex omnibus verum, pugnant tamen argumentis omnes, neque ſingulis deeſt id, quod probabiliter dicant, ſive cum ſuas res aſſerunt, ſive cum alienis opinionibus contradicunt* (146). S'il avoit raiſon, ce feroit peut-être principalement à l'égard de ceux qui ſuppoſent un grand nombre d'ames dans l'Univers distinctes les unes des autres, dont chacune exiſte par elle-même, & agit par un principe intérieur & eſſentiel. Elles ont plus de puiſſance les unes que les autres, &c. C'eſt en quoi conſiſte l'Athéiſme qui eſt ſi généralement répandu parmi les Chinois. Voici comment on s'imagine qu'ils ont obſcurci peu-à-peu les vraies idées. „ (147) Dieu, „ cet Etre ſi pur & ſi parfait, eſt devenu tout au plus l'ame materielle du Monde entier, ou de ſa plus belle „ partie, qui eſt le Ciel. Sa providence & ſa puiſſance „ n'ont plus été qu'une puiſſance & une providence bornées, quoy que pourtant beaucoup plus étendues que „ la force & la prudence des hommes. . . . . La doctrine des Chinois a de tout temps attribué des eſprits aux „ quatre parties du Monde, aux aſtres, aux montagnes, „ aux rivieres, aux plantes, aux villes & à leurs foſſez, „ aux maiſons & à leurs foyers, & en un mot à toutes „ choſes. Et tous les eſprits ne leur paroiſſent pas bons: „ ils en reconnoiſſent de méchants, pour être la cauſe immediate des maux & deſaſtres auſquels la vie humaine „ eſt ſujette. . . . . (148) Comme donc l'ame de l'homme étoit, à leur avis, la ſource de toutes les actions „ vitales de l'homme; ainſi ils donnoient une ame au Soleil, pour être la ſource de ſes qualitez & de ſes mouvemens: & ſur ce principe les ames repandues par-tout, „ cauſant dans tous les corps les actions qui paroiſſoient „ naturelles à ces corps, il n'en falloit pas davantage pour „ expliquer dans cette opinion toute l'œconomie de la „ Nature, & pour ſuppléer la toute-puiſſance, & la providence infinie, qu'ils n'admettoient en aucun eſprit, „ non pas même en celuy du Ciel. A la vérité, comme „ il ſemble que l'homme, uſant des choſes naturelles pour „ ſa nourriture, ou pour ſa commodité, a quelque pouvoir ſur les choſes naturelles, l'ancienne opinion des „ Chinois, donnant à proportion un ſemblable pouvoir à „ toutes les ames, ſuppoſoit que celle du Ciel pouvoit „ agir ſur la Nature, avec une prudence & une force incomparablement plus grande que la prudence & la force humaines. Mais en même temps elle reconnoiſſoit „ dans l'ame de chaque choſe, une force interieure, independante par ſa nature du pouvoir du Ciel, & qui „ agiſſoit quelquefois contre les deſſeins du Ciel. Le Ciel „ gouvernoit la Nature comme un Roy puiſſant: les autres ames lui devoient obéiſſance: il les y forçoit preſque toujours, mais il y en avoit qui ſe diſpenſoient quelquefois de lui obéir". J'avoue qu'il eſt abſurde de ſuppoſer pluſieurs Etres éternels, indépendans les uns des autres & inégaux en force les uns aux autres; mais cette ſuppoſition n'a pas laiſſé de paroître vraie à Democrite, à Epicure, & à pluſieurs autres grands Philoſophes. Ils admettoient une quantité infinie de petits corps de différente figure, increéz, ſe mouvans d'eux-mêmes, &c. Cette opinion eſt encore fort commune dans le Levant (149). Ceux qui admettent l'éternité de la matiere ne diſent rien de plus raiſonnable, que s'ils admettoient l'éternité d'un nombre infini d'atomes; car s'il peut y avoir deux Etres coëternels & indépendans quant à l'exiſtence, il y en peut avoir cent mille millions & à l'infini. Ils doivent même dire qu'actuellement il y en a une infinité: car la matiere, quelque petite qu'elle ſoit, contient des parties diſtinctes. Et remarquez bien que toute l'Antiquité a ignoré la création de la matiere; car elle ne s'eſt jamais départie de l'Axiôme, *ex nihilo nihil fit.* Elle n'a donc point connu qu'il étoit abſurde de reconnoître une infinité de ſubſtances coëternelles, & independantes les unes des autres quant à l'exiſtence. Quoi qu'il en ſoit de l'abſurdité de cette Hypotheſe, elle n'eſt point aſſujettie aux inconvéniens épouvantables qui abîment celle de Spinoza. Elle donneroit raiſon de beaucoup de phénomenes, en aſſignant à chaque choſe un principe actif, aux unes plus fort, plus petit aux autres; ou ſi elles étoient égales en force, il faudroit dire que celles qui emportent la victoire ont fait une ligue plus nombreuſe. Je ne ſai s'il n'y a point eu de Socinien, qui ait dit ou cru que l'ame de l'homme, n'étant point ſortie du ſein du néant, exiſte & agit par elle-même. Sa liberté d'indifférence couleroit de là manifeſtement.

(146) Arnobius adverſus Gentes, *Libri II, pag. m.* 82.

(147) La Loubere, Rélation de Siam, *Tom. I, Chapitre XXIII, num.* 2, *pag.* 503, 504. *Voiez ci-deſſus Citat.* (55) *de l'Article* MALHERBE, *& l'Article* SOMMONA-CODOM, *Rem.* (A).

(148) La Loubere, *là-même, num.* 3, *pag.* 505, 506.

(149) *Voiez le Livre Anonyme, imprimé l'an* 1690 *à Amſterdam, & intitulé* Philoſophia vulgaris refutata.

(Y) *Il approuva même une Confeſſion de Foi qu'un . . . . , Ami lui communiqua.*] Un certain Jarig Jellis, ſon intime Ami, ſoupçonné de quelques Hétérodoxies, crut que pour ſe juſtifier il devoit mettre en lumiere une Confeſſion de Foi. L'aiant dreſſée, il l'envoia à Spinoza, & le pria de lui en écrire ſon ſentiment. Spinoza lui fit réponſe qu'il l'avoit lue avec plaiſir, & qu'il n'y avoit rien trouvé où il pût faire des changemens. *Domine ac amice Clariſſime: ſcripta tua ad me miſſa cum voluptate perlegi, ac talia inveni ut nihil in illis mutare poſſim.* Cette Confeſſion de Foi eſt en Flamand, & fut imprimée l'an 1684 (150).

(150) *A Amſterdam. Le Titre répond à ceci,* Confeſſion de Foi Catholique & Chrétienne, contenue dans une Lettre à N. N. par Jarig Jellis.

(Z) *Ce qu'on dit de lui dans la Suite du Menagiana eſt ſi faux.*] Voici le Conte: „ J'ai ouï dire que Spinoſa étoit „ mort de la peur qu'il avoit eu d'être mis à la Baſtille. Il „ étoit venu en France attiré par deux perſonnes de qualité qui avoient envie de le voir. M. de Pomponne en „ fut averti, & comme c'eſt un Miniſtre fort zélé pour la „ Religion, il ne jugea pas à propos de ſouffrir Spinoſa „ en France, où il étoit capable de faire bien du déſordre: & pour l'en empêcher, il réſolut de le faire mettre à la Baſtille. Spinoſa, qui en eut avis, ſe ſauva en „ habit de Cordelier; mais je ne garantis pas cette derniere circonſtance. Ce qui eſt certain, eſt que bien des „ perſonnes, qui l'ont vû, m'ont aſſuré qu'il étoit petit, „ jaunâtre, qu'il avoit quelque choſe de noir dans la phyſionomie, & qu'il portoit ſur ſon viſage un caractére „ de reprobation (151)". La derniere partie de ce Récit peut paſſer pour très-certaine; car outre que Spinoza étoit originairement Portugais ou Eſpagnol, comme ſon nom le donne aſſez à entendre, j'ai ouï dire à des perſonnes qui l'avoient vû, la même choſe que l'on aſſûre de ſon teint dans ce Paſſage du Menagiana. Mais quant à la premiere partie du Conte, c'eſt une fauſſeté pitoiable, & l'on peut juger par là combien il ſe débite de menſonges dans les Aſſemblées qui reſſemblent à la Mercuriale de Monſr. Menage, & qui ſont en fort grand nombre à Paris, & en d'autres villes.

(151) Suite du Menagiana, *pag.* 15 *Edit. de Hollande.*

(AA) *Nous marquerons une faute que* Mr. de Vigneul Marville *a faite dans la même page.*] „ Le Juif ou plutôt l'Athée dont parle Mr. Huet dans la Préface de ſa „ Démonſtration Evangélique, ſans le nommer, & qui „ lui a donné ſujet d'écrire ce docte Livre, c'eſt le fameux „ Benoît Spinoza avec qui il eut de fortes converſations „ à Amſterdam touchant la Religion (152)". Le Juif, avec qui Mr. Huet conféra à Amſterdam, eſt le même qu'il a nommé dans le Poëme Latin de ſon Voiage de Suéde,

Altera lux ſpectare dedit myſteria gentis
Judææ, ductor Judæus & ipſe Manaſſes.
Aſt adducta ſecans dirus præputia culter
Dum tenet attentum, & ſublati infamia ritus,
Ecce abaci, quo inferre pii cæleſtia Moſis
Scripta ſolent, ſummo extremum limbum pede tango
Inſcius; inſueto cuncti fremuere tumultu:
Diffugio veritus damnoſi vulnera cultri (153).

C'eſt,

(152) Vigneul Marville, Mélang. *Tome II, pag.* 310 *Edit. de Hollande.*

(153) Petrus Daniel Huetius, Poëm. *pag.* 53, 54. *Edit. Ultraj.* 1700.

tions que j'ai proposées contre le Systême de Spinoza. J'y pourrois joindre un très-ample Supplément, si je ne considérois qu'elles n'étoient déja que trop longues, vu la nature de mon Ouvrage: ce n'est point ici le lieu d'engager une Dispute réglée, il m'a dû suffire d'étaler des Observations générales qui attaquassent le Spinozisme par le fondement, & qui fissent voir que c'est un Systême qui porte sur une supposition si étrange, qu'elle renverse la plûpart des notions communes qui servent de regle dans les Discussions Philosophiques. Combattre ce Systême par son opposition aux Axiômes les plus évidens, & les plus universels que l'on ait eus jusques-ici, est sans doute une très-bonne maniere de l'attaquer, quoi que peut-être elle soit moins propre à guérir les vieux Spinozistes, que si on leur faisoit connoître que les Propositions de Spinoza sont opposées les unes aux autres. Ils sentiroient beaucoup moins le poids de la prévention, s'ils étoient forcez de convenir que cet homme-là ne s'accorde pas toûjours avec lui-même, qu'il prouve mal ce qu'il doit prouver, qu'il laisse sans preuve ce qui en avoit besoin, qu'il n'est point juste dans ses conclusions, &c. Cette méthode de l'attaquer, par les défauts absolus (*q*) de son Ouvrage, & par les défauts relatifs de ses parties comparées les unes avec les autres, a été très-bien emploiée dans quelques-uns des Ouvrages qui l'ont refuté (*r*). Je viens d'apprendre que l'Auteur d'un petit Livre Flamand imprimé depuis quelques jours (*BB*) s'en est servi avec force, & avec adresse. Mais parlons du Supplément que je veux donner. Il consiste dans un Eclaircissement sur l'Objection que j'ai empruntée de l'immutabilité de Dieu (*CC*), & dans l'examen de la question s'il est vrai, comme l'on m'a dit que plu-

(*q*) *On entend par ce* [mot] *les défauts qui ne* [co]*nnent point de ce que Spinoza est contraire aux Maximes généralement reconnues pour véritables par les autres Philosophes.*

(*r*) *Voiez l'*Anti-Spinoza *de* Wittichius, *ou les Extraits qu'on en donne dans le* Journal de Leipsic 1690, *pag.* 346 *& suiv. & dans le Tome XXIII de la* Bibliotheque Universelle, *pag.* 323 *& suiv.*

C'est, dis-je, le Rabin Manassé Ben Israël. Le caractere que Mr. Huet lui donne dans la Preface du *Demonstratio Evangelica* n'a pu jamais convenir à Benoît Spinoza, qui ne fit jamais figure parmi les Juifs; car il les quitta assez jeune, & après plusieurs contestations qui l'avoient rendu odieux. *Unicum selegi de multis argumentum*, dit Monsr. Huet (154), *ex Prophetiarum eventu constatum, quod proposui hoc Opere, & quo olim ad retundendam Judæi cujusdam, viri acuti sane & subtilis, contumaciam usus sum. Cum enim essem Amstelodami, & Judæorum, quorum magna est his in locis frequentia, ritus ac mysteria penitius introspicere vellem, ad eum deductus sum, qui tum inter illos peritissimus, ac totius Judaicæ disciplinæ consultissimus habebatur.* Vous voiez qu'il parle d'un tems éloigné, & du plus fameux Rabin d'Amsterdam: & notez que ce Passage se trouve au commencement d'un gros Livre *in folio*, qui parut l'an 1678 (155), & dont la composition & l'impression durérent assez d'années. Je croi que le tems que Mr. Huet désigne sous le mot *olim* est l'année 1652, qui fut celle de son voiage de Suede; mais si je me trompois en cela, il seroit pourtant très-vrai qu'il parle de Manassé Ben Israël, qui mourut l'an 1659, & non pas de notre Spinoza, qui, comme je l'ai déjà dit, n'a jamais tenu aucun rang considérable dans la Synagogue.

(154) Petrus Daniel Huetius, *in Præfat.* Demonstrat. Evangelica, *p. m.* 3.

(155) *La* 1 *Edition du* Demonstratio Evangelica *de Mr.* Huet *fut en vente l'an* 1678, *quoi que le Titre porte l'an* 1679.

(*BB*) *L'Auteur d'un petit Livre Flamand imprimé depuis quelques jours* (156).] Il ne se donne que le nom de *N. N. Philalethes:* le Titre de son Ouvrage répond à ceci: *Demonstration de la foiblesse de l'argument de Spinoza, touchant la substance unique absolument infinie.* Il donne pour un fait certain, 1, Que le fondement sur quoi tout le Spinozisme a été bâti est cette Proposition, *qu'il n'y a qu'une seule substance, & qu'elle est absolument infinie.* 2. Que de ce principe Spinoza a tiré cette conséquence, *que les êtres particuliers ne sont que des modifications de cette substance absolument infinie.* On lui soutient que ce principe, étant contesté de tout le monde, devoit être prouvé avec tout le soin imaginable, & que néanmoins il n'en a donné aucune preuve. Je pourrois donner quelques Extraits de cet Imprimé, car on m'en a fait voir une Traduction Françoise manuscrite: mais comme l'Ouvrage est très-court, & que selon toutes les apparences il s'en fera des Editions ou en François ou en Latin, avant que mon Dictionaire paroisse, il seroit assez inutile de m'étendre davantage là-dessus.

(156) *A Amsterdam chez Bernard Visscher* 1701.

(*CC*) *Un Eclaircissement sur l'Objection que j'ai empruntée de l'immutabilité de Dieu.*] Vous trouverez cette Objection ci-dessus Remarque (N), Paragraphe II. Il faut la fortifier, puis qu'il y a des personnes qui soutiennent que pour en connoître la nullité il suffit de prendre garde, qu'il n'arrive jamais aucun changement au Dieu de Spinoza entant qu'il est une substance infinie, nécessaire, &c. Que tout l'Univers change de face à chaque moment, que la Terre soit réduite en poudre, que le Soleil soit obscurci, que la Mer devienne lumiere, il n'y aura qu'un changement de modalitez: la substance unique sera toûjours également une substance infinie, étendue, pensante, & ainsi de tous les attributs substantiels, ou essentiels. En disant cela, ils n'alleguent rien que l'on n'ait déja ruiné par avance (157); mais, pour faire voir plus clairement leur illusion, il faut que je dise ici qu'ils disputent contre moi comme si j'avois soutenu, que selon Spinoza la Divinité s'anéantit, & se reproduit successivement. Ce n'est point là ce que j'objecte, quand je dis qu'il la soumet au changement, & qu'il la dépouille de son immutabilité. Je ne bouleverse point comme eux l'idée des choses, & la signification des mots; ce que j'entens par changer est ce que tout le monde a voulu que ce mot-là signifie depuis qu'on raisonne; j'entens, dis-je, non pas l'*annihilation* d'une chose, sa destruction totale, ou son anéantissement; mais son passage d'un état à un autre état, le sujet des accidens qu'il cesse d'avoir, & de ceux qu'il commence d'aquérir demeurant le même. Les Savans, & le Peuple, la Mythologie, & la Philosophie, les Poëtes, & les Physiciens, ont toûjours été d'accord sur cette idée, & sur cette locution. Les Métamorphoses fabuleuses tant chantées par Ovide, & les générations véritables expliquées par les Philosophes, supposoient également la conservation de la substance, & la retenoient immuablement comme le sujet successif de l'ancienne forme, & de la nouvelle. Il n'y a que les malheureuses Disputes des Théologiens du Christianisme, qui aient brouillé ces notions: encore faut-il avouer que les Missionaires les plus ignorans se remettent dans la bonne voie, dès aussi-tôt qu'il n'est plus question de l'Eucharistie. Demandez-leur en tout autre cas ce que veut dire changer une chose en une autre, la conversion, la transélementation, la transsubstantiation d'une chose en une autre, ils vous répondront, Cela veut dire, par exemple, que du bois on fait du feu, que du pain on fait du sang, que du sang on fait de la chair, & ainsi du reste. Ils ne songent plus au langage impropre consacré à la Controverse de l'Eucharistie, que le pain est converti & transsubstantié au corps de notre Seigneur. Cette façon de parler ne convient aucunement à la doctrine qu'on veut expliquer par-là: c'est comme si l'on disoit que l'air d'un tonneau se transforme, se change, se convertit, se transsubstantie, au vin que l'on verse dans le tonneau. L'air s'en va ailleurs, le vin lui succede au même lieu. Il n'y a point là le moindre vestige de métamorphose de l'un en l'autre. Il n'y en a pas davantage dans le Mystere de l'Eucharistie expliqué à la Romaine: le pain est anéanti quant à sa substance: le corps de notre Seigneur se met à la place du pain, & n'est pas le sujet d'inhérence des accidens de ce pain conservez sans leur substance. Mais encore un coup, c'est le seul cas où les Missionaires abusent des mots *changement, conversion*, ou *transélementation* d'un être en un autre: partout ailleurs ils supposent avec le reste du Genre humain, 1, qu'il est de l'essence des transformations, que le sujet des formes détruites subsiste sous les nouvelles formes: 2, que cette conservation du sujet, selon tout ce qu'il a d'essentiel, n'empêche pas qu'il ne souffre un changement intérieur, & proprement dit, & incompatible avec les natures immuables. Que les Spinozistes cessent donc de s'imaginer qu'il leur est permis de se faire un nouveau langage, contraire aux notions de tous les hommes. S'ils ont quelque reste de bonne-foi, ils conviendront que dans leur Systême Dieu est sujet à toutes les vicissitudes, & à toutes les révolutions, à quoi la matiere prémiere d'Aristote est assujetie dans le Systême des Péripatéticiens. Or que pourroit-on dire de plus absurde, que de soutenir qu'en supposant la doctrine d'Aristote la matiere est une substance, qui ne souffre jamais aucun changement?

(157) *Voiez le II Paragraphe de la Rem.* (*N*).

Mais, pour bien embarasser les Spinozistes, il ne faut que les prier de définir ce que c'est que changement. Il faudra qu'ils le définissent de telle sorte qu'il ne sera point distinct de la destruction totale d'un sujet, ou qu'il conviendra à cette substance unique qu'ils appellent Dieu. S'ils le definissent de la prémiere maniere, ils se rendront encore plus ridicules que les transsubstantiateurs; & s'ils le définissent de la seconde, ils me donneront gain de cause.

J'ajoûte que la raison, qu'ils emploient pour éluder mes Objections, prouve trop; car, si elle étoit bonne, il faudroit qu'ils enseignassent qu'il ne s'est fait, & qu'il ne se fera jamais aucun changement dans l'Univers, & que tout changement est impossible depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Prouvons cette conséquence: la raison pourquoi, disent-ils, Dieu est immuable, c'est à cause qu'en qualité de substance & d'étendue, il ne lui arrive jamais, & il ne peut jamais lui arriver aucun changement. Il est substance étendue sous la forme de feu, tout de même que sous la forme du bois, qui se convertit en feu, & ainsi du reste. Je vais leur prouver par cette raison, que les modalitez mêmes sont immuables. L'homme est, selon eux, une modification de Dieu, ils avouent que l'homme est sujet au changement, puis que par exemple il est tantôt gai, & tantôt triste, tantôt il veut une chose, & tantôt il ne la veut pas. Ce n'est point changer, leur dirai-je; car il n'est pas moins homme sous la tristesse que sous la joie, les attributs essentiels de l'homme demeurent immuablement en lui, soit qu'il veuille vendre sa maison, soit qu'il veuille la garder. Prenons le plus inconstant de tous

plusieurs personnes le prétendent, que je n'ai nullement compris la Doctrine de Spinoza *(DD)*. Cela seroit bien étrange, puis que je ne me suis attaché qu'à réfuter la Proposition qui est la base

de

tous les hommes, & celui qui se pourroit appliquer avec le plus de justice ces Vers d'Horace,

Mea . . . pugnat sententia secum.
Quod petiit, spernit: repetit, quod nuper omisit.
Æstuat, & vitæ disconvenit ordine toto.
Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis (158);

(158) Horat. Epist. I Libri I. ℣. 97. *Voiez aussi le Passage cité ci-dessus Citat.* (92).

ou qui pourroit être mieux que tout autre le véritable original de ces Vers de Mr. Despreaux,

Mais l'homme sans arrêt, dans sa course insensée,
Voltige incessamment de pensée en pensée:
Son cœur toûjours flottant entre mille embarras,
Ne sçait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas.
Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le souhaite.
. . . .
. . . .
Voilà l'Homme en effet. Il va du blanc au noir.
Il condamne au matin ses sentimens du soir.
Importun à tout autre, à soi-même incommode,
Il change à tous momens d'esprit comme de mode;
Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc.
Aujourd'hui dans un casque, & demain dans un froc (159).

(159) Despreaux, Sat. VIII, ℣. 35 & 49.

Supposons à plaisir quelcun qui ait fait de cœur & de bouche le tour de toutes les Religions en moins de deux ans, qui ait goûté toutes les conditions de la vie humaine, qui de la profession de Marchand soit passé à celle de Soldat, de celle-ci à celle de Moine; & puis au mariage, & puis au divorce, & après cela au greffe, aux finances, au petit colet, &c: que les Spinozistes lui aillent dire, Vous avez été bien inconstant. Qui, moi? leur répondra-t-il, vous vous moquez, je n'ai jamais changé, une montagne n'a pas continué plus invariablement d'être une montagne, que moi d'être un homme depuis le moment de ma naissance. Que pourroient-ils repliquer à cet Argument *ad hominem*? N'est-il pas très-évident que toute l'essence de l'espece humaine subsiste dans l'homme, soit qu'il veuille les mêmes choses, soit qu'il haïsse aujourd'hui ce qu'il aimoit hier, & qu'il change d'inclination plus souvent que de chemise?

Servons-nous d'un exemple qui soit bien propre à un païs où l'on a le pied marin. Supposons qu'un Spinoziste revenu de Batavia raconte, que son voiage a duré plus que de coutume, parce que les vents changeoient presque tous les jours. Vous vous moquez, lui répondroit-on; les vents ne changent jamais. Nous pouvons bien dire qu'ils soufflent tantôt du côté du Nord, tantôt du côté du Sud, &c; mais ils retiennent toûjours l'essence de vent, ils ne changent donc pas entant que vent, & ils sont aussi immuables que votre substance unique de l'Univers; car selon vous elle est immuable à cause qu'elle ne change jamais d'état par rapport à ses propriétez essentielles. Le vent non plus ne change jamais d'état par rapport à la qualité de vent, il en retient toûjours toute la nature, toute l'essence; il est donc aussi immuable que votre Divinité.

Passons plus avant, & disons que même quand on brûle un homme tout vif, il ne lui arrive aucun changement. Il étoit une modification de la Nature divine quand il vivoit, ne l'est-il pas sous la flamme, ou sous la forme de cendres? A-t-il pu perdre les attributs qui constituent la modalité? Entant que modalité, a-t-il pu souffrir aucun changement? S'il changeoit à cet égard-là, ne faudroit-il pas soutenir que la flamme n'est pas un mode de l'étendue? Spinoza pouvoit-il le soutenir sans se contredire, & sans ruïner son Systême? En voilà assez pour montrer les illusions de ceux qui prétendent, que je n'ai pas bien prouvé que ce Systême assujetit Dieu au changement. On ne sauroit éluder ma preuve sans établir que les modalitez mêmes sont immuables, & qu'il n'arrive jamais aucun changement, ni dans les pensées de l'homme ni dans les dispositions des corps, ce qui est du dernier absurde, & contraire aux dogmes dont les Spinozistes n'ont pu s'empêcher de convenir; car ils n'osent point nier que les modifications de la substance infinie ne soient sujetes à la corruption & à la génération.

Demandons-leur pour un moment le *dato non concesso* des Logiciens, c'est-à-dire, qu'ils nous accordent que Socrate est une substance. Dès-lors il faudra qu'ils disent que chaque pensée particuliere de Socrate est une modalité de la substance. Mais n'est-il pas vrai que Socrate passant de l'affirmation à la négation change de pensée, & que c'est un changement réel, intérieur, & proprement dit? Cependant Socrate demeure toûjours une substance, & un individu de l'espece humaine, soit qu'il affirme, soit qu'il nie, soit qu'il veuille, soit qu'il rejette ceci & cela. On ne peut donc point conclure qu'il soit immuable, de ce qu'entant qu'homme il ne change point; & il suffit pour pouvoir dire qu'il est muable, & qu'il change actuellement, que ses modifications ne soient pas toûjours les mêmes. Rendons aux Spinozistes ce qu'ils nous avoient prêté, & accordons-leur à notre tour par le *dato non concesso*, que Socrate n'est qu'une modification de la substance divine; accordons, dis-je, que sa relation à cette substance est comme dans l'opinion ordinaire la relation des pensées de Socrate à la substance de Socrate. Puis donc que le changement de ces pensées est une raison valable de soutenir que Socrate n'est pas un être immuable, mais plutôt un être inconstant, & une substance mobile, & qui varie beaucoup, il faut conclure que la substance (160) de Dieu souffre un changement, & une variation proprement dite, toutes les fois que Socrate l'une de ses modifications change d'état. C'est donc une These d'une vérité évidente, qu'afin qu'une être passe actuellement & réellement d'un état à un autre état, il suffit qu'il change à l'égard de ses modifications; & si l'on en demandoit davantage, c'est-à-dire, qu'il perdît ses attributs essentiels, on confondroit grossiérement *l'annihilation* ou la destruction totale, avec l'altération ou le changement. Voiez la marge (161).

(160) *Notez qu'*Aristote, de Prædicam. Cap. V, *a mis entre les proprietez de la substance, de demeurer la même en nombre sous des qualitez contraires:* Μάλιστα δὲ ἴδιον τῆς οὐσίας δοκεῖ εἶναι τὸ, ταὐτὸν καὶ ἓν ἀριθμῷ ὄν, τῶν ἐναντίων εἶναι δεκτικόν. Maxime verò substantiæ proprium hoc esse videtur, IDEM UNUMQUE NUMERO permanens contrariorum esse susceptivum.

(161) *On peut voir dans le* Janua Cœlorum reserata, *pag.* 127 *& suivantes diverses Remarques sur ce qui suffiroit pour conclure la générabilité & la corruptibilité de la Nature divine, si les Peres avoient enseigné ce qu'on leur impute.*

(DD) *S'il est vrai, comme l'on m'a dit que plusieurs personnes le prétendent, que je n'ai nullement compris la Doctrine de Spinoza.*] Cela m'est revenu de divers endroits, mais personne ne m'a pu dire, sur quoi se fondent ceux qui font ce jugement de ma Dispute. Ainsi je ne puis ni les réfuter précisément, ni examiner si je dois me rendre à leurs raisons; car elles me sont inconnues. Je puis seulement me justifier d'une maniere générale, & je crois pouvoir dire que si je n'ai pas entendu la Proposition que j'ai entrepris de réfuter, ce n'est point ma faute. Je parlerois avec moins de confiance, si j'avois écrit un Livre contre tout le Systême de Spinoza, en le suivant page à page. Il me seroit arrivé sans doute plus d'une fois de n'entendre pas ce qu'il veut dire; & il n'y a nulle apparence qu'il se soit bien entendu lui-même, & qu'étant entré dans un grand détail, il ait pu rendre intelligibles toutes les conséquences de son Hypothese. Mais comme je me suis arrêté à une seule Proposition (162), qui est conçue en très-peu de mots, qui paroissent clairs & précis, & qui est le fondement de tout l'édifice, il faut ou que je l'aie entendue, ou qu'elle contienne des équivoques tout-à-fait indignes d'un Fondateur de Systême. En tout cas, j'ai de quoi me consoler, tant à cause que le sens, que je donne à cette Proposition de Spinoza, est le même que celui que ses autres Adversaires lui ont donné, que parce que ses Sectateurs n'ont point de meilleure Réponse à faire, que de dire qu'on ne l'a pas entendu (163). Ce reproche n'a point empêché le dernier qui a écrit contre lui (164), d'entendre tout comme je l'ai entendue la Proposition de quoi il s'agit; marque évidente que l'on trouve très-mal fondée leur Accusation.

Mais, pour dire quelque chose de moins général, voici ce que je suppose dans mes Objections. J'attribue à Spinoza d'avoir enseigné, 1. Qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers. 2. Que cette substance est Dieu. 3. Que tous les êtres particuliers, l'étendue corporelle, le Soleil, la Lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, leurs imaginations, leurs desirs, sont des modifications de Dieu. Je demande présentement aux Spinozistes, Votre Maître a-t-il enseigné cela, ou ne l'a-t-il pas enseigné? S'il l'a enseigné, on ne peut point dire que mes Objections aient le défaut qu'on nomme *ignoratio elenchi, ignorance de l'état de la question*; car elles supposent que telle a été sa Doctrine, & ne l'attaquent que sur ce pied-là. Je suis donc hors d'affaire, & l'on se trompe toutes les fois qu'on débite que j'ai réfuté ce que je n'ai pas compris. Que si vous dites que Spinoza n'a point enseigné les trois doctrines articulées ci-dessus, je vous demande pourquoi donc s'exprimoit-il tout comme ceux qui auroient eu la plus forte passion du monde de persuader au Lecteur qu'ils enseignoient ces trois choses? Est-il beau & louable de se servir du style commun, sans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & sans avertir du sens nouveau auquel on les prend? Mais, pour discuter un peu ceci, cherchons où peut être la méprise. Ce n'est pas à l'égard du mot *substance* que je me serois abusé: car je n'ai point combattu le sentiment de Spinoza sur ce point-là; je lui ai laissé passer ce qu'il suppose, que pour mériter le nom de substance il faut être indépendant de toute cause, ou exister par soi-même éternellement, nécessairement. Je ne pense pas que j'aie pu m'abuser en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de la substance. Je croi donc que s'il y avoit de l'abus dans mes Objections, il consisteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalitez*, *modifications*, *modes*, ce que Spinoza n'a point voulu signifier par ces mots-là. Mais, encore un coup, si je m'y étois abusé, ce seroit sa faute: j'ai pris ces termes comme on les a toûjours entendus, ou du moins comme les entendent tous les nouveaux Philosophes (165), & j'ai dû croire qu'il les prenoit en ce même sens, puis qu'il n'avertissoit pas le monde qu'il les prenoit dans quelque autre signification. La Doctrine générale des Philosophes est que l'idée de l'être contient sous soi immédiatement deux especes, la substance & l'accident, & que la substance subsiste par soi, *ens per se subsistens*, & que l'accident subsiste dans un autre être, *ens in alio*. Ils ajoûtent que subsister par soi signifie seulement, ne dépendre pas de quelque sujet d'inhésion; & comme cela convient selon eux à la Matiere, aux Anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux sortes de substance, l'une increée, l'autre créée, & ils subdivisent en deux especes la substance créée. L'une de

ces

(162) *Voiez la Remarque* (P).

(163) *Voiez la même Remarque.*

(164) *Voiez la Remarque* (BB).

(165) *Je me sers de cette restriction, à cause de la différence qui se trouve entre la Doctrine des Péripatéticiens modernes, & celle des Cartésiens, Gassendistes, &c. sur la nature des accidens. Cette différence est notable, mais tout revient à la même chose par rapport aux Objections contre* Spinoza.

de son Systême, & qu'il exprime le plus clairement du monde. Je me suis borné à combattre ce qu'il établit nettement & précisément comme son prémier principe, savoir que Dieu est la seule substance qu'il

ces deux especes est la matiere, l'autre est notre ame. Pour ce qui regarde l'accident, ils convenoient tous, avant les misérables Disputes qui ont divisé le Christianisme, qu'il dépend si essentiellement de son sujet d'inhésion qu'il ne sauroit subsister sans lui. C'étoit son caractere spécifique, c'étoit par-là qu'il différoit de la substance. La doctrine de la Transsubstantiation renversa toute cette idée, & obligea les Philosophes à dire que l'accident peut subsister sans sujet. Il falut bien qu'ils le dissent, puis qu'ils croioient d'un côté qu'après la consécration la substance du pain de l'Eucharistie ne subsistoit plus, & qu'ils voioient de l'autre que tous les accidens du pain subsistoient comme auparavant. Ils admirent donc une distinction réelle entre la substance & ses accidens, & une séparabilité réciproque entre ces deux especes d'être, laquelle séparabilité produisoit ceci, que chacune pouvoit subsister sans l'autre. Mais quelques-uns d'eux continuérent à dire, qu'il y avoit des accidens dont la distinction du sujet n'étoit pas réelle, & qui ne pouvoient pas subsister hors de leur sujet. Ils appellérent modes ces accidens-là (166). Des Cartes, Gassendi, & en général tous ceux qui ont abandonné la Philosophie Scholastique, ont nié que l'accident fût séparable de son sujet en telle maniere, qu'il pût subsister depuis sa séparation, & ils ont donné à tous les accidens la nature de ceux qu'on appelloit modes, & se sont servis du terme de *mode*, de *modalité*, ou de *modification*, plutôt que de celui d'accident. Or puis que Spinoza avoit été grand Cartésien, la raison veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes-là le même sens que Mr. Des Cartes. *Si* cela est, il n'entend par modification de substance qu'une façon d'être qui a la même relation à la substance que la figure, le mouvement, le repos, la situation à la matiere, & que la douleur, l'affirmation, l'amour, &c. à l'ame de l'homme. Car voilà ce que les Cartésiens appellent modes. Ils n'en reconnoissent point d'autres que ceux-là, d'où paroit qu'ils ont retenu l'ancienne idée d'Aristote selon laquelle l'accident est d'une telle nature, qu'il n'est point une partie de son sujet, qu'il ne peut pas exister sans son sujet, & que le sujet le peut perdre sans préjudice de son existence (167). Tout cela convient à la rondeur, au mouvement, au repos, par rapport à une pierre, & ne convient pas moins à la douleur, à l'affirmation, par rapport à l'ame de l'homme. Si notre Spinoza a uni la même idée à ce qu'il nomme modification de substance, il est certain que mes Objections sont justes; je l'ai attaqué directement selon la vraie signification de ses paroles, j'ai bien entendu sa doctrine, & je l'ai réfutée dans son vrai sens; je suis en un mot à couvert de l'Accusation que j'examine. Mais s'il a eu la même notion que Mr. Des Cartes de la matiere, ou de l'étendue, & de l'ame humaine, & que cependant il n'ait pas voulu donner ni à l'étendue ni à notre ame la qualité de substance, parce qu'il croioit que la substance est un être qui ne dépend d'aucune cause, j'avoue que je l'ai mal attaqué, & que je lui attribue une opinion qu'il n'avoit pas. C'est ce qui me reste à examiner.

(166) *Telle est l'union, l'action, la durée, l'ubication.*

(167) Ἐν ὑποκειμένῳ δὲ λέγω ὃ ἔν τινι μὴ ὡς μέρος ὑπάρχον, ἀδύνατον χωρὶς εἶναι τοῦ ἐν ᾧ ἐστίν. *Atque id in subjecto esse dico quod in aliquo quidem est: & non uti pars: ut sit autem seorsum ab eo in quo inest, fieri nequit.* Aristot. de Prædicam. *Cap. II.*

Aiant une fois posé que la substance est ce qui existe de soi-même, aussi indépendamment de toute cause efficiente, que de toute cause matérielle, ou de tout sujet d'inhésion, il n'a pas dû dire que la matiere ni que les ames des hommes fussent des substances; & puis que selon la doctrine commune il ne divisoit l'être qu'en deux especes, savoir en substance, & en modification de substance, il a dû dire que la matiere, & que les ames des hommes, n'étoient que des modifications de substance. Aucun Orthodoxe ne lui contestera que selon cette définition de la substance, il n'y a qu'une seule substance dans l'Univers, & que cette substance est Dieu. Il ne sera plus question que de savoir s'il subdivise en deux especes la modification de substance. En cas qu'il se serve de cette subdivision, & qu'il veuille que l'une de ces deux especes soit ce que les Cartésiens & les autres Philosophes du Christianisme nomment substance créée, & que l'autre espece soit ce qu'ils nomment accident ou mode, il n'y aura plus qu'une Dispute de mot entre lui & eux, & il sera très-aisé de ramener à l'Orthodoxie tout son Systême, & de faire évanouïr toute sa Secte; car on ne veut être Spinoziste, qu'à cause qu'on croit qu'il a renversé de fond en comble le Systême des Philosophes Chrétiens, & l'existence d'un Dieu immatériel, & gouvernant toutes choses avec une souveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en passant, que les Spinozistes & leurs Adversaires s'accordent parfaitement bien dans le sens du mot *modification de substance*. Ils croient les uns & les autres que Spinoza ne s'en est servi que pour désigner un être qui a la même nature que ce que les Philosophes Cartésiens appellent modes, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot-là un être qui eût les propriétez, ou la nature de ce que nous appellons substance créée.

Ceux qui voudroient à toute force que je me fusse mépris pourroient supposer, que Spinoza ne rejettoit que le titre de substance, donné à des êtres dépendans d'une autre cause, & quant à leur production, & quant à leur conservation, & quant à leur opération *in fieri*, *in esse*, *& in operari*, comme on parle dans l'Ecole. Ils pourroient dire qu'en retenant toute la réalité de la chose, il en a évité le mot, parce qu'il croioit qu'un être si dépendant de sa cause ne pouvoit pas être appellé *ens per se subsistens*, *subsistant par soi-même*, ce qui est la définition de la substance. Je leur répons comme ci-dessus, qu'il n'y aura donc desormais qu'une pure logomachie ou dispute de mot entre lui & les autres Philosophes, & qu'avec le plus grand plaisir du monde j'avouerai mon erreur, s'il se trouve qu'effectivement Spinoza a été Cartésien; mais qu'il a été plus délicat que Mr. Des Cartes dans l'application du mot *substance*, & que toute l'impiété qu'on lui impute ne consiste que dans un mal-entendu. Il n'a voulu dire autre chose, ajoûtera-t-on, que ce qui se trouve dans les Livres des Théologiens, savoir que l'immensité de Dieu remplit le Ciel & la Terre, & tous les espaces imaginaires à l'infini (168), que par conséquent son essence pénétre & environne localement tous les autres êtres, desorte que c'est en lui que nous avons la vie & le mouvement (169), & qu'il n'a rien produit hors de lui; car puis qu'il remplit tous les espaces, il n'a pu placer aucun corps que dans lui-même, vu qu'hors de lui il n'y a rien. On sait d'ailleurs que tous les êtres sont incapables d'exister sans lui, il est donc vrai que les propriétez des modes Cartésiens conviennent à ce qu'on nomme substances créées. Ces substances sont en Dieu, & ne peuvent subsister hors de lui & sans lui. Il ne faut donc pas trouver étrange que Spinoza les ait nommées modifications; mais d'autre côté il ne nioit pas qu'il n'y eût entre elles une distinction réelle, & que chacune ne constituât un principe particulier ou d'actions ou de passions, en telle sorte que l'une fait ce que l'autre ne fait pas; & que quand on nie de l'une ce que l'on affirme de l'autre, cela se fait selon les régles de la Logique, sans que personne puisse objecter à Spinoza qu'il s'ensuit de ses principes, que deux Propositions contradictoires se vérifient d'un même sujet en même tems.

(168) *Notez que les Théologiens Cartésiens expliquent d'une autre maniere l'immensité de Dieu.*

(169) Ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν, καὶ κινούμεθα, καὶ ἐσμέν. *In ipso enim vivimus, & movemur, & sumus.* Act. Apostol. *Cap. XVII, Vers. 28.*

Tous ces discours ne servent de rien; & si l'on veut toucher la Question au vif, l'on doit répondre à cette Demande précise, Le vrai & le propre caractere de la modification convient-il à la matiere par rapport à Dieu, ou ne lui convient-il point? Avant que de me répondre, attendez que je vous explique, par des exemples, ce que c'est que le caractere propre de la modification. C'est d'être dans un sujet de la maniere que le mouvement est dans le corps, & la pensée dans l'ame de l'homme, & la forme d'écuelle dans le vase que nous appellons une écuelle. Il ne suffit pas, pour être une modification de la substance divine, de subsister dans l'immensité de Dieu, d'en être pénétré, entouré de toutes parts, d'exister par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exister ni sans lui ni hors de lui: Il faut de plus que la substance divine soit le sujet d'inhérence d'une chose, tout comme selon l'opinion commune l'ame humaine est le sujet d'inhérence du sentiment & du desir, l'étain est le sujet d'inhérence de la forme d'écuelle, le corps est le sujet d'inhérence du mouvement, & du repos, & de la figure. Répondez présentement, & si vous dites que selon Spinoza la substance de Dieu n'est pas de cette maniere le sujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des pensées humaines, je vous avouerai que vous en faites un Philosophe orthodoxe, qui n'a nullement mérité qu'on lui fît les Objections qu'on lui a faites; & qui méritoit seulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarasser une doctrine que tout le monde savoit, & pour forger un nouveau Systême qui n'étoit bâti que sur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la substance divine est le sujet d'inhérence de la matiere, & de toutes les diversitez de l'étendue & de la pensée, au même sens que selon Des Cartes l'étendue est le sujet d'inhérence du mouvement, & l'ame de l'homme est le sujet d'inhérence des sensations, & des passions, j'ai tout ce que je demande: c'est ainsi que j'ai entendu Spinoza; c'est là-dessus que toutes mes Objections sont fondées.

Le précis de tout ceci est une question de fait touchant le vrai sens du mot *modification* dans le Systême de Spinoza. Le faut-il prendre pour la même chose qui est nommée communément substance créée, ou le faut-il prendre au sens qu'il a dans le Systême de Mr. Des Cartes? Je croi que le bon parti est le dernier, car dans l'autre sens Spinoza auroit reconnu des créatures distinctes de la substance divine, & qui eussent été faites, ou de rien, ou d'une matiere distincte de Dieu. Or il seroit facile de prouver par un très-grand nombre de Passages de ses Livres, qu'il n'admet ni l'une ni l'autre de ces deux choses. L'étendue selon lui est un attribut de Dieu, il s'ensuit de là que Dieu essentiellement, éternellement, nécessairement, est une substance étendue, & que l'étendue lui est aussi propre que l'existence. D'où il résulte que les diversitez particulieres de l'étendue qui sont le soleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes, &c., sont en Dieu, comme les Philosophes de l'Ecole supposent qu'elles sont dans la matiere prémiere. Or si ces Philosophes supposoient que la matiere prémiere est une substance simple & parfaitement unique, ils concluroient que le soleil & la terre sont réellement la même substance. Il faut donc que Spinoza conclue la même chose. S'il ne disoit pas que le soleil est composé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue du soleil a été faite de rien; mais il

 nie

qu'il y ait dans l'Univers, & que tous les autres êtres ne sont que des modifications de cette substance. Si l'on n'entend pas ce qu'il veut dire par-là, c'est sans doute parce qu'il a joint aux mots une signification toute nouvelle, sans en avertir ses Lecteurs. C'est un grand moien de devenir inintelligible par sa propre faute. S'il y a quelque terme qu'il ait pris dans un sens nouveau & inconnu aux Philosophes, c'est apparemment celui de *modification*. Mais de quelque façon qu'il le prenne, il ne sauroit éviter qu'on ne le confonde. C'est ce que l'on pourra voir dans une Remarque de cet Article (*a*). Ceux qui voudront bien examiner les Objections que j'ai proposées, s'appercevront facilement que j'ai pris le mot de modalité dans le sens qu'il doit avoir, & que les Conséquences que j'ai tirées, & les Principes que j'ai emploiez pour combattre ces Conséquences, s'accordent juste avec les regles du raisonnement. Je ne sai s'il est nécessaire que je dise que l'endroit par où j'attaque, & qui m'a paru toûjours très-foible, est celui que les Spinozistes se soucient le moins de défendre (*EE*). Je finis par dire que plusieurs personnes m'ont assuré que sa Doctrine, considérée même indépendamment des intérêts de la Religion, a paru fort méprisable aux plus grands Mathématiciens de notre tems (*b*). On croira cela facilement, si l'on se souvient de ces deux choses; l'une, qu'il n'y a point de gens qui doivent être plus persuadez de la multiplicité des

(*a*) *La Remarque (DD).*

(*b*) *On m'a nommé entre autres Mrs.* Huygens, Leibniz, Newton, Bernoulli, Fatio.

nie la création: il est donc obligé de dire que la substance de Dieu est la cause matérielle du soleil, ce qui compose le soleil, *subiectum ex quo*, & par conséquent que le soleil n'est pas distingué de Dieu (170), que c'est Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puis que selon lui Dieu n'est point un être composé de parties.

Supposons pour un moment qu'une masse d'or ait la force de se convertir en assietes, en plats, en chandeliers, en écuelles, &c., elle ne sera point distincte de ces assietes, & de ces plats: & si l'on ajoûte qu'elle est une masse simple, & non composée de parties, il sera certain qu'elle est toute dans chaque assiete & dans chaque chandelier; car si elle n'y étoit point toute, elle se seroit partagée en diverses pieces, elle seroit donc composée de parties, ce qui est contre la supposition. Alors ces Propositions réciproques ou convertibles seroient véritables, *le chandelier est la masse d'or, la masse d'or est le chandelier. Le chandelier est toute la masse d'or, toute la masse d'or est le chandelier.* Voila l'image du Dieu de Spinoza, il a la force de se changer ou de se modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, &c., & il est absolument un & sans nulle composition de parties; il est donc vrai qu'on peut assûrer que la Terre est Dieu, que la Lune est Dieu, que la Terre est Dieu tout entier, que la Lune l'est aussi, que Dieu est la Terre, qu'il est la Lune: que Dieu tout entier est la Terre, que Dieu tout entier est la Lune.

On ne peut trouver que trois manieres selon lesquelles les modifications de Spinoza soient en Dieu, mais aucune de ces manieres n'est ce que les autres Philosophes disent de la substance créée. Elle est en Dieu, disent-ils, comme dans sa cause efficiente & transitive, & par conséquent elle est distincte de Dieu réellement & totalement. Mais selon Spinoza les créatures sont en Dieu, ou comme l'effet dans sa cause matérielle, ou comme l'accident dans son sujet d'inhésion, ou comme la forme de chandelier dans l'étain dont on le compose. Le Soleil, la Lune, les arbres, entant que ce sont des choses à trois dimensions, sont en Dieu comme dans la cause matérielle dont leur étendue est composée: il y a donc identité entre Dieu & le Soleil, &c. Les mêmes arbres, entant qu'ils ont une forme qui les distingue d'une pierre, sont en Dieu comme la forme de chandelier est dans l'étain. Etre chandelier n'est qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps, & les pensées des hommes, sont en Dieu comme les accidens des Péripatéticiens sont dans la substance créée; ce sont des entitez inhérentes à leur sujet, & qui n'en sont point composées, & qui n'en sont point partie. Voiez la marge (171).

Je n'ignore pas qu'un Apologiste de Spinoza (172) soutient que ce Philosophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais seulement une étendue intelligible, & qui n'est point imaginable. Mais si l'étendue des corps que nous voions & que nous imaginons n'est point l'étendue de Dieu, d'où est-elle venue, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, Spinoza est orthodoxe, son nouveau Systême devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'est encore une vraie création; car l'étendue intelligible n'étant qu'une idée, & n'aiant point réellement les trois dimensions, ne peut point fournir l'étoffe, ou la matiere de l'étendue formellement existente hors de l'entendement. Outre que si l'on distingue deux especes d'étendue, l'une intelligible qui appartienne à Dieu, l'autre imaginable qui appartienne aux corps, il faudra aussi admettre deux sujets de ces étendues distincts l'un de l'autre, & alors l'unité de substance est renversée, tout l'édifice de Spinoza s'en va par terre. Disons donc que son Apologiste ne résout pas la difficulté, & qu'il en fait naître de plus grandes.

Les Spinozistes peuvent profiter de la Doctrine de la Transsubstantiation; car s'ils veulent consulter les Ecrits des Scholastiques Espagnols, ils y trouveront une infinité de subtilitez pour répondre quelque chose aux Argumens de ceux qui disent, qu'un même homme ne sauroit être Mahométan en Turquie & Chrétien en France, malade à Rome & sain à Vienne; mais je ne sai si enfin ils ne se verront pas obligez de comparer leur Systême avec le mystere de la Trinité, afin de se délivrer des Objections de contradiction dont on les accable. S'ils ne disent pas que les modifications de la substance divine, Platon, Aristote, ce cheval, ce singe, cet arbre, cette pierre, sont autant de personalitez, qui quoi qu'*identifiées* avec la même substance, peuvent être chacune un principe particulier, & déterminé, & distinct des autres modifications, ils ne pourront jamais parer le coup qu'on leur porte touchant le renversement de ce Principe, *deux termes contradictoires ne peuvent pas convenir au même sujet en même tems.* Ils diront peut-être quelque jour, que comme les trois personnes de la Trinité, sans être distinctes de la substance divine selon les Théologiens, & sans avoir aucun attribut absolu qui ne soit le même en nombre dans toutes, ne laissent pas chacune d'avoir des propriétez que l'on peut nier des autres, rien n'empêche que Spinoza n'ait admis dans la substance divine une infinité de modalitez ou de personalitez dont l'une fait une chose, que les autres ne font pas. Ce ne sera pas une véritable contradiction, puis que les Théologiens reconnoissent une distinction virtuelle *in ordine ad suscipienda duo prædicata contradictoria*, par rapport à la susceptibilité de deux termes qui se contredisent. Mais, comme le subtil Arriaga le remarque judicieusement, à l'occasion des degrez métaphysiques (173) que quelques-uns veulent soutenir être capables de recevoir deux Propositions contradictoires, ce seroit entiérement ruïner la Philosophie, que d'entreprendre de transporter sur les choses naturelles ce que la Révélation nous apprend de la nature de Dieu; car ce seroit ouvrir le chemin à prouver qu'il n'y a nulle distinction réelle entre les créatures. (174) *Dices Quartò, dari distinctionem virtualem inter animalitatem, & rationalitatem, æquivalentem reali, quatenus, etiamsi à parte rei sint idem, una tamen potest terminare cognitionem, altera verò non, quod est æquivalere duabus rebus distinctis; sicut, licet essentia divina sit idem realiter cum Paternitate, tamen essentiæ convenit communicari tribus personis, Paternitati verò non convenit ea communicatio. Respondeo ...... explicare res creatas per hoc adeò difficile exemplum, est res faciles per difficillimas intelligere, præterquam quòd, si ex divinis liceret argumentari ad creata, etiam posset inferri, animalitatem posse produci, quin producatur rationalitas..... (175) Imò etiam posset inferri res omnes creatas esse idem realiter inter se, & virtualiter solùm distinctas, & quando una illarum perit, altera producitur, una movetur, altera quiescit, id fieri secundùm diversas formalitates ejusdem entitatis..... Cùm ergo Deus ex una parte propter suam infinitatem necessariò careat compositione physica, & ex alia parte non possit natura divina esse multiplex, sed unica tantum in tribus personis, quæ omnia non possunt intelligi sine virtuali distinctione in ordine ad ea duo prædicata contradictoria, non licet ponere in creaturis similem distinctionem, cùm neque creaturarum perfectio, neque ulla ratio efficax possit esse ad illam ponendam: imò potiùs (ut jam dixi) si semel poneretur, non esset ullum fundamentum ad distinguendas inter se realiter creaturas, & consequenter destrueretur tota Philosophia.* Voila la belle obligation que nous avons à Spinoza: il nous ôte entant qu'en lui est le plus nécessaire de tous les Principes; car s'il n'étoit pas certain qu'une même chose ne peut pas être en même tems telle ou telle, & ne l'être pas, il seroit très-inutile de méditer, & de raisonner: voiez ce que disoit Averroës (176).

(*EE*) *L'endroit par où j'attaque ..... est celui que les Spinozistes se soucient le moins de défendre.*] J'ai attaqué la supposition que l'étendue n'est pas un être composé, mais une substance unique en nombre; & je l'ai attaquée plutôt qu'aucun autre endroit du Systême, parce que je savois que les Spinozistes témoignent que ce n'est point là en quoi consistent les Difficultez. Ils croient qu'on les embarasse beaucoup plus, lors qu'on leur demande comment la pensée & l'étendue se peuvent unir dans une même substance. Il y a quelque bizarrerie là-dedans: car s'il est certain par les notions de notre esprit que l'étendue & la pensée n'ont aucune affinité l'une avec l'autre, il est encore plus évident que l'étendue est composée de parties distinctes réellement l'une de l'autre; & néanmoins ils comprennent mieux la premiere Difficulté que la seconde, & ils traitent celle-ci de bagatelle en comparaison de l'autre. Je crus donc qu'il faloit leur donner lieu de faire ce Raisonnement, Si notre Systême est si mal-aisé à défendre par l'endroit que nous pensions n'avoir pas besoin d'être secouru, comment repousserions-nous les attaques aux endroits foibles?

(170) *La matiere, comme dit* Aristote, Physic. Libr. I, Cap. IX, *demeure dans l'effet qu'elle produit, λέγω γὰρ ὕλην τὸ πρῶτον ὑποκείμενον ἑκάστῳ ἐξ οὗ γίνεταί τι ἐνυπάρχοντος. Dico enim materiam quod rei cuique subjectum est primum ex quo inexistente fit aliquid.*

(171) *Observez cette différence, que les accidens des Péripatéticiens sont distincts réellement de leur sujet d'inhésion, & que Spinoza ne peut point dire cela des modifications de la substance divine: car si elles en étoient distinctes sans en être composées, elles seroient faites de rien. Spinoza l'avoueroit: il ne chicaneroit pas comme les Péripatéticiens chicanent quand on leur prouve que les accidens seroient créez s'ils étoient distincts de la substance. Voiez* Journ. de Trev. *Juin* 1702, *pag.* 480 *Edition d'Amsterdam.*

(172) Kuffelaer, Specim. Artis ratiocinandi, *pag.* 222. *Notez qu'il s'emporte beaucoup contre* Blyenberg, *qui avoit dit que* Spinoza *donnoit à Dieu l'étendue corporelle. Notez aussi que dans la page* 230 *& suivantes il réfute un certain* Adrian Verwer, *qui avoit dit quelque chose contre le Systême de* Spinoza.

(173) *C'est ainsi qu'on nomme les attributs,* ens, substantia, corpus, vivens, animal, rationalis, *qui constituent la nature d'un homme. On convient qu'ils ne sont point distincts les uns des autres, mais une seule & même entité réellement.*

(174) Arriaga, Disput. V Logica, *Sect.* II, *num.* 29, *pag. m.* 83.

(175) *Idem, ibid. pag.* 84.

(176) *Quo fit ut merito dicat Averrois hoc loco sine hoc pronunciato non modo possibile non esse philosophari, sed ne disputare quidem aut ratiocinari.* Fonseca in Metaphys. Aristotel. *Libr. IV, Cap. III, pag. m.* 655.

des substances que ceux qui s'appliquent à la considération de l'étendue; l'autre, que la plupart de ces Messieurs admettent du vuide. Or il n'y a rien de plus opposé à l'Hypothese de Spinoza, que de soutenir que tous les corps ne se touchent point, & jamais deux Systêmes n'ont été plus opposez que le sien & celui des Atomistes. Il est d'accord avec Epicure en ce qui regarde la rejection de la Providence, mais dans tout le reste leurs Systêmes sont comme le feu & l'eau.

Je viens de lire une Lettre (*c*) où l'on débite qu'*il a demeuré quelque tems* dans la ville d'Ulme, que *le Magistrat l'en fit sortir, parce qu'il y répandoit sa doctrine pernicieuse*, & que *c'est là même qu'il commença son* Tractatus Theologico-Politicus. Je doute beaucoup de tout cela. L'Auteur de la Lettre ajoute que *son pere, dans le tems qu'il estoit encore Protestant, estoit fort ami de Spinosa, & que ce fut par ses soins principalement que ce rare genie abandonna la Secte des Juifs.*

(*c*) *Elle est dans le* Mercure Galant *du Mois de Septembre* 1701, *& a été écrite par un Officier de l'Armée de l'Electeur de Baviere. Cet Officier marque qu'au prémier jour il donnera* l'Histoire Métallique des Empereurs Ottomans, depuis la fondation de cet Empire, *que c'est un Ouvrage auquel il travaille depuis vingt-deux ans, & qu'il le fera imprimer à Geneve. Il dit aussi qu'il entreprend une Traduction de* Quinte Curce *en Turc, qu'on lui a fait demander d'Andrinople.*

SPON (CHARLES) Médecin de Lion. Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (*a*).

(*a*) *Au Mois de Juillet* 1684, *Article V.*

SPON (JACOB) Médecin de Lion & Antiquaire, fils du précédent. Voiez les mêmes Nouvelles (*a*).

(*a*) *Au Mois de Février* 1686, *Article IX.*

SPONDE (JEAN DE) en Latin *Spondanus*, fils d'un Conseiller & Secretaire de Jeanne d'Albret Reine de Navarre, naquit à Mauleon de Soule au Païs des Basques l'an 1557 (*a*). Il fit des progrès dans les Belles-Lettres, avec assez de promptitude pour entreprendre de commenter l'Iliade & l'Odyssée d'Homere à l'âge de vingt ans (*A*). Il eut des Charges considérables, celle de Lieutenant Général au Présidial de la Rochelle, & puis celle de Maître des Requêtes du Roi Henri IV. Il abjura en 1593 la Religion Réformée, & publia tout aussi-tôt la Déclaration des Motifs qui l'avoient porté à ce changement (*B*). On répandit contre lui une infinité de medisances (*C*). Il

(*a*) Petrus Frizon, *in* Vita Henrici Spondani, *initio*.

(*A*) *Il fit des progrès......assez promptement pour entreprendre de commenter l'Iliade & l'Odyssée ..... à l'âge de vingt ans.*] C'est ce que Pierre Frizon observe, & qu'il fut le prémier qui donna en Langue Latine un semblable Commentaire. *Joannes Spondanus summo à naturâ instructus ingenio vir literatissimus, qui annos natus viginti Iliadem & Odysseam Homeri ... Latinè* PRIMUS MORTALIUM *commentatus* (1). Si l'on entendoit par-là, qu'à cet âge de vingt ans, il fit voir le jour à ce Commentaire, l'on se tromperoit; car la prémiere Edition est de Bâle 1583, *in folio*. Il data de Bâle l'Epître Dédicatoire le 12 de Juin de la même année. Il avoit eu soin de cette Edition en personne (2), & il avoit alors vingt-six ans: mais on peut croire qu'il n'en avoit pas plus de vingt lors qu'il commença cet Ouvrage. Il le dédia à son Mecene le Roi de Navarre, qui depuis fut Roi de France. La seconde Edition lui fut aussi dédiée par Sébastien Henric Petri Libraire de Bâle l'an 1606. Florimond de Remond ne peut pas être excusé comme Pierre Frizon, puis qu'il dit que Jean de Sponde publia son Commentaire sur Homere à l'âge de dix-neuf ans. Voici ses paroles. *Pour venir à fin de son entreprinse, il se retira au dernier bout de ce Royaume, dans les montaignes de Bisquaye, lieu de sa naissance. Là parmy les deserts & solitudes porté d'un incroyable zele, qu'il avoit de retirer en la voye de salut ceux, qu'il avoit laissés au chemin de perdition, il entreprint de respondre au livre, que Theo. De Beze (pour le dernier coup de sa main) venoit de publier sur les marques de l'Eglise. Pour cest effect il employa les heures plus serieuses de trois ou quatre mois, donnant les autres comme pour se jouer à parachever la version de Seneque, que tu verras bien tost au jour, & à revoir son Hesiode, & Homere, que ce rare esprit avoit commenté & mis en lumiere en l'aage de dix-neuf ans* (3). Mr. Moreri a raison de dire que *les Commentaires* de Jean de Sponde *sur Homere ne sont pas fort estimez* (4). L'Auteur qu'il cite n'en parle qu'avec mépris: *Notæ nullius momenti, quamque Casaubonus futiles vocavit* (5). Néanmoins, on peut admirer qu'un si jeune Auteur eût la Lecture & la Science qui paroissent dans ce Commentaire.

Notons qu'il fit imprimer à Bâle en 1583 *in* 8 la Logique d'Aristote en Grec & en Latin avec des Notes marginales. Le Texte Grec fut corrigé en quelques endroits, & la Version Latine qui y fut jointe étoit nouvelle (6).

(*B*) *Il publia tout aussi-tôt la Déclaration des Motifs qui l'avoient porté à ce changement.*] Il dit dans l'Epître Dédicatoire à Henri IV, qu'encore qu'il ait imité ce Prince en changeant de Religion, il n'a point eu pour but cet exemple-là. Il expose dans sa Préface qu'il se retira de la Cour avant que son Livre fût imprimé, que l'aiant mis *entre les mains de l'Imprimeur de Melun*, il falut qu'il s'en allât en son Païs à cause du *décès de son pere*, & pour *tascher de faire prendre une meilleure route à ses affaires.* Pendant ce tems-là, ajoute-t-il, *j'ay escouté les bruits qu'on faisoit courir de moy. L'un me plaignoit de ce que je me perdoy si mal à propos, me reculant de mon avancement auprès du Roy. L'autre se mocquoit de moy, comme si la levée de bouclier de ma conversion ne m'eust apporté autre advantage qu'une honteuse retraicte......Ceux là m'ont plus affligé qui publioyent que je vouloir aler de noveau au change & reprendre mes premiers erreurs, que la Sorbonne de Paris avoit faict brusler ma Declaration, pour ce qu'elle contenoit, disoyent-ils, plusieurs impietés Turquesques, & ce bruit retentissoit par toutes ces montaignes. Pour moy je sçavoy que les plus apparents Docteurs de ceste faculté l'avoyent veuë & approuvée de leurs propres mains: toutes fois je ne laissoy pas de souhaiter qu'il m'en arrivast quelque exemplaire pour convaincre ces imposteurs avec plus d'evidence* (7). Il en recouvra un enfin, il relut l'Ouvrage, & le *rabilla un peu, & le* fit réimprimer. L'Edition d'Anvers, chez Arnoult Coninx 1595 *in* 8 est celle dont je me suis servi. Je n'ai point vu celle de l'an 1597 (8). Florimond de Remond n'est point exact lors qu'il assure que le Sieur de Sponde *après qu'il eut publié les raisons de son heureuse conversion...print la resolution de quitter la Cour* (9).

(*C*) *On répandit contre lui une infinité de médisances.*] Vous n'avez qu'à voir l'Epître Dédicatoire de la Confession de Sanci, & les Notes que l'on y a jointes dans l'Edition d'Amsterdam 1699; mais comme le Livre que je vais citer est infiniment plus rare que celui-là, j'en rapporterai un long Morceau. „ Sa fin tant heureuse & paisible n'a peu eviter
„ la dent de ceux, qui portant impatiemment sa conversion
„ ont osé publier, qu'il estoit decedé miserable & desesperé, & que la mort qui a suivy sa conversion est l'arrest
„ de sa condemnation & un jugement de Dieu sur luy. C'est
„ entrer bien avant dans les secrets du cabinet de Dieu....
„ C'est à la verité un jugement de Dieu, non sur de Sponde, mais sur nous. Car c'est un grand signe du courroux
„ du ciel, lors qu'il retire de ceste lumiere ceux, qui nous
„ sont utiles & nécessaires, & qui peuvent servir au bien
„ & profit du public. Et peut estre a-ce esté un traict de
„ la providence celeste de le rappeller d'icy bas, avant qu'il
„ se vist enveloppé dans ces torrens d'injures qu'on amonceloit de toutes parts pour verser sur luy. Car pour bien
„ qu'on se trempe d'asseurance, la calomnie bien souvent
„ faict sa faucée: & l'innocence mesmes tresmousse aux approches de ce monstre, qu'Apelle representa si naifvement à la honte du calomniateur Antiphile. Pendant qu'il
„ a vescu Catholique, il a tenu à mespris toutes ces mesdisances: à present qu'il est hoste des cieux, il a pitié &
„ compassion de ceux, qui en sont les autheurs. Il me souvient, que comme un jour quelqu'un luy fit voir à desseing des lettres diffamatoires, qu'on escrivoit contre luy,
„ vrayement, dit-il, en soubs-riant, son autheur n'en dict
„ pas assez selon sa coustume, mais bien trop selon ma sincerité: Son naturel est de mesdire avec animosité: & le
„ mien de le porter avec patiance. Il m'attaquera en Huguenot avec injures, & je me deffendray en Catholique
„ avec modestie (10).

Il y a un grand abus dans ces dernieres paroles; car c'étoit présupposer que l'esprit de modestie étoit le partage des Catholiques Romains, & que l'esprit satirique étoit le partage

(1) Petrus Frizonius, *in* Vita Henrici Spondani, *initio*.

(2) Petrus Frizon, *ubi supra*, *pag.* 3, *Cap. V.*

(3) Florimond de Remond (*ou* Ræmound, *comme il s'appelle à la tête de la Préface*) Preface *de la* Response *du* Sr. de Sponde au Traitté des Marques de l'Eglise.

(4) Moreri *ne savoit pas qu'il fût frere de* Henri de Sponde, *Evêque de Pamiers.*

(5) Bibliog. Histotic. Philologica Curiosa, *folio D.*

(6) *Voiez* l'Epitome de la Biblioth. de Gesner, *pag.* 498.

(7) Jean de Sponde, *Préface de sa* Declaration, *pag. m.* 7 *&* 8.

(8) *L'Auteur des* Notes sur la Confession de Sanci *au parle, pag.* 18 *Edition de* 1699.

(9) Florim. de Remond, *Préface de la* Réponse du Sieur de Sponde au Traité des Marques de l'Eglise.

(10) *Là même.*

REFLEXION sur les Medisances publiées contre ceux qui changent de Religion.

Il quitta la Cour un peu après son Abjuration, & s'alla cacher dans les montagnes de Biscaie. Il y entreprit un Livre de Controverse; mais, manquant de plusieurs secours, il se transporta à Bourdeaux, & s'y appliqua de toutes ses forces à composer cet Ouvrage (*b*), quoi que le mauvais état de sa santé le dût induire à interrompre ce travail. Il mourut avant que de le finir. Ce fut le 18 de Mars 1595. Il fut enterré à Bourdeaux dans l'Eglise Cathédrale de Saint André, & l'on publia imparfait son Livre de Controverse (*D*). On y joignit à la fin un petit Livre intitulé *Tumulus*

(*b*) *Voiez la Remarque (D).*

rage des Protestans. Il régnoit de part & d'autre, il faut l'avouer, une coutume cruelle de couvrir d'ignominie par toutes sortes d'injures ceux qui changeoient de Religion (11). On épluchoit toute leur vie jusques aux recoins de l'enfance, on ramassoit tous les péchez de leur jeunesse, on les suivoit à la piste dans tous leurs déportemens, & l'on accumuloit pêle mêle, avec des bruits vagues, les faits qui pouvoient avoir quelque certitude, & ceux qui pouvoient recevoir un mauvais sens, lors que des esprits pleins de soupçons & de défiances les examinoient sans miséricorde; & l'on faisoit courir le monde à une infinité de Satires composées de cette façon. Il n'en faut point demander le *cui bono*: car il est assez manifeste que l'on prétendoit tirer de là deux ou trois utilitez considérables. On espéroit que personne ne seroit scandalisé de la conduite des déserteurs, pourvu qu'on les dépeignît comme des ames vendues à l'iniquité, destituées & d'honneur & de conscience. On vouloit par-là empêcher de croire que l'incertitude des Dogmes que l'on soutenoit, & les raisons de l'autre Parti, eussent attiré au changement ceux qui abjuroient leur Religion. On vouloit aussi rabattre le triomphe des Adversaires, en leur soutenant qu'ils n'avoient gagné que des prosélytes flétris, & infames. Enfin, on prétendoit inspirer plus d'horreur pour la révolte en exposant à l'ignominie la personne des révoltez, & l'on vouloit faire peur à quiconque eût songé à l'Apostasie; y ayant quelque apparence que des gens sensibles à la Satire n'oseroient point s'y exposer par un changement de Religion, lors que tant d'exemples formidables leur apprendroient que leur Parti s'étoit mis en possession de cette menace bien exécutée.

(11) *Conferez la Remarque de l'Article* WEIDNERUS.

Qui me commorit (melius non tangere, clamo)
Flebit & insignis tota cantabitur urbe (12).

(12) Horat. Sat. I *Libri II.* ℣. 45.

Mais si le profit étoit visible de ce côté-là, le dommage ne l'étoit pas moins par d'autres endroits; & ainsi l'on pourroit un peu s'étonner que la prévision des mauvaises suites ne modérât pas le ressentiment. Il n'y avoit rien de plus propre à endurcir les Adversaires dans leurs erreurs, que le fiel de ces Satires personnelles. Chaque Parti s'imagine que les Sectateurs de l'autre sont esclaves d'une prévention aveugle, & d'une opiniâtreté passionnée. N'est-ce pas les confirmer dans ce jugement, que de déchirer la réputation d'un homme qui nous a quittez, & d'emploier contre lui, non pas une Réponse modeste, civile, charitable, aux Motifs qu'il met au jour; mais une Réponse violente, & des Invectives personnelles & diffamatoires? Les conquérans d'un Prosélyte n'ajoutent guere de foi aux Contes que l'on publie contre lui de la part de la Religion qu'il a quittée: ils les regardent comme des calomnies atroces; & cela leur persuade de plus en plus qu'il n'y a que de la passion & de l'opiniâtreté sans aucun mélange de l'Esprit Evangélique dans ce Parti-là. Il est sûr qu'en persécutant par des Libelles un Transfuge de Religion, on l'aliene tout-à-fait. Il seroit revenu peut-être dans le bercail, si on lui eût fait connoître sa faute doucement & honnêtement; son retour seroit un triomphe que l'on opposeroit avec avantage à la victoire dont l'ennemi s'étoit vanté. On se prive de cela, si l'on irrite cette brebis égarée: il n'est presque pas possible que cet homme ne se sente très-innocent par rapport à quelques faits contenus dans les Satires qui le diffament (13). Dès-là il conçoit une mauvaise opinion de ses anciens freres, & du principe qui les conduit. Si les véritez qu'on a divulguées le fâchent, les mensonges ne servent pas peu à augmenter son chagrin; il se remplit d'une haine contre les personnes, qui le dispose à haïr leurs sentimens; de sorte que n'aiant été d'abord qu'un Prosélyte extérieur, il le devient quant à l'intérieur. La colére produit cet effet. Il est probable que Jean de Sponde, rempli de cette passion, à cause des médisances affreuses qu'on faisoit courir contre lui, chassoit toutes les idées qui eussent pu lui recommander sa prémiere Religion. Il s'affermissoit au Catholicisme par ressentiment contre les Réformez (14). Les Discours de Du Perron étoient moins propres que cela à l'y confirmer.

(13) *On y fait entrer les oui-dire, les conjectures, les broderies des Conteurs, &c.*

(14) *Voiez* les Nouvel. de la Rép. des Lettres, *Sept.* 1686. *pag.* 1096.

Qu'on m'objecte tant qu'on voudra ces paroles du Psalmiste, *Imple facies eorum ignominia, quærent nomen tuum, Domine; Seigneur, couvrez-les d'ignominie, & ils chercheront votre nom* (15): je répondrai que quand on fait cette Priere il en faut laisser l'exécution à la Providence, & non pas aux plumes des Ecrivains Satiriques. Ils ne sont guere propres à faire rentrer dans le bon chemin ceux qu'ils diffament pour s'en être détournez. Il n'ont guere compris que l'Esprit Evangélique est un feu qui doit éclairer & échauffer, mais non pas bruler, calciner, stigmatiser. On en doit dire ce qu'un Auteur Espagnol disoit du feu de l'Amour honnête, *arde y no quema; alumbra y no dana; quema y no consume; resplende y no lastima; purifica y no abrasa; y aun calienta y no congexa* (16).

(15) *Voiez les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Fevr.* 1685. *Art. II, pag.* 152 *de la 2 Edition.*

(16) Garvata. *Voiez la Préface de* Scuderi, *au devant du Poëme d'*Alaric.

Pour ce qui est de l'utilité que l'on prétendoit tirer de l'art de se faire craindre par des Satyres, c'est une chose où il y a du pour & du contre. Je ne voudrois pas nier que des gens qui voient que l'on supporte leurs fautes pendant qu'ils paroissent un peu zélez pour leur Religion, mais que s'ils la quittent, elles serviront de fond à des Libelles diffamatoires, ne puissent être détournez de l'Abjuration par la crainte des médisances. Un Satirique peut donner de la terreur à ceux qui ne se sentent pas innocens.

Ense velut stricto, quoties Lucilius ardens
Infremuit, rubet auditor cui frigida mens est
Criminibus, tacita sudant præcordia culpa (17).

(17) Juven. Sat. I, *Vers.* 165.

Il peut même jetter l'allarme dans le cœur d'un honnête homme qui est sensible à la belle réputation. On ne connoît que trop le crédit de la calomnie: le témoignage de la conscience ne rassure pas contre la crédulité humaine. Mais enfin, est-ce un profit bien considérable que de retenir des brebis galeuses dans le bercail? & ne voit-on pas s'imaginer que la peur des médisances sera une foible barriere pour des gens que d'autres passions animent à la révolte & qui peuvent s'assurer qu'on les recevra à bras ouverts dans l'autre Parti, & qu'on les y considérera comme des personnes vertueuses, & indignement calomniées (18)? Le changement de Religion est une lessive merveilleuse auprès des Convertisseurs; on diroit qu'ils s'approprient le droit de promettre ce que Dieu promet dans l'Ecriture: *Quand vos pêchez seroient comme cramoisi, ils seront blanchis comme neige, & quand ils seroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme laine* (19). Notez que pour affoiblir les nerfs des Satires, les Adversaires les firent passer pour une ruse, & qu'ils ont enfin prétendu que cette mine éventée ne produisoit point d'effet. Citons un Auteur moderne.

(18) *Voiez la Remarque (BI) de l'Article* CAYET, *à la fin, & ces paroles de Mr.* Daillé *au Pere* Adam: *Dès que cet homme (Mr.* Cottibi*), que vous noircissiez continuellement depuis quelques années des Crimes les plus sales, s'est présenté à vous, il a été reçu à bras ouverts. Il est devenu en un moment plus blanc que la neige.* Daillé, Replique au Pere Adam, *III Part.*

(19) Isaie, *Chap. I, Vers.* 18.

„ Cette Déclaration .... n'est pas moins inutile au dessein que cet Auteur (20) s'est proposé, qui est de noircir „ la réputation de tous ceux qui se convertissent, afin que „ l'apprehension d'estre compris parmi des gens diffamez, „ empesche les autres de se faire Catholiques. J'avoue que „ lors que le parti Protestant s'avisa de ce stratagême, il y „ eut d'abord des gens assez simples pour s'y laisser surprendre, & pour estre retenus par-là dans l'erreur, de crainte „ de perdre leur réputation. Mais cette ruse est devenue „ entierement inutile, parce que tout le monde sçait aujourd'huy que les personnes raisonnables tant Catholiques „ que prétendus Réformez, n'ajoustent plus de foy à ces „ sortes de calomnies, depuis qu'elles sont devenues générales, & qu'elles n'épargnent personne. L'on sçait dans „ le monde qu'il suffit d'estre nouveau Converti, pour perdre chez les Protestans la qualité d'honneste homme, & „ pour n'estre plus rien dans leur esprit de tout ce qu'on y „ estoit de bon auparavant (21). Ainsi, ceux qui s'amusent à déclamer sur ce sujet ont le malheur de n'estre écoutez de personne, & d'avoir perdu du temps à aiguiser des „ traits de medisance qui ne blessent qui que ce soit, & qui „ retombent sur eux-mesmes (22).

(20) *C'est-à-dire Mr.* Jurieu.

(21) *Voiez dans les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Août* 1686, *pag.* 879, *qu'il a retouché cette Remarque. Voiez aussi la* Replique de Cottiby, *pag.* 209, 210, *& ce que Mr.* Daillé *lui répond dans le Chapitre XXII de la II Partie.*

Il y avoit quelque chose de bizarre dans l'affaire dont nous parlons. Car, avant qu'un homme abjurât, on lui donnoit des marques d'estime dans son Parti, & on le diffamoit dans l'autre; mais, dès qu'il avoit abjuré, les choses changeoient de face. Il étoit satirisé par les anciens freres, & préconisé par les nouveaux. Le Pere Adam fit ce reproche à ceux de la Religion au sujet de l'Ex-Ministre Cottibi: mais Mr. Daillé lui fut bien renvoier l'éteuf (23): il lui montra que les Catholiques, qui avoient diffamé par des Chansons, & par des Livres imprimez, le Ministre Cottibi (24), comblérent d'éloges Cottibi leur Néophyte.

(22) Brueys, Réfutation des Réponses faites à son Examen, *pag.* 299, 300, *Edit. de Holl.* 1686.

(23) Daillé, Reponse à Adam & Cottibi, *Part. III, Chap. IV, VI, & VII.*

(24) *Là-même, pag.* 144, 145.

Mr. Brueys a fait une Obserververation qui se rapporte à celle du Pere Adam. „ Je ne me justifierai pas ici ", dit-il „ (25), des reproches que me fait un de ces Auteurs, d'avoir passé toute ma vie dans les jeux & dans la débauche, „ d'estre un homme sans pieté & presque sans Religion. Je sçay „ que Messieurs de la Religion Prétendue Réformée n'ont „ pas toujours eu de moy ces sentimens-là; au moins ne les „ avoient-ils point, quand tous les Ministres de Montpellier „ me faisoient l'honneur de venir assez souvent passer les „ jours entiers chez moy à la ville & à la campagne: quand „ les Protestans de Languedoc me confioient leurs plus secrétes & leurs plus importantes affaires; quand ils me députoient à Toulouze, & à leurs Synodes; & enfin quand „ ils faisoient traduire & imprimer à Geneve, à Saumur, „ & à Amsterdam, le Livre que je composai pour la „ défense de leur Religion, lors que j'estois dans leur „ parti.

(25) Brueys, Refutation &c. *pag.* 312.

L'Ex-Capucin Pere Basile, qui, s'étant fait de la Religion se vit diffamé par les Catholiques (26), se défendit entre autres moiens par l'estime qu'on lui avoit toujours témoignée dans son Ordre. Voiez son Menteur confondu, imprimé à Sedan l'an 1639.

(26) *Voiez le Pere* Veron, *dans le Livre qu'il intitule* l'Apostat vicieux.

(*D*) *L'on publia imparfait son Livre de Controverse.*] C'est une *Response au Traitté des Marques de l'Eglise fait par Th. de Beze.* Elle contient 317 pages *in* 8°. & fut imprimée à Bourdeaux chez Simon Millanges l'an 1595, par les soins de

Tumulus Joannis Spondani, d'où j'ai tiré quelques-unes des Particularitez que je viens de rapporter. Cet Auteur déclare (*c*) qu'il a passé ses années *avec beaucoup de fatigue & de misere, & en ses estudes, & en toutes ses autres occupations publiques, ou privées*; & (*d*) que sa *prison d'Orleans fut la quatriesme que Dieu* lui eut *envoyé* pendant les *Guerres Civiles*. Il étoit frere aîné de HENRI DE SPONDE, qui a continué les Annales de Baronius.

(*c*) Jean Sponde, Declaration des Motifs, &c., *pag. m.* 25.

(*d*) Jean de Sponde, Déclaration des Motifs, &c., *pag.* 28.

de Florimond de Remond, qui y mit une Préface dont j'ai déja cité des Morceaux. En voici d'autres. *A peyne* l'Auteur *estoit-il à my chemin* „ qu'il se trouva desnué de plu„ sieurs bons livres, qui luy estoyent nécessaires. Pour les „ recouvrer & pouvoir communiquer avec les doctes, car il „ n'avoit là autre entretien que de soy mesme, il s'en vint „ en ceste ville de Bourdeaus. Comme jour & nuict il tra„ vaille avec une ardeur merveilleuse, & plus que sa santé „ ne luy pouvoit permettre (Car il avoit un corps foible & „ debile mais un esprit fort & robuste) la longueur de ses veil„ les, l'assiduité sur les livres parmy les rigueurs & aspretez „ inacoustumées de l'hiver passé, luy altererent sa santé, sans „ que pour cela pourtant il quittast son entreprinse. Et com„ me ses amis luy remonstroient le prejudice, qu'il se faisoit „ d'estre ainsi cloué incessamment sur les livres, & dans un „ estude froid & catharreus, ne donnant aucun relasche au „ corps, non plus qu'à l'esprit. Il faut que je me hate (di„ soit-il) car je prevoy que le soir s'approche, qu'il faut „ meshuy, que je quitte ma garnison. Si je meurs, ce sera „ honorablement les armes en main, comm'un brave cham„ pion Chrestien doit faire. Enfin son mal & son indispo„ sition redoublant avec son travail, il fut saisi d'une pleure„ sie, laquelle eust bien tost aterré ce corps maigre & exte„ nué", ... *Sa maladie ... ne fust que que de neuf jours.* Vers la fin de la Préface on trouve ceci: „Or Lecteur tu as „ icy son Livre, Livre à la vérité imparfaict, qui monstre „ néantmoins la perfection de son ouvrier. C'est grand doma„ ge qu'il n'ait heu sa fin: & que ce qui nous reste n'aye sa „ correction derniere, veu que ce n'est que le plan de ses „ prémieres conceptions, qui nous promettoit une disposi„ tion en trois livres, & une estendue d'arguments plus forts „ & mieux rangez: affin que je me taise du langage, qui est „ la partie d'un Livre, repolie aprés toutes les autres. Dieu „ sçait si de Sponde en eust esté chiche, pour l'enrichisse„ ment de ce, qu'il avoit entreprins, luy qui sembloit estre „ accomply de tous les ornements d'une éloquence parfaic„ te, comme ses escrits tesmoignent, & qui avoit une mer„ veilleuse facilité à desduire naifuement ses imaginations, „ si qu'à peyne a-on trouvé trois mots trassez (27) dans „ trois feuilles de tout cest ouvrage. Ie croy qu'en ceste par„ tie il estoit inimitable. On eust bien recognu tout à faict „ sa suffisance au Livre de *l'Idée des Religions*, qu'il dessei„ gnoit; mais la mort a rompu ce projet, & plusieurs autres „ qu'il avoit pour la deffense de l'Eglise (28).

(27) *C'est-à-dire raturez ou effacez.*

(28) Florim. de Remond. Préface de la Response de Sponde au Traité des Marques de l'Eglise.

STANCARUS (FRANÇOIS) natif de Mantoue, a vécu au XVI Siecle. Il fut l'un de ceux qui travaillérent avec le plus de succès à établir dans la Pologne la Religion Réformée. Il avoit été appellé à Cracovie (*A*), pour y enseigner la Langue Hébraïque (*a*); mais quand on eut remarqué qu'il faisoit couler dans ses Leçons les Dogmes des Protestans, on le déféra à l'Evêque de Cracovie (*b*), qui lui avoit fait avoir cette Charge, & qui apprenant que c'étoit un Hérétique, ne manqua pas de l'envoier en prison (*c*). Il en fut tiré par l'adresse ou par le crédit de quelques Seigneurs, & il trouva un bon asyle dans la maison de Nicolas Olesnicki (*d*), Gentilhomme que la qualité, le mérite, & le courage, concouroient à rendre recommandable (*e*). Il lui proposa de faire cesser le Culte Romain, & d'abattre les Images; mais Olesnicki, aiant consulté ses Amis, ne jugea pas à-propos d'en venir là tout d'un coup (*B*), il se contenta de faire la Cene dans son château selon les cérémonies qu'il plairoit à Stancarus de régler. Quelque tems après on exécuta les prémieres vues de ce Réformateur, on chassa les Moines qui desservoient l'Eglise du lieu, on brisa les Images, on les réduisit en cendres (*f*). Olesnicki fonda une Eglise Réformée à Pinczovie l'an 1550, & y attira plusieurs personnes illustres par leur piété & par leur savoir (*g*). Notre Stancarus y ouvrit une belle Ecole (*h*), & dressa cinquante Règles de Réformation pour les Eglises de Pologne (*C*). Il fut envoié en Prusse quelque tems après, & il exerça dans Konisberg pendant une année la Charge de Professeur en Langue Hébraïque (*i*). Il s'éleva de violentes querelles entre lui & Osiander, & cela eut des suites funestes à l'Orthodoxie. Osiander enseignoit que l'homme est justifié par la Justice essentielle de Dieu, & que Jésus-Christ est notre Justice selon la Nature divine. Stancarus, un peu trop ardent à contredire, & s'éloignant de cette erreur avec trop de véhémence, passa dans l'extrémité opposée; car il soutint que Jésus-Christ n'est notre Médiateur que selon sa Nature humaine (*k*). On dit qu'il puisa cette Doctrine dans

(*a*) Lætus, Compend. Hist. Univers. *pag. m.* 389.

(*b*) *Il s'appelloit Samuel Maciejowski.*

(*c*) *Idem, ibid.*

(*d*) Stanislaus Lubieniecius, Hist. Reform. Polonicæ, *Libr. I, Cap. V, pag.* 31.

(*e*) *Idem, ibid. pag.* 32.

(*f*) *Dehinc Monachos cœnobio & imagines templo ejecit, quin & has frangi & comburi fecit (Olesnicius.)* Lubieniec. Hist. Reformat. Polonicæ, *pag.* 31.

(*g*) *Idem, ibid. pag.* 33.

(*h*) Lætus, Compend. Hist. Univ. *p. m.* 389.

(*i*) Micrælius, Syntagm. Hist. Ecclef. *pag. m.* 866, 870.

(*k*) *Idem, ibid. pag.* 866.

(*A*) *Il avoit été appellé à Cracovie.*] Jean Lætus assûre que l'Evêque même de Cracovie l'y appella pour la Chaire de Professeur en Hébreu. *A Maciejovio Episcopo Cracoviensi evocatus erat ut linguam S. Cracoviæ doceret* (1). Mais d'autres (2) disent qu'aiant été chassé d'Italie comme Hérétique, & n'aiant pu s'établir en Allemagne, il s'en alla en Pologne, où on lui permit d'enseigner la Langue sainte dans le College de Cracovie, parce que l'on ignoroit ce qu'il étoit, & qu'on savoit seulement qu'il entendoit cette Langue. Comme ceux qui disent cela sont tout à la fois ses ennemis, & les amis de l'Evêque de Cracovie, ils pourroient avoir supprimé quelque circonstance. Je croi néanmoins que cet Evêque ne le fit point venir d'Italie, & qu'il ne le connut propre à enseigner la Langue sainte, qu'aprés l'avoir vu en Pologne. Voiez la Remarque (*N*).

(*B*) *Olesnicki ..... ne jugea pas à propos d'en venir là tout d'un coup.*] Voions le Recit d'un Catholique Romain: *Cœpit errorem* (Stancarus) *instaurare Zwinglii, in idque operam dare, ut abduceret Olesnicium à religione paterna & persuaderet illi religionem externam. Cujus ad præscriptum imagines è fano tolli, cœnam pro usitata peregrinam institui, Sacra quæ Monachi in ejus oppidi fano religionibus vetustis administrabant, explodi jubet. Erat hoc fanum cum adjuncta Monachorum domo, munificentiâ Sbignei Olesnicii operosè extructum ac liberaliter ditatum, quod profanare Stancarus properabat, cujus consilium cum Olesnicio videretur periculosum esse, ne quid inconsideratè faceret, vocat amicos ac in consilium adhibet, in quo, variatis sententiis, illa postremo vicit, ut imagines cum reliqua supellectili salvæ in fano manerent: Monachi etiam veteri instituto sacra facerent, quod nihil earum rerum mutari tùm posset impunè: adesse Regem in proximo, Episcopum etiam Cracoviâ nondum discessisse, fore hisce rebus mutandis aliud tempus magis idoneum. In præsentia placere cœnam institui, idque fieret in Arce privatim, non in fano publicè, quod in oppido subjectum est arci. Secundùm hanc sententiam permittunt Stancaro novæ cœnæ modum præscribere, ac illius usum docere* (3). On peut connoitre par-là le tempérament de Stancarus. S'il n'eût pas le don de persévérance, ce ne fut point à cause de sa tiédeur: il étoit bouillant, son patron homme d'épée jetta de l'eau sur ce grand feu par le conseil des laïques qui examinérent cette affaire. Notez, je vous prie, une négligence de l'Auteur Socinien que j'ai cité. Il rapporte tout le Passage Latin pour prouver par le témoignage d'un Annaliste Polonois, que Stancarus fit chasser les Moines, & abattre les Images; & cependant le Passage de cet Annaliste nous enseigne que cela ne fut point fait; où est donc le jugement du Sieur Lubienietski? Mr. de Sponde lui eût pu apprendre ce qu'il eût falu citer. (4) *Adversus* Stancarum *prodiit Orichovii Roxolani elegans libellus titulo Chimæra .... ubi ait ......* (5) *eum Pinczoviam Cracoviensis municipii oppidum se contulisse, ibique punico incitatum furore in templa irruisse, imagines sanctorum sustulisse, memorias Martyrum delevisse, altaria evertisse, sacra profanasse, gazam ecclesiasticam diripuisse, denique sacerdotes ex oppido exterminasse.* Voiez la Remarque (*O*).

(*C*) *Il dressa cinquante Règles de Réformation pour les Eglises de Pologne.* On lui feroit tort si l'on supposoit qu'il fut un Réformateur sédentaire, qui, s'arrêtant à son Ecole de Pinczovie, envoioit de toutes parts ses ordres, ou ses conseils. Il est sûr qu'il paioit de sa personne. *Stancarus Ecclesias à papatu reformavit. L. Canones instaurandarum Ecclesiarum conscripsit* (6). Cette preuve étant trop foible, ne la considérez pas; arrêtez-vous à celle-ci: *Stancarus .... ad reformandas Ecclesias ab Anno* 1553. *magno studio incubuerat: in quam rem hortatu Jacobi Comitis Ostrorogii libros conscripserat. Cùm enim ei, tùm Felici Crucigero & aliis piis Viris, motâ in ditione Cracoviensi persecutione .... aliæ sedes quietæ quærendæ essent, in majorem Poloniam concesserat & Ostrorogii protectu tutus permanserat. A quo Anno* 1553 *dimissus in Minorem Poloniam cum eodem illo Crucigero reverterat & reformandis ab idololatria ecclesiis pro tempore operam dederat, favore Stanislai Stadnicii, Hieronymi Philipovii, Nicolai Olesnicii, & aliorum Patronorum Virorum Nobilissimorum & generosissimorum fretus* (7).

(1) Jo. Lætus, Compend. Hist. Univ. *pag. m.* 389.

(2) Stanislaus Orichovius, *in* Chimæra, *folio* 4, & 53.

(3) Orichovius, Annal. III, *apud* Stanislaum Lubieniecium, Hist. Reformat. Polonicæ, *Libr. I, Cap. V, pag.* 31, 32.

(4) Spondanus, *ad ann.* 1551, *num.* 22, *pag.* 538.

(5) Orichovius, *in* Chimæra, *folio m.* 24 *verso.*

(6) Lætus, Compend. Hist. Univ. *pag. m.* 389.

(7) Stanisl. Lubieniecius, *in* Hist. Reformat. Polon. *Libr. II, Cap. VI, pag.* 116, 117.

dans Pierre Lombard, & qu'il admiroit cet Auteur (*D*). Il la voulut établir dans la Pologne; mais il trouva des oppositions qu'il ne put vaincre. Elle fut condamnée dans quelques Synodes (*l*) (*E*), & cette Condamnation fut confirmée dans celui de Xian, où se trouvérent cinquante Ministres, & la plupart des grands Seigneurs du Parti avec beaucoup de Noblesse l'an 1560. Néanmoins les Eglises de Pologne furent troublées par cette Dispute pendant la vie de Stancarus (*F*). Après qu'il fut mort à Stobnitz chez Pierre Zborow (*m*), on ne parla plus de cela; mais on vit que par accident l'Arianisme en avoit tiré de nouvelles forces (*G*). Cela pourroit donner

(*l*) Lætus, Compend. Hist. Univ. *pag.* 411.

(*m*) *Idem, ibid.*

(*D*) *On dit qu'il puisa cette Doctrine dans Pierre Lombard, & qu'il admiroit cet Auteur.*] Voici ce que j'ai lu depuis long-tems dans Micrælius. *Hic homo tanti fecit* Magistrum Sententiarum, *ex cujus lacunis hauserat errorem, ut dicere non sit veritus*, unum Petrum Lombardum plus valere quam C. Lutheros, CC. Melanchthones, CCC. Bullingeros, CCCC. Martyres & In. Calvinos: ex quibus omnibus, si in mortario contunderentur, non exprimeretur una uncia veræ theologiæ (8). Florimond de Remond (9), qui a rapporté une partie de ces choses, & quelques autres, cite l'Apologie de Stancarus contre les Théologiens de Zurich. Je l'ai consultée, & j'y ai trouvé (10) les paroles de Micrælius. Notez que l'Auteur se vante d'avoir tiré des saints Peres sa doctrine, & non pas de Pierre Lombard, qui n'a fait, dit-il, que recueillir les Autoritez des Peres, & les Dogmes de l'Eglise.

(*E*).... *Elle fut condamnée dans quelques Synodes.*] Jean Lætus (11) en nomme trois, celui de Sendomir, celui de Vladislavie, & celui de Pinczovie. Mais Lubienietski assûre, que l'opinion de Stancarus fut tellement discutée (12) dans le Synode de Pinczovie, au mois de Novembre 1558, si bien défendue d'un côté, si bien attaquée de l'autre, que les parties se retirérent sans rien conclurre, & sans que la victoire se fût déclarée; *Æquo tunc Marte ab utrinque discessum est, quoque cum sua Sententia ad sua, Stancaro Dubietzcum ad Patronum Stanislaum Stadnicium revertente* (13).

(*F*) *Les Eglises de Pologne furent troublées par cette Dispute pendant la vie de Stancarus.*] Nous venons de voir qu'il avoit des partisans dans les Synodes. Il ne s'en faut pas étonner; c'étoit un homme qui savoit les Langues, & les Peres, qui avoit de l'esprit, qui pouvoit parler, qui pouvoit écrire, qui s'entêta de son Sentiment; & il disputoit sur une matiere très-difficile, & qui ne donne qu'un trop beau jeu à l'audace des Dialecticiens. Il seroit donc surprenant qu'il n'eût point eu de Disciples. *Stancarus ut multa erat non tantùm linguarum scientiâ, sed & eruditione, ex scripturis & antiquitate sententiam suam ratione profectò suffragante probabat* (14). Ni Jean Lascus, ni Lismanin, ni Gonezius, ni Crovicius, ni Blandrata, ni plusieurs autres, ne purent jamais le faire changer de Sentiment (15). Les Eglises de Pologne, allarmées de ces divisions, & embarrassées des subtilitez de cet homme, consultérent le Consistoire de Geneve, qui leur fit donner par Calvin une courte & bonne Instruction l'an 1560 (16). Il la falut soutenir par un autre Ecrit bien raisonné qui se trouve parmi les Lettres de Calvin (17). On y ménage la personne de Stancarus, quoi qu'on se plaigne de son emportement contre Melanchthon. Celui-ci, & Pierre Martyr, publiérent quelque chose contre sa Doctrine. Le prémier le fit avec beaucoup de modération, sachant qu'il avoit à faire à un emporté (18). Stancarus ne se soumit point aux Synodes qui le condamnérent. On voit par la Lettre que les Ministres de Pologne écrivirent à l'Eglise de Strasbourg l'an 1562 (19), qu'il les accusoit d'Arianisme, & qu'il introduisoit une espece de Sabellianisme. Il demanda instamment une nouvelle Conférence; mais elle lui fut refusée, & ses Livres furent condamnez & brûlez. *Pincovienses, rejectâ cum Stancaro, quam multum expetebat, disputatione, in dubium vel in disputationem trahi communem Ecclesiæ sententiam, in gratiam unius inquieti & arrogantis hominis, indignum existimantes, libros ejus condemnasse, & tradidisse rogo, lego apud Stanislaum Hosium, in Judicio de Censura Heidelbergensium, ac Tigurinorum, de dogmate contra Trinitatem in Poloniâ tum sparso* (20). Le Schisme duroit encore l'an 1568. Cela paroît par une Lettre de Theodore de Beze, où il exhorte les Schismatiques, & nommément Stancarus, à se soumettre à la Confession, & moiennant cela il se persuade qu'on leur redonneroit de bon cœur la main d'association. Je rapporterai ses paroles d'autant plus agréablement qu'elles nous apprennent une circonstance curieuse; c'est que Stancarus offroit des formulaires de foi pleins d'expressions ambiguës. *Omnes illos qui à vobis discessionem fecerunt, totque consequutis malis aditum patefecerunt, ipsumque adeò Stancarum, precor & obtestor per viscera misericordiæ Dei nostri, ut & sui & pacis Ecclesiarum majorem habeant rationem, istaque abjectâ in defendendo semel arrepto dogmate pertinacia, in animum inducant cum Ecclesiis in verè fraternam gratiam, abolitis prioribus omnibus, redire, & synceris omnium Ecclesiarum orthodoxarum confessionibus apertè potiùs acquiescere, quàm novas & ambiguas conciliationum formulas scribendo, suspicionem præbere, quasi fucare potiùs manifestè defensos errores, quàm semel abjectis illis, veram cum fratribus concordiam inire velint. Id verò si fecerint, non dubito quin dextram illis ultro præbeatis, exultent in cœlis Angeli, applaudant omnes Ecclesiæ* (21). Nous verrons ci-dessous (22) ce qu'il disoit des persécutions qu'il avoit souffertes.

(*G*) *Par accident l'Arianisme en avoit tiré de nouvelles forces.*] La principale batterie de Stancarus étoit de dire, Si Jesus-Christ a été Médiateur entant que Dieu, il est moindre que son Pere quant à la Nature divine, il n'est donc point coëssentiel à Dieu le Pere; ceux donc qui le font Médiateur entant que Dieu renouvellent l'Hérésie des Ariens. Il pressoit cette Conséquence avec toutes les subtilitez que son esprit, & la nature du sujet, lui purent fournir: cela donna lieu à un tiers Parti: il y eut des gens qui ébranlez d'un côté par ses raisons, & de l'autre par les argumens de ses Adversaires, établirent que Jesus-Christ faisoit l'office de Médiateur, & à l'égard de l'Humanité dont il s'étoit revêtu au sein de Marie, & à l'égard d'une Nature divine inférieure à celle du Pere Eternel. Blandrata, & quelques autres fugitifs de Geneve pour des erreurs qui se rapportoient à la Trinité, se prévalurent des raisons de Stancarus; ils prétendirent que ses Adversaires ne les pouvant bien résoudre, il faloit chercher un autre Systême. Voilà d'où naquirent les Trithéites de Pologne, les Ariens, & enfin les Sociniens. Le Sieur Lubienietski prétend que le Synode de Pinczovie, où l'on discuta profondément la Cause de Stancarus, & où l'avantage du combat fut égal, ouvrit la porte à la destruction de la Doctrine de la Trinité. *Hæc mox, ut & illa Serveti de præeminentia Patris Viros pios & doctos ad hoc argumentum discutiendum haud leviter incitavit. Itaque meritò illam Synodum Pinczoviæ Anno 1558 celebratam Andreas Lubieniecius Senior in MS. de Synodis magnum ingressum ad demoliendum dogma Trinitatis fecisse dixit.... Et certè ex his, quæ secuta sunt in illa Pinczoviana Synodo portam ad discutienda vulgò recepta dogmata apertam esse, nemo non videbit. Hoc enim ipso anno cum venisset Pinczoviam Blandrata, quèm invidia Calvini Geneva expulerat, habitis Pintzoviæ cum Lismanino, multis de hoc argumento sermonibus, & videns Stancari adversarios ei non satisfecisse, tantùm effecit, ut & ille de dogmate Trinitatis dubitare inceperit. Hinc Lismaninus in suspicionem Arianismi apud Ministros inolitis erroribus tenacius adhærentes incidit* (23). Calvin avoit toûjours craint que les Adversaires de Stancarus ne se jettassent dans une autre extrémité; & il vit avec douleur que sa crainte n'avoit pas été sans fondement. Voici ce qu'il écrivit aux Freres de ce païs-là: *Tabulam nuper in Polonia editam, quæ Christum & Spiritum sanctum alios à Patre deos facit, non sine acerbissimo mœrore inspexi. Pridem me hæc cura, non abs re, anxium tenuit, ne fratres minus in Scriptura exercitatos abriperet Stancari importunitas, ut vitandæ unius absurditatis causa, in aliam fœdiorem laberentur. Accidit ergo quod timui, ac tristi exemplo patefactum est quàm noxia sit pestis contentio, ubi magis propositum est, adversarium vincere, quàm bonam causam simpliciter tueri. Crassum Stancari delirium meritò à fratribus Polonicis repudiatum est. Sed dum sibi ab una diaboli astutia cavent, obrepsit alter impostor Blandrata Stancaro deterior: & hac occasione abusus est ad errorem non minus detestabilem spargendum* (24). Tirons d'une autre Lettre qu'il leur écrivit en 1563 un très-beau Passage, qui nous montre les mauvais effets de la Dispute, & la malédiction que Dieu répand pour l'ordinaire sur le travail de ceux qui disputent bien moins afin que la Vérité triomphe, qu'afin qu'ils aient le plaisir de fouler aux pieds leur Adversaire. (25) *Porrò teterrimus hic error, qui apud vos grassatur, favorem obtinuit ex immodico contentionis fervore. Nam cùm Stancarus insulsus Sophista, & rabula improbissimus commenta sua ingereret, Christum Mediatorem duntaxat esse, quatenus homo est, ideoque apud totam Trinitatem intercedere, optimum compendium quidam esse duxerunt, si responderent solum Patrem verè & propriè esse Deum. Ita effugium illud nimis cupidè multi arripuerunt, quòd ita putarent nullo negocio refutari Stancari ineptias. Sic ut veteri proverbio dicitur, nimium altercando veritas amissa fuit. Equidem non dubito quosdam inscitia vel inconsiderata facilitate lapsos esse: verùm conjicere simul licet, nonnullos* (26) *astutè captasse occasionem, ut execrabile delirium, quod plausibile fore sperabant, simplicibus impunè obtruderent.* C'est-à-dire, selon la Version Françoise des Opuscules de Calvin: „ Au reste
„ cest erreur pernicieux & execrable, qui est semé par vos-
„ tre pays, a obtenu faveur & credit par le moyen d'une
„ trop grande ardeur de contention. Car lors que Stanca-
„ rus ce sophiste & criard enragé mettoit en avant ses res-
„ veries, à savoir que Jesus-Christ est seulement Mediateur,
„ entant qu'il est homme, & pourtant qu'il intercede en-
„ vers toute la Trinité: aucuns estimerent que le meilleur
„ & le plus expedient estoit, s'ils respondoyent que le Pe-
„ re seul est vrayement & proprement Dieu. Ainsi plusieurs
„ s'arresterent par trop ardamment à ce subterfuge-la, pour-
„ ce qu'ils pensoyent que par ce moyen Stancarus seroit ai-
„ sément rembarré avec toutes ses sottises. Ainsi, com-
„ me dit le proverbe ancien, la verité a esté perdue en
„ trop debatant. Et pour vray je ne doute point, qu'au-
„ cuns ne soyent tombez par ignorance, ou par une fa-
„ cilité inconsiderée: mais il y a bien apparence aussi que
„ d'autres

(8) Micrælius, Syntagm. Hist. Eccles. *pag.* 850.

(9) Flor. de Remond, Hist. de la Naiss. & Progrés de l'Heresie, *Livr II, Chap. XV*, *pag.* m. 222.

(10) *Au feuillet k 5 Edit. Cracoviens.* 1562 in 8.

(11) Lætus, Compend. Hist. Univ. *pag.* 411.

(12) *Acriter discussa fuit.* Stanisl. Lubieniecius, Hist. Reform. Polon. *pag.* 117.

(13) *Idem, ibid.*

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Idem, ibid. p.* 118.

(16) *Elle est parmi les* Opuscules de Calvin, *pag.* m. 680.

(17) *C'est la Lettre CCCLII.*

(18) *Responsionem de Stancari controversia perscripsi, quæ multo est & brevior & summissior quam postulat magnitudo causæ. Sed hominem iracundum & biliosum nolui accendere.* Melancht. Epistola DCCCIX, *Libr. IV*, *pag* m. 925: *elle est datée de l'an* 1553.

(19) *Elle est la prémiere parmi celles de* Zanchius. *Voiez* Hoornbeeck, *in* Apparatu ad Controv. Socinianas, *pag.* 29.

(20) Hoornbeeck, *ibid.*

(21) Theod. Beza, Epist. XXVIII, *pag.* 241 *Tomi III* Operum. *Elle est datée du 1 de Septembre* 1568.

(22) *Dans la Remarque (L).*

(23) Stanisl. Lubieniecius, *in* Hist. Reform. Polon. *pag.* 118.

(24) Calvin. *in* Admonitione ad Fratres Polonos, ne triplicem in Deo Essentiam pro tribus Personis imaginando tres sibi Deos fabricent. *init. pag.* 683 Tractatuum Theologic.

(25) *Idem, pag.* 636.

(26) *Il entend* Blandrata, Gentilis, Jean Paul Alciat, *qu'il nomme peu aprés.*

donner lieu à beaucoup de réfléxions (*H*). Stancarus perdit tout le mérite de ses prémieres actions par les troubles qu'il excita dans la suite, aiant donné trop d'essor à sa vanité, & à sa subtilité (*n*). Il publia divers Ecrits (*I*). On s'abuse pitoiablement sur la qualité de ses Opinions, comme je le ferai voir en marquant les fautes de Mr. Moreri (*K*). Il versoit des torrens d'injures dans

(*n*) *Voiez la Remarque (I).*

„ d'autres ont cherché finement l'occasion de pouvoir sans „ danger mettre en avant aux simples & idiots ceste forcenerie execrable, laquelle ils esperoyent leur estre agrea- „ ble & plaisante (27)". Theodore de Beze reconnoit aussi que le Trithéisme & l'Arianisme, qui se renouvellérent dans la Pologne, tirérent leur origine des Disputes de Stancarus (28).

(27) Recueil des Opuscules, c'est-à-dire petits Traictez de M. Jean Calvin, *pag.* 1296, *Edit. de Geneve* 1611. (28) Beza, *in* Apologia altera ad Claudium de Xainctes, *pag.* 345. *Tomi II* Operum. *Voiez aussi ce qu'il dit dans la* Vie de Calvin *à l'ann.* 1560, *pag.* 381 *Tomi III* Operum.

EXAMEN des Plaintes contre la multitude d'Académies, & de Professeurs.

(*H*) *Cela pourroit donner lieu à beaucoup de réfléxions.*] Je n'en ferai néanmoins qu'un petit nombre, & je commencerai par les Plaintes que font certaines personnes contre les Sciences. Ne vaudroit-il pas mieux supprimer les Académies, que d'entretenir tant de Professeurs en toutes sortes de Facultez? Ce sont eux qui font naître les Hérésies, ou qui élevent ceux qui répandent, & qui multiplient l'erreur. Le Peuple, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont point appellez à expliquer les matieres de Religion, conservent sain & entier tout le dépôt de la foi qu'on leur confie. Apprenez-leur une fois qu'il faut croire la Trinité des Personnes, l'Unité de la Nature divine, l'Incarnation du Verbe, sa Médiation, &c., ils croiront tous ces mysteres sans jamais en altérer la pureté, & sans s'inquiéter les uns les autres. Mais les Docteurs n'en usent pas de cette maniere: les uns veulent se distinguer par des Interprétations subtiles, & les autres ne veulent pas le leur permettre. Cela donne lieu à des Disputes qui troublent la source, & qui la partagent en plusieurs ruisseaux bourbeux. Le prémier partage est bientôt suivi du second, & ainsi de suite: la fécondité, ou plutôt la contagion en ce genre-là est surprenante. Vous n'entendez plus parler bientôt après que de Sectaires, Appollinaristes, Ariens, Eutychiens, Macedoniens, Monothelites, Nestoriens, Sabelliens, &c (29). Si l'on dressoit l'Arbre Généalogique des Hérésies, on verroit que leur filiation est fondée principalement sur ces deux causes: 1, Les disputans se veulent trop éloigner de leurs Adversaires; ce qui fait qu'ils passent jusqu'à l'autre extrémité: 2, Le desir de vaincre les engage à pousser si loin leurs Objections, qu'elles peuvent, ou leur être retorquées, ou favoriser un tiers Parti. Que fait-on pour remédier à cet inconvénient? On abandonne le terrain qu'on ne peut défendre, & l'on se fortifie de quelque nouvelle invention. Cela produit un Systéme tout différent, qu'un autre Docteur réformera de nouveau, ne le trouvant pas assez arrondi; & ainsi de suite. Un autre s'imaginant que les deux Partis vainquent, & sont vaincus tour-à-tour, selon qu'ils agissent offensivement, ou qu'ils se tiennent sur la défensive, se croit obligé de choisir une nouvelle Hypothese. On a vu tous ces desordres dans l'affaire de Stancarus. Il se brouilla avec Osiander son Collegue dans l'Académie de Konigsberg; & pour le mieux combattre, il donna à l'Humanité de Jesus-Christ tout ce que l'autre donnoit à la Nature divine. Passant de Konigsberg à Francfort sur l'Oder (30), il y trouva un Antagoniste (31), qui se jetta dans une nouvelle extrémité pour le mieux contrequarrer; car on prétend (32) qu'il enseigna que Jesus-Christ, notre Justification & notre Médiateur entant que Dieu & entant qu'Homme, étoit mort selon sa Nature divine. Stancarus s'en retournant en Pologne y soutint si chaudement son opinion, & accusa si ardemment ses Adversaires de favoriser l'Arianisme, qu'il donna lieu à plusieurs personnes de renouveller la Secte des Ariens, & puis celle des Samosaténiens. Je croi qu'on jugea, 1, Que les Objections des autres Ministres prouvoient que l'Humanité seule de Jesus-Christ n'étoit point notre Médiation: 2, Que ses Objections prouvoient qu'un Fils de Dieu coëssentiel ne pouvoit pas être Médiateur. On prit donc un milieu entre ces extrémitez. Ce fut de dire que Jesus-Christ fils de Dieu non coëssentiel, & revêtu de notre nature, étoit notre Médiateur quant à la Nature humaine, & quant à la Nature spirituelle qu'il avoit eue avant que de naitre. Voilà les malheureux fruits des Disputes Théologiques, & des Chaires Professorales.

(29) *On suit l'ordre Alphabétique & non pas le Chronologique.*

(30) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Germanor. *pag.* 234.

(31) *Nommé* André Musculus.

(32) Staphylus, *apud* Prateolum, *Voce* Stancarini, *pag.* 438.

Il y a une autre chose à considérer. Qu'un Professeur avance une nouvelle Pensée, & qu'il donne lieu de croire qu'il le fait pour s'acquérir du renom, il s'éleve tout aussitôt un Antagoniste, qui lui soutient que cette Pensée est mauvaise. Peu-à-peu ils s'échauffent, & enfin ils s'entrehaïssent tout de bon. Pour colorer les mouvemens qu'ils se donnent si semblables aux passions humaines que rien plus, il faut que l'Aggresseur dise qu'il s'agit d'une affaire très-importante au bien de l'Eglise. L'attaqué doit dire la même chose, & faire voir que l'opinion qu'il a changée donnoit de grands avantages à l'ennemi. Après cela il n'y a plus de moien de reculer, il faut que les Supérieurs parlent. Or quel est le fruit ordinaire de leurs Décisions? Un Schisme actuel, ou un Schisme virtuel. Rien de tout cela n'arriveroit, si l'on n'avoit pas pour ses Pensées une opinion avantageuse. Si Stancarus, par exemple, eût avoué comme il le devoit que son opinion importoit peu au bien de l'Eglise, il ne se fût pas fait un point-d'honneur de la maintenir: il eût gardé le silence dès qu'il eût vu qu'en la soutenant il causoit des troubles. Combien de desordres eût-on épargné au monde, si l'on se fût contenté de disputer sur les choses nécessaires au salut? Osiander, & Stancarus, n'eussent pas écrit deux pages en ce cas-là l'un contre l'autre. Car en bonne foi y a-t-il des gens parmi le peuple, qui se reglent sur l'un ou l'autre de ces Dogmes, quand ils mettent leur confiance dans la mort de Jesus-Christ? Les Docteurs mêmes, qui ont le plus disputé sur ces Questions, ne l'adorent-ils pas sans songer à ces distinctions de Nature humaine & de Nature divine?

Voici une autre Considération. Dans tous les Païs où il y a bien des personnes gagées pour expliquer tout un Corps de Théologie, il arrivera toûjours que quelcun aura la témérité de remuer des Questions, qu'il vaudroit mieux laisser en repos (33) comme des bornes qui séparent les héritages. Or l'exemple de celui-là est fort à craindre; car chacun se croit permis ce qu'il voit faire à des gens qui n'ont pas plus d'autorité que lui; & de là vient que les nouvelles Disputes ne s'élevent jamais plus facilement, que lors qu'elles ont été précédées depuis peu par plusieurs autres. Ceci tend à condamner la multitude des Académies.

(33) Μὴ κίνει Καμαρῖναν· ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων. *Ne move Camarinam, immota enim melior.* Stephan. Byzant. *Voce* Καμαρῖνα.

Répondons en peu de mots à toutes ces plaintes. C'est une Maxime de la derniere certitude, que l'abus des bonnes choses n'en doit pas ôter l'usage: puis donc qu'il est très-digne de l'homme de cultiver son Esprit, & que l'établissement des Maîtres préposez à cette culture est bon, il ne faut pas l'abolir sous pretexte que quelques Savans abusent de leurs lumieres pour exciter des Disputes Théologiques. Ajoûtons à cela que les maux de l'ignorance sont encore plus à craindre. Elle n'ôte pas les Divisions; sans avoir été à l'Académie il se trouveroit des gens moins grossiers que d'autres, qui auroient l'audace & la vanité de semer des Dogmes, & qui les établiroient d'autant plus facilement que leurs Auditeurs seroient sots.

Finissons par déplorer l'état misérable du Genre humain. Il ne peut sortir d'un mal que par un autre; guérissez-le de l'ignorance, vous l'exposez à des Disputes scandaleuses, & qui quelquefois ébranlent & renversent même le Gouvernement.

(*I*) *Il publia divers Ecrits.*] Une Grammaire Hébraïque, à Bâle 1546. Une Exposition de l'Epitre de Saint Jaques avec la Conciliation de quelques Passages de l'Ecriture, à Bâle 1547. Cette Conciliation fut tirée presque mot-à-mot des Commentaires de Bullinger (34). On pourra donc le joindre au Catalogue des Plagiaires. *De decem captivitatibus Judæorum: De sanguine Zachariæ*, & plusieurs autres Traitez dont vous trouverez le Titre dans l'Epitome de Gesner. Je me contente de copier ce qui suit: *De Trinitate, & Mediatore Domino nostro Jesu Christo, adversus Henricum Bullingerum, Petrum Martyrem, & Joannem Calvinum, & reliquos Tigurinæ ac Genevensis Ecclesiæ Ministros, Ecclesiæ Dei perturbatores. De Trinitate, & Unitate Dei, deque Incarnatione & Mediatione Domini nostri Jesu Christi adversus Tritheitas, Arrianos, Eutychianos, Macharianos, Cerinthianos, Ebionitas, & Photinianos. Opus novum de reformatione tum Doctrinæ Christianæ, tum veræ intelligentiæ Sacramentorum, cum matura consideratione & fundamento Scripturæ sanctæ & consilio SS. Patrum*, à Bâle 1547 *in* 8 (35). On remarque dans l'Epitome de Gesner, que le Livre de Stancarus contre les Ministres de Zurich & de Geneve est tout plein d'injures, & que Josias Simler le réfuta. Voici une Apostrophe de Stancarus: *Conclusum est, o Calvine, doctrinam tuam de filio Dei esse plane Arrianam, à qua resilias quam primum te oro atque obsecro, & has hæreses quam citius fieri potest retractes, & liberes Ecclesiam Dei ab istis blasphemiis quibus eam contaminasti* (36). Il dit ailleurs qu'il a démontré que les Eglises, qu'on appelloit Réformées, étoient Arriennes & Eutychiennes. *Omnes Ecclesiæ quas vos appellatis, reformatas, per Evangelium filii Dei, Arrianæ & Eutychianæ sunt, nec hoc negari potest, ut supra demonstrativè probavi* (37). André Jurgiewski Chanoine de Vilne allegue ces deux Passages dans son *Bellum quinti Evangelii* (38). Vous connoîtrez par là que Calvin & Stancarus se disoient les mêmes injures, chacun d'eux accusoit l'autre d'être un blasphémateur, & un perturbateur de l'Eglise; & si Calvin s'en prenoit à la vanité de Stancarus, je ne doute pas que celui-ci ne se servît du même reproche. *Est illud non absurdum modò, sed exitiale commentum, quo vir ille fastu turgidus & novitatis nimium cupidus orthodoxæ fidei principia labefactare conatus est. Dolendum sanè est, quòd hominem qui prodesse alioqui poterat, mater hæresêon ambitio ad nocendum impulit. Adeò enim frivolæ sunt quas obtendit rationes, ut satis appareat, nihil aliud quàm acuti ingenii famam ab aliis dissentiendo captasse* (39)....., *Utinam his moveatur Stancarus: quod tunc demum fere sperandum est, ubi ingenium, quod suâ vanitate nimis in sublime elatum est, ad mansuetudinem & modestiam se flexerit* (40).

(34) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 245.

(35) *Tiré de l'*Epitome de Gesner, *ibid.*

(36) Stancarus contra Ministros Genevenses ac Tigurinos, *folio* 118, 123 *apud* Jurgiewicium *ubi infrà.*

(37) *Idem, ibid. folio* 94, 95, *apud eund.*

(38) Andreas Jurgiewicius, Bellum quinti Evangelii, *pag.* 161, 162. *Edit. Colon.* 1595.

(39) Calvinus, *in* Responso ad fratres Polonos, *pag.* 682 Tractat. Theolog.

(40) *Idem, ibid. pag.* 683.

(*K*) *En marquant les fautes de Mr. Moreri.*] „ Il dit „ que Stancarus voulut s'opposer aux erreurs d'Osiander „ que l'humanité de Jesus-Christ est la cause de notre „ justification, & dans ce dessein il tomba dans l'extre-

dans les Ecrits qu'il composoit contre ses Antagonistes; & il s'excusoit de cela sur le droit de représailles, & sur l'importance des Hérésies qu'il croioit combattre, & même sur l'exemple des Apôtres

„ mité contraire & combatit en Arien la divinité du fils de „ Dieu". Il cite *Florimond de Raimond*, *Bellarmin*, *Onuphre*, *& Gautier*. La I faute est de prétendre qu'Osiander enseignoit que l'Humanité de Jesus-Christ est la cause de notre Justification: il faloit dire, au contraire, qu'il enseignoit que la Justice essentielle de Dieu, & que Jesus-Christ entant que Dieu, sont notre Justification. La II faute, suite inévitable de la prémiere, consiste à dire, que Stancarus enseigna que la Divinité de Jesus-Christ est la cause de notre Justification. Quel renversement! son Dogme étoit diamétralement opposé à celui-là. Tant s'en faut qu'il combattit en Arien la Divinité de Jesus-Christ, qu'au contraire il ne s'aheurta à son Dogme que parce qu'il prétendit que le Sentiment opposé entraînoit nécessairement dans l'Arianisme. Sandius, qui a fourré dans le Catalogue des Antitrinitaires tout autant de gens qu'il a pu, & quelquefois sous des prétextes équivoques, n'y a point mis Stancarus; marque évidente que ce n'étoit pas un Théologien qui eût attaqué le moins du monde la Divinité coëssentielle de Jesus-Christ. Mr. Moreri erre donc grossiérement quant au fait. Comptons lui pour une IV faute son inconséquence. Il avoit cru faussement que le Dogme d'Osiander attribuoit toute notre Justification à l'Humanité de Jesus-Christ. Comment donc a-t-il osé dire que Stancarus, s'opposant à Osiander jusques à tomber dans l'extrémité contraire, attaqua la Divinité du Messie? Car la suite naturelle de l'opposition diamétrale, que Mr. Moreri suppose entre ces deux hommes, est que Stancarus ait soutenu rigidement les intérêts de la Nature divine du Médiateur. Il le fit aussi. V. Enfin les Auteurs qu'on cite disent le contraire de ce qu'on leur attribue touchant l'erreur d'Osiander. Je me contenterai de prouver cela à l'égard du Pere Gaultier, qui d'ailleurs a été le mauvais guide de Mr. Moreri. *Franciscus Stancarus Mantuanus*, dit-il (41), *tueri cupiens, ut Osiandro* (42) *obsisteret, Jesu Christi humanitatem esse nostræ justifications causam, in oppositum extremum eodem circiter tempore se præcipitem egit, Jesu Christi nimirùm divinitatem Arianorum more impugnando: ejus enim erat opinio, Christum Dominum esse justificatorem nostrum secundum solam humanitatem, exclusa divina natura.* Vous voiez manifestement dans ces paroles la troisieme faute de Mr. Moreri, & une autre qui n'est guere moindre que la quatrieme. Car de ce qu'un homme soutient que Jesus-Christ est notre Médiateur & notre Justification entant qu'Homme, & non pas entant que Dieu, il ne s'ensuit nullement qu'il soit fauteur de l'Arianisme; ainsi le Pere Gaultier s'est servi d'un *enim* très-indigne d'un Auteur qui se piqueroit de raisonner. Le comble de la bévue est dans la question de fait, c'est-à-dire en ce qu'on ignore que Stancarus attachoit la Médiation de Jesus-Christ à l'Humanité, parce qu'il croioit que le Sentiment contraire favorisoit l'Arianisme. Si l'on avoit dit qu'il renouvelloit la Doctrine de Nestorius, on se seroit un peu mieux couvert de quelque ombre de vraisemblance, & l'on auroit été un peu plus fidele dans sa Citation; car Florimond de Remond, cité par le Jésuite Gaultier, touche cette corde de Nestorianisme. Nous avons donc ici un Auteur qui établit mal le fait, & qui tire de mauvaises conséquences, & qui ne cite pas bien. Sa Citation de Prateolus est plus fidele: car ce qu'il avance se trouve dans Prateolus; mais comme les paroles de ce dernier sont empruntées de Lindanus, il eût mieux valu citer Lindanus, quoi qu'un très-pauvre garant, qui n'avoit rien lu de Stancarus, & qui ne s'appuie que sur le témoignage d'un certain Palladius (43). J'ose dire qu'il n'y a guere d'Ouvrages qui fassent plus de des-honneur à l'Eglise Romaine que ceux où l'on a donné le Catalogue des Hérésies du XVI Siecle. Il regne deux grands défauts dans ces Catalogues: le prémier est qu'on y a fourré un nombre infini de Sectes imaginaires (44): le second est que les Auteurs de ces Libelles se copient les uns les autres, sans qu'il paroisse qu'aucun d'eux ait lu les Livres des Hérésiarques dont ils parlent. Mais, quelque absurde que puisse être leur conduite à l'égard des autres prétendus Chefs de Parti, je ne pense pas qu'ils aient parlé d'aucun avec plus d'aveuglement que de Stancarus, puis que d'un côté ils lui imputent une Hérésie qu'il faisoit profession de combattre, & dont il se plaignoit éternellement que ses Adversaires étoient les fauteurs; & que de l'autre l'Opinion particuliere, qui lui fit des ennemis dans le Parti Protestant, est une Doctrine que les Catholiques Romains soutiennent contre les Ministres. Lisez ces paroles du célebre Mr. Turretin: *An Christus sit mediator secundum utramque naturam?* affir. cont. Pontificios & Stancarum. *Quæstio hæc nobis intercedit cum Pontificiis, qui ut facilius obtineant plures dari posse Mediatores, pertendunt Christum Mediatorem fuisse secundum naturam humanam tantùm, ut post Lombar. lib. 3. dist. q. 19. l. 9. Thom. p. 3. q. 26. art. 2. Bell. contro. 1. de Christo lib. 5. c. 3. Becanus in Manu. lib. 3. cap. 2. & alii asserunt. Quos hic* Stancarus *sequitur* (45). Je viens de consulter la Somme de Théologie du Jesuite Becan, & j'y ai trouvé ces paroles; *Secunda conclusio. Christus secundum humanitatem est Mediator, non secundum divinitatem. Est contra Lutheranos & Calvinistas, qui docent Mediatorem esse secundum utramque naturam* (46). Il réfute leurs raisons, il allegue pour lui les Peres, & il nous renvoie à Vasquez & à Bellarmin.

SI STANCARUS étoit Hérétique.

On me demandera peut-être, si les Sentimens particuliers de Stancarus doivent passer pour des Hérésies. Ce n'est pas à moi à faire le Juge là-dessus. Je dirai seulement que pour bien qualifier un Dogme, il faut savoir les principes, & les vues de l'Auteur: par exemple, il faut demander à Stancarus, Niez-vous la Médiation de Jesus-Christ selon la Nature divine, parce que vous ne prétendez pas qu'il soit Dieu & Homme; ou la niez vous parce que vous ne voulez admettre aucune infériorité dans la Nature divine de Jesus-Christ, & que vous craignez que ce ne soit ouvrir la porte à l'Arianisme? S'il allegue la prémiere raison, il est Samosaténien, & Socinien; mais s'il n'allegue que la seconde, c'est un grand changement de scène, il est orthodoxe quant à la Divinité coëssentielle & consubstantielle de Jesus-Christ, & son erreur au pis aller ne consiste qu'en ce qu'il suppose que la Médiation enferme une infériorité incompatible avec la Divinité du Verbe. Je ne sai si les circonstances du tems, & les manieres impérieuses de ce personnage, ne furent pas la vraie raison pourquoi les Ministres Suisses, & ceux de Geneve, criérent tant contre lui. L'état des Eglises de Pologne étoit tel alors, que rien ne lui pouvoit être plus dommageable que cette Dispute, & l'on présumoit que le zéle avoit moins de part que la vanité à la conduite de Stancarus. Aujourd'hui peut-être on ne trouveroit que peu de venin dans sa Doctrine; car puis que les Objections des Sociniens ont obligé quelques Docteurs Protestans à dire, que Jesus-Christ n'est point adorable entant que Médiateur (47), ne semble-t-il pas qu'ils croient qu'il n'est point Médiateur entant que Dieu? Evidemment il est adorable entant que Dieu, s'il ne l'est donc pas entant que Médiateur, c'est parce qu'il n'est pas Médiateur entant que Dieu. Quant à la Lettre des Ministres de Pologne aux Théologiens de Strasbourg (48), je croi qu'on doit prendre garde qu'elle fut écrite par des personnes qui avoient excommunié Stancarus, & qui avoient disputé avec lui en plusieurs rencontres. Il est ordinaire d'attribuer à un homme les conséquences que l'on prétend émaner de sa Doctrine, soit qu'il les avoue, soit qu'il ne les avoue pas; car on suppose qu'il les desavoue frauduleusement. Ainsi la prudence veut que nous jugions de la Doctrine de cet Ecrivain, non par cette Lettre, mais par ses propres Ecrits: je ne pense pas qu'ils contiennent le Sabellianisme. Lisez pourtant ce qui suit (49): *Neque in eo solo substitit Stancari intemperies, quod doceret, Christum Mediatorem esse juxta humanam tantum naturam; sed ultra progressus, quoque veram Personarum Trinitatem sustulit; unum Deum confusâ Trinitate, apud quem Christus homo mediatorem ageret, Trinomium, cum Sabellio imaginans, cæteras Ecclesias ut Arianas traduxit: quod patet ex litteris Ministrorum Polonorum, è Synodo Pincoviensi scriptis A.* MDLXII. *ad Theologos Argentinenses, (quæ extat prima inter epistolas Zanchii)* . . . . (50) *Præterquam de Deo & Christo, etiam alia in cæteros fidei articulos movit Stancarus non sana, de justificatione &c. quod video ex Responsione Melanthonis, de controversiis Stancari scripta A.* MDLIII. *atque extat inter Melanthonis Declamationes, Tom.* IV. Pesez bien ces paroles de Melchior Adam (51), *ita disseruit* (Stancarus) *de duabus naturis ut non distinguere, verum separare plerisque sit visus.* Elles insinuent manifestement que l'on se donnoit la liberté d'imputer à Stancarus un Dogme qu'il n'enseignoit pas. Il sembla à plusieurs qu'il séparoit les deux Natures de Jesus-Christ. C'est une marque qu'il ne faisoit pas profession de les séparer, & que même il ne posoit pas des principes d'où cette séparation résultât nécessairement; car dans l'un & dans l'autre de ces deux cas tous ses Adversaires l'eussent accusé de l'Hérésie de Nestorius. Disons donc que Melchior Adam parle du sens que plusieurs donnoient aux Doctrines de Stancarus. Or il n'y a rien de plus trompeur que de juger de la Doctrine d'un homme par les interprétations de ses Adversaires. Pour mieux appuier ceci, je m'en vais citer Stancarus même. Les Théologiens de Zurich s'étoient servis de ces paroles: *Videat Stancarus qui nostram sententiam vult gravare suspicione hæreseos, ne ipse interea jure convincatur Nestorianus, à quo tam parum abest ut difficillimum sit eum ab illo internoscere.* Il leur répond, *Cum Tigurini non affirment me esse Nestorianum, non opus est ut me defendam; quod si etiam affirmarent, cum non probent, sed simpliciter accusent, illis docti viri non crederent, quia ipsimet Tigurini ignorant prorsus quod fuerit dogma Nestorii, ut jam probabo. Hoc tamen profiteor & coram Deo & hominibus fateor me nihil negotii habere cum Nestorio, & Nestorii doctrina* (52). Cette Protestation ne doit-elle pas vous tenir en garde?

Défiez-vous principalement d'Orichovius, qui a dit qu'Arius, Macedonius, Nestorius, Aërius, revivoient dans Stancarus (53). Tout ce qu'il lui impute à l'égard de l'Eucharistie (54) est si plein d'extravagance, ou même de contradiction, qu'on doit le traiter de calomnie. On ne voit pas que sur cet article les Théologiens de Geneve ni ceux de Zurich aient crié contre Stancarus. Nos faiseurs de Catalogues d'Hérétiques (55) l'accusent d'avoir enseigné que la Céne nous est donnée comme une arrhe du Corps de notre Seigneur. • Est-ce un sentiment contraire à la Doctrine de Zuingle ou à celle de Calvin? Ils ajoûtent qu'il étoit infecté de Rabinisme. Cette Accusation n'étoit fondée que sur ce qu'il entendoit les Rabins, & qu'il avoit quelquefois parlé de leurs Sentimens (56).

(41) Gualter. in Tab. Chronogr. *Sæc. XVI*, *Cap. XXI*, *pag. m.* 797. *Il cite* Prateol. v. Stancariani Florim. lib. 2. de orig. hæres. c. 15. n. 1.

(42) *Il venoit de rapporter la Doctrine d'Osiander.*

(43) Lindanus, *in* Dubitantio, *Dial. II*, *pag. m.* 127.

(44) *Voiez l'Article* BEZANITES.

(45) Franciscus Turrettinus, Institut. Theol. Elencticæ, *Parte II*, *Loco XIV*, *pag.* 411 *Edit. Genev.* 1682.

(46) Martinus Becanus, Summa Theolog. *Parte III*, *Cap. XXI*, *pag.* 716 *Edit. Paris.* 1634.

(47) *Hinc nata quæstio de adoratione Christi qua mediatoris, circa quam in partes itum est, aliis affirmantibus, aliis negantibus . . . licet fatendum sit . . . quæstionem hanc prout inter orthodoxos agitatur problematicam esse, & minus principalem, de qua utrinque disputari potest salva fidei compage, imo & multum logomachiæ involvat.* Turrettin, Instit. Theol. Elencticæ, *Part. II*, *Quæst. XVIII*, *pag.* 539 *Voiez aussi Mr.* Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *pag.* 749 *& suiv.*

(48) *Voiez la Remarque* (*F*).

(49) Hoornbeeck, *in* Appar. ad Disput. Socinian. *pag.* 29.

(50) *Idem*, *ibid. pag.* 30.

(51) Melch. Adam. *in* Vita Bullingeri, *pag.* 494.

(52) Stancarus, de Trinitate & Mediatore adversus Tigurin. & Genevenses, *au 6 feuillet verso de la feuille F.*

(53) Orichovius, *in* Chimæra, *apud* Spondanum, *ad an.* 1551. *Voiez le feuillet* 78 *de ce Livre d'*Orichovius.

(54) *Ibid. Voiez aussi* Florim. de Remond, *Livr. II*, *Chap. XV.*

(55) Lindanus, Prateolus, Gaultier.

(56) *L'un de ses Livres est intitulé* de Rabinorum & Anabaptistarum falsa opinione. *Un autre a pour Titre*, de Locustis, juxta Scripturam & Rabinos. *Voiez l'Epitome de Gesner, pag.* 245.

Apôtres (*o*). Il se glorifioit d'avoir été persécuté & condamné comme le fut saint Athanase (*L*). Je sai qu'il enseigna en Transilvanie, mais je ne sai pas en quel tems (*p*). Le Livre intitulé *Chimæra* (*q*), que Stanislas Orichovius fit contre lui, contient beaucoup de raisons & beaucoup d'injures; mais pour ce qui est des raisons, elles ne tendent qu'à prouver qu'il faut que sa Majesté Polonoise extermine cet homme-là, & tous ceux qui sement de nouvelles Opinions dans le Roiaume. C'est ainsi qu'il trouve qu'il faut réfuter les Argumens des Sectaires. Il avoue qu'il avoit épousé une femme pendant sa Prêtrise; mais il dissimule la révolte que Stancarus lui reprochoit (*M*).

Ajoutons quelque chose à ce que j'en ai déjà dit. Il y a des Auteurs qui disent qu'il étoit à Villac (*r*) lors que l'Evêque de Cracovie le fit venir au commencement de l'année 1550 (*N*), pour enseigner la Langue Sainte. Ils racontent qu'étant échapé des prisons de ce Prelat (*s*), il se retira à Dubreczko chez Stanislas Stadnizki, & qu'il y ouvrit une Ecole qui fut assez florissante pendant la vie de ce Stanislas; qu'après la mort de ce patron il se retira chez Hierome Philippow, & puis à Pinczovie chez Nicolas Olesnicki. Nous avons cité (*t*) un Ecrivain Polonois, qui met à l'année 1550 la fondation de l'Eglise Réformée de Pinczovie; mais Regenvolscius la met à l'an 1559 (*O*). Il observe que Stancarus fut appellé de ce lieu-là par le Comte d'Ostrorog pour réformer les Eglises de la grande Pologne, & qu'on lui associa pour compagnon d'œuvre Felix Cruciger (*v*). Notez que Stancarus reçut à Bâle le Doctorat en Médecine, & que Sigismond Auguste lui donna l'indigenat de Pologne l'an 1569 (*x*). Il mourut à Stobnitz le 12 de Novembre 1574, à l'âge de soixante & treize ans. FRANÇOIS STANCARUS son fils, né le 2 d'Octobre 1562, fut Ministre de l'Eglise d'Oxa jusques à sa mort qui arriva le 28 de Mars 1621 (*y*).

(*o*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de sa* Réponse aux Theologiens de Zurich & de Geneve.

(*p*) Stancarus, de Trinitate & Mediatore, adversus Tigurin. *au 7 feuillet de la feuille F.*

(*q*) *Il fut imprimé à Cologne l'an* 1563 in 8.

(*r*) *Ville de Carinthie.*

(*s*) *Voiez la Remarque* (O).

(*t*) *Dans le Corps de l'Article, ci-dessus Citation* (*g*).

(*v*) *Tiré de* Regenvolscius, Hist. Eccles. Slavon. Provin. *pag.* 125, 126.

(*x*) *Idem, ibid. pag.* 414.

(*y*) *Idem, ibid.*

STEL-

(*L*) *Il se glorifioit d'avoir été persécuté & condamné comme le fut saint Athanase.*] J'ai averti pour le moins sept fois Philippe Melanchthon, dit-il (57), & Osiander, & Felix le Surintendant des Eglises Polonoises, & les Ministres de Zurich, & ceux de Geneve: je l'ai fait civilement, j'ai dissimulé leurs erreurs, j'ai pris le biais de leur demander s'ils tenoient encore l'Orthodoxie à l'égard de la Trinité, & de l'Incarnation. Ils se sont tous bandez contre moi. Voions le détail de ses plaintes. (58) *Omnes insurrexerunt contra me. Alii enim vitam meam quæsiverunt ut Melancthon* (59), *per Joachimum Marchionem Brandenburgensem & Electorem Imperii. Alii carceres præparaverunt perpetuos mihi, nisi admonitus aufugissem, ut Osiander. Alii expulerunt me è domo mea* (60) *& literas scripserunt ad omnes nobiles majoris & minoris Poloniæ & Russiæ, ut nemo me reciperet, sed expelleret, ut Fælix ille impius & hypocrita cum suis Pinczovianis. Alii tam in Germania quam in Hungaria, Transylvania & Polonia minori multas Synodos celebraverunt contra me & fidem Catholicam de Trinitate & mediatore, & multos libellos plenos blasphemiis Arrianis & Eutychianis, conviciis & horrendis calumniis ediderunt, ut me tandem cum pura doctrina catholicæ fidei perderent; ut nihil facere potuerunt, sicut, nec poterunt. Durum enim est contra stimulum, unum Deum Trinitatem calcitrare. Hoc enim modo Constantius Imperator Arrianus cum Arrianis novem Concilia celebravit contra D. Athanasium, quem miris modis afflixerunt, proscriptionibus, exiliis, & persecutionibus, sed veritas tandem vicit.* Il ajoûte que les Ministres de Zurich avoient écrit à ceux de Pologne l'an 1560 de le chasser de leurs Eglises. Notez qu'il composa cet Ouvrage à Dubeċtz dans la Russie l'an 1561, & qu'il le fit imprimer à Cracovie l'année suivante. Stanislas Matthieu Stadnicki lui avoit donné une retraite à Dubeċtz (61).

(*M*) *Orichovius . . . avoue qu'il avoit épousé une femme pendant sa prêtrise.*] Jusques-là il avoue que sa faute n'étoit pas moindre que celle de Stancarus qui s'étoit aussi marié étant Prêtre; mais à d'autres égards il se disculpe du péché dont il accuse cet Adversaire. Il se fonde sur ce qu'il étoit demeuré dans le giron de l'Eglise, & qu'il s'étoit abstenu des fonctions du Sacerdoce depuis son mariage. C'étoit se soumettre aux saints Canons, & subir la pénitence qu'ils imposent aux Prêtres qui se marient; mais Stancarus s'étoit marié, & avoit quitté la Profession de Catholique. (62) *Do hoc tibi, atque concedo, me inter sacerdotes publicos, tantisper sacrificasse, quoad licuit, & quoad fas fuit: cùm autem sacerdos duxissem uxorem, à sacrificio me funditùs removi, & quod Canon jubet, in ordinem redegi, ita unus de multis factus, offero nunc Deo cor contritum & humiliatum, quod ne despiciat Deus, supplex plebe in media posco. An ego te imitarer arrogantem, atque contumacem? cui parùm erat visum mulieroso sacerdoti uxorem ducere, cum qua tibi connubii jus aliter non erat, nisi si à sacrificio, & à sacris administrandis abstineres: ni etiam sacrilegio statas solennesque ceremonias sacerdotii pollueres, atque impiis in Ecclesiam introductis sacris, omnia sacra vetera, unà cum sacerdotio, ex Ecclesia exterminares. . . .* (63) *Uxorem ego sacerdos, contra legem duxi: sed idem tamen ejus legis pœnam sustinui: abrogationem nempe sacerdotii. Hæc enim mulcta sola sequitur meum factum, legis atque Canonis præscripto. . . . Cùm factum, Stancare, in ducenda uxore, par sit nostrum, audi, quàm ipsius facti conditio sit inter nos dispar: tibi enim, in dissensione, ac dissidio, per summum Ecclesiæ contemptum, uxor ducta est: mihi verò, summa voluntate, ac judicio ipsius Ecclesiæ, hæc eadem est adjudicata. Quid ita? quia pœnam legis sustinui: & quod obedientem decuit, Canonis jussu, à sacris me removi: tu contra, & pœnam legis contemnis, & sacris te immisces.* Il ne faut pas se fier à tout ce qu'il dit, il dissimule & il supprime ce qu'il sentoit d'incommode dans l'Accusation. Il n'avoue pas qu'il eût pleinement rompu avec l'Eglise Romaine, & qu'il l'eût combatrue assez long-tems. Cela est pourtant très-vrai (64). Il rentra ensuite dans sa Communion, & ce fut une rechute qui obligea Stancarus à le traiter d'Apostat. On esquive ce coup-là sans rien avouer.

(*N*) *Il étoit à Villac lors que l'Evêque de Cracovie le fit venir . . . en* 1550.] Je vous donne pour garant de ce fait-là Regenvolscius. *Absente Lismanino*, dit-il (65), *ille idem Episcopus Cracov. Maciejovius, Franciscum Stancarum Mantuanum Italum, virum doctum, Villaco evocat, initio A.* 1550 *ad professionem literarum Hebraicarum in Academia Cracoviensi.*

(*O*) *Regenvolscius la met à l'an* 1559.] Cela semble plus raisonnable; car si Stancarus appellé à Cracovie au commencement de l'an 1550 s'arrêta en divers lieux depuis sa fuite avant que d'aller à Pinczovie, on ne voit pas qu'il ait pu être chez Olesnicki l'an 1550. Il semble donc qu'il vaille mieux dire que ce fut en 1559, qu'il le poussa à chasser les Moines. *Ab hoc* (Hieronymo Philippovio) *Pinczoviam, ad Nicolaum Olesnicium, qui Pinczoviâ, Monachis ejectis, puram religionem A.* 1559 *induxit* (66). Mais ce même Auteur nous met en desordre, puis qu'il assûre en un autre endroit qu'Olesnicki chassa les Moines l'an 1550, & qu'on lui en fit un crime auprès du Roi, comme aussi de la retraite qu'il avoit donnée à Stancarus. Voici de quelle maniere il raconte l'élévation de ce personnage. *Episcopus Cracoviensis . . . . Franciscum Stancarum . . . . trahi jubet in Castellum Lipoviec, ubi Episcopalis carcer est quintò ab Urbe Cracovia milliari. Sed ex eo, industriâ Georgii Nigri famuli sui, conciso in longas fascias, uno atque altero linteo, liberatus, Stanislao Lassocio subcamerario Lanciciensi, atque Andrea Tricesio, delabentem exspectantibus, exceptus, venit in oppidum Dubieczko, ad Stanislaum Stadnicium, inde Pinczoviam ad Nicolaum Olesnicium* (67). Il nous fournit quelques ouvertures pour dissiper les confusions; car il observe (68), qu'Olesnicki se laissa enfin persuader de renvoier Stancarus, & de rappeller les Moines, à condition qu'ils se comporteroient bien, ce qu'ils ne firent point: ils commirent de nouveaux desordres, & prirent la fuite, & alors leur Monastere fut converti en une Ecole. On peut donc admettre deux Réformations établies en divers tems dans la ville de Pinczovie, l'une l'an 1550, l'autre l'an 1559. L'Historien ne laisse pas d'être blâmable d'avoir mis si peu de clarté dans ses narrations.

(57) Stancarus de Trinitate & Mediatore adversus Tigurinos; *au penultiéme feuillet de la feuille k.*

(58) *Idem, ibid.*

(59) *Cela est si éloigné du génie de* Melanchthon, *qu'il ne faut pas y ajoûter foi.*

(60) *Dans l'Epitre Dédicatoire de ce même Livre il parle ainsi:* Expulistis me paralyticum cum familia ex domo mea (non omnes damno) & ex toto regno quantum in vobis fuit.

(61) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de cet Ouvrage.*

(62) Stanisl. Orichovius, *in* Chimæra, *folio* 5.

(63) *Idem, ibid. fol.* 6.

(64) *Voiez* Simon Starovolscius *in* Elog. centum Polonorum, *pag.* 78, 79.

(65) Adrianus Regenvolscius, Hist. Eccles. Slavonicar. Provinciarum, *Libr. I. Cap. XV, pag.* 125.

(66) *Idem, ibid. pag.* 126.

(67) *Idem, ibid. pag.* 128.

(68) *Ibid. pag.* 129.

STELLINGUES. C'eſt le nom que ſe donnérent les Saxons, à qui Lothaire fils de Louïs le Débonnaire accorda la permiſſion de profeſſer le Paganiſme que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Du Tillet parle de cela; mais beaucoup plus briévement (*A*) qu'un Auteur qui l'a cité.

(*A*) *Du Tillet parle de cela; mais beaucoup plus briévement qu'un Auteur qui l'a cité.*] L'Empereur ,, Lotaire ,, . . . ſe rendit Religieux à Pruine, pour faire penitence ,, de ſes pechez: meſmement des deſobéiſſances faites à ſon ,, pere, & que pour eſtre ſecouru contre ſes freres Louïs ,, & Charles le Chauve, il avoit rendu à partie des Saxons ,, faits Chreſtiens par Charlemagne ſon ayeul, leur idolatrie, à laquelle retournez ſe nommerent Stellingues, vivans en liberté de conſcience de telle religion que chacun ,, vouloit (1)". Nous allons voir l'étendue que Pierre de Saint Julien donne à cela. Il venoit de déclamer contre la liberté de conſcience, & il avoit dit entre autres choſes (2) que ceux qui la demandent abſolument *ſemblent* aſpirer aux privileges des Thelemites de Rabelais, qui avoient fait mettre au frontiſpice de leur Temple cet Ecriteau, *Fais ce que tu voudras*; ,, & à ce propos", continue-t-il (3), ,, je ,, ſuis ſoubvenant d'avoir leu és Recueils du Sieur Greffier ,, du Tillet, que l'Empereur Lotaire du nom, & fils de ,, Loys debonnaire, ſe trouvant enveloppé de grands affaires (à cauſe des guerres qu'il avoit contre ſes freres) ,, requiſt les Saxons ſes ſubjects de le ſecourir de gens, & ,, d'argent; à quoy iceux Saxons ne voulurent entendre; ,, ſinon avec condition qu'il leur ſeroit permis de vivre en ,, liberté de conſcience. Lotaire (qui avoit plus en affection la victoire, que la Religion) ne peſa lors l'importance de la demande des Saxons: & ſans autrement y ,, bien penſer la leur accorda. Or eſtoyent ces Saxons ,, adoncq' ſi affectionnez au Paganiſme, & veneration des ,, Idoles, que combien que par guerres de plus de xxxiij. ,, ans Charlemaigne les euſt matté, & rendu ſans pouvoir, ,, & qu'il ne leur fuſt reſté autre moyen de ſauver leurs ,, vies, qu'en ſe faiſants baptizer: ſi receurent ils le bapteſme plus par crainte, que par devotion. Doncques ces ,, Saxons aprés avoir obtenu permiſſion de vivre en liberté ,, de conſcience: monſtrerent bien que la Religion Chreſtienne, en laquelle ils eſtoyent entrez comme par contrainćte, n'eſtoit plantée en leurs cœurs, & n'y avoit peu ,, prendre racines. Auſſi advint-il que comme toutes ſectes ſont couſtumieres ou prendre nom de leur autheur, ,, ou s'en donner un elles meſmes, ils ſe nommerent Stellingues: & retournerent à leur precedente Idolatrie. Depuis l'Empereur Lotaire, revenu à meilleur advis, fut ,, touché d'un remord de conſcience (tant pour la deſobeïſſance, & rigoureuſes rudeſſes dont il avoit uſé envers ſon ,, pere: que pour s'eſtre ingeré de diſpenſer les Saxons des ,, promeſſes, & ſerements par eux faićts en leur ſuſception ,, de bapteſme: que d'avoir oſé diſpoſer de faićt de leur conſcience: que n'eſtoit de ſa Juriſdiction, & pouvoir) & ,, abandonnant le monde (auquel il avoit veſcu ſans s'aſſubjectir à la crainte de Dieu, & reverence à ſes parents) ſe ,, rendit Moyne".

En comparant les paroles de Pierre de Saint Julien, avec celles de du Tillet, on ſe pourra faire une idée juſte de la liberté que prennent une infinité d'Ecrivains d'ajouter cent choſes au témoignage des Auteurs qu'ils citent.

Il n'eſt pas néceſſaire de réfléchir ſur les Maximes de Pierre de Saint Julien (4): les tolérans les ont réfutées mille & mille fois (5).

(1) Du Tillet, Recueil des Rois de France, *pag. m.* 45. *Voiez auſſi* Fauchet, Hiſt. de Charles le Chauve, *Chap. VII, folio m.* 27.

(2) Pierre de Saint Julien, Meſlanges Paradoxales, *pag.* 199.

(3) *Là-même.*

(4) *Voiez la Remarq. (F) de l'Article* VIRET.

(5) *Voiez la Remarq. (F) de l'Article* SAINTES (Claude de).

STEPHANUS ou **ETIENNE** de Byzance, étoit un habile Grammairien, qui a vécu au V Siecle ou au VI. Il compoſa un Dictionaire, où il marquoit les Noms adjectifs qui dérivoient du Nom ſubſtantif des lieux, qui ſervoient à déſigner les habitans de ces lieux (*A*). Cela étoit accompagné d'un grand nombre d'Obſervations empruntées de la Mythologie, & de l'Hiſtoire, qui faiſoient connoître l'origine des Villes & des Colonies, leurs changemens & leurs différences. Cela prouvoit également l'exactitude & la lecture de l'Auteur. Il ne nous reſte de cet Ouvrage qu'un aſſez méchant Abrégé, que le Grammairien Hermolaüs s'aviſa d'en faire, & qu'il dédia à l'Empereur Juſtinien (*a*). Quelque grand que ſoit le ravage que ce beau Livre a ſouffert, par le peu de jugement de ſon Abbréviateur, & enſuite par l'ignorance des Copiſtes, les Savans n'ont pas laiſſé d'en tirer bien des lumieres, & de croire qu'il n'y avoit point d'anciens Ouvrages qui méritaſſent plus que celui-là d'être éclaircis & corrigez par les ſoins de la Critique. Sigonius, Caſaubon, Scaliger, Saumaiſe, &c. (*b*) ſe ſont exercez à l'illuſtrer: mais il n'a paru en Latin qu'en mille ſix cens ſoixante dix-huit (*B*). Cette Edition, qui eſt d'Amſterdam, fut ſuivie

(*a*) Suidas, *in* Ἑρμόλαος.

(*b*) *Voiez la* Bibliotheque Choiſie de Colomiés, *p.* 46. *& ſuivantes: il y eſt parlé de pluſieurs Auteurs qui ont travaillé ſur celui-ci.*

(*A*) *Les Noms adjectifs qui . . . ſervoient à déſigner les habitans de ces lieux.*] Le Titre περὶ πόλεων, *de urbibus*, qu'on donne ordinairement à cet Ouvrage, n'eſt ni celui que l'Auteur, ni celui que l'Abbréviateur, y avoient mis. Le véritable Titre du Livre étoit ἐθνικά: & de là vint qu'Hermolaüs intitula ἐθνικῶν ἐπιτομὴ l'Abrégé qu'il lui plut d'en faire. ,, Mais comme pluſieurs perſonnes ſe ſont aviſées en divers temps d'abreger cet Abregé, & d'en retrancher juſques au nom & à l'Epitre Dédicatoire du premier Abbréviateur, il n'eſt pas étrange que les anciens titres du Livre ſe ſoient perdus. A la place de ceux-là ,, quelques demi-ſavans ont ſubſtitué celui de περὶ πόλεων, ,, parce qu'ils ont crû que le principal but de l'Auteur avoit ,, été de faire un Ouvrage de Géographie. Ils ſe ſont trompez, car il n'avoit proprement deſſein que de faire un ,, Ouvrage de Grammaire, pour expliquer les noms dérivez des Peuples, des Villes, & des Provinces, comme ,, ſi quelqu'un expliquoit grammaticalement les termes de ,, Pariſien, de François, de Flamand, de Liégeois, &c. ,, & montroit la diverſité preſque infinie qui régne dans ,, la formation de ces termes *dérivatifs* (1)". C'eſt ainſi que l'on rapporte dans les Nouvelles de la République des Lettres le Sentiment de ceux qui ont publié Etienne. On auroit pu critiquer ce Sentiment; car il n'y a nulle apparence que le deſſein principal de ce Grammairien ait roulé ſur l'explication de ces termes dérivatifs. C'étoit apparemment la plus petite partie de ſon projet, & un acceſſoire de ſon Ouvrage. J'avoue qu'il eſt fort ſoigneux de marquer ces ſortes de Noms; mais cela n'occupe que très-peu de place en comparaiſon des faits qu'il rapporte, & des témoignages qu'il cite. Et que ſeroit-ce ſi nous avions tout l'Ouvrage? Nous y verrions une ou deux lignes par Article pour l'explication du Nom adjectif formé du Nom de la Ville, & nous verrions quelquefois des pages toutes entieres dans un ſeul Article. Je croi, ſauf meilleur avis, que le Titre ἐθνικὰ ſe rapporte à toutes les Obſervations qui ſe peuvent faire ſur un Peuple, ſur une Ville, ſur un Lieu, entant qu'on ſe borne aux Origines, & à l'Hiſtoire Géographique. Voiez dans la Remarque (*C*) le Paſſage du Pere Lubin. ,, (2) Ce qu'il y a de plaiſant, ,, c'eſt que quand on cite l'Auteur de ce Livre, on l'appelle *Stephanus de Urbibus*: d'où eſt venu que bien des ,, gens ont penſé que *de Urbibus* étoit le nom de famille de ,, cet Auteur, & que pour traduire ſon nom en François, ,, il faloit l'appeller *Etienne des Villes*. Le P. Lubin avoit ,, envie de ſe ſervir de ces termes dans ſes Tables Géographiques ſur Plutarque; mais ayant conſulté Meſſieurs de ,, l'Academie Françoiſe, il ne put jamais leur faire goûter ,, ſon deſſein. Il ſe plaint en quelque façon de leur dureté ,, dans ſon Mercure Géographique (3)". Il a grand tort de s'en plaindre (*a*).

§ (*a*) Rapportons ici ce que Charles Etienne dit de la ville de Metz, pag. 77. de ſon *Guide des Chemins* &c. imprimé à Paris chez lui-même, en 1553. C'eſt que le territoire s'en appelle *païs Meſſin*, & le peuple *Métin*. Nicot dit la même choſe dans ſon *Threſor de la Langue Françoiſe*, & de même Ménage dans ſes *Orig. Fr.* derniere Edition. Mais ou peut-être les gens du payis n'ont jamais ſû cette diſtinction, ou du moins n'a-t-elle plus de lieu depuis longtems, puis qu'en l'année 1610. Paul Ferri ſe qualifioit *Meſſin* (‡) dans le titre de ſes Poëſies. J'ajoute que le Jéſuite Monet, dans ſon Inventaire *des deux Langues* imprimé en 1635, appelle indifféremment *Meſſin*, & le payis, & le peuple de Metz. REM. CRIT.

(*B*) *Il n'a paru en Latin qu'en* 1678.] On avoit trois Editions Greques, celle d'Alde Manuce, celle de Junte, & celle de Xylander; mais quoi que ce dernier ſe fût engagé à donner inceſſamment ſa Verſion Latine, & que celui qui a continué la Bibliotheque de Geſner ait aſſûré le public, que ce Livre de notre Etienne fut publié par Xylander en Grec & Latin l'an 1568, il eſt ſûr néanmoins qu'on ne l'a vu en cette maniere qu'au tems que je marque. Un Juif Portugais nommé Pinedo le publia à Amſterdam l'an 1678, avec une Traduction Latine de ſa façon, & un Commentaire (4). Au bout de ſix ans Mr. Rijk Profeſſeur à Leide y publia les Notes de Luc Holſtenius ſur ce même Livre d'Etienne, leſquelles il avoit eues du Cardinal François Barberin. On fit dans la même ville de Leide une nouvelle Edition d'Etienne l'an 1688. Elle eſt en Grec & en Latin comme celle de Pinedo: la Traduction Latine eſt de la façon de Berkelius (5). Ce Traducteur y a joint un ample & ſavant Commentaire. Ses Remarques ſur les dernieres Lettres ſont moins étendues, & moins remplies d'Erudition: c'eſt qu'il mourut avant que l'Ouvrage fût achevé d'imprimer. Mr. Gronovius a notablement contribué à rendre meilleure cette Edition.

(1) Nouvelles de la République des Lettres, *Mois de Juillet* 1684, *Art.* IV, *pag.* 485.

(2) *Là-même, pag.* 486.

(3) *Pag.* 62.

(‡) Bayle, Diction. *Article* FERRI.

(4) *Voiez le Jugement qu'en fait* Colomiés *dans ſa* Bibliotheque Choiſie, *pag.* 46.

(5) *Il étoit Recteur du College de Delft.*

ſuivie de celle de Leide dix ans après. Les Hollandois firent courir par avance quelques feuilles de ces Editions, ce qui empêcha le Pere Lubin de publier cet Auteur, ſur lequel il avoit fort travaillé (*C*). Le Fragment d'Etienne touchant Dodone (*D*) ne permet pas de douter, qu'Hermolaüs n'ait retranché mille bonnes choſes de l'Ouvrage; & comme il ajoûte quelquefois du ſien, on ne ſauroit dire au vrai ſi Etienne de Byzance faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme (*E*): car qui ſait ſi les Paſſages où il paroît parler en Chrétien ſont de lui? Mr. Moreri mérite d'être cenſuré (*F*). Le Pere Lubin a raiſon de croire qu'on rendroit un bon ſervice aux Lecteurs, ſi l'on marquoit dans les Dictionaires Géographiques les Noms adjectifs des habitans (*G*). Si j'en étois cru, on les mettroit dans la ſeconde Edition du Dictionaire de Furetiere. Mr. Colomiés (*c*) a rapporté quelques paroles de Scaliger qui me paroiſſent fort obſcures (*H*).

(*c*) Biblio-theque Choiſie *pag.* 49.

(*C*) *Ce qui empêcha le Pere Lubin de publier cet Auteur, ſur lequel il avoit fort travaillé.*] Ce contre-tems le chagrina, & le contraignit à dire bien des duretez à la Nation Hollandoiſe. Copions ici les paroles d'un Journaliſte. „Puis „ que nous avons parlé du Pere Lubin, n'oublions pas le „ dépit qu'il a conçu contre toute la Hollande, depuis qu'il „ a ſû qu'on y faiſoit imprimer *Stephanus de Urbibus*, traduit en Latin, & commenté. On verra le chagrin avec „ lequel il en parſe, ſi on conſulte la page 63 de ſon Mercure Géographique. La cauſe de ſa douleur eſt, qu'on „ l'a ſupplanté malicieuſement, à ce qu'il dit, & qu'on lui „ a dérobé le fruit de ſes longues veilles. *Il y avoit dix „ ans qu'il traduiſoit ce Livre-là, il en avoit corrigé les fautes des trois Editions, à la faveur des deux Manuſcrits „ Grecs de la Bibliotheque du Roi, qui lui avoient été très-„ obligeamment prêtez par M. Carcavi; il avoit fait des „ Notes Geographiques deſſus; rempli les vuides; & conferé „ toutes les autoritez des Auteurs citez, avec les Originaux „ que nous avons; les perſonnes qui avoient vû ſon Manuſcrit „ s'étonnoient du travail;* & voilà que tout d'un coup les „ Hollandois repandirent par toute l'Europe les premieres „ feuilles de leur Edition, afin d'empêcher qu'aucun Libraire ne s'engageât à faire imprimer le Livre. C'eſt aſſûrément un rude coup pour un Auteur, & principalement pour un Religieux de S. Auguſtin qui alloit montrer „ qu'il étoit conſommé dans le Grec, & dans la Critique, „ ce que l'on ne croit pas dans le monde ſans en avoir des „ preuves parlantes. Il eſt ſi vrai qu'on eſt de difficile croyance ſur cela, que le Dictionnaire de Mr. l'Abbé Baudrand „ ayant fait ſavoir que *Stephanus de Urbibus* avoit été traduit & orné de ſavantes notes par le R. P. Lubin, le „ Sieur Pinedo écrivit à Paris expreſſément pour ſavoir ce „ qui en étoit, & eut pour réponſe, que Monſieur Baudrand avoit debité cela *in fide parentum* (6).

(6) Nouvelles de la République des Lettres, *Juillet* 1684, *Art. IV*, *pag.* 487.

(*D*) *Le Fragment d'Etienne touchant Dodone.*] Il fut tiré d'un Manuſcrit fort ancien qui étoit dans la Bibliotheque de Mr. Seguier Chancelier de France. Tennulius Profeſſeur dans l'Ecole illuſtre de Nimegue fut le prémier qui le publia. Il y joignit une Traduction Latine avec des Notes. Berkelius en fit une ſeconde Edition (7), qui contenoit une Traduction nouvelle qu'il en avoit faite, & quelques Remarques. Pinedo en fit une troiſieme Verſion, & la publia à la fin de ſon *Stephanus* avec des Notes. Mr. Gronovius en fit une Edition l'an 1681 (8) où l'on peut voir les trois Verſions précédentes: il y joignit quelques doctes Diſſertations.

(7) *A Leide* 1674 in 8.

(8) *Elle eſt* in 4.

(*E*) *On ne ſauroit dire au vrai ſi Etienne ..... faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme*] La Réflexion d'un Journaliſte me paroit propre à faire ſentir aux Ecrivains de ces derniers Siecles le peu de pouvoir qu'ils ont ſur leurs préjugez; car ils ne font preſque point de Livre, où la maniere mal-honnête, dont ils parlent des autres Religions, ne faſſe connoître celle qu'ils profeſſent. Voici la Réflexion. „ Au reſte, „ quoy que Lucas Holſtenius ait crû qu'Etienne de Byzance étoit Chrétien, ce n'eſt pas une choſe hors de diſpute. „ On eſt dans la même peine à l'égard d'Ammian Marcellin: les uns diſent qu'il étoit Payen, les autres ſoûtiennent „ qu'il ne l'étoit pas. Je conclus de là que les Ecrivains „ de ce ſiécle ſont infiniment plus paſſionnez, ou plus entêtez, qu'on ne l'étoit anciennement. Où trouveroit-on „ des Dictionnaires Géographiques, & Hiſtoriques, ou bien „ des Hiſtoires, qui ne faſſent voir la partialité de l'Auteur „ ou pour ou contre l'Egliſe Romaine? On ne diſputera „ point dans les ſiecles à venir ſi Mr. Moreri, ſi l'Abbé „ Baudrand, &c. étoient Catholiques ou Réformez. On „ connoît juſques dans des Rudimens de Grammaire la Secte du Grammairien (9)". Si j'avois à prononcer, j'aimerois mieux dire que notre Etienne étoit Chrétien (10), que de dire avec un fort ſavant homme qu'il étoit Paien (11); & s'il avoit toûjours rapporté les Opinions ridicules du Paganiſme ſans les critiquer, ce ne feroit pas un crime.

(9) Nouv. de la Républ. des Lettres, *Juill.* 1684, *Art. IV*, *pag.* 486.

(10) *Voiez dans la Préface de* Berkelius *les Endroits qui prouvent* qu'Etienne *étoit Chrétien.*

(11) *Non eſt igitur audiendus Septimius Florens Chriſtianus, quem non puduit Stephanum auctorem Ethnicum appellare, in Commentariis ſuis ad Ariſtoph. Irenam, pag.* 77. Berkelius, *ibid.*

(*F*) *Mr. Moreri mérite d'être cenſuré.*] Car il renvoie ſon Lecteur à un Ouvrage qui n'a jamais paru, & il ne dit rien de l'Edition de Pinedo. *Le Pere Auguſtin de Lubin*, dit-il, *de l'Ordre de Saint Auguſtin l'a traduit en Latin, & y a ajoûté des Remarques très ſavantes. Voyez ſa Traduction.* Y a-t-il un homme au monde qui oſât douter après la lecture de ces paroles, que le Stephanus du Pere Lubin ne fût actuellement en vente? Je croi que Mr. Moreri étoit dans la bonne foi; mais cela n'empêchoit point qu'il ne trompât ſes Lecteurs. Il avoit lu dans Mr. Baudrand (12), *Quod* (opus Stephani) *nunc Latinum reddidit, reſtituit, & notis illuſtravit doctiſſimis P. Auguſtinus Lubin Auguſtinianus;* & il ne douta point après un tel témoignage qu'il ne pût parler auſſi poſitivement qu'il parla. Mr. Baudrand a profité de la Reflexion de Pinedo (13); il a fait ſavoir dans ſa nouvelle Edition que l'Ouvrage du Pere Lubin n'eſt pas encore imprimé (14). On ne devroit jamais oublier une telle clauſe, quand on fait mention des Ouvrages qui ſont encore dans le Cabinet de leur Auteur.

(12) *Ad* Philipp. Ferrarii Alexandrini Lexicon Geographicum, *Tome II, folio* 357, *citante* Pinedo *in Præfatione.*

(13) Cum hujus ſcrutandi gratia ad amicum quemdam literas dediſſem, ille lepide reſcripſit illud à Michaele Antonio Baudrand dictum fuiſſe *in fide parentum.* Pinedo *in Præfat.*

(14) *Ejus opus notis nondum editis illuſtravit P. Auguſtinus Lubin.* Baudrand, Geograph. *Tom. II*, *pag.* 444.

(*G*) *Le Pere Lubin a raiſon de croire qu'on rendroit un bon ſervice, ſi l'on marquoit .....les Noms adjectifs des habitans.*] Voici le Paſſage que j'ai promis ci-deſſus. On y trouvera entre autres choſes la Penſée de cet Auteur touchant le deſſein d'Etienne. *Le deſſein de* Stephanus de Urbibus *étoit*, dit-il (15), *d'apprendre l'Hiſtoire Grecque à ſes écoliers, & afin que dans la lecture ils ne priſſent pas le peuple d'une ville, pour celui d'une autre, il s'eſt étudié parlant des villes, d'en obſerver* τὰ ἐθνικὰ, *que nous pouvons traduire les* noms familiers (16), *que l'on donne à ces peuples, dérivez du nom de la ville, dont ils ſont habitans: comme par exemple* Ἀντιόχεια τὸ ἐθνικὸν Ἀντιοχεύς. Ἀθῆναι ὁ πολίτης Ἀθηναῖος. *Nous avons bien ſujet de deſirer, que quelque ſçavant homme faſſe la même choſe des noms Latins des villes, y ajoûtant le nom dérivé, dont on nomme leurs habitans: comme de* Roma, Romanus, *de* Carthago, Carthaginenſis; *On le pourroit faire auſſi dans notre Langue, & cette occupation ne feroit pas indigne d'un bel eſprit, de remarquer comme on appelle les habitans de nos Villes & de nos Provinces, que l'habitant de la Bretagne, eſt appellé* Breton, *de l'Anjou,* Angevin, *de* Paris, Pariſien, *& ainſi des autres; la lecture de nos Hiſtoires feroit plus agréable, & on ne verroit pas tant de fautes en notre Langue; ces mots dérivez ne devroient pas manquer aux Dictionaires de Geographie.*

(15) Mercure Geographique, *pag.* 64.

(*H*) *Quelques paroles de Scaliger qui me paroiſſent fort obſcures.*] „ Pinedo n'a point marqué dans ſa Preface que „ Nicolas Sophianus avoit poſſedé un Stephanus entier. „ *Præter alios codices Græcos*, dit Scaliger dans une Lettre „ à Gruterus, *quos Nic. Sophianus habebat erat & integer „ Stephanus cum toto* K *&* Λ, *quæ hodie imperfecta circumferri non ignoras* (17)". Je ne comprens rien là-dedans: un Dictionaire tout entier avec toute la Lettre K & L, eſt une énigme pour moi. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'un homme a lu tout le Nouveau Teſtament, avec l'Evangile de ſaint Jean & avec les Actes des Apôtres (β).

§ (β) Si, dans le *Scaligerana*, après *Stephanus*, on liſoit *nempe*, le ſens feroit plus clair; mais il l'eſt aſſez ſans cela, & on ne demande pas une ſi grande exactitude d'expreſſion dans un diſcours familier comme celui-ci, qui d'ailleurs eſt peut-être moins de Scaliger, que des Compilateurs du *Scaligerana*. REM. CRIT.

(16) *Le terme de* familiers *paroît ici très-impropre.*
(17) Colomiés, *dans ſa* Bibliotheque Choiſie, *pag.* 49.

STEVIN (SIMON) l'un des meilleurs Mathématiciens du XVI Siecle étoit de Bruges, & s'établit en Hollande, & y fut même Intendant des Digues (*a*). Il fut extrêmement conſidéré de Maurice de Naſſau Prince d'Orange, qui aimoit & qui entendoit beaucoup les Mathematiques. Les Ouvrages que Stevin donna au public furent bien reçus (*A*). Il inventa une ma-

(*a*) Valer. Andr. Bibliotheca Belg. *p.* 813.

(*A*) *Les Ouvrages que Stevin donna au public furent bien reçus.*] Il publia une Arithmétique en François, l'an 1585 chez Plantin à Anvers *in* 8. *Problematum Geometricorum libri V*, l'an 1583 *in* 4 (1), & divers autres Traitez en Flamand qui ont été traduits en Latin la plupart par Willebrord Snellius; mais celui de l'invention des Ports fut traduit par Grotius (2). Les Oeuvres de Stevin furent recueillies & publiées en Latin l'an 1608, & en François l'an 1634, *in folio.* Voici un détail des Titres ſelon l'Edition Françoiſe. L'Ouvrage eſt diviſé en ſix Volumes dont le I contient l'Arithmétique, c'eſt-à-dire *les computations des nombres arithmétiques ou vulgaires: auſſi l'Algebre avec les equations des cinq quantitez. Les ſix livres* d'Algebre de Diophante d'Alexandrie *dont les quatre premiers ſont de la traduction de* Simon Stevin, *& les deux derniers ſont nouvellement traduicts par* Albert Girard, Samielois. *La Practi-*

(1) Valer. Andr. Bibliot. Belg. *pag.* 815.

(2) *Voiez* Voſſius de Scient. Mathem. *pag. m.* 259, 285.

maniere de Chariots à voiles, qui alloient fort vite (*B*). Ce qu'il a fait sur la Statique passe pour l'une de ses meilleures Productions (*C*).

Practique d'Arithmétique de Simon Stevin *contenant les tables d'interest, la disme; item un traicté des incommensurables grandeurs avec l'explication du dixieme Livre d'Euclide.* Le II Tome comprend la Cosmographie, c'est-à-dire la doctrine des Triangles, la Géographie, & l'Astronomie. Le III comprend la Practique de Géométrie. Le IV l'Art pondéraire ou la Statique. Le V l'Optique. Le VI la Castramétation, la Fortification par Escluses, & la Fortification. Remarquez que le II, le III, le IV, & le V Volumes sont intitulez *Mémoires Mathematiques du Prince Maurice.* Grotius (3) fit un beau Poëme sur cette partie des Ouvrages de Stevin. L'Auteur de la Traduction Françoise se nommoit Albert Girard: il revit, & il corrigea, & il augmenta les Editions précédentes, on peut distinguer ce qui vient de lui. Il étoit mort depuis un an lors que sa veuve & ses onze enfans dédiérent aux Etats Généraux les Oeuvres Mathématiques de Stevin qu'il avoit traduites, & qui furent imprimées (4) l'an 1634, comme je l'ai déjà dit.

(*B*) *Il inventa une maniere de Chariots à voiles, qui alloient fort vite.*] Valere André en parle de cette façon. *Inventor fuit Curruum velivolorum apud Batavos, quos ne equus quidem, licet celeritate ingenti præstans, longe spatio æquare possit. Ferunt enim sedentes in ejusmodi curru duarum horarum spatio leucas Hollandicas quatuor, videlicet Sceveringâ Pettenum usque confecisse* (5). Vossius assûre la même chose (6). Grotius a fait un Poëme intitulé *Iter Currus veliferi* (7), qui est une belle description du voiage que l'on faisoit sur ces Chariots.

(*C*) *Ce qu'il a fait sur la Statique passe pour l'une de ses meilleures Productions.*] Swertius assûre que Stevin entendoit si parfaitement la Science des Poids, qu'on n'auroit pu lui présenter aucun fardeau qu'il n'eût pu lever avec de petites forces, & avec un instrument facile (8). Valere André se sert des mêmes paroles que Swertius; mais il ajoute que cet Instrument se nommoit *Pantocrator*, & il cite Adrien Romain comme aiant rendu ce témoignage à Simon Stevin (9). On trouve dans Vossius (10) une exacte idée de l'Ouvrage de Stevin sur la Statique; mais il donne à l'Instrument le nom de *Pancratium.* Notons une grosse faute de Valere André: il a dit (11) que la maniere de trouver les Ports est ce que l'on nomme la Statique, portion très-noble & très-abstruse des Mathématiques, & bâtie comme de nouveau par Stevin dont l'Ouvrage sur cela est incomparable, & qui a été traduit par Grotius. Il est sûr que Grotius a mis en Latin ce que Stevin avoit composé en Flamand sur l'Art de trouver les Ports: mais ce n'est nullement une partie de la Statique. Stevin traite de cela au V Livre de sa Géographie. Ce Livre, dans la Traduction Françoise, est intitulé *Du Trouve-Port, ou la maniere de trouver les Havres* (12).

(3) *Voiez le II Livre de ses Sylves, pag.* 62 & *seq. Edition* Poëmatum 1617.

(4) *A Leide, chez Bonaventure & Abraham Elsevier.*

(5) Valer. Andreas, Biblioth. Belg. p. 813.

(6) Vossius, de Scient. Mathem. *Cap. LVII, num.* 19, *pag.* 337.

(7) *Voiez* Grotii Poëmata, *pag.* 224 *Edit.* 1617.

(8) *Adeo rei ponderariæ peritus fuit, ut nullum efferri illi posset pondus, quantumvis grave, quod non parvis viribus ac facili instrumento movere potuisset.* Swert. Athen. Belg. *pag.* 677.

(9) Valer. Andreas, Biblioth. Belg. p. 813.

(10) Vossius, de Scientiis Mathemat. *Cap. XLVII, num.* 11, *pag.* 184, 185.

(11) Val. Andr. Biblioth. Belgic. *pag.* 813.

(12) *Voiez la page* 170 *des* Oeuvres Mathematiques de Stevin, *Edit. de Leide* 1634.

STIFELIUS (MICHEL) Ministre Luthérien dans le village d'Holtzdorff proche de Wittemberg au XVI Siecle, persuada à ses Auditeurs que la fin du Monde arriveroit le 3 d'Octobre 1533 à 10 heures du matin. Il avoit fait cette belle découverte par la supputation des nombres quarrez (*A*); mais il la débitoit comme une Révélation divine. Un grand nombre de païsans se laissérent tellement infatuer de cette pensée, qu'ils abandonnérent le travail & se mirent à dépenser tout leur bien. Le jour marqué étant venu, Stifelius monta en chaire, & encouragea ses Auditeurs à se tenir prêts, puis que le moment où ils monteroient au Ciel avec les habits qu'ils avoient alors, alloit éclore. L'heure se passa, sans que l'on vît rien de ce que l'on attendoit, & Stifelius lui-même entroit en doute; mais tout d'un coup il s'éleva un orage qui ranima ses espérances, & qui le fit recommencer ses Exhortations: *Voici*, dit-il, *le prélude du dernier Jugement.* Cet orage dura peu, & les païsans assemblez virent bientôt que le Ciel étoit serain. Ils se mirent alors en colere contre leur Ministre: ils le tirérent de la Chaire, le garroterent, & le traînérent à Wittemberg pour l'accuser d'imposture, & pour demander quelque dédommagement. On dit que leurs prétentions & leurs plaintes furent déclarées nulles, & que Stifelius par le crédit de Luther fut rétabli dans son Eglise. Hanard Gameren récite cela fort plaisamment dans la IX Eglogue de ses Bucoliques (*a*). Tilman Bredenbach la rapporte toute entiere (*b*), après avoir donné en prose cette Avanture. Je ne me fierois pas trop à ces deux Auteurs, si je ne la voiois rapportée par un célèbre Théologien Protestant (*B*). Il est vrai qu'il ne

(*a*) *Il étoit natif du Païs de Liege & il a enseigné la Langue Greque dans l'Académie d'Ingolstad. Voiez la* Bibliotheque Belgique de Valere André, *pag.* 339.

(*b*) *Dans le Chapitre XXXII du VII Livre* Sacrarum Collationum, *pag. m.* 707. *C'est de lui que* Florimond de Remond, Hist. de l'Héresie, *Livr. II, Chap. VI, num* 7, *l'a tirée.*

(*A*) *Il avoit fait cette belle découverte par la supputation des nombres quarrez.*] D'autres disent que ce fut par les Lettres numérales d'un Passage de l'Ecriture. *Ex supputatione quadratorum numerorum, tanquam ex divina revelatione, diem ultimi Judicii futurum prædixit Anno* 1533. 3. *Octob. circa* 10. *diei horam....... Referunt nonnulli* Stifelium *collegisse vaticinium suum ex verbis istis*, VIDebVnt In qVeM transfIXerVnt, *quorum literæ numerales continent numerum* 1533 (1). N'est-il pas bien déplorable que l'esprit de l'homme soit sujet à de pareilles illusions, & qu'elles soient si contagieuses?

(*B*) *Si je ne la voiois rapportée par un célèbre Théologien Protestant.*] C'est Marc Frideric Wendelin. Il la rapporte dans le Chapitre XVI de la II Section de ses Contemplations de Physique. Ce Chapitre est intitulé *De tempore excidii mundani*, & contient une longue Liste de fausses suppositions sur le tems de la fin du Monde. Wendelin, écrivant cela l'an 1624, ne pouvoit point confondre par l'événement tous ceux dont il parle. Il ne pouvoit pas ainsi convaincre de fausseté (2) un Philippe Nicolaï, qui avoit dit que le Monde finiroit l'an 1670; ni Osiander, qui avoit marqué l'an 1689; ni celui qui avoit marqué l'an 1700, & que Remalcus réfuta par un Livre fait exprès. Lorsque Wendelin faisoit ce Chapitre, toute l'Allemagne retentissoit de Prédictions sur la fin du Monde, ou sur le dénouement des guerres qui troubloient alors l'Europe. *Si præsentium temporum*, dit-il (3), *Prophetias de fine seculi liberet examinare, volumen satis spissum labor hic absumeret: Quod enim Germaniæ nostræ est antrum, quod de fine seculi, & præsentium turbarum eventu vaticinia non spirat?* Il dit que depuis trois ans il avoit couru divers Imprimez, qui promettoient pour l'année 1624 le commencement du Siecle d'Or. Il nomme un certain Nagelius, qui avoit prédit des Révolutions surprenantes, & qui avoit fait paroitre tant d'obstination que l'événement le plus contraire à ses Prophéties ne l'empéchoit pas de soutenir qu'elles étoient justes. Il se sauvoit toujours en demandant du delai. *De anno, quem jam agimus, à Christo nato millesimum sexcentesimum vicesimum quartum, quot quæso per Orbem, intra triennii spacium, chartæ volitarunt, quæ aurei in eum seculi exordium conjecerunt? Inter Prophetas hosce familiam ducit* Paulus Nagelius, *qui vaticiniis suis planè Propheticâ fiduciâ promulgatis, multorum animos hactenus suspensos tenuit; dum insignium mutationum momenta in Calendariis suis notavit. Scriptis etiam compluribus nescio quas visiones & arcanorum apocalypses prædicavit, tantâ animi fiduciâ, ut ne ab eventu quidem contraria monstrante, vaticiniorum suorum veritatem suspectam debere reddi contenderit, Saxonicis subinde, ad fidem impetrandam dilationibus sibi indultis. Mihi quidem, aliorum exemplo, virum illum exagitare non est animus; in quo unum hoc probo, quod seriâ vitæ nostræ emendatione imminentes pœnas effugere publicus pœnitentiæ præco jubet. Attamen vitio, opinor, nemo mihi vertet, si majorem illi vel in arcanis revelandis sapientiam, vel in ignotis reticendis prudentiam exoptem* (4).

Voilà dequoi faire connoitre par occasion le Visionaire Nagelius, & dequoi persuader que le Conte que Gameren a mis en Vers a du fondement, puis que Wendelin le rapporte parmi beaucoup d'autres qui sont très-certains.

Je ne doute point que Philippe Camerarius Auteur Protestant n'ait voulu parler du même Stifelius dans le Passage que l'on va lire: „ On sçait en nos quartiers, de quelles raisons „ un Curé (5) de nostre temps, homme passablement docte, „ & grand Arithmeticien, se servit, non point à meschante „ intention, comme je pense, mais pour la trop grande con„ fiance qu'il avoit en ses nombres & calculs, fondez sur „ quatre mots d'un des Saincts Evangelistes, *Videbunt in* „ *quem pupugerunt*, sur lesquels il faisoit des supputations, „ tirant les six V. les deux I. Le D. & M. dont il faisoit un „ chiffre d'années; pour faire accroire à ses paroissiens en „ un sermon d'Arithmetique, dont il les entretint, que la fin „ du monde estoit venuë, jusques à leur en marquer le jour „ & l'heure. Il les prescha si bien, que plusieurs idiots lui „ adjousterent foy, tellement que (à la maniere accous„ tumée des fols) avant que tout perist ils delibererent „ galler le bon temps, & en buvettes & cheres lies fricas„ serent leur reste...... Quand la journée & l'heure „ par lui designée fut à la veille, ceux qui avoient creu „ ses sermons s'assemblerent en une chapelle, attendant „ fort devotement la fin du monde, pour à quoy les dis„ poser tant plus, il leur fit un nouveau sermon accom„ modé à ceste sienne fantasie. Ce sermon n'estoit pas „ achevé, que voici s'eslever une tempeste en l'air avec „ ton-

(1) Marcus Fridericus Wendelinus, Contemplat. Physicarum *Sect. II, Cap. XVI, pag.* 322.

(2) *Voiez* Wendelin, Contempl. Physic. *Sect. II, Cap. XVI, pag.* 324.

(3) *Idem, ibid. pag.* 326, 327.

(4) *Idem, ibid. pag.* 326, 327.

(5) *Il y a au Latin* quidam Parochus. *Le Traducteur ne devoit point dire* Curé; *car ce Mot François ne désigne pas en général le Pasteur d'une Paroisse soit Catholique, soit Protestante, comme celui de* Parochus. *Il est affecté aux Papistes.*

ne fait aucune mention de Luther ni de l'orage qui réveilla les espérances de l'Auditoire. Mr. de Sponde a raconté, avec d'autres circonstances, cet accident (*C*). Je ne pense pas qu'il faille distinguer ce Stifelius de celui dont les Ouvrages d'Arithmétique furent fort louez & qui mourut l'an 1567 (*D*), ni de celui à qui Luther écrivit les Lettres dont je parle ailleurs (*c*), & qui étoit Ministre à Eslingen l'an 1525 (*d*). Il fut chassé de cette Eglise, & se retira en Autriche où il fut Prédicateur chez une personne de qualité (*e*) à qui Luther le recommanda comme un homme pieux & docte, modeste & laborieux (*f*). On fut obligé de le congédier l'an 1527 (*g*). Il avoit été Moine Augustin à Eslingen (*h*). Il fit un Poëme Allemand sur la conformité de la doctrine de Luther avec celle de Jésus-Christ (*i*). Au reste, il n'a pas été le seul qui a inspiré la paresse aux païsans sous prétexte que la fin du Monde approchoit. Bredenbach assure qu'un certain Campanus fit la même chose dans le païs de Juliers (*E*).

(*c*) *Dans les Remarques* (*B*) & (*H*) *de l'Article* BORE.

(*d*) Seckend. Hist. Luther. *Libr. II, pag.* 16.

(*e*) *Idem, ibid. pag.* 84.

(*f*) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. III, pag.* 122.

(*g*) *Idem, ibid.*

(*h*) *Idem, in* Scholiis ad I Indicem, *num.* 76.

(*i*) *Id. ibid.*

STIL-

„ tonnerre, esclairs & foudre (qui fut une partie de ses „ predictions) ce qui fit penser à ces pauvres gens que „ l'heure de partir du monde estoit venue. Mais tost „ aprés, ceste tourmente appaisée, le Ciel apparut tel que „ devant. Les miserables paroissiens appercevans que ce „ Curé leur en avoit donné d'une, & qu'à sa folle per„ suasion ils avoient tenu table plus longuement, qu'il „ ne faloit, despitez d'un tel affront s'amassent pour lui „ courir sus, en intention de drapper rudement sur lui, „ voire de l'assommer sur la place, s'il ne se fust sauvé de „ vistesse : & que quelques-uns des plus rassis n'eussent „ adouci la cholere de ces gens (6)". Je me sers de la Traduction Françoise de Simon Goulart, & je mets ici une Note marginale qu'il a faite. *Il cuidoit*, dit-il, *que le monde deust finir l'an* 1532. *Un autre recherchant d'autres comptes, a dit ces années passées, que ce seroit environ l'an* 1698. *Il a pris long terme, pendant lequel lui & son arithmetique, & ses disciples finiront.* Le Traducteur remarque dans ses Additions qu'il y avoit *quelques modernes qui posans mal leurs gettons, & faisans des presuppositions sans fondement ont osé determiner la fin du monde environ l'an* 1696 (7). L'événement nous a fait connoitre qu'ils se trompoient.

On demandera peut-être s'il vaut mieux suivre Camerarius qui a mis l'an 1532, que Wendelin qui a mis l'an 1533 & qui suppose que Stifelius se servoit de *transfixerunt*, & non pas de *pupugerunt*, dans le Passage de l'Evangéliste? Je répons qu'il y a des gens qui assurent que Stifelius avoit adopté l'un & l'autre de ces deux calculs. Voiez le Narré de Mr. de Sponde dans la Remarque suivante.

(*C*) *Mr. de Sponde a raconté, avec d'autres circonstances, cet accident.*] Michel Stifelius, dit-il (8), Moine Apostat, natif d'Eslingen, prophétisa que la fin du Monde arriveroit au mois d'Octobre 1532. Il prenoit Luther pour cet Ange de l'Apocalypse qui voloit au milieu du Ciel afin d'évangéliser aux habitans de la Terre; & quant à lui, il se regardoit comme le septieme Ange dont la trompette devoit annoncer la fin du Monde (*). Il ne se portoit pas volontairement à annoncer cette venue de Jésus-Christ; mais l'ordre de Dieu l'y contraignoit. Aiant communiqué ses pensées à Luther, il fit un Livre où il déclara qu'au 10 mois de l'an 1533, au 2 jour de la 42 semaine à 8 heures du matin, Jésus-Christ viendroit sur la Terre pour le dernier Jugement. Il fondoit son calcul sur ces paroles, JESUS NAZARENUS REX JUDÆORUM, & sur celles-ci VIDEBUNT IN QUEM TRANSFIXERUNT. Les lettres numérales du prémier Passage donnent 1532 : celles du second donnent 1533. L'année 1532 étant passée, Stifelius se persuada si obstinément que sa Prédiction s'accompliroit en 1533, qu'il trouva étrange que Luther lui conseillât une autre pensée, & ne vit pas une chose si évidente. Mais le 18 d'Octobre, Fête de Saint Luc, n'aiant point été le jour du dernier Jugement, comme il l'avoit assuré d'une maniere très-positive, on se moqua de sa Prédiction. Cependant, quoi qu'il eût été emprisonné à Wittemberg, il rabroua rudement Luther qui l'exhortoit à être plus sage, & à profiter de l'expérience deux fois réitérée de son illusion, & il persévéra toute sa vie dans la vaine occupation de changer son Hypothese par la superstitieuse vertu des nombres. Il mourut en 1567 à l'âge de quatre-vingts ans (9). Selneccerus, qui assista à sa mort, assure qu'il la reçut avec des traits de moquerie. Luther, qui trouvoit fort téméraire que Stifelius marquât un certain terme préfix, ne doutoit point néanmoins que la fin du Monde ne dût arriver bientôt, & il l'attendoit toujours après l'équinoxe du Printems au mois d'Avril environ la Fête de Paques, lors que tous les Etres que l'Hiver a fait mourir reviennent en vie. Il croioit avoir des raisons de croire que Jésus-Christ reviendroit en ce tems-là. C'est le récit de Mr. de Sponde. Il n'est point muni de Citation. Il y a une erreur de chiffre dans Mr. Teissier & dans le Moreri : on y a cité Mr. de Sponde comme aiant appliqué ce fait à l'an 1553.

(*D*) *Je ne pense pas qu'il faille distinguer ce Michel Stifelius de celui dont les Ouvrages d'Arithmétique furent fort louez & qui mourut l'an* 1567.] Quensted parle d'un Michel Stifelius natif d'Eslingen sur le Necker, grand Arithméticien & Pasteur de quelques Eglises Evangéliques : *cujus libri Arithmetici*, ajoute-t-il, *reconditiore numerorum scientia referti in magno, uti debent, pretio inter doctos habentur* (10). Ces paroles sont les mêmes que celles dont Mr. de Thou s'est servi en parlant de la mort de Michel Stifelius sous l'an 1567 : homme, remarque-t-il, qui avoit été long-tems Professeur dans la Saxe & dans la Prusse, & qui décéda à Iéne dans la Thuringe, à l'âge de quatre-vingts ans (11). Il y mourut selon Vossius à l'âge de cinquante-huit ans (12); mais j'aimerois mieux en croire Bucholcer qui assure qu'il mourut dans ce lieu-là le 19 d'Avril 1567, à la quatre-vingt unieme année de son âge, après avoir été Ministre en divers lieux de la Saxe, & de la Prusse (13). Je croi en effet qu'il ne fut pas Professeur, comme Mr. de Thou le prétend, mais simple Ministre. Quoi qu'il en soit, ses Ouvrages d'Arithmétique sont appellez très-exacts par le même Bucholcer. Vous trouverez dans Vossius (14), 1, Que Possevin a remarqué que l'Arithmétique de Stifelius imprimée à Nuremberg avec une Préface de Melanchthon est approuvée par les grands hommes. 2, Qu'au jugement de Joseph Blancanus (15) la méthode avec laquelle Stifelius a traité l'Algebre & toute l'Arithmétique est très-bonne. Vossius met sous l'an 1544 l'Edition de l'Arithmétique parfaite de Stifelius, & il observe que cet Auteur a publié une Arithmétique selon la pratique Italienne, & en Allemand une Algebre & une Supputation Ecclésiastique.

Vous remarquerez que Wendelin, Sponde, &c., conviennent que le Stifelius qui prédisoit la fin du Monde étoit un fort bon Arithméticien.

Renouvellez ici la Réflexion que j'ai faite (16) sur la longue vie de Comenius.

(*E*) *Bredenbach assure qu'un certain Campanus fit la même chose dans le païs de Juliers.*] Il insinue qu'un fin matois fomenta les rêveries du personnage afin d'acheter à bon marché les Terres de ces païsans crédules. Donnons le Conte tout entier, & avertissons qu'il est tiré de Lindanus, Ecrivain peu authentique. *Persuaserat Joannes Campanus miseris rusticis, non longè à fluvio Rura degentibus, quod vel hodie res ipsa loquitur, & testantur vicini, ne amplius austeri sese frangerent agriculturæ laboribus : non sese frustra duris vexarent, diutius fatigarent, enecarent, fodiendi, arandi, metendi sudoribus; instare diem judicii; brevi omnia inundationibus aquarum delenda : indulgerent genio igitur, molliter sese tractarent, suavius viverent, quod misellæ supererat vitæ rusticanæ, omnia prope diem certo certius peritura. Illi stolidi stolido ac deliro Prophetæ creduli suos vendunt agellos : qui illos emit sensit non frustrà sese illum aluisse Prophetam* (17). Il rapporte ensuite une Epigramme de Martial sur un homme qui dépensa en moins d'un an toutes ses grandes richesses, à cause qu'un Astrologue l'avoit menacé de mourir bientôt.

Dixerat astrologus periturum te cito, Munna,
Nec, puto, mentitus dixerat ille tibi.
Nam tu dum metuis, ne quid post fata relinquas,
Hausisti patrias luxuriosus opes.
Bisque tuum decies non toto tabuit anno :
Dic mihi, non hoc est, Munna, perire cito (18)?

Conférez avec ceci les suites des grandes promesses de Comenius (19), & ces paroles de Camerarius : „ Autant „ en fit (20) jadis Niseus tyran de Syracuse auquel un de„ vin ayant dit que la fin de sa vie estoit proche, pensant „ qu'ainsi fust gaspilla tous ses biens en banquets, aprés „ les garses, & autres telles desbauches. On dit que de „ nostre temps le mesme est avenu à un riche homme de „ Lion, qui ayant fait dresser sa nativité, & pensant que „ les predictions de sa mort fussent asseurées, distribua „ fort legerement tous ses biens, comme s'il eust eu desja „ l'un des pieds dedans la fosse, tellement qu'il ne se lais„ sa rien de reste. Mais seduit par l'astrologue, il fut con„ traint pour vivre de demander l'aumosne, ayant vescu „ jusques en longue vieillesse, & beaucoup plus qu'il ne „ pensoit (21)".

(6) Camerarius, Méditations Histor. *Tom. I, Livr. III, Chap. I, pag.* 203 *de la Traduction de* Simon Goulart, *Edit. de Lyon* 1610.

(7) *Là-même, pag.* 205.

(8) Spondan. *ad ann.* 1533, *num.* 15.

(*) *Apocal. X.*

(9) *Permansit usque ad vitæ exitum (qui contigit anno Christi 1567 octogenario) in suis subinde renovatis [va]nitatibus ex numerorum vana superstitione.* Idem. ibid.

(10) Quenst. de Patriis Illustr. *pag.* 164.

(11) Thuanus, *Libr. XLI, pag. m.* 832.

(12) Vossius, de Scientiis Mathem. *pag. m.* 317.

(13) Bucholc. Index Chronol. *ad ann.* 1567, *pag.* 620.

(14) Vossius, de Scientiis Mathem. *pag.* 317 : *il cite* Possevin Biblioth. Sel. lib. 15. cap. 3 pag. 182. edit. Rom.

(15) *In* Mathematicorum Chronol. *pag.* 60.

(16) *Dans les Remarques* (*I*) & (*K*) *de l'Article* COMENIUS.

(17) Bredenbachius, Sacrorum Collationum, *Libr. XXXIII, pag. m.* 711, *ex Lindano lib.* 1. *cap.* 9. *de fugiendis Idolis.*

(18) Martial. Epigr. LXXXIV, *Libr. IX.*

(19) *Voiez la Remarque* (*K*) *de l'Article* COMENIUS.

(20) *C'est-à-dire autant que les païsans dont il venoit de parler, comme on l'a vu dans la Remarque* (*B*).

(21) Camerarius, Méditations Histor. *Tom. I, Livr. III, Chap. I, pag.* 203.

STILPON, natif de Megare, a été l'un des plus célèbres Philosophes de l'Antiquité. Il fut Disciple, ou d'Euclide même, ou des Disciples d'Euclide; & il s'aquit une telle réputation par son Eloquence, & par la subtilité de son esprit, que l'on quittoit en foule les autres Ecoles, pour s'en aller à Megare profiter de ses Leçons (a). Dans un voiage qu'il fit à Athenes, il put remarquer que les Artisans quittoient leurs boutiques pour le voir (b). Il ne demeura point sans réponse, quand on voulut faire des plaisanteries sur cette curiosité (*A*). Quelques-uns prétendent qu'outre sa femme légitime il entretint une maîtresse; mais cela est peu certain (*B*). Il étoit de son naturel fort adonné au vin & aux femmes, & cependant on ne voioit pas qu'il s'enivrât, ou qu'il vécut impudiquement: il avoit corrigé par l'étude de la Philosophie les mauvaises inclinations du tempérament (*C*). La crainte des Dieux ne lui avoit point rendu ce bon office; car on le compte parmi les Athées, ou parmi ces Philosophes qui n'avoient guere de Religion (*D*). Quelques-uns donnent pour une preuve de son Impiété une chose qui lui arriva dans un Temple (*E*), & peut-être n'ont-ils point de tort. Il avoit une extrême indifférence pour les biens

(a) Diog. Laërtius, *Libr. II*, num. 113.

(b) *Idem, ibid. num.* 119.

(*A*) *Il ne demeura point sans réponse, quand on voulut faire des plaisanteries sur cette curiosité.*] On s'empresse de vous voir, lui dit quelqu'un, on vous admire comme une bête sauvage; cet empressement ressemble à celui que l'on témoigne quand il est venu quelque meneur d'ours, ou d'éléphans. Vous vous trompez, répondit-il (1), on m'admire comme un homme véritable. Cela donnoit dans le sens de Diogene le Cynique, qui la lanterne à la main cherchoit un homme dans les lieux où il voioit le plus de gens. C'est que les hommes qu'il voioit, n'aiant pas la réalité & la perfection humaine, ne lui paroissoient que de faux hommes; ils en avoient le nom, & c'étoit tout. Sur ce pied-là Stilpon, homme véritable, homme réellement & d'effet, a dû passer dans Athenes pour un animal plus rare, & plus digne d'admiration, & de faire quitter leur besogne aux Artisans, que les bêtes les plus extraordinaires que les Indes pussent fournir.

(1) Θαυμάζουσί σε ὡς θηρίον. οὐ μὰ Δί', εἶπεν, ἀλλ' ὡς ἄνθρωπον ἀληθινόν. *Admirantur te veluti belluam. Minime, inquit ille, sed velut hominem verum.* Diogenes Laërtius, *Libr. II*, num. 119.

(*B*) *Quelques-uns prétendent qu' ..... il entretint une maîtresse; mais cela est peu certain.*] Diogene Laërce n'avance cela que sur la foi d'un Auteur de petit nom. Καὶ γυναῖκα ἠγάγετο, καὶ ἑταίρᾳ συνῆν Νικαρέτῃ, ὥς φησί που καὶ Ὀνήτωρ: *Ac præter uxorem quam duxerat, Nicarete etiam pellice utebatur, ut Onetor ait* (2). Si cette médisance eût eu quelque fondement, Athenée n'eût pas oublié d'en faire mention, lui qui prend à tâche de décrier tout le monde de ce côté-là, & en particulier les Poëtes, les Beaux Esprits, & les Philosophes. Or il se contente de dire que Nicarete, Courtisane illustre par sa naissance & par son savoir, avoit ouï les Leçons de Stilpon. N'eût-il pas ajoûté qu'elle fut sa concubine, s'il eût cru ce qu'Onetor conte? Νικαρέτη δὲ ἡ Μεγαρὶς (3) οὐκ ἀγεννὴς ἦν ἑταίρα, ἀλλὰ καὶ γονέων καὶ κατὰ παιδείαν ἐπέραστος ἦν. ἠκροᾶτο δὲ Στίλπωνος τοῦ φιλοσόφου. *Megarensis quoque Nicarete non obscura & ignobilis meretrix fuit, sed & natalium splendore, & doctrinâ perquàm amabilis. Philosopho namque Stilponi operam dederat* (4). Voiez dans la Remarque suivante le témoignage glorieux que l'on a rendu à la chasteté parfaite de ce Philosophe.

(2) *Idem, ibid. num.* 114.

(3) *Il avoit parlé d'une autre Nicarete Courtisane dans la page* 593.

(4) Athen. *Libr. XIII, pag.* 596.

(*C*) *Il avoit corrigé par l'étude de la Philosophie les mauvaises inclinations du tempérament.*] Tout ceci nous est appris par un Passage de Ciceron. *Stilponem Megaricum philosophum, acutum sanè hominem, & probatum temporibus illis accepimus. Hunc scribunt ipsius familiares & ebriosum, & mulierosum fuisse: neque hoc scribunt vituperantes, sed potiùs ad laudem: vitiosam enim naturam ab eo sic edomitam, & compressam esse doctrina, ut nemo unquam vinolentum illum, nemo in eo libidinis vestigium viderit* (5). Nous verrons ci-dessous les beaux éloges que Plutarque (6) & Athenée (7) ont donnez à sa vertu.

(5) Cicero, de Fato, *Cap. V.*

(6) *Voiez la Rem. (H), à la fin.*

(7) *Voiez la Rem. (E).*

(*D*) *On le compte parmi les Athées, ou parmi ces Philosophes qui n'avoient guere de Religion.*] Il déclara ses sentimens avec trop de liberté, de sorte que les subterfuges, dont il se servit pour rectifier ses expressions dans l'Aréopage, n'empêchérent pas qu'on ne le bannit. Servons-nous des paroles du Sieur de la Mothe le Vayer; nous les corrigerons en même tems où il en sera besoin. *Stilpon alloit la bride plus en main; car se voyant interrogé hors de saison par Crates, si nos prieres & nos honneurs n'estoient pas agréables aux Dieux, il luy repartit gentiment que ce n'estoit pas une demande à faire en pleine ruë, mais bien seul à seul & dans un cabinet: qui est la mesme responce que fit Dion (8) à un autre, qui luy demandoit s'il y avoit véritablement des Dieux ou non, & dont use aussi fort à propos le grand Pontife Cotta envers Vellejus, qui supposoit qu'il estoit fort difficile de nier l'estre des Dieux:* Credo (*dit-il*), si in concione quæratur, sed in ejusmodi sermone & consessu facillimum. *Mais ce bon Stilpon se trouva une autrefois bien plus empesché, cité qu'il fust devant les Areopages, pour avoir dit que la Minerve de Phidias n'estoit pas un Dieu, dont il se tira néanmoins avec assez de souplesse, disant qu'il l'estimoit Déesse & non pas Dieu, faisant distinction entre le masle & la femelle. Ce qui convia Theodorum (9) à luy demander au partir de là, s'il avoit veu Pallas sous sa juppe, pour parler si pertinemment de son sexe: si est-ce qu'il n'évita pas le bannissement auquel il fut condamné pour cette liberté* (10). Pour contenter tout le monde, je rapporterai la chose selon les termes de l'Original. Κράτητος αὐτὸν ἐρωτήσαντος, εἰ οἱ θεοὶ χαίρουσι ταῖς προσκυνήσεσι καὶ εὐχαῖς, φασὶν εἰπεῖν, Περὶ τούτων μὴ ἐρώτα, ἀνόητε, ἐν ὁδῷ, ἀλλὰ μόνον. τὸ δ' αὐτὸ καὶ Βίωνα ἐρωτηθέντα εἰ θεοί εἰσιν, εἰπεῖν,

Οὐκ ἀπ' ἐμοῦ σκεδάσεις ὄχλον ταλαπείριε πρέσβυ.

Quum rogasset illum Crates an Dii precationibus ac divinis honoribus gaudeant, Noli me inquit, fatue, in via de hisce rogare, sed solum ac seorsum. Hoc ipsum & Bionem interrogatum, an sint Dii, dixisse tradunt,

Tune senex turbam à nobis propellere quæas (11)?

Diogene Laërce parle sans doute de Bion Borysthenite, l'un des plus hardis Athées dont l'Antiquité fasse mention. La conformité de sa pensée avec celle de Stilpon est fort desavantageuse à ce dernier. Le Cotta de Ciceron n'étoit guere plus orthodoxe, puis qu'il ne trouvoit difficile de nier qu'il y eût des Dieux, qu'au cas que l'on eût à craindre les délateurs & la colére du peuple (12). Ces gens-là eussent fait un grand changement à la Maxime que Balzac a rapportée, *de divinis etiam vera dicere periculosum est* (13); ils eussent mis *præcipue* au lieu de *etiam*. Dans un certain sens ils eussent dit vrai; car les Paiens ne souffroient pas qu'on substituât aux pernicieuses & ridicules idées de la Nature divine, les idées de l'unité, & de la simplicité souverainement parfaite du vrai Dieu (14).

(8) *Il faloit dire* Bion.

(9) *Il faloit dire* Theodore.

(10) La Mothe le Vayer, Dialogue de la diversité des Religions, *pag. m.* 338, 339. *C'est le dernier des cinq* Dialogues d'Orasius Tubero.

(11) Diog. Laërt. *Libr. II*, num. 117, *pag.* 148.

(12) *Quæritur primum in ea quæstione quæ est de natura Deorum, sintne Dii, necne sint? Difficile est negare credo, si in concione quæratur; sed in hujuscemodi sermone & consessu facillimum.* Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, Cap. XXXII.*

(13) Balzac, Lettre III à Chapelain, *Livre I, pag. m.* 21.

(14) *Voiez ci-dessus les paroles de* Josephe, *Citation* (116) *de l'Article* PYTHAGORAS.

OPINION étrange des Paiens touchant les Statues des Dieux.

Nous allons donner une preuve de l'aveuglement le plus grossier du Paganisme. Que peut-on s'imaginer de plus étrange, que l'opinion ridicule des Athéniens, Nation d'ailleurs fort ingénieuse, & fort éclairée: que l'opinion, dis-je, ridicule où ils étoient touchant les Statues des Dieux? Ne s'imaginoient-ils pas que l'Ouvrage des Sculpteurs devenoit un Dieu, dès qu'il étoit consacré à quelque Dieu? Ne croioient-ils pas que la Minerve de Phidias étoit la Déesse même qui étoit sortie de la tête de Jupiter? Ils avoient sans doute cette folle imagination; car s'ils ne l'eussent point eue, il n'eût pas falu que Stilpon eût recouru à la distinction qu'il emploia, pour se défendre contre ses Accusateurs. Voici son crime: il demanda un jour si Minerve la fille de Jupiter étoit un Dieu. On lui répondit qu'elle l'étoit. Mais, repliqua-t-il, cette Minerve est l'Ouvrage de Phidias, & non pas la fille de Jupiter; elle n'est donc pas un Dieu. Il fut déféré pour cela à l'Aréopage, & ne nia rien, il prétendit s'être servi d'un langage exact: Minerve, dit-il, n'est pas un Dieu, mais une Déesse; car les Dieux sont mâles (15). Il est clair que si les Paiens avoient reconnu une véritable distinction entre les Statues, & les Dieux à qui elles étoient consacrées, il n'eût point falu que Stilpon se fût défendu par la différence de Dieu mâle & de Dieu femelle. Cette voie de justification ne valoit rien; puis que le mot θεὸς parmi les Grecs, & celui de *Deus* parmi les Latins (16), convenoit très-proprement aux Déesses. La meilleure Apologie eût été de dire, que Minerve à la vérité entant que fille de Jupiter étoit un Dieu; mais que cette piéce de métal dont Phidias avoit fait une Statue, qui avoit été consacrée à Minerve, n'étoit point un Dieu. Cette Apologie, dis-je, eût été fort bonne, si l'on eût plaidé devant d'autres gens: mais elle ne valoit rien dans l'Aréopage; & c'est pour cela que Stilpon ne s'en servit point: il n'ignoroit pas qu'on étoit persuadé que les Dieux s'incorporoient dans leurs Statues, & qu'ainsi les Statues étoient métamorphosées en Dieux par la force de la consécration.

(15) Ἐφ' ᾧ καὶ εἰς Ἄρειον πάγον προσκληθέντα, μὴ ἀρνήσασθαι, φάσκειν δ' ὀρθῶς διειλέχθαι· μὴ γὰρ εἶναι αὐτὴν θεόν, ἀλλὰ θεάν· θεοὺς δὲ εἶναι τοὺς ἄῤῥενας. *Una ex re quum in Ariumpagum pertractus fuisset, nihil inficiatum ferunt, imo recte se loquutum asseruisse: non enim Deum esse, sed Deam: Deos quippe mares esse.* Diog. Laërt. *Libr. II*, num. 116, *pag.* 148.

(16) *Voiez les* Notes de Monsr. Menage in hunc locum Laërtii, *pag.* 112.

(*E*) *Une chose qui lui arriva dans un Temple.*] Il étoit défendu à tous ceux qui avoient mangé de l'ail, d'entrer dans le Temple de la Mere des Dieux. Stilpon se soucia si peu de cette défense, que non seulement il entra au Temple de cette Déesse, après avoir bien mangé de l'ail, mais qu'aussi il y coucha. Il crut voir en songe la Déesse qui lui disoit, *Stilpon, vous qui êtes Philosophe, violez-vous ainsi les Loix saintes?* Il lui sembla qu'il lui répondit, *Donnez-moi à manger quelque chose de meilleur, je vous promets d'abandonner l'ail.* Mr. Menage allegue ce fait comme une preuve de l'Irreligion de ce Philosophe (17). Effectivement, cela a tout l'air d'un homme profane, qui se moquoit, & de la Loi, & de la Déesse. J'avoue qu'Athenée, qui raconte cette Avanture, en a jugé tout autrement; car il l'allegue comme une marque de la tempérance de Stilpon. Στίλπων δ' οὐ κατεπλάγη τὴν ἐγκράτειαν καταφαγὼν σκόροδα καὶ κατακοιμηθεὶς ἐν τῷ τῆς μητρὸς τῶν θεῶν ἱερῷ. ἀπείρητο δὲ τῷ τούτων τι φαγόντι μηδὲ εἰσιέναι. ἐπιστάσης δὲ αὐτῷ τῆς θεοῦ κατὰ τοὺς ὕπνους, καὶ εἰπούσης ὅτι φιλόσοφος ὢν ὦ Στίλπων παραβαίνεις τὰ νόμιμα: καὶ τὸν δοκεῖν ἀποκρίνασθαι κατὰ τοὺς ὕπνους, σὺ δέ μοι πάρεχε ἐσθίειν.

(17) *Fuit Stilpon parcus Deorum cultor & infrequens, imo* ἄθεος. *Narrat Athenæus X. 5. in Templo matris Deûm allium &c.* Menagius in Laërt. *Libr. II.* num. 117, *pag.* 113.

biens de la fortune, & il ne regardoit comme son bien que les qualitez de son ame. Cela paroît par la Réponse qu'il fit après la ruïne de sa patrie (*F*). Il comptoit même pour rien l'infamie de sa fille; car on ne put jamais lui faire avouer que ce fût ou un deshonneur, ou une infortune pour lui. Il y a bien des Savans qui auroient besoin de ce tour d'esprit (*G*). On ne sauroit approuver les innovations de sa Logique; il en bannit les Universaux (*H*): & quand même on suppose-

ἐσθίειν, καὶ σκορόδοις οὐ χρήσομαι. *Enimverò Stilpo sua confisus temperantia, non ideò perterritus est, quòd cùm allium comedisset in templo matris Deûm obdormierit. Arcebatur enim delubro qui horum quidquam gustasset. Ei porrò somnum capienti, adstans Dea cùm diceret, Philosophus es, ô Stilpon, & sacras tamen leges violas, visum sibi fuisse hæc respondere in somnis, Præbe mihi quod edam, & allio non vescar* (18).

(*F*) *La Réponse qu'il fit après la ruïne de sa patrie.*] Demetrius Poliorcetes, aiant subjugué Megare, donna ordre qu'on épargnât le logis de Stilpon, & que tout ce qu'on y auroit pris fût restitué. Je narre le fait comme Diogene Laërce le rapporte (19). Si j'avois à le décrire de mon chef, j'y ajoûterois quelque chose, je dirois que le soldat pilla le logis de Stilpon, sans avoir égard aux ordres de Demetrius, mais ce n'est pas de quoi il s'agit: la question est que Demetrius écrivit à Stilpon, pour lui demander un état de tout ce qu'il avoit perdu au pillage de la ville. Stilpon lui répondit qu'il n'y avoit rien perdu, puis que personne ne lui avoit enlevé son Savoir & sa Raison. Il ajoûta plusieurs Conseils pour lui inspirer l'humanité, & la noble envie de faire du bien aux hommes; & il le toucha de telle sorte, que ce Prince se conforma à cette instruction. Je croi qu'il y a de bons dévots qui en feroient bien autant; mais je croi aussi qu'il y en a qui se conduiroient par la Maxime, *Charité bien ordonnée commence par soi-même.* Si un Prince, aprés le pillage d'une ville, leur promettoit la restitution de tous leurs effets, ils profiteroient assûrément de cette occasion pour lui inspirer la clémence, & pour lui recommander l'intérêt des Peuples; mais ils ne s'oublieroient pas: ils lui enverroient une liste exacte de toutes leurs pertes; ils feroient ensorte d'en être dédommagez avec quelque usure. Mais voici un Philosophe, qui n'étoit rien moins que dévot, qui ne se sert de sa faveur auprès d'un Prince victorieux, que pour le porter à faire cesser les desordres de la guerre, & à répandre ses bienfaits sur les Peuples; il n'envoie point la liste qu'on lui demande du dommage qu'il a souffert. Sa maison a été pillée, on lui offre un ample dédommagement; mais il répond qu'il n'a rien perdu, & que son bien ne consistoit pas en des choses que les soldats lui pussent prendre. Cela est sans doute fort généreux. Je voudrois que Seneque n'eût point supposé que Stilpon avoit perdu & sa femme & ses enfans; car c'est pousser un peu trop loin la Philosophie, que de se vanter qu'en ce cas-là même on n'a rien perdu. C'est apparemment une fausse glose de Seneque, il n'y a que lui qui fasse mention de cette perte (20). *Omne intra se bonum terminabit, & dicet quod Stilpon ille dixit, Stilpon quem Epicuri epistola insequitur. Hic enim capta patria, amissis liberis, amissa uxore, cum ex incendio publico solus, & tamen beatus exiret, interroganti Demetrio, cui cognomen ab exitio urbium Poliorcetes fuit, Num quid perdidisset? Omnia, inquit, bona mea mecum sunt. Ecce vir fortis ac strenuus, ipsam hostis sui victoriam vicit. Nihil, inquit, perdidi. Dubitare illum coëgit, an vicisset. Omnia mea mecum sunt. Justitia, virtus, temperantia, prudentia, hoc ipsum, nihil bonum putare quod eripi possit* (21). On dit (22) que Ptolomée surnommé Soter, aiant pris Megare, offrit de l'argent à Stilpon, & le pria de s'embarquer avec lui. Ce Philosophe accepta un peu d'argent, & refusa l'honneur de suivre ce Prince en Egypte. Il se retira dans l'Ile d'Egine, jusques à ce que Ptolomée s'en fût retourné en son Roiaume. C'est une grande marque de desintéressement, quoi qu'elle soit bien au-dessous de la précédente.

(*G*) *Il comptoit même pour rien l'infamie de sa fille. . . . Il y a bien des Savans qui auroient besoin de ce tour d'esprit.*] Il la maria à Simmias: on ne dit point si le mari de cette impudique supporta tranquillement son deshonneur; mais on assûre que l'indifférence du pere fut excessive. La conduite de votre fille vous deshonore, lui dit-on un jour. Point du tout, répondit-il, elle n'est pas plus en état de ternir ma réputation, que moi d'embellir la sienne. Ταύτης οὐ κατὰ τρόπον βιούσης, εἰπέ τις πρὸς τὸν Στίλπωνα, ὡς καταισχύνοι αὐτόν. ὁ δὲ, ΟΥ' μᾶλλον (εἶπεν) ἢ ἐγὼ ταύτην κοσμῶ. *Hæc dum lascivius viveret, Stilponique à quodam renuntiatum esset eam sibi probro esse, Non, inquit, ista majori mihi probro est, quam ego illi ornamento* (23). Voiez dans Plutarque (24) de quelle maniere il soutint, que les péchez de sa fille n'étoient un malheur qu'à elle. Heureux les gens qui peuvent ainsi tourner leur ame.

Il y a eu bien des Savans à qui une telle indifférence auroit été nécessaire pour le repos de leur vie; car leurs filles ou leurs femmes ont très-mal vécu: & je croi qu'un pareil desordre n'est pas aujourd'hui sans exemple. Fernel (25) & Drusius (26) ont été dans cette catégorie. Cujas y étoit aussi. *La fille de ce grand homme étoit d'un tempérament si amoureux, qu'encore que Monsr. le Président de Thou, qui sans doute avoit remarqué cette raison de se hâter, lui eût trouvé un mari dès qu'elle eut 15 ans, il ne put empêcher qu'elle* ne devançât le mariage. *Et depuis ses noces elle continua si ouvertement ses galanteries, que son mari qui étoit un honnête Gentilhomme en mourut de chagrin. Elle en épousa un autre, & alla de mal en pis* (27). L'Auteur, dont j'emprunte ces paroles, venoit de dire que *les Ecoliers, qui alloient faire avec elle tout ce qu'ils vouloient, appelloient cela* commenter les Oeuvres de Cujas, *& qu'il y en avoit* qui, pour le respect dû à la mémoire du pere, se sevroient de cet infame commerce. On dit qu'un Collegue de Cujas n'eut point cette discrétion, & que même pendant la vie du pere il caressoit de trop près la fille. Comme il s'appelloit le Comte, il répondit par une équivoque maligne à cette demande de Cujas, *Vous venez voir souvent ma fille, que faites-vous ensemble?* Nous faisons de petits Contes, lui répondit-il. Paul Manuce fut enrôlé dans la même catégorie. Il avoit mis sa fille dans un Couvent, & il espéroit par-là d'être délivré du soin pénible de la garder; mais aprés même qu'elle eut fait ses vœux, elle lui écrivit Lettre sur Lettre pour lui déclarer, que s'il ne la retiroit de cette clôture, elle la romproit furtivement. Le pauvre homme fit plusieurs voiages, & emploia tant de sollicitations, qu'il obtint à la Cour de Rome la dispense que sa fille souhaitoit. La voilà donc dans le monde: elle y prit bientôt un mari; &, quoi que ce fût un honnête homme, elle ne laissa point de se déborder dans toutes sortes de dissolutions. Son pere ne succomba point à ce chagrin, ni aux incommoditez que les restes d'une maladie vénérienne lui causoient de tems en tems; mais il le sentit avec beaucoup d'inquiétude. Lisez ces paroles d'Imperialis: *Sacris in claustris jampridem conjecta filia, eo dementiæ, ac furoris abrepta est impetu, ut inde se clam egressuram minaretur misero patri, nisi omni studio ipsam extrahere niteretur. Quò factum, ut is plurium itinerum vexatione, morosaque apud Romanos judices prehensatione, æger animo, adflictusque corpore, tandem hujusmodi poculum, licet peramarum, tamen justa necessitate quæsitum exorbere sit coactus, inusitato exemplo virginem pluribus annis Deo dicatam, mundanis iterùm angustiis devovendi, quæ cum posteà honesto conjugi nupta, prava se libidinis fœdarit indole, infeliciterque peregerit, intestino is mærore correptus, reliquum vitæ solicita cogitatione traduxit. Quum verò etiam ei accesserint vetusta luis gallicæ inquinamenta, quibus alternatim vel temporum, vel locorum, vel victuum lædebatur mutatione, deterrimam prorsus vitæ conditionem sortitus videri potuit, nisi commoderato semper, infractoque animo, eam se perferre singulis ostendisset* (28). Il y a eu des Savans qui avoient tout à la fois une femme & une fille impudiques. Barnabé Brisson étoit de ceux-là, si l'on en croit Scaliger (29). Quelques autres ont eu tellement la moitié de cette infortune, qu'on ne parle point de leurs filles. Tel étoit Paul Perusinus, ce savant homme que Boccace a tant loué, & que Robert Roi de Naples aimoit beaucoup. On lui fit porter des cornes; & quand il fut mort, ses plus beaux Ecrits périrent par la trahison de son épouse (30). Je pourrois donner ici des Listes, où sans compter les Savans de la chambre basse, *quos fama obscura recondit*, on verroit bien de grands noms; mais il faut laisser ce soin à celui qui prendra la peine de travailler sur le Chapitre que Pierius Valerianus a commencé (31). Il fera bien de ranger à part, dans une Classe, ceux qui ont été malheureux par le mariage. Tous ces gens-là avoient besoin de l'indifférence de notre Stilpon.

(*H*) *Il en bannit les Universaux.*] Comme il étoit un disputeur à toute outrance (32), il chassa même les espéces. Qui dit l'homme, ne dit rien ni de celui-ci ni de celui-là; il ne parle pas plutôt de l'un que de l'autre; il ne dit donc rien de personne. L'herbe qu'on me montre n'est point l'herbe; car l'herbe existoit il y a mille ans: elle n'est donc point l'herbe que vous me montrez. Voilà le raisonnement de Stilpon (33). On s'imaginera peut-être qu'il ne proposoit ces Objections, que pour se jouer d'une équivoque que la construction Greque des termes lui fournissoit, & à quoi les Langues vivantes ne sont point sujettes. Il y a une grande différence en François entre ces deux Propositions, *Pierre est l'homme*, *Pierre est un homme.* La prémiere est fausse, & contre l'usage: la seconde est véritable, & l'on ne se sert guere que de celle-là; mais les Grecs & les Latins se seroient servis des mêmes termes, s'ils avoient voulu dire que Pierre est l'homme, & que Pierre est un homme. De là vient que Stilpon pouvoit supposer, que s'il demandoit en montrant un chou, *Qu'est-ce que cela*, on lui répondoit, *C'est le chou.* Or il pouvoit repliquer, *Vous vous trompez; le chou existoit il y a mille ans; il n'est donc point ce que je vous montre.* Cette instance, cette petite ergoterie, seroit aujourd'hui sans nul fondement, puis qu'on répondroit à la demande de Stilpon, *c'est un chou*, & non pas *c'est le chou.* Ne faut-il donc pas prétendre que ce Philosophe n'avoit d'autre vue, que de s'égaier à proposer des chicaneries, en se fondant sur le tour de l'expression? Je ne croi point que l'on doive en demeurer-là: je croi qu'il avoit une autre pensée, & qu'il vouloit tout de bon que l'on rejettât les termes universels, & ce qu'on appelle *prédicables* dans les Ecoles d'Aristote. Il y avoit quelque chose de réel dans

(18) Athenæus, *Libr. X, Cap. V, pag.* 412.

(19) Diog. Laërt. *Libr. II, num.* 115.

(20) Diogene Laërce *n'en parle point, ni* Plutarque *dans les deux endroits où il rapporte la Réponse de Stilpon, savoir au Traité de* educatione puerorum, *pag.* 5, *& au Traité de* animi tranquillitate, *pag.* 475.

(21) Seneca, Epist. IX, *pag. m.* 178, 179. *Voiez aussi le même* Seneque de constantia sapientis, *Cap. V.*

(22) Diog. Laërt. *Libr. II, num.* 115.

(23) *Idem, ibid. num.* 114.

(24) Plut. de tranquillitate animi, *pag.* 468.

Liste de quelques Savans deshonorez par un domestique impur.

(25) *Voiez l'Article* Fernel, *Citat.* (32).

(26) *Voiez l'Article* Drusius, *Remarque* (*O*).

(27) Nouv. de la Rép. des Lettres, *Juin* 1686, *pag. m.* 722.

(28) Joannes Imperialis, *in* Musæo Historico, *pag.* 108.

(29) *In Scaligeranis, Voce* Miron.

(30) *Quem librum maxime hujus operis incommodo Bieliæ impudicæ conjugis crimine, eo defuncto, cum pluribus aliis ex libris ejusdem perditum comperi.* Boccacius, de Genealogia Deor. *Libr. XV, Cap. VI, apud* Vossium, de Hist. Latin. *pag.* 526.

(31) *Il a fait un Livre qui a pour Titre,* De Infelicitate Literatorum.

(32) Δεινὸς δὲ λίαν ὢν ἐν τοῖς ἐριστικοῖς, ἀνῄρει καὶ τὰ εἴδη. *Quum esset disputator acerrimus, species quoque tollebat.* Diogenes Laërt. *Libr. II, num.* 119.

(33) *Apud* Diogenem Laërt. *ibid.*

supposeroit qu'il ne le fit que pour se moquer des Sophistes, il faudroit blâmer son goût, & ses fausses subtilitez.

Au lieu de fortifier l'esprit ou le jugement, elles n'étoient propres qu'à le gâter. Une Courtisane l'en railla (*I*), pour répondre à une Censure ou à une Raillerie dont il s'étoit servi contre

dans son Objection, elle passoit le jeu de mots. Il vouloit dire, ce me semble, que l'espéce n'est point affirmée des individus, & qu'ainsi c'est une chimere que les espéces. L'homme n'est point plutôt celui-ci que celui-là; il ne signifie pas mieux Jean que Pierre; il ne signifie donc personne. Nous trouvons plus clairement sa pensée dans Plutarque que dans Diogene Laërce. Nous apprenons de Plutarque que Colotes déclama violemment contre Stilpon, & qu'il l'accusa de bouleverser la vie humaine: car comment pourroit-on vivre, disoit Colotes, s'il ne nous étoit pas permis de donner le nom de bon ou de Capitaine à un homme, & s'il faloit dire *homme est homme*, & puis à part *bon est bon?* Τραγῳδίαν ἐπάγει τῷ Στίλπωνι, καὶ τὸν βίον ἀναιρεῖσθαί φησιν ὑπ' αὐτοῦ, λέγοντος ἕτερον ἑτέρου μὴ κατηγορεῖσθαι. πῶς γὰρ βιωσόμεθα, μὴ λέγοντες ἄνθρωπον ἀγαθὸν, μηδὲ ἄνθρωπον στρατηγὸν, ἀλλὰ ἄνθρωπον ἄνθρωπον, καὶ χωρὶς, ἀγαθὸν ἀγαθὸν, καὶ στρατηγὸν στρατηγόν. *Tragœdiam adversus Stilponem excitat, aitque ab eo vitam tolli, quod dixisset, Alterum de altero non prædicari. Quomodo enim, inquit, vivemus, si non dicamus hominem bonum, hominem imperatorem, sed hominem hominem seorsum, bonum bonum, ducem ducem* (34)? Par cette Objection de Colotes on connoît que Stilpon ne prétendoit point que l'on affirmât une chose d'une autre, mais que chaque chose fût affirmée d'elle-même, sans que jamais l'attribut d'une Proposition eût plus d'étendue que le sujet. Voici son fondement: afin que deux choses soient affirmées l'une de l'autre, il faut qu'elles aient la même nature; car dans toute Proposition affirmative & véritable, l'attribut & le sujet sont réellement le même Etre. Or l'homme & le bon ne sont pas de même nature: la définition de l'un différe de celle de l'autre; on ne peut donc pas joindre ensemble le bon & l'homme, l'un ne peut pas être affirmé de l'autre. Pareillement le courir ne sauroit être attribué au cheval; c'est une action qui est définie autrement que le cheval. De plus si vous affirmiez d'un homme qu'il est bon, & d'un cheval qu'il court, c'est-à-dire si vous affirmiez que le bon & l'homme sont la même chose, & que le cheval & le courir sont la même chose (35), comment pourriez-vous affirmer que les alimens, & que les médicamens sont bons, que les lions & que les chiens courent? Voilà des subtilitez de Dialectique qui vont à bouleverser tout le langage, & qui réduiroient le genre humain, ou à se taire, ou à parler ridiculement: & néanmoins un Sophiste aguerri à la dispute, & à la chicane des abstractions, donneroit bien de la peine à ses Adversaires, s'il entreprenoit de soutenir jusques au bout l'opinion de Stilpon. On ne l'arrêteroit pas du prémier coup par la distinction des attributs *in concreto*, & *in abstracto*, & par le *secundum id quod important in obliquo*, ou *in recto*: il faudroit bien ferrailler sur la question *utrum universale maneat in actuali prædicatione*. Ces vetilles si méprisables en elles-mêmes, & si peu capables d'embarrasser un esprit solide, pourroient pousser jusques dans le Spinozisme un esprit mal fait: *Hæ nugæ seria ducunt in mala*; car ceux qui nient les attributs universels, ne sauroient admettre des individus qui se ressemblent. Il faut qu'ils disent que deux Etres dont l'attribut de substance seroit affirmé véritablement, seroient une seule & même substance; ce qui est dire en termes équivalens, qu'il n'y a qu'une substance dans tout l'Univers. Le sens commun est ici d'accord avec les notions les plus évidentes de la Philosophie. Un païsan conçoit clairement, & sans se tromper, que toute l'essence de l'homme convient à chaque homme, & doit être affirmée de chaque homme, & que néanmoins chaque homme est distinct de tous les autres. Il conçoit donc clairement que la même essence qui est affirmée de Pierre n'est point affirmée de Paul; mais que l'essence qui est affirmée de l'un est semblable à celle que l'on affirme de l'autre. Les Scotistes se sont égarez pitoiablement là-dessus, avec leur *universale formale à parte rei*. Les subtilitez les plus fatigantes ne peuvent rien contre ces notions dans un bon esprit; & lors même qu'on n'est pas capable de les résoudre, on a droit de s'en moquer. Je me souviens d'une Dispute publique, où l'un des argumentans tâcha de prouver qu'il n'y avoit point d'Universaux. Il s'y prit de cette maniere. S'il y en avoit, les genres auroient deux espéces au-dessous d'eux: or cela est impossible, car une espéce ne peut pas différer de l'autre: je le prouve. La différence d'une espéce est entiérement semblable à la différence de l'autre, il n'y a donc pas deux espéces. La conséquence est bonne, & je vais montrer par un exemple la vérité de l'antécédent. Le raisonnable, différence spécifique de l'homme, ne différe en rien de l'irraisonnable, différence spécifique de la bête. Le raisonnable ne différe point réellement de l'ame humaine, il est donc une substance: l'irraisonnable (36) ne différe point réellement de la bête; il est donc une substance. Ainsi le raisonnable entant que substance ne différe point de l'irraisonnable. Comment donc en différe-t-il? Est-ce qu'il y a en lui quelques entitez, ou quelques réalitez, qui ne sont point dans l'irraisonnable? Mais ces entitez sont-elles des accidens ou des substances? Si elles sont des substances, elles ne sont pas que le raisonnable différe de l'irraisonnable. Si elles sont des accidens, elles ont l'essence de l'Etre; or l'irraisonnable l'a aussi, il leur ressemble donc parfaitement; elles ne peuvent donc pas être cause qu'il différe du raisonnable. Dira-t-on qu'elles différent de l'Etre, puis qu'elles ont l'attribut de l'inhérence que l'Etre n'a pas? Je replique, l'inhérence est un Etre, elle ne fait donc pas que l'accident différe de l'Etre; & si vous me répondez que l'inhérence enferme quelque autre chose que l'Etre, je renouvelle mon instance; cette autre chose contient nécessairement l'essence de l'Etre, elle est donc semblable à l'Etre, & vous aurez toujours à dos cette Objection, quand même vous supposeriez à l'infini que le caractére constitutif de l'inhérence contient quelque chose qui a quelque chose de plus que l'Etre. Cette Objection prouve que l'Etre n'a point au-dessous de soi la substance & l'accident, & que la substance n'a point au-dessous de soi le corps & l'esprit, & par conséquent qu'il n'y a point d'Universaux, *quod erat probandum*. Le soutenant ne comprit rien à cette Difficulté; son Président ne la comprit guere mieux. La compagnie n'y comprit rien, & pensa siffler celui qui argumentoit. C'étoit sans doute la meilleure voie de le faire taire: son argument étoit nul de toute nullité; car il prouveroit qu'il n'y a point de différence entre le blanc & le noir, la douleur & le plaisir.

(34) Plutarch. adversus Colotem, pag. 1119, C.

(35) Εἰ μὲν γὰρ ταυτόν ἐστι τῷ ἀνθρώπῳ τὸ ἀγαθὸν, καὶ τῷ ἵππῳ τὸ τρέχειν, πῶς καὶ σιτίου καὶ φαρμάκου τὸ ἀγαθόν; καὶ νὴ Δία πάλιν λέοντος καὶ κυνὸς τὸ τρέχειν, κατηγορούμενον δ' ἕτερον, οὐκ ὀρθῶς ἄνθρωπον ἀγαθὸν καὶ ἵππον τρέχειν λέγομεν. *Nam si idem sunt homo & bonum, & equus ac currere, quo pacto bonum etiam de cibo & medicamento dicetur? rursusque currere de leone & cane? Ergo non recto dicemus de homine prædicari bonum, de equo currere, cum diversa sint.* Plutarch. *Ibid.* *pag.* 1120, *A.*

(36) *On entend ici par irraisonnable les attributs positifs qui constituent la bête considerez comme n'étant pas la faculté de raisonner.*

Si nous consultons la Métaphysique d'Aristote à l'endroit où il examine ce qui concerne l'unité de l'Etre, l'on comprendra que la question des Universaux étoit entourée de mille difficultez extrêmement embarrassantes. Il n'oublie point cette Objection, Si l'Etre & si l'unité sont quelque chose, comment y aura-t-il plusieurs Etres outre cette chose? comment y aura-t-il plus d'un Etre? car ce qui différe de l'Etre n'est rien, & ainsi il faudra conclure comme Parmenide, que tous les Etres ne sont qu'un, puis que s'il y en avoit plusieurs, ils seroient différens de l'Etre, c'est-à-dire qu'ils ne seroient rien. Εἰ δ' ἐστί τι αὐτὸ ἓν καὶ αὐτὸ ὄν, ἀναγκαῖον οὐσίαν αὐτῶν εἶναι τὸ ὂν καὶ τὸ ἕν. οὐ γὰρ ἕτερόν τι καθόλου κατηγορεῖται, ἀλλὰ ταῦτα αὐτά. ἀλλὰ μὴν εἴ γ' ἔσται τι αὐτὸ ὂν καὶ αὐτὸ ἕν, πολλὴ ἀπορία πῶς ἔσται τι παρὰ ταῦτα ἕτερον. λέγω δὲ πῶς ἔσται πλείω ἑνὸς τὰ ὄντα. τὸ γὰρ ἕτερον τοῦ ὄντος οὐκ ἔστιν. ὥστε κατὰ τὸν Παρμενίδου συμβαίνειν ἀνάγκη λόγον ἓν ἅπαντα εἶναι τὰ ὄντα, καὶ τοῦτο εἶναι τὸ ὄν. *Quòd si quid est ipsum unum, & ipsum ens, necesse est, eorum substantiam esse unum, & ens: non enim aliquid aliud universaliter prædicatur, sed eadem ipsa. At verò si quid erit ipsum ens, & ipsum unum, magna dubitatio est, quonam modo aliquid aliud præter hæc erit. Dico autem quomodo entia erunt plura uno. Quod enim aliud ab ente est, non est. Quare secundum Parmenidis rationem, necesse est accidere omnia entia, esse unum, & hoc esse ens* (37). On ne voit pas qu'Aristote ait bien pu résoudre la difficulté.

(37) Aristotel. Metaphys. *Lib. III, Cap. IV, pag. m.* 663, C.

Revenons à Stilpon. On blâme Colotes de deux choses; l'une est qu'il fit le Déclamateur contre les subtilitez de ce Philosophe, sans les résoudre catégoriquement; l'autre est qu'il choisit à critiquer une doctrine qui n'avoit été avancée que par forme de jeu d'esprit (38), & pour se moquer des ergoteurs de ce tems-là, en leur donnant un os à ronger. Ce choix de Colotes a d'autant plus irrité Plutarque, qu'il y avoit cent belles choses à dire en l'honneur de Stilpon, desquelles Colotes ne dit pas un mot. Vous allez voir dans les paroles de Plutarque, qu'il faloit que Stilpon fût parfaitement honnête homme. Μετὰ δὲ Σωκράτην καὶ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπωνι. καὶ τὰ μὲν ἀληθινὰ δόγματα καὶ τοὺς λόγους τοῦ ἀνδρὸς, οἷς ἑαυτόν τε κατεκόσμει καὶ πατρίδα καὶ φίλους, καὶ τῶν βασιλέων τοὺς περὶ αὐτὸν σπουδάσαντας, οὔτε γέγραφε, οὐδὲ ὅσον ἦν φρόνημα τῇ ψυχῇ μετὰ πρᾳότητος καὶ μετριοπαθείας. ὧν δὲ παίζων καὶ χρώμενος πρὸς τοὺς σοφιστὰς λογαρίων προύβαλε γέλωτι αὐτοῖς, ἑνὸς μνησθεὶς, καὶ μηδὲν εἰπὼν πρὸς τοῦτο, μηδὲ λύσας τὴν πιθανότητα, τραγῳδίαν ἐπάγει τῷ Στίλπωνι. *Post Socratem & Platonem Stilpo oppugnatur. Hujus quidem vera decreta, & sermones, quibus seipsum, patriam, amicos regesque ipsi operam navantes exornavit, tum animi elationem mansuetudini & affectuum mediocritati conjunctam, Colotes non retulit. Quas vero jocans ille sophistis ridensque objecit sententiolas, harum unam allegans, cum neque refellisset neque solvisset ipse probabilitatem, tragœdiam adversus Stilponem excitat* (39).

(38) Plutarque *se trompe peut-être en supposant cela.*

(39) Plut. adversus Colotem, *pag.* 119, C.

(*I*) *Une Courtisane l'en railla.*] Athenée conte que Stilpon étant à table avec Glycera, lui fit des reproches de ce qu'elle corrompoit les jeunes gens. On vous accuse de la même faute, répondit-elle; car on se plaint que vous leur gâtez l'esprit avec les subtilitez sophistiques & inutiles que vous leur enseignez, & l'on ajoute qu'il importe peu de quelle maniere ils se perdent, ou auprès d'un Philosophe, ou auprès d'une Courtisane. Μηδὲν οὖν διαφέρειν ἐπιτριβομένοις καὶ κακῶς πάσχουσιν ἢ μετὰ φιλοσόφου ζῆν, ἢ ἑταίρας. *Nihilque referre iis qui sic in miserias incidunt ac pereunt, an apud philosophum degant, an apud scortum* (40). Athenée venoit de dire que les Courtisanes tiroient beaucoup de vanité de ce qu'elles s'étoient appliquées à l'étude, ce qui leur avoit fait aquérir l'art des promptes reparties & des bons-mots; mais l'exemple qu'il rapporte de la Réponse de Glycera n'est guere propre à montrer que leurs railleries,

(40) Athen. *Libr. XIII, pag.* 584.

suf-

tre elle. Il ne faut pas oublier un songe qu'il fit, qui semble signifier qu'il étoit Prêtre, & qui montre que même en dormant il savoit philosopher (*K*).

fussent justes. Cette Courtisane se défendit en avançant une fausseté; car il ne faut point s'imaginer que la corruption ait jamais été si grande dans l'ancienne Grece, que l'on fût autant fâché de voir que les jeunes gens n'apprissent que de vaines subtilitez chez un Philosophe, que de les voir engagez dans la débauche des femmes.

(*K*) *Un songe qu'il fit . . . qui montre que même en dormant il savoit philosopher.*] Plutarque me fournit ici le Commentaire qu'il me faut: „ On raconte du philosophe „ Stilpon, qu'il lui fut avis une nuict en songeant, que „ Neptune se courrouçoit à lui de ce qu'il ne lui avoit „ pas sacrifié un bœuf, comme avoyent accoustumé de „ faire les autres prestres paravant lui, & que lui ne s'estant point estonné de ceste vision, lui respondit, Que „ dis-tu, Sire Neptune? te viens-tu ici plaindre, comme „ un enfant qui pleure de ce qu'on ne lui a pas donné assez „ grande part, de ce que je ne me suis pas endetté d'argent „ pris à usure, pour emplir toute ceste ville de la senteur „ de rosti, ains t'ai fait un sacrifice mediocre de ce que j'ai „ peu avoir de ma maison? & qu'il lui fut avis que Neptu„ ne se prit à rire de ceste response, & qu'en lui tendant la „ main il lui promit que ceste année-là il envoyeroit grand „ foison de loches de Mer aux Megariens, pour l'amour de „ lui (41)".

(41) Plut. de profectu virtutis sentiendo, *pag.* 83: *j'emploie la Traduction d'*Amyot.

STOFLER (JEAN) fameux Mathématicien & Astrologue, nâquit à Justinge dans la Suaube le 10 de Décembre 1452. La bassesse de sa naissance ne l'empêcha point de s'avancer dans les études jusqu'à se faire admirer. Il cultiva son esprit selon les talens principaux qu'il avoit reçus de la Nature; car se sentant propre aux Mathématiques, il s'y appliqua beaucoup plus qu'à toute autre chose. Il les enseigna à Tubinge avec tant d'habileté, qu'il s'aquit une merveilleuse réputation. Les Livres qu'il publia (*A*) soutinrent & augmentérent la gloire que ses Leçons lui avoient aquise (*a*): mais il ne réussit pas dans les Pronostics qu'il eut la hardiesse de publier. Il avoit dénoncé un grand déluge pour l'année 1524, & il avoit jetté la terreur dans toute l'Europe (*B*): l'évé-

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Philosophorum, *pag.* 73, 74.

(*A*) *Les Livres qu'il publia.*] Son *Kalendarium Romanum Magnum* dédié à l'Empereur Maximilien fut imprimé (1) l'an 1518. Il avoit fait imprimer à Tubinge ses Tables Astronomiques l'année d'auparavant. Il publia aussi *Rationem compositionis Astrolabiorum; Cosmographicas* aliquot *Descriptiones, de Sphæra Cosmographica, hoc est, de globi terrestris artificiosa structura; de duplici terræ projectione in planum, hoc est, qua ratione commodius chartæ Cosmographicæ, quas Mappas mundi vocant, designari queant.* Un Commentaire Latin sur la Sphere de Proclus, & un Traité en Allemand sur la dimension par l'Astrolabe, & par le quart de cercle, & la supputation des conjonctions & des oppositions, avec la censure des anciens cycles, & la prédiction des éclipses (2). Ses Ephémérides commencent selon Vossius à l'an 1432 & finissent à l'an 1525 (3); mais selon Melchior Adam elles commencent à l'an 1532, & s'étendent aux vingt années suivantes. Vossius est plus croiable que Melchior Adam. Celui-ci a pris sans doute pour tout l'Ouvrage ce qui n'en étoit qu'une Continuation.

(1) *A* Oppenheim.

(2) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Philosophorum, *pag.* 74.

(3) Vossius, de Scient. Mathem. *pag.* 186.

(*B*) *Il avoit dénoncé un grand déluge pour l'année* 1524, *& il avoit jetté la terreur dans toute l'Europe.*] Augustin Niphus, aiant remarqué l'étonnement qui avoit saisi les Peuples depuis cette Prédiction de Stofler, publia un Livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce prétendu déluge. *Cum statim à publicata* Joan. Stoefleri *Ephemeride diluvii istius prænuncia, Augustinus* Niphus *ut homines à gravi timore liberaret, quem ipsa omnibus incutiebat, libellum suum de falsa diluvii prognosticatione Carolo V obtulisset, non defuit &c* (4). La terreur étoit passée du Peuple jusques aux Princes, & même jusqu'aux Savans; à quoi contribua sans doute l'accord de quantité d'Astrologues à divulguer cette menace, parmi lesquels il se trouva quelques Astronomes des plus habiles. Cirvellus Professeur en Théologie à Complute publia un Livre en Langue vulgaire, où, sans condamner en général les précautions que l'on prenoit contre le déluge, il se contentoit de condamner en particulier les fausses dépenses à quoi il voioit que l'on s'engageoit; il ouvrit des expédiens de se garantir de l'inondation à juste prix. Ceux qui avoient leurs maisons proche de la mer, ou des rivieres, les abandonnoient, & vendoient à grosse perte leurs champs & leurs meubles. *Simile falsis hujusmodi, & extremæ dementiæ prognosticis, fuisse illud mihi persuadeo, quo non vulgarium Ephemeridum consarcinatores dumtaxat, sed ex Astronomis peritiores multi, supremam ex imaginaria quadam eluvione, cunctis mortalibus perniciem impendere contendebant; adeoque rumoribus istis, vulgarium hominum animos perterruerunt, ut metus etiam ad sapientiores pervenerit. Nam* Petrus Cirvellus *Hispanorum omnium sui temporis doctissimus, cum Theologiæ, in almo Complutensi Gymnasio Lectoris munere fungeretur, & verò* multos, *ut ipsemet inquit*, fluviis, vel mari finitimos populos, jam stupido metu perculsos, domicilia ac sedes mutare vidisset, ac prædia, supellectilem, bonaque omnia, contra justum valorem sub actione distrahere, ac alia loca vel altitudine, vel siccitate magis secura requirere, sui officii esse putavit, *in publica illa consternatione, quam de nihilo excitari persuasum non habebat, Consilium vernaculo ac materno idiomate conscribere, ut passim ab omnibus legeretur, quo singulis modum præscriberet impendentis ejusmodi calamitatis præcavendæ: atque adeò ita rebus suis consulendi, ut minimum ab illa damnum reciperent* (5). Le Grand-Chancelier de Charles-Quint consulta sur cette consternation Pierre Martyr, qui lui répondit que le mal ne seroit pas aussi funeste qu'on le craignoit; mais que sans doute ces conjonctions des Planetes produiroient beaucoup de desordres. Le Duc d'Urbin eut besoin qu'un bon Philosophe lui prouvât dans un Ecrit imprimé, que la crainte de ce déluge étoit mal fondée. *Quod rumor ille non per Hispanias modo, sed longè lateque per Europam disseminatus fuerit, testem sistere possum Petrum* Martyrem, *qui de illo à Caroli V magno Cancellario percunctatus, ipsi hunc in modum ex Valleoleto respondet, epistola 20 libri 34* Quid ego sentiam de pluviis, in initio anni quarti & vigesimi prædictis ab Astronomis interrogas, veras fore conjunctiones illas omnium Planetarum, & iisdem locis scio, in materiis præcipuè dispositis, & particularibus regionibus aliquid magni parituras arbitror; sed neque ausim eorum sententias approbare, qui ore aperto absolutè fore alluviem ita generalem vociferantur, ut neque mari, aut ulli terrarum parti, sit ignoscendum, quin horrenda sint incommoda perpessuræ, &c. *Neque verò tantum Cancellarius ille se ex eorum numero esse ostendit, quos vanissimus diluvii metus percellebat, sed Urbini Dux non priùs ab eodem liberari potuit, quàm* Paulus de Middeburgo *Forosemproniensis Episcopus, variis rationibus Mathematicis, & Philosophicis, quas postea typis commisit, et liquido demonstrasset, inanem esse prorsus metum omnem, quem de futuro diluvio conceperat* (6). Guy Rangon, Général d'Armée à Florence, apprehenda que les raisons d'Augustin Niphus ne rassurassent Charles-Quint, & ne le portassent à négliger les précautions nécessaires; c'est pourquoi il engagea un célébre Médecin à écrire contre cet Ouvrage de Niphus, afin d'obliger Sa Majesté Impériale à pourvoir à sa sûreté, & à nommer des Inspecteurs qui visitassent le terrain dans les Provinces, & qui marquassent les endroits où les hommes & les bêtes seroient le moins exposez aux eaux du déluge. *Non defuit Thomas quidam Philologus patria Ravennas, & celeberrimæ famæ Medicus, qui è vestigio libellum alium de vera diluvii prognosticatione ad eundem Imperatorem misit, cum Præfatione, quam isthuc maxima parte referre, non alienum à proposito duxerim.* Ne ex illo conventu tot syderum in piscibus, dissortunium quodquam patereris, Guido Rangonus Rei Florentinæ armorum generalis gubernator, me monuit, & excitavit, ut de futuro diluvio anni MDXXIIII exactam ad te compositionem dirigeremus; Quatenus amoto Suessani Philosophi, jam impresso errore, locis huic maximo diluvio subditis, & ab hoc ipso alienis, diligentiùs circumspectis, & annotatis, humanum genus & cætera viventia, vel tu ipse ad minus (nam ubi Imperatoris periculum, hic pro viribus & manu, & corpore, & ingenio utendum) ab eo dissortunato & horribili aspectu liberareris (7). Il y eut d'autres Ecrivains qui imitérent ce Médecin (8). La terreur fut si grande en France, que plusieurs personnes en pensérent perdre l'esprit. *In Gallia parum abfuit quin ad insaniam homines non paucos, periculi metu* (diluvium) *adegerit, quemadmodum apud Joannem* Bochellum *scriptorem Annalium Aquitaniæ; Claudium* Duretum *cap. 27 libri de fluxu & refluxu maris; Spiritum* Roterium *ordinis sancti Dominici, & sacræ apud Tolosates fidei quæsitorem, in refutatione doctrinæ cujusdam Astrologi; Augerium* Ferrerium *in libro quem scripsit adversus Rempublicam Bodini: Albertum* Pighium *in Astrologiæ defensione ad Augustinum Niphum;* Euforgium à Bello loco *Poëtam vernaculum in Rythmis suis, multosque alios videre est* (9). Lisez ces paroles de Bodin (10): „ Dieu a promis que le déluge n'adviendroit „ plus, & a tenu sa promesse: car combien que la grande „ conjonction de Saturne, Jupiter, & Mars advinst au signe „ des Poissons l'an M. D. XXIIII alors que tous les As„ trologues d'Asie, d'Afrique, & d'Europe predisoyent „ le déluge universel, & qu'il se trouvast plusieurs mes„ creans qui firent des arches pour se sauver: & mesmes „ à Toulouse le Président Auriol, quoy qu'on leur pres„ chast la promesse de Dieu, & son serment de ne faire „ plus perir les hommes par le déluge: Il est bien vray „ que l'année apporta de grands orages, & inondations „ d'eaux en plusieurs païs: si est-ce qu'il n'advint point „ de déluge". Un Critique de Bodin nia le fait à l'égard d'Auriol; mais voici ce qu'on repliqua: „ Je „ pense n'avoir rien obmis, horsmis quelques choses lege„ res & frivoles, & qui ne meritent response. Et entre „ autres quand vous dites en la pag. 47 qu'Auriol ne fit „ pas un batteau pour se sauver du Déluge que les Astro„ logues avoyent predit devoir advenir, l'an 1524, & que „ c'estoit

(4) Naudæus, *in* Judicio de Augustino Nipho, *pag.* 48.

(5) *Idem, ibid. pag.* 46, 47.

(6) Naudæus, *in* Judicio de Augustino Nipho, *pag.* 47, 48.

(7) *Idem, ibid. pag.* 48.

(8) *Quemadmodum contingit aliquando ut cæcus cæcum ducat, sic nonnulli alii Philologum hunc licet aberrantem sequuti sunt; ex quibus* Nicolaus Peranzonus *vaticinium de vera diluvii prognosticatione, cum XX inundationum historia, Anconæ edidit. Mihique præterea videre contigit, cujusdam* Michaëlis de Petra sancta, Ordinis Prædicatorum de Observantia, sacræ Theologiæ Doctoris, Regentis studii in Conventu Minervæ, & Metaphysicam in Romano Gymnasio profitentis libellum, in defensionem Astrologorum, judicantium ex conjunctionibus Planetarum in Piscibus MDXXIV diluvium futurum. *Hunc enim veluti conceptis verbis, aperit suo titulum facit.* Idem, ibid. *pag.* 49.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) Bodin, de la République, *Liv. IV, pag. m.* 55.

l'événement le confondit. Nous rapporterons fur cela un bon nombre de particularitez qui ferviront à faire connoître qu'il n'eft point facile de décréditer les Aftrologues (*C*); car ils ne laiffèrent pas de trouver enfuite une infinité de dupes. Quelques-uns difent qu'il annonça la fin du Monde pour l'an 1586. Je croi qu'ils fe trompent (*D*): & je ne fai s'il faut croire ceux qui débi-

„ c'eftoit pour pefcher. Et neantmoins vous dites que le „ batteau eft fur quatre pilliers: ce n'eft pas la coutume „ de pofer les batteaux fur des pilliers. Mais j'ay leu un „ Livre contre les Aftrologues compofé par un Jacobin „ nommé Spiritus Roterus Inquifiteur de la Foy, lors „ qu'il eftoit à Toloze, que m'a prefté Raymond l'Efto„ nat de Pamyes qui s'eft habitué par deça, & m'a conté „ l'occafion qu'il print de compofer ce Livre contre un „ Aftrologue, qui eftoit lors à Toloze, qui fe mefloit de „ deviner, & dire la bonne & male adventure par les „ Aftres: mais en ce Livre il efcrit avoir veu que Auriol „ fit faire à Toloze une arche pour fe fauver du Déluge. „ Il le pouvoit mieux fçavoir que vous, qui n'eftiez au „ lieu ni au temps d'Auriol. Et quant à ce que vous di„ tes en la mesme pag. que Bodin a grand tort, d'avoir „ efcrit que Auriol eftoit Préfident, & qu'il n'eftoit que „ Docteur Regent au droit Canon, que vous qualifiez „ homme audacieux, riche & fçavant, Bodin a failli & „ mal ariolé en ce lieu (11)". Le Septentrion ne fut pas exempt de ces allarmes: en voici la preuve. *Mali iftius impendentis metum ad extremum usque Septentrionem pervafiffe, teftatur manifeftè Cornelius* Scepperus *Neoportuenfis, cùm inter caufas quibus fuit compulfus, ut librum adverfus Aftrologos de fignificationibus conjunctionum fuperiorum Planetarum anni* MDXXIV *confcriberet, eas potiffimum enumerat.* Adde me neque in Aftrologiam fcribere, fed in eos tantùm, qui falfa prædictione totum in fe orbem converterant. Neque enim folùm vulgo eam rem perfuaferunt, fed fummis etiam Regibus, & Principibus. Occurrunt quæ hac de re me percunctatus eft fereniffimus Princeps D. Chriftiernus Daniæ, Suevia, Norvegiæque Rex, occurrunt & crebra vulgi fufpiria, tamdiu male fibi ominantis: quem autem hominum non impellerent hæ lacrymæ? quem non permoveret impoftura, incitaret iniquitas (12)?

Nous avons vu que Bodin rapporte que les pluies & les inondations firent du ravage en divers endroits, pendant l'année de ce prétendu déluge; mais il y a des Auteurs plus dignes de foi, qui affirment que le mois de Février 1524 fut fort fec & fort ferain contre l'ordinaire. Or c'étoit le tems de la conjonction, c'étoit le tems que les Aftrologues avoient marqué au déluge: de forte qu'il femble que la fécherefle extraordinaire de ce mois de Février arriva exprès pour la confufion de ces gens-là. Cardan & Origan n'ont pu pardonner à Stofler l'infamie qu'il attira fur leur métier, par un pronoftic fi contraire à l'événement: laiffons parler le docte Gaffendi. *Memorabile certè eft, quod in hiftoriis,* (†) *ac omnibus penè fuperioris fæculi libris legitur; cum Aftrologi ob plureis Conjunctiones magnas, & nonnullas medioereis in Aqueis Signis celebrandas, prædixiffent menfe Februario anni MDXXIV fore Diluvium generale, ac ftragem tantam, quanta fuiffet ante id tempus inaudita; adeò ut non paucis confternatis per Galliam, Hifpaniam, Italiam, Germaniamque animis, apparaffent navigia, aut comportatis farinis, aliifque rebus neceffariis, petiiffent loca editiora; contigiffe tamen, ut totus Februarius fereniffimus, pulcerrimusque extiterit; planè, ut fi opera data comparatus fuiffet vaticiniis Aftrologorum refellendis (cùm fit alioquin infolitum, abire Februarium impluvium) quod ne ipfis quidem Cardano* (‡), *& Origano* (‡) *diffimulare licuit; dolentibus illud de futuro Diluvio judicium fuiffe non fine Aftrologiæ infamia à Stoflero prolatum* (13). Prenez garde que Bodin, homme crédule, & infatué d'Aftrologie, répare le mieux qu'il peut la honte de Stofler; car d'un côté il fait entendre que s'il n'arriva pas un fecond déluge l'an 1524, ce fut à caufe que Dieu l'empêcha pour ne manquer pas à fa promeffe; & de l'autre il étale les malheurs dont la Chrétienté fut affligée après cette conjonction des Planetes; & pour trouver mieux fon compte il recourt à des fauffetez; car il nous parle (14) de la Guerre des Paffans en Allemagne, & de la Ligue contre *le Roi de France qui fut pris*, & de la conquête de Rhodes par les Turcs. Cette Ile avoit été fubjuguée l'an 1522. J'aurai bientôt à rapporter une autre fupercherie de cet Ecrivain.

(*C*) *Nous rapporterons ... un bon nombre de particularitez qui ferviront à faire connoître qu'il n'eft point facile de décréditer les Aftrologues.*] On a vu dans la Remarque précédente plufieurs faits touchant la Prédiction chimérique de ce prétendu déluge. Ajoutons y ce qui fuit: „ Ladite „ année mil cinq cents vingt trois, a compter a la ma„ niere d'Aquitaine, qui commance l'année le jour de „ l'annonciation noftre Dame en Mars, & finift a fem„ blable jour, toutes les Provinces des Gaules furent en „ une merveilleufe crainte & doubte, d'univerfalle inon„ dation d'eaues, au moyen de ce que les Aftronomiens „ avoient pronoftiqué qu'on moys de Février de ladite „ année, & commancement de l'an mil cinq cents vingt„ quatre, felon leur computation (car ils commancent le „ prémier jour de Janvier) y auroit vingt conjunctions „ grandes, & moyennes, dont en y avoit feize qui pos„ fedéroient fignes aquatiques, fignifians prefque a l'uni„ verfel monde, & aux climats, Regnes, Provinces, Eftats, „ dignités, & a toutes créatures terreftres, & marines, indu„ bitée mutation, variation, & alteration, telle que noz „ peres n'avoient veu, ne fceu par les hiftoriens, ny autre„ ment. Au moyen dequoy hommes & femmes furent en „ grand' doubte. Et plufieurs deflogerent de leurs baffes de„ mourances, chercherent haults lieux, feirent provifions „ de farines, & autres cas, & fi feirent proceffions, & orai„ fons générales, & publiques, a ce qu'il pleuft a Dieu „ avoir pitié de fon peuple. Toutesfois il n'en advint rien: „ mais au contraire, ledit mois de Février fut auffi beau „ qu'on le vit onc, & les autres mois enfuivans, mieux dis„ pofés qu'on ne les avoit veus dix ans au par avant. En „ quoy Dieu monftra par experience que la fcience d'Aftro„ nomie n'eft chofe affeurée, & quelque chofe que de„ monftrent & pronofticquent les Aftres, Dieu eft par des„ fus (15)". L'Auteur qui me fournit ce Paffage n'oublie pas les chicaneries que les Aftrologues alléguérent pour couvrir leur deshonneur. „ Toutesfois, dit-il (16), „ aucuns „ Aftrologues difoient que ces conjunctions avoient eu cours „ l'année précédente, par ce qu'en aucuns lieux y avoit eu „ plufieurs grands inondations d'eaues, qui avoient fubmergé „ maifons & terres. Aultres difoient que telles conjunctions „ ne fortiroyent leur effet de dix ans, pendant lesquels on „ verroit advenir plufieurs grands chofes, espovantables, & „ dommageables: & la vérité a efté telle comme on verra „ cy après. Car des ladite année mil cinq cents vingt-trois, „ on mois de Novembre, vint une petite gelée, qui gela „ la pluspart des Fromens, Choux, & Pommiers de Ca„ pendu. Et fut caffé le nombre d'un tas de petits Tre„ foriers, par lesquels la finance publicque de France es„ toit confumée: dont aucuns par gaudifferie feirent ce „ difticque.

„ *L'an mil cinq cents-vingt & quatre moins ung*
„ *Le Choux d'yver & Treforiers tout ung*".

A quoi fonge cet Ecrivain de mettre parmi les malheurs publics la caffation des Thréforiers qui confumoient les finances, & mangeoient le peuple? Il faloit plutôt la mettre parmi les bonnes fortunes de la Nation. A l'égard de cette gelée du mois de Novembre qu'il nomme petite, quoi qu'il lui attribue de très-grands effets, il me vient les mêmes doutes que j'ai déja *mis* en avant dans l'Article de Berquin (17). Il eft affez notable que Theodore de Beze ait parlé d'une femblable gelée fous l'an 1528, & qu'il l'ait donnée pour une malédiction que le fupplice d'un innocent avoit attirée fur tout un Roiaume. Cuneus, Profeffeur à Leide, fit une Harangue fur les années climactériques l'an 1638, en quittant le Rectorat. Il y parla de la Prédiction du nouveau déluge de l'an 1524 (18) & s'en moqua, & dit que felon le témoignage de Louïs Vivès, ce fut une année auffi fereine, auffi heureufe, auffi abondante que l'on en eût jamais vu (19). Vivès ne dit pas précifément tout cela; mais fes paroles font encore plus capables que celles de Cuneus de marquer l'erreur de la Prédiction. Voici comment il s'exprime: *Illud quoque Noë diluvium non fiderum commiftionibus affignatur, fed ultioni numinis. Verum ifti* (aftrologi) *folita temeritate fub certum horofcopum reducunt eluviem illam orbis, & fimilem horofcopum contigiffe ferunt anno vigefimo quarto, qui annus orbem fere totum infanis iftorum prædictionibus terruit, quum nullus annus memoria eorum qui viverent aut mitior aut ferenior fuerit, aut fuis omnibus partibus tempeftivior? Primùm in tanta varietate, tamque incertis iis qui annales fcribunt, quem annum poffunt ipfi annotare quo diluvium contigerit? Ita non dicunt hoc eveniffe, quia hic erat aftrorum coitus: fed quia id contigerit, talem affirmant fuiffe. Hoc verò non eft ab experimentis fcientiam colligere, fed ad tuendam temeritatem affertionis confingere fibi experimenta. Verum irrifit iftos natura, qui quo tempore natatura in aquis omnia erant minati, fereniffimi ut fi quando antea fulferunt foles, & ver fuit omnium amœniffimum* (20). Un docte Allemand, qui a fait des Notes fur les Harangues de Cuneus, a rapporté ce Paffage de Louïs Vivès, & a dit auffi que Cardan a foutenu que notre Jean Stofler s'étoit trompé pour n'avoir pas été affez habile dans la Phyfique. Cardan s'efforce de faire voir, que la même pofition des Aftres, qui felon Stofler devoit produire des inondations, devoit amener effectivement la férénité (21); mais ces prétendues juftifications de l'Art, par la cenfure de ceux qui ne l'entendent pas bien, ne méritent pas d'être écoutées dans cette occafion.

(*D*) *Quelques-uns difent qu'il annonça la fin du Monde pour l'an 1586. Je croi qu'ils fe trompent.*] J'ai ici en vue Mr. Petit Intendant des Fortifications. Voici fes paroles: „ Stofler n'avoit-il pas predit qu'en l'année 1524 il y au„ roit de fi grandes inondations, que fi le Monde ne de„ voit point finir par le feu, il y auroit pour lors un de„ luge univerfel, à caufe des grandes conjonctions des „ Planetes qui fe faifoient dans des Signes d'eau? Ce qui „ intimida tellement toute l'Europe, que beaucoup de „ gens fe retirerent fur des montagnes avec des provifions „ de toutes chofes. D'autres preparerent des Barques & „ des

(11) René Herpin, Apologie pour la République de Jean Bodin, *page derniere.*

(12) Naudæus, *in* Judicio de A. Nipho, *pag.* 50.

(†) *Bochell. in Annal. Aquit. Bodin. 4. de Rep. 2. Duret. de fin. & refl. mar. c. 27. &c.*

(‡) *Lib. 7. aphor.* 34.

(‡) 3. *Par. introd.* 3.

(13) Gassendus, Physicæ Sect. *II Libr. VI,* Oper. *Tom. I, pag.* 729, *col.* 1.

(14) Bodin, de la République, *Livr. IV, pag.* 553.

(15) Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio m.* 213. Naudé & Gassendi *le nomment mal* Bochellus *dans les Passages citez ci-dessus Citation* (9) *&* (13).

(16) *Là même.*

(17) *Remarque* (*A*).

(18) *Les Imprimeurs mirent* 15[illegible]. *On a corrigé cette faute dans l'Edition Leipsic* 1693.

(19) *Proditum memoria Ludovicus Vives, auctor certissimus, reliquit, nullum annum æque serenum, nullum æque faustum, & ubertate notabilem fuisse.* Cunæus Orat. IV, *pag.* 78 *Edit. Lips.* 1693.

(20) Lud. Vives, de Veritate Fidei Christianæ, *Libr. I, Cap. X, pag.* 120. *Edit. Basil.* 1544.

(21) Cardan. Aphor. Astrol. *Segmento VII, Aphorism. XXXIV, apud* Aug. Buchnerum in Orat. Cunei, *pag. m.* 575.

débitent qu'il avoit fait des Prédictions sur l'année 1588 (*E*). On ne s'accorde point sur les circonstances de sa mort: les uns prétendent (*b*) qu'il mourut de peste à Blaubeurs le 16 de Février 1531; *les* autres content *qu'il mourut* d'une blessure que la chute d'une planche lui fit à la tête dans son cabinet. On ajoûte qu'il avoit prévu la menace d'un tel péril (*F*). Il eut beaucoup d'amitié pour Munster son Disciple, & cela servit beaucoup à la République des Lettres; car sans les copies qu'il lui avoit laissé tirer de ses Ecrits, ils eussent été perdus pour jamais, lors que le feu en fit périr les originaux (*c*). Notez qu'il est un de ceux qui travaillérent à réformer le Calendrier (G); mais cette affaire ne fut finie que long-tems après sa mort.

(*b*) *Melch. Adam. in Vitis Philosophorum, pag.* 74.

(*c*) *Omnibus libris instrumentisque Stofleri incendio fortuito Tubingæ consumtis, nihil illarum lucubrationum evasisset, nisi multa Munsterus descripta adservasset.* Melch. Adam. *ubi suprà.*

„ des Navires pour se sauver de ces grandes eaux; & cependant le mois de Février, où toutes ces choses devoient arriver, fut entierement sec contre l'ordinaire de la saison, à la honte de l'Astrologie. N'avoit-il pas dit aussi qu'en l'année 1586 aprés une Eclipse de Soleil au mois de May, & la conjonction de toutes les Planetes, le Monde devoit finir par la furie des vents & des tempestes, ce qui se trouva ridicule (22) "? Je croi qu'on pourroit répondre hardiment à sa seconde demande par un non, & qu'il est faux que notre Jean Stofler ait prédit rien de semblable pour l'année 1586. En prémier lieu, ses Ephémérides ne s'étendent pas si avant. En second lieu, cette année-là n'a point pour son caractere, ni une éclipse de soleil au mois de Mai, *ni la conjonction de toutes les Planetes.* J'ai découvert, ce me semble, ce qui a trompé cet Auteur: il avoit lu dans Gassendi, à la suite de ce qui concerne la Prédiction du déluge, le récit d'une Prédiction touchant l'année 1186. Se fiant trop à sa mémoire quelque tems aprés, il aura cru que Gassendi reproche à Stofler une seconde bévue, & sur cette supposition il aura dû mettre 1586 au lieu de 1186. Pour confirmation de ma Conjecture, on va voir que l'an 1186 a les deux marques que j'ai rapportées, une éclipse de soleil (23), & la conjonction de toutes les planetes: citons les paroles de Gassendi. *Simile vaticinium fuit, quod ex Rigordo Scaliger* (*) *refert, scribente Astrologos tantum portendisse exitium, à ventorum, tempestatumque vehementia, ob Planetas tam inferiores, quàm superiores coituros mense Septembri anni MCLXXXVI præeunte Solis defectione XI Kal. Maij, ut rerum finem imminere à nemine dubitaretur; cùm eventus tamen postea coarguerit ejusce Oraculi vanitatem* (24). Naudé observe qu'il fit trés-beau tems, lors que l'on devoit sentir des tempêtes effroiables, selon les menaces des Astrologues. *Vide sodes apud* Rigordum, *quid anno Christi* MCLXXIX *acciderit. Orientales Astrologi omnes, literis per totum orbem missis, tam securè quàm si Regio diplomate res ipsa sancita fuisset, edixerant, anno septimo post, qui fuit* MCLXXXVI, *Planetas omnes tam inferiores, quàm superiores, in unum coituros ineunte Septembri, scilicet post Eclipsim factam* XI *Kalend. Mai. Indeque tantùm ex ventorum, & tempestatum violentia periculi secuturum, ut fermè rebus humanis extremum finem imminere assererent. Quid igitur postea factum est, nisi ut mortales innumeros, qui per totum illud septennium, vitam sibi præ metu, & periculorum expectatione acerbam putaverant; ineunte termino ab Astrologis illis præstituto, molles potiùs Favonii, quàm Aquilones, & blanda sedataque Autumni temperies, quàm nubila vel perturbata exciperet* (25)? Bodin a fait ici un tour de filou; il a supposé que les Astrologues n'avoient point prédit de grands vents, mais de grandes révolutions d'Etat. Il a voulu par-là sauver leur honneur; car par quelque bout qu'on prenne l'Histoire du Monde, on y trouve des révolutions dans l'espace de quinze ou vingt ans. „ Nous trouvons aussi ", dit-il (26), „ que l'an M. C. LXXXVI au mois de Septembre les hautes & basses planettes furent conjointes: alors que les Astrologues d'Orient, par lettres escrites de tous costez, comme dit la Cronique de sainct Denys, menasserent tous les peuples de changemens de Republiques, qui depuis advindrent: vray est que l'historien a failli en ce qu'il dit, qu'il y eut aussi eclipse de Soleil le XI Avril (27), & le V du mois eclipse de Lune: impossible par nature ".

(*E*) *Je ne sai s'il en faut croire ceux qui débitent qu'il avoit fait des Prédictions sur l'année* 1588.] Année „ que tous les Astrologues judiciaires avoient dans leurs pronostics appellée la merveilleuse année, pource qu'ils y prevoyoient si grand nombre d'accidens étranges, & tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient asseuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel (28) ". L'Auteur du Mercure Gallo-Belgique assûre que Stofler trouva autant de malheurs dans les Pronostics de l'an 1588, que Regiomontanus: c'est tout dire. *Joannes Regiomontanus, Mathematicus summus, aliquantò antequàm Romæ anno à partu Virginis* 1475 *ætatis suæ* 42 *in vivis esse desiit, prognosticum seu vaticinium in hanc ferè sententiam edidit:*

Post mille expletos à partu virginis annos,
 Et post quingentos rursus ab axe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
 Ingruet, & secum tristia fata trahet.
Si non hoc anno totus malè concidet orbis,
 Si non in nihilum terra fretumque ruat;
Cuncta tamen mundi sursum ibunt atque deorsum
 Imperia, & luctus undique grandis erit.

Eadem Joannes Stœfflerus, insignis Astrologus: & nostro seculo generosissimus Heros Henricus Rantzovius, in suo de annis climactericis & imperiorum periodis libello, vaticinatus est (29). Cet Auteur imite Bodin; car pour l'honneur de ces Astrologues il falsifie l'Histoire, il met (30) le supplice de la Reine d'Ecosse à l'an 1588 (31). Pour divertir mon Lecteur, je le servirai ici d'une saillie de Mr. Petit Intendant des Fortifications. *Ne vous semble-t-il pas*, dit-il (32), aprés avoir rapporté les quatre derniers Vers de la Prophétie de Regiomontanus, *que c'est le mesme pronostique de mot à mot que celuy du Sieur Andreas* (33), *excepté que Regiomontan n'est pas encore si affirmatif pour l'année, ny si contredisant à soy-mesme? Ce fat d'André disant determinément que le monde finira dans deux ans au plus tard; incontinent apres il asseure que* toutes les Puissances seront aneanties, & tomberont entre les mains des Turcs; *c'est à dire apres la fin du Monde: & quand il n'y aura plus ny bestes ny gens. Pleust à Dieu qu'il fust la derniere, & le dernier fou de l'Astrologie.*

(*F*) *D'une blessure que la chute.... On ajoûte qu'il avoit prévu la menace d'un tel péril.*] On trouve cela dans Sethus Calvisius. *Johan. Stœfflerus*, dit-il (34), *Justingensis, Mathematicus insignis, certo die sibi periculum ruinâ imminere præviderat, & quia ædes suas satis firmas noverat; convocat in Musæum suum viros eruditos, quorum consuetudine & sermonibus recrearetur: Orta inter sobria pocula disputatio: ad controversiam explicandam è superiori loco librum depromit: sed laxato clavo asser, in quo stabant libri, in caput ejus decidit, & insigne vulnus infelici seni infligit, ex quo mortuus est die* 16 *Febr. Tubingæ.* Vossius a ignoré que ce fait se voie dans Sethus Calvisius; car il ne le rapporte que sur la foi d'un *quidam* (35).

(*G*) *Il fut un de ceux qui travaillérent à réformer le Calendrier.*] Depuis que l'on eut proposé dans le Concile de Constance la nécessité de cette réformation, il y eut des Astronomes qui en méditérent les moiens. Il n'est pas besoin de nommer ici ceux qui commencérent, je dirai seulement que sous le Pontificat de Leon X, il y eut deux Ecrivains qui publiérent ce qu'ils pensoient là-dessus: l'un se nomme Paul de Middelbourg (36), & l'autre est notre Jean Stofler. Celui-ci adressa au Concile de Latran ses Propositions (37). Je ne parle point de Jean Marie de Tholosanis Jacobin, dont l'Ouvrage *de emendatione Calendarii Romanii* fut dédié au Concile de Trente. Ce Moine rapporte que Stofler avoit proposé trois moiens dont l'un étoit le retranchement de dix jours, & c'est celui qu'on a emploié dans la conclusion de cette affaire. *Frater Joan. Maria de Tholosanis ordinis prædicatorum de emendatione Calendarii Romani cap.* 3. *ad Concilium Tridentinum sic scribit:* Circa hujus æquinoctii reformationem reperiuntur variæ formulæ: quarum tres ponit Joan. Stoefflerus in suo Calendario propositione 39. Prima earum inter alias potissima est & facillima, secunda difficilis est, & gignens perturbationem magnam, & dissidium in ecclesia Dei per orbem diffusa. Ultima absque difficultate servari posset. *Hæc ille. Secundam autem formulam vocat, qua nostri temporis correctores usi sunt,* 10 *dies eximentes ex uno mense* (38).

(22) Petit, Dissertation sur la nature des Cometes, *pag.* 337.

(23) *Non pas au Mois de Mai, comme dit Monsr.* Petit, *mais le* 21 *d'Avril. Monsr.* Petit, *faute d'attention, ne prit point garde au* Kal. *de Gassendi.*

(*) *Præfat. in Manil.*

(24) Gassendus, Oper. *Tom. I, pag.* 729, *col.* 1.

(25) Naudæus, *in* Judicio de A. Nipho, *pag.* 45. *Consultez* Calvisius *ad ann.* 1186, *qui observe que les Arabes d'Espagne notifiérent cette conjonction.* Hinc prædixerunt: *Tantus*, inquiunt, *erit ventus, ut pulvere repleturus sit arbores & turres.* Inde sequentur hæc miracula: *Veniet vir sapiens, Doctor veritatis. Deinde orietur quidam ex Elam, qui magnas strages faciet.* Sed nihil annotatum est, quod evenerit. *Il cite* Richardus: *il vouloit dire apparemment* Rigordus.

(26) Bodin, de la République, *Liv. IV, pag.* 557.

(27) *Apparemment c'est une Erreur du Copiste; car tous les Auteurs marquent cette Eclipse au* XXI *d'Avril.*

(28) Perefixe, Histoire de Henri le Grand, *pag. m.* 92.

(29) Jansonius Doccomensis Frisius, *in* Mercurio Gallo-Belgico, *ad init. anni* 1589 *apud* Wolfium, Lect. memorabil. *Tom. II, pag.* 1018. *Voiez ci-dessus Rem.* (*E*) *de l'Article* BRUSCHIUS.

(30) *Ibid. apud eundem* Wolfium, *ibidem.*

(31) *Elle fut décapitée le* 8 *de Février* 1587 *vieux style.*

(32) Discours sur l'Eclipse de Soleil du 12 d'Août 1654, *imprimé à la fin de la* Dissertation sur les Cometes, *pag.* 338.

(33) *On fit courir à l'occasion de l'Eclipse de* 1654 *un Discours en Allemand & en François, sous le nom du Sieur* Andreas, *tantôt qualifié Mathématicien de Padoue, & tantôt de Prague, avec une Attestation de la Chancellerie de Meninguen.* Là-même, *pag.* 326.

(34) Sethus Calvisius, *ad ann.* 1531, *pag. m.* 1165.

(35) *De morte ejus sic non nemo, penes quem fides esto.* Vossius, *in* Addit. *Libri* de Scient. Mathem. *pag.* 450.

(36) *Il a été Evêque de Fossombrone en Italie.*

(37) Henricus Wolphius, *ubi infrà, pag.* 121.

(38) Henricus Wolphius, *in* Tractatu de Tempore & ejus mutationibus, *pag.* 129.

STOUPPA, ou STOUPE (JEAN NICOLAS) en Latin *Stupanus*, Professeur en Médecine à Bâle, nâquit au Païs des Grisons l'onzieme de Décembre 1542. Il fut envoié à Bâle à l'âge de quinze ans, & il y obtint à l'âge de vingt-sept le Doctorat en Médecine. Il succéda à Hospinien dans la Charge de Professeur en Logique l'an 1575, & à Theodore Zwinger dans celle de Professeur en Médecine l'an 1589. Il mourut à Bâle l'an 1621, à l'âge de soixante & dix neuf ans (*a*). C'est de lui, si je ne me trompe, dont il s'agit dans une Lettre de François Hotman, & cela mérite d'être rapporté (*A*). On a de lui, entre autres Ouvrages

(*a*) *Tiré du* Theatre de Paul Freher, *pag.* 1344.

(*A*) *C'est de lui ..... dont il s'agit dans une Lettre de François Hotman. Cela mérite d'être rapporté.*] Il paroit par cette Lettre qu'un Professeur de Bâle nommé Stupanus avoit été Recteur de l'Académie l'an 1578, & qu'il fou-

ges (*B*), une Traduction Latine de l'Histoire Napolitaine composée en Italien par Pandolphe Collenuccio. Son fils EMANUEL STOUPPA Docteur en Médecine prononça l'Oraison funebre de Gaspar Bauhin, & publia le *Lexicon Medicum Castelli* avec des Augmentations, & les Aphorismes d'Hippocrate arrangez & illustrez d'une nouvelle maniere, & quelques autres Ouvrages (*b*). Il nâquit l'an 1587, & mourut l'an 1664 (*c*). Je croi qu'ANTOINE STOUPPA, qui a fait des Livres, étoit de la même Famille (*C*).

(*b*) *Vide* Lindenium renovatum, *pag.* 259.

(*c*) Konig, *pag.* 783.

soutenoit qu'il ne savoit pas si la Messe étoit un blaspheme, & que semblables questions lui importoient peu. *Idem ille bonus Typographus Perna, qui toties à Migistratu ob impios & execrandos libellos à se impressos in carceres detrusus fuit, detestanda opera omnia Machiavelli ab eodem illo Stupano Latinè conversa hîc imprimit. Scis illa opera propter tam apertas in Mosem & Christum blasphemias ne in Italia quidem aut divendi licere. . . . Hæc tamen blasphemia & verborum portenta Basileæ cum Magnifici D. Rectoris privilegio & auctoritate promulgantur, Latinè conversa ab eo qui biennio antè illam Magnificam Rectoris personam gessit, diu mendiculus, pane pauperum & Senatus eleemosyna educatus, nunc nuper opulentæ uxoris secundæ maritus: Qui mihi biennio antè Rectoratu fungens coram D. Wrstisio dicere ausus est, se nescire an Missa Papistica esset blasphemia: neque talia ad se pertinere* (1). C'est ainsi que parle François Hotman dans une Lettre écrite à Rodolphe Gualtherus Ministre de Zurich, & datée de Bâle le 25 de Décembre 1580. Il lui avoit déja parlé de cette Dispute dans une Lettre du 27 de Septembre précédent, & il avoit observé que son Adversaire louoit beaucoup la conduite de l'Electeur Palatin qui avoit chassé de ses Etats un grand nombre de Ministres Calvinistes. C'étoient autant de conspirateurs, disoit ce Stupanus. Il avoit mis une Préface au devant d'un Livre qui fut corrigée; mais on la vendoit sans nul changement aux Papistes. Hotman la communiqua à Gualtherus, afin de lui faire mieux connoître la Religion de Stupanus. *Decertaveram aliquoties cum Stupano tunc* (2) *Rectore qui negabat se scire, an Missa Papistica esset blasphemia. Contendebat rectè à Palatino factum, quòd tot conspiratores (ut appellabat) ex ditione sua expulisset. Tandem cujusmodi fuerit meus Antagonista, ex inclusa ejus præfatione cognosces. Mutatum tandem fuit folium. Sed istud apud Papistas divenditur* (3). Hotman raconte qu'aussitôt qu'il eut ouï ces paroles de Stupanus si indifférentes sur la Messe, il fut trouver trois Professeurs, afin d'avoir quelques ouvertures pour lui bien laver la tête dans le Sénat Académique. Ils lui répondirent d'une maniere qui ne lui permit de rien espérer, ce qui l'affligea beaucoup. Il recommanda à Dieu la vengeance d'une si énorme profanation, & déplora l'état de l'Académie où l'on négligeoit ainsi les intérêts de la foi. *Quo audito accessi ad Zulcerum, Amerbachium, Zwingerum* (4), *sperans fore ut mihi daretur locus, illum* (Stupanum) *apud Collegium objurgandi. Nihil addo, quid responsi habuerim. Ego demisso vultu, Basileensem Religionem admirans & ad hæc nova prope obstupescens, tacitus domum redii, & tantæ profanitatis (ne quid acerbius dicam) ultionem Deo commisi. Nam quod te non ignorare arbitror, simillima est aliis omnibus in rebus ad Religionem pertinentibus Academiæ istius ratio: Ad quam tamen Magistratus omnia quæ ad Religionem pertinent, referre solet. Ego apud familiares meos Zwingerum & Amerbachium non cesso tantam istam profanitatem execrari, sed responsi nihil aliud refero nisi quod ista negotia non ad se, sed ad Theologos pertinent* (5). Il eut dequoi se consoler quelque tems après; car à la sollicitation des Députez de Zurich, on fit quelques procédures à Bâle contre le Professeur Stouppa (6). Je ne sai point quelles en furent les suites.

(*B*) *On a de lui entre autres Ouvrages.*] Ces autres Ouvrages sont *Oratio de Cœlii Secundi Curionis Vita atque obitu*, imprimée à Bâle l'an 1576 *in* 4; la Version Latine des Dialogues de François Patricius *de ratione scribendæ legendæque Historiæ*; celle de quelques Traitez Philosophiques d'Alexandre Piccolomini: & celle de l'Histoire de la Guerre de Selim II & des Venitiens (7). Il a fait aussi *de Holometri fabrica & usu instrumento Geometrico olim ab Abele Fullonio invento, nunc verò ipsius Stupani opera, Sermone Latino ita explicato, ut ad omnis generis dimensiones investigandas, & regiones describendas utilissimum simul, facillimumque esse queat. Accessit etiam Federi Delphini jucundissima Disputatio de æstu maris & motu octavæ Sphæræ, folio Basileæ per Petrum Pernam* 1577 (8), & une *Medicina Theorica* imprimée à Bâle l'an 1614 *in* 8, & *binæ Epistolæ Medicæ* imprimée à Nuremberg l'an 1625 *in* 4, avec le *Cista Medica* de Jean Hornungus (9).

(*C*) *Antoine* STOUPPA, *qui a fait des Livres, étoit de la même Famille.*] Il étoit du Païs des Grisons, & Médecin, & il mourut de peste à Bâle l'an 1551 (10). Il a fait des Additions *ad Dispensatorium medicamentorum Nicolai Myrepsi*, imprimées à Lion l'an 1543. Il mit en meilleur Latin *Albohazen Hali filii Abenragel libros octo de judiciis astrorum.* Cela fut imprimé à Bâle l'an 1551 *in folio* (11).

(1) Franciscus Hotomanus, Epistola XCIX, *pag.* 139 *Edit. Amstel.* 1700.

(2) *C'est ainsi qu'il faut lire, & non pas* nunc, *comme il y a dans l'Imprimé; car il paroît par la Lettre* XCIX, *qu'en* 1580 *il y avoit deux ans que Stupanus avoit été Recteur.*

(3) Hotoman. Epist. XCVII, *p.* 135, 136.

(4) *C'est ainsi qu'il faut lire, & non pas* Zwinglium *comme il y a dans l'Imprimé.*

(5) Hotomanus, Epistola XCIX, *pag.* 139.

(6) *Heri primum audivi Stupanum nostrum esse delatum, rogatu (ut mihi quidam confirmarunt) Legatorum vestrorum.* Idem, ibid. *pag.* 138.

(7) *Composée en Italien par* Jean Pierre Contarin. *La Version Latine fut imprimée à Bâle l'an* 1573. in 4.

(8) *Tiré de l'*Abrége de la Bibliothéque de Gesner, *pag. m.* 477 *col.* 2.

(9) Lindenius renovatus, *pag.* 651.

(10) Epitome Bibliot. Gesneri, *pag. m.* 68.

(11) *Ibid.*

STRIGELIUS (VICTORIN) nâquit à Kaufbeir (*a*) le 26 de Décembre 1524. Il perdit son pere (*b*) l'an 1527, & fut envoié à Fribourg dans le Brisgaw l'an 1538 pour continuer ses études. Il y fit son Cours de Philosophie sous Jean Zinckius, & il en sortit l'an 1542 pour aller voir l'Université de Wittemberg, où il s'attacha beaucoup à s'instruire des opinions des Protestans. Il assista aux Leçons de Martin Luther, & plus fréquemment encore à celles de Philippe Melanchthon. Aiant reçu le degré de Maître en Philosophie l'an 1544, il se mit à faire des Leçons particulieres qui lui aquirent beaucoup de réputation, & qui furent très-utiles à ses Ecoliers. Il continua cet exercice jusques à ce que la guerre le contraignit de sortir de Wittemberg, & de s'en aller à Magdebourg, & puis à Erford. La guerre finie, il s'en alla à Iêne l'an 1548. Il s'y maria l'année suivante, & se trouvant veuf au bout de deux ans, il convola en secondes noces l'an 1553. Il assista à la Conférence d'Eisenach l'an 1556 (*A*), & disputa amiablement avec Menius sur une question qui divisoit les Théologiens, & qui concernoit la nécessité des bonnes œuvres. Il réduisit cette Controverse à sept Propositions, & ce fut là le pivot de la Dispute. L'issue fut que Menius s'engagea devant l'Electeur de Saxe & devant toute l'Assemblée à ne se point départir de la Doctrine contenue dans les sept Propositions, qu'il reconnut très-conforme à la Parole de Dieu. Strigelius dressa ensuite par l'ordre du Prince un Formulaire de Confession, à quoi tous les Théologiens souscrivirent. L'année suivante il fut attaqué par Illyricus, & disputa avec lui verbalement à Weimar (*B*). Les Actes de la Conférence furent publiez, mais non pas si fidélement qu'il ne se plaignit de quelques mutilations (*c*). On l'emprisonna (*C*) avec deux autres

(*a*) *C'est une Ville Impériale dans la Suabe proche des Alpes.* Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. German. *pag.* 423.

(*b*) *Il étoit de Memmingnen, & Médecin des Seigneurs de Fronsberg.* Idem, ibid.

(*c*) *Voiez ci-dessous Citat.* (24).

(*A*) *Il assista à la Conférence d'Eisenac l'an* 1556.] George Major Théologien de Wittemberg se déclara assez hautement pour l'*Interim* (1), & pour la Phrase que l'on y avoit insérée touchant la nécessité des bonnes œuvres (2). Ambsdorf se jetta dans une autre extrémité; car il soutint que les bonnes œuvres étoient pernicieuses au salut (3). Ce fut le quatrieme Schisme des Luthériens (4). Voilà le sujet de la Conférence d'Eisenac, dont notre Strigelius fut le principal personnage. Mr. de Thou (5) confond les tems & les lieux, lors qu'il lui attribue d'avoir assisté à la Conférence d'Altembourg (6) l'an MDLXVIII, & l'an MDLXIX. Bochstadius (7) a montré il y a long-tems que c'est une erreur.

(*B*) *Il fut attaqué par Illyricus, & disputa avec lui verbalement à Weimar.*] Ils étoient tous deux Professeurs dans l'Académie que l'on venoit de fonder à Iène (8). Leur Dispute roula sur deux points (9), 1, Si lors que Dieu régenere le pécheur il crée une nouvelle substance: 2, Si la grace du Saint Esprit laisse à l'homme quelque liberté. Strigelius embrassa la négative sur le prémier Chef, & l'affirmative sur le second. (10) Notez que Flacius Illyricus soutenoit à la rigueur la doctrine de Luther *de servo arbitrio.* Strigelius au contraire soutenoit les expressions mitigées de Melanchthon: de là vient qu'il fut regardé comme l'un des Chefs des Synergistes: c'est-à-dire, de ceux qui reconnoissoient que la volonté de l'homme coopere avec la grace. Ce fut le cinquieme Schisme des Luthériens (11). Quenstedt nous donne Strigelius pour le boutefeu, & pour la trompette de cette guerre, *Belli synergistici* κεφαλαῖος, *fax & tuba* (12). J'ai parlé ailleurs (13) de la Conférence de Weimar: une infinité d'Auteurs la mettent, non pas à l'an 1557 comme Melchior Adam & Hoornbeeck (14), ni à l'année 1561 comme de Sponde (15), mais à l'an 1560. Ils ont raison; car j'ai sous mes yeux les Actes de cette Conférence imprimez l'an 1562 & intitulez de cette maniere: *Disputatio de originali peccato & libero arbitrio, inter Mathiam Flacium Illyricum & Victorinum Strigelium publicè Vimariæ per integram hebdomadam, præsentibus Illustriss. Saxoniæ Principibus, Anno* 1560 *initio mensis Augusti habita.* C'est un Livre de 394 pages *in* 4.

(*C*) *On l'emprisonna.*] Etant tombé malade dans la prison, on lui permit d'être porté auprès de sa femme; mais ce fut à condition qu'il seroit chez lui en qualité de captif. Plusieurs Princes, & l'Empereur même Maximilien, inter-

(1) Micrælius, Synt. Histor. Eccles. *pag. m.* 766.

(2) *Idem, ibid. pag.* 865.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Id. ibid.*

(5) Thuan. *Lib. XLVI. pag.* 941.

(6) *Elle fut tenue vers la fin de* 1568, *& au commencement de* 1569.

(7) *Voiez les Lettres qui furent écrites* à Goldast, *& qui ont été publiées l'an* 1688.

(8) Henri Alting, Theol. Hist. *p.* 298.

(9) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. German. *pag.* 460.

(10) Alting, *ibidem.*

(11) Micræl. Synt. Hist. Eccles. *pag. m.* 866.

(12) Quensted de Patriis Viror. illustr. *pag.* 158.

(13) *Dans la Remarq.* (*C*) *de l'Article* ILLYRICUS.

(14) *In* Summa Controversiarum, *pag.* 527. *Edit.* 1653.

(15) Spondan. *ad ann.* 1360, *num.* 32, *p.* 602.

autres l'an 1559, parce qu'ils avoient desapprouvé quelques Doctrines Théologiques, & l'Ecrit que ceux de Weimar avoient publié contre ceux de Wittemberg. Il recouvra la liberté au bout de trois ans; & reprit le train ordinaire de ses Leçons; mais comme il comprit bientôt qu'il n'étoit pas dans un poste où il fût en sûreté (*D*), il se retira d'Iêne, & n'écouta point les remontrances que l'Académie de ce nom lui écrivit pour l'engager à revenir. Il s'en alla à Leipsic, & y publia des Notes sur le Psautier. Il obtint de l'Electeur la liberté d'enseigner, ou dans l'Académie de Wittemberg, ou dans celle de Leipsic, & il aima mieux demeurer dans cette derniere ville. Il y commença ses Leçons le prémier de Mars 1563, & non seulement il y expliqua la Théologie, mais aussi la Dialectique & la Morale. Il avoit conduit ses Lieux-communs jusques à l'Article de l'Eucharistie, & il devoit l'entamer au mois de Février 1567; mais on lui ferma la porte de l'Auditoire, & on lui fit dire qu'il cessât de faire des Leçons. Il se pourvut devant l'Electeur de Saxe, & n'obtenant point la justice qu'il en attendoit, il céda à l'*Odium Theologicum* (*d*), & se retira au Palatinat. Il espéra que l'Electeur Palatin auroit soin de lui, & il ne se trompa pas, car il se vit appellé à Heidelberg pour la Profession en Morale, & pour d'autres Charges. Il s'en aquitta dignement jusques à sa mort, qui arriva le 26 de Juin 1569, & qui selon ses souhaits ne fut précédée que d'une courte maladie (*e*). Ce fut un bon Philosophe & un bon Théologien, & qui avoit un talent incomparable pour instruire la jeunesse. Sa vie fut accompagnée de mille chagrins: on l'accusa d'Hérésie, on le diffama le plus que l'on put, on l'anathématisa, on le soumit aux Loix pénales (*E*). Tout cela fut cause que par les mêmes motifs qui obligérent Melanchthon à souhaiter l'autre Monde, il pria souvent le bon Dieu de le retirer de celui-ci (*f*) (*F*). Je ne donnerai point

(*d*) *C'est invecentia Theologorum.* Melchior Adam. *in* Vitis Theolog. German. *p.* 423.

(*e*) *Consecutus est quod sæpe in votis habuit, videlicet ne difficili & producto morbi genere spiritum edere cogeretur.* Idem, ibid. *p.* 425.

(*f*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. German. *pag.* 417, *& sequent.*

tercédérent pour lui, & obtinrent qu'il pourroit recevoir visite de ses amis (16).

(*D*) *Il comprit .... qu'il n'étoit pas dans un poste où il fût en sûreté.*] Il crut que sa conscience, sa réputation, & sa vie, y couroient du risque. Il vit qu'on observoit mal la paix telle quelle que les Théologiens d'Iêne avoient conclue entre lui & ses ennemis; & d'ailleurs il fut averti par cent personnes dignes de foi, qu'il devoit user de diligence pour se garantir des piéges, ou plutôt de la force ouverte, qu'on préparoit contre lui. Ce ne fut pas sans raison qu'il fut effraié: car il savoit que Salomon nous conseille de ne nous point fier à un ennemi, & de nous en bien éloigner; & il se souvenoit du mot de Menandre, que les reconciliations sont une amitié de loup (17). Quand il répondit à la Lettre de l'Academie d'Iêne, il déclara que si sa retraite n'étoit pas exempte de faute, il faloit s'en prendre aux incommoditez des tems & des lieux, & aux embuches des faux freres, plutôt qu'à sa volonté (18), & qu'en un mot il aimeroit mieux se retirer dans la plus affreuse solitude que de retourner à Iêne. „(19) *Paucis ut dicamus: summa propositi ipsius hæc fuit:* nolle se redire Ienam: sed potiùs iturum quocunque Deus vocarit: etiamsi in ea loca migrandum esset,

- - - Pigris ubi nulla campis
Arbor æstiva recreatur aura:
Quod latus mundi nebulæ, malusque
Jupiter urget (20).

Il est bon & utile de jetter les yeux sur toutes ces choses, afin de trouver un peu moins étrange que les Disputes des Théologiens soient aujourd'hui si scandaleuses. Elles l'étoient encore plus en ce siecle-là. Notez que Strigelius fut congédié par l'Electeur à cause qu'il avoit manqué à sa parole, & qu'il avoit excité des contestations non nécessaires (21). Il répondit qu'il n'avoit promis d'être modeste que sauf le droit de la vérité, & de sa conscience. *Strigelio contra affirmante se modestiam quidem promisisse, sed duabus adjectis conditionibus, salva veritate, & salva conscientia.* Ces deux conditions méritent sans doute d'être, ou sousentendues, ou expressément apposées à tout traité; mais elles ouvrent une porte large au renouvellement des querelles, & avec ces deux prétextes il n'y a point d'engagement dont on ne rompe les liens.

(*E*) *Sa vie fut accompagnée de mille chagrins: on l'accusa d'Hérésie, on le diffama le plus que l'on put, on l'anathématisa, on le soumit aux Loix pénales.*] Melanchthon, aiant considéré l'Horoscope de Strigelius, dit que les étoiles le menaçoient de toutes sortes d'attaques. *De schemate ejus genethliaco*, Melanchthon, *ubi id considerasset, ita ex siderum positu ratiocinatus fuit; fore, ut artibus innumeris oppugnaretur; non aliter,*

Quàm lapis æquoreis undique pulsus aquis (22).

Je ne sai si le personnage né sous des constellations si malignes n'expliqua point cette Prédiction par ces Vers d'Horace, quand il se vit exposé à des coups de langue, & à des disputes d'Ecole:

Instat fatum mihi triste, Sabella
Quod puero cecinit, divinâ motâ anus urnâ:
Hunc neque dira venena, nec hosticus auferet ensis,
Nec laterum dolor, aut tussis, nec tarda podagra,
Garrulus hunc quando consumet cunque: loquaces,
Si sapiat, vitet, simulatque adoleverit ætas (23).

Quoi qu'il en soit, voïons la peinture qu'il a faite de ses angoisses (24): *De meis rebus quid multa attinet scribere? cùm non solum in veteri luto adhuc hæream; sed etiam ad reliquas molestias accedat truncata & mutilata editio disputationis inter me & hominem barbarum* (25) *agitatæ, & aliorum scriptorum: quibus fama mea atrocissimè, apud eos, qui vitam & mores meos non penitus perspexerunt, læditur ac deformatur. Nam inter reliquas criminationes ipsa morte acerbiores tribuitur mihi impia & extrema levitas, vanitas, inconstantia, perfidia in negocio religionis, & pertinax odium veritatis. Ad hæc convicia, quorum molem vix una navis vehat, accedit fulmen injustæ condemnationis, quam Paulus vocat Anathema Maranatha.* Il ajoûte qu'encore que le témoignage de sa conscience lui serve d'un bon bouclier contre les traits de la calomnie, il ne laisse pas d'être sensible aux faussetez qu'on publie contre lui. Le comble de sa douleur étoit de se voir les mains liées, c'est-à-dire, forcé par les circonstances du tems, & du lieu, à ne rien dire, quoi que son silence le rendît suspect à plusieurs personnes. Voilà le destin de ceux qui se trouvent persécutez par des ennemis dont la faction est supérieure, & favorisée du bras séculier. Ces ennemis publient tout ce qu'il leur plait, & mentent impudemment, afin de cacher aux yeux du public la honte de leurs artifices, & de leurs iniquitez. Ceux qu'ils calomnient ne pourroient bien se défendre sans dire des choses qui irriteroient leur maitre commun, & qui les exposeroient à de nouvelles miséres. Ils se taisent donc; mais cette conduite produit un mauvais effet: l'ennemi en triomphe; mille personnes qui précipitent leur jugement y donnent une sinistre interprétation. Rien n'est plus commode selon le monde, que d'être toujours de la plus forte cabale; rien au contraire n'est plus incommode par rapport au temporel, que d'être du bon parti inférieur en crédit & en puissance. *Multis etiam*, c'est Strigelius qui parle, *meum silentium, quo has calumnias dissimulare cogor, suspectum est, perinde quasi mihi honesta oratio desit ad has labes & maculas detergendas. Sed boni viri, quibus conditio mea, tristis sane & luctuosa, notior est, non ignorant, quibus vinculis constrictus impediar, quo minus vel causam ipsam explicare, vel innocentiam meam à morsibus venenatissimis hominum vindicare possim* (26). Il ne me reste, continue-t-il, qu'à m'adresser à la justice de Dieu, & à m'écrier avec le Prophête David, *O Eternel qui es le Dieu fort des vengeances, votre le Dieu fort des vengeances, fai reluire ta splendeur. Toi juge de la terre, esleve toi: rens la recompense aux orgueilleux, &c* (27). Quand il donna les raisons pourquoi il étoit sorti de Leipsic, il compta pour la principale l'injure qu'on avoit faite, non pas tant à sa personne, qu'à la vérité, en lui défendant de faire mention d'un dogme, qui lui étoit plus cher que la vie (28). Sa 2 raison fut que personne n'étoit venu au secours de son innocence opprimée. La 3 qu'il avoit reçu de la Cour une réponse menaçante; & enfin qu'il fut foudroié par les menaces des Théologiens, & par l'anathême des Prédicateurs (29). Mais pour bien connoître la tristesse de son sort, son grand malheur d'être exposé aux injustices d'une faction emportée, son plus grand malheur d'être trop sensible aux injures qu'elle lui faisoit, il suffit de prendre garde à la prématurité de sa vieillesse. Il étoit usé, il étoit cassé de corps & d'esprit à l'âge de quarante-quatre ans. Voici les complaintes qu'il en fit peu de mois avant sa mort, *Cum ante annos decem & corpore & animo vigerem: nunc tot calamitatibus tum victus tum fractus, vix ægra membra traho, & animi alacritatem senescere comperio. Quare me omni cura & cogitatione præparo ad iter, quod ducit ex hujus vitæ miseriis ad æternam tranquillitatem* (30). Un Vers de Virgile, en y faisant quelque changement, ne lui convenoit que trop (31).

(*F*) *Par les mêmes motifs* que Melanchthon .... *il pria souvent le bon Dieu de le retirer de* ce Monde.] Je souhaite de mourir, disoit Melanchthon (32), prémierement afin de jouir de la vision béatifique, secondement afin d'être délivré de la haine implacable des Théologiens. Ce furent aussi les dispositions de Strigelius: lisez ce Passage de Melchior Adam. *A Flacio Illyrico, & ejus manipularibus, objectum ei est crimen hæreseos: quod gravissimè tulit: nominatim accusatus est; quod non rectè sentiret & doceret de ea parte doctrinæ; quæ appellatur: de libero arbitrio.* Ab aliis veró aliorum insimulatus est errorum; ut vita ejus per-

(16) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. German. *p.* 421.

(17) *Idem, ibidem, pag.* 421, 422.

(18) *Idem, ibidem, pag.* 422.

(19) *Idem, ibidem.*

(20) Ces *Vers sont* d'Horace, Od. XXII *Libri I.*

(21) *Quod violasset promissa, ac certamina movisset non necessaria.* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. *p.* 424.

(22) *Idem, ibidem, pag.* 417.

(23) Horatius, Sat. IX *Libri I, Vers.* 29.

(24) Strigelius, Epistola ad Wolfgangum à Kotteritz, *apud* Melchior. Adamum, *ubi suprà, pag.* 420. *Cette Lettre fut écrite l'an* 1562.

(25) *C'est-à-dire* Flaccius Illyricus.

(26) Strigel. *apud* Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. German *p.* 421.

(27) Pseaume XCIV, *Vers.* 1.

(28) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. *p.* 424.

(29) *Adhæc omnia accesserunt minæ Theologorum & fulmina anathematum adversus ipsum in concionibus edita. Idem, ibid.*

(30) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. *pag.* 425.

(31) *Le* 114 *du VI Livre de l'Enéide,* Invalidus vires ultra sortemque senectæ. *Disoit de Strigelius,* Invalidus vires infra sortemque juventæ.

(32) *Voiez ci-dessus Remarque* (*G*) *de l'Article* MELANCHTHON.

point le Catalogue des Ouvrages qu'il publia ; vous le trouverez dans Monsr. Teissier (*g*). Il est remarquable qu'il ne se faisoit pas un scrupule de se servir des pensées & des expressions d'un autre Ecrivain (*G*). Je compte pour une fable ce que l'on a dit, qu'il se rétracta en mourant (*H*).

(*g*) Teissier, Addit. aux Eloges, Tom. I, pag. 335.

perpetua fuerit pugna & dimicatio. Itaque ut *Melanchthon* ante mortem dixit: *cupio ex hac vita migrare propter duas caussas:* primum *ut fruar desiderato conspectu Filii DEI & cœlestis ecclesiæ:* deinde *ut liberer ab immanibus & implacabilibus odiis Theologorum:* ita ipse easdem caussas sæpé inter precandum usurparé solitus fuit: cum videret se hoc fato natum: ut omnibus eorum telis, qui essent arguti cives sine virtute, vita & fama sua proposita esset (33). Si son pere & sa mere eussent vu sa destinée, ils eussent eu une cause de chagrin bien différente de celle qui affligeoit Isaac & Rebecca. Ceux-ci s'attristérent de la concorde qui étoit entre leur fils & des étrangers: ceux-là eussent déploré la guerre allumée entre leur fils & ses confreres, une guerre qui lui causoit la même douleur que l'alliance des étrangers faisoit sentir à la mere d'Esaü. Voiez la marge (34). Notez que l'Eglise très-bonne mere se console un peu mieux que ne faisoit Rebecca; elle s'afflige de la guerre de ses enfans, & s'y accoutume si bien qu'on diroit qu'elle s'y est familiarisée. Elle supporte prudemment, & plus ou moins, selon qu'on fait faire le mauvais garçon. Mais ce qu'il faut le plus admirer c'est la patience du peuple: on peut dire que comme en quelques païs c'est un vrai cheval de bât quant aux impôts, il l'est partout à l'égard des Controverses.

(33) Melch. Adam. in Vitis Theolog. German. pag. 427.

(34) *Esaü . . . prit à femme deux Hethiennes qui furent en amertume d'esprit à Isaac & à Rebecca.* Genese Chap. XXVI, Vers. 34, 35. *Et Rebecca dit à Isaac, Je suis ennuiée de vivre à cause de ces Hethiennes. Si Jacob prend femme de ces Hethiennes . . . . dequoi me sert la vie?* Là-même, Chapitre XXVII, Vers. dernier.

(*G*) *Il ne se faisoit point scrupule de se servir des pensées & des expressions* d'autrui.] A cet égard-là il semble qu'il approuvoit la communauté des biens; il ne croioit pas que sa conduite fût celle des Plagiaires, & il consentoit qu'on en usât envers ses Livres, comme il en usoit envers les autres Auteurs. Si vous y trouvez des choses qui vous accommodent, servez-vous-en librement: tout est à votre service, disoit-il. *Cum Victorinus noster diu multumque versatus esset in lectione eorum Autorum, qui libros Aristotelis quasi in suum succum convertissent, illorum potius vestigia voluit, ubi & quantum posset, consectari, quàm novam per omnia cudere versionem. Ac quidem ille vir & factus erat, & natus, ut si qua ei de re dicendum esset aut scribendum, & ipsi, quæ de eadem illa ipsa re alii etiam recentiores, & qui viverent adhuc, rectè tradidissent, in mentem venirent, non puderet hinc illum verba ab iis & sententias mutuari. Non enim hoc dicebat plagium esse literarium, sed ingenuam atque candidam doctis atque bonis viris dignam* [illegible]. *Et faciat inquit, aliquis idem, si se cum fructu hoc posse sperat, de meis quoque* (35).

(35) Jacob. Monavius, *Præf.* Nicomacheorum Aristotelis cum Versione, Argumentis & Scholiis Strigelii, *apud* Thomasium de Plagio Literario, *num.* 194, *pag.* 82.

(*H*) *Je compte pour une fable ce que l'on a dit, qu'il se rétracta en mourant.*] On conte qu'un Gentilhomme, qui étudioit à Heidelberg, rencontra un jour Strigelius dans la rue & lui dit, Monsieur, il n'y a que peu d'années que vous ne croyiez pas, ou que vous n'enseigniez pas les doctrines Calvinistiques, que vous enseignez présentement. J'ai été votre Ecolier à Iéne, vous y donniez d'autres instructions à vos Disciples. Strigelius ne répondit rien, & se retira chez lui, & se trouvant fort malade il supplia très-humblement Monsieur l'Electeur (36) d'avoir la bonté de le venir voir, il lui fit entendre qu'il lui communiqueroit des choses qui concernoient le salut. Le Prince le fit trouver accompagné du Comte George de Hundsrucken. Ce que j'ai enseigné dans Heidelberg jusques ici en faveur des Calvinistes, lui dit Strigelius, n'est pas bien conforme à la Parole de Dieu; mais les dogmes que les Luthériens ont professez jusqu'à présent sont très-véritables. L'Electeur aiant ouï ces paroles se retira tout indigné. Strigelius ne tarda guere à rendre l'ame en gémissant (37). Ce Conte est tiré de la Relation d'un voiage de Constantinople faite par Gerlach. C'est à cet Auteur qu'André Charles (38), Abbé de saint George, nous renvoie après avoir rapporté ce qu'on vient de lire. Notez qu'il doute s'il vaut mieux dire que l'ame de Strigelius étoit inconstante, que de la nommer malheureuse (39). Il l'avoit déja nommé une girouette de Religion, un fauteur des Synergistes, & des Zuingliens (40).

(36) *C'étoit Frideric III.*

(37) *Max autem ægrotans Victorinus animam (inconstantem dicam, an infelicem?) gemebundus exhalavit.* Andreas Carolus, Memorab. Ecclesiast. Seculi XVII, pag. 49.

(38) Andr. Carolus, *ibid.* (39) *En cet endroit il semble que cela veut dire damnée.* (40) *Homo varius & versipellis, tum Synergistis, tum Cinglianis addictus.* Andreas Carolus, Memorab. Ecclesiast. Seculi XVII, *pag.* 34.

STROZZI (PHILIPPE) d'une ancienne & riche Famille de Florence (*a*), fut l'un de ceux qui après la mort de Clement VII travaillérent le plus ardemment à remettre leur patrie en liberté, par l'expulsion d'Alexandre de Medicis. Quand il vit que leurs sollicitations à la Cour de Charles-Quint (*A*) ne servoient de rien, il recourut à une méthode plus courte, & plus criminelle; ce fut de faire assassiner l'Usurpateur prétendu (*B*). Il engagea à ce complot une personne

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*) *vers la fin.*

(*A*) *Leurs sollicitations à la Cour de Charles-Quint.*] On trouve quelque chose sur cela dans les Epitres de Rabelais. Les Cardinaux *Salviati* & *Rodolphe* allérent à Naples avec notre Strozzi l'an 1536, pour engager l'Empereur à rétablir dans Florence le Gouvernement Républicain. Ils n'y réussirent pas. „ J'entends que leurs affaires n'ont „ eu expedition de l'Empereur, telle comme ils espé„ roient; *& que l'Empereur leur a dit peremptoirement qu'à „ leur requeste & instance; ensemble du feu Pape Clement: il „ avoit constitué* Alexandre de Medicis, *Duc sur les terres „ de Florence & Pise; ce que jamais n'avoit pensé faire, & „ ne l'eust fait. Maintenant le deposer, ce seroit acte de bas„ telleurs, qui font le fait, & le deffait. Pourtant qu'ils „ se deliberassent le recognoistre comme leur Duc & Seigneur, „ & luy obéissent comme vassaux & sujets, & qu'ils n'y fis„ sent faute.* Au regard des plaintes qu'ils faisoient contre „ ledit Duc, qu'il en recognoistroit sur le lieu (1)". Joignons à cela ces paroles de la I Lettre (2): *J'entends que c'est* (3) *pour l'affaire de Florence, & pour le différend qui est entre le Duc* Alexandre de Medicis, & Philippes Stroffi, *duquel vouloit ledit Duc confisquer les biens qui ne sont petits: car après les* Fourques de Auxbourg *en Allemagne, il est estimé le plus riche Marchand de la Chrestienté; & avoit mis gens en cette ville pour l'empoisonner ou tuer quoy que ce fust. De laquelle entreprise adverti, impetra du Pape de porter armes; & alloit ordinairement accompagné de trente soldats bien armez à point. Ledit Duc de Florence, comme je pense adverti, que ledit Stroffy avec les susdits Cardinaux s'estoit retiré par devers l'Empereur, & qu'il offroit audit Empereur quatre cents mille ducats, pour seulement commettre gens qui informassent sur la tyrannie, & meschanceté dudit Duc, partit de Florence, constitua le Cardinal* Cybo *son Gouverneur, & arriva en cette ville* (4) *le lendemain de Noël.* Dans la Lettre XIII Rabelais raconte (5) que ces Cardinaux, & *Strozzi avec ses escus, n'avoient rien fait envers l'Empereur de leur entreprise, combien qu'ils luy eussent voulu livrer, au nom de tous les forestiers & bannis de Florence, un million d'or du content, parachever* la Rocqua, *commencée en Florence, & l'entretenir à perpetuité aux garnisons competentes au nom dudit Empereur, & par chacun an luy payer cent mil ducats, pourveu & en condition qu'il les remist en leurs biens, terres, & liberté premiere.* En suite l'Auteur nous parle des honneurs qui furent faits au Duc de Florence par Charles-Quint. *Depuis,* ajoûte-t-il (6), *les susdits Cardinaux, l'Evesque de Xaintes, & Strozzy, n'ont cessé de solliciter. L'Empereur les a remis pour resolution finale à sa venue* à Florence. . . . . *Et a tant finement procédé* le Duc *en sa tyrannie, que les Florentins ont attesté* nomine communitatis *par devant l'Empereur, qu'ils ne veulent autre Seigneur que luy. Vray est-il qu'il a bien chastié les forestiers & bannis.*

(1) Rabelais, Epitre VIII, pag. 29.

(2) *Idem pag.* 3 & *suiv.*

(3) *C'est-à-dire que les Cardinaux Salviati & Rodolphe étoient allez à la Cour de Charles-Quint à Naples.*

(4) *C'est-à-dire à Rome.*

(5) Rabelais, Epitres, pag. 55.

(6) *Là-même, pag.* 56.

Prenez garde que l'Auteur des Notes sur les Epitres de Rabelais ne veut pas croire que Philippe Strozzy fût un Marchand (7). Mais on ne comprend guere qu'en ce tems-là une Famille de Florence eût pu aquérir tant de richesses sans le négoce. En tout cas, s'il n'étoit point un fameux Banquier, il méritoit de passer pour tel. Le Baron de Forquevauls lui donne ce titre. *Les Sieurs Philippe Estrosse,* dit-il (8), *& Bartholomé Valory, meilleurs* BANQUIERS *que Capitaines, se laisserent forcer* à Montemurlo. *Ses richesses pour un citoyen,* ajoûte-t-il (9), *estoient demesurées. Pierre Estrosse, non obstant ses pertes & ses depenses passées, avoit encore quatre cents mille escus aux banques de Venise & de Lion, du reste de l'heritage de feu Philippe son pere* (10). Il vint trouver François I au camp de Marolles, avec une compagnie de deux cents arquebusiers à cheval, qui lui avoit coûté plus de cinquante mille escus (11). C'est Brantome qui me l'apprend, & qui ajoûte (12), *Il avoit de fort grands moyens, & en avoit beaucoup sauvé à Venise, où il se tint quelque temps, & y eut son fils Monsieur Strozzi* (13). *Helas! ce brave Seigneur a bien brouillé & despendu tous ces grands moyens au service de nos Roys: car à ce que j'en tiens de son fils, & de ses anciens serviteurs, de plus de cinq cents mille escus, qu'il avoit vaillant quand il vint au service de nos Rois, il est mort n'ayant pas laissé à son fils vaillant vingt mille escus. C'est despenser cela.*

(7) Observat. sur les Epitres de Rabelais, pag. 61.

(8) François de Pavie, Baron de Forquevauls, Vies de plusieurs grands Capitaines, pag. 379.

(9) *Là-même, pag.* 382.

(10) *Là-même, pag.* 383.

(11) Brantome, Capitaines etrangers, *Tome II, pag.* 287.

Voici d'autres paroles de Brantome, qui confirment très-amplement celles-là. *Le Roi donna* à Monsieur de Strozzi fils du Maréchal de France, *cinquante mille escus pour recompense* de la Charge de Colonel-Général de l'Infanterie, *lesquels il convertit en l'achat de Bressuire en Poitou, & ç'a esté ce qu'il a jamais laissé, luy & son pere, de tant de biens qu'il porta en France & à son service; car j'ay ouï dire à plusieurs, que lors qu'il y vint il avoit un million d'or, ou en banque, ou en meubles & joyaux, ou en argent monnoyé, jusques à la librairie* (14).

(12) *Là-même, pag.* 288.

(13) *Philippe Strozzi Colonel-Général de l'Infanterie Françoise. Voiez* Moreri, *& le Pere* Anselme *qu'il a copié. Voiez aussi l'Article suivant.*

(*B*) *Ce fut de faire assassiner l'Usurpateur prétendu.*] Je serois le plus blâmable de tous les hommes, si j'esperois de commenter plus élégamment ce Texte, en me servant de mes paroles, qu'en me servant des expressions de Balzac; c'est pourquoi je ne change rien dans la preuve qu'il me fournit (15): „ Philippes Strozzi mari de Clarice de Me„ dicis, sœur (16) du Pape Leon, ne pouvant souffrir le „ regne du Duc Alexandre de Medicis, exhorta Laurens „ de Medicis son cousin, de conspirer contre la vie du „ Duc Alexandre, & de rendre sa liberté à sa Patrie. „ Laurens luy témoigna toute disposition à une entreprise „ si

(14) *Le même,* Brantome, Mémoires des Capitaines François, *Tom. IV, pag. m.* 311, 312.

(15) Balzac, Entret. XXXIV, *Chap. VI, pag. m.* 332.

(16) *Il faloit dire niece.*

sonne qui l'exécuta; mais le succès de cette entreprise fut plus funeste à la liberté des Florentins, que ne l'eût été la découverte de toute la Conspiration. La mort d'Alexandre de Medicis fit place à un Successeur beaucoup plus propre que lui à affermir une nouvelle Souveraineté. Il battit les mécontens: Strozzi fut fait prisonnier, & ne trouva point d'autre ressource que de se tuer lui-même (C). Il avoit épousé Clarice de Medicis, proche parente de Leon X, de laquelle il eut plusieurs enfans, & entre autres PIERRE STROZZI, Maréchal de France, dont il est parlé dans le Dictionaire de Moreri (b). Il n'est pas vrai que la Religieuse qui a fait des Hymnes en Latin fût sœur de ce Maréchal (D).

(b) *On y cite* le Baron Forquevauls: *il faloit dire* le Baron de Forquevauls.

„ si dangereuse, mais il apprehenda que deux filles qu'il „ avoit ne courussent risque de leur honneur, à cause de „ la confiscation de ses biens, qui estoit assurée. Philippes respondit à cela, que cette apprehension ne devoit „ pas le retenir, & l'assûra que quel que fust le succez de „ son action, il feroit espouser ses deux filles à deux de „ ses fils. Ce qui arriva, d'autant que Laurens n'ayant „ sceu recueillir le fruit du meurtre du Duc Alexandre, & „ s'estant sauvé apres le coup, Philippe voulut s'acquiter „ religieusement de sa parole, & donna Laodamie de Medicis à Pierre Strozzi, depuis Mareschal de France son „ fils, & Madeleine, à Robert Strozzi, mort n'agueres „ (17) à Rome".

(C) *Il ne trouva point d'autre ressource que de se tuer lui-même.*] Servons-nous encore des expressions de Balzac (18). „ Le même Philippe, apres la mort du Duc Alexandre, „ resista à l'établissement de Cosme son successeur, premier Grand Duc de Toscane. Mais aiant perdu contre „ luy la bataille de Marone, pres de Florence, il fut retenu prisonnier; & ne pouvant souffrir d'estre en la disposition de son ennemy, qu'il croyoit le devoir faire „ empoisonner, ou mourir ignominieusement, se resolut „ de se tuer de ses propres mains, dans la prison. Avant „ qu'executer cette estrange resolution, il fit son Testament, dont j'ay veu l'Original à Rome, parmi les papiers du feu Seigneur Pompée Frangipane, où entre autres dispositions cet homme, que l'Antiquité eust adoré, „ ordonne & prie ses enfans de vouloir deterrer ses os, du „ lieu où on les aura mis dans Florence, & les vouloir transporter à Venise; afin, dit-il, que s'il n'a pu avoir le bonheur de mourir dans une ville libre, il puisse jouir de cette grace après sa mort, & que ses cendres reposent en „ paix, hors de la domination du Vainqueur. Cela fait, il „ grava, avec la mesme pointe du poignard dont il se tua, „ sur le manteau de la cheminée de la chambre où il estoit „ detenu, ce vers de Virgile,

„ *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*

„ Ce que ses enfans executerent fidellement, estant venus „ en France, au service du Roy, contre l'Empereur Charles-Quint, qui avoit fondé la domination des Medicis à „ Florence. Il ne faut point oublier, que le mesme Philippe Strozzi, à l'entrée de son Testament, tesmoigne avec „ beaucoup de confiance, d'esperer, de la misericorde de „ Dieu, le pardon de sa mort, puis qu'il la souffroit en homme d'honneur, pour le soustien de sa liberté; apres la perte de laquelle, il croyoit qu'une personne libre avoit le „ congé de mourir. Mais les loix de l'Evangile sont contraires à cette croyance, & la nouvelle Rome appelle „ desespoir, ce que l'ancienne appelloit grandeur de courage. Elle excommunie aujourd'huy ce qu'elle eust autrefois deifié".

Notez que l'un des motifs, qui poussérent Strozzi à se tuer, fut la crainte du péril à quoi il exposeroit ses amis, par les aveux qu'on extorqueroit de lui dans la question (19). Cela paroît par l'Ecrit qui fut trouvé dans sa chambre. Il y (20) *reprochoit au Cardinal Libo* (21) *ami & confident Conseiller du Duc sa trop grande cruauté*, & l'exhortoit *de se souler maintenant de ce sang dont il s'estoit monstré tant alteré; & quant à moi*, ajoûtoit-il, *puis que je n'ai pu aider mes amis durant ma vie, je ne veux point leur nuire apres ma mort.* . . . . . . *Bel exemple des miseres humaines*, s'écrie le Baron de Forquevauls, *& du peu de certitude des choses du monde! Philippe Estrozze qui fort peu de mois auparavant estoit l'un des hommes d'Italie des plus estimez & honorez, non seulement pour ses richesses qui pour un citoyen estoient demesurées, ny pour l'antiquité de sa race qui avoit honnorablement continué depuis plusieurs centaines d'années, mais aussi par son agreable conversation, pour sa magnificence & liberalité, pour sa doctrine* (22), *& pour la pratique & connoissance qu'il avoit des choses du monde, est contraint de devenir captif en la ville qu'il a voulu conserver libre; & de mourir de ses propres mains pour éviter la cruauté de celles de ses ingrats citoyens.*

(D) *Il n'est pas vrai que la Religieuse qui a fait des Hymnes fût sœur de ce Maréchal.*] Brantome qui l'assûre se trompe. *Il eut une sœur*, dit-il (23), *Religieuse, & Abbesse d'une Abbaye en Italie, très-honnête Dame, très-sçavante en lettres divines & humaines, & sur tout en Poësie Latine. Elle fit en vers Latins plusieurs beaux hymnes & cantiques spirituels, qui se sont chantez autres fois aux Eglises d'Italie, par grand admiration & devotion: encore ay-je ouy dire, qu'ils se chantent en aucunes Eglises.* Mr. Colomiés n'a point connu cette faute de Brantome; il le cite (24) pour confirmer ce qu'il venoit de citer de Mr. de Thou, à la louange de Laurence Strozzi Religieuse Dominicaine qui mourut l'an 1591 âgée de soixante & dix-sept ans, & dont les Hymnes furent imprimées à Paris dix ans après (25). Cette Religieuse n'étoit point sœur de Pierre Strozzi Maréchal de France, comme l'a cru Mr. Colomiés sur la parole de Brantome: elle étoit sœur de Kyriaque Strozzi (26), Professeur en Philosophie & en Langue Greque à Florence, & puis Professeur à Boulogne, & enfin à Pise, fils de Zacharie Strozzi issu de mêmes ancêtres que notre Philippe. On a plus de raison de dire que la femme du Seigneur Flaminio (27) étoit sœur de Pierre Strozzi Maréchal de France. Voici ce qu'en dit Brantome. „ Elle „ eut aussi une autre sœur, la Segnore Madelaine Strozzy, „ femme tres-habile, spirituelle, hors du commun, & fort „ belle, que j'ay veue de mon jeune temps à Rome. Elle „ avoit espousé le Seigneur Flaminio, Comte de l'Anguilare, qui commandoit à des galeres avec le Prieur de Capoue son beau frere: lequel Comte fut fils de ce brave „ Comte d'Anguilare, qui fut tué au service du Roy François premier". Cette Madeleine pourroit bien être la même dont il est parlé dans les Préjugez légitimes contre le Papisme, à l'occasion d'un petit coffre d'acier contenant entre autres reliques le prépuce de notre Seigneur. *La commission fut donnée à une Dame devote nommée Madeleine Stratia* (28) *de developper ces precieux tresors, & de les mettre en ordre. Quand elle en fut au petit sac où étoit le prepuce elle voulut delier la corde du sac, mais ses doigts jusqu'à trois fois devinrent raides & sans mouvement, on cria miracle, & la commission d'ouvrir le petit sac fut donnée à Mademoiselle Clarice, fille de Madame Stratia, Vierge & assez jeune pour pouvoir être assurée de sa virginité. Car il faloit des doigts vierges pour toucher à ce prepuce vierge* (29). Lisez la suite de ce Passage dans l'Original: elle est d'un vif satirique, qui tourne fort plaisamment en ridicule bien d'autres choses, que l'imprudence de ceux qui écrivent tant de chimeres touchant les reliques.

(17) *Lors que* Balzac *écrivoit ceci il faloit qu'il y eût long tems que ce Robert étoit mort.*

(18) Balzac, Entretien XXXIV, *Chap. VI*, *p.* 331, 332.

(19) *Voiez* le Baron de Forquevauls, *pag.* 321.

(20) *Là-même*, *pag.* 322.

(21) *Il faloit dire* Cibo.

(22) *On ma-vient qu'il étoit savant.* Fortes non sunt, qui alicujus desiderii potiundi spe privati, aut calamitate oppressi, manus sibi intulerunt, qualis paucis annis ante Philippus Strozzius, opibus florens, literis non ineruditus, cætera felix, si sua sorte contentus, partibus adversis non favisset. *Rorarius, quod animalia bruta ratione utantur melius homine*, *pag.* 15.

(23) Brantome, Capitaines Etrangers, *Tome II*, *pag.* 294.

(24) Colomiés, Bibliotheque Choisie, *pag.* 207.

(25) *Voiez l'Eloge de cette Religieuse dans* Hilarion de Coste, *Tome II*, *pag.* 97 *& suivant.*

(26) *Voiez son Eloge parmi ceux de* Papyre Masson, *Tome II*, *pag.* 223 *& suivantes. Voiez aussi Mr.* Teissier, Addit. aux Eloges tirez de Mr. de Thou, *Tome I*, *pag.* 275, *& Tome II*, *pag.* 155 *Edit. de* 1696.

(27) *Le Pere* Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag.* 237, *le nomme* Flaminio d'Afraba.

(28) *Il faloit dire* Strozzi.

(29) Jurieu, Prejugez legitimes contre le Papisme, *Tome II*, *pag.* 227, *citant* Telet. in secundum Luc. post. annotat. 31.

STROZZI (PHILIPPE) petit-fils (a) du précédent. Vous trouverez dans Moreri qu'il nâquit à Venise l'an 1541, & *qu'il fut mené dés l'âge de sept ans en France.* Il y *fut élevé Enfant d'Honneur du Roi François II, qui estoit alors Dauphin*, & *commença ses premieres armes en Piémont sous le Mareschal de Brissac* (b). Un trait de jeunesse le porta à s'en aller en Piémont, sans en rien dire à son pere. Nous verrons ci-dessous les particularitez de cette escapade (A), & nous parlerons aussi du soin que l'on eut de ses études (B). Il fut très-brave, & il témoi-

(a) *Il étoit fils de* Pierre Strozzi *Maréchal de France.*

(b) Anselme, Hist. des grands Officiers, *pag.* 326.

(A) *Nous verrons . . . les particularitez de cette escapade.*] „ N'estant que fort jeune & nourry enfant d'honneur du petit Roy François II estant Monsieur le Dauphin, oyant dire qu'en Piedmont se faisoient de belles „ guerres, il se dérobe avec deux chevaux seulement, & „ son arquebuse de Milan à l'arçon de sa selle, s'y en alla, „ ayant pour guide le bon rompu Jean d'Est, Allemand, „ que nous avons veu tant trainer en France, & depuis „ peu de jours pendu à Blois ayant eu l'Ordre de Saint-Michel quelques années beaucoup devant, qui luy conseilla pour faire le voyage de dérober quelque bassin, „ couppe & esguiere d'argent à Madame la Mareschalle sa „ mere: ce qu'ayant sceu Mr. le Mareschal son pere & le „ sujet pourquoy il l'avoit fait, dit que si c'eust esté pour „ autre chose que pour cela, qui estoit honorable & glorieux, & pour voir de la guerre, qu'il l'eust pendu, „ mais qu'il luy pardonnoit & luy pardonneroit quand il en „ pourroit prendre davantage, mais que ce fust pour un si „ valeureux sujet. Monsieur de Strozze me l'a conté ainsi. „ Aprés quand il le vit luy en fit très-bonne chére & s'en „ mit à rire devant sa mere, qui en desiroit bien le chastiment, encore qu'il fust fort severe de son naturel & le rebroua fort (1)".

(B) *Nous parlerons . . . du soin que l'on eut de ses Etudes.*] „ Son pere fut fort curieux de le faire très-bien „ nourrir, & sur tout très-bien instruire aux bonnes lettres, & desiroit qu'il y sceust autant que luy, car il y „ estoit très-parfait, mais pourtant son fils n'y pouvoit approcher, si en sçavoit-il assez. Je luy ay ouy conter „ qu'un jour venant donner le bon jour à son pere, il luy „ demanda ce qu'il avoit fait le matin. Le fils luy respondit qu'il avoit monté à cheval, joué à la paume, „ &

(1) Brantome, Mémoires des Capitaines François, *Tome IV*, *pag. m.* 303.

témoigna en plusieurs rencontres la derniere intrépidité (*c*). On lui donna la Charge de Colonel Général de l'Infanterie Françoise après la mort de Mr. Dandelot l'an 1569 (*d*). Ce fut lui qui *arma si bien* l'Infanterie, & qui *lui porta la façon & l'usage des belles arquebuses de calibre* (*e*). Il se démit de cette Charge, lors qu'on lui donna le commandement de l'Armée, que l'on envoia aux Iles Terceres, pour tâcher de rétablir Don Antonio Roi de Portugal (*C*). Cette Expédition fut très-malheureuse; il y perdit la vie (*D*) le 26 de Juillet 1582, & il fut traité par les ennemis comme un infame écumeur de mer: plusieurs Gentilshommes, qui l'avoient suivi, furent livrez au bourreau comme des brigands qui piratoient sans commission (*E*). Il fut *extraordinairement severe*, & cela parut

(*c*) Voiez Brantome, *dans l'Eloge de Mr. de Strozze, au IV Volume de ses Mémoires.*

(*d*) Anselme, Hist. des grands Officiers, *pag.* 356. *Voiez aussi* Brantome, Mémoires, *Tome IV, pag.* 270.

(*e*) Brantome, *là-même, pag.* 269.

„ & puis, comme de besoin, qu'il avoit dejeuné. Ah! „ malheureux, luy dit-il, faut-il que tu rassasies le corps „ avant l'esprit? Jamais cela ne t'avienne; avant toutes cho„ ses rassasie ton ame & ton esprit de quelque belle lecture „ & estude, & aprés fais de ton corps ce que tu voudras. „ Voila les bons enseignemens & nourritures que donnoit „ ce sage pere au fils, dont depuis il s'en est tres-bien pre„ valu, car qui fondoit bien au vif le fils, il l'eust trouvé „ aussi profond en discours comme en vaillance. Encore „ que depuis qu'il laissa les livres pour prendre les armes, „ je croy qu'en sa vie il n'y a pas consumé une demy-heure „ de jour à les lire (2)".

(2) Brantome, Mémoires des Capitaines François, *Tome IV, pag.* 304.

(*C*) *Il se démit de cette Charge, lors qu'on lui donna le commandement de l'Armée . . . . . . pour tâcher de rétablir Don Antonio Roi de Portugal.*] Mr. Varillas s'est abusé quant aux circonstances de ce fait. Nous le montrerons aprés que nous aurons allegué les paroles de Brantome. „ Un „ peu avant qu'il entreprist ce voyage par le commande„ ment de la Reyne, il fut prié & pressé de se desfaire de „ son estat de Colonel, luy alleguant qu'il ne pouvoit tenir „ les deux estats de General en cette armée & de Colonel „ en France. Ce fut une parole qui luy fut ennuyeuse à „ l'ouir & aigre à la cracher. Toutefois le Roy desirant „ faire Monsieur d'Espernon grand & le gratifier de cet „ estat, auquel il aspiroit plus qu'à pas un de la France, „ ledit Monsieur de Strozze fut contraint de le laisser, à „ son tres-grand deplaisir, car je sçay bien ce qu'il m'en „ dit alors, & qu'il mourroit à cette entreprise, ou bien „ qu'il auroit un estat plus grand que celuy-là, & que nul „ n'oseroit jamais penser de luy oster ny d'y vouloir entre„ prendre. Le Roy luy donna cinquante mille escus pour „ recompense, lesquels il convertit en l'achat de Bressui„ re en Poitou (3)". La fin de ce Passage nous montre que Mr. Varillas a eu tort de dire que *Philippe Strossy*, allant aux Iles Terceres, *n'avoit rien à perdre en France; puisque bien loin d'y avoir fait des acquisitions, il avoit achevé d'y dissiper les trois millions que son Ayeul avoit laissez* (4). Cet Historien est d'autant plus inexcusable qu'il cite l'Eloge que Brantome a fait de Philippe Strozzi. Voions ses autres erreurs: „ La Cour venoit de faire à Strossi l'in„ jure la plus éclatante qu'il étoit capable de recevoir; puis„ que le Roy Henry Trois lui avoit ôté sans sujet, & mé„ me sans pretexte, sa Charge de Colonel de l'Infanterie „ Françoise, pour la donner au Duc d'Espernon: & com„ me tous ceux qui sont disgraciez deviennent méprisables, „ quelque merite qu'ils ayent d'ailleurs, il n'étoit point „ à croire que les François embarquez sur la Flotte de la „ Reine Mere eussent assez d'estime pour le General qu'el„ le leur avoit donné; puisqu'ils sçavoient que la Cour en „ avoit fait assez peu d'état, pour luy ôter la plus impor„ tante Charge de la Guerre, sans l'en dédommager en „ quelque maniere que ce fût; ce qui n'avoit été pratiqué, „ ni sous les regnes precedens, ni sous celuy de Henri „ Trois, avant la prodigieuse fortune du Duc d'Esper„ non (5)". Le Passage de Brantome réfute cela quant à deux articles notables. On y trouve qu'il est faux que l'on eût ôté à Strozzi la Charge de Colonel *sans* aucun *pretexte*, & *sans l'en dédommager en quelque maniere que ce fût*. Je me contente de cette Critique, & je pourrois la pousser plus loin; car l'Histoire de la Monarchie Françoise peut fournir sans doute quelque exemple de ce que Mr. Varillas assûre qu'on n'y avoit jamais pratiqué.

(3) *Là-même, pag.* 311.

(4) Varillas, Hist. de Henri III, *Livr. IV, pag. m.* 134.

(5) *Là-même, pag.* 135.

(*D*) *Cette Expédition fut très-malheureuse; il y perdit la vie.*] Le Marquis de Sainte Croix, qui commandoit la Flotte d'Espagne, remporta une victoire complete sur les François; mais il ternit sa gloire par la barbarie qu'il exerça sur les vaincus. Le détail de ses cruautez se trouve dans un Ouvrage de Varillas (6): je n'en tire que ce qui concerne notre Strozzi. Il fut obligé de se rendre après s'être défendu courageusement (7): „ (8) Binvile, Gentilhomme de „ Picardie, qui composa cinquante ans aprés, trois Volu„ mes des Veritez Françoises (9), pour la défense du Car„ dinal de Richelieu, avec plus d'éloquence & de netteté „ qu'aucun autre Apologiste de ce premier Ministre, rap„ porte sur la déposition des François qui se sauverent de „ l'expedition des Terceres; que Strossi avoit été blessé d'un „ coup d'Arquebuse au dessus du genouil, dont il ne pou„ voit se soûtenir; & qu'on ne laissa pas de le porter en „ cet état devant le Marquis de Sainte-Croix, qui tourna „ dédaigneusement la tête, afin de ne le pas voir; qu'on luy „ dit que c'étoit-là le General de la Flotte de France; & „ qu'il répondit qu'on l'ôtât de-là, parcequ'il ne faisoit que „ salir & qu'empuantir son Vaisseau; qu'un Soldat Espa„ gnol, pour obeïr au Marquis, avoit achevé de tuer Strossi, „ en luy donnant deux coups de Poignard, & qu'ensuite „ on l'avoit jetté dans la mer. D'autres Relations ne con„ viennent pas de ces dernieres particularitez, & quoi„ qu'elles avouent que Strossi avoit été blessé dans le com„ bat, de sorte qu'il luy auroit été impossible d'en guerir; „ & que neanmoins le Marquis de Sainte Croix ne laissa „ pas de commander qu'on l'achevât: Elles ajoûtent qu'il „ en garda le corps, pour le faire pendre avec les autres „ Prisonniers qu'il destinoit à ce supplice, sous pretexte „ que c'étoient des gens sans aveu, qui étoient venus faire „ la guerre à l'Espagne aux Isles Terceres, quoique cette „ Monarchie fût en paix avec celle de France". Mr. Varillas a mal fait de citer *Binvile*; car cet Auteur ne dit rien en particulier touchant Strozzi; il se contente de dire (10) que le Marquis de Sainte Croix les traita barbarement, & de tous les faits qu'il rapporte là-dessus, il n'y en a point qu'il appuie sur le témoignage des François, qui revinrent des Terceres. Il faloit citer Brantome, qui s'est exprimé de cette façon (11): Lors que Mr. de Strozze „ vit venir „ à soy l'armée que conduisoit le Marquis de Sainte-Croix, „ il eut telle envie d'aller à luy plustost que le Marquis à „ luy, qu'estant son navire lourd & mauvais voilier (car „ c'estoit une grosse Hurque de Flandres) il s'en osta & se „ mit dans un vaisseau plus leger, où estoit Monsieur de „ Beaumont, Lieutenant de Mr. de Brissac, & avoit esté „ son Gouverneur, & sans autrement temporiser vint cram„ ponner l'Amiral & combattirent main à main longuement; „ mais estant blessé d'une grande mousquetade à la cuisse & „ assez prés du genouil, ses gens s'en effraierent, & se mi„ rent à ne rendre plus de combat; si bien que l'Espagnol „ entra dedans fort aisement; & s'estant saisi de luy le me„ nerent au Marquis de Sainte-Croix, qui l'ayant veu en si „ piteux estat, dit, qu'il ne feroit qu'empescher & ensaillir „ le navire & qu'on le parachevast; ce qu'on fit, en luy „ donnant deux coups de dague & le jettant dans la mer". Voiez la marge (12).

(6) L'Histoire de Henri III.

(7) Varillas, *là-même, Livr. IV, pag.* 145.

(8) *Là-même, pag.* 146.

(9) Moreri *sous le Mot* Barthelemi (Charles) *fait mention de l'Auteur de cet Ouvrage: il lui donne la qualité de* Sieur de Bienville.

(10) Veritez Françoises, *II Part. pag.* 403. *Edit. de Paris* 1643 in 4.

(11) Brantome, Mémoires, *Tome IV, pag.* 307.

(*E*) *Il fut traité comme un infame écumeur de mer: plusieurs Gentilshommes qui l'avoient suivi furent livrez au bourreau comme des brigands qui piratoient sans commission.*] „ Dès que le Marquis de Sainte Croix eut débarqué à „ l'Isle de Saint Michel, il fit conduire sur la Place publi„ que, nommée Ville-France (13), environ trois cens „ prisonniers François qu'il venoit de faire, entre lesquels „ on comptoit cinquante deux Gentilshommes. On les „ exposa par son ordre sur des échafauts, à la vuë, ou „ pour mieux dire, à la risée du peuple; & ensuite on „ leur prononça la Sentence qui les condamnoit au gibet, „ en qualité d'ennemis du commerce & du repos public, „ de fauteurs des rebelles & de corsaires, qui avoient osé „ sortir de France en corps d'armée, pour servir Dom „ Antoine contre Philippe Second Roy d'Espagne, legi„ time heritier du Portugal, nonobstant la Paix entre les „ Espagnols & les François (14)". Le Latin de Monsr. de Thou a plus de force: *Tum per tubicinem captivis sisti jussit, ex numero procerum* XXVIII *numerati sunt, ex nobilitate circiter* L, *ex omni numero* CCC, *quos omneis ad mortem damnavit* (Santacrucius) *publicato elogio, quod pacem inter Christianissimum & Catholicum reges juratam violassent; Antonio Crati Priori ad classem Indicam intercipiendam insidias struenti operam navassent; insulas R. Catholici, uti jam ad S. Michaelis insulam fecerant, prædaturi venissent; conserta pugna Catholici classem oppugnassent. Proinde tanquam publicæ tranquillitatis ac commercii perturbatores erga majestatem Catholicam perduelles ac piratæ infames utriusque Regis bono, sic Santacruciï sententia ferebat, criminalium causarum judici capite plectendi traduntur* (15). Il y a des Relations qui assûrent que le Marquis, aiant fait tuer Philippe Strozzi, *en garda le corps pour le faire pendre avec les autres Prisonniers, qu'il destinoit à ce supplice* (16). Henri III ne tira aucune raison de cette injure sanglante; & il faut mettre cela au nombre des événemens les plus honteux de son Regne. L'Historien *Contestagio . . . . . quoy qu'il fust pensionnaire d'Espagne . . . . . . ne laisse pas de confesser que le Sieur de Strozzy estoit avoué de Henry III, & qu'il avoit ses Lettres patentes du Generalat de cette armée* (17). L'Auteur dont j'emprunte ces paroles ajoûte, que la Noblesse & les Soldats qui suivirent Strozzi *s'estoient engagés en ce voyage par le commandement exprès du Roy très-Chrestien, & que Sa Majesté avoit fait declarer au Pape Gregoire XIII par son mesme Ambassadeur, & à Philippe II par le Sieur de Sainct Goart, depuis Marquis de Pisany, qu'elle avouoit cette armée de mer, comme estant obligée par les anciens traités à la protection du Royaume de Portugal.* Ce fut donc une bassesse inexcusable que de ne pas témoigner du ressentiment de ce que l'on avoit violé le droit de la guerre en la personne de ces prisonniers, & qu'on les avoit punis avec tant d'ignominie, comme des corsaires vagabons & sans aveu. Ceux qui maltraitent ce Prince, à cause du trop grand pouvoir qu'il accordoit à ses favoris, ne sont point injustes; mais ils devroient déplorer encore plus la foiblesse

(12) *Vous trouverez dans d'Aubigné*, Hist. Universelle, *Tome II, Livr. V, Chap. XXI, pag.* 1160, *un Récit, fort différent de celui-ci.*

(13) *Il falloit dire sur* la place publique de Villa Franca. *Villa-Franca n'est pas le nom de la Place d'une Ville, mais celui de la Ville même.*

(14) Varillas, Hist. de Henri III, *Livre VI, pag.* 147.

(15) Thuan. *Lib. LXXV, pag. m.* 422, 423.

(16) Varillas, Hist. de Henri III, *Livr. VI, pag.* 146. *Voiez aussi Monsr. de* Thou, *Libr. LXXV, pag.* 423.

(17) Veritez Françoises, *II Part. pag.* 405.

(f) Varillas, Hist. de Henri III, Livre VI, pag. m. 142.

(g) Brantome, Hommes Illustr. Tome IV, pag. 305.

(h) Là-même, pag. 310.

parut lors qu'il commanda *qu'on jettât dans la riviere de Loire huit cens filles de joye qui suivoient son camp* (f). Ses discours libres sur la Religion firent croire qu'il n'étoit guere persuadé des Veritez Evangeliques; mais Brantome assure qu'on lui faisoit tort en cela, & qu'au reste c'étoit *un tres-homme de bien* (g) (F). Ce témoignage venant d'un homme qui reconnoît d'autre côté (h) que Strozzi lui donna *le coup de pied de mulet*, & lui fit *le tour d'un amy ingratissime*, & qu'il avoit la *reputation de n'estre ni mauvais ennemy, ni bon amy*, est de grand poids, car les personnes offensées par un endroit si délicat ne taisent point les autres défauts qu'elles connoissent, & ne disent pas que celui-là soit le seul (i). On assure qu'il eut beaucoup de crédulité pour l'Astrologie judiciaire, & que cela lui fut extrêmement préjudiciable dans sa derniere Expédition (G).

(i) *Aussi homme de bien qu'il en sortit jamais de la nation ni de la ville de Florence: il n'avoit que cela de mauvais qu'il estoit le plus froid amy que l'on vit jamais.* Brantome, *là-même*, pag. 311.

REFLEXION sur la conduite de Catherine de Medicis.

(18) Voiez Mezerai, au V Tome de l'Abrégé Chronologique, pag. m. 238.

foiblesse qu'il avoit de consentir à tous les caprices de sa mere, femme ambitieuse qui par une vanité insupportable prétendit à la Couronne de Portugal. Elle se fit mettre sur la liste des prétendans (18), & osa produire des droits chimériques & ridicules, afin de donner à penser au monde, que ses ancêtres avoient été plus illustres qu'on ne disoit. Aiant fait cette démarche par un pur principe de vanité, elle fit faire des armemens considérables, dans la vue de conquérir le Portugal; elle envoia aux Terceres une Flotte qui eut le succès que l'on a vu, elle eut la honte de voir que l'on traita comme des pirates ceux qui agissoient en son nom, & sous l'aveu de son fils, & il falut que toute la France laissât impuni cet affront ignominieux. Cette Reine, qui se piquoit tant d'intrigues & de politique, avoit l'esprit faux, & ne servira jamais de preuve, que les femmes soient propres à commander. Qu'y avoit-il de plus imprudent, & de plus impertinent, que de s'engager à une guerre comme celle-là lors que le Roiaume étoit tout plein de factions, & travaillé de maladies presque mortelles, à quoi il faloit uniquement prendre garde?

(F) *Ses discours libres sur la Religion firent croire qu'il n'étoit guere persuadé; . . . . mais Brantome assure qu'on lui faisoit tort . . . . . & que . . . . . c'étoit un tres-homme de bien.*] Ces dernieres paroles sont de Brantome: mais voici tout ce qu'il ajoûte: „ Il y en avoit la plus grand' part qui „ le tenoient de legere foy: ils pouvoient penser à leurs „ postes ce qui leur plaisoit, mais ils ne luy sonderent ja„ mais l'ame assez. Il n'estoit pas certainement bigot, hi„ pocrite, mangeur d'images, ny grand auditeur de Messes „ & Sermons; mais il croyoit tres-bien d'ailleurs ce qu'il „ faloit croire touchant sa grande creance, & outre cela il „ n'eust pas voulu faire tort à autre pour tout l'or du mon„ de. S'il jasoit & causoit quelquefois qu'il estoit en ses „ goguettes, mesme pour le purgatoire & l'enfer, il n'y fa„ loit point prendre garde; car certes il croyoit l'enfer, „ mais non pas qu'il pensast & creust, disoit-il, un grand „ dragon representé par les peintres. Pour fin, il disoit for„ ce choses dont il s'en fust bien passé; mais c'estoit plus „ par jaserie & gaudisserie, que pour autres choses de mal. „ Quant à moy, je l'ay pratiqué fort familierement l'espace „ de trente ans ou plus, je puis dire qu'on ne luy eust sceu „ rien reprocher de grossiere foi. (19)" Brantome a beau mettre des emplâtres sur la plaie, il en dit assez pour fournir un légitime motif de dire que Strozzi avoit infiniment plus de Vertu morale, que de Religion.

(19) Brantome, Hommes Illustres, Tome IV, pag. 305.

(G) *On assûre qu'il eut beaucoup de credulité pour l'Astrologie, ... & que cela lui fut extrêmement préjudiciable dans sa derniere Expédition.*] Lisez ces paroles de Monsieur Varillas (20): „ Les François pillerent & brûlerent „ le Bourg de l'Aguna, & causerent une telle consternation „ dans toute l'Isle de S. Michel, qu'ils s'en fussent rendus „ maîtres le même jour, s'ils eussent poursuivi leur Victoi„ re. Mais Strozzi avoit cette imperfection commune avec „ la Reine Mere sa proche parente, d'être trop adonné, „ comme elle, à l'Astrologie judiciaire. Il étoit persuadé „ qu'il y avoit des jours heureux, & d'autres malheureux „ pour luy, & il s'en étoit fait une espece de Calendrier „ qu'il observoit avec toute l'exactitude, qui luy étoit pos„ sible. Celuy dans lequel il venoit de combattre y étoit „ marqué avec une tache noire, & cela seul fit plus d'im„ pression sur son esprit, que la Victoire qu'il venoit de rem„ porter. Il s'imagina que s'il la poursuivoit, il tomberoit „ dans le précipice, que sa mauvaise étoile lui avoit preparé; „ & qu'elle n'avoit commencé à le favoriser que pour l'y „ mieux conduire. Il n'en falut pas davantage pour l'arrê„ ter; quoique la conjoncture luy fût si favorable, que les „ Bourgeois des deux principales Villes de l'Isle de Saint „ Michel les avoient laissées desertes, pour s'enfuir dans les „ montagnes, où ils croyoient être plus en seureté". Il n'y a personne à qui il importe autant qu'à un Général d'Armée d'être délivré de ces foles superstitions. Voiez ci-dessus (21) ce que j'ai dit touchant Periclés & Nicias.

(20) Varillas, Hist. de Henri III, Livr. VI, pag. 137.

(21) Remarque (B) de l'Article PERICLES.

STURMIUS (JAQUES) né à Strasbourg l'an 1489 (A), étoit de l'une des plus nobles Familles de ce païs-là, & il se rendit très-illustre par les services qu'il rendit à sa patrie. Il en exerça les Charges les plus considérables avec beaucoup de capacité & de probité, & s'aquita glorieusement de plusieurs Députations tant aux Dietes de l'Empire, qu'à la Cour de l'Empereur, & à celle d'Angleterre. Il contribua beaucoup au changement qui fut fait dans la Religion à Strasbourg l'an 1528, & à l'érection du College qui y fut ouvert dix ans après (a), & à l'Histoire de Sleidan (B). Il mourut à Strasbourg le 30 d'Octobre 1553 (b). Il avoit passé quelques années sans communier, s'étant scandalisé des Disputes qui régnoient parmi les Ministres sur le sens de ces paroles, *ceci est mon corps*. Voiez la Remarque D de l'Article suivant.

(a) Voiez la Remarq (B) de l'Article suivant.

(b) Tiré de Melchior Adam, in Vitis Jurisc. pag. 91 & seq.

STUR-

(1) Melch. Adam. in Vitis Jurisconsult. pag. 91.

(2) Ibid. pag. 95.

(3) Teissier, Addit aux Eloges, Tome I, pag. 72.

(4) Là-même.

(5) Verheiden, in Iconibus, pag. 132.

(6) Thuan. apud Teissier, Tome I, pag. 72.

(A) *Il étoit né à Strasbourg l'an* 1489.] Melchior Adam a mis sa naissance à l'an 1490 (1); mais il a rapporté son Epitaphe (2) où elle est marquée à l'an 1489. J'ai mieux aimé suivre l'Epitaphe, que le narré de cet Ecrivain. On a dit dans le Dictionaire de Moreri que notre Jaques Sturmius *naquit à Sleida près de Cologne, suivant Verheiden.* On a copie cela de Mr. Teissier (3): mais il est sûr que Verheiden ne l'a point dit; car c'est de Jean Sturmius qu'il a parlé, & non pas de Jaques. Ce qu'ajoûte Mr. Teissier que Sturmius, *après avoir commencé ses études à Liege, les continua à Paris*, & qu'il *eut la conduite* de l'Académie de Strasbourg *en qualité de Recteur*, est une suite de la premiere méprise; tout cela vient de la fausse supposition que Verheiden parle de Jaques Sturmius. Ce qui suit n'est pas meilleur. *Il mourut, non pas âgé de* 80 *ans, comme Verheiden l'a écrit, mais dans son année Climactérique* (4). Verheiden n'a point mérité cette censure, il n'a dit sinon que Jean Sturmius mourut âgé de plus de quatre-vingts ans (5), & cela est vrai. Mr. de Thou se trompe en disant que Jaques Sturmius mourut *dans son année Climactérique* (6). Son Epitaphe (7) porte qu'il mourut dans sa soixante & quatrieme année. Notez que Pantaleon (8) citant Sleidan a débité, que Jaques Sturmius mourut dans son année climactérique soixante & trois. Sleidan ne dit pas cela; car au contraire il remarque que Sturmius a vêcu plus de soixante & trois ans. Je rapporte tout le Passage, parce qu'il contient un juste Éloge de la personne dont il s'agit dans cet Article. *Octobris die penultimo, Jacobus Sturmius vir longè & prudentissimus & integerrimus, ac planè decus nobilitatis Germanicæ, propter eximias animi dotes & doctrinam insignem, è vita decedit Argentorati, cùm ex febri quartana per tempus bimestre decubuisset. Aetatis annum excesserat tertium & sexagesimum* (9). Voiez combien il est dangereux de se fier aux Citations, qu'on n'a pas vérifiées sur l'Original.

(9) Sleidanus, Histor. Libr. XXV folio m. 725 ad ann. 1553.

(B) *Il contribua beaucoup . . . . . à l'Histoire de Sleidan.*] Rapportons l'aveu qu'en a fait cet Historien. *Historiam nihil magis decet quàm veritas atque candor. Ego certè, ne quid in ea parte posset in me desiderari, diligenter incubui; nec enim ex vano quicquam hausi, vel auditione levi, sed scribendi materiam mihi suppeditarunt acta, quæ studiosè collegi, de quorum fide nemo dubitare possit: Intervenit etiam verè nobilis & præclari viri, Jacobi Sturmii, subsidium & opera, qui per annos amplius triginta versatus in publicis & arduis negotiis, maxima cum laude, quum sua me non dedignaretur amicitia, quæ fuit ipsius humanitas, dubitantem & hærentem aliquandò in vadis atque scopulis, peritus ipse gubernator, subinde reduxit in viam æquabilem minimeque salebrosam, & majorem operis partem, ante mortem, quo sublatus interiit, meo rogatu perlegit, & quorum oportuit, diligenter admonuit* (10).

(10) Jo. Sleidanus, Epist. Dedicat. Histor. folio m. 27.

(7) *Apud* Melch. Adamum, *in Vitis Jurisconsultor. pag.* 95.
(8) Pantaleon, *in Diario Historico, ad diem* 30 *Octobr. pag.* 327.

STURMIUS (JEAN) nâquit à Sleida dans l'Eifel (a) proche de Cologne (b) le prémier d'Octobre 1507. Il étudia prémiérement dans sa patrie avec les fils du Comte de Manderscheid, dont son pere étoit Receveur. Ensuite il étudia à Liege dans le College de saint Jerôme, & puis il s'en alla à Louvain l'an 1524. Il y passa cinq années, trois à être instruit, & deux à instruire; & il eut pour compagnons de ses études Jean Sleidan, Gonthier Andernac, Christophle Montius, Barthelemi Latomus, André Vesalius, Jaques Omphalius, & quelques autres qui devinrent fort illustres, & qui eurent pour lui beaucoup d'amitié. Il dressa une Imprimerie avec Rudger Rescius, Professeur en Langue Greque, & mit sous la presse quelques Auteurs Grecs: il commença par Homere, & peu après il porta ces Editions à Paris l'an 1529 (c). Il n'est pas vrai, comme l'assûre Melchior Adam, qu'il y ait eu de fort grandes liaisons à Louvain entre lui & Conrad Goclenius (A). Il se fit fort estimer à Paris, & il y fit des Leçons publiques sur les Auteurs Grecs & Latins, & sur la Logique. Il s'y maria aussi, & il y tint des pensionaires en fort grand nombre; mais comme il goûta ce qu'on appelloit les nouvelles opinions, il se vit plus d'une fois en danger, & cela sans doute fut cause qu'il déménagea & qu'il s'en alla à Strasbourg l'an 1537, afin d'occuper la Charge que les Magistrats lui avoient offerte. Il y fit l'année suivante l'ouverture d'une Ecole qui devint célèbre (B), & qui par ses soins obtint de sa Majesté Impériale Maximilien II le titre d'Académie l'an 1566. C'étoit un homme qui entendoit bien les Humanitez, & qui écrivoit en Latin fort purement, & qui enseigna avec beaucoup de méthode. Tout cela fit que le College de Strasbourg, dont il étoit le Recteur, devint le plus florissant de l'Allemagne. Ses talens ne furent pas renfermez dans l'enceinte de l'Ecole: il fut chargé très-souvent de Députations en Allemagne, & aux païs étrangers, & il s'aquita de ces emplois avec toute sorte d'honneur, & de vigilance. Il témoigna une charité extrême aux fugitifs pour la Religion. Il ne se contenta pas de se remuer pour faire que ses conseils, & ses recommandations remédiassent à leur infortune, il s'endetta & il s'appauvrit pour eux (C). Il publia quantité de Livres

(a) *Voiez son Epitre Dédicatoire du II Volume des Oraisons de Ciceron.*

(b) Melch. Adam. *in Vitis Philosophor. pag.* 342.

(c) *Idem, ibidem.*

(A) *Il n'est pas vrai . . . . . qu'il y ait eu de fort grandes liaisons . . . . entre lui & Conrad Goclenius.*] Voici comment Melchior Adam s'est exprimé: *Ibidem* (Lovanii) *cum familiariter versaretur cum* Rudgero Rescio, *&* Conrado Goclenio, *hominibus literatissimis, utriusque linguæ Græcæ & Latinæ Lovanii tum Professoribus, &c* (1). Ces Phrases ne sont point assez dégagées; elles semblent signifier clairement que Conrad Goclenius étoit Professeur en Langue Latine & en Langue Greque, aussi bien que Rudgerus Rescius; mais ce n'étoit point cela. Goclenius n'étoit Professeur qu'en Langue Latine, & Rescius qu'en Langue Greque. Les paroles que je vais citer de Jean Sturmius vont nous apprendre cette distinction, & nous y verrons aussi que s'attachant à Rescius, brouillé avec Goclenius, il battit froid avec celui-ci. *Memini ego, Hermanne princeps Illustrissime*, c'est ainsi que Sturmius parle à l'Archevêque de Cologne dans l'Epitre Dédicatoire du II Tome des Oraisons de Ciceron, *cum Lovanii ante annos quindecim essem, præclaram de Comite Schauemburgio, quem tu tibi adjutorem atque successorem cooptasti, spem nobis omnibus datam esse. Audivit ille tum quotidie in Latina lingua doctorem, disertum hominem Conradum Goclenium: cum ego Rutgeri Rescii propter græcas literas, quas ille omnium optime tradebat, essem studiosus: ob eamque caussam minus ego Conrado familiaris qui a Rutgero dissentiebat. Sed de Schauemburgio consentientes nostri sensus erant, maximum aliquando ornamentum, atque lumen in sua Repu. futurum, si eum cursum studiorum, in quo tum erat, posset conficere.* J'ai dit plus d'une fois que c'est un défaut de ne point dater les Epitres Dédicatoires, & les Préfaces, & je me suis confirmé dans cette pensée en copiant ce Passage de Sturmius; car comme mon Edition qui est de Strasbourg *apud Josiam Rihelium* 1558 ne marque point si c'est la seconde, ou la troisieme, &c. j'ai dû me persuader que c'est la prémiere. J'ai dû croire par consequent que Sturmius la dédia l'an 1558; mais si j'avois tiré cette conclusion, je me serois abusé en plusieurs choses, j'aurois cru très-faussement qu'il étudioit à Louvain l'an 1543, & que Conrad Goclenius étoit alors plein de vie. Il a falu pour me garantir de ces erreurs que j'aie cherché la vraie date de la prémiere Edition des Harangues de Ciceron procurée par Sturmius, & j'ai trouvé qu'elle est de l'an 1540. N'est-il pas bien fâcheux de perdre du tems par la négligence d'autrui? Est-il juste que des omissions d'une chose, qui n'auroit coûté qu'un coup de plume (2), exposent beaucoup de Lecteurs à une fatigue tout-à-fait desagreable?

(1) Melch. Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag.* 341.

(2) *C'est-à-dire la date d'une Lettre.*

(B) *Il fit en 1538 l'ouverture d'une Ecole qui devint célèbre.*] Cela ne veut pas dire qu'avant cette année-là on ne faisoit point de Leçons publiques dans la ville de Strasbourg. Il est certain qu'on y en faisoit; car Sturmius raconte qu'en y arrivant il trouva que Capiton expliquoit la Bible, qu'Hedion expliquoit les Evangiles, que Jaques Bedrot enseignoit le Grec, que Michel Delius (3) enseignoit l'Hébreu, que Christien Herlin expliquoit Euclide, que Bucer occupé à composer volontairement sa Retractation, & à corriger ses Commentaires sur les Evangiles, expliquoit chez lui les Paraphrases de Themistius, & que Jaques Sturmius, Nicolas Criepsius, & Jaques Meier étoient Scholarques, ou Curateurs de l'Ecole (4). Le même Sturmius raconte qu'aiant fait un voiage de Louvain à Strasbourg l'an 1528, il y trouva une Ecole déjà établie (5) où Bucer faisoit des Leçons sur les Pseaumes. Mais voici ce qui fut fait l'an 1538. Le College sous les Statuts qui avoient été dressez depuis l'arrivée de Sturmius reçut sa forme authentique, & commença d'être réglé solennellement selon la distribution des Classes, & des fonctions assignées à chaque Régent, & à chaque Professeur. Consultez cette Inscription qu'on voit à Strasbourg (6): *Anno post millesimum 538 depositis armis, & pacatâ gravi inter Carolum V Imperatorem Rom. & Franciscum I. Galliarum Regem, discordiâ, S. P. Q. Argentin. juventuti* CHRISTIANÆ *religione & liberalibus disciplinis instituenda ludum literarium aperuit.*

Præfecto primario Jacobo Sturmio,
Rectore Jean. Sturmio.

(3) Notez qu'il étoit marié avec Anne Mychanera qui parloit facilement Latin. *Absque hæsitatione latine cum domesticis loquens.* Jo. Sturmius, *in Parte I* Anti-Pappi quarti, *pag. m.* 17.

(4) *Ex* Sturmio, *ibid. pag.* 17 & 18.

(5) *Tum schola etiam constituta erat.* Idem, ibidem, *pag.* 10.

(6) *Voiez* Natan. Chytræus, *in Itinerum Deliciis, pag. m.* 470.

Si ceux qui disent (7) que Jaques Sturmius a été Recteur du College de Strasbourg (8), avoient lu cette Inscription, ils n'auroient pas confondu cet illustre Magistrat avec notre Jean Sturmius. Cette confusion se trouve en un sens contraire dans le *Memorabilia Ecclesiastica* d'André Charles. On y donne à Jean Sturmius la qualité de prémier Sénateur & de Syndic de la ville de Strasbourg. C'est à l'endroit où l'on remarque que l'Académie de ce lieu-là n'obtint qu'en 1621 le droit d'Université & le privilege de conférer les degrez. *Anno superioris Centuriæ sexagesimo octavo* (9). Gymnasium literarium Argentinense, *a Johanne Sturmio fundatum, qui primarium Senatorem & Syndicum loci agebat, gratiâ Maximiliani secundi privilegio Academico accepit, & Sturmius, qui commodam rationem instituendæ juventutis monstraverat, perpetuus Rector creatus est; sed hoc demum anno* jus Universitatis *ei Ferdinandus II impertiit, ac potestatem conferendi omnium Facultatum gradus honorarios dedit. Micræl. Hist. Eccles.* 172 (10). Vous voiez qu'on cite Micrælius, & néanmoins il n'est pas complice de cette faute, il a fort bien distingué les deux Sturmius: il a dit que Jaques Sénateur & Syndic avoit fait fonder le College, & que Jean qui avoit instruit les Ecoliers avoit obtenu le Rectorat pour toute sa vie. *Anno* 1568 Argentinensis *schola, quam jam ante XXX annos Jacobus Sturmius, senator primarius & syndicus, adornari curaverat, privilegia à Maximiliano II accepit, & Johannes Sturmius, qui rationem instituendæ juventutis monstraverat, perpetuus Rector est creatus. Nostra demum ætate A.* 1621 *jus Universitatis à Ferdinando II accepit* (11).

(7) *Voiez la Rem.* (A) *de l'Article précédent, & la derniere Remarque de celui-ci.*

(8) *Voiez* Melchior Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag.* 343.

(9) *Selon* Melchior Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag.* 344, *ce fut en* 1566.

(10) Andr. Carolus, Memorab. Ecclef. Sæculi XVII, *ad ann.* 1621, *pag.* 526.

(11) Micræl. Histor. Ecclesiast. *pag.* 670 *Edit.* 1699.

(C) *Il s'endetta & il s'appauvrit pour eux.*] Lisez ces paroles de Melchior Adam: *Cum domus illius optimo cuique dies ac noctes pateret, essetque velut commune quoddam exulum asylum, peregrinorum ac pauperum hospitium, quos omnes fovendo, alendo, foris denique juvando, facultates haud exiguas absumsit: maxime Gallorum Evangelicorum salutem tuendo, in quam omnes suas divitias impendit, ipseque cum suis egere maluit, quam communem causam deserere: animo laudabili & perpetua gratitudine digno* (12). Sturmius aiant été appellé *vespertilio*, chauvesouris, par Osiander, répondit que peut-être l'on vouloit faire allusion au *versuralis* du proverbe, pour signifier qu'il étoit fort endetté (13). Il ne nie pas qu'il ne le fût; mais il soutient qu'il ne se cacha jamais pour frustrer ses créanciers, & que ses dettes contractées pour des sujets honorables ne faisoient tort à personne (14); qu'il étoit le seul qui en fût incommodé; & que depuis plus de seize ans (15) qu'il gémissoit sous ce joug, & qu'il s'épuisoit à paier de gros intérêts, & à contracter de nouvelles dettes pour paier les vieilles, on ne pourroit produire un seul créancier qui eût perdu une maille à son occasion. *Haud bone vir: quando ego unquam fraudationis causa latitavi? vel potius, quando ego unquam latitavi? vel creditorem nomina, vel judicem produc: qui me fraudationis causa latitasse dicat: aut qui dicat, me latitasse, & quando latitarim: & quo tempore: & propter quem creditorem. Creditorem unum nomina: qui annos jam sedecim uno nummo in hoc ære alieno fraudatum se à me verè possit dicere. sedecim enim annos & eo amplius in hac miseria versor: unum creditorem produc, qui unius teruncii, mea causa, & meo nomine jacturam fecisse jure conqueratur, tametsi gravissimis usuris & versuris, tot jam annos exhauriar* (16). Il déclare ensuite

(12) Melch. Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag.* 345.

(13) Sturmius, *in IV* Anti-Pappi *Parte III, pag.* 148.

(14) *Propter æs alienum nemini nocitum erat . . . . ob æs alienum honestissima de causa conflatum.* Idem, ibidem.

(15) *Il parloit ainsi l'an* 1580.

(16) Sturmius, *in IV* Anti-Pappi *Parte III, pag.* 149.

Livres (d), & vêcut jusqu'au 3 de Mars 1589, c'est-à-dire quatre-vingts & un ans, cinq mois & deux jours. Il avoit perdu la vue, & n'avoit pas laissé de travailler pour le bien public (e). Il fut marié trois fois (f), & ne laissa point d'enfans. Sa vie fut sujette à bien des traverses, dont la principale fut d'être exposé aux persécutions des Ministres Luthériens. Il avoit trouvé à Strasbourg un Luthéranisme mitigé, dont il s'accommoda sans beaucoup de peine, quoi qu'il fût dans les sentimens de Zuingle. Peu à peu les Ministres Luthériens s'aigrirent contre ceux qui ne croioient pas la réalité: leurs Prédications violentes lui déplurent, & l'on prétend qu'il passa beaucoup d'années sans assister aux exercices publics de la Religion (*D*). Il se vit poussé, & il fut contraint de se déclarer, & ne fut pas le plus fort, car on lui ôta sa Charge (*E*). J'ai rapporté ailleurs

(d) *Voiez-en la Liste dans Mr. Teissier, Additions aux Eloges, Tome II, pag. 117, 118, Edit. de 1696.*

(e) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag. 142 & suivans.*

(f) *Voiez la Remarque (D).*

ensuite qu'il s'est endetté pour l'entretien de ses freres de Religion. *Cur non istud potiùs cogitavit innocentia, & caritas, & simplicitas tua? Hic homo horum hominum Ecclesias defendit: propter quas est ære alieno oppressus, & propter quas omne æs suum, jam alienum est: & qui propter æs alienum, in extremam egestatem dejectus est* (17). Je ne pense pas qu'Osiander fit allusion à ce Proverbe, je croi qu'il ne se servit du mot *vespertilio* que pour blâmer Sturmius de n'avoir été ouvertement ni Luthérien ni Calviniste. On comprit qu'il pouvoit avoir ce dessein, & l'on se justifia à cet égard (18).

(*D*) *L'on prétend qu'il passa beaucoup d'années sans assister aux exercices publics de la Religion.*] Osiander l'accusa de n'avoir jamais été au prêche pendant les vingt dernieres années. Voici ce que Sturmius lui répondit (19): Si vous prêchiez à Strasbourg trente ans, je n'irois jamais vous entendre: pendant les trente dernieres années je me fusse constamment abstenu d'assister à vos Sermons, s'il eût falu que je me tusse, & que j'approuvasse par mon silence vos invectives. (20) Aprés m'être tu & m'être tenu long-tems éloigné des prédications & des disputes de vos Ministres, j'assistai à la derniere These de Pappus, & pour avoir voulu dire quelque chose qui le pouvoit dégager de l'embarras où l'argumentant l'avoit mis, j'ai excité contre moi une tempête qui m'a presque renversé; n'avez-vous pas bonne grace aprés cela de me faire un crime de ce que pendant vingt ans j'ai abandonné vos Sermons? *Et mihi objicis viginti annorum neglectas conciones: cum una disputatiuncula, cui vix interfui, me prope perdiderit?* Il lui allégue ceux qui dans la primitive Eglise différoient jusques au dernier moment de leur vie de recevoir le Batême, ce qui prouve qu'ils étoient long-tems sans communier. Il lui allégue Jaques Sturmius, qui avoit passé plusieurs années sans faire la Cene, & qui s'en étoit abstenu à cause de la Controverse que les Ministres avoient excitée sur l'Eucharistie. *Quis Jacobo Sturmio fuit diligentior, in nostræ urbis religione, & Senatus autoritate defendenda? quàm multos annos ille vir ad mensam Domini non accessit? Quam quæso ob causam aliam, quàm propter hoc Theologorum dissidium? Idcircone aut Ecclesiam, aut Senatus autoritatem contempsit* (21)? Les autres Réponses qu'il fait donnent lieu de croire qu'Osiander l'accusa d'empêcher sa femme, ses domestiques, & ses pensionaires, d'aller au Sermon. Il soutient que c'est une fausseté, & il défie son Adversaire de fournir aucun témoin de l'Accusation. Il y a sept ans, dit-il, que j'ai épousé ma troisieme femme; j'ai vécu vingt ans avec la prémiere (22), & autant avec la seconde (23). Il n'y a personne qui puisse dire qu'il ait manqué ou qu'il manque quelque chose à leur assiduité aux Sermons, & aux Communions, ni à leur éxactitude à donner l'aumône. Rapportons en Latin ce qui concerne les domestiques. *Tot jam annos, tot scribas & famulos, tot ancillas, tantam familiam habui: ex his unum aliquem bonum compares, qui dicat, se meo jussu, aut me autore, à concionibus, & à sacra mensa abfuisse* (24). Il nomme quelques-uns de ses Pensionaires, & entre autres deux petits-fils d'une sœur de Martin Luther; il les nomme, dis-je, comme des gens qui pourront rendre témoignage, qu'il ne les a jamais repris d'avoir été au Sermon. Jusqu'ici il n'a rien dit qui contienne un desaveu formel du reproche d'avoir été vingt années sans aller au Prêche; mais vous allez entendre le démenti qu'il donne ensuite sur ce sujet. *At viginti jam annos nullas conciones audivisti: at si tu istud viginti annos affirmes, totos viginti annos mentieris, quod pace tua dictum velim. Quamobrem, inquis, non venis? tot jam annis. An non respondi? si tu tot annos conciones tales haberes, cujusmodi tu & Pappus sæpe habetis: tot ego te etiam deinceps, audire nequeam, & causam quæris, quam tibi jam exposui* (25)? Pour trouver quelque liaison dans cette partie de sa Réponse, il faut supposer qu'il ne fuïoit pas en général toutes sortes de Sermons, mais seulement les Prédications des Luthériens rigides comme étoit Pappus.

Cependant, il est certain qu'un autre Docteur de la Confession d'Augsbourg a publié, que Jean Sturmius passa plus de vingt années sans aller au Temple & sans participer au Sacrement de l'Eucharistie, & que sa coutume étoit d'emploier au jeu des échecs l'heure du Sermon. *Venerabile Ministerium Argentoratense non ignorat, Sturmium ultra 20 annos nec templum frequentâsse, nec sacra cœna usum. Retulit mihi M. Frideric. Rhodius, olim Superintendens Arnstadiensis in Thuringia, gravis Theologus, quique multos per annos Sturmii fuerat domesticus convictor, Je illum vidisse nunquam in templo, sed plerumque ludo scachorum diebus Dominicis sub concionis tempus trivisse* (26). Mr. Crenius, qui me fournit ce curieux Passage, m'en va fournir un second, qui nous apprendra ce que Jean Pappus répondit à l'Accusation de ne prier jamais Dieu pour les Eglises Réformées de France. Comment est-ce, répondit-il, que Jean Sturmius m'auroit ouï faire cette Priere? Il y a dix ans que je sers l'Eglise & l'Académie de Strasbourg, & il n'a jamais assisté, ni à mes Leçons, ni à mes Prédications. *Tu vero audiveris? Ecquam igitur scholam meam, aut concionem toto hoc decennio, quo in Schola & Ecclesia jam ministro audivisti* (27)? Aprés cela on lui indique ce que l'on demande à Dieu, non seulement pour les Réformez de France, mais aussi pour toutes les Eglises persécutées. C'est en 1 lieu, que les erreurs, que leurs Ministres leur enseignent, ne leur soient point imputées. 2. Que Dieu les éclaire de la connoissance des veritez qui leur manquent. 3. Qu'il les fortifie dans leurs afflictions, & leur donne le courage de les souffrir patiemment, & de ne pas retomber dans l'Idolatrie Papistique. 4. Qu'il convertisse, ou qu'il reprime, leurs persécuteurs. *Atqui ego quotidie, & in Ecclesia, & domi Deum precor, non modò pro Gallicanis, sed pro omnibus afflictis & persecutionem patientibus Ecclesiis: & ne nescias, hæc ipsis precor: 1, ne Dominus ipsis errores, quibus inscientes imbuuntur à suis Doctoribus, imputet, &c* (28).

N'oublions pas que l'on accusa Sturmius de flatter les Catholiques Romains. Si l'on se fonda sur ce qu'il n'écrivoit point contre eux d'une maniere emportée & injurieuse, mais d'un style honnête & plein de civilité, l'on eut tort. Cette modération ne demeura point sans récompense; car il y eut beaucoup de civilité dans les Ecrits que le Cardinal Sadolet, & Jean Cochlée, publiérent contre lui (29). Il demanda (30) si l'on prétendoit apporter en preuve une Piéce de Poësie, où il avoit félicité depuis peu l'Evêque de Strasbourg sur son entrée dans la ville, & sur son accord avec la Régence; & il soutint que ce seroit un très-mauvais fondement, vu que l'amitié, établie entre ce Prélat & les Magistrats, étoit un sujet très-juste de congratulation, & il ajoûte une raison particuliere tirée de la Famille de ce Prélat. C'étoit un Comte de Manderscheidt, parent de ceux avec qui notre Sturmius avoit appris la Langue Latine. Il avoua que plusieurs personnes illustres de la Communion Romaine avoient été ses amis, ou ses patrons; & il déclara qu'encore que la conduite des grands hommes, & des Princes, nous déplaise en certaines choses, il faut néanmoins estimer leurs vertus, & leurs belles qualitez. (31) *In magnis autem viris & in Principibus, etiamsi aliqua displiceant, tamen virtutes magnæ sunt considerandæ, ut in Sadoleto, Bembo, Julio Phlugio, aliisque doctissimis viris. In Carolo V pater tuus* (32), *si meministi, quid improbarit, nosti: tamen quæ nobis non placebant in hoc Imperatore, ita non placebant, ut illi in ratione militari gloriam, & in victoriis æquitatem, & fortunam non adimeremus.* A cet exemple de Charles-Quint il joint celui de Messieurs de Guise, dont il prétend que les Réformez de France ne refusoient point de reconnoitre la valeur, l'esprit, &c. Il faut avouer que ces Maximes sont très-raisonnables; mais on les pratique fort peu lors que l'on est transporté de zêle, ou de chaleur de tempérament.

(*E*) *Il se vit poussé ..... & ne fut pas le plus fort; car on lui ôta sa Charge.*] Il étoit suspect de Calvinisme dès l'an 1561. Cela paroît par la Lettre qu'il écrivit à Melchior Speccer, le 26 d'Octobre de cette année-là (33); car il y expose les raisons qui l'avoient porté à expliquer Saint Chrysostome, & il se défend de ce qu'on lui reprochoit d'être semblable à un limaçon, qui commençoit de montrer les cornes qu'il avoit cachées long-tems (34). Il fit connoitre nettement ce qu'il pensoit sur l'Eucharistie, & ce fut le commencement des persécutions où il se vit exposé (35). Il soutint Zanchius dans la querelle dont je parlerai ailleurs (36): cela le rendit encore beaucoup plus odieux aux Luthériens, & il trouva leur procédé si incommode qu'il eut envie de quitter Strasbourg, & de s'en aller à Zurich. Je trouve cette particularité dans une Lettre qui fut écrite par Zanchius à Henri Bullinger. *Sed quid si Sturmius quoque me sequatur, vel potiùs ego ipsum? is enim constituit, se ad vos conferre, &, si fieri possit, prædium aliquod sibi apud vos comparare, & ibi tanquam in quodam Tusculano, totum se S. literarum studio consecrare, & contra adversarios suum stylum in hac senecta pro Christo exercere. Sed hoc cupit interim celari, donec videat, quem exitum habitura sit caussa. Si igitur, ut antè dixi, aliter cadat caussa nostra quam ipsa meretur; non solùm ego, sed etiam Sturmius, libentissime vobiscum vivemus. Si verò ita controversia nostra componatur, ut nobis quoque liceat veritatem tueri: Sturmius quidem manebit, ego verò faciam, quod tu ipse consultius gloriæ Dei futurum judicaveris* (37). L'affaire de Zanchius se termina de telle sorte, que Sturmius ne se vit pas dans l'obligation de se retirer. Mais il se trouva beaucoup plus foible en crédit & en fortune dans les différends qui s'élevérent entre lui & Pappus Docteur en Théologie,

&

(17) Sturmius, *in IV* Anti-Pappi *Parte III, pag. 149.*

(18) *Idem, ibid. & pag. 150.*

(19) *Idem, ibid, pag. 165.*

(20) *Idem, ibid. pag. 166.*

(21) *Idem, ibidem.*

(22) Joanna Pondeția. *Idem, ibid. pag. 167.* Melch. Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag. 343, & 345, la nomme* Johanna Pisonia, *ce qui a sans doute obligé Mr.* Baillet, *Article LXXV. des* Anti, *de la nommer* Jeanne le Pois. Melchior Adam, *pag. 345, dit qu'elle étoit Parisienne, & qu'elle mourut fort peu d'années après l'établissement de son mari à Strasbourg. Cela ne peut pas être, puis qu'elle vécut vingt ans avec lui.*

(23) Margarita Wigandia. *Elle étoit fille de la femme de* Jean Sapidus *Collegue de Sturmius: le fils unique qu'elle lui donna mourut dans l'enfance.* Melchior Adam. *Ibidem.*

(24) Sturmius, *in IV* Anti-Pappi *Part. III, pag. 167.*

(25) *Idem, ibidem.*

(26) Conradus Schlusselburg, *in* extrema, constante, christiana, necessaria Responsione & Explicatione ad calumniosum Script. Christoph. Pelargi, *apud* Crenium, Animadvers. Philol. & Historic. *Part. VI, pag. 142.*

(27) Jo. Pappus, Defens. III contra Sturmium, *pag. 118, apud* Crenium, Animadv. Philol. & Historic. *Part VI, pag. 140.*

(28) *Idem, ibid. apud* Crenium, *ibid. p. 141.*

(29) Sturmius, *in Parte III* Anti-Pappi IV, *pag. 150.*

(30) *Idem, ibid. p. 169.*

(31) *Idem, ibidem.*

(32) *Il s'adresse à* André Osiander, *Théologien de Tubinge.*

(33) *Elle est parmi celles de* Zanchius, *au Livre II, pag. 223 & seq.*

(34) *Innuit me limacem esse qui annos jam multos latuerim, nunc demum cornua exeram.* Epist. Zanchii, *Libri II, pag. 225.*

(35) *Ibid. pag. 28.*

(36) *Dans l'Article* ZANCHIUS (Jerôme).

(37) Epist. Zanchii, *Libr. II, pag. 27.*

ailleurs l'Eloge qu'il fit de l'Institution de Calvin (*F*). Je marquerai quelques fautes de Monsr. Moreri (*G*).

& Ministre à Strasbourg. Il publia (38) plusieurs Anti-Pappus, & l'on publia contre lui beaucoup d'Ouvrages. Vous trouverez là-dessus beaucoup de détail dans les *Anti* de Mr. Baillet. Enfin Pappus appuié de l'autorité eut la victoire, & fit ôter à Sturmius le Rectorat de l'Académie, & chasser de leur poste les Calvinistes. *Idem* (39) ...... *adversùs Pappum Argentinensem Theologum, turbonem verius, à quo quod loco illo moti sint Nostri, initio facto à venerando sene Johanne Sturmio, cœpit, probavit Michael Beutherus, in* Declaratione Agendæ Ecclesiæ Argentinensis (40). Ces paroles sont d'un Théologien Réformé, & traitent Pappus d'esprit brouillon & factieux; mais les Luthériens soutiennent que ce fut un excellent serviteur de Dieu, un très-brave champion, & un athlete invincible dans la guerre spirituelle pour le plus pur Evangile (41), & que Sturmius ne fut destitué de sa Charge que pour avoir excité des troubles. *Joh. Pappus ...... insignis Argentinensium athleta* adversùs J. Sturmium, *Rectorem Academiæ, Rhetorem Calvinianorum, & ob turbas datas tandem ab officio remotum* (42). Je ne sai si pour émousser la pointe du trait, & pour ne pas accabler ce bon vieillard, on n'évita pas le terme odieux de destitution, ou de cassation, ou d'expulsion, & si l'on ne garda pas le ménagement de lui faire entendre, qu'à cause de sa vieillesse on le dispensoit du Rectorat de l'Académie; mais j'ai lu un Ecrivain Réformé qui se sert de ce détour, que le Ciel le déclara *emeritus* l'an 1583. *Usque ad annum Christi* 1583 *quo Deo placuit eundem rude donare* (43) ..... *Existimo autem D. Sturmium nostrum, rude, quo divinitus donatus est, contentum &c* (44). Je tire ceci d'une Lettre où il y a un fort joli paralléle entre Theophraste & Sturmius. Voions un Passage qui a besoin de correction: „Jean „ Sturmius .... aiant exercé sa charge jusqu'à l'âge „ de quatre-vingts ans & au-delà, il se sentit incapable d'en „ continuer les fonctions, & il obtint des Seigneurs de Stras- „ bourg que sa place fût remplie par Melchior Junius son „ Disciple (45)". Il est faux qu'il ait exercé sa Charge jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans & au-delà, il la perdit l'an 1583, qui étoit le soixante & seizieme de son âge. Il ne demanda point un successeur pour s'être senti incapable de la remplir, on la lui ôta.

(*F*) *J'ai rapporté ailleurs* (46) *l'Eloge qu'il fit de l'Institution de Calvin.*] Et j'ai dit que cet Eloge concerne l'Edition de l'an 1543, qui est la troisieme. Je me suis fondé sur deux raisons, l'une qu'il est constant que la seconde Edition est celle de l'an 1539 (47), l'autre que ces paroles de Sturmius, *Institutio Christianæ Religionis quam primo inchoatam, deinde locupletatam, hoc vero anno absolutam edidit*, ne conviennent qu'à la troisieme Edition. Mais pour ne rien dissimuler je dois dire ici une chose que j'ai lue dans le second Anti-Pappus, c'est que Calvin étant Ministre à Strasbourg y augmenta son Institution, & la publia dans la même ville, *apud Wendelinum Ribelium*, & que Sturmius mit à la tête du Livre le jugement qu'il en faisoit. *Ego meam sententiam in fronte ejus libri de Calvino affixi* (48). Cela ne peut point convenir à la troisieme Edition qui est celle de l'an 1543; car cette année-là Calvin n'étoit point à Strasbourg: il étoit retourné à Geneve au mois de Septembre 1541. Voici ma Conjecture: Sturmius voiant qu'on réimprimoit l'Ouvrage à Strasbourg l'an 1543, inséra dans son jugement quelques paroles qui faisoient connoître que c'étoit la troisieme Edition. Il est donc vrai que les termes de Sturmius que j'ai citez dans l'Article (CALVIN) Citation (27) se rapportent à la troisieme Edition, & qu'ainsi je n'ai rien dit qui soit faux; mais apparemment il eût falu observer que Sturmius avoit mis le même Eloge (49) à la tête de la seconde Edition 1539. C'est à ceux qui ont cette seconde Edition, à décider de ma conjecture.

(*G*) *Quelques fautes de Mr. Moreri.*] I. Il n'est pas vrai que Verheiden dise que Jaques Sturmius *naquit à Sleida près de Cologne.* Voiez la Remarque (A) de l'Article précédent. II. Il est faux que ce Sturmius ait *commencé ses études à Liege*, & qu'il les ait continuées *à Paris.* III. Et qu'il ait persuadé *à Jean Sleidan d'entreprendre l'Histoire qui l'a rendu si fameux.* Voiez, dans la Remarque (B) de l'Article précédent, en quoi consiste son influence sur cette histoire. IV. Il est faux que Jean Sturmius lui ait persuadé de travailler à l'établissement d'une Académie dans Strasbourg: il ne s'agissoit encore que d'un College, ou de ce qu'on nomme en Hollande & en Allemagne une Ecole illustre (50), & que l'on distingue très-bien d'une Académie: mais en tout cas Jean Sturmius n'inspira point le dessein de cet établissement; car on ne l'avoit appellé de Paris que parce qu'on avoit déja formé le projet de cette Ecole, c'est-à-dire, que l'on avoit résolu d'introduire dans l'Ecole qui étoit déja à Strasbourg, & dont Jaques Sturmius étoit l'un des Curateurs, les réglemens, & les méthodes les plus capables de procurer l'avancement des études, & l'on s'imagina avec raison, que Jean Sturmius seroit très-propre tant à enseigner, qu'à présider sur toutes les classes. V. Il ne faloit pas dire qu'en effet on exécuta heureusement le dessein d'établir une Académie; car encore un coup, il ne s'agissoit que d'une Ecole. VI. Il faloit donc dire, non pas que Jean Sturmius fit confirmer par l'Empereur Maximilien II l'établissement de cette Académie, mais qu'il obtint de ce Prince l'érection de cette Ecole en Académie. VII. En disant que *depuis* l'an 1566 Jean Sturmius *s'aquitta ... de diverses Ambassades ... & assista à plusieurs Conférences*, c'est déclarer qu'avant cela il n'avoit point eu de tels emplois, & c'est nous tromper; car mettant à part les autres Députations qui précédérent l'an 1566, il est sûr qu'en 1540 il fut envoié aux Conférences de Worms avec Calvin, Capiton, & Bucer (51), VIII. Il ne perdit pas la vue aprés avoir *enseigné l'espace de cinquante & un an à Strasbourg.* Il commença d'y enseigner l'an 1538, & il fut démis de sa Charge l'an 1583: il n'y enseigna donc que quarante-cinq ans. *IX.* S'il y eût enseigné *l'espace de cinquante & un an*, & qu'aprés cela il fût devenu aveugle, il n'auroit point falu distinguer entre le tems de sa mort, & celui de la perte de ses yeux; car l'an 1589, qui est celui de sa mort selon Moreri, & selon la vérité, concourt avec celui qui est le cinquante & un depuis qu'il commença d'enseigner dans cette ville. X. Il ne faloit pas dire qu'il mourut âgé de quatre-vingts ans; car on avoit marqué qu'il nâquit l'an 1507, & qu'il mourut l'an 1589. Jugez si Mr. Moreri avoit aquis l'art de narrer: admirez la négligence avec laquelle il se servoit de Melchior Adam. Je ne dis rien de la qualité d'Ambassade qu'il donne très-improprement aux Députations de Jaques Sturmius, & à celles de Jean Sturmius. Il devoit savoir qu'une ville Impériale a bien des Agens, des Résidens, des Envoiez, & des Députez, mais non pas des Ambassadeurs. Il n'a point su que le mot Latin *Legatio* a plus d'étendue que chacun des deux mots François *Ambassade* & *Députation.*

(38) *A Nevstad au Palatinat l'an* 1579 *& l'an* 1580 in 4.

(39) *C'est-à-dire que la Formule de Concorde avoit été souvent changée par les Luthériens.*

(40) Hoornbeeck, Summa Controvers. *pag.* 505.

(41) *Strenuum se præstitit in bello spirituali pro Ecclesia puriore militem atque Athletam invictum.* Andr. Carolus, Memor. Ecclesiast. Sæc. XVII, *ad ann.* 1610, *pag.* 226.

(42) Micrælius, Syntag. Hist. Ecclesiast. *pag.* 785.

(43) Jo. Jacobus Grynæus, Epist. IX *Libri I*, *pag.* 151.

(44) *Ibid. pag.* 153.

(45) *Mr.* de Thou, *apud* Teissier, Addit. aux Eloges, *Tome II*, *pag.* 116.

(46) *Ci-dessus Remarque* (*F*) *de l'Article* CALVIN, *au* 1 *à linea.*

(47) *Cela paroît par une petite* Lettre *que* Calvin *adresse au Lecteur, & qu'il date de Strasbourg le* 1 *d'Août* 1539.

(48) Sturmius, in Anti-Pappo secundo, *pag.* 111.

(49) *Excepté les mots qui signifient que c'est la* 3 *Edition.*

(50) *Notez même que les Ecoles illustres ne comprennent pas les Classes où l'on enseigne la Grammaire & la Rhetorique, mais l'Ecole de Strasbourg comprenoit aussi ces Classes-là.*

(51) *Voiez le* second Anti-Pappus de Sturmius, *pag.* 111.

SUETONE PAULIN (CAIUS) Gouverneur de Numidie l'an de Rome 794, vainquit les Maures jusques au mont Atlas (*a*); & fut le prémier des Capitaines Romains qui alla au-delà de cette fameuse montagne (*b*). Il fit une relation de cette guerre (*c*). Ce fut l'un des plus habiles guerriers de son tems, & l'on ne feignoit point de dire qu'il disputoit de la gloire militaire avec Corbulon (*d*). Il fit de très-beaux exploits dans la Bretagne (*e*) (*A*), où il commanda l'an 814 & l'an 815; mais aiant vaincu les rebelles il les punit trop sévérement des ravages,

(*a*) Dio, *Libro LX.*

(*b*) Plinius, *Libro V*, *Capite I.*

(*c*) Pline, *ib. en rapporte quelque chose.*

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*) *au commencement.*

(*e*) *C'est-à-dire l'Angleterre, selon le stile d'aujourd'hui.*

(*A*) *Il fit de très-beaux exploits dans la Bretagne.*] L'émulation l'aida beaucoup: car il tâchoit d'égaler la gloire que Corbulon avoit eue de recouvrer l'Armenie. *Sed tum Paullinus Suetonius obtinebat Britannos, scientia militiæ, & rumore populi, qui neminem sine æmulo sinit, Corbulonis concertator: receptæque Armeniæ decus æquare domitis perduellibus cupiens* (1). Aiant remarqué que l'Ile de Mona (2) servoit de retraite aux rebelles, il résolut de la prendre: il en vint à bout assez aisément, quoi que d'abord la multitude des Insulaires qui l'attendoient au rivage, & leurs femmes habillées en Furies, & leurs Druïdes levant les mains vers le Ciel, & prononçant des imprécations, eussent étonné les soldats Romains par la nouveauté du spectacle. Il fit couper les bois sacrez où les habitans immoloient des hommes (3), & il établit des garnisons: mais pendant qu'il s'occupoit à cela, il apprit que les Bretons sous la conduite de la veuve de Prasutagus Roi des Iceniens s'étoient soulevez, & qu'ils faisoient de grands desordres. Il repassa promptement, & prit des mesures si justes pour empêcher les progrés de ces rebelles, qu'il gagna sur eux une bataille aussi mémorable que celles du vieux tems (4). On dit que près de quatre-vingt mille Bretons furent tuez en cette journée, & que du côté des Romains le nombre des morts, un peu moindre que celui des blessez, n'alla pas à quatre cents. Le courage, la fermeté, l'expérience, & la prudence de Suetone éclatérent beaucoup dans cette rencontre. Vous trouverez un curieux détail sur cela dans les Annales de Tacite (5), & dans Xiphilin (6). Le vainqueur traita rigoureusement les vaincus, & cela fut cause qu'un grand nombre de rebelles se tinrent armez; car ils redoutoient les suites de leur soumission. *Tenentibus arma plerisque, quos conscientia defectionis, & proprius ex Legato timor agitabat. Hic cum egregius cetera, arroganter in deditos, & ut suæ quoque injuriæ ultor, durius consuleret; missus Petronius Turpilianus tanquam exorabilior, & delictis hostium novus, eoque pœnitentiæ mitior* (7). Ces paroles de Tacite demandent un supplément; il y faut joindre la narration qu'il a donnée dans le XIV Livre des Annales. C'est là qu'on trouve ce qui se passa avant que Turpilien succédât à Suetone; c'est là, *dis-je*, que l'on trouve que Jules Classicien qui fut Intendant en Bretagne aprés la victoire de Suetone, se brouilla avec ce Général, & le décria le plus qu'il put. Il lui attribuoit les mauvais succés, & il lui ôtoit les bons, afin de les imputer à la fortune

(1) Tacitus, Annal. *Libro XIV*, *Cap. XXIX*, *ad ann.* 814.

(2) *On croit que c'est celle qui est nommée aujourd'hui l'Ile d'Anglesei.*

(3) *Excisi luci, sævis superstitionibus sacri. Nam cruore captivo adolere aras, & hominum fibris consulere deos fas habebant.* Tacitus, Annal. *Libro XIV*, *Cap. XXX.*

(4) *Clara & antiquis victoriis par ea die laus parta.* Idem, ibid. *Capite XXXVII.*

(5) *Libro XIV*, *Capite XXIX*, *& seq.*

(6) *In Epitome Dionis, in Nerone, pag. m.* 173 *& seq.*

(7) Tacitus, *in Vita* Agricolæ, *Cap. XVI.*

ravages, & des carnages qu'ils avoient faits, c'eſt pourquoi on lui donna un ſucceſſeur qui étoit plus indulgent (*f*). On croit qu'il fut Conſul l'an de Rome 819 (*B*). Il fut l'un des principaux Commandans des troupes de l'Empereur Othon (*g*), & ne ſoutint point dans cette guerre l'eſtime où il étoit parvenu. Les ſoldats murmurérent hautement de ſa conduite (*h*), & il eſt certain que ſes Maximes, qui étoient de ne rien donner au hazard, & de prendre ſes meſures avec la derniere circonſpection, furent cauſe qu'on ne profita guere des conjonctures favorables (*C*), &

fortune de la République Romaine. Il faiſoit courir le bruit qu'il viendroit bientôt un Général qui uſeroit de clémence envers les vaincus, & il écrivoit à la Cour, que la guerre ne finiroit point ſi l'on ne rappelloit Suetone. *Julius Claſſicianus ſucceſſor Cato miſſus, & Suetonio diſcors, bonum publicum privatis ſimultatibus impediebat: diſperſeratque novum Legatum opperiendum eſſe, ſine hoſtili ira & ſuperbia victoris clementer deditis conſulturum. Simul in Urbem mandabat, nullum prælio finem exſpectarent, niſi ſuccederetur Suetonio: cujus adverſa pravitati ipſius, proſpera ad fortunam Reipub. referebat* (8). Neron, apprenant ces choſes, envoia en Bretagne Polyclete l'un de ſes affranchis; il le jugea propre à mettre d'accord le Gouverneur & l'Intendant de la Province, & à faire accepter la paix aux rebelles. Cet affranchi parut avec une grande pompe, & il faloit que Suetone lui fit ſa cour (9): il retint pourtant ſa Charge juſques à ce qu'il fut jugé à propos de la conférer à Turpilien.

Si pour excuſer la ſévérité de Suetone quelqu'un alléguoit les barbaries épouvantables que les Bretons avoient exercées ſur les Romains, un autre pourroit répondre que les Bretons ne s'étoient portez à cette inhumanité, qu'après avoir ſouffert des extorſions & des violences prodigieuſes, & qu'ainſi le Général Romain devoit être moins implacable envers les vaincus; car il y a une extrême différence entre des Peuples qui ſe ſoulevent contre un nouveau maître dont le joug eſt fort leger, & des Peuples qui ſecouent une nouvelle domination la plus tyrannique du monde. Une ſédition accompagnée de cruauté dans le premier cas mérite un ſévére châtiment; mais au ſecond cas il eſt juſte que la clémence ſuccede bientôt à la punition. Tacite rapporte (10) qu'après la mort d'un Roi Breton qui avoit nommé l'Empereur Romain pour cohéritier à ſes deux filles, on mit au pillage ſa maiſon, & ſes Etats, on fouetta ſa veuve, on viola ſes deux filles, on chaſſa de leurs poſſeſſions les principaux du païs, & l'on réduiſit à la condition d'eſclave les parens du Roi. La colonie Romaine de Camalodun compoſée de vétérans s'emparoit des biens d'un chacun, & mettoit les gens hors de leurs logis. Les ſoldats Romains le favoriſoient en cela par l'eſpérance de jouïr un jour de la même liberté de piller les inſulaires. *In coloniam Camalodunum recens deducti, pellebant domibus, exturbabant agris, captivos, ſervos appellando: foventibus impotentiam veteranorum militibus, ſimilitudine vitæ, & ſpe ejuſdem licentiæ* (11). Toutes ces choſes inſpirérent aux Bretons une telle haine pour les Romains, & une telle paſſion de recouvrer ou de conſerver leur liberté, qu'il ſe fit bientôt un ſoulevement général dont les effets furent ſanglans & barbares. La veuve (12) du Roi ſe mit à la tête des Bretons, & les harangua de la maniere la plus ardente qui ſe puiſſe voir (13). Elle n'oublia pas les coups de fouet qu'elle avoit reçus, ni le violement de ſes filles; elle s'en ſervit pour encourager davantage à ſecouer cette dure ſervitude. *Solitum quidem Britannis feminarum ductu bellare* teſtabatur; *ſed tunc non ut tantis majoribus ortam regnum & opes, verum ut unam è vulgo, libertatem amiſſam, confectum verberibus corpus, contrectatam filiarum pudicitiam ulciſci: eo provectas Romanorum cupidines ut non corpora, nec ſenectam quidem aut virginitatem impollutam relinquant* (14). L'abſence de Suetone favoriſa l'entrepriſe des Bretons; ils firent périr ſoixante & dix mille Romains ou alliez des Romains (15): ils ne faiſoient nul quartier, ils égorgeoient, ou pendoient, ou brûloient, ou crucifioient tous ceux qu'ils prenoient. *Neque enim capere, aut venundare, aliudve quod belli commercium, ſed cædes, patibula, ignes, cruces, tanquam reddituri ſupplicium, ac prærepta interim ultione, feſtinabant* (16). Ils n'eurent pas moins de cruauté envers les femmes les plus qualifiées & les plus honnêtes (17); ils les pendoient toutes nues, & leur coupoient les mammelles, & les leur couſoient à la bouche, afin qu'il parût qu'elles les mangeaſſent, & puis ils les étendoient tout du long ſur de petits pieux pointus qui ſe fichoient dans leurs corps. Voilà ce que l'on gagne en abandonnant à la licence du ſoldat les nouveaux Sujets: mais d'autre côté cette barbarie des Bretons leur coûta bien cher; car Suetone la punit cruellement. Notez que la Reine, qui s'étoit miſe à leur tête, s'empoiſonna après la perte de la bataille (18).

(*B*) *On croit qu'il fut Conſul l'an de Rome* 819.] Il eſt évident par un Paſſage de Pline qu'il a été Conſul (19); cela n'eſt pas moins évident par ces paroles de Tacite, *Atque eo duces Othonianos ſpatium ad moras ſuaſiſſe; præcipuè Paullinum quod vetuſtiſſimus* CONSULARIUM, *& militia clarus, gloriam nomenque Britannicis expeditionibus meruiſſet* (20). Vous me direz qu'on n'a que faire de ce Paſſage de Tacite, & qu'il ſuffit d'alléguer ces mots du Chapitre XIV du XVI Livre de ſes Annales: *C. Suetonio L. Teleſino Conſulibus Antiſtius Soſianus . . . . . ſibi conciliat.* Je répons que ce Paſſage des Annales, qui eſt la preuve ordinaire du Conſulat de Suetone, ne paroît pas déciſif, quand on prend garde à une Note de Mr. de Tillemont (21). Nous avons vu que Suetone étoit le plus ancien des Conſulaires l'an de Rome 822. Or Lucius Piſo vivoit encore (22), & il avoit été Conſul l'an 809. Il faut donc que Suetone ait été Conſul avant l'année 809, & par conſéquent il ne s'agit point de ſon Conſulat dans les paroles des Annales de Tacite, puis qu'elles regardent l'an 819 ou l'an 818. Mr. de Tillemont (23) conjecture que le Caius Suetone qui fut Conſul avec Lucius Teleſinus l'an 66 de l'Ere Chrétienne, c'eſt-à-dire, l'an 818 ou l'an 819 de Rome, étoit fils du Suetone dont je donne ici l'Article. Le Pere Hardouin (24), & tous les autres Auteurs que j'ai conſultez, ne reconnoiſſent pour Collegue de Teleſinus que notre Suetone Paulin. Vous verrez dans Voſſius la même opinion, & une faute de Chronologie; car Voſſius ſuppoſe que ce Conſulat appartient à l'an de Rome 811 (25). Le Pere Hardouin (26) le met au dernier an de la vie de Neron, & allegue le VI Livre des Annales de Tacite. Il faloit citer le XVI, & ſe ſouvenir que Neron mourut la 2 année d'après le Conſulat de Suetone & de Teleſin. Au reſte, Mr. de Tillemont (27) ſuppoſe comme un fait indubitable, que Suetone avoit été Conſul avant qu'on l'envoiât en Bretagne, & il ſe fonde ſur ce que tous les autres que l'on y avoit envoiez étoient Conſulaires. Je ne ſai pas s'il a raiſon dans ce dernier point, & je ne trouve pas convaincante la preuve qu'il tire du *vetuſtiſſimus conſularium*; car peut-être faut-il entendre par ces deux mots que Suetone étoit plus âgé que tous les autres Conſulaires, quoi qu'il y en eût dont le Conſulat avoit précédé le ſien. Je ne condamne donc pas abſolument l'opinion commune, ni la ſienne non plus. Il peut y avoir des raiſons de part & d'autre; il ſeroit un peu étrange que Tacite n'eût jamais parlé de la qualité de Conſulaire, ſi elle eût appartenu à Suetone commandant dans la Bretagne.

(*C*) *Ses Maximes qui étoient de ne rien donner au hazard . . . . . furent cauſe qu'on ne profita guere des conjonctures favorables.*] Cæcina, Général des Troupes de Vitellius, s'étoit ſervi d'un ſtratagême qui ne lui réuſſit pas, & qui penſa lui être funeſte, parce que les Généraux d'Othon, aiant deviné la ruſe, évitérent le piége, & en tendirent un autre que l'ennemi ne ſut pas appercevoir. Cela leur fit obtenir un avantage conſidérable, mais non pas tel qu'il eût pu être ſi Suetone eût été moins circonſpect, & plus hardi. Tacite va nous le peindre. *Signum pugnæ non ſtatim à Suetonio Paullino pediti datum. Cunctator naturâ, & cui cauta potius conſilia cum ratione, quam proſpera ex caſu placerent;* compleri foſſas, aperiri campum, pandi aciem *jubebat, ſatis cito incipi victoriam ratus, ubi proviſum foret ne vincerentur. Ea cunctatione, ſpatium Vitellianis datum, in vineas nexu traducum impeditas refugiendi: & modica ſilva adhærebat; unde rurſus auſi promptiſſimos prætorianorum equitum interfecere* (28). Il faiſoit plus de cas d'opiner ſelon les regles de la prudence, que d'obtenir des avantages par un pur coup de hazard. S'il n'eût pas fait ſonner la retraite ce jour-là, toute l'Armée de Vitellius eût été taillée en piéces: ce fut du moins le ſentiment des deux partis; on ne goûta point les raiſons qu'il donna de ſa conduite, & je croi que les gens de guerre changeroient très-volontiers le Proverbe *trop de precaution eſt une ruſe*, en celui-ci, *trop de precaution eſt une bêtiſe*. Continuons d'entendre Tacite. *Ceterum ea ubique formido fuit, apud fugientes, occurſantes, in acie, pro vallo, ut deleri cum univerſo exercitu* Cæcinam potuiſſe, ni Suetonius Paullinus receptui ceciniſſet, *utriſque in partibus percrebuerit.* Timuiſſe, *ſe Paullinus ferebat*, tantum inſuper laboris atque itineris, ne Vitellianus miles recens è caſtris feſſos aggrederetur, & perculſis nullum retro ſubſidium foret. *Apud paucos ea ducis ratio probata, in vulgus adverſo rumore fuit* (29). Mais ſi d'un côté la circonſpection de Suetone fut quelquefois préjudiciable au parti d'Othon, elle eût pu d'autre côté prévenir la ruïne où la témérité des autres Chefs le précipita. Suetone fut d'avis de traîner la guerre en longueur, & ſon ſentiment, appuié ſur des Maximes très-ſolides (30), fut celui de Marius Celſus, & d'Annius Gallus, ſes Collegues (31). Mais Titien frere d'Othon, & Proculus Préfect du Prétoire, & le plus accrédité de tous auprès de cet Empereur (32), opinerent tout autrement, & jettérent les affaires dans le précipice. Voici un Paſſage qui fait de l'honneur à Suetone: *Otho conſultavit, trahi bellum, an fortunam experiri placeret. Tum Suetonius Paullinus, dignum fama ſua ratus, qua nemo illa tempeſtate militaris rei callidior habebatur, de toto genere belli cenſere;* feſtinationem hoſtibus, moram ipſis utilem *diſſeruit* (33). *. . . . . Otho pronus ad decertandum, frater ejus Titianus, & præfectus prætorii Proculus, imperitia properantes*, fortunam & deos & numen Othonis adeſſe conſiliis, affore conatibus *teſtabantur, neu quis obviam ire ſententiæ auderet, in adulationem conceſſerant* (34). Après qu'il eut été réſolu de donner bataille, on délibera s'il faloit qu'Othon s'y trouvât, & il fut conclu à la négative, Suetone ni Celſus n'oſant pas s'y oppoſer, de crainte qu'on ne les accuſât d'expoſer le Prince au péril (35). On l'envoia donc avec de très-bonnes troupes en un lieu de ſûreté; cela affoiblit l'Armée, & découragea les ſoldats (36), & depuis cette retrai-

(*f*) Voiez la Rem. (*A*).

(*g*) Tacitus, Hiſtor. *Libr. I, Capite* LXXXVII.

(*h*) Tacitus, Hiſtor. *Libr. II, Cap.* XXIII, *& alibi.*

(8) Tacitus, Annal. *Libr. XIV, Capite* XXXVIII.

(9) *Mirabantur* (hoſtes) *quod dux & exercitus tanti belli confector ſervitiis obedirent.* Idem, ibid. *Cap.* XXXIX.

(10) *Idem, ibidem, Cap.* XXXI.

(11) *Id. ibid.*

(12) Xiphilin *la nomme* Βουδουίκα Bonduica. Tacite *dans les* Annales, *Libr. XIV, Capite* XXXI, *la nomme* Boudicea, *& dans la Vie d'Agricola, Capite XVI,* Voadica. *Il y a bien de l'apparence qu'il l'avoit toujours nommée de la même façon, & que les Copiſtes ont gâté l'Original dans tous les deux endroits. Je croi que le véritable nom eſt celui qu'on trouve dans* Xiphilin.

(13) *Voiez ſa* Harangue *dans* Xiphilin, *ubi ſuprà, pag. 169 & ſuiv. Voiez auſſi* Tacite, *ibid. Capite* XXXV.

(14) Tacitus, Annal. *Libro XIV, Cap.* XXXV.

(15) *Idem, ibid. Capite* XXXIII.

(16) *Idem, ibid.*

(17) Xiphilin, *ubi ſuprà, pag.* 173.

(18) Tacitus, Annal. *Libr. XIV, Capite* XXXVII; *mais ſelon* Xiphilin, *ibid. pag.* 175, *elle mourut de maladie.*

(19) Plin. *Libr. V, Cap. I.*

(20) Tacit. Hiſtor. *Libr. II, Capite* XXXVII, *ad ann.* 822.

(21) Tillemont, Hiſt. des Emper. *Tom. I, pag. m.* 464.

(22) *Cela eſt clair par un Paſſage de* Pline le jeune, Epiſt. VII *Libr. III.*

(23) Tillemont, Hiſt. des Emper. *Tome I, pag.* 464.

(24) Hardouin, in Plin. *Libr. V, Cap. I, pag.* 526.

(25) Voſſius, de Hiſtor. Latinis, *Libr. I, Cap. XXVI, pag. m.* 133.

(26) Hard. in Plin. *Libr. V, Cap. I, pag.* 526.

(27) Tillemont, Hiſt. des Emper. *Tom. I, pag.* 464.

(28) Tacitus, Hiſtor. *Libr. II, Cap. XXV, ad ann.* 822.

(29) *Idem, ibidem, Cap.* XXVI.

(30) *Voiez-les dans* Tacite, *ibidem, Capite* XXXII.

(31) *Ibidem, Capite* XXXI.

(32) *Idem, ibidem, Libro I, Capite* LXXXVII.

(33) *Idem, ibidem, Libro II, Capite* XXXI.

(34) *Idem, ibidem, Cap.* XXXIII.

(35) *Idem, ibid.*

(36) *Idem, ibid.*

& que l'Armée ennemie eut le tems de pourvoir à ses affaires. Le pis fut qu'il prit la fuite le jour du combat général & décisif, & qu'il se fit un mérite auprès de Vitellius d'avoir trahi Othon (D), ce qui apparemment n'étoit pas vrai; mais il en fut cru sur sa parole, & on lui sauva la vie. On a dit que l'espérance d'être créé Empereur le porta à conseiller de faire durer la guerre entre Othon & Vitellius; mais Tacite le croit trop sage pour avoir eu de telles pensées (E). Nous verrons ci-dessous (i) qu'on a eu tort de le prendre pour le pere de Suetone l'Historien, & de dire qu'il a composé la Vie d'Othon.

(i) *Dans la Remarq. (A) de l'Article suivant.*

retraite Suetone & Celsus n'eurent que le nom de Généraux (37); on ne suivoit point leurs conseils, tout dépendoit des fantaisies de Proculus. Il ne faut donc pas tant s'étonner, ni de ce que la bataille fut perdue, ni de ce que Suetone se sauva sans oser rentrer au camp. Mais il est tout-à-fait inexcusable à l'égard de ce que je vais rapporter. C'est une véritable infamie.

(37) *Profectus Brixellum Othone, honor imperii penes Titianum fratrem, vis ac potestas penes Proculum Præfectum Celsus & Paullinus, cum prudentia eorum nemo uteretur, inani nomine ducum, aliena culpæ prætendebantur.* Tacitus, Hist. *Libro II, Capite XXXIX.*

(D) *Il se fit un mérite auprès de Vitellius d'avoir trahi Othon.*] Les Chefs de l'Armée victorieuse, & ceux de l'Armée vaincue, furent trouver Vitellius à Lion. Il fit mourir plusieurs Capitaines du parti d'Othon, & laissa Suetone & Proculus dans l'incertitude de l'événement. Enfin ils furent ouïs, & obtinrent grace parce qu'ils firent accroire qu'ils avoient trahi Othon, & qu'ils spécifiérent les mesures qu'ils avoient prises pour le perdre. *Suetonium Paullinum, ac Licinium Proculum, tristi mora squalidos tenuit; donec auditi, necessariis magis defensionibus, quam honestis uterentur. Proditionem ultro imputabant; spatium longi ante prœlium itineris, fatigationem Othonianorum, permixtum vehiculis agmen, ac pleraque fortuita, fraudi suæ adsignantes: & Vitellius credidit de perfidia, & fidem absolvit* (38). Se peut-il rien voir de plus indigne du nom Romain?

(38) *Idem, ibid. Capite LX.*

(E) *Tacite le croit trop sage pour avoir eu de telles pensées.*] Il avoit lu dans quelques Auteurs que l'Armée d'Othon & celle de Vitellius, soit qu'elles craignissent la guerre, soit qu'elles fussent dégoûtées de l'un & de l'autre de ces deux Empereurs, dont les infamies se découvroient journellement, songérent à s'accorder, & à élire un nouveau maître, ou à donner au Sénat le soin de cette élection, & que cela fut cause que les Chefs des troupes Othoniennes, & sur tout Paulin, conseillérent de tirer la guerre en longueur (39). Tacite veut bien croire qu'il y avoit un petit nombre de gens qui souhaitoient en leur cœur le repos public, & un bon Prince; mais il ne peut se persuader que Suetone qui avoit tant de prudence ait espéré, que dans un siecle si corrompu les soldats, qui avoient troublé la paix pour avoir la guerre, abandonnassent la guerre par le desir de la paix. Il ne sauroit non plus se persuader que des Armées si différentes en mœurs, & en langue, eussent pu se réunir dans une telle entreprise, ni que la plupart des principaux Officiers connoissant leur luxe, leur indigence, leurs crimes, eussent pu souffrir un Empereur honnête homme, & qui ne leur fut pas redevable de sa dignité. *Neque Paullinum, qua prudentia fuit, sperasse, corruptissimo seculo, tantam vulgi moderationem reor, ut qui pacem belli amore turbaverant, bellum pacis caritate deponerent; neque aut exercitus linguis moribusque dissonos, in hunc consensum potuisse coalescere, aut Legatos ac duces magna ex parte luxus, egestatis, scelerum sibi conscios, nisi pollutum obstrictumque meritis suis Principem passuros* (40). Baudoin (41) entendoit si peu ce Passage, que non seulement il n'en donne pas le vrai sens, mais aussi qu'il le falsifie d'une maniere à quoi il est impossible de rien comprendre. Voici sa Version; „ Mais je ne pense „ pas aussi qu'un homme si advisé que Paulinus se pro„ mit onceques tant de modestie d'une populace en un „ temps si corrompu, ny que ceux qui n'avoient troublé „ la paix que pour l'amour de la guerre, s'en desistassent „ jamais par aucune affection de repos; soit que les Ar„ mées différentes en mœurs & en langues se fussent ran„ gées à tel consentement, ou que les Chefs & les Lieu„ tenants (qui ne sçavoient que trop en leur ame, que „ leurs propres desbauches, leurs incommoditez, & leurs „ vices avoient donné naissance à la guerre) eussent souf„ fert un Prince si entaché de meschancetez, & obligé à „ la recognoissance de leurs services (42)".

(39) *Ex eodem, ibid. Capite XXXVII.*

(40) Tacitus, Histor. *Libro II, Capite XXXVII.*

(41) *Auteur d'une Traduction Françoise de* Tacite.

(42) Baudoin, *Livre II des* Histoires de Tacite, *pag.* 594 *Edit. de Paris* 1618 in 4.

SUETONE, en Latin *Caius Suetonius Tranquillus*, Historien Romain, fils de *Suetonius Lenis* (A), a fleuri sous l'Empire de Trajan, & sous celui d'Hadrien. Il s'appliqua beaucoup à l'étude, & l'on peut dire, ce me semble, qu'il enseigna la Grammaire & la Rhétorique (a). Il est certain qu'il s'occupa à plaider des Causes imaginées à plaisir, & je croi qu'il en plaida aussi d'ef-

(a) *Suidas, in* Τράγκυλλος, *ne lui donne que la qualité de Grammairien, & marque le Titre de plusieurs Ouvrages de Grammaire composez par* Suetone.

(A) *Fils de* Suetonius Lenis.] Cela se prouve par un Passage que je m'en vais copier: *Interfuit huic bello pater meus Suetonius Lenis, tertiæ decimæ legionis Tribunus angusticlavius* (1). On voit aussi là que le pere de Suetone étoit Tribun de la treizieme Légion, & qu'il se trouva à la journée de Bedriac, où les troupes de Vitellius vainquirent celles d'Othon. Si Muret se fût exactement souvenu des Passages de Tacite qu'il allegue, il n'eût point emploié si mal sa science critique. Il avoit trouvé *linus*, précédé d'un petit trou dans un Manuscrit, & là-dessus il s'imagina que trois lettres s'étoient perdues, qu'au lieu de *Linus* il faloit lire *Paulinus*, d'où il conclut que Suetone l'Historien avoit pour pere le Suetone Paulin, dont je parle dans l'Article précédent. *Vidi ego librum, qui cariem & tineas senserat, in quo post nomen* Suetonius *foramen erat exiguum: deinde sequebatur* linus: *& supra alia manu emendatum* lenis: *Omnino autem legendum est* Paullinus: *id enim ei verum cognomen fuit. Testem in eam rem laudabo Tacitum, qui fortis viri neque nomen, neque virtutem tacitam esse sivit. Ejus enim & sæpe in annalibus & in Agricolæ vita perhonorificam mentionem facit* (2). Il fut si plein & si ébloui de sa conjecture, qu'il ne fit aucune attention aux témoignages de Tacite dont il se servoit: car s'il les eût considérez avec quelque réflexion, il eût connu aisément, qu'ils renversoient toute sa critique; & il eût conclu que le Suetone dont Tacite a célébré les exploits, ne pouvoit pas être celui qui n'avoit que la Charge de Tribun dans la guerre de Vitellius. Joignez à cela que selon le même Tacite dans un Ouvrage (3) que Muret ne cite pas, Suetone Paulin étoit l'un des Chefs des troupes d'Othon pendant cette même guerre, ce qui détruit de fond en comble la correction de Muret. Ce sont des fautes tout-à-fait étranges, & que néanmoins un Critique ne doit jamais relever avec insulte, mais comme une chose qui doit lui faire trouver grace auprès des Lecteurs quand il lui arrive d'en commettre de pareilles, comme cela est inévitable. S'il étoit permis de comparer les petits aux grands, je m'appliquerois ici la conclusion que Juste Lipse a tirée de cette méprise de Muret (4): *Quid dicam? Non infector te, vir elegantissime, sed bona fide hæc scribis. Erras nimis. Suetonius ille Lenis, Tribunus fuit: noster belli dux. Ille angusticlavius, id est, nondum Senator, sed inter equites: iste Consularis, nec tenue usquam vestigium confusionis ejus quam facis. Hoc mihi in transcursu monitum, non ut carpam (Fidem testor;) sed ut claro sub exemplo doceam quam fallax hæc Critica, & ignoscendum etiam nobis esse, si labimur interdum in proclivi illa via.*

Quelqu'un s'imaginera peut-être que Suetonius Lenis pere de Suetone l'Historien étoit fils du Suetone de l'Article précédent: mais ce seroit une fausse prétention: car si Suetone eût été le petit-fils de ce grand guerrier, & de ce Consul Romain, il n'eût point parlé de son aïeul aussi simplement qu'il en parle: *Avum meum narrantem puer audiebam, caussam operis ab interioribus aulicis proditam*, &c (5). Il est très-possible qu'un Historien soit assez modeste, pour n'insérer pas dans son Ouvrage par occasion les qualitez glorieuses de ses ancêtres; mais il n'est presque pas possible que faisant mention de son pere ou de son grand-pere il les nomme tout simplement, & sans ajouter la Charge très-importante qu'ils ont eue. Notre Suetone n'a eu garde d'oublier le Tribunat de son pere; à plus forte raison se seroit-il souvenu du Généralat de son grand-pere: l'occasion le demandoit nécessairement; car c'est à propos de la bataille de Bedriac, qu'il a observé que son pere commandoit une Légion, pendant la guerre d'Othon & de Vitellius: or ce fut dans cette guerre que Suetone Paulin commanda les troupes d'Othon.

Un certain Sicco Polentonus avoit dit avant Muret, que Suetone Paulin est le pére de Suetone l'Historien. Outre cela il le fait Auteur de quelques Ouvrages qui ont été composez par celui-ci, il lui donne les Livres *de institutione officiorum: de illustribus scriptoribus, deque historia ludicra.* C'est dans une Vie de Suetone que Pighius a insérée dans ses Annales (6), & qui ne vaut rien. Ce Polentonus étoit Secrétaire de la ville de Padoue, au commencement du XV Siecle (7). Vossius (8) assûre deux choses; 1, que Gesner prétend que Suetone Lenis ne différe point de Suetone Paulin, & qu'il étoit pere de Suetone l'Historien, & Auteur d'une Vie de l'Empereur Othon: 2, que la Popeliniere débite les mêmes faits. La Bibliothéque de Gesner citée par Vossius ne contient rien de semblable; mais voici ce que l'on trouve dans l'Abrégé que d'autres ont fait de cette Bibliothéque: *Suetonius Lenis, Suetonii Tranquilli pater, Lucii Othonis Imperatoris vitam descripsit. Item librum de institutione observata, & librum Prætorum* (9). On n'insinue rien là qui fasse entendre, que l'on prétend que Suetonius Lenis & Suetonius Paullinus, sont la même personne. Voici les paroles de la Popeliniere: *Suetone Lenis, pere de Tranquile, descrit la vie de L. Othon Empereur, & un livre des Preteurs* (10). Tout cela est faux.

Notez que Suetone, prenant le surnom de *Tranquillus*, retint tout le sens du surnom *Lenis* que son pere avoit porté. Mais on ne sauroit dire la raison qui l'engagea à préférer l'un à l'autre: il ne consulta peut-être que son oreille, que *Tranquillus* remplissoit mieux.

(1) Sueton. in Othone, *Capite X.*

(2) Muret. Variarum Lect. *Libro XV, Cap. XI, p. m.* 1144.

(3) *Le I & le II Livre de l'Histoire de Tacite.*

(4) Lipsius in Tacit. Histor. *Libr. II, pag. m.* 424.

(5) Sueton. *in* Caligula, *Cap. XIX.*

(6) *Ad annum* 818. *Voiez* Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 134, *&* 167.

(7) *Voiez* Vossius, *ibid. pag.* 802.

(8) Vossius, *ibid. pag.* 135.

(9) Epitome Bibliot. Gesneri, *pag.* 769 *Edit.* 1583.

(10) La Popeliniere, Histoire des Histoires, *Livre VI,* (*& non pas V, comme cite* Vossius) *pag.* 344.

d'effectives devant les Juges. Pline, qui le met au nombre de ceux que l'on appelloit *Scholasticos* (*b*), gens qui ne faisoient des Harangues & des Plaidoiez que dans une sale ou par forme d'exercice (*c*), assûre dans un autre endroit (*d*) que Suetone le pria de lui obtenir un délai, parce qu'un songe lui faisoit craindre d'échouer dans une Cause de Barreau. Il y eut une longue & très-étroite amitié entre ces deux Ecrivains (*e*), & qui fut avantageuse à Suetone; car Pline lui rendit de grands services. Il lui avoit procuré une Charge de Tribun (*f*), & puis il la fit donner à un autre à la priere de Suetone. Il obtint à celui-ci, dont le mariage étoit stérile, le *jus trium liberorum*, c'est-à-dire les privileges de ceux qui avoient trois enfans. On accordoit difficilement cette faveur; & Pline ne l'auroit pas obtenue pour son ami, s'il n'avoit eu beaucoup de crédit à la Cour Impériale, & s'il n'avoit témoigné qu'il prenoit à cœur cette affaire-là (*g*). Il étoit alors (*h*) Gouverneur de Bithynie sous l'Empire de Trajan. La fortune de Suetone devint assez éclatante dans la suite; car il fut Sécrétaire de l'Empereur Hadrien: mais il perdit cette Charge environ l'an 121, lors de la disgrace de plusieurs personnes, qui n'avoient pas eu pour l'Impératrice les égards qu'elle méritoit (*B*). Il composa un fort grand nombre de Livres (*C*) qui sont presque tous perdus. Il ne nous reste que son Histoire des douze prémiers Empereurs, & une partie de son Traité des illustres Grammairiens, & Rhétoriciens. Cette Histoire est fort louée par nos plus doctes Humanistes (*D*): elle s'attache beaucoup moins aux affaires de l'Empire, qu'à la personne des Empereurs; & l'on ne sauroit assez admirer la diligence avec laquelle il ra-

(*b*) Plinius, Epist. XXIV *Libri I.*
(*c*) *Idem*, Epist. III *Libri II.*
(*d*) *Idem*, Epist. XVIII *Libri I.*
(*e*) *Idem*, *Libro I*, Epistola XXIV; *Libro X*, Epist. XCV.
(*f*) *Idem*, Epist. VIII *Libri III.*
(*g*) *Voiez les* Lettres XCV *&* XCVI *du X Livre de* Pline.
(*h*) *Environ l'an* 104.

(*B*) *Il perdit cette Charge . . . . . . lors de la disgrace de plusieurs personnes, qui n'avoient pas eu pour l'Impératrice les égards qu'elle méritoit.*] Nous ne savons cela que par ce Passage de Spartien: *Septicio Claro præfecto prætorii, & Suetonio Tranquillo epistolarum magistro, multisque aliis qui apud Sabinam uxorem, injussu ejus, familiarius se tunc egerant quàm reverentia domus aulicæ postulabat, successores dedit* (11). Voici de quelle maniere Mr. de Tillemont a représenté le sens de ces paroles Latines: „ Adrien disgracia „ en Angleterre beaucoup de personnes, pour s'estre conduits avec un peu trop de liberté sans son ordre à l'égard „ de l'Imperatrice Sabine, ce que l'histoire n'explique pas „ davantage. Suetonius Tranquillus qui est sans doute „ l'Historien, perdit sa charge de Secretaire, &c (12)". Cela est tout-à-fait judicieux: nous verrons dans la Remarque des fautes de Mr. Moreri, que tout le monde n'a pas été aussi retenu que Mr. de Tillemont.

(11) Ælius Spartian. *in Vita* Adriani, *Cap. XI*, *pag. m.* 102 *Tomi I* Historiæ Augustæ Scriptor.

(12) Tillemont. Hist. des Emper. *Tome II*, *pag. m.* 418, *à l'ann.* 121.

(*C*) *Il composa un fort grand nombre de Livres.*] Servons-nous encore des expressions du même Ecrivain (13): „ Suidas . . . . lui attribue divers ouvrages qui regardent „ cette profession (14). Il remarque outre cela qu'il avoit „ fait un livre sur les jeux des Grecs, deux sur les spectacles „ des Romains, deux sur les loix & les coutumes de Rome, un sur la vie de Ciceron ou sur ses livres de la Republique, un catalogue des hommes illustres de Rome, & „ les huit livres que nous avons de l'histoire des Empereurs. „ (*) Il avoit encore fait trois livres des Rois, dont S. Paulin a depuis fait un abbregé en vers. (†) Le livre de l'institution des Offices cité par Priscien peut estre l'ouvrage „ des loix & des coutumes de Rome. *Le même* Priscien „ cite jusqu'à huit livres de luy sur les Preteurs. On luy „ attribue un livre intitulé, *De rebus variis:* où il traitoit „ des choses qui regardent la grammaire. (‡) On voit par „ un assez grand nombre d'Auteurs qui ont allegué ses ouvrages, qu'ils ont été fort celebres parmi les Grecs mesmes. (‡) Tertullien cite celuy des Spectacles, (**) & „ S. Jerôme celuy des Hommes illustres, à l'exemple duquel il a fait le sien. C'est apparemment de cet ouvrage „ que vient ce qui nous reste aujourd'huy de Suetone sur „ les illustres Grammairiens, Poëtes, & Orateurs. Il y mesle „ quelques Grecs, mais qui ont enseigné à Rome".

(13) *Là-même*, *pag.* 486.

(14) *C'est-à-dire celle de Grammairien.*

(*) *Auson*, *ep.* 19. *p.* 466.

(†) *Suet. prol.*

(‡) *Prol.*

(‡) *Tert. spec. c.* 5. *p.* 92. *c.*

(**) *Hier. v. ill. præf. p.* 261. *a.*

(*D*) *Cette Histoire* des douze prémiers Empereurs *est fort louée par nos plus doctes Humanistes.*] C'est un tissu perpétuel de faits choisis & curieux, & rapportez d'une maniere succincte, sans Digressions, sans Réfléxions, sans Raisonnemens. Il y regne un caractere de sincérité qui fait sentir sans aucune peine que l'Auteur ne craignoit rien, & n'espéroit rien, & que la haine, ni la flaterie, ne conduisoient point sa plume. Il représente une infinité de vices, selon toute leur laideur; mais c'est sans faire connoître qu'il aimât la médisance, & sans supprimer ce qu'il y avoit de bon dans les personnes dont il peint les crimes (15). Voilà de grands charmes pour les Lecteurs de bon goût, pour ces Lecteurs, dis-je, que rien ne choque davantage que de remarquer qu'un Auteur aime à médire, & qu'il rapporte les mauvaises actions, non pas tant afin d'apprendre ce qui s'est passé, qu'afin de nourrir l'humeur satirique qui le possede. Une infinité de Lecteurs se soucient peu qu'un Historien fasse éclater cette humeur, ou qu'il en paroisse exempt: Il leur suffit qu'il médise: ces gens-là sans doute n'ont pas le cœur bien tourné, & ont l'esprit faux: mais toutes choses étant égales d'ailleurs, je croi qu'ils aimeroient mieux une Histoire qui peignît ingénument les méchans Princes, qu'une Histoire que la malignité de l'Auteur rendît suspecte. Ils peuvent donc se trouver d'accord avec les personnes de bon goût dans l'approbation de Suetone. C'est un Ecrivain qui a trouvé l'art de prévenir sur sa bonne foi, & c'est une grande marque qu'il écrivoit sans passion. Voions quelques-uns des témoignages qu'on lui a rendus, & commençons par celui de l'éloquent Politien: *Hæc singula ita Suetonius hic noster persecutus in sua historia est, ut præter explicandi scientiam, qua mirifice est usus, etiam diligentiam nobis, fidemque, & libertatem suam plane probaverit. Nulla in his libris suspicio est gratiæ, nulla simultatis, nihil studio dictum, nihil suppressum metu, rebus ipsis data omnia, veritati in primis servitum est, ut plane appareat ad perpetuam magis possessionem (ut Thucydides ait) quam ad intuitum hoc opus, pugnamque præsentem comparatum est. Nam qui aut fœdis assentationibus, aut malignis obtrectatiunculis, supra quam res ipsa postulet, quasi servire historiam cogunt, ii mihi haud minus eam dehonestare videntur, atque ii, qui Herculem ipsum depingant, Lydiæ Omphalæ in muliebri & crocina tunicula famulantem* (16) . . . . . *Hanc in primis captare historicus laudem debet, ut libertate usus maxima in scribendo, ut neque assentationi quasi obnoxius, neque obtrectationi quasi offensus, sed fidei servisse atque incorruptæ veritati existimetur, ne quid in eo servile, neve quid malignius deprehendatur, sic ut nec ullis conditionibus sollicitatus, neque mercedula cuiquam auctoratus, sed sui homo juris, rectus, atque intrepidus neutram in partem præponderet* (17) . . . . . *Tantum abest, ut hic noster quicquam vel metu, vel studio adductus, rebus ipsis detraxerit, ut Nervæ etiam, Trajani, Adrianique suæ ætatis Imperatorum vitas tacere præoptaverit, quam aut periculose de viventibus male sentire, aut extollendo potentiores, parum videri liber* (18). Joignons à ce bel Eloge ce Passage de Juste Lipse: *Suetonium Tranquillum non injuria commendo sæpe juventuti. Verba vides? Pura, tersa, propria. Filum totum orationis? Breve, nervosum. Rem ipsam? Utilis pariter & jucunda historia est; &, quod mihi caput, plena moris & doctrinæ antiquæ. Quis, obsecro, ritus publicus olim privatusque fuit, quem velut de industria non tangat? Quod munus, quis magistratus, quem non libet? Tangat & libet, dico. Non enim explicet: quod institutum ejus vetuit & ratio scribendi. At viam tamen latam sternit ad indagandum: & aures atque animum imbuit auditione aliqua, imò cognitione* (19). Encore un témoin: *Suetonius vitas aliquot descripsit Augustorum. Fidem si spectes, nihil certius. Acumen scribentis si consideres, & prudentiam, nihil acutius, nihil prudentius. Verborum, quantum satis est, adhibet; copiam autem rejicit. Formulas fori & curiæ omnes servat in loquendo. Mirificus planè vir, & dignus, qui ab omnibus ametur & legatur* (20). Qui voudra voir un plus grand nombre de témoignages, n'aura qu'à lire Mr. Hanckius au I Tome *de Romanarum Rerum Scriptoribus*, page 112 & 113, & au II Tome page 287 & 288. On peut voir aussi Mr. Pope Blount à la page 104 du *Censura celebriorum Autorum*. Mais il est juste que l'on voie ici ce que les Anciens ont reconnu de la candeur & de la sincérité de Suetone. Consultez la marge (21).

(15) *Voiez* Bodin, *dans sa* Méthode de l'Histoire, *Chap. IV*, *pag. m.* 65.

(16) Politianus, *Præfat. in* Suetonium, *folio m. b.* 3.

(17) *Idem*, *ibid. folio b* 4.

(18) *Idem*, *ibid. folio b* 5.

(19) Justus Lipsius, Elector. *Libr. II*, *Cap. XVII*, *pag. m.* 811, *Tomi I Operum.*

(20) Franciscus Robortellus, *in Literis ad Jo. Bapt. Campegium*, *Tomi I*, de Populi Romani vita & victu *præmissis.*

Il ne faut pas dissimuler que la lecture de Suetone déplait beaucoup à ceux qui veulent savoir les dates précises des événemens. C'est une chose qu'il a négligée: il n'a rien moins observé que l'ordre chronologique: cela n'étoit pas de son plan; & notez qu'il est excusable d'avoir choisi une méthode qui le dispensoit de suivre cet ordre-là. On avoit assez d'Histoires où l'on trouvoit tout de suite le Regne des Empereurs, selon le tems que chaque chose étoit arrivée. C'est pourquoi il ne jugea pas à propos de faire un Ouvrage de même nature; il aima mieux s'attacher à faire connoître la Vie des Empereurs, & leurs personalitez, & rassembler pour cela dans un Chapitre ce qui concernoit leurs mariages, & dans d'autres Chapitres ce qui concernoit leur éducation, ou leurs amitiez, ou leurs bâtimens, &c. C'étoit choisir ce qu'il y a de plus pénible dans les fonctions de l'Histoire; car il est bien plus aisé de recueillir les matériaux des guerres, ou des autres affaires publiques, que le détail du Palais, je veux dire les inclinations, & les actions particulieres du Monarque, ce qu'il étoit entant que mari, que pere, que frere, que maître, qu'ami, qu'amant; quels étoient ses dégoûts, ses caprices, ses habits, & ses repas, &c. Je suis sûr qu'un homme qui entreprendroit aujourd'hui l'Histoire des Papes, ou des Empereurs, ou des Rois de France, &c. selon le modele de Suetone, en remontant comme lui aux cent cinquante dernieres années plus ou moins, trouveroit de grandes difficultez, & que s'il réussissoit aussi bien que Suetone, il se feroit admirer, & qu'il passeroit pour un excellent Auteur d'Anecdotes. Oh qu'un tel Ouvrage seroit propre à enrichir le Libraire!

(21) *Suetonius Tranquillus, emendatissimus & candidissimus Scriptor. Antoninum & Vindicem laudit, contentus eo quod eos curpsim perstrinxerat. . . . Et de Suetonio non miramur cui familiare fuit amare brevitatem.* Vopiscus, *in* Firmo, *pag. m.* 691 *Tomi I* Historiæ Aug. Script. *Voiez-le aussi in* Probo, *pag.* 639, *où il le met parmi les historiens* qui non tam diserte quam vere memoriæ (*res gestas*) tradiderunt.

ramassa une infinité de particularitez sur leurs actions, & sur leurs inclinations. Il n'observe point l'ordre du tems; & jamais Histoire ne fut plus différente des Annales que celle-là. Il réduit tout à certains chefs généraux, & met ensemble ce qui se rapporte à chaque chef. Il est fort serré, & touche beaucoup de coutumes & d'ordonnances, de sorte que ceux qui le lisent avec un bon Commentaire, ou qui entendent sur cela les Leçons d'un savant Critique, peuvent apprendre une infinité de belles Antiquitez. Il y a des gens qui le blâment d'avoir écrit tant de choses qui font connoître le détail des actions impures, & des débauches horribles de Tibere, de Caligula, de Neron, &c (*E*). On ne peut nier que ses recherches là-dessus n'aient été fort singulieres, &

(*E*) *Il y a des gens qui le blâment d'avoir écrit tant de choses qui font connoître le detail des actions impures . . . . de Tibere . . . , &c.*] Muret est celui qui a déclamé avec le plus d'éloquence contre Suetone à ce sujet-là, & il en vint jusqu'à dire que la lecture de cet Historien est aussi à craindre pour les jeunes gens, que celle des Vers de Catulle, & de Martial. Rapportons tout cet endroit de la Harangue qu'il prononça dans le College de Rome le 4 de Novembre 1580. *At Suetonium S. Hieronymus laudat. Magnum testimonium, si laudat. Non enim sanctitate tantum Hieronymus, sed & eruditione & judicio præstitit. Quomodo igitur laudat? Eâdem libertate scripsisse cum ait Cæsarum vitas, quâ ipsi vixerunt. Non magna laus, si laus est: sed ego laudem esse non puto. Quid enim laudis habet, cùm Cæsares in summâ licentiâ atque impudentiâ vixerint, orationis turpitudine, ipsorum flagitia æquasse, quæque illi perpetuis tenebris operienda patrârant, ea nudis & prætextatis verbis in lucem & in aspectum hominum protulisse? Itaque nihil apud Suetonium frequentius legas, quàm exoletos, & spintrias & cellarios, & nubentem Neroni Sporum, Doryphoro Neronem; voces etiam, quas in illis flagitiis miserint, quasi hæc scire, posterorum interesset: quorum commemoratione non scriptorum modò, sed ipsas chartas erubescere oportebat: cùm hæc interim ita subtiliter ac particulatim persequitur, ut docere voluisse videatur. In Tacito nihil simile reperias. Talia aut præterit, aut ita significat, ut odisse & abhorrere videatur, non, ut illum alterum, cupide in eis immorari. Inter Vopiscos igitur, & Spartianos, & Lampridios, & ejusmodi vitarum scriptores Suetonius emineat, illâ se jactet in aulâ; hoc ceteris melior, quòd ætatis beneficio, meliùs quàm illi latinè loquitur: ad Taciti quidem gloriam aspirare, aut se cum eo conferre si voluerit, omnium eruditorum convicio vapulabit. Equidem quod ad me attinet, Suetonii lectionem non minus quàm Catulli aut Martialis adolescentibus perniciosam, etiam confirmatæ ætatis viris periculosam puto* (22). Prenez garde qu'il fait une opposition entre Tacite & Suetone, afin de montrer que Tacite n'a point mérité de blâme vu sa précaution ou de supprimer ces impuretez, ou de n'en parler qu'en général, & avec des marques de haine. Bodin avoit déjà fait cette Observation, pour mettre Tacite au dessus de Suetone, qu'il reconnoît d'ailleurs moins blâmable que Lampridius: *Hoc fortassis improbari potest* (Suetonius) *quòd fœdissimas quasque principum libidines nimis studiosè consectatur, quas Corn. Tacitus omisit. Sed in eo genere longè à Lampridio superatur, is enim tot portenta novarum voluptatum ab Heliogabalo invecta describit, ut non magis ea narrare, quàm unicuique ad imitandum proponere videatur* (23). Mais Bodin & Muret n'oublioient-ils pas la différence qui se trouve entre l'Auteur d'une Histoire de l'Empire, & l'Auteur d'une Histoire de l'Empereur? Celui-là ne doit toucher que légérement au domestique du Prince; il ne doit guere parler des Rois qu'entant qu'ils influent dans les affaires générales de l'Etat. Mais ceux qui composent l'Histoire de la personne d'un Monarque, se doivent arrêter principalement à ses actions domestiques. Voilà pourquoi Suetone s'est cru obligé plus que Tacite à insister sur les personalitez des Empereurs. Outre cela l'on peut assûrer, qu'il n'est pas vrai que Tacite se soit conduit de la maniere que les Censeurs de Suetone rapportent. Il exprime en termes très-forts les impuretez de ce tems-là, & je ne sai si à proportion (24) il n'en parle pas autant que l'autre. Nous en pourrions mieux juger, si nous avions toute son Histoire de Caligula. La Remarque de Muret, que le public n'a que faire de savoir tout ce détail de la débauche des Empereurs, prouve trop; car on lui répondra qu'il n'importe point au public de savoir les particularitez que Tacite nous raconte touchant Agrippine, qui provoquoit à l'inceste son propre fils. Qu'avons-nous à faire, lui dira-t-on, du *Lasciva oscula & prænuntias flagitii blanditias*, que l'on trouve dans Tacite (25)? Vous devez, ou condamner cet Historien, ou absoudre Suetone, & reconnoitre que leurs fautes ne different que du plus au moins. Notez qu'Erasme, dont l'autorité doit bien valoir celle de Muret, ne juge pas que la description des infamies des Empereurs dont Suetone a écrit l'Histoire, soit inutile au public. Il croit au contraire qu'elle peut servir d'épouvantail aux mauvais Princes, & qu'il n'y a point de Tyran qui pût sentir du repos, s'il considéroit que sa mémoire seroit un jour aussi exécrable, que l'est aujourd'hui celle d'un Caligula, & d'un Neron. Ce fut dans la vue du bien public qu'il travailla à une Edition de Suetone, & des autres Historiens qui nous ont laissé le détail des actions abominables des Empereurs Romains. Citons ses paroles; elles représenteront sa pensée plus amplement, & plus fortement que je ne l'indique: *Ex bonæ fidei scriptoribus super alias innumeras, hæc præcipua capitur utilitas, quod non alia res æque, vel bonorum regum animos ad res cum laude gerendas accendit, vel tyrannorum cupiditates cohibet ac refrenat, dum utrique cernunt horum literis suam vitam omnem, mox in totius orbis, imo seculorum omnium Theatrum producendam, & quidquid nunc vel in abdito patrant, vel ascito fuco prætexunt, vel metu dissimulari cogunt verius quàm ignorari, paulo post clarissima in luce sub oculis omnium traducendum; cum jam metu pariter ac spe libera posteritas, nec ullo corrupta studio, magno consensu recte factis applaudet, parique libertate his diversa explodet exsibilabitque. Nec enim arbitror quenquam tyrannum sic penitus omnem hominis sensum exuisse, ut vitam sibi jucundam ducat, si norit suum nomen apud posteros omnium ætatum ac nationum, tam invisum & execrabile fore, quàm est Neronis, Caligulæ, Heliogabali, Commodi, ad quorum mentionem, ceu portentorum verius quàm principum, nemo jam non despuit, non abominatur, non detestatur* (26). Un exemple que je m'en vais alléguer peut servir ici de confirmation. L'Empereur Commode exposa aux bêtes un homme qui avoit lu la Vie de Caligula composée par Suetone; & il en usa ainsi à cause qu'il étoit né le même jour que Caligula (27). D'où nous pouvons conclure qu'il prenoit plus d'intérêt à la mémoire de Caligula, qu'à celle des autres Empereurs que l'Historien a diffamez. Or, puis qu'en conséquence d'un intérêt dont les raisons étoient si frivoles, il exerça tant de cruauté envers un Lecteur, il est facile de comprendre que pour rien du monde, il n'auroit voulu que l'on le traitât comme Suetone a traité Caligula. Il est donc vrai que les Tyrans ne veulent pas que leurs infamies soient connues. Il est donc vrai que Suetone les peut inquiéter, & leur faire craindre qu'un jour leur mémoire ne soit aussi exécrable, que celle des Empereurs dont il étale les débordemens.

Politien, plusieurs années avant Erasme, avoit soutenu que les impudicitez, & les cruautez décrites par Suetone, pouvoient servir à faire aimer les vertus contraires, & il allégua la conduite des Lacedemoniens, qui pour faire haïr l'ivrognerie à leurs enfans les régaloient du spectacle de l'ivresse de leurs esclaves. Lisez ses paroles. Vous y trouverez aussi la conduite d'un Musicien, qui pour mieux instruire ses Disciples leur faisoit entendre des gens qui chantoient très-mal: *Sed neque aut obscœnitatis apud hunc quisquam, aut crudelitatis exempla reformidet. Siquidem & Lacedæmonii (ut est apud Plutarchum) soliti etiam sunt per festos dies bene potos servos, atque ex eo parum sui compotes quos illi Εἵλωτας vocabant, ostendere inter convivia, atque illo pacto docere adolescenteis, quantum in se mali ebrietas contineret. Et Thebanus Gismenias* (28) *bonos juxta malosque tibicines discipulis ostendens, Hoc modo, aiebat, canere oportet, illo non oportet. Videlicet collatæ vitiis virtutes, magis aliquanto, quam si seorsum inspexeris, dilucescunt* (29).

Mr. de Tillemont a jugé comme Muret. (†) On cite de S. Jerosme, dit-il (30), que Suetone „ est aussi libre & aussi „ infame dans sa narration, que les Princes dont il fait l'his„ toire l'estoient dans leur vie: en quoy il dement les elo„ ges que Pline luy avoit donnez: (‡) & il a merité qu'on „ dise de luy & de Lampride, qu'ils apprennent les plus „ grands crimes en les rapportant". Je ne saurois lui passer toutes les parties de cet arrêt de condamnation; car je suis très-persuadé que Suetone a pu écrire de cette maniere, sans *dementir les eloges que Pline lui avoit donnez. Pline a dit que plus il le connoissoit, plus il l'aimoit à cause de sa probité, de son honnesteté, de sa bonne conduite, de son application aux lettres, & de son erudition* (31). La maniere, dont Suetone a particularisé les débauches des Empereurs, n'est nullement une preuve, ni qu'il aimât les impuretez, ni qu'il se plût à les décrire, ni qu'en général il y eût rien à desirer à sa probité, & à son honnêteté. Cela fait voir seulement qu'il étoit fort ingénu, & fort sincere, & qu'il croioit qu'un Historien doit représenter naïvement, & fidélement tout ce qu'il a pu déterrer de véritable; & pour peu qu'on se connoisse à deviner le caractere des Auteurs par leur maniere d'écrire, on peut juger que celui-ci ne faisoit que suivre sa sincérité, & son ingénuité naturelle, & qu'il ne cherchoit point l'amusement, ou le divertissement de son cœur. On doit même présumer qu'il eut en vue de punir le crime autant qu'un Historien le peut punir, & de châtier la mémoire de ces monstres d'homme en la transmettant aux siecles futurs chargée de toute l'exécration dont elle est digne, & qu'il crut que cela pourroit réprimer la brutalité un jour à venir. Il est certain que lui & Lampridius inspirent plus d'aversion, & plus d'horreur pour les Princes dont ils décrivent les déportemens abominables, que ne le font les Historiens les plus prudes, & les plus graves. Disons enfin que Mr. de Tillemont ne s'est pas assez servi de son jugement, lors qu'il a voulu combattre par des conséquences vagues, & tout-à-fait incertaines le témoignage précis, & formel de Pline le jeune. Tenons-nous en à ce témoignage de l'un des plus honnêtes hommes de ce Siecle-là. Et qu'on ne me dise pas qu'il l'a rendu dans une Lettre où il demandoit une grace pour Suetone: je sai bien

(22) Muretus, Orat. XVII, *Vol. II. pag.* 347, 348. *Edit. Lips.* 1672, in 8.

(23) Bodin. Method. Histor. *Cap. IV, pag. m.* 65.

(24) *C'est à-dire en considérant qu'il faisoit l'Histoire de l'Empire Romain, & que* Suetone *écrivoit la Vie des Empereurs.*

(25) Tacit. Annal. *Libro XIV, Capite II.*

(26) Erasm. *Epist. Dedicat.* Suetonii, Dionis Cassii, Spartiani, Capitolini, Lampridii, &c. *Il dédia cet Ouvrage à Frideric Electeur de Saxe, & au Prince George Cousin de cet Electeur. L'Epitre Dédicatoire est datée d'Anvers le 5 de Juin* 1517.

(27) *Eum etiam qui* Tranquilli *librum vitam Caligulæ continentem legerat, feris objici jussit, quia eundem diem natalem habuerat quem &* Caligula. Lamprid. *in* Commodo, *Capite X.*

(28) *Il faloit dire* Ismenias.

(29) Politianus, *Præfat. in* Suetonium, *folio b* 5.

(†) *Voss. h. lat. l.* 1. *c.* 31. *p.* 166.

(30) Tillemont. Hist. des Emper. *Tome II, pag.* 488.

(‡) *Roald. v. Plut. c.* 12, *p.* 51. 2.

(31) Tillemont, *là-même, pag.* 486. *Les Paroles de* Pline, Epistola XCV, *Libro X, sont,* Suetonium Tranquillum, probissimum, honestissimum, eruditissimum virum, & mores ejus secutus & studia, jampridem, domine, in contubernium adsumsi: tantoque magis diligere cœpi, quanto hunc propius inspexi.

& qu'il n'ait donné à sa plume beaucoup de licence: c'est ce qui a fait dire qu'il avoit écrit la Vie des Empereurs avec la même liberté qu'ils avoient vêcu. C'étoit néanmoins un homme de très-bonnes mœurs, & d'une vertu insigne (*i*). Il ne se hâtoit pas de publier ses Ouvrages, & il faloit l'exhorter à les tenir moins de tems sous la clôture de son cabinet (*k*). Les meilleurs Commentaires sur cet Ecrivain sont ceux de Torrentius & de Casaubon. On les a mis tout entiers avec les Notes de quelques savans Critiques dans l'Edition d'Utrecht 1672 (*l*). Je n'ai point vu la Version Françoise de Suetone qui fut imprimée à Lion l'an 1556 in 4 (*m*). Je ne saurois donc dire si George de la Bouliere, qui en est l'Auteur, a eu les mêmes égards que Mr. du Teil (*n*). Celui-ci a supprimé des Chapitres tout entiers, & a énervé en plusieurs rencontres les phrases de Suetone; car il voioit bien que notre Langue ne pouvoit souffrir la vivacité, & la force des portraits que l'Auteur Latin nous donne de la débauche des Empereurs. Il ne (*F*) faudra

(*i*) *Voiez le Passage de Pline dans la Remarq.* (*E*) *Citation* (31).

(*k*) *Voiez la Remarque* (*F*) *Citation* (50).

(*l*) *Procurée par Monsr.* Grævius. *Elle fut reimprimée l'an* 1691.

(*m*) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Franç. *pag.* 446. La Croix du Maine, *pag.* 118, *ne parle que de l'Edition de Lion* 1569.

(*n*) *La 4 Edition de sa Traduction de* Suetone *est d'Amsterd.* 1699.

bien qu'en telles rencontres on use de flaterie; mais ne voit-on pas que Pline assûre dans la même Lettre, qu'il y avoit fort long-tems que Suetone étoit lié avec lui d'une amitié très-étroite? Ce n'étoit pas un mensonge; car d'autres Lettres de Pline font voir que cela est vrai. Ce commerce étroit, cette familiarité de Suetone & de Pline n'auroit pas duré, si Suetone n'eût pas été tel que Pline le représente. J'ajoûte qu'il ne reste point d'Auteurs qui donnent la moindre atteinte à la vertu de Suetone; car il faut compter pour rien ce que Domitius Calderinus grand hableur (32) a débité. Lisez ce Passage: *Sinisteriora quædam de Suetonii moribus consectatur, Marii, nescio cujus, testimonium citans. Nos enim adulescenteis ipsum meminimus audire Domitium, cum diceret habere se peculiarem Marii Rustici librum, quem cæteris incognitum secum de Gallia attulisset, qui tamen codex, ne extincto quidem illo, nunquam comparuit. Atque ego quidem studio incogniti mihi scriptoris incensus, etiam ad ipsius Domitii parentis Benaci lacus accolas accessi, omnemque ejus librorum suppellectilem scrutatus, Marium certe hunc rusticum inveni nusquam* (33).

Mettons ici la Réflexion que La Mothe le Vayer a faite sur l'Invective de Muret: „ Il seroit à souhaiter, dit Muret, que nous n'eussions point appris tant de débauches, „ & tant de vices honteux qu'ont pratiquez les Tiberes, „ les Nerons, & les Caligules. Ce sont des ordures qui „ font presque rougir le papier sur lequel Suetone nous les „ represente. Et si ce que dit un ancien, est veritable, „ (‡) qu'il n'y ait gueres de difference entre celuy qui décrit de semblables infamies avec soin, & celuy qui les „ enseigne; à grande peine pourrons nous excuser Suetone „ de s'en estre acquitté de la façon qu'il a fait (34). . . . „ . . . . Mais comme nous avons déja répondu à de semblables *objections* dans d'autres Sections que celle-ci, y „ a-t-il un seul de *tous les Historiens* de nom qui ne soit „ coupable, s'il luy faut imputer à crime d'avoir representé „ les méchantes actions qui font la plus grande, & souvent „ la plus considerable partie de sa narration? L'Histoire „ sacrée mesme ne nous fait-elle pas voir des parricides, „ des incestes, des idolatries, & mille autres profanations, „ parmi ses meilleurs exemples & ses plus saintes instructions (35)"? Il est difficile de bien repliquer à cette Remarque, & je voudrois bien savoir ce qu'auroit pu dire contre cela le scrupuleux Tillemont. Il auroit sans doute allégué des choses bien spécieuses; mais dont on auroit pu inferer que le plus ancien de tous les Historiens, & celui qui avoit le plus de lumieres, vu qu'il écrivoit par inspiration, ne devoit jamais parler des filles de Lot; car, dira-t-on, c'est enseigner indirectement l'inceste dans des circonstances tout-à-fait affreuses. On infereroit aussi des raisons de cet Auteur, que l'Histoire en général est condamnable (36), & qu'on eut grand tort de publier dans Paris le Procès de la Dame de Brinvilliers; & que la Relation des Conjurations est une chose à proscrire, puis que l'on y peut apprendre l'art de former des Conspirations, & d'éviter les fausses mesures qui ont fait échouer celle des Pazzi & plusieurs autres.

(*F*) *Il ne faudra pas oublier les fautes de Mr. Moreri.*] I. Le pere de Suetone n'étoit pas *Tribun de la troisieme Légion*; mais de la treizieme. II. La qualité de *Secrétaire d'Etat* est trop forte pour Suetone: il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais eu un tel emploi; sa Charge ressembloit sans doute à celle de ceux qu'on nomme aujourd'hui Sécrétaires du Cabinet. Spartien l'appelle *Magistrum Epistolarum* (37): il parla ainsi selon le style de son tems, si nous en croions le docte Gutherius, qui soutient que le *Magisterium Epistolarum* ne fut créé qu'après l'Empire d'Hadrien (38). III. Il ne faloit pas dire que Suetone perdit sa Charge *à cause de quelques privautez qu'il avoit avec l'Imperatrice Sabine.* Cette expression insinue trop clairement je ne sai quelles idées de galanterie, qui ne sont point contenues dans les paroles Latines de Spartien, le seul Auteur qui nous apprenne la disgrace de Suetone. On a vu ci-dessus (39) comment il s'énonce. Mr. Moreri (40) le cite après avoir débité, que l'Empereur Hadrien *découvrit quelques galanteries que* Sabine *avoit, & qu'il la fit empoisonner.* Il est faux que Spartien dise tout cela; & bien loin qu'il fasse entendre que ceux qui perdirent leurs emplois avoient été les galans de l'Impératrice, il donne à connoitre clairement qu'ils l'avoient traitée avec mépris. Mr. de Saumaise s'est étonné justement que l'on n'ait pas fait attention à ces paroles *injussu ejus*, qui marquent que la raison, pour laquelle ces gens-là perdirent leurs Charges, fut que sans l'ordre d'Hadrien ils s'étoient donné auprès de l'Impératrice un trop grand air de hauteur, & de familiarité (41). Si leur faute avoit consisté dans quelque intrigue d'amour, l'Historien n'eût pas dit *injussu ejus*; car quelle impertinence ne seroit-ce pas que de dire, l'Empereur ôta leurs Charges au Préfet du Prétoire, à Suetone, & à plusieurs autres, parce qu'ils avoient eu des galanteries avec Sabine sans qu'il le leur eût commandé? Ne seroit on pas extravagant si l'on supposoit qu'en quelques rencontres il donna de pareils ordres? Ne me répondez pas que d'autre côté l'on seroit extravagant si l'on supposoit, qu'il ordonna quelquefois d'être incivil envers Sabine: cette supposition est très-bien fondée. Nous savons qu'il traitoit sa femme comme une servante (42), d'où il est aisé de conclure qu'il permettoit à ses Officiers de la traiter durement, & très-incivilement. Mais il y avoit des bornes en tout cela; il ne le permettoit pas toujours, il ne le permettoit qu'à certaines gens, & il leur marquoit jusqu'où cette permission se pouvoit étendre. Les personnes qui perdirent leur emploi ne s'étoient pas contenues dans ces limites, voilà pourquoi l'Historien s'est servi de l'expression *injussu ejus*, qui marque la véritable raison de la disgrace, & qui exclut en même tems tout soupçon de galanterie. Mr. de Saumaise (43) dévelope parfaitement bien ce petit mystere. Ce qu'il dit contre ceux qui veulent trouver ici des galanteries, pouvoit être confirmé par une raison à laquelle il n'a pas pris garde. Spartien immédiatement après ajoûte, que Sabine auroit été répudiée à cause de sa mauvaise humeur, si son mari eût été d'une condition privée: *Uxorem etiam ut morosam & asperam dimissurus (ut ipse dicebat) si privatus fuisset* (44): pas un mot d'infidélité conjugale, ni d'aucune galanterie (45). Inférons de là que les Officiers déposez n'étoient coupables que d'avoir brusqué Sabine dans ses mauvaises humeurs. Son chagrin la rendoit grondeuse & insupportable: mais comme on savoit que l'Empereur la méprisoit, & ne se soucioit guere qu'on la respectât, on la grondoit à son tour; & l'on garda si peu de mesures sans avoir l'aveu du Prince, qu'on s'attira une disgrace. L'autre est, que Mr. Moreri débite sous la citation de Spartien, se trouve réellement en quelque maniere dans cet Auteur: *Sabina uxor non sine fabula veneni dati ab Adriano defuncta est* (46), c'est-à-dire, Sabine mourut, & ce ne fut pas sans qu'il courût quelque bruit qu'elle avoit été empoisonnée par Hadrien. Mais Mr. Moreri ne laisse pas de se tromper; car il veut que la découverte des galanteries ait été cause de l'empoisonnement de cette Dame; & cela seroit très-faux quand même on lui passeroit qu'au tems de la disgrace de Suetone on découvrit des galanteries. Il se passa bien seize ans entre la destitution de ce Sécrétaire, & la mort de l'Impératrice (47).

Continuons d'examiner le récit de Mr. Moreri. *Cette disgrace particuliere*, dit-il, *donna* à Suetone *la pensée d'écrire pour le public, & il composa la vie des douze Cesars.* . . . . . *Pline le jeune* le pria *de ne tarder plus de publier cet Ouvrage, lui avouant qu'il le trouvoit si achevé qu'en le voulant polir davantage il* (48) *ne faisoit que l'affoiblir.* Il y a là bien des fautes. IV. On n'a aucune preuve que la disgrace de Suetone lui ait inspiré l'envie de travailler pour le public. V. Il y a donc beaucoup de témérité à marquer précisément, qu'elle le détermina à travailler à l'Histoire des douze Empereurs; car comme il a fait beaucoup de Livres, il auroit pu composer pendant sa disgrace, sans que nous pussions conclure qu'il composa un tel & un tel Ouvrage. VI. Personne ne sait quels sont les Livres que Pline le jeune l'exhortoit à publier. Pourquoi donc assûre-t-on qu'il l'exhorta à publier les douze Césars? VII. Il faut bien aider à la lettre pour pouvoir dire qu'il *avoue qu'il les trouvoit achevez.* Cela suppose qu'il a déclaré qu'il les avoit lus, & cette supposition n'est pas nettement conforme à ce Passage: *Patere, me videre titulum tuum; patere audire, describi, legi, venire volumina Tranquilli mei* (49). Il est vrai qu'il venoit de dire ce que Mr. Moreri a cité, *Perfectum opus absolutumque est; nec jam splendescit lima, sed atteritur.* Mais que fait-on s'il ne disoit pas cela sur un préjugé d'Ami? VIII. En tout cas, s'il étoit vrai que Suetone n'eût écrit la Vie des douze Césars qu'après sa disgrace, il seroit très-faux que Pline le jeune eût pu se plaindre de sa lenteur à la publier (50); car sans doute il lui écrivit cette Lettre sous l'Empire de Trajan. Or Suetone ne perdit sa Charge qu'en l'an 4 ou 5 de l'Empire d'Hadrien. IX. Enfin, au lieu de *Sicco Polemon*, il faloit dire *Sicco Polenton.*

Quel-

(32) *Voiez ci-dessus Remarque* (C) *de l'Article* CALDERINUS.

(33) Politianus, *in Præfat. ad* Suetonium, *folio b* 5.

(‡) Parum abest à docente qui talia narrat.

(34) La Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux Historiens, *pag.* 230 *du III Tome de ses Oeuvres* in 12.

(35) *La même, pag.* 231.

(36) *Conferez ce que dessus Remarque* (S) *de l'Article* SFORCE (Catherine).

(37) Spartianus, *in* Adriano, *Cap. XI*, *pag. m.* 101.

(38) Gutherius, de Officiis Domus Augustæ, *Libro III*, *Capite IV*, *pag. m.* 438.

(39) *Dans la Remarque* (*B*).

(40) *Au Mot* Sabine.

(41) *Qui impudicam familiaritatem intelligunt, ne illi multum falluntur, ne tale quicquam cogitarent, poterat per illas duas voces fieri* injussu ejus, *si diligentius paulo attendissent.* Salmasius in Spart. Adr. *Capite XI*, *pag. m.* 102.

(42) *Nufus uxor Sabina dum prope servilibus injuriis afficitur ad mortem voluntariam compulsa est.* Aurelius Victor, *in* Adriano.

(43) Salmasius in Spart. Adr. *Capite XI*, *pag. m.* 102.

(44) Spartianus, *in* Adriano, *Capite XI*, *pag.* 102.

(45) *Réfutez par là les fables que* Brantome *a débitées contre Sabine au I Tome des* Dames Galantes, *pag.* 118.

(46) Spartianus, *in* Adriano, *Cap. XXIV*, *pag.* 204.

(47) *Voiez* Tillemont, Hist. des Emper. *Tome II*, *pag.* 418, & 450.

(48) *Voilà un il mal placé. On diroit que Mr.* Moreri *prétend que* Pline *polissoit & affoiblissoit l'Ouvrage de* Suetone. *Cette Faute a été corrigée dans les Editions de Hollande.*

(49) Plin. Epistola XI *Libri V.*

(50) *Sum & ipse in edendo hæsitator, tu mora tamen meam quoque cunctationem tarditatemque vicisti.* Idem, ibidem.

faudra pas oublier les fautes de Monsieur Moreri.

Quelques-unes de ces fautes de Monsr. Moreri ont été commises par la Mothe le Vayer, dans son Jugement sur les principaux Historiens (51). J'en suis surpris; car c'étoit un homme tout autrement docte que Mr. Moreri, & qui avoit été guidé dans cet Ouvrage par Mrs. du Puy, & secouru *des Livres de quatre grandes Bibliotheques, celle du Roy, celle de Monsieur de Thou, la leur propre* (52), & celle du Cardinal Mazarin. Avec de si grands secours il auroit dû faire un excellent Livre, & il eût pu même sans cela se garantir des quatre fautes où il est tombé.

(51) *La 2, la 3, la 4, & la 5. C'est de lui que Mr. Moreri les a copiées.*

(52) La Mothe le Vayer, *Préface du* Jugem. sur les princip. Historiens.

SULACHA (*a*) (SIMON) Religieux Nestorien de l'Ordre de St. Pacome, se retira de l'obéissance de son Patriarche, & s'unit à l'Eglise Romaine. Ceux qui comme lui avoient secoué le joug, l'élurent pour leur Patriarche, & l'envoiérent à Rome, où le Pape Jules III lui confirma le Patriarchat en 1552 (*b*). Sulacha fit sa Confession de Foi à Rome, qui fut traduite en Latin par Masius, avec la Lettre que ces Nestoriens écrivirent à Jules III pour le prier de confirmer l'élection qu'ils avoient faite de Sulacha, & pour lui demander sa protection contre une Famille qui conservoit depuis long-tems le Patriarchat (*c*). Ce fut le sujet de leur division: plusieurs d'entre eux ne purent souffrir que cette Charge demeurât toûjours dans une même Famille; or la Famille, qui en avoit déja joui plus de deux cens ans, ne vouloit point s'en dessaisir. Simon Sulacha, de retour en Orient, établit son Siege Patriachal à Caramit, ville de Mesopotamie, & prit le titre de Patriarche des Assyriens, & ordonna plusieurs Evêques & Archevêques. Les Turcs le firent mourir à la solicitation des Schismatiques. On élut pour son Successeur un Moine de saint Pacome, qui se nommoit Hebed-Jesu (*d*). J'en ai parlé sous ce nom-là, & sous celui d'Abdissi: aiez recours à ces Articles. Fra-Paolo (*e*) insinue que par politique la Cour de Rome fit grand bruit de cette Ambassade des Nestoriens, afin de soutenir sa réputation en Europe par des fantômes. Je rapporterai dans une Remarque ce que dit cet Historien (*A*).

(*a*) *Voiez la Remarque (A) de l'Article* HEBED-JESU.

(*b*) Petrus Strozza, de Dogmate Chaldæor. *apud* Aubert. Miræum, Polit. Eccl. *Libr. II, Cap. V.*

(*c*) *Voiez l'Histoire* Critique du Levant par le Sieur de Mony, *Chap. VII.*

(*d*) Strozza. *apud* Miræum, Polit. Eccl. *Lib. II, Cap. V.*

(*e*) Hist. du Concile de Trente, *Livre V, au commencement.*

(*A*) *Je rapporterai . . . . ce que dit cet Historien.*] On trouve dans son Ouvrage (1) que le Pape reçût avec beaucoup de magnificence le Patriarche, que toutes les Eglises d'entre l'Eufrate & les Indes lui envoioient; qu'il le fit sacrer Evêque, & qu'il lui donna le *pallium* de sa propre main dans un Consistoire secret; qu'il le renvoia en son païs, & qu'il le fit accompagner par quelques Moines qui entendoient le Syriaque; qu'à Rome & par toute l'Italie l'on ne parloit que du nombre immense de Chrétiens qui étoient en ce païs-là, & des grandes aquisitions que le saint Siege y venoit de faire; que l'on s'entretenoit principalement du grand nombre d'Eglises qui étoit à Muzal (2), ville, disoit-on, qui étoit l'ancienne Assur située sur le Tigre, au voisinage de Ninive; qu'on mettoit sous la jurisdiction de ce Patriarche les villes du plus grand renom, Babylone, Tauris, Arbelle où Darius fut vaincu par Alexandre, Ecbatana que d'autres nomment Seleucie & Nisibe, & plusieurs Provinces de l'Assirie & de la Perse; . . . . que toutes ces choses furent imprimées, & lues avec beaucoup de curiosité. Il y avoit sans doute plus de faste que de réalité là-dedans; & c'étoit une chose bien entendue selon la prudence humaine, que de faire sonner si haut le nom de tant de fameuses villes.

(1) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *Livre V, au commencement.*

(2) *La Confession de Foi de ce Patriarche en compte 18, dont 15 étoient tenues par les Nestoriens, & trois par les Jacobites. Voiez Mr.* Amelot de la Houssaye, Traduction de Fra-Paolo, *Livre V, au commencement.*

SULPICIA ou SULPITIA, Dame Romaine, fille de Sulpicius Paterculus, & femme de Fulvius Flaccus, obtint un honneur insigne lors qu'il fut jugé à propos de chercher quelque remede aux déréglemens impudiques que l'on remarqua parmi les femmes de Rome. Le mal fut jugé si grand que l'on recourut à l'assistance céleste, & à ces ressources de Religion qui suppléent le défaut des moiens humains. On fit consulter les Livres de la Sibylle, & sur le rapport des Consulteurs il fut ordonné par le Sénat qu'un simulacre seroit consacré à Vénus *Verticordia*, c'est-à-dire, *Convertisseuse des cœurs* (*A*), afin que les femmes & les filles fussent plus sa-

(*A*) *Il fut ordonné par le Sénat qu'un simulacre seroit consacré à Vénus* Verticordia . . . *Convertisseuse des cœurs.*] On trouve ce fait dans plusieurs Auteurs, mais Valere Maxime est celui qui l'a le mieux circonstancié. *Merito*, dit-il (1), *virorum commemorationi Sulpitia, Ser. Paterculi filia, Q. Fulvii Flacci uxor, adjicitur. Quæ, cum Senatus libris Sibyllinis per decemviros inspectis censuisset, ut Veneris Verticordiæ simulachrum consecraretur, quo facilius virginum mulierumque mentes à libidine ad pudicitiam converterentur; & ex omnibus matronis centum, ex centum autem decem sorte ductæ, de sanctissima fœmina judicium facerent, cunctis castitate prælata est.* Pline dit la même chose en moins de mots, hormis qu'il ne marque pas le sujet de cette consécration, ni l'épithete de Vénus. *Pudicissima femina semel, matronarum sententia, judicata est Sulpicia Paterculi filia, uxor Fulvii Flacci: electa ex centum præceptis* (2), *quæ simulacrum Veneris ex Sibyllinis libris dedicaret* (3). Solin a copié Pline selon sa coutume (4). Ovide n'a point parlé de notre Sulpicia, & au lieu d'un simple simulacre il prétend que l'on fit bâtir un Temple à Vénus *Verticordia*. Il n'oublie pas le sujet de cette nouvelle dévotion: il marque très-expressément que la ruïne de la pudeur en fut cause.

Roma pudicitia proavorum tempore lapsa est:
Cumæam, veteres, consuluistis anum.
Templa jubet Veneri fieri: quibus ordine factis,
Inde Venus verso nomina corde tenet (5).

Il est blâmable de n'avoir point rendu à Sulpicia l'honneur qu'elle méritoit. La gloire qu'elle aquit alors est si grande, qu'il ne faloit pas s'en taire. Les autres Dames se reconnurent inférieures en chasteté à celle-là. C'est un aveu aussi glorieux pour elle, que le seroit pour un brave la confession que cent autres braves feroient d'avoir moins de cœur que lui. Il est rare, dit-on, de voir des gens qui veuillent céder aux autres quant à l'esprit (6). Mais parmi les gens de guerre il est encore plus rare de vouloir céder en bravoure: les complimens mêmes sont là-dessus assez rares; & en général on voit peu de complimens où un honnête homme se reconnoisse moins honnête homme qu'un autre, & une femme d'honneur moins pudique que les autres. Cette civilité est aussi rare parmi les femmes d'honneur, que le sauroit être parmi les femmes galantes de reconnoître la supériorité de beauté d'une rivale. Mais en tout cas les discours de civilité, & le langage complimenteur ne tirent pas à conséquence pour les aveus juridiques & solennels; car s'il s'agissoit de choisir pour une fonction honorable ordonnée par les Magistrats, ou la plus honnête femme, ou le plus honnête homme de la ville, personne ne voudroit souffrir que les autres se prévalussent des complimens qu'on leur pourroit avoir faits. Chacun les révoqueroit, & voudroit avoir son jugement libre, & trouveroit fort dur de reconnoître publiquement, qu'il est moins digne d'être choisi pour la fonction ordonnée. Il faloit donc que la vertu de Sulpicia fût bien éclatante, puis que cent Dames Romaines opinérent en sa faveur dans une rencontre comme celle-là. Mais peut être faut-il supposer, que le Sénat ordonna qu'aucune Dame ne pourroit se donner à elle-même sa voix. Les Auteurs n'ont pas bien développé les circonstances de cette affaire. Il semble qu'ils veulent dire que l'on commença par choisir au sort cent Dames Romaines, & qu'ensuite sur ces cent-là on en choisit dix au sort, & que toutes reconnurent que Sulpicia méritoit de consacrer le simulacre. Cette conduite me paroît embarassée; car pourquoi tiroit-on deux fois au sort, si l'on vouloit recueillir les suffrages des cent Dames? J'aimerois mieux dire que d'abord on mit à part cent femmes dont la réputation étoit la mieux établie, & qu'aprés cela on les fit tirer au sort, afin que dix d'entre elles eussent la nomination de celle qui consacreroit le simulacre, & qu'on régla que personne ne se nommeroit soi-même. Ainsi Sulpicia par le suffrage de dix Dames auroit obtenu la préférence sur cent des plus estimées de toute la ville, & néanmoins aucune n'auroit déclaré formellement, qu'elle se reconnoissoit moins chaste que Sulpicia. Il y eût eu quelque dureté à exiger une telle reconnoissance dans une pareille conjoncture.

On me dira peut-être que le Sénat ne s'adressa guere bien: car selon les dogmes du Paganisme la Déesse Vénus présidoit également à l'amour illégitime, & à l'amour légitime; & c'étoit elle qui avoit produit le débordement d'impudicité qu'on vouloit faire cesser. Cette Objection est nulle: le Sénat savoit très-bien ce qu'il faisoit, & par la raison même que Vénus étoit la cause de ce desordre, il faloit recourir à elle; car selon la Maxime de Caton, c'est à ceux qui ont causé les grands maux à les faire cesser (7). On pouvoit attendre que Vénus fléchie par la consécration de ce nouveau simulacre, & reconnue pour la maîtresse des cœurs, rameneroit le beau sexe dans le bon chemin, ou en cessant de lui donner de l'amour, ou en appliquant l'amour à des objets légitimes. Le premier moien n'est pas mauvais; car combien y a-t-il de personnes qui peuvent faire la plainte que nous lisons dans un Opera?

Mon cœur auroit gardé (*a*) *sa premiere innocence,*
S'il n'avoit jamais eu d'amour.

Le

(1) Valer. Maximus, *Libro VIII, Capite XV, num. 12, pag. m. 738.*

(2) *C'est-à-dire qui avoient déjà été choisies. Il faut lire* præceptis, *& non pas* præcipuis *comme il y a dans la plupart des Editions. Voiez* Saumaise in Solinum, *page 54, & le Pere* Hardouin in Plin. *Tom. II, page 56, & 124.*

(3) Plinius, *Libro VII, Cap. XXXV, pag. m. 56.*

(4) Solin. *Cap. I, pag. m. 12.*

(5) Ovid. Fastorum *Libro IV*, ℣. 157.

(6) *Aurum & opes & rura frequens donabit amicus: Qui velit ingenio cedere rarus erit.* Mart. Epig. XVIII *Libri VIII.*

S'il étoit raisonnable de s'adresser à Vénus pour faire cesser l'impudicité.

(7) Τῶν γὰρ αὐτῶν εἶναι καὶ ποιεῖν τὰ μεγάλα κακὰ, καὶ παύειν. *Nam eorundem esse & facere magna mala, & comprimere.* Plutarch. in Catone minore, *pag. 184, D.*

(*a*) Quinaut a dit *encor*, & non pas *gardé.* REM. CRIT.

facilement ramenées de l'impudicité à la chaſteté. On deſtina à une femme très-vertueuſe l'honneur de conſacrer cette image de Vénus, & d'abord l'on choiſit cent femmes entre toutes les autres, & puis dix entre ces cent, & on les vit s'accorder toutes à nommer Sulpicia à la fonction que l'on demandoit. Cette Dame fut donc reconnue pour la plus chaſte de toutes (*a*). Nous rechercherons la date de ce fait-là (*B*): les Auteurs l'ont trop négligée.

(*a*) *Tiré de Val. Max. Livr. VIII, Ch. XV. Vous trouverez ſes paroles dans la Rem. (A).*

Le ſecond moien eſt très-bon: faites qu'elles aiment, pouvoit-on dire à Vénus, nous le voulons bien, mais faites qu'elles aiment légitimement. Retirez-les du deſordre, ramenez-les dans la bonne voie. Elles ſont comme des rivieres qui ſe répandent hors de leur lit, & qui inondent les campagnes: faites rentrer dans leur canal naturel ces eaux débordées, c'eſt ce que nous vous demandons comme à la Déeſſe *Verticordia*, *Convertiſſeuſe des cœurs*.

Je me ſouviens d'avoir lu dans Pauſanias, qu'Harmonia femme de Cadmus conſacra dans Thébes trois Statues de Vénus, la prémiere à Vénus *Uranie*, la ſeconde à Vénus *Pandemos*, & la troiſieme à Vénus *Apoſtrophia*: la prémiere étoit pour l'amour ſpirituel, la ſeconde pour le corporel, & la troiſieme avoit pour but l'éloignement des conjonctions extravagantes, comme vous diriez les inceſtes, &c. Ἔθετο δὲ τῇ Ἀφροδίτῃ τὰς ἐπωνυμίας ἡ Ἁρμονία· τὴν μὲν Οὐρανίαν ἐπὶ ἔρωτι καθαρῷ, καὶ ἀπηλλαγμένῳ πόθου σωμάτων· Πάνδημον δὲ, ἐπὶ ταῖς μίξεσι· τρίτην δὲ Ἀποστροφίαν, ἵνα ἐπιθυμίας τε ἀνόμου καὶ ἔργων ἀνοσίων ἀποστρέφῃ τὸ γένος τῶν ἀνθρώπων. *Cognomina impoſuit Harmonia, Uraniæ, purum ſignificans, & corporum cupiditate vacantem amorem: Popularis, ob* Venerios *congreſſus: jam vero Apoſtrophiæ* numen coli inſtituit (id eſt Averſatricis) *quo ab exlege cupiditate & inceſtis ſtupris hominum genus averteret* (8). Vous voiez que les Romains avoient pû apprendre des autres Nations à honorer Vénus ſous le titre de *Verticordia*; car il n'y a pas une grande différence entre ce titre & celui d'*Apoſtrophia*; l'un enferme la notion *Convertiſſeuſe*, & l'autre celle de *Détourneuſe*.

(8) Pauſan. *Libr. IX, Cap. XVI, pag.* 742.

(*B*) *Nous rechercherons la date de ce fait-là.*] On trouve perpétuellement les occaſions de ſe plaindre de la négligence chronologique des anciens Auteurs. Epluchez tant qu'il vous plaira toutes les paroles d'Ovide, & de Valere Maxime, & de Pline, & de Solin, vous n'y trouverez quoi que ce ſoit qui vous apprenne en quel tems ſe fit la conſécration de cette image de Vénus. On peut déterrer ce tems-là par le moien de Julius Obſequens, qui parle (9) d'un certain prodige arrivé ſous le Conſulat de Marcus Acilius & de Caius Portius, c'eſt-à-dire ſelon les Faſtes de Sigonius l'an de Rome 639. La fille d'un Chevalier Romain fut frappée de la foudre, & l'on trouva que ſa langue étoit ſortie par l'endroit qu'on ne nomme pas. On conſulta les Devins, & ils répondirent que les filles & les Chevaliers étoient menacez d'infamie (10). La menace eut ſon effet; car on punit en même tems trois Veſtales qui avoient eu des galanteries avec quelques Chevaliers Romains. Ce fut alors que l'on fit bâtir un Temple à Vénus Verticordia (11). Notez que depuis l'an 639 de Rome juſques au tems que la République paſſa au pouvoir de Jules Céſar, la corruption des mœurs, & nommément la luxure ne firent que croître, & ainſi le ſimulacre que la chaſte Sulpicia avoit conſacré ne produiſit rien de bon. Voiez la marge (12).

(12) *Le mal s'augmenta depuis Céſar, au lieu de diminuer. Voiez ce que je cite de* Seneque *dans la Remarq. (H) de l'Article* VAYER.

(9) Julius Obſequens, *in Libro de* Prodigiis, *num.* 97, *pag.* 51.

(10) *Il faut noter que cette fille étoit à cheval lors que la foudre tomba ſur elle.*

(11) *Tres uno tempore virgines Veſtales nobiliſſimæ, cum aliquot equitibus Romanis, inceſti pœnas ſubierunt. Ædes Veneri Verticordiæ facta.* Idem, ibid.

SULPITIUS (JEAN) ſurnommé *Verulanus* à cauſe, ſi je ne me trompe, qu'il étoit natif de *Verulum* (*a*) ville de la Campagne de Rome, s'attacha aux Belles-Lettres avec aſſez de ſuccès. Il floriſſoit vers la fin du XV Siecle. Son Commentaire ſur la Pharſale de Lucain n'étoit pas mauvais pour ce tems-là. Il fit imprimer Vegece avec deux autres Traitez *de Re Militari* (*b*). Il publia quelques Vers Latins de *Moribus*, & *Præludia Grammatica*. Je ne croi point qu'il le faille diſtinguer du Sulpitius qui enſeignoit dans le College de Rome ſous le Pontificat d'Innocent VIII, & qui commença à rétablir l'uſage de la Muſique ſur le Théatre (*A*), de ſorte qu'on le peut conſidérer comme le prémier Auteur des Opera. Il eſt auſſi le prémier qui ait publié Vitruve. Son

(*a*) *Veroli en Italien.*

(*b*) Æliani & Frontini. *Voiez la* Bibliotheque de Geſner, *folio* 437.

(*A*) *Qui commença à rétablir l'uſage de la Muſique ſur le Théatre.*] J'avoue ingénument que j'ignorerois cela, ſi je ne l'avois lu dans un *Ouvrage* du Jéſuite Menêtrier. Voici tout le Paſſage (1): „ *Ces reſtes de Muſique Dramatique*, qui s'étoient conſervez dans l'Egliſe, ſervirent à la rétablir y a deux cents ans: & Rome, qui l'avoit comme perdue, pour donner à *la* recitation, & à la déclamation des Acteurs, ce que les Grecs donnoient au chant & à l'harmonie, la fit paroître ſur le Théatre vers l'an 1480, comme je l'apprens de Sulpitius, en l'Epitre Dédicatoire de ſes Notes ſur Vitruve qu'il préſenta au Cardinal Riari Camerlingue de l'Egliſe & neveu du Pape Sixte IV. . . . . Sulpitius louant la Magnificence de ce Cardinal, qui avoit fait bâtir dans Rome, & aux environs de Rome, de ſuperbes Palais, le ſollicite de faire dreſſer des Théatres publics pour les repréſentations de Muſique, dont ce Sulpitius ſe dit être le Reſtaurateur, ayant fait voir à Rome, depuis peu d'années, ce qu'elle n'avoit plus en uſage depuis pluſieurs ſiecles. Il dit à ce Cardinal dans cette Epitre, que Rome attend de lui un Théatre pour ces actions, parce qu'il en a déja donné une fois le plaiſir au peuple ſur un Théatre mobile dreſſé au milieu d'une place, & d'autres fois dans le Château Saint-Ange, pour divertir le Pape, & dans ſon Palais pour quelques Cardinaux. *Tu enim primus Tragœdiæ quam nos juventutem excitandi gratia & AGERE & CANTARE primi hoc ævo docuimus, (nam ejuſmodi actionem jam multis ſæculis Roma non viderat) in medio foro pulpitum ad quinque pedum altitudinem erectum pulcherrimè exornaſti. Eamdemque poſtquam in Hadriani mole Divo Innocentio ſpectante eſt acta, ruſus intra tuos penates tanquam in media Circi cavea toto conſeſſu, umbraculis tecto admiſſo populo, & pluribus tui ordinis ſpectatoris honorificè excepiſti. Tu etiam primus picturatæ ſcenæ faciem, quum Pomponiani* (2) *comœdiam agerent noſtro ſæculo oſtendiſti: quare à te Theatrum novum tota urbs magnis votis expectat*". Le Pere Menêtrier ſe trompe quand il dit que ce Paſſage Latin eſt tiré de l'Epitre Dédicatoire des Notes de Sulpitius ſur Vitruve. Mr. du Francaſtel, Garde de la Bibliothéque Mazarine, m'a fait la grace de m'envoier quelques Eclairciſſemens touchant l'Ouvrage où ſe trouve cette Epitre Dédicatoire, & je ſai par-là que c'eſt un Vitruve (3) ſans aucune Note ſur le Texte, & ſans aucune variété de Leçons. Il eſt ſans chiffres & même ſans ſignature. On n'y a marqué, ſoit au commencement, ſoit à la fin, ni le lieu ni le tems de l'Impreſſion, ni le nom de l'Imprimeur. L'Avis au Lecteur & l'Epitre Dédicatoire ſont ſans date. Cet Avis contient ceci entre autres choſes: *Jo. Sulpitius Lectori ſalutem. . . . Collatis multis id genus libris & imprimis uno noſtri Delii manu ſatis accurate perſcripto, cum mihi laborem aſſumpſi ut quantum per plurimas occupationes meas fieri poſſet, redderem unum imprimendorum archetypum adeò emendatum, ut parvus labor cuivis alteri ejuſdem rei ſtudioſo relinqueretur. Quod ſi fidelis ut ſpero librarius fuerit & cum his impreſſis ſcripti calamis conferentur, facile fides noſtra & diligentia apparebit. . . . Primus hoc in ſtadio curro & ad certamen via jam liberaliter ſtrata reliquos inter ſe excito.* Voici le commencement de l'Epitre Dédicatoire; *Raphaeli Riario Cardinali Sanctæque Ro. Eccleſiæ Camerario, Jo. Sulpitius fœlicitatem. Quidquid curæ, ſtudii, vigiliarum, & operæ in emendando & vulgando Vitruvio poſui . . . . tuæ dedico amplitudini.* On voit dans la ſuite le Paſſage que le Pere Menêtrier rapporte. Cette Edition de Vitruve ne peut pas être de l'an 1480; car elle fut donnée ſous Innocent VIII, qui ſiégea depuis l'an 1484, juſqu'en 1492. Voici quelques termes de l'Epitre Dédicatoire, qui font voir qu'elle fut écrite vers les dernieres années de ce Pontificat: *Innocentius impoſito bellis fine, Prætorio ſuburbano peracto, agilitatis certaminibus & equitum concurſionibus, dotalibusque & ſumptuariis legibus revocatis. . . . . Tum Floræ campus, tum Circus Flaminius lateribus aptiſſime ſternitur . . . . de Gymnaſio noſtro evertendo & magnifice conſtruendo (quod utinam præoccupaſſes: ibi enim cotidiana omnium diſciplinarum eduntur ſpectacula) prudentiſſimi Reformatores jam iniere conſilium* (4).

Concluons de tout ceci, que le Pere Menêtrier ne caractériſe pas bien cet Ouvrage de Sulpitius: il le donne pour des Notes ſur Vitruve publiées vers l'an 1480.

Notez que cette Edition de Vitruve n'eſt guere connue. On en ſera convaincu, ſi l'on examine cet Extrait de la Lettre que Mr. du Francaſtel m'a fait l'honneur de m'écrire. Je l'inſere ici avec d'autant plus de plaiſir, que je ſuis très-aſſûré que ceux qui aiment l'Hiſtoire des Livres le trouveront très-curieux: „ Pour approfondir davantage ce point j'ai lu toutes les prefaces, les Epitres Dédicatoires, & autres prolegomenes, qui ſont à la teſte de tous les Vitruves de la Bibliothéque Mazarine, tant des textuaires que des commentez, en Latin, en Italien, & en François. Il eſt ſurprenant qu'il n'y eſt fait aucune mention de ce *Jo. Sulpitius*, ni de ſon Edition, qui doit eſtre la prémiere de toutes. La plupart meſme des Commentateurs ou des *Editeurs* ſe donnent la gloire d'y avoir travaillé les prémiers. Mr. Perrault qui dans la Préface de ſa Traduction Françoiſe du Vitruve rapporte les noms de ceux qui ont donné, traduit, ou commenté cet Auteur, ne dit rien de Sulpitius. J'ai vu les Editions de Jocundus, de Philander, de Daniel Barbarus, de Ceſariano, & de Caporali, outre celle de Mr. Perrault, leſquelles ſont dans notre Bibliothéque. J'ai découvert encore une autre choſe touchant un *Hiero. Advocatus Ambroſii JCti. F.* C'eſt dans une Lettre de Joannes Britannicus Brixianus, à cet *Advocatus*, où il lui parle ainſi: *Feciſti tua induſtria, ſtudio, & labore, ut Vitruvius de Architectura qui jam tot ſæculis in lucem caput ſuum proferre non audebat, qui ex omni parte mancus, „ lacerus,*

(1) Menêtrier, des Repréſentations en Muſique, *pag.* 155, 156. *Ce Livre fut imprimé à Paris l'an* 1681.

(2) *C'eſt-à-dire les Ecoliers de l'Académie ou du College de* Pomponius Lætus.

(3) *Un très petit in folio.*

(4) *Je ſuis redevable de tout ces Paſſages à Mr. du Francaſtel, Garde de la Bibliothéque Mazarine.*

Son Livre de *Moribus* fut traduit en Vers François par Pierre Broé (*c*) natif de Tournon sur le Rhone. La Croix du Maine (*d*), qui m'apprend cela, met à l'an 1555 l'Impression de cette Version chez Macé Bonhomme à Lion, & il appelle l'Auteur de l'Original *Jean Sulpice de S. Alban dit* Verulanus.

(*c*) Du Verdier, Bibl. Franç. *pag.* 1000, *le nomme* Brohe.

(*d*) Biblioth. Françoise, *pag.* 388.

„ *lacerus, mutilatum se sentiebat, nunc politus, purus, integer huc & illuc gestiat meare, omnibus carus occurrat, omnibus gratus excipiatur*. . . . . Cette Lettre est imprimée à Venise en 1493. Après avoir vu les Vitruves, sans „ y rien trouver qui pust faire connoitre qui estoit ce *Ja. Sulpitius*, j'ai cru qu'en lisant toutes les Prefaces, &c. des „ Ouvrages du Verulanus qui sont dans notre Bibliothéque, „ j'y pourrois découvrir quelque chose, supposé que ce fust „ lui qui eust fait les Notes en question; mais ç'a esté inutilement, car cet Auteur n'en fait aucune mention dans 7 „ ou 8 Ouvrages que j'ai vus (5)".

(5) Lettre de Mr. du Francastel, *écrite de Paris le* 11 *de Décemb.* 1699.

SURENA, Général des Parthes dans la Guerre contre les Romains commandez par Crassus l'an de Rome 701, étoit le second (*a*) *après le Roy, tant en noblesse, qu'en richesse & reputation; mais en vaillance, suffisance, & expérience au fait des armes*, il étoit *le prémier personnage qui fust de son temps entre les Parthes*, & au reste *en grandeur & beauté de corps* il ne cedoit *à nul autre. Quand il marchoit par les champs avec son train seulement, il avoit bien tousjours mille chameaux à porter son bagage, & deux cents chariots de concubines*, & mille hommes *armez de toutes pieces, & d'autres armez à la legere encore davantage, de sorte qu'il faisoit en tout de ses sujets & vassaux plus de dix mille chevaux. Il avoit par succession hereditaire de ses ancestres le privilege de mettre le prémier le bandeau royal ou diademe à l'entour de la teste du Roy, quand il estoit declaré Roy*, & *outre cela* il avoit *remis en son Royaume le Roy* Orodes, *qui regnoit alors*, & qui en *avoit esté dechassé, & lui avoit conquis la grande cité de Seleucie, ayant esté le prémier qui avoit monté sur les murailles, & ayant renversé de sa propre main ceux qui les defendoyent. Et* quoi *qu'il n'eust pas encore trente ans, si estoit-il tenu pour homme tressage, de bon sens & de bon conseil, qui furent les moyens par lesquels il defit Crassus, lequel par son audace & son outrecuidance du commencement, & depuis par la crainte & l'espouventement où le reduisirent ses malheurs, se rendit facile à surprendre, & exposé à* toutes sortes d'embuscade. On se servit de beaucoup de stratagémes contre les Romains, & outre cela les Parthes se battirent avec beaucoup de vigueur. *Mesmement* (*b*) *Surena, qui estoit le plus bel homme & le plus grand* de toute l'Armée, *& estimé aussi hardi & aussi vaillant de sa personne qu'il y en eust point, encore que la delicatesse de sa beauté, qui tenoit un peu de l'effeminé, ne promist pas une telle fermeté de courage, pource qu'il se fardoit le visage* (*A*), *& portoit les cheveux mespartis*

(*a*) Plutarch. in Crasso, *pag.* 556: *j'emploie dans tout le Texte de cet Article la Traduction d'*Amyot *en y retouchant quelque chose.*

(*b*) *La même, pag.* 557.

(*A*) *Encore que la délicatesse de sa beauté, qui tenoit un peu de l'effeminé, ne promist pas une telle fermeté de courage, pource qu'il se fardoit le visage.*] Généralement parlant les hommes qui se piquent de beauté, & qui recourent à l'artifice pour relever l'éclat de leur teint, & qui consultent beaucoup leur miroir afin que la symmétrie de leurs cheveux & de leurs frisures soit plus capable de charmer les femmes, ne sont point propres à la guerre. Ce sont des damerets, & des mignons de couchette: les ruelles, les festins, le bal, sont les lieux où ils se signalent; les fatigues de l'Armée ne leur conviennent point, elles demandent des gens qui ne craignent pas le hâle: la bravoure inspire plutôt la passion de faire peur aux ennemis par un air soldat, que celle de plaire aux femmes par un air muguet. Mais nous avons ici une exception à cette régle générale. Surena se montre dans le combat un très-vaillant homme, il s'aquitte de tous les devoirs d'un Chef d'Armée avec toute la vigueur, & avec toute l'application imaginable, & néanmoins il se farde, & il a un très-grand soin de ses cheveux. Cela me fait souvenir d'un lieu-commun qui est fort contraire à la pratique de César. On donne ordinairement pour une Maxime de Guerre, qu'il ne faut point laisser goûter aux soldats les douceurs d'une vie délicieuse, que c'est le moien de les énerver, & de les acoquiner, & l'on cite entre autres exemples la faute que fit Annibal après la Bataille de Cannes. Il donna des quartiers d'hiver à son Armée dans des lieux où elle s'accoutuma à une vie voluptueuse, & où les vins, les bains, la bonne chere, & les femmes firent perdre à ses soldats la vigueur martiale qui les avoit rendus si terribles. Les délices de Capoue furent pour lui ce que la Bataille de Cannes avoit été pour les Romains (1). *In hyberna Capuam concessit: ibi partem majorem hyemis exercitum in tectis habuit, adversus omnia humana mala sæpe ac diu durantem, bonis inexpertum atque insuetum. Itaque quos nulla mali vicerat vis, perdidere nimia bona ac voluptates immodicæ: & eo impensius, quo avidius ex insolentia in eas se immerserant. somnus enim & vinum, & epulæ, & scorta balneaque, & otium consuetudine indies blandius, ita enervaverunt corpora animosque, ut magis deinde præteritæ eos victoriæ quàm præsentes tutarentur vires: majusque id peccatum ducis apud peritos artium militarium haberetur, quàm quòd non ex Cannensi acie protinus ad urbem Romam duxisset. illa enim cunctatio distulisse modò victoriam videri potuit: hic error vires ademisse ad vincendum. Itaque hercule, velut si cum alio exercitu à Capua exiret, nihil usquam pristinæ disciplinæ tenuit. nam & redierunt plerique scortis impliciti: & ubi primùm sub pellibus haberi cœpti sunt, viaque & alius militaris labor excepit, tyronum modò corporibus animisque deficiebant: & deinde per omne æstivorum tempus magna pars sine commeatibus ab signis dilabebantur: neque aliæ latebræ, quàm Capua desertoribus erant* (2). La Maxime que l'on fonde sur de tels exemples fut négligée par Jules César, & il n'eut point lieu de se repentir de ne l'avoir pas suivie. Il permettoit à ses soldats après une grande victoire toutes sortes de débauches, & il avoit accoutumé de dire qu'ils pouvoient se battre très-bien lors-même qu'ils étoient parfumez. *Nonnunquam post magnam pugnam atque victoriam, remisso officiorum munere, licentiam omnem passim lasciviendi permittebat: jactare solitus*, milites suos etiam unguentatos bene pugnare posse (3).

(1) Titus Livius, *ubi infrà, pag.* 376. Florus, *Libr. II, Cap. VI.*

(2) Titus Livius, *Lib. XXIII, pag. m.* 562. *Voiez aussi pag.* 577, *où Marcellus encourage ses Soldats par la considération de la lâcheté que les délices de Capoue avoient produite dans les Soldats d'Annibal.*

(3) Sueton. in Cæsare, Cap. LXVII.

Je croi que notre Surena étoit du nombre de ces personnes dont j'ai donné deux exemples dans l'Article d'Henri quatriéme (4). Ils s'abandonnent aux plaisirs, & ils les quittent absolument, selon la diversité des conjonctures: voluptueux & paresseux au souverain point, lors qu'il n'y a rien à faire: vigilans, & laborieux sans nul relâche, lors qu'il est très-nécessaire d'agir. Mecenas, si nous en croions Velleius Paterculus, travailloit extrêmement lors qu'il le faloit; mais quand les affaires n'étoient point pressantes, il s'abandonnoit à la paresse, & aux délices, comme le plus efféminé de tous les hommes. *C. Mæcenas, vir ubi res vigiliam exigeret, sane exsomnis, providens, atque agendi sciens; simul vero aliquid ex negotio remitti posset, otio ac mollitiis pæne ultra feminam fluens* (5). Ce que le même Historien dit de Lucius Pison n'approche pas de cela, & sert néanmoins d'exemple pour le caractére dont je parle ici. *De quo viro hoc omnibus sentiendum ac prædicandum est, esse mores ejus vigore ac lenitate mixtissimos, & vix quemquam reperiri posse, qui aut otium validius diligat, aut facilius sufficiat negotio, & magis, quæ agenda sunt, curet sine ulla ostentatione agendi* (6). C'est-à-dire, selon la Version de Mr. Doujat, „ Chacun doit être persuadé, & „ publier de luy qu'il y a dans ses mœurs un parfait „ mélange de vigueur & de bonté, qu'il seroit fort dif- „ ficile de trouver personne qui aime plus fortement le „ repos, ni qui soit plus capable de s'acquitter sans peine „ des grandes affaires: ou qui s'applique avec plus d'ar- „ deur aux choses où il faut agir, sans toutesfois affecter „ de faire paroistre qu'il agisse". Il dit à-peu-près la même chose de Sentius Saturninus. „ C'estoit un homme doué „ de plusieurs vertus, laborieux, dispos, de grande pre- „ voyance, qui sçavoit, & qui supportoit également les „ devoirs & les fonctions militaires: mais qui en revan- „ che, toutes les fois que les affaires luy donnoient un „ peu de relâche, en abusoit amplement, & jusqu'à l'ex- „ cès; ensorte pourtant qu'il pouvoit passer plustost pour „ magnifique & de bonne humeur, que pour débauché „ ou faineant". Vous trouverez à la marge l'Original de cette Version de Mr. Doujat (7). Nous trouvons dans Tacite un Général (8), qui étoit de cette trempe. Ce fut celui qui contribua le plus à faire tomber la Couronne Impériale sur la tête de Vespasien. C'étoit un homme trop voluptueux dans le loisir, & fort actif dans un tems d'affaires (9). Voiez aussi ce que dit le même Tacite d'un Crispus Sallustius au Chapitre XXX du III Livre des Annales. Il n'y a personne qui ignore la dissolution de Demetrius, elle étoit du plus haut degré, & cependant ce fut un Prince qui en tems de guerre renonçoit à ses plaisirs, pour s'appliquer tout entier à ses grandes entreprises. Entendons sur cela le témoignage de Plutarque. Il dit (10) qu'Antigonus *estant devenu inhabile aux exercices & travaux de la guerre* à cause de sa vieillesse, & de la grosseur de son corps, *usoit de son fils en son lieu, lequel tant pource qu'il estoit heureux, comme aussi pour l'expérience qu'il avoit ja acquise, conduisoit bien & sagement ses plus grandes affaires. Et ne s'offensoit point son pere pour les insolences, superfluitez de despense & yvrongneries qu'il faisoit ordinairement: car quand il y avoit paix, il estoit desordonné en tous ces vices-là: & si tost comme il estoit sorty hors d'affaires, il s'abandonnoit dissoluement & se laissoit aller à toutes sortes de*

voluptez

EXEMPLES de gens voluptueux & néanmoins laborieux.

(4) *Remarque* (*A*) *à l'à linea.*

(5) Vell. Paterculus, *Libr. II, C. LXXXVIII.*

(6) *Idem, ibid. Cap. XCVIII.*

(7) *Virum multiplicem in virtutibus, navum, agilem, providum, militariumque officiorum patientem ac peritum pariter, sed eundem, ubi negotia fecissent locum otio, liberaliter lautèque eo abutentem; ita tamen, ut eum splendidum ac hilarem potius, quam luxuriosum aut desidem diceres.* Idem, ibid. *Cap. CV.*

(8) *Licinius Mucianus.*

(9) *Luxuria, industria, comitate, malis bonisque artibus mixtus: nimiæ voluptates cum vacaret: quoties expedierat magnæ virtutes.* Tacit. Hist. *Libr. I, Cap. X.*

(10) Plut. in Demetrio, *pag.* 807: *je me sers de la version d'*Amyot.

partis en greve à la guise des Medois', quoi *que les autres Parthes laissassent encore croistre leurs cheveux* à la maniere des Scythes, *sans les agencer ni peigner aucunement*, *pour en estre plus effroyables à voir à leurs ennemis*. Le succès de la bataille lui fut glorieux, mais il ternit sa gloire par la perfidie dont il se servit en demandant de s'aboucher avec Crassus pour la conclusion d'un Traité de paix (*e*). Il fit des honnêtetez à ce Général Romain, il lui engagea sa parole, & l'assûra que l'accord étoit conclu entre les Parthes & les Romains, & qu'il ne s'agissoit plus que de s'avancer jusqu'à la riviere pour le mettre par écrit. Crassus voulant envoier chercher un cheval, Surena lui dit que cela étoit superflu, puis que le Roi Orodes lui en donnoit un. On fit monter Crassus sur ce cheval,

(*e*) Plut. *in* Crasso, *pag.* 562, 563.

voluptez: mais en temps de guerre, il estoit sobre & chaste comme ceux qui le sont naturellement. . . . , Demetrius s'adonnoit totalement à une seule chose pour un temps, tantost à prendre son plaisir, tantost aux affaires & à choses de consequence, & usoit tousjours de l'un seul en extrémité, sans le mesler avec l'autre, & si n'estoit pour cela de rien moins provident à faire tous apprests & toutes provisions pour la guerre, ains s'il estoit sage & vaillant Capitaine pour bien conduire une Armée, il estoit encore plus soigneux & plus diligent à la preparer & mettre sus: car il vouloit qu'il y eust de toutes choses nécessaires, plus qu'il n'en faudroit quand ce viendroit au besoin (11). Joignons à ceci une Observation du même Auteur suivie d'un fait qui se rapporte à la matiere que nous traitons. „ Artaxerxes . . . . par effet monstra lors clairement que la couardise & lascheté de cœur ne procede point des délices, pompes & superfluitez, comme aucuns estiment, croyans que c'est ce qui amollist le courage des hommes, ains vient d'une basse, vile, & mauvaise nature qui s'attache ordinairement plustost à suivre la mauvaise opinion que la bonne: car ny les joyaux d'or, ny la robbe royalle, ny les autres bagues & ornemens que ce Roy avoit tousjours à l'entour de sa personne jusques à la valeur de douze mille talens, comme l'on dit, ne l'empeschoient point de travailler & de prendre peine lors autant que le moindre homme de son ost: car il marchoit lui-mesme le prémier à pied, portant sa trousse en escharpe sur les espaules, & son bouclier en son bras, & cheminoit à travers montagnes roides & aspres, de maniere que les soldats voyans le courage & la peine que le Roy mesme prenoit, en cheminoient si legerement, qu'il sembloit qu'ils eussent des aisles: car il faisoit par chacun jour douze lieues & demie, & plus (12)". Appliquons ici une Réflexion qui a été faite sur les Athéniens. Un Auteur, qui venoit de faire la description de leur luxe & de leur mollesse, ajoûte, & néanmoins ils ont gagné la Bataille de Marathon (13). Ne diroit-on pas que les *Anciens*, quand ils supposent que Bacchus fit des merveilles le jour de la *Bataille des Géans*, veulent nous représenter que ceux qui ne semblent propres qu'au bal, & qu'au jeu d'amour, ne laissent pas de se montrer braves dans les combats.

(11) Zosime a parlé de Theodose sur ce pied.

(12) Plutarch. *in* Artaxerxe, *pag.* 1024, *Version d'A*myot.

(13) Τοσοῦτοι δὲ ὄντες, τὴν ἐν Μαραθῶνι μάχην ἐνίκησαν. *Et ejusmodi quum essent tamen à prælio Marathonio victores discesserunt.* Ælian. Var. Hist. *Libr. IV*, *Cap. XXII.*

Tu, cùm parentis regna per arduum
Cohors Gigantum scanderet impia,
Rhœtum retorsisti leonis
Unguibus, horribilique malâ:
Quamquam choreis aptior, & jocis,
Ludoque dictus, non sat idoneus
Pugnæ ferebaris: sed idem
Pacis eras, mediusque belli (14).

(14) Horat. Od. XIX *Libri II.*

Je ne veux point mettre le grand Scipion parmi les exemples des voluptueux, qui ont su donner aux affaires importantes toute l'application qu'elles demandoient. Il suffit de dire qu'il méloit à de grands soins les récréations & les divertissemens honnêtes. Cela paroissoit fort condamnable au rigide & à l'austere Caton; mais ce Caton jugeoit trop sévérement de la différence qui se trouve entre la vie efféminée, & la gaieté. Quoi qu'il en soit, il murmura hautement de la conduite de Scipion, qui pendant les préparatifs de l'expédition de Carthage se donnoit bien du bon tems dans la Sicile. Caton devoit être son Questeur; mais il le quitta dès qu'il eut vu que ses Remontrances ne furent pas bien reçues. „ Il s'en retourna tout court de la Sicile à Rome, criant avec Fabius Maximus en plein Sénat, qu'il faisoit une despense infinie, & qu'il s'amusoit à faire jouer des Farces & Comédies, & à voir des combats de lucteurs, comme si on l'eust envoyé non pour faire la guerre, mais pour faire jouer des jeux. Si firent tant par leurs crieries, que le Sénat commit & deputa quelques-uns des Tribuns du Peuple pour aller voir sur les lieux, & informer si les charges par eux alleguées estoyent véritables, & si ainsi estoit, pour le ramener & faire retourner à Rome. Mais au contraire Scipion monstra aux Commissaires qui y furent envoyez la victoire toute évidente & asseurée en l'appareil & en la provision qu'il dressoit des choses nécessaires à la guerre, & que bien faisoit-il bonne chere en compagnie privée avec ses amis, quand les affaires lui en donnoyent le loisir, mais que pour quelque liberalité & gracieuseté dont il usast envers les gens de guerre, il n'en omettoit ni ne passoit en nonchaloir chose quelconque de son devoir ne qui fust de conséquence (15)". Valere Maxime a parlé de ce prétendu relâchement de Scipion, & il a dit entre autres choses que les grandes ames s'élancent avec d'autant plus d'impétuosité qu'elles se sont reposées. Ne retranchons rien de ses paroles. *P. Scipio, cum in Sicilia augendo, trajiciendoque in Africam exercitu opportunum quærendo gradum, Carthaginis ruinam animo volveret; inter consilia ac molitiones hujus tantæ rei operam gymnasio dedit, pallioque & crepidis usus est. Nec hac re segniores Pœnicis exercitibus manus intulit: sed nescio an ideo alacriores, quia vegeta & strenua ingenia, quo plus recessus sumunt, hoc vehementiores impetus edunt. Crediderim etiam favorem eum sociorum uberiorem se adepturum existimasse, si victum eorum & solennes exercitationes comprobasset: Ad quas tum veniebat, cum multum ac diu fatigasset humeros, & cetera membra militari agitatione firmitatem suam probare coëgisset, consistebatque in his labor ejus, in illis remissio laboris* (16). La fin de ce Passage nous montre qu'il n'y avoit rien d'efféminé dans la conduite de Scipion, mais tout au plus un mélange d'exercices récreatifs, parmi les travaux & les soins les plus importans. Tous les grands hommes ne sont pas capables de méler ainsi les choses. Les uns ne sont pas d'humeur à se diversifier de cette maniere, ils méprisent les plaisirs, & ils aiment une gravité non interrompue: les autres ne sauroient suffire à cette espéce de variation, à la bigarrure d'un grand dessein, & de la danse, ou de l'ivrognerie. Flaminius, l'un des plus illustres personnages de l'ancienne Rome, ne pouvoit comprendre, que l'on pût se bigarrer de cette façon. Voici ce que Plutarque récite. „ Une autre fois à Rome Dinocrates Messenien, aprés avoir bien beu en un festin, se desguisa en habit de femme & dansa en tel habit, puis le lendemain s'en alla devers Titus le prier qu'il le voulust aider à conduire son entreprise à chef, qui estoit de retirer la ville de Messine hors de la ligue des Achæiens. Titus lui fit response, qu'il y penseroit: Mais je m'esmerveille, dit-il, de toi, comment tu peux danser en habit de femme, ni chanter en un festin, ayant entrepris de si grandes choses (17)". Montaigne donne de très-belles Observations sur cette capacité d'ame, qui fait qu'on se tourne alternativement d'un côté & d'autre, & qu'on peut suffire à des soins contraires. „ Je (18) prends plaisir de voir un Général d'Armée au pied d'une bréche qu'il veut tantost attaquer, se prestant tout entier & delivre, à son disner, au devis, entre ses amis: Et Brutus, ayant le Ciel & la Terre conspirez à l'encontre de luy, & de la liberté Romaine, dérober à ses rondes, quelque heure de nuict, pour lire & breveter Polybe en toute securité. C'est aux petites ames ensevelies du poids des affaires, de ne s'en sçavoir purement démesler: de ne sçavoir & laisser & reprendre.

(15) Plut. *in* Catone majore, *pag.* 338, *Version d'A*myot. *Voiez aussi* Tite Live, *Libr. XXIX*, *pag. m.* 532.

(16) Valer. Maximus, *Libr. III*, *Cap. VI*, *num.* 1, *pag. m.* 298, 299.

(17) Plut. *in* Q. Flaminio, *pag.* 378.

(18) Montaigne, Essais, *Livre III*, *Chap. dernier pag. m.* 595.

„ - - - - *ô fortes pejoraque passi*,
„ *Mecum sæpe viri*, *nunc vino pellite curas*,
„ *Cras ingens iterabimus æquor* (*)".

(*) *O braves, qui avez souffert tant de travaux avec moy, chassez maintenant vos soucis par le vin: nous retenterons demain la vaste mer.* Hor. Od. VII. ℣. 30. *Libri I.*

Il allegue bien des exemples sur ce sujet.

Il est fâcheux qu'il y ait tant d'exceptions à la régle générale dont il s'agit; car cela fait qu'un jeune homme, qui a des talens pour la guerre, mais qui s'abandonne au vin, au jeu, & aux femmes, a dequoi répondre à ceux qui veulent le corriger en le menaçant des mauvaises suites du train qu'il mene. Vous ne serez jamais capable de commander une Armée, lui dit-on, c'est un emploi incompatible avec un panchant indomptable vers les voluptez. Pourquoi ne serois-je pas un jour comme tant d'autres, répondra-t-il, qui ont tour-à-tour aimé la débauche & le travail selon l'état des affaires? Surena se fardoit, & se faisoit suivre par un grand nombre de concubines. En étoit-il pour cela moins bon Général? Combien trouvet-on de pareils exemples dans l'Histoire ancienne & dans l'Histoire moderne? Montgommeri, qui fit tant de belles actions au XVI Siecle, *estoit le plus nonchalant en sa charge, & aussi peu soucieux qu'il estoit possible, car il aymoit fort ses aises & le jeu; mais quand il avoit une fois le cul sur la selle, c'estoit le plus vaillant & le plus soigneux Capitaine qu'on eust sceu voir* (19). Il y a bien des Généraux qui évitent les surprises, & qui font des coups d'une extrême diligence quoi qu'ils aiment bien à boire, & que leurs repas soient longs; leurs ennemis se mécomptent assez souvent dans les conséquences qu'ils tirent de cette qualité. Granvelle Evêque d'Arras fit une réponse très-imprudente comme l'événement le justifia. On (20) avoit représenté à Charles-Quint qu'il faloit se défier du Duc Maurice: *Mais Granvelle repliqua qu'il ne falloit pas soupçonner ces têtes à vin, parce qu'étant toujours chargées de vapeurs épaisses, elles ne voioient pas assez clair pour mener loin une intrigue delicate* (21). Maurice fit voir qu'il en savoit plus que les Italiens & les Espagnols.

(19) Brantome, *dans l'Eloge du* Prince de Condé, *Tom. III des* Mémoires, *pag. m.* 234.

(20) *Le Duc d'Albe représenta cela. Voiez* Melvil *ubi infrà.*

(21) Melvil, Mémoires, *pag.* 40.

Un jeune voluptueux, qui considére les exemples que j'ai rapportez, se rend plus incorrigible, & s'expose à de grands inconvéniens. Le plus sûr est de suivre la régle, & de ne se point fier aux exceptions.

cheval, & on lui coupa la tête fort peu après. On ajoûta l'inſulte & la moquerie à cette déloiauté (*B*); mais Surena ne jouït pas fort long-tems du plaiſir de la victoire, le Roi des Parthes en fut jaloux, & le fit mourir (*d*).

(*d*) Plut. in Craſſo, pag. 565.

(*B*) *On ajoûta l'inſulte & la moquerie à cette déloiauté.*] Surena envoia au Roi ſon maître la tête & la main de Craſſus, „& cependant fit courir le bruit jusques en la cité de „ Seleucie, qu'il amenoit Craſſus vif, ayant dreſſé un équi„page de monſtre qu'il appelloit, par maniere de moquerie, „ ſon Triomphe: car il y avoit entre les priſonniers un „ qu'on appelloit Caius Patianus, qui reſſembloit fort à Craſ„ſus, auquel ils baillerent une robe de femme à la barbareſ„que, l'ayans accouſtumé à reſpondre quand on l'appelloit „ Craſſus, ou ſeigneur Capitaine: ſi le menoyent deſſus un „ cheval ayant devant lui force trompettes: & des ſergens „ montez ſur des chameaux qui portoyent devant lui des „ faiſceaux de verges liées avec des haches, & y avoit force „ bourſes attachées aux verges, & des teſtes de Romains „ coupées de frais, attachées aux haches, & après lui mar„choyent des putains, courtiſanes & meneſtrieres Seleu„ciennes, qui alloyent chantans des brocards & atteintes „ de moquerie, par grand deriſion, ſur la couardiſe & laſ„cheté efféminée de Craſſus. Et quant à cela qui ſe faiſoit „ ainſi publiquement, tout le monde le pouvoit voir: mais „ outre cela Surena ayant fait aſſembler le Sénat de Seleu„cie, leur produiſit les livres impudiques d'Ariſtides qui „ ſont intitulez les Mileſiaques, qui n'eſtoit pas choſe fauſ„ſement ſuppoſée, car ils avoient eſté trouvez & pris en„tre le bagage d'un Romain nommé Ruſtius: ce qui donna „ grand matiere à Surena de ſe moquer fort outrageuſement „ & vilainement des mœurs des Romains, qu'il diſoit eſtre „ ſi desordonnez, qu'en la guerre ils ne ſe pouvoyent pas „ contenir de faire & de lire telles vilenies. Si ſembla bien „ adonc aux ſeigneurs du Sénat de Seleucie que Æſope „ avoit eſté bien ſage quand il dit, que les hommes por„toyent chacun à leur col une beſace, & que dedans la „ poche de devant ils mettoyent les fautes d'autrui, & de„dans celle de derriere les leurs propres, quand ils conſi„deroyent que Surena avoit mis en la poche de devant ce „ Livre des diſſolutions Mileſiaques, & en celle de derrie„re une longue queue de délices & voluptez Parthienes, „ qu'il trainoit après ſoi en ſi grand nombre de chariots „ pleins de concubines, que ſon Armée reſſembloit, par „ maniere de dire, aux viperes & aux muſaraignes, pource „ que le devant, & ce que lon y rencontroit de prémier „ front, eſtoit furieux & espouvantable, à cauſe que ce „ n'eſtoyent que lances, javelines, arcs, & chevaux, mais „ tout cela ſe finiſſoit puis après en une trainée de putains, „ d'inſtrumens de muſique, danſes, chanſons, & banquets „ diſſolus, avec courtiſanes toute la nuict (22)".

(22) Plut. in Craſſo, pag. 564: *Je me ſers de la Verſion* d'Amyot.

Toute cette conduite de Surena marque clairement, que les Parthes méritoient fort bien le nom de barbares, que les Grecs & les Romains leur donnoient; car il n'y a que des brutaux, & des Peuples deſtituez de culture, & incapables de civilité & d'honnêteté, qui puiſſent traiter de la ſorte un ennemi, & encore un ennemi que l'on n'a vaincu que par une infame trahiſon. Notez que Plutarque a condamné ce Ruſtius, qui avoit porté à l'Armée les Livres impurs d'Ariſtides. On ne feroit point aujourd'hui d'une morale ſi ſevere, & ſi l'on trouvoit dans le bagage d'un Officier, ou les Nouvelles de Boccace, ou les Contes de la Fontaine, on n'y feroit point d'attention. Je ne penſe pas que les Nouvelliſtes les plus médiſans, & les plus burlesques, en tiraſſent une matiere de critique. Encore moins cenſureroient-ils ceux qui auroient eu un miroir parmi leurs hardes. Mais au tems de Juvenal on étoit beaucoup plus ſevere à cet égard-là, on ſe moquoit d'un Empereur qui avoit porté ſon miroir au camp (23). Il eſt vrai que ce miroir appartenoit à un homme qui ſe fardoit, & par cette circonſtance il fourniſſoit une meilleure occaſion aux railleries & aux inſultes. On me pardonnera, je m'aſſûre, d'avoir obſervé ce fait, puis qu'il nous donne un Romain qui reſſembloit à Surena dans cette partie de molleſſe efféminée, & qui d'ailleurs témoigna beaucoup de courage (24); de ſorte que c'eſt ici un nouvel exemple à joindre à ceux que j'ai alléguez (25). Juvenal s'eſt fort récrié ſur la diſparate d'Othon:

(23) *Voiez ci-deſſus la Citation* (41) *de l'Article* APULE'E.

(24) *Voiez ſa Vie dans* Suetone, *&* Tacite Hiſtor. *Libr. II.*

(25) *Dans la Remarque précédente.*

Nimirum ſummi ducis eſt occidere Galbam,
Et curare cutem ſummi conſtantia civis:
Bebriaci campo ſpolium affectare Palati,
Et preſſum in faciem digitis extendere panem.
Quod nec in Aſſyrio pharetrata Semiramis orbe,
Mæſta nec Actiaca fecit Cleopatra carina (26).

(26) Juven. Sat. II *Verſ.* 104.

La maniere courageuſe dont Othon mourut ſembla d'autant plus digne d'admiration, qu'il avoit eu ſoin comme une femme de s'orner, & de ſe farder. Liſez ces paroles de Suetone; *Munditiarum vero pene muliebrium: vulſo corpore: galericulo capiti propter raritatem capillorum adaptato & annexo, ut nemo dignoſceret. Quin & faciem quotidie raſitare, ac pane madido linere conſuetum: idque inſtituiſſe a prima lanugine, ne barbatus unquam eſſet. Sacra etiam Iſidis ſæpe in lintea religioſaque veſte propalam celebraſſe. Per quæ factum putem ut mors ejus minime congruens vitæ, majori miraculo fuerit* (27).

(27) Sueton. in Othone, *Cap. ultimo, pag. m.* 642.

SURGIER (François) Religieux dans le Monaſtére de Sainte Croix à Paris, fut chatié l'an 1595, pour avoir prêché ſéditieuſement. Il avoit rempli d'invectives un de ſes Sermons, il y avoit ſouvent donné à la Reine Elizabeth le nom de Jeſabel, & y avoit traité de Sectaires ceux qui étoient dans l'alliance de cette Reine (*A*). Le Parlement de Paris, l'aiant fait empriſonner, le condamna à retracter à genoux & tête nue ces diſcours témérairement & inconſidérément prononcez, & à en demander pardon à Dieu, au Roi, & à la Juſtice. Il lui défendit de monter en chaire juſques à ce que la Cour en eût autrement ordonné, & lui défendit ſous peine de la vie de répandre des diſcours injurieux aux Princes alliez de ſa Majeſté très-Chrétienne, & de rien dire qui tendît à ſédition. Cela fut fait à huis clos dans la Chambre de la Tournelle, & l'on eut ce ménagement pour lui, à cauſe de ſa qualité de Religieux, & à cauſe de la mémoire de ſon pere qui avoit enſeigné les Inſtitutes dans Paris & dont pluſieurs membres de cette Chambre avoient été les Diſciples (*a*).

(*a*) *Tiré de* Mr. de Thou, *Libr. CXIV, pag. m.* 702. *ad ann.* 1595.

SUS-

(*A*) *Il avoit traité de Sectaires ceux qui étoient dans l'alliance de* la Reine Elizabeth.] On ne peut dignement décrire les emportemens des Zélateurs de la Catholicité qui ont pris à tâche de décrier Henri quatrieme & ſon Succeſſeur qu'ils voioient les Protecteurs des Proteſtans en Hollande & en Allemagne contre la Maiſon d'Autriche. Les Livres qui ont été publiez contre l'Alliance de la France avec les Etats Proteſtans ſont ſans nombre, & il eſt certain qu'il y avoit beaucoup de bizarrerie dans le procédé de cette Couronne; car pendant qu'elle travailloit à extirper les Huguenots de ſes Etats, elle ſoutenoit ailleurs les non-Catholiques, & leur donnoit les moiens non ſeulement de ſe maintenir, mais auſſi de s'agrandir. J'ai parlé ailleurs (1) de cette contradiction, & je fortifie cela ici par un Paſſage bien notable. Je le trouve à la ſuite d'une Obſervation touchant les Lettres que le Pape Pie V écrivit en France pour condamner les Traitez de Paix entre les Catholiques & les Hérétiques. *Sed præcipue tangunt Gallorum fœdera cum Exteris Patrocinium Genev. Unde Auctor lib.* Geſta Imperiorum (2) per Francos, p. 8. *adeo excandeſcit, & ſe comprehendere poſſe negat*, quomodo cum Chriſtianiſſimi appellatione conveniat Genevæ protectio & Patrocinium ſuſceptum jam ab a. milleſimo quingenteſimo ſeptuageſimo nono, & ſemper continuatum ad hæc usque tempora. Quod monſtrum, quod portentum, quæ Chimæra? Quæ conventio lucis ad tenebras? quæ communicatio Chriſti cum Belial; quid arcæ Dei cum Dagon, quid Sioni cum Babilone? quid ſanctitati cum impietate, quid Chriſto cum Beelzebub, quid Chriſtianiſſimis cum Geneva? *Tum Fœdus Gallorum Belgicum, de quo Idem pag.* 10. Putabam ſingi vix quidquam poſſe Chriſtianiſſimi nomine indignius, nec quidquam Chriſtianiſſimo exitialius, quam Genevæ tutelam & patrocinium, uti ſupra oſtenſum eſt: veruntamen poſtea conſideranti Fœdus Hollandicum, quod jam pridem Gallia ſtudioſiſſime excoluit, tanto illud pernicioſius eſſe religioni viſum eſt, quanto plures in Statibus illis Hollandicis ineſſe Genevas cernit ſentitque incredibili ſuo malo Eccleſia. *De fœdere Gallo-Suevico, pag.* 16. „ *Ab Aquilone pandetur* „ *omne malum. Reviviſcunt in uno Gothorum & Wandalo*„*rum Rege (quem nunc Sueciæ vocant) Alarici & Genſerici,* „ *qui rurſus Imperium & Eccleſiam Dei miſerrimè diripiunt,* „ *deformant, lacerant; non illi quidem à Ruffino & Eudoxia* „ *exciti, qui ambo poſtea hujus evocationis pœnas ultori Nu*„*mini juſtiſſimas dederunt; ſed (quis credat?) à Gallia* „ *Chriſtianiſſima animati facto fœdere cum mortalium furio*„*ſiſſimo, conſilio, pecunia, armis adjuti* (3)".

(1) *Voiez la Rem.* (P) *&* (R) *de l'Article* FRANÇOIS I.

(2) *Je croi qu'il y a ici faute d'impreſſion, & peut-être faut il lire* Impiorum, *au lieu d'*Imperiorum.

(3) Hoornbeeck, Diſput. ad Bullam Innocentii X, pag. 265.

SUSSANNEAU (*a*) (HUBERT) nâquit à Soiſſons l'an 1514 (*A*). Il ſe diſtingua par ſes Vers Latins, & il publia quelques Traitez de Grammaire (*b*) qui furent aſſez bien reçus. Il enſeigna les Humanitez à Turin avant qu'il eût de la barbe (*c*). Il les enſeigna auſſi à Paris. Il ſe qualifie Docteur en Droit & en Médecine.

(*a*) *Voiez la Citat.* (94) *de l'Article* ERASME.

(*b*) *Voiez* l'Epitome de la Bibl. de Geſner, *pag.* 362.

(*c*) *Voiez la Remarque.*

(*A*) *Il nâquit à Soiſſons l'an* 1514.] La Croix du Maine, qui lui donne cette patrie (1), étoit mieux inſtruit du lieu que du tems de ſa naiſſance. Il veut que cet homme ait fleuri l'an 1520. Cela n'eſt pas vrai; car Suſſanneau ne ſe donne que vingt quatre années dans un Livre qu'il fit imprimer l'an 1538. Voici comment il parle dans ſon Poëme ſur le ſiege de Perone (2),

Taurinum nuper ſtudiis ignobilis oci
Juriſque & legum florebat: ubi impiger artes
Ingenuas docui, Muſarum gratus alumnis,
Tum cùm nulla genas veſtiret barba decoras:
Quæ nunc in flavo pulchrè ſedet hiſpida mento,
Ad quintum quanquàm luſtrum mihi deficit annus (*).

Ces Vers nous montrent qu'il enſeigna les Belles-Lettres dans la Ville de Turin. Il y fut envoïé après que la France ſe fut emparée du Piemont l'an 1536. Il ne s'arrêta pas long tems en ce païs-là: le Recueil de Poëſies Latines qu'il fit imprimer l'an 1538 nous apprend qu'il avoit déja recommencé à Paris ſes Leçons publiques ſur l'Enéïde. On voit cette affiche au feuillet 22

Fixit ab Italia Luteciam reverſus.
Venit ab Italia Gallorum redditus oris
Hubertus, ſacri maxima cura chori.
Qui cras doctiloqui repetet compendia vatis,
Unde tibi Æneam Æneadaſque canit.

Il obſerve, que pour ſe rendre plus propre à expliquer les penſées de Virgile, il avoit été examiner les monumens de l'ancienne Rome, & humer l'air de Mantoüe (3).

(1) La Croix du Maine, Bibl. Franç. *pag.* 171.

(2) Hubert, Suſſannæus, *in* Ludorum Libris, *folio* 81 *Edit. Pariſ.* 1538.

(*) *Suſſ. annos* 24 *natus, cum hæc ſcriberet.*

(3) *Mox die verſatum lauté ſacra Mantua cepit, Plenaque Virgilii mente nova mente fuit.* Suſſan. Ludor. *Libr. II, folio* 22.

SUTLIVIUS, ou **SUTCLIVIUS** (*a*) (MATTHIEU) Théologien Proteſtant, Anglois de Nation, floriſſoit vers la fin du XVI Siecle, & au commencement du XVII. Il publia pluſieurs Livres de Controverſe, les uns en Langue Latine & les autres en Anglois, & il s'attacha principalement à réfuter le Cardinal Bellarmin. Il écrivit auſſi quelque choſe contre les Preſbytériens. Il ne mit point ſon nom à un Ouvrage dont je parlerai ci-deſſous, & qui traite de la conformité du Papiſme & du Turciſme (*A*).

(*a*) *Son nom Anglois eſt* Sutcliffe.

(*A*) *Un Ouvrage . . . qui traite de la conformité du Papiſme & du Turciſme.*] Il le publia à Londres l'an 1604. C'eſt la Réfutation d'un Livre imprimé à Anvers l'an 1596, & à Cologne l'an 1603, ſous le Titre de *Calvino-Turciſmus, id eſt, Calviniſticæ perfidiæ cum Mahumetana Collatio, & dilucida utriuſque Sectæ Confutatio.* On ne peut rien voir de plus emporté que ce *Calvino-Turciſmus:* auſſi étoit-ce l'Ouvrage de deux Anglois Catholiques fugitifs de leur patrie: l'un s'appelloit Guillaume Rainold, ou Reginaldus, & l'autre Guillaume Gifford. Le prémier mourut en le compoſant: le ſecond y mit la derniere main, & le publia (2). Celui-ci étoit un Prêtre qui avoit animé plus d'une fois quelques aſſaſſins à ôter la vie à la Reine Elizabeth (3), & qui ſe rendoit fort agréable aux Flamandes (4). Il s'étoit réfugié à Liſle. Guillaume Rainold avoit été autrefois Miniſtre (5), & avoit témoigné un grand zéle pour la Religion Proteſtante. Il paſſa enſuite dans la Communion de Rome. Il étoit frere de ce Jean Rainoldus (6) qui fut Profeſſeur en Théologie à Oxford, & qui compoſa d'excellens Ouvrages de Controverſe contre les Catholiques Romains. J'ai rapporté ailleurs (7) ce que l'on conte de ces deux freres, c'eſt qu'ils furent élevez hors de leur païs, Jean dans l'Egliſe Romaine, Guillaume dans la Proteſtante, & que s'étant rencontrez un jour ils diſputérent avec tant de force qu'ils changérent tous deux de Parti. Je doute fort de cela (8). Guillaume fut Profeſſeur en Théologie à Rheims dans le College des Anglois. On le fait Auteur d'un Livre extraordinairement féditieux, dédié au Duc de Maienne, & compoſé ſelon les Maximes les plus furieuſes de la Ligue, & avec une rage outrée contre Henri III, & contre le Roi de Navarre. L'Edition dont je me ſers eſt celle d'Anvers *apud Joannem Keerbergium* 1592 *in* 8. Voici le Titre de ce Livre: *De juſta Reipub. Chriſtianæ in Reges Impios & Hæreticos Authoritate: juſtiſſimaque Catholicorum ad Henricum Navarræum, & quemcumque hæreticum à regno Galliæ repellendum confœderatione. G. Guilelmo Roſſæo Authore.* Sutlivius aſſûre (9) que Guillaume Rainoldus a compoſé cet Ouvrage. Mr. Moreri (10) le dit auſſi en citant Pitſeus, & il dit même que c'eſt l'un des *beaux* (11) *ouvrages* de cet Ecrivain. Mais d'autres le donnent, ou à Guillaume Gifford, ou à Jean Boucher, ou à un Jéſuite, ou à Génébrard (12). Le plus ſûr eſt de le donner à l'Auteur du *Calvino-Turciſmus.* Ce que Boucher fit a un autre Titre, comme on l'a vu ci-deſſus dans la Remarque *B* de l'Artic. BOUCHER.

Voici comment Sutlivius a intitulé ſa Réponſe: *De Turco-Papiſmo, hoc eſt, de Turcarum & Papiſtarum adverſus Chriſti eccleſiam & fidem conjuratione, eorumque in religione & moribus conſenſione & ſimilitudine, liber unus. Eidem præterea adjuncti ſunt, de Turco-Papiſtarum maledictis & calumniis, adverſus* Gulielmi Giffordi *famoſi Pontificum Rom. & Jebuſitarum ſupparaſitaſtri volumen illud contumelioſiſſimum, quod ille Calvino-Turciſmum inſcripſit, libri quatuor. In quibus non tantùm hujus hominis leviſſimi, ſed etiam aliorum importuniſſimorum ſcurrarum adverſus orthodoxam Chriſti eccleſiam continenter latrantium, malitia & petulantia reprimitur, hominumque piorum fama ab eorum calumniis vindicatur.*

(1) Sutlivius *ne connoiſſoit point cette Edition-là.*

(2) *Voiez la Préface du* Calvino-Turciſmus.

(3) Sutlivius *ubi infrà.*

(4) *Sacrificus, ut aiunt, comptus & calamiſtratus & apud mulieres Belgicas gratioſus.* Sutlivius, *in Præf.* Turco-Papiſmi.

(5) *Id. ibid.*

(6) Rivetus, *in* Jeſuita vapulante, *Cap. XI, num.* 14, *pag.* 531 *Tomi III* Operum.

(7) *Dans les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Juillet* 1685, *Art. VI, pag.* 769.

(8) *Cela me paroît incompatible avec une Lettre que* Jean Rainoldus *écrivit à ſon frere, & qui ſe trouve dans la* Réponſe de Whitaker *à un Livre de* Guillaume Rainoldus.

(9) Sutlivius, *in Præf.* Turco-Papiſmi.

(10) *Sous le Mot* Reginald.

(11) *On a ôté le mot* beaux *dans les Editions de Hollande.*

(12) *Voiez* Placcius, de Pſeudonym. *pag.* 249, 250, *& les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Juin* 1684, *Art. III, &* Deckherr. de Script. Adeſpotis, *pag.* 337, 389, *Edit.* 1686.

T.

TABOR (JEAN OTTON) célèbre Jurisconsulte Allemand, nâquit à Bautzen (a) capitale de la haute Lusace, le 3 de Septembre 1640. Il fit ses études de Philosophie & de Droit à Leipsic, & se rendit capable, avant l'âge de vingt ans, d'expliquer à ses camarades les Paratitles de Wesenbecius. Il passa de l'Université de Leipsic à celle de Strasbourg, & puis il voiagea en France au tems de la prise de la Rochelle. Il ne fut pas plutôt de retour chez lui, qu'il s'engagea à voiager en Italie avec deux jeunes Gentilshommes dont il étoit Gouverneur; mais il survint des obstacles à ce Voiage. Il fut reçu Docteur en Droit à Strasbourg le 10 de Novembre 1631. Les guerres d'Allemagne lui ôtérent une partie de son patrimoine, & réduisirent en cendres sa patrie l'an 1634. Il y exerçoit alors la Charge d'Avocat & de Syndic de la ville. Il fut appellé peu de jours après ce desastre pour succéder à Joachim Clutenius, qui avoit laissé vacante une Chaire de Professeur en Droit à Strasbourg. Il suivit cette vocation, & se vit honoré bientôt du prémier poste dans la Faculté de Droit. Il se fixa dans cette ville jusques en l'année 1656, quoi qu'on lui eût offert de divers endroits plusieurs Charges très-honorables: mais enfin cette année-là il se sentit plus disposé à déménager. Le retablissement de la paix, le regret d'avoir perdu une épouse avec laquelle il avoit vécu vingt-deux ans, le dégoût qui lui prit du lieu où elle étoit morte, & quelques autres mécontentemens à quoi le grand mérite a accoutumé d'exposer (b), envoiérent notre Tabor au païs de Mecklenbourg, pour y être Chancelier du Duc. Il quitta bientôt ce poste, pour se redonner tout entier à ses études; mais avant que de retrouver le repos de son cabinet, il fut obligé d'aller à la Cour de Saxe & à celle de l'Empereur, pour les affaires de ce Duc. Il se retira à Giesse en 1659, & y fut Chancelier de l'Université, & Conseiller du Landgrave de Hesse Darmstad (c). Diverses raisons l'obligérent à déménager encore; ce qu'il fit en 1667, pour se retirer à Francfort, où son fils étoit Avocat. Il ne fut point là non plus qu'ailleurs exemt de chagrins. Il mourut le 12 de Décembre 1674. Il avoit publié en divers tems plusieurs Livres sur des matieres de Droit, qui avoient eu beaucoup de débit: c'est ce qui faisoit que les Exemplaires en étoient devenus fort rares; & de là vint qu'un Professeur de Leipsic nommé Mylius, en fit un Recueil le plus exact qu'il lui fut possible, qu'il publia en deux volumes *in folio* (d) l'an 1688. Mr. Praschius, ancien Bourgmaître de Ratisbonne, & gendre de Tabor, mit sous la presse en 1675 un petit Ecrit contenant le narré de la Vie de son beau-pere (e) (A).

(a) *Budissina en Latin.*

(b) *Restituta pax, erepta conjux, & hinc innatum loci tædium, tum caussæ aliæ quæ insectari solent magnas virtutes.* Mausol. Jo. Otton. Taboris.

(c) *On lui donne ces qualitez au Titre de la nouvelle Edition de ses Oeuvres.*

(d) Lipsiæ, apud Joh. Frider. Gleditschium.

(e) *Il est intitulé* Mausoleum Jo. Ottonis Taboris J. C.

(A) *Mr. Praschius. . . . . mit sous la presse . . . . le narré de la Vie de son beau-pere.*] A certains égards le détail n'y peche point par défaut; mais sur les choses dont le public auroit pu avoir le plus de curiosité, on en demeure à des notions fort générales, & l'on se contente de nous dire, *Si tantas virtutes aliquo vitiorum consinio læsit, si in vita nonnunquam vel doctrina offendit, aut justam caussam paulo acrius defendit, exemplo docuit illustri nihil in humanis rebus perfectum, aut superbiæ concessum esse, quo maneat* SOLI DEO GLORIA. C'est la conclusion de l'Ecrit de Mr. Praschius, dont j'ai tiré cet Article.

TABOUE', ou TABOUET (JULIEN) en Latin *Taboetius*, mériteroit un rang honorable parmi les Savans du XVI Siecle, s'il n'avoit terni par ses mauvaises actions tout le merite de son Eloquence, de sa Doctrine, & de son Esprit. Il étoit de Chantenai à quatre lieues du Mans (a). . . . . (A).

(a) La Croix du Maine, *pag.* 278.

(A) . . . .] Notez qu'on ne trouve pas cette affaire de Taboué dans toutes les Editions des Arrêts de Jean Papon. Je ne l'ai point trouvée dans l'Edition Latine faite à Geneve *sumptibus Samuelis Crispini* l'an 1624 *in folio*, & néanmoins au Livre XXIV, Titre I, page 734, vous rencontrez ces paroles, *Hanc ad rem notatu dignum est Arrestum Tabouet*, *suprà* tit. de author. rer. judic. *&c:* ce qui montre que ceux qui otérent de sa place l'Arrêt rendu contre Taboué, oubliérent d'effacer l'endroit du Livre XXIV, où l'on étoit renvoié à cet Arrêt-là. De pareils oublis n'arrivent que trop souvent à ceux qui corrigent un Ouvrage. Ils ôtent certaines choses en un lieu, & laissent ailleurs la Citation de ces mêmes choses.. . . . . Voiez touchant Taboué l'Histoire des Evêques du Mans par Antoine le Courvaisier, pag. 854, & censurez ses Omissions; celle de Mr. de Thou, Livre XVII, pag. 357, (c'est page 952 de la Version de Du Rier); Papon sur tout; & Menage l'Histoire de Sablé.

TABOUROT (ETIENNE) cherchez ACCORDS.

TACFARINAS, Chef d'Armée contre les Romains en Afrique au tems de Tibere, étoit Numide de Nation (a). Il servit d'abord dans les troupes auxiliaires des Romains, & aiant deserté il assembla une bande de vagabonds & de brigands, & se mit à faire des courses, & des pilleries. Il disciplina ensuite cette troupe de voleurs, & la divisa en compagnies sous des enseignes selon l'usage de la guerre. Enfin il devint le Chef des Muzulains, Nation puissante proche des deserts de l'Afrique, & il se confédéra avec les Maures du voisinage. Ceux-ci étoient commandez par Mazippa, & formérent un camp volant qui portoit le fer & le feu & la terreur de tous côtez, pendant que Tacfarinas avec l'élite des troupes campoit à la maniere des Romains, & accoutumoit ses gens à la Discipline militaire. Les Cinithiens autre Nation considérable entrérent dans les mêmes intérêts. Furius Camillus Proconsul d'Afrique averti de ces mouvemens marcha contre l'ennemi, & le mit en fuite. Cela lui valut les ornemens du triomphe (b). Ceci se passa l'an de Rome 770 (c). Tacfarinas renouvela ses brigandages quelque tems après, assiégea même un château où Decrius commandoit, & défit la garnison qui étoit sortie pour se battre en rase campagne. Decrius remplit les devoirs d'un guerrier très-brave & très-expérimenté: les blessures qu'il

(a) Tacit. Annal. *Libr. II, Cap. LII.*

(b) *Tiré de* Tacite. Annal. *Libr. II, Cap. LII.*

(c) *C'étoit le 17 de l'Ere Chrétienne.*

qu'il avoit reçues, dont l'une lui avoit crevé un œil, ne l'empêchérent pas de faire tête aux ennemis jusques à ce qu'il fut tué: ses soldats avoient pris la fuite. Le Proconsul Apronius châtia sévérement leur lâcheté, car il en fit mourir de dix un. Cela fit un tel effet, que cinq cens soldats aiant chargé les mêmes troupes de Tacfarinas qui assiégeoient une place, les mirent en déroute. Depuis cela ce Numide prit le parti de n'attendre point les Romains; il distribua ses gens en divers lieux: si on le poursuivoit, il prenoit la fuite, & quand on se retiroit, il chargeoit en queue. Mais s'étant arrêté dans un camp il y fut battu, & il se trouva réduit à se retirer dans les deserts (*d*). Ce ne fut pas pour long tems, il se remit en campagne bientôt après, & cette nouvelle aiant été apportée à Rome, l'on envoia en Afrique contre lui Junius Blæsus oncle de Sejan (*e*). Ce nouveau Proconsul s'aquita très-bien de son emploi (*f*) (*A*); & néanmoins Tacfarinas réparoit si bien ses pertes, qu'il eut l'audace d'envoier des Députez à Tibere pour demander qu'on lui assignât un païs, faute de quoi il menaçoit d'une guerre qui n'auroit aucune fin. L'Empereur fut si indigné de cette insolence, qu'il donna ordre à Junius Blæsus de se saisir de Tacfarinas à quelque prix que ce fût. On ne termina cette guerre que l'an de Rome 777, & ce fut le Proconsul Dolabella qui en vint à bout. L'Armée de Tacfarinas fut battue: on tacha de prendre le Chef; mais il aima mieux perdre la vie en se défendant courageusement, que de tomber vif entre les mains du Proconsul (*g*). On marquera ci-dessous les fautes du Suplément de Moreri (*B*).

(*d*) *Ex eod. ibid. Libr. III, Cap. XX, XXI.*

(*e*) *Idem, ibid. Cap. XXXII, XXXV.*

(*f*) *Idem, ibid. Cap. LXXIII.*

(*g*) *Idem, Libr. IV, Cap. XXIII & seq.*

(*A*) *Junius Blæsus oncle de Sejan. Ce nouveau Proconsul s'acquita très-bien de son emploi*] L'Empereur, faisant savoir au Sénat les nouvelles irruptions de Tacfarinas, exhorta la Compagnie à choisir un Proconsul qui entendit bien la guerre, & qui fût capable d'en soutenir les fatigues (1). Les Sénateurs s'étant déchargez de ce choix sur le soin de l'Empereur (2), ce Prince (3) les censura obliquement de ce qu'ils lui renvoioient toutes les affaires épineuses, & leur nomma deux sujets, Manius Lepidus, & Junius Blæsus, afin qu'ils en choisissent l'un pour l'envoier en Afrique. Lepidus pria qu'on le dispensât de cette Charge, Junius demanda la même chose; mais on sentit bien la différence de leur langage, & que Lepidus parloit tout de bon, & Blæsus contre sa pensée. On entendit bien les raisons que Lepidus allégua, & celle qu'il n'allégua point, & qui étoit la principale, savoir la supériorité de Junius Blæsus oncle du Favori. La prudence ne vouloit pas que l'on fût son compétiteur en cette rencontre: il valoit mieux ne se pas commettre à la décision des sufrages; le Proconsulat étoit assûré à Blæsus, tout comme s'il eût été le seul que l'Empereur eût nommé. Je ne dis rien qui ne résulte des paroles de Tacite. *Tum audita amborum verba, intentius excusante se Lepido, cum* valetudinem corporis, ætatem liberum, nubilem filiam *obtenderet: intelligereturque etiam quod silebat, avunculum esse Sejani Blæsum, atque eo prævalidum. Respondit Blæsus specie recusantis, sed neque eadem adseveratione; & consensu adulantium auditus est* (4). Cet oncle du Favori est un exemple qui prouve, que les parens d'un prémier Ministre sont très-dignes quelquefois des Charges qu'on ne leur confere qu'à cause de leur parenté. Il prit les meilleures voies que l'on pouvoit prendre pour dompter Tacfarinas (5), & nous lisons dans Tacite que les honneurs du triomphe, qui lui furent accordez, lui étoient dûs, quoi que Tibere déclarât qu'il les accordoit en considération de Sejan. *Neque multo post Cæsar cum Junium Blæsum Proconsulem Africæ triumphi insignibus attolleret*, dare id se *dixit* honori Sejani, *cujus ille avunculus erat. Ac tamen res Blæsi dignæ decore tali fuere* (6). Notez que cet Empereur voulut que les Légions honorassent Junius Blæsus de la qualité d'*Imperator*. Cette qualité donnée par les acclamations des soldats étoit fort glorieuse. Elle avoit été en usage dans les Guerres du Peuple Romain aux tems de la République, mais cette coutume s'afoiblit beaucoup sous Auguste, & fut entiérement abolie sous Tibere; car Junius Blæsus fut le dernier que l'on régala de cette salutation. Tout ceci mérite d'être rapporté dans les propres termes de Tacite. *Tiberius pro confecto* (bello) *interpretatus, id quoque Blæso tribuit, ut* Imperator *à legionibus salutaretur: prisco erga duces honore, qui bene gesta Republica gaudio & impetu victoris exercitus conclamabatur: erantque plures simul Imperatores, nec super ceterorum æqualitatem. Concessit quibusdam & Augustus id vocabulum; ac tunc Tiberius Blæso postremum* (7). Les prémieres paroles de ce Passage nous font savoir, que Tibere compta pour finie la guerre de Tacfarinas, quoi que Blæsus fût revenu en Italie avant que d'avoir coupé toutes les semences qui la pouvoient faire regermer (8). Tibere, s'étant persuadé que c'étoit une affaire faite, fit revenir d'Afrique la neuvieme Legion. Tacfarinas fit courir le bruit qu'on ne l'avoit transportée en un autre lieu, que parce que d'autres Nations désoloient l'Empire Romain, & qu'ainsi il seroit facile d'enveloper ce qui restoit des troupes Romaines, pourvu que tous ceux qui préféroient la liberté à la servitude voulussent bien réunir leurs forces. Il fut joint & assisté par beaucoup de gens, & donna bien de la peine au nouveau Proconsul Dolabella, qui vainquit enfin pleinement cet ennemi (9). Il demanda l'honneur du triomphe, & ne put pas l'obtenir; car Tibere, par complaisance pour Sejan, refusa de consentir à une chose qui pouvoit diminuer la gloire de Junius Blæsus. Ce refus donna plutôt du relief à la gloire de Dolabella, qu'à celle de l'oncle du Favori. Tacite n'avoit garde de suprimer cette Observation. *Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsolesceret. Sed neque Blæsus ideo inlustrior, & huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu, insignis captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat* (10). Il y eut bien de l'injustice à refuser à Dolabella, qui avoit mis fin à cette guerre, ce qui avoit été accordé aux demi-vainqueurs de Tacfarinas (11).

(*B*) *Les fautes du Suplement de Moreri.*] On a eu tort de dire, I, Que Tacfarinas étoit un esclave. II. Qu'il *se retira en Afrique*. III. Que des brigands qu'il assembla *il forma une puissante armée de Sarazins* (12). IV. Qu'il se fit *proclamer Roi*. V. Qu'il *defit l'armée Romaine commandée par Decius Proconsul d'Afrique*. VI. Qu'il le *blessa à l'œil*. VII. Qu'*ensuite il fut vaincu par Camille*. VIII. Et que Tacite narre tout cela dans le second Livre. Voilà huit fautes capitales: c'est trop pour un Article de dix lignes, & où il y a tant d'omissions. Tacite ne dit rien qui nous porte à croire que Tacfarinas fût esclave, ou qu'il eût servi hors d'Afrique dans l'Armée des Romains. Ce fut en Afrique qu'il porta les armes pour eux, selon toutes les apparences; & par conséquent il ne se retira point en Afrique après avoir deserté. Pour ce qui est de cette Armée de Sarazins, je ne croi pas me tromper dans mes conjectures, si je dis que le terme *Muzulani*, dont se sert Tacite, a fait croire au Continuateur de Moreri qu'il s'agissoit là des Musulmans, & comme les Sectateurs de Mahomet se donnent ce nom, & qu'ils ont aussi été connus sous celui de Sarazins, on s'est figuré qu'il étoit indifférent de dire une Armée de Sarrazins, ou une Armée de Musulmans. Tacite ne parle point d'un Proconsul qui s'appellât Decius, mais d'un Decrius qui commandoit dans un château dont la garnison consistoit en une cohorte (13). Voilà ce que l'on nous convertit en une Armée Romaine commandée par le Proconsul Decius. Or puis que Decrius fut tué, il ne faloit pas dire tout simplement que Tacfarinas le blessa à l'œil. La victoire de Camille précéda cette défaite de Decrius. Il auroit falu citer le II, le III, & le IV Livre des Annales de Tacite: car ces mots, *Tacite liv.* 2. vous renvoient aussi-tôt au II Livre de l'Histoire, qu'au II Livre des Annales; & après tout, en quelque endroit que vous preniez le second Livre, vous n'y trouverez point toutes les choses qu'on vous raconte de Tacfarinas.

(1) *Judicio patrum deligendum Proconsulem, gnarum militiæ, corpore validum, & bello suffecturum.* Tacit. Ann. *Libr. III, Cap. XXXII.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid. Cap. XXXV.*

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Voiez* Tacite, *ibid. Cap. LXXIV.*

(6) Tacit. *ibid. Cap. LXXII. LXXIII.*

(7) *Idem, ibid. Cap. LXXIV.*

(8) Fratre ejus (*Tacfarinatis*) capto regressus est, properantius tamen quam ex utilitate sociorum, relictis per quos resurgeret bellum. *Idem, ibid.*

(9) Tacit. Annal. *Libr. IV, Cap. XXIII & seq.*

(10) *Idem, ibid. Cap. XXVI.*

(11) *Priores duces, ubi impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderunt, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in Urbe statuæ, & adhuc raptabat Africam Tacfarinas.* Idem, ibid. Capite XXIII.

(12) *Ceci a été ôté aux Editions de Hollande.*

(13) *C'étoit environ 600 hommes.*

TACHUS, Roi d'Egypte, au tems d'Artaxerxes Ochus (*a*). La domination des Perses étoit si odieuse aux Egyptiens, qu'il ne fut pas dificile à Tachus de faire soulever beaucoup de monde; mais il eut besoin du secours des Grecs, pour se maintenir dans la dignité dont on l'avoit revêtu. Il n'ignoroit point la valeur & l'expérience d'Agesilaüs Roi des Lacédémoniens; c'est pourquoi il le prit à son service. Agesilaüs, quoi qu'âgé de plus de quatre-vingts ans, ne refusa point ce parti. Il leva des troupes avec l'argent qu'il avoit reçu de Tachus, & les conduisit en Egypte, sans se soucier qu'on le blâmât d'avoir accepté un emploi si peu digne de son rang & de sa réputation. Il fut bientôt mécontent de Tachus: qui au lieu de lui laisser le commandement général des troupes, ne lui laissa commander que les étrangers, & donna à l'Athenien Chabrias la dignité d'Amiral, & retint pour lui le caractere de Chef sur toutes choses. Agesilaüs attendit à témoigner son ressentiment, qu'une occasion favorable s'en présentât, & il la trouva bientôt. Nectanabe parent de Tachus commandoit une partie de l'Armée; il la débaucha de l'obéissance

(*a*) *Vers la 104 Olympiade.*

de

de Tachus, & se fit élire Roi par les Egyptiens. Cela fait il envoia des Ambassadeurs au Roi Agesilaüs pour le prier de se joindre à lui, & ne manqua pas de lui faire de magnifiques promesses. Tachus de son côté n'oublia rien pour le retenir. Chacun de ces concurrens envoia des Députez à Lacédémone. Agesilaüs y en envoia aussi; mais beaucoup plus afin de recommander les intérêts de Nectanabe, qu'afin de recommander ceux de Tachus. Il reçut un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit le plus à propos pour le bien de sa patrie, & il jugea qu'il étoit beaucoup plus utile aux Lacédémoniens d'abandonner Tachus, que de le maintenir, desorte qu'il passa au service de Nectanabe avec les soldats qu'il commandoit: ce qui, comme l'a remarqué son Historien, ne méritoit pas d'être appellé autrement que trahison, quelque couverture qu'on y donnât de l'utilité publique. Tachus ainsi abandonné s'enfuit où il put (*b*), & je ne croi point que l'Histoire l'ait jamais retrouvé. Quelques-uns (*c*) ont dit qu'il se retira en Perse. Il faut bien que tout bon asyle lui manquât, puis qu'il se réfugioit chez un Prince qui ne le pouvoit regarder que comme un chef de rebelles. Athenée donne au ressentiment d'Agesilaüs une cause fort différente de celle qu'on vient de voir; mais j'aimerois beaucoup mieux en croire Plutarque qu'Athenée (*A*).

(*b*) *Tiré de* Plutarque, *in Vita* Agesilai.

(*c*) Theopompus, *&* Lyceas Naucratites, *apud* Athenæum, *Libr. XIV*, *pag.* 616.

(*A*) *J'aimerois beaucoup mieux en croire Plutarque qu'Athenée.*] Ce dernier attribue tout à un mot de raillerie; il veut (1) que Tachus se moquant d'Agesilaüs, en le voiant de petite taille, lui ait dit, *Une montagne a été en travail d'enfant, Jupiter en a eu peur, elle s'est delivrée d'une souris*, ὤδινεν ὄρος. Ζεὺς δ' ἐφοβεῖτο. τὸ δ' ἔτεκεν μῦν. Il ajoûte qu'Agesilaüs se mit en colere, & qu'il répondit, *Vous éprouverez un jour que je suis un lion.* La menace fut suivie de son effet; car une sédition aiant été excitée contre Tachus, il se vit abandonné d'Agesilaüs, & contraint de s'enfuir en Perse. Je ne trouve point de vraisemblance en cela. Prémiérement Plutarque, qui rapporte assez au long le mépris que les Egyptiens firent d'Agesilaüs en le voiant si mal équipé, & de si mauvaise mine, & en connoissant son mauvais goût par le choix qu'il fit sur les présens qu'on lui avoit envoiez, ne dit point que Tachus se soit mêlé de ces railleries. Il dit bien que la foule de monde qui accourut au rivage, pour voir ce grand Capitaine dont la renommée parloit tant, lui appliqua la fable de la montagne qui enfante une souris; mais il ne dit point qu'Agesilaüs ait repondu la moindre chose, & Tachus n'étoit point là. Le bon mot, qu'Athenée fournit au Roi de Lacédémone, auroit trouvé sans doute place dans le Recueil que Plutarque nous a laissé des Apophthegmes de ce Prince, s'il fût venu d'une bonne tradition. De plus y a-t-il apparence qu'un homme, qui avoit tant de besoin d'Agesilaüs, ait été assez imprudent pour l'irriter par une si piquante raillerie? Je ne nie pas que Plutarque n'ait observé qu'Agesilaüs eut à souffrir de la vanité de Tachus (2): mais encore un coup, cet Historien n'auroit pas oublié en ce lieu-là le conte de la Montagne, & la vive réponse d'Agesilaüs. Je croirois volontiers qu'il faudroit réduire à ceci la narration d'Athenée: on rapporta au Roi de Lacédémone que les Egyptiens après l'avoir vu si petit, lui dont ils s'étoient fait une grande idée, avoient parlé de la montagne qui enfante un rat; il répondit apparemment, *Ils verront bientôt se batre comme un lion, cette souris qu'ils ont vue sur le rivage.* Il ne prétendoit point menacer Tachus, mais le remplir d'espérance. J'ai ouï dire que des Généraux François se trouvant en Allemagne, & remarquant qu'on n'y avoit pas bonne opinion de certains Régimens qu'ils y commandoient, où l'on ne voioit pas de grands corps, ni de grosses masses de chair bien nourries, & bien vetues, rassûroient les gens par ces paroles, *Vous verrez ces petits soldats, maigres & decharnez, aller au feu comme des lions, & faire plier les plus gros colosses.* Quoi qu'il en soit, on peut voir dans ce conte d'Athenée vrai ou faux une leçon importante; c'est que les Princes ne doivent jamais offenser personne par des railleries (3): il leur en coûte bon quelquefois.

(1) Athen. *Libr. XIV*, *pag.* 616.

(2) Ἔπειτα τὴν ἄλλην ἀλαζονείαν καὶ κενοφροσύνην τοῦ Αἰγυπτίου βαρυνόμενος. *Deinde reliqua Ægyptii insolentia & vanitate fatigatur.* Plutarch. *in Vita* Agesilai, *pag.* 617.

(3) *Voiez les* Nouv. de la République des Lettres, *Mois de Mars* 1684, *pag.* 47.

TACITE (CAÏUS (*a*) CORNEILLE) Historien Romain, a fleuri dans le prémier Siecle. On ne sait rien de ses ancêtres, & apparemment la gloire de sa Famille commença en sa personne. Son prémier emploi, dit-on, fut celui de Procureur de Vespasien dans la Gaule Belgique (*A*). Etant retourné à Rome, il reçut de l'Empereur Tite un grade plus honorable (*b*). Il fut Préteur sous l'Empire de Domitien (*B*), & Consul sous Nerva (*C*). Mais toutes ces dignitez ne lui donnent qu'une gloire fort petite, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume. Ses Annales & son Histoire (*D*) sont quelque chose d'admirable, & l'un des plus grands

(*a*) *D'autres lui donnent pour Prénom* Publius, *& en sont repris.*

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*A*) *De Procureur de Vespasien dans la Gaule Belgique.*] Vous trouverez ces paroles dans la Vie de Tacite composée par Juste Lipse, *Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo Plinio auctore, procurator datus Galliæ Belgicæ rationes Principis administravit.* Je citerai ci-dessous (1) ce qu'a dit Pline, & l'on y verra qu'il n'a fait aucune mention de Vespasien. Pourquoi donc le cite-t-on, comme un Auteur qui nous apprend que cet Empereur donna à Tacite cette Charge? Est-ce parce que l'on a trouvé que Tacite l'a exercée sous l'Empire de Vespasien? Mais cela donne-t-il le droit d'attribuer aux Auteurs ce qu'ils n'ont point dit? Quoi qu'il en soit, on ne doute guere que Tacite n'ait possédé cet emploi sous Vespasien, & voici sur quoi l'on se fonde: *Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longius provectam non abnuerim* (2). C'est Tacite qui parle. Nous verrons ci-dessous (3) si cette opinion est bien fondée.

(*B*) *Il fut Préteur sous l'Empire de Domitien.*] Vertranius met cette Préture sous le neuvieme Consulat de cet Empereur (4): mais il l'eût dû mettre sous le quatorzieme; car elle concourt avec le tems que Domitien célébra les jeux séculaires: or il est certain qu'il les célébra étant Consul pour la quatorzieme fois (5). Citons Tacite: *Is* (Domitianus) *quoque edidit ludos sæculares; iisque intentius affui sacerdotio Quindecimvirali præditus: ac tum prætor. Quod non jactantia refero, sed quia collegio Quindecimvirum antiquitus ea cura, & magistratus potissimum exsequebantur officia cærimoniarum* (6).

(*C*) .... *& Consul sous Nerva.*] Il fut subrogé en la place de Virginius Rufus, qui étoit mort dans son troisieme Consulat l'an de Rome 850 (7), & il l'honora d'une Harangue funebre. *Laudatus est à Consule Cornelio Tacito, nam hic supremus fœlicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus* (8).

(*D*) *Ses Annales & son Histoire.*] Il fit l'Histoire avant les Annales; car il nous renvoie à l'Histoire dans l'onzieme Livre des Annales (9); il nous y renvoie, dis-je, touchant des choses qui concernent Domitien: or il est sûr (10) que son Histoire s'étendoit depuis l'Empire de Galba inclusivement, jusques à celui de Nerva exclusivement. Il destinoit un Ouvrage particulier au Regne de Nerva, & au Regne de Trajan; & c'étoit l'occupation qu'il réservoit pour sa vieillesse: je ne croi pas qu'il ait pu exécuter ce dessein. *Quod si vita suppeditet, principatum Divi Nervæ, & Imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti sepofui: rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet* (11). Ces paroles montrent qu'il commença son Histoire après la mort de l'Empereur Nerva, & pendant la Vie de Trajan. En effet, il donne au prémier le Titre de *Divus* qu'il ne donne pas à l'autre. Il ne nous reste que V Livres de son Histoire: ce n'est que la plus petite partie; car ils ne comprennent pas un an & demi: or tout l'Ouvrage devoit comprendre environ vingt neuf ans. Ceux qui *numerotent* ces cinq Livres comme la suite des Annales divisées en XVI Livres sont blâmables; puis qu'il est certain que les Annales doivent être considérées comme un Ouvrage séparé. L'Auteur les composa après qu'il eut achevé l'Histoire (12): elles commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusques à celle de Neron. Il ne nous en reste qu'une partie, savoir les IV prémiers Livres, quelques pages du V, tout le VI, & depuis l'onzieme jusques au XV, & une partie du XVI: les deux dernieres années de Neron & une partie de la précédente nous manquent. C'étoient les derniers Livres de l'Ouvrage. Au reste, les cinq prémiers Livres furent trouvez en Allemagne par un Receveur de Leon X. Il les apporta à ce Pape, & en reçut une gratification de cinq cens écus. *Corbaiæ quod ad Visurgim Monasterium est, à quæstore Pontificio fuere inventi, qui eos ad Leonem X. detulit, ac* ἀντιδώρου *loco quingentos accepit aureos* (13). Philippe Beroalde eut ordre de les publier (14). Je me souviens d'avoir ouï dire à feu Mr. Faure Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, que Leon dixieme aiant publié un Bref par lequel il promettoit non seulement des Indulgences à ceux qui découvriroient les Manuscrits de Tacite, mais aussi de l'argent & de la gloire (15), il y eut un Allemand qui fureta toutes les Bibliotheques, & qui trouva enfin quelques Livres des Annales dans le Monastere de Corwey. Il les alla présenter au Pape, qui les reçut avec un plaisir extrême, & qui lui demanda quelle récompense il souhaitoit. L'Allemand se contenta d'être remboursé de la dépense qu'il avoit faite soit pour aller voir les Bibliotheques, soit dans son voiage

(1) *Dans la Rem.* (*K*).

(2) Tacitus, Histor. *Libr. I*, *Cap. I.*

(3) *Dans la Rem.* (*K*).

(4) Lipse, *in* Vita Taciti, *l'en censure.*

(5) *C'étoit l'an* 841, *de Rome, selon* Lipse; *au* 840, *selon* Calvisius.

(6) Tacitus, Annal. *Libr. XI*, *Cap. XI.*

(7) 849, *selon* Calvisius.

(8) Plinius, Epistola I, *Libri II.*

(9) *Utriusque Principis rationes prætermitto, satis narratas libris quibus res Imperatoris Domitiani composui.* Tacitus, Annal. *Libr. XI*, *Cap. XI.*

(10) *Voiez* Tacite, *au commencement de son* Histoire.

(11) Tacitus, Hist. *Libr. I*, *Cap. I.*

(12) *Voiez les Preuves que* Lipse *en donne dans la Preface de son* Commentaire sur l'Histoire de Tacite.

(13) Vossius, de Hist. Lat. *Libr. I*, *Cap. XXX*, *pag.* 159.

(14) *Ils furent imprimez à Rome l'an* 1515.

(15) *C'est que leur nom feroit mis avec éloge à la tête de ce qu'ils auroient découvert.*

grands efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considére la singularité du stile, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les déguisemens & les fourberies des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions (*E*), & de les tourner vers le criminel; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieurs Princes ont eue pour ses Ouvrages (*F*). Un Auteur moderne en a fait ce jugement: *Tertullien l'accuse de nous debiter beaucoup de mensonges. Non seulement il estoit ennemi de la véritable Religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avoit point du tout. Son stile est assurément assez obscur; il est mesme quelquefois dur, & n'a pas toute la pureté des bons Auteurs de la Langue Latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à depeindre les événemens, la lumiere avec laquelle il penetre les tenebres du cœur corrompu des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroist par tout, le font regarder aujourd'hui presque généralement comme le prémier des Historiens* (*e*). On en a fait tant de Versions, & on l'a tant commenté (*G*), que

(*e*) Tillemont, Histoire des Empereurs, *Tom. II, I Part. pag.* 351 *Edit. de Bruxelles.*

voiage de Rome. Leon jugea que c'étoit trop peu, & lui fit donner davantage; & afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite. Mais l'Allemand s'en excusa sur ce qu'il manquoit de l'Erudition nécessaire (16).

(*E*) *Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions.*] Muret a fait trois Harangues (17) pour répondre à ceux qui ont critiqué Tacite. Leur Critique étoit trop aigre, elle étoit injuste à certains égards, il n'a donc pas été difficile à l'Apologiste, bon Orateur & subtil Rhétoricien, de l'éluder. Vous apprendrez dans ces Harangues ce qu'on reproche à Tacite. Vous l'apprendrez aussi dans les *Prolusions* de Famien Strada (18). C'est un des plus redoutables Adversaires de Tacite. Il déplut par-là à Paganinus Gaudentius (19), qui non seulement lui critiqua (20) plusieurs endroits de son Histoire du Païs-Bas, mais tâcha aussi de justifier Tacite. Ce Gaudentius n'étoit pas un rude champion: il savoit un peu de beaucoup de choses; & n'approfondissoit rien. *Magis literis tinctus quam imbutus .... nihil in ingenio solidum, cum per artes & disciplinas peregrinaretur nulli penitus insistens* (21). Il me semble que le Cardinal du Perron a trop méprisé Tacite (22).

Le Livre intitulé *Anonymiana ou Melanges de Poësies, d'Eloquence, & d'Erudition*, qui fut imprimé à Paris l'an 1700, contient un Discours qui n'est pas trop favorable à notre Historien. Voici ce que l'on y juge de son langage (23): „ Tacite parloit bien Latin, mais trop obs- „ curément pour ce qu'il a voulu écrire. Sa diction dure „ & resserrée pourroit être prisée ailleurs que dans une „ Histoire, où tout doit être clair & bien établi, où l'é- „ loignement des faits, leur diversité, les époques, & les „ changemens toujours contestés la rendent obscure d'elle- „ même, sans que le stile soit de la partie. . . . (24) C'est „ un abus de prétendre que la maniere d'écrire de Tacite „ puisse se rendre recommandable; s'il y a des vins esti- „ més par un peu d'amertume, ils le sont par une bonne „ qualité: mais une maniere d'écrire dure & scabreuse „ n'acquit jamais de reputation à une Histoire. Bien loin „ d'élever l'esprit à de plus grandes connoissances, com- „ me le prétend ce Sçavant (25), elle l'embarrasse & le „ rebute. Diroit-on, par exemple, que César se fût at- „ tiré plus d'attention s'il avoit été plus obscur & moins „ naturel? N'éleve-t-il pas l'esprit jusques à ses pensées, „ qui doivent toujours être dans la lecture de son Histoi- „ re, la juste borne des nôtres; au lieu que dans une ma- „ niere d'écrire obscure, l'esprit du lecteur se promene où „ il lui plait, quand il ne se lasse pas, & se forge des „ imaginations qui n'ont souvent aucune justesse, ni au- „ cune proportion avec les choses. César par sa netteté „ le reduit au naturel, & ne laisse jamais à souhaiter plus „ de lumiere dans les actions qu'il a décrites". Je souscrirois volontiers à ce jugement, & il me semble que ce qu'on ajoute touchant l'autre affectation de Tacite n'est pas moins bon (26). „ (27) Tacite étoit un habile politi- „ que, & encore un plus judicieux Ecrivain; il a tiré des „ conséquences fort justes sur les événemens des Régnes „ dont il a fait l'histoire, & il en a fait des maximes pour „ bien gouverner un Etat. Mais s'il a donné quelquefois „ aux actions & aux mouvemens de la Republique, leurs „ vrais principes, s'il en a bien démêlé les causes, il faut „ avouer qu'il a souvent suppléé par trop de délicatesse & „ de penetration à celles qui n'en avoient pas; tant il est „ vrai que l'on se caractérise dans tout ce que l'on fait, „ & que l'Histoire n'est jamais entre les mains qu'elle „ doit être, lors que ceux qui se mêlent d'en écrire don- „ nent pour la véritable cause de ce qu'ils ne connoissent „ pas ce qu'ils ont imaginé de moins sensible & de plus „ caché aux yeux du peuple: il leur arrive souvent de „ faire d'un secret particulier au Prince, une affaire con- „ nue à tout le monde, & c'est un défaut si familier à „ Tacite (28), que j'oserois dire, appuié d'ailleurs d'une „ infinité de bonnes raisons, que c'est lui faire trop de „ grace que le regarder comme un Historien fort exact, „ & qui a écrit selon les régles. . . . . (29) Il a choisi „ les actions les plus délicates & les plus susceptibles des „ délicatesses de l'art: les Régnes ausquels il s'est princi- „ palement attaché dans son Histoire n'en sont pas une „ petite preuve. Dans celui de Tibere, qui est sans con- „ testation son chef-d'œuvre, & où il a le mieux réussi, „ il y trouvoit une espéce de gouvernement plus accom- „ modé au caractére de son génie. Il aimoit, comme „ nous l'avons dit, à démêler les intrigues du cabinet, à „ en assigner les causes, à donner des desseins aux pre- „ textes, & de la vérité à de trompeuses apparences. Gé- „ nie trop subtil, il voit du mystére dans toutes les actions „ de ce Prince. Une sincere déférence de ses desseins au „ jugement du Sénat, étoit tantôt un piége tendu à son „ intégrité, tantôt une délicate maniere d'en être le maî- „ tre; mais toûjours l'art de le rendre complice de ses „ desseins, & d'en avoir l'exécution sans reproches. Lors „ qu'il punissoit des seditieux, c'étoit un effet de sa dé- „ fiance naturelle pour les Citoiens, ou de legeres mar- „ ques de colére répandues parmi le peuple, pour dispo- „ ser les esprits à de plus grandes cruautés. Ici la contra- „ riété d'humeurs de deux Chefs, est un ordre secret de „ traverser la fortune d'un competiteur, & le moyen de „ lui enlever l'affection du Peuple. Les dignités déférées „ au mérite, étoient d'honnêtes voies d'éloigner un con- „ current, ou de perdre un ennemi, & toûjours de fata- „ les recompenses. En un mot tout est politique, le vice, „ & la vertu, y sont également dangereux, & les faveurs „ aussi funestes que les disgraces. Tibere n'y est jamais „ naturel, il ne fait point sans dessein les actions les plus „ ordinaires aux autres hommes. Son repos n'est jamais „ sans conséquence, & ses mouvemens embrassent tou- „ jours plusieurs menées". Les autres choses que j'ai lues dans cette Dissertation de l'Auteur de l'Anonymiana sont plus sujettes, ce me semble, à une juste contestation.

(16) *Notez que Mr. Faure disoit qu'il avoit lu ce narré dans la Préface de la 2 Edition de ces Livres de* Tacite. *Voiez l'Eloge de Mr. Faure dans le* Journal des Savans *du 16 Nov.* 1693, *pag.* 673 *Edit. de Hollande.*

(17) *La XVI, XVII, XVIII du II Volume dans l'Edit. de Leipsic* 1672.

(18) *Libr. I, Prolus. II.*

(19) *Professeur à Pise. Il étoit du Païs des Grisons, si je ne me trompe.*

(20) *Voiez son Livre* de Candore Politico, *imprimé à Pise l'an* 1646.

(21) Octav. Ferrarius, *in Prolusione cui Titulus,* Literarum funus.

(22) *Voiez le* Perroniana, *au mot* Stiles.

(23) Anonymiana, *pag.* 7.

(24) *Ibid. pag.* 9.

(25) *C'est-à-dire* La Mothe le Vayer.

(26) *Entendez ceci généralement parlant. Voiez la Citat.* (28).

(27) Anonymiana, *pag.* 10.

(28) *Il ne faloit donc pas dire qu'il étoit encore un plus judicieux Ecrivain qu'un habile Politique.*

(29) Anonymiana, *pag.* 16 *& suivantes.*

(*F*) *L'estime que plusieurs Princes ont eue pour les Ouvrages de Tacite.*] Le Pape Paul III avoit usé tout son Exemplaire à force de le relire. Cosme de Medicis prémier Grand-Duc de Florence faisoit ses délices de cette lecture. Muret nous va dire tout cela en plus beaux termes. *Paulus III P. M. quo nullum sapientiorem senem nostra vidit ætas, Tacitum sæpè relegendo contriverat, neque ullum profanum scriptorem æquè libenter legebat. Cosmus Medices, qui primus Magnus Etruriæ Dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quæ vulgo fortuna dicitur, in consilio & prudentiâ consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat, eorumque lectione avidissimè fruebatur. Neque non hodie multi aut Principum, aut eorum, qui de summis rebus à Principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissimè legunt, & quasi pro magistro quodam prudentiæ habent* (30). Faisons suivre ce Latin par un Passage de Balzac. Il est tiré d'une Lettre qu'il écrivit à d'Ablancourt le 4 de Juin 1643. „ Tacite estant devenu vostre, ma mauvaise humeur contre „ luy ne sçauroit durer. Je ne puis haïr un homme que „ vous aymez: Et, à vous dire le vray, il me semble que „ cettuy-cy s'est fait plus doux & moins espineux, depuis „ qu'il a passé par vos mains. L'importance est que vous „ ne vous estes point sali en maniant de sales matieres, & „ que parmy les ordures de la Politique vostre Morale s'est „ conservée en sa pureté. Un Philosophe Stoïque du der- „ nier siecle, comme vous diriez Juste Lipse, a eu la mes- „ me passion que vous: Un grand Capitaine, comme vous „ diriez le Marquis Spinola, a fait en sa langue la mesme „ Traduction, quoy qu'elle n'ait point esté publiée: & je „ vous apprens ce secret, que je tiens d'un de ses plus par- „ ticuliers Confidens (31)". Joignez à cela ce Passage de Guy Patin: *Corn. Tacite, qui est un Breviaire d'Etat & le prémier ou le Grand-Maître des secrets du Cabinet, & même que Monsieur de Balzac à quelque part appellé* l'ancien original des finesses modernes, *a dit en parlant de Tibere &c* (32). Souvenez-vous ici de l'empressement de Leon X: j'en ai parlé ci-dessus (33).

Joignons la Reine Christine aux exemples que l'on vient de voir. Mr. Chanut dit qu'elle ne faisoit de la Langue Greque *que son divertissement aux heures perdues, sans que l'étude de cette langue & des autres troublât ses lectures serieuses. C'est de ce dernier nom qu'elle qualifioit entre autres l'Histoire de Tacite, dont il ne se passoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages. Cet Auteur qui donne de l'exercice aux plus Sçavans lui étoit très-familier* (34).

(*G*) *On en a fait tant de Versions, & on l'a tant commenté.*] Mr. Amelot de la Houssaye, qui a traduit en François les six prémiers Livres des Annales, a mis au devant de sa Traduction un Discours Critique, où vous trouverez le nom de plusieurs personnes qui ont travaillé sur cet Ecrivain. Vous y apprendrez le jugement que l'on fait de leur travail, & du stile & de la morale de Tacite. Tout cela est fort curieux. Mais ne croiez pas que ce Traducteur

(30) Muret. Orat. XVI, *Vol. II, pag.* 342. *Edit. Lips.* 1672. *Voiez* Oration Heinsii, *pag.* 58 *& la Préface du* Arma Ansciana; *&* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 441, *& suiv.*

(31) Balzac, Lettre à d'Ablancourt. *C'est la XXI du XII Livre, & la XXI du III Livre de la I Partie des* Lettres Choisies, *pag.* 123 *Edition d'Amsterd.* 1656.

(32) Patin, Lettre *CXCVI: pag.* 171 *du II Tome.*

(33) *Dans la Remarque (D).*

(34) *Voiez Mr.* Baillet, Vie de Des Cartes *Tom. II, pag.* 305.

que cela seul pourroit composer une raisonnable Bibliothéque. J'aurai quelques fautes à reprocher à Juste Lipse (*H*), à la Mothe le Vayer, & à Moreri (*I*); & l'on trouvera dans mes Remarques divers

ducteur François parle en général de tous ceux qui ont écrit sur Tacite, ou qui l'ont mis en d'autres langues; il ne parle que des principaux. Je voudrois que Pierre André Canonheri eût nommé les onze Commentateurs qu'il a voulu designer dans ces paroles: *Præter hos sunt undecim qui Tacitum notis & commentariis illustrarunt* (35). Il venoit de donner une longue Liste de ceux *qui ex professo de jure status conscripserunt*. Cette Liste contient 8 pages *in quarto*. Je connois des gens de bon goût qui font grand cas des Commentaires de Critique sur Tacite, comme est celui de Juste Lipse, & qui méprisent beaucoup les Commentaires Politiques dont l'Italie infatua l'Allemagne; car dès que les Allemands eurent vu les Dissertations de *Scipione Ammirato*, traduites en Latin par Christophle Pflugius Gentilhomme de Misnie, ils aimérent un peu trop à commenter de cet air-là les Ouvrages de Tacite. Ce n'est pas qu'on ne puisse profiter de leurs Ecrits, & principalement de ceux de Boeclerus (36). Ce que Berneggerus a composé sur le méme Historien est mêlé de Litérature & de Politique. Aussi l'intitule-t-il *Quæstiones miscellaneæ*. Les François ne mordirent guere à la grape, lors que Jean Baudouin joignit à sa Traduction de Tacite (37), accompagnée de Notes, une Traduction de *Scipione Ammirato*.

(*H*) *J'aurai quelques fautes à reprocher à Juste Lipse.*] I. J'ai déja marqué (38) qu'il fait dire à Pline plus qu'il ne faut. II. Il aime mieux croire que Tacite est le prémier de sa Famille qui ait joui des honneurs, & que cette Famille n'étoit guere illustre, que de croire que son pere ait eu des Charges; & néanmoins dans un autre endroit il entend du pere ce que Pline conte d'un Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & Procureur du Domaine dans la Gaule Belgique. Comparons ensemble ces deux Passages de Lipse. Voici le prémier. *Pater avusque honores gesserint, & ad remp. accesserint, necne, ut re vetustâ & incertâ nihil adfirmem, propius à verò abest, ipsum primum jus imaginis & honores in familiam non nimis illustrem intulisse. Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo, Plinio auctore, procurator datus Galliæ Belgicæ, rationes Principis administravit, quæ dignitas equestri ordini diu peculiaris fuit* (39). Voici l'autre; il sert de Commentaire à ces paroles de Tacite, *dignitatem nostram à Vespasiano incohoatam.* Comment cela, demande Lipse? *Quomodo, quiane Procurator sub illo Belgicæ? E Plinio id suspicère, sed suspicère tantum, imo veriùs id ceperis de hujus patre. Intellige ergo dignitatem ejus inchoatam à Vespasiano, quòd ab eo laticlavius factus, & relatus in ordinem primum* (40). Lipse veut dans le prémier de ces deux Passages, que Pline témoigne que Tacite fut honoré d'une commission par Vespasien; & il veut dans l'autre que cela s'entende du pere de Tacite. En ce dernier cas cet Historien auroit eu pour pere un Chevalier élevé par l'Empereur à des emplois honorables; & ce que Lipse ne trouvoit point apparent seroit néanmoins très-vrai. Personne ne peut nier que cette Charge de Procureur ne fût honorable, on lui attribua sous l'Empereur Claude l'autorité de jurisdiction, & sans appel (41). Consultez le docte Gutherius (42): & quoi qu'Auguste eût conféré cette Charge à des affranchis (43), Tacite ne laisse pas de la regarder comme l'apanage des Chevaliers, *utrumque avum procuratorem Cæsarum habuit* (Agricola) *quæ equestris nobilitas est* (44). III. Lipse assûre que Tacite, aiant blanchi dans le Barreau, consacra ses vieilles années à la composition de l'Histoire. *Historiæ scribendæ senex demum vacavit, cum reliquum ætatis in foro & caussis orandis egisset.* Mais, si cela est, d'où vient que Tacite déclare qu'il entreprend d'écrire une Histoire, qui s'étendra depuis la mort de Neron jusques à celle de Domitien, & qu'il réserve pour sa vieillesse l'Empire de Nerva, & l'Empire de Trajan; *Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ, & imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui* (45). On pourroit appliquer ici à Lipse le Proverbe, *Sorex suo indicio periit*. Il nous apprend (46) qu'il a déterré à-peu-près l'année natale de Tacite. Voici comment. Pline le Jeune, presque aussi âgé que Tacite (47), étoit dans sa dixhuitieme année lors que son oncle mourut, c'est-à-dire, selon Lipse, la deuxieme année du Régne de Tite. Il étoit donc né l'an de Rome 816. Il faut donc que Tacite, un peu plus âgé que lui, soit né la derniere année de l'Empereur Claude, ou plutôt la prémiere année de Neron. Là-dessus je dis qu'il n'avoit donc que quarante-quatre ans, lors que Trajan monta sur le thrône, & comme rien ne nous engage à reculer le commencement de son travail au-delà de la deuxieme ou de la troisieme année de ce Prince, il s'ensuit manifestement qu'il n'étoit point vieux quand il commença de s'y appliquer. Il est sûr qu'en supposant qu'il entreprit cet Ouvrage dans sa quarante-cinquieme année, on conçoit bien mieux qu'il ait eu le tems de l'achever, & de s'engager ensuite aux Annales, qu'il conduisit depuis le commencement de l'Empire de Tibere, jusques à la mort de Neron. Et notez qu'en travaillant aux Annales, il se proposoit une nouvelle entreprise, pour quand il les auroit achevées (48). Notez aussi que sa maniere d'écrire de-

(35) Petrus Andreas Canonherius, Philosophiæ, Medicinæ, ac Sacræ Theologiæ Doctor Romanus, *in* Dissertationibus Politicis ac Discursibus variis in C. Cornelii Taciti Annalium Libros, *pag.* 66 *Edit. Francof.* 1610.

(36) *J'ai vu un* Commentaire Politique, *qu'il publia l'an* 1643, *sur les XV prémiers Chapitres du I Livre des* Annales de Tacite, *& un semblable Commentaire qu'il publia l'an* 1648 *sur l'*Histoire *du même Auteur.*

(37) *Imprimée à Paris* in 4 *l'an* 1628.

(38) *Dans la Remarque* (*A*).

(39) Just. Lipsius, *in* Vita Taciti *in limine* Commentar. ad Tac.

(40) Lipsius in Tacit. Histor. *Libr. I init. pag. m.* 451.

(41) *Eadem anno sæpius audita vox Principis*, parem vim rerum habendam à procuratoribus suis judicatarum, ac si ipse statuisset. *At ne fortuito prolapsus videretur, Senatus quoque consulto cautum, plenius quam antea & uberius.* Tacitus, Annal. *Libr. XII, Cap. LX.*

(42) Gutherius, de Officiis Domus Augustæ, *Libr. III, Cap. XXXIII.*

(43) Dio, *Libr. LIII, pag.* 506.

(44) Tacit. *in* Vita Agricolæ, *Cap. IV.*

(45) Tacit. Histor. *Libr. I, Cap. I.*

(46) Lipsius, *in* Vita Taciti.

(47) *Voiez l'Epitre XX du VII Livre de Pline.*

(48) *Sed aliorum exitus, simul cetera illius ætatis memorabo, si effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxero*, Tacitus, Annal. *Libr. III, Cap. XXIV.*

mandoit beaucoup de tems; tout y sent la peine, la méditation, la lime, l'étude, le *festina lente*. Enfin, observez que les Lettres que Pline le jeune lui écrivit, soit pour le prier de faire mention de lui, soit pour lui communiquer des mémoires touchant la mort de son oncle, *semblent être de l'an* 102 *ou* 103 (49), c'est-à-dire, de l'an cinq ou six de Trajan. Or il est certain que Tacite travailloit alors à son Histoire, & comme il y a beaucoup d'apparence qu'il n'étoit pas loin du tems où les feux du mont Vesuve firent périr Pline le Naturaliste, la prémiere ou la seconde année de Titus, on peut bien juger qu'il ne tarda guere depuis l'installation de Trajan à commencer son Ouvrage. IV. Lipse conjecture (50) que l'Histoire de Tacite contenoit XX Livres. Il se fonde sur ce qu'elle comprenoit un intervalle de vingt & un ans, & que les cinq prémiers Livres n'exposent que les actions d'une année & de quelques mois. Il y a là une fausseté de fait, & un oubli prodigieux de ce que demande la regle des proportions. Il y a plus de vingt-huit ans entre la mort de Neron & celle de Domitien, qui sont les deux bornes de l'Histoire de Tacite: & jamais homme qui saura la régle de trois ne raisonnera de cette façon; si quinze mois occupent cinq Livres, vingt & un ans en occupent vingt. Remarquez bien que les années, qu'on a perdues de l'Histoire de Tacite, ne sont guere moins fécondes en événemens, à tout prendre, que le tems qui nous en reste. St. Jerôme dit que Tacite a composé en XXX Livres l'Histoire des Empereurs, depuis Tibere jusques à la mort de Domitien (51). On ne peut tirer aucun profit de ce témoignage, parce que l'Histoire de Tacite ne commence pas à la mort d'Auguste; & il n'y a point d'apparence que cet Ouvrage & ses Annales n'aient contenu que XXX Livres. Ainsi Saint Jerôme ne s'est pas bien exprimé. Voiez la marge (52).

La plupart de ces méprises de Juste Lipse ont passé dans les Ecrits des plus savans hommes qui aient parlé de Tacite historiquement. Je les excuse; car qui eût pu croire qu'un si habile Ecrivain les eût commises dans un Ouvrage très-court, & tourné d'une maniere à persuader que l'Auteur en avoit pesé attentivement toutes les paroles? Je ne pense pas que sa Conjecture soit mauvaise quant à l'année natale de Tacite; & par-là nous convainquons d'une erreur grossiere François Garasse, qui a cru que la Pharsale de Lucain est postérieure à l'Histoire de Tacite (53). Voici ses paroles: La prémiere Objection „pourra estre de ceux qui estiment que Dieu se plaist à nos „desordres, & prend plaisir de nous voir accueillis de „tempestes, de rebellions, & de guerres, comme si nous „avions un Dieu barbare & vindicatif, qui se baignast dans „le sang des hommes: telles sont à peu près les Objections „pompeuses, & les Athéismes sententieux, de Tacite & de „Lucain, qui fut estimé de son temps le pere des Athées; „car ils disent en termes exprès: *Tot Romanæ Reipublicæ „cladibus manifestum est fuisse curæ Diis* VINDICTAM, „*non fuisse* SALUTEM: *c'est à dire, par tant de ruynes, „& par les divers desordres qui ont secoué la Republique de „Rome, il se void clairement que les Dieux ont soin de se „vanger de nous, non pas de nous secourir. Ce sont les paroles de Tacite au prémier livre de l'Histoire: & Lucain „l'ayant peut-estre emprunté de luy, comme un aspic qui „emprunte le venin de la vipere, disoit en termes fort re„sonnans,*

„ *Felix Roma quidem, civesque habitura superbos,*
„ *Si* LIBERTATIS *Superis tam cura fuisset,*
„ *Quàm* VINDICTA *placet, &c.*

„ *Rome, dit-il, seroit la plus heureuse ville du monde, si „Dieu s'estudioit aussi soigneusement à nostre liberté, qu'il „s'estudie à ses vengeances particulieres* (54)".

(*I*) ... *à la Mothe le Vayer, & à Moreri.*] Le prémier de ces deux Auteurs dit (55) que les douze dernieres années de Neron nous manquent dans les Annales de Tacite. Cela est faux: il ne nous manque que les deux dernieres années, & une partie de la précédente. C'est la I faute. La II est de dire que l'Histoire de cet Auteur s'étendoit *jusques à l'heureux gouvernement de Trajan.* Nouveau mensonge: elle finissoit à la mort de Domitien. III. Il n'est pas vrai que selon les Conjectures de Lipse nous aions perdu dix Livres de l'Histoire de Tacite; car selon ses Conjectures cet Ouvrage comprenoit XX Livres: puis donc qu'il ne nous en reste que cinq, nous en aurions perdu quinze au sentiment de ce Critique. IV. Il ne faloit pas dire (56) qu'il y a 21 *an pour le moins* depuis Galba jusques à Nerva. C'est une faute de Lipse que j'ai réfutée, & que Vossius a commise aussi (57). V. *L'on ne doit pas s'étonner, si Tacite ayant imité Thucydide, & l'un aussi bien que l'autre suivi Demosthene ... le prémier a retenu je ne sai quoi de l'aspreté ou austerité qu'on a toûjours remarquées dans le style de ces deux Grecs* (58). Ces paroles de la Mothe le Vayer contiennent un furieux Anachronisme; car Demosthene a été postérieur de beaucoup à Thucydide. VI. *L'Empereur Tacite, dans cette suprême dignité du monde où il se trouvoit, ne laissa pas, près de deux cents ans depuis la mort de l'Historien dont nous parlons, de se glorifier du nom qui leur estoit commun, s'estimant mesme honoré de l'avoir eu pour ancestre, & d'estre reconnu pour un*

de

(49) Tillemont, Hist. des Empereurs, *Tom. II, I Part. pag.* 350.

(50) Lipsius, *in Præfat.* Comment. ad Histor. Taciti.

(51) Hieronym. *in* Zachariam, *Libr. V, Cap. XIV, apud* Vossium de Hist. Lat. *pag.* 159.

(52) *Notez que le Livre, que nous comptons le V dans l'*Histoire *de Tacite, est cité comme le V, par* Tertullien *in* Libello de Spectaculis.

(53) Lucain *mourut sous Néron.*

(54) Garasse, Somme Théologique, *pag.* 440, 441.

(55) La Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux Historiens, *pag.* 207 *du Tome III Edit. in* 12.

(56) *Là-même, pag.* 203.

(57) Vossius, de Histor. Lat. *pag.* 159.

(58) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag.* 209.

divers faits qui se rapportent à la Vie de Tacite. Il fut marié avec la fille d'Agricola, duquel il a fait la Vie. Plusieurs croient qu'il eut un fils dont Pline rapporte une chose assez extraordinaire (*K*). C'est

de sa postérité. Il fit mettre sa Statue dans toutes les Bibliothéques, & décrire tous les ans dix fois ses Livres, afin qu'ils passassent de main en main, & de siecle en siecle, comme ils ont fait, jusques au nostre (59). Cette narration n'est point exacte : elle suppose que cet Empereur régna un certain nombre d'années ; car sans cela il seroit absurde de dire qu'il fit faire tous les ans telle ou telle chose. Il est néanmoins certain que son Régne ne dura qu'environ six mois. D'ailleurs cette narration suppose que l'événement a répondu aux intentions de cet Empereur ; c'est-à-dire que les Livres de Tacite *ont passé de siecle en siecle jusques au nôtre*, selon le dessein du Prince qui les fit tant copier: & néanmoins il ne nous en reste qu'une petite partie. Je ne m'étonne guere que les soins de cet Empereur ne nous aient pas procuré la conservation de tous les Ouvrages de son parent ; car, vu la courte durée de son Empire, je pense que l'exécution de ses ordres fut bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il ordonna (60) : *Cornelium Tacitum, scriptorem Historiæ Augustæ, quod parentem suum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari jussit: & ne lectorum incuria deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitus in evicis* (61) *archiis jussit, & in Bibliothecis poni.* VII. La Mothe le Vayer conclut ce Chapitre par ces paroles: „ Aussi sçait-on que Tacite ne se „ mit à écrire, qu'estant déja fort avancé dans l'âge, apres „ l'Empire de Nerva, & sous celuy de Trajan, comme „ nous l'apprenons de luy-mesme (62)". C'est faire deux fautes; car en prémier lieu l'Historien ne parle point de son âge, & en second lieu il est très-faux qu'on puisse conclure sa vieillesse, de ce qu'il composoit son Ouvrage sous l'Empire de Trajan. Voiez la Remarque précédente (63). VIII. Les vacarmes de La Mothe le Vayer contre deux Jurisconsultes, qui ont parlé desavantageusement de la Latinité de Tacite, me paroissent une grosse faute. Il trouve ces deux personnages *plus dignes de pitié dans un tel delire, que de reponse* (64) . . . . *S'il y eut jamais un jugement ridicule*, continue-t-il (65), *c'est sans doute celuy-là: & j'ose dire, plein que je suis d'indignation contre de si déraisonnables sentimens, qu'apparemment le moindre Cuisinier ou Palefrenier de Tacite parloit mieux Latin que Ferret, ni Alciat, fort habiles hommes en Jurisprudence, mais très-mauvais Juges au faict dont nous parlons. . . . . . Qui n'admirera qu'il se trouve des barbares aujourd'hui, tels qu'Alciat & Ferret, à l'égard des anciens Romains, qui sont assez temeraires pour dire qu'un Auteur de si grande consideration, ne sçavoit pas seulement parler sa langue maternelle? En vérité, il faut avoir un front d'airain, & une cervelle ... à l'essor, pour avancer de semblables propositions* (66). Quel bruit, & quelles tempêtes, pour rien ! car enfin tout le crime de ces deux Jurisconsultes consiste à trouver dans le style de Tacite plusieurs épines, & peu de brillant & de pureté. Voici les paroles d'Alciat, je les tire d'une Lettre qu'il écrivit à Paul Jove (67) : *Illi porrò qui rerum & locorum notitia gaudent, nec affectatas exornationes admittunt, non reposcent à te rationem, cur lacteam Livii ubertatem non sis assecutus, postquam & te omnino piguerit Salustii sobrietatem imitari, & satis tibi fuerit pauculos tantum flores ex Q. Curtii pratis, sæpius quam ex Cor. Taciti senticetis, arguta manu decerpsisse.* Notez en passant que Vossius n'avoit point lu cette Lettre; car s'il l'eût vue, il eût mieux représenté la pensée de l'Auteur : il ne lui eût point attribué une prévention excessive, qui l'engageoit à prétendre qu'en comparaison de l'Histoire de Paul Jove, celle de Tacite étoit une terre couverte de ronces. *Imo & Alciatus vir sane egregius non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Paulli Jovii esse senticeta. Condonemus tale judicium tanto viro, & cogitemus ex amore Jovii proficisci* (68). C'est parler en Copiste de Copiste. La Lettre d'Alciat n'est guere flatteuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. *Tanto acumine, tantoque judicio res Romanas mandavit litteris* Tacitus, *ut nemo certè legatur in suo genere illi comparandus; nam quamvis caruerit nitore, & puritate linguæ, abeunte jam Romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, succum tamen, & sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attenti lectoris in animo aculeos relinquat, indiligentem, ac aliud cogitantem fallat, ac prætereat* (69). L'Auteur qui me fournit cet éloge cite (70) un Passage d'Alciat, où les louanges de Tacite sont répandues à pleines mains. Qu'on y prenne bien garde, on trouvera je m'assûre que ces deux Jurisconsultes ne vont pas plus loin que La Mothe le Vayer (71), qui ne nie pas que Tacite n'ait retenu quelque chose *de l'aspreté ou austérité* de Thucydide, & que *sa façon d'écrire* ne soit *un peu scabreuse*. Quoi! voudroit-on que nous trouvassions dans Tacite le modéle de la pure & de la belle Latinité? Il faudroit donc qu'on jettât au feu Ciceron & Tite Live; car pendant que nous les pourrons comparer avec Tacite, celui-ci nous paroitra nécessairement un peu bien gâté. Il n'y avoit donc point lieu de se mettre tant en colére contre Alciat, & contre Ferretus. Il ne faloit point amplifier les murmures, & les invectives de Muret (72). Il n'a dit, ni la vérité, ni sa pensée, quand il a dit que les muletiers des anciens Auteurs parloient mieux & entendoient mieux la Langue Latine, que les plus habiles d'entre les modernes ne la parlent & ne l'entendent; *quorum coqui & muliones multo melius quam omnes nos Latine & intelligebant & loquebantur* (73). Il eût pris cette hyperbole pour une offense, si un autre homme eût voulu l'y envelopper: & qui doute qu'il ne crût être beaucoup plus habile en Latin que les Bourgeois ordinaires de l'ancienne Rome. Il pouvoit avoir raison: car il est certain qu'il y a des étrangers qui, sans avoir vu la France, parlent mieux, & entendent mieux notre Langue, que plusieurs François ne la parlent & ne l'entendent: & je suis sûr que Casaubon & Saumaise écrivoient mieux en Latin qu'en leur propre Langue. Si Mr. de Tillemont (74) étoit traité aujourd'hui comme Alciat a été traité, on trouveroit beaucoup de pédanterie dans cette Censure. Balthasar Boniface, grand admirateur de Tacite, ne laisse pas d'avouer que son style est dur. *Stylus magis gravis quam elegans, asper enim parumque duriusculus est, atque à Latinæ Linguæ candore discedens* (75).

(59) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag.* 216.

(60) Vopiscus, *in* Tacito imperatore, *Cap. X, pag. m.* 612 *Vol. II* Scriptorum Hist. Augustæ.

(61) *Ce mot est sans doute corrompu: les Manuscrits varient beaucoup;* Casaubon *&* Saumaise *n'ont osé rien décider.*

(62) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag.* 219.

(63) *Numero III.*

(64) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag.* 209.

(65) *Là même, pag.* 210.

(66) *Là même, pag.* 212, 213.

(67) *Elle est à la tête du I Vol. des* Histoires de Paul Jove.

(68) Vossius, de Histor. Latin. *pag.* 160.

(69) Æmil. Ferretus, *in* Castigat. ad Tacitum, *apud* Petr. Andream Canonherium, Discurs. Polit. in C. Tacitum, *pag.* 2.

(70) Canonher. *ibid. pag.* 3.

(71) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag.* 209.

(72) *Voiez la XVII* Harangue *du II Vol. de* Muret.

(73) Muret. Orat. XVII *II Vol. pag. m.* 354. *Mr. l'Abbé* Pichon, Præfat. in Tacit. in usum Delphini, *dit pareillement que les Censeurs de Tacite sont* rudes & barbari, præ equisone aut colono ipsius Taciti.

(74) *Voiez ses paroles dans le Corps de cet Article.* (75) *Ces paroles sont rapportées comme de* Balthasar Boniface *dans les Prolégomenes du* Tacite in usum Delphini.

FAUTES de Moreri & de Charles Etienne.

Pour ce qui est de Mr. MORERI, on peut le reprendre, I. d'avoir relevé trop haut la naissance de Tacite. II. D'avoir assûré que Tacite étoit fort vieux, en commençant son Histoire sous l'Empire de Trajan. III. Et que l'Auteur même le remarque. Il a évité les bévues de Charles Etienne; car il n'a point fait fleurir cet Historien depuis l'Empire de Tibere l'an 767 de Rome, jusques au tems de Vespasien l'an 822 (76). Il n'a point dit que Tacite, Orateur illustre sous Hadrien, a vécu jusques au tems des Vespasiens, & qu'ils l'élevérent aux dignitez, & que son Histoire s'étend depuis Auguste jusqu'à Hadrien (77) Mrs. Lloyd & Hofman ont adopté toutes ces dernieres fautes. Je croi que Charles Etienne les copia de Gesner (78), qui les avoit copiées de Volaterran (79).

(*K*) *Un fils dont Pline rapporte une chose assez extraordinaire.*] La voici selon la Version de Du Pinet : „ On lit „ és Chroniques, qu'à Salamine, un nommé Euthymenés „ eut un fils qui en trois ans creut de trois coudées, le„ quel estoit fort lourd, & pesant, & d'allure, & d'en„ tendement: & néanmoins avoit desja chargé le poil fol„ let, & avoit la voix ferme : toutesfois quand il eut „ trois ans accomplis, il mourut subitement d'un retire„ ment des nerfs. De moy, j'ay veu quasi le semblable „ faict, hors mis qu'il n'avoit point de poil au penil, au „ fils de Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & Rece„ veur & Thrésorier de la Gaule Belgique". Je rapporte ce vieux Gaulois, afin d'avoir lieu de dire qu'il y a des gens qui prétendent que le Traducteur n'entend pas bien son Original. Voici les paroles de Pline selon l'Edition du Pere Hardouin : *Invenimus in monumentis Salamine Euthymenis filium, in tria cubita triennio adolevisse, incessu tardum, sensu hebetem, & jam puberem factum voce robusta, absumptum contractione membrorum subita, triennio circumacto. Ipsi non pridem vidimus eadem ferme omnia, præter pubertatem, in filio Cornelii Taciti Equitis Romani, Belgicæ Galliæ rationes procurantis* (80). Cela veut dire selon quelques-uns que le fils d'Euthymenes étant cru de trois coudées en trois ans, commença tout aussi-tôt à decroitre, & fut consumé au bout de trois ans. Il vécut donc six ans. Je ne décide point sur ces deux Versions, mais celle de Du Pinet ne me semble point la pire (81). Je m'arrête davantage à ceci. On ne sauroit prouver par ce Passage que notre Tacite ait eu de l'emploi en Gaule; car il n'est pas vrai que Pline parle de lui. Souvenons-nous que Tacite ne se maria, qu'après qu'Agricola son beau-pere eut exercé le Consulat. En voici la preuve : *Consul egregiæ tum spei filiam juveni mihi despondet, ac post consulatum collocavit, & statim Britanniæ præpositus est* (82). Le Consulat d'Agricola, selon l'opinion la plus probable (83), tombe sur l'an 77 de Jésus-Christ: il faut donc dire que Tacite se maria l'an 78. Or Pline mourut l'an 79, ou l'an 80 (84). Il n'a donc point vu à Tacite un fils qui eût à trois ans une taille extraordinaire. Je ne vous avertis pas de prendre garde qu'il fait mention de cette crue prodigieuse dans le VII Livre de son Histoire Naturelle, Ouvrage divisé en XXXVII Livres : je n'ai pas dessein d'en inférer qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il avoit vu cela quelques années avant qu'il achevât cet Ouvrage; car on me pourroit répondre qu'apparemment il le relut après l'avoir achevé, & qu'il mit par-tout la date du tems de la revision de son Ecrit. Nous trouvons la même date au Chapitre IV du Livre XIV, & au Chapitre II du Livre XXVIII. L'Auteur désigne en ces deux endroits l'an de Rome 830, qui est le 77 de l'Ere Chrétienne. Cela suffit à rendre bonne mon Objection. Il marque de plus qu'il avoit vu depuis long-tems cette crue extraordinaire, *nos pridem vidimus* (85). Je sai bien que le Pere Hardouin a corrigé ces paroles, & qu'il a mis *non pridem vidimus*. Laissons lui passer cette correction, elle ne sauroit nous être préjudiciable, puis que quand même l'on supposeroit que Pline fit ce Chapitre de son Histoire peu de jours après avoir vu ce gros enfant, il ne seroit pas possible que le Chevalier Romain dont il parle fût notre Tacite. C'est pourquoi nous assûrons hardiment, que la raison pour laquelle ce Commentateur a mis *non pridem*, au lieu de *nos pridem*, est nulle; il s'est fondé sur la fausse supposition qu'il s'agit

(76) Carol. Stephanus, *in* Diction. *voce* Cornelius.

(77) *Idem, ibidem, voce* Tacitus.

(78) Gesner, *in* Biblioth. *voce* Publius, *folio* 572 *verso*.

(79) Volaterran. *Libr. XX circa init. pag. m.* 717, 718.

(80) Plin. *Libr. VII, Cap. XVI, p. m.* 56, 57. *Vide* Senecam de Consolatione ad Marciam, *Cap. XXIII. pag.* 762.

(81) *Voiez* Saumaise *in* Solinum, *Tom. I, pag.* 44.

(82) Tacit. *in* Vita Agricolæ, *Cap. IX.*

(83) *Voiez* Tillemont, Note 3 sur l'Histoire de Tite, *pag. m.* 853, 854.

(84) *Voiez le même, là-même, Note* 4, *pag.* 855.

(85) *Notez que* Pline *Libr. X, Cap. XLIII, pag. m.* 435, *marque qu'il travailloit avant la mort d'Agrippine.*

C'est une vision que de prétendre que Domitien l'exila (*L*); & c'en est peut-être une autre que de dire qu'il vécut quatre-vingts ans (*M*).

s'agit là de l'Historien dont je traite ici (86). Il lui applique (87) l'Inscription rapportée par Reinesius; mais il devoit prendre garde qu'elle fut faite par *Cornelius Verus Tacitus* (88). Or personne n'a jamais mis *Verus* parmi les noms de Tacite. *Il peut avoir eu pour pere*, c'est Mr. de Tillemont qui parle (89), *Corneille Tacite, Chevalier Romain, Intendant de la Belgique*, [*c'est-à-dire apparemment ce*] *Cornelius Verus Tacite, dont on a une Inscription trouvée dans le pays de Juliers, faite* (†) *lors qu'il alloit exercer une seconde Intendance.* [*Ainsi il aura esté Intendant de la Belgique, & de la basse Germanie où est Juliers.*] *Cet Intendant eut un fils dont Pline* (‡) *le Naturaliste rapporte quelque chose d'extraordinaire en marquant qu'il estoit mort alors:* [*ainsi ce n'est pas l'Historien.*] Ceux qui voudront desormais donner à Tacite un emploi en Gaule sous Vespasien, ne feront pas mal de chercher de meilleures preuves que le Passage de Pline. Combien y a-t-il d'habiles gens qui s'y sont trompez? Lipse (90) & Vossius ne sont pas les seuls. Il y en a même que l'on pourroit censurer, encore qu'ils puissent prétendre raisonnablement que Pline a parlé de notre Tacite; car ils supposent qu'il a eu de grands emplois militaires, & qu'il a gouverné la basse Allemagne en qualité de Proconsul. Ils veulent même que s'étant alors instruit des Mœurs & des Loix des Allemans, il ait écrit là-dessus pendant son Proconsulat l'Ouvrage que l'on a encore. *Floruit diutissime in militari urbanaque disciplina & Proconsul Germaniam inferiorem obtinuit, quo tempore Germanorum mores, instituta, ritus, tanta diligentia perscripsit, ut uni Tacito suam antiquitatem Germani acceptam ferant.* C'est ainsi que parle Bodin dans son Traité de la Méthode de l'Histoire. Balthasar Boniface (91) l'a copié sans rien changer. Mr. Pichon a voulu dire sans doute que Tacite fut Gouverneur de la Belgique. Ce titre est trop fort. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit dans l'Epitre Dédicatoire de son Tacite IN USUM DELPHINI. *Hoc autem oportet esse Tibi* TACITUM *acceptiorem, quòd olim in Gallia tua, & quidem Belgica, quæ maximè rectoris impatiens, obtinuit Imperium, & quòd hic forsitan ea ipsa meditatus est, & usu didicit, quæ scriptis mandaret ac posteris relinqueret.*

(*L*) *C'est une vision que de prétendre que Domitien l'exila.*] Quelques-uns ne se contentent pas de l'assûrer, ils comptent même la durée de cet exil; ils la font monter à dix ans, & puis ils la font cesser par l'efficace d'une intercession qui fléchit Domitien. Cet exil en général n'est fondé sur aucune preuve; & quant à sa durée il est réfuté invinciblement par des paroles de Tacite rapportées ci-dessus dans la Remarque (*B*). Ce sont celles où il nous apprend qu'il exerçoit la Préture à Rome, lors que Domitien fit célébrer les jeux séculaires. Ils furent célébrez l'an 7 de l'Empire de Domitien, & depuis ce tems-là ce Prince ne vécut pas tout-à-fait huit ans (92). Je sai bon gré à Lipse d'avoir observé que cette erreur doit sa naissance à une coutume populaire, qui fait qu'on aime à se figurer sous des disgraces insignes les Hommes illustres. Cette erreur a pu aussi être fondée sur un faux raisonnement. On a conclu que puis que Domitien s'étoit érigé en persécuteur des honnêtes gens, il n'épargna point Tacite qui étoit un homme d'honneur, & de beaucoup de réputation. Ces conséquences-là sont trop populaires; les Auteurs ne devroient pas les tirer. *Exulasse sub Domitiano quidam tradiderunt, magis tamen ut opinor, pro more vulgi, qui magnis viris insignes casus adfingere amat, quàm quod ejus rei certus auctor sit. Ego legendo non aliud comperio, quàm abfuisse eum aliquot annis ab urbe, idque eo ipso tempore quo Julius Agricola socer ejus mortem obierit* COSS. *Pompejo Conlega, & Cor. Prisco, non tam exilii necessitate, ut arbitror, quàm tædio temporum & cupidine otii. Nam quod iidem, ut omni ex parte tam anxia diligentia constet, decennium in exsilio egisse scribunt, ac demum exorato Domitiano restitutum, Latinè ut loquar, inanis fabula est* (93). J'observe qu'encore que cet Historien (94) ait décrit très-fortement la tyrannie de Domitien, il n'a point insinué que la tempête soit venue jusques à lui personnellement. Au contraire, il reconnoit qu'il a de l'obligation à ce Prince, & il craint qu'on ne le soupçonne de déguiser la vérité par reconnoissance (95). Un homme qui a été exilé ne parle guere de la sorte.

(*M*) . . . *& c'en est peut-être une autre que de dire qu'il vécut quatre-vingts ans.*] Le témoin que je vais citer n'est pas d'un grand poids. *Vixit annos* 80 *ut legitur in lib.* 3. *Thes. Hist.* (96).

(86) *Voiez les* Notæ & Emendationes *du Pere* Hardouin *sur le VII Livre de* Pline, *num.* 65, *pag.* 119.

(87) *Dans son* Commentaire *sur ces paroles de* Pline, *pag.* 37.

(88) *Cela me feroit douter qu'il fût le Pere de l'Historien.*

(89) Tillemont, Histoire des Empereurs, *Tom. II, I. Part. pag.* 346.

(†) Ratiocinatoris honore iterum secundum.

(‡) *Il paroît que cet enfant mourut à trois ans, sans forces & sans esprit. Pline l'avoit vu long-temps auparavant*, pridem. *Ainsi Tacite son pere, qui avoit des enfans avant l'an 77 auquel Pline écrivoit, n'est pas l'Historien, comme le croit Vossius* de Hist. Lat. l. 1. cap. 30. pag. 158.

(90) *Dans la* Vie de Tacite. *Mais il jugea mieux de la chose dans son* Commentaire in 1 Libr. Hist. init. *Voiez ci-dessus Citation* (40).

(91) Balth. Bonifacius, de Scriptoribus Historiæ Romanæ.

(92) *Voiez* Lipse, *in* Vita Taciti.

(93) Lipsius, *ibidem.*

(94) *In* Vita Agricolæ, *Cap. II, pag.* 44, 45.

(95) *Voiez le commencement du I Livre de son* Histoire.

(96) Canonherius, *in* Vita Corn. Taciti, *in limine* Discursuum Politicorum.

TAISNIER (JEAN) en Latin *Taisnerius*, étoit d'Ath dans le Hainaut (*a*). Il fut Précepteur des Pages de Charles-Quint, & il suivit cet Empereur dans l'Expédition de Tunis. Il fit des Leçons de Mathématiques dans Rome & dans Ferrare; & après avoir voiagé long-tems, il se consacra tout entier à faire des Livres (*b*); mais comme il choisit une matiere très-indigne d'un homme de jugement, il perdit toute sa reputation (*c*). Il s'amusa à la Chiromance; & quoi qu'il eût fait accroire qu'il y étoit fort heureux, il ne laissa pas de dégoûter, par la grosseur de son Livre (*A*), ceux qui avoient souhaité de profiter de ses instructions. Plusieurs personnes furent assez simples pour lui envoier la peinture de leur main, afin d'apprendre de lui quelles seroient leurs Avantures (*d*). Consultez le Dictionaire de Moreri, & l'Académie de Bullart. On y parle fort au long de notre Taisnier: si c'est avec l'ordre & avec l'exactitude nécessaire, c'est ce que nous examinerons une autre fois. On n'y trouve rien touchant le crime de Plagiaire (*B*) dont

(*a*) Valer. Andreas Dessclius, Biblioth. Belg. *p.* 570.

(*b*) Jacobus Philippus Tomasinus, Elog. Virorum illustrium, *pag.* 161, 162, *Edit. Patav.* 1630.

(*c*) Bullart, Acad. des Sciences, *Tom. II, pag.* 288, 289.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*A*) *Il ne laissa pas de dégoûter par la grosseur de son Livre.*] Consultez Jaques Philippe Tomasini, vous y trouverez ces paroles: *Uno volumine quæcunque Chiromantiam attingerent complexus est. At crescente illo in vastam molem factum est ut studentium animos defatigarit quos sibi proposuerat erudiendos* (1). Si vous voulez savoir le crédit que ce personnage s'étoit acquis par ses hableries chiromantiques, lisez ce Passage du même Auteur. *Divinandi munere ex manuum lineis temperamenti signa, & animi characteres varios colligebat, &, spretis genitura rum laboriosis supputationibus, ignaras curiosorum mentes, rerum suarum sciscitantes eventus, vaticiniis circumducebat. Jamque Viri quoque gravissimi fide prædictionibus illius haberi captâ, ei typos manuum suarum lineis effigiatarum undiquè demandabant, & ab ejusdem ore, ut de privatis rebus statuerent, pendebant* (2).

(*B*) *Le crime de Plagiaire dont il a été accusé.*] On prétend qu'il ne se contentoit pas de dérober quelque pensée, mais qu'il s'approprioit des Ouvrages tout entiers que d'autres avoient publiez. Gabriel Naudé lui fait ce reproche, à l'égard d'un Livre de Barthelemi Coclès touchant la Physionomie, & à l'égard d'un Ouvrage de Pierre le Pelerin touchant l'Aiman. Il le diffame comme il faut pour des brigandages exercez avec une telle audace. Ce n'étoit point agir en filou, en coupeur de bourse, dans la République des Lettres; mais en voleur de grands chemins, & en Corsaire de Barbarie: le cas étoit prévôtal sur le Parnasse. Voions de quelle maniere Gabriel Naudé exerce justice. *Inter recentiores qui artem ejusmodi* (crisim physiognomicam) *scriptis explicarunt, potiores semper habe Augustinum Niphum, & Camillum Baldum, eruditissimos Aristotelis commentatores: Bartholomæumque Coclitem Bononiensem cujus integrum librum convasavit, ac in suum opus mathematicum transtulit, Joannes Taisnerus, plagiarius insignis, & imprudentior longe Horatii Cornicula, cum præterea tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vendicarit. Quod equidem velut per transennam observandum esse duxi, ut suus bene de Republica literaria meritis honos asseratur, & ipse Taisnerus,*

Regali conspectus in auro nuper & ostro,
Migret in obscuras furaci mente tabernas (3).

Thomasius n'a point ignoré cette Accusation publique intentée à Taisnier; il en a fait mention dans sa Liste des Plagiaires (4): mais il n'a point su, & Naudé peut-être ne le savoit pas non plus, qu'en l'année 1574 un Mathématicien d'Italie publia des plaintes sanglantes, & une invective atroce contre le même Plagiaire. Tout ce qu'il a dit là-dessus mérite d'être transporté sur cette page. On y verra & des instructions universelles par rapport à ces voleries, & des faits particuliers touchant notre homme. D'ailleurs le Livre dont je tire tout ceci est fort rare. *Si hos non laudamus qui aliquid ab aliis sunt mutuati, quid de manifestis furibus dicemus, qui vel ipsa integra aliorum volumina sibi imprudentes adscribunt, & quasi steriles ac scelesti plagiarii, viventium filiorum (est enim haud dubiè legitima proles quicquid fecundum ingenium longo studio concepit, & peperit) miserandas infligunt piis parentibus orbitates, & se summa cum jactantia, eorum operum authores mentiuntur, quæ magna cum infamia rapuerunt, ut fecit impurissimus omnium Joannes Taisnerus Hannonius. Qui opusculum nostrum, demonstrationis proportionum motuum localium contra Aristotelem, & alios philosophos, jamdiu antea à nobis editum, & iterum impressum Venetiis anno salutis* 1554, *ita integrum sibi desumpsit, ut nihil præter authoris nomen immutaverit: quid enim mutavisset, qui nec percipere poterat, quæ in ea disputatione continerentur? Homo vanus ab omni mathematica facultate alienus, qui meritò propter crassissimam ignorantiam verebatur, ne vel aliqua Syllaba sublata, aut addita totius tractationis inficeretur substantia. Credidit (ut opinor) me jam vita functum qui furti nunquam argui posse confidit, & non intellexit suam temeritatem, qui seipsum mille argumentis* qualis

(1) Jacob. Philippus Tomasinus, Elog. *pag.* 162.

(2) *Idem, ibid. pag.* 161.

(3) Gabriel Naudæus, Bibliographia Politica, *pag. m.* 62, 63.

(4) Thomasius, de Plagio Literario, *pag. m.* 246.

dont il a été accusé

qualis esset prodidit; dum utre inflato inanior sese juris doctorem, & simul etiam musici sacelli rectorem asseruit, quasi jura docere sit musici, aut jurisperiti sacellum regere, & dum de magnete, & motibus, tractatus emisit, nusquam in titulis se mathematicum nominavit, sed poëtam, eo quod crediderit poëtæ, aut musici, aut jurisperiti, esse de naturalibus motibus corporum differere. Debebat saltem & in hoc mentiri infamis impostor, ut se mathematicum in titulis prædicaret, ut in præfatione ad lectorem ejusdem usurpati opusculi fecit, dum se matheseos publicè legisse Ferrariæ, & alibi, trecentis, & pluribus auditoribus prædicat, cujus numeri auditorum ne sextam quidem partem quispiam vidit in Italia, in auditorio cujusvis (etiam primi nominis) mathematici: quis inquam hos infames laudaverit in Flaviam legem committentes? ac non potius juxta Constantini Cæsaris sententiam, ad Celsum Aphricæ Vicarium rescribentis, bestiis subjiciendos censeat (5)?

(5) Jo. Baptista Benedictus, Patricius Venetus, Philosophus, *in Præfatione* Libr. de Gnomonum Umbrarumque solarium usu. *Ce Livre fut imprimé à Turin l'an* 1574 *in folio. Vossius n'a rien dit de cet Auteur dans son Livre* de Scientiis Mathematicis. *On l'a coupé en deux dans le* Catalogue d'Oxford. *On y parle de lui*, 1, *sous le nom de* Joh. Baptistâ de Benedictis, *& puis sous celui de* Joh. Baptista Benedictus.

TAKIDDIN, Auteur Mahométan. Je n'en toucherai qu'une chose; c'est qu'il disoit que le Calife Almamon seroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la Dévotion des Musulmans par l'introduction des Etudes Philosophiques (*a*). Cette pensée n'a rien de particulier: elle a paru dans tous les Païs du monde, & dans tous les Siecles; & encore aujourd'hui l'on voit une infinité de gens qui se plaignent de Mr. Descartes, & des autres grands Philosophes modernes, comme de la cause du mépris que tant de personnes témoignent pour la Dévotion, & pour les Mysteres des Chrétiens. Cela pourroit donner lieu à un ample Commentaire (*A*).

TALAUS,

(*a*) *Fieri non posse quin Deus certas de Almamone pœnas sumeret, quod scientiis philosophicis introductis Mohammedanorum pietatem interpellaverit.* Sephadius, *in* Commentariis ad Togtai Poëma, *apud* Pocockium, Notis in Specimen Histor. Arabum, *pag.* 166.

(*A*) *Cela pourroit donner lieu à un ample Commentaire.*] On pourroit dire mille choses là-dessus tant pour la question de fait, que pour la question de droit. J'y serai pourtant fort court; car j'ai déja plus de copie qu'il ne m'en faut pour achever ce volume. A l'égard du fait, je me contente de dire qu'on a toûjours soupçonné les Philosophes de n'avoir guere de Religion. Les anciens Rhétoriciens, après avoir dit qu'entre les Propositions probables, les unes étoient fondées sur ce qui arrivoit presque toûjours, & les autres sur l'opinion ordinaire, alléguoient d'abord ces deux exemples, les meres aiment leurs enfans: les Philosophes ne croient point qu'il y ait des Dieux. *Probabile est id quod ferè fieri solet, aut quod in opinione positum est. . . . . In eo genere, quod ferè solet fieri, probabile hujusmodi est: SI MATER est, diligit filium: SI AVARUS est, negligit jusjurandum. In eo autem, quod in opinione positum est, hujusmodi sunt probabilia: Impiis apud inferos pœnas esse præparatas: Eos, qui philosophiæ dent operam, non arbitrari deos esse* (1). Apulée remarque que presque tous les anciens Philosophes avoient été accusez, ou de nier qu'il y eût des Dieux, ou de s'attacher à la Magie. *Hæc fermè communi quodam errore imperitorum philosophis objectantur: ut partim eorum, qui corporum causas meras & simpliceis rimantur, irreligiosos putent, eoque aiant Deos abnuere; ut Anaxagoram, & Leucippum, & Democritum, & Epicurum, cæterosque rerum naturæ patronos: partim autem, qui providentiam mundi curiosiùs vestigant, & impensiùs Deos celebrant, eos verè vulgò Magos nominent: quasi facere etiam sciant, quæ sciant fieri: ut olim fuere Epimenides, & Orpheus, & Pythagoras, & Osthanes* (2). Notre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce fauteur des Sciences, cet Introducteur des Etudes Philosophiques, s'il n'eût remarqué les mauvais effets de ces Etudes. Elles avoient jetté des doutes dans les esprits: elles avoient ouvert les yeux à bien des gens sur les sotises de la Secte Mahométane; & dès là le culte, la piété, la dévotion avoient soufert un prodigieux affoiblissement. Il se trouve des Docteurs qui soutiennent que les Philosophes Arabes ne suivoient le Mahométisme qu'en apparence, & qu'ils se moquoient en effet de l'Alcoran, à cause qu'ils y rencontroient des choses contraires à la Raison (3). Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens, que Descartes & Gassendi croioient aussi peu la Réalité, que les Fables de la Grece. Vous auriez la même peine à persuader le monde, que les Sectateurs de ces deux grands Philosophes sont bons Catholiques, & que s'ils avoient la permission d'enseigner publiquement leurs principes, ils ne saperoient pas bientôt tous les fondemens de la Religion Romaine. Les Protestans n'ont pas une meilleure opinion des Dogmes de Mr. Descartes. Généralement parlant on soupçonne d'Irreligion les Cartésiens, & l'on croit que leur Philosophie est trés-dangereuse dans le Christianisme: desorte que selon le sentiment d'une infinité de personnes, les mêmes gens qui ont dissipé dans notre Siecle les ténébres que les Scholastiques avoient répandues par toute l'Europe, ont multiplié les Esprits forts, & ouvert la porte à l'Athéïsme, ou au Pyrrhonisme, ou à la mécréance des plus grands Mysteres des Chrétiens. Mais ce n'est pas seulement aux Etudes de la Philosophie que l'on impute l'Irreligion, c'est aussi à celle des Belles-Lettres; car on prétend que l'Athéïsme n'a commencé à se faire voir en France que sous le Regne de François I, & qu'il commença de paroître en Italie lors que les Humanitez y refleurirent. *Moins nous avons de lumieres étrangeres*, dit un Auteur Catholique, *plus nous montrons de soûmission pour la Foi; & les siecles les plus sçavans, dit Baronius, ont été souvent les plus infideles. Les Aladinistes n'ont paru que sous le regne d'Almansor, qui fut le plus sçavant Monarque de son siecle; & je ne trouve pas d'Athées chez nous avant le regne de François premier, ni en Italie, qu'aprés la derniere prise de Constantinople, qu'Argyropile, Theodore de Gaze, George de Trebizonde, avec les plus celebres hommes de la Grece, se retirerent auprés des Ducs de Florence* (4). Ce qu'il y a de certain c'est que la plupart des Beaux-Esprits, & des savans Humanistes, qui brillérent en Italie, lors que les Belles-Lettres commencérent à renaître, aprés la prise de Constantinople, n'avoient guere de Religion. Mais d'autre côté la restauration des Langues savantes, & de la belle Litérature, a préparé le chemin aux Réformateurs; comme l'avoient bien prévu les Moines & leurs Partisans, qui ne cessoient de déclamer & contre Reuchlin, & contre Erasme, & contre les autres fleaux de la barbarie. Ainsi, pendant que les Catholiques Romains ont sujet de déplorer les suites qu'ont eues les études des Belles-Lettres, les Protestans ont sujet d'en louer Dieu, & de l'en glorifier (5). Ils n'ont pas sujet d'en user ainsi a l'égard de la nouvelle Philosophie, qui renverse si démonstrativement la Transubstantiation & toutes ses suites; car on abuse des mêmes armes pour attaquer les dogmes les plus essentiels. En un mot, le sort de l'homme est dans une si mauvaise situation, que les lumieres qui le délivrent d'un mal le précipitent dans un autre. Chassez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les superstitions, & la sotte crédulité du peuple si fructueuse à ses conducteurs, qui abusent aprés cela de leur gain pour se plonger dans l'oisiveté, & dans la débauche: mais en éclairant les hommes sur ces desordres, vous leur inspirez l'envie d'examiner tout, ils épluchent, & ils subtilisent tant, qu'ils ne trouvent rien qui contente leur misérable Raison.

Quoi qu'il en soit, j'ai ouï dire à des personnes bien sages, qu'il n'y a point de prudence dans l'affectation qui regne un peu trop de rendre suspects d'Impiété les Philosophes; car quel scandale ne seroit-ce point pour les ignorans, s'ils prenoient la peine d'y faire beaucoup d'attention, que de voir que selon la prétention de quantité de Docteurs, la foi ne se trouve guere parmi les grands Philosophes, que la dévotion est principalement le partage du menu peuple, & *que ceux qui ont le plus examiné les caracteres de divinité de l'Ecriture Sainte sont ordinairement les moins pieux & les moins devots* (6). Il seroit beaucoup plus édifiant d'enseigner avec Plutarque (7), que la Philosophie est le remede de l'Impiété & de la Superstition; & avec Origene, que sans la Philosophie personne ne sauroit être véritablement pieux. *Omnino nec pium erga communem omnium Dominum esse absque Philosophia quemquam censebat* (8). Le mélange de bien & de mal, qui se rencontre dans toutes les choses humaines, se voit ici d'une façon distinguée. Les Philosophes Arabes reconnurent par leur Philosophie que l'Alcoran ne valoit rien; mais plusieurs Juifs au contraire ont abandonné leur Religion pour embrasser la Philosophie Paienne, qui leur montroit, disoient-ils, que Moïse leur avoit prescrit des Loix superflues. *Multis è Judæorum gente adeo persuasa est olim hæc opinio, quòd, sub initia regni Saracenici ad Philosophiam Ethnicam defectionem fecerint, quòd iis leges haud paucæ inutiles & supervacaneæ viderentur* (9). Ainsi le même principe, qui sert quelquefois contre le mensonge, rend quelquefois de mauvais offices à la vérité.

(1) Cicero, de Inventione, *Libr. I, folio m.* 89.

(2) Apuleius, *in* Apologia, *pag. m.* 291.

(3) Tostatus, *in Cap. XXIII.* Ex. *Quæst. XX*, refert quod Philosophi inter Saracenos non recipiant propter hoc Alcoranum. Idem probat Calixtus *in Disp. de Verit. Religion. Christ.* ex Averroë, disputante contra destructiones Algazelis, & Avicenna, *Metaph. l. 9. c. 7.* Annotata ad Religionem Medici, lib. 1. sect. 22. p. m. 146. in hæc verba, *Cum Philosophia pugnantibus.*

(4) Clavigny de Sainte Honorine, Discernement & Usage des Livres suspects, *p.* 82. *Notez que je n'allegue point comme un fait certain ce qu'il avance.*

(5) *Voiez les Réflexions de Mr.* Jurieu, Apologie pour les Réformat. *pag. 66 & suiv. du I Vol.* in 4 *sur ce que Mr.* Maimbourg, Hist. du Calvin. *pag. 4. avoit dit que* la voie *qui fut prise par François I, pour* faire refleurir dans son Roiaume la gloire des Lettres, ... fut par un malheur qu'il ne prevît pas, ce qui donna l'entrée dans son Roiaume à l'Hérefie.

(6) Jurieu, *cité par* Saurin, Examen de la Théolog. *pag.* 93. *Voiez les Réflexions que Monsr.* Saurin *fait sur cela, là même.*

(7) *Voiez* Plutarque, de Iside & Osiride, *pag.* 378.

(8) Saint Cyran *cite ce Passage de St.* Gregoire de Neocesarée, *in* Panegyr. *dans son Ouvrage contre la* Somme Theologique du Pere Garasse, *Tom. II, pag.* 33 *&* 70.

(9) Joan Spencerus, de Legibus Hebræorum, *Libr. II, Cap. III, Sect. 1, sub fin. pag.* 225 *Edit. Hag.* 1686. *Il se fortifie du témoignage de* Guillaume de Paris, Lib. de Legibus, *pag.* 3, 4.

TALAUS, Roi d'Argos, fils d'Abas, ou de Bias, & petit-fils de Lyncée l'un des cinquante gendres de Danaüs, perdit la couronne & la vie par les machinations d'Amphiaraüs (*a*). Son fils Adraste fut obligé de s'enfuir à Sicyone, où selon quelques-uns il épousa la fille du Roi Polybe, & lui succéda. D'autres veulent qu'il lui ait succédé, à cause que sa mere étoit fille unique de Polybe. Voiez l'Article d'Adraste. Il y en a qui disent que celui, qu'Amphiaraüs déthrôna & fit mourir, étoit Pronax fils de Talaüs. Voiez le Scholiaste de Pindare sur la IX Ode des Nemées, où il nous apprend sur quoi pouvoient être fondées les prétentions d'Amphiaraüs; c'est que Melampus, aiant guéri les filles de Prœtus Roi d'Argos, qui étoient devenues insensées, eut pour récompense la moitié du Roiaume d'Argos, laquelle il partagea avec son frere Bias. Or Melampus laissa un fils nommé Antiphates, qui fut pere d'Oïcle, & grand-pere d'Amphiaraüs.

(*a*) Schol. Pindari in Od. VIII Pyth. & IX Nem.

TAMIRAS fut mandé de la Cilicie dans l'Ile de Cypre, pour enseigner la Science des Haruspices. Le Temple de Venus qui étoit à Paphos fut consacré par Cinyras, & l'on disoit que cette Déesse, conçue & née dans la mer, avoit abordé en ce lieu-là; mais on eut recours à cet homme de Cilicie pour l'établissement dont j'ai parlé. On avoit réglé les choses de telle sorte, que les descendans de Cinyras & ceux de Tamiras devoient présider aux cérémonies; mais afin que la Famille Roiale eût quelque prééminence, celle de Tamiras lui céda bientôt sa part (*A*); ainsi on ne consulta plus que le Prêtre de la Famille de Cinyras (*a*).

(*a*) *Ex Tacito, Hist. Libr. II, Cap. III.*

(*A*) *Celle de Tamiras lui céda bientôt sa part.*] Hesychius fait néanmoins mention de certains Prêtres de l'Ile de Cypre qui s'appelleient Ταμιράδαι, *Tamiradæ*. Cette orthographe des Manuscrits d'Hesychius a donné à Meursius un juste sujet de remarquer qu'il faut écrire dans Tacite *Tamiras*, au lieu de *Thamyras* (1).

(1) Meursius, *in Cypro, pag.* 50.

TANAQUIL, femme de Tarquinius Priscus Roi de Rome, étoit née à Tarquinie dans la Toscane. Elle y fut mariée avec Lucumon, fils d'un homme qui s'y étoit réfugié quand on le chassa de Corinthe sa patrie. Lucumon héritier de tous les biens de son pere se trouva fort riche, & comme d'ailleurs la Famille de Tanaquil étoit des plus nobles de la ville, il espéra de s'avancer aux dignitez; mais étant fils d'un étranger il rencontra de grands obstacles (*a*). Tanaquil fut indignée du mépris que l'on avoit pour son mari, & ne pouvant se résoudre à perdre l'éclat où elle étoit née, elle ne songea qu'à sortir de Tarquinie, pour aller chercher ailleurs les occasions de s'élever (*b*). Ainsi elle représenta à son époux qu'il faloit aller s'établir à Rome, où de quelque païs qu'on fût les personnes de mérite pouvoient espérer les plus hautes Charges. Lucumon suivit ce conseil, & eut un présage de sa grande fortune avant que d'entrer dans Rome. Ce fut Tanaquil qui expliqua ce présage (*A*); car elle s'y entendoit extrêmement. Il se fit nommer Tarquinius. Il gagna l'estime & l'amitié des Romains; & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces du Roi, que les Charges qu'il en obtint lui donnérent lieu d'aspirer à la Couronne, & de réussir dans cette ambition. Il fut tué dans son Palais l'an 38 de son Regne. Tanaquil ne se deconcerta point de ce rude coup: elle se conduisit si habilement, qu'elle fit tomber la Couronne sur la tête de Servius Tullius son gendre, dont elle avoit auguré la bonne fortune (*B*) depuis long-tems (*c*). Sa mémoire fut vénérée dans Rome pendant plusieurs Siecles; on y con-

(*a*) *Tiré de* Tite Live, *Libr. I, pag. m.* 23.

(*c*) *Tiré de* Tite Live, *Libr. I, pag. m.* 23.

(*b*) *Cum divitiæ jam animos facerent, auxit ducta in matrimonium Tanaquil, summo loco nata, & quæ haud facile iis, in quibus nata erat, humiliora sineret ea, quo innupsisset. Spernentibus Etruscis Lucumonem exule advena ortum, ferre indignitatem non potuit, oblitaque ingenitæ erga patriam caritatis, dummodo virum honoratum videret, consilium migrandi ab Tarquiniis cepit.* Livius, *Libr. I, pag.* 23.

(*A*) *Ce fut Tanaquil qui expliqua ce présage.*] Comme ils furent arrivez au Janicule, un aigle descendit doucement sur leur chariot, & enleva le chapeau de Lucumon, & aprés avoir volé quelque tems au dessus d'eux avec de grands cris, il remit le chapeau fort proprement au même lieu. Tanaquil assise auprès de son mari l'embrassa, & l'assûra d'une trés-grande fortune, en lui expliquant les circonstances de ce présage. Ils entrérent donc dans Rome pleins de hautes espérances. *Ad Janiculum forte ventum erat: ibi ei carpento sedenti cum uxore, aquila suspensis demissa leniter alis pileum aufert: superque carpentum cum magno clangore volitans, rursus velut ministerio divinitus missa, capiti apte reponit: inde sublimis abiit. Accepisse id augurium læta dicitur Tanaquil; perita, ut vulgo Etrusci, cælestium prodigiorum mulier. Excelsa & alta sperare complexa virum jubet: eam alitem ea regione cæli & ejus Dei nunciam venisse: circa summum culmen hominis auspicium fecisse: levasse humano superpositum capiti decus, ut divinitus eidem redderet. Has spes cogitationesque secum portantes, urbem ingressi sunt* (1).

(*B*) *Elle avoit auguré la bonne fortune* de Servius Tullius.] Il étoit né au Palais du Roi Tarquin, & il y fut élevé. On vit un jour du feu autour de sa tête pendant qu'il dormoit: les cris qu'on jetta à la vue de ce prodige obligérent ce Prince à aller voir ce que c'étoit. Quelcun voulut jetter de l'eau sur ce feu; mais Tanaquil l'en empêcha, & ordonna qu'on laissât l'enfant en repos, jusques à ce qu'il se réveillât de lui-même. Il s'éveilla bientôt, & on ne vit plus ce feu. Alors la Reine tira à part son époux, & lui déclara que cet enfant soutiendroit un jour la Maison Roiale dans ses adversitez, & qu'il faloit l'élever comme un sujet de grande espérance. Ce conseil fut écouté, on prit un grand soin de l'éducation de cet enfant, qui se rendit si accompli qu'on ne trouva personne plus digne que lui d'être le gendre du Roi. Ce fut aussi lui qui succéda à Tarquin (2). Quelques-uns croient que sa mere étoit femme de Servius Tullius, qui fut tué en défendant sa Principauté de Cornicule (3). Ils ajoûtent que cette femme étoit grosse, & qu'aiant été reconnue parmi les autres captives, on fit honneur à sa qualité. Tanaquil l'exemta de la servitude, & la fit venir dans son Palais, où elle accoucha d'un garçon. Cela est assez vraisemblable, mais non pas assez merveilleux pour toute sorte d'Historiens. C'est pourquoi il y en eut qui prétendirent que la naissance d'un Roi de Rome, élevé de si bas lieu, devoit être plus mystérieuse. Ils supposérent donc qu'Ocrisia, veuve du Prince de Cornicule, servit quelque tems chez Tanaquil avant que d'être affranchie, & que pendant sa servitude elle apperçut à la cheminée la figure d'un membre viril. Elle en avertit le Roi & la Reine. Le Roi témoin oculaire de ce prodige en fut étonné: la Reine, qui se connoissoit en présages autant que le plus habile Augure qui fût dans toute l'Hetrurie (4), dit à son mari que selon l'arrêt des destinées, il devoit naître au Palais Roial une personne d'un mérite plus qu'humain, qui auroit pour pere la figure qui paroissoit à la cheminée, & pour mere la femme qui auroit à faire à cette figure. Tarquin, apprenant de quelques experts en telles matieres, que Tanaquil expliquoit très-bien ce prodige, résolut de faire coucher avec ce membre la femme qui l'avoit vu la prémiere: on l'habilla donc comme une épousée, & on la mena dans la chambre où étoit cette figure. On l'y laissa seule; elle y fut connue par quelque Genie, soit que ce fût Vulcain, soit que ce fût le Dieu domestique. Depuis ce tems-là cette figure ne parut plus. Ocrisia devint grosse, & accoucha au tems ordinaire (5). On a débité à-peu-près la même chose touchant la mere de Romulus (6). S'il n'y avoit eu des Annalistes à Rome long-tems avant qu'on y enseignât la Rhétorique, je croirois que l'on auroit converti en Relations Historiques les Déclamations que les Sophistes faisoient faire à leurs Ecoliers: car il est assez probable qu'on permettoit aux jeunes Rhétoriciens de feindre tout ce qu'ils vouloient dans un essai de Panégyrique. On cherchoit à voir dans ces fictions s'ils avoient l'esprit inventif, & s'ils savoient bien tourner, & bien manier un lieu commun. On ne les blâmoit donc pas s'ils supposoient une origine divine, miraculeuse, & tout-à-fait surprenante. Cela eût produit de très-grands abus, si les plus jolies Pieces de ces jeunes hommes eussent été conservées dans les Archives, & si au bout de quelques Siecles on les eût prises pour des Relations. Que sait-on si la plupart des anciennes Fables ne doivent pas leur origine à quelque coutume de faire louer les anciens Héros le jour de leur fête, & de conserver les Pieces qui avoient paru les meilleures. Voiez ce qui sera dit touchant les Martyrologes dans l'Article Valerius.

(1) Titus Livius, *Libr. I, Cap. XXXIV, pag. m.* 23. *Voiez aussi* Denys d'Halicarnasse, *Libr. III, Cap. LXX: la chose y est mieux circonstanciée que dans* Tite Live.

(2) *Tiré de* Tite Live, *ibidem.*

(3) *Ville d'Italie, que Tarquinius Priscus assiégea, subjugua, saccagea, & brûla.* Dionys. Halicarn. *Libr. III, Cap. LXXIII.*

(4) Τὴν δὲ Τανακυλίδα τάτε ἄλλα σοφὴν οὖσαν, καὶ δὴ καὶ τὰ μαντικὰ οὐδενὸς χεῖρον Τυῤῥηνῶν ἐπισταμένην, εἰπεῖν πρὸς αὐτόν. *Tanaquilem, uxorem, & alioqui sapientem, & divinandi scientia nulli Etruscorum secundam, dixisse.* Dionys. Halicarn. *Libr. IV, circa init. pag.* 207.

(5) *Voiez* Plutarque, *in Vita Romuli, p.* 18.

(6) *Tiré de* Denys d'Halicarnasse, *Libr. IV, init.*

conservoit les Ouvrages de ses mains (*C*), & l'on attribuoit de grandes vertus à sa ceinture (*D*). St. Jerôme observe que Tarquin étoit moins connu que son épouse (*d*). La vertu insigne de cette Reine, ajoûte-t-il, est trop avant imprimée dans la mémoire de tous les Siecles, pour en être jamais effacée. Il semble pourtant qu'on puisse inférer de quelques Passages des anciens Auteurs, qu'on la regardoit comme une femme qui avoit été trop impérieuse (*E*). Il n'est pas vrai qu'elle fût en vie lors que Tarquin le Superbe fit mourir son frere, ni qu'elle ait été la mere de ce Tarquin (*F*). L'His-

(*d*) *Notior est marito suo Tanaquil, illum inter multa regum nomina jam abscondit antiquitas, hanc rara inter fœminas virtus, altius sæculorum omnium memoriæ, quam ut excidere possit, infixit.* Hieronym. adversf. Jovinian.

(*C*) *On y conservoit les Ouvrages de ses mains.*] Varron contemporain de Ciceron assûre, qu'il avoit vu au Temple de Sangus la quenouille & le fuseau de Tanaquil, chargez de la laine, qu'elle avoit filée, & que l'on gardoit au Temple de la Fortune une robe roiale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Pline qui le rapporte ajoûte que c'étoit à cause de cela que les filles, qui se marioient, étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille accommodée, & un fuseau garni de fil. Il dit aussi que cette Reine fut la prémiere qui fit de ces tuniques tissues, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui se marioient. Mr. Moreri a fait ici une lourde faute, il a pris les *tirones* de Pline pour *de nouveaux soldats*, au lieu de les prendre pour les garçons qui venoient de se défaire de la robe d'enfance, de la *prætexta*. Rapportons tout ce que dit Pline (7): *Lanam in colo & fuso Tanaquilis, quæ eadem Caia Cæcilia* (8) *vocata est, in templo Sangi durasse, prodente se, auctor est M. Varro: factamque ab ea togam regiam undulatam in æde Fortunæ, qua Serv. Tullius fuerat usus. Inde factum, ut nubentes virgines comitaretur colus compta, & fusus cum stamine. Ea prima texuit rectam tunicam, quales cum toga pura tirones induuntur, novæque nuptæ.* Je ne sai pourquoi le Pere Hardouïn préfére le sentiment de Plutarque à celui de Varron, & de Verrius. *Verius Plutarchus in quæst. Rom. pag.* 271 *uxorem ait fuisse* (Caiam Cæciliam) *unius è Tarquinii liberis: eidemque in templo Sanci statuam priscis temporibus positam cum sandaliis & fuso, quæ domi actæ vitæ industriæque argumento essent* (9). Il est plus raisonnable de croire que cette Caïa Cæcilia, dont la Statue d'airain, les sandales, & le fuseau se voioient au Temple de Sancus, étoit la femme du prémier Tarquin, que de croire qu'elle étoit la femme d'un fils de Tarquin. Je sai bien que Denys d'Halicarnasse suppose (10) que le prémier des Tarquins eut un fils qui fut marié, & qui fut le pere des deux gendres de Servius Tullius; mais ni lui, ni aucun Historien, ne font mention du mérite de la femme qui épousa ce fils de Tarquin. Il faudroit pourtant qu'elle eût été fort illustre, si les Romains lui avoient fait les honneurs que nous trouvons dans Plutarque. Auroit-elle été la femme de l'un des fils du dernier Tarquin? Mais les Romains étoient-ils câpables d'honorer d'une maniere si distinguée la bru d'un Tyran, qu'ils avoient chassé avec toute sa famille, & dont la mémoire leur fut toûjours exécrable? Auroit-elle été la prémiere femme de Tarquin le Superbe? Je sai bien que c'étoit une honnête femme (11): mais son mérite n'est point comparable à celui de Tanaquil. Elle ne régna jamais, elle mourut jeune, & ainsi elle n'eut point les occasions de faire paroître ce qu'elle valoit, comme Tanaquil qui vécut long-tems sur le thrône. Disons donc que les monumens que l'on voioit au Temple de Sancus appartenoient à cette Reine, & non à l'épouse d'un fils de Tarquin: disons hardiment que Festus & Pline, ou plutôt Verrius & Varron, ont mieux rencontré que Plutarque: mettons ceci entre les méprises de ce dernier qui sont en grand nombre. On m'objectera peut-être que ces sandales & ce fuseau ne conviennent pas à une Reine aussi intriguante que Tanaquil. On vouloit honorer par ces monumens la mémoire d'une femme qui n'étoit guere sortie de sa maison, & qui s'étoit occupée de sa quenouille; étoit-ce le caractere de Tanaquil? Je répons qu'à la vérité ce fut une habile Reine, une femme d'affaires, une femme d'Etat, & qui témoigna beaucoup de prudence, & beaucoup de fermeté dans les occasions: mais cela n'empêche point qu'elle n'ait pu s'attacher à sa quenouille & à son aiguille, comme à des occupations ordinaires.

(*D*) *L'on attribuoit de grandes vertus à sa ceinture.*] Si j'avois dit qu'on la gardoit comme une source de miracles, je me serois mal exprimé; car les Romains n'avoient pas recours à cette ceinture comme à une cause morale, mais comme à une cause physique. Ils supposoient que Tanaquil avoit trouvé d'excellens remedes contre les maladies, & qu'elle les avoit enfermez dans sa ceinture. C'est pourquoi ceux qui alloient en ôter quelques raclures, se persuadoient qu'elles leur apportoient la guérison, non pas à cause que l'ame de cette Reine récompenseroit leur foi, mais à cause qu'ils enleveroient quelques particules des remedes qu'elle y avoit mis. Ainsi l'on ne peut pas faire des comparaisons exactes, entre ceux qui recouroient à la Statue de Tanaquil pour en frotter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece de l'étole de saint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelque relique. De part & d'autre il y a beaucoup de crédulité. Je laisse aux gens de loisir à examiner si l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle, & pour les aider un peu dans cette recherche, je rapporte les paroles de mon témoin: *Prædia Verrius vocari ait ea remedia quæ Caja Cæcilia uxor Tarquinii Prisci invenisse existimatur, & immiscuisse zonæ suæ qua præcincta statua ejus est in æde Sancti qui Deus Dius Fidius vocatur, ex qua zona periclitantes ramenta sumunt: ea vocari ait prædia quod mala prohibeant* (12). Ce que Pline rapporte de la côte de Pelops est tout autrement miraculeux; on la montroit comme un remede, *Elide solebat ostendi Pelopis costa quam eburneam affirmabant* (13). Voilà une relique à miracles parmi les Paiens: car Pline venoit de dire qu'il y a des gens dont certains membres ont la vertu de guérir les maladies (14). Il faut donc qu'il prétende que cette partie de Pelops avoit cette faculté. On ne peut donc condamner Charles Etienne, que de n'avoir pas donné une marque de distinction entre ce qu'il inféroit des termes de Pline, & ce que Pline rapporte. Il ne faut jamais négliger cela: ceux qui le négligent sont cause que plusieurs Auteurs citent comme les paroles d'un Ancien ce qui n'est que la paraphrase & les conséquences d'un Moderne. Voici les paroles de Charles Etienne (15): *Ad quem quidem humerum* (16) *post ejusdem Pelopis mortem varia morborum sanabantur genera, & multiplicia edebantur miracula. Plin. libro decimo nono, capite tertio.* Mrs. Lloyd & Hofman ne rectifient quoi que ce soit dans ce Passage, non pas même la fausse citation.

Un Auteur François, qui vivoit au XVI^e Siecle, débite une chose qu'il n'eût su prouver. *Les Tarquins*, dit-il (17), *avoient fait eriger une statue au milieu de leur logis qui avoit des souliers de chambre seulement, une quenouille, & son fuseau, afin que ceux qui suivroient leur famille imitassent leur assidue assiduité en mesnageant sans partir de la maison.* Voilà l'état où l'on a réduit ce que j'ai cité de Pline touchant la Statue de Tanaquil. Chacun se mêle de changer quelque circonstance dans ce qu'il cite: par ce moien les faits se gâtent, & se pervertissent bientôt entre les mains de ceux qui les citent.

(*E*) *On la regardoit comme une femme qui avoit été trop imperieuse.*] Voilà ce que bien des gens concluent de ces paroles de Juvenal: *Consulit ictericæ lento de funere matris, Ante tamen de te* TANAQUIL *tua* (18); & de ces paroles d'Ausone, *Tanaquil tua nesciat istud. Tu contemne alios* (19). Il semble que cela signifie qu'on donnoit le nom de Tanaquil aux femmes qui faisoient trop les maîtresses. C'est le sentiment de Scaliger. *Uxorem sanctissimam Paulini, cujus meminit Ambrosius Epist.* XXXXVI *vocat* Tanaquilem *Ausonius, ridens scilicet: quia et erat addictus Paulinus. Et, ut ex eodem loco Ambrosii cognoscimus, videtur secutus uxoris consilium Paulinus in secessu Nolano. Quare vocat eam feminam* Tanaquilem *poëta noster: quia illis temporibus ita solerent uxores vocare, quæ imperabant maritis* (20). Il confirme cela par un Passage de Sidonius Apollinaris, où l'on voit que la femme de Chilperic qui pouvoit beaucoup sur son mari est nommée Tanaquil. Elle est comparée aussi avec Agrippine. *Quod principaliter medetur afflictis, temperat Lucumonem nostrum Tanaquil sua, & aures mariti virosa susurronum fæce completas, opportunitate salsi sermonis eruderat, cujus studio factum scire vos par est, nihil interim quieti fratrum communium apud animum communis patroni juniorum Cybiratarum venena nocuisse, neque quicquam (Deo propitiante) nocitura; si modo, quandiu præsens potestas Lugdunensem Germaniam regit, nostrum suumque Germanicum præsens Agrippina moderetur* (21). Voilà un Prince sous la direction de sa femme: mais comme cette direction tournoit au bien des Sujets, elle fait honneur à Tanaquil. On en doit conclure que si le prémier Tarquin étoit gouverné par son épouse, ce n'étoit pas un malheur. Un autre Commentateur d'Ausone observe que Paulin ne trouva pas bon qu'on eût comparé sa femme à une Reine ambitieuse & magicienne (22), il eût mieux aimé qu'on l'eût comparée à Lucrece (23).

(*F*) *Il n'est pas vrai qu'elle fût en vie lors que . . . . . ni qu'elle ait été la mere de ce Tarquin.*] Les deux filles de Servius Tullius & de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus & de Tanaquil, furent mariées à Lucius Tarquinius & à Aruns Tarquinius. C'étoient deux freres qui ne se ressembloient en rien, non plus que leurs deux épouses: l'un étoit un honnête homme; l'autre un scélérat: l'une des Tullies étoit une honnête femme; l'autre ne valoit rien. Celle-ci avoit été mariée à l'honnête homme; l'autre au scélérat. La méchante Tullie proposa au méchant Tarquin de se marier ensemble: elle lui promit de se défaire de son mari, & lui fit promettre de faire mourir sa femme; & avant que de se quitter, ils se plongerent dans l'inceste (24). Aruns Tarquinius fut empoisonné bientôt après

(7) Plin. *Libr. VIII, Cap. XLVIII, pag. m.* 228, 229.

(8) Festus *remarque que Tanaquil prit à Rome le nom de* Caïa Cæcilia. *Son mari, pour s'accommoder à l'usage des Romains, se fit appeller* Lucius Tarquinius, *comme le remarque* Denys d'Halicarnasse, *Libr. III, Cap. LXXI.*

(9) Harduinus in Plinium, *Libr. VIII, Cap. XLVIII, pag.* 229.

(10) *Libr. IV, Cap. IV.*

(11) *Idem*, Dionys. Halicarn. *Lib. IV, Cap. XXXIII, pag.* 823 *Edit. Lat.* in 8. 1615.

(12) Sextus Pompeius Festus de verborum significatione, *voce* Prædia.

(13) Plinius, *Libr. XXVIII, Cap. IV, pag. m.* 568.

(14) *Quorundam partes medicæ sunt, sicuti diximus de Pyrrhi regis pollice.*

(15) *In* Dictionario, *voce* Pelops.

(16) Pline *dit* costa, *& non pas* humerus; *mais il est le seul qui parle de la côte d'ivoire de Pelops: tous les autres parlent de l'épaule.* Humeroque Pelops insignis eburno. *Virgil. Georg. Libr. III, Vers.* 7.

(17) Franc. Tillier, Tourangeois, *dans son* Philogame, *pag.* 120 *Edit. de Paris* 1578.

(18) Juvenal. Sat. VI, *Vers.* 565.

(19) Auson. Epist. XXIII *Vers.* 31.

(20) Scalig. in Auson. Epist. XXIII *pag. m.* 678.

(21) Sidon. Apollinar. Epist. VII *Libri V, pag. m.* 328.

(22) *Moleste tulisse videtur Paulinus in Epistola ad Ausonium prima & secunda: & Lucretiæ illi pudicissimæ matronæ comparari maluit, quam isti* Tanaquili, *ambitiosæ mulieri, & sagæ.* Vinetus in Ausonium, Epistola XXIII, *pag.* 678.

(23) Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux, *dit-il, en un autre endroit.*

(24) Ἀσμένως δέχεται τὰς αἱρέσεις ὁ Ταρκύνιος, καὶ αὐτίκα δοὺς αὐτῇ πίστεις, καὶ λαβὼν τὰ πρωτόλεια τῶν ἀνοσίων γάμων, καὶ διαπραξάμενος, ἀπέρχεται. *Libenter conditionem accepit Tarquinius, moxque data & accepta fide, ac delibato incestarum nuptiarum fructu, abiit.* Dionys. Halicarn. *Libr. IV, pag.* 234 *Edit. Lips.* 1691.

L'Historien, qui a fait voir que cela est faux, a mieux réussi à réfuter ses prédecesseurs (G) qu'à

aprés par sa femme, & Tullie l'aînée par son mari; ensuite de quoi les Auteurs de ce parricide ne tardérent guere à se marier ensemble, bien moins sans l'opposition du Roi que de son consentement, *magis non prohibente Servio quàm approbante* (25). Fabius Pictor débita dans son Histoire Romaine, que Tanaquil enterra Aruns Tarquinius. Il en est fort censuré par Denys d'Halicarnasse (26), qui lui montre que Tanaquil auroit eu alors cent quinze ans. En voici la preuve. Tarquinius Priscus avoit pour le moins vingt-cinq ans, lors qu'il alla s'établir à Rome (27). Il est très-probable que sa femme en avoit vingt. Or ils arrivérent à Rome la 1 année du Regne d'Ancus Martius, selon quelques Historiens; ou la 8, selon quelques autres. Prenons ce dernier parti; car ils n'y arriverent pas plutôt: ils n'y arrivérent pas plus tard, puis que les Historiens s'accordent à dire qu'Ancus Martius, la 9 année de son Regne, envoia Tarquinius contre les Latins en qualité de Général de la Cavalerie. Puis donc que ce Prince régna vingt-quatre ans, il s'ensuit que lors qu'il mourut Tarquin étoit parvenu à sa quarante & deuxieme année plus ou moins, & Tanaquil à l'année trente septieme de son âge. Si vous joignez à cela les trente-huit ans du Regne de ce Tanaquil, vous trouverez qu'il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, & qu'il laissa Tanaquil âgée de soixante & quinze. Or Aruns mourut la quarantieme année du Regne de Servius Tullius (28) Successeur de ce Tarquin. Si donc Tanaquil eût été alors en vie, elle auroit eu cent-quinze ans. Il n'y a rien de plus juste que ce calcul de Denys d'Halicarnasse, ni rien de plus légitime que la liberté qu'il se donne de censurer la négligence de Fabius Pictor. Οὕτως ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ἀταλαίπωρον. *Adeo parum laboris hic scriptor impendit perquirendæ veritati historicæ* (29). Il convainc d'une semblable négligence le même Pictor, & plusieurs autres Historiens, qui ont assûré que les deux Tarquins, gendres de Servius Tullius, étoient fils du Roi Tarquin. C'étoit écrire les choses sans prendre garde aux absurditez qui en résultoient. Παντάπασι γὰρ ἀπερισκέπτως καὶ ῥᾳθύμως οἱ συγγραφεῖς αὐτῶν ταύτην ἐξενηνόχασι τὴν ἱστορίαν, οὐδὲν ἐξετάσαντες τῶν ἀναιρούντων αὐτὴν ἀδυνάτων τε καὶ ἀτόπων. *Omnino enim inconsiderate ac negligenter historiam hanc prodiderunt scriptores Latini, non excussis absurdis & impossibilibus quibus fides ipsorum elevetur* (30). Voions ses preuves. Puis que Tanaquil, quand elle perdit son mari, étoit âgée de soixante & quinze ans, le plus jeune de ses fils auroit eu alors vingt-cinq années; car les femmes cessent d'enfanter aprés leur année cinquantieme. L'autre fils auroit eu vingt-sept ans. Eussent-ils été assez simples pour souffrir que Tanaquil les privât de la Couronne, en faveur de Servius Tullius? Eût-elle été assez folle & assez dénaturée pour les en exclure? L'Auteur représente fortement toutes ces absurditez. Il ajoûte que si Tarquin le Superbe avoit eu vingt-sept ans, lors que Tarquinius Priscus fut tué, il en auroit eu plus de soixante & dix quand il déthrôna son beau-pere, & plus de nonante-cinq quand on le chassa de Rome; & environ cent-dix lors qu'il cessa de faire la guerre en personne au Peuple Romain. Cependant on le représente comme à la fleur de son âge quand il usurpa le thrône. Il commandoit au siege d'Ardée quand les Romains le déthrônérent. Il tâcha pendant quatorze ans à se rétablir, se trouvant à des batailles (31), & faisant toutes les fonctions d'un Général. Quelques Historiens, aiant vu ces absurditez, ont supposé qu'il n'étoit point fils de Tanaquil, mais d'une certaine Geganie seconde femme de Tarquinius Priscus. Mais outre qu'ils alleguent cela sans preuve, n'y aiant point de monumens qui fassent mention de Geganie, ils s'embarrassent dans plusieurs difficultez: ils doivent prétendre que Tarquinius Priscus âgé d'environ quatre-vingts ans, & aiant deux filles mariées, se remaria néanmoins, & fit des enfans. Ces dernieres Objections de Denys d'Halicarnasse ne sont pas trop fortes; car on pourroit lui répondre que Geganie fut épousée avant que Tarquin fût si âgé, & qu'elle ne seroit point la seule femme qui eût accouché étant mariée à un homme d'environ quatre-vingts ans; & qu'un Roi qui n'a que des filles souhaite, quelque âgé qu'il soit, pourvu qu'il se sente de la vigueur, d'essaier s'il pourra avoir des fils. L'Historien oublie l'une des plus fortes difficultez qu'il eût pu mettre en avant; il ne dit pas que la tradition générale porte, que Tanaquil menagea si bien l'intrigue aprés la mort de Tarquin, qu'elle éleva sur le thrône Servius Tullius. Cela renvoie Geganie au païs des fables, & des êtres de raison. Comment ne s'étonneroit-on pas aprés tout cela, de voir que Denys d'Halicarnasse (32) n'ait trouvé qu'un seul Auteur (33), qui ait dit que les deux gendres de Tullius n'étoient point fils du prémier Tarquin, mais ses petits-fils. Le sentiment de ce seul Auteur est celui que ce grand Historien a adopté. Tite Live n'a pas eu le même discernement: il a mieux aimé suivre la foule (34), & s'est accablé d'un tas de difficultez qui font tort à sa mémoire. Voiez la Dissertation de Laurent Valla sur ce sujet. On a de la peine à comprendre qu'un aussi grand homme que Tite Live ait été capable de commettre toutes les fautes qu'il a commises, dans le récit des Avantures des Tarquins. La plus grande Objection, qu'on puisse opposer à Denys d'Halicarnasse, est de dire que Tanaquil n'eût point travaillé à élever sur le thrône Servius Tullius son gendre, si elle eût

(25) Livius *Lib. I, pag.* 29.

(26) Dionys. Halicarn. *Lib. IV, pag.* 234.

(27) *Idem, Lib. III, pag.* 211.

(28) Ἐν ταῖς ἐνιαυσίαις ἀναγραφαῖς κατὰ τὸν τεσσαρακοστὸν ἐνιαυτὸν τῆς Τυλλίου ἀρχῆς τὸν Ἀρρόνταν τετελευτηκότα παρειλήφαμεν. *In annalibus invenimus anno regis Tullii quadragesimo defunctum Aruntem.* Idem, *Libr. IV, pag.* 234.

(29) *Idem, ibidem.*

(30) *Idem, ibid. pag.* 211.

(31) *Selon* Tite Live, *Livr. II, pag.* 48, *il poussa son cheval contre le Dictateur Romain à la tête de l'Armée, & fut blessé.*

(32) *Libr. IV, pag.* 213.

(33) Lucius Piso Frugi.

(34) *Hic L. Tarquinius, Prisci Tarquinii regis filius neposne fuerit, parum liquet: pluribus tamen auctoribus filium.* Titus Livius, *Lib. I, pag. m.* 39, *A.*

eu deux petits-fils, mais on peut répondre qu'ils étoient encore au berceau, & que l'état des affaires demandoit un successeur qui fût en âge de regner vigoureusement, & par lui-même. Elle a dû donc préférer son gendre à ses petits-fils.

(G) *L'Historien . . . a mieux réussi à refuter . . . . qu'à éviter de se méprendre.*] Il est tombé dans ses propres pieges; car il a donné à Tanaquil une fille, dont il est aussi absurde qu'elle soit la mere, qu'il est absurde que Lucius Tarquinius, & Aruns Tarquinius, soient ses fils. Il prétend (35) que Brutus étoit fils de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus, & de Tanaquil; & il dit que Brutus étoit fort jeune, lors que son pere & son frere aîné furent mis à mort par les ordres de Tarquin le Superbe. Servons-nous contre lui de ses raisons. Si la mere de ce Brutus étoit fille de Tanaquil, elle avoit vingt-cinq ans lors que son pere fut assassiné, & soixante-neuf lors que Tarquin le Superbe usurpa le thrône. Brutus auroit eu donc alors pour le moins dix-neuf ans. Il n'y a point d'apparence que Tarquin ait fait mourir son beau-frere & son neveu, la même année qu'il ôta la vie à Servius Tullius. Il est probable qu'il avoit la politique de laisser des intervalles entre ses grands crimes. Disons donc que Brutus avoit pour le moins vingt ans lors qu'on fit mourir son pere; mais s'il eût eu cet âge, n'eût-il pas bien eu le tems de faire paroître son esprit? Il faut avoir beaucoup de génie, pour ne se jamais dementir, quand on veut cacher sous l'extérieur d'un homme hébété, un grand cœur, un grand esprit, un grand dessein. Il réussit admirablement à tenir toutes ces choses envelopées, sous les fausses apparences d'une ame stupide. Il avoit donc beaucoup d'adresse, & de grandes qualitez: il les eût donc fait connoître avant la mort de son pere; il auroit donc eu le même sort que son frere aîné; le tyran les eût fait mourir tous deux, pour ne pas craindre que la mort de leur pere fût vengée. Il faut donc dire que Brutus n'avoit pas fait encore paroître ses qualitez naturelles. Il n'avoit donc pas dix-neuf ans lors que Tullius fut déthrôné. Donnons-lui en quinze comme nous faisons dans son Article (36); il sera né l'an cinquante-quatre de la vie de sa mere, ce qui ruïne quelques Objections de Denys d'Halicarnasse.

Laurent Valla fait valoir contre Tite Live l'Argument tiré de l'âge des fils de Tarquin, comme si cet Historien avoit déclaré que Brutus & eux étoient de même âge; mais je ne voi pas que Tite Live dise cela, & qu'on le puisse inférer de ce que Brutus les suivit à Delphes. Cet Argument seroit très-fort contre Denys d'Halicarnasse, qui nous apprend que le mariage de Tarquin & de Tullie tombe sur l'an quarantieme du Regne de Servius Tullius (37): d'où il s'ensuit que les enfans de Tarquin n'avoient que deux ou trois ans lors que leur pere s'empara du thrône. S'il faloit donc que Brutus fût à-peu-prés du même âge, il seroit né l'an soixante-cinq ou soixante-six de la vie de sa mere. Je ne voudrois point presser cette preuve; car encore que cet Historien nous apprenne que Tarquin voulut que Brutus fût élevé avec ses enfans (38), il n'est pas permis de lui imputer d'avoir prétendu qu'ils ne fussent pas beaucoup plus jeunes que Brutus. Un garçon de dixhuit à vingt ans peut fort bien être donné pour compagnon à des Princes de sept ou huit ans, & sur tout lors que cette familiarité, vaine apparence d'honneur, n'est destinée qu'à leur servir de jouet. Dans le fond il faut reconnoître nécessairement qu'ils étoient plus jeunes que lui; car il avoit des enfans assez âgez pour se mêler dans une conspiration, lors que (39) l'aîné des fils de Tarquin n'avoit pas encore trente ans. Notons une faute dans ces quatre Propositions de Denys d'Halicarnasse. I. Que si Tarquin le Superbe eût été fils du prémier Tarquin, il auroit eu vingt-sept ans lors que le prémier Tarquin fut tué. II. Que Servius Tullius ne l'eût surpassé que de trois ans (40). III. Que Servius Tullius posséda quarante ans la Couronne, qui fut mise sur sa tête aprés la mort du prémier Tarquin. IV. Qu'ainsi Tarquin le Superbe auroit eu plus de soixante & dix ans, lors que Servius Tullius fut déthrôné. Cette conséquence est très-mauvaise; & plutôt que de l'imputer à l'Historien, j'aimerois mieux dire que ses Copistes ont sauté le mot τέτταρα, *quatuor*; car il ne pouvoit pas ignorer que Servius Tullius a régné quarante-quatre ans:

Avez-vous pris garde, me disoit l'autre jour un homme, qu'Henri Glareanus (41) aprés avoir lu la Dissertation de Laurent Valla, & les Argumens de Denys d'Halicarnasse, contre l'opinion de Fabius Pictor, ne laisse pas d'adopter cette opinion? C'est sur ce pied-là qu'il dresse l'Arbre Généalogique des Tarquins. Il donne pour fils au prémier Tarquin les deux gendres de Servius Tullius. Il lui donne aussi pour fille la mere de Brutus. Qu'Etienne Pasquier (42) ait commis la même faute (43), je ne m'en étonne pas tant; car peut-être n'avoit-il jamais ouï parler de l'Ecrit de Laurent Valla, ni observé la Dispute de Denys d'Halicarnasse contre Fabius Pictor, & contre les autres Historiens de Rome. Je sai bien l'aveu qu'a fait Glareanus, que le sentiment de Denys d'Halicarnasse est soutenu de bonnes raisons, *multis id ac dignissimis astruens argumentis.* Généralement parlant elles sont les mêmes dont Laurent Valla s'est servi. Je croi néanmoins avec Glareanus qu'il ne les avoit pas dérobées à cet ancien Historien;

(35) Dionys. Halicarn. *Libr. IV, pag.* 264.

(36) *Voiez la Remarque (D).*

(37) Dionys. Halicarn. *Libr. IV, pag.* 234.

(38) Διαιτᾶσθαί τε μετὰ τῶν οἰκείων παίδων ἐπέτρεψεν, οὐ διὰ τιμήν, ὡς ἀνεσκόπητα πρὸς τοὺς πέλας, οὐδὲ συγγενής, ἀλλ' ἵνα γέλωτα παρέχῃ τοῖς μειρακίοις, λέγων τε ἀνόητα πολλὰ καὶ πράττων ὅμοια τοῖς κατ' ἀλήθειαν ἠλιθίοις. *Versarique inter liberos suos patiebatur, non honoris caussa, ut videri voluit, quasi cognatum; sed ut ridiculis dictis factisque oblectamento esset adolescentibus, quemadmodum solent veri fatui.* Idem, ibid. *pag.* 264.

(39) *L'année que Tarquin fut chassé. Or on le chassa la 25 année de son Regne, & il avoit commencé de régner 4 ans aprés avoir épousé Tullie; car Servius Tullius fut déthrôné l'an 44 de son Regne.*

(40) Τριῶν μόνων ἐτῶν θατέρου προσβύτερος ἦν. *Triennio tantum eorum alterum antecederet.* Ibidem, *pag.* 212.

(41) Glareanus, *in* Annotationibus ad Librum I T. Livii, *pag. m.* 40.

(42) *Dans la VII Lettre du IX Livre, pag. m.* 546.

(43) *Excepté qu'il veut, pag.* 548, *que Brutus fut Cousin germain de Tarquin, en quoi il se trompe.*

qu'à éviter de se méprendre.

torien: il avoit lu les anciens Auteurs; mais enfin de plus savans hommes que lui ignorent en composant que telles ou telles choses se rencontrent, ou dans Plutarque, ou dans Diodore de Sicile, &c. Il proteste qu'il ne savoit pas que Denys d'Halicarnasse se fût servi de ces preuves; & il est beaucoup plus franc que Perot, & Politien, à reconnoître d'où il emprunte ce qu'il ne prend pas de son fonds. *Nisi quis Dionysium ab eo non lectum, atque eum suopte hoc ingenio expiscatum contendat, quod ipse fatetur in priore defensione adversus Benedictum Morandum quendam. Nam ut de Valla aliud suspicer ejus candor obstat. Liberè enim ac ingenuè ubique fateri solet, per quos profecerit, & unde habuerit quod scripserit: secus certè atque Perottus in suo cornu; aut in suis operibus Politianus, gloriolæ ac popularis auræ captatores, ut mihi quidem visum est, etsi bonæ literæ eis multum debent* (44). J'écoutai patiemment cet homme, & je lui fis voir ensuite que Glareanus se déclare assez manifestement contre Tite Live, & qu'il avertit qu'il ne donne la Généalogie des Tarquins, que selon le plan de cet Auteur. J'alleguai aussi une raison assez probable, contre ceux qui veulent que Valla ait été ici un Plagiaire; c'est qu'il ne s'est point servi d'une Observation, qui pouvoit donner de nouvelles forces à ses argumens, & que Denys d'Halicarnasse lui eût pu fournir (45).

(44) Glareanus, in Annot. ad Librum I T. Livii, pag. 40.

(45) Denys d'Halicarnasse montre que Lucumon alla à Rome la 8 année du Régne d'Ancus pour le plus tard; d'où il s'ensuit qu'il vécut à Rome 16 ans avant que d'y régner. Or Laurent Valla se contente de l'y faire vivre 10 années.

TANDEMUS (*a*), Hérétique qui s'éleva en Allemagne sous l'Empereur Henri V environ l'an 1124, & qui répandit particulierement ses erreurs parmi les Bourgeois d'Anvers. C'étoit un laïque qui avoit la langue bien pendue, & qui surpassoit en subtilité d'esprit, en éloquence, & en bien d'autres choses, les plus grands Clercs de son tems. Il étoit magnifique dans ses habits (*A*), sa table étoit bien servie, & il se faisoit suivre par trois mille hommes armez, avec lesquels il venoit à bout de ce que les attraits de son langage n'avoient pu faire. Il avoit tellement infatué ses Sectateurs, qu'ils buvoient de l'eau qui lui avoit servi de bain, & qu'ils la gardoient comme une relique. Il y a lieu de s'étonner, & peut-être aussi de ne s'étonner pas, qu'il ait pu séduire beaucoup de gens avec des doctrines, & avec des actions aussi choquantes qu'étoient les siennes. Il soutenoit que ce n'étoit point une action de sensualité, mais plutôt de spiritualité, que d'avoir à faire avec une fille en présence de sa mere, & avec une femme à la vue de son mari; & il mettoit en pratique ce beau dogme. Il tuoit ceux qu'il ne pouvoit pas persuader. Il n'attribuoit aucune vertu au Sacrement de l'Eucharistie; & il ne reconnoissoit point de distinction entre les Laïques, & ceux qui avoient reçu les Ordres. Un Prêtre, avec lequel il se trouva dans un bateau, lui donna un coup sur la tête qui le tua. Ses erreurs ne furent pas d'abord extirpées; mais enfin on fit revenir dans le giron de l'Eglise les dévoiez. Norbert (*b*) fut le principal instrument de leur conversion: il toucha de telle sorte & les hommes & les femmes, qu'ils rapportérent les hosties qu'ils avoient gardées pendant dix ans, ou dans quelque trou, ou dans quelque coffre (*c*).

(*a*) On le nomme aussi Tanchelin.

(*b*) C'est le Fondateur de l'Ordre de Premontré.

(*c*) Prateolus, voce Tandemus, ex Sigeberto.

(*A*) *Il étoit magnifique dans ses habits.*] Voilà un coup de massue pour Moreri, qui a dit (1) que Tandemus avoit renouvellé l'Hérésie des Adamites. Ceux-ci avoient pour leur caractére de distinction le dogme de la nudité, & personne ne remarque que Tandemus ait voulu que l'on montrât tout son corps, comme Adam & Eve le montroient avant leur chute. Il aimoit au contraire le luxe dans les habits. *In pretiosis habitu & vestibus deauratus incedens* (2).

(1) Sous le mot Adamites.

(2) Prateol. in Elencho Hæres. voce Tandemus.

TAPHIENS. Peuples situez vers l'Acarnanie, les mêmes que les Teleboes. Voiez les Remarques sur l'Article TELEBOES.

TAPPER (RUARD) natif d'Enchuisen en Hollande, a vêcu au XVI Siecle. Il fit ses études de Philosophie & de Théologie à Louvain: il y fut Professeur en Théologie trenteneuf ans, & Doien de l'Eglise de St. Pierre environ vingt-quatre ans. Il y exerça aussi la Charge de Chancelier de l'Université. Il suivit quelquefois la Cour de l'Empereur Charles-Quint, & fut consulté par ce Prince en plusieurs rencontres importantes (*a*). Quelques-uns disent que ces distractions l'empêchérent de bien étudier la doctrine de la Grace (*A*), & que n'aiant pas bien lu saint Augustin, & voulant s'éloigner trop des Protestans, il s'approcha plus qu'il ne faloit du Pélagianisme (*B*). Il fut député au Concile de Trente en qualité de Théologien de l'Empereur l'an 1551 (*b*), & il y témoigna beaucoup de capacité (*c*), & dès qu'il fut de retour, il se rendit Chef de Parti contre Michel Baïus (*d*), qui s'attachoit fort à la doctrine de saint Augustin sur les matieres de la Prédestination, & du Franc-Arbitre. Il mourut à Bruxelles le 2 de Mars 1559, à l'âge de soixante & onze ans (*C*), & fut enterré à Louvain (*e*). Il laissa ses biens aux pau-

(*a*) Valer. Andreas, Biblioth. Belg. pag. 802.

(*b*) Opera Baii, Part. II, pag. 191. Edit. 1696.

(*c*) Valer. Andr. Biblioth. Belg. p. 803.

(*d*) Opera Baii, Part. II. pag. 207, 217.

(*e*) Valer. Andr. Biblioth. Belg. pag. 803.

(*A*) *Ces distractions l'empêchérent de bien étudier la doctrine de la Grace.*] „Il ne se seroit pas écarté de la doc„trine commune de l'Université (1), si le grand com„merce qu'il avoit avec la Cour & ses occupations ex„traordinaires ne luy eussent derobé le tems qu'il devoit „donner à la lecture de S. Augustin, avant que de se „remplir l'esprit des idées d'une Théologie nouvelle". Voilà ce qu'on trouve à la page 48 d'un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1688 sous le Titre d'*Apologie Historique des deux Censures de Louvain & de Doüay sur la matiere de la Grace.*

(*B*) *Voulant s'éloigner des Protestans il s'approcha ..... du Pélagianisme.*] „Le desir de se trouver toujours & „en toutes choses opposé de sentiment aux nouveaux héré„tiques fut une tentation assez commune en ce temps-là, „& qui tira quelquefois de grands hommes du chemin de „la Tradition. Tapper en fut un.... Pierre Soto ce sça„vant Dominicain, Confesseur de Charles V, ... écrivit „à Tapper une longue & savante Lettre, où il luy fit voir „qu'il ne pouvoit suivre ces nouveaux sentimens sans re„tomber dans le Pelagianisme (2)". On avoit raison de lui parler en ces termes; car il enseigna formellement que l'homme par les seules forces de la nature, & sans la grace, peut faire beaucoup de bonnes actions: *Sine gratia ex viribus naturæ multa bona ab hominibus fieri posse* (3); & que les Impies & les Infidéles ont pu glorifier & adorer Dieu, & éviter le péché, sans autre secours que celui de la Nature: Quòd *Impii & Infideles per solum naturæ legem, sicut Deum cognoscere, ita eum solum adorare & glorificare potuerunt*: & quòd *Impius & Infidelis solis naturæ talentis naturalibusque viribus relictus possit vitare peccata: quia*, inquit, *discernit inter multa licita atque illicita, ita pro tempore & loco potest non peccare, nolle fornicari, ex eo quod judicat illa esse illicita.* OMNE ENIM QUOD MALUM ESSE NOVIT, ODISSE ATQUE ABOMINARI POTEST (4). Il soutenoit qu'un homme ne pécheroit point en ne se convertissant pas, s'il lui manquoit une grace nécessaire pour sa conversion: *Si igitur deest gratia, quâ opus est, ut ad Deum cor converti possit*, NEC PECCATUM EST *quòd quis non convertitur; quia non potest pro tunc ad Deum converti, & necessariò non convertitur, & per consequens non liberè* (5). Vous trouverez quelques autres Propositions de cette nature extraites des Livres de Ruard Tapper; vous les trouverez, dis-je, dans la nouvelle Edition des Oeuvres de Michel Baius, à la page 218 de la 2 Partie.

(1) C'est-à-dire de l'Université de Louvain.

(2) Gery, Apologie Histor. des Censures, pag. 49.

(3) Ruard. Tapper. in Art. VII contra Protestantes, apud Opera Mich. Baii, Part. II, pag. 218 Edit. 1696.

(4) Oper. Mich. Baii, Part. II, pag. 218 Edit. 1696.

(5) Ibid.

(*C*) *Il mourut ... le 2 de Mars 1559, à l'âge de soixante & onze ans* (6).] Mr. Moreri fait ici deux fautes, dira peut-être quelqu'un. L'une consiste en ce qu'il a mis 1559, au lieu de 1558. L'autre en ce que nonobstant cela il assûre que Ruard Tapper mourut *à son retour du Concile.* Auroit-il parlé de la sorte, s'il avoit su que Tapper revint de Trente à Louvain l'an 1552? Il a trouvé la prémiere faute dans Valere André, mais que n'y trouvoit-il aussi le reméde! Les deux Vers Latins où les lettres numerales indiquent le jour & l'année de la mort de ce Docteur nous donnent l'année 1558. Mr. Moreri les rapporte aprés Valere André; il devoit donc en conclure que 1559 étoit une faute d'impression. Joignez à cela que Valere André observe que l'Apothéose de Ruard Tapper fut imprimée l'an 1558 (7). Voilà ce qu'il semble que l'on pourroit objecter à Mr. Moreri: mais je puis répondre quelque chose en sa faveur à l'égard du prémier Chef; car il a dû mettre la mort de Tapper à l'année 1559, & comme le caractére de son Ouvrage ne l'engageoit pas à critiquer, on peut l'absoudre d'avoir suivi la Bibliothéque Belgique sans des-

(6) Cela ne s'accorde point avec son Apothéose, où l'on assûre qu'il naquit le 15 de Février 1485.

(7) Il est certain que le Libraire qui imprima cette Apothéose, marque 1558 à la fin de l'Avertissement au Lecteur.

pauvres, & ses Livres à la Faculté de Théologie (*f*). Je donnerai le Catalogue de ses Ouvrages (*D*), & quelques Extraits de l'Apothéose de ce Docteur (*E*). La passion ardente, avec laquelle il

(*f*) Valer. Andr. Biblioth. Belg. p. 803.

descendre dans la discussion des fautes. L'Auteur de cette Bibliothéque n'a pas été assez exact, il met en peine son Lecteur, il le jette dans des brouilleries desagréables. Il nous avertit que les deux Vers qu'il rapporte marquent l'année de la mort de Tapper. Or ils marquent l'an 1558. J'ajoûte que l'Apothéose de ce Docteur fut imprimée l'an 1558: comment ajustera-t-on ces choses avec l'an 1559, qui fut selon lui l'an mortuaire de Ruard Tapper? Pourquoi laisse-t-il ces embarras sous les pieds de son Lecteur? Ne devoit-il pas nous avertir que l'Auteur de ces deux Vers commençoit l'année à Pâques? Selon cela son 2 de Mars 1558 est en effet le 2 de Mars 1559. Je pense que Valere André ne sut jamais ce dénouement. Notez qu'on a supposé dans l'Apothéose de Ruard Tapper (8) qu'il mourut après Charles-Quint. Il est certain que cet Empereur mourut au mois de Septembre 1558. Cela prouve que le 2 de Mars jour mortuaire de Tapper est de l'année suivante, & que l'Apothéose ne fut imprimée qu'en 1559 (9).

(8) *Fol. m. A 5 verso.*

(9) *On marque dans le Titre de l'Edition de 1567, qu'il y avoit 8 ans que cet Ouvrage avoit été imprimé.*

(*D*) *Je donnerai le Catalogue de ses Ouvrages.*] Il fit imprimer en deux Volumes *in folio* à Louvain 1555 *Explicationes in articulos* circa Ecclesiastica dogmata hoc sæculo controversa, *à Facultate Theologica Academiæ Lovaniensis* Caroli V. Imp. jussu *collectos*. Ses *Orationes Theologicæ una cum corollario de veris calamitatum Belgii causis atque remediis*, furent publiées par Lindanus à Cologne l'an 1577 *in* 8. On fit dans la même ville une Edition de ses Oeuvres *in folio* l'an 1582. On garde à Louvain l'Original de son Traité *de Providentia Dei & Prædestinatione*; mais l'écriture en est si mauvaise, que personne ne l'a jamais pu déchiffrer (10).

(10) *Tiré de* Valere André, Bibliot. Belg. *pag.* 803. *Voiez aussi* Possevin, Appar. *Tom. II, pag.* 316.

(*E*) . . . *& quelques Extraits de l'Apothéose de ce Docteur.*] L'Edition dont je me sers est celle de Bâle 1567 *in* 8. En voici le Titre (11): *D. Ruardi Tappart Enchusani, hæreticæ pravitatis primi & postremi per Belgicum Inquisitoris, Cancellarii Academiæ Lovaniensis, Apotheosis: Gratiano Vero Autore. Lege lector funestissimam Ecclesiasticorum tyrannidem, qua quid profecerint demonstrabit, nisi Deus avertat, totius tandem inferioris Germaniæ excidium: liber ante octo Annos primum editus fuit, sed ita ut omnia ista, quæ nunc præsentibus motibus gliscunt, tanquam in speculo ostenderit. Tuum igitur est collatis omnibus inter se, judicium facere quàm nihil autorem præsagientem fefellerit.* C'est un Dialogue entre Tapper, un Génie, & St. Pierre. On y trouve que Tapper aspiroit à l'Evêché de Louvain (12); que lors qu'il récita dans la même ville le Panégyrique de Maximilien Roi de Boheme, ce Prince lui imposa silence en s'écriant. *J'ai aussi bien entendu ce qu'il dira que ce qu'il a déja dit*; qu'il avoit une aversion prodigieuse pour ceux qui parloient de permettre le mariage aux Ecclésiastiques, & qu'il exhortoit ceux-ci à prier Dieu de les délivrer des tentations de la chair par quelques songes, ou s'ils ne trouvoient pas assez de secours dans ce reméde, à se conduire prudemment lors qu'ils ne pourroient pas se conduire chastement; *Ad cœlibatum servandum, vitandumque conjugium soleo vostris vegiis initiatos hortari ut quoties sentirent desiderio humanitatis intumuisse venas, orarent Deum, ut ab ea imbecillitate liberaret ipsos per somnia, & nocturnas pollutiunculas. Si ne hoc quidem prodesset, quod non possent castè, facerent cautè, nec admitterent ullo pacto in animos suos flagitiosam cogitationem de conjugio sacerdotum*; que son prémier exploit contre les Sectaires fut de faire brûler à la Haie Jean Vordenas, qui soutenoit que la Prêtrise n'avoit point dû l'empêcher de se marier; que la ville d'Anvers, appréhendant la diminution de son commerce, n'approuvoit pas qu'on persécutât les Hérétiques, & qu'il avoit conseillé au Roi d'Espagne de la faire brûler afin d'étonner les autres villes par la punition sévére de celle-là; qu'il fut député à Trente, & qu'il porta la parole comme l'ancien de ses Collegues; que les Espagnols mêmes se moquérent de sa Harangue; qu'il perdit beaucoup de Livres en retournant à Louvain; qu'après son retour lui & ses associez firent condamner toutes les Versions de l'Ecriture hormis la Vulgate; qu'ils tâchérent de faire périr tous les Ouvrages d'Erasme, mais qu'ils ne purent y réussir aiant été traversez par le Président du Brabant, & par l'Evêque d'Arras; que l'Histoire de Jean Sleidan fut un poison très-pernicieux; que chacun l'avaloit avec une extrême avidité; qu'on traduisoit en toutes sortes de Langues cet Ouvrage: que l'Empereur en avoit loué la fidélité, & avoit été surpris d'y trouver tant de véritez cachées (13); qu'on ne put le mettre dans le Catalogue des Livres défendus, qu'après qu'il eut été lu & relu de tout le monde: *Tunc demum (si Diis placet) Sleydani nomen ridiculè adjectum est catalogo nostro, cum omnes (inquam) ut ungues suos tenerent, aut potius satietate nausearent. Antè nihil impetrari potuit* (14); que les soins extrêmes qu'on eut de faire condamner les Ecrits des Protestans, ne furent pas à l'épreuve des artifices des Libraires; qu'en changeant ou en supprimant les noms des Auteurs on faisoit passer des Livres très-dangereux, & l'on en donnoit à garder aux Inquisiteurs; & qu'il leur étoit arrivé de condamner tel Ouvrage qu'ils avoient approuvé auparavant. *Quanquam ne sic quidem cavere potuimus quin typographi, homines versutissimi imposuerint nobis: mutatis autorum nominibus, vel omissis, vel inversis, vel etiam Græcè redditis quæ erant Latina, & e contrà: ut sæpe coacti simus quæ antè approbaveramus, ea damnare post, vix ausi profiteri apud Regem nostram simplicitatem. Nam ex titulis librorum æstimanda nobis omnia erant, cùm non vacaret perlegere quæ intus erant, quorum quædam ita etiam erant obscura & ingeniosa (qua fraude semper hæretici abundarunt) ut quid scriberetur, non assequeremur. Ad quem modum turpiter nos decepit Philippi Melanchthonis libellus de Theologia Christiana, qui titulo Hippophili Melangæi passim Senatorum, præsidum, & nostrorum etiam Baccalaureorum manibus tritus est: donec amici, qui in Germania adhuc synceri erant, admonuerunt, ut habita Synodo consuleremus lexica nostra, fore enim ut idem esse Philippum & Hippophilum deprehenderemus* (15). . . . *Idem accidit in Cœlii Secundi de providentia libello quidem non magno, sed pestilentissimo: quem ille nebulo tum primum innotescens Areneum inscripserat. Nos enim rati esse poëticum, aut grammaticum figmentum, non ante olfaciebamus fucum quàm omnia exemplaria essent Lovanii distracta. Taceo de Hutteno, Calvino, Urbano Rhegio, & aliis (prò dolor) multis, quos nobis oscitantibus nescio quibus titulis, ex metamorphosi opinor Ovidiana petitis, insinuaverunt* (16). Ensuite Tapper raconte qu'il contraignit dans Louvain plusieurs Etudians à se retracter, & à paier des amandes, qu'il en fit brûler & décapiter quelques autres, qu'il fit enterrer toutes vives quelques femmes de bonne maison (17); qu'il intenta un Procès à Persevald Rhétoricien, qui médisoit des Inquisiteurs; que craignant que cet Accusé ne prouvât son innocence vu que plusieurs personnes le favorisoient, il lui intenta une Accusation de pédérastie, qui le priva de la plupart de ses protecteurs (18); qu'il le condamna sécrétement à une prison perpétuelle, mais qu'afin de ne se trouver point chargé de la nourriture de ce prisonnier, ni de la haine de l'avoir laissé mourir de faim, il le donna à un Gentilhomme qui intercédoit pour lui; qu'il contraignit après cela ce Gentilhomme à se purger de la tache de cette intercession, & qu'il le condamna à la perte de tous ses biens. Je laisse le long détail des procédures qui furent faites contre Ange Emphilitius Théologien de Paris. La violence & la fraude y paroissent également. On remarque dans les préambules de ce narré-là, que Barthelemi Latomus comparoit l'Eglise Chrétienne à un petit ours, qui n'avoit pu recevoir sa forme, qu'après avoir été léché pendant plusieurs siecles: *Perinde ac si Religionem Christianam ursa aliqua peperisset, quam non una mater tamen lambendo detergeret atque efformaret, sed mille quingentorum annorum somnia* (19). Voici la Réflexion de l'Auteur de l'Apothéose. *O cæci! Christi lex æterna est, nec eget maturatione temporum, ut stabilitatem consequatur. Alioqui primis Ecclesiæ membris magna fuisset injuria facta, si quid ad illorum institutionem defuisset cujus percipiendi edentula ista mundi senecta demum capax fuisset.*

(11) *Vous trouverez à la fin de cette Remarque celui de la* 1 *Edition.*

(12) *Episcopatum Lovaniensem sperasti.* Apoth. circa init. *Mais comment cela, demandera-t-on, puis que Louvain n'est pas une Ville Episcopale? Il faut répondre que les Abbez d'Afflighem, de St. Bernard, & de Tongerloo, s'opposant à l'érection des Evêchez nouveaux, tâchoient de les réduire à un seul qui devoit être à Louvain. Voiez Mr.* Brand *dans son* Histoire de la Réformation, *Tom. I, pag.* 239.

(13) *Ipse Cæsar delectatus lectione vel stupuerat secretissimarum (quas videbat) rerum narratione, & commendabat veritatem.* Apoth. Ruardi Tappart, *folio D verso.*

(14) *Ibid.*

(15) Apoth. Ruardi Tappart, *folio D 2 verso.*

(16) *Ibid. folio D 3 verso.*

(17) *Mulieres primarias & spectatas in area pregnatas terra obruendas (ut vivæ erant) curavi.* Ibid. *folio E verso.*

(18) *Homini cæco & deformi masculi amoris infamiam affinxi, statimque ocius Euro à favore causæ plerosque deterrui.* Ibid.

(19) *Ibid. folio E 3.*

Remarquons ici en passant le sort de la Controverse. En ce tems-là les Objections des Protestans contraignirent Latomus à soutenir, que les commencemens du Christianisme avoient été un cahos qui peu-à-peu s'étoit débrouillé (20). Il leur entendoit dire éternellement qu'il faloit ramener les choses à la prémiere institution, & abolir ce qui n'avoit pas été prescrit dans l'Ecriture. Que fit-il pour leur répondre? Il s'avisa de cette Hypothese, que l'Eglise n'étoit parvenue à sa perfection que par dégrez. La Réflexion qu'on a vue ci-dessus, & qui servoit de replique pour les Protestans, & la base d'un Ecrit que Mr. l'Evêque de Meaux a fait contre eux cent quarante ans après (21). Qu'a fait Mr. Jurieu pour lui répondre? Il a fait revivre l'Hypothese de Latomus (22). Quel échange! *Sors omnia versat.*

(20) *Ne vacillent argumenta Latomus quam rudem indigestamque molem vocat primitivam Ecclesiam.* Ibidem.

(21) *Voiez la Préface de son* Histoire des Variations.

(22) *Voiez les* Lettres Pastorales *où il décrit la Doctrine des anciens Peres.*

Notez qu'on suppose que Tapper avoue qu'il servit de sage-femme dans une barque, sans savoir ce qu'il faisoit, & sans avoir encore ouï dire que les enfans vinssent au monde de cette façon, ni avoir été desabusé de ce que sa mere lui avoit fait accroire qu'ils venoient du fond des roseaux: *Ecce auditus vagitus est (ut sit verbo venia) nescio quo loco. . . . . Dii talem terris avertite pestem: ego inde prodire infantulos putassem? . . . . Mater mihi persuaserat apud nos è proximis arundinetis dari mulieribus* (23). Notez aussi qu'encore qu'on lui fasse avouer qu'il sentit depuis ce tems-là les mouvemens de la convoitise, & qu'il regarda ses servantes avec quelque sorte de tentation (24), on ne le contredit pas sur ce qu'il proteste, qu'il n'avoit jamais connu ni même baisé aucune femme (25). Il n'en fut pas quitte pour en avoir aidé une à se délivrer de son enfant, car au sortir de la barque, il fut entouré d'un bon nombre de passannes qui l'entrainérent au cabaret; on l'obligea à être parrain de l'enfant, & à paier le vin qui fut bu. Il ne lui resta ni sou ni maille, quand il eut paié la bonne chere que l'on fit à ses dépens: *Emunctus sum omni pecunia: nec potui redimere ubi navem appulissemus quin fierem compater hominis quem nunquam vidi. Pertrahebant me in diversorium palustres mulierculæ bibacissimæ, vocatus sacrificus æque sobrius . . . . . omnes certatim pascebantur tanti compatris largitate . . . . nunquam nudior, nec famelior redii domum* (26). Ses exploits contre les Anabaptistes ne furent pas oubliez dans l'Apothéose, non plus que ses pernicieuses Maximes, ou Méthodes d'Inquisiteur. Prenez bien garde que Valere André avoue que cet Ecrit-là fait très-

(23) Apothes. *folio* G 2.

(24) *Ab eo die nunquam carui nescio quo prurito, nec æquis oculis aspexi famulas meas.* Ibid.

(25) *Ibid. folio G verso. Voiez ci-dessous, Citation* (31), *le Passage de* Lindanus.

(26) *Ibid. folio G 2 verso.*

il combattit les Proteſtans, ne l'empêcha pas de débiter qu'il ne s'agit point du Sacrement de l'Euchariſtie dans le VI Chapitre de Saint Jean, quoi que les Peres en prêchant aient ajuſté à ce myſtére les paroles de cet Apôtre (g). On l'a réfuté ſur cette opinion (h). Il crut que Fauſtus Regienſis étoit orthodoxe (F). Lindanus lui donne des louanges très-particulieres, & l'a cru participant des lumieres prophétiques (G).

(g) Poſſev. in Appar. Tom. II, pag. m. 358.

(h) *Idem, ibidem.*

très-bien connoître les actions de Ruard Tapper: *Ceterum*, dit-il (27), *Apotheoſim* R. Tappero *ſcripſit* Henr. Geldorpius, *editam an.* 1558 in 4. *Verum ſannis & ſcommatibus plena genium auctoris ſui prodita ex qua alioqui ſummi illius viri* ACTA DILUCIDE PATENT.

(27) Valer. Andr. Biblioth. Belgic. p. 803.

Cet Article étant déja prêt à être envoié aux Imprimeurs, j'ai trouvé un Exemplaire de la prémiere Edition de l'Apothéoſe. J'en mets ici le Titre, afin qu'on le puiſſe comparer avec l'Inſcription de la ſeconde. *Clariſſ. Theologi D. Ruardi Tappart Encbuſani, hæreticæ pravitatis primarii & generalis Inquiſitoris, Cancellarii celeberrimæ Academiæ Lovanienſis, pridem inconſolabili ſuorum luctu vita functi, Apotheoſis: Gratiano Vero Theologiæ Baccalaureo autore. Reperies in hoc ſcripto, Lector, non parum multa ſcitu digniſſima, & paucis hactenus cognita, Inquiſitorum hæreticæ pravitatis Conſilia atque Secreta: quæ omnibus tandem cognoſcenda proponi, in primis intereſſe Reipublicæ duximus.*

(F) *Il crut que Fauſtus Regienſis étoit orthodoxe.*] Il le citoit „ avec la qualité de venerable: ſur quoy ayant eſté „ averti par un de ſes confreres que c'eſtoit un écrivain „ condamné comme plein d'erreurs, il en fut extrême„ ment ſurpris & ne le pouvoit croire, comme le rap„ porte Eſtius dans un Diſcours Théologique prononcé à „ Douay en 1609, l'ayant appris du Docteur même qui „ avoit donné cet avis à Tapper (28)". Voici un ſecond témoin: *Ut quantum Pelagianis faverit, neminem lateret, Fauſtum Regienſem Epiſcopum, qui Semipelagianorum fuit antesignanus, & cujus libri à Sancto Gelaſio Papa in Concilio Romano è Catholicorum albo deleti ſunt, paſſim commendat & inter Patres adducit* (29).

(28) Gery, Apol. des Cenſures, pag. 5.

(29) Opera Mich. Baii, Part. II, p. 218, 219.

(G) *Lindanus lui donne des louanges* (30) . . . *& l'a cru participant des lumieres prophétiques.*] Voici ſes paroles: *Hoc ipſum certè tam vita, quàm voce, cum apud nos mortalis ageret, magis præ ſe ferebat, diſertè tantum non prophetans, quæ modo peccatorum noſtrorum cauſa Belgici patimur, ſicuti & his ipſis Orationibus perſpicuè prædixiſſe cernitur* (31). Il ne faloit pas être grand Prophête pour deviner que la conduite du Parti Romain contre la nouvelle Religion produiroit de grands deſordres, & qu'en pouſſant à bout la patience des Réformez on exciteroit la Guerre Civile.

(30) *Ornamentum hujus ſeculi ſingulare . . . ſobrietatis perpetuæ exemplum, inviolatum caſtitatis & ejus virginalis ſpeculum, prudentiæ norma, eximiæ pietatis in pauperes ſpecimen, . . . jejuniis frequentioribus aſſiduiſque deditus . . . modeſtiæ regula, temperantiæ amuſſis, tolerantiæ, patientiæ, charitatis Chriſtianæ; omnis denique virtutis magiſter abſolutiſſimus.* Lindanus, *ubi infra*, *pag.* 27. (31) Lindanus, *in Præfat.* Orationum Theolog. Ruardi Tapperi, *pag.* 26. *Il ſe ſert auſſi de ces paroles:* A Prophetarum gratia minime vacuus plerisque piis viris crederetur: . . . alienum à vero dixiſſe non videatur qui eum ſpiritu prophetiæ diſtinctus præditum fuiſſe pronunciet.

TARPA (SPURIUS METIUS, ou MÆCIUS) étoit un Cenſeur, ou un Critique des Poëſies qui devoient être récitées ſur le Théatre. Il avoit quatre Collegues, & il faloit que l'un d'eux donnât ſon approbation aux Piéces, avant qu'elles fuſſent produites ſur la Scene (A). Pour cet effet, on donnoit un rendez-vous aux Poëtes dans le Temple d'Apollon Palatin, ils y liſoient leurs Ouvrages, & l'on prononçoit après cela ſur leur deſtinée. Les Connoiſſeurs n'étoient pas toujours contens du goût de Tarpa, cela paroît par un Paſſage de Ciceron que l'on verra ci-deſſous à la fin de la derniere Remarque de cet Article. Il eſt pourtant vrai qu'Horace, qui n'épargnoit pas trop les gens, ne dit rien de ce Critique qui ne le puiſſe faire plus eſtimer, que mépriſer (B).

(A) *Il faloit que l'un d'eux donnât ſon approbation aux Piéces, avant qu'elles fuſſent produites ſur la Scene.*] Nous trouvons cette particularité dans l'un des Scholiaſtes d'Horace, ſur ces paroles de la X Satire du I Livre:

- - - Hæc ego ludo
Quæ nec in æde ſonent certantia judice Tarpa,
Nec redeant iterum atque iterum ſpectata theatris.

Metius Tarpa, dit-il, *fuit judex criticus, auditor aſſiduus poëmatum & poëtarum in æde Apollinis ſeu Muſarum, quo convenire poëtæ ſolebant ſuaque ſcripta recitare, quæ niſi à Tarpa aut alio critico, qui numero erant quinque, probarentur, in ſcenam non deferebantur.* Voilà une charge qu'on peut comparer à celle qu'ont les Cenſeurs de Livres, dans les Païs d'Inquiſition; mais c'étoit une charge proprement dite, ſoit à cauſe de la peine d'entendre tant de Lecteurs, ſoit à cauſe du double péril que l'on couroit. Les Piéces rejettées vous attiroient le reſſentiment terrible de l'Auteur, *genus irritabile vatum* (1), & celles qui étoient admiſes pouvoient ne pas plaire au Peuple, ou aux perſonnes de bon goût.

(1) Horat. Epiſt. II Libr. II. ℣. 102.

(B) *Horace . . . ne dit rien de ce Critique qui ne le puiſſe faire plus eſtimer, que mépriſer.*] Horace parle encore de lui dans ſa Lettre *de Arte Poëtica* (*), & voici en quels termes:

(*) ℣. 386.

Si quid tamen olim
Scripſeris, in Meti deſcendat judicis aures,
Et patris, & noſtras.

Voſſius (2), après avoir obſervé qu'Achille Statius (3) avoue, qu'il ne ſe ſouvient point d'avoir rien lu touchant ce Metius Tarpa, ailleurs que dans la X Satire du I Livre d'Horace, dit qu'il en eſt auſſi fait mention dans la X Satire du I Livre, & répete ce qu'Horace y dit de Tarpa. On voit bien que c'eſt là l'effet d'une grande diſtraction. Voſſius ſe ſouvenoit qu'Horace parle deux fois de ce Critique, ſavoir dans la X Satire du I Livre, & dans ſa Lettre *de Arte Poëtica*; mais il ne ſe ſouvint pas que l'endroit connu à Statius eſt celui de la X Satire: voilà pourquoi il le renvoie à celui-là. On ne ſait pas s'il s'apperçut de cette méprise après l'impreſſion; car encore qu'il y ait dans ſes *Addenda* pluſieurs choſes qu'il veut être inſérées à la page où Achille Statius vient ſur les rangs, & que le Paſſage qui concerne Metius dans la Lettre *de Arte Poëtica* ſoit du nombre de ces choſes, on ne ſe voit pas averti qu'il faille rien corriger à cette page. Voici le Paſſage de Ciceron que j'ai promis de rapporter: *Reliquas partes diei tu conſumebas his delectationibus quas tibi ipſe ad arbitrium tuum compararas: nobis autem erant ea perpetienda quæ ſcilicet Sp. Mæcius . . . probavisset* (4).

(2) Voſſius, de Imitat. & Recitat. Veterum, pag. 13.

(3) Notis ad Hor. X Sat. Libr. I.

(4) Cicero, Epiſt. I Libri VII. ad Famil.

TARRUNTIUS (a) (LUCIUS) ſurnommé *Firmanus*, à cauſe qu'il étoit de *Firmum* ville d'Italie au païs des Picentins, floriſſoit en même tems que Ciceron, & fut l'un de ſes Amis (b). C'étoit un Philoſophe Mathématicien (c); je veux dire qui ſe mêloit beaucoup de l'Aſtrologie judiciaire. Il ne ſeroit guere connu s'il n'eût fait deux Horôſcopes dont les Anciens font mention. L'un étoit celui de Romulus, & l'autre celui de Rome (A). C'étoient des Horos-

(a) *Quelques-uns le nomment* Tarrutius, *trompez par le mot Grec* Ταῤῥούτιος. *Voiez* Saumaiſe in Solin. *pag.* 15.
(b) *Voiez la Remarq.* (A) *Citat.* (2). (c) *Voiez la Remarq.* (C) *Citat.* (21), *& la Remarq.* (A) *Citat.* (1).

(A) *L'un étoit l'*Horoſcope *de Romulus, & l'autre celui de Rome.*] Plutarque nous va réciter ce fait; je rapporterai ſes paroles ſelon la Verſion de Monſr. Dacier. „ Varron, qui „ étoit le plus ſçavant des Romains dans l'Hiſtoire, avoit un „ amy particulier nommé Tarrutius, qui étant grand Philo„ ſophe & grand Mathématicien ſe mêloit par curioſité de „ tirer des Horoſcopes par le moyen des tables Aſtronomi„ ques & paſſoit pour le plus habile de ce temps-là. Il luy „ propoſa de trouver le jour & l'heure de la naiſſance de „ Romulus, en remontant depuis les actions connuës, com„ me on fait, par les analyſes, les réſolutions des Problêmes „ de Geometrie; car il ſoûtenoit qu'un art, qui ſur une „ naiſſance donnée peut predire la vie qui ſuivra, peut & doit „ à plus forte raiſon, ſur une vie connue, demêler préciſément „ le point de la naiſſance qui a precedé. Tarrutius fit ce que „ Varron ſouhaitoit. Après avoir conſidéré les inclinations „ & les actions de Romulus, le temps de ſa vie, & le genre „ de ſa mort, & comparé tous ces accidens enſemble, il pro„ nonça hardiment, comme une choſe très-certaine, qu'il „ avoit été conceu la prémiere année de la ſeconde Olym„ piade, le vingt-troiſiéme jour du mois que les Egyptiens „ appellent (*) *Choiak* vers la troiſiéme heure du jour, à „ laquelle il y eut une éclipſe entiere de Soleil; qu'il vint au „ Monde le vingt-uniéme du mois (†) *Thot*, environ le „ Soleil levant, & qu'il fonda Rome le neuviéme du mois „ appellé (‡) *Pharmouthi*, entre les deux & trois heures; „ car ces gens-là prétendent, qu'il y a un certain tems fixe „ qui gouverne la fortune des villes, comme celle des hom„ mes, & que par la poſition & les différens aſpects des aſ„ tres, on peut le découvrir juſqu'au prémier moment de „ leur fondation (1)". Ciceron rapporte plus préciſément ce qui concerne l'Horoſcope de la ville de Rome, & s'en moque avec raiſon. *L. quidem Tarutius Firmanus familiaris noſter, in primis Chaldaicis rationibus eruditus, urbis etiam noſtræ*

(*) *Decembre.*

(†) *Septembre.*

(‡) *Avril.*

(1) Plutarque, *dans la* Vie de Romulus, *pag.* 114 *&* 115 *de la Traduction de Mr.* Dacier *Edition de Hollande.*

Horoscopes retrogrades, dont on ne voit guere d'exemples; car il y a très-peu d'Astrologues qui par l'examen des Avantures d'une personne entreprennent de deviner le moment de sa naissance (*B*). Tarruntius à la priere de Varron prit cette route, & répondit hardiment de l'heure de la naissance. On a raison de croire que Pline le cite (*C*).

nostræ natalem diem repetebat ab iis Parilibus, quibus eam à Romulo conditam accepimus: Romamque in jugo quum esset Luna, natam esse dicebat, nec ejus fata canere dubitabat. O vim maximam erroris, etiam ne urbis natalis dies, ad vim stellarum & Lunæ pertinebat? Fac in puero referre ex qua affectione cœli primum spiritum duxerit, num hoc in latere, aut in cæmento, ex quibus urbs effecta est, potuit valere (2)? Remarquez une différence considérable entre ce narré de Ciceron, & le narré de Plutarque. Selon le prémier, Rome fut fondée le jour des Palilies, c'est-à-dire le 21 d'Avril; & ainsi Tarruntius étoit d'accord avec l'opinion commune (3): mais il ne l'étoit pas selon Plutarque; car il mettoit la fondation de cette ville au 9 jour d'un mois Egyptien (4) lequel jour selon de très-doctes Chronologues (5) répondoit au 4 d'Octobre. Il y a des Chronologues (6) qui conjecturent que l'année *dont se servoient les habitans d'Albe*, & Romulus, étoit dereglée, que *le mois d'Avril correspondoit à l'Automne*, & qu'après la forme qui fut donnée par le Roi Numa à l'année Romaine, la Fête de Pales qui se célébroit le 21 d'Avril correspondoit au Printems. Selon cette conjecture il pourroit être vrai en même tems que Rome eût été fondée le 21 d'Avril de l'année des Albains, & le 9 d'un mois Egyptien qui correspondoit au mois d'Octobre. Mais néanmoins Varron n'auroit point suivi exactement son Tarruntius, s'il avoit dit dogmatiquement que Romulus commença de bâtir Rome le 21 d'Avril, c'est-à-dire pendant le Printems. Notez aussi que Plutarque ne nous apprend point l'année de la fondation de Rome selon Tarruntius. On ne laisse pas de dire que cet Astrologue marque la 3 année de la 6 Olympiade. Je croi qu'on se fonde sur ce qu'il marqua la conception de Romulus à la 1 année de la 2 Olympiade, & qu'on suppose que conformément à l'opinion ordinaire il reconnut que Romulus à l'âge de dix-huit ans bâtit la ville de Rome. Et comme d'ailleurs on suppose que Varron suivit le sentiment de Tarruntius, on affirme communément qu'il met la fondation de cette ville à l'an 3 de la 6 Olympiade.

Je dirai en passant que Denys d'Halicarnasse, après beaucoup de supputations Chronologiques se fixe pour la fondation de Rome, à l'an 1 de la 7 Olympiade (7). Le P. Labbe s'est donc fort mal exprimé lors qu'il a dit (8), que *quelques-uns attribuent* cette époque *à Denis d'Halicarnasse*. Un très-habile Ministre (9) dit qu'*il a été suivi* en cela *par Tarruntius & par Velleius Paterculus*, mais que Varron a pris une Epoque postérieure de deux années, savoir la 4 année de la 7 Olympiade. Il me permettra de représenter trois ou quatre choses. I. Tarruntius a écrit avant Denys d'Halicarnasse; car de la maniere que Ciceron parle de l'Horoscope de Rome, Tarruntius étoit déja mort, & nous savons que Denys d'Halicarnasse fit son Histoire après avoir séjourné vingt ans à Rome (10): or il y étoit venu un peu après l'entiere défaite de Marc Antoine. II. L'opinion de Tarruntius n'est point conforme à celle de Denys d'Halicarnasse; car comme on l'a vu ci-dessus elle met à l'an 3 de la 6 Olympiade la fondation de Rome. III. Velleius Paterculus la met à la même année (11); il ne suit donc point le sentiment de Denys d'Halicarnasse. IV. Les plus savans Chronologues donnent à Varron la même Hypothese qu'à Tarruntius, il n'a donc point pris une Epoque postérieure de deux (12) années à celle de ce Denys.

(*B*) *Il y a très-peu d'Astrologues qui par l'examen des Avantures d'une personne entreprennent de deviner le moment de sa naissance.*] Je ne sai pas bien par quelle raison Mr. Dacier a pu dire: *Qu'il est toujours plus sûr de faire des Horoscopes retrogrades, car sur des actions connues un Astrologue peut prononcer hardiment sur le tems de la conception & de la naissance. Qui est-ce qui le dementira* (13)? Je répons qu'il n'y a rien de plus facile que de le démentir. On sait presque dans toutes les familles le jour natal des personnes qui les composent, & à l'égard des gens de marque il est aisé de recourir à des monumens publics qui apprennent ce jour natal. De sorte qu'un Astrologue qui se seroit abusé seroit bientôt convaincu de sa bevue, & c'est pourquoi ces charlatans ne hazardent rien là-dessus. Ils ne courroient aucun risque par rapport à l'heure de la naissance de quelque grand Roi moderne; car ils la savent, & ils l'ont pu lire dans l'Histoire. Aussi ne les consulte-t-on point sur de tels faits. Par occasion je remarquerai une faute d'Amyot que Mr. Dacier n'a pas évitée. Plutarque raconte qu'il y eut une Eclipse de Soleil le jour que l'on commença de bâtir Rome. Σύνοδον ἐκλειπτικὴν ἐν αὐτῇ γενέσθαι σελήνης πρὸς ἥλιον (14). Xylander a mal traduit ces paroles Greques par celle-ci: *quo subiens Solis orbem Luna defecit.* Amyot n'y a pas mieux réussi, *auquel jour y eut Eclipse de Lune.* La Version de Mr. Dacier porte, *& qu'il y eut une Eclipse de Lune.* L'Original n'est point obscur; il nous parle d'une conjonction de la Lune avec le Soleil. Or c'est un tems où la Lune ne peut point souffrir Eclipse, & le seul où le Soleil peut être éclipsé. Il y avoit une Observation à faire sur la Parenthese qui suit les paroles Greques de Plutarque, qui viennent d'être alléguées. Voici cette Parenthese: (ἣν ἔτει τρίτῳ τῆς ἕκτης ὀλυμπιάδος συμπεσοῦσαν εἰδέναι καὶ Ἀντίμαχον οἴονται τὸν Τήιον ἐποποιόν.) c'est-à-dire, on croit que le Poëte Antimachus natif de l'Ile de Teos vit cette Eclipse solaire qu'il y eut la 3 année de la 6 Olympiade. Toute la Note de Mr. Dacier (15) revient à ceci, c'est que le Poëte Antimachus, dont Plutarque fait mention, *est celui que d'autres font Clarien ou Colophonien, & qui vivoit du temps de Platon.* Si cette Note étoit juste, il faudroit dire que Plutarque s'est lourdement abusé; car comment est-ce qu'Antimachus contemporain de Platon eût pu observer une Eclipse si longtems avant sa naissance. Pour disculper cet Historien il faudroit, ou qu'il eût parlé d'un Antimachus distinct du contemporain de Platon, ou qu'on pût dire qu'il a seulement marqué dans sa Parenthese, qu'Antimachus le contemporain de Platon parle d'une Eclipse qui est la même que celle de l'an 3 de la 6 Olympiade. Il est sûr que son Texte Grec ne veut pas dire cela. Le Pere Labbe auroit peut-être mieux fait de le censurer sur ceci, que sur d'autres choses. Il remarque (16) après le Pere Petau que *non seulement* au mois Pharmuthi, *mais mesme qu'en toute l'année Julienne* 3961 *de la periode Julienne il n'y eut aucune Eclipse de Soleil qui eust pu estre observée ni en Asie ni beaucoup moins en Italie, par ce Poëte Antimaque Teien.* Puis il ajoute: „ Plutarque s'est en cela trompé que Tarrutius „ aiant asseuré que Rome avoit esté bastie lors que le Soleil „ & la Lune estoient joints, il y a de plus adjousté du sien „ que cette nouvelle Lune avoit esté véritablement ecliptique". Cette censure est fausse à quelques égards, puis que Plutarque n'a point dit que Tarruntius ait assûré que le Soleil s'éclipsa le jour de la fondation de Rome. Tarruntius ne dit une telle chose qu'à l'égard du jour de la conception de Romulus, c'est pourquoi le P. Petau (17) n'a point dû lui imputer de l'avoir dite tant pour ce jour-là, que pour celui de la fondation.

(*C*) *On a raison de croire que Pline le cite.*] La plupart des Editions portent: *L. Arruntio qui Græce de astris scripsit, Cæsare dictatore qui item* (18). Sur cela on se peut imaginer que Pline parle d'Arruntius Historien très-célebre; mais comme les bons Manuscrits portent, *L. Tauruntio*, il est aisé de deviner la bonne Leçon, c'est celle de *Lucio Tarruntio* (19. Les Manuscrits de Solin contiennent une méprise toute contraire: on y lit *L. Aruntius*, au lieu de *L. Tarruntius* (20); car il est clair que Solin parle du Mathématicien qui à la priere de Varron fit l'Horoscope de Rome. *Ibi Romulus mansitavit qui auspicato fundamenta murorum jecit duodeviginti natus annos undecimo Kalendas Majas hora post secundam ante tertiam plenam: sicut Lucius Tarruntius prodidit Mathematicorum nobilissimus* (21). Notez que Pline met notre Tarruntius avant César; ce qui confirme ce que j'ai dit que cet Astrologue a été antérieur à Denys d'Halicarnasse.

(2) Cicero, de Divinat. Libr. II, Cap. XLVII.

(3) *Voiez ci-dessus, Citation* (11), *ce que je cite de Solin, qui attribue aussi à Tarruntius l'Opinion commune.*

(4) *Selon* Xylander, Amyot, & Mr. Dacier, *le Mois* Pharmouthi *répondoit au Mois d'Avril. Mais le Pere* Petau *n'est point de ce sentiment, voiez la Citation suivante.*

(5) *Le Pere* Petau, *in* Rationario Tempor. *Parte II, Libr. III, Cap. II, pag. m.* 157.

(6) *Voiez la* Chronologie Françoise du Pere Labbe, *Tome I, à l'Introduction, Chapitre IX, num.* 5.

(7) Dionysius Halic. *Libr. I, pag. m.* 60.

(8) Labbe, Chronol. Françoise, *à l'Introd. Chap. IX, num.* 3.

(9) Jaquelot, de l'Existence de Dieu, *pag.* 11.

(10) Dionys. Halicarn. *Libr. I, pag. m.* 6.

(11) *Sexta Olympiade post duos & viginti annos quam prima constituta fuerat Romulus . . . Romam urbem Parilibus in Palatio condidit.* Vell. Paterc. *Libr. I, Cap. VIII.*

(12) *Il eût falu dire de trois.*

(13) Dacier, Remarques sur la Vie de Romulus, *pag. m.* 178.

(14) Plutarchus, *in* Romulo, *pag.* 24.

(15) Dacier, Remarques sur la Vie de Romulus, *p.* 178.

(16) Labbe, Chronol. Françoise *à l'Introd. Chap. IX, num.* 6.

(17) *Voiez son* Rationarium Tempor. *Parte II, Libr. III, Cap. II, pag. m.* 159. *où il renvoie au Chapitre XLVIII du IX Livre de son Ouvrage de* Doctrina Tempor.

(18) Plin. *Libr. I, in* Indice Autorum *Libri XVIII.*

(19) *Voiez* Vossius, de Scient. Mathem. *pag.* 447.

(20) Vossius, *ibid. Voiez aussi* Salmas. in Solin. *p.* 15.

(21) Solin, *Cap. I, pag.* 2. *Editionis* Salmasii.

TARTAGLIA (Nicolas) natif de Bresce en Italie vivoit au XVI Siecle. La pauvreté de ses parens ne l'empêcha pas de devenir très-illustre (*a*). Il se distingua extrêmement par la connoissance des Mathématiques, & il composa, entre autres Ouvrages (*A*), un grand Traité des Nombres & des Mesures, divisé en six Parties, qui lui acquit beaucoup de réputation. Il enseigna dans Milan, & y eut beaucoup de disputes avec le fameux Cardan (*B*), qui n'y trouva point son compte (*b*). Il fut ensuite appellé à Bresce & y expliqua Euclide, mais il eut tant de sujets d'être mécontent de sa patrie, qu'il la quitta, & se retira à Venise où il fut fort estimé. Il y trouva des personnes libérales: les Sénateurs, les Ambassadeurs, lui firent de beaux présens. Quel-

(*a*) Ghilini, Teatro, *Tom. II, pag.* 200.

(*b*) Leonardo Cozzando, Libraria Bresciana, *pag.* 271.

(*A*) *Il composa entre autres Ouvrages.*] Vous trouverez le Titre de ses Ecrits dans Vossius (1), dans le Ghilini (2), dans Mr. Teissier (3), dans le Cozzando (4), &c: ainsi je ne le donnerai point. Notons que Tartaglia composoit en sa Langue maternelle.

(*B*) *Il eut beaucoup de disputes avec . . . Cardan.*] Mr. de Thou n'a point exprimé ceci avec assez de clarté: son Traducteur y a répandu encore plus de ténébres. *Hieronymi Cardani æmulatione varias quæstiones ingeniosè pertractavit* (5): c'est-à-dire, selon la Version rapportée par Mr. Teissier, *il a traité ingenieusement à l'imitation de Cardan quantité de différentes questions* (6). Ce ne fut point une simple émulation, beaucoup moins une simple imitation, ce fut une véritable querelle. Voiez le Cozzando, à la page 271 de sa *Libraria Bresciana nuovamente aperta*, imprimée à Bresce l'an 1685 *in* 12.

(1) Vossius, de Scient. Mathemat. *pag.* 331, *ex* Possevini Biblioth. Selecta, *Libr. XV, Cap. VIII.*

(2) Teatro, *Parte II, pag.* 200.

(3) Teissier, Addit. aux Elog. *Tom. I, pag.* 219, 220, *de la* 2 *Edit.*

(4) Cozzando, Libraria Bresciana, *pag.* 272.

(5) Thuan. *Libr. XIX, in fine, pag. m.* 596.

(6) Teissier, Additions aux Elog. *Tom. I, pag.* 219.

Quelques-uns de ses Livres furent dédiez à Henri VIII Roi d'Angleterre, & quelques autres à François Donato Doge de Venise (c). Il mourut à Venise vers la fin de l'an 1557, si nous en croions Mr. de Thou (d) (C). Je parlerai de la Traduction Françoise de son Arithmetique, & je rapporterai quelques louanges que le Traducteur lui a données (D). Je corrigerai aussi une faute qui s'est glissée dans Monsr. de Thou (E).

(c) *Ex* Leonardo Cozzando, Libraria Bresciana, *pag.* 271.

(d) Thuan. *Libr. XIX, circa fin.*

(C) *Il mourut . . . . vers la fin de l'an 1557, si nous en croions Mr. de Thou.*] Cette date est réfutée par deux Auteurs Italiens, le Ghilini (7), & le Cozzando (8), qui assurent qu'il a fleuri environ l'an 1560. Paul Freher (9) impute à tort au Ghilini d'avoir dit qu'il mourut cette année-là. Mr. Konig (10) le fait mourir l'an 1566.

(D) *Je parlerai de la Traduction Françoise de son Arithmétique, & je rapporterai quelques louanges que le Traducteur lui a données.*] Guillaume Gosselin a traduit d'Italien en François l'Arithmétique de Tartaglia divisée en deux Parties, dont la prémiere contient XVII Livres, & la seconde XI. Ce sont les deux prémieres Parties du grand Ouvrage des Nombres & des Mesures. Cette Traduction fut imprimée à Paris chez Gilles Beys l'an 1578 (11) *in* 8, & dédiée par l'Auteur à Marguerite de France Reine de Navarre. L'Epitre Dédicatoire de la I Partie est datée de Paris au College de Cambrai le 2 de Novembre 1577, & celle de la seconde le 12 du même mois. La prémiere de ces deux Epitres nous apprend que cette Reine aimoit les Mathématiques, & qu'à cause de cela elle avoit *retenu Monsr. Gosselin* parent de l'Auteur, *pour l'un de ses domestiques.* On l'exhorte à embrasser *aussi bien toutes les autres parties des Mathematiques, qu'elle* avoit embrassé *l'Astronomie & l'Astrologie.*

La Préface du Traducteur mérite d'être considérée. Il dit que *Frere Luc du Bourg Italien, & Estienne de Ville-Franche François, nous ont ouvert le chemin* de l'Arithmétique; „ toutes fois l'Italien à mon opinion a beaucoup surpassé le François, tant en la pratique, qu'au traicté des „ nombres irationels & de ceste divine Algebre; apres ces „ deux Maistres lesquels ont flori presque d'un mesme „ temps, sont venus infinis disciples & escoliers, lesquels „ comme petits ruisseaux ont esté tous dérivez de ces deux „ fontaines dans lesquelles ils ne se sont plongez totalement, „ soit ou qu'ils n'ayent peu, ou bien qu'ils n'ayent voulu". Il nomme quelques-uns des principaux Ecrivains qui ont traité de l'Arithmétique, & les distingue par nations (12): mais il met à tort *Tonstalle* parmi les François; car c'étoit un Anglois. Il assure que plusieurs Modernes se sont parez des dépouilles de Tartaglia; qu'il n'a point voulu les imiter, ni *le frustrer de l'honneur qui lui est deu;* que c'est Tartaglia *qui a chassé nostre miserable ignorance,* & qui *a introduit une pratique telle qu'il n'est au monde possible en declarer une plus briefve & facile;* que c'est un Auteur *auprès duquel ce grand Mathematicien Luc Paccioli* (13) *est comme une verrue comparée à une montaigne . . .; que frere Luc, Pisan* (14), *& Ville-Franche, ont ouvert la porte, inventé avec plusieurs ambages, erreurs, & falsitez;* & que *Nicolas Tartaglia est entré, a dressé toutes leurs inventions, a donné couleur aux gros lineamens qu'ils avoient tirez & projettez, & finalement a infiniment amplifié leurs inventions, a descouvert leurs falsitez, & a introduit la verité.* Il prétend que „ tous les Arithmeticiens, qui sont venus „ apres, n'ont fait autre chose que traduire de mot à mot „ les reigles des Autheurs Italiens, & principalement de „ Tartaglia & les mettre en public sous leur nom, & qui „ est pire ne voulans que cela fust cogneu, ont inverti tout „ l'ordre de nostre Autheur, & si n'ont desrobé que les „ choses plus vulgaires, dont ils ont farci leurs escrits confusément, qui est cause que nous n'avons pour le present „ en François que des Arithmetiques, les pratiques & reigles desquelles sont tirées de la subtilité de l'Italien, l'ordre seul ou plustost le desordre est du François, l'obscurité est du François, la facilité de l'Italien: ainsi a il esté „ necessaire; car ce seroit une chose trop apparente de voir „ l'ordre, la reigle, l'exemple, & la briefveté d'un Autheur mis en public sous le nom d'un autre: tellement „ qu'il nous est force de confesser avec nostre honte, que „ la cognoissance de ceste science n'est encore sortie hors „ des portes de l'estranger". Il finit par indiquer ce qu'il ajoute de nouveau à la Traduction, & qui consiste, entre autres choses, dans les Démonstrations qu'il a inventées, ou qu'il a tirées de Pierre Nunnez Espagnol.

Voilà un homme sincere: il avoue franchement l'infériorité des François, leur Plagiarisme, la supériorité des Italiens, &c; mais il trouve dans cette sincerité desavantageuse à la nation son profit particulier: il s'éleve par-là au dessus des autres.

(E) *Je corrigerai . . . une faute qui s'est glissée dans Mr. de Thou.*] On lit ces paroles à la fin du XIX Livre de cet Historien: *Qui* (Tartalea) *multa in eo genere a Luca Brugensi Monacho sollertissime inventa illustravit, multa correxit.* C'est-à-dire selon la Version de Du Rier, *Tartalea a éclairci beaucoup de choses que Luc de Bruges Religieux avoit subtilement inventées, & en a corrigé beaucoup* (15). Je veux croire que Mr. de Thou avoit mis *Burgensi*, & que les Imprimeurs ont changé ce mot en *Brugensi.* Cette faute a obligé le Traducteur à mettre ici *Luc de Bruges* qui est un Auteur célébre; & cela est capable de faire penser que les Ecrits Mathématiques de cet Auteur ont été rectifiez par Tartaglia. Rien de plus faux. Celui dont il a mieux ajusté les inventions étoit un Moine Franciscain nommé *Lucas Paciolus*, & natif de *Borgo di S. Sepolcro* Ville d'Italie que l'on nomme en Latin *Burgum* ou *Burgus sancti Sepulchri.* On imprima à Venise en 1509 un Recueil de ses Ecrits de Mathématiques en Italien *in folio.* Il a traduit en Italien les Livres d'Euclide (16). Il a donné en la même Langue un Volume d'Arithmétique, dans lequel il a inséré un Traité d'Algebre qui est en partie celui de Leonardus Pisanus le prémier des Modernes qui ait écrit de l'Algebre, mais dont l'Ouvrage est en Latin & n'a pas été imprimé (17).

(7) Ghilini, Teatro, *Parte II, pag.* 200.

(8) Cozzando, Libraria Bresciana, *pag.* 272.

(9) Freher. *in* Theatro, *pag.* 1459.

(10) *In* Bibliotheca, *pag.* 792.

(11) *J'ai dit dans l'Article* GOSSELIN *Rem.* (*A*), *après* Du Verdier, *qu'elle fut imprimée l'an* 1577; *mais je me regle ici sur l'Exemplaire que j'ai sous les yeux.*

(12) *Il compte parmi les Allemans* Jamer, Stifel, Achillin, Volummie, Shebellion, & Gemme Phrisien. *Quelques-uns de ces Noms paroissent défigurez.*

(13) *C'est le même que* Frere Luc.

(14) *C'est* Leonardus Pisanus, *qui devoit être nommé avant* Frere Luc; *car celui-ci a profité du Traité d'Algebre de celui-là.*

(15) *Voiez Mr.* Teissier, Addit. aux Eloges, *Tome I, pag.* 3[illegible].

(16) *Voiez l'Epitome* de Gesner, *pag. m.* 549.

(17) Blancanus, *in* Mathematicorum Chronologia, *pag.* 59.

TASSO (TORQUATO) Poëte Italien, l'un des plus grands Esprits du XVI Siecle. Voiez sa Vie composée par Mr. l'Abbé Decharnes. C'est un Ouvrage très-curieux (*a*), & qu'il est facile de trouver. J'ai recueilli beaucoup de fautes que plusieurs Auteurs ont faites en parlant de cet Italien; mais je suis forcé de les renvoier à un autre tems. Vous trouverez un Abrégé de la Vie de ce grand Poëte, au commencement de ses Traitez de Morale traduits en François par Baudouïn (*b*).

(*a*) *Imprimé à Paris l'an* 1690, *& réimprimé en Hollande. Voiez l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Décembre* 1690, *pag.* 160.

(*b*) *Ils furent imprimez à Paris l'an* 1632 *in* 8.

TAVEAU (RENÉE) fille unique & héritiere de Leon Taveau, Baron de Mortemart (*a*), Seigneur de Lussac &c (*b*), épousa François de Rochechouart Seigneur de Tonnai-Charente au XVI Siecle. Elle vécut en odeur de sainteté, & comme elle s'épuisa *par un long exercice de Prieres & de Penitence, elle tomba dans un si grand évanouissement qu'on la crut morte, & qu'on l'enterra. Un de ses domestiques ayant remarqué qu'on l'inhumoit avec un diamant de grand prix qu'elle avoit au doigt, descendit la nuit dans le Caveau pour le derober, & la trouva vivante. . . . . Elle eut ensuite des enfans.* Elle avoit eu *beaucoup de part aux bonnes graces de Catherine de Medicis* (*c*); mais elle en déchut par une raison qui mérite d'être rapportée (*A*). Elle fut mere de René de Rochechouart Baron de Mortemart, bisaieul du Maréchal de Vivonne (*B*).

(*a*) Anselme, Palais d'Honneur, *pag.* 532.

(*b*) Mercure Galant d'Oct. 1702, *pag.* 107.

(*c*) *Là-même.*

TAVER-

(*A*) *Elle déchut* des bonnes graces de Catherine de Medicis *par une raison qui mérite d'être rapportée.*] Ce qui commença de *la brouiller avec cette Princesse est que se trouvant un jour avec elle* dans l'Eglise de St. Jean en Greve à un Sermon de Menot fameux Cordelier, *elle se voulut prevaloir de la disposition où elle voyoit que le Discours de Menot extremement fort & pressant sur les dereglemens des Grands avoit mis la Reine, pour lui donner quelque avis sur la conduite des Dames de sa Cour, & sur le penchant qu'elle avoit* à l'Astrologie. *La Reine qui avoit repandu beaucoup de larmes à ce Sermon (au grand étonnement de l'Auditoire, parce qu'on n'avoit pas accoutumé de luy en voir repandre sur de pareils sujets) reçut bien ses avis dans le temps qu'elle avoit encore l'esprit effrayé des veritez que luy venoit d'anoncer le hardy Cordelier; mais ces idées de terreur se dissipant peu à peu, les avis de la Dame de Mortemart ne furent plus de saison, & on les luy envoya donner en Poitou (où elle fut exilée) à quelques personnes d'une conscience plus timorée* (1).

(*B*) *Elle fut mere de René de Rochechouart . . . . bisaieul du Maréchal de Vivonne.*] „ Qui épousa en 1570 Jeanne „ de Saulx, fille de Gaspard, Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, & de Françoise de la Baume Montreuil „ qui estoit si sçavante, & sçavoit si à fond l'Ecriture Sainte, qu'elle eut la gloire de convertir un fameux Rabbin „ qu'elle convainquit dans une dispute reglée (2)". Qu'on la mette donc desormais dans le Catalogue des Femmes doctes. René de Rochechouart fut pere de Gaspard de Rochechouart, Marquis de Mortemart, qui épousa Louïse de Mauré *Dame d'une grande vertu & d'une grande beauté* (3). Elle estoit fille & heritiere de Charles Comte de Maure (4), *& de Diane Descars qui passoit pour un des plus beaux esprits du 16 Siecle* (5). Gaspard de Rochechouart fut pere du Gabriel, en faveur de qui le Marquisat de Mortemart fut érigé en Duché-Pairie, & qui a été prémier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Gouverneur de Paris, & est mort en 1675, pere du Maréchal de Vivonne, & de Madame de Montespan, & de Madame de Thianges, & de Madame l'Abbesse de Fontevrault (6).

(1) Mercure Galant d'Octobre 1702, *pag.* 102 *& suiv.*

(2) Mercure Galant, d'Oct. 1702, *pag.* 106.

(3) *Là-même, pag.* 105.

(4) *Le Pere* Anselme, Palais d'Honneur, *pag.* 584.

(5) Mercure Galant d'Oct. 1702, *pag.* 105.

(6) *Là-même, pag.* 103, 104.

TAVERNIER (JEAN BAPTISTE) Baron d'Aubonne (*A*), l'un des plus grands Voiageurs du XVII. Siecle, nâquit à Paris l'an 1605 (*a*). L'inclination naturelle qu'il avoit à voiager s'augmenta beaucoup par les choses qu'il voioit, & qu'il entendoit tous les jours dans le logis de son pere (*B*). Il commença de si bonne heure à contenter cette passion, qu'*à l'âge de 22 ans il avoit vu les plus belles regions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Païs-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie, & l'Italie* (*b*). Il fit six Voiages *en Turquie, en Perse, & aux Indes, pendant l'espace de 40 ans, & par toutes les routes que l'on peut tenir* (*c*). Il en faisoit un septieme, lors qu'il mourut à Moscou, au mois de Juillet 1689 (*d*). Il avoit gagné de grands biens par le commerce qu'il faisoit en pierreries; & néanmoins il se vit incommodé sur ses vieux jours, à cause de la malversation d'un de ses neveux qui dirigeoit dans le Levant une cargaison de deux cens vingt-deux mille livres d'achat en France, qui devoient avoir produit plus d'un million (*e*). On croit que l'espérance de remédier à ce desordre, le porta à entreprendre son dernier Voiage. Il avoit ramassé un grand nombre d'Observations (*f*): mais il n'avoit guere apris ni à parler ni à écrire en François; & ce n'est point lui qui a dressé les Relations qu'il nous a données (*C*). Il y en a une où il dit beaucoup de mal des Hollandois (*g*). Il y en a d'autres qui sont un Plagiarisme tout pur (*D*). Il a été furieusement injurié dans l'Esprit de Monsieur Arnaud; & l'on croit qu'il eût demandé justice de cet affront ou aux Tribunaux Civils, ou aux Tribunaux Ecclésiastiques de Hollande, s'il n'eût consideré que son Adversaire se couvriroit du prétexte d'avoir vengé le Païs, & la Religion. Ceux qui ont goûté cette raison de sa patience, se sont étonnez qu'il n'ait point paié quelque Auteur qui le vengeât (*E*). Mr.

(*a*) *Sa Taille-douce, au devant du I Tome de ses* Voiages. *marque qu'il avoit 74 ans en* 1679.

(*b*) Tavernier, *Préface du I Tome de ses* Voiages.

(*c*) *Voiez le Titre de ce même Tome.*

(*d*) Mercure Galant *du Mois de Février* 1690. *L'Auteur se trompe en donnant à* Tavernier 89 *ans au Mois de Juillet* 1689.

(*e*) *Là-même.*

(*f*) *Dont quelques-unes sont des fables qu'on lui faisoit accroire pour se moquer de sa simplicité. Voiez le Docteur* Gio: Francesco Gemelli Careri, *à la page* 138, 139, *du II Tome de son* Giro del Mondo, *imprimé à Naples l'an* 1699 in 12.

(*g*) *Voiez la Remarque* (C).

(*A*) *Baron d'Aubonne.*] Aiant été annobli par le Roi de France, il achета cette Baronnie qui est située au païs de Vaud, proche le Lac de Geneve, dans le Canton de Berne. Il fut obligé de s'en défaire, ou pour paier ses dettes, ou pour les préparatifs du dernier Voiage des Indes. Elle fut achetée par Monsr. du Quesne (1), qui s'y retira après la Révocation de l'Edit de Nantes. Il la possede encore, & y réside, aiant mieux aimé cette retraite, que les grands emplois qu'il eût pu prétendre en changeant de Religion.

(*B*) *Les choses qu'il voioit, & qu'il entendoit . . . . dans le logis de son pere.*] Son pere nâtif d'Anvers fut s'établir à Paris, & y fit un fort beau trafic de Cartes de Géographie. Les Curieux, qui en achetoient chez lui tous les jours, discouroient à perte de vue sur les Païs étrangers. Le jeune Tavernier sentit croître son inclination à la vue de tant de Cartes, & à l'ouïe de tous ces discours.

(*C*) *Ce n'est point lui qui a dressé les Relations qu'il nous a données.*] Elles parurent (2) en deux Volumes l'an 1679, & contiennent ses six Voiages. Depuis cela il mit au jour une Relation de l'intérieur du Serrail, & quelques Traitez singuliers, comme une Relation du Japon, & du Roiaume de Tunquin; l'Histoire de la conduite des Hollandois en Asie, &c (3). C'est dans ce dernier Traité qu'il a médit violemment de ceux qui gouvernent les affaires de la Compagnie des Indes Orientales; & il est juste de remarquer qu'il déclare dès l'entrée, qu'*il ne blâme pas la conduite des Hollandois en general* (4); au contraire, il en fait un grand éloge. *Je ne touche point ici*, ajoûte-t-il, *le corps des Etats Generaux que je respecte; je ne parle que des particuliers avec lesquels j'ai peu de mesures à garder, après les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions.* Si l'on veut savoir le nom de ceux qui ont mis en ordre ses Mémoires, on n'a qu'à lire ce qui suit: c'est Monsr. Chappuzeau qui parle (5). „ A son retour en 1668, se voyant „ beaucoup de bien, il (6) s'avisa d'acheter la Baronnie „ d'Aubonne au Canton de Berne: il vint à Geneve pour „ ce sujet, & logea quelque tems chez moy. L'amitié fut „ alors renouée, mais à une condition fort onereuse, qui „ étoit de donner quelque forme à son cahos, comme vous „ nommez très-bien les Mémoires confus de ses six Voya„ ges, qu'il avoit tirez en partie d'un certain Pere Raphaël „ pauvre Capucin, qui demeuroit depuis long-tems à Ispa„ham. Je l'amusay plus de 2 ans dans l'esperance qu'il eut „ que je luy préterois ma plume: mais enfin perdant pa„tience, & me trouvant à Paris où j'étois appellé pour „ mes affaires, quelque repugnance que j'eusse pour bien „ des raisons à faire ce qu'il vouloit, dequoy plusieurs de „ mes amis ont été temoins, il trouva enfin le moyen de „ m'y engager par une force superieure. Il employa pour „ cela le crédit de Monsieur le prémier President de Lamoi„gnon, qui ayant parlé au Roi de cette affaire, à ce qu'il „ me fit entendre, me dit que sa Majesté desiroit de voir „ les Voyages de Tavernier, & que celuy-cy ne pouvant „ trouver d'autre homme que moy dont il pût s'accommo„der pour ce travail, il ne falloit pas le reculer davantage. „ Monsieur de Lamoignon, & Monsieur de Baville son fils, „ aimoient à l'entendre habler de ses Voiages, & le pré„mier étant d'ailleurs curieux de Medailles, il en avoit re„ceu un bon nombre de Tavernier, comme celuy-cy me „ l'a souvent dit, ce qui l'obligeoit par reconnoissance à „ prendre ses interêts. Ainsi, Monsieur, si vous sçaviez „ combien j'ai été mortifié, pour ne pas dire martirisé, pen„dant plus d'un an qu'a duré ce miserable travail, par l'es„prit brusque du mari, & par l'esprit ridicule de la fem„me, vous n'auriez sans doute pas eu assez de cruauté pour „ m'insulter sur une chose que je n'ay faite qu'à mon corps „ defendant, avec une horrible repugnance, & sans aucun „ fruit. C'est ce que beaucoup d'honnêtes gens pourroient „ encore vous témoigner. Vous sçaurez d'ailleurs, Mon„sieur, que lors qu'il fallut venir au Chapitre de la condui„te des Hollandois en Asie, les amis à qui Monsieur Ta„vernier communiquoit ses Memoires, qu'il tiroit pour la „ plûpart de sa tête, & qu'il me dictoit en son patois, sans „ avoir rien d'écrit que ce qu'il avoit eu du Capucin, le „ dissuaderent autant qu'ils purent de toucher cette corde: „ j'en fis de même, & ni eux, ni moy, n'ayant pu venir „ à bout d'un homme que vous avez bien depeint, je luy „ déclarai nettement, qu'il pouvoit chercher un autre que „ moi pour coucher sur le papier un pareil discours. Après „ les éloges magnifiques, qu'avec autant de reconnoissance „ que de justice je donnay il y a vingt ans à la nation Hol„landoise, dans le premier volume de mon Europe Vivan„te, dont il s'est fait deux Editions en François, & une „ traduction en Alleman; après, dis-je, tous ces éloges „ qui partent du cœur, & qui sont si bien fondez, aurois-je „ pu lâchement me dementir, & avoir une si honteuse com„plaisance? Sur mon refus donc, qui nous brouilla quel„ques jours, & faillit à nous brouiller pour jamais, Mon„sieur Tavernier eut recours au Sr. de la Chapelle Secretai„re de Monsieur de Lamoignon, dont j'ai parlé. Il lui prê„ta sa plume, & c'est le même, qui, après que je fus de „ retour à Geneve, écrivit le troisieme Volume des Rela„tions dudit Tavernier, où se trouve l'Histoire du Japon, „ & dans lequel, ou par imprudence, ou par malice, il „ fait parler un Protestant *dans le langage de Rome. Il* „ m'est facile de prouver mon *Alibi*, & que j'étois à Gene„ve avec ma famille, & non à Paris, lors que ce troisieme „ volume fut écrit & imprimé".

Il ne sera pas inutile que j'avertisse mes Lecteurs, que les Jésuites se sont plaints des Relations de Tavernier (7). Voiez ce que Mr. Arnauld leur a répondu (8).

(*D*) *Il y en a qui sont un Plagiarisme tout pur.*] Monsr. Hyde (9) aiant rapporté un fort long passage de la Relation de cet Auteur nous avertit (10), que Tavernier en pur Plagiaire avoit pris cela d'un Livre imprimé à Lion l'an 1671 *in* 8, & composé par un homme qui avoit demeuré en Perse pendant trente ans. *Sciendum est Tavernierum ad instar Plagiarii hocce de* Gavris *Paragraphum (& fortè multa alia) desumpsisse ex alio Itinerario Gallico* ed. Lyons 1671 *in* 8, *cujus Autor est P. G. D. C. i. e.* Pere Gabr. de Chinon, *qui* 30 *annos in Persiâ transegit* (11).

(*E*) On s'est *étonné qu'il n'ait point paié quelque Auteur qui le vengeât.*] Quoi que Mr. Tavernier n'eût point fait les Livres qui ont paru sous son nom, il étoit pourtant obligé de se regarder comme Auteur, & d'agir sur ce pied-là par rapport à ceux qui le voudroient critiquer. Je veux dire que selon l'ordre, & selon les Loix de la République des Lettres, il ne devoit opposer que Livre à Livre. La Critique d'un Ouvrage est à proprement parler un Procès que l'on intente à un Auteur devant ses Juges naturels. On l'ajourne à comparoître devant le Public pour voir dire, ou qu'il a mal raisonné, ou qu'il a mal entendu certaines choses. Le voilà donc cité au Tribunal légitime; car c'est au Public à juger en prémiere & en derniere instance de ces sortes d'accusations. Il ne faut donc pas que cet Auteur se pourvoie devant d'autres Juges. Ce seroit témoigner trop clairement sa foiblesse, ce seroit changer l'ordre des choses, & vouloir supléer à son ignorance par le crédit qu'on espéreroit de trouver à force d'intrigues au Tribunal des Magistrats (12). Mais j'excepte de cette régle les Auteurs que l'on attaque en leur honneur; car si un Critique ne se contente pas de reprocher une mauvaise Version, un faux Principe, une mauvaise Conséquence, une Citation infidele, &c., s'il reproche aussi un deshonneur de famille, un vol, un adultere, un crime d'état, &c, il est fort permis de le traduire devant les Juges seculiers. L'Accusé, quelque habile qu'il puisse être, & sans témoigner qu'il se défie de sa plume, peut fort bien passer d'un Tribunal à un autre, & en déclinant la Jurisdiction du Public, avoir son recours aux Magistrats, & aux Loix que les Souverains ont établies contre les Libelles diffamatoires. Je ne dis pas qu'il soit obligé d'y avoir recours; car il peut se contenter de la voie courte du démenti, à l'exemple

(1) *Fils aîné de Mr. du Quesne, le plus grand homme de mer qu'on ait vu en France.*

(2) *A Paris* in 4: *on les a reimprimées en Hollande* in 12.

(3) *A Paris* in 4 *l'an* 1681: *reimprimé en Hollande* in 12.

(4) Tavernier, Histoire de la conduite des Hollandois en Asie, *Ch. I, pag.* 241 *du III Tome de ses* Relations *Edition de Hollande.*

(5) Défense du Sr. Samuel Chappuzeau contre une Satire intitulée l'Esprit de Mr. Arnaud, *pag.* 7.

(6) *C'est-à-dire Mr. Tavernier.*

(7) *Dans le II Volume de la* Defense des nouveaux Chrétiens.

(8) *A la fin du III Tome de la* Morale Pratique.

(9) Hyde, de Religione veterum Persarum, *in* Appendice, *pag.* 535 *& seq.*

(10) *Idem, ibidem, pag.* 545.

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Conférez ce qui sera dit dans les Remarques de l'Article* THOMAS.

Mr. Chappuzeau, maltraité dans le même Livre à son occasion, ne s'est point tû tout-à-fait (*F*).

ple du Pere Valerien (13): il peut avec un *mentiris impudentissime*, couvrir de honte ses Accusateurs, & se justifier pleinement; à moins qu'ils ne prouvent leurs Accusations. De sorte que tout Auteur, frappé de la foudre du bon Pere Valerien, passera devant tous les Juges équitables pour un calomniateur public, lors qu'il n'apportera point de bonnes preuves des injures qu'il a vomies contre l'honneur de son prochain. Son silence justifie pleinement ceux qu'il avoit accusez, *actore non probante absolvitur reus.* Comme donc l'insulte que Tavernier avoit reçue dans l'Esprit de Mr. Arnaud passoit les bornes d'une Critique, & tenoit beaucoup du Libelle diffamatoire, il étoit permis à cet Auteur de porter ses plaintes aux Magistrats, ou aux Consistoires. Il n'y étoit pas obligé nécessairement; mais il auroit pu le faire sans sortir de l'ordre que les Auteurs critiquez doivent observer. Il fit du bruit (14) dans les cabarets, & dans les rues; il menaça, il marqua même le jour & l'heure où il paroitroit au Consistoire Wallon de Rotterdam, pour demander l'exécution des Loix canoniques contre le Ministre qui l'avoit deshonoré: mais ce furent de vaines menaces; il se retira tout doucement, & n'intenta nul Procés. Et pour dire la vérité il n'étoit guere en état de tirer raison de cette insulte, soit qu'on considere le crédit de sa partie, soit qu'on regarde le prétexte dont elle eût pu se couvrir. Elle n'auroit pas manqué d'exaggérer les outrages contenus dans le Traité de la conduite des Hollandois. Sa cause seroit devenue favorable par cet endroit-là; encore que les personnes judicieuses n'ignorassent pas la différence qu'il faut faire entre un Auteur qui médit des Hollandois en général, ou de la Puissance Souveraine des sept Provinces-Unies; & un Auteur qui condamne la conduite d'une poignée de Hollandois négocians dans un autre Monde, à 2000 lieues de leurs maitres. Tavernier n'a fait que la derniere de ces deux choses (15). Aussi est-il sûr qu'il n'y eut presque personne qui approuvât les boutades & les saillies de l'Esprit de Mr. Arnaud contre ce fameux Voiageur. De quoi se mêle l'Auteur de cette Satire, disoit-on, qui a requis cela de ses mains? Avoit-il reçu une commission spéciale de répondre? S'il s'est ingéré de le faire de son propre mouvement, que n'a-t-il pris le parti d'opposer Relation à Relation, faits à faits, au lieu d'entasser des injures personnelles? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en peu de mots il a dit presque autant de mal des Hollandois que Tavernier, comme Mr. Chappuzeau l'en a convaincu (16). Notez que Tavernier, étant en Hollande depuis la publication de son III Volume, y reçut des honnêtetez & des caresses. Voiez ce que Monsr. Leti dit là-dessus (17); la chose est curieuse. Voiez aussi touchant la question si Tavernier a été patient, les Entretiens sur la Cabale chimérique (18).

Mais si l'on peut l'excuser de ne s'être point pourvu devant les Juges Civils, ou devant les Juges Ecclesiastiques, contre l'Auteur de l'Esprit de Monsr. Arnaud, on ne peut trouver assez étrange que, pour le moins il ne se soit point servi des armes d'Auteur, je dis des armes d'emprunt; car pour lui il n'eût pas été capable d'écrire trois lignes sans des barbarismes effroiables. Pour dix pistoles il eût pu trouver des gens qui l'eussent vengé avec usure. Il n'y a point d'Ouvrage qui ait donné plus belle prise que l'Esprit de Mr. Arnaud, & rien n'étoit plus aisé que d'en confondre l'Auteur. Cependant, par un exemple d'impunité que l'on n'avoit jamais vu, & qu'on ne verra peut-être jamais, cet Ouvrage est demeuré sans Réponse. Il y auroit à dire sur ce sujet une infinité de choses curieuses: j'avois dessein de m'y arrêter un peu, ou même beaucoup; mais il me reste trop peu de feuilles dans ce Volume, à proportion des matériaux encore plus importans que je voudrois emploier, & que je suis obligé de renvoier en partie à un autre tems, faute de place. Je suprime donc tout ce que j'avois ramassé touchant cet Article.

(*F*) *Mr. Chappuzeau . . . . ne s'est point tû tout-à-fait.*] Il a été diffamé de la maniere du monde la plus sanglante & la plus cruelle dans l'Esprit de Mr. Arnaud, & néanmoins il a gardé le silence pendant sept ans, quoi qu'il eût à dire de très-bonnes choses pour sa justification, comme il le montra enfin l'an 1691 par un Ecrit qu'il publia à la Haie (19). Ce sont deux Lettres écrites *au Sieur Pierre Jurieu l'Auteur du Libelle.* Il le convainc de fausseté sur plusieurs chefs; & quoi qu'il lui dise des choses assez piquantes, il ne sort jamais des bornes de la sagesse & de la modération: il lui représente même charitablement & chrétiennement les devoirs Evangéliques. En un mot, on diroit que c'est un Ministre, mais un véritable Ministre non offensé, qui parle à un séculier, & non pas un séculier offensé, qui s'adresse à un Ministre son offenseur.

(13) *Voiez l'Article* MAGNI, *Remarq.* (*C*).

(14) *Voiez les* Entretiens sur la Cabale Chimerique, *pag.* 202 & *suiv.*

(15) *Voiez ci-dessus Remarque* (*C*) *Citation* (4).

(16) Chappuzeau, Défense, &c. *pag.* 3.

(17) *Dans la* Dissertation *qu'il a mise au devant de la* Monarchia Universale del Re Luigi XIV, *imprimée à Amsterdam* 1689.

(18) *Page* 201 & *suiv.*

(19) *Ce sont deux Lettres, qui ne contiennent que* 10 *pages in* 4 *à deux colonnes. J'ai rapporté ci-dessus, Citation* (5), *le Titre de cet Ecrit.*

TAULERUS (JEAN) Auteur célèbre parmi les Dévots Mystiques, a fleuri dans le XIV Siecle. On ne sait ni l'année ni le lieu de sa naissance; car ceux qui disent, qu'il étoit né à Cologne, ne pourroient point le prouver; mais on sait qu'il nâquit en Allemagne. Il embrassa l'état monastique dans l'Ordre des Dominicains, & il se rendit habile & dans la Philosophie & dans la Théologie Scholastique: mais il s'attacha principalement à la Théologie Mystique; & comme on crut qu'il étoit gratifié de Révélations célestes, on le surnomma *le Théologien illuminé.* Il eut de grands dons pour la Chaire, & l'on ne vit point en ce Siecle-là un Prédicateur qui fût plus couru que lui. Il reprenoit avec un grand zéle, & avec beaucoup de liberté, les defauts de tout le monde, & c'est ce qui le rendit odieux à quelques Moines, dont il supporta patiemment & courageusement les persécutions. Il se soumit avec la même patience, & avec la même force, aux épreuves par lesquelles Dieu le fit passer pendant deux ans, & qui furent si accablantes que ses amis mêmes le considérérent comme un objet ridicule. On croit qu'il fut ainsi visité de Dieu, afin qu'il ne s'enorgueillît pas des dons extraordinaires qu'il avoit reçus du Ciel. Les deux principales villes où il prêcha sont Cologne & Strasbourg. Il mourut dans la derniere après une longue maladie, & il y fut enterré honorablement dans le College Académique à côté de l'Auditoire d'hiver. On y voit encore son tombeau. Si l'on en avoit bien consulté l'Inscription, il n'y auroit pas tant d'opinions différentes sur l'année de sa mort (*A*): on se seroit fixé unanimement à la mettre au 17 de Mai 1361 (*a*). Il composa plusieurs Livres (*B*), dont on juge diverse-

(*a*) *Tiré d'une Thése soutenue à Wittemberg le* 31 *de Mars* 1688, *intitulée* Memoria Joh. Tauleri restaurata, & *composée par* Georgius Fridericus Heupelius, Argentoratensis.

(*A*) *Tant d'opinions différentes sur l'année de sa mort.*] Selon quelques-uns (1) il mourut l'an 1355. D'autres (2) disent que ce fut le 15 de Juillet 1379. D'autres (3) conjecturent qu'il décéda l'an 1380.

(*B*) *Il composa plusieurs Livres.*] Ce fut en sa Langue maternelle; les principaux ont été traduits en Latin par Surius, & publiez à Cologne l'an 1548. En voici l'ordre: *Historia vitæ & conversionis Joannis Tauler. Conciones de tempore. Conciones de Sanctis. De veris virtutibus, institutionibusque divinis. Epistolæ devotionem, divinumque amorem spirantes. Prophetiæ de plagis nostri temporis. Cantica quædam spiritalia animæ Deum impendio amantis. De novem rupibus sive gradibus Christianæ perfectionis. Speculum lucidissimum & exemplar Domini nostri J. Christi. Convivium M. Eckardi jucundum & pium. Colloquium Theologi & Mendici. Oratio fidelis præparatoria ad mortem. Præparationes quatuor notabiles ad mortem felicem. Notabilis alia ad mortem felicem præparatio. De decem cæcitatibus, & quatuordecim divini amoris radicibus libellus.* Notez qu'hormis les Sermons, tous les Ouvrages dont on vient de lire les Titres sont des Recueils tirez de Taulere, & mêlez avec les Ecrits de quelques autres Auteurs (4). Notez aussi que l'Ouvrage intitulé *Sermones quibus explanatio Evangeliorum quæ diebus Dominicis ac Festis Sanctorum enarrari solent, comprehenditur*, a été imprimé à Augsbourg l'an 1508 *in folio*, à Bâle l'an 1521 & l'an 1522 *in folio*, à Francfort l'an 1681 *in* 4; & que l'Edition d'Augsbourg ne contient pas tous les Sermons qui se trouvent dans les autres (5). Quelques-uns prétendent que Taulerus est l'Auteur d'un Livre intitulé, *Theologia Germanica*, imprimé l'an 1518, 1519, 1520, 1528, 1681, &c. On ne doute point que le *Johannes Theophilus*, qui l'a traduit en Latin, ne soit Sebastien Castalion. Bien des gens se persuadent que Taulerus n'a point fait ce Livre; car il y est cité, disent-ils, & l'Auteur se qualifie Prêtre & Gardien de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques dans leur maison de Francfort (6). Jaques Thomasius a recueilli plusieurs Eloges qu'on a donnez à ce Livre (7). Mais voiez sur-tout la Préface de l'Edition Françoise (8) du *Theologia Germanica*, & la Lettre touchant les Auteurs Mystiques qui est à la fin de cette même Edition. La Préface vous apprendra beaucoup de particularitez touchant le Livre que Castalion mit en Latin, & vous trouverez dans la Lettre ce qui suit:
„ Taulere a écrit en vieux langage Alleman qui ne se
„ trouve que très-rarement. Surius en a fait une traduc-
„ tion Latine, imprimée plusieurs fois à Paris & à Co-
„ logne jusqu'en 1615, laquelle tient presentement lieu
„ d'original. On en a plusieurs Editions Allemandes pro-
„ curées tant par les Catholiques Romains, que par les
„ Protestans: Les Flamens en ont fait de même; mais la
„ vieille Edition Flamende de Francfort de 1565 est alté-
„ rée, de même aussi que celle que Mr. Serrarius publia
„ à Hoorn il y a environ 40 ans, quoique d'ailleurs cel-
„ le-ci contienne plus d'ouvrages de l'Autheur qu'aucune
„ des autres. La meilleure est celle d'Anvers 1685: il y
„ manque pourtant ses *Institutions*, ses *Lettres*, & ses *Exer-*
„ *cices sur la Passion*, mais on les trouve à part, les deux
„ premiers sous le tiltre de *Medulla animæ*, dont on a une
„ vieille Edition Françoise, mais effacée par une nouvelle
„ & très-belle traduction tant de ses Institutions, impri-

„ mées

(1) *Teste* Spondano, *ad ann.* 1355, *num.* 17, *p. m.* 534.

(2) Hottinger. Hist. Ecclesiast. *Parte III*, *pag.* 707.

(3) Stratemannus, Theatr. Histor. Ecclef. *p.* 847, *apud* Georg. Frideric. Heupelium, *in* Memoria J. Tauleri restaurata, *pag. ult.*

(4) *Tiré du Pere* Labbe, Dissertat. de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. I*, *pag.* 608, 609.

(5) Georg. Fridericus Heupelius, *in* Memoria J. Tauleri restaurata, *folio B.*

(6) Georgius Frider. Heupelius, *in* Memoria J. Tauleri restaurata, *folio B.*

(7) Thomas. Schediasma Histor. de Philosoph. Gentili, Gnosticorum Hæresi, & Theologia Mystica, *p.* 75, *apud eund. ibid.*

(8) *A Amsterdam* 1700 *chez Henri Wetstein.*

diverſement: il s'eſt trouvé des Catholiques qui les ont blâmez, & des Proteſtans qui les ont louez (C). On ne ſauroit nier qu'il ne gâte pluſieurs Lecteurs en les conduiſant au Fanatiſme (D). On verra ci-deſſous le caractere qui lui eſt donné par un homme qui ſe connoit en ces choſes-là (E). On lui feroit tort ſi on ne le diſtinguoit pas de ces faux Myſtiques qui ont enſeigné dans le Chriſtianiſme quelque choſe de ſemblable aux erreurs des Philoſophes Orientaux (F), dont j'ai parlé dans l'Article de Spinoza (b).

(b) *Ci-deſſus Rem.* (A) *de l'Article* SPINOZA.

TAU-

„ mées à Paris en 1668, que de ſes Exercices ſur la Paſ„ ſion, imprimés au même lieu l'année ſuivante avec les „ *Exercices* du pieux ESCHIUS ſur la vie purgative, il„ luminative, & unitive, qui y ſont joints. Le Pere Ma„ billon, dans le Catalogue qui eſt à la fin de ſon Traité des „ Etudes Monaſtiques, met entre les Livres ſpirituels tra„ duits en François *les Oeuvres de* Taulere: je n'y ai jamais „ vû ſes *Sermons*, qui en ſont la plus conſiderable piéce; & „ je ſuis aſſeuré que ſon Traité *de la Vie pauvre de J. Chriſt* „ s'y trouve encore moins, vû même qu'il manque dans le „ Latin de Surius, & qu'il ne ſe trouve qu'en Alleman & „ en Flamen (9)".

(D) . . . *Des Catholiques . . . les ont blâmez, & des Proteſtans . . . . les ont louez.*] Eccius a dit que Taulere étoit un reveur, ſuſpect d'Héréſie, & qui auroit dû demeurer toûjours caché. *Vocavit* Eccius *Taulerum* ſomniatorem, hæreſeos arguit, *&* ut prorſus lateret, & nunquam in monaſteria involaret *optavit* (10). Bloſius s'oppoſa vigoureuſement à cette cenſure. Eccio *ſtrenue ſe oppoſuit* Ludovicus Bloſius *Abbas Lætienſis qui Taulerum* Catholicæ fidei integerrimum cultorem *appellavit, dixit* ea quæ ſcripſit ſana & plane divina eſſe, *optavitque in nomine domini, ut* Taulerus ubique gentium cognitus eſſet, & à pluribus diligentiſſime legeretur, *addit* minus circumſpectum *Eccium, Taulerum* nondum ſatis à ſe lectum damnaſſe (11). Poſſevin rapporte & approuve ce jugement de Bloſius (12). Mr. de Sponde prend le parti de Taulere, & lui attribue d'avoir prédit les Héréſies que Wiclef devoit produire bien-tôt, & loue Bloſius ſon Apologiſte. *Cujus* (Tauleri) *extant ſermones, & alii tractatus unctionem divini ſpiritus referentes, prædixitque hæreſes contra Sacramenta & dogmata Eccleſiæ Catholicæ brevi ab Wickleffo orituras. Contra cujus obtrectatores Apologiam ſcripſit Ludovicus Bloſius, recentior ejuſdem Spiritus Sancti devotiſſimus diſcipulus* (13). Sixte de Sienne a fort loué la dévotion de notre Dominicain (14). J'ai lu dans Hottinger (15) qu'il y a des Catholiques qui nomment Taulere un Héréſiarque, & qui diſent que pluſieurs perſonnes doutérent de ſon ſalut, mais qu'une apparition les délivra de ce doute. Luther a été l'un des grands Panégyriſtes de Taulere. *Hunc doctorem*, dit-il (16), *ſcio quidem ignotum eſſe Scholis Theologorum, ideoque forte contemptibilem, ſed ego plus in eo (licet totus Germanorum vernacula ſit conſcriptus) reperi Theologiæ ſolidæ & ſyncera quam in univerſis omnium univerſitatum Scholaſticis Doctoribus repertum eſt, aut reperiri poſſit in ſuis ſententiis.* Voïons ce qu'il écrivit à Spalatin (17): *Si te delectat purum ſolidam antiquæ ſimillimam Theologiam legere in Germanica lingua effuſam, Sermones Joh. Tauleri prædicatoriæ profeſſionis comparare tibi potes. Neque enim ego vel in Latina vel in noſtra lingua Theologiam vidi ſalubriorem, & cum Evangelio conſonantiorem.* On a mis plus d'une fois au devant des Editions de Taulerus les louanges que Martin Luther lui a données (18). Quelques-uns affectent de dire que Luther en parloit ainſi: ou avant que d'attaquer le Papisme, ou pendant les prémieres années de ſa Réforme, & que dans la ſuite il devint plus retenu à louer cet Ecrivain. *Poſt illa tempora ubi B. viro datum fuit tenebras papales magis magisque ſuperare, & negotium cum novis prophetis interceſſit in* Taulero *ejusque Theologia commendandis cœpit eſſe parcior* (19). Ils citent même un Sermon où il le cenſure d'une doctrine funeſte, ſavoir qu'il ne faut pas prier Dieu. *Taulerus exemplo neſcio quo docere vult eſſe à precibus deſiſtendum: ſed hæc doctrina nihil eſt perniciosius: nimis enim ad intermittendas preces jam antea propenſi ſumus* (20). Quoi qu'il en ſoit, Michel Neander, Nicolas Hunnius, Dorſcheus, Quenſtedt, Spener, Arndius (21), & quelques autres Luthériens ont donné de beaux éloges à Taulere, & il a été mis par Flacius Illyricus parmi les Témoins de la Vérité (22). Finiſſons cette Remarque par ces paroles d'un Myſtique moderne: „ Nuls „ gens de bien ne ſauroient le connoître ſans le goûter & „ ſans lui donner leur approbation. Auſſi voit-on que les „ Proteſtans les plus ſages, les Docteurs Arnd, Muller, & „ pluſieurs autres, ſans même excepter Luther ni Melancton, en ont fait des éloges qui ne cedent en rien à ceux „ des Catholiques Romains, comme il ſe peut voir à la tête „ de l'Edition Allemande de ſes Sermons que le pieux Arnd „ a procurée, & dans celle de toutes les Oeuvres de cet „ Auteur par le celebre D. Spener, réimprimées à Francfort (*) pluſieurs fois (23)".

(D) *On ne ſauroit nier qu'il ne gâte pluſieurs Lecteurs en les conduiſant au Fanatiſme.*] Beze le mépriſoit extrêmement: Sainte Aldegonde le tenoit pour Enthouſiaſte: Voetius ſe contentoit de le prendre pour un homme qui, ſans être formellement Enthouſiaſte, a dit bien des choſes qui ont fraié le chemin à l'Enthouſiaſme de quelques Sectaires (24). Citons les paroles d'Hoornbeek: *Fuerunt ſub Papatu, qui vel inſcii, vel imprudentes viam multum ſtraverunt Enthuſiaſticis illis, ſud Theologiâ* myſtica, *quemadmodum loquuntur, & libellis pietatis, quibus terminis & phraſibus duris,* *myſticis & allegoricis, tum inſpirationis, tum deificationis &c. utebantur, & ab aliis pro enthuſiaſmis ſuis habiti vel accepti poſtea fuerunt. Quales*, Johannes de Schoonhovia, Joh. Taulerus, *quem inter Pontificios, Eckius; inter noſtros Marnixius carpunt: defendit autem Lud. Bloſius, ſingulari pro eo Apologia* (25). Nicolas Hunnius & quelques autres Luthériens ont eu la même penſée. *Ex quibus & permultis ſimilibus . . . . . . proclive eſt judicium ferre, an non* Taulerus *per ſe, minimum per accidens* Schwenckfeldianorum, Anabaptiſtarum, & Weigelianorum figmentis *anſam dederit* (26). Heupelius, que j'ai cité ſi ſouvent, reduit toute ſa Diſpute à ces deux Propoſitions: I, Que Taulerus mérite d'être recommandé aux Etudians en Théologie: II, Qu'il le faut lire avec précaution; car, ajoûte-t-il, on y trouve de faux Dogmes, & des Phraſes qui paroiſſent favoriſer les Enthouſiaſtes, & les Quiétiſtes. *Quod non ſolum haud pauci in eo reperiantur errores approbati, qui in ſermonibus edit. Francof.* 1621 & 1681 *diligenter ſunt annotati, ſed etiam non raro dictionibus & formulis loquendi utatur quæ videntur* Enthuſiaſtis *nominatim* Weigelianis *&, quos non ita pridem* D. Michael de Molinos *in Italia excluſit*, Quietiſtis *favere* (27).

(E) *Le caractere qui lui eſt donné par un homme qui ſe connoit en ces choſes-là.*] „ Le caractere de cet Auteur illuminé (28) eſt à mon avis celui-ci. Que l'ame, par la mor„ tification de ſes paſſions & de ſes vices, par la pratique „ des vertus, par le detachement & l'abnegation de ſoi-mé„ me, de ſes deſirs, de ſa volonté, de ſon amour propre, „ & de toute ſon activité & de toute choſe créée, revienne „ à ſon Fonds interieur, y cherchant Dieu & l'y trouvant „ enfin qui s'y manifeſte par la naiſſance de ſon Divin Ver„ be, & par la Spiration de ſon S. Esprit: & qu'enſuite par „ une introverſion durable & continuelle elle ſe conſerve „ dans cet état d'interiorité, dans lequel Dieu puiſſe pro„ duire en elle ſa volonté, ſes merveilles & ſes conduites „ ſpeciales, deſquelles néanmoins cet Auteur ne parle que „ generalement (29)". C'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur de la nouvelle Edition du *Theologia Germanica.*

(F) *Quelque choſe de ſemblable aux erreurs des Philoſophes Orientaux.*] Il eſt ſurprenant que ces Myſtiques Chrétiens, & ces Philoſophes Païens, aient été ſi conformes les uns aux autres, qu'on diroit qu'ils s'étoient donné le mot pour débiter les mêmes folies les uns dans l'Orient & les autres dans l'Occident. Quel concert admirable entre des gens qui ne s'étoient jamais vûs, & qui n'avoient jamais ouï parler les uns des autres! Je m'en vais citer un Paſſage qui nous apprendra, qu'il y a eu des Myſtiques qui ont enſeigné la transformation de toutes choſes en Dieu, & une *identification* qui réduiroit le Créateur & les Créatures à une eſpece de néant, c'eſt-à-dire à une inaction éternelle. Cela reſſemble fort au Nireupan des Siamois (30). Ces Myſtiques ſuppoſoient le Dogme de la Trinité, & attribuoient aux trois Perſonnes toute l'action, & ainſi ils s'imaginoient que l'eſſence même divine ne faiſoit rien, & que quand l'ame eſt transformée en l'eſſence de Dieu, & qu'elle monte au deſſus des trois Perſonnes, elle eſt dans un auſſi grand repos que ſi elle étoit dans le néant. Ruysbroch ſera mon témoin. *Itaque*, dit-il (31), *ne quis aliquo implicetur ac ſeducatur errore, diligenter falſos hoſce Prophetas, me eos depingente, animadvertat. Qui primi generis ſunt, Dei eſſentiam ſe eſſe ajunt ſupra divinitatis perſonas, adeoque ſe eſſe otioſos, ac ſi non eſſent: quandoquidem Dei eſſentia non agit, ſed Spiritus Sanctus operatur. Putant ergo ſe ipſo Sancto Spiritu eſſe ſuperiores, & ſe neque ipſo, neque ejus gratia habere opus: dicunt enim non modo nullam creaturam, ſed nec ipſum quidem Deum quicquam eis vel conferre vel auferre poſſe. Quidam etiam ejus ſunt ſententiæ, ut animas ſuas ex Dei ſubſtantia creatas affirment, cumque mortui fuerint, rurſum ſe futuros eſſe id quod antea fuerant: perinde ut ſcyphus aquæ hauſtus ex fonte, ſi in ipſum fontem refundatur, idem eſt quod fuit prius. Ajunt præterea, ſi quis per cœlum omne pervagetur, nullum eum neque angelorum, neque animarum, neque ordinum, neque gloriæ, neque præmiorum diſcrimen diſtinctionemque reperturum; ſiquidem nihil illic, niſi ſimplicem quandam beatamque eſſentiam, omni actione vacantem, eſſe arbitrantur: Addunt hi, poſt extremum judicii diem omnes omnino homines, malos æque ac bonos, & ſimul Deum ipſum, non niſi unam eandemque Dei eſſentiam, quæ in omnem æternitatem abſque ulla actione ſemper otio vacatura ſit, eſſe futuros. Atque eam ob rem nihil neque ſcire, neque cognoſcere, neque velle, nec amare, nec cogitare, non gratias agere, non laudare, ſed nec deſiderare, nec habere volunt. Nam ſupra Deum & ſine Deo eſſe, nec in ulla re Deum quærere nec invenire, atque demum ab omnibus prorſus immunes eſſe volunt. Et hoc ipſi perfectam appellant ſpiritûs paupertatem. Verum ejuſcemodi paupertas in cælo minime invenitur, neque in Deo, neque in angelis, neque in ſanctis, ſed nec in hominibus bonis toto orbe terrarum. Itaque non niſi diabolica & tartarea paupertas eſt.* Notre Taulere n'a jamais été ſemblable à ces réveurs-là, & il réfute très-bien ceux qui s'imaginent qu'ils ne ſont qu'un ſimple inſtrument paſſif dans la main de Dieu (32).

(9) Lettre touchant les Auteurs Myſtiques, pag. 12, 13.

(10) Georg. Frid. Heupelius, *folio B verſo.* Il cite Poſſevin. Apparat. Sacr. Tom. I.

(11) *Id. ibid.*

(12) *Id. ibid.*

(13) Spondanus, *ad ann.* 1355, *num.* 17.

(14) Sixtus Senenſis, *Libr. IV* Biblioth. Sanctæ, *pag.* 336 *Edit. Colon.* 1626, *apud* Heupelium, *in* Memoria J. Tauleri inſtaurata, *folio B* 2.

(15) Hottinger. Hiſt. Eccleſiaſt. *Parte III, pag.* 707: *il cite* Bzovius. an. Chriſ. 1355. S. 21. 22.

(16) Luther. *Tom. I, Latin. Jenenſ. pag.* 86, 6, *apud* Heupelium, *folio B verſo.*

(17) *Idem, Tom. I Epiſt. Epiſtol.* XXIII, *ad Spalat. A.* 1516. *dat. pag.* 32. *fac. a, apud* Heupelium, *ibidem.*

(18) Chriſtoph. Heinric. Loeber. *in* brevi Judicio Theologico de Libello Germanico. *Cet Ecrit de Loeber fut imprimé à Iene l'an* 1681.

(19) *Id. ibid. folio A* 3.

(20) Luther. *in* Concion. domi & publico habitis, Dominica Reminiſc. *Edit. Wenckeliana, pag.* 345, *apud* Loeberum, *ibid. folio A* 2 *verſo.*

(21) *Voiez leurs Citations dans* Heupelius, *in* Taulero inſtaurat. *folio B* 3.

(22) *Voiez le même* Heupelius, *folio ult.*

(*) *En* 1680, & 1692, &c.

(23) Lettre touchant les Auteurs Myſtiques, *in* Memoria Tauleri inſtaurata, *pag.* 21.

(24) *Voiez le même* Heupelius, *folio B* 3.

(25) Hoornbeeck, Summa Controv. *Libr. VI, pag. m.* 408.

(26) Nicol. Hunnius, *in* Conſider. novæ Paracelſ. & Weigel. Theol. *apud* Heupelium, *in* Memoria J. Tauleri inſtaurata, *folio B* 3.

(27) Heupelius, *ibid.*

(28) *C'eſt-à-dire* Taulere.

(29) Lettre ſur les Auteurs Myſtiques, *pag.* 11, 12.

(30) *Voiez ci-deſſus la Rem.* (A) *de l'Article* SOMMONA-CODOM.

(31) Ruysbrochius, *in* Libro de vera Contemplat. *Cap. XIX, pag.* 615. *apud* Gisb. Voetium, *in* Exercitiis Pietatis, *Cap. III, pag.* 26.

(32) *Voiez le Paſſage de* Taulere *rapporté par* Voetius, *ubi ſuprà, pag.* 78, 79.

TAURELLUS (Nicolas) Médecin & Philofophe, nâquit à Montbelliard le 26 de Novembre 1547. Il fut reçu Maître en Philofophie à Tubinge l'an 1565, & lors que les Magiftrats de Nuremberg établirent une Académie à Altdorf l'an 1581, ils lui conférérent la Profeffion en Médecine (a). Il l'exerça en habile homme; mais pour avoir voulu s'écarter du chemin battu, il fe fit des ennemis, & il fe commit avec les Théologiens. Ceux d'Heidelberg le difamérent comme un Athée (A). Il mourut à Altdorf au mois de Septembre 1606 (b). C'étoit un tems de contagion; & dès qu'il vit que l'une de fes fervantes avoit la pefte, il abandonna de nuit fon logis: mais il y retourna un peu après, & mourut le même jour (c). Il publia quelques Livres qui firent affez de bruit (B).

Il étoit de petite taille, & c'eft ce qui fit qu'un Poëte, faifant allufion au mot *Taurellus*, diminutif de *Taurus*, le régala de cet Eloge, qu'il étoit *Taurellus* de corps, & Taureau d'efprit. *Corpore Taurellus, Taurus es ingenio.* C'eft l'un des Vers d'une Elégie qui fut compofée à fa louange lors qu'il reçut le degré de Docteur en Médecine dans l'Académie de Bâle (d).

(a) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Medicorum, *pag.* 403.
(b) *Id. ibid.*
(c) Paulus Freherus, *in* Theatro Virorum illuftrium, *pag.* 1320.
(d) *Tiré de* Scoppius, *in* Scaligero Hypobol. *folio* 196 *verfo.*

(A) *Les Théologiens... d'Heidelberg le difamérent comme un Athée.*] Gisbert Voet va nous en apprendre l'occafion. Il fe fait faire cette demande (1): *Cur* Theologi Heidelbergenfes *ante annos aliquot* Nicol. Taurellum *Philofophum non ignobilem, dixerint Atheum Medicum*, in Literis (2) ad Deputatos Synodi Holland. fuper libro & causâ Conr. Vorftii perfcriptis? *Et an non falcem miferint in alienam meffem, & indignè traduxerint iftius aliorumque fimilium magnorum virorum inventa ad illuftrandam & perficiendam Philofophiam?* Et il y répond: *Arbitror eos refpondiffe paradoxa non pauca quæ imprimis* Compendio Metaphyfico, & Triumpho Philofophiæ *infpargit; & ad divina ac Theologica paffim applicat: quibus limites communes hodierno Chriftianifmo Theologiæ tranfiliri, & dogmata nonnulla concuffari, atque adeo Scepticis, Libertinis, aliifque Fanaticis & fecundi generis Atheis caufam nimis tradi non immeritò metuendum eft. De intentione illius viri nolumus judicare, nec cætera ejus inquirimus. Aliter etiam judicamus de ingeniofis ipfius* difputationibus, in naturalibus *contra Piccolomineum, Cæfalpinum, aliofque phyficos: ubi omnem libertatem Socraticam tollere nolimus: nec theologici hoc fori eft, fed medici, phyfici, mathematici: quomodò vice verfa, metaphyfica, pneumatologica, & theologica naturalia non tam, nedum folius, phyfico-medici & mathematici fori funt, quam theologici. Videant ergo juniores, ut cum judicio legant philofophemata ejus, quæ naturalia tranfcendunt.* Quoi que cet Auteur célébre n'ait pas voulu condamner bien nettement les Théologiens d'Heidelberg, il nous donne lieu de croire qu'ils allérent un peu trop vite. Il faut garder de telles Accufations pour les bonnes fêtes, il ne faut pas les mettre à tous les jours. On voit que d'autre côté il rend juftice à ce Profeffeur, qui avoit certainement bien de l'efprit, & qui difputoit fubtilement. Un Paffage que j'ai cité ailleurs (3) nous apprend qu'il a été accufé d'Athéïfme par ce même Théologien; mais il faut que je dife ici que les termes de l'Original ne font pas fi forts. Ils ne le traitent que de pouffeur de paradoxes: *Affertio* παραδοξολόγου *Taurelli* (4).

(B) *Il publia quelques Livres qui firent affez de bruit.*] Une Méthode des Pronoftics de Médecine; des Notes fur les Oeuvres d'Arnauld de Villeneuve; *Difcuffiones Phyficæ de mundo contra Piccolomineum: Difcuffiones Phyficæ & Metaphyficæ de cælo adverfus eundem: Alpes cæfæ*, c'eft un Livre contre Cefalpin: *de infiniti continui fectione: de rerum æternitate.* J'ai cité ailleurs (5) un Livre où il débite un fentiment particulier fur l'ame des bêtes. Voiez les Titres inférez dans le Paffage de Monfr. Voet à la Remarque précédente.

Il avoit commencé un Ouvrage de *Ufiis per fe fubfiftentibus*, dont on publia quelques morceaux après fa mort avec une nouvelle Edition du Traité *de Cælo & Mundo.* Piccart fon Collegue fit faire cette Edition à Amberg l'an 1611 *in* 8. Ces morceaux nous font connoître que Taurellus avoit bien compris la nature de la fubftance, & ce qui la diftingue de l'accident. Il eft un peu étrange que la liberté, qu'il fe donna de réfuter Ariftote, l'ait tant expofé à la haine des Théologiens; car il réfutoit principalement les doctrines d'Ariftote contraires à la Religion. C'eft ce qu'on trouve particuliérement dans le Livre imprimé à Marpourg l'an 1604 *in* 8, & intitulé, *De rerum æternitate: Nicolai Taurelli Montbelgardenfis, Med. & Phyfices in Altdorffenfi Noricorum Academia Profefforis, Metaphyfices Univerfalis partes quatuor. In quibus placita Ariftotelis, Vallefii, Piccolominei, Cæfalpini, Societatis Conimbricenfis, aliorumque difcutiuntur, examinantur, atque refutantur.* Il y réfute clairement, & fubtilement, la prétendue éternité qu'Ariftote donnoit au monde. Il étoit certainement l'un des plus habiles Métaphyficiens de ce tems-là.

(1) Gisb. Voetius, Difput. Select. *Tom. I, pag.* 200.
(2) *Cette Lettre eft datée d'Heidelberg le* 26 *d'Août* 1610. *C'eft la* CXLIX *parmi celles que les Remonftrans ont publiées à l'Edition de l'an* 1684.
(3) *Dans l'Article de* Gorlæus, (David), *Citation* (1).
(4) Voetius, *in* Theologico Philofophicis Corollar.
(5) *Dans l'Article* Sennert, *Citat.* (38).

TAUVRY (Daniel) Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, étoit de Laval, & il y foutint une Thése générale de Philofophie à l'âge de dix ans. Il fut Médecin de la Faculté d'Angers à l'âge de quinze. Il a compofé plufieurs Ouvrages d'Anatomie, & de Médecine (A), & il étoit l'un des ornemens de l'Académie Roiale des Sciences. Il mourut à Paris le 1 de Mars 1701 à l'âge de trente-deux ans (a).

(a) Mercure Galant, *de Mars* 1701.

(A) *Il a compofé plufieurs Ouvrages d'Anatomie & de Médecine.*] Celui qui a pour Titre *Nouvelle Anatomie raifonnée* fut imprimé à Paris l'an 1690 *in* 12 (1): il a été traduit en Anglois (2). Sa nouvelle Pratique des Maladies aigues & de celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs parut à Paris l'an 1698 en deux Volumes *in* 12. Voiez le Journal des Savans du 14 de Juillet 1698. On publia dans la même ville en 1699 une nouvelle Edition du Traité des Médicamens qu'il avoit revue, corrigée, & augmentée. Le 10 Journal des Savans de cette année-là en fit mention (3).

(1) *Voiez le* XXXI Journ. des Sçav. 1690, *pag.* 548 *Edit. de Holl.*
(2) Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1701, *pag.* 357.
(3) *Page* 189 *Edition de Hollande.*

TECMESSE, fille d'un Prince Phrygien (A), devint captive lors que les Grecs ravagérent tous les païs fituez au voifinage de Troie. Ajax trouva cette prifonniere fi bien à fon gré, qu'il en fit fa concubine. Elle oublia peu-à-peu la chute de fa maifon, & conçut tant d'amitié pour Ajax, qui lui promettoit de la faire Reine (a), qu'elle fut extrêmement affligée de fa mort (B). Il avoit eu d'elle un fils qui fut nommé Euryfaces, & qui régna dans Salamine après la

(a) Quint. Calaber, *Lib. V, Verf.* 546.

(A) *Fille d'un Prince Phrygien.*] Dictys de Crete (1) le nomme Teuthrantes. Il dit qu'Ajax le tua *folitario certamine.* Chacun traduira ce Latin comme bon lui femblera, & peut-être y aura-t-il des Lecteurs qui le tourneront par un duël. Enfuite Ajax prit, pilla, & brûla la ville de ce Phrygien, dont la fille Tecmeffe fut amenée avec le refte du butin, & adjugée à Ajax lors que l'on fit les partages. *Poft paucos dies expugnata atque incenfa civitate magnam vim prædæ abftrahit, abducens Tecmeffam filiam regis..... Ac deinde Ajaci ob egregia laborum facinora Teuthrantis filiam Tecmeffam concedunt.* Si nous en croions Horace, la prifonniere toucha le cœur d'Ajax par fa beauté (2). Sophocle (3) ne s'accorde pas en tout avec Dictys; car il fait entendre que le pere de Tecmeffe étoit déja mort (4), quand fes Etats furent ravagez par Ajax, & que ce fut fa veuve que l'on tua en prenant la ville. Voici comme parle Tecmeffe à Ajax:

Σὺ γάρ μου πατρίδ' ἤστωσας δορὶ
Καὶ μητέρ' ἄλλη μοῖρα (5) τὸν φύσαντά με
Καθεῖλεν Ἅιδου θανασίμους οἰκήτορας.

Tu enim mihi patriam vaftafti bello,
Matrem fuftulifti, mors vero patrem
Abripuit ad manes qui apud inferos funt.

(B) *Extrêmement affligée de fa mort.*] Sophocle & Quintus Calaber lui prêtent des expreffions affez tendres. Le prémier fuppofe qu'elle emploia beaucoup de prieres pour l'empêcher de fe tuer, & qu'elle le pria de ne la point laiffer expofée par fa mort à mille infortunes; qu'elle l'en pria, dis-je, par le fouvenir des plaifirs qu'il pouvoit avoir goûtez auprès d'elle.

Ἀνδρί τοι χρεὼν
Μνήμην προσεῖναι, τερπνὸν εἴ τί που πάθοι.

Decet enim virum
Memorem effe, fi quid illi fuave accidit (6).

Le Scholiafte a obfervé fur cela que Tecmeffe fait fouvenir Ajax modeftement & pudiquement de ce qui s'étoit paffé dans leur lit (7), & non pas avec la groffiéreté dont Euripide fe fert quand il fait parler Hecube. Ὁ δέ γε Εὐριπίδης μαστροπικώτατα εἰσάγει τὴν Ἑκάβην λέγουσαν· Ποῦ τὰς φίλας δῆτ' εὐφρόνας δείξεις ἄναξ; Ἢ τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπασμάτων χάριν τίν' ἕξει παῖς ἐμή, κείνης δ' ἐγώ; *Quel profit tirera ma fille de ces tendres embraffemens dont vous jouïrez dans fon lit?* Notre Théatre eft autrement délicat que celui d'Athenes. On fiffleroit pour une naïveté femblable les plus excellentes Pieces de Mr. Racine.

(1) *Lib. II.*
(2) *Movit Ajacem, Telamone natum, Forma Captivæ dominum Tecmeffæ.* Horat. Od. IV, Libri II.
(3) *In* Ajace.
(4) *Il le nomme Teleutas.*
(5) *Voici ce que le Scholiafte dit fur ce mot,* Ὡς τούτου ἰδίῳ θανάτῳ τετελευτηκότος, τὸ δὲ ἄλλη, ἀντὶ τοῦ δέ. *Voiez les* Notes de Camerarius *fur cet endroit.*
(6) *Comparez avec cela ces paroles de Didon,* Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quicquam Dulce meum. *Æneid. Lib. IV, Verf.* 317.
(7) Αἰδεσιμένως δὲ αὐτῷ ὑπομιμνήσκει τὰ τῆς εὐνῆς.

la mort de Telamon pere d'Ajax. Teucer second fils de Telamon voulut revenir à Salamine, après s'être établi dans l'Ile de Cypre; mais Euryfaces l'en empêcha (*b*). Les Athéniens honorérent d'une façon particuliere Ajax & fon fils. Paufanias témoigne (*c*) que les honneurs, qu'ils leur avoient décernez, fubfiftoient encore de fon tems, & qu'on voioit encore à Athenes un Autel d'Euryfaces. On trouve dans Plutarque (*d*) le privilege qu'ils accordérent à la Tribu Æantide, & les éloges de cette Tribu. Je ne trouve rien touchant l'autre fils que Dictys de Crete donne à Ajax, & qu'il nomme Achantides (*e*). Sa mere s'appelloit Glauca. Il fut mis auffi bien qu'Euryfaces entre les mains de Teucer, lors que les Grecs s'embarquérent pour s'en retourner chez eux (*f*). Quelques-uns ont dit (*g*) que la colére de Telamon contre Teucer vint de ce que Teucer ne ramena point avec lui Tecmeffe & Euryfaces. Il s'étoit mis fur un vaiffeau qui avoit fait plus de diligence que les autres. Paufanias obferve (*h*) que la poftérité d'Ajax n'a pas été fort illuftre, & il en donne pour raifon la vie privée d'Ajax. C'eft une fauffe raifon (*C*), ce me femble. Je ne croi pas que le Pere Lefcalopier ait dû dire, que Jules Céfar compofa une Tragédie intitulée *Tecmeffa* (*D*).

(*b*) Juftin. *Libr. XLIV, Cap. III.*
(*c*) *Libr. I, pag.* 33.
(*d*) Plut. *in Sympof. Libr. I, Cap. X.*
(*e*) Dictys, Cret. *Lib. V. Voiez ci-deffous la Remarque* (C).
(*f*) Dictys, *ibidem.*
(*g*) *Apud* Servium, *in Æneid. Libr. I, Verf.* 619, *où au lieu de* Theomiffam *il faut lire* Tecmeffam, & *au lieu de* Turifacen *il faut lire* Euryfacen.
(*h*) *Lib. II, pag.* 71.

(C) *C'eft une fauffe raifon.*] Je n'objecterai point à Paufanias qu'il a dit (8) qu'Ajax fuccéda à fon grand-pere maternel Roi de Megare (9): je veux bien lui accorder qu'à caufe qu'Ajax décéda avant Telamon fon pere, fa condition fut toujours celle d'un homme privé; mais je nie que ce puiffe être la raifon qui a rendu fes defcendans moins illuftres que ne l'ont été ceux de Teucer, fecond fils de Telamon: ceux-ci ont régné dans l'Ile de Cypre jufques à Evagoras pour le moins. Voilà donc des defcendans de Telamon qui ont fait belle figure pendant plufieurs fiecles. Pourquoi? c'eft parce que Teucer régna; mais parce qu'Ajax ne régna point, fes defcendans n'ont pas été fort illuftres. C'eft ainfi que Paufanias raifonne. Encore un coup, c'eft mal raifonner; car Euryfaces fils d'Ajax fuccéda au Roiaume de Salamine après la mort de Telamon, tout comme s'il eût été fils de Roi (10). Mais voici la caufe du peu d'éclat de fes defcendans. Il eut un fils nommé Philæus qui troqua le Roiaume de Salamine contre la Bourgeoifie d'Athenes. Paufanias nous l'apprend (11). Dès lors la poftérité d'Ajax dépouillée de l'autorité fouveraine, & réduite à la condition bourgeoife d'un Athénien, n'a pas dû briller comme celle de l'autre fils de Telamon. Elle eut en la perfonne de Miltiade, iffu de ce fils d'Euryfaces, tout l'éclat qu'une Maifon non fouveraine peut avoir; mais enfin ce n'étoit point porter le Sceptre, comme le portoit la poftérité de Teucer. Remarquons que Philæus, qui felon Paufanias étoit fils d'Euryfaces, & petit-fils d'Ajax, étoit fils d'Ajax felon Herodote (12). Il fut felon le même Herodote la tige des Æacides Athéniens dont Miltiade defcendoit. Plutarque (13) veut que Philæus & Euryfaces, tous deux fils d'Ajax, aient cédé aux Athéniens la propriété de l'Ile de Salamine, moiennant la Bourgeoifie d'Athenes qu'on leur donna. Il ajoûte qu'Euryfaces habita à Brauron dans l'Attique, & Philæus à Melite (14), & que Philæus donna fon nom aux Philaïdes qui étoient un des peuples de l'Attique, celui dont Pififtrate étoit forti. Etienne de Byzance met le peuple *Philaïdes* fous la Tribu Ægeïde (15), & dit que Philæus qui donnoit fon nom à ce peuple étoit fils d'Ajax & de Lyfide fille de Caronus, fils de Lapithus.

(D) *Le Pere Lefcalopier . . . dit que Jules Céfar compofa une Tragédie intitulée* Tecmeffa.] Ce Jéfuite obferve que les Romains inférérent la voielle *u* dans plufieurs mots Grecs, & que cet ufage fubfifta jusques à Jules Céfar, qui fut le prémier Auteur d'une Tragédie de Tecmeffe. Citons fes paroles. *In* Alcumena, Alcumæon, Tecumeffa, Hercules, Æfculapius, *& aliis ejufmodi Græcis nominibus, vocalis u à prifcis Latinis interjecta eft, non tantùm ubi carmen exigeret, ut ait ille; fed ubique paffim, quòd ita mos ferret, etiam in folutâ oratione. Atque ille mos tenuit usque ad Julium Cæfarem, qui Tragœdiam de* Tecmeffa *primus fcripfiffe fertur, & ita pronunciari juffiffe. Itaque poft* Tecmeffam *cœptum eft dici, uti hodieque dicimus*, Alcmena, & Alcmæon: *verùm* Hercules & Æfculapius *prævaluere, & adhuc intercalariam retinent vocalem* (16). Le Grammairien Victorin s'étoit contenté de dire que Jules Céfar commença la contraction de ces mots. Lefcalopier n'avoit qu'à lire l'Ouvrage d'un de fes confreres, il y eût trouvé ceci: *Scribit Victorinus lib. 1. veteres nunquam c, & m conjunxiffe, usque ad Julium Cæfarem, qui primus Alcmæon, Alcmena, Tecmeffa, quos prius Alcumenam, Tecumeffam, Alcumæonem fcribebant* (17). Je ne penfe pas que Suetone eût oublié cette Piéce de Théatre de Jules Céfar, fi elle eût été dans la nature des chofes.

(8) *Libr. I, pag.* 40.
(9) *Il s'appelloit Alcathous.*
(10) Juftin, *Libr. XLIV, Cap. III.*
(11) *Libr. I, pag.* 33.
(12) *Lib. VI, Cap. XXXV.*
(13) *In Vita Solonis, pag.* 83.
(14) *C'étoit un quartier d'Athenes où il y avoit entre autres Edifices publics un Temple d'Euryfaces, felon Mr.* Spon, Voiage de Grece, *Tome II, pag.* 447.
(15) *Monfr.* Spon, *ibidem, pag.* 476, *prouve par un marbre qu'il le faut ranger fous l'Oeneïde.*
(16) Lefcalopier, Commentar. in Ciceron. de Nat. Deor. *Libr. III, pag.* 624.
(17) Martinus del Rio, Syntagmat. Tragici Parte ultim. *Monfr.* du Rondel *m'a indiqué ce Paffage.*

TELAMON, fils d'Æacus & d'Endeïs (*A*), eft un des principaux Héros de l'Hiftoire fabuleufe. Il avoit deux freres, favoir Pelée & Phocus; mais il n'étoit frere de ce dernier que du côté de fon pere (*a*). Il s'éleva une telle jaloufie entre Phocus & les deux autres, que ceux-ci complotérent de le tuer. Ils prirent leur tems en jouant au palet enfemble. Les uns difent que ce fut Pelée qui tua Phocus, en lui jettant fur la tête fon palet (*b*); les autres font Telamon Auteur du coup (*c*): & l'on convient affez généralement que celui qui ne le fit point ne laiffa pas d'être complice de l'action (*d*). C'eft ainfi qu'Æacus en jugea (*B*); car il ne chaffa pas moins Pelée (*e*) que Telamon. Celui-ci fe retira dans l'Ile de Salamine, où régnoit Cychreus; qui lui donna fa fille Glauque en mariage, & le fit fon Succeffeur (*f*). D'autres difent que ne laiffant point d'enfans, il choifit Telamon pour fon héritier (*g*). Ce qu'il y a de certain c'eft que Telamon régna dans l'Ile de Salamine. Après la mort de Glauque il époufa Peribée, fille d'Alcathoüs fils de Pelops, & Roi de Megare (*C*). De ce mariage fortit

(*a*) Apollodor. *Libr. III, pag.* 230.
(*b*) Paufan. *Libr. II, pag.* 72. *Notez que felon* Diodore de Sicile, *Pelée le fit par mégarde.*
(*c*) Apollod. *Libro III, pag. m.* 436. Plutarchus, *in Parall. Cap. XXV.*
(*d*) Apollodor. *ibid.*
(*e*) *Il régnoit dans l'Ile d'Egine.*
(*f*) Diod. Sicul. *Libro VI, Cap. X.*
(*g*) Apollodor. *ibid.*

(*A*) *Fils d'Æacus & d'Endeïs.*] Les enfans de Telamon defcendoient du fang divin par bien des endroits. Æacus étoit fils de Jupiter. Endeïs étoit fille du Centaure Chiron, fils de Saturne. Peribée femme de Telamon & mere d'Ajax, étoit fille d'Alcathoüs. Celui-ci étoit fils de Pelops, dont Tantale fils de Jupiter étoit pere.

(*B*) *C'eft ainfi qu'Æacus en jugea.*] Il eft bon d'entendre ce qu'en dit Paufanias (1). Quelque tems après la fuite de ces deux freres, Telamon envoia un Député à Æacus, pour lui protefter que le meurtre avoit été commis par mégarde. Æacus lui fit réponfe qu'il fe gardât bien de venir dans l'Ile; mais que s'il vouloit fe juftifier, il parlât ou fur un vaiffeau, ou fur quelque digue qu'il feroit faire. Telamon choifit ce dernier parti: il fit une digue auprès du port, & y plaida fa caufe; mais n'aiant pas été jugé innocent, il fe retira tout de nouveau.

(*C*) *Il époufa Peribée fille d'Alcathoüs . . . . Roi de Megare.*] Encore que l'Hiftoire que Plutarque (2) avoit empruntée d'Aretades touchant Telamon ne foit parvenue jusqu'à nous qu'en un miférable état, on ne laiffe pas de connoître qu'il a voulu dire que Telamon, s'étant trop diverti avec Peribée, trouva à propos de s'évader. Le pere de la fille s'appercevant de cette Avanture, & croiant que le coup étoit parti de quelqu'un de fes Sujets, donna ordre à l'un de fes Gardes de jetter Peribée dans la mer. Le garde mu de compaffion aima mieux la vendre; le vaiffeau qui la portoit aborda à Salamine, Telamon y acheta Peribée qui accoucha d'Ajax. Un favant homme (3) croit qu'au lieu d'Εὐβοίᾳ il faut lire Μεγάρᾳ dans ce Paffage de Plutarque, vu que la plupart des Auteurs conviennent que la mere d'Ajax étoit fille d'Alcathoüs Roi de Megare. On eft moins d'accord fur le nom de cette Dame: les uns la nomment Peribée (4), les autres Eribée (5). Il eft vifible que cette différence n'eft venue que de la faute de quelque Copifte qui oublia une Lettre, ou qui en mit une de trop au commencement du nom de la mere d'Ajax. Ceux qui copiérent fon Exemplaire gardérent la faute; & ainfi il y eut diverfité de Leçons: & puis les Auteurs fe conformérent à l'Exemplaire qu'ils avoient acheté. C'eft d'une femblable fource qu'eft venu le nom de Melibée, que la mere d'Ajax porte aujourd'hui dans Athenée. Cet Auteur raconte qu'elle fut mariée avec Thefée felon les formes (6). Il nomme quelques autres femmes dont Thefée s'étoit emparé haut la main; il nomme deux autres femmes de ce même Prince desquelles Héfiode a fait mention, & enfin il dit que Pherecydes lui donne auffi Pherebée. En voilà quatre qui fe doivent réduire à une; Peribée, Eribée, Melibée, Pherebée, font quatre noms d'une feule femme qui fe font multipliez par la faute des Copiftes. Si la polygamie de Thefée n'avoit point plus de réalité par rapport aux autres femmes, que par rapport à la Melibée d'Athenée, & à la Pherebée de Pherecydes, je le garantirois monogame à l'épreuve de la difcipline de Tertullien. Il y a plus de difficulté dans ce qui fuit. La mere d'Ajax a été femme légitime de Thefée; mais quand? Eft-ce après la mort de Telamon, ou avant que d'époufer Telamon? Au prémier cas, il faudroit dire que Thefée a furvécu à la deftruction de Troie, ce qui eft faux; & qu'il auroit eu une envie bien extravagante de fe marier, puis qu'il auroit choifi une femme fi âgée, ce qui choque toute vraifemblance. Il vaut mieux donc dire qu'il époufa Peribée avant qu'elle fe mariât avec Telamon. Mais en ce cas-là que ferons-nous de l'Hiftoriette de Plutarque? Au lieu d'une jeune fille que Telamon croioit

(1) *Libr. II, pag.* 72.
(2) *In Parallelis, pag.* 312, *num.* 37.
(3) Meziriac, fur les Epitres d'Ovide, *pag.* 275.
(4) Apollodor. *Libr. III.* Paufan. *Libr. I, pag.* 35, & 40.
(5) Sophocles, *in* Ajace. Pindar. Ifthm. *Od. VI.* Diodor. Siculus, *Libr. IV.* Hyginus, *Cap. XCVII.*
(6) Ναμίμας δ' αὐτὸν γῆμαι Μελίβοιαν τὴν Αἴαντος μητέρα γυναῖκα. *Juftam vero illius conjugem fuiffe Melibœam Ajacis matrem.* Ifter. *Libr. IV* Rerum Attic. *apud* Athen. *Libr. XIII, pag.* 557.

tit Ajax (*D*) ce grand guerrier dont nous parlons en son lieu. On parle d'une troisieme femme de Telamon, de laquelle il eut un fils nommé Teucer. Cette femme est Hésione, fille de Laomedon Roi de Troie, & sœur de Priam (*h*)); & voici comment le mariage se fit. Telamon suivit Hercule lors qu'il falut châtier Laomedon, qui ne vouloit point paier à Hercule ce qu'il lui avoit promis. On le força dans sa ville capitale; & parce que Telamon fut le prémier qui monta sur les murailles de Troie, Hercule lui fit présent d'Hésione. Telamon se signala en plusieurs autres rencontres à la suite de ce même Général, comme dans la guerre des Amazones (*i*), dans celle des Meropes, & dans le combat contre le Géant Alcyonée (*k*). Il avoit été de l'Expédition des Argonautes (*l*), & s'il n'alla point au siége de Troie, ce fut apparemment la vieillesse qui l'en empêcha. Il y envoia ses deux fils. L'on montroit encore du tems de Pausanias, proche le port de Salamine, le rocher où il s'assit (*m*), pour suivre des yeux autant qu'il pourroit le vaisseau sur lequel ils s'embarquérent, afin d'aller au rendez-vous général de la Flotte Greque (*n*). Il étoit encore en vie quand les Grecs revinrent de Troie. Il fut sans doute très-fâché de la mort de son fils Ajax; mais il témoigna plus de chagrin de ce que Teucer son autre fils ne l'avoit point empêchée, ou vengée (*o*). Il ne voulut point le recevoir; il le chassa honteusement. On a remarqué de lui, aussi bien que de Pelée son frere, qu'il eut un fils qui le surpassa (*p*). Voiez la destinée des descendans d'Ajax dans l'Article TECMESSE, & celle des descendans de TEUCER dans l'Article de ce nom.

(*h*) Apollod. Biblioth. *Libr. III, pag.* 72.

(*i*) Pindar. Nem. Od. III.

(*k*) *Idem, ibidem,* Od. IV, *&* Isthm. Od. VI.

(*l*) Apollon. *&* Valer. Flaccus, Argon. *passim.*

(*m*) Pausan. *Libr. I, pag.* 34.

(*n*) *C'etoit à Aulide, dans l'Ile d'Eubée.*

(*o*) *Voiez l'Article* TEUCER.

(*p*) *Vincerit ut Ajax Præteriit Telamonem, ut Pelea vicit Achilles.* Juvenal. Sat. XIV, *Vers.* 213.

croioit avoir débauchée, il faudroit dire qu'il n'attrapa que des restes, que ce que la mort ou le dégoût avoit fait quitter à un autre, qu'une veuve en un mot, ou qu'une repudiée. Rien de tout cela ne quadre à la narration de Plutarque, & ne peut être appuié sur d'autres Auteurs. Il paroit par un Passage de Pindare (7) que Telamon étoit déja marié avec Peribée, lors qu'Hercule vint le prier de l'accompagner à la guerre qu'il vouloit faire à Laomedon. Sur ce pied-là Thesée auroit répudié sa femme d'assez bonne heure. Quoi qu'il en soit, souvenons-nous que Peribée fut l'une des filles que les Athéniens furent obligez de livrer à Minos (8). Thesée lui fut livré en même tems, & s'opposa avec beaucoup de fermeté au dessein qu'eut Minos d'attenter à l'honneur de Peribée. Cela peut nous faire croire que Thesée devint amoureux de cette fille pendant ce voiage, car elle étoit fort belle, & qu'il l'épousa peu aprés. Je ne sai même s'il se contint jusques aprés le retour; car les Héros de l'ancienne Grece étoient de dangereux compagnons de voiage pour une fille, c'étoient de grands faiseurs d'enfans. Ils étoient fort capables de garantir le beau sexe de la violence d'un fier Tyran, mais il ne couroit pas moins de risque entre les mains de semblables libérateurs, & jamais il ne fut plus nécessaire qu'à leur égard de demander, *sed quis custodiet ipsos custodes* (9)? Voions de quelle maniere Thesée parla à Minos. *Dicitur cum Theseus Cretam ad Minoa cum septem virginibus & sex pueris venisset, Minoa de virginibus Peribœam quandam nomine, candore corporis inductum comprimere voluisse, quod cum Theseus se passurum negaret, ut qui Neptuni filius esset, & valeret contra tyrannum pro virginis incolumitate decertare, &c* (10). Hyginus rapporte aprés cela comment Thesée fournit ses preuves d'extraction divine. La chose est curieuse: jamais preuves de noblesse ne furent aussi difficiles que celles-là.

(*D*) *De ce mariage sortit Ajax.*] Je croi que Darès le Phrygien est le seul Auteur qui dise, qu'Hésione fille de Laomedon fut la mere d'Ajax, & qu'à cause de la parenté, Ajax & Hector, aprés s'être bien battus, se firent bien des caresses & bien des présens. La foule des Auteurs est d'une toute autre opinion, savoir que Peribée, ou Eribée, fut la mere d'Ajax, & qu'Hesione fut la mere de Teucer. Je ne m'arrête point à la supposition de Sophocle (11), que la mere d'Ajax étoit en vie quand ce malheureux Prince se tua; car un Poëte n'y regarde pas de si prés en faisant une Tragédie: outre que Telamon auroit pu avoir en même tems pour femme Peribée & Hesione. Il est sûr que Sophocle (12) dit que Teucer étoit batard, né d'une femme qui avoit été prise à la guerre. C'étoit Hesione, comme nous l'apprend Servius: *Ejus* (Laomedontis) *filia Hesiona*, dit-il (13), *belli jure sublata, comiti Telamoni tradita est qui primus ascenderat murum, unde Teucer natus est, nam Ajacem ex alia constat esse procreatum.* Le Scholiaste d'Homere sur ces mots de l'Iliade (14), *καί σε νόθον περ ἐόντα*, & *te spurium licet existentem*, dit qu'Hesione prisonniere de guerre fut donnée à Telamon, qui en eut Teucer, & que cette origine Troienne fut cause que l'enfant porta ce nom.

(7) Isthm. Od. VI.

(8) Pausan. *Libr. I, pag.* 35. *Voiez aussi pag.* 40, *où il conclut de cet envoi de Peribée que Megare faisoit autrefois partie de l'Etat d'Athenes.* Diodore de Sicile *dit qu'Alcathoüs étoit Athenien.*

(9) Juven. Sat. VI, *Vers.* 345.

(10) Hygin. Poetic. Astron. *Libr. II, Cap. V.*

(11) *In* Ajace.

(12) *Ibid.*

(13) In Æn. *Libr. I, Vers.* 619.

(14) *Libr. VIII, Vers.* 284.

TELEBOES, Peuples Insulaires au voisinage de l'Acarnanie, desquels peut-être il y a longtems qu'on ne feroit plus mention, s'ils n'avoient indirectement beaucoup de rapport à la naissance d'Hercule; mais à cause de ce rapport ils sont connus jusques dans les basses Classes des Colleges. Où sont les Ecoliers qui ne sachent pas qu'Alcmene conçut Hercule, pendant qu'Amphitryon son mari faisoit la guerre aux Teleboes, &c? La raison, pourquoi il leur fit la guerre, est qu'Alcmene avoit promis d'épouser celui qui la leur feroit. Mais pour savoir d'où vint qu'elle haïssoit ce Peuple, il faut reprendre la chose d'un peu plus haut. Mestor fils de Persée, eut de son mariage avec Lysidice (*a*) une fille nommée Hippothoë que Neptune enleva, & qu'il amena dans les Iles Echinades (*b*), où il l'engrossa d'un fils qui fut nommé Taphius (*A*). Ce Taphius établit une Colonie dans Taphe, & en nomma les habitans *Teleboes* (*B*), à cause du grand chemin qu'il

(*a*) *Fille de Pelops (& d'Hippodamie)* Apollodor. *Libr. II, pag.* 97.

(*b*) *On les nomme aujourd'hui* Curzolaires. *Elles sont à l'embouchure du Golfe de Lepante.*

(*A*) *D'un fils qui fut nommé Taphius.*] On lit dans le Scholiaste d'Apollonius (1), que le fils de Neptune & d'Hippothoë se nomma Pterelas (1*), & qu'il eut deux fils, savoir Teleboas & Taphus; qui allérent demander à Electryon les biens d'Hippothoë leur grand'-mere; & n'en pouvant point avoir raison, ils recoururent à la force, & tuérent bien des gens. On gagne une génération par ce moien: de sorte que la narration en est d'autant plus recevable. On est choqué de voir dans Apollodore, qu'Electryon est attaqué par les arriere-petits-fils de la fille de son frere Mestor. Il y a une autre chose qui n'est pas bien développée dans Apollodore concernant Taphius. Cet Auteur dit (2) que Taphius régnoit à Mycenes avec Electryon, lors que les six fils de Pterelaüs allérent redemander à Electryon le Roiaume de Mestor pour leur aïeul maternel. Cet aïeul n'étoit autre que Taphius: il régnoit avec Electryon à Mycenes; Electryon n'avoit point d'autre Roiaume que celui-là: quel Roiaume lui pouvoit-on donc demander pour Taphius? Remarquez bien que selon le Scholiaste d'Apollonius (3), tout le Roiaume de Persée fut possédé en commun aprés sa mort par ses quatre fils, qui étoient Alcée, Sthenelus, Mestor, & Electryon. Suivant cela on ne pouvoit avec justice rien prétendre au Roiaume de Mestor pour Taphius, que Taphius n'eût déja. Quoi qu'il en soit, nous apprenons de ce Scholiaste que Taphius fils de Pterelas donna son nom à l'Ile de Taphe; & que son frere Teleboas donna le sien aux Peuples dont nous parlons en cet Article, qui avoient leur habitation principale dans l'Ile de Taphe. C'est l'une des étymologies; j'en ai déja rapporté une autre; le reste se pourra voir ci-dessous. Il est certain que le même Peuple a été nommé indifféremment *Taphii & Teleboæ* (4).

(*B*) *Et en nomma les habitans* Teleboes.] Etienne de Byzance nous apprend que le païs des Teleboes, ou la Teleboïde, étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Teleboas, aprés avoir eu celui de *Taphien.* Aristote (5) dit une partie de cela, puis qu'il assûre que les Teleboes occupoient un quartier de l'Acarnanie. Il dit aussi (6) qu'un certain Lelex, natif de Leucade, eut une fille dont le fils nommé Teleboas eut vingt & deux garçons de ce même nom. Ce qu'Etienne de Byzance vient de nous dire est directement contraire à Strabon (7), qui assûre que les Iles des Taphiens, dont l'une s'appelloit Taphos, avoient été nommées au commencement les Iles de Teleboes. Il ajoûte qu'Amphitryon les subjugua, & qu'il les donna à Cephale fugitif d'Athenes, qui l'avoit aidé à les subjuguer. Quelques-uns ont cru que l'Ile de Cephalonie fut donnée alors à Cephale, qui lui fit porter ce nom (8), & qui devint ensuite maitre de l'Acarnanie (9). Il commença à faire le saut de Leucade (10). On trouve que les Teleboes ont été de grands voleurs (11). Voiez les preuves que Monsr. Bochart en a données dans le Chapitre XXIII du I Livre de sa *Geographia Sacra*, & ci-dessous la Remarque (*F*). Voici ce que dit le Scholiaste d'Apollonius, sur un Passage où ce Poëte appelle les mêmes gens *Teleboes & Taphiens.* C'est dans le Vers 747 du I Livre. *L'Ile de Taphos est l'une des Echinades; les Teleboes qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, l'ont habitée; c'étoient de grands voleurs* (12); *ils allerent au Roiaume d'Argos enlever les bœufs d'Electryon pere d'Alcmene. Il y eut combat, dans lequel Electryon & ses fils furent tuez. C'est pourquoi Alcmene fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon; & parce qu'Amphitryon s'engagea à le venger, elle devint son épouse.*

(1) *In* Argonaut. *Libr. I, Vers.* 747.

(1*) *Je le nomme tantôt* Pterelas, *tantôt* Pterelaüs, *selon que l'oreille me le dit.*

(2) Pag. 99.

(3) *Ubi suprà.*

(4) *Voiez* Eustath. in Odyss. *Libr. I.*

(5) *In* Acarnanum Republica, *apud* Strabon. *Libr. VII, pag.* 222.

(6) *In* Leucadiorum Repub. *apud* Strab. *ibid.*

(7) *Libr. X, pag.* 316.

(8) *Ibid. pag.* 314.

(9) *Ibid. pag.* 317.

(10) *Ibid. pag.* 315, 317. *Voiez l'Article* LEUCADE.

(11) Strabo, *pag.* 316.

(12) Ἄνδρες λῃστρικώτατοι τῶν τότε.

qu'il crut avoir fait (c). Il eut un fils nommé Pterelaüs, qui fut pere de six garçons & d'une fille. Ces six garçons, étant allez à Mycenes pour redemander le Roiaume de Mestor, ne purent rien obtenir d'Electryon Roi de Mycenes, fils de Persée, & frere de Mestor. C'est pourquoi ils pillérent son païs. Les fils d'Electryon, voulant repousser la force par la force, furent tous tuez. Leur pere se préparoit à venger leur mort, quand il fut tué par un accident assez étrange (d). Alcmene sa fille fut contrainte de se retirer à Thebes; & ne voulant point laisser impunie la mort de ses freres (C), elle promit d'épouser celui qui la vengeroit. Amphitryon s'offrit à le faire, & assembla le plus de troupes qu'il put, & fit une descente au païs des Teleboes. Il ravagea quelques-unes de leurs Iles; mais il ne put prendre Taphe, qu'après que Comætho, qui étoit devenue amoureuse de lui, eut arraché à son pere Pterelaüs (D) le cheveu d'or qui le rendoit immortel. Amphitryon ne garda point ces conquêtes; il les laissa à Cephale & à Elée, qui l'avoient assisté dans cette guerre. Voilà ce que nous apprenons d'Apollodore (e). Si j'ai pu trouver ailleurs quelque chose qui puisse le rectifier ou l'éclaircir, ou faire mieux connoître ce qui appartient à cette matiere, on le verra dans les Remarques. On y trouvera même des Observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute (E), &

(c) Τηλεβόας ἐκάλεσεν ὅτι τηλοῦ τῆς πατρίδος ἔβη. *Teleboas vocavit, ideo quod procul à patria iverit.* Apollodor. *Libr. II, pag.* 97.
(d) *Voiez l'Article* d'AMPHITRYON.
(e) Biblioth. *Libr. II, p.* 97 *& seq.*

Nos Dictionaires disent ordinairement qu'Amphitryon avoit vengé la mort du frere d'Alcmene. C'est une faute; elle avoit perdu plusieurs freres; & dans Apollodore c'est la vengeance de ses freres qu'elle demande à quiconque voudra être son mari. Dans le Scholiaste d'Apollonius elle demande la vengeance de son pere. Quelque *qui pro quo*, quelque faute d'impression, aura fait qu'au lieu de *patris*, les Auteurs que Charles Etienne copia disent *fratris*; & voilà une faute qui dure encore. Voici deux Etymologies. Τηλεβόαι οὖν οἱ Τάφιοι, ἤτοι ὅτι τῆλε οἰκοῦντες ἀπὸ Ἄργους τὰς βοῦς ἀπήλασαν, ἢ ἀπὸ Τηλεβόου τοῦ Πτερέλα τοῦ βασιλέως υἱοῦ (13). Monsr. Lloyd attribue bien des choses au Scholiaste d'Apollonius que je n'ai pas rencontrées. 1. Qu'Herodote raconte que Persée laissa quatre fils. *Il faloit dire Herodore.* 2. Que l'un des quatre s'appelloit Alarus: *il faloit dire Alcæus.* 3. Qu'un autre s'appelloit Neslor, *il faloit dire Mestor.* 4. Qu'Electryon avoit répondu d'une somme d'argent pour Hippothoë: *le Scholiaste ne dit point cela.* 5. Qu'Alcmene épousa Amphitryon, Seigneur Thebain très-puissant: *le Scholiaste n'a garde de l'appeller Thebain, Amphitryon ne l'étoit pas.* 6. Que le Roiaume de Teleboes, donné à Cephale, vint par droit de succession au pouvoir d'Ulysse; *je ne trouve rien de cela dans le Scholiaste.* Voiez Lloyd, au mot *Taphiæ*. Son Article est le même que celui de Charles Etienne. Il ne faut pas oublier que les Teleboes s'établirent dans une Ile de la Grande Grece; dans cette Ile que la retraite de Tibere rendit si fameuse. C'est Tacite qui nous l'apprend, *Græcos ea tenuisse, Capreasque Telebois habitatas fama tradit* (14). Virgile témoigne la même chose (15). Ausone & Stace n'en font pas moins.

Quem generasse Telon Sebethide Nympha
Fertur, Teleboum Capreas cum regna teneret.

Voilà pour Virgile. Quant à Ausone, voici ses termes, *Viridesque resultant Teleboæ* (16). Il parle de l'Ile de Caprée. Pour Stace (17) il désigne de cette maniere la même Ile:

Seu tibi Bacchei vineta madentia Gauri,
Teleboumque domos, trepidis ubi dulcia nautis
Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ.

(C) *Laisser impunie la mort de ses freres.*] On a vu dans la Remarque précédente, qu'il ne faut point parler de ceci au nombre singulier, & qu'il y a des Auteurs qui contre le sentiment d'Apollodore font périr Electryon avec ses fils: de sorte qu'Alcmene ne parla point de ses freres, mais de son pere, quand elle demanda vengeance à son futur époux.

(D) *A son pere Pterelaüs.*] Plaute suppose qu'Amphitryon tua de sa propre main Pterelaüs (18), & qu'il eut pour sa part du butin la coupe d'or de ce Prince (19). Il est permis aux Poëtes de supposer de semblables choses, quelque fausses qu'elles soient. Mais au reste, je ne pense pas que la savante Mademoiselle le Févre ait raison d'accuser Plaute d'*un petit anachronisme. Il est certain*, dit-elle (20), *que Pterelas ne vivoit pas du temps d'Amphitryon, puis qu'il étoit fils de Taphius, qui étoit fils d'une niéce d'Alcée pere d'Amphitryon, & par conséquent la cousine germaine d'Amphitryon étoit grand'-mere de Pterelas.* Cette Généalogie est prise d'Apollodore; j'ai déja dit que cet Auteur est moins dégagé que le Scholiaste d'Apollonius. Néanmoins on ne sauroit ici se plaindre de Plaute; car puis qu'Apollodore raconte que Pterelas étoit en vie lors qu'Amphitryon fut l'attaquer, Plaute n'a point inventé que ces deux chefs vécurent en même tems: il l'a pu trouver dans les Monumens Historiques. Ce n'est donc point lui qui a fait l'Anachronisme. Il est tout autrement étonnant que les fils de Pterelaüs fassent la guerre à Electryon, oncle paternel d'Amphitryon, comme ils la lui font dans Apollodore.

REMARQUES sur la Tasse de Pterelas.

Parlons un peu de la Tasse de Pterelas. Jupiter en fit présent à Alcmene; & puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, & avérer si on l'avoit déja donnée à sa femme, comme elle le soutenoit, cela fit un jeu fort surprenant dans la Comédie de Plaute. Ce Poëte n'inventoit pas tout cela; car „ (21) l'Historien „ Charon de Lampsaque qui vivoit à la soixante quinzié„ me Olympiade, c'est-à-dire 478 ans avant notre Sei„ gneur, a écrit que l'on voioit encore de son tems à „ l'Académie cette coupe qui fut donnée à Alcmene; „ qu'elle étoit longue, un peu évidée par le milieu, & „ qu'elle avoit les bords un peu renversez". Comme les Ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'Auteur qui le cite, & voici ce que j'ai trouvé dans Athenée (22). Charon de Lampsaque, dans son Livre des Frontieres, avoit assûré qu'on montroit encore de son tems à Lacédémone la coupe dont Jupiter fit un présent à Alcmene, lors qu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette Tasse: c'est Macrobe qui l'a décrite (23); Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Pherecydes avoit dit (24), que le vase donné par Jupiter à Alcmene étoit un *carchesium*. Athenée témoigne que Pherecydes & Herodore d'Heraclée ont dit cela; & il rapporte comment Callixene a décrit le *carchesium*. On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, & qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athenée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe: *Plautus insuetum nomen reliquit, aitque in fabula Amphitryone pateram datam: cum longe utriusque poculi figura diversa sit: patera enim ut & ipsum nomen indicio est, planum ac patens est: carchesium vero procerum & circa mediam partem compressum, ansatum mediocriter, ansis à summo ad infimum pertinentibus* (25). Or voici le Texte d'Athenée. Καλλίξενος ὁ Ῥόδιος ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας φησίν, ὅτι ποτήριόν ἐστιν ἐπίμηκες συνηγμένον εἰς μέσον ἠρέμα, ὦτα ἔχον μέχρι τοῦ πυθμένος καθήκοντα. *Callixenus Rhodius tradit in suis libris de Alexandria, carchesium esse poculum oblongum, in medio leniter compressum, auribus utrinque ad fundum usque descendentibus.* Il est visible que l'adverbe *mediocriter* dans Macrobe, se doit joindre avec *compressum*, & non pas avec *ansatum*. Un Copiste ne fait gueres difficulté, s'il croit qu'un adverbe dépend d'un certain adjectif, de le mettre devant ou après cet adjectif. Personne ne croit rien gâter en écrivant *ansatum mediocriter*, plutôt que *mediocriter ansatum*. Mais quelquefois il importe extrêmement de ne point prendre cette liberté, lors, par exemple, que l'adverbe n'appartient pas à *ansatum*.

(E) *Des Observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute* (26).] I. Ce Poëte suppose que c'étoit Créon Roi de Thebes qui faisoit la guerre aux Teleboes, pour tirer raison des grands maux qu'ils avoient faits au Peuple Thebain.

Victis hostibus legiones reveniunt domum,
Duello exstincto maximo, atque internecatis hostibus,
Qui multa Thebano populo objecerunt acerba funera.
Id vi & virtute militum victum atque expugnatum oppidum'st,
Imperio atque auspicio heri mei Amphitruonis maxime.
Præda atque agro adoreaque affecit populares suos,
Regique Thebano Creonti regnum stabilivit suum (27).

C'est renverser cette Histoire par ses fondemens, puis que les Auteurs tombent d'accord, qu'Amphitryon ne s'engagea à cette entreprise, qu'afin de châtier les Teleboes qui avoient tué le pere, ou pour le moins les freres d'Alcmene. Il ne pouvoir épouser Alcmene sans la venger des Teleboes. Voilà le sujet de la guerre. Créon n'y entra que par complaisance pour Amphitryon, ou même par reconnoissance du service qu'il avoit reçu de lui (28). Ce fond historique pouvoit fournir beaucoup d'ornemens au Poëte, s'il avoit voulu le menager. Il a ravalé la condition de son Héros, il ne l'a fait que le Général des troupes d'un autre Prince, dans une guerre entreprise pour les intérêts de cet autre Prince; au lieu que selon l'Histoire Amphitryon agit en Chef pour ses intérêts, & n'amene avec lui que des troupes auxiliaires, dont il donne aux Chefs le païs qu'il gagne. II. Plaute fait embarquer les troupes au port d'Eubée, lequel il nomme Persique par une anticipation trop licentieuse. Ce n'est pas le plus grand mal: on est beaucoup plus choqué de voir qu'il ne trouve pas un port plus commode, à des gens qui devoient voguer vers les Iles Echinades. Quel circuit, bon Dieu, ne faut-il point faire pour aller là, si l'on s'embarque à l'Ile d'Eubée? III. L'accouchement d'Alcmene est un incident mal amené, & qui engage le Poëte à renverser de fond en comble la tradition. Tous ceux, qui ont parlé de la naissance d'Hercule, ont supposé que Jupiter sous la forme d'Am-

(13) Schol. Apollon. *in Libr. I, Vers.* 747. *Voiez aussi* Eustath. *in Libr. I* Odyss.
(14) Tacitus, Annal. *Libr. IV, Cap.* LXVII.
(15) Virgil. Æneid. *Libr. VII, Versu* 734.
(16) *Apud* Lipsium in Tacit. Annal. *Libr. IV, Cap.* LXVII.
(17) Silv. V *Libri III, Vers.* 100.
(18) *Ipsusque Amphitruo Regem Pterelam sua obtruncat manu.* Plaut. Amphitr. *Act. I, Scen. I, vers.* 95.
(19) *Post ob virtutem hero Amphitruoni est patera donata aurea. Qui Pterelas potitare Rex solitu'st.* Ibidem, *Vers.* 104.
(20) Remarques sur l'Amphitryon, *pag.* 251.
(21) *Ce sont les paroles de Madle.* Le Fevre, Remarques sur l'Amphitryon, *pag.* 276. *On verra en les comparant avec celles de Macrobe, si sa Traduction est bonne.*
(22) *Libr. XI, p.* 475.
(23) *Meminit carchesii Pherecydes in libris historiarum, aitque Jovem Alcmenæ pretium concubitus carchesium aureum dono dedisse.* Macrob. Saturn. *Libr. V, Cap.* XXI.
(24) *Apud* Athen. *pag.* 474.
(25) Macrobius, Saturn. *Libr. V, Cap.* XXI.
(26) *Conferez ce que dessus, Remarque* (D).
(27) Plautus, *in* Amphitryone, *Act. I, Scen. I, Vers.* 33. *Mercure avoit déja dit dans le Prologue:* Is nunc Amphitruo præfectu'st legionibus. Nam cum Telebois bellum 'st Thebano poplo.
(28) *Voiez* Apollodore, *Libr. II, pag. m.* 97. *& suiv.*

& ſur les Notes de Mademoiſelle le Fevre (*F*).

d'Amphitryon jouît d'Alcmene, pendant une nuit qu'il avoit eu ſoin de rendre plus longue que ne ſont les autres. Il faloit bâtir ſur ce fond-là, l'orner, l'embellir; mais il ne faloit pas ſuppoſer une ſeconde viſite: il ne faloit pas que Jupiter revînt à la charge ſous le même perſonnage la veille de l'accouchement. Cela choque non ſeulement la tradition, mais auſſi l'Auditeur & le Lecteur. Ce n'eſt plus tendreſſe; c'eſt brutalité (29). Une femme, prête d'accoucher de deux garçons, n'eſt pas un objet à produire ſur le Théatre; tant s'en faut qu'il faille feindre le plus grand des Dieux ſi affamé d'un tel objet, que la longueur ordinaire de la nuit ne lui ſuffit pas pour contenter ſa paſſion. S'il avoit trouvé des charmes tout particuliers dans les careſſes de la Dame, qui lui fiſſent ſouhaiter une ſeconde entrevue, il ne devoit pas la différer juſques à la veille de l'accouchement. Une ſi grande patience paſſe le vraiſemblable. On ne ſauroit parer à cette Objection; car de dire que Plaute fait durer ſa Piece neuf mois, ſeroit le jetter dans un plus profond abîme, & ignorer ces paroles de Mercure:

HODIE *illa pariet filios geminos duos* (30).

Cet *hodie* ſe rapporte au même jour qu'il avoit chaſſé Soſie dans la prémiere Scene. IV. Je ne ſuis pas pour ceux qui diſent que l'accouchement d'Alcmene ſans douleur choque trop directement ce que les Grecs avoient conté des artifices de Junon; & c'eſt à quoi, diſent-ils, l'on ne doit pas s'engager ſans une extrême néceſſité. Un Poëte, qui prend pour le ſujet de ſa Tragédie la mort de Polyxene, peut changer cent choſes dans la tradition; mais s'il ſuppoſoit qu'Achille ne demanda point qu'elle lui fût ſacrifiée, s'il fouloit aux pieds les faits capitaux de cette Hiſtoire, il n'agiroit pas ſelon les regles. A quoi ſert à Plaute qu'Alcmene ne ſente point de douleur?

Dum hæc aguntur, interea uxorem tuam
Neque gementem, neque plorantem noſtrum quiſquam audivimus.
Ita profecto ſine dolore peperit (31).

Cette difficulté me paroit fauſſe; car il étoit néceſſaire pour le denouement de l'intrigue, qu'il parût quelque choſe de miraculeux dans l'accouchement d'Alcmene. Il s'agiſſoit de juſtifier ſa chaſteté, & de calmer les allarmes d'un mari jaloux: il faloit donc que le Poëte intéreſſât Jupiter dans cette affaire. Il pouvoit donc, & il devoit abandonner ce qu'on a dit de Lucine (32).

(*F*) *Et ſur les Notes de Mademoiſelle le Fevre* (33).] Elle a cru (34) que Plaute s'eſt ſervi du mot *nepos* pour ſignifier *neveu*, dans ces paroles de la IV Scéne du IV Acte, *Ego idem ille ſum Amphitruo, Gorgophones nepos, Imperator Thebanorum.* J'ai de la peine à croire cela. Il eſt vrai que ſelon la Généalogie rapportée par Apollodore, il n'y avoit que ce degré de parenté entre Gorgophone & Amphitryon (35); mais comme Plaute n'a point ſuivi Apollodore en certains points, il faut croire qu'il avoit conſulté d'autres Généalogiés, où il avoit lu que Gorgophone étoit la grand' mere d'Amphitryon. Il y a plus de ſens à ſe vanter d'être petit-fils d'une femme illuſtre, qu'à ſe vanter d'être ſon neveu: il eſt donc probable que le Poëte a pris la choſe dans le ſens le plus avantageux (36). Paſſons à un autre fait: il a ſuppoſé que les Teleboes avoient fait périr Electryon. Je cite tout le Paſſage; on y verra une preuve de ce qui a été dit ci-deſſus touchant les pirateries de ces peuples.

Ego idem latrones hoſtes bello & virtute contudi.
Electryonem perdiderant, noſtræ & germanos conjugis,
Achaiam, Ætoliam, Phocidem; per freta Ionium &
Ægeum, & Creticum.
Vagati, vi vortebant piratica (37).

Mademoiſelle le Fevre (38) l'accuſe d'avoir *changé ici l'Hiſtoire;* „ car Electryon ne fut point tué par ſes ennemis. „ Ce fut Amphitryon lui-même qui le tua par megarde, en „ jettant ſa maſſue contre un bœuf". J'avoue que Plaute en cela s'éloigne d'Apollodore; mais il y a eu des Auteurs qui ont débité que les Teleboes tuérent Electryon (39). Je finis par cette Remarque: „ (40) J'ai choiſi l'Amphitryon, parce que c'eſt une des plus belles pieces de Plaute, & que les anciens l'eſtimoient ſi fort, que ſous le regne de Diocletien on la faiſoit encore jouer dans les malheurs publics, pour appaiſer la colere de Jupiter. Arnobe dans le livre 7. *ponit animos Jupiter, ſi Amphitryo fuerit actus, pronuntiatuſque Plautinus? Quoi, Jupiter s'appaiſe, ſi on fait jouer l'Amphitryon de Plaute?*" Je ne croi pas qu'Arnobe prétende que les Paiens choiſiſſoient le cas de quelques malheurs publics; de quelque irruption de Barbares; de quelque peſte; de quelque famine, pour repréſenter l'Amphitryon: mais voici, ce me ſemble, ſa penſée. Il trouve mauvais que les Paiens euſſent mis entre les actes de Religion la ſolennité des jeux publics, & qu'ils euſſent conſacré ces jeux à quelque Divinité. Il demande la raiſon de cette conduite, & il ſuppoſe qu'on lui répond qu'en célébrant ces jeux-là, on ſe reconcilioit avec les Dieux; on leur faiſoit perdre le ſouvenir des injures qu'ils pouvoient avoir reçues. Sur quoi par forme de replique il demande, *ſi Jupiter quite ſa mauvaiſe humeur à cauſe qu'on joue l'Amphitryon de Plaute?* Il eſt bien certain que l'inſtitution des jeux publics avoit eu pour cauſe quelque malheur de la République, & quelque deſſein d'honorer ſolennellement à l'avenir la Divinité dont on craignoit le courroux; mais enſuite la célébration anniverſaire n'en étoit point affectée au tems des malheurs publics: elle alloit ſon train dans l'abondance comme dans la diſette, & l'on y faiſoit même plus de dépenſes de toute nature durant la proſpérité de l'Etat, que durant l'adverſité.

(29) *Voiez ci-deſſus l'Article d'*ALCMENE, *Remarque* (*D*).

(30) *Act. I, Scen. II.*

(31) *Act. V, Scen. I.*

(32) Quin nunc quoque frigidus artus Dum loquor horror habet, parſque eſt meminiſſe doloris Septem, ego per noctes totidem cruciata diebus, Feſſa malis tendenſque ad cœlum brachia, magno Lucinam ad nexos partus clamore vocabam, Illa quidem venit, ſed præcorrupta, meumque Quæ donare caput Junoni vellet iniquæ. *Alcmena, apud Ovidium, Metamorph. Libr. IX, Verſ.* 290. *Voiez auſſi* Pauſanias, *Libr. IX, pag.* 290.

(33) *Conférez ce que deſſus Remarque D*).

(34) Notes, *pag.* 310.

(35) *Il dit qu'elle étoit fille de Perſée, & qu'Amphitryon étoit fils d'Alcée fils de Perſée.*

(36) *Voiez l'Article* GORGOPHONE. *Rem.* (*A*).

(37) *Act. IV, Scen. IV, Verſ.* 54.

(38) Notes, *pag.* 311.

(39) Schol. Apollon. in Argon. *Libr. I, Verſ.* 747.

(40) *Madle.* Le Fevre, *dans ſa Préface.*

TELLIER (MICHEL LE) Chancelier de France, mort le 30 d'Octobre 1685. Voiez ſon Eloge dans le *Dictionaire* de Moreri. *Il laiſſa deux fils, dont l'un a fait un grand bruit par toute l'Europe ſous le nom de Marquis de Louvois* (*A*)*: l'autre eſt un des plus illuſtres Prélats de l'Egliſe Gallicane, par ſon ſavoir, & par la vigueur avec laquelle il a toûjours ſoutenu les prééminences & les droits de ſa dignité* (*a*)*, & redreſſé les faux pas des Réguliers de ſon Dioceſe* (*B*). Il eſt Archevêque de Rheims. Il a dreſſé l'une des plus belles Bibliotheques qui ſoient en France. Voiez le Catalogue qu'il en donna au public l'an 1693 (*b*). Il continue tous les jours (*c*) à l'enrichir de toute ſorte de Livres, & il en laiſſe l'entrée libre à tous les Curieux, qui ont beſoin de profiter de cet admirable magazin d'Erudition (*a*).

(*a*) *Voiez les* Mémoires *qu'il a publiez* ſur la ſéance des Cardinaux au Parlem. de Paris, *&* contre l'érection de Cambrai en Metropole.

(*b*) *Sous le Titre de* Bibliotheca Telleriana, *in folio.*

(*c*) *On écrit ceci au Mois de Juin* 1701.

TELMES-

(*A*) *Sous le nom de Marquis de* LOUVOIS.] Il mourut à Verſailles le 16 de Juillet 1691, dans ſa cinquante & unieme année. Il étoit Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, & revêtu de pluſieurs emplois. On ne ſauroit faire mieux ſon Eloge, qu'en diſant que toute l'Europe fut perſuadée que ſa mort ſeroit plus utile aux affaires des Alliez, que le gain d'une bataille rangée, & que la conquête de deux ou trois places. Mr. de Barbeſieux, l'un de ſes fils, ſuccéda à la Charge de Sécrétaire d'Etat, & mourut le cinquieme Janvier 1701. Mr. l'Abbé de LOUVOIS l'un de ſes autres fils aime extrêmement les Lettres. Il ſe fit admirer à la ſortie de l'enfance, par les ſolutions qu'il donna aux difficultez qui lui furent propoſées ſur Homere, en préſence de beaucoup de monde. Liſez ce Paſſage de la Suite du Menagiana. *M. l'Abbé de L. . . . . . qui dans un ſi jeune âge fait paroiſtre tant de ſcience dans la langue Grecque, m'a fait l'honneur de me citer ſur ce ſujet, & de louer l'application de ces deux vers dans une illuſtre Aſſemblée, qui fut tenue chez lui il y a quelque tems en preſence des plus habiles gens du Royaume, qui lui propoſerent des difficultez ſur Homere, auſquelles il répondit avec une preſence d'eſprit admirable. Une des plus conſiderables fut celle que lui propoſa M. l'Abbé Faydit, ſavoir ſi Homere avoit fait quelque mention des Juifs dans ſes livres de l'Iliade ou de l'Odiſſée. Il répondit qu'il n'en avoit fait nulle mention, & que le mot* Ἰουδαῖοι *ne ſe trouvoit point dans Homere, &c* (1). Voiez dans l'Original l'inſtance de Mr. Faydit, & la Replique qui lui fut faite. Voiez auſſi Mr. Couſin touchant la Theſe de Philoſophie ſoutenue par cet Abbé le 24 d'Août 1692 (2), & touchant l'acte de Veſperie qu'il ſoutint en Sorbonne le 17 de Mars 1700 (3).

Il n'eſt pas beſoin d'avertir que l'Ouvrage qu'on a imprimé en Hollande l'an 1695, ſous le Titre de *Teſtament politique du Marquis de Louvois*, eſt une Piece ſuppoſée. Perſonne n'en doute; mais tout le monde ne ſait pas que l'Auteur de cette Piece demeure à Paris, & qu'il eſt Catholique de naiſſance.

(*B*) *Et redreſſé les faux pas des Réguliers de ſon Dioceſe.*] J'en pourrois citer beaucoup d'exemples: mais je me contenterai d'indiquer ce qu'on a vu ci-deſſus dans la Remarque (*N*) de l'Article de FRANÇOIS D'ASSISE, & dans la Remarque (*M*) de l'Article MARIANA. Voiez auſſi les Lettres Hiſtoriques du mois de Juillet 1697.

§ (*a*) Cette Bibliotheque s'eſt ſubitement formée des debris de celles que pluſieurs Réformez de Paris & de Champagne furent obligez d'abandonner lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Pour ſe convaincre que c'en eſt là proprement l'époque, il n'y a qu'à parcourir le *Bibliotheca Telleriana*, le fondement de cette ſi belle Bibliotheque ne conſiſtant guéres qu'en cette ſorte de Livres, dont les Réformez de France, ſoit hommes de Lettres, ſoit ſimplement curieux, & d'ailleurs tant ſoit peu aiſez, ne manquent pas d'être bien fournis. REM. CRIT.

(1) Suite du Ménagiana, *pag.* 294 *Edit. de Hollande.*

(2) Journal des Savans *du 8 Sept.* 1692, *pag.* 623 *Edit. de Hollande.*

(3) *Là-même, 5 Avril* 1700, *p.* 271.

TELMESSE, en Latin *Telmessus* (*a*), Ville maritime aux extrémitez de la Lycie (*b*), au pié d'une Montagne de même nom, laquelle est une partie du Mont Cragus. Cette Ville fut donnée par les Romains à Eumenes (*c*), lors qu'ils eurent défait Antiochus; mais les Lyciens la recouvrérent après que le Roiaume d'Eumenes eut été ruïné (*d*). Ce qui a fait le plus parler d'elle, est le naturel prophétique de ses habitans. Tout le monde y naissoit Devin (*A*); les femmes & les enfans y recevoient de la nature cette faveur. Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarassoit (*B*): il en apprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car aiant rencontré une belle fille à l'entrée de Telmesse, il lui demanda quel étoit le meilleur Devin auquel il se pût adresser. La fille s'enquit tout aussitôt de ce qu'il avoit à proposer au Devin, & l'aiant su, elle lui en donna le sens, & ce fut une très-agreable nouvelle: sa réponse fut que le prodige promettoit une Couronne à Gordius. En même tems la Prophétesse s'offrit à lui en mariage. La condition fut acceptée, comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit. Ciceron a cru que ceux de Telmesse & des environs devinrent grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile qui produisoit plusieurs singularitez (*C*). Mais d'autres remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmessus grand Devin qui fut Fondateur de cette Ville, & dont les Reliques étoient vénérées par les habitans. Elles reposoient sous leur Autel d'Apollon (*e*), qui étoit son pere (*f*). Voilà, selon les préjugez du Paganisme, d'où devoit sortir l'esprit de Divination qui se faisoit tant remarquer dans ce lieu-là. Telmessus pendant sa vie avoit enseigné l'art de deviner, & il devoit après sa mort l'inspirer à ses dévots. Ajoutons à cela que sa mere, fille d'Antenor, avoit été possédée de ce même esprit. Apollon l'en avoit investie après avoir couché avec elle, metamorphosé en petit chien (*g*). Si l'Ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas aussi mutilé qu'il est, nous y apprendrions quelque chose de particulier touchant Telmessus. On y entrevoit (*h*), qu'il fonda la Ville dont il s'agit ici; & qu'il étoit venu des climats Hyperboréens à l'Oracle de Dodone, avec un compagnon de voiage, qui fonda une Ville dont les habitans furent Devins. C'est une grande présomption qu'une semblable vertu fut conférée à Telmessus, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'Autel qu'il fit construire, conformément à l'Oracle. Il faut croire que cet Autel étoit dans le Temple d'Apollon Telmessien (*i*). Ceux de Telmesse avoient nommément beaucoup de foi pour les songes (*D*). Aristandre, qui étoit de cette Ville, & qui fut l'un des plus habiles Devins de son tems (*k*), avoit composé un Ouvrage sur cette matiere. C'est apparemment lui qui moienna le Traité que sa patrie fit avec Alexandre. Arrien a parlé de cet accord dans son premier Livre. Je ne croi pas qu'on doive confondre la Ville de Termesse avec celle de Telmesse (*E*): il vaut mieux,

(*a*) Ptolomée, *Libr. V, Cap. III*, *la nomme* Τελμισσός. Strabon, *Libr. XIV*, *pag. m.* 457. & Etienne de Byzance, Τελμισσός.

(*b*) *Quæ Lyciam finit urbs Telmessus.* Plin. *Libr. V, Cap. XXVII.* Mela, *Libr. I, Cap. XV. Vide ibi* If. Vossium.

(*c*) Livius, *Libro XXXVII.*

(*d*) Strabo, *pag.* 458.

(*e*) *Sub Apollinis arula quæ Telmissi apud oppidum visitur, Telmessum esse conditum vatem, non scriptis constantibus indicatur?* Arnobius, *Libro VI, pag.* 193. *Voiez* Suidas, *voce* Τελμισσεῖς.

(*f*) Dionys. *in Originibus, apud* Suidam, *voce* Τελμισσεῖς.

(*g*) *Idem*, Dionysius, *ibidem.*

(*h*) *In voce* Γαλεῶται. *On l'y nomme* Τελμισσός.

(*i*) Τελμισσὸς ἐν Καρίᾳ ἦλθεν, ἔνθα Ἀπόλλωνος Τελμισσίου ἱερόν. *Telmissus in Cariam venit, ubi Apollinis Telmissii templum.* Stephanus Byzant. *in* Τελμισσός.

(*k*) *Voiez son Article.*

(*A*) *Tout le monde y naissoit Devin.*] Je ne veux pas qu'on m'en croie sur ma parole; c'est pourquoi je cite un Historien considérable. Τὸν δὲ (Γόρδιον) ἐκπλαγέντα τῇ ὄψει, ἰέναι κοινώσοντα ὑπὲρ τοῦ θείου παρὰ τοὺς Τελμισσέας τοὺς μάντεις. εἶναι γὰρ τοὺς Τελμισσέας σοφοὺς τὰ θεῖα ἐξηγεῖσθαι, καὶ σφίσιν ἀπὸ γένους δεδόσθαι αὐτοῖς καὶ γυναιξὶ καὶ παισὶ τὴν μαντείαν. *Gordium spectaculo attonitum, Telmissenses vates communicandæ rei causa adiisse, (esse enim Telmissenses peritissimos prodigiorum interpretes, & vaticinandi scientiam ipsis pariter atque uxoribus & liberis ab ortu insitam esse* (1). Pline (2) semble nous enseigner que la Ville de Telmesse, qu'il nomme très-religieuse, avoit été un des principaux sieges de la Magie; il ne fait pas difficulté de l'associer à la Thessalie à cet égard. Or il n'y eut jamais de païs plus décrié sur le chapitre des sortileges que la Thessalie.

Somnia, terrores magicos, miracula, sagas,
Nocturnos lemures, portentaque THESSALA *rides?*

Horace, qui parle ainsi dans la II Epitre du II Livre, se sert souvent d'une pareille expression; & il paroit par Lucain (3) que *Thessala* ou *Thessalis* tout court signifioit une sorciere. A le bien prendre, le Passage de Pline n'est pas moins significatif sur le caractere des Telmessiens, que le Passage d'Arrien. Voiez ce qui sera cité de Ciceron ci-dessous.

(*B*) *Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarassoit.*] Cette Histoire est dans Justin (4); mais pour l'y trouver il ne faut pas suivre la Leçon ordinaire; il faut au lieu de *vicinæ urbis* lire *Telmissi urbis*, ou *Telmissinæ urbis*, selon la correction des plus habiles Critiques (5). Voici le Passage sur ce pied-là: *Gordius cùm in his regionibus bobus conductis araret, aves eum omnis generis circumvolare cœperunt. Profectus ad consulendos augures vicinæ urbis, obviam in porta habuit virginem eximiæ pulcritudinis; percontatus eam quem potissimum augurem consuleret, illa audita causa consulendi, gnara artis ex disciplina parentum*, regnum ei portendi, *respondit, pollicetúrque se & matrimonii & spei sociam. Tam pulcra conditio, prima regni felicitas videbatur.* Ce qui confirme puissamment cette correction, est qu'Arrien (6), en récitant l'Avanture de Gordius, dit en termes positifs qu'il s'adressa aux Devins de la Ville de Telmesse. La suite n'est pas conforme dans toutes les circonstances à la narration de Justin; mais cela importe peu présentement à notre fait. Je ne laisse pas de dire que la Traduction d'Arrien a fourré *Telmissensium* où il ne faloit pas. Ce ne fut point à l'Assemblée des habitans de Telmesse, que le chariot porta Midas accompagné de son pere & de sa mere, mais à celle des Phrygiens.

(*C*) *Ciceron a cru que ceux de Telmesse ...... devinrent grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile..... en singularitez.*] Deux Passages fort près l'un de l'autre sont la preuve que je veux apporter ici. Le prémier contient ces paroles: *Licet videre & genera quædam & nationes huic scientiæ deditas. Telmessus in Caria est, qua in urbe excellit Aruspicum disciplina.* Voici l'autre: *Tum Caria tota præcipueque Telmessenses quos ante dix quod agros uberrimos maximeque fertiles incolunt, in quibus multa propter fœcunditatem fingi gignique possunt, in ostentis animadvertendis diligentes fuerunt* (7). Comme Telmesse étoit aux extrémitez de la Lycie, elle étoit fort voisine de la Carie; c'est pour cela que Ciceron l'a mise dans cette derniere Province. Etienne de Byzance l'y met aussi; mais il ajoute que Philon & Strabon la mettent dans la Lycie, & qu'elle sert de borne à ces deux Etats.

(*D*) *Ceux de Telmesse avoient beaucoup de foi pour les songes.*] C'est Tertullien qui nous l'apprend. *Telmessenses*, dit-il (8), *nulla somnia evacuant, imbecillitatem conjectationis incusant.* Son sens est, ce me semble, que ceux de Telmesse croient que tous les songes signifient quelque chose; qu'il n'y en a point qui soit vuide de réalité; & que l'imperfection de nos lumieres est cause que nous n'entendons pas ce que chaque songe signifie.

(*E*) *Je ne croi pas qu'on doive confondre la Ville de Termesse avec celle de Telmesse.*] Strabon les distingue si nettement l'une de l'autre, qu'il ne laisse aucun lieu de hésiter. La maniere dont il caractérise la situation de Termesse (9), montre que c'étoit une Ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant dégager ce Passage, commandé par la Ville de Termesse, la fit démolir. Pour ce qui est de Telmesse (10), ce Géographe la met à l'entrée de la Lycie, bien au deçà du Xanthus, & beaucoup plus encore au deçà de Phaselis Ville maritime, qu'il place assez près du mont Solyme, & de Termesse *ville de Pisidie*, dit-il (11). Confirmons tout ceci par Arrien. Dès qu'il a parlé de l'entrée d'Alexandre dans la Lycie, il dit (12), que ce Conquérant s'aquit la Ville de Telmesse par un Traité; qu'ensuite il passa le Xanthus; qu'il s'empara de la Ville de ce nom, & de plusieurs autres qui se rendirent; qu'il marcha vers la Province de Mylias; qu'il s'assûra de la place, d'où il envoia une partie de ses troupes à Perge par les montagnes, & marcha avec le reste le long de la mer; qu'il s'avança jusques à Side; qu'il rebroussa vers Aspende qui n'avoit pas tenu sa promesse; qu'il la contraignit de se rendre; qu'il alla à Perge, & de là dans la Phrygie; mais que comme la Ville de Telmesse habitée par des Barbares, Pisides de nation, se trouva sur son chemin, il falut la prendre; que cela ne fut point facile à cause que cette place étoit sur une montagne escarpée, & que les habitans s'étoient saisis d'une montagne voisine, de sorte qu'ils étoient maîtres du détroit ou du défilé que ces deux montagnes laissoient entre elles. Voilà justement la ville que Strabon nomme *Termesse*; & il est plus clair que le jour qu'Arrien parle de deux Villes différentes, lors qu'il dit (13) que son Héros fit un Traité avec Telmesse en entrant dans la Lycie; & (14) qu'il assiégea Telmesse en marchant de Perge vers la Phrygie. Il ne s'agit plus que de savoir si ces deux Villes doivent être nommées toutes deux Telmesse, comme elles le sont dans Arrien, ou si celle de Lycie doit avoir le nom de Telmesse, & celle de Pisidie le nom de Termesse, comme elles l'ont dans Strabon, dans Etienne de Byzance, & dans Suidas;

(1) Arrian. de Expedit. Alexandr. *Libr. II, pag. m.* 85, 86.

(2) *Nec postea quisquam dixit quonam modo venisset Telmessum religiosissimam urbem, quando transisset ad Thessalas urbes.* Plinius, *Libr. XXX, Capite I. Le Pere* Hardouin *sur l'autorité de bons Manuscrits met* matres *au lieu de* urbes.

(3) *Libro VI, Versu* 451: *vide* Harduinum in Plinium, *Tom. IV, pag.* 771.

(4) *Libro XI, Capite VII.*

(5) *Voiez le* Justin de Monsieur Grævius, *pag.* 230.

(6) *Libro II, pag.* 86.

(7) Cicero, *Libro I de* Divinat. *Cap. XLI, XLII.*

(8) Tertull. de Anima, *Cap. XLVI.*

(9) Strabo, *Libro XIII, sub finem pag.* 434, & *Libro XIV, pag.* 458.

(10) *Idem, Libro XIV, p.* 457, 458.

(11) Τέρμησσος Πισιδικὴ πόλις. *pag.* 458. Τερμησσὸς ἐςὶ Πισιδικὴ πόλις, *pag.* 434.

(12) De Expedit. Alexandr. *Libro I, pag.* 69 & *seq.*

(13) *Page* 69.

(14) *Page* 75, 76.

mieux, ce me femble, en faire deux Villes, & conferver le nom de Telmeffe (*F*) à celle qui étoit fur les frontieres de la Lycie.

Suidas; car le fentiment de quelques grands hommes qui réduifent tout à une Ville, qui ait nom ou Termeffe, ou Telmeffe, ne paroit point foutenable. Celui (15) qui corrige dans Strabon *Termeffe* par *Telmeffe*, a contre lui l'autorité d'une Médaille (16), fur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cela prouve manifeftement que la Ville de Pifidie que Strabon appelle Τερμησσὸς eft bien nommée; car puis que le côteau qui étoit fur le promontoire de Termeffe s'appelloit Solyme, & que les Termeffiens s'appelloient auffi Solymes (17), il eft clair que le Peuple, qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la Médaille; or c'eft le nom des Termeffiens: donc Mr. Bochart a eu tort de lire *Telmiffus* & *Telmiffenfes* dans ce Paffage de Strabon; & voilà une de fes étymologies par terre. Il dit que Cafaubon a trouvé dans le Manufcrit Τελμίσσεως, au lieu de Τερμήσσεως. Il faut les corriger par la Medaille. Il ajoûte qu'Euftathius en citant Strabon a dit Τελμισσὸς, mais Saumaife lui pouvoit apprendre qu'Euftathius n'a pas bien fait de fe fervir de ce nom (18), & que d'ailleurs il a très-mal entendu ce qu'il a cité (19).

(*F*) *Il vaut mieux . . . . . conferver le nom de Telmeffe.*] Comme il y a plufieurs Médailles (20) où l'on voit l'Infcription ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, il refte à favoir s'il ne faudroit pas nommer *Termeffe*, cette Ville de Lycie qui fait la matiere de cet Article. Je croi, fauf meilleur avis, qu'il la faut nommer Telmeffe; car autrement il faudroit regarder comme corrompus non feulement les Paffages qu'on a indiquez (21) de Polybe, d'Arrien, d'Ariftide, de St. Gregoire de Nazianze, de Ciceron, & de Tite Live; mais auffi un grand nombre d'autres, de Plutarque, d'Elien, de Lucien, de Ptolomée, d'Etienne de Byzance, de Pline, de Pomponius Mela, de Tertullien, d'Arnobe, &c. Par tout où le Devin Ariftandre eft furnommé *de Telmeffe*, il fe feroit donc gliffé une faute. Cela iroit loin. Il vaut donc mieux admettre deux noms; celui de Termeffe pour la Ville de Pifidie, & celui de Telmeffe pour la Ville de Lycie, où les gens étoient fi fujets à l'infpiration. Corrigez avec Monfr. de Saumaife l'endroit d'Arrien, où la Ville de Pifidie eft nommée Τελμισσὸς. *Malè apud Arrianum* Τελμισσὸς *vocatur quæ eft* Τερμισσὸς (22).

(15) Bochart, Geograph. Sacr. *Libr. I, Cap. VI.*

(16) *Apud* Ezechiel. Spanhem. de Ufu & Præft. Numifm. *pag.* 477, 478.

(17) Τῆς γεῶν Τερμησσέως ὄρας ὁ ὑπερκείμενος λόφος καλεῖται Σόλυμος. καὶ αὐτοὶ δὲ οἱ Τερμησσεῖς Σόλυμοι καλοῦνται. *Et fanè tumulus qui fupra Termeffium jacet promontorium, Solymus appellatur: ipfi Termeffi vocantur Solymi.* Strabo, *Libro XIII, pag.* 433.

(18) *Malè* Τελμισσὸν *vocat Euftathius.* Salm. Exercit. Plinian. *pag.* 784.

(19) *Mira hallucinatus Euftathius in Strabonis verbis referendis.* Ibid.

(20) Spanh. de Ufu & Præft. Num. *p.* 477, 478.

(21) *Idem, ibid. p.* 478.

(22) Salm. Exercit. Plinian. *pag.* 784.

TENEDOS, Ile de la Mer Egée, proche le continent de l'Afie vis-à-vis de Troie. Quelques-uns difent (*a*) qu'avant que Tenes fils de Cygnus y abordât, elle étoit inhabitée, & s'appelloit Leucophrys. Ce fut donc lui qui commença à y conduire des habitans. Il regna fur eux avec une fi grande équité, qu'on l'honora d'une façon très-particuliere pendant fa vie, & qu'après fa mort on le mit au nombre des Dieux, comme je le dirai en parlant de lui. Il bâtit une ville; & il fut caufe que l'Ile fut nommée *Tenedos* (*b*). Dans la fuite des tems on aima mieux débiter qu'il n'y avoit point conduit la prémiere Colonie; mais qu'il y aborda comme par miracle (*A*), & que les habitans eurent d'abord tant de refpect pour un homme qui étoit fi manifeftement protégé des Dieux, & enfuite tant d'admiration pour fes belles qualitez, qu'ils lui conférérent la Roiauté (*c*). Voilà comment tous les Peuples ont donné du merveilleux à leurs vieilles traditions. Quoi qu'il en foit, les avantures de Tenes ne peuvent pas avoir précédé le tems de Priam, puis que Tenes perdit la vie lors qu'Achille faccagea Tenedos, durant la guerre de Troie (*d*). Alors l'Ile étoit particuliérement confacrée à Apollon *Smintheus* (*B*). Ce fut derriere cette Ile que les Grecs cachérent leur Flotte, quand ils firent femblant de quitter leur entreprife; & c'eft ce qui a plus fait parler de Tenedos que toute autre chofe (*C*), & qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Cependant cette Ile a été recommandable pour de meilleures raifons. On y exerçoit une juftice fort févére (*e*): il y croiffoit le meilleur origan du monde (*f*); on y faifoit des vafes de terre qui étoient eftimez (*g*): les raifins, les épis, & la Cerès qui paroiffoient fur fes Médailles (*h*), témoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, (cela dure encore aujourd'hui (*D*),) & il n'y avoit point ailleurs d'auffi belles femmes que là (*E*). Je

(*a*) Diodore de Sicile, *Libro VI, Cap. XVII.* Servius in Æn. *Libr. II, Verf.* 21.

(*b*) Quafi Τεννέδος, *c'eft-à-dire,* Tenni fedes. *Stephan. in* Τένεδος.

(*c*) *Voiez* Diodore de Sicile, *Libr. VI, Capite XVII.*

(*d*) Plut. Quæft. Gr. *pag.* 297. Paufanias, *Libro X, pag.* 330.

(*e*) *Voiez l'Article* TENES.

(*f*) Antiphanes, *apud* Athen. *Libro I, Cap. XXII. Voiez auffi* Julius Pollux, *Libr. VI, Capite X,* & Euftathius in Iliad V.

(*g*) Plutarchus, *Inft. Tractat.* de vitando ære alieno, *pag.* 828, & Scholiaft. Ariftoph. in Nubib. *Act. IV, Scen. III.*

(*h*) *Vide* Spanhem. Epiftola ad Laurent. Begerum.

(*A*) *Comme par miracle.*] Son pere trompé par les calomnies de fa femme le mit dans un coffre, & le jetta dans la mer. J'en parlerai ci-deffous (1). Je n'ai point trouvé dans les Auteurs que j'ai confultez les circonftances de fa confervation; mais je trouve dans Muret (2) que Neptune aieul de Tenes vint au fecours de fon petit-fils, & que le coffre aiant été porté à l'Ile de Leucophrys, y fut ouvert par les habitans, qui n'eurent pas plutôt fu ce que c'étoit, qu'ils déférérent la Roiauté à Tenes, &c.

(*B*) *L'Ile étoit particuliérement confacrée à Apollon* Smintheus.] Homere le témoigne clairement lors qu'il met cette Priere à la bouche du Prêtre Chryfes:

> Κλῦθί μευ ἀργυρότοξ', ὃς Χρύσην ἀμφιβέβηκας
> Κίλλαν τε ζαθέην, Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσσεις
> Σμινθεῦ.
> *Audi me argenteum arcum gerens, qui Chryfam tueris*
> *Cillamque valdè divinam, Tenedoque fortiter imperas*
> *Smintheu* (3).

Strabon (4) a confirmé par ce Paffage ce qu'il venoit de dire, qu'il y avoit un Temple d'Apollon Smintheus dans l'Ile de Tenedos. Il y avoit de femblables Temples dans quelques autres villes du voifinage (5), & la commune opinion eft qu'Apollon fut honoré fous ce nom-là, à caufe qu'il avoit tué les rats qui ruïnoient les biens de la terre. Sa Statue dans le Temple de Chryfa avoit un rat fous les pieds. Selon la dialecte du païs σμίνθος fignifioit un rat. On recouroit à d'autres raifons que celles que j'ai alléguées: voiez ce que Mr. Cuper a doctement recueilli fur ce fujet dans fes Monumens antiques (6).

(*C*) *Ce qui a plus fait parler de Tenedos que toute autre chofe.*] Il n'y a point de Collége où l'on ne faffe apprendre par cœur le II Livre de l'Enéïde; de forte que tout ce qu'il y a de gens qui ont étudié ont la tête pleine de ces Vers:

> *Eft in confpectu Tenedos notiffima fama*
> *Infula, dives opum, Priami dum regna manebant,*
> *Nunc tantum finus & ftatio malefida carinis.*
> *Huc fe provecti deferto in litore condunt* (7).
> . . . .
> *Et jam Argiva Phalanx inftructis navibus ibat*
> *A Tenedo, tacitæ per amica filentia lunæ* (8).

Les endroits de ce Roman auxquels l'Ecolier s'attache le plus, & dont par conféquent les impreffions font les plus durables, font le commencement & la fin du jeu du cheval de bois.

(*D*) *Cela dure encore aujourd'hui.*] Mr. Spon, qui a été fur les lieux, affûre (9) que l'Ile de Tenedos *eft fertile en bons vins dont elle fournit Conftantinople, & que les mufcats y font excellens*, qu'on y trouve *autant de gibier* qu'on veut, *mais particulierement des lievres & des perdrix.* Mr. Wheler fon compagnon de Voiage dit (10) *qu'elle eft fertile en bled & en vin, & principalement en mufcat dont on porte la plus grande partie à Conftantinople.* Voiez le Suplément de Moreri.

(*E*) *Il n'y avoit point ailleurs d'auffi belles femmes.*] Il y a dequoi s'étonner qu'un fait de cette nature n'ait pas été rapporté par plufieurs Auteurs. Athenée, qui avoit tant lu, & qui a cité tant d'Ecrivains, n'auroit pas cité le feul Nymphodore, s'il en avoit connu d'autres qui euffent fait la même Remarque. Quoi qu'il en foit, voici ce qu'il dit: Καὶ Νυμφόδωρος δ' ἐν τῷ τῆς Ἀσίας περίπλῳ, καλλίστας φησὶ γίνεσθαι γυναῖκας τῶν πανταχοῦ γυναικῶν ἐν Τενέδῳ τῇ Τρωϊκῇ νήσῳ. *Nymphodorus autem in Afiæ circumnavigatione Tenedias fœminas (ea Trojæ vicina infula eft) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulcritudine fuperare tradit* (11). Un témoin qui avoit fait ou décrit le tour de l'Afie eft d'un grand poids, & en vaut cent qui n'auroient jamais voiagé, ou qui n'auroient pas étudié l'Hiftoire Géographique. Encore que Theophrafte n'affûre pas ce que Nymphodore avance, il peut néanmoins être allégué en témoignage; vu qu'il a dit (12) que parmi les barbares il y avoit des Juges qui connoiffoient de la fageffe & de l'œconomie des femmes, afin de décider qui étoient celles qui furpaffoient en cela les autres; il y avoit pareillement à Tenedos, & à Lesbos, certains Juges qui faifoient la même chofe, touchant la beauté des femmes: tant on étoit perfuadé qu'il faloit porter honneur & refpect aux dons mêmes de la fortune & du corps. C'étoit une Charge bien délicate que celle de ces Juges de Tenedos. Les Dieux mêmes la refuférent, & Paris eût fort bien fait de les imiter; car il acheta cherement la rufe dont il s'avifa (13), & la poffeffion d'Helene qu'il obtint pour fa fentence. Mais cet événement fabuleux ne faifoit pas beaucoup d'impreffion; car non feulement il fe trouvoit des perfonnes à Lesbos & à Tenedos qui vouloient être Juges en matiere de beauté; mais auffi dans une ville du Peloponnefe, où tous les ans il fe faifoit une difpute de beauté, & l'on diftribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu fes concurrentes (14). Cela duroit encore du tems d'Athenée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes; mais il eft fort étrange que les hommes auffi aient difputé ce prix (15).

(1) *Dans l'Article* TENES.

(2) Variarum Lect. *Libro I, Capite XII.*

(3) Homer. Iliad. *Libro I, Verf.* 37.

(4) *Libro XIII, pag.* 415.

(5) *Idem, ibidem.*

(6) *Ad calcem* Harpocratis, *Edit,* 1687, *pag.* 212.

(7) Æneid. *Libro II, Verf.* 21.

(8) *Ibidem, Verf.* 254.

(9) Spon, Voiage, *Tome I, pag.* 153.

(10) Whel. Voiage, *pag.* 103.

(11) Athen. *Libro XIII, pag.* 609.

(12) *Apud* Athen. *pag.* 610.

(13) *Il voulut que les plaideufes miffent chemife bas.*

(14) Nicias, *in* Arcadicis, *apud* Athen. *pag.* 609.

(15) Theophrafte, *cité par* Athen. *là-même, témoigne que cela fe pratiquoit à Elée.*

Je ne dis rien de la singularité de ses écrevisses (*F*). Ce fut à Tenedos, selon quelques-uns, qu'aborda Paris après l'enlévement d'Helene, & qu'avec ses cajolleries il la consola de ses chagrins (*i*) (*G*). Les habitans de Tenedos, ne se trouvant pas assez de forces pour se maintenir dans l'indépendance, se soumirent à la ville d'Alexandrie située dans la Troade (*k*). Ils étoient riches au tems de Ciceron; cela paroît par ses Harangues (*l*). On jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunitez (*H*): Ciceron les protégeoit; mais il ne fut pas assez secondé. Cette Ile peut avoir environ dix lieues de tour, & n'est qu'à deux lieues & demie de la terre ferme d'Asie (*m*). Les Turcs y ont une forteresse, *qui n'est qu'une tour avec un boulevard garni d'environ 15 canons. Les Venitiens s'en étoient rendus maîtres pendant la guerre de Candie, mais les Turcs la reprirent par le moyen d'un tonneau de sequins, avec lequel ils gagnérent le Commandant* (*n*). Aristote avoit composé un Livre de la République des Tenediens (*o*). Zoïlus avoit écrit leur Eloge, & y avoit débité un grand mensonge, savoir que la riviere d'Alphée avoit sa source dans l'Ile de Tenedos (*p*). Les Gazettes parloient souvent de cette Ile, pendant que les Venitiens occupoient celle de Chio, dont ils s'étoient emparez l'an 1694.

(*i*) *In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam mœstam alloquio mitigavit.* Dares Phryg. de Excid. Troiæ.

(*k*) Pausanias, *Libro X, pag.* 330.

(*l*) In Verrem, *Libro III.*

(*m*) Wheler, Voiage, *pag.* 103. Strabon, *Libro XIII, pag.* 415, *lui donne 80 stades de circuit, & 40 au Canal qui la sépare de l'Asie.*

(*n*) Spon, Voiage, *Tom. I, pag.* 153 *Edition de Hollande.*

(*o*) Stephanus, *in* Τένεδος.

(*p*) Strabo, *Libro VI, pag.* 187.

(*F*) *La singularité de ses écrevisses.*] Leur écaille représentoit une hache; & c'est pour cela, selon Plutarque (16), que les habitans de Tenedos consacrérent une hache dans le Temple de Delphes. J'aimerois mieux dire qu'ils la consacrérent, parce que les manieres qui s'observoient dans leurs Tribunaux, & qui mirent en Proverbe la hache de Tenedos (17), les portérent à choisir une hache pour les armoiries de leur païs. Il paroît par leurs Médailles que c'étoit leur symbole perpétuel (18). Suidas a parlé de ces écrevisses de Tenedos: il dit qu'on les trouvoit dans un ruisseau au quartier nommé *Asserina* (19). Mr. Bochart (20) remarque fort bien qu'il faut lire Ἀςέριον. & non pas Ἀσσερίνα, vu que Plutarque dit expressément que les écrevisses de Tenedos dont l'écaille étoit semblable à une hache, se trouvoient dans un lieu que l'on appelloit Ἀςέριον. Joint que selon Hesychius les prémiers habitans de cette Ile ont été nommez Ἀςέριοι. nom qui pourroit bien être procédé du lieu qui fournissoit les écrevisses. Cette conjecture de Mr. Bochart, & les corrections qu'il fait dans la traduction de ce Passage de Suidas, sont cent fois meilleures que toutes les imaginations étymologiques qu'il étale, hérissées d'Hébreu jusques aux dents, pour faire venir de la Phenicie les Tenediens.

(*G*) *Il la consola de ses chagrins.*] On ne pouvoit rien dire de plus modeste que ce qu'a dit le prétendu Darés Phrygien, *alloquio mitigavit.* Celui qui l'a paraphrasé en Vers (21), ne s'est point tenu dans des bornes si étroites: il a poussé la chose aussi loin qu'elle pouvoit être poussée, & n'a rien laissé à supléer à l'imagination des Lecteurs. Il est vrai qu'il leur laisse deux pierres d'achoppement dans le chemin. L'une est qu'il suppose que Paris ne jouït d'Helene qu'après avoir abordé à l'Ile de Tenedos: cela n'est ni vraisemblable, ni conforme à l'Iliade, où l'Ile de Cranaë, beaucoup moins éloignée que Tenedos du lieu de l'enlévement, est la scéne de la derniere faveur (22). L'autre difficulté se tire des riches présens que Paris est obligé de donner, pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Cela choque le *decorum*, dans l'esprit de ceux qui connoissent la belle Helene: l'Auteur s'en est apperçu, & de là vient cette exclamation à la suite des Vers où il a décrit les présens & la jouïssance (23).

Proh scelus! an tantis potuisti pessima votis
Indulsisse moras? expectabatque voluptas
Emptorem? O teneri miranda potentia sexus!
Præcipitem in lucrum suspendit femina luxum
Nec nisi conducto dignatur gaudia risu.

(*H*) *On jugea trop à la rigueur . . . . à Rome touchant leurs immunitez.*] Voici ce que Ciceron en écrivit à son frere. *Tenediorum igitur libertas securi Tenedia præcisa est, cum eos præter me & Bibulum & Calidium & Favonium nemo defenderet* (24). Pausanias peut servir de Commentaire à l'expression proverbiale de Ciceron, ou bien Etienne de Byzance. *Tenedia securis*, dit ce dernier (25), *de iis qui vel asperè vel etiam magis concise abscidunt quæstiones & alias res.* Pausanias aiant rapporté le coup de hache, avec quoi Tenes rompit la corde qui tenoit attaché le vaisseau de Cygnus son pere, ajoûte (26), *Ex eo in* proverbii *consuetudinem venit ut quidquid quivis præfractè negarit, id Tenedia bipenni præcidisse dicatur.*

(16) De Pythiæ Oraculis *pag.* 399.

(17) *Voiez ci-dessous Rem.* (*H*) *& l'Article* TENES.

(18) *Vide* Ez. Spanhem. Epist. ad Laur. Begerum.

(19) *In* Τενέδιος ξυνήγορος.

(20) Geograph. Sacr. *Parte II, Libro I, Capite IX.*

(21) Josephus Iscanus, Anglus, *qui vivoit au XIII Siecle. Voiez son* Dares Phrygius, de Bello Trojano, *Libro III, p. m.* 52, 53.

(22) *Voiez la Rem.* (*L*) *de l'Article* HELENE.

(23) *Hæc faciles emere terat, demuere rebelles Amplexus, pepigere fidem, non jam oscula reddit. Non reddenda negat Helena, sed pectore toto Incumbent, gremium solvit, premit ora, latentem Furatur Venerem, famque expirante Dione Consola secretus testatur purpura rorei. Proh scelus &c.*

(24) Cicero ad Q. fratrem, *Libro II.*

(25) Τενέδιος πέλεκυς ἐπὶ τῶν ἤτοι τικρῶς ἢ καὶ μᾶλλον συντόμως ἀποκοπτόντων τὰ ζητήματα. καὶ τὰ ἄλλα πράγματα. Stephanus Byzantinus, *voce* Τένεδος.

(26) Ἐπὶ τούτῳ μὲν ἐς τοὺς ἀρνουμένους εἰρῆσθαι λέγεσθαι καθέςηκεν ὡς ὁ δεῖνα ἔςι δὴ Τενεδίῳ πελέκει τόδε τι ἀποκόψας. Pausanias, *Libro X, pag.* 330.

TENES, ou TENNES, fils de Cygnus, donna son nom à l'Ile de Tenedos, y aiant pris terre lors que son pere l'eut abandonné dans un coffre à la merci de la mer. Cygnus usa de cette rigueur, pour avoir été trop crédule envers sa femme, belle-mere de Tenes (*A*). Cette femme s'étoit plainte d'avoir été violée par son beau-fils (*B*), & avoit allégué le faux témoignage d'un joüeur de flûte (*a*). Voilà le fondement de la Loi qui s'observoit dans l'Ile de Tenedos, qu'aucun homme de cette profession n'entrât au Temple. Tenes, qui apparemment fut l'auteur de cette Loi (*b*), extrêmement propre à éterniser la juste haine qu'il avoit conçue contre son faux témoin, se montra digne du commandement par d'autres Loix qu'il établit, & qu'il fit exécuter sans distinction de personne. Il condamna les adulteres à perdre la tête: & lors qu'on le vint consulter pour savoir ce que l'on feroit de son fils qui étoit tombé dans ce crime, il fit réponse, *Que la Loi soit exécutée.* De là vinrent des Médailles (*C*) qui avoient d'un côté la figure

(*a*) Plutarque, Quæst. Græc. *num.* 28, *pag.* 297, *le nomme Molpus.*

(*b*) *Voiez la Rem.* (*H*).

(*A*) *Sa femme belle-mere de Tenes.*] Nous apprenons de Pausanias (1) que Cygnus fils de Neptune régnoit à Colones dans la Troade, & qu'il eut deux enfans de Proclea fille de Clytius, & sœur de ce Caletor qui fut tué au siege de Troie par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étoient un fils nommé Tennes, & une fille nommée Hemithea. Après la mort de leur mere, Cygnus se maria avec Philonome fille de Craugasus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tennes d'avoir voulu la violer; & c'étoit elle au contraire qui étoit devenue amoureuse de son beau-fils, & qui n'en avoit été paiée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre auprés de celui de Thesée & de Constantin. Muret en a rassemblé quelques autres au Chapitre XII du I Livre de ses diverses Leçons. Voiez l'Article FAUSTA.

(*B*) . . . . *s'étoit plainte d'avoir été violée par son beau-fils.*] J'ai suivi mon Auteur qui dit, καταμαρτυρήσαντος αὐλητοῦ τινος βιάζεσθαι ταύτην. Mais comme nous n'avons que des Fragmens de cet Ouvrage d'Heraclide, & que tout y sent la négligence & la précipitation d'un homme qui veut achever promptement un Abrégé, il n'y a point de doute qu'il ne manque ici quelques paroles. Une femme ne se plaint point à son mari d'avoir été violée; elle se contente de lui dire qu'on en a eu l'intention. Etienne de Byzance, quoi qu'il ait passé par les mains d'un terrible Abbréviateur, ne laisse pas de nous apprendre que Philonome femme de Cygnus ne se plaignit que de la mauvaise volonté de Tenes, & que le témoignage du joueur de flûte n'alla pas plus loin (2). Pausanias ne fait aucune mention de ce témoignage: il veut que la seule plainte de Philonome ait persuadé Cygnus; mais il remarque qu'elle se plaignit seulement des mauvaises intentions de son beau-fils. Ψεύδεται πρὸς τὸν ἄνδρα ὡς αὐτὴ μὲν οὐκ ἐθέλουσα, τὸν δὲ αὐτῇ Τέννην συγγίνεσθαι θελήσαντα (3); c'est-à-dire, *elle se plaignit faussement à son mari que sans qu'elle le voulût, Tenes avoit voulu jouïr d'elle.* La Version Latine de Romulus Amasæus me paroît aller au delà de l'Original, *quod ille invitam & repugnantem constuprare conatus esset.* Le Latin signifie de grands efforts de corps; le Grec se peut entendre d'une pure & simple sollicitation.

(*C*) *De là vinrent des Médailles.*] Monsr. Beger (4) en a publié une frappée par ceux de Tenedos, où l'on voit d'un côté deux visages sur un seul & même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grape de raisin. Ces deux visages représentent l'un un homme, l'autre une femme. Cet Auteur prétend qu'on voulut exprimer par là l'union qui doit être entre les gens mariez. Ce ne fut point avec cet esprit que l'on frappa cette Médaille de Tenes dont les Anciens font mention (5); mais plutôt pour signifier le suplice d'une femme adulteresse, & celui de son galant, & pour être un monument éternel de l'exécution de la Loi sur le propre fils de Tenes. Il est bon de voir ce qu'un savant homme (6) répondit à Mr. Beger. Ce qui fait quelque peine, c'est qu'on a des Médailles de Tenedos dans lesquelles l'un des visages représente un vieillard, l'autre représente une jeune femme: dans d'autres les deux visages représentent de jeunes gens, &c. Ces variations font croire que l'on ne frappoit pas toutes ces Médailles selon le prémier esprit; mais les unes pour un dessein, & les autres pour un autre: à moins qu'on ne vou-

(1) *Libro X, pag.* 329.

(2) Τὸν γὰρ αὐλητὴν ἡ Φιλονόμη πρὸς Κύκνον ἤγαγε μαρτυροῦντα ὅτι Τέννης αὐτὴν ἤθελε βιάσασθαι. *Tibicinem enim Philonome ad Cygnum duxit, qui testabatur Tennem voluisse Philonome vim inferre.* Stephanus Byzantinus, *in voce* Tenedus.

(3) Pausanias, *Libro X, pag.* 329.

(4) Observat. in Numismata quædam, *pag.* 61.

(5) Heraclides, de Politiis, Aristoteles *apud* Stephanum de Urbibus, *voce* Τένεδος. Suidas, *Voce* Τενέδιος ξυνήγορος.

(6) Ez. Spanhemius, *in ipso Opere* Begeri. *Vide etiam* Gisb. Cuperum, *ad calcem* Harpocratis, *pag.* 203 *Edit.* 1687.

re d'une hache, & de l'autre le visage d'un homme & le visage d'une femme sur un même cou. De là vint encore, & de ce qui sera dit ci-dessous, que la hache de Tenedos passa en Proverbe (*c*), pour signifier une grande sévérité (*d*). Tenes ordonna une autre chose bien singuliere, savoir qu'il y eût toujours derriere le Juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur le champ à quiconque seroit convaincu de fausseté (*e*). D'autres disent qu'il ordonna, que le bourreau la hache haute se tint derriere les Accusateurs, afin de faire mourir sur le champ ceux qui se trouveroient coupables d'une fausse accusation (*D*). Aristote dit en général (*f*) que le Roi de Tenedos, rendant justice avec une hache, faisoit mourir promptement & sans délai tous ceux qui avoient fait tort à quelqu'un. Il ne faut pas s'étonner après cela, que le Proverbe, *C'est un homme de Tenedos* (*g*), ait signifié des gens dont la mine donnoit de la crainte. Tenes étendit jusques sur son pere son inflexibilité. Cygnus, aiant connu la calomnie de sa femme, voulut réparer le tort qu'il avoit fait à son fils, & il passa dans l'Ile de Tenedos pour lui en faire satisfaction (*h*). Il attacha son vaisseau à un arbre ou à un rocher; mais Tenes en colere coupa brusquement les cordes avec sa hache. On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus ensuite de cette brusquerie (*E*); mais nous apprenons que le pere & le fils furent tuez par Achille pendant la guerre de Troie: le prémier lors que les Grecs descendirent de leurs vaisseaux (*i*); le second lors qu'Achille alla ravager l'Ile de Tenedos (*k*). Tenes voulut secourir sa chere sœur (*F*) Hemithea poursuivie par Achille, & n'y gagna que la mort. Cette action eut beaucoup de suites (*G*). Il a été honoré comme un Dieu dans l'Ile de Tenedos (*H*). Voiez l'Article de cette Ile.

(*c*) *Voiez la Rem.* (*H*) *de l'Article* TENEDOS.

(*d*) *Ex* Heraclide de Politiis.

(*e*) Suidas, *in* Τενέδιος ἄνθρωπος.

(*f*) *Apud* Suidam, *in voce sequenti.*

(*g*) *Voiez* Erasme *aux Proverbes* Tenedia bipennis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.

(*h*) Pausanias, *Libro X, pag.* 330.

(*i*) Ovidius, Metam. *Libro XII.*

(*k*) Plutarchus, Quæst. Græc. *pag.* 297.

TEOS,

voulut dire qu'autant de fois que la Loi de Tenes étoit mise en exécution, autant de fois on frappoit une Médaille, & que les deux têtes sur un même cou varioient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens, selon les qualitez personnelles de ceux qui avoient été punis. Il ne seroit pas fort étonnant qu'un barbon eût été trouvé en flagrant délit avec une jeune femme.

(*D*) *Que le bourreau la hache haute se tint derriere les Accusateurs, afin de faire mourir sur le champ les coupables d'une fausse Accusation.*] Suidas assûre cela: Ἐνομοθέτησε, dit-il (7), τοῖς τὰ ψευδῆ κατηγοροῦσιν ὄπισθεν παρεστάναι τὸν δήμιον πέλεκυν ἐπηρμένον ὡς ἐλεγχθέντας παραχρῆμα ἀναιρεῖσθαι. *Legem tulit ut carnifex securim sublatam tenens à tergo astaret illis qui falsa crimina objicerent, ut convicti ex tempore occiderentur.* Ceci me fait souvenir d'une Maxime qu'un Jurisconsulte François du XVI Siecle a commentée. Elle porte qu'un homme qui entreprend de combattre la Religion dominante, & légitimement établie depuis plusieurs Siecles, ne doit être écouté que sous cette condition, c'est qu'il sera puni du dernier supplice s'il ne persuade pas que son opinion particuliere est plus véritable que l'opinion du public. *Qui antiqua, legitima, atque ordinaria sacra audet in controversiam adducere, eum non audiendum esse, nisi periculo sui capitis, si non persuadeat veriorem esse suam sententiam* (8). Il cite là-dessus un grand exemple tiré de Josephe au Chapitre VI du XIII Livre des Antiquitez Judaïques. Les Juifs & les Samaritains s'étant querellez dans la ville d'Alexandrie sur la question si le Temple de Jerusalem étoit préférable à celui de Garizim, cette cause fut évoquée au Conseil du Roi d'Egypte (9), & avant qu'elle fût plaidée il fut décidé, que les Avocats du parti vaincu seroient condamnez à mort. L'Avocat des Juifs parla le prémier (10), & prouva si clairement la justice de sa demande, qu'on lui accorda un arrêt conformément à ses conclusions; de sorte que Sabbeus & Theodose les deux Avocats des Samaritains furent condamnez à perdre la vie. Le même Jurisconsulte allegue (11) la Loi de Zaleucus, selon laquelle tous ceux qui proposoient des innovations le dévoient faire la corde au cou, afin que s'ils ne persuadoient pas l'abrogation des vieilles coutumes, ils fussent étranglez sur le champ, & il conclut par souhaiter que l'on en usât de même en France. Il s'imagine que par-là l'on eût prévenu les factions, & les confusions, que le desir de la nouveauté avoit fait naître dans le Roiaume. *Quibus omnino rationibus atque conditionibus si nos, præsertim hoc tempore uteremur, quo is demum nihil scire & illiberalis esse dicitur, cui non placent absurdissima quæque, modò recentissima: non ita planè res incertæ essent ac turbulentæ, neque tam multi multarum partium, factionum, opinionum auctores evaderent: cùm suo saltem periculo ea discerent amare, colere, pacem patriamque, leges ac magistratus, quæ odio sanè prosequuntur* (12). On voit bien qu'il eût voulu que la dispute qui s'éleva entre les Prêtres, & les Sectateurs des Protestans, se fût vuidée comme celle d'Alexandrie; mais avoit-on en France un Tribunal qui fût semblable à celui du Roi d'Egypte? celui-ci étoit composé de gens qui n'étoient ni Juifs ni Samaritains. Les parties contestantes pouvoient donc croire qu'on les jugeroit sans aucune partialité. Luther & Calvin & leurs adhérens ne pouvoient pas se prometre la même chose, puis que les mêmes qui auroient été leurs Juges eussent été aussi leurs parties. On ne peut donc point étendre sur les matieres de Religion la Loi de Zaleucus, ni celle du Roi de Tenedos.

(*E*) *On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus.*] Comme je n'ai fait que suivre Pausanias, je laisse la narration de ce voiage très-imparfaite. On voit bien que cet Auteur ne songeoit principalement qu'à décrire des Statues & des Tableaux, & qu'il n'examinoit pas toûjours si les Histoires qu'il rapportoit en chemin faisant étoient étranglées. Il fait prendre terre à Cygnus dans l'Ile de Tenedos: il lui fait attacher sa barque à un tronc ou à une pierre; il fait venir Tenes qui coupe la corde, & voilà tout. Au moins devoit-on nous dire si le fils permit au pere de demeurer dans Tenedos, ou de s'en retourner au logis. Conon, quoi que nous ne l'aions qu'en Extrait, nous apprend (13) cette Avanture beaucoup mieux que Pausanias. Cygnus avoit attaché sa barque; mais il n'avoit pas pris terre: il prioit son fils d'oublier tout le passé; mais il l'en prioit dans sa barque. Tenes, pour empêcher qu'il n'en sortît, donna de sa hache sur les cordes. Chacun voit sans peine ce que devint Cygnus; il s'en retourna chez lui.

(*F*) *Sa chere sœur.*] C'est avec raison que je me sers de cette épithete, puis qu'Hemithea fut si désolée de la disgrace de son frere, que Cygnus l'enferma dans le même coffre, sur lequel il abandonna son fils à la merci de la mer (14). Suidas la loue encore davantage, puis qu'il dit que de son bon gré elle voulut courir les mêmes risques que son frere (15). Il étoit bien juste que Tenes exposât sa vie, pour empêcher qu'une telle sœur ne fût violée; & néanmoins il périt dans une si juste cause; & l'on prétend qu'Hemithea fut engloutie par la terre, & qu'il n'y eut que cela qui arrêtât les desseins d'Achille (16). Le remede fut un peu bien violent; & peu de personnes le trouveroient plus supportable que le mal. Hemithea étoit fort belle (17).

(*G*) Sa mort *eut beaucoup de suites.*] Achille aiant su que c'étoit Tenes qu'il avoit tué en fut marri: il le fit enterrer, & il tua un valet que Thetis lui avoit donné, & qui avoit mal exécuté les ordres de Thetis. Elle ne s'étoit pas contentée de recommander expressément à son fils de se garder bien de tuer Tenes, elle avoit de plus donné charge à ce valet d'avertir Achille dans l'occasion, afin que par mégarde il ne desobeît pas à sa mere. Plutarque (18) ne donne point d'autre raison de ce soin de Thetis, si ce n'est que Tenes étoit aimé d'Apollon; mais d'autres disent qu'il étoit effectivement son fils, & que Cygnus n'étoit que son pere putatif (19). Or selon les destinées il faloit qu'Achille mourût, dès qu'il auroit mis à mort un fils d'Apollon. Au reste, ceux de Tenedos conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnérent que personne n'eût à prononcer ce nom-là au Temple de Tenes. Ils défendirent aussi aux joueurs de flûte d'y entrer (20). Diodore de Sicile (21) n'applique point ces deux défenses au Temple de Tenes, quoi qu'il observe que les habitans de Tenedos lui en firent bâtir un, & qu'ils l'honorérent comme un Dieu. Il dit que Tenes lui-même ordonna que les joueurs de flûte n'entrassent point dans le Temple. Il ajoûte que le Temple, qui fut rebâti après qu'Achille eut ruiné la ville, étoit celui où il n'étoit point permis de nommer Achille. Il est donc apointé contraire avec Plutarque, touchant le lieu auquel ces deux interdictions se rapportoient. Il est bien certain que Tenes ne fut pas honoré d'un Temple pendant sa vie.

(*H*) *Il a été honoré comme un Dieu dans l'Ile de Tenedos.*] Nous venons de citer deux Auteurs qui le témoignent. Ciceron sera le troisieme: *Jam verò*, dit-il (22), *in Græcia multos habent ex hominibus Deos, Alabandum Alabandi, Tenedi Tenem.* Ce fut une des Divinitez que Verres vola. *Tenedo, præterea pecuniam quam eripuit, Tenem ipsum qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur, hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrimè factum, quem quondam in comitio vidistis, abstulit magno cum gemitu civitatis* (23). Recueillons de là que l'ancienne Divinité de Tenedos, savoir Apollon Sminthens, étoit tombée dans l'oubli en quelque façon, depuis que Tenes avoit été mis au nombre des Dieux: car on ne reproche point à Verrès d'avoir attenté sur la Statue de cet Apollon: marque évidente qu'elle n'en valoit pas la peine, comme celle de Tenes. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de Religion comme en matiere d'amitié; il n'y a que les gens bien sages & bien raisonnables qui fassent plus de cas des anciens Amis que des nouveaux. On fait ordinairement comme les coquetes, le dernier venu est le mieux privilégié. Les nouveaux Saints pareillement font oublier les anciens. Les plaintes s'en trouvent dans les Ecrits de quelques personnes graves.

(7) Suidas, in Τενέδιος ἄνθρωπος.

(8) Petrus Ærodius, Decretorum *Libr. I, pag.* 18 *Edit. Parif.* 1573 in 8.

(9) *Ptolomée Philometor.*

(10) *Notez que* Josephe *a oublié de marquer si les Avocats des Samaritains parlérent. Il nous porte à croire que le Procès fut jugé sans qu'on les eût entendus. Il n'y a point d'apparence que le Roi d'Egypte ait fait cette faute. C'est* Josephe *qui a péché contre les Loix de l'Histoire.*

(11) Petrus Ærodius, Decretorum *Libr. I. pag.* 20.

(12) *Idem, ibidem.*

(13) *Apud* Photium, *pag.* 437.

(14) Conon, *ubi suprà.*

(15) Ἑλομένης δὲ τῆς Ἡμιθέας συγκινδυνεύειν τῷ ἀδελφῷ, ἑκατέρους κατεπόντωσεν. *Cum autem Hemithea cum fratre periculum idem subire voluisset utrumque conjecit in mare.*

(16) Tzetzes in Lycophr.

(17) Plut. Quæst. Græc. *pag.* 297.

(18) *Idem, ibid.*

(19) Tzetzes in Lycophr.

(20) Plut. Quæst. Græc. *pag.* 297.

(21) *Libro VI, Capite XVII.*

(22) Cicero, *Libro III* de Natura Deorum, *Cap. XV.*

(23) *Idem*, in Verrem, *Libro III.*

TEOS, l'une des douze Villes de l'Ionie, reconnoissoit Athamas pour son prémier Fondateur (*a*) (*A*). Cet Athamas, petit-fils d'un autre Athamas fils d'Eole, conduisit à Teos une Colonie d'Orchomeniens, à laquelle se joignirent dans la suite des tems d'autres Colonies d'Atheniens & de Beotiens. Herodote dit (*b*) que Teos étoit au milieu de l'Ionie, & que ce fut la raison pourquoi Thalès avoit conseillé aux Ioniens d'y établir le siege de leurs Dietes générales. Strabon, qui l'a posée dans une peninsule, a eu beaucoup plus de raison que Pline (*c*) qui en a fait une Ile; car il est certain que Teos étoit sur le côté méridional de l'Isthme (*d*) vis-à-vis de Clazomene (*B*), qui étoit sur le côté septentrional. Ceux de Teos, ne pouvant plus se défendre contre les troupes de Cyrus commandées par Harpalus, se mirent sur mer en la 59 Olympiade, & allérent planter une Colonie à Abdere dans la Thrace (*e*). Suidas, en parlant d'Anacreon qui étoit de Teos (*f*) (*C*), semble dire que ce fut sous Darius fils d'Hystaspes que les Teiens s'en allérent à Abdere; car il dit qu'Anacreon s'y retira, chassé de Teos, à cause de la révolte d'Histiéus. Il y en eut quelques-uns dans les tems suivans qui retournérent à leur patrie (*g*). Cette Ville a produit non seulement Anacreon, mais aussi le Poëte Scythinus (*h*), l'Historien Hecaté (*i*), & cet Apellicon qui amassoit tant de Livres. Etienne de Byzance fait mention d'une autre Ville nommée Teos, qu'il met au païs des Dirbes dans la Scythie: mais comme on ne sauroit déterrer qui sont ces gens-là, & qu'ils doivent être différens de ceux qu'il nomme Dyrbées, on juge que ce Passage est fautif.

(*a*) Pausanias, *Libro VII*, *pag.* 208. Strabo, *Libro XIV*, *circa init.*

(*b*) *Libro I*, *Cap. CLXX.*

(*c*) *Libro V*, *Cap. XXXI.*

(*d*) Strabo, *Libro XIV*, *circa init.* Pomponius Mela, *Libro I*, *Capite XVII*, & *ibidem* Is. Vossius.

(*e*) Herod. *Libro I*, *Cap. CLXVIII*: Strabo, *Libro XIV*, *pag. m.* 443.

(*f*) *Voiez la Rem.* (*I*) *de l'Article* ANACREON.

(*g*) Strabo, *Libro XIV*, *pag.* 445.

(*h*) Stephanus, *in* *Τήως*.

(*i*) Strabo, *Libro XIV*, *pag.* 443, & *Libro XIII*, *pag.* 419.

(*A*) Cette Ville *reconnoissoit Athamas pour son prémier Fondateur.*] Ortelius (1) s'imagine faussement, que Strabon & Etienne de Byzance disent qu'Anacreon l'a nommée *Athamas*, avant qu'elle s'appellât Teos. Ces deux Auteurs disent seulement qu'Anacreon l'a nommée Ἀθαμαντίδα, à cause qu'elle avoit été fondée par Athamas. Il faut bien faire différence entre les noms qui sont affectez à une Ville, & les epithetes qu'on lui donne en versifiant; & par-là Ortelius seroit convaincu de s'être trompé, quand même il eût dit que Teos a porté le nom *Athamantis.* En bien comptant on trouveroit qu'il a fait trois fautes. 1. Il a confondu Athamas avec Athamantis. 2. Il a pris une épithete pour un nom propre. 3. Il a cru que la patrie d'Anacreon ne s'appelloit point Teos, lors que ce Poëte la nommoit Athamantide. Charles Etienne est tombé dans les mêmes fautes.

(*B*) *Teos étoit sur le côté méridional de l'Isthme vis-à-vis de Clazomene.*] Voici un Passage de Pomponius Mela (2) qu'il nous faut examiner: *Super angustias, hinc Teos, illinc Clazomenæ, & quia terga jungunt confinio adnexa maris, diversis frontibus diversa maria prospectant.* Pintianus a corrigé de cette façon, *quæ terga agunt, confinibus adnexæ muris diversis frontibus diversa maria prospectant.* Mr. de Saumaise, ne trouvant point là son compte, a corrigé (3), *Quæ terga agunt confinio adnexa maris, adversis frontibus diversa maria prospectant.* Isaac Vossius cherchant toûjours noise à ce Critique veut (4) qu'on lise, *Quæ terga agunt confinio adnexæ muri diversis, &c.* Il appelle une erreur insigne d'avoir changé *diversis* en *adversis*; car, dit-il, si ces deux Villes avoient *frontes adversas*, elles ne regarderoient point la mer, mais elles se regarderoient l'une l'autre; *manifeste*, continue-t-il, *hic tergum pro fronte, & frontem pro tergo accepit vir doctissimus.* Il faut avoir lu bien négligemment le Passage de Mr. de Saumaise, puis qu'on lui suscite un tel procès. Comment prendroit-il le front pour le dos, lui qui marque expressément que ceux de Teos avoient devant eux la mer de Clazomene, comme ceux de Clazomene avoient devant eux la mer de Teos? Il veut que chacune de ces Villes ait eu la mer devant & derriere; que chacune ait eu derriere soi la mer auprés de laquelle on l'avoit bâtie, & au devant de soi la mer sur laquelle on avoit bâti l'autre Ville. La censure de Vossius est donc nulle à cet égard. La raison sur quoi il la fonde, savoir que ces deux Villes se seroient entre-regardées, si la correction de Saumaise avoit lieu, n'est pas meilleure; car on n'a point prétendu nier qu'elles ne s'entre-regardassent: au contraire, on l'a supposé, ou même déclaré manifestement (5); mais par cela même on a prétendu que chacune de ces deux Villes regardoit la mer sur laquelle l'autre étoit bâtie. Outre cela il me semble que Vossius ne devoit point assûrer que Teos & Clazomene n'avoient la mer que par devant, & qu'il y avoit entre elles une muraille qui occupoit la largeur de l'Isthme. Ceci eût eu besoin de preuve, & n'auroit pas été oublié par tous les anciens Auteurs s'il eût été vrai. Ainsi la correction de Pincianus *muris* pour *maris*, adoptée en partie par Mr. Vossius, ne doit pas nous empêcher de suivre la correction de Saumaise en attendant mieux.

(*C*) *Anacreon qui étoit de Teos.*] Moreri (6) avance qu'il y a des gens qui disent, qu'Anacreon étoit *de Tejos ville de Paphlagonie.* Strabon & Ovide, qu'il cite à la fin de son Article, devroient être naturellement ceux qui rapportent cela; mais il ne faut pas attendre de lui cette exactitude de citation. Il est pourtant vrai que Monsr. Moreri n'est pas l'inventeur de ce fait: il l'a trouvé dans ces paroles de Charles Etienne (7): *Teium, urbs in Paphlagonia (ut Sallustius scribit) in qua ortus fuit Anacreon.* A proprement parler on ne voit là nulle citation pour ce qui concerne la patrie de ce Poëte; car Salluste ne paroît être allégué que pour témoigner qu'il y avoit une Ville nommée *Teium* dans la Paphlagonie (8). Ainsi on n'est pas plus avancé aprés avoir vu ce que dit Charles Etienne, qu'aprés avoir vu ce que dit Moreri. Mrs. Lloyd & Hofman ne nous soulagent pas mieux: ils ont supprimé la citation de Salluste dans l'Article *Teium*, aiant cru sans doute qu'elle étoit fausse, & néanmoins il est sûr que Charles Etienne n'a point bronché-là: ils ont affirmé sans citer personne, que ce *Teium*, Ville de Paphlagonie sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon; ils ont dit sous le mot *Teos*, qu'il y a des gens qui le font naître à *Teium.* Ils ne donnent donc aucun témoin que l'on puisse consulter; il a donc falu aller à la quête, & par ce moien on a trouvé qu'un des Scholiastes d'Horace (9) a dit ces paroles; *Teïa dicta est à Teïo Anacreontis poëtæ lyrici oppido, quod in Paphlagonia esse Sallustius indicat, cum de sinu pontico loquitur.* Sur la foi de ce Passage je ne voudrois pas garantir que Salluste ait dit que *Teïum*, sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon. Ce pourroit bien être une glose du Scholiaste, fondée sur ce qu'il avoit lu dans Salluste touchant cette Ville de Paphlagonie. Mais quand même Salluste & d'autres auroient assûré qu'Anacreon a pris naissance dans cette Ville du Pont Euxin, il ne faudroit pas douter qu'il ne fût nâtif de Teos dans l'Ionie.

(1) *In Thesauro Geographico*, *voce* Teos.

(2) *Libro I*, *Cap. XVII.*

(3) Exercitat. Plin. *pag.* 861.

(4) In Melam, *pag.* 85.

(5) Ita ut a tergo mare habeant vicinum cui adnexæ sunt, à fronte diversa maria prospectant. Teos enim adversa fronte prospectat mare in quo sitæ sunt Clazomenæ (*c'est ainsi que Saumaise parle au lieu de dire Clazomenæ*) & sinum Smyrnæum illæ contra Teon respiciunt & sinum cui juncta est Teos.

(6) *Au mot* Teos.

(7) *Au mot* Teium.

(8) Strabon, *Libro XII*, *pag. m.* 374, 375, *en parle*; *mais il ne la met point en Paphlagonie.*

(9) *In hæc verba* Od. XVII *Libri I*, Fide Teïa dices laborantes.

TERMESSE, Ville de Pisidie. Voiez la Remarque E de l'Article TELMESSE.

TETTI (SCIPION) en Latin *Tettius*, savant homme dans le XVI Siecle, étoit de Naples. Sa fin fut malheureuse; on le déféra comme imbu de mauvaises opinions touchant la Divinité, & on l'envoia aux galeres (*A*). Il est Auteur du Traité *de Apollodoris*, que Benoît Ægius publia à Rome l'an 1555 (*B*). Il eut beaucoup de part

(*A*) *On l'envoia aux galeres.*] Si Mr. de Thou ne nous eût appris cela, je ne pense pas qu'on en eût jamais rien su; car le curieux Nicodeme, qui a fait tant de recherches sur les Auteurs Napolitains, reconnoit qu'il n'a su cette infortune de Tetti, que pour l'avoir lue dans Monsr. de Thou. *Questo luogo del Tuano*, dit-il (1), *qui si e trascritto volentieri perche oltre alla lode che si da al Tetti in esso, si ha una notizia anche curiosa intorno al medesimo Tetti.* Les paroles de Mr. de Thou sont celles-ci (2): *Ab eo* (Mureto) *de Scipionis Tettii Neapolitani casu cognovit, hominis undecunque, ut ille ajebat, doctissimi, qui delatus quod male de numine sentiret, remo mancipatus fuerat, & tunc an adhuc in vivis esset, incertum erat.* Mr. de Thou parle du tems qu'il étoit à Rome (3), & des conversations fréquentes qu'il avoit avec Muret. Rapportez à ceci ce qu'on lit dans le *Thuana*: „ Durant le Pontificat de Sixte V l'Inquisition étoit „ fort rigoureuse. Muret me dit, nous ne savons que de- „ viennent les gens ici. Je suis esbahi quand je me leve, „ qu'on me vient dire un tel ne se trouve plus, & si l'on „ n'en oseroit parler. L'Inquisition les executoit prompte- „ ment." Il y a ici une faute de mémoire. Muret mourut peu de tems aprés l'élection de Sixte V en 1585, & Mr. de Thou demeura en France pendant cette année; il n'ouit donc rien dire à Muret sous ce Pape-là. Je ne croi point me tromper, si je dis que Mr. de Thou se souvenant d'un côté de ce que Muret lui avoit dit touchant les exécutions de l'Inquisition, & sachant de l'autre que Sixte V fut très-sévere, confondit ensemble le tems auquel Muret lui avoit parlé, & le tems auquel Sixte V fut Pape. En conversation on n'y regarde pas de si prés, & la mémoire n'est point alors assez attentive aux choses, pour faire qu'on évite les Anachronismes.

(*B*) *Il est Auteur du Traité* de Apollodoris, *que Benoît Ægius publia à Rome l'an* 1555 (4).] Il le joignit à son Edition d'Apollodore, duquel il a traduit en Latin la Bibliotheque. Il y a joint des Notes où il fait souvent mention du Tetti. Il en parle comme d'un très-honnête homme, & d'un savant personnage. *Sic habet exemplar Scipionis Tettii Neapolitani, viri nobilissimi & summæ doctrinæ & mo-*

(1) Leon. Nicodemo, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 228.

(2) *In Vita sua*, *Libro I*, *pag. m.* 1170.

(3) *C'est-à-dire de l'an* 1574.

FAUTE du Thuana.

(4) *Conferez ce que dessus Citation* (*b*) *de l'Article* APOLLODORE.

part à l'estime des Savans (*C*).

modestiæ & humanitatis incredibilis (5). Voions ce qu'en dit Mr. Baillet dans ses Jugemens des Savans, Part. II. Ch. X. *des Prejugez de la Précipitation.* „ Scipion Tetti Neapolitain avoit „ employé plusieurs années à son petit Traité des Apollodo„ res, avant qu'on l'envoyât aux galeres. C'est un Ouvrage „ de deux feuilles; mais le public, qui l'a trouvé bon, n'a „ point cru que ni la petitesse du corps, ni la longueur „ du tems, ni la disgrace de l'Auteur, dût lui en faire „ perdre l'estime & le goût". Mr. Colomiés (6) a cru que Scipion Tetti n'a écrit que ce Traité, & un Catalogue de Manuscrits publié par le Pere Labbe (7): mais il devoit savoir que le même Pere lui attribue (8), *Bibliotheca Scholastica instructissima Latinè, Gallicè, Italicè, Hispanicè, Anglicè, & Græcè*, imprimée à Londres l'an 1618 in 8. Nicodeme n'en a point d'autre connoissance que celle que le Pere Labbe en donne.

(*C*) *Il eut beaucoup de part à l'estime des Savans.*] Nous savons par lui-même qu'il étoit lié d'amitié avec plusieurs personnes illustres. *Testes*, dit-il (9), *conscilique nostrum utriusque laborum celeberrimi rerum antiquarum conservatores, nedum rei literariæ acerrimi patroni ac defensores, Achilles Maffeus, Gentilisque Delphinius. Testes amici alii literis & ingenio præstantissimi Carus Hannibal, Baptista Sigicellus, Antonius Augustinus, Alexandri duo, Picolominus & Corvinus, Marcus Casalius. Testes item alii quos longum esset enumerare. Denique & Fulvius Ursinus juvenis imprimis honestus & ornatus, & supra quam par sit ejus ætati Latinè & Græcè eruditus.*

(5) Ægidius Spoletinus, Notis in Apollodor. pag. 41, apud Nicodemum, Bibliotheca Napoletana, pag. 228.

(6) Mêlang. Historiq. pag. 91.

(7) In Novæ Bibliothecæ MSS. Supplementis.

(8) In Bibliotheca Bibliothecarum.

(9) In Tractatu de Apollodoris.

TETTIX étoit de l'Ile de Crete, & passa avec une Flotte au Peloponnese. Il prit terre au promontoire de Tenare, & y bâtit une ville. Son séjour fut auprès d'un lieu que l'on appelloit Ψυχοπομπεῖον, parce qu'on y faisoit des cérémonies propres à appaiser les Manes. C'est-là que fut envoié par la Prêtresse de Delphes celui qui avoit tué le Poëte Archilochus (*A*).

(*A*) *C'est là que fut envoié . . . celui qui avoit tué . . . Archilochus.*] Plutarque, de qui j'ai pris tout cet Article, s'exprime en cette façon (1): Ἐκελεύσθη πορευθεὶς ἐπὶ τὴν τοῦ Τέττιγος οἴκησιν ἱλάσασθαι τὴν τοῦ Ἀρχιλόχου ψυχήν. *On lui commanda d'aller au logis de Tettix, pour appaiser l'ame d'Archilochus.* Selon Suidas on lui commanda d'aller à Tenare, où Tettix étoit enseveli, & d'y offrir des sacrifices propitiatoires à l'ame du fils de Telesicles (2). Goropius Becanus (3), ne consultant que Suidas, s'est faussement imaginé que ce Tettix étoit Archilochus lui-même. S'il avoit consulté Plutarque, il se seroit délivré d'erreur, & il n'auroit pas appliqué, comme il a fait, les paroles dont Archilochus (4) se servit contre un homme qui lui avoit dit des injures, Τέττιγα τοῦ πτεροῦ συνείληφας: *cicadam ala apprehendisti.* Voiez la Remarque (C) de l'Article ARCHILOCHUS.

(1) De iis qui serò à numine puniuntur, pag. 560.

(2) C'étoit le Pere d'Archilochus.

(3) Orig. Antverp. Libro IV, apud Schottum, Bibliothecæ Hispan. pag. 378.

(4) Apud Lucianum, in Pseudolog.

TEUCER, fils de Telamon & d'Hesione sœur de Priam (*a*), alla avec douze vaisseaux au siege de Troie (*b*), & y donna de belles preuves de son courage; mais il ne vengea point l'affront qu'on fit à Ajax son frere (*c*), & n'empêcha point que ce frere ne se tuât (*d*). Cela le rendit si odieux à Telamon (*A*), qu'il en reçut ordre de ne mettre point le pied à Salamine. Il s'en alla donc busquer fortune; & abordant à l'Ile de Cypre il y bâtit une ville, à laquelle il donna le nom du Roiaume de son pere dont il se voioit exclus, je veux dire qu'il la nomma Salamine (*B*). Lors qu'il eut su que Telamon étoit mort, il voulut s'aller mettre en possession du Roiaume; mais Eurysaces fils d'Ajax l'en empêcha. Cette résistance fit naître l'envie à Teucer de faire l'avanturier: il fit voile vers les côtes d'Espagne, & y aiant pris terre à l'endroit où fut bâtie la nouvelle Carthage, il s'avança jusqu'en Gallice, & s'y établit. Justin l'assûre (*e*); mais il y a plus d'apparence que Teucer se fixa dans l'Ile de Cypre (*C*). Il bâtit un Temple à Jupiter dans Salamine, & il ordonna qu'on y sacrifieroit un homme à cette Divinité (*D*). Ce cruel sacrifice ne fut aboli qu'au tems de l'Empereur Hadrien. Les descendans de Teucer ont régné là pendant plusieurs Siecles. Pausanias (*f*) dit qu'ils y ont régné jusques à Evagoras: C'est parler avec peu d'exactitude; car ils y ont régné plus long-tems (*E*). Ils ont

(*a*) Voiez la Rem. (D) de l'Article TELAMON.

(*b*) Hygin. Cap. XCVII.

(*c*) *Teucer non receptus à patre Telamone ob segnitiam non vindicatæ fratris injuriæ, Cyprum appulsus cognomine patriæ suæ Salaminam constituit.* Vell. Paterculus. init.

(*d*) Ἐλάχθη ἀπὸ τῆς Σαλαμῖνος ὡς μὴ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ Αἴαντα κωλύσας σφαγιαζόμενον ὑφ' αὐτοῦ. *Ejectum Salamine eo quod Ajacem fratrem manus sibi illaturum minime prohibuisset.* Scholiast. Æsch. in Persic.

(*e*) Justin. Libr. XLIV, Capite III.

(*f*) Libro II, pag. 71.

(*A*) *Cela le rendit si odieux à Telamon* (1).] Teucer dans Sophocle prédit cette disgrace; il prévoit que son pere le traitera de batard (2); l'appellera lache & poltron; l'accusera même d'avoir contribué frauduleusement à la perte de ce frere, par l'envie de recueillir seul la succession; & le chassera du logis. Il remarque que Telamon ne rioit jamais, non pas même dans les occasions de joie; & qu'à plus forte raison seroit-il chagrin & bourru en apprenant sur ses vieux jours la mort funeste de son fils. Ciceron trouvoit sans doute très-beaux les Vers où Pacuve décrivit la reception que ce pere fit à Teucer; car voici comme il en parle (3): *Quid potest esse tam fictum quàm versus, quàm scena, quàm fabulæ? Tamen in hoc genere sæpe ipse vidi quum ex persona mihi ardere oculi hominis Histrionis viderentur spondalia illa, dicentis,*

> Segregare abs te ausus, aut sine illo Salamina ingredi,
> Neque paternum aspectum es veritus.

Nunquam illum aspectum dicebat, quin mihi Telamon iratus furere luctu filii videretur. Ut ille inflexa ad miserabilem sonum voce,

> - - - Quem ætate exacta indigem
> Liberum lacerasti, orbasti, extinxisti, neque fratris necis,
> Neque gnati ejus parvi qui tibi in tutelam est traditus.

Flens ac lugens dicere videbatur? Quæ si ille Histrio quotidie cum ageret, tamen rectè agere sine dolore non poterat, quid Pacuvium putabis in scribendo leni animo ac remisso fuisse?

(*B*) *Je veux dire qu'il la nomma Salamine.*] Un Oracle (4) d'Apollon lui avoit promis que la nouvelle Salamine, qu'il bâtiroit, ne seroit pas moins illustre que l'autre:

> *Certus enim promisit Apollo*
> *Ambiguam tellure nova Salamina futuram* (5).

L'endroit où Horace dit cela est fort connu, parce que c'est un morceau de chanson à boire.

> *Teucer Salamina patremque*
> *Cum fugeret, tamen uda Lyæo,*
> *Tempora populea fertur vinxisse corona,*
> *Sic tristes affatus amicos;*
> *Quò nos cunque feret melior fortuna parente,*
> *Ibimus ô socii, comitesque:*
> *Nil desperandum Teucro duce & auspice Teucro.*
> . . . .
> *O fortes pejoraque passi*
> *Mecum sæpe viri, nunc vino pellite curas,*
> *Cras ingens iterabimus æquor.*

Teucer ne dit point dans Horace où il bâtiroit la nouvelle Salamine; mais dans Euripide il marque que ce seroit dans l'Ile de Cypre; & c'est aussi là que tous les Historiens marquent qu'il la bâtit, si vous en exceptez Messala Corvinus dont Meursius releve la faute. *Itaque manifestus est error Messallæ Corvini, qui in Sidonia conditam à Teucro dicit lib. de Augusti progenie:* Teucer qui patria profugus in Sidonia alteram Salaminam condidit (6).

(*C*) *Il y a plus d'apparence que Teucer se fixa dans l'Ile de Cypre.*] S'il avoit été planter ses Tabernacles en Espagne, Asclepiade de Myrlea, qui avoit enseigné la Grammaire en ce païs-là, n'eût point oublié de le dire dans la description qu'il fit des Peuples qui l'habitoient; puis qu'il n'oublia pas d'observer (7), que quelques-uns de ceux qui avoient porté les armes sous Teucer s'établirent en Galice. Son silence est ici une forte preuve.

(*D*) *Il ordonna qu'on y sacrifieroit un homme à cette Divinité.*] Tacite, qui parle de la construction de ce Temple, ne dit rien de ce sacrifice, *& Jovi Salaminio Teucer, Telamonis patris ira profugus* (8). C'est Lactance qui nous en apprend ce que j'en rapporte. *Apud Cypri*, dit-il (9), *Salaminem humanam hostiam Jovi Teucrus immolavit, idque sacrificium posteris tradidit, quod est nuper Hadriano imperante sublatum.* Ce qui m'embarrasse là-dedans, est que Porphyre (10), qui avoue que pendant fort long-tems on a immolé des hommes dans Salamine, ne dit point que l'on en ait immolé à Jupiter, & qu'il déclare que cette coutume cessa sous le Régne de Diphilus, contemporain de Seleucus le Théologien. Ce Prince établit qu'au lieu d'un homme on immoleroit desormais un bœuf. Ce sacrifice étoit offert à Agraule, fille de Cecrops & de la Nymphe Agraulis.

(*E*) *Ils y ont régné plus long-tems.*] Il paroit par une Harangue d'Isocrate que ce n'a pas été sans interruption; car il introduit Nicocles, qui, après avoir touché que Teucer le chef de leur race avoit bâti Salamine, ajoûte qu'E-

(1) Voiez dans Servius in Æn. Libr. I, Vers. 619, toutes les causes qu'on débite de la colére de Telamon.

(2) Agamemnon, dans le VIII de l'Iliade, Vers. 284, lui dit que Telamon l'avoit élevé avec soin, quoi que batard.

(3) De Oratore, Libro II, folio 30.

(4) Euripide, in Helena, fait mention de cet Oracle.

(5) Horat. Od. VII Libri I. ỳ. 28.

(6) Meursius, in Cypro, pag. 58. Dans la page précédente il corrige Acron, qui a dit sur la VII Ode du I Livre d'Horace, que l'une des deux Salamines étoit in Thraciæ regione, (il falloit dire Atticæ regione) & l'autre dans l'Ile de Cypre.

(7) Apud Strabonem, Libro III, pag. m. 108.

(8) Tacitus, Annal. Libro III.

(9) Lact. Divin. Inst. Libro I, Cap. XXI.

(10) De Abstinentia, Libro II. Eusebe, de Præpar. Evang. Libro IV, Capite XVI; S. Cyrille in Julianum, Libro IV; rapportent tout le Passage de Porphyre, teste Meursio, in Cypro, p. 61.

ont aussi régné dans la Cilicie, comme je l'ai dit en parlant d'Ajax fils de Teucer. Un passage de Pausanias (*g*) donne lieu de croire que Teucer se maria avec une fille de Cinyras. Il fut assisté par le Roi des Tyriens, pour s'établir dans sa nouvelle domination. C'est Virgile qui nous l'apprend (*h*): son Commentateur Servius ne nie pas que plusieurs n'aient dit cela. D'autres disoient que Teucer s'étoit rendu maître du païs sans ce secours. Homere le donne pour le meilleur tireur d'arc qui fût dans l'Armée des Grecs (*i*).

(*g*) *Libro I, pag.* 3.

(*h*) Æn. *Libro I, Verf.* 620.

(*i*) Τευκρός θ' ὃς ἄριστος Ἀχαιῶν τοξοσύνῃ, ἀγαθὸς δὲ καὶ ἐν σταδίῃ ὑσμίνῃ. *Teucerque qui præstantissimus Achivorum arte sagittandi, strenuus autem & in stataria pugna.* Homer. Iliad. *Libro XIII, Verf.* 313. *Voiez aussi Libro VIII, Verf.* 266 *& suiv.* & Horace, Ode IX *Libri IV.*

vagoras son pere avoit recouvré le Roiaume que d'autres avoient perdu: & qu'il avoit mis les choses en un tel état, que non seulement les Pheniciens ne tyrannisoient plus Salamine; mais aussi que cette ville avoit pour Rois ceux à qui le Roiaume avoit appartenu au commencement. Voilà donc la postérité de Teucer sur le thrône après la mort d'Evagoras. Il est sûr que son fils Nicocles a régné dans Salamine. Quelques-uns (11) veulent que Demonicus y ait aussi régné, & qu'il ait été son fils. Isocrate leur adresse des Harangues. Nous trouvons aussi un Nicocreon Roi de Salamine, issu de Teucer (12). Le docte Meursius le prend pour celui auquel Ptolomée donna le Gouvernement de Cypre (13), l'an prémier de la 117 Olympiade, soixante-deux ans après la mort d'Evagoras (14). Il n'en a point d'autre raison qu'un passage d'Antoninus Liberalis. Méchante raison par conséquent, puis que les Métamorphoses des Grecs ne s'appliquoient point à un siecle aussi éloigné du tems fabuleux, que l'étoit celui des Successeurs d'Alexandre. Le Nicocreon d'Antoninus Liberalis n'est donc pas le même que celui de Ptolomée. Je passe sous silence que Nicocreon a régné avant l'Olympiade que Meursius a cottée (15); ce qui n'empécheroit pas que le Roi d'Egypte n'eût pu lui donner le Gouvernement dont il est question.

(11) *Voiez* Meursius, *in* Cypro, *pag.* 113.

(12) Antoninus Liberalis, Metamorphos. *Capite XXXIX.*

(13) Diodorus Siculus, *Libro XIX.*

(14) *Voiez* Meursius, *in* Cypro, *Libro II, Capit. XII, & XV.*

(15) *Il joua une Tragédie devant Alexandre.* Plut. *in* Alexandr. *pag.* 681. Isocrate *dans chez lui*, Idem *in* Isocrate.

TEXERA (JOSEPH) Dominicain Portugais au XVI Siecle, fut Confesseur de Don Antonio Roi de Portugal, & l'aiant suivi en France il s'y arrêta & fut fait Aumônier & Prédicateur du Roi. Il fut Confesseur de Charlotte Catherine de la Trimoille Princesse de Condé, & du Prince de Condé son fils. Il publia quelques Livres (*A*), & mourut l'an 1601 (*a*). Il *preschoit que nous sommes tenus d'aimer tous les hommes de quelque Religion, Secte, & Nation qu'ils soient, jusques aux Castillans* (*b*). Cela marquoit beaucoup sa passion contre le Prince (*c*) qui avoit conquis le Portugal sur le malheureux Don Antonio. Un de ses Ouvrages fut réfuté par ordre du Roi d'Espagne (*B*).

(*a*) Konig, Biblioth. *pag.* 796.

(*b*) Traité Parænetique par un Pelerin Espagnol, *folio* 114 *Edit. d'Anv.* 1597 in 12.

(*c*) *Philippe II, Roi d'Espagne.*

(*A*) *Il publia quelques Livres.*] Son *Compendium de Portugalliæ ortu, regni initiis, rebusque à regibus gestis*, fut imprimé à Paris l'an 1582 *in* 4. Ce Livre fut réfuté par Duardus Nonius Leo Jurisconsulte Portugais, contre lequel Texera écrivit ensuite, *Confutatio nugarum Duardi Nonii Leonis & aliorum qui Portugalliæ regnum Philippo Castellæ Regi jure hæreditario obvenisse contendunt, & Antonii veri Portugalliæ Regis jus vellicare.* Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1592. Je trouve dans le Catalogue de la Bibliothéque de Mr. de Thou (1), *Jos. Texere, Suite d'un Discours intitulé*, Adventure *&c, touchant Don Sebastien Roy de Portugal*, 1602 *in* 8. On imprima à Paris en 1590, & à Leide en 1592, *Josephi Texeræ Exegesis genealogica arboris gentilitiæ Henrici IV Gallorum Regis.* L'Auteur fit un autre Ouvrage sur la Généalogie du Prince de Condé en 1596, & il en donna une seconde Edition plus ample l'an 1598 *in* 12. Elle est intitulée, *Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ Protoprincipis majoribus gestarum, Epitome: ejusdemque Henrici Genealogiæ explicatio à divo Ludovico per Borbonios atque ab Imbaldo Trimollia ad utrumque dicti Henrici parentem repetitæ.* Il y joignit le narré des Cérémonies qui furent observées lors que la Princesse de Condé abjura le Calvinisme entre les mains du Légat du Pape à Rouen le 28 de Décembre 1596. Il remarque une chose dont je vais faire mention, parce qu'elle peut servir de supplément à un fait que j'ai rapporté dans l'Article de BOTERO (2), & qui a donné quelque lieu aux plaisanteries des Protestans.

L'une des Cérémonies fut que la Princesse de Condé étant à genoux, le Légat & les Prélats qui l'accompagnoient récitérent le *Miserere*, & puis le *Deus misereatur nostri*: ils récitoient tour à tour lui un verset, & eux un autre: à chaque verset qu'il récitoit il touchoit doucement de sa baguette les épaules de la Princesse. La Connétable qui étoit auprés de la Princesse ne pouvoit à cause de la foule détourner la tête tant soit peu, ainsi la baguette lui donnoit à chaque fois sur le visage. Le Légat s'en étant apperçu coupa le bout de la baguette. Presque tout le monde crut que cela faisoit partie du Cérémonial: Joseph Texere le crut aussi; mais le Légat le desabusa. *Interea verò dum illustrissimus Dominus Legatus suum versiculum recitaret, ad quemlibet leviter contingebat cum virgula spatulas Dominæ Principissæ eam absolvendo. Hic animadvertendum est, quòd, cùm illustrissima Domina Comestabilis esset D. Principissæ proxima, ita in angustias redacta fuerit, ut nec se movere loco, nec caput inclinare, aut avertere posset. Unde accidit, ut plus illic, quàm aliæ omnes mereretur: quia scilicet, cùm dicti psalmi recitarentur antiphonatim, ut dictum est, ab Illustrissimo D. Legato & Clero præsente, & ad quemque versiculum D. Legatus ipsam Principissam scipiunculo, vel virgula tangeret in humeris, (juxta ritum & constitutionem Ecclesiæ) cùm in spatulam sinistram deflecteret, simul caput & vultum multis vicibus Dominæ Comestabilis contingebat. Quod advertens ipse D. Legatus, abrupit punctum virgulæ versus cuspidem: quod ferè omnes putabamus hoc animadverso fuisse partem aliquam hujusce ceremoniæ. Sed ego rescivi ex ore ipsius Illustrissimi D. Legati veritatem rei. Hæc diximus, ne quis deinceps in eo hallucinetur ubi veritatem rescifcat* (3). Il n'y a point de particularitez qui méritent mieux d'être observées que celle-là; car elle pouvoit tromper les assistans: ils pouvoient s'imaginer qu'une telle circoustance n'étant point encore marquée dans la Rubrique signifioit quelque mystére, quelque cas nouveau & fort singulier. Les spéculatifs & les railleurs pouvoient à l'envi débiter sur ce sujet mille chimeres.

(*B*) *Un de ses Ouvrages fut réfuté par ordre du Roi d'Espagne.*] J'ai cité un Livre qui a été traduit de Castillan en François par un certain Dralymont qui ajoute quelquefois des Notes à l'Original. Voici l'une de ces Notes. „ Un Juif nommé Duard Nonnes de Leon (*), ... „ contre les loix de Portugal, qui ferment la porte des „ honneurs & dignitez de la Nation (c'est à dire à tous „ ceux qui descendent de Juifs) a esté fait par le Roy Ca- „ tholique Conseiller au Royaume, en recompense d'avoir „ composé contre Frere Joseph Texere Portugais, de l'Or- „ dre des freres Prescheurs (personnage aujourd'huy fort „ renommé en l'Europe, & connu de tous les Princes d'i- „ celle, tant Ecclésiastiques que Seculiers; & singuliere- „ ment en France, où les plus grands du Royaume, & „ tous hommes d'honneur, l'aiment & voyent volontiers, „ à cause de son honneste conversation, bonnes mœurs, „ & singuliere doctrine, comme l'un des plus accomplis „ en la connoissance de l'Histoire & prosapie des Grands, „ qui se puisse trouver, selon que ses œuvres & devis com- „ muns en donnent suffisant tesmoignage) un Livre de Cen- „ sures, qui est non seulement infame, mais plein de pro- „ positions hérétiques & téméraires. Je m'estonne fort de „ la patience de ce Religieux, lequel estant si consumé & „ practicq en l'Histoire, entendant bien les affaires d'Estat, „ & estant si jaloux de son honneur, ainsi que nous sça- „ vons, comme il ne met la main à la plume (4), escri- „ vant non seulement contre les erreurs & faussetez de ce „ Juif, mais aussi contre la Majesté Catholique: attendu „ qu'il a fait faire contre luy un Livre tant faux & infame „ (ce que sudicte Majesté advoue en un privilege donné l'an „ 1590.) & permis audict Juif d'imprimer un Livre de la „ Généalogie des Rois de Portugal, traduict par lui en lan- „ gue Castillane, d'un autre en Latin, qu'il composa par „ son commandement: lequel est celuy-cy de Censures „ dont nous parlons (5)".

(1) *Pag.* 356 *de la II Partie.*

(2) *Voiez la Remarque* (C) *de l'Article* BOTERO, *& la Remarque* (K) *de l'Article* d'HENRI IV.

(3) Texera, de Conversione Carlottæ Catharinæ Principissæ Condæi, *pag.* 26, 27.

(*) Duard Non. liv. des Censures, &c.

(4) *Je m'étonne de ceci; car nous avons vu dans la Remarque précédente que la Réfutation de l'Ouvrage de ce Juif fut publiée par Texera l'an* 1592.

(5) Traité Parænetique par un Pelerin Espagnol battu du temps & persecuté de la fortune, *folio* 51 *verso & 52 Edit. d'Anv.* 1597. *Notez que ce Traité Parænetique fut réimprimé l'an* 1641 *sous le Titre de* Fuora Villaco, *c'est-à-dire*, La Liberté du Portugal, &c.

THAIS, Courtisane Greque, suivit l'Armée d'Alexandre, & fut cause de la ruïne de Persepolis (*A*). Elle se fit tellement aimer de Ptolomée Roi d'Egypte, qu'il l'épousa (*a*). On n'a pas

(*a*) *Voiez la Rem.* (*d*) *vers la fin.*

(*A*) *Elle fut cause de la ruïne de Persepolis.*] Mr. Guillet a raison de dire que Thaïs conçut ce dessein par un principe d'ambition. *Elle proposa* à Alexandre *de bruler le Palais Roial de Persepolis, & ne lui dissimula pas qu'elle mouroit d'envie d'y mettre le feu la prémiere, pour faire dire un jour par-tout l'Univers que les Dames Athéniennes, qui avoient suivi Alexandre dans la Perse, avoient vangé l'incendie de la ville d'Athenes autrefois embrazée par Xerxès. Sa beauté & son éloquence firent réussir son ambition, & le Palais Roial fut brulé cette nuit-là* (1). Voici une Relation plus ample de cette Avanture: je la donne selon la Version d'Amyot. „ Depuis ainsi comme il se preparoit pour aller encore „ après Darius, il se mit un jour à faire bonne chere, & „ à se recreer en un festin, où l'on le convia avec ses mi- „ gnons, si privément, que les concubines mesme de ses „ familiers furent au banquet avec leurs amis, entre les- „ quelles la plus renommée estoit Thaïs native du pays „ de l'Attique, estant l'amie de Ptolomeus, qui après le „ trespas

(1) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, *pag. m.* 291.

pas de bonnes raisons de croire que Menandre ait été l'un de ses galans. C'est ce qu'on va discuter en relevant les erreurs de Monsr. Moreri (*B*). Le nom de cette Courtisane fut donné communément dans les Comédies, & dans d'autres Piéces de Poësie, aux femmes prostituées (*b*). On dit que Paphnuce, qui florissoit au quatrieme Siecle, convertit dans Alexandrie une fameuse fille de joie nommée THAÏS (*C*).

THA-

(*b*) *Voiez* Juvenal, *Sat.* III, *Vers* 93, *où il dit*, an melior cum Thaïda sustinet? *&* Martial *en plusieurs endroits.*

„ trespas d'Alexandre fut Roy d'Egypte. Ceste Thais „ partie louant Alexandre dextrement, & partie se jouant „ avec luy à table, s'advança de luy entamer un propos „ bien convenable au naturel affecté de son pays, mais bien „ de plus grande consequence qu'il ne luy appartenoit, „ disant que ce jour-là elle se sentoit bien largement à son „ gré recompensée des travaux qu'elle avoit soufferts à „ aller errant çà & là par tout le pays de l'Asie en suivant „ son Armée, quand elle avoit eu ceste grace & cest heur „ de jouer à son plaisir dedans le superbe Palais Royal des „ grands Roys de Perse: mais que encore prendroit-elle „ bien plus grand plaisir à brusler, par maniere de passe-„ temps & de feu de joye, la maison de Xerxes qui avoit „ bruslé la ville d'Athenes, en y mettant elle-mesme le „ feu en sa presence & devant les yeux d'un tel Prince „ comme Alexandre, à celle fin qu'on peust dire au temps „ advenir, que les femmes suivans son camp avoient plus „ magnifiquement vengé la Gréce des maux que les Per-„ ses luy avoient faicts par le passé, que n'avoient jamais „ faict tous les Capitaines Grecs qui furent oncques, ny „ par terre ny par mer. Elle n'eut pas si tost achevé ce „ propos, que les mignons d'Alexandre y assistans se „ prirent incontinent à battre des mains & à mener grand „ bruit de joye, disans que c'estoit le mieux dit du mon-„ de, & incitans le Roy à le faire. Alexandre se laissant „ aller à leurs instigations, se jetta en pieds, & prenant „ un chappeau de fleurs sur sa teste, & une torche ar-„ dente en sa main, marcha luy-mesme le prémier: ses „ mignons allerent aprés tout de mesme, crians & dan-„ sans tout à l'entour du chasteau (2)". Diodore de Sicile observe (3) que Thais après le Roi fut la prémiere qui mit le feu, & que toutes les maisons autour du Palais Roial furent consumées. Il la qualifie ἑταίρα, mot qui peut être interprété par celui de Courtisane. Notez que selon Plutarque il n'y eut que le Palais Roial de brûlé. Mais selon Quinte-Curce toute la Ville fut réduite en cendres, & ne fut jamais rebâtie. Je m'étonne qu'il ne fasse pas entrer dans le discours de la Courtisane ce qui en étoit le plus bel endroit. Il ne lui fait rien dire qui témoigne qu'elle aspirât à la gloire de faire dire dans les siecles à venir qu'elle & ses camarades avoient plus contribué à venger la Grece, que les plus grands Capitaines. *De die inibat convivia* (Alexander) *quibus feminæ intererant: non quidem quas violari nefas esset; quippe pellices licentius quam decebat cum armato vivere adsuetæ. Ex his una Thais & ipsa temulenta*, maximam apud omnes Græcorum initurum gratiam *adfirmat*, si regiam Persarum jussisset incendi, expectare hoc eos, quorum urbes barbari delessent. *Ebrio scorto de tanta re ferente sententiam, unus & alter, & ipsi mero onerati adsentiunt, rex quoque fuit avidior, quam patientior:* quin igitur ulciscimur Græciam, & urbi faces subdimus. *Omnes incaluerant mero: itaque surgunt temulenti ad incendendam urbem; cui armati pepercerant. Primus rex ignem regiæ injecit; tum convivæ & ministri pellicesque. Multa cedro ædificata erat regia: quæ celeriter igne concepto, late fudit incendium. Quod ubi exercitus, qui haud procul ab urbe tendebat, conspexit; fortuitum ratum, ad opem ferendam concurrit. Sed ut ad vestibulum regiæ ventum est: vident regem ipsum adhuc adgerentem faces. Omissa igitur, quam portaverant aqua, aridam materiam in incendium jacere ceperunt. Hunc exitum habuit regia totius Orientis.... ac ne longa quidem ætate, quæ excidium ejus sequuta est, resurrexit* (4). Remarquez, je vous prie, que non seulement il ne paroît point par ces deux récits que Thais ait assisté à ce festin en qualité de courtisane d'Alexandre; mais qu'il paroît même qu'elle n'avoit point ce caractére. Quinte-Curce dit seulement qu'elle étoit l'une des concubines qui suivoient l'Armée (5). Plutarque assûre formellement qu'elle étoit la concubine de Ptolomée l'un des Capitaines d'Alexandre. Cependant c'est une opinion assez commune qu'elle fut l'une des Maitresses d'Alexandre; mais cette opinion pourroit bien être trompeuse, quoi qu'un Passage d'Athenée la favorise. Cet Auteur dit qu'Alexandre avoit avec lui cette courtisane, & qu'aprés la mort de ce Conquérant, elle épousa Ptolomée Roi d'Egypte, dont elle eut deux fils & une fille nommée Irene, qui fut femme d'Eunostus Roi de Soles (6) dans l'Ile de Cypre. Ὁ δὲ μέγας Ἀλέξανδρος οὐ Θαΐδα εἶχε μεθ' ἑαυτοῦ τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν; περὶ ἧς φησι Κλείταρχος ὡς αἰτίας γενομένης τοῦ ἐμπρησθῆναι τὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια. αὕτη δὲ ἡ Θαῒς καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον, καὶ Πτολεμαίῳ ἐγαμήθη τῷ πρώτῳ βασιλεύσαντι Αἰγύπτου, καὶ ἐγέννησεν αὐτῷ τέκνον Λεοντίσκον καὶ Λάγον, θυγατέρα δὲ Εἰρήνην, ἣν ἔγημεν Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς. *Thais Atheniensis meretrix cum Alexandro Magno fuit, eumque præcipuè impulit, ut Clitarchus autor est, ad comburendam regiam Persepolidis. Post obitum Alexandri, Ptolemæo, qui primus Ægypti regnum adeptus est, illa nupsit, ex eoque liberos concepit, Leontiscum, & Lagum mares: Eirenen fœminam, quæ Solonis Eunosti regis Cypriorum uxor fuit* (7).

(*B*) *En relevant les erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il dit qu'elle étoit d'*Alexandrie*, & qu'*étant allée à Athenes* elle *attira à soi toute la jeunesse de ce pays.* Voici comment on réfute cette fausseté dans l'Ouvrage que je cite (8): „ Ne „ vous laissez pas surprendre à l'erreur de cinq ou six mé-„ chans Dictionnaires Historiques, qui disent que Thais „ estoit d'Alexandrie. Il y a eu si peu d'intervalle entre „ le temps qu'Alexandre jetta les fondemens de cette Ville „ d'Egypte, & le temps qu'il brûla la Capitale de Perse, „ qu'il auroit falu que Thais eust esté prise vistement en-„ tre les prémiers nés d'Alexandrie, & portée dans le „ berceau, pour se pouvoir trouver à l'embrasement de „ Persepolis: Car vous sçavez qu'aprés la Bataille d'Ar-„ belle, gagnée la mesme année de la fondation d'Ale-„ xandrie. *In Oriente victoriis magis quàm passibus omnia* „ *peragrabat Alexander.* Mais sans rafiner sur la Chronolo-„ gie, Plutarque & Athenée disent qu'elle estoit d'Athe-„ nes (9)". II. Mr. Moreri ajoûte que *le Poëte Menandre l'a rendue célébre par ses vers, d'où elle a été appellée Menandréenne.* Cela est tiré du Dictionnaire de Charles Etienne, & ne peut pas être réfuté aussi fortement, que la Paraphrase de Monsr. Guillet. *Ce fut là*, dit-il (10) en parlant d'Athenes, *que Thais eut une amourette avec Menandre, ce Poëte célébre qui eut le cœur si tendre, & l'inclination si amoureuse, qu'il fit des folies extraordinaires pour ses maitresses.* J'allegue contre cela ce que Plutarque nous dit (11), que Thaïs étoit Concubine de Ptolomée pendant l'Expédition d'Alexandre, & ce qu'Athenée observe qu'elle fut l'épouse de ce Ptolomée aprés la mort de ce Conquérant. C'est une bonne preuve que si elle eut une amourette avec Menandre, ce fut avant cette expédition. Il est même probable qu'elle avoit été la bonne amie de Ptolomée quelque tems avant la guerre d'Asie. Il est, dis-je, probable que ce grand Seigneur Macedonien l'avoit tirée d'Athenes, & l'avoit gardée chez lui pendant quelque tems avant que l'on commençât l'attaque de Darius. Or cette Expédition d'Alexandre fut commencée lors que Menandre n'avoit qu'environ huit ans (12). Il n'est donc pas possible que ses amours pour la Courtisane Thaïs aient precédé la guerre de Perse. En quel tems donc les placera-t-on, puis que Thaïs aprés la mort d'Alexandre devint l'épouse d'un Roi d'Egypte, je veux dire de ce même Ptolomée qu'elle avoit suivi par-tout pendant que ce Conquérant subjuguoit l'Asie? J'ai une autre raison à alléguer contre ces amours. Je ne pense pas qu'on les puisse mieux prouver que par ces Vers de Properce,

Turba Menandreæ fuerat nec Thaïdos olim
Tanta, in qua populus lusit Erichthonius (13);

ou que par ceux-ci dans lesquels le même Poëte a renfermé quelques conseils de maquerelle,

Non te Medeæ delectent probra sequacis,
Nempe tulit fastus ausa rogare prior:
Sed potius mundi Thaïs pretiosa Menandri,
Cum ferit astutos Comica mœcha Getas (14);

ou enfin que par cette Inscription de Martial sous la Thaïs de Menandre,

Hæc primum juvenum lascivos lusit amores,
Nec Glycere, vere Thaïs amica fuit (15).

Mais il est sûr que par cette Thaïs de Menandre dont ces deux Poëtes Latins font mention, il faut entendre une Comédie de Menandre intitulée Thaïs, & non pas la Courtisane qui fut cause de l'incendie de Persepolis. Consultez les Observations de Monsr. Gronovius le pere (16). Je ne voudrois pas nier que notre Thaïs ne fût dans l'esprit du Poëte l'original de la Comédie qui portoit son nom; mais cela ne prouve point qu'il y ait eu des intrigues amoureuses entre Menandre & la Courtisane dont il s'agit dans cet Article.

(*C*) *On dit que Paphnuce . . . convertit dans Alexandrie une . . .* THAÏS.] Charles Etienne, & aprés lui plusieurs autres Lexicographes, rapportent cette conversion: ils citent tous Volaterran qui en effet l'a racontée de cette maniere. Paphnuce, dit-il (17), étant allé *incognito* chez Thaïs l'Alexandrine (18), ne trouvoit jamais qu'elle le menât dans un lieu assez retiré; & comme enfin elle l'avertit qu'où ils étoient autre que Dieu ne pourroit savoir leurs démarches, il prit occasion de l'exhorter à craindre Dieu qui voioit & qui punissoit les actions les plus cachées. Cette remontrance la toucha si vivement, qu'elle renonça au métier, & qu'elle devint une sainte femme.

(2) Plutarque, *dans la* Vie d'Alexandre, *pag. m.* 179: *vous trouverez le Grec à la page* 687 *de l'Edition de Francfort* 1620.

(3) Diodorus Siculus, *Libro XVII, Cap. LXXII.*

(4) Q. Curtius, *Libro V, Cap. VII.*

(5) *Ce sens-là peut remplir toute la force des termes de* Quinte-Curce.

(6) *C'est ainsi qu'il faut traduire le Grec d'Athenée* Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς, *& non pas comme Dalechamp* Solonis Eunosti regis Cypriorum.

(7) Athen. *Libro XIII, pag.* 576, *D.*

(8) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, *p.* 291, 292.

(9) *Ils disent qu'elle étoit du Païs d'Attique, mais non pas d'Athenes.*

(10) Guillet, Athenes anciennes & nouvelle, *pag.* 292.

(11) *Voiez la Remarque précédente.*

(12) *Il naquit environ la* 3 *année de la* 109 *Olympiade. Voiez* Vossius de Poëtis Græcis, *pag.* 57; *& Alexandre se mit en marche la* 3 *année de la* 111 *Olympiade.*

(13) Propert. Eleg. VI *Libri II.*

(14) *Idem, Libr. IV,* Eleg. V.

(15) Martial. Epigr. CLXXXVII *Libri XIV.*

(16) Sur les Ecrivains Ecclésiastiques, *au Chapitre II, pag.* 25 *& suiv.*

(17) Volaterr. *Libro XX circa initium, pag. m.* 718.

(18) *Thaïdis nomen nobilitatum in primis à Thaïde Alexandrina.* Idem, ibid.

THALES, l'un de fept Sages de la Grece. Moreri en a parlé amplement. J'ajoûte que ce Philofophe croioit que le Monde étoit l'Ouvrage de Dieu, & que Dieu voioit les plus fécretes penfées du cœur de l'homme (*A*). Quelques-uns difent qu'il fe maria; mais d'autres foutiennent que cela eft faux, & qu'il éluda là-deffus les perfécutions de fa mere, en lui difant lors qu'il étoit jeune, *Il n'eft pas encore tems*; & lors qu'il fut fur le retour, *Il n'eft plus tems* (*a*). On veut qu'il ait cru que mourir & vivre c'eft la même chofe; & qu'étant interrogé pourquoi donc il ne mouroit pas, il fit la réponfe que d'autres donnent à Pyrrhon (*b*). Une vieille femme fe moqua de lui affez plaifamment, fur ce qu'étant forti de fon logis avec elle pour contempler les Aftres, il tomba dans un foffé (*B*). On croit qu'il vécut plus de quatre-vingt-dix ans (*C*).

(a) Diog. Laertius, *Libro I*, num. 26.

(b) *Voiez l'Article* PYRRHON, *Citat.* (37).

Ceux qui ont quelque connoiffance de la doctrine des plus anciens Philofophes de la Grece, n'ignorent pas qu'il a foutenu, que l'eau étoit le principe de tous les corps qui compofent l'Univers. Il y auroit bien des réflexions à faire fur cette fuppofition (*D*). Je citerai un Paffage qui nous

(*A*) Thalès *croioit que le Monde étoit l'ouvrage de Dieu, & que Dieu voioit les plus fécretes penfées du cœur de l'homme.*] Je parle ainfi comme fimple rapporteur de ce que je trouve dans Diogene Laërce, & fans affirmer que ce fuffent effectivement les opinions de ce Philofophe. On compte parmi fes Apophthegmes ces trois-ci. Dieu eft la plus ancienne de toutes les chofes; car il eft incréé (1): le Monde eft la plus belle de toutes les chofes; car il eft l'ouvrage de Dieu: tant s'en faut que ceux qui commettent un péché puiffent fe cacher aux yeux de Dieu, qu'ils ne peuvent pas même lui dérober la connoiffance de leurs penfées (2). Vous pourrez voir à la marge le Texte Grec de l'Hiftorien des Philofophes, & voiez Valere Maxime qui témoigne la même chofe à l'égard de la troifieme Sentence: *Mirifice etiam Thales. Nam interrogatus an facta hominum Deos fallerent: Nec cogitata, inquit. Ut non folùm manus, fed etiam mentes puras habere vellemus; cùm fecretis cogitationibus noftris cæleste numen adeffe credidiffemus* (3). La glofe de Valere Maxime, favoir qu'on parloit ainfi afin que la foi de la préfence de Dieu aux penfées les plus fécretes de l'ame, obligeât les hommes à tenir leur cœur non moins que leurs mains dans la pureté, eft très-conforme à un Paffage de Ciceron concernant le même Thalès. Examinez bien toute la fuite du raifonnement de Ciceron, vous trouverez que le fondement de la Maxime de cet ancien Sage de la Grece étoit le profit moral que l'homme en pouvoit tirer: *Melius Græci atque noftri, qui ut augerent pietatem in Deos, eafdem illos urbes quas nos incolere voluerunt. Affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus. Siquidem & illud bene dictum eft à Pythagora doctiffimo viro, tum maxime pietatem & religionem verfari in animis, cum rebus divinis operam daremus: & quod Thales, qui fapientiffimus inter feptem fuit, homines exiftimare oportere Deos omnia cernere, Deorum omnia effe plena: fore enim omnes caftiores, veluti quo infans effet maxime religiofus* (4). Remarquez, je vous prie, la différence qui fe trouve entre Ciceron & Diogene Laërce. Celui-ci dit fimplement & abfolument que felon Thalès le Monde étoit animé & plein de Génies: Τὸν κόσμον ἔμψυχον καὶ δαιμόνων πλήρη. *animatum mundum ac Dæmonibus plenum* (5); mais il femble que Ciceron limite cela: car il dit que felon Thalès il étoit bon ou il falloit que les hommes fe perfuadaffent que tout étoit plein de Dieux. Ariftote a cru que peut-être Thalès n'a voulu dire autre chofe, que ce que d'autres entendoient par la doctrine que tous les Etres ont une ame: Καὶ ἐν τῷ ὅλῳ δέ τινες αὐτὴν (ψυχὴν) μεμίχθαι φασίν. ὅθεν ἴσως καὶ Θαλῆς ᾠήθη πάντα πλήρη θεῶν εἶναι. *Sunt & qui in toto univerfo permiftam ipfam* (animam) *inquiunt effe. Quocirca forfitan & Thales omnia plena Deorum effe putavit* (6). Voici quelques autres variations. Plutarque ne fuppofe point que Thalès ait allégué la raifon qu'on a vue ci-deffus, pourquoi le Monde eft la plus belle de toutes les chofes; il dit que Thalès aiant à réfoudre cette queftion, *quel eft le plus beau de tous les Etres*, répondit, *le Monde; car tout ce qui eft dans l'ordre eft une partie du Monde.* Τί κάλλιστον; κόσμος. πᾶν γὰρ τὸ κατὰ τάξιν, τούτου μέρος ἐστί. *Quid pulcherrimum? Mundus. omnes enim ejus partes ordine aptæ funt* (7). Et pour ce qui eft de la réponfe à la demande fi Dieu connoit les actions mauvaifes de l'homme, il y a des gens qui l'attribuent, non pas à Thalès, mais à Pittacus. Voiez Theon au Chapitre V de fes *Progymnasmata* à la page 69 & 77 de l'Edition de Leide 1626.

Je remarque toutes ces diverfitez, afin qu'on voie que les preuves que l'on voudroit m'oppofer fur ce que j'ai dit quelque part (8), que Thalès n'emploia point l'action divine dans fon Syftême de la Production des chofes, ne font pas bien convaincantes. Mais c'eft de quoi je dois parler ci-deffous. Voiez la Remarque (*D*).

(*B*) *Pour contempler les aftres, il tomba dans un foffé.*] Comment pourriez-vous connoitre ce qui fe fait dans le Ciel, lui dit cette bonne femme, puis que vous ne voiez pas ce qui eft proche de vos pieds? Λέγεται δ' ἀγόμενος ὑπὸ γραὸς ἐκ τῆς οἰκίας, ἵνα τὰ ἄστρα κατανοήσῃ, εἰς βόθρον ἐμπεσεῖν, καὶ αὐτῷ ἀνοιμώξαντι φάναι τὴν γραῦν, Σὺ γὰρ, ὦ Θαλῆ, τὰ ἐν ποσὶν οὐ δυνάμενος ἰδεῖν, τὰ ἐπὶ τοῦ οὐρανοῦ οἴει γνώσεσθαι; *Fertur, quum domo exiret contemplandorum fiderum caufa, in fubjectam foffam incidiffe, petulantique probro dictum ab anu domeftica, Qua ratione, ô Thales, quæ in cælis funt comprehenfurum te arbitraris, qui ea quæ funt ante pedes, videre non vales* (9)? On a tourné en bien des manieres la penfée de cette femme. Confultez les Commentaires fur le CV Emblême d'Alciat, vous y trouverez les Vers que fit Thomas Morus contre un Aftrologue cocu. Tantôt ce grand Chancelier l'excufe de ne voir pas dans les Aftres les galanteries de fa femme, & tantôt il le bafoue de ne les y voir pas.

Saturnus procul eft, jamque olim cæcus, ut ajunt,
Nec propè difcernens à puero lapidem.
Luna verecundis formofa incedit ocellis,
Nec nifi virgineum virgo videre poteft.
Jupiter Europam, Martem Venus, & Venerem Mars,
Daphnen Sol, Herfen Mercurius recolit.
Hinc factum, Aftrologe, eft, tua cùm capit uxor amantes,
Sidera fignificent ut nihil inde tibi.

Vous voiez qu'il allegue des raifons pourquoi les Planetes ne peuvent pas révéler à cet Aftrologue l'infamie de fon domeftique; mais voici d'autres Vers où il prétend que puis que les Aftres voient tout, ils auroient dû faire favoir à leur client les amours illégitimes de fon époufe.

Aftra tibi ætherea pandunt fefe omnia vati,
Omnes & quæ fint fata futura monent.
Omnibus aft uxor quod fe tua publicat, id te
Aftra, licet videant omnia, nulla monent.

Comme il y a par-tout des Aftrologues, qui non plus que les autres profeffions ne font pas exemts de cette difgrace, un Auteur François qui en connoiffoit de tels, les a régalez d'une Traduction Françoife des prémiers Vers de Thomas Morus. Laiffons-le parler en fon vieux Gaulois (10). *Que fi ceftuy-cy* (11) *adonné à la haute contemplation, & prefumant fçavoir beaucoup, ne veid ce qui eftoit devant luy, affeurez-vous qu'il n'eft feul en fa faute: car plufieurs Aftrologues font femblables à luy; car fe meflans de predire aux autres leur fort, ne fçavent predire pour eux mefmes. Tesmoings quelques-uns de noftre temps de la profeffion, jaloux tant que plus, & quelque chofe d'avantage, vous m'entendez bien: fauve l'honneur des Dames. De ceux j'ay fait autrefois ceft Epigramme imité du Latin de Thomas More:*

Tu cognois aftrologue eftoilles etherees,
Dont à chacun predis futures deftinees;
Mais de ce que ta femme eft à plufieurs commune,
Par les aftres n'en peux cognoiftre chofe aucune,
Saturne eft trop loingtain, aveugle eft en apres
Le blanc d'entre le noir ne difcernant de pres.
Ayant les yeux honteux la Lune fait fon cours,
Puis la vierge ne veut voir lafcives amours.
Les autres affaire ont, Mars fa Venus regarde,
Venus Mars, Jupiter à Europe prent garde.
Ainfi donc tu ne peux ta femme apercevoir,
Quand fon amant l'embraffe, & moins tes cornes voir.

Voiez ce que je rapporte du *Menagiana* (12).

(*C*) *On croit qu'il vécut plus de quatre vingt-dix ans.*] Il náquit l'an 1 de la 35 Olympiade, & il mourut l'Olympiade 58 (13). Cela fait pour le moins quatre-vingts-douze ans. Ainfi Diogene Laërce raifonne mal avec fon Τετελεύτηκε γὰρ ἐπὶ τῆς πεντηκοστῆς ὀγδόης Ὀλυμπιάδος. *quinquagefima* QUIPPE *& octava Olympiade effe defunctum* (14); & néanmoins Aldobrandin (15) a trouvé très-jufte le calcul de cet Auteur, ou les quatre-vingts-dix ans de vie que Diogene Laërce a donnez à Thalès. Mr. Moreri ne compte pas bien; il veut que ce Philofophe né *en la 36 Olympiade*, foit mort *en la 58 vers l'an 209 de Rome le 95 de fon âge*. L'an 209 de Rome eft le dernier de la 58 Olympiade; mais comptez comme il vous plaira, vous ne trouverez jamais dans l'Hypothefe de cet Ecrivain quatre-vingts quinze ans.

(*D*) *Il a foutenu que l'eau étoit le principe de tous les corps. . . . . . Il y auroit bien des réflexions à faire fur cette fuppofition.*] On prétend avec beaucoup de raifon qu'il ne fut pas le prémier qui avança cette doctrine, & qu'il l'avoit empruntée, ou des Egyptiens, ou des plus anciens Poëtes de la Grece. Voiez la Differtation *de dogmate Thaletis, quod aqua fit principium omnium rerum*, imprimée avec quelques autres à Hall en Saxe l'an 1700 (16). Quelques Auteurs difent que le chaos d'Hefiode eft au fond le même principe que Thalès appelloit eau: j'ai de la peine à m'imaginer cela; car l'eau de Thalès a dû être confidérée comme une chofe homogene, au lieu que le chaos a dû être confidéré comme un

DIVERSES fignifications du mot Cahos.

(1) Πρεσβύτατον τῶν ὄντων, θεός. ἀγένητον γάρ. κάλλιστον, κόσμος. ποίημα γὰρ θεοῦ. *Antiquiffimum eorum omnium quæ funt, deus; ingenitus enim. Pulcherrimum, mundus; à Deo enim factus eft.* Diogenes Laertius, *Libro I*, num. 35.

(2) Ἠρώτησέ τις αὐτὸν εἰ λάθοι θεοὺς ἄνθρωπος ἀδικῶν. Ἀλλ' οὐδὲ διανοούμενος, ἔφη. *Interrogatus, lateretne Deos homo male agens: Ne cogitans quidem, inquit.* Idem, ibid. num. 36.

(3) Valerius Maximus, *Libro VII, Capite II*, num. 8. *Ext.* pag. m. 602.

(4) Cicero, de Legibus, *Libro II*, folio 334. B.

(5) Diog. Laertius, *Libro I*, num. 27.

(6) Ariftot. de Anima, *Libro I*, *Capite V*.

(7) Plut. in Convivio feptem Sapient. pag. 153, C.

(8) *Dans la Rem.* (D) *de l'Article* ANAXAGORAS.

(9) Diog. Laertius, *Libro I*, num. 34.

(10) Du Verdier Vau-Privas, Profopographie, *Tome I*, pag. 81.

(11) *C'eft-à-dire* Anaximene, *dont il venoit de dire*, Que comme un jour il regarda ententif au Ciel les aftres, en marchant il tomba dans une foffe.

(12) *On dit d'un homme qui tomba dans une foffe en regardant les aftres*, Qui fuit Aftrologus, nunc Geometra fuit. *Menagiana*, pag. 33.

(13) Apollodorus, *in* Chronicis, *apud* Laert. *Libro I*, num. 38.

(14) Diog. Laertius, *ibid.*

(15) *In* Notis ad hunc locum Laertii.

(16) *Sous le Titre de* Obfervationum felectarum ad Rem Litterariam fpectantium Tomus I. *Mr.* Thomafius, *Profeffeur en Droit à Hall, m'a fait la grace de m'en envoier un Exemplaire, de quoi je lui témoigne ici ma reconnoiffance. Il a beaucoup de part aux Pieces qui compofent ce Recueil.*

nous apprendra qu'il fit de très-belles découvertes dans l'Astronomie, & qu'en particulier il fut si content d'avoir trouvé en quelle raison est le diametre du Soleil (*E*) au cercle décrit par cet Astre autour

un mélange bizarre de toutes sortes de principes. Ovide nous en donne cette idée au commencement des Métamorphoses (17): & lors que les autres Poëtes parlent d'un certain cahos infernal, ils désignent un lieu ténébreux, horrible, & tout-à-fait dépourvu de la beauté qui se trouve dans les choses bien arrangées, ou de la simplicité d'un prémier principe.

Di, quibus imperium est animarum, umbræque silentes,
Et Chaos, & Phlegethon, loca nocte tacentia late (18).

Le Commentateur Servius entend là, par le mot *chaos*, les prémiers principes entant qu'ils avoient été dans la confusion des élémens. Mais peut-être subtilise-t-il trop; car apparemment Virgile ne vouloit parler que des Enfers en général, ou que d'une portion des Enfers. C'est ainsi que l'on doit entendre ces termes d'Ovide:

Per ego hæc plena timoris,
Per chaos hoc ingens, vastique silentia regni
Eurydices oro, properata retexite fata (19).

C'est Orphée qui adresse cette Priere à Pluton & à Proserpine. Consultez les Notes de Mr. Grævius sur Hesiode (20): elles prouvent que le terme *cahos* signifie très-souvent l'Enfer. Je sai que l'on a donné un autre sens au cahos qui a été selon Hesiode le prémier de tous les Etres: on a dit que ce cahos signifie le lieu où tous les corps ont été posez. Simplicius (21) affirme que cette interprétation avoit été très-commune. Sextus Empiricus la rapporte: *Εἶναι γάρ φασι Χάος τὸν τόπον ἀπὸ τοῦ χωρητικὸν αὐτὸν εἶναι τῶν ἐν αὐτῷ γινομένων. Dicunt enim Chaos esse locum, eo quod comprehendat illa quæ in ipso sunt* (22). Mais en ce sens-là il est impossible que Thalés ait enseigné la même doctrine qu'Hesiode; car l'eau n'a pas moins de besoin de lieu que les autres corps, il faudroit donc que le lieu eût existé avant l'eau, elle ne seroit donc pas le prémier principe. Je ne croi pas qu'Hesiode ait jamais eu la pensée qu'on lui attribue; & sûrement par le mot *cahos* il n'entendoit pas l'espace, ou le lieu qui contient les corps. Il entendoit sans doute l'état confus où étoient les choses avant que la Terre, la Mer, l'Air, les Cieux, &c., eussent la situation qui leur convenoit. Il ne prétendoit donc point parler de l'espace, qui en cas qu'on le distingue des corps est nécessairement un tout homogene, & incapable d'être le sujet de composition d'aucun élément, ni d'aucun mixte. Cela prouve que l'eau de Thalés n'étoit point l'espace, bien que d'ailleurs il ait dû la considérer comme un tout parfaitement homogene en acte, quoi qu'hétérogene en puissance. Je me sers là d'une distinction qui est très-fameuse dans les Ecoles des Péripatéticiens, & je veux dire que selon Thalés l'eau considérée en elle même, & avant la formation particuliere de tous les corps, doit être actuellement eau dans chacune de ses parties, & capable néanmoins de devenir air, feu, terre, & puis arbre, métal, sang, vin, *os*, &c., selon les divers dégrez de rarefaction & de condensation par où elle passe. C'est à tort que l'on objecte, que s'il n'y avoit qu'un seul principe matériel, il n'y auroit point de différence entre les corps. Cette Objection ne peut être bonne que contre ceux qui supposeroient que ce seul principe est immuable: mais s'ils supposent qu'il est susceptible de diverses qualitez successivement, comme la Matiere prémiere d'Aristote, il n'y a point de sorte de corps qui n'en puisse naître. La difficulté proposée par Lactance, soit contre Thalés, soit contre Heraclite qui n'admettoit que le feu pour le principe de toutes choses, n'est point bonne: Le feu, dit-il (23), ne peut point naître de l'eau, & l'eau ne peut point naître du feu. Il se trompe; tout corps particulier peut sortir du feu, ou de l'eau, ou de la terre, pourvu qu'il y ait des causes qui sachent modifier l'étendue selon toute son altérabilité, ou sa mutabilité. Mais remarquons en passant que ni Thalés, ni Heraclite, ni aucun des autres Philosophes qui ont pris pour le principe général de tous les corps un seul des quatre élémens vulgaires, n'ont égalé Aristote en pénétration d'esprit: ils n'ont point vu qu'aucun des quatre élémens n'est le corps en général, & que c'est une espece de matiere déterminée. C'est pourquoi Aristote, plus sensé qu'eux tous, a choisi pour prémier principe la Matiere en général.

La grande difficulté de l'Hypothese de Thalés est, qu'il n'avoit point dit comment l'eau avoit commencé de changer d'état, & de revêtir les formes particulieres d'air, de feu, de terre, &c. Se rarefia-t-elle, se condensa-t-elle, par sa vertu propre? Cette vertu naquit-elle tout d'un coup au commencement du Monde, ou avoit-elle toûjours existé dans l'eau? On ne comprend point que si l'eau ne l'a pas eue toûjours, elle ait pu se la donner; & que si elle l'a eue toûjours, elle ait été une éternité toute entiere sans se condenser, & sans se rarefier. Quelques-uns croient que Thalés a supposé que Dieu fut la cause efficiente qui tira de l'eau tous les corps particuliers. Ils alléguent deux Passages de Ciceron (24), & un Passage de Lactance (25): mais pour ce qui est de Lactance, il n'est pas un nouveau témoin, il n'est que Copiste de Ciceron: & à l'égard de celui-ci, les raisons qui le combattent (26) sont si fortes, qu'il ne faut pas se fier à son témoignage. Si l'on allegue les paroles de Diogene Laërce rapportées ci-dessus (27), je répons que Plutarque ne s'en sert point lors qu'il cite la même Réponse de Thalés. Si l'on replique que Plutarque & Diogene Laërce s'accordent sur un autre point, qui est que Thalés donnant la raison pourquoi Dieu est la plus ancienne de toutes les choses, allégua que Dieu n'a point été fait, ou que Dieu n'a point de commencement, je dirai que ce n'est pas une preuve positive qu'il ait attribué à Dieu la génération du Monde. N'y a-t-il pas eu des Philosophes qui, en avoüant d'un côté qu'il y a des Dieux, nioient de l'autre que les Dieux eussent fait le Monde? Si l'on replique tout de nouveau, que Thalés donnoit aux Dieux la connoissance des pensées les plus secretes de l'homme, je repliquerai à mon tour. I. Qu'il n'est pas certain qu'il ait parlé de la sorte, vu qu'il y a des Ecrivains qui donnent cette Sentence à Pittacus (28). II. Qu'il a pu croire que les Dieux se méloient de nos affaires, & qu'ils connoissoient les secrets de notre cœur, sans que cela prouve qu'il leur ait attribué la production de l'Univers (29), & qu'il n'ait pas enseigné qu'ils étoient sortis eux-mêmes du sein des ondes, comme de leur cause & de leur principe. III. Qu'il ne faut pas chercher les vrais sentimens Philosophiques du Physicien Thalés, dans les discours de conversation de Thalés l'un des sept Sages de la Grece. Il pouvoit dire sous cette derniere qualité beaucoup de choses qu'il ne disoit pas dans son Auditoire de Philosophie. Il ne parloit que de l'eau quand il expliquoit en Physicien la génération du Monde; il n'ajoûtoit pas l'action de Dieu à celle de l'eau. Mais quand il se regardoit comme un Sage dont les discours sententieux devoient servir à la correction des mœurs, & se répandoient parmi les peuples, il se croioit obligé de se conformer aux Sentimens Théologiques. Notez que les Dogmes des Philosophes Païens étoient mal liez, & si peu justes, que de l'Hypothese de l'existence de Dieu il ne suivoit pas qu'il eût part à la production & à l'administration du Monde; & que de l'Hypothese de sa Providence il ne suivoit pas qu'il eût débrouillé le Cahos, ou formé cet Univers. Il leur étoit permis de dire que les Dieux gouvernoient le Monde, quoi que produits & tirez du sein du Cahos comme les corps. Dès qu'on croit que l'ame de l'homme est formée des parties les plus subtiles du sang, on peut dire que Jupiter, Venus, & Mercure ont été produits des parties les moins grossieres du Cahos. Or comme l'ame gouverne le corps qu'elle n'a point fait, & dont elle n'est qu'une espece d'eau distillée (30), & comme nous gouvernons des bêtes, & même des hommes, qui ne sont pas notre production; ainsi les Dieux gouvernent le Monde qu'ils n'ont point fait, & qui les a faits de ses parties quintessenciées.

Je voudrois bien que les savans hommes de Hall, qui ont dit de si belles choses sur la Secte Ionique (31), m'eussent épargné la peine de concilier saint Augustin avec Ciceron. L'un dit que Thalés n'a reconnu aucune influence divine dans la production du Monde, l'autre dit tout le contraire. Ces Messieurs n'ont point parlé des Argumens que l'on a vus ci-dessus (32), par lesquels il semble qu'on puisse prouver que ce Fondateur de la Secte d'Ionie étoit orthodoxe sur le chapitre de la Divinité. J'aurois été bien aise qu'ils eussent examiné cette Objection; car je me serois servi de leurs Réponses. Ils ont décidé tout net, que depuis Thalés inclusivement, jusques à Anaxagoras exclusivement, la Secte Ionique a été Athée au second chef. Pour entendre cela il faut que j'observe, qu'ils admettent trois dégrez d'Athéisme (33). Le prémier est de soutenir qu'il n'existe point de Dieu: le second est de nier que le Monde soit l'ouvrage du Dieu dont on reconnoit l'existence: le troisieme est de dire que Dieu a créé le Monde par une détermination naturelle, & sans y être porté d'un mouvement libre. Thalés, Anaximandre, Anaximenés, sont coupables du second dégré d'Athéisme, tout comme Epicure. *Hi tres universi convenerunt in eo, quod principium omnium rerum sit aliquid similare, quod ortæ res fuerint nulla Dei opera, solius naturæ sponte, qui est gradus Atheismi Epicureus (sic enim vocare liceat) quod ortæ sint condensando & rarescendo. Quod atheismi illos tres postulavi, de singulis probatu non difficile est ex Augustino, qui ubi, &c* (34). Anaxagoras, Aristote, & les Stoïciens (35), sont coupables du troisieme dégré. *Anaxagoram & duos ejus socios* (Diogenem Apolloniatem & Archelaum) *tametsi a Thaletico atheismo qui Deo plane nihil vult esse cum fabricatione rerum negotii, adeo excuso, ut ejus comparatione religiosus ipse, qualem & vulgo habent quidam, videri queat, atheorum tamen catalogo minime expungendum statuo. Fuit autem atheismus ejus in eo gradu quem minimum vocavi* (36).

(*E*) *Un Passage qui nous apprendra qu'il fit de très-belles découvertes dans l'Astronomie, & .... en quelle raison est le diametre du Soleil.*] C'est Apulée qui me fournit ce Passage. *Thales Milesius*, dit-il (37), *ex septem illis sapientia memoratis viris facile præcipuus: fuit enim geometricæ penes Grajos primus repertor, & naturæ rerum certissimus explorator, & astrorum peritissimus contemplator, maximas res parvis lineis reperit: temporum ambitus, ventorum flatus, stellarum meatus, tonitruum sonora miracula, siderum obliqua curricula, Solis annua reverticula: idem Lunæ vel nascentis incre-*

(17) *Voiez ci-dessus Citation* (42) *de l'Article* OVIDE.

(18) Virgil. Æn. *Libr. VI, Vers.* 265.

(19) Ovidius, Metam. *Libr. X, Vers.* 29.

(20) *A la page* 115 *de l'Edition d'Amsterdam* 1701.

(21) Simplicius in Aristotel. Phys. *Libr. IV. Voiez Mr.* Petit, Miscell. Observat. *pag.* 52.

(22) Sext. Empiricus, Pyrrh. Hypotypos. *Lib. III, Cap. XVI.*

(23) *Heraclitus ex igne nata esse omnia dixit; Thales Milesius ex aqua. Uterque vidit aliquid: sed erravit tamen uterque: quod alterutrum si solum fuisset, neque aqua nasci ex igne potuisset, neque rursus ignis ex aqua.* Lactant. *Libr. II, Cap. IX, pag. m.* 121.

(24) *Vous les trouverez ci-dessus Citations* (32) *&* (34) *de l'Article* ANAXAGORAS.

(25) Lactant. *Libr. I, Cap. V, pag. m.* 14.

(26) *Voiez-les dans les Remarq.* (*D*) *&* (*F*) *de l'Article* ANAXAGORAS.

(27) *Citation* (1).

(28) *Voiez ci-dessus la Rem.* (*A*).

(29) *Voiez ci-dessus la Remarq.* (*G*) *de l'Article* JUPITER.

(30) *C'est-à-dire selon l'Hypothese des Païens.*

(31) *Voiez le Tome prémier* Observationum selectarum ad Rem Litterariam spectantium, *imprimé à Hall l'an* 1700, *pag.* 445, *& seq.*

(32) *Dans la Rem.* (*A*).

(33) Observ. ad Rem Litterariam, *Tom. I, pag.* 448.

(34) *Ibid. pag.* 450.

(35) Infimum (*Atheorum gradum faciunt*) quia produxerit quidem Deus, (*mundum*) sed necessitate naturæ coactus, non voluntate sua libere motus, quæ fuit Aristotelis & Stoicorum sententia... Interim qualicunque providentiæ Divinæ confessione factum est, ut Aristoteles & Stoici pro non atheis vulgo haberentur. Ille tamen ipsorum eandem sortem debere cum physicis Ionicæ Sectæ, quos pro atheis habitos monstrabimus, sectarum convenientia edocebit. *Ibid. pag.* 449, 449.

(36) *Ibid. pag.* 453.

(37) Apulejus Floridor. *pag. m.* 361.

autour de la Terre, qu'aiant enseigné cela à un homme qui lui offrit pour récompense tout ce qu'il voudroit, il ne demanda que la bonne foi de faire savoir que la gloire de cette invention lui étoit due (*c*).

(*c*) *Voiez la Rem.* (*D*).

incrementa, vel senescentis dispendia, vel delinquentis obstacula. Idem sane jam proclivi senectute divinam rationem de Sole commentus est: quam equidem non didici modo, verum etiam experiundo comprobavi: quotiens Sol magnitudine sua circulum quem permeat metiatur. Id à se recens inventum Thales memoratur edocuisse Mandraytum Prienensem, qui nova & inspinata cognitione impendio delectatus, optare jussit quantam vellet mercedem sibi pro tanto documento rependi. Satis, inquit, mihi fuerit mercedis Thales sapiens, si id quod à me didicisti, cum proferre ad quospiam cœperis, tibi non adsciveris; sed ejus inventi me potius quam alium repertorem prædicaveris. Il me semble que le vrai sens de ces paroles; *quotiens sol magnitudine sua circulum quem permeat metiatur*, est celui que je leur donne; il me semble, dis-je, qu'il faut entendre par-là que Thalés connut la grandeur du diametre du Soleil, & celle du cercle que cet Astre paroît décrire autour de la Terre. On nous dit bien qu'il calcula combien de fois toute la masse du Soleil devoit changer de situation afin d'achever ce cercle; mais on ne dit pas quel étoit ce nombre de fois. Les Astronomes d'aujourd'hui supposent que le diametre du Soleil est d'environ trente minutes, d'où il s'ensuit qu'en changeant de place selon toute l'étendue de son globe 720 fois, il décrit toute la circonférence de son cercle. Quelques-uns concluent de là que sa vitesse journaliere ne seroit pas fort considérable, s'il étoit vrai qu'il se mût de la maniere qu'on le suppose dans le Systéme de Tycho Brahé, c'est-à-dire comme une fleche dans l'air, & non pas comme les clous d'une roue. Les bœufs marchant lentement ne peuvent-ils point parcourir en très-peu d'heures un espace sept ou huit cens fois plus grand qu'ils ne le sont? Remarquez dans la conduite de Thalès, combien les Inventeurs d'une chose sont sensibles à la gloire d'être les prémiers en ce genre-là. Ce Sage de la Grece étoit déja vieux & comblé de réputation. Il fut insensible au gain, aux récompenses pécuniaires, à toute autre utilité: mais non pas à l'injustice de ceux qui s'empareroient de sa découverte, ou qui par un silence desobligeant seroient cause qu'il n'en eût pas l'honneur. Voiez ce que disoit Tacite en parlant d'Helvidius Priscus, c'est que la derniere chose, dont les gens mêmes les plus sages se dépouillent, est le désir de la gloire (38).

(38) *Opum contemptor, recti pervicax, constans adversus metus. Erant quibus appetentior famæ videretur, quando etiam sapientibus cupido gloriæ novissima exuitur.* Tacit. Hist. *Libr. IV, Cap V & VI.*

THAMYRAS, Auteur de la Science des Haruspices dans l'Ile de Cypre. Cherchez TAMIRAS.

THAMYRIS, Poëte, & l'un des plus excellens Musiciens de son tems, nâquit à Odryse dans la Thrace, où sa mere (*a*) s'étoit retirée pour cacher son deshonneur. C'est qu'elle avoit eu l'imprudence de coucher avec un (*b*) homme qui ne la voulut point épouser. Elle l'en somma plusieurs fois sans doute, à mesure qu'elle sentoit croitre l'enflure de ventre qui avoit suivi de près leurs embrassemens; mais il fit la sourde oreille, & l'obligea par cette conduite à s'éloigner de son païs qui étoit le mont Parnasse (*A*). Le fils dont elle accoucha à Odryse eut nom Thamyris, & fut doué de beaucoup de perfections, qui auroient pu le combler de gloire, si la vanité qui s'y méla ne l'avoit précipité dans mille desordres. Il chassa de race; car il apprit la Musique dans une telle perfection, que les Scythes le firent leur Roi nonobstant sa qualité d'étranger (*c*). Ce fut la plus belle voix de son siecle, si nous en croions Plutarque qui ajoûte qu'il composa un Poëme de la Guerre des Titans contre les Dieux (*d*). On lui attribue d'autres Poësies; cinq mille Vers sur la création du Monde, & un Systême de Théologie composé de trois mille Vers (*e*), qui existoit encore lors que Suidas travailloit à son Dictionaire. Il n'y a pas beaucoup d'apparence que ce soient deux Poëmes entiérement différens. Il étoit plus ancien qu'Homere de huit dégrez selon quelques-uns, ou de cinq selon quelques autres (*f*), & il fut le troisieme qui remporta le prix du chant aux Jeux Pythiques (*g*). On lui attribue l'invention du crime de *non-conformité* (*B*). Le défi qu'il osa présenter aux Muses étoit plein d'une vilaine insolence: fier de sa beauté, & de son adresse à jouer des instrumens, il les provoqua à un combat de Musique, sous cette condition que s'il remportoit la victoire, il leur ôteroit à toutes neuf la virginité; & que s'il étoit vaincu, il s'abandonneroit à leur discrétion. Les Muses, apparemment fort assûrées du succès, se soumirent à la condition, & après leur victoire le privérent de la vue, & de la connoissance de la Musique. Homere qui a parlé de ce défi de Thamyris (*C*), & de la peine qu'il en porta, ne dit pas un mot de la prétention qu'il avoit, en cas que l'avantage lui demeurât: prétention semblable à celle des perdrix mâles quand ils se battent en présence de leurs femelles (*h*); mais Apollodore & le Scholiaste d'Homere sont aussi exprès sur cette particularité que l'on le puisse être (*i*). Natalis Comes auroit bien fait de les citer (*D*). Il est étonnant que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela, & qu'il se soit contenté de représenter Thamyris comme un ingrat (*E*), qui emploioit contre les Muses le

(*a*) *Elle s'appelloit Arsinoé, selon* Suidas; *& Argiope, selon* Pausanias *&* Apollodore.

(*b*) *Il s'appelloit Philammon, & étoit bon Musicien: voiez* Pausanias, *Libr. IV, pag.* 143, *Libr. X, pag.* 322. Plut. de Musica, *pag.* 1132.

(*c*) Conon, *apud* Photium *num.* 186, *pag.* 428.

(*d*) Plutarch. de Musica, *pag.* 1132. Natalis Comes, Mythol. *Libr. VI, Cap. XIV, dit que Plutarque met ce Poëme audessus de tous les autres; mais il est certain qu'il n'en dit ni bien ni mal.*

(*e*) Tzetzes, Chil. VII Hist. CVIII.

(*f*) Suidas.

(*g*) Pausan. *Libr. X, pag.* 322.

(*h*) *Tunc inter se dimicant mares desiderio feminarum, victum ajunt Venerem pati.* Plin. *Lib. X, Cap. XXXIII.*

(*i*) *Voiez la Rem.* (*D*).

(*A*) *Qui étoit le mont Parnasse.*] D'autres (1) disent qu'elle se retira du Peloponnese, & que Philammon beau jeune homme qu'elle avoit trop aimé, & trop régalé de ses faveurs, étoit né à Thoricum dans l'Attique.

(*B*) *L'invention du crime de* non-conformité.] Pour n'avancer point cela sans preuve je citerai ces quatre mots Grecs: Πρῶτος ἀρξάμενος ἐρᾶν ἀῤῥένων. *Mascula Venere primus usus dicitur* (2). Le garçon dont il devint amoureux étoit le même Hyacinthe qu'Apollon aima depuis, & qu'il tua d'un coup de palet contre son gré. Il étoit fils de la Muse Clio, & de Piere fils de Magnes (3). C'est ce que nous apprenons d'Apollodore: mais Suidas nomme ce garçon *Hymnée*, & le fait fils de Calliope & de Magnes. Je n'ai lu dans aucun Auteur ce que Lloyd & Hofman ont copié de Charles Etienne, savoir que Thamyris le plus beau de tous les hommes aima d'abord les garçons, & puis changea de coutume, & aima les Muses. C'est pervertir & bouleverser tout ce qu'on trouve dans les Anciens.

(*C*) *Homere qui a parlé de ce défi.*] C'est au II Livre de l'Iliade, dans le dénombrement de la Flotte Greque, à l'occasion de la ville de Dorion, auprès de laquelle il dit que Thamyris fut rencontré par les Muses. Il est évident par ce qui précede & par ce qui suit, que cette ville n'étoit point dans la Thrace, comme Mr. Lloyd l'assûre, mais dans le Peloponnese. Lucain, qui l'a mise dans la Thessalie (4), n'en a gueres mieux connu la situation. Beroalde, qui a voulu prouver par Lucain qu'elle étoit dans la Beotie, a fait deux fautes pour une (5). Diodore de Sicile au livre III & Dion Chrysostome dans la troisieme Harangue *de Fuga*, ont parlé de ce combat de Thamyris, & de ce qu'il lui en coûta. Barthius a trouvé dans cette Harangue que Thamyris perdit la vue, & la connoissance de la Musique à cause de ses richesses (6). Mais ce n'est nullement la pensée de l'Auteur.

(*D*) *Natalis Comes auroit bien fait de les citer.*] Il a parlé (7) comme il faut de cette Avanture; mais il ne cite qu'Asclepiade de Myrlea (8), ce qui est une mauvaise maniere de citer, & un reste de la vaine affectation qui parut dans quelques Savans d'Italie au tems de la resurrection des Belles-Lettres. Les uns ne citoient qu'en général un Auteur Grec; les autres l'appelloient bien par son nom, mais ils se gardoient bien de dire que ce qu'ils en rapportoient ne se trouvoit que cité dans quelqu'un des Auteurs connus. Les Théologiens & les Philosophes Scholastiques ne citent pas avec cette supercherie: ils vous renvoient fort bien pour un Passage d'un Auteur, dont les Ouvrages sont entre les mains de tout le monde, à la Citation d'un Moderne. C'est ainsi que le Pere Terillus, dans son Livre sur la Régle des Mœurs, ne cite presque jamais, ni les Peres, ni Thomas d'Aquin, que sur la foi de Sanchés, de Vasqués, & des autres Jésuites, comme le remarque l'Auteur de la IV Dénonciation du *Philosophisme*. Je donne ici moi-même un exemple de ces sortes de Citations. Mais quoi qu'il en soit, Natalis Comes devoit nous apprendre qu'il nous reste des Auteurs à consulter sur les conditions du défi; συνθέμενος, dit Apollodore, ὧν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάσειν πάσαις. Le Scholiaste d'Homere se sert de la même expression sur le Passage du II Livre de l'Iliade, συνέθετο, ὧν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάσαι πάσαις.

(*E*) *Il est étonnant que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela, & qu'il se soit contenté de représenter Thamyris comme un ingrat.*] Ἐπεὶ εἰ μὴ κατὰ τὸν Θάμυριν, ἢ τὸν Εὔρυτον εἴη τὴν φύσιν, ὡς ταῖς μούσαις ἀντᾴδειν, παρ' ὧν εἴληφε τὴν ᾠδήν, ἢ τῷ Ἀπόλλωνι ἐρίζειν, ἐναντία τοξεύων, καὶ ταῦτα, δοτῆρι ὄντι τῆς τοξικῆς. *Ni ejusdem naturæ, cujus Thamyris, vel Eurytus, ut musis occinat, à quibus canendi normam acceperit, vel Apollinem, idque jaculationis præceptorem, jaculando provocet* (9). Ce railleur avoit peut-être oublié cette circon-

(1) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *p.* 428.

(2) Apollodor. *Libr. I, pag. m.* 11. *Voiez aussi* Suidas, *& le* Scholiaste d'Homere in Iliad. *Libr. I, Vers.* 102.

(3) Apollodor. *Libr. I, p. m.* 10.

(4) *Quæ tetigit Phylace Pteleosque & Dorion ira Flebilis Pieridum.* Lucan. Pharf. *Libr. VI, Vers.* 352.

(5) Beroald. in Propert. Eleg. XXII *Libr. II.*

(6) Barth. Comm. in Statium, *Tom. II, pag.* 962.

(7) Nat. Comes, Mythol. *Lib. VI, Cap. XIV.*

(8) *Cet Auteur est célébre. Myrlea Ville de Bythynie a eu depuis le nom d'Apamée.*

(9) Lucian. *in* Reviviscentibus, *pag.* 389, *Tom. I.*

le talent qu'il tenoit d'elles. Il y a des Auteurs qui ont écrit que la punition de son audace fut renvoiée au tems qu'il seroit dans les enfers (*k*). Pausanias dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vue, non pas comme dit Homere en punition de sa dispute contre les Muses, mais par maladie (*l*). On remarque (*m*) que ce Poëte ne fit plus de Vers après avoir perdu les yeux, & qu'il jetta sa Lyre dans une riviere (*F*): aussi le représentoit-on avec sa Lyre brisée, lors qu'on le représentoit aveugle (*n*). Notez qu'il fut l'Inventeur de la Musique qu'on nommoit Dorique (*G*). Platon a feint suivant les principes de la Métempsychose, que l'ame de Thamyris passa dans le corps d'un Rossignol (*o*).

(*k*) Prodicus Phocæensis, apud Pausaniam, *Libr. IV, pag.* 143.

(*l*) Pausan. *ibid.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) Prodicus Phocæensis, apud Pausaniam, *Libr. IX, p.* 304, & *Libr. X, pag.* 347.

(*o*) Plato, de Republ. *Libr. X, pag.* 785.

circonstance: & peut-être ne l'avoit jamais remarquée dans ses lectures. Bien nous en prend; car il y a beaucoup d'apparence que c'est la vraie raison, pourquoi il n'a point fait de cela quelque plat de son métier dans aucun de ses Livres, en supposant faussement & malignement, que les Muses ne chantérent pas bien ce jour-là, soit à cause d'un rhûme de commande, ou survenu bien à propos, soit par quelque autre souplesse semblable à celles que les galans & les ambitieux pratiquent au jeu (10), & qu'ainsi Thamyris, &c. Mais n'oublions point que selon quelques Auteurs (11), le prix attaché à sa victoire n'étoit pas une faveur de passade; c'étoit un mariage effectif à contracter entre lui & les neuf Muses; c'étoit par conséquent une affaire permanente:

Connubio jungam stabili propriamque dicabo (12).

(10) *Roy Gomez aquis principalement par cette ruse l'amitié de Philippe II.* Brantome, *dans l'Eloge de Philippe II. Voiez touchant* INNOCENT XI, *son Article Remarque* (*B*).

(11) Conon, *apud* Photium. *num.* 186, *pag.* 428. (12) Virgil. *Æn. Libr. I, Vers.* 73.

(*F*) *On remarque......qu'il jetta sa Lyre dans une riviere.*] Le Sieur Caseneuve, dans son Commentaire François sur quelques Epitres de Philostrate, dit que Thamyris aprés sa punition *jetta sa lyre contre le mont Parnasse, & du coup il en sortit le ruisseau que pour ce on a nommé Balyra.* C'est une étrange altération des paroles de Pausanias; elles nous apprennent (13) qu'à trente stades de la porte de Messene dans le Peloponnese, il y avoit une riviere dont le nom Balyra venoit de ce que Thamyris y avoit jetté sa Lyre.

(*G*) *Il fut l'Inventeur de la Musique qu'on nommoit Dorique.*] Il excelloit trop en cet Art pour se contenter de l'état où il le trouva, & pour ne pas se piquer de l'enrichir de quelque ornement nouveau. *Lydios modulos Amphion* (invenit) *Dorios Thamyras Thrax: Phrygios Marsyas Phryx* (14).

(13) Pausan. *Libr. IV*, *p.* 143.

(14) Plin. *Libr. VII, Cap. LVI, pag. m.* 102. *Voiez aussi* Clement d'Alexandrie, *Libr. I* Strom. *pag.* 307.

THEON, Sophiste Grec, dont il nous reste un Ouvrage de Rhétorique (*a*), écrit avec beaucoup de politesse, & de jugement. Ses regles sont nettes & courtes, & il choisit bien les lieux communs qui doivent fournir les argumens. Il n'y a point de matiere où il ait mieux réussi que dans la These de la Providence de Dieu (*A*). Il juge bien des beaux endroits, & des défauts des plus illustres Historiens, & Orateurs. Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots (*B*). Voici une autre preuve de son bon goût. Il ne veut point que les Maximes ou les Sentences soient en relief, ou en broderie dans les narrations, il veut qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible (*C*). Son Livre fut imprimé à Bâle avec la Version Latine de Joachim Camerarius l'an 1541; mais la meilleure Edition est celle de Leide 1626 *in* 8. Daniel Heinsius, qui la procura, revit avec soin la Version Latine, & y fit un très-grand nombre de corrections.

(*a*) *Intitulé* Προγυμνάσματα, *Progymnasmata.*

THEO-

(*A*) *Il n'y a point de matiere où il ait mieux réussi que dans la These de la Providence de Dieu.*] Lisez le Chapitre XII de son Ouvrage, vous y verrez une source très-féconde des plus belles preuves qu'un Païen pût imaginer, & qui vous persuadera que notre Theon étoit habile. Vous y trouverez, entre autres choses, que quand on se persuade que les Dieux sont perpétuellement les inspecteurs de tout ce que nous faisons, on vit dans la derniere sûreté, & dans la pratique de son devoir; & que ceux qui croient être l'objet du soin des Dieux passent leur vie avec le plus grand plaisir du monde. Laissons-le parler lui-même: Εἶθ' ὅτι ἀσφαλέστατα ἂν οὗτοι, καὶ προσεχέστατα τὸν βίον διάγοιεν, νομίζοντες ἔχειν ἐπισκόπους ἀεὶ πασῶν τῶν κατὰ τὸν βίον πράξεων. καὶ ὅτι μάλιστα ἡδέως ζῶσιν, οἱ ἡγούμενοι ἐπιμελητὰς ἔχειν τοὺς θεούς. *Quemadmodum & omnium tutissime ac diligentissime eos vivere constet, qui omnium suarum in vita actionum inspectores se habere existimant Deos. Sed & jucundissime ætatem agere, qui à Diis respici se credunt* (1). Il est sûr que si les hommes savoient vivre selon leurs principes, rien ne seroit aussi capable de les détourner de toute mauvaise action, & de les pousser au bien, que le dogme de la présence de Dieu. Les plus scélérats ont la force de réfréner leurs mains & leur langue, quand ils croient être vus ou entendus de quelque personne qu'ils craignent, & qu'ils respectent. A plus forte raison faudroit-il que la pensée que Dieu voit tout, contînt toûjours l'homme dans son devoir (2). C'est pour cela que dans les Livres de piété on recommande si fort la méditation de la présence de Dieu. De là vient encore l'usage d'afficher cet Ecriteau jusques dans les coins des rues, DIEU TE REGARDE PECHEUR. Il est certain aussi que ceux, qui croient que Dieu a soin d'eux, ont une ressource continuelle de consolation, & de plaisir. Les Poëtes profanes n'ont pas ignoré cela; mais on doit être scandalisé qu'ils se soient servis de cette maxime pour attirer une maitresse (3).

Je mettrai ici une chose qui se trouve dans un Livre intitulé *Pratiques de Pieté pour honorer le S. Sacrement.* On y rapporte (4) „cet Apophthegme du Maréchal de Gassion: „ *Si je croiois la présence réelle, je voudrois passer toute ma* „ *vie dans une Eglise le visage prosterné contre terre: & je* „ *ne puis me persuader que plusieurs Catholiques croient ce* „ *qu'ils disent croire de ce mystere, veu le peu de respect* „ *qu'ils font paroître dans l'Eglise*". Si ce Maréchal avoit cru la réalité, il auroit fait tout comme les autres: il se seroit accoutumé à cette doctrine, & y seroit devenu insensible par habitude; cela lui étoit arrivé par rapport au dogme, que Dieu est présent dans tous les lieux de l'Univers. L'Humanité de Jesus-Christ présente visiblement feroit sans doute plus d'effet que la presence de Dieu; mais une présence aussi invisible de la Nature humaine de Jesus-Christ, que celle de la Nature divine, revient bientôt à la même chose. Elle ne frappe pas plus fortement ceux qui la croient, que les Protestans ne sont frappez de la doctrine de la présence de Dieu.

(1) Theo, *in* Progymn. *Cap. XII, pag. m.* 135.

(2) *Conferez ce que dessus dans la Remarque* (*A*) *de l'Article* THALES.

(3) *Voiez l'Ode* XVII *du I Livre d'*Horace, *& considérez ces paroles,* Di me tuentur: Dis pietas mea, Et Musa cordi est.

(4) *Voiez la* Bibliotheque Universelle, *Tom. I, pag.* 313.

(*B*) *Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots.*] Quand il recommande la clarté de l'expression (5), il indique plusieurs causes d'obscurité qu'il faut éviter. Il veut entre autres choses, qu'on ne jette point les Lecteurs ou les Auditeurs dans l'incertitude si une certaine partie de la période se doit rapporter à ceci ou à cela, & ainsi il blâme cette expression: Δῆμον Ἐρεχθῆος μεγαλήτορος, ὅν ποτ' Ἀθήνη θρέψε Διὸς θυγάτηρ, τέκε δὲ ζείδωρος ἄρουρα. *Populum præstantis Erechthei, Pallas quem Jove nata aluit, terra edidit alma* (6). On ne sait, dit-il, si c'est le peuple, ou si c'est Erechthée, que Pallas a nourri, & que la terre a produit. Il ajoûte que les Livres d'Heraclite sont devenus très-obscurs par un tel arrangement de paroles, qui s'y trouve avec excès, soit que l'Auteur n'y ait pas pris garde, soit qu'il l'ait ainsi voulu: Παρὰ ταύτην δὲ τὴν ἀμφιβολίαν, τὰ Ἡρακλείτου τοῦ φιλοσόφου βιβλία σκοτεινὰ γέγονε, κατακόρως αὐτῇ χρησαμένου, ἤτοι ἐξεπίτηδες, ἢ καὶ δι' ἄγνοιαν. *Ex hujusmodi ambiguis locutionibus Heracliti philosophi libri obscuritatem contraxere: qui ad fastidium illis, sive gnarus sive ignarus, usus est* (7). Puis que Theon avoit une si grande délicatesse à l'égard des expressions louches, je ne sai point où il trouvoit des Auteurs qui eussent écrit comme il l'auroit souhaité; car les plus grands Maîtres en Latin, en Grec, sont tous pleins de ces ambiguitez. Il est vrai qu'elles sont moins embarrassantes dans un Ouvrage d'Eloquence ou d'Histoire, que dans un Traité de Physique; & qu'ainsi le Philosophe, censuré par Theon, étoit principalement obligé à les éviter. J'ai dit quelque part (8) que notre Langue est moins sujette à ce défaut que la Greque, ni la Latine; mais il faut avouer que même de fort excellens Ecrivains négligent beaucoup à cet égard les loix rigoureuses de notre Grammaire. Un nouveau Theon leur trouveroit bien des périodes condamnables.

(*C*) *Qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible.*] C'est sans doute le vrai sens de ces paroles: Ὅταν μέντοι συνεχῶς ἐγκαταμιγνύῃ τις, καὶ λανθάνῃ ταῦτα γνωμικῶς ἐπιχαρίς πως ἡ διήγησις γίνεται. *Quæ sententiosa quidem quamvis sæpe inferantur, modo ne emineant, mirifice amœnam ac venustam efficiunt orationem* (9). Petrone avoit le même goût. Lisez ces paroles de la Préface d'un Livre de Mr. Corbinelli; *Ceux qui ont lû* Tite Live *seront surpris de trouver tant de Maximes dans un Historien qui en a très-peu, ou qui n'en a gueres que de la nature de celles dont parle un Ancien* (*), *lesquelles sont enchassées dans le corps du discours, sans avoir le tour ni l'apparence de Maximes.* C'est louer par un bel endroit cet Historien: les Sentences, ou les réflexions morales & politiques, qui sont détachées du fil de la narration ne méritent pas beaucoup d'applaudissemens. Il n'est pas fort difficile d'en répandre de cette nature: mais c'est un grand art que d'en insérer de bonnes dans le corps même du récit. Elles y doivent être comme un Ouvrage de platte peinture, & non pas comme un Ouvrage relevé en bosse.

(5) Theo, *Cap. IV, pag.* 46, & *seq.*

(6) *Idem, ibid. pag.* 47.

(7) *Ibid.*

(8) *Ci-dessus Remarq.* (*C*) *du* 1 *Article* ACHILLE.

(9) Theo, *Cap. IV, pag.* 63, 64.

(*) Curandum est, ne sententiæ emineant extra corpus orationis expressæ, sed intexto vestibus colore niteant. *Petr. Satyric.*

THEOPOMPE, Orateur & Historien, nâtif de l'Ile de Chios (*a*), florissoit au tems de Philippe Roi de Macedoine pere d'Alexandre le Grand (*A*). Il fut le plus célèbre de tous les Disciples d'Isocrate (*b*), & il remporta le prix sur tous les Panégyristes attirez par Artemise pour louer Mausole (*c*). Il n'y avoit dans la Grece aucune Ville considérable où il n'eût harangué avec l'applaudissement de tout l'Auditoire (*d*). Ce fut l'une des raisons qu'il mit en avant pour justifier la bonne opinion qu'il avoit de son mérite; lors qu'aiant mis fort au dessous des modernes les Orateurs du Siecle passé, il se débita lui-même pour l'un des prémiers de son tems (*e*). Après s'être signalé comme Orateur, il se mit à composer des Histoires (*B*), & il fit voir que l'étude de l'Eloquence est un bon préparatif pour cela (*C*); car il s'acquit la réputation d'un habile

(*a*) Strabo, *Libr. XIV*, *pag.* 444.

(*b*) Ἐπιφανέστατος πάντων Ἰσοκράτους μαθητῶν. *Clarissimus omnium Isocratis discipulorum.* Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeium, *sub fin. pag. m.* 262.

(*c*) Aulus Gellius, *Libr. X*, *Cap. XVIII.*

(*d*) Photius, Biblioth. *Cod.* 176, *pag.* 392.

(*e*) *Idem, ibid. Voiez la derniere Remarque, à la fin.*

(*A*) *Il florissoit au tems de Philippe....pere d'Alexandre le Grand.*] L'Anonyme qui a décrit les Olympiades le fait fleurir sous la 93. C'est une erreur que Suidas a suivie, & que Meursius (1) & Vossius (2) ont adoptée. Jonsius la réfute solidement (3). Il cite Diodore de Sicile qui a observé, que le XLI, le XLII, & le XLIII Livres de l'Histoire de Theopompe comprenoient ce qui se passa dans la Sicile depuis l'an 3 de la 93 Olympiade jusqu'à l'an 2 de la 109 (4). Est-il apparent qu'un Auteur qui a fleuri dans l'Olympiade 93 soit en vie l'Olympiade 110 (5)? Voici une preuve plus solide. Theopompe publia une Lettre & des Conseils qu'il avoit écrits à Alexandre qui ne commença de régner qu'en la 111 Olympiade. Je laisse plusieurs autres preuves alléguées par Jonsius: on les pourroit éluder, & aprés tout elles ne sont pas plus fortes que celles-là. N'en parlons donc point, & disons qu'il eût pu trouver dans Photius un Argument plus invincible que ne l'est tout ce qu'il allégue; car comme je l'ai rapporté dans le corps de cet Article, on apprend de Photius. 1. Que Theopompe n'avoit que quarante-cinq ans lors qu'Alexandre le fit rétablir à Chios. 2. Que Ptolomée Roi d'Egypte pensa le faire mourir. Cela montre que tant s'en faut qu'il ait fleuri dans l'Olympiade 93, il ne nâquit pour le plutôt que vers la centieme.

(*B*) *Après s'être signalé comme Orateur, il se mit à composer des Histoires.*] Quintilien observe cela: *Theopompus .....ut in historia prædictis* (Herodoto & Thucydide) *minor, ita Oratori magis similis, ut qui antequam est ad hoc opus solicitatus, diu fuerit Orator* (6). Ciceron n'est point contraire à Quintilien quand il assûre que Theopompe ne plaida jamais de causes; car il y eut dans la Grece bien des Orateurs qui n'en plaidérent jamais. Au reste, ce fut Isocrate qui conseilla à Theopompe de s'appliquer à l'Histoire (7). Le Passage que je cite de Ciceron pourroit faire accroire que Theopompe & Ephore étoient deux génies semblables, puis que leur Maître leur conseilla la même étude; mais ne vous y laissez pas tromper. Ils ne se ressembloient guere, l'un avoit besoin de bride, l'autre d'éperon. Theopompe étoit trop ardent, Ephore ne l'étoit pas assez. Voilà pourquoi Isocrate n'emploioit pas pour l'un la même méthode que pour l'autre. *Hoc doctoris intelligentis est, videre quò ferat natura sua quemque; & ea duce utentem sic instituere, ut Isocratem in acerrimo ingenio Theopompi, & lenissimo Ephori dixisse traditum est, alteri se calcaria adhibere, alteri frænos* (8). Ciceron exprime cela dans un autre lieu encore mieux pour ce que j'ai à prouver; car il témoigne que ces deux Disciples ne furent jamais semblables. *Dicebat Isocrates...se calcaribus in Ephoro, contrà autem in Theopompo frenis uti solere: alterum enim exultantem verborum audacia reprimebat, alterum cunctantem, & quasi verecundantem incitabat. Neque eos similes effecit inter se, sed tantum alteri affinxit, de altero limavit, ut id confirmaret in utroque, quod utriusque natura pateretur* (9). Quintilien raconte le même fait (10). D'autres débitent une semblable remarque touchant Platon par rapport à Aristote & à Xenocrate, & touchant Aristote par rapport à Theophraste & à Callisthene (11).

(*C*) *L'étude de l'Eloquence est un bon preparatif pour écrire l'Histoire.*] C'étoit le sentiment de Ciceron; car voici ce que lui disoit Pomponius Atticus: *Potes tu profectò satisfacere in* historia *quippe cum sit opus, ut tibi quidem videri solet, unum hoc oratorium maxime* (12). Il semble néanmoins qu'un homme qui s'est exercé à composer des Harangues, ne soit pas bien propre à garder dans ses expressions cette simplicité grave qui convient au caractere historique. On peut craindre de lui un style pompeux, & trop figuré. Mais cette Objection est beaucoup plus forte contre ceux qui disent, que pour être un bon Historien il faut avoir été un bon Poëte (13). De fort grands Auteurs ont dit cela. Quoi qu'il en soit, on a trouvé que Theopompe avoit donné à son style les manieres d'un Orateur beaucoup plus que celles d'un Historien, & qu'il avoit imité celui d'Isocrate. *Veterum hoc commune judicium est dictionem ejus oratoriæ ac imprimis Isocraticæ, similiorem esse, quam historiæ* (14). Ceux qui le justifient en disant d'une façon vague, qu'il s'approchoit plus de la force de Demosthene, n'ôtent pas entiérement la difficulté; car c'est convenir que l'Eloquence oratoire dominoit dans ses Ecrits Historiques. Il faut donc le justifier en se réduisant aux termes de Denys d'Halicarnasse; je m'en vais les rapporter en Latin: ils nous apprendront qu'il avoit joint au caractere d'Isocrate la force que son sujet demandoit, & qu'il ne piquoit guere moins que Demosthene en censurant. *Ea forma quæ in elocutione cernitur, maxime ad similitudinem Isocrateæ accedit. Pura enim dictio, vulgaris, simplex, perspicua, sublimis, magnifica, & summam pompam præ se fert, & quadam harmonia temperata est, jucunde & suaviter fluens. Differt autem ab elocutiune Isocratis in austeritate & vehementia in aliquibus; nimirum cum se in affectus concitandos dederit, & vel maxime cum urbibus & ducibus improba consilia & res gestas exprobrat atque vitio dat. Multus enim est in iis, & à Demosthenis acrimonia ne paululum quidem abest* (15). Ciceron observe que Theopompe, aiant donné plus d'élévation à son langage que Philistus & que Thucydide, avoit obscurci leur gloire. *Ut horum concisis sententiis, interdum etiam non satis apertis cum brevitate, tum nimio acumine, officit Theopompus elatione atque altitudine orationis suæ, quod idem Lysiæ Demosthenes: sic Catonis luminibus obstruxit hæc posteriorum quasi exaggerata altius oratio* (16). Mais voici une chose en quoi il fit trop l'Orateur, il évitoit avec un grand soin la rencontre des voielles, il affectoit l'arrondissement & la cadence des périodes, & la correspondance des figures de Grammaire. C'est un défaut que Denys d'Halicarnasse lui reproche (17), & il y a sans doute je ne sai quelle petitesse dans ces sortes d'affectations, lors que la grandeur & la majesté du sujet doit attirer toute l'attention de l'Ecrivain. Disons pourtant sur ce qui concerne la rencontre des voielles qu'il ne fit pas mal de la fuir, & qu'il n'est blâmable qu'en ce qu'il faisoit connoître qu'il l'évitoit avec un trop grand scrupule. Je remarque que Ciceron, en rapportant que l'on blâma Theopompe sur cet article, ne dit point qu'on le fit avec raison: il semble même dire qu'on le fit à tort. *Ut in legendo*, dit-il (18), *sic animus in dicendo prospiciet quid sequatur, ne extremorum verborum cum insequentibus primis concursus, aut hiulcas voces efficiat, aut asperas. Quamvis enim suaves, gravesve sententiæ, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendent aures, quarum est judicium superbissimum. Quod quidem latina lingua sic observat, nemo ut tam rusticus sit, qui vocaleis nolit conjungere. In quo quidam etiam Theopompum reprehendunt, quod eas literas tantopere fugerit, & si id magister ejus Isocrates, at non Thucydides..... In ea est crebra ista vocum concursio, quam magna ex parte, ut vitiosam, fugit Demosthenes.* Duris de Samos parla du style de Theopompe avec beaucoup de mépris, mais comme le remarque Photius (19), il s'en faloit bien qu'il ne l'égalât. Consultez Longin en deux endroits de son Traité du Sublime. Il le loue & le justifie dans l'un, il le censure dans l'autre. „ Cela se peut voir encore ", dit-il (20), „ dans un passage de Theopompus, que Cecilius „ blâme, je ne sçay pourquoy, & qui me semble au contraire fort à louer pour sa justesse, & parce qu'il dit beaucoup. *Philippes*, dit cet Historien, *boit sans peine les affronts que la necessité de ses affaires l'oblige de souffrir* ". Il y a dans le Grec δεινὸς ὢν ὁ Φίλιππος ἀναγκοφαγῆσαι πράγματα. Mr le Fevre traduit ainsi ces paroles: *Philippus rerum necessitatem devorare callidus.* L'autre Passage de Longin commence de cette façon (21). „ De même l'Historien Theopompus a fait une peinture de la descente du Roy de „ Perse dans l'Egypte, qui est miraculeuse d'ailleurs: mais „ il a tout gâté par la bassesse des mots qu'il y mêle. *Y a-t-il une ville*, dit cet Historien, *& une nation dans l'Asie, „ qui n'ait envoyé des Ambassadeurs au Roy? &c* ". Longin aiant rapporté toute la suite de la description ajoûte: „ De „ la plus haute élevation il tombe dans la derniere bassesse, à l'endroit justement où il devoit le plus s'élever. Car „ mêlant mal à propos dans la pompeuse description de cet „ appareil, des boisseaux, des ragousts, & des sacs, il semble „ qu'il fasse la peinture d'une cuisine ". Le Jésuite Caussin, qui se connoissoit assez bien en Rhétorique, a fort condamné cette Censure. Voici ses paroles: *Dionys. Longinus, mordax Criticus, eum irridet, quòd ubi dona regi Persarum, ab Asiaticis oblata commemorat, post stragulam vestem, purpuram, tabernacula aurea, peristromata, emblemata, carnes etiam victimarum salsas, regi oblatas ad alendum exercitum, commemoret. Debebat, inquit, ista minuta, aut omittere, aut initio collocare, ut à minoribus ad majora ascenderet: sed in eo frigidus est, & frustra mordax Longinus. Erat enim fidelis historici, & prudentis, post opulenta principum dona, senoiorum quoque in colendo rege studia commemorare, & rem, ut gesta est, describere. Quòd si tantopere petasonem aversatur, quin Homerum, suum numen, reprehendit, qui tam simpliciter rem coquinariam à principibus obitam describit: & quid hoc est, nisi* μαγείρου, *quod insectatur in Theopompo*, φαντασία *est* (22)? C'est, ce me semble, ce qu'on pouvoit dire de plus plausible pour la justification de Theopompe: mais si j'avois à choisir, je me rangerois plutôt du côté de son Censeur, que du côté de son Défenseur; car la fidélité d'un Historien ne l'oblige pas à décrire par le menu tous les présens qui ont été faits à un Monarque. Mais ce qu'on dit contre Longin dans la derniere partie du passage de ce Jésuite me paroit un coup à brule-pourpoint. Vous ne pouvez, lui dit-on, blâmer Theopompe, sans

(1) Meursius de Archont. Athen. *apud* Jonsium de Script. Hist. Philos. *pag.* 45.

(2) Vossius, de Histor. Græc. *Libr. IV*, *Cap. VIII*, *pag.* 459.

(3) Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos. *pag.* 45.

(4) Diodor. Siculus, *Libr. XVI*, *Cap. LXXII.*

(5) *L'Histoire de* Theopompe *comprenoit LVIII Livres.*

(6) Quintil. *Libr. X*, *Cap. I*, *pag. m.* 469.

(7) *Ex clarissima Rhetoris officina duo præstantes ingenio Theopompus & Ephorus ab Isocrate magistro impulsi se ad historiam contulerunt: causas omnino nullas attigerunt.* Cicero, de Orat. *Libr. II*, *fol.* 73, *D.*

(8) Cicero, *in* Bruto, *pag.* 314.

(9) Cicero, de Oratore, *Libr. III*, *folio* 90, *C.*

(10) Quintil. *Libr. II*, *Cap. VIII*, *pag.* 81.

(11) Diog. Laertius, *in* Xenocrate *&* Theophrasto.

(12) Cicero, de Legibus, *Libr. I*, *circa init. folio m.* 328, *C. Voiez-le aussi* in I de Oratore.

(13) *Voiez les* Pensées diverses sur les Cometes, *num.* 5.

(14) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 34.

(15) Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeium, *in fine pag. m.* 264.

(16) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 114.

(17) *Quod si in iis in quibus summum studium posuit, collisionem vocalium, & numerosas circumscriptiones ac figuras similes neglexisset, longe melior in elocutione se ipso evasisset.* Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeium *in fine*, *pag. m.* 264.

(18) Cicero, *in* Oratore, *folio* 124, *B.*

(19) Photius, Bibl. *num.* 176. *pag.* 393.

(20) Longin, Traité du Sublime, *Chap. XXV* (*selon Mr.* Despreaux *dont j'emprunte la Version, pag.* 74 *Edit. d'Amsterd.* 1701.) *ou XXVIII selon l'Edition de Mr.* Le Fevre.

(21) *Idem, ibid. Cap. XXXIV* (*selon Mr.* Despreaux *dont j'emploie la Version, pag.* 97.(*vel Cap. XXXIX*,) *juxta Editionem* Tanaq. Fabri.

(22) Caussin. de Eloquentia Sacra & Humana, *Libr. I*, *Cap. XX*, *pag. m.* 19.

bile Historien. Il avoit d'ailleurs des talens fort propres à cette fonction; car il publioit hardiment des véritez desavantageuses, & il n'épargnoit point son argent lors que la recherche exacte des faits demandoit beaucoup de dépenses (*D*). On blâme ses digressions (*E*), & il y a bien de l'apparence qu'on a beaucoup de sujet de les blâmer, quoi que peut-être on ne soit pas toujours assez équitable ou assez exact dans cette censure, & que l'on n'ait pas considéré avec assez d'attention le plan qu'il s'étoit donné. Si nous avions sa Préface, nous y trouverions peut-être dequoi le justifier en partie; mais je ne pense pas que rien fût capable de le justifier pleinement, non pas même auprès des Lecteurs qui ont le plus d'indulgence pour les Episodes des Historiens. A plus forte raison perdroit-il sa cause devant ces Critiques qui ne peuvent souffrir rien d'étranger dans une Histoire (*F*). On l'accuse aussi de s'être chargé de plusieurs contes fabuleux, & de harangues trop longues (*G*), &

sans faire le procès à Homere votre grande divinité. En effet Homere est entré souvent dans un plus grand détail de cuisine, &c., que Theopompe.

(*D*) *Il publioit hardiment des véritez desavantageuses, & il n'épargnoit point son argent lors que la recherche .... demandoit beaucoup de dépenses.*] Voiez ci-dessous la Remarque (*H*). Je me contenterai ici de ces paroles d'Athenée: Εἰ τις τούτοις ἀπιστεῖ, μαθέτω καὶ παρὰ Θεοπόμπου τοῦ Χίου, ἀνδρὸς φιλαλήθους καὶ πολλὰ χρήματα καταναλώσαντος εἰς τὴν περὶ τῆς ἱστορίας ἐξέτασιν ἀκριβῆ. *His fidem si quis non adhibeat, discat Theopompum Chium veritatis studiosum hominem, & qui historias exactâ inquisitione, magno pecuniarum impendio, perscrutatus est* (23).

(23) Athen. *Lib. III, Cap. VIII, pag.* 85. Denys d'Halicarnasse, Epist. ad Pompeium, *pag.* 263, *loue la peine & la dépense de cet Auteur à rassembler des matériaux.*

(*E*) *On blâme ses digressions.*] Le Sophiste Theon (24) prétend qu'elles étoient si prolixes, qu'où elles finissoient on ne se souvenoit plus de la matiere qui avoit été interrompue. Il faloit en rappeller la mémoire. Or cela n'est point agréable à ceux qui lisent un Ouvrage de cette nature. Photius, voulant nous faire connoître la licence de Theopompe à s'écarter après des matieres étrangeres, nous apprend ceci. Son Histoire de Philippe Roi de Macedoine contenoit LVIII Livres, qui furent reduits à XVI, lors que l'on en eut retranché tout ce qui se rapportoit à d'autres choses qu'aux actions de ce Monarque. Vous allez voir cela avec quelques circonstances dans les paroles qui suivent: Πλείσταις μὲν οὖν παρεκβάσεσι παντοδαπῆς ἱστορίας, τοὺς ἱστορικοὺς αὐτοῦ λόγους Θεόπομπος παρατείνει. διὸ καὶ Φίλιππος ὁ πρὸς Ῥωμαίους πολεμήσας, ἐξελὼν ταύτας, καὶ τὰς Φιλίππου συνταξάμενος πράξεις, αἳ σκοπὸς εἶσι Θεοπόμπῳ εἰς ἑκκαίδεκα βίβλους μόνας· μηδὲν παρ' ἑαυτοῦ προσθεὶς ἢ ἀφελὼν, πλὴν (ὡς εἴρηται) τῶν παρεκτροπῶν τὰς πάσας ἀνέστησε. *Digressionibus itaque variæ historiæ quamplurimis historicos suos implet libros Theopompus. Quamobrem & Philippus, ille qui cum Romanis bellum gessit, digressionibus hisce sublatis, & Philippi rebus gestis, quas Theopompus scribendas potissimum susceperat, collectis, in sedecim eas dumtaxat libros (nihil de suo addens, aut præter digressiones, ut diximus, detrahens) redegit* (25). Si vous prenez garde aux Extraits que le même Auteur nous donne (26) du XII Livre de cet Ouvrage de Theopompe, vous n'aurez plus besoin qu'on vous avertisse qu'il se plaisoit à s'écarter à droit & à gauche. Vous en pourrez juger aisément par ce petit échantillon. Au reste, si quelque chose nous peut faire croire, que le nom Romain n'étoit presque pas connu en Grece au tems d'Alexandre, c'est de voir que Theopompe ne dit rien de Rome, si ce n'est que les Gaulois l'avoient prise (27). Elle lui auroit fourni le sujet d'une longue digression, si elle eût été tant soit peu connue en ce tems-là.

(24) Theo, in Progymnasmatis: *j'ai rapporté ses paroles dans la Remarque* (*E de l'Article* PHILISTUS.

(25) Photius, Bibl. *num.* 176, *pag.* 391.

(26) *Idem, ibid. pag.* 390, 391.

(27) *Theopompus ante quem nemo mentionem habuit* (de Romanis) *urbem duntaxat à Gallis captam dixit.* Plinius, *Libr. III, Cap. V, pag. m.* 324.

Je ne sai si l'on ne pourroit pas craindre, que Photius ne nous fasse quelque illusion. Theopompe commença son Histoire par le Régne de Philippe, & voulut principalement narrer les actions de ce Monarque; mais peut-être se proposa-t-il en même tems de raconter tout ce qui se fit de remarquable dans les autres parties du Monde pendant ce Régne. Ainsi dans le fond, & dans les idées de l'Auteur, cet Ouvrage auroit été toute l'Histoire du tems, & non pas celle de Philippe en particulier. Il ne faudroit donc point prendre pour des digressions proprement dites tout ce qui en fut ôté quand on la réduisit à XVI Livres. On en ôta les Guerres des Cypriots, celle des Siciliens, & plusieurs autres, dont peut-être il n'avoit point parlé par occasion seulement, ou par forme de digression, mais comme d'un fait principal, & lié à son dessein. Il est impossible de décider là-dessus, puis que nous ne pouvons consulter, ni ses Préfaces, ni aucune autre partie de son Ouvrage. Je croi pourtant que Photius a outré le fait, & si j'avois à me plaindre des écarts de Theopompe, je ne me fonderois pas, comme fait Theon (28), sur ce qu'il narroit des choses où le Roi de Macedoine ni aucun de ses Sujets n'avoient nulle part. Peut-on nier que le principal dessein de Mr. de Thou ne soit l'Histoire de France? Combien de choses néanmoins n'a-t-il pas narrées qui n'ont nulle liaison avec les François? Je blâmerois donc Theopompe d'avoir mal intitulé son Ouvrage (29): mais s'il avoit appris aux Lecteurs qu'il se proposoit aussi l'Histoire des autres Païs, je ne traiterois point de digression ce qu'il a narré des Guerres d'Evagoras, & de celles des Tyrans de Syracuse. Pour juger de ses Episodes, je ne les comparerois pas avec Philippe ou avec la Macedoine, je m'arrêterois à ceci: son XII Livre, par exemple (30), est destiné aux Guerres des Cypriots. Il y remonte au siege de Troie, il parle d'Agamemnon, & du Devin Mopsus, &c. Ce qu'il en dit m'écarte-t-il trop d'Evagoras Roi de Cypre? En ce cas-là, je le blâme; mais je condamne ceux qui se plaindroient que Mopsus, & Agamemnon, les éloignent trop de la Cour de Macedoine. Je croi que même avec cette restriction nous ne disculperions pas cet Historien. Il donna sans doute trop fréquemment dans l'Episode, il s'y endormit, il s'y oublia. Ce défaut doit être un nouveau sujet de regret pour nous; car comme il n'abandonnoit sa matiere principale que pour expliquer des Antiquitez, & pour rapporter les origines des choses, & les différentes traditions, combien de curiositez nous fourniroit-il que nous ne pouvons déterrer, & qu'une Histoire serrée ne nous auroit point apprises?

(28) Theo, in Progymn. *Cap. IV, pag.* 44, 45.

(29) *Il étoit intitulé* τὰ Φιλιππικά. Res Philippi.

(30) Photius, Bibl. *num.* 176, *pag.* 391.

(*F*) *Il perdroit sa cause devant ces Critiques qui ne peuvent souffrir rien d'étranger dans une Histoire.*] Comment est-ce que Theopompe pourroit comparoître à leur Tribunal, & y trouver quelque support, puis que Tacite y est accablé d'un arrêt de condamnation? Ils posent d'abord ces régles-ci (31), que dans le choix des Mémoires *un Historien se doit lui-même tout entier à la vérité & à la distinction des faits, qu'il faut qu'il renonce à son propre goût, & qu'il neglige encore tous les ornemens étrangers qui n'apportent ni plus de netteté dans les faits, ni plus de connoissance des choses cachées; .... qu'il faut que les narrations soient suivies, les supputations exactes, & les réflexions rares & toujours courtes; qu'elle* (32) *doit être remplie des faits du Prince, & des changemens survenus dans son Etat pendant son Régne; que les digressions étrangeres & les discours étudiés n'y sont pas propres, & qu'ils en doivent être toujours bannis.* Après cela ils prétendent (33), „ Qu'à examiner „ Tacite avec ses (34) régles, on ne pensera jamais qu'il „ ait bien voulu écrire une Histoire; il est aisé de remarquer avec les Sçavans, qu'il abandonne souvent la suite „ de ses narrations sans les reprendre, pour se plaire trop, „ ou à décrire une bataille, ou à faire faire des Harangues à ses Héros. Touché lui-même du merite qu'il a „ de si bien s'en acquitter, il lui arrive quelquefois de „ sortir de sa Contrée, pour ainsi dire, & d'aller assez „ loin de là faire des sorties sur des Terres étrangeres, „ dans le seul plaisir d'en décrire les beautés. En quoi je „ trouve qu'il étoit plus Orateur que toute autre chose, „ & que son dessein étoit moins de donner une Histoire „ fidelle & véritable, que d'exercer son Eloquence par „ des remarques favorables à sa délicatesse. .... (35) Je „ pense donc que Tacite n'a touché à l'Histoire que par „ occasion, & que son but ...... n'étoit que d'exercer „ son Eloquence en différentes manieres. .... (36) En „ effet, tout parle dans Tacite, son caractére, & non „ pas celuy de l'Histoire. Les actions y sont rares, les „ Digressions longues & frequentes, les negligences & les „ affectations trop marquées. C'est un Orateur qui cherche lui-même à s'applaudir, qui tourne & qui manie „ des faits différents à son avantage. .... (37) Il n'y „ a pas jusques sous les tentes au milieu d'un camp & d'une Armée, que les mourans ne fassent des Harangues „ avec la même délicatesse & toute la présence d'esprit, „ dont un homme à son aise est capable de faire (38) dans „ son cabinet: il n'attend pas même quelquefois, tant l'art „ de discourir le domine, qu'un Général d'Armée soit à la „ tête de ses troupes pour les haranguer; il lui fait écrire „ des ordres en Recteur, pleins d'antitheses & de figures de „ Rhetorique".

(31) Anonimiana, *pag.* 13.

(32) *Cet elle se rapporte au mot* Histoire, *qui ne paroit que 5 ou 6 périodes auparavant. Il y a donc là une extrême negligence des régles de la Grammaire.*

(33) Anonimiana, *pag.* 14, 15.

(34) *Il faloit dire ces.*

(35) Anonimiana, *pag.* 22.

(36) *Ibid. pag.* 23.

(37) *Ibid. pag.* 24.

(38) *Pour empêcher qu'il n'y ait ici un Solécisme il faut supposer que les Imprimeurs ont oublié les* avant faire.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de bons Connoisseurs à qui ce jugement sur Tacite ne paroisse outré & injuste; & il eût été de l'intérêt de Theopompe, que tous ses Censeurs eussent eu le même goût que l'on vient de voir dans ces Passages de *l'Anonimiana.* Il eût été condamné sans remission & d'une maniere insultante; mais il eût pu répondre que ses juges se conduisoient par des Maximes outrées, & se sauver en disant qu'il n'y avoit point d'Historien qui ne se trouvât enveloppé avec lui sous cette Critique, & qu'ainsi elle étoit d'une délicatesse très-fausse.

(*G*) *On l'accuse aussi de s'être chargé de contes ...... & de harangues trop longues.*] Quant aux Fables que Theopompe avoit mêlées dans ses récits, j'alléguerai le témoignage de Ciceron. *Intelligo te alias in historia leges servandas putare, alias in poëmate: quippe quum in illa ad veritatem quæque referantur, in hac ad delectationem pleraque, quamquam & apud Herodotum patrem historiæ & apud Theopompum sint innumerabiles fabulæ* (39). Denys d'Halicarnasse indique deux contes absurdes de cet Historien. *Multas ineptias præ se fert ex quo genere illa sunt quæ de Sileno commemorat qui in Macedonia apparuit, & quæ de dracone ad triremium pugna navali contendente & alia nonnulla iis similia* (40). Je ne sai si ce qu'on dit là de l'apparition de Silene est la même chose, que le Dialogue de Silenus & de Midas. On le trouve dans Elien (41) comme tiré de Theopompe. C'est une avanture qui a paru si fabuleuse

(39) Cicero, de Legibus, *Libr. I, circa init. folio m.* 318, C.

(40) Dionys. Halicarn. Epist. ad Pomp. *in fine, pag. m.* 264.

(41) Ælian. Var. Hist. *Libr. III, Cap. XVIII, pag. m.* 206. *Voiez* Casaubon sur Strabon, *Libr. VII, pag. m.* 112.

& d'avoir été trop fatirique (*H*). On lui joua une piéce bien fanglante, ce fut de publier fous fon nom, & d'un ftyle tout-à-fait conforme au fien, une Hiftoire qui choquoit les principales Républiques de la Grece (*I*). Il ne nous refte aucun de fes Livres, & c'eft dommage (*K*); car l'idée, que nous en donne un grand Critique (*f*), eft fort propre à les faire regretter. Il dit que Theopompe recherchoit la caufe fecrete des actions, & l'efprit & le motif de ceux qui les avoient faites; qu'il conjecturoit là-deffus heureufement (*g*), & qu'il ôtoit le mafque aux perfonnes qui avoient caché des vices réels fous des vertus apparentes (*h*): de forte que fon Hiftoire eft un Tribunal où l'on épluche la conduite d'un chacun, avec toute l'exactitude que les Poëtes ont attribuée à ceux qui jugent les ames dans les Enfers. Je laiffe les autres louanges exquifes qui ont été données par ce grand Cenfeur. Vous verrez dans la Remarque C le jugement que les Critiques ont fait

(*f*) Dionyf. Halicarn. Epift. ad Pompeium, pag. 263, 264. Voiez auffi pag. 191.

(*g*) Idem, pag. 191.

(*h*) Dionyf. Halicarn. Epift. ad Pompeium, pag. 263.

à Elien, qu'il en a conclu le récit par ces paroles: Καὶ ταῦτα εἴ τῳ πιστὸς ὁ Χῖος λέγων, πεπιστεύσθω. ἐμοὶ δὲ δεινὸς εἶναι δοκεῖ μυθολόγος, καὶ ἐν τούτοις, καὶ ἐν ἄλλοις δέ. *Hæc, fi cui fide dignus videtur Chius*, (c'eft-à-dire, Theopompus) *credat. Mihi egregius fabulator tum in his, tum in aliis videtur* (42). On pourroit douter que Denys d'Halicarnaffe ait eu en vue ce Dialogue; car il ne parle que des Fables inférées dans l'Hiftoire de Theopompe, & nous apprenons de Servius que Theopompe avoit raconté cela dans un Ouvrage intitulé *Thaumafia*, *Chofes admirables* (43). Mais le fondement de ce doute n'eft pas trop folide, puis que rien n'empêche que cet Hiftorien n'ait répété dans fes Hiftoires ce qu'il avoit déja dit dans un autre Livre, ou qu'il n'ait orné fes *Thaumafia* de quelques morceaux de fes Hiftoires.

Notez qu'il ne faut pas mettre au nombre des Fables débitées par Theopompe les erreurs de Géographie, ou les menfonges qui étoient fondez fur des Relations qu'il étoit difficile de rectifier (44): mettez dans cette derniere claffe les fauffetez qu'il a débitées touchant les Egyptiens (45).

Voici un trait contre la longueur de fes Harangues: „ Mais quant aux longs prefchemens & grandes traisnées „ d'Harangues que Theopompus, Ephorus, & Anaximenes „ font dire aux Capitaines quand ils ont ja fait prendre les „ armes à leurs gens & les ont rangez en bataille, on en „ peut dire ce que dit un Poëte,

„ *Si follement on ne va langager*,
„ *Quand on eft preft de l'ennemi charger* (46)".

(*H*) *On l'accufe auffi .... d'avoir été trop fatirique.*] Voffius (47) allegue pour cela trois autoritez, celle de Cornelius Nepos (48), celle de Lucien, celle de Jofephe. Ce dernier obferve que Theopompe a diffamé les Atheniens (49). Les paroles du fecond méritent d'être rapportées. Il dit que les Hiftoriens qui amenent des Harangues doivent paffer légérement fur les éloges, & fur les cenfures, & fe fouvenir qu'ils ne font pas dans un barreau, & qu'autrement ils tomberont dans la faute de Theopompe: Τὴν αὐτὴν Θεοπόμπῳ αἰτίαν ἕξεις, φιλαπεχθημόνως κατηγοροῦντι τῶν πλείστων, καὶ διατριβὴν ποιουμένῳ τὸ πρᾶγμα, ὡς κατηγορεῖν μᾶλλον, ἢ ἱστορεῖν τὰ πεπραγμένα. *Alioqui in eadem eris culpa qua Theopompus, qui plurimos odiosè nimis accufat, & eam rem in ftudium quoddam vertit, ut accufet magis, quam res geftas hiftoriæ tradat* (50). Voffius eût pu ajoûter à ces trois témoins l'autorité de Plutarque, qui a dit que Theopompe eft beaucoup plus digne de foi quand il loue, que quand il reprend (51). Denys d'Halicarnaffe a pris le parti de Theopompe fur ce chapitre; il l'a comparé aux Médecins qui coupent & brûlent les parties infectées, & qui portent leurs incifions jufques au vif, mais fans bleffer les parties faines. *Proinde etiam obtrectator videtur effe, dum nonnullos debitis convitiis afficit, & facta virorum illuftrium non neceffaria perftringit: fimile quiddam facient ac medici, qui corruptas corporis partes fecant & urunt, quàm profundiffime cauteria & fectiones immittentes, non tamen fanas corporis partes & bene affectas attingunt* (52). Notez que les médifances de Theopompe n'épargnérent pas le divin Platon (53): il ne s'en faut pas étonner, puis qu'elles tombérent à grands flots fur la perfonne de Philippe de Macedoine. Le portrait que fit Theopompe de la Cour de ce Monarque contient plus d'abominations (54), que les faifeurs anonymes de Libelles n'en imputérent à celle de Henri III Roi de France. On veut auffi qu'après avoir fort loué le grand Alexandre, il ait chanté la palinodie par des Ecrits injurieux. *Pulfus è patria quum fupplex in Dianæ Ephefiæ templum confugiffet multa contra Chios fcripfit ad Alexandrum in quibus illum laudavit: fed poftea* παλινῳδίαν *cecinit. Nam dicitur in eundem poftea fcripfiffe, quamvis quod fcripfit in manus hominum non videatur veniffe* (55). Voici des paroles de Ciceron qui ne défignent pas mal le ftyle piquant & aigre de Theopompe: ἀνέκδοτα *quæ tibi uni legantur, Theopompino genere aut etiam afperiore multo pangentur* (56). Dès la Préface de fon Hiftoire cet Ecrivain fit le Critique; car il y cenfura les autres Hiftoriens (57).

Si ce que j'ai lu dans une Epître Dédicatoire eft véritable, favoir que le Roi Philippe fut fort libéral envers Theopompe, il faut reconnoître qu'il emploia mal fon argent. *Celebratur multorum literis ac libris principum quorundam benignitas in viros literatos, ut Dionyfii in Platonem, Philippi in Theopompum, Alexandri in Ariftotelem, Severi in Oppianum* (58). Je croirois fans beaucoup de peine, que Philippe fit des préfens à Theopompe; car il eft certain que Theopompe compofa un Panégyrique de ce Roi, & qu'entre autres louanges il y fit couler celle-ci, *pour fe rendre maître de toute l'Europe il fuffit que ce Monarque continue ce qu'il a fi bien commencé*: Καὶ ὡς Θεόπομπος ἐν τῷ Φιλίππου ἐγκωμίῳ ὅτι εἰ βουληθείη Φίλιππος τοῖς αὐτοῖς ἐπιτηδεύμασιν ἐμμεῖναι, καὶ τῆς Εὐρώπης πάσης βασιλεύσει. *Et quemadmodum in Philippi Laudatione Theopompus, Philippum, fi pergere, ut inftituiffet, fuique effe fimilis vellet, totius Europæ imperio mox potiturum* (59). Theon, de qui j'emprunte ces paroles, dit ailleurs (60), que l'on avoit de la façon de Theopompe le Panégyrique de Philippe, & d'Alexandre. C'étoient fans doute des écrits féparez de fon Hiftoire, c'étoient des piéces qu'il avoit écrites en qualité d'Orateur; & quoi qu'il en eût été récompenfé il changea de ftyle dans fon Hiftoire, il dit du mal du même Prince dont il avoit dit tant de bien. Les perfonnages changérent: l'Orateur avoit joué fon rôle; l'Hiftorien lui fuccéda, & foutint fon caractére. Il ne faut pas s'imaginer que les difcours d'un Panégyrifte tirent à conféquence ni pour fes difcours de converfation, ni pour ceux dont il compofe un Ouvrage de Morale, ou d'Hiftoire. On peut remarquer encore aujourd'hui cette différence. Tel qui dans un jour de cérémonie, comme eft par exemple la diftribution des prix, a loué pompeufement, cenfure auprès de fon feu; & lors même qu'un retranchement de penfion ne fe rend pas mécontent, il dira des véritez defobligeantes s'il fe trouve révêtu de la qualité d'Hiftorien. Je ne dis pas que tout le monde agiffe de cette maniere. Il ne fe trouve que trop de gens qui fous le titre d'Hiftorien font auffi flatteurs, que fous celui d'Orateur. Mais Theopompe, & quelques autres, n'en uférent pas, & n'en ufent pas ainfi.

(*I*) *On lui joua une piéce bien fanglante: ce fut de publier fous fon nom & d'un ftyle ..... une Hiftoire qui choquoit les principales Républiques de la Grece.*] Anaximenes fon ennemi lui fit ce tour. C'eft Paufanias qui le rapporte, & fi je ne me trompe c'eft le feul qui en ait parlé. Voions fes paroles: Φαίνεται δὲ καὶ ἄνδρα ὁ Ἀναξιμένης ἐχθρὸν οὐκ ἀμαθέστατα, ἀλλὰ καὶ ἐπιφθονώτατα ἀμυνάμενος. Ἐπεφύκει μὲν αὐτὸς σοφιστὴς, καὶ σοφιστῶν λόγους μιμεῖσθαι· ὡς δὲ οἱ διάφορα ἐς Θεόπομπον ἐγεγόνει τὸν Δαμασιστράτου, γράφει βιβλίον ἐς Ἀθηναίους, καὶ ἐπὶ Λακεδαιμονίους ὁμοῦ καὶ Θηβαίους συγγραφὴν λοίδορον· ὡς δὲ ἦν ἐς τὸ ἀκριβέστατον αὐτῷ μεμιμημένα, ἐπιγράψας τοῦ Θεοπόμπου τὸ ὄνομα τῷ βιβλίῳ, διέπεμπεν ἐς τὰς πόλεις. καὶ αὐτός τε συγγεγραφὼς ἦν, καὶ τὸ ἔχθος τὸ ἐς Θεόπομπον ἀνὰ πᾶσαν τὴν Ἑλλάδα ἐπηύξετο. *Idem etiam Anaximenes inimicum fuum non minus vafre quam invidiofe ultus dicitur. Nam qui ingenio fophifta effet, quum fophiftarum orationem aptiffime imitaretur, fufcepta cum Theopompo Damafiftrati filio fimultate, hiftoriam confcripfit maledictorum in Athenienfes, Lacedæmonios, & Thebanos pleniffimam. Ad unguem vero quum Theopompi ftylum expreffiffet, fuppofito ejus nomine, per Græciæ civitates librum divulgandum curavit: quæ res Theopompo magnam apud omnes plane Græcos invidiam concitavit* (61).

(*K*) *Il ne nous refte aucun de fes Livres, & c'eft dommage.*] Il avoit publié un grand nombre de Harangues (62), & plufieurs Lettres (63). Il en écrivit une à Alexandre (64), & une autre aux habitans de Chios (65), qui font citées par Athenée. Il écrivit auffi des Confeils à ce même Prince (66). Son Traité περὶ τῶν συληθέντων ἐκ Δελφῶν χρημάτων, *de rebus quæ facrilegio ex Delphis furreptæ funt* (67); & celui κατὰ τῆς Πλάτωνος διατριβῆς, *de exercitationibus Platonis* (68), font citez par le même Auteur. Sa Differtation περὶ εὐσεβείας, *de pietate*, eft citée par le Scholiafte d'Ariftophane (69). D'autres citent fes θαυμάσια, *admiranda* (70); mais il fe rendit principalement recommandable par deux Hiftoires. L'une étoit celle de la Grece en XII Livres contenant ce qui fe paffa dans l'efpace de dix-fept ans à commencer où Thucydide finit (71). Elle finiffoit à la bataille navale de Cnide. L'autre Hiftoire s'appelloit φιλιππικὰ, parce qu'elle étoit deftinée à repréfenter le Régne de Philippe de Macedoine. Elle contenoit LVIII Livres, dont le VI, le VII, le IX, le XX, & le XXX, étoient perdus depuis long-tems (72) lors que Photius lut les autres. Il nous donne des Extraits du XII, quoi que Menophatus ancien Auteur l'eût cru perdu. Diodore de Sicile (73), & l'Anonyme qui a décrit les Olympiades, parlent de la perte de cinq Livres de Theopompe. En vain oppoferez-vous à leur témoignage que le Livre LV & le LVII ont été citez par Etienne de Byzance, & le LVI par Athenée. Ceux qui font cette Objection ne la feroient pas (74), s'ils favoient ce que Photius obferve, que prefque tous les cinq Livres perdus étoient plus près du commencement que de la fin de l'Ouvrage.

Voffius fe trompe quand il dit qu'Harpocration cite une Lettre de Theopompe à Tifamene (75). Cela n'eft pas vrai: Harpocration cite une Piéce de Théatre compofée par Theopompe le Comique, & intitulée *Tifamene* (76).

(42) Ælian. Var. Hift. Libr. III, Cap. XVIII, pag. m. 200.

(43) Servius in Virgil. Eclog. VI, Verf. 13 & 26.

(44) Voiez Strabon, Libr. VII, pag. 219.

(45) Voiez Diodore de Sicile, Libr. I, Cap. XXXVII.

(46) Plutarch. in Præceptis Reip. gerendæ, pag. 803. Je me fert de la Verfion d'Amyot.

(47) Voffius, de Hift. Græc. p. 33.

(48) Theopompus .... & Timæus qui quidem duo maledicentiffimi nefcio quo modo in illo uno laudando (Alcibiade) confenferunt. Cornel. Nepos, in Alcibiade, Cap. XI.

(49) Jofephus, Libr. I contra Apionem.

(50) Lucianus, veræ Hiftoriæ Libr. I, pag. m. 705 Tomi I.

(51) Ὦ μᾶλλον ἐπαινοῦντι πιστεύσειεν ἄν τις, ἢ ψέγοντι. Cui celebranti credas magis quam obtrectanti. Plut. in Lyfandro, fub fin. pag. 450, E.

(52) Dion. Halicar. Epift. ad Pompeium, pag. 264.

(53) Id. ibid. pag. 252. Athen. Libr. XI, fub fin. pag. 508.

(54) Voiez Athenée, Libr. VI, pag. 260.

(55) Corradus in Brutum Ciceronis, pag. 129.

(56) Cicero, Epift. VI Libri II ad Atticum, pag. m. 209.

(57) Dionyf. Halicarn. in Præfat. Hift. (58) Francifc. Duarenus, Epift. ad Margaritam Valefiam Henrici II fororem præfixa Commentario in Tit. foluto matrimonio.

(59) Theo, in Progymn. Cap. VIII, pag. 103.

(60) Theo, ibid. Cap. II, pag. 19.

(61) Paufan. Libr. VI, pag. 496. Edit. 1696.

(62) Photius, in Biblioth. num. 176, pag. 392.

(63) Dionyf. Halicarn. Epift. ad Pompeium, in fine.

(64) Athen. Libr. XIII, pag. 595.

(65) Idem, ibid. pag. 586.

(66) Idem, Libr. III, pag. 230.

(67) Idem, Libr. XIII, pag. 604.

(68) Idem, Libr. XI, pag. 508.

(69) Schol. Arift. in Aves.

(70) Apollonius, Hift. commentit. Cap. X. Laertius, in Epimenide & Pherecyde. Servius in Virgil. Eclog. VI, Verf. 13 & 26.

(71) Anonym. in Defcript. Olymp. apud Voffium de Hift. Græcis, pag. 32.

(72) Photius, Bibl. num. 176, pag. 389.

(73) Diodor. Siculus, Libr. XVI, Cap. III.

(74) Jonfius, de Script. Hift. Philof. pag. 46, in fine.

(75) Voffius, de Hift. Græcis, pag. 31.

(76) Voiez les Notes de Mauffac fur Harpocration, voce Κατάπληξ.

fait du ſtyle de Theopompe. Ce qui a été cité de ſes Ouvrages par Athenée eſt fort capable de nous en faire regretter la perte. On a obſervé qu'il y avoit certaines choſes que l'on ne trouvoit que dans cet Auteur (*i*). Quant à ſa Vie, je n'en puis dire que ceci. Il (*k*) s'enfuit de Chios avec ſon pere qui fut convaincu de favoriſer les intérêts de Lacédémone. Il fut rétabli dans ſa patrie après la mort de ſon pere, & ce fut une Lettre d'Alexandre qui lui procura ce retour. Il avoit alors quarante-ſix ans. Il ſe vit contraint d'errer comme un fugitif après la mort d'Alexandre; & s'en étant allé en Egypte, non ſeulement il n'y trouva point de retraite, mais il y eût perdu la vie ſi ſes amis n'euſſent emploié leurs ſupplications très-humbles auprès du Roi Ptolomée, qui vouloit le faire mourir ſous pretexte que c'étoit un homme qui ſe mêloit de trop de choſes (*l*). Il fut (*m*) ſpectateur de divers événemens qu'il raconta, & il s'inſinua dans la familiarité de pluſieurs perſonnes qui commandoient les Armées, ou qui dirigeoient les affaires de l'Etat. Il ſe procura cet accès comme une choſe importante à la perfection de ſon Ouvrage. Il eut des conteſtations, touchant le gouvernement de la ville, avec Theocrite ſon compatriote (*n*). Je ne trouve point qu'il ait mérité l'éloge de Philoſophe Peripatéticien que Grotius lui a donné (*L*). Je ne dis rien de la punition rapportée par Ariſteus, Mr. Moreri en a parlé ſuffiſamment. Finiſſons par dire que Theopompe fut accuſé du crime de Plagiaire (*M*).

(*i*) Plutarch. *in* Ageſilao, *pag.* 614, C.

(*k*) Photius, *in* Biblioth. *num.* 176.

(*l*) Ὡς πολυπράγμονα ἀνελεῖν ἐθελήσαντος. *Velut nimis curioſum de medio tollere voluiſſe.* Idem, ibid.

(*m*) Dionyſ. Halicarn. Epiſt. ad Pompeium, *pag.* 263.

(*n*) Strabo. *Libr. XIV*, *pag.* 444. *Voiez auſſi* Athenée, *Livr. VI*, *pag.* 230.

(*L*) *L'éloge de Philoſophe Péripatéticien que Grotius lui a donné.*] Le rétabliſſement d'un corps mort, dit-il, ne doit point paſſer pour une choſe impoſſible, puis que de ſavans hommes, Zoroaſtre entre les Chaldéens, & presque tous les Stoïques, & Theopompe entre les Péripatéticiens, ont cru que cela ſe pouvoit faire, & arriveroit effectivement. Voilà ſon Texte au II Livre du Traité *de Veritate Religionis Chriſtianæ* (77). Et voici ſa Note ſur ce qui regarde Theopompe (78): *De quo Diogenes Laërtius initio libri* (79). Καὶ Θεόπομπος ἐν τῇ ὀγδόῃ τῶν Φιλιππικῶν ὃς καὶ ἀναβιώσεσθαι κατὰ τοὺς μάγους φησὶ τοὺς ἀνθρώπους καὶ ἔσεσθαι ἀθανάτους, καὶ τὰ ὄντα ταῖς αὐταῖς διακλήσεσι διαμενεῖν. *Theopompus verò etiam octavo Philippicorum, qui revicturos homines ex magorum ſententia tradit, immortaleſque futuros, & omnia in ſuis iisdem ſemper manſura nominibus.* Il s'agit là de l'Hiſtorien qui fait le ſujet de cet Article. Or je ne me ſouviens pas d'avoir jamais lu qu'il ait été mis au nombre des Philoſophes, & il me ſemble qu'il étoit trop fier pour devenir dans un âge aſſez avancé le Diſciple d'Ariſtote. Mais quand même Grotius pourroit être juſtifié de cette faute, il n'échapperoit pas à une juſte cenſure par un autre endroit. Car ce qu'il cite de Diogene Laërce ſignifie ſeulement que Theopompe avoit rapporté dans ſon Hiſtoire l'opinion des Mages touchant la reſurrection. Prenons que Theopompe ait été un très-illuſtre Péripatéticien, s'enſuivra-t-il de ſon paſſage allégué par Diogene Laërce qu'un fameux Diſciple du grand Ariſtote a cru que les hommes reſſuſciteroient? Les Hiſtoriens croient-ils tout ce qu'ils rapportent. *Si* Mr. de Cordemoi qui étoit Carteſien avoit inſéré dans ſon Hiſtoire de France quelque dogme des anciens Druïdes, faudroit-il conclure que ce Dogme a été cru parmi les Carteſiens? Voilà ſans doute un endroit très-foible dans le ſavant Commentaire que Grotius ajoûta à ſon excellent Ouvrage de la Vérité de la Religion Chrêtienne.

(*M*) *Theopompe fut accuſé du crime de Plagiaire.*] On prétend (80) qu'il inſéra mot à mot dans l'onzieme Livre de ſes Philippiques un long Paſſage d'une Harangue d'Iſocrate; qu'en d'autres occaſions, afin de cacher ſes voleries, il changeoit la ſcêne, & le nom des perſonnages; que par exemple il raconte que Pherecyde, aiant bu de l'eau d'un certain puits dans une ville de Syrie, avoit prédit que la terre trembleroit trois jours après; & qu'il en uſa de la ſorte parce qu'il vit bien, que s'il eût parlé de ce tremblement de terre comme d'une choſe que Pythagoras avoit prédit dans la ville de Metapont, le vol qu'il faiſoit ne ſeroit pas inconnu, les Lecteurs n'ignoreroient pas qu'il eût pris cela d'un Livre d'Andron (81). On ajoûte qu'il déroba pluſieurs choſes à Xenophon, & qu'il les gâta; car aiant voulu tranſporter dans l'onzieme Livre de ſon Hiſtoire de la Grece la conférence de Pharnabaze, & d'Ageſilaüs, que Xenophon a ſi bien décrite, il en ôta toute la force. Il ne voulut point ſe ſervir des termes de l'Ecrivain qu'il pilloit, deux raiſons l'en empêchérent, l'une qu'il vouloit cacher le pillage, l'autre qu'il voulut faire parade des ornemens de ſa plume ſur cette belle matiere; mais il y échoua: ſa narration fut languiſſante, on n'y voioit que peſanteur, & froideur, au lieu que celle de Xenophon eſt remplie de vivacité: Τὰ γοῦν περὶ τῆς Φαρναβάζου πρὸς Ἀγησίλαον συνόδου ..... εἰς τὴν ἑνδεκάτην τῶν Ἑλληνικῶν μεταθεὶς ὁ Θεόπομπος, ἀργά τε καὶ ἀκίνητα πεποίηκε καὶ ἄπρακτα. λόγου γὰρ δύναμιν, καὶ διὰ τὴν κλοπὴν, ἐξεργασίαν ἐμβάλλειν, καὶ ἐπιδείκνυσθαι σπουδάζων, βραδὺς καὶ μέλλων, καὶ ἀναβαλλομένῳ ἐοικὼς φαίνεται, καὶ τὸ ἔμψυχον καὶ ἐνεργὸν τὸ Ξενοφῶντος διαφθείρων: *Nam illum ſane Pharnabazi cum Ageſilao congreſſum . . . in Græcarum hiſtoriarum undecimum tranſtulit Theopompus: verum ita quidem, ut omnia ſine vi, ſine motu, habere prorſus ac jacere videantur. Dum enim is, ut plagium diſſimulet, dicendi facultatem oſtentare geſtit, & elaboratæ dictionis cultum aſſuere, tardus, cunctabundus, ac procraſtinanti ſimilis videtur, adeoque vivam illam ut ſpirantem Xenophontis efficacitatem elidit* (82). Enfin on indique (83) un Livre qui étoit intitulé Ἰχνευταὶ *Indagatores*, c'eſt-à-dire, *les Inquiſiteurs*, où il y avoit beaucoup de pareilles choſes touchant Theopompe.

Diſons en paſſant que ſi Theopompe a falſifié ce qu'il déroboit à Andron, nous avons ici un exemple de ce que l'on dit que le menſonge fait plus de progrès que la vérité. Pluſieurs graves Ecrivains attribuent à Pherecyde la prédiction (84).

N'oublions pas que Porphyre l'accuſe auſſi de ſe préférer à Iſocrate, & de ſe vanter de l'avoir vaincu dans un combat d'Eloquence ſur le tombeau de Mauſole. Καίτοι ὑπερφρονεῖ τὸν Ἰσοκράτην καὶ νενικῆσθαι ὑφ' ἑαυτοῦ λέγει, καὶ τὸν ἐπὶ Μαυσώλῳ ἀγῶνα, τὸν διδάσκαλον. *Iſocratem interea deſpicit, eoque certamine, quod in Mauſoli honorem inſtitutum eſt, victum abs ſeſe Magiſtrum gloriatur* (85). Photius auroit dû mettre cette particularité avec celles qu'il rapporte de même nature. Je ne ſai pourquoi il l'a omiſe. Il dit que Theopompe raconte lui-même qu'Iſocrate, Theodecte, Naucrate, & lui étoient les quatre plus grands Orateurs qui fuſſent alors dans la Grece (86): qu'Iſocrate & Theodecte étant pauvres faiſoient des Harangues pour de l'argent, & tenoient Ecole afin de gagner du bien; mais que quant à lui, & Naucrate aiant eu dequoi s'entretenir honorablement, ils n'avoient emploié leur loiſir qu'à étudier. Notez que le Traducteur n'exprime pas bien le ſens de ceci: καὶ ὡς οὐκ ἂν εἴη αὐτῷ παράλογον, ἀντιποιουμένῳ τῶν πρωτείων (87). Il prétend que cela veut dire, *on ne doit pas trouver étrange que je m'attribue le premier rang* (88). Il n'eſt pas vrai que Theopompe ſoit ſi orgueilleux, il ne dit ſinon qu'il peut ſans témérité ſe mettre au nombre des prémiers. Il y a là une vanité aſſez notable pour ne devoir pas être augmentée par une Verſion peu fidele.

(77) *Pag. m.* 64, 65.

(78) Hugo Grotius, *in Annotatis ad Librum II* de Veritate Relig. Chriſt. *pag. m.* 381.

(79) *C'eſt à la page 7 de l'Edition d'Amſterdam* 1692.

(80) Porphyrius, *Libr. I.* τῆς φιλολογίας ἀκροάσεως de erudito auditu, *apud* Euſebium, Præpar. Evangel. *Libr. X, Cap. III, pag. m.* 464.

(81) *Qui dans ſon Livre intitulé le Trepied avoit recueilli les Prédictions de Pythagoras.* Idem, ibid.

(82) Porphyrius, *apud* Euſeb. Præpar. Evangel. *Libr. X, Cap. III, pag.* 465.

(83) *Idem, ibidem, pag.* 467.

(84) Cicero, *Libr. I & II* de Divinat. Plinius *Libr. II. Cap. LXXIX.* Apollonius Hiſtor. memor. *Libr. V.* Diogen. Laert. *Libr. I, num.* 116.

(85) Porphyrius, *apud* Euſebium, Præpar. Evangel. *Libr. X, Cap. III, pag.* 464.

(86) Τοσούτους ἅμα αὐτῷ τὰ πρωτεῖα τῆς ἐν λόγοις παιδείας ἔχειν ἐν τοῖς Ἕλλησι. *Hos ſecum in dicendi facultate principatum in Græcia tenuiſſe.* Photius, Bibliot. *num.* 176, *pag.* 392.

(87) *Idem, ibidem.*

(88) *Neque vero temere ſe aut præter rationem primas ſibi vindicare.*

THERON (VITAL) Jéſuite François, nâquit à Limoux dans le Languedoc l'an 1572. Il ſe fit Jéſuite l'an 1587. Il enſeigna la Rhétorique, la Philoſophie, & la Théologie morale, & il fut profès du quatrieme vœu. Il s'occupa à prêcher pendant cinquante ans, & il le fit dans les plus conſidérables villes de France. Il fut Recteur du College de Montauban, & Provincial de la Province de Toulouſe (*a*). Il publia en divers tems pluſieurs Vers Latins qui furent fort eſtimez, & il continua d'en faire pendant ſa vieilleſſe ſans qu'il parût que ſa veine poëtique fût affoiblie. Balzac l'encenſa là-deſſus d'une grande force (*A*). Il ſe trompa à l'égard de

(*a*) *Tiré de* Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. Societatis Jeſu, *pag.* 784.

(*A*) *Sans qu'il parût que ſa veine poëtique fût affoiblie. Balzac l'encenſa là-deſſus d'une grande force.*] Voici quelques-unes des penſées de Balzac: elles ſont tirées d'une Lettre qu'il écrivit au Pere Theron le 4 de Mars 1643. *Les hyvers de Naples me repreſentent* vôtre vieilleſſe, *ces hyvers tout pleins de lumiere, & tous couronnez de roſes. Celle de Maſſiniſſe a eſté moins verte & moins vigoureuſe; & l'enfant, qu'il fit à quatre-vingts ans, n'eſtoit point une production comparable au Poëme que vous avez fait à ſoixante-quinze. C'eſt-à-dire que le feu, qui deſcend du Ciel par la voye de l'inſpiration, ne s'eſteint pas par la diminution de la chaleur naturelle. Et ſi l'art a trouvé l'invention des lampes inextinguibles, le Maiſtre de l'art peut bien conſerver en ſa force la partie ignée de noſtre eſprit, & faire durer l'ardeur & la vivacité de ſes mouvemens. . . . . Il faut que je me dédiſe du mauvais mot que j'ay avancé autrefois comme une propoſition d'éternelle verité*, Qu'il ne ſe void point de belle Vieille. *Pardonnez-moy cette parole temeraire. Je ne connoiſſois pas alors voſtre Muſe, qui fait mentir ma propoſition, & deſcrie un Proverbe, à qui je penſois pouvoir donner cours. Sa vieilleſſe n'eſt pas le declin de ſa beauté; c'en eſt la confirmation. . . . . . Si j'eſtois auſſi courageux que les Autheurs de voſtre païs, j'en dirois bien davantage; je dirois pour le moins, de cette admirable Vieille, qu'en l'âge d'Hecube elle a autant d'amans, qu'Helene en avoit dans la fleur de ſa jeuneſſe. Je pourrois vous en alleguer une infinité, tant de ceux qui bruſlent à Paris, que de ceux qui ſouſpirent au deçà de Loire* (1). Pour donner du poids à ces éloges il

(1) Balzac, Lettr. Choiſies, *II Part Livr. I*, Lettre XVII, *pag.* 313.

de l'âge qu'il lui donnoit (*B*). Ce Jésuite mourut à Toulouse le 25 de Février 1657 (*b*).

(*b*) Sotuel, in Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu, p. 784.

Le Chevalier Theron son neveu, Capitaine dans le Régiment de Lanoy, & fils d'un Conseiller de Toulouse (*c*) sait faire des Vers François. On peut voir dans le Mercure Galant (*d*) un petit Poëme de sa façon.

(*c*) Mercure Galant, Janv. 1703, pag. 112.

(*d*) Là-même.

il faut que je dise, que Balzac louoit beaucoup le Pere Theron dans ses Lettres que ce Jésuite ne lisoit pas. Voici ce qu'il écrivit à son ami Chapelain: „ Puisque vous avez la „ curiosité de savoir qui est le Pere Teron, que je croiois „ que vous connussiez mieux que moy, je vous diray que „ c'est un Poëte qui a plus de soixante & quinze ans. Peu „ après la naissance du Roy, il fit deux Poëmes en petits „ vers, à mon advis Glyconiques; & le feu Roy, sur le „ favorable récit qui luy en fut fait, commanda à Motin de „ les traduire. Ils ont pour tiltre les Couronnes, & les „ Dauphins, & ont esté imprimez à Paris, le Latin, & le „ François *è regione*. Ces deux Ouvrages portent leur re- „ commandation, & je suis asseuré qu'ils vous plairont. J'ai „ veu d'autres choses de luy, où j'ay remarqué un excel- „ lent naturel; mais je sçay d'ailleurs qu'il est paresseux, & „ l'ouvrier du monde qui ayme le moins son mestier (2)". Mr. Baillet ne parle point de ce Poëte.

(2) Balzac, Lettres à Chapelain, Livr. VI, Lettre V, pag. 283, 284: elle est datée du 15 de Février 1641.

(*B*) *Balzac . . . . se trompe à l'égard de l'âge qu'il lui donnoit.*] Nous venons de voir qu'il donne au Pere Theron plus de soixante & quinze ans le 15 de Février 1641. Sur ce pied-là ce Jésuite seroit né l'an 1566. Mais cela est faux; car Alegambe & Sotuel ne lui donnent que quinze ans lors qu'il entra chez les Jésuites l'an 1587. De pareils mensonges sont pour l'ordinaire desobligeans; car il y a peu de personnes qui veuillent passer pour plus âgées qu'elles ne le sont. Je n'en excepte pas même celles qui ne veulent point se marier. Je sai bien que certains vieillards qui, comme on l'a dit du prémier Duc d'Epernon, ont passé l'âge de mourir, se donnent cinq ou six années avec autant de plaisir qu'ils se les ôtoient pendant leur jeunesse. La vanité trouve son compte à cela, puis qu'il est plus admirable qu'un homme de quatre-vingts-dix ou de cent ans ait encore quelque vigueur, que s'il se portoit assez bien à l'âge de quatre-vingts ou de quatre-vingts-cinq ans. Les autres vieillards ne sont pas fâchez que l'on compte juste, ils craignent qu'une fausse arithmétique, qui les approche plus qu'il ne faut du bout de la course, ne diminue les égards que l'on a pour eux. Quoi qu'il en soit, le mensonge de Balzac étoit d'une autre nature: il étoit flateur, & non pas desobligeant; il servoit à l'éloge du Pere Theron; un don gratuit de six ans inspiroit plus d'admiration pour ses Poësies; plus on le croioit chargé d'années, plus admiroit-on le feu que l'on remarquoit dans ses Vers. Je croi pourtant que Balzac y alloit de bonne foi.

THESMOPHORIES. On appelloit ainsi les Fêtes qui se célébroient en l'honneur de Cerès, considérée comme Législatrice (*A*); car il y avoit d'autres Fêtes qui lui avoient été consacrées, comme à l'Inventrice des biens de la terre. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux Thesmophories; & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui les pussent célébrer (*a*). Elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles de bon renom les Livres sacrez (*b*). Cette Fête duroit trois ou quatre jours: il y en a qui disent qu'elle en duroit neuf. Il n'étoit point permis aux femmes de coucher avec leurs maris, jusques à ce qu'elle fût finie. On prétend que pour supporter cette abstinence avec plus de facilité, elles couchoient sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir (*B*): mais il seroit bien étrange générale-

(*a*) Voiez Aristophane, in Θεσμοφοριαζούσαις.

(*b*) Voiez la Remarque (*A*) à la fin.

(*A*) *Cerès considérée comme Législatrice.*] Selon l'opinion commune le Genre humain étoit redevable de deux grands bienfaits à cette Déesse. Elle avoit apris aux hommes à semer & à moissonner: elle leur avoit donné des Loix.

Prima Ceres unco glebam dimovit aratro:
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris:
Prima dedit leges. Cereris sumus omnia munus (1).

(1) Ovidius, Metam. Libr. V, Fab. VI, Vers. 341.

Consultez les Commentateurs de ces paroles de Virgile; *Mactant lectas de more bidentes Legiferæ Cereri* (2). Il y a donc beaucoup d'apparence qu'on lui consacra deux sortes de Fêtes, & que les Thesmophories se rapportoient principalement à sa qualité de Législatrice (3). Le mot même nous conduit à ce sentiment; car selon Hesychius, θεσμὸς signifie une Loi divine, νόμος θεῖος. *Sacra ipsius Thesmophoria, id est legum latio vocatur.* Ce sont les paroles de Servius sur le passage de Virgile que je viens de rapporter. Cela n'empêche pas que même dans les Thesmophories on ne pratiquât des choses qui la concernoient comme l'Inventrice des moissons. Notez que l'une de ses épithetes étoit celle de θεσμοφόρος. Pausanias (4), & une Inscription de Gruterus (5), le témoignent. Au reste, voici la preuve d'une chose que j'avance dans le Corps de cet Article, c'est qu'on donnoit à porter à des filles de bonne réputation les Livres sacrez. Παρθένοι γυναῖκες, καὶ τὸν βίον σεμναὶ, κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς τελετῆς, τὰς νομίμους βίβλους, καὶ ἱερὰς ὑπὲρ τῶν κορυφῶν αὐτῶν ἀνετίθεσαν καὶ ὡσανεὶ λιτανεύουσαι ἀπήρχοντο εἰς Ἐλευσῖνα. *Virgines mulieres, vitaque honestæ, quæ per solennitatis diem legales libros: & sacros vertice gestantes, tanquam supplicantes Eleusinem contendebant* (6).

(2) Virg. Æn. Libr. IV, Vers. 58.

(3) Voiez Castellanus de Festis Græcor. pag. 164.

(4) Pausan. Libr. X, pag. 352.

(5) Inscript. Gruteri, pag. 309.

(6) Schol. Theocriti ad Idyll. IV.

(*B*) *Pour suporter cette abstinence* (7) . . . *couchoient sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir.*] Ovide ne parle point de cela, mais seulement de la coutume de s'éloigner du mari.

Festa piæ Cereris celebrabant annua matres
Illa, quibus niveâ velatæ corpora veste
Primitias frugum dant spicea serta suarum:
Perque novem noctes Venerem tactusque viriles
In vetitis numerant (8).

(7) Consultez avec ceci la Remarque (*B*) de l'Article PHASIS.

(8) Ovid. Metamorp. Libr. X, Vers. 431.

Je ne m'étonne point qu'il n'ait pas décrit cette circonstance; car elle ne servoit de rien à son sujet. Son silence n'est donc ici d'aucune considération. De tous les Auteurs que je pourrois alléguer, je ne veux mettre en avant que Pline & le Scholiaste de Theocrite. *Græci lygon vocant, alii agnon, quoniam matronæ Thesmophoriis Atheniensium castitatem custodientes, his foliis cubitus sibi sternunt* (9). Voilà ce que Pline dit en parlant du *vitex*, que nos Botanistes nomment *agnus castus*. Notez en passant qu'ils ont fait d'une épithete un nom propre. Les Grecs aiant prétendu que ceux qui mangeoient, ou qui buvoient de cette plante, ou qui la mettoient sous eux dans leur lit, se préservoient de l'impureté, lui donnérent le surnom ἄγνος du mot ἁγνὸς qui signifie *chaste*. Ce mot est devenu en suite le nom propre du *vitex*, non pas seul, mais avec le mot Latin qui lui correspond. Quant au Scholiaste de Theocrite, voici ses paroles: Τὴν κονύζαν, κνύζαν εἶπεν. ἔστι φυτὸν ψυκτικώτατον. ὅθεν καὶ ἐν τοῖς θεσμοφορίοις ὑποστρωννύουσι τὸ φυτὸν τὴν θερμότητα τὴν κατὰ τὰ Ἀφροδίσια ἐκκόπτοντες. *Conyzam dixit Cnyzam. Planta refrigerandi summa vi pollens, quam propterea in Thesmophoriis lecto substernunt, calorem ad res venereas extirpantes* (10). Il faut noter qu'il ne parle point de la même plante que Pline; car il parle de l'herbe *conyza*, ou *cunilago*. Notons aussi à quelle occasion il a fait cette remarque; c'est pour expliquer un endroit de Theocrite où un berger narre ce qu'il fera, en cas que son bon ami fasse heureusement le voiage de Mitylene. Je mettrai, dit-il, une couronne de fleurs sur ma tête, je boirai du meilleur vin, & j'aurai une jonchée d'herbes jusques au coude sur mon lit.

(9) Plinius, Libr. XXIV, Cap. IX, pag. m. 327. Le Pere Hardouin dit là-dessus, Hæc totidem verbis Diosc. lib. 1. cap. 135. & Galenus lib. 6. de fac. simp. med. pag. 148. Ælianus item, lib. 9. hist. animal. cap. 26.

(10) Scholiast. Theocriti ad Idyll. VII. Il dit la même chose ad Idyll. IV. Κνύζα φυτὸν χορτῶδες, ᾧ αἱ θεσμοφοριάζουσαι διὰ τὴν ἁγνείαν στιβαδοποιοῦνται. Cnyza, planta graminis forma, qua Cereris sacra celebrantes feminæ lectos ad servandam castitatem insternunt.

Χ᾽ ἁ στιβὰς ἐσσεῖται πεπυκασμένα ἐς τ᾽ ἐπὶ πᾶχυν
Κνύζᾳ τ᾽ ἀσφοδέλῳ τε πολυγνάμπτῳ τε σελίνῳ.
Et thorus densatus erit ad cubitum usque
Cnyza, asphodelo & flexibili apio (11).

(11) Theocrit. Idyll. VII, pag. m. 53, 54.

Voilà entre autres herbes celle qui selon le Scholiaste étoit mise sur le lit des femmes, pendant la Fête des Thesmophories, afin de les préserver de l'incontinence. On m'avouera que ceux qui font éclater leur joie quand leurs vœux sont accomplis, qui la font, dis-je, éclater par la bonne chere, & par telles autres marques d'un jour de réjouissance, ne recourent point à des remedes qui étouffent dans leur ame toute pensée amoureuse. Il n'y a donc point d'apparence que la *cunilago* eût cette vertu; & ainsi le Scholiaste de Theocrite soutient une chose que nous pouvons réfuter par le Texte même qu'il commente. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que la coutume de mettre des feuilles dans le lit des femmes pendant les Thesmophories n'étoit qu'une simple dépendance de la Fête. C'est l'ordinaire dans les grandes solennitez, que les rues soient jonchées de fleurs & de feuilles. On attache des Festons aux portes; les chambres ont quelquefois part à ces ornemens; les Grecs pouvoient bien étendre cet usage jusques sur les lits, en faveur de celles qui célébroient la Fête de Cerès. Dans la suite des tems on aura voulu chercher du mystere sous cet usage: les chercheurs de causes auront tant fait, qu'enfin ils se seront imaginez que la sage Antiquité avoit trouvé là un bon remede à l'incontinence. Je ne sai même si les plaisans, & les satiriques, n'ont pas été inventeurs de cette supposition, que d'autres long-tems après auront débitée serieusement, & comme une chose réelle. Il est sûr qu'on ne pouvoit guere dire des raisons plus desobligeantes; & je ne saurois comprendre que les femmes Greques aient été assez dociles, pour consentir qu'on leur appliquât un tel remede, qui eût témoigné si publiquement leur lasciveté. On n'attendit pas leur consentement, me dira quelcun: mais la Grece, puis-je répondre, avoit-elle mis le sexe

sur

ralement parlant, qu'elles eussent eu besoin de ce remede; & plus encore qu'elles eussent voulu témoigner qu'il leur étoit nécessaire. Le principal objet de leur culte dans cette Fête étoit la partie qui les distingue des hommes (*C*). Vous pouvez vous imaginer que les anciens Peres n'épargnoient

sur un tel pied, qu'elle pût l'assujettir à des usages honteux? Il n'est point facile de trouver dans la Mappemonde un coin de terre où les choses soient réduites à ce pied-là: & si nous le voulions trouver, il ne faudroit point chercher l'Attique, le Peloponnese, ni les Iles de la Mer Egée. Pour trouver ici du vraisemblable, il faudroit dire que l'honneur des femmes n'étoit point intéressé à ces jonchées de *l'agnus castus*. Mais à qui le persuaderoit-on? Ne faut-il pas avoir une très-mauvaise opinion de leur vertu, si l'on s'imagine qu'étant mariées, elles ne peuvent être cinq ou six nuits, (mettez en neuf (12) si vous voulez) dans un lit à part, sans se rendre indignes par des tentations, & par des démarches impures, de célébrer une Fête où la chasteté est requise? Je veux bien qu'on me réponde que tous les païs ne sont pas semblables, & qu'il y a des climats moins chauds que la Grece, dans lesquels ni le vin, ni l'esprit de vin, avalez copieusement, ne produisent pas les mêmes irritations vénériennes, que les alimens les plus simples produisent ailleurs: & qu'ainsi l'on ne doit pas juger des cérémonies des Fêtes de Cerès, par les besoins du Septentrion. Ne sortons donc point de la Grece, je le veux bien: je persiste à dire que ces motifs de l'emploi de *l'agnus castus* ne sont guere vraisemblables; car si les femmes eussent eu recours de leur propre mouvement à ce remede, elles eussent avoué un grand défaut, elles se feroient confessées d'une infirmité honteuse, & que la pudeur ni la prudence ne permettent pas de révéler. Je dis *la* prudence, parce qu'une telle confession pouvoit inquiéter & allarmer mortellement leurs maris. Les uns faisoient un commerce qui les obligeoit à passer quelques semaines hors de chez eux. Un procès demandoit la même chose de quelques autres. Plusieurs alloient à la guerre, ou s'embarquoient pour un voiage d'outre mer. Ceux qui ne bougeoient du logis n'étoient pas toûjours en bonne santé; & quand ils se portoient bien, ils n'ignoroient pas qu'ils pouvoient tomber malades. Quel fond auroit-on pu faire dans tous ces cas sur la chasteté d'une épouse, qui auroit fait profession d'incontinence à la Fête des Thesmophories? C'étoit une auguste Fête, un grand acte de Religion: les femmes avoient en partage les principales fonctions de cette sainte cérémonie. Il faloit s'en aquiter chastement, le Rituel le portoit ainsi. Elles avoient donc là un puissant motif à la chasteté: le culte divin, la conscience, la prospérité de l'Etat, l'honneur de Cerès, la grandeur de ses mysteres, s'y rencontroient; & néanmoins à ce qu'on prétend, elles se reconnoissoient incapables de se contenir pendant la courte durée de cette Fête. Que pouvoit-on attendre de leur vertu mise à de plus longues épreuves dans un autre tems? Il est donc certain qu'en recourant d'elles-mêmes aux feuilles de *l'agnus castus*, elles eussent témoigné beaucoup d'imprudence, parce qu'elles eussent rempli de soupçons & d'inquiétudes leurs pauvres maris. Mais que direz-vous, demandera-t-on, si les hommes eussent établi cette coutume? Je dirois qu'il ne faut pas croire que s'ils en eussent été les auteurs, ou par voie de conseil, ou par voie de décret, elles s'y fussent soumises comme à un remede nécessaire, ou pour le moins très-utile: car en l'acceptant elles eussent avoué une infirmité naturelle, qui eût fait beaucoup de tort à leur honneur, & qui les eût rendues suspectes d'infidélité, dans les absences, ou dans les maladies de leurs époux. Tous les maris qui auroient eu l'imprudence ou de proposer ce conseil, ou de l'approuver, eussent commis la réputation de leurs épouses. Les plaisans n'eussent pas manqué de dire, ils savent bien ce qui en est, une fâcheuse expérience les oblige à chercher ces expédiens: il n'y a point de nuit de repos pour eux, à moins que la Religion ne l'ordonne; mais quand ils chomment les nuits des Thesmophories, le souvenir du passé veut qu'ils se reposent sur la vertu de *l'agnus castus*. Voici encore l'Observation que j'ai faite ci-dessus. De quoi eût servi de s'assûrer sur cette vertu pendant cette Fête? Cela eût-il calmé les allarmes de ceux qui étoient en voiage, ou sur mer ou sur terre? Cela eût-il laissé en repos le cœur des malades? On peut assûrer que quiconque eût introduit cette coutume, auroit mérité de passer pour perturbateur du repos public.

Cent autres raisons me persuadent que l'emploi de *l'agnus castus* dans le lit des femmes, qui célébroient les Thesmophories, n'étoit point fondé sur le motif que l'on allegue. La même cause, qui auroit porté à ordonner ce remede pendant cette Fête aux femmes mariées, auroit obligé à le leur prescrire pendant les absences & les langueurs des maris, & à le prescrire pour toute l'année aux jeunes veuves, & aux jeunes filles. Puis donc que l'on ne faisoit point l'un, il faut conclure que l'on ne faisoit point l'autre. Si l'on avoit fait tout ce que je marque, nous trouverions dans quelque Livre qu'il n'y avoit point de plante qui fût plus commune que *l'agnus castus* par toute la Grece. Chacun en auroit eu une douzaine dans son jardin; il auroit falu en entretenir des forêts toutes entieres, & préposer d'habiles gens à leur culture: car à force de les effeuiller, on auroit rendu plus nécessaire le soin de les faire vivre. La premiere prévoiance de ceux qui dans le déclin de l'âge auroient épousé une personne beaucoup plus jeune qu'eux,

(12) Ovide, *comme on l'a vu ci-dessus, Citation* (8), *fait durer neuf jours les Fêtes de Cerès.*

auroit dû être de faire planter plusieurs *agnus castus*, afin d'avoir à quoi recourir honnêtement, pour satisfaire aux nécessitez qu'ils n'eussent pu prévenir ni appaiser. On auroit préconisé les feuilles de cet arbrisseau, comme le Dieu tutelaire de la réputation des maris, & comme un Dieu *averruncus* ou *alexicaque* par rapport au cocuage. Quelque Juvenal en auroit félicité la Grece (13): on eût dit de ces feuilles ce qu'un autre a dit des grenouilles (14). Or nous ne trouvons aucune trace de rien de cela dans les anciens monumens.

Il me semble qu'on va m'objecter que la Fête des Thesmophories demandoit une pureté extraordinaire, une imagination exemte de tout ce que les Casuistes nomment *pensées moroses*, une application non interrompue à l'excellence & aux grandeurs de la chasteté; toutes choses qui n'étoient point nécessaires en d'autres saisons. Pour toute réponse je demande quelque témoin de cette propriété des Thesmophories, & je suis sûr que ce caractere de cette Fête n'est qu'une vision (15). J'ajoûte que *l'agnus castus*, ni la *cunilago*, ni les feuilles de saule (16), &c. ne sont point capables d'inspirer une telle pureté, & voilà encore de mes raisons. Les Atheniens étoient trop habiles, pour croire que quelques feuilles entre les draps fussent capables d'amortir la lubricité. Je veux croire qu'il y a des herbes qui à la longue peuvent refroidir ceux qui en mangent; mais à cela près, & en ne considérant qu'une application externe, je ne sai si l'on ne pourroit point dire de la luxure ce qui a été dit de la mort, *Contra vim mortis non est medicamen in hortis.* Je n'oublie point une réponse de Theano fille de Pythagore. On lui demandoit, *combien de jours faut-il qu'une femme laisse passer depuis qu'elle a eu à faire avec un homme, jusques à ce qu'elle assiste aux Thesmophories?* Si elle a eu à faire avec son mari, répondit Theano, elle peut y assister tout à l'heure; mais si c'est avec un autre, elle n'y doit jamais assister. *Apud Theodoretum* lib. 12. Græcanicarum affectionum, *Pythagorica Theano, rogata quoto demum die mulieri liceret à complexu viri Thesmophoriis interesse;* Ἀπὸ μὲν τοῦ ἰδίου παραχρῆμα, ἔφη, ἀπὸ δὲ ἀλλοτρίου οὐδέποτε. *Ei quæ à proprio viro surrexerit, statim licere respondit; quæ ab alieno nunquam* (17). Cette Morale de Theano ne méritoit pas d'être nommée *Rigorisme.* Une femme comme elle ne condamneroit pas aujourd'hui les fréquentes communions, sous le prétexte d'un trop petit intervalle depuis le devoir conjugal. Au reste, sa réponse prouve qu'on croioit que pour bien faire les fonctions des Thesmophories, il faloit s'y préparer par quelques jours de continence. Or comme cela alongeoit le terme du jeûne, on me dira que je ne dois point m'étonner si l'on recouroit à *l'agnus castus.* Mais cette objection est trop petite, pour me faire changer d'opinion. Prenez garde à ce que je dis dans la penultiéme remarque.

On auroit tort de condamner la Critique que je viens de faire; car l'équité veut qu'on ne laisse pas exposée à toutes les suites du témoignage de Pline, & de quelques autres Auteurs, la réputation d'une infinité de femmes Greques, si elles n'ont pas mérité de recevoir cet affront.

(C) *Le principal objet de leur culte dans cette Fête étoit la partie qui les distingue des hommes.*] Fasoldus, qui a fait un petit Livre sur les Fêtes de la Grece, cite Theodoret touchant cette circonstance. *In hoc quoque festo* pudenda muliebria *mulieres illæ initiatæ honore divino afficiebant.* Theodoretus lib. 3. Græcan. affection (18). Il ne cite point les paroles de Theodoret, quoi qu'il les eût vues dans Castellanus, qui les rapporte en cette maniere: Καὶ τὸν κτένα τὸν γυναικεῖον (οὕτως δὲ τὸ γυναικεῖον ὀνομάζουσι μόριον) ἐν τοῖς Θεσμοφορίοις, παρὰ τῶν τετελεσμένων γυναικῶν θείας τιμῆς ἀξιούμενον. *Nec minus muliebrem pectinem (sic enim pudenda mulieris vocant) in Cereris festo, mulieres initiatæ divino honore, dignum habent.* (19) Fasoldus nous dit aussi qu'à Syracuse l'on portoit en procession la figure de cette partie, faite d'une certaine farine & de miel; qu'on la portoit, dis-je, processionnellement le dernier jour de la Fête, en l'honneur de Cerès & de Proserpine. Il se fonde sur le témoignage d'Athenée. *Athenæus lib. XIV*, dit-il (20), *refert, muliebria pudenda*, μυλλοὶ *appellata, quæ ex sesamo & melle facta erant, ultimo die hujus festi apud Syracusanos, qui hæc sacra etiam observarunt, Cereri & Proserpinæ circumlata fuisse.* Il pourroit bien être qu'il n'a pas rendu exactement le sens d'Athenée, & qu'au lieu du *dernier jour de la fête*, il auroit dû dire *aux grandes Thesmophories.* Voici le Grec: Ἡρακλείδης ὁ Συρακούσιος ἐν τῷ Περὶ θεσμῶν, ἐν Συρακούσαις φησὶ τῇ παντελείᾳ τῶν Θεσμοφορίων ἐκ σησάμου καὶ μέλιτος κατασκευάζεσθαι ἐφήβαια γυναικεῖα, ἃ καλεῖσθαι κατὰ πᾶσαν Σικελίαν μυλλούς, καὶ περιφέρεσθαι ταῖς θεαῖς (21). Dalechamp le traduit ainsi: *Heraclides Syracusius libro de vetustis & sanctis moribus, scribit, apud Syracusios in perfectis Thesmophoriis* (22), *ex sesamo & melle fingi pudenda muliebria, quæ per ludos & spectacula* (23) *circumferebantur, & in tota Sicilia vocabantur Mylli.* Vous trouverez dans les Essais de Montaigne un bon nombre de tels faits. Je n'y ai pas vu celui-ci dans l'endroit où il observe (24), qu'*en la plûpart du monde cette partie de nostre corps estoit deifiée; qu'en certains lieux le plus sacré Magistrat étoit reveré & reconnu par ces parties-là:*

(13) *O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis numina.* Juven. Sat. XV, *Vers.* 10.

(14) *Voiez le Passage de* Pline *rapporté dans la Remarq. (I) de l'Article* DEMOCRITE, *avant le* 1 *à linea.*

(15) *Voiez la Remarque suiv.*

(16) *Salicem habere vim perimendi seminis, & libidinis extinguendæ, author est Theophrastus. Ælianus* Ἀφροδισίου κώλυμα *nuncupat. Alii* ἄγνον *castum appellant. Homer. Odyss.* κ. ὠλεσίκαρπον, *id est, ut exponit Plinius* lib. 16, cap. 26. frugiperda. *Ad quem locum Eustathius:* Διότι οἱ πίνοντες τοῦ κατ' αὐτὰς ἄνθους ἐκλύουσι τὴν καρπὸν, ἤτοι ἄγονοι γίνονται. Castellanus, de Festis Græcorum, *p.* 171.

(17) *Id. ibid.*

(18) Joh. Fasoldus, *in* Græcorum veterum Ἱερολογίᾳ, *Dec. XII, num.* 1, *pag. m.* 280.

(19) Castell. de Festis Græcorum, *pag.* 173.

(20) Fasoldus, *in* Græc. vet. Ἱερολογίᾳ, *pag.* 280.

(21) Athen. *Libro XIV, pag.* 647.

(22) *La Note du Traducteur est,* Ceteris Thesmophoria & mysteria, majora minoraque fuerunt. Vide Gyraldum.

(23) *Le Traducteur fait ici une Note* ταῖς θέαις: alii, ταῖς θεαῖς deabus, nempe Cereri & Proserpinæ. *Il suppose faussement qu'il a mis au Texte* ταῖς θέαις.

(24) Montaigne, Essais, *Livr. III*, *Chap. V*, *pag.* 128, 129.

gnoient pas les Paiens sur de telles cérémonies. Il faloit au reste en célébrant cette Fête, qu'on veillât toute la nuit (*D*).

Je remarquerai par occasion une faute de Brantome: il a débité faussement que selon Pline les Vestales se servoient *de paillasses de feuille d'arbre* pour conserver leur chasteté (*E*)

THI-

là: & qu'en plusieurs ceremonies l'effigie en estoit portée en pompe à l'honneur de diverses Divinitez. Les Dames Egyptiennes, en la feste des Bacchanales, en portoient au col un de bois, exquisement formé, grand & pesant, chacun selon sa force: outre ce que la statue de leur Dieu en representoit un qui surpassoit en mesure le reste du corps (25). *Les femmes mariées ici près, en forgent de leur couvrechef une figure sur leur front, pour se glorifier de la jouyssance qu'elles en ont; & venant à estre vefves le couchent en arriere, & ensevelissent sous leur coeffure.* Ne pourroit-on pas conjecturer que la raison, pour laquelle les parties propres de l'autre sexe recevoient un si grand honneur dans la Fête des Thesmophories, étoit celle-ci? On se souvenoit du bon service qu'elles rendirent à Cerés. Cette Déesse cherchant Proserpine qui lui avoit été enlevée, & ne la trouvant nulle part, arriva toute désolée au bourg d'Eleusis. Une vieille païsane nommée Baubo tâcha de lui faire prendre quelque rafraîchissement, & l'exhorta le mieux qu'elle put à chasser la mélancholie. Tout cela ne servit de rien. Cerès s'obstina à ne rien prendre, & à ne vouloir point être consolée. Baubo changea de baterie, & se proposa de divertir cette Déesse par un spectacle d'une nouvelle invention. Elle s'en alla dans une autre chambre, & y défricha je ne sai quoi qu'elle négligeoit depuis long-tems, comme une portion de terre inculte, & puis revint trouver la Déesse, & lui montra sa nudité, non sans faire des postures assez singulieres (26). Cerés fichant les yeux sur cet objet ne put s'empêcher de rire, ensuite de quoi elle prit le rafraîchissement qui lui fut offert. On ne sauroit décrire cela en François, avec toute la naïveté qu'un ancien Pere de l'Eglise y apporte. Voici ce qu'il dit: *Rogat illa* (Baubo) *atque hortatur contra, sicut mos est in hujusmodi casibus, ne fastidium suæ humanitatis assumat: obstinatissimè durat Ceres, & rigoris indomiti pertinaciam retinet. Quod cum sæpius fieret, neque ullis quiret obsequiis ineluctabile propositum fatigari, vertit Baubo artes, & quam serio non quiebat allicere, ludibriorum statuit exhilarare miraculis: partem illam corporis, per quam secus femineum & subolem prodere, & nomen solet acquirere generi, tum longiore ab incuria liberat: facit sumere habitum puriorem, & in speciem levigari nondum duri atque striculi pusionis: redit ad Deam tristem, & inter illa communia, quibus moris est frangere ac temperare mœrores, retegit se ipsam, atque omnia illa pudoris loca revelatis monstrat inguinibus: atque pubi affigit oculos diva, & inauditi specie solaminis pascitur. Tum diffusior facta per risum, aspernatam sumit atque ebibit potionem: & quod diu nequivit verecundia Baubonis exprimere, propudiosi facinoris extorsit obscœnitas* (27). Il a raison de demander aux Paiens, en les poussant vivement sur le ridicule de leurs Fêtes, ce qu'il y avoit de si risible pour Cerès dans un objet qu'elle pouvoit voir sur elle-même. *Ut animum commodare alimoniis possint, victuique sumendo, non ratio, non tempus, non sermo aliquis adhibetur gravis, aut affabilitas seria, sed propudiosa corporum monstratur obscœnitas, objectanturque partes illæ, quas pudor communis abscondere atque naturalis verecundiæ lex jubet: quas inter aures castas sine venia nefas est, ac sine honoribus appellare præfatis. Quidnam, quæso, in spectu tali, quid in pudendis fuit verenditque Baubonis, quod feminei sexus Deam, & consimili formatum membro, in admirationem converteret atque risum? quod objectum lumini conspectuique divino, & oblivionem miseriarum daret, & habitum in lætiorem repentina hilaritate traduceret* (28)? N'y a-t-il pas beaucoup d'apparence, que pour faire commémoration de cette Avanture, l'on décerna les honneurs divins à l'objet qui divertit alors si à propos la Déesse Cerès? De là naîtroit une objection contre la doctrine exposée dans la remarque précédente; car, dira-t-on, il faloit fortifier extraordinairement les femmes Greques qui d'un côté couchoient seules, & qui de l'autre méditoient sur une chose très capable de salir l'imagination, & d'exciter des envies malhonnêtes. J'avoue que cela peut affoiblir un peu mes raisons; mais tout bien considéré elles conservent assez de force, pour m'engager à ne changer pas de sentiment.

(*D*) *Il falloit . . . qu'on veillât toute la nuit.*] Ceci fourniroit encore une objection à mes Adversaires. Les maris, me dira-t-on, considérant, 1, que leurs femmes étoient séparées d'eux pendant qu'elles étoient occupées à célébrer la mémoire d'une Avanture chatouilleuse, & à vénerer un objet de tentation, dont il faloit même qu'elles fissent des figures de pâte (29): 2, qu'elles passoient les nuits à veiller, devoient craindre quelque fâcheux accident; car ces veilles ont été toûjours des occasions de bonne fortune. Il est donc probable qu'ils recoururent à de bons préservatifs, savoir aux feuilles de l'*agnus castus*. Ces difficultez sont foibles, car outre que tous les hommes étoient exclus des Thesmophories, ce qui pouvoit rassûrer les maris jaloux & défians, peut-on croire que les Grecs aient été assez fous pour se fier à un remede de feuilles, pendant qu'ils se seroient défiez de la vertu de leurs femmes, & que les circonstances de la Fête, je veux dire l'exclusion des hommes, la chasteté commandée, les veilles dans le Temple, &c, n'auroient pu les rassûrer? Si l'on me demande une autorité touchant le texte de cette remarque, j'allegueral ces mots d'Arnobe (30): *Vultis enim consideremus mysteria & illa divina, quæ Thesmophoria nominantur à Græcis: quibus gente ab Attica sancta illa pervigilia consecrata sunt & pannychismi* (31) *graves.* Je ne nie point qu'à la faveur de ces veilles ils ne se commît bien des desordres. L'*Aulularia* de Plaute roule sur le mariage d'une fille, qui avoit été engrossée dans une telle occasion (32). Les Romains ne se portérent à l'abolition de certaines Fêtes nocturnes, qu'après en avoir connu les déréglemens. Il y eut des villes Greques qui abolirent les mêmes cérémonies; & il faloit voir de quelle maniere Aristophane frondoit les veilles de dévotion. Lisez ces paroles (33): *Diligentissime sanciendum est, ut mulierum famam multorum oculis lux clara custodiat, initienturque eo ritu Cereri, quo Romæ initiantur. Quo in genere severitatem majorum senatus vetus auctoritas de Bacchanalibus; & consulum exercitu adhibito quæstio animadversioque declarant. Atque omnia nocturna, ne nos duriores fortè videamur, in media Græcia Diagondas Thebanus lege perpetua sustulit. Novos verò Deos, & in his colendis nocturnas pervigilationes sic Aristophanes facetissimus poeta veteris comœdiæ vexat, ut apud eum Sabazius, & quidam alii dii de peregrinis judicati è civitate ejiciantur.* Lisez aussi ce qu'à dit un Journaliste dans l'Extrait d'une Dissertation de Mr. Rainssant. *Ce n'étoit pas seulement pendant trois jours que l'on celebroit* les jeux seculaires: *c'étoit aussi pendant trois nuits; car on s'assembloit dans les Temples* pour y veiller, & pour y faire des priéres & des sacrifices: c'étoit ce qu'on appelloit *Pervigilium*; & afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de mal-honnête, les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe y assistoient sous la conduite de leurs peres & de leurs meres, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pûssent répondre de leurs déportemens, ainsi qu'Auguste l'avoit ordonné. *L'Ordonnance étoit sage, & la précaution necessaire; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses interêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisa un peu tard de remédier à l'abus, puis que l'Empereur Auguste commença d'y donner ordre.* Præstat serò quàm nunquam. Il vaut mieux tard que jamais. *Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des Jeux Seculaires étoient un bon tems pour la jeunesse amoureuse, & qu'on le mettoit à profit avec d'autant plus de soin, qu'on sçavoit qu'on ne le trouveroit pas deux fois* (34). Les veilles de dévotion de la primitive Eglise n'étoient pas à couvert de tout attentat; & c'est pour cela que saint Jérôme recommande aux jeunes filles, qu'en y assistant elles ne s'éloignent jamais de leurs meres, non pas même d'un travers de doigt (35). Il eût mieux valu qu'il aquiesçât aux justes plaintes de Vigilantius, qui condamnoit ces assemblées nocturnes, à cause des impuretez qui s'y commettoient (36). Il en falut enfin venir là, & suprimer cette dévotion, comme l'avoue le Cardinal Bellarmin. *Quoniam occasione nocturnarum vigiliarum abusus quidam irrepere cœperant, vel potius flagitia non raro committi, placuit Ecclesiæ nocturnos conventus, & vigilias proprie dictas intermittere, ac solum in iisdem diebus celebrare jejunia* (37).

C'est sans doute sur de semblables raisons, que fut fondé le Mandement de l'Archevêque de Paris l'an 1697, contre la coutume que l'on avoit d'aller au mont saint Valerien pendant la Semaine sainte.

(*E*) *Brantome . . . a debité faussement que selon Pline les Vestales se servoient* de paillasses de feuille d'arbre *pour conserver leur chasteté.*] Voici un peu au long les paroles de cet Ecrivain (38): „ J'ay veu & leu un petit livret d'autrefois en Italien, sot pourtant, qui s'est voulu mesler de „ donner des receptes contre la luxure, & en met 32; mais „ elles sont si sottes, que je ne conseille point aux femmes „ d'en user, pour ne mettre leur corps à trop fascheuse sujection. Voila pourquoy je ne les ay mises icy par escrit. „ Pline en allegue une, de laquelle usoient le temps passé „ les Vestales, & les Dames d'Athenes s'en servoient aussi „ durant les festes de la Déesse Ceres, dites *Tesmophoria*, „ pour se refroidir, & oster tout appetit chaud de l'amour; „ & par ce vouloient celebrer cette feste en plus grande „ chasteté, qu'estoit des paillasses de feuille d'arbre dit *Agnus castus*. Mais pensez que durant la feste, elles se chastroient de cette façon; & puis aprés elles jettoient bien „ la paillasse au vent. J'ay veu un pareil arbre en une maison en Guyenne d'une grande honneste & très-belle Dame, & qui les monstroit souvent aux estrangers, qui la „ venoient voir, par grande specïauté, & leur en disoit la „ proprieté; mais au diable, si j'ai jamais veu ny ouy dire, „ que femme ou Dame en ait encore osé cueillir une seule „ branche, ny fait pas seulement un petit recoin de paillasse, non pas mesme la Dame proprietaire de l'arbre & „ du lieu, qui en eut pû disposer, comme il lui eut plû". Voiez la marge (39).

(25) *A cela se peut rapporter ce que* Daniel Heinsius *a dit dans la* Réponse *à la* Dissertation de Balzac sur Herodes infanticida, *pag.* 112: *Quem (Pana) eundem cum Priapo, quem pudet rasten nec pudendum modo, sed pudendi sui prope partem faciunt.* Arnobe, *Libr. VI, pag.* 209, *a dit* genitalibus propriis infetior Priapus.

(26) *Sic effata, simu vestem contraxit ab ima, Objecitque oculis formatas inguinibus res: Quas cava succutiens Baubo manu, nam puerilis Ollis vultus erat, plaudit, contrectat amicè.* Orpheus, *apud* Arnobium, *Libro V, pag.* 175. *Voiez* Clement Alexandrin, *in* Protrept. *pag.* 13.

(27) Arnob. *Libro V, pag.* 174, 175.

(28) *Idem, ibid. p.* 176.

(29) *Voiez ci-dessus, Citation* (21), *le Passage d'*Athenée: *mais l'instance qu'on y fonde ici n'est pas un fait fort certain; car on ne trouve point par qui ces figures étoient faites.*

(30) Arnobius, *Libro V, pag.* 173.

(31) *Ce mot signifie veiller toute la nuit. Vous trouverez dans les Gloses* pervigilium, παννυχισμὸς καὶ ἡ διὰ νυκτὸς ἀγρυπνία.

(32) *Is adolescentis illius est avunculus. Qui illam stupravit noctu, Cereris vigiliis.* Plaut. *in* Prolog. Aululariæ.

(33) Cicero, de Legibus, *Libr. II, folio* 335, *A*.

(34) Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1685, *Art. II, pag.* 259, 260.

(35) *Vigiliarum dies & solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transversum quidem unguem à matre discedat.* Hieronymus ad Lætam de Instit. Filiæ.

(36) *Vide* Hieronym. adversus Vigilantium, *Cap. IV. Consultez Mr.* Van Dale, de Oraculis, *pag.* 332 *de la* 1 *Edition, & pag.* 60 *de la* 2. *Voiez aussi la Remarque* (D) *de l'Article* VIGILANTIUS.

(37) Bellarminus, de Ecclesia triumph. *Libro III, Cap. ult.*

(38) Brant. Dames Galantes, *Tom. II, pag. m.* 163, 164.

(39) *Il ne faut pas s'étonner de cela, puisque toute femme qui en eût cueilli eût avoué son infirmité.*

THIBAUT, Comte de Champagne V du nom, se fit connoître entre autres choses par ses amours pour la Reine Blanche (*A*), mere de saint Louïs: & s'il y fut malheureux, comme la plupart des Historiens le croient, il ne laissa pas d'exposer cette grande Reine aux traits de la médisance (*B*). Quelques-uns (*a*) prétendent qu'il fit éclater sa passion, avant que cette Princesse fût veuve (*C*): & ils ajoûtent que Louïs VIII, mari de Blanche, fut contraint de dissimuler un tel affront, à cause des guerres où il se trouvoit engagé. Que le Comte amena de fort belles troupes à ce Prince, & qu'il se battit courageusement; mais qu'il ne put se résoudre à hiverner hors de son païs, & qu'il déclara nettement qu'il n'en feroit rien. Que le Roi s'imaginant

(*a*) Varillas, Minorité de S. Louis, *imprimée à la Haie* 1685.

(*A*) *Ses amours pour la Reine Blanche.*] Claude Fauchet n'a pas oublié notre Comte de Champagne, ni ses amours, en parlant des anciens Poëtes François. „ Blanche " dit-il (1), „ qui estoit belle, jeune, & encore Espagnole, sceut si bien mener Thiebault, qu'il abandonna les autres Barons: & qui plus est descouvrit l'entreprise faite pour prendre le Roy revenant d'Orleans à Paris. Or les amours du Comte de Champagne desplaisans depuis à aucuns Seigneurs, il advint (ainsi que dit une bonne Chronique que j'ai escrite à la main) que Thiebault un jour entrant en la salle où estoit la Roine Blanche, Robert Conte d'Artois, frere du Roy, luy fit jetter au visage un fromage mol, dont le Champenois eut honte, & prist de là occasion de se retirer de la Cour, afin d'éviter plus grand scandale. Toutesfois la grand Chronique de France dit que le Conte ayant derechef pris les armes contre le Roy, & sçachant le grand appareil qu'on faisoit pour luy courre sus, il envoya des plus sages hommes de son Conseil requerir paix, laquelle luy fut accordée. Mais d'autant que le Roy avoit fait grande despense, il fut contraint quitter Montereau-fault-Yonne, & Bray sur Seine, avec leurs dependences. A celle besongne estoit (ce sont les mots de la grand Chronique) la Roine Blanche laquelle dit au Conte, qu'il ne devoit point prendre les armes contre le Roy son fils, & se devoit souvenir qu'il l'estoit allé secourir jusques en sa terre, quand les Barons le vindrent guerroyer. Le Conte regarda la Royne qui tant estoit belle & sage, de sorte que tout esbahy de sa grande beauté, il luy respondit: Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps, & toute ma terre est à vostre commandement, ne n'est riens qui vous peust plaire que ne fisse volontiers: jamais, si Dieu plaist, contre vous ne les vostres je n'iray. D'illec se partit tout pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la Roine, & sa belle contenance. Lors si entroit en son cœur la douceur amoureuse: mais quand il luy souvenoit qu'elle estoit si haulte Dame, & de si bonne renommée, & de si bonne vie & nette, qu'il n'en pourroit ja jouir, si muoit sa douce pensée amoureuse en grande tristesse. Et pource que profondes pensées engendrent melancolies, il luy fut dit d'aucuns sages hommes, qu'il s'estudiast en beaux sons, & doux chants d'instruments; & si fit il: car il fit les plus belles chançons, & les plus delitables & melodieuses, qui onques fussent oyes en chançons ne en instruments, & les fit escrire en sa salle à Provins, & en celle de Troyes. Et sont appellées les chançons au Roy de Navarre ".

(1) Des anciens Poëtes François, *Livre II, pag.* 117.

(*B*) *Il ne laissa pas d'exposer cette grande Reine aux traits de la médisance* (2).] Plusieurs choses donnérent prise aux médisans. Thibaut s'étoit rendu très-odieux par sa retraite précipitée du camp d'Avignon, & plus encore par les soupçons que l'on eut qu'il avoit empoisonné Louis VIII; & cependant on le voioit dans une si étroite intelligence avec la veuve du Roy, qu'il lui découvroit tous les desseins des Princes liguez: & cela quoi que divers sujets de colere l'eussent engagé à se porter pour l'un des Chefs de la Ligue. Cela sentoit un engagement mutuel de cœur (3). Une veuve ne s'apprivoise pas sans cela avec un homme qui passe pour l'homicide de son mari. Un homme ne revient pas sans cela d'un grand mécontentement; & si on l'en fait revenir, ce n'est guere par de simples paroles. Outre cela les Princes liguez se jettant dans la Champagne, trouvent la Reine Blanche sur leur chemin; elle va au secours du Comte, & ne l'abandonne pas lors même que les Ligueux le poursuivent comme l'empoisonneur de leur Roi commun. Cela leur parut tellement suspect, qu'ils se moquérent des offres qu'elle leur fit de punir Thibaut s'il étoit coupable. Voici comme parle un Moderne, qui a consulté de bons Manuscrits. *La Reine envoya de là un second ordre aux Liguez de sortir de la Champagne; & que s'ils avoient quelque sujet de plainte contre Thibaut, elle estoit preste de leur en faire justice. Mais tout ce qu'elle en tira, ne fut, à ce qu'on prétend, qu'une réponse insolente & même barbare: „ Qu'ils avoient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui se declaroit la protectrice du meurtrier de son mari* (4)". Quant aux chansons composées par le Comte, la plupart des Historiens disent qu'elles prouvoient le mauvais succés de ses amours. Le passage, que j'ai cité de Claude Fauchet, marque que l'on conseilla à ce galant infortuné, de se consoler par des chansons, & de chasser par ce moien, la mélancolie qui le dévoroit. Le bon sens nous porte à croire, que si Blanche avoit été favorable aux desirs du Comte, il eût mieux caché son feu; & que la douleur de ne pouvoir inspirer aucune tendresse à cette Reine lui fit exhaler tant de soupirs, & tant de vers, qu'il recommanda aux murailles de son Palais. On prétend que ce fut une extravagance, & une espece de folie, où il ne seroit pas tombé, si la Reine avoit eu pitié de lui de la bonne sorte. Ecoutons un Auteur moderne. „ Soit qu'il eût autant de présomption que d'amour; soit que sa passion eût d'abord dégéneré en folie; soit qu'il fût prévenu de l'opinion que le secret empireroit plutôt sa maladie que de la guerir; ou qu'à la fin la vertu de la Reine l'eût reduit au desespoir; non seulement il ne se mit point en peine de cacher le feu qui le consumoit; mais il affecta même de le découvrir par toutes les voyes, que l'extravagance la plus pitoyable pouvoit suggérer à un homme de sa qualité. Il composa des Chansons amoureuses, où il y avoit plus d'esprit que d'élegance: il trouva moyen de les faire voir à la Reine; on les mit en Musique; on les ajusta à toutes sortes d'instrumens, & pour les remettre dans l'idée aprés qu'elles auroient perdu la grace de la nouveauté, ou pour en conserver la mémoire, aprés même que l'Auteur, & la Princesse qui lui servoit de sujet, ne seroient plus, il les fit graver sur le bronze, & exposer aux yeux de tout le monde, dans les galeries de son palais de Troye & de Provins; comme s'il eût eu peur que les siécles à venir ne fussent pas assez instruits de sa folie, ou que le sien manquât de satyres (5)". Il y a ici un petit Anachronisme. Mr. Varillas suppose que Thibaut fit toutes ces extravagances avant la mort de Louïs VIII; mais je m'en fierois plutôt à l'Histoire que Fauchet cite (6), laquelle renvoie toutes ces chansons au tems qui suivit la perte de Montereau & de Bray. C'est aussi la Chronologie d'un de nos meilleurs Historiens (7): cette perte, dit-il, ne le rendit point plus sage; *il persista toûjours dans sa folle passion pour la Reine qui l'avoit ruiné, & se retira dans son chateau de Provins, à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse réverie.* Il fut obligé de ceder ces villes l'an 1235 selon Mezerai (8).

(2) *Voiez d'autres médisances contre cette Reine ci-dessous Rem.* (*D*).

(3) *L'Historien moderne de S. Louïs, Livre II, num. 6, pag. 51, rapporte que la facilité qu'eut Blanche de se raccommoder avec Thibaut, quoi qu'elle sût qu'il étoit amoureux d'elle, fit tirer des conséquences desavantageuses.*

(4) Histoire de S. Louïs, *Liv. II, num. 21, pag. m.* 84, *à l'ann.* 1229.

(5) Varillas, Minorité de S. Louis, *pag.* 12.

(6) *Voiez ci-dessus la Rem.* (*A*).

(7) Mezerai, *ubi infrà.*

(8) Mezerai, Abrégé Chronol. *Tom. II, pag.* 715.

Finissons cette Remarque par les paroles du nouvel Historien de saint Louïs, elles feront une juste récapitulation de ce qui précede. „ L'Auteur où l'on voit le plus de traits de cette medisance recueillis, & qui loue par tout Blanche jusqu'à l'excés, ne parle de ces bruits que comme de choses qu'il ramasse, ajoûtant de luy tout Anglois qu'il estoit, que ce seroit un crime, que de s'en laisser persuader. Il assûre même, aussi bien qu'un Liegeois né dans un temps où les choses estoient encore fraiches, que ce n'estoit qu'un effet de l'animosité des grands contre la regence, & contre la fermeté de cette Princesse; comme en effet on ne trouvera point de siecle qui ne fournisse assez d'exemples pareils. D'ailleurs, de quatre Auteurs qui en parlent, aucun n'insinue seulement qu'elle ait eu la moindre pente à flatter la passion du Comte de Champagne, s'il est vray qu'il en ait eu: mais un des quatre assûre positivement, que Thibaut ne s'amusoit à barbouiller de ses chansons les palais de Troye & de Provins, que pour charmer le desespoir où la vertu de Blanche l'avoit mis. Que si dans ce qui reste de ces beaux Ouvrages, on voit quelques vers dont il semble qu'on pourroit abuser, c'est en verité un étrange témoignage que celuy d'un homme comme Thibaut, & d'un faiseur de vers, qui transporté de la chaleur de son imagination, peut aussi bien entretenir le public d'avantures qu'il n'a jamais euës, que ceux de ce caractere le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont jamais senties (9)"

(*C*) *Quelques-uns prétendent qu'il fit éclater sa passion, avant que cette Princesse fût veuve.*] Il est fort apparent qu'il n'attendit pas à l'aimer que le Roi fût mort. Il n'est guere moins apparent qu'un Prince aussi vain, aussi volage, & aussi hardi que lui, ait eu assez de pouvoir sur ses passions, pour aimer long-tems la Reine sans en donner quelques marques. Notez qu'elle avoit quarante ans, & peut-être plus quand elle perdit son mari; car elle le perdit l'an 1226, & elle l'avoit épousé l'an 1200. Il est fort rare qu'un homme qui a vu une belle femme sans en devenir amoureux, lors qu'elle n'avoit que trente ans, le devienne tout d'un coup lors qu'elle en a quarante & qu'elle a été en couche plus de dix fois. Voilà le cas de la Reine Blanche l'an 1226. Un de nos Historiens s'imagine qu'il y avoit plus de vanité que d'amour dans le fait du Comte Thibaut. *Le Comte de Champagne*, dit-il (10), *estoit celuy qui avoit donné cet avis à la Reyne. Ce jeune Prince s'estoit piqué de galanterie pour elle, plustost par une vanité de Courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avoit plus de quarante ans.* Il a raison de croire que la vanité est capable de faire jouer le personnage d'amoureux; mais il ne songe pas que l'amour du Comte pouvoit avoir pris naissance long-tems avant que la Reine fût âgée de quarante ans. Or à cet âge-là elle pouvoit plus facilement entretenir un grand feu déja allumé, que commencer de l'allumer.

(9) Histoire de S. Louïs, *Liv. X, num.* 14, *pag.* 126.

(10) Mezerai, Abrégé Chronol. *Tom. II, pag.* 710, *à l'ann.* 1227.

nant que le Comte ne s'impatientoit que pour avoir occasion de voir la Reine, & connoissant d'ailleurs le grand préjudice qu'il pourroit recevoir de la retraite de ce Seigneur, le maltraita & le menaça. Que Thibaut, outré de l'affront, & ne respirant qu'une terrible vengeance, fit empoisonner le Roi. Que voiant que la Reine n'étoit pas moins insensible pour lui depuis qu'elle se trouvoit veuve qu'auparavant, il embrassa le parti des Princes qui la voulurent dépouiller de la Régence; & qu'on n'eut aucune peine à l'y engager, parce qu'on lui persuada facilement que l'indifférence de la Reine venoit de la passion qu'elle avoit conçue pour le Cardinal Légat (*D*), qui étoit depuis quelque tems à la Cour de France. Qu'il ne fut pas moins facile à la Reine de le détacher de la Ligue; car il falut seulement qu'elle lui fit dire qu'elle ne seroit pas fâchée de le voir. Qu'il fonda de grandes espérances pour son amour sur ce simple compliment. Qu'il abandonna la Ligue, & qu'il découvrit à la Reine fort à propos tous les desseins des Ligueux. Que ceux-ci, tournant toute leur fureur contre lui, entrérent dans la Champagne, & la ravagérent. Que la Régente le secourut, & fit réduire les choses à des transactions qui leur ôtérent tous les prétextes de leur invasion. Qu'ils cherchérent une autre voie de le perdre, qui fut de l'accuser de la mort du Roi. Que la Reine le tira d'affaire en les faisant consentir à desarmer, pourvu qu'il partit incessamment pour aller faire la guerre aux Infideles, avec cent Chevaliers entretenus à ses dépens (*b*). On ne voit rien dans ce narré touchant la Couronne de Navarre: il faut donc dire en cet endroit que Thibaut parvint à cette Couronne l'an 1234, par la mort de Sanche (*c*), qui ne laissa point d'enfans. Il se croisa deux ans après, & fut même Chef de Croisade; mais par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des Princes croisez, cette expédition n'aboutit à rien. Il mourut l'an 1253 (*d*) laissant ses Etats à Thibaut son fils. Il avoit eu dans ses derniers jours de grands démêlez avec les Ecclésiastiques, & il avoit même attiré sur la Navarre un interdit de trois ans, pour avoir chassé l'Evêque de Pampelune (*e*). Nous verrons dans les Remarques qu'il fut grand Poëte (*E*). Ce fut un homme que l'on soupçonnoit aisément des plus grands crimes. On crut qu'il empoisonna Philippe Comte de Boulogne (*F*), oncle de saint Louis.

(*b*) Varillas, Minorité de S. Louis, *imprimée à la Haie* 1685.

(*c*) *Pere, ou selon d'autres oncle de Blanche de Navarre, mere de Thibaut.*

(*d*) *Et non pas* 1277, *comme dit* La Croix du Maine, *pag.* 465.

(*e*) *Voiez* l'Histoire de St. Louïs *composée par Monsr.* de la Chaise, *Livr. XI, num.* 4, *pag. m.* 172.

(*D*) *La passion qu'elle avoit conçue pour le Cardinal Légat.*] Un Auteur que je cite assez souvent (11), remarque que ce Cardinal étoit très-bien fait de corps; que personne ne l'égaloit en bonne mine: qu'il *avoit de la délicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleuse*; & que l'on n'avoit point encore vu dans l'Europe un si parfait Courtisan. Il ajoûte que Blanche le considéroit très-particuliérement; qu'elle le consultoit dans les affaires importantes; qu'elle préféroit quelquefois ses avis à celui des autres; & qu'elle ne lui refusoit aucune des petites graces qu'il demandoit pour ses Amis. Il n'en faloit pas davantage, ni pour donner de la jalousie à Thibaut, ni pour fournir aux médisans un beau prétexte de semer de mauvais bruits contre l'honneur de la Régente. Ils n'y manquérent pas; & ce qu'il y eut de plus fâcheux, ce fut que des gens d'étude se rendirent les principaux promoteurs de ces Satires; car les Ecoliers de l'Université de Paris, *tous gens d'un âge en ce temslà où l'on auroit honte aujourd'hui de n'être pas Docteur* (12), n'étant pas contens des procédures qui furent faites à l'occasion des querelles qu'ils avoient eues avec les Bourgeois (13), abandonnérent la ville, *non sans avoir publié des chansons & des vers licentieux, qui noircissoient la reputation de la Regente, & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit* (14).

(*E*) *Il fut grand Poëte.*] Voici ce que le Président Fauchet rapporte. *Les Italiens ont jadis estimé ces Chansons de* Thibaut Roi de Navarre, *& d'autres François de ce tempslà, si bonnes, qu'ils en ont pris des exemples, ainsi que montre Dante, lequel, en son Livre* de vulgari eloquentia, *allegue ce Roi comme un excellent Maistre en Poësie* (15). Vous trouverez plusieurs morceaux des Poësies de ce Prince dans le Livre de Fauchet (16).

(*F*) *On crut qu'il empoisonna Philippe Comte de Boulogne.*] Ce Comte étoit fils de Philippe Auguste, & il avoit été le Chef de la Ligue qui se forma contre la Régente Blanche peu après la mort de Louïs VIII. Comme „ sa mort fut fort „ soudaine, le peuple toûjours disposé à la calomnie, y „ voulut trouver une cause violente, & quelques traits per„ dus porterent même à la Reine. Mais ce seroit luy faire „ tort que de penser à l'en justifier: & en effet on se dé„ chaina tout autrement contre Thibaut; soit parce qu'il y „ gagnoit plus que personne, ou que persuadé comme on „ estoit, qu'il avoit fait son coup d'essay sur Louïs VIII, „ on ne crut pas qu'il eût deu beaucoup hesiter pour ce„ luy-cy. La verité est neanmoins qu'il n'y eut jamais rien „ d'averé contre luy sur ce dernier soupçon, non plus que „ sur l'autre; quoy que la maniere dont il prit cette mort „ fût assez propre à le faire juger capable de l'avoir procu„ rée (17)". Voilà comment la Reine Blanche étoit mise de toutes les mauvaises parties; tant il est difficile d'avoir une grande réputation, sans être exposée aux coups de langue des médisans.

(11) Varillas, Minorité de St. Louïs, *pag.* 22.

(12) Hist. de S. Louïs, *Livr. II, num.* 16, *pag.* 71.

(13) *Ces querelles commencérent l'an* 1229. *Voiez-en une courte déduction dans l'*Histoire de S. Louïs, *Livr. II, num.* 16, *pag.* 71.

(14) Mezerai, Abrégé Chronol. *Tome II, pag.* 715.

(15) Fauchet, des anciens Poëtes François, *Livr. II, pag.* 118.

(16) Du Verdier Vau-Privas *a inseré dans sa* Bibliotheque Françoise *tout ce que* Fauchet *a dit de* Thibaut Comte de Champagne.

(17) Hist. de S. Louis, *Livr. III, num.* 20, *pag.* 140.

THOMÆUS (Nicolas Leonic)

THOMÆUS (NICOLAS LEONIC) a été un illustre Professeur à Padoue dans le XVI Siecle. Il étoit Venitien, & originaire d'Albanie (*a*). Il étudia les Lettres Greques à Florence sous Demetrius Chalcondyle; & il a été le prémier entre les Latins qui ait expliqué en Grec à Padoue les Ouvrages d'Aristote. Il voulut remonter jusqu'à la source, afin de bien rétablir la Philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les vaines subtilitez des Scholastiques, & par les spéculations des Commentateurs Arabes (*A*). Comme il étoit grand Humaniste, il ne se faut étonner, ni de son dégoût pour la méthode de philosopher qu'on suivoit en ce temslà, ni du courage qu'il eut d'expliquer le Texte Grec d'Aristote. Ses mœurs étoient celles d'un véritable Philosophe: il aimoit le repos du cabinet, sans se donner les mouvemens que l'émulation & que l'ambition inspirent (*b*). Il se contenta d'un bien médiocre; il le dépensa frugalement, & ne se maria point (*B*). Il prit pour un présage de sa mort prochaine la mort d'une grue qu'il avoit nourrie pendant quarante ans (*C*). Vu l'âge où il étoit parvenu, la moindre chose pouvoit lui donner cette pensée. Il avoit réussi à faire des Vers (*c*). Il mourut à Pa-

(*a*) *Epirota patre Vegetiis genitus.* Paulus Jovius, Elog. *Cap. XCI.*

(*c*) Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner. *pag. m.* 152.

(*b*) *Vita ejus procul à contentione ambitioneque in studioso mollique otio versabatur.* Jovius, *ibid. Præter virtutem bonasque artes tota in vita nullius rei appetens.* Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner. *p. m.* 152.

(*A*) *La Philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les...Scholastiques, &...les Arabes.*] Paul Jove exprime heureusement le triste état où les Scholastiques réduisirent la Philosophie. Ils ne cherchoient point la vérité; mais l'Art de faire des Objections, & d'y répondre à la faveur de cent termes de nouvelle fabrique qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes. *Philosophiam ex purissimis fontibus, non ex lutulentis rivulis salubriter hauriendam esse perdocebat, explosa penitus sophistarum disciplina, quæ tum inter imperitos, & barbaros principatum in scholis obtinebat, quum doctores excogitatis barbara subtilitate Dialecticorum figmentis, Physicas quæstiones non ad veritatis lucem, sed ad inanem disputandi garrulitatem revocarent; & juventus in gymnasio Arabum, & Barbarorum commentationes secuta, à recto, munitoque itinere in confragosas ignorantiæ crepidines duceretur* (1).

(*B*) *Il se contenta d'un bien médiocre...& ne se maria point.*] On verra dans le passage que je cite l'innocence de ses mœurs, & la pureté de son célibat. *Pervenit veneranda barbæ canitie ad septuagesimum tertium ætatis annum* (2), *mediocri substantia, ipsaque civili frugalitate, & cælebs & felix, quod nemo vel innocentiæ, & doctrinæ conscientia, vel munditia corporis, vel animi nitore, beatior ætate nostra fuerit* (3).

(*C*) *Il prit pour un présage...la mort d'une grue qu'il avoit nourrie pendant quarante ans.*] Le même Paul Jove sera mon garant. *Aluerat domi gruem, de manus ipsius senili oblectamento cibaria capientem, per quadraginta annos. Is senio tabefactus quum periisset, & ejus desiderio triste omen concepit, prædixitque nullo lacessitus morbo, se non multò post adamati gruis fatum, maturo vitæ exitu secuturum.*

(1) Paulus Jovius, *in* Elogiis, *Cap. XCI, pag. m.* 213.

(2) Sponde, *ad ann.* 1533, *num.* 20, *le fait vivre jusqu'à l'âge de* 75.

(3) Jovius, Elogior. *Cap. XCI, pag.* 213.

Padoue l'an 1533, à l'âge de soixante & quinze ans (*d*) (*a*). Je parlerai de ses Ecrits dans l'une de mes Remarques (*D*). Il avoit un frere que Pierius Valerianus a mis au nombre des Savans malheureux (*E*).

(*d*) Spond. *ad ann.* 1533. *num.* 20.

§ (*a*) Léonic mourut de deux ans plus jeune, l'an 1531 au mois de Mars. Voiez Rem. sur le Ch. 24. du 1. Liv. de Rabelais. Elle est de Mr. de la Monnoie. REM. CRIT.

(*D*) *Je parlerai de ses Ecrits dans l'une de mes Remarques.*] Il composa dix Dialogues a la maniere des Académiciens sur des matieres curieuses, ou importantes, comme *de divinatione, de nominum inventione, de ludo talario, de precibus, de animorum immortalitate, &c.* Il traduisit ou paraphrasa quelques Traitez d'Aristote, & de Galien (4), & publia un mélange de très-beaux Recueils sous le Titre *de Varia Historia*, où il suivit la coutume de son Siecle, il ne cita point les anciens Auteurs qui lui fournissoient des matériaux. A l'égard des Traductions Mr. Huët lui donne ce bon témoignage, *Emendatus interpres, ad auctoris nutum totum se fingens* (5). Il y a une chose à observer touchant l'Ouvrage qui a pour Titre *de Varia Historia Libri tres*, c'est qu'il le composa dans sa jeunesse, & qu'il ne le publia qu'en sa vieillesse l'an 1531. Voici comme il parle dans l'Epitre Dédicatoire à l'Evêque de Dunelme Cuthbert Tonstal. *Commentariolos de Varia Historia quos aliàs juvenis admodum multiplici cum Græcorum tum Latinorum lectione confeceram seposueramque nunc edendos excudendosve curavi: ut quando maturioris ætatis pleraque jam à me de omnimoda philosophia exierunt opera ex academicorum peripateticorumque fontibus hausta, hæc quoque juvenilia studia nostra sua aliquando mercede non defraudarentur.*

(4) *De animalium motione ac ingressu: Quæstiones mechanicæ: Liber primus de partibus animalium: Argumenta in aliquot libros Aristotelis parvorum naturalium ex Michaele Ephesio fere translata.* Gesner. in Bibliotheca, folio 521. Paul Jove dit, *Scripsit erudite & luculenter Commentarios in parva naturalia Aristotelis.*

(5) Huet. de claris Interpret. *pag. m.* 222. *Voiez* Vossius, de Histor. Latin. *pag.* 677.

Voila un Auteur qui eut la prudence de n'exposer pas au jugement du public les productions de sa jeunesse, avant que de s'être acquis une grande réputation par les Livres qu'il composa dans un âge plus avancé. Cette conduite est judicieuse: il n'y a guere d'Auteurs qui ne se repentent de la précipitation avec laquelle ils mettent au jour les prémiers Essais de leur plume, avant même que le poil follet leur soit venu au menton. Grotius, qui avoit peut-être moins de sujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confusion extrême. Voici l'aveu qu'il en fait dans une Lettre où il loue Servius d'avoir tenu une conduite bien différente. *Quo rependam non habeo, ex quo tandem resipiscere cœpi ab ea insania, quæ mihi cum aliis nonnullis communis fuit, ut cæca quadam innotescendi libidine nihil nisi infamiam meam publicarem, daremque ea mundo spectanda, quæ nunc ne solus quidem apud me sine magno pudore & acri doloris sensu conspicio. Tu vero (dicam non ut blandiar, sed ut raram animi fortitudinem, quam, si possim, imitari velim, sane, quod possum, probem atque commendem) in annos non doctrinæ tantum, sed & sapientiæ capaces, tibi te & publico servasti; & quo nullum maturæ mentis certius esse signum potest, ausus es ita utilitati aliorum studere, ut appareret priorem tibi hujus esse quam gloriæ tuæ rationem* (6). Les Auteurs qui se hâtent un peu moins courent encore plus de risque, parce qu'on excuse mieux les défauts des Ecrivains de quinze ans, que les défauts des Ecrivains de vingt à vingt-cinq ans. C'est donc à ceux-ci à prendre bien garde à leur prémier Livre; car s'il ne vaut rien, ils ont ensuite mille peines à se relever, & à guérir la prévention du public. S'ils ont composé dans leur jeunesse, qu'ils fassent comme Thomæus, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle réputation, ils puissent faire passer un Ouvrage médiocre. Qu'ils ne fassent pas ce qui se pratique dans les corteges d'Italie, où les valets précédent les maîtres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'établissent par-là; le reste trouvera son heure: ils ne perdront point la récompense des prémiers travaux, s'ils croient avec Thomæus que ceux-là aussi doivent remporter leur salaire. Il est constant qu'au bout d'un certain degré de réputation, les Auteurs trouvent du débit & de l'encens pour des Ouvrages médiocres, qui seroient sifflez si des inconnus les mettoient au jour. Mais ceux qui abusent de ce préjugé du public y sont bien souvent attrapez. Ils rassemblent tous leurs papiers, ils remontent jusqu'aux plus petits manuscrits qu'ils ont composez au sortir de leurs études, ou étant encore sur les bancs, & les envoient à l'Imprimeur. Ils rebutent enfin tous les Lecteurs, & s'attirent quelquefois plus de blâme à cause des derniers Livres, qu'ils n'avoient remporté de louanges pour les prémiers.

OBSERVATION sur les Ouvrages de Jeunesse.

(6) Grotius, *dans une Lettre où il remercie* Scriverius, *de l'Exemplaire qu'il avoit reçu des Auteurs* de Re Militari. *Elle est datée du 8 de Juin 1607, & à la tête de mon Edition. Joignez à cet exemple de* Grotius *ceux que Mr.* Baillet *allegue au I Tome des* Jugemens des Savans, *Part. II, Ch. IX* des Préjugez de l'âge.

(*E*) *Il avoit un frere que Pierius Valerianus a mis au nombre des Savans malheureux.*] Il n'eût point été inférieur à notre Thomæus, s'il eût vécu autant que lui; mais il mourut jeune, & il eut néanmoins le tems de sentir bien des miseres: ses jours furent courts & mauvais. Rapportons ce qu'en a dit Valerianus. *Bartholomeum Leonicum cognomento Fuscum agnovistis, cujus ingenium, & absolutissimam eruditionem omnes admirabamur. Is cùm Patavinum bellum, & totius ejus regionis desolationem, incendiaque devitasset, Romæ aliquandiu fuit, sed, cùm neque hic otium, quod sibi proposuerat, reperisset, in Cassinatem recessit solitudinem, facta illi à loci illius monachis, quiescendi copia; sed, dum hic sperat scripta sua luculentissima maturare, & immortalem sibi gloriam comparare, paucis postquam illuc secesserat diebus, rapidissima correptus febri, cùm ægrotasset gravissimè, valetudinis ejus violentia sublatus est: futurus dubio procul Leonico Thomeo germano fratri non inferior, si fata eum diutius in vita esse voluissent* (7).

(7) Pier. Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *Libr. II, pag. m.* 84.

THOMAS (PAUL) Sieur de Girac, fils de Paul Thomas Sieur de Maisonnette (*A*), a été un fort savant homme, bon voisin & bon ami de Balzac. Son esprit & son savoir n'auroient pas été connus peut-être hors des murailles d'Engoulême sa patrie, s'il n'eût critiqué les Ouvrages de Voiture: mais cette critique, qui n'étoit qu'une petite Dissertation, donna lieu à une longue querelle qui fit un grand bruit dans le monde. Costar, ami de Voiture, n'eut pas plutôt vu cette critique, qu'il entreprit de la réfuter. Ce dessein qu'il n'exécuta que lentement, & qu'avec plusieurs artifices, dit-on, lui réussit (*B*): il publia une Défense de Voiture qui

(*A*) *Fils de Paul Thomas Sieur de Maisonnette.*] Le Pere de Mr. de Girac étoit de Jarnac (1), mais il demeuroit à Engoulême. Il entendoit bien l'Hébreu, comme il paroît par ces paroles de Jarrige: Le Pere Beaufés *ayant reçu l'an passé d'un de nos Ministres une lettre en Hébreu, il courut de Ruffec à Angoulême toute la nuit pour en avoir l'interpretation, & la réponse de Mr. Thomas de Maisonnete homme savant, & qui a une parfaite connoissance de cette langue. Cet honnête homme ne peut nier ce que je dis* (2). Mr. Colomiés (3) cite ce passage de Jarrige, & dit (4) qu'il a lu avec plaisir les Poësies de Mr. de Maisonnete, & que Balzac en a parlé avec éloge dans ses Lettres Latines (5), comme aussi Nicolas Bourbon.

(1) Colomesius, Galliæ Oriental. *pag.* 183.

(2) Réponse aux calomnies de Jaques Beaufés, *Chap. II.*

(3) Colom. Galliæ Orient. *pag.* 184.

(4) *Idem, ibid. p.* 183.

(5) *Pag.* 208. *Editionis* in 12. Quanti oris & quanti spiritus, *dit-il*, Poëta fit Paulus civis meus, non est cur pluribus exemplis apud te probare debeam. *Après quoi il cite quelque chose d'un Poëme sur l'Expédition de l'Ile de Ré.*

(*B*) *Ce dessein, que* Costar *n'exécuta que lentement, & qu'avec plusieurs artifices, dit-on, lui réussit.*] Un peu après l'impression des Ouvrages de Voiture, il arriva que Balzac, qui peut-être ne voioit pas sans chagrin le bon accueil qui leur étoit fait, pria Girac de lui en écrire son sentiment. Celui-ci ne manqua pas d'avoir cette complaisance: il fit une Dissertation Latine sur ce sujet, laquelle Balzac communiqua à Costar, pour en avoir son avis. Costar prit cela pour une occasion de se signaler, & comme il crut que Balzac n'étoit pas fâché que l'on eût trouvé des taches dans les Lettres de Voiture, il résolut de faire une Apologie dont le contre-coup portât sur Balzac. Mais afin de prendre mieux ses mesures, *Il s'excusa d'abord de ne pouvoir dire ses sentimens sur les remarques* de Girac, *& allegua mille occupations, qui lui en ôtoient le loisir. Enfin après quelques années, & quand on y pensoit le moins, il envoya* sa Défense *écrite à la main à Mr. de Balzac, le conjurant* s'il y trouvoit quelques lignes qui lui pussent déplaire, de les raier, de les mettre au feu, de les jetter dans l'eau; qu'il les lui abandonnoit absolument. *Cependant ce Livre, qui n'est autre chose qu'une Satyre contre l'honneur de celuy à qui il l'adresse, quoy qu'il fist profession de le cherir & de l'honorer, estoit imprimé, & entre les mains de tout le monde, avant que le manuscrit en fust seulement venu jusqu'à luy* (6). Un passage du *Menagiana* me fait douter que ce récit de Girac soit véritable, à l'égard de la derniere partie. Je ne croi point que la Défense de Voiture fût imprimée, avant que l'Auteur en eût envoié une copie manuscrite à Mr. de Balzac; car voici ce que je trouve dans le *Menagiana* (7): „ Mr. de Balzac .... „ après avoir obligé M. de Girac à écrire en Latin con„ tre les *Lettres de Voiture*, engagea aussi M. Costar à „ prendre la défense de Voiture, & à écrire contre M. de „ Girac: c'étoit pour s'attirer des louanges de l'un & de „ l'autre côté. Je passois par le Mans pour revenir à Pa„ ris dans le temps que la *Défense* fut achevée. M. Cos„ tar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être en„ voyé à M. de Pinchesne neveu de M. de Voiture, & „ l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit „ volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit fai„ re, soit qu'on voulust y ajouter ou retrancher. Une „ des copies fut communiquée à M. de Balzac, qui en„ voya ses corrections. Cependant l'Ouvrage s'imprima: „ & parce que ses corrections arriverent dans le tems que „ l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étoient „ venues trop tard; & le Livre parut tel qu'il étoit, dont „ il eut quelque chagrin ". Comparez cela avec le narré de Costar (8), & avec une Lettre de Balzac à Conrart (9), & vous comprendrez clairement que Balzac avoit reçu le Manuscrit avant que l'Ouvrage fût imprimé. Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croient qu'on se joua de Balzac, & que les excuses empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer sans en avertir Costar, sont de pures avanies. La guerre des Auteurs a ses ruses, aussi bien que celles des Souverains; & apparemment c'est un stratagême des combats de plume, que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impression alla son train, & sortit son plein & entier effet, malgré les fortes oppositions qu'il faisoit signifier par Mr. Conrart (10).

(6) Girac, *Préface de la* Réponse à la Défense de Voiture.

(7) *Pag.* 166 *de la* 1 *Edition de Hollande.*

(8) Suite de la Défense, *pag.* 10 *& suiv.*

(9) *La XV du IV Livre, datée du 15 de Juin* 1653.

(10) *La même.*

qui fut fort estimée (*C*). Girac se crut obligé de répondre : il ne se servit plus du Latin, comme dans sa prémiere Dissertation; il se défendit en François, qui étoit la langue que Costar avoit emploiée dans l'Apologie de son ami. La Réponse de Girac (*a*) fut destinée, non seulement à soutenir ce qu'il avoit censuré dans les Lettres de Voiture, mais aussi à critiquer quelques fautes de Costar. C'est pourquoi la Replique de ce dernier consista en deux Ouvrages, l'un fut sa propre Apologie, l'autre fut la Suite de la Défense de Voiture. Son adversaire revint à la charge, & publia un gros Volume contre cette Suite de la Défense. La querelle n'alla pas plus loin ; aussi avoit-elle été poussée aux dernieres extrémitez que notre Langue puisse souffrir dans des Ouvrages sérieux. Costar étoit un railleur, qui donnoit de pesans coups quand il s'en méloit. Il le fit bien sentir tout à la fois à Balzac & à Girac dans sa prémiere Défense. Un Auteur piqué s'imagine ordinairement qu'il ne tire point raison de l'offense, si les coups qu'il rend ne sont plus rudes que ceux qu'on lui a donnez. Girac se conduisit selon ce principe dans sa Réponse, & Costar aussi dans ses nouvelles Défenses ; de sorte que Girac, aiant bâti sa Replique dans ce même esprit, porta l'invective au dernier degré. Pour voir des Livres plus injurieux que cette Replique, il faut s'adresser, ou à ceux qui écrivent en Latin, ou à ceux qui ont écrit en François depuis quelque tems dans quelques villes de Hollande que je ne nomme pas. Girac eut l'avantage d'avoir porté le prémier & le dernier coup. Il y eut une autre chose qui marqua bien distinctement sa victoire, c'est que Costar emploia tout son crédit pour obtenir des Magistrats, que la Replique de son Antagoniste fût supprimée (*D*). Le prétexte qu'il allégua qu'on l'attaquoit dans ses mœurs a quelque chose de spécieux généralement parlant, & néanmoins n'étoit pas valable (*E*); car

(*a*) *Il la publia l'an 1655, & y joignit sa* Dissertation Latine, *qui avoit déja été imprimée dans la 2 Edition de la* Défense de Voiture. *J'ai une Edition de cette* Défense *imprimée à Paris l'an 1665, où l'on assûre dans l'Avis au Lecteur, que l'on donne pour la prémiere fois la* Dissertation Latine de Mr. de Girac. *N'est-il pas ridicule de dire cela l'an 1665?*

(*C*) *Costar .... publia une Défense de Voiture qui fut fort estimée.*] On peut dire que cela le mit au Monde: son nom vola de toutes parts depuis ce tems-là ; & ce qui est beaucoup plus réel, il obtint à cause de cet Ouvrage une pension de cinq cens écus. *Il ne pouvoit s'empêcher*, c'est Mr. de Girac qui parle (11), *de témoigner en toutes rencontres la satisfaction & la joye qu'il avoit de me connoître. Et de fait, en quel coin de la France n'a-t-il point publié*, qu'il m'avoit des obligations infinies, de lui avoir donné lieu de se produire; que par mon moien il estoit devenu le spectacle du Monde savant & poli ; qu'il me devoit la gloire & les applaudissemens qu'ils recevoit de tous costez ; *& ce qu'il estime bien davantage*, Que j'estois cause qu'il avoit attrapé cinq cens escus ? *J'ay vu plusieurs de ses Lettres qui ne chantent autre chose, & je n'ay vu aucun de ses amis, qui ne m'ait fait mille remercimens de sa part*, pour avoir fourni d'occasion à ce bienheureux Livre que son Eminence avoit jugé digne de ses liberalitez (*). *Ce sont les paroles dont il s'est servi depuis, en son Epitre Dédicatoire.*

(11) Replique à Costar, *pag.* 3 *& 4 Edition de Hollande. Voiez aussi le* Menagiana, *pag.* 368, 369.

(*) *Epit. Déd. de la Suite de la Def.*

(*D*) *Costar emploia tout son crédit pour obtenir des Magistrats, que la Replique de son Antagoniste fût supprimée.*] Il est moins honteux à un Dialecticien de faire la faute qu'on appelle μετάβασις εἰς ἄλλο γένος, *donner le change, abandonner la question, & se jetter à travers champs pour se saisir d'une autre difficulté*, qu'il n'est honteux à un Bel-Esprit qui s'est battu quelque tems avec sa plume, de la quitter pour se servir des armes du Magistrat. C'est visiblement lâcher le pied, quitter le champ de bataille, jetter son bouclier & son épée, pour gagner plus promtement un asyle, pour s'aller cacher avec plus de diligence derriere un Autel. Je m'étonne que Costar, qui avoit tant de lumieres, n'ait point prévu que sa conduite seroit ainsi interprétée, & qu'on la compareroit pour le moins avec celle d'un Gentilhomme, qui dans une querelle d'honneur auroit son recours au Juge du lieu, & non pas à son épée. Il répondit & il repliqua au Critique de Voiture, il le maltraita autant qu'il voulut, il l'accusa de mille fautes; & aprés avoir joui de la liberté que la République des Lettres lui donnoit, il recourut à Mr. le Lieutenant Civil pour empécher que son ennemi ne se défendit, & ne jouit de la même liberté. C'étoit une injustice criante, mais la peur étoit encore plus visible dans ce procédé que l'injustice. Girac n'eut garde de se taire, il insulta bien son homme. „ Que sont devenus " dit-„ il (12), „ les sentimens genereux de ce fanfaron qui pre-„ noit n'aguere la qualité *de Gentilhomme de Pomeranie „ & de Cadet Orondate* (†); qui se faisoit tout blanc de „ son espée, & qui se vantoit, *d'avoir toujours si profon-„ dément gravé dans son ame les sacrées loix de l'ancien-„ ne chevalerie, qu'il ne lui estoit pas possible de les violer „ & de les enfraindre?* Si ces imaginations frivoles & ri-„ dicules se sont évaporées, & si le cerveau de M. Cos-„ tar n'est plus troublé par de semblables visions, ne voit-„ il point (afin que je m'exprime en termes plus intelli-„ gibles) quelle confusion & quel opprobre c'est à un hom-„ me de Lettres comme luy, que l'on accuse de mille „ ignorances, de mille bevues, & de mille absurditez, „ d'avoir recours au Magistrat & à la faveur, pour faire „ supprimer les Ecrits qui le convainquent, au lieu de „ soutenir ses opinions, ou de reconnoistre ses erreurs"? Il tira un autre avantage, de ce que son Antagoniste avoit fait paroitre beaucoup de confusion & de desordres dans sa conduite. „ Ce desordre" dit-il (13), „ a paru assez vi-„ siblement dans tout le cours de son procédé; mais rien „ ne l'a fait connoistre davantage, que le vœu qu'il avoit „ fait si publiquement, (‡) *de ne rien lire de toute sa vie „ qui portast mon nom.* Car, s'il a tant de mespris ou de „ haine contre moy, que de ne vouloir jamais voir au-„ cun de mes Ouvrages; pourquoy se met-il si fort en „ peine d'en empescher la publication? Pourquoy proteste-„ t-il si hautement, (‡) *que dans la poursuite d'un grand „ dessein qu'il s'est proposé, il ne s'amusera point par les che-„ mins; Que les pierres que je luy jetteray ne seront pas ca-„ pables de l'arrester; Qu'il y en auroit une mon-joye, & „ que je ferois claquer continuellement ma fronde, qu'il n'en „ tourneroit pas seulement la teste de mon costé?* Cependant, „ ni la religion du serment, ni une protestation si solen-„ nelle, ne l'ont pu empescher de me lire, jusqu'à cor-„ rompre la fidélité de mon Imprimeur, pour avoir en „ sa puissance toutes les feuilles de mon Livre, à mesure „ qu'elles s'imprimoient. Mais, afin que je continue dans „ la belle allegorie, à peine me suis-je vu à la main cette „ fatale fronde, que cet homme intrepide, ce terrible & „ superbe Goliat, a pris honteusement l'épouvante, qu'il „ a crié au secours, qu'il a imploré la justice. Ce sera „ toutefois en vain, comme je l'espere ; & je ne veux „ point d'autres preuves de sa fuite & de ma victoire, „ s'il faut appeller victoire la defaite d'un si lasche enne-„ my, que l'empressement qu'il se donne à éviter ma ren-„ contre".

(12) *Dans sa* I Lettre à Mr. de Montausier, *à la tête de sa* Replique, *folio* * 3 *verso.*

(†) *Suite pag.* 12. *L.* 366.

(13) Girac, *là-même.*

(‡) *Suite pag.* 424.

(‡) *L.* 354.

(*E*) *Le prétexte qu'il allégua ... n'étoit point valable.*] Continuons d'entendre Girac (14). „ Par quel droit est-„ ce donc qu'il s'attribue la licence de proscrire les Au-„ theurs, & de faire le Tyran dans un Empire, qui s'est „ toûjours maintenu dans la possession d'une entiere & „ parfaite liberté? C'est en effet une chose qu'on n'avoit „ point veuë encore, c'est un attentat qui est digne de „ l'orgueil de mon Adversaire. Car bien qu'il ait cou-„ vert son dessein d'un pretexte plus specieux, & qu'il ait „ pris d'autres conclusions pour obtenir la Sentence dont „ il triomphe à cette heure ; il se moque du Juge & du „ monde, s'il veut leur persuader, qu'il a esté contraint „ d'agir de la sorte, par de prétendues médisances sur sa „ créance & sur ses mœurs. Et certes, il seroit bien de-„ licat de se plaindre pour deux ou trois billets que j'ay „ emploiez, puis qu'il ne peut pas nier de les avoir écrits, „ & qu'il faut qu'il avoue, que ce qu'il a imprimé luy-„ mesme en ces matieres est beaucoup plus honteux & „ plus deshonneste. Joint qu'ils estoient entre les mains „ de tous les curieux, & qu'on les lisoit publiquement „ dans les Provinces où M. Costar estoit connu". Aprés avoir allégué d'autres raisons pour justifier l'usage que l'on avoit fait de ces Billets, on continue de cette maniere (15): „ C'est donc qu'il rougit de se voir surpris en fraude, & „ en mauvaise foi, en faux sçavoir, & en fausse intelli-„ gence des Autheurs. Il luy fasche de se voir troublé „ *dans cette belle, ancienne, & generale reputation, dont „ il s'imagine qu'il jouissoit paisiblement dans le monde*, & „ que *ces enchantemens & ces illusions avec lesquelles il „ donnoit à une mauvaise cause l'apparence d'une bonne*, „ n'ont plus d'efficace ni de vertu. Il connoist que le fard „ de ses paroles, qui est la seule chose qui a quelque attrait „ dans ses écrits, ne sauroit plus imposer à la credulité des „ simples. Il apprehende, qu'au lieu *de ces grands mots „ d'Illustre, d'ornement de la France, de la gloire de nostre „ tems*, on ne le prenne pour un Ignorant, pour un Es-„ tourdy, & pour un Plagiaire. Voilà les véritables mo-„ tifs qui l'ont fait resoudre d'avoir recours à la chicane, „ comme à un dernier refuge dans une affaire deplorée, „ parmi le trouble, la confusion, & le desordre où il est „ reduit". Quelqu'un me dira peut-être que Costar n'eut pas l'injustice que d'autres ont eue, de demander qu'il lui fût permis d'écrire contre son Adversaire, & qu'il fût défendu à celui-ci de se défendre (16); il voulut bien que le Lieutenant Civil le comprît dans la défense d'écrire, & qu'il ordonnât que les Sieurs Costar & Girac n'écriroient plus à l'avenir l'un contre l'autre: mais c'est alléguer trés-peu de chose en faveur de M. Costar; car comme il avoit publié tout ce qu'il avoit à dire, peu lui importoit qu'on lui défendît de publier de nouveaux Volumes. L'importance pour lui étoit que son Adversaire eût les bras liez. „ Sans mentir", c'est Mr. de Girac qui parle (17), „ il „ n'est pas aisé de concevoir ce qui a pu obliger Mon-„ sieur le Lieutenant Civil, d'ordonner que Mr. Costar & „ moy n'écririons plus à l'avenir l'un contre l'autre; puis „ que

(14) Girac, I Lettre à Mr. de Montausier, *à la tête de sa* Replique, *folio* * 5.

(15) *Là-même, folio* * 5.

(16) *Voiez le Livre intitulé* La Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée, *à la page* 65 *de la Préface.*

(17) *Dans sa* I Lettre à Mr. de Montausier, *à la tête de sa* Replique, *folio* * 5 *verso.*

car on ne l'accufoit point fans preuve (*F*), & cela devoit plutôt engager les Juges à donner un Privilege à l'Ouvrage de Girac, qu'à le refufer (*G*). Patin a parlé peu exactement de

„ que je n'avois pas encore commencé de me defendre (18), & que mon Adverfaire avoit publié trois gros „ Volumes, où il me traite d'une maniere fi indigne, où „ il me charge de tant de calomnies, qu'il faut par neceffité que je fouffre une infigne flétriffure en ma reputation, „ fi je ne prens le foin de les refuter. Il faut que je permette qu'un Maiftre d'Efchole, qui fçait à peine les prémiers élemens, & les principes des fciences, s'efleve „ fur mes ruines, & fe face valoir à mes defpens. Si bien „ que quelque refolution que j'aye prife de retenir mes légitimes plaintes fur l'injuftice qu'on m'a faite; je ne fçaurois m'empefcher que je ne die de la Sentence de M. le „ Lieutenant Civil, ce qu'un excellent homme (**) difoit „ autrefois de celle d'un grand Empereur. *Cette fentence* „ *fe detruit d'elle-mefme, elle confond & renverfe toutes* „ *chofes, & fous le pretexte d'une humanité trompeufe, elle* „ *couvre une rigueur extrême & fans exemple.* Elle lie les „ mains à un accufé pour le donner en proye à fes ennemis; elle ravit à l'innocence opprimée, ce que les plus „ feveres Loix n'ont jamais refufé aux Criminels les plus „ coupables, elle luy ofte les moyens de fe juftifier, par le „ filence qu'on luy impofe. Elle defend à M. Coftar de me „ rien dire, après qu'il a fi long-temps abufé de ma patience, & laffé fa cruauté & fa rage à me dechirer. A-t-on „ jamais ouy parler d'une fubtilité plus captieufe, plus injufte, & plus illufoire?" J'avertis mon Lecteur que Girac n'oublia pas le paffage de Tacite concernant Cremutius Cordus. Ainfi il montra dans la conduite de fon Adverfaire, non feulement beaucoup d'injuftice, mais auffi beaucoup d'imprudence; car Tacite obferve que la profcription d'un Livre le met en crédit.

(18) *Il faut entendre ceci par rapport à la* Suite de la Defenfe de Voiture *&* à l'Apologie de Coftar. *La Sentence du Lieutenant Civil fut antérieure à la* Replique de Girac *à cet égard: mais avant cette Sentence* Girac *avoit répondu à la* Défenfe de Voiture. *Il ne s'eft donc pas exprimé exactement.*

(**) *Tertull. in fon Apolog.*

RÉFLEXION fur la conduite des Auteurs qui font profcrire les Livres de leurs Adverfaires.

Il eft vifible qu'un Auteur qui emploie l'Autorité des Magiftrats, pour la fupreffion des Livres que l'on écrit contre lui, témoigne manifeftement fa défaite, & fon incapacité de répondre, & augmente la curiofité du public à l'égard de ces mêmes Livres. D'où vient donc que tant d'Auteurs, lors que leur crédit peut arriver jufques-là, recourent à cette voie? Eft-ce une chofe bien agréable, que de déclarer à toute la terre qu'on n'a pas la force de refifter à un Auteur? L'amour propre trouve-t-il fon compte à faire naitre l'envie de lire des Livres dont bien des gens ne fe feroient pas informez, & qu'ils ne s'avifent d'acheter, que parce qu'ils entendent dire que les Magiftrats les ont défendus? L'amour propre, dis-je, fi chagrin du contenu de ces Livres, fi avide d'en étouffer la mémoire, trouve-t-il fon compte à faire que le public s'inftruife plus curieufement de tous les détails de ces Ecrits? Quel ragoût peut-on trouver à inférer quelquefois dans les Gazettes la Sentence de profcription contre quelques Livres? N'eft-ce pas le moien d'apprendre par toute l'Europe la honteufe néceffité où l'on fe trouve réduit, de demander aux Magiftrats le fecours que l'on ne devroit emprunter que de fa plume (19)? Je crois pouvoir dire fur ces demandes, que les Auteurs qui en ufent de la forte n'y trouvent pas dans le fond un grand ragoût: ce n'eft qu'un pis aller à quoi ils donnent le tour le plus confolant qu'il leur eft poffible. Ils veulent regagner, par l'idée de leur crédit, ce qu'ils perdent par la plume de leur Adverfaire: ils veulent retenir le peuple dans leurs intérêts; le peuple, dis-je, toûjours porté à juger que le parti le plus fort eft le meilleur: ils veulent prévenir les attaques de quelques autres Adverfaires; car combien y a-t-il de gens qui ne gardent le filence fur les injuftices d'un homme, qu'à proportion qu'ils le voient en état de faire du bien & du mal par fon crédit? Pour ne pas dire que l'on efpere qu'un grand nombre de Lecteurs fimples concluront, qu'un Livre contenoit des fauffetez, puis que la vente en a été défendue. Il eft vrai que bien des gens font capables de ce pitoiable raifonnement: c'eft qu'ils ne confidérent pas que les Magiftrats, lors même qu'ils font fupprimer un Livre par des raifons de prudence, & felon leurs Reglemens, ne prétendent pas faire un préjugé contre les faits qui font contenus dans ce Livre; car ils n'en prennent point connoiffance, & ne s'en portent pas pour Juges. Voilà ce me femble l'un des principaux motifs qui engage certains Auteurs à tenir la même conduite que Coftar: conduite peu honorable, pour ne rien dire de pis, & tout-à-fait fophiftique. N'eft-ce pas un Sophifme que de donner un autre état de la queftion? S'agiffoit-il entre Coftar & Girac du plus ou du moins de pouvoir auprès des Juges du Chatelet? Mr. de Girac confiné dans une Province, prétendoit-il avoir plus d'amis & plus de patrons dans la capitale que fon Adverfaire, pour folliciter un procès? Il s'agiffoit de favoir fi les Penfées de Voiture étoient bonnes ou mauvaifes, & s'il avoit été bien cenfuré & mal défendu, ou mal cenfuré & bien défendu. Que fait à cela d'avoir le crédit d'obtenir de Monfr. le Lieutenant Civil la fuppreffion d'un Ouvrage?

(19) *D'Auteur à Auteur les armes doivent être égales: chacun doit avoir recours à fa feule plume. Il lui eft permis de dire* dextra mihi Deus & ferrum, quod miffile libro: (*Virgilius, Æn. Libro X, Verf.* 773) *S'il dit j'aurai mon recours aux Puiffances, & à mon crédit auprès des Dieux de la terre, il reffemble à un champion qui s'armeroit de toutes pieces contre un homme defarmé.*

(*F*) *On ne l'accufoit point fans preuve.*] Il fied mal à un Pafteur, à un Prêtre, à un Miniftre, d'exercer fa plume fur des matieres de galanterie, & de plaifanterie. C'eft pourquoi Monfr. Coftar qui étoit Prêtre, Curé, Archidiacre (20), oublia fon caractere, & tout l'art des bienféances, lors qu'il emploia fon efprit à plaifanter avec l'autre fexe, & à femer dans fes Lettres beaucoup de contes gaillards. Son Adverfaire l'a cruellement perfécuté là-deffus; fi l'on peut appeller perfécution une guerre fi bien fondée. Sur ce que Coftar avoit écrit à une fille, *Vôtre pied danfe en perfection; il vous aide à faire la culbute, l'arbre fourchu, & mille autres gentilleffes*, Girac affure (21) que lors que fon Monfieur le Curé voioit cette *jeune Demoifelle en une pofture fi plaifante, il n'avoit pas la dureté de cœur de cet Anachorete* (22), qui fit devenir tout blancs les cheveux de quelques jeunes filles, parce qu'elles fe moquoient de ce qu'il n'ofoit les regarder nues. *Mr. Coftar*, pourfuit-il, *eft trop galant pour impofer aux Dames de fi rudes penitences; & fi une pareille avanture lui fût arrivée, je jurerois qu'il eût pluftoft fouhaité de n'avoir point de cheveux gris, que d'en couvrir la tefte de ces pauvres malheureufes* (23). On ne pardonne pas à cet Archidiacre d'avoir dit, en fe repréfentant prêt à rendre l'ame, *Je ne fai où je ferai mon purgatoire: ce me feroit une merveilleufe confolation, fi l'on vouloit que ce fût dans vôtre chambre. J'aurois tant de joye de vous voir fi belle, &c* (24). C'eft à une Dame qu'il écrit cela. On ne lui pardonne pas la pitié qu'il eut pour l'une des Graces dont le mari étoit impuiffant. „ Il pefte contre „ *les Poëtes qui avoient eu la cruauté, & mefme l'impertinence, de marier une des Graces à Vulcain, & l'autre au* „ *Sommeil. Toutefois*, pourfuit-il, *paffe pour la premiere;* „ *elle avoit de quoy fe confoler, s'il eft vray ce que difoit une* „ *Reyne des Amazones, que le boiteux baife le mieux*, ἄριστα „ χωλὸς οἰφεῖ. Mais il deplore la miferable condition de „ la feconde, *puifque Virgile a dit que le Sommeil eft mou*, „ & fomno mollior herba. *Voiez l'excellente qualité pour* „ *le mary d'une Déeffe toûjours jeune. C'eftoit un grand* „ *bien pour luy que Pafithée (c'eft ainfi qu'elle s'appelloit)* „ *fût* folutâ zonâ, *comme l'ont toutes les Graces*, & folutis „ Gratiæ Zonis, *autrement*.

„ Quærendum aliunde foret (*nervofius illud*)
„ Quod poffet zonam folvere virgineam (25)".

On ne lui pardonne point l'explication qu'il avoit donnée à ces mots d'Horace (26), *Bacchum in remotis carmina rupibus Vidi docentem.* Je l'ai rapportée dans l'Article SICYONE. On lui reproche des impuretez encore plus fortes, tirées de fes Ecrits imprimez (27); & l'on en vient même jufques à lui reprocher ce qu'il écrivit un jour à fon Médecin. Sa Lettre n'étoit point imprimée; mais comme il en fit courir des Copies de toutes parts (28), on ne fe fit point un fcrupule de lui en faire publiquement un procès. Il avoit encore quelques reftes de fievre; & s'étant apperçu deux nuits de fuite que la nature fe réveilloit, il écrivit à fon Médecin (29) cette agréable nouvelle, & le pria de lui dire s'il fe devoit fier à un vieux Proverbe, qui porte que le fymptome qu'il avoit fenti étoit un bon figne de convalefcence. Cette Lettre étant affez courte, & en Latin, je ne ferai pas difficulté de la mettre ici tout du long. *Febris mea longè remiffior fuit quàm fuerat hactenus, hac nocte placidiffimè quievi, haud fcio an ufquam melius. Sub ortum Solis (neque enim tibi & medico & amiciffimo viro quicquam reticere æquum eft) valida tentigine, & fatis diuturna & non infuavi, quod & heri acciderat, correptus fum. Lufit animus aliquantulùm in umbra voluptatis, fed ne de Theologo malè fentias, dormiebam. Vides, mi colendiffime, feu potius mi jucundiffime fenex, nondum in me funeratam effe eam partem corporis, cui apodixin defunctoriam fcribere paratus eram. Vetus verbum eft, id jam jam rediturae fanitatis argumentum indubitatum effe. Verum uni tibi plus credo quàm univerfis adagiis. Si commodum eft ad me refcribas velim hac de re quid fentias, hoc eft quid fentire debeam. Ride, vale, & me ama, alioquin nec ridebo, nec valebo* (30). Balzac, aiant lu ce Billet, écrivit à Mr. Coftar entre autres chofes ce que l'on va lire: „ Maintenant que je voi „ par vôtre Billet à Mr. le Gouft, que vous ne vous contentez pas de la fanté, mais que vous pretendez à la „ force, & que vous faites l'Athlete qui veut lutter, „ plûtôt que l'homme qui fe porte bien, je ne fçai „ fi &c (31)". Il faut avouer que ces reproches regardoient les mœurs de Mr. Coftar, mais ce n'étoit pas une raifon qui dût obliger le Chatelet à fupprimer la Replique de Monfieur Girac; car elle ne pouvoit point paffer pour Libelle: l'Auteur y mettoit fon nom, & prouvoit fes accufations.

(*G*) . . . *& cela devoit plutôt engager les Juges à donner un Privilege à l'Ouvrage de Girac qu'à le refufer.*] Une Critique, qui repréfente fortement à un Prêtre l'abus qu'il fait de fon tems & de fon efprit, n'eft pas un Ouvrage inutile. Au contraire, le bien public femble demander qu'il y ait des gens affez hardis, pour cenfurer les Eccléfiaftiques qui ne vivent pas conformément à leur Profeffion. Or c'eft vivre d'une maniere très-éloignée de fon devoir, quand on eft Prêtre, Curé, & Archidiacre, comme l'étoit Mr. Coftar, que de faire le Bel-Efprit, & de donner fon meilleur tems à la lecture des Livres de Galanterie, & à écrire aux Dames & aux Cavaliers ce qu'on appelle de jolies chofes. Il faut laiffer faire cela aux Voitures & aux Sarrazins, & en général à ceux qui ne font point d'une Profeffion qui leur interdife les bagatelles. Ou fi l'on fe fent une forte inclination de ce côté-là, & beaucoup de talent pour y réuffir, il faut demeurer dans le monde:

(20) Girac, Replique, *Section III, pag.* 15.

(21) Girac, Replique, *Section III, pag.* 19.

(22) *Il cite* Theodoret en fon Hift. Relig.

(23) Girac, Replique, *Section III, pag.* 20.

(24) Coftar, Lettre CLXXXVIII *du I Tome.*

(25) Girac, Replique, *Section III, pag.* 22.

(26) Od. XIX *Libri II.*

(27) *Voiez les* Entretiens de Coftar & de Voiture, *pag.* 200. Girac, Replique, *pag.* 23 *&* 24, *& les* Nouvelles Lettres contre le Calvinifme de Maimbourg, *pag.* 748.

(28) Girac, *pag.* 21.

(29) *Il s'appelloit Mr. Le Gouft, & étoit Médecin de Niort.*

(30) Girac, Replique, *pag.* 21.

(31) Balzac, Lettres Choifies, *II Partie, Lettre III, pag.* 562, *cité par* Girac, *là-même.*

de ce demêlé (H). On ne fauroit affez admirer la délicateffe des amis de Voiture : ils prétendirent que puis que Girac avoit ofé le critiquer, il étoit digne des exécutions militaires (I). Le paffage qui prouve cela témoigne que cet Auteur avoit du bien. Un paffage de Balzac témoigne la même chofe (K). Ce que j'avois dit touchant Mr. de Girac, dans le Projet de ce Dictionaire, fera l'une des Remarques de cet Article (L). On y verra le tems de fa mort,

monde; & alors on pourra faire des Vers & des Lettres de galanterie tout fon fou; on plaifantera; on folatrera dans fes Livres à difcrétion; & l'on fe moquera d'un cenfeur farouche qui s'en voudra formalifer. Mais fi l'on fe jette dans l'Eglife, & fi l'on y jouït d'un Bénéfice à charge d'ames, ou fimplement du caractere facerdotal, on ne doit point s'amufer à faire le Dameret, ni à coups de langue, ni à coups de plume. Je croi même qu'il feroit à fouhaiter que les récompenfes que méritent à très-jufte titre les Voitures, & les Sarrazins, & les autres Beaux-Efprits, ne fuffent point affignées fur les biens d'Eglife, comme elles le font très-fouvent (32). Ce ne fut jamais l'intention de ceux qui ont enrichi l'Eglife, que les biens qu'ils lui conféroient fervifsent de récompenfe aux Poëfies Galantes, aux Romans, aux Comédies. Croiez-vous que ceux qui ont incommodé leur famille, afin de faire vivre à leur aife les perfonnes qui fervoient les Autels, aient jamais eu deffein de fournir à des Auteurs qui auroient tourné leurs études de la maniere que Coftar les avoit tournées, & qui occupoient leur plume comme il l'occupoit; croiez-vous, dis-je, qu'ils aient voulu fournir à de femblables Auteurs, de quoi *tenir table ouverte, fort bonne & delicate* (33)? Tout bien compté, l'on ne me fauroit nier qu'une Replique, comme celle de Girac, ne fût propre à corriger les abus, & à faire qu'à l'avenir un homme d'Eglife ne fît point courir des Copies d'un Billet, où il avoit fait favoir à fon Médecin la réfurrection d'un membre, dont la mortification devoit être l'une de fes principales affaires. Il paroît par la réflexion de Balzac, que l'Auteur de ce Billet fouhaita que fes amis le félicitaffent du retour de fes fonges amoureux. Quel defordre! Quand il n'auroit voulu finon qu'ils louaffent les imitations de Petrone qui régnoient dans ce Billet, n'eût-il pas mérité une cenfure?

(H) *Patin a parlé peu exactement de ce démêlé.*] Voici ce qu'il en dit (34). „ On imprime un fecond Tome des „ Lettres de Monfieur de Coftar. Monfieur Paul Thomas „ Sieur de Girac, Confeiller au Préfidial d'Angoulê„ me (35), & intime ami de Monfieur de Balzac, avoit „ eu querelle contre ce Monfieur Coftar, en defendant Bal„ zac contre Voiture. Il y en a quelque chofe d'imprimé. „ Monfieur de Girac y a répondu, & a envoié ici fa copie. „ Monfieur Coftar qui en a eu le vent, a préfenté Requête „ contre l'impreffion de ce Livre, & a obtenu qu'il ne „ s'imprimeroit point: même ce qui en étoit commencé a „ été faifi; & neanmoins Balzac vaut mieux que Voiture". Qui ne croiroit en vertu de ces paroles, que Voiture avoit fait une querelle à Balzac, & que Girac fe rendit le Protecteur du dernier contre le prémier? Cela eft très-faux. Voiture n'intenta aucun procès à Balzac: ce fut Balzac qui après la mort de Voiture critiqua le fameux Sonnet d'Uranie; mais cette Critique ne fut point le fujet de la querelle de Coftar & Girac. Si Guy Patin ne favoit pas mieux les autres Nouvelles de la République des Lettres que celle-ci, malheur à qui s'y fie. Sorel en étoit beaucoup mieux inftruit; il en donne tout le détail comme il faut (36), & il n'oublie pas de dire que la *derniere Replique de Mr. de Girac, dont l'impreffion & la publication avoient été arrêtées, avoit été mife au jour depuis peu* (37) (α). *Quelques gens difent*, ajoûte-t-il, *que Mr. de Girac fait bien de fe defendre; les autres croyent qu'il ne faloit pas faire durer cette querelle, jufques après la mort de Coftar qui n'eft plus ici pour repartir.* Ces dernieres paroles peuvent être cenfurées. On y parle de Girac comme d'un homme qui étoit en vie l'an 1667; & il étoit mort depuis quatre ans. On y parle de fa Replique comme d'un Ouvrage qui ne venoit que de paroître; & cependant il s'en étoit fait une Edition (38) l'an 1660 (β). Il faloit cenfurer ceux qui cenfuroient Girac, de faire durer cette guerre jufques après la mort de Coftar. De tels cenfeurs étoient fort déraifonnables, puis que la Replique de Girac fut imprimée pendant la vie de Coftar; & que fi elle ne fut pas vendue, ce fut à caufe que Coftar eut le crédit de l'empêcher. Etoit-il jufte, fous prétexte qu'il ne vivoit plus, c'eft-à-dire qu'il ne pouvoit plus opprimer fon Adverfaire, par la faveur qu'il trouva dans le Chatelet, d'ôter à l'Auteur le droit de rendre publique fa juftification, & au Libraire les moiens de recouvrer les fommes que l'impreffion lui avoit coutées?

§ (α) Toutes les difficultez, que fe fait ici Mr. Bayle, viennent de ce qu'il a fuppofé que fon Edition de la Bibliothéque Françoife de Sorel étoit la premiere, ou que du moins le texte de toutes étoit femblable en toutes chofes; ce qui n'eft point. Au lieu de ces paroles, par exemple, *avoit été mife au jour depuis peu*, mon Edition, qui eft de 1664. & vraifemblablement conforme à la premiere, qui eft de l'année 1659. lit: *en être mife au jour en peu de tems.* J'ai dit que la premiere Edition étoit de 1659. & je me fonde fur ce que le Privilege imprimé avec celle de 1664. eft du mois d'Avril 1659. REM. CRIT.

§ (β) Mr. Bayle a confondu la Réponfe avec la Replique de Mr. de Girac. Voici le titre de la I Edition de fa Réponfe; *Refponfe du Sieur de Girac à la Defenfe des Oeuvres de Mr. de Voiture, par Mr. Coftar, avec quelques Remarques fur fes Entretiens. A Paris, chez Auguftin Courbé* 1655. Voici le titre de la 2: *Réponfe de Mr. de Girac à Mr. Coftar. A Leyde.* 1660. *in* 8. Et voici le titre de fa Replique, dont il n'y a qu'une Edition: *Replique de Mr. de Girac à Mr. Coftar, où font examinées les beveues & les invectives du Livre intitulé:* Suite de la Defenfe de Mr. de Voiture &c. *A Paris, chez Louïs Billaine* 1664 *in* 4. A la fin du Privilege il y a: *Achevé d'imprimer pour la premiere fois le* 19. *Jour de Mars* 1664. Le Privilege eft du 3 de Juin 1658. L'Impreffion fut commencée en ce tems-là; mais elle fut retardée par les obftacles, dont Mr. Bayle parle ici. REM. CRIT.

(32) *Voiez l'Article* BENSERADE, *Remarque* (E); & *l'Article* RONSARD *Remarq.* (O).

(33) *Le Menagiana, pag.* 90 *de la* 1 *Edition de Hollande, dit cela de Mr.* Coftar.

(34) *Dans une* Lettre *écrite le* 25 *d'Octobre* 1658: *c'eft la* LXXII*e* *de la* 1 *Edition, & la* CXXII *de la* 2.

(35) *Cela ne s'accorde point avec la* Lettre de Girac à Mr. de Montaufier, *en date du* 1 *Mars* 1659, (*elle eft à la tête de fa* Replique) *où il dit*, Ayant fait profeffion toute ma vie de haïr les procès, & de rechercher, autant qu'il m'a efté poffible, cette tranquillité & ce repos d'efprit, qui font incompatibles avec les embarras du Palais, & les rufes de la chicane; je renonce de bon cœur à la pourfuite des injures que j'ay reçues. *Voiez auffi fa* Replique, *Sect.* XII, *pag.* 93.

(36) Bibliotheque Françoife, *Chap.* VII, *Section derniere.*

(37) *Là-même, pag.* 142 *Edition de* 1667.

(38) *A Leide in* 8.

(I) *Les Amis de Voiture .... prétendirent ..... que Girac ...... étoit digne des exécutions militaires.*] C'eft Coftar qui nous l'apprend (39). „ Sans mentir un homme „ de cette humeur eft bien fujet à fe faire battre (j'entens à „ coups de langue & à coups de plume) car nous ne vivons „ pas en un fiecle fi licentieux, que l'eftoit celuy de ces „ jeunes Romains de condition, qui fe promenoient par „ les ruës tout le long du jour, cachant fous leur robe de „ longs fouets, pour châtier l'infolence de ceux qui n'ap„ prouvoient pas le Poëte Lucilius, s'ils eftoient fi malheu„ reux que de fe rencontrer en leur chemin (40). Nean„ moins, Monfieur de Girac pourroit bien s'attirer quel„ que logement de Gendarmes, s'il paffoit des troupes par „ l'Angoumois; & je m'eftonne que luy, qui ne neglige „ pas trop fes interefts, & qui fonge à fes affaires, ne fe „ fouvienne plus du Capitaine qui luy dit il y a deux ou „ trois ans, *En confideration de Monfieur le Marquis de* „ *Montaufier, j'empêcheray ma Compagnie d'aller chez vous:* „ *c'eft un Seigneur à qui je dois tout; mais c'eft à la charge* „ *qu'à l'avenir il ne vous arrivera plus d'écrire contre Voi*„ *ture* (41). J'ay de la peine à deviner ce qui a pu raffûrer „ fi fort Monfieur de Girac contre ces menaces, fi ce n'eft „ qu'il fe foit imaginé qu'en devenant un Auteur celebre, „ il n'auroit plus que faire de recommandation eftrangere, „ & que fon Livre tout feul luy tiendroit lieu de Sauve-gar„ de inviolable aux gens de guerre". Il allegue enfuite la confidération d'Alexandre pour la maifon de Pindare, & celle d'Alfonfe Roi d'Aragon pour un château de Ciceron; & il finit par ces paroles: *Je fçai tout cela & quelque chofe de plus; & toutefois fi Monfieur de Girac étoit mon ami, je ne lui confeillerois pas de fe fier à ces grands exemples, & je l'exhorterois à prendre d'autres fûretez contre le Capitaine partifan & vengeur des beaux Efprits.* Peut-on rien voir de plus étrange que la prétention de ce Capitaine? Il vouloit que tout le monde approuvât Voiture; que l'on ne trouvât aucun défaut dans les Oeuvres de Voiture; & il menaçoit de loger fa Compagnie dans le village de celui qui oferoit critiquer ce Bel-Efprit. N'eft-ce point fe préparer à une belle vengeance de fon Ami? N'eft-ce point vouloir introduire le gouvernement militaire dans la République des Lettres, l'Etat le plus libre qui foit au monde? Voilà les effets de l'entêtement: les parens & les amis de Voiture auroient voulu l'ériger en Pape du Bel-Efprit, & le faire dans les matieres de ce reffort la Regle infaillible de l'Orthodoxie. Au moins, devoient-ils fe contenter des excommunications du Parnaffe, contre ceux qui difputeroient à un tel Pontife le privilege de l'Infaillibilité. Mais ils les menaçoient d'un logement de foldats. Quelle maniere de convertir les Hérétiques du Bel-Efprit! N'approche-t-elle pas de la Dragonade de France?

(K) *Un paffage de Balzac témoigne la même chofe.*] Girac, répondant à fon Adverfaire fur les menaces du Capitaine vengeur des Beaux-Efprits, déclare *qu'il a été affez heureux pour n'avoir point encore eu dans fon village aucun logement de gens de guerre* (42). Il étoit donc Seigneur d'un village (43). Nous allons voir que fes terres devoient être riches en bois. (44) *L'endroit de* la Differtation *fur lequel vous demandez efclairciffement, eft une piece de fon Hiftoire.* Ces Silves qui occupent maintenant Monfr. de Girac (45), *ne font pas des Silves metaphoriques, & de la nature de celles de Stace ou de Politien. Pour parler la langue des hommes, c'eft un Bois qu'il fait couper, & de la vente duquel il doit tirer plus de quinze cens piftoles* (46). *Mais qu'en dira Diane & fes Nymphes, les Driades & les Hamadriades, le Dieu Pan & fes Sylvains, fi tout ce peuple de menus Dieux peut trouver un Poëte à fa devotion: quelles plaintes Elegiaques; quelles imprecations Iambiques, contre un autre Poëte qui les chaffe fi cruellement de leur ancienne demeure, qui meurtrit les pauvres Nymphes, & les bleffe à grands coups de hache; qui les tuë & leur donne le dernier coup de la mort, en mettant par terre les arbres facrez, fous l'efcorce defquels elles vivoient?*

Non fine Hamadriadis fato, proftrata bipenni
Alta cadit quercus: claufam fub cortice Nympham
Mors eadem plantamque manet.

(L) *Ce que j'avois dit ...., dans le Projet de ce Dictionaire, fera l'une des Remarques de cet Article.*] Je déclarai affez

(39) Suite de la Defenfe, *pag.* 40, 41.

(40) *Voiez l'Article* LUCILIUS, *Remarq.* (P).

(41) Girac *répond à cela dans fa Sect.* XII, *pag.* 93.

(42) Replique, *Sect.* XII, *pag.* 93.

(43) *Ce Village étoit proche d'Engoulême.* Girac, là-même.

(44) Balzac, Differtation à Dom André de St. Denys, *à la fin du Socrate Chretien, pag.* 201, 202.

(45) *Dans la* Differtation contre Voiture, *il y a*, Qui enim ego mediis in filvis occupatus rurifque plenus & infcitiarum judicem de homine.

(46) Balzac, Differtation à Dom André de St. Denys, *pag.* 203. *parle ainfi:* Mon ami, quoi qu'auffi grand Poëte & d'efprit auffi élevé que *les prémiers Poëtes*, a eu des penfées plus materielles & plus baffes. Pour une petite affaire de fix mille écus ou environ, il n'a point fait de confcience d'eclaircir les ombres &c.

mort, & la reſtriction avec laquelle il faut entendre un éloge qu'on lui a donné, par rapport à l'intelligence des Langues Orientales.

Le jugement de Monſr. Chevreau ſur ces deux célèbres combattans Girac & Coſtar donne au prémier tout l'avantage (*M*). Je ne doute point que les meilleurs connoiſſeurs ne ſe conformaſſent en cela à Mr. Chevreau, s'ils vouloient prendre la peine d'examiner toutes les Pieces de ce procès; ceux qui approfondiroient les ſources de cette diſpute trouveroient apparemment un nouveau ſujet de prononcer contre Coſtar, à cauſe qu'il en uſa mal avec Mr. de Balzac. On lui en a fait de cruels reproches dans la Préface des Entretiens de ce dernier. Mr. du Rondel, qui a été dès ſa jeuneſſe grand admirateur de Balzac, & qui l'eſt encore autant que jamais (*N*), fut ſi indigné de la conduite de Coſtar, que peu s'en falut qu'il ne publiât quelque choſe contre lui.

aſſez librement, qu'il me ſembloit que Girac avoit fait un méchant procès à Coſtar, ſur la mouelle des lions, qui ſelon pluſieurs Auteurs avoit été la nourriture d'Achille; & là-deſſus je remarquai ce qui ſuit. Par-là nous ne prétendons point déroger en façon du monde à ſon mérite, ni ajuger la victoire à ſon Adverſaire. Si d'un côté il ſemble que celui-ci donne plus de brillant à ſes penſées, & qu'il ſe ſoit plus coloré au ſoleil de la Capitale, comme parleroit Mr. de Balzac, il paroît de l'autre que Monſr. de Girac avoit plus de fond. C'eſt dommage qu'il ſoit mort ſi jeune. En un mot, *je ſouſcris* avec Mr. Colomiés (47) *très-volontiers*, mais avec la reſtriction que je mettrai ci-deſſous, *au bel Eloge que Mr. de Balzac donne à Mr. de Girac, dans une de ſes Lettres Latines*, & que Mr. Colomiés rapporte (48), comme auſſi aux louanges que le même Mr. de Balzac lui donne en François (49), & à celles que le Pere Gaudin lui a données dans la Préface de ſon Dictionaire (50). Selon cette Préface Mr. de Girac mourut le 2 de Janvier 1663. Monſr. Colomiés le fait mourir au mois d'Avril ſuivant. Quoi qu'il en ſoit, ſa mort ne devoit pas être inconnue, comme elle l'étoit à Sorel, lors qu'il publia ſa Bibliotheque Françoiſe en 1664, & qu'il en donna une ſeconde Edition revue & augmentée l'an 1667, où il traite (51) aſſez amplement du démêlé de Mr. Coſtar avec Mr. de Girac; ſur quoi on peut voir auſſi la LXXIV Lettre de Guy Patin. On ne ſauroit croire les diverſitez qui ſe rencontrent dans les Auteurs, ſur le jour de la mort des Hommes illuſtres. Ce qui ſemble néanmoins devoir être peu expoſé aux variations.

(47) Bibliotheque Choiſie, *pag.* 9.

(48) Gall. Oriental. *pag.* 217.

(49) *Dans un Diſcours imprimé avec le* Socrate Chrétien, *pag. m.* 198 *& ſuivantes.*

(50) Dictionaire François & Latin, *imprimé à Limoges en* 1664.

(51) *Au Chap.* VII, *Section derniere.*

Voici la reſtriction que j'ai promiſe. Monſr. de Balzac écrivant à Scipion le Gaillard (c'eſt ainſi que Monſr. Coſtar (52) explique le *Scipioni jucundo* de l'autre) témoigne que Mr. de Girac entendoit le Latin, le Grec, & l'Hébreu au delà de tout ce qui s'en pouvoit croire. *Habeo jam certe quicum non ſolum ſuaviſſimo ſermone horas conſumo, ſed etiam à quo recedo ſemper & melior & doctior. Paulum Thomam à Giraco, paternâ virtute, ſua virtute clariſſimum; rerum divinarum & humanarum cognitione inſtructum, a prima adoleſcentia: litteris Latinis, Græcis, Hebraïcis ſuprà quam credibile eſt, ornatum; omnibus denique & naturæ & artis præſidiis ad dicendum, ad ſcribendum, paratum* (53). Mr. Coſtar, voulant fonder là-deſſus quelques traits de raillerie, repréſenta (54) ſon Adverſaire attaché à de *gros volumes Latins, Grecs, Hebreux, Arabes, &c*, beaucoup moins ſenſible aux beautez des Ecrits modernes, qu'à celles qui ſont écrites *en quelque Langue morte, ou Orientale, &* deſtinant ſes bonnes heures *à un Scholiaſte de Lycophron, ou peut-être même à un Rabi Nephtalin*, ſur quoi Monſr. de Girac lui fait ſa confeſſion ingenue: *Vous penſez peut-être*, lui dit-il (55), *me faire un reproche odieux, d'une choſe que je tiendrois à grand honneur ſi elle étoit veritable; mais comme mon procedé eſt ſincere & de bonne foy, vous ſaurez, s'il vous plait, que mes études n'ont gueres paſſé les Langues Greque & Latine; qu'à peine ai-je les principes de la Langue Sainte, & que j'ignore entierement cet Arabe & ces Langues Orientales, dont vous pretendez me decrier.* C'eſt agir en honnête homme, qui ne veut point ſe prévaloir des flateries de ſon ami, pour impoſer au public, & qui ne mérite pas qu'on lui applique ces paroles d'Horace, *ſed vereor ne cui de te plus quam tibi credas* (56). C'eſt avoir profité de la lecture de ce Diſtique de Caton,

Cum te aliquis laudat, judex tuus eſſe memento:
Plus aliis de te quam tu tibi credere noli.

(52) Suite de la Défenſe de Voiture, *pag.* 77.

(53) Balzac, Epiſtolar. Selectar. *pag. m.* 294.

(54) Coſtar, Défenſe de Voiture.

(55) Girac, Réponſe à la Défenſe de Voiture, *pag.* 47.

(56) Horat. *Libro I Epiſt. XVI.* ℣. 19.

Si Mr. Colomiés avoit pris garde à cette Réponſe de Girac, il ne l'eût point mis dans ſa *Gallia Orientalis*.

(*M*) *Le jugement de Mr. Chevreau ..... donne* à Girac *tout l'avantage*.] Voici le détail de cet Arrêt. „ J'oſerois vous ſoutenir .... qu'il y a une difference „ fort conſiderable entre Mr. de Girac & Mr. Coſtard: „ Que celui-là porte & appuye ſon coup de toute ſa force; „ que l'autre brouille, & ne pare point: ou pour m'expliquer plus ouvertement, que Mr. Coſtard fait tout ce „ qu'il peut pour reſiſter par des lieux communs à la verité „ & à la raiſon; & qu'il ſe contente de nier ce que l'autre „ prouve. Uſons encore de la premiere figure. L'un charge & renverſe tout ce qui lui fait de la reſiſtance: l'autre „ ſe releve le mieux qu'il peut, & diſpute ce qu'il eſt aſſuré de ne point avoir. Le vainqueur s'étonne de la foibleſſe de ſon ennemi: & le vaincu ne raille pas de mauvaiſe „ grace (57)".

(57) Chevreau, Oeuvres mêlées, *p.* 350.

(*N*) *Mr. du Rondel eſt encore autant que jamais* admirateur de Balzac.] Voici ce qu'il m'écrivit après avoir lu le I Tome des Mélanges de Vigneul Marville: „ Il y a bien „ d'autres choſes qui me plaiſent dans ce Mélange (58); „ mais il y en a deux ou trois qui ne me plaiſent pas trop; „ entre autres ce qu'il dit de Balzac. On ne devroit parler „ de cet homme qu'avec reſpect & vénération. Sans luy „ noſtre Langue ſeroit encore incertaine & chancelante; & „ nous luy avons l'obligation de ſçavoir parler & eſcrire. Il „ eſt vray que dans les exemples qu'il nous a laiſſez, il paroiſt nous avoir pluſtoſt bravez qu'inſtruits. Son élevation eſt ſi grande, ſi forte, ſi majeſtueuſe; & il ſe maintient ſi bien dans ſa hauteur & ſon eſtendue, qu'il n'y a „ point moyen d'y pouvoir atteindre: mais au fonds ce „ n'eſt point ſa faute. Pour n'avoir perſonne qui le ſuive, „ cela n'empeſche ni la rareté de ſon mérite, ni la vigueur „ de ſa courſe, ni la beauté de ſa cariére; il n'en eſt que „ plus remarquable. Permettons aux Voitures d'eſcrire joliment, naturellement, & en ſtyle d'à tous les jours: cela leur ſied bien, & ils ne ſçauroient mieux faire. Mais „ ne haïſſons pas Balzac, pour s'eſtre mis au deſſus de tous „ les hommes, par le plus beau, par le plus noble, par le „ plus glorieux attentat qui ſe commettra jamais. Avant luy „ le ſtyle ſublime eſtoit inconnu en France, & l'on s'imaginoit meſme que noſtre Langue en eſtoit incapable. Mais „ cet homme a bien monſtré le contraire; & parce qu'en „ nous deſillant les yeux, il fit paroiſtre ſon adreſſe & ſon „ courage, on ne luy a pas pardonné noſtre beſtiſe & noſtre „ lâcheté. Voilà ce qui arrive dans le commerce des ſtupides. Nous les éveillons à noſtre dommage; & parce „ qu'ils ne ſauroient nous meſpriſer, ils ne manquent point „ de nous haïr (59).

(58) *Il m'avoit marqué pluſieurs endroits qu'il trouvoit beaux dans ce Livre là.*

Si vous trouvez là de fortes marques de l'admiration que l'on a conçue pour Balzac, vous y en voiez d'auſſi fortes de l'heureuſe fécondité d'une ſi juſte admiration. Mr. du Rondel fait paroître clairement qu'il ſait imiter ce qu'il admire dans ce grand modele de l'Eloquence majeſtueuſe.

(59) *Lettre de Mr. du Rondel écrite de Maeſtricht le* 19 *de Juillet* 1700.

THORIUS (RAPHAEL) Médecin & Poëte Latin, a fleuri en Angleterre ſous le Roi Jaques (*a*). Il fit une Lettre qui a été imprimée *de cauſa morbi & mortis Iſaaci Caſauboni*. Sa Complainte en Vers ſur cette mort a été auſſi imprimée. On eſtime beaucoup ſon Poëme ſur le Tabac (*A*). Je penſe qu'il ne doutoit guere de la maxime, que les buveurs d'eau ne ſauroient faire de bons Vers (*b*). De ſa vie peut-être il ne ſe trouva plus embarraſſé, que quand Monſr. de Peireſc l'obligea de boire un grand verre d'eau (*B*). Le Roi Jaques ſouhaita qu'on lui

(*a*) *Voiez les* Opuſcules de Colomiés, *pag. m.* 162.

(*b*) *Nulla placere diu nec vivere carmina poſſunt, Quæ ſcribuntur aquæ potoribus.* Horatius, Epiſt. XIX. *Libri I.* ℣. 2.

(*A*) *On eſtime beaucoup ſon Poëme ſur le Tabac.*] Le Catalogue d'Oxford marque l'Edition Angloiſe & Latine de Londres 1651 *in* 8. *Hymnus Tabaci, or a Poëm in honour of Tabacco.* Mr. Paſch, Profeſſeur en Philoſophie à Kiel, cite l'Edition d'Utrecht 1644 *in* 12. C'eſt au Chapitre VI de ſon Traité *de Inventis nov-antiquis* (1). Mr. Konig parle de l'Edition de 1628 (2). Elle fut faite à Leide *in* 4. Mais ce n'eſt pas la prémiere; car Monſr. de Zuylichem fit des Vers l'an 1625 *in Pætologiam Raphaelis Thorii*. Vous les trouverez à la fin du *Momenta deſultoria*. Vous y trouverez auſſi quelques Pieces de Poëſie Latine, que le même Auteur & Thorius compoſérent l'un contre l'autre dans un combat d'amitié.

(1) *Pag.* 475 *de la* 2 *Edition, qui eſt celle de Leipſic* 1700.

(2) Konig, Biblioth. *pag.* 805.

(*B*) *Mr. de Peireſc l'obligea de boire un grand verre d'eau.*] Mr. de Peireſc, dînant à Londres avec pluſieurs Hommes de Lettres, ne put jamais obtenir diſpenſe à l'égard d'une ſanté que le Docteur Thorius lui porta. Le verre étoit d'une grandeur démeſurée; c'eſt pourquoi Mr. de Peireſc s'excuſa long-tems, & allégua mille raiſons: mais il falut qu'il le vuidât. Avant que de le faire, il ſtipula que Thorius boiroit la ſanté qu'il lui porteroit à ſon tour. Dés qu'il eut bu ce vin, il fit remplir d'eau le même verre, & l'avala, aprés avoir porté cette ſanté au Docteur. Celui-ci frappé comme de la foudre penſa tomber de ſon haut, & voiant qu'il n'y avoit pas moien de s'en dédire, il jetta de profonds ſoupirs (3), il porta mille fois ſa bouche ſur les bords du verre, & il l'en retira autant de fois. Il appella à ſon ſecours tous les bons mots des anciens Poëtes Grecs & Latins, & il fut preſque toute la journée à vuider à pluſieurs repriſes ce maudit calice. Vous trouverez plus d'agré-

(3) *Quelques-uns croient qu'il fut aſſez profane (comme les Poëtes ſont quelquefois pendant la chaleur d'un repas) pour s'appliquer les paroles de l'E*vangile de Saint Matthieu, *Chap. XXVI, Verſ.* 39.

lui fit ce conte, qui est fort risible.

d'agrémens dans le narré de Monsr. Gassendi que je m'en vais copier. *Contigit ut in quodam virorum doctorum convivio, Doctor Thorius ipsi Peireskio ingenti Scypho præbiberit: Ac ille quidem se excusare, ob vastitatem pateræ; ob merum insolitum; ob imbecillem stomachum; ob compotandi infrequentiam: verùm cùm nihil admitteretur, petiit, ut saltem sibi liceret, postquàm Thorio fecisset satis, suo arbitrio præbibere. Annuerunt omnes, ac tùm assumptis, quasi adigente necessitate animis, fœcundum hausit calicem, eodemque mox aquâ oppleto, Thorio intentans præbibit, totumque rursus (tanquam injectum temperaturus merum) absorpsit. Ille quasi fulmine ictus, delapsusve è nubibus, vix tandem ad se rediit, & quia ex condicto agebatur, neque resilire fas erat, tum longa suspiria è pectore duxit, toties admovit, removitque ora, tot intereà carmina ex omnibus Græcis, Latinisque Poëtis profudit, ut diem penè contriverit instillandæ aquæ in insuetum guttur. Atque id ipsum est, quod Rex cùm audiisset ex aliis, ex Peireskii ore accipere voluit* (4).

(4) Gassendus, in Vita Peireskii, *Libr. II, ad ann.* 1606, Oper. *Tom. V, pag.* 263. *col.* 2.

TIBARENIENS, Peuple d'Asie sur le Pont Euxin (*a*). Ils avoient deux coutumes fort remarquables, & dont je croi que la seconde étoit une suite de la prémiere. Ils s'attachoient extrêmement & à jouer, & à rire, & ils mettoient en cela le souverain bien (*b*); & dès que leurs femmes étoient délivrées du travail d'enfant, ils s'alloient mettre dans le lit, ils y faisoient les malades, & ils y recevoient d'elles tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées. Il est visible qu'ils n'en usoient de la sorte que par cet esprit moqueur qui les portoit à se divertir de tout. Divers Auteurs parlent de cette derniere coutume (*A*), qui étoit aussi en usage dans l'Ile de Corse (*c*). C'est à tort que Lancelot de Perouse a insulté sur cela Diodore de Sicile (*B*). Theodoret observe que les Tibareniens aiant reçu l'Evangile abrogérent la cruelle Loi qui s'observoit parmi eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens (*d*).

(*a*) Stephanus Byzant. voce Τιβαρηνία.

(*b*) Ἔφορος ἐν πέμπτῃ φησὶν, ὅτι Τιβαρηνοὶ καὶ τὸ παίζειν καὶ τὸ γελᾷν εἰσιν ἐζηλωκότες καὶ μεγίστην εὐδαιμονίαν τοῦτο νομίζουσι. *Ephorus Libr. V inquit Tibarenos studio ludendi & ridendi teneri & maximam felicitatem hoc judicare.* Idem, ibid. *Voiez aussi* Pomponius Mela, *Libr. I, Cap. XIX, qui dit* Tibareni Chalybas attingunt quibus in risu lusuque summum bonum est.

(*c*) Diodor. Siculus, *Libr. V, Cap. XIV.*

(*d*) Theodoretus, de Græc. Affect. *Serm. IX, pag.* 615.

(*A*) *Divers Auteurs parlent de cette . . . . . coutume.*] Je me contenterai de citer ici les Vers d'Apollonius:

Σώοντο πάρεξ Τιβαρηνίδα γαῖαν.
Ἔνθ' ἐπεὶ ἄρ κε τέκωνται ὑπ' ἀνδράσι τέκνα γυναῖκες,
Αὐτοὶ μὲν στενάχουσιν ἐνὶ λεχέεσσι πεσόντες,
Κράατα δησάμενοι· ταὶ δ' εὐκομέουσιν ἐδωδῇ
Ἀνέρας, ἠδὲ λοετρὰ λεχώϊα τοῖσι πένονται.

Eruperunt ad Tibarenorum terram.
Ibi, cum è viris gravidæ mulieres reddiderunt fœtum,
Ipsi versantur in gemitu, & puerperio cubant,
Capitibus circumvinctis: illæ rursus molliter curant escis
Præbitis viros, & puerpera ipsis lavacra calfactant (1).

Valerius Flaccus dit la même chose (2), & si l'on ne se contente pas du témoignage de deux Poëtes, on trouvera ci-dessus celui d'un Historien, dans la Remarque (A) de l'Article NYMPHODORE.

(*B*) *C'est à tort que Lancelot de Perouse a insulté . . . . Diodore de Sicile.*] Il a fait un Traité qui a pour Titre, *Farfalloni de gli antichi Historici*, où il mal traite „ Diodore Sicilien, à cause que dans son cinquiéme livre chapitre quatorziéme, il a écrit que les femmes de Corsegue, estant accouchées, sortent aussi-tost de chez elles, le mari se mettant au lit pour s'y reposer. Si est-ce qu'il n'y a rien de plus ordinaire que cette façon de faire dans presque toute l'Amerique, ou bien ce qu'on nous rapporte du Canada, & d'assez d'autres endroits, doit estre tenu pour de pures impostures; à quoi il n'y a gueres d'apparence, vû la condition de ceux qui nous informent de ces païs-là, & l'impossibilité qu'ils convinssent tous dans le dessein de nous tromper (3)". Je m'étonne que La Mothe le Vayer ne parle pas de nos Tibareniens, ni des anciens Espagnols. Γεωργοῦσι γὰρ αὗται, τεκοῦσαί τε διακονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνους ἀνθ' ἑαυτῶν κατακλίνασαι. *Mulieres enim agros colunt, & cum pepererunt, suo loco viros decumbere jubent, iisque ministrant* (4). Mr. Colomiés a cru que la plaisante coutume qui s'observoit autrefois dans le Bearn, c'est que *lors qu'une femme étoit accouchée, elle se levoit & son mari se mettoit au lit faisant la commere*, étoit venue des Espagnols (5). Il ajoûte que cela étoit en usage *chez les Tartares suivant le temoignage de Marc Paul Venitien au ch.* 41. *du* 2. *livre de ses Voiages.* Notez que diverses causes ont pu engager les gens à tenir cette conduite; car je ne croi pas que le dessein de tourner en ridicule la vie humaine, afin de goûter la félicité que l'on faisoit consister à rire, ait porté les anciens Corses, & les peuples Américquains à pratiquer ce que faisoient les habitans de Tibarenie. Je voudrois bien qu'on me dit sur quelles raisons se fondent les Nations du Canada, &c., qui font mettre au lit le mari de l'accouchée. Le veut-on encourager à faire d'autres enfans; l'y veut-on, dis-je, exciter par l'espérance d'être nourri délicatement? Craint-on que s'il lui faloit prendre la peine de servir une malade, il seroit moins prompt à causer une telle maladie? On seroit peut-être bien embarrassé à raisonner sur une pratique si impertinente.

(1) Apollonius, Argonaut. *Libr. II, Vers.* 1011, *pag. m.* 242.

(2) Valer. Flaccus, Argonaut. *Libro V, Vers.* 148.

(3) La Mothe le Vayer, Observations sur la composition des Livres, *au Tome XV de ses Oeuvres, pag.* 30 *Edit. de Paris* 1681 in 12. *Il cite le* IX Farfalloni.

(4) Strabo, *Libro III, pag. m.* 114.

(5) Colomiés Mélanges Historiques, *pag.* 25.

TIBUR, Ville d'Italie proche de Rome, & plus ancienne que Rome, s'appelle présentement Tivoli. Elle fut bâtie sur la riviere d'Anio (*a*), ou par les Aborigines selon Denys d'Halicarnasse (*b*) ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Peloponnese (*c*), selon quantité d'Auteurs. Elle étoit déjà bien florissante lors qu'Enée débarqua en Italie (*A*), si nous en croions Virgile, & nous voions

(*a*) *Aujourd'hui Teverone.*

(*b*) Dionys. Halicarn. Antiquit. Roman. *Libr. I, Cap. XVI, pag. m.* 14.

(*c*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*A*) *Elle étoit déjà bien florissante lors qu'Enée débarqua en Italie.*] Virgile la compte parmi les grandes Villes qui s'armérent contre les Troiens:

Quinque adeò magnæ, positis incudibus, urbes
Tela novant, Atina potens, Tiburque superbum,
Ardea, Crustumerique & turrigeræ Antemnæ (1).

Leandre Alberti a si mal compris ce passage, qu'il assûre que Tibur fut l'une des villes qui forgérent des armes en faveur d'Enée. *N'e fatto anche memoria*, dit-il (2), *d'essa città da Virgilio nel settimo libro annoverandola fra quelle cinque città che fabricarono l'armi ad Enea così,*

Quinque adeo, &c.

Virgile nomme dans le même Livre les deux Chefs des Tiburtins qui allérent à la guerre contre Enée:

Tùm gemini fratres Tiburtia mœnia linquunt,
Fratris Tiburti dictam cognomine gentem,
Catillusque, acerque Coras, Argiva juventus (3).

Lloyd se sert de ce passage pour prouver que la Ville de Tibur fut bâtie par Catillus & par Coras; mais il le falsifie, puis qu'au lieu de *mœnia linquunt*, il lit *mœnia condunt.* Voilà le moien de trouver par tout les preuves que l'on demande, voilà le moien de tromper un pauvre Lecteur. Ce n'est point dans ces paroles de Virgile que l'on doit chercher une autorité, c'est dans celles du Commentateur Servius. *De Græcia*, dit-il (4), *tres fratres venerunt ad Italiam: Catillus, Coras, Tybur vel Tyburnus. Hi simul omnes unam fecere civitatem & eam de fratris majoris nomine* Tybur *appellaverunt: licet & alias fecerint singuli.* Pline n'attribue la fondation de Tibur qu'à l'un des trois personnages dont il est parlé dans ces paroles de Servius; il ne parle, dis-je, que de Tiburtus qu'il prétend être fils d'Amphiaraüs. J'ai cité ailleurs (5) ce qu'il a dit, & je vous conseille de le lire, il y a mis une chose très-singuliere. D'autres prétendent que les trois freres mentionnez dans Servius étoient petits-fils d'Amphiaraüs, & fils de Catillus. *Tybur, sicut Cato facit testimonium, à Catillo Arcade præfecto classis Evandri; sicut Sextius, ab Argiva juventute. Catillus enim Amphiarai filius post prodigialem patris apud Thebas interitum Oeclei avi jussu* (6), *cum omni fœtu ver sacrum missus tres liberos in Italia procreavit, Tiburtum, Coram, Catillum, qui depulsis ex oppido Siciliæ veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt* (7). La Critique de Mr. de Saumaise sur ce passage de Solin n'est point bonne. Il s'emporte étrangement contre cet Auteur. *Sanum putamus fuisse Solinum cum hæc scriberet? Quis Siciliam pro Italia sanus dixit? . . . . . . Scio Sicanos Italiam olim tenuisse. . . . . . . Sed Italiam dictam fuisse Siciliam, nemo, quod sciam, prodidit: falsissimum igitur, & absurdissimum est, quod heic narrat Solinus* (8). Il s'appaise en quelque façon tout aussi-tôt; car il suppose que peut-être la faute est venue de quelque petit Savant qui aura joint une glose au texte de cet Auteur. *Sed fortasse ita*

(1) Virgil. Æneid. *Libro VII, Vers.* 629.

(2) Leandro Alberti, Descritt. di tutta l'Italia, *folio* 147 *verso, Edit. Venet.* 1561.

(3) Virgil. Æneid. *Libr. VII, Vers.* 670.

(4) Servius, in Virgil. Æneid. VII *Vers.* 670.

(5) *Dans la Remarque (M) de l'Article* AMPHIARAUS.

(6) Leandre Alberti, Descritt. d'Italia, *folio* 147, *a fait une faute*, per commandamento del suo avolo Tideo, *dit-il. Son Traducteur en a fait une autre, aiant dit* hortatu Tydei patrui.

(7) Solin. *Cap. II, pag. m.* 13.

(8) Salmas. Exercitat. Plin. in Solin. *pag.* 61.

voions qu'elle résista assez vigoureusement & assez long-tems aux armes Romaines (*d*), avant que de subir le joug de cette victorieuse République. C'est à quoi elle fut enfin contrainte l'an de Rome 403 (*e*). On prétend qu'elle reprocha une fois si fiérement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses Députez ne remportérent pour toute réponse que ces paroles, *vous êtes des superbes* (*f*). Elle eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un Temple très-magnifique (*B*). Elle honoroit aussi avec un grand zéle le Dieu Tiburnus (*C*). Les Romains bâtirent dans le territoire de cette Ville-là plusieurs maisons de plaisance (*D*). On a fait la

(*d*) *Voiez* Tite Live, *au VII Livre.*

(*e*) *Selon* Calvisius, *pag. m.* 1951 *mais selon* Sigonius, *in Fastis, ce fut l'an* 399.

(*f*) *Voiez la Rem.* (*A*) *à la fin.*

ita scripserat: qui depulsis veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt, *cum sciolus aliquis heic Sicanos legeret, ad oram videtur addidisse*, ex oppido Siciliæ, *quia scilicet putaret Sicanos non alibi quam in Sicilia fuisse* (9). Il n'a pas pris garde que ce qu'il rapporte neuf ou dix lignes aprés confond toute sa Critique. *Quinimo Siculos illos veteres, Tibur oppidum tenuisse scribit Dionysius lib.* 1. παρ' οἷς, *inquit*, καὶ ἐς τόδε χρόνου· μέρος τι τῆς πόλεως ὀνομάζεται Σικελικόν (10). Ces paroles Greques signifient qu'une partie de la Ville de Tibur s'appelloit encore *Sicilia*, ou *Sicilium*. N'est-ce pas un signe bien manifeste que ce lieu-là se nommoit ainsi avant que Tiburtus & ses freres en chassassent les Sicaniens? Pourquoi donc fait-on des chicanes, ou à Solin même, ou à l'état présent de son Livre? Notez que Catillus passoit pour le principal Fondateur de Tibur. *Hinc Tibur Catille tuum* (11): c'est ainsi que parle Silius Italicus; joignez à cela ces deux Vers d'Horace:

Nullam, Vare, sacrâ vite priùs severis arborem
Circa mite solum Tiburis, & mœnia Catili (12).

Au reste, une infinité d'Auteurs s'accordent touchant l'origine Greque de cette Ville.

Tibur Argeo positum colono
Sit meæ sedes utinam senectæ (13)!

Ovide n'en parle pas moins clairement:

Jam mœnia Tiburis udi
Stabant Argolicæ quæ posuere manus (14).

Voiez aussi Strabon (15), Martial (16), & Artemidore cité par Etienne de Byzance (17).

N'oublions pas le Commentaire de Servius sur ces paroles *Tiburque superbum* du VII de l'Enéide. *Aut nobile*, dit-il (18), *aut per transitum tetigit illud, quod cum aliquando à Senatu auxilia poscerent Tyburtes sub commemoratione beneficiorum, hoc tantum à Senatu responsum acceperunt*, superbi estis.

(*B*) *Elle eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un Temple très-magnifique.*] Statius a placé Tibur au nombre des quatre lieux où cette Divinité étoit principalement honorée.

Nec mihi plus Nemee, priscumque habitabitur Argos,
Nec Tiburna domus, Solisque cubilia Gades (19).

Ce Temple d'Hercule étoit l'un de ceux où l'on gardoit les plus beaux thrésors. Auguste dans ses besoins en tira de bonnes sommes aussi bien que du Capitole, & du Temple d'Antium, & de celui de Lanuvium. Il promit d'en paier l'intérêt. Appien qui dit cela ajoute, encore aujourd'hui l'on garde dans ces lieux-là beaucoup de thrésors sacrez (20). Voici des Vers qui témoignent qu'on alloit consulter le sort dans ce Temple de Tibur:

Quod ni templa darent alias Tirynthia sortes,
Et Prænestinæ poterant migrare sorores (21).

On trouve ces Vers dans une Silve faite par Stace en l'honneur de la maison de plaisance que Manlius Vopiscus possédoit proche de Tibur. Les Sorts de Preneste pourroient bien quitter leur place, dit Statius, & se transporter en ce beau lieu, s'il n'y avoit déjà d'autres Sorts aux Temples d'Hercule. Les Commentateurs de ce passage s'y trouvent embarrassez. Sabellicus avoue (22) qu'il n'a rien lu touchant cet Oracle ou touchant ces Sorts de l'Hercule de Tibur, & il panche à croire que cela regarde les Sorts d'Albunea, Divinité honorée par les Tiburtins conjointement avec Hercule. On cite là-dessus le *quodque Albuna sacras Tiberis per flumina sortes, portarit* (23): mais on a tort; car ces paroles Latines concernent, non pas un Oracle qui fut consulté à Tibur, mais les Livres qu'une Sibylle aporta à Rome. Un autre Commentateur s'est imaginé que Properce rend ici un témoignage authentique:

Nam quid Prænestis dubias, ô Cynthia, sortes,
Quid petis Ææi mœnia Telegoni?
Curve te in Herculeum deportant esseda Tibur?
Appia cur toties te via ducit anum (24)?

Vous voiez clairement, dit Barthius (25), que Cynthie alloit à Tibur pour y consulter les Sorts, mais ces Sorts n'étoient-ils pas ceux d'Hercule? Je répons qu'il n'est pas vrai que Properce dise que ce voiage de Tibur fut fondé sur ce motif. Ce qu'il remarque des Sorts consultez ne passe pas le prémier Vers: Tibur n'y a point plus de part que les murailles de Telegone, c'est-à-dire Tusculum. La seule chose qu'on puisse apprendre à l'égard de Tibur dans cet endroit de Properce, est que l'on donnoit à cette Ville l'épithete *Herculeum*. On apprend aussi cela dans ces paroles de Silius Italicus:

Quosque sub Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant Anienicolæque Catilli (26);

& dans plusieurs Epigrammes d'un autre Auteur (27). Leandre Alberti a converti cette épithete en nom propre; & pour comble de bévue, il a cité Strabon, tant pour cela, qu'afin de prouver que la Ville de Tibur s'appelloit aussi Cataracte. *Fu altresi nominata questa citta (secondo Strabone) Herculeum...era anche nominata Caterratta* (28). La vérité est que Strabon dit seulement qu'il y avoit à Tibur un Temple d'Hercule, & une cataracte, c'est-à-dire que la riviere d'Anio tomboit-là impétueusement du haut d'une montagne dans une vallée. Τίβουρα μέν, ἐν ᾗ τὸ Ἡράκλειον καὶ ὁ καταῤῥάκτης ὃν ποιεῖ..... ὁ Ἀνίων ἀφ' ὕψους μεγάλου καταπίπτων εἰς φάραγγα βαθεῖαν. *Tibure fanum est Herculis & præceps aquæ dejectus (cataractam vocant) quem facit Anio.....ab excelso loco in convallem dejiciens sese profundam* (29).

Notez qu'il y avoit une assez belle Bibliotheque dans ce Temple: Aulugelle le témoigne. *Promit è bibliotheca Tiburti quæ tunc in Herculis templo satis commode instructa libris erat, Aristotelis librum* (30).

(*C*) *Elle honoroit ...avec un grand zéle le Dieu Tiburnus.*] Consultez Cluvier au Chapitre IV du III Livre de son *Italia antiqua*, & les Commentateurs de ces paroles d'Horace; *Et præceps Anio, & Tiburni lucus* (31).

(*D*) *Les Romains bâtirent dans* son *territoire plusieurs maisons de plaisance.*] L'air étoit bon, sain, & d'une extrême fraicheur en cet endroit-là: les terres y étoient arrosées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commoditez. L'Empereur Auguste s'y retiroit de tems en tems. *Ex secessibus præcipue frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneste, Tibur, ubi etiam in porticibus Herculis templi persæpe jus dixit* (32). L'Empereur Hadrien (33) y fit bâtir un magnifique Palais. Zenobie eut une retraite au voisinage de ce bâtiment superbe (34). Manlius Vopiscus avoit dans ce territoire une très-belle maison. Stace l'a décrite pompeusement (35), Cetronius, qui fit des dépenses si énormes à bâtir, avoit à Tibur un Palais qui effaçoit le Temple d'Hercule.

Ædificator erat Cetronius, & modo curvo
Litore Cajetæ, summa nunc Tiburis arce,
Nunc Prænestinis in montibus, alta parabat
Culmina villarum, Græcis longeque petitis
Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis ædem (36).

Oublierions-nous Horace, qui avoit-là une maison où il alloit très-souvent, & qu'il souhaitoit comme la retraite fixe de sa vieillesse (37). *Vixit plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: domusque ejus ostenditur circa Tiburtini lucum* (38). Il témoigne que Munatius Plancus avoit-là une très-belle maison (39). Ce que j'ai dit au commencement de cette Remarque se pourroit prouver par une foule d'autoritez, mais je me contente de quelques-unes.

Cum Tiburtinas damnet Curiatius auras
Inter laudatas ad Styga missus aquas.
Nulla fata loco possis excludere: cum mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia est (40).

Voilà des Vers qui furent faits sur la mort d'un homme qui n'avoit pu sauver sa vie en respirant le bon air de Tibur: en voici d'autres que le même Auteur adresse à Faustin, qui jouïssoit de la fraicheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

Herculeos colles gelida vos vincite bruma,
Nunc Tiburtinis cedite frigoribus (41).

J'ai déjà cité Silius Italicus qui appelle les environs de Tibur *pomifera arva*, ajoûtons ces Vers d'Horace;

Et præceps Anio, & Tiburni lucus, & uda
Mobilibus pomaria rivis (42).

La Rome Chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli; car Leandre Alberti rapporte que les Prélats de la Cour de Rome, alloient passer anciennement tout l'Eté à la

(9) Salmas. Exercitat. Plin. in Solin. p. 61.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Silius, Italicus, *Libro VIII*, *pag. m.* 345.

(12) Horat. Ode XVIII *Libri I.*

(13) *Idem*, Ode VI *Libri II.*

(14) Ovid. *Libro IV* Fastorum. ℣. 71.

(15) Strabo, *Libr. V*, *pag.* 165.

(16) Mart. Epigr. LVII *Libri IV.*

(17) Steph. Byzant. voce Τίβουρα.

(18) Servius in Virgil. Æneid. VII, *Vers.* 630.

(19) Statius, Silva I *Libri III*, *sub fin. pag. m.* 55.

(20) Appianus, *Libr. V de* Bell. Civilibus, *pag. m.* 399.

(21) Statius, Silva III *Libri I*, *Vers.* 79, *pag. m.* 15.

(22) *Voiez* Barthius in Statium, Silva III *Libri I*, *pag.* 107.

(23) Tibullus, Eleg. V *Libri II.*

(24) Propertius, *Lib. II.* Eleg. XXIII, *Vers.* 41.

(25) *Vides clare & Tibur petisse Cynthiam ad capiendas sortes; quæ autem illa nisi Herculea cum hujus præcipua numen hic fungatur.* Barth. in Statium, Silva III *Libri I*, *pag.* 108.

(26) Silius, Italicus, *Libr. IV*, *pag. m.* 172.

(27) Martial. Epigr. XIII *Libri I*, & Epigr. LXII *Libri IV*, &c.

(28) Leandro Alberti, Descrittione d'Italia, *folio m.* 143.

(29) Strabo, *Libr. V*, *pag.* 164.

(30) Aulus Gellius, *Libr. XIX*, *Cap. V.*

(31) Horat. Ode VII *Libri I.*

(32) Sueton. *in Augusto*, *Cap. LXXII.*

(33) *Voiez la Rem.* (*I*) *de son Article.*

(34) *Voiez la Remarque* (*C*) *de l'Article* ZENOBIE.

(35) Statius, Silva III *Libri I.*

(36) Juven. Sat. XIV, *Vers.* 86.

(37) *Voiez la Remarque* (*A*) *Citation* (13).

(38) Sueton. *in* Vita Horatii.

(39) *Seu te fulgentia signis Castra tenent, seu densa tenebit Tiburis umbra tui.* Horat. Od. VII *Libri I.*

(40) Mart. Epigr. LX *Libri IV.*

(41) *Idem*, Epigr. LVII *Libri IV.*

(42) Horat. Ode VII *Libri I.*

la même chose dans les derniers siecles. Les habitans de Tibur furent passez au fil de l'épée par les soldats de Totila l'an 545, comme nous l'apprend Procope. Les guerres des Allemans désolérent cette Ville: Frideric Barberousse en fit rebâtir les murailles, & l'agrandit. Le Pape Pie II y fit bâtir une forteresse dont l'entrée porte une Inscription qui fut faite par Jean Antoine Campanus (g). La voici:

Grata bonis, invisa malis, inimica superbis
Sum tibi Tibur enim sic Pius instituit (h).

Lloyd se trompe extrêmement lors qu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui fut célèbre pour l'ivoire que l'on y trouvoit (E). Il eût mieux valu se taire sur ce chapitre, & ne pas garder le silence à l'égard des belles carrieres qui étoient en ces quartiers-là (F). N'oublions pas la fontaine & la Déesse Albunea (G), l'une des choses les plus mémorables qui fussent

la fraicheur de ce lieu-là (43). Le Cardinal Hippolyte d'Est, comme le remarque Mr. Moreri, y fit bâtir un très-beau Palais, avec des Jardins les plus somptueux du monde. Ubert Foliette en publia une Description qui mérite d'être lue. Voiez aussi les Itinéraires d'Italie, & nommément celui d'André Schot, & celui de Jerôme Capugnani.

(E) *Lloyd se trompe.... lors qu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui fut célèbre pour l'ivoire qui s'y trouvoit.*] On lui peut reprocher deux grosses fautes. *Tiburtinus mons*, dit-il, *locus ebore notissimus*, & tout aussitôt il cite deux Vers de Martial tirez l'un de l'Epigramme XII du VII Livre (44), l'autre de l'Epigramme XXVIII du Livre VIII (45). Manifestement il veut dire que la montagne de Tibur donnoit de l'ivoire; c'est ignorer qu'il n'y a que les dents de l'éléphant qui soient la matiere de l'ivoire. Car ce qu'a dit Theophraste (46) se compte pour rien; & en tout cas c'est une chose qui ne concerne nullement notre montagne de Tibur. Voilà le prémier mensonge de Mr. Lloyd. Sa seconde faute consiste en ce que le prémier Vers de Martial ne contient aucune mention de l'ivoire, & que le sens du second n'est pas celui que Mr. Lloyd a supposé. Il ne pouvoit mettre le prémier Vers à quelque usage sans citer toute la pensée du Poëte; mais s'il l'eût citée toute, tous ses Lecteurs auroient vû qu'il avançoit une très-mauvaise autorité. Recueillons d'ici en passant, qu'il est bon de se défier de ces passages que l'on ne rapporte qu'à demi, sous le spécieux prétexte de ne vouloir pas être prolixe. Ne vaut-il pas mieux l'être, que de tromper ses Lecteurs? C'est ma maxime, c'est pourquoi je fais ensorte que mes Citations étalent toute la pensée de mes témoins. Voici par exemple toute l'Epigramme dont Mr. Lloyd n'a rapporté que le prémier Vers, & encore ne l'a-t-il pas rapporté comme il faloit.

Dum Tiburtinis albescere collibus audit
Antiqui dentis fusca Lycoris ebur,
Venit in Herculeos colles: quid Tiburis alti
Aura valet? parvo tempore nigra redit (47).

La pensée de Martial est que Lycoris aiant ouï dire que la vieille ivoire redevenoit blanche sur la montagne de Tibur, s'étoit transportée en ce lieu-là; mais qu'au lieu d'y perdre son teint basané, elle y étoit devenue noire en peu de tems. Il s'étoit déjà servi de la même raillerie.

Tibur in Herculeum migravit nigra Lycoris
Omnia dum fieri candida credit ibi (48).

Ramirez de Prado assûre que Pline a dit que l'air froid de Tibur donne à l'ivoire un plus haut degré de blancheur (49). Il cite aussi Properce, & Silius Italicus, qui ont dit, l'un (50):

Ramosis Anio qua pomifer incubat arvis
Et nunquam Herculeo numine pallet ebur;

& l'autre (51):

Quale micat semperque novum est, quod Tiburis aura
Pascit ebur (52).

On voit donc manifestement que Mr. Lloyd a cité mal à propos le second passage de Martial, puis que c'est un Vers qui ne signifie pas que la montagne de Tibur fournit de l'ivoire, mais seulement que l'air de cette montagne avoit la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur & son éclat, ou même de les réparer.

(F) *Des belles carrieres qui étoient en ces quartiers-là.*] Strabon en parle, & observe qu'elles fournirent dequoi bâtir la plupart des édifices de Rome (53). Les pierres de Tibur étoient estimées: leur dureté étoit à l'épreuve des fardeaux, & des injures de l'air, mais le feu en venoit à bout très-facilement. *Tiburtini* (lapides) *ad reliqua fortes, vapore dissiliunt* (54). Ces paroles de Pline seront plus intelligibles si on les compare avec celles-ci: *Tiburtina vero & quæ eodem genere sunt omnia, sufferunt & ab oneribus & à tempestatibus injurias: sed ab igni non possunt esse tuta: simulque ut sunt ab eo tacta, dissiliunt & dissipantur, ideo quod temperatura naturali parvo sunt humore* (55). Pline rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Ciceron aux habitans de l'Ile de Chios, qui montroient avec un grand faste les murailles de leurs maisons bâties de marbre jaspé. Je vous admirerois beaucoup plus, leur dit Ciceron, si vous les aviez bâties des pierres de Tibur. *Primum, ut arbitror, versicolores istas maculas Chiorum lapicidinæ ostenderunt, cum exstruerent muros, faceto in id M. Ciceronis sale: omnibus enim ostentabant ut magnificum. Multo, inquit, magis mirarer, si Tiburtino lapide fecissetis* (56). Un fort habile homme prétend que si ces pierres eussent été transportées en l'Ile de Chios, elles y eussent été peut-être fort estimées à cause de la distance du lieu d'où on les eût fait venir (57). Cela n'est pas sans apparence: mais je ne croi pas que la raillerie de Ciceron ait ce fondement; il me semble qu'il ne pensoit que ceci. Votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre Ile, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons. Vos richesses & vos dépenses paroitroient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de Tibur les matériaux de vos édifices.

(G) *N'oublions pas la fontaine & la Déesse Albunea.*] Commençons cette Note par un passage de Virgile:

At rex sollicitus monstris, oracula Fauni
Fatidici genitoris adit, lucosque sub altâ
Consulit Albuneâ: nemorum quæ maxima sacro
Fonte sonat, sævumque exhalat opaca mephitin.
Hinc Italæ gentes, omnisque Oenotria tellus,
In dubiis responsa petunt (58).

Je laisse la suite de ce passage, & j'avertis seulement qu'elle fait voir que ceux qui consultoient cet Oracle s'endormoient sur les peaux de leurs victimes, & qu'ils recevoient réponse pendant qu'ils dormoient. On ne voit pas bien certainement dans ces paroles de Virgile, si l'Oracle du Dieu Faunus étoit au bois d'Albunea: car les Loix de la Grammaire souffrent que nous croyions que le Roi Latinus fut consulter l'Oracle de Faunus, & les bois sacrez d'Albunée, c'est-à-dire qu'il s'informa de la volonté des Dieux en deux endroits differens; mais néanmoins le sens le plus raisonnable est celui-ci, le Roi alla consulter l'Oracle de Faunus dans le bois sacré d'Albunée. Il se presente là-dessus une petite difficulté, c'est que personne, que je sache, ne nous apprend qu'il y eût à Tibur un Oracle du Dieu Faunus. Cette Ville-là honoroit Hercule comme sa grande Divinité: ses autres Dieux étoient, ou Tiburnus, ou Albunée. On ne parle point de Faunus. Dira-t-on que Virgile s'est peu soucié en cet endroit-là d'accommoder ses fictions à la tradition? Cela peut-être est plus vrai que vraissemblable. Quoi qu'il en soit, observons qu'Albunea étoit tout ensemble le nom d'un bois, & d'une fontaine (59), & d'une Divinité de la montagne de Tibur (60). Elle ne paroit que sous la notion de fontaine dans ces paroles d'Horace, *& domus Albuneæ resonantis* (61): elle paroit & sous la notion de bois, & sous celle de fontaine, dans les paroles de Virgile qu'on a vues ci-dessus; mais voici un passage de Lactance qui l'érige en Divinité: *Decimam Tiburtini, nomine Albuneam, quæ Tiburi colitur, ut dea, juxta ripas amnis Anienis: cujus in gurgite simulacbrum ejus inventum esse dicitur, tenens in manu librum. Cujus Sacra Senatus in Capitolium transtulerit* (62). C'est-à-dire qu'Albunée étoit la dixieme des Sibylles, & qu'on l'honoroit à Tibur comme une Déesse, & que l'on disoit que son Simulacre avoit été trouvé un Livre à la main dans le gouffre de l'Anio. Notez qu'il y a des gens qui disent que la fontaine Albunea, ne différoit point des eaux minérales que l'on nommoit *Albula*, ou *Albulæ*. Strabon dit qu'elles étoient froides, & qu'elles sortoient de plusieurs sources, & servoient à la guérison de plusieurs infirmitez, soit qu'on les bût, soit qu'on s'y baignât (63). Pline ne leur attribue de la vertu qu'à l'égard des plaies (64); mais Suetone (65) n'en parle pas avec cette restriction. Cluvier (66), qui juge qu'elles ne différoient point de la fontaine Albunea, peut se servir de cet argument: cette fontaine selon Virgile étoit puante, *Sævumque exhalat opaca mephitim* (67): or selon Martial & plusieurs autres cette qualité convenoit aux eaux minérales que l'on nommoit *Albula*, ou *Albulæ*. *Canaque sulfureis Albula fumat aquis* (68). Donc, &c. Notez que cet Albula étoit une petite riviere qui se déchargeoit dans l'Anio, & dont la principale source selon Cluvier étoit la fontaine d'Albunée. Cet Auteur croit que l'on débita que le Simulacre de la Sibylle Tiburtine ou Albunea fut trouvé dans cette fontaine. Il ajoûte que les Anciens érigérent cette fontaine en Divinité, & lui consacrérent un bois, un Temple, & un Oracle (69), & qu'il paroît par une Epigramme de Martial, qu'il y avoit en

(g) Leandro Alberti, Descritt. di tutta l'Italia, *folio m.* 148.

(h) *Ex eodem, ibid.*

(43) Leandro Alberti, Descrittione d'Italia, *folio* 148.

(44) *De Tiburtinis albescere collibus audit.* Martial. Epigr. XII *Libri VII.*

(45) *Et Tiburtino monte quod albet ebur.* Idem, Epigramm. XXVIII *Libri VIII.*

(46) *Theophrastus auctor est & ebur fossile candido & nigro colore inveniri.* Plinius, *Lib. XXXVI, Cap. XVIII.*

(47) Mart. Epigr. XII *Libri VII.*

(48) *Idem*, Epigr. LXII *Libri IV.*

(49) *Lycoris irridet quæ cum sciret ebur candidius fieri frigidissima Tiburtis aura ut Plin. testatur.* Laur. Ramirez de Prado in Mart. Epigr. LXII *Libri IV.*

(50) Propertius, Eleg. VII *Libri IV, sub fin.*

(51) Silius Italicus, *Libr. XII, pag. m.* 490.

(52) *Pascit, dixit pro sustentat & conservat.* Ramirez de Prado in Martial. Epigr. LXII *Libri IV.*

(53) Strabo, *Libr. V, pag.* 164.

(54) Plinius, *Libr. XXXVI, Cap. XXII, pag. m.* 334.

(55) Vitruv. *Libr. II, Cap. VII.*

(56) Plinius, *Libr. XXXVI, Cap. VI, pag.* 287.

(57) *Romæ vulgaris in eam advectus insulam accepisset fortasse ab loci unde peteretur, intercapedine pretium.* Harduin. in Plin. *ibid.*

(58) Virgil. Æneid. *Libr. VII, Vers.* 81.

(59) *Sciendum sane unum nomen esse fontis & silvæ.* Servius in Virgil. Æneïd. *Libr. VII, Vers.* 82.

(60) *In Tiburtinis altissimis montibus.* Idem, ibidem.

(61) Horat. Ode VII *Libri I.*

(62) Lactant. *Libr. I* Divin. Institut. *Capite VI, pag. m.* 19.

(63) Strabo, *Libr. V, pag.* 164.

(64) *Juxta Romam Albulæ aquæ vulneribus medentur.* Plinius, *Lib. XXXI, Capite II, pag.* 779.

(65) Sueton. *in Augusto, Capite LXXXII.*

(66) Cluver. Ital. antiq. *Libr. II, Capite X.*

(67) Virgil. Æneïd. *Libro VII Vers.* 84.

(68) Martial. *Libr. I,* Epigr. XIII. *Voiez aussi* Epigr. IV *Libri IV*, & Stace Silva III *Libri I, Vers.* 75.

(69) *C'est-à-dire l'Oracle de Faunus.*

fent dans le voiſinage de Tibur.

(70) *Sed & Camænarum ſive Muſarum ibidem fuiſſe nemus ex Martialis Epigr. XIII Libri I colligere datur.* Epitome Cluverii, per Bunonem Ital. Antiq. *Libr. II, Cap. X, pag.* 431.

en ce lieu-là un bois conſacré aux Muſes (70). Ce dernier fait eſt très-faux. Cluvier lut avec trop de hâte ces paroles de Martial :

Itur ad Herculei gelidas quà Tiburis arces,
Canaque ſulfureis Albula fumat aquis.
Rura, nemuſque ſacrum, dilectaque jugera Muſis
Signat vicina quartus ab urbe lapis :
Hic rudis æſtivas præſtabat porticus umbras
Heu quam &c (71).

S'il les eût conſidérées avec la moindre attention, il eût vu qu'elles ne concernent point Tibur ; mais un autre endroit à quatre milles de Rome ſur le chemin de Tibur. Il n'eſt pas même certain qu'il y eût en cet endroit-là un bois conſacré aux Muſes : on peut croire que Martial n'a voulu dire autre choſe, ſinon que les terres de Regulus étoient aimées de ces Déeſſes (72). Souvenons-nous que Martial a mis un intervalle de vingt milles entre Rome & Tibur (73).

(71) Mart. Epigr. XIII Libri I.

(72) Farnabe *entend ainſi ce Vers de* Martial.

(73) Mart. Epigr. LVII Libri IV.

(a) *Engoliſmenſi agro oriundus.* Thuanus, *Lib. XLVII, circa fin. p. m.* 974. Sainte Marthe, Elogior. *Libr. II, pag. m.* 80, *s'exprime ainſi :* Ducebant Tilii genus ſuum ab Engoliſma. La Croix du Maine *ſe trompe, qui qualifie*

Gentilhomme Paſiſien *le frere de celui-ci.*

(b) *Voiez ſes paroles dans la Remarque (A).*

TILLET (JEAN DU) en Latin *Tilius*, Protonotaire & Secrétaire du Roi, & Greffier au Parlement de Paris, étoit né en Angoumois (*a*), & a fleuri au XVI Siecle. Il s'appliqua avec une diligence merveilleuſe à illuſtrer l'Hiſtoire de France, & l'on peut dire que perſonne n'avoit encore manié ce grand ſujet ſelon le plan qu'il ſe forma. Il n'eut pas ſeulement en vue de recueillir un détail de Guerres & d'Evénemens généraux dont les plus petits Chroniqueurs ſe chargent ; il rechercha auſſi (*b*) ce qui concerne les Domaines de la Couronne, les Loix & les Ordonnances, la Forme ancienne du Gouvernement, la Perſonne & la Maiſon du Roi, les Officiers de la Couronne, les Grands du Roiaume, la création de leurs Charges, leurs Rangs, leurs Fonctions, & d'éclaircir tout cela par des Actes authentiques dont il donna des Inventaires fort curieux & fort inſtructifs. Il eût pouſſé beaucoup plus loin ſon travail, ſi la Cour eût ſoutenu les dépenſes qu'il faloit faire ; mais il ſe plaint d'avoir été obligé de s'arrêter, à cauſe qu'on ne le ſecouroit pas dans les grands frais que ſes recherches lui rendoient inévitables (*A*). On n'a publié qu'une petite partie de ſes vaſtes Compilations (*B*). S'il s'acquit beaucoup de gloire par cette exacte connoiſſance de l'intérieur du Roiaume, il amaſſa d'autre côté beaucoup de biens (*C*), par ſa grande aſſiduité

(*A*)* *Il ſe plaint d'avoir été obligé de s'arrêter à cauſe qu'on ne le ſecouroit pas dans les grands frais .... inévitables.*] Cette particularité, qui ſera ſans doute agréable aux Lecteurs curieux, ſe trouve dans l'Epitre Dédicatoire de ſon Ouvrage. Citons-en un long morceau, puis que nous ferons connoître par-là pluſieurs circonſtances du travail de cet Auteur. Souvenons-nous qu'il s'adreſſe à Charles IX. „ Ayant à très-grands labeur & deſpenſe viſité depuis mon inſtitution en mon office l'infinité des regiſtres de voſtre Parlement, recherché les librairies & tiltres de pluſieurs Egliſes de voſtre Royaume, & par permiſſion du feu Roy voſtre Pere (que Dieu abſolve) eu l'entrée du threſor de vos chartres, & tout veu par ſon commandement, & ſur ſa déclaration qu'il porteroit les fraiz & recompenſe de mes aides (néceſſaires en grand nombre pour tels œuvres) j'entreprins dreſſer par forme d'hiſtoires & ordre des régnes, toutes les quereles de ceſte troiſieme lignée regnante avec ſes voiſins, les Domaines de la Couronne par Provinces, les loix & ordonnances depuis la Salique par volumes, & régnes, & par recueil ſeparé ce qui concerne les perſonnes & maiſons Royales, & la forme ancienne du gouvernement des trois Eſtats & ordre de Juſtice dudit Royaume, avec les changemens y ſurvenus. Pline eſt Autheur que le Roy Alexandre le Grand deſpendit quatre-vingts mille talens, qui ſont quarante-huit mille eſcus en voyages & autres fraiz qu'il falut faire pour avoir la cognoiſſance des proprietez des animaux, dont Ariſtote ayant celle charge de luy, compoſa cinquante livres. La huictieſme part euſt fourny à parfaire meſdites œuvres, auſquels je commençay vacquer diligemment, & preſentay à ſa Majeſté ſix volumes : les quatre deſdites quereles, un deſdictes ordonnances, & un concernant les perſonnes & maiſons Royales : mais il m'advint ce que Maiſtre Girard de Montagu Secretaire & Threſorier des Chartres du Roy Charles V eſcrit en l'epiſtre liminaire de ſon repertoire general, & regiſtre dudit Threſor cotté par A. A. qu'aucuns ſes anteceſſeurs audit office avoient laiſſé l'œuvre par eux commencé audit Threſor imparfait, pour eſtre ſurchargez de frais, ainſi ay-je eſté contrainct faire. Car quelques volontez qu'euſſent declarées, & commandements qu'euſſent ſouvent faits ledit Roy, & la Royne voſtre mere, de moyenner les fraiz, recompenſe de meſdits aydes, & afin de parfaire leſdictes œuvres, il n'en ſortit aucun effect, & fus abandonné & reproché d'iceux aydes, que j'avois long temps nourris & entretenus partie du mien, partie d'eſperance de ladite recompenſe. Ce que je dis pour mon excuſe & regret infiny qui me demeure de n'avoir peu ſervir tant que je deſirois à voſtre Couronne, n'attribuant à autruy le malheur (s'il y en a :) ce nonobſtant ſelon mon devoir j'ay ſeul, tant que j'ay peu, continué partie de mon entreprinſe. . . . . . J'ay amplifié de moitié le recueil concernant les perſonne & maiſons Royales, & ſi je vis, je pourſuivray & paracheveray ce qui touche les trois Eſtats, & ordre de Juſtice de voſtre dict Royaume (1)".

(1) Du Tillet, Epiſtre au Roy Charles IX, *au devant de ſon* Recueil des Roys de France, &c.

(*B*) *On n'a publié qu'une petite partie de ſes vaſtes Compilations.*] Nous venons de voir qu'elles conſiſtoient en ſix Volumes, & qu'en attendant qu'il pût mettre la derniere main aux cinq prémiers, il prépara le ſixieme & le dédia à Charles IX. Il a été imprimé ſous ce Titre, *Recueil des Roys de France, leurs Couronne & Maiſon :* mais je ne voudrois pas garantir qu'on l'intitula de la ſorte la prémiere fois qu'on le publia ; car Du Verdier Vau-Privas (2), & La Croix du Maine (3), ne font mention que de ce Titre, *Mémoires & Recherches touchant pluſieurs choſes memorables pour l'intelligence de l'Eſtat & des Affaires de France.* La Croix du Maine ajoute que ce Livre, imprimé *à Rouen pour la prémiere fois l'an* 1577 *pour Philippe de Tours*, fut réimprimé à Paris par Jaques du Puis, & que cette ſeconde Edition *eſt bien plus ample & plus correcte, & a eſté reveue ſur la minute de l'Autheur, avec pluſieurs Figures & Portraits des Rois de France, de leurs Monnoyes, & autres choſes remarquables qui n'eſtoient pas en la prémiere Edition.* Après quoi il articule des Ouvrages non imprimez, & poſe dans cette Liſte le Recueil *concernant les Perſonnes & les Maiſons Royalles* & le *Traitté de la Majorité du Roy.* C'eſt une faute, puis qu'il eſt certain que le dernier de ces deux Livres avoit déja vu le jour en 1560, & peut-être auſſi que le prémier ne différe pas de celui dont la Croix du Maine venoit d'indiquer deux Editions. Notez qu'on ne tarda guere à publier en Latin l'Ouvrage de Du Tillet concernant l'Hiſtoire de France : il fut imprimé à Francfort l'an 1579, ſous le Titre de *Commentarii de Rebus Gallicis.*

(2) *A la page* 758 *de la* Bibliothéque Françoiſe.

(3) *Idem, page* 268.

Le Libraire qui publia le *Recueil des Roys de France, leurs Couronne & Maiſon*, fit eſpérer que les Héritiers de Jean du Tillet n'en demeureroient pas là. *Or ſoient le nom*, dit-il en ſon vieux Gaulois (4), *le los, & la memoire dudit Sieur du Tillet perpetuels en ce Royaume, perpetuels ſoient-ils toutes parts ailleurs. . . . . . . Et à meſdits Sieurs ſes enfans, ſoit au pareil, dit le grand mercy de la part de tous, dequoy non ſeulement ils ont eſté Autheurs de l'impreſſion & communication de ceſt œuvre : ains nous en promettent encores d'autres de meſme main, & de pareille etoffe, aimans & zelans la grandeur de noſtre nation, & le ſingulier plaiſir & ſatisfaction de chacun, deſireux eſtre inſtruicts des choſes de ce qualibre non moins que faiſoit leur feu pere. Je qui ay receu & ſtipulé d'eux ſi haute promeſſe pour le bien & advantage de vous, Lecteur, vous promets auſſi & reçoy en moy, la leur ramentevoir ſans ceſſe, pour l'envie que j'ay de vous procurer & communiquer par mon impreſſion choſe qui vous aſſeure & arreſte en l'opinion que pouvez avoir piéça de moy, que je m'employe & feray touſjours à publier livres dont vous puiſſiez tirer rare & ſignalé profit. A Dieu.* Je penſe que depuis la prémiere Edition de ce Recueil, les fils de Jean du Tillet fournirent ſucceſſivement aux Libraires les Additions ſuivantes. I. *Recueil des Rangs des Grands de France.* II. *Inventaire ſur chaque Maiſon des Roys & Grands de France.* III. *Recueil des Guerres & Traictez de Paix, Trefves, & Alliances d'entre les Roys de France & d'Angleterre.* IV. *Mémoire & Advis ſur les Libertez de l'Egliſe Gallicane.* Ces quatre Piéces ſe trouvent dans mon Edition qui eſt celle de Paris (5) 1618 in 4, avec une Chronique abrégée des Rois de France compoſée par Jean du Tillet Evêque de Meaux, frere du Greffier.

(4) *Dans l'Avertiſſement au Lecteur.*

(5) *Chez Pierre Mettayer.*

La Croix du Maine a ignoré que notre Jean du Tillet ſoit l'Auteur d'une *Inſtitution du Pere Chreſtien à ſes Enfans*, qui fut imprimée à Paris l'an 1563 *in* 4. Je voi dans le Catalogue de la Bibliothéque de Mr. l'Archevêque de Reims (6), *Sommaire de l'Hiſtoire de la guerre faite contre les Albigeois, extraite du Treſor des Chartes par Jean du Tillet*, à Paris chez Robert Nivelle 1590 *in* 8. Mr. Teiſſier remarque qu'*il y a auſſi un Livre intitulé* Pontificum aliquot Romanorum exempla cum Ethnicorum Principum geſtis comparata, *imprimé l'an* 1576, *fait par Jean Tilius* (7). Il ne ſait lequel des deux freres en eſt l'Auteur. Je l'ignore auſſi ; je ſai ſeulement que cet Ouvrage fut imprimé à Amberg l'an 1610 *in* 8.

(6) *A la page* 166, *col.* 2.

(7) Teiſſier, Addit. aux Eloges, *Tom. I, pag.* 345.

(*C*) *S'il s'acquit beaucoup de gloire, ... il amaſſa . . . beaucoup de biens.*] Mr. de Thou me fournit cette circonſtance, quoi qu'il l'exprime un peu autrement que moi. Rapportons les paroles de ce grand Hiſtorien. *Qui* (Jo. Tilius) *cura,*

assiduité aux détails & aux fonctions de sa Charge. Le Livre qu'il publia l'an 1560 touchant la Majorité du Roi le rendit odieux aux Protestans. Ils le réfutérent, & il reproche à l'un de leurs Historiens d'avoir supposé qu'il ne leur repliqua pas (*D*). Ils publiérent sur les motifs de son Ouvrage certaines choses qui lui étoient desavantageuses, & ils remontérent jusques à des faits qu'ils prétendoient avoir été cause de son aversion pour la Renaudie Chef de la Conspiration d'Amboise (*E*).

Je

cura, diligentia, & summa in suo munere assiduitate, non solum ingentes opes, sed veram gloriam, & qua majorem nemo nostrorum antea meruit, exacta Juris nostri & Franco-Galliæ omnis antiquitatis cognitione sibi comparavit (8).

(8) Thuan. Lib. XLVII, pag. m. 974. col. 2.

(*D*) *Il reproche à l'un de leurs Historiens d'avoir supposé qu'il ne leur repliqua pas.*] Quand on parle des Disputes des Auteurs, on ne doit point négliger de dire quel en a été le prémier sujet, ni de quoi traitent leurs Ecrits. Ne nous mettons donc pas en peine si quelque Lecteur trouve trop longues les Citations suivantes. *Charles cinquiesme* avoit fait au bois de Vincennes l'an 1374 *l'Ordonnance de la majorité des Rois de France, entrez au 14 an, laquelle fust approuvée, & publiée en Parlement y seant ledit Roy, & tenant son lict de justice, le vingtiesme May mil trois cens soixante & quinze. Neanmoins après le decez dudit Roy Henry second, que son fils aisné le Roy François second print la Couronne, aagé de quinze ans, cinq mois vingt un jour, & marié, aucuns desirans changer la Religion en ce Royaume, par Escrits insolens, blasmerent (comme illicite) l'administration dudit Roy, & de la Roine sa mere: à laquelle j'envoyay lors un Escrit intitulé*, Pour la Majorité du Roy trés-Chrestien contre les rebelles. *Leurs Majestez l'ayant veu, & que l'auctorité dudit Roy y estoit fondée & declarée, commanderent qu'il fust publié par impression. Je remonstray qu'il n'estoit dressé, que pour instruction & conseil, afin de ne souffrir ladite auctorité estre diminuée, qu'ils avoient pouvoir faire garder & entretenir, tendant qu'il ne fust imprimé. Toutesfois pour informer chacun du droict dudict Roy, leurs dites Majestez persevererent à commander ladite impression. Laquelle faite aussi tost sortit un Escript contraire sous le tiltre de* Legitime Conseil, *auquel je respondis par autre Escript intitulé*, Pour l'entiere Majorité du Roy tres-Chrestien, contre le Legitime Conseil malicieusement intitulé par les rebelles, *qui les arresta. Ce que l'imposteur à teu en ses Commentaires de l'estat de la Religion & Republique n'agueres sans nom, mis en lumiere. Sont suffisans lesdits Escripts demourez pour le convaincre de calomnie impudente en cest endroit & autres* (9). Celui qu'il nomme imposteur est le Président de la Place, qui l'a fait entrer en assez mauvais état dans ses narrations. Voions un peu cette Scene. La Place donne d'abord (10) le précis de *plusieurs Livres & Placards* que l'on *divulgua* contre la Maison de Guise sous le Régne de François II. Il dit en suite que Jean du Tillet les réfuta par un Ecrit *intitulé la Majorité du Roy* (11). Il donne une Analyse assez courte de cet Ouvrage, & il la conclut par ces paroles (12): „ Et finalement s'attachoit à ceux qui se disent faire profession de l'Evangile, disant que c'estoit à faulx tiltre, que c'estoit plustost d'une nouvelle opinion, appellant les prédicans seditieux & mutins: concluant que Dieu favoriseroit les armes qui seroyent employées à l'encontre d'eux". Il ajoute que *tout aussi tost presque que ce Livre fut divulgué* on y fit une Réponse dont il rapporte le Sommaire exactement, & n'oublie pas de *s'étendre* sur ce que l'on y avoit mélé de personel. „ Estoit ajousté", dit-il (13), „ Que l'Autheur dudict Livre parvenu à honneur & dignité par la liberalité des Rois de France, (duquel la plume devoit estre consacrée & desdiée seulement à maintenir l'équité, les estats, & police de ce Royaume, & l'auctorité de Justice) s'estoit fort oublié, voulant confirmer l'auctorité de ceux qui ne cessoient de pervertir tout l'ordre qui jusques icy a eu lieu en ce Royaume: ne respondant aucunement, & de propos delibéré, à ce que l'on avoit maintenu que ceux de Guise estoyent en tout événement du tout incapables du lieu qu'ils tenoyent. Et faisant semblant de n'y penser point, s'estoit jetté sur ceux qui n'en pouvoient mais, lesquels se deffendroyent en tems & lieu: mais qu'iceluy Autheur s'estoit à la parfin représenté depeint au vif en la personne d'Achitophel, luy ressemblant naïfvement au conseil qui donnoit pour conclusion de son Livre. Car comme il conseilloit d'assembler le peuple fidele qui maintenoit le Roy contre Absalon usurpateur: aussi ce personnage enseignoit que l'espée trenchante devoit estre jectée sur eux, se declarant par-là mutin & seditieux, ne demandant que cruauté, confusion, & la ruïne de ce Royaume". Voilà où finit la Scene; elle est, pour en parler franchement, trop courte ou trop longue. Car si l'Historien ne vouloit rien dire de la Replique de Du Tillet, il devoit se taire sur la Replique des Protestans, & puis qu'il ne trouva pas à propos de supprimer ce point-là, il ne devoit point supprimer l'autre. Nous allons voir qu'il n'est pas le seul qui ait commis ce petit péché d'omission, & même qu'on a enchéri sur son silence.

(9) Du Tillet, Recueil des Roys de France, pag. m. 277, 278.

(10) Commentaires de l'estat de la Religion & Républiq. *Livre II, folio 38 verso.*

(11) *Là-même, folio 43.*

(12) *Là-même, folio 44.*

(13) *Là-même, folio 45.*

(*E*) *Ils publiérent sur les motifs de son Ouvrage certaines choses .... desavantageuses, & ils remontérent jusques à des faits .... cause de son aversion pour .... le Chef de la Conspiration d'Amboise.*] Louïs de Regnier Sieur de la Planche, aiant donné presque mot à mot la même Analyse que le Président de la Place, s'arrêta tout court sans dire un seul mot de la Replique de Jean Du Tillet. Il fit bien pis; car il débita que cet Auteur, sollicité de repliquer, repondit qu'il valoit mieux garder le silence. „ Il y eut plusieurs autres personnages qui mirent la main à la plume contre ce Livre de du Tillet, mais si je les transcrivois tous, cela pourroit estre ennuyeux aux lecteurs. Ces Responses estant tombées es mains du Cardinal, il envoya querir du Tillet & son frere l'Evesque de sainct Brieu, & les pria en la présence de ses plus privez & familiers amis, de mettre la main à l'œuvre pour repliquer. Car, disoit-il, je crain que ces Escrits trottent en Allemagne, & rompent les desseins du Roy, d'autant que les Princes, nommément les Protestans que nous voulons entretenir, sont fort curieux de tels Livres: & quand ils les ont imprimez en leurs gros cerveaux, il n'est pas aisé aux serviteurs secrets que nous avons pres d'eux, de les pouvoir arracher. Au contraire, cela donne grande ouverture aux Huguenots d'avoir audience, en sorte que nous ne jouyssons pas puis après si aisement de ces Princes comme nous voulons, & sommes le plus souvent reculez en nos entreprises. On dit que du Tillet s'excusa bien fort, par ce que la matiere estoit difficile, & par trop esclaircie par les Histoires de France: en sorte que ce seroit bailler nouvel argument aux Huguenots d'escrire & surcharger luy Cardinal, & sa maison, d'injures. Qu'entre ces personnages desesperez il y avoit de merveilleux esprits, lesquels n'entretenoyent leur credit, ni faisoyent valoir leur cause, que par leurs Escrits. A tant faloit-il leur en donner la moindre occasion qu'on pourroit, & qu'au lieu d'escrire on devoit user contre leurs personnes & biens de toutes les rigueurs qu'on pourroit adviser; afin de ne leur donner pied ferme, ny aucun esprit de Livre: ce qui fut jugé le plus expedient par toute la compagnie, & que le Cardinal pourroit escrire particulierement des lettres aux Princes, qui serviroyent d'ample défense à toutes les calomnies qu'on luy rejetteroit, lesquelles ne seroyent imprimées, n'estans publiées par impression. Ce qu'il promit faire pour le plus expedient (14)".

(14) La Planche, Histoire de François II, *pag. 370 & suivant.*

L'Histoire dont je tire ce passage est un Livre qu'une infinité de particuliers trouveroient difficilement: on ne feroit donc rien presque pour leur service, si l'on se contentoit de la leur citer; le seul vrai moien de les satisfaire est de mettre ici tout du long le récit que l'on y trouve touchant les motifs de Du Tillet. C'est un narré tout rempli de choses particulieres & très-curieuses. Rapportons-le donc sans craindre que l'on se fâche de la prolixité de la Citation.

„ (15) Du Tillet, . . . remuant les anciens registres & panchartes du Parlement de Paris, commença à les fueilleter; & trouvant des actes dignes de memoire oubliées par nos Historiographes, fust par nonchalance ou ignorance, il se proposa d'en faire un recueil pour servir à la posterité. Ce qu'ayant fait entendre au Roy (16), il le trouva très-bon & utile pour le bien de son service & du Royaume. Et pourtant luy commanda d'y travailler diligemment. Et d'autant que le labeur estoit de grands frais, argent luy fut pour ce faire delivré, avec promesse de recompense. Par ce aussi qu'il luy convenoit estre aidé des registres & enseignemens de la chambre des comtes, du thresor des chartres, & autres lieux, il eut lettres contenantes mandement très-expres, pour luy faire ouverture, & laisser prendre ce qui luy feroit besoin. En quoy il usa d'une extreme diligence. Mais ayant avancé la besongne, le Roy mourut, sans que du Tillet eust recueilly le bien qu'il en attendoit. Et ce qui plus l'estonna, ce fut que depuis le deces du Roy, tous ses amis se trouvoyent ou eslongnez, ou chassez de la Cour, en sorte que son estat du greffe estoit en grand bransle à cause de sa value, & que ceux de Guise avoyent des lors pris ceste coustume, de distribuer tant qu'ils pouvoyent les offices, & les plus belles charges, à leurs amis. Du Tillet eut lors acces seulement au Connestable, auquel il fit entendre la charge qu'il avoit eue dudit feu Seigneur, & le bien que la France en devoit esperer. En quoy il n'oublia ses peines, & requerant pour recompense d'icelles, & de ses services, que son estat de greffe de Parlement luy fust à tout le moins continué & confermé. Le Connestable, qui avoit receu quelques service de du Tillet, luy promet de le presenter au Roy, & de le faire expedier. Mais quant à son livre, d'autant qu'il n'estoit homme de lettres, il ne s'en soucia autrement. Advint comme il en parloit au Roy, & que du Tillet avoit ses livres desployez sur sa table, voici arriver le Cardinal de Lorraine, qui mit l'œil dessus. Et ayant estimé que ceste marchandise seroit fort à propos à l'instruire aux affaires d'estat, & pour adresser les desseins qu'il s'estoit desja imaginez, commença de faire trouver mauvaise & rendre odieuse ceste bonne entreprise de du Tillet, voire jusques à l'accuser devant sa Majesté, de desloyauté, de vouloir mettre en lumiere les secrets du Royaume, & les choses que les Roys devoyent tenir cachées plus precieusement, pour n'estre veues que de peu de gens. Le Connestable n'insista pas fort pour du Tillet.

(15) *Là-même, pag. 372. & suiv.*

(16) *L'Auteur parle de François I.*

„ Car

Je rapporterai (*c*) ce qu'ils publiérent ; chacun en croira ce qu'il voudra. Nous verrons dans l'Article suivant (*d*), qu'on a dit qu'il avoit été disciple de Jean Calvin. Il mourut à Paris l'onzieme de Novembre 1570 (*e*). Sa Charge de Gréfier au Parlement de Paris a été possédée pendant plus d'un Siecle par ses descendans (*F*). Il ne faut pas oublier qu'il fut l'auteur ou le promoteur de l'Edit (*f*) qui faisoit défense de porter de l'argent à Rome pour l'expédition des Bénéfices (*g*).

(*c*) *Dans la Rem.* (*E*).

(*d*) *Dans la Rem.* (*C*).

(*f*) *Donné en Septembre* 1551.

(*g*) Thuan. *Libro VIII, pag.* 168.

TIL-

(*e*) Pierre de S. Romuald, Journ. Chron. *Tome II, pag.* 540. La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 269, & Sammarth. Elogior. *Lib. II, pag. m.* 80, *marquent seulement le Mois de Novembre. Corrigez* Moreri *qui met au Mois de Décembre.*

„ Car il avoit opinion que les lettres amollissoyent les Gentilshommes, & les faisoyent degenerer de leurs majeurs, & mesmes estoit persuadé que les lettres avoyent engendré les Heresies, & acreu les Lutheriens en tel nombre qu'ils estoyent au Royaume, en sorte qu'il avoit en peu d'estime les gens savans, & leurs livres: qui fut cause que du Tillet ne trouva tel appuy & support de ce costé-là, qu'il estimoit. Toutesfois se sentant ainsi rabroué, il se defendit du commandement qu'il avoit du feu Roy, suppliant que ses livres fussent veus & examinez, esquels on trouveroit qu'il n'avoit en rien outrepassé le deu de sa charge. Sur cela le Cardinal se fit commander de prendre ces livres pour les voir, & en faire son rapport au Conseil. Ce qu'il fit, & les envoya en ses coffres, chargeant du Tillet de se retirer à luy, pour luy rendre raison de son fait, & entendre l'intention du Roy. Voilà comme ce negoce fut accroché, & comme du Tillet, au lieu de recevoir recompense de ses longs travaux, avoit assez affaire à employer ses amis pour appaiser le Cardinal, de sorte qu'il craignoit de perdre la vie, les biens, & les estats. Le Cardinal de sa part ayant fait feuilleter ces livres par les gens doctes qu'il tenoit pres de soy, pour l'instruire es affaires qu'il devoit proposer au Conseil, où il estoit lors fort neuf, à cause de son jeune aage & inexperience, trouva par leur rapport, que ces labeurs luy pourroyent grandement aider & servir: mais que de les publier par impression, il y avoit des choses de trop grande consequence, & qui mesmes pourroyent prejudicier aux droits qu'ils pretendoyent en quelques Duchez & Seigneuries du Royaume. Toutesfois, il leur sembloit qu'il ne devoit ainsi rudoyer l'Auteur, ains le caresser & recevoir benignement, luy faisant avoir la confirmation de son estat. Quoy advenant, il se sentiroit merveilleusement obligé à luy, & pourroit-on soustraire des livres ce qui faisoit contre ses droits. Davantage que s'estant acquis un tel serviteur au Parlement, il n'auroit peu fait: car par son moyen il entendroit tous les secrets de la Cour. A quoy ils s'asseureroyent le faire condescendre, s'estimant encores bien heureux. Le Cardinal trouva cela tres bon, & le sceut si bien pratiquer, qu'il parvint en fin au but auquel il vouloit viser, comme cy dessus nous avons deduit. Du Tillet aussi s'estimant n'avoir peu fait, d'estre entré en la bonne grace du Cardinal, & d'avoir eu la confirmation de son office par sa faveur, se constitua son affectionné serviteur: & afin d'avoir moyen de le tenir plus seurement adverti de toutes choses, luy bailla un sien frere pour Protenotaire. Par ainsi croissant le Cardinal en faveur, biens, honneurs, & grandeurs, croissoit aussi l'affection de ce Greffier à son service, de sorte qu'il n'eschappoit secret de proces de belles Duchez, Contez ou Seigneuries de respect, qu'il ne fust adverty des moyens de les pouvoir recouvrer. Ayant donc depuis ledit Cardinal atteint le haut degré sous le Regne de François II duquel nous escrivons l'Histoire, du Tillet print volontairement la defense de ceux de Guise en main, sachant bien que s'il leur avenoit mal, on pourroit un jour rechercher sa vie: comme au contraire, il y avoit à penser que cest Escrit ayant fortifié leur cause, acroistroit aussi sa faveur, comme à la verité le Protenotaire, qui aussi avoit trouvé moyen d'estre employé par la Royne Mere, eut pour recompense l'Evesché de S. Brieu. La Cour de Parlement meuë de pareille affection, & voulant entierement gratifier à ces Gouverneurs, adjousta à ce Livre de la Majorité son privilege, faisant tout son possible à supprimer les Escrits au contraire, & recherchant les Imprimeurs qu'on soupçonna y pouvoir mettre la main, pour les punir comme criminels de lese-Majesté. Davantage, il y avoit une autre consideration particuliere qui mouvoit ce Greffier à escrire contre ceux de l'entreprise d'Amboyse, asavoir l'inimitié mortelle qu'il portoit à la Renaudie, à cause des proces qu'ils avoyent eus ensemble en matiere de fausseté, où l'honneur de du Tillet estoit grandement engagé. Et combien qu'il eust eu arrest à son profit (17), si est-ce que la Renaudie publioit haut & clair que c'estoit par faveur qu'il avoit trouvée par toutes les Cours de France, à cause de son estat, où il pouvoit beaucoup servir à ses amis: mais qu'il esperoit que si la justice luy estoit jamais ouverte, il feroit apparoir de l'iniquité des jugemens, & de la fausseté de du Tillet, comme de fait il avoit obtenu restablissement, & lettres de revision quelque temps devant la mort du Roy Henry. Il reprochoit aussi à du Tillet, que luy & les siens ayans esté nourris & eslevez en la maison de la Renaudie, il avoit esté envoyé à Paris dés ses jeunes ans pour solliciter leurs proces, & là entretenu si curieusement & diligemment en ses estudes, que par leur faveur & diligence il avoit finalement esté pourveu de cest estat de Greffier de Parlement, où se voyant eslevé, au lieu de rendre à sadite maison loyal service pour les bienfaits qu'il en avoit receus, il avoit par des faussetez toutes manifestes fait tomber és mains de ses freres quatre ou cinq mille livres de rente en benefices que tenoit un des oncles dudit de la Renaudie: & davantage, cherchoit tous moyens de s'approprier le bien demeuré de reste de leur domaine, à cause qu'il en tenoit tous les tiltres riere soy. Mais tout cela fut assopi par la mort de la Renaudie, la memoire duquel tenoit encores du Tillet en gehenne".

(17) *Confirez avec ceci ces paroles de* Varillas, *pag.* 102 *de l'*Histoire de François II. La Renaudie avoit eu un procez de longue discussion avec Jean du Tillet, Greffier en chef du Parlement de Paris. C'estoit pour la Cure de Champineis en Angoumois de six mille livres de rente; & la Renaudie après avoir promené sa partie par toutes les Jurisdictions Souveraines du Royaume, sous prétexte qu'elle y avoit des parens, obtint enfin une évocation au Parlement de Dijon, où il fut dans les formes convaincu de fausseté. *Varillas ajoûte que du Tillet* fit prendre prisonnier *la Renaudie qui* ne pouvoit éviter d'être condamné à la mort; *mais que le Prince de Joinville fit sauver ce prisonnier, & lui obtint* des Lettres de revision qui le retablissoient dans ses biens & dans sa renommée. *Monsr.* de Thou *dit, Libr. XXIV, pag. m.* 488, *que la Renaudie n'avoit été condamné qu'à une grosse amende, & banni pour quelque tems.*

Je croi que l'Histoire du Sieur de la Planche n'a été imprimée qu'après la mort de Jean du Tillet.

(*F*) *Sa Charge de Gréfier . . . . . a été possédée pendant plus d'un Siecle par ses descendans.*] Voici ce qu'on trouve dans le véritable Estat de la France imprimé en 1657. *Il y a dans le Parlement de Paris un Greffier en chef, qui est Monsieur du Tillet, dont les predecesseurs possedent depuis trois cens ans cette Charge, qui est une des plus lucratives de toute la France* (18). Il y a là, ce me semble, une erreur de Chronologie; car je croi qu'avant notre Jean du Tillet aucun de sa race (19) n'avoit été Greffier en chef au Parlement de Paris. Et notez que l'Etat de la France, imprimé en 1620 (20), nomme Philippe Jaques celui qui l'étoit alors.

Voici un bel Eloge du petit-fils de Jean du Tillet. Le 29 de Decembre 1646, *Monsieur du Tillet, Greffier en Chef du Parlement durant prés de soixante ans, rendit son esprit à Dieu, apres une longue maladie qu'il supporta fort patiemment. Il est loué tres-particulierement de ce qu'ayant donné pendant sa vie plus d'un million d'or en charitez, aumosnes, & liberalitez, on ne trouvera nulle part ny le nom ny les armes de Jean du Tillet Baron de la Bussiere. Il a vescu soixante-dix-huict ans & six jours* (21) (*a*).

(18) Véritable Estat de la France, *pag.* 453 *Edit. de Paris* 1657.

(19) *C'est-à-dire pere, ayeul paternel, &c. qui est le sens de l'Auteur quoy' al cité.*

(20) *A la page* 430 *du II Tome.*

(21) Pierre de Saint Romuald, Journal Chronol. *Tom. II, pag.* 700.

§ (*a*) S'il n'est pas vrai, comme le remarque fort bien Mr. Bayle, que la Charge de Greffier en Chef du Parlement de Paris fût depuis 300. ans dans la Famille du Tillet, il n'est pas vrai non plus que Jean du Tillet soit le premier de cette Famille qui en ait été revêtu. Cela paroitra par l'Extrait suivant d'un Mémoire communiqué par Mr. François Janiçon, Avocat au Conseil privé du Roi, & Député général des Eglises Réformées de Guienne.

HELIE DU TILLET, Fils d'un Secretaire des Commandemens de Louïse de Savoye, Comtesse d'Angoulesme, Mere de François I, fut annobli en Avril 1434, & étoit en 1514 Président des Comptes en Angoumois, & Vice-Président de la Chambre des Comptes de Paris. En sa considération, François I. donna à son Fils SERAPHIN DU TILLET Chevalier Valet de Chambre du Roi la Charge de Greffier en chef du Parlement de Paris, en laquelle il succéda à Nicole Pichon son beau-Pere. Les Lettres patentes de cette Donation sont dattées à Claye le 5 Nov. 1518, & il en presta serment le 4 Fevrier 1519, calcul moderne. Depuis ce tems-là, cette Charge n'est point sortie de cette Famille. JEAN son frere l'obtint le 7 Sept. 1530; JEAN son fils, le 24 Juillet 1552; JAQUES son frere, le 2 Janvier 1578; JEAN, dit *le Jeune*, le 4 Mars 1588; FRANÇOIS, en 1638; & JEAN FRANÇOIS, en 1674. Cette année, le Roi aiant séparé cette Charge en quatre parties, un nommé Philippes Jacques en eut une, dont il jouït jusqu'en 1689, que JEAN FRANÇOIS DU TILLET y rentra. *Jean du Tillet*, frere du premier Jean, & fils d'Helie, fut fait Evêque de St. Brieux en 1553, & le 16 Décembre 1565 Evêque de Meaux. Il mourut au mois de Décembre 1570.

Il paroit par-là, 1, que Seraphin du Tillet est le prémier de cette Famille qui fut Greffier en Chef du Parlement de Paris: 2, que ce Philippes Jacques n'est point un Du Tillet, comme l'insinue le passage rapporté par Mr. Bayle, & comme Mr. Bayle paroit l'avoir cru lui-même: 3, que ce Philippes Jacques semble n'avoir exercé cette fonction qu'en attendant que *J. Fr. du Tillet* fût en âge ou en état de l'exercer lui-même. REM. CRIT.

TILLET (Jean du) frere puiné du précédent, s'attacha à l'état Ecclésiastique, & se rendit un fort habile homme (*a*). Il apprit exactement les Langues, l'ancien Droit Romain, & l'Antiquité Ecclésiastique. Il visita par la permission de François I les plus célèbres Bibliotheques du Roiaume, & en tira beaucoup de Livres, & se mit par-là en état de publier de beaux Monumens de l'une & de l'autre Antiquité (*b*) (*A*), & nommément un vieux Manuscrit qui porte le nom de Charlemagne (*B*), & qui ne plut guere aux Catholiques Romains. Il fut pourvu successivement de deux Evêchez, les uns disent qu'il fut Evêque de Meaux, & puis de Saint Brieu (*c*); les autres qu'il le fut prémiérement de Saint Brieu, & puis de Meaux (*d*). Il composa des Traitez de Controverse, & néanmoins on le soupçonna de quelque panchant vers le Calvinisme (*C*). On a estimé une Chronique abrégée des Rois de France (*e*) qu'il publia en Latin (*f*) & en François (*g*), & qu'il étendit depuis Pharamond jusqu'en 1550. Il mourut le même mois & la même année que son frere le Gréfier (*h*). On dit que Louis du Tillet Archidiacre d'Angoulême étoit leur frere (*D*).

(*a*) Thuan. *Libro XLVII*, *pag. m.* 974.

(*b*) *Idem*, *ibidem*.

(*c*) Sammarthan. Elog. *Libro II*, *pag.* 79.

(*d*) Thuan. *Libro XLVII*, *pag. m.* 974.

(*e*) Sammarth. Elog. *Libro II*, *pag. m.* 80. La Croix du Maine, *pag.* 262.

(*f*) *L'an* 1551.

(*g*) *L'an* 1553.

TILLI,

(*h*) *C'est-à-dire au Mois de Novembre* 1570. Sammarth. Elog. *Libr. II*, *pag.* 80, & La Croix du Maine, *pag.* 269.

(*A*) *Il publia de beaux Monumens de l'une & de l'autre Antiquité.*] Il fit imprimer à Paris en 1538 quelques Traitez de Pacien Evêque de Barcelonne, & en 1540 *Apostolorum Canones & Concilia XIII*, & en 1550 *Codicis Theodosiani Libri priores octo emendati, & posteriores octo integri primum*, & en 1555 *Evangelium Matthæi Hebraicè & Latinè*, & en 1567 les Oeuvres de Lucifer Evêque de Cagliari.

(*B*) & . . . . *un vieux Manuscrit qui porte le nom de Charlemagne.*] Il le publia à Paris l'an 1549; mais on ne marqua au Titre, ni le nom de l'Imprimeur, ni le lieu de l'Impression, & il se donna dans la Préface qu'il y joignit le faux nom d'Eliphilus. On a cru avec beaucoup de vraisemblance que par la prémiere moitié de ce mot *il voulut faire connoître qu'étant animé de l'esprit d'Elie il avoit dessein de travailler à la destruction des images*, & que par l'autre moitié il désigna son nom *Tilius*, car *Tilia* en Latin est le nom d'un arbre que les Grecs appellent *Philyra* (1). Il est certain que sa Préface n'est point conforme aux principes des Catholiques Romains sur le Culte des Images; mais plutôt au Livre qu'il publioit, qui foudroie les Décisions du second Concile de Nicée. Voici le Titre sous lequel il le donna au Public. *Opus Inlustrissimi Caroli Magni, nutu Dei, Regis Francorum, Gallias, Germaniam, Italiamque, sive harum finitimas Provincias, Domino opitulante, regentis, contra Synodum, quæ in partibus Græciæ pro adorandis imaginibus stolide sive arroganter gesta est. Item: Paulini Aquileiensis Episcopi adversus Felicem Urgelitanum, & Eliphandum Toletanum Episcopos Libellus. Quæ nunc primum in lucem restituuntur. Anno Salutis M. D. XLIX.* On fit à Cologne une seconde Edition de ce Livre l'an 1555, & il a été inséré par Goldast dans le Recueil des Decrets Impériaux *de Cultu Imaginum*, publié à Francfort l'an 1608 *in* 8. Plusieurs Controversistes de la Communion de Rome (2) ont soutenu, que c'est une Piece supposée, que Charlemagne n'est point l'Auteur de ce Livre-là, & qu'il n'a point été composé au tems de cet Empereur, mais plutôt par les Hérétiques du XVI Siecle. On leur a fait voir qu'ils ont tort; & que du moins c'est un Ecrit que Charlemagne approuva & adopta. Voiez les preuves que Mr. Daillé apporte, & ses Réponses aux chicaneries de Bellarmin (3). Le Pere Maimbourg reconnoit de bonne foi que ce Livre fut écrit sous l'Empereur Charlemagne. *Il étoit demeuré dans l'obscurité*, continue-t-il (4), *jusqu'à l'an* 1549, *qu'un Lutherien l'ayant trouvé dans un ancien Manuscrit, le mit en lumiere avec une Préface de sa façon, sous le nom emprunté d'Eli Phili, dans laquelle il se déchaine terriblement contre le culte des Images. On ne peut néanmoins nier que ce Livre ne soit le véritable Ouvrage qu'on attribue à Charlemagne, comme il paroit par les Réponses que le Pape Adrien a faites aux Objections qu'il contient.* Il prétend que ceux qui le composérent *n'avoient nullement l'esprit de ce Prince, qui n'eût pas écrit de cette maniere.* On a réfuté invinciblement cette remarque dans les Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharisté (5), dont l'Auteur avoue *qu'il y a lieu de croire que Charlemagne a travaillé à ces quatre Livres qui portent son nom.* Je m'étonne qu'on ait épargné ce Jésuite sur ce qu'il a débité qu'un Luthérien les mit en lumiere. Ignoroit-il ce que tout le monde reconnoit depuis long-tems, que leur *Editeur* étoit Evêque?

(1) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tome I*, *pag.* 344, *ex* Vossio de Histor. Lat. *Libr. II*, *Cap. XXX*, *pag.* 290.

(2) *Voiez entre autres* Alanus Copus, Dial. IV, *Capite XVIII & XIX*; & Dial. V, *Cap. XII & seq.* Surius, *in* Admon. de Syn. Francof. *au III Tome des* Conciles, *Parte I*, *pag.* 159.

(3) Daillé, Traité des Images, *Livre IV*, *Chap. III*. *Voiez aussi Mr.* du Pin, Biblioth. *Tome VI*, *pag.* 120 *Edit. de Hollande.*

(4) Maimbourg. Hist. des Iconoclastes, *Livre IV*, *pag. m.* 23.

(5) *Pag.* 373 *Edit. de Hollande.*

(*C*) *Il composa quelques Traitez de Controverse, & néanmoins on le soupçonna de quelque panchant vers le Calvinisme.*] Vous en trouverez le Titre dans ce Catalogue: Traité de l'antiquité & solemnité de la Messe, du Symbole des Apostres & des XII Articles de nostre foy, à Paris 1566 *in* 8. Responsé d'un Evesque aux Ministres des Eglises nouvelles, à Paris 1566 *in* 8 (6). Il la publia aussi en Latin. Avis à Messieurs les Gentilshommes séduits par les piperies des Ministres des Eglises nouvelles, à Paris 1567 *in* 8. Traité de la Religion Chrestienne.

Voici la preuve qu'il fut suspect: le Cardinal du Perron l'accuse d'avoir eu un mauvais dessein contre le Catholicisme en publiant le Traité de Charlemagne. *C'est Monsieur du Tillet*, dit-il (7), *qui l'a faict imprimer* studio nocendi *plustost qu'autrement; & luy, qui avoit esté escolier de Calvin, ne pouvoit pas avoir autre opinion des Images que celle-là. Calvin*, dit-il en un autre endroit (8), *estoit bien empesché sur le fait de l'Eucharistie. On dit que chez Messieurs du Tillet il y a encore quelques Epitres de sa main sur le fait de l'Eucharistie, par lesquelles on pourroit voir plus clairement ce qu'il en tenoit qu'en ses Ecrits. Il ne faut pas s'étonner si ces Messieurs du Tillet ont esté un peu suspects ayant eu Calvin pour Precepteur.* Il ne faut pas être surpris que la Préface que Jean du Tillet l'Evêque avoit mise au devant du Livre de Charlemagne l'ait rendu suspect; car il s'exprima avec une extréme force contre l'abus des Images, & ne se tint pas dans les bornes où se renferment quelques Docteurs Catholiques (9). Peut-être n'écrivit-il ensuite contre les Huguenots qu'afin de se délivrer de tout soupçon. Ce que j'ai cité du Perroniana prouve que son frere le Gréfier n'étoit pas en bonne odeur d'Orthodoxie, & qu'on prétendoit qu'il avoit été Disciple de Calvin. Il se purgea si fortement, que ceux de la Religion le regardérent comme leur persécuteur (10). Et à propos de cela je corrigerai une faute qui est dans l'Indice des Matieres au II Volume de l'*Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées au Roiaume de France.* On y voit sous la lettre T *du Tillet Greffier & sa cruauté 7.* 501; mais quand on va à cette page 501 du VII Livre, on n'y trouve rien qui soit nécessairement à la charge de ce du Tillet. On y voit seulement que quelques soldats de la Religion qui étoient sortis de Bourges l'an 1563, & qui vouloient s'en aller à Orleans, prirent une route particuliere, *dequoy les uns se trouverent bien, les autres se perdirent: entre lesquels y en eut trente ou quarante lesquels estant travaillés du chemin, & ayans bien peu de poudre pour tirer, furent surpris & cruellement massacrés par les gens que Jean du Tillet Greffier de la Cour de Parlement de Paris tenoit en sa maison de la Bussiere pres de Chastillon sur Loin* (11). Si l'Auteur avoit dit que du Tillet séjournant alors à la Bussiere avoit ordonné cette tuerie, la Table du Livre seroit correcte; mais il nous permet de penser que du Tillet n'eut point de part à cela: n'est il pas certain que dans les Guerres civiles on fait garder ses châteaux le mieux que l'on peut? Si les soldats que l'on emploie font du desordre, le Maître du Château étant quelquefois à cent lieues d'eux, n'aiant rien commandé en particulier, est-il responsable de ce desordre? Ceux qui font la Table des Livres commettent souvent de pareilles fautes.

(6) Du Verdier, Biblioth. Franç. *pag.* 757, 758.

(7) Perroniana, *au mot* Charles Magne.

(8) *Ibidem*, *au mot* Calvin.

(9) *Mr.* du Pin, *par exemple. Voiez la page* 153 *du VI Tome de sa* Nouvelle Bibliotheq. *Edition de Hollande.*

(10) *Voiez les Rem.* (*D*) & (*E*) *de l'Article précédent.*

(11) Beze, Hist. Eccles. des Eglises, *Volume II*, *Livre VII*, *pag.* 501.

(*D*) *On dit que* Louis du Tillet *Archidiacre d'Angoulême étoit leur frere.*] Florimond de Remond sera mon témoin. Il assure (12) que Calvin, s'étant retiré dans la ville d'Angoulesme, y *fut entretenu l'espace de trois ans, au despens de Louys du Tillet, Curé de Claix, & Chanoine d'Angoulesme, à qui il enseignoit ce peu de Grec qu'il sçavoit. Il estoit frere de l'Evesque de Meaux, & de Jean du Tillet Greffier au Parlement de Paris.* Cet Auteur ajoûte (13) que Louïs du Tillet „ ayant la teste pleine des „ opinions que Calvin luy avoit imprimé, desireux de „ voir tous ces grands hommes qui avoient denoncé la „ guerre à l'Eglise Catholique, s'en va en Alemagne (14). „ . . . . . . Du Tillet de retour estant remis en son bon „ sens, quitta pour jamais la doctrine de son maistre.. Ainsi „ Calvin perdit bien tost la premiere de ses conquestes: „ car ce fut la premiere ame qu'on pense avoir esté jamais „ desbauchée par luy. Il monstre fort le mal talent qu'il „ avoit contre cet homme en sa Preface sur les Psalmes. „ Car c'est de luy qu'il parle disant qu'un personnage, „ *qui s'est vilainement revolté, & retourné vers les Papistes,* „ *le descouvrit passant à Geneve.* Il entend du Tillet, du- „ quel il parloit tousjours en mauvaise bouche. Du Til- „ let de retour dans Angoulesme, ayant dit par ses lettres „ le dernier à dieu aux opinions nouvelles de Calvin, & „ fait publique abjuration de l'heresie, monté en chaire (car „ il estoit homme de sçavoir) presche & descrie le Luthe- „ ranisme, autant qu'il avoit desiré de l'avancer. Le Cal- „ vinisme n'avoit encor de nom: il fut esleu Archidiacre, „ dignité qu'il disputa longuement avec la Renaudie (15)". Selon ce récit, il seroit faux que du Tillet le Gréfier eût été disciple de Jean Calvin: le Perroniana confondroit les choses.

Notez que le frere de Papyre Masson assûre que Louïs du Tillet n'étoit point frere, mais neveu du Gréfier au Parlement. *Is* (Ludovicus Tillius) *erat filius Heliæ in privato Consistorio Regis Consiliarii & Vicepræsidis Rationalium, Aloisiæ è Sabaudia Francisci primi, matris, fratrisque Joannis Tillii Senatus Parisiensis exceptoris, cujus scripta extant* (16). Il ne dit point que le Gréfier ait eu nulle part au retour de ce disciple de Calvin. Vous remarquerez, s'il vous plait, que ce frere de Papyre Masson s'informa le mieux qu'il lui fut possible de toutes ces choses pendant son séjour à Angouleme

(12) Florimond de Remond, Hist. de l'Héresie, *Livre VII*, *Chap. IX*, *pag. m.* 883.

(13) *Idem*, *Chap. X*, *p.* 889, 890.

(14) *Voiez la Rem.* (*AA*) *de l'Article* Calvin.

(15) *Mr. de* Thou, *Livr. XXIV*, *pag.* 488, *dit que la Renaudie plaida pour un Bénéfice que son oncle maternel avoit eu dans l'Angoumois, & que du Tillet le Greffier prétendoit. Voiez dans la Remarque* (*E*) *de l'Article précédent les paroles de la* Planche & *celles de* Varillas.

(16) *Addit. ad Caput IV* Vitæ Calvini, *pag.* 417. Elog. Pap. Massonis.

leme où il eut un Canonicat (17). Pierre de Saint Romuald (18) observe que ce Chanoine du Tillet se nommoit Louis ou Seraphin, il rapporte quelques faits que Florimond de Remond avance; mais au lieu de citer ce Florimond, il cite Papyre Masson qui n'en a rien dit.

Je trouve dans le Mercure Galant du Mois de Mai 1705 (19) un SERAPHIN DU TILLET, qui étoit mort depuis peu Conseiller en la grande-Chambre, & un Abbé DU TILLET qui vit encore; & que la mere de feu Monsr. le Comte d'Entremont Lieutenant Général de Bresse, & grande mere de la Marquise de l'Hopital, descendoit du Greffier Jean du Tillet.

(17) *Addit. ad Caput IV Vitæ Calvini, pag.* 456 *Elog.* Pap. Massonis.

(18) *In Continuatione Chronici Ademari, pag.* 296, 297.

(19) *Pag.* 281.

TILLI, ou (THILLI,) Terre Seigneuriale dans le Brabant (*A*), a donné son nom au Comte JEAN DE TILLI qui y étoit né, & qui a été l'un des plus grands Capitaines du XVII Siecle. On parle de lui dans le Moreri sous le mot *Tzerclas*, qui étoit le nom de Famille de ce fameux Général. Il avoit un frere aîné dont les petits-fils font aujourd'hui (*a*) une très-belle figure. Ils sont trois freres, & s'appellent Comtes de TILLI. L'un est Chanoine de Liege: les deux autres portent les armes. L'un est Général des troupes de Liege, & a été promu à la Dignité de Prince par le Roi d'Espagne (*B*). L'autre s'est avancé aux prémieres Charges dans les Armées de Hollande par de longs services (*b*). Il est marié avec une sœur du Comte de Reckheim, Evêque de Coire, & Chanoine de Cologne & de Saltzbourg, Seigneur qui soutient par un grand mérite, & par un esprit fort relevé, la Noblesse illustre de sa Maison.

Il y a quelques fautes dans le Moreri à l'Article *Tzerclas* (*C*), qui est celui du Comte Jean de Tilli. Je ne sai si l'on se trompe quand on dit que ce Général fut fait Comte à la Diete de Ratisbonne l'an 1623: je dirai seulement que selon le Pere Labbe, *Jean & Jaques de* TILLI furent *créez Comtes de l'Empire par l'Empereur à Vienne le 3 de Septembre* 1622 (*c*). Le Sieur Blanc observe que le Comte Werner neveu du Comte de Tilli fut blessé au Combat de Statlo l'an 1623 (*d*).

(*a*) *C'est-à-dire l'an* 1696. *Les Gazettes parlent incessamment d'eux.*

(*b*) *Lieutenant Général de la Cavalerie & Gouverneur d'Arnhem en* 1701. *Voiez les* Lettres Historiques *de Nov.* 1701, *pag.* 607.

(*c*) Labbe, Chronol. Franc. *Tome V, pag.* 846.

(*d*) Blanc, Histoire de Baviere, *Tom. IV. pag.* 190.

(*A*) *Terre Seigneuriale dans le Brabant.*] Gramaie assûre qu'elle avoit appartenu à la Maison de Warfuzé, & que Robert de Warfuzé la transporta à Gerard Marbais l'an *1389.* Elle fut ensuite possédée par Jean de Limilette, & puis par Sanson de Lalain qui en conféra le *Dominium altum & bassum* le 25 de Juin 1448 à Jean Serclaes issu d'une Famille Patricienne & des plus nobles de Bruxelles (1). La Terre de Tilli ne relevoit alors de personne; mais depuis elle a relevé des Ducs de Brabant. Voici par quel Acte: „ Jean Seigneur de Thilly a transporté és mains de Monseigneur le Ducq, sa Maison & Seigneurie de Tilly si comme icelle Seigneurie à luy estoit demourée, & à luy appartenoit comme des propres biens alloux, & mondit Seigneur a audit Jehan, ladite Maison & Seigneurie, transporté & investi, pour iceulx biens & Seigneurie de lors en avant par ledit Jehan & hoirs & successeurs, de mondit Seigneur & ses successeurs Ducz & Duchesses de Brabant, à tousjours mais tenir en Fief. Et ledit Jean releva ainsi sadite Maison & Seigneurie de Thilly de mondit Seigneur en Fief, & en fist foy, hommaige, & serment de loyaulté, ainsi que selon le droit de la Court des Fiefs de Brabant y appartenoit, & mondit Seigneur le receut ainsi en son hommage, saulf en ce ses haulteur & Seigneurie & les droits de chacun, fait le xvj. jour de May l'an mil iiijv. & xlix (2)". Ce Jean Serclaes fut pere de Jaques t'Serclaes, qui le fut de Martin t'Serclaes, qui le fut de Jean t'Serclaes Conseiller au Conseil de guerre de l'Empereur, & mari d'une fille du Comte de Frise (3). De ce mariage sortit Jean t'Serclaes créé Comte par l'Empereur Ferdinand II (4), & l'un des plus grands Capitaines du XVII Siecle.

(1) *Patricia imprimisque nobili apud Bruxellam stirpe edito.* Le Roy, *in* Topographia Gallo-Brabantiæ, *pag.* 99.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Le Roy *in* Topographia Gallo-Brabantiæ, *pag.* 99.

(4) *Ex eodem, ibid.*

(*B*) *L'un . . . . . a été promu à la Dignité de Prince par le Roi d'Espagne.*] Voici la teneur des Lettres Patentes telle que Mr. le Baron le Roy l'a publiée en abrégé. Elles sont datées de Madrid le 22 de Decembre 1693. „ Charles par la grace de Dieu Roi de Castille, &c. *Nous* ayant esté fait rapport, que plusieurs devanciers de nostre tres cher & feal Messire *Albert T'Serclaes de Thilly*, Comte du Saint Empire Romain, Gentilhomme de nostre Chambre, Sergeant General de Bataille de nos armées au Paysbas, & apresent, par nostre permission & adveu, General des troupes du Prince & Evesque de Liege nostre allié, & autres de sa famille, ont rendu avec beaucoup de valeur & fermeté, aux Empereurs, Roys & Princes nos augustes predecesseurs. Comme aussy que ledit Messire *Albert T'Serclaes de Thilly*, auroit servy dans nosdites armées dez l'an mille six cens soixante six, de Capitaine, Lieutenant Colonel, Maistre de Camp, & Sergeant General de bataille, & que dans toutes les occasions, qui se sont offertes de nostre service, il n'auroit jamais espargné, ny sang, ny biens, de quoy nous avons toute la satisfaction que nous pourrions souhaiter. Ainsy que des services qu'il continuë de rendre actuellement, en qualité de General desdites troupes du Prince & Evesque de Liege, pour la cause commune avec le zele, bravoure, & experience si connue de tout le monde. Sçachant de plus que ledit Messire *Albert T'Serclas de Thilly*, est issu d'une trés-illustre & ancienne maison, qui s'est tousjours maintenu par plusieurs bonnes, hautes, & trés-considerables alliances, & que d'ailleurs il possede plusieurs Terres, Seigneuries & biens, pour soutenir le lustre, si comme celles de Montigny, Farciennes, Prelle, & autres, & voulant pour cette cause l'eslever, acroistre, & decorer, de plus grands honneurs, droits, prerogatives, & preeminences; Avons icelluy Messire *Albert Comte de T'Serclaes de Thilly*, de nostre certaine science &c. fait & créé, comme nous le faisons & créons par ces presentes *Prince de T'Serclaes*, consentans & permettans, qu'il puisse & pourra applicquer ledit titre de Prince, sur la terre & Seigneurie qu'il denommera sous nostre obeissance, & jurisdiction en nosdits Paysbas, laquelle terre & Seigneurie nous avons dez maintenant pour lors erigé & erigeons par ces presentes, en dignité, titre, nom, cry, & preeminence de *Principauté de T'serclaes* &c. (5)".

(5) Le Roy, Erection de toutes les Terres, Seigneuries, & Familles titrées du Brabant, *pag.* 106.

(*C*) *Il y a quelques fautes dans le Moreri à l'Article* Tzerclas.] I. On a oublié de marquer le nom de batême de ce Général des troupes de la Ligue Catholique. II. La ville qu'on marque qu'il prit après la Bataille de Prague se nomme *Ellenbogen*, & non pas *Elbogen.* III. Il auroit falu indiquer qu'elle est en Boheme. IV. La défaite du Marquis de Bade à Wimphen ne fut point postérieure, mais antérieure à la prise d'Heidelberg. V. Ce qui arriva à Mansfeld proche de Darmstad (6) ne fut pas une *déroute*, mais un échec, & précéda aussi la conquête d'Heidelberg: ainsi ces paroles du Moreri contiennent un Anachronisme, *Tilli avoit* AUPARAVANT . . . *pris Heidelberg.* VI. On ne peut comprendre ces termes, *Il avoit auparavant aidé l'Archiduc Leopold à la prise de Breda.* C'est peut-être une faute d'impression pour *Bretta* nom Latin de *Bretten* petite ville du Palatinat. Cet Archiduc Leopold étoit Evêque de Strasbourg, & joignit ses troupes à celles du Comte de Tilli au siege d'Heidelberg (7). VII. Au lieu de dire que *le Duc de Weimar* & celui d'Alkenbourg (8) furent pris à la Bataille de Statlo, il faloit dire *le Duc Guillaume de Saxe-Weimar & Frederic Duc de Saxe-Altembourg.* Sans cette désignation particuliere dont le Sieur Blanc s'est servi (9) on laisse mille ambiguitez qui déplaisent aux Lecteurs exacts. VIII. Dire que *plusieurs autres Princes* furent du nombre des prisonniers, c'est avancer une fausseté; car le Sieur Blanc, qui nomme les principaux, ne nomme que ces deux-là qui fussent Princes. Notez que dans l'Edition de France 1689 on marqua bien le Titre du Livre de Julius Bellus, *Laurea Austriaca;* mais dans l'Edition de 1699, on a mis conformément aux Editions de Hollande *Maurea* au lieu de *Laurea.*

(6) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* d'Armstad, *comme dans* Moreri. *On a corrigé cette faute dans l'Edition de Paris* 1699.

(7) *Voiez* Blanc, Histoire de Baviere, *Tom. IV, pag.* 133.

(8) *On a mis Altembourg dans les Editions de Hollande.*

(9) Histoire de Baviere, *Tome IV, pag.* 190.

TIMÉE, Historien Grec, fils d'un homme illustre (*A*), étoit de Tauromenium en Sicile, & florissoit au tems d'Agathoclès qui mourut l'an 4 de la 123 Olympiade (*a*). Il écrivit plusieurs Livres (*B*), & entre autres une Histoire de son Païs. Tout cela est perdu, il ne nous

(*a*) Athen. *Libro II, pag.* 37 *& alibi.*

(*A*) *Fils d'un homme illustre.*] Il étoit fils d'Andromaque qui parut beaucoup par ses richesses, & par ses belles qualitez, & qui peut passer pour le fondateur de l'une des villes les plus considérables de la Sicile; car il ramassa tous les fugitifs de Naxe ville que Denys le Tyran avoit ruïnée, & les établit sur une colline nommée Taurus. Ce fut l'origine de Tauromenium (1). Il fit cela l'an second de la 106 Olympiade (2). Il y avoit déja long-tems que Denys avoit ruïné Naxe (3). Notez qu'Andromaque régna dans cette nouvelle ville avec beaucoup de douceur, & qu'il se montra ennemi de tous les Tyrans. Il reçut les troupes de Timoleon, & anima ses Sujets à les seconder pour délivrer du joug de la tyrannie toute la Sicile (4).

(*B*) *Il écrivit plusieurs Livres.*] Trois de la Syrie: Soixante-huit *de argumentis Rhetoricæ:* Ὀλυμπιονίκας ἢ Χρονικὰ πραξίδια. *Olympionicas seu acta Chronica.* Ἰταλικὰ καὶ Σικε-

(1) *Tiré de* Diodore de Sicile, *Libr. XVI, Capite VII.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Tiré de* Diodore de Sicile, *Libr. XIV, Capite XVI.*

(4) *Tiré de* Plutarque, *in Vita Timoleontis, pag.* 244.

nous en reste rien. Il se plut fort à médire (*C*), & l'on ne fut guere persuadé de sa bonne foi (*D*). Ses emportemens contre Agathoclès, & l'affectation de lui rendre si peu de justice, déplurent beaucoup. Il écouta trop en cette rencontre l'esprit de vengeance (*E*). On trouva encore

Σικελικὰ *libris* 8. Ἑλληνικὰ καὶ Σικελικά. Dans le prémier de ces deux derniers Ouvrages, il donna l'Histoire de Sicile entant qu'elle étoit jointe avec celle des Romains, & il la donna dans l'autre entant qu'elle étoit jointe à celle des Grecs (5). Il fit à part l'Histoire de Pyrrhus, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse (6), & de ces paroles de Ciceron: *Deesse mihi nolui quin te admonerem ut cogitares conjunctene malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, Callisthenes Troicum bellum, Timaeus Pyrrhi, Polybius Numantinum: qui omnes à perpetuis suis Historiis ea quæ dixi bella separaverunt* (7). Nous avons vu qu'on fait deux parties de l'Histoire de Timée, & que l'on donne huit Livres à la prémiere, sans marquer combien la seconde en contenoit. Mais il faut que j'ajoûte que plusieurs le citent sans observer cette division: ils marquent en général tel ou tel Livre de ses Histoires. Le plus haut qu'Athenée en ait cité est le vingt-huitieme (8). Diogene Laërce ne va que jusqu'au dix-huitieme (9).

(*C*) *Il se plut fort à médire.*] Cela fut cause que l'on ajoûta quelques lettres à son nom, pour lui faire un titre qui marquât son attachement à la censure: Τίμαιος μὲν οὖν μεγίστην πρόνοιαν πεποιημένος, τῆς τῶν χρόνων ἀκριβείας, καὶ τῆς πολυπειρίας πεφροντικὼς, διὰ τὰς ἀκαίρους καὶ μακρὰς ἐπιτιμήσεις εὐλόγως διαβάλλεται. καὶ διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς ἐπιτιμήσεως Ἐπιτίμαιος ὑπό τινων ὠνομάσθη. *Timæus sanè, & in temporum notatione exquisitam adhibuit diligentiam, & ut variâ rerum cognitione abundet, sollicitè laborat. At propter intempestivas, & verbosas reprehensiones, jure etiam ipse reprehenditur. Quare ob nimiam taxandi libidinem, & acerbitatem, Epitimæus (id est, taxator) à quibusdam nominatus fuit* (10). Vous voiez que l'Historien qui lui a porté ce coup ne laisse pas de le louer par d'autres endroits, je veux dire par l'exactitude chronologique, & par l'abondance des éruditions. Tous ceux qui l'ont critiqué ne sont pas si équitables: l'un d'eux ne le fait connoître que par le mauvais côté, & il emploie pour cela une parenthese. Ταύτης δὲ μαρτυρία ἐςὶ τὰ γενηθέντα τότε ψηφίσματα· ἅπερ ἀγνοοῦντά φησιν ὁ Ἀρτεμίδωρος τὸν Ταυρομενίτην Τίμαιον, καὶ ἄλλως βάσκανον ὄντα, καὶ συκοφάντην (διὸ καὶ Ἐπιτίμαιον κληθῆναι) λέγειν ὡς ἐκ τῶν Περσικῶν παρακαταθηκῶν ἐποιήσαντο τοῦ ἱεροῦ τὴν ἐπισκευήν: *Testantur hoc quæ tum facta sunt decrèta: quæ ignorantem ait Artemidorus Timæum Tauromenitam, hominem alioqui invidum & calumniatorem, ac cui propterea nomen Epitimii, id est reprehensoris factum sit scripsisse, id templum eos è depositis Persarum condidisse* (11). Afin qu'on entende mieux ce passage, j'ajoûte qu'il se rapporte à la refutation d'un mensonge, que notre Timée avoit débité touchant les Ephesiens. Il avoit dit qu'ils emploiérent les dépôts des Perses à faire bâtir le Temple de Diane. Voici un troisieme Censeur dont la morsure va jusqu'au vif. Διὸ δὴ καὶ νῦν ἡμεῖς μὲν εἰκότως ἂν δόξαιμεν ἀθετεῖν τοῖς ὑπὸ Τιμαίου κατὰ Δημοχάρους εἰρημένοις. ἐκεῖνος δὲ ἂν οὐκ εἰκότως τυγχάνοι συγγνώμης, οὐδὲ πίστεως ὑπ' οὐδενὸς, διὰ τὸ προφανῶς ἐν ταῖς λοιδορίαις ἐκπίπτειν τοῦ καθήκοντος διὰ τὴν ἔμφυτον πικρίαν: *Quocirca nunc quoque nos ea, quæ à Timæo dicta sunt in Democharem, merito improbare videamur. Ille autem indignus, cui à quoquam ignoscatur, & fides habeatur, videri debet: quia apertè in maledictis ab officio discedit, ac deflectit propter insitam acerbitatem* (12). Clement d'Alexandrie nous donne Timée & Theopompe pour une accolade d'Historiens satiriques & fabuleux (13). Cornelius Nepos en fait presque autant (14). Notez qu'Athenée observe qu'Ister écrivant contre Timée le nomma Epitimée (15). Ce fut peut-être le prémier qui trouva ce jeu de mots. Notez aussi qu'Aristote fut l'un de ceux que Timée maltraita (16), & n'oubliez point cette circonstance, cet Historien répandoit toute son aigreur contre les autres lors même qu'ils n'avoient point tort. C'est ainsi qu'il s'emporta contre ceux qui avoient parlé du taureau de Phalaris. Il les traita hautement de conteurs de fables: il soutint avec la derniere chaleur que ce taureau n'avoit jamais existé (17); & c'étoit lui qui se trompoit, car ce taureau subsistoit encore au tems de Diodore de Sicile (18). Il avoit été transporté à Carthage lors que la ville d'Agrigente fut saccagée par Imilcar, & il avoit été rendu aux Agrigentins 260 ans aprés, lors que Scipion l'Africain détruisit Carthage. Ces particularitez sont rapportées par Diodore de Sicile (19) comme une occasion favorable de censurer notre Timée, & de marquer les conjonctures où il faut excuser l'erreur des Historiens, & où il ne faut pas l'excuser. Il faut l'excuser lors que les faits sont si obscurs que même avec beaucoup de diligence on ne peut pas découvrir ce qui en est: il ne faut pas l'excuser si sa négligence, & si l'envie de flater quelcun, ou de médire de quelcun, l'entrainent hors du bon chemin. Les paroles de l'Original plairont beaucoup à ceux qui seront capables de les entendre. C'est pour eux que je les copie: les autres ne doivent point s'en fâcher, ils passeront par dessus sans avoir la peine de lire, & ils sauront néanmoins en gros la pensée de l'Historien. Περὶ δὲ τούτων φιλοτιμότερον εἰπεῖν προήχθην, διό τι Τίμαιος ὁ τῶν πρὸ ἑαυτοῦ συγγραφέων πικρότατα κατηγορήσας, καὶ συγγνώμης οὐδεμίαν τοῖς ἱστοριογράφοις ἀπολιπὼν, αὐτὸς εὑρίσκεται σχεδιάζων, ἐν οἷς μάλιστα ἑαυτὸν ἀποπέφαγκεν ἀκριβολογούμενον. δεῖ γὰρ, οἶμαι, τοὺς συγγραφεῖς ἐν μὲν τοῖς ἀγνοήμασι τυγχάνειν συγγνώμης, ὡς ἂν ἀνθρώπους ὄντας, καὶ τῆς ἐν τοῖς παρῳχημένοις χρόνοις ἀληθείας οὔσης δυσευρέτου· τοὺς μέντοιγε κατὰ προαίρεσιν οὐ τυγχάνοντας τοῦ ἀκριβοῦς προσηκόντως κατηγορίας τυγχάνειν, ὅταν κολακεύοντες τινὰς ἢ δι' ἔχθραν πικρότερον προσβάλλοντες, ἀποσφάλλωνται τῆς ἀληθείας (20): *Quâ de re studiosius differere mihi libuit; quia Timæus, cum magnâ acerbitate scriptores ætatem suam antecedentes reprehendat, nullumque historicis veniæ locum relinquat; ipse tamen, ubi diligentissimum veritatis studium profitetur, nugari & alucinari deprehendatur. Scriptoribus enim in iis, quæ non assequuntur, veniam (meo quidem judicio) tribui æquum est, quippe, cùm homines sint, & temporum præterlapsorum veritas difficulter è caligine eruatur. Contrà verò, qui datâ operâ exactam inquisitionem negligunt, hos meritò accusandos arbitror, & quando nimirum nonnullis adulando, vel per odium virulentiùs alios impugnando, à regiâ veritatis viâ exorbitant & aberrant.*

(*D*) *L'on ne fut guere persuadé de sa bonne foi.*] Voiez les paroles de Polybe que j'ai citées dans la remarque précédente, & celles que l'on verra ci-dessous (21). Lisez en un mot ce qui nous reste du XII Livre de Polybe.

(*E*) *De rendre si peu de justice* à Agathoclès . . . . . . *Il écouta trop . . . . . l'esprit de vengeance.*] Agathoclès l'avoit contraint de s'enfuir hors de la Sicile: cela ne lui coûta rien pendant sa vie; mais il lui en coûta quelque chose après sa mort. Agathoclès vivant ne fut pas une personne dont Timée se pût venger; il falut que cet Auteur usât de remise, & qu'il différât sa vengeance jusques à ce qu'Agathoclès fût dans le tombeau. Alors il déchargea sur lui les torrens de sa colere; ce Tyran fut diffamé, non seulement par la description de ses crimes, & de ses mauvaises qualitez, mais aussi par des médisances fabuleuses. On lui déroba la gloire des bons succès, on attribua à sa faute les malheurs qui lui arrivérent, sans en excepter les plus fortuits: on le fit passer pour un poltron, quoi qu'il fût assez évident qu'il avoit donné mille preuves d'un grand & d'un brave Capitaine. Auroit-il pu sans cela, fils de potier qu'il étoit, subjuguer toute la Sicile, & une partie de l'Italie & de la Libye? Timée ne s'est-il pas contredit? Dans tout le reste de son Ouvrage il éleve jusques aux nues la valeur des Syracusains (22), & puis il prétend qu'Agathoclès qui les subjugua étoit le plus lâche de tous les hommes. Il fait donc voir trop clairement sa passion & son animosité: les cinq derniers Livres de son Histoire, dans lesquels il traite des actions d'Agathoclès, ne méritent aucune louange. Suidas, qui me fournit tout ceci (23), prétend que l'Auteur dans toutes les autres parties de son Histoire a beaucoup de soin de dire la vérité. Οὗτος ὁ τὰς ἁμαρτίας τῶν πρὸ ἑαυτοῦ συγγραφέων πικρότατα ἐξελέγξας, κατὰ μὲν ἄλλα μέρη τῆς γραφῆς πλείςην πρόνοιαν εἶχε τῆς ἀληθείας. ἐν δὲ ταῖς Ἀγαθοκλέους πράξεσι, τὰ πολλὰ κατέψευσαι τοῦ δυνάςου, διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν ἔχθραν: *Timæus iste qui veterum historicorum peccata gravissime redarguit, in aliis quidem scripti partibus maximam veritatis curam provide gessit. In Agathoclis vero rebus pleraque ementitus est in principem illum, propter odium quo prosequebatur eum* (24).

Nous trouvons dans Polybe quelques-unes des injures que Timée avoit vomies contre Agathoclès. Il l'accusa de s'être prostitué dans sa jeunesse à tout venant, & en toutes sortes de façons: Γεγονέναι τὸν Ἀγαθοκλέα κατὰ τὴν πρώτην ἡλικίαν κοινὸν πόρνον, ἕτοιμον τοῖς ἀκρατεςάτοις, κολοιὸν, τριόρχην, πάντων τῶν βουλομένων, τοῖς ὄπισθεν ἔμπροσθεν γεγονότα: *Agathoclem in prima ætate publicum fuisse prostibulum, passim omnium incontinentissimorum libidini expositum, graculum, triorcham sive buteonem qui aversus & adversus impudicus obviisque quibusque pateret* (25). Et il conta que la femme de ce Prince fit cette complainte en le voiant mort, *à quoi ne lui servois-je pas? à quoi ne me servoit-il pas?* Paroles où Polybe trouve une terrible infamie: Ὅτ' ἀπέθανε τὴν γυναῖκα φησὶ κατακλαιομένην αὐτὸν, οὕτω θρηνεῖν· τί δ' οὐκ ἐγὼ σέ; τί δ' οὐκ ἐμὰ τύ; *Ubi fato functus esset, ejus uxorem mortuum maritum lamentantem hujusmodi plangorem edidisse, quid non ego tibi? quid non tu mihi* (26)? Polybe ne nie point qu'Agathoclès n'ait été le plus impie de tous les hommes (27); mais il prétend que cela n'excuse point la malignité satirique de Timée, & qu'elle se réfute elle-même; car il paroît par les relations de cet Auteur, qu'Agathoclès, sans bien, ni naissance, parvint au comble des dignitez: il subjugua toute la Sicile, il mit Carthage en péril, il se maintint dans la Tyrannie jusqu'à sa vieillesse, il mourut Roi. Cela montre qu'il avoit reçu de la nature plusieurs grandes qualitez. Donc les Historiens le devoient faire connoître, non seulement par ses mauvaises actions, mais aussi par celles qui méritoient de la louange: & par conséquent l'on ne peut excuser Timée qui aiant narré malignement, & hyperboliquement, tout ce qui pouvoit être blâmé dans la conduite d'Agathoclès, supprima universellement tout ce qui pouvoit y être loué. Ὁ δὲ παρεκτετιμένος ὑπὸ τῆς ἰδίας πικρίας τὰ μὲν ἐλαττώματα δυσμενικῶς καὶ μετ' αὐξήσεως ἡμῖν ἐξήγγελκε· τὰ δὲ κατορθώματα συλλήβδην παραλέλοιπε: *Egregius hic scriptor maledicendi studio occæcatus minus recte facta cum quadam animi malignitate solitus narrare, & simul omnia in majus extollere, præclara facinora simul cuncta prætermisit* (28).

Il

(5) Vossius, de Histor. Græcis, pag. 82. Voïez Suidas.

(6) Dionys. Halicarn. Libro I, Capite VI.

(7) Cicero, Epist. XII Libri V ad Familiares, pag. m. 255.

(8) Athen. Libro XI, Capite VI, pag. 471.

(9) Diogen. Laërt. in Empedocle, Libro VIII, num. 60.

(10) Diodorus Siculus, Libro V, circa init.

(11) Strabo, Libro XIV, pag. 440.

(12) Polybius, Libro XII, pag. 659.

(13) Ἀλλ' ἄρα Θεοπόμπῳ μὲν καὶ Τιμαίῳ μύθους καὶ βλασφημίας συντάττουσι. *Sed Theopompo quidem & Timæo qui fabulas & maledicta componunt.* Clem. Alexandrin. Stromat. Libro I, init. pag. m. 269.

(14) *Theopompus . . . & Timæus qui quidem duo maledicentissimi.* Cornelius Nepos, *in* Alcibiade.

(15) Athen. *Libro VI, Capite XX, pag.* 272.

(16) *Voïez* Diogene Laërce, *Libro V, num.* 11 & Aristocles *apud* Eusebium, Præpar. *Libro XV, Cap. II, pag.* 791.

(17) Diodorus Siculus, *Libro XIII, Capite XC, pag.* 543. *Edit. Lat.* 1611 in 8.

(18) *Idem, ibidem.*

(19) *Ibidem.*

(20) Diodorus Siculus, *Libro XIII, pag.* 380 *Edit. Græcæ Henrici Stephani* 1559 in folio.

(21) *Dans la Rem.* (*F*)

(22) Παρ' ὅλην γὰρ τὴν γραφὴν ἐγκωμιάζων τὴν τῶν Συρακουσίων ἀνδρείαν τὸν τούτων κρατήσαντα δειλίᾳ φησὶ διενηνοχέναι τοὺς ἅπαντας ἀνθρώπους. *Cum per totam historiam Syracusanorum fortitudinem laudet, illum qui subegit istos omnes mortales ignavia longe superasse dicit.* Suidas, *ubi infrà.*

(23) Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

(24) *Id. ibid.*

(25) Polyb. *Libro XII, pag.* 659 *Edit.* 1619 in folio. *Joignez à cela ces paroles de* Justin, *Libro XXII, Cap. I.* In Sicilia patre figulo natus (*Agathocles*) non honestiorem pueritiam, quam principia originis habuit. Siquidem forma, & corporis pulcritudine egregius, diu vitam stupri patientia exhibuit. Annos deinde pubertatis egressus, libidinem à viris ad feminas transtulit. Post hæc apud utrumque sexum famosus, vitam latrociniis mutavit.

(26) *Idem, ibid. Voïez le* Justin Variorum *de Mr. Grævius, Libro XXII init. & Suidas in* Τριόρχης.

(27) Πάντων γέγονεν ἀσεβέστατος. *Fuit ille sane omnium maxime impius.* Polyb. *Libr. XII, p.* 659.

(28) Polyb. *Libro XII, pag.* 660 *Edit.* 1619 in folio.

encore d'autres défauts dans son Histoire (*F*) ; mais de fort bons Connoisseurs avouent qu'il fut très-docte & très-éloquent (*G*). Il n'étoit pas moins excessif à louer, qu'à invectiver, & cela parut dans les éloges qu'il donna à Timoleon (*H*). Il vêcut quatre-vingts-seize ans (*b*). Sa fortune paroît avoir été médiocre. Il se tint fort en repos dans le lieu de son exil (*c*), il renonça à la vie active, aux voiages, à la guerre, & aux charges de la robe (*d*). Cela fut cause que quelques-uns s'étonnérent qu'il eût acquis la réputation d'un habile Historien (*e*). Longin le censure d'une chose qui ne mérite pas d'être critiquée (*I*). Mais Plutarque l'a condamné juste-

(*b*) Lucian. in Macrobiis, *pag.* 642 *Tomi II.*

(*c*) *C'est à dire à Athenes, si l'on en croit* Corradus in Brutum Ciceronis, *pag.* 115.

(*d*) Polybius, *Libr. XII, pag.* 670. (*e*) *Idem, Ibidem.*

Il n'y a rien de plus sensé que tout ce Discours de Polybe.

(*F*) *On trouva encore d'autres défauts dans son Histoire.*] Nous apprenons de Suidas (29) que Timée fut nommé *vieille Rhapsodeuse* γραοσυλλέκτρια, parce qu'il inséroit dans son Histoire tout ce qui se présentoit. C'est la même chose que si on l'eût appellé *Compilateur de Contes de vieille.* Polybe l'accuse d'avoir parlé de l'Italie avec beaucoup d'ignorance (30), & d'avoir joint à ce défaut dans la description de l'Afrique un petit génie, & sans jugement, & beaucoup de crédulité pour les vieilles traditions. Τὸν δὲ Τίμαιον εἴποι τις ἂν οὐ μόνον ἀνιστόρητον γεγονέναι περὶ τῶν κατὰ τὴν Λιβύην, ἀλλὰ καὶ παιδαριώδη καὶ τελέως ἀσυλλόγιστον καὶ ταῖς ἀρχαίαις φήμαις ἄκριτον ἐνδεδεμένον: *Timæum jure pronuntiet aliquis non solum imperitum rerum Africæ, sed etiam pueri ingenio virum, ac prorsus infirmo judicio & qui antiquitus traditis opinionibus supra modum fuerit deditus* (31). Il le blâme de ne s'être instruit que par les oreilles, & d'avoir manqué de discernement (32). Ce fut sans doute la cause des contradictions qui lui furent reprochées (33). Joignez à ceci le passage de Longin que je citerai dans la Remarque (I), & ceux de Plutarque qui paroîtront ci-dessous ; & notez qu'il ne fut pas un sectateur si servile des anciennes traditions, qu'il n'en réfutât quelques-unes : mais il n'étoit pas heureux dans son choix ; car par exemple, il rejetta mal-à-propos la tradition du taureau de Phalaris (34), & celle de la Colonie des Locriens (35) ; & apparemment il ne fut pas mieux fondé quand il nia que Zaleucus eût donné des Loix à ce peuple (36). Il nia même qu'il y eût eu un Zaleucus (37).

(*G*) *De fort bons Connoisseurs avouent qu'il fut très-docte & très-éloquent.*] Le passage de Diodore de Sicile, que j'ai cité ci-dessus (38), me sert ici de Commentaire ; mais je trouve beaucoup mieux mon compte dans les paroles de Ciceron qui vont être rapportées : *Minimus natu horum omnium Timæus, quantum autem judicare possum longe eruditissimus, & rerum copia ac sententiarum varietate abundantissimus, & ipsa compositione verborum non impolitus magnam eloquentiam ad scribendum attulit, sed nullum usum forensem* (39). Il venoit de nommer Herodote, Thucydide, Philistus, Theopompe, Ephore, Xenophon, & Callisthene. Je remarque cela afin que l'on juge mieux du rang que Timée avoit dans l'estime de Ciceron. Tous ces grands Historiens y étoient au dessous de lui quant à la science, & à la fertilité des matieres & des pensées. C'est beaucoup dire. Il n'y étoit point mal placé à l'égard de l'éloquence : vous le connoîtrez encore mieux par ces paroles : *Genera Asiaticæ dictionis duo sunt, unum sententiosum & argutum, sententiis non tam gravibus & severis quam concinnis & venustis, qualis in historia Timæus* (40). Mais afin qu'on voie que les meilleurs Juges des Ouvrages de l'Esprit ne s'accordoient guere mieux anciennement qu'aujourd'hui, je rapporterai un beau passage de Plutarque (41) : *L'Historien Timæus esperant surmonter Thucydides en vivacité d'éloquence, & faire trouver Philistus ignorant & du tout fascheux & impertinent, se va jetter en son Histoire à vouloir deschifrer les batailles tant de mer que de terre, & les Harangues que l'un & l'autre ont le plus elegamment escrites, là où, ne lui desplaise, il n'approche d'eux, non plus que feroit un homme de pied d'un coche de Lydie, comme dit Pindarus, & se fait lui-mesme connoistre homme de mauvaise grace, & de peu de jugement en cela, où, comme dit Diphilus,*

Gras & souillé du suif de la Sicile.

Ciceron voulant rapporter comme un bon-mot une pensée de Timée, observe, qu'il y en a beaucoup de semblables dans cet Historien (42). Mais Plutarque, qui l'attribue à un autre Auteur, la traite de froide & de puérile.

(*H*) *Les Eloges qu'il donna à Timoleon.*] Il le mit au dessus des plus grands Dieux (43), si l'on en croit Suidas, qui ajoûte que cette flatterie étoit bien plus punissable que celle de Callisthene : car celui-ci n'avoit pour but que l'Apothéose d'Alexandre, Prince infiniment plus illustre que Timoleon ; mais Timée ne se borna pas à cela, il voulut donner à son Héros la supériorité sur les prémieres Divinitez. Le raisonnement de Suidas roule sur un parallèle bien conduit ; on y trouve d'un côté plus de mérite dans la personne honorée, & moins d'excès dans les honneurs, & de l'autre plus d'excès dans les honneurs, & moins de mérite dans celui qui les reçoit. Cette conclusion de Suidas est donc juste, si Callisthene a été puni de mort très-justement pour sa flatterie, Timée méritoit encore plus la même peine. Je suis surpris de lire dans Suidas ce qui regarde Callisthene ; car plusieurs autres Auteurs content qu'il ne se rendit odieux à Alexandre, que par la trop grande liberté de lui parler sans flatterie, & nommément sur le chapitre des honneurs divins. Observons que Suidas impute à Timée deux grands défauts : le prémier est d'avoir condamné très-aigrement dans les autres les mêmes vices à quoi il étoit sujet : le second d'avoir eu le cœur tout-à-fait gâté, vu les maximes qu'il propose, & les opinions qu'il insinue à ses Lecteurs (44).

(*I*) *Longin le censure d'une chose qui ne mérite pas d'être critiquée.*] „ Pour ce qui est de ce Froid ou Puerile dont „ nous parlons, Timée en est tout plein. Cet Auteur est „ assez habile homme d'ailleurs ; il ne manque pas quelque- „ fois par le Grand & le Sublime : il sçait beaucoup, & dit „ mesme les choses d'assez bon sens : si ce n'est qu'il est en- „ clin naturellement à reprendre les vices des autres, quoy „ qu'aveugle pour ses propres défauts, & si curieux au reste „ d'étaler de nouvelles pensées, que cela le fait tomber as- „ sez souvent dans la derniere Puerilité. Je me contenteray „ d'en donner icy un ou deux exemples : parce que Ceci- „ lius en a déja rapporté un assez grand nombre. En vou- „ lant louer Alexandre le Grand, *Il a*, dit-il, *conquis tou- „ te l'Asie en moins de temps, qu'Isocrate n'en a employé à „ composer son Panegyrique.* Voilà sans mentir une compa- „ raison admirable d'Alexandre le Grand avec un Rheteur. „ Par cette raison, Timée, il s'ensuivra que les Lacedemo- „ niens le doivent ceder à Isocrate ; puis qu'ils furent trente „ ans à prendre la ville de Messene, & que celuy-cy n'en „ mit que dix à faire son Panegyrique (45) ". Je ne reconnois point là Longin, je ne sai ce qu'il avoit fait de son goût quand il écrivit de telles choses. Un de nos Savans, bel Esprit, en a jugé de cette façon. *Longin*, dit-il (46), *est un Chicaneur & un faux Subtil. Timée avoit écrit :* Alexandre employa moins de temps à la conqueste de toute l'Asie, qu'Isocrate n'en mit à achever son Panegyrique. *Longin le reprend d'avoir comparé un grand Prince à un Sophiste, & soustient que par cette mesme raison on pourroit croire* que les Lacedemoniens ont esté moins vaillans (47) qu'Isocrate, puis-qu'il ne luy fallut que dix ans à composer son Panégyrique, & qu'ils en mirent trente à la conqueste de Messene. *Quelle consequence ! Timée a-t-il parlé de la vaillance d'Isocrate ? Est-ce proprement comparer un Orateur à un Conquerant, que de comparer le temps de la composition de l'un, à celuy de la conqueste de l'autre ? Quoi qu'il n'y ait point de proportion entre des actions toutes differentes, s'ensuit-il qu'il n'y en ait point entre le long & le court espace de leur durée ? Ne pourrions-nous pas dire que le Grand Gustave se rendit maistre d'une partie de l'Allemagne, en moins d'années qu'il n'en fallut à Monsieur de Vaugelas pour traduire Quinte-Curce, au Pere Strada pour achever son Histoire, à Scriverius pour nous donner son Martial* (*) ?

Mr. Costar n'a point marqué tous les défauts de cet endroit de Longin : il auroit pu dire qu'il y a des choses que l'on ne peut surpasser ou égaler sans un mérite extraordinaire, auxquelles pourtant on pourroit être inférieur sans être petit. Un Prince, qui subjugueroit trois Roiaumes en aussi peu de tems qu'il en faudroit à un Géographe pour tracer trois cartes, feroit sans doute une grande action ; mais s'il ne gagnoit qu'une Province pendant que le Géographe traceroit dix mappe-mondes, il ne seroit pas permis de tirer cette conséquence, donc il est inférieur en adresse & en promtitude à ce Géographe. Je dis cela pour faire voir que Longin n'a pas eu droit de conclure, que la Comparaison de Timée pourroit faire plus d'honneur à Isocrate qu'aux Lacedemoniens ; car dix années mises à la composition d'une Harangue peuvent désigner plus de lenteur, que n'en désignent trente ans emploiez par un petit Peuple à subjuguer un Etat voisin.

REMARQUE sur le but des Comparaisons.

Le Censeur de Timée n'a point pris garde au but des Comparaisons. On les destine à faire sentir vivement la grandeur ou la petitesse des objets. Il n'y a donc rien de plus propre à être comparé à certaines choses, que ce qui en augmente l'idée le plus manifestement. Ainsi, pour bien faire connoître la rapidité des victoires d'Alexandre, il faloit les opposer à la lenteur d'un Panégyriste. Considérez d'un côté les obstacles de la guerre, le grand nombre d'ennemis qu'Alexandre a combattus, la vaste étendue des païs qu'il subjugua : considérez de l'autre la facilité d'écrire un Discours qu'on peut réciter dans une heure, il ne sera point possible que vous ne vous figuriez une vitesse incroiable dans ce Conquerant, si vous songez qu'il n'a point mis plus d'années à ses conquêtes, qu'un Rhétoricien à une Harangue. Un autre Conquérant qui n'auroit pas subjugué en trente années autant de Provinces qu'Alexandre en dix, eût été moins propre qu'Isocrate à servir de Comparaison ; car on est naturellement porté à imaginer une différence presque infinie entre le travail d'un Rhétoricien, & celui d'un Conquérant. On se figure qu'il est infiniment plus facile de ranger des mots, que de subjuguer des Roiaumes. Disons donc que Timée fut très-heureux dans son choix. Il prit ce qui pouvoit frapper le plus vivement l'imagination des Lecteurs. J'ai lu dans un Ecrivain moderne (48), que le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette, Généraux de l'Armée de France l'an 1637, *prirent Landrecies presque en moins de jours que Charles-Quint n'avoit autrefois emploié de mois pour ne la point prendre,*

(29) Suidas, in Τίμαιος, pag. 911.

(30) Polybius, *Libro II, pag.* 105.

(31) *Idem, Libro XII, init. p.* 653.

(32) Περὶ τὴν ἀνάκρισιν ῥᾳθύμως ἀνεστράφη. *In dijudicandis iis quæ sibi narrarentur negligens fuit.* Idem, ibid. *pag.* 668.

(33) Athenæus, *Libro VI, pag.* 272.

(34) *Voiez la Rem.* (C) *Citat.* (17).

(35) Polyb. *Libr. XII, pag.* 656.

(36) Cicero, Epist. I *Libri VI* ad Atticum, *pag. m.* 589.

(37) *Idem, Libro II* de Legibus, *folio* 333, C.

(38) *Citation* (10).

(39) Cicero, de Oratore, *Libro II, folio* 73. D.

(40) *Idem, in* Bruto, *circa fin. pag. m.* 451.

(41) Plutarchus, *in* Nicia, *initio, pag.* 523. *Je me sers de la Version* d'Amyot.

(42) *Vous trouverez cela dans la Remarq.* (C) *de l'Article* FONTARABIE.

(43) Μεῖζον ποιῆσαι Τιμολέοντα τῶν ἐπιφανεστάτων Θεῶν. *Timoleontem illustrissimis Diis majorem facere.* Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 910.

(44) Suidas, in Τίμαιος, pag. 911.

(45) Longin, Traité du Sublime, *Chapitre III. Je me sers de la Version de Mr.* Despreaux.

(46) Costar, Apologie, *pag.* 88, 89.

(47) *C'est ainsi qu'il faut traduire ; car le Grec porte* κατ' ἀνδρείαν, quoad fortitudinem. *Mr.* Despreaux *a éclipsé cela : peut-être afin de cacher un peu la fausse pensée de* Longin.

(*) *Scaliger l'appelle quelque part dans ses Epistres* Lentulum Martialis editorem.

(48) Girard, Vie du Duc d'Epernon.

justement sur des puérilitez qui se rapportent à un lieu-commun que l'ancienne Histoire cultivoit beaucoup. C'étoit celui de compiler les bons ou mauvais présages (*K*). Il est aisé de conclure du caractére de Timée, qu'il n'étoit point propre au métier d'Historien, & qu'il auroit dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathocles (*L*).

TIME-

dre, aiant été contraint après six mois de temps d'en lever honteusement le siege. Voilà sans doute une belle idée, grande, noble; mais je suis sûr que la promptitude d'une Conquête frapperoit encore plus si l'on disoit, *Un fameux Ingenieur avoit autrefois emploié autant de tems à dresser le plan de cette place, qu'ils en mirent à la prendre.* Les grands exemples ne sont pas moins favorables à Timée que les raisons. Le plus grand Orateur de Rome a dit que Pompée avoit terminé plus de guerres, que les autres n'en avoient lu, & que jamais les Voiageurs ne parcoururent tant de païs en si peu de tems, qu'il en subjugua par ses victoires. *Qui sæpius cum hoste conflixit quam quisquam cum inimico concertavit: plura bella gessit quam cæteri legerunt: plures provincias confecit quam alii concupiverunt* (49). . . . *Quis unquam aut obeundi negotii aut consequendi quæstus studio tam brevi tempore tot loca adire, tantos cursus conficere potuit quam celeriter Cn. Pompeio duce belli impetus navigavit* (50)? N'est-ce point comparer Pompée avec le moindre particulier qui fait lire, & avec un marchand que l'avidité du gain transporte de lieu en lieu (51)? Si la Comparaison d'Alexandre avec un Rhéteur, que Longin a tant blâmée, n'est point bonne, ne faudra-t-il pas que l'on condamne celle-là, qui est néanmoins admirable, & la plus propre du monde à exciter dans les esprits les idées que l'Orateur avoit intérêt d'y exciter? Passons à des exemples modernes.

(49) Cicero pro Lege Manilia, folio 104, *B.*

(50) *Idem, ibidem, D.*

(51) *Impiger extremos curris mercator ad Indos, Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.* Horat. Epist. I. *Libr. I.* ℣. 45.

Je n'allegue point ce qui fut dit de Charles VIII, qu'il courut toute l'Italie, comme un Maréchal des logis la craie à la main, & sans s'arrêter. Je vais tout droit à Mr. Despreaux, l'un des plus grands Maîtres. Il allegue deux raisons pour s'excuser de ce qu'il ne chante point les victoires de l'an 1672: la prémiere est que les noms des villes que le Roi conquit en Hollande sont *durs & barbares, & n'offrent de toutes parts que syllabes bizarres* (52): la seconde, que le Conquérant alloit si vite que les Muses ne pouvoient l'atteindre.

(52) *Cela me fait souvenir de ces deux Vers,* Ilion & Tenedos, Simoisque & Xantus & Ide Nomina sunt ipso pene timenda sono. *C'est Laodamie qui parle ainsi dans sa Lettre à Protesilas,* apud Ovidium Heroid. Epist. XIII, ℣. 53.

Encor si Tes exploits, moins grands & moins rapides,
Laissoient prendre courage à nos Muses timides,
Peut-estre avec le temps, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'Art nous pourrions nous sauver.
Mais dès qu'on veut tenter cette vaste carriere,
Pegase s'effarouche & recule en arriere;
Mon Apollon s'étonne, & Nimegue est à Toy,
Que ma Muse est encore au camp devant Orsoy (53).

(53) Despreaux, Epitre IV, *Vers.* 20.

M. Pellisson s'étoit servi de cette pensée dans son Invocation à Pegase, Piéce de Poësie que l'on admira extraordinairement, & où tout consiste à faire voir que les conquêtes du Roi couroient avec une telle vitesse, que les Poëtes ne pouvoient suivre la rapidité de ce torrent. Depuis que Mr. Pellisson eut emploié cette idée, tant d'autres Auteurs s'en sont servis qu'elle est devenue un lieu-commun. Je me souviens de l'avoir lue dans une Gazette de Paris, & c'étoit, si je ne me trompe, lors que Mr. de Guilleragues en avoit la direction. Il déclara qu'il étoit forcé de prendre de l'avantage, c'est-à-dire, de raconter par avance les victoires de sa Majesté, afin de pouvoir l'atteindre en quelque sorte dans ses promptes expéditions. Mr. Pavillon, qui sait manier un sujet si adroitement, tourna d'une très-belle maniere cette pensée dans une Ode sur la prise de Namur l'an 1693. Notez que cette maniere de louer le Roi a plu à un très-bon Juge de la justesse & de la délicatesse des Pensées: *Vous ne sçavez pas peut-estre*, dit-il (54), *un autre Madrigal qui me plait infiniment:*

(54) Bouhours, Maniere de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit, *pag.* 199, 200. *Edit. de Hollande.*

Louis *plus digne du trosne*
Qu'aucun Roy que l'on ait vu,
Enseigne l'art à Bellone
De faire des impromptu.
C'est une chose facile
Aux Disciples d'Apollon:
Mais ce Conquérant habile
A plutost pris une Ville
Qu'ils n'ont fait une Chanson.

Toutes ces pensées sont ingénieuses, continua Eudoxe: mais la louange y est toute visible, & les Auteurs font profession de louer, au lieu que celuy qui dit,

Croit que l'on fait les vers comme l'on prend les villes,

n'y songe pas, ce semble: il a l'air chagrin; il ne paroist avoir autre intention que de se tirer d'affaire: & c'est par là que le trait de louange qu'il donne en passant est plus délicat. La conformité qui est entre ces Pensées-là, & le paralléle de Longin, ne nous permet pas de douter que l'approbation de Timée ne soit contenue dans ce passage du Pere Bouhours. Mais si quelqu'un en doutoit, il le faudroit renvoier à ces paroles formelles du même Jésuite (55): „ Je ne suis pas „ pour Longin; & je le trouve trop critique de reprocher „ à Timée une puérilité sur la louange d'Alexandre. Qui „ diroit de Louïs le Grand, qu'il a conquis la prémiere „ fois la Franche-Comté en moins de jours qu'on ne pourroit „ faire son Panégyrique, diroit-il à vostre avis une sottise? „ Et si au retour d'une campagne si courte & si glorieuse „ on eust dit que ceux qui devoient faire des complimens „ à Sa Majesté avoient besoin de plus de temps „ pour préparer leurs Harangues, qu'elle n'en avoit mis à „ cette conqueste: croyez-vous que la pensée eust esté mauvaise? „ Je ne le croy pas, répondit Eudoxe; & je croy „ pourtant que la pensée de Timée est vicieuse, par la „ raison que les Harangues, dont vous parlez, ont rapport „ au Roy & à sa conqueste, & que le Panégyrique „ d'Isocrate n'en avoit point à Alexandre ni à ses victoires". N'en déplaise à cet Eudoxe, je croi qu'il auroit mieux fait de donner son approbation sans nulle réserve. Je croi que la pensée de l'Auteur Grec eût eu plus de perfection, si la Harangue d'Isocrate eût été le Panégyrique d'Alexandre. Il seroit sorti de là une augmentation d'agrémens: mais je ne saurois convenir, que le défaut d'une telle circonstance rende vicieuse la Comparaison. Elle conserve sans cela une image vive de la rapidité d'Alexandre.

(55) *Là-même, pag.* 81. *Edit. de Hollande.*

Je ne dois pas oublier que Mr. Racine doit être nécessairement pour Timée contre Longin. Lisez ce Passage d'une Lettre que Madame de Sevigni écrivit le 3 de Novembre 1677 à Mr. le Comte de Bussy; „ Vous me parlez fort bien en vérité de Racine & de Despreaux. Le „ Roi leur dit il y a quatre jours: Je suis fâché que vous „ ne soyez venus à cette derniere campagne, vous auriez „ vu la guerre, & votre voyage n'eût pas été long. Racine, „ lui répondit: Sire, nous n'avions que des habits „ de ville, nous en commandâmes de campagne; mais les „ places que vous attaquez furent plutôt prises que nos habits „ ne furent faits. Cela fut reçu agréablement (56)". J'ignore si quelqu'un s'est avisé de faire usage d'une Pensée de Martial. Elle concerne des Copistes qui alloient plus vite que celui qui leur dictoit.

(56) Lettres du Comte de Bussy Rabutin, *Tom. I, pag.* 226. *Edit. de Hollande.*

Currant verba licet, manus est velocior illis:
Nondum lingua, suum dextra peregit opus (57).

(57) Martial. *Libr. XIV, Epigr.* CCVIII.

Pourquoi n'auroit-on pas dit que le bras d'un Conquérant acheve son œuvre avec bien plus de vitesse, que la langue d'un Orateur n'acheve le sien?

(*K*) *Plutarque l'a condamné justement sur . . . . . . le lieu-commun . . . . . . des présages.*] „ Et si se laisse en „ beaucoup de lieux couler ès sottises de Xenarchus, comme „ là où il dit, qu'il estime que c'estoit un mauvais „ présage pour les Atheniens, que le Capitaine Nicias, „ ayant le nom derivé de ce mot Nicé, & qui signifie victoire, „ contredict à l'entreprise de la Sicile: & que par „ la mutilation des Hermes, c'est-à-dire, des images de „ Mercure, les Dieux les avertissoyent qu'en ceste guerre „ là ils devoyent recevoir & souffrir beaucoup de maux „ par le Capitaine des Syracusains, qui avoit nom Hermocrates „ fils de Hermon: & davantage qu'il estoit vraisemblable „ que Hercules portast faveur aux Syracusains, „ à cause de la Déesse Proserpine, en la protection de qui „ est la ville de Syracuse, pour recompense de ce qu'elle „ lui bailla le chien des Enfers Cerberus: & au contraire „ qu'il vouloit mal aux Atheniens, pource qu'ils défendoyent „ les Egestains, lesquels estoyent descendus des „ Troyens, ses mortels ennemis, à cause que pour la foy „ faussée, & pour le tort que lui tenoit le Roy Laomedon, „ il destruisit leur ville: mais à l'avanture avoit-il „ aussi bon jugement à escrire toutes ces galanteries là, „ comme à reprendre le stile de Philistus, ou à injurier „ Platon & Aristote (58)". Notons en passant combien étoit fausse l'idée que les Paiens se faisoient de Dieu. Le Décalogue nous enseigne que l'iniquité des peres n'influe sur les enfans quant à la colére de Dieu, que jusques à la quatrieme génération. Et voici un Historien Paien qui s'imagine que les Troiens attireront sur leurs protecteurs la haine d'Hercule, huit cens ans aprés les querelles que ce demi-Dieu avoit eues avec un Prince Troien.

(58) Plutarch. *in* Nicia, *pag.* 523. *Je me sers de la Version* d'Amyot. *Notez que* Longin, Traité du Sublime, *Chap. III, se moque de la raison prise du nom d'Hermocrate.*

(*L*) *Timée . . . . . n'étoit point propre au métier d'Historien, & . . . . il auroit dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathocles.*] Sa passion la plus favorite étoit d'imprimer un caractére de médisance sur ses Discours: il aimoit naturellement à critiquer & à censurer. C'est pourquoi une Histoire de sa façon n'eût jamais pu être bonne, quand même il eût possédé les autres talens qui sont nécessaires aux Historiens (59). L'Esprit satirique porte à supprimer les actions louables, & à ne présenter aux Lecteurs que l'endroit foible, & que le mauvais côté que l'on trouve dans chaque chose, ou que l'on y fait donner. On en use de la sorte principalement lors qu'on parle des actions d'un homme dont on a reçu quelque offense. Il n'y avoit donc point d'Histoire que notre Timée fût moins capable de bien composer, que l'Histoire d'Agathocles; car il l'écrivoit dans une ville où il se trouvoit en exil pour avoir été chassé de sa patrie par Agathocles. Le souvenir de cette injure, & de ce dommage, se présentoit à tout moment, pour crier vengeance aux oreilles de l'Ecrivain.

(59) *Conférez avec ceci la Remarque* (D) *de l'Article* REMOND.

Je

Je vous laisse à penser si un Auteur naturellement satirique, pouvoit en cet état-là se tenir neutre entre les bonnes & les mauvaises qualitez du Tyran qui l'avoit banni. Ceux qui se plaisent à médire trouveroient sans doute, s'ils s'examinoient profondément, que leur humeur satirique est le fruit d'un tempérament bilieux, & présomptueux. Or comme ce tempérament excite de grands désirs de vengeance lors même qu'on n'a été qu'un peu offensé, il faut conclure que Timée sentoit une passion violente de se venger d'Agathoclès. Dès-là il ne devoit point le mêler dans son Histoire, il devoit être très-assûré que s'il l'y mêloit il s'écarteroit des Loix Historiques. Les personnes les plus moderées, & les plus modestes, auroient sujet de se défier de leur vertu en écrivant les actions d'un persécuteur. Elles devroient justement craindre que les incommoditez de la proscription n'excitassent des nuages qui leur cacheroient l'état naïf des évenemens, & qui par-là les empêcheroient de bien remplir les fonctions d'un Historien (60). A plus forte raison faut-il craindre les illusions du ressentiment, lors qu'on ressemble à Timée. Je croi qu'il y a des gens si raisonnables, qu'ils aimeroient mieux ne rien écrire, que de s'ériger en Historiens dans des circonstances où ils pourroient craindre ces illusions; ils ne se contenteroient pas de laisser calmer les prémiers troubles de l'ame, d'attendre que le tems eût fermé la plaie, ils renonceroient pour jamais à des écritures qui la rouvriroient infailliblement. Mais Timée n'étoit pas de cette trempe; & je gagerois que le seul désir de se venger d'Agathoclès l'eût déterminé à prendre la plume incessamment pour composer une Histoire de Sicile. Chaque siecle peut fournir de tels Exemples: je veux dire des Auteurs qui n'auroient jamais songé à composer des Histoires, si des mécontentemens personnels, & des passions à la mode, ne les y eussent déterminez. Ils n'attendent point que leur colére soit passée, comme il faudroit pour le moins qu'ils l'attendissent (61); ils écrivent dès le prémier jour de leur nouvel-établissement. Aussi voit-on que leurs Histoires sont trop partiales, & qu'ils ajoûtent leurs gloses à chaque fait qu'ils rapportent. On les prendroit pour des Qualificateurs du saint Office; car ils prononcent des arrêts sur chaque action; ils décident qu'elle est foible, qu'elle est lâche, &c. Que ne donnent-ils à faire ce jugement au Lecteur? Ils devroient faire un narré qui ne contint que les principes ou que les premisses du raisonnement, le Lecteur tireroit lui-même la conclusion, soit qu'il s'agit de blâmer, soit qu'il s'agit de louer. Il suffit donc de bien exposer les faits: les Sentences en ce genre-là doivent être ménagées tout comme celles qu'on nomme Maximes: elles ne doivent pas se montrer hors d'œuvre ou en relief, il faut les incorporer dans la narration, comme on l'a dit ci-dessus (62). Il y a bien des Histoires modernes où il manque au Titre l'épithete de *critique*. Ce sont des Ouvrages où l'on ne fait que critiquer, & où l'on engage même quelquefois une dispute réglée. On narre, & puis on réfute, alternativement.

(60) *Voiez la Remarque (B) de l'Article* HALL (Richard).

(61) *Il faudroit qu'ils se souvinssent de ce beau Précepte,* Ne tiena animo permitte calenti, Da spatium tenuemque moram: male cuncta ministrat Impetus. *Stat. Theb. Libr. X, Vers. 697. Mais peut-être craindroient-ils de ne savoir pas écrire, s'ils attendoient qu'ils fussent de sens rassis: peut être s'imaginent-ils que la colére leur donne le talent qu'ils n'avoient pas.* Si natura negat facit indignatio versum, *disoit* Juvenal *dans sa* I Satire, *Vers. 79.*

(62) *Dans la Remarque (C) de l'Article* THEON.

TIMESIUS (*A*) a été un homme de conséquence dans Clazomene sa patrie. Il y possédoit une telle autorité, qu'il y faisoit tout ce qu'il vouloit; & comme il avoit rendu beaucoup de services à la République, il ne croioit pas être devenu odieux par son grand crédit. Il fut assûré du contraire, lors qu'en passant par un lieu où quelques petits enfans se divertissoient à jouer aux osselets, il entendit ce qu'ils disoient. Il s'agissoit de faire sauter un osselet hors d'un trou: la chose paroissoit si malaisée, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se feroit pas; mais celui qui devoit jouer en jugea d'une autre maniere, *Plût à Dieu*, dit-il, *que je fisse sauter la cervelle de Timesius, comme je ferai sauter cet osselet.* Timesius ne douta plus qu'il ne fût extrêmement haï dans la ville; & dès qu'il fut de retour chez lui, il raconta à sa femme ce qu'il venoit d'ouïr, & lui ordonna de plier bagage & de le suivre, & sortit hors de Clazomene (*a*). Je croirois volontiers que ce fut depuis ce tems-là, qu'il entreprit de conduire une Colonie dans la Thrace, & de rebâtir Abdere. Nous avons vu ailleurs (*b*) que son dessein ne réussit pas, & qu'il fut chassé par les Thraces avant que d'avoir mis en ordre ce nouvel établissement. Les Teïens, qui dans la 59 Olympiade abandonnérent leur ville, réussirent incomparablement mieux que lui dans le dessein de bâtir Abdere. Ils conservérent pour lui tant de respect, qu'ils l'honorérent comme un Héros (*c*). Il éprouva qu'on lui avoit répondu juste, lors qu'il avoit consulté l'Oracle touchant le dessein de conduire une Colonie, *Cherchez*, lui répondit-il, *des essains d'abeilles, vous aurez abondance de guêpes* (*d*). Le mal fut qu'au lieu de faire comme les abeilles de Virgile, qui chassent les frélons (*e*), les guêpes le contraignirent à déguerpir.

(*a*) Plutarch. Præc. Reip. ger. *pag.* 812.

(*b*) *Dans l'Article* d'ABDERE.

(*c*) Herodot. *Lib. I, Capite CLXVIII.*

(*d*) Plut. de Amicor. multitud. *pag.* 96.

(*e*) *Ignavum fucos pecus à præsepibus arcent.* Virgil. Georg. *Libr. IV, Vers.* 168.

(*A*) *Timesius.*] Je lui donne le nom qu'Herodote lui a donné, & non pas celui de *Timesias* qui lui est donné par Plutarque. J'ai remarqué ailleurs (1) qu'un fort savant homme l'a appellé Tisamenes, & qu'apparemment par une faute d'impression il lui attribue d'avoir chassé les Thraces (2). Un autre a dit qu'il fut chassé par les Teïens; j'ai aussi relevé cela (3).

(1) *Dans l'Article* ABDERE, *Rem. (K).*

(2) *Dans l'Article* ABDERE, *Rem. (B).*

(3) *Dans l'Article* ABDERE, *Remarque (C).*

TIMOLEON, Général des Corinthiens, a été l'un des plus grands hommes de l'ancienne Grece. On auroit pu l'appeller le fleau des Tyrans; car sa principale inclination, & sa principale occupation, furent de punir les Usurpateurs de la Puissance souveraine, & de maintenir ou de rétablir la Liberté. S'il combattit les Tyrans, ce ne fut pas pour se défaire de ses compétiteurs, & pour s'emparer de l'Autorité illégitime dont il les vouloit dépouiller. On ne trouve que trop de tels ennemis des Usurpateurs. Pour lui, il ne travailloit qu'en faveur des Peuples. Il porta si loin son zêle pour les intérêts de sa patrie, qu'il fit mourir Timophanes son frere aîné (*A*), après avoir vu que ses remontrances & ses prieres étoient incapables de le convertir. Il faut savoir que Timophanes s'étoit érigé en Tyran dans la ville de Corinthe. Sa mort eut des suites bien desagréables à Timoleon. Il y eut des gens qui se plurent à la lui reprocher comme un exécrable parricide, & sa mere le chargea de maledictions (*B*). Cela le mit au desespoir: il voulut se faire mourir;

(*A*) *Il fit mourir Timophanes son frere aîné.*] Il ne mit point lui-même la main au sang de son frere, mais il fut pourtant l'un des vrais auteurs de ce meurtre: car voici de quelle maniere cela se passa. Timoleon lia la partie avec deux hommes dont l'un, nommé Eschyle, étoit frere de la femme de Timophanes, l'autre étoit un Devin qui avoit nom Satyrus (1). Ils furent tous trois trouver le Tyran, & tâchérent pour la derniere fois de l'induire à rendre au Peuple la Liberté. Il se moqua d'eux d'abord, & puis il se mit bien en colére. Là-dessus Timoleon se mit un peu à l'écart, & se couvrit le visage, & pleura pendant que les deux autres tuérent Timophanes (2). Voilà le narré de Plutarque: généralement parlant il est conforme à celui de Cornelius Nepos (3). Mais Diodore de Sicile raconte que ce fut Timoleon qui tua son frere (4). Notez une différence entre Cornelius Nepos, & Plutarque. Le prémier dit que Timoleon s'associa avec son beau-frere; l'autre dit qu'il s'associa avec le beau-frere de Timophanes. Disons cela plus clairement. Cet associé selon Plutarque étoit frere de la femme de Timophanes (5); mais selon Cornelius Nepos, il étoit marié avec une sœur de Timophanes & de Timoleon. *Per aruspicem communemque affinem cui soror ex iisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit* (6). Mr. Moreri a fait ici une faute. Timoleon, dit-il, *consentit que Satyrus qui avoit épousé leur sœur fit perdre la vie à ce nouveau tyran.* Il cite Diodore de Sicile & Plutarque: le prémier ne parle point de cela; l'autre ne dit point que Satyrus fût parent ou allié de Timoleon, il le nomme seulement Devin. Et quant au second complice, il le nomme Eschylus, & le fait frere de la femme de Timophanes. Il seroit possible que le même Eschyle eût épousé une sœur de Timophanes & fût frere de la femme de Timophanes. Sur ce pied-là Cornelius Nepos & Plutarque auroient tous deux raison; mais ils auroient supprimé chacun une partie de l'alliance.

(*B*) *La lui reprocher comme un exécrable parricide, & sa mere le chargea de malédictions.*] Donnons à ce fait toute l'étendue que Plutarque lui a donnée. *Ceux qui ne pouvoyent vivre en estat de liberté populaire, & qui avoyent de tout temps accoustumé de se renger à l'entour des Seigneurs, &* leur

(1) *C'est ainsi que* Theopompus *le nomme; mais* Ephorus *&* Timée *le nomment Orthagoras.* Plut. *ubi infrà.*

(2) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 237.

(3) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis. *Cap. I.*

(4) Diodor. Siculus, *Libr. XVI, Cap. LXVI.*

(5) Ἀδελφὸς ὢν τῆς Τιμοφάνους γυναικός. *Fratrem uxoris Timophanis.* Plut. *in* Vita Timoleontis.

(6) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis *Cap. I.*

mourir; & lors qu'enfin ses amis lui eurent fait prendre une autre résolution, il renonça au public, & se confina dans une morne solitude. Il y passa vingt années, & apparemment il y eût passé toute sa vie, s'il ne se fût présenté une occasion de remettre en liberté la ville de Syracuse. Cette ville opprimée sous la Tyrannie de Denys eut recours aux Corinthiens. Ceux-ci résolurent de la secourir, & donnérent à Timoleon le commandement des troupes qu'ils destinérent à cela. Il fit ce voiage sous des auspices très-favorables (*C*): mais il eut beaucoup de difficultez à vaincre pour débarquer en Sicile; car Icetes Tyran de Leonte qui avoit fait mine de concourir avec les Corinthiens pour la liberté de Syracuse, & qui dans le fond ne songeoit à déthrôner Denys, que pour devenir le maitre de cette ville-là, s'étoit joint avec les Carthaginois, & occupoit tous les passages. Il tenoit Denys assiégé dans la Forteresse de Syracuse, & il avoit déja pris le reste. Nonobstant ces embarras, Timoleon inventa des ruses pour prendre terre en Sicile, il défit l'Armée d'Icetes, & peu après il se vit maître de la Citadelle de Syracuse, & ensuite de toute la ville; la Citadelle tomba entre ses mains, parce que Denys la lui livra avec sa personne (*a*); & il prit la ville d'assaut sans qu'aucun de ses soldats y fût tué ni blessé. Il fit raser la Forteresse, afin que les habitans se persuadassent que la liberté qu'ils venoient de recouvrer seroit de longue durée, & après avoir travaillé heureusement à rétablir le bon ordre dans cette place, il s'appliqua à redonner leur prémiere liberté à toutes les villes de Sicile qui gémissoient sous des Tyrans. Il contraignit Icetes à renoncer à l'alliance des Carthaginois, & à vivre en homme privé dans la ville des Leontins. Il obligea Leptines Tyran d'Apollonie à se rendre, & il l'envoia à Corinthe. Il remporta une victoire signalée sur les Carthaginois. Il punit la perfidie d'Icetes qui avoit eu de nouvelles liaisons avec eux (*D*). Il

(*a*) *Il fut envoié à Corinthe: mais on ne peut pas dire comme Moreri que ce fut après que Timoleon l'eut vaincu; car Denys ne résista point à Timoleon.*

leur faire la cour, firent semblant d'estre bien aises de la mort du tyran: toutesfois en reprochant continuellement à Timoleon qu'il avoit commis un parricide execrable & abominable aux Dieux & aux hommes, firent tant qu'ils lui en imprimerent au cœur un regret de l'avoir fait: & davantage estant averti que sa mere mesme le portoit fort impatiemment, & qu'elle en jettoit contre lui des paroles effroyables à ouir, & des maledictions horribles, il s'en alla vers elle pour la cuider reconforter: mais elle ne le voulut jamais voir, ains lui fit fermer sa porte. Adonc estant outré de douleur & troublé en son entendement, il lui prit soudainement volonté de se faire mourir en s'abstenant de manger: mais ses amis ne l'abandonnerent point en ce desespoir, ains le presserent tant & par remonstrances & par prieres, qu'ils le contraignirent de manger. Parquoi il prit alors resolution de vivre desormais aux champs en solitude, & quitter de tout poinct l'entremise du gouvernement des affaires publiques: de maniere qu'au commencement, il ne venoit pas seulement en la ville, ains evitant toutes compagnies, se tenoit és plus solitaires & plus esgarez endroits des champs, où il ne faisoit autre chose que vaguer tantost ici tantost là, & se consumer de melancholie (7). . . . *Soit que ce fust le regret qu'il sentoit en son cœur de la mort de son frere, ou la honte qu'il avoit de se trouver devant sa mere, quoi que ce fust, cela lui rompit & abatit tellement le cœur, que vingt ans depuis il ne se mesla d'affaire quelconque honorable ne publique* (8). Cornelius Nepos a dit à peu près la même chose (9): mais Diodore de Sicile ne parle point de cette longue mélancholie de Timoleon; & au contraire il nous fait entendre qu'il se passa peu de tems entre la mort de Timophanes, & l'Expédition de Syracuse (10). Il dit qu'aussi-tôt que Timoleon eut tué son frere il s'éleva un grand tumulte; une partie des habitans demandérent que le meurtrier fût puni, les autres vouloient qu'on lui donnât les éloges qui étoient dûs aux personnes qui massacroient les Tyrans. Cette dispute fut renvoiée à la décision du Sénat: on agita la question de part & d'autre; il se présenta des Avocats pour & contre Timoleon: les Juges n'avoient encore rien prononcé, lors que les Ambassadeurs de Syracuse se présentérent pour demander du secours aux Corinthiens. Le Sénat ordonna que Timoleon seroit envoié à Syracuse, & que s'il s'acquittoit bien de sa Charge, on le traiteroit comme un meurtrier de Tyran; mais que s'il ne s'en acquittoit pas bien, on le traiteroit comme un meurtrier de son frere. Je m'en vais encore citer Plutarque, afin de faire sentir par un bon exemple combien les meilleurs Historiens savent pervertir les caractéres les plus essentiels d'un fait. Voilà Diodore de Sicile qui nous assûre, que le Sénat de Corinthe ne donna à Timoleon le commandement des troupes, que sous une condition incommode, c'est que son procès criminel seroit jugé, ou à son absolution, ou à sa condamnation, selon qu'il s'acquitteroit de sa Charge ou bien ou mal. Mais Plutarque ne rapporte pas ainsi la chose: il dit que Timoleon fut élu pour Général absolument, & sans condition par les suffrages du Peuple, après quoi *Teleclides, qui estoit celui qui pour lors avoit plus d'autorité & de credit és affaires de Corinthe, se dressant en pieds devant tout le peuple, fit un preschement à Timoleon, par lequel il l'exhorta de se porter en homme de bien & vaillant Capitaine en ceste charge: Car si tu t'y portes bien, dit-il, nous ferons jugement de toi, que tu auras occis un tyran: & si tu t'y portes mal, nous jugerons que tu auras tué ton frere* (11). Ce ne sont pas de petites variations, mais des narrez essentiellement différens, & comme disoient les Latins *toto cœlo diversi*. On ne peut disculper l'un & l'autre de ces deux Historiens; il faut que l'un d'eux soit tombé dans une insigne bévue.

(*C*) *Sous des auspices très-favorables.*] Je ne parle point du bon présage qu'il eut à Delphes: on le peut lire dans Moreri. Mais en voici d'autres: *Quand les vaisseaux furent prests, & que les soudards eurent tout ce qui leur faisoit besoin pour partir, les religieuses de la Déesse Proserpine dirent avoir eu une vision la nuict en dormant, par laquelle les Déesses Ceres & Proserpine leur estoyent apparuës, accoustrées comme pour voyager, & leur dirent qu'elles vouloyent aller avec Timoleon en la Sicile. A ceste cause les Corinthiens equiperent une galere laquelle ils appellerent, la galere de Ceres & de Proserpine* (12). . . . . . *Quand* Timoleon *fut au large en pleine mer, ayant le vent en pouppe, la nuict il lui fut avis que le Ciel soudainement se fendit, & que de celle ouverture il s'espandit en l'air au dessus de sa navire une grande quantité de feu fort clair & fort apparent à voir, duquel il se fit comme une torche ardente semblable à celles dont on use és cérémonies des mysteres. Ceste torche les accompagna & guida tout au long du voyage, & à la fin alla fondre & disparoir au propre endroit de la coste de l'Italie, où les pilotes avoyent deliberé d'arriver. Les devins enquis sur la signification de ce présage, respondirent que ceste apparition miraculeuse tesmoignoit ce que les religieuses de Ceres avoyent songé, & que les Déesses favorisantes à l'entreprise avoyent monstré le chemin par ceste lumiere envoyée du Ciel: pour autant que l'Isle de la Sicile est sacrée & dediée à la Déesse Proserpine, mesmement que l'on conte, que le ravissement d'elle y fut fait, & que la seigneurie lui en fut baillée en don nuptial au jour de ses nopces* (13). Ce narré de Plutarque auroit pu être plus net; mais néanmoins on y trouve assez clairement lors qu'on en pese les circonstances, que tout cela ne fut qu'un songe, & qu'il n'y eut point de feu actuel qui marchât devant la Flotte comme un guide. Ainsi on ne pourroit point faire un paralléle entre cette Avanture, & la Colonne qui marchoit devant les Israélites, ou l'Etoile qui mena les Mages à Bethléem.

(*D*) *Il punit la perfidie d'Icetes qui avoit eu de nouvelles liaisons avec* les Carthaginois.] La gloire de Timoleon souffrit ici quelque tache; car il permit qu'on poussât trop loin la vengeance, & que l'on usât de cruauté envers des personnes qu'il eût mieux valu exempter du châtiment. Servons-nous des paroles du Plutarque d'Amyot: „ Peu de jours „ après, Timoleon menant son Armée devant la ville des „ Leontins, y prit Icetes vif, avec son fils Eupolemus, „ & le Général de sa chevalerie, qui lui furent livrez en„ tre les mains par ses soudards mesmes. Si furent Icetes „ & son fils punis de mort, comme traistres & tyrans; & „ Euthydemus, quoi qu'il fut vaillant homme & hardi à „ la guerre, ne trouva non plus de misericorde pour quel„ que injurieuse parole qu'on le chargea d'avoir dite contre „ les Corinthiens. Car on dit que quand ils vindrent pré„ mierement de leur païs en la Sicile, pour y faire la guer„ re aux tyrans, en une Harangue qu'il fit devant les Leon„ tins, il dit entre autres choses, qu'il ne se faloit point es„ tonner ni effroyer, si

„ *Dehors estoyent femmes Corinthienes* (*).

„ Voilà comment la plupart des hommes bien souvent s'of„ fense plus pour de mauvaises paroles que pour de mau„ vais effets, & portent plus patiemment un dommage qu'ils „ ne font une injure, & pardonne l'on aux ennemis quand „ ils se revengent de fait, comme ne pouvans faire de „ moins, mais les paroles injurieuses semblent proceder „ d'une haine & d'une malignité trop excessive. Au de„ meurant retourné que fut Timoleon à Syracuse, les Sy„ racusains mirent en justice les femmes d'Icetes & de son „ fils, & leurs filles, lesquelles, leur procés fait, furent par „ sentence du peuple condamnées à la mort. C'est de tous „ les actes de Timoleon, celui qui me semble le plus desa„ greable: car s'il eust voulu, il eust bien peu empescher „ que ces pauvres femmes ne fussent point mortes: mais il „ ne s'en soucia point, & les abandonna au courroux de „ leurs citoyens, qui voulurent venger sur elles les torts „ qu'on avoit faits à Dion, après qu'il eut chassé le tyran „ Dionysius: car ce fut Icetes qui fit noyer dedans la mer „ Arete femme de Dion, sa sœur Aristomache, & son fils „ qui estoit encore petit enfant, comme nous avons escrit „ ailleurs en la vie de Dion (14)". La réflexion de Plu-

„ tarque;

(7) Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 238. *Je me sers de la Version d'*Amyot.

(8) *Là-même.*

(9) *Hoc præclarissimum ejus factum non pari modo probatum est ab omnibus. nonnulli enim læsam ab eo pietatem putabant: & invidiâ laudem virtutis obterebant. Mater verò post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque aspexit, quin eum fratricidam impiumque detestans compellaret. Quibus rebus ille adeò est commotus, ut nonnunquam vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.* Corn. Nepos, *in* Vita Timoleontis *Cap. I.*

(10) Diodorus Siculus, *Libr. XVI, Cap. LXVI.*

(11) Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 238, 239: *Version* d'Amyot.

(12) Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 238, 239: *Version* d'Amyot.

(13) *Là-même, pag.* 239.

(*) *C'est le commencement de la Tragédie de Médée d'Euripide.*

(14) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 252.

Il défit Mamercus Tyran de Catane, & le poursuivit jusques dans Messine, où le Tyran Hippon lui avoit donné retraite. Il assiégea cette place, & il eut la joie de faire tomber entre ses mains ces deux Tyrans (*E*). Tant d'actions glorieuses ne lui inspirérent point l'envie de dominer: il se réjouït au contraire de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice (*F*). Il passa le reste de ses jours dans cette ville (*G*), & y reçut toutes les marques de gratitude qu'il méritoit: il y jouït réellement des avantages de la domination (*H*), sans perdre la gloire de n'avoir agi que pour l'affranchissement du peuple, & sans s'exposer à l'envie des Esprits Républicains. Ses funérailles furent magnifiques. Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grands exploits étoient l'ouvrage des Dieux (*I*), une grace de la fortune, un bonheur, & non pas l'ouvrage de

taque, sur la foiblesse qu'ont les hommes de pardonner plus malaisément une parole offensante qu'une action injurieuse, est fort sensée.

(*E*) *Il eut la joie de faire tomber entre ses mains* Hippon & Mamercus.] Ils firent tous deux une malheureuse fin. Hippon, voiant Messine assiégée par mer & par terre, se mit dans un vaisseau pour s'évader: *Mais il fut pris à la sortie: & les Messaniens l'ayans entre leurs mains firent venir les enfans de l'escole au theatre, pour y voir un des plus beaux spectacles qu'ils eussent sçeu voir, c'est assavoir la punition du tyran, lequel fut fouetté publiquement, & puis exécuté à mort. Quant à Mamercus, il se rendit lui mesme à Timoleon pour estre jugé par les Syracusains, pourveu que Timoleon ne fust point son acusateur. Si fut mené à Syracuse, là où il essaya de prononcer devant le peuple une Harangue qu'il avoit de longue main propensée & composée: mais voyant que le peuple crioit & faisoit un grand bruit pour ne le point ouïr, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il fust pour lui pardonner, il se prit à courir à travers le theatre, & alla donner de la teste tant qu'il peut, contre un des degrez où l'on se sied au theatre, cuidant se froisser toute la teste pour mourir promptement: mais il n'eut pas l'heur de pouvoir ainsi mourir; car il fut pris estant encore vif, & puni de la meme peine dont on punissoit les brigands & les larrons* (15). N'oublions pas que Mamercus étoit Poëte, & qu'il avoit irrité les Syracusains par des Vers piquans. Laissons parler le Traducteur de Plutarque (16): „ La commune de Syracu- „ se supportoit mal patiemment quelques traits de moquerie „ que leur faisoyent & disoyent les tyrans: car Mamercus „ entre autres estimant beaucoup de soi, pource qu'il savoit „ faire des vers, & composoit quelques Tragœdies, ayant „ eu en quelques rencontres avantage sur les estrangers que „ les Syracusains entretenoyent à leur soulde, en faisant „ grande gloire, & en dediant les boucliers qu'il avoit ga- „ gnez sur eux au Temple des Dieux, y adjousta ces Vers „ piquans, en mespris & moquerie des vaincus:

„ *Ces beaux pavois de pourpre coulourez,*
„ *D'yvoire & d'or richement labourez,*
„ *Nous les avons gaignez par force, & pris*
„ *Avec boucliers de bien fort petit pris".*

Voici un Poëte dont Vossius ne fait point mention. Le Jésuite Hierome Ragusa ne l'oublie pas dans ses Eloges des anciens Siciliens (17); mais au lieu de nous renvoier à Plutarque, il ne cite que Jean Vintimille.

(*F*) *Il se réjouït .... de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice.*] Ce fut ce me semble le plus bel endroit de sa vie: rapportons-le sans rien retrancher des paroles de Plutarque. *Pource qu'il est, par maniere de dire, nécessaire que non seulement toutes alouettes ayent la houpe sur la teste, comme dit Simonides, ains aussi qu'en toutes villes regies par police populaire, il y ait des calomniateurs, il s'en trouva deux à Syracuse de ceux qui avoyent accoustumé de harenguer devant le peuple, qui s'attacherent à Timoleon, dont l'un s'appelloit Laphystius, & l'autre Demænetus, desquels comme Laphystius lui donnast assignation à certain jour, pour venir respondre devant le peuple à quelque cas, dont il pretendoit le convaincre, ses citoyens se mutinerent & ne voulurent point que cest ajournement eust lieu: mais lui les appaisa en leur remonstrant qu'il avoit pris tant de peines & de travaux, & s'estoit exposé à tant de dangers, afin que quiconque voudroit des Syracusains peust librement user de la franchise & liberté des loix. Et une autre fois Demænetus en pleine assemblée du peuple ayant repris & blasmé plusieurs choses par lui faites pendant qu'il estoit Capitaine, Timoleon ne respondit rien à cela, ains seulement dit au peuple, qu'il rendoit graces aux Dieux, de ce qu'ils lui avoyent concedé ce qu'il leur avoit souventes fois requis & demandé en prieres: c'est qu'il peust une fois voir les Syracusains en pleine franchise & liberté de pouvoir dire tout ce que bon leur sembleroit* (18). Ceux qui aimeront mieux le Latin de Cornelius Nepos, que le François d'Amyot, n'auront qu'à lire la marge (19).

(*G*) *Il passa le reste de ses jours dans* Syracuse.] Il n'y a rien de plus extraordinaire qu'un grand homme qui fait jouïr tranquillement de sa gloire sans aspirer à de nouvelles dignitez. La plupart de ceux qui parviennent à une haute réputation, & à une grande autorité, ont l'imprudence de vouloir monter plus haut, & ils s'exposent par ce moien à des traverses mortifiantes, & sur tout dans les Etats Populaires. Timoleon fut plus sage: *Il ne retourna onques-puis à Corinthe, ains en fit venir sa femme & ses enfans, & ne s'entremesla point des troubles qui depuis sourdirent entre les Grecs, ni ne s'exposa point à l'envie de ses citoyens, à laquelle la pluspart des Gouverneurs & Capitaines vont donner de la teste ordinairement par une trop grande & insatiable convoitise d'honneurs & d'autorité: ains se tint le reste de ses jours en Sicile, jouïssant des biens que luimesme avoit produits, desquels le principal & le plus grand estoit, de voir tant de villes, & tant de miliers d'hommes heureux par son moyen* (20).

(*H*) *Il y jouït réellement des avantages de la domination.*] Si nous en croions Cornelius Nepos, la conduite de Timoleon fut celle d'un habile homme; il se dépouilla volontairement de l'autorité, & il s'acquit par ce moien une puissance mieux affermie que celle des Rois: *Quum tantis esset opibus, ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum, ut nullo recusante regnum obtineret: maluit se diligi, quam metui. Itaque, cùm primum potuit, imperium deposuit, & privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque verò id imperitè fecit. Nam quod ceteri reges imperio potuerunt, hic benevolentia tenuit. Nullus honos huic defuit: neque posteà Syracusis res ulla gesta est publica, de quâ prius sit decretum, quàm Timoleontis sententia cognita. Nullius unquàm consilium non modò antelatum, sed ne comparatum quidem est. Neque id magis benevolentiâ factum est, quàm prudentiâ* (21). Cet Historien ajoûte que Timoleon étant devenu aveugle ne discontinua point de rendre service au public: il se faisoit porter en litiere dans l'Assemblée, & sans descendre il disoit son sentiment; rapportons ce fait un peu au long après Plutarque. „ C'estoit aussi une chose belle à voir ce qu'ils fai- „ soyent pour l'honnorer en leurs assemblées de conseil. „ Car s'il estoit question de quelque affaire de peu de con- „ sequence, ils le jugeoyent & despeschoyent eux-mes- „ mes tous seuls: mais si c'estoit quelque matiere qui re- „ quist plus grande déliberation, ils le faisoyent appeller, & „ lui s'en alloit dedans sa litiere à travers la place, jusques „ au theatre où se tenoit l'assemblée du peuple, & y entroit „ tout ainsi qu'il estoit assis dedans sa litiere, & là le peuple „ tout d'une voix le saluoit, & lui leur rendoit aussi leur „ salut: & aprés avoir donné quelque espace de temps à „ ouïr les louanges & benedictions que toute l'assemblée „ lui donnoit, on lui proposoit l'affaire dont il estoit ques- „ tion, & lui en disoit son avis, lequel estant passé par les „ voix, & suffrages du peuple, ses serviteurs le remenoyent „ derechef en sa litiere à travers le theatre, & les citoyens „ le recevoyent quelque temps avec acclamations de joye „ & battemens de mains, puis se remettoyent comme de- „ vant à despescher le reste des affaires publiques par eux- „ mesmes (22)".

(*I*) *Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grands exploits étoient l'ouvrage des Dieux.*] „ Et en ses missives „ familieres qu'il escrivoit à ses amis à Corinthe, & en „ quelques harengues qu'il fit devant le peuple de Syracu- „ se, il dit par plusieurs fois qu'il rendoit graces à Dieu „ de ce qu'ayant voulu sauver & delivrer de servitude la „ Sicile, il lui avoit pleu se servir de lui, & en donner le „ titre à son nom. Et ayant fait bastir dedans sa maison „ un temple, il le dedia à la fortune & lui sacrifia: & „ qui plus est, consacra & dedia toute sa maison à la sa- „ crée fortune (23)". Cornelius Nepos raconte la même chose. *Nihil unquam neque insolens, neque gloriosum, ex ore ejus exiit: qui quidem, cùm suas laudes audiret prædicari, nunquàm aliud dixit, quàm se eâ re maximas Diis gratias agere atque habere, quòd, cùm Siciliam recreare constituissent, tùm se potissimùm ducem esse voluissent. Nihil enim rerum humanarum sine Deorum numine agi putabat. Itaque suæ domi sacellum* αὐτοματίας *constituerat, idque sanctissimè colebat* (24).

Cette Chapelle qu'il fit batir à la Fortune dans sa maison, & le culte exact qu'il rendoit à cette Divinité, nous doivent faire juger qu'il parloit selon sa persuasion, quand il n'attribuoit pas à sa prudence, mais à la faveur céleste, les heureux succés de ses entreprises. Il est d'ailleurs très-probable que tous ceux qui faisoient de tels aveus n'avoient point en vue les devoirs de la Religion, je veux dire la gratitude avec laquelle nous devons attribuer notre bonheur à la Providence divine, & non pas à notre sagesse. Plusieurs n'ont parlé ainsi que par politique, soit qu'ils voulussent appaiser leurs envieux, soit qu'ils voulussent inspirer plus de confiance à leurs amis (25). Faisons parler un homme qui savoit faire des Réflexions judicieuses. *Le plus grand obstacle*, dit-il (26), *que les fondateurs des Sectes, & des Empires aient trouvé à leurs desseins, c'est l'aversion naturelle que les hommes ont, pour se soumettre les uns aux autres, pour reconnoître quelque supériorité de mérite, ou de lumiere. C'a été de tout temps parmi eux, un moien certain d'être exclus de toute sorte de préeminence, que de témoigner d'en pretendre quelqu'une, ou de croire la meriter. Aussi ces grands Hommes se sont bien gardez de parler jamais des qualitez extraordinaires, qu'ils avoient*

(15) Plut. dans la Vie de Timoleon, pag. 252.

(16) Là-même, pag. 251.

(17) *Mamercus quoque poëtarum Siculorum gloria effulsit. Ex Joanne Vigintimillio in Tabula Poëtarum Siculorum.* Hier. Raguza, *in* Elogiis Siculorum, *pag.* 178.

(18) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 253.

(19) Huic quidam Laphystius homo petulans, & ingratus vadimonium cum vellet imponere, quod *cum illo se lege agere* diceret, & complures concurrissent, qui procacitatem hominis manibus coërcere conarentur: Timoleon oravit omnes, *ne id facerent, namque id ut Laphystio cæterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula. Hanc enim speciem libertatis esse, si omnibus quod quisque vellet, legibus experiri liceret.* Idem, cùm quidam Laphystii similis, nomine Demænetus in concione populi, de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta: dixit, *nunc demum se voti esse damnatum, namque hoc à Diis immortalibus semper precatum, ut talem libertatem restituerint Syracusanis, in qua cuivis liceret, de quo vellet, impune dicere.* Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis. *Cap. IV.*

(20) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 253.

(21) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis, *Cap. III.*

(22) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 254.

(23) *Là-même, pag.* 253.

(24) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis, *Cap. IV.*

REFLEXION sur cet aveu de Timoleon.

(25) Plutarque, *in* Præceptis Reip. gerendæ, *pag.* 816, *où il parle nommément de* Timoleon.

(26) *L'Abbé* de Saint Real, de l'Usage de l'Histoire, *Discours VII, pag. m.* 223.

de ſa prudence (*b*). Cela nous donnera lieu de rapporter quelques recueils qui concernent ce que les Anciens ont dit ſur l'influence de la fortune (*K*), & nous réfuterons en particulier ceux qui ſoutien-

(*b*) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon.

reçûës de la liberalité de la Nature. Ils s'en ſont toujours ſervis avec tant de circonſpection, que pendant que tous les autres les admiroient, ils ſembloient être ſeuls à les ignorer.... (27) *Mais le plus heureux artifice dont ils ſe ſoient ſervis, pour ne pas irriter l'orgueil des hommes, & leur indépendance naturelle, en les aſſerviſſant, c'eſt, quand ces celebres Impoſteurs ont donné lieu au Peuple, d'attribuer tout ce qu'il y avoit en eux d'excellent & au deſſus de lui, de l'attribuer à quelque communication ſecrette, qu'ils avoient avec les Dieux: par cette adreſſe, tout ce qu'ils avoient de grand n'a plus choqué perſonne; parce que cela n'a plus été regardé, dez-lors, comme un mérite perſonnel, ce que naturellement on n'aime pas à reconnoître, mais ſeulement, comme l'effet du bonheur, & du hazard, ou de la faveur du Ciel, qui ſe répand également ſur les dignes, & ſur les indignes; ce qui ne rabaiſſe, ni les uns, ni les autres....* (28) *C'eſt ſur ce même fondement, que Ciceron ſe trouvant un jour obligé d'entrer dans le détail de toute ſa conduite contre Catilina, pour juſtifier quelqu'un qu'on accuſoit d'avoir trempé dans ſa conjuration; & ce grand Orateur voyant bien, qu'un recit ſi glorieux pour lui étoit plus propre dans ſa bouche à aliener l'eſprit de ſes auditeurs, qu'à les gagner; il crût devoir eſſaier de leur rendre ce recit moins odieux, en rejettant dez l'entrée, ſur une inſpiration celeſte, tout ce qu'il avoit fait de merveilleux dans cette occaſion.* (**) O Dieux! *s'écrie-t-il d'abord dans cette penſée*, Dieux immortels, (car je veux vous rendre ce qui vous appartient, & je ne ſaurois préſumer ſi fort de ma capacité, que de croire, que j'aye pû de moi-même pourvoir à tant d'accidens ſi grands, ſi différens, ſi imprevûs, qui accompagnerent l'affreux orage dont cet Etat fut agité) Oui, c'eſt vous, qui répandites dans mon ame ce déſir ardent de conſerver ma Patrie; vous, qui me retirâtes de tout autre ſoin pour m'appliquer uniquement au ſalut de la République; c'eſt vous enfin, qui portâtes dans mon eſprit des lumieres ſi extraordinaires, à travers toutes les ténébres de mes erreurs, & de mon ignorance.

(27) *L'Abbé* de Saint Real, de l'Uſage de l'Hiſtoire *Diſcours VII*, *pag. m.* 225.

(28) *Là-même, pag.* 229.

(**) O Dii immortales (vobis enim tribuam quæ veſtra ſunt, nec vero poſſum meo tantum ingenio dare, ut tot res, tantas tam varias tam repentinas, in illa turbulentiſſima tempeſtate Reipubl. mea ſponte diſpexerim) vos profecto animum meum tunc conſervandæ patriæ cupiditate incendiſtis, vos me ab omnibus cæteris cogitationibus ad unam ſalutem Reipub. convertiſtis, vos denique in tantis tenebris erroris & inſcientiæ clariſſimum lumen præruliſtis menti meæ. *Pro Sylla.*

Si ces Penſées de l'Abbé de Saint Real ſont judicieuſes, celles de Coſtar ne le ſont pas moins, lors qu'il recherche les raiſons pourquoy Sylla ſe voulut donner le ſurnom d'Heureux. Il n'approuve point le ſentiment de Girac, qui avoit parlé ainſi: „ A la vérité, c'eſtoit une moderation „ à un Capitaine ſi illuſtre d'attribuer à la Fortune tant de „ grandes victoires qu'on pouvoit attribuer à ſa vertu. „ Neantmoins, c'eſtoit par une prudence conſommée & „ par une fine politique, qu'il vouloit ceder à l'envie qui „ s'attache ordinairement à ceux qui s'eſlevent au deſſus „ des autres. Les Sages parmy les Anciens ont toujours „ craint la Déeſſe Nemeſis qui ſe plaiſoit à abattre & à „ deſtruire ce qui eſtoit de trop eminent (29)". Voions les réflexions de Coſtar ſur ce paſſage de ſon Adverſaire: *Pour Sylla, ce ne fut point la défaite de Mithridate, qui l'obligea de prendre le nom d'*Heureux. (†) *Après avoir opprimé tous les ennemis de ſa grandeur & de ſa perſonne, & s'estre fait Dictateur, de ſon autorité propre, il fit publiquement un long & ample recit des felicitez qui avoient toujours accompagné ſes actions, autant les civiles que les militaires: Et puis il déclara qu'en reconnoiſſance des faveurs dont le Ciel l'avoit comblé, il eſtoit réſolu d'ajouſter à l'avenir la qualité d'*Heureux *à ſes autres noms.* (‡) *Que ce fuſt* par moderation & pour appaiſer l'envie, *comme le croit Monſieur de Girac, c'eſt ce que je ne ſaurois me perſuader. Je m'imagine bien plutoſt que ce fut pour donner plus de hardieſſe à ſes Partiſans, & plus de terreur à ceux qui ne l'aimoient pas. En effet, nous apprehendons davantage la fortune d'un grand homme que ſon excellente vertu, parce que la vertu n'eſt qu'une cauſe purement humaine, dont nous connoiſſons à peu prés la meſure & la portée; au lieu que la fortune eſt une cauſe divine, dont la puiſſance n'a point de bornes. C'eſt auſſi pour cette raiſon que nous nous fions davantage en la protection des heureux, qu'en celle des vertueux; & le Chancelier Bacon ne penſe pas que Céſar euſt donné tant de courage à ſon Pilote effrayé de la tempeſte, s'il luy euſt dit*, Ne crain rien, tu menes Céſar & ſa vertu, *qu'il luy en donna par ce mot plein de confiance*, Ne crain rien, tu menes Céſar & ſa fortune (30). Le mieux eſt, ce me ſemble, de donner à Sylla les deux motifs, celui que Girac rapporte, & que Coſtar ne veut pas admettre, & celui que Coſtar a allégué; car il eſt ſûr qu'on craignoit beaucoup dans le Paganiſme la Déeſſe Nemeſis, & qu'on la croioit ennemie de ceux qui s'enfloient d'orgueil. On ſe perſuada que les revers de fortune du Général Timothée vinrent de ce qu'il ne voulut pas reconnoître les obligations qu'il avoit à ſon étoile. Rapportons ce que Plutarque dit là-deſſus: *Timotheus Athenien fils de Conon, comme ſes envieux & mal-vueillans attribuaſſent ſes beaux faits à la faveur de fortune, & peigniſſent en des tableaux la fortune, qui lui apportoit les villes toutes priſes & enveloppées des rets pendant qu'il dormoit, le prit à mal & s'en courrouça contre ceux qui le faiſoyent, diſant qu'ils lui oſteroyent la gloire qui lui appartenoit; à l'occaſion dequoi un jour qu'il eſtoit retourné de la guerre où il lui eſtoit bien ſuccédé, après avoir rendu conte au peuple & recité publiquement les choſes par lui faites en ſon voyage, il dit, Seigneurs Atheniens, la fortune n'y a point de part en tout ce que je vous ai conté. Les Dieux furent indignez de celle folle ambition de Timotheus, de maniere qu'il ne fit onques puis choſe qui valuſt, ains lui tournerent toutes choſes à contre-poil, juſques à tant qu'il vint à eſtre ſi fort haï du peuple, qu'il fut à la fin chaſſé & banni d'Athenes* (31). Rapportons auſſi ce que le même Plutarque nous apprend de l'affectation toute contraire de Sylla. Les faits ſont curieux. „ Sylla n'enduroit pas ſeulement en patience le dire de ceux „ qui le preſchoyent heureux & ſingulierement favoriſé de „ la fortune, ains augmentant ceſte opinion, & s'en glo„ rifiant comme d'une grace ſpeciale des Dieux, attribuoit „ toute la gloire de ſes faits à la fortune (32), ſoit qu'il le „ fiſt par une maniere de vaine gloire, ou que veritable„ ment il euſt ceſte fantaſie, que les Dieux le guidoyent en „ toutes ſes affaires: car il a eſcrit lui-meſme en ſes Com„ mentaires, que des entrepriſes qu'il ſembloit avoir bien „ conſultées, celles qu'il hazardoit chaudement ſelon l'occa„ ſion qui ſe preſentoit contre ce qu'il avoit paravant arreſté „ & réſolu en ſon conſeil, c'eſtoyent celles qui lui ſucce„ doyent le mieux. Davantage quand il dit qu'il eſtoit „ mieux né à la fortune qu'à la guerre, il ſemble qu'il re„ connoiſſoit tenir ſes proſpéritez pluſtoſt de la fortune que „ de ſa valeur. Brief il ſemble qu'en tout & par tout il ſe „ ſoumettoit entierement & avoüoit dependre totalement „ de la fortune, attendu meſmement qu'il attribue à une „ ſinguliere faveur des Dieux la bonne union & concorde „ qu'il maintint avec Metellus ſon beau-pere, qui eſtoit „ homme en autorité & en dignité pareil à lui (33)". Voiez dans Plutarque (34) quelques autres faits, qu'il tire des Commentaires de ce Général Romain; & obſervez qu'il ſuppoſe qu'on a pu par fanfaronade attribuer à la fortune, ce que l'on a fait de grandes actions. Εἴτε κόμπῳ χρώμενος εἴθ' οὕτως ἔχων τῇ δόξῃ πρὸς τὸ θεῖον, ſoit, dit-il (35), que, Sylla parlât ainſi par bravade, ſoit qu'il eût cette opinion de la Providence. Je ne vois pas clairement la juſteſſe d'une ſemblable disjonctive: car ſi ce grand Capitaine n'avoit pas cru effectivement que Dieu lui avoit été favorable, j'avoue qu'il auroit pu néanmoins le dire par les raiſons de politique que j'ai rapportées ci-deſſus; mais je ne vois point qu'il l'eût pu dire par vanité, & par fanfaronerie, puis qu'il n'étoit point de ces étourdis, & de ces hableurs, qui fondent leurs vanteries ſur des extravagances, & qui ſont aſſez contens pourvu qu'ils parlent. Un homme comme lui ne pouvoit pas ignorer, qu'il diminuoit le mérite de ſa prudence, & de ſa valeur, à proportion qu'il reconnoiſſoit que la fortune étoit la cauſe de ſes victoires. Comment donc pouvoit-il le reconnoître par un principe de vanité, en ſuppoſant qu'il diſoit une menterie? J'ajoûte cela, parce que la disjonctive de Plutarque veut que l'on ſuppoſe, que Sylla n'eût point parlé de la ſorte par un motif de vaine gloire, s'il avoit été perſuadé de ce qu'il diſoit. Il me ſemble donc que l'Hiſtorien auroit dû joindre les deux choſes qu'il a ſéparées. Il auroit dû dire que Sylla, perſuadé que la Providence l'avoit comblé de ſes plus inſignes bénédictions, affectoit de s'en vanter, & qu'il en tiroit une matiere de fanfaronade; car comme on abuſe de toutes choſes, il eſt ſûr que ſi d'un côté les hommes ſages s'humilient, en reconnoiſſant qu'ils n'ont été que l'inſtrument de la Providence, d'autre côté les hommes ſuperbes s'enorgueilliſſent, quand ils ſongent que Dieu s'eſt voulu ſervir d'eux pour l'exécution de ſes deſſeins. Ils ſe regardent comme ſes mignons & ſes favoris, & ils ſe croient dés-lors au-deſſus de tous les hommes. Conſidérez que ſaint Paul eut beſoin d'un grand correctif, & d'un rude rabat-joie, afin que l'excellence des Révélations, que Dieu lui avoit communiquées par un privilege ſpécial, ne lui donnât de l'orgueil. Diſons quelque choſe pour Plutarque: des gens, qui ne croiroient rien de ce qu'ils diroient de la fortune, pourroient néanmoins lui attribuer leurs plus beaux exploits, & cela par vanterie & par préſomption. Ils ſe régleroient ſur l'opinion générale; & ils s'imagineroient que ceux qui croient que Dieu eſt l'arbitre de toutes choſes, admireroient ſes Favoris, & mettroient en eux leur confiance. Un Auteur moderne prétend qu'une certaine vanterie de Tibere (36) *eſt plus politique, qu'elle n'eſt vaine. Car il importe beaucoup à un Prince d'être heureux, ou d'être cru tel. Et cela lui tient lieu de mérite & de vertu auprès de ſes Sujets* (‡), *d'autant plus qu'ils croient, que leur felicité dépend de la ſienne. Ainſi Tibere, qui ſavoit toutes les maximes de regner, faiſoit ſonner bien haut cette proſpérité de ſa maiſon, diſant, que jamais choſe pareille n'étoit arrivée à pas un Prince Romain. Par où il vouloit ſe rendre plus vénérable au Peuple, en lui faiſant croire, qu'il avoit la faveur des Dieux* (*) (37).

(29) Girac, Remarques ſur les Entretiens de Coſtar, *pag.* 255.

(†) *Plut. in Sylla.*

(‡) *Page* 255.

(30) Coſtar, Apologie, *pag.* 317, 318.

(31) Plutarque, *dans la* Vie de Sylla, *pag.* 454. *Je me ſers de la Verſion d'*Amyot.

(32) *Cependant voici ce que dit Salluſte: Ante illi (Syllæ) feliciſſimo omnium ante civilem victoriam nunquam ſuper induſtriam fortuna fuit, multique dubitavere fortior an felicior eſſet.* Salluſt. de Bello Jugurth. *pag. m.* 362.

(33) Plut. *dans la* Vie de Sylla, *pag.* 454.

(34) *Là-même.*

(35) *Là-même.*

(36) *La femme de Druſus fils de Tibere étant accouchée de deux enfans mâles, Tibere dit en plein Sénat que depuis la naiſſance de l'Empire perſonne de ſon rang n'avoit eu tant de bonheur.* Tacit. Ann. *Libr. II.*

(‡) Quibusdam fortuna pro virtutibus fuit. *Hiſt.* 2.

(*) Cœleſtis favor, & quædam inclinatio numinum oſtenderetur. *Hiſt.* 4.

(37) Amelot de la Houſſaye, *dans ſon* Tibere, *Chap. LXXXIII, pag.* 106 *Edit. de* 1683 in 4.

(*K*) *Ce que les Anciens ont dit ſur l'influence de la fortune.*] Si je voulois compiler ici tout ce qu'ils ont dit ſur cette matiere, il me faudroit entreprendre un Livre particulier. Je ne me propoſe que de recueillir quelques épis dans ce vaſte champ. On peut dire qu'il n'y a rien de mieux établi dans les Livres des Anciens que cette Hypotheſe, c'eſt que l'induſtrie & la prudence de l'homme ont moins de part aux événemens, que ſon bonheur ou ſon malheur, c'eſt-à-dire, que le concours imprévu, ou qu'une diſpoſition des circonſtances, qui ne dépend point de nous. *Sunt in his quidem virtutis opera magna ſed majora fortunæ.* C'eſt Pline qui parle ainſi (38), après avoir rapporté un certain nombre d'événemens: mais qui doute qu'il n'eût dit la même choſe touchant une infinité d'autres Hiſtoires particulieres? Il étale la même maxime un peu plus bas, quoique d'une façon plus enveloppée. *Plurimum*

(38) Plinius, *Libr. VII, Cap. XXVIII, pag. m.* 49.

soutiennent qu'il n'y a point d'autre source du bonheur que la prudence, ni d'autre source du mal-

rimum refert in quæ cujusque virtus tempora inciderit. Quand Quinte Curce ne diroit pas formellement (39), que les conquêtes d'Alexandre furent moins l'ouvrage de la valeur que l'ouvrage de la fortune, sa narration toute seule le diroit assez. Cornelius Nepos affirme que dans le partage de la gloire militaire la portion de la fortune est la plus grande: *Jure suo nonnulla ab imperatore miles, plurima vero fortuna vindicat, seque his plus valuisse quam ducis prudentiam verè potest prædicare* (40). Mr. de Spanheim (41) conjecture que ces paroles ne sont qu'une imitation de celles-ci: *Nam bellicas laudes solent quidam extenuare verbis, easque detrahere ducibus, communicare cum militibus……maximam verò partem quasi suo jure Fortuna sibi vindicat, & quidquid est prospere gestum id pene omne ducit suum* (42). Ciceron, qui parle ainsi à César, ne devoit pas craindre de l'offenser; car personne n'a mieux reconnu que César l'empire de la fortune (43). Vous verrez dans Mr. de Spanheim (44) ce que Tite Live, Diodore de Sicile, & quelques autres ont reconnu touchant cet empire, soit en mots exprès, soit en déclarant qu'il faut juger du mérite des personnes, non par le succès de leurs actions, qui est tout entier sous le domaine de la fortune, mais par les moiens qu'ils ont choisis. Il n'y a guere de Poëtes qui aient parlé aussi fortement sur ce Chapitre que Juvenal.

Si fortuna volet, fies de rhetore consul;
Si volet hæc eadem fies de consule rhetor.
Ventidius quid enim? quid Tullius? anne aliud quam
Sidus & occulti miranda potentia fati (45)?

Le sentiment des Princes est ici d'un plus grand poids que celui d'un Poëte; citons donc une Réponse du jeune Denys. *Pourquoi ne vous êtes-vous pas maintenu dans le Roiaume que vôtre pere vous avoit laissé?* lui demanda Philippe Roi de Macedoine: *Ne vous en étonnez pas*, lui répondit-il; *car mon pere, qui m'avoit laissé tous ses autres biens, ne me laissa pas sa fortune qui les lui avoit fait acquerir* (46).

Je pourrois joindre à ces Citations les pensées de plusieurs Modernes; mais je me contenterai d'un passage de Montaigne: „On s'apperçoit ordinairement aux actions du Monde, que la fortune, pour nous apprendre combien elle peut en toutes choses, & prend de plaisir à rabattre nostre presomption; n'ayant pû faire les mal-habiles sages, les fait heureux, à l'envy de la vertu. Et se mesle volontiers à favoriser les executions, où la trame est plus purement sienne. D'où il se void tous les jours, que les plus simples d'entre nous, mettent à fin de tres-grandes entreprises & publiques & privées. Et comme Sirannez le Persien répondit à ceux qui s'estonnoient comment ses affaires succedoient si mal, veu que ses propos estoient si sages: Qu'il estoit seul maistre de ses propos, mais du succez de ses affaires, c'estoit la fortune. Ceux-cy peuvent répondre de mesme, mais d'un contraire biais. La pluspart des choses du Monde se font par elles-mesmes.

„ *Fata viam inveniunt.*

„ L'issuë authorise souvent une tres-inepte conduite. Nostre entremise n'est quasi qu'une routine: & plus communément consideration d'usage & d'exemple, que de raison. Estonné de la grandeur de l'affaire, j'ay autrefois sceu, par ceux qui l'avoient mené à fin, leurs motifs & leur adresse: je n'y ay trouvé que des advis vulgaires: & les plus vulgaires & usitez sont aussi peut-estre les plus seurs & plus commodes à la pratique, sinon à la monstre…… L'heur & le malheur sont à mon gré deux souveraines puissances. C'est imprudence d'estimer que l'humaine prudence puisse remplir le rolle de la fortune. Et vaine est l'entreprise de celuy qui presume d'embrasser & causes & consequences, & mener par la main le progrez de son faict. Vaine sur tout aux deliberations guerrieres (47)".

Nonobstant toutes les autoritez qu'on vient de citer, on ne laisse pas de pouvoir dire que de bons Auteurs ont soutenu que chacun est l'artisan de sa fortune, & qu'il est ou malheureux ou heureux selon qu'il agit imprudemment ou sagement. Plaute a débité cette maxime.

Ly. *Ne opprobra, pater. Multa eveniunt homini quæ volt quæ nevolt.*
Ph. *Mentire edepol, gnate: atque id nunc facis haut consuetudine*
Nam sapiens quidem pol ipse fingit fortunam sibi.
Eo ne multa quæ nevolt eveniunt nisi fictor malu'st (48).

Elle est rapportée comme d'un ancien Poëte dans un discours (49) attribué à Salluste, *Res docuit id verum esse quod in Carminibus Appius ait fabrum esse suæ quemque fortunæ.* Cornelius Nepos l'a alléguée deux fois dans la Vie de Pomponius Atticus. *Itaque hic fecit ut vere dictum videatur* SUI CUIQUE MORES FINGUNT FORTUNAM (50)… *quantum poterimus rerum exemplis lectores docebimus sicut supra significavimus* SUOS CUIQUE MORES PLERUMQUE CONCILIARE FORTUNAM (51). Ceux qui ont tant crié contre Theophraste (52), parce qu'il avoit loué

(39) *Fatendum est quum plurimum virtuti debuerit plus debuisse fortunæ quam solus omnium mortalium in potestate habuit.* Q. Curtius, *Libr. X, Cap. V, num.* 35.
(40) Cornel. Nepos, *in* Thrasybulo, *Cap. I.*
(41) Spanheim sur les Césars de Julien, *pag.* 418.
(42) Cicero, Orat. pro Marcello.
(43) *Voiez l'Article* CESAR, *Rem.* (*H*).
(44) Spanheim sur les Césars de Julien, *pag.* 418 & 255.
(45) Juven. Sat. VII, *Vers.* 197. *Il dit dans la* XVI Satire, *Vers.* 4. Plus etenim fati valet hora benigni. Quam si nos Veneris commendet epistola Marti Et Samia genitrix quæ delectatur arena.
(46) Ælian. Div. Hist. *Libr. XII, Cap. LX.*
(47) Montagne, Essais, *Tom. IV. Livre III, Chap. VIII, pag.* 198. 199. *Edit. de la Haye* 1727.
(48) Plautus, *in* Trinummo, *Act. II, Sc. II, Vers.* 80, *pag. m.* 741.
(49) *Inscitu-lé* Oratio I ad Cæsarem de ordinanda Republica.
(50) Cornel. Nepos, *in* Vita Pomp. Attici, *Cap. XI.*
(51) *Idem, ibid. Cap. XIX.*
(52) *Vexatur idem Theophrastus & libris & scholis omnium philosophorum, quod in Callisthene suo laudaret illam sententiam. Vitam regit fortuna non sapientia.* Cicero, Tusculan. *Libr. V, folio* 273, *B.*

la maxime que la fortune, & non la sagesse, est la directrice de la vie, n'étoient pas fort éloignez de la pensée de Plaute. Et que dirons-nous de Juvenal, qui, après avoir tant prôné dans sa VII Satire la toute-puissance de l'étoile, dit dans la X, que tout dépend de la prudence?

Nullum numen habes, si sit prudentia, nos te
Nos facimus, Fortuna, deam cæloque locamus (53).

Quelques Modernes ont approuvé ce qu'a dit Plaute. Le Sieur Galeotto de gli Oddi prononça sur ce sujet une Harangue dans l'Académie des *Insensati* de Perouse (54). Regnier embrasse la même opinion dans l'une de ses Satires:

Nous sommes du bonheur de nous-mesmes artisans,
Et fabriquons nos jours ou fascheux ou plaisans.
La fortune est à nous, & n'est mauvaise ou bonne,
Que selon qu'on la forme ou bien qu'on se la donne (55).

Mr. de Cailliere dans son Livre de la Fortune des gens de qualité soutient: *Que notre bonne & mauvaise fortune depend de nôtre conduite* (56). Il déclare dans l'Epitre Dédicatoire, qu'*il fait dessein de briser les idoles* de la fortune, *de demolir ses temples & ses autels, & de lui enlever la plus saine partie de ses adorateurs.* Quoi que Mr. de Silhon dise que la fortune est un fantôme *que la religion a aboli*, & dont *l'invention n'a pas été inutile*, puis que *les malheureux & les imprudens lui attribuent les causes de leur misere, & les effets de leur mauvaise conduite* (57), je ne le compterai pas pour l'un des approbateurs de la maxime de Plaute; car il ne prétendoit pas que pour réussir dans ses entreprises, il suffit de s'y comporter selon les regles de la prudence, & d'avoir de son côté la bonne cause. Il reconnoissoit un bonheur & un malheur dispensé par la providence de Dieu, sans un rapport nécessaire à nos intentions, & à nos mesures. Il paroit depuis quelque tems un fort bon Livre intitulé, *Reflexions sur ce que l'on appelle Bonheur & Malheur en matiere de Loteries* (58). L'Auteur sans doute est du sentiment de Plaute, ou pour mieux dire il ne croit point que les cas fortuits favorisent, ou traversent, certaines personnes avec quelque sorte de distinction. Ce n'est donc pas un sentiment général qu'il y ait un je ne sai quoi qui favorise, ou qui traverse, certaines personnes sans avoir égard à leurs qualitez bonnes ou mauvaises, & aux moiens qu'elles choisissent pour parvenir à leurs fins. Mais il faut avouer que le plus grand nombre des suffrages est pour l'affirmative: or comme ce n'est pas une preuve de la vérité d'un sentiment, je voudrois bien qu'un habile homme examinât un peu à fond cette matiere, & discutât pour & contre ce qui se peut dire de part & d'autre. J'espere qu'il se trouvera des gens qui se donneront cette tâche; en attendant je donne ici quelque peu de Réflexions.

I. Je remarque prémiérement, qu'il ne faut pas croire que les Paiens se représentassent la fortune, comme un être qui distribuât les biens & les maux sans savoir ce qu'il faisoit. Ils l'appelloient aveugle (59), je le confesse; mais ce n'étoit pas pour lui ôter absolument toute connoissance, c'étoit seulement pour signifier qu'il n'agissoit pas avec un juste discernement. C'est ainsi que nous disons qu'un Prince est aveugle dans la distribution de ses graces, lors qu'il les donne, & les ôte, par un pur caprice, & sans se regler sur les qualitez des sujets. Nous ne prétendons pas dire qu'il fait du bien ou du mal, à tels & à tels, sans savoir qu'il donne ou qu'il ôte telle & telle charge à tels & à tels. Nous voulons seulement dire qu'il ne se gouverne point selon les regles de la raison & de la justice, & qu'il se détermine témérairement par l'instinct de ses passions inconstantes. Voilà l'idée que les Paiens se formoient de la fortune. Ils étoient tous persuadez, si l'on en excepte un petit nombre de Philosophes, que la nature divine étoit une espece d'être divisée en plusieurs individus. Ils attribuoient à chaque Dieu beaucoup de pouvoir; mais ils ne l'exemptoient pas des imperfections de notre nature, ils le croioient susceptible de colere & de jalousie literalement parlant: ils ne feignoient point d'écrire dans les Ouvrages les plus sérieux, qu'une maligne & secrete envie des Divinitez s'étoit opposée à leur bonheur (60). En particulier ils attribuoient au Dieu, qu'ils nommoient fortune, une conduite volage, téméraire, capricieuse, au souverain point. C'est pour cela qu'ils lui bâtissoient une infinité de Temples, & qu'ils l'honoroient d'une façon particuliere, afin de prévenir les mauvais effets de ses boutades. Ils ne croioient donc pas qu'elle fût sans yeux, sans oreilles, sans sentiment. Les Philosophes qui reconnoissoient l'unité de Dieu le nommoient fortune, lors qu'ils ne le considéroient que comme un distributeur des biens & des maux, qui ne se conforme point à ce que nous appellons mérite, constance, raison. Mais les plus sages ne laissoient pas de reconnoître qu'il n'agissoit jamais contre la justice absolue, & sans de bonnes raisons qu'il connoissoit bien. Au fond, il a dit lui-même que ses voies ne sont pas nos voies, & que ses pensées ne sont pas nos pensées.

II. Ma

(53) Juven. Sat. X, *Vers.* 365. *Voiez-le aussi* Sat. XIV, *Vers.* 315.
(54) *Voiez Don* Secondo Lancilotti *dans le Livre intitulé* Chi l'indovina e savio, *pag.* 231.
(55) Regnier, Satire XIV, *folio m.* 96 *verso. Il avoit dit néanmoins folio* 95 *verso.* Or ce n'est point pour estre eslevé de fortune, Aux sages comme aux foux c'est chose assez commune, Elle avance un chacun sans raison & sans choix, Les foux sont aux échets les plus proches des Rois.
(56) *C'est le Titre du prémier Chapitre.*
(57) Silhon, Ministre d'Etat, *Livre I, Chap. I, au commencement.*
(58) *Imprimé à Amsterdam* 1696.
(59) *Spargitque manu munera cæca pejora sovens.* Seneca.
(60) *Hinc sive invidia Deum, sive fato rapidissimus procurrentis imperii cursus parumper Gallorum Senonum incursione supprimitur.* Florus, Libr. I, Cap. XIII. *Indignantium voces exaudiebantur tam viridem & in flore ætatis fortunæque invidia Deum ereptum esse velut humanis* (*Alexandrum.*) Q. Curtius, *Libr. X, Cap. V.*

malheur que l'imprudence. Mais il ne faut pas s'imaginer que je réfute cela par des raisons qui ne

II. Ma seconde réflexion est, que sous l'Evangile nous attribuons aux biens terrestres tous les défauts qu'on attribuoit sous le Paganisme à la Divinité de la fortune. Nous disons que la possession de ces biens n'est pas une marque de mérite, qu'elle est caduque & périssable, qu'elle trompe vilainement ceux qui s'y fient, &c. Il est aisé de marquer la source de cette diversité de langage. Les Chrétiens ne reconnoissent qu'un Dieu, & ils entendent par ce mot une Nature souverainement parfaite, qui gouverne toutes choses, & qui dispense tous les événemens; mais les Paiens prodiguoient le nom de Dieu à une infinité d'êtres bornez, imparfaits, pleins de défauts & de vilaines passions. C'est pourquoi ils ne faisoient point scrupule de les rendre responsables des irrégularitez de la vie humaine, quand ils n'en trouvoient point la cause dans les actions libres de l'homme. Les Chrétiens au contraire transportent sur la créature tout ce qu'ils trouvent d'infirme dans l'Univers, ils rejettent sur les qualitez du bienfait, ce qui étoit mis par les Paiens sur le compte du bienfaiteur.

III. Je dis en troisieme lieu, qu'on ne peut guere nier qu'il n'y ait des gens malheureux & des gens heureux, c'est-à-dire selon le langage des Paiens, qu'il n'y ait des gens à qui la fortune joue cent pieces dans le cours de leurs affaires, pendant qu'elle applanit le chemin à d'autres, & qu'elle prend soin de leur ménager cent favorables dispositions. Le négoce, le jeu, la cour, ont toûjours fourni des exemples de ces deux choses; mais il n'y a rien où elles se montrent aussi manifestement que dans le métier des armes. C'est là que la fortune domine bien plus qu'ailleurs: notre Timoleon, Alexandre (61), Sylla, César, & plusieurs autres anciens guerriers, l'ont reconnu de la maniere la plus authentique; les Modernes le reconnoissent aussi, soit dans leurs mémoires, soit dans leurs conversations. J'ai ouï dire à une personne de qualité, que le Connétable Vrangel lui avoit dit qu'il n'y a rien de plus téméraire que de hazarder une bataille, vu qu'on peut la perdre par mille cas imprévus, lors même qu'on a exactement pris toutes les mesures que la prudence militaire la plus consommée peut suggérer. Girard, Sécrétaire du Duc d'Epernon, fait voir dans la longue vie de ce fameux Favori dont il a écrit l'Histoire, tant d'événemens heureux, & indépendans de la précaution, qu'il n'est presque pas possible d'y méconnoître la verité de l'opinion populaire, touchant la fortune de certaines gens. Après cela, dit l'Historien, il ne faut pas trouver étrange si ce Duc dans les malheurs qu'il ressentit en sa vieillesse ne se plaignit jamais de la fortune: au contraire, quelques-uns de ses amis l'aiant une fois mis sur ce discours, il leur disoit qu'il seroit bien ingrat des bienfaits de la fortune qui l'avoit constamment favorisé durant plus de soixante ans, s'il étoit mécontent de ce qu'elle se retiroit de lui pour le peu de tems qui lui restoit à vivre; qu'il ne s'étoit guere vu de fortune d'une vie toute entiere, non pas même d'une vie beaucoup plus courte que la sienne; & que dans l'inconstance des choses humaines, ce n'étoit pas un petit avantage d'avoir été réservé à éprouver ces disgraces en un tems, où il n'étoit presque plus capable de goûter de prospéritez.

IV. Ma quatrieme réflexion est, qu'il semble très-faux que ce qu'on nomme bonheur ne dépende que de la prudence, & que ce qu'on nomme malheur ne dépende que de l'imprudence. J'avoue ingénument que la prétention de l'Auteur (62) que j'ai cité ci-dessus ne me paroît pas assez bien fondée. Il est faux qu'un joueur qui gagne joue toûjours mieux que celui qui perd. Il est faux qu'un Marchand qui s'enrichit surpasse toûjours dans l'intelligence du négoce, dans l'industrie, & dans la circonspection, les Marchands qui ne s'enrichissent pas. Personne n'ignore que dans les jeux de hazard il regne je ne sai quoi qui contribue beaucoup plus ou au gain ou à la perte, que ce qui dépend de l'adresse du joueur. Il y a des jours où un homme gagne beaucoup: ce n'est pas qu'il joue avec plus d'application, ou avec des gens moins habiles; c'est qu'il lui entre beau jeu, c'est qu'il rencontre les cartes dont il a besoin, c'est que les dez tournent selon ses desirs. Un autre jour il éprouve tout le contraire. Dans la même séance il éprouve quelquefois le changement de fortune: il est heureux au commencement, & malheureux à la fin: il perd à la derniere heure plus qu'il n'avoit gagné dans les précédentes. Il y a des gens qui sentent bientôt s'ils jouent ou de bonheur ou de malheur, & dès qu'ils ont apperçu que la journée ne leur est pas favorable, ils ont la sagesse de ne point s'opiniâtrer au jeu, ils s'en retirent de bonne heure. C'est sans défiance de leur adresse, & de leur capacité; mais ils se défient de ce qui ne dépend pas de leurs lumieres. Ce je ne sai quoi ne regne pas si visiblement dans le négoce: il est néanmoins certain que des personnes de peu d'esprit, & de peu de jugement, font quelquefois un gain immense dans des ventes, & dans des achats, à quoi un homme plus fin & plus expérimenté n'eût pas voulu s'engager. On peut dire en général, que ceux qui acquiérent le plus de richesses dans le commerce ne sont pas plus laborieux, ni plus habiles, que plusieurs autres dont le gain est médiocre. Ceux-ci donc ne sont pas favorisez de la fortune comme les autres. Il y a donc un bonheur & un malheur dans la vie humaine indépendamment de la prudence & de l'imprudence.

Je ne croi point que l'Auteur, dont j'examine le sentiment, ait voulu nier cela quant au jeu & quant au négoce; il n'avoit en vue que la fortune que les gens de qualité peuvent faire au service de leur Prince. S'il ne prétendoit que conseiller à un Gentilhomme de choisir toûjours le parti de la prudence, je ne trouverois rien à dire dans son sentiment; mais il va beaucoup plus loin: il veut que ceux qui s'avancent en soient redevables à la sagesse de leur conduite, & que ceux qui ne font point de fortune doivent imputer cela à leur imprudence. C'est ce que je ne croi point. Je consens qu'il nomme sage conduite tout ce que l'on fait conformément aux circonstances, comme d'être hableur, débauché, badin, folâtre, &c. lors que c'est le plus sûr moien de plaire; ou comme de faire semblant d'être fou, lors que sans cela l'on ne pourroit éviter les grands périls (63). Je consens qu'il nomme imprudence tout ce que l'on fait d'opposé à l'air du bureau, comme d'être fort honnête homme dans une Cour dépravée, où il n'y a rien à faire que pour des frippons. Je soutiens avec tout cela que l'élévation & que la chute des Grands ne sont pas pour l'ordinaire le pur ouvrage de la prudence & de l'imprudence. Le hazard, le cas fortuit, la fortune, y ont bonne part. Des occurrences, que l'on n'a ni préparées ni prévues ouvrent le chemin, y font marcher à grands pas. Un caprice, une jalousie, qu'on n'a pu prévoir, vous arrêtent tout d'un coup, & vous jettent même entiérement hors des voies.

V. Pour mieux réfuter Mr. de Cailliere, je dois mettre ici ma cinquieme réflexion. On ne doit pas dire que tous les événemens étant liez à une cause déterminée, la fortune est un être chimérique, & qu'ainsi nous ne sommes ou heureux ou malheureux que parce que nous prévoions, ou que nous ne prévoions pas la suite des causes & des effets naturels. Pour faire sentir la nullité de cette Objection, je suppose un fait non seulement très-possible, mais aussi dont on pourroit indiquer quelques exemples. Un Prince fait assiéger une ville au cœur de l'hiver: si les pluies, si la neige, si les glaces surviennent, il ne la prendra pas; mais si le tems est sec, si le froid est médiocre, il la prendra. Il arrive quelques semaines d'un tems doux; point de pluies, point de neiges: le siege s'avance de jour en jour, & la ville capitule avant qu'il gêle. Un autre Prince fait assiéger une place au cœur de l'été, si les saisons vont à l'ordinaire il la prendra, mais s'il pleut beaucoup pendant plusieurs jours, si les nuits sont froides, si elles morfondent le soldat, & causent plusieurs maladies dans le camp il ne la prendra point. Il arrive un renversement de saisons, l'été est froid & pluvieux, la trenchée ne s'avance que lentement, l'armée s'affoiblit de jour en jour par les maladies que cette rigueur du tems y produit, on se voit contraint de lever le siege. Pouvez-vous dire que l'heureux succès du prémier siege est l'ouvrage de la prudence, & que le mauvais succès du second est l'ouvrage de l'imprudence? Ce seroit dire deux absurditez: car au prémier cas on n'a point prévu le beau tems, & au second on n'a pas dû ni pu prévoir le mauvais; & par conséquent ce n'a pas été par prudence qu'on a entrepris le prémier siege, ni par imprudence qu'on a entrepris le second. C'est donc par bonheur qu'on a réussi au prémier, & par malheur que l'on n'a pas réussi à l'autre. Je sai bien que si les hommes avoient assez de lumieres pour prévoir les pluies & le beau tems, ce seroit un acte d'imprudence que d'avoir formé le second siege. Le mauvais succès en ce cas-là seroit une lourde faute, & non pas un coup de malheur; mais les lumieres humaines ne s'étendant pas jusques-là, ce n'est point par imprudence que l'on ignore que l'été sera pluvieux. Notez qu'il y a cent cas fortuits aussi impossibles à prévoir que celui-là, & aussi capables de faire échouer les entreprises de guerre les mieux concertées. Or comme il y a des Généraux qui sont traversez beaucoup plus souvent que d'autres par cette espece d'occurrences, on peut raisonnablement acquiescer à l'opinion populaire, qu'il y a des Généraux malheureux & des Généraux heureux; mais gardons-nous bien de dire que les Généraux heureux sont toûjours ou presque toûjours aussi prudens que les Généraux malheureux. Croions au contraire que ceux-ci surpassent les autres quelquefois en prudence, & en valeur (64). Consultez Forstnerus dans ses Notes sur un passage où Tacite assûre, que les affaires humaines sont un jouet continuel (65). Le Commentateur vous donnera d'illustres exemples, qui prouvent que la Politique la mieux concertée est confondue par une force invisible, que la prudence humaine ne sauroit parer. Cela se voit principalement dans les Conclaves (66). Et quant à ceux qui prétendent que chacun est l'artisan de sa fortune, vous les trouverez solidement & amplement réfutez dans un Livre de Don Lancelot (67).

Prenez bien garde à ce que je m'en vais dire. Les Souverains jugent ordinairement des choses par le succès. On acquiert leurs bonnes graces si l'on réussit dans une entreprise militaire; mais si l'on n'y réussit pas, on perd leur estime & leur amitié. Lors même qu'ils savent que la victoire a été un coup de bonheur, & que la défaite n'est point venue de quelque faute du Général, ils se sentent plus disposez à élever le vainqueur que le vaincu; car c'est un grand titre de recommandation auprès d'eux que d'être heureux, &

(61) *Rex jussum considere felicitati suæ remisit, sibi enim ad alia gloriam concedere Deos* Q. Curtius, *Libr. VII, Cap. VII. Rex fortunæ sua & consiliis suorum se usurum esse respondet, nam & fortunam cui confidat & consilium suadentium ne quid temere & audacter faciat secuturum.* Idem, ibid. *Cap. IX.*

(62) *Mr.* de Cailliere *dans son Livre* de la Fortune des Gens de Qualité.

(63) *Insipiens esse, quum tempus postulat, aut res: Stultitiam simulare loco, prudentia summa est.* Cato, Dist. XIX Libri II. *David, & Brutus, & plusieurs autres, se sont bien trouvez de cette conduite. Voiez* Cornelius à Lapide in Libr. I Regum, *Cap. XXI.*

(64) *On peut dire de plusieurs grands Capitaines ce que* Florus *Libr. III, Cap. XXII, a dit de Sertorius,* vir summæ quidem sed calamitosæ virtutis.

(65) *Mihi quanto plura recentium seu veterum revolvo, tanto magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis observantur.* Tacit. Annal. *Libr. III, Cap. XVIII.*

(66) *Voiez les* Mêlanges de Vigneul Marville, *Tom. II, pag.* 330, 331. *Edit. de Holl. Voiez ci-dessus, la Citation* (16) *de l'Article* ANTONIANO.

(67) *Il a pour Titre,* Chi l'indovina e Savio, overo la Prudenza humana fallacissima: *l'Auteur réfute dans le III* Disapanno *du II Livre la Harangue de* Galeotto de gli-Oddi.

ne puissent être contestées. Il n'est point possible dans un sujet comme celui-là de mener les gens

& c'est au contraire une qualité rebutante qu'un grand mérite accompagné de malheur. Puis donc qu'on perd des batailles, & qu'on en gagne, par des accidens imprévus, il est clair que l'on tombe dans l'infortune indépendamment de l'imprudence, & qu'on fait fortune indépendamment de la prudence. Une témérité heureuse, me direz-vous, ne mérite pas le nom de témérité; car puis qu'elle a réussi, c'est un signe qu'elle étoit propre à produire cet effet: or en quoi consiste la prudence? n'est-ce pas à se servir des moiens qui sont capables de nous conduire où nous tendons? Ma réponse est, que pour agir prudemment il faut connoître que les moiens qu'on emploie sont proportionnez à la fin. Un téméraire heureux ne connoissoit pas cette proportion; il s'engagea par une fougue impétueuse; il n'y eut rien dans sa conduite qui ne se trouve dans les téméraires malheureux: il ne faut donc pas attribuer à la prudence le succès de l'entreprise, il le faut donner à la fortune. Prenez garde aussi à une autre chose. Ce n'est pas une imprudence que de ne se point précautionner contre des choses que les lumieres de l'esprit humain ne peuvent pas découvrir, & par conséquent, si l'on ne se pousse pas à la Cour, ou si l'on perd toute la fortune qu'on y avoit faite, ce n'est pas toûjours par imprudence. Peut-on découvrir tous les caprices, tous les dégoûts, & toutes les jalousies qui se forment, ou dans l'esprit d'un Monarque, ou dans celui de ses Maîtresses, ou dans celui de ses Favoris? Peut-on démêler toutes les grimaces des faux freres, éventer leurs médisances, & prévenir des mensonges & de faux rapports qui frappent sans menacer? Voici l'aveu d'un grand Ministre dont le génie ne fut pas moindre que l'autorité. *Dans le poste où vous êtes*, disoit un jour le Cardinal de Richelieu à un Capitaine aux Gardes (68), *il vous est facile de connoître vos amis, & vos ennemis. Aucun deguisement ne vous empeche de les discerner; mais à l'égard des miens, dans la place que j'occupe, je ne puis penetrer leurs sentimens, ils me tiennent tous le même langage. Ils me font tous la cour avec le même empressement, & ceux qui voudroient me detruire me donnent autant de marques d'amitié, que ceux qui sont veritablement attachez à mes interets* (69). Voici ce qu'a dit Regnier dans la Satire que j'ai citée:

La faveur est bizarre à traitter indocile,
Sans arrest, inconstante, & d'humeur difficile,
Aveq' discretion il la faut caresser,
L'un la perd bien souvent pour la trop embrasser,
Ou pour s'y fier trop, l'autre par insolence,
Ou pour avoir trop peu ou trop de violence,
Ou pour se la promettre ou se la desnier,
En fin c'est un caprice estrange à manier,
Son amour est fragile & se rompt comme verre,
Et fait aux plus matois donner du nez en terre (70).

VI. Tenons donc pour une chose certaine, & c'est ma sixieme réflexion, que la prudence de l'homme n'est point la cause totale ni même la cause principale de sa fortune. Il y a des gens heureux qui se conduisent imprudemment: d'autres sont malheureux quoiqu'ils se conduisent prudemment. La difficulté est de savoir ce que c'est donc que cette fortune qui favorise certaines gens, & qui en persecute d'autres, sans se régler sur leur mérite, ni sur les mesures qu'ils prennent. Ce n'est point ôter la difficulté que de recourir à Dieu; car en avouant qu'il est la cause générale de toutes choses, on vous demandera s'il menage immédiatement, & par des actes particuliers de sa volonté, ces occurrences imprévues qui font réussir les desseins d'un homme, & échouer les entreprises d'un autre. Si vous répondez par l'affirmative, vous aurez à dos tous les Philosophes, & en particulier les Cartésiens, qui vous soutiendront que la conduite que vous attribuez à l'Etre suprême ne convient pas à un Agent infini. Il doit se faire, vous diront-ils, un petit nombre de Loix générales, & produire par ce moien une variété infinie d'événemens, sans recourir à tout moment à des exceptions, ou à des actes particuliers, qui ne peuvent être que des miracles, mais qu'on ne voudroit plus appeller miracles dés qu'ils seroient si fréquens (71). Vous pourriez leur dire que les occurrences favorables à ceux qui ont du bonheur, & contraires à ceux qui ont du malheur, sont une suite naturelle des Loix générales; mais on ne le croira pas facilement. Vous ne me persuaderiez jamais que le hazard produisît ce que je vais dire. Qu'on range sur une table cent billets bien cachetez: qu'il y en ait dix de blancs, & dix marquez de la lettre A, & qu'on ait écrit sur tous les autres quelque Sentence, qu'on fasse entrer dix hommes, que l'on dise à l'un, tirez le 1 billet, le 15, le 21, le 37, le 44, le 68, le 80, le 83, le 90, & le 99; que l'on dise à un autre, tirez le 3, le 6, le 13, le 25, le 50, le 73, le 88, le 89, le 95, le 100. Dites-moi, de grace, si le prémier de ces hommes tire les dix billets blancs, & si l'autre tire les dix billets marquez A, pourrez-vous bien espérer de me faire croire que cela s'est fait par une suite des Loix générales de la communication des mouvemens? Ne sentez-vous pas vous-même que de dessein prémédité l'on auroit mis ces vingt Billets dans un certain ordre, afin qu'ils tombassent les uns entre les mains du prémier de ces dix hommes, & les autres entre les mains du second? Je dis aussi que posé le cas que certains joueurs aient toûjours ou presque toûjours les meilleures cartes (72), & qu'en général certaines personnes soient presque toûjours favorisées des occurrences fortuites, cela demande autre chose que la suite naturelle de la communication des mouvemens, cela doit venir d'une direction & d'une destination particuliere; & j'aimerois mieux nier avec quelques hommes doctes cette distinction de bonheur & de malheur, que de l'expliquer par les seules Loix générales de la nature. Mais nous raisonnons ici sur l'Hypothese qu'il y a des gens malheureux, & des gens heureux.

Ne pourroit-on pas recourir aux causes occasionnelles, je veux dire aux desirs de quelques Esprits créez? Le Platonisme s'accommoderoit facilement d'une telle explication; elle est combattue par de puissans Argumens selon l'idée que la Théologie nous donne de la nature Angélique. Elle nous apprend que les Anges sont les uns parfaitement bons, les autres extrêmement méchans, les uns & les autres d'une connoissance & d'une puissance presque sans bornes, sous la direction générale de Dieu. Cette idée ne s'ajuste pas facilement avec le détail particulier de ce que l'on nomme coups de bonheur & de malheur. Mais en se renfermant dans des Hypotheses purement Philosophiques, on répondroit mieux aux Objections, si l'on supposoit par exemple que les Esprits invisibles (73) sont plus différens les uns des autres, que les hommes ne le sont entre eux; qu'il y a une grande subordination entre ces Esprits; qu'il y en a qui sont tantôt bons, tantôt mauvais, tantôt de bonne humeur, tantôt de mauvaise humeur, & qu'ils sont fantasques, inconstans, jaloux, envieux, qu'ils se traversent les uns les autres, que leur pouvoir est très-borné à certains égards, & que s'ils peuvent faire une chose très-difficile, il ne s'ensuit pas qu'ils puissent faire ce qui est beaucoup plus facile. Ne voions-nous pas des paysanes qui ne savent ni A ni B, & qui connoissent mille beaux secrets en matiere de remedes? Archimede, qui faisoit des machines si admirables, savoit-il coudre? savoit-il filer? Quoi qu'il en soit, il n'y a point de fortune sans la direction de quelque cause intelligente, & je ne saurois assez m'étonner qu'un savant homme ait osé dire, que la Fortune n'étoit ni Dieu, ni la Nature, ni un Entendement, ni la Raison, mais un certain élancement naturel & irraisonnable (74). *Licet disputatum sit, fortunam à natura prorsus esse aliam, non defuere tamen, qui afferent, etsi à naturæ moribus, institutisque longe plurimum fortuna abhorreat, sitque ipsa inconstans admodum, & lubrica, non continua, non eadem ubique, non eorundem semper effectrix, non similes sibi retinens progressiones, non discriminata servans tempora, denique improvida sit, repentina, inordinata, temeraria, qui sive mores, sive impulsus, neque naturæ conveniant, neque rationi, quarum utriusque propria sit constantia, maturitas, ordo, mensura, regula, discriminatio item rerum, temporum effectuum, non inquam defuere, fortunam qui afferant, irrationalem quandam esse naturam, nec aliud illam denique, quam naturæ impetum quendam, hoc est ratione carentem agitationem naturæ quandam, in iis ipsis videlicet, quæ nec rationi subjiciantur naturæ, neque hominum electionibus, ac consiliis. Impetum itaque esse eam censent, quod fit absque ratione, feraturque suopte tantum agitatu, atque impulsu, quodque ubi impetus dominetur; illic rationi nullus omnino relictus sit locus, nulla prorsus authoritas, aut pensitatio earum quæ gerantur rerum* (75). On voudra savoir peut-être par quelles raisons il ôte à Dieu, & à la Nature les actes de la fortune; c'est pourquoi comme ses Livres sont devenus assez rares, je mettrai ici ce qu'il a dit là-dessus. *Fortunam non esse Deum*, c'est le Titre d'un de ses Chapitres, & voici le Chapitre même: *Quomodo enim Deus erit, si hæc tam sæpe, tam inconsiderate, tam etiam inique, atque ex inopinato extollit ignavos, locupletat immeritos, vexat, atque affligit, insontes, bonos in calamitatem adducit, ac servitutem, pravos statuit in solio, liberat à periculis perversos, moderatos, & honestos viros laboribus periculis, ærumnis, ac miseriis conficit? Tyrannorum hæc sunt non Dei, cujus est summa bonitas, absoluta justitia, rectissimum judicium, æquissima rerum omnium dispensatio* (76). Le Chapitre suivant, sous le Titre de *Fortunam non esse Naturam*, contient ceci entre autres choses: *Naturam quoque non esse eam hæc ipsa liquido satis docent, quod fortuna ipsa quidem inconstans est, inordinata, varia, repentina, incerta. Contra vero quid natura ipsa ordinatius, constantius, certius? cujus is est ordo, ea lex, ac regula, ut non nisi certis, constitutisque è principiis suo tempore, suis progressionibus, mensurisque tum universa proveniant, tum etiam singula quarumcunque ipsa rerum, effectionum, operum author est & causa. Pergit Natura ordine suo, graditur suis passibus, dispensat actiones suas cum temporibus, viribus, opibusque suis utitur cum mensura, & penso, non fluitat, non nutat, stabilis est in officio suo, sibique semper constat* (77). Voiez la marge (78).

VII. Ma derniere réflexion est que les hommes sont excessifs dans leurs murmures contre la fortune; car bien souvent ils lui imputent ce qu'ils devroient imputer à leur imprudence. Homere n'ignoroit pas ce défaut; car il introduit les Dieux faisant des plaintes de cette injustice des hommes. Lisez ces paroles d'Aulugelle (79): *Propterea negat* (Chrysippus) *oportere ferri audirique homines aut nequam aut*

(68) *A Mr. de Fabert qui fut Maréchal de France.*

(69) Histoire du Maréchal de Fabert, *pag.* 53.

(70) Regnier, Satire XIV, *folio* 96.

(71) *Il y a d'autres Objections tirées de la Morale que l'on verra ci-dessous dans les paroles de* Pontanus. *Voiez aussi les* Réflexions sur le Bonheur & Malheur des Loteries, *Chap. VIII, pag.* 92, *& suiv.*

(72) *Notez cette clause; car quand même il n'y auroit point de Providence, mais seulement une effusion de biens & de maux à l'avanture dans l'Univers, il arriveroit que certains hommes se rencontreroient aux cas favorables, & d'autres aux cas incommodes. Voiez l'Article* MAHOMET II, *Rem.* (F) à l'à lineà.

(73) *Je les nomme ainsi par opposition à l'Ame humaine qui est un Esprit uni à un corps visible.*

(74) Jovianus Pontanus, de Fortuna, *Libr. I, folio m.* 129, *& seq.*

(75) *Idem, ibid. folio* 150 *verso & folio* 151.

(76) *Idem, ibid. folio* 129.

(77) *Idem, ibid.*

(78) Jerôme Garimberto, *qui vivoit au XVI Siecle, composa en Italien un Traité* della Fortuna, *où il soutient au Chap. X, du I Livre* che la fortuna è un impeto naturale privo di ragione ne gli huomini; *& au Chapitre suivant, que l'homme heureux est celui qui est poussé par un instinct naturel vers un effet qu'il ne prévoit pas, & sans fondement de raison.*

(79) Aulus Gellius, *Libr. VI, Cap. II, pag. m.* 171.

gens jusqu'à l'évidence, ou jusques à la démonstration. On n'y trouve tout au plus que de grandes probabilitez; & ce n'est pas une petite Objection contre le parti que je défens, que de dire que le Cardinal de Richelieu, dont les lumieres étoient prodigieuses, n'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence (*L*).

aut ignavos & nocentes & audaces; qui, cum in culpa & in maleficio revicti sunt, perfugiunt ad fati necessitatem, tamquam in aliquod Fati asylum; &, quæ pessimè fecerunt, ea non suæ temeritati sed fato esse attribuenda dicunt. Primus autem Homerus sapientissimus & antiquissimus poetarum dixit in hisce versibus:

> Ὢ πόποι, οἷον δή νυ θεοὺς βροτοὶ αἰτιόωνται.
> Ἐξ ἡμέων γάρ φασι κάκ' ἔμμεναι· οἱ δὲ καὶ αὐτοὶ
> Σφῇσιν ἀτασθαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγε' ἔχουσιν (80).

(80) Homer. Odyss. *Libr. I, Vers.* 32.

Ces trois Vers Grecs sont tirez du prémier Livre de l'Odyssée, & signifient en Latin

> *Papæ, quomodo jam Deos mortales culpant*
> *Ex nobis enim inquiunt mala esse: at illi ipsi*
> *Ob sua scelera præter fatum dolores patiuntur.*

La Fontaine a décrit très-jolìment la même injustice: vous trouverez ses pensées & quelques autres dans l'Ouvrage que je cite (81). Mais ne pourroit-on pas prétendre qu'en plusieurs rencontres un malheureux par sa faute n'a pas moins de droit de se plaindre de la fortune, qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir? Ne peut-on pas dire que cette puissance qu'on nomme fortune verse le malheur en deux manieres? Elle permet quelquefois qu'un homme se serve de tous les moiens que la prudence peut suggérer, & néanmoins elle lui ravit le bon succès qu'il devoit attendre; elle se plait à cela afin de faire paroitre sa supériorité, & l'insuffisance de notre raison, & de la sagesse humaine. Quelquefois aussi elle précipite les hommes dans la misere, en les empêchant de se servir des moiens qui les en pourroient préserver: elle leur trouble le jugement, elle les pousse à faire des fautes irréparables. C'est ainsi apparemment qu'elle ruina sans ressource les affaires de Pompée. Elle s'étoit déclarée pour Jules Cesar, & lui procura le triomphe en lui permettant d'agir selon toutes les lumieres d'un grand Capitaine, & en éclipsant dans l'ame du grand Pompée les qualitez éminentes qu'il possédoit. Elles ne parurent point à la journée de Pharsale; Pompée y parut un mal habile homme, un très-pauvre Général. Cette éclipse ne fut-elle pas surnaturelle? Ne fut-elle pas l'ouvrage de quelque force majeure, qui avoit dessein d'élever César sur les ruines de son Concurrent? Vellejus Paterculus déclare que quand les destins ont résolu de ruïner un homme, ils lui ôtent la prudence: (82) *Sed profecto ineluctabilis fatorum vis cujuscunque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit*...(83) *sed prævalebant jam fata consiliis omnemque animi ejus* (84) *aciem præstrinxerant. Quippe ita se res habet, ut plerumque fortunam mutaturus Deus, consilia corrumpat, efficiatque, quod miserrimum est, ut quod accidit, id etiam merito accidisse videatur, & casus in culpam transeat.* Le sentiment de ce grave Historien étoit commun dans le Paganisme; & nous disons tous les jours comme un Proverbe, *quos Jupiter vult perdere dementat.* Quelqu'un aiant à prouver, qu'il est possible que deux Auteurs débitent la même pensée sans l'emprunter l'un de l'autre (85), cite Philippe de Comines qui, *sans jamais avoir ouï le nom de Vellejus Paterculus, ne laissa pas de dire avec lui, que quand Dieu veut commencer de chatier les Princes, premierement il leur diminue le sens & leur fait fuir les conseils & les compagnies des sages.* Citons ces belles paroles d'Ammien Marcellin: *Ut solent manum injectantibus fatis hebetari sensus hominum & obtundi, his illecebris ad meliorum exspectationem erectus, egressusque Antiochiâ numine lævo ductante, prorsus ire tendebat de fumo, ut proverbium loquitur vetus, ad flammam* (86). Peu après en parlant de Nemesis, il dit qu'elle écarte de leur route, & de leur but, les desseins des hommes: *Hæc ut regina causarum & arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium vices alternans: voluntatumque nostrarum exorsa interdum alio, quàm quo contendebant, exitu terminans, multiplices actus permutando convolvit* (87). Elle ne fait pas toûjours cela par le moien de l'erreur, elle emploie quelquefois la pure ignorance. J'appelle erreur le faux jugement que notre esprit fait des choses en les comparant ensemble, & en choisissant la pire: j'appelle ignorance l'état où l'on est quand les idées nécessaires ne s'offrent pas à notre imagination. Or soit qu'on prenne mal son parti par la rejection des bons moiens actuellement présens à l'esprit, ou par l'absence des idées qui devroient nous présenter ces moiens, on passe pour imprudent; mais il est sûr qu'au prémier cas l'imprudence est plus volontaire qu'au second, & par conséquent plus condamnable. Plusieurs Philosophes soutiennent que ce qu'on nomme *omission pure* n'est jamais libre. Qui oseroit soutenir que nous sommes maîtres de notre mémoire, & que c'est un défaut moral de ne se pas souvenir de certaines choses, toutes les fois qu'on a besoin d'y songer pour se conduire dans ses délibérations? Ceux qui reconnoissent l'empire de la fortune seroient ce me semble déraisonnables, s'ils supposoient qu'elle ne se mêle pas de nos omissions, ou de nos oublis; car au contraire c'est par-là le plus souvent qu'elle nous conduit aux mauvais succès. Elle écarte les idées qui nous viendroient naturellement, & qui nous empêcheroient de faire des fautes. Combien de fois est-il arrivé qu'un homme de jugement s'est fait un grand préjudice par les réponses qu'il a faites à plusieurs questions qu'on lui proposoit. Tous ceux à qui il rend compte de cet interrogatoire, lui disent, pourquoi n'avez-vous pas répondu une telle chose? Il comprend d'abord qu'il le devoit faire, il l'avoue, il admire qu'il ne s'en soit pas avisé; il jureroit qu'en toutes autres rencontres cette idée lui seroit venue, tant il la trouve naturelle, facile, & conforme au sens commun. Cependant il est convaincu qu'il n'y songea point du tout, & qu'elle ne s'offrit jamais à lui non pas même confusément. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'il croie que sa mauvaise fortune présida à cet oubli, & le ménagea tout exprès? Nos Théologiens ne nient pas que la Providence n'aveugle quelquefois l'homme tant à l'égard des omissions, que par rapport au jugement actuel. Plutarque ne leur passeroit point ce dogme; car il recommande bien fortement à ceux qui lisent les Poëtes, de rectifier tous les passages où ils trouveront que les Dieux nous trompent, & nous poussent vers le mal. C'est de quoi il nous avertit en particulier à l'égard des Vers d'Euripide (88), qu'Amyot traduit de cette façon:

(81) Réflexions sur ce que l'on appelle Bonheur & Malheur en matiere de Loteries, *Chap. VI, pag.* 79 & *suiv. Voiez aussi* Regnier, Satire XIV, *folio* 96 *verso.*

(82) Velleius Paterculus, *Libr. II, Cap. LVII.*

(83) *Idem, ibid. Cap. CXVIII.*

(84) *C'est-à-dire de Quintilius Varus.*

(85) Ogier, Apologie pour Balzac, *pag.* 54.

(86) Amm. Marcell. *Libr. XIV, Cap. XI, pag. m.* 55.

(87) *Idem, ibid. pag.* 59.

> *Les Dieux puissans trop plus que nous ne sommes,*
> *Vont abusant nous autres povres hommes*
> *Par plusieurs tours de ruse trompeuresse.*

(88) Πολλαῖς μορφαῖς οἱ θεοὶ σοφισμάτων σφάλλουσιν ἡμᾶς κρείττονες πεφυκότες. *Multis dii formis homines sophismatum quod his potentia præstant in fraudem agunt.* Euripides, *apud* Plutarchum de audiendis Poëtis, *pag.* 20, 21.

bien loin d'avouer qu'une puissance divine soit cause que nous choisissions le mauvais parti, lors même que nous connoissons le bon, il veut qu'on attribue cela à une passion brutale.

> Αἲ αἴ· τόδ' ἤδη θεῖον ἀνθρώποις κακὸν,
> Ὅτ' ἄν τις εἰδῇ τἀγαθὸν, χρῆται δὲ μή.

θηριῶδες μὲν οὖν, καὶ ἄλογον, καὶ οἰκτρὸν, εἰδότα τὸ βέλτιον, ὑπὸ τοῦ χείρονος ἐξ ἀκρασίας καὶ μαλακίας ἄγεσθαι.

> Eheu, malum mortalibus divinitus
> Venit, ut bonum videant, non utantur tamen:

Immò verò beluinum, non divinum est hoc malum, & brutum ac miserabile, melius videntem intemperantia & mollitie ad deterius rapi (89). Mais quelque solides que puissent être à certains égards ces réflexions de Plutarque, il faut toûjours se souvenir que notre Théologie, & le langage commun de tous les Chrêtiens fondé sur plusieurs passages de l'Ecriture, établissent comme un dogme très-certain que l'aveuglement de l'homme, sa témérité, sa folie, sa poltronnerie, sont assez souvent l'effet d'une Providence particuliere qui le punit; & que sa prudence, ses réponses à propos dans un interrogatoire, sa fermeté, son esprit, sont des faveurs inspirées par la Providence qui le veut sauver, ou le faire prospérer. Les Paiens savoient ce dogme; car nous voions que Manlius déclara aux bourgeois de Rome que si les Dieux empêchoient sa ruïne, ce ne seroit pas en descendant sur la terre, mais en inspirant de bonnes résolutions aux Romains, comme ils lui avoient inspiré la valeur, & le courage, qui avoient sauvé la République: *Benè facitis quòd abominamini: dii prohibebunt hæc: sed nunquam propter me de cælo descendent: vobis dent mentem oportet, ut prohibeatis: sicut mihi dederunt armato togatoque, ut vos à barbaris hostibus, à superbis defenderent civibus* (90).

(89) *Idem, ibidem, pag.* 33, *E.*

Je ne finirai point sans dire, que si d'un côté l'on nomme malheur ce qui quelquefois est une suite de l'imprudence, on donne de l'autre le nom de bonheur à ce qui est quelquefois un effet de la prudence. On a vu tenir à certaines gens une conduite si téméraire, qu'on ne doutoit point qu'elle ne se terminât par quelque rude mortification: ils attaquoient & ils mordoient tout le monde, & si le prémier engagement avoit paru digne d'un étourdi, la continuation n'étoit qu'une longue suite de téméritez, & de saillies déréglées & furieuses. Selon toutes les regles ces gens-là devoient succomber honteusement, & néanmoins on les a vus triompher, ou du moins se retirer du combat sans aucune marque de flétrissure. Voilà un grand bonheur, s'écrioit-on. Mais il est certain que la ruse, & la fine politique avoit plus de part à ces bons succès que la fortune. Ces prétendus téméraires avoient pris de longue main leurs précautions avec beaucoup de prudence, ils s'étoient rendus nécessaires à des personnes qui étoient capables de les tirer de tout mauvais pas. Ils avoient trouvé le secret de leur être utiles, soit par rapport aux plaisirs secrets, soit par rapport à l'ambition. Les circonstances du tems leur avoient été favorables; le métier de chef d'espions, ou tel autre emploi occulte, étoit d'un usage merveilleux. On étoit donc assûré du succès de ses querelles déraisonnables; on n'agissoit donc pas témérairement.

(90) Titus Livius, *Libr. VI, pag. m.* 176.

(*L*) *Le Cardinal de Richelieu ... n'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence.*] Mr. Auberi nous apprend cette particularité. Il dit que le Cardinal de Richelieu & le

le Comte Duc d'Olivarez, prémiers Miniſtres, l'un de France, l'autre d'Eſpagne, ont été rivaux & antagoniſtes; (91) que *leur crédit a preſque eu la même durée*; qu'ils ont été comparez *à deux Aſtres de la prémiere ou du moins de la ſeconde grandeur, qui attiroient ſur eux la veue, l'eſtime, & l'admiration de toute la Chrétienté.* Que le Cardinal *s'éclipſa le prémier par une mort naturelle* le 4 de Décembre 1642, & que *l'autre ne jouit pas plus de cinq ou ſix ſemaines de cet avantage, ayant été disgracié le 17 Janvier* 1643. *Le motif, ou le prétexte de ſa disgrace, fut le malheur qui accompagnoit toutes ſes entrepriſes. C'étoit en effet l'accuſer d'imprudence. Dans le ſentiment du Cardinal de Richelieu, l'imprudent & le malheureux n'eſt qu'un* (92). *Il pratiquoit ainſi volontiers l'une de ſes plus conſtantes maximes, qui étoit, pour nous ſervir de ſes propres termes*(93), „*Qu'en* „ *matiere d'Eſtat, on ne ſçauroit jamais ſe precautionner trop,* „ *ni chercher trop de ſeuretez: Qu'il falloit, s'il ſe pouvoit,* „ *avoir toujours deux cordes à ſon arc; Que pour bien réuſ-* „ *ſir, il ne falloit pas prendre ſes meſures trop juſtes, mais* „ *que pour faire beaucoup, il falloit s'efforcer, & s'apprêter* „ *à faire encore plus: Qu'en un mot, dans toutes les grandes* „ *affaires, ſi on ne prenoit des meſures trop longues en appa-* „ *rence, elles ſe trouvoient toujours trop courtes en effet*". Il eſt mal aiſé de croire que ce Cardinal n'ait pas reconnu quelquefois dans les entrepriſes qui ne lui avoient pas réuſſi, qu'il avoit pris néanmoins toutes les meſures que ſa prudence avoit pu lui ſuggérer. S'il ſe croioit donc alors coupable de quelque imprudence, il donnoit plus d'étendue à l'idée de Prudence qu'il ne lui en faut donner; car s'il croioit que ceux, qui ſe fient à un homme qui les trompera, ne ſont pas prudens, il ſuppoſoit que la Prudence renferme la certitude des événemens qui dépendent du franc-arbitre. Or c'eſt une erreur. Il y a des gens que l'on éprouve fidéles pluſieurs fois de ſuite, & de telle ſorte que ſans aucune ombre d'imprudence on leur confie une affaire. Cependant ils s'en acquittent très-mal, & ils commencent alors de trahir, & ils la font échouer. Ce ſeroit demander d'un Prémier Miniſtre plus de connoiſſance que la Nature humaine n'en peut avoir, que de prétendre que témérairement & imprudemment il s'eſt fié à cet homme-là (94); que ce n'eſt point par malheur, mais par ſa faute que l'entrepriſe eſt échouée, puis qu'il auroit dû être inſtruit du changement intérieur de cette perſonne. Vous voiez donc qu'il peut entrer dans cette queſtion beaucoup d'équivoques, ou de diſputes de mots. Le malheur d'une entrepriſe eſt toujours accompagné de quelque défaut de connoiſſance. Si vous donnez à ce défaut-là le nom d'imprudence, & ſi vous voulez raiſonner conſéquemment à cette définition, vous pourrez ſoutenir pleinement & ſans reſerve la Theſe du Cardinal de Richelieu; mais votre définition ſera fauſſe, & dans le fond vous ſerez d'accord avec l'Adverſaire.

(91) Auberi, Hiſtoire du Cardinal Mazarin, *Livre I*, *pag.* 100.

(92) *Cela eſt bien éloigné des ſentiment du* Gatimberto, *qui ſoutient*, della Fortuna, *Cap. XVIII, qu'il ne faut point appeller heureux celui qui agit ſelon les vues de la prudence, & Cap. XIX, qu'on n'eſt heureux ni par art, ni par prudence, ni par la faveur de Dieu, mais par une impetuoſité naturelle excitée dans l'ame; & Cap. III & IV, Libr. IV, que la Fortune favoriſe les audacieux, & qu'elle eſt amie des preſomptueux & fort ſouvent des téméraires. Voiez ci-deſſus Remarq.* (K) *de l'Article* CHARLES QUINT.

(93) *Voiez le même* Auberi, Hiſt. du Cardin. de Richelieu, *Liv. VII, Chap. IV, pag. m.* 383.

(94) *Conférez ce que deſſus, pag.* 374. *Num.* V.

TIMOMAQUE, Peintre célèbre natif de Byzance, vivoit du tems de Jules Céſar. Il fit un Ajax & une Medée (*a*), qui furent achetez quatre-vingts talens par cet Empereur, pour être mis au Temple de Vénus (*b*). La ſomme eſt un peu forte, c'eſt 192 mille livres monnoie de France, ſelon la ſupputation du Pere Hardouin. Timomaque n'avoit pas encore mis la derniere main à ſa Medée, & c'eſt ce qui la faiſoit encore plus eſtimer. Pline n'a pas mauvaiſe grace d'admirer ce caprice du goût des hommes (*A*). Il y a dans l'Anthologie quelques Epigrammes ſur cette Medée, qu'Auſone a traduites en Latin (*c*). Ce n'étoit pas l'ouvrage auquel ce Peintre eût le plus heureuſement réuſſi; car outre que l'on n'eſtimoit pas moins ſon Iphigenie & ſon Oreſte, l'on jugeoit que ſa Gorgone étoit l'ouvrage où ſon Art avoit paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes (*B*).

(*a*) Moreri *a dit très-improprement*, Des tableaux d'une Medée & d'un Ajax.

(*b*) *In Veneris Genetricis æde.* Plin. *Libr. XXXV, Cap. XI.*

(*c*) Epigr. CXXI, CXXII.

(*A*) *Pline n'a pas mauvaiſe grace d'admirer ce caprice du goût des hommes.*] Si l'on faiſoit plus de cas des ébauches d'un grand Maître, que des ouvrages qu'un Peintre fort médiocre auroit finis, il ne faudroit pas s'en étonner; mais que les ouvrages achevez d'une habile main excitent moins de paſſion que ſes ébauches, c'eſt ce qui paroît déraiſonnable. La pitié entre-t-elle là-dedans? Se fait-on un devoir de chérir les choſes à cauſe de l'infortune qu'elles ont eue de perdre leur Auteur avant que d'avoir reçu toute leur forme? Peut-être chercheroit-on des raiſons que perſonne ne pourroit donner. Laiſſons-en donc les recherches, & rapportons ſeulement ce que Pline a dit. *Illud perquam rarum ac memoria dignum, etiam ſuprema opera artificum imperfectasque tabulas, ſicut Irin Ariſtidis, Tyndaridas Nicomachi, Medeam Timomachi, & quam diximus Venerem Apellis, in majori admiratione eſſe quam perfecta* (1).

(*B*) *Sa Gorgone étoit l'ouvrage où ſon Art avoit paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes.*] Liſez ces paroles de Pline au Chapitre XI du XXXV Livre: *Præcipue ars ei faviſſe in Gorgone viſa eſt.* Charles Etienne avoit cité le V Livre; Mr. Lloyd a ſupprimé la Citation, au lieu de la rectifier, & n'a rien ajoûté à l'Article, ſinon qu'Athenée au Livre XIV cite un *Timomaque* qui avoit écrit l'Hiſtoire de Cypre. Mrs. Moreri & Hofman ne citent perſonne. On a retranché dans les dernieres Editions de Charles Etienne l'Article *Timoniachus*, qui eſt dans celle de l'an 1620 revue & corrigée par Frideric Morel. Il eſt étrange que ce ſavant homme n'ait point vu qu'une *m* changée par un Imprimeur en *ni*, avoit produit le prétendu Peintre Timoniachus.

(1) Plin. *Lib. XXXV, Cap. XI.*

TIPHERNAS (GREGOIRE (*a*),) natif de Tipherne en Italie (*b*), mérite une bonne place parmi les doctes Humaniſtes du XV Siecle. Il ſavoit le Grec, & il traduiſit en Latin une partie de Strabon. C'eſt celle que Guarin de Veronne n'avoit pas traduite. Quelques-uns diſent que Politien s'appropria la Traduction d'Herodien que Tiphernas avoit faite; mais cela n'eſt guere croiable (*c*). La maniere, dont Tiphernas obtint la Profeſſion de la Langue Greque dans l'Univerſité de Paris (*A*), eſt fort ſinguliere. Vous trouverez ſes Vers Latins dans les Délices des Poëtes Italiens (*d*). Il alloit quelquefois acheter lui-même ſes proviſions, mais il marchandoit avec un ſtyle ſi étudié que les païſans ne s'en accommodoient pas (*B*).

(*a*) *Et non pas* George, *comme dit* Moreri.

(*b*) Leand. Albertus, *in* Deſcript. Ital. *pag. m.* 132.

(*c*) *Tiré de* Paul Jove, Elog. *Cap. CXVII, pag. m.* 139.

(*d*) *Au II Tome, pag.* 1171.

(*A*) *La Profeſſion de la Langue Greque dans l'Univerſité de Paris.*] Voici les paroles de Pierre Matthieu: *De l'eſcole d'Emanuel Chriſolora eſtoit ſorti Gregoire Typhernas qui vint à Paris, & ſe preſentant au Recteur, luy diſt* qu'il eſtoit venu pour enſeigner les Lettres Grecques, & demandoit qu'on luy donnaſt la recompenſe portée par les ſaincts Decrets. *Le Recteur s'eſtonna un peu de la hardieſſe de cet eſtranger, & neantmoins loua ſon deſir, & de l'advis de l'Univerſité l'arreſta & luy donna l'entretenement qu'il deſiroit. Hermonyme de Sparte luy ſucceda* (1). Gabriel Naudé rapporte la même choſe, & s'en ſert pour faire voir l'inclination de Louïs XI à protéger les Savans. *Nous pouvons juger*, dit-il (2), par l'Epiſtre de Philelphe *rapportée dans le precedent Chapitre .... comme il avoit toujours favoriſé les Grecs de Conſtantinople, qui s'eſtoient venus ranger* à Paris *pour vivre & continuer le cours de leurs eſtudes ſoubs l'aſſeurance de ſa liberté. Gregoire Typhernas fut le prémier qui en traça le chemin aux autres* (3), *lequel eſtant arrivé à Paris ſe preſenta au Recteur, &c.* Naudé cite *Melanchthon in oratione de Capnione, tomo* 3. Pluſieurs Ecrivains font mention de cette démarche de Tiphernas, & entre autres Sixtinus Amama qui obſerve, que ce perſonnage vint à Paris environ l'an 1470, & qu'il indiqua au Recteur ce qui avoit été ordonné par le Concile de Vienne: il n'oublia point de dire que l'Univerſité de Paris fut expreſſément nommée dans les Decrets de ce Concile (4).

(*B*) *Il marchandoit avec un ſtyle ſi étudié que les païſans ne s'en accommodoient pas.*] Jovien Pontanus qui avoit été ſon Diſciple raconte la choſe de cette façon: *Gregorius Typhernas quo præceptore Græcis in literis uſus ſum adoleſcens, ad forum acceſſerat rerum venalium, dumque ruſticano cum homine non poteſt de mercimonio convenire, ſermone enim cum illo nimis compoſito utebatur, ibi ego qui rem perpendiſſem, converſus ad ruſticum, &c* (5).

(1) Pierre Matthieu, Hiſtoire de Louïs XI, *Livre XI, pag. m.* 734, 735.

(2) Naudé, Additions à l'Hiſtoire de Louïs XI, *pag.* 185.

(3) *De ces termes de* Naudé *l'on peut conclure qu'il a cru que* Tiphernas *étoit Grec.*

(4) *Voiez* Sixtinus Amama, *in* Paræneſi de excitandis SS. Linguarum ſtudiis, *à la page* 197 *de ſon* Anti-barbarus Biblicus *Edition.* 1628.

(5) Jovian. Pontanus, de Sermone, *Libro V, Cap. I, pag. m.* 1704, 1705.

TYPOT

TYPOT (JAQUES) en Latin *Typotius*. On trouvera dans le Moreri ce que Monsr. Teissier avoit déja publié touchant ce Jurisconsulte Flamand (*a*). J'y ferai quelque correction (*b*), & n'y ajoûterai qu'une chose, c'est que Typot fit des actions si blâmables, & un Livre où il diffama tant de personnes qualifiées en Suede (*c*), que peu s'en falut qu'on ne le punît du dernier supplice. Il maltraita en particulier l'illustre Pontus de la Gardie (*A*), qu'il avoit accompagné dans l'Ambassade de Rome (*d*). L'indignation de Jean III Roi de Suede contre cet Auteur paroît clairement dans la Réponse qu'il fit à une Lettre où on le prioit de faire sortir de prison Jaques Typot (*B*). Il ne lui accorda point cette grace; le prisonnier ne fut élargi qu'après la mort de ce Prince; & aiant encore goûté de la faveur pendant quelque tems, il vit changer la face des choses (*e*), & se retira à la Cour de Sa Majesté Impériale. Il mourut, non pas l'an 1604 comme le dit Monsr. de Thou, mais quelque tems auparavant. Il y a quelque autre chose à rectifier dans son Article (*C*).

TYRAN-

(a) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. II*, *pag.* 353 *Edit. de* 1696.

(b) *Voiez la Rem.* (*C*).

(c) *Voiez la Rem.* (*A*).

(d) *Voiez la* Vie de ce Pontus, *publiée l'an* 1690 *par* Claudius Arrhenius Oernhielm, *pag.* 165.

(e) *Voiez la Rem.* (*C*).

(*A*) *Il maltraita .... Pontus de la Gardie.*] Il l'accusa d'avoir gagné les bonnes graces du Roi de Suede Eric, en lui livrant la Forteresse de Wardberg, qui appartenoit au Dannemarc. Il suppose que Pontus étoit au service de Sa Majesté Danoise en ce tems-là, c'est-à-dire l'an 1565. Mr. Oernhielm réfute cette accusation par le passeport que ce Monarque accorda à la Gardie le 16 de Mars 1571. La Gardie servant la Suede fut pris dans une bataille que les Danois gagnérent sur les Suédois l'an 1569. Il fut détenu en prison jusques à la paix conclue le 13 de Décembre 1570, & ratifiée le 16 de Mars 1571. Le Roi de Dannemarc lui expédia un passeport honorable, ce qu'il n'eût point fait s'il l'eût regardé comme un traître. *Non aliunde melius dilucet Typotiani mendacii vanitas, quâ, ut superius indicavimus, nugatur, apud Ericum Suecorum Regem PONTUM captâsse locum gratiæ proditâ ei Wardbergensi arce. Si sic se res habuisset, quomodò potuisset Fridericus Rex, sponte nullaque adactus necessitate, rerum sibi carissimarum proditorem, cari dilectique sibi Equitis nomine compellare? Quis unquam Regum, arcium, terrarum, copiarumque suarum proditorem, dignatus est nomine tam honorifico, ac non potius quovis, pro atrocitate facti, proscidit non injusto convitio? Cur non æquam tanto facinori mercedem retulit? Cur alia omnia de se meritum, mancipio jam sibi etiam traditum, non benignè tantum toto captivitatis tempore habuit Rex, sed etiam redintegratâ cum Suecis pace, honoris gratiæque plenissimis literis securum redire fecit in Sueciam* (1)? L'Auteur que je cite rapporte les propres termes du passeport traduits de l'Original en Latin. Un peu auparavant il avoit dit que Typotius parla très-mal de l'extraction de Pontus de la Gardie, ce qui, continue-t-il, n'est pas étonnant; car cet Ecrivain a eu l'audace de mordre jusques aux Rois de Suede. Il observe que cet Ouvrage satirique avoit été réimprimé depuis peu par le soin de gens malins. *Quæ paulo liberaliore manu adduci à me oportuit, ut famosum libellum Jacobi Typotii venenati convincerem mendacii, quo ille, suggerente veteri quodam congerrone Ægidio, ut ipse fatetur, homine ignoto ac terræ filio, natalibus, vitæ famæque PONTI adspergere voluit labem, quam fœdissimam conscivit sibi ipsi, typis committens fuco dictionis pictas livorisque plenas calumnias. Sed quid mirum est, allatrâsse eum genus & famam PONTI, qui ne Regibus quidem, aut ulli Sueciæ gentis honesto viro satis fuit æquus? Etenim, in monstroso illo ingenii fœtu, recuso nuper à malevolis, nefandi in bonorum famam sceleris consciis, atque ideò nec loci nec editoris nomen proferre ausis, debacchatur in Ericum ipsum & Johannem Reges, adeò non parcit aliis viris illustribus ex ordine Equestri, quorum gloriosa semper fuit, ac deinceps erit apud posteros memoria. Quin imò, in religionem, & nationem ipsam, cujus, ut Pontificius è Belgio sacrificulus, flagrabat odio, stolidè nonnunquam invehitur* (2). Pour cette audace satirique, ajoûte-t-il, & pour d'autres crimes, on le condamna à la mort, & on l'eût puni de cette peine, si le Roi de Dannemarc n'eût intercédé pour lui; mais si cette intercession lui sauva la vie, elle ne le sauva pas de la honte du bannissement. *Ob quæ, aliaque* (*) *facinora, damnatus hic fuit capitis, luissetque factis dignum supplicium, nisi intercessio Regis Daniæ intervenisset, quæ quidem à meritâ morte illum liberavit, sed non ab ignominiosâ ex hoc Regno relegatione* (3).

(*B*) *La Réponse qu'il fit à une Lettre où on le prioit de faire sortir de prison Jaques Typot.*] Frideric II Roi de Dannemarc lui avoit écrit cette Lettre: voici un morceau de la Réponse du Roi de Suede (4): *Quo minus* (5) *petitioni Majestatis Vestræ in hac causa satisfacere possimus, facit magnitudo scelerum, quibus caput suum obstrinxerat idem Typotius, quæ si æquè Majestati Vestræ ac nobis nota fuissent, scimus, non tantum tributuram fuisse Majestatem Vestram ejus desideriis ac precibus, ut pro ipso intercedere sustinuerit. Etenim is homo est, qui virus mendacis linguæ, sine ullo discrimine, in summos imosque passim effundit. Inde est, quod non tetro tantum carceri mancipandum, sed ultimo etiam supplicio afficiendum eum censuimus, in quem si quid mitius in posterum decreverimus, id clementiæ nostræ, Majestatisque Vestræ intercessioni, non innocentiæ suæ debebit. Confidimus certò, Majestatem Vestram hanc excusationem nostram, ut justam & idoneam adprobaturam.* Cette Lettre du Roi de Suede est datée du 17 de Février 1583. Notez que le Roi de Dannemarc intercéda pour Jaques Typot à la priere d'un homme qu'il aimoit beaucoup, & qui lui servoit de Médecin, & qui étoit frere du prisonnier (6).

(*C*) *Il mourut* ... avant *l'an* 1604. ... *Il y a quelque autre chose à rectifier dans son Article.*] La faute, que Mr. de Thou a faite en mettant sa mort à l'an 1604 (7), a été remarquée par Mr. Mollerus dans ses Additions au *Suecia Litterata* de Jean Scheffer (8). Il y a un Livre imprimé l'an 1602 (9) où l'on trouve l'Eloge funebre que Jean Jessenius à Jessen Médecin de l'Empereur consacra à Jaques Typot. Si Mr. Teissier y avoit pris garde, il eût corrigé l'erreur de Mr. de Thou. Quelques Auteurs disent que Typot mourut l'an 1600 (10). On trouve dans la Préface du second Tome *Symbolorum Pontificum, Regum, & Principum Octavii de Strada*, datée du 15 de Mars 1602, qu'il étoit mort après avoir achevé l'Explication des Symboles de ce second Tome. Ces paroles *Jacobus Typotius ... in aula Suecica diu fuit, Carolo Sudermaniæ Duci ac tandem Regi cum Sigismundo Poloniæ Rege nepote tunc dissidenti percarus* (11), se trouvent ainsi traduites dans Mr. Teissier: „ Jaques Typot .... demeura long-tems à la Cour de „ Suede, où il fut aimé par le Duc de Sudermanie & par „ le Roi, qui avoit alors quelque different avec Sigismond „ Roi de Pologne son neveu (12)". Cette Traduction a quelques défauts; il ne faloit pas supprimer le nom de Baptême du Duc de Sudermanie, ni amener un Roi de Suede distinct de ce Duc; car il est visible que Mr. de Thou a dit que Charles fut Duc de Sudermanie, & enfin Roi de Suede. Il a raison en cela; mais il a eu tort de débiter, que la faveur de Typot fut longue auprès de ce Charles. Il eût falu dire que la faveur de Typot auprès du Roi Jean III frere de ce Duc de Sudermanie dura assez long-tems, & qu'il en déchut d'une maniere bien triste, aiant été emprisonné, & condamné à la mort, & n'aiant obtenu grace de la vie, qu'à l'intercession de sa Majesté Danoise. On auroit pu ajoûter, si je ne me trompe, qu'après la mort de Jean III il regagna la faveur, & qu'il en jouit sous le Régne de Sigismond fils de ce Jean; mais qu'il n'y eut plus rien à faire pour lui dans la Suede lors que le Duc de Sudermanie en eut été créé Roi à l'exclusion de Sigismond son neveu Roi de Pologne; qu'il se maintint pendant les contestations qui s'élevérent entre l'oncle & le neveu, & qu'enfin il se retira dès que le parti de Sigismond eut été ruïné. Voilà, ce me semble, quelles furent les vicissitudes de la destinée de Typot. Je fais fond sur ce qu'on raconte dans la Bibliothéque du Païs-Bas, qu'après la mort de Jean III il fut mis en liberté par Sigismond, & qu'il fit devant les Etats du Roiaume la Harangue inaugurale du Couronnement. *Mortuo deinde Suecorum Rege Joanne, ejus filius atque in Regno successor Sigismundus III, annitente etiam Daniæ Rege Christierno IV,* Typotium *pristinæ mox restituit libertati: eique tum imposita est provincia in ipsis Regni Comitiis Stocholmiæ Orationem illam, quam Inauguralem vocat, habendi, quâ Suecorum erga Regem suum fidei atque benevolentiæ causas disertè exposuit. Rege autem in Regnum Poloniæ, quod ei per electionem accesserat, profecto,* Typotius *à Romanorum Imp. Rodolpho II inter Aulæ suæ familiares adlectus, ac Cæsarei Historiographi titulo ornatus, Pragæ diem clausit extremum circa annum salutis millesimum sexcentesimum* (13). On voit dans la même Bibliothéque, que ses *Orationes genethliacæ ad Annam Sueciæ & Poloniæ Reginam* furent imprimées à Stokholm l'an 1594. La Harangue inaugurale dont j'ai fait mention fut imprimée aussi dans la même ville la même année (14), & il assûre (15) qu'il publia l'Oraison funèbre du Roi Jean III qui mourut au mois de Novembre 1592. Elle fut imprimée à Stokholm l'an 1594 (16). C'est un signe qu'il se trouva en Suede dans une assez bonne posture après la mort de ce Monarque. Il y a une chose qui fait de la peine dans tout ceci, c'est que de fort bons Auteurs assûrent (17), que l'intercession de sa Majesté Danoise le préserva bien du supplice, mais non pas de l'infamie d'être chassé du Roiaume. Frideric II, Roi de Dannemarc, intercéda pour Typot, ou l'an 1582, ou vers le commencement de l'an 1583. Si en sa considération on commua la peine de mort en celle de bannissement, il semble qu'il faudroit dire que le prisonnier fut banni l'an 1583. Cependant nous avons vu (18) que Sigismond Successeur d'un Prince (19) qui mourut l'an 1592 mit en liberté Typot, & que Christierne IV Roi de Dannemarc l'en pria. On ne sauroit accorder ensemble ces deux Relations, & peut-être faudroit-il dire qu'après la mort du Roi Jean on cassa l'Arrêt d'exil, & l'on rapela Typot par ordre du Roi Sigismond.

Pendant que l'on imprimoit ceci, j'ai trouvé dequoi fixer mes conjectures dans un Ouvrage Allemand (20), dont on m'a traduit quelques pages qui concernent Jaques Typot. J'y ai trouvé un passage qui me fait croire que Mr.

(1) Claudius Arrhenius Oernhielm, *in* Vita Ponti de la Gardie, *pag.* 19, 20.

(2) *Idem, ibidem, pag.* 11, 12.

(*) Messenius Scondiæ Illustratæ l. VII. ad Ann. 1581. A Ponto Typotius plurimarum convictus imposturarum & calumniarum, carceri perpetuo adjudicatur mancipaturque, inquit. unde mirum non est, quod in illum in primis debacchetur.

(3) *Idem, ibid.*

(4) *Idem, ibidem, pag.* 12, 13.

(5) *C'est-à-dire que* Typot *fut délivré de prison.*

(6) *Vix evictus, Friderici II Danorum Regis* (*cui Frater ejus Matthias gratissimus erat atque à cura valetudinis*) *intercessione.* Jo. Mollerus, Hypomn. ad Schefferi Sueciam litteratam, *pag.* 443.

(7) Thuan. Hist. *Libr.* CXXXI. *p. m.* 1041.

(8) *Pag.* 443.

(9) *C'est le II Tome* Symbolorum Octavii Stradæ. *Voiez Mr.* Mollerus, Hypomn. ad Sueciam litteratam, *pag.* 444.

(10) Witte, *in* Diario Biograph. Mollerus *ubi suprà.* Valere André, Biblioth. Belgic. *pag.* 432, *dit qu'il mourut environ l'an* 1600.

(11) Thuan. Hist. *Libr.* CXXXI, *pag.* 1041.

(12) Teissier, Elog. tirez de Mr. de Thou, *Tom. II, pag.* 353.

(13) Valer. Andreas, Biblioth. Belg. *p.* 432.

(14) Scheffer. *in* Suecia litterata, *pag. m.* 274.

(15) Typot. *Libr. II de* salute Reipubl. *pag.* 122, *apud* Scheff. *ibid.*

(16) Mollerus, Hypomn. ad Sueciam litteratam, *pag.* 444.

(17) Mollerus, *ibid. pag.* 443. *Voiez aussi la Remarque* (*A*), *à la fin.*

(18) *Ci-dessus, Citation* (13).

(19) *Jean III Roi de Suede.*

(20) *Les* Entretiens de Monsr. Tentzelius, *Mois de Sept.* 1690.

Mr. Ornhielm s'est trompé, quand il a dit que l'intercession de Frideric II, Roi de Dannemarc, n'empécha pas que cet homme ne fût banni de Suede avec infamie. Ce passage est contenu dans une Lettre écrite à Typot par Zacharie Palthenius, & imprimée avec un Traité de Typot à Francfort l'an 1595. Palthenius assûre, 1, que Jean III Roi de Suede empécha que Jaques Typot ne fût opprimé entiérement par ses ennemis : 2, que Sigismond III Roi de Pologne & de Suede redonna la liberté à ce prisonnier : *Quæ tibi ergastulum, aut, ut tu loqui soles, Dei gratia peperit, de fortuna & legibus, cum fortuna, quam liberatio, uti videre est, concepit, ego fasciis involvi, prodibuntque brevi in lucem. Felix infelicitas tua, quæ tibi veræ laudis, imo solidæ felicitatis principium exstitit. Abfuisti a familiarium commercio, doleo, dolet mecum litteratorum chorus, quanquam mæroris tui vehementioris nullum signum in libris tuis repererim, & tu Joannis III Regis Sueciæ humanitatem ac clementiam prædicare soleas, ut per quem stetit, ne adversariorum malignitate caderet. Sed cum abesses a tuis, versatus es cum, quæ maxime tuæ sunt, Musis. Restitutus in libertatem a Sigismundo III Poloniæ & Sueciæ Rege, huic enim secundum Dei, cui etiam ille cedit, misericordiam, consuetudinem nostram refers acceptam, profers in lucem luce dignissimos diversi argumenti plurimos Codices* (21). Monsr. Tentzelius raconte que Jaques Typot dédia au Roi de Suede Sigismond III son Traité *de Fortuna* imprimé à Francfort l'an 1595, & au Roi de Dannemarc Christierne son Traité *de Fato* imprimé au même lieu en la même année, & qu'il dit au commencement de son Traité *de Fortuna*, qu'il avoit reçu du Roi Sigismond beaucoup de faveurs, & qu'il avoit attendu à Calmar le retour de ce Monarque, & que ses envieux l'empéchérent d'aller au devant de Sa Majesté jusques à Dantzic. Vous remarquerez que la Préface de ce Livre fut faite à Wirtsbourg au mois de Décembre 1595. Il est bien surprenant que Mr. Ornhielm, Historiographe de Suede, ait ignoré que cet homme sortit glorieusement de prison, & non pas par une Sentence infamante de bannissement.

(21) Zach. Palthenius, Epist. ad Typotium, *apud* Tentzelium, Monatliche Unterredungen, *Sept.* 1690, *pag.* 861.

Voici quelques fautes de Mr. Moreri. I. Il dit que Sigismond Successeur de Jean mit en liberté Typot, *& l'emploia en plusieurs affaires de la derniere importance.* Monsr. Teissier (22) s'est servi des mêmes paroles, sous la Citation unique de Valere André Auteur qui ne parle d'aucune affaire de cette nature, & qui ne dit autre chose sinon que Typot, aiant été élargi, fut chargé de prononcer la Harangue inaugurale devant les Etats. II. *Enfin*, ajoûte Mr. Moreri fidelle Copiste de Mr. Teissier, *Sigismond aiant été élu Roi de Pologne, Typot se retira à la cour de l'Empereur Rodolfe II.* Cela signifie que Sigismond fut élu Roi de Pologne, quelques années après qu'il eut succédé à Jean III Roi de Suede. Rien de plus faux. Jean III mourut au mois de Novembre 1592. Sigismond son fils ne fut couronné Roi de Suede qu'en 1594, & il avoit été élu Roi de Pologne l'an 1587. La III faute de Mr. Moreri, est d'avoir mis la mort de Typot à l'an 1606.

(22) Teissier, Additions aux Eloges, *Tom. II*, *pag.* 354.

TYRANNION, Grammairien célèbre au tems de Pompée, étoit d'Amise dans le Roiaume de Pont. Il s'appelloit au commencement Theophraste; mais à cause qu'il tourmentoit ses condisciples, leur commun maître Histiæus le nomma Tyrannion (*A*). Il fut Disciple de Denys de Thrace à Rhodes. Il tomba entre les mains de Luculle, lors que ce Général des troupes Romaines eut mis en fuite Mithridate, & se fut emparé de ses Etats. Cette captivité de Tyrannion ne lui fut pas desavantageuse, puis qu'elle lui procura l'occasion de se rendre illustre à Rome, & d'y amasser du bien. Il l'emploia, entre autres usages, à dresser une Bibliothéque de plus de trente mille volumes (*a*). Il mourut fort vieux, miné & consumé par la goute (*b*). Le tems de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas (*B*). Je ne dois pas oublier que Murena demanda Tyrannion à Luculle, pour se faire un sujet de vanité d'avoir affranchi un célèbre Grammairien. Les réflexions de Plutarque là-dessus ne sont pas mauvaises (*C*). Le soin, que prenoit Tyrannion d'amasser des Livres, a contribué très-utilement à la conservation des Ouvrages d'Aristote. La destinée de ces Ouvrages a été assez singuliere (*D*). Elle

(*a*) Charles Etienne, Lloyd, Hofman, Moreri, *disent seulement 3 mille.*

(*b*) *Ex Suida, in* Τυραννίων.

(*A*) *A cause qu'il tourmentoit ses condisciples ... on le nomma Tyrannion.*] Dans la Traduction de Suidas on voit ces paroles Greques, Τυραννίων ἀνομάσθη, διὰ τὸ καταστρέχειν τῶν ὁμοσχόλων, rendues par celles-ci: *Tyrannio dictus est, quod condiscipulos excogitaret*, l. ὡς καταστρέχων. Il n'est pas besoin d'avertir qu'*excogitaret* a été mis par les Imprimeurs à la place d'*exagitaret*: mais il est bon de dire que Mr. Moreri ne songeoit point assez au Titre de son Ouvrage; il donnoit ses conjectures pour les Traductions des Auteurs qu'il citoit au bas des Articles. S'il eût fait un Roman, & non pas un Dictionaire Historique, on lui pardonneroit cette liberté. Personne ne lui avoit appris que Theophraste *étant devenu superbe à cause de sa science, & meprisant ses égaux, on le nomma Tyrannion.*

(*B*) *Le tems de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas.*] Comment est-ce que Tyrannion seroit mort la 3 année de la 120 Olympiade, ainsi qu'on le lit dans Suidas, puis qu'il ne fut amené à Rome qu'après que Luculle eut mis en fuite Mithridate, pendant l'Olympiade 177? Patricius (1) conjecture qu'au lieu de ὀλυμπιάδι ρκ', Suidas avoit dit ὀλυμπιάδι ρπ'. Selon cela, il faudroit dire que Tyrannion mourut l'an 3 de la 180 Olympiade. Il y a quelque vraisemblance dans la correction de Patricius: il est néanmoins certain que Tyrannion enseignoit dans la maison de Ciceron, pendant l'année derniere de la 180 Olympiade (2); & comme il prenoit soin de mettre en ordre la Bibliothéque de Ciceron (3), il ne faloit pas qu'il fût encore dans l'état de caducité où il mourut, selon Suidas. Ce que je vai dire est incomparablement plus fort ou contre la correction de Patricius, ou contre Suidas même, s'il a parlé conformément à la conjecture de Patricius. Lors que César étoit en Afrique pour faire la guerre à Juba, c'est-à-dire l'an de Rome 707, le 2 de la 184 Olympiade, Ciceron & Atticus se promirent de convenir d'un jour, pour assister à la lecture que Tyrannion leur feroit d'un Livre de sa façon (4). Atticus, l'aiant entendu lire sans son ami, en reçut quelques reproches (5).

(*C*) *Les Réflexions de Plutarque là-dessus ne sont pas mauvaises.*] Murena, dit-il, ne répondit point à la générosité de Lucullus: en faisant semblant d'affranchir Tyrannion, il lui ôtoit la liberté. Pour en user honnêtement, il faloit le laisser ce qu'il étoit. Voici les paroles de Plutarque dans la description du saccagement d'Amise, qui n'aiant pu être prévenu par tous les soins de Luculle, fut réparé tout autant que la chose fut possible à ce Général. Τότε καὶ Τυραννίων ὁ γραμματικὸς ἑάλω. Μουρήνας δ' αὐτὸν ἐξῃτήσατο, καὶ λαβὼν ἀπηλευθέρωσεν, ἀνελευθέρως τῇ δωρεᾷ χρησάμενος. οὐ γὰρ ἠξίου Λούκουλλος ἄνδρα διὰ παιδείαν ἐσπουδασμένον δοῦλον γενέσθαι πρότερον, εἶτα ἀπελεύθερον. ἀφαίρεσις γὰρ ἦν τῆς ὑπαρχούσης ἡ τῆς δοκούσης ἐλευθερίας δόσις. ἀλλὰ Μουρήνας μὲν οὐκ ἐνταῦθα μόνον ὤφθη πολὺ τῆς τοῦ στρατηγοῦ καλοκαγαθίας ἀποδέων. *Eadem tempestate captus est Tyrannio Grammaticus. Hunc Murena petivit à Lucullo, quem ut accepit, manumisit eum. Verum usus est eo munere illiberaliter, nolebat enim insigni virum eruditione Lucullus prius servum fieri, inde libertinum. Quippe ereptio præsentis erat illa simulatæ libertatis donatio. Cæterum non hic tantum ostendit se imperatore suo Murena honestate imparem* (6).

(*D*) *La destinée des Ouvrages* d'Aristote *a été assez singuliere.*] Ce grand Philosophe les laissa avec son Ecole, & avec les autres Livres, à son Disciple Theophraste. Celui-ci laissa sa Bibliothéque à Neleus, qui avoit été son Disciple & celui d'Aristote. Neleus fit porter à Scepsis (7) sa Bibliothéque, & la laissa à ses héritiers. Ceux-ci gens idiots & sans lettres n'eurent autre soin de cette Bibliothéque, que de la tenir bien fermée (8), & lors qu'ils apprirent l'empressement avec lequel les Rois de Pergame dont ils étoient sujets cherchoient des Livres, ils enfouïrent sous terre ceux de Neleus. Au bout d'un assez long tems leur postérité les tira de ce cachot, fort gâtez par l'humidité & par la vermine, & vendit bien chérement ceux d'Aristote & ceux de Theophraste à un certain Apellicon, qui les fit copier: mais ses Copistes remplirent mal les endroits que les vers avoient rongez & que l'humidité avoit effacez, de sorte que ces Livres ne parurent qu'avec une infinité de fautes. Aprés la mort d'Apellicon, sa Bibliothéque fut transportée d'Athenes à Rome par Sylla. Le Bibliothécaire de Sylla permit au Grammairien Tyrannion, grand amateur d'Aristote, de prendre les Ecrits de ce Philosophe. Les Libraires en firent tirer des Copies; mais ils se servirent de gens ignorans, & ils ne collationnérent pas les Copies avec l'Exemplaire dont on s'étoit servi: de sorte que le mal devint à Rome plus grand qu'il n'étoit à Athenes. Voilà jusqu'où Strabon a conduit la chose, prenons la suite dans Plutarque & ailleurs.

Plutarque (9) dit que Sylla, s'étant rendu maître d'Athenes, s'appropria la Bibliothéque d'Apellicon où étoient la plupart des Ouvrages d'Aristote & de Theophraste, peu connus encore au public. Il ajoûte qu'on disoit qu'après qu'elle eut été transportée à Rome, le Grammairien Tyrannion en détourna plusieurs Livres, & qu'Andronicus de Rhodes aiant eu de lui les Exemplaires, les publia, & dressa les Tables ou les Indices que l'on eut depuis (10). Plutarque & Strabon s'accordent à dire, que pendant un assez long tems les Péripatéticiens ne connurent gueres ni les Ecrits d'Aristote, ni les Ecrits de Theophraste, & que l'ignorance des héritiers de Neleus en fut cause. Strabon dit nettement que les Péripatéticiens modernes avoient surpassé les anciens; parce que ceux-ci n'aiant que très-peu d'Ouvrages d'Aristote, & ce peu ne comprenant gueres que les Livres de moindre importance (11), n'avoient pas été

(1) Discussion. Peripateticar. *Tom. I*, *Libr. IV*, *pag.* 36.

(2) Cicero, Epist. IV *Libri II* ad Q. Fratrem. *Elle fut écrite l'année que Tullia fut mariée avec Crassipes: c'étoit la 697 de Rome.* Voiez Fabricius, *dans la* Vie de Ciceron.

(3) *Voiez la Rem.* (*G*).

(4) Epist. II *Libri XII* ad Atticum.

(5) Epist. VI *ejusd. Libri.*

(6) Plut. *in* Lucullo, *pag.* 504.

(7) *C'étoit sa patrie, & une Ville de la Troade.*

(8) Παρέδωκεν ἰδιώταις ἀνθρώποις οἱ κατάκλειστα εἶχον τὰ βιβλία οὐδ' ἐπιμελῶς κείμενα. *Reliquit ineruditis hominibus, qui incuriâ positos sub clavibus repofuerunt.* Strab. *Libr. XIII*, *p.* 415. Saumaise in Tertull. de Pallio, *pag. m.* 177, *prouve par ce passage que* κατάκλειστα *signifie une chose précieuse que l'on conserve soigneusement.* Strabon *n'insinue rien moins que cela. D'ailleurs* Saumaise *parle des héritiers d'Apellicon, & il devoit parler de ceux de Neleus.*

(9) *In* Sylla, *pag.* 468.

(10) *Joignez à ceci le passage de* Porphyre, *in* Vita Plotini, *que j'ai cité dans l'Article* d'ANDRONICUS, *Citation* (9).

(11) *C'étoient ceux qu'on appelloit* ἐξωτερικοί; *les autres d'une plus profonde doctrine étoient nommez* ἀκροαματικοί.

Elle mérite d'être rapportée, & fur-tout puis qu'il s'agit d'un Philofophe fi renommé. Ils étoient dans

été en état de philofopher avec une exactitude méthodique & profonde. Mais depuis qu'on eut déterré les Ouvrages d'Ariftote, il fut plus facile à fes Sectateurs de philofopher felon le plan de leur Maitre: encore faloit-il qu'ils donnaffent beaucoup au hazard des conjectures, parce qu'il y avoit une infinité de fautes dans fes Ecrits. C'eft la remarque de Strabon (12).

Athenée (13) dit une chofe qu'il eft néceffaire de rapporter. Il dit que Neleus poffeffeur de la Bibliothéque d'Ariftote la vendit toute à Ptolomée Philadelphe, qui la fit transporter à Alexandrie, avec les Livres qu'il avoit achetez à Rhodes & à Athenes. Il remarque au même endroit que Larentius, Bourgeois de Rome fous Marc Aurele, avoit affemblé plus de Livres que Polycrate Tyran de Samos, que Pififtrate Tyran d'Athenes, qu'Euclide, que Nicocrate, que les Rois de Pergame, que le Poëte Euripide, & que le Philofophe Ariftote. Voilà deux chofes en quoi Athenée eft contraire à Strabon. Ce dernier affûre qu'Ariftote eft le prémier qui ait fait une Bibliothéque, & qu'il enfeigna aux Rois d'Egypte l'art d'en dreffer une. Athenée nomme bien des gens qui ont amaffé beaucoup de Livres avant Ariftote. Il dit d'ailleurs que Neleus vendit tous les Livres de ce Philofophe à Ptolomée Philadelphe; mais Strabon affûre que Neleus les laiffa à fes héritiers, qui les cachérent. Le docte François Patricius (14) prétend lever cette derniere difficulté, en fuppofant que Neleus avoit doublés les Livres de la Bibliothéque d'Ariftote, & qu'il vendit l'un des Exemplaires au Roi d'Egypte, & garda l'autre pour lui. Je conviens qu'il n'étoit pas trop aifé à un homme tel que Neleus de faire copier tant de Livres, mais néanmoins je n'y trouve aucune impoffibilité, vu les dépenfes de Ptolomée pour fa Bibliothéque. Que ne fait-on pas pour avoir quelque chofe à vendre à un Prince qui la paie bien? D'autre côté, un Difciple d'Ariftote devoit tâcher de garder fa Bibliothéque, & il n'y avoit point d'autre voie de contenter ces deux paffions, que celle de faire copier. Voffius (15) s'imagine que Nelée vendit toute fa Bibliothéque, à la réferve des Ouvrages d'Ariftote; mais outre que cette exception n'a nul fondement fur le Texte d'Athenée, quelle apparence que le Roi d'Egypte, en achetant la Bibliothéque qui avoit appartenu à Ariftote, eût fouffert qu'on en eût ôté les Ecrits de ce grand génie? C'étoit principalement de pareils Ouvrages qu'il cherchoit. Je remarque qu'Ammonius dit bien que Ptolomée fit acheter foigneufement les Ouvrages d'Ariftote, & qu'il récompenfa ceux qui lui en apportérent (16); mais il ne parle point de Neleus. La libéralité de ce Roi d'Egypte fut caufe qu'on fuppofa des Livres à Ariftote (17). On lui donnoit ceux d'autrui, afin de les vendre plus chérement. Ce que Patricius remarque, fur l'autre partie de la difcorde de Strabon & d'Athenée, me paroit mauvais. Il prétend que Strabon attribue à Neleus d'avoir été le prémier qui ait dreffé une Bibliothéque, & d'avoir enfeigné cet art aux Rois d'Egypte (18). Mais il eft très-évident que Strabon a dit cela d'Ariftote, & non pas de Neleus. Si l'on m'objecte qu'Ariftote mourut un an après Alexandre, & qu'alors Ptolomée Philadelphe, le prémier fondateur de la Bibliothéque d'Alexandrie, n'étoit pas encore Roi, ni même fils de Roi: je répons qu'Ariftote a pu enfeigner la méthode de dreffer des Bibliothéques à des gens qui ont vécu long-tems après lui; car il n'a été néceffaire pour cela, finon que l'on ait appris de quelle maniere il avoit rangé fes Livres. Voilà donc ruinée l'Objection de Patricius, voilà fans doute le vrai fens de ces paroles de Strabon, διδάξας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν, *Ægypti reges bibliothecæ ordinem docuit.* Je fai bien que Strabon s'eft trompé affez lourdement en cet endroit, puis qu'il a dit qu'il ne connoiffoit perfonne qui eût amaffé des Livres avant Ariftote (19); il ne fe fouvenoit point de Polycrate, ni de Pififtrate, ni de Nicocrate, ni d'Euripide, qui, felon la remarque d'Athenée, ont ramaffé beaucoup de Livres. C'eft un grand défaut de mémoire, je l'avoue; mais il me femble qu'il étoit plus aifé à Strabon de tomber dans ce défaut, que de penfer qu'Ariftote étoit en vie lors que Ptolomée Philadelphe dreffoit fa Bibliothéque. Patricius aggrave l'erreur de Strabon, vu qu'il lui fait dire que Neleus eft le prémier qui a ramaffé des Livres. Ce feroit avoir ignoré la paffion avec laquelle Ariftote en achetoit (20).

Le Pere Rapin a narré fort agréablement les Avantures des Ouvrages d'Ariftote, je m'en vai rapporter quelques Fragmens de fa narration, parce qu'ils méritent qu'on y réfléchiffe. „ On pretend qu'Ariftote ne put fe refoudre „ à publier fes Ecrits, par un pur refpect qu'il eut pour „ Platon: parce qu'il combattoit fes fentimens en bien des „ chofes. Mais il y eut en cette conduite plus de politique que de vertu; il voulut fe menager, parce que les „ efprits eftoient alors trop prevenus en faveur de la doctrine de Platon. Ainfi, pour mettre à couvert fes Ecrits, „ il les confia à Theophrafte, avec defenfe fort expreffe „ de les rendre publics: ce qui fut exactement obfervé. „ De façon que Theophrafte qui en fut le depofitaire, „ Straton, Lycon, Demetrius le Phalerien, & Heraclides, qui fe fuccederent les uns aux autres dans le Lycée, „ n'enfeignerent la doctrine d'Ariftote que par pure tradition. Cette tradition n'étant foutenue d'aucun Ecrit „ devint froide dans la fuite, & n'eut rien de cette chaleur qui parut dans les autres Sectes. . . . Theophrafte, „ pour obeïr exactement aux ordres de fon maitre, confia „ en mourant au plus cher de fes amis & de fes difciples „ les Ecrits d'Ariftote, aux mémes conditions qu'ils lui „ avoient été confiez. Cet ami s'appelloit Nelée. . . . Il „ mourut peu de tems après; ce ne fut pas fans faire „ comprendre à fes heritiers le prix du depôt qu'il leur „ laiffoit. Ils le comprirent auffi fi bien, qu'ayant appris „ que le Roi de Pergame . . . . , faifoit de grandes recherches de Livres & d'Ecrits pour faire une Bibliotheque, „ ils enterrerent dans un caveau bâti exprès les Ecrits d'Ariftote, afin de s'en affûrer davantage. Ce trefor fi precieux fut caché l'efpace d'environ 160 années dans ce „ lieu fecret, d'où enfin il fut tiré à demi rongé de vers, „ & presque tout gâté par l'humidité du lieu où l'on l'avoit mis. Mais on ne le tira que pour être vendu fort „ cherement à un riche Bourgeois d'Athenes nommé „ Apellicon. . . . Les Profeffeurs, qui enfeignoient alors „ dans le Lycée l'ayant appris, furent faire leur cour à ce „ Bourgeois qui leur prêta pour quelque tems ces Ecrits. „ Mais il les retira pour les remettre en fa Bibliotheque, „ qu'il rendit celebre par un depôt de cette importance. „ Quelques années après, Sylla . . . . les fit enlever pour „ les porter à Rome . . . . il mourut bien-tôt après, & „ ces Ecrits tomberent entre les mains d'un Grammairien „ nommé Tyrannion, qui en avoit eu connoiffance par la „ liaifon qu'il eut avec le Bibliothecaire de Sylla. Quoi „ que ce Grammairien fût fort habile, & qu'il eût dreffé „ une Bibliotheque de plus de trente mille volumes, depuis que Lucullus . . . l'eut amené à Rome, toutefois „ il ne connut pas le prix des Ouvrages d'Ariftote. Mais „ après fa mort, Andronicus le Rhodien étant venu à „ Rome, & connoiffant fort bien le merite d'Ariftote, „ parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traita, avec „ les heritiers de Tyrannion, de ces Ecrits, & les ayant „ en fon pouvoir, il s'attacha avec tant d'ardeur à les „ examiner . . . qu'il en fut en quelque façon le premier „ reftaurateur. . . . . . Ce fut cet Andronicus qui commença à faire connoître Ariftote dans Rome, environ „ le tems que Ciceron s'élevoit par fa grande reputation „ aux premieres charges de la Republique (21)".

Les remarques que j'ai à faire fur ce difcours fe réduifent à ceci. I. Le Pere Rapin ne cite perfonne qui ait rapporté qu'Ariftote confia fes Ecrits à Theophrafte, *avec défenfe fort expreffe de les rendre publics.* Strabon & Plutarque, qui obfervent que les Livres d'Ariftote furent long-tems inconnus, n'en attribuent la caufe qu'à l'ignorance des defcendans de Nelée: & nous avons cité un Auteur (22) qui affûre que ce Nelée vendit la Bibliothéque d'Ariftote à Ptolomée Philadelphe. Il s'en faut donc bien qu'il ne dife que Nelée conferva ces Ecrits, fuivant la défenfe expreffe de les publier. II. Le Pere Rapin ne rapporte pas fidélement le narré de l'Auteur qu'il cite (23); car Strabon ne remarque point que Nelée ne mourut pas *fans faire comprendre à fes héritiers le prix du depôt qu'il leur laiffoit;* & bien loin de dire qu'ils le comprirent fort bien, il dit qu'ils négligérent ces Livres, & qu'ils les laifférent en confufion (24) fous la clef. Il eft vrai que Strabon ajoûte qu'ils les enterrérent, lors qu'ils furent que les Rois de Pergame faifoient amas de Livres; cela femble fignifier que Nelée leur avoit défendu d'aliéner fa Bibliothéque; mais enfin Strabon n'en dit rien, & c'eft aux Cafuiftes du Parnaffe à nous apprendre, s'il eft permis à un Auteur d'attribuer à ceux qu'il cite les conféquences, les raifons, & les motifs qu'il imagine de ce qu'ils ont dit. Que fait-on fi les héritiers de Nelée ne craignirent point que leur Prince ne leur donnât rien de ces Livres, auquel cas ils pouvoient croire qu'il valoit mieux les garder jusques à une meilleure occafion? III. Le Pere Rapin applique aux feuls Ecrits d'Ariftote, ce que Strabon dit en général de tous les Livres que Nelée laiffa à fes héritiers. IV. Strabon ne dit pas un feul mot de ces Profeffeurs du Lycée qui firent leur cour à Apellicon, afin d'obtenir de lui qu'il leur prêtât pour quelque tems les Ouvrages d'Ariftote. Il ne dit point qu'Apellicon, les aiant prétez pour quelque tems, les retira: il dit au contraire qu'Apellicon les fit copier, & les publia tout pleins de fautes. V. Perfonne n'a dit que Tyrannion ne connoiffoit pas le prix des Ouvrages d'Ariftote. Strabon a plutôt infinué le contraire par ces paroles, φιλαριστοτέλης ἦν. *il étoit fort attaché à Ariftote.* VI. Perfonne n'a dit qu'Andronicus le Rhodien foit venu à Rome après la mort de Tyrannion, & qu'il ait acheté des héritiers de Tyrannion les Ouvrages d'Ariftote: au contraire Plutarque affûre (25) qu'Andronicus retira ces Livres des mains de Tyrannion (26). VII. S'il étoit vrai qu'Andronicus ne vint à Rome qu'au tems que le Pere Rapin marque, il n'auroit pas trouvé Ciceron au commencement de fa fortune, mais au comble de fa gloire; rappellé de fon exil au grand contentement du Peuple Romain. La preuve de ceci fe tire de ce que Tyrannion, amené à Rome pendant la 177 Olympiade, y devint illuftre, s'y enrichit, y affembla une Bibliothéque de plus de trente mille Volumes, & y mourut fort âgé (27). Ce fut l'an 3 de la 180 Olympiade, felon la correction que Patricius a faite du paffage de Suidas. Il ne faloit gueres moins de douze ans à Tyrannion, pour amaffer tant de biens & tant

(12) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 413.

SI LA difcorde entre Athenée & Strabon a été bien expliquée par Patricius.

(13) *Libr. I, pag.* 3.

(14) Difcuff. Peripatetic. *Tom. I, pag.* 29.

(15) De Philofophorum Sectis, *Cap. XVII, pag.* 86.

(16) Ammonius, Prolegomen in Categorias.

(17) Ὅθεν τοῖς χρηματίσασθαι βουλόμενοι, ἐπιγράφοντες συγγράμματα τῷ τοῦ φιλοσόφου ὀνόματι προσῆγον. *Quare quidam ditari inde volentes infcripferunt libros nomine Philofophi eique detulerunt.* Ammonius, *ibid.*

(18) Patricius, Difcuff. Peripatet. *Tom. I, pag.* 35.

(19) Ἀριστοτέλης . . . πρῶτος ὧν ἴσμεν συναγαγὼν βιβλία. *Ariftoteles . . . primus omnium quos fcimus, libros congregavit.* Strabo, *Libr. XIII, pag.* 413.

(20) A. Gellius, *Libro III, Cap. XVII.*

RECIT du Pere Rapin examiné.

(21) Comparaifon de Platon & d'Ariftote, *pag.* 371 *& fuiv. Edit. de Hollande* 1686.

(22) Athenee, *Libr. I, pag.* 3.

(23) *Il cite* Strabon, *Livre XIII.*

(24) Οὐκ ἐπιμελῶς κείμενα, *incuriè pofita.*

(25) Παρ' αὐτοῦ (Τυραννίωνος) τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων. *A quo* (Tyrannione) *accepiffe Andronicum Rhodium exemplaria.* Plut. *in* Sylla, *pag.* 468, *B.*

(26) *Ajoûtez à ces Remarques concernant le Pere* Rapin, *ce qui a été dit dans l'Article d'*ANDRONICUS de Rhodes.

(27) *Ex* Suida.

dans la Bibliotheque d'un certain Apellicon : j'en parlerai ci-dessous (*E*). Sylla, s'étant rendu maître d'Athenes, se saisit de cette Bibliotheque, & la fit porter à Rome. Tyrannion, aiant trouvé le moien de s'insinuer dans la familiarité du Bibliothécaire de Sylla, s'accommoda de tous les Ecrits d'Aristote & de Theophraste qu'il put rencontrer. On a vu la suite de tout cela dans l'Article d'ANDRONICUS de Rhodes, & on la verra plus amplement ci-dessous. Strabon avoit été Disciple de notre Tyrannion (*c*) (*F*): le fils & le neveu de Ciceron furent ses Disciples à Rome. Ciceron se servit de lui pour mettre en ordre sa Bibliotheque (*G*). Tyrannion fit un Livre que Pomponius Atticus admira (*H*).

(*c*) Strabo, *Libr. XII*, *pag.* 377.

tant de Livres à Rome. Or l'an 3 de la 180 Olympiade est justement celui du rappel de Ciceron (28). Mais il y a plus; j'ai montré que Tyrannion vivoit encore dans la 184 Olympiade, lors que Ciceron étoit âgé pour le moins de soixante ans.

Je puis conclure cette remarque par une réflexion que je trouve dans Vossius (29). C'est une grande gloire pour Aristote, que ses Ecrits, aiant été inconnus si long-tems, n'aient pas laissé d'effacer quand ils ont paru les Ouvrages de plusieurs autres Philosophes, qui jouïssoient d'une longue & non interrompue possession. J'ajoûterai de mon chef, que par un jeu de la fortune la Secte, qui devoit le plus dominer dans les Ecoles, a été celle qui a eu le plus de peine pendant plusieurs Siecles à lever la tête, & à sortir de l'obscurité. Enfin, je dis qu'il faut s'étonner beaucoup plus de ce qu'on a conservé tant de Livres d'Aristote, que de ce qu'il s'en est perdu un si grand nombre. Il est vrai qu'il y a lieu de douter, que ceux qui passent aujourd'hui sous son nom soient effectivement sortis de sa plume. Vossius rejette le jugement de Celius Curion Secundus, qui ne reconnoit pour Ouvrages d'Aristote que l'Histoire des Animaux, le Traité du Monde, & la Rhétorique à Alexandre (30). Mais je m'étonne qu'au lieu d'alléguer ce Curion, il n'ait point parlé de François Patricius, qui a si savamment discuté quels Ouvrages sont ou ne sont point d'Aristote, & qui en a rejetté un fort grand nombre sur le pied de marchandise de contrebande. Ramus avoit déjà fait cette tentative. Voici un passage qui nous apprendra qu'il ne la fit pas le prémier. (31) *N'est-ce pas chose estrange que François Picus* (*) *qui succeda tant à la doctrine qu'à la Principauté de son oncle, ce grand Picus le Phœnix de son siecle, s'est efforcé de monstrer par une longue suite de raisons, qu'il est du tout incertain si Aristote a composé aucun livre de tous ceux qui sont aujourd'huy compris dans le Catalogue de ses Oeuvres? ce qui a neantmoins esté par apres confirmé par Nizolius* (†), *& tellement examiné par Patrice* (‡), *qu'apres avoir faict remarquer son admirable diligence à bien rechercher la verité de cette proposition, il conclud en fin que de tous les livres de ce Demon de la Nature il n'y en a que 4 fort petits, & quasi de nulle consequence au prix des autres, qui soient parvenus jusques à nous hors de doubte & de controverse, sçavoir celuy des Mechaniques, & trois autres qu'il composa contre Zenon, Gorgias, & Xenophane: où au contraire Ammonius tesmoigne en son Commentaire sur les Categories, que l'on trouva dans cette somptueuse Bibliotheque de la ville d'Alexandrie quarante livres des Analytiques qui tous portoient le nom d'Aristote, combien qu'il n'en eust composé que quatre, desquels les deux premiers respondent aux neuf qui sont citez par Diogenes Laërte. Ce qu'il faut attribuer, comme remarque Galien* (§), *à l'émulation qui fut entre les Roys de Pergame & d'Alexandrie à bien recompenser ceux qui leur apportoient les livres de quelque bon Autheur, & principalement d'Aristote, pour orner davantage leur Bibliotheque: n'estant jamais arrivé au precedent que le tiltre des anciens livres eust esté falsifié. Ce que nous deduirions plus amplement s'il ne l'avoit desja esté par Patrice* (‡). Voiez Gassendi (32).

(*E*) *Un certain Apellicon, j'en parlerai ci-dessous.*] Je n'ai point parlé de lui en son lieu, mais je l'ai renvoié ici: il est donc juste que j'en parle dans cette Remarque. APELLICON étoit de Teos, mais il s'établit à Athenes, & y acquit la bourgeoisie. Il étoit fort riche, & fort brouillon. Il se mêla de Philosophie, & embrassa la Secte des Péripatéticiens (33); mais il fit paroître qu'il avoit plus de talent pour acheter les Ouvrages des Philosophes, que pour aquérir l'intelligence de leurs opinions (34). Il acheta la Bibliotheque d'Aristote, & plusieurs autres nombreuses Bibliotheques. Il n'épargnoit rien pour acheter les pieces rares, & il avoit trouvé des expédiens pour enlever des Archives les originaux des Decrets qui avoient été publiez anciennement dans Athenes. S'il y avoit dans les autres villes quelques pieces originales, recommandables par leur antiquité, ou par le peu de connoissance que le public en avoit, à cause qu'on les tenoit bien cachées, il emploioit tant de soins pour les recouvrer, qu'il s'étoit rendu le possesseur de tous les papiers de cette nature. Les Atheniens, aiant découvert ce pillage, auroient apparemment puni de mort Apellicon, s'il ne se fût évadé. Ses amis le firent rappeller bientôt. Il s'attacha à la cabale d'Athénion Philosophe Peripatéticien, qui étoit devenu le tout-puissant par une émotion populaire durant la guerre des Romains contre Mithridate. Les confusions qui régnérent dans Athenes en ce tems-là servirent d'un côté à l'élévation d'Apellicon, & de l'autre à faire voir qu'il n'étoit point propre au commandement. Athenion l'envoia commander dans l'Ile de Delos; mais Apellicon observa si mal la discipline militaire, & se précautionna si peu contre les surprises de l'ennemi, que les Romains firent descente dans l'Ile sans être apperçus, & y égorgérent la garnison endormie. Apellicon eut le bonheur de se sauver (35). Il mourut un peu avant que Sylla se rendit maître d'Athenes (36). Nous avons dit ci-dessus ce qu'il avoit fait envers les Ecrits d'Aristote, & ce que devint sa Bibliotheque. Il étoit Auteur; car on le cite (37) comme un Défenseur d'Aristote, touchant les médisances qu'on fit courir au sujet des liaisons de ce Philosophe avec Hermias.

(*F*) *Strabon avoit été Disciple de notre Tyrannion.*] J'ai cité l'endroit où Strabon rapporte cette particularité; il est faux qu'il marque qu'il fut son Disciple dans sa patrie, & qu'il étoit son compatriote. Popma qui avance ces deux faussetez a confondu Amisus la patrie de Tyrannion, avec Amasia la patrie de ce Géographe (38).

(*G*) *Ciceron se servoit de lui pour mettre en ordre sa Bibliotheque.*] C'est ce qu'il apprend à son ami Pomponius Atticus. *Perbelle feceris si ad nos veneris: offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum Bibliotheca, quorum reliquiæ multo meliores sunt quam putaram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cætera administris* (39). Il reconnoit dans une autre Lettre (40) que les deux hommes qu'Atticus lui avoit prêtez firent merveilles: *Postea verò quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus: qua quidem in re mirifica opera Dionysii & Menophili tui fuit.*

(*H*) *Il fit un Livre que Pomponius Atticus admira* (41).] Quelques-uns croient que c'étoit un Traité de Prosodie. Ils se fondent sur ces paroles de Ciceron: *Quid ex ista acuta & gravi refertur ad τέλος* (42)? Un autre passage (43) semble marquer que Tyrannion se piquoit de Géographie.

(28) *Voiez* Calvisius, *ad ann. mundi* 3893.

CONSÉQUENCE glorieuse à Aristote, mais qui peut faire douter de ses Ecrits.

(29) Vossius, de Philosoph. Sectis, *pag.* 88.

(30) *Idem, ibidem, pag.* 87, *où il remarque que les deux derniers de ces trois Ouvrages ne sont pas d'*Aristote.

(31) Naudé, Apologie des grands Hommes, *Chap. VI, pag.* 101, 102, 103.

(*) *Lib.* 4. *Examin. vanit. doctrinæ Gentium.*

(†) *Lib.* 4. *cap.* 6. *de recta ratione philosophandi.*

(‡) *Discuss. Peripat. tomi* 1. *lib.* 3.

(§) *Comment. in lib. Hippoc. de natura humana.*

(‡) *Discuss.* Peripat. *tom.* 1. *lib.* 3.

(32) Gassend. Exercit. advers. Aristoteleos, *Libr. I, Cap. IV.*

(33) Athenæus, *Libr. V, pag.* 214.

(34) Φιλόβιβλος μᾶλλον ἢ φιλόσοφος. *Librorum amore tenebatur majore quam Philosophiæ studio.* Strab. *Libr. XIII, pag.* 419.

(35) Athen. *Libr. V, pag.* 214.

(36) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 419. *La prise d'Athenes tombe sur la* 173 *Olympiade, environ l'an* 666 *de Rome.*

(37) Aristocles Peripateticus, *apud* Eusebium Præp. *Libr. XV, Cap. II, pag.* 793.

(38) Popma in Ciceron. Epist. VI *Libri II* ad Atticum, *in Edit. Graviana.*

(39) Epist. IV *Libr. IV. Il l'écrivit un peu après qu'il fut revenu de son exil. Confer* Epist. IV & V *Libr. III* ad Q. fratrem.

(40) Epist. VIII *Libri IV* ad Atticum.

(41) *Vide* Epist. VI *Libri XII* ad Atticum.
(42) *Ibidem.* (43) Epist. VI *Libri II* ad Atticum.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut Disciple du précédent (*A*), s'appelloit Dioclès de son prémier nom. Il étoit de Phénicie. Il fut fait prisonnier dans la guerre d'Octavius & de Marc Antoine, & acheté par un Affranchi de l'Empereur (*a*). Il fut ensuite donné à Terentia qui l'affranchit. Alors Tyrannion dressa une Ecole dans Rome, & composa soixante-huit Livres. Il en fit un pour prouver que la Langue Latine descendoit de la Langue Greque (*b*). Cette Terentia avoit été femme de Ciceron (*B*).

(*a*) *Il s'appelloit Dymas.*

(*b*) *Ex* Suida.

TIRA-

(*A*) *A cause qu'il fut Disciple du précedent.*] Je ne sai d'où Mrs. Lloyd, Hofman, & Moreri ont tiré qu'il prit le nom de son oncle Tyrannion: car Suidas qu'ils citent ne le dit point, & je ne le trouve ni dans l'Edition de Charles Etienne de Paris 1620, ni dans celle de Geneve 1662.

(*B*) *Cette Terentia avoit été femme de Ciceron.*] Quoi que Suidas n'ait point distingué les tems, Mr. Moreri ne devoit pas les confondre. Il ne devoit pas dire, ni que Damas acheta Tyrannion, ni qu'il le donna à *Terence* femme de Ciceron. Celui qui acheta l'esclave se nommoit Dymas. Personne n'a dit que ce soit lui qui l'ait donné à cette femme. Il faloit nommer cette femme *Terentia* & non pas *Terence*; & afin de ne tromper personne, il faloit ne pas se servir d'une expression qui signifie que Ciceron vivoit encore. Il y avoit long-tems qu'il étoit mort: Terentia n'étoit ni sa femme ni sa veuve; car il l'avoit répudiée plusieurs années avant que de mourir.

TIRAQUEAU (André) en Latin *Tiraquellus*, l'un des plus ſavans hommes du XVI Siecle, étoit né à Fontenai-le-Comte, ville de Poitou (*a*). Je n'ai que fort peu de choſes à ajoûter à ce qu'en ont dit Mrs. Teiſſier, & Moreri (*b*). Je dis ſeulement qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait eu autant d'enfans que quelques-uns lui en donnent. Ils en font monter le nombre juſqu'à quarante-cinq, & ils diſent que s'il avoit bu du vin, il auroit été encore beaucoup plus fécond, ſoit à l'égard des productions de la plume, ſoit à l'égard des productions conjugales (*A*). Il mourut fort vieux l'an 1558 (*B*). On fut beaucoup plus plagiaire contre lui qu'il ne le fut contre d'autres (*C*). J'ai cité ailleurs (*c*) un paſſage où l'on obſerve qu'il inſéra dans l'un de ſes Livres quantité d'obſcénitez.

(*a*) *Le Ghilini, Teatro, Tom. II, pag. 18, le fait naître à* Fontanablau Terra del diſtretto di Poictiers.

(*b*) *Il a fait deux fautes que je corrige dans la Remarque (B).*

(*c*) Cit. (14) *du 2 Art.* SANCHEZ.

(*A*) *Ils font monter le nombre de ſes enfans juſqu'à quarante cinq, & ils diſent &c....*] Il n'y pas long-tems que j'ai lu dans une Theſe *de aquæ calidæ potu*, ſoutenue à Helmſtad ſous Henri Meibomius l'an 1689, qu'encore que Tiraqueau ne bût que de l'eau, il fut pere de quarante-cinq enfans, & Auteur d'autant de Livres, ſur quoi l'on rapporte ces quatre Vers:

> *Fœcundus facundus aquæ Tiraquellus amator*
> *Terquindecim librorum & liberûm parens,*
> *Qui niſi reſtinxiſſet aquis abſtemius ignes*
> *Impleſſet orbem prole animi atque corporis.*

Je ſuis ſûr qu'on outre la choſe (*α*). Mr. de Thou n'eût pas ignoré un fait auſſi ſingulier que celui-là, & il l'auroit ſpécifié, s'il l'avoit cru véritable; or il s'eſt contenté de dire que Tiraqueau donnoit chaque année un Livre, & un enfant au public (1). Quelques autres Ecrivains ont particulariſé le nombre: mais en ſe bornant à trente. Tiraqueau *n'eſtoit pas moins fecond à produire des enfans de l'eſprit que du corps: car durant trente ans il ne s'en paſſa point qu'il ne donnaſt un livre & un fils au monde; & ainſi ſi d'un coſté il eſtendit ſon nom & ſa lignée par un grand nombre d'enfans, tous excellens perſonnages, qu'il eut d'une femme vertueuſe, il conſacra bien autant ſa gloire par un grand nombre de Livres dont il enrichit le public: mais ce qui augmente la merveille, c'eſt qu'il fut fecond de la ſorte, encore qu'il ne beuſt que de l'eau* (2). Mr. Teiſſier, citant *Frey, admir. Galliæ*, ſe borne auſſi au nombre de trente (3). On ne ſauroit aller juſqu'à quarante-cinq, ſi l'on ſe regle ſur l'obſervation commune des Ecrivains qui font mention de ceci, c'eſt que Tiraqueau n'eut qu'une femme, & que tous ſes enfans furent légitimes. Je ne trouve pas étrange que cette fécondité paroiſſe plus merveilleuſe à ceux qui font réflexion, que ce docte perſonnage ne buvoit que de l'eau; mais peut-être que cela même contribuoit à ſa vertu prolifique. Sa chaleur naturelle feroit paſſée peut-être à un degré exceſſif par l'uſage des bons vins, & dans ces excès il n'eût pas été ſi propre à la génération; car on dit qu'il y a des mariages ſtériles à cauſe de la trop grande ſalacité des conjoints (4). Quoi qu'il en ſoit, la femme de Tiraqueau n'avoit pas à craindre les attaques des railleurs, comme elle auroit eu ſujet de les craindre, ſi elle n'eût été groſſe que rarement. Son mari aimoit l'étude juſqu'à l'excès, ſes Ouvrages crient hautement qu'il paſſoit les journées toutes entieres parmi ſes Livres. On y voit une lecture prodigieuſe, un travail, & des recherches qui demandent une forte application. Quand on ſait qu'un homme paſſe de la ſorte la journée, on ſuppoſe qu'il s'épuiſe, & qu'il a beſoin d'un grand repos pendant la nuit; car *quod caret alterna requie durabile non eſt, Hæc reparat vires feſſaque membra novat* (5). On ſuppoſe qu'il a diſſipé ſes eſprits à force de méditer, & de compoſer, & de feuilleter, & qu'il tâche d'en préparer de nouveaux par un bon ſommeil, au lieu de faire de nouvelles diſſipations. Là-deſſus on raille ſa femme dans les compagnies, on la plaint, on lui fait de très-mauvais complimens de condoléance: mais ſi elle peut montrer une maiſon pleine d'enfans, elle eſt à couvert de ces traits-là. Comme toutes choſes ont deux faces, il eſt certain qu'un mari Auteur, enſeveli toute la journée parmi ſes papiers, & parmi ſes Livres, peut paſſer & pour un mari commode, & pour un mari incommode. C'eſt ſelon la femme qu'il a rencontrée. Si elle eſt coquete & peu vertueuſe, il eſt un mari commode; car pendant qu'il étudie douze heures par jour, ou plus, elle a ſes coudées franches pour diſpoſer de ſa perſonne ſelon ſes deſirs. Mais ſi elle veut faire ſon devoir, il n'eſt pas un bon mari à tous égards, il l'oblige quelquefois à ſouhaiter d'être livre (6), il ſe couche tout haraſſé de ſes études, & la tête pleine de quelque chapitre qu'il n'a pu achever. Chacun voit les inconvéniens de cette diſpoſition de corps & d'eſprit. Notez que tout a ſes exceptions; on ſait par la lecture des Vies des Hommes ſavans, qu'il y en a quantité qui ont eu une lignée nombreuſe. C'eſt que certains tempéramens ſont ſi forts, & ſi bien conſtituez, qu'ils ſuffiſent à tout.

Notez que pour la juſtification de ceux qui ont dit que Tiraqueau fut pere de quarante-cinq enfans légitimes, quoi qu'il n'eût été marié qu'une ſeule fois, on ne peut pas ſuppoſer de lui ce que le Menagiana raconte d'un certain Blunet (7), qui *avoit fait à ſa femme vint & un enfans en ſept fois de ſuite* (8), trois à chaque fois; car ſi la femme de ce docte Juriſconſulte eût acouché fort ſouvent de deux ou de trois jumeaux, ce feroit la principale circonſtance qui auroit été obſervée par les Ecrivains. Or aucun d'eux n'a fait mention de cela, & ils ont dit au contraire que Tiraqueau produiſoit des Livres, & des enfans, chaque année un à un. *Singulis annis ſingulos libros reipublicæ daret* (9).

(*B*) *Il mourut fort vieux l'an* 1558.] Sainte Marthe obſerve deux ou trois fois preſque dans la même page, que Tiraqueau atteignit la grande vieilleſſe, mais il ne marque point le nombre des ans. S'il le ſavoit, il eſt blâmable de ne l'avoir pas appris à ſes Lecteurs. Je ne voudrois pas nier qu'il ne le ſût; car c'eſt ſa coutume de négliger les dates. Il ſavoit ſans doute que Tiraqueau décéda l'an 1558, & cependant il ne le dit pas; il ſe ſert d'une grande périphraſe pour marquer le tems de la mort de Tiraqueau. *Obiit*, dit-il (10), *planè ſenex haud multò ante quàm inter Henricum ſecundum & Philippum Hiſpaniæ Regem poſt varias bellorum offenſiones de pace tandem per utriuſque legatos ageretur.* Mr. Bullart s'eſt ſervi de ces paroles de Sainte Marthe avec une explication du tems qu'il a cru qu'elles déſignoient; mais il n'y a pas réuſſi. „ Aiant atteint une vieilleſſe venerable & decrepite, il quitta pieuſement la terre pour le ciel ſur la fin de l'an mille cinq cents cinquante neuf, & ſur le point qu'on vit renaitre en l'Europe les douces eſperances de la paix, après une guerre ſanglante qui avoit diviſé ſes plus puiſſans monarques (11) ". C'eſt bien l'entendre. Le Traité de Cateau en Cambreſis qui donna la paix à l'Europe fut conclu le 3 d'Avril 1559. On n'étoit donc point réduit aux eſpérances de cette paix ſur la fin de cette année. Voilà ſans doute d'où Mr. Moreri a tiré la faute qu'il a commiſe en plaçant la mort de notre Juriſconſulte à l'année 1559. Il a commis une autre faute que Mr. Bullart lui pouvoit faire éviter. Il a dit que Michel de l'Hôpital a compoſé un Poëme *à l'honneur des Tiraqueaux*. Il faloit dire comme Bullart *à l'honneur des Ecrits de* Tiraqueau (12). Pour parler exactement, il eût falu dire, que Michel de l'Hôpital adreſſa l'un de ſes Poëmes à Tiraqueau. Au reſte, le Ghilini s'eſt encore plus abuſé que Mr. Bullart aux circonſtances dont Sainte Marthe s'étoit ſervi; le Ghilini, dis-je (13), qui a cru que l'année 1556 ne précéda que de peu de jours la paix de Cateau entre Philippe II & Henri II. C'eſt une bévue, & c'eſt une fauſſeté que de dire comme il fait (14) que le 23 de Décembre 1556 eſt le jour qu'André Tiraqueau mourut.

(*C*) *On fut beaucoup plus plagiaire contre lui qu'il ne le fut contre d'autres.*] Il accuſe Barthélemi Chaſſanée de lui avoir volé plus de ſix cens pages toutes entieres de ſon Livre *de Legibus connubialibus*, & de les avoir emploiées ſans y rien changer. (15) *In hunc furti nomine vehementiſſime invehitur Tiraquellus, cum* (16) *alibi, tum in tractatu de utroque retractu* (17), *ubi dicit eum plusquam ſexcentas paginas integras ne vocabulo quidem mutato ex legibus ſuis connubialibus in tractatum ſuum de gloria mundi tranſcripſiſſe.* Chaſſanée avoit accuſé Tiraqueau d'avoir volé pluſieurs choſes à Cælius Rhodiginus. L'accuſé ſe juſtifia, & accuſa à ſon tour. Son Accuſation eſt mieux fondée que celle de ſon Adverſaire (18).

§ (*α*) Mr. Bayle auroit pû rapporter ici cette Epigramme de Beze ſur A. Tiraqueau: *Eſt tibi naturum quæ computat agmina conjux, Eſt tibi quæ nates bibliotheca parit, &c.* REM. CRIT.

(1) *Æquo ingenii ut corporis numeroſa fecundus prole, cum ſingulis annis ſingulos libros ac liberos reipublicæ daret.* Thuan. *Lib. XXI, pag.* 431, *ad ann.* 1558. Sainte Marthe, *in* Elog. *pag. m.* 35, *dit en général*, cum numeroſam ſobolem ex honeſtiſſima uxore ſuſcepetit.

(2) Pierre de St. Romuald, Abrégé du Thréſor Chronolog. *Tom. III, pag. m.* 324, *à l'ann.* 1558.

(3) Teiſſier, Addit. aux Elog. *Tom. I, pag.* 154.

(4) *Voiez ci-deſſus la Remarq. (H) de l'Article* HERLICIUS.

(5) Ovid. *in* Epiſt. Heroid. *Epiſt. IV, Verſ.* 89.

(6) *Voiez le II Tome du* Chevræana, *pag.* 115 *Edit. de Hollande.*

(7) *Petit Bourgeois de Paris.*

(8) Menagiana, *pag.* 327 *de la* 1 *Edition de Hollande. On ajoûte qu'il abuſa de ſa ſervante, laquelle* au bout de neuf mois accoucha de trois enfans mâles.

(9) Thuan. *Libr. XXI, ad an.* 1558, *pag.* 432.

(10) Sammarthanus, Elog. *Libr. I, p. m.* 35.

(11) Bullart, Académie des Sciences, *Tom. I, pag.* 220.

(12) Bullart, *là-même.*

(13) Ghilini, Teatro, *Tom. II, pag.* 18.

(14) Là-même, *Tom. II, pag.* 18.

(15) Jacobus Thomaſius de Plagio Literario, *num.* 385. *pag. m.* 169. *Il cite* Speckh. Cent. 1. qu. 88. n. 10. p. 376.

(16) Thomaſius *cotte ici pluſieurs endroits de Tiraqueau* in Leges connubiales.

(17) Thomaſius *cotte ici* § 1 *gl.* 9. *num.* 76. *circa fin.*

(18) *Voiez* Thomaſius de Plagio Literario, *num.* 563, 564, *pag.* 249.

TIRESIAS, l'un des plus célèbres Devins de l'Antiquité, étoit fils d'Evere (*a*) & de la Nymphe Chariclo, & rapportoit ſon origine à Udæe, l'un de ceux (*b*) qui étoient nez des dents de ſerpent ſemées en terre par Cadmus. Il étoit aveugle, & l'on en contoit pluſieurs cauſes. Les uns diſoient que les Dieux, ne trouvant pas bon qu'il révélât aux mortels ce qu'on ſouhaitoit qu'ils ne ſuſſent pas, l'avoient aveuglé. Pherecyde n'attribuoit la choſe qu'à l'irritation de Minerve (*A*). Il diſoit que cette Déeſſe fut ſi fâchée d'avoir été vue toute nue par Tireſias,

(*a*) Moreri *le nomme mal* Ivere.

(*b*) *Ils étoient appellez* Σπαρτοί.

(*A*) *Pherecyde n'attribuoit la choſe qu'à l'irritation de Minerve.*] Il ſera bon de conférer avec cet endroit d'Apollodore une Hymne de Callimaque (1), où il eſt dit que Minerve aiant été vue par Tireſias, pendant qu'elle ſe baignoit dans la fontaine d'Hippocrene avec Chariclo, ne lui eut pas plutôt annoncé qu'il ne verroit plus rien, qu'il perdit les yeux. Chariclo s'affligea beaucoup de cette infortune de ſon fils. Minerve pour la conſoler l'aſſûra que c'étoit une Loi irrévocable des deſtinées, que tous ceux qui voient un Dieu ſans ſa permiſſion, en ſoient ſévérement châtiez (2); qu'un jour viendroit qu'on l'eſtimeroit heureuſe, de ce que ſon fils en auroit été quitte pour ſes deux

(1) Εἰς λουτρὰ τῆς Παλλάδος. *In lavacrum Palladis.*

(2) *Voiez en un exemple dans l'Article d'*ADONIS, *au Texte, Citation* (*g*).

fias, qu'elle lui arracha les yeux. Elle fut instamment sollicitée par Chariclo sa favorite, & mere de Tiresias, de rendre la vue à ce misérable: mais ne pouvant lui faire cette faveur, elle chercha quelque dédommagement; elle lui perfectionna de telle sorte l'ouïe, qu'elle le rendit capable d'entendre tout le langage des oiseaux (*B*). Elle lui donna aussi un bâton, avec lequel il pouvoit conduire ses pas aussi sûrement que s'il avoit eu des yeux. Hesiode faisoit autrement le conte: il disoit que Tiresias, aiant rencontré deux serpens qui fraioient, les frappa de son bâton (*c*) (*C*), & qu'aussi-tôt il devint femme; qu'au bout d'un certain tems (*d*) il rencontra ces mêmes bêtes dans la même occupation, & qu'il reprit sa forme d'homme. Or comme il avoit goûté des plaisirs de l'un & de l'autre sexe (*e*), il fut choisi juge d'un différend qui s'éleva entre Jupiter & Junon, sur la question si les femmes ont plus de part que les hommes au plaisir vénérien. Jupiter le soutenoit, Junon le nioit. Tiresias prononça contre la Déesse Junon (*D*), qui en fut

(*c*) *Voiez dans la Remarque* (C) *les varietez des Auteurs touchant cette Fable.*

(*d*) Ovide *est le seul, que je sache, qui spécifie le tems: il le fait de 7 années.*

(*e*) *Venus huic erat utraque nota.* Ovid. Metam. *Libr. III.* ℣. 323.

deux yeux. Minerve ajoûta que pour l'amour de Chariclo, elle rendroit Tiresias le plus excellent Devin du monde; qu'elle lui feroit connoître les présages du vol des oiseaux; qu'elle lui donneroit un bâton qui lui tiendroit lieu de guide; qu'elle le feroit vivre long-tems; & qu'il seroit le seul qui aprés sa mort auroit de l'habileté dans les enfers, où Pluton l'honoreroit singuliérement.

(*B*) *D'entendre tout le langage des oiseaux.*] Ἅπασαν ὀρνίθων φωνὴν ποιῆσαι συνιέναι: *Omnem avium vocem fecisse ut intelligeret.* On ne donneroit point, ce me semble, à ce bienfait de Minerve toute sa juste étendue, si l'on disoit qu'elle communiqua à Tiresias une parfaite connoissance de tous les présages qui dépendent du chant des oiseaux: il faut aller plus avant, & supposer qu'on a voulu dire que les oiseaux se communiquent entre eux leurs pensées par le moien de leur chant, comme font les hommes par le moien de la parole; & que Tiresias reçut de Minerve le don d'entendre & d'interpréter ce langage des oiseaux. C'est ainsi que Porphyre a conçu la chose (3); car s'étant imaginé que les bêtes ont non seulement la faculté de raisonner, mais aussi celle de s'entre-parler, il a dit qu'Apollonius de Tyane, Melampus, Tiresias, & Thales ont entendu & distingué les divers langages dont se servent les animaux. A l'égard de Melampus, on raconte (4) que des serpens, lui aiant leché les oreilles pendant qu'il dormoit, furent cause qu'à son reveil il entendit ce que disoient les oiseaux qui voloient au dessus de lui; & qu'ensuite il faisoit savoir aux hommes ce qu'il apprenoit de l'avenir par cette voie. *Qui credit ista & Melampodi profecto aures lambendo dedisse intellectum avium sermonis dracones non abnuet.* Ces paroles sont de Pline (5), qui ajoûte tout incontinent que Democrite a marqué le nom de certains oiseaux, dont le sang mêlé ensemble produit un serpent, qui donne à celui qui le mange l'intelligence de ce que les oiseaux s'entredisent. *Vel quæ Democritus tradit nominando aves, quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ederit intellecturus sit alitum colloquia.* Les Juifs & plusieurs Mahométans soutiennent (6) que Salomon entendoit ce même langage (7). Pour revenir à Tiresias, j'observe que si l'on ne veut entendre par l'expression d'Apollodore, sinon qu'il entendoit parfaitement cette espece de divination qui s'appelloit proprement *augure* (c'est celle qui dépendoit des oiseaux) on trouvera dans Elien (8) qu'en effet Tiresias s'est principalement rendu célébre par cet endroit-là. Barthius s'imagine que cela est fort contraire à Stace (9); mais cette imagination n'est fondée que sur la fausse supposition que ce Poëte a introduit Tiresias plein de mépris pour les augures. Je dis que c'est une fausse supposition, & pour le prouver je n'ai qu'à citer à Barthius la page 1069 de son II Tome sur Stace, où il reconnoit que Tiresias déclare, que les autres manieres de sonder l'intention des Dieux ne lui avoient jamais donné une aussi profonde connoissance de l'avenir, que celle qu'il avoit acquise par l'évocation des Manes. Est-ce mépriser une chose, que de ne la point reconnoitre pour la meilleure de toutes?

(*C*) *Les frappa de son bâton.*] D'autres disent qu'il marcha dessus: *In monte Cyllenio Tiresias dracones coeuntes calcasse dicitur: ob id in mulieris formam versus, ut Ovidius refert. Deinde monitus sortibus in eundem locum rediit, & in figuram pristinam* (10). Avant que Lutatius eût parlé ainsi, Hyginus avoit déja dit, *In monte Cyllenio Tiresias Everis filius pastor dracones venerantes dicitur baculo percussisse, alias calcasse, ob id in mulieris figuram est conversus: postea monitus à sortibus in eodem loco, dracones cum calcasset, redit in pristinam speciem* (11). Les Commentateurs s'embarrassent beaucoup sur ces paroles, *alias calcasse*: mais pourquoi ne prendroit-on pas *alias* pour un adverbe? aprés quoi rien ne demande qu'on se figure quelque glose, qui de la marge se soit glissée dans le texte. Hyginus aura pu dire le tout afin d'embrasser les deux traditions: mais s'il ne manque rien aux deux passages qu'on vient de lire, on s'étonnera justement que ces Auteurs aient omis des circonstances essentielles. Le prémier oublie qu'il falut que Tiresias rencontrât une seconde fois les serpens dans l'acte vénérien, & qu'il renouvellât sur eux son prémier coup: il oublie, dis-je, que ces deux circonstances furent nécessaires afin que Tiresias redevînt homme; il prétend qu'il ne falut que retourner sur les lieux. L'autre oublie la prémiere de ces deux choses. Ovide (12) avec toute sa prolixité ne laisse pas de l'oublier pareillement. Hesiode dans Apollodore a oublié la derniere des deux circonstances; il n'a point dit que Tiresias ait frappé à la seconde rencontre. C'est

(3) Porphyr. *Libr. III* de Abstinent. *Voiez l'Article* PEREIRA, *Citat.* (32).

(4) Apollodor. Biblioth. *Libr. I*, *pag.* 46.

(5) Plin. *Libr. X*, *Cap. XLIX.*

(6) *Vide* Pfeiffer. Theol. Judaicæ atque Mohamm. *p.* 307, 308.

(7) Bonaventure Baron, *au I Tome du* Scotus defensus, *parle d'un Moine Franciscain qui entendoit ce que les Bêtes s'entredisent, & devinoit par ce moien l'avenir.*

(8) Animal. Hist. *Libr. VIII*, *Cap. V.* *Voiez aussi* Euripide, *in* Phœnic. *Vers.* 846.

(9) Barthius, in Statium, *Tom. II*, *pag.* 1065, 1149.

(10) Lutatius, in Stat. Thebaid. *Libr. II.*

(11) Hygin. *Cap. LXXV.*

(12) Metamorphos. *Libr. III.*

Phlegon, & Fulgence, qui les ont bien retenues toutes deux. Mais d'autre côté Phlegon a ses variétez particulieres; il veut que Tiresias ait frappé l'un des serpens la prémiere fois, & l'autre la seconde, mais non pas qu'à chaque fois il les ait frappez tous deux (13). Eustathius, & le Scholiaste d'Homere (14), & Tzetzés sur Lycophron, disent que la prémiere fois Tiresias tua la femelle, & devint femme, & puis qu'il tua le mâle, & redevint homme; & que la chose se passa sur la montagne de Citheron (15), & non pas sur la montagne de Cyllene (16).

(*D*) *Tiresias prononça contre la Déesse Junon.*] On diroit que pour donner mieux un air juridique à sa décision, il prit en main la balance avec quoi on peint la Justice. Il considéra d'abord comme une somme totale le plaisir dont il s'agissoit, puis il en fit la division, & assigna à chacun son lot, ou sa cotte part en poids & mesure: il prononça que de dix parties il y en avoit neuf pour la femelle, & une pour le mâle.

> Οἴην μὲν μοῖραν δέκα μοιρῶν τέρπεται ἀνήρ·
> Τὰς δὲ δέκ' ἐμπίπλησι γυνὴ τέρπουσα νόημα.
> *Parte una è denis maris partibus oblectatur;*
> *At mulier solidum coitus capit ipsa decuncem.*

Apollodore qui rapporte ces deux Vers (17), venoit de dire, si l'on suit l'état misérable où est son Grec, que de dix-neuf parties du plaisir l'homme en goûte neuf, & que les dix autres sont pour la femme (18); de quoi Junon fut si fâchée, qu'elle lui fit perdre les yeux. Deux choses montrent que ce passage est corrompu; la prémiere est qu'il n'y a rien de plus plat, ni de plus fade, ni de plus éloigné du but de ceux qui ont imaginé cette dispute chimérique, que de faire condamner Junon pour une si petite différence. Je ne dis rien de la punition sévere qu'elle exerce sur son Juge, pour une sentence où elle se voit si peu éloignée de la vérité; car on me répondroit que son caractere est d'être fiere, colere, & vindicative (19), & qu'il a été remarqué qu'en cette rencontre son ressentiment passa les bornes de la raison.

> *Gravius Saturnia justo*
> *Nec pro materia fertur doluisse, suique*
> *Judicis æterna damnavit lumina nocte* (20).

L'autre raison est qu'Apollodore seroit un homme destitué de jugement, si aprés avoir rapporté la substance d'un arrêt d'une certaine maniere, il faisoit voir peu aprés, en rapportant les paroles de l'arrêt, qu'il l'auroit misérablement falsifié. Si l'on peut parer à ce coup, en disant que nous n'avons qu'un petit Abrégé d'Apollodore, que dira-t-on contre tant d'autres Auteurs, qui suivent non pas son Texte tel que nous l'avons aujourd'hui, mais les deux Vers Grecs qu'il a citez, comme le *dictum* de la sentence? Phlegon (21) & Lutatius (22) admettent precisément les proportions énoncées dans ces deux Vers. Le Scholiaste d'Homere (23) cite ces deux Vers mêmes, à quelque petite altération prés. Eustathius (24) en cite quelques paroles. Lucien (25) ne s'en éloigne pas beaucoup dans le fond. Fulgence s'en éloigne encore moins (26); & le Scholiaste de Juvenal encore moins (27), sur un passage où ce Poëte dit que les femmes qui aimoient le plus les occupations viriles, & qui fuioient le plus les occupations de leur sexe, ne voudroient point devenir hommes: de quoi il donne pour raison le partage trop inégal de la volupté vénérienne.

> *Quæ fugit à sexu, viros amat, hæc tamen ipsa*
> *Vir nollet fieri; nam quantula nostra voluptas!*

Je ne dois pas omettre que Barthius corrige assez heureusement, ce me semble, le Texte d'Apollodore dans les pages 319 & 1066 du II Volume sur Stace.

Quelqu'un pourroit demander s'il y a quelques raisons naturelles ou morales, qui appuient le prétendu jugement de Tiresias. Soit renvoié aux Médecins quant aux raisons naturelles. Ils auroient apparemment bien de la peine à voir clair dans cette question. Pour ce qui est des raisons morales, je ne croi pas qu'on pût en alléguer de plus fortes, que de dire qu'il est d'une Providence sage & bonne, telle qu'est la Providence de Dieu, d'user de compensations,

(13) Phlegon, de Rebus mirabil. *Cap. IV.*

(14) In Odyss. K, *Vers.* 494.

(15) *Dans la Beotie.*

(16) *Dans l'Arcadie.*

(17) Apoll. Biblioth. *pag.* 193.

(18) Δεκαεννέα μοιρῶν περὶ τῆς συνουσίας οὐσῶν, τὰς μὲν ἐννέα ἄνδρας ἥδεσθαι, τὰς δὲ δέκα γυναῖκας. *De novem ac decem quæ inter coëundum voluptatis partes capiuntur, novem mares ac mulieres decem sentire.* Idem, ibid. *pag.* 191.

(19) *Et germana Jovis Saturnique altera proles, Irarum tantos volvis sub pectore fluctus.* Æneid. *Libr. XII*, *Vers.* 830.

(20) Ovid. Metam. *Libr. III.* ℣. 333.

(21) Phleg. de Rebus mirabil. *Cap. IV.*

(22) In Statium, *apud* Barthium, *Tom. II*, *pag.* 318.

(23) In Odyss. K, *Vers.* 494. *Vide* Munckerum in Hygin. *pag.* 125.

(24) In eund. loc. Odyss.

(25) *In* Amoribus, *où il dit que selon Tiresias.* Ἡ θήλεια τέρψις ἔλη μοίρᾳ πλεονεκτεῖ τὴν ἄῤῥενα *muliebris delectatio tota parte masculam superat.*

(26) *Tiresias dixit tres uncias habere virum amoris, & novem feminam.* Fulgent. Mythol. *Libr. II*, *Cap. VIII.* (27) *Una uncia libidinis est in masculis, undecim in feminis.* Scholiast. Juven. in Sat. VI, *Vers.* 252.

fut si fâchée qu'elle l'aveugla (*E*) ; mais il en fut dédommagé par le don de Prophétie (*F*) qu'il

tions, & de multiplier la joie à proportion de tout ce qu'il y a de dégoûts, d'incommoditez, & de douleurs à souffrir, depuis la conception jusques à l'enfantement. Sur ce pied-là, le partage du plaisir devroit être prodigieusement inégal à l'avantage de l'autre sexe: mais outre que la Loi des compensations auroit des conséquences qui meneroient loin, on peut dire que Dieu a mille & mille manieres de compensations sans celle-là, & qu'ainsi on ne peut rien déterminer sur aucune de ces manieres. Mais la meilleure moralité est de ne jamais parler de cette prétendue Histoire de Tiresias, sans ajoûter qu'elle est fausse, & quant au fait & quant au droit. Brantome vous apprendra la nécessité de cette addition. „ J'ai connu ", dit-il (28), une fille de fort bonne „ maison, & grande, vous dis-je, qui se perdit & se rendit putain, pour avoir ouy raconter, à son Maistre d'escole, l'histoire ou plustost la fable de Tiresias, lequel, „ pour avoir essayé l'un & l'autre sexe, fut éleu juge par „ Jupiter & Junon, sur une question meue entre eux deux, „ à sçavoir qui avoit & sentoit plus de plaisir au coït & acte Venerien; ou l'homme ou la femme. Le juge deputé „ jugea contre Junon, que c'estoit la femme: dont elle de „ despit d'avoir esté jugée, rendit le pauvre juge aveugle, „ & luy osta la veue. Il ne se faut esbahyr si cette fille fut „ tentée par un tel conte: car puis qu'elle oyoit souvent „ dire, ou à ses compagnes, ou à d'autres femmes, que „ les hommes estoient si ardens après cela, & y prenoient „ si grand plaisir; que les femmes, veue la sentence de Tiresias, en devoient bien prendre davantage, & par consequent il le faut esprouver. Vraiment telles leçons se „ devoient bien faire à ces filles! n'y en a-t-il pas d'autres? „ Mais leurs Maistres diront, qu'elles veulent tout sçavoir, „ & que puis qu'elles sont à l'estude, si les passages & histoires se rencontrent qui ont besoin d'estre expliquées, „ (ou qui d'elles mesmes s'expliquent) il faut bien leur expliquer, & leur dire sans sauter ou tourner le feuillet. „ Combien de filles estudiantes se sont perdues lisant cette „ histoire que je viens de dire, & celle de Biblis, de Caunus, & force autres pareilles, escrites dans la Metamorphose d'Ovide ".

(28) Brantome, *Mémoires des Dames Galantes, Tome II, pag.* 45.

Y aiant eu des gens qui ont dit que j'ai eu tort de supposer que cette question pouvoit être renvoiée aux Médecins, il faut que je leur montre qu'elle a été effectivement agitée & discutée dans des Ouvrages de Médecine. Je le pourrai justifier avec d'autant plus de liberté, que toute ma citation sera, ou en Italien, ou en Latin: *Questo suo donare nasce dalla sfrenata sua libidine, e dal prendere maggior piacere nel atto venereo, che gli huomini non pigliano, e non sentono: come prova Avicenna nel libro nono, e ventesimoprimo de gli animali, & Hali Abbate nel sesto libro della sua Teorica in questo proposito disse* Duplicia est in fœmina concubitus voluptas, quia præter seminis motum, & orificii vulvæ in sugendo quoque nascitur oblectatio, vulva ipsa diversimode mota; *il che conferma anco Galeno nel quarto libro* de morbis, & symptomatis. *E lo dimostra il giuditio di Tiresia, secondo i Poeti......* *E la confermò anco Pietro Aponense sopra il decimo quinto problema d'Aristotile; benche Polibio in quel suo libro de genitura provi il contrario, facendo due volutta: voluttà intensiva, & estensiva, voluttà intensiva chiamando l'ultima, & estrema nel mandare fuora il seme genitale, & in questo vuole, che si diletta più l'huomo: estensiva intende quella, la quale si piglia innanzi l'emissione nel maneggiarsi: & in questa vuole si diletta più la donna, onde Correo Parisino medico dottissimo nelle annotationi al libro di Polibio scrisse le seguenti parole à favor delle Donne:* Tametsi maribus semen calidius acrius, copiosiusque inest, motuque ipsi majore quam fœminæ in coitu concutiuntur, plusque multò caloris, & spiritus obtinent, quamobrem ex his major esse maris quam fœminæ videri possit. Verum in fœmina alia privatim considerare oportet, quæ inter præcipuas, & potissimas voluptatis venereæ caussas esse possunt. Si quidem ejus uterus magno virili Seminis desiderio tenetur, ipsumque mirum in modum appetit, & attrahendo, sugendo, concipiendoque impensissimè delectatur: est enim ea in re uterus ventriculo similis, sicut enim iste suavibus cibis, potibusque gaudet, eosque avidissimè amplectitur; ita ille semen amat, habetque gratissimum. *Mario Equicola nel quarto libro* de natura amoris. *Dice, che se ciò fosse vero, che le donne havessero maggior piacere che gl'huomini non hanno nell' atto venereo sempre le femine ricercherebbono i maschi, del che (dice egli) si vede tutto il contrario* (29).

(29) Gioseppe Passi *de l'Académie de* Signori Riccovrati di Padoua, & Informi di Ravenna, *à la page* 33 & 34 *du Livre qu'il a intitulé* I Donneschi Difetti, *Edition de Venise* 1612 *in* 4: *c'est la quatrième Edition.*

(*E*) ... *Elle en fut si fâchée qu'elle l'aveugla.*] Apollodore ne dit pas comment: mais Hygin déclare qu'elle le fit de sa propre main, *Juno irata, manu aversa eum excæcavit* (30). Phlegon se sert d'un terme qui pourroit bien signifier qu'elle se servit de son poinçon, κατανύξαι αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμούς. Le Scholiaste de Stace dit de plus qu'elle lui coupa les mains, *illa irata manus ejus præcidit & excæcavit*; mais comme il est le seul qui le dise, il y a de l'apparence que le passage est corrompu. Barthius le corrige en cette maniere, *manus ei superjecit & excæcavit*; & il confirme sa conjecture par cette raison: c'est qu'Apollodore en parlant de la punition que Minerve exerça sur Tiresias, dit qu'elle se servit de ses mains, τὴν δὲ ταῖς χερσὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ καταλαβομένην πηρὸν ποιῆσαι (31).

(30) Hygin. *Cap. LXXV.* Vigenere sur Philostrate, *pag.* 50 *du II Tome in* 4, *traduit,* Junon indignée de cela lui donna une arriere-main dont il demeura aveugle.

(31) Barth. in Stat. *Tom. II, pag.* 318 *Voiez aussi* Munckerus in Hygin. *pag.* 128.

(*F*) *Il fut dédommagé par le don de Prophetie.*] Il acquiesça à cet échange; il ne paroit point qu'il ait eu regret à ses deux yeux; on ne l'a point introduit déplorant sa destinée: cela n'eût pas été de la bienséance, après les grandes lumieres que l'on supposoit que son ame avoit reçues. *Augurem Tiresiam quem sapientem fingunt Poëtæ nunquam inducunt deplorantem cæcitatem suam. At vero Polyphemum Homerus cum immanem ferumque finxisset, cum ariete etiam colloquentem facit, ejusque laudare fortunas quod quo vellet ingredi posset, & quæ vellet attingeret. Rectè hic quidem, nihilo enim erat ipse cyclops quàm aries ille prudentior* (32). C'est aux Cyclopes, c'est aux ignorans, à croire qu'en perdant la vue du corps, on perd la joie de ce monde. Il est vrai que tous les esprits grossiers ne demeurent pas d'accord de ce principe, témoin ces deux belitres dont il est parlé dans la XIX Serée de Bouchet. Ils étoient à la porte d'une Eglise, & *ne se pouvoient accorder de la joie de ce monde; car l'aveugle disoit*, baillez l'aumône à ce pauvre homme qui a perdu la joie de ce monde: *l'autre coquin qui avoit perdu, par un coup de faucon, ce qui devoit estre en sa braguette, le dementoit, & soutenoit que c'estoit lui qui avoit perdu la joye de ce monde* (*a*).

(32) Cicero Tusculan. V, *circa fin.*

§ (*a*) Les Aveugles & les châtrez *sont également privez des joies de ce monde.* L'une & l'autre de ces expressions Proverbiales est fondée. On dit d'un *Aveugle*, qu'il a perdu les joies de ce monde, & ce Proverbe fait allusion à ces paroles de la Vulgate, Tobie 5. *Ingressus itaque* (Raphael) *salutavit eum* (Tobiam) *& dixit, Gaudium tibi sit semper. Et ait Tobias. Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo & lumen cæli non video.* On en dit autant d'un Eunuque, par plusieurs manieres de Proverbes, touchées par Verville, ch. 23. de son *Moien de parvenir:* & cela, parce que ce qu'en terme d'Anatomie nous nommons *les bourses*, anciennement s'appelloit par excellence *les biens*, comme pour insinuer que sans la possession, & peut-être même, suivant l'Apologue de Rabelais, l. 5. ch. 7. sans l'usage legitime de cette partie du corps humain, tous les biens de la vie ne sont rien. La Chronique Scandaleuse, sur l'an 1465. parlant de l'assassinat commis en la personne de l'Evêque d'Evreux, le fameux Balue, depuis Cardinal: *& avant ladite fuite il* (Balue) *eut deux coups d'espée, l'un au plus haut de ses* biens, *& au milieu de sa* couronne, *& l'autre en l'un de ses dois.* La *couronne* ici est le chapelet, lequel, en ce tems-là, pendant au cou, comme un Colier d'Ordre, tomboit perpendiculairement jusqu'au dessous de la ceinture. REM. CRIT.

On parle d'une Princesse qui auroit vuidé la question en condamnant le prémier. Voici le conte. „ Une Princesse „ de grande vertu, & qui étoit demeurée fille toute sa vie, „ continue le Duc, perdit la veue sur le retour de son âge, „ comme elle étoit en cet état, un pauvre aveugle fut con„ duit à la portiere de son carosse, & lui dit, ma bonne „ Dame ayez pitié d'un pauvre homme qui a perdu les „ joyes de ce monde: la Princesse qui l'entendit demanda „ à une de ses femmes, *Qu'a donc cet homme, Est ce qu'il* „ *est Eunuque?* Non, ma Princesse, lui répondit cette fem„ me, c'est qu'il est aveugle, *helas le pauvre homme? il a* „ *raison*, repliqua-t-elle, *& je n'y songeois pas.* La naïve„ té de la demande de cette bonne Princesse fait connoitre „ assez plaisamment l'opinion qu'elle avoit touchant les joyes „ de ce monde (33) ". Il y a beaucoup d'apparence que Malherbe eût décidé la dispute conformément à l'avis du mendiant, *qui avoit perdu par un coup de faucon, &c*; car il étoit inconsolable de se sentir foible de ce côté-là, & il auroit mieux aimé être en état de recueillir les faveurs des Dames, que d'obtenir du Roi son maitre les dignitez les plus sublimes (34). De l'air dont il fait ses doléances (35), on jugeroit qu'il s'étoit trouvé plus d'une fois dans le fâcheux inconvénient du faux Ermite, qui eut inutilement à sa discrétion la belle Angelique.

(33) Mr. de Callieres, *de l'Académie Françoise*, Recueil des bons Contes & des bons Mots, *pag.* 132 *Edit. de Hollande* 1693.

(34) *Voiez l'Article* MALHERBE *Rem.* (*B*).

(35) *Voiez sa* Lettre à Balzac, *dans le* Recueil de nouvelles Lettres, *imprimé à Paris* 1642, *pag.* 65.

Già resupina ne l'arena giace
A tutte voglie del Vecchio rapace.

Egli l'abbraccia, & à piacer la tocca.
Et ella dorme; è non può fare ischermo;
Hor le bacia il bel petto, hora la bocca:
Non è chi'l veggia in quel loco aspro & ermo,
Ma ne l'incontro il suo destrier trabocca;
Ch'al desio non risponde il corpo infermo,
Era mal'atto, perche havea tropp'anni.
Et potrà peggio, quanto più l'affanni.

Tutte le vie, tutti li modi tenta:
Ma quel pigro rozzon non però salta.
Indarno il fren gli scote, e lo tormenta,
E non può far, che tenga la testa alta (36).

(36) Ariosto, Orlando furioso, *Canto Ottavo, Stanza XLVIII & seq.*

Racan le bon & fidéle Disciple de Malherbe étoit du goût de son Maitre; il n'eût pas voulu donner les restes de sa vigueur pour tous les triomphes des grands guerriers, ni pour toute l'habileté des premiers Ministres. *Je ne m'étonne point*, dit-il dans une Lettre qu'il écrivit à Balzac (37), *si N. a esté si osé que de censurer vostre Eloquence, puis que Monsieur de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, luy qui n'est plus que de glace, & de qui la derniere Maistresse est morte de vieillesse, l'année du grand Hyver; Il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, personne* ne

(37) Racan, Lettre à Balzac. *Elle est dans le II Tome du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris chez Toussaint Quinet, l'an* 1634, *p.* 295 *& suiv.*

qu'il reçut de Jupiter. Il acquit une grande réputation par sa science divinatrice (*G*), qui ne l'empêcha pas d'ignorer que l'eau de la fontaine de Tilphouse lui seroit funeste; car aiant pris la fuite avec ses compatriotes (*H*) au tems de la seconde guerre de Thebes, il but de cette eau & en mourut. Voilà ce qu'on trouve sur son chapitre dans Apollodore (*f*). On voit dans Strabon (*g*) que les Thebains se réfugiérent alors sur la montagne de Tilphouse, & qu'au bas de cette montagne il y avoit une fontaine de même nom, & que le tombeau de Tiresias y étoit aussi. Pausanias (*h*) dit la même chose que Strabon, à l'égard du lieu où ce tombeau étoit situé. C'étoit je l'avoue un lieu qui n'étoit pas très-éloigné d'Alalcomene; mais néanmoins Moreri s'est fort trompé, quand il a dit (*i*) qu'Alalcomene *étoit considérable par le tombeau de Tiresias*. Nous avons donné en son lieu l'Article de MANTO, digne fille de ce grand Devin, auquel elle servoit de guide, & de bâton de vieillesse (*k*); car il ne faut pas oublier qu'il vécut beaucoup (*I*). On lui donne une autre fille nommée Historide (*l*), dont une ruse bien imaginée trompa la Déesse Lucine, & fut cause qu'Alcmene, dont le travail d'enfant étoit prolongé par cette Déesse, accoucha heureusement. Il a couru un Livre sous le nom de Tiresias, par une imposture qui a été mise en usage cent & cent fois. Ce Livre traitoit des présages de l'encens, *de thuris signis*. Il est cité deux fois par le Scholiaste du Poëte Stace (*m*). Tiresias se mêloit de toutes sortes de Prédictions; il emploioit la Pyromantie (*n*), la Capnomantie, la Nécromantie; &c. Cette derniere, qui consiste dans l'évocation des morts, lui plaisoit plus que les autres (*o*), il y faisoit l'impérieux (*K*), & ne vouloit pas que les ombres fussent tardives à se présenter. Com-

(*f*) Biblioth. *Libr. III*, *pag.* 191, 197. *Edit. Salmur.* 1661.

(*g*) *Libr. IX*, *pag. m.* 285. *Voiez aussi pag.* 283.

(*h*) *Libr. IX*, *pag. m.* 307.

(*n*) *Ille coronatas jamdudum amplectitur ignes, Fatidicum sorbens vultu flagrante vaporem.* Stat. Theb. *Libr. X*, *Vers.* 598. *Voiez aussi* Seneque, *in Oedipo*, *Act. II Sc. II.*

(*o*) *Voiez la Remarque* (B) *à la fin.*

(*i*) *Dans l'Article* d'Alalcomene; *car dans celui de* Tiresias *il ne s'en souvient plus: il place ce tombeau où il faut*, & *cite* Strabon.
(*k*) *O nostra regimen viresque senectæ.* Stat Theb. *Libr. IV*, *Vers.* 536. (*l*) Pausan. *Libr. IX*, *pag.* 290.
(*m*) *Voiez* Barthius in Stat. *Tom. II*, *pag.* 1106, & *Tom. III*, *pag.* 673.

ne l'en peut dementir; & pour moy qui ne voudrois pas avoir donné ce qui me reste de la mienne, pour les Victoires du Prince d'Orange, ny pour la Sagesse du Cardinal de Richelieu, je serois bien marry d'estre en estat de luy pouvoir reprocher ce qu'il me reproche. La raillerie de Malherbe est contenue dans ces paroles; „ Du côté des Bergeries son cas va le „ mieux du monde; mais certes pour ce qui est des Ber„ geres, il ne sçauroit aller pis. Cette affaire veut une „ sorte de soins dont sa nonchalance n'est pas capable. S'il „ attaque une place, il y va d'une façon qui fait croire „ que s'il l'avoit prise il en seroit bien empesché; & s'il „ la prend, il la garde si peu qu'il faut croire qu'une „ femme a esté bien surprise quand elle a rompu son jûne „ pour un si miserable morceau (38)". Malherbe ne parle point là de soi-même en tierce personne comme je l'ai cru autrefois: il parle de son Disciple Racan, & c'est là-dessus que Racan se justifie, & qu'il l'insulte dans le passage que j'ai rapporté. Quoi qu'il en soit, voilà deux ames de sang & de boue que Minerve n'auroit su dédommager, si au lieu de les faire aveugles, comme elle en usa envers notre Tiresias, elle les eût faits eunuques.

(38) Malherbe, Lettre à Balzac, page 61 du Recueil de Lettres nouvelles, imprimé à Paris l'an 1642.

Je finis par la pensée d'un Philosophe, mais d'un Philosophe d'une Secte reprouvée, & plus hérétique sur le dogme de la volupté que la Secte d'Epicure. Il avoit perdu les yeux, & entendant de bonnes femmes qui deploroient sa condition, il leur demanda si elles comptoient pour rien les plaisirs nocturnes. *Illud Antipatri Cyrenaici est quidem paulo obscœnius, sed non absurda sententia est. Cujus cæcitatem quum mulierculæ lamentarentur, quid agitis, inquit? an vobis nulla videtur voluptas esse nocturna* (39)?

(39) Cicero, Tusculan. *Libr. V, folio* 278, *B.*

(*G*) *Il acquit une grande réputation par sa science divinatrice.*] Cela paroit par plusieurs passages de Sophocle, & d'autres anciens Auteurs. Il n'y avoit que lui de sage dans les Enfers (40), si nous en croïons Homere (41).

Τῷ καὶ τεθνειῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια
Οἴῳ πεπνῦσθαι· τοὶ δὲ, σκιαὶ ἀΐσσουσιν.

Huic etiam mortuo mentem tribuit Proserpina
Soli ut saperet, reliqui verò umbræ circumvolitant.

(40) *Voiez ce qui a été cité de* Callimaque, *dans la Remarque* (*A*).

(41) Odyss. K, *Vers.* 494.

Il fut honoré comme un Dieu après sa mort (42). Je n'ai pourtant point trouvé dans le IX Livre de Strabon ce que Charles Etienne, Lloyd, Moreri, & Hofman en citent, savoir que les habitans de Thebes rendirent des honneurs divins à Tiresias enterré auprès de Tilphose. Je voi seulement dans Pausanias (43) qu'il y avoit dans leur ville un lieu appellé l'Observatoire de Tiresias, οἰωνοσκοπεῖον Τειρεσίου, (c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures) & un Tombeau honoraire, ou un cénotaphe de Tiresias: car les Thebains avouoient qu'il étoit mort auprès d'Aliarte (44), & qu'ainsi ils n'avoient pas chez eux son véritable tombeau. L'Historien leur prête là un mauvais raisonnement; mais peu nous importe. Ces Messieurs, qui ont cité Strabon, auroient mieux trouvé leur compte dans Diodore de Sicile; c'est lui qui apprend que les Thebains firent de pompeuses funérailles à Tiresias, & qu'ils lui rendirent les honneurs divins (45).

(42) Clem. Alexandr. I Stromat.

(43) *Libr. IX pag.* 294, & 295.

(44) *Cette Ville n'étoit pas loin du mont Tilphouse.*

(45) Θάψαντες λαμπρῶς οἱ Καδμεῖοι τιμαῖς ἰσοθέοις ἐτίμησαν. *Dans la Traduction imprimée à Bale en* 1548, *Libr. V*, *Cap. VI*, *pag* 124, Quem sui cives magna cum pompa sepelivere, Deorum sibi honores tribuentes, *on a mis* sibi, *pour* ipsi.

(*H*) *Aiant pris la fuite avec ses compatriotes.*] Monsr. Moreri a fort mal entendu Charles Etienne son original, lors qu'il a dit que Tiresias *ayant été relegué* proche de la Fontaine de Tilphose, *y mourut*. Voici le Latin de Charles Etienne, *juxta fontem ejusdem nominis, ubi profugus diem suum obiit*, ce qui est emprunté de Strabon, ὑφ' ᾧ Τιλφῶσσα κρήνη καὶ τὸ τοῦ Τειρεσίου μνῆμα ἐκεῖ τελευτήσαντος κατὰ τὴν φυγήν. *sub quo fons est Tilphosa, & monumentum Teiresiæ qui extorris ibi mortem obiit.* Si Mr. Moreri avoit su l'Histoire de Tiresias, il n'auroit pas tourné le mot *profugus* par celui de *relegué*. Inférons de là que ceux qui traduisent sont sujets à faire d'étranges bévues, lors qu'ils n'entendent point les choses; car ils ont beau savoir trois ou quatre significations d'un même mot, cela ne les empêche pas de prendre celle qui ne convient point à tel ou tel lieu. Je remarque une assez grande diversité entre Strabon & Pausanias. Le prémier veut que Tiresias soit mort dans sa fuite, sans être tombé au pouvoir des ennemis: le second au contraire, se fondant sur les Histoires des Grecs, dit (46) que ceux d'Argos, aiant pris la ville de Thebes, menoient au Temple de Delphes le Devin Tiresias, avec le reste du butin, mais qu'il mourut sur la route pour avoir bu dans la Fontaine de Tilphouse. Diodore de Sicile (47) raconte le fait tout comme Strabon. Un Auteur (48) dont j'honore la mémoire a débité, que Tiresias sur ses vieux jours se retira à la montagne de Telphosse, pour y achever sa vie en repos, & loin des tumultes de la ville. On ne cite personne; mais je ne doute point qu'on n'eût lu cela dans quelque célèbre Ecrivain. Ne laissons pas de dire que cette retraite de Tiresias ne fut nullement volontaire.

(46) Pausan. *Libr. IX*, *pag.* 307.

(47) Diod. Sicul. *Libr. V*, *Cap. VI.*

(48) Petrus Mussardus (*de quo vide* Deckherum de Scriptor. Adespot. *pag.* 397. *Edit.* 1686) Hist. Deor. fatidicorum, *pag.* 87.

(*I*) *Il vécut beaucoup.*] Hygin, Phlegon, & Lutatius, s'accordent à dire, que Jupiter dédommagea Tiresias de la perte de la vue, en lui accordant avec la connoissance de l'avenir, une vie sept fois plus longue que celle des autres, *septem ætates* (49). Agatharcide ne fait mention que de cinq âges; Lucien que de six; mais selon Tzetzes, il y a eu des gens qui ont fait vivre Tiresias onze âges d'homme (50).

(49) *Quelques-uns traduisent* sept siecles.

(50) *Voiez* Munkerus, *in* Hygin. *pag.* 128.

(*K*) *Il y faisoit l'impérieux.*] Seneque lui donne des paroles menaçantes.

Carmenque magicum volvit, & rabido MINAX
Decantat ore, quicquid aut placat leves
Aut cogit umbras (51).

(51) Seneca, *in* Oedipo, *Act. III*, *Sc. I.*

Stace l'introduit armé de reproches & de menaces.

Atque hic Tiresias nondum adventantibus umbris
Testor ait, Divos quibus hunc sacravimus ignem
Jam nequeo tolerare moram. Cassusne sacerdos
Audior, an rabido jubeat si Thessala cantu
Ibitis, & Scythicis quoties armata venenis
Colchis aget, trepido pallebunt tartara motu?
Nostri cura minor? . . . . .
. . . .
Ne tenues annos nubemque hanc frontis opacæ
Spernite ne, moneo, & nobis sævire facultas,
Scimus enim & quidquid dici noscique timetis (52).

(52) Statius, Theb. *Libr. IV*, *Vers.* 500.

Voiez dans Lucain (53) un long détail de menaces faites par la Magicienne de Thessalie aux Dieux infernaux. C'étoit un style assez ordinaire dans les cérémonies magiques. Un Philosophe Païen s'en moque avec beaucoup de raison. Πολλῷ δὲ τούτων ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμονι, εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνεκότος, αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Ἡλίῳ, ἢ Σελήνῃ, ἤ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν ἄνθρωπον τῷ τυχόντι ὑποχείριον, ἀπειλὰς προσφέροντα ἐκφοβεῖν, ψευδόμενον ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι. *Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari cuipiam Dæmoni, aut defuncti animæ, sed ipsimet Soli syderum principi, Lunæ, reliquisque Diis cœlestibus, homo cuivis e Populi fæce obnoxius minas intentat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, falsum vanumque terrorem ostendit* (54). Cela me fait souvenir de nos contes populaires sur la Magie: je ne parle pas des contes les plus communs, mais de ceux qui levent un peu la tête par dessus la foule. On prétend qu'il y a des Magiciens qui exercent une espéce de commandement, jusqu'à la contrainte, sur les Démons qu'ils évoquent. Quelque absurde que cela paroisse, on le pourroit regarder comme possible, si une fois on tomboit d'accord qu'il se forme certains pactes, ou certains traitez, entre les hommes & les mauvais Anges: car y aiant sans doute de la subordination entre ces Esprits, il peut y avoir des Démons qui regnent absolument sur plusieurs autres. L'un

(53) Pharsal. *Libr. VI*, *Vers.* 732 & *sequent.*

(54) Porphyrius, *apud* Eusebium, Præparationis Evangel. *Libr. V*, *Cap. X*, *pag.* 198, *A.*

Comme il étoit aveugle, il faloit que sa fille Manto lui apprît les phénomênes du feu, & de la fumée, &c (*p*). Lucien au Traité de l'Astrologie remarque que Tiresias avoit enseigné, que les Planetes n'ont pas toutes la même vertu, ni le même sexe.

Il fut l'Inventeur des Auspices (*q*): on l'honora comme un Dieu à Orchomene; son Oracle y fut fameux pendant quelques Siecles; mais enfin il fut réduit au silence après qu'une peste eut désolé cette ville-là (*r*). Peut-être que les Directeurs de l'Oracle périrent tous pendant la contagion: peut-être jugea-t-on qu'un Dieu qui laissoit ruïner par la peste les habitans d'Orchomene n'étoit plus capable de prédire l'avenir. Je ne touche point aux raisons surnaturelles.

(*p*) Stat. Theb. *Libr. X, Vers.* 598; & Senec. *in* Oedipo, *Act. II, Sc. II.*

(*q*) *Auspicia avium Tiresias Thebanus (invenit.)* Plin. *Libr. VII, Cap. LVI, pag.* 102.

(*r*) Plut. de Oracul. defectu, *pag.* 434.

L'un de ces Démons ne pourroit-il pas promettre à ses Magiciens qu'il leur soumettra tous les Esprits de sa dépendance? ne pourroit-il pas leur promettre de menacer de sa colére ceux qui feroient les rétifs? Mr. de Thou, qui assista à un Dialogue du Sieur Calignon & d'un fameux Magicien, raconte que ce Magicien ne nia pas son commerce avec les Démons, mais il soutint que sa Magie ne tendoit qu'à faire du bien à l'homme, & qu'il y avoit une extrême différence entre les Sorciers & les Magiciens. Un Magicien, disoit-il, n'a commerce qu'avec des Esprits aëriens & céléstes, bons & bienfaisans, qui lui apprennent mille secrets d'une grande utilité, & de plus il commande à ces Esprits. Mais un Sorcier est un vil esclave des Esprits terrestres, malfaisans de leur nature, & ennemis du genre humain. Il ajoûte qu'il y avoit en Espagne des Ecoles de Magie, & qu'il y en avoit eu aussi de très-florissantes en Allemagne, qui s'étoient dissipées pour la plupart depuis que Luther avoit annoncé ses Héréfies (55). Il n'avoua pas à ses Juges tout ce qu'il avoit avoué au Sieur Calignon; mais le Parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier supplice, sur les preuves qui furent produites. La chose me semble assez singuliere, pour mériter que mes Lecteurs la trouvent ici selon les propres paroles de Mr. de Thou (56): *Magiam quam profitebatur Bellomontius, Dæmonum, qui numinis divini particula sint, cum hominibus conciliatricem artem præclaram esse ad beneficium inventam non ad maleficium, quo Sortiarii qui vocantur vulgo utuntur, ipsi malorum spirituum vilia mancipia in crassam ignorantiam demersi, & veneno ac diris fascinationibus eorum arbitrio perniciem humano generi machinantes, cum contrà magis ipsi dæmonibus imperent, & eorum consortio ac familiaritate arcana naturæ vulgo ignota nec libris prodita cognoscere, futura rimari, mala declinare, pericula antevertere, amissa recuperare, corpora citerius quam humana ratione fieri possit, de loco in locum transferre, diffidentes componere, patres cum filiis, uxores cum maritis, & amicitiam cum iis quibus debet conciliare discant, denique sibi rem cum aëriis spiritibus & cælo participantibus esse, qui natura benefici nihil nisi juvare sciunt, cum terrestres & subterranea incolentes, qui Sortiariis imperant, sint maligni & nocere tantum noverint: tam præclaræ artis scholas &c* (57). Voiez la suite de ces paroles à la marge de cette page. Finissons par des paroles de Ciceron, qui nous apprennent que Tiresias n'étoit point de ces Devins à la douzaine qui vendent des impostures, & qui font de leur métier un gagne-pain. *Ante hos Amphiaraus & Tiresias non humiles & obscuri neque eorum similes, ut apud Ennium est*, qui sui quæstus causâ fictas suscitant sententias, *sed clari & præstantes viri qui avibus & signis admoniti futura dicebant, quorum de altero etiam apud inferos Homerus ait solum sapere cæteros umbrarum modo vagari* (58).

(55) *Tam præclaræ artis scholas toto terrarum orbe ac professores sparsos, & adhuc in Hispania Toleti, Cordubæ, Granatæ, aliisque locis frequentari, (β) fuisse olim & in Germania celeberrimas, sed magna ex parte desecisse, postquam Lutherus seminato hæresis suæ fermento, tot sectatores habere cœpit.* Thuan. *ubi infrà, pag.* 1234. *Voiez la Remarque (H) de l'Article* PONCE.

§ (β) Naudé, pag. 76. de son *Instruction à la France* &c., prétend que toutes ces Ecoles finirent en Espagne en l'année 1492. Voiez la Note 9 sur le ch. 23. du 3 liv. de Rabelais. REM. CRIT.

(56) Thuanus, de Vita sua, *Libr. VI, pag.* 1233, 1234.

(57) *Idem, ibid.*

(58) Cicero, *Libr. I de* Divinat. *folio m.* 310. C.

TISSANDIER (N.) Auteur d'un Livre qui ne m'est connu que par une Lettre de Balzac. Il mourut fort vieux l'an 1628 (*A*). La Croix du Maine ne fait point mention de lui, & je ne croi point que du Verdier Vau-Privas en fasse mention non plus (*B*).

(*A*) *Il mourut fort vieux l'an* 1628.] Voiez la Lettre qui fut écrite cette année-là par Balzac à un Mr. Tissandier (1). On le console sur la mort de son aieul qui étoit aussi vieux que l'Hérésie, & plus que la Ligue; car il avoit publié un Livre pour avertir la France de la conception de ce monstre, quand le Cardinal de Lorraine le conçut. Il n'est pas besoin que je dise que ces expressions sont de Balzac.

(*B*) *Et je ne croi point que du Verdier Vau-Privas en fasse mention non plus.*] Je m'exprime de la sorte, parce que je n'ai pas eu le loisir d'examiner page à page si notre Tissandier se trouve dans la Bibliothéque Françoise de cet Ecrivain. Les Auteurs y sont rangez selon leur nom de Batême, & l'on n'y a point mis une Table des Surnoms. Voilà deux défauts inexcusables quand ils sont ensemble. On supporteroit le prémier s'il étoit seul comme il l'est dans La Croix du Maine; mais c'est se moquer du monde que de ne pas remedier au prémier par une Table des Surnoms.

(1) *C'est la XVIII du VIII Livre dans l'Edition in folio.*

TITIUS (CAÏUS) Orateur & Poëte Latin, étoit Chevalier Romain. Il porta l'Eloquence aussi loin que le pouvoit faire un homme qui n'entendoit point le Grec (*A*). Il y avoit des subtilitez, beaucoup d'exemples, & beaucoup de politesse dans ses Harangues, de sorte qu'elles paroissoient être du stile Attique. Cette subtilité de pensées ne réussit pas sur le Théatre, lors qu'il s'en voulut servir dans ses Tragédies, comme il s'en étoit servi dans ses Plaidoiers. Cela ne soutenoit pas assez noblement la gravité du caractére tragique (*a*). Lors que le Consul Fannius proposa sa Loi contre le luxe des festins, Titius harangua le peuple pour lui représenter l'utilité de cette Loi. Nous verrons dans les Remarques si ce fait est propre à montrer en quel tems la Loi Fannia fut établie (*B*). La Harangue que Titius fit alors, fait voir que l'ivrognerie étoit

(*a*) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 280.

(*A*) *Il porta l'Eloquence aussi loin que le pouvoit faire un homme qui n'entendoit point le Grec.*] Ciceron qui en pouvoit mieux juger qu'homme du monde lui a rendu ce témoignage. *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius: qui meo judicio eo pervenisse videtur, quò potuit fere Latinus orator sine Græcis literis, & sine multo usu pervenire. Hujus orationes tantum argutiarum, tantum exemplorum, tantum urbanitatis habent, ut penè Attico stylo scriptæ esse videantur. Easdem argutias in tragœdias satis ille quidem acute, sed parum tragice transtulit* (1).

(*B*) *En quel tems la Loi Fannia fut établie.*] J'ai examiné en un autre lieu (2) le sentiment de Glandorp, & je ne l'ai point trouvé solide. Cet Auteur a cru (3) que celui qui proposa la Loi Fannia n'étoit point Caïus Fannius le pere, Consul l'an de Rome 529, mais Caïus Fannius le fils, Consul l'an de Rome 632. Il ne s'est servi que d'une preuve, & l'a prise d'un passage d'Aulugelle: elle n'a aucune force. Il auroit pu dire quelque chose de plus spécieux, s'il eût allégué Macrobe, qui nous apprend que Titius contemporain de Lucilius conseilla au Peuple d'établir la Loi Fannia (4). Il est certain que Lucilius nâquit au commencement du VII Siecle de Rome: cela s'accorde merveilleusement avec l'Hypothese de Glandorp; car selon cette Hypothese Lucilius a été âgé d'environ trente ans, lors qu'on établit la Loi Fannia. Il faut donc que l'Orateur qui conseilla cette Loi ait été contemporain de Lucilius. Mais si vous mettez l'établissement de cette Loi à l'année 593, cet Orateur & Lucilius n'auront pas vécu en même tems; l'Orateur aura été vieux au commencement de la jeunesse de l'autre, & par conséquent Macrobe fournit une preuve très-spécieuse à Glandorp. On la peut fortifier par ces paroles de Ciceron, *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius*; car il venoit de parler de trois ou quatre Orateurs qui ont fleuri vers l'an 660 de Rome. Titius aura été presque de leur tems, s'il a recommandé la Loi Fannia en l'année 632. Mais il y auroit un grand espace entre les autres & lui, si cette Loi avoit été établie en l'année 593. Nonobstant toutes ces raisons, je persiste dans le sentiment pour lequel je me déclarai dans les Articles FANNIUS. Le passage de Pline (5), qui marque précisément l'intervalle d'onze années entre la Loi Fannia & la troisieme Guerre Punique, est plus fort que dix passages où l'on dit en général, *ejusdem ætatis, ejusdem ferme temporis*. Les expressions vagues, *vivre presque en même tems qu'un autre, être du même siecle qu'un autre*, souffrent le plus & le moins, peuvent être alongées & accourcies, sentent un homme qui ne se soucie guere qu'on examine à la rigueur sa Chronologie, & qui n'a parlé que sur les idées confuses de sa mémoire. Mais quand on se sert d'un nombre rompu, quand on marque onze ans précis, c'est un signe qu'on a pris la peine d'y regarder un peu de près, & par conséquent le témoignage de Pline est ici d'une grande force pour fixer à l'année 593 la Loi Fannia, vu que l'année 604 est la prémiere de la troisieme Guerre Punique. Si l'on ne se rend pas à ces raisons, que dira-t-on, en considérant que selon Macrobe la Loi Fannia fut établie l'an 588, & néanmoins il avance que Titius & Lucilius ont vécu en même tems, ou

(1) Cicero, in Bruto, *pag. m.* 280.

(2) *Dans le 2 Article* FANNIUS, *Rem.* (*B*).

(3) Onomastic. *pag.* 333.

(4) *Idemtum dum tam multi alii, tum etiam C. Titius, vir ætatis Lucilianæ, in oratione qua legem Fanniam suasit.* Macrob. Saturn. *Libr. II, Cap. XII.*

(5) Plinius *Libro X, Cap. L.*

étoit montée aux derniers excès (*C*). La bévue d'un Interprete d'Horace (*D*) n'est pas supportable: il a confondu notre Titius avec un TITIUS qui vivoit du tems d'Auguste.

ou au même siecle (6)? Je raisonne ainsi; ou Macrobe a su avec la derniere précision l'âge de Lucilius, ou il ne l'a point su de cette maniere: au prémier cas, il faut conclure que selon lui un Orateur qui recommande une Loi l'an 588, & un Poëte né douze ans après ont vécu en même tems; & ainsi ses paroles ne servent de rien pour confirmer le sentiment de Glandorp: au second cas, elles le confirment encore moins; car on ne peut rien prouver en matiere de Chronologie, par les paroles d'un homme qui parle à vue de païs, & sans chercher la précision. A l'égard de Ciceron on peut dire que son *ejusdem fere temporis*, est une phrase qui ne nous empêche pas de croire que Titius harangua en l'année 593. Remarquez bien, qu'Afranius a imité Titius (7): je ne donne pas cela pour une preuve nécessaire & démonstrative qu'il fût plus jeune; mais je dis que c'en est un signe. Or Afranius a été contemporain de Terence (8) qui mourut l'an 594 (9). Voiez quelle preuve Ciceron nous a fournie contre Glandorp. Disons donc que notre Titius florissoit environ l'an 590 de Rome.

(*C*) *Que l'ivrognerie étoit montée aux derniers excès.*] Les Juges buvoient tant de vin avant que d'aller à l'Audience, qu'ils étoient contraints de pisser copieusement à chaque coin. Après avoir ouï l'état des causes, ils faisoient venir les témoins, & en attendant ils alloient au pot de chambre: étant revenus ils recueilloient les suffrages, & avoient bien de la peine à s'empêcher de dormir. Allant au conseil ils se demandoient, qu'avons-nous à faire de nous tourmenter avec ces rêveurs: vuidons plutôt une bouteille, & mangeons un bon ragoût. Ceux qui entendent le Latin seront beaucoup plus contens des paroles de Titius, que de l'abrégé que j'en donne. *Ludunt alea, studiosè unguentis delibuti, scortis stipati, ubi horæ decem sunt; jubent puerum vocari ut comitium eat percunctatum quid in foro gestum sit, qui suaserint, qui dissuaserint, quot tribus jusserint, quot vetuerint. Inde ad comitium vadunt, ne litem suam faciant: dum eunt, nulla est in angiporto amphora, quam non impleant, quippe qui vesicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium tristes, jubent dicere. quorum negotium est, dicunt: judex testes poscit: ipsus it minctum: ubi redit; ait se omnia audivisse, tabulas poscit: literas inspicit. vix præ vino sustinet palpebras. eunti in consilium ibi hæc oratio: Quid mihi negotii est cum istis nugacibus: quam potius potamus mulsum mixtum vino Græco, edimus turdum pinguem, bonumque piscem lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit* (10)? Macrobe, qui nous a conservé ce curieux morceau de la Harangue de Titius, en avoit cité un autre passage dans le Chapitre IX; car il ne faut point douter que le *Cincius in suasione legis Fanniæ*, qui paroit dans le Chapitre IX n'y soit par la faute des Copistes qui ont changé peu-à-peu Titius en Cincius. Cet autre passage nous apprend que l'on faisoit cuire à Rome dans le ventre d'un cochon plusieurs autres animaux, & qu'on appelloit cela un cochon de Troie, par allusion au cheval de Troie qui étoit rempli de soldats (11). Ces excès avoient besoin d'être réprimez: la gourmandise étoit si énorme, que plusieurs enfans de bonne famille se prostituoient, & se vendoient afin de manger de bons morceaux: l'ivrognerie étoit devenue si commune, que les bourgeois alloient sous aux Assemblées où il s'agissoit de délibérer du salut de la patrie. C'est Sammonicus Serenus qui nous l'apprend. *Lex Fannia sanctissimi Augusti, ingenti omnium ordinum consensu pervenit ad populum. Neque eam prætores aut tribuni, ut pleraque alias, sed ex omni bonorum consilio & sententia ipsi consules pertulerunt, cum respublica ex luxuria conviviorum majora quam credi potest, detrimenta pateretur. Siquidem eo res redierat, ut gula illecti plerique ingenui pueri pudicitiam & libertatem suam venditarent; plerique ex plebe Romana vino madidi in comitium venirent, & ebrii de reipublicæ salute consulerent* (12). Les siecles suivans, qui ont vu à Rome tant de vices effroiables, n'y ont guere vu le regne de l'ivrognerie: aujourd'hui c'est un défaut qu'on ne connoit point du tout en ce païs-là; mais pour les anciens Romains, ils vivoient comme de vrais Septentrionaux. Voiez dans la Remarque (*A*) de l'Article BERENGER l'ivrognerie des Députez d'un Synode. Je m'étonne au reste que Corradus, qui étoit si consommé dans l'Histoire des Personnes, n'ait connu notre Titius que par le passage de Ciceron: il a ignoré ceux de Macrobe. *C. Titius*, dit-il dans la page 282 de son Commentaire sur le *Brutus* de Ciceron, *de quo scriptum nihil nos præterea vidimus.*

(*D*) *La bévue d'un Interprete d'Horace.*] C'est Corradus qui releve cette bévue au même lieu, sans dire de qui elle est. *Unde videtur interpres Horatii deceptus qui putavit eundem Titium fuisse pindarici fontis qui non expalluit haustus, & eum qui scripsit tragœdias, quum hic multo ante floruerit, & ille tempore Augusti vixerit: quamquam ille potuit etiam utrumque præstare.* Il semble que Corradus doute si le Titius d'Horace a été tout à la fois faiseur d'Odes & de Tragédies, & il me semble qu'il n'y a point la matiere de doute, quand on a lu ces six Vers de la III Lettre du I Livre d'Horace:

Quid Titius Romana brevi venturus in ora?
Pindarici fontis qui non expalluit haustus,
Fastidire lacus, & rivos ausus apertos.
Ut valet? ut meminit nostri? fidibusne latinis
Thebanos aptare modos studet auspice musa?
An tragica desævit & ampullatur in arte?

Le vieux Scholiaste d'Horace assûre qu'il s'agit ici de Titius Septimius, qui avoit fait des Vers lyriques & des Tragédies, & dont le Tombeau se voit au dessous d'Aricia. Monsr. Dacier après plusieurs autres prétend que ce Titius est le même Septimius auquel Horace adresse l'Ode VI du II Livre, & pour lequel il écrit la IX Lettre du I Livre. Cela pourroit être, mais comme on n'en donne aucune raison, & que deux raisons semblent combattre ce sentiment, j'aime mieux agir ici en Philosophe sceptique. L'Ode VI du II Livre contient vingt-quatre Vers, & il ne s'y trouve pas un mot qui insinue que Septimius soit Poëte: au lieu que tout ce qui concerne Titius, dans la III Lettre du I Livre d'Horace, ne se rapporte à lui que comme à un Poëte. C'est ma prémiere raison. La seconde est que Titius dans la III Lettre d'Horace est au nombre des beaux Esprits qui accompagnoient Tibere, & qui composoient dans sa Cour une troupe de Savans: au lieu que dans la IX Lettre Septimius est un homme qui prie Horace de l'introduire auprès de Tibere. Je ne puis rien dire en particulier contre un autre sentiment de Mr. Dacier: il veut que le Septimius d'Horace, & celui qui dans l'Epigramme quarante-sixieme de Catulle aime si ardemment Acme, soient la même personne (13).

(6) *C. Titius, vir ætatis Lucilianæ.*

(7) *Quem si debat imitari L. Afranius poëta, homo perargutus in fabulis quidem etiam, ut scitis, disertus.* Cicero, *in* Bruto *pag.* 280.

(8) *Dulces Latini leporis facetiæ per Cæcilium, Terentiumque, & Afranium, sub pari ætate nituerunt.* Paterculus, *Libro I, Cap. XXVII.*

(9) Sueton. in Vita Terentii.

(10) *Apud* Macrobium, *Libro II* Saturnal. *Capite XII, pag. m.* 366.

(11) *In suasione legis Fanniæ objecit sæculo suo quod porcum Trojanum mensis inferant: quem illi ideo sic vocabant quasi aliis inclusis animalibus gravidum, ut ille Trojanus equus gravidus armatis fuit.* Macrob. *ib. Cap. 9. pag.* 356.

(12) Sammonicus Serenus, *apud* Macrobium, Saturnal. *Cap. XIII, pag.* 367.

(13) Dacier, sur l'Ode VI du II Livre d'Horace.

TORELLI (POMPONIO) Comte de Montechiarugolo, vivoit au XVI Siecle. Il étoit fils d'une fille de Jean François Pic, Comte de la Mirandole, & il fut de l'Académie des *Innomati* de Parme, & y eut le nom d'*il Perduto* (*a*). Il fit un Livre intitulé *Trattato del Debito del Cavalliero*, où il donne de très-bonnes instructions à ceux qui veulent parvenir ou qui sont déjà parvenus à l'honneur de la Chevalerie. Il choisit cette matiere, parce qu'il avoit un fils qui étoit Chevalier de Malte. Il le perdit pendant l'impression du Livre, comme il nous l'apprend dans l'Epitre Dédicatoire datée de Parme le 15 de Février 1596. Il étoit vassal du Duc de Parme Ranuccio Farnese, à qui il dédia son Traité. Il cite souvent les anciens Poëtes & les modernes, & toujours en Vers Italiens. Sa morale est bonne, & il entre dans de si grands détails, qu'il donne même (*b*) des Préceptes sur ce que les Italiens nomment *motteggiare* (*c*). Il est si zêlé pour sa Religion, qu'il ne sauroit reconnoître une véritable Chevalerie hors de la Communion du Pape (*d*), & qu'il veut qu'un Chevalier abandonne le service de son Prince excommunié par le Pape (*e*). Il croit qu'un Hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, & il cite là-dessus Pie V (*A*). La différence qu'il met entre les Poëtes modernes & les anciens a besoin de restriction (*B*).

(*a*) Pomponio Torelli, del Debito del Cavalliero, *folio* 143 *Edition de Venise* 1596 in 8.

(*b*) *Idem, ibid. folio* 128 *verso.*

(*c*) *Cela signifie dire des Bons-Mots.*

(*d*) *Ibid. folio* 25.

(*e*) *Id. ib.*

TORI

(*A*) *Il croit qu'un Hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, & il cite là-dessus Pie V.*] Il y a des Persécuteurs qui ne portent pas leur entêtement jusqu'à ce point d'injustice; car ils reconnoissent qu'il y a des Hérésiarques dont les mœurs ont été bonnes. Notre Torelli est plus rigide. *Gli Heretici*, dit-il (1), *Cavallieri essere non ponno per essersi allontanati dalla Congregatione de' Fedeli, & ribellati per superbia del vero capo della Chiesa di Dio, il quale errore, come è il maggiore, che si ritrovi, così di rado da gl' altri vitii enormi si vede scompagnato, perciò le Congregationi de gli Heretici, più tosto confusione, che compagnie civili dire si possono; poi che ogni compagnia civile, e leggi, e costumi abbracia, e quelle alle sante constitutioni de' Padri, & a tutte le cerimonie devote & costumi honesti repugnano; & perciò ha luogo in loro ciò, che disse il Tasso, in altro sentimento, Gierus. Canto 4.*

Che non è fede in huom, ch' Dio la neghi.

Onde come restano senza fede, così sono senza fondamento stabile di cavalleria.

Solea dire Pio V. di santissima mem. che non havea mai conosciuto heretico, che vitioso non fosse, & di vitio enorme macchiato (2).

(*B*) *La différence qu'il met entre les Poëtes modernes & les anciens a besoin de restriction.*] Notre Poësie, dit-il, est plus modeste que la Greque & que la Latine: nos Poëtes qui parlent d'Amour n'imitent Catulle, Tibulle, Properce, & Ovide, qu'à l'égard des choses où il n'y a point de lasciveté, & d'obscénité. *Nella Lirica* (poesia) *& Italiana, & Francese, & Spagnuola si vede, che molto maggior modestia risiede, che non fa nella Greca, & nella Latina, il che facilmente si comprenderà, se si considera l'Oda d'Anacreonte da Boscano imitata, perche ciò che vi è di lascivo si tralascia dall'*

(1) Torelli, del Debito del Cavalliero, *folio* 21 *verso.*

(2) *Idem, ibid. folio* 25.

dall' ingegnoso Poeta, & solo l'argutia, & leggiadra si à imitando. Questo ancora apparirà più chiaro, se gli amori di Catullo, Tibullo, Propertio, & Ovidio con quelli del Petrarca & altri Auttori nostri paragoneremo, & se noteremo con qual arte Garcilasso, Rouzarte, il Porteo & Boscano, imitando sempre sopradetti Auttori ogni lascivia da loro Poemi escluse ro, che di sali propri, misti con gravità & leggiadria riempirono (3). Des Portes, qu'il met entre les exemples des Poëtes qui évitent les obscénitez, est pourtant fort décrié de ce côté-là (4); mais ce n'est point ma principale Observation: j'ai à objecter une chose plus considérable. Il y a eu au XVI Siecle, & même au XVII, plusieurs Poëtes renommez, qui ont écrit aussi fortement que les anciens (5); & ainsi la Proposition de Torelli ne doit pas être entendue sans quelques limitations.

(3) Torell. *fol.* 155 *verso.*

(4) *Voiez son Article Rem....*

(5) *Voiez la Rem.* (D) *de l'Article* Molsa, *& l'Eclaircissement sur les Obscénitez, Num. II & III.*

TORI ou THORI (Geofroi) *Imprimeur du Roy & Libraire juré en l'Université de Paris* (a) au XVI Siecle, étoit de Bourges. Il contribua beaucoup à perfectionner les Caracteres d'Imprimerie (b); car il composa un Livre intitulé *Le Champ Fleury, contenant l'Art & Science de la proportion des Lettres Attiques ou Antiques, & vulgairement appellées Lettres Romaines, proportionnées selon le corps & visage humain* (c). Il l'imprima lui-même *à Paris l'an* 1592 *in* 4, *& depuis in* 8 (d). Claude Garamont, qui *fit des Poinçons & qui frappa les Matrices pour les gros Caracteres Romains* (e), fut son éleve (f). Nous verrons ci-dessous le Titre des autres Ouvrages de Geofroi Tori (A). Il avoit été *Regent au College de Bourgogne à Paris* (g), & il y avoit enseigné la Philosophie avec applaudissement (h). Il mourut l'an 1550 (i). Quelques-uns l'appellérent *le maistre du pot cassé, qui estoit l'enseigne de sa maison* (k). D'autres disent que sa marque étoit *un pot cassé remply de toutes sortes d'instrumens*, & qu'il y *mettoit .... autour ces mots*, Non plus (l). François I lui accorda un privilege *pour l'impression des Heures, en consideration des ornemens & vignettes dont il se servoit* (m).

(a) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 124.

(b) *Voiez* La Caille, *à la page* 76 *de l'Histoire* de l'Imprimerie.

(c) La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 124.

(d) *Là même; mais* du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 445, *assûre que le Livre fut imprimé par Gilles Gourmont l'an* 1529 *in folio.*

(e) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 76.

(f) *Là même, pag.* 99.

(g) La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 124.

(h) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 100.

(i) *Là même, pag.* 99.

(k) La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 124.

(l) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 98.

(m) *Là même: notez que le Sieur de la Caille dit que ce Privilege est daté du* 28 *de Septembre* 1584. *Cela ne peut être vrai, puisque François I mourut l'an* 1547.

(A) *Le Titre des autres Ouvrages de Geofroi Tori.*] Il traduisit en François *les Hierogiyphes d'Orus Apollo: les Politiques de Plutarque imprimées à Lyon* (1) *par Guillaume Boule: le Tableau de Cebès, & trente Dialogues de Lucien, imprimez à Paris chez Jean Petit l'an* 1529: *Sommaire des Chroniques de Jean Baptiste Egnace, imprimé à Paris par lui-mesme l'an* 1529 (2), & par Charles l'Angelier l'an 1543 *in* 8 (3). „ Il fit imprimer rouge & noir par Henri Estienne en 1512 *Itinerarium Antonini* avec „ des Prefaces & Avis de luy .... Il est aussi Auteur du Livre qui a pour Titre, *Ædiloquium, seu Digesta* (4) *partibus ædium urbanarum & rusticarum suis quæque locis adscribenda.* Item *Epitaphia septem de Amorum aliquot passionibus*, imprimé par Simon Colines *in octavo* en 1530 (5)". Mr. Catherinot observe que l'on imprima en 1530 *Distiques Latins de Geofroy Tory de Bourges, sur les Maisons de Ville & de Campagne avec plusieurs Tombeaux en vieux Latin* (6).

(1) *Selon* Du Verdier Vau Privas, *ce fut à Paris* in 8 *l'an* 1530.

(2) *Tiré de* La Croix du Maine, *pag.* 125.

(3) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, *pag.* 445.

(4) *Il falloit dire* Dilticha.

(5) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 98.

(6) Catherinot, Annales Typographiques de Bourges, *pag.* 3.

TORQUATO (Antoine) fameux Astrologue du XV Siecle, étoit de Ferrare. Il donna à Matthias Roi de Hongrie l'an 1480 un Pronostic qui a été bien funeste à la Chrétienté; car comme il menaçoit d'une entiere ruïne la Monarchie Ottomane après un certain tems, il fut cause que les Hongrois s'engagérent à une guerre (a) qui les ruïna (b). Quelques-uns des événemens qu'il avoit prédits arrivérent; mais les principaux se sont trouvez chimériques (A). Pour cela l'on ne s'est point dégoûté, ni de débiter, ni de croire, de semblables Pronostics On les a renouvelez si souvent, que je pardonne à un Politique Italien la pensée qu'il a eue, que les Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces Prédictions (B), afin d'endormir les Princes Chrétiens. Je croi pourtant que ces Infideles ne se sont point avisez de cette ruse. Elle ne seroit pas fort fine; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un Monarque, que de croire qu'il est écrit dans les destinées qu'il sera bientôt ruïné.

(a) *Voiez la Rem.* (A).

(b) *Voiez* Leunclavius, *in Historiæ Musulmanæ Appendice.*

(A) *Les principaux se sont trouvez chimériques.*] Voici le précis de sa Prédiction. Les Turcs feront la guerre aux Chrétiens, & perdront beaucoup de troupes (1). Ils attaqueront prémiérement les Venitiens, & leur feront un grand mal: ensuite ils feront la paix avec cette République, & prendront Belgrade, & Rhodes, & désoleront la Hongrie. Enfin faisant beaucoup de menaces, saccageant la Hongrie, & attaquant l'Empire Romain, ils tomberont sous le pouvoir des Hongrois environ l'an 1594 ou 1595. Mais avant cela ils entreront dans la Pouille, ils inquiéteront & affligeront la Sicile, l'Italie, les côtes de France, & celles d'Espagne. Leur Empereur bien-tôt après sera tué dans une bataille; leur Monarchie sera ruïnée sous le treizieme ou le quatorzieme de ses Chefs; elle ne passera point ce nombre, ni l'an 1596. Les Chrétiens deviendront alors les maîtres de ce vaste Empire (2). Lisez la réflexion que fait sur cela un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. *Non est vel hujus loci, vel mei otii, historias retexere, quibus multa quæ hic exprimuntur, evenisse intelligamus; satis sit expendisse corollarium hujus prædictionis quàm varium sit, quàm falsum, quàm ridiculum, de Imperio Turcico funditus everso, ad annum Christi* 1596, *cum hoc anno* 1608 *tam florens & potens, magno quidem Christiani nominis malo, cernamus, quàm antea extiterit, nec ulla parte, aut hiare, aut nutare, aut inclinare, tanti Imperii moles perspiciatur: nec in quartodecimo Imperatore Osmanida seriem Sultanorum & Principum suorum defecisse videamus, cùm Sultanus Muhamet Cham, tertius hujus nominis, sit decimus quintus Osmanidarum Principum, à primo illo Osmano Sultano. Magnò certè constitit Hungaris hæc prædictio, cui cùm stolidè innìterentur, motumque maximum sub Sultano Soleimanno in Hungaria excitassent, ab eo magna clade affecti, suæ credulitatis vesanæ pœnas non minimas dederunt, quemadmodum narrat Leunclavius Histor. Musulmanæ lib.* 18. (3).

(B) *La pensée qu'a eue un Politique Italien, que les Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces Prédictions.*] Le Discours de cë Politique Italien me paroît digne d'être copié. Mais il faut se souvenir qu'en ce tems-là les Turcs étoient plus puissans qu'ils ne le sont depuis le siege de Vienne en l'an 1683. *Molte preditioni d'Astrologi, altre à molte profetie, secondo, che si dice, vi sono, & se ne leggono ogni di, con le quali vien minacciata la distruttione del Regno, & Imperio Turchesco, & ogni tanti anni pare, che si vadano rinovando cotali credenze, senza vedersene l'effetto. Hora io m'auviso, che non darebbe molto lontano dal segno, uno, che dicesse ciò esser' intentione de' medesimi Turchi, ò di qualche Christiano rinegato; per addormentar gli animi de Prencipi Christiani, con questo sonnifero, & rendergli negligenti, à pensar d'offendergli, con la speranza di dover veder, che il tempo debba esser quello, che trionfi di così fatto nemico: & non è dubbio, che Prencipi Cattolici, ricercati à colligarsi contro il Turco, hanno dato per risposta, che egli era meglio star à veder quel che partorirebbe il tempo, parendo impossibile, che signoria così violenta, debba esser di lunga durata. Et per non parere di dire cose del tutto à vento, certo è, che per accelerar la morte di qualche Imperadore Romano, si serviva alcuno di sparger voci, che le stelle promettevano il principato à tal' uno, che essi conoscevano atto à dover, con si fatto pretesto, insurgere contro al dominante, & accelerar' à se stessi la successione, con l'acceleratione della morte di lui. Onde al contrario potrebbe pur essere, che tra Turchi per diuturnar' il loro Imperio, si diffamassero queste decerie, della sua piccola durata, per indurre altri ad aspettar, che il pronostico si verifichi, senza venir' all' atto d'offenderlo, armata mano; Il che sarebbe un sottile, ma non impossibile stratagemma* (4). Ceci peut servir de Suplément à la Remarque (GG) de l'Article Mahomet. Je découvre tous les jours beaucoup de matiere pour la grossir, & ce sont ordinairement de lourdes bévues. En voici un exemple. Un Pere de l'Oratoire rapporte, qu'à certains jours de l'année, les Turcs maudissent les Chrétiens solennellement. Ils lisent dans leurs Mosquées une Prophétie qui porte que la Monarchie Ottomane sera détruite par les Francs aprés qu'elle aura duré dix siecles (5). Pendant cette lecture, les femmes hurlent, & de leurs cheveux épars elles balient les Autels. Ils s'imaginent que cette cérémonie détournera l'infortune qui les menace. Ce Pere de l'Oratoire ne dit point cela de son chef, mais sur la foi d'un de ses Amis. *Vias Massiliensis Poëta (si mihi creditur) valdè bonus*, dit-il (6), *mihi olim cùm Massiliæ Rhetoricem profiterer multùm familiaris, in suis ad Sylvas* (7) *notis, morem refert Turcarum cùm illi Christianos, quos perditè oderunt, ultrò statis diebus detestantur. Habent, inquit ille, Turcæ inter suos fastos prophetiam, per id tantum tempus, M. scilicet annos, Ottomanorum permansurum, mox subvertendum à Francis. Legitur illa quotannis suis in Mosquetis, ut illius ominis terrore ultrò Christianis adversentur. Lugent interim ululantes fœminæ, sparsisque comis infanda verrunt altaria: sicque huic malo fato procurare credunt, dum tam funesto vaticinio perterrentur.*

(1) *Turci magna strage suorum in Christianos arma movebunt. Voiez* Filesac, de Idololatria magica, *folio* 33 *verso.*

(2) *Voiez* Filesac, *ibid. & folio* 34, *ex* Leunclavio *in* Historiæ Musulmanæ Appendice, *post Epistolas.*

(3) Filesac, *ibid. folio* 34.

(4) Bonifatio Vannozzi, della Supellettile de gli Auvertimenti Politici, *Volume primo, pag.* 97 *Edit. de Boulogne* 1609.

(5) *Ce n'est point de la Monarchie Ottomane, mais de la Religion Mahométane, que l'on fait courir cette Prédiction. Si elle regardoit les Ottomans, ils se presseroient un peu trop: leur Monarchie seroit bien loin de sa destruction.*

(6) Petrus Berthaldus, Libro singulari de Ara, *Cap.* XV, *p.* 181, 182, *Edit. Nannetensi* 1636.

(7) *Ce sont les Silves de Stace, sur lesquelles le Sieur Vias, Poëte Provençal, loué par Gassendi, in Vita Peireskii, a fait des Notes.*

TOR-

TORTELLIUS (JEAN). Cherchez ARETIN (Jean).

TOUCHET (MARIE)

TOUCHET (MARIE) Maîtreſſe de Charles IX Roi de France, étoit d'Orleans. Il n'eſt pas vrai, comme tant d'Auteurs l'aſſûrent, qu'elle fût fille d'un Apotiquaire (*A*). Elle donna des enfans à Charles IX (*a*), & ſe maria enſuite avec un homme de qualité. Je croi qu'elle ne l'épouſa qu'après la mort de ce Monarque (*B*). Elle eut deux filles légitimes qui marchérent ſur ſes traces; l'une fut concubine de Henri IV, & l'autre du Maréchal de Baſſompierre (*C*). La

(*a*) *Voiez la Rem.* (*F*).

(*A*) *Il n'eſt pas vrai . . . . . qu'elle fût fille d'un Apotiquaire.*] Brantome lui donne cette origine: je le citerai ci-deſſous. Papyre Maſſon ſemble la faire d'une naiſſance encore plus baſſe; car on diſoit qu'il la fait fille d'un Parfumeur, (1) *Amavit Mariam Tochetiam Aurelianenſis Unguentarii* (2) *filiam*. D'autres diſent qu'elle étoit fille d'un Notaire: mais il eſt certain qu'elle étoit de meilleure condition que cela, comme Monſr. le Laboureur l'a montré. „ Jean Touchet ſon pere", dit-il (3), „ prenoit qualité „ de Sieur de Beauvais & du Quillart, Conſeiller du Roi „ & Lieutenant particulier au Bailliage & ſiege Preſidial „ d'Orleans. Il étoit fils de Pierre Touchet bourgeois d'Or„ leans, & petit-fils de Jean Touchet Advocat & Conſeiller „ à Orleans l'an 1492, qui avoit eu pour Pere Regnaut „ Touchet Marchand de la ville de Parthai en Beauſſe. Et „ tout ce qu'on pouvoit dire contre la naiſſance de cette „ Dame, c'eſt qu'elle avoit eu pour Mere Marie Mathy fille „ naturelle d'Orable Mathy, Flamand de Nation, Mede„ cin du Roy, qui pour parvenir à cette alliance donna par „ le contract de mariage deux mille écus, qui étoit une „ ſomme alors conſiderable".

On tombe pour l'ordinaire dans deux ſortes d'excès, à l'égard de ceux que la Providence pouſſe fort au delà de leur condition. Les uns par des Généalogies fabuleuſes leur procurent des ancêtres de la prémiere qualité; les autres les rabaiſſent à un état beaucoup plus vil que le véritable: ſoit pour procurer à la médiſance & à l'envie quelque dédommagement, ſoit pour faire trouver plus merveilleux, & plus propre aux exclamations, l'aggrandiſſement de leur fortune. L'Hiſtorien des Amours du Palais Roial n'a-t-il pas dégradé de nobleſſe Mademoiſelle de la Valiere, pour n'en faire qu'une petite bourgeoiſe de Tours? Cependant (4) elle étoit d'une Famille alliée à celle de Beauvau-le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province: & il y a cent ans plus ou moins qu'un Seigneur de la Valiere ſe maria avec une Demoiſelle, qui avoit été fille d'honneur de la Reine Louïſe femme de Henri III, ce qui ſans doute ne ſeroit pas arrivé s'il n'eût pas été Gentilhomme. Nous ferons voir en ſon lieu qu'on a uſé de pareilles médiſances envers Albert de Gondi, prémier Duc de Rets, & envers le Cardinal de Pellevé, le Connétable de Luynes, le Cardinal Mazarin, &c.

(*B*) *Elle ne l'épouſa qu'après la mort de* Charles IX.] Mezerai a fort bien ſu que le pere de Marie Touchet étoit Lieutenant particulier au Preſidial d'Orleans; mais je doute un peu de ce qu'il ajoûte, que Charles IX maria cette Maîtreſſe à *François Balzac d'Entragues Gouverneur d'Orleans* (5). Je paſſe ſous ſilence que ce François de Balzac ne fut Gouverneur d'Orleans qu'enſuite de pluſieurs intrigues, qui firent perdre ce Gouvernement au Chancelier de Chiverni l'an 1588, & qu'avant cela il n'en avoit que la Lieutenance (6): je dis ſeulement que ſon mariage avec Marie Touchet me paroît poſtérieur à la mort de Charles IX, & c'eſt tout ce que j'en puis dire aujourd'hui, n'étant pas en lieu à pouvoir conſulter les titres de la Maiſon, & n'aiant pu raſſembler encore les Livres qui me pourroient donner une entiere certitude. Mais conſidérant d'un côté ce que dit Papyre Maſſon, que le Roi Charles malade à la mort, n'oſant pas recommander lui-même ſa Maîtreſſe à la Reine ſa mere, la lui fit recommander par l'entremiſe de Charles de Gondi (7); & de l'autre ce que dit Mr. le Laboureur (8), *qu'il ne ſe faut pas étonner que* Marie Touchet *ait trouvé un ſi bon party dans le vol qu'elle avoit pris à la Cour, où elle tint auſſi bien ſon rang qu'aucune des Dames de la premiere condition* (9): conſidérant, dis-je, ces deux choſes, je ne ſaurois croire qu'elle ait épouſé le Seigneur d'Entragues du vivant de Charles IX; car en ce cas-là, il n'eût pas été néceſſaire que ce Prince la fit recommander à Catherine de Medicis (un tel mari auroit été un aſſez bon protecteur) & l'on ne comprendroit pas pourquoi Mr. le Laboureur propoſe tant de raiſons, de ne ſe pas étonner du mariage de François de Balzac avec Marie Touchet, ſans rien dire de la principale, qui auroit été les grands biens qu'un Roi vivant auroit faits à l'époux de ſa Maîtreſſe. Cet Auteur remarque que *c'étoit une femme d'un eſprit auſſi incomparable que ſa beauté*, & que l'Anagramme qu'on fit de ſon nom, *Marie Touchet, Je charme tout*, étoit fort juſte. Il dit auſſi que Mr. d'Entragues en devint ſi amoureux, qu'*on l'appella par deriſion* d'Entragues Touchet Duc d'Orleans, *dans le Libelle intitulé* l'Edit du Roy déguiſé (10), *fait l'an* 1586 *contre certains petits gallands dits Bourbons, & aucuns mallautrus & ivrognes d'Allemagne.*

(*C*) *L'une fut concubine de Henri IV, & l'autre du Maréchal de Baſſompierre.*] Si le fait que je rapporte dans la Remarque (D) eſt véritable, Henri IV y a pu être atrapé; car il ſe pourroit bien faire que la jeune fille violée ne fut autre que la Demoiſelle d'Entragues, qui fit tant valoir à ce Prince le préſent de ſa virginité. Le récit de ſes ruſes & de ſes cajolleries ſe voit dans les Mémoires de Sulli, & dans Mr. de Perefixe. Les cent mille écus que le Roi lui fit donner ne furent pas une pluie d'or capable de l'introduire au giron, & de terminer les chicaneries qu'elle faiſoit du terrain. Il en falut enfin venir à la promeſſe de mariage, pour lever les traverſes du pere & de la mere, que la fille faiſoit intervenir à propos, & qu'elle déclara inſurmontables, ſi l'on n'amenoit ces bonnes gens à un point ſi délicat, en mettant par cette promeſſe leur conſcience à couvert envers Dieu, & ſon honneur envers le monde. La belle ſut ſi bien repréſenter à ſon Amant, (11) qu'*il ne devoit point faire de difficulté de guerir leur fantaiſie, puis qu'il ne s'agiſſoit que de lui donner un petit morceau de papier* (12), *en échange de la choſe la plus precieuſe qu'elle eût au monde*, qu'il s'engagea par écrit à l'*épouſer dans un an, pourveu que dans ce tems-là elle luy fît un enfant mâle.* S'il faloit que l'Avanture dont parle St. Romuald regardât cette Demoiſelle, combien de frais & de pourſuites, afin qu'un grand Roi pût jouir des reſtes d'un Page!

Mr. de Roſni qui étoit l'homme du monde le plus attaché aux véritables intérêts de ce Prince, ne ſe contenta pas de déchirer la promeſſe de mariage, lors qu'elle lui fut montrée par le Roi; il tâcha encore de le guérir, en lui donnant plus de ſoupçons de l'honnêteté de la fille, qu'il ne paroiſſoit en avoir. Il eſt vrai que ce Monarque avoit dit à ce Favori qu'il travailloit à *la conquête d'un pucelage, que peut-être il n'y trouveroit pas*; mais l'autre lui parle d'une maniere beaucoup plus ſcabreuſe. „ S'il vous ſouvient „ bien", lui dit-il, „ de ce que vous m'avez autrefois dit „ de cette fille & de ſon frere du tems de Madame la Du„ cheſſe, des langages que vous en teniez tout haut, & „ des commandemens que vous me fîtes faire à tout ce „ Bagage (car ainſi appelliez-vous lors la maiſon & famille „ de Monſieur & Madame d'Antragues) de ſortir de Paris, „ vous ſeriez un peu plus en doute que je ne vous voi de „ trouver la pie au nid". Voiez les Mémoires de Sulli à la page 248 & 253 du II Tome de l'Edition de Hollande 1652 *in* 12.

Quoi qu'il en ſoit, nous apprenons de tout ceci, que cette Dame fut plus ſenſible à l'honneur par rapport à ſes filles, qu'elle ne l'avoit été par rapport à elle-même. La punition du Page (13), ſi elle eſt vraie, en eſt une preuve; car apparemment on ne ſe ſeroit pas porté à un homicide, ſi l'on eût été autrefois traité de la ſorte. Nous voions de plus combien cette mere fit la conſcientieuſe, & combien elle ſe précautionna du côté du monde, quand il fut queſtion de ſa fille, ce qu'elle n'avoit point fait pour elle-même envers Charles IX. Mais on peut dire que ſes ſoins ne lui réuſſirent pas, & que comme elle avoit chaſſé de race par rapport à ſa grand' mere (14), ſes filles le firent auſſi à ſon égard. L'une d'elles (15) procréa lignée naturelle à Henri IV, & l'autre en procréa au Maréchal de Baſſompierre. Il faut l'entendre lui-même ſur ce chapitre. „ Je m'en „ revins à Paris", dit-il (16), voir ma Maîtreſſe (17), qui „ étoit logée à la rue de la Coutellerie, où j'avois une en„ trée ſecrette par laquelle j'entrois au troiſiéme étage du „ logis que ſa mere n'avoit point loué, & elle par un degré „ derobé de la Garderobbe me venoit trouver lors que ſa „ mere étoit endormie". Peu après il nous apprend une choſe d'où l'on pourroit inférer, que Henri IV n'eût pas fait conſcience de jouïr de deux ſœurs, c'eſt qu'il avoit ce Prince pour rival. Il nous apprend une autre choſe, qui confirme la derniere Remarque que j'ai faite touchant Marie Touchet. Pour nôtre malheur", dit-il, „ ils en „ advertirent la mere, laquelle y prenant garde de plus „ près, un matin voulant cracher & levant le rideau de ſon „ lit, elle vit celui de ſa fille decouvert, & qu'elle n'y é„ toit pas. Elle ſe leva tout doucement, & vint dans ſa „ Garderobbe, où elle trouva la porte de cet eſcalier dero„ bé, qu'elle penſoit qui fût condamnée, ouverte. Ce „ qui la fit crier, & ſa fille à ſa voix à ſe lever en diligen„ ce & venir à elle. Moi cependant je fermai la porte, & „ m'en allai bien en peine de ce qui ſeroit arrivé de toute „ cette affaire, qui fut que ſa mere la battit, qu'elle fit „ rompre la porte pour entrer en cette chambre du troi„ ſiéme étage où nous étions la nuit, & fut bien étonnée „ de la voir meublée de beaux meubles de Zamet avec des „ plaques & flambeaux d'argent. Alors tout nôtre com„ merce fut rompu; mais je me raccommodai avec la „ mere par le moien d'une Damoiſelle nommée d'Azi (18), „ chez laquelle je la vis & lui demandai tant de pardons, „ avec aſſûrance que nous n'avions point paſſé plus outre „ que le baiſer, qu'elle feignit de le croire (19)". Il ne fut pas privé long-tems du commerce de la fille; car au bout de quelques mois Madame d'Entragues étant allée à la Cour, il dit (20) *qu'il y paſſa bien ſon tems avec ſa fille, & avec d'autres auſſi.* La Demoiſelle devint groſſe quatre ans

(1) Papyr. Maſſo, *in* Vita Caroli IX.

(2) *Peut-être faut-il traduire ce mot par* Apotiquaire, *comme l'a traduit* Le Laboureur.

(3) Le Laboureur, Addit. aux Mem. de Caſtelnau, *Tome II, pag.* 656.

ERREUR ſur la Famille de Madame de la Valiere.

(4) *Mr. de* Marolles, Abbé de Villeloin, Catal. de ſes Ecrits, *pag.* 8.

(5) Mezer. Abr. Chronolog. *Tome V., pag.* 184.

(6) De Thou, Hiſt. *Libr. XCII.*

(7) Brantome *rapporte la choſe un peu autrément:* Etant à la mort, *dit-il*, il commanda à Mr. de la Tour de luy faire (*à ſa Maîtreſſe*) ſes recommandations, & n'en oſa *jamais parler à la Reine ſa mere.*

(8) Le Laboureur, Addit. aux Mém. de Caſtelnau, *Tome II, pag.* 656.

(9) *Il avoit dit dans la p.* 70, *qu'elle ne le ceda point en adreſſe ni en ambition aux Ducheſſes d'Etampes & de Valentinois, & qu'elle tint ſi bien ſon rang que toute la gloire & les artifices de la Reine Catherine ne défaiſoient point ſa contenance.*

(10) *Par alluſion au Duc de Guiſe.*

(11) Perefixe, Vie de Henri IV, *ſous l'an* 1600, *en quoi il ſe trompe d'un an; car ce fut l'été de* 1599, *que le Roi jouït d'elle. Voiez le* Journal de Baſſompierre, *Tome I, pag.* 58.

(12) *Il faut ſavoir qu'elle promettoit au Roi de ne ſe ſervir jamais de cette promeſſe, n'y ayant point d'ailleurs d'Official ſuffiſant pour citer un tel Monarque, & qu'elle ſeroit a*vec toutes les conditions qu'elle ſavoit bien être par lui deſirées. *Mémoir. de Sulli, Tome II, pag.* 247, *&* 248, *Edit. de Holl.* 1652, in 12.

(13) *Voiez la Rem.* (*D*).

(14) *Nous avons dit ci-deſſus Remarque* (*A*), *que la mere de Marie Touchet étoit batarde.*

(15) *Catherine Henriette de Balzac, Marquiſe de Verneuil, morte en* 1633, *en ſa* 54 *année, ſelon le P.* Anſelme; *ce qui montreroit que Mr.* de Perefixe *lui devoit donner plus de* 18 *ans en* 1600.

(16) Journal de ſa Vie, *Tome I, pag.* 152.

(17) *Marie de Balzac, laquelle il ne nomme que d'Entragues, dont il eut l'Evêque de Xaintes décédé l'an* 1676.

(18) *C'eſt peut-être la même qu'il nomme d'Achy p.* 173 *: les Noms propres étant fort brouillez dans ce* Journal.

(19) Journ. de Baſſompierre, *Tome I, pag.* 157, *à l'ann.* 1606.

(20) *Là-même, pag.* 169.

La raison pourquoi elle poignarda un Page, à ce que disent quelques Auteurs, est assez curieuse (*D*). Ce qu'elle dit, en considérant le Portrait de la Princesse que Charles IX devoit épouser, n'est pas indigne d'être su (*E*). Je dirai par occasion que ceux qui avancent, que ce Prince n'aima point les femmes, n'y ont pas regardé de près (*F*). On ne doit pas trouver étran-

ans après, & aiant été chassée par sa mere *de son logis, fit prier* son Galant *de lui donner une promesse de mariage pour appaiser sa mere, & lui offrit toutes les contrepromesses qu'il desireroit d'elle, & que ce qu'elle en desiroit étoit pour pouvoir accoucher en paix, & avec son aide* (21). Elle obtint ce qu'elle desiroit, & ne manqua pas à fournir la contrepromesse, tant elle étoit de bonne composition.

(21) Journ. de Bassompierre, *Tome I, pag.* 261.

On fait un conte que je m'en vais rapporter. Ce Maréchal se promenant en carosse avec la Reine, un jour qu'il y avoit un grand nombre de carosses au cours, il arriva que celui de la d'Entragues fut obligé de s'arrêter quelque tems proche de celui de la Reine, à cause de la foule. La Reine regardant le Maréchal, *Voilà*, lui dit-elle, *Madame de Bassompierre.* Ce n'est que son nom de guerre, répondit-il assez haut pour être entendu de son ancienne Maitresse. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, dit celle-ci. *Il n'a pas tenu à vous, Madame*, reprit-il, & là-dessus les carosses recommencérent à marcher. Comme ce Maréchal avoit eu une infinité de galanteries, je ne sai pas si cet autre conte de Mr. Menage regarde la même Maitresse: „ Le carosse de M. le Maréchal de Bassompierre s'é„ tant accroché avec celui d'une Dame qu'il avoit aimée, „ & avec laquelle il avoit depensé beaucoup de bien, elle „ lui dit: Te voilà donc, Maréchal, dont j'ai tiré tant de „ plumes. Il est vray, Madame, dit le Maréchal, mais ce „ n'est que de la queuë, & cela ne m'empéche pas de „ voler (22)".

(22) Suite du Menagiana, *pag.* 374 *Edit. de Hollande.*

(*D*) *La raison pourquoi elle poignarda un Page . . . . est assez curieuse.*] Je répete ici sans y rien changer ce que je dis dans le Projet de ce Dictonaire. Dom Pierre de St. Romuald donne dans la même Chronologie que Mr. de Mezerai, à l'égard du mariage de Marie Touchet (23); car il le place sous l'an 1572. Son Imprimeur a été un vrai bourreau de Noms propres, à l'exemple de plusieurs de ses confreres. Le passage contient une action si particuliere, qu'il mérite d'être rapporté tout entier. „ (24) Ce fut environ „ ce tems (25) que François de Bassac Seigneur d'Entra„ gues-Marcoussie (26), Gouverneur d'Orleans, épousa en „ secondes nopces Marie Touchet fille d'un Apoticaire de „ cette ville, non moins belle d'esprit que de corps, de „ qui le Roy Charles IX avoit eu un fils appellé depuis le „ Comte d'Auvergne. On rapporte d'elle un trait bien é„ trange & hardi qu'elle fit un jour à un Page de son mari, „ qui avoit violé dans le cabinet d'un jardin l'une de ses fil„ les toute jeune & d'excellente beauté, par une passion „ insensée d'amour. C'est qu'elle le poignarda sur le champ, „ ôtant la vie à celui qui avoit ôté l'honneur à sa fille". Je voudrois que ce bon Fueillant, qui a ramassé tant de faits de toute nature, mais non pas sans être sujet à caution, nous eût appris d'où il a tiré celui-là; car sur sa parole toute seule je ne conseillerois pas de le croire.

(23) *Voiez la Remarq. (F) vers la fin.*

(24) Pierre de St. Romuald, Abrégé du III Tome du Thresor Chronol. & Histor. *pag. m.* 348, *à l'année* 1572.

(25) *C'est-à-dire le Massacre de la Saint Barthelemi.*

(26) *Il falloit dire Balzac Seigneur d'Entragues & de Marcoussis.*

(*E*) *Ce qu'elle dit, en considérant le Portrait de la Princesse . . . . n'est pas indigne d'être su.*] Elle eut bonne envie de posséder le cœur du Roi Charles au préjudice de l'épouse. Elle fut fort curieuse, dans le tems qu'on traitoit le mariage du Roi avec Elizabeth d'Austriche, de bien examiner le Portrait de cette Princesse, & *l'ayant bien contemplé, elle ne dit autre chose sinon, elle ne me fait point de peur, inferant par là*, à ce que dit Brantome (27), *qu'elle presumoit tant de soi & de sa beauté que le Roi ne s'en sauroit passer.* Papyre Masson prétend que lors qu'elle examina le Portrait, & qu'elle dit là-dessus en riant, *je n'ai pas peur de cette Allemande*, la Reine étoit déja arrivée (28); mais il n'y a nulle apparence que Marie Touchet eût attendu jusques alors à voir le Portrait de la Reine, & ainsi le narré de Brantome est plus vraisemblable, par rapport à la circonstance du tems. Gabriele d'Etrée vit bientôt le Portrait de l'Infante d'Espagne, & celui de Marie de Medicis, lors qu'on parloit de leur mariage avec Henri IV. On lui fait dire qu'elle ne craignoit nullement la brune Espagnolle, mais bien la Florentine (29): nous tenons ce discours d'un Historien qui pretend l'avoir ouï. *Il me souvient*, dit-il (30), *que le Roi m'ayant donné à garder les deux premiers tableaux qu'il eut de ces Princesses, il me permit de les montrer à la Duchesse, & prendre garde à ce qu'elle diroit: son propos fut*, Je n'ai aucune crainte de cette noire, mais l'autre me mene jusques à la peur.

(27) Brant. Discours sur Charles IX.

(28) *Inspecta Isabellæ Reginæ, quæ recens in Galliam venerat, pictura, visisse dicitur, additis verbo nihil me terret Germana.*

(29) Du Pleix, Hist. de Henri IV, *pag.* 262.

(30) D'Aubigné, *Tome III, p.* 637.

(*F*) *Ceux qui avancent que* Charles IX *n'aima point les femmes, n'y ont pas regardé de près.*] Les Historiens qui ont parlé le plus librement de ses mauvaises qualitez, remarquent qu'il ne fut pas fort dérèglé à l'égard des femmes. On avoit taché de le jetter dans cette débauche & dans celle du vin: *mais une fois s'étant apperçu que le vin lui avoit troublé la raison, jusqu'à lui faire commettre des violences, il s'en abstint tout le reste de sa vie; & pour les femmes, s'étant mal trouvé de quelqu'une de celles de sa mere, il les prit en aversion, & ne s'y attacha guere.* C'est ainsi que Mr. de Mezerai s'exprime (31), sans s'arrêter aux regles du Grammairien Sophiste, qui critiqua dans le fameux Sonnet de Voiture un arrangement d'expressions, où la derniere disoit beaucoup moins que la prémiere, *Je benis mon martyre, & content de mourir, Je n'ose murmurer contre sa tyrannie* (32). Brantome témoigne que ce Prince ne paroissoit pas au commencement fort sensible pour le sexe, & qu'il falut que les reproches des Dames mêmes l'animassent. „ Je me souviens" dit-il (33), „ qu'en son „ plus verd âge de 17 à 18 ans, étant un jour fort perse„ cuté d'un mal de dents, & les Medecins n'y pouvant ap„ pliquer aucun remede pour lui en ôter la douleur, il y „ eut une grande Dame de la Cour & qui lui appartenoit „ qui lui en fit une recepte, dont elle en avoit usé pour „ elle-même, & s'en étoit très-bien trouvée, mais elle ne „ servit de rien à lui, & le lendemain comme elle lui eut „ demandé comment il s'en étoit trouvé, & qu'il lui eust „ repondu que nullement bien, elle lui repliqua. *Je ne „ m'étonne pas Sire, car vous ne portez point d'affection & „ n'ajoutez foi à femmes, & faites plus de cas de la chasse „ & de vos chiens que de nous autres. Dont*, lui dit-il, *avez „ vous cette opinion de moi, que j'aime plus l'exercice de la „ chasse que le vôtre, & pardieu si je me depite une fois je „ vous joindrai de si près toutes vous autres de ma Cour, que „ je vous porterai par terre les unes après les autres.* Ce „ qu'il ne fit pas pourtant DE TOUTES; mais en entreprit „ aucune, plus par reputation que par lasciveté, & très-so„ brement encore, & se mit à choisir une fille de très-bon„ ne maison que je ne nommerai point pour sa maitresse, „ qui étoit une fort belle, sage, & honnête Damoiselle, „ qu'il servoit avec tous les honneurs & respects qu'il étoit „ possible, & plus, disoit-il, pour façonner & entretenir „ sa grace que pour autre chose, n'étant rien, disoit-il, qui „ façonnoit mieux un jeune homme que l'amour logée en „ un beau & noble sujet. Et a toûjours aimé cette hon„ nête Damoiselle jusques à la mort, bien qu'il eust sa fem„ me la Reine Elizabeth, fort agreable & fort aimable „ Princesse. Il aima fort aussi Marie Jacossie, dite autre„ ment TOUCHET, fille d'un Apoticaire d'Orleans, tres„ excellente en beauté, de laquelle il eut Mr. le Grand „ Prieur, dit aujourd'hui M. le Comte d'Auvergne". Voi„ là de bon compte trois maitresses (34) outre la femme légitime; car on ne doit pas confondre celle dont Mr. de Mezerai dit que le Roi se trouva mal, avec celle que Brantome n'a pas voulu nommer, & que ce Prince aima jusques à sa mort. Quand donc on fait reflexion qu'il mourut avant l'âge de vingt-quatre ans accomplis, & après une longue maladie, & que l'Historien lui donne deux enfans naturels (35), on ne voit pas sur quoi peut être fondée l'aversion que Mr. de Mezerai lui prête. Que voudroit-il qu'on eût fait de plus? Il lui en faudroit bien pour nommer débauche la vie des gens. Mais il est vrai qu'au prix de l'horrible corruption qui étoit alors à la Cour de France, on pourroit trouver dans Charles IX quelque sorte de modicité par cet endroit-là. Cet Historien ne parle que d'un fils de Charles IX & de Marie Touchet, & remarque qu'il nâquit en 1572, & qu'il fut prémiérement Grand-Prieur de France, puis Comte d'Auvergne & de Lauraguais, & après Duc d'Angoulême (36) & Comte de Pontieu. Le Pere Anselme ne s'accorde pas à cette Chronologie, puis qu'il le fait naître (37) au Château du Fayet en Dauphiné, près de Montmelian le 28 d'Avril 1573. Je ne saurois encore bien éclaircir à mon Lecteur ce qui en est, ni pourquoi la Dame auroit été envoiée faire des couches si loin de la Cour & de sa patrie. Ce n'étoit pas son prémier-né; le rang du pere effaçoit la honte, & rien ne l'engageoit à se servir des mysteres qu'il faut emploier quelquefois, lors que les choses n'aiant pas été dans l'ordre, un voiage paroit nécessaire pour dépaïser les gens, & pour mettre bas la charge à l'insu du monde.

(31) Mezerai, Abregé Chron. *Tome I*er, *pag.* 183.

(32) *Voiez les Pieces qui sont à la fin du* Socrate Chretien de Balzac.

(33) Brant. Discours sur Charles IX.

(34) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau *Tom. II, rapporte une Lettre où il est dit que Charles IX aimoit fort la femme du Sieur de la Tour. Voiez ci-dessous le penultieme* à linea *de cette Remarque.*

(35) *Le Pere* Anselme, Hist. Généalog. de France, *pag.* 146, *ne dit pas s'ils furent tous deux d'une même mere: mais* Papyre Masson *en marque deux de Marie Touchet.*

(36) *C'est de lui que sont descendus les derniers Ducs d'Angoulême. Il mourut à Paris le 24 Sept.* 1650.

(37) Hist. Genealog. *pag.* 173.

Si ce que Brantome raconte sans le croire étoit véritable, on ne devroit point avoir trop bonne opinion des Mémoires de Mr. de Mezerai, sur l'aversion qu'il attribue à ce Prince. * *Aucuns ont voulu dire* (c'est Brantome qui parle) *que durant sa maladie il s'échapa après la Reine sa femme, & s'y échauffa tant qu'il en abregea ses jours, ce qui a donné sujet de dire que Venus l'avoit fait mourir avec Diane, ce que je n'ay su croire, car il ne s'en parloit à la Cour parmi les bouches les plus dignes de foi, car j'y étois*, Ce qu'il dit de Venus & de Diane, est une allusion à deux Vers qu'il avoit déja rapportez, & qui étoient une espece d'Epitaphe de Charles IX.

Pour aimer trop Diane & Cytherée aussi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Papyre Masson, qui composa un Abrégé de la Vie de Charles IX, un an après la mort de ce Prince, rapporte un fait qui peut-être n'est pas plus vrai que celui-là: mais qui est du moǳns plus vraisemblable. Il dit que le Roi pendant sa longue maladie alla voir une fois Madame Touchet sa Maitresse, & qu'on soupçonne que pour s'être diverti avec elle à contretems, ou avec excès, il augmenta son mal, & hâta la fin de sa vie. *Sane Rex ipse inter moras longissimi morbi semel ad eam divertit, suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coïtu & acceleratum*

PAPYRE Masson mal traduit par le Laboureur. Varillas critiqué.

vitæ

étrange que je fasse des Articles pour des femmes comme celle-ci (*G*).

vitæ finem (38). Mr. le Laboureur (39) n'a pas bien rendu ce Latin-là; car voici comment il le traduit: *Aussi le Roi l'aiant été voir une fois dans un intervalle de sa longue maladie, tient-on pour certain que pour n'avoir pas été en état de l'approcher, ou pour avoir fait quelque excès, son mal augmenta, & que cette visite hâta ses jours.* Je ne dis rien de ce qu'il donne comme une certitude, ce qui n'est qu'un soupçon dans le Latin; mais il me semble qu'il n'y a gueres de Lecteurs, qui par ces paroles *pour n'avoir pas été en état*, ne se figurent d'abord toute autre chose que ce que l'Historien a voulu dire; quelque accident semblable à celui que Monsr. de Rabutin a imité de Petrone (40). Mr. Varillas n'a pas manqué d'adopter ce passage de Papyre Masson. „ Le Roi fut dangereusement malade", dit-il (41), „ & ceux qui le connoissoient particulierement „ en disoient à l'oreille deux causes. La prémiere étoit „ sa course precipitée de Paris à Orleans, pour voir la „ belle Marie Touchet sa Maitresse, & la seconde, le poison qu'ils pretendoient lui avoir été donné par son Maitre d'Hôtel (42) la Tour, frere puiné du Marechal de „ Rets & de l'Evêque de Paris. La vigueur extraordinaire de ce Prince sembla pourtant depuis avoir surmonté la force de son mal, & l'apprehension que la „ Tour conçut du bruit qui s'étoit repandu contre lui, „ le jetta dans une frenesie qui fut cause de sa mort peu „ de tems après". Monsr. Varillas ne cite que Papyre Masson.

C'est ce qui me donne lieu de faire quelques Remarques; car, I. l'Auteur, auquel Monsr. Varillas nous renvoie, ne dit pas que Charles IX ait été obligé de faire une course à Orleans pour voir Marie Touchet; & il n'y a guere d'apparence qu'elle se tint si peu à la portée du Roi, puis qu'elle étoit sa Maitresse tambour batant, & qu'elle avoit déja eu des enfans de lui. En II lieu, il est faux que Masson impute cet empoisonnement à la Tour, qu'au contraire il le fait mourir d'une maladie, causée par la douleur d'avoir perdu avec Charles IX l'espérance d'une très-grosse fortune. Je ne nie pas que la Tour n'ait été accusé de ce mauvais coup par d'autres gens; mais il faloit donc nous renvoier ailleurs qu'à l'éloge de Papyre Masson. Monsr. le Laboureur a inséré dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, à la page 462 du II Tome, une Lettre satirique, où l'on reproche à Catherine de Medicis d'avoir fait empoisonner Charles IX par le Sieur de la Tour, & puis celui-ci par un autre. *Votre Majesté fit si bien*, dit l'Auteur de cette Lettre, *qu'elle gagna le feu Sieur de la Tour, lui faisant entendre ou autre pour vous que le feu Roi votre fils étoit en volonté de le faire mourir, afin que plus aisément il jouît de sa femme; ce que ledit la Tour crut facilement, d'autant qu'il sçavoit bien que ledit feu Roi aimoit fort sa femme, & facilement accorda de donner la poison à sadite Majesté, &c.* Cette Lettre est datée de Lausanne le 3 mois de la 4 année après la trahison, (*c'est-à-dire, après la S. Barthelemi*) & est signée *Grandchamp*, qui étoit un Gentilhomme de Nivernois, qui avoit été Ambassadeur à Constantinople, & engagé dans les intrigues de la Mole & de Coconnas. En III lieu, on ne sauroit deviner par les paroles de Mr. Varillas, si la Tour mourut avant ou après le Roi, & l'on en concluroit plutôt que ce fut avant qu'après: néanmoins il ne mourut qu'après ce Prince, soit de regret, soit de poison, soit de peur, ou autrement.

(38) Papyr. Masso, *in* Vita Caroli IX.

(39) Addit. à Castelnau, *Tom. II, pag.* 879.

(40) *Dans l'*Histoire amoureuse des Gaules. Ovide, Amor. *Lib. III*, Eleg. VII, *décrit au long un tel accident.*

(41) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome II, pag.* 365. *Edit de Hollande.* 1684.

(42) Brantome *le fait Maître de la Garderobe:* Papyre Masson *le nomme*, Carolum Gondium Cubicularium. *Le* Journal de Henri III *le fait Maître de la Garderobe, & met sa mort au 15 Juin 1574, & l'attribue à une autre cause.*

Voici une chose qui ne fait pas deshonneur à Charles IX. „ S'allant un jour promener aux Tuilleries, voyant une „ femme (quoy que belle en perfection) toute nue passer „ la riviere à nage depuis le Louvre jusqu'au faux-bourg „ saint Germain, il s'arresta pour la voir: mais pendant qu'il „ estoit attaché par les yeux, comme le reste de la Cour, „ elle avec un plongeon se desroba de sa veue, en fin estant „ revenue sur l'eau, & puis ressortie en terre aussi viste „ qu'un esclair, elle commença à tordre ses cheveux, & „ faire ce que dit Antipater de Vénus:

„ *Voy n'agueres Vénus hors de la mer sortant,*
„ *Ouvrage d'Apelles, entre ses mains tenant*
„ *Ses moettes cheveux, elle faict de sa tresse*
„ *Humide l'espraignant, sortir l'escume espaisse.*

„ Puis se retira emportant quand & soy les yeux & les „ cœurs de tout le monde. Mais neantmoins avec tout „ cela, encore que l'action semblast estre plaisante en soy, „ si est-ce que le Roy la trouva si estrange & nouvelle, „ qu'on ne luy en ouit jamais dire un seul mot de louange, bien qu'il entendist la pluspart de sa suitte, voire „ les plus retenus, dire tout haut plusieurs paroles d'admiration (43)".

(*G*) *On ne doit pas trouver étrange que je fasse des Articles pour des femmes comme celle-ci.*] Le commencement de cet Article dans mon Projet contient ces paroles: „ Les „ Dictionaires ne devroient pas oublier les personnes de „ cette catégorie: la figure qu'elles font dans le monde „ est assez relevée pour cela, & ce seroit sans doute un „ Livre tout-à-fait curieux, que celui que feu Mr. Colomiés avoit promis (44), & qu'il vouloit intituler, *Cupidon sur le Trône, ou l'Histoire des Amours de nos Rois „ depuis Dagobert.*" Depuis l'impression du Projet il a paru un Ouvrage où l'on remonte plus haut que Colomiés ne vouloit faire; car on commence par Pharamond. J'aimerois mieux l'Ouvrage de Colomiés que celui-ci. Cet Auteur n'auroit rien dit qu'il n'eût tiré de quelque Livre, il auroit consulté des Livres rares, & cité toujours ses témoins. Mais l'Anonyme qui nous a donné l'Histoire des Galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à Louïs XIV ne cite personne, & ne nous rassûre point contre les soupçons de Roman. La prémiere Edition valoit mieux que les suivantes: elle étoit plus simple & moins chargée, elle avoit plus l'air d'une Histoire. Je m'avisai un jour de la louer par cet endroit-là, devant le Libraire qui l'avoit donnée au public. Il me répondit sincérement qu'on avoit trouvé par le débit, que c'étoit le principal foible de l'Ouvrage, & qu'on y alloit rémedier dans la seconde Edition. Le Public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'Intrigues, & d'Avantures merveilleuses dans cette Piéce, nous y en ferons mettre pour contenter les Lecteurs. Depuis cet aveu je me défie de cet Ouvrage beaucoup plus que je ne faisois. On y verra bien des choses touchant Marie Touchet que j'ai réfutées, ou que je n'ai pas rapportées, n'étant pas fort assûré qu'elles ne soient pas de l'invention de l'Auteur. C'est ce que je juge de la douzaine de coupeurs de bourse qu'on y a fait intervenir, afin que le Roi pût voir le billet d'amour que sa Maitresse avoit reçu d'un autre galant, frere de l'Evêque de Valence (45).

(43) Pierre de Lancre, *Conseiller au Parlement de Bordeaux*, Tableau de l'inconstance & instabilité de toutes choses, *folio* 51 *verso*.

(44) Colomiés, Gallia Orient. *pag.* 67.

(45) *Voiez les* intrigues Galantes de la Cour de France, *Tome I, pag.* 234 *Edit. de Hollande* 1695.

TOULOUSE, Ville de France sur la Garonne, l'une des plus grandes, & des plus anciennes de l'Occident, & le siege du second Parlement du Roiaume, mériteroit un fort long Article; mais comme Monsieur Moreri, & l'Auteur de son Supplément, en ont traité fort au long, je ne m'y arrêterai pas. Je dirai seulement que les Consuls de cette Ville portent le nom de Capitouls, & qu'ils acquiérent la Noblesse par cette Charge. Monsieur de la Faille publia une très-belle Dissertation sur ce sujet (*a*), au tems qu'on recherchoit les faux Nobles (*b*). Tout le monde attend avec impatience la suite des Annales de Toulouse que cet illustre Ecrivain a composées (*c*). Cette Ville, qui a été toujours féconde en habiles gens (*d*), & qui l'est encore autant que jamais (*e*), méritoit bien l'érection (*A*) qu'on

(*a*) *Vous en pouvez voir le précis dans l'Ouvrage in 4 de Monsr.* Gilles de la Roque sur la Noblesse.

(*b*) *C'est-à-dire environ l'an* 1666.

(*c*) *Mr.* de Beauval *a parlé du I Volume de ces* Annales, *Mois de Septembre* 1688, *pag.* 3 *& suiv. Voiez aussi le* Journal des Savans *du* 19 *d'Avril* 1688. (*d*) *Voiez* Balzac *à la derniere page des* Oeuvres diverses, *&* Sorberiana *au mot* Toulouse.

(*e*) *Le* Théâtre de Paris, *& l'*Académie Françoise *en peuvent rendre témoignage.*

(*A*) *L'érection qu'on y a faite d'une Académie de Beaux Esprits.*] Monsieur de Basville (1), qui dans les Provinces de son Intendance s'est montré si digne d'avoir eu pour pere l'illustre Prémier Président de Lamoignon, pendant que Monsieur l'Avocat-Général (2) son frere se montre si digne du même honneur dans le Parlement de Paris, s'est fort emploié à ce nouvel établissement. Il résolut *de changer les Jeux Floraux de Toulouse en une Académie de Belles-Lettres* (3). La Compagnie des Jeux Floraux s'allarma de ce dessein, & fit publier des Mémoires qui tendoient à intéresser la Ville à laisser les choses comme elles étoient. On réfuta ces Mémoires; on montra l'inutilité de ces Jeux, *& la nécessité qu'il y avoit d'établir dans Toulouse une Académie de Belles-Lettres*, afin que les *heureux genies que* cette Ville *produit, eussent les moyens de se perfectionner dans l'Eloquence.* On soutint qu'elle *ne manqueroit pas de fournir quantité de sujets capables* d'imiter les Académies des autres Villes du Royaume, & *on fit une longue Liste d'excellens Esprits sortis de Toulouse* (4). Pour savoir si ces raisons furent efficaces, on n'a qu'à lire cet Extrait d'un des Journaux de Mr. Cousin. „ Les Jeux Floraux de Toulouse „ ont esté enfin érigez en Académie, & les Lettres en ont „ esté sellées sur la fin de l'année derniere. Cette Compagnie est composée de trente-cinq personnes les plus distinguées par leur mérite & par leur sçavoir. Ils distribueront chaque année deux prix, auxquels sera employé le „ fonds des Jeux, qui estoit considérable (5)".

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire j'ai appris par le Journal des Savans du 11 Juin 1696, qu'il n'y avoit pas long-temps que l'Académie Françoise étoit établie, lors que Mr. Pellisson *qui estoit alors à Toulouse y forma le Plan d'une Compagnie qui s'adonneroit à de semblables exercices;* qu'*elle ne reçut pourtant sa derniere forme qu'en l'année* 1688, *que des gens de lettres commencerent à s'assembler chez Monsieur Carriere, Juge Mage & Président au Présidial*

(1) *Intendant de Languedoc.*

(2) *On parloit ainsi l'an* 1696: *depuis ce tems-là cet Avocat Général est devenu Président au mortier au Parlement de Paris.*

(3) *Voiez le* Journal des Savans *du* 14 *de Sept.* 1693, *p.* 666 *Edit. de Hollande.*

(4) *Là-même, pag.* 668.

(5) Journal des Savans *du* 7 *Février* 1695, *pag.* 108. *Edit. de Hollande. On marque que c'est l'Extrait d'une Lettre écrite de Montauban le* 12 *Décembre* 1695. *Il y a là une faute d'impression,* 1695 *pour* 1694; *& notez que ces paroles* l'année derniere, *se rapportent, non pas à la date de la Lettre, mais à celle du* Journal.

qu'on y a faite d'une Académie de Beaux-Esprits.

fidial de cette Ville, ce qu'ils continuerent de faire jusqu'en l'année 1694, qu'ils se transporterent chez Monsieur de Mondran, Gentilhomme dont la maison estoit située dans un quartier plus commode (6). *Que ceux qui desireront sçavoir qui estoient les personnes qui composoient cette Compagnie, & quels estoient leurs exercices, le pourront apprendre par la lecture de la réponse que M. de Martel, l'un des membres de ce corps, & qui y remplit dignement la fonction de secretaire, fit imprimer à Montauban en 1692, pour éfacer les impressions peu avantageuses qu'en avoit voulu donner l'auteur d'un memoire fait contre son établissement, sous pretexte de defendre les jeux floraux. Que les Messieurs, qui se trouvent à* ces Conferences Academiques, *composent souvent en prose & en vers des pieces en l'honneur du Roi, & sur d'autres sujets importans, & qu'il y en a plusieurs qui ont esté imprimées & reçuës avec un applaudissement general. Leur zele a esté plus loin. Ils donnerent en mil six cent quatre vint-quatorze un prix qui est une medaille d'or, de la valeur de douze louis* (7). Tout ceci, & quelques autres particularitez bien glorieuses à ces Messieurs, se peuvent lire dans l'Extrait d'une Lettre écrite de Toulouse, qui a été emploié par Mr. Cousin Auteur du Journal des Savans. On m'a envoié de la même ville un long Mémoire manuscrit dont je mettrois ici trés-volontiers toute la substance, si l'Imprimeur me pouvoit donner le tems de demander & de recevoir l'éclaircissement qui me seroit nécessaire. Mais comme je n'ai examiné ce Mémoire-là, que deux jours avant que d'envoier cet Article à l'Imprimerie, je ne puis attendre que cet éclaircissement me soit donné. Il faut donc que je me borne à un petit nombre d'Extraits, par où l'on pourra aisément comprendre que l'Académie érigée à Toulouse est distincte de la Compagnie où se tenoient les Conférences Académiques dont le Journal du 11 Juin 1696 a fait mention.

(6) Journ. des Savans 1696, pag. 426 Edit. de Hollande.

(7) *Là-même, pag. 427.*

Ces Conférences commencérent à Toulouse l'an 1640 en deux endroits différens, chez Monsr. de Malepeire (8), & chez Monsr. de Campunaut (9); mais ces deux Assemblées se réunirent ensuite chez Mr. de Garrigis Conseiller au Présidial, & choisirent pour leur Directeur Monsr. de la Garde, *qui s'étoit rendu également recommandable par ses Poësies Latines, & par les belles decouvertes qu'il faisoit dans la Physique; car il avoit combattu les formes & les accidens d'Aristote avant qu'on eût vu paroître les ouvrages de Gassendi.* Monsr. Donneville, Président au Mortier, rétablit ces Exercices de Literature avec beaucoup plus d'éclat en l'année 1667. Monsr. de Nolet, Thrésorier de France, établit des Conférences réglées dans sa maison quelque tems aprés sous la direction de Mr. Bayle (10) Docteur en Médecine; Mr. Regis y faisoit d'excellens Discours sur le Systême de Mr. Des Cartes. Il se forma ensuite une autre Assemblée dans le College de Foix, & l'on commença à travailler à l'érection d'une Académie de Beaux-Esprits. La Compagnie des Jeux Floraux ne goûta point ce projet, & il y eut un Anonyme qui fit un Ecrit pour montrer que l'exécution de ce dessein étoit impossible. Monsr. Martel, aggrégé à l'Académie des *Ricovrati* de Padoue, réfuta cet Anonyme par un Ouvrage (11) dont vous trouverez l'Extrait dans le Journal des Savans du 14 de Septembre 1693. Il avoit formé de concert avec Mr. de Carriere (12), & avec Monsr. de Malepeire, des Conférences réglées qui ont continué jusqu'en 1698. „ Mr. Pellisson qui avoit autrefois „ jetté les fondemens de semblables exercices de Litteratu-„ re à Toulouse avec Mr. de Malepeire, ne peut en voir „ l'heureux retablissement sans les regarder en quelque ma-„ niere comme son ouvrage, puis qu'il en avoit formé le „ premier plan, & que l'illustre Magistrat, qu'il avoit au-„ trefois associé dans les premieres conferances avoit tant „ de part & tant d'interêt à leur renaissance. Ce grand „ homme, toûjours passionné pour l'accroissement des bel-„ les Lettres, inspira aux auteurs de ces nouveaux exerci-„ ces de penser serieusement à faire ériger leur Compagnie „ en une Academie de belles Lettres, afin de les fixer dans „ Toulouse, par un aussi solide établissement. Il s'offrit „ lui-même d'en être le mediateur, se flattant avec quelque „ raison de pouvoir procurer à Toulouse le même avantage „ qu'il avoit auparavant obtenu, même dans une conjonc-„ ture peu favorable, en faveur de Soissons. C'est pour „ favoriser ce dessein qu'il fit agréer la protection de cette „ Compagnie à Monseigneur le Prince du Mayne Gouver-„ neur de Languedoc, qui eut la bonté de présenter un „ placet au Roy, pour supplier sa Majesté d'approuver le „ projet & l'execution de cet ouvrage. C'est aussi en re-„ cognoissance d'une grace si signalée que Mr. Richebourg, „ l'un des membres de cette Compagnie, eut l'honneur „ d'adresser à ce Prince une ingenieuse fable.... Cette „ Piece de Poësie allarma quelques Messieurs des Jeux Flo-„ raux..... & ce fut alors que leur Compagnie, favorisée „ de plusieurs illustres Magistrats qui en étoient les mem-„ bres, craignant qu'on n'élevât la nouvelle Academie sur „ les ruines de la leur, qui avoit le maniment d'un fond „ considerable, prirent les plus justes mesures pour la faire „ établir par des Lettres patentes sous la protection des „ Chanceliers de France. Ils lui conserverent autant qu'ils „ peurent le nom & les coutumes qu'elle avoit: afin de sui-„ vre les vestiges de son ancien établissement; car outre „ qu'il est deffendu à ces Messieurs par leurs Statuts de fai-„ re imprimer aucun Ouvrage au nom de la Compagnie, ni „ d'y faire aucun Remerciment à leur reception, de qua-„ tre prix qu'on y distribuë, il y en a trois & même l'un „ des plus considerables qui sont destinez pour la Poësie. „ Messieurs des Conferances Academiques redoublerent a-„ lors leur zéle pour perfectionner leurs études; & com-„ me ils avoient particulierement en vuë l'Eloquence, les „ Antiquitez, & tout ce qui peut regarder les belles Let-„ tres, ils choisirent les Comedies de Terence, & les In-„ stitutions de Quintilien, pour le sujet de leurs Conferen-„ ces. Mr. de Mondran, Tresorier de France, qui avoit „ une maison trés-commode au milieu de la ville, se fit „ honneur de la leur offrir pour y faire leurs exercices ".

(8) *A présent Doien du Présidial.*

(9) *Pere de Mr. Campunaut Professeur Roial en Droit.*

(10) *Il est Professeur en Philosophie. Voiez ci dessus la Citation* (132) *de l'Article* RORARIUS.

(11) *Imprimé à Montauban en 1692.*

(12) *A présent Juge Mage.*

L'Auteur du Mémoire dont je tire toutes ces choses finit par dire que ces Conférences, *qui n'auroient pas été interrompues sans la mort de plusieurs dignes sujets, pourront se retablir dans un tems aussi favorable pour les Sciences, que l'est cette paix generale qui regne dans toute l'Europe* (13).

(13) *On écrivoit cela au commencement de l'an 1700.*

TRABEA (QUINTUS) Poëte Comique dont Ciceron a allégué quelques Vers (*a*). La Piece, qu'il avoit intitulée *Ergastulum*, a été citée par Nonnius Marcellus (*b*). On voit dans Aulugelle que Vulcatius Sedigitus lui donnoit la huitieme place entre les dix plus excellens Poëtes Comiques de l'ancienne Rome (*c*). La supercherie qui fut faite par Muret au grand Scaliger (*A*), &

(*a*) Cicero, Tuscul. *Libr. IV, folio m.* 270, *B. Voiez aussi Libro II* de Finibus, *folio* 219, *D.*
(*b*) Nonnius Marcell. *Voce* Ratentet, *pag. m.* 515. (*c*) Aulus Gellius, *Libro XV, Cap. XXIII.*

(*A*) *La supercherie qui fut faite par Muret à.... Scaliger.*] Rassemblons diverses choses qui concernent ce fait-là. „ Scaliger en l'âge de dix-huit ans, se piquoit de dis-„ cerner les differens caracteres de tous les siecles. Muret, „ ayant envie de l'attraper, composa quelques vers qu'il „ luy monstra, feignant qu'il les avoit receus d'Allema-„ gne, & qu'on les avoit tirez d'un vieux manuscrit. Scaliger, „ aprés les avoir leus attentivement, luy asseura sans balancer „ qu'ils estoient infailliblement d'un vieux Comique nommé „ Trabeas: Et dans l'opinion qu'il eut que sa conjecture estoit „ infaillible, il les allegua depuis sous le nom de cet ancien „ Poëte en quelque endroit d'un Commentaire qu'il fit sur „ Varron. Muret s'en moqua tout son saoul, & ne prit „ pas la peine de s'en contraindre (1) ". Costar, aiant parlé de la sorte dans son Apologie, expliqua depuis dans une Lettre plus particuliérement les circonstances du fait. „ Ces vers de Muret, faussement attribuez au Comique „ Trabeas, meritent bien l'impatience que vous avez de „ les voir. Comme j'ay l'honneur de vous connoistre, je „ me répons que vous les apprendrez par cœur; car ils ex-„ priment elegamment un sentiment de Morale qui vient „ souvent en usage:

„ *Here, si querelis, ejulatu, fletibus,*
„ *Medicina fieret miseriis Mortalium,*
„ *Auro parandæ lacrumæ contrà forent.*
„ *Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,*
„ *Quàm nænia Præficæ ad excitandos Mortuos.*
„ *Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.*

(1) Costar, Apolog. pag. 303, 304.

„ Scaliger allegua ces vers dans son Commentaire sur Var-„ ron *de Re Rustica*, page 211 de l'edition de Henry Es-„ tienne. *Producam autem*, dit-il, *locum veteris Comici* „ *Trabeæ ex Fabula Harpace, ubi hoc loquendi genus usur-„ patur, &c* (2). (Il parle de cette façon de parler, *au-„ ro contrà*) *Quis enim tam aversus à Musis, tamque huma-„ nitatis expers, qui horum versuum publicatione offenda-„ tur?* &c. Muret se vanta d'avoir trompé ce grand hom-„ me qui s'estimoit infaillible; & Scaliger, piqué de cette „ fourbe, s'en vengea par ce Distique:

„ *Qui rigidæ* flammas *evaserat antè Tolosæ*
„ *Muretus*, fumos *vendidit ille mihi.*

„ Vous entendez bien *ces flammes de la rigoureuse Toulou-„ se*, & n'avez pas oublié que Muret avoit esté accusé de-„ vant le Parlement de cette ville-là d'un crime qui est pu-„ ni par le feu. Vous serez bien aise que je vous avertisse „ aussi que Scaliger supprima ces vers de Muret dans sa se-„ conde Edition (3) ".

Le Sieur Borremans n'a pas eu raison de dire que ce paneau fut tendu à Jules César Scaliger (4). On n'a pas été mieux fondé, quand on a dit que ce prétendu passage de Trabea étoit une Epigramme. *Joseph. Scaliger, cui ille* (Muretus) *verba dederat, atque epigramma recens a se compositum pro vetere obtruserat, &c* (5). C'étoit un endroit d'une Scene de Comédie. Voiez Mr. Menage au Chapitre LXXXIII de l'Anti-Baillet. Vous y trouverez beaucoup de choses curieuses touchant cela; mais vous n'y

(2) *Les paroles qui manquent ici sont*, tum propter sententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgo nondum noti sunt: *Scaliger rapporte ensuite les six Vers prétendus de* Trabea.

(3) Costar, Apologie, pag. 419, *dans sa* II Lettre à Mr. de Heuiles.

(4) Borremans, Var. Lect. Cap. III, pag. 10.

(5) Nicius Erythr. Pinac. I, pag. 12.

& qui fut cause que celui-ci allégua comme des Vers de Trabea ce qui venoit d'une source bien plus moderne, mérite içi quelque place. On y a été trompé dans le Lexicon de Buchnerus (*d*).

(*d*) *Voiez* Præfica, *folio* 1128. *Voiez les* Poësies de Muret, *pag.* 50 *Edit. Lipſ.* 1672.

n'y trouverez point toute la suite du passage de Scaliger. Je ne saurois croire que Mr. Menage l'ait omise de dessein prémédité : je soupçonne qu'il n'avoit pas sous les yeux le Commentaire sur Varron : car s'il avoit su qu'elle contient un autre piége où ce grand Critique tomba, il l'auroit citée de tout son cœur, ce me semble. Je n'ai point cette Edition du Commentaire de Scaliger ; mais sur la foi de Scriverius j'ose soutenir, qu'immédiatement après les paroles que Monsr. Costar a rapportées on y trouve celles-ci (6) : *Quod si hi placent, non gravabor & alios ejusdem notæ, sed alius poëtæ, adhibere, qui tanquam superiorum gemini & germani sunt. Sunt autem Accii, veteris ac gravissimi Tragici, ex Oenomao :*

(6) Scriverius, Animadv. in Pervigilium Veneris, *pag.* 466, 467. *Tractatus cui Titulus* Baudii Amores.

Nam si lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miseria ;
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractaque voce Divûm obtestari fidem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæ neque hilum de dolore detrahunt,
Potiusque cumulum miseriis adjiciunt mali,
Et indecoram mentis mollitiam arguunt.

Qui versus hactenus latuerunt, eosque nunc primum in vulgus publicamus, quorum priores Trabeæ mihi ad verbum è Philemone (vel Menandro, secundùm alios,) *mutuati videntur : qui eandem sententiam extulit ;* Εἰ τὰ δάκρυ' ἡμῖν, &c. *Hæc illustris heros, qui posteaquam dolum persensit, præ indignatione hoc distichon, quod mihi de manu in manum vivus vidensque olim tradidit, ex tempore lusit :*

Qui rigidæ flammas evaserat ante Tolosæ,
Falsidico fumos vendidit ore mihi.

Virum disertum designans, cujus nomini heic parco. Heroe (*æterno, heu, doctorum omnium dolore*) *defuncto, incidi in Posthuma quædam scripta M. A. M. C. R.* (7) *& inter poëmata repperi hæc*

(7) *Ces cinq lettres signifient* Marci Antonii Mureti Civis Romani.

AFFICTA TRABEÆ.

Here, si querelis, ejulatu, fletibus, &c.

prorsus eadem cum iis quæ supra recitavi. Illud alterum ex Attii Oenomao fragmentum nusquam comparet ? præterquam in Rittershusii ad Oppianum Commentario : ubi Trabeæ & Attii hos versus, elegantes & memoria dignissimos (*ut ipse vocat*) *producit, transcriptos & mutuatos ex Notis Scaligeri.* Je n'ai point fini cette citation où les paroles de Scaliger finissent : j'ai voulu alléguer aussi celles que Scriverius y ajoûte ; car c'est un fond de deux Remarques critiques, En 1 lieu, vous voiez que le Distique de Scaliger est conçu en d'autres termes, que Mr. Baillet ne le rapporte (8) après Nicius Erythræus, & que Monsr. Menage ne le cite (9) comme tiré du *Recueil des Poësies de Scaliger fait par Scriverius sur les Originaux de Scaliger.* En 2 lieu, vous voiez que Scriverius ignore que les prétendus Vers d'Accius se voient ailleurs que dans Scaliger, & dans Rittershusius Copiste de Scaliger en cela. Cependant nous verrons bientôt qu'ils furent mis dans une Edition des Poësies de Muret, deux ans après que Scaliger eut publié son Commentaire sur Varron. Voici la preuve de cela (10) : „ Muret les a fait imprimer dans le Recueil de ses Poë- „ sies de l'Edition d'Alde de 1575. Et il les a fait impri- „ mer avec cette Note : *Cùm veteris Comici Græci Phile-* „ *monis sententiam à Plutarcho & à Stobæo acceptam ani-* „ *mi caussâ exprimere tentassem, & dicendi genere, & nu-* „ *mero, veterum Latinorum simillimo : placuit etiam expe-* „ *riri ; nunquid eandem comicè explicare possem. Visum est* „ *utrumque non infeliciter successisse. Per jocum itaque prio-* „ *ribus versibus Attii, posterioribus Trabeæ nomen ascripsi, ut* „ *experirer aliorum judicia, & viderem num quis in eis in-* „ *esset vetustatis sapor. Nemo repertus est qui non ea pro ve-* „ *teribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & judicio acer-* „ *rimo præditus, repertus est, qui ea à me accepta pro veteri-* „ *bus publicaret. Ne quis igitur ampliùs fallatur, & rem to-* „ *tam detegendam, & carmina ipsa hic subjicienda duxi.*

(8) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, Num. 1333. *le rapporte ainsi*, Qui flammas rigidæ vitaverat ante Tolosæ Rumetus fumos vendidit ille mihi.

(9) Menage, Anti-Baillet, *Chap.* LXXXIII, *le cite ainsi*, Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ, Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

(10) Menage, Anti-Baillet, *ibid.* *Notez qu'il rapporte tous ces Vers-là de* Muret.

„ Afficta Attio,
„ *Nam si lamentis*, &c.
„ Afficta Trabeæ.
„ HERE, *si querelis*, &c".

Ces paroles de Muret nous découvrent une erreur contenue dans le passage qui est au commencement de cette Remarque. Mr. Costar s'est imaginé que Scaliger se hazarda de donner un pere aux Vers Latins qu'on lui avoit communiquez ; Mr. Costar, dis-je, s'est imaginé que ce grand Critique, non content de les recevoir comme l'Ouvrage d'un ancien Auteur, décida qu'ils étoient tirez d'une telle Piéce de Théatre de Trabea. Mais Muret nous montre que la chose ne se passa pas ainsi, & qu'il les produisit d'abord comme des Vers de cet ancien Poëte. Scaliger ne se trompa qu'en ajoûtant foi aux paroles de Muret. Au reste, il découvrit sûrement que c'étoit une imitation de quelques Vers Grecs qui se trouvent dans Plutarque (11), & qu'Amyot a traduits de cette façon :

(11) Plut. de Consol. ad Apollon. *pag.* 105.

Si nos mal-heurs les larmes guerissoyent,
Et si nos maux incontinent cessoyent
Que l'on auroit larmoyé tendrement,
Au poids de l'or payées cherement
En un mal-heur les larmes devroyent estre :
Mais maintenant les affaires, mon maistre,
N'y pensent point, & n'y jettent point l'œil :
Ains soit, ou non, que tu pleures en deuil,
Pas ne lairront d'aller la mesme voye.
Qu'est-il besoin donc que nostre œil larmoye ?
Qu'y gagnons-nous ? Rien : mais douleur produit,
Comme arbres font, des larmes pour son fruit.

JUGEMENS trompeurs dans l'attribution des Livres à tel ou tel Auteur.

Scaliger fut plus excusable en cette rencontre, que lors qu'il prit pour un Ouvrage de Juste Lipse, la Harangue *de duplici concordia* (12) ; car il n'y a rien qui ressemble mieux aux Vers des Anciens, que ceux du prétendu Trabea (13) ; mais la Harangue faussement attribuée à Juste Lipse (14), ne ressemble guere aux autres Ouvrages de cet Ecrivain. Le Poëte Apollonius Collatius n'a rien qui ressente l'Antiquité, & cependant Scaliger & plusieurs autres très-bons Critiques l'ont pris pour un ancien Poëte (15). Joignez à cela ces paroles de Monsr. Colomiés : „ J'ai ouï „ dire à M. Vossius, que Boxhornius avoit corrigé & „ commenté une Satyre *de Lite*, qu'il croioit ancienne, „ qui est du Chancelier de l'Hospital. Ce que j'ay veri- „ fié depuis avec grand plaisir. Pricæus Critique Anglois „ fait la mesme faute sur l'Apologie d'Apulée pag. 54 (16)". Un Madrigal de Mr. Menage a passé pour être du Tasse, vous le trouverez dans le Chapitre CXXXIII de l'Anti-Baillet, & vous verrez dans les *Mescolanze* du même Auteur, *l'histoire de cette innocente tromperie.* Muret se plaint de quelques Lettres & de quelques Poësies dont il passoit injustement pour l'Auteur (17). Conférez avec ceci les Remarques (M) & (Y) de l'Article ERASME.

(12) *Voiez le* Scaligerana, *au mot* Lipse.

(13) *Voiez* Bongars, Lettre CXIX à Camerarius.

(14) *Voiez la Rem.* (*I*) *de l'Article* GOLDAST.

(15) *Voiez* Barthius in Claudian. *p.* 795. *Edit.* in 4. *Voiez aussi l'Article* COLLATIUS.
(16) Colomiés, Opusc. *pag.* m. 123. (17) Muret. Epist. 1 *Libr. I.*

TRAERBACH, petite Ville du Palatinat avec un Château situé sur un Rocher, est le Chef d'un Bailliage dans le Comté de Spanheim. Elle est sur la Moselle vis-à-vis de Mont-Roial au-dessous de Treves & au-dessus de Coblens. Les Espagnols y mirent une Garnison l'an 1632. Les Suedois s'en rendirent maîtres l'an 1635, & la remirent aux François. Elle fut rendue par la Paix de Munster. La France s'en empara quelque tems après la Paix de Nimegue, & la fit fortifier avec Mont-Roial. Elle rendit l'une & l'autre de ces places par le Traité de Ryswick l'an 1697, à condition qu'elles seroient démantelées (*a*). Les François, sous le Comte de Tallard, se rendirent maîtres de Traerbach après un siege de quelques jours au mois de Novembre 1702. Les Alliez la reprirent au mois de Décembre 1704, & y trouvérent plus de résistance qu'ils n'avoient cru (*A*).

(*a*) *Tiré de la* Gazette *Flamande de Leide du 9 de Janvier* 1705.

TRA-

(*A*) *Les Alliez* . . . . . . *y trouverent plus de résistance qu'ils n'avoient cru.*] Ils l'investirent le 3 de Novembre, 1704, & commencérent à la canonner le 16 ou le 17 du même mois. Le Baron de Trosgné Brigadier dans les Armées de Hollande, & Directeur des Attaques, s'étoit vanté d'emporter la place dans cinq ou six jours : Toutes les Gazettes avoient fait savoir cela. Cependant ce Château tenoit bon encore le 10 de Décembre que ce Baron fut tué d'un coup de mousquet, & il ne capitula que le 18. Le Gouverneur de Traerbach & le Major furent tuez pendant le siege. On accorda à la Garnison une Capitulation très-honorable.

TRAJAN Empereur Romain. . . . .
. . . .
. . . .

La plupart des habiles gens de la Communion Romaine réfutent aujourd'hui le Conte qui a été tant proné, que l'ame de cet Empereur fut tirée des Enfers par les Prieres du Pape Gregoire (*A*).

(*A*) *Le Conte qui a été tant proné, que l'ame de cet Empereur fut tirée des Enfers par les Prieres du Pape Gregoire,*] Paul Diacre & Jean Diacre, qui ont écrit la Vie de Saint Gregoire, rapportent ce fait (1). Il est *encore attesté par S. Jean de Damas* (2). Voici comment on le raconte. „ Saint Gregoire passant par la place de Trajan, que ce Prince avoit fait orner de superbes édifices, où les principales actions de sa vie étoient représentées, il s'arréta particuliérement à considérer un bas relief, dans lequel on voyoit ce qu'il fit en faveur d'une pauvre veuve. (*) Cet Empereur marchant à la tête de son Armée, & étant obligé de faire grande diligence, une veuve bien âgée & fort pauvre vint le prier les larmes aux yeux, de venger la mort de son fils, qui avoit été tué. Trajan lui promit qu'au retour de son expédition il lui feroit justice. *Mais*, repartit la veuve, *si vous êtes tué dans le combat, de qui, Seigneur, pourrai-je après cela l'attendre?* De mon successeur, repliqua Trajan. *Que vous servira-t-il, grand Empereur, qu'un autre que vous me rende justice*, répondit cette femme? *Ne vaut-il pas mieux que vous vous acquittiez de cette bonne action, que de la laisser faire à un autre?* On dit qu'alors l'Empereur touché des larmes de cette pauvre mere, & forcé par ses raisons, descendit de cheval, fit venir ceux qu'on accusoit d'avoir tué le fils de la veuve, prit une exacte connoissance de toute cette affaire; & quoique les principaux Officiers de son Armée le pressassent fort, il ne voulut point continuer sa marche qu'il ne l'eût terminée. Il fit payer à la veuve une somme considérable, & donna néanmoins la vie aux criminels. Saint Grégoire, dit-on, touché de cette action de justice & de charité, pria Dieu avec bien des larmes & des gémissemens, de faire miséricorde à cet Empereur. Etant allé de là prier au tombeau de Saint Pierre, il y répandit encore beaucoup de larmes, & il demeura longtems en prieres sur le même sujet. Enfin il connut peu de tems après qu'il n'avoit pas prié inutilement; car s'étant endormi d'un sommeil plûtôt extatique que naturel, Dieu lui revéla qu'il avoit été exaucé. Mais en même tems il lui ordonna de ne faire plus de priéres, pour des personnes qui seroient mortes sans avoir reçu le baptême (3)". Jean Diacre qui *a cru cette Histoire* véritable (4), & qui a dit qu'elle *se lisoit dans les Eglises des Anglois* (5) avoue néanmoins *qu'elle n'étoit pas reçue des Romains, & qu'elle leur avoit paru peu croyable* (6). „ On doit en effet la rejetter comme une fable qui n'a pû trouver créance que parmi des Anglo-Saxons, encore grossiers & peu instruits de la Religion Chrétienne; car Jean Diacre fait bien connoître, que c'est de chez eux qu'elle tire son origine. Je suis surpris de ce que les Sçavans qui ont travaillé à recueillir les Actes des Saints, bien loin de la rejetter, ont fait une (†) note pour l'autoriser & l'appuyer. Je croi qu'ils n'en ont jugé si favorablement, que parce qu'ils ont cru que la vie ancienne de S. Gregoire, qu'ils ont donnée comme d'un Auteur anonyme, étoit d'un Historien contemporain, ainsi qu'ils le (‡) déclarent. Mais cet anonyme s'appelle pourtant Paul Diacre, & cet Auteur contemporain est du neuviéme siecle, plus jeune que Saint Gregoire d'environ 250 ans, comme nous l'avons prouvé dans l'Avertissement. Le Cardinal Baronius (‡) a réfuté ce conte fort amplement au huitiéme Tome de ses Annales, & le Cardinal Bellarmin après lui, sans parler de plusieurs Sçavans critiques de nostre tems, qui en ont montré l'absurdité, & les dangereuses conséquences. Mais comme cela n'empéche pas que tous les jours on ne s'en serve, pour autoriser une doctrine très-pernicieuse, & pour enseigner que les prieres de la Sainte Vierge sauvent ceux qui lui appartiennent, & qui portent ses livrées, quoiqu'ils meurent même en peché mortel; je croi que les personnes qui aiment la véritable piété, seront bien aises de voir cette fausseté réfutée par Saint Gregoire même, & par ce qu'il dit dans ses Dialogues (7)".

Dom Ste. Marthe rapporte ensuite divers endroits du Chapitre XLIV du Livre quatrieme de ces Dialogues, & fait voir par-là que St. Gregoire n'a point cru qu'il fût possible de délivrer une ame damnée. Il réfute aussi quelques Réponses qu'on pourroit faire en faveur de l'opinion qu'il combat. Voiez de plus la page 409 de son Ouvrage. Il ne s'amuse point à réfuter en particulier un autre conte que l'on joint à celui-là. On débite que ce Pape sentit des douleurs continuelles aux pieds, & à l'estomac, en punition du péché qu'il avoit commis par les Prieres qu'il avoit faites pour un Empereur damné. Le Pere Theophile Raynauld met cela au nombre des calomnies qui ont été publiées contre les grands personnages (8). Il cite Tostat, qui dans la Question LVII sur le IV Livre des Rois assûre que St. Gregoire commit alors un péché mortel. Il dit qu'Alfonse Ciacconius a fait un Traité pour soutenir que cette Histoire de la délivrance de Trajan est véritable. Il ajoute que Rutilius Benzonius a soutenu la même chose dans son *Speculum Episcoporum*; mais que Melchior Canus, & Soto, avoient fort bien conjecturé la fausseté de ce conte, & que Baronius, Bellarmin, & Suarez, & plusieurs autres Modernes, ont clairement établi que c'est une Fable. Il traite de chicaneries toutes les subtilitez qu'on avoit trouvées pour concilier cette prétendue délivrance de Trajan avec l'irrévocabilité des Décrets de Dieu contre les damnez; & il rejette la pensée de Jean Diacre, que ces infirmitez furent envoiées à St. Gregoire, comme une bonne médecine contre l'orgueil qui eût pu l'enfler après un aussi grand exploit que d'avoir arraché du fond des Enfers l'ame de Trajan. *Hoc sane fundamento everso ..... præciduntur tricæ variæ ab antiquis Theologis Scholasticis excogitatæ, ad exponendum quomodò salva decretorum divinorum veritate de abysso nunquam senescente, (id est, ut ipse D. Gregorius XXXIV. mor. c. 13. exposuit, de nulla unquam in inferno redemptione,) potuerit vir sanctus exorare Trajani à Tartaro ereptionem: quibusdam dicentibus, Trajanum precibus sancti Gregorii ad vitam revocatum egisse pœnitentiam; quod habet S. Thomas in 4. distinct. 45. quæst. 2. art. 5. ad 5. Aliis asserentibus, suspensam fuisse Trajani condemnationem, & D. Gregorii oratione impeditam, ut videre est apud D. Thomam in 1. distinct. 43. quæst. 2. artic. 2. ad quintum & quæst. 6. de veritat. artic. 6. ad quartum. Nihil horum necessarium est, supposita narrationis prædictæ falsitate, quæ item revicta, concidit quod ait Joannes Diaconus, ægritudines de quibus diximus, immissas esse sancto Gregorio, ne ob eam Trajani ereptionem exoratam, tumeret animo* (9).

(1) Denys de Sainte Marthe, Histoire de St. Gregoire, pag. 283.

(2) *Là-même, pag. 284; mais il remarque que les Savans doutent si le Sermon des Morts, où cela est attesté, & qui se trouve parmi les* Oeuvres de Jean Damascene, *est de lui.*

(*) Aucun des Auteurs, qui ont écrit l'Histoire Romaine, n'a rapporté ce fait qui étoit pourtant assez remarquable. Les Panegyristes de Trajan n'en parlent point non plus.

(3) *Là-même, pag.* 283.

(4) *Là-même, pag.* 284.

(5) *Là-même, pag.* 283.

(6) *Là-même, pag.* 284.

(†) Bolland sur le dernier chap. de la Vie de St. Greg. par Paul Diacre.

(‡) *Auctore anonymo sed synchrono*, disent-ils.

(‡) Ad an. 604. num. 30 & seq. L. 2. de Purgat. c. 8.

(7) Denys de Ste. Marthe. Histoire de St. Gregoire, *pag.* 284 & 285.

(8) Theoph. Raynaud. Hoplotheca, *Sect. II, Serie III, Cap. XXIV, pag. m.* 435.

(9) *Item, ibid.*

TRAPPE (L'ABBAÏE DE LA) située dans un lieu fort solitaire (*A*), sur les frontieres du Perche au Diocese de Seez, est devenue fort fameuse depuis que Mr. l'Abbé de Rancé l'a réformée. Il la tenoit en commande depuis plus de vingt-cinq ans, lors qu'en 1662 il moienna un Concordat, *en vertu duquel les Religieux de l'étroite Observance entrerent dans le Monastere, & en prirent possession.* Pour *leur donner encore plus de moyen de s'y établir*, il *leur ceda la terre de Nuisement dont il jouissoit comme Abbé Commendataire* (*a*). L'année suivante il obtint du Roi *la permission de tenir cette Abbaye en Regle. Il prit l'habit Regulier, & fut admis au noviciat dans le Monastere de nostre-Dame de Perseigne, de l'estroite Observance de Cisteaux le* 13 *Juin* 1663, *étant pour lors âgé de* 37 *ans cinq mois* (*b*). . . . . *Le* 27 *Juin ensuivant ayant receu ses expeditions*

(*a*) Description de l'Abbaye de la Trappe, *pag.* 13, 14. *Edit. de Paris* 1682. *C'est une Lettre de Mr.* Felibien *à la Duchesse de Liancour, comme on l'apprend dans le* Journal des Savans *du* 28 *Novembre* 1695, *pag. m.* 699. (*b*) Felibien, *là même, pag.* 15, 16.

(*A*) *Abbaye située dans un lieu fort solitaire.*] „ Cette Abbaye est située dans un grand valon, & la forest, & les colines, qui l'environnent, sont disposées de telle sorte, qu'elles semblent la vouloir cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plants d'arbres fruitiers, des pasturages, & neuf estangs qui sont autour de l'Abbaye, & qui en rendent les approches si difficiles, qu'il est mesme mal-aisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Il y avoit autrefois un chemin pour aller de Mortagne à Paris, qui passoit derriere les murs du jardin; mais quoy qu'il fust dans le bois, & à plus de cinq cens pas de la closture, & qu'on ne pût le pousser plus loin, sans beaucoup de dépense, Monsieur l'Abbé neantmoins l'a fait changer, afin que les environs de leur Monastere soient moins frequentez. Aussi n'y a-t-il rien de plus solitaire que ce desert: car encore qu'il y ait plusieurs Villes & Bourgades à trois lieues à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre estrangere, & dans un autre pays. Le silence regne par tout; si l'on entend du bruit ce n'est que le bruit des arbres, lors qu'ils sont agitez des vents; & celuy de quelques ruisseaux qui coulent parmy des cailloux. Au sortir de la Forest du Perche, lors qu'on vient du costé du Midy, on découvre cette Abbaye; & bien qu'il semble qu'on en soit fort proche, on chemine neantmoins près d'une lieue, avant que d'y arriver; mais enfin après avoir descendu la montagne, traversé des bruyeres, & marché quelque temps entre des hayes, & par des chemins couverts, on arrive à la premiere Cour, où loge le Receveur, & qui est separée de celle des Religieux par une forte palissade de pieux & d'espines, que Monsr. l'Abbé a fait faire depuis qu'il s'y est retiré (1)".

(1) Felibien, Description de l'Abbaye de la Trappe, *pag. 6 & suivantes, imprimée à Paris l'an* 1671, *& pour la 2 fois l'an* 1682.

tions de Cour de Rome, pour tenir en Regle l'Abbaye de la Trappe, il fit profeſſion dans celle de Perſeigne (c). . . . . . *Le 3 Juillet enſuivant il receut la Benediction Abbatiale* (d). . . . . *dans le Monaſtere de ſaint Martin de Seez*, & il ſe rendit dans ſon Abbaïe le 14 jour du même mois (e). Il a tant fait par l'Eloquence qui lui eſt naturelle, & par ſon exemple, que ſes Religieux ſe ſont ſoumis aux anciennes auſtéritez de la Regle. *Il n'y eut point de Religieux qui ne voulût imiter ſon Abbé, & comme lui s'abſtenir de boire du vin, de manger des œufs & du poiſſon, & adjouſter à cela le travail des mains l'eſpace de trois heures par chaque jour* (f). Cette Abbaye étoit tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an 1140 (B).

(c) Felibien, Deſcription de la Trappe, pag. 19.

(d) *Par les mains de Meſſire Patrice Plunquet, Evêque d'Arda en Hibernie.*

(e) Felibien, Deſcription de la Trappe, pag. 20.

(f) *Là-même, pag.* 22.

(B) *Elle étoit tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an* 1140.] Je me ſers encore des expreſſions de l'Auteur qui m'a fourni la Remarque précédente. „ L'Abbaye de „ Noſtre Dame de la Maiſon-Dieu de la Trappe, (car c'eſt „ ainſi qu'elle ſe nomme) fut fondée par Rotrou, Comte du „ Perche, l'an 1140, & conſacrée ſous le nom de la ſainte „ Vierge l'an 1214 par Robert Archeveſque de Roüen, Raoul „ Eveſque d'Evreux, & Sylveſtre Eveſque de Séez. Elle ſe „ reſſentoit depuis un très-long temps de la décadence de „ l'Ordre de Ciſteaux, & eſtoit tombée dans le déreglement „ où tout le monde ſçait que ſe trouvent encore pluſieurs „ Monaſteres de cet Ordre qui ſont demeurez dans le relaſ- „ chement introduit depuis 200 ans, & qui n'ont point em- „ braſſé l'obſervance eſtroite de la Regle rétablie en France „ par feu Monſieur le Cardinal de la Rochefoucault, lors que „ Meſſire Armand Jean Bouthillier de Rancé, Docteur en „ Theologie, premier Aumoſnier de feu Monſieur le Duc „ d'Orleans & Abbé Commendataire de cette Abbaye, de- „ puis plus de 25 ans, porta par ſes ſoins, & ſes frequentes „ exortations, les Religieux de cette Abbaye à conſentir, „ & demander eux-meſmes qu'elle fuſt miſe entre les mains „ des Peres de l'eſtroite Obſervance de Ciſteaux, pour y „ reſtablir la premiere, & veritable pratique de la Regle. „ Monſieur l'Abbé de Barbarie de l'eſtroite Obſervance, & „ Viſiteur de la Province, s'y eſtant transporté à la priere „ de Monſieur l'Abbé de Rancé avec commiſſion de Mon- „ ſieur l'Abbé de Prieres, Vicaire General, paſſa un Con- „ cordat avec Monſieur l'Abbé, & les Anciens Religieux de „ la Trappe, le 17 Aouſt 1662, qui fut enſuite homologué „ au Parlement de Paris le 16 Février 1663. En vertu du- „ quel les Religieux de l'eſtroite Obſervance, entrerent „ dans le Monaſtere, & en prirent poſſeſſion (2)".

(2) Felibien, Deſcription de l'Abbaye de la Trappe, pag 11 *& ſuivantes*.

TREBATIUS (Caïus) ſurnommé *Teſta* (a), a été un très-grand Juriſconſulte. Il avoit beaucoup de mémoire (b); & encore qu'il fit profeſſion de la Secte d'Epicure (c), il étoit d'une probité incomparable (d). Il entra par la recommandation de Ciceron dans les bonnes graces de Jules Céſar pendant la guerre des Gaules; & s'il eût voulu, il eût pu jouïr des émolumens de la Charge de Tribun ſans en faire les fonctions (A). Il s'en fût peut-être mal aquité, car il ſemble que Ciceron lui fait quelquefois de petits reproches de n'être point brave (e); & ſans doute ce n'étoit que pour ſa docte converſation qu'il étoit aimé de Céſar & à ſa ſuite. Il nous reſte encore pluſieurs Lettres qu'il reçut de Ciceron. Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de Pompée ſe ſont fort trompez (B): il fut toûjours attaché à Jules Céſar, & il exhorta Ciceron à être du même parti. Il maintint de telle ſorte ſa réputation après la mort de Céſar, qu'Auguſte, ſe trouvant en peine ſur la validité des codicilles, en autoriſa l'uſage par l'avis & par les raiſons de Trebatius (C), après avoir conſulté les plus habiles Juriſconſultes. Pluſieurs croient que lors qu'on trouve dans les Pandectes (f) que les Anciens ont dit quelque choſe, cela ſe doit principalement entendre de Trebatius, & de ſon Diſciple Labeo. La qualité de docte, qu'Horace donne à Trebatius, ſignifie beaucoup en cet endroit-là (g), ce me ſemble. Ce Juriſconſulte avoit eu pour Maître Corneille Maxime (h). Il publia divers Ouvrages (D). Il ſe trompoit quelquefois en affirmant que certaines choſes n'avoient point été enſeignées (E).

TRISTAN.

(a) Cicero, Epiſt. XIII & XXI, *Libri VII* ad Famil.

(b) *Voiez la Remarque* (A).

(c) *Idem, ibid.* Epiſt. XII.

(d) *Voiez là-même Remarque.*

(f) Bertrand, *ibid. pag.* 249.

(g) Horat. Sat. I *Libri II, Verſ.* 78.

(h) Pomponius, de origine Juris, *Libr. III Cap. XI, num.* 45.

(ᵈ) *Voiez* Bertrand, de Juriſperitis, *Libr. II, pag. m.* 248 & Ciceron Epiſt. X *Libri VII* ad Famil.

(A) *Il entra par la recommandation de Ciceron dans les bonnes graces de Jules Céſar, ... s'il eût voulu, il eût pu jouïr . . . &c.*] Voici en quels termes Ciceron le recommanda: *Hunc, mi Ceſar, ſic velim omni tua comitate complectare, ut omnia quæ per me poſſis adduci ut in meos conferre velis, in unum hunc conferas: de quo tibi homine hæc ſpondeo non illo vetere verbo meo, quod, cum ad te de Milone ſcripſiſſem, jure luſiſti: ſed more Romano, quo modo homines non inepti loquuntur: probiorem hominem, meliorem virum, prudentiorem eſſe neminem. Accedit etiam, quod familiam ducit, in jure civili ſingulari memoria, ſumma ſcientia. Huic ego neque tribunatum, neque præfecturam, neque ullius beneficii certum nomen peto: benevolentiam tuam & liberalitatem peto: neque impedio, quo minus, ſi tibi ita placuerit, etiam hiſce eum ornes gloriolæ inſignibus. Totum denique hominem tibi ita trado de manu (ut ajunt) in manum tuam iſtam, & victoria & fide præſtantem* (1). Cette recommandation fut de grand poids; car il ne tint qu'à Trebatius d'être Tribun honoraire & uſufruitier: *Ex tuis literis cognovi præproperam quandam feſtinationem tuam, & ſimul ſum admiratus cur tribunatus commoda, demto præſertim labore militiæ contemſeris* (2). On avoit prévu qu'il ſeroit lui-même le plus grand obſtacle de ſa fortune (3). Il n'eſt pas le ſeul qui ait eu cette qualité: combien y a-t-il de gens qui ſe ſeroient avancez, s'ils avoient eu aſſez de patience, & s'ils avoient été importuns, & audacieux outre meſure?

(B) *Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de Pompée ſe ſont fort trompez.*] Zazius a débité ce menſonge, & a été réfuté par Rutilius, comme Guillaume Grotius le remarque: *Cum bellum civile incrudeſceret partes Cæſaris ſemper bona fide ſecutus eſt, ipſumque Ciceronem monere non deſtitit, ut vel ei ſe conjungeret, vel in Græciam proficiſceretur* (*). *Ut mirum videri poſſit Zaſium ſcribere, Trebatium Pompejanarum fuiſſe partium, & Ciceronis interventu in gratiam receptum: ſed hæc jam Rutilius diluit* (4). Suetone rapporte, 1, que Trebatius conſeilla à Jules Céſar de ſe lever quand les Sénateurs le furent trouver au Temple de Venus; 2, que Céſar deſaprouvant ce conſeil conçut un peu de froideur pour Trebatius (5). Cela témoigne que notre Juriſconſulte étoit en faveur auprès de Céſar.

(C) *Auguſte, ſe trouvant en peine ſur la validité des codicilles, en autoriſa l'uſage par l'avis . . . de Trebatius.*] Liſez ces paroles de Bertrand: *Ceterum Juſtinianus in* §. 1. de jure codicil. in Inſtitut. *refert, Auguſtum, cum de codicillorum viribus dubitaret, qui antea in uſu non fuerant, convocaſſe ſapientes viros, inter quos Trebatium, cujus tunc maxima auctoritas erat, & quæſiſſe, an non abſonans à juris ratione codicillorum uſus eſſet, recipique poſſit: Trebatium id ſuaſiſſe Auguſto, quod diceret, utiliſſimum ac neceſſarium civibus eſſe, propter magnas & longas peregrinationes, quæ apud veteres fuiſſent; ubi ſi quis teſtamentum facere non poſſet, tamen codicillos poſſet* (6). Mr. Menage rejette le ſentiment d'Heinſius qui a pretendu prouver, que les opinions de Trebatius ſont les plus ſouvent condamnées dans les Pandectes: *Longe plura ſunt*, dit Mr. Menage (7), *in quibus Trebatii ſententiam ſequuntur ceteri Juris interpretes, & omnino falſa eſt Heinſiana ſententia.* Il eſt certain que l'autorité de Trebatius fut fort grande pendant pluſieurs Siecles. Ces paroles d'Ammien Marcellin le témoignent: *Hi ut altius videantur jura callere* TREBATIUM *loquuntur & Caſcellium, & Alfenum, & Auruncorum Sicanorumque jam diu leges ignotas cum Evandri matre abhinc ſæculis obrutas multis* (8).

(D) *Il publia divers Ouvrages.*] Un vieux Scholiaſte (9) débite qu'Aulus (10) Trebatius Chevalier Romain, & Juriſconſulte, compoſa quelques Traitez ſur le Droit civil, & neuf Livres ſur les Religions. Cela n'eſt point exact, puis que Macrobe a cité le X Livre de cet Ouvrage de Trebatius (11). Il y a encore moins d'exactitude dans ces paroles de Bertrand: *Certum eſt* Trebatium *ſcripſiſſe de religionibus lib. duos* (12).

(E) *En affirmant que certaines choſes n'avoient point été enſeignées.*] Ciceron le convainquit une fois de fauſſeté. Je rapporterai le fait tout du long, afin qu'on connoiſſe que notre Trebatius régaloit bien ſes amis. *Illuſeras heri inter ſcyphos: quod dixeram, controverſiam eſſe, poſſetne heres, quod furtum antea factum eſſet, furti recte agere. Itaque etſi domum bene potus ſeroque redieram, tamen id caput, ubi hæc controverſia eſt, notavi, & deſcriptum tibi miſi: ut ſcires, id, quod tu neminem ſenſiſſe dicebas, Sex. Ælium, M. Manilium, M. Brutum ſenſiſſe* (13). Ceux qui ſe ſervent de cette Lettre de Ciceron pour faire voir, que Trebatius mettoit en pratique les préceptes de ſa Secte, & qu'il vivoit en franc Epicurien, raiſonnent mal. Ciceron ſi contraire à Epicure n'avoue-t-il pas qu'il avoit bien bu ce ſoir-là? En peut-on conclure quelque choſe contre ſes mœurs? Il eſt donc vrai que ce paſſage n'empêche point que Trebatius ne ſoit une preuve, que les ſentimens impies des Epicuriens étoient compatibles avec la pratique des vertus morales; car, comme je l'ai déjà dit, Trebatius étoit un fort honnête homme. Bertrand tire une autre conſéquence de cette Lettre de Ciceron, il veut qu'elle prouve que Trebatius, voulant paſſer pour l'inventeur de ſes Réponſes, affirmoit magiſtralement qu'aucun Auteur n'avoit jamais dit une telle choſe: *Tantam autem Trebatius in reſpondendo vanam affectationem, inanemque gloriolam habebat, ut ſæpiſſime quæ plerique ante eum dixerant, neminem præter eum ſenſiſſe audacter profiteretur* (14).

(1) Cicero, Epiſt. V *Libri VII* ad Familiar. *pag. m.* 375, 376. *Notez que dans la* I Lettre *du X Livre* à Atticus *il ſe ſert de ces paroles*, Trebatii boni viri & civis verbis te gaudeo eſſe delectatum.

(2) *Idem*, Epiſt. VIII *ejuſd. Libri.*

(3) *Tibi unum timendum ſit ne ipſe tibi defuiſſe videare.* Idem, Epiſt. VII *ejuſd. Libri.*

(*) *Plut. in vita Cic.*

(4) Guilel. Grotius, de Vitis Juriſconſ. *pag.* 72.

(5) *Admonentem C. Trebatium ut aſſurgeret minus familiari vultu reſpexiſſe.* Sueton. *in* Julio, *Cap.* LXXVIII.

(6) Bertrandus, de Juriſperitis *Libr. II, pag. m.* 250.

(7) Menagius, Juris Civilis Amœnit. *Cap. XIV, pag. m.* 79.

(8) Amm. Marcell. *Libr. XXX, Cap. IV, pag. m.* 594.

(9) Vetus Scholiaſtes Horatii in Sat. I *Libri II.*

(10) *Il le devoit nommer* Caïus.

(11) Macrob. Saturn. *Libr. III, Cap. III, pag. m.* 388.

(12) Bertrand. de Juriſperit. *Libr. II, pag.* 252, 253.

(13) Cicero, Epiſt. XXII *Libri VII* ad Famil.

(14) Bertrandus, de Juriſperitis, *pag.* 251, 252.

TRISTAN L'HERMITE (LOUÏS) fut l'instrument des vangeances & des cruautez de Louïs XI (*a*). Il étoit Prévôt des Maréchaux, ou selon d'autres, Grand Prevôt de l'Hôtel. „ Il devint si execrable à tous les gens de bien, qu'ils n'osoient le nommer. . . . . Il ne se con„ tentoit pas d'obéïr quand on lui commandoit d'ôter la vie à ceux qui n'avoient été convaincus „ d'aucun crime; mais de plus il le faisoit avec une precipitation, qui n'auroit point été excusa„ ble dans les personnes les plus barbares. Il arrivoit de là qu'il prenoit quelquefois les innocens „ pour les coupables; & qu'afin de reparer la faute qu'il avoit commise en se meprenant, il fa„ loit qu'il tuât deux personnes pour une (*b*)".

Il avoit été fait Chevalier par Charles VII, après le siege de Fronsac (*c*). Son fils PIERRE L'HERMITE fut pere de JEANNE L'HERMITE, qui montra un jour au Cosmographe Thevet, dans la maison de Mortaigne, plusieurs *vieux titres dans lesquels estoit contenue l'alliance que les Seigneurs d'icelle maison avoit eue avec les anciens Romains* (*d*). Je ne remarque cela que comme un exemple de la folie des traditions qui se conservent dans les Familles anciennes. Mr. de Thou s'étonne que Philippe de Comines n'ait point parlé de Tristan, qui laissa, dit-il, de grands biens, entre autres *la Principauté de Mortaing en Gascogne. . . . possible estoit-ce lui qui avoit mis Philippe de Commines dans la cage* (*e*).

(*a*) *Voiez la Rem.* (Q) *de l'Article de* LOUÏS XI.

(*b*) Varillas, Hist. de Louïs XI, *Livr. X, pag.* 331 *Edit. de Hollande.*

(*c*) Matthieu, Hist. de Louïs XI, *Livr. XI, pag. m.* 731.

(*d*) Thevet, Cosmographie Universelle, *Livre XIV, folio* 517.

(*e*) Thuana, *pag. m.* 37, 38.

TRISTAN L'HERMITE (FRANÇOIS) Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orleans, & l'un des bons Poëtes du XVII Siecle, *vouloit descendre* du grand Prevôt de Louïs XI (*a*). Il étoit *né au Château de Souliers* (*b*) dans la Province de la Marche. Il *fut élevé jeune garçon d'honneur de Scevole de Sainte Marthe* (*c*). Sa Tragédie de Mariamne passa pour une excellente Piece (*d*) (*A*). Il fut reçu à l'Académie Françoise à la place de Mr. Colomby environ l'an 1649, & vécut encore six ou sept ans.

„ Il mourut à l'Hôtel de Guise, fort chrétiennement, sans vouloir être visité de ses amis; „ & les oublia tous pour penser à Dieu (*e*)". Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paroît pas véritable dans toutes ses circonstances (*B*), & ne seroit point une preuve de l'injustice du Siecle,

(*a*) Chevræana, *Tom. I, pag.* 29 *Edit. de Hollande.* (*b*) Pellisson, Hist. de l'Acad. Franç. *pag. m.* 339. *Je croi qu'il eût falu dire* Soliers. (*c*) Chevræana, *Tom. I, pag.* 29. (*d*) *Voiez Mr.* Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1428, *& Mr.* Pellisson, Hist. de l'Academie Françoise, *pag. m.* 359, *où l'on voit la Liste de ses Ouvrages.* (*e*) Chevræana, *Tom. I, pag.* 29.

(*A*) *Sa Tragédie de Mariamne passa pour une excellente Piece.*] Mr. l'Abbé de Marolles observe, que *ce fut la Piece par laquelle finit l'admirable Mondori, le plus parfait Comedien de son temps* (1). Cela est un peu équivoque. Il faloit dire que ce fameux Comédien perdit la vie par les efforts qu'il lui faloit faire pour représenter les passions que l'Auteur avoit décrites. Voiez le Parnasse Réformé où l'on introduit un Comédien qui dit à Tristan, *Vous voudriez, je pense, qu'on ne jouât jamais que Mariamne, & qu'il mourût toutes les semaines un Mondory à vôtre service* (2).

(*B*) *Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paroît pas véritable dans toutes ses circonstances.*] Voions ce que Mr. Menage en contoit (3): „ Mr. Q. . . . étoit valet de Mr. Tristan. „ Mr. de Montausier disoit qu'en mourant il lui avoit laissé „ son esprit de Poëte, qu'il auroit bien voulu luy laisser „ aussi son manteau; mais qu'il n'en avoit point: sur quoi „ Mr. de Montmor fit cette Epigramme que Mr. de Furetie„ re a rapportée.

„ *Elie, ainsi qu'il est écrit,*
„ *De son manteau joint à son double esprit*
„ *Récompensa son serviteur fidele.*
„ *Tristan eût suivi ce modele;*
„ *Mais Tristan qu'on mit au Tombeau*
„ *Plus pauvre que n'est un Prophete,*
„ *En laissant à Q. . . . son esprit de Poëte,*
„ *Ne put lui laisser de manteau.*"

Mr. Furetiere, cité par Mr. Menage, n'attribue point cette raillerie à Mr. de Montausier, mais à Mr. Bourdelot. „ Ce „ n'est pas un petit bonheur pour Monsieur Quinaut" dit-il (4), „ d'avoir servi l'Illustre Monsieur Tristan, chez qui il „ a fait son Aprentissage de Poësie. Cela lui attira un jour la „ Cajolerie d'un Grand Prince (†), qui à la fin d'une de ses „ Comedies l'en felicita, par la comparaison qu'il fit de son „ Maître, & de lui, à Elie, & à Elisée. Il sembloit, disoit„ il, que comme Elie étant élevé aux Cieux avoit laissé le „ Don de Prophétie à Elisée son Disciple, en lui donnant „ son Manteau, que Tristan à sa Mort avoit transmis à Qui„ naut son Genie Poëtique. Le Sieur Bourdelot, qui étoit „ présent, trouva seulement que la Comparaison clochoit en „ ce point, que Tristan n'avoit point de Manteau; ce qui „ donna lieu à cette Epigramme, âgée de quarante ans, „ qu'on fit alors pour conserver la mémoire de ce Paralele.

„ *Elie, ainsi qu'il est écrit, &c.*"

Je ne doute point qu'on n'outre les choses, & je ne saurois me persuader que la misere de notre Tristan l'Hermite l'ait rendu semblable à ce fameux Poëte, qui sert de début aux Satires de Mr. Despreaux:

Damon ce grand Auteur, dont la Muse fertile
Amusa si long-tems, & la cour & la ville:
Mais qui n'étant vetu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, & l'hiver sans manteau (5).

Je voudrois bien parier qu'il y a encore des gens, qui pourroient donner un certificat qu'ils ont vu Tristan l'Hermite avec un manteau, ou qu'ils connoissent des gens qui l'avoient vu ainsi équippé pendant la pluie, ou le grand froid. Je veux croire que ce n'étoit pas un manteau neuf; ou de prix, mais enfin c'étoit un manteau (6). Un railleur s'arrête principalement à deux choses lors qu'il veut se divertir de la pauvreté des Poëtes; l'une est de dire qu'ils sont mal vetus, l'autre qu'ils sont mal logez, & l'on va presque toûjours plus loin qu'il ne faut dans cette espece de plaisanterie. Costar se trouva embarassé quand il lui falut rendre compte de ces paroles. „ L'Arioste & le Tasse ont fait de très-riches Palais, „ sans parler de celuy de l'Amour, dans l'Adonis du Ma„ rin; Mais ils n'en logeoient pas moins en chambres lo„ cantes, & ce n'est pas ce que nous appellons *ædificare* „ *casas.* Ce sont ces gens-là, MONSIEUR, qui, comme „ vous dites, eussent attendu à bastir, quand les pierres se „ fussent venuës mettre d'elles-mesmes les unes sur les au„ tres (7)". On lui fit voir ses mensonges, & leur origine; on lui marqua qu'il se mettoit peu en peine de la vérité des choses, pourvu qu'elles lui fournissent d'agréables imaginations. Voici toute la critique, qui lui tomba sur la tête. „ J'avoue que le Tasse estoit pauvre: neantmoins, il ne lo„ geoit point en chambre garnie; il avoit son logement dans „ le Palais des Ducs de Ferrare & des autres Princes, en „ la Cour desquels il s'est trouvé. Pour ce qui est de l'Arios„ te, il avoit assez de bien; & tant s'en faut qu'il fût reduit „ à la chambre locante, il fit bastir une maison fort commo„ de, où il faisoit ordinairement sa demeure, comme luy„ même l'asseure dans ces vers qu'il y fit graver.

„ *Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non*
„ *Sordida, parta meo, sed tamen ære domus.*

„ Battista Pigna, qui a fait sa vie, dit qu'il aimoit fort à „ bastir, & que c'estoit l'une de ses occupations les plus com„ munes, que de changer & de refaire toûjours quelque „ chose à sa maison. *Ma dillettando si molto d'edificare, &c.* „ *Intorno à questa sua casa non si contentando mai d'una cosa* „ *fatta, facea spesso rifarla dicendo d'essere ancora tale nel far* „ *versi, essendo che molto li mutava e rimutava.* Si vous „ voulez encore un autre tesmoin, Paul Jove dit de lui dans „ ses Eloges, *Receptus inde est ab Alfonso Principe tanquam* „ *bonarum omnium amicus & sodalis, cujus benigna manu* „ *urbanam domum extruxit peramænâ hortorum ubertate,* „ *frugi mensæ quotidianos sumptus adæquantem.* Mais il vous „ importe peu de la verité des choses que vous dites, vous „ craignez qu'elles *soient ridicules pour estre trop veritables.* „ Tout va bien, pourveu que vous ne demeuriez pas court, „ & que vous remplissiez la page. Vous rapportez tout ce „ qui se presente à vostre imagination (8)". Costar ne fut pas si étourdi de ce rude coup, qu'il ne s'avisât de quelques échapatoires; mais en vérité ce ne sont que pures chicanes. *Il est vrai*, dit-il (9), *que le* Tasse *eut long-temps un appartement dans le Palais des Ducs de Ferrare: Mais pendant qu'il composoit à Padouë le Poëme Heroïque de son Renaud; ou qu'il travailloit à Boulogne à la disposition du dessein & des matieres de sa* Hierusalem delivrée; *ne logeoit-il point en chambre garnie, & ne parle-t-il point dans quelqu'une de ses Lettres, des incommoditez qu'il y avoit euës? Pour l'Arioste, nous voyons qu'il se plaint dans ses Satires de son extrême pauvreté* (10). . . . . *A la fin pourtant les liberalitez que luy fit Alfonse, luy donnerent le moyen de bastir une maison. Mais Battista Pigna témoigne qu'il y avoit fait fort peu de dépense,* poca spesa. *Et quelqu'un luy disant qu'un si petit édifice ne s'accordoit guere avec tant de superbes & de magnifiques Palais qu'il avoit élevez dans ses écrits, il luy répondit que la structure des paroles, & celle des pierres n'estoient pas la mesme chose:* Egli

(1) Marolles, Mémoires, *II Part. pag.* 242.

(2) Parn. Réformé, *pag. m.* 106.

(3) Menagiana, *pag.* 146, 147, *de la 2 Edition de Hollande.*

(4) Furetiere, troisiéme Factum, *pag.* 22 *Edit. de Hollande.*

(†) *Mr. le Duc de Guise.*

(5) Despreaux, Sat. 1, *au commencement.*

(6) *Ajoûtez que sans doute c'étoit plutôt un manteau à lui, acheté si l'on veut, à la fripperie, qu'un manteau d'emprunt ou de louage.*

(7) Entretiens de Voiture & de Costar, *pag.* 329.

(8) Girac, Remarques sur les Entretiens de Costar, *pag.* 263, 264.

(9) Costar, Apologie, *pag.* 330.

(10) Costar *cite ici plusieurs Vers de l'Arioste témoins de sa pauvreté; mais comme on l'a vu ci-dessus, dans la Remarq.* (E) *de l'Article* BENSERADE, *les plaintes des Poëtes ne sont pas toûjours une preuve qu'ils soient pauvres.*

Siecle, ou une marque de la ſtérilité des ſervices que l'on rend aux Muſes (*C*). Il avoit un frere,

Egli dandogli queſta feſtevole riſpoſta, che porvi le pietre & porvi le parole non è il medeſimo. *Je demande à Monſieur de Girac s'il n'y a pas apparence que l'Arioſte logeoit en chambre locante, durant qu'il avoit les Maçons chez luy, & à plus forte raiſon devant qu'il fuſt en eſtat de les pouvoir employer* (11)? Coſtar joint à tout cela quelques exemples. Il dit que Terence *n'avoit pas eu ſeulement une maiſon de louage*, que Vitellius *partant de Rome pour aller en Allemagne*, (**) *où bien-toſt après les Legions Romaines le creerent Empereur, laiſſa ſa femme & ſes enfans* en chambre locante. Que *Malherbe ne logea jamais ailleurs*, & que *ſes excellens vers... ne luy acquirent pas ſeulement dequoy baſtir une chetive cabane dont il ſe puſt dire le maiſtre & le poſſeſſeur* (12). Chacun voit que cette maniere de répondre eſt une mauvaiſe Apologie; car pour ne pas inſiſter ſur chaque point, ne ſufit-il pas de ſoûtenir que l'Arioſte pouvoit emploier les maçons, & avoir en même tems *une maiſon de louage*, ce qui convient à une infinité de perſonnes très-riches? S'agiſſoit-il de Terence, de Vitellius, ou de Malherbe, ou d'examiner s'il étoit honteux (13) au Taſſe & à l'Arioſte d'avoir logé en chambre garnie? Il ne s'agiſſoit que du fait même. Coſtar n'a pu ſoutenir ce qu'il avoit avancé: le voilà donc vaincu. Il arriveroit apparemment la même choſe à ceux qui ſe trouveroient obligez de donner des preuves, que Triſtan l'Hermite n'avoit pas même un manteau.

On ſe plait trop à l'hyperbole dans cette eſpece de raillerie: on ſe figure qu'à moins de pouſſer fort loin au delà de la vérité, on ne pourra point mettre aſſez de ſel à ſes penſées. Nous allons voir un Rondeau, où l'on ſuppoſe qu'il y a des Poëtes qui n'ont pas même le moien d'avoir une chambre de louage. On dit cela à l'occaſion de la Fable de la Lyre d'Amphion, Lyre d'une telle vertu, qu'il ne falut point d'autre Architecte pour la conſtruction d'une Ville.

Le (14) *beau ſecret pour élever le corps*
D'un grand Logis! Tels Ouvriers ſont morts;
Il n'en eſt plus; à leur douce harmonie
Les gros moëlons venoient de compagnie,
Et s'arrangeoient comme par des reſſorts.
A peu de frais, & ſans aucuns efforts,
Pareilles gens édifioient alors,
La ſeule voix au Luth eſtant unie:
Le beau ſecret!
Ah! pour baſtir, ſi les charmans accords,
Si les bons Vers, tenoient lieu de tréſors,
Que de Palais de ſplendeur infinie!
Nos Amphions ſont en chambre garnie;
S'ils n'y ſont pas, c'eſt qu'ils couchent dehors:
Le beau ſecret (15)!

Vous voiez que Mr. de Benſerade n'a point cru pouvoir railler agréablement, s'il ne renchériſſoit ſur tous ceux qui l'ont précédé. Il regardoit comme trop uſée la raillerie de loger les Poëtes dans une chambre de louage fort proche du galetas. C'eſt ſans doute le deſſein de quelques-uns, tout comme celui du Grammairien Orbilius, dont Suetone nous apprend cette particularité, qu'il enſeigna dans Rome avec beaucoup plus de réputation que de profit: & qu'il avoua dans un de ſes Livres que la miſere, qui accompagnoit ſes vieilles années, le contraignoit de ſe loger ſous le toit (16). Cette plainte étoit ce me ſemble mieux fondée, que l'aveu que faiſoit Martial d'être logé au troiſieme étage:

Et ſcalis habito tribus ſed altis (17).

On a raillé Mr. Gombauld de n'être pas mieux logé. „ M. „ Boitard, Préſident de la Chambre des Comptes de Montpelier, ſe plaiſoit fort à faire la guerre à M. de Gombaud. „ Un jour pour le railler, il fit mettre à ſa porte une affiche, où on liſoit ces mots: *Si quelqu'un a trouvé un ſac „ de ſatin de Bruges, où ſont les penſées de Gombaud, il n'a „ qu'à les porter à l'Ecu d'Anceaune, ruë des Noyers au quatriéme étage*, ubi ponunt ova columbæ (18); *on lui donnera une honnête récompenſe* (19)". Quelques-uns croient que Juvenal ne veut pas dire, que les meilleurs Poëtes de Rome furent ſur le point de ſe faire boulangers ou baigneurs, & que le vrai ſens de ſes paroles eſt celui-ci, qu'ils ſongérent à ſe loger chez quelque baigneur, où chez quelque boulanger, afin que le chauſage ne leur coutât rien. Quoi qu'il en ſoit, le paſſage de Juvenal contient une deſcription fort vive de leur état déplorable:

Cum jam celebres, notique poëtæ
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent: nec fœdum alii, nec turpe putarent
Præcones fieri, cum, deſertis Aganippes
Vallibus, eſuriens migraret in atria Clio (20).

Mais Mr. de Benſerade va plus loin encore; il veut qu'il y ait des Poëtes qui ſoient obligez de paſſer la nuit dans les ruës, & de coucher à la belle étoile, plus pauvres que les renards qui ont des tanieres, & que les oiſeaux qui ont des nids (21).

Il eſt ſi vrai que les railleries, que l'on fait en ce genre-là, tendent à montrer que les Poëtes n'ont point de maiſon, qu'il y eut un homme d'eſprit qui ſe plut à feindre qu'un Poëte aiant acheté une maiſon, on convoqua tout le Sénat Poëtique pour délibérer ſur cette grande nouveauté; & parce que les plus grands Poëtes alléguérent, qu'ils n'avoient jamais logé que dans des chambres de louage, il fut dit que celui-là ſeroit obligé de ſe défaire inceſſamment de ſa maiſon. Voici tout le conte en Latin: *Memini me olim legiſſe elegantem ingenii luſum; ſuperiore ætate excuſum, cum Inſcriptione:* Poëta domum emit. *Argumentum libelli eſt, neſcio quis poëta, qui cum propriam domum emiſſet, res ea tanquam novi & peſſimi Exempli, ad poëtarum Senatum delata, acerbè judicata eſt.* Præſes *Senatûs* Eobanus Heſſus *conſtitutus, cui aſſederunt*, Celtes, Huttenus, Bebelius, Braſſicanus, *alii. Cum Sententias dicerent, nemo ex omnibus fuit, qui vel Mæcenatum gratia, vel ingenii felicitate tantum profecerit, ut ædes proprias vel hæreditate vel emptione poſſederit: omnes rei familiaris incurii, in conducto ſe vixiſſe & faſſi ſunt & gloriati. Juſſus igitur eſt quàm primum ædes revendere*, pecuniam *vero in* ſympoſium *conferre quo immanem hanc culpam elueret, & ubique habitare ut* ſine curis vivere poetice diſceret. *Hæc illi* (22).

Pour ce qui eſt de notre Triſtan l'Hermite, on s'attachoit principalement à repréſenter ſa miſere du côté de la veture. C'eſt lui que Mr. Gueret a choiſi pour l'Apologiſte des Poëtes mal habillez; car quelcun aiant dit que *leur chevelure en deſordre, la ſalleté de leur linge, & la figure groteſque de leurs habits déchirez, les rendent la riſée des plus ſerieux* (23); Triſtan répond brusquement (24), „ Vous „ vous mettez en peine de peu de choſe.... laiſſez vivre „ les Poëtes à leur fantaiſie. Ne ſçavez-vous pas qu'ils n'aiment point la contrainte. Et que vous importe-t-il qu'ils „ ſoient mal vêtus, pourvu que leurs vers ſoient magnifiques? Ne vous y trompez point, cette grande negligence „ d'eux-mêmes eſt la ſource des plus belles Poëſies; ils ne „ ſont ainſi détachez du monde que pour faire leur Cour „ aux Muſes avec plus d'aſſiduité; & tandis que leurs yeux „ vous paroiſſent égarez, leur imagination cherche des merveilles qui vous raviſſent. Pleût à Dieu, pourſuivit-il, „ que nos Poëtes de Theatre n'euſſent que ce défaut, je le „ leur pardonnerois volontiers! Mais tout au contraire de „ ceux dont vous parlez, ils ſont ſuperbes dans leurs habits, „ leur mine eſt relevée de mille ſortes d'ajuſtemens, & leurs „ Poëmes ſont languiſſans & deſtituez de conduite".

(*C*) . . . . *& ne ſeroit point une preuve de l'injuſtice du ſiecle, ou une marque de la ſterilité des ſervices que l'on rend aux Muſes.*] Si l'on s'aviſe jamais de réduire en un Catalogue univerſel toutes les Liſtes qui ſe trouvent en divers endroits touchant les Hommes de Lettres qui ont été pauvres (25), on fera un très-gros Livre. Les Poëtes y occuperont plus d'eſpace que tous les autres Auteurs, ſoit qu'on prenne droit ſur leur propre aveu, ſoit qu'on aille juſques à la vérité du fait. J'ai cité, ce me ſemble, quelque part ces Vers de Regnier:

Or avecq' tout cecy le poinct qui me conſole,
C'eſt que la pauvreté comme moi les affole,
Et que la grace à Dieu, Phœbus & ſon troupeau
Nous n'euſmes ſur le dos jamais un bon manteau, &c (26).

Un peu plus bas il parle ainſi:

Pour moy, ſi mon habit, par tout cicatricé
Ne me rendoit du peuple & des grands meſpriſé,
Je prendrois patience, &c.

Voici l'Epitaphe de Malherbe compoſée par Gombauld: on y voit la pauvreté de l'un & de l'autre:

L'Apollon de nos jours, Malherbe, icy repoſe;
Il a vécu long-temps ſans beaucoup de ſupport:
En quel ſiecle? paſſant! je n'en dis autre choſe,
Il eſt mort pauvre, & moy je vis comme il eſt mort (27).

Il ſeroit aiſé de faire un Recueil de ſemblables Poëſies qui rempliroit pluſieurs feuilles. La concluſion générale que l'on tire de tout cela eſt, que le ſiecle eſt bien ingrat, & bien injuſte de laiſſer ainſi dans la miſere ceux qui ſont ſi dignes de récompenſe, & de goûter les commoditez de la vie. Mais il eſt certain que l'on a tort aſſez ſouvent de parler de cette façon; car il y a pluſieurs Poëtes qui ne tombent dans la pauvreté, que parce qu'ils négligent trop leurs affaires domeſtiques, & qu'ils ne ſavent pas ménager les faveurs qu'ils ont reçues. Ceux qui s'appliquent tout entier à ce métier-là ne peuvent preſque ſonger à d'autres choſes, & ils trouvent tant de charmes, ou tant d'entraves, dans la compoſition d'une Piece qu'ils ne peuvent lâcher priſe, lors même que l'intérêt du ménage voudroit qu'ils euſſent un tout autre ſoin que celui de travailler à une Ode. „ Le divertiſſement de la Poëſie eſt grand, „ & . . . . les heures paſſent fort viſte en cette occupation. „ Mais ne ſeroit-ce point auſſi ce merveilleux plaiſir que „ les Poëtes prennent à leurs compoſitions, qui en les deſtournant des affaires, nuit à leur fortune, & les écarte „ de la conduite ordinaire des autres hommes? Car pluſtoſt que de ne pas achever un ſonnet bien commencé, „ un Poëte laiſſera partir ſon ami ſans luy dire adieu, „ aban-

(11) Coſtar, Apologie, *pag.* 331.

(**) Uxore & liberis quos Romæ relinquebat, *meritorio cœnaculo* abditis, &c. *Suet. in Vitell. cap.* 7.

(12) Coſtar, Apologie, *pag.* 332.

(13) Coſtar, *ſuppoſe mal à propos qu'on ſe figuroit* qu'il faiſoit un grand tort à la reputation du Taſſe & de l'Arioſte.

(14) Benſerade, Métamorph. d'Ovide miſes en Rondeaux.

(15) *Cela me fait ſouvenir de ces paroles du Pere Garaſſe, p.* 63 *de la* Doctrine Curieuſe: „ *Ils ſont de „ l'advis de „ ce Paraſite du „ vieux Comique Cæcilius, que „ le plus „ grand „ tourment „ qu'on „ puiſſe donner à un „ eſcornifleur, tels „ qu'ils ſont „ pour la „ pluſpart; „ c'eſt*, „ Affligere „ eum domicœnio, *le „ condamner à „ ſoupper „ en ſon logis*, ſi „ tamen „ lares habet".

(16) *Docuit majore fama quam emolumento. Namque jam perſenex pauperem ſe & habitare ſub tegulis quodam ſcripto fatetur.* Sueton. de Illuſtr. Grammat. *Cap. IX.*

(17) Mart. Epigramm. CXVIII *Libri I. Voiez auſſi l'*Epigramme CIX *du même Livre, où il dit* At mea Vipſanas ſpectant cœnacula laurus.

(18) *C'eſt une alluſion à ces paroles de* Juvenal, Sat. III, *Verſ.* 201. Quem tegula ſola tuetur. A pluviis, molles ubi reddunt ova columbæ.

(19) Suite du Menagiana, *pag.* 176. *Edit. de Holl.*

(20) Juvenal, Sat. VII *Verſ.* 3.

(21) Evangile de ſaint Matthieu, *Chap. VIII, Verſ.* 20.

(22) Joh. Valentinus Andreas, Epiſt. CCII, *pag.* 241.

(23) Gueret, Parnaſſe Réformé, *pag.* 101.

(24) *Là-même, pag.* 102, 103.

(25) *Voiez en trouvez une nommément dans les Notes de Waitzius ſur ces paroles de Petrone*, Neſcio quo modo bonæ mentis ſoror eſt paupertas. *Ces Notes ſe trouvent dans l'Edition de Petrone procurée par* Lotichius *à Francfort* 1629 *in* 4.

(26) Regnier, Sat. II, *folio m.* 5 *verſo.*

(27) *Voiez les* Diverſitez Curieuſes, *X Partie, pag.* 35 *Edit. de Hollande.*

frere, *qui s'appliquoit à écrire des Genealogies*, & qui a publié une *Histoire de Touraine* (*f*), & qui est, si je ne me trompe, le même Jean Baptiste TRISTAN L'HERMITE de Soliers qui publia en 1661 *le Cabinet du Roi Louis XI, contenant plusieurs Fragmens, Lettres missives, & secretes Intrigues du Regne de ce Monarque, & autres Pieces tres-curieuses, & non encores vuës. Recueillies de diverses Archives & Tresors* (g).

(*f*) Marolles, Denombrement des Auteurs.

(*g*) *A Paris; c'est un in douze de 122 pages.*

„ abandonnera la follicitation de son procés, & negligera „ de pourvoir à sa santé: Comme il arriva au Cavalier Marin, lors qu'il se brusla une jambe en escrivant quelques „ Stances de son Adonis. Cette distraction poëtique n'est „ pas incommode quand les maux sont desja arrivés, & elle „ sert à en émousser le sentiment: Mais elle ne vaut rien „ lors qu'elle jette dans de fascheux accidens, tels que celuy du Marin. Aux sujets indifferents elle est innocente, & mesme elle est plaisante,

„ *Si lors que tu luy parles,*
„ *Il te laisse au Roy Jehan, & s'en court au Roy Charles.*

„ L'imagination d'un Poëte émeuë n'est pas un desagreable „ objet lors qu'aux heures de récreation on la voit gaigner „ pays, & tirer de longue vers tout ce qui luy peut fournir „ quelques pensées. Et en cela si quelquesfois la beauté, „ ou la hardiesse des peintures qu'il nous fait de ses fantaisies, nous divertissent; tousjours la mauvaise fortune du „ Poëte est à plaindre, en ce que ses plus pressantes affaires „ ne se prevalent gueres de sa distraction (28)". Il y a bien d'autres causes que celle-là du mauvais état de leurs affaires, & ce sont des causes honteuses: les uns sont pauvres malgré les libéralitez d'un Mecene, c'est qu'ils sont prodigues & voluptueux; les autres perdent au jeu tout l'argent que leurs Poësies leur font avoir. Notre Tristan se ruïnoit par là. Voici ce que Mr. Chevreau en a fait savoir au public. „ L'on peut juger de son genie par sa Mariane. „ Nous étions amis; & quand il m'eut prié de l'informer „ de la destinée de ses derniers vers qu'il avoit faits pour la „ Reine (29), je luy répondis que celuy qui les avoit fait „ voir à Sa Majesté n'avoit pas pris le temps de sa belle humeur. Mais quand elle luy eût fait quelque present, il „ n'en eût pas fait un fort bon usage, parce que le jeu „ étoit sa passion dominante; & il perdoit tout ce qu'il pouvoit hazarder au jeu. Il a reçû à diverses fois, de M. le „ Duc de S. Aignan mille pistolles: & n'a pas trouvé dans „ cette somme de quoy se faire un habit honnête (30)". Étant tel pouvoit-il se plaindre justement de la dureté de son siecle? S'il n'étoit pas riche selon son état, & sa condition, c'étoit sa faute, il ne devoit s'en prendre qu'à sa mauvaise conduite. On rapporte qu'il fit lui-même son Epitaphe: elle contient ces six Vers.

Ebloui de l'éclat de la splendeur mondaine;
Je me flatay toujours de l'esperance vaine;
Faisant le chien couchant auprés d'un grand Seigneur,
Je me vis tousjours pauvre, & tâchay de paroistre;
Je vescus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus sur un coffre en attendant mon Maistre (31).

Mr. Chevreau fait mention d'un autre Poëte qui se ruïnoit pour ses plaisirs, c'étoit Colletet. „ Dans ses Poësies on „ trouve ce Vers,

„ *J'ay des maisons aux champs; j'ay des maisons en ville.*

„ Mais ces maisons devoient être *in partibus infidelium.* Il „ étoit naturellement voluptueux; & pour le tenter, il ne „ faloit être ni belle, ni jeune. Comme il ne vouloit point „ être en scandale à son voisinage, & qu'il ne pouvoit vivre sans quelque servante, il épousoit celle qu'il avoit prise, & qui n'étoit pas plûtôt morte, qu'il en cherchoit „ quelqu'autre dont il ne manquoit pas de faire sa femme (32). . . . . Ceux, qui se proposoient de travailler „ à son Inventaire, m'ont assûré qu'il leur en avoit épargné „ la peine; & qu'il n'avoit laissé à M. son fils, que le nom „ de Colletet, pour tout heritage (33)".

Il seroit presque aussi malaisé d'enrichir certains Auteurs, que de remplir le tonneau des Danaïdes. Ils sont, en matiere de dépenses, ce que d'autres sont en matiere de secrets (34), l'argent leur échape par mille sorte d'ouvertures.

(28) Sorbiere, Lettre LXXVII pag. 559, 560.

(29) *C'est-à-dire Christine Reine de Suede.*

(30) Chevræana, Tom. I, pag. 29 Edit. de Hollande.

(31) *Voiez les* Diversitez Curieuses, en plusieurs Lettres, *Tom. II, pag.* 342 *Edit. de Hollande.*

(32) Chevræana, *Tom. I, pag.* 30.

(33) *Là-même, pag.* 31.

(34) *Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo.* Terent. Eunuch. *Act. I, Sc. II.*

TRISTAN DE SAINT AMANT (JEAN) Antiquaire & Médailliste au XVII Siecle, Auteur de trois Volumes *in folio*, intitulez *Commentaires Historiques* (*a*), étoit fils de Charles Tristan Auditeur des Comptes à Paris (*b*). Le Pere Sirmond & lui écrivirent l'un contre l'autre (*c*).

(*a*) *Voiez le jugement qu'en a porté Mr.* Spanheim, De usu & præst. Numism. *pag.* 772, *& Epist. III ad* Morellium, *pag.* 148. (*b*) *Voiez* le Journ. des Savans *du* 22 *Août* 1689. *pag.* 524 *Edit. de Hollande.* (*c*) *Voiez les* Anti *de Mr.* Baillet, *Art.* 222.

TRONCHIN (THEODORE) Ministre & Professeur en Théologie, nâquit le 17 d'Avril 1582 à Geneve où son pere s'étoit réfugié pour la Religion (*A*). Il fut destiné aux Lettres par le Conseil de Theodore de Beze son parrain, & il y fit d'excellens progrès. Le témoignage qu'on lui donna l'an 1600, lors qu'il alla voir les Académies étrangeres, parloit de lui comme d'un homme d'une très-grande espérance. Il confirma cet éloge auprès de tous les Savans dont il fut Disciple, ou avec qui il lia des connoissances pendant le cours de ses voiages (*B*). Il retourna à Geneve l'an 1606, & donna des preuves de son Erudition qui firent que la même année on le créa Professeur en Langue Hébraïque. Il épousa en 1607 Theodora Rocca, femme d'un très-grand mérite à tous égards, sœur d'un prémier Syndic de la République, & petite-fille de la femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée, & de qui elle étoit filleule (*a*). Il fut élu Ministre en Décembre 1608, & créé Recteur de l'Academie l'an 1610. Il fut prié en 1614 de faire quelques Leçons en Théologie outre les Leçons Hébraïques, à cause de la maladie de l'un des Professeurs; & lors qu'une Chaire de Professeur en Théologie fut devenue vacante l'an 1618, il en fut pourvu, & déchargé par ce moien de la Profession Hébraïque. La même année il reçut ordre de la Compagnie des Pasteurs & des Professeurs de répondre au Jésuite Coton, qui avoit attaqué la Version Françoise de la Bible par un Livre intitulé *Geneve plagiaire.* Il s'aquita de cette commission par un Ouvrage qu'il intitula *Coton plagiaire*, & qui fut fort estimé du public. Au même tems il fut envoié avec Mr. Diodati de la part de l'Eglise de Geneve

(*a*) *C'est donc une rencontre assez singuliere, que le mari & la femme eussent l'un & l'autre cet illustre parrain.*

(*A*) *Geneve où son pere s'étoit réfugié pour la Religion.*] Il étoit de Troies en Champagne, & il en sortit l'an 1572, à l'occasion du massacre dont il échapa par le bon office d'un Prêtre son ami & son voisin, qui le cacha dans sa maison. Il eut dessein de se retirer en Allemagne, & de ne faire que passer par la ville de Geneve; néanmoins il s'y arrêta selon le conseil d'une personne de sa connoissance. Il y obtint la bourgeoisie, & peu après il fut mis dans le Conseil des deux cens en reconnoissance de quelques services qu'il rendit à la République, pendant la guerre qu'elle avoit alors avec le Duc de Savoie (1).

(*B*) *Pendant le cours de ses voiages.*] Etant parti de Geneve l'an 1600, il fut étudier à Bâle sous Jean Nicolas Stupanus, Amandus Polanus, & Antoine Walæus. Il retourna à Geneve l'an 1602, & en partit l'an 1604 pour aller à Heidelberg, où il profita des Leçons de David Pareus Professeur en Théologie, & de celles d'Æmilius Portus Professeur en Grec. Il passa quelque tems à Francfort pour voir Gruterus, qui s'étoit rendu illustre par son gros Recueil d'Inscriptions. Il alla en 1605 à l'Académie de Franeker, pour entendre Sibrand Lubbert. Il s'arrêta assez long-tems à Leide sous les Professeurs Gomarus, Trelcatius, Bertius, & Arminius. Il soutint solennellement sous ce dernier une These de Théologie. Il fréquenta aussi Merula & Baudius, & vit très-souvent Joseph Scaliger & Heinsius, qui lui témoigna beaucoup d'affection & d'estime. *Il fut aimé & loué de tous pour sa vertu & pour son erudition.* Il vit à la Haie Hugo Grotius, qui *lui donna seize vers de sa façon, & lui dit que c'estoit pour le faire souvenir de l'amitié qu'il avoit pour lui, & de l'estime qu'il faisoit de son sçavoir.* Il vit à Londres Aaron Cappel; à Oxford Drusius (2), & Jean Rainoldus; à Cambridge Richard Thomson & plusieurs autres. Il fut fort estimé à Paris par Montigni, & par Du Moulin, Pasteurs, & par Casaubon, *qui lui donnerent de grands éloges de savoir & de pieté.* Il fit ensuite le tour de la France, *& vit à Blois Nicolas Vignier grand Historien; à Saumur Philippe Birgan, Breton Professeur aux Langues Orientales appellé par du Plessis, & par le Senat Academique. Il passa quelques mois de l'année 1606 à Montauban où Sonius Professeur en Theologie lui marqua une singuliere estime, & à Montelimar où le celebre Daniel Chamier le prit en grande affection* (3).

(1) Mémoire communiqué.

(2) *Je m'attache à mon* Mémoire, *sans examiner quel pouvoit être ce Drusius. Appliquez cette Observation partout où besoin sera.*

(3) *Tiré du même* Mémoire.

Geneve au fameux Synode de Dordrecht (*b*), & il y fit paroître ses grandes lumieres en Théologie, & une modération qui fut fort louée. Il s'acquit dans cette grande conjoncture la réputation d'une singuliere prudence. Il fut prêté au Duc de Rohan pour quelques mois l'an 1632 (*C*), & remplit parfaitement bien l'attente de ce Seigneur, qui lui témoigna depuis beaucoup d'estime & une affection particuliere. Il en fut très-reconnoissant, & il honora la mémoire de ce Duc par une Harangue qu'il prononça quelques jours après les funérailles de ce grand homme l'an 1638. Il continua à se faire estimer dans l'exercice de ses Charges, & par des correspondances fort étendues dans les Païs Réformez, où il s'attira l'amitié des plus savans hommes, & celle de plusieurs Princes, & de grands Seigneurs. Il avoit beaucoup de facilité à composer des Harangues (*c*), & des Vers Latins: sa conversation étoit fort utile & fort agréable; car il avoit ajouté à l'étude de la Théologie, & de plusieurs Langues, la connoissance du Droit, celle de diverses autres Sciences, & celle de l'Histoire sacrée, & de l'Histoire profane, sur-tout par rapport aux deux derniers siecles, dont il savoit une infinité de particularitez. Il étoit du nombre de ces Esprits qui aimoient mieux mériter la réputation, que la rechercher; & s'il eût voulu, il eût pu donner de très-belles choses au public, comme l'assûroit Mr. Mestrezat (*d*). Il fut choisi en 1655, par la Compagnie des Pasteurs, pour conférer & pour concourir avec Jean Dureus dans l'affaire de la réunion des Luthériens & des Réformez. Il fit sur cela divers Ecrits. Il parvint à une heureuse vieillesse exempte de maladie, & mourut fort doucement après une fievre de quelques jours le 19 de Novembre 1657. Il n'y avoit qu'un moment qu'il avoit reçu visite des Pasteurs & des Professeurs en corps, qui lui donnérent des marques d'une affection tendre par les discours touchans qu'ils lui tinrent. On a remarqué qu'il survequit à tous les Théologiens étrangers qui assistérent au Synode de Dordrecht. C'étoit un homme franc & sincere, zélé pour la Religion & pour le service des Eglises, grand ennemi des vices, quoi que fort doux envers les personnes. Ses avis étoient fort considérez, & pour le Gouvernement, & dans les deux Corps Ecclesiastiques, & par les étrangers dont un grand nombre le consultoient. Il laissa entre autres enfans LOUÏS TRONCHIN, qui étoit Ministre (*e*) de l'Eglise de Lion, & qui fut élu quatre ans après pour remplir sa place dans l'Eglise, & dans la Chaire de Théologie (*f*). Ce digne fils occupe encore aujourd'hui (*g*) ce poste-là, avec la réputation d'un des plus habiles Théologiens de notre tems. Tous ceux qui connoissent la justesse & la pénétration de son génie souhaitent passionnément qu'il veuille enfin devenir Auteur, & sont bien marris qu'il ait fait si peu de cas de ce titre-là.

(*b*) *La République des Provinces-Unies avoit demandé à Mrs de Geneve deux de leurs Docteurs.*

(*c*) *J'ai parlé de son* Oraison funebre de Simon Goulart, *dans la* Dissertation sur Junius Brutus.

(*d*) *Le Ministre de Paris.*

(*e*) *Il fut reçu Ministre l'an* 1651.

(*f*) *Tiré d'un Mémoire reçu de Geneve.*

(*g*) *On écrit ceci l'an* 1701.

(*C*) *Il fut prêté au Duc de Rohan pour quelques mois l'an* 1632.] Ce Duc étoit alors Ambassadeur extraordinaire du Roi de France, & Général de son Armée dans le Païs des Grisons. Il envoia un Gentilhomme à Geneve avec des Lettres pour la Seigneurie, & pour la Compagnie des Pasteurs. C'étoit pour demander un Ministre qui résidât auprès de lui, & dont il pût prendre conseil à l'égard des choses qui pouvoient tendre au bien des Eglises Réformées de ce païs-là maltraitées par les Espagnols. Théodore Tronchin lui fut envoié, mais seulement pour quelques mois. Le besoin qu'en avoit l'Académie ne permettoit pas qu'on lui donnât un fort long congé. Le terme étant expiré on le prolongea de deux mois, à l'instance du Duc de Rohan. *Les Eglises des Grisons conserverent une grande veneration pour la personne de ce Ministre, & beaucoup de reconnoissance des bons offices qu'il leur avoit rendus* (4).

(4) *Tiré du même* Mémoire.

TRUBERUS (PRIMUS) naquit en Esclavonie l'an 1508 (*a*). Il fut le prémier qui enseigna l'art d'écrire en Langue Esclavonne (*b*), & il traduisit en cette Langue le Nouveau Testament, le Catéchisme, la Confession d'Ausbourg, & quelques Traitez de Melanchthon; ce qui fut cause que la Doctrine Luthérienne se répandit non seulement dans la Carniole & dans la Carinthie, mais aussi dans les Etats du grand Turc (*c*). Il mourut l'an 1586 (*d*), & laissa un fils FELICIEN TRUBERUS, qui fut Ministre à Laubach dans la Carniole, & qui avoit été élevé à Tubinge dans le College où le Duc de Wirtemberg nourrissoit à ses dépens un certain nombre d'Ecoliers (*e*).

(*a*) Konig. Biblioth. *pag.* 810.

(*e*) Hailbrunnerus, *Epist. Dedicat.* Comment. in Jeremiam.

(*b*) *Primus linguam Sclavonicam in literas referre docuit.* Phil. Hailbrunnerus, *Epist. Dedic.* Comment. in Jeremiam. *Primus excogitavit artem scribendi lingua Vandalica.* Konig. Biblioth. *pag.* 810. (*c*) Konig. *ibid.* (*d*) *Idem, ibid.*

TULENUS, docte personnage sous le Regne de Henri II, avoit été Précepteur du Cardinal & de l'Amiral de Châtillon (*a*). Il fut frappé d'une espece de folie qui ne l'empêcha point de conserver toute sa raison, & un parfait jugement en toute autre chose, mais sur le chapitre de l'amour d'une Princesse il extravaguoit pitoiablement. Pasquier témoin oculaire nous en dira quelques circonstances (*A*).

(*a*) Pasquier, Lettres, *Livr. XIX, pag.* 541, 542; & *Livr. XXII, pag.* 791.

(*A*) *Pasquier témoin oculaire nous en dira quelques circonstances.*] Voulant objecter quelque chose contre l'opinion commune des Médecins que le jugement, l'imagination, & la mémoire, sont trois facultez qui ont leur place séparément dans trois ventricules du cerveau, il dit que la distinction des trois ventricules ne suffira pas, & qu'il faudra subdiviser le ventricule du jugement, & celui de la mémoire, autant de fois que ces parties operent en nous diversement. Et pour prouver cette différence d'opérations il observe qu'au tems de François I, *On veit un Villemanoche en sa Cour n'avoir le jugement offensé, que sur les mariages des grandes Dames qu'il se promettoit* (1); *& depuis luy*, continue-t-il, „ un Tulenus, personnage Docte... ne „ manquer en ceste partie, sinon pour une amitié qu'il avoit „ follement vouée à une des premieres Princesses de la „ France, qui estoit allée de vie à trespas. Chose dont autrefois je me voulus donner plaisir à ma table, à laquelle y ayant quelques gens d'honneur estrangers, qui de luy „ n'avoient cognoissance, il nous entretint jusques au milieu du disner d'une infinité de bons propos pleins de „ doctrine & de jugement, avec une grande admiration de „ ceux qui l'escoutoient. En fin estimant que j'avois assez „ baillé la baye à la compagnie, & qu'il estoit lors temps „ de faire jouër autre rolle à ce bon vieillard, il m'advint, „ comme faisant autre chose, de parler de ceste Princesse; „ Et a donc sortant de son emble, il commença de troter, „ nous racontant une infinité de sotties des bons & mauvais traitemens qu'il recevoit d'elle. La compaignie bien „ estonnée d'où luy estoit survenu cest inopiné changement, „ ne sçachant quel jugement asseoir sur luy, tant il nous avoit du commencement repeu de belles & doctes paroles; „ mais luy sorty, je leur fis tout au long le recit de l'alteration de son cerveau. Il y a plus, car cette partie judicative, en luy sur ce subject blessee, luy avoit encores offensé l'imaginative; d'autant qu'à la premiere rencontre des „ Damoiselles qu'il voyoit, il se faisoit accroire, que c'estoit „ sa Julia (ainsi appelloit-il en Latin sa pretendue Maistresse, & en François sa Jolivette) & sur cette folle imagination il s'acheminoit quelquefois avec sa longue robbe, le „ bonnet quarré sur sa teste, jusques à Fontaine-Bleau, se „ persuadant qu'elle s'y estoit cachee. Je ne dy chose que „ je n'aye veuë & entenduë de luy (2)". Cet exemple confirme ce que l'on a vu ci-dessus (3), qu'il y a des gens qui perdent le sens commun par rapport à certaines choses, & qui néanmoins font paroître leur esprit, leur savoir, & leur raison, dans tout le reste de leur conduite (4).

(1) Pasquier, Lettres, *Livr. XIX, pag.* 541.

(2) Pasquier *répete la même chose presque en mêmes termes au Livre XXII, pag.* 791; *mais il dit là que Tulenus* pechoit en deux objects, en l'Evesché de Cambray, & en l'amitié *de cette grande Princesse. Voiez les* Remarques de Sorel sur le Berger extravagant, *pag.* 176, 177.

(3) *Ci-dessus à la fin de la Remarque* (*E*) *de l'Article* MARESTS (Jean des).

(4) *Voiez* Fremond. de Anima, *Liber. IV, Cap. IV.*

TULLIE,

TULLIE, fille de Ciceron, paroît si souvent dans les Lettres de ce grand homme, qu'elle mérite qu'on recherche son Histoire. Elle naquit le 5 d'Aout (*a*), mais on ne sait pas en quelle année. De fort habiles gens ont cru qu'elle épousa son prémier mari l'an 689 (*b*). Il s'appelloit Caïus Pison (*A*). C'étoit un fort honnête homme, qui s'intéressa aux affaires de son beau-pere avec le dernier empressement (*B*), & qui ne manquoit, ni d'esprit, ni d'éloquence. On croit qu'il mourut pendant l'exil de Ciceron, c'est-à-dire l'an 696. Tullie se remaria à Furius Crassipes l'année suivante (*C*). On ne sait comment elle fut séparée de ce mari; si ce fut parce qu'il mourut, ou parce qu'il la répudia: on sait seulement qu'en 703 elle épousa Publius Cornelius Dolabella. Ce troisieme mariage se fit en l'absence de Ciceron, qui étoit alors Gouverneur de Cilicie. Les amis, qu'il pria de s'informer si Dolabella avoit du bien (*D*), s'acquittérent mal de la commission; & il se repentit ensuite d'avoir consenti à la conclusion de ce mariage, avant qu'il eût pu rechercher lui-même en quel état se trouvoient les affaires de Dolabella. Elles n'alloient gueres bien: c'étoit un jeune homme qui s'étoit mal comporté (*E*); mais il fut si bien cajoler la mere & la fille (*c*) (*F*), qu'elles fermérent les yeux sur ses débauches, & le regardérent comme un bon parti. Il causa mille chagrins à son beau-pere (*G*), par les tumultes qu'il excita dans Rome pendant qu'il étoit Tribun du Peuple. Il vouloit établir une Loi très-pré-

(*a*) Cicero, Orat. pro Sextio, & Epist. I *Libri IV* ad Atticum.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*c*) *Je veux dire Terentia femme de Ciceron, & Tullie leur fille.*

(*A*) *Il s'appelloit Caïus Pison.*] On n'en peut douter après ces paroles: *Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.* C'est ainsi que Ciceron a fini la III Lettre du prémier Livre à Atticus. On veut qu'il l'ait écrite sous le Consulat de Lucius Julius César, & de Caïus Martius Figulus, l'an 689 (1); mais on n'en donne nulle raison, & je n'ai rien trouvé dans cette Lettre qui signifie cela. Casaubon la croit écrite avant l'année 689, & que Tullie n'avoit tout au plus que douze ans lors qu'elle fut mariée à ce Caïus Pison (2).

(*B*)..... *Il s'intéressa aux affaires de son beau-pere.*] Ciceron ne s'en pouvoit assez louer. *Vexabatur*, dit-il (3), *uxor mea: liberi ad necem quærebantur: gener, & Piso gener à Pisonis Consulis pedibus supplex rejiciebatur.* Dans l'une de ses Harangues (4) il parle ainsi: *Alter fuit propugnator mearum fortunarum & defensor assiduus, summa virtute & pietate C. Piso gener, qui minas inimicorum meorum, qui inimicitias affinis mei propinqui sui Consulis, qui Pontum & Bithyniam Quæstor pro mea salute neglexit.* Il y a de semblables passages dans ses Lettres. Voiez l'éloge qu'il lui donne par rapport à l'Eloquence, & à la Vertu, dans son Traité *de claris Oratoribus* (5).

(*C*) *Tullie se remaria à Furius Crassipes l'année suivante.*] Voiez les Lettres de Ciceron à son frere, Livre second, Lettre IV & VII. Louïs Vivès a (6) réduit à un ces deux gendres de Ciceron: il a supposé que Tullie ne se maria que deux fois, la prémiere avec Pison Frugi Crassipes, la seconde avec Cornelius Dolabella, & qu'elle mourut en couche chez ce dernier. Nous réfuterons cela ci-dessous (7).

(*D*) *De s'informer si Dolabella avoit du bien.*] Je ne donne ceci que comme une conjecture que j'emprunte du docte Manuce: elle est très-vraisemblable, & fondée sur quelques paroles de Ciceron. Voici ce qu'il écrivit à Atticus: *Tullia mea venit ad me pridie Idus Jun. deque tua erga se observantia benevolentiaque mihi plurima exposuit, literasque reddidit trinas: ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modò eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea* (8). Nous allons voir comment ces deux derniers mots ont été paraphrasez par Manuce. *Mea enim negligentia factum est, ut Dolabellæ nuberet: quem ego probare generum non debui, nisi prius omnia perscrutatus, non solum quod ad mores, sed etiam quod ad facultates attineret, quod si fecissem, ejus ære alieno perspecto, nunquam passus essem, ut homini in tanta rei domesticæ difficultate constituto filia mea collocaretur, sed commisi, ut me absente res per amicos ageretur, quibus in Ciliciam proficiscens ita mandavi* (9), *ut, quoniam ego tam longe absfuturus eram, de Tulliæ meæ matrimonio agerent ipsi quod probassent. in quo meam negligentiam agnosco, tantam enim rem aliis committere non debui, sed in reditum meum integram reservare.* L'Auteur confirme sa paraphrase en cette maniere: *Cur autem hoc à Cicerone putem significari, facit Epistola ad Terentiam his verbis scripta:* Tullia nostra venit ad me pridie idus Jun. cujus summa virtute & singulari humanitate graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas ac dignitas postulabat. *Dixit autem,* Tale ingenium in tam misera fortuna versari, *hoc sensu; quod Tullia virum haberet tam perditum, tam flagitiosum, tam multa in tribunatu nefarie molientem: siquidem in tribunatu iniquas leges ferre Dolabella conatus est, maxime debitorum causa, è quibus ipse unus erat* (10).

(*E*) *C'étoit un jeune homme qui s'étoit mal comporté.*] Cœlius le fit entendre adroitement à Ciceron, lors qu'il le félicita sur ce mariage: je rapporterai ses paroles, parce qu'elles contiennent le compliment que l'on feroit aujourd'hui en pareil cas. On excuseroit le passé sur la jeunesse; & si l'on n'osoit pas assûrer que toutes les imperfections de cet âge fussent corrigées, on diroit que le mariage avec une personne si accomplie, avec la fille d'un si excellent pere, acheveroit la guérison. *Gratulor tibi affinitate viri medius fidius optimi. Nam hoc ego de illo existimo. Cetera porro quibus adhuc ille sibi parum utilis fuit, & ætate jam sunt decursa, & consuetudine atque autoritate tua & pudore Tulliæ; si qua restabunt, confido celeriter sublatum iri. Non est*

(1) Corradus, *in* Quæstura, *pag. m.* 83, *& après lui* Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 5, *&* 11.

(2) *Voiez le* Ciceron de Grævius, Epist. ad Attic. *Tom. I, pag.* 35, *& au* Commentaire de Manuce, *pag.* 18.

(3) Orat. pro Sextio, *pag. m.* 73.

(4) Post reditum in Senatu. *Voiez aussi sa Harangue* Post reditum ad Quirites.

(5) *Pag. m.* 398.

(6) In Augustin. de Civit. Dei, *Libr. XIX*, *Cap. IV.*

(7) *Dans la Rem.* (*N*).

(8) Epist. XVII *Libri XI.*

(9) *Cela paroit par ces paroles de* Ciceron. *In quo unum vereor ne tu parum perspicias ea quæ gesta sunt ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandaram, ut cum tam longe absfuturus essem ad me ne referrent, agerent quod probassent.* Epist. XII *Libri III ad* Familiares, *où il s'excuse du mariage de Tullie avec Dolabella l'Accusateur d'Appius auquel il écrit.*

(10) Manuce *cite ici* Dion.

enim pugnax in vitiis, neque hebes ad id quod melius sit intelligendum (11). Remarquez bien ce que Cœlius observe, que l'âge avoit déja fait passer les mauvaises dispositions de Dolabella. Cela me feroit croire qu'Appien n'a pas eu raison de dire (12) que lors que César fut tué, Dolabella n'avoit que vingt-cinq ans. Il n'en auroit donc eu que dix-huit ou dix-neuf lors qu'il épousa Tullie. Peut-on assûrer de cet âge-là qu'il a fait passer le cours des mauvaises qualitez de la jeunesse? Mais voici d'autres difficultez contre Appien. Les Commentateurs de Ciceron veulent qu'il applique à Dolabella ces paroles-ci: *Illud verò mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi, ut tuis inimicitiis suscipiendis oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum: præsertim cum tu omnibus vel ornamentis vel præsidiis redundares, illi (ut levissime dicam) multa deessent. cujus sermo stultus & puerilis erat jam antea ad me a M. Cœlio, familiari nostro, perscriptus: de quo item sermone multa scripta sunt abs te. Ego autem citius cum eo qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem quam novam conciliassem.* Ciceron écrivit cela lors qu'il étoit en Cilicie l'an 703, & avant que Dolabella fût son gendre. La Lettre où sont ces paroles fut écrite à une personne que Dolabella avoit accusée (13). Il ne semble donc pas qu'on puisse les appliquer qu'à Dolabella. Or ce seroit une chose bien singuliere, qu'avant l'âge de dix huit ans un homme se fût vu deux fois devant la Justice pour des Procès criminels. Je voi d'ailleurs que Tullie ne fut point la prémiere femme de Dolabella. Il en avoit une qui le quitta pendant qu'il étoit l'Accusateur d'Appius (14).

(*F*) *Il fut si bien cajoler la mere & la fille.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Ciceron à Atticus (15). *Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris ejus socer. id quidem, inquis, dii approbent. ita velim: teque ita cupere certo scio. sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram, qui Romam venerunt factis sponsalibus. sed hoc spero melius. mulieres quidem valde intelligo delectari* OBSEQUIO ET COMITATE *adolescentis, cætera non ἐξακανθίζειν.* Terentia & Tullie étoient si charmées des complaisances & de la civilité du jeune homme, qu'elles lui pardonnoient ses défauts, & n'alloient pas éplucher sa vie. On est fait encore aujourd'hui comme cela. Qu'un jeune débauché se rende agréable par ses manieres, & qu'il fasse le Chevalier courtois, il s'insinuera de telle sorte dans le cœur des meres & des filles, qu'on ne prendra point garde s'il a mangé tout son bien; il exclura ses rivaux s'ils n'ont pas le même don de souplesse, encore qu'ils soient un meilleur parti que lui. *Prenons-le, car il plait à nos yeux.* Voilà sans doute ce qui ruina les affaires de l'autre galant de Tullie: il ne faut point le nommer Titus Neron, mais Tiberius Neron. C'est lui apparemment qui fut mari de Livie, & pere de l'Empereur Tibere. Selon quelques-uns Dolabella fut tellement toucher le cœur de Tullie par ses caresses, & par ses honnêtetez, qu'elle compta pour très-peu de chose de le voir petit comme un nain: car c'est à lui qu'ils appliquent le bon mot de Ciceron, *qui est-ce qui a attaché mon gendre à son épée* (16)? Leur conjecture peut tirer quelque secours, de ce que Macrobe nomme Lentulus le gendre qui fut raillé de la sorte (17). Ce surnom peut mieux convenir à Dolabella, qu'à Pison & à Furius; car les Lentulus étoient une branche de la Maison Cornelia, & peut-être que les Dolabella étoient de la branche des Lentulus. Voiez ci-dessous un passage d'Asconius Pedianus.

(*G*) *Il causa mille chagrins* à Ciceron.] Pour ne pas répéter ce que j'ai dit dans l'Article de Dolabella, touchant les nouvelles Tables qu'il proposa en faveur des gens endettez, je me contente de rapporter une ou deux preuves du chagrin de son beau-pere. *O dii!* s'écrie-t-il dans une Lettre à Atticus (18), *generum ne nostrum potissimum, ut hic, vel tabulas novas. Quod me audis,* dit-il dans une autre Lettre (19), *fractiorem esse animo, quid putas, cum videas accessisse ad superiores ægritudines præclaras generi actiones?*

(11) *Voiez l'Epitre XIII du VIII Livre de* Ciceron ad Familiares.

(12) Appian. *Libr. IV* de Bello Civili.

(13) *A Appius Pulcher. Cette Lettre est la X du III Livre* ad Familiares.

(14) *Inter postulationem & nominis delationem uxor à Dolabella discessit.* Epist. VI *Libri VIII* Cicer. ad Familiares.

(15) Epist. VI *Libri VI.*

(16) Adeo placuit Tulliæ novi sponsi comitas, ut minoris ejus statura non offenderetur. Notus est Ciceronis jocus, *Quis generum meum alligavit gladio?* Caspar Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 30.

(17) M. Cicero cum Lentulum generum suum exiguæ naturæ hominem longo gladio accinctum vidisset, *Quis*, inquit, *generum meum ad gladium alligavit?* Macrob. Saturnal. *Lib. II, Cap. III.*

(18) *La XXIII du XI Livre.*

(19) *La XII du même Livre.*

préjudiciable aux créanciers; car il prétendoit que les débiteurs ne pourroient être contraints, ni par emprisonnement, ni par saisie de leurs biens, au paiement de leurs dettes. Il falut que Marc Antoine (*d*) fit entrer des troupes dans la ville, qui chargérent les fauteurs de Dolabella, & en tuérent 800 (*H*). La pauvre Tullie fut malheureuse avec ce dernier mari; & il ne faut point douter que le voiage qu'elle fit à Brundusium (*I*), pour s'aboucher avec son pere, n'eût entre autres motifs la nécessité de le consulter sur ce qu'elle avoit à faire envers un époux si turbulent. Elle fit divorce avec lui (*K*), & néanmoins Ciceron ménagea toujours Dolabella le plus doucement qu'il put (*L*), jusques à ce qu'après

(*d*) *Il étoit alors Général de la Cavalerie sous la 2 Dictature de Jules César, l'année d'après la Bataille de Pharsale.*

(*H*) *Et en tuérent* 800.] Nous verrions le détail de cette action, si Tite Live étoit venu jusqu'à nous en son entier; car voici ce que l'on trouve dans le Sommaire de son CXIII Livre: *Quum seditiones Romæ à P. Dolabella tribuno plebis legem ferente de novis tabulis excitatæ essent, & ex ea caussa plebs tumultuaretur, inductis à M. Antonio Magistro equitum in urbem militibus octingenti è plebe cæsi sunt.* Tous les Historiens parlent de l'état où étoit alors la ville, comme d'un état affreux. Il est vrai que les habitans de Rome étoient si accoutumez à voir répandre le sang dans les rues, & dans les assemblées du peuple, par l'animosité des factions contraires, qu'ils s'étonnoient moins aisément que l'on ne feroit aujourd'hui, de voir leur ville remplie de corps de garde toujours prêts à s'entrecharger.

(*I*) *Le voiage qu'elle fit à Brundusium.*] L'état misérable qu'elle exposa à son pere le combla de déplaisir; de sorte que cette entrevue, qui dans une autre occasion auroit causé à ce tendre pere un contentement infini, ne servit qu'à l'affliger mortellement: on le connoîtra par les paroles que j'ai rapportées ci-dessus dans la Remarque (D) Citation (8), & par celles que je tire d'une Lettre qu'il écrivit à Terentia sa femme. *Tullia nostra venit ad me pridie Idus Junii: cujus summa virtute, & singulari humanitate, graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas, ac dignitas postulabat* (20). Ciceron ne retint guere Tullie: il la renvoia bientôt au logis, sa présence ne pouvant diminuer leur commune désolation. *Tulliam autem non videbam esse caussam cur diutius mecum tanto in communi mœrore retinerem: itaque matri eam, cum primum per ipsam liceret, eram remissurus.* C'est ce qu'il mande à son ami Atticus dans la XVII Lettre du onzieme Livre.

(*K*) *Elle fit divorce avec lui.*] On n'en peut douter après la Remarque de Sulpicius, dans la Lettre de consolation sur la mort de cette femme. Entre autres raisons il se sert de celle-ci; c'est que dans l'état où étoient les choses rien ne pouvoit engager Tullie à souhaiter de ne mourir pas, vu que son pere n'auroit pu trouver avec qui la bien marier. Cela suppose qu'elle étoit parfaitement dégagée du lien conjugal. *Quoties in eam cogitationem necesse est & tu veneris, & nos sæpe incidimus, hisce temporibus non pessime cum iis esse actum quibus sine dolore licitum est mortem cum vita commutare? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnopere invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primario conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tua dignitate ex hac juventute generum diligere, cujus fidei liberos tutos te tuo committere putares* (21). Si cette preuve ne suffisoit pas, on allégueroit les endroits des Lettres de Ciceron qui concernent la restitution de la dot (22). Quelques-uns croient que Dolabella, aiant dessein de repudier Tullie, pressoit l'établissement des nouvelles Tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Ciceron (23). On a lieu d'être surpris qu'Asconius Pedianus ait été assez mal informé de la destinée de Tullie, pour assûrer qu'après que Pison fut mort elle épousa Lentulus, & mourut en couche chez lui (24). Ce sont deux ou trois mensonges.

(*L*) *Ciceron menagea toujours Dolabella le plus doucement qu'il put.*] Il avoit sans doute plus d'habileté que de fermeté, & il voioit que le parti de Pompée se ruïnoit de plus en plus par les continuelles victoires de Jules César. Il craignoit apparemment que le vainqueur ne cessât enfin d'user de clémence, & ne se défit de ceux qui avoient l'ame républicaine, avec des talens capables de le traverser. Il savoit que Dolabella étoit fort accrédité auprès de César: ne me demandez donc point pourquoi Ciceron dissimula son ressentiment envers ce gendre. Les ménagemens qu'il eut pour lui le retinrent dans les bons offices de l'amitié; car Dolabella prenoit le parti de Ciceron à la Cour de Jules César, contre ceux qui travailloient à le rendre odieux (25), & il souhaita de savoir de ses nouvelles un peu après la mort de Tullie. Cela fut cause que Ciceron lui écrivit une Lettre fort obligeante (26), au milieu de l'affliction qui l'accabloit. Nous allons voir une belle preuve de la liaison qui étoit entre eux, lors même que César eut été tué. Cette preuve est dans la I Philippique. On représente à Dolabella l'action glorieuse qu'il avoit faite, en renversant la colonne qu'une troupe de mutins avoit érigée, pour animer le Peuple contre les meurtriers de César. Les personnes bien intentionnées en féliciterent, en remerciérent Ciceron: c'est qu'on le croioit le Directeur de Dolabella. *Te intuens, Dolabella, qui es mihi carissimus, non possum de utriusque vestrum errore reticere.... Dicerem, Dolabella, qui recte factorum fructus esset, nisi te præter ceteros paulisper esse expertum viderem. Quem potes recordari in vita tibi illuxisse diem lætiorem, quam cum, expiato foro, dissipato concursu impiorum, principibus sceleris pœna affectis, urbe incendio & cædis metu liberata te domum recepisti? cujus ordinis, cujus generis, cujus denique fortunæ studia tum laudi, & gratulationi tuæ se non obtulerunt? quin mihi etiam, quo auctore te in iis rebus uti arbitrabantur, & gratias boni viri agebant, & tuo nomine gratulabantur. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum theatri, cum omnes, earum rerum obliti, propter quas tibi fuerant offensi, significarunt se novo beneficio memoriam veteris doloris abjecisse* (27). Ce long passage ne contient pas nommément ce qui fut fait contre la colonne; mais Ciceron s'en étoit expliqué peu auparavant d'une maniere si précise (28), qu'on ne sauroit douter de ce que j'avance. Je dirai par occasion que cette colonne est la même que celle dont Suetone a parlé. *Postea*, dit-il (29), *solidam columnam prope 20 pedum lapidis Numidici in foro statuit* (plebs) *scripsitque* PARENTI PATRIÆ. *Apud eandem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit.* Ce *longo tempore* est un mensonge, qui marque très-clairement que Suetone n'avoit point lu la I Philippique, ou qu'il ne s'en souvenoit pas; car on voit dans cette Harangue que la colonne fut renversée avant le 1 de Juin. Les Lettres de Ciceron témoignent qu'on la renversa avant le 1 de Mai (30). Or César avoit été tué le 15 de Mars précédent. Revenons aux liaisons de Ciceron & de Dolabella. Il ne se peut rien voir de plus tendre que la Lettre que Ciceron lui écrivit sur le sujet de cette colonne. *Cum te semper tantum dilexerim quantum tu intelligere potuisti: tum his tuis factis sic incensus sum, ut nihil unquam in amore fuerit ardentius* (31). Il n'oublia pas de dire qu'il passoit pour l'Auteur de ce bon conseil; le tour qu'il donne à ses pensées est admirable. *Etsi contentus eram, mi Dolabella, tua gloria, satisque ex ea magnam lætitiam voluptatemque capiebam, tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quod vulgo hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni, convenio autem quotidie plurimos ... quin omnes, cum te summis laudibus ad cælum extulerunt, mihi continuo maximas gratias agant. Negant enim se dubitare, quin tu meis præceptis & consiliis obtemperans præstantissimum te civem & singularem consulem præbeas. Quibus ego quamquam verissime possum respondere te quæ facias tuo judicio & tua sponte facere, nec cujusquam egere consilio: tamen neque plane assentior, ne imminuam tuam laudem, si omnis à meis consiliis profecta videatur: neque valde nego, sum enim avidior etiam quam satis est gloriæ. . . . A te autem peto, ut me hanc quasi falsam hæreditatem alienæ gloriæ sinas cernere: meque aliqua ex parte, in societatem tuarum laudum venire patiare: quamquam, mi Dolabella, (hæc enim jocatus sum) libentius omneis meas, si modo sunt aliquæ meæ laudes, ad te transfuderim, quàm aliquam partem exhauserim ex tuis* (32). Il paroît extasié quand il parle de cette action à son Ami Atticus. Voiez la XV & XVI Lettre du XIV Livre. Voiez aussi la I Lettre du XII Livre *ad Familiares*. J'ai lu quelque part qu'il voulut aller en Syrie comme Lieutenant de Dolabella, mais qu'à la priere d'Hirtius & de Pansa qui devoient être Consuls l'année suivante, il changea de résolution, il laissa partir Dolabella, & s'embarqua pour Athenes, après avoir promis de revenir dès qu'Hirtius & Pansa seroient entrez dans le Consulat. Les vents contraires aiant retardé son voiage, il reçut des nouvelles de ses amis, qui l'engagérent à s'en retourner promptement à Rome. Le lendemain de son arrivée le Sénat fut convoqué: il ne s'y rendit point, ce qui fâcha Marc Antoine. Voilà ce qu'on trouve dans le Plutarque d'Amyot à la Vie de Ciceron. On pourroit convaincre Plutarque d'un mensonge, si la phrase dont il s'est servi (33), & qu'Amyot a traduite *il laissa aller Dolabella*, n'étoit équivoque; mais comme cette phrase se peut prendre simplement pour *il ne songea plus à Dolabella, il le planta-là*, notre critique ne concerne que le Traducteur. Il a eu tort de supposer que Dolabella fût parti de Rome avant Ciceron; car la I Philippique fut récitée en présence de Dolabella, après le retour de Ciceron. Cela me fait répéter ce que j'ai dit plusieurs fois, qu'il est extrêmement difficile de bien traduire; car quoi qu'on prenne les expressions de l'Original dans le sens le plus vraisemblable, on ne laisse pas quelquefois de s'égarer: la connoissance de cent faits particuliers est nécessaire pour choisir le sens véritable. Par exemple, si Amyot se fût souvenu que Dolabella étoit au Sénat en qualité de Consul, lors que Ciceron y fit sa I Philippique, si le même Amyot se fût souvenu que Ciceron a exposé dans cette Harangue les motifs de sa sortie de Rome, & les motifs de son retour; il n'auroit pas traduit les paroles de Plutarque par *il laissa aller Dolabella*. Au fond, je ne prétens pas contester le fait; je ne voi rien qui m'empêche de m'imaginer que Ciceron voulut suivre Dolabella dans la Syrie. C'est une nouvelle preuve du Texte de cette Remarque.

(20) Cicero, Epist. XI *Libri XIV* ad Familiar.

(21) Epist. V *Libri IV* Ciceron. ad Familiares, *pag. m.* 192.

(22) *Tenetur tamen dum à Dolabella procuratoribus exigam primam pensionem.* Epist. XVIII *Libri VI* ad Familiares, *écrite pendant que César étoit en Espagne contre les fils de Pompée.*

(23) *Voiez le* Ciceron de Grævius, *Tom. II* Epist. ad Attic. *pag.* 570.

(24) *Cicero filiam post mortem Pisonis generi P. Lentulo collocavit apud quem illa ex partu decessit.* Ascon. Pedian. in Orat. Ciceron. contra L. Pisonem, *pag.* 157.

(25) *Quod scribis prælia te mea caussa sustinere non tam id laboro, ut si qui mihi obtrectent à te refutentur, quam intelligi cupio quod certe intelligitur me à te amari.* Epist. XI *Libri IX* ad Familiares.

(26) *L'onzième du IX Livre* ad Familiares.

(27) Philipp. I, *pag. m.* 690, 691.

(28) *Tabulaque eversio illius execratæ columnæ.* Ibid. *pag.* 674. *J'ai cité tout le passage dans l'Article de* DOLABELLA, *Cit.* (18).

(29) *In Cæsar. Cap. LXXXV.*

(30) Epist. XV *Libri XIV* ad Atticum.

(31) Cicero, Epist. XIV *Libri IX* ad Famil. *pag. m.* 32.

(32) *Idem, ibid. pag.* 30.

(33) Δολοβέλλαν μὲν εἴασε χαίρειν. *Dolabellam missum fecit.* Plutarch. in Cicer. *pag.* 883, *E.*

qu'après le meurtre de Trebonius il fondit fur lui avec toutes les figures de fa Rhétorique (*e*) (*M*). Tullie mourut l'an 708 (*N*). Son pere fut inconfolable pendant quelque tems (*O*): fes amis firent ce qu'ils purent pour le confoler: il fit lui-même un Livre fur ce fujet (*P*), & voulut faire

(*M*) *Après le meurtre de Trebonius il fondit fur lui avec toutes les figures de fa Rhétorique.*] Il avoit raifon de le blâmer fortement d'une perfidie & d'une cruauté fi énorme; mais il devoit prendre garde de ne fe pas contredire, & de ne pas trop commettre fa réputation. Il avoit protefté dans plufieurs Lettres qu'il eftimoit Dolabella, & puis dans fes Philippiques il déclara que cet homme n'avoit jamais rien valu, & avoit été toujours un fcélérat. *Dolabella quidem tam fuit immemor humanitatis, quamquam ejus* NUNQUAM *particeps fuerit, ut fuam infatiabilem crudelitatem exercuerit non folùm in vivo, fed etiam in mortuo, ac in ejus corpore lacerando atque vexando, cum animum fatiare non poffet oculos paverit fuos* (34). Il le fait égal à Marc Antoine en toutes fortes de vices (35); que pouvoit-il dire de plus? Et quand il déclara qu'on feroit un très-grand tort à Trebonius, fi on le comparoit avec Dolabella, voici comment il s'exprima, le paffage mérite d'être copié: *Nam cæteris quidem vitæ partibus quis eft qui poffit fine Trebonii maxima contumelia conferre vitam Trebonii cum Dolabellæ? alterius confilium, ingenium, humanitatem, Innocentiam, magnitudinem animi in patria liberanda quis ignorat: alteri à puero pro deliciis crudelitas fuit, deinde ea libidinum turpitudo, ut in hôc fit femper ipfe lætatus, quod ea faceret, quæ fibi objici ne ab inimico quidem poffent verecundo: & hic, dii immortales, aliquando fuit meus, occulta enim erant vitia non inquirenti. neque nunc fortaffe alienus ab eo effem, nifi ille vobis, nifi mœnibus patriæ, nifi huic urbi, nifi diis penatibus, nifi aris, & focis omnium noftrum, nifi denique naturæ, & humanitati inventus effet inimicus.*

(*N*) *Tullie mourut l'an 708.*] Céfar étoit alors en Efpagne contre les fils de Pompée: la Lettre de confolation qu'il écrivit à Ciceron étoit datée d'Hifpalis (36). Voilà une bonne preuve de mon Texte; celle que Plutarque fournit ne me revient point; elle n'eft pas affez nette, & contient quelques fauffetez. Cet Hiftorien, aiant parlé du divorce de Terentia, ajoûte (37) que Ciceron fe remaria avec une jeune fille, & que Tullie mourut en couche peu après ce mariage; elle mourut, continue-t-il, chez Lentulus, avec qui elle s'étoit remariée après la mort de Pifon fon prémier mari. Pour trouver là que Tullie eft morte l'an 708, il faut fuppofer une chofe que Plutarque ne dit pas, c'eft que Ciceron époufa fa feconde femme l'an 708 (38). Du refte, il paroît bien que Plutarque n'avoit gueres confulté les Lettres de Ciceron. Il y eût appris que le fecond mari de Tullie fe nommoit Furius Craffipes, & qu'elle mourut répudiée par fon troifiéme mari qui fe nommoit Dolabella. Un Moderne (39), voulant prouver que Tullie n'eft pas morte en couche, & qu'elle étoit enceinte quand elle fut répudiée par Dolabella, allegue ce paffage de Ciceron, *Tullia mea peperit XIV. Kal. Jun. puerum ἑπταμηνιαῖον, quod εὐτοκεῖν gaudebam: quod quidem eft natum perimbecillum eft* (40). Il devoit favoir que Ciceron écrivit cela avant la bataille de Pharfale, & qu'ainfi ces paroles ne font point capables de prouver que Tullie n'eft pas morte en travail d'enfant, & qu'elle fut répudiée pendant fa groffeffe. Ce qu'il faloit alléguer fe trouve dans une autre Lettre écrite pendant la derniere guerre que Céfar fit en Efpagne. Le voici: *Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus; fed cum ea, quemadmodum fpero, fatis firma fit: teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam penfionem* (41). Quelque favorable qu'on veuille être à Plutarque & à Afconius Pedianus, on fera contraint de les accufer de s'être mal exprimez. Ciceron, plus croiable là-deffus que ne le feroient cent Hiftoriens qui foutiendroient le contraire, déclare que Tullie fe porte affez bien depuis fes couches: de forte que la plus favorable fuppofition que l'on puiffe faire pour Plutarque, & pour Afconius Pedianus, eft d'avancer que Tullie avant que d'être parfaitement relevée, fut furprife de quelque accident de femme accouchée qui l'emporta.

(*O*) *Ciceron fut inconfolable pendant quelque tems.*] Si nous en croions Plutarque (42), les Philofophes accoururent de toutes parts au fecours de Ciceron. Ils lui amenérent fans doute l'élite de leurs troupes; je veux dire les plus excellentes moralitez que leur Topique, que leurs Lieux-communs purent fournir. Ils n'y gagnérent rien, Ciceron ne pouvoit fouffrir la compagnie; il s'alla confiner dans la folitude, & y trouva beaucoup plus de confolation que dans les Difcours de fes Amis, & que dans les Livres. *Quod me ab hoc mœrore recreari vis, facis ut omnia: fed me mihi non defuiffe, tu teftis es. Nihil enim de mœrore minuendo fcriptum ab ullo eft, quod ego non domi tuæ legerim. Sed omnem confolationem vincit dolor.* (43) . . . . (44) *Ne difceffiffem quidem è confpectu tuo nifi me plane nihil ulla res adjuvaret . . . mihi adhuc nihil prius fuit hac folitudine . . . . . . me fcriptio & litteræ non leniunt fed obturbant* (45). Il proteste dans une autre Lettre (46) que la folitude eft la chofe qui lui femble la moins infupportable. *Nunc omnia refpuo, nec quicquam habeo tolerabilius quam folitudinem.* Pour bien connoître le defordre où fon affliction le plongea, il ne faut que confidérer l'aveu fincere qu'il fait qu'il fuccombe à fa douleur, & l'oftentation avec quoi il parle de la force de fon courage. Il vouloit bien fe vanter d'être inconfolable, mais il ne vouloit point fouffrir qu'on lui reprochât de témoigner trop de foibleffe. Sentimens incompatibles. *Quod me ipfe per literas confolatus fum non pœnitet me quantum profecerim. Mœrorem minui, dolorem nec potui, nec fi poffem, vellem* (47). Voilà un homme qui ne peut diminuer fa douleur, & qui ne voudroit pas même la pouvoir diminuer. *In hac folitudine careo omnium colloquio; cumque mane me in filvam abftrufi denfam & afperam, non exeo inde ante vefperum. fecundum te, nihil eft mihi amicius folitudine. in ea mihi omnis fermo eft cum litteris. eum tamen interpellat fletus: cui repugno quoad poffum. fed adhuc pares non fumus* (48). Le voilà qui fe cache dans le fond d'un bois depuis le matin jufques au foir, & qui ne peut retenir fes larmes. N'avoue-t-il pas prefque qu'il avoit perdu l'efprit? *In confolationis libro quem in medio* (NON ENIM SAPIENTES ERAMUS) *mœrore & dolore confcripfimus* (49). N'a-t-il pas confeffé qu'il avoit honteufement rendu les armes à la fortune (50)? Mais voions d'autre côté comment il fe glorifie d'avoir témoigné de la force. (51) *Quod fcribis te vereri, ut & gratia & auctoritas noftra hoc meo mœrore minuatur: ego, quid homines aut reprehendant, aut poftulent, nefcio: ne doleam? qui poteft? ne jaceam? quis unquam minus? dum tua me domus levabat, quis a me exclufus? quis venit, qui offenderetur? Afturam* (52) *fum à te profectus. legere ifti læti, qui me reprehendunt, tam multa non poffunt, quam ego fcripfi, quam bene, nihil ad rem. fed genus fcribendi id fuit; quod nemo abjecto animo facere poffet.* Sur ce qu'on trouvoit mauvais à Rome qu'il fe tînt fi long-tems caché dans fa retraite, il déclare que fes occupations ne font pas celles d'un homme abbatu & accablé. *Ne me quidem contemno: meoque judicio multùm ftare malo, quam omnium reliquorum. neque tamen progredior longius, quam mihi doctiffimi homines concedunt: quorum fcripta omnia, quæcumque funt in eam fententiam, non legi folum, quod ipfum erat fortis ægroti, accipere medicinam; fed in mea etiam fcripta tranftuli; quod certe afflicti, & fracti animi non fuit* (53). Voiez ci-deffus la Note marginale 45, qui fait voir qu'en faifant des Livres il ne gagnoit prefque rien contre fa douleur: il engourdiffoit feulement un peu la partie qui étoit malade. Eft-ce une action de courage?

Il faut avouer que fon affliction eft la preuve la plus convaincante qu'il ait donnée de fa tendreffe pour cette fille; mais quand même il feroit mort avant elle, nous ne laifferions pas de favoir qu'il l'aimoit extraordinairement. C'eft ce que témoignent les termes dont il fe fert dans fes Lettres en parlant d'elle, *deliciæ, deliciola, mea anima, lux, defiderium.* Il y a beaucoup d'apparence que Tullie étoit douée de mille bonnes qualitez, & l'une des plus aimables perfonnes de fon tems; puis qu'elle avoit acquis à un tel point la tendreffe d'un tel pere. Le Sieur Sagittarius (54) conjecture qu'elle fut inftruite aux Belles-Lettres. Il n'auroit pas parlé de cela en conjecturant, s'il avoit fu ce qu'on citera de Lactance (55). Si l'on en croit Plutarque (56), l'une des caufes du divorce de Terentia fut qu'elle ne donna pas à fa fille un affez bon équipage, pour aller s'aboucher avec fon pere à Brundufium. Il ajoûte que la feconde femme de Ciceron fut répudiée, parce qu'elle avoit été bien aife de la mort de Tullie. On n'a pas raifon de quereller là-deffus Plutarque, fous prétexte que les Lettres de Ciceron à Atticus nous apprennent, que cette feconde femme fut affez long-tems chez fon mari depuis que la fille fut morte (57): cette querelle, dit-il, eft mal fondée, puis qu'il eft conftant que le divorce étoit déja fait l'Eté qui fuivit immédiatement la mort de Tullie (58).

L'amitié extraordinaire, que Ciceron eut pour fa fille, infpira l'audace à fes ennemis de divulguer qu'il l'aimoit criminellement: tant il eft vrai qu'il n'y a rien dont les efprits fatiriques ne foient capables de tirer un vilain poifon. Les careffes, que la proximité du fang autorife entre les perfonnes de différent fexe, font expofées à de mauvaifes interprétations, dès qu'elles paffent au-delà de l'ordinaire. Qu'y a-t-il que la médifance n'empoifonne? Voiez en marge (59) ce que dit le déclamateur qui prit le nom de Sallufte, & fouvenez-vous que Donat ancien Interprête de Virgile a cru que ce Vers de l'Eneïde, *Hic thalamos invafit natæ vetitofque hymenæos* (60), fe doit entendre de Ciceron. Mais Servius rejette cela (61).

(*P*) *Il fit lui-même un Livre fur ce fujet.*] J'ai cité dans la Remarque précédente quelques paffages qui indiquent cette compofition. C'eft dommage qu'elle fe foit perdue. Il n'a pas tenu à Sigonius que le public ne fe foit imaginé qu'elle fubfiftoit encore: il compofa un Traité *de Confolatione*, & tâcha de le faire paffer pour celui de Ciceron. Les bons Critiques (62) donnérent ordre bientôt que l'on n'y fût point attrapé: Sigonius eut beau faire des Differtations contre eux: il n'obtint point ce qu'il prétendoit. Ciceron reffembla en cette rencontre à ceux qui ne mangent rien avec plaifir, s'ils ne l'apprêtent eux-mêmes. Toutes les confolations que fes amis lui propoférent, ou de vive voix, ou par écrit, furent inutiles: il n'y eut que fon Livre *de Confolatione* qui lui procurât un peu de foulagement; *Quid ego de confolatione dicam, quæ mihi quidem ipfi fane aliquantum medetur, ceteris item multum illam profuturam puto* (63). Il remarque qu'au plus fort de fa douleur,

(*e*) *Voiez l'Article* DOLABELLA.

(34) Philippica XI, pag. 327 Edit. Græv.

(35) *Duo hæc capita nata funt poft homines natos teterrima & fpurciffima Dolabella & Antonius.... Ecce tibi geminum in fcelere par, invifitatum, inauditum, ferum, barbarum. Itaque, quorum fummum quondam inter ipfos odium, bellumque meminiftis, eofdem poftea fingulari inter fe confenfu, & amore devinxit impuriffimæ naturæ, & turpiffimæ vitæ fimilitudo.* Idem, *in eadem Oratione, init.*

(36) *Aujourd'hui Seville. Voiez la* XX *Lettre du XIII Livre* à Atticus.

(37) Plut. *in* Cicerone, *p.* 881, 882.

(38) Fabricius *le fuppofe in* Vita Ciceronis, *pag. m.* 193.

(39) Cafpar Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 54.

(40) Epift. XVIII *Libri X* ad Attic.

(41) Epift. XVIII *Libri VI* ad Familiar.

(42) *In* Cicer. *pag.* 882, *A.*

(43) Cicero, Epift. XIV ad Attic. *Libr. XII.*

(44) *Ibid.* Epift. XVI.

(45) *Il dit dans la* XIV *Libr. XII* ad Atticum *à peu près la même chofe:* Totos dies fcribo, non quo proficiam quid, fed tantifper impedior, non equidem fatis (vis enim urget) fed relaxor tamen. *Il tâchoit à s'étourdir par la lecture & par la compofition.*

(46) *La* XVIII *du même Livre.*

(47) Epift. XXVIII *Libri XII* ad Atticum.

(48) Epift. XV *ejufd. Libri.*

(49) Tufcul. Queft.

(50) Lactantio tefte affirmavit *fe tum a fortuna victum turpiter.* Sagittar. *in* Vita Tulliæ, *num.* 57, & *avant lui* Corradus, *in* Quæftura, *pag. m.* 294.

(51) Epift. XL *Libri XII* ad Atticum.

(52) *Maifon de campagne, où il s'étoit retiré après être forti de chez Atticus.*

(53) Epift. XXI *Libri XII.*

(54) *In* Vita Tulliæ, *num.* 10.

(55) *Dans la Rem.* (*Q*), *Citat.* (74).

(56) *In Cicer. p.* 882.

(57) *Sed etiamfi non negaverimus Ciceroni non admodum bene convenisse cum uxore nova, multo tamen poft obitum Tulliæ cum Cicerone vixiffe, ex Epiftolis ad Atticum liquet.* Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 70.

(58) *Voiez la* XXXIV *Lettre du XIII Livre* à Atticus.

(59) *Verum, ut opinor, fplendor domefticus tibi animos attollit, uxor facrilega, ac perjuris delibuta, filia matris pellex, tibi jucundior atque obfequentior quam parenti par eft.*

(60) Æneid. *Libr. VI, Verf.* 623.

(61) Servius in hunc locum Æneidos. *Voiez* Schottus, *in* Cicerone vindicato, *Cap. XII, pag. m.* 90.

(62) Lipfe Guilielmus, &c.

(63) De Divinat. *Libr. II, init.*

faire bâtir une Chapelle à la défunte: il poussa ses projets jusques à l'Apothéose (*Q*). Ses ennemis furent assez lâches pour l'accuser d'avoir aimé criminellement Tullie (*f*). Plutarque s'est trompé en certaines choses qui la regardent. Il ignoroit qu'elle ait eu jusqu'à trois maris (*g*). Mr. Moreri, qui avoit en main la Dissertation du Sieur Gaspar Sagittarius sur l'Histoire de Tullie (*h*), n'en a point su profiter: il n'en a presque tiré que ce qui n'en valoit pas la peine; un conte rapporté par Cœlius Rhodiginus, que le Sieur Sagittarius avoit assez nettement relégué au païs des fables. Le projet d'un Temple a été converti par Mr. Moreri en un Temple très-effectif, contenant un superbe Mausolée. Voiez la Remarque (*Q*). On pourroit faire une bonne Note sur la pensée qui servit d'exorde à Ciceron dans le Traité *de Consolatione*; car il débuta par dire que les hommes (*R*) ne

(*f*) *Voiez la Remarque* (O) *vers la fin.*

(*g*) *Voiez les quatre prémieres Remarques.*

(*h*) *Il la cite; mais les Imprimeurs lui ont mis une virgule après* Gaspar, *laquelle a persuadé à bien des Lecteurs qu'il avoit cité deux Ecrivains, l'un nommé* Gaspar, *l'autre nommé* Sagittarius.

leur, il entreprit de faire lui-même cet appareil: *In consolationis libro quem in medio (non enim sapientes eramus) mærore & dolore conscripsimus, quodque vetat Chrysippus ad recentes quasi tumores animi remedium adhibere, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet* (64). Il y avoit beaucoup d'Histoires, & beaucoup d'Exemples, dans ce Livre; St. Jerôme (65) & St. Augustin (66) en parlent sur ce pied-là. Nous verrons ci-dessous une Observation de Lactance.

(64) Cicero, in Tuscul. apud Cortadum, in Quæstura, pag. 294.

(65) *In* Epitaphio Nepotiani.

(66) *Quis enim sufficit quantovis eloquentiæ ... vitæ hujus miserias explicare, quam lamentatus est Cicero in Consolatione de morte filiæ, sicut potuit?* Augustin. de Civit. Dei, *Libr. XIX, Cap. IV.*

(*Q*) *Il poussa ses projets jusques à l'Apothéose.*] Il communiqua plusieurs fois ce dessein à Atticus: contentons-nous de rapporter deux ou trois passages: *Habeo nonnullos ex iis, quos nunc lectito, auctores, qui dicant, fieri id oportere, quod sæpe tecum egi, & quod à te approbari volo. de fano illo dico; de quo tantum, quantum me amas, velim cogites. equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii: neque de re; statutum est enim; de loco nonnunquam. velim igitur cogites. ego, quantum his temporibus tam eruditis fieri poterit, profectò illam consecrabo omni genere monimentorum, ab omnium ingeniis sceptorum, & Græcorum & Latinorum: quæ res forsitan sit refricatura vulnus meum. sed jam quasi voto quodam, & promisso me teneri puto* (67). Le passage qui suit montrera plus clairement qu'il s'étoit engagé par vœu à la construction de ce Temple, & qu'il auroit cru commettre un acte d'irreligion, s'il n'eût pas exécuté son dessein. Lactance nous apprendra ci-dessous cet engagement. *Si ista nobis confici possunt, effice quidvis. Ego me majore religione quam quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto* (68). Un monument, un mausolée, tout ce qui eût pu avoir le nom & l'air de sépulcre, lui déplaisoit. *Fanum fieri volo; neque hoc mihi erui potest; sepulcri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo, quam ut maximè assequar ἀποθέωσιν: quod poteram, si in ipsa villa facerem, sed, ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. in agro ubicumque fecero, mihi videor assequi posse, ut posteritas habeat religionem* (69). Il a raison de donner à ces fantaisies le nom qu'il leur donne (70). Si Mr. Moreri avoit du moins pris la peine de considérer attentivement ce qu'il pilloit dans les Modernes, auroit-il dit que Ciceron *fit bâtir un Temple, où il enferma les cendres* de Tullie *dans un superbe Mausolée?* N'a-t-il pas pu voir dans l'Auteur qu'il cite le dernier passage que j'ai rapporté, qui témoigne si expressément que Ciceron, aiant pour but l'Apothéose, fuïoit tout ce qui pourroit sentir le sépulcre? Ce n'étoit pas à cause des frais, il s'en explique clairement: *Ante quam a te proximè discessi, numquam mihi venit in mentem, quo plus insumtum in monumentum esset, quam nescio quid, quod lege conceditur, tantundem populo dandum esse, quod non magnopere moveret, nisi nescio quomodo, ἀλόγως fortasse, nollem illud ullo nomine, nisi fani, appellari. quod si volumus, vereor ne assequi non possimus, nisi mutato loco* (71). Selon les principes de Ciceron, il n'y avoit rien de plus absurde ni de plus impie, que d'honorer comme des Dieux les mêmes personnes en faveur de qui l'on s'acquittoit des devoirs funebres sur leurs tombeaux: & c'est pour cela qu'il dit qu'il n'eût pas donné son suffrage pour l'Ordonnance du Sénat qui décerna des supplications à Jules César: *An me censetis, patres conscripti, quod vos inviti secuti estis decreturum fuisse ut parentalia cum supplicationibus miscerentur? ut inexpiabiles religiones in Rempublicam? ut decernerentur supplicationes mortuo? . . . Fuerit ille L. Brutus . . . . adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum Deorum immortalium religione, ut cujus sepulchrum usquam exstet ubi parentetur, ei publicè supplicetur* (72). Si Mr. Moreri avoit écrit avec attention, il eût évité une autre méprise. Il assûre que Ciceron fit bâtir effectivement ce Temple: mais c'est de quoi il ne paroit aucun vestige dans ses Lettres. On voit Ciceron fort empressé, & fort échauffé sur ce dessein, je l'avoue; on le voit menacer son bon ami qui n'alloit pas assez vîte: on le voit marquer un terme préfix dans lequel il prétendoit que l'ouvrage fût achevé; mais on ne voit pas qu'il dise dans quelqu'une de ses Lettres, ni que la construction de ce Temple fût achevée, ni qu'elle fût commencée. N'est-ce pas une marque que son projet s'évanouit, soit que le tems qui diminua sa douleur lui fit mieux comprendre le ridicule de sa pensée, soit que des obstacles imprévus ou d'autres affaires éloignassent l'exécution de l'Apothéose?

(67) Cicero, Epist. XVIII *Libri XII* ad Attic.

(68) *Ibid.* Epistola XLIII.

(69) *Ibid.* Epistola XXXVI.

(70) *Ha meæ tibi ineptiæ, fateor enim, ferendæ sunt.* Idem, ibid.

(71) *Ibid.* Epistola XXXV.

(72) Cicero, Philipp. I.

PASSAGE de Lactance.

Lactance cite quelquefois le Livre *de Consolatione.* C'est par-là qu'on peut apprendre que Ciceron ne fit aucune difficulté de sacrifier l'honneur & la gloire de ses Dieux, à la fantaisie ridicule qu'il avoit de déïfier sa fille: car afin de justifier cette fantaisie, il montra que les Dieux que l'on adoroit à Rome publiquement avoient été autrefois des hommes. On voit là une belle image de l'empire des passions. Elles n'épargnent rien, ni dans le Ciel, ni sur la Terre, quand elles travaillent à leur justification (73). Les paroles de Lactance sont très-belles, & d'autant plus dignes d'être copiées, qu'elles contiennent un morceau d'un Livre perdu, & la promesse publique que Ciceron fit à sa fille de la mettre au nombre des Dieux. *M. Tullius . . . . . . in eo libro quo scipsum de morte filiæ consolatus est, non dubitavit dicere, Deos, qui publicè colerentur, homines fuisse. Quod ipsius testimonium eo debet gravissimum judicari, quod & augurale habuit Sacerdotium, & eosdem se colere, venerarique testatur. Itaque intra paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dum imaginem filiæ eodem se modo consecraturum esse profitetur, quo illi à veteribus sunt consecrati, & illos mortuos esse docuit, & originem vanæ superstitionis ostendit. CUM verò (inquit) & mares, & feminas complures ex hominibus in Deorum numero esse videamus, & eorum in urbibus atque agris augustissima delubra veneremur, assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis, & inventis omnes vitam legibus, & institutis excultam, constitutamque habemus. Quod si ullum unquam animal consecrandum fuit, illud profectò fuit. Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certè dicandus est, quod quidem faciam, teque omnium optimam, doctissimamque approbantibus Diis immortalibus ipsis in eorum cœtu locatam ad opinionem omnium mortalium consecrabo* (74). Je pourrois en demeurer là; mais parce que la suite de ce passage me fournit une réflexion, voici encore du Latin: *Fortasse dicat aliquis præ nimio luctu delirasse Ciceronem. Atqui omnis illa oratio & doctrina, & exemplis, & ipso loquendi genere perfecta non ægri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto, illum tam variè, tam copiosè, tam ornatè scribere potuisse, nisi luctum ejus & ratio ipsa, & consolatio amicorum, & temporis longitudo mitigasset* (75). Lactance se propose cette Objection: On me dira peut-être que Ciceron radotoit quand il composa ce Livre, & que la tête lui avoit tourné par la force de son affliction. Mais je soutiens, répond Lactance, que le Livre *de Consolatione* est si beau, qu'il n'a pu être composé que par un homme de très-bon sens, & dont l'affliction avoit été déja appaisée par la raison, par le soin de ses amis, par le tems. C'est ainsi qu'il faloit tourner la chose, quand on avoit besoin que Ciceron fût un témoin irréprochable. Mais s'il eût falu prouver l'insuffisance de la Philosophie à consoler l'homme dans son affliction, alors on auroit allégué ce Livre même de Ciceron, comme l'Ouvrage d'un homme qui se confesse subjugué honteusement par la douleur d'avoir perdu une fille (76). A quoi imputerons-nous ce manege? Est-ce par mégarde que l'on emploie les mêmes choses à des usages bien contraires, ou par quelque artifice de Rhétoricien?

(73) *On a vu depuis quelque tems un fameux Ministre chercher dans les Prophêties du Vieux Testament, tous les défauts que l'on critiquoit dans les faux petits Prophêtes du Dauphiné, lesquels il se trouvoit engagé de garantir vrais Prophêtes.*

(74) Lactant. Divin. Instit. *Libr. I, Cap. XV*, *pag. m.* 42.

(75) *Ibid.*

(76) *Voiez ci-dessus la Rem.* (O) *Citat.* (59).

(*R*) *Ciceron . . . dit que les hommes ne viennent au Monde, que pour y porter la peine de leurs péchez.*] Il ne pouvoit pas dépeindre sa douleur par des caractéres mieux marquez, qu'en disant que la vie humaine est un supplice, & en critiquant ceux qui le nient. *Quid Ciceroni faciemus? qui cum in principio consolationis suæ dixisset luendorum scelerum causa nasci homines, iteravit id ipsum postea, quasi objurgans eum qui vitam pœnam non esse putet* (77). On ne doit pas blâmer Lactance de censurer cette pensée de Ciceron (78); car il est certain qu'elle témoigne une ignorance pernicieuse de la raison pourquoi Dieu nous met au Monde: mais parce que cette raison ne pouvoit guere être l'objet des Lumieres naturelles, & qu'elle n'est bien connue que par la Révélation Evangélique, il ne faut pas trop s'étonner que Ciceron outré de chagrin, & opprimé de son affliction, ait étendu l'Hypothese Platonicienne. La Philosophie de Platon enseignoit que l'ame de l'homme avoit existé, avant que d'être enfermée dans le corps humain; & que cet état antérieur avoit été beaucoup plus noble, & plus heureux, que ne l'est celui de l'homme. Là-dessus il s'éleva des raisonneurs, qui prétendirent que l'ame n'auroit pas été tirée de cet état, si elle n'avoit mérité d'être châtiée: & ils conclurent qu'on l'enferma dans le corps comme dans une prison, afin de lui infliger les peines que ses crimes méritoient (79). Ciceron adopta cette Hypothese (80); mais Lactance la regarde comme la plus insensée de toutes les réveries. Cependant il est très-vrai qu'elle ne différe de la doctrine du péché originel qu'à l'égard des circonstances; car puis que la foi nous enseigne qu'Adam a péché, & pour lui & pour tous ses descendans, il s'ensuit, 1, que toutes les ames sont criminelles aux yeux de Dieu, avant même qu'elles existent, 2, qu'elles ne sont unies au corps que par un acte de punition, vu que par cela même qu'elles sont unies au corps, elles

(77) Lactant. Divin. Instit. *Libr. III, Cap. XVIII. pag. m.* 197.

(78) *Recte ergo profatur est errore ac miserabili veritatis ignorantia se teneri.* Idem, ibid.

(79) *Quæ ignorantia effecit ut quosdam dicere non puderet, idcirco nos esse natos ut scelerum pœnas lueremus, quo quid delirius dici possit non invenio. Ubi enim, vel quæ scelera potuimus admittere, qui omnino non fuimus?* Idem, ibid. pag. 196.

(80) *Voiez ci-dessus la Citation* (80) *de l'Article* OVIDE.

ne viennent au Monde que pour y porter la peine de leurs péchez.

elles encourent la peine de la damnation éternelle, & y sont de droit adjugées, n'y aiant que la rémission, & la voie des Lettres de grace, qui en sauve quelques-unes: & c'est pourquoi l'Ecriture dit que tous les hommes naissent *enfans d'ire* (81). Il eût donc falu que Lactance eût réfuté plus adroitement l'Hypothese de Ciceron, & par des preuves qui ne concernassent que les articles en quoi elle est différente de l'Hypothese du Péché originel. S'il eût bien pesé le second Livre d'Arnobe, il eût senti qu'il est malaisé de réfuter Ciceron par des Argumens Philosophiques; car on ne voit pas ce que les Platoniciens eussent pu répondre aux raisons d'Arnobe, je parle des Objections qu'il leur a faites sur ce qu'ils disoient que des Esprits immortels de leur nature, innocens, heureux, remplis de science, étoient descendus de leur bon gré dans des corps humains, ou y avoient été envoiez par la Providence. Il fait une longue énumération des sottises, & des crimes, & des miseres du Genre humain, & il en conclut que la bonté & la justice de Dieu n'ont pu permettre que de tels esprits fussent unis à des corps humains. Il prend pour la même chose leur commander d'y descendre, & souffrir qu'ils y descendent. *Atque ita perficitur*, dit-il (82), *ut nihil intersit omnino voluntariè venerint, an illius obtemperaverint jussioni: cùm non probibendo quod oportuerat probiberi, cessatione crimen fecerit proprium, & retentionis dissimulatione permiserit prius. Sed procul hæc abeat sceleratæ opinionis immanitas, ut Deus credatur omnipotens, magnarum & invisibilium rerum sator & conditor, procreator, tam mobiles animas genuisse gravitatis ac ponderis constantiæque nullius, in vitia labiles, in peccatorum genera universa declives; cumque eas tales atque hujusmodi sciret, in corpora ire jussisse, quorum inductæ carceribus sub procellis agerent tempestatibusque quotidie fortunæ, & modò turpia facerent, modò paterentur obscuna: naufragiis, ruinis, incendiorum conflagrationibus ut perirent. Pauperies alias, alias ut mendicitas premeret, ut ferarum paterentur aliæ laniatus, muscularum aliæ ut interirent veneno, claudæ ut incederent aliæ, ut aliæ lumen amitterent, ut articulis sederent aliæ colligatis, morbis denique objectarentur ut cunctis, quos infelix & miseranda mortalitas diversarum sustinet dilaceratione pœnarum: tum deinde oblitæ unius esse se fontis, unius genitoris & capitis, germanitatis convellerent atque abrumperent jura: urbes suas everterent, popularentur hostiliter terras, servos de liberis facerent, insultarent virginibus, & matrimoniis alienis, odissent invicem sese, aliorum gaudiis & felicitatibus inviderent: tum deinde se omnes maledicerent, carperent, & sævorum dentium mordacitate laniarent. Sed procul hæc abeat, ut eadem rursus frequentiusque dicamus, tam immanis, & scelerata persuasio, ut ille salus rerum Deus, omnium virtutum caput, benignitatis & columen; atque ut eum laudibus extollamus humanis, sapientissimus, justus, perfecta omnia faciens, & integritatis suæ conservantia mansiones, aut aliquid fecerit claudum, & quod minus esset à recto, aut ulli rei fuerit miseriarum aut discriminum causa, aut ipsos actus quibus vita transigitur & celebratur humana, ordinaverit, jusserit, & à sua fluere constitutione præceperit. Minora hæc illo sunt, & magnitudinis ejus destruentia potestatem; tantumque est longè ut istarum auctor rerum esse credatur, ut in sacrilegæ crimen impietatis incurrat quisquis ab eo conceperit hominem esse prognatum, rem infelicem & miseram, qui esse se doleat, qui conditionem suam detestetur & lugeat: qui nulla alia de causa sese intelligat procreatum, quàm ne materiam non haberent per quam diffunderent se mala, & essent miseri semper, quorum cruciatibus pasceretur nescio qua vis latens, & humanitati adversa crudelitas.* On seroit trop modéré, si l'on disoit seulement que cette doctrine d'Arnobe est mauvaise: il faut la traiter d'abominable; car elle sape les fondemens du Christianisme, & ne vaut pas mieux que le dogme des Manichéens. Cicéron y auroit trouvé une description aussi forte, que celle qu'il eût pu faire du malheur de l'homme; mais il se seroit tiré facilement de cette Objection, par son Hypothese de la préexistence du péché, qui toute fausse qu'elle est ne laissoit pas de lui pouvoir inspirer quelque patience. Car enfin il eût pu se dire à soi-même, *La mort de ma fille m'accable, elle me plonge dans le desespoir; mais il y a deux cens ans ou plus que j'ai fait des crimes qui meritent cette punition: je les expie, j'en souffre la peine dans cette prison organisée où mon ame s'enferma quand je náquis: il est juste que je sois malheureux, puis qu'il y a si long-tems que j'ai fait des fautes.* Si le pere de Psyché avoit raisonné de cette maniere, il n'auroit pas répondu ce que le Théatre François lui a fait répondre, au lieu-commun de consolation tiré du droit qu'ont les Dieux d'ôter à un pere les enfans qu'ils lui ont donnez:

(81) Epitre de Saint Paul aux Ephes. *Chap. II, vers.* 3.

(82) *Arnobius, Libr. II, pag. m.* 74, 75.

Ah! cherche un meilleur fondement
Aux consolations que ton cœur me presente,
Et de la fausseté de ce raisonnement
Ne fais point un accablement
A cette douleur si cuisante,
Dont je souffre ici le tourment.
Crois-tu là me donner une raison puissante
Pour ne me plaindre point de cet arrêt des Cieux?
Et dans le procedé des Dieux,
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur assassinante
Ne paroît-elle pas aux yeux?
Voi l'état où ces Dieux me forcent à te (83) rendre,
Et l'autre où te receut mon cœur infortuné:
Tu connoîtras par-là qu'ils me viennent reprendre
Bien plus que ce qu'ils m'ont donné.
Je receus d'eux en toi, ma Fille,
Un present que mon cœur ne leur demandoit pas;
J'y trouvois alors peu d'appas,
Et leur en vis sans joye accroître ma famille.
Mais mon cœur ainsi que mes yeux
S'est fait de ce present une douce habitude:
J'ai mis quinze ans de soins, de veilles, & d'étude,
A me le rendre precieux:
Je l'ay paré de l'aimable richesse
De mille brillantes vertus,
En lui j'ai renfermé par des soins assidus
Tous les plus beaux tresors que fournit la sagesse,
A lui j'ai de mon ame attaché la tendresse,
J'en ai fait de ce cœur le charme & l'allegresse,
La consolation de mes sens abbattus,
Le doux espoir de ma vieillesse.
Ils m'ôtent tout cela, ces Dieux,
Et tu veux que je n'aye aucun sujet de plainte
Sur cet affreux arrêt dont je souffre l'atteinte?
Ah! leur pouvoir se joue avec trop de rigueur
Des tendresses de notre cœur:
Pour m'ôter leur present, leur falloit-il attendre
Que j'en eusse fait tout mon bien?
Ou plutôt, s'ils avoient dessein de le reprendre,
N'eût-il pas été mieux de ne me donner rien (84)?

(83) *C'est un pere qui parle à sa fille que les Dieux lui devoient bientôt enlever.*

(84) Moliere, T[illegible] Psiché, *Act. II, Scene I.*

En tout cas, je m'imagine que Ciceron auroit mieux goûté le discours d'Arnobe qui n'exténue pas les malheurs de la vie humaine, que le discours de Lactance qui les exténue. *Quid ergo dicemus, nisi errare illos, qui aut mortem appetunt tanquam bonum, aut vitam fugiunt tanquam malum? nisi quòd sunt iniquissimi, qui pauciora mala non pensant bonis pluribus? Nam cum omnem vitam per exquisitas, & varias traducant voluptates, mori cupiunt, si quid fortè his amaritudinis supervenerit: & sic habent, tanquam illis nunquam fuerit benè, si aliquando fuerit malè. Damnant igitur vitam omnem, plenamque nihil aliud, quàm malis opinantur. Hinc nata est inepta illa sententia, hanc esse mortem, quam nos vitam putemus, illam vitam, quam nos pro morte timeamus. Ita primum bonum esse non nasci, secundum, citius mori. Quæ ut majoris sit authoritatis, Sileno attribuitur. Cicero in Consolatione: NON (inquit) longè optimum, nec in hos scopulos incidere vitæ: proximum autem si natus sit, quam primum mori, & tanquam ex incendio effugere fortunæ. Credidisse illum vanissimo dicto exinde apparet, quòd adjecit aliquid de suo, ut ornaret* (85). Cela nous apprend que Ciceron avoit fait valoir dans cet Ouvrage *de Consolatione* cette Sentence de Silene: *Le prémier des plus grands biens c'est de ne point naître, & le second c'est de sortir promptement de cette vie comme d'un logis qui brûle.*

Il fait mention de cette Sentence dans un des Livres qui nous restent, & il y joint quelques Vers qui signifient qu'il faudroit pleurer à la naissance des gens, & se réjouïr à leur mort. *Fertur etiam de Sileno fabella quædam: qui cùm à Mida captus esset, hoc ei muneris pro sua missione dedisse scribitur, docuisse regem, NON NASCI HOMINI LONGE optimum esse: proximum autem, quam primum mori; quæ est sententia in Cresphonte usus Euripides.*

(85) Lactant. Divin. Instit. *Libr. III, Cap. XVIII, pag.* 198.

Nam nos decebat cœtus celebrantis domum
Lugere, ubi esset aliquis in lucem editus,
Humanæ vitæ varia reputantis mala:
At, qui labores morte finisset gravis,
Hunc omneis amicos laude, & lætitia exequi (86).

On trouve dans Plutarque l'Original Grec de ces Vers-là (87), & voici de quelle maniere Amyot les a traduits:

Plorer convient celui qui sort du ventre
Pour tant de maux ausquels naissant il entre;
Et convoyer au sepulchre le mort,
Qui des travaux de cette vie sort,
En faisant tous signes d'aise & de joye,
En benissant de son depart la voye.

(86) Cicero, Tuscul. I, *sub fin. folio m.* 253 *verso. Voiez ci-dessous la Remarque (D) de l'Article* XENOPHANES *vers la fin.*

(87) Plut. de audiend. Poëtis, *sub fin. pag.* 36.

Lactance suppose un fait que Ciceron lui auroit nié, c'est que les biens de cette vie surpassent les maux. Je suis sûr que l'état affreux, où Ciceron se trouva réduit pour avoir perdu Tullie, lui paroissoit un mal si pesant, qu'il eût volontiers cédé tout le brillant de sa gloire afin de se délivrer de sa tristesse. Je croi aussi qu'il n'eût pas voulu revenir au Monde, sous la condition de passer par tous les états où il s'étoit vu (88). Nous avons vu (89) ce qu'il faisoit dire à Caton: il en pensoit autant de soi-même. Il eut néanmoins beaucoup de part aux faveurs de la fortune: son Eloquence fut admirée; il s'éleva aux prémieres Charges de la République; il y acquit une glorieuse réputation: mais si je ne me trompe, il auroit juré que tous les plaisirs de sa vie, mis en balance avec les douleurs & les chagrins qu'il avoit sentis, ou qu'il ressentoit, n'eussent pas été comme une once à une livre. Je dirai ailleurs (90) quelque chose sur la dispute si les biens de cette vie surpassent les maux: on est partagé là-dessus; les uns tiennent pour l'affirmative, & les autres pour la négative.

(88) *Conferez ce qui sera dit dans l'Article* VAYER *Rem. (F).*

(89) *Dans la Remarque (R) de l'Article* PORCIUS.

(90) *Dans l'Article* XENOPHANES, *Remarq. (D). Voiez ci-dessus l'Article* PERICLES, *Rem. (R) Citat.* 89.

TUP-

TUPPIUS (LAURENT) Jurisconsulte, étoit de Poméranie, & vivoit au XVI Siecle. Il traduisit en Latin un Livre Allemand que les Princes de la Confession d'Ausbourg avoient fait faire pour se disculper de ce qu'ils ne se vouloient point soumettre au Concile de Trente (*A*). L'Epitre Dédicatoire de cette Version Latine est datée de Strasbourg le 31 de Mars 1565. L'Ouvrage fut réimprimé l'an 1597 *in* 8.

(*A*) *Un Livre Allemand que les Princes de la Confession d'Ausbourg avoient fait faire .... touchant le* Concile de Trente.] Ils avoient d'abord présenté leurs griefs dans l'Assemblée de Naumbourg, lors que le Pape Pie IV, & l'Empereur Ferdinand, les exhortérent à se trouver au Concile, ou en personne, ou par des Députez. Ils les proposérent ensuite à la Diete de Francfort au tems du couronnement du même Empereur. Cela contenoit les raisons pour lesquelles ils rejettoient ce qui avoit été décidé par le Concile de Trente; mais, pour faire mieux connoître la justice de ces raisons, ils chargérent un certain nombre de Théologiens, & de Conseillers Politiques, de composer un Ouvrage où ces mêmes griefs fussent étendus, éclaircis, & justifiez. On n'a qu'à lire l'Avertissement qui est au revers du Titre de la Traduction de Tuppius. *Hæc Gravamina* PRO DEFENSIONE SYNCERÆ ET ORTHODOXÆ RELIGIONIS, *proposita primùm in Naoburgico conventu Principum; deinde repetita, atque oblata Majestati Cæsareæ in Imperii conventu publico, qui ob Electionem & Coronationem Inclyti Regis Rom. habitus fuit Francofurti: tandem summorum quorundam Imperii Ordinum mandatu & voluntate, à delectis ad hoc Ecclesiarum suarum Doctoribus, & Consiliariis politicis, uberiore explicatione singulorum Capitum, ex sacrarum litterarum testimoniis, Patrum scriptis, Theologorum scholasticorum Commentariis, ac Canonum interpretibus, aliisque scriptoribus compluribus; ad eum usum jampridem diligentia singulari collectis, illustrata sunt: & hoc scripto, quod ad posteritatem de horum Ordinum erga Religionem & Remp. studio extet, comprehensa.* Voici le Titre du Livre. *Concilii Tridentini restitutioni seu continuationi à Pio IIII. Pontifice anno 1562. indictæ, Decretisque tunc editis, opposita Gravamina: quibus & causæ necessariæ & gravissimæ exponuntur, quare Electores, Principes, Ordines Imperii, Augustanam Confessionem amplexi, Concilium illud neque agnoscere neque adire voluerint.* Nous avons vu ci-dessus (1) une Citation de cet Ouvrage: elle concerne l'Athéïsme de Leon X; mais il est un peu étrange que personne ne soit cité là-dessus, & que dans un Livre de cette nature on ait avancé des faits que l'on ne savoit que par des bruits vagues. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage généralement parlant n'est point censurable par le manque de Citations. Il en contient un grand nombre, & qui sont très-bonnes en elles-mêmes: il est vrai qu'on les rencontre dans une infinité d'autres Livres. Les Observations sur la Taxe de la Chancellerie Apostolique n'ont pas été épargnées (2), & l'on a fini par un long détail des Articles de cette Taxe. Ce détail peut passer pour une Edition de *Taxa Sacræ Pænitentiariæ*; & c'est sur ce pied-là qu'Hunnius le donne en l'insérant dans la Préface de son Livre *de Indulgentiis* imprimé à Francfort l'an 1599 *in* 8; mais notez que quant à la forme, & même quant à divers points de la matiere, cette Edition est différente de plusieurs autres que j'ai vues, & dont j'ai parlé ailleurs (3). J'avois conjecturé (4) que du Pinet avoit suivi l'Edition insérée dans le Livre des Princes Protestans d'Allemagne. Cette Conjecture est très-bien fondée, comme je l'ai avéré depuis.

(1) *Dans le passage de Mr.* Heidegger (*qui avoit copié ou pu copier* Berneggerus,) *rapporté Remarque* (*H*) *de l'Article* LEON X.

(2) *Voiez les pages 79 & 89, de l'Edition de 1597.*

(3) *Ci-dessus dans la Rem.* (*B*) *de l'Article* BANCK, *& dans la Rem.* (*B*) *de l'Article* PINET.

(4) *Voiez ci-dessus l'Article* BANCK, *Rem.* (*B*).

TURLUPINS, Hérétiques du XIV Siecle, vilains & infames, qui enseignoient que quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il étoit affranchi du joug de la Loi divine: & bien loin d'assûrer avec les Stoïques que la liberté de leur Sage consistoit à n'être plus soumis aux passions, ils faisoient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la Sagesse éternelle. Ils ne croioient pas qu'il falût invoquer Dieu autrement que par l'Oraison mentale; mais ce qu'il y avoit de plus choquant dans leur Secte, étoit qu'ils alloient nuds (*A*), & qu'à l'exemple des Cyniques, ou plutôt à l'exemple des bêtes, ils faisoient l'œuvre de la chair en plein jour devant tout le monde (*a*). Ils prétendoient que l'on ne doit avoir honte d'aucune partie que la nature nous ait donnée. Nonobstant ces extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de spiritualité & de dévotion, afin de se mieux insinuer dans l'esprit des femmes, & puis de les faire donner dans le piége de leurs desirs impudiques (*b*). Car voilà l'écueil de toutes les Sectes qui se veulent distinguer par des Paradoxes de Morale: approfondissez les visions des Illuminez, & des Quiétistes, &c. vous verrez que si quelque chose est capable de les démasquer, c'est la relation au plaisir vénérien; c'est l'endroit foible de la place; c'est par-là que l'ennemi donne l'assaut; c'est un ver qui ne meurt point, & un feu qui ne s'éteint point. Ce fut sous le Regne de Charles cinquieme que ces Hérétiques parurent en France (*c*); leur principale scêne fut en Savoie & en Dauphiné. On fit bon devoir d'en purger le monde (*B*). Il n'est pas aisé de trouver la vraie cause de leur nom. Vignier (*d*) le dérive de ce qu'ils ne demeuroient que dans des lieux exposez aux loups. Ils affectérent de se nommer *la Fraternité des pauvres*, comme du Tillet (*e*) & Gaguin (*f*) l'ont remarqué.

(*a*) *Cynicorum Philosophorum more omnia verenda publicitus nudata gestabant, & in publico velut jumenta coïbant, instar canum in nuditate & exercitio membrorum pudendorum degentes.* Gerson, *apud* Prateolum.

(*b*) Gerson, *apud eundem.*

(*c*) Mezerai, Abrégé Chronolog. *Tom. III, pag. m. 227 Edit. de Hollande.*

(*d*) *Ad ann.* 1159.

(*e*) Chronique des Rois de France, *sous Charles V.*

(*f*) Vie de Charles V.

TURPIN,

(*A*) *Ils alloient nuds.*] On ne sauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie ait été si souvent renouvellée parmi les Chrétiens. Le Paganisme ne nous fournit que la Secte des Cyniques qui ait donné dans cette impudence; encore faut-il reconnoître que jamais cette Secte n'a été nombreuse, & que la plupart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer sa nudité, & ce qui s'ensuit, ce qu'on attribue à Diogene. Les Gymnosophistes Indiens n'étoient point nuds, quant aux parties que les Adamites, les Turlupins, les Picards, & quelques Anabaptistes, découvroient. Il faut donc demeurer d'accord que les Chrétiens se sont plus souvent dérégiez à cet égard que les Paiens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuser sous l'Evangile, & dont les Paiens n'avoient nulle connoissance. Ce principe est que le second Adam est venu réparer le mal que le prémier Adam avoit introduit au monde. De là un Fanatique se hazarde de conclure, que ceux qui sont une fois participans du bénéfice de la Loi de Grace, sont parfaitement réhabilitez dans l'état d'Adam & d'Eve. J'avoue qu'il faut que le Fanatisme soit bien outré, & que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature & l'éducation Chrétienne nous donnent: mais de quoi ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux, &c? J'ai parlé ailleurs (1) de quelques anciens solitaires, qui faisoient scrupule de voir leur propre nudité. Les Paiens n'ont point eu que je sache de tels exemples, ils en sont demeurez aux termes de se cacher soigneusement aux yeux du prochain. Cela s'est vu non seulement dans les femmes (2), mais aussi dans des hommes fort débauchez (3): ainsi Petrone ne s'avançoit pas trop en disant, *Quam ne ad cognitionem quidem admittere severioris notæ homines solent.*

(*B*) *On fit bon devoir d'en purger le monde.*] On verra un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes (4): *A frere Jacques de More de l'Ordre des Freres Prescheurs inquisiteur des Bougres de la Province de France, pour don à luy fait par le Roy par ses Lettres du 2. Fevrier 1373 pour & en recompensation de plusieurs paines, missions, & despens qu'il a eus, soufferts, & soustenus, en faisant poursuite contre les Turlupins & Turlupines qui trouvez, & pris ont esté en ladite Province, & par sa diligence pugnis de leurs mesprentures & erreurs, pour ce 50 francs, vallent 10 livres Parisis.* Gaguin en la Vie de Charles V remarque qu'on brûla *les livres & vêtemens* des Turlupins *au marché aux pourceaux de Paris hors la porte St. Honoré*; qu'on brûla aussi *Jehanne Dabentonne & un aultre avecque elle* qui étoient les deux *principaux Prescheurs de cette secte, mais cettui*, dit-il, *que sans nom mettons comme il fut trepassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourrist on le garda quinze jours dedans un tas de chaux, & au jour determiné pour sa punition fut brusle.* Du Tillet dit pareillement que sous Charles V *la superstitieuse Religion des Turlupins qui avoient donné nom à leur secte* la Fraternité des pauvres, *fut condamnée & abolie, & leurs ceremonies, livres & habits condamnez & brusiez.* Or comment accorder, avec ces habits que l'on brûla, ceux qui disent que les Turlupins alloient nuds? C'est qu'il faut supposer des bornes à la nudité de toutes ces especes de Fanatiques, à l'égard des tems & des lieux, ou à l'égard de certains membres. Nous avons vu que les Adamites ne se dépouilloient que dans les poiles où ils tenoient leurs Assemblées, & que les Picards condamnoient sur-tout ceux qui ne découvroient pas la partie honteuse. Le froid & la pluie ne permettoient pas qu'on fût toûjours nu; il n'y a point d'apparence qu'on osât se produire nu réglément, & continuellement dans les villes où l'on n'étoit pas le plus fort, il semble en particulier que les Turlupins ne découvroient que les parties qui font la diversité des sexes. *Turelupini Cynicorum sectam suscitantes de nuditate* PUDENDORUM *& publico coïtu* (5). Ce que j'ai cité de Gerson se réduit à cela même. Ils avoient donc des habits nonobstant leur impudence, & il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes dévotes qu'ils tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes leurs pieces.

(1) *Dans la Remarq.* (*F*) *de l'Article* ADAMITES.

(2) *Voiez l'Article* OLYMPIAS, *Remarque* (*I*).

(3) *Voiez le même Article, là-même.*

(4) Ex computo Nicolai *Mauregart*, Burgensis Parisiensis de Auxiliis Præpositurae Parisiens. an. 1374 *apud* Du Cange Glossar. *voce* Turlupini.

(5) Genebrard Chronic.

TURPIN, Historien fabuleux des actions de Charlemagne & de celles de Roland. Il n'y a desormais personne qui le prenne pour Turpin, élevé à l'Archevêché de Reims par Charlemagne, ni qui ajoûte aucune foi à ses narrations: mais quelques-uns croient qu'il n'est guere moins ancien que cet Archevéque (*A*). D'autres aiment mieux dire qu'il a vêcu au XII Siecle (*B*). S'il étoit vrai que des Papes ou des Conciles l'eussent déclaré authentique (*C*), nous aurions là une preuve, ou d'une crasse ignorance, ou d'une imposture insigne.

Mr. Allard assûre que *le Roman de l'Archevêque Turpin de l'an* 1092 a été composé *dans Vienne par un Moine de saint André* (*a*).

(*a*) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *à la fin.*

TURREL,

(*A*) *Quelques-uns croient qu'il n'est-gueres moins ancien que cet Archevéque.*] Papyre Masson le place peu après le Regne de Charles le Chauve: mais d'ailleurs il le considere comme un misérable Auteur, qui abusa de son loisir, pour composer un Roman à l'usage des enfans. Voiez la Remarque suivante.

On trouve dans Mr. Catel une Observation assez curieuse. Cet Auteur, aiant rapporté quelques mensonges *de Tilpin, ou Turpin Archevêque de Rheims*, ajoûte ceci: „ Ces fables ainsi escrites par Tilpin sont fort anciennes; „ car ce livre se trouve escrit à la main de letre fort „ antique, & en vieux François dans plusieurs bibliothe„ ques; elles ont esté suivies par beaucoup d'anciens au„ theurs, comme par Mathieu qui a escrit l'histoire d'An„ gleterre: Dante ancien Poëte Italien, & Calcondile en „ son histoire des Turcs, Petrus Venetus en son Catha„ logue des saincts, lequel escrit la vie de Rolland, & „ autres qu'il a tirées en partie du susdit Tilpin, & Go„ defroy de Viterbe en son histoire appellée Pantheon, le„ quel encherissant sur ces fables, adjouste comme Charle„ maigne fust en Hierusalem visiter les saincts lieux, où les „ mysteres de nostre redemption ont esté accomplis: Mais „ la pluspart de tout ce que ces Historiens ont escrit est fa„ buleux, car Tilpin mesme en la Preface de son histoire „ escrite à Leopard Doyen d'Aix la Chappelle, dit que dans „ les anciennes Chroniques de sainct Denys, les guerres „ faites par Charlemaigne en Espagne ne se trouvent point „ escrites, dequoy il pouvoit estre bien informé, comme „ ayant esté Religieux de sainct Denys. Et d'ailleurs il est „ fort mal-aisé que l'Archevesque Tilpin soit autheur de ce „ Roman, qui contient l'histoire de Charlemaigne, d'au„ tant qu'il fait mention de la mort de Charlemaigne, qui „ arriva en l'an huict cens quatorze, & toutesfois Tilpin „ mourust en l'an huict cens treize, ainsi qu'a remarqué „ Trithemius, ce qui est fort vray semblable: car Vvulpha„ rius, qui luy succeda en son Evesché, tint un Concile en „ l'an huict cens quatorze, comme dit Flodoard au livre „ troisiesme de son histoire de Rheims (1)".

(*B*) *D'autres aiment mieux dire qu'il a vécu au XII Siecle.*] Oihenart s'étonne que Papyre Masson le mette beaucoup plus haut. *Hanc* (de rebus Caroli Magni prodigiosam historiam) *nescio quo argumento, Papyrius Massonus (etsi authorem imperitiæ & mendacii damnet) è vetustate commendat. Dum, non multò post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in juventutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat* (2). Voici ce qui a fait croire à Oihenart que nôtre Turpin a vêcu au XII Siecle, & qu'il étoit Espagnol. Mr. des Cordes Chanoine de Limoges lui avoit prêté un Manuscrit de cette Histoire, où il y avoit une Préface composée par un Prieur un peu avant l'an 1200 (3). Cette Préface témoigne que ce Prieur avoit recouvré ce Manuscrit depuis peu, & qu'on le lui avoit apporté d'Espagne, & qu'il le prenoit pour une Histoire de l'Archevéque Turpin, à l'intercession duquel il se recommande dévotement. On sera bien aise de trouver ici ses propres paroles: *Gaufredus Prior Vosiensis, sacro Martialis conventui & universo Clero Lemovicini climatis gaudiis sempiternis perfrui. Egregios invicti Regis Caroli triumphos ac præcelsi Comitis Rotholandi prædicandos agones in Ispania gestos nuper ad nos ex Esperia delatos gratanter excepi & ingenti studio corrigens scribere feci, maximè quod apud nos ista latuerant hactenus, nisi quæ joculatores in suis præferebant cantilenis. Quia verò scriptura ipsa Scriptorum vitio depravata ac pene deleta fuerat, non sine magno studio decorando correxi, non superflua subtrahens, sed quæ necessaria aderant, addens, ne quis me putet reprehendere Inclitæ laudis Turpinum qui se infrascripta scripsisse fatetur. Ego tanti Pontificis oratibus mihi à judice pio dari veniam opto* (4).

(*C*) *Que des Papes ou des Conciles l'eussent déclaré authentique.*] Vossius aiant observé que cette Histoire est intitulée dans le Manuscrit du College de saint Benoit à Cambrige, *Liber Turpini Archiepiscopi Rhemensis quomodo Carolus Rex Francorum adquisivit Hispaniam*, ajoûte que le Pape Calixte l'a déclarée authentique (5). Il ne dit pas cela de son chef, mais sur la foi de Thomas James, qu'il suppose fondé, ou sur le Titre, ou sur quelque Note du Manuscrit: *Hunc librum dicit Papa Calixtus esse authenticum, ut adjungit Thomas James: ut puto ex MSti operis inscriptione sive nota ei addita* (6). Vossius ne connoissoit pas le vrai fondement; il ne se souvenoit point d'un certain endroit du *Fasciculus temporum*. On va voir ce que c'est. Mr. du Plessis Mornai, parlant de quelques Canons d'un Concile célébré à Rheims l'an 1119, y appose cette réflexion, „ & „ notés de quel esprit pouvoient estre meus ces bons Eves„ ques, qui en ce mesme Concile authentiquent l'Histoire „ de Charle-Magne escrite par l'Archevesque Turpin, fabu„ leuse & ridicule s'il y en eut onq, & telle convaincue & „ jugée par Baronius mesme (7)". Voici ce que Coeffeteau lui répondit: *Il cite en marge son petit Chroniqueur le* Fasciculus temporum, *qui ne dit pas un seul mot de ce Sinode? Voicy d'où est venuë la fourbe, parlant de Calixte il dit*, Il a fait un petit Livre des miracles de S. Jacques: Il a aussi fait un Statut de l'Histoire de Charles, décrite par le bienheureux Turpin Archevesque de Rheims. *Et donc, Lecteur, n'est-ce pas conclure en galant homme? Calixte a faict un Statut de l'Histoire de Charles, escrite par l'Archevesque de Rheims: Ergo le Concile de Rheims, où il presidoit, a authentiqué cette Histoire. Certes ils avoient bien d'autres affaires, sans s'amuser à ces fables. Mais derechef où est-ce que son petit Chroniqueur a trouvé que Calixte ait fait ce Statut? Quelle apparence qu'il se soit seulement soucié de ce Roman* (8)? Le Jésuite Gretser, répondant au même Livre de du Plessis, ne sait s'il faut mettre au nombre des fables ce que l'on conte de cette authenticité de l'Historien Turpin. Peut-être, dit-il, ne se tromperoit-on pas si l'on nioit tout cela; car les Actes de ce Concile, ni le Commentaire de Hesson le Scholastique, n'en font aucune mention (9). Le *Fasciculus temporum* n'en parle que d'une maniere vague: *Statuit etiam* (Calixtus) *Historiam Caroli descriptam à beato Turpino Remensi Archiepiscopo.* Il ne dit point quel fut ce Statut, où & comment on le fit: mais accordons, ajoûte Gretserus, que Calixte approuva ce Livre; quel profit en reviendra-t-il au Mystere d'Iniquité? Cette Histoire de Turpin n'est pas si menteuse, que les Protestans ne la publient avec les anciennes Histoires; *At demus Calixtum Historiam Turpini statuisse, hoc est, confirmasse, quid utilitatis inde ad Mysterium Plessæum redit? Quæ tam fabulosa non est, ut abstinerent ipsis etiam Sectarios, quo minus eam cum aliis veterum monumentis publicent. Testis Justus Reuberus, qui à suo Tomo Antiquorum Scriptorum* Turpinum *excludere, turpe duxit* (10). Cette derniere partie de la Réponse de ce Jésuite est pitoiable; car si c'est une conduite honteuse à un Concile, comme elle l'est sans doute, d'approuver un Livre tout rempli de fables impertinentes, la réflexion de du Plessis est très-judicieuse. Et puis n'est-ce pas prouver fortement qu'une Histoire est bonne, que de dire qu'un Compilateur Huguenot ou Luthérien l'a publiée avec d'autres Livres? Ne suffit-il pas quelquefois pour insérer un Ouvrage dans une Compilation, qu'il ait quelque antiquité? & après tout, pour être orthodoxe, est-on nécessairement heureux à bien choisir ce qui mérite d'avoir place dans un Recueil d'Historiens? Gretser eût bien fait de s'en tenir à sa premiere Réponse; il lui devoit suffire que les paroles du Faisceau des tems sont incapables de faire preuve. Mr. Rivet en tombe d'accord; voici comment il replique pour Mr. du Plessis (11): *Il n'importe rien si* Calixte *a confirmé l'Histoire de Turpin en Concile, ou si seulement il l'a faict de son autorité hors le Concile. On ne peut dier que le Chartreux collecteur du Faisseau des temps ait escrit ces mots*, Statuit Historiam Caroli, descriptam à B. Turpino, Rhemensi Archiepiscopo. *Ici Coëffeteau faict une insultation* de galant homme, *après sa fausse version*, il a faict un Statut de l'Histoire de Charles: *au lieu qu'il y a* il a statué, *c'est à dire*, establi ou confirmé *l'Histoire de Charles. Il apprendra à loisir, de quelque petit Grammairien, la difference qu'il y a entre* Statuere Historiam, & Statuere de Historia. *Si le petit Chroniqueur s'est trompé, s'il a dit cela sans Auteur, nous n'en sommes pas coulpables. Nous rendons aux Papistes ce qu'ils nous donnent. Pour moi j'ai bien quelque opinion qu'il s'est mespris, & qu'au lieu des Statuts de Calixte*, pour l'establissement de l'Archevesque Turpin, *il s'est equivoqué, & a pensé qu'il y alloit de l'establissement de l'Histoire de l'Archevesque Turpin.*

(1) Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 545.

(2) Arnaldus Oihenartus, Notitia utriusque Vasconiæ, *p.* 397.

(3) *Mihi præfatio historiæ illi, à Gaufredo Priore Vosiensi, qui paulò ante annum* 1200 *scribebat, in exemplari manuscripto, cujus copiam fecit Joannes Cordesius Canonicus Lemovic. præfixa, planè persuadet hoc opus, recens tempore Gaufredi vulgatum, Hispani hominis illo ipso seculo* XII *viventis, abortum esse.* Oihenarti Notitia Vasconiæ, *pag.* 397.

(4) *Apud* Oihenartum, *ibid.*

(5) Vossius, de Histor. Latinis, *Libr. II, Cap. XXXII, pag. m.* 399.

(6) Vossius, de Histor. Latinis, *Libr. II, Cap. XXXII, pag. m.* 399.

(7) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 279, *citant le* Fasciculus temporum an. 1119.

(8) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'iniquité, *pag.* 754.

(9) *Neque enim in Actis quidquam hujus apparet, ut nec in Commentario Hessonis Scholastici, qui res gestas hujus Concilii ex professo literis mandavit* Gretser. *in* Examine Mysterii Plessæani, *pag.* 375.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystere d'Iniquité, *Tom. II, pag.* 238.

TURREL, ou **TURREAU** (PIERRE) en Latin *Turellus*, Philosophe & Astrologue (*a*), & Recteur des Ecoles de Dijon sa patrie (*b*), vivoit sous le Regne de Louïs XII & sous celui de François I. Voiez ce que j'en ai dit dans les Remarques B & C de l'Article CASTELLAN. J'ajoute qu'il est Auteur d'un petit Livre intitulé *Le Periode, c'est-à-dire la fin du Monde, contenant la disposition des choses terrestres par la vertu & influence des corps celestes.* Cet Ouvrage fut imprimé à Lion l'an 1531. On a aussi de lui un Ecrit qui fut imprimé au même lieu, & qui a pour Titre *Fatale précision par les Astres & disposition d'icelles sur la region de Juppiter maintenant appellée Bourgoigne pour l'an 1529 & pour plusieurs années subsequentes* (*c*). Jaques Tahureau en ses Dialogues s'est fort moqué de ce *Periode ou fin du Monde*. Longolius *loue extrêmement* Pierre Turrellus dans son Oraison prononcée & imprimée à Poïctiers l'an 1510, *touchant la louange des François, comparez aux Romains.* Pierre de Saint Julien au feuillet 13 & 14 de son Histoire des Bourguignons parle d'une Table Chorographique de Bourgogne, & d'une Histoire de Bourgogne composées par ce Turrel (*d*). Si l'on en veut croire Paradin, cet Astrologue avoit prédit à Madame la Régente le malheur de la journée de Pavie un peu auparavant (*e*). Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre la *Franco-Gallia* de François Hotman (*A*).

(*a*) Du Verdier Vau Privas Biblioth. Franc. pag. 1065.

(*b*) La Croix du Maine, Bibliotheque Franc. pag. 417.

(*c*) *Tiré de* Du Verdier Vau Privas, Biblioth. Françoise, *pag.* 1065.

(*d*) *Tiré de* La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 515.

(*e*) Paradin, Histoire de nostre temps, *pag. m.* 132.

(*A*) *Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre la* Franco-Gallia *de François Hotman.*] Nous avons nommé deux Auteurs (1), qui réfutérent cet Ouvrage. En voici un troisieme. *Petri Turelli, Campani, & in supremo Galliarum Senatu Advocati, contra Othomanni Franco-Galliam Libellus, Parisiis apud Michael. de Roigny* 1576 *in* 8. Ce Traité fut dédié à Christophle de Thou premier Président au Parlement de Paris, & il est daté du 12 de Septembre 1575. „ L'Auteur y prouve qu'en fait de „ Roiaume les successions sont à preferer aux élections. „ Il dit un mot sur la fin de la Loi Salique, & de la fameu„ se question si les femmes peuvent être appellées à succe„ der au Roiaume de France (2)".

(1) Papyre Masson, & Antoine Matharel. *Voiez la Remarque* (I) *de l'Article* HOTMAN.

(2) *Tiré d'un Memoire manuscrit, communiqué par Mr.* Lancelot.

TURRETTIN (FRANÇOIS) Ministre & Professeur en Théologie à Geneve sa patrie (*A*), naquit le 17 d'Octobre 1623. Aiant étudié à Geneve, à Leide, à Paris, à Saumur, à Montauban, & à Nimes avec beaucoup de progrès, il fut reçu au saint Ministere l'an 1648, & servit en même tems l'Eglise Françoise & l'Eglise Italienne de Geneve. Deux ans après on lui offrit la Chaire de Professeur en Philosophie, qu'il refusa; mais il accepta la vocation de l'Eglise de Lion (*a*). On le rappella à Geneve au bout d'un an, parce qu'on avoit besoin de lui pour des Leçons de Théologie. Il commença d'en faire l'an 1653. Il fut député en Hollande l'an 1661, pour demander les secours d'argent dont la ville de Geneve avoit besoin. Il eut dans ce Voiage tout le succès que l'on s'en pouvoit promettre; & il se fit souhaiter passionnément par les Eglises Wallonnes de La Haie, & de Leide, & par l'Université de cette derniere ville. Il reprit les exercices de sa Charge dès qu'il fut de retour, & il les continua jusques à sa mort avec une application très-particuliere. Il mourut le 28 de Septembre 1687, avec les marques les plus édifiantes d'un ardent amour de Dieu (*b*). Ce fut un homme de beaucoup de mérite, éloquent, judicieux, laborieux, savant, & zélé pour l'Orthodoxie. Tout cela paroît par les Ouvrages qu'il a donnez au public (*B*). Il a laissé un fils qui a des dons extraordinaires (*C*).

(*a*) *Pour remplir la place de feu Aaron Morus, frere de Mr. Morus.*

(*b*) *Tiré de son* Oraison funebre, *prononcée à Geneve par Mr.* Pictet *le 3 de Novembre* 1687.

(*A*) *A Geneve sa patrie.*] FRANÇOIS TURRETTIN son aïeul, d'une ancienne & noble Famille de Luques, aiant quitté l'Italie pour la Religion, s'arrêta quelques années à Anvers, & vécut familiérement avec le célébre sainte Aldegonde. Il s'en alla ensuite à Zurich, & enfin il se fixa à Geneve, où il eut un fils nommé BENOIT TURRETTIN qui a été un illustre Professeur en Théologie à Geneve, fort connu par ses Ecrits (1); c'est le pere de notre François Turrettin. Vous trouverez toutes ces choses dans l'Oraison funebre de celui-ci prononcée par Mr. Pictet son neveu, Piece très-éloquente, & digne de la réputation de l'Auteur, qui est Ministre & Professeur en Théologie à Geneve, & Auteur, entre autres Ouvrages, d'une Morale Chrétienne en plusieurs Volumes *in* 12, & d'une *Theologia Christiana* in 8.

(*B*) *Les Ouvrages qu'il a donnez au public.*] Outre des Sermons dédiez à Madame de Schomberg, il a fait une Réponse à l'Ecrit qu'un Chanoine d'Anneci avoit publié, pour rendre odieux les Protestans, entre autres choses sur la doctrine de l'obéissance des Sujets à leurs Princes légitimes. Il a fait aussi une Réponse à la Lettre que l'Evêque de Luques écrivit aux familles de Geneve, originaires de son Diocese, pour les exhorter à la Profession de la Catholicité que leurs ancêtres avoient quittée. Mais ce qui l'immortalisera principalement est son *Institutio Theologiæ Elencticæ* en 3 Volumes *in* 4 (2), & ses Theses *de satisfactione Christi* contre les Sociniens, & *de necessaria secessione ab Ecclesia Romana.*

(*C*) *Il a laissé un fils qui a des dons extraordinaires.*] J'ai cité quelque part (3) les doctes Theses qu'il soutint à Leide l'an 1692. La Philosophie de Mr. Descartes qu'il a si bien apprise de Mr. Chouët (4), donne un grand relief aux lumieres qu'il s'est acquises dans la Théologie. On a érigé en sa faveur une Charge de Professeur en Histoire sacrée dans l'Académie de Geneve, & il en remplit les fonctions très-dignement, comme aussi celles de Ministre.

(1) *Il a fait entre autres Livres la* Défense des Versions de Geneve contre le Pere Coton. *Cet Ouvrage est en 2 Volumes in 4. Il publia aussi des* Sermons *François sous le Titre de* Profit des châtimens. *Il avoit été Ministre de l'Eglise de Nimes.*

(2) *Voiez l'éloge qu'on en a fait dans l'Edition de Hollande 1696. On l'a abrégé en faveur des Etudians. L'Auteur de cet Abregé, imprimé pour la 2 fois à Amsterdam* 1695, *se nomme* Leonard Ryssenius.

(3) *Dans l'Article* NICOLLE, *Citation* (15).

(4) *Cet illustre Professeur, Ornement de Geneve sa patrie, a été tiré depuis long tems de sa Profession, pour être admis au Gouvernement de la République.*

TUSCUS (BALERUS) passa, dit-on, pour l'Auteur d'un Livre qui fut condamné par l'Inquisition l'an 1622, & qui étoit intitulé *Tela Catholica contra judicia erronea*; il passa, dis-je, pour l'Auteur de cet Ouvrage, parce que l'on crut y reconnoître son style (*a*). Frere Ange de la Purification, Historiographe des Carmes déchaussez, se servit de cet exemple, pour autoriser les soupçons qu'il eut que le Jésuite Conrad Janningus étoit l'Auteur d'une Lettre qui couroit sous le nom de l'Empereur à sa Majesté Catholique l'an 1696, & il allégua aussi que saint Jerôme reconnut à cette conformité de style que Jean de Jerusalem étoit l'Auteur d'une Lettre (*b*). Nous verrons ci-dessous ses illusions (*A*). Il est certain que la Lettre qui courut sous le nom de l'Empereur fut effectivement écrite par sa Majesté Impériale.

(*a*) Lambert. Batavus, *in* Arte nautica Catholica, *Libr. II, Cap. IX, apud* Papebroch. Elucidat. Hist. *pag.* 149.

(*b*) Hieron. Epist. XV, *apud* Papebroch. Elucid. Hist. *pag.* 149.

(*A*) *Nous verrons ci-dessous ses illusions.*] Le Pere Papebroch, qui a inséré dans l'un de ses Livres la Plainte portée au Tribunal de l'Inquisition par cet Historiographe des Carmes déchaussez, rapporte que l'Ambassadeur de S. M. I. à Madrid demanda, que l'Auteur de cette Plainte si injurieuse à l'Empereur fût châtié, & qu'on disoit que ce Carme n'évita la peine qu'en desavouant la délation. Notez que le délateur, voulant prouver que la Lettre, qu'il traitoit de supposée, étoit du style de Janningus, avoit cité comme deux Ecrits de ce Jésuite deux Ouvrages qui avoient été composez par le Carme Sebastien de Saint Paul (1). N'étoit-ce pas bien prouver la conformité de style? Le Pere Papebroch ajoûte (2), qu'il n'a trouvé le nom de Balerus Tuscus dans aucune Liste des Ouvrages condamnez par l'Inquisition, & il soupçonne que ce Balerus aiant mis son nom à la tête de quelque Livre, où les Réglemens secrets de la Compagnie des Indes Orientales étoient blâmez, les Ministres de Hollande le censurérent, & que l'Auteur sans se nommer opposa à cette Censure ses *Tela Catholica* qui furent aussi condamnez. Il soupçonne aussi que Lambertus Batavus étoit un Capitaine de vaisseau au service des Provinces Unies, & par conséquent Huguenot, & que son Livre enseignoit l'Art de naviger par tout le monde. Enfin il dit que les plus experts dans ces matieres n'ont pu encore rien découvrir touchant cet Ouvrage à Amsterdam. *Ipso* (libro) *necdum reperto, licet ab ejusdem rerum peritissimis Amstelodami quæsitus sit* (3). Je n'ai trouvé personne qui eût ouï parler de ce Livre-là, & je n'en ai rencontré le Titre dans aucun Catalogue.

(1) Daniel Papebrochius, Elucidat. Historica actorum in Controversia Carmelitica, *pag.* 150. *Voiez aussi la I Partie de sa Réponse, Art. XI, num.* 240, 241.

(2) *Idem, ibid. p.* 153.

(3) Daniel Papebrochius, Elucidat. Historica actorum in Controversia Carmelitica, *pag.* 153.

V.

VAYER (FRANÇOIS DE LA MOTHE LE) Parisien, Conseiller d'Etat ordinaire, & Précepteur du Duc d'Anjou frere unique du Roi Louïs XIV, a été un fort savant homme. Il fut reçu à l'Académie Françoise le 14 de Février 1639 (*A*). Il avoit plus d'érudition & de lecture que la plupart de ses Confreres; mais ils écrivoient presque tous plus élégamment que lui: car il n'avoit pas une grande politesse dans son style; & s'il avoit voulu se servir de sa mémoire & de sa lecture des Livres Latins beaucoup moins qu'il ne faisoit, il auroit été pourtant fort éloigné de la perfection en matiere de langage. C'étoit un homme d'une conduite réglée, semblable à celle des anciens Sages; un vrai Philosophe dans ses mœurs, qui méprisoit même les plaisirs permis, & qui aimoit passionnément la vie de cabinet, & à lire & à composer des Livres. Cette régularité, cette austérité, cette sagesse, n'empêchérent point qu'on ne soupçonnât qu'il n'avoit nulle Religion (*B*). On se fondoit apparemment sur certains Dialogues qu'il avoit faits, & qui parurent sous le nom d'Orasius Tubero (*a*), & sur ce qu'en général il faisoit paroître dans ses Ouvrages trop de prévention pour la Sceptique, ou pour les principes des Pyrrhoniens. Il est sûr qu'il y a beaucoup de libertinage dans les Dialogues d'Orasius Tubero: mais qui en voudroit conclure, que l'Auteur n'avoit point de Religion, se rendroit coupable d'un jugement téméraire; car il y a une grande différence entre écrire librement ce qui se peut dire contre la foi, & le croire très-véritable. Plusieurs se persuadent que ces Dialogues l'empêchérent d'occuper la place qu'on lui avoit destinée de Précepteur de sa Majesté (*C*). Cela est peu apparent, puis que si la Reine & le Cardinal Mazarin eussent été ébranlez par cette raison, ils ne lui eussent point confié le frere unique du Roi. On a été surpris qu'un homme si sage ait écrit fort librement sur des matieres obscenes (*D*), & en même tems on a été assez équitable pour n'en rien conclure

(*A*) *Il fut reçu à l'Académie Françoise le 14 de Février 1639.*] Mr. Esprit & lui y furent reçus le même jour (1). Voici ce que Mr. de Balzac écrivit sur ce sujet à son ami Mr. Chapelain: *Je me rejouis, Monsieur, de la nouvelle acquisition que* l'Académie *a faite du Philosophe* ****, *qui en effet est un galand homme, & ne laisse pas d'avoir de l'esprit, quoy qu'il se serve la pluspart du temps de celuy d'autruy* (2). J'observe en passant que Monsr. Moreri se trompe, quand il dit que La Mothe le Vayer *fut des premiers que l'on reçut dans l'Académie Françoise.* Cela ne se doit point dire d'un homme qui fut élu à la place d'un Académicien mort (3).

(*B*) *On soupçonna qu'il n'avoit nulle Religion.*] Patin sera mon témoin. „ Monsieur de la Mothe le Vayer a été „ depuis peu appellé à la Cour, & y a été installé Précep- „ teur de Monsieur le Duc d'Anjou, frere du Roy. Il est „ âgé d'environ 60 ans, de médiocre taille, autant Stoï- „ que qu'homme du monde, homme qui veut être loué & „ ne loue jamais personne, fantasque & capricieux, & „ soupçonné d'un vice d'esprit, dont étoient atteints Dia- „ goras & Protagoras (4)". Patin écrivoit cela le 13 de Juillet 1649.

(*C*) *Plusieurs se persuadent que ces Dialogues l'empêchérent d'occuper la place de Précepteur de Sa Majesté.*] Le docte Naudé m'apprend des choses qui combattent ce sentiment. Voici ce qu'il dit: „ Aussi m'estois-je tousiours per- „ suadé qu'une des difficiles choses qui fust en Cour, estoit „ le choix des hommes. Mais je l'esprouvay entierement „ lors qu'il fut question de donner un Precepteur au Roy, „ car l'intention de la Reyne & de ses Ministres, estant de „ commettre à cette charge l'un des plus suffisans & des „ plus renommez & estimez personnages qui fust en Fran- „ ce, on jetta premierement les yeux sur Monsieur de la „ *Motte le Vayer*, comme sur celuy que le Cardinal de Ri- „ chelieu avoit destiné à cette charge, tant à cause du beau „ livre qu'il avoit fait sur l'éducation de Monsieur le Dau- „ phin, qu'eu esgard à la reputation qu'il s'estoit acquise „ par beaucoup d'autres compositions Françoises, d'estre „ le Plutarque de la France; mais la Reyne ayant pris re- „ solution de ne donner cet employ à aucun homme qui fust „ marié, il fallut par necessité songer à un autre, qui fut „ Monsieur *Aubert* Abbé de Sainct Remy, Principal du „ College de Laon, Chanoine de ladite ville, & Professeur „ du Roy en langue Grecque, de la civilité duquel, com- „ me aussi de sa probité, doctrine, & facilité à s'expliquer „ nettement tant en Latin qu'en François, personne ne „ peut douter, *modò caput habeat extra cucurbitam:* mais „ ny luy, ny Monsieur *Gassendi*, cet unique Oracle en nos- „ tre siecle de la Philosophie, des Mathematiques, de l'As- „ tronomie, & de tout ce qu'il y a de meilleur dans les „ sciences plus relevées; ny aussi Monsieur *Rigaud*, quoy „ qu'il soit le Coryphée de nos Humanistes, & homme de „ la portée que chacun sçait en toutes les autres sciences, „ aprés avoir esté mis à la coupelle du Cabinet, sans qu'eux- „ mesmes en fussent advertis, n'y resisterent pas si bien que „ Monsieur l'*Abbé de Beaumont*, Docteur en Theologie & „ maintenant trés-digne Evesque de Rodez, qui fut aussi „ preferé à un autre des plus brillantes lumieres du Clergé, „ parce que n'estant inferieur à tous les precedens, il avoit „ encore d'autres qualitez qui firent pancher finalement la „ balance de son costé (5)". La raison que j'ai alléguée (6) contre ceux qui veulent, que les Dialogues d'Orasius Tubero aient fait exclure notre Le Vayer de cette Charge, me paroît démonstrative; car encore que l'on prenne de plus près garde à ce qui concerne l'éducation d'un jeune Roi, qu'à ce qui concerne l'éducation d'un frere de Roi, on ne consentiroit jamais à donner aux freres d'un grand Monarque les Précepteurs qu'on n'eût pas voulu lui donner, dans la crainte qu'ils ne l'élevassent à l'impiété. Si d'autres raisons n'eussent point nui à La Mothe le Vayer, on l'eût choisi tout aussi-tôt pour Précepteur de Louïs XIV, nonobstant ces mauvais Dialogues, que pour Précepteur du Duc d'Anjou: car puis qu'on jugea qu'un homme si sage se garderoit bien d'inspirer à ce jeune Duc le libertinage d'Orasius Tubero, on auroit jugé qu'il n'eût jamais eu l'audace de l'inspirer au jeune Monarque. Le Cardinal Mazarin se connoissoit trop en gens, pour ne savoir pas qu'un Philosophe qui se laisse aller au Pyrrhonisme de Religion, par je ne sai quelle enfilade de raisonnemens, est d'un tout autre caractere qu'un homme qui devient impie par brutalité, & par débauche. Un tel Philosophe, s'il ressemble d'ailleurs à La Mothe le Vayer, seroit bien marri que des personnes capables d'en faire un mauvais usage fussent imbues de ses sentimens (7). Il a toûjours la discrétion d'en éloigner la jeunesse, & à plus forte raison un Prince dont la solide piété peut contribuer extrémement au bonheur public.

Ce que Moreri débite que La Mothe le Vayer a fait la fonction de Précepteur de sa Majesté pendant un an est une chose que Mr. Pellisson asseure (7*); & nous apprenons d'un autre Ecrivain (7**) que cette fonction commença au mois de Mai 1652, & qu'elle fut donnée par le propre choix de la Reine mere à La Mothe le Vayer qui avoit déjà la Charge de Précepteur du frere du Roi. On ne peut pas conclure de ce que Mr. Pellisson ne parle que d'une année, que cette fonction n'ait duré qu'un an. Il faut seulement conclure qu'elle n'avoit encore duré que ce tems là lors qu'il en parloit, c'est-à-dire lors qu'il publioit son Histoire de l'Académie Françoise l'an 1653; mais, quoi qu'il en soit, cela confirme ce que j'ai dit en réfutant ceux qui ont cru que les Dialogues d'Orasius Tubero firent exclure leur Auteur.

(*D*) *Il a écrit fort librement sur des matieres obscenes.*] Il y a des pensées bien gaillardes, & des expressions bien sales, dans les Dialogues d'Orasius Tubero: mais ce n'est rien peut-être en comparaison de la III (8) & de la IV (9) Journée de l'Hexameron rustique. Ses autres Livres ne contiennent rien de semblable, encore qu'en certains endroits il débite, ou par citation, ou sans citation, quelques pensées un peu cyniques. Il me semble qu'il a fait son Apologie en deux manieres. I. En faisant voir (10) que Seneque, Dion Chrysostome, & saint Augustin, ont mis dans leurs Livres certaines choses si sales & si vilaines, qu'il n'y a presque personne qui n'en soit choqué, & cependant *le premier est reconnu pour le plus austere des Romains au fait de la morale, le second.....pour la merveille de son siecle, & le troisiéme pour l'un des premiers Docteurs de l'Eglise* (11). II. En établissant pour Maxime (12), *Que les livres d'un homme sont de fort mauvais garans de ses inclinations, & qu'on ne peut former un bon jugement des mœurs d'une personne par ses écrits.* Voions ce qu'il dit pour confirmer cette These (13): *S'il faloit mal juger de tous les Auteurs qui ont choisi pour theme des matieres assez gaillardes, non seulement le Centon d'Ausone, & les Hendecasyllabes de Pline le jeune, les eussent diffamez à perpetuité; mais Platon même & Xenophon auroient bien de la peine à s'excu-*

(*a*) *Ces Noms, & ceux de* Tubertus Ocella, *sous lesquels il s'est désigné en quelques rencontres, se rapportent à la signification de* la Mothe le Vayer, *ou* Voyer.

(1) Pellisson, Hist. de l'Acad. Françoise, *pag. m.* 228.

(2) Balzac, Lettre I du IV Livre à Chapelain, *pag.* 149, 150, *Edition de Hollande* 1661. *Cette Lettre est datée du 4 de Janvier* 1639.

(3) *Voiez* Pellisson, Histoir. de l'Académie Françoise, *pag.* 228.

(4) Patin, Lettre XXII, *pag.* 97 & 98 *du I Tome.*

(5) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 575.

(6) *Dans le Corps de cet Article.*

(7) *Conferez ce que dessus, Article de* DES BARREAUX, *Rem.* (*F*) *au* 2 *à linea.*

(7*) Pellisson, Hist. de l'Academ. Françoise, *pag. m.* 352.

(7**) Pierre de Saint Romuald, *in Continuatione* Chronici Ademari, *p.* 534, 535.

(8) *Il y traite des parties appellées honteuses aux hommes & aux femmes.*

(9) *Il y explique l'Antre des Nymphes, comme si* Homere *avoit entendu par là les parties honteuses de Penelope.*

(10) Hexaméron Rustique, *pag.* 43 *& suiv. Conferez ce qui est dit dans l'Article de* SANCHEZ, (Thomas), *Rem.* (C).

(11) *Là-même, pag.* 42.

(12) *Là-même, pag.* 41.

(13) *Là-même, pag.* 99.

clure au préjudice de ses mœurs: tant il est vrai que le public n'est pas toujours téméraire, aveugle, & inique dans ses jugemens! Ceci nous donnera lieu de satisfaire à une question, qui a été proposée depuis

s'excuser des libertez qu'ils se sont données dans leurs compositions. L'on peut dire de plus, que generalement parlant il se feroit les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont écrit.

Accius esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces qui fera bella canunt (†).

Aussi la fausseté de ce raisonnement faisoit autrefois soutenir (‡) à Timée, qu'Homere & Aristote avoient esté de grands goulus, ce dernier ayant souvent parlé de l'assaisonnement des vivres; & le premier employé plusieurs fois le mot δαιτρεύειν, *qui veut dire distribuer des viandes. Et si de telles consequences estoient bonnes, comme Virgile passeroit necessairement pour un grand homme de guerre, & Dioscoride pour un infame empoisonneur; les pieuses Meditations de l'Aretin prouveroient sa sainteté, & les belles Sentences de Seneque au sujet de la pauvreté le feroient croire necessiteux, nonobstant les sept millions d'or qu'on lui attribue, & ses huit cens mille livres de revenu* (14).

REFLEXIONS sur les Conséquences qui se peuvent tirer des Ecrits d'un Homme à ses Mœurs.

La Maxime de La Mothe le Vayer considérée en général est très-véritable: le jugement que l'on voudroit faire de l'intérieur d'un homme par ses Ecrits seroit faux en mille rencontres. Salluste est un exemple qu'on peut ajoûter aux précédens. Ce qu'il dit „ contre la corruption & „ les desordres de son siecle ne sauroit être mieux dit, „ mais il devoit le laisser dire à Caton, ou à quelque au- „ tre de ces séveres qui se piquoient de l'ancienne disci- „ pline; & à mon gré une declamation contre le luxe „ & le debordement de la vie n'étoit pas une moindre „ incongruité dans l'Histoire de Salluste, repris de deban- „ che par le Censeur en plein Senat, & accusé deux fois „ d'adultere devant le Preteur (15), que l'eût été dans „ les Commentaires de César une Invective contre l'am- „ bition de regner (16)". Voiez de quelle maniere Ciceron se moque de la Harangue que Clodius avoit faite, contre le relâchement des Romains dans le service divin (17). Le Monde a toujours été plein, & l'est encore, de gens qui déclament contre le vice, & qui sont fort corrompus, qui sont graves & séveres dans leurs Ecrits, & fort relâchez dans leur conduite. On seroit donc bien dupe, si l'on jugeoit de leurs mœurs par leurs Ouvrages. Mais a-t-on droit de dire par la régle des contraires, qu'il y a des gens dont les mœurs sont plus rigides que les Ecrits? Je croi que l'on a ce droit; mais il est plus rare qu'un Auteur se donne beaucoup de licence dans ses Livres, & peu dans ses mœurs, qu'il n'est rare qu'il s'en donne beaucoup dans ses mœurs, & peu dans ses Livres. Il est bien aisé de comprendre les raisons de la différence; car qui peut le plus peut le moins; mais qui peut le moins ne peut pas le plus. Qu'y a-t-il de plus facile que de déclamer en vers ou en prose contre les déréglemens du siecle, & qu'y a-t-il de plus mal-aisé que de n'y prendre aucune part? Un homme sage fait donc ce qui est le plus difficile; il ne lui est donc pas mal-aisé d'édifier par les productions de sa plume; car ceci est infiniment plus facile que cela. Mais de ce qu'un homme peut composer des Ouvrages édifians, & dévots, & nettoiez de toute licence morale, il ne s'ensuit pas qu'il puisse vivre avec une telle régularité. Ceci est infiniment plus difficile que cela.

Allons plus directement au fait. Catulle & Ovide, dont les Vers sont si impurs, vivoient comme ils écrivoient. Leurs débauches avec les femmes étoient excessives. On peut assurer la même chose des Poëtes François qui ont composé le Parnasse Satirique, & de plusieurs Poëtes Italiens dont les Poësies sont fort sales. Ainsi cette Sentence sera très-vraie:

Raro moribus exprimit Catonem
Quisquis versibus exprimit Catullum.

Mais en accordant tout cela on ne ruïneroit point l'Apologie de La Mothe le Vayer; car il y a des intervalles immenses entre ces deux choses: 1, raconter des vilainies que l'on a faites, les louer, les applaudir, y exhorter ses Lecteurs: 2, rapporter des Avantures galantes en des termes un peu trop vifs & trop naïfs; égaier beaucoup un récit, en condamnant les actions, ou en ne les approuvant pas; exposer un point de doctrine (18), ou une pensée de Mythologie avec des phrases qui représentent des impuretez. La premiere de ces choses est inexcusable, infame, punissable sévérement. Mais la seconde peut n'être qu'un jeu d'esprit, & ne donne point de droit d'en inférer rien au préjudice de l'honnêteté & de la vertu de son Auteur. C'est ce qui sauve notre Le Vayer.

Je dirai par occasion, qu'il ne faut pas condamner universellement d'impudicité tous les Poëtes dont les Vers ne sont point chastes. Catulle ne mérite point d'être compris dans l'Apologie qu'il leur a dressée: il va trop loin au-delà des bornes dans la plupart de ses Poësies, & même dans l'Epigramme où il prétend se justifier. Elle suffit à sa juste condamnation.

(†) Ovid. 1 Trist.

(‡) Ex Pol. in Exc. Const.

(14) Voiez dans Meibomius, in Vita Mæcenatis, Cap. XXII, p. 132, 133, plusieurs recueils touchant l'opposition entre les Mœurs de Seneque & ses Ecrits.

(15) Conférez ce qui est dit dans l'Article METELLA, Citat. (13).

(16) Le Pere Le Moine, Discours de l'Histoire, pag. 185.

(17) Cicero, in Orat. de Haruspicum responsis.

(18) Voiez ce qui a été dit pour la défense de LUCRECE, dans son Article, Remarque (G).

Pædicabo ego vos, & irrumabo
Aureli pathice, & cinæde Furi:
Qui me ex versiculis meis putatis,
Quod sint molliculi, parum pudicum,
Nam castum esse decet pium poëtam
Ipsum. Versiculos nihil necesse est:
Qui tum denique habent salem, ac leporem,
Si sunt molliculi, ac parum pudici,
Et quod pruriat incitare possunt.
Non dico pueris, sed his pilosis,
Qui duros nequeunt movere lumbos (19).

Ovide, Martial, & plusieurs autres, doivent être pareillement exclus du bénéfice de cette justification, quoi qu'ils protestent de leur innocence, & de la pureté de leur vie au milieu des impuretez de leur Muse (20). C'est en vain que Beroalde a taché de les excuser: il s'est rendu ridicule, quand il a dit que s'il faloit condamner avec leurs Auteurs les Livres où l'on rencontre des galanteries criminelles, il faudroit traiter ainsi les Ecritures canoniques: *Si scripta omnia quibus amores, res amatoriæ continentur sunt cum suis scriptoribus repudianda, repudientur Canonicæ scripturæ, hoc est instrumenti veteris luculenta illa volumina, quibus nihil sacratius, nihil religiosius, nihil mysticum magis æstimatur* (21). Cela est pitoiable, & ne se rapporte aucunement à la raison pour laquelle ces Poëtes sont condamnez (22). Mais si ceux-là ne méritent point de jouïr du bénéfice dont je parle, il y en a plusieurs autres qui méritent d'en jouïr. Leurs Poësies lascives n'ont été qu'un jeu d'esprit: la contagion de ces idées impures ne corrompoit point leurs cœurs: ils faisoient ces Vers pour débiter des pensées ingénieuses; ils ne pouvoient résister à la tentation de s'exprimer d'une maniere qui feroit louer leur génie: ils vouloient s'accommoder au goût d'une infinité de Lecteurs, qui trouvent là un sel & des agrémens qui les enchantent. Ils eussent bien fait de résister à la tentation, *tanti non erat esse te disertum*: mais enfin ce n'étoient que des paroles; leurs mœurs conservoient leur intégrité, & l'on pouvoit leur appliquer ce qu'un Empereur a dit de Voconius, *Lascivus versu, mente pudicus erat* (23); ce qu'il n'eût jamais osé dire, ajoûte Apulée, si les vers trop libres étoient une preuve d'impudicité (24). Ausone, aiant besoin de prévenir les soupçons qu'on pourroit former contre sa sagesse, en vertu du *Cento nuptialis* qu'il avoit fait, allegue plusieurs personnes irreprochables dans leur conduite, qui s'étoient donné beaucoup de licence dans leurs Vers (25): *Sed quum legeris, adesto mihi, adversum eos, qui ut Juvenalis ait*, Curios simulant, & Bacchanalia vivunt, *ne forte mores meos spectent, de carmine.*

Lasciva est nobis pagina, vita proba:

Ut Plinius dicit. Meminerint autem, quippe eruditi, probatissimo viro Plinio in poëmatis lasciviam; in moribus constitisse censuram: prurire opusculum Sulpicii, nec frontem caperare: esse Apulejum in vita philosophum, in epigrammatis amatorem, in preceptis omnibus extare severitatem, in epistolis ad Cerelliam subesse petulantiam (26). Il nomme de plus Platon, Annianus, Lævius, Evenus, Menandre (27), & Virgile. Notez qu'un Lecteur ne doit pas juger des Poëtes par soi-même; je veux dire qu'il ne doit pas s'imaginer qu'une Piéce de Poësie, qui produit un mauvais effet sur son cœur quand il la lit, fait sur eux une pareille impression quand ils la composent. Quelques-uns d'eux s'accoutument à ces idées, & n'y admirent que les beautez Poëtiques dont ils les revêtent. Le tempérament & l'habitude forment en eux la même insensibilité, que Marigni attribue à un Gouverneur du Païs-Bas Espagnol, à l'égard des belles Dames de la Cour de Bruxelles. *Monsr. l'Archiduc*, dit-il (28), *secondé de sa seule vertu, resiste aux puissans charmes de toutes les beautez dont je vous parle. . . . Il les regarde comme des feux qui l'éclairent, & qui ne l'échauffent pas.*

Comme dans un jardin rempli de fleurs nouvelles,
Dont l'éclat fait des yeux le plus noble plaisir,
Un Sage curieux regarde les plus belles;
Mais sans songer à les cueillir.

Ce Prince voit toutes ces merveilles de la même façon qu'il considere les peintures de sa galerie, & bien que la Reine du Nord (29) ait dormi six semaines durant à 4 pas de son appartement, comme s'il avoit beu de la fontaine enchantée de Merlin, la passion qui trouble quelquefois la raison des plus braves Héros n'a point fait de peine à la sienne (30).

Dorme vicina à lui la donna bella
Fusse altro, fusse l'acqua di Merlino,
Non è quel ch'esser suole il Paladino.

Vous voiez des Poëtes qui font des Vers de galanterie où ils s'expriment grossierement, quoi que la vieillesse les ait rendus froids comme la glace. Tout ce qu'ils disent ne doit-il point passer pour un jeu d'esprit? Lisez les Hendecasyllabes de Jovien Pontanus, faits pour une fille qui montroit la gorge, & choisis entre plusieurs autres moins moderez.

(19) Catullus, Epigr. XVI.

(20) *Crede mihi mores distant à carmine nostro: Vita verecunda est, musa jocosa mihi.* Ovidius Libr. II Tristium, Vers. 353. *Innocuos censura potest permittere lusus: Lasciva est nobis pagina, vita proba.* Martialis, Epigr. V Libri I.

(21) Philippus Beroaldus, Orat. habita in principio Enarrationis Propertii, continente laudes Amoris.

(22) Conférez Raderus sur Martial, Epigr. V Libri I.

(23) Hadrianus, apud Apulejum Apolog. pag. m. 281.

(24) *Quod nunquam ita dixisset, si forent lepidiora carmina argumentum impudicitiæ habenda.* Apul. ibidem.

(25) Auson. in Centone nuptiali, sub fin. pag. m. 515, 516. Voiez l'Article AUSONE Remarque (E).

(26) Voiez l'Article d'APULE'E Citat. (64).

(27) *Quid ipsum Menandrum? quid Comicos omnes; quibus severa vita est, & læta materia.* Auson. ibid.

(28) Marigny, dans ses Lettres, imprimées l'an 1658.

(29) C'est-à-dire, Christine Reine de Suède.

(30) Voiez touchant la dévotion de cet Archiduc un Livre intitulé, Mémoires de Hollande, imprimé à Paris l'an 1678.

depuis peu à un habile Journaliste. Elle concerne Jean de la Casa, & son détestable *Capitolo del Forno* (*E*). La Mothe le Vayer est un grand exemple du peu de bonheur que l'on goûte dans cette vie; car

Prædico tege candidas papillas,
Nec queras rabiem ciere amantum,
Me quem frigida congelat senecta,
Irritas male, calfacisque, quare
Prædico tege candidas papillas,
Et pectus strophio tegente vela.
Nam quid lacteolos sinus, & ipsas
Præ te fers sine linteo papillas?
An vis dicere basia papillas?
Et pectus nitidum suaviare?
Vis num dicere, tange, tange, tracta?
Te ne incedere nudulis papillis?
Nudo pectore te ne deambulare?
Hoc est ad Venerem vocare amantes.
Quare contege candidas papillas,
Et pectus strophio decente vesti,
Aut, senex licet, involabo in illas,
Ut possim juvenis tibi videri (31).

(31) Jovianus Pontanus, Hendecasyll. *Libr. I, folio* 127 *verso Edit. Venet.* 1513.

Il y a des Ecrivains qui sont d'autant plus scrupuleux dans le choix des termes pudiques, qu'ils craignent qu'un peu de licence d'expressions ne confirmât les bruits qui courent contre leurs mœurs. D'autres au contraire assûrez de leur bonne vie, & de la bonne opinion que l'on a de leur sagesse, *morum fiducia*, n'y regardent pas de si près, & se donnent pour divertir leur Lecteur une liberté un peu trop grande. Apparemment Mr. de La Mothe le Vayer étoit de ce nombre: il savoit qu'il pourroit dire en cas de besoin (32), *Verba mea arguuntur, adeo factorum innocens sum* (33). Finissons par considérer la diversité étonnante de tempéramens & de caractéres qui se trouve parmi les hommes. Il y a des gens qui font scrupule de dire ce qu'ils ne font point scrupule de commettre: d'autres n'oseroient commettre ce qu'ils disent sans scrupule. „ (34) Quelqu'un a dit que ceux qui témoignent tant de „ zéle, pour retrancher des Auteurs classiques les endroits „ qui choquent la chasteté, n'étoient pas toujours aussi sages „ que ces Auteurs.

„ *Nimirum Criticus facere id quàm scribere mavult,*
„ *Quod mavult vates scribere quàm facere* (35)".

(32) *Excepté* *de ceci* *le tems de sa prémiere jeunesse. Voiez la Rem.* (*F*) *Citat.* (53).

(33) Cremutius Cordus, *apud* Tacitum Ann. *Lib. IV, Cap. XXXIV.*

(34) Nouvelles de la Republ. des Lettres, *Octob.* 1686, *Art. III du Catalogue des Livres nouveaux, pag.* 1222.

(35) *Dans la Rem.* (*A*) *de l'Article* VIRGILE, *nous citerons* Pline le Jeune *qui s'est défendu par un bon nombre de grands exemples, &c.*

(*E*) *Elle concerne Jean de la Casa, & son détestable* Capitolo del Forno.] J'ai déja dit que plusieurs Poëtes Italiens ne doivent pas être reçus à justifier les saletez de leurs Poësies par la régle, *Lasciva est nobis pagina, vita proba.* Je ne prononce rien en particulier contre Calcagnini (36), mais le Molza, le Mauro, Jean de la Casa, &c., méritent l'arrêt de condamnation. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire que la sentence qui a été prononcée contre ce dernier par des juges incompétens, puis qu'ils ne l'avoient point lu, ne soit trop sévére; & comme il faut rendre justice à tout le monde, je suis obligé de dire qu'on lui a fait tort, en lui imputant un Ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomiæ.* Ce prétendu Poëme n'est autre chose que le *Capitolo del Forno*, où sous l'allégorie du Four, Jean de la Casa décrit les commerces impudiques des hommes avec les femmes. Ces sortes d'allégories étoient alors à la mode; l'un prenoit la métaphore de la Figue, l'autre celle de la Feve (37). Ce qu'il y a d'horrible est que le Casa, aiant observé que certains mauvais garçons commençoient à mépriser le Four ordinaire, ajoûte que pour lui il n'étoit pas si délicat, & qu'il ne lui arrivoit que rarement d'aller cuire ailleurs. Ce qui étoit avouer que pour le moins il commettoit quelquefois le péché contre nature.

(36) *Parmi ses Poësies Latines imprimées avec celles de* Jean Baptiste Pigna & *de* Louïs Arioste, *à Venise* 1553 *in* 8, *il s'en trouve de fort sales.*

(37) *Voiez l'Article* MOLZA, *Rem.* (*D*).

Tennero il Forno già le Donne sole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandato poco men ch' al Sole.
Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
E sono ben cagion quelle sue stracci.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che' l mio pan sia piccolino,
E' l forno delle Donne un po grandetto.
Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà dirieto un certo fornellino (38).

(38) Jean de la Casa, *cité par* Menage Anti-Baillet, *Chap.* CXIX.

Mr. Menage a rapporté ce morceau du *Capitolo del Forno* dans un Ouvrage François qu'il publia à la Haie l'an 1688. Ce qu'il est bon d'observer, afin que des chicaneurs ne viennent point dire que j'ai allégué des choses que personne ne connoissoit, & qui étoient dignes de demeurer inconnues. Venons à la question qui donne lieu à cette Remarque.

Quelqu'un a écrit d'Utrecht à Monsr. Basnage de Beauval (39), qu'il a lu *dans les Nouvelles de la Republique des Lettres* 1685, *mois de Juillet*, que Jean de la Casa, se voiant poussé dans une Satire, fit une Réponse en Vers Latins où il *nia le fait*, & soutint *qu'il n'avoit pretendu louer que la jouïssance des femmes. Or je voudrois bien voir ces Vers Latins*, ajoûte cet Anonyme d'Utrecht, *ne pouvant pas m'imaginer que l'Archevêque de Benevent ait été capable de nier le fait avec tant d'impudence; car j'ai vu, tenu & lu, il n'y a pas long-tems, cette infame Piéce Italienne intitulée,* Capitolo di M. Giovanni della Casa sopra el Forno: *& très-assûrément ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler.* Puis que le Livre de Daniel Francus où les Vers Latins de cet Archevêque sont rapportez est si difficile à trouver (40), j'avertis ici mon Lecteur qu'on les pourra lire dans l'Anti-Baillet de Monsr. Menage (41). Il est très-certain que le Casa nie qu'il ait loué le péché contre nature.

(39) *Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Mai* 1696, *pag.* 427.

(40) Hist. des Ouvrages des Savans, *Mai* 1696, *pag.* 427.

(41) Anti-Baillet, *par Mr.* Menage, *Chap.* CXIX.

- - - - Obscæno nihil
Scripsisse me scitote: namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mollibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam:
Sed feminas planè: ut videre Carmine
Ex ipso adhuc potestis.

Vous voiez qu'il prend à témoin le Poëme même sur lequel on lui faisoit son procès. *Très-assûrément*, nous diton dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, *ce n'est pas du commerce des femmes comme femmes qu'il entend parler.* Mais on peut répondre que très-assûrément son *Capitolo* n'est fait que sur ce commerce. Il est vrai qu'il y fait entrer l'observation que j'ai rapportée, c'est qu'il y avoit certains gros garçons qui se dégoûtoient de celui-là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne loue point ces gros garçons, il ne se loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois: ainsi on ne peut pas l'accuser d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce Poëme & son Auteur ne laissent pas d'être exécrables; car encore que l'épithete de *mestier divino* tombe en général sur l'exercice vénérien (42), & non pas sur la Sodomie en particulier, il y a là une licence & une profanation qui ne peut être assez detestée. Quelques-uns „ (43) l'ex„ cusent par le *Lasciva est nobis pagina, vita proba est*, & „ par le *Lascivus versu, mente pudicus erat.* Et il est très„ vrai-semblable en effet que le Casa s'est ici calomnié lui„ mesme, à l'imitation de plusieurs autres Poëtes (44).... „ Mais de toutes les excuses qu'on allégue en faveur du „ Casa, au sujet de son *Capitolo del Forno*, la meilleure, „ selon moi, c'est ce qu'il dit qu'il a reparé cette faute „ par une vie vertueuse".

(42) *Mr.* Menage *là même, ibid. dit ceci:* „ Benche „ chi fa „ questo „ mestier „ divino, „ *se doit* „ *entendre* „ *en bonne* „ *Grammaire de* „ *l'amour* „ *des femmes, &* „ *non pas* „ *de celui* „ *des garçons.* „ *Voyez ce* „ *qui precede & ce* „ *qui suit.*

(43) Menage *là même, ibid.*

(44) *Monsr.* Menage *met ici les Vers de* Catulle *rapportez ci-dessus, Rem.* (*D*) *Citat.* (19).

- - - - Moribus,
Industria, pudore, continentiâ,
Lascivuum nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Jocos.

Ces Vers sont tirez du Poëme Latin que notre curieux d'Utrecht souhaite de voir. On y en trouve d'autres où Jean de la Casa avoue sa faute trop foiblement, & où il tâche de l'excuser sur sa jeunesse, & sur l'usage des bons Poëtes, gens de bien d'ailleurs.

Annis ab hinc triginta, & amplius, scio
Nonnulla me, fortasse non castissimis
Lusisse versibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, & semper jocis
Licentiâs gavisa, concessu omnium,
Juventa: quod fecere & alii item boni.

La seule excuse est celle que Mr. Menage trouve la meilleure. Disons en passant qu'il y a fort peu de sujets, où l'on voie mieux que dans celui-ci la hardiesse qu'ont les Auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'Original. Monsr. Menage en cite plusieurs qui ont accusé le Casa, mais il en a oublié un fort grand nombre, & j'ai été surpris qu'il n'ait point connu cet endroit d'un Livre qui a passé par les mains de tout le monde: *Jean de la Case Archevesque de Benevent a escrit un Livre à la louange de la bougrie, la nommant œuvre divine, & disant qu'il y prend tres grand soulas, & n'use d'autre œuvre venerien* (45). Remarquez que le très-illustre Mr. Magliabechi, aiant detesté les infamies du *Capitolo del Forno*, indique plusieurs autres Poëtes Italiens dont les Ouvrages sont aussi horribles, ou même plus exécrables que celui-là, & dont néanmoins les Protestans n'ont rien dit: d'où il conclut que la haine personnelle du Vergerio contre le Casa a été la source de leurs plaintes si souvent copiées. *Io non intendo di far qui l'Apologista del Casa: troppo chiare sono l'infamità che si leggono in quel suo sporco* Capitolo, &c. *Contuttociò, come ò detto, fu sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità nel medesimo genere che si trovano nel Berni nel* Capitolo *a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro* Capitolo *sopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruscelli: in Marco Lamberti: nel Persiani: ed in cento e mille altri nostri Poëti Fiorentini; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie* (46). Les Poëtes ne furent pas les seuls qui se débordérent: la prose servit aussi aux impuretez de quelques Auteurs du même païs: témoin la Harangue d'Heliogа-

(45) Sainte Aldegonde, Tableau des Differends, *V. Partie, Tom. II. Chap. VI.*

(46) Magliabechi, Lettre à Mr. Bigot, *dans l'Anti-Baillet, à la fin du Chap.* CXX.

car quelque ſujet qu'il ſemble qu'il eût d'être content de ſa condition, il n'eût pas voulu revenir au monde (*F*), s'il eût falu qu'il y jouât le même rôle que la Providence lui avoit déjà impoſé. Il s'affligea extrêmement de la perte de ſon fils unique (*b*): ſa douleur le démonta de telle ſorte, qu'il ſe remaria (*G*) quoi qu'il eût plus de ſoixante & quinze ans, & qu'il n'eût pas eu ſujet de pleurer

(*b*) *Il mourut l'an* 1664.

liogabale compoſée par Leonard Aretin (47). Tous ces Ecrivains ſont très-blamables, & d'autant plus indignes d'excuſe, qu'ils connoiſſoient la foibleſſe de leurs Lecteurs. Ils n'étoient pas d'un païs où la nature ſe ſoutienne contre les moindres objets, mais d'un païs où elle eſt facilement échauffée: ce qui faiſoit que le Pogge envioit aux Suiſſes l'honnêteté & la bonne foi qu'il obſervoit parmi eux. Il ne pouvoit aſſez admirer les bains de Bade, où les hommes & les femmes, les garçons & les jeunes filles, ſe trouvoient enſemble en chemiſe, ſans faire naître de mauvais ſoupçons. *Poggius Florentinus de thermis Badenſibus Helveticorum admirabundus ſcripſit ad Leonh. Aretinum* (48), *in iis pueros puellaſque viros & fœminas ſimul conſpici: ſæpe fœminas nudas nudo viro obviam ire, nulla inhoneſti ſuſpicione: maſculos campeſtribus ſeu femoralibus, fœminas linteis indui veſtibus, crurum tenus à latere ſciſſis: neque collum, neque brachia, neque lacertos tegere, &c. Et addit poſtea:* Cernunt viri uxores tractari, cernunt alteri colloqui. Eſt quidem illis ſolatium, nihil his commoventur, nihil admirantur: omnia *BONA MENTE* fieri putant, neque eſt ex iis, qui zelotypus eſſet, ô mores noſtris (*Italicis*) diſſimiles, qui ſemper res in deteriorem partem excipimus: qui uſque adeo calumniis delectamur & obtrectationibus, ut, ſi quid videmus per ullam conjecturam, ſtatim pro manifeſto crimine atteſtemur. Invideo, imo noſtras execror animi perverſitates, &c (49).

(*F*) *Il n'eût pas voulu revenir au monde.*] Voici ſes paroles (50); „ La vie toute ſeule me paroiſt ſi indifferen„ te, pour ne rien dire de plus à ſon deſavantage, qu'ou„ tre que je n'eſlirois jamais d'en recommencer la carrie„ re, s'il eſtoit à mon choix de le faire, je n'échangerois „ pas les trois jours calamiteux qui me reſtent dans un âge „ ſi avancé qu'eſt le mien; contre les longues années que „ ſe prometent une infinité de jeunes gens dont je connois „ tous les divertiſſemens. Certes je pourrois jurer auſſi „ bien que Cardan ſur la verité de ce ſentiment, ſi je ne „ jugeois plus à propos de vous rapporter ſes termes auſ„ quels je ſouſcris, bien que, ſelon ſa façon ordinaire d'é„ crire, ils ſoient plus ſenſez qu'ils ne ſont élegans: *Nos,* „ *per Deum, fortunam noſtram exiguam, atque in ætate* „ *ſenili, cum ditiſſimo juvene, ſed imperito, non commuta*„ *remus*". Je ſuppoſe avec une grande vraiſemblance un fait ſur lequel il ne s'eſt pas expliqué préciſément; c'eſt que la carriere de la vie, qu'il n'eût pas voulu recommencer, ſeroit la même qu'il avoit preſque achevée. D'où je conclus qu'il n'y a guere de rôles qui paroiſſent dignes d'être répétez ſur le théatre du monde à un homme de jugement; car celui qui étoit échu à La Mothe le Vayer étoit le plus ſouhaitable que l'on puiſſe concevoir dans cette claſſe de perſonnes. Il n'y manquoit aucun agrément, ſi nous en jugeons par l'extérieur. La Mothe le Vayer nâquit dans la ville capitale: c'eſt un avantage que tous les Hommes de Lettres, & bien d'autres auſſi ſe donneroient, ſi cela dépendoit d'eux. Il fut très-bien élevé par un pere docte (51), & que ſon mérite & ſes emplois (52) rendirent conſidérable. Il fut utilement aimé & conſidéré des deux Cardinaux qui gouvernérent la France ſucceſſivement: les beaux titres, & les emplois honorables, ne lui manquérent point; car il fut Conſeiller d'Etat ordinaire, & Précepteur du frere unique du Roi. Il ſe diſtingua glorieuſement parmi les Auteurs, & mérita une place dans l'Académie Françoiſe. Les Ouvrages qu'il publia en très-grand nombre eurent beaucoup de débit. Ils furent mis ſous la preſſe diverſes fois ſéparément, & puis en corps. Il eut du bien autant que ſa condition le demandoit. Il s'étoit un peu égaré après les plaiſirs illégitimes, pendant les feux de ſa prémiere jeuneſſe (53): mais il s'en délivra bientôt, & depuis il mena très-conſtamment une vie pure, & qui le fit regarder comme un ſectateur rigide de la plus belle morale (54), de ſorte qu'il acquit par-là une eſtime ſinguliere. C'eſt une plus grande perfection d'être toûjours ſage, que de le devenir par la voie de l'amendement; mais il eſt plus difficile de ſe convertir à la ſageſſe, que de ne s'en écarter jamais. Il y avoit donc dans cette partie du rôle de La Mothe le Vayer une eſpece d'agrément. Elle faiſoit ſouvenir de la force que l'on avoit eue de renoncer à un bien connu: force plus grande, ſe peut-on dire à ſoi-même, que celle de s'abſtenir des voluptez que l'on n'a jamais goûtées. D'ailleurs, n'eſt-ce pas un agrément, que de trouver dans ſon partage la jouïſſance ſucceſſive des biens du corps, & des biens de l'ame? Cela tente plus d'accepter une condition, que ſi elle étoit privée des plaiſirs de la jeuneſſe. Cependant, ni ce côté-là, ni tous les autres qui étoient ſi beaux, ne firent point ſouhaiter à cet Auteur la répétition de ſon rôle. C'eſt une preuve qu'il s'y mêla des traverſes que nous ne connoiſſons pas, & qui faiſoient tomber la balance du côté du mal. Or ſi l'infortune a fait irruption ſur un aſſemblage de tant de biens, ſi elle les a empoiſonnez d'une amertume aſſez dégoûtante, pour faire mépriſer la vie comme une dignité onéreuſe, que l'on n'accepteroit pas dans la liberté de la refuſer, que pouvons-nous croire de la condition de tant de perſonnes, qui nous paroît deſtituée de preſque toutes les cauſes du bonheur humain, & expoſée à mille diſgraces? Il y a bien des gens qui ſoutiennent qu'excepté quelques brutaux, aucun vieillard ne voudroit revenir au monde, à condition d'y jouer le même rôle qu'il y a eu. On voudroit bien ne pas mourir: on voudroit vivre toûjours: on ſe flate que l'avenir ſeroit meilleur; mais le ſouvenir du paſſé, compenſation faite entre les biens & les maux, fait qu'on ne ſouhaite pas de rentrer dans cette carriere. Les Anciens ont feint que les ames qui devoient revenir au monde paſſoient par le fleuve d'oubliance, comme ſi ſans cela l'on eût eu à craindre qu'elles ne fiſſent les rétives. Voiez là-deſſus les nouvelles Lettres contre Maimbourg (55).

(*G*) *Il s'affligea extrêmement de la perte de ſon fils unique: ſa douleur le démonta de telle ſorte qu'il ſe remaria.*] Guy Patin me va fournir deux paſſages néceſſaires: „ Nous a„ vons ici un honnête-homme bien affligé. C'eſt Monſieur „ de la Mothe le Vayer, célèbre Ecrivain, & ci-devant „ Précepteur de Monſieur le Duc d'Orleans, âgé de 78 „ ans. Il avoit un Fils unique d'environ 35 ans, qui eſt „ tombé malade d'une fiévre continue, à qui Meſſieurs Eſ„ prit, Brayer, & Bodineau ont donné trois fois le vin „ émétique, & l'ont envoié au païs d'où perſonne ne re„ vient (56)". Ceci eſt tiré d'une Lettre écrite le 26 de Septembre 1664. Trois mois après on en écrivit une autre où nous liſons ces paroles: *Mr. de la Mothe le Vayer, pour ſe conſoler de la mort de ſon fils unique, s'eſt aujourd'hui remarié à 78 ans, & a épouſé la fille de Mr. de la Haye, jadis Ambaſſadeur à Conſtantinople, laquelle a bien 40 ans. Elle étoit demeurée pour être Sybille.* Non invenit vatem, ſed virum, ſed vetulum (57). Remarquez qu'on lui donne ici ſoixante & dix-huit ans en 1664. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on avoit dit dans une autre Lettre (58), qu'en 1649 *il étoit âgé d'environ* 60 *ans*. Les Nouvelliſtes de Mr. de Vizé s'arrêtérent au nombre rond; ils aſſûrérent que La Mothe le Vayer ſe remaria à quatre-vingts ans. La mort de Mr. Godeau *fit parler de celle de Mr. de La Mothe le-Vayer, qui laiſſoit par ſon trépas une ſeconde place vacante dans l'Academie. C'eſtoit un homme tres-docte, qui avoit beaucoup de belles Lettres, & qui a laiſſé au public* 15 *ou* 16 *Volumes d'Oeuvres diverſes, qui lui ont acquis beaucoup de reputation. Il avoit eſté Precepteur de Monſieur Frere Unique du Roy, & s'eſtoit marié à l'âge de quatre-vingts ans, à Mademoiſelle de la Haye. Il a encor veſcu plusieurs années apres ſon mariage. Voila de quelle maniere les Nouvelliſtes s'en entretinrent; & comme ils ne dirent rien que de veritable, je n'ay rien à vous dire davantage ſur ce ſujet* (59). L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres s'eſt attaché aux ſoixante & dix-huit ans. Je rapporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve entre autres choſes que ce mariage fut une foibleſſe, que les Philoſophes ne pardonneront jamais. Monſr. Petit *decharge ſon indignation ſur quelques Savans, qui ſe ſont imaginez que la deſcription* de l'antre des Nymphes *regarde la partie charactériſtique des femmes* (60). *Il dit qu'après la guerre que ces gens là ont déclarée à la ſcience & à la raiſon de l'homme, il ne manquoit plus rien à leur fureur que d'entreprendre la ruïne des belles Lettres par la fletriſſure d'Homère. On voit bien que cela regarde la* 4 *Journée de* l'Hexameron ruſtique *de M. la Mothe le Vayer inſigne Pyrrhonien. Effectivement, il vaudroit mieux que ſur ſes vieux jours il n'euſt pas laiſſé imprimer un écrit tel que celui là, où malgré les menagemens qu'il garde en pluſieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de penſées impures. Mais ce n'eſt pas la ſeule choſe qui ait fait tort à la derniere partie de la courſe de ce venerable vieillard, dont la vertu avoit ſi heureuſement marché ſur les veſtiges des anciens Sages: il s'étoit remarié à l'âge de* 78 *ans, & c'eſt là une foibleſſe que les Philoſophes ne lui pardonneront jamais* (61). Parce que tous les habiles Lecteurs ſouhaiteront de connoître en original cette indignation de Mr. Petit, & qu'ils n'auront pas tous ſous la main ſon Ouvrage *de Sibylla*, je rapporte ici ſes paroles: *Sed & propudioſa quorumdam interpretamenta exploduntur, qui iſta imagine antri Nympharum uterum & pudendum muliebre ænigmatice ab Homero deſignatum cenſent: quibus cum opponitur duarum ejus antri portarum deſcriptio, eo amentiæ & furoris procedunt, ut ad adverſæ & averſæ ſeu poſticæ veneris flagitioſa divortia confugere non erubeſcant. Adeo impudentes ut non vereantur Poëtarum omnium principem, literarum parentem, ingeniorum fontem, ad hæc transferre nefanda. Nempe hoc illis ad extremam vecordiam reſtabat, ut qui rationi humanæ & ſcientiis bellum indixiſſent, literas quoque omnes, infamato earum principe, quantum in ipſis eſſet, perderent* (62). Au reſte, ce fils de La Mothe le Vayer avoit place parmi les Abbez ſavans; c'eſt à lui qu'on croit que Mr. Deſpreaux adreſſe ſa IV Satire. Il publia en 1656 une Traduction Françoiſe de Florus, & la dédia au Duc d'Anjou frere unique de ſa Majeſté. Il aſſûre qu'il donne ce Florus ſur les Traductions que ce jeune Prince en avoit faites. Cette Verſion eſt accompagnée d'un Commentaire docte & curieux, où celle de Coeffeteau eſt bien critiquée. Voiez les louanges que l'Abbé de Villeloin a données au pere & au fils (63).

(47) *Exſtat in monumentis Deſiderii Eraſmi Roterodami ex recenſione editis, oratio invitatoria Heliogabali Romanorum Imperatoris, habita in concione ad meretrices, quam à Leonhardo Aretino compoſitam plerique credunt.* Sacra Eleuſinia patefacta, *pag.* 21. *Voiez touchant ces* Sacra Eleuſinia *ci-deſſus l'Article* PINEAU, *Citation* (3).

(48) *Cette Lettre eſt la* CCCCXXV *parmi celles* d'Enée Silvius.

(49) Matthias Berneggerus, Quæſtion. Miſcellan. XC ex Taciti Germania.

(50) La Mothe le Vayer, Lettre CXXXIV, *à la page* 204 *du XII Tome.*

(51) *Voiez* La Croix du Maine, *pag.* 84, *qui le nomme* Felix de la Mothe le Vayer.

(52) Moreri *dit qu'il étoit Conſeiller du Roi, & Subſtitut du Procureur Général du Parlement de Paris.*

(53) *Voiez l'*Hexameron Ruſtique, *pag.* 97, 98.

(54) *Virtutis veræ cuſtos rigiduſque ſatelles.* Horatius, Epiſt. I *Libr. I. ỷ* 17. *Nous avons vu que* Patin *le nomme Stoïque.*

(55) Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique génerale, *pag.* 722, 719 *bis, &* 768.

(56) Patin, Lettre CCCXXVI, *pag.* 656 *du II Vol.*

(57) *Le même*, Lettre CCCXLI, *pag.* 10 *du III Tome. Elle eſt datée du* 30 *Décembre* 1664.

(58) *Voiez le paſſage de* Patin *rapporté dans la Rem.* (*B*).

(59) Mercure Galant *de l'année* 1672, *Tome II, pag.* 38 *&* 39 *Edit. de Hollande.*

(60) *L'Auteur d'un Traité d'Anatomie intitulé,* Sacra Eleuſinia patefacta, *explique de la même maniere l'Antre d'Atalante; de quo* Ælian. Var. Hiſt. *Libro XIII, Cap. I.*

(61) Nouv. de la République des Lettres, *Octobre* 1686, *pag.* 1118, 1119.

(62) Petrus Petitus, de Sibylla, *Libr. II, Cap. X, in fine, p.* 234.

(63) Marolles, Mémoires, *pag.* 194.

pleurer sa prémiere femme. L'endroit de ses Livres, où il nous apprend cette derniere particularité, est bien favorable à ceux qui disent que la promesse de la fidélité conjugale n'est guere mieux observée que le vœu du célibat (*H*). Les Réfléxions qu'il a faites dans un autre endroit de

(*H*) *L'endroit, ... où il nous apprend* qu'il n'eut pas sujet de pleurer sa prémiere femme (64), *est bien favorable à ceux qui disent, &c. . . . .*] D'abord je dois avertir qu'il ne se plaint point d'aucune galanterie de son épouse: il avoue seulement que les incommoditez du mariage lui sont peut-être aussi connues qu'à tout autre. Voici ses paroles: il écrit à un ami qui lui avoit fait savoir, qu'un certain homme s'étoit séparé de sa femme pour cause d'adultere. „ Ne pensez pas que je veuille vous paranympher „ ici un genre de vie, dont je ne connois peut-estre pas „ moins tous les inconveniens, que ceux qui en sont les „ plus dégoustez. J'ai toûjours pris ce sommeil dont Dieu „ assoupit nostre premier pere devant que de luy présenter une femme, non seulement pour un avis de nous défier de nostre veue, comme d'une très-mauvaise conseillere là-dessus, mais encore pour une instruction morale, que personne vraisemblablement ne s'en chargeroit, „ si l'on avoit les yeux de l'esprit assez ouverts, pour „ voir dans l'avenir à combien d'infortunes celuy-là se „ soumet, qui accepte une societé si perilleuse. Et je n'ai „ jamais lu le premier vers du dixiéme Livre de la Metamorphose d'Ovide, où il donne au Dieu Hymenée une „ robe de saffran,

(64) *J'ai dit dans l'Article* CRITON (Jaques) *Rem.* (*B*) *qu'elle étoit.*

„ - - - - *Croceo velatus amictu,*

„ sans m'imaginer que ce Poëte nous a possible voulu faire „ une leçon de ce qui est si essentiel au mariage. Les soucis d'une famille dont vous vous chargez, l'exposition où „ vous entrez à tant de coups de fortune, la jalousie inévitable que vous aurez d'une femme, pour peu qu'elle „ vous agrée, ou que vostre honneur vous touche, ne „ sont-ce pas autant de sujets de Jaunisse? Et n'est-ce pas „ une merveille si le temperament le plus sanguin, ou le „ plus enjoué, ne tombe par là dans une passion ictérique? „ Mais après tout, il faut acquiescer à nos destinées, & à „ ce que les plus sages Legislateurs nous ont ordonné pour „ le mieux sur ce sujet. Nous ne pouvons pas changer „ leurs decrets, & nous pouvons nous rendre encore plus „ miserables, en prenant une route beaucoup plus perilleuse que celle qu'ils nous ont prescrite (65)". Par ces dernieres paroles il fait entendre, que les inconvéniens du mariage ne sont point le pis aller de la condition humaine; c'est ce qu'il avoit dit clairement dans les pages précédentes. *Je suis trompé si cet homme ne trouve le remede, qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a cru intolerable; & s'il n'experimente à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose encore de plus dur que le mariage. Car il me semble que ce n'est pas assez dire de prononcer simplement avec cet ancien,*

(65) La Mothe le Vayer, Lettre LXXXVI, à *la page* 224 *& suiv. du Tome XI.*

Tam malum est foris amica, quàm malum est uxor domi (*).

(*) *Laberius.*

. . . . . *Il est bien plaisant s'il croit trouver plus de correspondance dans le libertinage, & s'il pense estre animé avec plus d'ardeur & de sincerité tout ensemble, où l'on n'employe que des feux d'artifice. Vous avez connu aussi bien que moi des personnes, plus empeschées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licentieuse, & telle qu'il se l'imagine, qu'on ne le peut estre parmi toutes les disgraces qui suivent des nopces infortunées* (66). Tout cela est digne de la sagesse & de l'esprit de ce grand Auteur. Mais venons à ce qu'il a dit de plus essentiel au Commentaire de mon Texte.

(66) La Mothe le Vayer, *là-même, pag.* 223, 224.

„ Je ne veux pas penetrer si avant que vous faites dans „ les secrets de ce mariage. Il me suffit de vous dire qu'il „ y a long-tems que sans estre grand Prophete, l'on pouvoit predire cette avanture. Jamais homme n'a fait paroistre une amour plus folle pour sa femme, qu'il témoignoit affectionner avec toutes les passions d'un Rufien. „ Or c'est un grand défaut à un homme sage, qui se doit „ fort éloigner de ce procedé; *Adulter est uxoris amator* „ *acrior*; & c'est selon le sens de Laberius mettre soi-mesme sa femme dans le libertinage, qu'on nomme aujourd'huy Coqueterie, de la traiter de la sorte. Aussi ne sçauroit-on nier que la façon de vivre de celle-ci n'ait esté telle à la fin, que ce n'est pas luy faire grand tort, ni estre „ fort credule, de croire une partie des gentillesses dont son „ mari l'accuse. Et neanmoins, que luy impute-t-il, que „ d'avoir vescu à la mode? En verité nos mœurs sont „ arrivées pour ce regard à une étrange periode; & la „ prostitution de ce sexe, par ceux mesmes qui croyent „ que leur honneur dépend absolument de sa conduite, n'est „ pas concevable par le raisonnement, n'y ayant que ce „ que nous voyons tous les jours qui la puisse faire croire; (**) *Eò prolapsi mores jam sunt, ut nemo ad suspicanda adulteria nimium credulus videri possit.* Et jamais „ la Grammaire Latine ne rendit par ses preceptes la corne „ si indeclinable, que nostre conduite, insensée pour ce regard, l'a fait inévitable en ce temps par une plaisante synonymie (67)". Ne croiez pas que La Mothe le Vayer soit le seul Auteur qui prononce des arrêts si effroiables & si satiriques: une Infinité d'autres Livres nous menent à ce jugement. Je serois trop long si je les voulois indiquer, voiez seulement quelques-uns des plus nouveaux, soit qu'ils se terminent en *ana* (68), soit qu'on les appelle Contes, Lettres, Mémoires, Comédies, Nouvelles, &c. Ils nous représentent l'impudicité comme un déluge de Deucalion qui couvre toute la terre, & comme un mal que le mariage facilite au lieu de le refréner.

(**) *Sen. Contr.*

(67) *La* Mothe le Vayer, *là-même, pag.* 222, 223.

(68) *Comme* Menagiana, Harlequiniana, Furetieriana, Saint-Evremoniana.

Ils nous portent à conclure que le tems dont parle Seneque est revenu, le tems, dis-je, où la multitude des adulteresses effaçoit la honte de ce crime, où la fidélité conjugale étoit une preuve de laideur, où l'on ne prenoit un mari qu'afin d'irriter l'amour d'un galant. La description de Seneque est d'une si grande force, que j'aime mieux la copier que de la traduire foiblement. *Non expedit notum omnibus fieri, quàm multi ingrati sint, pudorem enim rei tollet multitudo peccantium: & desinet esse probri loco, commune maledictum. Numquid jam ulla repudio erubescit, postquam illustres quædam ac nobiles feminæ non consulum numero, sed maritorum annos suos computant? & exeunt matrimonii caussa, nubunt repudii? Tam diu istud timebatur, quamdiu rarum erat, quia verò nulla sine divortio acta sunt; quod sæpe audiebant, facere didicerunt. Numquid jam ullus adulterii pudor est, postquam eò ventum est, ut nulla virum habeat, nisi ut adulterum irritet? argumentum est deformitatis, pudicitia. Quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unum adulterorum par? nisi singulis divisit horas, & non sufficit dies omnibus? nisi ad alium gestata est, apud alium mansit! Infrunita & antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari unius adulterium . . . . horum delictorum jam evanuit pudor, postquam res latius evagata est* (69).

(69) Seneca, de Benefic. *Libr. III, Cap. XVI, pag. m.* 53. *Vide etiam ibid. Libr. I, Cap. IX.*

Les partisans des vœux monastiques se prévalent de cela; comme si l'on ne pouvoit plus les combattre par la raison que l'incontinence, qui excite naturellement au mariage, & qui est presque toûjours la cause du mariage, doit être laissée dans la pleine liberté de recourir à son but. Qu'elle y parvienne tant qu'elle voudra, disent-ils, elle n'en est point domtée, & autant vaut-il la brider par le vœu du célibat, que par la promesse solennelle de la fidélité conjugale. Ce sont deux sortes de sermens qui doivent être aussi inviolables l'une que l'autre; & si l'une n'est pas mieux gardée que l'autre, comme la pratique le montre, que gagneroit-on par l'abrogation des loix monastiques? On ne cesse de crier que les Religieux & les Religieuses commettent ensemble mille & mille saletez. On fait des listes épouvantables des batards, & des avortons, & de tels autres desordres provenans du célibat des Ecclésiastiques (70). Mais je vous prie, si ces personnes, engagées à la continence par le vœu du célibat, demeuroient libres dans le monde, ne se porteroient-elles pas à des souillures encore plus grandes? Lisez un peu ce que les Auteurs rapportent des avortemens de Paris (71). Sous la couverture du mariage, hors de la crainte des suites, à quoi ne s'abandonne-t-on pas? Et si celles qui ont à craindre l'embarras où se trouva le renard, je veux dire la necessité de se tenir enfermées, jusques à ce qu'elles aient le ventre plat comme quand elles entrérent, font le faut, doit-on se promettre rien de bon de celles qui en pareil cas n'ont pas besoin de se cacher, le mariage couvrant leur faute aux yeux du public? Mais vous avez beau faire, partisans des vœux monastiques, vous ne persuaderez jamais avec tous les témoignages qu'il vous plaira de citer de La Mothe le Vayer, & de cent autres Auteurs, que la promesse de fidélité conjugale ne soit mieux gardée que le vœu de célibat, & que l'hymen ne soit un remede d'incontinence pour un grand nombre de personnes. Il ne faut pas trop presser ce qu'a dit un fort honnête homme, également recommandable par la gloire de son pere, & par sa propre vertu. Il a dit dans l'un des meilleurs Ouvrages que nous aions sur la Morale Chrétienne, intitulé *de la Paix de l'Ame & du Contentement de l'Esprit*, Livre sérieux, grave, & rempli d'onction, qu'un mari dont la femme n'est point fidelle doit *pratiquer le grand remede aux maux irremediables, qui est la patience, & que la bonne compagnie de tant d'honnêtes gens qui sont en la même condition aide à le supporter, & qu'il ne le faut pas trouver plus étrange que de porter un chapeau à la mode* (72). Encore un coup, il ne faut point trop presser cette expression; car le nombre de ceux qui suivent la mode dans leurs habits, surpasse le nombre de ceux que ce sage Théologien veut consoler.

(70) *Voiez le Livre intitulé,* Le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles precieuses d'inestimable valeur. *Il fut adressé à Henri III le 1 de Novembre* 1581. *On y renvoie souvent à un autre Livre intitulé* La Polygamie sacrée. *Ces deux Livres sont pleins de choses qui font horreur. Mais cela paroît outré.*

(71) *Voiez l'Article* PATIN, *Rem.* (*C*) *&* (*F*).

(72) Pierre du Moulin le fils, Traité de la Paix de l'Ame, *Livre III, Chap. XIV, pag.* 181 *Edit. de Paris* 1673.

Ce que j'ai dit du renard sera plus intelligible, quand j'aurai conté à ces Messieurs ce que j'ai lu touchant les mauvais effets des vœux qu'ils veulent justifier. C'est un conte dont je n'ai pu encore trouver le fond dans les Annales Ecclésiastiques: j'ai mis des gens en quête pour le trouver. En attendant voici tout ce qui en est venu à ma connoissance. Environ l'an 1537, la Comtesse de Guastala, par le conseil d'un Jacobin nommé Baptiste de Creme, fonda une Confrairie *de la Victoire de soy-mesme contre la chair. . . . . Pour gagner ceste victoire, une certaine Dame nommée Julie* mettoit dans un lit un jeune homme *avec une jeune fille, & leur mettoit au milieu un crucifix comme une barre entre-deux, afin qu'ils ne se donnassent des coups de pied, tout ainsi qu'on met des perches ou barres entre les chevaux: & c'estoit là l'espreuve* (73). Cette Confrairie

(73) Histoire de la Mappemonde Papistique, *pag.* 81 *Edit. de* 1567, *in* 4.

de ses Livres donnent lieu de s'imaginer qu'il connoissoit par expérience les mauvais côtez du mariage, les querelles du jour, la maniere de les appaiser la nuit, &c (*I*). Il vêcut encore quelques années depuis ses secondes noces, & mourut l'an 1672 (*c*). Je parlerai des Editions de ses Oeuvres (*K*).

L'Act-

(*c*) Moreri *dit en* 1671. *Le Sieur* Witte *s'abuse beaucoup dans son* Diarium Biographicum, *où il met la mort de cet Auteur à l'année* 1664.

rie se multiplia prodigieusement. *Souventes-fois telles Dames*, dit mon Auteur (74), *vont en plusieurs villes qui leur sont circonvoisines, pour visiter leurs prestres & beaux-peres spirituels, d'autant qu'elles ont leur nid en plusieurs citez. Mais souvent il leur advient comme il fist à un certain renard affamé, lequel entra dedans une chambre par un pertuis, là où il mangea tant, que le ventre luy devint si gros qu'il n'en pouvoit plus sortir: ainsi en prend-il souvent à ces bonnes Dames, quand elles entrent dedans les chambres de leurs beaux-peres confesseurs, le ventre leur devient si enflé, qu'elles sont contraintes de demeurer là, & de n'en bouger jusqu'à ce que le fruict soit meur, à cause du repas qu'elles ont faict par trop excessif: ce qu'il leur advient par leur gourmandise, d'autant qu'elles sont affamées comme ce renard susdict* (75). Il assure qu'à Venise & en d'autres villes on chassa *ces Garnemens de Guastaliens* (76).

Retournons à La Mothe le Vayer. Il observe judicieusement que cette femme répudiée s'étoit perdue par la faute de son mari, qui l'aimoit trop lascivement. Brantome par cette raison met sur le compte de plusieurs maris la mauvaise vie de leurs épouses (77). Généralement parlant, on peut assûrer que la part des hommes dans tous ces desordres est infiniment plus grande que celle des femmes. Ils sont les instigateurs, les solliciteurs, les seducteurs. C'est ce qu'un Auteur du XVI Siecle expose très-bien pour la justification du beau sexe. *L'on voit peu souvent*, dit-il (78), *des femmes superbes, cruelles, meurdrieres, yvrongnes, gourmandes, sacrileges, larronnesses, & generalement tachées de tous genres, & especes de tous maux & vices ainsi qu'eux: ains au contraire, sont, pour la pluspart, humbles, gratieuses, sobres, chastes, sages, & charitables, de cœur doux & humain: & s'il y en a, comme l'on me pourroit alleguer, quelques-unes vitieuses, je dy & maintien qu'elles sont à ce induites & incitées le plus souvent par les hommes, sans l'induction desquels, s'en trouveroit point, ou peu de telles. Et pour parler plus ouvertement, pour un petit nombre de mauvaises femmes qu'il y a, la plus part des hommes ne valent rien. Et si aucun me veut à ce contredire, je luy demande, quels seroyent les hommes s'ils estoyent ainsi communément induits, excitez, & sollicitez par les femmes à mal, vice, & peché, comme elles sont par eux? veu que d'eux-mesmes, & sans aucune persuasion, ils sont sa tant corrompus & vitieux? lequel doit l'on estimer plus excusable celuy qui par l'induction d'autruy laisse la vertu, & l'homme s'esforce luy mesme la chasser, tesmoing l'experience qu'en voyons journellement: & par laquelle, je m'esbahy d'avantage de ces nouveaux hommes, lesquels ne cessent de blasmer aux femmes un vice qui leur est trop plus commun qu'à elles: & bien qu'ainsi ne fust, & que les femmes (comme ils disent) fussent sujettes à la Inbricité & luxure (ce que toutesfois je nie) ne devroyent-ils estimer autant ou plus vilain, & abominable, une infinie quantité d'autres vices & imperfections qu'ils ont en eux, & le moindre desquels n'est moins à blasmer qu'iceluy? Je ne sçay dont tel erreur leur procede, sinon qu'ils veulent condamner autruy pour se justifier, ce que toutesfois ils ne feront en mon endroit: car je les cognoy presque generallement tous tant adonnez à ce mesme vice, entre autres, qu'il n'y a si petit & malheureux d'entr'eux qui ne desire accomplir & assouvir sa volupté avec toutes, & autant de femmes qui lui plaisent: tellement que si l'honnesteté & chasteté d'elles n'y repugnoit, il n'y auroit non plus de continence entre les humains, qu'entre les bestes brutes* (79). *Mais comme nous voyons, encores que sans cesse elles soyent sollicitées, & qu'avec trop moindre peyne que les hommes elles puissent avoir le comble de leur plaisir, si les voit on peu souvent tomber en telles fautes: laquelle, encor qu'elle soit plus blasmée en elles qu'aux hommes qui en font presque vertu, si n'est elle moins desplaisante à Dieu de l'un que de l'autre: & trouve fort estrange qu'elles soyent si aigrement blasmées de ce mesme dequoy ces sols se glorifient, & qu'elles sont le plus souvent avec quelque desir ou excuse: où eux ils ne s'en sçauroyent excuser.* Ce qu'on a dit depuis peu sur la foiblesse des hommes, & sur la force des femmes, dans un Livre intitulé *Moliere Comedien aux Champs Elisées* (80), est la meilleure chose qui soit dans l'Ouvrage: & sans doute celui qui a fait la Satire des maris, pour répondre à Mr. Despreaux Auteur de la Satire des femmes, a eu une plus ample matiere que Mr. Despreaux.

(*I*) *On a lieu de s'imaginer qu'il connoissoit par expérience les mauvais côtez du mariage, les querelles du jour, la maniere de les apaiser la nuit, &c.*] Voiez la Lettre qu'il écrivit à un homme qui lui avoit demandé conseil sur le mariage. Il y fait d'abord le dénombrement de quelques imperfections, que les Anciens ont attribuées à l'autre sexe, & puis il ajoûte (81): „ Mais ni ce défaut de capacité, ni as-
„ sez d'autres vices dont celles de ce temps abondent plus
„ que jamais, ne seroient peut-estre pas si considerables, si
„ nous avions les remedes que les Anciens pratiquoient con-
„ tre les plus incorrigibles. Car outre la repudiation qui
„ leur estoit permise s'ils trouvoient leur femme dans de
„ bien legeres fautes, ils avoient droit en quatre cas de leur
„ oster la vie, & elles en couroient le hazard autant pour
„ avoir beû du vin, ou emploié de fausses clefs, comme
„ pour avoir supposé des enfans, ou commis un adultere.
„ . . . . . (82) Or comme nos Loix sont fort éloignées
„ d'une si grande severité, il se trouve que leur indulgence
„ favorise les débauches & la depravation des femmes jus-
„ ques à tel point, que n'estant aujourd'huy retenues par
„ nulle sorte de crainte, je ne voi rien qu'on doive raison-
„ nablement esperer des plus retenues.

„ *Paucæ adeò Cereris vittas contingere dignæ* (†).

„ Que s'il en faut excepter quelques-unes, pour ce qui tou-
„ che l'honneur, qui vous garantira du reste de leurs infir-
„ mitez, que les plus grands Philosophes ni les puissans Em-
„ pereurs n'ont pû corriger? Philippe de Macedoine (‡)
„ protestoit de fort bonne grace, qu'il ne connoissoit point
„ d'humeur belliqueuse comme celle de sa femme Olym-
„ pias, qui luy faisoit incessamment la guerre. Leurs jeux,
„ leurs excés de bouche, & le reste de leurs profusions,
„ excedent aujourd'huy celles des plus débauchez de nostre
„ sexe, & font bien tost ressentir à un mari la verité du
„ Proverbe Italien, *sposa di sposa, noce che nuoce*. Ne pen-
„ sez pas pourtant que les chagrins ni les riottes de la jour-
„ née vous exemptent des devoirs de la nuit. Il n'y a point
„ de repos ni de pacification à esperer, si elle ne vient de
„ ce costé-là;

„ *Sed lateri ne parce tuo, pax omnis in illo est* (‡).

„ Et vous éprouverez que la pluspart d'entre elles ressem-
„ bloient à cette fontaine de Hammon (**), qui pour estre
„ très-froide le jour, n'en estoit pas moins bouillante la
„ nuit". Quand un homme marié tient ce langage, il donne un très-grand sujet de croire, 1, Qu'il a passé bien souvent par cette épreuve: 2, Que c'est ce qui lui a fait si bien connoître le seau qu'on doit apposer aux reconciliations: 3, Qu'il est bien stylé à distinguer entre les querelles d'Allemand qui lui ont été suscitées, & qui sont semblables à la mauvaise humeur d'un créancier mal paié, & les querelles qui naissent d'un tempérament chagrin.

(*K*) *Je parlerai des Editions de ses Oeuvres.*] Son fils les rassembla en un corps l'an 1653, & les dédia au Cardinal Mazarin. Cette Edition *in folio* aiant été suivie d'une seconde, il en fit une troisieme *plus ample & plus exacte que les deux premieres* (83), & la dédia au Roi l'an 1662. Depuis ce tems-là il s'en est fait une en quinze Volumes *in* 12, qui contient plus de Traitez que la derniere Edition *in folio* qui étoit en trois Volumes. Ces trois Volumes *in folio* ne font que les douze prémiers Tomes de l'Edition *in* 12. Le XIII, XIV, & XV, contiennent les Livres que l'Auteur donna au public l'an 1667, 1668, & 1669. Il y a beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ecrivain, & nous n'avons point d'Auteur François qui approche plus de Plutarque que celui-ci. On trouve de belles pensées répandues dans ses Ouvrages, on y trouve de solides raisonnemens. L'Esprit & l'Erudition y marchent de compagnie. L'Esprit paroîtroit sans doute beaucoup plus s'il alloit seul: les Autoritez, & les Citations, qui l'accompagnent, l'offusquent souvent; mais en quelques endroits il tire son plus grand brillant de l'application heureuse d'une pensée étrangere. L'Auteur s'étoit appliqué entre autres lectures à celle des Relations des Voiageurs. Ordinairement chacun a un but particulier dans cette lecture. Mr. Daillé (84) ne s'y attachoit, que pour y trouver des différences entre la maniere dont les Apôtres avoient converti les anciens Paiens, & la maniere dont les Missionaires du Pape convertissent les nouveaux. Nôtre Le Vayer se proposoit une autre chose; il ne cherchoit que des Argumens de Pyrrhonisme. La diversité prodigieuse qu'il rencontroit entre les mœurs & les usages de différens peuples le charmoit: il ne peut cacher la joie avec laquelle il met en œuvre ces matériaux, & il ne cache pas trop les conséquences qu'il voudroit que l'on en tirât; c'est qu'il ne faut pas être aussi décisif qu'on l'est à condamner comme mauvais & déraisonnable, ce qui ne se trouve pas conforme à nos opinions & à nos coutumes. Je ne sai pas s'il croit avec Cardan que l'Opinion est la Reine du Genre humain (85); mais je croi qu'il auroit pu faire une Harangue aussi bonne sur l'Empire de l'Opinion que celle de Schuppius (86), & un excellent Commentaire sur ces trois Vers de Sophocle:

> Παῦσαι· κατάρκει τοῦ δὲ κεκλῆσθαι πατρός
> Ὅπως πέφυκά γ' εἰδέ μή, μείων βλάβη.
> Τὸ γὰρ νομισθὲν τῆς ἀληθείας κρατεῖ.
> *Pausa: sat est me hoc patre natum dicier,*
> *Natus tamen si sum: sin autem, abest parum.*
> *Nam veritate potentior est opinio.*

Son Traité de l'*Instruction de Monseigneur le Dauphin* (87), & celui de la Philosophie des Paiens, sont des meilleurs qu'il ait faits. Celui des Historiens est bon; mais comme Mr. Baillet le remarque finement, il ne lui a pas coûté beaucoup de peine (88). J'y ai remarqué bien d'autres fautes que celles dont j'ai fait mention dans les Articles de Suetone &

de

(74) Histoire de la Mappemonde Papistique, *pag.* 82.

(75) *Voici ce que dit* Horace, Epist. VII Libri I. ℣. 29. *Forte per angustam tenuis vulpecula rimam Repserat in cameram frumenti, pastaque rursus Ire foras pleno tendebat corpore frustra. Cui mustela procul: si vis (ait) effugere istinc, Macra cavum repetes arctum, quem macra subiisti.*

(76) *Je ne sai si l'on peut appliquer aux personnes de cette Confrairie ce passage d'une* Lettre de Lucretia Gonzaga, *pag.* 134: Havete ridette tutte quelle piacevolezze che io vi narri occorse tra le Guastallinne, & lui. *Celui étoit Hertensio Lando.*

(77) Brantome, Memoires des Dames Galantes, *Tome I*, *pag.* 54, 55.

(78) Claude de Taillemont, Lyonnois, *dans ses* Discours des Champs Faez, à l'honneur & exaltation des Dames, *imprimez à Lyon* 1553 in 8.

(79) *Conferez ce qui a été dit dans l'Article* LAMPONIANO, *Citat.* (12).

(80) *Imprimé l'an* 1696. *Voiez la Scene VI du III Acte*, *pag.* 157 & *suiv. Edit. d'Amsterdam. Vous trouverez les mêmes choses dans la IV Partie des* Diversitez Curieuses, *p.* 68 & *suiv. Edit. de Hollande.*

(81) La Mothe le Vayer Lettre XLV, *pag.* 357 *du X Tome.*

(82) La Mothe le Vayer, Lettre XLV, *pag.* 358, 359.

(†) *Juven. Sat.* 6. ℣. 50.

(‡) *Dio. Chrys. or.* 2.

(‡) *Ov. l.* 2. ℣. 413. *de art. am.*

(**) *Diod. Sic. l.* 17.

(83) *Epître Dédicatoire de la* 3 *Edition.*

(84) *Voiez sa Vie composée par son fils.*

(85) *Æstimatio & Opinio rerum humanarum Reginæ sunt.* Cardanus, *Libro III* de Utilit. *apud* Naudæum, Coups d'Etat, *pag. m.* 92.

(86) *Le Sr.* Christophle Pellerus *la cite quelquefois dans son* Politicus sceleratus impugnatus. *Voiez y pag.* 55, 56, & 219.

(87) *Voiez* Sorberiana, *pag.* 223 *Edit. de Hollande.*

(88) Baillet, Jugemens des Savans, *Tome II*, *Chap. V. Art.* 136.

„ L'Académie Françoise le considéroit comme un de ses prémiers sujets ; mais le monde „ le regardoit comme un bouru qui vivoit à sa fantaisie, & en Philosophe sceptique. Sa phi- „ sionomie & sa maniere de s'habiller faisoient juger à quiconque le voioit, que c'étoit un hom- „ me extraordinaire. Il marchoit toûjours la tête levée & les yeux attachez aux Enseignes des „ rues par où il passoit". *Avant que l'on m'apprît*, continue l'Ecrivain dont j'ai tiré ce passage, *qui il étoit, je le prenois pour un Astrologue, ou pour un chercheur de secrets & de pierre philosophale* (d). Ceci ne doit servir qu'à confirmer ce qu'on a vu ci-dessus (e).

Il avoit des cousins dont les descendans font une très-belle figure dans les Charges de la Robbe (f).

(e) *C'est-à-dire que c'étoit un Philosophe qui s'attachoit à l'intérieur, & qui méprisoit les vanitez de la vie humaine.*

(d) Vigneul Marville, Mélanges d'Hist. & de Litterat. *Tome II, pag.* 301. *Edit. de Hollande.*

(f) *Voiez le* Mercure Galant *du Mois de Mars* 1680, *pag.* 166 & *suiv.*

de Tacite. *Personne n'ignore que ses dernieres œuvres ne soient bien moins raisonnables, que celles qu'il avoit composées dans la fleur & la vigueur de son âge.* Ce sont les paroles de Mr. Baillet (89).

Mr. de Vigneul Marville prétend que les Ouvrages de la Mothe le Vayer *ne sont qu'un amas de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans le cours de ses lectures; qu'on lisoit autrefois ces sortes de rapsodies, mais qu'elles ne sont plus de nostre goust* (90). Il y a trop de dureté & trop d'injustice dans ce jugement: les personnes équitables mettront toûjours une grande différence entre les Ecrits de la Mothe le Vayer, & les Rhapsodies. Ce n'étoit point un Auteur qui entassât des passages les uns sur les autres à la maniere des Compilateurs d'un *Florilegium* ou d'un *Polyanthea*. Il se contentoit de confirmer ses pensées par celles des plus excellens Auteurs de l'Antiquité, ou d'emploier des Eruditions qui fournissoient de nouvelles vues par l'application qu'il en faisoit, & par les conséquences qu'il en tiroit. Ce n'est point ce qu'on appelle Rhapsodies. Il débite du sien une infinité de choses, il y mêle beaucoup de sel, & beaucoup d'esprit; & s'il y mêle aussi beaucoup de choses d'emprunt, & qui ne sont pas choisies avec assez de discernement, il ne laisse pas d'être vrai qu'il résulte de tout cela un Ouvrage dont la lecture est très-utile, & qui plait encore à quelques bons connoisseurs. Monsr. de Vigneul Marville etoit faire beaucoup d'honneur à la France en disant, que les *Rapsodies* de La Mothe le Vayer *ne sont plus de nostre goust*, & qu'on ne perd plus de tems à les lire; mais il est à craindre qu'on ne se confirme par là dans le jugement que font plusieurs Etrangers, que la France trop dégoûtée de tout ce qui sent l'Erudition ne s'occupe qu'à polir sa langue, & qu'à bien tourner des Portraits & des Caractéres. Les meilleurs Ecrits des prémiers Académiciens ne sont pas moins négligez que ceux de La Mothe le Vayer (91): cependant l'on tombe d'accord que l'Académie Françoise n'a jamais été mieux remplie que dans ses commencemens.

(89) Baillet, Jugemens des Savans, *Tome I*, II *Part. Chap. IX.*

(90) Vigneul Marville, Mélanges d'Hist. & de Litter. *Tome II, pag.* 300 *Edit. de Hollande.*

(91) *Je fais cette Remarque, afin qu'on voie que si La Mothe le Vayer n'est pas lu comme autrefois, cela procede d'un degoût général de presque tout ce qui n'a pas la grace de la nouveauté.*

VAL (Geofroi du) cherchez Vallée.

VAL (Jean du) Médecin à Issoudun sa patrie, a traduit en François l'Antidotaire, ou le Dispensaire de Jean Jaques Wecker, Médecin à Bâle, & y a joint diverses choses de sa façon. Le Livre fut imprimé à Geneve *in quarto* l'an 1609. La nouvelle Edition de Vander-Linden, *de Scriptoribus Medicis*, n'en fait aucune mention, non plus que de Jaques du Val Médecin d'Evreux qui publia (a) un Livre François *des Hermaphrodites & Accouchemens des Femmes* l'an 1612 (b). Il avoit déja publié (c) un Livre *des Fontaines medecinales des environs de Rouen*, & (d) une *Methode nouvelle de guerir les Catharres* (e).

(a) *A Rouen* in 8.

(b) *Mr.* Drelincourt *m'a apris ceci.*

(c) *A Rouen* 1603 in 12.

(d) *A Rouen* 1611 in 8.

(e) *Je tiens ceci de Mr.* Bourdelot.

VALDES (Jean) en Latin *Valdesius*, florissoit à Rome sous le Pape Jules II. C'étoit un jeune Espagnol de belle taille, poli & bien fait. Son favoir, son industrie, & l'amitié de plusieurs Grands lui procurérent beaucoup de richesses. Il devint amoureux de la fille d'un Sénateur, qui n'étoit pas moins vertueuse que belle; & quand il eut vu que le seul moien de contenter sa passion étoit d'aimer pour le Sacrement, il tint des discours de mariage, & passa même jusques à la signature du contrat. Un peu après on découvrit qu'il ne feroit pas possible de pousser l'affaire jusques à la bénédiction nuptiale, vu ses engagemens à l'état ecclesiastique. Cela chagrina beaucoup le pere de la fiancée, & l'obligea d'en faire des plaintes au Cardinal Leonard de la Rovere qui commandoit dans Rome en l'absence de Jules II. Ce Cardinal fit mettre Valdes au Chateau saint Ange. Le prisonnier, se voiant chargé d'une affaire criminelle, promit de renoncer à la Prêtrise si le Pape le lui permettoit, & d'épouser la fiancée quand même elle n'auroit point de dot. En conséquence de cette promesse, il fut élargi sous caution, mais pendant que l'on travailloit à obtenir la dispense, il se trouva si embarrassé entre l'envie de conserver ses bénéfices, & celle de posséder une femme, qu'il ne put se dégager de ce labyrinthe, qu'en se jettant du haut en bas de sa maison (A). Il se brisa tous les os, & mourut sur l'heure, fort regreté de toute la ville. Sa maîtresse, aiant su qu'il s'étoit desespéré, voulut se tuer; il falut la garder à vue pour empêcher qu'elle n'attentât à sa vie. Vous vous attendez que je vous apprenne que le tems, & un autre soupirant, la consolérent: mais vous vous trompez; car dès qu'elle eut senti un peu de soulagement, elle se fit religieuse (a).

(a) *Tiré de* Pierius Valerianus, *in* Litteratorum Infelicitate, *Libro I, pag.* 44, 45.

VAL-

(A) *Il ne put se dégager de ce labyrinthe qu'en se jettant du haut en bas de sa maison.*] Le combat que deux passions différentes lui livrérent fut très-rude: d'un côté il se sentoit incapable de se priver des douceurs qu'il avoit trouvées dans la jouïssance de ses bénéfices, qui étoient d'un gros revenu, & de l'autre il desespéroit de résister à la violence de son amour, s'il obtenoit la liberté de tenir pour nulles ses fiançailles. Si je conserve mes benéfices, disoit-il en lui-même, je ne jouïrai pas de la personne dont je suis amoureux, & je ne voi pas que j'aie la force de soutenir cette privation. Si je jouis de cette personne, je perdrai mes bénéfices, & je ne voi pas non plus que j'aie la force de soutenir cette perte. Cela le plongeoit dans un chagrin effroiable, qu'il sentoit encore plus rude lors qu'il faisoit réfléxion sur le préjudice qu'il causoit à sa maîtresse. Il connoissoit qu'en faisant cesser son contrat de mariage, il ruïnoit tout à la fois la réputation & la fortune d'une très-honnête fille. Car sans doute il s'imaginoit qu'elle ne trouveroit plus un parti sortable. La délicatesse des Italiens sur ce chapitre est si scrupuleuse, qu'ils ne digerent pas facilement les privautez qu'ils supposent qu'un fiancé a pu prendre, & qu'il a prises effectivement. Il se trouve dans les païs mêmes où l'on est peu délicat sur cette matiére, il s'y trouve, dis-je, des gens qui ne veulent pas d'une fille qui a écouté plusieurs fois les déclarations d'amour d'un jeune galant agréé de la famille; car ils supposent que plus la Belle a connu le consentement de ses parens, moins a-t-elle donné de bornes aux caresses du jeune homme. Ils supposent qu'elle a laissé tous les dehors au pillage & à l'abandon. Que ne penseroient-ils pas si l'affaire étoit échouée entre les fiançailles & le jour des noces? Quoi qu'il en soit, notre Valdes se persuada qu'il ruïneroit de réputation sa fiancée s'il faisoit déclarer nul son contract de mariage: elle lui faisoit pitié; il avoit honte d'en user ainsi, & ces deux passions se joignant aux autres le bourrelérent si cruellement, que pour s'affranchir de cet esclavage il prit la résolution de se tuer. Il monta donc de bon matin à son *Belveder*, & se jetta dans la rue. Lisez ce Latin: *Valdesius neque libenter sacerdotiis, quæ opulenta erant, abdicare cogitat, neque perferre se amorem, etiam si impunè liceat, ulterius sperat. Igitur cum id consilii se cepisse videret, quod non facilè poterat explicare, graviore ob id dolore affectus, quòd pudicissimæ fœminæ famam, & fortunam omnem everterat, si repudii nuntium remisisset, magnis excruciatus sollicitudinibus, misericordiaque & pudore confectus, ut erat æstivus dies, turriculam quamdam ad prospectum super ædium culmen excitatam discinctus adhuc ascendit, quasi matutinalem auram strictiorem animi gratia capturus, serouloque mox negotii certi nomine ablegato, nullam aliam rationem nactus, qua se turbulentissimis miseriis explicaret, & dulcissimæ sponsæ famæ, omninique prospiceret, ex editissimo eo loco in viam mediam sese præcipitem dedit, quo ita totis ossibus collisis, & statim exanimato. Alterii filia re percepta, ipsa quoque sponsi desiderio sibimet manum inferre tentavit, sed diligenti familiarium observatione prohibita, custoditaque, posteaquam tempore dolor aliquantulum mitigatus est, maritalem perosa vitam perpetuo victura cælibatu vestalem induit* (1). Cet Auteur ne nous dit point si ce misérable fut enterré dans une Eglise, ou si les Juges exercérent sur le cadavre la rigueur des Loix. Il dit seulement que toute la ville déplora la mort de ce personnage (2).

(1) Pierius Valerianus, de Literat. Infelicit. *Libro I, pag.* 45.

(2) *Valdesius totius Romæ luctu deploratus est.* Idem, ibid.

VALDES (JEAN) l'un des prémiers Fondateurs du Luthéranisme dans le Roiaume de Naples, étoit un Jurisconsulte (*a*), & un Gentilhomme Espagnol que Charles-Quint honora de la qualité de Chevalier (*b*). On croit (*c*) que dans un voiage qu'il fit en Allemagne il goûta les opinions que l'on y prêchoit contre l'Eglise Romaine; & qu'aiant porté à Naples les Livres de Luther, ceux de Bucer, & ceux des Anabaptistes, il s'en servit à faire des prosélytes. Il est certain qu'il communiqua ses sentimens à plusieurs personnes qui s'assemblérent en secret pour servir Dieu selon ces nouvelles instructions. Il y eut des femmes de qualité qui fréquentérent ces Assemblées (*A*). Quelques Religieux de grand mérite, & entre autres Pierre Martyr Vermilius (*d*), & Bernardin Ochin (*e*), les fréquentérent aussi. L'Inquisition s'en aperçut; & par les remedes violens qu'elle emploia selon sa coutume, elle dissipa ces commencemens de Réformation. Les Disciples de Valdes ne furent pas tous également fermes, les uns conservérent le dépôt, & se retirérent dans les païs Protestans; mais la plûpart succombérent, & trahirent leur conscience (*B*). Il ne fut point marié, & vécut très-chastement, & mourut à Naples environ l'an 1540 (*f*). Il ne combattoit l'Eglise Romaine que sur quelques points (*C*), & l'on prétend que sur la doctrine de la Trinité il n'étoit conforme ni aux Protestans, ni aux Catholiques. Les Unitaires l'ont placé au nombre de leurs Auteurs (*D*). Il composa quelques Livres (*E*), dont celui qui a

(*a*) *Voiez la* Bibliotheq. des Anti-trinitaires, *pag.* 2.

(*b*) *Nobili genere natus in Hispania & dignitate equestri ornatus à Carolo Cæsare.* Melchior Adam *in* Vita Petri Martyris, *pag.* 31.

(*c*) *Voiez la* Bibliotheq. des Anti-trinitaires, *pag.* 2, & Sponde *ad ann.* 1547, *num.* 21, 22.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*e*) Spond. *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(*f*) Celius Secundus Curion, *Préface des* Considerations de Valdes.

(*A*) *Il communiqua ses sentimens à plusieurs personnes qui s'assemblérent en secret pour servir Dieu.... Il y eut des femmes de qualité qui fréquentérent ces Assemblées.*] Un passage de la Vie de Pierre Martyr va nous apprendre cela plus en détail. On y verra un bel Eloge de notre Valdes le Fondateur de cette Eglise naissante. *Qui* (Joannes Valdesius) *posteaquam à DEO veræ religionis agnitione donatus est, vitam suam in Italia, & præcipuè Neapoli egit, quo loco doctrina & sanctissimæ vitæ exemplo, quamplurimos, præsertim nobiles, Christo lucrifecit, ac fuit eo tempore non spernenda Ecclesia piorum hominum in urbe Neapolitana. Nam in illo cœtu multi viri erant nobiles & docti; multæ etiam excellenti virtute fœminæ: inter quas ut alias illustres & vere heroïnas omittamus, silentio tamen præterire non debemus nobilissimam heroïnam* Izabellam Manricham, *quæ postea CHRISTI nomine à patria exulavit. In hoc cœtu piorum fuit ibidem CHRISTI nomine exul* Galeazzius Caracciolus *Marchio Vici, & alii magni viri post exules, quos omnes nominare non necesse est. Quamvis autem hujus Ecclesiæ prima laus debeatur Valdesio: nihilominus tamen Martyris quoque virtus commemoranda est* (1). Voiez la Remarque (*F*).

(*B*) *La plûpart succombérent & trahirent leur conscience.*] Nicolas Balbani Ministre de l'Eglise Italienne de Geneve nous apprend cela: voici ses paroles selon la Version de Mr. Minutoli. „ Le danger de tous pour luy (2) le plus „ grand luy vint de là même d'où étoient partis ses commencemens de connoissance; car le nombre des disciples „ de ce Valdes, dont nous avons déja parlé, & qui étoient „ la seule compagnie que Galeace frequentoit depuis qu'il „ les avoit connus, ayant extrêmement grossi dans Naples, „ comme la plûpart de ceux-cy, ne passerent point plus „ avant, en matiere de Religion, qu'à bien établir le moyen „ de la Justification par Jesus-Christ, & qu'à condamner „ quelques-unes des superstitions les plus grossieres de la „ Papauté, sans s'abstenir pour cela d'en frequenter les E„ glises, d'assister à la Messe, & de participer avec le reste „ des Papistes, à diverses idolatries, il y eut lieu d'appre„ hender que Galeace ne fit pas plus de chemin que ces „ Messieurs, dont les bons desseins avorterent dans la sui„ te, qu'on vint à les persecuter, qu'on les emprisonna, „ & que les ayant contraint d'abjurer, on en fit mourir „ quelques-uns comme relaps, & dans le nombre, ce Caserta même qui avoit été le premier instrument de la Con„ version de Galeace (3)".

(*C*) *Il ne combattoit l'Eglise Romaine que sur quelques points.*] Joignez au passage que je viens de rapporter ces paroles du même Livre: „ Il y avoit pour lors à Naples... „ un certain Gentil-homme Espagnol nommé Jean Valdes, „ qui ayant quelque connoissance, & même quelque senti„ ment de la verité de l'Evangile, sur tout au fait de la jus„ tification, avoit eu le bonheur d'en épandre déja quel„ ques sémences parmy la Noblesse qu'il voyoit, & de „ commencer de retirer de la sorte quelques Gentils-hom„ mes de leur ignorance, en les détrompant de l'opinion „ du merite des œuvres, & de la propre justice de l'hom„ me, aussi bien que de quelques superstitions (4)". Conférez avec ceci ce que j'ai cité de Mr. de Thou dans l'Article FLAMINIUS, & notez que Flaminius est un de ceux qui avec Valdes confirmérent Pierre Martyr Vermilius dans ses nouveaux sentimens (5).

(*D*) *Sur la doctrine de la Trinité il n'étoit conforme..... Les Unitaires l'ont placé au nombre de leurs Auteurs.*] Voici un passage de la Bibliotheque des Antitrinitaires: *Ab eo* (Johanne Valdesio) *Bernardinus Ochinus sententiam suam contra receptam de Trinitate opinionem imbibisse perhibetur. Floruit a.* 1542. *De eo Ministri ecclesiarum consentientium in Sarmatia & Transylvania lib.* 1. *cap.* 3 *de falsa & vera unius Dei Patris, Filii, & Spiritus Sancti cognitione, hæc scribunt:* De Joanne etiam Valdesio, genere & pietate clarissimo, quid dicendum? Qui scriptis publicis suæ eruditionis specimina nobis relinquens, scribit, se de Deo ejusque Filio nihil aliud scire, quam quod unus sit Deus altissimus Christi Pater: & unicus Dominus noster Jesus Christus ejus filius, qui conceptus est *de Spiritu Sancto* in utero virginis, unus & amborum Spiritus (6). On pourroit peut-être confirmer cela par ces paroles de Balbani: *Le Diable, ne se laissant point de forger des entraves* à Galeace Caracciolo, *de peur qu'il ne luy échapât, tâcha encore de lui gâter l'esprit, par les efforts qu'il fit faire à certaines gens, pour tâcher de l'attirer dans un très mechant party; C'étoit une bande d'Anabaptistes & d'abominables Arriens qui s'étant mal heureusement provignez tant dans Naples, que par le Royaume, se figurerent qu'ils pourroient trouver en Galeace (qu'ils croyoient qu'il leur seroit aisé de gagner, parce qu'il n'étoit guere pour le dire de la sorte en matiere de dogme que dans le novitiat;) l'homme qu'il leur faloit, pour s'en faire un puissant appuy, & comme le Patron de leur Cabale, aussi n'omirent ils quoy que ce soit, de tout ce qu'ils jugerent propre pour l'y faire entrer, & pour le coiffer de leurs heresies* (7). L'Auteur dit ensuite que ce Gentilhomme repoussa vigoureusement tous leurs efforts. Notez qu'il met de la distinction entre ces gens-là, & les Disciples de Valdes (8); mais on ne laisse pas de pouvoir dire, que l'aveu qu'il fait, qu'il s'éleva dans le Roiaume de Naples un parti d'Antitrinitaires, rend plus probable ce que Sandius (9) assûre touchant l'Hérésie de Valdes. J'ai trouvé dans les Lettres de Theodore de Beze un fait qui mérite ici une place. Un Ministre de l'Eglise Françoise d'Embden fut accusé entre autres choses d'avoir fait traduire & publier en Langue Flamende, à l'insu de ses Collegues, les Considérations de Valdes, remplies de blasphêmes contre la Parole de Dieu (10), & d'en avoir retranché les Notes que l'on y avoit inserées dans l'Edition de Lion. Il se défendit entre autres moiens par ces deux-ci, que ce Livre-là n'étoit pas plein de blasphêmes; & qu'il ne devoit pas être moins permis à Embden de louer la piété de Valdes, qu'à Bâle, qu'à Zurich, & qu'à Geneve. On lui répondit que cet Ouvrage avoit fait beaucoup de mal au troupeau de Naples, & qu'Ochin y avoit puisé les rêveries qui l'avoient perdu; & que s'il y a des gens de bien qui aient donné des éloges à ces Considérations de Valdes, ils changeront d'opinion aprés les avoir examinées. On ajoûte que le Libraire de Lion, qui les imprima, en fut très-fâché, & en demanda pardon, aprés que Calvin & quelques autres l'eurent averti de sa faute. Lisez un plus long détail sur tout cela dans ces paroles Latines de Théodore de Beze; *Scimus ex idoneorum hominum testimonio, quantum nascenti Neapolitanæ Ecclesiæ liber ille detrimenti attulerit: scimus etiam quod fuerit de illo judicium D. Joannis Calvini: scimus & illud, Ochinum infelicis memoriæ virum ex illis lacunis suas illas prophanas speculationes hausisse, & ita tandem sensim à verbo Dei abductum in ultimum illud exitium sese præcipitasse, in quo miser interiit: ac proinde librum illum à spiritu Anabaptistico multis locis non multum dissidentem, id est, à verbo Dei ad inanes quasdam speculationes, quas falso Spiritum appellant, homines abducentem, vel nunquam editum, vel statim sepultum fuisse magnopere cuperemus..... Ceterùm quinam illi sint probati judicii homines qui scriptum illud (personam enim ipsam Valdesii non attingimus) ut pium & religiosum libris etiam editis commendarint, nos quidem ignoramus, neque dubitamus quin si boni viri sunt, re diligentiùs perspecta sententiam mutent, quod & Lugdunensi Typographo viro bono evenit, ut qui, quamvis additis illis notis meritò se posset excusare, admonitus tamen à fratribus, & nominatim quidem à D. Calvino, culpam deprecari quàm excusare maluit* (11).

(*E*) *Il composa quelques Livres.*] En voici la Liste selon Sandius: *Dialogi Charon & Mercurius impressi Italicè. Considerationes piæ & doctæ. In Psalmos aliquot. In Evangelium Matthæi. In Evangelium Johannis. Commentarius in Epistolam Pauli ad Romanos. a.* 1556. *Commentario breve, ò Declaracion compendiosa, y familiar, sobre la primera Epistola de san Pablo à los Corinthios, muy util para todos los amadores de la piedad Christiana* (12). Il observe que l'Inquisition d'Espagne a mis dans l'Index des Ouvrages défendus ce Commentaire de Valdes sur la prémiere Epitre aux Corinthiens, soit que l'on y trouve le nom de l'Auteur, soit qu'on ne l'y trouve pas. Il a raison d'observer cela; car c'est une vérité (13). Don Nicolas Antonio remarque la même chose (14); mais il ne fait point paroître qu'il sache qui étoit ce Valdes. *Joannes de Valdés quidam*, dit-il, *scripsit Comentario breve ò Declaracion, &c.* Il ajoûte que du Verdier Vou-Privas rapporte que Claude de Kequifinen (*a*) Parisien a traduit du Castillan en François cent & dix Considérations divines *Joannis Valdesii.* Du Verdier nomme l'Auteur *Jean de Valdesso*, & dit que la Traduction Françoise de ces Considérations divines fut imprimée *à Lyon* 8 *par Charles Pesnot, & à Paris* 16 *par Mathurin Prevost* 1565 (15). Voila com-

(1) Melch. Adam. *in* Vita Theolog. Exter. *pag.* 31.

(2) *C'est-à-dire pour Galeace Caracciolo, Marquis de Vico.*

(3) Vie de Galeace Caracciolo, *pag.* 47, 48.

(4) *Là-même, pag.* 10, & 11.

(5) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 31.

(6) Bibliot. Antitrinit. *pag.* 2.

(7) Balbani, Vie de Galeace Caracciolo, *pag.* 45, & 46.

(8) *Là-même, pag.* 47.

(9) *Il est l'Auteur de la* Bibliotheque des Antitrinitaires.

(10) *Multis erroribus atque etiam blasphemiis adversus sacrum Dei verbum scatentes.* Beza, Epist. IV, *pag.* 206 *Tom. III* Operum.

(11) Theod. Beza, *ibid.*

(12) Bibliot. Antitrinit. *pag.* 2. *Voiez aussi* l'Epitome de la Bibliotheq. de Gesner, *pag. m.* 506.

(13) *Voiez* l'Index Librorum prohibitorum & expurgandorum, *à la page* 756 *de l'Edit. de* 1667, *sous le mot* Juan Valdesio.

(14) Nicol. Antonio, Biblioth. Scriptorum Hispaniæ, *Tom. I, pag.* 606.

(15) Du Verdier, Bibliotheq. Françoise, *pag.* 182.

a été le plus eſtimé s'intitule, *Cent & dix Conſiderations.* Je dirai ci-deſſous par les ſoins de qui il fut imprimé (*F*).

comment il parle ſous le mot *Claude de Kequiſinen:* mais ſous le mot *Jean de Valdeſſo Secretaire du Roi de Naples* (16), il ne parle que de cent Conſidérations, & il nous renvoie à Claude de Kerquiſine. Par où nous voions qu'il ne garde l'uniformité, ni à l'égard des Noms propres, ni à l'égard du Titre des Livres. Il ajoûte que *Charon & Mercure, Dialogues dudit Valdeſſo*, ont été *mis en François par un Traducteur incertain.* Ceci appuie la Bibliotheque des Antitrinitaires, & l'Epitome de celle de Gesner, où notre Jean Valdes eſt qualifié *Secretarius Regis Neapolitani*, & déclaré l'Auteur des Dialogues *Charon & Mercurius.* Diſons en paſſant qu'on nous trompe quand on ſe ſert du plurier, à l'égard du Livre où Charon & Mercure ſont les Interlocuteurs. Ce n'eſt qu'un Dialogue: il eſt ſuivi d'un autre, je l'avoue, mais dont les perſonnages ſont Lactance & un Archidiacre. Voici le Titre tout entier du Livre. *Due Dialoghi, l'uno di Mercurio & Caronte: nel quale, oltre molte coſe belle, gratioſe, & di buona dottrina, ſi raconta quel che accade nella guerra dopo l'anno M D XXI. L'altro di Lattantio & di uno Archidiacono, nel quale puntalmente ſi trattano le coſe avenute in Roma nell' anno M D XXVII. Di Spagnuolo in Italiano con molta accuratezza & tradotti & reviſti. In Vinegia con gratia & privilegio per anni Dieci.* L'année de l'impreſſion n'y eſt point marquée: l'Ouvrage comprend 148 feuillets *in* 8. Au reſte, Mr. Konig nous trompe (17) quand il nous renvoie à Pierius Valerianus à l'égard du Jean Valdes, qui a fait un Commentaire ſur l'Epitre de ſaint Paul aux Romains imprimé l'an 1556; car le Jean Valdes de Pierius Valerianus eſt fort différent de celui-là. Je n'ai rien trouvé de notre Valdes dans le Catalogue d'Oxford; mais ſous le nom *Jean de* VAL D'ESSO, ou *Valdeſſo*, vous y trouvez *cent & dix Conſiderations divines*, imprimées à Lion *in* 8 l'an 1563. Vous y trouvez le même Livre imprimé en Italien à Bâle l'an 1550 *in* 8, & en Anglois à Oxford l'an 1638 *in* 4.

(16) Du Verdier, Bibliotheq. Françoiſe, *pag.* 759.

(17) Konig, Bibl. vet. & nova, *pag.* 826.

§ (*a*) Le 2. le 3. & le 5 livre des Lettres de Pâquier contiennent pluſieurs Lettres de l'Auteur à Mr. de Querquiſinen, Seigneur d'Ardivilliers. REM. CRIT.

(*F*) *Par les ſoins de qui il fut imprimé.*] L'Edition Françoiſe dont je me ſers eſt de Paris 1565 *in* 16, & a pour Titre, *Cent & dix Conſyderations divines de Jan de Val d'Eſſo, Traduites premierement, d'Espaignol en Langue Italienne, & de nouveau miſes en François, par C. K. P.* La Préface eſt de la façon de Celius Secundus Curion, qui fit imprimer à Bâle l'Edition Italienne de ce Livre l'an 1550. Il le donne pour un Ecrit excellent, & après un grand étalage d'éloges, il continue de cette maniere: „ Or nous ſommes tous attenus & obligés, pour un ſi grand & celeſte „ treſor, à maiſtre Pierre Paul le Vergier, comme ayant „ ſervy d'inſtrument à la providence divine, pour le faire „ imprimer, & mettre en lumiere, à fin qu'il peut eſtre „ veu & poſſedé d'un chacun. Car luy venant d'Italie & „ quictant la fauſſe & feinte eveſché pour s'ajoindre & „ s'appliquer au vray apoſtolat, auquel il eſtoit appellé par „ Chriſt, il apporta avec ſoy beaucoup de belles compoſi- „ tions: & fit ainſi qu'un chacun a couſtume d'en uſer, lors „ qu'il voit ſa maiſon embraſée par quelque feu ſurvenu de „ meſchef, ou bien quand la ville, où il demeure, eſt ſur „ le poinct d'eſtre miſe à ſac & pillée par des gens d'armes: „ car en tel deſaſtre, il taſche de ſe ſauver avec le plus „ clair de ſon bien, & ſes plus precieux meubles qu'il peut „ empoigner. Ainſi noſtre du Vergier (18), n'ayant cho- „ ſe plus chere en ce monde, que la gloire de noſtre Sei- „ gneur Jeſus Chriſt, il mit en ſon paquet & emporta quant „ & ſoy ces compoſitions, leſquelles pouvoyent ſervir, „ pour l'illuſtrer, eſtendre & augmenter d'avantage. Il „ laiſſa donc les threſors terriens, & ſauva avec ſoy les thre- „ ſors celeſtes & divins: entre leſquelz ce petit Livre eſt „ bien un des plus beaux & rares qu'on ſçauroit imaginer „ ny ſouhaitter. Et depuis ſachant bien que les bonnes „ choſes & excellentes augmentent d'autant plus de pris, & „ croiſſent en bonté & recommandation, lors qu'elles ſont „ communiquées à plus de perſonnes, il me laiſſa ces cent „ & dix Conſyderations, à ce que je les feiſſe imprimer: „ ce que j'ay faict, comme vous voyez avec toute la dili- „ gence que j'ay peu & ſceu y employer. Or ces Conſyde- „ rations, comme pluſieurs le ſçavent, furent premiere- „ ment eſcrites par l'autheur en langue eſpaignolle: mais „ de puis elles ont eſté traduittes en Italien, par certain „ perſonnage doué de grande pieté, & bien recommanda- „ ble pour ſes vertus: & toutesfois il n'a peu tant s'eſloi- „ gner des manieres de parler qui ont cours & ſont uſitées „ en Espaigne, que quelques unes ne luy ſoient encor e- „ ſchappées par meſgarde. Et outre cela il a encores rete- „ nu tout à eſcient, quelques mots, mais peu toutesfois, „ du langage maternel de l'autheur, par ce que Jan de Val „ d'eſſo fut Espagnol de nation, yſſu de noble & ancienne „ race, & eſlevé en eſtat honorable, eſtant au commence- „ ment gentilhomme & chevalier de l'Empereur Charles „ cinquieſme: mais depuis plus honorable & magnifique „ chevalier de Jeſus Chriſt. Neantmoins il ne ſuivit pas long „ temps la court, apres que Chriſt luy fut revelé: mais ha- „ bita en Italie, & fit la plus part de ſa reſidence à Naples. „ Auquel lieu, avec l'attrait & douceur de ſa doctrine, & „ la ſainctété de vie qu'il menoit, il gaigna beaucoup de diſ- „ ciples à Chriſt, & principalement un bon nombre de gen- „ tils-hommes & chevaliers, & quelques grandes dames, „ recommandables en toute ſorte de louenge. Combien „ qu'il eſtoit ſi bening, & avoit une telle charité, qu'il ſe „ rendoit debiteur du talent qu'il avoit receu, envers toute „ perſonne tant fut elle abjette, & de petite & baſſe condi- „ tion, & ſe faiſoit toute choſe à tous pour les gaigner tous „ à Chriſt. Et non ſeulement cela, mais il a ſervi d'organe, „ pour illuminer quelques uns des plus fameux preſcheurs „ d'Italie. Ce que je ſçay, pour avoir converſé avec eux. „ ... Et encores a laiſſé quelques autres belles & S. com- „ poſitions, leſquelles par le moyen dudit du Verger, nous „ ſeront communiquées quelque jour, comme j'eſpere ”.

(18) *On verra ci-deſſous ſon Article ſous le mot* VERGERIUS.

VALDES (JAQUES (*a*)) Auteur d'un Livre où il tâche de prouver que les Rois d'Eſpagne doivent jouïr de la préſéance ſur tous les Princes Chrétiens (*A*), naquit dans les Aſturies au XVI Siecle. Il fit ſes études à Valladolid, il y exerça la profeſſion d'Avocat, & il y enſeigna le Droit canonique environ vingt ans. Après quoi il fut pourvu de la Charge de Conſeiller dans le Conſeil de Grenade. Ses *Additiones ad Roderici Suarez Lecturas variorum Jurium* furent imprimées à Valladolid l'an 1590 (*b*).

(*a*) Nicolas Antonio, Biblioth. Scriptorum Hiſpaniæ, *Tom. I, pag.* 247, *le nomme* Didacus.

(*b*) *Tiré de* Nicolas Antonio, Biblioth. Script. Hiſp. *Tom. I, pag.* 247.

(*A*) *Il eſt Auteur d'un Livre où il tâche de prouver que les Rois d'Eſpagne doivent jouïr de la préſéance ſur tous les Princes Chrétiens.*] Il le publia à Grenade l'an 1602 *in folio*, & le dédia au Roi d'Eſpagne Philippe III. On le reimprima à Francfort *in* 4 l'an 1626. En voici le Titre, *Prærogativa Hiſpaniæ, hoc eſt, de dignitate & præeminentia regum regnorumque Hiſpaniæ, & honoratiori loco ac titulo eis eorumque legatis à Conciliis, nec non Romana ſede jure debito, Tractatus eximius, Reges Catholicos Chriſtianiſſimis aliiſque jure, regnis, ſede ac titulo potiores extitiſſe adhuc* (1) *liquido demonſtrans* (*a*). L'Auteur avoit pris cela pour le ſujet d'une Harangue qu'il fit dans l'Académie de Valladolid en préſence de Philippe II. Cette Harangue fut applaudie, & le Monarque en fut ſi content, qu'il commanda à l'Auteur de compoſer un Ouvrage ſur cette matiere. Ce fut l'occaſion du Livre (2): & en cela Valdes prétend avoir eu le deſtin de Gilles de Rome, qui aiant agité, dit-il, une Queſtion *de Regno* dans les Ecoles en préſence de Philippe IV Roi de France, reçut ordre de ce Prince de faire un Traité complet *de Regimine Principis. Mihi evenit id, quod olim Ægidio Romano accidiſſe Paulus Æmilius in Philippo IV auctor eſt, quod cum in Scholis publicam de regno coram Philippo Pulchro quæſtionem habuiſſet, tandem ejus regis imperio, opus de Regimine Principis edidit* (3). Si Valdes n'a pas rapporté plus fidélement ce qu'il cite des autres Auteurs, je regarde ſon Ouvrage comme un des plus mauvais Livres du monde; car il eſt faux que Gilles de Rome ait agité la Queſtion *de Regno* en préſence de Philippe IV. Il eſt faux qu'il ait reçu ordre de compoſer un Traité ſur cette matiere depuis cette prétendue Diſpute. Mais voici le fait. Ce Prince l'avoit porté à publier un Ouvrage *de Regimine Principum*, & enſuite il voulut que ce fût lui qui le haranguât au nom de toute l'Univerſité au retour du Sacre. Rapportons les paroles de Paul Emile: *Philippus pulcher jam inde à prima adoleſcentia Ægidium Romanum theologum obſervarat, authorque fuerat ut de regimine Principum monumenta quæ extant conſcriberet, ederetque. Eundem Lutetiam à Rhemenſibus ſacris regreſſus, quod Sacræ Scholæ univerſique Muſæi oratione novos excipi Reges ſolemne ſit, dicere juſſit* (4). Il eſt vrai que cette Harangue traita *de Regno*. Paul Emile la rapporte; mais c'eſt lui-même qui l'a compoſée. Gilles de Rome ne ſavoit parler que le langage groſſier des Scholaſtiques: il n'avoit garde d'emploier les termes choiſis, & le beau Latin, que l'Hiſtorien lui prête. Au reſte, les Auteurs François ne ſe ſont point tûs quant aux prétentions de l'Ecrivain Eſpagnol: ils ont fait des Livres pour lui montrer qu'il s'abuſe. Voiez les *Memoires concernant la préſéance des Rois de France ſur les Rois d'Eſpaigne, par T. Godefroy Advocat en Parlement*, imprimez l'an 1612. Mais ſur-tout voiez le Traité que Mr. Bulteau (5) fit imprimer à Paris l'an 1679. Le Journal des Savans du 11 de Février de la même année en donna l'Extrait.

§ (*a*) C'étoit apparemment une Réponſe pour le Roi d'Eſpagne aux prétentions de la France, ſoutenues en France, par deux Pieces publiées environ l'année 1577. peu auparavant la tenue des premiers Etats de Blois. On les trouve l'une & l'autre dans les *Mém. de la Ligue*, Tom. IV. pag. 709. & ſuiv. de l'Edition de 1598. REM. CRIT.

(1) *Je copie ceci ſelon l'Edition de Francfort, où il ſemble qu'il manque ici le mot* extare *ou* eſſe.

(2) Jacobus Valdeſius, *in Epiſt. Dedicat.*

(3) *Idem, ibid.*

(4) Paulus Æmylius, *Libro VIII initio, pag. m.* 162, *ad ann.* 1226.

(5) *Secretaire du Roi. Il eſt fort verſé dans la connoiſſance de l'Hiſtoire, & il a une très-belle Bibliotheque.*

VALERIE, sœur de l'Orateur Hortensius (*A*), devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle, & de grande qualité: place vuide d'ailleurs; car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme: on assistoit à un grand combat de gladiateurs, les femmes s'asséoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valerie, allant s'asseoir près de Sylla, lui mit doucement la main sur la robe quand elle fut derriere lui, & en aracha quelques poils. Il la regarda avec surprise; *Ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur*, *je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune.* Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, lui fit venir des émotions agréables. Il fit paroître bientôt que cela le chatouilloit; il envoia s'informer du nom, des qualitez, & de la réputation de cette Dame. Ensuite ce ne furent plus qu'œillades (*B*), & que souris de l'un à l'autre, & enfin on en vint à la promesse de mariage (*C*). L'Historien (*a*), de qui nous tenons cette Avanture, ne blâme que Sylla, d'autres trouveroient que sans faire tort à son jugement, il auroit pu censurer aussi Valerie (*D*). Il ne le fait pas; mais il remarque que son mari s'attacha si peu à elle seule, qu'il entretenoit des Comédiennes & des Baladines dans sa maison. Il la laissa grosse d'une fille en mourant, qui fut nommée *Posthumia*, à cause qu'elle nâquit après la mort de son pere.

(*a*) Plutarchus, in Sylla, pag. 474.

(*A*) *Sœur de l'Orateur Hortensius.*] Sans doute elle n'étoit sa sœur que de mere, & il faut dire que la mere d'Hortensius fut mariée à un homme de l'ancienne Famille *Valeria.* Or comme d'autre côté nous savons qu'Hortensius avoit une sœur, qui fut mere de Valerius Messala (1) Consul l'an de Rome 701, il faut dire que sa mere & sa sœur se mariérent dans une même Famille. Je n'ai trouvé aucun Auteur qui m'ait pu apprendre si la mere de Valerius Messala avoit le même pere qu'Hortensius, ou si elle étoit la même qui épousa Sylla.

(1) Valer. Maximus, *Libro V, Cap. IX.*

(*B*) *Ce ne furent plus qu'œillades.*] Si quelqu'un ne savoit pas que la Langue Grecque a des termes extrêmement significatifs pour exprimer le langage muet de l'Amour, il n'auroit qu'à considérer les paroles que je cite. Ἐκ δὲ τούτων, βλέψεις ὀμμάτων ἐπ' ἀλλήλους ἐγένοντο, καὶ παρεπιστροφαὶ συνεχεῖς προσώπων, καὶ μειδιαμάτων διαδόσεις. *Hinc oculorum invicem annictus, assiduæ ac leves in se mutuo vultus conversiones, risus adjectiones* (2).

(2) Plutarchus, *in* Vita Syllæ, *pag.* 474.

(*C*) *Et enfin on en vint à la promesse du mariage.*] Plutarque n'a pas exprimé bien précisément, si les propositions de mariage & l'acceptation se firent ce même jour à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traina point, & qu'après avoir assez joué de la prunelle, pour se faire des déclarations d'amour par signes, pendant que les gladiateurs se battoient, on se parla en sortant de l'amphithéatre. Sylla avoit pris feu fort promptement, & la Dame n'avoit pas fait la précieuse. Il est donc fort apparent qu'elle ne se le fit pas dire deux fois, & qu'aussi-tôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le simple toucher de sa robe, ou par quelques brins de laine enlevez de ses habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occasion au poil; des regards on passa au tête-à-tête, & du tête-à-tête au corps à corps: tout cela dans un jour, encore que Plutarque ne le dise pas en autant de termes.

(*D*) *Il auroit pu censurer aussi Valerie.*] Elle, dit-il, selon la Traduction d'Amyot, *à l'aventure ne merite point de repréhension: mais encore qu'elle fust la plus honneste & la plus sage & la plus vertueuse du monde, si est-ce que l'occasion qui esmeut Sylla à l'espouser ne fut ni belle ni bonne, pource qu'il fut incontinent espris par un regard & un parler affetté, comme si c'eust esté quelque jeune garçon: & ce sont ordinairement les plus laides & les plus honteuses passions de l'ame qui se mouvent de telles choses.* Il me semble que j'entens Brantome nous conter les Avantures de ses femmes galantes, après leur avoir donné l'éloge de bonnes & d'honnêtes Dames. Si un Traducteur se donnoit tant soit peu de liberté, il feroit parler Plutarque beaucoup plus raisonnablement qu'il ne parle dans le François d'Amyot: on lui feroit dire que quand même Sylla auroit rencontré une femme vertueuse, il seroit blâmable de l'avoir épousée par un principe d'amour, tel que celui qui l'y avoit déterminé.

VALERIUS (AUGUSTIN) Evêque de Verone & Cardinal, a fleuri vers la fin du XVI Siecle. Il étoit de Venise, & il y enseigna la Philosophie morale. Il entendoit bien la Langue Latine, & il parloit élegamment & facilement; mais il avoit de la peine à s'exprimer en sa Langue maternelle. Ses mœurs étoient fort édifiantes, & il s'acquitta des devoirs de l'Episcopat en bon pasteur. Il fut créé Cardinal par Gregoire XIII. Le chagrin, qu'il eut de voir sa patrie excommuniée par Paul V, lui causa une maladie dont il mourut (*a*). Il a fait entre autres Livres une Rhétorique sacrée, où il nous apprend une chose très-curieuse qui concerne les Martyrologes (*A*).

(*a*) *Tiré de* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 170, 171.

(*A*) *Il nous apprend une chose très-curieuse qui concerne les Martyrologes.*] On a inséré dans le Mercure Galant du mois de Décembre 1695 une Lettre qui m'a paru admirable (1). Je ne sai point ce que le Public en juge; mais je m'imagine que je ne suis pas le seul qui l'ait goûtée. On y voit une Critique judicieuse & modeste d'un Ouvrage du Loredano (2), traduit en François tout nouvellement. On traite ce me semble trop doucement cet Auteur, puis qu'on se contente de dire *qu'il s'est joué visiblement de son sujet, & que sans respecter la source sacrée d'où il l'avoit tiré, il n'a songé qu'à le farder des plus vives couleurs de son éloquence, & à l'embellir des faits les plus agreables que son imagination lui a pu fournir.* On ajoute que Lope de Vega s'est servi d'une licence semblable dans la Pastorale, où il traite de l'arrivée des Bergers à la creche de Bethléem, & qu'on a vu un Manuscrit *in folio*, *composé par un pauvre garçon sur l'entretien de notre Seigneur avec les deux disciples qui alloient en Emmaus.* Après cela on raconte que *Valerio Evêque de Verone & Cardinal, dans son Ouvrage intitulé* de Rhetorica Christiana, *nous apprend qu'une des causes des fausses Legendes des Martyrs a été la coutume, qui s'observoit autrefois en plusieurs Monasteres, d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications Latines qu'on leur proposoit sur le martyre de quelque Saint, ce qui leur donnant la liberté de faire agir & parler les Tyrans, & les Saints persecutez, en la maniere qui leur paroissoit la plus vraisemblable, leur donnoit lieu en même temps de composer sur ces sortes de sujets des especes d'Histoires bien plus remplies d'ornemens & d'inventions que de verité; mais quoi qu'elles ne meritassent pas d'être fort considerées, celles qui paroissoient les plus ingenieuses, & les mieux faites, ne laissoient pas d'être mises à part; en sorte qu'après un long temps se trouvant avec les Manuscrits* (3) *des Bibliotheques des Monasteres, il étoit fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres legitimes, & les Histoires veritables des Saints qui s'y conservoient. Il faut avouer cependant que ces pieux Ecrivains étoient excusables, en ce que n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matieres, ils n'avoient pu prévoir la méprise qui est arrivée dans la suite; de maniere que si la posterité s'est trompée, ç'a été plutôt l'effet de son peu de discernement, qu'une preuve de leur mauvaise intention. Il seroit difficile d'avoir la même indulgence pour le celebre Simeon Metaphraste, Auteur Grec du neuvieme siecle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puis qu'il est visible qu'il n'a pu par cette raison les composer que fort serieusement, quoi que cependant il les ait remplies & amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement, que Metaphraste a écrit quelques-unes de ces Vies en la maniere qu'elles ont pu être, & non telles qu'elles ont été effectivement* (4). *Mais comment cela ne seroit-il pas arrivé à des Historiens Ecclesiastiques, par un pieux zele d'honorer les Saints, & de rendre leurs Vies agreables au Peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il revere, qu'à les imiter, puis que cette liberté s'étoit même glissée autrefois jusques dans la Traduction de quelques livres de la Bible, & que nous apprenons de S. Jerôme, dans la Préface sur celui d'Esther, que l'Edition vulgate de ce Livre de l'Ecriture, qui se lisoit de son temps, étoit pleine de plusieurs additions, que je ne saurois mieux exprimer que par les termes de ce même Pere:* Quem librum; *dit-il, parlant du Livre d'Esther*, editio vulgata lacinosis hinc inde verborum finibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici potuerant, & audiri, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate, excogitare quibus verbis uti potuit qui injuriam passus, vel qui injuriam fecit.

Ceux qui voudront voir une infinité d'Observations curieuses & judicieuses touchant ceci, n'auront qu'à lire le Discours de Mr. Baillet sur la Vie des Saints. Mr. de Beauval en donne un très-bon Extrait dans son Journal du mois de Janvier 1701, depuis la page 37 jusqu'à la 56.

(1) *Vous la trouverez dans le* Recueil de Piéces curieuses *qui s'imprime à la Haie chez Moetjens. Voiez le Tome V, pag.* 14.

(2) La Vie d'Adam: *voiez la Remarque* (*L*) *de l'Article* d'EVE.

(3) *Consultez l'Article* TANAQUIL, *à la fin de la Rem.* (*B*).

(4) *Conferez ce que dessus dans l'Article* LAMBERT, Citat. (10).

VAL-

VALLA (LAURENT) l'un des plus ſavans perſonnages du XV Siecle, nâquit à Rome l'an 1415 (*A*) Il combatit avec une grande force la barbarie ſous laquelle la Langue Latine gémiſſoit depuis pluſieurs ſiecles, & il compoſa des Livres où il recueillit les Elégances de la Latinité qui étoient ſi peu en uſage dans les Livres des Scholaſtiques, & dans ceux des Juriſconſultes. Mais quand il fit une Hiſtoire, il témoigna qu'il étoit plus propre à marquer aux autres comment il faloit écrire, qu'à pratiquer ſes préceptes (*B*). Il ſe plut beaucoup à critiquer & à contredire, & il ſe donna là-deſſus une liberté qui lui attira beaucoup d'ennemis (*C*). Il eut le courage de réfuter une fauſſe tradition qui plaiſoit infiniment à la Cour de Rome, c'eſt-à-dire la prétendue Donation de Conſtantin. Il ſortit de ſa patrie, ſoit par les ordres du Pape, ſoit parce qu'il s'y étoit fait haïr de trop de gens (*a*), & il ſe retira à la Cour d'Alfonſe Roi de Naples, grand protecteur des Hommes de Lettres, qui voulut bien apprendre de lui la Langue Latine à l'âge de cinquante ans (*b*). S'il ſe fût borné à critiquer les Humaniſtes, il en auroit été quitte pour beaucoup d'injures qu'ils publiérent contre lui avec beaucoup d'animoſité, ce qu'il repouſſa en même ſtyle; mais il ne s'en tint point là, il voulut que ſes cenſures montaſſent plus haut, il critiqua les gens d'Egliſe, & il parla hardiment ſur certaines choſes qu'ils approuvoient, & qu'il ne trouvoit pas bonnes (*D*). Ce furent des Adverſaires tout autrement redoutables que ceux qui ne

(*a*) *Ex civitate patria ſeu juſſu Pontificis....ſeu ſponte migrabat.* Hankius de Romanarum Rerum Scriptor. *Libr. II, Parte I, pag.* 116. Orthuinus Gratius, *in* Faſciculo Rerum expetendarum, *aſſûre qu'il fut chaſſé de Rome.*

(*b*) *Cui jam quinquagenario Latinas literas anno Chriſtiano circiter* 1443 *tradebat.* Hankius, de Rer. Romanar. Script. *Libr. II pag.* 116.

(*A*) *Il nâquit ..... l'an* 1415.] La preuve de cela ſe tire de ſon Epitaphe, où l'on voit qu'il mourût le 1 d'Août 1465, & qu'il vécut cinquante ans. Voici les paroles de cette Inſcription, elle eſt dans l'Egliſe de Saint Jean de Latran: *Laurentio Vallæ harum ædium ſacrarum Canonico, Alphonſi Regis & Pontificis maximi Secretario, Apoſtolicoque ſcriptori, qui ſua ætate omnes eloquentia ſuperavit, Catharina mater filio pientiſſimo poſuit. Vixit annos L. obiit anno Domini M. CCCC. LXV. Calendis Auguſti.* Selon Voſſius (1) on voit ce Diſtique à la fin de cette Epitaphe:

Laurens Valla jacet, Romanæ gloria linguæ,
Primus enim docuit qua decet arte loqui.

Je ne doute pas qu'il ne ſe trompe: ces deux Vers furent compoſez comme une maniere d'Epitaphe par Franchinus de Coſenze (2); mais cela ne veut pas dire qu'ils furent gravez ſur le tombeau du défunt. Paul Jove ne les rapporte point ſur ce pied-là. Bien des gens ſe ſont trompez ſur l'âge de Laurent Valla, & ſur l'année de ſa mort. Quelques-uns ont dit qu'il ſe ſignala au Concile de Conſtance l'an 1420. *Claruit in Concilio Conſtantienſi perſonaliter ſub Sigiſmundo Imperatore anno Domini* 1420 (3). Ce ſont deux fautes; car ce Concile commença l'an 1414, & finit l'an 1418; & nous avons vu que Laurent Valla avoit cinquante ans en 1465. Il n'avoit donc que trois ans lors que ce Concile finit. Geſner a commis la même faute (4): il l'a fait fleurir l'an 1410 (5). Le docte Monſr. Huet l'a adoptée; car faiſant parler Caſaubon vers les dernieres années de Henri IV, il lui fait dire (6) qu'il y avoit deux cens ans que Laurent Valla avoit traduit Herodote. Quant à ſa mort, elle eſt miſe à l'an 1457 par Paul Jove (7), à l'an 1467 par Monſr. de Sponde (8), & à l'an 1495 par Mr. Moreri.

(1) Voſſius, de Hiſtor. Latinis, *Libr. III, Cap. VII, pag.* 580. Moreri *a copié cette Faute.*

(2) Paulus Jovius, *in* Elog. *Cap. XIII, pag.* 37.

(3) Trithemius, de Scriptor. Eccleſiaſt.

(4) Geſner. *in* Biblioth. *folio* 477.

(5) *Et non pas l'an* 1510, *comme* Hankius, de Scriptor. Rerum Romanarum, *Tom. II, Parte I, Cap. XI, pag.* 118, *le lui impute.*

(6) *Je cite ſes paroles dans la Remarq.* (*K*).

(7) Jovius, *in* Elog. *Cap. XIII, pag.* 37; Boiſſard. *in* Iconibus, *num.* 13, *apud* Hankium *ubi ſupra pag.* 117; Aub. le Mire, *in* Auctario de Scriptor. Eccleſiaſt. *pag.* 275; Zeiller, *in* Hiſtor. *Parte II, pag.* 154; *la mettent comme* Paul Jove.

(8) Spondan. *in* Annal. *ad ann.* 1467, *num.* 13; *il ſe fonde ſur* Paul Jove, *qui met pourtant l'an* 1457.

(*B*) *Il combatit avec une grande force la barbarie..... Mais quand il fit une Hiſtoire, il témoigna qu'il étoit plus propre ..... qu'à pratiquer ſes préceptes.*] Paul Jove me fournit un témoignage de ces deux faits: *Indignatus tandiu corrumpi ſeculum leguleiorum & ſophiſtarum immani conſpiratione, optimaſque artes inculta ſermonis barbarie defædari, Elegantiarum libros edidit, traditis Romanæ elocutionis præceptis ex accurata veterum ſcriptorum obſervatione, quibus juventus æmulandi ſtudio ad detergendas corruptarum litterarum ſordes accenderetur .....apud* Alfonſum regem *de avitis bellis in Hiſpania, atque Sicilia geſtis hiſtoria perſcripta eſt, ſed eo ſtyli charactere, ut ejus minimè videri poſſit, qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit* (9).

(*C*) *Qui lui attira beaucoup d'ennemis.*] Voici encore un paſſage de Paul Jove: *Fuit Valla ingenio maxime libero, ob idque mordaci, contentioſoque, ut pote qui aliena ſatirico dente facilè perſtringeret, & lites in literis, quaſi id opus eſſet, adverſus ignorantes acerrimas ſereret. Extant enim Invectivarum, & Recriminationum aliquot libri, eruditè ſalſeque perſcripti; quibus dum læſi nominis famam tueretur, Facium Ligurem, Panhormitam, Pogium, & Raudenſem jugulaſſe videri poteſt* (10). Je m'en vais donner le Titre de quelques-uns de ſes Ouvrages; cela ſeul pourra faire voir qu'il fut l'un des plus grands duelliſtes de la République des Lettres, & qu'on peut comparer ſa vie au métier d'un gladiateur. *Antidoti in Pogium Florentinum Libri* 4, *in quibus promiſcue & mores ac vitam hominis & impuram dictionem notat. Apologus & Actus Scenicus in eundem. Adverſus eundem Libellus ſive Dialogus ſecundus. In Antonium Raudenſem Annotationum Libellus. In Benedictum Moraudum Bononienſem Libri duo ſive Confutatio prior & poſterior. In Bartolemæum Facium Ligurem & Anto. Panhormitam Recriminationum Libri* 4. Il ne pardonnoit à ſes Adverſaires aucun mot ou aucune phraſe qui ſentiſſent la barbarie, & de là vint qu'on feignit aprés ſa mort qu'il s'étoit rendu ſi redoutable dans les Enfers, que Pluton n'oſoit y parler Latin. On ajoûta que Jupiter lui eût donné une place dans les Cieux, s'il n'eût craint d'y introduire un Cenſeur de ſes paroles. Mr. de Sponde rapporte les quatre Vers, où cette maligne plaiſanterie eſt contenue: *Acerrimâ mordacitate ſuâ & aliorum doctorum virorum veterum recentiorumque ſatyricâ perſtrictione infamis. Ut non illepidè quidam in illum mortuum, apud Trithemium* (*) *ſic luſerit:*

Nunc poſtquàm manes defunctus Valla petivit,
Non audet Pluto verba Latina loqui.
Jupiter hunc cœli dignatus parte fuiſſet,
Cenſorem linguæ ſed timet eſſe ſuæ (11) (*a*).

(9) Paulus Jovius, *in* Elog. *Cap. XIII, p.* 36.

(10) *Idem, ibid.*

(*) *Trith. de Script. Eccl.*

(11) Spondanus, *ad ann.* 1467, *num.* 13, *pag.* 114.

On railla à peu près de la même ſorte Caton le Cenſeur,

Ce faux rouſſeau Portius aux yeux pers
Qui haraſſoit & mordoit tout le monde,
Pluto ne veut qu'il entre en ſes enfers
Quoi qu'il ſoit mort, de peur qu'il ne lui gronde.

C'eſt ainſi qu'Amyot traduit ces deux Vers Grecs:

Πυῤῥὸν, πανδακέτην, γλαυκόμματον, οὐδὲ θανόντα
Πόρκιον εἰς ᾅδην Φερσεφόνη δέχεται.
Ruffum mordacem glaucum ne quidem exanimatum
Porcium in infernum Perſephone recipit (12).

Voici une autre Epitaphe de notre homme,

Ohe ut Valla ſilet ſolitus qui parcere nulli eſt!
Si quæris quid agat, nunc quoque mordet humum (13).

Pluſieurs ont cru qu'en faiſant des Livres, il n'eut point pour but l'inſtruction de ſes Lecteurs, mais d'avoir une occaſion de médire & des vivans & des morts. Il critiquoit Ariſtote, Ciceron, Virgile, & ne reſpectoit qu'Epicure (14). Ce dernier étoit fort propre en ce tems-là à s'attirer les éloges de ceux qui donnoient dans l'eſprit particulier. Tout le monde le déchiroit, & le déteſtoit. Ce fut peut-être la raiſon qui le rendit admirable aux yeux de Valla. Cette penſée n'eſt point dans Pontanus que je vais citer: *Qui cum Laurentio familiarius vixerunt, affirmant illum eo nequaquam conſilio in Grammaticis ſcripſiſſe, ac dialecticis, quo doceret, diſciplinaſque ab ignoratione vindicaret, atque à ſorde, verùm ut malediceret, obloquendoque detraheret de fama atque autoritate rerum ſcriptoribus: tum illis qui exemplo ſunt ad ſcribendum aliis propter antiquitatem majeſtatemque dicendi, ac præcipiendi, tum illis ipſis, qui tunc viverent, qui ne dubitaverit ipſe quidem dicere, profiterique palàm, habere ſe quoque in Chriſtum ſpicula* (15). Au reſte, ce ſavant homme a trouvé des défenſeurs; liſez les Ecrits de Floridus Sabinus, & la Lettre qu'Eraſme écrivit à Chriſtophle Fiſcher l'an 1505 (16) à l'occaſion des Notes de Valla ſur le Nouveau Teſtament, qu'il avoit trouvées dans une Bibliotheque, & qu'il donnoit au public. Voiez auſſi la III Lettre du VII Livre d'Eraſme.

§ (*a*) Cette Epigramme, qui ſe trouve auſſi dans une Lettre de Goudanus à Eraſme, y eſt attribuée à Poge. Voiez les *Mém. de Littérature*, Tom. II. pag. 50 de la I Partie. REM. CRIT.

(12) Plut. *in* Catone majore, *init. pag.* 336.

(13) Volaterranus, Comm. Urban. *Libr. XXI, pag. m.* 774.

(14) *Ciceronem vellicabat, Ariſtotelem carpebat, Virgilio ſubſannabat . . . maximis quibuſque ringeret authoribus, uni tantum Epicuro aſſurgeret.* Jovianus Pontanus, de Sermone, *Libr. I, pag. m.* 1572.

(15) *Idem, ibid.*

(16) *C'eſt la VII du IV Livre.*

(*D*) *Il critiqua les gens d'Egliſe, & il parla hardiment ſur certaines choſes .... qu'il ne trouvoit pas bonnes.*] On convient que ſa critique ne fut pas uniquement perſonnelle, elle fut réelle à certains égards; je veux dire qu'il cenſura les défauts des Eccléſiaſtiques, & quelques-unes de leurs opinions: *Ipſos etiam ſui ſæculi Theologos ſeu ignorantia ſupina ſeu inveterata perſuaſione vanis opinionibus indormientes, ad veri ſenſum acutiore ſtilo excitare nihil veritus eſt . . . quod in publicis ſcriptis quaſdam Eccleſiæ Romanæ traditiones erroris damnaviſſet, aliis ipſe gravis cenſor, hæreticæ pravitatis cenſores ſibi graviſſimos ſentiebat* (17). On lui repréſenta qu'à moins d'être las de vivre, il ſe devoit abſtenir de cenſurer les Eccléſiaſtiques, & de compoſer des Ouvrages tels que la Réfutation de la Donation de Conſtantin. Il y avoit donc deux choſes qui lui attiroient des ennemis, c'eſt que les têtes ſacrées étoient mordues par ſa critique, & quant aux mœurs, & quant aux dogmes: *Et ſanè à Franciſco Philelpho etiam commonitus eſt ſatyra luculenta, ut niſi vitæ ſuæ ſatur ſit, abſtinere velit à perſtringendis ſacri ordinis viris, ac ſimilibus ſcribendis, uti illa adverſus donationem Conſtantinam. Satyra ea exſtat Hecatoſtichorum lib.* 2. *ſat.* 4 (18). Pluſieurs croient que de ces deux choſes l'une fut la vraie cauſe des perſécutions qu'il ſouffrit, & que l'autre en fut le prétexte. Les Satires perſonnelles irritérent les Inquiſiteurs, aprés quoi pour ſe venger ils tâchérent de convaincre d'Héréſie celui qui les critiquoit. Pour mieux ſatisfaire leur reſſentiment, ils ſuppoſérent, que Laurent Valla étoit Hérétique ſur des points de conſéquence, comme vous diriez le Myſtére de la Trinité, le Dogme du Franc-Arbitre, & les Vœux de continence, &c. On aſſûre qu'il fut condamné au feu, & qu'il n'évita l'exécution de cette Sentence que par la faveur du Roi de Naples, qu'il falut qu'il abjurât publiquement

(17) Hankius, de Rerum Romanar. Scriptor. *Tom. II, Parte I, Cap. XI, pag.* 116.

(18) Voſſius de Hiſtor. Lat. *pag.* 580.

ne disputoient avec lui que sur des points de Litérature; ils n'étoient pas moins capables de l'injurier, & outre cela ils pouvoient lancer sur lui les foudres de l'Inquisition, & le livrer aux Loix pénales du bras séculier. Ils le poussérent de telle maniere qu'il auroit été brûlé vif, si le Roi Alfonse n'eût modéré leur rigueur (c). Il falut qu'ils se contentassent de lui faire donner le fouet autour du cloître des Jacobins. Il s'en retourna à Rome, & y trouva de si bons patrons qu'ils le mirent bien dans l'esprit du Pape, & qu'ils lui obtinrent la faculté d'enseigner, & une pension (d). Il y mourut le 1 d'Août 1465, comme il paroit par l'Epitaphe (e) que sa mere lui fit faire dans l'Eglise de saint Jean de Latran où il avoit eu un Canonicat. Je donnerai le précis d'une assez longue narration que j'ai trouvée de ses démêlez avec les Inquisiteurs (E). On y verra de plus qu'il s'attira l'inimitié violente d'un Jurisconsulte qu'il avoit embarrassé en disputant contre lui. Il fut provoqué à cette dispute avec des airs de mépris, ce qui augmenta sans doute la colere de l'Aggresseur. On le blâme d'avoir été un peu trop vain; car il faisoit trop de parade de son esprit &

(c) *Voiez la Rem.* (D).

(d) *Ibi quorundam patronorum ope sic faventem sibi reddebat Pontificem ut ab eo non tantum docendi potestatem sed stipendium quoque consequeretur.* Hankius de Romanar. Rer. Script. *Libr. II, Parte I, pag.* 116.

(e) *Voiez la Rem.* (A).

ment les propositions pour lesquelles il avoit été condamné, & qu'outre cela il soufrit la peine du fouet dans le Monastere des Jacobins. Voici les paroles de Mr. de Sponde sous l'année 1447. *Eodem tempore* Laurentius Valla *Romanus, elegantis quidem pro sæculo, sed pro quolibet tempore virulentissimæ linguæ homo; Neapoli existens, cùm quasdam propositiones hæreticas asseruisset, delatus ad Inquisitores, & in carcerem trusus, damnatusque pro hæretico, beneficio Alfonsi Regis pœnam ignis evasit; propositionibus tamen publicè ejuratis, virgis, privatim per claustra monasterii Prædicatorum manibus revinctis cæsus* (19). Il ajoûte que Poge insinue que Laurent Valla avoit erré sur les Articles que je cotte ci-dessus (20). Cela est bien remarquable. Cet Annaliste ne rapporte pas les propositions que Laurent Valla fut obligé de retracter, il n'assûre pas même qu'elles continssent des Hérésies sur la Trinité, sur le Libre Arbitre, &c: il dit seulement qu'un des ennemis de Laurent Valla l'insinue. Cela peut faire penser que par des Extraits captieux & malins, & par de fausses conséquences, on défigura la doctrine de cet homme, & qu'on la représenta comme erronée quoi qu'elle ne le fût pas. Notez que malgré les maux que lui firent les Inquisiteurs de Naples, il vécut à Rome honorablement; il y obtint la faculté d'enseigner; il y jouït d'une pension, & de l'estime du Pape. Cela confirme dans leur prejugé ceux qui se figurent qu'on ne le trouva Hérétique, que parce qu'on le voulut châtier d'avoir médit des Ecclésiastiques. Voiez la Remarque suivante.

(E) *Je donnerai le précis d'une . . . . narration que j'ai trouvée de ses démêlez avec les Inquisiteurs.*] L'Auteur que je cite ne parle de ces démêlez qu'après avoir rapporté une dispute, que Laurent Valla eut à soutenir sur des matieres de Droit. Un Jurisconsulte le censura un jour aigrement; vous étés un cordonnier, lui dit-il, qui monte au dessus de la pantoufle, vous ne vous contentez pas de l'étude des Humanitez, vous portez votre faucille à la moisson d'autrui, vous vous piquez de l'intelligence du Droit Romain (21). Expliquez-moi donc cet endroit du Code, poursuit-il, en lui montrant la fameuse & très-difficile Loi, *quinque pedum præscriptione* (22). Valla repondit qu'il n'y avoit rien de plus injuste que de prétendre qu'il ignoreroit absolument le Droit Romain, s'il n'expliquoit pas une matiere que presque personne n'avoit encore entendue; qu'il faloit la proposer, non pas à ceux qui s'imaginoient savoir quelque chose dans l'ancienne Jurisprudence, mais à ceux qui se vantoient de n'y ignorer quoi que ce fût: *Quid improbius quam velle damnare me, ut nihil juris intelligentem, quia locum aut nulli, aut vix ulli intellectum non exposuerim? Debuisse illum proponi non ei qui aliquid juris se intelligere diceret, sed ei qui omnia* (23). Il l'éclaircit néanmoins en homme qui entendoit bien les Loix Romaines; après quoi il questionna à son tour ce Jurisconsulte, & le réduisit au silence. Cet Agresseur se vit si embarrassé par les demandes, qui lui furent faites sur le Droit des Prescriptions établi dans les XII Tables, qu'il se retira plein de rage, & depuis ce tems-là il eut une haine mortelle pour Laurent Valla, & chercha même à le faire mourir: *Alia e Jure quæstione petita adversarium ad silentium adegit. Nam cum de Jure Usucapionum ex duodecim tabulis nonnihil rogaret, in eas angustias eundem illum suum adversarium adduxit, ut hic in conclave, velut furens se receperit, atque ex eo tempore homo vindictæ cupidissimus, odio plusquam Vatiniano Vallam fuerit prosequutus, vitæque ejus insidiatus* (24). C'est la prémiere partie du narré de Boxhornius. Voions la seconde.

Comme la Science des Théologiens, continue-t-il, est plus sainte, & plus nécessaire, & que leur autorité est plus grande, ce savant homme ne put attaquer leurs sottises sans s'exposer aux derniers périls. *Ut Theologorum & sanctior magisque necessaria disciplina est, & auctoritas major ita cum eorum quoque ignorantia, & putidissimis ineptiis commissus, vitam ac omnes fortunas suas in ultimum pene discrimen adduxit* (25). Il assista pendant le Carême au Sermon d'un Cordelier (26) qui prêchoit à Naples; il y assista, dis-je, le jour que ce Moine avoit pour texte le Symbole des Apôtres. Aiant pris garde que le Prédicateur avoit assûré que Saint Pierre dit, *Je crois en Dieu le Pere tout-puissant*, que Saint André ajoûta *Createur du Ciel & de la Terre*, & que les autres Apôtres fournirent les autres Articles chacun le sien, il demanda après la fin du Sermon à Angelilius Campanus (27), si l'on trouvoit des Auteurs qui rapportassent que le Symbole fut dressé de cette maniere. Campanus répondit qu'il n'avoit trouvé cela dans aucun Livre, & que ce Moine étoit le seul à qui il eût ouï débiter que saint Jerôme étoit né à Rome. Ils lui firent une visite, & lui demandérent où il avoit lu que cet ancien Pere étoit Romain. Plusieurs le disent, répondit-il, mais qui est-ce qui le nie? Valla se mit à rire d'une telle incongruité (28); car c'est celui qui affirme qui doit nommer ses témoins, & sur tout quand on l'en somme: ce n'est point aux autres à lui nommer ceux qui nient. Cependant Valla ne laissa pas de marquer au Prédicateur que saint Jerôme lui-même se fait natif d'une ville de Dalmatie: *Hieronymus ipse non se Romanum dicit, sed Pannonium aut Dalmatam ex oppido Stridone* (29). Les uns, repliqua le Moine, disent qu'il étoit Romain, & les autres qu'il étoit de Dalmatie. Il y avoit deux défauts dans cette Réponse: peut-on là-dessus opposer à saint Jerôme un temoin digne d'audience? Et après tout ne faloit-il pas donner le nom du témoin? Valla comprenant l'ignorance, & l'obstination du personnage abandonna ce sujet (30), & passa à la question du Symbole. Quel fondement avez-vous, demanda-t-il, de soutenir qu'il a été formé piece à piece par les Apôtres? Les Docteurs de l'Eglise, répondit le Moine, me l'ont appris. Nommez-les, repliqua-t-on, citez-les. Je vous ai déja répondu, reprit-il, puis il s'emporta, & dit que Valla étoit un impie, & un ennemi de la Religion Chrétienne (31). Quelques jours après il le difama dans son Sermon, & il continua à le déchirer avec tant de rage, qu'il falut que le Roi Alfonse fit arrêter ce torrent de calomnies. Valla, se croiant provoqué à une dispute, fit afficher à la porte de la grande Eglise toutes les Propositions dont il se voioit censuré, & s'offrit de les soutenir contre tout venant. Il invita à ce spectacle plusieurs Gentilshommes, & le fils même du Roi. Il fit préparer une grande sale: tout le monde étoit attentif au succès de cette affaire; mais les ennemis de Valla ne voulurent rien hazarder, ils se retranchérent à obtenir de la Cour qu'il fût défendu à Valla de passer outre. Il obéit: mais il insulta ses Adversaires par un Distique Latin qu'il afficha à la porte de la sale.

Rex pacis, miserans sternendas Marte phalanges;
Victoris cupidum continuit gladium.

Ils en furent si indignez, qu'ils mirent tout en usage pour le faire condamner, ou à la mort, ou à une prison perpetuelle. Ils le citérent devant le Vicaire de l'Archevêque. Il comparut, & fut bien surpris de voir une nombreuse Assemblée de toutes sortes de Moines: car il n'avoit point soupçonné que cette intrigue fût si importante. On lui demanda s'il ne croioit point que le symbole a été dressé par les Apôtres. Non, répondit-il, mais par le Concile de Nicée, & je me fonde sur de très-fortes raisons. L'Inquisiteur qui l'interrogeoit déclara que cette Réponse étoit Hérétique. On produisit les Lettres où Valla corrige certaines fautes qui s'étoient glissées par la négligence des Copistes dans les Décrets des Papes, & on lui soutint que cette audace méritoit le feu. Il sentit alors le péril, & protesta qu'en toutes ces choses il croioit ce que l'Eglise croioit. On le pressa de condamner & de retracter ses Ecrits; mais il exigea qu'au préalable on lui montrât qu'il s'étoit trompé, & qu'autrement on feroit paroître qu'on ne vouloit point la correction de son cœur, mais seulement celle de sa langue: *Cur non potius vos docetis esse revocanda? an mavultis oris mei quam animi emendationem? quo enim pacto ego emendor, nisi id quod ore fateor, animo etiam sentiam? Et quomodo ex animo sentiam nisi sententiam quam ut verissimam hactenus tueor, vos falsi convincatis* (32). Il y eut alors un Evêque qui le saisit, & qui lui dit, scélérat que tu es, il faut tout à l'heure que ton orgueil soit abatu (33). Valla repete comme auparavant, *Je croi sur ceci tout ce que l'Eglise croit.* On lui demanda ensuite ce qu'il croioit sur les dix Catégories. Quoi? répondit-il, appartiennent-elles à la foi comme les dix Commandemens de la Loi de Dieu? Pourquoi non, repliqua-t-on, n'appartiendroient-elles pas à la foi? Ignores-tu que le dogme de Dialectique, sens divisé, sens composé, sert à expliquer les controverses les plus importantes de la Théologie (34)? Abrégeons, reprit Valla, & pour cet effet je déclare qu'encore que notre sainte mere l'Eglise ignore ces choses, j'en croi pourtant ce qu'elle en croit. *Age, inquit Valla, rem compendii faciamus: etsi ista mater Ecclesia ignoret, tamen idem de illis credo quod mater Ecclesia.* On vouloit poursuivre; mais parce que le Roi avoit envoié des gens pour protéger Valla, on s'en tint là.

Je trouve deux fautes dans ce long narré de Boxhornius; l'une qu'il applique ces choses à l'an 1411 antérieur à la naissance de Laurent Valla, l'autre qu'il ne cite aucun Auteur.

(19) Spondan. *ad ann.* 1447, *num.* 10, *pag. m.* 3.

(20) *Quod prolixius narrant Poggius secundâ in eum invectivâ, errasse innuit in articulis Personæ in Deo, Trinitatis, Liberi Arbitrii, & Virginitatis sanctimonialium.* Idem, ibid.

(21) *Vallam aliquando acerbe increpuit quod, ut sutor ultra crepidam, humaniorum literarum cultu haud contentus falcem mitteret in messem alienam, & Juris Romani peritiam aliquam sibi arrogaret.* Boxhornius. Histor. Univers. *pag.* 953 *Edition* 1652.

(22) *Quem* (locum) *obscurissimum, & à nemine ejus ætatis Jurisconsultorum intellectum, imo depositum esse constabat.* Idem, Ibid. *pag.* 954. *Voiez l'Article* d'ABELARD, *Rem.* (*AA*).

(23) Boxhorn. Hist. Univers. *pag.* 953.

(24) *Idem, ibid.*

(25) *Idem, ibid.*

(26) *Il s'appelloit* Antonius Betontinus.

(27) *Il étoit Sécrétaire du Roi.*

(28) *Primum hominis stultitiam risu Valla excepit quasi alius deberet ostendere qui negaret, & non ipse qui hoc affirmaverat, & quis traderet regularetur.* Boxhornius, Hist. Univers. *pag.* 954.

(29) *Idem, ibid.*

(30) *Cognita hominis imperitia & improbitate, ultra noluit instare.* Idem, ibid. *pag.* 955.

(31) *Vehementer in Vallam velut impium hominem & Christianæ rei Ecclesiæque hostem exorsus est stomachari.* Idem, ibid.

(32) *Idem, ibid.*

(33) Tum Alesanus Episcopus ejusdem Ordinis (*Prædicatorum*) manum ei injecit & *tibi*, inquit, *homo scelestissime, superbia hic deponenda est.*

(34) Quidni, *inquit, Alesanus*, ad fidem ista pertineant? An ignoras ex illo dogmate Dialecticorum de sensu diviso & composito gravissimas in Theologia controversias explicari. *Idem, ibid.*

& de sa doctrine, & il l'étaloit avec plus de faste & avec plus d'apparat dans les compagnies des gens doctes, que dans ses Ouvrages (*F*). C'est le caractere de ceux qui cherchent à être paiez sur le champ, & qui veulent être les témoins de l'admiration qu'ils ambitionnent. Il embrassa la doctrine d'Epicure à l'égard du souverain bien (*G*); mais il la rectifia de telle sorte qu'il la fit convenir avec les dogmes du Christianisme. Il fut partisan outré de Quintilien, & il affecta de mépriser Aristote (*H*). On conte qu'il lui échapa de dire étant à table, qu'il avoit des fleches dans son carquois contre le Messie même (*I*). Il n'entendoit pas assez bien le Grec, pour entreprendre, comme il fit, la Traduction de Thucydide, celle d'Herodote, & celle de l'Iliade d'Homere: ces Versions ne sont pas bonnes (*K*); mais ses Notes sur le Nouveau Testament ne sont pas mauvaises. Voiez ce qu'en dit Mr. Simon (*f*). Il étoit beaucoup plus fort en Latin qu'en Grec; son Livre des Elégances comparé avec ses Versions de Thucydide &c. le témoigne: on l'accusa faussement de l'avoir volé (*L*). Louïs Vivès le loue d'une conduite qui mérite d'être sue (*M*). Mr. Varillas (*N*) a

(*f*) *Dans le Chapitre XXXIV de son* Histoire Critique des Commentateurs du Nouveau Testament.

(*F*) *Il l'étaloit avec plus de faste . . . . . . dans les compagnies . . . . . que dans ses Ouvrages.*] Jovien Pontanus a fait cette Observation après avoir fort loué la modestie de Pomponius Lætus. *Contra vero*, poursuit-il (35), *Laurentius Vallensis, multæ vir doctrinæ, ingeniique in primis acuti, popularibus in congressibus ac literatorum circulis ostentandæ disciplinæ judicatus est fuisse studiosior, ne dicam parum modestus, ut in iis circulis multo appareret diligentior, quàm in libris ipsis, quos scriptos reliquit. Cumque non pauca in Dialecticis adinvenisset adversus horum temporum artis ejus magistros, eò sese efferebat, palàm ut diceret, nullam esse Logicam præter Laurentianam.*

(35) Jov. Pontanus, de Sermone, *Lib. VI, Cap. IV*, *pag.* 1737.

(*G*) *Il embrassa la doctrine d'Epicure à l'égard du souverain bien.*] Voiez son Livre *De voluptate & vero bono.* Il a été mis dans l'Index comme un Ouvrage dont la lecture n'est pas permise. Voiez aussi l'Ouvrage qu'il intitula *Apologia pro se & contra calumniatores ad Eugenium quartum Pont. Maximum.* Vous y verrez qu'il justifie principalement ce qu'il avoit enseigné, que la volupté est notre souverain bien: *Defendit se suaque scripta, &* PRÆCIPUE *quod voluptatem statuerit summum bonum, virtutes ancillas esse voluptatis, Prudentiam non à malitia, Nihil amari propter aliud, nec etiam propter se, Præscientiam Dei non obstare libertati arbitrii: Symbolum non factum esse ab Apostolis per particulas* (36).

(36) Gesner. *in* Biblioth. *folio* 478.

(*H*) *Il fut partisan outré de Quintilien, & il affecta de mépriser Aristote.*] Vossius va me fournir le Commentaire dont j'ai besoin. Je le tire de l'endroit où il veut montrer, qu'en matiere de Rhétorique Aristote est le plus grand Maître que l'on puisse suivre. *Neque nos*, ajoûte-t-il (37), *aut Ausonii judicium movet qui Latinorum tantùm rationem habuit: aut Vallensis (quamvis viri non minùs de Rep. literariâ meriti, quàm Camillus olim de Romanâ) elogium terret: quia ille, nec in Fabio laudando modum invenit, nec in Aristotele, Tullio, Prisciano, (& quo non, si unum Fabium demas?) insectando, sæpe habeat caussam.* Les paroles suivantes sont remarquables: *Videtur autem vir ille nimis quantum liberaliter Quinctilianum sustulisse laudibus, quòd videret Georgium Trapezuntium perpetuum esse in hoc incessendo. Nam & lib.* IV. *Antidoti scribit, ea de caussâ sibi semestri integro cum Trapezuntio fuisse contentionem; neque in gratiam cum eo rediisse, nisi cùm is publicè docendi provinciam desineret.* Je croi avec Vossius que l'esprit de contradiction poussa Laurent Valla dans cet excès d'admiration pour Quintilien: il avoit un Adversaire qui déclamoit éternellement contre ce Rhéteur, il n'en falut pas davantage pour lui faire prendre le contre-pied. Dans sa Dialectique il abaissa le plus qu'il put l'autorité d'Aristote.

(37) Vossius, de Rhetoricæ natura ac constitutione, *pag.* 48.

(*I*) *On conte qu'il lui échapa de dire . . . . . qu'il y avoit des fleches dans son carquois contre le Messie même.*] On prétend qu'il dit ce blasphême à Antoine Panormita. Ce fut sans doute à l'oreille (38), & non pas de telle sorte que tous ceux qui étoient à table avec eux le pussent entendre. Panormita frémit d'horreur, & ne voulut plus parler à lui. *Taceo*, dit Vossius (39), *quòd neque in Christum (horrendum!) spicula sibi deesse dicebat; ut quidem scripsit Jovianus Pontanus* (†): *& ante eum Poggius secundâ in Vallam Invectivâ* (‡), *ubi exprobrat, quod hoc in convivio dixerit Antonio Panormitæ: qui propterea exhorruerit, & alloquio ulteriùs dignum negarit.* Mr. de Sponde n'a pas oublié cela, après avoir dit que ce Critique n'avoit épargné ni saint Augustin, ni saint Jerôme, ni Boëce (40). Ajoûtons qu'il ne fit point grace à Thomas d'Aquin: „ Son stile est „ trop libre, reprenant avec trop de severité les fautes de „ Remi, de S. Thomas, & de quelques autres Ecrivains, „ qui ont osé, selon luy, entreprendre de commenter S. „ Paul sans aucune connoissance de la Langue Grecque. „ Il rejette comme un conte fait à plaisir ce qu'on dit communément de cet Apôtre qui apparut à S. Thomas, l'assûrant que personne n'avoit si bien entendu ses Epitres „ que luy. Si cela étoit, dit-il, il n'auroit pas manqué „ de l'avertir de ses fautes, (‡) *Peream nisi id commentitium: nam cur eum Paulus non admonuit erratorum suorum* (41)"? Il reprenoit quelquefois les Papes mal-à-propos, comme quand il accuse de Nestorianisme Celestin I. Le Pere Theophile Raynaud l'accable d'injures à ce sujet (42).

(38) Pontanus dit pourtant, comme on l'a vu ci dessus, profiterique PALAM habere se quoque in Christum spicula.

(39) Vossius, de Rhetoricæ natura ac constitutione, *pag.* 48.

(†) *Lib.* 1. *de sermone.*

(‡) *Fol.* 87. *a edit. anni* 1513.

(40) Spondanus *ad ann.* 1447, *num.* 10.

(‡) *Laur. Vall. Not. in Epist. I. ad Cor. Cap.* 9. *v.* 13.

(41) Simon, Histoire Critique des Commentateurs du Nouveau Testament. *Chap. XXXIV*, *pag.* 485.

(42) Theophil. Raynaudus, *in* Hoploth. *Sect. II*, *Serie I, Cap. V, pag. m.* 16, 17.

(*K*) *Ces Versions ne sont pas bonnes.*] Voici ce que Mr. Huet suppose que Casaubon en pensoit: *Annis ab hinc ducentis Herodotum & Thucydidem Latinis literis exponebat Laurentius Valla, in eâ bene & eleganter dicendi copiâ, quam totis voluminibus explicavit, inelegans tamen, & penè barbarus; Græcis ad hoc literis leviter tinctus, ad auctorum sententias parùm attentus, oscitans sæpe, & alias res agens, fidem apud eruditos decoxit* (43).

(43) Huetius, de claris Interpretibus, *pag. m.* 228.

(*L*) *Son Livre des Elegances . . . . . le témoigne. On l'accusa faussement de l'avoir volé.*] On a imprimé cet Ouvrage une infinité de fois. Il témoigne dans son Epitre Dédicatoire qu'on l'avoit rendu public sans son ordre, & sans son consentement. Cette Epitre Dédicatoire fut adressée à Tortellius Camérier de Nicolas V. Elle est sans date; mais on ne laisse pas d'y apprendre qu'elle fut faite sous le Regne de ce Pape. Il étoit bien difficile en ce tems-là de ramasser tant d'Observations: cela demandoit beaucoup d'étude, & beaucoup d'esprit. Le grand succès de cet Ouvrage chagrina les ennemis de l'Auteur, & les obligea à divulguer qu'il s'étoit paré des plumes d'autrui, & que c'étoit une production d'Asconius Pedianus. Cette calomnie, très-glorieuse dans le fond à Laurent Valla, n'eut point de crédit. Vossius a eu raison de la traiter d'impudente: *Admodum perfrictæ frontis fuisse necesse est, qui, cùm Laurentii Vallensis Elegantiarum libros in honore esse dolerent, in vulgus sparsere, eos jam olim in Germania fuisse repertos, quòdque scripti essent literis fugientibus ac fatiscentibus, vix certis cognitum indiciis tandem fuisse, Asconii Pediani esse opus: cujus calumniæ meminit Mariangelus Accursius in diatribarum suarum defensione, cui* Testudo *nomen fecit* (44).

(44) Vossius, de Hist. Latinis, *Libr. I, Cap. XXVII, pag.* 144. *Il cite la* Testudo *de Mariangelus Accursius.*

(*M*) *Louïs Vivès le loue d'une conduite qui mérite d'être sue.*] Quelque soigneux que fût Valla de rechercher la propriété des termes, & de l'enseigner à ses Lecteurs, il suspendoit son travail quand il s'agissoit d'un mot sale, & il aimoit mieux que la signification en fût ignorée. Voilà ce que Vivès approuve avec beaucoup de raison: *Bene Laurentius Valla de verbo quodam obscœno, ignorari malo quam me docente sciri* (45).

(45) Lud. Vives de tradendis Disciplinis. *Libr. III, pag. m.* 287.

(*N*) *Mr. Varillas a fait quelques fautes.*] I. Il a dit (46) que Laurent Valla *ne trouvant plus personne à critiquer dans la Cour de Rome passa dans celle de Naples.* C'est se tromper en deux manieres, c'est mal traduire son original, & c'est avancer une chose peu véritable en elle-même. Le Latin que Varillas a voulu traduire signifie, que Laurent Valla ne trouvant à la Cour du Pape rien qui lui plût s'en alla auprès d'Alfonse Roi de Naples (47). Cela veut-il dire, *qu'il ne trouvoit plus personne à critiquer dans la Cour de Rome?* Cela n'insinue-t-il pas au contraire qu'il lui restoit bien des gens à critiquer? Car quand tout déplaît dans une Cour, la critique ne s'épuise point. Soions assûrez qu'une personne de l'humeur de Laurent Valla ne seroit jamais sortie de Rome, par la raison que les sujets à critiquer lui auroient manqué, tout ce qui se pouvoit dire contre cette Cour aiant déjà été dit. II. Valla n'offrit point *d'écrire l'Histoire des actions les plus éclatantes de Naples:* mais il fit l'Histoire de Ferdinand Roi de Castille & d'Aragon, pere d'Alfonse Roi de Naples. Voici encore deux fautes; le Latin de Paul Jove mal traduit (48), & un mensonge quant au fond même de l'affaire. III. Il y a beaucoup d'excès dans le jugement que Mr. Varillas prononce contre ce Livre de notre Valla. *Il y travailla . . . . avec si peu de succès*, ce sont ses paroles, *que ses Adversaires eurent lieu de lui reprocher qu'il étoit tombé lui-même dans toutes les fautes qu'il avoit tant de fois reprochées aux autres.* C'est tomber pour la troisiéme fois dans les deux fautes qu'on a vues ci-dessus. Le Latin de Paul Jove (49) ne dit point cela, & il est faux dans le fond que Laurent Valla, en composant cet Ouvrage, ait commis tous les barbarismes qu'il a reprochez à d'autres Auteurs. IV. On n'a point cru comme l'assûre Mr. Varillas, que Laurent Valla se bannit de la Cour de Naples à cause que cet Ouvrage fut méprisé. Il y eut d'autres disgraces, & bien plus rudes (50), qui le contraignirent à sortir de cette Cour. V. Il faut être bien simple pour s'imaginer que la mere de ce savant homme fit l'Epitaphe de son fils. Il est vrai qu'on lit ces paroles dans l'Inscription du tombeau: *Catharina mater filio pientissimo posuit*; mais selon le style des Epitaphes cela ne veut dire autre chose, sinon que la mere fit construire ce sépulcre. Par ce faux principe de Varillas nous devrions croire, que des personnes, qui n'ont jamais su un mot de Latin, ont composé de très-belles Epitaphes en cette Langue; car on en trouve beaucoup de ce genre-là au bas desquels on lit *mœstissima conjux*, ou *mater*, ou *filia posuit*, ou *mœstissimi filii posuerunt.* VI. Comme une faute en amene une autre fort souvent, Mr. Varillas est tombé dans une nouvelle méprise; pour avoir cru que la mere de Laurent Valla fit l'Epitaphe de son fils, il assûre que *personne* ne la voulut *soulager de cette peine.* VII. Quant à ce qu'il dit, que Valla donna un mauvais exemple *dans la Republique* de

(46) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 166.

(47) *Quod nihil in aula Pontificis sibi placeret Neapolim ad Alfonsum regem se contulit.* Jovius, *in* Elogiis, *Cap. XV*, *pag.* 36.

(48) *Apud quem* (Alfonsum regem) *de antiris belli in Hispania atque Sicilia gestis Historia perscripta est.* Idem, ibid.

(49) *Ex styli charactere ut ejus minime videri possit qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit.* Idem, ibid.

(50) *Voiez ci-dessus la Rem.* (*D*).

a fait quelques fautes.

de lettres en publiant le premier (51) *des livres entiers d'invectives & de recriminations*, je le renvoie à Mr. de Larroque, qui lui a montré (52) que saint Gregoire de Nazianze, & saint Hilaire, ont publié des Invectives, l'un contre l'Empereur Julien, l'autre contre l'Empereur Constance. On pourroit remonter plus haut; car quoi qu'il y ait lieu de douter que l'Invective de Salluste contre Ciceron, & celle de Ciceron contre Salluste, soient l'Ouvrage des Ecrivains dont elles portent le nom, il est certain qu'elles sont antérieures au siecle de Constantin. On ne peut pas prétendre que Varillas n'a voulu parler que des Ecrivains Chrétiens; car la République des Lettres dont il parle n'exclut point le Paganisme. Mais quand même nous aurions la complaisance de nous renfermer dans le Christianisme, nous aurions encore d'autres exemples à lui opposer que ceux dont Mr. de Larroque fait mention. N'avons-nous pas deux Ouvrages d'Invectives de Ruffin contre saint Jerome (53)? Je parle ailleurs (54) d'une Invective qui fut faite dans le siecle même de Laurent Valla, mais avant qu'il songeât aux siennes. Et Petrarque qui l'a précédé de cent ans ne fit-il pas des Invectives contre un Médecin? VIII. Il n'est pas vrai que Laurent Valla *ne loua jamais d'autre Grammairien de son tems que* Candidus December (55). C'est commettre pour la quatrieme fois la même faute; car le fait est faux dans le fond, & l'on a très-mal traduit son Original (56): les paroles de Paul Jove servent de louange à December sans contenir l'exclusion d'aucun autre Grammairien.

(51) *Lourde faute de Langage; car ces paroles peuvent être prises en ce sens*, entre les livres entiers d'invectives celui qui est le premier en rang fut publié par Laurent Valla.

(53) *On les imprime ordinairement dans le IX Volume des Oeuvres de saint* Jerôme.

(54) *Dans la Remarque (B) de l'Article* VERGERIUS.

(52) Larroque, *Préface des* Nouvelles Accusations contre Mr. Varillas.

(55) Varillas, Anecd. de Florence, *pag.* 16?. (56) *Candidus December .... Laurentii Vallæ testimonio exactissima censuræ Grammaticus.* Paulus Jovius, *in Elogiis, Cap. XV, pag.* 39.

VALLA (GEORGE) nâtif de Plaisance, Médecin & Professeur aux Belles-Lettres à Venise, a fleuri après le milieu du XV Siecle (*a*). Il étoit savant & en Grec & en Latin, & il composa beaucoup de Livres tant de Médecine que de Litérature (*A*). Il irrita tellement le Duc de Milan par son zêle trop impétueux pour la faction des Trivulces, que ce Prince le persécuta beaucoup, jusques à le faire mettre en prison dans Venise même (*b*). Il soufrit les plus fâcheuses incommoditez dans cet état de captivité; mais sa cause aiant été jugée, il fut déclaré absous, & on lui rendit sa Charge. Il ne l'exerça pas long-tems depuis ce tems-là; une mort subite l'ôta du monde peu de tems après: il étoit prêt de sortir de son logis pour aller faire leçon, rien ne l'arrêtoit qu'un certain besoin naturel d'aller à la garderobe, & il y expira comme Arius l'Hérésiarque. Ses Ecoliers l'attendirent fort long-tems dans l'Auditoire, & furent saisis d'un grand chagrin (*B*), lors qu'ils aprirent pourquoi il ne venoit pas. Il devoit continuer ce jour-là à leur expliquer un endroit des Tusculanes de Ciceron qui concerne l'immortalité de l'ame (*c*). Pierius Valerianus (*C*) qui

(*a*) *Claruit sub Friderico III. juxta Trittemium verò sub Maximiliano Venetiis A. C.* 1494. *Justus in Chronol. Medic.* Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 342. Konig *le met à l'an* 1498. *Mr.* Baillet, Jugemens des Sçavans, *num.* 609, *le suppose vivant en* 1541.

(*b*) Pierius Valerianus, de Literatorum Infelicitate, *Libr. I, pag. m.* 27. (*c*) *Tiré de* Pierius Valerianus, *ibid.*

(*A*) *Il composa beaucoup de Livres tant de Médecine que de Litérature.*] Voici le Titre de quelques-uns: *De tuenda sanitate per victum, & quæ secundum cujusque naturam in victu sequenda aut fugienda sunt. De humani corporis partibus. De differentiis pulsuum. De corporis commodis & incommodis. Universæ Medicinæ ex Græcis potissimum contractæ libri septem.* On remarque dans le *Lindenius renovatus*, que ce dernier Ouvrage est une partie de celui qui a pour Titre *Expetenda & Fugienda* (1). Ajoûtons que notre Valla traduisit du Grec le Livre de Rhazis *de Pestilentia*, celui de Psellus *de Victus ratione*, celui d'Alexandre d'Aphrodisée *de Febrium caussis & differentiis*, celui de Nemesius *de Natura Hominis* (2), & quelques autres (3). Disons en passant que Mr. Huet l'appelle un fort mauvais Traducteur (4). Les Livres de Litérature composez par Valla sont, ou des Traitez de Grammaire & de Rhétorique, ou des Commentaires sur quelques Livres de Ciceron, sur la Poëtique d'Horace, sur Juvenal, &c. Il commenta aussi le second Livre de Pline. Cet Ouvrage fut imprimé à Venise l'an 1502 *in* 4 (*α*). Il faut qu'il soit bien rare, puis que le Pere Hardouin n'a pu le trouver (5). Mais n'oublions pas l'Ouvrage *De expetendis & fugiendis rebus*: c'est une espece d'Encyclopédie dont Paul Jove parle avec assez de mépris; car il ne faut point douter que les paroles que je vais citer ne se rapportent à cette compilation; *Disciplinas, literasque omnes, uno ingenti volumine complexus, multa potius didicisse, quàm in eo celeri transcursu perdiscenda posteris reliquisse videtur. Quandoquidem coacervantis omnia, indefessèque scribentis, requisitus ille Romanæ elocutionis spiritus omnino defuerit, quo uno voluminum vita præclarè alitur, longissimèque producitur* (6). Jean Pierre Valla fils de l'Auteur la fit imprimer, & reconnut humblement qu'elle n'étoit point parfaite: il en fit beaucoup d'excuses aux Lecteurs (7) sur ce que la mort avoit empêché son pere d'y mettre la derniere main. Cet Ouvrage est divisé en XLIX Livres ou VII Sepmaines. Le Sieur Sorel l'a critiqué fortement (8). Gesner observe que George Valla avoit emprunté des Grecs quantité de choses sans en faire aveu. *Nos sane observavimus Georgium Vallam à Græcis permulta dissimulanter esse mutuatum, & non pauca perperam in Latinum sermonem transtulisse* (9). On le peut donc placer dans les Listes des Plagiaires.

§ (*α*) Il en a passé par mes mains à une Auction un Exemplaire de cette Edition, il n'y a guére plus d'un an: & Jean Pierre Valla fils de George fit réimprimer *in fol.* le même Livre, aussi à Venise, & pareillement en 1502 chez Simon Bevilaque, avec d'autres Ouvrages de son Pere, & particulierement ses *Commentationes in Ptolomæi Quadripartitum* dont Mr. Bayle n'a point parlé. Cette Edition, au reste, se trouve deux fois dans la Bibliotheque Roiale de Berlin, & il ne feroit pas mal à propos d'en faire avertir le Pere Hardouin. REM. CRIT.

(1) *Extant operis sui expetendorum & fugiendorum libri* 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 342.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Voiez la* Bibliotheque de Gesner, *folio* 273.

(4) *Nec felicius Georgio Vallæ labor ille successit, nam & à Græcis dissentit sæpe, & quæ assequitur non raro pervertit.* Huetius, de claris Interpretibus, *pag. m.* 221. *Voiez ci-dessous les paroles de* Gesner.

(5) *Vide* Harduini *Præfation. in* Plinium.

(6) Paulus Jovius, *in* Elog. *Cap. CXIII, pag.* 256.

(7) *In* Epistola nuncupatoria. *Voiez* Gesner, *in* Biblioth. *folio* 273.

(8) Sorel, de la Perfection de l'Homme, *pag.* 289, 290.

(9) Gesner, Biblioth. *folio* 273.

(*B*) *Ses Ecoliers ..... furent saisis d'un grand chagrin.*] La Citation que l'on va lire sera plus longue que ce Texte ne le demande; mais j'en use ainsi afin qu'on voie un peu amplement avec quelle estime les Disciples de notre Valla parloient de lui: *Haud ita multo post cùm mane summo paratus esset conferre se ad auditorium, ubi tunc Tusculanas Ciceronis quæstiones prælegebat, deque animæ immortalitate vehementissimè, doctissimèque quotidie differebat, dum interim corpori vacaturus excrementa cibi dejecit, animam etiam morte subitaria exhalavit. Nos qui quotidie ad admirandam hominis doctrinam sub matutinum crepusculum conveniebamus, non prius tali nos doctore defraudatos intelleximus, quàm hora profitendi frustrà elapsa certos, qui moræ caussam sciscitarentur, domum ejus delegavimus, qui redeuntes gymnasium nostrum præter omnium spem, quia nullum malæ valetudinis incommodum præcesserat, voce illâ erudita spoliatum atque orbatum renunciaverunt* (10).

(*C*) *Pierius Valerianus ...... fait des Réflexions judicieuses sur la nature de cette mort.*] Il commence par observer, qu'il y aura des personnes qui compteront pour un grand bonheur que George Valla soit mort sans avoir été malade. Il dit ensuite que selon les Loix Chrétiennes, il faut regarder la mort subite comme une infortune. Puis il observe que selon la Philosophie cet accident, & tout autre qui ne dépend point de nous, ne doivent point passer pour un mal. Enfin, il veut bien qu'on croie que la maniere dont Valla mourut est un bonheur, puis que sa mort ne fut précédée ni de douleurs, ni d'inquiétudes: *Erunt qui genus hoc mortis inter mortalium felicitates enumerabunt, quippe nullo dolore prævio, nulloque mortis metu statim exanimari. Nos tamen ex Christianæ pietatis institutis miserrimum hoc existimamus, ex Philosophiæ verò præceptis, neque quidem calamitates alias, quæ alterius, non nostri juris sunt, mala existimo; sed erit super hoc alias differendi locus. At fuerit felix Valla, quia cruciatu nullo, nulliusque rei anxius è vita migravit, nobis certè ejus discipulis calamitosa fuit hominis mors, quibus eruditionis suæ tam triste desiderium reliquit* (11). Tout cela est fort sensé; car les douleurs violentes d'une maladie de quinze jours, & les langueurs d'une longue maladie, réduisent l'homme à un triste état, naturellement parlant. Il ne peut jouir, ni des plaisirs défendus, ni des plaisirs légitimes; il souffre en son corps & en son ame; ses membres lui font sentir plusieurs incommoditez: sa Raison en est abatue; il se chagrine, il craint la mort, & il ne peut songer sans horreur à l'aproche de ce Roi des épouvantemens. Une mort subite vous épargne tout cela: elle doit donc passer pour un grand bonheur, à moins qu'on ne considere les dogmes de l'Evangile. C'est pourquoi Pierius Valerianus a inséré judicieusement cette exception. La Théologie nous enseigne que l'homme pecheur n'entre point dans le Roiaume de Dieu sans se repentir de ses fautes; & l'expérience nous enseigne que tous les hommes sont pécheurs. Selon ces principes, on doit regarder comme un grand malheur de mourir subitement, attendu qu'une telle mort ne donne pas le loisir de s'humilier devant Dieu, & d'implorer sa miséricorde par les mérites de notre Seigneur Jesus-Christ. Or un homme qui se présente pécheur, & impénitent, au thrône de Dieu ne peut attendre que la damnation éternelle. C'est la doctrine du Christianisme. C'est en vain qu'on allégueroit qu'un prédestiné au salut ne peut point mourir sans pénitence quoi que sa mort soit subite, & qu'un réprouvé ne peut point mourir pénitent quoi que sa mort soit précédée d'une longue maladie: c'est en vain, dis-je, qu'on allégueroit cela; car cette Remarque ne pourroit point satisfaire les scrupules de ceux qui raisonneroient ainsi: un prédestiné au salut se reconcilie toûjours avec Dieu avant sa mort; ceux qui meurent de mort subite n'ont pas le tems de se reconcilier avec Dieu; ils ne sont donc pas prédestinez au salut. J'avoue que l'on seroit téméraire si l'on avançoit la mineure de ce Syllogisme comme un fait certain; mais enfin c'est ce qu'on peut dire de plus spécieux contre le prétendu avantage que plusieurs trouvent dans la mort subite. Ils ne manquent pas

(10) Pierius Valerianus, de Literator. Infelicit. *Lib. I, pag.* 27, 28.

(11) Pierius Valerianus, de Litterator. Infelicit. *Lib. I, pag.* 28.

qui m'apprend ceci, fait des réflexions judicieuses sur la nature de cette mort.

pas d'observer que les maladies sont très-souvent un grand obstacle à la pénitence, soit parce qu'elles font perdre l'esprit & le jugement, soit parce qu'elles affoiblissent de telle sorte la raison, & la mémoire, qu'on est peu capable de réfléchir sur les véritez de son Catéchisme, & de profiter des exhortations d'un Théologien, soit enfin parce qu'elles portent au dépit & au murmure quand elles sont longues. Cette disposition meine tout droit à l'impénitence, & à l'endurcissement, & quelquefois même à l'impiété. Quand nous conviendrions de ces choses, nous serions toûjours en droit d'avancer que les maladies produisent bien plus souvent un meilleur effet. Ainsi, pour trouver heureuse la mort de Gregoire Valla, il ne la faut pas considérer selon des vues Chrétiennes; mais avec les yeux d'Auguste. La mort heureuse, selon le goût de cet Empereur, étoit celle qui n'étoit point précédée de quelque mal: il se souhaitoit une telle mort, il la souhaitoit aux siens. Il trouvoit là ce que les hommes de bien trouvent dans la mort des Justes, c'est-à-dire un objet de vœu. Il eut à-peu-près ce qu'il souhaitoit: *Sortitus exitum facilem & qualem semper optaverat. Nam fere quoties audisset cito ac nullo cruciatu defunctum quempiam sibi & suis εὐθανασίαν similem (hoc enim & verbo uti solebat) precabatur* (12). César son pere d'adoption avoit été dans le même sentiment. Il trouvoit digne de mépris cette lenteur avec laquelle le Cyrus de Xenophon alla à la mort, & rien ne lui sembloit plus commode que de sortir de ce monde à l'improviste: *Illud plane inter omnes fere constitit, talem ei mortem pene ex sententia obtigisse. Nam & quondam cum apud Xenophontem legisset, Cyrum ultima valetudine mandasse quædam de funere suo, aspernatus tam lentum mortis genus, subitam sibi celeremque optaverat. Et pridie quam occideretur in sermone nato super cœnam, apud M. Lepidum, quisnam esset finis vitæ commodissimus, repentinum, inopinatumque prætulerat* (13). Hesiode compte parmi les prérogatives du siecle d'or la maniere dont les hommes y mouroient. C'étoit entre les bras du sommeil. Un de nos Critiques a blâmé Ovide d'avoir oublié ce privilege en faisant la description des felicitez de ce tems-là. Mr. Menage s'est souvenu de cette Censure lors qu'il a dit que son pere étoit mort de cette façon. Voici ses paroles: *At verò cùm dormiturus caput in cervical inclinasset, ecce tibi confestim exanimatus est. Dictum est senis Ascræi, aurea ætate mortales quasi domitos somno interiisse: quam rem optimam, ut hoc te obiter doceam; neque enim te docendi occasionem ullam prætermittere debere mihi videor; in optimi illius seculi descriptione omittere Pelignum Vatem non debuisse, rectè à Julio Scaligero animadversum. En igitur modo placido & quiete parens meus fato functus est* (14). Vous voiez bien que son goût, & celui de Scaliger le pere (15), étoient conformes à celui d'Auguste. Ils auroient appliqué très-volontiers à ceux qui meurent ainsi notre Proverbe, *le bien leur vient en dormant.* Voiez ci-dessus la Remarque (*F*) de l'Article REGIUS.

(12) Sueton. *in Augusto, Cap.* C.

(13) Sueton. *in Cæsare, Cap. LXXXVII.*

(14) Ægidius Menagius, *in Vita Guillelmi Menagii, pag.* 76, 77.

(15) *Dans sa Remarque sur le passage que j'ai cité il parle ainsi:* Voicy les paroles de Jule Scaliger, qui sont du livre v de sa Poëtique au chapitre 81: *Omissi autem illud Hesiodi, longè optimum in hac ætate,* Θνῆσκον δ' ὥς ὕπνῳ δεδμημένοι. L'endroit d'Hesiode est de son Ἔργα καὶ Ἡμέραι.

VALLA (NICOLAS) Docteur en Droit, & Chanoine de l'Eglise de saint Pierre à Rome, vivoit au XV Siecle. Il entreprit de traduire l'Iliade en Vers Latins; mais la mort ne lui permit pas de venir à bout de cette entreprise (*a*). Ce qu'il en avoit traduit fut imprimé après sa mort l'an 1474, & reimprimé l'an 1541 (*A*). Nous avons aussi sa Version Latine d'un Poëme d'Hésiode (*b*), & deux Lettres en Vers élégiaques. Il mourut fort jeune (*B*), l'an 1473 (*c*). Son pere LÆLIUS VALLA (*d*), Docteur en Droit, fut Avocat Consistorial (*e*).

(*a*) *Voiez* Vossius, de Poët. Latin. *pag.* 80.

(*d*) *Ou de* Valle.

(*e*) Vossius, de Poët. Latin. *pag.* 80.

(*b*) *De celui qui a pour titre* Ἔργα καὶ Ἡμέραι, Opera & Dies. *Cette Version est en Vers épiques, & fut dédiée à Pie II. Voiez* Gesner. *in* Biblioth. *folio* 524. (*c*) Konig, Biblioth. *pag.* 843, *où il observe que son Epitaphe se trouve à la page* 117 *de la* Rome de Fabricius.

(*A*) *Ce qu'il en avoit traduit fut imprimé . . . & reimprimé l'an* 1541.] La prémiere de ces deux Editions fut faite à Rome, & n'a été connue ni à Gesner, ni à ses Abbréviateurs. Elle contient le III, le IV, le V, le XIII (1), le XVIII, le XX, le XXII, le XXIII, & le XXIV Livres de l'Iliade, & quelque peu du XIX. On joignit à la seconde Edition les six Livres de Joseph Iscan *de Bello Trojano*, & la Traduction de quatre Livres d'Homere (2) faits en Vers Latins par Opsopæus (3).

(*B*) *Il mourut fort jeune.*] C'est de quoi Vossius n'a rien dit; mais nous l'apprenons de Pierius Valerianus. *Inter Romanos autem*, dit-il (4), *paucis antè annis non ignobilis fuit Nicolaüs Valla summæ juvenis eruditionis, Græcis, Latinisque literis apprimè doctus, qui quidem adolescens admodum ad Homeri sublimitatem eleganti Latini carminis facilitate cœperat aspirare. Is tamen nondum alterum à vigesimo egressus annum fati quadam inclementia eruditorum omnium spei surreptus est.* Ce qui fait ici quelque peine est de voir que Valerianus, qui écrivoit sous Clement septieme (5), dise, qu'il n'y avoit que peu d'années que Valla étoit mort à l'âge de vingt & un ans. Cela ne conviendroit pas dans la rigueur de l'exactitude à un homme qui dédia un Poëme à Pie II. Notez que je considere ici les manieres particulieres dont Valerianus s'exprime ordinairement dans le Traité que je cite.

(1) *Exceptez-en à la fin plus de deux cens Vers. Voiez* Vossius, de Poët. Lat. *pag.* 80.

(2) *Ce sont le I, le II, le IX, & le X de l'Iliade.* Vossius, *ib.*

(3) *Tiré de* Vossius, *ibid.*

(4) Pierius Valer. de Litterat. Infel. *Libr. II, pag.* 55.

(5) *Voiez son Traité* de Litteratorum Infelicitate, *init. & pag.* 18.

VALLA (NICOLAS) en François *du Val*, Conseiller au Parlement de Paris (*a*), & ensuite au Parlement de Rennes, est Auteur d'un Livre de Jurisprudence (*A*), qui est assez estimé. Il florissoit au XVI Siecle. Il fait mention de son gendre qui s'appelloit Jaques Capel, & qui étoit Conseiller au Parlement de Bretagne (*b*). Konig le confond avec le Nicolas Valla de l'Article précédent (*c*). Il n'est pas hors d'apparence que notre du Val est le même Conseiller au Parlement de Paris qui parut suspect de Luthéranisme dans la fameuse Mercuriale de l'an 1559, & qui évita par la fuite le danger qui le menaçoit (*d*). Mr. de Thou le nomme *Nicolaus Valla* (*e*).

(*a*) *Voiez* Pasquier, Recherch. de la France, *Livr. IX, Chap. XXXIX, pag. m.* 902.

(*d*) Thuan. *Libr. XXII, pag. m.* 453.

(*e*) *Idem, ibid. pag.* 452.

(*b*) Nicolaus Valla, de Rebus dubiis, *Tract. VIII, circa fin. pag. m.* 156. (*c*) Konig, Biblioth. *pag.* 828. *où il donne à* Nicolas Valla, *Traducteur d'*Hesiode, *& mort à Rome l'an* 1473, *le Traité* de Rebus dubiis.

(*A*) *Il est Auteur d'un Livre de Jurisprudence.*] En voici le Titre: *De Rebus dubiis & Quæstionibus in Jure controversis Tractatus XX.* Je me sers de la cinquieme Edition qui est celle d'Arnheim 1638 *in* 4.

VALLE (ROLANDUS A') Jurisconsulte Italien, vivoit au XVI Siecle. Il n'étoit pas de Casalmaggiore dans le Milanez, comme l'ont cru quelques-uns, mais de Casal dans le Montferrat. (*A*) Il composa beaucoup de Livres dont on a fait plusieurs Editions, soit en Italie, soit en France, soit en Allemagne (*B*). Sa Latinité est fort plate, & ne tient rien de la politesse qui s'étoit déjà introduite parmi les Jurisconsultes.

VAL-

(*A*) *Il n'étoit pas de Casalmaggiore dans le Milanez, comme l'ont cru quelques-uns, mais de Casal dans le Montferrat.*] Quenstedt qui n'ignore pas qu'il étoit *Patritius Casalensis, Eques & Primarius Montisferrati Senator*, (ce sont les titres qu'il prend à la tête de ses Ouvrages) s'imagine faussement qu'il étoit de Casalmaggiore, & le met au nombre des Hommes illustres que le Milanez a produit (1). Voici une preuve bien convaincante de son erreur, & qui en passant nous apprendra l'état misérable où la guerre réduisoit le Montferrat l'an 1551. *Practicus Papien . . . dicit se hanc quæstionem habuisse* IN PATRIA MEA MONTIS FERRATI, (*quæ hodierna die, quæ est dies* 27 *Septemb. Anni* 1551, *est multùm infelicissima propter bellorum tumultus, tot tantasque hospitationes militum, quæ adeo intolerabiles sunt quod coguntur nedum pauperes, verum etiam & nobiles & divites omnem substantiam vilissimo pretio vendere, ac derelinquere patriam, & in externas Provincias se conferre*) *qui movetur* (2).

(*B*) *Il composa beaucoup de Livres dont on a fait plusieurs Editions, soit en Italie, ... soit en Allemagne.*] Son Traité *De lucro dotis*, imprimé à Venise l'an 1567, & l'an 1584, fut reimprimé à Cologne l'an 1599 *in* 8, comme aussi son Traité *De Inventarii confectione*, qui avoit paru à Venise *in* 8 l'an 1573 & l'an 1584. Ses Conseils *quibus graves præcipuæ Juris Controversiæ, de Jure in Regnis, Principatibus, Ducatibus, Comitatibus, Marchionatibus, & Feudis acquirendo vel amittendo deciduntur, &c*, comprennent IV Volumes *in folio* dans l'Edition de Venise 1592. Ils avoient été déja imprimez séparément dans la même ville, & les deux prémiers avoient été reimprimez à Lion l'an 1566, & avec le troisieme l'an 1580 (3).

(1) Quenstedt, de Patriis Viror. Illustrium, *pag.* 195.

(2) Roland. à Valle, *in* Tractatu de lucro dotis, *Quæst. XXVI, pag.* 96 *Edit.* Colon. 1599.

(3) *Voiez* l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner, *pag. m.* 736, *& le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 210.

VALLE'E (GEOFROI DE LA) natif d'Orleans, fit imprimer à Paris un Livre intitulé, *Ere re Geru, le fleau de la foy bigarrée.* C'est un Livre plein de blasphêmes & d'impietez contre Jesus-Christ. L'Auteur fut brûlé à Paris pour son Héréfie l'an 1574. On l'appelloit ordinairement *le beau Vallée* (*a*). Voilà ce qu'on trouve dans la Bibliotheque Françoise de La Croix du Maine. D'autres disent que cet homme-là fut brûlé pour son Athéïsme à Paris l'an 1571, & qu'il avoit composé un Livre intitulé, *L'Art de ne rien croire* (*b*). Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce Livre à ce qu'il prétend (*A*). Je m'étonne qu'il y ait si peu d'Auteurs qui parlent de cet Athée, & que presque tous ceux qui en font mention soient fondez sur le témoignage de ce Jésuite Espagnol.

(*a*) *Tiré de* La Croix du Maine, *pag.* 125. René de la Barre, *au commencement de ses* Notes sur Novatien de Trinitate, *dit qu'on appelloit cet homme-là* Bellum Vallensem. *C'est-à-dire le beau Vallée.*
(*b*) Maldonatus in Matth. *Cap. XXVI, pag. m.* 572. *à la marge. D'autres marquent l'an* 1572.

(*A*) *Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce Livre à ce qu'il prétend.*] Voici les paroles de ce Jésuite: *Nonnulli progressi sunt longius, ut nihil crederent, quorum unus cum libellum quemdam his annis de arte nihil credendi composuisset, nihil in eo nisi hoc unum verum dixit, oportere prius Calvinistam fieri qui atheus esse volet. Fuerat ille antea Calvinista, fuit postea atheus, & unicuique in sua arte credendum est. Verissima sententia: nam quisquis Calvinista est, si ea quam ingressus est incredulitatis via ire pergat, ad nihil credendum perveniat necesse est* (1). On ne sauroit croire combien il y a de Jésuites, & d'autres Controversistes du Parti Romain, qui ont copié ce passage de Maldonat. Quelques-uns même le falsifient; car ils supposent que ce Geofroi de la Vallée s'étendoit beaucoup dans son Livre, à faire voir que quiconque veut être Athée doit prémiérement être Calviniste (2). Maldonat n'avoit point dit que cette These fût traitée amplement dans le petit Livre *de Arte nihil credendi.* Ses Copistes n'ont pas marché sur ses traces en raisonnant là-dessus. Ils supposent que cet Athée parla ainsi, à cause qu'il crut que la Secte de Calvin étoit si abominable, que tous ceux qui la considérent de près aiment mieux n'avoir point de Religion, que d'être de celle-là. *Cur autem dixit eum, qui atheus esse volet, oportere prius Calvinistam fieri; nisi quod putaret, tàm fœdam ac profligatam esse Calvini sectam, ut qui eam prope aspexisset, mallet nullam, quàm talem sectam profiteri* (3)? C'est le Jésuite Becanus qui dit cela. Il ajoûte que les fruits du Calvinisme sont pires que les fruits de l'Athéïsme, & qu'encore que les Athées ne croient pas une Providence, ils ne laissent pas de suivre en bien des choses les regles de l'honnêteté. Ils ne dérobent, ni ne tuent, ils abhorrent le mensonge, ils gardent la foi promise, ils détestent les guerres injustes, ils aiment la paix: mais au contraire les Disciples de Calvin sont instruits à compter pour rien les mensonges, les parjures, les adulteres, & les sacrileges; car ils croient que Dieu impose la nécessité de les commettre, & que les prédestinez ne sauroient périr quoi qu'ils fassent. *Si ex fructu doctrina cognoscenda est; pejores fructus Calvini, quàm Atheorum doctrina parit. Hi tametsi negent Deum aliquem orbi præsidere, honestatem tamen, & rectæ rationis ductum ac directionem in multis sequuntur, & multa rectè agunt, quæ laudari possunt. Cavent furta, homicidia, rapinas, à mendacio abhorrent; juramenti religionem colunt; servant fidem alteri promissam; bellum injustum detestantur; pacem ac tranquillitatem amant. At contra docentur à Calvino discipuli, parvi pendere mendacia, perjuria, adulteria, rapinas, libidines, sacrilegia. Unde hoc? Quia Deus, inquiunt, æterna sua prædestinatione necessitatem, &c* (4). Cette objection de Becanus est si grossiere, que personne n'a besoin d'en être averti. C'est pourquoi je me contente de dire, qu'il se fût rendu moins ridicule s'il eût suivi son Original de point en point. Je ne prétens pas qu'en raisonnant comme Maldonat, il eût bien philosophé: je dis seulement que son objection auroit été moins absurde. Voions la pensée de Maldonat. Il veut que le Calvinisme aiant une fois secoué le joug de la tradition à l'égard de la présence réelle, sous prétexte que c'est un dogme embarrassé de mille difficultez, & contraire aux Sens & à la Raison, ait fourni à toutes sortes d'Hérétiques une méthode générale de rejetter tous les mysteres; & qu'en effet quelques Calvinistes plus subtils & plus incrédules que les autres ont nié la Trinité, par les mêmes Argumens dont ils s'étoient déja servis pour nier la Transubstantiation (5). Quelques-uns, ajoûte-t-il, sont allez encore plus loin, & jusques à ne rien croire, & c'est à quoi les devoit conduire nécessairement le chemin qu'ils avoient pris: ce que je remarque, poursuit-il, non pas pour injurier les Calvinistes, mais pour leur montrer le précipice qui est au bout de leur route, & pour faire ensorte qu'à la vue de ce grand péril, ils se retirent de cette voie de perdition. Ce lieu commun de Maldonat mérite la réprimende par deux endroits: car, I, en prémier lieu c'est donner trop d'avantage aux Libertins & aux Esprits forts, que d'avouer que lors qu'on préfere les lumieres de la Raison à l'autorité des Conciles qui ont défini la réalité, on entre dans une route qui conduit à l'Athéïsme. N'est-ce pas dire que le dogme de l'existence de Dieu n'est pas moins contraire aux notions communes, que celui de la Transubstantiation? N'est-ce pas dire que pour croire cette existence, il faut sacrifier aveuglément à l'autorité de la tradition les lumieres les plus distinctes de la Philosophie; comme il faut les sacrifier à cette même autorité, pour croire ce que les Papistes enseignent concernant l'Eucharistie? Or qu'y auroit-il de plus pernicieux à la Religion qu'un semblable aveu? Il est donc très-nécessaire de mettre des bornes à cette objection. Il faloit seulement dire que la breche, faite aux décisions des Conciles par la rejection de la présence réelle, se peut étendre jusqu'aux autres dogmes incompréhensibles de la Communion Romaine. II. Maldonat ignore le principe de ceux qu'il appelle Calvinistes. Bien loin qu'ils enseignent qu'il faut rejetter un Dogme dès que la Raison ne le comprend pas, ou qu'elle peut le combattre par des argumens presque invincibles, qu'ils sont les prémiers à dire & à soutenir que rien ne peut être plus pernicieux, que de se régler sur la Raison dans le choix de telles ou de telles doctrines. C'est ce qu'ils alléguent incessamment aux Sociniens, avec la nécessité de captiver son entendement à l'obéissance de la foi. De sorte que quand même le principe que le Jésuite Espagnol a voulu combattre seroit aussi dangereux qu'il le représente, il n'auroit rien dit de juste contre les Calvinistes, en tachant de profiter du Livre de Geofroi de la Vallée.

Voilà de quelle maniere il faudroit traiter dans un Ouvrage critique comme celui-ci, non seulement les erreurs de fait, mais même le mauvais usage d'un fait véritable.

(1) Maldonat. in Evangel. Matthæi, *Cap. XXVI, pag. m.* 572.

(2) *In suo libro* de Arte nihil credendi, *fuse contendit eum qui Atheus futurus est, Calvinistam prius esse debere.* Henricus Fitz Simon, Britannom. *pag.* 107.

(3) Martinus Becanus, Opusculorum Theologicorum, *Tom. I, pag. m.* 175.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Multos jam Calvinistas videmus qui ingeniosiores & magis increduli, id est magis Calvinistæ cæteris erant, eò jam pervenisse, ut qua ratione hoc prius mysterium* (Eucharistiæ) *non credebant, nunc Trinitatis mysterium non credant, cæterosque Calvinistas sicut Calvinistæ nos tanquam nimis simplices & credulos rideant.* Maldonatus in Evangel. Matthæi, *Cap. XXVI, pag.* 572.

VANDER-LINDEN (JEAN ANTONIDES) Professeur en Médecine à Leide, n'est pas le prémier habile homme de sa famille. Quelques-uns de ses ancêtres avoient eu de l'emploi dans la République des Lettres, comme on l'exposa dans son Oraison funebre, avec un détail fort exact de sa Généalogie (*A*). Il naquit à Enckhuise (*a*) le 13 de Janvier 1609. Il fut envoié

(*a*) *C'est une Ville de la Noord-Hollande ou de la Hollande Septentrionale.*

(*A*) *On exposa … avec un détail fort exact sa Généalogie.*] On remonte jusqu'à l'*abavus*, jusqu'au quatrieme aieul. Il étoit bourgeois d'Harderwic, & s'appelloit Henri REGNIER. Sa maison aiant péri dans l'incendie de la ville, il se transporta à Naerde (1). Son fils ANTOINE y fut Régent d'une Classe, Chantre au Chœur, & Sécrétaire de la ville: c'étoit un bon Papiste; mais il fut orthodoxe dans un point, qui au jugement de Coccejus est le sommet du Christianisme (2); je parle du droit que les enfans de Dieu obtiennent en Jesus-Christ par la foi, entant qu'ils sont faits un même corps avec lui par son Esprit. Antoine laissa un fils nommé Henri, né l'an 1546, qui apprit les Langues savantes, & qui souffrit constamment une infinité d'embarras pour la Religion Réformée. Il étoit encore bien jeune lors qu'il goûta la Réformation, & qu'il se mit à instruire les fideles persécutez, & même les petits enfans. S'étant trouvé dans un bateau où l'on refusoit de faire place à une jeune Demoiselle de Gueldre, chacun disant qu'on ne se pouvoit pas presser davantage, il se serra lui autant qu'il put, & lui donna moien de s'asseoir (3). Il lui trouva un si grand fond de piété, qu'il en devint amoureux, & qu'il l'épousa ensuite avec le consentement des parens. Elle fut la fidelle compagne de ses courses & de ses périls. Il perdit son pere, son beau-pere, ses parens, & ses alliez, au massacre que les Espagnols firent à Naerde l'an 1572. Après ce funeste accident il exerça le Ministere à Enckhuise, jusques à ce qu'en l'année 1585, il fut appellé pour être Professeur en Théologie à Franeker. Il fut le prémier qui fit des Leçons dans cette Université, & ce fut lui qui prononça la Harangue inaugurale de l'Académie, *Quam Academiam ipse initiavit oratione prima & lectione* (4). (On apprendra ici en chemin faisant l'année natale de l'Académie de Franeker) il exerça cette Profession jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques à l'année 1614. Il laissa plusieurs enfans. Son aîné ANTOINE fut habile homme; la connoissance qu'il avoit des Humanitez fut cause que les Magistrats d'Enckhuise le firent Recteur de leur College. Il étoit d'ailleurs bon Musicien & bon Organiste: il n'ignoroit pas la Théologie; mais il fit son fort de la Médecine, & en aiant reçu le Doctorat à Franeker l'an 1608, il la pratiqua heureusement & avec gloire d'abord à Enckhuise, & puis à Amsterdam (5). J'ai déja dit (6) qu'il mourut l'an 1633, & que

(1) *C'est la capitale du Goyland, sur les confins de la Province de Gueldres, & de celle d'Utrecht.*

(2) *Sacris Papisticis diu immixtus, nisi quod de justitia Dei, h. e. jure filiorum Dei, quod in Christo per fidem, per Spiritum ipsius unum corpus cum ipso facti obtinemus (qui religionis Christianæ apex est) integram semper habuerit sententiam.* Cocceius, *in Orat.* funebri.

(3) *Eam Virginem primum in navi cum eam recepisset in multitudine, ut solet artius sedere renuente, ob pietatem amavit & conjugem optavit, ac deinde à parentibus impetravit.* Ibid.

(4) Coccejus, *in* Orat. funebri.

(5) *Il avoit composé plusieurs Ouvrages sur la Médecine, sur la Musique, & sur d'autres Sciences. Son fils a donné le Catalogue des Ouvrages de Médecine, dans son* Traité de Scriptis Medicis: *je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimez. Il en avoit laissé plusieurs autres imparfaits.*

(6) *Dans le Corps de cet Article.*

voié à Leide l'an 1625, pour y étudier en Philosophie, & après cette étude il s'appliqua tout entier à celle de la Médecine. De Leide il alla à Franeker, pour continuer ses études l'an 1629, & y reçut le Doctorat dans quelques mois. Son pere, qui pratiquoit la Médecine à Amsterdam depuis l'année 1625, le fit venir auprès de lui, pour lui apprendre le train de cette pratique, & mourut l'an 1633. Notre Vander-Linden continua de pratiquer, & le fit d'une maniere qui lui acquit beaucoup de réputation; car en 1639 on l'appella pour être Professeur en Médecine à l'Université de Franeker. Il remplit très-dignement cette Charge pendant près de douze ans. Il fit des Leçons tant sur la théorie, que sur la pratique; tant sur l'Anatomie, que sur la Botanique, & ce fut par ses soins que l'on aggrandit le Jardin de l'Académie, & que l'on y fit bâtir une maison. La Bibliotheque ne lui fut pas moins redevable; car pendant qu'il en eut la direction, il la fournit de beaucoup de Livres, par l'adresse avec laquelle il sut engager les Grands à user de libéralité pour cette bonne œuvre. L'Académie d'Utrecht lui offrit une Chaire de Professeur en l'an 1649. Il ne l'accepta point; mais deux ans après il accepta celle que les Curateurs de l'Académie de Leide lui offrirent. Il en fit dignement toutes les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le cinquiéme de Mars 1664 (*b*). Il a composé plusieurs Livres (*B*), & il a procuré l'Edition de quelques autres (*C*). Sa Chaire demeura vacante jusqu'au mois de Mai 1668, que Mr. Drelincourt fut appellé pour lui succéder. Voiez la Lettre D I de Guy Patin, à la page 464 du troisieme Tome; & notez que Guy Patin, qui étoit ami de Vander-Linden, a parlé souvent de lui dans ses Lettres (*D*).

(*b*) *Tiré de son* Oraison *funebre, prononcée par* Jean Coccejus, *Professeur en Théologie.*

que le Professeur de Leide Jean Antonides Vander-Linden étoit son fils. Coccejus s'étend beaucoup sur les parens maternels du défunt: il est entré sans doute dans un trop petit détail, & plus que d'autres ne font; mais en général voilà l'usage pour ces sortes d'Oraisons funebres dans les Académies Septentrionales. Je pense que le mot *Antonides* fut formé à la maniere des noms patronymiques des anciens Poëtes. Cependant j'avoue qu'il y a des familles en Hollande qui s'appellent *Antonides*. Apparemment ce n'étoit d'abord que le nom patronymique.

(*B*) *Il a composé plusieurs Livres.*] En voici les Titres: *Universæ Medicinæ Compendium, quinque Centuriis sub Clypeo Clariss. viri D. Menelai Winsbemii Med. Doct. & in illustri Frisiorum Academia ejusdem Facultatis & Anatomes Professoris, publico examini decem Disputationibus propositum. Addita est Centuria inauguralis Positionum Medico-practicarum de virulentia venerea, ibidem proposita & defensa ad diem* 18 *Octobris* 1630. Ce sont proprement les Theses de Médecine qu'il soutint pour arriver au Doctorat en l'année 1630. *Medulla Medicinæ partibus quatuor comprehensa*. A Franeker 1642 *in* 8. *Medicina Physiologica nova curatáque methodo ex optimis quibusque Auctoribus contracta, & propriis Observationibus locupletata*. A Amsterdam 1653 *in* 4. *Selecta Medica & ad ea Exercitationes Batavicæ*. A Leide 1656 *in* 4. Ce Livre appartient plus à la Remarque suivante qu'à celle-ci, car c'est un Recueil de quelques Traitez d'Hippocrate, & d'autres anciens Auteurs. *Dissertatio de Lacte*: elle est dans le Recueil des Dissertations de Deusingius, imprimé à Groningue 1655 *in* 12. *De Hemicrania menstrua, Historia & Consilium*. A Leide 1660 & 1668, *in* 4. *Meletemata Medicinæ Hippocraticæ*. A Leide 1660, & à Francfort 1672 *in* 4. *Hippocrates de circuitu sanguinis*. A Leide 1661 *in* 4. *De Scriptis Medicis Libri duo, quibus præmittitur Manuductio ad Medicinam*. Cet Ouvrage a été imprimé trois fois à Amsterdam chez Jean Blaeu, en 1637, en 1651, en 1662 *in* 8. C'est une Liste des Livres composez sur la Médecine. L'Auteur l'augmentoit à chaque Edition. Depuis sa mort un Allemand nommé Merklinus l'a notablement augmentée, & l'a convertie en un gros *in* 4, qui a pour Titre *Lindenius renovatus*. Il est imprimé à Nuremberg 1686. J'en ai tiré le Catalogue des Ecrits de Vander-Linden que j'ai donné dans cette Remarque.

Cette Bibliotheque de Vander-Linden, *de Scriptis Medicis*, a eu le destin de tous les Ouvrages de cette espece. On a beau les corriger, & les augmenter, dans de nouvelles Editions, ils demeurent toûjours défectueux. Voiez la Critique que Voglerus fait de celui-ci (7). Quelque amples que puissent être les Additions de Merklinus, il s'en faut bien que l'on ne trouve dans son Edition tous ceux qui ont fait des Livres de Médecine. Je vais le prouver par un exemple. On y trouve cinq Auteurs nommez MARTIN, & néanmoins on n'y trouve pas BERNARDIN MARTIN, né à Paris le 8 de Janvier 1629. Il est fils de Samuel Martin Apoticaire de Marie de Médicis Reine de France: & il a donné au public un Traité de l'usage du Lait, & un autre sur la Dentition, qui ont été bien reçus, & approuvez de la Faculté de Paris (8). Il a aussi écrit une Relation de ses Voiages d'Espagne, de Portugal, de Hollande, d'Allemagne, &c. qui contient des choses fort remarquables. Le feu Prince de Condé le voulut avoir chez lui, pour le service de sa personne l'an 1669. Martin depuis ce tems-là, jusques à la mort de ce grand Prince, s'est bien aquité de cette fonction, & a ressenti les marques de la bienveuillance de son Altesse. Le Prince de Condé d'aujourd'hui (9), fils unique de celui-là, a gardé toûjours dans sa maison le même Martin (10). Puisque l'Edition de Merklinus contient fort souvent un Abrégé de la Vie des Ecrivains de Médecine, ceci servira en plusieurs manieres à ceux qui feront des Additions au *Lindenius renovatus*.

(*C*) *Il a procuré l'Edition de quelques autres.*] Continuons nos Extraits du Livre que nous venons de citer (11). *Adriani Spigelii Opera quæ extant omnia, recensuit & cum addita præfatione edidit*, à Amsterdam 1645 *in folio*. *Hier. Cardani, de utilitate ex adversis capienda libros* IV *serio emendatos edidit*, à Franeker 1648 *in* 8. *Cornel. Celsi de Medicina libros octo recognovit & edidit*, à Leide 1657, & 1665 *in* 12. *Hippocratis Coi Opera omnia Græcè & Latinè duobus voluminibus comprehensa, & ad omnes alias Editiones accommodata, edidit*, à Leide 1665 *in* 8. Cette Edition d'Hippocrate n'étoit pas entiérement achevée lors que Vander-Linden mourut. Il y avoit donné beaucoup de soins; le Journal des Savans en parla de cette maniere: „ Cette nouvelle édition ...... a cet avantage qu'elle répond à toutes les precedentes, par le moyen des chiffres „ qui sont à la marge, & qui montrent en quelle page & „ en quel endroit chaque chose s'y trouve. Ainsi elle peut „ tenir lieu de toutes les autres éditions, & elle remedie à „ la confusion que leur diversité apportoit, lors qu'il faloit „ chercher quelque passage. Elle est aussi la plus correcte „ de toutes, car Mr. Vander-Linden ayant soigneusement „ conferé ensemble toutes les anciennes éditions, & plusieurs manuscrits, a retabli quantité de passages qui n'avoient pas été corrigez, même dans l'édition de Foesius. „ Pour la traduction Latine il a choisi celle de Cornarius, „ parce qu'elle est la plus ancienne, & que c'est celle dont „ on se sert ordinairement. La mort le surprit peu de tems „ avant que cette édition fût achevée, & l'empêcha de „ donner au public les remarques qu'il avoit dessein de „ faire sur Hippocrate (12)". Coccejus touche le dernier fait (13).

(*D*) *Guy Patin ..... a parlé souvent de lui dans ses Lettres.*] Je ne citerai qu'un passage (14). „ Je ne sai rien „ de nouveau de l'Hippocrate de Mr. Vander-Linden. Cet „ Auteur est mort à Leiden, âgé de 53 (15) ans d'une fiévre avec fluxion sur la poitrine, après avoir pris de l'antimoine, & sans s'être fait saigner. Quelle pitié! faire „ tant de Livres, savoir tant de Latin & de Grec, & se „ laisser mourir de la fiévre, & d'un catarre suffoquant sans „ se faire saigner"?

(7) Voglerus Introduct. in Notitiam bonorum Scriptorum, *pag. m.* 48.

(8) *Ils ont été imprimez à Paris chez Denys Thierry.*

(9) *On écrit ceci l'an* 1696.

(10) *Tiré d'un* Memoire *communiqué au Libraire.*

(11) Lindenius renovatus.

(12) Journal des Savans *du* 22 *de Février* 1666.

(13) *Scio τὸν μακαρίτην multa de variis locis Medicorum principis esse meditatum, & magnam sibi supellectilem collegisse observationum ad hunc auctorem illustrandum utilium, quas non potuisse ab ipso edi dolendum est.* Coccejus, in Oratione funebri.

(14) Patin, Lettre CCCX, *pag. m.* 610 *du II Tome.*

(15) *Il falloit dire* 55.

VAQUERIE (JEAN DE LA) prémier Président au Parlement de Paris sous Louïs XI, avoit eu la Charge de Pensionaire dans la ville d'Arras (*a*). Il porta la parole pour cette ville l'an 1476, quand il falut répondre aux Deputez de ce Prince qui demandoient que les habitans se soumissent à lui comme à leur Maître légitime après la mort du Duc de Bourgogne. Ils dirent que le Roi prétendoit Arras & l'Artois *par le moien de confiscation*, & que si l'on n'ouvroit pas les portes, on étoit *en danger d'estre pris par force*. La Vaquerie répondit *que cette Comté d'Artois appartenoit à Mademoiselle de Bourgogne fille du Duc Charles, & lui venoit de vraye ligne, à cause de la Comtesse Marguerite de Flandres*, femme du *Duc Philippe de Bourgogne le premier*, & qu'on supplioit le Roi *qu'il lui plust entretenir la treve qui estoit entre lui & le feu Duc Charles* (*b*). Cette Réponse ne servit de rien, il falut qu'Arras subît le joug de la France. On a fort parlé d'une Remontrance faite par la Vaquerie à ce même Roi (*A*). On n'a guere moins parlé

(*a*) *C'est à peu près celle de Syndic. Consultez la* 3 *Edit. du* Dictionaire de Furetiere, *au mot* Pensionaire.

(*b*) *Tiré de* Philippe de Comines, *Livr. V, Chap. XI, pag. m.* 298.

(*A*) *On a fort parlé d'une Remontrance faite par la Vaquerie à ce même Roi.*] Je me servirai des termes de Jean Bodin. „ Louïs XI avoit usé de menaces grieves „ envers la Cour de Parlement, qui refusoit publier & „ verifier quelques Edicts qui estoyent iniques, le President Lavacrie, accompagné de bon nombre de Conseillers en robbes rouges, alla faire ses plaintes & remonstrances, pour les menaces qu'on faisoit à la Cour: „ le Roy voyant la gravité, le port, la dignité de ces „ personnages, qui se vouloyent demettre de leur charge, „ plustost

parlé d'une Réponfe qu'il fit lors qu'on voulut engager le Parlement à interpofer fon autorité dans le choix de la perfonne qui feroit Régent du Roiaume (*B*). Le Chancelier de l'Hofpital déclara un jour dans une Harangue „ que la pauvreté du Préfident de la Vacquerie eftoit beau„ coup plus recommandable, que les richeffes d'un Chancelier du Duc de Bourgogne, à qui „ fon maiftre dit, *Rolin, c'eft trop* (*c*)".

(*c*) Le Bret, de la Souveraineté du Roi, *Livr II, Chap. V, pag.* 182, 183.

„ pluftoft que verifier les Edicts qu'on leur avoit en„ voyé, s'eftonna, & redoutant l'authorité du Parlement, „ fit caffer les Edicts en leur prefence, les priant de con„ tinuer à faire Juftice, & leur jura qu'il n'envoyeroit „ plus Edict qui ne fuft jufte & raifonnable. Ceft acte „ fut de bien grande importance pour maintenir le Roy „ en l'obeiffance de la raifon : qui autrement avoit tous„ jours ufé de puiffance abfolue, & deflors mefmes qu'il „ n'eftoit que Dauphin, il envoya querir les Prefidents „ de la Cour, & leur dit qu'ils euffent à effacer la clau„ fe, DE EXPRESSO MANDATO, que la Cour avoit „ fait mettre fur la verification des privileges ottroyez au „ Comté du Maine, autrement qu'il ne fortiroit de Pa„ ris, que cela ne fuft faict, & qu'il laifferoit la commis„ fion que le Roy lui avoit donné : la Cour ordonna que „ les mots feroyent effacez ; mais à fin qu'on peuft voir „ ce qui eftoit biffé, elle ordonna que le regiftre feroit „ gardé, qui fe trouve encores en la forte qu'il fuft or„ donné, en date du XXVIII Juillet M. CCCCXLII (1)". L'Edition Latine de ce Livre de Bodin contient une circonftance que je ne dois pas omettre. C'eft que le Roi commanda au Parlement de vérifier fes Edits à peine de la vie, & que le Prémier Préfident à la téte de fa Compagnie déclara au Roi qu'ils aimoient mieux mourir que d'obéir. *Rex fua juffa ingeminans minus adjecit, capitis etiam indicta pœna nifi curia paruiffet. Lanacrius* (2) *præfes re intellecta regem adiit corona judicum purpuratorum ftipatus, non ut culpam deprecaretur, fed ut mortem precaretur, cum diceret fe fuosque collegas mortem malle quam legis propofitæ promulgationem pati* (3).

Il n'a pas été inutile que je rapportaffe ici ce qui fut fait par ce Prince l'an 1442 (4). Cela releve le mérite de la Vaquerie ; car il eft bien plus glorieux de témoigner du courage, quand il s'agit de réfifter à une perfonne imperieufe, que quand il s'agit de s'oppofer à des gens qui n'ont jamais fait paroitre d'obftination à fe maintenir dans le pouvoir arbitraire. Quoi que Bodin ait oublié de marquer l'année où ce Prémier Préfident fe déclara fi réfolu, & fi intrépide, nous ne laiffons pas de favoir que l'on avoit pu connoitre déja par une autre preuve combien ce Monarque vouloit être abfolument obéi. Pasquier raconte (5) qu'*en l'an mil quatre cens foixante cinq le mesme Louys, eftant Roy, fift publier bon gré mal gré en pleine Cour par fon Chancelier le don qu'il avoit fait au Comte de Charolois, & nonobftant toutes proteftations que feiffent la plus grand part des Confeillers, il voulut que fur le reply fuft mis* Regiftrata audito Procuratore Regis, & non contradicente. La Vaquerie étoit encore Penfionaire de la ville d'Arras l'an 1476. Il ne fut donc Prémier Préfident au Parlement de Paris que long-têms aprés que Louïs XI eut exigé cette forme d'enregitrement. Notez bien ces paroles de Pasquier (6) : „ Telles proteftations ont efté depuis affez fa„ milieres en cette Cour. Et fe trouvent affez d'Edits „ portans : *De expreffo & expreffiffimo mandato Regis, pluri„ bus vicibus reiterato.* Laquelle claufe tout ainfi qu'elle „ eft adjouftée, pour bonne fin, auffi fouhaiteroient plu„ fieurs (paravanture non fans caufe) que cette honora„ ble compagnie fe rendift quelquefois plus flexible, felon „ que les neceffitez & occafions publiques le requierent". Voila qui confirme ce que j'ai dit ci-deffus (7) touchant les maux que les Parlemens ont fait naitre quelquefois par le refus d'enregitrer les Edits, ou par les claufes qu'ils appofoient à la vérification. Pasquier ne parleroit point comme il parle, s'il ne favoit que la roideur de ces Compagnies fouveraines avoit été quelquefois préjudiciable à l'Etat. Confirmons auffi par une Remarque de Bodin une chofe que j'ai dite ci-deffus (8). „ Or les mots DE EXPRESSO „ MANDATO, & *de expreffiffimo mandato*, & quelquefois „ *multis vicibus iterato*, qui fe trouvent fort fouvent és re„ giftres des Cours fouveraines, fur la publication des „ Edicts, ont telle confequence, que tels Edicts & Privile„ ges ne font gardez ou bien toft aprés oubliez & delaiffez „ par fouffrances des Magiftrats (9)". Il n'y a point de leçon plus efficace de defobéiffance, que de laiffer efpérer l'impunité aux transgreffeurs d'un Edit ; or c'eft ce que faifoient les Parlemens lors qu'ils imprimoient cette flétriffure aux Edits du Prince.

(*B*) .... *& d'une Réponfe qu'il fit lors qu'on voulut engager le Parlement ... dans le choix d'un Régent du Roiaume.*] Aprés la mort de Louïs XI, la Comteffe de Beaujeu fa fille aînée eut l'adminiftration de l'Etat pendant le bas âge de Charles VIII. Le Duc d'Orleans qui voulut la dépouiller de la Régence s'adreffa au Parlement de Paris ; mais *Monfieur de la Vaquerie Prémier Préfident lui* déclara *que la Cour n'entroit point en cognoiffance de tels affaires* (10). L'Auteur du Miniftere du Cardinal de Richelieu rapporte cela ainfi : „ Les Parlemens ne font pas moins „ obligez par les Loix de la Juftice, que par celles de la „ Prudence, à ne fe détacher jamais du Roy dans les af„ faires d'Eftat : je dis qu'ils y font obligez par la Juftice ; „ parce que c'eft ufurper une puiffance qui ne leur appar„ tient pas, d'en vouloir juger, n'ayant efté créez par les „ Roys, que pour rendre la Juftice au peuple ; comme le „ Prefident de la Vaquerie dit au Chancelier du Duc d'Or„ leans qui demandoit autrefois au Parlement de la part „ de fon Maiftre, qu'il euft à preffer le Roy, de venir à „ Paris fe fervir de fon confeil dans les affaires plus impor„ tantes (11)".

(1) Bodin, de la République, *Livr. III, Chap. IV, pag. m.* 417. *Voiez auffi* Matthieu, Hiftoire de Louis XI, *Livr. XI, pag. m.* 668.

(2) *Il falloit dire* Lavaquerius (*a*).

5 (*a*) Ou plutôt *Lavacrius.* Le François de Bodin, pag. 417. de l'Edit. de Paris, 1579 *in* 8 dit *Lavacrie.* Ainfi, dans *Lanacrius* du Latin de l'Edition de 1601 la Lettre n'eft que d'un *u* renverfé. REM. CRIT.

(3) Bodinus, de Republica, *pag.* 454 *Edit.* 1601.

(4) Pasquier, Recherches, *Livr. II, Chap. IV, pag. m.* 61, *le rapporte plus amplement que* Bodin.

(5) Pasquier, *là-même.*

(6) Pasquier, Recherches, *Livr. II, Chap. IV, pag. m.* 62.

(7) *Voiez la Remarque* (*K*) *de l'Article du Chancelier de l'*HOSPITAL.

(8) *Ci-deffus dans la même Remarque à l'Alineá.*

(9) Bodin, de la République, *pag.* 418.

(10) Le Grain, Hift. de Louis XIII, *pag.* 4.

(11) Hiftoire du Miniftere du Cardinal de Richelieu, *II Partie pag.* 219 *Edit. de Hollande à l'ann.* 1631.

VAUBRUN (LE MARQUIS DE) Cherchez BAUTRU (Nicolas).

VAUMORIERE (PIERRE DORTIGUE SIEUR DE) *de noble extraction de la Ville d'Apt en Provence* (*a*), a vécu au XVII Siecle. Il s'établit à Paris, & y publia des Romans qui lui firent de l'honneur (*A*). *Il écrivoit poliment en profe & en vers* (*b*). Il fut Sous-Directeur de l'Académie de Mr. l'Abbé d'Aubignac (*B*), compofée de perfonnes de mérite & d'érudition. Il recueillit un grand nombre de Harangues fur toutes fortes de fujets, & les publia à Paris en 1688 *in* 4, avec un Traité fur l'Art d'écrire cette efpéce de Difcours. Les Journaliftes en

(*a*) Rocolles, Introduction à l'Hiftoire, *Tom. II, pag.* 339 *Edit. de Paris* 1664.

(*b*) *L'Abbé* de Marolles, Dénombrement des Auteurs, *pag.* 441.

(*A*) *Il publia des Romans qui lui firent de l'honneur.*] Il fit le grand Scipion, & il acheva le dernier Ouvrage de Mr. de la Calprenede, je veux dire le Faramond. L'Auteur prévenu par la mort ne l'avoit pouffé que jusqu'au feptieme Tome : Mr. de Vaumoriere le continua jusqu'à la fin. Il déclara dans la Préface du douzieme Volume qui eft le dernier, qu'on avoit eu tort de prétendre qu'il eût travaillé fur les Mémoires de Mr. de la Calprenede, qui, ajoûta-t-il, n'en faifoit jamais pour lui-même. Le Journal des Savans étoit alors affez réfervé fur les louanges des Auteurs, & les critiquoit librement : néanmoins, il parla du prémier Tome de la Continuation du Faramond en termes avantageux. *Il y a lieu d'esperer par ce qui paroift du huitieme Volume que* Mr. de Vaumoriere *a compofé, que l'on ne regrettera pas long tems la mort de celui dont il fuit les traces. Il eft parfaitement bien entré dans l'esprit de cet Auteur. Il conferve aux Heros & aux Heroïnes les mémes fentimens, & les mémes caracteres, qu'il leur avoit donnez : & dans fon ftyle il a pris cet air grand & magnifique qui lui eftoit propre. On peut méme dire fans bleffer la mémoire de cet illuftre Mort, que le difcours de Mr. de Vaumoriere eft plus uni & plus chaftié que le fien ; & qu'il a mieux fceu retenir les emportemens du grand ftyle* (1). Mr. Gueret ne juge pas de ce prémier Tome de la Continuation avec la méme indulgence ; mais quant au refte il n'épargne pas l'encens à ce Subftitut de la Calprenede. *Je ne fuis pas mal fatisfait de fon travail*, fait-il dire à Faramond ; *je voudrois bien feulement qu'il n'eut pas fait un Volume entier de l'Hiftoire de Conftantin : elle languit un peu trop ; & fans la beauté de fon langage qui reveille fon Lecteur, elle feroit ennuyeufe. Il l'a bien apperçu lui-méme ; car il s'en eft corrigé aux Tomes fuivans : & ce qui fait que je tire un bon augure pour tout le refte, c'eft qu'il a toujours augmenté fes forces en avançant, & qu'il marche à cette heure d'un pas ferme & affuré dans les traces de fon illuftre Predéceffeur* (2). Lors que les petits Romans furent en vogue, Mr. de Vaumoriere fe conforma à ce gout, il en fit qu'on pouvoit lire d'un bout à l'autre en moins de deux heures. Tel eft celui qu'il intitula *Diane de France*, & qui fut imprimé l'an 1674, fi je m'en fouviens bien. Il a fait auffi *La Galanterie des Anciens ; Adelaïde de Champagne ; Agiatis ; L'Art de plaire dans la converfation.*

(*B*) *Il fut Sous-Directeur de l'Académie de Mr. l'Abbé d'Aubignac.*] Vous le verrez par la Lifte que le Mercure Galant a donnée de ceux qui la compofoient (3). Vous verrez là auffi quelques circonftances concernant cette Académie, & entre autres qu'elle avoit été *rompue depuis* la nomination de Monfieur l'Abbé de Villeferain *à l'Evefché de Senés.* Un autre Livre m'apprend qu'elle s'affembloit chez cet Abbé. Je rapporte le paffage ; car il eft curieux : c'eft Henriette Sylvie de Moliere qui parle. „ Tout ce „ que j'entendois me fembloit un Caroffe qui venoit m'en„ lever ; & j'eftois dans une maifon où j'avois fouvent de „ ces fortes de frayeurs : c'étoit à l'Hôtel de Hollande. „ Monfieur l'Abbé de Villeferin logeoit vis-à-vis, & l'As„ femblée des Beaux-Esprits, qui s'eft faite depuis chez luy, „ fe projettoit dés ce temps-là. Je ne voyois autre chofe „ que gens à vifage fevere arrefter à fa porte, & paffer par „ ma rue, & je les prenois pour autant d'envoyez de Mefd. „ les Devotes (4).

(1) Journal des Savans du 23 Février 1665, *p.* 156, 157. *Edition de Hollande.*

(2) Gueret, Parnaffe Réformé, *p.* 174, 175.

(3) Mercure Galant *de l'an* 1672, *Tom. I, pag.* 81 *Edit. de Hollande.*

(4) Vie de Henriette Sylvie de Moliere, *IV Part. pag.* 99 *Edit. de Hollande* 1674.

en parlérent avantageusement (*c*). Il étoit brouillé avec la fortune (*C*), si l'on s'en rapporte au Sieur Richelet. Les Lettres qu'il publia *sur toutes sortes de sujets*, *avec des Avis sur la maniere de les écrire*, furent bien reçues du public. La prémiere Edition fut achevée le 12 de Novembre 1689, & la seconde le dernier de Septembre 1694. J'en ai vu une troisieme en deux Volumes *in* 12, qui est *augmentée de plusieurs Préceptes & de quelques Lettres*, & qui porte la date de l'an 1695. On y trouve au commencement l'Eloge de Mr. de Vaumoriere. Il y a là beaucoup de détail sur les bonnes qualitez de son esprit & de son cœur; mais on n'y dit rien, ni de sa patrie, ni de sa fortune, ni du tems de sa naissance, &c. Il étoit mort quand cet Eloge fut fait.

(*c*) *Voiez le* Journal des Savans *du* 2 *de Février* 1688, *pag.* 268 *Edition de Hollande*, *&* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Mars* 1688, *pag.* 388.

(*C*) *Il étoit brouillé avec la fortune.*] Ce sont les termes du Sieur Richelet à la Table des Matieres de l'un de ses Livres (5). Ceux dont il se sert dans le corps du Livre à l'endroit où la Table nous renvoie sont encore plus significatifs. Monsr. Conrart *étoit ravi qu'on dît qu'il connoissoit les personnes de merite, & qu'il leur rendoit de bons offices en galant homme. Si dans ce siecle les mignons de la fortune étoient de cette humeur, Cassandre, Vaumoriere, & quantité d'autres malheureux n'iroient pas en poste à l'Hopital* (6). Je croi qu'il lui en vouloit; car il parle ainsi dans un autre Livre: „ On vient d'élargir le Continua„ teur de Pha . . . . qui étoit au Chatelet depuis trois se„ maines (7)".

(5) *Iutitulé* Les plus Belles-Lettres des meilleurs Auteurs François.

(6) Richelet, Lettres &c, *pag.* 330 *Edit. de Holl.* 1694.

(7) Le même, Remarques sur son Dictionaire, *pag.* 33, *au mot* Elargir, *Edition de Geneve* 1680.

VEDELIUS (NICOLAS) Théologien Réformé assez célèbre, a vécu au XVII Siecle. Il étoit né au Palatinat, & il fut Professeur en Philosophie pendant douze ans à Geneve, & Ministre de l'Eglise de la même ville pendant dix ans (*a*). Il fut appellé à Deventer l'an 1630 pour la Profession en Théologie & en Hébreu, & l'aiant acceptée il se fit recevoir Docteur en Théologie à Bâle, pendant le voiage de Geneve à Deventer, le 24 de Juin de la même année (*b*). Il s'acquitta bien de sa Charge, & témoigna un grand zéle contre les Arminiens (*A*). Il exerça par *interim* celle de Professeur en Philosophie l'an 1634 (*c*). Il passa de Deventer à Franeker pour la Profession en Théologie, environ l'an 1638 (*d*). Ce fut sa derniere station; car il mourut à Franeker l'an 1642. Il fut fâché que la mort ne lui permit pas de publier la Réponse qu'il préparoit à ses Adversaires (*B*), touchant le pouvoir des Magistrats dans les Affaires Ecclésiastiques (*C*). Je donnerai la Liste de ses Ouvrages (*D*). J'ai parlé ailleurs (*e*) de la Querelle qu'il fit à Barleus.

Le Programme que j'ai cité suppose qu'il ne fut Professeur à Geneve que pendant douze ans; néanmoins, il dit lui-même dans la Harangue inaugurale, qu'il fit à Franeker le 25 de Novembre 1639, qu'il avoit été Professeur à Geneve & à Deventer vingt-trois ans. Puis donc qu'il ne l'avoit été à Deventer que depuis l'an 1630, il faut qu'il l'ait été à Geneve pendant quatorze ans. Son fils NICOLAS VEDELIUS est mort Ministre de l'Eglise Françoise de Heusden vers le commencement de l'année 1705.

(*a*) *Voiez le* Programme *que* Revius *rapporte dans son* Histoire de Deventer, *pag.* 686.

(*b*) Revius, *in* Historia Daventriensi, *ibid.*

(*c*) *Idem*, *ibid. p.* 694.

(*d*) *Idem*, *ibid. p.* 713.

(*e*) *Dans la Rem.* (*D*) *de l'Article* BARLEUS.

VEGIUS

(*A*) *Il témoigna un grand zéle contre les Arminiens.*] Il publia un Livre l'an 1631, qu'il intitula *De Arcanis Arminianismi*, où il soutint qu'ils s'efforcent explicitement & par profession d'introduire dans l'Eglise l'Athéisme subtil, & qu'encore que de dessein prémédité ils ne tâchent pas d'y introduire l'Athéisme crasse, ils ne laissent pas d'ouvrir une grande & large porte à cet Athéisme crasse. Voici le commencement d'un de ses Chapitres: *Proposuimus hactenus doctrinam Remonstrantium, qua omnis generis hæreses & sectas in Ecclesiam Dei, adeoque Libertinismum, hoc est Atheismum subtilem* EX PROFESSO *introducere conantur* (1). Un peu après il dit ces paroles: *Scopus meus non est gravare Remonstrantes accusatione ea, ac si Atheismum crassum introducere data opera seu ex professo molirentur. Nequaquam vero, prout eodem cap. primo monui. Sed tantum ostensurus sum, præter alia effecta pestilentissima quæ nova ipsorum Theologia & Religio producit; etiam fenestram & portam aperiri ea Atheismo crasso patentissimam atque amplissimam* (2). Il ajoûte qu'il n'a pour but que de faire ensorte que les Remonstrans se convertissent, à la vue du péril qui est attaché avec leur doctrine. *Quo nimirum unusquisque eo magis ab ea sibi caveat: & ipsi Theologi Remonst. lucri fiant, qui etiam noster in hoc labore scopus est* (3). Nous avons vu quelque chose de semblable dans les Commentaires de Maldonat (4). Les Arminiens s'emportérent furieusement contre lui, dans l'Ouvrage qu'ils intitulérent *Vedelius Rhapsodus*. Il repliqua dans la IV Partie de son Ouvrage, imprimée l'an 1634. La II & la III Partie furent publiées l'an 1633.

(1) Vedelius, de Arcanis Arminianismi, *Lib. II*, *Cap. X*, *pag.* 242. *Edit.* 1631 in 8. *& pag.* 86 *Edit.* 1632 in 4.

(2) *Ibid. pag.* 243.

(3) *Ibid.*

(4) *Voiez l'Article* VALLE'E, *Rem.* (*A*) *vers le milieu.*

(*B*) *Il fut fâché que la mort ne lui permit pas de publier la Réponse qu'il préparoit à ses Adversaires.*] Vous trouverez cette circonstance dans une Lettre de Vossius. Vous y verrez aussi qu'en cas que cette Replique de Vedelius fût imprimée, on en ôteroit les injures violentes qu'il y avoit répandues, rendant la pareille à son Antagoniste. *Vedelius Theologiæ apud Franekeranos Professor, dum in Frisia sum, fatis concessit. Moribundum cruciabat, quod terris eriperetur, priusquam potuisset Revio & Triglandio respondere. Horum uterque acerbe satis scripsit adversus scriptum ejus de Constantini Episcopatu; quo Magistratus jura circa res Ecclesiæ defendit. Collegæ defuncti mihi Franekeræ ajebant, fortasse responsum sic etiam edendum; sed deletis, quæ, ut par pari redderet hostimentum, virulentius chartis illevisset adversus Revium* (5).

(5) Vossius, Epist. CDLXIII, *pag. m.* 409, *col.* 2. *Elle est datée du* 24 *d'Octobre* 1641. *Elle est parmi celles des Arminiens à la pag.* 821 *de l'Edition* in folio.

(*C*) . . . *touchant le pouvoir des Magistrats dans les Affaires Ecclésiastiques.*] Il s'éleva quelques Disputes en Hollande sur cette Question après le Synode de Dordrecht: car il y eut des Théologiens qui vouloient soustraire l'Autorité Ecclésiastique à celle du Souverain, & il y en eut qui voulurent conférer aux Magistrats toute la Puissance Ecclésiastique. C'est pour le moins de cette maniere que chaque Parti interprêtoit l'intention & la doctrine de l'autre. Vedelius se mêla dans cette Dispute, & publia au commencement de l'année 1638, une *Disputatio Theologica de Magistratu adversus Bellarmini Librum de Laïcis*, où il étendit beaucoup plus que d'autres n'eussent voulu le Pouvoir des Magistrats. Quelque tems après il sut qu'on se préparoit à le réfuter. Cela fut cause qu'il donna (6) une seconde Edition de sa Dispute, & qu'il y joignit plusieurs Eclaircissemens. Voici tout le Titre de l'Ouvrage: *De Episcopatu Constantini magni, seu de Potestate Magistratuum Reformatorum circa Res Ecclesiasticas, Dissertatio repetita cum Responsione ad interrogata quædam.* Il prévit qu'il irriteroit ses Adversaires, & qu'il s'attireroit bien des injures (7); mais cela ne lui ôta point le courage de se mettre sur les rangs. La prevision fut juste, & il ne faloit pas être un grand Prophête pour deviner une telle chose. Il fut attaqué, & de son vivant, & après sa mort. Plusieurs Ministres de Zelande le firent réfuter lors qu'il n'étoit plus, & se servirent de la plume d'un Ministre de Middelbourg (8). Ses Amis de Frise le défendirent, & traitérent de haut en bas ces Ministres de Zelande. Voiez le Livre qui a pour Titre, *Grallæ seu vere puerilis cothurnus sapientiæ, quo se jactat apud imperitos Guilielmus Apollonii, &c* (9). Apollonius répondit; on lui repliqua par un Ouvrage dont le Titre est assez comique (10).

(6) *L'an* 1641.

(7) *Jam prævideo temerariis & superbis ingeniis nihil magis in votis fore, quam ut spretis salutaribus pacis & concordiæ consiliis ac monitis in me insolent, & virus suum contra me evomant.* Nicol. Vedelius, *Præf.* de Episcopatu Constantini.

(8) *Nommé* Gulielmus Apollonius.

(9) *Il fut imprimé à Franeker l'an* 1646.

(10) Grallator furens de novo in scenam productus, cum pantomimo suo bombomachide Vlissingano. *A Francker,* 1647.

(*D*) *La Liste de ses Ouvrages.*] J'ai déja donné le Titre de trois; voici les autres: *Notæ in Epistolas Ignatii.* Ces Notes sont en partie critiques, & en partie de controverse, & accompagnent les Epitres de Saint Ignace qu'il fit imprimer à Geneve l'an 1623 *in* 4. *Commentarius de tempore utriusque Episcopatus S. Petri, Antiocheni & Romani*, à Geneve 1624. *Rationale Theologicum, seu de necessitate & vero usu principiorum Rationis ac Philosophiæ in Controversiis Theologicis*; là-même 1628. *Remede contre l'Apostasie*; là-même en la même année. *Panacea Apostasiæ*; là-même 1628: c'est la Traduction du précédent. *S. Hilaire ou Antidote contre la Tristesse*, là-même, 1630. *S. Hilarius, seu Antidotum contra Tristitiam pro sancta Hilaritate*, à Leide 1632: c'est la Traduction du précédent. *De Prudentia veteris Ecclesiæ*, à Amsterdam 1633. *De Deo Synagogæ contra Casp. Barlæum*, à Harderwic 1632. *Opuscula Theologica*, à Francker 1641 *in* 12.

VEGIUS (Maphé'e) né à Lodi dans le Milanez l'an 1407, fut un Orateur illustre, & le plus grand Poëte Latin que l'on eût vu depuis plusieurs siecles (*a*). Il fit ses Humanitez à Milan, d'où il passa à Pavie pour y étudier la Jurisprudence; mais la peste l'obligea bientôt à s'en retourner à Lodi. Il s'y appliqua tout entier aux Belles-Lettres, & principalement à la Poësie, & il commença de très-bonne heure à faire des Livres (*A*). Etant allé à Rome il se fit aimer & considérer du Pape Martin V, qui le pourvut de la Charge de Sécrétaire des Brefs. Il s'en aquita si fidélement qu'il fut élevé par le même Pape à une Charge plus considérable; ce fut à celle de Dataire. On lui donna en même tems un Canonicat dans l'Eglise de saint Pierre (*b*). Il se trouva si content de cet état, qu'il refusa un riche Evêché. La considération qu'eurent pour lui Eugene IV, & Nicolas V, les porta à lui continuer l'emploi de Dataire. Il eut beaucoup de part à l'estime du Panormitan, & à celle d'Enée Silvius, & beaucoup de dévotion pour saint Augustin (*B*). Ses mœurs furent exemplaires. Il mourut à Rome l'an 1459 (*c*). Entre ceux qui parlent de lui je n'en trouve guere qui ne passent sous silence le plus bel endroit de sa vie; car ils ne nous disent rien du changement de son goût. Les fictions des Poëtes furent d'abord ses delices (*d*); il ne songeoit qu'à faire des Vers, & qu'à y placer les Divinitez Paiennes. Virgile étoit l'un de ses grands Dieux: les Pseaumes de David ne lui paroissoient que Chansons de vieille, & il abhorroit la Prêtrise comme la mort: mais enfin il se dégoûta des beautez profanes de la Poësie; les Pseaumes de David lui parurent admirables, & il se faisoit un plaisir extrême des fonctions du Sacerdoce, & de s'emploier à l'instruction des Nonains (*C*). Nous parlerons de ses Livres (*D*).

(*a*) *Jovius, Elog. Cap. CVII, pag. m.* 250.

(*b*) *Moreri le fait Chanoine de Latran.*

(*c*) *Tiré du* Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Parte II, pag.* 188.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*C*).

Je pourrois donner un bon Supplément à son Article, si je voulois copier l'Auteur des Notes sur le *Naudæana*; mais il suffit d'y renvoier le Lecteur. C'est un Livre aisé à trouver.

(*A*) *Il commença de très-bonne heure à faire des Livres.*] A l'âge de seize ans, si l'on en croit le Ghilini, & il faut l'en croire (1) quoi que son autorité doive être ici de peu de poids; car nous pouvons assûrer que l'enthousiasme de Panégyriste l'a saisi, & qu'il ne lui laisse pas bien concerter les parties de sa narration. Ecrit-on avec jugement lors qu'on raconte, 1, que Vegius, étant parvenu à la souveraine perfection dans toutes sortes de Lettres humaines, alla étudier à Pavie le Droit civil & le Droit canon (2)? 2, Qu'aiant à peine commencé d'y étudier, il fut obligé de quitter la ville à cause de la peste? 3. Qu'il s'en retourna en sa patrie, où il se remit à l'étude des Belles-Lettres, & à composer, n'aiant à peine que seize ans (3)? Ce narré ne veut-il pas dire que Vegius entendoit dans la derniere perfection toutes les parties de la Litérature avant que d'avoir seize ans? Cette hyperbole est absurde. Il mourut sans être fort approché de la perfection: comment y eût-il été dès l'adolescence.

(1) *Voiez les* Notes sur le Naudæana, *pag.* 194, 195.

(2) *Dopò esser egli a somma perfezione arrivato in ogni genere di lettere humane andò à Pavia.* Ghilini, Teatro, *Part. II, pag.* 188.

(3) *Diedesi nell' età di sedici anni appena a scrivere.* Idem, ibid.

(*B*) *Il eut beaucoup de dévotion pour saint Augustin.*] Il fit bâtir une Chapelle dans l'Eglise de ce Saint à Rome au côté droit du grand Autel, & aiant fait mettre dans une très-belle chasse les os de saint Augustin, & ceux de sainte Monique sa mere, il les transporta d'Ostie à cette Chapelle. Il composa des Poësies en l'honneur de ces deux Saints, qu'il loua aussi beaucoup dans la Préface de son Livre, *de Educatione Puerorum & claris eorum moribus.* C'est un Ouvrage où, autant qu'il lui est possible, il confirme par des exemples tirez de la Vie de saint Augustin, & de celle de sa mere, tous les Préceptes qu'il donne sur l'Education des Enfans. *In præfatione postquam D. Augustini & matris ipsius Monicæ laudes pluribus prædicavit, subjungit: Enitemur ostendere omnem bene educandorum filiorum rationem, & convenientissimis subinde etiam sanctissimisque tam parentis Monicæ quam filii Augustini exemplis, singula quibus idoneè ea applicari potuerint confirmare studebimus* (4).

(4) Gesner, *in* Biblioth. *folio* 491, *en parlant du Traité de* Vegius de Educatione Puerorum, *imprimé à Bâle avec d'autres semblables Livres l'an* 1541.

(*C*) *Il se dégoûta des beautez profanes de la Poësie: les Pseaumes de David lui parurent admirables, &c. . . . .*] Une si belle conversion, une si sainte métamorphose, sont assez rares, pour n'avoir pas dû être oubliées par ceux qui ont fait mention de cet Ecrivain. La plupart des Poëtes gardent jusques à la mort leur attachement à la Poësie, selon ce qu'elle a de beautez humaines. Exceptons-en Vegius, & rapportons sa confession. *Priora recolens tempora,* dit-il, *quibus inhiabam quotidiè condendis carminibus, nihil præter Musas & Poëtarum lusus pulchrum ducens, mirari non satis possum, adeo IMMUTARI affectus meos, adeo vim animo meo* [*ut ita dixerim*] *fieri potuisse, ut à dulcibus prurientibusque fabulis, ad studia severiora conversus sim, & qui decantandis ingentibus rerum gestis, confictisque tot incertorum Deorum numinibus, ardentius instabam, nunc ad exhortandas sorores, ad docendas virguncula descenderim, ut pro Ovidiis & Flaccis, nunc Augustinos & Hieronymos, pro Virgilio, quem alterum in terris Deum esse arbitrabar, nunc David fideliorem Vatem colam, suscipiam, amplectarque, & ejus mihi carmina, quæ tanquam anilia deliramenta sordebant, nunc mira aspergant animum suavitate, atque unde magis etiam obstupescam quod tantopere detestabar exhorrebamque instar mortis, nunc sacerdotio dulcius nihil putem* (5).

(5) Vegius, de Perseverantia Religionis, *in Tom. XXVI* Bibl. Max. *folio* 689. *apud* Spizelium, *in* Litterato felicissimo, *pag.* 162.

(*D*) *Nous parlerons de ses Livres.*] Les uns sont en prose, les autres en vers; les uns ont été imprimez, les autres ne l'ont point été. Celui de ses Poëmes qui l'a fait le plus connoître est son Supplément de l'Enéïde: il s'imagina que Virgile n'avoit pas mis la conclusion à son Ouvrage; il s'avisa donc d'y ajoûter un XIII Livre que l'on a de coutume d'imprimer avec les XII du Poëte Romain. On a critiqué son entreprise (6). Son Dialogue *de Felicitate & Miseria* a passé pendant quelque tems pour un Ouvrage de Lucien (7). Il fut imprimé avec le Livre *de Educatione Puerorum*, & avec le *Philalethes*, & avec la *Disceptatio inter terram, solem, & aurum.* Tous ces Traitez sont en prose. Le Ghilini a cru faussement que les VII Livres *de Perseverantia Religionis ad Sorores*, n'ont jamais été imprimez. Ils le furent pourtant à Paris l'an 1511 (8) avec quelques-uns de ceux dont j'ai rapporté le Titre. Ils ont été inserez dans la grande Bibliotheque des Peres. Son Poëme des Friponneries des Païsans doit être curieux. Vous trouverez dans le Ghilini le Titre d'un très-grand nombre de Piéces de cet Auteur, qui n'ont pas été imprimées. Paul Jove n'a pas oublié de le louer d'avoir laissé quelques monumens de l'application de sa plume à des matieres sacrées. *Ne quid ad cumulatam eruditionem vero Christiano deesset, quædam etiam in sacris literis sinceræ interpretationis glossemata reliquit, aureumque præsertim libellum de rebus antiquis memorabilibus Basilicæ sancti Petri, in quo donaria, sepulcraque Pontificum referuntur* (9).

(6) *Voiez Mr.* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1222, *Tom. IV, pag.* 13, 14. *Edit.* 1725. in 4.

(7) Ghilini, Teatro, *Part. II, pag.* 118.

(8) *Voiez le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 224.

(9) Jovius, Elog. *Cap. CVII, pag. m.* 250.

VELSERUS (Marc) Consul d'Augsbourg (*A*) sa patrie, a été un savant Jurisconsulte, & un Auteur fort célèbre. Il nâquit le 20 de Juin 1558. Il étoit d'une Famille très-ancienne (*B*), &

(*A*) *Consul d'Augsbourg.*] Je ne sai si l'on pourroit mieux traduire que par ces paroles le *Duumvir Reipublicæ Augustanæ*, qu'on lit autour de la Taille-douce de notre Velserus. Il seroit à souhaiter que l'on publiât un Dictionaire des Charges modernes, & cette occupation seroit digne d'un savant homme. Un tel Ouvrage rendroit beaucoup de service aux Traducteurs, & aux Lecteurs; car, par exemple, il nous apprendroit ce qu'il faut entendre par *Duumvir Augustanus*, titre perpétuel de Marcus Velserus. *Consul d'Augsbourg* n'est pas une bonne Traduction: car la Dignité consulaire des Romains ne ressembloit pas à la dignité de ceux que l'on nomme *Duumvirs d'Augsbourg.* Je remarquerai par occasion que l'une des plus belles Charges de Hollande, je veux dire celle de *Pensionaire*, est la plus mal nommée du monde. Son nom est pris d'un accident tout à fait externe (1), & ne donne aucune idée ni des droits, ni des fonctions (2) de celui qui la possede. Ce que j'ai dit du Consulat de Velserus, je le dis aussi de sa Préture. Je suis persuadé qu'un Préteur d'Augsbourg ne ressemble pas aux Préteurs Romains; & cependant on ne sauroit guere se passer des noms des Charges Romaines, quand on écrit en Latin, & quand on traduit les Modernes qui écrivent en cette Langue. Je ne sai si ce n'est pas la même chose à Augsbourg d'être Duumvir, & d'être Préteur. En tout cas, il y a des Charges dans cette ville inférieures à celle de Duumvir, lesquelles les Auteurs modernes désignent par le mot de Consulat (3).

(1) *De ce que celui qui l'exerce reçoit du Public une pension annuelle.*

(2) *Vous les trouverez très bien expliquées dans le* Furetiere *que Mr. de* Bauval *a corrigé.*

(3) *Cela paroît par* Raderus, *qui a dédié son Martial* Nobilissimis & amplissimis *VVV.* Dominis Velseris, Marco *Duumviro, Urbis Præfecto,* Mattheo *Ædili,* Paulo *Consuli, Matthæi FFF. Antonii NNN. Patriciis Augustanis, B. R. natis.*

(*B*) *Il étoit d'une Famille très-ancienne.*] On veut qu'elle descende de Belisaire, ce fameux Général d'armée sous l'Empereur Justinien. On conte que François Belisaire marié environ l'an 564 avec Antonia fille de Pompée, & cousine de la sœur de l'Empereur Anastase I, laissa deux fils, Pierre & Charles, dont le prémier épousa Marie Colonne, & mourut à Milan sans laisser postérité: l'autre, pour vivre à couvert des incursions des Barbares, se retira dans le païs de Vallais, & posséda un Château dans le territoire de Sion (4), qu'il laissa à ses descendans (5). Voilà quelle est la Généalogue d'un Bourgeois d'Augsbourg. Ce qu'il y a de surprenant,

(4) *Sepultus in agro Sedunensi ubi arcem Valeriam cum suis longe possedit.* Arnoldus, *in* Dissertatione de Marci Velseri vita, genere, & morte, *pag.* 6.

(5) *Ils ont été nommez* Vallisii, *ou* Wallisseri, *&* Velseri. *Ibid. pag.* 5.

& qui avoit possédé de grandes richesses (*C*). Il fut élevé avec un grand soin; & comme il aimoit les Belles Lettres, on l'envoia fort jeune à Rome pour y être Disciple d'Antoine Muret (*a*). Il y étoit l'an 1575. Il mêla avec l'étude des Antiquitez celle de la Langue Italienne, & s'y perfectionna de telle sorte, qu'il écrivoit en Italien comme un Florentin (*D*). Etant de retour dans sa patrie, il s'attacha au Barreau l'an 1589. Il obtint la Charge de Sénateur l'an 1592. Il monta au petit Conseil l'an 1594, & il fut élu Préteur l'an 1600. Il soutint tous ces caracteres avec beaucoup d'honneur, & il fut l'ornement de son païs. Il aima & il protegea les Sciences & les Savans. Il publia plusieurs bons Livres (*E*), & il fournit des se-

(*a*) Boncianius, *Libr. IX* Epist. XII *apud* Arnoldum, de Marci Velseri vita, genere, & obitu, *pag.* 42.

nant, c'est qu'on assûre que les preuves authentiques de tout ceci se peuvent fournir: car, dit-on, JEAN BARTHELEMI VELSERUS, Conseiller de l'Empereur Louis de Baviere, & Chanoine de Strasbourg, écrivit une Lettre à cet Empereur l'an 1336, pendant la Diete de Spire, pour le supplier instamment d'approuver de son cachet la Traduction Allemande d'un Livre qu'Etienne Colonna, Vicaire du Pape & Cardinal, avoit composé sur la Généalogie des Velserus. Cet Empereur avoit lui-même commandé que l'on composât ce Livre; & l'Auteur y donnoit une suite fort exacte de preuves fondées sur des Actes & des Documens publics, depuis l'an 545, jusqu'à JEAN VELSERUS frere de Jean Barthelemi. *Pro vetustissima familiæ suæ gloria ac dignitate non rogans solum, verum etiam obsecrans, ut Germanicam libelli versionem sigillo annuli sui confirmaret, quem auctoritate ac jussu ipsius Imperatoris Stephanus Colonna, Summi Pontificis tunc Vicarius & Cardinalis, ex omnibus instrumentis, tabulis, literisque publicis ab A. C.* 545 *usque ad* Johannem Velserum, *Joh. Bartholomæi fratrem germanum, omni cura & diligentia complexus est* (6). Cet Ouvrage avoit été mis en Latin à Rome l'an 1327, par le même Jean Barthelemi. On assûre qu'EMANUEL VELSERUS Chanoine de Bâle l'an 1071, écrivant à son frere OCTAVIEN, fit mention de CHARLES BELISAIRE, qui avec sa femme Paule des Ursins se retira de Rome dans le Vallais l'an 620. *Agitata inibi mentione de* Carolo Belisario, *qui una cum conjuge* Paula Ursina *Vallesiam versus ad Rheni fontes A. C.* 620 *ex urbe Roma ob sævissimos & violentissimos in omnem nobilitatem Longobardos, exemplo aliorum egressus est* (7). Cet OCTAVIEN VELSERUS dont j'ai parlé est le prémier de la Famille qui ait été Patrice d'Augsbourg. Il étoit Capitaine dans la même ville, & Directeur des affaires de la guerre, & outre cela Conseiller de Conrad Duc de Franconie. Il mourut l'an 1074 (8). JAQUES VELSERUS est le prémier de la Famille qui se soit établi à Nuremberg. Il s'y transporta l'an 1493. Il s'y maria, & il y mourut l'an 1544, pere de six fils & d'onze filles. Les alliances des Velserus ont été illustres, & en Suisse, & en diverses Provinces de l'Empire; mais le plus grand honneur qu'ils aient reçu de ce côté-là, est sans doute le mariage de PHILIPPINE VELSERUS avec Ferdinand Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Ferdinand I, & frere de l'Empereur Maximilien II. Ce Prince, devenu éperdûment amoureux de Philippine pendant la Diete d'Augsbourg l'an 1548, l'épousa sécrétement (9). Elle vécut avec lui sur le pied de femme légitime jusques à sa mort, & plus de vingt-quatre ans (10). C'étoit une très-belle femme, & douée d'ailleurs de cent bonnes qualitez. Elle étoit fille de FRANÇOIS VELSERUS Baron de Zinnenberg, & sœur de CHARLES VELSERUS, Gouverneur du Marquisat de Burgaw (11). Elle mourut à Inspruk le 24 d'Avril 1580, & laissa deux fils, que leur pere Ferdinand ne put jamais faire passer pour habiles à lui succeder. Il falut qu'il se contentât que l'aîné eût le Marquisat de Burgaw. Le puîné fut homme d'Eglise, & Cardinal (12). Arnoldus cite un Auteur (13), qui assûre qu'André, fils aîné de Ferdinand & de Philippine Velserus, fut Cardinal, & que Charles son cadet, Marquis de Burgaw, épousa Sibylle sœur de Jean Guillaume Duc de Cleves. Ces deux freres sont morts sans laisser postérité. On prétend que Charlemagne donna trois fleurs de lis pour armes à PHILIPPE VALISERUS, qui s'étoit comporté avec beaucoup de valeur dans la guerre de Lombardie. On ajoûte (14) qu'il l'honora de plusieurs autres prérogatives, & qu'Othon le Grand confirma tous ces privileges, en faveur de JULES VELSERUS petit-fils de Philippe Vallserus: car il le fit son Conseiller du Conseil de guerre l'an 950, & Chevalier l'an 971 (15). Charles-Quint mit cette Famille parmi *les Nobles immediats*, dont les causes doivent être portées en prémiere instance devant l'Empereur (16). L'Archiduc Ferdinand fit Baron libre CHARLES VELSERUS frere de Philippe (17).

Notez que ce Jules Velserus sauva la vie à l'Empereur Othon dans une Bataille contre les Huns, & qu'il mourut d'une fievre continue à la guerre, à l'âge de quatre-vingt seize ans, sous l'Empire de Henri II (18). L'Auteur que je cite parle de plusieurs Velserus, qui ont signalé leur valeur dans les Armées, ou leur prudence dans la Magistrature.

(*C*) ... *& qui avoit possédé de grandes richesses.*] Melchior Adam rapporte que François I, s'étant engagé par un Traité de paix à paier douze tonnes d'or à Charles V, les Fuggers & les Velsers se firent forts de compter cette grosse somme. *A rei nummariæ nervis apprime instructam, vel hoc docet quod cum Carolus V pace cum Gallo facta, transegisset ut duodecim auri tonnas Rex Imperatori penderet, Fuggari ac Velseri tantam pecuniæ vim bipartito se repræsentaturos promiserunt* (19). Martin Crusius raconte qu'en l'année 1528 BARTHELEMI VELSER & ses associez armérent quelques vaisseaux en Espagne, & les envoiérent dans l'Amérique, & découvrirent sur les frontieres du Perou un païs fort riche nommé Venezvela, dont ils se rendirent les maitres, & le gardérent vingt-huit ans, selon le Traité qu'ils conclurent avec Charles-Quint. Il s'éleva un différend entre les fermiers de la Reine Elizabeth, femme de Philippe, & George de Spire qui gouvernoit ce païs au nom des Velsers. D'abord on ne disputoit que des péages: puis on disputa sur les limites, & enfin on prétendit que ces Allemans ne devoient rien posseder à Venezvela. La Cause fut plaidée en Espagne, & par l'Arrêt qui y fut rendu l'an 1555 la possession de tout ce païs leur fut ôtée. Le prémier Gouverneur qu'ils y établirent étoit d'Ulme, & se nommoit Ambroise Dalsinger: les Espagnols le tuérent; mais Charles-Quint fit châtier les auteurs de cette mort (20). Le Sieur Arnoldus trouve fort mauvais que Jerome Benzo appelle Marchands, les Velsers à qui l'Empereur donna en engagement le païs de Valentiola (21). *Vano istius judicio & Reges & Principes magnarii negotiatores erunt, & delicatarum mercium institores. Hercules tuam fidem!* Voilà comment Arnoldus s'est récrié sur le mot *Marchand.* Il donne un Abrégé de ce qu'on lit dans Herrera, touchant les exploits des Gouverneurs que les Velsers envoiérent en ce païs-là.

(*D*) *Il écrivoit en Italien comme un Florentin.*] Le témoignage, qu'un Italien lui a rendu sur cela, est rapporté par Mr. Arnoldus (22) en cette maniere: *Mirari posthac desinant qui linguæ Italicæ nitorem in Marco Velsero stupent; Orlandus enim Pescetti in Responsione sua ad Anticrusceum Benii Florentinam* (23), *illius puritatem simul ac elegantiam exosculatur, dum ait:* Se'l Cavalier Guarisii (24), Uomo pur Ferrarese, prega, come nelle sue Lettere si vede, il Cavalier Silviati che purghi il suo Pastor Fido da Lombardismi, e dell' Illustrissimo Sig. Marco Velsero Duumviro della Rep. Augustana, e chiarissimo lume della Germania scrive all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, che le sue Lettere gli paiono dettate da Uomo nato ed allevato in Firenze. *Immo judicium Velseri de lingua Italica mille aliis præfert censoribus:* quando ogn' altra vi mancasse, quella del Sig. Marco Velsero addietro mentovato, mi varebbe per mille, il quale in una Lettera scritta all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, dice che nel legger le cose del Casa sente tanto diletto, che non vorebbe che avesser mai fine (25). Vous trouverez dans Mr. Arnoldus l'Eloge que Nicolas Manassés donna à Velserus, en lui dédiant un Livre de Louïs le Roi (26) qu'Hercule Catus avoit traduit de François en Italien. Je ne copie point cet Eloge; mais j'en copie un autre qui m'a paru de plus grand poids. Galilée donnant la raison pourquoi il emploioit l'Italien, en écrivant à Velserus les trois Lettres *de Maculis solaribus*, s'exprime ainsi: *Mà in oltre ci ho avuto un altro mio particolar interesse, ed è il non privarmi delle risposte di V. S. in tal lingua vedute da me e dagl' Amici miei con molto maggior diletto, è meraviglia, che se fossero scritte del piu purgato stile Latino, è parci nel legger lettere di locuzzione tanto propria che Firenze estenda i suoi confini, anzi il recinto delle sue mura, fino in Augusta* (27).

(*E*) *Il publia plusieurs bons Livres.*] Son coup d'essai, selon Melchior Adam, fut l'Ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1594: le Titre seul fait comprendre les forces peu communes de l'Auteur. *Rerum Augustanarum Vindelicarum Libri octo, quibus à prima Rhætorum ac Vindelicorum origine ad annum usque* 552 *à nato Christo nobilissimæ gentis Historia & Antiquitates traduntur, ac antiqua Monumenta tam quæ Augustæ, quam quæ in agro Augustano, quin & quæ alibi extant ad Res Augustanas spectantia, æri incisa & Notis illustrata exhibentur.* Melchior Adam a raison de dire que ce Prélude étoit heureux & vertueux (28). Velserus consacroit à la gloire de sa patrie les prémices de ses travaux. *In Italiam progressus edidit* Antiquitates Augustanas, *felix famæ surgentis auspicium & pium.* L'an 1602 il publia à Augsbourg, *Rerum Boicarum Libri quinque, Historiam à gentis origine ad Carolum Magnum complexi* (29). Dans la suite il publia en divers tems la Vie de quelques Martyrs d'Augsbourg; celle de saint Udalric Evêque de cette ville, celle de Saint Severin, celle d'Apollonius de Tyr. Quant à l'ancien Itinéraire qui avoit appartenu à Peutinger, & qu'à cause de cela on nomme *Tabula Peutingeriana*, il l'avoit publié à Venise l'an 1591 (30). La plupart de ces Pieces sont accompagnées des Commentaires de Velserus. On a rassemblé en un Corps toutes les Oeuvres de cet Auteur, & on les a reimprimées *in folio* à Nuremberg l'an 1682. Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg a eu soin de cette Edition, & l'a ornée de Prolégomenes, où l'on apprend une infinité de choses

(6) Arnoldus, de Marci Velseri vita, genere, & morte, *pag.* 5.

(7) *Ibid. pag.* 6.

(8) *Ibid.*

(9) Martinus Crusius. *Part. III* Annal. Suevic. *Libr. XII, folio* 773, *apud* Arnold. *ibid pag.* 12.

(10) Jacob, Mentius, *apud* Arnold. *ibid.*

(11) Arnoldus, *ibid.*

(12) *Voiez Monsr.* de Thou, *Livr. LXXI, sub fin.*

(13) Didacus de Lequile, *Concionator & Historiographus Aulicus.*

(14) Arnoldus, *pag.* 20.

(15) *Ibid. pag.* 21, 22.

(16) *Ibid. pag.* 22. *Voiez aussi pag.* 10.

(17) *Ibid. pag.* 20.

(18) *Ibid. pag.* 32.

(19) Melch. Adam, *in* Vit. Jurisconsultor. *pag.* 420. *Il cite* Melanchth. tom. 2. Explic. Evangel.

(20) Crusius, *Part. III* Annal. Suevicor. *Libr. XI, Cap. III & IV, apud* Arnoldum de Velseri vita, &c. *pag.* 24.

(21) *Valentiola Amplissima provincia oppidum, quam Cæsar anno* 1528 *Velsaris mercatoribus Germanis oppigneravit.* Benzo, *Lib. I* Historiæ novi Orbis, *Cap. XXV, apud* Arnold. *ibid. pag.* 25.

(22) *Ubi suprà, pag.* 43, 44.

(23) *Nella* Risposta all' Anticr. del Beni, *cart.* 16.

(24) *Il faloit dire* Guarini, *& c'est apparemment une faute d'impression.*

(25) Rispost. *cart.* 112, 113.

(26) *Celui* de la Vicissitude des choses du Monde.

(27) Lettera terza, *cart.* 103 *&* 104, *apud* Arnoldum, *pag.* 44.

(28) *Il faut se souvenir qu'en* 1591 Velserus *avoit publié un petit Livre. Voiez ci-dessous Citat.* (30).

(29) *In* Vitis Jurisconsult. *pag.* 480.

(30) *Il le dit lui-même dans sa* XCVI Lettre ad Italos, *p.* 879.

(b) Voiez Schottus, à l'Epître Dédicatoire de Photius, & la Remarque (A) à la marge.

(c) Eximitur rebus humanis ... memoria nominis sui relicta immortali, perturbatis nonnihil suis facultatibus. Melchior Adam. in Vitis Jurisconsult. pag. 481.

secours à plusieurs Auteurs (F); & jamais personne n'a eu plus d'amis que lui dans la République des Lettres. Il ne se voulut jamais laisser peindre (G); néanmoins on eut son Portrait sans qu'il le sût. Il mourut le 13 de Juin 1614, & ne laissa point d'enfans de son mariage. Il avoit plusieurs freres qui avoient beaucoup de mérite, & de belles Charges (b). Voiez sa Vie à la tête de la nouvelle Edition de ses Oeuvres, de laquelle on est redevable aux soins de Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg. Quelcun remarque que Velserus laissa ses affaires domestiques en mauvais état (c): je ne m'en étonne point. Quand on se consacre comme il faisoit au service des Savans, & à toutes les correspondances des Auteurs, il est extrêmement difficile de ne pas faire de la dépense, & de ne pas négliger son patrimoine. Il y eut un certain Roserius qui le critiqua, & qu'il ne daigna honorer d'une Réponse. Scaliger & d'autres lui conseillérent ce mépris. Pour Cluvier, qui le censure en certaines choses, il eût mérité qu'on lui répondit; mais Velserus étoit mort depuis un an, lors que le Livre de ce Censeur fut imprimé (d). On voit son Epitaphe dans l'Eglise des Jacobins d'Augsbourg: elle est très-bien faite, & de la façon de Pignorius. Elle a été insérée par Jean Tonjola (e) dans l'Appendix du *Basilea sepulta retecta continuata* (f).

(d) Arnold. de Velseri Vita, &c. pag. 54.

(e) Ministre de l'Eglise Italienne de Bâle.

(f) Imprimé à Bâle l'an 1661. Cet Ouvrage avoit été commencé par Jean Grossius, & conduit jusqu'à l'année 1619.

VEL-

choses concernant la Famille des Velserus en général, & la Vie de Marc Velserus en particulier; avec le jugement que les Doctes ont porté de ses Ouvrages, & les Eloges funebres dont on l'honora. Et comme il avoit entretenu un grand commerce avec les Savans d'Italie, & de plusieurs autres païs, on a ramassé plusieurs de ses Lettres Latines & Italiennes que l'on a jointes à cette Edition.

OPINIONS sur l'Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta.*

Il a passé pour l'Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta*, qui parut environ l'an 1612. Gassendi, aiant rapporté que plusieurs donnérent ce Livre à Mr. de Peiresc, ajoûte qu'ils se trompérent, & qu'il est assez vraisemblable que Velserus l'a composé. On fonde cette conjecture sur l'Erudition de Velserus, & sur ce qu'il aimoit beaucoup la Maison d'Autriche: *Non disquiro quidem an auctor hujusce libri fuerit Antonius Albizius, nobilis ille Florentinus, qui Christianorum Principum Stemmata ediderat ante duos annos, ut nonnullis persuasum est; an, ut videtur verisimilius, insignis ille Marcus Velserus, cujus sæpiùs meminimus, ob consummatam eruditionem, propensionemque singularem erga domum Austriacam* (31). Mr. Arnoldus (32) déclare qu'il ne fait rien là-dessus, & il blâme ceux qui ont eu la témérité de prononcer décisivement sur un fait aussi incertain que celui-là. Il cite Ernstius (33), Rhodius (34), Scavenius (35), Placcius (36), qui ont assûré que Velserus est l'Auteur de cet Ouvrage. Il avoue qu'Octavius Ferrarius lui avoit écrit que Scioppius l'avoit souvent assûré, que le Squittinio étoit une Production de Velserus. *M. Velseri scripta eo plausu à studiosis excipientur, quem ingens viri fama & celebre nomen meretur. Nollem tamen illis inferi Venetæ Reip. Scrutinium, cujus illum auctorem fuisse sæpe mihi Scioppius firmavit* (37). L'autorité de Scioppius me paroît ici de grand poids; car outre qu'en général il savoit bien ces sortes de choses, il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Velserus, & avoit entretenu avec lui un commerce de Lettres fort régulier (38). Mr. Arnoldus n'ignore point que l'Auteur du Livre qui a pour Titre, *La Conjuration des Espagnols contre la Republique de Venise*, attribue le *Squittinio* au Marquis de Bedemar; mais il n'a pas bien choisi l'endroit de cette Conjuration, par où l'on peut le plus clairement prouver que l'Auteur donne le *Squittinio* à ce Marquis. Sa preuve est tirée de ces paroles: *L'autre point étoit que dans toutes les affaires qu'il auroit à negocier touchant les droits & les prééminences de la Republique, il se servît pour tous Memoires du* Squittinio della Liberta Veneta, *auquel le Marquis de Bedemar renvoye dans plusieurs endroits de cette Instruction, & en des termes qui, bien que retenus, decouvrent assez* L'AMOUR PATERNELLE QU'IL AVOIT POUR CE LIBELLE. L'Abbé de Saint Real, qui est l'Auteur de la Relation de cette Conjuration, dit dans la pénultieme page ce qu'on vient le lire; & il avoit raconté dans la page 35, 36, & 37, l'Histoire du *Squittinio*, & comment le Marquis de Bedemar avoit conçu & executé le dessein de cet Ouvrage. C'est de-là, & non pas de la penultieme page, que Mr. Arnoldus devoit tirer la preuve qui lui étoit nécessaire. C'est une très-légere faute, en comparaison de celle que je vai marquer. Il prétend que l'Historien de cette Conjuration s'est fort abusé, en supposant que dans l'Instruction donnée par le Marquis de Bedemar à l'Ambassadeur qui lui devoit succéder, on recommande beaucoup la lecture *du Squittinio*. Cela est faux, dit Mr. Arnoldus; car le Marquis décrédite cette Piece, comme un Ouvrage où il y a quantité de faussetez. Voions tout entier le passage de ce Professeur de Nuremberg. „ *Verum quam falsus etiam hic auctor fuerit ex* „ *instructione secreta ab Alfonso della Cueva Hispanico apud* „ *Venetos legato successori suo Lud. Bravo data, cuivis uni* „ *ad oculum statim apparet, prout Laur. Bank eamdem cum* „ *Scrutinio evulgavit.* (39) E perche in tempo mio fu di- „ vulgato un libretto intitulato *Squitinio della liberta de Veneziani*, opretta veramente degna d'esser letta. *Deinde* „ *omnem isti derogat fidem, ob multas fallacias veritati ini-* „ *micas quæ inibi occurrunt, ac vivos magistros mortuis lon-* „ *ge præferendos censet.* Quello ancora vorrei che si trovas- „ se appresso di lei, scoprendosi per la lettura di quello mol- „ te fallacie introdotte da gli historici moderni, che trascu- „ rando la pura verita contenuta nelle Chroniche antiche, „ hanno dato ad intendere à posteri tutto quello che gli e „ parso à proposito per stabilire la loro liberta. Ne minor „ profetto sara che Vostra Excellenza potra trarne da libri „ vivi, che s'hara cavato da Volumi morti: vuoglio dire che „ l'informatione à bocca di persone prattiche solite à fre- „ quentar la casa nostra, &c. *Sed quid pluribus verbis opus* „ *est? Mentis acies se ipsam intuens nonnunquam hebescit*". La réflexion, contenue dans ces dernieres paroles, semble n'avoir été faite que pour être tournée contre son Auteur; car il est visible que Monsr. Arnoldus s'est ébloui par trop de lumiere. Le passage qu'il cite de l'Instruction marque clairement qu'il faloit consulter le *Squittinio*, à cause qu'en le lisant on pouvoit connoitre les impostures de plusieurs Historiens modernes. Ainsi, bien loin que Bedemar le décrie comme rempli de mensonges, il le recommande comme le correctif des faussetez qui sont ailleurs. Ce qu'il y a de blâmable dans l'Abbé de Saint Real est peut-être qu'il a trop pris l'affirmative, sur l'attribution *du Squittinio* à Alphonse de la Cueva. Il a été cause que d'autres ont parlé avec la même décision sur ce fait (40). Il eût mieux valu suspendre son jugement: & nous avons ici un exemple qui prouve qu'il y a des Livres qui font un grand bruit, & qu'on attribue faussement à un tel ou à un tel, sans que jamais on découvre certainement le vrai Auteur (41). Un Historien François, qui écrivoit dans le tems qu'on vit paroître le Squittinio, l'attribue sans balancer à notre Velserus dont il écrit mal le nom. *Le deuxiéme*, dit-il (42), *est un traité composé par un nommé Vulser* de la Liberté de Venise.

L'ABBE' de Saint Real injustement censuré.

(F) *Il fournit des secours à plusieurs Auteurs.*] Personne ne contribua plus que lui au gros Recueil d'Inscriptions que Gruterus publia. Voiez l'Eloge de Velserus dans la Préface de Gruterus. Voiez dans Melchior Adam (43) une longue Liste de plusieurs anciens Ecrits, dont Velserus procura la publication. Mr. Arnoldus s'est fort étendu (44) sur le détail des services que ce savant homme rendit à plusieurs Auteurs, & n'a pas oublié les deux Manuscrits d'Anastase qu'il envoia aux Jésuites de Maience, aprés les avoir empruntez de la Bibliotheque Palatine, par le moien de Marquard Freher. L'Histoire de la Papesse Jeanne se trouvoit dans ces Manuscrits. Il n'a pas oublié de remarquer que Velserus se rendit caution pour mille florins, afin de procurer à Conrad Rittershusius un Manuscrit des Epitres d'Isidore de Peluse, qui étoit dans la Bibliotheque du Duc de Baviere, & qui n'en pouvoit sortir que sous une telle caution (45). Cet acte de générosité ne seroit pas bien connu, si l'on ignoroit que Velserus répondit de cette somme, sans prétendre que Rittershusius lui en eût de l'obligation; car il ne l'avertit point de cela.

(G) *Il ne se voulut jamais laisser peindre.*] C'est ce qu'on lit dans la Vie de Monsr. de Peiresc. Il y eut un grand commerce de Lettres & d'amitié entre ces deux savans hommes; mais Mr. de Peiresc ne put jamais obtenir le Portrait de cet Ami. Il fut obligé de recourir à une ruse dont il se servit plus d'une fois: ce fut de paier un Peintre qui cherchât l'occasion de se placer dans un poste, d'où il pût voir à son aise Marc Velserus sans être apperçu. *Hoc uno ipsi durus fuit* (Velserus) *quod sui effigiem constantissime denegavit, pro eo quo omnibus aliis ardentissime flagitantibus denegaverat instituto. Et Peireskius tamen ut alios nonnullos, sic illum nescientem pingi procuravit, conducto artifice qui ipsius vultum è clandestino loco spectaret. Sic obtinuit quod illi Occo sperare nefas prædixerat, cum id abs Velsero tulisset responsum. Cato major posteros volebat quærere cur sibi statua nulla posita: mihi contra, quantum video cavendum ne quis aliquando miretur, si non & indignetur, qua ambitione consortio magnorum virorum, quorum imagines se colligere Fabricius ostendit, irrepserim* (46). Ceci nous montre que Velserus ne fut pas plus complaisant pour d'autres que pour Mr. de Peiresc, & qu'il s'excusa envers lui sur une raison toute pleine de modestie. Je ne sai si le Portrait de Velserus, qui fut mis dans la Bibliotheque de Milan, étoit la copie de celui que Mr. de Peiresc fit faire, ou si on le fit tirer par un artifice semblable à celui de Mr. de Peiresc; mais je sai que l'Effigie de cet illustre Allemand tenoit sa place dans cette Bibliotheque. Bosca nous l'apprend, lors qu'il fait mention de l'entrevue du Sieur Olgiati & de Velserus. *Et quidem nos cum pictam tabulam quæ expressam ipsius imaginem refert, in Ambrosiano Museo spectamus, gravitatem eam ex oculis conjicimus, & ex oris ipsius majestate vim literaturæ ac consilii in administranda Vindelicorum provincia deprehendimus* (47).

(31) Gassendus, in Vita Peireskii, Libr. III, ad ann. 1612, pag. m. 279.

(32) In Præfat.

(33) Libr. II Observat. Variar. Cap. XXXVI.

(34) In Auctor. Supposit. pag. 20, 21.

(35) In Catalogo, num. 60, in calce Libri Placcii.

(36) De Anonymis, Cap. XV, pag. 116.

(37) Ferrarius, Epist. ad Arnold. in præfat. Operum Velseri.

(38) Voiez la Remarque (G) de l'Article BONGARS.

(39) Bizzar. Polit. num. 14, 15, pag. 65 & seq.

(40) Voiez les Nouv. de la République des Lettres, Mai 1684, pag. 316 de la 2 Edit.

(41) Voiez la Cabale chimérique, pag. 214 de la 2 Edition.

(42) Le Grain, Décade de Louis XIII, Livr. X, pag. 449. L'Auteur des Véritez Françoises, imprimées l'an 1643, dit p. 318, que Vulser publia son Traité de la Liberté de Venise.

(43) In Vitis Jurisconsult. p. 482.

(44) De Vita ... Marci Velseri, pag. 58, & seq.

(45) Georg. Rittershusius, in Vita Conradi patris, Salviano præmissa, apud Arnold. pag. 59.

(46) Gassendus, in Vita Peireskii, Libr. I, ad ann. 1602, pag. m. 254.

(47) Petrus Paulus Bosca, Bibliothecarius ex Sodalitio Sacerdotum oblatorum, de origine & statu Biblioth. Ambrosianæ, pag. 21 apud Arnold. pag. 48.

VELSIUS (JUSTE) en Flamand *Welsens* étoit de la Haie. Il reçut le Doctorat en Médecine à Louvain l'an 1542, & fit quelquefois des Leçons publiques à la place de Pierre Nannius son bon ami, & Professeur dans le College des trois Langues. Il fut soupçonné de Luthéranisme, & il se sauva de Louvain pour éviter l'Inquisition, & se retira à Strasbourg. Il fit un Livre intitulé Κάλων, *sive veræ Christianæque Philosophiæ comprobatoris atque æmuli & sophistæ per comparationem Descriptio*, qui fut condamné par la Faculté de Théologie de Louvain l'an 1554. Etant venu à Cologne, & disant qu'il s'étoit retiré de Strasbourg à cause de la Religion, il fut honoré de la Charge de Professeur en Philosophie, & aux Belles-Lettres (*a*). Le principal de ses Ouvrages est un Commentaire sur le Tableau de Cebès. Ce fut un homme assez docte, mais fort inconstant sur le chapitre de la Religion (*A*). Il pratiqua heureusement la Médecine, & il excella dans la Botanique (*b*). Il est fort loué par Nigidius dans des Vers Latins, que Paul Freher a rapportés (*c*) & qui témoignent qu'il ne s'arrêta que peu de tems à Marpourg où il enseigna publiquement.

(*a*) Tiré de Valere André, Bibliot. Belg. pag. 605, 606.
(*b*) Merckl. in Lindenio renovato, p. 727.
(*c*) Freh. in Theatro, pag. 1247.

(*A*) *Ce fut un homme . . . fort inconstant sur le chapitre de la Religion.*] La crainte de l'Inquisition le fit sortir de Louvain où il se voioit suspect de Luthéranisme, & l'obligea à s'en aller à Strasbourg l'asyle des Protestans (1). Néanmoins il y fit un Livre qui ne leur étoit point favorable, & où dès le Titre il leur déclaroit la guerre. Car en voici le Frontispice, *Justi Velsii Hagani in Cebetis Thebani Tabulam Commentariorum Libri sex totius moralis Philosophiæ Thesaurus. In quibus nonnulla per occasionem tum de Studiorum, Artium, & Scientiarum abusu & corruptela: tum contra ea quæ nostra hac ætate in Religione exorta sunt falsa & absurda dogmata, ad Catholicæ & orthodoxæ veritatis propugnationem & defensionem differuntur.* Cet Ouvrage fut imprimé à Lion l'an 1551 *in* 4: l'Epitre Dédicatoire à Antoine Perrenot Evêque d'Arras est datée de Strasbourg le 1 de l'an 1550, & témoigne que l'Auteur desaprouvoit fort les nouvelles Sectes. Cependant ce qu'il avança pour combattre les Protestans sur la doctrine de la justification n'a point plu aux Inquisiteurs d'Espagne; car ils avertissent dans leur *Index* de lire cela avec précaution (2). Ils mettent Justus Velsius dans la prémiere classe des Auteurs *damnatæ memoriæ*. Ils veulent que cette Note soit opposée à tous les Ouvrages de Velsius dont ils permettent la lecture, & ils condamnent absolument & à jamais son *Epistola ad Imperatorem & Electores, & ad Judices terræ, &c*, & son *Crisis Christianæ Philosophiæ*.

Hospinien remarque (3) qu'en 1556, Calvin étant allé à Francfort pour des raisons importantes, disputa publiquement avec Justus Velsius sur le franc arbitre. Les brouilleries de l'Eglise de Francfort furent cause de ce voiage de Calvin, comme on l'apprend par ses Lettres (4), & par sa Vie (5). Il ne faut point douter que Velsius ne vecût alors dans la Communion des Protestans, mais avec des opinions particulieres. Cela est d'autant plus vraisemblable que nous savons qu'il fit une Confession de Foi qui a été imprimée, & que l'on marque comme une preuve des divisions qui régnoient parmi les Sectes séparées du Papisme (6).

(1) *Deflexit ad Argentinenses ubi asylum hæretici habebant.* Valer. Andr. Biblioth. Belgic. p. 605.
(2) Index Librorum prohib. pag. m. 677.
(3) Hospin. Histor. Sacram. Tom. II, pag. 432.
(4) Calvini Epist. CCXXIII & seq.
(5) Beza in Vita Calvini, ad ann. 1556.
(6) Voiez Braunius, in Defensione Cathol. Testimonium, pag. 51, 52.

VERDIER (N. DU) Historiographe de France, Auteur de plusieurs Ouvrages (*A*), qui ne sont pas excellens, mais qui ne cedent pas à beaucoup de Livres qui ont procuré du pain à leurs peres. Néanmoins il a eu le malheur de ne pouvoir se nourrir des fruits de sa plume, quoi qu'assez féconde. C'est ce que j'apprens d'une longue Parenthese du Sieur Jean Baptiste de Rocolles (*B*), Historiographe de France, & de Brandebourg. On la verra ci-dessous, & l'on y pourra apprendre en quel tems vivoit notre du Verdier.

(*A*) *Auteur de plusieurs Ouvrages.*] Il a publié entre autres choses un Abrégé de l'Histoire d'Angleterre, un de celle de France, un de celle d'Espagne, un de celle des Ottomans, &c. L'Abrégé de l'Histoire de France fut imprimé à Paris pour la troisieme fois l'an 1655, en 2 Volumes *in* 12.

(*B*) *C'est ce que j'apprens d'une longue Parenthese du Sr. de Rocolles.*] L'Auteur que je cite aiant raconté la mort du Bassa Geduc Acomat, selon le narré des Pandectes Turques, tiré de l'Italien du Sécrétaire de Sigismond Malatesse Prince de Rimini, ajoûte tout aussitôt: „ Mais le pauvre du Verdier qui a écrit d'un stile concis, mais élegant, l'Abregé de „ l'Histoire des Turcs, la raconte après plusieurs autres: (J'ap- „ pelle pauvre ce celebre Ecrivain, parce que dans le tems „ que j'écris cecy il est dans l'hospital, depuis 7 ou 8 ans, „ de la salpetrerie lez Paris, avec sa pauvre femme, où je l'ay „ esté visiter, & ay reconnu ce que la renommée avoit pu- „ blié depuis long-tems de sa grande probité: ce qui m'a fait „ deplorer le sort de plusieurs gens de lettres dans un siecle „ si florissant, où la vertu & le merite devroient estre en une „ plus grande consideration.) Cet Auteur dit donc, &c (1)".

(1) Rocolles, Vie du Sultan Gemes, imprimée à Leide l'an 1683, pag. 132, 133.

VERGERIUS (PIERRE PAUL) l'un des savans hommes du XV Siecle, étoit né à Capo d'Istria (*a*) sur le Golfe de Venise. Il étoit bon Philosophe, & il joignit si bien la connoissance des Belles-Lettres avec celle de la Jurisprudence, qu'il fut estimé le plus éloquent Jurisconsulte de ce tems-là (*b*). Il aprit la Langue Greque sous Emanuel Chrysolore à Venise (*c*), & le Droit canon sous François de Zabarellis à Florence (*d*). Il fut fort considéré du Prince Carrari Seigneur de Padoue, qui l'avoit choisi pour le Précepteur de ses enfans (*e*). Il ne fut pas moins considéré de l'Empereur Sigismond à la Cour duquel il mourut dans la Hongrie (*f*), & qu'il avoit accompagné au Concile de Constance, si je ne me trompe (*A*). Il composa plusieurs Livres (*B*).

VER-

(*a*) En Latin Justinopolis.
(*e*) Leand. Albert. Descript. Ital. pag. m. 777.
(*f*) Volaterr. Libr. IV, pag. 135.

(*b*) *Jurisconsultorum suo tempore eloquentissimus, sive mavis dicere eloquentium Jurisconsultissimus, simul & philosophus fuit.* Volaterr. *Libr. XXI, pag. m.* 773. (*c*) Paul. Jovius, Elog. *Cap. CXI, pag. m.* 254.
(*d*) Panzirolus, de claris Legum Interpret. *Libr. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 444.

(*A*) *Il avoit accompagné l'Empereur Sigismond au Concile de Constance, si je ne me trompe.*] Je me sers de cette reserve, parce que les expressions de ceux qui disent qu'il parut avec éclat dans ce Concile, *claruit in Concilio Constantiensi* (1), ne prouvent pas qu'il fût domestique de l'Empereur. Il pourroit être que les preuves, qu'il donna de son mérite pendant la tenue de cette Assemblée, déterminérent Sigismond à l'arrêter à son service.

(*B*) *Il composa plusieurs Livres.*] L'Histoire des Princes Carrari, & celle des Princes de Mantoue: un Eloge de saint Jerome: un Traité *de Republica Veneta*, imprimé à Rome l'an 1526 (2). Une Invective contre Malatesse, qui avoit fait abatre la Statue de Virgile dans la place de Mantoue (3). Une Lettre *de vita & obitu Francisci Zabarellæ Cardinalis Florentini* (4). La Vie de Petrarque; un Traité *de ingenuis Moribus ac liberalibus Studiis*, qui fut imprimé à Venise l'an 1502 avec quelques autres Opuscules de la même trempe, *cum Commentariis Joannis Bonardi Veronensis & aliis aliorum de puerorum educatione Opusculis* (5), & reimprimé à Bâle l'an 1541 *cum L. Vitruvii Roscii de docendi studendique modo & claris puerorum Moribus Libello* (6). On le lisoit dans les Colleges lors que Paul Jove étoit Ecolier (7). Joignez à cela que Vergerius fut le prémier qui traduisit Arrien *de Rebus gestis Alexandri Magni* (8). Or parce qu'il entreprit cette Version pour l'usage de l'Empereur Sigismond, qui n'étoit guere savant, il se servit tout exprès d'une mauvaise Latinité, comme le remarque Barthelemi Faccius (9). Notons en passant une méprise de Leandre Albert. Il insinue clairement que Marius Equicola est le prémier qui ait dit que Charles Malatesse fit jetter dans la riviere la Statue de Virgile. *Quamquam*, dit-il (10), *à Mario Æquicola in commentariis lingua vernacula de Mantuanis principibus conscriptis injuria hercle carpatur, ac si statuam Virgilii poëtæ in flumen abjici jusserit: etenim* (11) *ipso auctori huic rei Æquicolæ fides tribuitur exigua, modicæ nimirum opinionis scriptori.* Il est sûr que notre Vergerio a vécu avant cet Equicola.

Remarquez, je vous prie, que Vossius en composant son Ouvrage des Historiens Latins se souvenoit bien, que notre Vergerius étoit l'Auteur de l'Invective contre Charles Malateste; mais il ne s'en souvenoit plus quand il composa son Traité des Poëtes Latins. Il y déclare qu'il ne sait si cette Invective a été faite par Guarin de Verone, ou par quelcun des Disciples de ce Guarin. *Statuam Mantuæ constitutam Maroni ante hos annos ducentos Carolus de Malatestis, tanquam quæ nihil ad religionem Christianam pertineret, dejici curavit. Habeoque orationem Msam adversus Carolum iis temporibus super hoc exaratam, satis sanè acerbam: & tamen auctor ait, acerbiùs se scripturum fuisse, si tutum fuisset in eos scribere, qui possent proscribere. Nomen auctoris non apponitur: sed permista legitur orationibus, libellisque Guarini, ac discipulorum, qui auctore magistro hujusmodi oneris aliquid suscipere solerent. Ut videri possit scripta ab ipso Guarino Veronensi, clarissimo sui temporis viro, vel saltem discipulorum aliquo* (12).

(1) Andreas Divus, *Præfat. in Iliada Homeri à se versam.*
(2) Gesner. in Biblioth. *folio* 551 *verso.*
(3) Vossius, de Histor. Lat. pag. 553.
(4) Panzirol. de claris Leg. Interpret. *Libr. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 444.
(5) Vossius, de Histor. Lat. p. 552.
(6) Gesner. Biblioth. *folio* 552.
(7) Jovius, *in* Elog. *Cap. CXI, pag.* 254. (8) Vossius, de Hist. Lat. *pag.* 552.
(9) *In præfat. super suâ Translat. eorundem Librorum apud* Gesnerum, Biblioth. *folio* 552.
(10) Leand. Albert. *in* Descript. Ital. *p.* 455.
(11) *On donne ces paroles avec les fautes de l'Imprimé.*
(12) Vossius, de Poëtis Latin. *p.* 57.

VERGERIUS (PIERRE PAUL) de la même ville (*a*), & de la même famille que le précédent (*b*), a fleuri au XVI Siecle. Il étudia en Droit, & y fut reçu Docteur; mais il se fit plus connoître par des Ambassades, & par des affaires Ecclésiastiques, que par sa Jurisprudence. Il fut envoié en Allemagne par Clement VII l'an 1530, pour être son Nonce auprès du Roi des Romains (*c*), & il reçut ordre d'empêcher par toutes sortes de voies la tenue d'un Concile National. Il soutint avec vigueur & avec adresse les intérêts du Papisme, & il traversa autant qu'il put les progrès des Luthériens. Il fut rappellé par Paul III, qui voulut savoir de lui bien précisément les dispositions de l'Allemagne, & il y fut renvoié l'an 1535, avec ordre de promettre la tenue d'un Concile, & avec d'autres instructions. Il eut là-dessus des Conférences avec plusieurs Princes Protestans. Il s'entretint même avec Luther dans Wittemberg (*A*). Il fut rendre compte de sa Nonciature au Pape l'année suivante, & tout aussitôt on le fit aller à Naples pour négocier avec Charles-Quint. Il fut élevé à l'Episcopat la même année 1536 (*d*), & il dressa avec huit autres Commissaires la Formule de l'indiction du Concile. Il retourna en Allemagne l'an 1541, pour assister à l'Assemblée de Worms: il y parut en qualité d'Homme du Roi de France; mais on dit que ce n'étoit qu'une feinte (*B*), & qu'il ne prit ce caractere que pour

(*a*) Fra-Paolo, Istor. del Concilio, *Libr. I, pag. m.* 80.

(*d*) *Tunc primus factus Episcopus Modrusiensis, ac non multo post Justinopolitanus.* Melchior. Adam. *in* Vitis Theologor. Exterorum, *pag.* 118.

(*b*) *Voiez ce que lui dit* André Divus, *en lui dédiant sa Version Latine de l'*Illiade. *Vous trouverez ses paroles dans la* Bibliotheque de Gesner, *folio* 553; *& dans* Vossius de Histor. Lat. *pag.* 553. (*c*) *Ferdinand frere de l'Empereur Charles-Quint.*

(*A*) *Il s'entretint même avec Luther dans Wittemberg.*] Fra-Paolo & Pallavicin racontent cela d'une maniere fort différente. Le prémier assûre que le Pape donna ordre à Vergerius *de traiter avec Luter, & ses principaux Consorres, & de tâcher de les ramener par promesses & par caresses* (1), & que ce Nonce *fut trouver Luter à Wittemberg, & le traita très-humainement selon l'ordre exprès qu'il en avoit* (2). Il rapporte le Discours du Nonce, & ce que Luther lui répondit. On voit les promesses les plus magnifiques, les honnêtetez les plus insinuantes dans ce Discours. Mais la Réponse de Luther est pleine d'un saint mépris de ces offres si avantageuses: elle respire une fermeté, une vigueur incomparable. Pallavicin conte les choses tout autrement, & accuse Fra-Paolo de les avoir envelopées de plus de mensonges, qu'Homere n'en a forgé touchant la guerre de Troie. Il se plaint que l'on ait flétri le Pape en lui faisant faire des avances si honteuses, & qu'on ait prêté à un Hérétique tant de piété, tant de sagesse, tant de grandeur d'ame. Il soutient que Vergerio vit Luther sans y penser. Ce Nonce, dit-il, fut obligé de passer par Wittemberg, & y fut reçu avec des honneurs insignes. Celui qui y commandoit le servit à table pendant le souper, & le lendemain matin il le fut trouver pour lui rendre le même office à son déjûner, & y mena deux Docteurs, Martin Luther & Jean Bugenhage. Il lui dit que la Cour & l'Académie étant absentes (3), il n'avoit pu trouver que ces deux personnes qui pussent lui tenir compagnie, & lui parler en une Langue intelligible, & qu'il le prioit de vouloir bien les écouter tout en déjûnant. Le Nonce ne put s'empêcher d'y consentir: il trouva que Luther s'exprimoit barbarement en Latin, il lui laissa dire plusieurs choses sans lui répondre presque mot, & il jugea que c'étoit un homme très-superbe, très-malin, & très-imprudent, & dont les manieres étoient fort grossieres. *Avez-vous ouï dire quelque chose en Italie*, touchant la *reputation où je suis d'être un gros ivrogne d'Allemand* (4)? Ce fut l'une des questions que Luther fit à Vergerius. Il lui tint plusieurs discours de même nature dont le Nonce chargea sa Lettre au Sécretaire du Pape, sans oublier la description de l'habit, & des manieres de Luther. Voilà le précis de la narration de Pallavicin (5): il l'a prise de la Lettre qui fut écrite par Vergerius au Sécretaire du Pape le 12 de Novembre 1535, & il en tire cette conclusion que Fra-Paolo se trompe en assûrant, que le Pape avoit donné ordre à Vergerio de faire de grandes promesses à Martin Luther. Cette conclusion est incontestable, & il ne reste nul autre moien de tirer d'affaire Fra-Paolo, que celui de s'inscrire en faux contre la Lettre du Nonce; car en demeurant d'accord qu'elle est légitime, on voit clairement que le Pape n'a point chargé Vergerio de gagner Luther par des caresses, & par l'espérance des honneurs. En ce cas-là si Vergerio eût rendu compte de son entretien avec Luther, de la maniere qu'il l'a rapporté dans sa Lettre au Sécrétaire du Pape, il eût été fou à lier, & plus visionaire que ceux qu'on enferme dans les petites maisons.

(1) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *Livr. I, pag.* 69 *de la Version d'*Amelot *imprimée à Amsterdam* 1686.

(2) *Là-même, pag.* 70.

(3) *A cause de la peste les Professeurs s'étoient transportez ailleurs.*

(4) *La prima cosa che disse vedendomi taciturno fù, se in Italia io haveva inteso alcuna cosa della sua fama d'esser Tedesco imbriaco.* Vergerius, Epist. ad Secretarium Papæ, *apud* Pallavic. Istor del Concilio, *Libr. III, Cap. XVIII, num.* 9.

(5) Pallavicin, *ibid. num.* 6 *& sequent.*

On dira, peut-être, qu'à tout le moins il est vrai que Vergerius tint de son chef à Luther le Discours que Fra-Paolo rapporte, d'où il s'ensuivra que la Réponse de Luther, rapportée par le même Auteur, n'est pas une chose forgée à plaisir. Je voudrois que pour le moins sur ce second point la bonne foi de Fra-Paolo pût être justifiée; mais je n'en voi nul moien: car en 1 lieu selon la Remarque du Pere Maimbourg, on *ne trouve rien de tous ces beaux Discours de Fra-Paolo dans les Ecrivains de ce tems-là, non pas même dans Sleidan qui dit seulement en un mot que Verger vit Luther à Wittemberg* (6). En 2 lieu, le curieux & l'infatigable Seckendorf a trouvé une Relation de l'entrevue de ce Nonce & de Luther, & n'y a rien vu touchant les promesses du Nonce (7). Or comme cette Relation fut faite par un bon ami de Luther, il n'est point croiable qu'on eût oublié d'y mettre le plus bel endroit de la piece, je veux dire les offres avantageuses du Nonce, & le mépris héroïque & tout-à-fait apostolique, que Luther en témoigna. Disons donc que le silence de la Relation est une preuve démonstrative contre Fra-Paolo. Qu'on ne m'objecte point que l'Auteur de la Relation nous avertit qu'il omet diverses choses; car puis que ce qu'il rapporte est moins important, & moins honorable, que les beaux Discours de Fra-Paolo, il les eût sans doute inserez dans sa Relation préférablement à tout le reste s'ils eussent été effectivement tenus. Il n'a pas oublié une Réponse railleuse faite par Luther à son barbier, & il eût omis une Réponse plus digne du grand saint Paul, que d'un Docteur du XVI Siecle. Luther devant faire une visite à Vergerius se fit raser de grand matin. Le barbier fut fort surpris de cette conduite: N'en soiez pas étonné, répondit ce Réformateur (8), j'ai été mandé pour aller parler au Nonce du très-saint Pere, & je ne veux pas être mal propre en le saluant, & ceci même fera que je paroîtrai plus jeune, & que j'épouvanterai davantage mes Adversaires, je leur ferai craindre que je ne vive plus long-tems. Voilà ce que l'Auteur de la Relation ne passe point sous silence. Notez que cet Ecrit insinue assez clairement, que l'entrevue ne fut pas inopinée à l'égard du Nonce, & qu'il marque expressément, que l'on s'entretint beaucoup sur la tenue d'un Concile. Inférons de là que Vergerius n'écrivit point au Sécrétaire du Pape un détail fidelle de cet entretien. Ainsi l'une des raisons de Pallavicin est assez foible: il dit que le Nonce n'auroit osé déguiser la vérité, puis que son Dialogue avec Luther en pleine table auroit pu être mandé au Pape par d'autres gens (9). Notez aussi que Mr. de Sponde rapporte que Paul troisieme chargea son Nonce Pierre Paul Vergerius de faire bien des caresses, & bien des promesses, à Martin Luther (10). Encore un coup, cela est incompatible avec la Lettre de ce Nonce, & peut-être ne se trompera-t-on point si l'on adopte sur ce point-ci le jugement d'un Jésuite. *Je crois*, dit-il (11), *que l'on ne peut rien dire de fort assûré sur cela, si non que Fra-Paolo s'est diverti aux dépens de la verité, en faisant parler, comme il lui a plu, ces deux hommes que l'on voit bien qui sont assez de ses amis.*

(6) Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *Tom. I, Liv. III, pag.* 229 *Edit. de Hollande.*

(7) Seckendorf. Hist. Lutheran. *Libr. III, pag.* 95.

(8) Jocabundus dixit: *se ad sanctissimi Patris Nuncium vocatum esse, nec incultum accedere velle; ita fore, ut pro juniori haberetur, & longioris vitæ metu adversariis terreret.* Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. III, pag.* 95, *col.* 1.

(9) Pallavic. Istor. del Concilio, *Libr. III, Cap. XVIII, num.* 10. *pag. m.* 352.

(10) Spondanus, *ad ann.* 1535, *num.* 10.

(11) Maimbourg, Hist. du Lutheranisme, *pag.* 230.

Objectera-t-on que l'ordre de tenter Luther par des promesses magnifiques étoit un secret dit à l'oreille, & que n'y aiant que Vergerio & le Pape qui le sussent, il n'en parut rien dans la longue Lettre qui fut écrite au Sécrétaire du Pape, & que le Pere Pallavicin a citée? Voilà sans doute le dernier retranchement, dont la chicane la plus outrée se puisse couvrir: mais il est assez possible de l'y forcer; car je vous prie si cette instruction particuliere du Nonce du Pape n'a été dite qu'à l'oreille, si le Nonce n'a osé écrire au Sécrétaire du Pape aucune chose, qui ne prouvât qu'on ne lui avoit point donné une pareille instruction, d'où vient que le Pere Paul a su un si grand détail des offres du Nonce? a-t-il vu des Lettres de Vergerio, qui ne pussent être lues que par le Pape? C'est ce qu'il auroit dû nous apprendre; car jusques à ce qu'il nous l'apprenne, nous serons en droit de nous fier aux dépêches de Vergerio qui sont encore dans les Archives, & de prétendre que le Pape eût brûlé des Lettres qui ne lui eussent été écrites que pour être lues de lui seul: c'est une nouvelle raison de demander, comment elles ont pu parvenir entre les mains d'un Servite de Venise. Et après tout ne pouvons-nous pas opposer à Fra-Paolo le silence de la Relation, que Monsr. de Seckendorf a trouvée dans les Manuscrits de Wittemberg?

(*B*) *On dit que ce n'étoit qu'une feinte.*] Sleidan & après lui Melchior Adam l'assûrent. *Erat etiam hoc in conventu* (Wormatiensi) *Petrus Paulus Vergerius, episcopus Justinopolitanus, verbo quidem, tamquam Galliæ regis causa, sed revera missus à pontifice, qui suis rebus illum inservire magis posse putabat, si quidem alieno nomine ibi versaretur* (12). Le Pere Paul affirme la même chose. *L'Evêque de Capo d'Istria*, dit-il (13), *intervint aussi à ce Colloque, non pas comme Ministre du Pape, quoiqu'en effet il y fût envoié par Paul, comme un homme, qui connoissoit très-bien la Carte du Païs, mais au nom de la France, pour être moins suspect aux Alemans, & par là plus en état de servir utilement le Pape sous le nom d'autrui.* Il ajoûte „ qu'il y avoit des gens „ qui ne cherchoient qu'à tirer l'affaire en longueur, poussés „ à cela par le Nonce Campége, & par les menées secre- „ tes de Verger". Le Cardinal Pallavicin se plaint ici à son ordinaire de la malignité de Fra-Paolo: il l'accuse d'imputer ici faussement au Pape un esprit de fourberie; & pour le convaincre de fausseté, il raconte que Vergerio étoit

(12) Sleidanus, *Libr. XIII, folio m.* 318 *verso.*

(13) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *Livr. I, pag.* 87 *de la Version d'*Amelot.

pour rendre plus de services à la Cour de Rome. Il publia une Harangue sur l'unité de l'Eglise, pour faire voir principalement qu'il ne faloit point songer à un Concile particulier. Etant retourné à Rome il apprit qu'on l'avoit tellement rendu suspect de Luthéranisme, que le Pape ajoûtant foi à ces médisances, avoit renoncé au dessein de le faire Cardinal (*e*). Cette nouvelle le consterna, & il résolut de travailler à sa justification. Pour cet effet il se retira dans sa patrie, & y commença un Livre de Controverse contre les Apostats d'Allemagne. Il examina leurs Livres, il pesa la force de leurs Objections, il chercha attentivement les manieres de les réfuter, mais cette étude ne servit qu'à le convaincre qu'ils avoient raison. Dès lors il renonça à l'espérance du Cardinalat, & alla trouver son frere (*f*) qui étoit Evêque de Pola. Il lui déclara son état. Il lui demanda conseil, & sans prendre garde à la compassion qu'il lui fit naître, il l'exhorta à consulter l'Ecriture, & sur-tout à l'égard du dogme de la justification. L'Evêque de Pola aiant suivi ce conseil se trouva persuadé de la doctrine Protestante, & convint avec son frere qu'à l'avenir ils enseigneroient la vérité. Ils exécutérent ce dessein, mais les Moines qui s'en apperçurent allarmérent l'Inquisition, & firent mille vacarmes. L'un des Inquisiteurs véxa prodigieusement les Bourgeois de Pola, & ceux de Capo d'Istria (*C*); si bien que notre Vergerius, ne se croiant point en sureté, se retira à Mantoue chez le Cardinal Hercule de Gonzague. Il n'y trouva pas long-tems une retraite assûrée; car Jean de la Casa Légat du Pape à Venise fit tant d'instances auprès de ce Cardinal pour l'obliger à se défaire d'un tel hôte, que celui-ci trouva à-propos de quitter Mantoue. Il s'en alla à Trente pour s'y disculper devant le Concile (*D*). Le Pape auroit

(*e*) *Voiez la Rem.* (*D*).

(*f*) *Jean Baptiste Vergerius.*

étoit suspect depuis long-tems à la Cour de Rome: les Lettres du Cardinal Aleandre avoient produit cet effet; il avoit averti le Pape que Vergerio parloit desavantageusement du saint Siege, & entretenoit des correspondances avec les Disciples de Luther. On croioit à Rome, que le séjour de cet Evêque en Allemagne étoit un signe du venin de l'Hérésie qu'il avaloit: c'est pourquoi on le voulut obliger à la résidence, & l'on fit prier l'Empereur de faire ensorte qu'un Prélat aussi suspect que celui-là demeurât loin de l'Empire, & n'eût point de part aux Conférences de Religion. Si cela est, l'on peut supposer, qu'il prit tout de bon le caractére d'Envoié de France, sans la collusion du Pape. Voici les paroles du Pallavicin avec leurs preuves (14): *Il qual racconto è si falso, che molto prima il Cardinal Aleandri haveva ammonito* (*) *segretissimamente il Pontefice, come il Vergerio parlava con poco onore della Sede Apostolica, minacciava contra di essa, e teneva amicizia con Luterani; del che allegò per testimonii il Nunzio Morone, e quel di Venezia. Ed in conformità d'una tale opinione formata di lui, nel quale trasparivano i semi di quelle serpi ch'egli covava nell' animo, e che poi uscirono nelle scritture e nell' azioni: era il senso che havenasi à questo tempo in Roma della sua dimora in Germania: Tantoche gli s'era anch' esibito lo sgravamento della pensione per indurlo alla residenza nel Vescovado. E tuttociò fè significare il Pontefice* (**) *all' Imperadore dal Nunzio Poggi, affinche l'autorità Cesarea* (*quando ciò fosse possibile*) *il tenesse lungi da quelle Provincie, e da que' trattati.* Notez que ce Cardinal ne nie pas ce que Fra-Paolo débite touchant le manege de Vergerio: il ne nie point les menées de cet Homme du Roi de France, si conformes aux intentions de la Cour de Rome: il ne dit rien là-dessus, mais il déclare que Vergerio n'aiant pas moins de hardiesse, que de vivacité, étoit de l'humeur de certaines gens, qui ne peuvent vivre sans manier des affaires, & qui s'imaginent que les affaires ne peuvent être traitées sans eux. *Huomo quanto vivace, tanto audace, e frà la condizione di coloro che nè possono vivere senza maneggiar negozii, nè pensano che i negozii possano maneggiarsi senza di loro* (15). Au reste, il nomme (16) fable ce que dit Sleidan, que Vergerio au retour de cette Diéte de Worms eût été promu au Cardinalat, si l'on n'eût ôté au Pape cette pensée. Il soutient que dès l'année 1539 le Pape étoit mal intentionné pour cet Evêque.

(14) Pallavicin. Istor. del Concil. *Libr. IV, Cap. XII, num.* 11 *pag.* 433, 434. *Voiez aussi le Chap. XIII, num.* 3 *du Livre VI, pag.* 635.

(*) *Lettera del Card. Aleandri a Marcello Cervino, a* 12 *di Marzo* 1539, *della quale il Cervino accusa la ricevuta in una all' Aleandri sotto i* 28 *dell' istesso.*

(**) *Lettere del Card. Farnese al Poggi dell' ultimo di Febraio* 1541.

(15) *Idem, ibid.*

(16) *Idem, Libr. VI, Cap. XIII, num.* 3.

(*C*) *L'un des Inquisiteurs véxa prodigieusement les Bourgeois de Pola, & ceux de Capo d'Istria.*] On ne sauroit trop souvent représenter les bassesses & les injustices qui sont annéxées au métier d'Inquisiteur. C'est pourquoi je donne ici un petit détail de la conduite de celui qui fit ce métier dans les Dioceses de Vergerio. Il s'appelloit Annibal Grison. Il entroit dans les maisons pour voir s'il y trouveroit des Livres suspects: il excommunia ceux qui ne déféroient point les personnes qui leur paroissoient suspectes de Luthéranisme: il promettoit d'adoucir les peines en faveur de ceux qui renonceroient à leurs Hérésies, & qui viendroient lui en demander pardon; mais il menaçoit du feu, ceux qui seroient accusez avant que de prévenir les délateurs par une humble confession de leur crime. Il alloit dénoncer ces menaces de porte en porte, & jettoit par-tout la terreur. Quelques-uns s'accusérent eux-mêmes: il censuroit terriblement ceux qui s'accusoient d'avoir lu la Bible en Langue vulgaire, & leur défendoit de continuer. Peu après on ne vit que délations, chacun s'en méloit sans avoir égard ni aux Loix de la parenté, ni à celles de la gratitude. Une femme n'épargnoit pas son mari, ni un fils son pere, ni un client son patron, on déféroit les gens pour des bagatelles, ceux par exemple, qui avoient trouvé un peu à redire aux bigotteries d'autrui. *Deinde promiscua multitudo, timore perculsis animis, deferebant quoque certatim, nulla neque propinquitatis neque necessitudinis aut beneficiorum habita ratione:* non parenti filius, non uxor marito, non cliens patrono parcebat. *Delationes autem erant plerumque de rebus frivolis; ut quisque forte aliquid ob superstitionem in aliquo reprehenderat* (17). Un jour solennel cet Inquisiteur célébra la Messe dans la Cathédrale de Capo d'Istria, & dit au Peuple: Vous souffrez depuis quelques années beaucoup de malheurs, la stérilité tombe tantôt sur vos oliviers, tantôt sur vos moissons, tantôt sur vos vignes: vos bestiaux sont affligez. Votre Evêque & les autres Hérétiques vous exposent à cette calamité. N'attendez point de soulagement si vous ne les réprimez, & que reste-t-il à faire sinon de leur courir sus tout à l'heure & de les lapider? *Hoc tempore, & hisce aliquot annis, multæ vos premunt calamitates: quæ nunc oleas, nunc segetes, modò vineas, modò pecudes, aliasque facultates graviter affligunt: his verò malis causam prabet Episcopus vester & hæreticorum turba reliqua: nec est quod levationem ullam speretis, nisi coerceantur: proximum autem est, ut impetu facto lapidentur* (18). Vous trouverez tout ceci dans l'Histoire de Sleidan (19). Notez que Vergerius eut la prudence de ne se commettre pas avec une populace animée de cette sorte par un violent persécuteur. Il prit la fuite, & comme l'observe Fra-Paolo, il se déroba *à la fureur de ses Diocésains que l'Inquisiteur Hannibal Grison avoit soulevez contre lui, l'accusant d'être Luterien, & d'être cause de la stérilité de la terre* (20). Je ne sai point si cet Hannibal avoit jamais lu les Ecrits des Peres où sont contenus les reproches ridicules des Paiens, que les Sectateurs de Jésus-Christ étoient la cause de tous les malheurs du Peuple (21). Je ne sai point s'il se souvenoit de ce beau passage de Tertullien: *At è contrario illis nomen factionis accommodandum est, qui in odium bonorum & proborum conspirant, qui adversum sanguinem innocentium conclamant, prætexentes sane ad odii defensionem, illam quoque vanitatem, quòd existiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi Christianos esse causam. Si Tyberis ascendit in mœnia, si Nilus non ascendit in arva, si cœlum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim Christianos ad leonem* (22). Mais je suis persuadé que quand même il auroit su toutes ces choses, il n'eût pas laissé de dire que les Herétiques du païs étoient la cause de la cherté des denrées, & de la mortalité des bestiaux. Un tel homme consultoit plus son faux zéle que la raison, & ainsi il étoit capable de ne voir pas qu'il est absurde d'alléguer contre le Luthéranisme les mêmes reproches que les Paiens firent aux prémiers Chrétiens, & que tous les Protestans eussent pu faire au Papisme dans les païs où ils étoient les plus forts. Et connoissant même cette absurdité il étoit capable de s'en servir; car rien ne lui paroissoit plus propre à mettre en fureur le peuple, & à faire lapider les Luthériens. S'étonnera-t-on qu'un Moine ait emploié cette machine? Ne voit-on pas qu'aussitôt que les Chrétiens furent en état de persécuter, ils reprochérent à l'Erreur les mêmes choses que le Paganisme leur avoit attribuées, c'est-à-dire, d'être la cause qu'on ne faisoit pas de bonnes récoltes, & qu'on voioit un renversement de saisons. Je ne cite pas un petit particulier; je cite une Piéce très-authentique, & un Document Impérial. Lisez ce qui suit: *An diutiùs perferimus mutari temporum vices, iratâ cœli temperie? quæ, Paganorum exacerbata perfidiâ, nescit naturæ libramenta servare. Unde enim ver solitam gratiam abjuravit? unde æstas messe jejunâ, laboriosum Agricolam in spe destituit aristarum? unde hyemis intemperata ferocitas, ubertatem terrarum penetrabili frigore sterilitatis læsione damnavit? nisi quod ad impietatis vindictam transit lege suâ naturæ decretum* (23). Mr. van Dale fait de bonnes réflexions là-dessus (24). Quand on considére ces disparates, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a certains défauts qui appartiennent aux Sectes, non pas entant qu'elles sont des Sectes, mais entant qu'elles dominent. Et de là vient que les mêmes Communions changent d'esprit & de maximes, à mesure qu'elles acquiérent ou qu'elles perdent la supériorité. La Maxime que les honneurs changent les mœurs est ici très-véritable, & l'on peut changer le sens de celle de Cornelius Nepos (25) sans la falsifier.

(17) Melch. Adam in Vitis Theol. Exter. *pag.* 119.

(18) Melch. Adam. *ibid. ex* Sleidano *ubi infrà.*

(19) Sleidan, *au Livre XXI folio m.* 589, *à l'ann.* 1548.

(20) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *Liv. II, pag* 141.

(21) *Voiez* Origene contra Celsum, *Libr. III & in* Matthæum, *Cap. XXIV*; Arnobe, *Libr. I*; *St.* Cyprien, *Libr.* ad Demetrianum, *& parmi ses* Lettres *la LXXV*; Orose, *Libr. VII, Cap. XXXVII*; *St.* Augustin. de Civit. Dei, *passim*; *&c.*

(22) Tertull. Apologet. *Cap. XL.*

(23) Novella III Theodosii de Judæis, Samaritanis, & Hæreticis.

(24) Van Dale, de Oraculis, *pag.* 21, & 22.

(25) *Il a dit* Sui cuique mores fingunt fortunam. *Voiez ci dessus Citat.* (50) *de l'Article* TIMOLEON, *mais on peut dire avec autant de raison*, sua cuique fortuna fingit mores.

(*D*) *Il s'en alla à Trente pour s'y disculper devant le Concile.*] Melchior Adam est blâmable de ne marquer pas l'année de ce voiage de Vergerio. Il a tiré de Sleidan tout ce qu'il récite de la conversion de cet Evêque, mais quoi

roit bien voulu le faire faifir; mais ne voulant pas donner lieu de dire qu'il n'y avoit plus de liberté dans cette Affemblée, il écrivit à fes Légats qu'ils défendiffent à cet Evêque d'y prendre place, & qu'ils lui ordonnaffent d'aller ailleurs. On rapporte là-deffus des circonftances qui font pitié (*E*). Vergerius fe retira à Venife, où il n'eut garde de fe conformer aux defirs de Jean de la Cafa qui lui confeilloit d'aller à Rome. Peu de jours après on lui fit défenfe au nom du Pape d'aller à fon Evêché. Il s'en alla à Padoue, & y fut témoin de la déplorable mort de François Spiera. Cet exemple du defespoir à quoi s'expofent ceux qui détiennent la vérité en injuftice, le fit réfoudre à s'exiler volontairement, pour pouvoir faire une profeffion ouverte du pur Evangile. Il fe retira chez les Grifons, & y fut Miniftre quelques années, comme auffi dans la Valteline: après quoi il fut attiré à Tubinge par le Duc de Wirtemberg, & y mourut le 4 d'Octobre 1565. Il publia plufieurs Livres qui firent beaucoup de tort à la Communion Romaine (*F*). Avant qu'il fortit d'Italie, il avoit perdu fon fre-re

quoi que Sleidan narre tout de fuite ces chofes fous l'année 1548, l'on ne doit pas croire que Vergerio ait été à Trente cette année-là. Il y fut felon Fra-Paolo l'an 1546. „ Il croioit ne pouvoir être nulle-part plus honorablement, ni plus en commodité de fe juftifier, qu'au Concile. Mais les Légats ne le voulurent point admettre dans les Congregations, qu'il ne fe fût juftifié auprès du Pape, où ils le preffoient fort d'aller: & s'ils n'euffent craint de faire parler contre la liberté du Concile, ils ne s'en fuffent pas tenus aux exhortations. Si bien que Verger partit de Trente au bout de quelques jours en intention de retourner à fon Evêché, où il efperoit de trouver le bruit appaifé. Mais quand il fut à Venife, le Nonce (†) lui défendit d'y aller, aiant reçu un ordre de Rome de lui faire fon procès. Ce qui fit qu'il quita l'Italie, peu de mois après, foit par indignation, par peur, ou autrement (26)". Je rapporte ce paffage, tant parce qu'il contient des faits que Sleidan ne touche pas, que parce qu'il faut un peu corriger la Chronologie de Fra-Paolo. Il n'eft pas vrai, comme il le débite, que Vergerius quitta l'Italie l'an 1546. Il ne la quitta qu'après avoir vu à Padoue la fin miférable de Spiera, qui mourut l'an 1548 (27). Si nous voulons joindre à cela les Cenfures de Pallavicin, nous dirons que Vergerio fe voiant cité à Rome où il avoit été déféré comme fufpect d'Héréfie, s'en alla à Trente (28). Il efpéra d'y rencontrer un afyle, & de jouir même du droit de féance entre les Evêques comme Juge de la foi qu'on l'accufoit d'avoir quittée. Exclus de ce droit, il obtint par l'interceffion des Légats une difpenfe de fe préfenter à Rome; on commit fa caufe au Nonce & au Patriarche de Venife, comme il l'avoit demandé; mais aiant compris qu'il ne fe pourroit juftifier, il fe retira chez les Proteftans.

(*E*) *Des circonftances qui font pitié.*] „ Vergerius, fe voulant retirer du Concile, vint par devers Cervin (29), & luy demanda quels eftoient les articles pourquoy il eftoit rejetté de la compagnie des autres Evefques. Alors Cervin refpondit: Pource que j'ay entendu que tu nies que les Legendes de fainct George & de S. Christophle foyent vrayes. Il eft ainfi, dit Vergerius, je l'ay nié, & le nie encore: mais c'eft en me fondant fur l'authorité du Pape Paul III; car il a commandé que l'une & l'autre Legende fuft oftée du Breviaire. Et en la Préface, qui eft au commencement de ce Livre-là, il dit qu'il a commandé qu'on oftaft toutes celles qui n'eftoient pas vrayes. Cervin, fe voyant furpris, ne feut que refpondre, finon: On ne doit tenir pour gens de bien ceux qui, en quelque chofe que ce foit, femblent accorder avec les Lutheriens, & partant retire-toy de noftre Concile (30)". Ceux qui croiront qu'il n'eft nullement probable, que le mépris de Vergerio pour ces Légendes ait été l'unique raifon que le Légat lui allégua, feront du moins fatisfaits de ce que l'Hiftorien avoue qu'enfin on renonça à cette raifon, & qu'on en donna une autre. Mais ils ne pardonneront pas à Chemnice d'avoir dit, que Vergerio courut rifque de la vie pour avoir ofé déclarer, qu'il n'approuvoit pas tout ce qui eft contenu dans la Légende de Saint George. *Nota eft Vergerii hiftoria, qui cum in Tridentina Synodo Georgii legendam quam Gelafius diftinctio. 15. diferte autoribus hæreticis tribuit, fibi non per omnia probari oftenderet, in difcrimen dignitatis imo vitæ & capitis adductus fuit* (31). Il faut convenir que cet expofé n'eft point exact, & que l'on y trouve pour le moins le Sophifme *à non fufficienti enumeratione partium.* On réduit plufieurs raifons à celle qui apparemment ne fut regardée que comme la plus petite.

Ce que je vais dire n'eft pas l'une des circonftances dont il s'agit dans le Texte de cette Remarque. Crepin affûre (32) que plufieurs Evêques aiant appris que Cervin, contre l'avis de fes deux Collegues, & de quelques Cardinaux, perfifta à ne point admettre Vergerius au Concile, réfolurent d'en écrire au Pape: *Hieronyme Vida de Cremone Evefque d'Albe, Poëte excellent, avoit defja dicté les Lettres tant en fon nom que des autres* (33), mais l'avertiffement fevere de ce Légat l'empêcha de les envoier au Pape.

(*F*) *Il publia plufieurs Livres qui firent beaucoup de tort à la Communion Romaine.*] Comme il connoiffoit les intrigues de l'Italie, & les abus les plus cachez de ce Païs-là, il étoit plus propre qu'un autre à rendre odieux le Papifme. D'ailleurs, il ne faifoit guere que de petits Livres, qu'on pouvoit faire courir aifément par toute l'Europe, & il choififfoit des matieres fufceptibles d'un certain tour qui fe fait fentir au peuple très-vivement. Vous trouverez dans le Catalogue de fes Ecrits (34), *Relatio de perfecutione facta contra Evangelium in urbe Juftinopolitana. Contra librum cui nomen* Flofculi fancti Francifci. *Contra Librum cui titulus* Rofarium. *Contra Librum cui Titulus* Miracula Virginis. *De Libro cui titulus* Lux fidei. *De Libro cui titulus* Flofculi Bibliæ. *De Statuis ac Imaginibus. De Coronatione Julii Papæ III, quid fperandum ex Papatu Julii III, de Literis Othonis Cardinalis Auguftani fcriptis de creatione Julii III. Quatuor Literæ fub nomine Bonini de Boninis* (35). *De Statu Romanæ Curiæ. De nugis & fabulis Papæ Gregorii I. De Idolo Lauretano* (36). *Scholia in Orationem Cardinalis Poli ad Cæfarem, qua illum ad arma contra eos qui Evangelio nomen dederunt, inftigat. Nova Editio Libri Ceremoniarum Romanæ Ecclefiæ cum Præfatione & Scholiis. Quot modis vir pius qui in Italia degat fæpe Deum & Chriftum negare compellitur.* J'en laiffe quantité d'autres dont on peut trouver les Titres dans l'Epitome de Gefner, & dans Verheiden (37). Mais je dirai un mot de celui qui a pour Titre *Epitome Libri cui titulus* Anatomia Miffæ *ab Antonio de Adamo.* Je n'ai point vu cet Abrégé de l'Anatomie de la Meffe, & je ne fai fi ceux qui en parlent écrivent bien le nom de celui qui a compofé cette Anatomie; car je trouve dans l'Edition Latine de cet Ouvrage que l'Auteur s'appelle *Anthonius ab Æda.* Voici un paffage de la Préface: *Quoniam igitur Anatomiæ cognitio non folum medicis chirurgifque, verum etiam aliis fummopere commendatur: eam ob caufam, Anthonium ab Ædam Italum imitatus, hanc miffæ ac miffalis Anatomiam Gallicè, ut ab omnibus percipi poffet facilius, in lucem edere ftatui.* Ces paroles nous apprennent que cet Ouvrage fut prémierement mis au jour en Italien, & puis en François. Il fut traduit en Latin l'an 1561. Voici le Titre de cette Verfion Latine: *Miffæ ac Miffalis Anatomia. Hoc eft dilucida ac familiaris ad minutiffimas ufque particulas Miffæ ac Miffalis Enucleatio. Nunc primum (ut ea res purioris fidei cultoribus fcitu neceffaria, ad alias quoque nationes deveniret) è Gallica lingua Latine verfa anno Domini M. D. LXI.* Ce Livre contient 172 pages *in 8*, & outre cela un *Errata* de 15 pages. Le lieu de l'impreffion n'y paroit pas. Celui qui a fait l'*Errata* nous avertit qu'une raifon très-puiffante l'a obligé à le faire. C'eft afin, dit-il, d'aller au devant des artifices du Diable; car il fuppofe que pour ruiner le fruit de ce Livre Satan emploia deux fraudes très-malicieufes: la prémiere avant l'impreffion, la feconde pendant l'impreffion. La prémiere confifta en ce que le Manufcrit fut jetté dans un bourbier, où il fut réduit à un état pitoiable. La feconde fut que les Imprimeurs commirent plufieurs bévues. Ainfi pour combattre cette double machination de Satan l'on fut obligé de bien relire l'Ouvrage, & de faire une longue Lifte des fautes des Imprimeurs. Je fens bien que certaines gens me foupçonneroient d'en vouloir donner à garder à mes Lecteurs; c'eft pourquoi je ne faurois m'abftenir de rapporter une partie du Prologue de l'Errata. *Maledictus Sathan, ut totam* MISSÆ *(execrandæ filiæ fuæ) tragædiam in hoc inftituit, & gubernavit hactenus, quò Chrifti meritum prorfus in hominum pectoribus extingueret, ac mendaciorum tenebras pro veritatis luce obtruderet: ita jam quoque, dum hic ipfe libellus excuderetur, rurfum artes fuas egregiè adhibuiffe videtur, dum tot cum mendis confpurcari (ut multis in locis non modo nullam fententiam, fed inverfam planè colligere liceat) curavit, quò ejus lectionem vel prorfus è manibus piorum excuteret: vel mendarum tædio ita lecturos afficeret, ut ad finem ufque lectionem deducere non nifi fumma cum naufea poffent. Idem verò etiam antea quàm ad typographum libellus perveniret, alia via aggreffus, eum in lacunam alicubi projectum ita deturparat, ut non paucis foliis in itinere, antequam afferretur, ex cœno de humore illo jam corruptis ac putridis, fcriptura etiam paffim ita obliterata fuerit, ita multis in locis lacerata omnia, ut non modo non legi rectè, fed ne aperiri quidem alicubi abfque detrimento, ac folia à fe mutuò feparari potuerint. Huic itaque Sathanæ fraudulentiæ occurrere ftudens, libellum jam typis abfolutum denuò percurrere, atque errata, quamlibet multa, tamen ea (nam in nullo unquam libro, vel centuplo hoc quidem majore, tot effe unquam commiffa puto) hic fubnotare, quo cuivis lectionem fibi emendare in promptu effet, operæ precium duxi.* Notez que ce Correcteur a bronché dès le prémier pas; car il compte pour la prémiere faute le mot *Gallicè* du paffage de la Préface, que l'on a vu ci-deffus. Il veut qu'on life *Latinè*. Sa prétention eft mal fondée: n'eft-il pas certain qu'un homme qui met en Latin une Préface, où il y a *que pour de bonnes raifons on a fait une Traduction Françoife*, fe doit fervir du mot *Gallicè*, & non pas du mot *Latinè*? Voiez néanmoins la Remarque (*Q*).

(†) *Jean de la Cafe*, Archevêque de Benevent, qui fut Secretaire d'Etat fous Paul IV.

(26) Fra-Paolo, Hift. du Concile de Trente, *pag.* 141.

(27) Sleidan. *Libr. XXI, folio m.* 588.

(28) Pallav. Iftor. del Concilio, *Libr. VI, Cap. XIII, num.* 5: *Il cite les Lettres que les Légats écrivirent au Cardinal Ardinghelli le 27 de Février 1546, & au Cardinal Farneze le 2 & le 6 de Mars de la même année.*

(29) *C'étoit l'un des Légats, & il fut enfuite le Pape Marcel II.*

(30) Crepin, Eftat de l'Eglife, *pag. m.* 570.

(31) Chemnitius, Exam. Concilii Trident. *Parte III, pag.* 576 *Edit. Francof.* 1609 in folio.

(32) Crepin, Eftat de l'Eglife, *pag.* 569.

(33) *Là-même.*

(34) *Notez qu'il y en avoit plufieurs qu'il n'avoit fait que traduire en Italien.*

(35) *Voici un Ouvrage pfeudonyme dont* Placcius *ne parle point. Mr.* Baillet *dans fa* Lifte des Pfeudonymes *découvre ce marque, comme auffi celui d'*Athanafius *que* Vergerio *prit quelquefois.*

(36) *Ce Livre fut traduit d'Italien en François l'an 1556 par* PAUL VERGERIUS *neveu de l'Auteur.*

(37) Verheid. *in* Effigiebus præftant. aliquot Virorum, *pag.* 154, 155.

re qui étoit mort de poiſon à ce que l'on ſoupçonna (*g*). Il manque beaucoup de choſes dans le récit que l'on vient de lire, & que j'ai tiré de Melchior Adam. On n'y voit point le ſervice que Vergerius rendit à Henri II (*G*), ni les Conférences qu'il eut dans l'Alſace avec le Nonce Apoſtolique (*H*). On n'y apprend point qu'il fit une emplette de reliques pour un Electeur de Saxe

(*g*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theologorum Exterorum, *pag.* 116 *& ſequentibus.*

Notez auſſi que du Moulin, qui a intitulé l'un de ſes Livres *Anatomie de la Meſſe*, n'eſt pas l'Inventeur du Titre. Diſons en paſſant qu'il n'inventa point le Titre de ſon *Bouclier de la Foi*; car j'ai un Livre imprimé *en Avignon par François Tachet* 1549 (38), & intitulé *Le Bouclier de la Foy, en forme de Dialogue extraict de la ſaincte eſcripture & des ſaincts peres & plus anciens Docteurs de l'Egliſe.* Frere Nicole Grenier Chanoine de Saint Victor en eſt l'Auteur.

Mr. de Thou a parlé aſſez amplement du Livre que Vergerius publia contre l'indiction du Concile ſous Pie IV l'an 1561. Il étoit alors à Augsbourg. On comprendra combien cet Ouvrage étoit piquant, ſi l'on examine ces paroles de Mr. de Thou (39): *Contra diploma illud Paulus Vergerius Juſtinopolitanus quondam Epiſcopus, & magnis legationibus ſub Pontificibus defunctus, qui paulo ante* (40) *ab iis defecerat, cum Auguſtæ Vindelicorum eſſet, ſcripto edito acriter invectus eſt, & curiæ R. faſtum, pompas, luxum, ambitionem, ſordes, corruptos mores, quos perſpectos ſe habere dicebat, multis & acerbis verbis deteſtatus, poſtremo addit Concilium à Pontifice indictum non ut oportuit ad ſtabiliendam Chriſti doctrinam, ſed ad firmanda infirma corruis divinis mandatis adverſantis commenta, non ad purgandum ovile dominicum, ſed ad diſſeminandos hominum inveteratos errores, denique non ad Chriſtianam libertatem, ſed ad miſerarum animarum ſervitutem & oppreſſionem inſtitutum eſſe: quippe in quo juxta ceremonialis &c.* Mr. de Sponde prétend (41) que Fra-Paolo s'eſt fort ſervi des Libelles de Vergerius qui faiſoit, dit-il, de tous les Actes du Concile la matiere de ſes Sermons: il ramaſſoit diligemment toutes les Diſputes agitées dans cette Aſſemblée: il les faiſoit ſavoir aux autres Miniſtres: il compoſoit là-deſſus des Livres, & il répandoit ſa médiſance ſur toute la conduite de ce Concile (42). J'ai été ſurpris de ne trouver pas dans l'Epitome de Geſner que ce Vergerius écrivit contre Mutius ſon compatriote, & ſon grand perſécuteur. J'y ai ſeulement trouvé, *ad Papam Julium III qui Librum Mutii approbavit.* Ce Mutius fut l'adjoint d'Annibal Griſon dans les fonctions d'Inquiſiteur à Capo d'Iſtria, & fit imprimer une Invective contre le Prélat: *Huic* (Annibali Griſonio) *adjunctus Hieronymus Mutius qui & Vergerianam ſcripſit Invectivam poſtea, nec id modo, ſed evulgato quoque Libello Germaniam, odio religionis, maledicentiſſime traducit* (43). Mais voici des paroles qui nous apprennent, ce me ſemble, que Vergerius écrivit des Lettres contre Mutius, & que Mutius en écrivit contre lui: *Finalmente accorgendoſi il Vergerio che'l ſuo delitto non haveva difeſa, ſi ricoverò fra' Grigioni eretici, e di là mandò fuori contra la Religione, contra il Concilio: e contra'l Papa, libri tanto indotti quanto audaci; e che non piaceranno ſe non à que' palati ſi pravi che con eſſi il fele, come già la manna, fà ufficio di tutti i più delicati ſapori. Ed intorno à queſt' huomo ed alle ſue azioni baſti di leggere oltre agli altri le Vergeriane e le lettere cattoliche del Mutio ſuo compatriota* (44). J'ai repris d'un peu plus haut le témoignage de Pallavicin, pour faire connoître que ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai avancé que les Ouvrages de Vergerius chagrinoient cruellement la Cour de Rome, & ſes dévots. Ils affectoient d'en parler avec mépris, & de témoigner que la hardieſſe, l'emportement, & l'ignorance, en faiſoient le caractère. Cette affectation n'eſt point deſavantageuſe à ces Ouvrages. Voiez l'Epitre dédicatoire du *Propugnatio veræ, Chriſtianæ, Catholicæque Doctrinæ* de Staniſlaus Hoſius (45). Notre Vergerio y eſt déchiré; on s'y plaint entre autres choſes de l'audace qu'il avoit eue de dédier à ſa Majeſté Polonoiſe un Livre de Brentius, & de provoquer Lipoman (46) à une Diſpute ſur tous les points contenus dans cet Ouvrage, de laquelle ce Monarque ſeroit le Juge. Ce n'eſt pas le tout, on ſe plaint de quelques Ecrits qu'il avoit eu ſoin de faire répandre parmi le peuple pendant la derniere Diete de Varſovie; Ecrits, dit-on, pleins d'impudence, & de fauſſetez: *Ego verò, quod illius tam eminet, tamque projecta eſt audacia, minùs miror, quem & frontem pridem omnem perdidiſſe, & ab omni Dei metu prorſus remotum eſſe, vel ea ſola ſcripta ſatis indicant, quæ in proximis hiſce Varſchavienſibus Comitiis in vulgus ſpargi curavit. Illud non poſſum non mirari, quòd inveniuntur nihilominùs, qui non ſine quadam animorum aſſenſione commenta legant ejus hominis: qui ſic ad omnem levitatem incubuiſſe videtur, nihil ut caverit diligentiùs, quàm ne quid uſquam veri ſcriberet* (47). Joignez à ceci le paſſage que je rapporterai ci-deſſous (48) du Cardinal Pallavicin.

Je finis par une réflexion qui me paroît digne de trouver ici une place. Je ſuis ſûr qu'en ce tems-là il ſe faiſoit peu de Livres qui fuſſent lus avec plus d'avidité que les Ecrits de Vergerio. Ils étoient fort ſatiriques, ils contenoient cent particularitez perſonelles, que l'on prenoit aiſément pour véritables, parce qu'on ſavoit qu'il avoit pu s'en inſtruire à fond, aiant été ſi long-tems dans les emplois de la Cour de Rome. Cependant ces Ouvrages, ſi eſtimez dans leur nouveauté, ne purent ſe ſoutenir. Ce furent des Favoris dont la fortune ne dura guere: ils perdirent promptement tout leur crédit, & on les a négligez de telle ſorte qu'il n'y a guere de Livres ſi mal aiſez à trouver. On ne rencontre preſque aucun Ouvrage de Vergerio dans le Catalogue des plus nombreuſes Bibliothéques. Ce fut en vain qu'il fit faire une Edition de ſes Oeuvres à Tubinge l'an 1563 (49). Tant de petits Livres réduits en un Corps ne ſe ſont pas moins perdus que ſi on les eût laiſſez dans leur diſperſion. Il n'en fit guere pour leſquels je me ſente plus de curioſité que pour ſa Critique de Leandre Alberti (50), & des Lettres de Claude Ptolomée (51).

(38) *Cette Edition n'eſt pas la premiere; car le Titre porte que l'Ouvrage a été revû & augmenté par l'Auteur.* La Croix du Maine *ne parle que de l'Edition en deux Tomes, qui fut faite à Paris ès années* 1566 *&* 1567. *Il eſt vrai que peu après il remarque que le* 2 *Tome fût imprimé l'an* 1565. *Tout cela eſt peu exact.*

(39) Thuanus, *Libro XXVIII, pag. m.* 570, *col.* 2, *ad ann.* 1561.

(40) *Mr.* de Thou *ſe trompe en ceci, il y avoit plus de* 12 *ans que* Vergerius *faiſoit profeſſion du Proteſtantiſme.*

(41) Spondan. *ad ann.* 1545, *num.* 13.

(42) *Actis Concilii omnibus detrahens.* Idem, ibid.

(43) Sleidanus, *Libr. XXI, folio* 589.

(44) Pallavic. Hiſtor. del Concilio, *Libro VI, Cap. XIII, num.* 3, *pag. m.* 636.

(45) *Elle eſt datée du* 15 *d'Octobre* 1557.

(46) *Il étoit alors Nonce en Pologne.*

(47) Hoſius, *in Epiſt. dedicatoria ad Sigiſmundum Auguſtum Poloniæ Regem.*

(48) *Dans la Rem.* (K).

(49) *Elle eſt in quarto. Voiez* Seckendorf, Hiſt. Lutheran. *Libro III, pag.* 601, *col.* 2.

(50) *Le Titre dans l'*Epitome de Geſner *porte* contra Leandrum Albertum Monachum Dominicanum, ejuſque mendacia quæ ille ſcripſit in libro cui titulus, *Deſcriptio Italiæ.*

(51) *Le Titre ibid. eſt* De Epiſtolis Italice ſcriptis à Claudio Ptolemæo.

(*G*) *Le ſervice que Vergerius rendit à Henri II.*] Avant que d'en venir à la preuve citons un paſſage du Pere Paul (52): „ Le Pape avoit invité par ſes lettres les Suiſſes Catholiques à ſe trouver au Concile . . . . & Jerome *Franco*, ſon Nonce, ne ceſſoit point de les en ſoliciter de ſa part, avec de grandes inſtances, que l'Empereur appuioit auſſi de ſes bons offices. Mais le Roi Très-Chrétien les en détournoit par Morlot ſon Ambaſſadeur, & Paul Verger (†), bien inſtruit des ſecrets & des artifices de la Cour de Rome, donna de ſi bonnes inſtructions à ce Miniſtre, outre le livre qu'il écrivit ſur cête matiere (‡), que dans la Diéte de Bade, qui ſe tint alors, les Cantons Catoliques & Evangeliques réſolurent tous de concert, de n'envoier perſonne à Trente: Et les Griſons, s'étant laiſſé perſuader par Verger, que le Pape machinoit quelque choſe contre eux, en rappellérent Tomas Plante, Evêque de Coire". Ces paroles ne prouvent pas que le Roi de France mit en œuvre Vergerius; les Ambaſſadeurs cachent ſouvent à leurs Maitres le nom & la qualité des perſonnes qui leur ſervent d'Inſtrument ou de conſeil; ainſi l'on pourroit prétendre que Morlot ſe prévaloit des inſtructions de Vergerius, ſans en rien marquer à Henri II. Mais voici un Annaliſte, Evêque François, qui avoue que ce Prince ſavoit fort bien les menées de Vergerius, & s'en ſervoit pour parvenir à ſes fins, qui étoient de chagriner le Pape & l'Empereur. *Rex . . . . . ut Pontifici & Cæſari ægrè faceret, cum Helvetiis, quos Pontifex hortatus fuerat ad Synodum ſuos dirigere legatos, egit ne tam Catholici quàm Sacramentarii, nec item Rheti mitterent, & qui jam miſſi fuiſſent revocarentur: in his, quod turpius fuit, induſtriâ uſus Petri-Pauli Vergerii Epiſcopi olim Juſtinopolitani, qui ad hæreticos delapſus inter Rhetos agebat* (53). Mr. de Sponde a raiſon de dire que ce qu'il y eut là de plus honteux à Henri II fut d'emploier un Miniſtre Proteſtant, autrefois Evêque. Si Vergerius eût été en France, Henri II l'auroit fait brûler, & le voilà careſſé dans les païs étrangers par le même Prince, le voilà emploié contre le Pape, & à forger des machines pour renverſer le Concile; le voilà apparemment recompenſé par Henri II, pour toutes ces bonnes œuvres. Qui ne voit là le génie des Souverains? Ils n'ont point une conduite liée à l'égard des Hérétiques: ils les perſécutent en un lieu, & les font fleurir en un autre; leur conduite eſt ſans principes, ou plutôt elle ſe regle uniformement ſur la Maxime qu'il faut tout ſacrifier à la gloire temporelle de l'Etat, laquelle demande qu'on traverſe en tout & par-tout un voiſin jaloux.

(*H*) *Les Conferences qu'il eut dans l'Alſace avec le Nonce Apoſtolique.*] Ce fut l'an 1561. Il étoit alors au païs de Wirtemberg: il s'aboucha avec le Nonce Delphinus premierement à Zabara (54), & puis à Strasbourg, & aux lieux voiſins, quelquefois ſeul, & quelquefois accompagné de Jean Sturmius: lors qu'il étoit ſeul, il parloit plus librement (55): mais en préſence de Sturmius il prenoit mieux garde à ſes paroles, & à ſon tour, il ſe rendoit plus circonſpect. Il témoignoit d'un côté un grand deſir de retourner en Italie, & de l'autre il s'emportoit à des médiſances contre ceux qui l'avoient perſécuté, & contre le Pape même. Il accuſoit principalement Jean de la Caſa de l'avoir contraint à ſe faire Proteſtant. Le Nonce l'exhorta à ſe réunir à l'Egliſe, & à ſe recommander aux Légats (56) ſes anciens patrons. Vergerius avoua les obligations infinies qu'il leur avoit, mais il retira la propoſition de chanter la palinodie. Il écrivit deux Lettres au Cardinal de Mantoue l'un des Légats, & les mit entre les mains de Delphinus, qui les fit paſſer par Rome avant qu'elles fuſſent envoiées à ce Cardinal. Vergerius y témoignoit un grand zéle pour ſa patrie, & pour la paix de l'Egliſe; il offroit de travailler à ce grand ouvrage, & ſe faiſoit fort de donner des ouvertures utiles, s'il s'abouchoit avec ce Légat. Il ne témoignoit aucun deſſein de ſe repentir de ſes Erreurs, il demandoit ſeulement un ſauf-conduit & du Concile & de ſa Majeſté Impériale. Le Nonce ſouhaitoit paſſionnément de recouvrer cette brebis égarée. Il croioit que dans toute l'Allemagne il n'y avoit pas deux perſonnes dont la converſion pût être d'un auſſi grand prix que celle de Vergerio. Ce n'eſt pas qu'il ne le crût ignorant; mais il lui trouvoit une plume très-pernicieuſe au ſaint Siege: *Il Delfino era cupidiſſimo di ricuperarlo: imperòche quantunque, ſecondo ch' egli ſcriveva; il Vergerio niente affatto ſapeſſe; onde mentr' era ſoggiornato in Elvezia haveva ſolo ſpeſa l'induſtria nel traſportare i libri eretici in Italiano; ciò non oſtante riputava, in tutta Alemagna* non

(52) Fra-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, *Liv. IV, pag.* 327 *à l'ann.* 1551.

(†) *Alors Miniſtre chez les Griſons, lequel avoit apoſtaſié pour avoir été exclus du Cardinalat.*

(‡) *De Thou en parle au livre* 28 *de ſon Hiſtoire, An.* 1561. Mr. Amelot ſe trompe; car le Livre dont parle Monſr. de Thou fut compoſé contre l'indiction du Concile ſous Pie IV. J'ai cité ſes paroles ci-deſſus Citation (39). Le Pere Paul parle de ce Livre de Vergerio, au Livre V, pag. 419.

(53) Spondanus, *ad ann.* 1551, *num.* 18, *pag.* 557.

(54) *C'eſt ainſi qu'il y a dans* Pallavicin: *peut-être faudroit-il dire* Zaberna, Saverne.

(55) *Prenez garde que tout ceci eſt extrait de* Pallavicin.

(56) *Le Cardinal de Trente & le Cardinal de Mantoue.*

Saxe (*I*), &c. Il fut cause que le *Capitolo del Forno* (*h*) exposa l'Auteur à cent sortes d'invectives, ce qui obligea Jean de la Casa qui l'avoit fait à composer un petit Ouvrage qui a paru l'an 1688. Vergerio y est maltraité cruellement (*K*). La prudence ne permettant pas de

(*h*) Voiez la Rem. (*M*).

non esser due Teste il cui acquisto fosse stato di pregio uguale à quel di costui: tanto riusciva la sua penna à disservigio della Sede Apostolica per una certa sua eloquenza popolare, e audacemente maledica de' più invidiati Personnaggi (57). Le Cardinal de Mantoue, que le Pape fit le maitre de cette intrigue, ne trouva point à propos de faire réponse à Vergerius. Il crut que ce personnage tireroit trop de vanité de la Lettre d'un Légat, & s'en serviroit pour persuader aux Protestans qu'on le regardoit dans la Communion Romaine comme un homme de beaucoup de mérite, & dont on étoit tout disposé à récompenser très-largement la conversion. Ce Cardinal avertit le Nonce de prendre garde à cela: cet avis étoit nécessaire; car le Nonce s'étoit servi de l'ambition de Vergerius pour le gagner par les offres d'une récompense glorieuse. Cette conduite du Légat plut beaucoup au Pape. Le Nonce fit savoir enfin que l'arrogance & l'impudence de Vergerius s'augmentoient de jour en jour, & il reçut ordre de ne le plus voir. Le Légat auroit voulu que Vergerius vint au Concile, non pas seul, mais avec Jean Sturmius, & avec Jerôme Zanchius, & que l'on prit de nouveaux expédiens de conférer par leur moien avec les Sectaires: mais le Pape desapprouva toutes ces propositions. Voilà ce qu'on trouve dans l'Historien que je cite (58).

(*I*) *Il fit une emplette de reliques pour un Electeur de Saxe.*] C'étoit l'Electeur Frederic surnommé le Sage. Il ramassa autant de reliques qu'il lui fut possible (59). Il en demanda à François I, & à Marguerite d'Austriche Gouvernante du Païs-Bas, & en obtint. On lui en envoia aussi de Mantoue, de Colmar, de Bâle, & du Monastere d'Ilmené (60). Un Moine Allemand (61) lui en cherchoit dans l'Italie, & se servoit du ministere de notre Vergerius, qui eût remis cette emplette entre les mains de l'Electeur, s'il n'eût été attaqué d'une maladie pendant le voiage. Jaques Vergerius son frere qui l'accompagnoit, & qui avoit été avec lui le furet du Moine Allemand, fut obligé par une semblable raison à s'arrêter. Il tomba malade lui aussi (62). Je croi que Pierre Paul espéra pour récompense une profession dans l'Académie de Wittemberg; car on l'avoit recommandé comme un jeune homme qui avoit de l'érudition, & qui souhaitoit d'avoir dequoi vivre en achevant ses études sous les Professeurs de cette Université. Voici les termes de la Lettre qui fut écrite de Venise par le Moine à Spalatin le 29 d'Octobre 1521. *Intendit ipse Petrus Paulus, frater Jacobi, permanere & complere in Wittemberga studium suum, si potuerit & sit beneplacitum Principis nostri. Rogavit quoque me, ut tibi supplex forem pro eo, & certe credo, magni honoris & utilitatis esset illi Universitati; habet enim nobilissimum ingenium & memoriam, ut experientia videre licet, reputaturque præcipuus de humanitate & jure, inter juvenes studii Patavini. Rogo propterea T. Dom. suscipe eum & commenda eum Principi Ser. ut filium, & primo in Universitate, ut inveniat locum legendi, vivendi, & proficiendi* (63). Spalatin répondit qu'il n'avoit rien à promettre aux deux Vergerius: & quant aux reliques qu'on avoit déja reçues, & dont le Moine sollicitoit le paiement, on lui répondit qu'on les lui renvoieroit; que le prix en étoit tombé depuis la réforme de Luther, & que sans doute elles seroient plus estimées & mieux vendues en Italie qu'en Allemagne: *Reliquias nobis missas, una cum cruce, recipies omnes, a te, quanticumque poteris, vendendas; credibile enim est, istic quam hic majoris esse tum pretii tum honoris. Hic enim vel vulgus ita resipuit, ut verbo Dei edoctum satis sibi esse putet, ut & revera est, fide & fiducia erga Deum & charitate erga proximum* (64). Celui qui écrivit ces choses avoit dit à l'Electeur son Maitre: qu'il eût été bon que la Dispute des Indulgences se fût élevée plutôt, puis qu'elle eût épargné & bien des soins, & bien de l'argent (65).

(*K*) *Vergerio y est maltraité cruellement.*] Quand j'ai fait mention de ses Livres, je n'ai point parlé de celui qu'il intitula, *contra Catalogum Joannis della Casa Sodomiæ Patronum.* Il donnoit à Jean de la Casa l'épithete d'Apologiste de la Sodomie, à cause du *Capitolo del Forno.* Il le diffama de telle sorte par toute l'Allemagne, que cet Auteur se crut obligé d'adresser un Poëme aux Allemands, pour leur ôter les sinistres impressions qu'on leur donnoit contre lui. J'ai relevé ailleurs (66) la méprise d'un Moderne, qui a cru que Jean de la Casa avoit fait ce Poëme pour repousser les invectives de Naogeorgus. Il est certain qu'il n'en vouloit qu'à Vergerius. J'ai dit aussi quelque part (67), que la raison pour laquelle Jean de la Casa fut diffamé, pendant qu'on laissa en repos plusieurs Poëtes Italiens, dont les Poësies étoient encore plus abominables que les siennes, fut qu'il persécuta à Venise Vergerio, ce que les autres Poëtes ne firent pas. Mais parlons ici du petit Livre que Mr. Menage fit imprimer l'an 1688, à la queue de l'Anti-Baillet. C'est un Ecrit en fort bon Latin, que Mr. Menage avoit reçu du célébre Monsr. Magliabechi, & où le Casa a répandu beaucoup d'injures contre Pierre Paul Vergerio. Il l'accuse d'avoir eu de longues & de violentes querelles avec son frere Jean Baptiste Evêque de Pola; d'avoir commis un parjure pour ne paier pas ses dettes; d'avoir fait mourir sa femme, afin de se pouvoir avancer aux bénéfices; d'avoir supplié le Cardinal de Tournon de le mener avec lui en France, & de lui avoir offert d'écrire touchant les Suisses & l'Allemagne, & touchant la Religion, tout ce qu'on lui prescriroit. Notez que Vergerio étoit alors dans le païs des Grisons: ce Cardinal qui le prit d'abord pour un boucher, sut enfin qui il étoit & le rabroua d'une terrible maniere, & ne tint nul compte de ses offres de repentir (68). Ce petit Ouvrage nous apprend (69) que Vergerio prit dans sa jeunesse la Couronne Poëtique; qu'ensuite il fut reçu Avocat, qu'il plaida des Causes; mais qu'il se rendit insupportable, & aux Juges, & aux Plaideurs, & en général à tout le Barreau par ses faussetez, par ses médisances, & par ses prévarications: *Linguâ atque audaciâ fretus, caussas agere te velle dixisti: sed cùm, quoties diceres, toties malediceres, mentireris, pejerares, calumniareris, prævaricarere, neque litigatores tibi, jam neque corona, neque Judices, fidem habebant; nemoque ferre te, ac ne aspicere quidem poterat* (70). Que ne gagnant rien, & se voiant veuf, graces au poison qu'il avoit donné à sa femme, il jetta la vue sur les bénéfices, & s'en alla à Rome, où son frere Antoine le recommanda à Clement VII, & lui fit avoir la Nonciature d'Allemagne. On ajoûte que François Spiera (71), qu'il faisoit passer pour un inspiré, lui causa un jour une extrême confusion en l'appellant banqueroutier, empoisonneur, & hérétique (72). Enfin on l'accuse de s'être sauvé chez les Grisons, afin de se dérober à la poursuite de ses créanciers (73). Lors que les Journalistes de Leipsic donnérent l'Extrait de l'Anti-Baillet, ils cottérent exactement la plupart des Accusations intentées à Vergerio; mais ils supposérent que Mutius l'avoit loué, & que le Casa réfuta l'Eloge: *Mutii laudes Vergerio tributas p. 377. evertit Casa* (74). Ils se fondent sur ces paroles du Casa, *de* MUTIO *vero affirmare tibi hoc possum, non tibi illum honorem cùm de te scripsit, habuisse, sed patriæ vestræ.* Elles signifient que Mutius n'eût pas fait l'honneur à Vergerio de le réfuter, s'il n'eût eu égard à la gloire de leur commune patrie. Tant s'en faut qu'il ait loué Vergerius, qu'il publia des Invectives atroces contre lui.

Faisons encore deux Observations sur cet Ecrit de Jean de la Casa. On y objecte à Vergerio deux nullitez à l'égard des Infamies qu'il avoit écrites de Paul III. La premiere est fondée sur ce que les crimes qu'il imputoit à ce Pape étoient de telle nature, qu'ils ne pouvoient être parvenus à sa connoissance: la seconde est prise de l'inimitié qu'il y avoit eue entre Paul III & lui: *Obsecro te quid tu tibi voluisti, aut quicumque ille fuit, qui de* PAULI III *vita scripsit? putastine quemquam fore qui tibi de tot tantisque criminibus ac sceleribus crederet? qui tu isthæc scire potuisti? præsertim cùm tam multa fuit intestina ac domestica, de quibus vix unus aut alter ex intimis familiaribus etiamsi maxime vera sint, suspicari aliquid signis quibusdam possit, qui igitur tu hæc alienus, ac prope alienigena, tantopere affirmas, præsertim solus: quis ad te detulit? qui testes affuerunt? quæ proferuntur literæ? ubi tu interfuisti* (75)? Un peu après on lui parle ainsi sur ses invectives contre Pierre Louis Farnese, & contre Jules III. *A te requirunt Itali homines superiora illa scilicet quibus testibus, atque adeo quibus indiciis id compereris? cur id, quod tibi non magis quàm cæteris omnibus compertum sit, solus affirmes* (76)? . . . . . *Eadem tibi de Julio III respondeant, deque iis literis quas tu de Conclavi missas, ad te delatas ais. Negant tibi quicquam credi oportere à quoquam: vanitatis, levitatis, mendacii, te convitium defendunt. Profer igitur eas literas: manum, signum, proba* (77). Voilà des interrogations bien pressantes, & dans le fond très-légitimes: car l'ordre veut qu'un Ecrivain qui publie ce qui s'est passé de plus occulte dans le Palais d'un Monarque, & qui là-dessus raconte mille infamies qui ont dû être commises sous les ténébres les plus épaisses, & avec la confidence de très-peu de gens; l'ordre veut, dis-je, qu'un tel Auteur nous apprenne comment il a su ces choses, qu'il produise, & qu'il nomme ses témoins, qu'il ait des Lettres originales, ou des Copies légalisées, en un mot qu'il puisse prouver très-solidement ce qu'il avance. On ne peut donner de telles preuves de semblables faits, me dira-t-on: il ne faut donc pas, répondrai-je, se porter pour délateur de ces faits-là auprès du public: il faut pour le moins donner en preuve l'autorité de son nom, je veux dire qu'il faut déclarer à la tête de l'Ouvrage qui l'on est. Mais s'il se trouve que vous produisiez un nom à qui l'on ait droit de reprocher ou trop de crédulité, ou trop de méchanceté, ou le caractére d'ennemi de la personne diffamée, il est sûr que vos témoignages ne mériteront que peu de créance. Je croi avoir dit plus d'une fois que les faiseurs de Libelles ne font aucune attention à ce que je viens de dire: le pis est que leurs Lecteurs n'y en font pas davantage. Je n'ai garde d'adopter les applications du Casa; je me contente de remarquer qu'il prétend que Vergerius étoit trop mal honnête homme, & trop ennemi de Paul III, pour mériter que son témoignage soit écouté contre ce Pape. Ne savez-vous pas, dit-il, que les personnes de la plus exacte probité ne sont point reçues à témoigner dans la cause de leurs ennemis (78)? Là-dessus il rapporte l'inimitié qui éclata entre Paul III & Vergerius, & il dit que celui-ci fait un grand tort aux Allemans, de les estimer capables d'ajoû-

(57) Pallavic. Istor. del Concilio, *Libro XV, Cap. X, num.* 13, *pag. m.* 644, 645.

(58) *Le Cardinal* Pallavicin.

(59) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libro I, pag.* 223.

(60) *Il étoit dans la Turinge.*

(61) *Nommé Burcardus. Il étoit de la Famille des Barons de Schenck.*

(62) *Tiré de* Seckendorf Hist. Lutheran. *Libro I, pag.* 223.

(63) Seckendorf, *ubi suprà.*

(64) *Idem, ibid. citant une* Lettre de Spalatin au Moine Burcard, *datée du 28 de Juillet* 1522.

(65) *Idem, ibid.*

(66) *Dans l'Article* ORICELLARIUS, *Rem.* (*D*).

(67) *Dans l'Article* MOLZA, *Rem.* (*D*); *& dans l'Article* VAYER, *Rem.* (*E*).

(68) *Qui cùm te squalidum, sordidum, pannis obsitum, conspicatus, visusque sibi videre lanionem aliquem esset; quæsivit de te qui tu esses: atque ubi Vergerium esse dixisti, motus, homo gravissimus, te verbis mali accepit.* Anti-Baillet, *Tom. VII, pag.* 253 *dans l'Edition des Jugemens des Sav. de* Baillet, de 1725. in 4.

(69) *Là même, pag.* 256.

(70) *Là même.*

(71) *On ne le nomme point, mais c'est de lui sans doute qu'on parle.*

(72) Anti-Baillet, *Tom. VII, pag.* 257.

(73) *Là même.*

(74) Acta Eruditor. Lipf. 1689, *pag.* 497.

(75) Anti-Baillet, *Tom. VII, pag.* 252.

(76) *Là même, pag.* 255.

(77) *Là même.*

(78) *Vel castissimi atque integerrimi viri . . . à testimonio dicendo removeri solent* (*inimicitia*). Anti-Baillet, *Tom. VII, pag.* 252.

de croire ce qu'un ennemi publie de son ennemi sans le prouver, l'on doit tout au moins suspendre son jugement sur les infamies imputées à cet Ex-Evêque; mais je ne dissimule point qu'il y a des Protestans qui avouent que c'étoit un homme volage, fourbe, & ignorant en Théologie (*L*). Je n'ai point vu dans les Auteurs que j'ai consultez le voiage qu'il fit en France depuis qu'on l'eut fait Evêque: je n'ai appris cette partie de sa vie que dans un Recueil de Lettres imprimé à Venise l'an 1558. On y en voit quelques-unes de sa façon, qui nous apprennent qu'il admiroit la piété & les belles qualitez de la Reine de Navarre sœur de François I, & qu'il commençoit à se dégoûter de la vie qu'il menoit, & à songer à la résidence (*M*). On y en voit aussi (*i*) une de son frere AURELIUS VERGERIUS (*k*) à Julie de Gonzague. Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri (*N*).

(*i*) *Au feuillet* 124 *du I Livre.*

(*k*) *C'étoit un savant homme. Voiez* Seckendorf, Hist. Lutheran. *in Supplem. Indicis I, num.* 80.

Je me suis apperçu trop tard que les paroles que j'ai citées de la Préface d'un Livre qu'on lui attribue sont susceptibles d'une autre interprétation que celle que je leur ai donnée. Je rapporterai cet autre sens, quoi qu'enfin j'aie reconnu qu'il n'est pas le véritable (*O*). Ceci concerne le Livre

d'ajoûter foi à ses Libelles: *Magnam tu Germanis hominibus contumeliam facis quod idoneos arbitreris esse, apud quos tam impudenter mentiare, quosque usque adeo contemnas, imperitosque rerum putes, ut tibi de tuo inimico tam inepte, tanquam aperte mentienti fidem habeant. Si literas, si testes, si tormenta atque equuleum, si omnia probationum genera preferres, nemo tibi tamen veneficio atque uxoricida crederet; de tot tantisque præsertim rebus. Tu innocenti medà tibi fidem haberi existimas* (79).

(79) Anti-Baillet, Tome VII, pag. 252.

C'est la prémiere de mes deux Observations: l'autre servira à faire voir qu'un Satirique fait interpreter criminellement les actions les plus pieuses. Nous avons vu (80) que Vergerius, aiant dessein de réfuter le Luthéranisme, fit des études qui le convainquirent que l'Eglise Romaine étoit une fausse Eglise: nous avons vu que son frere se persuada la même chose, & qu'ils résolurent l'un & l'autre de travailler adroitement à l'instruction de leur Diocese. Le malin Jean de la Case donne à leur conduite un tout autre tour. Il dit que Vergerius aiant épuisé les sources qui entretenoient les dépenses de sa bonne table, & de son luxe, se mit à dogmatiser en secret, & à séduire principalement quelques femmes riches. Sous prétexte d'enseigner la pure doctrine, ajoûte-t-il, il vuida la bourse de bien des gens: *Gula scilicet exceverat, & luxus atque superbia: quæ quorundam hominum, qui male te noverant, benignitate sustentata aliquandiu sunt: sed ubi exhausta est: nec enim tu parvo contentus esse poteras, convertisti te ad alium quæstum: Homines quosdam non nimium sapientes, superstitiosos, rusticanos, stultasque aliquot mulieres locupletes aggressus es: sevocasti: docere eos te posse arcana quædam de Religione dixisti: nam quæ adhuc tradita illis essent ab aliis, perperam esse tradita: mutari ea oportere atque corrigi persuades imprudentibus ac fatuis quibusdam. Interea merces magisterii scilicet magna: pessundati multi à te sunt, atque ad summam inopiam redacti sunt* (81). Combien y a-t-il de Catholiques qui croient cela sur le simple témoignage du Casa ennemi déclaré du Vergerio? C'est une grande injustice. Peut-être même qu'il y a des indifférens qui en croient quelque chose: ils savent que l'entreprise secrete de reformer un Diocese peut ouvrir la bourse des bonnes ames: car il est aisé de montrer, qu'afin que cette bonne œuvre s'avance, il faut faire tels & tels frais. On devient par-là le dépositaire non comptable des aumônes, & des subsides que le zéle des prémiers freres fait fournir.

(80) Dans le Corps de cet Article.

(81) Anti-Baillet, Tome VII, pag. 257.

(*L*) *Il y a des Protestans qui avouent que c'étoit un homme volage, fourbe, & ignorant en Théologie.*] Mr. de Seckendorf sera ici mon témoin. *Versatile ingenium* Vergerio *tribuitur*, dit-il (82), *nec suspicione caruit quod conciliationem religionis quovis modo moliretur, & tandem ad vetera sacra redire cogitaret.* C'est-à-dire, que Vergerius fut soupçonné de vouloir unir les Religions aux dépens même de la vérité, & enfin d'avoir envie de retourner au Papisme. On prétend (83) qu'il usa de fraude dans des Lettres qu'il envoia à Paris lors qu'il souhaita d'être l'un des Députez que le Duc de Wirtemberg envoioit en France l'an 1561. Il n'obtint point cet honneur, soit que le Prince ne se fiât point en lui, soit qu'on ne le jugeât pas assez versé dans les matieres de Théologie. Jaques André oubliant l'injure qu'il en avoit reçue fit son Oraison funebre, & le loua d'avoir reconnu la vérité, & d'avoir manifesté plusieurs méchantes intrigues de la Cour de Rome, mais il le taxa de n'avoir pas bien connu les Controverses de Religion (84). Surius conte que Gablerus Professeur en Médecine assista à la mort de Vergerio, & y remarqua certaines choses qui lui firent prendre la résolution de se faire Catholique (85): *Asseruit is Petro Paulo Vergerio è corpore migranti aliqua quem mira quædam videri quæ illi animum videbantur perstrinxisse, ut non modo Catholicus sed pientissimus quoque Catholicus fieret* (86). Notez que Surius n'est pas un Auteur classique en fait d'Histoire. A plus forte raison vous devez-vous défier de ceux qui grossissent ce conte. Ils assûrent que la mort horrible de Vergerius fit rentrer dans le giron de l'Eglise plusieurs Protestans. Voiez en marge les expressions modérées de ces Auteurs-là (87).

(82) Seckendorf, Histor. Lutheran. Libro III, pag. 601.

(83) Joh. Val. Andreas, in Vita avi sui Jacobi Andreæ, pag. 150, apud Seckendorf, ibid.

(84) Seckendorf, ibid.

(85) Surius, dans l'Edition de l'an 1567, ne dit que ce que je rapporterai dans celle de l'an 1574, pag. 723, il a ajoûté ceci: Sanè amat viri graves, hunc spurcissimum Vergerium sub mortem teterrimos exhalasse fœtores, ac bovis instar horrendos edidisse boatus: & alia quædam, quæ sperare quandoque certius prodituros, qui moriens adfuere. Mihi necdum licuit omnia exacte cognoscere.

(86) Surius, Comment. Rerum in Orbe gest. ad annum 1567, pag. mihi Edit. 1567.

Par une Lettre de Hubert Languet écrite de Paris le 9 d'Octobre 1561, on apprend que le Duc de Wirtemberg avoit envoié en France notre Vergerius l'homme du monde le plus propre à brouiller les choses. On trouvoit étrange que ce Prince voulût fourrer parmi les dogmes de la Réformation de France, l'ubiquité & les autres fantaisies de Brentius. *Miror etiam Virtembergensem nobis velle obtrudere ubiquitatem & alias nugas Brentii, nec religionis apud nos infantiam considerare, quæ non sit obruenda istis spinosis & futilibus disputationibus, quas ne quidem intelligunt qui eas proponunt, sed omni indulgentiâ fovenda, & tanquam lactis potu alenda, donec magis in Christo adolescat. Præterea huc misit Vergerium hominem, quo nullus est magis idoneus ad res turbandas* (88). Languet écrivit une autre Lettre huit jours après, & fit savoir que Vergerius n'étoit point encore venu à la Cour de France; mais qu'on disoit qu'il y seroit envoié bientôt, ou qu'au moins travailloit-il pour cela. Je voudrois, ajoûte-t-on, qu'il se tint chez lui (89).

(87) Petrus Paulus Vergerius, teste ... [illegible] ... mortuus quæ defunctus est, ... [illegible] ... vi[illegible] minister subiturs prævio dolmeusiam, ut plerique sese colligerius, & ad puerum ac ... [illegible] ... Jo. Paulus Windeck, Prognostic. futuri status, pag. 113. *Il cite* Ederus.

(88) Languet. Epist. LVII Libri II, pag. 143.

(89) *Dicitur mittendus brevi, aut saltem hoc agere ut mittatur. Cuperem eum manere domi.* Idem, Epist. LX, pag. 152.

(*M*) *Il admiroit la piété .... de la Reine de Navarre ..... & il commençoit à se dégoûter de la vie qu'il menoit, & à songer à la résidence.*] Voici ce qu'il écrivit à Louis Alamanni le lendemain du jour qu'il parla à cette Princesse: *Nè la Signora Marchesa di Pescara, nè la Signoria vostra, che sapete tanto ben tutti due in vive voci, e tanto bene ne i scritti vostri dir cio, che volete, nè il Cardinal nostro Illustriss. nè tutta Roma, predicandomi l'altezza & la bellezza dell' animo, & dell' ingegno, & il fervor dello spirito acceso in Christo, & la carità ardente della serenissima Regina di Navarra, mi ne havete saputo dire tanto, quanto io nel vero ho trovato hieri, che sua maestà degnò di fare, che io udissi un pezzo quelle sue rare voci, il quel giorno mi ha portato una letitia inenarrabile, & senza dubbio la maggiore, che io habbi havuto già molto tempo* (90). Tout le reste de la Lettre roule sur les sentimens de pieté, que les lumieres de cette Reine avoient excitez dans le cœur de ce Prélat. Il étoit en France lors qu'il écrivit à Ottonello Vida une Lettre, où il déplore les progrès du Luthéranisme, & le peu de soin que l'on prenoit de la vigne du Seigneur. Il déclare qu'aiant balancé avec ces paroles de l'Evangile, *que sert-il à l'homme de gagner toute la terre, s'il fait perte de son ame*, toutes les raisons qui lui faisoient espérer de faire fortune, il avoit trouvé que la balance étoit tombée du côté de ces paroles de Jésus-Christ. C'est pourquoi, dit-il, je ferai mieux de m'appliquer desormais à la culture de la portion qui m'est échue: *Perciò dico, che farà meglio, ch'io venga à coltivare quelle poche viti, ch'io ho quel confine Tedesco, & veder di circondarle con un buon siepe, & tenerle difese, per poterne cogliere qualche frutto da offerire à Dio, che stare fuori, & atteso ad aspettare, che altri si risolvino a voler mettere in lavoro tutta la vigna insieme* (91). La Réponse (92), que lui fit Vida pour le confirmer dans cette résolution, est belle & bonne.

(90) Lettere volgari di diversi nobilissimi Huomini, Libro I, folio 81. Voiez aussi, folio 101, ce qu'il écrivit à la Marquise de Pescaire.

(91) Ibidem, folio 82 verso, & folio 83.

(92) Voiez la traduction ibid. folio 83 & suiv.

(*N*) *Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri.*] I. Les deux Articles *Verger* (*Pierre-Paul*) sont transposez. Celui qui devoit être le prémier, est le dernier: car on parle de l'Evêque de Capo d'Istria, avant que l'on traite du Disciple d'Emanuel Chrysolore. Quant à celui-ci on nous renvoie aux *Auteurs de l'article suivant*, c'est-à-dire, à ceux que Moreri cite après avoir amplement parlé de *Jean Vergier de Hauranne Abbé de saint Cyran.* Cette absurdité a été ôtée du Moreri de Hollande (93). II. Ce que Moreri (94) assûre, que Paul troisiéme voulut faire Cardinal notre Vergerio, est démenti par Pallavicin (95). III. Ce qu'on ajoûte, qu'*il emmena avec lui un de ses freres qui étoit aussi Evêque*, est démenti par Sleidan, qui assûre, qu'avant que l'Evêque de Capo d'Istria quittât l'Italie, l'Evêque de Pola étoit déja mort (96). IV. A quoi bon citer Paul Jove, Volaterran, Jaques de Bergame, Vossius, &c., à la fin de ce qu'on venoit de dire de l'Evêque de Capo d'Istria dont ils ne parlent pas, & qui n'a pu être connu à quelques-uns d'eux? V. Que veulent dire ces paroles, *pour le second consultez Sponde*? Il semble qu'elles nous adressent à des endroits où il soit parlé de Jean Baptiste Vergerius Evêque de Pola: mais ce seroit une fausse adresse, & ce n'est point le sens de Moreri. C'est l'effet d'une brouillerie absurde des Imprimeurs.

(93) *On y voit du precedent au lieu du suivant.*

(94) *Il le dit après* Sponde, *ad ann.* 1548, *num.* 23.

(95) *Voiez la Rem. (D) à la fin.*

(96) *Antequam ex Italia discederet, fama erat mortuum esse fratrem Episcopum Polæ fuisse, cœque fuit veneno sublatum esse.* Sleid. Libro XXI, folio 590.

(*O*) *Je rapporterai cet autre sens, quoi qu'enfin j'aie reconnu qu'il n'est pas le véritable.*] Remettons ici les paroles qu'on a déja vues dans la Remarque (F): *Quoniam igitur Anatomia cognitio non solum medicis, chirurgisque, verum etiam aliis summopere commendatur: eam ob causam, Antonium ab Ædam Italum imitatus, hanc Missæ ac Missalis Anatomiam Gallicè, ut ab omnibus percipi possit facilius in lucem edere statui.* Je les ai entendues comme si elles signifioient qu'on avoit voulu être le Copiste ou l'Interprete d'*Antonius ab Ædam* Auteur Italien: & j'ai supposé qu'elles étoient la Version de la Préface de l'Edition Françoise; & sur ce pied-

(l) Munster, in Cosmographiae Libro III, pag. m. 694.

Livre de l'Anatomie de la Messe. AURELIUS VERGERIUS, frere de celui dont nous parlons, étoit Chevalier de Malte, & fut emploié à des négociations qui lui acquirent de la gloire (l). LOUIS VERGERIUS, son neveu, se réfugia à Bâle pour la Religion. Il écrivit quelques Lettres l'an 1549, qui ont été insérées dans la Cosmographie de Munster (m).

(m) Pag. m. 695, 914.

(97) Le Traducteur Latin le devoit donc appeller Antonium ab Adamo, ou ab Ada, & non pas ab Ædam. Il n'a point dit que ce fût une Faute d'Impression.

(98) Préface de l'Anatomie de la Messe, pag. m. 13. Je me sers d'une Edition faite l'an 1562 in 16. Le nom de l'Imprimeur (Jean Martin) y est marqué; mais non pas le lieu de l'Impression.

pied-là j'ai cru que le Correcteur ne devoit pas avertir qu'il faloit lire *Latinè* au lieu de *Gallicè*: mais depuis j'ai reconnu qu'il seroit peut-être plus raisonnable de supposer que ces paroles sont du Traducteur Latin, & qu'il a consideré *Antonius ab Ædam* comme le Traducteur Italien du Livre, & non pas comme l'Auteur; d'où il s'ensuivroit que l'Ouvrage auroit été composé prémierement en François. Cette supposition m'a paru tout-à-fait probable; mais aiant enfin recouvré l'Edition Françoise, j'ai été entiérement convaincu que mes prémieres Conjectures sont celles à quoi il se faut tenir. L'Epitre Dédicatoire de cette Edition m'apprend que l'Anatomie de la Messe fut prémiérement publiée en Italien, & que le Marquis del Vico exhorta quelqu'un à la traduire en François. Ce quelqu'un aiant suivi ce conseil dédia sa Traduction au même Marquis, & la fit imprimer à Geneve chez Jean Crespin. Son Epitre Dédicatoire est datée de Geneve l'onziéme de Mai 1555, & signée C. D. J. Elle est suivie d'une Préface assez longue, où le Traducteur expose pourquoi *ce bon personnage Italien qui se nomme Antoine d'Adam* (97) *(lequel a depuis quelque temps en-ça si bien espluché les abominations de la Messe & du Messel, qu'il les a monstrées quasi au doigt) a voulu donner ce titre d'Anatomie à un Livre qu'il en a fait pour mieux exprimer en somme ce que il avoit escrit* (98). Ce Traducteur se donna quelques libertez, & en fit l'aveu en cette maniere: „ Au „ reste, je ne ferai pas longue excuse, de ce qu'en ce Livre „ je ne me suis point tellement assujetti, que j'aye traduit „ de mot en mot de l'Italien, sans y rien adjouster ou lais„ ser. Car ce n'a point aussi esté mon intention quand j'ay „ entrepris de faire cette Anatomie. Je me suis persuadé „ que les Lecteurs ne trouveroyent pas mauvais, si je ta„ schoye de m'accommoder à ceux qui ne sont du tout in„ struits en la cognoissance de la verité, tout ainsi qu'a fait „ l'autre, escrivant pour les rudes de sa nation. Car j'ay „ quelque fois exposé plus amplement ce que il avoit bien „ dit en peu de paroles (99)".

(99) Préface de l'Anatomie de la Messe, pag. 29 & 30.

Notez que cette Anatomie fut réfutée par un Docteur de Paris, & qu'il y a des gens qui l'attribuent à Calvin. *Scripsit Calvinus in contemptum Missæ librum quem inscribit Anatomen Missæ, in qua totam Missam membratim dissecat, ac medicorum more & philosophorum in suas partes resolvit ac egregiè irridet, subsannat, ac traducit. Hanc Anatomen confutavit Jacobus Faber, Molinensis Doctor Theologus Parisiensis. Liber impressus est Parisiis Anno 1563: Libri inscriptio est talis; Pro sacrosancta Missæ sacrificio adversus impiam Missæ & Missalis Anatomen, dissectorum Lanierum, Missiliturgorum Calvinianæ familiæ perditè excogitatam Hyperaspistes &c* (100).

(100) Cornelius Schultingius, Biblioth. Cathol. Tom. IV, pag. 237.

(a) Voiez la Rem. (A).

VERGERIUS (ANGELUS) né dans l'Ile de Candie (a), traduisit de Grec en Latin le Traité *de Fluviorum & Montium Nominibus* attribué à Plutarque. Son écriture Greque étoit si belle, qu'elle servit d'original à ceux qui gravérent les caracteres de cette Langue pour les Impressions Roiales sous François I (b) (A). Il étoit encore en vie sous le Regne de Charles IX (B). Il a été censuré trop violemment par un Critique Hollandois (C). NICOLAS VERGERIUS (D) son

(b) Mr. Chevillier, Origine de l'Imprimerie, pag. 259, parle de ces belles lettres qui furent fonduës dans les Matrices que le Roi François I avoit fait frapper par une magnificence roiale. Voiez la Remarque (CC) de l'Article de FRANÇOIS I.

(1) Jo. Rutgersius, Var. Lect. Libr. III, Cap. XII, pag. 235, 238.

(A) *Son écriture Greque étoit si belle, qu'elle servit d'original.... pour les Impressions Roiales sous François I.*] J'ai lu cela dans les *Variæ Lectiones* de Rutgersius. *Duos*, dit-il (1), *(interpretes) mihi videre contigit, Italum unum, Natalem de Comitibus, alterum Cretensem, Angelum Vergerium eum qui tam eleganter Græcè pinxit, ut ejus manus pro archetypo sit fuerit, quorum opera in sculpendis regiis characteribus Rex Franciscus usus est.* Les deux Traductions dont on parle là sont celles du petit Livre *de Fluviorum & Montium Nominibus*.

(B) *Il étoit encore en vie sous le Regne de Charles IX.*] Je n'en ai point d'autre preuve, que l'Epitre Dédicatoire des Poësies de Jan Antoine de Baïf. Elle est adressée à ce Monarque, & contient ceci entre autres choses,

Charle Estiene premier, disciple de Lazare,
Le docte Bonamy, de mode non barbare
M'aprinst à prononcer le langage Romain:
Ange Vergece Grec, à la gentile main
Pour l'escriture Greque, Iberlouin ordinaire
De vos Grampere & Pere & le VOSTRE, ut faitre
Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser,
Et ma main sur le trac de sa lettre adresser.

(2) Dans la Rem. (D).

Vous verrez ci-dessous (2) un autre passage, où le nom de ce Candiot est écrit *Vergece* tout comme ici. Cela me fait soupçonner qu'au lieu de dire *Vergerius* en Latin, il faudroit peut-être dire *Vergetius*.

(3) Au Chapitre II, où il est parlé de la Riviere Ismenus.

(C) *Il a été censuré trop violemment par un Critique Hollandois.*] On a vu dans la Remarque (A), que Natalis Comes, & notre Vergerius, ont mis en Latin le Livre περὶ ποταμῶν καὶ ὀρῶν ἐπωνυμίας. On y trouve ces paroles (3); Κάδμος τὸν κρηνοφύλακα δράκοντα τοξεύσας, καὶ τὸ ὕδωρ ἐν φόνῳ πεφαρμακευμένον φέρον τὸ ὕδωρ· περιῆλθε τὴν χώραν ζητῶν πηγήν. Natalis Comes les a traduites par celles-ci: *Ubi Cadmus serpentem fontis custodem jaculis confodisset, invenissetque aquam quasi ob timorem veneno infectam, regionem lustravit fontem inquirens.* Voions la Version de Vergerius: *Cum Cadmus fontis custodem draconem jaculis confecisset, & aquam ejus veneno infectam cerneret, eam abhorrens circuivit regionem ad investigandum fontem.* Voici le jugement que Rutgersius a fait de ces deux Versions. Je croi, dit-il (4), que Vergerius étoit ivre quand il parla de la sorte: & l'on ne doit pas s'étonner que Natalis Comes ait mal traduit un passage corrompu; car il gâtoit presque toujours les endroits mêmes où le Texte étoit correct. Cette Censure est si outrée à l'égard de Vergerius, qu'elle est moins capable de le deshonorer, que de flétrir la mémoire de Rutgersius. Non seulement sa Traduction est meilleure que celle de Natalis Comes, quoi que le Critique parle mille fois plus doucement de celle-ci que de celle-là; mais aussi elle est la meilleure que l'on puisse faire en supposant que le Texte Grec n'est pas corrompu. Le docte Maussac l'a pris tout de la même maniere que Vergerius; car voici sa Traduction: *Cum Cadmus sagittis confixisset draconem qui fontem custodiebat*, VERITUS *ne aqua veneno infecta esset, circuivit regionem alium fontem quo sitim levaret, quærens.* Ainsi, toute la faute de Vergerius est de n'avoir pas soupçonné, comme a fait Rutgersius (5), qu'au lieu de φόβον il faut lire ἐν φόνῳ *hoc est à sanguine seu tabo.* Maussac ne l'a point non plus soupçonné. Je m'étonne que sa Traduction n'ait pas été censurée par Rutgersius, & je croi que c'est à cause qu'elle lui étoit inconnue. Le tems néanmoins pouvoit permettre qu'il la connût (6); mais combien y a-t-il de Livres imprimez depuis long-tems, qui sont inconnus aux plus habiles? Voila Maussac qui n'avoit jamais oui parler d'aucune Version de cet Ouvrage lors qu'il entreprit de le traduire (7), & depuis il vit à la vérité la Traduction de Natalis Comes, & celle de Turnebe, mais non pas celle de Vergerius. On pourroit citer cent exemples de cette nature.

(4) Equidem Vergerium cum hæc scriberet, sobrium fuisse non puto. Nam in Natali mirandum non est si corrupta non recte transtulit cum illi pene fatale fuerit, male vertendo, ut ille ait, etiam ex Græcis bonis Latina facere non bene. Rutgersius, Var. Lect. Lib. III, Cap. XII, pag. 236.

(5) Rutgersius, Var. Lect. Libro III, Cap. XII, pag. 238.

(6) Le Livre de Fluviorum ac Montium Nominibus, traduit en Latin par Philippe Jaques de Maussac, fut imprimé à Toulouse l'an 1615, & celui de Rutgersius à Leide l'an 1618.

(7) Voiez sa Préface.

(D) NICOLAS VERGERIUS.... *fit des Vers sur la mort d'Hadrien Turnebe.*] Vous apprendrez cela dans ces paroles de Mr. de Thou. *Et (Hadriano Turnebo) Joan. Auratus...... Nicolaus denique Vergerius, Angeli illius Cretensis elegantissimorum Græcæ linguæ characterum ad omnem admirationem & oculorum jucunditatem formatoris F.... & alii epitaphiis carminibus parentarunt* (8). Il étoit né en Candie, d'où il passa en France environ l'an 1540. C'est ce que j'infére de deux passages de Jan Antoine de Baïf, dont l'un m'apprend qu'en ce tems-là ce Jan Antoine fut mis sous la Discipline de Tusan, & l'autre m'apprend qu'il fit amitié chez Tusan, avec Nicolas Vergece nouvellement venu de Candie (9).

(8) Thuanus, Libro XXXVIII, pag. 769, ad ann. 1565.

Amy qu'en la prime jeunesse
J'accointay chez le bon Tusan,
Voicy cinq fois le cinquième an
Tout nouveau venu de la Grece.
. . . .
. . . .
Bien jeune tu vis escumer
Dessous toy la ronflante mer
Tirant de l'Isle ta naissance
Qui vit de Jupiter l'enfance (10).

(9) Jan Antoine de Baïf, Epitre au Roi au devant de ses Oeuvres en rime imprimées à Paris l'an 1573 in 4.

(10) Jan Antoine de Baïf Oeuvres en rime, folio m. 119.

Je tire ces Vers de la *Contreetrene à Nicolas Vergece Candiot* dans laquelle vous trouverez cet Eloge de sa Muse,

FEE, ces mignardises laisse,
Je ne puis entendre à tes jeux:
Laissons un peu couver nos feux,
Afin que m'acquitte à Vergece,
Qui m'a mis en souci plaisant,
M'étrenant d'un mignard presant
Que la Muse avec la Charite
Ont ouvré de fleurons d'eslite.
Ces beaux vers en langue Latine
Confits au miel Catullien,
Vers de bon heur, meritent bien
Que beusse de l'eau Cabaline (11).

(11) Là même.

 Jan

son fils fut homme de Lettres, & fit des Vers sur la mort d'Hadrien Turnebe.

Jan Antoine de Baif ne finit point cette Piece, sans parler de sa pauvreté, & de celle de son Ami.

Pauvreté mes espaulles presse,
Me foule & jamais ne me laisse.
Je suis pauvre, & tu n'es pas riche:
Vien-t'en me voir, Amy tresdoux:
Embrassons-nous, consolons-nous:
Le ciel ne sera tousiours chiche
Envers nous du bien qui des mains
De fortune vient aux humains:
Or vivons une vie estroitte
En pauvreté, mais sans souffrette (12).

(12) Jan Antoine de Baif, Oeuvres en rime, *folio m.* 119, *verso*.

VERON (JEAN) François de Nation, & Protestant de Religion, vivoit au XVI Siecle. Il publia en Anglois divers Ouvrages de Controverse, un entre autres sur le Purgatoire (*a*).

(*a*) *Voiez le* Calvino-Turcismus, *Libro IV*, *Cap. VIII*, *pag. m.* 834.

VERONE. Ville d'Italie, en Latin *Verona*. Les uns disent qu'elle fut bâtie par les Gaulois; d'autres prétendent que les Gaulois ne firent que la rebâtir. Le pere de Pompée y conduisit une colonie Romaine (*a*). Elle fut pillée par Attila, & possédée successivement par Odoacre Roi des Herules, par Theodoric Roi des Goths, & par ses Successeurs jusqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne, & par sa postérité; mais lors que ses descendans perdirent l'Empire, il s'éleva plusieurs Seigneurs qui tâchérent de se rendre Souverains dans plusieurs Villes d'Italie. Cela dura jusques à Othon I, qui réunit à l'Empire plusieurs Etats qui en avoient été détachez. Verone rentra alors dans la masse, mais elle reçut le pouvoir d'élire ses Magistrats: de sorte qu'elle étoit proprement une République libre sous le nom de Ville Impériale. Cet état dura jusques à ce qu'Actiolin se fût emparé de la puissance souveraine, ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'effusion de sang. Il jouït de la tyrannie trente-trois ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Veronois élurent pour Général Martin de l'Escale, & se trouvérent si bien de sa conduite, qu'au bout de cinq ans ils le créerent Dictateur perpétuel. Ses descendans commandérent dans Verone avec beaucoup de réputation, & en furent créez Princes par l'Empereur l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chassez de Verone l'an 1387 par Jean Galeas Duc de Milan. Ils y rentrérent l'an 1404, mais ils ne la gardérent gueres; car les Venitiens s'en emparérent l'an 1409 (*b*), & la gardérent si bien qu'ils la possédent encore. On ne sait s'il resta quelqu'un de l'illustre race de l'Escale, qui ait laissé des enfans. Jules César Scaliger, l'un des plus habiles hommes du XVI Siecle, se disoit issu de cette Maison. On lui contesta cette gloire, & peu de gens croient aujourd'hui qu'il fût bien fondé. Quelques-uns croient que les Lettres de naturalité, qu'il obtint en France, sont contraires à sa prétention, veu qu'il n'y est qualifié que Médecin natif de Verone (*c*). Je suis sûr que le public sera bien aise de trouver ici ces Lettres (*A*): c'est pourquoi je m'en vai les rapporter.

(*a*) *Tiré de* Cluvier, *in* Italia antiqua, *Lib. I*, *Cap. XVI.*

(*b*) *Tiré de* Leandre Alberti, Descript. Italiæ, *pag.* 716 *& seq. Il s'est servi des* Antiquitez de Verone, *publiées par* Torellus Sarayna.

VER-

(*c*) *Voiez les* Nouvelles de la Républ. des Lettres, *Février* 1686, *pag. m.* 164, *&* Menagiana, *pag.* 25 *de la* 1 *Edition de Hollande. Le Médecin* Primerose, *cité dans les* Curieuses Recherches de Riolan sur les Echoles de Médecine, *assûre que les Medecins de* Bordeaux ne voulurent recevoir dans leur ville *Julius Cæsar Scaliger*, qu'il n'eust subi l'examen; ce que n'ayant voulu accepter, pour ne point hazarder sa reputation à une dispute quodliberaire, il se retira à *Agen*.

(*A*) *Le public sera bien aise de trouver ici ces Lettres.*] Mr. Baluze, l'un de ces hommes rares qui sont nez pour le bien de la République des Lettres, & qui outre les productions dont ils l'enrichissent, se plaisent encore à fournir aux autres Auteurs toute sorte d'assistances, a eu la bonté de m'envoier ce que l'on va lire.

Extrait d'un Registre original de François I, qui est au Trésor des Chartes à Paris.

„ François &c. Sçavoir faisons &c. nous avoir reçeu „ l'humble supplication de nostre chier & bien amé Julius „ Cæsar de l'Escalle de Bordoms, Docteur en Medecine „ natif de la ville de Veronne en Itallie, contenant que de- „ puis quatre ans ença ou environ il s'est retiré en cestuy „ nostre Royaume en la ville d'Agen en Agenois, en inten- „ tion & totale resolution d'y finer le reste de ses jours, en „ laquelle ville & ez environs ledit suppliant a acquis une „ maison & plusieurs autres biens. Mais parce qu'il est es- „ tranger & non natif de nostre dit Royaume, il doubte „ que és biens qu'il y peult avoir acquis & espere acque- „ rir, ensemble en ceulx qui par ses parens ou autres luy „ pourroient advenir & escheoir ci-aprés, nos Officiers & „ autres pretendans iceulx biens à nous appartenir par „ droict d'aubaine ou autrement, luy voulsissent donner „ quelque trouble ou empeschement, s'il n'estoit par nous „ habillité & dispensé quant à ce, en nous humblement re- „ querant luy impartir sur ce nos grace & liberalité. Pour- „ quoy nous, ces choses considerées, inclinant liberalle- „ ment à la supplication & requeste dudit suppliant, à icel- „ luy pour ces causes & autres à ce nous mouvans avons „ donné & octroyé, donnons & octroyons congé & licen- „ ce, voulons & nous plaist de grace especial, plaine puis- „ sance, & auctorité royal, par ces presentes, qu'il puisse „ & luy loyse habituer & demeurer en cestuy nostredit „ Royaume, & en icelluy tenir & posseder tous tels biens „ tant meubles que immeubles qu'il y a ja acquis & pourra „ licitement cy aprés acquerir, & pareillement qu'il puisse „ succeder à tous biens & heritaiges qui en nostredit Royau- „ me, païs, terres, & Seigneuries luy pourroient à bon & „ juste tiltre parvenir & appartenir, & d'iceulx, ensemble „ de ceulx qu'il y a ja acquis & pourra acquerir, ordonner „ & disposer par testament de derreniere voulunté comme „ de sa propre chose & heritaige, & que ses heritiers ou „ autres à qui il pourra disposer lui puissent succeder, pran- „ dre & apprehender la possession, saisine, & joissance de „ sesdits biens, & generallement qu'il joisse entierement „ de tous & chascuns les honneurs, privileges, prerogati- „ ves, franchises, libertez, & droitz dont ont acoustumé „ joyr & user les originaires & natifs d'icelluy nostredit „ Royaume, & soit tenu & reputé nostre subgect & en tous „ actes comme originaire de cedit Royaume; & quant à ce „ l'avons habilité & dispensé, habilitons & dispensons de „ nostredite grace par cesdites présentes; en nous payant „ toutes voyes finance moderée pour une fois seulement. „ Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à „ nos amez & feaulx les gens de nos Comptes & Treso- „ riers à Paris, Baillis, Seneschaulx, & à tous nos autres „ Justiciers & Officiers, ou à leurs Lieutenans presens & „ advenir, & à chascun d'eulx, si comme à luy appartien- „ dra, que de nos presentes grace, licence, habitation, „ & tout l'effect & contenu en cesdites presentes ils fa- „ cent, soufrent, & laissent ledit suppliant joyr & user „ plainement & paisiblement, sans luy faire, mettre, ou „ donner, ne souffrir estre fait, mis, ou donné ores ne „ pour le temps advenir aucun arrest, destourbier, ou em- „ peschement en quelque maniere que ce soit, lequel si „ faict &c. Car ainsi &c. nonobstant les statuz, ordon- „ nances faictes contre les estrangiers, & quelconques au- „ tres ordonnances &c. Et afin &c. sauf &c. Donné à „ Paris ou moys de Mars l'an de grace mil cinq cens vingt- „ huit, & de nostre regne le quinziesme. Ainsi signé. Par „ le Roy. Gedoyn. Visa. Contentor. Des Landes".

J'attendois du même Monsr. Baluze un Mémoire que je n'ai point reçu touchant Du Pin (1) Evêque de Rieux. Monsieur l'Evêque de Rieux (2), l'un des plus savans & des plus illustres Prélats de France, devoit le lui faire tenir.

(1) Joannes PINUS, *dont on a ci-dessus l'Article.*

(2) *Il est d'une Famille féconde en habiles gens. C'est celle de Bertier. Son pere premier Président du Parlement de Toulouze, s'appelloit Monsieur de Montrave. C'étoit un grand homme. Voiez* Balzac, Lettres Choisies, *pag.* 170 *Edition de Hollande.*

VERSORIS (PIERRE DE) Seigneur de Fontenai le Vicomte, de Marilli, & en partie de Montoger, & Chef du Conseil de Messieurs de Guise (*a*) au XVI Siecle, fut Avocat au Parlement de Paris, & l'un des plus fameux & des plus illustres de sa profession. Il naquit à Paris le 16 de Février 1528 (*b*) d'une Famille noble & considérable depuis long-tems (*c*) (*A*). Il *avoit esté destiné par son pere, pour estre Officier en Cour Souveraine; mais ayant despensé mal à propos dans sa jeunesse l'argent destiné à cela, il se mit en devoir de reparer cette faute par un grand travail, avec lequel*......il devint *un des premiers Advocats de son temps. Il avoit tellement presentes les choses qui luy estoient necessaires, qu'il ne se servoit quasi point de Livres* (*d*). Il plaida pour les Jésuites, l'an 1564, dans le fameux Procès qu'ils eurent avec l'Université de Paris, & à proprement parler il gagna la Cause. Il fut Député aux Etats de Blois l'an 1576, & il porta la parole pour le tiers Etat. Il ne fut pas moins propre aux Consultations, qu'aux Plaidoiez (*e*). *Il se passionnoit pour ses parties, particulierement pour la Maison de Guise*......*& de faict il mourut en moins de quatre ou cinq heures* le 25 Décembre 1588, *de regret & de deuil qu'il eut apres avoir entendu la mort de Mr. de Guise* (*B*) *qui fut tué à Blois* (*f*). On dit qu'il ne lui servoit de conseil que pour des affaires domestiques, mais non pas pour les cabales d'Etat (*g*). On verra ci-dessous en quoi consistoient ses talens (*C*). *Mornac luy a fait un Eloge* dans son *Feriæ Forenses* (*h*). Nous parlerons de ses descendans (*D*).

(*a*) Mémoire manuscrit.
(*b*) Opuscules de Loisel, pag. 556.
(*c*) Mémoire manuscrit.
(*d*) Opuscules de Loisel, pag. 751.
(*e*) Voiez la Rem. (C).
(*f*) Opuscules de Loisel, pag. 527.
(*g*) Voiez la Rem. (B).
(*h*) Opuscules de Loisel, pag. 752.

VES-

(*A*) *D'une Famille noble & considérable depuis long-tems.*] La preuve de cela m'est fournie par Monsr. Joly dans ses Notes sur l'Indice Alphabétique des Avocats, imprimé avec divers Opuscules d'Antoine Loisel l'an 1652. „ Maistre Pierre Versoris ", dit-il (1), „ Advocat en Parlement estoit issu de noble famille venue originairement „ de Gentils-hommes en Normandie, ez environs de Falaize, ainsi qu'il a luy-mesme remarqué dans sa Genealogie qu'il escrivit de sa main pendant le loisir que luy bailla la maladie contagieuse qui fut en 1532, s'estant lors retiré en sa maison de Clichy la Garenne pres Paris. Leur „ nom estoit le Tourneur, qu'ils ont changé depuis en celuy de Versoris. Jean le Tourneur dit Versoris estant „ venu le premier à Paris, environ le regne de Charles „ VII, fut un des premiers Docteurs de l'Université, & „ composa plusieurs Ouvrages en Latin, quelques-uns desquels cette Genealogie remarque se trouver en la Bibliotheque des Minimes de Nigeon. Il changea son nom de „ le Tourneur François en celuy de Versoris Latin, comme avoient lors accoustumé de faire les gens de lettres. Il „ attira son neveu pres de lui, le mit dans le Barreau, & le „ maria à Jeanne Fournier, de bonne famille & proche parente du Lieutenant civil Charmoiuë. De ce mariage „ tous les Versoris sont descendus, qui ont la plus part exercé avec estime dans le Palais & le Chastelet la charge „ d'Advocat ". Il manque quelque chose à ce récit de Mr. Joly; on n'y voit pas que le neveu que JEAN LE TOURNEUR attira se nommoit FEDERIC LE TOURNEUR, & qu'à l'imitation de son oncle il prit le nom de Versoris. Il laissa un fils GUILLAUME VERSORIS, qui fut Seigneur de Garge, & un fameux Avocat, & pere de notre PIERRE VERSORIS (2). C'est sans doute le Guillaume Versoris qu'on voit dans la Liste *des Advocats plaidant en la court de Parlement en* 1524 (3), & qui *mourut à vingt-cinq ans apres avoir esté marié cinq fois, ainsi qu'a remarqué M. Pierre Versoris en la Genealogie qu'il a faite des Versoris en* 1582 (4). Monsr. Blanchard fait mention de cette Famille dans son Catalogue des Conseillers du Parlement de Paris. Elle porte pour armes, d'argent à trois ancolies d'azur deux en chef & une en pointe avec une fasce de gueulles au milieu.

(*B*) *Il mourut*....*de regret & de deuil qu'il eut apres avoir entendu la mort de M. de Guise.*] Mr. Joly raconte cela de cette façon: Pierre Versoris (5) „ fut chef du Conseil de M. de Guise, & gardoit ses Sceaux, & estoit fort „ affectionné à toute sa maison, sans y avoir neantmoins „ aucune part ny communication que de ses affaires domestiques; tellement que le propre jour des Barricades „ en 1588 il fut le matin en coche le trouver à l'Hostel de „ Guize pour luy parler à l'ordinaire, ne sçachant rien de „ ce qui se passoit, & retourna chez luy sans l'avoir veu, „ M. de Guise ayant bien lors à songer à des choses plus „ pressantes. Il mourut la mesme année le matin du jour „ de Noël, ayant appris le soir precedent en faisant sa collation la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Blois, dont il „ fut fort touché, deplorant les malheurs où il voyoit que „ l'on alloit tomber, & dit mesme ces paroles avec douleur: *que ces Princes* (parlant de Messieurs de Guise) *estoient bien aimez, & que si le Roy n'y avoit bien pourveu, il auroit bien des affaires.* Il ne laissa pas neantmoins de „ garder une tranquillité toute entiere, & se coucha en resolution de communier à la Messe de minuict, s'estant desja confessé: mais n'ayant peu y aller s'estant trouvé mal, „ M. de Verthamon Conseiller en Parlement son gendre, & „ ses filles, l'estans venu voir au retour sur les cinq heures „ du matin, le trouverent mort dans son lict. L'aisné de „ ses fils Federic Versoris estoit encore jeune, & fut receu „ Conseiller en la Cour long-temps depuis: Ses deux Gendres M. Rancher Maistre des Requestes, & M. de Verthamon aussi Conseiller en la Cour deslors en charge, suivant tousiours pendant ces mouvemens la personne & les „ interests du Roy, tant aux Estats de Blois que dans le „ Parlement seant à Tours ".

(*C*) *On verra*......*en quoi consistoient ses talens.*] Antoine Loisel a fait une espece de paralléle entre Jean le Maistre & Pierre Versoris. Le premier, dit-il (6), *estoit de verité un fort & puissant Advocat, resolu en poincts de Droict, de Coustumes, & de pratique, fort prudent & advisé en ses causes, selon qu'il a fait paroistre tant au Barreau qu'en l'exercice de ces Estats. Depuis ayant resigné celuy de President à M. de Sillery, il voulut vivre & mourir privé en sa maison, en laquelle il consultoit sans aller au Palais, & estoit souvent employé aux arbitrages.* Après cela il ajoûte: „ Ce qui n'estoit pas tout à fait de mesme en M. „ Pierre Versoris; car encores que l'on allast à luy, c'estoit principalement pour r'habiller les fautes qui se font „ quelquesfois en l'instruction des procez, comme de verité il estoit plain de belles & subtiles inventions, & si „ fort tendu aux affaires du Palais, qu'encores qu'il l'eût „ par maniere de dire quitté, toutesfois le Palais ne le „ quitta jamais, sa maison estant un autre Palais; jusques-là qu'il luy falloit demander non seulement les jours, matinées, ou apres-dinées, mais aussi les heures, lesquelles il distribuoit tellement aux uns & aux autres, qu'il y „ avoit perpetuellement des attendans en sa grande salle, „ pendant qu'il consultoit en la petite. Et comme il estoit „ ainsi recherché sur les dernieres années pour les consultations, aussi avoit-il esté employé en ses jeunes ans plus „ que nul autre de son temps aux plaidoiries, comme celuy qui parloit avec une éloquence vive, prompte, & naturelle, (*) & avec une grande facilité & persuasion; ce „ qui le faisoit charger des plus grandes & plus belles causes de son temps, comme de celle des Jesuites, (†) que „ nous plaidasmes ensemble, luy pour eux, (‡) & moy „ pour l'Université de Paris, dont je ne vous diray rien, „ d'autant que chacun en peut faire jugement, nos deux „ plaidoiers estans imprimez, sinon qu'ayant leu le sien depuis quelques années en çà, je ne l'ay pas tant estimé à „ beaucoup prés, que j'avois fait lors que nous plaidasmes: ce qui vient de la grace & de la force & poids „ qui est donné au discours par la voix & par l'action, mesmement par la sienne qui estoit belle & agreable, au prix „ d'une simple lecture morte, muette, & inanimée. Vray „ est qu'il avoit un vice, qui est, qu'il prononçoit ordinairement un A pour un E, & un E pour un A; & si „ connoissoit-on en ce qu'il alleguoit des Auteurs d'humanité, qu'il n'y estoit gueres versé; neantmoins à tout „ prendre c'estoit un grand Advocat ".

(*D*) *Nous parlerons de ses descendans.*] Il fut marié à Marguerite Coignet, dont il laissa deux fils & deux filles, FEDERIC, JAQUES, CATHERINE, & MARIE. Celle-ci fut femme de François de Vertamont Conseiller au Parlement de Paris, & mourut au mois d'Août 1625. Catherine fut mariée le 5 de Septembre 1580 avec Antoine Rancher Seigneur de la Foucaudiere Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, & puis Président au Parlement de Paris.

FEDERIC DE VERSORIS, Conseiller au Parlement le 19 Février 1601, laissa entre autres enfans FRANÇOIS FREDERIC Seigneur de Fontenai le Vicomte (qui n'a laissé qu'une fille) & LOUIS Seigneur de Marsilli Lieutenant aux Gardes, qui ne laissa que deux filles. Elles sont mortes sans posterité. La cadette fut mariée le 10 de Septembre 1689 avec son cousin issu de germain, & mourut le 6 de Novembre 1691.

JAQUES DE VERSORIS, l'autre fils de notre Avocat, fut Seigneur de Coulommiers, Conseiller & Secrétaire du Roi, & pere de PIERRE DE VERSORIS Seigneur de Coulommiers, Beauvoir, & Malmusse, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi. Ce Pierre de Versoris laissa cinq enfans, trois filles qui sont Religieuses, & deux fils Charles & Pierre. CHARLES DE VERSORIS Seigneur & Patron d'Agl, & de Beauvoir, a été marié premiérement avec sa cousine issue de germain fille de LOUIS DE VERSORIS Lieutenant aux Gardes, & puis le 3 de Mars 1695 avec Genevieve Bourgoin, dont il n'a point d'enfans. PIERRE DE VERSORIS Seigneur de Beauvoir a épousé Mademoiselle Tonnelier à Orleans le 22 de Février 1700 (7).

(1) Opuscules d'Antoine Loisel, pag. 751.
(2) D'un Memoire manuscrit.
(3) Elle est à la page 574 & 575 des Opuscules de Loisel.
(4) Là-même, pag. 750.
(5) Là-même, pag. 750, 751.
(6) Là-même, pag. 526.

(*) M. du Vair le compare ainsi avec M. Mangot au commencement de son Traité de l'Eloquence Franç. Nous avons ouy, dit-il, au mesme temps Messieurs Mangot & Versoris: mais l'un estoit plustost un subtil Jurisconsulte qui s'expliquoit aisément avec une parole pressée & aiguë, que non pas un grand Orateur. L'autre ne manquoit pas d'une parole pleine & aisée, d'un grand & beau jugement: mais ayant donné tout son esprit aux procez, il n'estoit pas à beaucoup prés parvenu, jusques où sa nature cultivée par l'art & sollicitude l'eust peu aisément porter.

(†) Pasquier en sa premiere lettre du liv. XXI. à M. de Sainte Marthe descrit amplement, comment il fut chargé de cette cause, & tout ce qui s'y passa.

(‡) Mr. Pierre Versoris, dit-il sur la fin de cette Lettre, pag. 675, grand Advocat, plaidoit contre moy pour les Jesuites, aidé des memoires que luy administroit Caigord Jesuite, ne natif du pais d'Auvergne, l'un des plus braves solliciteurs que jamais le Palais ait eu, & pour tel l'ay-je veu pleuvir par feu Monsieur le Cardinal de Lorraine.

(7) *Tiré d'un Memoire manuscrit.*

VESPASIEN (Tite Flavius) fils d'un bon Péager (A), & petit-fils d'un Collecteur, qui avoit été Capitaine d'une Compagnie de cent hommes dans le parti de Pompée (a), & qui s'étoit sauvé de la bataille de Pharsale, monta à la plus sublime dignité qui fût alors sur la terre, car il devint Empereur de Rome l'an de grace 69. Il étoit né dans un village du païs des Sabins proche de Reate (b) le 17 de Novembre 761 de Rome (c). Il fut élevé à la campagne par Tertulla son aieule paternelle, & il conserva un si grand respect pour sa mémoire, qu'aux grandes solemnitez il but toûjours dans le gobelet de cette femme (d). Il passa de degré en degré par toutes les dignitez. On le fit Tribun de soldats en Thrace à cause de ses services. La Crete & la Province de Cyrene lui échurent lors qu'il fut Questeur. On lui refusa l'Edilité la prémiere fois qu'il la demanda. Il l'obtint ensuite, mais il ne fut que le dernier des six Ediles, & il ne parvint même jusques-là qu'avec quelque peine. Il fut plus heureux en demandant la Préture; il l'obtint au prémier rang la prémiere fois qu'il la demanda. Il se servit de beaucoup de ruses pour gagner les bonnes graces de Caligula, & il fut très-bien auprès de Narcisse sous l'Empereur Claude. Ce fut par le crédit de ce Favori qu'on l'envoia en Allemagne à la tête d'une Légion. Il fut ensuite envoié dans la Bretagne (e), où il se battit trente fois avec l'ennemi, & subjugua deux Nations puissantes, & plus de vingt villes, & l'Ile de Vectis. Cela lui fit obtenir les ornemens du triomphe, deux Sacerdoces, & le Consulat. Il vécut dans une espece de retraite pendant le crédit d'Agrippine, qui haïssoit tous les amis de Narcisse. Etant rentré dans les emplois, il fut Proconsul d'Afrique, & remplit très-dignement les fonctions de cette Charge (B), & sans y gagner du bien. Il accompagna Neron dans le voiage de la Grece; mais n'aiant pas eu la complaisance d'applaudir au chant de cet Empereur (C), il se vit entiérement disgracié, & se cacha dans une petite ville. Il ne s'y croioit pas en sûreté, il y craignoit les suites

(a) Sueton. in Vespas. Cap. I. Voiez la Rem. (A) Citat. (1).

(b) Idem, ibid. Cap. II.

(c) C'est le 9 de Jesus-Christ.

(d) *Avia memoriam tantopere dilexit, ut solennibus ac festis diebus pocillo quoque ejus argenteo potare perseveraverit.* Idem, ibid.

(e) L'Angleterre d'aujourd'hui.

(A) *Fils d'un bon Péager.*] C'est-à-dire d'un Péager honnête homme qui se comportoit dans son emploi généreusement, & si équitablement qu'il mérita que les villes rendissent un témoignage public & durable à sa probité. *Hujus (1) filius cognomine Sabinus ... publicum quadragesimæ in Asia egit. Manebantque imagines à civitatibus ei positæ sub hoc titulo*, ΚΑΛΩΣ ΤΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ. *Postea fœnus apud Helvetios exercuit ibique diem obiit, superstitibus uxore Vespasia Polla, & duobus ex ea liberis: quorum major Sabinus ad præfecturam urbis, minor Vespasianus ad principatum usque processit.* Que les médisans ne viennent donc point faire ici des gloses, & qu'ils ne s'avisent point de dire que le pere de Vespasien étoit un bon Péager au même sens que l'un de ceux qu'on crucifia avec Jesus-Christ est nommé le bon larron. Celui-ci ne mérita point cet éloge *in sensu composito*, comme parlent les Logiciens, mais seulement *in sensu diviso*. Il ne fut point bon & larron en même tems, mais de larron il devint bon. La même chose se doit dire de Zachée: il ne fut point honnête homme pendant la levée des deniers publics; il le devint par des actes de restitution & de repentance (2). Cela ne se peut point dire du pere de notre Empereur; car il joignit ensemble la qualité d'honnête homme, & celle de Publicain si décriée dans l'Evangile, & dans les Auteurs profanes. Disons même que les Satiriques ne pouvant nier ceci outreroient les choses s'ils se servoient de l'application de cette pensée, *ces deux mots sont bien étonnez de se voir ensemble, car apparemment ils ne s'y sont jamais veus.* J'ai allégué autrefois cela (3), en remarquant qu'il est fort rare qu'un grand favoir soit associé avec une grande modestie. On voit néanmoins quelques exemples de cette association: on en voit aussi de la compatibilité de partisan & d'honnête homme, quoi qu'il faille convenir que de tout tems ces deux qualitez se plaisent à faire divorce. La facilité de gagner fait qu'on amasse des richesses, & qu'on ne regrette pas de s'en servir pour les dépenses que le luxe inspire; mais pour soutenir ces dépenses il faut renouveller l'extorsion, & l'amplifier (4). Voilà le poison qui gâte le cœur des personnes qui manient les finances. Voiez plusieurs Remarques contre eux dans La Mothe le Vayer à la prémiere Partie de la Prose chagrine (5).

Observons que les Ancêtres maternels de Vespasien étoient plus illustres que ses Ancêtres paternels; car Vespasia Polla sa mere étoit sœur d'un Sénateur, & fille de Vespasien Pollion qui avoit eu d'assez belles Charges à l'Armée. *Polla Nursiæ honesto genere orta, patrem habuit Vespasianum Pollionem, ter Tribunum militum, Præfectumque castrorum, fratremque senatorem prætoriæ dignitatis* (6). L'on voioit plusieurs monumens de cette Famille dans un lieu qui s'appelloit Vespasies, au sommet d'une montagne à six milles de Nursie sur le chemin de Spolete. Cela sentoit un ancien éclat. *Ubi* (Vespasiis) *Vespasiorum complura monumenta exstant, magnum indicium splendoris familiæ & vetustatis* (7). Or puis que le frere aîné de Vespasien prit le surnom de Sabinus, il faut conclure que dès ce tems-là les cadets prenoient quelquefois un surnom emprunté de la Famille de leur mere, & terminé comme ceux qui indiquoient l'adoption.

(B) *Il remplit très-dignement les fonctions* du Proconsulat d'Afrique.] Nous avons ici une preuve de ce qu'on a dit ci-dessus (8), que Suetone n'étoit point poussé par un esprit satirique à dire du mal des gens. Il donne ici des éloges à Vespasien qui sont fort contraires au témoignage de Tacite: cela montre qu'il avoit examiné à fond le bien & le mal que l'on avoit dit de la conduite de Vespasien, & qu'aiant trouvé que les médisances étoient fausses, il les rejetta pour rendre à ce Proconsul la justice qui lui étoit due. Un Historien naturellement malin & satirique n'en use pas de la sorte. *Exin sortitus Africam, integerrime, nec sine magna dignatione administravit: nisi quod Adrumeti seditione quadam, rapa in eum jacta sunt. Rediit certe nihilo opulentior, ut qui prope labefactata jam fide, omnia prædia fratri obligarit* (9). Vous voiez que Suetone ne dissimule point que les habitans d'Adrumete se soulevérent, & qu'ils jettérent des raves à Vespasien. Il est d'autant plus croiable sur les éloges qu'il lui donne, & ainsi nous pouvons croire que Tacite ne fut pas assez équitable ni assez exact, lui qui ne dit autre chose si ce n'est que Vespasien se décria, & s'attira la haine publique durant ce Proconsulat (10).

(C) *N'aiant pas eu la complaisance d'applaudir au chant de* Neron.] L'attachement de ce Prince à la Musique étoit une extravagance ridicule. La principale cause de son voiage de Grece fut la passion de se signaler aux Disputes de Musique qui se faisoient dans plusieurs villes de ce païs-là, & d'y remporter le prix (11). Suetone raconte sur ce sujet un bon nombre de circonstances tout-à-fait dignes d'étonnement (12). Il dit entre autres choses, qu'il n'étoit permis à personne de sortir du Théatre pendant que Neron chantoit, & qu'il y eut des femmes qui furent contraintes d'accoucher en ce lieu-là, & que parce qu'on tenoit fermées les portes des villes, il y eut des gens si fatiguez & si ennuiez d'entendre ce Prince & de le louer, qu'ils se sauvérent sécrétement par les murailles, ou qu'ils feignirent d'être morts, afin qu'on les emportât hors de la ville sous prétexte de les enterrer. *Cantante eo, ne necessaria quidem caussa excedere theatro licitum erat. Itaque & enixæ quædam in spectaculis dicuntur, & multi tædio audiendi laudandique, clausis oppidorum portis, aut furtim desiluisse de muro, aut morte simulata funere elati* (13). Il est aisé de comprendre que l'indignation de Neron fut extrême contre Vespasien, qui se retiroit assez souvent du Théatre, ou qui s'y endormoit pendant le chant de son Maître. *Peregrinatione Achaica inter comites Neronis, cum cantante eo, aut discederet sæpius, aut præsens obdormisceret, gravissimam contraxit offensam: prohibitusque non contubernio modo, sed etiam publica salutatione, secessit in parvam ac deviam civitatem, quoad latenti, etiamque extrema metuenti, provincia cum exercitu oblata est* (14). On demandera pourquoi Suetone dit ici que Vespasien sortoit souvent du Théatre? N'avoit-il pas assûré ailleurs (15) qu'il n'étoit permis à personne d'en sortir pour quelque cause ou prétexte que ce fût? Je repons qu'à la vérité il ne s'est pas trop bien souvenu de mettre d'accord ensemble toutes les parties de ses récits; mais que pour le justifier en quelque maniere on peut supposer, que la défense de sortir fut une suite de la liberté que plusieurs s'étoient donnée de n'assister pas au spectacle jusques à la fin. Vespasien avant la défense fut un de ceux qui se contraignirent le moins. Il commença par-là à déplaire au Prince, & il acheva sa disgrace depuis qu'on eut défendu de se retirer. Il obéissoit, mais il s'endormoit sur le Théatre. Je ne vois pas de meilleur moien de concilier ces deux endroits de Suetone. On pourroit peut-être s'imaginer qu'il a confondu les tems, je veux dire qu'au lieu d'appliquer ceci à l'année des victoires de Musique que Neron gagna dans Rome, il l'a appliqué à l'année des victoires remportées parmi les Grecs. Nous apprenons de Tacite que ce fut à Rome que Vespasien tomba en disgrace, pour s'être endormi aux disputes de Musique de l'Empereur. *Ferebantque Vespasianum, tamquam somno conniveret, a Phœbo liberto increpitum, ægreque meliorum precibus obtectum: mox imminentem perniciem majore fato effugisse* (16). Mr. de Tillemont s'imagine que Vespasien fit deux fois la faute de s'endormir à la Musique de Neron, prémiérement à Rome, & puis dans les villes Greques (17). Cela n'est pas vraisemblable: un Courtisan, qui a couru risque de la vie, prend mieux garde à éviter les rechutes, & principalement lors qu'il est facile de les éviter.

(1) Sueton. in Vespas. Cap. I. C'est-à-dire de Titus Flavius Petro Municeps Reatinus bello civili Pompejanarum partium centurio ... deinde ... coactiones argentarias factitavit, Idem, ibid.

(2) Voiez le Chapitre XIX de l'Evangile de St. Luc.

(3) Voiez les Nouvelles de la République des Lettres. Mois de Juin 1685. Article II, à la fin.

(4) Julien l'Apostat savoit très-bien que les Financiers aiment le luxe: Evenerat iisdem diebus, ce sont les Paroles d'Ammien Marcellin, Libro XXII, Cap. IV, pag. m. 300, ut ad demendum Imperatoris capillum tonsor venire præceptus, introiret quidam ambitiose vestitus. Quo viso Julianus obstupuit: Ego, inquit, non Rationalem jussi, sed Tonsorem acciri.

(5) Pag. 327 du IX Tome Edit. in 12. Voiez aussi le I Tome, pag. 70 & suiv.

(6) Sueton. in Vespasiano, Cap. I.

(7) Idem, ibid.

(8) Dans la Rem. (D) de l'Article SUETONE.

(9) Sueton. in Vespasiano, Cap. IV.

(10) Interque illic ut favorabilem Proconsulatum Vitellius, famosum invisumque Vespasianus egerat. Tacit. Hist. Libro II, Cap. XCVII.

(11) Sueton. in Nerone, Cap. XXII. Voiez aussi Tacite, Ann. Libro XVI, Cap. IV & V.

(12) Suet. ibid. Cap. XXIII, & sequentibus.

(13) Idem, ibidem, Cap. XXIII.

(14) Idem, in Vespasiano, Cap. IV.

(15) Ci-dessus, Citation (13).

(16) Tacit. Annal. Libro XVI, Cap. V, ad ann. Romæ 818, Christi 65.

(17) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. m. 6.

suites funestes de la colere de Neron, quand il reçut la nouvelle qu'on lui donnoit le Gouvernement d'une Province, & le commandement d'une Armée. On n'avoit trouvé personne plus propre que lui à remettre sous l'obéïssance la Nation Juive, qui avoit eu la hardiesse de se soulever. Cette Expédition, où Titus son fils lui servoit de Lieutenant-Général, lui fut tout-à-fait glorieuse, & lui ouvrit le chemin du thrône. Il commença d'espérer cette grande élévation pendant la Guerre Civile d'Othon & de Vitellius (*f*). Divers présages, qui lui promettoient une très-haute fortune, contribuérent puissamment à lui faire prendre la résolution de s'emparer de l'Autorité Impériale; car outre qu'ils faisoient de l'impression sur son cœur & sur son esprit, ils fournissoient à ses partisans un bon moien de l'animer à cette entreprise. Tacite (*g*) & Suetone (*h*), qui ont rapporté ces présages, n'ont pas oublié la Réponse qui lui fut faite sur le mont Carmel. Elle auroit été donnée par le vrai Dieu, si l'on en croioit les Carmes, qui bâtissent sur l'autorité de ces deux Historiens la chimere de l'antiquité de leur Ordre, & la prétendue succession des Disciples du Prophéte Elie continuée jusques au commencement de leur Institut (*D*). Vespasien animé par des présages, & par les instances de ses amis, ne laissa pas de hésiter pendant quelque tems: il eut besoin du concours de plusieurs causes fortuites (*i*), & des raisons très-pressantes de Mucien (*k*), pour passer de l'incertitude au dessein fixe de se déclarer Empereur. Il y a bien de l'apparence que les mensonges, que l'on fit courir adroitement, contribuérent beaucoup au succès de son entreprise (*E*). Il fut le prémier qui s'amenda sur le thrône (*l*), & l'on seroit injuste si l'on n'avouoit qu'il remédia à plusieurs maux, & qu'il fit de belles choses. L'avidité de thésauriser fut son grand vice, il ne prenoit guere de soin de le cacher: cependant on a lieu de croire qu'il fit ensorte qu'une partie de ses extorsions fussent imputées à sa concubine Cænis (*F*). C'étoit un pauvre moien de se

(*f*) *Tiré de* Suetone, *in* Vespasiano, *Cap. II & sequentibus.*

(*g*) Tacit. Hist. *Libro II, Cap. LXXVIII.*

(*h*) Sueton. *in* Vespasiano, *Cap. V.*

(*i*) *Idem, ibid. Cap VI.*

(*k*) *Vous les trouverez dans* Tacite, Hist. *Libro II, Cap. LXXVI, LXXVII.*

(*l*) *Ambigua de Vespasiano fama: solusque omnium ante se principum in melius mutatus est.* Tacit. *ibid. Libr. I, Cap. L.*

(*D*) *La Réponse qui lui fut faite sur le mont Carmel. .... Les Carmes .... bâtissent ..... la chimere de l'antiquité de leur .... Institut.*] Rapportons les paroles de Tacite: *Est Judæam inter Syriamque Carmelus, ita vocant montem, deumque: nec simulacrum deo, aut templum, (sic tradidere majores) ara tantum & reverentia. Illic sacrificanti Vespasiano, cum spes occultas versaret animo, Basilides sacerdos, inspectis identidem extis,* Quidquid est, *inquit*, Vespasiane quod paras, seu domum exstruere, seu prolatare agros, sive ampliare servitia, datur tibi magna sedes, ingentes termini, multum hominum. *Has ambages & statim exceperat fama, & tunc aperiebat, nec quidquam magis in ore vulgi; crebriores apud ipsum sermones: quanto sperantibus plura dicuntur* (18). Les dernieres paroles de cette Citation ne m'ont point paru devoir être supprimées; car elles contiennent une excellente moralité, ou plutôt une vive image des supercheries & des illusions de l'ambition. Le peuple s'entretenoit de ses présages, mais ceux qui approchoient de Vespasien en parloient encore plus; car plus on voit que ces discours ont fait naître quelque espérance, plus se plait-on à les grossir. Passons à Suetone: *Apud Judæam Carmeli Dei oraculum consulentem, ita confirmavere sortes, ut quidquid cogitaret volveretque animo, quantumlibet magnum, id esse proventurum pollicerentur* (19). Ceux qui pesent les circonstances des paroles de ces deux Historiens, & qui connoissent la Religion que Dieu a donnée aux Juifs, n'ont point de peine à se convaincre que l'Oracle consulté par Vespasien sur cette montagne étoit une fausse Divinité, & aussi fausse que celle de Delphes. Néanmoins les Carmes n'ont pas laissé de soutenir, que c'étoit l'Oracle du même Dieu que l'on adoroit dans Jerusalem. Un Religieux Espagnol, nommé Hermenigilde de Saint Paul, réfuta cette prétention, en montrant le Paganisme de ce Dieu Carmel de Tacite & de Suetone; mais le Carme Laurent Ange Espin, ne souffrit point cette vérité: il publia à Sarragoce un Ecrit qu'il intitula avec faste, & avec insulte, *Ruina Idoli Carmelitici quod somniavit Reverendiss. P. Fr. Hermenigildus à S. Paulo.* Cet Ecrivain audacieux ne soutint pas sa fierté; on le vit réduit au silence par le Marquis d'Agropoli, qui fit imprimer à Seville l'an 1678 un Ouvrage où il montra d'une maniere très-solide & pleine d'érudition, que le Pere Hermenigilde de Saint Paul son bon Ami soutenoit la bonne cause. Les Carmes lui en voulurent du mal, & pour contenter leur passion avec plus d'adresse (20), ils firent un procès à ce Marquis sur ce qu'il avoit rejetté le prétendu Haubert de Seville. Ils le déférérent à l'Inquisition comme complice de Papebroch Ecrivain François, disoient-ils, & gagé pour écrire contre l'Espagne. Ils prétendirent qu'il avoit trahi l'Espagne, & que sa faute étoit un vrai crime de leze majesté. *Neque scimus*, inquiunt, *utrum major sit audacia quod homo Francus* (qualem me fingunt) *eo stylo utatur contra scriptores Hispanos, quam quod Agropolitanus Marchio homo mere laicus, scriptis suis ignorantia plenis, patriæ honorem prodat, favens auctori Franco, quem novit conductum ut scribat contra Hispaniam .... quod grave Marchionis illius dilectum est, perduellionis etiam crimine exaggeratum, adeoque facit eum sacro Tribunali delatabilem, sicut eum delatamus in præsentiarum, una cum Papebrochio, ut eorundem peccatorum complicem* (21). C'est ce qu'ils firent l'an 1691: & l'on voit par-là que les qualitez les plus éminentes ne mettent pas à couvert des persécutions monachales; car on ne peut pas avoir plus de titres de grandeur qu'en a ce Marquis. Les voici en partie: je ne puis pas les rapporter tous; un *etcetera* que vous allez voir m'en empêche. *Gaspar de Mendoza, Ihannes de Segovia & Peralta, Eques Ordinis de Alcantara, Marchio de Mondexar, Comes Tendiliæ, & utroque titulo ex Primatibus Hispaniæ; nec non Marchio de Valbermosæ & Agropoli, Dominus Provinciæ de Almoguera, Toparcha Oppidorum Corpæ, Meci, Fuentonobiliæ, Lorancia, Aunionis, Vianæ, &c.* Notez que son Ouvrage fut publié en Espagnol à Seville, & qu'il a été traduit en Latin par le Pere Papebroch Jésuite d'Anvers, & non pas François comme le prétendent très-ignoramment les Délateurs. Cette Traduction Latine a été imprimée à Anvers l'an 1698. Voiez les Journalistes d'Utrecht (22).

(18) Tacit. Hist. *Libro II, Cap. LXXVIII.*

(19) Sueton. *in* Vespasiano, *Cap. V.*

(20) *Eodem astu contra Marchionem mihi consentientem procedunt; eamdem quidem prætendentes causam, reapse verò stomachantes quòd suum Laurentium Espin conatum Carmelo vindicare pro ætate Vespasiani decorem indebitum, fecerit obmutescere.* Dan. Papebrochius, *Præf. ad* Examen Divinitatis quam in Carmelo Vespasianus consuluit.

(21) *Idem, ibidem.*

Le Marquis d'Agropoli réfute les Carmes entre autres raisons par un Argument pris de la personne de Vespasien; car il cite (23) plusieurs Auteurs qui ont cru que cet Empereur est le sanglier de la forêt, dont David avoit parlé par un esprit prophétique (24). Il dit qu'on le nomme *Cæsor piorum* dans les Vers Sibyllins, & que lui & son fils Titus sont les types de l'Antechrist, au sentiment de Malvenda. Quelle apparence, conclut-il, que le vrai Dieu ait honoré de ses Réponses un tel personnage? Il réfute solidement Marcellus Donatus (25) qui avoit cette opinion.

(22) *Au mois de Sept. & d'Octob.* 1698, *pag.* 730 *& suiv.*

(23) Exam. Divinitatis, *Art. XXV.*

(24) *Au* Pseaume LXXIX, *Vers.* 15.

(25) Marc. Donatus, Schol. in Histor. Roman.

(*E*) *Il y a bien de l'apparence que les mensonges ...... contribuérent beaucoup au succès de son entreprise.*] On fit courir des copies d'une Lettre de l'Empereur Galba à Vespasien, par laquelle celui-ci étoit constitué le dépositaire de la vengeance de celui-là, sans compter que Galba y témoignoit un grand desir que Vespasien secourût la République. On fit aussi courir le bruit que Vitellius avoit résolu de transporter en Syrie les Légions d'Allemagne, & en Allemagne les Légions de Syrie. *Plurimum captis contulerunt, jactatum exemplar epistolæ, veræ sive falsæ, defuncti Othonis ad Vespasianum, extrema obtestatione ultionem mandantis, & ut Reip. subveniret, optantis, simul rumor dissipatus, destinasse Vitellium victorem permutare hiberna legionum, & Germanicas transferre in Orientem ad securiorem mollioremque militiam* (26). Ces deux choses, qui étoient sans doute une invention fabuleuse des ennemis de Vitellius, produisirent un grand effet en faveur de Vespasien. La Lettre prétendue de Galba passoit pour une espéce de Testament qui donnoit une prétention légitime à Vespasien. Les Légions de Syrie, qui se plaisoient à séjourner dans un climat si agréable, & qui se faisoient une idée affreuse des neiges & des glaces de la Germanie, furent facilement entraînées dans le parti d'un Empereur, qui empêcheroit ce changement des quartiers d'hyver. Les Syriens accoutumez à ces Légions eussent été bien fâchez qu'on leur en eût donné d'autres tirées d'un païs barbare (27). Cela les encourageoit à favoriser Vespasien. C'est le destin des Révolutions: il faut les aider par mille Ecrits supposez, & par de fausses allarmes jettées dans l'esprit des peuples. Sans cela de mille il n'en réussiroit pas deux.

(26) Sueton. *in* Vespasiano, *Cap. VI.*

(27) *Voiez* Tacite, Hist. *Libro II, Cap. LXXIX.*

(*F*) *Il fit en sorte qu'une partie de ses extorsions fussent imputées à sa concubine Cænis.*] Xiphilin en abrégeant Dion Cassius retrancha beaucoup de choses qui étoient sans doute très-importantes; mais, si je ne me trompe, il n'en usa pas ainsi à l'égard des faits qui concernoient cette concubine: il me semble qu'il les retint tous. On voit dans son Abrégé en quel tems elle mourut (28). On y voit que Vespasien l'aima tendrement, & qu'il lui fut redevable du grand pouvoir qu'il acquit, & des grands thrésors qu'il amassa. Elle vendoit les Charges de Robe, celles d'Epée, & celles de Religion, & les Réponses mêmes de Vespasien. Personne ne perdoit la vie à cause de son argent sous cet Empereur; mais plusieurs se garantirent de la mort par le moien de leur bourse. C'étoit Cænis qui recevoit toutes ces sommes, & l'on soupçonna avec beaucoup de vraisemblance qu'elle les prenoit au su & au gré de Vespasien. L'Historien observe que deux choses le portérent à parler de cette femme, prémierement elle eut beaucoup de fidélité, & en second lieu une mémoire tout-à-fait heureuse (29); car voici la Réponse qu'elle fit à Antonia sa maîtresse (30), qui lui avoit fait écrire quelque chose de secret touchant Sejan pour être communiqué à Tibere, & qui lui avoit ordonné de l'effacer tout aussitôt, afin d'éviter tous les inconvéniens de la découverte: *C'est en vain que vous me donnez cet ordre; car ceci & toutes les autres choses que vous me dites, s'attachent si fermement à ma mémoi-*

(28) Xiphilin. *in* Vespasiano, *pag. m.* 221.

(29) Ἐμνημόνευσα δὲ αὐτῆς ὅτι τε πιστοτάτη ἦν καὶ ὅτι μνήμης ἄριστα ἐπεφύκει. *Cujus propterea mentionem feci quod maxima fide excellenti memoria fuit.* Idem, ibid.

(30) *Mere de l'Empereur Claude. Voiez la Rem.* (C) *de l'Article* ANTONIA *l'aînée.*

se disculper; car ceux mêmes, qui auroient cru qu'il ne savoit pas le trafic qu'elle faisoit de toutes les Charges, lui eussent compté pour une faute très-honteuse cette ignorance. Il fut le prémier qui mit un impôt sur l'urine (*m*). On a dit ailleurs (*n*) quelque chose touchant certaines guérisons miraculeuses dont il a passé pour auteur. Il mourut le 24 de Juin 79, après un Régne de dix ans moins six jours, & à l'âge d'un peu plus de soixante & neuf ans. Il ne faut pas oublier qu'il fit paroitre beaucoup de modération envers ceux qui l'offensoient (*o*), & qu'il répandit beaucoup de présens, & beaucoup de graces sur les Beaux-Esprits, & sur ceux qui cultivoient les beaux Arts (*p*). Il n'eut jamais honte de la médiocrité de sa prémiere condition, & il se moqua des vains efforts de quelques Généalogistes qui vouloient le faire descendre d'un des compagnons d'Hercule (*G*). Il aimoit trop les plaisanteries, & il les poussoit jusques aux manieres des boufons, & ne faisoit nul scrupule de se servir des paroles les plus sales. Il se servoit fort souvent de ce tour d'esprit pour éluder les justes reproches à quoi l'exposoient son avarice, & la rigueur de ses exactions (*H*).

(*m*) Sueton. *in* Vespasiano, Cap. XXIII.

(*n*) *Dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Juin* 1686, *Art. I, pag.* 630.

(*o*) Sueton. *in Vespas.* Cap. XIII, *& sequent.*

(*p*) Sueton. *in* Vespasiano, *Cap. XVIII.*

VIGE-

mémoire, qu'elles n'en peuvent être effacées (31). J'ai admiré cela en elle, dit l'Historien (32). Avouons que cette Réponse étoit digne d'avoir place dans les Ecrits de cet Auteur; mais reconnoissons en même tems qu'elle n'alloit point au fait. Elle ne pouvoit être juste qu'au cas qu'Antonia eût souhaité d'abolir toutes les idées de sa Lettre. Or ce n'étoit point son souhait, ni son intention; elle ne vouloit abolir que les témoignages extérieurs de son secret, & ce qui eût pu le découvrir d'une maniere à former des preuves: elle ne se défioit point de Cænis, & ne craignoit point les dénonciations purement verbales, & destituées de l'appui de l'écriture. A quoi servoit donc de dire qu'en effaçant, qu'en bissant la Lettre, on ne feroit rien qui pût prévenir l'inconvénient contre lequel Antonia vouloit prendre des précautions? La bonne mémoire de Cænis n'eût pas empêché qu'Antonia ne se tirât d'inquiétude, en sachant que ce qu'elle avoit écrit ne subsistoit point. Notez que Cænis avoit été affranchie par cette Dame, & qu'elle étoit son Secrétaire. Vespasien l'entretint dans sa maison avant qu'il se mariât, & la renvoia lors qu'il se fut marié; mais il la reprit après la mort de sa femme, & peu s'en falut qu'il ne la traitât comme son épouse. *Post uxoris excessum, Cænidem Antoniæ libertam, & a manu dilectam quondam sibi, revocavit in contubernium: habuitque etiam Imperator pene justæ uxoris loco* (33). Quand elle fut morte, il prit plusieurs concubines (34), ce qui marquoit qu'aucune autre ne lui paroissoit suffire à remplir la place de celle-là, & qu'il faloit recourir au nombre pour compenser le dommage qu'il avoit souffert par la perte d'une seule favorite. On observe comme un témoignage de l'orgueil ou de l'incivilité de Domitien, que Cænis au retour d'un voiage le voulant baiser selon sa coutume, il lui présenta sa main à baiser (35).

(31) Xiphilin. in Vespasiano, *pag. m.* 221.

(32) Τοῦτό τε οὖν αὐτῆς ἐθαύμασα. Id igitur in ea admiratus sum. *Idem, ibid.*

(33) Sueton. *in* Vespasiano, *Cap. III.*

(34) *Idem, ibid. Cap. XXI.*

(35) Cænidi patris concubinæ ex Istria reversæ osculumque ut assuerat offerenti manum præbuit. *Idem, in* Domit. *Cap. XII.*

(*G*) *Il se moqua des vains efforts de quelques Généalogistes qui vouloient le faire descendre d'un des compagnons d'Hercule.*] La plupart de ces gens-là sont d'une impudence prodigieuse (36), & pour peu qu'un Favori, ou qu'un Ministre d'Etat, se veuille laisser piper, ils lui offrent une extraction toute telle qu'il la voudra. Un Surintendant des Finances n'a qu'à choisir, & pourvu qu'il ait envie de récompenser largement les faiseurs d'Arbres Généalogiques, il descendra, s'il veut, des anciens Troiens.

Tunc licet à Pico numeres genus, altaque si te
Nomina delectant, omnem Titanida pugnam
Inter majores ipsumque Promethea ponas:
De quocunque voles proavum tibi sumito libro (37).

Le „Granadin Pegnafiel Contreras, . . . non content de „nommer . . . . cent dix-huit successions depuis Adam „jusques à Philippes Troisiéme, en fait voir cent vingt „& une du mesme principe jusqu'au Duc de Lerme, „pour qui il composa ce bel Ouvrage. Ce n'a pas esté „sans donner, comme les autres, dans les reliques de la „vieille Troye, où il trouve, avant même sa destruc-„tion, deux freres, Ilus & Assaracus, du premier des-„quels il fait sortir le Roy d'Espagne, & de l'autre son „Excellence, qui est une parenté assez éloignée: aussi la „rend-il bien plus proche par les lignes maternelles, qu'il „a semblablement dressées. Et pource qu'il n'y avoit pas „d'apparence de laisser un Duc si bien apparenté sans „Souverainetez, il met Enée entre ses aieuls. . . . . . . „Il couche de suite, un peu après Enée, ce Brutus qu'on „veut avoir donné le nom à la Grand' Bretagne (38)". Il n'y avoit pas moins de fourbes, ni moins de dupes anciennement, qu'il y en a aujourd'hui. Si Vespasien l'avoit voulu on auroit dressé de telle sorte l'Arbre Généalogique de la Maison Flavia, que les plus grands noms de l'ancienne Rome y auroient eu une place, ou en ligne masculine, ou en ligne feminine. On y auroit vu:

Stanteis in curribus Æmilianos,
Et Curios jam dimidios, humerosque minorem
Corvinum, & Galbam auriculis nasoque carentem?
. . . .
Fumosos equitum cum dictatore magistros (39).

On y auroit vu ce Murranus qui fut tué au tems d'Enée, & qui étoit le rejetton des plus anciens Rois du païs Latin.

Murranum hic, atavos & avorum antiqua sonantem
Nomina, per regesque, actum genus omne Latinos,
Præcipitem scopulo, atque ingentis turbine saxi
Excutit (40).

(36) *Confèrez ci-dessus, Rem. (C) de l'Article* PINET.

(37) Juven. Sat. VIII, *Vers.* 131.

(38) La Moche le Vayer, Discours de l'Histoire. *Tom. II, pag.* 160, 161.

(39) Juvenal. Sat. VIII, *Vers.* 3.

(40) Virgil. Æneid. *Libr. XII, Vers.* 529.

Il y eut des gens qui s'efforcérent de prouver que les fondateurs de la ville de Reate, & un Héros dont on voioit le monument dans une rue de Rome, & qui avoit accompagné Hercule, étoient aussi les fondateurs de la Famille de Vespasien; mais cet Empereur fut le prémier à se moquer de leur travail, il ne cacha jamais la petitesse de sa condition, & il en parloit même souvent. *Mediocritatem pristinam neque dissimulavit umquam, ac frequenter etiam præ se tulit. Quin & conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exstat, via Salaria, referre, irrisit ultro* (41). Il n'est pas étrange que pour flatter un Empereur on ait entrepris un tel travail généalogique, puis qu'on fit encore plus pour un homme qui n'étoit que simple Questeur d'Auguste. Je parle d'un Quintus Vitellius. On lui prouva par un Livre fait exprès (42), que ses ancêtres avoient régné dans tout le païs Latin, & qu'ils rapportoient leur extraction à *Faunus* Roi des Aborigines, & à Vitellia, qui avoit été honorée en divers lieux comme une Déesse. Cependant, selon plusieurs autres Ecrivains, les Vitellius descendoient d'un affranchi, ou même d'un savetier (43). On ne sauroit croire combien il y avoit de familles qui se vantoient d'un commencement beaucoup plus ancien que le fameux siege de Troie. Les Glabrions se disoient issus d'Enée (44). La pieuse Paule si célèbre dans les Ecrits de Saint Jerôme se disoit issue d'Agamemnon: & cette Généalogie fut marquée dans son Epitaphe composée par Saint Jerôme:

Scipio quam genuit, Pauli fudere parentes

Gracchorum Soboles, Agamemnonis inclyta proles

Hoc jacet in tumulo (45).

Synesius Evêque de Cyrene au commencement du V Siecle se disoit issu d'Hercule, & soutenoit que les archives de Cyrene contenoient les preuves de cette extraction (46). Il n'est pas inutile de marquer ces choses; car elles montrent que notre siecle ne surpasse pas en cette espéce de chimeres l'antiquité la plus vénérable (47). Il nous fournit d'autre côté un exemple qu'on peut mettre en paralléle avec celui de Vespasien. Lisez ces paroles de Naudé: *Le Cardinal Mazarin*, dit-on (48), „se mocqua il y a plus de „cinq ans, en présence de personnes d'honneur & de „probité, desquelles je l'ay sceu, d'un certain Flatteur „qui vouloit tirer l'origine de la Famille & des Armes de „Mazarin, de ces vieux Consuls Romains *T. Geganius* „*Macerinus, M. Geganius Macerinus II. Proculus Geganius* „*Macerinus, M. Geganius Macerinus III.* dont l'ancienne „Chronique de *Haloander*, *Panuinius*, en ses fastes & les „autres Historiens Romains font mention, és années à *Re*-„*gifugio* XVIII. & *ab urbe condita* CCCVII. CCCXIV. „& CCCXVII. Et qu'il fit menacer, quasi en mesme „temps, un certain Prestre d'Avignon nommé *Thomas* „*Bonnet* de le faire mettre à la Bastille, s'il publioit, con-„tre les defenses qu'il luy en avoit desja faites plusieurs „fois, une Généalogie ou Histoire *di Casa Mazarini*, „parce qu'il en disoit des merveilles sans les prouver, au „moins legitimement, ny sans attacher par titres authen-„tiques beaucoup de Familles illustres dont il parloit, les „unes avec les autres".

(41) Sueton. *in* Vespasiano, *Cap. XII.*

(42) Sueton. *in* Vitellio, *Cap. I.*

(43) *Idem, ibid. Cap. II.*

(44) Herodian. *Libr. II, Cap. III, pag. m.* 70.

(45) Hieronym. Epist. ad Eustochium Virginem, *pag. m.* 514.

(46) *Voiez les* Dissertations *de* Balzac, *à la fin du* Socrate Chrétien, *pag.* 63, 64.

(47) *Voiez les* Caracteres de la Bruyere, *au Chapitre de* quelques usages, *pag. m.* 599. *Voiez aussi la Rem. (H) de l'Article* BZOVIUS.

(48) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 26, 27. *Ce Livre fut fait l'an* 1649.

(*H*) *Il aimoit trop les plaisanteries . . . . . ne faisoit nul scrupule de se servir des paroles les plus sales . . . . pour éluder les reproches . . . . . de ses exactions.*] S'y étant accoutumé dans sa condition privée, il auroit eu bien de la peine à s'en abstenir sur le thrône; car la passion des bons mots est une des plus incurables que l'on puisse avoir. Il est néanmoins tout-à-fait indigne d'un grand Monarque, de s'abaisser aux plaisanteries burlesques comme faisoit Vespasien. *Super cœnam autem, & semper alias comissimus, multa joco transigebat. Erat enim dicacitatis plurimæ & sic scurrilis ac sordidæ, ut ne prætextatis quidem verbis abstineret. Et tamen nonnulla ejus facetissima exstant, in quibus & hoc: Menstrium Florum, consularem, admonitus ab eo plaustra potius quam plostra dicenda, die postero* Flaurum *salutavit. Expugnatus autem à quadam, quasi amore sui deperiret, cum productæ pro concubitu sestertia quadraginta donasset: admonente dispensatore quemadmodum summam rationibus vellet referri*, Vespasiano, *inquit*, adamato (49).... *Maxime tamen dicacitatem in deformibus lucris affectabat: ut invidiam aliqua cavillatione dilueret, transferretque ad sales* (50). Croit-il faire oublier par des railleries l'oppression que l'on sentoit sous ses maltotes?

(49) Sueton. *in* Vespasiano, Cap. XXII.

(50) *Idem, ibid. Cap. XXIII.*

VIGERIUS (MARC) Cardinal du titre de sainte Marie au delà du Tibre, étoit de Savone. Il fut tiré du Cloitre des Cordeliers par Jules II, pour être élevé au Cardinalat. Ensuite il fut fait Evêque de Preneste, & Archiprêtre de l'Eglise du Vatican. Il avoit enseigné la Théologie dans Padoue, & dans Rome. Il mourut le 18 de Juin 1516, à l'âge de soixante & dix ans, & fut enterré sans Epitaphe à sainte Marie au delà du Tibre (a). Il fit plusieurs Livres, & un entre autres pour montrer que la tunique de Jesus-Christ étoit inférieure à la lance de Longin (*A*).

(a) *Tiré de l'Athenæum Romanum du Jésuite* Augustin Oldoini, *pag.* 481.

(*A*) *Il fit plusieurs Livres, & un entre autres pour montrer que la tunique de Jesus-Christ étoit inférieure à la lance de Longin.*] L'occasion de cet Ouvrage est singuliere. Bajazet Empereur des Turcs aiant deux Reliques très-précieuses, savoir la tunique sans couture de Jesus-Christ, & la lance qui avoit servi à percer le cœur du Messie, fit présent de cette lance au Pape, & garda pour lui la tunique (1). Là-dessus il s'éleva une Dispute dans l'Italie, pour savoir si le présent fait au Pape valoit mieux que ce que le Grand-Seigneur s'étoit réservé. On examina soigneusement si le goût d'un Prince Turc étoit bon quand il s'agissoit de juger du prix des Reliques. Notre Vigerius fut chargé de faire voir que le Sultan n'étoit point sur ces matieres un fin connoisseur, puisque la tunique sans couture devoit céder le haut bout à la lance de Longin. En effet, la lance pénétra jusques au cœur, elle fut teinte du sang le plus vital; mais la tunique ne toucha que les parties extérieures. Bartholin a fait mention de ceci. *Insedit hæc opinio*, dit-il (2), Marco Vigerio *Episcopo Prænestino & Cardinali Senogalliensi in Controversia quam jussu æqualium suorum de præstantia & dignitate lanceæ Longini Pontifici Romano à Turcarum Imperatore missæ, præ tunica inconsutili, quam ipse* Baiazetes *sibi reservarat, olim ipse conscripsit, post à* Simone Begnio *Modrusiensi Episcopo per prælum Ascensianum typis divulgatam.* Tractatu quarto *fol.* 10. *primas lanceæ defert, quia,* non extrema solum, ut tunica, sed sanctissimi corporis medium attigit & nobilissima; vel forte loca cordis; & ipsum attigit cor; ad quæ in morte Christi omnis vigor vitalis humoris, in exhausto corpore reliqui, ut ad arcem muniendam, & ad proprium domicilium se contulerat: qua forte de causa sanguis defluxit & aqua per lanceam. *Postea paucis interjectis:* Ferrum autem aqua perfusum est, quam de fonte intimi cordis eduxit, & de micanti mucrone rubens & sanguinolentum spiculum regio sacerdotalique sanguine cruentatum exstitit.

(1) *Voiez l'Article d'*INNOCENT VIII, *Remarque* (*F*).

(2) Thomas Bartholinus, Dissertat. de latere Christi, *pag.* 21, 22.

Calvin n'avoit pas ouï parler de ce présent de Bajazet; car il n'en dit rien dans l'endroit où il observe que le fer de cette lance se trouve en quatre lieux différens, si l'on en croit les Papistes (3). Il n'oublie pas dans ce même Livre que les Turcs se vantent d'avoir la tunique. Voici ses paroles (4): „ De la robbe qui estoit tissue de haut en bas sans cousture, „ sur laquelle fut jetté le sort, pource qu'elle sembloit plus „ propre a esmouvoir les simples a devotion, il s'en est trouvé plusieurs. Car a Argentueil, pres Paris, il y en a une: „ & a Trier une autre. Et si la bulle de saint Saluador en „ Hespaigne, dit vray, les Chrestiens par leur zele inconsideré ont fait pis, que ne firent les gendarmes incredules. „ Car iceux n'oserent la deschirer en pieces: mais pour l'espargner, mirent le sort dessus: & les Chrestiens l'ont despecée pour l'adorer. Mais encor que respondront ilz au „ Turc, qui se moque de leur folie, disant qu'elle est entre „ ses mains? Combien qu'il n'est ja mestier de les faire plaider contre le Turc. Il suffist qu'entre eux ilz vuident leur „ debat. Ce pendant nous serons excusez de ne croire n'a „ l'un n'a l'autre, de peur de ne favoriser à l'une des parties „ plus qu'a l'autre, sans cognoissance de cause. Car cela seroit contre toute raison".

(3) Calvin, Inventaire des Reliques, *pag. m.* 29.

(4) *Là-même, pag.* 31, 32.

Oldoini vous donnera cette Liste des Ecrits de notre Vigerius, *Apologiam contra Pisanum Conciliabulum scripsit, & libellum unum decachordum Christianum prænotatum, & alterum de ferro lanceæ, & Christi indumentis, eorumque dignitate* (5). Je laisse la Liste des Livres non imprimez (6).

(5) August. Oldoinus, *in* Athenæo Romano, *pag.* 481.

(6) *Elle est dans* Oldoini, *ibid.*

VIGILANTIUS, Curé d'une Paroisse du Diocese de Barcelone en Espagne, étoit Gaulois de Nation (*A*), & vivoit vers le commencement du V Siecle. Il composa quelques Livres où il fit paroître quelque zêle de Religion; mais s'étant laissé séduire par l'amour des louanges, & presumant trop de ses forces, & aiant aquis plus de politesse de style (*B*), que d'intelligence

(*A*) *Il étoit Gaulois de Nation.* Gennadius l'assûre formellement (1); mais on l'accuse de se tromper, & l'on se fonde sur saint Jerôme qui a donné à Vigilance l'épithete *Calaguritanus. Fuit ipse natione Hispanus, patriâ Calaguritanus ut idem S. Hieronymus tradit, ex quo Gennadius redarguitur* (2). J'aimerois mieux me fonder sur saint Jerôme pour justifier Gennadius; car un homme qui a fait mention de plusieurs monstres, & qui a dit nommément que Geryon est né en Espagne, *triformem Geryonem Hispaniæ prodiderunt* (3), & qui ajoûte que la seule Gaule n'en avoit jamais eu, & qu'elle avoit toûjours abondé en braves gens, & en personnes éloquentes; mais que tout d'un coup Vigilantius s'est élevé, & a combattu l'esprit de notre Seigneur: un homme, dis-je, qui arrange de la sorte ses périodes, veut-il que l'on croie que cet Hérétique est né en Espagne, & non dans les Gaules? Il est certain que si l'on vouloit signifier que Vigilantius étoit Gaulois, & qu'il n'étoit pas Espagnol, on s'exprimeroit comme saint Jerôme. *Cætum describit Virgilius; triformem Geryonem Hispaniæ prodiderunt. Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortissimis & eloquentissimis abundavit. Exortus est subito Vigilantius, seu verius Dormitantius, qui immundo spiritu pugnet contra Christi spiritum* (4). Voici un autre passage où saint Jerôme marque plus expressément la patrie de Vigilance, & avec une précision qui ne permet pas de douter qu'il ne le fasse natif du païs qu'on nomme présentement Cominge. *Nimirum respondet generi suo* (Vigilantius) *ut qui de latronum & convenarum natus est semine: quos Cn. Pompeius, edomitâ Hispaniâ, & ad triumphum redire festinans de Pyrenæi jugis deposuit, & in unum oppidum congregavit; unde & Convenarum urbs nomen accepit. Hucusque latrocinetur contra Ecclesiam Dei: & de Vectonibus, Arrebacis, Celtiberisque descendens incurset Galliarum Ecclesias, portetque nequaquam vexillum Christi, sed insigne diaboli. Fecit hoc idem Pompeius, etiam in orientis partibus; ut Cilicibus & Isauris piratis, latronibusque superatis, sui nominis inter Ciliciam & Isauriam conderet civitatem. Sed hæc urbs hodie servat scita majorum, & nullus* IN EA ORTUS *est Dormitantius. Galliæ* VERNACULUM HOSTEM *sustinent, & hominem moti capitis, atque Hippocratis vinculis alligandum, sedentem cernunt in Ecclesia* (5). Pourquoi donc, demandera-t-on, s'est-il servi de l'épithete *Calaguritanus*, & cela d'une maniere qui témoigne qu'il prend ce mot au même sens que s'il eût voulu marquer le païs natal de Quintilien (6)? Pour toute Réponse à cette difficulté je vous renvoie au savant Mr. de Marca; je ne doute point qu'il ne la lève pleinement dans une Dissertation que je n'ai point lue, & que je connois seulement par ces paroles de Mr. l'Abbé de la Roque: „ Comme ce n'est pas un deshonneur à un homme d'estre „ d'un pays qui en a produit de méchans, & qu'un Historien est obligé de dire toûjours la verité, M. de Marca „ dans un discours qu'il fait sur la Patrie de Vigilantius, que „ ce monstre a deshonorée par ses erreurs, corrige la be„ veuë que presque tous les Historiens ont faite touchant „ cet Heretique, en faisant voir qu'il n'est pas de *Calaguris* „ ville d'Espagne, mais de *Calaguri* petite Bourgade pro„ che la Ville de S. Bertrand dans le Diocese de Comenge. „ C'est ce que Baronius n'a pas bien sceu, & que l'on peut „ seurement corriger dans le nouveau Dictionnaire de M. „ Moreri (7)". Je laisse les Observations d'Hadrien Valois contre St. Jerôme. Ce savant Critique montre (8) que ce Pere s'est contredit, vu que la situation des lieux ne souffre point que les mêmes gens descendent des Vectons (9), des Arebaces, des Celtiberes, & des voleurs que Pompée rassembla: le Pere Pagi promet de répondre en faveur de St. Jerôme aux Objections de Mr. Valois (10), & il dit par avance qu'au lieu de *Vectonibus* il faut lire, non pas *Veronibus* (11), mais *Vasconibus*. Cette Correction ne levera point les difficultez à l'égard d'*Arebacis Celtiberisque*. Cela soit dit en passant.

(1) *Vigilantius presbyter natione Gallus.* Gennadius, de Script. Eccles. *Cap. XXXV.*

(2) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 40.

(3) Hieronym. Epist. adv. Vigilant. *pag. m.* 548.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Idem, ibid. pag.* 551.

(6) *Idem, ibid. pag.* 549.

(7) Journal des Savans *du 31 Mars* 1681, *pag.* 129 *Edition de Hollande dans l'Extrait des* Opuscules de Mr. de Marca, *publiez pour la premiere fois l'an* 1681.

(8) Hadrian. Valesius, Notit. Galliar. *p.* 157.

(9) *On Vettons.*

Notez que le Jurisconsulte Jaques Valdes a conjecturé que l'épithete *Calaguritanus* a pu être prise de quelque ville des Gaules; car il ne veut point convenir que Vigilance soit Espagnol. *Galius*, dit-il (12), *à Gennadio* de Script. Eccles. *dicitur, & quamvis Calagurritanus à B. Hieronymo nuncietur* in princ. adversus Vigilantium, *& à Varenio* 5. tom. anno 406. *& Pamplonensem dicat Mariana* de Reb. Hisp. libr. 4. c. 20. *tamen non Hispanum appellant, sed potius videntur Gallum nunciare, cum tunc monstra Galliæ nasci hæreticorum dixerint, & potuit esse Calagurritanum aliud oppidum Galliæ, vel ibi presbyterum fuisse, ut Barchinonæ, non tamen natum.* Dans un autre endroit il allegue saint Jerôme qui témoigne que l'Espagne n'a point produit d'autre Hérétique que Priscillien (13).

(10) Pagi, Lettre à Mr. l'Abbé Nicaise, *datée du 1 d'Octobre 1696: elle fut d'abord imprimée in* 4. *& puis dans les* Nouvelles de la Rep. des Lettres, *Mois de Juillet* 1699.

(11) *C'est la Conjecture de Mr. Valois* Notit. Galliar. *pag.* 157.

(12) Jacobus Valdesius, de Dignitate Hispaniæ, *Cap. IX, num.* 13, *pag. m.* 204.

(*B*) *Plus de politesse de style.*] C'est ainsi que l'on peut traduire avec Mr. du Pin (14) le *lingua politus* de Gennadius. Je remarque cela afin qu'on voie plus d'opposition entre saint Jerome & Gennadius. Celui-là dit que Vigilance écrivoit très-mal: *Miseruntque libros per fratrem Sisinnium quos inter crapulam stertens evomuit. . . . Est quidem imperitus & verbis & scientia, & sermone inconditus, ne vera quidem potest defendere* (15). Gennadius, qui savoit ce jugement de saint Jerôme, n'a pas laissé de reconnoitre que Vigilance avoit un langage poli. Il a voulu dire sans doute, non pas que cet Hérétique parloit poliment, & écrivoit grossiérement, mais que l'on trouvoit de la politesse dans ses Ecrits. Il juge donc de

(13) *Regio enim Hispana ut B. Hieronymus, c.* 17 *in Esaiam, inquit, monstra hæreticorum non generavit & unum partum Priscilliani ut abortivum & impium sibi mater procul à se abdicavit, pariterque ablegavit.* Idem, ibid. Cap. XIX, num. 72, *pag.* 398.
(14) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. *Tom. III, pag.* 158 *Edition de Hollande.*
(15) Hieron. adverf. Vigilant. *pag. m.* 550.

gence de l'Ecriture, il expliqua mal l'une des viſions du Prophete Daniel, & débita quelques autres bagatelles qu'il falut mettre au Catalogue des Hérétiques (*a*). St. Jerôme le réfuta (*b*). C'eſt ainſi que Gennadius a parlé de ce perſonnage, d'où l'on peut conjecturer qu'il n'approuvoit guere la véhémence avec laquelle ſaint Jerôme a écrit contre Vigilantius; car on diroit, à entendre ſaint Jerôme, que ce Prêtre étoit le plus maudit Hérétique qui ſe pût voir (*C*). Les Proteſtans n'en jugent pas de la ſorte, ils ſe perſuadent que Vigilantius condamnoit avec raiſon les vœux de Virginité, l'uſage des cierges aux ſépulchres des Martyrs, les honneurs qu'on rendoit aux Saints, les prieres que l'on faiſoit pour les morts, & les Aſſemblées nocturnes de dévotion, &c. Il ſe commettoit du mal dans ces Aſſemblées, & il falut faire enfin ce que Vigilantius conſeilloit (*D*); il falut les ſupprimer, & l'on donna une autre forme à cette eſpece de dévotion. Il ſe mêla peut-être quelque reſſentiment perſonel dans l'ardeur que ſaint Jerôme témoigna; car il avoit été difamé comme fauteur d'Origene par Vigilantius, & cela à l'inſtigation de Ruffin (*E*). Il avoit donné des

(a) *Expoſuit pravè ingenio ſecundam viſionem Danielis, & alia locutus eſt frivola quæ in catalogo hæreticorum neceſſariò ponuntur.* Gennadius, de Scriptor. Eccleſiaſt. *Cap. XXXV.*

(b) *Tiré de* Gennadius, de Script. Eccleſiaſt. *Cap. XXXV.*

de lui tout autrement que ſaint Jerôme, & il eſt plus digne de foi; car quand on réfute un homme avec l'aigreur qui éclate dans l'Ecrit de ſaint Jerôme, on n'avoue presque jamais qu'il écrive bien, on tâche de l'expoſer de toutes parts au mépris de ſes Lecteurs.

(C) *On diroit, à entendre ſaint Jerôme, que ce Prêtre étoit le plus maudit Hérétique qui ſe pût voir.*] Il le traite de Samaritain & de Juif, d'homme puant à qui il faloit couper la langue, & de monſtre furieux qu'il faloit lier. *Ais, Vigilantium, qui κατ' ἀντίφρασιν hoc vocatur nomine, nam Dormitantius rectiùs diceretur: os fœtidum rurſum aperire, & putorem ſpurciſſimum contra ſanctorum martyrum proferre reliquias; & nos, qui eas ſuſcipimus, appellare cinerarios & idololatras, qui mortuorum hominum oſſa veneremur. O infelicem hominem, & omni lacrymarum fonte plangendum, qui hæc dicens, non ſe intelligat eſſe Samaritanum, & Judæum* (16). . . . . . . *O præcidendam linguam à medicis, immò inſanum curandum caput: ut qui loqui neſcit, diſcat aliquando reticere. Ego vidi hoc aliquando portentum, & teſtimoniis ſcripturarum, quaſi vinculis Hippocratis, volui ligare furioſum: ſed abiit, exceſſit, evaſit, erupit, & inter Hadriæ fluctus, Cottiique regis alpes in nos declamando clamavit. Quidquid enim amens loquitur, vociferatio & clamor eſt appellandus* (17). Il nomme les paroles de Vigilantius un vomiſſement très-impur d'ivrogne (18). Il dit dans un autre endroit que la conduite des Sectateurs de ce perſonnage n'eſt pas tant leur propre action, que celle des Diables qui habitent en eux. *Quales nuper ſub magiſtro cerebroſo in Gallia pullularunt qui baſilicas martyrum declinantes nos qui ibi orationes ex more celebramus, quaſi immundos fugiunt. Hoc autem non tam illi faciunt quàm habitantes in eis dæmones, fortitudinem & flagella ſancti cineris fugientes* (19). Il le dit nommément de Vigilance, *Sentio, ſentio, infeliciſſime mortalium, quid doleas, quid timeas. Spiritus iſte immundus, qui hæc te cogit ſcribere, ſæpè hoc viliſſimo tortus eſt pulvere, immò hodieque torquetur: & qui in te plagas diſſimulat, in ceteris confitetur* (20). Notez que l'Evêque de Vigilance aquieſçoit à la doctrine de ce Prêtre. Saint Jerôme le trouve mauvais, il auroit voulu qu'avec une verge de fer on eût briſé ce vaiſſeau de terre (21).

S'il y a beaucoup d'excès dans ces invectives, je ne penſe pas qu'il y en ait moins dans la deſcription que ſaint Jerôme nous donne des opinions de Vigilance. Je croi qu'on lui faiſoit la même injuſtice que l'on fait aux Proteſtans. Il desapprouvoit l'honneur religieux que l'on rendoit aux Reliques, & là-deſſus on l'accuſa d'avoir en horreur & la mémoire & les oſſemens des Martyrs, & de s'éloigner de leurs ſépulchres comme d'un lieu rempli de charognes. Mais qui ne ſait la différence qui ſe rencontre entre haïr une choſe, & ne lui point rendre un culte de Religion? Je ne ſaurois croire que les ſentimens de Vigilance à l'égard du célibat fuſſent tels qu'on les repréſente. Sans doute il ſe contentoit de dire que le mariage doit être permis aux Eccleſiaſtiques, & qu'il ne faut point s'engager par vœu à la continence. Pour rendre odieuſe cette doctrine, on divulgua qu'il condamnoit & qu'il déteſtoit le célibat, & qu'il regardoit comme inhabiles au ſacerdoce ceux qui n'avoient point de femme. On broda encore cette fauſſe gloſe, on ſoutint que ſelon lui il faloit donner des preuves inconteſtables d'un mariage conſommé & fructifiant, lors qu'il s'agiſſoit de l'ordination, & qu'il ne faloit pas s'y préſenter ſans être ſuivi d'une épouſe qui fût groſſe, ou qui portât ſon enfant entre ſes bras. Il n'y a nulle apparence qu'il fît pratiquer, ou qu'il enſeignât, de telles ſottiſes. Que voulez-vous donc que l'on juge, ou de la bonne foi de ſaint Jerôme, ou de celle des Délateurs qui lui aprirent des nouvelles de cet Hérétique? Conſidérez bien les paroles de ce ſaint Docteur. *Proh nefas, Epiſcopos ſui ſceleris dicitur habere conſortes* (Vigilantius); *ſi tamen Epiſcopi nominandi ſunt, qui non ordinant diaconos, niſi priùs uxores duxerint, nulli cœlibi credentes pudicitiam, imò oſtendentes quàm ſanctè vivant, qui malè de omnibus ſuſpicantur. Et niſi prægnantes uxores viderint Clericorum, infantesque de ulnis matrum vagientes, Chriſti ſacramenta non tribuunt* (22). Il répete la même choſe à la fin de ſon Ouvrage (23). Pour peu que l'on eût continué les broderies, on auroit imputé à Vigilance une diſcipline qui renouvelloit le *jus trium liberorum* en faveur des Eccléſiaſtiques, je veux dire qui accordoit des exemptions, & des privileges, aux Clercs dont les femmes n'avoient pas été ſteriles. On eût ſoutenu que les ſtatuts de ſa diſcipline aſſignoient les meilleures Prélatures, & les plus beaux Bénéfices, non pas à ceux qui avoient le plus de vertu, & le plus de ſcience, mais à ceux qui avoient le plus d'enfans.

(16) Hieron. Epiſt. ad Riparium, pag. m. 543.

(17) *Ibidem, pag.* 545.

(18) Eructaret immundiſſimam crapulam. *Ibid. Conferez ce que deſſus Citat.* (5).

(19) *Idem*, in Iſaiam Cap. LXXV. *Apud* Baron. *ad ann.* 406, *num.* 43.

(20) *Idem*, Epiſt. adv. Vigilant. *pag.* 558, 559.

(21) *Miror ſanctum Epiſcopum, in cujus parochiâ eſſe presbyter dicitur, acquieſcere furori ejus, & non virgâ Apoſtolicâ, virgaque ferreâ confringere vas inutile, & tradere in interitum carnis, ut ſpiritus ſalvus fiat.* Idem, Epiſt. ad Riparium, *p.* 545.

(22) Hieron. adv. Vigilant. *pag. m.* 549.

(23) *Tota nocte vigilabo, & ſocius illius, immò diſcipulus, vel magiſtris, qui niſi tumentes uterus viderint feminarum, maritos earum Chriſti miniſteriis arbitrantur indignos.* Idem, ibid. *pag.* 564.

On eût dit qu'il ſoumettoit à des peines canoniques les Clercs mariez qui ne pouvoient pas montrer des héritiers iſſus de leur corps. On eût ſoutenu qu'à l'égard même des laïques il renouvelloit tous les anciens réglemens du Paganiſme, qui attachoient au célibat une eſpece de flétriſſure, & un dommage réel. On eût divulgué cent autres choſes de cette nature.

(D) *Il ſe commettoit du mal dans ces Aſſemblées, & il falut faire enfin ce que Vigilantius conſeilloit.*] En ce temslà c'étoit la coutume de paſſer les nuits dans les Egliſes lors qu'on célébroit certaines ſolennitez. La jeuneſſe profitoit de cette occaſion pour des parties de galanterie, & il ſe trouvoit des femmes qui ſe prévalant de la conjoncture ſe plongeoient dans l'impureté, ce qu'elles n'auroient pu faire ſi elles étoient demeurées dans leurs logis. Il eſt donc certain que Vigilance condamnoit avec raiſon ces Aſſemblées nocturnes, qui fourniſſoient tant d'occaſions de pécher. Voiez ce que je rapporte dans la Remarque (*D*) de l'Article THESMOPHORIES. Saint Jerôme ne nia point que ces veilles ne fuſſent accompagnées de pluſieurs deſordres; mais il ſoutint que cela ne prouvoit pas qu'on les dût rendre plus rares: il allégua que ceux qui péchoient dans ces rencontres trouveroient bien ſans cela le moien de ſe ſouiller; qu'on ſe prévaut plus ſoigneuſement d'une occaſion qui ne ſe préſente que rarement: & que les veilles du jour de Pâques n'étoient point exemtes de ces coups d'impudicité; & qu'ainſi il faudroit les abolir ſi les raiſons de ſon Adverſaire étoient bonnes; mais qu'après tout, quoique les méchans abuſent des choſes, il ne s'enſuit pas que l'on en doive abolir l'uſage. Je rapporte ſes paroles. *Error autem & culpa juvenum, viliſſimarumque mulierum, qui per noctem ſæpè deprehenditur, non eſt religioſis hominibus imputandus; quia & in vigiliis Paſchæ tale quid fieri plerumque convincitur: & tamen paucorum culpa non præjudicat religioni: qui & abſque vigiliis poſſunt errare vel in ſuis, vel in alienis domibus. Apoſtolorum fidem Judæ proditio non deſtruxit. Et noſtras ergo vigilias malæ aliorum vigiliæ non deſtruent: quin potiùs pudicitiæ vigilare cogantur, qui libidini dormiunt. Quod enim feciſſe bonum eſt, non poteſt malum eſſe, ſi frequenter fiat: aut, ſi aliqua culpa vitanda eſt, non ex eo, quod ſæpè, ſed ex eo quod fit aliquando, culpabile eſt. Non vigilemus itaque diebus Paſchæ: ne expectata diu adulterorum deſideria compleantur; ne occaſionem peccandi uxor inveniat, ne maritali non poſſit recludi clave. Ardentius appetitur quidquid eſt rarius* (24). Il ſeroit facile de montrer qu'il y a du Paralogiſme dans chacune des raiſons de ſaint Jerôme, mais il me ſuffit de dire que l'événement les réfuta, & juſtifia Vigilance; car on abolit enfin ces Aſſemblées nocturnes, afin de faire ceſſer les impuretez qui s'y commettoient (25). On ſe ſouviendra ici d'un Mandement que Mr. l'Archevêque de Paris fit publier l'an 1697, pour remedier à un ſemblable deſordre. Obſervons par occaſion que les Aſſemblées des fidelles dans les Baſiliques des Martyrs furent expoſées à un autre inconvénient. On y apportoit dequoi faire bonne chere, on s'y enivroit. Cet abus régnoit encore dans l'Afrique au tems de ſaint Auguſtin (26); mais on l'avoit déja aboli en pluſieurs autres endroits. La corruption de l'homme eſt ſi grande, qu'elle trouve juſques dans les exercices de la dévotion une ample matiere de ſe produire.

(E) *Il avoit été difamé comme fauteur d'Origene par Vigilantius, & cela à l'inſtigation de Ruffin.*] Vous trouverez les preuves de tout ceci dans Baronius; vous y verrez que Ruffin étant à Jeruſalem diſpoſa Vigilantius à être mal avec ſaint Jerôme (27). Vous y verrez que Vigilance depuis ſa ſortie de la Paleſtine médiſoit de ſaint Jerôme par tout. *Dimiſiſti Ægyptum & cunctas provincias reliquiſti in quibus ſectam tuam liberâ plerique fronte defendunt, & elegiſti me ad inſectandum qui omnia contra Eccleſiam dogmata reprehendo, & publica voce condemno* (28). Vous y verrez que cette Secte de Vigilance n'a point de rapport aux opinions particulieres qu'il débita depuis dans les Gaules, mais aux médiſances qu'il faiſoit courir contre ſaint Jerôme, qu'il accuſoit d'Origéniſme, pour lui imputer une conduite inégale (29), & un procédé aſſez ordinaire aux zélateurs. Ils condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. D'ailleurs, vous y trouverez que ce ſaint Docteur nioit qu'il eût accuſé d'Héréſie Vigilantius. *Unde adverſus Ruffinum, illum in ſe concitantem, ipſemet Hieronymus hæc ait:* (*) In Vigilantii nomine quid ſomnies, neſcio. Ubi enim eum ſcripſi hæreticâ apud Alexandriam communione maculatum; Da librum, profer epiſtolam; nuſquam omnino reperies, & *inferiùs;* Ego in Vigilantio tibi reſpondi. Eadem

(24) Hieron. adv. Vigil. *pag.* 557, 558.

(25) *Voiez l'Article* THESMOPHORIES, *Citat.* (37).

(26) *Voiez* l'Epître LXIV de Saint Auguſtin. *Il dit dans le Chap. XXVII du VIII Livre* de Civitate Dei, *que les plus ſages n'apportoient point leur ſouper aux Egliſes des Martyrs. Voiez auſſi le II Chapitre du VI Livre de ſes* Confeſſions, & St. Ambroiſe, Libr. de Helia & Jejunio, *Cap. XVII.*

(27) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 41, *ex* Hieronymi Apologia II.

(28) Hieron. Epiſt. LXXV, *apud* Baron, *ibid. num.* 42.

(29) *St. Jerôme déclamoit beaucoup contre les Origeniſtes.*

(*) *Hieron. Apolog.* 2.

des marques d'estime à Vigilantius que Paulin lui avoit recommandé (*c*). Ce fut lors que Vigilantius fit un voiage à Jérusalem. Un tremblement de terre qui arriva pendant qu'il étoit dans la Terre sainte lui fit tant de peur, qu'il se sauva tout-à-fait nud à une Eglise (*F*). En sortant de ce païs-là il fut voir l'Egypte (*d*), & quand il fut de retour en Occident, il sema ses opinions dans les Gaules. Sa Secte ne fut pas de longue durée: l'irruption des Barbares la fit périr; l'irruption, dis-je, que les Barbares firent peu après en ce païs-là, & dont les erreurs de cet Hérétique furent la cause, si l'on en croit l'Annaliste de l'Eglise (*G*). Je n'ai que deux fautes à objecter à Mr. Moreri (*H*).

(*c*) *Voiez la derniere Remarque.*

(*d*) Hieron. Epist. LXXV.

Eadem enim accusabat, quæ tu posteà & amicus laudas, & inimicus accusas. *Nimirùm quòd ille diceret sanctum Hieronymum Origenis errores sectari; nam subdit:* Scio à quo illius contra me rabies concitata sit, novi cuniculos tuos. *hæc Sanctus Hieronymus. Agebat enim id astutè Ruffinus, ut esset qui Origenis hæresis accusaret Hieronymum, qui ipsum Ruffinum & alios omnes Origenistas ejusdem Origenis errorum simularet; ipsumque talionis pœnam subire cogeret, ut quem in Origenistas ipse gladium exacuerat, in sua se præcordia convertisse non ignoraret* (30). J'ai rapporté (31) un passage où saint Jerôme se plaint que Vigilance le décrioit entre la Mer Adriatique & les Alpes. Concluez de tout ceci qu'il étoit possible qu'un ressentiment personel enflammât le zéle que l'on témoigna pour la vérité.

(30) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 41, *ex* Hieronymi Apologia II.

(31) *Dans la Remarque* (*C*) *Citation* (17).

(*F*) *Il se sauva tout-à-fait nud à une Eglise.*] Saint Jerôme lui reprocha cette fraieur, & le mauvais spectacle qu'il donna de sa vergogne aux yeux des fideles. *In hac provincia cum subitus terræ motus, noctis medio omnes de somno excitasset, ut prudentissimus & sapientissimus mortalium, nudus orabas, & referebas nobis Adam & Euam de paradiso. Et illi quidem apertis oculis erubuerunt, nudos se esse cernentes, & verenda texerunt arborum foliis; tu & tunicâ, & fide nudus, subitoque timore perterritus, & aliquid habens nocturnæ crapulæ, sanctorum oculis obscœnam partem corporis ingerebas, ut tuam indicares prudentiam* (32). Notez qu'il l'accuse éternellement comme ici d'être un ivrogne.

(32) Hieron. adv. Vigilant. *pag. m.* 559.

(*G*) *Les erreurs de cet Hérétique furent la cause, si l'on en croit l'Annaliste de l'Eglise.*] C'est de Baronius que je veux parler. Lui & cent autres Ecrivains célébres se sont fait un lieu commun de donner les Hérésies pour la cause des plus grands fleaux de la justice de Dieu, je parle des fleaux qui châtient indiféremment les Sectateurs de l'erreur, & ceux qui l'ont combatue; car par exemple les malheurs, dont les Gaules furent accablées, ne firent pas plus de quartier aux Orthodoxes qu'aux Disciples de Vigilantius. Tous les Partis se plaisent à faire valoir ce lieu commun, sans se souvenir que les Païens s'en servirent contre les prémiers Chrétiens (33). Quoi qu'il en soit, citons les paroles de Baronius: elles nous apprennent que les Livres de saint Jerôme ne firent point taire les Sectateurs de Vigilance, & qu'il falut que Dieu emploiât bien d'autres machines pour réprimer cette Hérésie. *Porrò quod posthac siluerit infamis hæresis, nec amplius ad multa sæcula audita fuerit: haud sciat brevem illam Hieronymi scriptionem esse veritam, ut caput tollere amplius ausa non fuerit. Non enim ea est natura hæreticorum, ut victi cedere sciant, & dent manus ratione convicti: sed prostrati licèt, pertinaciori audaciâ surgunt, restituuntque acriora certamina. Sed unde accidit ut sileret? audi:* (*) Terribilis Deus in consiliis super filios hominum, *vocavit gentes ab extremis terræ: immisitque in Gallias, in eamque potissimum partem grassari fecit, in qua hæresis nefanda plantata est: adeo ut sub barbarico gladio magis de vitæ tutela contendere, quàm de dogmatibus licuerit disputare. Creduntur autem è barbaris illi esse sublati, quorum nulla umquam fuit posteà vox audita. Ecce tibi quid soleant vehere secum, vel post se ducere hæreses, clades nimirùm provinciarum; quod multis exemplis sæpe omnibus sæculis, & hoc ipso infeliciùs contigit demonstrari* (34). Les amis de Vigilance ne pourroient-ils pas soutenir, que les Gaules furent ainsi affligées pour n'avoir pas embrassé les véritez qu'il leur annonçoit? Que leur opposeroit-on? Il en faudroit venir à cette Thése, *j'ai raison, vous vous trompez.* Mais chacun ne tiendra-t-il pas ce langage? n'a-t-il pas autant de droit qu'un autre à la pétition du principe, si une fois elle passe? Il n'est donc rien de plus frivole que les réfléxions de Baronius.

(33) *Voiez la Article* VERGERIUS, *Remarque* (*E*).

(*) *Psalm.* 95.

(34) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 52, *pag. m.* 330.

(*H*) *Je n'ai que deux fautes à objecter à Mr. Moreri.*] La I consiste en ce qu'il dit que *saint Paulin avoit entretenu* Vigilance *malade à Barcelonne.* C'est se tromper quant au lieu. Car voici les paroles de saint Paulin rapportées par Baronius (35): *Vigilantius quoque noster in Campania, & antequam ad nos veniret. & postquam pervenit vi febrium laboravit, & ægritudini nostræ qui & ipse sociale membrum erat, salatico* (36) *dolore compassus est.* On ne voit point là que saint Paulin ait *entretenu* Vigilance: on y voit seulement qu'ils furent tous deux malades en même tems. Je veux croire néanmoins que saint Paulin fit tout-à-fait bien les honneurs de la maison. Sa bonté, son honnêteté, sa piété, me le persuadent, & d'ailleurs il avoit beaucoup d'estime pour Vigilantius, & il l'avoit fort connu à Barcelonne (37). Il le recommanda à saint Jerôme; & sa Lettre fut efficace, comme il paroit par ces paroles de la Réponse, *S. Vigilantium presbyterum qua aviditate susceperim, melius est ut ipsius verbis quàm meis discas literis* (38). Saint Jerôme ajoûta foi au bon témoignage que l'on rendoit à Vigilance dans la Lettre de recommandation. Mais quelque tems après en écrivant contre cet homme, il marqua qu'il se repentoit de s'être fié à ce témoignage de Paulin. Rapportons cela un peu au long: *Credidi sancti presbyteri Paulini epistolis, & illius super nomine tuo non putavi errare judicium. Et licet statim acceptâ epistolâ, ἀσυνάρτητον sermonem tuum intelligerem: tamen rusticitatem & simplicitatem magis in te arbitrabar, quam vecordiam. Nec reprehendo sanctum virum: maluit enim apud me dissimulare quod noverat, quàm portitorem clientulum suis litteris accusare. Sed memetipsum arguo, qui alterius potiùs acquievi quàm meo judicio; & oculis aliud cernentibus, aliud schedulæ credidi, quam videbam* (39). La II faute de Mr. Moreri est de dire que Vigilance *traitoit d'illusions les miracles qui se faisoient aux tombeaux* des saints Martyrs. C'est calomnier Vigilance, & je m'étonne que Baronius ait avancé une telle calomnie, puis qu'il ne faloit pour la connoitre que considérer les paroles qu'il rapporte de saint Jerôme. *Idem nebulo respuens sanctorum reliquias addebat illud horrendum dictu, signa apud eas fieri solita, dæmonum esse præstigias* (40). C'est l'accusation atroce que Baronius intente à cet Hérétique, & voici comment il la prouve, *nisi forte in morem Gentilium, impiorumque Porphyrii & Eunomii has præstigias dæmonum esse confingas* (41). Il est visible que ces paroles de saint Jerôme témoignent que Vigilance ne nommoit pas prestiges du Diable les signes qui se faisoient sur les tombeaux des Martyrs. Saint Jerôme n'auroit pas parlé comme il a fait, s'il avoit vû ou dans l'Ecrit de son Adversaire, ou dans les Lettres dénonciatrices, l'opinion que Baronius impute à ce prétendu Hérésiarque. Il l'eût réfutée comme un sentiment positif de Vigilance, & non pas comme un subterfuge dont il suppose que l'on se pourroit servir. Quand on prévient une Objection, quand on parle ainsi à son Adversaire, *peut-être m'alléguerez-vous une telle chose, que sai-je si vous ne pretendez pas comme faisoient les Payens &c*, il est sûr que l'Adversaire n'a rien dit de tout cela. Notez que la calomnie de Baronius se trouve dans bien des Auteurs. Lindanus l'avoit déja avancée, je le cite pour faire voir son manque de jugement. *Porphyrius, Eunomius, Eustathius, Vigilantius, aliique Hagiomastiges sanctorum miracula ajebant esse dæmonum præstigias* (42). Prateolus adopte tout ce passage (43). Le Jésuite Gaultier (44) l'adopte aussi sous la caution de Prateolus. Mais ce qui me surprend davantage, est de voir que Mr. Godeau ait affirmé cette calomnie (45). C'est de lui que Mr. Moreri l'a copiée.

(35) Paulinus, Epist. I ad Severum, *apud* Baron. *ad ann.* 406, *num.* 40, *pag.* 324.

(36) *Quelques Manuscrits portent* locio.

(37) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 40, *pag.* 324.

(38) Hieronym. Epist. XIII. *apud* Baron. *ibid.*

(39) *Idem* Epistola *LXXV*, *apud eund.* Baronium, *ibid. num.* 41, *pag.* 324, 325.

(40) Baronius, *ibid. num.* 50, *pag.* 329.

(41) Hieron. adv. Vigilant. *apud* Baron. *ibid.*

(42) Lindanus, *in* Dubitantii Dialogo II, *pag. m.* 207.

(43) Prateolus, *in* Elencho Hæret. *pag. m.* 512.

(44) *In* Tabula Chronograph. *pag. m.* 372.

(45) Godeau, Histoire de l'Eglise, *à l'ann.* 406.

VILLAMARINI (ISABELLE) femme du Prince de Salerne. Voiez la Remarque (B) de l'Article CAPYCIUS.

VILLAREAL (EMANUEL FERNANDEZ) Auteur Plagiaire d'un Livre qui lui fit avoir une pension du Cardinal de Richelieu, fut brûlé à Lisbonne pour le Judaïsme (*A*). Il avoit été Consul de la Nation Portugaise à Rouen, & il fit un Livre contre Caramuel pendant qu'il y exerçoit cette Charge.

(*A*) *Auteur Plagiaire . . . . fut brûlé . . . . pour le Judaïsme.*] J'apprens de Mr. Le Laboureur toutes ces particularitez: il les rapporte en suite d'une Observation qu'il a faite contre les Généalogistes, qui ont débité, que le Cardinal de Richelieu descendoit du mariage de Guyonne de Laval avec François du Plessis. Il montre que c'est une fausseté, & *par consequent*, ajoûte-t-il (1), *il faut supprimer tout le Livre entier fait en Espagnol par un Portugais nommé Ville-Real, depuis brûlé pour le Judaïsme à Lisbonne, fameux Plagiaire qui le copia sur le Sr. du Chesne, pour faire descendre le Cardinal de Richelieu par l'alliance de Laval des Roys de Castille & de Portugal, & qui ne laissa pas de profiter d'une bonne pension.* Je m'étonne que Don Nicolas Antoine ne dise rien de la mort tragique de cet Ecrivain: il se contente de donner le Titre des deux Ouvrages dont j'ai fait mention dans le Corps de cet Article, & d'observer qu'ils furent écrits pendant que l'Auteur étoit à Rouen Consul des Marchands Portugais (2). Le prémier de ces deux Livres est intitulé, *El Politico Christiano, ò Discurso Politico de la Vida y Acciones del Cardinal de Richelieu* (3); & l'autre, *Anti-Caramuel* (4), *ò Defensa del Manifesto del Reino de Portugal.* Voiez les *Anti* de Mr. Baillet (5).

(1) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, Tom. II, *pag.* 303.

(2) Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hisp. *Tom.* I, *pag.* 267.

(3) *Il fut traduit en François & imprimé à Paris l'an* 1643 in 4. Idem, ibid.

(4) *Il fut imprimé à Paris l'an* 1643. Idem, ibid.

(5) *Au Tome VI, Article* CXVII. § 1. *dans l'Edition des* Jugemens des Sav. *de* Baillet, *de* 1725. *in* 4.

VILLAVICENTIUS (LAURENT) Religieux de l'Ordre de saint Augustin, & Prédicateur du Roi d'Espagne Philippe II, étoit né à Xerés dans l'Andalousie. Il avoit séjourné long-tems dans le Païs-Bas, & avoit même acquis à Louvain le grade de Docteur en Théologie, avant d'être appellé à la Cour, & de devenir Prédicateur du Roi d'Espagne (*a*). Il fit en 1561 la derniere visite de la Province de la basse Allemagne dont il étoit le Vicaire Général (*b*). Nous avons parlé ci-dessus (*c*) de quelques-uns de ses Ecrits, qui ne lui avoient coûté que la peine d'ôter des Ouvrages d'autrui ce qui ne sentoit pas assez le Catholicisme. On n'est pas certain que même de cette façon il ait eu part à tous les autres Ouvrages qui lui ont été attribuez. Il a fleuri jusqu'en 1581 (*d*).

(*a*) Andr. Schottus, Biblioth. Hispan. *pag.* 265.

(*b*) Elssius, Encomiastic. Augustin *pag.* 426.

(*c*) *Dans la Remarq.* (C) *de l'Article* HYPERIUS.

(*d*) Elssius, Encomiastic. Augustin *pag.* 426.

VILLEGAIGNON (NICOLAS DURAND DE) Chevalier de Malte, nâtif de Provins en Brie (*a*), servit long-tems sur les galeres, & se trouva en plusieurs expéditions navales, de sorte qu'aiant d'ailleurs quelque érudition (*A*), il se fit considérer comme un homme de mérite, & fut pourvu de la Vice-Amirauté de Bretagne sous le Regne de Henri II (*b*). Il se brouilla avec le Gouverneur du Château de Brest, & craignit les suites de ce différend (*c*). C'est pourquoi il s'avisa d'une entreprise qui sert souvent d'épisode dans les Ouvrages de Controverse, & qui n'a pas été omise par Mr. Maimbourg (*B*). Il résolut d'aller établir une Colonie dans le Bresil; & comme il savoit que l'Amiral de Coligni favorisoit la Religion Réformée, il lui fit entendre que son but étoit d'avancer le Regne de Dieu en ce païs-là, & d'y procurer un asyle aux fideles

(*a*) Theod. de Beze, Hist. Ecclesiast. *Liv. II*, *pag.* 158.

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Là même.*

(*A*) *Aiant d'ailleurs quelque érudition.*] „ Ce qui est „ assez rare dans les gens de sa condition, il estoit aussi très- „ habile dans la connoissance des Belles-Lettres, comme il „ paroist par la belle Description qu'il a faite en Latin de la „ malheureuse expédition d'Alger où il fut blessé en servant „ Charles-Quint qui estoit alors en paix avec la France (1)". Mr. Maimbourg met en marge que l'on voit cette Description dans le II Tome des Ouvrages Historiques que Schardius a recueillis. Il auroit pu dire qu'elle fut imprimée toute seule à Strasbourg l'an 1542 *in* 8 (2). Son Traité *de Bello Melitensi & ejus eventu Francis imposito*, fut imprimé à Paris chez Robert Etienne l'an 1553 *in* 4. La Croix du Maine rapporte que ce même Ouvrage fut imprimé en François, dans la même ville, la même année, chez Charles Etienne (3). Je dirai quelque chose ci-dessous des Ouvrages de Controverse de Villegaignon. Voici des paroles de Jean de Leri: *Je n'ouy jamais homme mieux parler de Religion, & Reformation Chrestienne, qu'il faisoit lors* (4).

(*B*) *Qui n'a pas été omise par Mr. Maimbourg.*] Ce qu'il en a dit dans le second Livre de son Histoire du Calvinisme a servi d'original au Continuateur de Mr. Moreri. J'aurois donc un droit tout particulier de l'examiner; mais je dois convenir que ce Continuateur n'a rien pris que je veuille contredire. J'observerai seulement, 1, Que les Editions de Hollande ont changé mal à propos l'an 1557 en 1558, touchant l'arrivée des Genevois à l'Ile de Colligni. 2. Que Mr. Moreri n'a pas eu raison de dire, que Villegaignon ne rentra dans la Communion Romaine qu'après son retour en France. Venons à Mr. Maimbourg. Son prémier mensonge est de dire que la division *se mit aussi entre les Protestans, & mesme entre les Ministres* (5); *car*, ajoûte-t-il, *les uns vouloient qu'on fist la Cene à la Romaine comme J. C. l'avoit faite avec des azimes, ou du pain sans levain; & les autres disoient qu'on la devoit faire à la Greque avec du pain levé. Ceux-cy vouloient qu'on retinst les cérémonies de l'Eglise Catholique; & ceux-là les rejettoient comme superstitieuses.* Il cite l'Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées, & c'est ce qui le confond, puisqu'on y trouve qu'il n'y eut que Villegaignon, & un Etudiant de Sorbonne, qui excitassent la querelle. „ Un nommé Jean „ Cointat estudiant de Sorbonne, aspirant secretement à je „ ne sçay quelle dignité episcopale aussi fantastique qu'estoit „ le Royaume de Villegagnon, estant venu le jour destiné „ pour celebrer la Cene, demanda où estoient les habillemens sacerdotaux, & commença de disputer du pain sans „ levain, qu'il disoit estre necessaire, & de messer de l'eau „ avec le vin de la Cene, avec autres questions semblables. „ Ce néanmoins la Cene fut administrée selon la simple ordonnance de Jesus-Christ, & comme elle est observée és „ Eglises reformées de France: mais le different ne laissa „ pas de croistre, voire jusques à ce poinct, que Richer „ faisant un baptesme, & condamnant la superstition qu'on „ y adjouste, Villegagnon dementit tout hautement le ministre, protestant de ne se trouver plus à ses sermons, & „ de n'adherer à la secte qu'il appelloit Calvinienne (6)". La seconde fausseté est de dire que le Ministre Richer soutint *contre les Calvinistes*, que JESUS-CHRIST *ne doit être ni adoré ni invoqué, & qu'en faite la Cene ou l'Eucharistie, en quelque maniere que l'on y reçoive le corps de Jesus-Christ, n'apporte aucune utilité à celui qui communie* (7). J'ai dit ailleurs (8) quels sont les dogmes particuliers que l'on impute à ce Ministre. Il est aisé de s'appercevoir qu'il n'enseignoit autre chose sinon que l'humanité de Jesus-Christ étant une créature ne doit être ni adorée, ni invoquée; mais cela ne signifie point que Jesus-Christ Dieu & Homme tout ensemble ne doive être adoré & invoqué (9). Si Pierre Richer avoit eu les sentimens que Mr. Maimbourg lui impute, Calvin l'eût fait déposer ignominieusement: & je ne sai même si l'on n'auroit pas voulu lui faire subir une peine plus rigoureuse; car on l'eût considéré comme un miserable Anti-Trinitaire: or nous savons qu'il a été regardé comme un bon Ministre de l'Evangile depuis son retour du Bresil (10). Notez que le Jésuite Gaultier ne lui attribue point quant à la Cene le sentiment monstrueux dont parle Mr. Maimbourg. La troisiéme fausseté est de dire, que continuant *à prêcher ses blasphèmes*, il fut dementi par Villegagnon (11). Celui que l'on cite dit nettement (12), que ce démenti ne regarde que la condamnation des superstitions que les Papistes ont ajoûtées au baptême (13).

Voilà comment le Ministre qui a répondu à Mr. Maimbourg eût dû critiquer cette partie de l'Histoire du Calvinisme: mais au lieu de s'y prendre de cette maniere, il s'est amusé à remarquer (14), 1, Que l'Amiral de Colligni jetta les yeux sur Villegaignon pour l'envoier préparer une retraite dans l'Amérique aux Réformez. 2. Que Villegaignon promit de leur accorder la liberté de conscience. 3. Qu'après avoir tenu sa parole pendant quelque tems, *il pendit, il noia, il precipita dans la mer tous ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie.* 4. *Qu'il enferma les autres dans une prison mouvante: c'étoit un vieu vaisseau pourri, desgarni de vivres & de munitions, dans lequel il renvoia ce qu'il put y faire tenir de Reformez.* Le prémier de ces quatre faits est démenti par Theodore de Beze, & par Jean de Leri, qui assûrent que Villegaignon fut le prémier qui donna cette ouverture à l'Amiral. Ils assûrent aussi qu'il promit de travailler de toutes ses forces à l'avancement du Regne de Dieu en ce païs-là, & qu'il se déclaroit hautement un bon Réformé. Cela ruïne le second fait, selon lequel Villegaignon est un Catholique qui promet de tolérer les Protestans. Le troisieme fait est un mensonge aussi condamnable pour le moins que ceux de Maimbourg; car il paroît par la Rélation de Jean de Leri, 1, Que Villegaignon ne punit de mort que trois Réformez qui retournérent dans son Ile après le départ des Genevois (15). 2. Qu'il n'osoit ou qu'il ne pouvoit empêcher que les Ministres ne prêchassent (16), ni user d'autorité à l'égard des Genevois (17). 3. Que s'il étoit rude & cruel, c'étoit ou envers les Sauvages, ou envers ses domestiques, ou envers ceux qui violoient ses defenses; la Religion ne faisoit rien à cela (18). Le quatriéme fait n'est pas moins faux que le précédent, puis que Jean de Leri assûre (19) que lui, & les autres qui s'en retournérent en France sur ce *vieu vaisseau*, traitérent avec le Maitre (20) pour les frais de leur passage, sans que Villegaignon s'en mêlât, & lors qu'ils étoient déjà hors de son Ile, & de sa Jurisdiction. Conférez avec ceci la Remarque (D) vers la fin. Disons encore que cet Adversaire de Maimbourg a mal glosé ce passage: *il se defit aisément de tous les Protestans qui ne voulurent pas suivre son exemple.* C'est assez avouer, dit-il, qu'il leur fut un cruel bourreau. Mais on verra ci-dessous (21) que Jean de Leri reconnoît, que pendant que la troupe Genevoise séjourna dans l'Ile de Colligny aucun François ne fut mis à mort, & que depuis qu'elle en fut partie, Villegaignon ne fit mourir que trois Protestans (22). Ils étoient du nombre des cinq qui après s'être embarquez avec Richer, Jean de Leri, &c., aimérent mieux retourner dans le Bresil, que de continuer leur Voiage. Or puis que Villegaignon sauva la vie aux deux autres, il semble qu'on puisse croire, ou que les trois ne furent pas mis à mort simplement, & absolument pour leur Religion, ou que les deux autres apostasiérent, ce que personne que je sache n'a observé. Qu'on n'aille pas dire que je me rens le défenseur de Villegaignon; n'en rapporte-je pas tout le mal qu'en dit Jean de Leri? Mais les Loix de l'Histoire ne souffrent pas que je garde le silence sur les faussetez qui ont été publiées contre qui que ce puisse être.

Au reste, si la matiere n'étoit trop grave & trop triste, pourroit-on se tenir de rire en lisant qu'un homme, aiant fait mourir tous ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie, chargea les autres dans un vaisseau? Qui dit tout n'excepte rien. Il faudroit pour trouver du sens dans ces paroles, que les autres eussent suivi *son apostasie*; mais rien n'est plus faux que cela: la suite du discours de cet Auteur en fait foi sufisamment. Il ne nous reste qu'à conclure qu'il a écrit avec une extrême précipitation, & sans savoir la plupart du tems ce qu'il disoit.

(1) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *Liv. II*, *pag.* 100. *Edit. de Hollande.*

(2) Du Verdier, Biblioth. Franç. pag. 909.

(3) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 343.

(4) Jean de Leri, Hist. d'un Voiage fait au Bresil, *Chap. VI*, *pag. m.* 58.

(5) Maimb. Hist. du Calvinisme, *Livr. II*, *pag.* 103.

(6) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II*, *pag.* 160.

(7) Maimb. Hist. du Calvinisme, *Livr. II*, *pag.* 103.

(8) *Dans la Remarq.* (C) *de l'Article* RICHER.

(9) *Voiez Mr. Saurin, à l'endroit que j'ai cité dans la Remarque* (C) *de l'Article* RICHER.

(10) *Voiez la Remarque* (A) *de son Article.*

(11) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *Livr. II*, *pag.* 104.

(12) Beze, Hist. Ecclesiast. *Liv. II*, *pag.* 160.

(13) *C'est-à-dire de mesler du sel & de l'huile avec l'eau.* Voiez Jean de Leri, Relation d'un Voiage, *Chap. VI*, *pag.* 73.

(14) Jurieu, Apolog. pour la Reformat. *Tom. I*, *pag.* 552.

(15) *Voiez la Remarque* (E).

(16) Leri, Relation d'un Voiage, *Cap. VI*, *pag.* 81.

(17) *Voiez la Remarque* (D).

(18) Leri, Relation, *pag.* 77 & *suiv.* item *pag.* 85.

(19) *Là même, Chap. VI*, *pag.* 54, & *Chap. XXI*, *pag.* 339.

(20) *Il n'étoit pas Breton comme* Beze *dit* Hist. Ecclesiast. *Livr. II*, *pag.* 160, *mais du Havre de Grace.*

(21) *Dans la Rem.* (E) *à la fin.*

(22) *Voiez la Rem.* (E).

fideles qu'on persécutoit en France. L'Amiral, cachant avec sa prudence ordinaire ce beau motif à Henri II, & ne lui représentant cette entreprise que du côté des utilitez qu'elle pouvoit apporter à son Roiaume, obtint à Villegaignon deux grands navires bien équipez, & la somme de dix mille livres (*d*). Ce Chevalier s'embarqua le 15 de Juillet 1555 (*e*), & arriva au mois de Novembre suivant à l'embouchure de la riviere de Ganabara, sous le 23 degré de latitude méridionale (*f*). Il tâcha de planter sa colonie dans la terre ferme; mais plusieurs raisons l'engagérent à se retirer dans une Ile (*g*) qu'il appella Colligni pour faire honneur à l'Amiral (*h*). Il fit paroitre un grand zêle pour la Religion Réformée (*i*); car la plupart de ceux qui l'avoient suivi en étoient, & n'avoient fait ce Voiage que sous l'espérance qu'il leur avoit donnée d'avancer l'œuvre de Dieu, & de leur procurer la liberté de conscience qu'Henri II leur ôtoit. Il écrivit à l'Eglise de Geneve par le retour de ses navires, pour demander des Ministres, & autres personnes qui pussent travailler utilement à l'instruction des Sauvages (*k*). Sa Lettre aiant été lue, on *rendit premierement graces à Dieu de l'amplification du regne de Jesus-Christ en pays si lointain*, & puis on choisit deux Ministres, Pierre Richier & Guillaume Chartier, qui lui furent envoiez avec quelques autres personnes propres à ses intentions (*l*). Ils partirent de Geneve le 10 de Septembre 1556 (*m*), & s'embarquérent à Honfleur le 19 de Novembre de la même année (*n*), & débarquérent à l'Ile de Colligni le 10 de Mars 1557 (*o*). Richier prêcha dès le même jour, & fut écouté par Villegaignon avec des marques d'un zêle extraordinaire (*p*). On célébra la Cene quelques jours après, & on le *vit* communier très-dévotement, après qu'il eut récité deux longues Prieres si ferventes qu'aucun Ministre n'en eût pu dicter de meilleures (*q*). On s'apperçut bientôt qu'il n'y avoit que du faste en tout cela, & qu'il ne cherchoit qu'à faire le Controversiste; car lui, & un certain Cointa qui avoit étudié en Sorbonne, se mirent à disputer sur la présence réelle. Ils soutinrent qu'encore que la transubstantiation & la consubstantiation fussent des doctrines absurdes, il étoit néanmoins vrai que le corps de Jesus-Christ se trouvoit *enclos* sous les signes de l'Eucharistie (*r*). On convint que cette dispute seroit donnée à décider aux Eglises d'Allemagne & à celles de France, & que le Ministre Chartier seroit renvoié en Europe pour les consulter (*s*). Villegaignon s'engagea à se soumettre à leur décision, & nommément à l'avis de Jean Calvin pour qui il faisoit paroitre beaucoup de respect (*t*) (*C*). Il forma de nouvelles chicaneries quand on fit la Cene pour la seconde fois, & au bout de quelques jours il déclara tout ouvertement qu'il avoit changé d'opinion (*v*); & sans attendre la Réponse *qu'il avoit envoié querir en France par le Ministre Chartier, il dit que* Calvin *estoit un meschant heretique* (*x*). Depuis ce tems-là on fit la Cene de nuit & à son insu, & quelques-uns lui firent dire qu'ils ne vouloient plus dépendre de lui (*y*). C'étoient ceux qui avoient pris parti à Geneve pour suivre les deux Ministres. Il ne se trouva pas assez fort pour les contraindre à suivre ses ordres, & se contenta de leur commander qu'ils fortifiassent de son Ile. Ils auroient pu lui desobéir impunément; mais ils trouverent plus à propos de s'en revenir (*D*). Ils s'embarquérent le 4 de Janvier 1558 (*z*), & arrivérent au Port de Blavet le 26 de Mai suivant (*aa*). La description des miseres & de l'horrible famine qu'ils souffrirent pendant ce voiage se trouve dans la Relation de Jean de Leri l'un d'eux. Villegaignon qui, à ce que disent quelques Ecrivains, fut cause de cette famine, leur avoit brassé une trahison encore plus déloiale dont ils échappérent heureusement (*E*). Il s'en revint lui aussi en France quelque tems après,

(*d*) Theod. de Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II, pag.* 159.

(*e*) *Là-même; mais selon la* Relation de Jean de Leri, *pag. m.* 3, *ce fut au mois de Mai.*

(*f*) Jean de Leri, Histoire d'un Voiage fait au Bresil, ...

(*g*) *Là-même, dans la Préface.*

(*h*) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II, pag.* 159. Leri, Chap. *VII, p.* 88.

(*i*) Leri, *Chap. I, pag.* 2 *& suiv.*

(*k*) *Là-même, pag.* 4.

(*l*) *Là-même, pag.* 5.

(*m*) *Là-même, pag.* 7.

(*n*) *Là-même, pag.* 8.

(*o*) Leri, *Chap. VI, pag.* 55.

(*p*) *Voiez l'Article* RICHER.

(*q*) *Vous les trouverez tout du long dans* de Leri, *pag.* 60. *& suiv.*

(*r*) Leri, *Chap. VI, pag.* 67.

(*s*) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II, pag.* 160.

(*t*) Leri, *Chap. VI, pag.* 68.

(*v*) *Là-même, pag.* 73.

(*x*) *Là-même, pag.* 76.

(*y*) *Là-même, pag.* 82.

(*z*) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II, Chap. XXI, pag.* 341.

(*aa*) *Là-même, Chap. XXII, pag.* 373.

(*C*) *Nommément à l'avis de Jean Calvin pour qui il faisoit paroitre beaucoup de respect.*] Calvin lui écrivit une Lettre par les deux Ministres qui lui furent envoiez. Villegaignon lui répondit en Latin, *& lui manda non seulement bien au long de tout son estat en general, mais particulierement il escrivit d'ancre de Bresil de sa propre main ce qui s'ensuit:* „ J'ajousteray le conseil que vous m'avez donné „ par vos Lettres, m'efforçant de tout mon pouvoir de ne „ m'en desvoyer tant peu que ce soit. Car de fait, je suis „ tout persuadé qu'il n'y en peut avoir de plus sainct, droit, „ ny entier. Pourtant aussi nous avons fait lire vos Lettres „ en l'assemblée de nostre conseil, & puis après enregis- „ trer, à fin que s'il advient que nous nous destournions du „ droit chemin, par la lecture d'icelles nous soyons rappe- „ lez, & redressez d'un tel fourvoyement (23) ". Jean de Leri ajoûte ceci: *Nicolas Carmeau qui fut porteur de ces Lettres..... en prenant congé de nous me dit, que Villegagnon luy avoit commandé de dire de bouche à monsieur Calvin, qu'il le prioit de croire qu'à fin de perpetuer la memoire du conseil qu'il lui avoit baillé, il le feroit engraver en cuyvre* (24). „ Je lui ai souventefois ouy dire ", c'est „ Jean de Leri qui parle (25), & reiterer ce propos: „ Monsieur Calvin est l'un des savans personnages qui ait „ esté depuis les Apostres: & n'ay point leu de docteur „ qui à mon gré ait mieux ny plus purement exposé & „ traitté l'Escriture saincte qu'il a fait". Theodore de Beze n'a pas oublié de dire, que Villegaignon *fit enregistrer au greffe de son Royaume imaginaire les Lettres qu'il avoit receuës de Geneve* (26). Il se trompe à la date de la Réponse de Villegaignon, il met le dernier de Fevrier 1557, au lieu du dernier de Mars (27); & puis qu'il venoit de dire que les Genevois arrivérent là le 7 de Mars 1557, il lui étoit facile de voir que la Réponse aux Lettres qu'ils apportérent ne pouvoit pas être datée du dernier de Fevrier 1557. Je ne remarque ceci que pour faire voir un exemple des bévues, où les distractions font tomber les plus grands Auteurs, & les meilleurs Correcteurs. Ceux du bas étage y sont moins sujets, néanmoins j'ai bien peur qu'il ne s'en trouve quelques-unes de cette espece dans ce Dictionaire.

(23) Leri, Relation d'un Voiage, *Chap. VI, pag.* 68.

(24) *Là-même, pag.* 69.

(25) *Là-même, pag.* 68.

(26) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II, pag.* 159.

(27) Leri, Relation d'un Voiage, *Chap. VI, pag.* 69.

(*D*) *Ils auroient pu lui desobéir impunément, mais ils trouvérent plus à propos de s'en revenir.*] Les Genevois lui aiant fait signifier que puis qu'il rejettoit l'Evangile, *Ils n'entendoient plus d'estre à son service*, il leur fit ôter *les deux goubelets de farine de racine*, qu'ils avoient accoutumé d'avoir chaque jour (28). Ils furent *bien aises par tel refus d'estre entierement hors de sa sujettion. S'il eust esté le plus fort, & qu'une partie de ses gens, & des principaux n'eussent tenu leur parti*, il eût essaié sans doute de les dompter par la force. Il voulut un jour mettre à la chaine Jean de Leri, & un autre, sous prétexte qu'en dépit de son ordonnance, ils étoient sortis de l'Ile sans permission: il fait semblant d'ignorer que son Lieutenant leur eût permis ce voiage. *Ils lui declarerent tout à plat qu'ils ne l'endureroient point & il fila doux* (29). La principale de leurs raisons fut qu'ils lui avoient fait savoir, *que puis qu'il avoit rompu la promesse qu'il avoit faite de les maintenir en l'exercice de la Religion Evangelique, ils n'entendoient plus rien tenir de luy..... Les principaux de ses gens estans de nostre religion*, c'est Jean de Leri qui parle (30), *& par consequent mal contens de luy à cause de sa revolte: si nous n'eussions craint que monsieur l'Amiral, lequel sous l'auctorité du Roi (comme j'ai dit du commencement) l'avoit envoyé, & qui ne le cognoissoit pas encores tel qu'il estoit devenu, en eust esté marri, avec quelques autres respects que nous eusmes, il y en avoit qui empoignans ceste occasion pour se ruer sur luy, avoyent grande envie de le jetter en mer. A fin, disoyent-ils, que sa chair & ses grosses espaules servissent de nourriture aux poissons.* Sur la fin du mois d'Octobre, il leur dit qu'il ne vouloit plus les souffrir, & leur commanda de s'en aller hors de son Ile (31). *Vray est*, ajoûte Jean de Leri (32), *que nous avions bien moyen de l'en chasser luy-mesme si nous eussions voulu: mais tant à fin de luy oster toute occasion de se plaindre de nous, que parce que outre les raisons susdites, la France & autres pays estans abruvez que nous estions allez pardela pour y vivre selon la reformation de l'Evangile, craignans de mettre quelque tache sur iceluy, nous aimasmes mieux obtemperant à Villegagnon, & sans contester davantage, luy quitter la place.*

(28) *Là-même, pag.* 80.

(29) Leri, Relation d'un Voiage, *Livr. VI, pag.* 81.

(30) *Là-même, pag.* 82.

(31) *Là-même, pag.* 83.

(32) *Là-même, pag.* 84.

Concluez de tout cela qu'un Auteur, que j'ai déja critiqué, n'étoit guere instruit des choses, lors qu'il disoit que Villegaignon les *enferma dans une prison mouvante*, & qu'ils *aimerent mieux s'embarquer dans un mauvais vaisseau sur le plus infidele de tous les elemens, que de demeurer plus longtems exposez à la fureur de ce tygre plus impitoyable, & plus infidele que la mer* (33).

(*E*) *Villegaignon qui, à ce que disent quelques Ecrivains, fut cause de cette famine, leur avoit brassé une trahison... dont ils échappérent heureusement.*] Theodore de Beze assûre qu'il fit ensorte que le Maitre de navire *n'eut pas le quart des vivres necessaires pour son voyage, esperant par ce moyen qu'ils mourroient de faim & de misere devant que d'arriver à port* (34). Mr. Jurieu affirme la même chose (35), mais Jean de Leri n'en dit rien: il savoit néanmoins autant que personne, & beaucoup mieux qu'eux, ce qui en étoit, & sûrement il n'étoit pas homme à ménager Villegaignon. Quant

(33) Jurieu, Apologie pour la Réform. *Tom. I, pag.* 553.

(34) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II, pag.* 160.

(35) Jurieu, Apologie pour la Réform. *Tom. I, pag.* 553.

(bb) Taffin, Etat de l'Eglise, pag. m. 580. à l'année 1558.

près, fans pourvoir à la défenfe de fon Fort de Colligni (*bb*). Les Portugais s'en rendirent maitres, & en transportérent à Lisbonne l'artillerie. Il fit la guerre à toute outrance par fa plume à ceux de la Religion depuis fon retour. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une maniere qui ne lui fut point avantageufe (*F*). Il mourut au mois de Décembre 1571 (*cc*), dans une *Commanderie de Malte* nommée *Beauvais* & fituée dans le *Gaftinois* proche de *Saint Jean de Nemours*, & *donna fi mauvais ordre à fes affaires tant durant fa maladie qu'auparavant, & fut fi mal affectionné envers fes parens*, qu'ils ne profitérent guere de fon bien, ni pendant fa vie, ni après fa mort (*dd*). Quelques-uns de fes Adverfaires ont avoué qu'il ne fe fouilla point avec les femmes fauvages de l'Amérique (*G*): c'eft un éloge que bien d'autres Gouverneurs n'ont pas mérité en pareils cas. Nous cotterons quelques fautes de Thevet (*H*).

(cc) Saint Romuald, Journal Chronol. Tom. I, pag. 442.

(dd) Leri, Relation d'un Voyage, pag. penult.

L'Addi-

Quant à l'autre perfidie, voici de quelle maniere il la rapporte: „ Non feulement Villegaignon nous envoya un congé figné de fa main: mais auffi il efcrivit une lettre au „ maiftre dudit navire, par la quelle il luy mandoit qu'il „ ne fift point de difficulté de nous repaffer pour fon esgard: Car, difoit-il frauduleufement, tout ainfi que je „ fus joyeux de leur venue, penfant avoir rencontré ce „ que je cerchois; auffi, puis qu'ils ne s'accordent pas „ avec moy, fuis-je content qu'ils s'en retournent. De „ maniere que fous ce beau prétexte, il nous avoit braffé „ la trahifon que vous orrez: c'eft qu'ayant donné à ce „ maiftre du navire un petit coffret envelopé de toile cirée „ (à la façon de la mer) plein de lettres qu'il envoyoit par „ deça à plufieurs perfonnes, il y avoit auffi mis un proces, qu'il avoit fait & formé contre nous & à noftre desceu, avec mandement expres au prémier juge auquel on „ le bailleroit en France, qu'en vertu diceluy il nous retinft & fift brufler, comme hérétiques qu'il difoit que „ nous eftions (36) ". La providence de Dieu fit tourner à l'avantage de ces bonnes gens cette infame trahifon. Celui qui les conduifoit *ayant eu cognoiffance à quelques gens de juftice* de Bretagne, *lefquels avoient fentiment de la Religion dont nous faifions profeffion: le coffret couvert de toile cirée, dans lequel eftoit ce proces, & force lettres addreffantes à plufieurs perfonnages, leur eftant baillé, apres qu'ils eurent veu ce qui leur eftoit mandé, tant s'en fallut qu'ils nous traitaffent de la façon que Villegagnon defiroit, qu'au contraire, outre qu'ils nous firent la meilleure chere qu'il leur fut poffible, encor offrans leurs moyens à ceux de noftre compagnie qui en avoyent affaire, prefterent-ils argent audit* conducteur, *& à quelques autres* (37). C'eft ici que je dois parler des trois Martyrs Proteftans que ce perfonnage fit mourir. Il y eut cinq perfonnes de la troupe Genevoife, qui aprés le prémier péril du naufrage aimérent mieux s'en retourner au Brefil, dans une barque qui leur fut donnée, que de demeurer dans le vaiffeau. Ils regagnérent avec beaucoup de peine la côte de l'Amérique, Villegaignon en fit noier trois pour caufe de Religion (38). Des perfonnes dignes de foi qui furent témoins de ce fupplice mirent par écrit la confeffion de ces patiens; & toute la procédure de Villegaignon (39). Cet Ecrit fut envoié par Jean de Leri *dès cefte mefme année* 1558 à Jean Crefpin Imprimeur, qui l'infera au V Livre des Martyrs (40).

(36) Leri, *Chap. XXI*, *pag.* 340.

(37) *Là-même, Chap. XXII, pag.* 377.

(38) *Là-même, Chap. XXI, pag.* 346.

(39) *Là même, Chap. XXII, pag.* 379.

(40) *Là-même, pag.* 380. *Voiez auffi* Theod. de Beze, Hift. Ecclefiaft. *Livr. II*, *pag.* 161.

(*F*) *Il fit la guerre...par fa plume à ceux de la Religion. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une maniere qui ne lui fut point avantageufe.*] Du Verdier Vau-Privas me fournit le Catalogue que vous allez voir: *Refponfe aux Remonftrances faictes à la Roine mere du Roy:* à Paris 1561, *in* 4. *Les Propofitions contentieufes entre le Chevalier de Villegagnon, & Jean Calvin, contenans la verité de la faincte Eucbariftie:* à Paris 1562 *in* 4. *Refponfe par le Chevalier de Villegagnon fur la réfolution des Sacremens de Jean Calvin:* à Paris 1562. *Refponfe aux Libelles & Injures publiées contre lui:* à Paris, & puis à Lyon 1561. *De Cœnæ controverfiæ Phil. Melancbth. judicio:* à Paris 1561 *in* 4. *Liber ad Articulos Calvinianos:* à Venife 1565. *De confecratione myftici Sacramenti, & duplici Chrifti oblatione adverfus Vannium Lutherologiæ Profefforem: de Judaici Pafchatis implemento adverfus Calvinologos: de poculo fanguinis Chrifti, & introitu in fancta fanctorum adverfus Bezam:* à Paris 1569 (41). *Ses Adverfaires de Religion contraire*, continue du Verdier, *ont efcrit des Libelles diffamatoires contre luy, comme la Suffifance de Maiftre Colas Durand. Item Efpouffette de fes armoiries & autres.* Voiez ci-deffus l'Article RICHER.

(41) Du Verdier Biblioth. Franc. *pag.* 909.

De tous les Livres qu'il publia je n'ai vu que ces troisci, *Ad Articulos Calvinianæ, de Sacramento Eucbariftiæ, traditionis ab ejus Miniftris in Francia Antarctica evulgatæ Refponfiones, per Nicolaum Villegagnonem Equitem Rhodium, ad Ecclefiam Chriftianam:* à Paris chez André Wechel 1560 *in* 4. *De cœnæ controverfiæ Philippi Melancbtonis judicio:* à Paris chez le même Wechel 1561 *in* 4. *Paraphrafe du Chevallier de Villegaignon fur la refolution des Sacremens, de Maiftre Jehan Calvin, Miniftre de Genefve:* à Paris chez le même Wechel 1561 *in* 4. On ne peut rien voir de mieux imprimé que ces trois Ouvrages.

(*G*) *Ses adverfaires ont avoué qu'il ne fe fouilla point avec les femmes fauvages de l'Amérique.*] „ (42) Afin de „ ne taire non plus ce qui eftoit louable que vituperable en „ Villegagnon, je diray en paffant, qu'à caufe de certains „ Normans, lefquels des long tems au paravant qu'il fuft „ en ce pays-la, s'eftoyent fauvez d'un navire qui avoit fait „ naufrage, & eftoient demeurez parmi les fauvages, où „ vivans fans crainte de Dieu, ils paillardoyent avec les „ femmes & filles (comme j'en ai veu qui en avoyent des „ enfans ja aagez de quatre à cinq ans) tant di-je pour reprimer cela, que pour obvier que nul de ceux qui faifoyent leur refidence en noftre ifle & en noftre fort n'en „ abufaft de cefte façon: Villegagnon, par l'advis du confeil fit deffenfe à peine de la vie, que nul ayant titre de „ Chreftien n'habitaft avec les femmes des fauvages. Il eft „ vray que l'ordonnance portoit, que fi quelques unes estoyent attirees & appellees à la cognoiffance de Dieu, „ qu'apres qu'elles feroyent baptizees, il feroit permis de „ les epoufer....... (43) Comme cefte loy avoit doublement fon fondement fur la parole de Dieu, auffi fut-elle „ fi bien obfervee, que non feulement pas un feul des gens „ de Villegagnon ni de noftre compagnie ne la transgreffa, „ mais auffi quoy que depuis mon retour j'aye entendu dire de lui, que quand il eftoit en l'Amerique il fe polluoit „ avec les femmes fauvages, je lui rendrai ce tefmoignage, „ qu'il n'en eftoit point foupçonné de noftre temps. Qui „ plus eft, il avoit la pratique de fon ordonnance en telle „ recommandation, que n'euft efté l'inftante requefte que „ quelques uns de ceux qu'il aimoit le plus lui firent pour „ un Truchement, qui eftant allé en terre ferme, avoit esté convaincu d'avoir paillardé avec une de laquelle il avoit ja autrefois abufé, au lieu qu'il ne fut puni que de la „ cadene au pied & mis au nombre des efclaves, Villegagnon vouloit qu'il fuft pendu. Selon doncques que j'en ay „ cogneu, tant pour fon regard que pour les autres, il estoit à louer en ce poinct ". J'ai cité ce long paffage pour avoir lieu de faire deux Notes. La I eft qu'il faut refréner févérement fa crédulité à l'égard des médifances. Combien y eut-il de gens qui crurent ce qui fut dit des impuretez de Villegaignon, & néanmoins le voici juftifié par le témoignage d'un homme qui, bien loin de l'épargner, eût débité avec joie toutes fes véritez defavantageufes? Ma II Obfervation eft, qu'il n'y a point de paffion plus incorrigible, ni plus brutale, que l'impudicité. Tous les Chrétiens favent que la Loi de Dieu leur interdit le commerce des femmes infideles: ils font élevez fous des Maximes qui infpirent de l'horreur pour ce commerce. Les Loix humaines qui le puniffent fortifient les impreffions de l'éducation. Cependant jufqu'où ne s'eft point portée la lafciveté des Chrétiens qui ont découvert le nouveau Monde? La laideur, la groffiéreté des femmes fauvages, a-t-elle pu refréner des gens qui portoient d'ailleurs le joug des Loix divines, & des Loix humaines? Ne fortons point de la Relation de Jean de Leri. Ne nous apprend-elle pas que des Normans fauvez d'un naufrage s'abandonnérent à cette efpece d'impureté, & qu'il falut que Villegaignon établît la peine de mort contre ceux qui fe plongeroient dans ce defordre, ce qui ne fut point capable d'arrêter la fougue d'un trucheman? Si nous confultions d'autres Relations, elles nous feroient favoir qu'il a falu recourir à la même peine, pour empêcher qu'on ne fe fouillât avec certains animaux amphibies, qui ont en quelque façon la figure d'une femme. Dépravation horrible, paffion indomptable, qui pouffe & au péché contre nature, & à celui de beftialité (44), & ce qui eft peut-être encore beaucoup plus furieux, au commerce avec des cadavres. Nous apprenons d'Herodote (45), qu'après qu'on eut fu en Egypte qu'un de ceux qui embaumoient les corps morts, s'étoit fouillé avec une femme morte depuis peu de tems, on gardoit trois ou quatre jours le cadavre des belles femmes avant que de le livrer à ces gens-là (46).

(42) Jean de Leri, *Chap. VI*, *pag.* 71.

(43) Jean de Leri, *Chap. VI*, *pag.* 71.

(44) *Voiez le Confeil d'Efope dans* Phedre, Fabl. XLII, *pag. m.* 49.

(45) Herodot. *Libr. II*, *Cap. LXXXIX.*

(46) Τοῦτο δὲ ποιεῦσι οὕτω τοῦδε εἵνεκα, ἵνα μή σφι οἱ ταριχευταὶ μίσγωνται τῇσι γυναιξί. λαμφθῆναι γάρ τινά φασι μισγόμενον νεκρῷ προσφάτῳ γυναικός· κατειπεῖν δὲ τὸν ὁμότεχνον. *Ea de caufa facientes, ne cum feminis ifti falinarii concumbant. Deprebenfum enim quemdam aiunt coeuntem cum recenti cadavere muliebri, delatumque ab ejufdem artificii focio.* Idem, ibid.

(*H*) *Nous cotterons quelques fautes de Thevet.*] Pofons d'abord ce fondement. On imprima en 1558 un Livre intitulé *des Singularitez de l'Amerique*, dreffé & difpofé par Mr. de la Porte fuivant les Mémoires de Frere André Thevet. Il conte dans cet Ouvrage (47) que Thevet arriva le 10 de Novembre 1555 au Cap de Frie, & quatre jours après à la riviere de Ganabara, d'où il partit le 31 de Janvier fuivant pour s'en retourner en France. Il s'enfuit de-là qu'il ment, lors qu'il affûre dans le XXI Livre de fa Cofmographie imprimée l'an 1575 (48), que les partialitez de quatre Miniftres de la Religion nouvelle, *le principal defquels* s'appelloit Richier, excitérent une fédition qui attira le dernier fupplice à quelques-uns des mutins; que les autres, & nommément Richier, fe fauvérent, & que *les fauvages irritez de cette tragedie* penférent mettre à mort ce qui reftoit. Il fe met du nombre de ceux qui coururent ce péril; *peu s'en falut*, dit-il, *qu'ils ne fe ruaffent fur nous.* Il dit dans un autre endroit (49) qu'il abandonna l'entreprife de convertir les Sauvages, tant parce qu'il n'étoit pas *bien verfé en leur langage*, que parce que les Miniftres de Calvin *entreprenoient cette charge, envieux*, ajoûte-t-il, *de ma deliberation.* Ces deux paffages montrent qu'il prétend avoir été en ce païs-là pendant que les Miniftres de Genève y étoient. Or c'eft un menfonge infigne; car ils n'y arrivé-

(47) *Voiez la Préface de* Jean de Leri, *qui cite le I, XXIV, XXV, & LX, Chapitre de ces* Singularitez.

(48) Thevet, Cofmographie Univerfelle, *Livr. XXI, folio* 909.

(49) *Là-même, Chap. VIII, folio* 925.

L'Addition que j'ai à faire à son Article est curieuse, & concerne deux exploits de l'an 1560, l'un de guerre, & l'autre de controverse, qui lui firent peu d'honneur (*I*). J'ajoute aussi qu'un Ecrivain qui le méprisoit fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache (*K*). Ce fut de publier bientôt les Mémoires de la Vie de Villegaignon, & de ses principaux Parens (*ee*).

(*ee*) La Popeliniere, Histoire des Histoires, pag. 451.

arrivérent qu'au mois de Mars 1557, & il en étoit parti le 31 de Janvier 1556. Lui-même réfuteroit ceux qui voudroient dire qu'il y fit un autre voiage, écoutez bien ces paroles: *Et m'esbahis qui a incité ledit Calvin de me taxer en une Apologie qu'il a fait imprimer à Geneve, comme l'un des premiers qui assista à la mort, & subsequement desdits Ministres que feit faire le Seigneur de Villegaignon, les faisant precipiter au par fond des abismes de la mer, veu qu'il y avoit trois ans ou environ que j'estois de retour en France, comme il appert dans mon livre des singularitez qui peut donner ample tesmoignage de la supputation du temps, & par plusieurs autres de mes escrits.* Il confesse donc que depuis le 31 de Janvier 1556, jusques au tems que Villegaignon fit noier quelques Hérétiques, il fut absent de ce païs-là. Il n'y étoit donc point pendant le séjour de la troupe Genevoise, qui dura depuis le mois de Mars 1557, jusques vers la fin de l'année. On voit donc par ses propres paroles, & qu'il y étoit, & qu'il n'y étoit pas. Je laisse ses autres mensonges. Il n'est pas vrai que ceux que Villegaignon fit précipiter dans la mer fussent Ministres, ni qu'on lui eût envoié de Geneve ou d'ailleurs plus de deux Ministres. Notons seulement pour le mieux convaincre de ses impostures, que la sédition dont il parle précéda l'arrivée de Pierre Richier, & qu'aucun Ministre avant Pierre Richier n'avoit vu Villegaignon dans son Colligni. La preuve démonstrative de toutes ces choses se tire de la Lettre que Villegaignon écrivit à Calvin le 31 de Mars 1557. Il y déclare que Richier (50), & les autres freres, l'avoient trouvé *reduict en tel point, qu'il lui faloit faire office de Magistrat & quant & quant la charge de Ministre de l'Eglise, ce qui,* ajoûte-t-il, *m'avoit mis en grande angoisse, car l'exemple du Roy Ozias me destournoit d'une telle maniere de vivre.* Il y raconte la conspiration qu'on avoit brassée contre lui, & comment les auteurs avoient été découverts & châtiez.

(50) Villegaignon, Lettre à Calvin, *citée par* Jean de Leri *dans sa Préface.*

Jean de Leri (51) a bien fait valoir ces raisons contre Thevet, & il lui a soutenu que pendant que les Ministres, & leurs compagnons de Geneve, séjournérent à Colligni, il n'y eut ni sédition, ni conspiration, & qu'aucun François n'y fut tué. C'est déja une grande faute que de confondre les tems, mais on péche infiniment davantage quand on se fonde sur ces confusions pour calomnier des innocens. Thevet est coupable de ces deux énormitez.

(51) Leri, *dans sa Préface.*

(*I*) *Deux exploits de l'an* 1560 . . . . *lui firent peu d'honneur.*] Un Historien Protestant me fournira ce narré. Voici ce qu'il dit lors qu'il parle des persécutions que Mrs. de Guise exercérent contre ceux de la Religion sous le Régne de François II. „ Villegaignon . . . . pensant avoir „ trouvé matiere propre pour se venger de ceux qui avoient „ publié ses cruautez, commises du temps de Henry en „ l'Amerique; accompagnant le grand Prieur frere des susdits (52), dressa durant ce tumulte une fantastique guerre „ navale, comme s'il eust esté question de resister à une „ grande & puissante armée, & rendre par icelle la riviere „ de Loyre tellement inutile, que l'eau n'eust peu seulement servir à abbruver les chevaux de l'ennemi. Mais ce„ ci, commencé avec grande despence, fut tellement trouvé ridicule, que le tout tourna à leur mocquerie & con„ fusion. Ce que voiant Villegagnon, pour ne demeurer „ oisif, entreprit d'aller à Tours disputer contre le Ministre „ de Loudun, Simon Brossier, qui autrefois avoit esté son „ compagnon d'escole, & lors prisonnier es mains de l'Ar„ chevesque de la Maison de Bresay, un autre Apostat. „ Pour ce faire il eut Lettres du Roy, & du Cardinal: mais „ il fit aussi mal ses besongnes qu'auparavant, ensorte que „ ne pouvant exposer de bouche ses raisons, il les redigea „ par escrit, principalement la dispute de la Cene. A quoy „ Brossier respondit, au contentement de toutes gens doc„ tes. Entre autres choses, il luy remonstra que sa forme „ de disputer n'estoit Sorbonique, & encore moins Theo„ logique; mais ressembloit plustost aux Academiques, & à „ gens qui sans aucun sentiment de Dieu, disputent des „ choses incognues aux hommes. Que s'il vouloit suyvre „ la vraye maniere de disputer par les escritures (comme „ avoient fait tous les anciens docteurs: voire mesme plu„ sieurs heretiques, tant farouches ayent ils esté) il estoit „ prest de luy satisfaire. Et neantmoins afin qu'il ne s'en „ allast sans responce, il confuta par argumens de l'Escritu„ re toute sa doctrine. Et enfin le pria de corriger ce vice „ d'escrire qu'il avoit, a savoir de se rendre confus pour „ n'estre veu sans propos, quand il ne pouvoit rendre rai„ son de son faict (53)".

(52) *C'est-à-dire le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine.*

(53) La Planche, Histoire de François II, *pag.* 229, 230.

(*K*) *Un Ecrivain qui le méprisoit fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache.*] Voici comment il en parle: „ Nicolas Durand Provençal, surnommé Villegangnon, plus „ renommé par les Escrits de Reformez qui l'ont aigrement „ poursuivy par divers Escrits, pour le tort qu'il leur fit en „ Brezil partie de l'Amerique, que pour autre chose: laissa „ quelques Livres, qui l'ont fait cognoistre mauvais Theo„ logien, & pauvre guerrier, encore qu'il se fit nommer „ Chevalier de Malte. Il fit un Livre du Voiage que Char„ les V Empereur fit en Affrique pour la prinse d'Alger: Et „ un autre qu'il dedia à l'Empereur Charles pour la deffen„ ce des François, sur ce qu'on leur imposoit de l'évene„ ment de la guerre de Malte. Je mettrai bientost au jour „ des Mémoires que j'ay *de sa Vie & de ses principaux Pa„ rens* (54)". La Popeliniere, qui me fournit ces paroles, a eu tort de le faire Provençal. L'origine de cette faute pourroit bien être qu'un Auteur n'aiant pas réguliérement formé les lettres du mot *Provins*, le Compositeur d'Imprimerie mit *Provens*, & que le Correcteur fit mettre *Provence*. La Popeliniere, aiant donc lu que Villegaignon étoit de Provence, le qualifia Provençal.

(54) La Popeliniere, Histoire des Histoires, *Livr. VIII, pag.* 450, 451.

VILLENA, Marquisat aux confins de la nouvelle Castille (*A*) & des Roiaumes de Murcie & de Valence, appartenoit à Don Jean Manuel *le plus puissant* Seigneur *qui fust en Espagne après le Roi* (*a*) au XIV Siecle. Il eut une fille qui épousa en 1350 Don Henri Comte de Transtamare fils naturel de Don Alfonse XI Roi de Castille (*b*). Ce Comte étant devenu Roi de Castille par la déposition de Don Pedro le cruel l'an 1366 (*c*), donna le Marquisat de Villena à Don Alfonse d'Aragon cousin du Roi d'Aragon & Comte de Denia (*d*). Ce nouveau Marquis de Villena parvint à une très-grande autorité. Le Roi Don Juan I aiant voulu qu'il y eût dans son Roiaume de Castille un Connétable, comme il y en avoit un en France & en Aragon, créa cette Dignité l'an 1382, & la donna à ce Marquis (*e*). Il ordonna par son testament que s'il venoit à mourir pendant le bas âge de son fils, le gouvernement du jeune Roi, & du Roiaume, fût entre les mains de ce Connétable & de quelques autres Seigneurs (*f*). Il mourut l'an 1390, & comme son fils Don Henri III n'avoit presque pas atteint l'onzieme année de sa vie (*g*), il falut songer à lui choisir des tuteurs, & à créer un Conseil qui gouvernât le Roiaume. On trouva des difficultez dans le testament du Roi, qui firent qu'on ne s'y conforma point; mais cependant notre Marquis de Villena fut un de ceux à qui la Régence fut commise (*h*). Il étoit alors en Aragon (*i*), & parce qu'il adhéra aux mécontens, & qu'il demanda l'exécution du testament du feu Roi, on lui ôta la Charge de Connétable de Castille (*k*). Il la redemanda au Roi Don Henri III à Illesca l'an 1393, la prémiere fois qu'il eut l'honneur de le saluer (*l*). On lui promit de la lui rendre, pourvu qu'il accompagnât le Roi en Castille; mais il s'excusa de le faire, & ainsi il ne recouvra point cette Dignité (*m*), & il reçut même d'autres mauvais traitemens (*B*). Il fut fait

Duc

(*a*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. XV, pag. m.* 647.

(*b*) *Là-même.*

(*c*) *Là-même, pag.* 691.

(*d*) Mariana, de Rebus Hispanix, *Libr. XVII, Cap. VII, pag. m.* 109.

(*e*) *Idem, Libr. XVIII, Cap. V, pag.* 143.

(*f*) Mayerne Turquet, *Livr. XVII, pag.* 765.

(*g*) *Là-même, pag.* 764.

(*h*) *Là-même, pag.* 766.

(*i*) Mariana, *Libr. XVIII, Cap. XV, pag.* 165.

(*k*) Mayerne Turquet, *Livr. XVII, pag.* 770.

(*l*) *Là-même, pag.* 785, 786.

(*m*) Mariana, *Libr. XIX, Cap. IV, pag.* 180.

(*A*) *Villena, Marquisat aux confins de la nouvelle Castille.*] Mr. Baudrand dit que Villena chef du territoire de ce nom, *caput agri cognominis*, est dans le Roiaume de Murcie (1); mais je viens de consulter une Carte de Sanson imprimée l'an 1663, & j'y ai trouvé Villena dans la nouvelle Castille. Mr. du Puy dans son Histoire des Favoris raconte, que sous le Régne de Jean II Roi de Castille, & pendant la grande faveur d'Alvaro de Luna, le Prince *Dom Henry* d'Aragon épousa en 1420 *l'Infante Catherine sœur* de ce *Roi, à laquelle on donna le* Marquisat de Villena, *qui fut érigé en Duché* (2). Je m'imagine que cette érection devint nulle; car je voi dans le même Mr. du Puy que Pacheco Favori de Don Henri fils de Jean II fut fait Marquis de Villena environ l'an 1445 (3). Mariana & les autres Historiens ne donnent à ce Pacheco ni à son fils que le titre de Marquis de Villena.

(*B*) *Il reçut même d'autres mauvais traitemens.*] Citons les paroles du Sieur Mayerne Turquet: „ Le Marquis „ s'estant purgé envers le Roy de toutes les choses qui „ luy avoient peu estre imputées, & ayant mis en avant „ plusieurs excuses, de ce qu'il n'estoit plustost venu à la „ cour, luy fit requeste de le restablir en son estat de „ Connestable de Castille, qui luy avoit esté osté par ses „ tuteurs, pour en pourveoir D. Pedro Comte de Trans„ tamara, au prejudice de son honneur, & dignité: au„ quel le Roy fit douce & gracieuse responce, l'asseu„ rant qu'il mettroit ordre en ses affaires avec toute equi„ té, & justice: puis le pria de passer les monts, & ve„ nir

(1) Baudr. Geogr. *Tom. II, pag.* 383.

(2) Pierre du Puy, Histoire des Favoris, *pag. m.* 146. *Le Sr. du* Chastreau *dit la même chose dans son* Histoire de D. Jean II Roi de Castille, *pag.* 19 *Edit. de Paris* 1640.

(3) *Là-même, pag.* 229.

Duc de Gandie par le Roi d'Aragon l'an 1399 (*n*), & il eut deux fils (*o*) qui épousérent deux Tantes (*p*) du Roi de Castille Don Henri III, & dont l'un fut pere d'un Marquis de VILLENA qui aima les Sciences, & qui passa pour un Sectateur insigne de la Magie (*C*). Ce Marquisat fut donné l'an 1445, à Juan Pacheco favori du Prince Henri fils de Jean II Roi de Castille (*q*). Le fils de ce Juan Pacheco, aiant tâché de faire tomber le Roiaume de Castille entre les mains des Portugais par le mariage du Roi de Portugal avec la prétendue fille du Roi Henri IV, s'exposa à de fâcheuses affaires. Ses propres Vassaux du Marquisat de Villena favorisérent les troupes de Ferdinand Roi d'Aragon: le Château de Villena fut pris, *& par ce moyen fut réuni le Marquisat à la Couronne l'an 1475 avec promesse de ne l'en aliener jamais* (*r*).

(*n*) Mariana de Rebus Hispaniæ, *Libr. XIX, Cap. IX, pag.* 190, NOTEZ *que peut-être ce passage de Mariana se doit entendre du fils & non pas du pere.*

(*q*) Mariana, *Libr. XXII, Cap. IV, pag.* 194.

(*r*) Mayerne Turquet, *Livr. XXII, pag.* 1019.

(*o*) Mariana, *Libr. XIX, Cap. VIII, pag.* 182.

(*p*) *C'étoient deux filles naturelles de Don Henri II.*

„ nir avec luy en Castille la vieille, dequoy le Marquis „ s'excusa, disant qu'il n'estoit venu là en équipage de „ luy pouvoir faire service, comme il desiroit, mais que „ s'il luy en donnoit les moyens, il reviendroit le servir „ de tres-bonne volonté. Ainsi s'en retourna en ses terres, non trop content du Roy D. Henry, lequel ne „ fit compte de le remettre en l'estat de Connestable, & „ si quelque temps aprés, par le conseil de l'Archevesque „ de Tolede, il luy osta le titre de Marquis de Villena, „ pource qu'il ne sembloit point estre asseuré, ny proffitable à l'estat de Castille, qu'un Marquisat frontier à un „ Royaume estranger demeurast és mains d'un Chevalier „ qui y eust si grand part, & si estroites alliances, comme „ avoit le Marquis D. Alfonse avec les Rois, & Royaume „ d'Arragon (4)".

(*C*) *Il eut deux fils qui épousérent .... dont l'un fut pere d'un Marquis de* VILLENA ..... *Sectateur ....., de la Magie.*] L'un des deux fils du prémier Marquis de Villena se nommoit Alfonse, & l'autre Pierre. La dot de leurs femmes fût comptée aux Anglois pour la rançon de leur pere, & pour retirer Alfonse qui servoit d'ôtage. Cet Alfonse se fit démarier, ne pouvant souffrir l'impudicité manifeste de son épouse (5). Son frere Pierre fut tué dans une bataille. Le Roi Don Henri prenant sous sa protection les femmes de ces deux freres, & se fâchant de ce qu'ils ne vouloient pas rendre la dot, leur enleva tout leur païs à la réserve du Château de Villena, & de celui d'Almansa, qui résistérent, tant à cause de leur situation, qu'à cause de la garnison Aragonoise qui les défendoit (6). Pierre d'Aragon fils du Marquis de Villena laissa un fils qui fut connu sous le nom d'Henri de VILLENA, & qui étudia beaucoup. Il fit des Livres fort doctes, mais d'un style fort grossier: *Petrus ad Aliubarrotam ceciderat, ejus Henrici pater, cui à Villena cognomentum fuit, eruditionis tantum studium, ut magica etiam sacra, carminaque coluisse fama sit, extant ingenii monimenta: in quibus multa reconditaque eruditio est, elegantiæ parum quippe affectatæ, sed horridæ, & cum Hispana lingua Latinam miscentis* (7). Il mourut à Madrid l'an 1434, aiant supporté constamment jusqu'à sa vieillesse les injures de la fortune, la perte de ses biens, & celle de ses dignitez (8). On crut que pour avoir eu trop de passion d'être savant, il s'attacha à la Magie: ses Livres furent donnez à examiner par ordre du Roi à Frere Lopez de Barrientos Dominicain, & Précepteur du Prince des Asturies; on en brula la plupart, & cela déplut à plusieurs personnes, qui jugérent qu'une Bibliothéque qui avoit coûté tant d'argent pouvoit être conservée sans nul péril pour les usages des gens doctes. Le Dominicain fit un Ecrit pour s'excuser de sa conduite sur les volontez du Roi. Mariana raconte ce fait en bons & beaux termes. *Henricus Villena Madriti, ubi Rex erat, extinctus est. amissas opes, atque amplissimos honores ablatos, injuriamque fortunæ honestis solatiis ad extremam senectutem toleravit. tanto eruditionis studio, ut ne à magicis quidem sacris abstinuisse feratur. libri jussu Regis Lupo Barriento Dominicano, Henricique Principis magistro examinandi sunt traditi, quorum parte combusta, multorum vituperationem incurrit: libros existimantium magno comparatos, eruditorum usibus sine periculo noxaque servari debuisse. regiam ille de scripto conceptâ defensione, voluntatem excusavit, cui repugnare fas non esset* (9). Mayerne Turquet suppose qu'on ne brûla que les Manuscrits magiques composez par le Marquis de Villena, & il dit même qu'on ne les brûla pas tous (10). S'il avoit pris la peine d'examiner Mariana, il auroit parlé plus correctement, & il auroit vu qu'il faloit dire, que l'on brûla presque toute la Bibliothéque de ce Seigneur. Quelle absurdité que de prétendre, que l'on épargna une partie des Livres magiques. Il est bien mal aisé de ne faire qu'une faute. Cet Historien, aiant mal compris de quoi il étoit question, s'est servi mal à propos d'une clause restrictive; & n'aiant pu errer conséquemment, il a doublé ses erreurs. Il court une plaisante fable en Espagne touchant ce Marquis: je le sai par la lecture de la Relation des différends de Don Juan d'Austriche & du Jésuite Nitard. Ce Jésuite publia un Manifeste auquel on fit une Réponse dont l'Auteur feignoit, „ Que le „ Marquis de Villena accompagné de Don Pedro le Cruel, „ & de l'ame de Pedro Hernandes, trois personnages assez „ connus, estoient venus exprés de l'autre monde pour le „ refuter avec plus de liberté (11)". Il n'est pas nécessaire de rien dire ici du discours qu'on fait tenir à Don Pedro, voions seulement le début du second Acteur: „ L'autre „ vieillard ayant pris la parole, luy dit, pour moy, Seigneur, „ je suis le Marquis de Villena, qui me rendis celebre dans „ le monde par l'Astrologie, & par l'invention de la bouteille, dans laquelle on dit que je me fis mettre en petits „ morceaux, afin de decouvrir à travers le verre dans les „ siecles à venir, les choses qui devoient arriver aujourd'huy: & en effet c'est la verité, n'estant pas possible „ qu'un homme de mon humeur, & de ma naissance, se „ pût empescher de se faire mettre en piéces, pour voir les „ événemens de ce temps, le renversement de cette Monarchie par un simple particulier. . . . . Il est vray que „ je me fis hacher je ne le puis celer, pour voir devenir arbitre de notre Foy, un homme qui devoit naistre en Allemagne sous des Loix si peu conformes aux nostres. Je „ me fis hacher, porté par la curiosité de voir qu'une Reyne qui devoit gouverner l'Espagne selon nos Loix, deût „ choisir pour son Directeur, &c (12)".

(4) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. XVII, pag.* 786.

(5) *Alfonsi conjugium diremptum ob male tectas uxoris libidines.* Mariana, *ubi infrà.*

(6) *Tiré de* Mariana, *Libr. XIX, Cap. VIII, pag.* 188.

(7) *Idem, ibid.*

(8) Mariana, *Libr. XX, Cap. VI, pag.* 221, *raconte que pour obtenir la grande Maîtrise de l'Ordre de Calatrava, il répudia sa femme Marie Albornoz qui étoit très-riche, & cl-da au Roi Don Henri le Marquisat de Villena, & autres Terres, & que les Chevaliers de l'Ordre créérent un autre Grand-Maître qui fut confirmé par le Pape environ l'an 1415, après six ans de contestations.* Henricus, *ajoûte Mariana*, in tantis litteris, tantaque eruditione parum sibi sapuisse visus est: repetitoque conjugio egenus vitæ reliquum exegit.

(9) Mariana, Libr. XXI, *Cap. VII, pag.* 264.

(10) [illegible] *abusant des Lettres auquelles il s'estoit exercé, s'addonnant aux infames arts magiques, dont il avoit escript plusieurs traitez, lesquels, par le commandement du Roy, & par la censure de frere Lopes de Barrientos, lors precepteur du Prince des Asturies, D. Henry, furent pour la plupart bruslez.* Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. XIX, pag.* 859 *à l'ann.* 1434.

(11) Relation des Différends arrivez en Espagne entre D. Jean d'Austriche & le Cardinal Nitard, *Tom. I, pag.* 97. *Edit. de Hollande* 1677.

(12) *Là-même, pag.* 100.

VINAY (ALEXANDRE DE) Ministre de l'Eglise Réformée d'Annonai, publia un Livre l'an 1626 (*A*), & remarqua dans son Epitre Dédicatoire qu'il y avoit environ trente ans qu'un fameux Prélat (*a*) avoit écrit que la ville d'Annonai étoit *plus ancienne en heresie que Geneve* (*b*).

(*a*) Pierre de Villars, *Archevesque de Vienne, Tom. II de ses* Opusc. Epist. Clem. VIII.
(*b*) *Conferez ce que dessus Remarque (D) de l'Article* RICHER.

(*A*) *Il publia un Livre l'an* 1626.] Il fut imprimé à Geneve, & contient 634 pages *in* 8. Il a pour Titre, *Actes de la Conférence tenue à Annonay, depuis le* 10 *Décembre* 1625, *jusqu'au* 25 *Février* 1626, *entre* Alexandre de Vinay *Ministre de la Parole de Dieu*, & Jean François Martinecourt Jésuite, *touchant la creance des Péres sur les points de la suffisance des Escritures, & de l'Eucharistie. Y jointe une Continuation tant de l'un que de l'autre Article, & un Traitté du Purgatoire par le susdit* de Vinay. Je n'ai point trouvé ce Jésuite dans la Bibliothéque d'Alegambe; & cela me fait juger qu'il ne donna point une Contre-Relation de cette Dispute. C'étoit pourtant la coutume que chaque Parti publiât les Actes de ces Conférences, & s'attribuât la victoire.

VIRET (PIERRE) Ministre de l'Eglise Réformée, nâquit à Orbe (*a*) petite ville du Canton de Berne l'an 1511. Il étudia à Paris, & il y connut Farel, dont il fut ensuite le compagnon d'œuvre dans l'établissement de la Réforme en quelques villes de Suisse (*b*). Il alla avec lui à Geneve l'an 1534, & il le seconda habilement dans tout ce qu'il falut faire pour y abolir le Papisme (*c*). La ville de Lausanne aiant embrassé la Réformation l'an 1536, on trouva bon que Pierre Viret y fût exercer le Ministere. Il s'en acquitta si bien, qu'il s'acquit l'amour & l'estime des habitans. Cela parut par la peine avec quoi ils consentirent à le prêter à l'Eglise de Geneve pour six mois, lors que l'absence de Calvin faisoit souhaiter ardemment à cette Eglise la présence de Viret (*d*). Pour faire mieux entendre cela, il faut que je dise que Calvin s'étant résolu à retourner à Geneve d'où il avoit été exilé (*e*), n'y put retourner aussitot qu'on le souhaitoit; car il se trouva engagé à s'en aller aux Conférences de Ratisbonne (*f*). Pendant ce tems-là Viret servit fort utilement l'Eglise de Geneve (*g*). Calvin réuni à ce troupeau souhaita passionnément d'avoir Viret pour Collegue (*h*); mais il n'eut point ce plaisir. Viret fut rappellé à Lausanne, & y remplit admirablement tous les devoirs de sa Charge, jusques à ce que les Réformez de France

(*a*) *Au Païs de Vaud.*

(*b*) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 120, 121.

(*c*) Spanhemius, *in* Geneva restituta, *pag.* 65.

(*d*) Leti, Historia Genevrina, *Tom. III, pag.* 70.

(*e*) *L'an* 1538.

(*f*) *En* 1541.

(*g*) Leti, Historia Genevrina, *Tom. II, p.* 70. *Voiez aussi Beze, in Vita Calvini, ad ann.* 1541.

(*h*) *Voiez la Rem.* (*E*).

France obtinrent par leurs prieres qu'il fût donné à l'Eglise de Lion (i) (A). Il la servit très-fidélement au milieu de mille difficultez; car ce fut un tems de Guerre Civile, & un tems de peste (k). Il fut obligé de quitter Lion, lorsque Charles IX, par un Edit interprétatif de la Paix conclue au mois de Mars 1563, défendit à ses Sujets de la Religion d'avoir des Ministres nez hors du Roiaume (l). Alors Viret se retira à Orange, d'où la Reine de Navarre le fit venir en Bearn (m). Il y fit valoir ses talens, & il y mourut l'an 1571 (B). C'étoit un homme de petite taille, & de foible complexion (n), & qui étoit devenu moins robuste depuis les coups qu'il reçut d'un Prêtre, & le poison qui fut mis dans ses alimens (C); mais il avoit beaucoup de savoir, &

(i) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(k) *Idem, ibid.*

(m) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(n) *Idem, ibid.*

(l) La vraie & entiere Histoire des Troubles, *Livr. I, folio 6 verso à l'ann. 1564.*

(A) *Les Réformez de France obtinrent par leurs prieres qu'il fût donné à l'Eglise de Lion.*] Melchior Adam laisse ici une lacune qu'il faut remplir. Il a ignoré que Viret alla servir l'Eglise de Nimes, & puis celle de Montpellier, avant que d'aller servir celle de Lion. On apprend cela de Viret même dans une Epitre Dédicatoire datée de Lion le 7 de Décembre 1563. Il y expose qu'*il y a deux ans passez* qu'*il tomba en une maladie*, qui le mit *si bas qu'il ne pouvoit attendre selon son jugement, sinon d'estre porté en terre, ... que Dieu l'a comme arraché par les cheveux, d'entre les peuples entre lesquels il avoit presque passé tout le principal cours de sa vie* (1). . . . . „ Je sai bien" ajoûte-t-il, „ que mes „ Seigneurs & semblablement mes freres & compagnons, „ & toute l'Eglise en laquelle Dieu m'avoit constitué Minis„ tre, ne m'eussent pas facilement envoyé & donné con„ gé, s'ils n'eussent veu & cognu la necessité en laquelle le „ Seigneur m'avoit mis, & s'ils n'eussent mieux aimé que „ j'eusse servi ailleurs pour l'édification de l'Eglise tant de„ bile que je suis, que demeurer inutile entre eux, & „ sans faire service ny à cette Eglise ny à autre, tel que „ je desire le faire. . . . . Voilà le moyen par lequel le „ Seigneur m'a tiré de l'Eglise en laquelle j'avoye bien oc„ casion de m'aimer, comme s'il m'avoit empoigné par la „ main pour me mener, comme tout tremblant de foibles„ se & à demy mort, & me rendre jusqu'à vous (2) qui „ estes les prémiers du Languedoc, entre lesquels j'ay fait „ residence aprés mon depart de Geneve". Il se loue extrémement du bon accueil qu'on lui fit à Nimes, quoi qu'il semblât *à me voir*, continue-t-il, *que je n'estoye que comme une anatomie seche couverte de peau, qui avoye là porté mes os, pour y estre ensevely: de sorte que ceux-là mesme qui n'estoyent pas de nostre religion, ains y estoyent fort contraires, avoyent pitié de me voir, jusques à dire, Qu'est venu faire ce povre homme en ce pays? N'y est il venu que pour y mourir? Et mesme j'ay entendu que quand je montay la prémiere fois en chaire plusieurs me voyant, craignoient que je ne defaillisse en icelle, avant que je peusse parachever le sermon.*

(1) Viret, *Epitre Dédicatoire du I Volume de son* Instruction Chrestienne.

(2) *Il adresse la parole à l'Eglise Réformée de Nismes.*

Il y a là certaines choses que je ne saurois comprendre ni développer; & peut-être que Viret ne vouloit pas qu'elles fussent manifestes. Il dit qu'il ne pouvoit plus servir son ancienne Eglise, & que ce fut la seule raison pour laquelle ses Supérieurs lui accordérent son congé. Cette raison ne pouvoit pas être l'état où sa maladie l'avoit réduit; car malgré cet état il fut capable d'aller servir l'Eglise de Nimes. On pourroit conjecturer que le Temple de celle-ci étoit plus petit que le Temple de Lausanne, ou de Geneve, & que le même homme, qui n'avoit pas assez de forces pour prêcher dans un grand Temple, en avoit assez pour prêcher dans un petit Auditoire. Mais cette conjecture n'est guere valable (3).

(3) *Voiez la Rem. (FF) de l'Article* CALVIN.

La preuve qu'il servit ensuite l'Eglise de Montpellier se trouve dans l'Epitre Dédicatoire du II Tome de son Instruction Chrétienne. Cette Epitre est datée de Lion le 12 de Décembre 1563. Il l'adresse à cette Eglise pour lui témoigner sa reconnoissance des bontez qu'elle avoit eues pour lui pendant qu'il y exerçoit le Ministere, & notez qu'il la félicite de ce que plusieurs Médecins & Chirurgiens de Montpellier étoient de la Religion. Il nomme entre autres les Professeurs en Médecine Rondellet, Saporta, & leurs adjoints *Messieurs Joubert, Feynes, & Trial, & M. Michel Herouart fameux Chirurgien.* Je mets ici cette particularité, parce qu'elle est inconnue à plusieurs de ceux qui connoissent le mérite de ces illustres Professeurs.

Vous trouverez dans l'Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées de France (4) une fort belle Lettre que Viret écrivit de Nimes le 15 de Janvier 1562 (5) aux Ministres de Languedoc *assemblés au colloque de Montpellier*, par laquelle il les exhorte à se conformer aux volontez de la Cour. Il paroît par les deux Epitres Dédicatoires que j'ai citées ci-dessus, que ce n'étoit point un concert de sédition, mais plutôt un esprit doux & modéré qui déconseilloit les violences, & les émeutes populaires, autant qu'il pouvoit. La même Histoire nous apprend (6) qu'il alla à Montpellier *pour remedier à sa santé*, & qu'il *commença d'y exercer le ministere ayant esté l'Edict de Janvier publié le* VII *du mois de Fevrier* 1562. Soiez sûr que Pasquier se trompe lors qu'il dit que Viret prêcha à Paris au Patriarche vers la fin de l'an 1561 (7).

(4) *Au Livre V, pag.* 836 *& suiv.*

(5) *Par une faute d'Impression on a mis* MDLVII *dans l'*Histoire des Eglises.

(6) *Là-même, pag.* 888.

(7) Pasquier, Lettres, *Livr. IV, pag.* 201.

(B) *Il fit valoir ses talens* en Bearn, *& il y mourut l'an* 1571.] Il enseigna à Orthez, comme le remarque Melchior Adam (8). Quelques-uns disent qu'il y mourut (9); mais Mr. Moreri & quelques autres assurent qu'il mourut à Pau. Très-peu d'Auteurs disent qu'il fut en prison pendant quelque tems en ce païs-là. D'Aubigné est le seul qui me l'ait appris. Il dit que le Gouverneur d'une ville, que ceux de la Religion prirent d'assaut l'an 1569 *fut libéré sur la promesse de racheter de prison Pierre Viret Ministre prisonnier en Bearn* (10). Ce qu'il y a de certain est que ce Ministre finit ses jours dans les Etats de la Reine de Navarre, il y a donc une fausseté dans ces paroles de Mr. Ancillon. *Viret . . . . . enseigna quelque tems à Ortez, d'où il retourna à Lausanne, où il donna au public par l'impression assez de livres pour faire une petite Bibliotéque* (11). La plupart des Livres qu'il publia précédérent son voiage de Bearn; & ainsi M. Ancillon se tromperoit, quand même il auroit raison sur le retour à Lausanne.

(8) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(9) Paulus Freherus, *in* Theatro, *pag.* 225.

(10) D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tom. I, Livr. V, Chap. XII, pag. m.* 412, *à l'année* 1569.

(11) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 217.

(C) *Depuis les coups qu'il reçut d'un Prêtre, & le poison qui fut mis dans ses alimens.*] Il fut tant battu par un Prêtre qui l'attaqua en trahison qu'il demeura sur la place, & qu'on le crut mort (12). Au tems des pointes l'on auroit dit que ce Prêtre ne savoit faire que des Argumens *in Feria*, & *in Barbara.* S'il fut injuste en recourant à de telles voies de prévenir les innovations, il ne fut pas moins imprudent lors qu'il cessa de frapper sans être bien sûr que le Ministre n'en rechapperoit jamais. C'est dans ces occasions qu'il se faut bien souvenir de la Maxime, *Nunquam tentabis ut non perficias, Il ne faut pas commencer, si l'on ne peut achever.* On tira contre l'Eglise Romaine toutes les mêmes conséquences d'un assassinat imparfait que l'on eût tirées d'un assassinat parfait. Tous ceux qui étoient capables de se conduire par cette Regle, *Il faut qu'une cause soit bien mauvaise lors qu'on fait mourir ceux qui l'attaquent*, tiroient la même conséquence de ce que l'on réfutoit à coups de bâton, ou à coups de poing, les Argumens des Ministres. C'est pourquoi le Prêtre qui battit Viret fit autant de mal à sa cause par les suites du préjugé, que s'il l'avoit mis à mort: mais en ne le tuant pas il laissa sa cause exposée à un grand danger. Viret armé de ressentiment travailla à la destruction du Papisme avec plus de force, & il s'y prit d'une maniere très-efficace. Il chercha le ridicule des abus, il composa plusieurs Livres en François fort divertissans, & remplis de facéties. Ce sont les plus dangereux Ouvrages que l'on puisse faire (13). Ainsi, à ne considérer que l'utilité, le Prêtre Suisse eût très-bien fait de ne croire pas sans preuves indubitables la mort de Viret. Un Certificat de deux Chirurgiens n'eût pas été superflu peut-être.

(12) *Partim vulnera in agro Paterniacensi à fatrisculo ipsum per insidias invadente inflicta usque adeo gravia, ut jacentem pro mortuo reliquerit.* Melchior. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(13) *Voiez ci-dessus la Rem. (G) de l'Article* SAINTE ALDEGONDE.

Passons au poison. Les uns disent que le valet d'un Chanoine de Geneve le donna à Pierre Viret (14), les autres imputent ce crime à une femme subornée par les Chanoines. Quoi qu'il en soit, ce bon Ministre en pensa mourir, & l'on prétend que cette mauvaise action acheva de faire perdre leur cause aux Catholiques de Geneve. Au fond, dans un tems de crise, & pendant que les deux Partis avoient-à-peu-près les mêmes forces, rien n'étoit aussi capable que cela de faire pancher la balance vers les Réformez. Un peuple ébranlé, & plein de soupçons, ne trouve presque jamais sophistique ce raisonnement: si ces gens-là soutenoient la cause de Dieu, ils ne se serviroient point des crimes les plus infames pour perdre leurs Adversaires. L'Auteur que je vais citer ajoûte, qu'il courut un bruit que les Prêtres avoient résolu de faire mourir tout d'un coup les Réformez, en faisant mettre du poison dans le pain de la sainte Céne. Je suis bien persuadé qu'un bruit de cette nature répandu par toute la ville, soit qu'il fût vrai, soit qu'il fût faux, pouvoit valoir cent raisons demonstratives dans l'esprit de bien des gens. *Cùm præterea venefica quædam,* è Bressæ *comitatu vicino oriunda, quæ nigros succos verbi divini Ministris tollendis miscuerat,* P. Vireti *lethali morbo in scelere deprehensa, se ad id flagitii à Canonicis conductam fateretur, mirum quantum omnium animi à nefandarum artium institoribus fuerint aversi, præsertim cùm in vulgus innotesceret, à sacrificulis deliberatum de inficiendis symbolis sacris, Cœnæ Dominicæ celebrandæ destinatis, quò Evangelici omnes facili operâ in sacratissimo suæ Religionis actu, ad generum Cereris non sicca morte vel descenderent, vel deducerentur. Cujus flagitii, quod ne Thetis quidem ipsa universis suis undis abluerit, sola cogitatio ingenti horrore & indignatione omnium animos confudit. Experimentis id genus aliis compluribus compertum, omnes Clericorum machinas ad subruendam Evangelii instaurati structuram comparatas, occulta Dei directione in summum ejus incrementum cessisse* (15). La conclusion de ce passage est fort sensée: la mauvaise conduite du Clergé Romain fut un très-grand instrument pour faire croître le nombre des Réformez. On n'eût su attaquer l'Eglise Romaine dans un tems plus favorable. Son Clergé étoit tout plein d'ignorans & de personnes de mauvaise vie. Ceux qui prêchoient la Réformation étoient presque tous éloquens & doctes: ils savoient un peu ou beaucoup d'Hébreu & de Grec; c'est pourquoi les Prêtres succomboient presque toujours dans les Disputes. Ils ne savoient comment tenir tête à des personnes qui les menaçoient des Langues originales de la Bible, & qui faisoient voir sans peine que les pratiques de Religion, à quoi les peuples

(14) *Fuit corpusculo per se imbecillo: quod naturæ vitium vehementer auxerunt partim venenum ipsi à Genevensis cujusdam Canonici servo propinatum, partim vulnera &c.* Melchior Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121. *Ces paroles & celles de la Citation précédente sont empruntées de* Beze, *in* Iconibus.

(15) Fridericus Spanhemius, *in* Geneva restituta, *pag.* 74, 75.

& une éloquence charmante. Il publia une infinité de Livres (*D*). Il étoit assez bien versé dans la connoissance des Auteurs Paiens. On voit cela dans un Ouvrage (*o*) qu'il fit imprimer à Geneve l'an 1560 sous ce Titre-ci, *De la vraye & fausse Religion, touchant les vœus & les sermens licites & illicites : & notamment touchant les vœus de perpetuelle continence, & les vœus d'anatheme & d'execration, & les sacrifices d'hosties humaines, & de l'excommunication en toutes Religions. Item de la Moinerie, tant des Juifs que des Payens & des Turcs & des Papistes, & des sacrifices faits à Moloch, tant en corps qu'en ame.* Son Article dans Mr. Moreri est confus, & mêlé de faussetez (*E*). Je

(*o*) *C'est un in Octavo de* 564 *pages.*

ples étoient soumis, n'avoient pas été prescrites dans l'Ecriture. Deux ou trois Prédications des Ministres suffisoient dans quelques paroisses à convertir la moitié des habitans. Quel remede? Eussiez-vous opposé raison à raison? mais un Prêtre, un Moine ignorant, eût-il réussi par-là contre Viret, contre Farel? Point du tout. On se vit donc contraint d'emploier la violence, le poison, l'assassinat, & autres voies iniques qui achevérent de persuader, qu'une cause qui se défendoit de cette maniere n'étoit point celle de Dieu.

Mr. Leti vous apprendra que l'empoisonneuse de Viret avoit nom Marie Navau; qu'elle étoit de Bourg en Bresse; qu'à la sollicitation de quelques Ecclésiastiques, qui lui promirent une bonne récompense, elle se réfugia à Geneve sur le pied d'une personne persécutée pour la Religion: que faisant bien la dévote elle se familiarisa merveilleusement avec Farel, avec Viret, & avec Saunier, les trois Ministres des Genevois; qu'ainsi elle trouva le moien d'empoisonner la soupe pendant que les deux Collegues de Farel dinoient chez lui; que Farel & Saunier trouvant mauvaise cette soupe n'en mangérent point, que Viret qui la trouva bonne en mangea, & qu'il sentit bientôt les effets de ce venin; que sur les soupçons que l'on conçut contre cette femme on l'emprisonna; que sans attendre la question elle chargea un Chanoine, & qu'aiant tout avoué elle fut pendue le 22 d'Avril 1535; & que le Chanoine en considération de sa famille ne fut condamné qu'au bannissement (16).

(16) *Tiré de* Leti Historia Genevrina, *Tom. II, pag.* 541, 542.

(*D*) *Il publia une infinité de Livres* (17).] J'ai déja dit qu'il chercha le ridicule de l'autre Parti, & qu'il prit un air railleur & divertissant. Il éplucha le Rituel & le Cérémoniel, en un mot il combattit l'Eglise Romaine beaucoup plus selon ce qu'elle laisse faire aux Moines, & aux Curez, que selon ce qu'elle décide dans les Conciles œcuméniques. C'étoit la prendre par son foible; car de nos jours, ceux qui ont le plus adroitement travaillé à la défendre (18), ont demandé qu'on mît à part ce qu'elle prescrit comme un article de foi dans les Conciles, & ce qui n'est point d'obligation, ou qui peut être un abus. Rapportons un long passage de Verheiden. *Sic ut Ecclesia Lugdunensis frequentissima, aliæque vicinarum regionum, ob egregiam operam quam præstitit in proseminando Dei Verbo, hunc virum maxime coluerint, scriptaque tempori tum ingeniis risu Papismum excipientibus summâ voluptate perlegerint. Is autem Viretus erat, qui Mysticam illam Papistarum Theologiam cognitam habebat: quam variis libris explicans lectori risum sæpe movet, propter mira illa miracula & ridicula quæ continet. Ethnicam præterea Theologiam cùm ex prophanis Scriptoribus hausisset, eamdem cum Papistarum Sacris ita contulit, tamquam hæc Romana Sacra Parallela essent Veterumque Romanorum horrendâ Idololatriâ plenis responderent. Forte inter sinceriores Theologos nullus fuit, qui Mysticum illud Romani Jovis Regnum ita aperuit & perlustravit atque hic Viretus, quod vel uno illo Centone (ut alia multa mittam) de Theatrica Missæ Saltatione, ex veteribus Poëtis consarcinato, probari potest: qui lectorem, præcipuè in Poëtis versatum, novo genere voluptatis (ut apud Belgas decantatum illud Apiarium Romanum) perfundit & recreat* (19).

(17) *Vous en trouverez le Catalogue dans* l'Epitome de Gesner, *dans* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 122, *dans* Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effigiebus, *pag.* 120, 121.

(18) *Mr. l'Evêque de Condom, dans l'*Exposition de la Doctrine Catholique.

(19) Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effigiebus, *pag.* 119, 120.

Au reste, il ne faut pas que l'on s'imagine, ni que tous les Livres de cet Auteur soient du caractére que j'ai marqué, ni que dans ceux qui le sont il y ait un air de bouffonnerie. Il gardoit toujours le tempérament d'un homme sage. Notez qu'il ne se borna point à attaquer les superstitions, matiere propre à être tournée en ridicule; mais qu'il travailla aussi très-sérieusement, & dans toute la gravité que la chose demandoit, à combattre les impies. Je m'en vais citer un long passage de l'Epitre Dédicatoire de son II Tome de l'Instruction Chrétienne. On y verra que la multitude des mécréans le détermina à tourner ses armes contre le Déisme. „ Il y en a plusieurs, qui confessent bien qu'ils croyent qu'il y a quelque Dieu & „ quelque Divinité, comme les Turcs & les Juifs: mais „ quant à Jésus-Christ, & tout ce que la doctrine des „ Evangelistes, & des Apostres, en tesmoignent, ils tien- „ nent tout cela pour fables & resveries. . . . Il y a bien „ plus de difficulté avec ceux-cy, voire mesme qu'avec „ les Turcs, ou pour le moins autant. Car ils ont des „ opinions touchant la Religion, autant ou plus estranges „ que les Turcs & tous autres mescreans. J'ai entendu „ qu'il y en a de ceste bande, qui s'appellent Déistes, d'un „ mot tout nouveau, lequel ils veulent opposer à Athéiste. * Car pourautant qu'Athéiste signifie celuy qui est „ sans Dieu, ils veulent donner à entendre qu'ils ne sont „ pas du tout sans Dieu, à cause qu'ils croyent bien qu'il „ y a quelque Dieu, lequel ils recognoissent mesme pour „ créateur du Ciel & de la Terre, comme les Turcs: mais „ de Jésus-Christ, ils ne sçavent que c'est, & ne tiennent „ rien ne de luy ne de sa doctrine". *Ces Déistes desquels nous parlons maintenant*, ajoûte Viret, *se moquent de toute Religion*, „ nonobstant qu'ils s'accommodent, quant à „ l'apparence extérieure, à la Religion de ceux avec lesquels il leur faut vivre, & ausquels ils veulent plaire, „ ou lesquels ils craignent. Et entre ceux-cy, il y en a „ les uns qui ont quelque opinion de l'immortalité des „ ames: les autres en jugent comme les Epicuriens, & „ pareillement de la providence de Dieu envers les hom- „ mes: comme s'il ne se mesloit point du gouvernement „ des choses humaines, ains qu'elles fussent gouvernées „ ou par fortune, ou par la prudence, ou par la folie „ des hommes, selon que les choses rencontrent. J'ay „ horreur quand je pense qu'entre ceux qui portent le „ nom de Chrestien, il y a de tels monstres. Mais l'hor- „ reur me redouble encore d'avantage, quand je consi- „ dere que plusieurs de ceux qui font profession des bon- „ nes lettres & de la Philosophie humaine, & qui sont „ mesme souventes fois estimez des plus savans, & des „ plus aigus & plus subtils esprits, sont non seulement in- „ fectez de cest execrable Athéisme, mais aussi en font „ profession & en tiennent escole, & empoisonnent plu- „ sieurs personnes de telle poison. Parquoy nous sommes „ venus en un temps, auquel il y a danger que nous „ n'ayons plus de peine à combattre avec tels monstres, „ qu'avec les superstitieux & idolatres, si Dieu n'y pour- „ voit, comme j'ay bonne esperance qu'il le fera. Car „ parmy ces différens qui sont aujourd'huy en la matiere „ de Religion, plusieurs abusent grandement de la liberté „ qui leur est donnée, de suyvre des deux Religions qui „ sont en différent, ou l'une ou l'autre. Car il y en a „ plusieurs qui se dispensent de toutes les deux, & qui „ vivent du tout sans aucune Religion. Et si ceux qui „ n'ont point de bonne opinion d'aucune Religion, se con- „ tentoyent de périr tous seuls en leur erreur & athéisme, „ sans en infecter & corrompre les autres par leurs mau- „ vais propos & mauvais exemples, pour les mener à „ mesme perdition avec eux, ce malheur ne seroit pas „ tant à deplorer qu'il est. Pour ceste cause, en revoyant „ mon Instruction Chrestienne, laquelle a desja esté par „ cy-devant imprimée, je l'ay beaucoup augmentée, & „ notamment sur la matiere de la création du Monde, & „ de la Providence de Dieu en toutes les créatures, & „ singulierement envers l'homme, principalement pour „ deux causes. La prémiere, pource que l'Esprit de Dieu „ nous propose souvent és Sainctes Escritures tout ce „ Monde visible, comme un grand Livre de Nature, & „ de vraye Théologie naturelle, & toutes les Créatures, „ comme des prescheurs, & des tesmoins universels de „ Dieu leur Créateur, & des œuvres & de la gloire d'ice- „ luy. . . . L'autre cause qui m'a encore esmeu à trait- „ ter tant amplement ces matieres, c'est l'Athéisme, & „ ceux qui en font profession: desquels j'ay tantost par- „ lé (20).

EN QUEL TEMS ON COMMENÇA DE FAIRE MENTION DE DEISTES.

(20) Viret *Epistre Dédicatoire du II Volume de* l'Instruction Chrestienne: *elle fut imprimée en* 1563.

(*E*) *Son Article dans Mr. Moreri est confus & mêlé de faussetez.*] I. Il est faux que Viret & Farel se joignirent à Calvin pour prêcher leurs nouveautez à Geneve, & pour en chasser les Catholiques en 1535. Calvin n'alla à Geneve qu'en 1536. II. De la maniere que Moreri conte que *quand Calvin partit pour la Conférence de Wormes, on appella Viret pour prêcher à Geneve*, il fait entendre clairement que Calvin partit de Geneve. Or cela est faux. Il étoit à Strasbourg depuis deux ou trois années quand il alla à ces Conférences. III. Il est ridicule de donner le nom de *preference* à la vocation de Viret; car ceux de Geneve ne recoururent à Viret qu'à cause qu'ils ne purent faire revenir Calvin avant la tenue de ces Conférences. Ceci nous montre que Moreri a été persuadé que Calvin partit de Geneve en ce tems-là; car son sens est que ce Ministre fut très-marri qu'on le députât aux Conférences, & que pendant son absence on se servit du Ministere de Viret. IV. Il est très-faux que Calvin ait *témoigné du deplaisir pour* la vocation de Viret. V. Très-faux qu'*il agit si bien qu'on renvoia son competiteur.* VI. Très-faux *que ceux de Lausanne ne reçurent Viret qu'avec peine* (21). Tant s'en faut que Calvin eût quelque envie que son prétendu compétiteur fût renvoié à Lausanne, qu'il fit au contraire de grands efforts pour le retenir à Geneve. Melchior Adam l'un des Auteurs que Moreri cite le témoigne clairement (22). Cela même est attesté par Théodore de Beze (23), & nous avons là-dessus une preuve litérale de la propre main de Calvin; car voici ce qu'il écrivit à Farel: *Quod bene vertat Deus, hic retentus sum ut volebas: superest ut Viretum quoque mecum retineam, quem à me avelli nullo modo patiar. Tuæ quoque omniumque fratrum partes me hic adjuvare, nisi vultis me frustra excruciari, ac sine commodo esse miserrimum* (24). Je remarquerai en passant une méprise de Monsr. Hofman. Il dit que Viret, étant Ministre à Lausanne l'an 1535, fut appellé à Geneve. Rien de plus faux. Il fut Ministre de Geneve dès l'an 1534, & avant que de l'être à Lausanne.

(21) *Ils n'avoient consenti qu'avec peine à le prêter à ceux de Geneve pour six mois.*

(22) *Reversus Calvinus omnem quidem movit lapidem ut ne Vireto spoliaretur, quo sublato ecclesiam salvam retinere se posse negabat: sed Viretus apud suos Lausanenses egere maluit.* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121. *Voiez aussi pag.* 73.

(23) Beza, *in* Vita Calvini, *ad ann.* 1541.

(24) Calvinus, Epist. L, *pag. m.* 109, 110. *Cette Lettre est datée du 16 de Septembre* 1543: *mais apparemment cette date est fausse: on a mis* 1543 *pour* 1541: *car il seroit absurde que Calvin écrivant à un Ministre de Neufchatel eût donné comme une nouvelle son retour à Geneve deux ans après son arrivée.*

Je m'en vais dire une chose que j'ai lue depuis la seconde Edition, c'est qu'il s'appuia de l'autorité des Papistes pour réprimer quelques Sectes dangereuses qui s'étoient formées à Lion dans le sein des Protestans. L'Auteur qui m'apprénd cela en tire une preuve contre la Tolérance de Religion, & pour la Maxime *Compelle intrare*, *Contrain-les d'entrer* (F).

(F) *Il s'appuia de l'autorité des Papistes pour réprimer quelques Sectes... L'Auteur qui m'apprend cela en tire une preuve...pour la Maxime....Contrain-les d'entrer.*] „L'E-„ dict prémier de pacification ne fut plustost publié en „ France, que soudain s'esclouit à Lyon une Secte d'A-„ riens, couvée dez long-temps audit Lyon, & ailleurs, „ par un Aleman, & un Italien, qui en estoyent les chefs. „ Dont advint que Mr. Pierre Viret, lors Predicant à „ Lyon, fut sollicité d'avoir recours à Monsieur Buatier „ grand Vicaire du Reverendissime Archevesque de Lyon, „ pour esteindre ce feu croissant, & qui menassoit d'un „ grand embrasement, si on luy eust laissé acquerir forces. „ Aussi estoyent prests à se faire paroistre les Postelliens, „ les Trinitaires ou Servetistes, & autres jusques aux A-„ christes, & Deistes: qui tous prétendoyent pouvoir jouyr „ du benefice de l'Edict, ne permettant qu'aucun indefi-„ nitivement fut recherché pour le faict de la conscience. „ On adjoucte que tous les prénommez Sectaires, & au-„ tres, se vantoyent estre fondez en textes, ou raisons ti-„ rées aussi pertinemment de l'Escriture, que les Calvinis-„ tes y sçauroyent prouver leurs opinions estre fondées: „ tant une trop hardie assertion est effrontée, & tasche „ occuper lieu de Verité. Voilà à quoy le desir de li-„ berté de conscience nous cuida reduire. Voila l'exces-„ sive confusion de laquelle la Religion fut presque enve-„ louppée: & comment la differente varieté des croyan-„ ces, fut en train d'estouffer la foy en plusieurs: & re-„ duire en irresolubles difficultez la conscience des bien „ croyantz. Ces raisons m'induisent à croire que nous „ devons humilier nos cuidances: les submettre, & as-„ subjectir aux determinations de la saincte Eglise Apos-„ tolique, & Romaine (25)..... Il nous faut (dis-je) „ captiver nos sens, & nos raisons humaines, pour croyre „ par foy, ce que nostre infirmité ne peut autrement „ comprendre. Nous devons aussi obeyr à nos supe-„ rieurs jouxte l'Escriture: sans rechercher en eux des „ defauts, qui ne gisent pas en nostre correction:.... „ Que si quelques hommes se trouvent de si dure cer-„ velle, que de se rendre opiniastres à mespriser, & se „ separer de la prémentionnée Eglise, il faut suyvre le „ conseil du Prophete (26) disant: *Coge eos intrare*". Conférez avec ceci ce que nous alléguons du même Auteur dans l'Article STELLINGUES.

(25) Pierre de St. Julien, Meslanges Paradoxales, *pag.* 202, 203, 204; *& voici ce qu'il avoit dit pag.* 189, 190: „la liberté de „ conscience „ ne pourroit estre „ permise, „ que soudain une „ infinité „ de Sectes „ (la pluspart abominables) ne se presentassent pour jouyr du mesme privilege: „ selon qu'il advint à Lyon, quand par l'Edit de pacification il fut dit, que „ personne ne seroit recherché en sa conscience: soudain sortit en public un A-„ lemanni, avec une trouppe de renouvellez Arriens (& beaucoup pires) qui „ pretendans tirer faveur de l'Edict, fut cause que le Vicaire general du Reve-„ rendissime Archevesque de Lyon, & maistre Pierre Viret superintendant en la „ pretendue Eglise Calvinienne dudit Lyon, furent contraincts de se joindre „ pour rembarrer ces Arriens, qui faisoyent la liberté de conscience couverture „ de leurs meschancetez".

(26) *Il faloit dire de Jesus-Christ dans l'*Evangile selon S. Luc, *Chap. XIV, Vers.* 23.

VIRGILE, en Latin *Publius Virgilius Maro*, le plus excellent de tous les Poëtes de l'ancienne Rome, a fleuri du tems d'Auguste. Il naquit le 15 d'Octobre 683, dans un village (*a*) qui n'étoit pas loin de Mantoue. Il passa les prémieres années de sa vie à Cremone (*b*); & puis aiant fait quelque séjour à Milan, il se transporta à Naples, où il étudia les Lettres Latines & les Lettres Grecques avec une extrême application, & ensuite les Mathématiques & la Médecine. Quelques-uns disent que sa jeunesse fut fort éloignée de la chasteté; d'autres assûrent le contraire, & qu'il étoit si modeste, si retenu, & si réglé dans ses paroles & dans sa conduite, que les habitans de Naples lui donnérent un surnom pris de la virginité (*A*). Voilà une chose qui nous fournit

(*a*) *Nommé Andes. Voiez* Donatus, *in* Vita Virgilii.

(*b*) *Initio ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremonæ egit.* Donatus, *ibid.* Du Verdier Vau-Privas, Prosopogr. *Tom. I, pag. 766, & plusieurs autres disent, qu'au 17 an de son âge il étudia à Cremone.*

(*A*) *Un surnom pris de la virginité.*] La Vie de Virgile attribuée à Donat nous apprend qu'il étoit fort sobre, mais qu'on disoit qu'il étoit enclin au péché contre nature; que les personnes équitables n'ajoûtoient point de foi à ce bruit, & qu'elles croioient qu'il n'avoit de l'affection pour de jeunes gens, que dans la vue de les instruire (1); qu'on divulgua aussi qu'il avoit couché avec Plotia Hieria, mais qu'il avoit souvent raconté qu'il refusa constamment la part que Varius lui voulut faire de cette maîtresse. *Vulgatum est consuevisse eum cum Plotia Hieria. Sed Asconius Pedianus affirmat ipsum postea minoribus natu narrare solitum, & invitatum quidem se à Vario ad communionem mulieris, verum se pertinacissime recusasse* (2). Les paroles suivantes sont notables; car elles affirment non pas comme un bruit, mais comme une chose certaine, que ceux de Naples lui donnerent le surnom de Virginal, à cause de la pureté de ses mœurs & de ses paroles. *Cetera sane vita & ore & animo tam probum fuisse* CONSTAT, *ut Neapoli Parthenias vulgo appellaretur.* Voici une marque bien expresse de sa modestie. Il aimoit mieux vivre retiré à la campagne, que de séjourner à Rome où il étoit admiré. Il y alloit fort rarement, & il affectoit si peu d'y paroître, que se voiant suivi & montré, il s'enfermoit dans la prémiere maison qu'il trouvoit ouverte. *Si quando Romæ quò rarissime commeabat viseretur in publico, sectantes demonstrantesque se subterfugere solitum in proximum tectum* (3). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il composa dans sa jeunesse quelques vers lascifs. On n'en peut douter, puis que Pline (4), qui en avoit fait de semblables, s'en justifie par un bon nombre de grands exemples, & nommément par celui de notre Virgile. *Nec vero moleste fero hanc esse de moribus meis existimationem, ut qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scriptitasse, me scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar facile impetrari posse confido ut.... An ego verear ....ne me non satis deceat quod decuit M. Tullium, Caium Calvum...... Neronem transeo, quamvis sciam, non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis; sed honesta manere, quæ sæpius à bonis fiunt. Inter quos vel præcipue numerandus est P. Virgilius, Corn. Nepos, & prius Ennius, Acciusque, non quidem hi senatores, sed sanctitas morum non distat ordinibus* (5). L'Auteur de la Vie de ce Poëte le fait Auteur des Priapées, & il y a des Savans (6) qui veulent que l'Ouvrage qui subsiste encore sous ce nom-là soit de Virgile: mais il vaut mieux croire que c'est un Recueil de Poësies composées par divers Auteurs. Nous avons vu ci-dessus qu'Ausone allegue l'exemple de Virgile pour sa justification (7): mais il est un peu étonnant qu'il ne se fonde que sur des passages des Géorgiques, & de l'Enéïde; car ces passages ne sont guere propres à son dessein. *Quid etiam Parthenium dictum causa pudoris? qui octavo Æneïdos, quum describeret coitum Veneris atque Vulcani,* αἰσχροσεμνίαν *decenter immiscuit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscenam significationem honesta verborum translatione velavit? Et si quid in nostro joco aliquorum hominum severitas vestita condemnat, de Virgilio accersitum sciat* (8). Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avoit égard sans contredit à de petits Poëmes particuliers, où Virgile s'étoit exprimé trop librement sur des matieres gaillardes. Le passage de l'Enéïde qu'Ausone indiquoit, n'a rien de trop fort pour ce tems-là; ceux qui le critiquérent méritent plutôt le titre de Chicaneurs, que le titre de Censeurs: & remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'approuvérent pas entiérement, donnérent de grands éloges au Poëte. C'est ce qu'Aulugelle va nous apprendre. *Annianus poëta & plerique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduisque laudibus hos Virgilii versus ferebant; quibus Volcanum & Venerem junctos mixtosque jure conjugii, rem lege naturæ operiendam, verecunda quadam tralatione verborum quum ostenderet demonstraretque, protexit: sic enim scripsit;*

---Ea verba locutus
Optatos dedit amplexus; placidumque petivit
Conjugis infusus gremio per membra soporem.

Minus autem difficile esse arbitrabantur in istiusmodi re dicenda verbis uti uno atque altero brevi tenuique eam signo demonstrantibus..... Tot verò & tam evidentibus ac tamen non prætextatis, sed puris honestisque verbis venerandum illud concubii pudici secretum neminem quemquam alium dixisse (9). Voions de quelle maniere cet Auteur censure un autre Critique beaucoup plus chagrin. *Annæus Cornutus, homo sanè pleraque alia non indoctus neque imprudens, in secundo tamen librorum, quos de figuris sententiarum composuit, egregiam totius istius verecundiæ laudem insulsa nimis & odiosa scrutatione violavit. Nam quum genus hoc figuræ probasset, & satis circumspectè factos esse versus dixisset; membra tamen, inquit, paulò incautiùs nominavit* (10). A cet égard la gravité & la modestie qui regnent dans l'Enéïde sont admirables. Pouvoit-on être plus court, que Virgile l'a été, sur la caverne où Enée & Didon consommérent leur mariage? Ses Bucoliques ne sont pas de la même pureté: il y rapporte des passions très-criminelles; mais ce n'est pas une preuve qu'il les sentît. L'amour des garçons n'étoit guere moins commun dans le Paganisme, que l'amour des filles, & ainsi un faiseur d'Eglogues pouvoit faire parler ses bergers selon ce maudit usage, comme l'on fait parler aujourd'hui les Héros & les Héroïnes de Roman, c'est-à-dire, sans que ce fût une marque ou qu'il racontât ses Avantures, ou qu'il approuvât les passions qu'il racontoit. Nos meilleurs Romans François depuis long-tems se font par des filles, ou par des femmes. A-t-on droit de dire qu'elles composent l'Histoire de leurs Amours, ou qu'elles approuvent que leurs Héroïnes se laissent percer si vivement des traits de l'Amour (11)? N'est-il

(1) *Cùm vir-nique minimi: fama est eum libidinis pronioris in pueros fuisse. Sed boni ita eum pueros amasse putaverunt, ut Socrates Alcibiadem.* Donatus, *in* Vita Virgilii.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid.*

(4) *C'est-à-dire* Pline le jeune.

(5) Plinius, Epist. III *Libri V.*

(6) Jean Marie Catanée *est de ceux-là. Voiez son* Commentaire sur Pline le jeune, *pag.* 290.

(7) *Dans l'Article* VAYER, *Citat.* (25).

(8) Ausonius, *in* Centone nuptiali, *sub finem, pag. m.* 519.

(9) Aulus Gellius, *Libr. IX, Cap. X.*

(10) *Idem, ibid. Joignez à cela le Titre de ce Chapitre X du IX Livre d'Aulugelle.* Quod Annæus Cornutus versus Virgilii, quibus Veneris & Vulcani concubitum pudice operteque dixit reprehensione spurca & odiosa inquinavit.

(11) *Notez qu'on ne prétend pas nier que quelques-unes de ces faiseuses de Romans n'aient eu des Avantures.*

fournit la matiere d'une assez longue Remarque, & une occasion fort naturelle de réfuter une Observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet (*B*). Ceux qui disent, que ses Eglogues furent

il pas certain qu'elles peuvent composer ces Livres, dans la seule vue de faire paroître leur esprit, & l'Art de peindre les passions, & de soutenir des caracteres? Nous pouvons supposer la même chose en faveur de notre Virgile, puis que d'ailleurs on a des motifs de croire qu'il avoit beaucoup de vertu. J'avoue qu'il couroit des contes qui ne lui étoient pas favorables: mais ceux qui les rapportent ne les donnent que comme un bruit (12); au lieu qu'ils assûrent comme un fait certain que sa pudeur & sa probité étoient singulieres. Outre les contes que j'ai rapportez, on disoit (13) que Varus Poëte tragique étoit marié avec une femme très-docte, qui couchoit avec Virgile, & à qui ce galant donna une Tragédie qu'il avoit faite. La Dame fit accroire à Varus qu'elle en étoit l'Auteur, & Varus la récita comme son Ouvrage. On ajoûtoit que Virgile désigna cette Avanture en paroles couvertes dans ces trois Vers de son Eglogue III:

An mihi cantando victus non redderet ille,
Quem mea carminibus meruisset fistula, caprum?
Si nescis, meus ille caper fuit.

Mais Servius rejette cela comme une chose que personne n'avoit écrite, & qui répugnoit à la nature de l'Eglogue; *Superfluam volunt esse allegoriam, dicentes rem nusquam lectam de Virgilio.... Melius simpliciter accipimus: refutandæ enim sunt allegoriæ in bucolico certamine: nisi, ut supra diximus, ex aliqua agrorum perditorum necessitate descendunt* (14). Et l'on voit assez clairement que c'est une vaine imagination de ces esprits mal tournez, qui cherchent par tout des allégories & des mysteres, & à qui rien de naturel n'a jamais été de bon goût. La plus forte Objection contre Virgile seroit de représenter qu'il a fait des Priapées: mais cette raison toute seule n'est point d'une grande conséquence contre les mœurs; car comme il y a des gens de bien & d'honneur qui lisent des Livres sales sans aucun mauvais motif, il y en a qui peuvent faire des Vers impurs sans que leur cœur se corrompe. On prétend que saint Chrysostôme lisoit souvent Aristophane; & il est sûr que saint Jerôme lisoit souvent Plaute. Voiez la Remarque (*B*) de l'Article LONGUS, & l'Epitre Dédicatoire des Notes de Scioppius *in Priapeia*. Oseroit-on mettre Joseph Scaliger, Janus Douza, Daniel Heinsius, & le Président Mainard, parmi les gens débauchez, & en donner pour raison que le prémier a fait des Notes sur les Priapées & sur Catulle; que le second a commenté fort curieusement Petrone (15); que le troisieme a publié quelques Vers lascifs, & que le quatrieme avoit fait des Priapées (16)? Quand on croit qu'un autre ne sauroit toucher à de telles choses sans s'infecter, on donne trop à connoître le peu de forces que l'on se trouve contre de semblables objets. *In iis, quæ turpicula & lasciviuscula sunt, ille qui, ut ait Aristoteles, bonâ institutione præmunitus est, offendere nequit. Adeò ut, molliculos istos, qui vel una tali & altera lectione verberantur, & ad nequitiam abducuntur, sua sibi culpa & in Venerem putredine, perire videas. Haud secus, ac si terribili objecta re timidus expavescat, fortis non adficiatur* (17). Cela me fait souvenir d'une pensée de Moliere. Son Tartuffe prêt à écouter une fille tira un mouchoir de sa pôche, & dit;

Ah! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir.
- - - - - - - - - - -
Couvrez ce sein, que je ne saurois voir.
Par de pareils objets les ames sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.

Mais prenez garde à la Réponse de cette fille:

Vous êtes donc bien tendre à la tentation;
Et la chair, sur vos sens, fait grande impression?
Certes, je ne sai pas quelle chaleur vous monte:
Mais à convoiter, moi, je ne suis point si prompte;
Et je vous verrois nû du haut jusques en bas,
Que toute votre peau ne me tenteroit pas (18).

Il peut y avoir des Poëtes, & des Casuistes, & des Critiques, qui sont endurcis de la même sorte à l'égard de ces objets dangereux que tant d'autres personnes ne sauroient lire impunément. Lipse proteste que la lecture de Petrone ne le touchoit qu'à l'esprit, & qu'elle ne laissoit pas plus de traces dans son cœur, qu'un bateau sur une riviere. *Vidistin' quidquam venustius, argutius* (Petronio) *post natas Musas? Non ego: abesset tantùm nuda illa nequitia; quâ tamen nihil offendor. joci me delectant, urbanitas capit: cetera nec in animo nec in moribus meis magis labem relinquunt, quàm olim in flumine vestigium, cymba. Ut vina apposita vinosum movent; invinium, ut antiqui loquebantur, non movent: sic ista animum jam antè improbum fortasse incitent; casto & castigato non adhærent* (19). Si cela est vrai, j'oserois dire qu'il eût pu faire ou des Vers, ou des Narrations en prose, selon le modele de ce Romain, sans perdre la pureté de son cœur. Appliquez cela si vous voulez, *positis ponendis*, aux Amusemens Poëtiques de Virgile, qui servirent d'Apologie à Pline le jeune.

(12) *Voiez ci-dessus le commencement de cette Remarque.*

(13) *Aiunt hoc. Varus, tragœdiarum scriptor, habuit uxorem litteratissimam, cum qua Virgilius adulterium solebat admittere: cui etiam dedit scriptam tragœdiam, quam illa marito dedit tanquam à se scriptam. Hanc recitavit pro sua Varus: quam rem Virgilius dicit per allegoriam. Nam tragœdiæ præmium caper fuerat.* Servius in Virgil. Ecl. III, *Vers.* 20.

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Douza frater quod Petronium in omni lingua Latina ut sermone cultissimum, sic rebus turpissimum illustravit, tam etiam verborum lasciviâ superare eumdem studuit, & non infeliciter, ut opinor, adsecutus est.* Scioppius, *Epist. Dedicat.* Priapeior. *Voiez aussi ce qu'il dit dans ses Notes sur le Prologue.*

(16) Menagiana, *pag.* 32 *de la* 1 *Edition de Hollande.*

(17) Scioppius, *Epist. Dedicat.* Priapeior. *pag.* 3.

(18) Moliere, *dans la Comédie de l'Imposteur, Acte III, Scene II, au Tome III de l'Edition d'Amsterdam* 1725.

(19) Lipsius, Epistolic. Quæstion. *Libr. III, Epist. II*, ad Pett. Pithœum.

Il ne faut pas oublier la conjecture ingénieuse de Mr. l'Evêque d'Avranches sur le nom *Parthenias* donné à Virgile. Aiant observé qu'on le lui donna peut-être, parce qu'on crut que comme Homere il étoit né d'une vierge, il ajoûte qu'il est plus probable que l'on confondit le nom *Virgilius* avec le nom *Virginius*, c'est-à-dire que les habitans de Naples ne connoissant pas l'étymologie ni le sens de Virgilius, & connoissant bien ce que vouloit dire Virginius, s'imaginérent que ce Poëte se nommoit Virginius, mot qui répond au terme Grec *Parthenias*. *Cur Virgilius Neapolitanis dictus sit Parthenias, caussam hanc esse suspicari quis possit; non quod virginali esset modestia, ut vulgo fertur, sed quod virgine natum, perinde ut Homerum, credi voluerint. Probabile sane hoc est; sed ne quid dissimulem, longe est probabilius ac simillimum veri, sic dictum esse à Græcis, pro eo quod Romana lingua appellatum eum putabant Virginium, non Virgilium, cum ignorarent nominis hujus significationem & originem, à virgulis, hoc est ramis seu surculis, petitam; unde & virgeta Ciceroni dicuntur arborum seminaria; prioris vero nominis tum notionemque probe callerent* (20).

Mr. Des Maizeaux (21) a eu la bonté de me communiquer des Observations sur l'Article de Virgile. Il y en a quelques-unes où il combat tout ce passage de Mr. Huet, & où il donne une raison toute contraire du surnom *Parthenias*. J'eusse emploié volontiers ses conjectures, si je n'eusse cru qu'il faloit attendre les nouvelles Observations que je sai qu'il m'a envoiées, & que je n'ai pas encore reçues.

(*B*) *Une occasion de réfuter une Observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet.*] Mr. Menage prétend qu'il y a beaucoup d'ordures dans Virgile. Ses Eglogues, dit-il (22), „ sont pleines d'amour deshonnête. *Novimus & qui te „ transversa tuentibus hircis*, &c. *Formosum Pastor Co„ rydon ardebat Alexin.* Il aimoit cét Alexis, comme nous „ l'apprenons de cét endroit de l'Apologie d'Apulée, *Quan„ to modestius tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut „ ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, & „ abstinens nominum, sese quidem Corydonem, puerum verò „ Alexin vocat.* Mais Apulée se trompe en ce qu'il dit que „ cét Alexis étoit le mignon de Pollio: il étoit celui de Mé„ cénas, comme nous l'apprenons de l'Epigramme 56 du „ livre VIII de Martial". Mr. Menage avoit tort de vouloir prouver par ce passage d'Apulée que Virgile étoit amoureux d'Alexis; car au contraire je m'en vais prouver par-là qu'il ne l'étoit point, & que son Eglogue quant à cela n'étoit qu'un pur jeu d'esprit. Les Accusateurs d'Apulée lui objectérent entre autres crimes d'avoir fait des Vers galans sur des garçons qui s'appelloient autrement qu'il ne les nommoit. Il répond (23) que c'est la coutume des Poëtes de changer le nom de l'objet aimé. Il prouve cela par plusieurs exemples, & il desaprouve la conduite de Lucilius, qui ne s'étoit pas servi d'un pareil déguisement (24). Il oppose à cette conduite la modestie de Virgile, qui louant, dit-il, tout comme j'ai fait, le mignon de son ami, changea les noms, &c. S'il eût prétendu qu'il y avoit dans cette Eglogue de Virgile un amour réel de l'Auteur, il eût avoué nettement qu'il étoit coupable du même crime, & au lieu de réfuter ses Accusateurs, il seroit tombé d'accord de la justice de leur cause. Or rien ne seroit plus absurde que de supposer qu'il tomba dans cette bévue. Disons donc qu'il déclara que cette Eglogue de Virgile n'étoit qu'un amusement d'esprit, à quoi le cœur n'avoit point de part. C'est ce qu'il déclare à l'égard des Poësies dont on lui faisoit un crime. Il s'étonne qu'on osât le faire venir devant les Juges pour un tel sujet. S'égaier à faire des Vers, dit-il, n'est pas faire montre de ses mœurs. Ceux qui pechent ne s'en vantent pas, mais ceux qui publient des Amours, n'y entrent que par maniere de jeu; ce ne sont que des fictions poëtiques. *Sed sumne ego ineptus, qui hæc etiam in judicio? an vos potius calumniosi, qui etiam hæc in accusatione? quasi ullum specimen morum sit, versibus ludere. Catullum ita respondentem malivolis non legistis?*

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Divus Hadrianus, cum Voconii amici sui poetæ tumulum versibus muneraretur, ita scripsit:

Lascivus versu, mente pudicus eras.

Quod nunquam ita dixisset, si forent lepidiora carmina, argumentum impudicitiæ habenda........ Cujus (Platonis) *versus, quos nunc percensui, tanto sanctiores sunt quanto apertiores: tanto pudicius compositi, quanto simplicius professi. Namque hæc & id genus omnia dissimulare & occultare, peccantis, profiteri & promulgare, ludentis est. Quippe natura, vox innocentiæ, silentium maleficio distributa* (25). On peut disputer contre ces Maximes d'Apulée, & prétendre raisonnablement qu'il faut les modifier, & qu'elles sont fort sujettes à des exceptions: mais on ne sauroit combattre ce que je soutiens ici contre l'Auteur de l'Anti-Baillet, que les paroles d'Apulée signifient clairement que Virgile n'a point chanté ses propres Amours.

(20) Petrus Daniel Huetius, Alnetan. Quæst. *Libr. II, Cap. XV, pag.* 239 *Edit. Lips.* 1692.

(21) *Dont il est parlé ci-dessus dans l'Article* RAMUS, *Rem.* (*O*) *à la fin.*

(22) Menage, Anti-Baill. I. *Part. Article* LXI.

(23) Apuleius, *in* Apologia, *pag. m.* 279.

(24) *C. Lucilium, quamquam sit Iambicus, tamen improbarim, quod Gentium & Macedonem pueros directis nominibus carmine suo prostituerit.* Idem, ibid.

(25) *Idem, ibid. p.* 280.

rent admirées de Ciceron, se trompent (*C*). Il n'étoit point envieux de la gloire de son prochain; & il faisoit paroître un si grand fond de bonté & d'honnêteté, que les autres Poëtes, qui crevoient d'envie les uns contre les autres, s'accordérent presque tous à l'aimer & à l'honorer (*D*). Ceux qui ont dit qu'une secrete jalousie le porta à ne parler point d'Homere, & à lui préférer un autre Poëte qui est moins connu, ont débité un sentiment tout-à-fait absurde (*E*). Il n'étoit point

(*C*) *Ceux qui disent, que ses Eglogues furent admirées de Ciceron, se trompent.*] Voici les paroles de Donat (26): *Bucolica eo successu edidit, ut in scena quoque per cantores crebra pronunciatione recitarentur. At cum Cicero quosdam versus audiisset, & statim acri judicio intellexisset non communi vena editos, jussit ab initio totam eclogam recitari: quam cum accurate pernotâsset, in fine ait:* Magnæ spes altera Romæ, *quasi ipse linguæ Latinæ spes prima fuisset, & Maro futurus esset secunda. Quæ verba postea Æneidi ipse inseruit.* Il y a là une erreur de Chronologie; car il est certain que Virgile ne composa ses Eglogues qu'aprés le Triumvirat d'Octavius, de Marc Antoine, & de Lepidus, pendant lequel Ciceron fut cruellement massacré, comme tout le monde sait. Je ne m'attribue pas la découverte de cette faute; il y a long-tems que le Pere Vavasseur a réfuté sur ce sujet les Compilateurs de la Vie de Virgile (27). Il a réfuté aussi Servius, qui conte que la VI Eglogue, aiant été écoutée avec de grands applaudissemens lors que l'Auteur la récita, fut chantée ensuite sur le Théatre par la Courtisane Cytheris ou Lycoris, & que Ciceron l'un des Spectateurs fut saisi d'étonnement, & demanda qui l'avoit faite, &c (28).

(26) *On dit cela sans prétendre s'éloigner de ceux qui nient que* Donat *soit le vrai Auteur de la* Vie de Virgile, *qui court sous son nom.*

(27) Vavassor, de ludicra Dictione, *pag.* 172 *& seq.*

(28) Servius in Eclogam VI, *Vers.* 11.

Claude du Verdier reprit cette faute de Servius, dans un Ouvrage (29) qu'il publia l'an 1586. Pierre Ramus avoit déja réfuté la même faute, que le Pere Vavasseur réfute: *Hoc Donatus affirmat, sed chronologia repugnat: quatuor enim aut quinque annis antea jam Cicero triumvirali proscriptione perierat.* Ce sont les paroles de Pierre Ramus, dans la Vie de Virgile qu'il a mise au devant de ses Leçons sur les Bucoliques de ce Poëte. Il a joint fort à propos avec ces paroles-là un passage d'un Dialogue attribué à Tacite. C'est un passage qui témoigne, que tout le Peuple Romain se leva en entendant réciter sur le Théatre quelques Vers de notre Virgile, & que ce grand Poëte se trouvant là par hazard y fut salué, & honoré comme l'Empereur: *Malo securum & secretum VIRGILII secessum, in quo tamen neque apud divum Augustum gratia caruit, neque apud populum Romanum notitia. Testes Augusti epistolæ, testis ipse populus, qui auditis in theatro versibus Virgilii, surrexit universus, & forte præsentem spectantemque Virgilium veneratus est, sic quasi Augustum* (30).

(29) *Intitulé* in Auctores pene omnes, antiquos potissimum, Censio.

(30) Tacit. de Orator. *Cap. XIII.*

(*D*) *Les autres Poëtes .... s'accordérent presque tous à l'aimer & à l'honorer.*] C'est un grand éloge; & cela me donne plus d'admiration pour Virgile, que la beauté de ses Ouvrages, & que l'excellence de sa Muse. Il effaçoit tous les Poëtes de sa volée, & cependant ils l'aimoient. Soiez assûré qu'il n'y a guere de choses aussi rares que celle-là; & si l'Auteur qui la raconte ne nous préparoit à la croire par la description qu'il fait du cœur de Virgile, il ne persuaderoit pas. Il lui donne beaucoup de bonté, & un grand soin de cultiver les honnêtes gens, & les savans, & de rendre justice à leur mérite, sans porter envie à personne, sans blâmer personne. Il n'avoit rien qui ne fût à ses amis: une belle pensée dans les Ecrits des autres Auteurs lui plaisoit autant que s'il l'avoit inventée, & il n'étoit point fâché que la gloire de son travail lui fût ravie, & qu'un autre se l'appropriât & en tirât du profit. Voilà son portrait de la façon d'Asconius Pedianus. *Refert etiam Pedianus* (31) *benignum, cultoremque omnium bonorum atque eruditorum fuisse, & usque adeo invidiæ expertem, ut si quid erudite dictum inspiceret alterius, non minus gauderet, ac si suum fuisset: neminem vituperare, laudare bonos: ea humanitate esse, ut, nisi perversus maxime, quisque illum non diligeret modo, sed amaret. Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minus aliis doctis patebat, ac sibi: illudque Euripidis antiquum sæpe usurpabat, τὰ τῶν φίλων κοινὰ, hoc est,* communia amicorum esse omnia...... *Gloriæ vero adeo contemtor fuit: cum quidam versus quosdam sibi adscriberent, eaque re docti haberentur, non modo ægrè non ferebat, immo voluptuosum id illi erat* (32). Aprés cela n'est-on pas bien préparé à trouver du vraisemblable dans ces paroles du même Auteur: *Quare coævos omnes Poëtas ita adjunctos habuit, ut cum inter se plurimum invidia arderent, illum una omnes colerent?* On me demandera peut-être pourquoi le Texte de cette Remarque n'est point conforme à ce Latin; je me sers de l'exception *presque*, qui n'est point dans les paroles Latines. Je répons que c'est justement que je l'emploie, puis qu'immédiatement aprés je trouve dans mon Auteur que le Poëte Anser, & le Poëte Cornificius, furent ennemis de Virgile. C'est donc cet Auteur qui est blâmable d'avoir dit *omnes* deux fois de suite, au lieu de *ferè omnes*. Il est d'autant plus blâmable, qu'il ne pouvoit pas ignorer que les Adversaires de Virgile avoient été plus de deux. Bavius & Mævius le haïrent (33): voilà donc quatre Poëtes contre lui. On parle d'un Anonyme qui critiqua les Bucoliques (34), & d'un Carbilius Pictor qui critiqua l'Enéide, & d'un Herennius & d'un Perilius Faustinus, dont celui-là recueillit les fautes, & celui-ci les vols de Virgile (35). Et il faut bien qu'on avoue que ce grand Poëte fut exposé aux censures de ses contemporains, puis qu'Asconius Pedianus fit un Livre pour le défendre (36). S'il n'y eût pas été exposé, il faudroit mettre cela parmi les plus grands prodiges, qui aient jamais paru, *Urit enim fulgore suo qui, &c* (37).

(31) *In libro quem contra obtrectatores Virgilii scripsit.* Donat. *in* Vita Virgilii.

(32) Donat. *ubi supra.*

(33) *Voiez* Servius *sur le* 90 *Vers de la III Eglogue.* Qui Bavium non odit amet tua carmina Mævi.

(34) *Prelatis Bucolicis innominatus quidam rescripsit Antibucolica, duas modo eclogas, sed insulsissime παρῳδήσας.* Donatus, *in* Vita Virgilii.

(35) *Idem, ibid.*

(36) *Idem, ibid.*

(37) Horat. Epist. I *Libri II, Vers.* 13.

(*E*) *Ceux qui ont dit qu'une secrete jalousie le porta à ne parler point d'Homere.... ont débité un sentiment tout-à-fait absurde.*] Virgile suppose dans la description de la descente d'Enée aux Enfers, que la Sibylle voulant savoir où étoit Anchise le demanda à Musée le plus illustre de tous les Poëtes, & de tous les hommes d'élite, qui avoient un appartement au séjour des bienheureux.

Hic manus, ob patriam pugnando vulnera passi;
Quique sacerdotes casti, dum vita manebat,
Quique pii vates, & Phœbo digna locuti,
Inventas aut qui vitam excoluêre per artes,
Quique sui memores alios fecêre merendo:
Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ.
Quos circumfusos sic est effata Sibylla:
(Musæum ante omnes: medium nam plurima turba
Hunc habet, atque humeris exstantem suspicit altis.)
Dicite felices animæ, tuque optime vates,
Quæ regio Anchisen, quis habet locus (38)?

(38) Virgil. Æneid. *Libro VI, Vers.* 660.

C'est-à-dire, selon la Version de Mr. de Segrais.

Le front ceint de bandeaux en ce lieu de delices,
Sont les Prêtres exempts des souilleures des vices,
Ceux qui pour leur païs sont morts aux champs de Mars,
Ceux que rendit fameux l'invention des arts,
Les Poëtes divins, dont la celeste flâme
A montré qu'Apollon illuminoit leur ame;
Tous ces nobles esprits, dont les faits genereux
Affranchirent leur nom de l'oubli tenebreux.
A ces esprits épars la Sibylle s'adresse,
A Musée entre tous; car dans la foule épaisse,
Par son port éminent il domine sur eux.
Dites heureux esprits, & toi Chantre fameux,
Quels lieux sont habitez par le celebre Anchise?

Voici une fort bonne Remarque de ce Traducteur: „ Il y „ a des Commentateurs qui demandent pourquoi Virgile „ avoit fait cet honneur à Musée, de le mettre dans les „ champs Elysées, & de lui adresser la parole de la Sibyl- „ le, plûtôt qu'à Homere; & sur cela je vis un jour une „ assemblée d'hommes doctes répondre presque d'une com- „ mune voix; que Virgile le devoit, & que sa jalousie „ contre Homere l'en avoit empêché: je n'y refléchis point „ pour lors, cependant rien n'est plus grossier que cela, & „ la réponse à cette objection n'est pas difficile à trouver, à „ savoir que Virgile eût fait une épouvantable faute de don- „ ner cette commission à Homere dès le vivant d'Enée, „ n'ayant vécu que long-temps aprés, & cela pour le faire „ répondre à la Sibylle seulement. Ce sage Poëte y met „ Musée plus judicieusement, puisque Musée, ayant été „ disciple d'Orphée, étoit bien plus ancien qu'Homere, é- „ tant environ du temps de la guerre de Troye même. Il „ n'est pas comprehensible, que Scaliger le pere se soit „ trompé en cela, comme il a fait, quand il prend Musée, „ qui est Auteur du petit Poëme de Leandre & de Hero, „ posterieur à Virgile même, à ce que tiennent beaucoup „ de savans hommes, pour cet ancien Musée; & qu'il al- „ legue, pour montrer combien ce Poëte étoit au dessus „ d'Homere, que c'est pour cette raison que Virgile l'a „ preferé à Homere, dans cet honneur qu'il lui fait rece- „ voir aux champs Elysées, sans songer quelle impertinen- „ ce c'eût été de mettre Homere aux Enfers devant la mort „ d'Enée, d'Ulisse, & de tant de Heros, dont il a chanté „ les avantures & les exploits. Si Homere eût été du „ temps de la guerre de Troye, il n'eût pas pris ce sujet- „ là pour son Poëme; & il faudroit qu'il l'eût fait promp- „ tement, pour avoir achevé l'Iliade & l'Odyssée en sept „ ans, afin de se trouver à l'entretien de la Sibylle. Mais „ il est bien averé qu'il n'a vécu que long-tems aprés; & „ comme nulle raison n'obligeoit Virgile à faire ce contre- „ temps, & qu'il ne pouvoit l'ignorer, il n'avoit garde de „ commettre une faute si grossiere: ce qui s'appelle en un „ mot faire mourir Homere avant qu'il fût au monde. Je „ suis persuadé au contraire que s'il avoit pû faire mention „ de lui, il lui auroit rendu cet honneur bien volontiers, „ rien ne se rencontrant dans son caractere, comme je l'ai „ fait observer en ma Preface, qui ne soit digne d'un cœur „ genereux (39)".

(39) Segrais Remarques sur le VI Livre de l'Eneïde, *pag.* 164 *& suivant. Edition d'Amsterd.* 1700.

Le docte Turnebe (40) qui a rapporté l'Objection qu'on fait à Virgile, n'y a répondu quoi que ce soit; d'où il faut conclure que les plus savans personnages n'ont pas toûjours dans l'esprit ce qui devroit s'y présenter le plus naturellement, & le plus nécessairement, lors qu'ils traitent une chose.

(40) Turneb. Adversar. *Libr. XXVIII, Capite XXXVI, pag. m.* 631, *col.* 1.

point de ces Auteurs qui se contentent facilement des productions de leur plume; il limoit & il retouchoit ses Vers avec une extrême sévérité (*F*); & l'on prétend que son Enéïde, que nous regardons comme une Piece achevée, étoit bien loin de la perfection à son avis; & qu'il souhaita ardemment qu'elle fût brûlée, parce qu'il n'avoit pas pu y mettre la derniere main (*G*). Il avoit destiné à la polir une retraite de trois ans (*c*); après quoi son dessein étoit de s'appliquer uniquement tout le reste de ses jours à l'étude de la Philosophie; mais il mourut sur ces entrefaites à Brundusium le 22 de Septembre 734 (*H*). Son corps fut porté à Naples, comme il l'avoit ordonné (*d*). Ses Poësies avoient infiniment plu à l'Empereur (*e*). Il n'y a rien de plus ridicule que ce que l'on conte de sa Magie, & des prétendus Prodiges qu'il fit voir aux Napolitains (*I*). Les

(*c*) Donatus, *in Vita* Virgilii.

(*d*) *Idem*, *ibid.*

(*e*) *Voiez la Rem.* (*L*), *Numero* IV.

(*F*) *Il retouchoit ses Vers avec une extrême sévérité.*] Il emploia trois ans aux Eglogues; sept aux Géorgiques, & onze ou douze à l'Enéïde (41). En faisant le second de ces trois Ouvrages il dictoit la matinée plusieurs Vers, & il s'occupoit le reste du jour à les corriger, c'est-à-dire à les reduire à un petit nombre. Il se comparoit à une ourse, qui donne la forme à ses petits à force de les lécher. *Cum Georgica scriberet, traditur quotidie meditatos mane plurimos versus dictare solitum, ac per totum diem retractando ad paucissimos redigere, non absurde carmen se ursæ more parere dicentem, & lambendo demum effingere* (42). Aulugelle nous apprend la même chose. *Amici familiaresque P. Vergilii in his, quæ de ingenio moribusque ejus memoriæ tradiderunt, dicere eum solitum ferunt, parere se versus more atque ritu ursino: namque, ut illa bestia fetum ederet ineffigiatum informemque, lambendoque id postea, quod ita edidisset, conformaret & fingeret; proinde ingenii quoque sui partus recentes rudi esse facie & imperfecta: sed deinceps tractando colendoque reddere iis se oris & vultus lineamenta. Hoc virum judicii subtilissimi ingenue atque verè dixisse res, inquit, judicium facit: nam, quæ reliquit perfecta expolitaque, quibusque imposuit census atque delectus sui supremam manum, omni poëticæ venustatis laude florent: sed quæ procrastinata sunt ab eo ut post recenserentur, & absolvi, quoniam mors præverterat, nequiverunt, nequaquam poëtarum elegantissimi nomine atque judicio digna sunt* (43).

(41) Donat. *in* Vita Virgilii.

(42) *Idem*, *ibid.*

(43) Aul. Gellius, *Libr. XVII. Cap. X, pag. m.* 459.

(*G*) *On prétend ……qu'il souhaita ardemment que* son Enéïde *fût brûlée, parce qu'il n'avoit pas pu y mettre la derniere main.*] On assûre cela dans sa Vie attribuée à Donat. Voiez ci-dessous la Remarque (*L*) (44). Cette Vie est un Ecrit où il y a bien des faussetez, c'est pourquoi l'on ne seroit pas inexcusable de traiter ceci de mensonge (45), si d'autres Auteurs n'en avoient parlé; mais puis que Pline, Aulugelle, & Macrobe, en ont fait mention, nous pouvons bien admettre ce fait sans craindre de passer pour trop crédules. Voici les paroles de Pline: *Divus Augustus carmina Virgilii cremari contra testamenti ejus verecundiam vetuit: majusque ita vati testimonium contigit quam si ipse sua probavisset* (46). Aulugelle, immédiatement après ce que je cite de lui dans la Remarque précédente, continue de cette façon: *Itaque cum morbo oppressus adventare mortem videret; petiit oravitque à suis amicissimis impensè, ut Æneida, quam nondum satis elimasset, adolerent* (47). Voiez Macrobe au Chapitre XXIV du I Livre des Saturnales.

(44) *Au Numero* IV.

(45) Contradus *le fait: voiez la* Vie de Virgile *par le Pere* La Rue, *à la tête du* Commentaire in usum Delphini.

(46) Plinius, *Libr. VII, Cap. XXX, pag. m.* 53.

(47) Aulus Gellius, *Libro XVII, Cap. X, pag. m.* 459.

(*H*) *Il mourut ……à Brundusium le 22 de Septembre 734.*] Le Pere la Rue dit que ce fut l'an 735, & que Virgile étoit né l'an 684. J'ai suivi la Chronologie de ceux qui mettent la naissance de ce Poëte à l'an 683, & la mort à l'an 734. Ils s'accordent avec le Pere la Rue sur les Consulats de la naissance & de la mort de Virgile, mais non pas quant à l'année de ces Consulats. Il regne de semblables variations dans presque toutes les parties des anciens Fastes Consulaires. Cette diversité est ici d'une fort petite conséquence: Virgile n'a pas plus vécu selon les uns que selon les autres; mais voici une variation d'une autre nature. Il semble que sa mort ait été placée par Pline sous l'an 740. *Hæc*, dit-il (48), *Virgilii vatis ætate incognita a cujus obitu XC aguntur anni.* Lors que Pline composa l'Epitre Dédicatoire de son Ouvrage, Tite n'avoit été Consul que six fois: il la composa donc avant l'année 832, qui fut celle du septieme Consulat de Tite (49), & il y a de l'apparence qu'il la composa l'an 830 sous le sixieme Consulat de ce fils de Vespasien, & qu'aiant relu son Ouvrage il y mit par-tout la date de cette année-là. Or il ne compte depuis la mort de Virgile que quatre-vingt-dix ans: il la faudroit donc mettre sous l'an 740. Vous remarquerez qu'en pareilles occasions il se plait à supputer juste, & qu'il ne s'arrête pas au nombre rond. Je croi néanmoins, ou qu'en cet endroit il s'est servi du nombre rond, ou plutôt qu'il composa le Livre XIV de son Histoire naturelle l'an 825 (50), lors qu'au pied de la lettre il y avoit quatre-vingt dix ans que Virgile n'étoit plus. En relisant son Ouvrage il se proposa de réduire à la date de l'année de sa révision toutes les dates particulieres dont il s'étoit servi à mesure qu'il composoit; mais apparemment il oublia de changer la date du XIV Livre, & il y laissa le nombre XC. Ceux qui ont corrigé leurs Ecrits pourroient rendre témoignage, que malgré leur attention, il leur échappe beaucoup de choses qui empêchent la parfaite uniformité des parties d'un gros Livre (51).

(48) Plinius, *Libro XIV, Cap. I, pag. m.* 214.

(49) *D'autres la comptent pour la* 831: *ceux par exemple qui mettent la mort de Virgile à l'an* 734.

(50) *Je suppose ici que l'année de la mort de Virgile est, non l'an* 734 *comme je l'ai mis au Texte de cet Article, mais l'an* 735.

(51) *Voiez ci-dessus la Rem.* (*K*) *de l'Article* TACITE, *vers le milieu.*

Mais quand même nous supposerions qu'il n'y avoit en effet que quatre-vingt-dix ans entre la mort de Virgile, & l'année du sixieme Consulat de Tite; & que ceux qui mettent cette mort-là sous l'an 735 de Rome, doivent être corrigez par le passage de Pline, où elle est sous l'an 740; nous ne laisserions pas de trouver une grosse faute dans les Commentaires du Sieur Tristan. Cet Antiquaire suppose (52) qu'au tems de l'expédition de Caïus César contre les Parthes, *Virgile temoigne qu'il acheva ses Georgiques: Car c'est de nostre* Caïus César, *dont il parle en ces vers du dernier livre de cét Oeuvre sur la fin*,

Hæc super arvorum cultu, pecorumque canebam,
Et super arboribus: Cæsar dum magnus ad altum
Fulminat Euphratem bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viamque affectat Olympo.

& non pas d'Auguste, *comme on l'a estimé jusques à present: car il faut considerer, qu'Auguste ne fut pas en cette guerre, mais Caïus son neveu* (53) *& tout ensemble son fils par adoption, lequel força* Phraates *Roy des Parthes d'abandonner l'Armenie, & la quitter aux Romains.* Si cet Auteur avoit pris la peine de consulter les Tables Chronologiques, il auroit vû que le Consulat, sous lequel on place la mort de Virgile, est trop éloigné du tems de l'expédition de son Caïus César, pour qu'on puisse s'imaginer que ce grand Poëte travailloit aux Géorgiques pendant que ce Caïus César attaquoit les Parthes. Son expédition appartient à l'an de Rome 752 ou environ. Si Virgile avoit composé depuis ce tems-là son Enéïde, il auroit vécu pour le moins jusqu'à l'an 763. Cela n'a pas besoin d'être réfuté. Je vous avertis que le Pere Noris allegue contre Tristan l'opinion commune selon laquelle Virgile mourut l'an 735 (54).

(52) Tristan, Comment. Histor. Tom. I, pag. 137.

(53) *Il faloit dire son petit-fils. Le Sieur* Tristan *n'a pas pris garde que le titre* nepos *donné à Caïus par rapport à Auguste ne veut pas dire neveu.*

(54) Noris Cenotaph. Pisan. *pag.* 249.

(*I*) *Ce que l'on conte de sa Magie, & des prétendus Prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.*] Ce fut je pense l'an 1625 qu'il parut un Livre intitulé, *Nouveau Jugement de ce qui a esté dict & escrit pour & contre le Livre de la Doctrine curieuse des beaux Esprits de ce temps.* On y accuse Virgile *d'avoir esté un insigne Enchanteur & Necromantien, & de ce qu'il avoit faict une infinité de choses esmerveillables par le moyen de sa Magie* (55). On avoit *transcrit* cela *mot pour mot du* Livre que le Sieur de Lancre avoit publié contre *la mescreance du Sortilege.* C'est ce qui porta le Sieur Naudé à faire l'Apologie *de tous les grands personnages qui ont esté faussement soupçonnez de Magie.* D'abord il reproche à Bodin & à de Lancre, qui ont mis Virgile au nombre des Magiciens, *le peu de raison qu'ils ont eu de tirer cette fausseté des escrits fangeux & relants de certains Autheurs qui ont esté la bourbe & la lie de tous les Escrivains les plus barbares* (56)….. *Ce Phœnix de la Poësie Latine*, continue-t-il, *est accusé, non point de cette Magie & fureur Poëtique qui a charmé par la perfection de ses œuvres tous les plus beaux Esprits, ….mais de la Goetique, superstitieuse & defendue, de laquelle toutesfois cet honneur du Parnasse n'eust esté aucunement soupçonné sans l'impudence effrenée de ces potirons & fabulistes, ausquels certes je ne sçay si je me dois plustost prendre, ou à ces deux Autheurs modernes & quelques autres*, quos fama obscura recondit, *qui sont si legers & credules que de recevoir de tels faussaires pour cautions legitimes d'une calomnie qui tourne beaucoup plus à leur prejudice qu'à celuy de Virgile….. Il y a veritablement de quoy s'estonner de ceux là qui se veulent aujourd'huy servir des mensonges & inventions fabuleuses de sept ou huict Esclaves de la Barbarie, & des opinions de la populace, pour augmenter le catalogue des Magiciens du nom de ce Poëte, & nous conter de luy mille petites histoires & sornettes qui ne pourroient moins si elles estoient vrayes, que de le faire estimer pour l'un des plus experts qui ait jamais esté en cet art* (57). Après cela il retracte ce qu'il avoit dit (58), *que nous estions redevables de toutes ces fables au Moine Helinandus.* Il avoit cru sur l'autorité de Gesner que ce bon Moine a fleuri l'an 1069; mais aiant appris *qu'il vivoit environ l'an* 1209 (59) *je suis contraint*, ajoûte-t-il (60), *de confesser ingenuëment que je me suis mespris, & que le premier Auteur de toutes ces resveries n'a esté autre à mon advis que ce Gervais lequel Theodoric à Niem* (*) *dit avoir esté Chancelier de l'Empereur Othon III* (61) *auquel il presenta son Livre intitulé* Ocia Imperatoris, *qui est à la verité si rempli de choses absurdes, fabuleuses, & du tout impossibles, comme il me souvient d'avoir desja remarqué, que difficilement me pourrois-je persuader qu'il fust en son bon sens quand il le composoit.* Voici ce que cet Auteur raconte (62): „ Que Virgile fit „ une mouche d'airain sur l'une des portes de la ville de „ Naples, laquelle durant l'espace de huict ans qu'elle demeura au lieu où il l'avoit mise, empescha que aucune „ mouche ne peust entrer dans ladite ville; qu'en icelle il „ fit faire une boucherie, dans laquelle la chair ne sentoit „ ny ne se corrompoit jamais; qu'il mit sur l'une des portes de ladite ville deux grandes images de pierre, l'une „ desquelles se nommoit Joyeuse & belle, & l'autre Triste „ & hideuse, qui avoient cette puissance, que si quel- „ qu'un

(55) *Voiez la Préface de l'*Apologie des grands hommes accusez de Magie.

(56) Naudé, Apologie des grands Hommes, *Chap. XXI, pag.* 607. *Edition de Paris* 1625 in 8.

(57) *Là-même, pag.* 609.

(58) *Dans le Chapitre I, pag.* 27.

(59) *Il dit pag.* 611, *qu'il a lu dans la* Vie des vertueux Moines de Cisteaux, *que Vincent de Beauvais en son Miroir Historial, le fait vivre environ l'an* 1209.

(60) Naudé Apologie des grands Hommes, *Chap. XXI, pag.* 611.

(*) *Lib.* 2. *de schismate, cap.* 19. *&* 20.

(61) *Il faloit dire Othon* IV.

(62) Naudé, *là-même, & pag. suivantes.*

Les Versions & les Commentaires de ses Oeuvres sont innombrables (*d*). Ceux qui les ont tra-

(*d*) *Voiez en une longue Liste à la tête du* Commentaire *que l'Abbé* de Marolles *a ajoûté à sa Traduction de* Virgile. *Mr.* de Segrais, *qui est mort en 1701, promettoit une Traduction des* Georgiques. *On l'attendoit avec impatience, ce qu'il a fait sur l'*Eneïde *aiant été si estimé. C'est une Version en Vers accompagnée d'une fort belle* Préface, *& de* Notes *très curieuses. On en a fait en Hollande l'an 1700 une 2. Edition corrigée par l'Auteur.*

,, qu'un venoit à entrer par le costé où estoit la prémiere toutes ses affaires luy succedoient à souhait, comme à celuy qui entroit par le costé où estoit l'autre, malheureusement & contre ce qui estoit de son intention; qu'il fit eriger sur une haute montagne proche de la ville de Naples une statue d'airain qui avoit en sa bouche une trompette, laquelle sonnoit si fort quand le vent de Septentrion venoit à souffler, que le feu & la fumée qui sortoient de ces forges de Vulcan, que l'on voit encore aujourd'huy près de la ville de Poussole, estoient repoussées vers la mer, sans faire aucun mal ny dommage aux habitans; que ce fut luy qui fit faire les bains de *Calatura di petra bagno & adjuto di l'homo*, avec de belles inscriptions en lettres d'or, lesquelles furent depuis rompues & gastées par les Médecins de Salerne, qui estoient faschez que l'on cognust par icelles à quelle maladie chacun bain pouvoit remedier; que le mesme fit en sorte que personne ne peust estre offencé dans cette merveilleuse grotte qui est taillée dans la montagne de Pausilippo pour aller à Naples; & finalement qu'il fit un feu commun où chacun se pouvoit librement chauffer, proche lequel il avoit mis un Archer d'airain avec sa fleche encochée, & une telle inscription, Quiconque me frappera je tireray ma fleche, ce qui arriva lors qu'un sol frappa ledit Archer, qui ne manqua tout aussitost de décocher sa fleche & de l'envoyer droict au feu, qui fut soudainement esteint". Voions les Copistes & les Amplificateurs de ces sornettes. ,, Toutes ces resveries furent prémierement transcrittes de cet Autheur par Helinand Moyne de Fres-mont, dans sa Chronique (‡) universelle, & depuis par un Anglois nommé Alexandre Neckam Religieux de l'Ordre sainct Benoist, qui en rapporte quelqu'unes des précedentes en son Livre de la nature & proprieté des choses; & outre ce adjouste en iceluy que la ville de Naples estant affligée d'une contagieuse & infinie quantité de sangsues, elle en fut delivrée dès aussi-tôt que Virgile eut faict jetter une sangsue d'or dans un puits; & que le mesme avoit entouré sa demeure & son jardin, dans lequel il ne pleuvoit point, d'un air immobile qui luy servoit comme d'un mur, & y avoit basty un pont d'airain, par le moyen duquel il alloit par-tout où il vouloit; qu'il avoit aussi faict un clocher avec un si merveilleux artifice, que la tour qui estoit de pierre se mouvoit en mesme façon que la cloche, & avoient tous deux mesme bransle & mouvement; & de plus qu'il avoit faict ces statues, appellées la Salvation de Rome, lesquelles estoient gardées nuict & jour par des Prestres, à cause que dés aussi-tost que quelque nation vouloit se revolter & prendre les armes contre l'Empire Romain, soudain la statue qui portoit la marque, & estoit adorée par icelle, s'esmouvoit, une cloche qu'elle avoit au col sonnoit, & la mesme statue monstroit au doigt cette nation rebelle, si qu'on pouvoit veoir son nom par escrit, lequel le Prestre portoit à l'Empereur, qui tout aussi-tost dressoit une armée pour luy courre sus & la tenir en son devoir: ce qui n'a pas esté oublié par un Autheur anonyme qui se mesla il y a plus de six-vingts ans de recueillir la vie des Philosophes & des Poëtes: car quand il vient à parler de Virgile, il dict asseurément, (‡) *Hic Philosophia naturali præditus etiam Necromanticus fuit, & mira quadam arte hæc fecisse narratur:* après quoi faict suivre les histoires susdites, lesquelles ont encore depuis esté copiées mot à mot du Latin de cet Anonyme par Symphorien Champier (*), & par Albert de Eib, qui a esté si fat que de les ranger en la seconde partie de sa Marguerite Poëtique, sous le tiltre des Sentences & authoritez prises de Diogenes Laerce, & non content de ce les a augmentées de l'Histoire d'une Courtisane Romaine, laquelle ayant suspendu Virgile à my estage d'une tour dans une corbeille, il fit esteindre pour s'en venger tout le feu qui estoit à Rome, sans qu'il fust possible de le rallumer si l'on ne l'alloit prendre és parties secretes de cette mocqueuse, & ce encore de telle sorte, que ne pouvant se communiquer, chacun estoit tenu de l'aller veoir & visiter: & à peine ce beau conte estoit-il publié, qu'un nommé Gratian du Pont le jugea digne d'estre couché dans ses Controverses du sexe feminin & masculin, imprimées à Thoulouse l'an 1534, comme une preuve très-manifeste de la malice & meschanseté des femmes: ses vers fermeront le recit d'une si longue suite & deduction de toutes ces inepties,

,, *Que dirons nous du bon homme Virgile,*
,, *Que tu pendis si vray que l'Evangile,*
,, *Dans ta corbeille jadis en ta fenestre,*
,, *Donc tant marry fut qu'estoit possible estre.*
,, *A luy qui estoit homme de grand honneur,*
,, *Ne fis tu pas un tres-grand deshonneur,*
,, *Helas si feis, car c'estoit dedans Rome,*
,, *Que là pendu demeura le pauvre homme,*
,, *Par ta cautelle & ta deception,*
,, *Un jour qu'on fit grosse procession*
,, *Parmy la ville, donc dudit personnage,*
,, *Qui ne s'en rit ne fut estimé sage* (63)".

Naudé ne s'amuse point à réfuter les Compilateurs de ces fadaises; mais il fait quelque attention sur ce que la Vie de Virgile, attribuée à *Tibere Donatus maistre de S. Hierosme*, témoigne que le pere de ce grand Poëte fut d'abord valet, & puis gendre d'un certain Magus (64). Il répond que suivant Delrio & Lacerda, *cette vie telle que nous l'avons maintenant* n'a point été faite *par cet ancien Donatus:* Ce que l'on y trouve touchant le pere de Virgile, ajoûte-t-il (65), suffit à faire juger *de la fausseté de cette piéce.* Voilà une étrange bévue; car c'est prétendre que le mot *Magus*, que les bons Critiques corrigent par *Magius*, ou par *Majus*, se prend là pour Magicien. L'autorité de Jean de Sarisberi, qui a *fait mention de cette mouche d'airain qui chassoit toutes les autres de la ville de Naples*, ne paroit pas de grand poids. Tostat (††) qui a mis *Virgile au rang de ceux qui ont pratiqué la Necromantie* n'est pas un témoin valable, puis qu'il se fonde sur la Chronique du Moine Helinand. *Mais puis que les Autheurs*, poursuit Naudé (66), ,, qui ont parlé de la Magie de Virgile sont en si grand nombre, que l'on ne pourroit les examiner les uns après les autres sans perdre beaucoup de temps & admettre une infinité de redites, il faut imiter les Jurisconsultes qui prennent les authoritez *per saturam*, & ne faisant plus qu'un article de tous ceux qui nous restent, monstrer que encore que le Loyer (‡‡) ait faict mention de son Echo, (‡‡) Paracelse de ses images & figures Magiques, (**) Helmoldus de la représentation de la ville de Naples qu'il enferma dans une bouteille de verre, Sibylle (†) & l'Autheur du Livre intitulé l'Image du monde, de la teste qu'il fit pour sçavoir les choses futures; (‡) Petrarque & Théodoric à Niem (‡), de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requeste d'Auguste; (*) Vigenere de son Alphabet (††), Trithème de son Livre de tables & calculations pour cognoistre le genie de toutes sortes de personnes; & finalement ceux qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand mirouer que l'on dict estre celuy sur lequel ce Poëte exerçoit la Catoptromantie: si est-ce néanmoins que toutes ces authoritez sont trop recentes, absurdes ou mal fondées, pour equipoler au silence de tous les Autheurs qui ont vescu pendant une dixaine de siecles, & qui auroient le plus grand tort du monde, de n'avoir rien dict & remarqué de toutes ces merveilles, s'il en avoit esté quelque chose, veu qu'ils se sont bien amusez à beaucoup d'autres particularitez de moindre consequence". Je passe quelques raisons qu'il allegue, & ce qu'il observe comme une fable, *que tous les Sodomites qui estoient au monde moururent la nuict de la Nativité de Jesus-Christ, & que comme l'asseure le fameux Jurisconsulte* (‡‡) *Salicet, Virgile en fut du nombre* (67). Mais je ne dois pas oublier la suite. ,, Pour ce qui est des authoritez précedentes, il ne se faut point imaginer que Petrarque, Theodoric à Niem, Vigenere, & Trithème ayent esté si peu sensez, que de prostituer si vilainement leur credit & reputation à la censure, & à la mocquerie de ceux qui ne se laissent facilement piper à toutes ces fables; car il est certain que tout ce qu'ils en ont dict n'a esté que pour les refuter, & nous donner à cognoistre qu'ils n'estoient pas si legers & credules que les autres qui nous ont fourny le reste de ces authoritez, lesquels ne peuvent en aucune façon reparer la faute qu'ils ont commis, se laissant envelopper dans les toilles fresles & honteuses d'un ouy-dire, d'un vaux de ville, & d'une opinion commune aux habitans de la ville de Naples & lieux circonvoisins, qui ont tousjours attribué à la Magie de Virgile tout ce qui leur semble tant soit peu extraordinaire & esmerveillable, & de quoy ils ne peuvent trouver d'autre commencement; comme il est facile de juger pour exemple en cette grotte admirable cavée dans la montagne de Pausilippe proche la ville de Naples, de laquelle combien que Strabon, qui vivoit du temps de Scipion & de la prise de Carthage, suivant Athenée, ou d'Auguste & Tibere, selon Patrice, en face mention comme d'une chose bien vieille & ancienne; si est ce néanmoins que les paysans d'alentour asseurent qu'elle fut cavée par Virgile à l'instante priere de l'Empereur Auguste, à cause que le sommet de la montagne soubs laquelle elle est taillée estoit tellement remply de serpens & dragons, qu'il n'y avoit homme si hardy qui eust osé entreprendre de la traverser (68)". Enfin il recherche (69) la prémiere cause de ce soupçon, & il croit l'avoir trouvée dans la connoissance des Mathématiques que ce Poëte s'étoit acquise. ,, C'est ce qui a men tous ces foibles esprits à se confirmer en cette sinistre opinion qu'ils avoient desja conceue de luy, à cause de sa Pharmaceutrie & huictiesme Eclogue, où il a si doctement representé, comme dit Apulée, *Vittas*

(63) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, Chap. XXI, pag. 614 & suivantes.

(64) *Là-même pag. 621.*

(65) *Là-même, pag. 622.*

(††) *Comment. in epist. D. Hieron. ad Paulinum.*

(66) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, Chap. XXI, pag. 626.

(‡‡) *Livre 1. des Spectres chap. 6.*

(‡‡) *1. tom. oper. tract. de imaginibus cap. 11.*

(**) *Lib. 1. Histor. Slavor. c. 19.*

(†) *Peregrin. quasi decada 3. c. 2. quæstione. 3.*

(‡) *In Itinerario.*

(‡) *Lib. 2. de Schismat. cap. 19.*

(*) *Pag. 330 de ses chiffres.*

(††) *Antipal. l. 1. cap. 3.*

(‡‡) *Apud Emanuel. de Moura, lib. de Ensalm. sect. 3. c. 4. num. 12.*

(67) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *Chap. XXI, pag. 628, 629.*

(68) *Là-même pag. 629.*

(69) *Là-même pag 631.*

travesties en Vers burlesques (*K*), ont mu la bile de quelques personnes doctes; & il faut avouer que ce n'étoit pas entierement sans raison. Le Commentaire *in usum Delphini* par le Pere de la Rue Jésuite est fort bon. Il est précédé d'une Vie de ce Poëte digérée selon l'ordre des Consulats, & ornée de Remarques bien judicieuses. J'aurai quelques fautes à reprendre dans Mr. Moreri (*L*). Je

„ *mollets & verbenas pingues, & thura mascula, & licia* „ *discolora*, & tout ce qui appartient à la Magie; qu'il „ ne pouvoit manquer d'estre soupçonné de l'avoir prati- „ quée, par ceux à qui l'ignorance & la barbarie de leurs „ siecles ne permettoit pas de sçavoir qu'il l'avoit traduite „ mot pour mot de Théocrite (70).

Gaffarel tâche de maintenir l'autorité de Gervais de Tilleberi, & de répondre à Naudé (71), mais ses efforts sont ridicules.

(*K*) *Ceux qui les ont travesties en Vers burlesques.*] Scarron y a beaucoup mieux réussi que tous les autres; mais la majesté de ce Poëme méritoit bien qu'il la respectât, & qu'il ne la profanât pas si hardiment. Le Jésuite Vavasseur s'en est bien plaint, & a observé que l'Italie a ouvert la porte à cette licence: *Vide, Balzaci, de istorum hominum consiliis, & instituta ratione quid sentiam, quidve primum venerit in mentem, cum personatos aliquot ejusmodi, & ementitos Virgilios, neque enim hanc ab uno duntaxat contumeliam passus est; in manus sumpsi. Mihi isti sunt, qui nobilissimum & clarissimum poëtam fœditate interpretationis suæ turparunt, eodem illum modo tractare voluisse, quo Didonem tractavit prius, adeoque vices innocentis & calamitosæ reginæ ulcisci. Ut is enim Didonem Æneæ turpiter indigneque prostituit, neque ullam rationem habuit vel temporis, cum ab Ænea Dido distaret ipsis trecentis annis; vel famæ & existimationis publicæ, quod eadem omnes ætatis suæ feminas pudicitiæ laude anteiret: ita isti nulla ingenuæ artis præstantia, nulla principis poëtæ dignitate deterriti sunt, quo minus puram & castam poësim, corruptam & adulteratam extruderent in publicum, diffamarent malis dictis suis, eique, quantum possent, petulanter illuderent (72).... Quamquam hic ego nostris hominibus non habeo quid præcipue succenseam, cum nihil in isto genere per se ac primi, sed exemplo & imitatione peccarint. Sicut nec ipsi præter ceteros succensere mihi debent, si commune factum, & aliorum potius, quam Gallorum, reprehendo. Fecerunt videlicet flagitium antea & Joannes Baptista Lallius, cujus Æneis travestita mihi casu nuper occurrit, & alii, ut audio, recentes Itali scriptores (73).*

(*L*) *J'aurai quelques fautes à reprendre dans Mr. Moreri.*] I. de la maniere qu'il a rangé ses paroles dans cette Proposition, *les deux premiers Ouvrages ont été écrits en faveur de Mecenas & de Pollion*, on doit croire que les Bucoliques furent composées en faveur de Mecenas, & les Georgiques en faveur de Pollion. Mais il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. Quand même il eût mis Mecenas aprés Pollion, il n'eût pas laissé de s'exprimer vicieusement; car un homme qui diroit, *Les Eglogues & les Georgiques de Virgile ont été écrits en faveur de Pollion & de Mecenas*, choqueroit la bonne Logique (74), & les loix de notre Grammaire. Cette Proposition signifie que chacun de ces deux Ouvrages fut écrit pour Pollion & pour Mecenas. Or cela est faux. Dans les Editions de Hollande on a mis que *les deux premiers Ouvrages sont pleins des louanges de Mecenas & de Pollion.* Cela ne guérit point les deux défauts que j'ai marquez, & en introduit un troisieme, puis qu'il est sûr qu'on ne loue point Mecenas dans les Eglogues, & qu'on ne parle de lui qu'en trés-peu d'endroits des Georgiques, toujours fort succinctement, & quelquefois même sans aucune louange. Néanmoins il seroit permis de dire que ce Poëme fut composé en sa faveur; car il lui est dédié: c'est à lui que l'Auteur s'adresse au commencement du prémier & du dernier Livre, & en quelques autres lieux. Pour ce qui est des Eglogues, je ne nie pas que Pollion n'y soit loué; mais comme bien d'autres y ont bonne part à l'encens, il n'eût point falu réduire à un ce que Donat avoit répandu sur quatre personnes (75); & j'aurois mieux aimé dire comme il a fait, qu'elles furent composées par le conseil de Pollion (76). J'avois dit dans la prémiere Edition que Donat aiant fait durer douze ans la composition de l'Enéïde, Mr. Moreri ne devoit pas débiter qu'on y *travailla onze ans*: mais je renonce aujourd'hui à cette censure; car il y a plusieurs Editions qui portent *annis undecim*, & non pas *annis duodecim* comme la mienne qui est le Virgile *Variorum* imprimé à Leide l'an 1680 (77). II. Virgile ne mourut point *en allant au devant d'Auguste qui revenoit de son voyage d'Orient.* Il alloit chercher dans la Grece & dans l'Asie une retraite pour y vaquer à polir son Enéïde, & en faisant ce voiage il rencontra Auguste à Athenes; Auguste, dis-je, qui revenoit de l'Orient. Cette rencontre le détermina à s'en retourner en Italie avec l'Empereur; mais la maladie qui lui survint, comme il alloit faire à Megare un voiage de curiosité, s'étant augmentée dans le trajet, il arriva à Brundusium en un si mauvais état, qu'il y mourut dans peu de jours. Voilà comment on conte la chose dans sa Vie. III. Puis que selon Moreri il naquit l'an 684 de Rome, & qu'il mourut l'an 735, il ne pouvoit pas avoir cinquante deux ans. Cette faute de Mr. Moreri est dans la Vie de Virgile. On y marque le jour & les Consulats de sa naissance & de sa mort. Ces deux intervalles ne remplissent pas tout-à-fait cinquante & un ans, & néanmoins Donat suppose que Virgile s'en alla en Grece à l'âge de cinquante-deux ans. IV. Ces paroles, *en mourant il avoit ordonné qu'on brûlât son Enéïde; mais Auguste conserva cet admirable Poëme, & il commanda à Tucca & à Varius de le corriger*, sont bien trompeuses, & il est bien nécessaire qu'on les rectifie. Voici le fait. Virgile, sentant croître son mal, demanda avec instance ses Manuscrits afin de jetter au feu l'Enéïde: & parce qu'on n'eut point la complaisance de les lui apporter, il ordonna par son Testament qu'on la brûlât comme un Ouvrage imparfait. Tucca & Varius lui représentérent qu'Auguste ne le permettroit pas. Là-dessus Virgile leur légua ses Ecrits, à condition qu'ils n'y ajoûteroient rien, & qu'ils laisseroient à demi faits les Vers qu'ils y trouveroient en cet état. *Cum gravari morbo sese sentiret, scrinia sæpe & magna instantia petivit, crematurus Æneïda; quibus negatis, testamento comburi jussit, ut rem inemendatam imperfectamque. Verum Tucca & Varius monuerunt, id Augustum non permissurum. Tunc eidem Vario, ac simul Tuccæ, scripta sub ea conditione legavit, ne quid adderent quod à se editum non esset, & versus etiam imperfectos, si qui erant, relinquerent* (78). Ainsi Auguste ne fut la cause de la conservation de ce Poëme, qu'entant que l'Auteur désista de son dessein, lors qu'il apprit que ce Prince n'en permettroit pas l'exécution. Il est glorieux à ce grand Monarque d'avoir fait paroître qu'il s'intéresseroit à cela bien sérieusement, & d'avoir eu soin que Varius remplît ponctuellement la condition sous laquelle le Manuscrit lui avoit été légué (79). Que dirai-je des Vers que cet Empereur composa, sur le desir qu'avoit eu Virgile de brûler ce bel Ouvrage? On n'en trouve qu'un petit Fragment (80). Que dirai-je encore de l'ardeur avec laquelle il demandoit durant les expéditions les plus difficiles, que l'Auteur lui envoiât jusques aux premiers linéamens de son Poëme? *Augustus cum tum forte expeditione Cantabrica abesset, & supplicibus atque minacibus per jocum literis efflagitaret, ut sibi de Æneïde, ut ipsius verba sunt, vel prima carminis hypographa, vel quodlibet colon mitteret, negavit se facturum Virgilius: cui tamen multo post, perfecta demum materia, tres omnino libros recitavit: secundum videlicet, quartum, & sextum* (81). J'ai parlé ailleurs (82) de l'effet que produisit la récitation du VI Livre. Il étoit dû ce grand effet, & à la beauté des Vers, & à l'art de lire que l'Auteur possédoit en perfection. Lisez les paroles où nous apprenons qu'il lut à Auguste ses Georgiques: *Georgica, reverso ab Actiaca victoria Augusto, atque reficiendarum virium causa Atellæ commoranti, per continuum quatriduum legit, suscipiente Mæcenate legendi vicem, quoties interpellaretur ipse vocis offensione. Pronunciabat autem maxima cum suavitate, & lenociniis miris. Seneca tradidit, Julium Montanum poëtam solitum dicere involaturum se quædam Virgilio, si vocem posset, & os, & hypocrisim: eosdem enim versus eo pronunciante, bene sonare: sine illo, inarescere, quasi mutos* (83). On ne sauroit rendre un meilleur office à une Piéce de Poësie, que de la bien lire: cela fait évanouïr plusieurs défauts (84), & il n'y a point de si bon Poëme qu'un mauvais Lecteur ne puisse gâter (85). Quand l'Auteur d'une Comédie la va lire à la troupe de Comédiens, avec qui il a dessein d'entrer en traité, malheur à lui s'il récite mal. C'est ce que Mr. Chappuzeau observe dans son Théatre François. Que Virgile étoit donc heureux d'avoir tout ensemble le talent de composer de beaux Vers, & celui de les bien lire! Mr. Corneille ne lui ressembloit qu'en partie (86). Mais revenons à Mr. Moreri. Sa V faute est d'avoir dit qu'Auguste ordonna que l'on ôtât de l'Enéïde *ce qui y seroit de superflu sans y rien ajoûter.* Est-ce entendre le *summatim emendavit* dont se sert Donat? Corriger un Livre en quelques endroits, & à l'égard de peu de choses, ne signifie-t-il qu'en ôter le superflu? Ne peut-il pas signifier qu'on met des mots à la place de quelques autres? VI. Le *Virgile Romain, Poëte Comique*, est une marque que Mr. Moreri copioit aveuglément. Il avoit lu dans Vossius *Trajani temporibus fuit Virgilius Romanus, Poëta Comicus* (87), & sans se défier de rien il s'imagina que c'étoit le nom véritable de ce Poëte; mais s'il avoit consulté les Originaux, il auroit appris que Pline le jeune cité par Vossius parle d'un *Verginius*, ou *Virginius*, & non pas d'un *Virgilius*. D'ailleurs *Romanus* ne devoit pas être traduit comme l'épithete de patrie, mais comme un nom de famille. Mr. Huet a observé cette méprise de Vossius, dans le Giraldi, & dans Glandorp: *Hæc autem nomina duo sæpe confundi indicat Virginii Romani Poëtæ Comici Plinio in epistolis memorati nomen, qui à Lilio Giraldo, Glandorpio, & Vossio Virgilius appellatur* (88). Mr. Cousin s'est un peu mépris sur ce passage de Mr. l'Evêque d'Avranches. *Il ne faut pas s'étonner*, dit-il (89), *que ces deux noms ayent esté confondus; puisque plusieurs Sçavans de ces derniers siecles ont appellé Virginius Romanus un certain Poëte Comique, que Pline appelle Virgilius Romanus dans ses Epîtres.* Je ne puis finir sans observer, que lors que Pline le jeune fait l'éloge de ce Virginius Romanus, il nous apprend que la maladie que nous voions aujourd'hui dans les esprits, se voioit à Rome; car il déclare qu'il n'est point de ceux qui méprisent le tems pré-

(70) Naudé Apologie pour les grands Hommes, *Chap. XXI, pag.* 631.

(71) Gaffarel, Curiositez inouïes, *Chap. VII, num.* 13, *pag. m.* 169 *& suivant.*

(72) Franc. Vavassor, de ludicra Dictione, *pag.* 180.

(73) *Idem, ibid. p.* 182.

(74) *Elle nous apprend que dans les Propositions composées & copulatives, tous les attributs doivent convenir au sujet. Voiez* l'Art de penser, *II Partie, Chap. IX, où néanmoins on a oublié de raisonner sur un exemple tel que celui-ci.*

(75) *Cum res Romanas inchoasset, offensus materia & nominum asperitate, ad Bucolica transiit: maxime ut Asinium Pollionem, Varum, & Cornelium Gallum celebraret: quia in distributione agrorum, qui post Philippensem victoriam veteranis, triumvirorum jussu, trans Padum dividebantur, indemnem se præstitissent.* Donatus, *in* Vita Virgilii.

(76) *Bucolica triennio Asinii Pollionis suasu perfecit.* Idem, ibid.

(77) *Il y en a plusieurs autres qui ont* duodecim.

(78) Donat. *in* Vita Virgilii.

(79) *Nihil igitur auctore Augusto Varius addidit, quod & Maro præceperat, sed summatim emendavit, ut qui versus etiam imperfectos, si qui erant, reliquerit.* Idem, ibid.

(80) *Il est dans la* Vie de Virgile.

(81) Donat. *in* Vita Virgilii.

(82) *Dans la I Article* OCTAVIE, *Rem.* (C).

(83) *Idem* Donatus, *in* Vita Virgilii.

(84) *Voiez* Pline, Epist. XV *Libri III.*

(85) *A cela se rapporte cette* Epigramme *de* Martial, *la XXXIX du I Livre.* Quem recitas meus est, ô Fidentine, libellus; Sed male cum recitas, incipit esse tuus.

(86) *Voiez le* Menagiana, *pag.* 303, 304. *de la 1 Edit. de Hollande.*

(87) Vossius de Poëtis Latinis, *pag.* 51.

(88) Petrus Daniel Huetius, Alnet. Quæst. *Libr. II, Cap. XV, pag.* 239 *Edit. Lips.* 1692.

(89) Journal des Savans *du 12 Sept.* 1690, *pag.* 642 *Edit. de Hollande.*

Je n'ai point voulu faire mention d'un certain peuplier, que l'on appelloit l'Arbre de Virgile. On l'avoit planté, selon la coutume du païs, dès que sa mere fut accouchée de lui, & on le vit croître si promptement, qu'il égala en peu d'années les peupliers beaucoup plus vieux. Les femmes enceintes & les accouchées en firent un objet de Religion (*f*).

On peut compter à coup sûr, parmi les folies de Caligula, le mépris & la haine qu'il fit paroître pour Virgile, dont il tâcha de faire ôter de toutes les Bibliotheques les Ecrits & le Portrait (*g*). Il eut l'audace de dire que c'étoit un homme sans esprit, & sans savoir (*h*). L'Empereur Alexandre Severe en jugea bien autrement; il l'appelloit le Platon des Poëtes, & il en mit le Portrait avec celui de Ciceron dans la Chapelle où il avoit donné place à Achille & aux grands hommes (*i*). Le Grammairien Cæcilius fut le prémier qui fit des Leçons sur les Poësies de Virgile dont il étoit contemporain (*k*).

(*f*) *Accessit aliud præsagium: siquidem virga populea, more regionis in puerperiis eadem statim loco depacta, ita brevi coaluit, ut multo ante satas populos adæquârit. Quæ arbor Virgilii ex eo dicta atque consecrata est, summa gravidarum & fœtarum religione, suscipientium ibi & solventium vota.* Donatus, *in Vita Virgilii, init.* (*g*) Suetonius, *in Calig. Cap. XXXIV.* (*h*) *Nullius ingenii minimæque doctrinæ.* Id. ib.
(*i*) Lampridius, *in Alex. Severo, Cap. XXXI, pag. m. 936.* (*k*) Sueton. de illustr. Gramm. *Cap. XVI.*

présent, & qui n'admirent que les Anciens: *Sum ex iis, qui mirer antiquos: non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassa & effœta natura, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeo nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam bene, ut esse quandoque possit exemplar* (90).

(90) Plinius, Epist. XXI Libri VI, pag. 319 Edit. Cellarii Lipsiæ 1693.

Le passage, que l'on a vu ci-dessus (91) touchant la lecture des Géorgiques faite à Auguste, a besoin d'un correctif. Ce Prince après la Bataille d'Actium l'an de Rome 724 retourna en Italie, & rencontra le Sénat à Brundusium. Il s'arrêta là vingt-sept jours selon Suetone, ou trente selon Dion Cassius, & puis s'en alla en Asie, où il passa tout l'Hiver aux préparatifs de l'Expédition d'Egypte. Il n'est donc pas vrai qu'à son retour de la guerre d'Actium, on lui ait lu dans Atella (92) les Géorgiques de notre Poëte. S'il les entendit lire dans ce lieu-là, ce fut après la guerre d'Egypte, & non pas lors qu'il repassa en Italie après la Bataille d'Actium (93). J'emprunte cette Remarque du Pere la Rue. Je pourrois alléguer une autre raison, qui est que Virgile observe à la fin des Géorgiques qu'il composoit cet Ouvrage pendant qu'Auguste faisoit la guerre en Orient; mais on me pourroit répondre, que ce Poëme lui aiant coûté sept années (94), rien n'empêche qu'il n'en ait pu lire une partie avant qu'Auguste allât attaquer son ennemi sur les bords du Nil.

(91) *Citation* (85).

(92) *Ville de la Campanie.*

(93) *Tiré de la Vie de Virgile composée par le Pere* La Rue. *Elle est au devant du* Virgile in usum Delphini. *Monsr.* Des Maizeaux *m'a averti que ce Jésuite a fait cette Observation.*

(94) *Georgica septennio Neapoli . . . . . confecit.* Donatus, *in* Vita Virgilii.

VIRGILE, Evêque de *Saltzbourg* au VIII *Siecle.* Monsr. Moreri en parle, mais sans toucher à une chose qui méritoit d'être rapportée. Il n'a rien dit des persécutions que ce Prélat essuia pour avoir cru des Antipodes (*A*). On en fait la guerre à la Cour de Rome: les flateurs des

(*A*) *Il n'a rien dit des persécutions . . . . pour avoir cru des Antipodes.*] A peine eut-il débité cette Doctrine, qu'on l'accusa de soutenir qu'il y avoit un autre Monde, & d'autres hommes au dessous de nous, un autre Soleil, une autre Lune. Boniface Archevêque de Maience prit feu là-dessus, & traita d'impies ces opinions. Il censura Virgile publiquement, & lui fit signifier en qualité de Légat du Pape, de ne plus corrompre par de telles rêveries la pureté de la Doctrine Chrétienne: *Hoc ita acceptum est, quasi Virgilius alium mundum, alios sub terrâ homines, alium denique solem, atque aliam lunam esse assereret. Bonifacius hæc velut impia, & Philosophiæ divinæ repugnantia refutat, Virgilium publicè, privatim arguit, ad recantandum has nænias provocat, efflagitatque jure suo ut Legatus Germaniæ, ne ille hujusmodi deliramentis sinceram & simplicem Christi sapientiam polluat atque contaminet* (1). Virgile, indigné d'un tel affront, s'en plaignit à Utilon Duc de Baviere dont il étoit fort aimé, & l'irrita contre Boniface. Celui-ci porta ses plaintes à la Cour de Rome; il écrivit au Pape en des termes qui lui rendirent suspecte la foi de Virgile. Le Pape envoia des Députez au Duc de Baviere, & lui écrivit que son intention étoit que si Virgile étoit Prêtre, on le dégradât du Sacerdoce, & qu'on l'envoiât à Rome pour y rendre compte de sa conduite. *Ipse* (Zacharias Pontifex Maximus) *Legatos cum mandatis & litteris ad Utilonem ire jubet, partes suas Bonifacio commendat. Virgilium Philosophum* (*si Sacerdos sit*, inquit, *nescio*) *ab templo Dei & Ecclesiâ depulsito, Sacerdotio in Concilio abdicato, si illam perversam doctrinam fuerit confessus. . . . Insuper regulo Boiorum denuntiatum est, ut Virgilium Romam mittat, ubi Virgilius rationem reddat, ac à Pontifice Rom. examine comprobetur* (2). Voilà tout ce que l'on sait de cette affaire: on n'en trouve point les suites dans les Annales. On ne peut donc excuser d'inexactitude une infinité de gens, qui disent que le Pape Zacharie excommunia & déposa un Evêque (3), pour avoir osé enseigner que la Terre est ronde, & habitée dans tout son contour. Kepler Auteur Catholique est de ceux-là: *Fuit quidem Virgilius Episcopus Salisburgensis ab officio dejectus, quod antipodas esse esset ausus asserere* (4). Origan Auteur Protestant n'en a point dit davantage: *Qui sane Virgilium nostrum communi calculo damnarunt, à sacerdotio, templo & Ecclesia depulerunt* (5). Mais encore qu'on ne trouve point que les menaces du Pape aient été exécutées, on ne laisse pas de pouvoir dire qu'elles sont honteuses à sa mémoire, & plus encore à celle de Boniface. Il est certain que Zacharie ordonna qu'on lui envoiât Virgile, comme une personne accusée d'erreurs dangereuses: *Nos scribentes prædicto Duci* (Utiloni) *evocatorias de prænominato Virgilio mittimus litteras, ut nobis præsentatus & subtili indagatione requisitus, si erroneus fuerit inventus, canonicis decretis condemnetur; qui enim seminant dolores, metunt eos.* Ces paroles sont tirées de la Lettre qu'il écrivit à Boniface (6). On y trouve aussi celles que je vais copier. *De perversâ doctrinâ, quam contra Dominum & animam suam locutus est* (*quod scilicet alius mundus, & alii homines sub terrâ sint, aliusque sol & luna*) *si convictus fuerit ita confiteri, hunc, accito Concilio, ab Ecclesiâ pelle, Sacerdotii honore privatum.* Vous voiez là qu'il ordonne qu'on l'excommunie, & qu'on le dégrade du Sacerdoce, si on le convainc par sa confession d'avoir enseigné qu'il y a un autre Monde, & d'autres hommes sous la Terre, un autre Soleil & une autre Lune. Je sai bien que la Doctrine pour laquelle il prétend qu'on le condamne n'est point la simple Doctrine des Antipodes; car celle-ci ne suppose point qu'il y ait des Astres différens de ceux qui se levent sur notre horizon: mais enfin cette Doctrine des Antipodes est visiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du Droit Canon. N'est-ce pas une ignorance prodigieuse? n'est-ce pas un abus énorme de la puissance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avoit surpris, & qu'il lui avoit représenté infidellement les opinions de Virgile. Ils étoient brouillez depuis quelque tems; la jalousie d'érudition & d'autorité les avoit commis ensemble: cela faisoit une perspective trompeuse pour les yeux de Boniface, à l'égard des opinions de Virgile. Et que sait-on même si Boniface ne donna point un mauvais tour à la chose, en y joignant plusieurs conséquences qu'il crut propres à faire peur (7)? Quelques-uns veulent qu'il se soit laissé tromper par de faux rapports, & qu'il ait jugé des sentimens de Virgile, tout ce que les ignorans qui ne les comprenoient pas lui en disoient. C'est la pensée charitable du docte Velserus. *Quod quidam conjecere*, dit-il (8), *non abnuerim: Virgilium de terræ specie acutiùs, quàm pro vulgi captu, disputasse, globosam esse, & vivere è contrariâ parte, qui adversis vestigiis contra nostra vestigia, quos antipodas vocamus, hos perinde ac nos sole & lunâ lustrari. Ea ignoratione audientium perperàm accepta detortaque, longè alio sensu ad Bonifacium perlata, offensionum præbuisse sementem.* Mais cela ne disculpe point cet Archevêque; son ignorance, sa précipitation, sa témérité à déférer à la Cour de Rome les innocens, sont toûjours des faits qu'on ne peut nier. Velserus, n'aiant trouvé nulles traces de la suite de cette affaire, croit que Virgile éclaircit de telle sorte ses opinions, qu'il les fit paroître raisonnables, & qu'il se réconcilia avec son Accusateur. (9) *Disceptationis exitum non comperio. Fit verisimile, aut purgasse se Virgilium Pontifici, sive coràm, sive per litteras: aut cognitis invidorum utrimque fraudibus . . . . ultrò, quod inter bonos solet, in gratiam esse reditum. Sanè Bonifacius toto deinde septennio* (10) *superfuit, neque istius tamen dissensionis præterea vestigium apparet.* Prenez garde, je vous prie, que Velserus fait tout ce qu'il peut pour sauver l'honneur du Pape, & celui de ces deux Saints (11): cependant il n'ose pas affirmer que la concorde fut rétablie, il déclare qu'il ne sait quelle fut l'issue de cette Querelle, mais qu'il trouve vraisemblable que Virgile fit sa paix avec Zacharie, & avec son Délateur. Apparemment, dit-il, on découvrit la malignité de ceux qui entretenoient la discorde par leurs faux rapports. Il est permis de conjecturer dans des choses incertaines; ainsi l'on n'a rien à dire contre Velser: mais il n'est pas juste d'y faire le décisif; on a donc lieu de murmurer contre l'Historiographe de Savoie, qui affirme que *par la prudence du Pape & la sagesse d'Utilon les auteurs de la calomnie furent découverts, & les saints Hommes qui n'étoient pas capables de haine lierent une amitié plus étroite qu'auparavant* (12). Cet Historien n'est pas le seul qui en use de la sorte: une infinité d'Auteurs lui ressemblent; ils convertissent en affirmation les conjectures qu'ils lisent; ils sont comme ces Nouvellistes fableurs, qui aiant lu dans une Gazette qu'on se prépare à quelque siege, ou au passage

(1) Aventinus, Annal. Boiorum, *Libro III.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Il paroit par la narration d'Aventin, qu'il ne l'étoit pas encore.*

(4) Keplerus, *Epist. ante Librum IV* Epitom.

(5) Origanus, Epist. ad Elect. Brandenb.

(6) *Vidæ* Baronius, *Tom. IX, ad ann.* 748.

(7) *Comme d'enseigner que tous les hommes ne viennent point d'Adam, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, &c.*

(8) Marcus Velserus, *Libr. V* Rerum Boicarum.

(9) *Idem* Velserus, *ibid.*

(10) *Concluez de là que cette Dispute tombe sur l'an 748; car on met la mort de Boniface à l'an 755.*

(11) *C'est la qualité qu'on donne à Boniface & à Virgile.*

(12) Blanc, Histoire de Baviere, *Tom. I, pag.* 323.

sage

des Papes éludent cela autant qu'il leur est possible; mais ils ne sauroient éviter que l'on n'en conclue l'ignorance crasse de ce Siecle-là.

sage d'une riviere, débitent au bout d'une heure qu'une telle place est investie, & qu'on est déja campé au delà de la riviere. Les Historiens qui ont vécu dans les siecles d'ignorance étoient peut-être plus hardis à cet égard que ceux d'aujourd'hui; & si cela est, combien de mensonges nous font-ils croire? Combien fortifient-ils le Pyrrhonisme Historique qui s'augmente tous les jours (13)?

(13) *Je viens de lire deux Dissertations du Pere Daniel, qui accusent de mensonge presque tout ce qu'on rapporte des Rois de France avant Clovis.*

VIRGILE, ou VERGILE (POLYDORE) nâquit à Urbin en Italie au XV Siecle. Il ne manquoit ni d'Esprit ni d'Erudition. Je croi que son prémier Livre fut un Recueil de Proverbes qu'il publia en 1498. Personne encore entre les Modernes n'avoit donné aucun Livre de cette nature; c'est pourquoi il se vanta d'avoir précédé Erasme, & il lui fit même des reproches bien desobligeans (*A*). Son second Ouvrage fut celui qui traite des Inventeurs des Choses; il le publia l'an 1499 (*B*). Il fut envoié en Angleterre au commencement du XVI Siecle (*a*) pour y lever le Tribut que l'on nommoit *Denier de saint Pierre*. Il se rendit si recommandable en ce païs-là, & il s'y plut de telle sorte, qu'aiant obtenu la Dignité d'Archidiacre de l'Eglise cathédrale de Wals (*b*), il résolut de passer toute sa vie dans l'Angleterre, & il renonça à la Charge d'Exacteur de ce Tribut. Il entreprit un Ouvrage considérable, & auquel il travailla plusieurs années. Ce fut une Histoire d'Angleterre. Il la dédia en 1533 à Henri VIII. Les Anglois n'en font pas grand cas (*C*). Il avoit mis la derniere main à son Traité des Prodiges l'an 1526 (*D*). Il n'étoit pas bon Papiste en toutes choses (*E*); & il ne se dégoûta point

(*a*) *Voiez la Remarque (I).*

(*b*) *Voiez la Remarque (E).*

(*A*) *Il se vanta d'avoir précédé Erasme, & il lui fit même des reproches bien desobligeans.*] Je trouve dans l'Epitre Dédicatoire de son Ouvrage *de Inventoribus Rerum*, qu'il déclare que tant par rapport à ce sujet-là, que par rapport aux Proverbes, il avoit fraié le chemin à tous les Auteurs. *Non inficior .... quin possit quispiam de hac re, velut de proverbiis, quorum libellum proximo anno Guidoni principi, Urbini Duci inscripsimus, copiosius tradere. Verum quicunque hoc vel illud posthac ingredietur iter, quia nos primi stadium cucurrimus, si fortasse nostra vestigia sequi non gravabitur* (1). Si vous lisez les Lettres d'Erasme, vous apprendrez que Polydore Virgile lui dit bien des duretez dans la Préface d'une nouvelle Edition de ses Proverbes: il l'accusa de vanité, & d'envie (2), il le traita de Plagiaire (3), & il trouva fort mauvais qu'on n'eût fait aucune mention de son Livre dans la Préface de la prémiere Edition de celui d'Erasme. Il prétendit qu'on avoit voulu usurper sa gloire. *Ubinam est ista veritas, quam in præfatione scribis procul eminere? quaque fretus boni consulis quod ego callidus dissimulator conatus sim in gloriæ tuæ possessionem irrepere* (4)? Erasme se justifia trés-bien dans la Lettre qu'il lui écrivit au mois de Décembre 1521 (5). Voiez aussi sa XII Lettre du I Livre, à la page 50. Il fit une chose qui lui est trop glorieuse pour ne devoir pas être rapportée. C'est un beau modele à proposer à tous les Auteurs. Le Libraire de Bâle, qui vouloit réimprimer le Livre de Polydore, avoit résolu d'en supprimer la Préface, à cause qu'elle étoit injurieuse à Erasme. Mais celui-ci n'y voulut pas consentir, & lui ordonna de n'en retrancher quoi que ce fût. *Vel hinc colligas licet, quàm non fuerimus iniqui tuo libro. Frobenium, ut dictum est, abhorrentem ab editione perpuli. Præfationem tuam, quâ me suggillas, ad me miserant, velut excerandam. Remisi jussique, ut bonâ fide, sicut abs te fuerat descripta, excuderetur: deleverat mentionem* Lei, *quam tu de illo sanè quàm honorificam facis. Jussi ut reponerent. Utrum hæc sint faventis an non* (6)? Deux ans aprés il conseilla à l'Auteur même de la corriger, afin qu'il ne parût pas qu'il y eût entre eux quelque jalousie. *Mihi videris consultè facturus, si primum illam præfationem totam retexas. Primum faciet hoc ad operis commendationem ob novitatem. Deinde faciet ad opinionem utriusque nostrum, quod insunt in illa priore quædam, quibus ego quidem non offendor, sed tamen suspitionem præbent eruditis alicujus inter nos æmulationis* (7). Il n'y a rien contre Erasme dans mon Edition de ce Traité des Proverbes (8). Cette petite Querelle ne rompit point le fil de leur amitié. Voiez la Lettre qu'Erasme lui écrivit l'an 1526 (9). Notez que Polydore Virgile lui avoit donné autrefois dequoi acheter un cheval (10). Notez aussi qu'il lui dédia la Traduction d'un Ouvrage de saint Chrysostome l'an 1528 (11).

(*B*) *Il le publia l'an 1499.*] Usons ici d'une distinction que Vossius n'a point emploiée: il a dit que cet Ouvrage de Polydore Virgile comprend VIII Livres qui furent prémiérement imprimez l'an 1499 (12). Cela n'est point exact. L'Auteur ne donna d'abord que trois Livres, dont l'Epitre Dédicatoire est datée de cette année-là (*a*). Il en ajoûta cinq autres l'an 1517, & les dédia (13) à Jean Matthieu Virgile son frere Professeur en Philosophie à Padoue. Ainsi Mr. Pope Blount se trompe quand il dit que l'on imprima ces VIII Livres à Strasbourg *in* 4 l'an 1509 (14). Mr. Moreri a commis la même faute que Vossius.

§ (*a*) Ces trois Livres furent traduits séparément, & imprimez *in* 8. à Paris, l'an 1544. REM. CRIT.

(*C*) *Les Anglois n'en font pas grand cas.*] Voici ce qu'en dit Henri Savil. *Polydorus, ut homo Italus, & in rebus nostris Hospes, & (quod caput est) neque in Republicâ versatus, nec magni alioqui, vel judicii, vel ingenii; pauca ex multis delibans, & falsa plerumque pro veris amplexus, Historiam nobis reliquit, cùm cætera mendosam, tum exiliter sanè, & jejune conscriptam* (15). Un autre Ecrivain du même païs le traite de malin calomniateur, *nominis Britannici gloriam non solum obfuscare, sed etiam Britannos ipsos mendacissimis suis calumniis infamare totis viribus conatur* (16). Voici une plainte d'une toute autre nature: Paul Jove remarque que les François & les Ecossois se plaignent que Polydore Virgile a trop flaté la Nation Angloise. *Conscripsit Historias rerum Britannicarum, ea fide ut Scotis, & Gallis sæpe reclamantibus, alieno potius arbitrio, quam suo intexuisse multa in gratiam gentis existimetur, quòd in recensendis minorum Ducum nominibus, tanquam gloriæ avidis plurimum indulserit* (17). Jean Leland a critiqué plusieurs fautes de Polydore Virgile, comme Vossius le remarque (18).

(*D*) *Son Traité des Prodiges.*] Ce sont des Dialogues où il combat fortement les Divinations. Voici un morceau de sa Préface datée de Londres l'an 1526. *Cujus* (Christi) *ipse quoque doctrinâ instructus confidenter veni in certamen cum ariolis, auguribus, haruspicibus, vatibus, sortilegis, quos partim divinis, partim naturalibus debilitatos imo atque adeo devictos rationibus, jacere cum suis pestiferis artibus, videre jam licebit* (19). C'est donc un Ouvrage bien différent de celui de Julius Obsequens augmenté par Lycosthenes. On parle d'une Edition de Londres 1526 (20): mais Gesner ne l'a point connue; il ne fait mention que de celle de Bâle chez Bebelius 1531. J'ai l'Edition de Bâle 1545 *in* 8 *per Mich. Isingrinum*. Elle est précédée de trois autres Traitez de Polydore Virgile (21) dont l'Epitre Dédicatoire est datée de Londres 1543. C'est lui qui l'a faite.

(*E*) *Il n'étoit pas bon Papiste en toutes choses.*] Il approuvoit le mariage des Ecclesiastiques, & il condamnoit le service des Images. Rapportons un peu au long ce que Jean Balée dit de lui, cela nous fournit une preuve que j'ai promise (22). *Ob insignem in omni bonarum litterarum genere eruditionem, Wellensis Ecclesiæ Archidiaconus* (23) *postmodum factus, priori Officio Pontifici resignato, constituit Romam non repetere, sed deinceps in nostrâ permanere Insulâ. Et licet in plerisque scriptis suis veræ Religioni superstitionem prætulerit, piè nihilominus Christianorum Ministrorum conjugia defendebat, pioque statuarum cultum damnabat, cum quibusdam aliis Romanensium Rabbinorum imposturis. Quod antiquitati Britannicæ in Anglorum Historiâ, quàm par est, iniquior sit, ex veterum illius Gentis Chronicorum & Historiarum ignoratione provenit. Quod præterea Reges aliquot ab impietate pios, & alios è diverso ab ipsâ æquitate iniquos etiam promulgaverit, communi ante agnitam veritatem per Dei verbum, errori ac cæcitati imputandum esse judico. .... Erat certè Polydorus ob erudita illa de Rerum Inventoribus, Sacrorum Ritibus & Prodigiis Opuscula, ab ipsis etiam piis suspiciendus* (24). Le Traité *de Inventoribus Rerum* contient plusieurs choses qui ont déplu à l'Inquisition: c'est pourquoi elle n'approuve que l'Edition que Gregoire treize en fit faire à Rome l'an 1576, qui fut repurgée de tout ce qui ne plaisoit pas aux Inquisiteurs. Quant aux autres Editions on ordonna d'y effacer beaucoup de passages (25). L'Index Espagnol veut qu'on retranche nommément la Réfléxion que Polydore Virgile avoit faite, sur ce que saint Pierre ne voulut pas que Corneille le Centenier lui baisât les pieds. Cette réfléxion contient effectivement une Censure assez forte de l'orgueil des Ecclésiastiques, la voici: *Pater mansuetudinis plenus id fieri non est passus, qui elevans eum sibi ad pedes jacentem, dixit: Surge, & ego ipse homo sum. O vocem memorabilem, atque salutarem, si bene multi hodie sese quoque homines tantùm esse perpenderent, qui propterea quòd sacerdotio præditi sint, planè se reliquorum mortalium, longè post hominum memoriam imperiosissimos dominos præbent, non communes patres, uti fieri deberet* (26). Mais l'Au-

(1) Polyd. Virgilius, *Epist. Dedic. Libri* de Inventor. Rerum. *Elle est datée d'Urbin le 5 d'Août 1499.*

(2) *Inclamentius est etiam quod hujus argumenti primum apud Latinos tractati laudem sic tibi vendicas, ut mihi conaris contradicere simul & livoris suspicionem impingere.* Erasmus, Epist. III *Libri XVII, pag.* 748. *Nous verrons dans la Remarque (L), les paroles mêmes de* Polydore Virgile.

(3) *Priusquam hac præfatione insimulares ... livoris simul & plagii.* Idem, ibid. *p.* 749.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *C'est celle que je viens de citer.*

(6) Erasm. Epist. III *Libri XVII.*

(7) *Idem*, Epist. XLV *Libri XX, pag.* 1007.

(8) *Elle est de Bâle* 1541 *in* 8, *sur la révision de l'Auteur.*

(9) *C'est la XXV du XXI Livre.*

(10) *Idem*, Epist. XXV *Libri XXI, pag.* 1093.

(15) Henricus Savilius, *Præfat. ad* Rerum Anglicar. Scriptores, *apud* Pope Blount, Cens. Author. *p.* 451.

(16) Hamfred. Lhuyd. *in* Descript. Angliæ, *apud* Pope Blount, *ibid. p.* 452.

(17) Paulus Jovius, Elog. *Cap.* CXXXV, *pag.* 279.

(18) Vossius, de Histor. Latin. *pag.* 679.

(19) Polyd. Vergilius, *Præfat. ad Franciscum Mariam Urbini Ducem.*

(20) Vossius, de Histor. Latin. *pag.* 678.

(21) De Patientia & ejus fructu Libri II; de Vita perfecta Liber I, de Veritate & Mendacio Lib. I.

(22) *A la marge du Corps de cet Article.*

(23) *Ces paroles de* Paul Jove, Elogior. *Capite* CXXXV, *pag.* 269, Is ab Henrico Rege forrunis adauctus flamenque Londini creatus, *sont trompeuses: elles portent à croire qu'il fut Chanoine de Londres.*

(11) *Idem opusculum* (Chrysostomi Monachum) *in Anglia vertit Virgilius Polydorus satis feliciter, mihi dicatum. Excusum est autem Lutetiæ.* Erasm. Epist. XIV *Libri XXV, pag.* 1354.

(12) Vossius, de Hist. Latinis, *pag.* 678.

(13) *Cette Epitre Dédicatoire est datée de Londres le 5 de Décembre* 1517.

(14) Pope Blount, Cens. Author. *pag.* 451.

(24) Joan. Balæus, de Scriptor. Britann. *Centur. XIII, apud* Pope Blount, Censura Authorum, *pag.* 451.

(25) *Voiez l'Index* Librorum prohibit. & expurg. *pag.* 250 & *seq.* 1667 *in folio.*

(26) Polyd. Vergilius de Inventor. Rerum, *Lib. IV, Cap. XIII, pag. m.* 290.

point de l'Angleterre lors que les affaires de la Religion y furent changées ſous Henri VIII & ſous Edouard. Il ne ſouhaita d'en ſortir l'an 1550, qu'à cauſe que ſa vieilleſſe demandoit un climat plus chaud, & plus méridional. Il obtint ce qu'il ſouhaitoit, & on le laiſſa jouïr du revenu de ſes Bénéfices pendant ſon abſence (*F*). On dit qu'il mourut à Urbin (*c*), l'an 1555. On l'accuſe d'avoir brûlé pluſieurs Manuſcrits afin d'empêcher qu'on ne reconnût les fautes de ſon Hiſtoire d'Angleterre (*G*). Elle a été imprimée pluſieurs fois (*H*); & cela montre qu'en ce Siecle-là on étoit plus dupe qu'en celui-ci, ou plus ardent à l'étude: on a bien de la peine aujourd'hui à débiter une Edition des meilleurs Hiſtoriens *in folio*.

(c) Thevet, Elog. des Hommes illuſtres, *Tom. VII, p.* 309, 310. *Voiez la Remarque (E) vers la fin.*

Depuis la ſeconde Edition de ce Dictionaire, j'ai appris les particularitez ſuivantes. Cet Auteur fut ſi heureux dans ſon coup d'eſſai, qui étoit ſa Collection de Proverbes, qu'il le vit ſortir de deſſous la preſſe trois ou quatre fois en fort peu de tems. Cette bonne fortune l'anima à une plus haute entrepriſe, qui fut celle de compoſer un Traité ſur les Inventeurs des Choſes. J'ai déja dit qu'il le publia l'an 1499. Après cela il fut envoié en Angleterre par le Pape Alexandre VI, & aiant été prié par Henri VII de compoſer une Hiſtoire de ce Païs-là, il y mit la main dès l'année 1505 (*I*). Il raconte lui-même ces choſes dans une Epitre Dédicatoire qu'il écrit à JEAN

l'Auteur ne s'eſt point émancipé à l'égard des Papes; car au contraire il a loué & juſtifié la poſſeſſion où ils ſont de faire baiſer leurs pieds. Cependant il y a quelques Ecrivains qui le citent comme s'il l'avoit deſapprouvée. „ Non „ poſſum, quin addam, quæ hac de re occurrunt apud „ *Polydorum Virgilium*, hominem Papiſtam, *de rerum in-* „ *vent. lib.* IV *cap.* 13. *Romani Pontifices*, inquit, *deoſ-* „ *culandos pedes exhibendi morem à Chriſto ſe accepiſſe con-* „ *tendunt. At Chriſtus non Magdalenæ oſculandos pedes ob-* „ *tulit; ſed ſponte peccata fatentem, & ſuam miſericordiam* „ *non ſolo amplexu genuum, ut ethnici, ſed etiam oſculo pe-* „ *dum implorantem, ejus conſolandæ causâ admiſit: hoc ip-* „ *ſum honoris genus alioquin non minus repudiaturus, etſi* „ *ſibi re verâ debitum, quam appellationem Magiſtri boni.* „ *Sic quoque Petrus Cornelium centurionem ad genua proci-* „ *dentem manu ſua ſublevavit, SURGE, inquit, HOMO* „ *SUM TIBI SIMILIS: tantum abfuit ut oſculandos* „ *pedes exhibuerit. Decipimur ſpecie recti, & ſæpe cum* „ *Caligula pedes protendimus, dum Chriſti humilitatem vel* „ *ſpernimus, vel fucato conſervandæ Apoſtolicæ autoritatis* „ *titulo exornare laboramus* (27)". C'eſt un Miniſtre Arminien qui cite de cette façon les paroles de Polydore Virgile, & cela après avoir aſſûré dans ſa Préface, qu'excepté deux ou trois fois, il a toûjours vérifié les paſſages qu'il rapporte. Il faut que celui de Polydore Virgile ſoit l'un de ces deux ou trois; car il y a une différence énorme entre ce qu'il a dit, & ce que le Miniſtre Arminien lui attribue. Conſultez Mr. Crenius (28), qui a très-bien relevé cette mépriſe, & comparé enſemble les deux paſſages, celui que je viens de rapporter, & celui qui eſt actuellement dans Polydore Virgile à l'Edition de Straſbourg 1606 *in* 8. J'ai conſulté mon Edition qui eſt de Lion *apud hæredes Seb. Gryphii* 1558 in 8, & j'y ai trouvé préciſément les mêmes paroles que Mr. Crenius allegue. J'ai conſulté la Verſion Françoiſe de cet Ouvrage de Polydore Virgile publiée par François de Belleforeſt à Paris 1582; & j'ai vu qu'il s'étoit ſervi d'un Original tout-à-fait ſemblable à mon Edition Latine. Je ne ſaurois donc aſſez m'étonner de la prodigieuſe dépravation qui s'eſt introduite dans les Citations de ce paſſage.

(27) Anton. Botteman. Variar. Lect. pag. 267.

(28) Crenius Animadv. Philol. & Hiſt. *Parte I, pag.* 62 *& ſeq.*

Voici un Auteur qui aſſûre que Polydore Virgile mourut l'an 1562, & qu'au jugement de Lippoman le Traité *de Inventoribus Rerum* eſt un miſérable Livre. *Mors etiam Polidori Virgilii contigit Suaſſo* (†), *ubi natus erat. Multa ſcripſit, ſed non omnes docti ea exiſtimant. Imperitiſſimum vocat eum & vanitatis redarguit doctiſſimus Lindanus* (‡), *atque hominis hujus ſcripta, quod de rerum inventoribus finxit, nihil extare noſtrâ ætate in lucem editum, pluribus, quod ſcateat magis, aut futilibus perfluat conjecturis* (29). Il eſt certain qu'il ne plaît pas aux bigots.

(†) *C'eſt la ville d'Urbin en la Marche d'Ancone.*

(‡) *Panop. Evang. ſer. c.* 98.

(29) Petrus à Sancto Romualdo, *in* Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 326.

(*F*) *Il ne ſouhaita d'en ſortir l'an* 1550, *qu'à cauſe que ſa vieilleſſe . . . . il obtint ce qu'il demandoit, &c. . . . .*] J'apprens ceci dans l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre: „ Polydore Virgile, après avoir paſſé près de qua- „ rante ans en Angleterre, demanda la permiſſion d'aller „ achever ſes jours un peu plus proche du ſoleil: Il eſtoit „ fort vieux. Cette permiſſion luy fut accordée, le 2 jour „ de Juin; & en conſidération des ſervices, qu'on croyoit „ qu'il avoit rendus au public, par ſon Hiſtoire, on luy per- „ mit de conſerver, durant ſon abſence, l'Archidiaconat „ de Wells, & la Prébende de Nouninton (30)". Mr. de Larrey rapporte la même choſe (31); mais il fait une Obſervation marginale, qui nous apprend que *la Critique de Harmer* (32) *dit que ce ne fut qu'en* 1551 que Polydore Virgile ſe retira, & il ajoûte ceci: „ Peut-être qu'on eut „ auſſi égard à la moderation qu'il avoit temoignée, dans la „ Reformation que Henri VIII avoit commencée, & qu'E- „ douard avoit pouſſée plus loin. Tout Italien qu'il étoit, „ il ne ſe trouva envelopé dans aucun party des defenſeurs „ du ſiege de Rome, & ſouſcrivit aux reſolutions qui furent „ priſes dans les Aſſemblées du Clergé, en faveur de la „ puiſſance Royale (33).

(30) Burnet, Hiſt. de la Reformation d'Anglet. *II Part. Livr. I, à l'ann.* 1550, *pag. m.* 374.

(31) De Larrey, Hiſt. d'Anglet. *Tom. I, pag.* 682, *à l'ann.* 1550.

(32) *C'eſt un Livre Anglois contre l'Hiſtoire de la Réformation de Mr. Burnet.*

(33) De Larrey, Hiſt. d'Anglet. *Tom. I, pag.* 683.

Au reſte, nous ferons voir ci-deſſous (34) que l'on n'a pu dire qu'en 1550 il n'eût demeuré en Angleterre que près de quarante ans.

(34) *Dans la Remarq. (I).*

(*G*) *On l'accuſe d'avoir brûlé pluſieurs Manuſcrits afin d'empêcher qu'on ne reconnût les fautes de ſon Hiſtoire d'Angleterre.*] On va voir là-deſſus un petit détail: *Quem* (Polydorum) *ne aliquando intelligerentur errores, fama percrebuit, atque etiam cognitum & compertum certò eſt, tot hiſtoriæ noſtræ vetuſtas & manuſcriptas immani ſcelere igni commendaſſe, quot ne plauſtrum quidem poſſet capere atque ſuſtinere, arbitratus, ut credo, ſe ejus generis omnes ſolùm habuiſſe: aut veritus ſibi vitio dari, quòd ſecutus legem jampridem librorum veterum caſtigatoribus datam (ut ipſe de ſe ait in præfatione in Gildam) nonnulla reſecuerit, quæ Scriptores prodiderunt. Superſunt tamen Deo volente quamplurimi omnis generis, & illis Polydori multò pleniores & perfectiores* (35). La Popeliniere nous va conter la même choſe: je ne retrancherai rien de ſon Diſcours; car ce que j'en ôterois mérite d'être connu. „ Polidore Virgile, natif „ d'Urbin en Italie, appellé & appoincté par Henry 8 „ Roy d'Angleterre (36), pour remettre l'Hiſtoire des „ Anglois en ſon vray jour, en dreſſa vingt ſix livres, „ plus recommandables pour ce qu'il ne reſte preſque plus „ aux Anglois d'Autheurs anciens auſquels on puiſſe avoir „ recours en cas de doute ou d'ignorance de choſe nota- „ ble, aiant, après avoir achevé, fait bruſler tous ceux „ que par ſes amis & authorité du Roy il avoit peu re- „ couvrer; que pour aucun bien dire, verité, ſoing, ny „ jugement qu'il y aye apporté. Ainſi parlent noz Fran- „ çois de P. Æmile ſon voiſin & contemporain: & plu- „ ſieurs auteurs qui ont cherché pareille recommandation „ que Platon & Ariſtote firent, bruſlans pluſieurs de ceux „ deſquels ils avoient tiré la chreſme & quinte eſſence, „ pour en dreſſer les livres qu'on a depuis publié ſous leurs „ noms (37)."

(35) Joh. Caius, de Antiquit. Cantab. *Libro I, pag.* 52, *apud* Pope Blount. Cenſur. Authorum *p.* 451, 452.

(36) *Il ne fut pas appellé d'Italie par Henri VIII. Il y fut envoié par le Pape pour lever ce qu'on nommoit Denier de St. Pierre.*

(37) La Popeliniere, Hiſt. des Hiſtoires *Livre IX, pag.* 463.

(*H*) *Elle a été imprimée pluſieurs fois.*] J'ai déja dit que la date de l'Epitre Dédicatoire eſt de l'an 1533 (38). Je ne doute pas que la prémiere Edition ne ſoit celle que Conrad Geſner a marquée, je veux dire celle de Bâle chez Bebelius 1534 *in folio.* L'Auteur revit ſon Ouvrage & le retoucha en bien des endroits pour la ſeconde Edition, qui eſt de l'an 1536. Je me ſers de celle de Bâle *apud Mich. Iſingrinium* 1556 *in folio.* Elle ne contient que XXVI Livres. Cependant je vois dans l'Epitome de Geſner (39), que cette Hiſtoire, en XXVII Livres *ab auctore recognitis ad amuſſim expoſitis*, fut imprimée par Iſingrinius, & enfin par Thomas Guerin *in folio* l'an 1570. Je voudrois que l'on eût marqué l'année de cette Edition d'Iſingrinius; & je ne ſaurois comprendre qu'elle contienne XXVII Livres, puis que l'Edition que Thyſius fit faire à Leide en 1649 (40) n'en contient que XXVI: car ſans doute Thyſius ſe régla ſur la plus complete, & ſur la meilleure de toutes les Editions précedentes. Quoi qu'il en ſoit, les XXVI Livres de cette Hiſtoire finiſſent à la mort du Roi Henri VII, & c'eſt pourquoi je ne comprens guere l'Auteur qui accuſe notre Virgile d'avoir falſifié les Récits touchant le Regne de Henri VIII, afin de s'inſinuer dans les bonnes graces de la Reine Marie. Il eſt ſûr qu'il ſortit de l'Angleterre avant qu'il y eût aucune apparence que Marie régneroit. Il eſt ſûr que ſon Hiſtoire imprimée à Bâle (41) un an après ſa mort ne contient que XXVI Livres, qui ne s'étend que juſqu'à la mort de Henri ſeptieme. Voilà ce qui fait que le paſſage que l'on va lire me ſemble obſcur. *Maximè erravit Polydorus in deſcribendis temporibus Henrici VIII, nam præter quòd linguæ noſtratis prorſus ignarus, plurima eorum temporum neſcire habuit neceſſe: plurima etiam, ut Mariæ Reginæ gratiam promptiùs demereri poſſet, ſcripſiſſe, non ſine causâ perhibetur. Priorum verò temporum eadem non eſt ſuſpicio* (42). D'ailleurs, il eſt vraiſemblable que Polydore Virgile ne demeura pas ſi long-tems à Londres, & cela fort occupé à dreſſer l'Hiſtoire de l'Angleterre, ſans apprendre l'Anglois. Au pis aller, il lui étoit plus facile de connoître le Regne de Henri VIII, que les Regnes précédens. Pourquoi donc veut-on qu'il ait été moins inſtruit ſur ce Regne-là, que ſur les autres?

(38) *Au Mois d'Août.*

(39) *A la page* 703.

(40) *Elle eſt in* 8.

(41) *C'eſt l'Edition de* 1556.

(42) Wheare, de Meth. leg. Hiſtor. *Sect. XXX, apud* Pope Blount, Cenſura Authorum, *pag.* 451.

(*I*) *Après cela il fut envoié en Angleterre par le Pape Alexandre VI, & aiant été prié par Henri VII de compoſer une Hiſtoire de ce Païs-là, il y mit la main dès l'année* 1505.] Tous ces faits ſe trouvent avec diverſes particularitez dans les paroles que je vais copier. *Placuit is* (Commentariolus de Proverbiis) *ſua præſertim novitate uſque adeo, delectavitque uſque adeo, ut brevi mox terque quaterque (ſicuti Poëta ait) fuerit formis excuſus. Hac levi aura (fateor ingenuè) erectus, tum majus aggreſſus opus, de rerum inventoribus, negotium ſuſcepi, naviterque minus menſibus*

novem,

JEAN MATTHIEU VERGILE son frere (*K*). Il y dit aussi qu'ANTOINE VERGILE son bisaieul, homme très-versé dans la Médecine & dans l'Astrologie, avoit enseigné la Philosophie à Paris. Au reste, comme les reproches qu'il fit à Erasme sont contenus dans une Epitre Dédicatoire qui a été retranchée de la plupart des Editions, je les rapporterai ci-dessous (*L*).

novem, confeci. Sic Polydorus ego primus apud Latinos, utriusque rei argumentum attentavi, id quod in præfationibus unius & alterius operis affatim docuimus. Veni posthæc missu Alexandri sexti Romani pontificis in Britanniam quæ nunc Anglia est, ut quæsturam pontificiam apud Anglos gererem. Ubi ne bonum ocium tererem, rogatu Henrici ejus appellationis septimi Regis præstantissimi, res ejus populi gestas scripsi, in historiæque stilum redegi. Quod hercle opus duodecim annos sub literatoria incude laboratum, obstante fato, nondum absolvere licuit (43). Ce passage se trouve à la tête de son Ouvrage *de Inventoribus Rerum* imprimé à Bâle l'an 1521 *in folio*, & c'est ainsi que l'Auteur parle à son frere. Sa Lettre est datée de Londres le 5 de Decembre 1517. Elle est au commencement du IV Livre du même Ouvrage dans plusieurs autres Editions; mais le passage que j'ai cité ne s'y trouve point. C'est l'une des raisons qui me devoient engager à le mettre ici. On sera bien aise d'ailleurs d'y voir une preuve que si Polydore Virgile a demeuré en Angleterre jusqu'en 1550, ou jusqu'en 1551, il y a demeuré près de cinquante ans (44).

(43) Polyd. Vergilius, *Epist. Dedicat. Librorum de Inventoribus Rerum, ad Joan. Matthæum fratrem, Edit. Basil.* 1521 in folio.

(44) *Corrigez donc ce qui a été cité dans la Remarque* (C).

(*K*) JEAN MATTHIEU VERGILE *son frere.*] C'étoit un homme docte & en Grec & en Latin. Il pratiqua la Médecine dans Ferrare, & puis il y enseigna publiquement la Dialectique, après quoi il fut Professeur en Philosophie dans l'Université de Padoue (45). Il étoit avant l'âge de trente ans bon Philosophe, bon Medecin, & bon Orateur, & il joignoit à cela une extrême probité. C'est son frere qui le loue de la sorte dans l'Epitre Dédicatoire dont j'ai déja fait mention: *Tibi negocium damus & juvandi tuo labore studiosos, & nomini familiæ nostræ consulendi cui propè uni seculi nostri contigit ante sextum ætatis lustrum, cum tanta morum probitate, esse philosopho, medico, ac oratori perfecto. Ex qua doctrinarum scintilla, tota jam Italia lucem maximam maturissime erupturam auguratur* (46). Ces paroles manquent dans la plupart des Editions.

(45) Polyd. Virgilii, *Epist. Dedic. ad Jo. Matthæum fratrem.*

(46) *Idem, ibid.*

(*L*) *Les reproches qu'il fit à Erasme . . . je les rapporterai ci-dessous.*] Ils sont dans l'Epitre Liminaire de son Traité des Adages imprimé à Bâle chez Jean Froben l'an 1521 *in folio.* Cette Epitre est adressée à un Sécretaire du Roi Henri VIII, datée de Londres le 5 de Juin 1519. *Ita Polydorus tuus apud Latinos primus hujusce rei argumentum attentavit: & quicquid id laudis fuit, jam pridem citra cujuscunque injuriam, jure sibi optimo vindicavit. At post aliquot annos quàm ita de proverbiis commentariolum edideram, ecce tibi, successorem habui nostrum Erasmum, id quod ob singularem hominis doctrinam pergratum fuit, & si ille ceu ejusmodi commentarioli nostri minime sciens, utrumque decus, inventæ scilicet rei atque auctæ ad se trahere est conatus, quem tamen vix potuit ignorare, si unquam suum ipsius Adagiorum opus Argentorati, quod est suæ Germaniæ oppidum, apud Matthiam Schurerium formulis excusum vidit: vidit haut dubio procul, cum illud postmodum bis terve adauxerit. Quippe en ejus operis fronte Matthias attestatur se paulo ante nostra adagia in apertum protulisse. Ipsi etiam eum cum aliquando apud nos pranderet per jocum, nostri hujus instituti æmulatorem appellavimus. Ita ille rei suæ intentus nuper in novissima parœmiarum suarum æditione, est palam professus, primum se apud Latinos id genus argumenti attentasse, ut cui tum non venit in mentem nostri libelli imaginis. Etenim penè incredibile est Erasmum tot titulis redundantem, velle cuiquam tam modicæ inventionis gloriolam invidere. Quanquam sunt nonnulli sagaciores, qui adfirment eum idcirco illud dissimulasse, ut qui præter adagiorum multitudinem nihilo plus præstiterat, ne videretur esse imitatus, atque sic primas ferret partes. Ego tamen (quia veritas procul eminet) totum istud æqui bonique faciens, tantum apud te, qui utriusque nostrum es ex æquo amantissimus, testatum esse volui quo nihil ex eo offensionis posthac essem habiturus. Nam (ut Martialis ait) qui velit ingenio cedere, rarus erit. Cæterum sum gavisus (uti dixi) tali successore* (47). Conférez avec ceci ce que je rapporte dans la Remarque (*A*).

(47) Polyd. Vergilius, *Epist. Libri* Adagiorum *ad Ricardum Pacæum.*

VITELLIO, ou VITELLO, Auteur d'un Ouvrage d'Optique assez estimé, vivoit après le milieu du XIII Siecle (*A*). Quelques-uns disent qu'il étoit né en Allemagne; mais d'autres le font Polonois (*B*). Il y a beaucoup d'apparence qu'il composa son Ouvrage en Italie (*C*). L'Edition que Federic Risnerus en procura l'an 1572 est incomparablement meilleure que celle de Nuremberg 1535. On verra ci-dessous les louanges qu'il a données aux travaux de Vitellio (*D*). Mr. Konig n'a connu que l'Edition de Nuremberg, & il a cru que l'Auteur même l'avoit procurée (*a*).

(*a*) *Vitellio Opticam edi curavit, Norimb. An.* 1535. Konig Bibliot. *pag.* 850.

VIVIANI

(*A*) *Il vivoit après le milieu du XIII Siecle.*] Cela se justifie par la raison qu'il dédia son Ouvrage à Frere Guillaume de Morbeta, qui composa un Traité de Géomance l'an 1269. Cette date a été marquée par l'Auteur même, comme nous l'apprend Federic Risnerus qui avoit lu en Manuscrit ce Traité-là (1). Il faut donc conclure que Tanstetter (2) s'est trompé en mettant Vitellio au dixieme Siecle. Erasme Reinhold, Gauric, Peucer, Blancanus, Vossius, &c. s'accordent à le placer après le milieu du treizieme.

(*B*) *Quelques-uns disent qu'il étoit né en Allemagne . . . d'autres le font Polonois.*] Ce dernier sentiment est le meilleur; car on trouve ces paroles dans le Theoreme LXXIV du X Livre de Vitellio, *In nostra terra, scilicet Poloniæ habitabili, &c* (3). On lui donne au Titre du Livre le surnom de *filius Polonorum & Thuringorum*, ce qui signifie au sentiment de Risnerus (4), que son pere étoit de Pologne ou de Thuringe, ou que sa mere étoit de Thuringe, ou de Pologne. Regiomontanus dans sa Préface sur Alphragan s'exprime ainsi, *Vitellio autem noster Thuringus* (5): c'est prétendre que la Thuringe étoit la patrie de Vitellio.

(*C*) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il composa son Ouvrage en Italie.*] Vous allez voir les preuves que Risnerus a recueillies sur ce fait-là: *Quædam sunt in Opticis notæ Vitellonem in Italiam venisse, Italiæque bibliothecis adjutum fuisse. Etenim Vitello ipse de se testis est lib. 10. theor. 42 se primum omnium in Italia ad Cubalum (qui locus est inter Paduam & Vincentiam) contemplatione aquæ tenuissimæ ac limpidissimæ ad Opticas artes incensum atque inflammatum esse: harum enim formarum intuitu (ait) & mirabili transmutatione primum nos amor hujus studii allexit: & lib. 10 theor. 67 ubi scribit ex Iride, quàm in aqua è scopulo Viterbio proximo vehementius præcipitata sæpenumero vidisset, pleraque iridis affectiones & proprietates sibi animadversas & observatas esse: illud (inquit) nobis principium cogitationis fuit, ut præsenti negotio studium applicaremus. At quod Vitello in Italia, quòd Romæ tum cæteris liberalibus honestisque studiis, tum verò Opticis operam navarit, majus fortasse argumentum videatur, quod Guilielmo de Morbeta (qui tum Romani Pontificis pœnitentiarium, ut appellant, Romæ agebat) suasore & hortatore, ut ipse in proœmio testatur, optica primum conscribenda susceperit, eidemque absoluta postea nuncuparit* (6).

(*D*) *Les louanges que* Risnerus *a données aux travaux de Vitellio.*] Le passage que je vais copier nous apprendra que Vitellio fit d'autres Livres que ceux d'Optique: *Quid & quantum viribus ingenii perfecerit, præclara ejus monimenta sempiterno testimonio erunt: non solum in Physiologicis, quæ citat lib. 5. theor.* 18 *& lib.* 10. *theor.* 80 *in libris de ordine entium: de elementatis conclusionibus, qui nominantur in præfatione, & lib.* 1. *theor.* 28 *in libris de scientia motuum cælestium, quæ allegat lib.* 10 *theor.* 53 *sed multò maximè in decem libris Opticis: quos ut ex Albazeno imprimis, deinde è Græcorum authorum fontibus hauserit, certè mirandis accessionibus amplificavit. Albazeni, Euclidis, Ptolemæi axiomata, hypotheses, theoremata omnia collegit: id laboris infiniti fuit. Sed ex Apollonio, Theodosio, Menelao, Theone, Pappo, Proclo, & aliis firmamenta permultarum demonstrationum singulari ordine, maximè naturali, per sua genera, speciesque Opticam, Catoptricam, Mesopticam disposuit, artemque totam mirabiliter absolvit. Quid plura? Si artis opifex atque author habendus sit, qui arti formam, animamque dedit: Vitello jure optimo Opticæ artis autor habeatur* (7). Il paroît par là que la gloire de Vitellio n'est pas celle de l'invention, mais celle de l'agencement des matieres empruntées.

(1) Federicus Risnerus, *Præfat. in* Vitellonis Opticam, *pag. m.* 163 *Præfationis* Epistol. & Orationum Petri Rami.

(2) *In Epistolâ* Opticis Vitellonis *præpositâ.*

(3) *Voiez* Risnerum *ubi suprà, pag.* 162.

(4) *Ibid.*

(5) *Voiez* Risnerus, *ibid. pag.* 163.

(6) *Voiez* Risnerus, *Praef. in* Vitellonis Opticam, *pag.* 163 Epist. & Orationum P. Rami.

(7) Risnerus, *ubi suprà, p.* 164.

VIVIANI (VINCENTIO) Noble Florentin, Disciple de Galilée, & grand Mathématicien, publia en 1659 un Volume *in folio* intitulé, *De maximis & minimis Geometrica Divinatio in quintum Conicorum Apollonii Pergæi.* Ses opinions sur la Religion ne valoient rien; car il croioit *la necessité de toutes choses, la nullité du mal, & la participation de l'ame universelle*, comme il l'avoua à Monsr. Monconys (*a*).

Consultez l'*Italia regnante* de Monsr. Leti à la page 411 de la III Partie.

Le prémier Ouvrage qu'il entreprit fut sa Divination sur Aristée contemporain d'Euclide, & Auteur de *cinq Livres de Problemes sur les lieux solides, dont Pappus d'Alexandrie recueillit les Propositions toutes simples.* Ces Livres sont entiérement perdus. „ Monsr. Viviani interrompant sa „ Divination sur Aristée se mit à restituer le cinquiéme Livre des Coniques d'Apollonius (*b*). „ Dans le tems qu'il y travailloit, le fameux Borelli ... trouva dans la Bibliotheque du Grand „ Duc de Toscane un Manuscrit Arabe avec une Inscription Latine qui portoit que c'étoient „ les huit Livres (*c*) des Coniques d'Apollonius.... Il emporta ce Manuscrit à Rome pour le „ traduire avec l'aide d'un fameux Professeur des Langues Orientales (*d*). Mr. Viviani ne voulant pas perdre le fruit de ses travaux se fit donner un certificat qu'il n'entendoit point l'Arabe, & qu'il n'avoit aucune connoissance de ce Manuscrit. Il ne voulut pas même souffrir que „ Borelli lui mandât rien de ce qui regardoit son Ouvrage. Enfin il acheva son Livre & il se „ trouva qu'il avoit plus que deviné, & qu'il étoit superieur à Apollonius même. Il fut obligé „ d'interrompre ses Ouvrages pour le service de son Prince dans une affaire de très-grande importance (*A*)". Il fut gratifié d'une pension par le Roi de France, & il *songea pour lors à achever sa Divination sur Aristée, voulant consacrer cet Ouvrage à l'honneur* de ce Monarque. *Il fut honoré par Ferdinand II, Grand Duc de Toscane, du titre de prémier Mathematicien de son Altesse: titre d'autant plus glorieux pour lui, que Galilée l'avoit porté. Il travailla à la solution de trois Problemes de Geometrie qui avoient été proposez à tous les Mathematiciens de l'Europe, & dedia cet Ouvrage à la memoire de Mr. Chapellain ... sous le titre d'*Enodatio Problematum, &c. *Il proposa lui-même le Probleme de la* Voute quarrable *dont Mr. Leibnitz & le Marquis de l'Hospital donnérent la solution par le calcul differentiel.* Il fut choisi en 1699 pour remplir dans l'Académie Roiale des Sciences une place entre les huit Associez étrangers. Cette nouvelle faveur ranima son zéle, il mit au jour trois Livres de sa Divination sur Aristée (*e*) (*B*), qu'il dédia au Roi de France. *Il avoit acquis des liberalitez* de ce Prince *un fond qu'il emploia à bâtir dans Florence une maison qu'on peut appeller magnifique pour un particulier. Il y plaça honorablement le Buste de Galilée, & l'accompagna de plusieurs Inscriptions à la gloire de ce grand Mathematicien, cherchant tous les moiens de signaler sa reconnoissance envers cet illustre Maître: & l'on peut dire qu'il suivoit en cela le penchant de son cœur qu'il avoit fort bon.* Il mourut au mois de Septembre 1703, âgé de quatre-vingt & un ans (*f*).

(*a*) Monconys, Voiage, *I Part. pag.* 130, *à l'ann.* 1646, *Edit. de Lion* 1665.

(*b*) *Il en avoit fait VIII Livres, dont les Propositions furent recueillies par* Pappus. *Il ne restoit plus de ces Livres que les quatre prémiers.* Fontenelle, *dans le Livre cité ci-dessous Citat.* (*f*).

(*c*) *Il y manquoit pourtant le VIII tout entier.* Là-même.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*B*) *de l'Article* APOLLONIUS de Perge, & *la Rem.* (*D*) *de l'Article* ECHELLENSIS.

(*e*) *Voiez les* Mémoires de Trevoux, *Févr.* 1703, *pag.* 342 *Edit. d'Amst.*

(*f*) *Tiré de Mr. de* Fontenelle, *dans l'Eloge de Mr.* Viviani, *dont on trouve des Extraits aux* Mémoires de Trevoux, *Juin* 1704, *pag.* 1007 *& suiv. Edit. de France.*

(*A*) *Il fut obligé d'interrompre ses Ouvrages pour le service de son Prince dans une affaire de très-grande importance.*] „ Il y avoit long-tems que pour empêcher les inondations du Tibre... on avoit pensé à détourner quelqu'une „ des rivieres qui se jettent dans ce fleuve, & sur-tout *la* „ *Chiana* appellée par les Latins *Clanis*, comme celle qui a „ le plus de part à ces inondations. On avoit été prêt d'executer ce dessein sous Tibere, mais les Colonies voisines „ aiant été écoutées là-dessus, ceux de Florence representerent qu'en detournant le cours de cette riviere dans „ l'Arne on inonderoit leur ville & leur païs. On eut égard „ à ces remontrances... on se contenta donc pour arrêter „ ces inondations de bâtir une muraille où l'on fit une ouverture par laquelle il ne put passer qu'une certaine quantité d'eau qui ne causât aucun dommage. Il paroît encore „ quelques restes de cet édifice. Sous Alexandre VII la „ contestation se renouvella entre les Romains & les Florentins touchant le dessein qu'on avoit de detourner le „ cours de *la Chiana*. On nomma des Deputez de part & „ d'autre. Sa Sainteté choisit le Cardinal Carpegne avec „ Mr. Cassini, & le grand Duc nomma le Senateur Michelozi avec Mr. Viviani. Pendant que Mrs. Cassini & Viviani travailloient ensemble à l'affaire dont ils étoient „ chargez, ils eurent occasion de faire plusieurs Observations sur l'Histoire naturelle, entre autres sur les insectes „ qui piquent le chene & forment ce qu'on appelle la noix „ de Galle. Les projets qu'ils dresserent pour empêcher les „ inondations que causent les debordemens subits de *la* „ *Chiana* ne furent point executez, comme il arrive presque toujours dans tout ce qui s'entreprend pour le public (1)".

(1) *Tiré des* Mémoires de Trevoux, *Juin* 1704, *pag.* 1010, 1011, *dans les Extraits de l'Eloge que Mr de* Fontenelle *fit de Mr.* Viviani *à une Assemblée de l'Académie Roiale des Sciences le* 11 *d'Avril* 1704.

(*B*) *Il mit au jour trois Livres de sa Divination sur Aristée.*] Cet Ouvrage fut imprimé à Florence l'an 1701. C'est un *in folio* de 128 pages, intitulé *De locis solidis secunda Divinatio Geometrica in quinque Libros injuria temporum amissos Aristæi senioris Geometræ.* C'est une seconde Edition augmentée: la prémiere Edition avoit été faite à Florence l'an 1673 (2).

(2) *Voiez le* Journal des Savans, *du* 12 *Mars* 1703, *pag.* 162 *Edit. de Paris, & les* Mémoires de Trevoux, *Février* 1703, *pag.* 142 *Edit. d'Amsterdam.*

ULEFELD, ou **ULFELD** (JAQUES) Gentilhomme Danois, & Sénateur du Roiaume, fut envoié en Ambassade à la Cour de Moscovie l'an 1578 par Frideric II Roi de Dannemarc. Il composa une Relation de son Voiage, & la donna à imprimer à un Libraire de Leide, qui la négligea de telle sorte, qu'elle tomba entre les mains d'un Epicier. Elle eût sans doute servi à des cornets, si Goldast ne l'eût achetée. Il la fit imprimer à Francfort l'an 1608 sous le Titre de *Hodoeporicum Ruthenicum Jacobi, Nobilis Dani*, & l'an 1627 sous le même Titre avec l'addition d'*Ulfeldii* après *Jacobi* (*A*). Ce Jaques Ulefeld publia (*a*) une Traduction Danoise du Traité de David Chytreus sur les quatre fins dernieres, la Mort, le Jugement, le Paradis, & l'Enfer. Il composa aussi l'Histoire de quelques Rois de Dannemarc, mais elle n'a point été imprimée (*b*). Goldast reconnoit (*c*), qu'encore qu'il ne soit pas fort élégant, il juge des choses avec beaucoup de prudence.

ULE-

(*a*) *A Copenhagen l'an* 1591, *& l'an* 1593.

(*b*) *Tiré de* Mollerus, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255, 256.

(*c*) *In Epist. Dedicat. apud* Mollerum, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255.

(*A*) *Sous le même Titre avec l'addition d'*Ulfeldii *après* Jacobi.] Il n'apprit le nom de l'Auteur qu'après la prémiere Edition. Un Théologien Danois nommé Claude Christophle Lyschander lui fit savoir que l'Auteur de ce Voiage de Moscovie étoit de la noble Famille d'Ulfeld; qu'il avoit été docte, riche, & grand Sénateur du Roiaume: mais qu'il étoit tombé en disgrace, pour avoir traité de quelque affaire sans le consentement du Roi; que ses deux fils MAGNUS & JAQUES étoient dans un état florissant, & que Jaques Sénateur du Roiaume avoit été Ambassadeur à la Haie l'an 1608 (1). Je croi que c'est le même qui obtint en 1610 la Dignité de Chancelier de Dannemarc, & qui mourut le 25 de Juin 1630 (2). Je croi aussi que le Comte Ulefeld, dont je parle dans l'Article suivant, étoit fils de ce Chancelier. Notez que le même Lyschander dans une autre Lettre (3) apprit à Goldast, que les deux fils de l'Auteur de l'*Hodœporicum Ruthenicum* avoient vu l'Ouvrage. Je conclus de là que l'Auteur ne vivoit plus.

(1) *Tiré de la* CCXIX Lettre *du* Recueil des Lettres écrites à Goldast, *& imprimé l'an* 1658.

(2) *Voiez* Mollerus, Hypomn. ad Alb. Bartholin. de Script. Dan. *pag.* 255.

(3) *C'est la* CCLX *du Recueil susdit.*

Notez que Mr. Konig a bien bronché à l'égard de notre Jaques Ulefeld. Il le fait Auteur d'une Ambassade de Pologne écrite l'an 1627 (4). Voila deux fautes; car ce Jaques étoit déja mort au tems de la prémiere Edition qui est celle de l'an 1608, & son Livre n'est pas une Relation d'une Ambassade de Pologne. Mais si on lui prête d'un côté une Relation qu'il n'a point écrite, on lui ôte de l'autre l'*Hodœporicum Ruthenicum*, pour le donner à un personnage imaginaire nommé *Jaques Danus* (5), c'est-à-dire que Mr. Konig a pris pour le nom de Famille d'un Auteur, l'épithete nationale *Danus*, *Danois*, que Goldast avoit donnée à l'Auteur de cet *Hodœporicum*. Mr. Mollerus a marqué presque toutes ces méprises de Mr. Konig (6).

(4) Konig. Biblioth. *pag.* 251.

(5) Konig. *ibidem, pag.* 235.

(6) Mollerus, Hypomn. ad A. Bartholin. de Script. Danor. *pag.* 255.

ULEFELD, ou ULFELD (Cornifids, ou Corfits) petit-fils du précédent (a), a été un des prémiers Eſprits du XVII Siecle; & s'il n'eût pas terni ſa réputation en manquant de fidélité à ſon Souverain, on le mettroit avec raiſon au nombre des plus grands Hommes. Chriſtien IV, Roi de Dannemarc, le fit *Viceroy de Norwegue, Grand Maiſtre de ſes Royaumes, & le combla de toutes les graces qu'un Favory peut eſperer* (b) (A). Il le choiſit pour ſon beau-fils; car il le maria à Eleonor qu'il avoit eue d'un mariage de la main gauche (B). Ce gendre du Roi étoit ſon Ambaſſadeur extraordinaire en France l'an 1647. Frideric III, fils & ſucceſſeur de Chriſtien IV, ne s'accommoda point de l'eſprit & de la conduite du Comte Ulefeld, il y remarqua trop d'ambition, & il étoit preſque impoſſible qu'il ne ſe ſouvînt avec quelque eſpéce de colére, d'avoir éprouvé à ſon avénement à la Couronne la grande roideur de ce Comte, pour le maintien des Priviléges de la Nobleſſe (C). Quoi qu'il en ſoit, le Grand-Maitre fut envoié Ambaſſadeur en Hollande l'année 1649, pour y faire un Traité touchant le paſſage du Sunt (c); & comme on ne fut pas content de ce qu'il avoit négocié, il ſe dépita auſſi, & demeura plus de ſix mois dans ſa chambre à faire le malade (D). Il fut accuſé en 1651 d'avoir voulu empoiſonner le Roi (d) (E); mais la femme qui l'accuſoit (F), n'aiant pu prouver ſon accuſation, fut

(a) *Notez que je ne l'aſſûre pas; je le crois ſeulement.*

(b) Sorbiere, Relat. d'Angleterre, pag. m. 147.

(c) Sorbiere, *là-même*, pag. 149.

(d) Parival, Hiſt. du Siecle de Fer, *Tome I*, pag. 490.

(A) *Chriſtien IV ... le combla de toutes les graces qu'un Favory peut eſpérer.*] La Nouvelle Hiſtorique que je citerai m'apprend qu'il devint le Favori de Chriſtien IV, non ſeulement par ſon mérite, mais auſſi par la faveur de ſon pere qui étoit Grand-Chancelier du Roiaume, & qui gouvernoit l'Etat. Ce Grand-Chancelier étoit *d'une des premieres & des plus anciennes* Maiſons *du Roiaume, & ſeule honorée de la dignité de Comte par conceſſion de l'Empereur.* Cornifix Ulefeld étoit le dixiéme fils: la maniere dont on dit qu'il fut reconnu de ſon pere, qui le croioit perdu depuis long-tems, eſt romanesque. Voiez la Nouvelle Hiſtorique. Je ne ſai ſi l'on peut accorder ce qui vient d'être rapporté touchant la Dignité de Comte, avec un petit Livre Latin (1) qui porte que Cornifix Ulefeld s'étant réfugié auprès de Chriſtine Reine de Suede, & lui aiant prêté de grandes ſommes d'argent, s'acquit ſa protection & ſes bonnes graces, & le titre de Comte.

(1) *Il eſt intitulé*, Machinationum Cornificii Ulefeldii ſuccincta Narratio.

(B) ... *& le maria à Eleonor qu'il avoit eue d'un mariage de la main gauche.*] „ Le Roi après la mort de la „ Reine étoit devenu amoureux d'une belle Dame de l'an„ cienne Maiſon de Monch, appellée Chriſtine, & n'ayant „ pu obtenir d'elle aucunes faveurs, il l'avoit épouſée ſui„ vant toutes les formalitez requiſes dans un legitime ma„ riage, en preſence de toute la Cour & du Senat, avec „ cette clauſe portée par le contract, que les enfans qui nai„ troient de ce mariage ne ſeroient pas Princes, & ſe con„ tenteroient de la qualité de Comtes de Sleswick & de „ Holſtein, dont ils porteroient le nom & les armes (2)". Ce Prince la voulut répudier, pour certaines choſes qu'elle avoit faites par jalouſie; l'affaire devoit être jugée par le Sénat. Annibal Seeſted plaida la cauſe du Roi; le Comte d'Ulfeld plaida celle de la Reine, & la gagna (3). Le Livre Latin que j'ai cité porte que la répudiation fut faite actuellement, & que le Roi s'attacha enſuite à la femme de chambre (4) de ſon épouſe répudiée (5), & en eut un fils & une fille. Le fils nommé Ulric Chriſtien Guldenleeuw porta les armes ſous le Roi d'Eſpagne, & fit des merveilles dans Coppenhagen aſſiégé par les Suedois. La fille fut mariée à Claude Alfeld Gentilhomme du Holſtein. Le même Livre nous apprend pourquoi le Roi haït ſon épouſe, & aima la femme de chambre: c'eſt que celle-ci lui révéla que ſon épouſe avoit deſſein de l'empoiſonner. On ſe vengea de la délatrice quand elle fut morte; car le Comte Ulefeld ne ſouffrit pas qu'on lui fît des funérailles: il l'envoia enterrer de nuit hors de la ville au cimetiere des pauvres. Elle ne ſurvêcut le Roi que de peu de jours; le chagrin l'emporta (6), dit-on.

(2) Nouvelle Hiſtorique, *intitulée* Le Comte d'Ulfeld, *imprimée à Paris l'an* 1677.

(3) *Là-même.*

(4) *Elle s'appelloit Wibicka.*

(5) *Fuit hæc Chriſtinæ cujus ſupra meminimus à cubiculis; quumque Regi revelaſſet ipſi à Domina ſua venenum parari, ſpreta illam, REPUDIATA Chriſtina, ejus loco amavit.*

(6) Ex Machinat. ſuccinctâ Narrat.

(C) *Pour le maintien des Privileges de la Nobleſſe.*] Un Auteur que j'ai cité (7) dit que la bonté de Chriſtien IV, „ & les douceurs de la paix, avoient fait négliger à la „ Nobleſſe, & au Peuple, quantité de privileges, que „ l'on propoſa de remettre en vigueur lors" qu'on élut Frideric III: & qu'alors le Grand-Maitre *fut obligé par ſa charge ..... de tenir ferme;* car il repréſentoit toute la Nobleſſe du Roiaume, & il avoit la voix négative dans le Conſeil: *en ſorte que comme rien ne pouvoit paſſer ſans ſon conſentement, on avoit accoutumé d'exprimer les placards, & de ſignifier les Ordonnances en ces termes, de par le Roi & le Grand-Maiſtre.* On ajoûte (8) comme par conjecture, qu'outre l'intérêt qu'avoit Mr. Ulefeld „ de relever les „ privileges de ſon corps, il conſideroit auſſi ceux de ſa „ famille, & l'inimitié qu'il y avoit entre les enfans de „ la Maiſon Royale, à cauſe de l'inegalité du rang, & „ de la jalouſie que l'amour du feu Roy pour la Com„ teſſe Eleonor y avoit ſemée". L'Auteur de la Nouvelle Hiſtorique avoue, nonobſtant ſon perſonnage de Panégyriſte & d'Apologiſte perpétuel, que ce Comte à la perſuaſion de ſa femme eut la penſée de ſe faire élire Roi, après la mort de Chriſtien IV, & qu'il prit des meſures pour y réuſſir: mais que voiant que ſes meſures étoient rompues, *il tourna adroitement les choſes, & fit faire l'élection du Prince Frederic à des conditions qui lui faiſoient partager l'autorité avec lui: ſous pretexte de conſerver les privileges des Nobles, dont il étoit le chef en qualité de Grand-Maitre.*

(7) Sorbiere, Relat. d'Angleterre, pag. m. 149.

(8) *Là-même, pag.* 150.

(D) *Il demeura plus de ſix mois dans ſa chambre à faire le malade.*] Sorbiere traite cela de bévue; car *il ne faut jamais à la Cour*, dit-il (9), *quitter un poſte avantageux, ni reculer pour aucun pretexte, ni perdre la piſte des affaires, ni accoutumer les gens à ſe paſſer de nous, & moins encore à ſe prevaloir de noſtre abſence.* Mais en le blâmant de cette conduite, il ne laiſſe pas de prendre ſi hautement ſon parti, que l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Danoiſe s'en plaignit à la Cour de France. La ſuite de ces plaintes fut que l'on relegua Sorbiere à Nantes. Cet Auteur avoit autrefois dédié un Livre (10) au Comte Ulefeld, & en avoit ſans doute reçu une bonne récompenſe: c'eſt ce qui l'engagea à inſérer dans la Relation de ſon Voiage un épiſode à la juſtification de ce Seigneur. Il n'étoit pas bien inſtruit de tout le Procès; la détention de ce Comte dans l'Ile de Bornholm, & la liberté qu'on lui accorda d'en ſortir pour vivre dans l'Ile de Fuinen, étoient inconnues à Sorbiere.

(9) *Là-même, pag.* 151.

(10) *La Traduction Françoiſe du Traité de Cive de* Hobbes, *en* 1649.

(E) *Il fut accuſé d'avoir voulu empoiſonner le Roi.*] L'Auteur de la Nouvelle Hiſtorique prétend qu'on ſuborna une femme appellée Dina, pour déclarer que le Comte & la Comteſſe d'Ulfeld l'avoient ſollicitée d'empoiſonner le Roi, la Reine, & toute la Famille Roiale; que le Comte ſe défendit en plein Conſeil avec tant de jugement, que Dina & le Capitaine Weller qui l'avoit produite, furent pleinement convaincus du crime de faux témoignage, & condamnez, elle à avoir la tête tranchée, & Weller à être banni à perpétuité; ce qui fut exécuté. Si l'on compare ce Récit avec ces paroles d'un Hiſtorien moderne (11), *Un certain Colonel Valter fut auſſi ſoupçonné, lequel ayant defendu ſon innocence fit adjourner ledit* Ulefeld; *mais au lieu de comparoitre devant ſa Majeſté, il partit ſecrettement avec ſa femme, ſe retira en Hollande, & du depuis il eſt allé en Suede;* ſi, dis-je, l'on fait une telle comparaiſon, on ſentira que l'Hiſtorien développe mal les choſes. Il ſemble dire que le Comte & le Colonel furent ſoupçonnez de la même action; or cela eſt faux. La Nouvelle Hiſtorique ne dit pas que le Comte ſe retira d'abord en Hollande, elle dit qu'il voulut ſe retirer en Pologne; mais qu'aiant ſu à Danzic que le Roi de Pologne lui en refuſoit la permiſſion, il s'en alla en Suede. Le Livre Latin le fait retirer d'abord à Amſterdam, & puis en Suede, & ajoûte qu'il publia à Stralſund une Apologie de ſa conduite, & qu'après l'abdication de Chriſtine, il alla demeurer en Poméranie.

(11) Parival, *Tom. I*, pag. 490.

(F) *La femme qui l'accuſoit.*] Cette femme s'appelloit Dina: elle étoit belle, & faiſoit profeſſion de galanterie: car elle déclara devant la Juſtice qu'elle avoit eu un enfant du Comte Ulefeld. Le petit Livre Latin ne raconte pas les choſes comme Parival, mais de cette maniere-ci: Dina ſe rendoit chez le Comte par un eſcalier dérobé, & couchoit avec lui à l'inſu de la Comteſſe. Un jour de bon matin la Comteſſe entra dans la chambre de ſon mari, & lui montra un poiſon que le Médecin Sperlingius avoit préparé (12). Ils concertérent les moiens de le faire avaler au Roi. Dina entendit tous ces diſcours, s'étant bien cachée dans le lit, afin qu'on ne s'apperçût pas qu'elle fût là. Elle fit confidence de la choſe à un Colonel (13) qui la baiſoit: celui-ci en fit ſa cour au Roi ſon Maitre; le Roi fit venir Dina, & ſut d'elle tout le détail. Les Juges l'interrogérent: elle leur avoua les mêmes choſes, & nommément qu'elle avoit eu un enfant du Comte: mais lors que ce Procès eut été porté au Conſeil d'Etat, où le Comte défendit ſa cauſe en perſonne, Dina ſe dédit de tout, & fut déclarée calomniatrice, & condamnée à perdre la tête, qui fut miſe ſur un pieu hors de la ville (14). Il y avoit bien de l'apparence qu'elle avoit été ſubornée; car n'auroit-il pas fallu être pis que bête, pour parler d'une telle choſe dans une chambre où le Comte auroit ſu qu'une Courtiſane l'entendoit? Voilà le privilege des Souverains: on écoute ſerieuſement les dépoſitions d'une Courtiſane, lors que leur vie s'y trouve intéreſſée; & il eſt même vrai que ces ſortes de créatures ont quelquefois révélé des Conſpirations (15). Il eſt juſte que les Souverains jouiſſent de ce privilege; car le bien public eſt préférable à l'obſervation des formalitez: & ainſi l'on ne doit pas ſe formaliſer de voir mettre en quatre quartiers vingt ou trente conſpirateurs, ſur le témoignage de leurs complices, quoi que les dénonciateurs comblez de biens, & de récompenſes, ſoient quelquefois plus ſcélérats que ceux qu'ils accuſent, & qu'ils les aient même engagez par mille artifices dans le complot. Il eſt juſte, diſent quelques-uns,

(12) *In quam, conſilio Ottonis Sperlingii, Med. D. in perniciem Regis Daniæ Friderici III tentati veneficii ſuſpicionem Corfitz Ulfelt, Magiſter Palatii Regii quoque venit, de quo* Relatio Hafnienſis *Anno* 1651 *publicata videri poteſt, nec non ejuſdem* (Ulfeldi) Apologia *Relationi oppoſita, Annoque ſequenti* 1652 *Stralſundiæ in* 12 *edita, cui conſor ſubjungit, quæ neceſſitatem ſibi impoſuerunt & adegerunt, ut ad tempus Dania excederet.* Paſchius, de novis inventis, *pag.* 484.

(13) *George Walther.*

(14) Ex Machinat. ſuccinctâ Relatione.

(15) *Faloie, par exemple, celle de Catilina, apud* Salluſtium. *Voiez l'Article* FULVIE, *Remarque* (D).

fut décapitée. Cela ne l'empêcha point de se retirer secrétement avec sa femme hors du Roiaume, & de s'en aller en Suede, où la Reine Christine le reçut parfaitement bien (G). Il témoigna beaucoup d'ardeur pour le service de la Suede; ce qui n'auroit pas été criminel, s'il n'eût pas tâché de la servir au préjudice de sa patrie. Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave (*H*); & l'on ne sauroit dire combien les machinations politiques, qu'il mit en jeu, furent puissantes pour avancer en Dannemarc les conquêtes de ce Prince. Il fut l'un de ses Commissaires au Traité de Roschild; & il l'eût été encore à celui de Coppenhagen, si l'Ambassadeur de France n'eût prié ce Roi de nommer un autre Commissaire (*I*). Il tomba enfin dans la disgrace des Suedois (*K*), qui le firent mettre en prison. Il en *seroit sorti d'une maniere glorieuse pour lui, sans l'impatience qu'il eût, & sans la croyance qu'il ajoûta à quelques avis qu'on lui donna, que les Suedois lui alloient faire son procès* (*e*). C'étoient de faux avis; car on avoit donné parole à l'Ambassadeur de France qu'il seroit mis en liberté. L'Ambassadeur en avoit écrit, parce que le Roi de Dannemarc demandoit ce Comte, *comme étant compris dans le Traité* (*f*). Les impressions, que firent ces faux avis sur l'esprit du prisonnier, furent cause qu'il chercha des expédiens pour tromper ses gardes. Il y réussit (*L*): il se sauva de la prison de Malmoe, & passa

(*e*) Mémoires du Chevalier de Terlon, pag. 301 Edit. de Hollande. Voiez la Remarque (K).

(*f*) Memoires de Terlon, *là même.*

uns, de châtier la paillarde; mais la maquerelle qui la dénonce doit avoir un peu de part à la peine. Je répons que cette Maxime ne doit point s'étendre sur les cas privilegiez, comme sont les punitions des crimes d'Etat. *Salus populi suprema lex esto.*

(G) *La Reine Christine le reçut parfaitement bien.*] Mr. de Wicquefort rapporte sur ce sujet deux Histoires remarquables. Je me contenterai d'en indiquer l'une: c'est un tour que cette Reine joua à l'Ambassadeur de Dannemarc, pour faire qu'en sa présence Ulefeld établit tout ce qu'il avoit à dire pour sa justification (16); mais pour l'autre Histoire je la rapporterai sans la tronquer. *L'Ambassadeur de Dannemarc, pour faire voir* qu'Ulefeld *estoit indigne* de la *protection* de Christine, *dit un jour à cette Reine que le Grand-Maistre avoit converty à son profit particulier une somme de vingt-cinq mille escus, que le Roy luy avoit fait remettre, pour en secourir le Roy d'Angleterre dans sa nécessité. La Reine dit que si le Grand-Maistre asseuroit, qu'il avoit fait payer cette somme au Roy d'Angleterre, elle l'en croiroit, & que si celui-cy le nioit, elle diroit qu'il en avoit menty, & que si douze autres Rois comme luy le disoient, elle soustiendroit qu'ils avoient tous donné menty. Puis que le Roy de Dannemarc ne vouloit pas remettre le Grand-Maistre en la possession de son bien, elle luy en donneroit tant qu'il n'auroit point de regret à celuy qu'il perdroit en Dannemarc. L'Ambassadeur Danois luy repartit d'un ton asseuré, que sa Majesté luy pouvoit donner la moitié de son Roiaume, si elle vouloit, sans que le Roy son maistre y trouvast à redire, mais que* cela n'empeschoit point qu'il ne tinst Ulefeld pour le plus lasche & pour le plus perfide de tous les hommes. *Cela se fit en l'an* 1654 (17). Monsr. de Wicquefort ne cite point son Auteur; mais j'ai trouvé qu'il a pris cela des Mémoires de Monsr. Chanut, où ces deux Histoires sont rapportées avec plus de circonstances nécessaires à savoir, que dans le Livre de Monsr. de Wicquefort. On apprend quelques autres choses touchant le Comte Ulefeld dans ces Mémoires (18).

(16) De l'Ambassadeur & de ses Fonctions, *Tome II, pag.* 141. *Voiez les* Mémoires de Chanut, *Tome III, depuis pag.* 342, *jusques à pag.* 349 *Edit. de Hollande. L'Auteur de la* Nouvelle Historique *rapporte cela tout autrement, & à la confusion de l'Ambassadeur.*

(17) Wicquefort, *là même, pag.* 171. *Voiez les* Memoires de Chanut, *Tome III, depuis pag.* 292, *jusques à pag.* 295.

(18) *Voiez le III Tome, pag.* 74, 97, 98, 100, 240, 364.

(*H*) *Ses Conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave.*] Voiez les Mémoires du Chevalier de Terlon à la page 98. & 99. Voiez aussi la page 151: vous y trouverez ces paroles dignes de remarque: „Le Comte „Wlfeldt, qui connoissoit l'humeur de la nation, avoit „conseillé au Roi de Suede de conserver religieusement „les privileges qu'avoient eus les peuples de Schonen sous „le Roi de Dannemarc. Ce conseil étoit bon, & peut-„être que s'il eût été suivi, cette seconde guerre auroit „eu un meilleur succés". Ce Chevalier avoit déja dit que le Roi de Suede fut fort fâché d'apprendre que l'on eût violé ces privileges: „Mais que le déplaisir qu'il en té-„moigna ne lui fut d'aucune utilité dans Coppenhaguen, „on y crut que ce n'étoit qu'une amorce pour les obliger „à se rendre".

(*I*) *Si l'Ambassadeur de France n'eût prié . . . de nommer un autre Commissaire.*] On ne sera pas fâché que je rapporte ici ce fait avec un peu plus de circonstances. „Monsieur le Marechal Duc de Grammont, & Monsieur „de Lyonne, qui étoient pour lors à Francfort Ambas-„sadeurs extraordinaires, Plenipotentiaires de V. M. pour „l'élection de l'Empereur, m'écrivirent pour detourner „le Roi de Suede de nommer le Comte Wlfeldt aux ne-„gociations de Coppenhaguen, comme il avoit été à cel-„les de Roschild. A quoi ce Prince voulut bien consen-„tir lors que je lui en parlai, pour ne point donner le „chagrin au Roi de Dannemarc de voir un de ses sujets „qui étoit mal avec lui, dans le lieu de sa residence trai-„ter pour ses ennemis, & braver son Souverain qui étoit „dans le malheur & dans l'infortune, & ce que je dis au „Roi de Suede fit qu'il mit le Sieur Coyet à la place de ce „Comte (19).

(19) Mémoires de Terlon, *pag.* 112.

(*K*) *Il tomba enfin dans la disgrace des Suedois.*] Il y en a qui ont débité (20) *que les Suedois pour se deffaire* du Comte Ulefeld, *le grand esprit duquel ils redoutoient, & ne pouvoient suffisamment reconnoître ses bienfaits, lui mirent sus une trahison pour se saisir de ses grands biens.* L'Auteur qui parle ainsi venoit de dire, que les Suedois avoient condamné ce Comte à une prison perpétuelle. Il auroit dû ne pas ignorer son inclusion au Traité de paix: voiez ci-dessus le corps de l'Article. Or entre les choses qui lui furent prises par le Roi de Suede, il ne faut pas oublier la Bibliotheque qui avoit appartenu à un Sénateur Danois nommé Sepheldt (21). Le Roi de Suede la trouva dans le Château de Reinfedt, dont ce Sénateur ennemi capital du Comte Ulefeld étoit Gouverneur, & la donna à ce Comte, qui à la priere du Chevalier de Terlon la voulut laisser au Sénateur moiennant six mille écus. Le Sénateur s'opiniatra à ne pas *donner cette somme, quoi que sa Bibliotheque fut estimée 50 mille écus par quantité de Manuscrits tres rares, & par beaucoup de curiositez. Sur ce refus le Comte Wlfeldt la fit transporter en Schonen, & lors de sa detention par le Roi de Suede elle lui fut prise, & portée à Stockholm.*

(20) *Voiez* Parival, *Tome III, pag.* 206; *mais qui devroit être la* 210.

BIBLIOTHEQUE enlevée.

(21) Mémoires du Chev. de Terlon, pag. 105, 106.

(*L*) *Il y réussit.*] Etendons un peu ce fait; les circonstances en sont singulieres: „Le Comte Wlfeldt étoit un „Cavalier fort habile & fort consideré en Dannemarc, „& il le croyoit bien, puis qu'il hasarda d'aller à Cop-„penhaguen, sans savoir auparavant si son Roi l'auroit „agreable. Ce prisonnier depuis le jour de sa detention „sut faire le muet si adroitement, & l'insensible à tous „les maux qu'on lui fit, qu'il fut impossible de tirer une „seule parole de lui, quand on l'interrogea pour lui faire „son procés: & la maniere, dont il a su par sa dissimula-„tion tromper les Gardes qui étoient toujours prés de „son lit où il faisoit le malade, est une chose presque in-„croyable. Cependant il fit lui-même l'habit avec lequel „il se sauva à Coppenhaguen, & qui fut sa perte; car s'il „eût pris confiance en ce que je lui avois fait dire tou-„chant la bonté du Roi de Suede pour sa liberté, il au-„roit évité la disgrace qui lui arriva, & on ne lui auroit „pas confisqué ses biens en Suede comme on fit, & en „suite en Dannemarc (22)". La Nouvelle Historique assûre, 1. Que par le Traité de Roschild le Comte obtint une amnistie générale, & devoit être remis dans la possession de ses biens, & de ses emplois. 2. Que le Roi de Suede lui aiant permis de se défendre publiquement devant le Sénat de Malmoe, & son indisposition ne lui permettant pas d'y comparoître, ce fut la Comtesse Eleonore qui plaida pour lui, & cela avec tant de force & tant d'éloquence (23), que les Juges prononcérent Sentence d'absolution. 3. Que le Roi de Suede confirma cette Sentence, & que ce fut Hannibal Seested ennemi caché du Comte, qui en lui faisant peur d'une plus rude captivité, lui conseilla de mettre tout en usage pour sortir de sa prison. Il ne faut pas que j'omette que selon le petit Livre Latin, la disgrace de ce Comte en Suede fut postérieure à la mort de Charles Gustave. Ce fut aprés la mort de ce Prince que le Comte travailla, avec quelques Sénateurs de Malmoe, à faire retomber la Schanie au pouvoir du Dannemarc. On dit aussi dans le même Livre qu'il feignit d'avoir une paralysie sur la langue pendant sa prison. *In custodiam traditus est in qua quamdiu fuit, hemiplexiæ morbum & vitiatam loquelam raro patientiæ exemplo simulasse dicitur* (24). Cela confirme ce que Mr. le Chevalier de Terlon a débité, & voici la confirmation d'une autre chose qu'il avance. *Jam in eo fuit* (Ulefeldius) *intercedente apud Regem Sueciæ Christianissimi Regis legato, si unicum tantum octiduum diutius in custodia se continuisset, ut libertati restitueretur. Quin literæ quarum beneficio dimittendus esset à Regina matre Hedviga Eleonora filii tutrice ac proceribus regni subscriptæ eodem quo evaserat momento, & hinc paulo serius allatæ circumferebantur* (25).

(22) *Le Chevalier de Terlon,* Mémoires, *pag.* 303. *Il avoit dit pag.* 99, *que ce Comte étoit puissant en biens, avoit un grand credit parmi la Noblesse, & par dessus tout cela avoit infiniment de l'esprit, & étoit un des plus habiles hommes au Roiaume.*

(23) *On voit toute entiere sa Harangue dans la* Nouvelle Historique.

(24) Machinat. sucinct. Narrat. *pag.* 28.

(25) *Ibidem. pag.* 30.

Eclaircissons ceci autant qu'il sera possible par la narration de Mr. de Puffendorf. Elle nous apprend la ruse qu'Annibal Seested emploia pour empêcher que le Comte ne se rétablit en Suede, & ne jouit du revenu de ses biens. Il persuada au Roi son Maître qui l'envoioit en Suede de lui donner ordre de recommander aux Sénateurs la cause du Comte. Il s'imagina que par ce moien il le rendroit plus suspect; car on accusoit le prisonnier d'une trahison complotée pour le Roi de Dannemarc; rien n'étoit donc plus propre à le faire paroître coupable que l'intercession de ce Roi. Cette ruse de Seested tomba par terre: les Suedois n'y prirent point garde, & ne voulant pas examiner les choses à la rigueur aprés la fin de la guerre, & aprés la mort du Roi, ils déclarérent absous le Comte Ulefeld. Alors son ennemi recourut à une autre ruse: il fut trouver le Comte Brahe, & le pria de ne faire pas éclater l'Arrêt du Sénat, mais de le lui mettre en main afin qu'il s'en pût faire un mérite auprés de son beau-frere,

passa à Coppenhagen sans avoir une abolition de tout ce qu'il avoit fait contre son Prince. La Comtesse sa femme s'y rendit quelque tems après, & alors Frideric III, qui avoit finement dissimulé le dessein de s'assûrer de leurs personnes, les fit arrêter tous deux, & les envoia dans l'Ile de Bornholm; mais par un effet de sa clémence il leur permit de demeurer dans l'Ile de Funen, lors qu'il eut vu la Lettre que ce Comte lui écrivit (g). Il y reconnoissoit ses fautes, & n'imploroit que la pure miséricorde de son Souverain, auquel il promettoit à l'avenir une soumission absolue. Quelque tems après on lui permit de voiager hors du Roiaume; il fut aux eaux de Spa (h), d'où il alla à Paris *incognito*, & ensuite à Bruges, résolu d'y passer l'hyver avec sa Famille; mais il fut obligé de s'éclipser. Son fils tua le Colonel Wolf (M): sa femme, qui étoit passée à Londres, & qui en étoit sortie secrétement, fut arrêtée dans Douvre, & transportée à Coppenhagen, & l'on prétendit avoir découvert une horrible conspiration qu'il avoit tramée contre son Prince (N). Il y eut un Arrêt rendu contre lui à Coppenhagen le 24 de Juillet 1663, par lequel il fut condamné à mort, comme atteint du crime de leze-majesté au prémier Chef. L'Arrêt fut exécuté en effigie. On fit sa figure de cire: on la mena sur un traîneau jusques à la grande place; le bourreau lui coupa la main & la tête, & mit le corps en quartiers, qui furent portez aux quatre coins de la ville (i). Le Comte en reçut la nouvelle à Bruges, & en partit le lendemain pour se rendre à Bâle (O), *où il demeura quatre ou cinq mois presque toujours malade, & sans se faire connoître* (k). Il en sortit aiant ouï dire qu'on le cherchoit pour le prendre, & quoi qu'il se portât très-mal, il se mit la nuit dans une petite barque sur le Rhin, afin de s'en aller à Brisac; mais à peine eut-il fait deux lieues, que le grand froid qui le pénétra le fit mourir. Il étoit âgé de soixante ans ou environ. Il laissa trois fils, dont l'aîné se fit Catholique, & s'attacha auprès de la Reine de Suede. Le second étoit Chevalier de Malte; & le troisième, l'un des mieux faits & des plus savans Gentilshommes de l'Europe, demeuroit en Angleterre. J'ai tiré ces derniers faits d'une Nouvelle Historique intitulée *Le Comte d'Ulfeld*, imprimée à Paris l'an 1677, & dédiée à Mr. le Duc de Montausier, par un Auteur qui signe *Rousseau de la Valette*. J'en aurois pu tirer mille choses très-curieuses; mais j'aurois craint de confondre l'Histoire avec le Roman (P). Je ne laisserai pas de me servir de ce Livre dans les Remarques. Au reste, on parle souvent de ce Comte dans le Voiage de Charles Ogier (Q).

La Comtesse sa veuve mourut le 16 de Mars 1698. Elle savoit faire des Vers, & a laissé un Ouvrage qui sera peut-être imprimé. C'est la Vie de quelques Femmes illustres (l).

(g) *Cette Lettre est datée du 27 d'Octobre 1661, & se trouve toute entiere dans* Parival, *Tome III, pag.* 580.

(h) Sorbiere, Relation d'Angleterre, *pag.* 153.

(i) Parival, *Tome III.*

(k) *Voiez le Livre cité à la fin de cet Article.*

(l) *Tiré de* Sebastien Kortholt, *pag.* 2 de Puellis Poetriis, *Edit.* 1700.

ULYS-

frere (26). Dès qu'il eut l'Arrêt en sa puissance, il fit accroire au Chevalier de Terlon (27) & à Mr. de Sidney (28), que le Sénat de Suede avoit condamné Ulefeld, & les pria de lui en donner avis incessamment, afin que cela le déterminât à chercher les voies de s'évader. Les Lettres qu'ils lui écrivirent eurent toute l'efficace que Mr. Seefled avoit attendue. Le prisonnier se sauva & s'en alla à Coppenhagen, & y perdit la liberté qu'il venoit de recouvrer (29). Il me semble que Mr. Seefled se commit beaucoup; car si les deux Ambassadeurs qu'il avoit trompez eussent parlé de ses avertissemens, les Sénateurs de Suede auroient su ses tromperies malicieuses, & en auroient fait du bruit. Cela ne l'eût-il point perdu de réputation? Notez qu'il n'est pas possible d'accorder ensemble les *récits* du Chevalier de Terlon & de Mr. Puffendorf: l'un des deux débite des faussetez.

(M) *Le Colonel Wolf.*] Un Historien moderne (30) que j'ai déja cité dit, que pendant que ce Colonel étoit en carosse avec sa femme, le fils du Comte Ulefeld l'aborda, & le salua fort courtoisement, & lui *planta un petit poignard dans le cœur en mesme temps qu'il disoit à sa femme*, qui étoit celui qui les avoit abordez. L'assassin fut assez heureux pour se sauver. *Ce Collonel, étant Gouverneur de l'Ile de Bornholm*, n'avoit pas si étroitement gardé le Comte Ulefeld, qu'il n'eût trouvé le moien de prendre la fuite; mais on le rattrapa comme il étoit sur le point de s'embarquer, & on le mit dans une prison fort étroite, & fort indigne d'un homme de cette importance (31); & l'on n'eut plus aucune pitié de lui, de peur qu'il n'échappât une autre fois. Voilà le sujet de la haine que ce Comte & sa Famille conçurent contre ce Colonel.

(N) *Une horrible conspiration ..... contre son Prince.*] On a dit que l'Electeur de Brandebourg avertit le Roi Frederic III que le Comte Ulefeld *lui avoit écrit*, *que s'il lui vouloit preter main forte il dethroneroit le Roy & ses heritiers, & feroit passer la couronne sur sa téte; car, disoit-il, j'ay tant des Ecclesiastiques & des seculiers qui se declareront de mon côté, qu'il me sera facile de venir au bout de mon entreprise* (32). L'Arrêt de mort expose qu'on avoit les documens de cela. Il est vrai qu'on ne nomme point cet Electeur.

(O) *Pour se rendre à Bâle.*] Selon le Livret Latin il se disoit à Bâle Gouverneur de trois Gentilshommes Hollandois, & il ne fut reconnu que lors que l'un de ses fils eut une querelle avec un Capitaine de Zurich. Il avoit auprès de lui ses trois fils & une fille. Sa femme étoit en prison à Coppenhagen. Lors qu'il se vit découvert il se mit tout seul sur le Rhin, & mourut dans la barque au mois de Février 1664 proche de Nieubourg. Les bateliers le portérent dans un Couvent qui est près de-là: ses fils y accoururent, voulant recouvrer les pierreries qu'on avoit trouvées sur lui, & le firent enterrer sous un arbre au milieu d'un champ.

(P) *De confondre l'Histoire avec le Roman.*] Quoi que l'Auteur de la Nouvelle Historique assûre que *tout y est très veritable, & qu'il n'a rien écrit que sur les Mémoires qui lui en ont été donnez par des gens du païs habiles & desinteressez*, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a dans cet Ouvrage quelques embellissemens imitez des Romanistes. La Comtesse Eleonor avouoit que son Histoire *tenoit beaucoup du Roman* (33): celui qui le lui avoit ouï dire aiant rapporté quelque chose de cette Histoire, ajoûte que cela *avec quelques episodes pourroit servir de juste subject à un Roman* (34). Sans doute l'Auteur de la Nouvelle Historique a exécuté cette idée. Je n'entre point dans le fond des faits que cet Auteur tourne toujours à l'avantage de son Héros, & quelquefois d'une maniere si dure contre la personne du Roi Frederic (35), qu'il méritoit mille fois plus que Sorbiere, que l'Ambassadeur de Dannemarc se plaignît de lui à la Cour de France; mais apparemment on me permettra de regarder comme une pensée Romanesque, *cette severité capable de faire trembler le plus assûré de tous les hommes*, avec laquelle le Comte fut regardé, lors qu'il fit sa prémiere déclaration d'amour à la Comtesse Eleonor, à laquelle, dit l'Auteur, *ce nom d'amour paroissoit si rude*, qu'elle *s'en fit un portrait effroyable.* Je ne fais pas un tel jugement de cette plainte du Comte dans la surcharge de ses infortunes, *Hé Dieu quand cesserez-vous de m'affliger!* La nature y est trop visible; ceci a tout l'air d'une Histoire: l'autre fait a tout l'air d'une Invention. Qu'une proposition de mesalliance, ou de mauvaise galanterie, fasse naître ces regards terribles & menaçans, à la bonne heure; mais ce Comte bien fait de corps & d'esprit, & l'un des plus grands partis que la Comtesse pût espérer, aimoit pour le sacrement. D'où seroit donc venue la vérité foudroiante dont cet Auteur fait mention, que du païs des Romans? où & non ailleurs *la declaration est suivie d'un promt courroux qui paroît à nostre rougeur* (c'est Moliere qui fait parler une Précieuse ridicule) *& qui pour un tems bannit l'amant de nostre présence. Ensuite, il trouve moyen de nous appaiser, de nous accoûtumer insensiblement au discours de sa passion, & de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine* (36).

(Q) *On parle souvent de ce Comte dans le Voiage de Charles Ogier.*] Charles Ogier, digne frere du grand Prédicateur François Ogier, fit le Voiage de Dannemarc & de Suede avec le Comte d'Avaux Ambassadeur de Louïs XIII. Ils partirent de Paris l'onzieme de Juillet 1634. La Rélation de ce Voiage est curieuse & bien écrite. On y trouve entre autres choses concernant le Comte Ulefeld, qu'étant fiancé avec la fille du Roi son Maitre, & aiant un ulcere à la cuisse, il se fit un grand scrupule de s'approcher d'une Dame du Sang Roial avant que d'être guéri. C'est pourquoi il fit un voiage en France, pour se mettre entre les mains d'un habile Chirurgien que Mr. d'Avaux lui indiqua: *Ulfeldius crure laborabat infanabiliter, ex sententia scilicet omnium suæ nationis Medicorum, qui tamen anno postea, cùm se ex consilio Legati nostri Lutetiam contulisset, ab eximio Chirurgo P. Judeo sanatus est. Alter mihi videbatur ille Philoctetes, adeo acutis interdum doloribus cruciabatur: alioquin, cùm per benigniorum temporum intervalla, vis mali paululum resederat, innitebatur baculo. Ceterùm tanta hominis virtus ac dignitas fuit, ut dilectissimam illi Rex Daniæ Filiam Leonoram desponderit: at ille tam eximiæ puellæ thalami torus putridum inferre veritus, antequam nuptiæ celebrarentur, operæ-pretium duxit, si se laboriosæ curationis carnificinæ, ac periculis devoveret* (37). Cela étoit fort dans l'ordre.

(26) *Le Comte Ulefeld.*

(27) *Ambassadeur de France.*

(28) *Ambassadeur d'Angleterre.*

(29) *Tiré de* Puffendorf, *dans la Vie de* Charles Gustave, *Livre VI, num.* 52. *Voiez le* Journal de Leipsic 1697, *pag.* 190.

(30) Parival, *Tome III, pag.* 584.

(31) *La* Nouvelle Historique *fait une description affreuse du traitement fait au Comte, avant même qu'il eût tâché de se sauver.*

(32) Parival, *Tome III, pag.* 584.

(33) Relat. de Sorbiere, *pag.* 146.

(34) *Là même, pag.* 153.

(35) *Les* Memoires du Chevalier de Terlon *donnent des éloges à ce Roi directement opposez aux médisances de la* Nouvelle Historique.

(36) Moliere, *dans la Comédie des* Précieuses ridicules, *Act. I, Sc. IV.*

(37) Carol. Ogerius, *in* Itinere Danico, *pag.* 67. *Edit. Parif.* 1656 *in* 8.

ULYSSE, l'un des plus célèbres Généraux de l'Armée Greque au Siege de Troie. Monsr. Drelincourt (*a*) m'a communiqué tant de beaux Mémoires sur ce Héros de l'Odyssée (*A*), que je suis extrêmement fâché de ne pouvoir pas leur donner toute la place qu'ils méritent. Et comme il vaut mieux se taire sur les grandes choses, que d'en parler à demi (*b*), je renvoie tout cet Article à un autre tems, & je suis bien fâché que ce savant homme n'ait pas pu enrichir lui-même le public de cet excellent Tableau d'Ulysse, comme il l'avoit enrichi de celui d'Achille, dont on a vu trois Editions.

(*a*) *Professeur en Médecine à Leide.*

(*b*) *De Carthagine silere melius puto quam parum dicere.* Sallustius, de Bello Jugurthino.

(*A*) *Tant de beaux Mémoires sur ce Héros de l'Odyssée.*] Il a recueilli tout ce qui s'est dit en bien & en mal du Prince d'Ithaque, & l'a rédigé en un très-bel ordre. C'est un assemblage d'Erudition & de Critique qui étonneroit les personnes les plus versées dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins. L'abondance & l'exactitude, la sagacité & la méthode, la mémoire & le jugement, éclatent de telle sorte dans ce travail qu'on ne sauroit dire laquelle de ces vertus se fait voir plus que les autres.

ULM, ou ULME, en Latin *Ulma*, Ville Impériale, Capitale du Cercle de Suabe est située sur le Danube qui commence là à porter bateaux. Elle a été ainsi nommée *à cause qu'il y a une grande quantité d'ormes aux environs. Elle est riche, peuplée, marchande, régulierement fortifiée, & embellie d'un grand nombre de fontaines:* son pont de pierre sur le Danube est *fort beau. . . . . Ce n'étoit autrefois qu'un Bourg, que Charlemagne avoit donné à l'Abbaye de Reichenaw, & que Lothaire II fit depuis entierement ruiner. Mais les habitans du païs s'y étant rétablis, ils racheterent à la fin de l'Abbaye de Reichenaw, moyennant une grande somme d'argent, leur liberté, & leur indépendance, & se firent immatriculer parmi les Villes Imperiales* (*a*). . . . . *Les Catholiques n'y sont pas en grand nombre & n'y ont que deux Eglises, les Protestans s'étant rendus maîtres de toutes les autres. Le Senat est composé de quarante-une personnes, dont les deux Anciens, avec les cinq premiers, font le Conseil secret, où les Catholiques ne sont point admis* (*b*). L'Electeur de Baviere surprit cette Ville le 8 de Septembre 1702, par un stratagême admirablement bien exécuté (*c*). „ Les bourgeois s'étant mis sous les armes, divisez en 18 compagnies de deux cens hommes chacune, „ marcherent avec leurs drapeaux, & les femmes même de la Ville y accoururent comme des „ Bacchantes, ayant pris pour armes tout ce qui leur étoit tombé sous les mains; mais malgré „ tout cela les postes" pris par les troupes de Baviere furent conservez (*d*). Les Impériaux commandez par le Général Thungen assiégerent cette Place au mois de Septembre 1704. La Garnison ne fit qu'une courte & très-foible résistance: elle capitula le onzieme dudit mois, & obtint toutes sortes de conditions favorables & glorieuses. Les Gazettiers de Hollande trompez par les Nouvellistes des Villes Impériales, presque toûjours grands menteurs, publiérent qu'après qu'elle fut sortie honorablement, on la fit prisonniere de guerre, & cela en représailles de ce qui avoit été fait à la Garnison de Verceil en Italie par le Duc de Vendome quelques semaines auparavant. On sut bientôt la fausseté de cette nouvelle; & au fond les deux cas n'eussent point été semblables, puis que la Garnison de Verceil fut traitée, non pas contre la teneur de la Capitulation comme les mêmes Gazettiers le publierent, dequoi ils se retractérent ensuite (*e*), mais précisément selon les termes de la Capitulation signée de part & d'autre.

(*a*) Heiss, Histoire de l'Empire, *Tome II, pag. m. 456.*

(*b*) *Là-même. Voiez aussi le* Mercure Galant *de Sept.* 1702, *pag.* 392, *dans* l'Extrait d'une Lettre d'un Officier de l'Armée de l'Electeur de Baviere.

(*c*) *Voiez la* Lettre *qui est dans le même Tome du* Mercure Galant, *p.* 395, *& suiv.*

(*d*) *Là-même, pag.* 402.

(*e*) *Voiez les* Nouvelles des Cours de l'Europe, *Mois d'Août* 1704, *pag.* 130 *& suiv. & pag.* 163 *& suiv.*

VOLKELIUS (JEAN) Ministre Socinien (*a*), étoit né à Grimma dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette Secte. On a quelques Lettres que Socin lui écrivit, dont la prémiere est datée du 3 d'Avril 1593 (*b*). Il lui en écrivit une l'an 1596, sur ce que Volkelius avoit fait connoitre, qu'il ne trouvoit pas que Socin eût bien réfuté les Argumens de François David (*c*). Il publia en 1613 une Réponse (*d*), & une Replique (*e*), à Smiglecius; mais le principal de ses Ouvrages est celui *De vera Religione*, dont on brûla un grand nombre d'Exemplaires à Amsterdam par ordre des Magistrats le 20 de Janvier 1642 (*A*). J'aurai quelque chose à

(*a*) *Ecclesiæ Philippovicensis, post Smiglensis Pastor.* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 96.

(*b*) *Ibidem.*

(*c*) Hoornbeck, Apparatus ad Controvers. Socinian. *pag.* 65.

(*d*) *Insitulle*, Nodi Gordii à Martino Smiglecio nexi Dissolutio.

(*e*) *Intitulée*, Responsio ad vanam Refutationem Dissolutionis Nodi Gordii.

(*A*) *Celui* de Vera Religione, *dont on brûla un grand nombre d'Exemplaires . . . en* 1642.] Il fut imprimé à Racovie l'an 1630, après la mort de l'Auteur. La Secte jugeant à propos que cet Ouvrage fût un Systême complet de la Doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajouter un Suplément, savoir le Traité de Dieu, & des Attributs divins. Crellius exécuta cette commission; ce qu'il écrivit fait la I Partie de l'Ouvrage: c'est le I des six Livres qui le composent. Plusieurs croient que le Socinimisme n'a rien publié de plus dangereux que ce Volume, & de là vint sans doute qu'aiant été reimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort necessaire de l'exposer aux rigueurs de la Justice. Le Baillif d'Amsterdam fit enlever de chez le Libraire 450 Exemplaires qu'on y trouva; il obtint des Juges que ces Exemplaires fussent confisquez, & que le Libraire fût condanné à une amende pécuniaire (1): huit jours après on les brûla publiquement (2). Courcelles, aiant écrit ces nouvelles à Ruarus le 8 de Février 1642, lui manda le 12 d'Avril suivant que les nouveaux Echevins avoient cassé la Sentence de leurs prédécesseurs (3), & ordonné qu'elle fût ôtée des Registres; si bien que le Libraire, qui n'avoit pas paié encore l'amende, en fut quitte pour la perte des Exemplaires. Il fut néanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien malaisé de l'induire à publier de tels Ouvrages (4). Courcelles souhaitoit passionnément qu'on eût composé quelcun contre cette procedure des Echevins d'Amsterdam. *Utinam vestrum aliquis præceps Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui convincere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur* (5).

Les deux Lettres de ce Ministre Arminien, écrites en confidence & naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejetter comme très-fausse la Conjecture de Mr. Stoupp. Lisez ce qui suit, je le rapporte selon la copie que Mr. Des-Maizeaux (6) a eu la bonté de m'envoier, & non pas comme dans la prémiere Edition, où je donnai le passage tout tel que Mr. Arnauld le donne à la page 46 de la II Partie de son Apologie pour les Catholiques. Il a retranché & altéré quelques endroits, & cependant il s'est servi de Caractere Italique sans marquer aucune lacune. Cela n'est pas d'un Auteur exact. „ Il n'y a que peu d'années que les „ Livres des Sociniens estoient très-rares. Entre ceux qui „ avoient vu le jour, comme on les avoit imprimez en des „ lieux fort éloignez, & qu'on n'en avoit tiré que peu „ d'exemplaires, on n'en pouvoit trouver aucun qu'en les „ payant très-cherement, & la plus grand part ne se trou„ voient point du tout. Les Estats Generaux par leur bon„ té & grace speciale, & par une tendresse de conscience „ toute particuliere, ont remedié à cet inconvenient. Pour „ satisfaire les Sociniens, & ceux qui voudroient le devenir, „ ils ont permis qu'on imprimast en Amsterdam les Oeu„ vres de quatre de leurs principaux Docteurs, à savoir de „ Socin, de Crellius, de Slichtingius, & de Wolzogenius. „ On vend à présent publiquement en Amsterdam cette Bi„ bliotheque des Sociniens en huict volumes *in folio*, qui ne „ coute que cent francs. Il n'y a que peu d'années que l'on „ n'auroit pas eu pour deux cens pistoles une petite partie „ de ces œuvres, que l'on a présentement toutes ensemble „ pour moins de dix. Il est vray qu'il y a quelque temps „ que l'on fit brusler en Amsterdam un Livre des Sociniens, „ à la priere mesme (7) sans doute de Guillaume Bleau, „ qui l'avoit fait imprimer. Peu de jours après cette execu„ tion publique il exposa publiquement en vente ce même „ Livre; & pour en recommander la vente, & en augmen„ ter le prix, il fit mettre, dans la page où estoit le titre, „ que c'estoit ce même Livre, qui par ordre des Estats a„ voit esté condamné à estre bruslé publiquement par la main „ du bourreau (8)".

Il y a plusieurs choses à reprendre dans ce passage. En I lieu, Mr. Stoupp ne devoit pas ignorer que les Estats Généraux ne se mêlent point du Gouvernement d'Amsterdam; ce n'est point à eux à permettre ou à défendre quelque

(1) *De* 1200 *francs.*

(2) Steph. Curcellæus, Epistola ad Ruarum. *C'est la LXXXVI de la I Centurie des* Lettres de Ruarus, *pag.* 407.

(3) *Voiez la LXXXVII* Lettre *de la I Centurie de celles de* Ruarus, *p.* 408, 409.

(4) *Ita ille consternati casu* (Cæsii, *c'est-à-dire* les Sieurs Blaew) *ut non facile possit adduci ad hujusmodi suos libros excudendos.* Idem, *pag.* 409.

(5) *Ibidem, pag.* 408.

(6) *Dont il est parlé ci-dessus Citation* (21) *de l'Article* VIRGILE. *Voiez aussi les* Nouvel. de la Rép. des Lettres, *Août* 1701, *pag.* 151 *& suiv.*

(7) *Le Traducteur Italien de Mr. Stoupp a fait ici une insigne falsification, il a suprimé les termes qui témoignent que l'Auteur ne faisoit que soupçonner.* A forza di suppliche, *dit il,* dello stesso Guglielmo Bleau.

(8) Stoupp Religion des Hollandois, *Lettre IV datée du* 13 *Mai* 1673.

à dire sur ce fait-là; car on ne le rapporte pas bien dans le Livre de la Religion des Hollandois.

VOL-

que chose aux Libraires de la Province de Hollande. II. Il n'eſt point vrai que ni les Etats Généraux, ni les Etats de Hollande aient permis l'impreſſion des Livres Sociniens. Les Oeuvres de ces quatre principaux Docteurs, dont Mr. Stoupp parle, furent imprimées en cachete. Voiez les particularitez de cela dans l'Apologie pour la Religion des Hollandois (9). III. Il eſt très-faux que Guillaume Blaeu ait prié qu'on brûlât ce Livre Socinien: les deux Lettres de Courcelles prouvent manifeſtement que les Sieurs Blaeu furent très-fâchez qu'on eût fait brûler le Livre de Volkelius; & voici de nouvelles preuves de cette vérité: je les emprunte de l'Auteur qui réfuta Monſr. Stoupp. „ (10) Ce n'eſt pas *Guillaume Bleau* qui l'a imprimé, mais „ *Jean Bleau*. Mais quelle impertinente conjecture, que „ ce *Bleau* auroit prié les Magiſtrats de brûler ce Livre! „ Si l'on avoit brûlé ſeulement une douzaine d'Exem- „ plaires, l'on pourroit dire, que votre petit Eſprit ſoup- „ çonneux a eu quelque fondement de conjecturer ſi ma- „ licieuſement: Mais ſçachez que l'Officier, ayant eu or- „ dre de brûler ce Livre, ſaiſit ce Monſieur Bleau dans „ la maiſon d'un ſien amy, où il étoit alors, & l'y fit „ garder par des Sergeans, pendant qu'il alla droit vers „ le magazin, où il trouva tous les Exemplaires, & les „ fit tous brûler à l'inſtant même (11). L'on y a employé „ une demy-journée tout entiere, ſans faire autre choſe „ que jetter continuellement des Livres dans le feu, jus- „ ques à ce que l'on eut conſomé par la flame tout ce „ qu'il y avoit de ces Livres, ce qui apportoit un dom- „ mage fort conſiderable à Monſieur Bleau, outre qu'il „ fut condamné à l'amande de deux mille livres (12). Ju- „ gez par-là ſi c'eſt *à ſa priere que ce Livre a eſté brûlé*, & „ s'il en doit avoir eu beaucoup de profit". IV. Il eſt très-faux que ni *peu de jours après cette execution publique*, ni en aucun autre tems, ce même Libraire ait *expoſé publiquement en vente* le Livre de Volkelius, & qu'il ait fait mettre dans le Titre, *que c'étoit ce même Livre qui par ordre des Etats avoit été condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau*. Celui qui fourniſſoit des Mémoires à Mr. Stoupp confondoit les choſes, & voici tout le fondement de cette fable. Ce Livre de Volkelius fut imprimé en Flamand à Rotterdam l'an 1649, & l'on marqua au titre que les Echevins l'avoient fait brûler en Hollande l'an 1642 (13). L'Apologiſte de la Religion des Hollandois obſerve qu'un certain *Colom*, & non pas les Sieurs *Bleau*, fit mettre cela au Titre, mais que cette Traduction fut *defendue tout de même par Meſſieurs les Etats* (14). Mr. Des Marets obſerve que l'addition de cette clauſe fut un leurre dont les emiſſaires cachez des Sociniens ſe ſervirent, pour faire mieux vendre l'Ouvrage: *Quantum profuit in eo reponant clancularii teterrimæ Hæreſeos emiſſarii & promotores, palam fecerunt ante biennium, illo in Belgicum idioma tranſlato, & quò ad ejus lectionem magis invitarentur homines præpoſterè curioſi, quibus ſolenne niti in vetitum ſemper cupereque negata, præfixo hoc Elogio, quod apud illud eſſet* in Holland by Schepen vonniſſe gedoemt, openbaerlijck geexecuteert, en met vyer verbrant anno 1642, in Januario (15). Les Synodes de Hollande n'oubliérent pas cette addition, dans la Remontrance dont j'ai parlé dans un autre endroit (16). Ils ſe plaignirent que pluſieurs Ouvrages Sociniens étoient traduits en Flamand, & ils cottérent en dernier lieu celui de Volkelius. *Denique Crellius de Deo & ejus attributis & Volkelii quinque libri de vera religione: & ad irridendum zelum piorum judicum pro Deo, perverſoſque homines eò magis alliciendum, in frontiſpicio poſuerunt in Hollandia ſententia Scabinorum eum librum damnatum & publice combuſtum eſſe anno 1642, menſe Januario.*

Il eſt ſûr que l'Ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en Latin, depuis la brûlure de l'an 1642; mais il a paru tout entier dans l'*Hydra Socinianiſmi expugnata*, publiée à Groningue par Samuel Des-Marets (17). Ce Profeſſeur orthodoxe voulant réfuter le Syſtême des Sociniens, ne ſouffrit pas que perſonne le ſoupçonnât d'avoir afoibli les raiſons de ſon Adverſaire. Il les rapporta ſans en rien ôter, & il y joignit dans les mêmes pages la Réfutation. Par ce moien tous les Lecteurs peuvent mettre en paralléle l'Héréſie & l'Orthodoxie, ſans qu'aucun ſe puiſſe plaindre que l'Héréſie n'eſt point là ſelon tout ſon poids. Il faut convenir que cette maniere de répondre à ſon Adverſaire eſt la plus franche, & la plus loiale, qui ſe puiſſe pratiquer. Elle montre que l'on ſe confie dans la bonté de ſa cauſe, & dans les forces de ſa plume: elle écarte tous les ſoupçons de ſupercherie; ſoupçons que l'on a ſujet de former en mille & mille rencontres; car il n'arrive que trop ſouvent qu'un Auteur rapporte avec peu de fidélité les raiſons qu'il veut détruire. Il fait ſemblant de n'avoir pas vu ce qu'il ſe ſentoit incapable de réfuter; & lors qu'il ne peut ſe taire ſur certaines choſes, il en écarte quelques termes eſſentiels. En un mot ſuppoſez tant qu'il vous plaira qu'un Controverſiſte procede de bonne foi, vous ne perſuaderez jamais que les pieces détachées qu'il rapporte de l'Ouvrage qu'il réfute, ſoient une image fidelle de la force de cet Ouvrage; car cette force conſiſte preſque toûjours dans l'enchaînement des pieces. Ainſi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à-propos, que d'inſérer tout entier dans ſa Réponſe le Livre brûlé. Il fit taire les fanfaronades des Hérétiques: il leur ôta le prétexte de reprocher à la vraie Egliſe une conduite poltrone, & d'inſulter les Orthodoxes comme des gens qui n'oſoient regarder en face leur ennemi, & qui ſe ſentant incapables de lui tenir tête, imploroient le bras ſéculier pour réduire en cendres, par un Arrêt des Magiſtrats, un Livre dont ils ne pouvoient réſoudre les Objections. Certains plaiſans, qui aiment trop à médire, ont prétendu que ce Profeſſeur n'en uſa ainſi qu'à cauſe que le Libraire le voulût abſolument, dans la penſée que le Texte de Volkelius feroit acheter la Réfutation quelle qu'elle fût. C'eſt une fauſſe malignité. Il eſt infiniment plus raiſonnable de s'arrêter aux raiſons mêmes alléguées par l'Auteur. *Mihi autem*, dit-il (18), *vitio verti non debet quod textum integrum libri nefarii curarim recudendum. Cum enim ſupprimi per hominum curioſitatem & malitiam nequeat, nec in eo voti ſui compos extiterit Ampliſſ. Magiſtratus Amſtelodamenſis, malui illum integrum ſiſtere Lectori, ne crederer ſuffurari velle victoriam, quod volebat Alexander, & datâ operâ delumbare atque extenuare Adverſarii mei argumenta; Ubi Lector* ipſam Beſtiam ſua verba reſonantem *audierit*, (*ut hic adhibeam dictum Æſchinis de oratione Demoſthenis in ſe habita, relatum Hieronymo* Epiſt. ad Paul. de lib. Divin. cap. 2.) *& ſimul noſtras ad illam Cenſuras & Annotationes* ἀνεξικάκως *expenderit, faciliùs de totius Cauſæ natura & merito judicabit. Oppoſita ſibi mutuò appoſita magis eluceſcunt. Et ſicut vinum dulcius eſt quod propè mandragoras creſcit, & ſuavius olent lilia & roſæ quæ juxta cæpas & allia carpuntur, ſic ex hac antitheſi plus accedet ſuaveolentiæ illi veritatis Cauſæ quam ſuſcepi propugnandam. Ita vident Lectores nihil nos metuere nobis ab iſtorum hominum ſtrophis & cavillationibus, quandoquidem eas integras, omnibuſque ſuis veſtitas coloribus, proponimus & expendimus, confiſi bonitati noſtræ cauſæ, &* quod eorum Sententias prodidiſſe ſuperaſſe eſt, *ut loquitur Hieronymus* ad Cteſiph. Il ajoûte qu'en cela il imite François Junius (19), Sibrandus Lubbertus (20), Paul Tarnovius (21), Jean Junius (22), Alſtedius (23), & Biſterfeldius gendre d'Alſtedius (24). Il fait entendre dans la Préface du II Tome qu'il ne feroit pas fâché que les Magiſtrats ſe ſerviſſent d'une Réponſe différente de la ſienne, c'eſt-à-dire qu'ils fiſſent brûler le Syſtême Socinien. Autant qu'il loue le zèle pieux des Anglois, qui condamnérent au feu le Catéchiſme de cette Secte (25); autant ſe plaint-il de la tolérance que Cromwel avoit accordée à ces Hérétiques. Il déplore preſque avec des larmes de ſang la confuſion de l'Angleterre devenue leur métropole (26), & ſoufrant que l'on imprimât à Londres un Catechiſme qui contenoit tous leurs blaſphêmes. *Modò enim ex Anglia allatus eſt Anglicâ linguâ conſcriptus* Catechiſmus *duplex, major & minor, Londini publicè excuſus hoc anno* 1654, *apud* Ja. Cottrel *pro* Rich. Moone, ad inſigne ſeptem ſtellarum, in Cœmiterio Paulino, *authore* Johanne Beddle, *ſive* Biddello, *Magiſtro Artium Oxonienſi, editus, uti præ ſe fert, in eorum gratiam qui merè Chriſtiani nulliuſque ſectæ addicti eſſe volunt, (quamvis nequeant ſe tales profiteri, quin eo ipſo ſectam ſpecialem ab aliis omnibus diſcretam conſtituant,) & omnes Socinianiſmi impietates ac blaſphemias continet, eructat, propugnat* (27). Aiant fait une Réponſe pied à pied à l'Ouvrage de Volkelius, il auroit pu ſe moquer de ces Sectaires, s'ils fuſſent venus lui alléguer les réflexions que faiſoit Arnobe, ſur ce que les Idolâtres demandoient que le Sénat abolît par ſes Arrêts quelques Livres de Ciceron (28), où la vanité des faux Dieux eſt démontrée. Réfutez-les, leur diſoit Arnobe, s'ils contiennent des impietez; car d'en interdire la lecture ce n'eſt pas ſoutenir la cauſe des Dieux, c'eſt craindre le témoignage de la vérité. *Cum ſciam eſſe non paucos qui averſentur & fugiant libros de hoc ejus*, (Ciceronis) *nec in aurem velint admittere lectionem opinionum ſuarum præſumpta vincentem? cumque alios audiam muſſitare indignanter, & dicere: oportere ſtatui per Senatum, aboleantur ut hæc ſcripta, quibus Chriſtiana religio comprobetur, & vetuſtatis opprimatur auctoritas? Quinimo ſi fiditis exploratum vos dicere quicquam de Diis veſtris, erroris convincite Ciceronem, temeraria & impia dictitare refellitote, redarguite, comprobate. Nam intercipere ſcripta, & publicatam velle ſubmergere lectionem, non eſt Deos defendere, ſed veritatis teſtificationem timere* (29). Il eſt certain que Socin tiroit avantage de ce que ſes Adverſaires interdiſoient la lecture de ſes Ecrits (30).

N'oublions pas que les Anglois ſe plaignirent de ce que Monſr. Des-Marets avoit accuſé leur Nation de favoriſer le Socinianiſme, & d'en être devenue la métropole. Liſez ce paſſage de Jean Owen Profeſſeur en Théologie, & Vice-Chancelier de l'Académie d'Oxford: *Ille* (Mareſius) *univerſam gentem noſtram, ejuſque Gubernatores Socinianiſmi accuſat, & qui vir è iis eſt, horrendos clamores excitat, affirmans hæreſin ibi ſedem Metropoliticam fixiſſe &c. De temeritate hujus cenſuræ & de ſtupenda ejus ignorantia in ſtatu rerum apud nos geſtarum, quas tamen referre, judicare, & condemnare præſumit, ſcripſi ad ipſum epiſtolam* (31). Monſr. Daillé ſe ſervit de cette plainte du Docteur Owen quand il écrivit contre Monſr. Des-Marets. Celui-ci répondit qu'il n'avoit jamais reçu la Lettre de ce Docteur, & qu'il apprenoit avec joie que les choſes ne fuſſent plus en Angleterre dans l'état où elles avoient été (32). C'eſt ainſi qu'il parle dans une Préface compoſée au mois d'Avril 1658. Or vous remarquerez que celle du II Tome de l'*Anti-Volkelius* eſt datée du 12 d'Août 1654.

(9) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandois, *pag.* 216 & *ſuiv.*

(10) *Là-même, pag.* 218.

(11) Courcelles *met un intervalle de 8 jours.*

(12) Courcelles *ne la fait que de* 1000.

(13) Biblioth. Antitrinit. *pag.* 96.

(14) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandois, *pag.* 219.

(15) Samuel Mareſius, *Præfat.* Hydræ Socinianiſmi expugnatæ, *Tom. I, imprimé à Groningue l'an* 1651.

(16) *Dans l'Article* SOCIN (Fauſte) *Rem.* (L) *au* a *à lineâ.*

(17) *L'an* 1651 *quant au I Tome: en* 1654, *quant au II; & en* 1662, *quant au III, qui eſt le dernier.*

(18) Mareſius, *Præfat. Vol.* I Hydræ Socinian. expugnatæ, *folio* (*) 2.

(19) *Dans ſa* Defenſio Catholica.

(20) *Dans la Réfutation du Livre de* Fauſtus Socin, De Chriſto Servatore.

(21) *Dans la Réfutation du Livre du même* Socin contra Bellarminum & Wiekium.

(22) *Dans la Réfutation des* Leçons *du même* Socin.

(23) *Dans la Réfutation du* Catéchiſme de Racovie.

(24) *Dans la Réfutation du Livre de* Crellius de uno Deo & patre.

(25) *Quem* (Catechiſmum Rakovienſem) *olim Anglia ex ſancto & pio zelo publicè cremavit.* Mareſ. *Præf. II Tomi. Le mot* olim *me fait croire qu'il ne parle pas de l'acte du Parlement, qui condamna au feu ce Catéchiſme l'an* 1655. *Voiez la Continuation de* Micrælius, *pag.* 929.

(26) *Sociniana peſtis. . . videtur nunc in vicina Anglia ſedem ſibi metropolitanam fixiſſe.* Mareſius, *Præf. II Tomi* Hydræ Socinianiſmi.

(27) *Idem, ibid.*

(28) *Ce ſont ſans doute ceux de* Natura Deorum.

(29) Arnob. *Libr. III, pag. m.* 103.

(30) *Voiez les* Nouv. de la Rép. des Lettres. *Juillet* 1685, *Art.* IX.

(31) Joan. Owenus, *in* Vindic. Evangel. contra Socin. *Anglice, Præfat. p.* 4. *apud* Dallæum, *in* Vindiciis Apologiæ, *pag.* 434.

(32) Mareſ. *in* Prolegom. Epicriſis Theologicæ.

VOLSE (PAUL) en Latin *Volsius*, Abbé du Monastere de Haugshofen (*a*), Ordre de Saint Benoît proche de Schlestad en Alsace, vivoit au XVI Siecle. Il avoit beaucoup de mérite, & il a été loué extrémement par Erasme (*b*) qui lui dédia en 1518 la nouvelle Edition de son *Enchiridion Militis Christiani*. Il exécuta enfin le dessein de jetter le froc aux orties, & de renoncer à la Papauté (*c*). Il embrassa la Secte des Anabaptistes; mais aiant été converti par Calvin environ l'an 1539, il fut Ministre de l'Eglise de Strasbourg jusques à sa mort (*d*).

(*a*) Erasme latinise ce mot par Hugonis Curia.

(*b*) *Voiez la XXXV Lettre du I Livre d'Erasme, pag. m. 21.* (*c*) *Voiez la XXXIII Lettre du XII Livre d'Erasme, & la XLIII du XVIII.*

(*d*) Beze, *Præfat. du* Comment. de Calvin sur Josué, *pag. m. 11.*

VORSTIUS (CONRAD) nâquit à Cologne le 19 de Juillet 1569. Son pere qui étoit un Teinturier n'avoit pas rompu encore avec l'Eglise Romaine, c'est pourquoi il le fit batiser dans sa paroisse. Bientôt après il s'agrégea sécrétement à l'Eglise Protestante, & y attira sa femme. Ils avoient dix enfans, & ils destinérent aux études celui-ci. Il aprit la Grammaire, & un peu de Rhétorique dans le Village de Bedberdyk, où il passa cinq années, après quoi il alla à Dusseldorp l'an 1583, où il continua ses Humanitez jusques en 1586. Il passa l'année suivante à Cologne dans le College de saint Laurent, où il aprit plusieurs choses. Deux raisons l'empêchérent d'y prendre le dégré de Bachelier en Philosophie (*A*). Ses études soufrirent alors une interruption: la pauvreté fut cause qu'on le voulut faire Marchand. Il emploia deux années à aprendre ce qui pouvoit lui servir dans le commerce, l'Arithmétique, le François, & l'Italien. Après cela il se remit à l'étude, & fut envoié à Herborn l'an 1589. Il y avoit trois ans que Piscator y enseignoit la Théologie. Vorstius l'étudia sous lui avec beaucoup de succès, & se mit même à enseigner des enfans de condition. Il s'en alla avec quelques-uns d'entr'eux à Heidelberg au mois de Mars 1593. Il y fut créé Docteur en Théologie au mois de Juillet 1594. Un an après il alla voir les Académies de Suisse (*B*), & celle de Geneve. Il fit des Leçons en Théologie dans cette derniere, à l'instigation de Théodore de Beze, & il s'en aquita si habilement qu'on lui ofrit la Charge de Professeur. Il ne l'accepta point, aiant des raisons de s'en retourner chez lui. C'est qu'on lui ofroit une Profession en Théologie à Steinfurt (*a*). La Lettre de vocation lui fut donnée à Geneve au mois de Février 1596. Il accepta cet emploi, & en remplit les fonctions d'une maniere qui le rendit fort célèbre, & qui le fit souhaiter par d'autres Académies (*C*). Il joignit en 1605 à la Charge de Professeur celle de Ministre de Steinfurt; & comme si ces deux Charges n'eussent pas sufi à l'occuper, on lui en donna encore d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une augmentation de gages (*b*). Il fut apellé à Leide pour succéder à Arminius l'an 1610; & après un an d'irrésolution il accepta cette Charge (*D*), & se transporta à Leide avec

(*a*) *Le Comte de Bentheim établit alors une Ecole Illustre dans cette Ville.*

(*b*) *Aliis quoque muneribus à generoso Dn. Comite* (Benthei-mensi) *auctus est. Cum duobus enim Consiliariis & Ministro aulico cognitioni ac judicialis causarum & quæstionum matrimonialium præfectus est: tum examini necessariorum Ministrorum, denique Synodis & visitationibus Ecclesiarum. In quorum onerum solatium extraordinarium ei stipendium constitutum.* Marcus Gualter. *ubi infra Citat.* (*c*).

(*A*) *Deux raisons l'empêchérent d'y prendre le dégré de Bachelier en Philosophie.*] L'une qu'il ne vouloit pas trahir sa conscience, en jurant qu'il se soumettoit aux decisions du dernier Concile; l'autre que l'on songeoit à le tirer des études pour en faire un Marchand, à cause du mauvais état des affaires de sa famille. *Instabat tempus promotionis ejusdem ad Baccalaureatum, & magisterium philosophiæ, sed quæ fieri non poterat nisi pro more solenniter juraret in decreta Concilii Tridentini: itaque honorem illum licet ejus potiri posset & forte vellet, tamen cum & conscientia propter illud juramentum obstaret, & jam parentum res magis ac magis inclinarent, repudiavit, & deliberatum est de studiis ipsius abrumpendis, ipsoque mercaturæ addicendo* (1).

(*B*) *Il alla voir les Académies de Suisse.*] Il soutint deux fois des Theses publiques à Bâle (2); 1, *de Sacramentis*; 2, *de causis salutis.* Il préparoit une troisiéme Dispute contre Socin *de Christo servatore*; mais voulant hâter son voiage il n'acheva point cet Ecrit. Il en laissa l'Original à Grynæus, & il le retira lors qu'il repassa par Bâle. Le prémier Ouvrage qu'on lui donne est un Recueil de cette sorte de Theses, qui en contient plus de vingt soutenues en divers tems, à commencer par l'année 1594. Il mit en tête de ce Recueil les Theses *de Sancta Trinitate, hoc est de Deo Patre, Filio, & Spiritu sancto*, & les Theses *de Persona & Officio Christi*; & quelque tems après il s'en servit comme d'une Apologie contre ceux qui l'accusoient de *socinianisme* sur ces deux points: car, afin de fermer la bouche à la médisance, il reimprima à part ces deux Theses l'an 1612 (3). Nous verrons dans les Remarques suivantes qu'il s'étoit rendu bientôt suspect de cette Hérésie.

(*C*) *Il remplit ses fonctions d'une maniere qui le fit souhaiter par d'autres Académies.*] Mr. du Plessis Mornai & l'Eglise de Saumur lui écrivirent au mois de Juillet 1602, pour le prier d'accepter la Chaire de Professeur en Théologie dans l'Académie que l'on venoit d'établir en ce lieu-là. Vorstius ne répondit rien de positif: le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force répondit à Mr. du Plessis, & la chose n'eut point de suite. L'an 1606 Maurice Landgrave de Hesse offrit à Vorstius la Profession en Théologie à Marpourg (4), & après lui avoir écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoia un carosse & un trompette, afin que le Professeur fit le voiage honorablement & commodément (5). Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé: les parens & les amis de Vorstius le priérent de ne point changer de demeure; ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leide avoit eu un pareil succès, il y a bien de l'aparence que Vorstius seroit mort en odeur d'Orthodoxie; car il faut noter que les soupçons, qu'on eut contre lui dès avant l'année 1599, furent suffisamment effacez par les démarches qu'il fit au Palatinat. En effet, Monsr. du Plessis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avoit été parfaitement convaincu de son innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Bentheim, aiant sû qu'on soupçonnoit son Théologien, voulut que l'affaire fût éclaircie, & donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, & d'aller pour cet effet à l'Académie qui l'avoit créé Docteur, & d'y faire aparoître de son Orthodoxie. Vorstius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa foi, & s'en retourna justifié en sa maison (6). La Faculté de Théologie l'admit *ad osculum pacis*, & lui donna *tesseram hospitalitatis*, après lui avoir signifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choses qui favorisoient les Sociniens, & après avoir tiré promesse de lui qu'il s'abstiendroit desormais des phrases suspectes. Il falut aussi qu'il protestât qu'il abhorroit les sentimens de Socin, & qu'il étoit bien marri que le feu de la jeunesse l'eût entrainé à se servir de certaines expressions qui sembloient favoriser cet Hérétique, & choquer la doctrine des Eglises Reformées (7). Cela se passa le 26 de Septembre 1599. Vous en trouverez l'Acte dans la Vie de David Pareus. Vous y trouverez aussi le récit suivant: il plaira à ceux qui veulent savoir un bon nombre de particularitez sur l'Histoire des gens doctes. *Nam ita pridem supremos in S. Theologia honores, sive Doctoratum Facultas Theologica contulerat Viro Clarissimo Domino* CONRADO VORSTIO *Coloniensi, qui postea à D.* PAREO *ob singularem eruditionem, disputandi acumen, & docendi dexteritatem, commendatus fuit ad Professionem Theologicam in nova Schola Steinfurtensi, Illustri & Generoso Comiti D.* ARNOLDO, *Comiti in Bentheim*, &c. *In qua cum aliquamdiu Orthodoxam doctrinam cum magna laude proposuisset, abreptus tandem ingenii lenocinio, aut novitatis docendi, animum applicuit ad lectionem nefarii libri* FAUSTI SOCINI *de Servatore: immo & authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc catharmos corrumpendi receptam doctrinam, de lytro & satisfactione* JESU-CHRISTI, *subdole excogitavit, quos & Disputationibus tam publicis quam privatis in Schola habitis λάθρα tanquam venenum nonnunquam inspersit, ut juventutem non parum turbavit. Sed fraus diu latere non potuit sagaciores Theologos, qui fermentum illud odorati, magno conatu & zelo hominem monuerunt, ut resipisceret: juxta illud:* Retundat me justus: benignitas erit: & corripiat me: unguentum erit præstantissimum. *Quin & ipse Generosus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, Doctorem suum serio hortatus fuit, ut in gratiam rediret cum Ecclesiis, & fratribus, quos sua κακοδοξίᾳ magno totius Ecclesiæ scandalo non cessaret offendere: nec ante ad munus docendi in sua schola rediret, quam Testimonium Orthodoxiæ auferret, ab iis præsertim, qui publicam docendi facultatem in Academiis ei fuissent largiti* (8).

(*D*) *Après un an d'irrésolution il accepta cette Charge.*] Il ne manquoit rien à la vocation; elle avoit été aprouvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Deputez dont l'un étoit son propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Académie de Leide (9). Je croi que sans les fortes & violentes sollicitations des Chefs des Arminiens, Vorstius ne se seroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouissoit d'un grand calme, & d'une belle réputation, & il prévoioit sans doute dans l'état où étoient les Controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien

(1) Marcus Gualtherus in Oratione de vita & obitu Conradi Vorstii.

(2) *Voiez* Marcus Gualther in Oratione de vita & obitu Conradi Vorstii. *Je ne saurois marquer les pages, car l'Imprimeur ne les numérote point.*

(3) *Quas postmodum apologiæ vicem esse voluit, cum maligne quidam Tribunitii sentores ipsum traducere inciperent, quasi hæretice de duobus illis capitibus sentientem aut docentem. Ideoque anno 1612 denuo & seorsim excudi curavit, ad os calumniæ obturandum.* Idem, ibid. *pag. I 3.*

(4) *Ibidem, pag. E 3.*

(5) *Missa præter diversas literas singularis honoris causa tubicina & rheda qua illuc veheretur.* Ibidem, *verso.*

(6) *Voiez la Lettre de* Vorstius aux Theologiens d'Heidelberg, *parmi celles des Arminiens, pag. 46 de l'Edit.* in folio.

(7) Testetur etiam sibi dolere quod impetu juvenili abreptus nonnulla scripserit & sparserit quæ Socini erroribus favere, doctrinæque Ecclesiarum reformatarum, in quam juravit in sua promotione ad Doctoratum, adversari videbantur. *Vide* David. Parei Vitam, *pag. m. 59.*

(8) Philipp. Pareus, *in* Vita David. Parei, *pag. m. 55, 56.*

(9) *Adeo quidem benigne, ut illustriss. Princeps reverendum virum D. Joannem Wtenbogardum* (c'étoit son Ministre) *unacum viro clariss. Dn. Nicolao Zeystio, Syndico Leydensi, cum mandatis mitteret, ut hortaretur quantum posset Dominum Vorstium, ne petitionem ac vocationem hanc Ordinum & Curatorum frustraneam esse vellet.* Gualther. de vita & obitu C. Vorstii, *folio E 3 verso.*

avec sa famille, & avec les témoignages les plus authentiques d'Orthodoxie (E), & de bonne & sage conduite; mais il trouva des oppositions insurmontables. Les Ministres, qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin, se persuadérent, que si Vorstius, qui n'étoit pas de leur sentiment, exerçoit à Leide la Profession en Théologie, il feroit un tort irréparable à leur Cause. C'est pourquoi ils représentérent fortement le danger; ils accusérent cet homme d'une infinité d'Hérésies; ils se munirent du concours des Académies étrangeres, où ils obtinrent des témoignages flétrissans contre sa doctrine; ils allarmérent la Religion du Roi Jaques (F), & l'engagérent à recommander à la République de Hollande l'exclusion d'un tel Hérétique. Il y eut des procédures (G), & les choses s'échauférent à un tel point, qu'il falut que Vorstius par

bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avoit à soutenir un Parti que la mort d'Arminius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience; on lui fit voir qu'il seroit un jour comptable du mauvais usage de ses talens, si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasion d'établir la vérité dans un païs où elle avoit déja pris racine. Quoi qu'il en soit, sa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim, pour le transporter en Hollande, où voguant entre mille écueils & mille rochers, il fit enfin un triste naufrage: il y perdit & son honneur & sa fortune; il y fut flétri & par les Tribunaux Séculiers, & par les Tribunaux Ecclésiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianisme; c'étoit de quoi reconnoître la fatalité des événemens. Son Panégyriste me fournit cette pensée. *Vir optimus*, dit-il (10), *jam litium Theologicarum quæ in Belgio inter Ecclesiasticos exortæ erant, gnarus & ob eas nonnihil temere tam duram provinciam capiendam ratus, non quidem prorsus quod offerebatur repudiavit, sed toto nihilominus pene anno assensum suspendit. Idque eo magis quod tenso ac tenaci quodam germanissimæ benevolentiæ vinculo alligatus à suis ægerrime avelli posset, certatim contra adnitentibus omnibus ut decus illud scholæ novellæ retineretur: sed currebant jam propinqua viri* FATA, *quæ ipsum quoque communi & immeritæ cladi involvendum* DESTINAVERANT. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avoit mises dans son Traité *de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires, & il se fût tiré aisément de ce faux pas: mais étant question de savoir s'il enseigneroit à Leide ou non, c'est-à-dire si un Parti naissant feroit bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien; ce Traité *de Deo* devint pire que l'Alcoran. Ce n'est pas moi qui invente ce paralléle; je le trouve dans l'Auteur que j'ai cité depuis peu. *Reipsa comperimus*, dit-il (11), *vehementius & acerbius librum illum oppugnasse quam unquam quisquam Christianorum Mahumedis Alcoranum, aut recutitorum Talmudica deliria invasit. Neque unquam Lucianus, Porphyrius, Julianus, Libanius, aut quisquis simili in Christianos maledicentia fuit, tam crude & barbare exceptus à veteribus scriptoribus, qui tamen etiam habebant acetum in pectore, atque hic Noster ab infrunitis adversariis suis male mulctatus ob serium & solidum illud scriptum.* Nous verrons dans la Remarque (O) le préjudice que se firent les Arminiens pour l'avoir fait apeller.

(10) Gualtherus, de vita & obitu C. Vorstii, folio E 4.

(11) Ibidem, folio M 2.

(E) *Les témoignages les plus authentiques d'Orthodoxie.*] On voit dans son Histoire le témoignage que les Comtes de Bentheim lui donnérent, & celui que l'Ecole Illustre de Steinfurt lui expédia. Ce que j'en cite n'est qu'une petite partie des éloges que ces témoignages lui donnent (12). *Post excessum nominati pientissimi Domini parentis nostri hactenus fidelem ipsius operam, vitam irreprehensibilem, Christianam & puram doctrinam atque institutionem, & inde consecutam propagationem & ædificationem Ecclesiæ & Scholæ reipsa experti sumus.* Cela est extrait du témoignage des Comtes. Voici quelque chose de celui de l'Ecole Illustre. *Publice & sancte testantur ..... Conradum Vorstium ... ita se probasse ut ...... in hac Republica inculpatum sanctumque cursum sexdecim circiter annorum continuorum cum in Ecclesia docendo, tum in schola sacras literas interpretando, publice privatimque disputando, juventutem in orthodoxa religione erudiendo ita peregisse, ut pietate erga Deum, probitate & dilectione erga proximum nihil prius, nihilque antiquius habuerit. Et ut paucis multa comprehendamus, vitam Deo piisque omnibus placentem, orthodoxo Theologo & Professore dignam egerit.* Il en obtint de semblables du Conseil de ville & du Consistoire, lesquels l'Historien ne produit pas; il se contente de dire pour être court, qu'ils contiennent en substance la même chose que ceux qu'il produit. *Adderem hic totidem præterea alia, unum Senatus oppidani, alterum Consistorii (uti nunc vocant) Steinfurtensis, nisi & plane idem prioribus illis dicerent, & mihi brevitatis studium aurem velleret.* Il faut noter que Vorstius obtint tous ces témoignages, depuis l'impression du terrible Traité *de Deo*, qui fit tant crier en Hollande contre ses Impiétez, ses Blasphêmes, & ses Athéismes. *Ab his Tironibus prope nil aliud audire cogeretur quam innumeras & uno libro non dicendas calumnias, dicteria, convicia, scommata, punctiones, nempe de ejus impietate, blasphemiis, mendaciis, perjuriis, de stupore, inscitia, & præcipue de hæresibus (si* DEO *placet) Pelagianis, Arianis, Socinianis, Serveti, Eujedini, Ossorodi, Papisticis, & .... Turcicis, Judaicis, Paganis, Atheis* (13). Je le dis encore un coup, s'il avoit pu se contenter de l'Ecole de Steinfurt toute sa vie, il y a beaucoup d'aparence qu'il seroit mort avec la réputation d'un Théologien orthodoxe.

(12) Ibidem, folio F.

(13) Ibidem, folio M 3.

(F) *Ils allarmérent la Religion du Roi Jaques.*] Voilà les guerres qu'il lui faloit: il s'intéressa plus vivement à celle-ci, qu'à celle du Roi de Boheme son gendre, & il fit bravement brûler le Livre de Vorstius. J'entens le Livre *de Deo*. On en brûla plusieurs Exemplaires à Londres, à Oxford, & à Cambrige. Le Roi étoit à la chasse quand on le lui porta, il le parcourut si diligemment, qu'au bout d'une heure il envoïa à son Résident à la Haie un Catalogue des Hérésies qu'il avoit trouvées dans cet Ouvrage. Il ordonna à ce Résident de notifier aux Etats, combien il détestoit ces Hérésies, & ceux qui les voudroient tolérer. Les Etats répondirent que si Vorstius étoit coupable des erreurs qu'on lui imputoit, ils ne le garderoient point. Cette Réponse ne contenta point sa Majesté Britannique: elle écrivit une Lettre le 6 d'Octobre 1611 à Messieurs les Etats, pour les exhorter vivement à chasser ce personnage, quand même il nieroit les erreurs qu'on lui imputoit; car au cas qu'il les admît, & qu'il en fût convaincu, elle ne doute point qu'il ne dût être brûlé (14). Elle déclare que si l'on ne travaille pas ardemment *à l'extirpation de ces pullulans atheïsmes, elle protestera publiquement contre ces abominations, elle se separera de l'union de telles fausses & heretiques Eglises*, & en qualité de Défenseur de la Foi, elle *exhortera toutes les autres Eglises Reformées de prendre un commun conseil*, afin *d'esteindre & renvoier aux enfers ces abominables heresies nouvellement pullulantes*, & qu'en son particulier elle défendra à tous ses sujets, *de hanter une place si infectée comme l'Université de Leyden.* Avant que cette Lettre du Roi Jaques eût été rendue à Messieurs les Etats, Vorstius avoit été installé à Leide. Cela fut cause que l'Envoïé d'Angleterre, en la présentant, fit une Harangue très-véhémente contre cette installation, & menaça de l'inimitié du Roi son Maître les Provinces Unies, si elles toléroient Vorstius. On lui répondit, que ce Professeur avoit reçu ordre de s'abstenir des exercices de sa Charge, jusques à ce qu'il eût répondu aux Accusations; ce qui seroit examiné dans les Etats de Hollande au mois de Février prochain. L'Ambassadeur, peu satisfait de cette Réponse, harangua tout de nouveau pour faire ses protestations, & menaça les Etats non seulement de la haine, mais aussi de la plume du Roi Jaques (15). On répondit comme auparavant, & qu'on s'assuroit que S. M. B. seroit contente de la maniere dont on se conduiroit dans les Etats de Hollande. Cette Réponse n'empêcha point que ce Prince ne fit imprimer un Livre, où il exposa sa conduite dans cette affaire, & les raisons de sa conduite, non sans disputer fortement contre Vorstius. Celui-ci publia une petite Réponse aux Extraits que ce Monarque avoit communiquez aux Etats. J'entens la Réponse aux Propositions extraites du Livre *de Deo*. Il la dédia aux Etats le 15 de Décembre 1611. Elle est tout-à-fait respectueuse envers le Roi Jaques, comme elle le devoit être.

(14) *Mais si d'adventure ce miserable Vorstius voudroit nier, ou équivoquer sur ces blasphemeux poincts d'Hérésie & d'Athéisme qu'il a desia publié, cela vous pourroit peut-estre esmouvoir d'espargner sa personne, en ne le faisant brusler, comme jamais aucun Hérétique n'a mieux merité. & comme sur ce poinct là nous nous remettons à vostre Chrestienne prudence. Mais sur aucune deffence ou abnegation qu'il pourroit faire, de le permettre de vivre & dogmatiser entre vous, cela est chose si abominable, que nous nous asseurons qu'il n'entrera jamais en la pensée d'aucun de vous.* Lettre du Roi Jaques, *dans le* Mercure François, *Tom. II. p. 460. Edit. de Cologne.*

(15) *Il fera paroître par les Manifestes qu'il fera imprimer & publier au monde, de quelle haine il deteste les Atheïsmes & Heresies de Vorstius, & tous ceux qui les maintiennent.* Dans le Mercure François, *là même, pag.* 462.

ERREUR de Sponde.

Toutes ces dates convainquent d'erreur Monsr. de Sponde, qui récite sous l'an 1610 (16), que le Roi Jaques indigné de la protection que les Etats Généraux avoient accordée à Vorstius, dont il avoit fait brûler les Livres, les menaça, s'ils ne le chassoient, de les diffamer par toute la Terre comme fauteurs d'Apostats, & de changer ses alliances en une haine immortelle; & que les Etats, étonnez de ces menaces, congédiérent Vorstius à leur grand regret. Mr. de Sponde ajoûte que Vorstius fut honoré comme un Apôtre dans les divers lieux où il séjourna, depuis que les Etats l'eurent renvoïé. Toutes les fautes de cet Auteur ne sont pas des Anachronismes; car depuis que les Etats de Hollande eurent congédié Vorstius, il se tint caché, & fut sujet à mille dangers, & à mille opprobres (17).

(16) *Num.* 14.

(17) *Voiez la Rem.* (K).

(G) *Il y eut des procédures.*] Marc Gualtherus a étranglé ici sa narration; il a supprimé des faits qui devoient entrer essentiellement dans l'Histoire de son Héros. En voici deux. Il faloit dire que les Gomaristes s'étant opposez à la vocation de Vorstius, les Etats de Hollande leur ordonnérent d'en dire les causes. Il y eut donc six Ministres Contre-Remontrans, qui dans la fameuse Conférence de la Haie (18) proposérent leurs griefs contre Vorstius le 29 d'Avril 1611. Ils l'accusérent de plusieurs doctrines Sociniennes, & ils soutinrent que son Livre *de Deo* sentoit plus l'Athée que le Théologien. Les Etats voulurent qu'on soutînt à Vorstius en leur présence ces Accusations, & qu'il défendît sa cause. Cela fut fait en présence des six Ministres que chaque Parti avoit députez, & en présence des Curateurs de l'Académie de Leide: & quand Vorstius eut été ouï, les Etats jugérent que rien n'empêchoit que la vocation, qui lui avoit été adressée, ne sortît son plein & entier effet (19). Ainsi, encore que les Ministres Contre-Remontrans rejettassent ses Réponses, Vorstius auroit triom-

(18) *Elle étoit composée de six Ministres Contre-Remontrans, & d'autant de Ministres Remontrans.*

(19) *Voiez le Livre intitulé,* Pacificatorium dissecti Belgii, per Salomonem Theodotum, *pag.* 61 & *seq.*

par provision renonçât à l'exercice de sa Charge, & sortit de Leide, pour attendre ailleurs un jugement définitif sur la querelle. Il se retira à Tergou environ le mois de Mai 1612, & il s'y tint coi (*H*) jusqu'en 1619 qu'il fut contraint de sortir de la Hollande : car le Synode de Dordrecht l'aiant déclaré indigne du Professorat (*I*), les Etats de la Province lui ôtérent cette Charge, & le bannirent pour jamais. Je ne sai pas bien où il s'en alla; mais il se tint caché pendant deux ans, & se vit plus d'une fois en péril de mort (*K*), y aiant plusieurs personnes animées

triomphé, si un incident fâcheux ne fût survenu à la traverse. C'est la seconde chose que l'Historien devoit raconter. Quelques Disciples de Vorstius firent imprimer en Frise un petit Livre *de Officio Christiani Hominis*, qui contenoit plusieurs doctrines des Antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement: on découvrit quelques-uns de ceux qui l'avoient fait imprimer, & on leur trouva quelques Lettres qui furent rendues publiques, & qui contenoient bien des louanges pour Vorstius, & bien des sujets de soupçon contre quelques autres Théologiens. Ceux qui publiérent ces Lettres y joignirent un Avis à toutes les Eglises Réformées, pour leur donner l'allarme bien chaude. On fouilla dans tous les Livres de Vorstius, dans ce qu'il avoit dicté, dans ses Manuscrits, afin d'y trouver matiere de le charger. Les Etats de Frise donnérent avis de tout cela à ceux de Hollande, & aux Curateurs de l'Académie de Leide. Il falut donc que Vorstius se purgeât solennellement, & qu'il declarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne, il étoit très-éloigné de leurs sentimens: & que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour mieux connoitre leurs opinions, & qu'il en usoit ainsi envers les Jésuites, ausquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa Profession de Foi bien signée touchant le Mystere de la Trinité, & de la Divinité du Verbe, & le 22 de Mai 1612 il prononça une Harangue apologétique devant les Etats de Hollande (20). Nous verrons ci-dessous que tout ceci l'engagea à publier plusieurs Livres.

(20) *Ex eodem Pacificatorio Belgii dissecti, pag. 64 & seq.*

(*H*) *Il se tint coi à* Tergou.] Cela paroit par le témoignage que les Magistrats du lieu lui expédiérent le 20 de Juillet 1619. Ils certifient que pendant les sept ans & trois mois qu'il a séjourné dans leur ville, il s'est comporté en homme de bien & d'honneur (21). Son Historien en produisant ce témoignage fait remarquer, que les Magistrats qui le donnérent étoient du nouvel établissement, c'est-à-dire très-opposez aux Arminiens. Remarquons ici deux fautes du Sieur Paul Freher. Il dit (22) que Vorstius s'étant transporté en Hollande, & voiant que les troubles s'y augmentoient tous les jours, renonça à la Profession actuelle, & se retira à Steinfurt, jusques à ce que les Magistrats eussent prononcé sur le différend. C'est la prémiere faute. Tergou, & non pas Steinfurt, fut la ville de retraite qu'il se choisit. Freher ajoûte que parce que Vorstius avoit succédé à Arminius, il eut de grandes disputes à soutenir contre Gomarus. C'est une nouvelle faute: car cela veut dire qu'outre & après les différends qui contraignirent Vorstius à se retirer, il eut des querelles particulieres avec Gomarus. Or cela est faux en deux maniéres: il n'eut point de différends avec Gomarus qui s'étoit retiré en Zelande, afin de ne l'avoir pas pour Collegue (23), & s'il en eût eu avec lui, ils eussent été les mêmes que ceux qui le contraignirent de s'en aller à Tergou.

(21) Sese in omni conversatione & actionibus gesserit honeste, probe, modeste, & ad exemplum, nec quicquam nos aliud quod ad mores & vitam ejus attinet observaverimus vel audiverimus. *Apud* Marcum Gualtherum.

(22) Theat. Virorum illustrium, *pag.* 363.

(23) *Voiez la* Vie de Gomarus, *parmi celles* des Professeurs de Groningue, *pag.* 77.

(*I*) *Le Synode de Dordrecht l'aiant déclaré indigne du Professorat.*] Son Historien exaggére odieusement la circonstance, qu'on condamna Vorstius sans avoir égard à la priere qu'il avoit faite d'être ouï, avant que d'être jugé. Il y a tant d'emportement, & tant d'injures dans cet endroit de son Histoire, que je n'en veux pas salir mon papier. Je rapporte seulement ce qui n'est que narration, ou ce qui est tellement lié à la narration, que si on le supprimoit, le reste ne feroit que tenebres. En tout cas si je rapporte des termes desobligeans, ce seront les moins grossiers. *Procurante.....Bogermanno effectum est ut Vorstius absens inauditusque condemnatus & Professoris titulo ac honore indignus declaratus sit....ut cujus doctrina in Ecclesiis & Scholis reformatis nequaquam toleranda, sed cum detestatione penitus eliminanda atque extirpanda esset. Non obstante quod tam serio rogatu per literas ambierit ut Synodus ipsum audire, errorum ac heresium (quos clamabant) legitimè ac liquidè ex verbo Dei convincere, & Christiana lenitate rectiora docere vellet. Cujus equidem judicii ac sententiæ damnatoriæ, quam nihil aliud quam crassa invidia conflavit, & Vorstii ad cœtum illum epistolæ satis seriæ & prolixæ, si vel minimam adhuc honesti sanguinis guttam habent, sacrosancti scilicet Concilii illius togatos patres æternum pudere debet. Maxime cum tam probas colloquii conditiones, itemque alia pro veritate adversus hæreticos præstanda offerret. Sed vivi hujus linguam ac legitimam cum eo disputationem pejus isti lucifugæ formidabant, quam fulio ululam.* Voilà comment les Amis de Vorstius tirérent un sujet de gloire de ce qu'on n'avoit pas voulu l'entendre: ils prétendirent qu'on avoit redouté la force de son esprit, la vigueur de son éloquence, & le poids de ses raisons, & qu'on avoit craint de sortir vaincu de la dispute. Rapportons aussi ce que dit l'Historien touchant la Sentence des Etats de la Province. „ *Post „ hunc sacri fulminis fragorem, alia Vorstium & immitior „ tempestas, quod necessum erat, excepit. Mox enim à pro„ mulgata Flaminum sententia in suffragium cunt Senatus „ populi Belgarum, & de capite innoxii Vorstii statuunt in „ hunc modum.* Juxta sententiam venerandæ Synodi Dor„ dracenæ Vorstius functionibus suis in Academia Leyden„ si movetur, salariumque suum deinceps ibidem ei proce„ dere vetatur. Præterea Hollandia & Westfrisia ei inter„ dicitur, illaque intra sex septimanas excedere jubetur, & „ in eam non redire sub pœna arbitraria illi, ut perturba„ tori publicæ pacis, irroganda. Scilicet quia judicatum „ esset ejus in illo tractu commorationem Reip. damnosam „ esse ".

Quelques personnes m'aiant averti qu'on jugeoit, que je devois rapporter les propres termes de la Condamnation Synodale de Vorstius, j'en mettrai ici une partie. „ D'au„ tant que ç'a esté le plaisir des très-Illustres & puissants „ Estats Généraux d'enjoindre à ce Synode par la bouche „ de leurs généreux & honorables Deputés, de déclarer „ sommairement cè qu'il pense & quel estat il fait de la „ Théologie ou doctrine laquelle est contenue es Escripts „ de Conradus Vorstius Docteur en la S. Theologie, & „ semblablement si elle peut estre enseignée salutairement „ avec fruict, edification & profit es Eglises reformées, „ ou estre en pieté tollerée en icelles: Ce venerable Syno„ de, après avoir en la crainte de Dieu, bien & deuement „ consideré & examiné toutes choses, a declaré unanime„ ment & declare par ces présentes que ledict Conradus „ Vorstius, en ses derniers escripts, nommément au traicté „ qu'il a fait de Dieu & de ses proprietés, outre ce qu'il „ defend les erreurs des cinq articles des Remonstrans-les„ quels ont esté rejettés en ce Synode, revoque en partie „ en doubte non seulement un ou deux points de la Reli„ gion Chrestienne & reformée, mais aussi doubte de plu„ sieurs & des Principaux d'icelle; comme sont, pour e„ xemple, les suivans; Celuy de la Trinité des Personnes „ (24)..... Et qu'en partie aussi il afferme & pose plu„ sieurs choses lesquelles sont totalement & diametralle„ ment contraires à la verité que Dieu nous a revelée es „ sainctes Escriptures, & aux Confessions de toutes les E„ glises Reformées...... Davantage aussi qu'il enerve & „ debilite par cy par là avec un très-grand danger, les „ Principaux & plus forts argumens, que tant l'antiquité „ venerable que les Docteurs modernes de l'Eglise refor„ mée, ont justement tirés de la parole de Dieu & employés „ pour establir & maintenir la doctrine Orthodoxe, & sur „ tout la Deité éternelle de nostre Seigneur Jesus, sans en „ produire ny remettre aucuns autres en la place, pour „ prouver plus puissamment & arbouter la doctrine de ceste „ verité qu'il choque. Qu'il avance soigneusement & pres„ se très-instamment & tant qu'il peut des Sophismes & vai„ nes arguces par lesquelles la verité est embrouillée & en„ veloppée, sans toucher aucunement à la solution d'icel„ les, ains les laissant toutes telles & en leur entier, pour „ les faire plus aisément recevoir & ficher es esprits de „ ceux qui liront ses Escripts, de sorte qu'il est manifeste „ & evident, qu'il s'est voulu finement fraier le chemin & „ ouvrir comme par sous terre une porte pour instiller les „ impies & meschantes heresies de Socin & des autres; & „ par ainsi de tromper & seduire à bon escient, sous ombre „ & apparence de faire enqueste & recherche de la verité. „ Qu'en vain & pour neant il avoit jusqu'à maintenant tas„ ché & s'estoit efforcé de couvrir, encrouster & farder „ toutes ces opinions de diverses sortes & ineptes distinc„ tions, excuses frivoles, fuittes & eschappatoires mise„ rables, frauduleuses & trompeuses dissimulations & des„ guisemens. Et partant que non seulement ceste sien„ ne licence desbordée & desreiglée de disputer & met„ tre en doubte les principaux poincts de la religion „ Chrestienne, & ceste façon & maniere ondoyante, in„ certaine, douteuse, & oblique d'enseigner est très„ pernicieuse à l'Eglise, nullement du monde seante ny „ convenable à choses si sainctes & de si haulte lice, & par„ tant du tout indigne d'un Professeur qui se dit Ortho„ doxe (25).... Et declare ledict Conradus Vorstius... „ totalement indigne & du nom de Professeur ou Docteur „ es Eglises Reformées. Finalement ceste assemblée Syno„ dale prie serieusement & instamment les très-Illustres & „ très-puissans Estats Généraux qu'il leur plaise de bonne „ heure par leur autorité oster & retrancher des Eglises „ Reformées ce scandale & ceste Pierre à laquelle un chas„ con choppe & s'aheurte, & de faire & procurer aussi en „ sorte que les Eglises de ces Pays-Bas ne soyent plus en„ tachées & souillées de tels dogmes & de telles heresies „ & blasphemes, supprimants à ces fins, avec autant de „ prudence & de prevoyance que faire se pourra, les Es„ cripts dudict Vorstius & de ceux de son calibre & de „ mesme farine (26)". Vorstius fit une Réponse à ce Jugement Synodal: elle est assez bien tournée; on la voit toute entiere dans l'Ouvrage que je cite (27).

(24) Actes du Synode de Dordrecht, *Session CLII, pag.* 588 *de la Traduction de* Richard Jean de Neree, *Edit. de Leyden* 1624 in 4.

(25) *Là même, pag.* 589.

(26) *Là même, pag.* 590.

(27) Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ præstantium ac eruditorum Virorum, *pag.* 582 *& seq. Edit.* 1684. *C'est le même Livre que je nomme simplement quelquefois* Lettres des Arminiens.

(*K*) *Il se vit plus d'une fois en péril de mort.*] Il y eut des gens qui se firent une affaire de découvrir où il logeoit, afin de l'aller apprendre à ses ennemis. Il falut qu'il changeât souvent de demeure, & qu'il tint une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte; & quelquefois cela ne le pouvoit pas rassûrer, parce que des gens armez environnoient la maison, & par devant & par derriere. Cela faisoit que plusieurs personnes n'osoient lui

animées d'un zéle emporté, qui s'imaginoient qu'il ne faloit pas laisser vivre un tel personnage. Enfin un Duc de Holstein aiant recueilli dans ses Etats les débris des Arminiens, & leur aiant assigné un lieu pour y bâtir une ville, Vorstius se vit en sureté & en repos; car il se retira dans ce païs-là au mois de Juin 1622: mais il y tomba malade peu après, & il mourut à Tonningen le 29 de Septembre 1622. Il donna de grandes marques d'une pieuse résignation à la volonté de Dieu en sortant du monde; & l'on prétend qu'il avoit été toûjours pénétré de devotion, & fervent dans l'oraison (c) (L). Son corps fut porté à Friderichstad, la nouvelle ville des Arminiens, où on lui fit des funérailles assez pompeuses. Il avoit publié plusieurs Livres (M), tant contre les Catholiques Romains, que contre les Adversaires qu'il eut dans le Parti Protestant. Il se mêla sans doute beaucoup de passion dans les querelles qu'on lui suscita; mais au fond on n'avoit pas trop de tort de le soupçonner d'un grand panchant vers le Socinianisme (N), & peut-être

(c) *Tiré de la Harangue* De vita & obitu Conradi Vorstii, *prononcée à Friderichstad par* Marc Gualtherus, *&* *imprimée l'an* 1624 in 4.

lui fournir un logement. Je ne garantis point la verité de ces faits; je les donne tels que je les lis dans Gualtherus, dont voici les paroles: *Utut quietem & securitatem aliquam in isto suo latibulo sperarct, tamen fieri non potuit quin singulis pene diebus & metibus centenis mortibus enecaretur, cum turpissimi proditores* (genus (*) hominum publico exitio repertum) *jugem operam darent uti virum latitantem investigare, extrahere, in manus persecutorum tradere, & nefario indicii præmio exhilarari possent. Quoties istic domum mutasse, quoties noctes insomnes ex metu jam jam irruentium duxisse, quoties scalas fenestris foris applicatas ad subitum effugium habuisse putatis. Quoties in extrema consternatione arbitramini constitutum fuisse, cum non raro omnes eum domibus suis recipere negarent periculi timore? cum Thrasones martii & anticam & posticam cum sclopetis oneratis observarent ædium quibus tegi putaretur? In tantis angustiis biennium circiter assumpsit* (28). C'étoit alors qu'il avoit le plus grand sujet de souhaiter l'Epitaphe, qu'un Poëte de ses amis suppose qu'il souhaita quelques années auparavant.

At vos posteritas tumulo hæc inscribite verba,
Posthuma fortunæ signa futura meæ.
Nulla Reformata mihi pars dilectior unquam,
Nulla Reformata pars minus æqua mihi (29).

On peut faire une Remarque considérable sur les mauvais effets du zéle de Religion: c'est qu'il ôte les remors du crime, & met un homme hors d'état de recourir à la seule voie par où l'on obtient le pardon de ses péchez. On ne l'obtient que par le moien de la repentance. Ceux qui vouloient battre Vorstius, le piller, l'assassiner, le trainer dans un cachot, le couvrir d'injures, croioient faire une bonne action, & rendre un très-bon service à Dieu: ils n'avoient donc garde d'être poussez par leurs remors à recourir à la clémence céleste, ils mouroient donc impénitens. On devroit faire attention à ce précipice, lors qu'on échauffe les esprits de la populace contre les Docteurs errans.

(L) *Et fervent dans l'oraison.*] Son Panégyriste dit des merveilles de la patience que Vorstius témoigna, au milieu des invectives qui lui pleuvoient sur la tête. *Possem, auditores, ad singulas istas patientiæ seu species seu proprietates viva exempla proferre, maximè ad devoratas cum patientia multi linguæ dicendia osorum, zelotarum, hostium insolentias, dicteria, scommata, convicia, calumnias quas à prima vigore* ἀκμῆ *sacri furoris Corybantum in Belgio ab aliquot annis libenter & bona ex assuetudine stomacho concoxit, propter conscientiam & cælestem veritatem, tam à devotis illis religiosi ordinis capitibus, quam à promiscua populi fece, & quibusdam thrasonibus qui se Martis pullos & Bellonæ filios, festivo, Hercules, elogio ornare solent, possem, inquam, hujus rei viva & vera & admiranda exempla vobis referre, nisi me tempus, &c* (30). Il ajoûte qu'on le trouvoit souvent à genoux dans l'exercice de la priere. *Quam multos esse eos putatis qui illum inter precandum humi in genua abjectum, & in conclavi alicubi solum de improviso non semel oppresserunt?* Il n'y a point de vertu Chrétienne dont on ne le représente éminemment revêtu: & sur-tout on prétend qu'il fit une belle mort. Voiez non seulement notre Gualtherus, mais aussi une Lettre que l'Auteur de l'Oraison funebre de Vorstius (31) écrivit à un de ses Amis. Elle est parmi celles des Arminiens, à la page 684 de l'Edition *in folio*.

(M) *Il avoit publié plusieurs Livres.*] J'en ai déja marqué deux, dont l'un est un Recueil de diverses Theses de Théologie, & l'autre le fameux & pernicieux Traité *de Deo, seu Disputationes decem de natura & attributis Dei, diverso tempore Steinfurti publice habitæ* (32). Avant qu'il publiât celui-ci, on avoit vu son *Idea seu brevis Synopsis totius sacræ Theologiæ*: un Livre de Priéres en Allemand: ses Disputes *de causis deserendi Romani Papatus*: son *Index Errorum Ecclesiæ Romanæ, subjecto cuique capiti Antidoto*: son Traité Allemand des Indulgences: sa *Tessaradecas Anti-Pistoriana, seu Responsio ad Librum Johannis Pistorii de quatuordecim articulis in Religione controversis*: son *Apologie pro Ecclesiis orthodoxis contra Jesuitas*, & ses *Antapodixes de tribus primis fidei articulis, sive contrariæ Demonstrationes tres quibus totidem Jesuiticæ Apodixes à B, D. adversus Apologiam emissæ confutantur*. On vit paroître l'an 1610 son *Anti-Bellarminus contractus, seu brevis Refutatio quatuor tomorum Bellarmini*. Ses autres Ecrits furent faits depuis qu'il se fut transporté en Hollande, & concernent les Disputes Arminiennes, ou plutôt son Traité *de Deo*. Il s'éleva contre lui un essain de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque tems; mais enfin il falut céder au nombre, & à la lassitude de répéter les mêmes choses. Ses plus ardens ennemis furent les Frisons, comme Bogerman Ministre de Leewaarden, & Sibrand Lubbert Professeur en Théologie à Franeker. Il écrivit contre ce dernier *Catalogus Errorum Sibrandi: Parænesis ad Sibrandum: & Scholia alexicaca ad Commentarios Sibrandi*. Je ne parle point de l'*Exegesis Apologetica pro Tractatu de eodem*, qu'il publia l'an 1611, ni de son *Prodromus adversus criminationes quorundam fratrum*, ni du *Plenius Responsum ad easdem illas criminationes*; mais je dirai quelque chose de sa Dispute avec Piscator. Elle comprend, 1, *Parasceve ad amicam Collationem cum Joanne Piscatore, super notis hujus ad loca quædam ex illius Tractatu de Deo & Exegesi apologetica pridem excerpta*. 2. *Amica Collatio cum eodem Piscatore*. 3. *Amica Duplicatio una cum Appendice sive Paralipomenis ad tripartitam Responsionem apologeticam Piscatoris*. 4. *Examen Tractatus Piscatoris de divina Prædestinatione*. Il ne répondit rien à Sopingius Ministre Frison, ni à Brokerus Ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui s'étoit rué sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une Réponse qui fut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amsterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi son Maître, qui avoit demandé aux Etats que l'on chassât Vorstius. On ne peut pas écrire d'une maniere plus emportée, si ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre sujet de ce Prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorstius: je parle de George Eglisemmius, Médecin Ecossois qui demeuroit à la Haie, & qui publia *Crisis & Hypocrisis Vorstiani Responsi*, où il l'accusa devant les Etats juridiquement d'Athéisme, de Paganisme, de Judaïsme, de Turcisme, d'Hérésie, de Schisme, & d'Ignorance (33). Il lui envoia divers cartels de defi, pour l'obliger à comparoître & à se défendre; & s'adressant aux Etats il leur dit qu'il demande & qu'il attend un examen de rigueur, & qu'il faut ou que Vorstius, ou que ses accusateurs soient châtiez (34). C'étoit venir au fait: il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative; & néanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matiere d'Hérésie ou d'Impiété, recevoir la peine qui leur est due. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocens; & au lieu de faire souffrir à l'Accusateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zéle, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vîte. Quoi qu'il en soit, le Médecin prenoit bien la chose, mais il étoit assûré qu'il ne risquoit rien, quelque absurde & contradictoire que fût son Accusation: les menaces que le Roi Jaques avoit fait faire à la Republique des Provinces-Unies, si elles soutenoient Vorstius, ôtoient toute crainte aux Accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les défis de l'Ecossois, homme qu'il pouvoit d'ailleurs abîmer en trois mots. Il n'avoit qu'à lui dire, *Vous m'accusez d'Atheisme: or selon vous ma Doctrine est Judaïque, Mahometane, & Hérétique: & il est clair comme le jour que les Juifs, les Mahometans, & les Hérétiques ne sont point Athées: donc par les propres termes de votre Accusation, je suis innocent à l'égard de l'Atheisme; & si vous gagnez votre Procès à l'égard de l'Hérésie, je devroit être cassé aux gages, mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort.* L'Ecossois se seroit moqué de cette attaque, & sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourvu seulement qu'on eût convaincu d'Hérésie son Adversaire. Il y a quelques Oeuvres posthumes de Vorstius, des Commentaires sur l'Ecriture, &c. Voiez la Bibliotheque des Antitrinitaires (35).

(N) *On n'avoit pas tort de le soupçonner d'un grand panchant vers le Socinianisme.*] Les Sociniens lui offrirent une Profession en Théologie l'an 1601, & lui députérent Jerôme Moscorovius pour traiter de cette affaire (36). Ce n'est pas une preuve convaincante de son Socinianisme, j'en conviens, & l'on peut voir son Apologie là-dessus dans une Lettre qu'il écrivit à Uytenbogard (37). Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assûre (38) qu'aiant douté quelque tems s'il placeroit Vorstius parmi les Auteurs Unitaires, il n'a plus hesité après avoir vu la Confession que Vorstius signa de sa main au lit de mort? *In qua*, dit-il, *haud obscure prodit quæ ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententia.* Il ajoûte que Vorstius faisant imprimer le Traité de Faustus Socin *de authoritate sacræ Scripturæ*, y joignit une Préface de sa façon, & il lui donne le Livre qui a pour Titre *Compendiolum Doctrinæ Socinianorum*, que Cloppenbourg a réfuté, & attribué à Ostorodus & Voidovius. De toutes ces preuves il n'y a que la Confession de foi, écrite & signée au lit de mort, qui ait de la force.

(*) *Tacit.*

(28) Gualtherus de vita & obitu Conradi Vorstii, *pag.* N.

(29) *Ces quatre Vers sont la conclusion d'une* Epigramme *de* 8 *Distiques, qu'on voit à la fin de* l'Eloge de Vorstius *dans le Livre intitulé*, Illustrium Hollandiæ & West-Frisiæ Ordinum alma Academia Leidensis, *imprimé à Leide l'an* 1614. *Les six Vers précédens sont*:
Nunc fratrum in me versa cohors, & prodiga zeli
Æmula civili prælia Marte gerit.
Nec calamo stant bella virum: deposcitur ipsa
Victima, & insontis supplicium fidei.
Sed mediis erecta malis mens conscia recti,
Freta Deo, nulli succubat invidiæ.

(30) Gualtherus de vita & obitu Conradi Vorstii, *pag.* N.

(31) *Cette Oraison fut faite en Flamand par* Jean Grevius. *Voiez les* Lettres des Arminiens, *pag.* 684.

(32) *Imprimé à Steinfurt l'an* 1610.

(33) *Voiez la* Pacificatorium Belgii dissecti, *pag.* 71.

(34) Super his aliisque ita Ordines affatur: *Rigidissimum examen rursus expeto & expecto. Aut enim Vorstius à me aliisque pene omnibus Atheismi accusatus plectendus est, aut accusatores tum pœnam temere litigantium, tum calumniatorum multam passuri, aut perenni dedecore afficiendi.* Voiez le même Livre, *pag.* 73.

(35) *Pag.* 98, 99. *Voiez aussi la Remarque* (P) *de l'Article* SOCIN (Fauste.)

(36) Sandius, *in* Biblioth. Antitrinitar. *pag.* 98, *dit que les Freres Polonois résolurent l'an* 1600, in Synodo Lublinensi, *vocare Vorstium* ad gymnasium Luclavicianum regendum.

(37) *C'est la* DCXXIII *dans l'Edition* in folio *des* Lettres des Arminiens, *pag.* 927.

(38) Biblioth. Antitrinitat. *pag.* 98.

Un

être en auroit-il fait profession ouvertement, s'il n'eût suivi la maxime que les Catholiques Romains alléguent contre les Réformateurs, savoir que quand on se persuade que l'Eglise a besoin d'être réformée, il faut demeurer dans sa Communion, afin de travailler plus heureusement à la guérir. Il fit un grand tort au Parti Arminien (*d*) (*O*). Les Députez d'Angleterre au Synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de ce Professeur (*P*). Il y alloit de la

(*d*) *Voiez sa* Lettre à Pateus *parmi celles des* Arminiens, *pag.* 302 *Edition in folio.*

Un Ecrit de cette nature, il faut l'avouer, confirme très-puissamment les soupçons que l'on avoit formez contre lui depuis tant d'années; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer, que les traverses & les disgraces qu'il souffrit, achevérent ce qu'un génie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de se voir accusé de cette Hérésie, & mal-traité pour ce sujet; & qu'il se seroit guéri de ses fantaisies particulieres, s'il eût trouvé dans l'Eglise Réformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'Orthodoxie, que d'en être persecuté. Je croi même qu'il arrive assez souvent, en matiere d'Hérésie, ce qui n'est que trop ordinaire par rapport à l'amitié & à la fidélité. On enseigne aux gens à être infidéles, si on les soupçonne de l'être déja (39). Un mari jaloux & soupçonneux mal-à-propos s'attire souvent le deshonneur qu'il eût prévenu par une conduite sans ombrages. Voilà donc ce que gagnent quelquefois certains criars qui ne peuvent voir qu'on leur propose des difficultez, ou qu'on s'éloigne de la tradition, qui ne peuvent, dis-je, voir cela sans former de mauvais soupçons contre leur prochain, & sans le rendre suspect à toute la terre: ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Plusieurs causes produisent ce changement: or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de service à la cause, en criant contre les personnes suspectes; c'est lors qu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami, & à la faveur d'une belle réputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes régles! car la même conduite est quelquefois pernicieuse, & quelquefois avantageuse.

(39) *Fidelem si putaveris facies. Nam multi fallere docuerunt dum timent falli, & aliis jus peccandi suspicando fecerunt.* Seneca, Epist. III.

(*O*) *Il fit un grand tort au Parti Arminien.*] On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorstius succédât à Arminius dans la Profession de Leide, & il se trouva que rien ne fut plus avantageux aux Adversaires des Remontrans. Vorstius donnoit tant de prise, par sa nouvelle maniere de dogmatiser sur les attributs de Dieu, & il fut si aisé de soulever contre lui les soupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquoient ni de zéle, ni de langue, ni de plume, de faire tomber sur le Parti Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau Professeur. On n'avoit qu'à représenter l'empressement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce personnage. C'est ainsi que la Providence de Dieu se plait tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au sujet le plus solide de nos espérances, est la plupart du tems ce qui nous ruine. Il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jettérent la vue sur le Professeur de Steinfurt, ils le croioient tout-à-fait pur de l'Hérésie Socinienne (40); mais étoit-il aisé d'en convaincre les gens prévenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne persuadassent le contraire? Je trouve assez vraisemblable ce que j'ai oui dire plus d'une fois, qu'Arminius & les Docteurs de son opinion eussent rendu un très-grand service à leur cause, s'ils avoient gardé un profond silence. Leurs cinq Articles sont de nature à s'insinuer d'eux-mêmes: il seroit arrivé, dit-on, au Calvinisme, la même chose qu'au Luthéranisme. Il se seroit trouvé insensiblement Arminien, si on eût laissé faire la nature. L'ancienne Eglise n'étoit point du sentiment de saint Augustin. Ce Pere fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le Calvinisme; mais elle revint insensiblement au prémier état. Si l'on voit la doctrine de la Prédestination avec ses suites fortement soutenue dans le Parti Réformé, c'est à cause que les Disputes y ont causé deux Factions, & un Schisme qui subsiste encore. L'Eglise Anglicane qui s'est considérée comme un corps à part, & détaché de celui où ce Schisme s'est formé, n'a point été préoccupée du zéle ardent que la Dispute avoit fait naitre dans l'esprit des Contre-Remontrans: ainsi elle a coulé peu-à-peu vers des Hypothéses mitigées, & bien différentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de Parti. Voilà ce que j'ai oui dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

(40) *Cela paroit par la* Lettre *qu'*Uyttenbogard *lui écrivit le* 24 *de Juin* 1611. *Voiez la* CLXIV Lettre des Arminiens, *dans l'Edition de* 1684.

Je dirai seulement qu'on auroit grand tort de prétendre que les Disputes de l'Arminianisme n'ont pas excité beaucoup de desordres parmi les Théologiens Anglois; car il y a eu des tems où ceux qui étoient suspects de favoriser cette Secte ont souffert persécution (41). Mr. Des-Maizeaux (42) m'a communiqué sur cela plusieurs faits curieux, qu'il a tirez de quelques Livres Anglois. On pourra les voir un jour dans le Supplément de ce Dictionaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'Eglise Anglicane ait été exempte de contestations sur les matieres de la Grace: elle y a eu sa bonne part, & même avant le Synode de Dordrecht; mais il faut pourtant avouer deux choses, l'une qu'avant ce tems-là il étoit beaucoup plus libre aux Théologiens Anglois, qu'à ceux des autres païs, de ne pas suivre l'Hypothése de Calvin sur la Prédestination, & sur l'extinction du Franc-Arbitre; l'autre que depuis le rétablissement de l'Episcopat sous Charles II les Disputes sur ces points-là n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la Grand-Bretagne; on ne s'y est pas fort querellé sur ce chapitre, & c'est à la faveur de ce calme que l'Hypothése d'Arminius s'est accrue & répandue. Ceux qui l'ont goûtée n'ont point harcelé les autres, & ils les ont disposez par cette modération, à n'avoir pas tant de zéle pour le Synode de Dordrecht. Voici une Citation qui confirmera la prémiere de ces deux Remarques, & qui nous apprendra ce qui fut dit à Oxford un jour solennel en présence d'une nombreuse Assemblée par un Professeur en Théologie: *Quæ sit in Anglia Calvini authoritas, dicam. Anno* 1608 *Mense Julio, in publicis comitiis, ut vocant, quæ quotannis semel in florentissimi istius regni Academiis, quibus nescio an in toto terrarum orbe possint esse antiquiores, & Collegiorum numero, amplitudine, & structuræ magnificentia præstantiores, habentur, ac tum solennis in omnibus facultatibus promotio celebratur, quæ res ibi maximâ visu digna est: Oxoniæ, Doctor Olandus, Theologus, & Promotor tum designatus, hoc de Calvino judicium testimoniumque ex altâ cathedrâ, in mille hominum præsentiâ, proferebat:* Calvinus vir fuit doctus, sed non scripsit in omnibus Catholicè: *item paulo post:* Calvini sententia de Deo peccati authore neque defendi, neque excusari potest: quia ille apertè Catholicorum nudam permissionem deridet: & efficacis Dei voluntatis cum peccato concursum introducit (43).

(41) *Voiez ci-dessus la Remarq* (*D*) *de l'Article* FORBES (Guillaume).

(42) *Dont il est parlé ci-dessus, Article* RAMUS, *Remarq.* (*O*) *à la fin, & Article* VIRGILE, *Citat.* (21).

(43) Petrus Cudsemius, de desperata Calvini Causa, *pag.* 115, 116.

(*P*) *Les Députez d'Angleterre au Synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de* Vorstius.] Voici quelques particularitez sur ce sujet-là. Le bruit s'étant répandu que ce Professeur seroit sommé de comparoître à ce Synode, l'un des Députez d'Angleterre écrivit tout aussitôt à l'Ambassadeur que le Roi Jaques avoit à la Haie, & l'exhorta puissamment à se servir de son crédit auprès du Prince d'Orange, & auprès du Comte Guillaume, pour faire que cette procédure ne retardât point la proscription de Vorstius. Il lui suggéra l'expédient dont il faloit se servir, ce fut de conseiller à ces deux Princes de ne souffrir pas que le Synode s'engageât dans aucune discussion avec ce Théologien, ni le reçût à donner des explications & des éclaircissemens de sa doctrine. Cela eût fait perdre trop de tems. Le Député Anglois souhaite que la Compagnie déclare que tous ceux qui la composent ont lu le Livre de Vorstius, & l'ont condamné, & qu'il ne reste plus à l'Auteur que de retracter ses sentimens, & que de demander pardon à Dieu & à son Eglise assemblée en ce lieu-là. Le conseil du Député d'Angleterre contenoit ceci, qu'au cas que Vorstius se retractât, & demandât un tel pardon, on le reconnût pour frere; mais qu'autrement la Compagnie du Synode le châtiât comme elle voudroit. Ce Député souhaite qu'elle veuille bien excommunier Vorstius publiquement, & il recommande toutes ces choses à l'Ambassadeur du Roi Jaques. Je ne représente qu'imparfaitement le contenu de la Lettre, c'est pourquoi je joins ici les termes mêmes du Livre, qui me sert d'original. *Spargitur hic rumor de Vorstio citando, & Festus Hommius hesterna vespera mihi dixit, se ea de re secum fuisse loquutum. Si citatur, tua apud Principem Arausionensem & Comitem Gulielmum gratia nobis in ejus causa opus erit; alioqui non minus diu, quam Remonstrantes, Synodum detineret. Spero te, Vir Illustris, illis hoc consilium daturum; si Vorstius tempus petat traduendi apologiam ac elucidationem de duris loquendi modis in ipsius libro de Deo, ac velit rationibus convinci suorumque argumentorum confutatione, quod breviter fieri non poterit, ne Synodus de iis rebus cum illo loquatur; sed ut plane dicat, omnes, qui sunt in Synodo, legisse ipsius librum, ac multa in eo invenisse, quæ proxime ad blasphemiam accedunt, & sine dubio Ecclesiam Reformatam valde offendunt: explicationem rerum, quas nemo in quæstionem vocat, non esse satisfactionem: itaque se omnino cupere, ut illas retractet & palinodiam canat, Deumque veniam roget, & Ecclesiam Dei ibi congregatam, cui eo libro scandalum dederat. Si hoc facit, eum nostrum fecimus: sin minus, Synodus hominem pro libitu castiget. Velim eum aliis in exemplum palam à Synodo excommunicari. Harum aliarumque rerum curam tibi potissimum committimus, ut rite dirigantur* (44). Le Président du Synode aiant demandé aux Députez d'Angleterre, s'ils trouvoient bon que Vorstius fût ajourné à comparoître dans l'Assemblée, & quelle étoit sur cela l'intention de Sa Majesté Britannique, ils répondirent qu'il faloit consulter son Ambassadeur, & qu'il leur sembloit qu'on trouveroit fort mauvais qu'une personne fût condamnée sans avoir été ouïe; ils ajoûtérent que pour éviter les longueurs, il ne faloit point souffrir que Vorstius se défendît, ou qu'il expliquât ses Propositions blasphématoires: qu'il ne lui faloit répondre que par oui, ou non, & par la demande s'il étoit prêt d'abjurer (45). Voions ce qu'ils firent quand on recueillit les suffrages pour le jugement de Vorstius. Ils le déclarérent indigne du Nom & de la Charge de Professeur orthodoxe, & ils demandérent que son Livre *de Deo* fût brûlé, & ils lurent le Decret par lequel cet Ouvrage-là avoit été condamné à cette peine en Angleterre. *Se itaque non*

(44) C. Balcanquallus Epist. ad Dudleium Carletonum. *C'est la* CCCXLII *parmi les* Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ, *imprimées à Amsterdam* in folio *l'an* 1684, *pag.* 560.

(45) *Non permittendum Vorstio, ut vel defendat, vel explicet blasphemas suas sententias, sed respondendum ipsi per ita vel non; rogandumque, an paratus sit hæreticas illas abjurare.* Idem ad eundem Epist. CCCXLVII *ubi suprà, pag.* 566, *col.* 2.

la gloire de leur Maitre, & de la reputation de sa Science.

non modo ipsum Vorstium orthodoxi Professoris munere ac nomine indignum judicare, sed etiam persuadere, ne hujusmodi ejus libri in bibliopoliis prostare permittantur: Denique rogare, ut in exemplum, & in sancti, Dei causa, zeli testimonium, Vorstii de Deo tractatus summi Magistratus jussu, aut Synodi decreto eadem munito, palam solenniterque flammis absumatur: simulque hujusmodi infamis holocausti specimen, à Britannis coram Synodo legitur authenticum, procancellarii Cantabrigiensis sigillo munitum, decretum XXI. *Septembris* CIↃ IↃ XI. *Cujus et, etiam Serenissimi Regis nostri judicio praeeunte, publice flammis ultricibus expurgatus est liber praedictus: ejusdemque decreti Cantabrigiensis exemplar inter Synodi acta relatum* (46). On voit par-là & par bien d'autres endroits les correspondances continuelles du Synode & de la Cour. Les Arminiens ont bien crié contre cette sympathie des Empires, le Civil & l'Ecclésiastique, & contre cette concorde de la Roiauté & du Sacerdoce sur laquelle, disent-ils souvent, on feroit un aussi gros Livre que celui de Mr. de Marca (47). Mais que veulent-ils que l'on fasse? telle est la condition des choses humaines, que sans le concours des deux Puissances on ne peut presque jamais réussir dans de semblables affaires (48). Cela fait du bien à la bonne cause en certains païs, & du mal en d'autres. Patience!

(46) Balcanquallus, Epist. ad D. Carleton. CCCL. Epistolar. Theol. & Ecclef. *pag.* 575, *col.* 2.

(47) *Mr. de* Marca *a fait un Livre* de Concordia Imperii & Sacerdotii.

(48) *Alterius sic Altera poscit opem res & conjurat amice.* Horat. de Arte Poët. *v.* 410.

VORSTIUS (GUILLAUME HENRI) fils du précédent, fut Ministre des Arminiens à Warmond dans la Hollande. Il composa quelques Livres qui ont été imprimez (*a*) (*A*). Mr. Chevreau le cite sur une matiere curieuse (*b*).

(*a*) Ex Biblioth. Antitrinit. *pag.* 143. (*b*) *Au Tome II du Chevræana, pag.* 106. *de l'Edition de Hollande.*

(*A*) *Il composa quelques Livres qui ont été imprimez.*] Voici ce que l'on en dit dans la Bibliotheque des Auteurs Antitrinitaires. *Disceptatio de Verbo vel Sermone Dei, cujus creberrima fit mentio apud Paraphrastas Chaldæos, Jonathan, Onkelos, & Thargum Hierosolymitanum. Irenopoli apud hæredes Jacobi Laringhii*, 1643. 8. *Idem Belgicè. a.* 1649. 4. *Transtulit & Notis illustravit Maimonidis constitutiones de Fundamentis Legis. Editæ ea sunt Amstel. apud Blavios, a.* 1638. 4. *Item Chronologiam sacram profanam. Rab. David Ganz. & Pirke seu capitula R. Eliesor. Edita hæc sunt Lugd. Bat.* 1644. 4. (1). Je croi que l'Ouvrage intitulé *Bilibra veritatis*, qui a été imprimé l'an 1700, est de notre Guillaume Henri Vorstius. On le lui donne dans le Journal de Leipsic (2), & l'on observe qu'il a été déja réfuté par Mr. l'Evêque de Bath, & plus expressément encore par Mr. Edzard Professeur à Hambourg. Voiez la Remarque (*A*) de l'Article RITTANGELIUS, & les Nouvelles de Mr. Bernard (3).

(1) Biblioth. Antitrin. *pag.* 143.

(2) *Mensis Decembr.* 1700, *pag.* 542.

(3) *Mois d'Août* 1699, *pag.* 214; *& Mois de Septembre* 1699, *pag.* 359. *Voiez le* Journal de Trevoux Mars 1702, *pag.* 33 *Edition de Trevoux, où il est dit que la IV* Lettre de Mr. Nye *est contre le* Bilibra *de Guillaume Vorstius.*

VOSSIUS. Les Savans Hommes, qui ont porté ce nom-là, me fournissent une si ample matiere, que je ne puis lui donner la forme, à cause du peu de feuilles qui me restent. Je la renvoie donc à une autre fois, avec le Mémoire qui m'a été communiqué, contenant la Réfutation de ce qu'on a dit contre Isaac Vossius dans le Dictionaire de Moreri.

URCEUS (ANTOINE CODRUS) l'un des plus doctes, & des plus malheureux personnages du XV Siecle, étoit Italien (*A*). Il fut si touché de la perte de ses Manuscrits, que non seulement il proféra des blasphêmes exécrables, mais aussi qu'il se retira comme un Sauvage dans les forêts, & que la société humaine lui devint insupportable (*B*). On dit qu'à l'heure de la mort il reconnut son peché, & qu'il implora devotement la misericorde de Dieu (*C*). Quelques-uns disent qu'il fut tué par des assassins (*D*). Ses Oeuvres imprimées à Bâle l'an 1540 contiennent des Harangues, des Lettres, & des Poësies. On y voit sa Vie composée par Barthelemi Blanchinus, de Boulogne. Il avoit douté que l'ame de l'homme fût immortelle (*E*).

Il

(*A*) *Il étoit Italien.*] De Ravenne, s'il en faut croire Pierius Valerianus (1); mais Gesner (2) citant Barthelemi de Boulogne le fait naître l'an 1446 à Herberia petit bourg du territoire de Regio à sept milles de Modene.

(1) *Je citerai ses paroles dans la Rem.* (*D*).

(2) Gesner, *in* Biblioth. *folio* 55 *verso.*

(*B*) *Il proféra des blasphêmes execrables, ... il se retira . . . . & la société humaine lui devint insupportable.*] Voici comment il perdit ce qu'il avoit préparé pour l'impression. Il demeuroit à Forli, & avoit un appartement au Palais. Sa chambre étoit si obscure, qu'il avoit besoin d'une chandelle en plein jour. Etant sorti sans l'avoir éteinte, il arriva qu'elle mit le feu à ses papiers, & que sa Bibliotheque fut bientôt réduite en cendres. Dès qu'il sut cette mauvaise nouvelle, il courut comme un furieux vers le Palais, & s'arrêtant à la porte de sa chambre, il s'écria, Jésus-Christ quel si grand crime ai-je fait? Quel de vos Sectateurs ai-je jamais offensé, que vous me traitiez si cruellement? Ecoutez bien ce que je vais dire, c'est tout de bon que je parle, & de sens rassis. Si par hazard je m'adresse à vous à l'article de la mort ne m'écoutez point; car j'ai résolu de passer dans les Enfers toute mon éternité. *Quodnam ego tantum scelus concepi Christe, quem ego tuorum unquam læsi, ut ita inexpiabili in me odio debaccheris; Audi ea* (pergebat ad quoddam conversus simulachrum) *quæ Tibi mentis compos & ex animo dicam. Si forte cum ad ultimum vitæ finem pervenero supplex accedam ad Te opem oratum, neve audias neve inter tuos accipias oro, cum infernis Diis in æternum vitam agere decrevi* (3). Ceux qui entendoient ces blasphêmes tâchérent de le consoler, mais ils n'y gagnérent rien; il quitta la ville, & s'enfonça dans la solitude d'une forêt. *Adeo insuper ira & indignatio hominem oppresserat, ut extra portam urbis egressus, amentiæ frenos non ante imposuerit, quam in vastum sese nemus proripuisset, ingentique cum molestia ibi totos dies transegisset* (4).

(3) Spizelius, *in Felice Literato, pag.* 12. *Il cite* Barthol. Bononiensis in Vita Codri.

(*C*) *On dit . . . . qu'il implora dévotement la misericorde de Dieu.*] L'Auteur que je cite nous va fournir la Priere de notre Urceus. *Ultima tandem aliquando appropinquante hora miser ille oculis ac manibus ad cælum sublatis?* Qui cælum incolis (*exclamavit*) fer quæso opem peccatori, noli me, qui tuum in sinum confugio supplicem rejicere. Si unquam peccantem hominem voti reum fecisti, sic mihi extrema oranti dexteram ab alto porrigas oro (5). Aprés avoir dit ces paroles, il vit un homme de haute taille, tenant une torche à chaque main, & tremblant par tout le corps. Etonné de cette vûe, il sauta du lit, & demanda à ce personnage, que faites-vous là à une heure si indue, & le somma de ne lui point faire de mal. *Ad hunc modum se animamque suam* DEO *commendans, quendam conspexit ingentis staturæ virum, capite raso, barba ad terram usque promissa, ardentibus oculis, faces utraque gestantem manu, ac toto corpore tremebundum, quo viso in hæc à pavore dictata verba erupit:* Quisnam tu es, qui solus ferali habitu ea noctis parte, quâ mortales somno premuntur, deambulas, noli ad me qui DEI amicus sum infestus accedere, effare quid quæras, quo ire pergas? *Hæc cum dixisset, à strato prosiluit, quasi illum in se irruentem vitaturus* (6). Mon Auteur nous laisse-là; il ignore si Urceus périt en cette rencontre (7): ce qui me fait soupçonner que non plus que moi, il n'avoit pas sous les yeux l'Ouvrage de Barthelemi de Boulogne, mais qu'il en citoit les morceaux que d'autres en avoient citez; car il n'y a point d'apparence que l'Historien de notre Codrus laisse son Lecteur dans l'incertitude sur les suites de cet accident. Quoi qu'il en soit, Spizelius par un principe de charité juge favorablement de l'état de l'ame de ce docte personnage, en considérant sa derniere exhortation à ses Disciples. Il la rapporte; elle est d'un homme craignant Dieu, & persuadé des vanitez de la Terre.

(4) *Idem* Spizelius, *ibid. pag.* 13.

(5) *Idem, ibid.*

(6) Spizelius, *in Felice Literato, pag.* 15.

(7) Utrum extremum hoc crafeis periculum, & post tantam tempestatem in perpetuæ felicitatis portum sit delatus, dicere non habemus. *Idem, ibid. pag.* 14.

(*D*) *Quelques-uns disent qu'il fut tué par des assassins.*] Pierius Valerianus, qui ne l'a pas oublié dans son Catalogue des Savans infortunez, en parle ainsi: *Codrus autem Urceus Ravennas multæ, variæque doctrinæ vir, eruditissimis plerisque scriptis, quæ nunc edita sunt, omnibus innotuit. Is quoque sanguinaria peremptus est morte, ab adversæ factionis latronibus fœdissime trucidatus* (8).

(8) Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *Lib. I. pag.* 21, 22.

(*E*) *Il avoit douté que l'ame de l'homme fût immortelle.*] Ses amis lui aiant un jour demandé ce qu'il pensoit là-dessus, il leur répondit qu'il ne savoit ce qu'il deviendroit aprés la mort, & si l'ame se conserve ou non aprés cette vie. Mais à l'égard des doctrines que l'on débite touchant les Enfers, il ne parloit pas en doutant, il affirmoit que c'étoient des contes de vieille inventez pour faire peur. Spizelius est encore celui qui m'apprend cette particularité. *Cum quidem*, dit-il (9), *de animæ mortalitate opinionis pestilens fidus olim infelicem illum Codrum Urceum* [*cujus tragœdiam supra memoravimus*] *afflasset, parum abfuit quin & ipse in atheismi voraginem fuerit præcipitatus. Rogantibus enim amicis, quid de* immortalitate *animæ sentiret? nescire se respondebat, quid post mortem de se futurum esset, viveretne animus, sive anima, an interiret una cum corpore, quæque de inferis homines prædicarent, anilia quædam terriculamenta esse dicebat, hinc ipsi amarissimo epigrammate post fata etiam fuit exprobratum, quod non recte de Christo, Inferis, animarumque immortalitate sentiendo, latentis atheismi sui haud obscura documenta dedisset.*

(9) Spizelius, *in Felice Literato, pag.* 174, 175. *Il cite* Barth. Bononiens. *in Codri Urcei Vita.*

Il mourut à Bologne, à l'âge de soixante & dix ans, si nous en croions Leandre Albert (*a*), & il y fut enterré au Cloitre *di Santo Salvatore* au tombeau qu'il s'étoit fait préparer avec cette courte Epitaphe, *Codrus eram*; c'est-à-dire, *J'étois Codrus*. Or puis qu'il nâquit l'an 1446 (*b*), il faut conclurre qu'il mourut l'an 1516.

(*a*) Leand. Albert. Descritt. d'Italia, *folio m.* 364.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

URGULANIA, Dame Romaine, Favorite de l'Impératrice Livie. La part qu'elle eut à la faveur la rendit extrêmement insolente, de sorte qu'elle refusa d'aller au Sénat pour y rendre témoignage (*a*): il falut que le Préteur allât chez elle pour l'interroger, & qu'on eût plus de déférence pour elle que pour les Vestales (*A*), qui étoient obligées de comparoître en personne au Barreau quand elles rendoient témoignage. Le grand crédit & la fierté d'Urgulania n'empêchérent pas Lucius Pison de l'appeller en justice l'an 769 de Rome, pour la contraindre de lui paier une dette. Elle refusa de comparoître, & se retira chez l'Empereur. Mais Pison ne desistant pas pour toutes les plaintes que faisoit Livie, qu'on perdoit le respect qui lui étoit dû, ni pour toutes les remontrances de ses parens, & Tibere n'aiant voulu se mêler de ce procès, qu'en promettant à sa mere de solliciter les Juges en faveur d'Urgulania, la conclusion fut que Livie fit compter la somme que Pison demandoit. Urgulania vivoit encore l'an 777, lors que le Préteur Plautius Silvanus son petit-fils fut accusé d'avoir tué son épouse; car nous lisons dans Tacite (*b*) que n'y aiant aucune aparence que l'accusé évitât la condamnation, Urgulania lui fit tenir un poignard, dont il ne put se servir, de sorte qu'il se fit ouvrir les veines.

(*a*) Tacit. Annal. *Lib. II, Capit. XXXIV.*

(*b*) *Ibidem Lib. IV, Cap. XXII.*

(*A*) *On eût plus de déférence pour elle que pour les Vestales.*] Citons Tacite. *Urgulaniæ potentia adeo nimia civitati erat, ut testis in caussa quadam quæ apud Senatum tractabatur, venire dedignaretur; missus est prætor qui domi interrogaret, cum virgines Vestales in foro & judicio audiri, quotiens testimonium dicerent, vetus mos fuerit* (1). Mr. du Boulai a cru sans raison qu'Urgulania étoit Vestale. *Ce fut*, dit-il, *une pratique tout à fait nouvelle quand la Vestale Urgulania dedaigna de venir dans le Senat pour porter temoignage dans une affaire qui s'y traittoit, & que la Cour fut obligée d'envoyer le Preteur pour l'interroger à la maison. Ainsi en parle Cornel. Tacit. An l. 2. dont les paroles meritent bien d'estre rapportées* (2). Il raporte ensuite le passage que j'ai cité: s'il l'avoit lu avec attention, il auroit pu connoître qu'Urgulania n'étoit point Vestale; il l'auroit, dis-je, pu connoître sans avoir besoin de consulter l'autre passage de Tacite, qui la représente l'aïeule d'un Préteur Romain accusé d'avoir tué sa seconde femme. Cela supposeroit une vieillesse digne d'être remarquée par l'Historien, (car une Vestale ne pouvoit se marier tout au plutôt qu'à l'âge de trente sept ans) & ne s'accorderoit guéres avec ce que Mr. du Boulai remarque, *que peu de Vestales se marioient* aprés leurs trente ans de service, *& encore à tres-mauvais succès* (3). Une Favorite d'autant de crédit qu'Urgulania, qui se feroit mariée aprés avoir été Vestale, auroit été un très grand exemple de bonheur. Je croirois volontiers que cet Ecrivain n'a vu le passage de Tacite que dans les Commentaires de Tiraqueau sur *Alexander ab Alexandro* (4), où étant détaché du fil de la narration, il peut faire croire qu'Urgulania étoit Vestale.

(1) Tacit. Annal. *Libr. II, Capit. XXXIV.*

URGULANIA faussement prise pour Vestale par du Boulai.

(2) Du Boulay, Thrésor des Antiquitez Romaines, *pag.* 316.

(3) Du Boulay, Thresor des Antiq. *pag.* 308.

(4) In Libr. V. Genial. Dier. Cap. *XII, pag.* 109. *Edit. Lugd. Batav.* 1673. *Au lieu de* Cornelius Tacitus, *on y a mis* Cornelius Celsus.

URGULANILLA, petite-fille de la précédente (*A*), fut mariée à l'Empereur Claude avant qu'il fût Empereur (*a*). Il en eut deux enfans (*B*), & il la répudia à cause qu'elle s'étoit difamée par ses impudicitez, & à cause de quelques soupçons d'homicide (*b*).

(*a*) Sueton. *in* Claudio, *Cap. XXVI.* (*b*) Ob libidinum probra & homicidii suspicionem. *Idem, ibid.*

(*A*) *Petite-fille de la précédente.*] C'est le sentiment de Reinesius, l'un des Hommes du monde qui avoit le mieux étudié ce qui regarde les Familles Romaines. Il dit qu'Urgulania Favorite de Livie fut femme de Marc Plautius fils d'Aulus Plautius, qui étoit Tribun du Peuple l'an de Rome 698. Que Marc Plautius Silvanus fils de ce Marc Plautius & d'Urgulania fut Consul l'an 752, & honoré des ornemens du triomphe l'an 762. Que Plautius Silvanus fils de ce Consul fut Préteur de Rome l'an 777. Que ce Préteur avoit une sœur qui est notre Urgulanilla, & deux fréres, savoir Publius Plautius Pulcher, & Titus Plautius Silvanus Ælianus, qui fut Consul l'an de Rome 799 & puis encore sous Vespasien (1). Il reste une fort longue Inscription (2) qui contient les Charges & les Actions de ce Titus Plautius, & nommément le Consulat sous Vespasien. Cependant Lipse (3) a eu l'imprudence d'apliquer cette Inscription à ce Plautius Silvanus qui se tua l'an de Rome 777, & qui étoit petit-fils d'Urgulania. Notez que dans mon Edition de Lipse (4) il y a *Urgulania* au Texte de l'Historien, & *Virgulania* au Commentaire, & que le Commentateur remarque, que le surnom *Virgulanius* a apartenu à la Famille Plautia, ce qu'il prouve par une Inscription, & par Suetone qui nomme, dit-il, Plautia Virgulanilla l'une des femmes de l'Empereur Claude. Je trouve Urgulanius dans tous les Auteurs qui raportent l'Inscription, d'où vient donc que Lipse l'allegue pour prouver son *Virgulanius*? Je croi pouvoir dire que les Imprimeurs sont très-innocens de cette faute, & que Lipse ne se souvenant pas bien du mot *Urgulania* crut que Tacite avoit dit *Virgulania*. Il suivit donc uniformément sa prémiére erreur. Il auroit mieux fait de ne pas écrire de mémoire les noms propres, mais l'original sous les yeux. Si nous avions toûjours la prudence nous autres Auteurs de nous défier de la mémoire, & de ne nous fier qu'à une vue attentive, il y auroit plus d'exactitude dans nos Ecrits.

Notre Urgulanilla fut peut-être ainsi nommée parce que c'est un diminutif du nom d'Urgulania son aieule.

(*B*) *Il en eut deux enfans.*] Un fils & une fille. Le fils s'apelloit Drusus, & mourut avant l'âge de puberté, & d'un accident assez étrange. Il jettoit en l'air une poire, & faisoit ensorte qu'en retombant elle rencontrât sa bouche; elle y tomba & l'étrangla. Il avoit été en effet fiancé avec une fille de Sejan, & néanmoins on divulgua que Sejan l'avoit fait mourir (5). Tant il est vrai qu'on se plait à imputer aux Favoris cent fois plus de crimes qu'ils n'en commettent. Suetone a rejetté cette impertinente accusation (6). Claudia fille de Claude & d'Urgulanilla nâquit avant que cinq mois se fussent passez depuis le divorce de sa mere. L'exmari la reconnut au commencement, mais peu aprés il se ravisa, & la fit exposer toute nue à la porte de sa mere. Il prétendit que Boter son afranchi étoit le vrai pere de cette enfant. Mr. Chevreau n'a pas bien compris ces paroles de Suetone, *quamvis ante quintum mensem divortii natam*, il a cru qu'elles veulent dire, *quoi qu'elle fût née cinq mois avant leur divorce* (7). Il semble vouloir critiquer ce qu'a dit Reinesius, que *Plautie Urgulanille* fut la prémiére femme de Claude (8): mais il n'y a rien là que l'on puisse critiquer; car il n'y eut que des fiançailles entre Claude & Lepida & Medullina. C'est Mr. Chevreau que l'on pourroit censurer de ce qu'il n'observe pas la distinction de Suetone. Il donne six femmes à Claude, mais Suetone ne lui donne que quatre femmes & deux fiancées, *quatuor uxores & duas sponsas* (9).

(1) Reinesius, Epist. XXVII ad Rupertum, *pag.* 106.

(2) *Vous la trouverez dans* Glandorp. Onom. *pag.* 683; *& dans Mr.* Rijck in Tacitum, *pag.* 440.

(3) Lips. in Tacitum Annal. *Libr. IV, pag. m.* 200.

(4) *C'est celle de Geneve* 1619 *in* 8.

(5) Sueton. in Claudio, *Cap. XXVII.*

(6) Quo magis miror fuisse qui tradérent fraude à Sejano necatum. *Idem, ibid.*

(7) Chevreau, Hist. du Monde, *Tom. II, pag.* 172 *Edit. de Hollande* 1687, *& pag.* 202, 203. *Edition de Hollande* 1698.

(8) Reinesius, Epist. XXVII ad Rupertum, *pag.* 109.

(9) Sueton. in Claudio, *Cap. XXVI.*

URRACA, fille & héritiere d'Alfonse VI Roi de Leon & de Castille, épousa en prémiéres noces Raimond de Bourgogne dont elle devint veuve l'an 1100 (*a*). Elle épousa ensuite Don Alfonse Roi d'Aragon & de Navarre l'an 1106 (*b*). Ce mariage fut cause de la réunion de presque tous les Roiaumes Chrêtiens d'Espagne sur une seule tête; car aprés la mort (*c*) de Don Alfonse VI Roi de Leon, & de Castille, & de Tolede &c., ces Roiaumes tombérent entre les mains de Don Alfonse Roi d'Aragon & de Navarre: ils y tombérent, dis-je, en vertu, de son mariage avec Urraca. Les Seigneurs de Castille n'avoient pas été contens qu'il l'eût épousée; c'est pourquoi il n'alla point recueillir la succession de sa femme, sans se faire accompagner par de bonnes troupes qui pussent en cas de besoin mettre à la raison les Castillans (*d*). Les préparatifs de son voiage & d'autres soins encore retardérent la prise de possession, mais en attendant il augmenta l'éclat & la pompe de sa Cour, & ferma les yeux sur la conduite d'Urraca qui l'exposoit à la honte (*A*). Il alla avec elle

(*a*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. VIII, pag. m.* 331.

(*b*) Mariana de Rebus Hisp. *Lib. X, Cap. VII, pag. m.* 418.

(*c*) *Arrivée l'an* 1109.

(*d*) Mariana de Rebus Hisp. *Lib. X, Cap. VIII, pag.* 419.

(*A*) *Il augmenta l'éclat & la pompe de sa Cour, & ferma les yeux sur la conduite d'Urraca qui l'exposoit à la honte.*] Ces deux choses étoient une suite naturelle de l'héritage qui étoit échu à cette Princesse. Deux ou trois Roiaumes que son pere lui laissoit, valoient bien la peine de cacher le ressentiment de sa mauvaise conduite. Les paroles de Mariana signifient clairement que les impudicitez d'Urraca se débordoient à grands flots. *Præterea varia Aragonii regni*

elle en Castille, & ne trouva point de résistance (e): néanmoins il agit en homme qui savoit se précautionner contre tout évenement (B); & il fut bientôt obligé de remédier aux mauvais effets de l'ambition de sa femme, qui voulut perdre un grand Seigneur pour le punir d'avoir donné à son époux le titre de Roi de Castille (f). Elle se déborda de telle sorte, qu'il fut contraint de l'enfermer dans la *Forteresse du Castellar*; mais elle trouva enfin les moiens de s'évader, & se retira en Castille, & travailla à faire rompre son mariage. L'Archevéque de Tolede & quelques autres Prélats l'apuiérent dans ce dessein, & en furent bien punis par le Roi. Les grands Seigneurs & les Etats de Castille s'opposérent à ce divorce, & emploiant les voies respectueuses, ils ramenérent Urraca en Aragon au Roi son époux qui *la recent en grace, mais comme elle continuast en ses mœurs deshonnestes, & oubliast de plus en plus* son *honneur & celui de sa maison*, il la fit enfin *conduire à Soria, & la chassa* pour jamais *de sa compagnie* (g). Ce fut alors que les partisans de cette Reine s'apliquérent le plus fortement à faire dissoudre son mariage. Elle alléguoit non seulement, comme on fait toûjours en de pareilles rencontres, qu'elle avoit été mariée contre son gré, mais aussi qu'elle étoit trop proche parente de Don Alfonse pour avoir pu l'épouser légitimement (h). On eut recours au Pape, qui commit à cette afaire Don *Diego Gelmirio*, *Evesque de Compostelle* (i). La conclusion fut qu'on rompit ce mariage. Il y a des Historiens qui louent Alfonse de ce qu'aiant renvoié Urraca, il renonça en même tems à l'autorité sur le Roiaume de Castille; mais ils se contredisent visiblement (C), puis qu'ils narrent plusieurs choses qui font connoître qu'il retint autant qu'il put cette autorité. Il donnoit des batailles pour s'y maintenir, & il falut le contraindre à restituer les places qu'il détenoit, (k) après même que les Castillans eurent élu pour leur Roi en 1122 (l) Alfonse Raimond de Bourgogne, fils d'Urraca & de son prémier mari. Ils se portérent à cette élection quand ils virent que cette Reine ne discontinuoit point de s'abandonner aux galanteries les plus scandaleuses, ni de permettre que son mignon gouvernât

(e) Mayerne, Hist. d'Espagne, Liv. IX, pag. 335.

(f) Voiez la Remarque (B).

(g) Tiré de Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, Liv. IX, pag. 340.

(h) Là-même.

(i) Là-même pag. 341.

(k) Voiez la Remarque (C).

(l) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, Liv. IX, pag. 342.

negotia distinebant (Alfonsum) *ne novam & amplissimam cerneret hæreditatem. Cuncta tamen ad novi imperii decorem composita, dilatæ voluptates, dissimulatæ Reginæ libidines: quæ non sine sugillatione majestatis nimium in levitatem atque turpitudinem incubuerat* (1).

(*B*) *Il agit en homme qui savoit se précautionner contre tout évenement.*] „ Dès qu'il eut le pied en Castille, il „ commença à penser à ce qui pourroit advenir, si sa „ femme venoit à mourir sans enfans de luy, partant mit „ és principales places, & villes fortes de ce Royaume, „ des gouverneurs, & capitaines de ses païs de Navarre, „ & d'Arragon: afin que s'il estoit besoing de quitter ces „ Royaumes de Castille, Leon, Tolede, & leurs dependances, il peust tenir quelque bride à ces peuples, & „ s'en dessaisir avec son honneur & advantage: ce qui „ estrangea aucunement les Seigneurs Castillans. Il cognoissoit aussi sa femme D. Urraca superbe, ingrate, legere, & assez peu honneste de sa personne; partant comme bien advisé, il se munissoit pour tous évenemens que „ le temps pouvoit amener. Ceste femme, sur legere occasion, conceut une haine très-maligne contre le Comte D. Pierre Ansures, Seigneur de Valliedolit, qui l'avoit nourrie, & luy avoit gardé ses estats apres la mort „ du Roy son pere, seulement pour ce qu'és lettres qu'il „ avoit escrites au Roy son mary, & à elle, les advertissans qu'ils vinsent prendre possession de leur heritage, il „ avoit intitulé son mary Roy de Castille. Pour cela elle „ entreprint de luy oster sa terre de Valliedolit, & autres „ biens, mais le Roy le restablit en iceux incontinent: & à „ fin qu'il fust plus asseuré contre la rage de ceste femelle, „ il l'envoya en Arragon, avec D. Elo sa femme, leur donnant en gouvernement le jeune Comte d'Urgel son neveu (2) ".

(*C*) *Il y a des Historiens qui louent Alfonse de ce qu'aiant renvoié Urraca, il renonça en même tems . . . . . mais ils se contredisent visiblement.*] Les branches de cette contradiction se touchent dans l'Histoire de Mayerne. Don Alfonse, dit-il (3), chassa Urraca „ de sa compagnie à jamais. Ce nonobstant il retint plusieurs places fortes en „ Castille, sans se soucier beaucoup au surplus du gouvernement, ou administration de ce Royaume. Haut pour „ certain fut le courage de ce Roy, & monstra bien qu'il „ faisoit plus d'estat de la vertu, & de son honneur, que „ des biens mondains, se dessaisissant de si amples jurisdictions que celles de Castille, & Leon, Tolede, & „ autres, que luy avoit apporté D. Urraca ". Cet Historien commence dès la même page à raconter le ressentiment de Don Alfonse, contre ceux qui avoient remis à Urraca les villes & les forteresses qu'il avoit dans la Castille. Ce ressentiment est l'une des causes dans le même Historien qui engagérent Alfonse à faire la guerre aux Castillans. Citons les paroles de Mayerne; nous y verrons comme une autre cause de la guerre l'impudicité d'Urraca: „ De là en avant D. Urraca ne fit chose qui valust: car „ reprenant son premier dessein du divorce, elle l'obtint „ par l'autorité du Pape Paschal. . . . . Ainsi se voyant „ sans brides: ny retenue en ses appetits, elle se desborda „ estrangement en iceux. Elle eut familiere & deshonneste conversation avec le Comte D. Gomes de Candespina, qui avoit autresfois pretendu d'estre son mary „ & d'iceluy engendra, & accoucha à la desrobée d'un „ fils, nommé à ceste cause D. Fernand Hurtado, ou le „ desrobé, duquel aucuns disent estre descendue la maison des Hurtados, illustre famille en Espagne. Quoy „ qu'aucuns veulent douter de cecy, il est certain que le „ Comte D. Gomes, en bref temps eut l'entier gouvernement du Royaume, & disposa des affaires d'iceluy, „ tant de la guerre, que de la paix, à son plaisir & volonté, usant avec la Roine de mesme privauté, que s'il „ eust esté son mary: & neantmoins un autre chevalier „ nommé D. Pedro de Lara . . . . . . s'insinua aussi en la „ bonne grace de la Roine, & fut en peu de temps de „ ses plus aggreables & favorisez mignons, dont le Comte „ D. Gomes estoit fort jaloux. La vie dissoluë & deshonneste de D. Urraca estoit tellement cogneuë de „ tous, & par tout, que le Roy D. Alfonse meu de juste „ desdain, tant à cause de ce, qu'aussi pour le divorce „ sus mentionné, se resolut d'entrer en Castille avec grande armée, mettant au feu & à l'espee tout ce qu'il rencontroit, irrité tant contre l'impudicité de la Roine, que „ contre la lascheté des Castillans, qui obeissoient à icelle, ausquels il gardoit une dent de laict, d'autant qu'ils „ luy avoient rendu les places par luy à eux baillees en „ garde. Contre luy se mirent aux champs les deux „ amoureux de la Roine D. Gomes, & D. Pedro, avec „ les forces de Castille & Leon, & ayant rencontré l'armee Royale, composee de Navarrois & Arragonois, „ vinrent aux mains pres de Candespina, non gueres loing „ de Sepulneda. D. Pedro, qui conduisoit l'avant-garde, „ fut des premiers chargé (4) ", & prit la fuite promptement *& se retira à Burgos où estoit la Roine, portant nouvelles de la route qu'il n'avoit pas eu le loisir de voir* (5). Don Gomes l'autre galant fut tué au champ de bataille. Le victorieux Alfonse pénétra jusqu'en Galice, *faisant cruel degast & massacre par où son armée passoit* (6). Il remporta une seconde victoire entre les villes de Leon & d'Astorga, & contraignit Alfonse Raimond fils d'Urraca de se sauver en Portugal. Cette Reine aiant été déposée le Roi son fils *pensa au recouvrement des forteresses de Castille que son beau pere le Roy D. Alfonse de Navarre luy detenoit* (7). Il leva une grande armée. Don Alfonse en fit autant, *& desja entroit en Castille, quand les Prelats des deux Royaumes prevoyant les grands malheurs qui adviendroient, si ces deux grands Princes s'attachoient une fois par guerre, se mirent à pourchasser la paix & concorde entre eux, & firent tant qu'ils persuaderent au nouveau Roy de Castille de venir par requestes vers le Roy de Navarre, & d'Arragon, pour obtenir ses villes & chasteaux* (8): il obtint par ce moien une partie de ses demandes, mais Alfonse ne voulut point lui restituer les terres situées entre *Villorado* & *Calaorra*, *ni les Provinces de Guipuscoa & Alava*: &c. Il prétendit qu'elles devoient être réunies à la Navarre, & qu'elles avoient été usurpées par Don Alfonse VI Roi de Castille.

Un Historien, qui narre toutes ces choses, a-t-il bonne grace d'assûrer que l'époux d'Urraca ne voulut point retenir le patrimoine de la femme qu'il répudioit? Ne se réfute-t-on pas soi-même quand on écrit de la sorte? Voici une erreur semblable. Un Ecrivain que je cite blâme Don Alfonse d'avoir fait divorce avec Urraca, „ & par „ ce moyen d'avoir perdu la jouïssance de trois Royaumes. Car bien que l'Histoire d'Espagne le loue de ce „ qu'il préfera son honneur à de grands Etats, je trouve „ neantmoins que si d'un costé cette action peut passer „ pour genereuse, de l'autre on la peut dire très-imprudente & peu politique, comme celle de Louis VII „ Roy de France, qui vescut du mesme temps, lequel, „ pour avoir repudié sa femme Eleonor, laissa les semences d'une guerre eternelle dans son Royaume (9) ". Cette comparaison entre Don Alfonse & Louis VII ne vaut rien; car ce Roi de France se dessaisit pleinement des Etats de son épouse répudiée: il suivit de point en point la Maxime de Marc Aurele (10), mais Don Alfonse ne la suivit pas, & il en est blâmé par un des meilleurs Historiens Espagnols (11): *Alfonsus Aragonius ex nuncio* (12) *perculsus repudio facto, Reginam Soria dimisit, in cujus urbis arce custodiæ rursus mancipata erat: imperandi tamen dulcedine illectus, dotalem ditionem non deposuit. Id iniquum esse omnibus videbatur.*

(1) Mariana de Rebus Hispaniæ, Libr. X, Cap. VIII, pag. m. 419.

(2) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, Liv. IX, pag. 336.

(3) Là-même pag. 340.

(4) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, Livr. IX, pag. 341.

(5) Là-même.

(6) Là-même.

(7) Là-même pag. 344.

(8) Là-même pag. 345.

(9) Campion, Hommes illustres, Tom. I, pag. 129, 130, Edit. de Rouen 1657.

(10) Voiez ci-dessus, la Rem. (A) de l'article Louis VII.

(11) Mariana, de Rebus Hisp. Libr. X, Cap. VIII pag. 421.

(12) Savoir qu'Alfonse Raimond fils d'Urraca avoit été couronné à Compostelle.

vernât d'une maniere tyrannique (*m*). Son propre fils fut contraint de lui déclarer la guerre, & de l'affiéger dans le château de Leon: elle ne fe tira d'affaire qu'en promettant de renoncer à fes Roiaumes, & de fe réduire à une vie privée moiennant une penfion convenable à fa Dignité (*n*). On ne fait pas bien l'année qu'elle mourut: quelques-uns difent que ce fut environ l'an 1125 (*o*), en acouchant d'un batard; d'autres difent que fa mort fut le châtiment d'un facrilege (*D*). Elle avoit une fœur qui pouvoit lui difputer la primauté en déréglemens impudiques (*E*), & qui fut caufe

(*m*) Mayerne Turquet, Hift. d'Efpagne, *Livr. IX*, pag. 342.

(*n*) *Là-même, pag.* 344.

(*o*) *Septimo decimo circiter anno à morte patris.* Mariana de Rebus Hifpaniæ, *Libr. X, Cap. VIII, pag.* 425; *mais au Chap. XIV, pag.* 433, *il affure qu'elle mourut l'an* 1126.

(*D*) *Quelques-uns difent* qu'elle mourut *en acouchant d'un batard; d'autres difent que fa mort fut le châtiment d'un facrilege.*] Elle " faifoit fa demeure en l'Eglife de „ fainct Vincent, affez eftroictement gardée: toutesfois „ on dit qu'eftant un jour allée au temple de fainct Ifidore „ de Leon, pour prendre les threfors que fon pere & fon „ ayeul avoient donnez à ce lieu, ainfi comme elle em- „ portoit la proye, eftant preffe à fortir, & ayant un „ pied hors, & l'autre dedans la porte, elle creva par le „ milieu, punition deuë auffi bien aux adulteres qu'elle „ avoit commis, & meurtres qui s'en eftoient enfuivis, „ au dommage & deshonneur des maifons Royales, & „ de tout l'eftat Chreftien d'Efpagne, qu'au facrilege. Au- „ tres difent qu'elle mourut au chafteau de Saldagne, en „ accouchant d'un enfant defrobé (13)". Mariana rapporte ces deux opinions, & convient que cette Reine fera l'éternel oprobre de l'Efpagne: *Pudicitiam fane dum vixit haud fatis honefte habuit. in Saldaniæ arce ex partu extinctam ferunt. æternum Hifpaniæ dedecus. alii Legione affirmant, cum thefauros D. Ifidori expilaffet, quos auferre nefas erat, in ipfo templi limine ruptis vifceribus, manifefta numinis vindicta expiraffe* (14).

(*E*) *Elle avoit une fœur qui pouvoit lui difputer la primauté en déréglemens impudiques.*] Elle s'apelloit Therefe, & étoit fille batarde du Roi Don Alfonfe VI, qui la donna en mariage à un Seigneur François, pour reconnoître les fervices qu'il en avoit reçus dans fes guerres contre les Maures. Ce Seigneur fe nommoit Henri de Lorraine felon quelques Ecrivains, ou Henri de Bourgogne felon quelques autres. Ceux-ci difputent enfuite s'il étoit iffu des Ducs de Bourgogne, ou des Comtes de Bourgogne. Les uns foutiennent (15) qu'il étoit fils de Henri Duc de Bourgogne, & petit fils de Robert de France I du nom Duc de Bourgogne, & qu'ainfi il étoit Prince du fang Roial de France: les autres difent (16) qu'il étoit fils du Comte de Bourgogne, & frere du Pape Calixte II. Quoi qu'il en foit, ce brave Seigneur fe rendit fi confiderable, que Don Alfonfe VI Roi de Caftille, en lui faifant époufer Therefe, *lui donna les terres de Portugal qu'il avoit conquifes fur les Maures, avec tiltre de Comte hereditaire, pour luy & fes fucceffeurs legitimes, procedans de ce mariage, & enfemble luy fit promeffe d'adjoindre à ces feigneuries, les conqueftes qui fe feroient de là en avant ès environs d'icelles fur les Maures, avec mefme droict fucceffif & hereditaire . . . . . à la charge de recognoiftre les Rois de Leon pour leurs feigneurs fouverains, & tenir icelles terres d'eux à foy & hommage* (17). Therefe fe trouva veuve l'an 1112, & mere de trois enfans, un fils & deux filles (18). Elle *fe remaria toft après . . . . à Bermond Paez de Tranftamaro* (19), & aiant demeuré quelque tems avec lui, elle le quitta *par defordonné appetit, ou autre damnable occafion* (20), & époufa Don Fernando Paez de Tranftamara propre frere de celui qu'elle quittoit. Don *Bermond ainfi delaiffé comme faifant à l'envy avec la Conteffe fa femme, à qui pourroit eftre plus inceftueux d'eux deux; efpoufa la fille aifnée d'icelle, & fœur de D. Alfonfe Henriques, nommée D. Therefa Henriques. Ces beaux traictez fe faifoient entre Chreftiens, en la maifon naiffante de Portugal: . . . . Pour ces excès, eftant fort troublé le jeune Comte* Alfonfe Henriques, *& en outre fe voyant mefprifé, & reculé de tout credit & faveur, d'autant que l'adultere & inceftueux D. Fernand s'intituloit Comte de Portugal, à caufe de fa femme fe mit en armes contre lui* (21) *. . . . . . . le pourfuivant comme un tyran & adultere inceftueux, & vinrent les armes d'une part & d'autre, s'entrehurter prés Guymarranes, où fut D. Alfonfe vaincu, pour s'eftre trop hafté de combatre. . . . . Ayans depuis reparé & raffemblé leurs forces, fut donnée une feconde bataille, où l'heur de D. Alfonfe fut meilleur: car l'armée de D. Fernand demeura vaincue & mife à vau de route, luy prifonnier avec la Conteffe mere, qui furent mis en forte & affeurée prifon: . . . . . Tel fruict receurent les deux peu honneftes fœurs, filles du Roy D. Alfonfe VI, de leur lubricité, & prefque en mefme temps* (22). "Therefe fut traitée très-rudement par le Comte Alfonfe Henriques fon fils. " Elle eut moyen de „ faire entendre fes travaux au Roy D. Alfonfe Raymond „ de Caftille, fon neveu, & le fit prier de prendre fa caufe „ en main, & la delivrer de la dure prifon où elle eftoit „ detenue: en recompenfe dequoy elle luy offrit de le „ faire fon heritier de fa Comté de Portugal. Le Roy „ D. Alfonfe defireux de rejoindre cette piece à fon do- „ maine, vint en perfonne, à main armée, pour deli- „ vrer cefte femme, ne fe fouvenant point que le Comte „ luy avoit affifté en la guerre qu'il avoit eue contre „ D. Urraca fa mere, Reine de Caftille & Leon (23): „ mais il " fut vaincu & bleffé au pied. *Après qu'il fut guery* il rentra en Portugal, & mit le fiege devant la ville de Guimaranes où le Comte Alfonfe Henriques s'étoit enfermé. " Ce Siege fut fort long, & s'il attaqua bien „ de fon cofté, l'autre ne fe deffendit pas mal du fien; „ de forte qu'il leur ennuyoit fort à tous deux, quand „ Egas Nugnes fortit de la ville avec un fauf-conduit, & „ vint propofer la Paix, qui fut concluë à condition que le „ Comte de Portugal viendroit dans fon Royaume luy pref- „ ter le ferment de fidelité, comme à fon Souverain. Ainfi „ le Roi ramena fon Armée à Tolede fans fe fouvenir des „ interefts de fa tante, pour qui il avoit fait cette entrepri- „ fe, foit que fa mauvaife vie luy fift horreur, ou que fa „ feule ambition l'y euft engagé (24).

Ceci pourroit être le fujet de quantité de réflexions: je n'en ferai néanmoins qu'un petit nombre. Voici la premiere:

I. La plupart des Ecrivains, qui font des Vies, ne choififfent que des Perfonnes illuftres: & fi quelques-uns mêlent enfemble les bons, & les méchans, c'eft à caufe qu'ils veulent donner l'Hiftoire entiere de tout un ordre de Perfonnes. Je ne fache point que l'on fe foit avifé de faire un Ouvrage qui ne contienne que la Vie des grands Criminels. Nous ne manquons pas d'Eloges de Femmes illuftres, les Bibliotheques en fourmillent: mais pour ce qui eft du Recueil particulier des Femmes qui ont été le deshonneur de leur fexe, & de leur païs, je doute qu'il ait encore paru. C'eft pourtant une matiere affez féconde pour mériter les veilles d'un Ecrivain. Elle pourroit être traitée felon le goût de Plutarque; je veux dire que comme ce fameux Auteur a choifi les plus illuftres Romains, & les plus illuftres Grecs, pour les mettre en parallele, l'on pourroit auffi comparer enfemble les Reines, & les Princeffes, de différentes Nations. J'ai parlé (25) du parallele que les Anglois firent entre la Reine d'Ecoffe Marie Stuart, & la Reine Jeanne de Naples. On en pourroit faire un grand nombre de femblables. Notre Urraca pourroit être comparée avec l'Héritiere de Valois femme d'Henri IV; mais le meilleur parallele à fon égard feroit de la comparer à fa fœur Therefe. Elles furent toutes deux très-impudiques, toutes deux caufe de la tyrannie que leurs galans exercérent, & de mille hoftilitez civiles & étrangeres qui en naquirent, toutes deux dégradées, & empoifonnées par leurs propres fils, &c.

II. Ceci confirme ce que l'on a dit ci-deffus touchant les defordres à quoi les Etats qui n'ont point admis la Loi Salique font expofez, & touchant les fuites très-pernicieufes du temperament lafcif d'une Souveraine (26). Urraca ne foufroit point patiemment que fes Sujets reconnuffent l'autorité de fon mari: elle avoit des galans au vu & au fu de tout le monde: il falut qu'il réprimât cette licence: il ne le put faire fans donner lieu aux factions d'Etat; cela produifit la guerre: les Caftillans degoûtez de lui, & du galant de leur Urraca, fe tournerent vers le foleil levant, ils excitérent le fils à chaffer du thrône fa propre mere, & il feconda très-volontiers leur inclination. Cela montre combien il importe à une Reine de fe garantir pour le moins des impuretez qui éclatent: car fi elle fe met au deffus de la honte, il n'y aura rien qui la puiffe retenir. Elle placera indignement fon amour; elle choifira, non pas le merite, mais la fanté & la beauté d'un jeune étourdi qui abufera de fon crédit, & qui fournira cent prétextes de guerre civile. Il deviendra fi infolent qu'il maltraitera fa maitreffe, & qu'il faudra qu'elle le faffe affaffiner (27). Elle ne confiderera pas qu'il faut marcher droit devant fes enfans, lors qu'une fucceffion prématurée ou recueillie avant terme les peut élever fur le thrône. En un mot, c'eft une chaine de fcandales, & de combuftions.

III. Ce qui aggrave les crimes d'Urraca eft non feulement qu'elle n'avoit aucun foin de fauver les aparences, mais auffi qu'elle étoit femme d'un Roi illuftre. Il fut furnommé *el Batallador, le Bataillant* (28), parce qu'il s'étoit trouvé en vingt-neuf batailles rangées toujours victorieux, excepté deux fois. Il étoit Roi d'Aragon & de Navarre indépendemment d'Urraca, & ainfi fa condition étoit égale à celle de cette Reine. Néanmoins il n'évita pas le deshonneur conjugal. Tant il eft vrai que la bravoure d'un mari n'a pas la vertu de détourner cette tempête (29).

IV. Enfin, je remarque que Don Alfonfe Raimond Roi de Caftille, qui avoit detrôné fa mere Urraca, & qui la tenoit en prifon, ne laiffa pas de faire la guerre pour fa tante la Conteffe de Portugal, que Don Alfonfe Henriques fon fils avoit traité d'une pareille maniere. Cette tante promettoit au Roi de Caftille de le déclarer fon héritier à l'exclufion de fon fils. *Doloris illa impatientia Alfonfum Caftellæ Regem eo nomine feptimum, ut propinquæ, miferæ & captivæ matri opem ferat, per litteras obteftatur adverfus impios filii conatus. Navatæ operæ mercedem, Portugalliæ principatum pollicetur Alfonfo filio, prout æquum erat, abdicato. Annuit ille five ambitione dominandi corruptus, five materteræ calamitatem miferatus: validoque exercitu con-* fiato

(13) Mayerne Turquet, Hift. d'Efpagne, *Livr. IX*, pag. 347. *Le Sieur* de Campion, Hommes illuftres, pag. 136, 137, *copie cela prefque mot à mot.*

(14) Mariana de Rebus Hifp. *Libr. X, Cap. VIII*, pag. 423.

(15) *Voiez le Pere* Anfelme Hiftoire de la Maifon Roiale, *pag.* 434, 483, 434, *& ci-deffus* (34) (35).

(16) *Voiez* Louis Gollut, Mémoires Hiftoriques de la Franche-Comté, pag. 305, 306.

(17) Mayerne Turquet, Hift. d'Efpagne, *Livr. VIII*, pag. 322.

(18) *Là même, Livr. IX, pag.* 339.

(19) *Là-même.*

(20) *Le Sieur* de Campion, Hommes illuftres, *Tom. I, pag.* 134, *exprime cela de cette maniere*, lequel (*Bermond Paës*) ne la fatisfaifant pas à fa fantaifie, cette folle & impudique femme le quitta pour époufer fon frere Fernando Paës de Tranftamara.

(21) Mayerne Turquet, Hiftoire d'Efpagne, *Livr. IX*, pag. 339.

(22) *Là-même, pag.* 343.

(23) *Là même, pag.* 347.

(24) Campion, Hommes illuftres, *pag.* 135, 136.

(25) *Ci-deffus, Remarque* (K) *de l'Article* NAPLES (Jeanne I, Reine de).

(26) *Voiez ci-deffus Remarque* (G) *de l'Article* NAPLES (Jeanne II, Reine de).

(27) *Voiez la Rem.* (X) *de l'Article* ELIZABETH.

(28) Gollut, Mémoires de la Franche-Comté, *pag.* 341.

(29) *Voiez ci-deffus la Rem.* (B) *de l'Article* BAUTRU (Guillaume).

cause de beaucoup de maux dans le Portugal. Je m'étonne qu'on n'ait pas cessé depuis ce tems-là de faire porter aux Infantes de Castille le nom d'Urraca, & je ne m'étonne point de ce que firent les Ambassadeurs de France qui allérent *prendre une des filles* de Don Alfonse IX, *qu'il avoit promise à leur Maistre. Ils choisirent la moins belle parce qu'elle s'apelloit Blanche, & que l'autre portoit le nom d'Urraca qu'ils ne pouvoient soufrir* (p). Ils le regardoient sans doute comme flétri, & de très-mauvaise odeur depuis la mauvaise vie de la Reine qui fait le sujet de cet Article.

(p) La Mothe le Vayer, Lettre XXXIII, *pag.* 265 *du X Tome. Il cite* Ant. Herrera tom. 2. l. 15. c. 16. *Voiez les* Pensées diverses sur les Cometes, *num.* 32.

(30) Mariana de Rebus Hispan. *Libr. X Cap. VIII, p.* 433.

(31) *Voiez l'Article* LAMECH, *Rem.* (E).

(32) Lequien de la Neufville, Hist. Générale de Portugal, Tom. *I, pag.* 84. *Edit. de Paris* 1700.

fluto in Portugalliæ fines irruit (30). Il n'en falut pas davantage pour le résoudre à se jetter à main armée dans le Portugal, & il est très-vraisemblable qu'il allégua entre autres prétextes les intérêts de sa tante dépouillée & opprimée par un fils dénaturé; car où sont les gens qui aient honte de condamner en autrui ce qu'ils font eux-mêmes? Don Alfonse Henriques se pouvoit fort bien défendre par un argument *ad hominem*, & se servir d'une réponse semblable à celle que l'on suppose que les femmes de Lamech firent à Adam (31).

Notez que Mr. Lequien de la Neufville ne dit rien de positif sur les amours de cette Terese. Il ne tient pas à lui qu'on ne la prenne pour une femme innocente sur le chapitre de la chasteté; car ces termes vagues, *elle ne songea qu'à mourir plus saintement qu'elle n'avoit vécu* (32), ne signifient aucune galanterie. La conduite d'une femme peut être fort opposée à la sainteté, sans qu'elle renferme les desordres de l'amour. Il assûre positivement qu'Alfonse Roi de Castille *se mit en campagne . . . . . sous pretexte de delivrer* cette Princesse (33). Il se range du parti de ceux qui ont dit qu'elle n'étoit point batarde (34), & il dit que Théodore Godefroi *prouve evidemment* que Don Henri son époux étoit arriere-petit-fils *de Robert le Dévot Roy de France* (35). Le Pere Anselme, qui embrasse la même opinion, renvoie au Livre que ce Théodore Godefroi fit imprimer en 1624 sur l'origine des Rois de Portugal. Je n'ai point cette Edition; mais si elle ne contient pas de plus fortes preuves que celle de l'an 1612 que je viens d'examiner, j'ose bien dire que ce savant Historiographe ne prouve point *évidemment* ce dogme généalogique.

(33) Lequien de la Neufville, Hist. Générale de Portugal, Tom. *I, pag.* 81.

(34) *Là-même, pag.* 71.

(35 *Là-même, pag.* 7.

(a) *Ce nom a été traduit de l'Allemand* Beer, *qui étoit le nom de sa Famille, & qui signifie* Ours.

(b) Freherus *met le* 29 *Juin, quoi qu'il suive le même Auteur que moi.* Bucholcer *met aussi le* 29 *Juin.*

URSIN (a) (ZACHARIE) l'un des plus célèbres Théologiens qui aient vécu dans le Parti Réformé au XVI Siecle, nâquit à Breslaw capitale de la Silesie le 18 de Juillet (b) 1534. Il avoit déja fait des progrès considérables pour son âge, lors qu'il fut envoié à Wittemberg l'an 1550 (A). Il y étudia pendant sept ans; & comme il n'étoit pas fils d'un homme pécunieux, il fut secouru par des libéralitez publiques & particulieres, & il eut aussi recours au Préceptorat. Il s'appliqua si fortement à l'étude, qu'il aquit à Wittemberg une grande connoissance tant de la Poësie (B) & des Langues, que de la Philosophie & de la Théologie. Melanchthon, qui étoit l'ornement de cette Université, conçut une estime & une amitié particuliere pour lui. Ursin l'accompagna en 1557 à la Conférence de Worms, d'où il alla à Geneve, & puis à Paris, où il s'arrêta quelque tems afin d'y aprendre le François, & de se perfectionner dans l'Hébreu sous le docte Jean Mercerus. A peine eut-il rejoint Melanchthon à Wittemberg, qu'il reçut des Lettres des Magistrats de Breslaw au mois de Septembre 1558, par lesquelles ils lui offroient le Rectorat de leur Ecole. Il l'accepta, & le remplit si dignement, qu'il y eût été continué autant qu'il auroit voulu, sans la persécution que les Ministres lui suscitérent, dès qu'ils eurent aperçu qu'il n'étoit pas tout-à-fait bon Luthérien. En effet, lors qu'il expliqua le Livre de Melanchthon *De examine ordinandorum ad Ministerium*, il mania de telle sorte la matiere *de Cœna Domini*, qu'il donna lieu aux Demagogues (c'est ainsi que l'Auteur de sa Vie parle (c),) de le traiter de *Sacramentaire.* Il s'en justifia par un Ecrit, qui contenoit ses sentimens sur le Batême & sur la Céne; mais comme cela ne ramenoit point la paix, Ursin, qui n'aimoit pas ces sortes de guerres, aima mieux quitter la partie. Il obtint un congé honorable des Magistrats, & ne pouvant plus se retirer auprès de son cher Maître Melanchthon, qui étoit mort depuis peu au mois d'Avril 1560, il s'en alla à Zurich, où Martyr, Bullinger, Simler, Gesner, & quelques autres grands hommes avoient beaucoup d'amitié pour lui. Il fut bientôt tiré de là par l'Académie d'Heidelberg, qui avoit besoin d'un habile homme. Il arriva dans cette ville au mois de Septembre 1561, & fut établi dans le College de la Sapience, pour instruire les Ecoliers que l'on y entretenoit. Il se voulut aussi mêler de prêcher (C); mais voiant qu'il n'y étoit guere propre, il y renonça. S'il manquoit de ce talent, il avoit en récompense celui de Professeur dans le souverain degré; l'Esprit vif, beaucoup de Science, & beaucoup de dextérité à dévélopper les matieres.

(c) *Ibi flatim Ursinus Sacramentarius à Demagogis proclamatus, & adversariis expertus est quos prius amicos & fautores habuerat.* Melchior. Adam. *in* Vitis Theologor. *pag.* 531.

On

(1) *C'est la* 529 *du Volume des* Vies des Theologiens Allemans.

(A) *Il fut envoié à Wittemberg l'an* 1550.] Melchior Adam a dit deux choses contradictoires dans une même page (1). La 1, qu'Ursin fut envoié à l'Académie de Wittemberg à l'âge de seize ans; la 2, qu'il entra dans Wittemberg le 1 de Mai 1552. L'une de ces deux choses est nécessairement fausse, puis qu'Ursin étoit né le 18 de Juillet 1534, comme nous l'aprend le même Melchior Adam. J'ai rejetté la seconde, encore que cet Auteur ait marqué l'an 1552 tout du long, & non pas en chiffre, *ingressus est* Wittembergam *anno* quinquagesimo secundo *Kalendis Maji.* La raison pourquoi je l'ai rejetté, est qu'il dit dans la même page qu'Ursin, aiant étudié plus de deux ans à Wittemberg, en sortit à cause de la peste, & se retira prémiérement à Torga, où Melanchthon s'étoit retiré, & puis à Breslaw, remportant un témoignage avantageux de Melanchthon. Melchior Adam rapporte tout entier ce témoignage daté du jour de saint Jaques 1552: il en raporte encore un autre, où le même Melanchthon assûre le 1 d'Octobre 1557, qu'Ursin avoit passé environ sept ans à Wittemberg. J'ai donc eu raison de l'y faire aller en 1550, & d'avoir plus d'égard aux preuves que Melchior Adam m'a fournies contre lui-même, qu'à son propre texte. On peut juger par là qu'il n'examinoit pas beaucoup ce qu'il compiloit. Il a confondu le second voiage d'Ursin avec le prémier. Freherus, sans rien examiner ni rectifier, dit simplement qu'Ursin alla à Wittemberg l'an 1552. Il ne raporte pas l'Epitaphe comme il faut; l'an LXXXII y est au lieu de l'an LXXXIII, & l'XI Mars au lieu du VI. Fiez-vous après cela aux Copies imprimées des Inscriptions.

(B) *Il acquit une grande connoissance . . . . de la Poësie.*] Il faut qu'Ursin dans ses jeunes ans se soit distingué de ce côté-là; car je remarque que Melanchthon le fait valoir principalement par ce talent dans l'un & l'autre de ses témoignages: & il prend même à témoin ou à caution des louanges qu'il lui distribue dans le prémier, les Vers Grecs & Latins qu'on voioit de lui. *Cum extent Latina & Græca carmina Zachariæ Ursini Uratislaviensis erudite scripta, prudentes & docti viri lectis illis suo judicio probabunt ingenium, studia, & voluntatem ejus, &c* (2). Ursin n'avoit que dix-huit ans. Il publia en 1560 un Recueil d'Epigrammes qu'il dédia à Jean Frisius, chez qui il avoit logé à Zurich.

(2) Melch. Adam. *in* Vitis Theol. German. *pag.* 540.

(C) *Il se voulut aussi mêler de prêcher.*] Mr. de Thou n'avoit pas de bons mémoires, lors qu'il publia que les Protestans du Diocese de Cologne s'assemblérent l'an 1582, pour ouïr le Prédicateur Zacharie Ursin que le Prince Jean Casimir leur avoit envoié (3). Ursin renonça au métier de Prédicateur après quelques tentatives dont il fut lui-même peu satisfait. Il ne bougea de Neustad depuis qu'il y eut été établi: & il étoit si cassé & si infirme en 1582, qu'il n'étoit nullement propre à la mission de Cologne. Ce fut Jean Stibelius qui alla au païs de Cologne avec le Prince Jean Casimir, en qualité de son Ministre. Philippe Pareus (4) son neveu a relevé cette faute de Monsr. de Thou, & nous a fait savoir en même tems que ce Jean Stibelius fut depuis Ministre de Cour à Heidelberg, & Conseiller du Prince, & qu'il mourut l'an 1595 prémier Ministre de Creutznac. C'est apparemment Mr. de Thou qui a été cause que Jean Lætus nous a débité Ursin, comme un des Réformateurs de l'Electorat de Cologne (5). Hofman après Lætus le fait travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Je dis *après Lætus*; car outre qu'il nous y renvoie, il n'a point pû s'égarer après Moreri, qui n'a dit autre chose d'Ursin, sous la mauvaise position de Zacharie, sinon qu'il étoit de Silesie, & Professeur à Heidelberg, & qu'il a laissé un grand nombre d'Ouvrages. Il cite la Bibliotheque de Gesner qui ne dit rien de cet Auteur. Il faloit citer l'Epitome de cette Bibliotheque. Plusieurs Ecrivains commettent la même faute.

(3) Thuan. Hist. *Libr.* LXXVI.

(4) *In Vita* David. Parei, *pag. m.* 19. *Il apelle Mr. de Thou* Augustinus *au lieu d'*Augustus.

(5) Compend. Histor. *pag. m.* 488.

On voulut donc qu'en gardant l'emploi qu'il avoit déjà, il exerçât dans l'Académie la Profession des Lieux communs. Il falut pour cela que conformément aux Statuts il fût promu au Doctorat en Théologie; ce qui fut fait solennellement le 25 d'Août 1562. Il exerça cette Profession des Lieux communs jusqu'en 1568. Ce fut lui qui composa le Catéchisme du Palatinat, & qui en fit l'Apologie par ordre de l'Electeur Frideric III, contre les criailleries que Flacius Illyricus, Heshusius, & quelques autres Luthériens rigides, avoient publiées en 1563 à l'occasion de cet Ouvrage. L'Electeur se vit exposé, non seulement aux plaintes des Théologiens Luthériens, mais aussi à celles de quelques Princes, comme s'il avoit établi une Doctrine condamnée par la Confession d'Augsbourg touchant le Sacrement de l'Eucharistie. C'est ce qui l'obligea à faire imprimer une Exposition de la véritable Doctrine concernant les Sacremens: ce fut Ursin qui la composa, & qui se trouva l'année suivante (d) au Colloque de Maulbrun, où il parla fortement contre le dogme de l'Ubiquité. Il écrivit ensuite là-dessus, & contre quelques autres dogmes des Luthériens. Le Plan & les Statuts qu'il dressa à cet Electeur pour l'établissement de quelques Ecoles, & plusieurs autres services, le lui rendirent tellement recommandable, que le voiant résolu à accepter une Profession en Théologie à Lausane l'an 1571, il lui écrivit de sa propre main une longue Lettre, pour le détourner de cette pensée par plusieurs raisons. La mort de ce Prince arrivée en 1577 apporta une grande révolution au Palatinat, puis que le Prince Louïs son fils aîné, qui lui succéda, ne voulut souffrir aucun Ministre qui ne fût bon Luthérien. Ursin, & les Etudians qu'il élevoit au College de la Sapience, furent obligez de sortir (e). Il se retira à Neustad, pour y être Professeur en Théologie dans l'Ecole Illustre que le Prince Casimir, fils de Frideric III, y établit en ce même tems. Il y commença ses Leçons le 26 de Mai 1578. Il y enseigna aussi la Logique dans sa chambre. Il y publia quelques Livres; & il se préparoit à en composer plusieurs autres, lors que sa santé qui avoit été attaquée par plusieurs grandes incommoditez, que son incroiable assiduité à l'étude lui avoit causées, succomba enfin tout-à-fait sous le poids d'une longue maladie, dont il mourut à Neustad le 6 de Mars 1583, à la quarante neuvieme année de son âge. Ses Oeuvres ont été recueillies après sa mort tant par les soins de son fils unique, qui a été Ministre, que par les soins de David Pareus & de Quirinus Reuterus ses Disciples. C'est à ce dernier que l'on en doit la publication en trois volumes. Ursin étoit laborieux (D), modeste, promt à se fâcher (f). Quant à la promtitude à répondre à des Objections, il ne croioit pas qu'on s'en dût piquer; car il se mit sur un pied que si on avoit à lui demander l'éclaircissement de quelque chose, on le faisoit par écrit à l'issue de la Leçon, & le lendemain il y répondoit (g).

On a vu ailleurs (h) combien il avoit trouvé pénible la direction d'un College.

(d) C'est-à-dire l'an 1564.

(e) Voiez ci-dessus l'Article PAREUS, (David) au Texte, après la Citat. (d)

(f) Fuit tamen ὀξύχολος, ut fit in ejusmodi ingeniis. Melchior Adam. in Vitis Theologor. pag. 531.

(g) Tiré de Melchior Adam, qui a composé la Vie d'Ursin sur l'Oraison funebre que François Junius, Professeur en Théologie à Neustad, y prononça, & sur une autre Harangue de Quirinus Reuterus.

(h) Ci-dessus Rem. (D) de l'Article PAREUS (David).

(D) *Ursin étoit laborieux.*] Pour savoir cela, il ne faut que prendre garde à l'Inscription qu'il avoit mise sur la porte de son Cabinet. La voici:

Amice, quisquis huc venis
Aut agito paucis, aut abi,
Aut me laborantem adjuva (6).

Cela le fit passer pour un homme de mauvaise humeur (7). Notez qu'avant lui Alde Manuce s'étoit servi d'une semblable Inscription: „ Rien ne lui étoit plus à charge que les „ visites inutiles, qui lui faisoient perdre son tems.... pour „ s'en délivrer honnêtement il avoit fait écrire sur la porte „ de son Cabinet ces paroles: *Quisquis es, rogat te Aldus* „ *etiam atque etiam, ut si quid est quod à se velis, perpau-* „ *cis agas, deinde actutùm abeas, nisi tamquam Hercules* „ *veneris suppositurus humeros: semper enim erit quod & tu* „ *agas, & quotquot huc attulerint pedes.* Paroles, qu'emprunta de lui cet habile Professeur en Langue Grecque, „ & depuis Imprimeur à Basle, Jean Oporin, pour les met- „ tre aussi sur le sien (8)".

(6) Melch. Adam. in Vitis Theologor. pag. 540.

(7) Voiez ce que Junius dit sur cela dans l'Oraison funebre d'Ursin.

(8) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 234. Il cite Jacques Zuinger dans le Theatrum Vitæ humanæ de Basle 1604, pag. 3713.

URSINUS (Jean) Médecin François au XVI Siecle, composa quelques Traitez de Médecine en Vers Latins (A), & un Commentaire sur les Distiques de Caton (a). Il a été fort loué par Etienne Roybosius Tulinus (B).

(a) Voiez la Rem. (B).

(A) *Il composa quelques Traitez de Médecine en Vers Latins.*] Il méritoit donc la place qu'il n'a point eue dans la Liste des Médecins Poëtes publiée par Bartholin. Sa *Prosopopœia Animalium aliquot* est un Poëme en Vers hexametres & pentametres, où il rapporte plusieurs choses touchant la nature & les qualitez des Animaux, sur tout entant qu'elles appartiennent à la Médecine. Cet Ouvrage fut imprimé à Vienne en Dauphiné l'an 1541 *in* 4, avec les Scholies de Jaques Olivier Médecin. On imprima dans la même ville en la même année ses *Elegia de Peste eaque Medicinæ parte quæ in victus ratione consistit* (1).

(B) *Il a été fort loué par Etienne Roybosius Tulinus.*] Voici ses paroles rapportées par Reinesius: *Is est etenim, quo cum si congressus fuerit, nihil ignotum homini esse putes. Mirus Poëta, eximius & bene fortunatus Medicus, Philosophus summus, Orator facundus. Quorum documentum locupletissimum præstant quæ de re medica carmine scripsit, eruditissima Comm. in Catonis libellum, ethologus elegans de moribus & alia plura quæ sub ejus nomine circumferuntur* (2).

(1) Epit. Biblioth. Gesneri, pag. 509.

(2) Reinesius, Epist. XLI ad Daumium, pag. 118.

URSUS (Nicolas Raimarus) Auteur de quelques Ouvrages d'Astronomie, étoit né à Henstede dans la Dithmarse (a). Il fut porcher pendant sa jeunesse, & il ne commença d'apprendre à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Il se mit alors à ménager tout le tems qu'il déroboit à la garde des pourceaux; il se mit, dis-je, à le ménager pour apprendre à lire & à écrire. Il s'appliqua ensuite à l'étude des Langues savantes; & comme il avoit beaucoup d'esprit, ses progrès furent fort promts dans le Latin & dans le Grec. Il apprit aussi la Langue Françoise, les Mathématiques, l'Astronomie (b), & les autres parties de la Philosophie, la plupart sans le secours d'aucun Maitre (A). Etant sorti de son païs il gagna sa vie à instruire de jeunes gens: c'est ce qu'il fit en Dannemarc l'an 1584, & sur les frontieres de la Poméranie & de la Pologne l'an 1585. Ce fut dans ce dernier poste qu'il inventa un nouveau Systéme d'Astronomie, peu différent de celui de Ticho Brahé. Il le communiqua l'année suivante au Landgrave de Hesse, & de là naquit une violente Dispute entre lui & Ticho Brahé (B), dans laquelle notre Raimarus fit

(a) Partie du Duché de Holstein.

(b) Justus Burgius, Ingénieur de Philippe & de Maurice, Landgrave de Hesse, lui enseigna les Mathématiques & l'Astronomie.

(A) *Il apprit ... sans le secours d'aucun Maitre.*] Par un bonheur tout particulier il ne fit qu'un saut de la charrue à la République des Lettres; il ne fut pas obligé comme les autres à faire son apprentissage dans les Ecoles. *Aliasque scientias Philosophicas, brevi, & plerasque quidem* αὐτοδιδάκτως*, sibi reddidit familiares. Scholas enim, ut ipse in Libro* (1) *paulo ante laudato*, Rusticum *se vocans* Dithmarsum, *testatur*, uti sus horum percurrit, & vix à limine salutavit, sed à Stiva illico, singulari quodam fato ac genio, in Remp. literariam irrupit (2). C'est une preuve qu'il avoit beaucoup d'esprit. On trouve dans ses Ouvrages quelques marques de ses études précipitées: il ne dispensoit pas bien son érudition, & ne châtioit pas son style: *Homo certe fuit admodum ingeniosus, & in Antiquorum etiam lectione versatus, sed doctrinæ indigestæ, Styli haud satis castigati, & vere, quod Nasonis de Ennio est Judicium*, Ingenio maximus, Arte rudis (3).

(B) *Il naquit une violente Dispute entre lui & Tycho Brahé.*] Tycho Brahé l'accuse du crime de Plagiaire. Ursus, disoit-il, étant venu avec son Maitre dans mon Cabinet, y a vu sur un morceau de papier la figure de mon Systéme, & a eu l'audace quelque tems après de se vanter qu'il en

(1) De Systemate mundano.

(2) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, pag. 629.

(3) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, pag. 629.

fit paroître qu'il se ressentoit encore des manieres de son prémier métier; car il s'emporta si brutalement contre Ticho, qu'il s'exposa à un Procès criminel (*C*). Il fit des Leçons particulieres en Mathématique dans Strasbourg l'an 1588 & l'an 1589, & il publia un Livre. Après cela il fut appellé par sa Majesté Imperiale, pour enseigner les Mathématiques dans Prague. Il se retira tout doucement de cette ville l'an 1598, pour fuir la présence de Ticho Brahé, & il mourut quelque tems après (*c*). Il a été entiérement inconnu à Vossius: je donnerai le Titre de ses Ouvrages (*D*).

(c) *Tiré du Livre de* Jean Mollerus, *intitulé* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *imprimé à Hambourg l'an* 1691, *pag.* 628, 629, *Partie IV. Il cite pour la plupart de ces faits* Ant. Heimreichius, *in* Catalogo Autorum Chronico Dithmarsico præfixo.

en étoit l'Inventeur: *Cum mense Septembri versaretur apud ipsum nobilis vir Ericus Langius, quidam illius famulus nomine Nicolaus Raymarus, Dithmarsus, delineatam hypothesin quapiam in charta obiter vidit, ac sibi quasi à se in angulo Poloniæ quodam excogitatam arrogans, illam ut suam biennio post apud Landgravium venditavit; ubi & impudenter in Tychonem deblaterans repressus à Rothmanno fuit* (4). L'Accusé s'emporta d'une furieuse maniere, dans un Livre qu'il publia à Prague *de Astronomicis Hypothesibus*. Il débita cent médisances contre Tycho Brahé, qui en fut piqué au vif. Gassendi nous en va fournir les preuves. „ *Quia* „ *superiore anno Raimarus Ursus, ille Dithmarsus, Librum* „ *Pragæ ediderat de Astronomicis Hypothesibus, in quo Rothmannum quidem, & Roeslinum variis probris oneraat, sed* „ *Tychonem innumeris, occasione eorum, quæ de se in Epistolis ejus legerat: ideò, cùm ejusmodi Liber ad Tychonis* „ *manus recens pervenisset, istâc occasione ipsius literis inseruit*, Vidisti proculdubio Plagiarii mei, impuri illius „ Ursi, maledicentissimum scriptum, in quo præter alia innumera convitia, meo, & meorum honori non parcit. „ Ego quidem refutatione illum indignum censeo, cum omneis modestiæ limites, imò honestatis longè transcenderit: efficiam tamen, ut non impune ferat (5)". Tycho écrivit cela à Longomontanus. Nous en dirons davantage dans la Remarque suivante.

(4) Gassendus, *in Vita Tychon. Libr. II, pag. m.* 411, *ad ann.* 1584. *Voiez aussi Libr. III, pag.* 428.

(5) Gassend. *ibid. Libr. V, pag.* 451, *ad ann.* 1597.

(*C*) *Il s'exposa à un Procès criminel.*] On débite dans l'Oraison funebre de Tycho Brahé, qu'un homme d'esprit & docte, mais sans religion & sans vertu, ne s'étoit pas contenté de s'approprier les inventions astronomiques de ce grand homme, il l'avoit aussi déchiré cruellement par de noires calomnies; & l'on ajoûte que s'il ne fût pas mort, le Procès, qui lui avoit été intenté au sujet de ces outrages, lui eût attiré un très-rude châtiment. C'est de notre Raimarus qu'on parle. *Ante annos pauculos, quidam ingeniosus, & doctus, sed absque religione, & virtute homo, tetricum, & famosum contra præstantissimum hunc Virum divulgavit scriptum, quale in hoc genere non vidit antiquitas, nec fortassis spectatura est unquam posteritas. Non satis fuerat infamatori illi plagium committere litterarum, &* TYCHONIS *Hypothesin, Uraniburgi repertam, falsariè pro proprio invento venditare, nisi etiam Virum aviti generis, summæ eruditionis, inculpatissimæ vitæ, cum tota ipsius honestissima familia, sexcentis contumeliis, & totidem mendaciis, apud alios, si non deformatum, suspectum saltem reddidisset. Et profectò jure actum cum hoc fuisset, velut etiam jam agi cœptum fuerat, nisi mors feram illam singulari beneficio affecisset, & pœnæ subduxisset commeritissimæ* (6). Gassendi produit un Fragment de Lettre, par où il paroît que Tycho Brahé avoit dessein de mettre en Justice son Adversaire. Je rapporterai ses paroles: on y voit que Raimarus Ursus s'étoit évadé de Prague, *Cæterum de fera ista Dithmarsica, nimis effera, & bruta, ut aliqua subjungam, licet indigna sit, cujus recordetur, scias istam antè aliquot septimanas, prout nuper rescivi, Pragâ se subduxisse, sive malè sibi conscia, & quòd justas pœnas per leges formidaret; sive quid aliud sinu suo latenter more suo ruminans. Sed investiganda tamen suo tempore per otium, atque in jus pertrahenda, & punienda, quod etiam optimi quique Pragæ suadent* (7). Pour faire mieux connoître le caractere de cet ex-porcher, j'ajoûte qu'il avoit fait courir le bruit que Rothmannus étoit mort d'une maladie honteuse (8). Rothmannus avoit pris le parti de Tycho avec vigueur, quand il vit qu'Ursus médisoit de lui à la Cour de Hesse. Depuis ce tems-là ils furent fort mal ensemble, & se traitoient de Turc à More (9). *Fuerat ille quoque Rothmanno ea propter infensus, quod Cassellis transiens & Tychonem conviciis proscindens repressus ab eo vehementer fuisset* (10).

(6) Joann. Jessenius, *in Orat. funebri Tychon. Brahei, apud* Gassendum *in Appendice Vitæ Tychonis, pag.* 483.

(7) Tycho Brahe, Epist. ad Longomontanum, *apud* Gassend. *in Vita Tychon. Libr. V, pag.* 455.

(8) *Rumorem sparserat fuisse ipsum pudendis affectum quibus morbis pridem infectum, & tandem confectum.* Gassend. *ibid.*

(9) *Voici ce que* Rothmannus *écrivoit l'an* 1586: Plura scriberem præsertim de impuro nebulone Nicolao Raymaro Urso Dithmarso, qui superiori hyeme apud tuam Excellentiam typographicam literarum collectionem & ordinationem, ut opinor, exercuit. *Gassend. ibid.*

(10) *Idem, ibid.*

(*D*) *Je donnerai le Titre de ses Ouvrages.*] Il publia à Strasbourg aux dépens de ses Ecoliers son *Fundamentum Astronomicum* l'an 1589. Son Ouvrage *de Astronomicis Hypothesibus seu de Systemate Mundi* fut publié à Prague l'an 1597, comme aussi *Astronomicarum Hypothesium à se inventarum Vindicatio & Defensio: item Problemata totius processus Astronomicæ observationis seu rationis observandi τὰ φαινόμενα* (11). Le Catalogue d'Oxford fait mention du *Tetragonismus Circuli* de notre Raimarus, *expeditiori structura productus per Pet. Crugerum*, à Leipsic 1607 *in* 4. Mr. Konig (12) lui donne un Livre *de Doctrina sinuum & triangulorum*, imprimé l'an 1588. Monsr. Mollerus (13) nous apprend qu'il n'a jamais vu le Livre *de Civitatibus in Dithmarsia Hanseaticis*, imprimé à Leipsic l'an 1563, & attribué à Raimarus Ursus par Albert Bartholin, & par Lipenius. Il doute que cet Ouvrage ait jamais paru, parce qu'il n'y a en Dithmarse aucune ville qui soit entrée dans la confédération Hanséatique: *Impositum illis esse à catalogis, quos frequenter exscribunt, proletariis, conjecto* (14). Mais je ne sai s'il a pris bien garde aux paroles de Bartholin: les voici, *Nicolaus Reimers. De Civitatibus Hensaticis in Dithmarsia, Geodesia Rantzoviana, Lips.* 1583. *in* 4 (15). Qui nous assûrera qu'il s'agit ici de notre Raimarus Ursus? N'est-il pas plus probable qu'il ne s'agit point de lui? Il n'est point Danois, & n'a point été Auteur en Dannemarc; il n'y a donc aucune apparence qu'Albert Bartholin l'ait mis dans son Catalogue. De plus il n'est pas vrai que l'on dise que l'Ouvrage fut imprimé à Leipsic l'an 1563.

(11) Mollerus, *Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, Part. IV, pag.* 628.
(12) Bibliotheca vet. & nova, *au mot* Ursus. *Il parle de lui comme d'un autre Ecrivain sous le mot* Reimarus, *& il parle d'un* Nicolas Raimarus, *Auteur d'un* Theatrum temporis *in fol.*
(13) Isagoge, *&c. pag.* 917. (14) *Ibid. pag.* 628.
(15) Alb. Bartholinus, de Scriptis Danorum, *pag.* 109.

USSERIUS (HENRI) en Anglois *Usher*, ou *Ussher*, Archevêque d'Armach, & Primat d'Irlande au commencement du XVII Siecle, travailla long-tems à un Ouvrage contre le Cardinal Bellarmin; mais on dit que son épouse lui en extorqua tous les cahiers, & les jetta dans le feu, sous prétexte que la partie ne pouvoit pas être égale entre un homme chargé d'enfans, & d'affaires domestiques, & un homme détaché de tous les soins de la terre. L'Auteur qui conte cela, & qui peut passer pour fort suspect, ajoûte que Toddus Evêque de Dun (*a*) étant dégoûté de sa femme, & la voulant répudier, demanda à ce Primat une lettre de divorce, & ne la put point obtenir (*A*). Il conjecture que cet Archevêque ne rejetta la proposition qu'afin de ne pas déplaire à son épouse, qui eût trouvé fort mauvais qu'on ouvrit ainsi la porte aux ruptures de mariage, ce qui eût pu la faire tomber un jour dans un pareil inconvénient. Chacun croira de ceci tout ce qu'il voudra, je n'en garantis point la certitude, & je ne le rapporte qu'afin d'avoir lieu d'examiner une fausse imagination du Pere Garasse (*B*). Notez qu'Henri Usher, n'étant encore

(a) *Ou Downe en Irlande.*

(*A*) *L'Auteur qui conte cela, & qui peut passer pour fort suspect, ajoûte &c....*] Voici le narré d'Henri Fitz Simon Jésuite Irlandois: *Toddus pseudo-Episcopus Dunensis in Ibernia, suæ conjugis seu veriùs scorti pertæsus....eam voluit repudiare. Accessit primò symmistam suum (ut loquuntur) tetius Iberniæ Primatem*, Henricum Ussherum; *libellum ab eo repudii acriter efflagitans. Nimirum frustrà, apud virum integerrimum scilicet, & apprimè uxoris (quæ illi viribus suis quam tenuissimis impar onus exantlanti, nempe multorum annorum elucubrationes contra Bellarminum, extorsit, traditque Vulcano, quod iniqua futura esset, ut ajebat, concertatio, inter hominem prolibus & domesticis curis gravatum, & hominem omnis secularis solicitudinis expertem) imperio, ac voluntati, obnoxium. Displicuisset autem matronæ gravi (abdominis centum pondo) divortii Ministralis causaria prætensio, per quam ipsa fortè brevi, technis id generis Ministralibus, conjugali toro discluderetur* (1).

(1) Henric. Fitz Simon, Britannomach. Ministrorum, *Lib. III, Cap. VI, pag.* 349.

(*B*) *D'examiner une fausse imagination du Pere Garasse.*] On ne sera point surpris des Phrases burlesques qui se trouvent dans le passage que je m'en vais rapporter; on connoit assez le style de cet Auteur. „ Les Ministres, ainsi „ qu'il est porté dans Homfredus en la seconde partie du „ Jesuitisme, accusent les Jésuites de magie en sorte de leur „ science. Il ne se faut pas estonner, disent-ils, si les „ Jésuites sont sçavans, d'autant qu'ils sont tous Magiciens, & apprennent ce qu'ils sçavent, par le moyen „ du diable (2).... Qu'ils se souviennent de l'action de „ ce brave citoyen Romain, lequel estant accusé par ses „ ennemis, de ce que par sortilege il tiroit dans ses terres la gresse & la substance des terres voisines, d'autant „ qu'il avoit tousiours une plus belle moisson que ses „ voisins, au jour assigné mena en pleine audiance ses „ bœufs en bon point, ses charrues bien faites, ses enfans „ bien nourris, & pour toutes ses raisons dit à ses Juges, „ *Hæc sunt venefícia mea Quirites.* Voila mes sortileges, „ Messieurs, & encores ne pouvez vous pas voir mes „ sueurs, mes veilles, mes travaux. J'en dis le mesme „ aux Ministres de Calvin, & de Luther; les Jésuites „ n'ont

(2) Garasse, Recherche des Recherches d'Estienne Pasquier, *pag.* 973, 974.

encore qu'Archidiacre à Dublin, fût député deux fois à la Reine Elizabeth, prémierement pour une affaire qui regardoit l'Eglise de saint Patrice (*b*), & puis pour la fondation de l'Académié de Dublin. Ces deux députations furent suivies d'un heureux succès (*c*).

USSE-

(*b*) *La Cathédrale de Dublin.* (*c*) *Tiré de la* Vie de Jaques Usserius in Collectione Batesiana, *pag.* 735.

„ n'ont point le soing d'une famille comme les Ministres, „ ils ne trainent point une femme & une nichée de petits „ Ministrillons aprés eux, ils n'ont point la nuict la teste „ rompue par les cris de dix ou douze garçons, le jour ils „ ne songeus point à nourrir quinze ou seize petits affamez; „ ils ne sont point destournez par l'usure, par la luxure, par „ les plaisirs. *Hæc sunt eorum veneficia.* Voyla leurs sorti- „ leges dont je voudrois bien faire un brevet pour attacher „ au col des Ministres. Il me souvient qu'il est escrit dans „ les Geoponiques de Constantin Bassus, au livre 14. pag. „ 380, qu'un bon villageois demandant un charme pour em- „ pescher que les chats, les rats, & les serpens n'entrassent „ point dans son pigeonnier, un autheur anonyme luy res- „ pondit, qu'il sçavoit un charme fort efficace pour empes- „ cher l'entrée des chats & des rats. I, dit-il, fermez „ bien la porte de vostre pigeonnier, II. tenez les fenestres „ ouvertes le moins que vous pourrez, III. prenez garde „ qu'il n'y ait aucune fente aux murailles, IV. bouchés soi- „ gneusement tous les pertuis de la porte, & je vous pro- „ mets que les chats ny les rats n'entreront point dans vos- „ tre colombier. Or je sçay pareillement un bon charme „ pour les Ministres de Calvin à ce qu'ils viennent aussi sça- „ vans que les Jesuites. 1. Qu'ils se passent de femmes, & „ du traquats d'une famille. 2. Qu'ils ne mettent point „ tant d'heures à se peigner, attiffer, ranger leur rotonde, „ & accommoder leurs trusses. 3. Qu'ils estudient plus se- „ rieusement l'Evangile que Rabelais, ce qui s'addresse „ nommément au Ministre du Moulin. 4. Que Chamier, „ Pother, Bonnet, Bonvouloir, & autres Ministres ne se „ chargent pas tant de vin, & de viandes, pour avoir „ l'esprit un peu plus libre. . . . . . 5. Je leur promets „ que s'ils prennent & portent ce brevet, & qu'ils ayent „ autant d'esprit que les Jesuites, sans doute ils seront aussi „ sçavans que les Jesuites (3)".

(3) Garasse, Recherche des Recherches d'Estienne Pasquier, *pag.* 976 & *suiv.*

Avant que de réfléchir sur ce passage j'irai à la source du fait qu'on nous rapporte, concernant le *Citoyen Romain* qui fut accusé de se servir de sortilege pour fertiliser ses champs. C'est Pline qui narre cela. *C. Furius Cresinus*, dit-il, (4), *e servitute liberatus, cum in parvo admodum agello largiores multo fructus perciperet, quam ex amplissimis vicinitas, in invidia magna erat, ceu fruges alienas pelliceret veneficiis. Quamobrem a Sp. Albino curuli die dicta, metuens damnationem, cum in suffragium tribus oporteret ire, instrumentum rusticum omne in forum attulit, & adduxit filiam validam, atque (ut ait Piso) bene curatam ac vestitam, ferramenta egregie facta, graves ligones, vomeres ponderosos, boves saturos. Postea dixit: Veneficia mea, Quirites, hæc sunt: nec possum vobis ostendere, aut in forum adducere lucubrationes meas, vigiliasque, & sudores. Omnium sententiis absolutus itaque est.* Il ne marque pas le tems de cette Avanture: mais on le peut découvrir en gros; car on sait que le Spurius Albinus, dont il parle, fut Consul l'an de Rome 568.

(4) Plinius, *Libr.* XVIII, *Cap.* VI, *pag. m.* 443. *Notez qu'au Chapitre IV du XIV Livre, pag. m.* 326, *il dit que le Grammairien Palemon, dont les vignes étoient d'un très grand rapport, fut soupçonné de malefice:* litteris ejus altioribus contra id pigra vicinitate sibi patrocinante. *Ses voisins excusoient par-là leur paresse.* Du Pinet *a traduit cela pitoiablement:* Raisins, *dit il*, qui certes excedoient de beaucoup la grandeur des lettres que le maistre de la vigne pouvoit avoir au cerveau. Joint que la paresse de ses voisins donnoit grand lostre à son labeur.

Vous noterez en passant, qu'on fut si persuadé dans l'ancienne Rome, qu'il y avoit des charmes magiques qui pouvoient faire passer d'un lieu en un autre les fruits de la terre, que les Loix des douze Tables établirent une grosse peine contre ces prétendus Enchanteurs. Mr. Gravina, qui a joint à la politesse de la Littérature la science du Droit, se moque très-justement de cette erreur puérile. *Sequitur*, dit-il (5), *frugum incantatio. Cum enim veteres illi, omnium bonarum artium & disciplinarum rudes putarent fruges carminibus magicis vel averti posse, vel traduci (ut enim Tibullus ait,*

Carmen vicinis fruges traducit ab agris)

ideo Decemviri pro sua puerili ac ridicula superstitione sanxerunt, ut qui fruges excantassit, *sive carminibus magicis crescere prohibuerit, aut segetem alienam pellexerit, Cereri sacer esset.*

(5) J. Vincentius Gravina, *in* Specimine prisci Juris, *pag.* 53 Opusculorum *Editionis Romanæ*, 1696, in 12.

SI LES gens non mariez étudient mieux & font plus de bons Livres que les mariez.

Les réflexions, que je veux faire sur les paroles de Garasse, ne concernent point les injures, ou les hyperboles comiques dont il se sert: je lui abandonne cela, & ne m'arrête qu'à ce qui peut confirmer en gros la Maxime, ou le Principe de la femme du Primat d'Irlande Henri Usher. Cette femme supposoit qu'un Ecrivain qui a des enfans n'est pas capable de tenir tête à un Religieux. Cette Maxime a quelque chose de vraisemblable dans la théorie, mais elle est fausse dans la pratique; car on peut prouver par beaucoup d'exemples, que des personnes embarassées du tracas d'une famille ont été de fort grands Auteurs, soit eu égard à la quantité, soit eu égard à la qualité des Productions de leur plume. Si Garasse avoit écrit avec jugement, il n'auroit pas mis en jeu Pierre du Moulin & Daniel Chamier, deux Ministres qui sont très-propres à renverser ce qu'il vouloit établir. Ils étoient mariez, & ils avoient des enfans, & néanmoins ils ont composé un très-grand nombre de bons Livres, & ils ont disputé glorieusement, soit de vive voix, soit par écrit, avec les meilleurs Controversistes du Parti Romain. On pourroit joindre à ces deux exemples celui de plusieurs autres Ministres. On peut assûrer en général que la Maxime de la femme du Primat d'Irlande est si souvent combattue & réfutée par l'expérience, qu'elle ne doit nullement passer pour régle. Ce qui souffre tant d'exceptions ne mérite point ce nom-là, & si l'on vouloit dresser ou une Régle ou un Aphorisme sur un tel point, il se faudroit servir nécessairement de cette limitation, *toutes choses étant égales d'ailleurs, un Ecrivain degagé de toute affaire domestique surpassera un Ecrivain chargé de femme, & d'enfans.* Mais cette égalité qu'il faut supposer où se trouve-t-elle? Comparez tant qu'il vous plaira un Auteur non marié, & un Auteur marié, si vous trouvez que l'un n'a pas moins d'esprit, moins de jugement, & moins de mémoire que l'autre, vous trouverez qu'à d'autres égards ils ne se ressemblent point. Le marié sera plus studieux, & plus robuste, & par-là il se dédommage des distractions que lui causent mille petits soins domestiques. Il se remet à l'étude avec plus d'ardeur dès qu'il a expédié les affaires de famille; la force de sa complexion & de sa tête lui permet d'étudier jusques à minuit, & de regagner par ce moien les heures qu'il a perdues le jour. Il est obligé de sortir deux ou trois fois avant midi, & autant aprés midi, mais il rentre dans son cabinet aussi promptement qu'il lui est possible, & il étudie avec d'autant plus d'ardeur, qu'il sait qu'il a été interrompu & qu'il le sera. Quatre ou cinq heures d'une telle étude valent bien sept ou huit heures d'un travail tiede & tranquille, comme l'est pour l'ordinaire celui des gens qui ont beaucoup de loisir. Ils étudient à leur aise, sans se presser, sans s'échauffer, & ils se reposent de tems en tems, & n'évitent pas avec la même application qu'un autre les inutilitez de quelques heures; & quand même ils ne se reposeroient point, il faudroit dire que leur journée est comme celle d'un messager, qui sans s'arrêter va toujours son petit pas. Il n'arrive pas plutôt au gite que celui qui s'arrête plusieurs fois, & qui aprés cela se met à courir. Ce dernier nous représente les études d'un Auteur actif, qui est obligé de se détourner pour donner ordre à ses affaires domestiques.

Que s'il se trouve des Auteurs qui, n'étant pas détournez par une telle raison, ne laissent pas d'étudier très-ardemment, vous verrez que d'autre côté ils n'auront pas les dons naturels d'un autre, vu que leur santé fragile les forcera de s'arrêter. Ils se sentiront épuisez, ils auront besoin d'attendre à se remettre à l'étude qu'un long repos ait réparé la dissipation des esprits. Si cette incommodité ne les persécute pas, il y en a d'autres qui les traversent, comme vous diriez le manque de Livres. On peut supposer mille manieres très-véritables qui empêchent l'égalité, & qui compensent le desavantage des interruptions, & ainsi Garasse & la femme d'Henri Usher avançoient une Maxime fort incertaine. Il est pourtant vrai qu'il y a certains Auteurs de qui l'on peut dire, *ils auroient été plus illustres s'ils avoient vecu dans le célibat*, ou bien *ils n'auroient pas pu faire tant de beaux Ouvrages, s'ils avoient été chargez de famille.* On peut assûrer aussi que certaines gens, qui sont demeurez dans l'obscurité, seroient devenus très-doctes, s'ils avoient vécu sans femme, sans maitresse, sans enfans, sans procès, &c.

Notez que les Moines n'ont pas autant de loisir que l'on s'imagine; le Chœur & le Breviaire dérobent beaucoup de tems à ceux qui aiment l'étude; & si quelqu'un d'eux se distingue par le Savoir & par la Piété, on l'accable de Confessions. Il ne peut guere se dispenser de la Direction des Consciences, & c'est une chose qui le tire très-souvent de son Cabinet, il faut donner audience à mille dévotes dont les scrupules sont assez souvent bizarres, & d'un grand travers. Bellarmin n'avoit pas eu tout le loisir que la femme de l'Archevêque d'Armach s'imaginoit. Voici ce que j'ai trouvé dans un Ouvrage que l'on publia l'an 1625. „ Le Cardinal Bellarmin de saincte „ memoire a dit souvent à l'Illustrissime Cardinal de la „ Roche-foucault, *Monsignore veramente ci sono troppo* „ *Christiani al mondo.* Je vous asseure, dit-il, que je „ suis accablé de gens, & de visites; & faut que je vous „ advoue qu'il me semble qu'il y a trop de Chrestiens au „ monde (6).

(6) François de Fontaine (*c'est un faux nom qu'Estienne Binet Jésuite, se donna. Voiez* Alegambe, *pag.* 426.) Predicateur du Roi, Response aux Demandes d'un grand Prelat touchant la Hierarchie de l'Eglise, & la juste Defense des Privileges & des Religieux, *p.* 204, 205.

USSERIUS (JAQUES) neveu du précédent, & Archevêque d'Armach, a été l'un des plus illustres Prélats du XVII Siecle, soit qu'on ait égard à sa piété, & à ses autres vertus, soit qu'on regarde sa profonde Erudition. Il nâquit à Dublin le 4 de Janvier 1580. Il avoit deux tantes qui lui apprirent à lire quoi qu'elles fussent nées aveugles: cela est fort singulier. Il fit des progrès si prompts dans les Sciences qu'à l'âge de dix-huit ans il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux Jésuite qui comme un nouveau Goliath défioit les Protestans (*A*). Il fut ordonné Prêtre l'an 1601, quoi qu'il fût encore au dessous de l'âge que les Loix prescrivent. Il fut choisi pour la Profession en Théologie à Dublin environ l'an 1607, & il exerça cette Charge pendant treize années. Il prit pour le sujet de ses Leçons les Controverses de Bellarmin. Il fut fait Evêque de Meath l'an 1620, & Archevêque d'Armach l'an 1624 (*a*). Il s'opposa avec beaucoup de vigueur au dessein qu'avoit Falkland Viceroi d'Irlande de permettre aux Papistes l'exercice public de leur Religion (*B*), pourvu qu'ils paiassent ce qui étoit nécessaire pour la subsistance des troupes. Il fit un voiage en Angleterre l'an 1640, & ne retourna plus en Irlande, les Guerres Civiles l'en empêcherent, & le firent passer par un état assez fâcheux. Il mourut à Riegat dans le Comté de Surrey le 21 de Mars 1655. Sa femme, qui étoit fille de Luc Challonier Docteur en Théologie, étoit morte dix-huit mois auparavant. Leur mariage avoit duré quarante années; il en sortit une fille qui fut mariée avec Timothée Tyrrel Gouverneur de Caerdiff au païs de Galles. Cet Article auroit été bien plus long, & auroit marqué plus de détails sur le mérite & sur les Ouvrages de ce grand homme, si je n'avois su qu'on peut trouver dans le Moreri, & plus amplement encore dans le second Volume de la Bibliothéque Universelle (*b*), un bon Abrégé de sa Vie.

(*a*) *Tiré de sa Vie, in* Collectione Batesiana.

(*b*) *Depuis la page 129, jusqu'à la page 244, dans l'Extrait des* Lettres d'Usserius, *au devant desquelles on a mis sa Vie composée par Mr. Parr. Il a paru depuis une autre Vie d'Usserius, comme vous le verrez dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Janvier* 1701, *pag.* 77.

USSON

(*A*) *A l'âge de dix-huit ans, il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux Jésuite . . . . qui défioit les Protestans.*] Ce Jésuite est le même Henri Fitz Simon que j'ai cité dans l'Article précédent. On le tenoit en prison dans le Château de Dublin, & cela ne l'empêcha point de provoquer à la dispute des Ministres, & de s'engager fiérement à soutenir ce qu'ils jugeoient de plus foible dans la Communion Romaine, & d'attaquer ce qu'ils jugeoient de plus fort dans leur Confession de Foi. *Donec ego*, dit-il (1), *causæ bonitate suffultus, defendere quicquid inter nos infirmissimum, vel impugnare quicquid inter ipsos tutissimum reputant, in me reciperam.* Jaques Usserius n'aiant point encore de barbe voulut bien entrer en lice avec un si vieux routier, & l'on assûre qu'il le vainquit: *Cum Henrico Simondio Jesuita, poscente sibi dari adversarios in castro Dublinensi de arce causa suæ (scil. Antichristo) sæpius ita conflixit, imberbis juvenis cum veterano milite, ut & provocationis eum suæ peniteret, & satis antagonistarum in uno hoc octodenario tyrone experiretur. Ipsum audite Jesuitam in præfatione libri sui quem de Britannomachia ministrorum placuit inscribere.* Prodit quidem semel, (inquit) octodenarius præcocis sapientiæ juvenis, de abstrusissimis rebus Theologicis, cum adhuc Philosophica studia non esset emensus, nec ephebis egressus, disputandi avidus, &c. *Quem postea cum adoleverat* Acatholicorum doctissimum *idem ille pronunciabat, amplum sane & insolitum ex id genus adversarii ore testimonium* (2). Prenez garde, je vous prie, à l'*etcetera* qui a été mis à la fin de ce que l'on a cité de la Préface du Jésuite, & ne vous imaginez pas qu'on ait supprimé quelques paroles parce qu'elles ne servoient de rien au sujet; car on ne les a supprimées qu'à cause qu'elles ne pouvoient compatir avec ce que l'on venoit de dire. Voici tout le passage de Fitz Simon: *Sed neque in specula eminentem videre, neque in castris, claustrisque Stentoria ut agnoscunt voce provocantem, exaudire voluerunt. Prodiit quidem semel in summa vocis vultusque trepidatione, octodenarius precocis sapientiæ (non tamen malæ, ut videbatur indolis) juvenis, nescio an auræ popularis cupidior, saltem de abstrusissimis rebus Theologicis cum adhuc philosophica studia non esset emensus, nec Ephebis egressus, disputandi avidus. Hunc autem jussi suorum calculos adferre, quibus pugil seu agonista idoneus renunciaretur, & vel cum ipso disputationem me inituram. Sed sicut ipsi eum minimè tanto honore dignati sunt, ità me vicissim sua deinceps præsentia dignatus ipse non fuit* (3). Ce Jésuite assûre, qu'il demanda à l'Ecolier qui se présentoit tout tremblant pour disputer avec lui, *êtes-vous autorisé de vos supérieurs?* & qu'il s'offrit en ce cas-là d'entrer en lice; mais que le jeune homme, n'aiant point été honoré d'une telle commission, ne put rien montrer, & ne revint plus. Cependant on nous assûre dans la Vie d'Usserius que j'ai citée qu'il disputa souvent avec ce Jésuite, & qu'il en triompha. On lit dans une autre Vie d'Usserius, que du consentement de toute l'Académie il entra dans cette Dispute, & que dès la seconde Conférence, il terrassa son Antagoniste, & le réduisit au silence, ensorte que depuis ce tems-là, on ne le vit plus assez hardi pour oser se battre lors même qu'on le provoquoit: *Communi academiæ consensu placuit Usserium, qui tum non nisi Artium Baccalaureus 18 aut 19 ætatis annum agebat, cum ipso committere: qui utut ab initio ab antagonista suo fere pro puero ac despectui haberetur, post unum tamen alterumque colloquium adeo præsidentiam ejus perdomuit, ut ad incitas se, certe ad silentium redactum mox agnosceret, nec ulterius confligere, ne provocatus quidem auderet* (4). Il faut nécessairement qu'il y ait des faussetez, ou dans le récit du Jésuite, ou dans celui des Auteurs de la Vie d'Usserius.

(1) Henr. FitzSimon, *Epist. dedicat.* Britannomach. Ministrorum.

(2) Vita Jacobi Usserii, *in* Collectione Batesiana, *pag.* 737.

(3) Fitz Simon, *in Præfat.* Britannom. *pag.* 14.

(4) Acta Erudit. Lips. 1687, *pag.* 115, *dans l'Extrait de la* Vie d'Usserius *composée par* Mons. Parr. *Notez que* Monsr. Saldenus de Libris, *pag.* 368, *se fondant sur ce passage du* Journal de Leipsic, *a, ce que je croi, exageré la chose jusqu'à ce point-ci, que le Jésuite avoua lui-même qu'il ne savoit plus que dire.* Fastidiosam viri præsidentiam ita perdomuit, ut ad novum provocatum conflictum, declinavit, eum non tantum, sed & ad ἀχεσάνλαν redactum se esse ipse confessus sit.

(*B*) *Il s'opposa . . . . au dessein qu'avoit Falkland . . . . de permettre aux Papistes l'exercice public de leur Religion.*] Falkland proposa cette affaire au Parlement d'Irlande l'an 1626. Usserius, n'ignorant pas combien une telle chose seroit fatale à l'Irlande, convoqua tous les Evêques de sa Métropole, & dressa une Formule qu'ils signérent tous. C'étoit une Déclaration précise, qu'attendu la fausseté des dogmes & des cultes du Papisme, ce seroit un grand péché que de permettre l'exercice d'une telle Religion. L'Ecrit qu'ils signérent fut lu en chaire, & fit qu'on ne parla plus de la tolérance que le Viceroi vouloit procurer. Tout ceci est contenu en plus forts termes, & avec plus de détail dans ce passage Latin: *Reverendissimus Primas facile perspiciens ea res quam fatalis Hiberniæ futura esset, omnes ditionis suæ Episcopos convocavit, qui ejusmodi indulgentiæ impietatem, subscriptis nominibus, unanimi consensu in hanc fere sententiam testati sunt. Quod quum Papistarum religio superstitiosa esset ac idololatrica, fides erronea ac hæretica, Ecclesia utriusque respectu Apostatica, liberum iis religionis suæ exercitium liberamque fidei suæ ac doctrinæ professionem indulgere grave peccatum foret; tum quod hac ratione omnium Papismi superstitionum, idololatriarum, hæresium, ac uno verbo abominationum ejus omnium, quin & perditionis omnium, quotquot in illius apostasiæ diluvio perirent, culpa & reatu nos (aiunt) involveret, tum vero etiam quoniam hoc facere pecuniæ gratia nil aliud foret quam religionem venum exponere, imo & animas pretio prodere quas salvator noster Jesus Christus pretioso suo sanguine redimere non dubitavit. Deum propterea veritatis comprecantes, ut vellet omnes, qui cum imperio erant, zelo Dei gloriæ & veræ religionis propagandæ studio imbuere & contra Papismum, Superstitionem, ac Idololatriam omnem fortes eos reddere, zelo affectos, & animo quam maxime obfirmatos. Episcopi duodecim omnino erant qui huic protestationi subscripserunt; quam Downhamus Derriensis Episcopus, cum postea coram Falklandio & concilio prædicaret, media concione publice recitavit; quin & Reverendissimus Primas eandem proximo die Dominico coram eisdem inter concionandum comprobavit; una innuens quam gravis ira Dei ob talem animorum propensionem ei genti impenderet. Unde tandem effectum est ut ad alia consilia deflecterent* (5). Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'Usserius & ses suffragans agirent selon les principes de l'intolérance la plus outrée; car ils ne se fondérent point sur des Maximes d'Etat, comme font les intolérans mitigez: ils se fondérent uniquement sur la qualité des cultes de la Communion Romaine, sans faire mention de son esprit persécutant, qui est la seule cause pourquoi les tolérans mêmes supposent qu'il ne la faut point tolérer.

(5) Batesf. Vita Usserii, *in* Collect. Batesiana, *pag.* 741.

USSON, en Latin *Ucio*, ou *Uxo* (*a*), petite ville d'Auvergne à une lieue de la riviere d'Allier (*b*), & à six lieues de Clermont, dépendoit autrefois du Comté de Brive (*c*). Le Château d'Usson est *très-fort à cause de son assiette sur un haut rocher taillé naturellement en pilliers ronds* (*d*). Il n'y a rien qui ait fait autant parler de ce lieu-là, que le long séjour de Marguerite de Valois femme d'Henri IV. Elle y vécut plusieurs années, non pas pour y faire pénitence de ses desordres passez (*A*), mais pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence (*B*); & cependant il s'est trouvé des Panégyristes qui ont comparé ce Château, en-tant

(*a*) Hadr. Valesius, Notit. Galliar. *p.* 588.

(*b*) Baudrand, Geograph. *Tom. II*, *pag.* 363.

(*c*) Valesf. Notit. Galliar. *pag* 588.

(*d*) Coulon, Rivieres de France, *I Part. pag.* 265.

(*A*) *De ses desordres passez.*] On a vu ailleurs (1) une partie de ces desordres tirée d'un Livre où l'on feint qu'Henri quatrieme raconte les mauvais commerces de sa femme. Voici la suite de ce récit: „ (2) Le temps . . . la pourveut de divers serviteurs, dont l'un toutefois, à sçavoir la Molle, s'en trouva marry, car sous pretexte de tremper en quelque conspiration, dont furent accusez les Mareschaux de Montmorency & de Cossé, en laissa la teste à Saint Jean en Greve, accompagnée de celle de Coconas, où elles ne moisirent ni ne furent pas longuement exposées à la veue du peuple; car la nuit venant ma preude femme, & Madame de Nevers sa compagne, fidele amante de Coconas, les ayant fait enlever, les porterent dans leurs carosses enterrer de leurs propres mains dans la Chapelle Saint Martin qui est sous Montmartre, laissant cette mort de la Molle maintes larmes à sa Maistresse, qui sous le nom d'Hiacinte a longuement fait souspirer & chanter ses regrets, nonobstant les frequentes & nocturnes consolations de Saint Luc, que nous avons veu depuis arriver par fois inconnu & desguisé à Nerac, jusques à ce que Bussi luy en fit oublier la perte, qui a esté par elle descouverte (3), quelque reputation qu'il eût d'estre brave parmy les hommes, & de ne l'estre gueres parmy les femmes (4), à cause de quelque colique qui le prenoit ordinairement à minuit, cette degoustée déguisant en quelque façon son appetit de diverses sauces, s'en prit à Monsieur de Mayenne, bon compagnon gros & gras, & voluptueux comme elle, & sont tousjours depuis demeurez bons amis en toutes leurs rencontres; bien furent-ils quelque temps brouillez pour une lettre escritte à la Vitry: où il promettoit de preferer le Soleil à la Lune . . . . . à ses premiers Amans succederent doncques en divers temps (car le nombre m'excusera si je faus à les bien ranger) ce grand dégousté de Vicomte de Turenne, que comme les precedens elle envoya bien-tost au change, trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit, l'accomparant aux nuages vuides qui n'ont que l'apparence dehors; dont le triste amoureux au desespoir, aprés un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque lointaine region, si moy qui sçavois ce secret, & qui pour le bien des Eglises feignois pourtant de n'en rien sçavoir, n'eusse trés-expressement enjoint à ma chaste femme de le rappeller: ce qu'elle fit trés-mal volontiers, desirant de tout temps pour sa vanité, que quelque lourdaut se rompist le col à son occasion: mais il n'est guere plus de ces sots depuis qu'on s'en mocque; car de manger de rage les plumes de son chapeau, comme la Bole, & casser en colere une bouteille d'ancre aux yeux des Dames, comme Clermont d'Amboise, ce sont petites rages & jalousies qui n'estoient que trop ordinaires chez nous, & que consentant à mon deshonneur, je sçavois & voyois clairement, donnant par cette tolerance aux uns & aux autres souvent le courage, & les commoditez de faillir; elle le sçait bien, & plusieurs de vous qui tenez la main à ses gentillesses, aussi je ne suis point tellement aveuglé moy mesme en un fait si sensible & si apparent, que je n'apperceusse, comme les autres, que Clermont maintefois la baisoit toute en juppe sur la porte de sa chambre, tandis que le soir, pour luy donner loisir de se mettre au lit, je jouois ou me promenois avec ma noblesse dans la salle. . . . . (5) Sa beauté m'attiroit force Gentils-hommes, & son bon naturel les y retenoit: car il n'estoit point fils de bon lieu, ni gentil compagnon, qui n'avoit une fois en sa vie esté serviteur de la Reyne de Navarre, qui ne refusoit personne, acceptant ainsi que le tronc public les offrandes de tous venans". Joignez à ceci le passage qu'on a rapporté du méme Livre dans l'Article de cette Reine (6).

(1) Ci-dessus Rem. (*D*) du 3 Article NAVARRE.

(2) Divorce Satyrique, *pag. m.* 191.

(3) *Il y a ainsi dans toutes les Editions que j'ai consultées; mais il faut lire* recouvrée *qui est la même chose que* reparée, *car comme l'observe* Nicot *dans son* Dictionaire, recouvrer sa perte *est* damnum sarcire. *Or comme Mr.* Menage *nous l'apprend au Chapitre* CCXXXVI *de la I Partie de ses* Observations sur la Langue Françoise, *on a dit* j'ai recouvert *ou* j'ai recouvré.

(4) *Joignez ceci aux Exemples cottez ci-dessus Remarque* (*B*) *de l'Article* HENRI IV.

(5) Divorce Satyrique, *pag. m.* 194.

(6) *Ci-dessus Citation* (76) *du 3 Article* NAVARRE.

(*B*) *Pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence.*] Les passages que je viens de rapporter, ou d'indiquer, ne conduissent notre Marguerite que jusques à son arrivée en Auvergne. Continuons d'entendre l'Auteur qui fait parler Henri IV. „ (7) Le Roy son frere oyant cette sienne fuite . . . dit tout haut en presence de ceux qui le voyoient disner, Les Cadets de Gascogne n'ont peu souler la Royne de Navarre, elle est allée trouver les Muletiers & Chauderoniers d'Auvergne . . . cette perdue estant arrivée à Carlat, où elle fut long-temps, non seulement sans daiz & lit de parade, mais aussi sans chemises pour tous les jours, elle commença de voir & de regarder sur lequel de ceux-cy courroit l'honneur de son nom, elle jetta l'œil sur son Cuisinier, pour ne chaumer point, se fachant d'attendre Duras qu'elle avoit envoyé vers le Roy d'Espagne querir de l'argent, encore que sa femme sa confidente, craignant qu'elle ne luy enlevar son Causaquet, lui preschât la constance & le merite de cet absent: Mais son desir insatiable esgal à la faim d'un limier qui cause une defaillance à qui ne se soule tousjours, ne peut endurer cette attente ni celle de Saint Vincent, qui pour éviter la depense estoit allé jusques à sa maison. Elle s'en prit au triste Aubiac comme au mieux peigné de ses domestiques, qu'elle enleva de l'Escurie en la Chambre, & s'en fit tellement picquer, que son ventre heureux en telle rencontre en devint rond & enflé comme un balon, vomissant en son terme un petit garçon, avec le secours d'une femme sage que la mere de ce picqueur pour l'amour de son fils y avoit conduite, assisté du Médecin du May, lequel outre sa profession, & de luy penser quelque apostume sur son derriere, luy servit à ce coup de porter ce jeune Prince nouveau Lysandre mal emmailloté en nourice au village d'Escoubiac là auprès, si fraichement nay, que neantmoins pour le froid enduré du long chemin il en demeura pour tousjours privé de l'ouïe & de la parole, & pour ces imperfections, abandonné de l'amour & du soin de sa propre mere, qui, ayant oublié les plaisirs de la conception, a long-temps permis qu'il ait gardé les Oisons en Gascogne, où Mademoiselle d'Aubiac son Ayeule l'a (tant qu'elle a vescu) preservé de mourir de faim, & depuis elle Gesilax de Firmaçon son beau-fils, qui monstre encore aujourd'huy par grande rareté ce gage de la Couronne à ceux qui le vont voir à Birac, où il l'entretient moyennant deux cens escus de pension que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher à Usson & à Paris. . . . (8) Aubiac, Escuyer chetif, rousseau & plus tavelé qu'une truitte, dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouer d'estre un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat par Madame de Marie (9), qui trop matineuse fit ce beau rencontre, allant donner le bon jour suivant sa coustume à la Reine, payant neantmoins cet officieux devoir avec la mort de son mary, que cette vertueuse Princesse entendue au boucon du païs maternel fit empoisonner, esperant delivrée de cet obstacle & fortifiée des soldats que Romes cousin d'Aubiac estoit allé lever en Gascogne, se rendre Maistresse absolue de la place, & en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receue & mise à couvert. . . . . (10) La garde renforcée, & son secours Gascon découvert, on luy conseilla familierement de trouver autre giste, & de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuse & apprehensive) executa sur l'heure, partant avec la mesme confusion & desaroy qu'elle y estoit venue, & parvenant par ses journées à Ivoi, maison de la Royne sa Mere; où à peine arrivée elle fut du commandement du Roy par le Marquis de Canillac assiegée & prise avec son amant, lequel on trouva vilainement caché sous quelques ordures, sans barbe & sans poil, l'ayant sa Maistresse ainsi deguisé de ses ciseaus mesmes pour le sauver . . . . . Canillac . . . . (11) preferant à la foy, qu'il devoit à son Maistre, un chetif plaisir, se laissa piper aux artifices de sa prisonniere, oubliant son devoir, & quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de sa fortune, pour se rendre amoureux de cette amoureuse, & tellement jaloux, qu'il en sacrifia le pauvre Aubiac au soupçon, luy faisant faire son procez par Lugoly, & puis pendre & estrangler à Aigueperse, tandis qu'au lieu de se souvenir de son ame & de son salut, il baisoit un manchon de velous raz bleu, qui luy restoit des bien-faits de sa Dame. . . . Canillac pour ce criminel, sur qui il exerça plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas de faire les doux yeux, & de soigner sa petite taille outre l'ordinaire, devenant en peu de temps d'aussi mal propre que je pourrois estre, coint & poli comme un beau petit amoureux de village: mais de quoy luy servoit à la longue sa biensceance? Cette inconstante, dont il cuidoit retenir la legereté sous la clef & sous l'inexpugnable forteresse d'Usson, se fache de son ordinaire & coustumiere façon de commander, & d'approcher de son ratelier ores l'un, ores l'autre, & souvent plusieurs à la fois, voulut devenir Maistresse & chercher à l'accoustumé dans le change, la pointe & l'esguillon de son appetit; pour à quoy parvenir & sçachant par experience combien peut le desir sur la volupté, feint d'aimer, de se voir aimée; & consent à l'importunité de quelques prieres, elle esmeut & allume si bien son gardien, qu'enfin ses artificieuses caresses obtiennent sa liberté, sous promesses que ce qui sembloit estre seulement accordé pour lors chichement à la force, seroit prodigalement departi par la volonté, lorsque libre & Maistresse d'Usson absolue, elle pourroit sans apprehension vaquer à l'amour, & le tromperent en cette façon; car à peine eust elle obtenu que la garnison vuideroit, qu'elle remplaceroit des gens à sa devotion, & que son facile Marquis cependant se retireroit à Saint Cirique cueillir ses pommes; qu'ingrate de ce serviteur, elle ne peut plus ouïr seulement proferer son nom; & rassurée d'une bonne troupe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost aprés à la traitter en fille de bonne maison; elle se resoud de n'obeïr qu'à ses volontez, & d'establir

(7) Divorce Satyrique, *pag.* 198.

(8) Divorce Satyrique, *pag.* 200.

(9) *On veut parler du même Chastelain qu'on avoit nommé Marze, pag.* 197.

(10) Divorce Satyrique, *pag.* 201, 202.

(11) *Là-même, pag.* 203.

tant qu'elle y demeura, à celui où Jesus-Christ fut transfiguré. *Afin que sa consolation fust parfaite*, dit l'un d'eux (e), *elle desira voir la Cour de Henry le Grand .... & quitter son cher Usson qui l'avoit gardée 20 ans, durant lesquels ce fort Chasteau de l'Auvergne fut un Thabor pour sa devotion, un Liban pour sa solitude, un Olimpe pour ses exercices, un Parnasse pour ses Muses, & un Caucase pour ses afflictions.* Il y auroit moins de médisance à le comparer avec l'Ile de Caprée qui fut la retraite de Tibere, qu'il n'y a de flatterie à le comparer à un lieu de dévotion, & à un *sacré Temple de Dieu*, comme a fait un autre Panégyriste (C). Si l'on ne trouvoit que dans le Divorce satirique, ou que dans quelque autre Libelle, les impuretez de cette Dame, on les pourroit révoquer en doute; mais puis que de célèbres Historiens n'ont point gardé le silence là-dessus (D), il faut

(e) Hilarion de Coste, Elog. des Dames illustres. Tom. II, pag. 306.

„ dans ce Roc l'Empire de ses delices, où clause de trois „ enceintes & tous les grands portaux murez, Dieu sçait & „ toute la France les beaux jeux qui en vingt ans se sont „ jouez & mis en usage. La Nanna de l'Aretin ni sa Sainte ne sont rien auprès. Il est vray qu'au lieu des galands „ qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a esté reduite „ à faute de mieux, à ses domestiques, Secretaires, Chantres, & Metifs de Noblesse, qu'à force de dons elle y attiroit, dont la race & les noms, inconnus à leurs voisins „ mesmes, sont indignes de ma memoire, horsmis celuy „ tant celebré de Pominy, fils d'un Chauderonier d'Auvergne, lequel tiré de l'Eglise Cathedrale de la ville, d'enfant de Chœur parvint, par le moien d'une assez belle voix „ qui le discernoit d'avec ses semblables, à la musique de „ cette Royne, s'introduisant enfin de la Chapelle à la „ Chambre & de la Chambre au Cabinet pour Secretaire. „ ...... (12) C'est pour lui qu'elle fit faire les lits de ses „ Dames d'Usson, si hauts qu'on y voyoit dessous sans se „ courber, afin de ne s'escorcher plus comme elle souloit „ les espaules, ni le fessier, en s'y fourrant à quatre pieds „ toute nue pour le chercher: c'est pour luy qu'on l'a veue „ souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, & celuy pour qui bien souvent en le cherchant de trop d'affection, elle s'est marquée le visage contre les portes & les „ parois".

(12) Divorce Satyrique, pag. 205.

Je laisse ce qui regarde les amourettes que l'Auteur prétend (13) qu'elle eut à Paris après qu'elle fut sortie d'Usson. Mais il ne sera pas inutile de voir ici un passage d'Hilarion de Coste, qui, par rapport à plusieurs faits, peut servir de confirmation au narré qu'on trouve dans le Divorce satirique: *Elle sortit d'Agen en habit de simple Bourgeoise, fut portée en trousse par Lignerac, à qui elle donna le nom de* Chevalier de la belle-fleur, *& gagna païs toute la nuit, avec un travail qui éprouva son courage au peril de sa santé. De Marses la vint trouver sur la frontiere avec cent Gentils-hommes, qui la logea en sa maison de Carlat; retourna à Agen pour sauver ses pierreries, & recueillir le débris de sa fuite: sa mort l'en fit sortir au bout de 18 mois, & voulant fonder une nouvelle station à Ybos, Maison de la Royne sa mere, elle y fut arrestée. Le foudre du courroux du Roy, la menaçant par tout, respecta les Lys sacrez qui environnoient sa teste, & accabla l'un de ses serviteurs à Aigueperse par une fin tres-funeste. La Marquis de Canillac la mena & enferma à Usson; mais tost après ce Seigneur d'une Maison tres-illustre se vid le captif de sa prisonniere: il pensoit avoir triomphé d'elle, & la seule veue de l'yvoire de son bras triompha de luy; & deslors il ne vêquit que de la faveur des yeux victorieux de sa belle Captive: Mais les menaces du Roy, la crainte de la mort, l'apprehension de la perte de sa fortune, & de la ruine de sa Maison, entrerent plus profondément en son ame que toute autre consideration, & le forcerent aux severes & rigoureux commandemens contre elle. Dieu par sa protection, elle par sa prudence & son adresse, le Duc de Guyse par son secours à propos, tirerent sa vie des ombres de la mort, & si heureusement, qu'au mesme instant qu'elle pensoit mourir captive, elle se vid asseurée de regner libre en cette forte place, d'où elle deslogea ceux qui l'avoient logée, & leur fit connoistre que la vertu & la valeur ne distingue point les sexes* (14). Vous voiez que ce Moine avoue tout ce qu'il croit pouvoir avouer sans être contraint de le blâmer.

(13) Là-même, pag. 220 & suiv.

(14) Hilar. de Coste, Elog. des Dames illustr. Tom. II, pag. 301, 302.

(C) *Comparer* le Château d'Usson .... *à un sacré Temple de Dieu, comme a fait un autre Panégyriste.*] Cet Auteur se nomme Jehan Darnalt: il étoit Procureur du Roi au Presidial d'Agen. Voici quelques morceaux de l'Eloge qu'il a fait de cette Reine: „ C'est une chose très-vraye" dit-il (15), „ que sa Majesté garde très-estroictement là dedans (16) une coustume, depuis qu'elle y est, fort louable. Après s'estre recreée moderément à l'exercice des Muses, elle demeure la plus part du temps retirée en sa chappelle, faisant prieres à Dieu, pleines d'ardeur, & de vehemence: se communiant une fois ou deux la sepmaine: „ n'est-ce pas *stellis insedere, & concilio Jovis*? Phenix qui „ ouvrant vos esles, esleves les yeux de vostre entendement „ au grand Astre celeste, par le moyen & lumiere duquel „ vous voyez, vivez, & vous revivez en luy. Phenix qui „ renaissez journellement de vos propres cendres: bruslant „ & vous consommant en l'amour divin. Grande Princesse „ & Reyne, qui n'avés mouvement, vie ne lumiere, que „ celle que vous recevés de ceste premiere lumiere. Vous „ vivés d'une autre vie, qu'on ne vit pas au monde. On „ lit que les belles & nobles Ames des champs Elysiens, devant que faire leur derniere retraite,

(15) Jehan Darnalt, Antiquitez d'Agen, Chap. XXII, folio 124 verso.

(16) C'est-à-dire au Château d'Usson.

„ *Illuc, unde negant redire quemquam,*

„ dans le lieu le plus parfait & accomply en delices & contentemens éternels

„ *Fortunatorum nemorum, sedesque beatas,*

„ estoyent pour un temps espurées en un air libre, affranchi „ de toute corruption. Aussi ceste tres-noble Ame Royale „ s'est retirée dans le Chasteau Elysien d'Husson, avant „ qu'entrer à la gloire des Cieux, s'est voulu avoisiner „ d'iceux commençant d'y prendre sa volée: ayant apprins „ de s'exercer en la vie contemplative, & de separer son „ Ame bien-heureuse, d'avec son corps tres-parfait, & le „ tout pour bien mourir. Car selon Platon τὸ μελέτημα αὐτὸ „ τοῦτό ἐςι τῶν φιλοσόφων, λύσις καὶ χωρισμὸς ψυχῆς ἀπὸ τοῦ „ σώματος (*). L'estude du sage est de deslier & separer „ l'ame du corps. C'est l'Aigle divine de Jupiter, qui regarde & contemple fixement, & de près d'un lieu si haut „ esleve, voysinant les Cieux, les rayons Solaires de la divine bonté & providence. .... (17) Rocher d'Husso „ l'honneur & la merveille de l'Auvergne, la neige duquel „ se fond aux yeux, ou à mieux dire aux Soleils de ceste „ Deité presque adorable en terre! Rocher, sur lequel la „ clarté esclaire perpetuellement, d'où le jour ne se retire „ jamais, les rayons de la face Royale y luisant tousjours, „ & de ce lieu en hors illuminant toute la region. .... „ (18) Bel Astre de l'Europe, qui residez, & ne bougez „ d'Husson! Husson, Royale demeure de la race derniere „ .... de Valois. ... (19) Sainte & Religieuse habitation, sacré Temple de Dieu, qui as esté prins, non „ pour un asile ou refuge inviolable, ou pour un Autel de „ franchise: mais, qui as retiré sa Majesté, comme dans „ l'Arche du Juste Noë, contre les deluges, innondations „ & ravages de la France. .... (20) Je ne puis encore „ me despartir d'Husson montagne couronnée de ce Chasteau Royal, Hermitage S. Monastere devot où sa Majesté s'estudie du tout à la meditation: qui ne tend qu'à la „ fin des fins, à la fin souveraine. Rocher tesmoin de la „ volontaire solitude, très-louable & religieuse, de ceste „ Princesse: où il semble par la douceur de la Musique, & „ par le chant harmonieux des plus belles voix de la France, que le Paradis en terre ne puisse estre ailleurs, & „ où sa Majesté gouste le contentement & le repos d'esprit, que les ames bien-heureuses sentent en l'autre „ monde".

(*) In Phædone.

(17) Là-même, folio 125 verso.

(18) Là-même, folio 126.

(19) Là-même, verso.

(20) Là-même, folio 127.

Notez que Monsr. de Perefixe avance mal à-propos, que Marguerite *s'enferma volontairement* au Château d'Usson (21).

(21) Perefixe, Histoire d'Henri le Grand, à l'ann. 1599, pag. m. 301.

(D) *De célèbres Historiens n'ont point gardé le silence là-dessus.*] On a vu (22) ce que d'Aubigné a dit, non pas dans quelque Satire, mais dans son Histoire Universelle. On a vu un passage de Mezerai (23), & l'on a été averti (24) que Varillas raconte les mêmes choses. Voici un Historien d'autant plus croiable qu'étant dévoué à Catherine de Medicis, il n'avoit aucune disposition à excuser la conduite du Roi de Navarre. Je veux parler de Davila, qui reconnoit que ce Prince répudia en quelque façon son épouse, à cause qu'elle s'étoit décriée par ses impudicitez. Il avoue aussi qu'elle menoit dans sa retraite une vie licentieuse: *Moveva lo grandemente il rispetto della Reina Margherita sua moglie, perche havendola per la fama delle sue impudicitie, come repudiata, & essendosi lei ritirata in Overnia a certi suoi castelli a vivere con liberta molto licentiosa, vedeva necessariamente, ò convenire riceverla di nuovo all' unione del suo matrimonio, ò non poter mai stare in sincera amicitia, & in intera confidenza con la suocera, e co'l cognato* (25). Il repete à-peu-près la même chose dans un autre endroit de son Ouvrage: *La quale* (Reina Margherita) *havendo abbandonata se stessa a vita licentiosa per sospetto de' risentimenti del marito, si era fuggita da lui, ma pervenuta per ordine suo, e per commissione del Re suo fratello, ella fu posta nel castello di Carlat in Overnia come prigione, e di là dopo qualche tempo trasferita ad Ussone nella medesima Provincia sotto alla custodia del Marchese di Canigliac: il quale, come si diceva fatto prigione della sua prigioniera l'haveva riposta in libertà, onde ella trattenendosi in alcune sue castella pur in Overnia, e continuando l'istesso modo di vita, era di grandissimo ostacolo alle conventioni, che trà il marito, & il fratello potessero contrattarsi* (26).

(22) Ci-dessus au 3 Article NAVARRE, Citat. (4). Voiez aussi d'Aubigné, Tom. III, pag. 641.

(23) Là-même, Citation (47).

(24) Là-même, Citation (48).

(25) Davila, Libr. VII, pag. m. 379, ad ann. 1585.

(26) Idem, Libr. VIII, pag. 431, ad ann. 1586.

Il y a quelques défauts dans le narré de Davila. I. Il n'est point vrai que la Reine Marguerite se fût retirée en Auvergne afin de vivre licentieusement. Elle vivoit par tout de cette façon, & elle auroit mieux trouvé son compte à Agen d'où elle s'enfuit, qu'en Auvergne où elle se retira. La vérité est que la crainte d'être prise dans Agen fut cause qu'elle en sortit (27); &, si elle se refugia en Auvergne plutôt qu'ailleurs, ce ne fut point par un choix libre, mais par pure nécessité. Lignerac son conducteur n'avoit que là une place propre à servir d'asyle (28). II. Il n'est pas vrai qu'elle se fût retirée dans certains châteaux, qui fussent à elle. III. Il n'est point vrai que par ordre de son mari, & par commission

(27) Brant. Dames illustr. Voiez ses paroles ci-dessus, Citation (4) du 3 Article NAVARRE.

(28) Voiez la Citat (76) du 3 Article NAVARRE, & dans la page précédente, Citation (14).

faut croire que la chose est véritable. Scipion Du-Pleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail (*E*): il en fut blâmé, & il se justifia: nous examinerons si l'emportement du Maréchal de Bassompierre est raisonnable (*F*); &, quoi qu'il en soit, on peut dire que les faiseurs d'Eloges sont beau-

sion d'Henri trois, elle eût été emprisonnée à Carlat. Le frere de son conducteur l'y avoit reçue de gré à gré (29). Je crois bien qu'ensuite le Commandant de la place eut ordre de répondre de son hôtesse, & de la bien garder (30); mais cela ne disculpe point Davila. IV. Il est faux qu'aiant été mise en liberté par le Marquis de Canillac, elle se fût retirée sur ses terres. V. L'un des passages de Davila se peut réfuter par l'autre; car si elle se retira sur ses terres dès qu'elle eut rompu avec son mari, comme on l'assûre dans le prémier passage, il n'est pas vrai, comme on l'assûre dans le second, qu'elle ne s'y retira qu'après avoir été mise en liberté par le Marquis de Canillac. Mr. de Beauvais Nangis (31) n'a censuré que cette derniere faute de Davila, & a donné son approbation à tout le reste. Ces petites inexactitudes n'empêchent pas que ce fameux Historien ne soit très-digne de foi lors qu'il affirme, qu'Henri troisieme & Catherine de Medicis délibérérent de faire casser le mariage du Roi de Navarre, & d'abandonner Marguerite comme une personne indigne d'être reconnue de leur sang. *Deliberarono finalmente, che non era da tener più conto della persona di Margherita, resasi da se stessa poco degna d'esser da loro riconosciuta, nè per sorella, nè per figliuola, e che, poiche la dispensa difettosa ottenuta dal Pontefice al tempo del suo matrimonio, porgeva causa, e pretesto a poterlo disciogliere, si dovesse fare questo divortio, e dar per moglie al Rè di Navarra Christiana figliuola del Duca di Lorena* (32). L'Ambassadeur Busbec vaut bien un Historien. Or voici ce qu'il raconte dans une Lêttre qu'il écrivit de Paris à sa Majesté Impériale le 27 d'Août 1583. *Rex sororem suam, Reginam Navarræ, palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, & flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter mœchorum introductiones, quibus illa consuevisset. Etiam puerum sine mariti opera natum objectavit, eaque omnia suis temporibus, & reliquis rebus ita notata, ut ipse interfuisse videretur, & Reginam eu magis confiteri puderet, quàm confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetiâ migrare juberet, urbemque suâ contagione liberaret. Sic illa, collectis raptim sarcinis, die sequenti, non modò sine ullo prosequentium officio, sed sine justo etiam famulitio, Lutetiâ excessit* (33). Vous voiez là que non seulement Henri III fit un détail qui contenoit les circonstances des adulteres de sa sœur, mais aussi qu'il lui reprocha d'avoir accouché d'un batard. L'Auteur ajoûte que depuis cette Mercuriale, Chanvalon, beau jeune homme qui passoit pour l'un des prémiers galans de Marguerite (34), s'étoit retiré en Allemagne. Il avoit perdu les bonnes graces du Duc d'Alençon (35) à cause de quelques Lettres qu'il avoit écrites d'Anvers; mais selon d'autres ce fut pour s'être vanté des faveurs d'une grande Dame. Lisez ces paroles de Mr. Varillas: *Le Seigneur du Royaume, qui faisoit le plus regulierement sa Cour* à la Reine Marguerite, *étoit Jacques de Harlay-Chanvalon, qui avoit suivi le Duc d'Anjou en Flandres, où il avoit donné des marques de sa valeur en diverses rencontres. Ce Duc le recevoit souvent à sa table; mais comme il n'étoit pas si discret qu'il auroit été necessaire, il lui échapa un jour de se vanter d'une bonne fortune, que sa beauté & sa bonne mine (disoit-il) avoient obtenue d'une des plus grandes Dames de la Cour de France. Le Duc d'Anjou, qui avoit oüi Chanvalon, le chassa de sa table, & même des Païs-bas; & il n'y avoit qu'un an que Chanvalon en étoit retourné. Comme il n'étoit pas bien venu auprès du Roy, à cause que les Favoris ne regardoient pas de bon œil ceux qui s'étoient declarez pour le Duc d'Anjou; il s'attacha au service de la Reine de Navarre, & les Favoris en prirent occasion de publier, que l'amour en étoit la seule cause. Le Roy, à qui l'on ne pouvoit alors rien dire de si honteux pour sa Sœur, qu'il ne le crût, ajouta tant de foy à ce bruit, qu'il chassa Chanvalon d'auprès d'elle, sans se mettre en devoir de prevenir, par quelque pretexte, le contre-coup de cet éloignement qui rejailliroit sur elle. Il paroit encore que le Roy fit des plaintes publiques à sa Sœur, de la maniere dont elle vivoit avec Chanvalon* (36). Nous allons voir les récits de l'Historien Du-Pleix: nous y trouverons, entre autres choses, que Chanvalon fit un enfant à la Reine Marguerite.

(*E*) *Scipion Du-Pleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail.*] Rassemblons ce qu'il disperse en plusieurs endroits, & commençons par ces paroles: *Le Roy de Navarre....fit l'amour* aux filles de la Reine Marguerite son espouse, elle *le souffrant d'autant plus patiemment que son mary ne contre-rolloit pas ses actions, quoy qu'elle se plaigne en ses Mémoires de ce que ses filles luy rendoient de mauvais offices envers luy: ce qu'elle dit ainsi pour couvrir les pechés qui se commettoient de sa part contre les loix du mariage. L'escriture ne rougit point: mais je rougirois en l'escrivant si je couchois sur le papier ce que je luy en ay ouy dire serieusement à elle-mesme. Certainement c'estoit une Princesse qui avoit de tres-excellentes conditions & toutes roiales; mais elle avoit aussi de grandes foiblesses, & mesmes aucunes mauvaises habitudes. Paravanture en parleray-je plus amplement & plus à propos sous le Regne de Henry le Grand: & le subjet m'y obligeant, encore le feray-je à regret ayant eu l'honneur d'estre de sa maison durant six ans tousjours tres-favorablement traicté de cette tres-illustre Princesse* (37).

(29) *Voiez ci-dessus là-même.*

(30) *Consultez* Brantome, *au Discours sur cette Reine, pag.* 421 *Edit. de* 1699 *&* d'Aubigné, *au III Tome de son* Histoire, *Liv. V, Chap. IV, pag.* 641, *où il paroit renverser ce qu'il avance dans le* Divorce Satirique.

(31) *Dans ses* Remarques sur Davila, *pag.* 144, 149.

(32) Davila, *Libr. VIII, pag.* 432, *ad ann.* 1586.

(33) Busbequius, Epist. XXIII ad Rudolphum II, Imperatorem, *pag. m.* 517.

(34) *Chanvallonius juvenis est dubiæ nobilitatis, suavitate morum, atatis flore, & formæ venustate præstans, habitus inter primos ejus Reginæ procos.* Idem, ibid. *pag.* 518.

(35) *Idem, ibid.*

(36) Varillas, Hist. de Henri III, *Liv. VII, pag. m.* 231, 232.

(37) Du-Pleix, Hist. de Henri III, *à l'ann.* 1578, *p.* 70.

Ce qui suit donne de l'horreur: „ Henri III.... cherit fraternellement ses sœurs: mais en fin il hait Marguerite Roine de Navarre, tant parce qu'elle vivoit mal avec son mary, qu'à cause qu'elle se trouvoit tousiours complice de toutes les conspirations du Duc d'Alençon. Nonobstant tout cela il s'estoit monstré tousiours plus indulgent à leur faire grace que severe à les punir, jusqu'à ce que Marguerite (soit par jeu ou serieusement) porta une parole d'amour incestueux à la Roine Louise espouse de sa Majesté. Car ce bon Roy, se sentant offensé au poinct qui offense le plus sensiblement les ames genereuses, ne vid jamais depuis de bon œil ce frere ny cette sœur incorrigible. Et Louise Princesse tres-chaste & vertueuse, ojant cet infame propos de sa belle sœur, luy ferma soudain la bouche, en luy disant avec une grande modestie (comme ne le prenant pas pour serieux) *Je vous prie, ma sœur, ayez plus d'agreables railleries.* Neantmoins, craignant les artifices de sa malice, elle rapporta au Roy l'effronterie de sa sœur, dequoy il fut tres sensiblement outré contre elle & contre son frere, & en cherit d'autant plus tendrement Louise (38)". Lors que Du-Pleix compte les raisons qu'avoit Henri IV de demander la dissolution de son mariage il s'exprime ainsi (39): „ La VI nullité estoit fondée sur les mœurs de la Reyne Marguerite, lesquelles estoient aussi insupportables que manifestes à tout le monde. Toutesfois il n'allegua pas celle-cy, afin d'obtenir d'elle son consentement à la dissolution & annullement de leur mariage. Mais le Pape & le sacré Consistoire, qui en estoient assez instruits, louerent grandement la bonté du Roy, lequel la pouvant convaincre & faire punir avec bonne justice (comme aucuns de son Conseil en estoient d'advis) aima mieux chercher la liberté d'un second mariage par une autre voye." Voici un bon suplément de l'exposition de cette sixieme nullité: „ Henry le Grand fut marié deux fois: la premiere, avec Marguerite de France, parti qui sembloit avantageux à ses affaires s'il luy eût esté autant agreable qu'honorable. Car il sçavoit bien qu'elle ayant logé ailleurs ses affections amoureuses n'avoit point d'amour pour luy..... Luy pourtant ne laissoit pas de l'aymer & supportoit mesme en elle des actions les moins supportables aux maris apres qu'ils en ont cognoissance. Il n'eut point d'enfans d'elle: mais elle durant son eloignement du Roy eut deux fils: l'un du sieur de Chanvalon; & celuy-ci vit encore & est Prestre Capucin nommé Pere Ange: l'autre, qui est decedé, du sieur d'Aubiac, & je les ay cognus tous deux. La verité trop manifeste m'oblige, malgré-moy, à remarquer cecy: veu mesme que c'est une tres-esclatante preuve de la bonté de ce tres-illustre Roy, qui pouvoit bien prendre de là une invincible raison pour se desfaire d'elle par la justice, suivant l'advis de plusieurs de son Conseil: mais il ayma mieux rompre son mariage sans effusion de sang, par les evidentes nullités ci-dessus remarquées (40)".

Je laisse ce qu'il a dit qu'elle avoit eu *avec le Duc d'Alençon son frere une amitié plus que fraternelle* (41).

(*F*)...*il en fut blâmé & il se justifia: nous examinerons si l'emportement du Maréchal de Bassompierre est raisonnable.*] Du-Pleix, aiant à parler du retour de la Reine Marguerite à la Cour, ne la traita point obligeamment, & avoua néanmoins, Qu'*elle voulut qu'il eut l'honneur d'estre des ordinaires de sa maison en qualité de Maistre des Requestes, avec un honneste appointement* (42); *& nonobstant*, ajoûte-t-il, *qu'elle se pleût grandement au changement, je fus tousjours fort bien auprez d'elle: dont plusieurs ayant cognoissance, aucuns ont trouvé estrange que j'aye parlé hardiment des desreglemens de sa vie soubs le regne de Henry III, comme je feray encore soubs celui-cy. Et moy je trouve plus estrange qu'il y ait homme de jugement qui n'ait peu juger que c'est avec des considerations & justes & necessaires, sans qu'il soit besoin que je les exprime. Je remettray ses eloges aprez son trespas, où avec verité je diray des choses estranges & admirables.* Il s'acquitta de cette promesse en parlant de la mort de Marguerite, sous l'an 1615. Voici quelques morceaux de son Discours (43): „ Tout le monde la publiant pour Déesse, elle s'imaginoit aucunement de l'estre: & de là prit plaisir toute sa vie d'estre nommée *Venus Urania*, c'est-à-dire, *celeste:* tant pour monstrer qu'elle participoit de la divinité, que pour faire distinguer son amour de celuy du vulgaire. Car elle avoit un autre ordre pour l'entretenir que celuy des autres femmes: affectant sur tout qu'il fust plus pratiqué de l'esprit que du corps, & avoit ordinairement ce mot en bouche: *Voulez-vous cesser d'aimer, possedez la chose aimée.* J'en pourrois faire un Roman plus excellent & plus admirable que nul qui ait esté composé és siecles precedens: mais j'ay des occupations plus serieuses..... La persecution & les menaces de ce frere (44), les effrois qu'elle en receut, l'apprehension qu'elle eut en suite, que ses fautes obligeassent son mary à attenter sur sa vie, & la solitude en laquelle elle vesquit durant vingt ans, luy troublerent si fort l'esprit, qu'elle entra en une extrême deffiance de tout le monde: de sorte que ces fascheries & terreurs continuelles la rendirent hypochondriaque (45): mais „ cette

(38) Du-Pleix, Hist. de Henri III, *vers la fin, pag.* 202, 203.

(39) *Là-même*, Hist. de Henri IV, *à l'ann.* 1599, *p.* 264.

(40) Du-Pleix Hist. de Henri IV, *à l'ann.* 1599, *pag.* 411, 412.

(41) *Là-même*, Hist. de Henri III, *pag.* 23.

(42) *Là-même*, Hist. de Henri IV, *à l'ann.* 1605, *pag.* 362.

(43) *Là-même*, Hist. de Louis XIII, *pag.* 53.

(44) *C'est-à-dire* Henri III.

(45) *On fait dire à Henri IV, dans le* Divorce Satyrique, *pag.* 208: Ne pouvant quelquefois parmi la pitié que j'en ay m'empescher de rire des extravagantes jalousies, & fortes passions, qu'on racome de ses amours, qui la transportent plus souvent à mespriser ce qu'elle voit, & à croire ce qui n'est point, ores cherchant furieuse & chaude ses Rufiens en tous les endroits les plus cachez de sa maison, bien qu'elle ne puisse ignorer qu'ils sont autre part & ores les voyant & oyant & toutefois se persuadant que sont leur image ce soient d'autres qui taschent à la decevoir, & à luy mesfaire. *& p.* 210. Elle s'est rendue subjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on touße, rie, ou parle bas en sa presence, tant le soupçon & le mesfy d'elle mesme luy fait apprehender le discours de ses actions.

beaucoup moins dignes d'excuse, eux qui ont entiérement supprimé les mauvais endroits de la vie de cette Reine, pour ne la couronner que des louanges les plus magnifiques qu'on puisse donner aux Prin-

„ cette foiblesse ne paroissoit au commencement qu'en certains objects cognus à ses domestiques: mais depuis son dernier voyage à la Cour ils ne furent que trop divulgués, elle mesme les faisant cognoistre à tout le monde.... (46) Elle estant autant recherchée d'amour qu'il (47) en recherchoit d'autres femmes, ils faisoient un très-mauvais mesnage. Elle en ayant voulu rejetter toute l'ordure sur ce grand Roy par ses Memoires qui ont veu le jour, j'ay esté obligé de luy en faire porter sa bonne part en son lieu dans l'Histoire. Car je n'escris pas ici des Panegyriques pour les Princes & Princesses: mais une vraye Histoire, qui doit exprimer leurs vertus, & ne supprimer pas leurs vices, afin que leurs successeurs craignans une pareille flestrisseure en leur memoire, imitent leurs louables actions, & s'eloignent des mauvaises. D'ailleurs par consideration d'Estat il importoit de marquer que ses bastars estoient nés d'elle durant son divorce & esloignement du Roy. Car autrement ils pouvoient passer pour legitimes: veu mesmes qu'on n'a jamais voulu punir comme imposteur ce Religieux qui s'est si longuement produit (ainsi qu'il fait encore) pour fils de la Reyne Marguerite. Je suis contraint de declarer cela pour la satisfaction de ceux, qui ont attribué à detraction une narration si importante ". Après cela il étale plusieurs Eloges de cette Reine.

(46) Du-Pleix, Hist. de Louis XIII, p. 54.

(47) *C'est à-dire le Roi de Navarre.*

Sur le passage où il a dit qu'elle avoit eu deux batars, le Marechal de Bassompierre a fait cette Observation: „ Infame vipere, qui par ta calomnie déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie! Ver qui mange la mesme chair qui t'a procreé! Chien enragé qui mord ton propre maistre, qui te meut d'outrager apres sa mort une pauvre Princesse, qui t'a nourrie pendant sa vie: est-ce l'interest du feu Roy, lequel, au prejudice du sien, a mieux aimé retarder son démariage d'avec elle, que de dire une seule parole à son desavantage, & qui ne la pouvant pour le bien de son Estat plus tenir pour sa femme, l'a honorée comme Reyne, l'a aimée comme sa sœur, luy a donné de grandes pensions, & fait des dons immenses? Est ce la verité qui t'y oblige, toy qui as donné le titre d'Histoire à ce Livre remply de fables, & farcy de calomnies & d'injures? Quelle honte fais tu à la France, de publier à tout le monde, & de laisser à la posterité, des choses si infames d'une des plus nobles Princesses du Sang Royal, qui peut-estre sont fausses, ou au pis aller n'estoient connues que de peu de personnes? Est-il permis à un particulier, sous le nom d'Historien, de publier les fautes d'autruy, de tacher & diffamer la race Royale, & de souiller la memoire des morts? Si l'on t'avoit voulu forcer de médire legerement de cette pauvre Princesse (qui t'a empesché de mourir de faim) tu devois plûtost souffrir le martyre que d'y consentir; & au contraire, sans y estre contraint, ny mesme convié, tu cherches des occasions, tu les controuves mesme hors de propos & de raisons, pour dire d'elle des choses execrables, qu'un Chrestien ne peut proferer sans peché, ny écouter sans horreur. Non, non, il y a des roues & des bourreaux en ce monde, pour te rigoureusement punir, & une Justice Divine en l'autre pour châtier par des tourmens éternels tes fautes infinies (48) ". Mettant à part les injures on ne trouvera guere que ceci dans cet Arrêt de condamnation, c'est que Du-Pleix ne devoit point diffamer une Princesse dont il avoit été domestique, ni publier des Avantures peu connues qui deshonoroient la Maison Roiale. Je n'ai pas besoin d'examiner la seconde de ces deux raisons. Il y satisfait lui-même dans l'un des passages que j'ai rapportez, & l'on ne voit point que Mr. de Bassompierre ait réfuté cette partie de la défense. Arrêtons-nous donc seulement à la premiere raison.

(48) Bassompierre, Observat. sur Du-Pleix, pag. 153 *& suiv. Voiez aussi pag.* 110. *& suiv.*

CONSIDERATIONS sur le Devoir d'un Historien.

Tous ceux qui savent les loix de l'Histoire tomberont d'accord qu'un Historien, qui veut remplir fidélement ses fonctions, doit se dépouiller de l'esprit de flatterie, & de l'esprit de médisance, & se mettre le plus qu'il lui est possible dans l'état d'un Stoïcien qui n'est agité d'aucune passion. Insensible à tout le reste, il ne doit être attentif qu'aux intérêts de la vérité, & il doit sacrifier à cela le ressentiment d'une injure, le souvenir d'un bienfait, & l'amour même de la patrie. Il doit oublier qu'il est d'un certain País, qu'il a été élevé dans une certaine Communion, qu'il est redevable de sa fortune à tels & à tels, & que tels & tels sont ses parens, ou ses amis. Un Historien entant que tel est comme Melchisedec, sans pere, sans mere, & sans généalogie. Si on lui demande, *D'où êtes-vous?* il faut qu'il réponde, *Je ne suis ni François, ni Allemand, ni Anglois, ni Espagnol, &c: je suis habitant du monde, je ne suis ni au service de l'Empereur, ni au service du Roi de France, mais seulement au service de la Verité; c'est ma seule Reine, je n'ai prêté qu'à elle le serment d'obéïssance* (49): *je suis son Chevalier voüé, & je porte pour colier de l'ordre le même ornement, que le Chef de la Justice & du sacerdoce des Egyptiens* (50). Tout ce qu'il donne à l'amour de la patrie est autant de pris sur les attributs de l'Histoire, & il devient un mauvais Historien à proportion qu'il se montre un bon Sujet.

(49) *Tuus ô regina quid optes Explorare labor, mihi jussa capessere fas est.* Virgil. Æn. *Libr. I, Vers.* 76.

(50) Ἔχει δὲ καὶ ἄγαλμα περὶ τὸν αὐχένα ἐκ σαπφείρου λίθου, καὶ ἐκαλεῖτο ἄγαλμα Ἀλήθεια. *Circa collum imaginem ex Sapphiro gemma confectam gestabat, quæ vocabatur Veritas.* Ælian. Var. Histor. *Libr. XIV, Capite XXXIV.*

Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hostem?
Nec malus est civis, nec bonus historicus (51).

(51) Sannaz. *apud* Jovium, Elog. Cap. X, *pag. m.* 51.

Ainsi les cruels reproches, que Mr. de Bassompierre fonde sur ce que Du-Pleix avoit eu des appointemens & des Charges chez la Reine Marguerite, sont injustes; car ce n'étoit point à Du-Pleix l'Historiographe à s'acquiter des obligations de Du-Pleix le domestique de cette Reine. Il n'a dû entant qu'Historiographe ni reconnoitre un bon office, ni se venger d'une injure: son obligation unique a été de représenter les choses comme elles étoient, sans les déguiser, ou en faveur de ses amis, ou au préjudice de ses ennemis. Il avoit à l'égard de la Vérité les mêmes engagemens, que les Juges ont à l'égard de la Justice: puis donc qu'on seroit déraisonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un Conseiller au Parlement, d'avoir fait perdre un méchant Procès à son bienfaiteur, on n'est point en droit de se plaindre de Du-Pleix sous prétexte qu'il a publié des veritez diffamantes d'une Princesse chez qui il avoit eu de l'emploi. C'est ignorer les bornes des choses, que de soutenir que la gratitude doit s'étendre sur les biens mêmes qui ne nous appartiennent point, je veux dire que pour s'acquiter des obligations que l'on a aux gens, on se peut servir du bien d'autrui. Si vous voulez reconnoitre les bons offices qu'on vous a rendus, faites-le à vos dépens, ne le faites pas aux dépens de votre prochain. Un tel est cause que vous êtes riche, que vous possedez la Charge, ou de Maître des Requêtes, ou de Président, &c: assistez-le de votre bourse dans son indigence, mais ne lui faites pas gagner un Procès où il a tort; car si vous le lui faites gagner, votre gratitude est un larcin, & une infraction de vos devoirs les plus essentiels. Vous êtes le Ministre de la Justice, rien ne vous permet de la violer: ce n'est point à vous entant que Juge à reconnoitre les bienfaits, que vous reçutes autrefois entant que Maître d'hôtel, ou que Précepteur. L'application de tout ceci à un Historiographe Ministre public de la Vérité n'est point mal aisée.

Si pendant le cours d'une procédure criminelle Du-Pleix eût refusé d'être témoin contre Marguerite de Valois, & s'il eût souffert la question plutôt que de révéler les adulteres de cette Dame dont il étoit domestique, il eût mérité des éloges; son silence en ce cas-là eût été cent fois plus louable qu'une confession ingénue: mais en composant l'Histoire de France, il a été dégagé de tous les devoirs de domestique, & il a pu déclarer publiquement ce qu'il n'auroit pas dû dire à des Commissaires qui auroient instruit un Procès. J'avoue qu'il a diffamé une Princesse du Sang (*a*): mais si de peur qu'il n'en rejaillit quelque honte sur la Famille Roiale, il eût été obligé de ne rien dire, il faudroit conclure qu'un Historien se doit taire sur toutes les Conspirations des Princes du Sang; que par exemple les Historiens Espagnols n'auroient jamais dû parler, ni des complots de Don Carlos, ni de la peine qui les suivit. Or comme cela est absurde, il s'ensuit que Monsr. de Bassompierre n'a point critiqué justement la conduite de Du-Pleix. Ses remarques sont par tout ailleurs beaucoup meilleures; car il faut avouer qu'il l'a convaincu d'une infinité de fautes grossieres. Si l'on me répond que les Rebellions des Princes sont des faits publics, & par conséquent qu'un Historien ne les peut passer sous silence, je repliquerai que les amourettes de la Reine Marguerite étoient en leur espece aussi connues, que les frequentes rechutes du Duc d'Orleans (52). Toute la Cour étoit bien instruite de la réprimande que cette Reine reçut du Roi son frere, qui lui reprocha entre autres choses d'avoir accouché d'un batard. Tous les Ambassadeurs furent informez de cela, & sans doute ils l'écrivirent à leurs Maîtres aussi bien que celui de l'Empereur (53). Toute la France fut informée de l'affront que le même Roi fit faire à Marguerite dans un chemin public. Les suites de cet affront éclatérent par les plaintes du Roi de Navarre. En un mot, ce n'étoit point révéler des Anecdotes, que de dire dans une Histoire ce que Du-Pleix a publié touchant les galanteries de la Reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plait, que certaines raisons d'Etat qu'il a marquées (54), l'obligérent à parler. C'est une bonne justification. Notez aussi, je vous prie, qu'il y a bien eu des gens qui l'ont censuré d'avoir mis ces choses dans son Ouvrage; mais qu'ils n'ont point soutenu que ce n'étoient que des mensonges. Voiez la marge (55). Ils se sont bornez à dire qu'il faloit cacher cela sous le voile de la discrétion. Or puis qu'il n'a eu besoin que de se justifier de la liberté qu'il s'étoit donnée de publier de semblables veritez, & puis qu'après cette justification il a laissé dans son Ouvrage tous ces endroits-là, ensorte qu'ils ont été imprimez & reimprimez avec Privilege, nous pouvons conclure que ce sont des faits qui doivent passer pour constans; car si c'étoient des calomnies, on eût obligé l'Auteur à s'en retracter, & à les ôter de la seconde Edition.

§ (*a*) Elle étoit fille & sœur de Rois. Il faloit donc la qualifier de *Fille de France.* REM. CRIT.

(52) *Frere de Louis XIII.*

(53) *Voiez ci-dessus Citat.* (34)

(54) *Ci-dessus Citat.* (46).

(55) Bassompierre *à la page* 149 *du* Journal de sa vie, *dit qu'en* 1606 la Reine Marguerite *perdit* le St. Sulliendat son galland qu'un Gentilhomme nommé Charmond avoit tué.

On peut dire qu'il a contribué plus que tout autre à fixer la certitude de ces faits. Les Satires du Sieur d'Aubigné ne seroient pas d'un témoignage assez authentique: mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un Historien, qui a été commensal de la Maison de cette Reine,

Princesses les plus illustres. Elle s'est attiré cela par ses libéralitez pour les Couvens (*G*), moien sûr & infaillible de couvrir *multitude de pechez* (*f*). Au reste, si elle se donna du bon tems au Château

(*f*) *Voiez ci-dessus la Remarque* (*I*) *de l'Article* GREGOIRE I.

Reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il ? L'Historien a vecu en ce tems-là : il a été domestique de cette Princesse : il lui a donné toute la gloire qu'elle méritoit par d'autres endroits : il a été blâmé, non pas de l'avoir calomniée sur celui-là, mais de ne l'avoir point épargnée : il ne s'est point retracté, il n'a point supprimé dans une nouvelle Edition ce qu'il avoit dit dans la premiere. Qu'on allegue tant qu'on voudra le silence de mille & mille Ecrivains, & les éloges qu'ils ont répandus sur la mémoire de Marguerite, on n'affoiblira jamais cette vérité de fait ; car il faut bien prendre garde que les flateurs n'ont pas osé soutenir qu'elle a été un exemplaire de pudicité : ils se contentent de ne rien dire sur ce chapitre. S'ils avoient soutenu qu'elle fut toujours très-chaste, ils formeroient une Faction, & une espece de Schisme dans le monde de l'Histoire, & ils y fomenteroient le Pyrrhonisme qui n'y est déjà que trop étendu à d'autres égards : desordre qui doit principalement sa propagation au partage qui se fait dès le tems même qu'une chose arrive (56). On suppose que le mensonge est toûjours postérieur à la vérité ; mais cela n'est point certain par rapport aux relations : il n'arrive que trop souvent que les fausses précédent les vraies, ou qu'elles n'en soient jamais suivies ; & il arrive très-souvent que les véritables, & les fausses, se forment à la même heure, & ainsi elles courent dans les siecles à venir sous les auspices d'une Tradition également vieille. Voiez ce que dit Tacite au sujet d'un événement fort remarquable, qui fut d'abord rapporté de différentes manieres (57).

On avoit prédit que la vérité ne seroit point étoufée par la supercherie des plumes, & des langues venales. „ Ceux „ qui sous cette esperance de liberalité la louent en leurs „ presches, luy adressent des livres, ou qui escrivent à sa „ louange, ont beau luy attribuer des qualitez qui ne luy „ sont pas deues, car la veritable traditive, que malgré eux „ les siecles futurs conserveront de pere en fils immemorialement, faisant fort (58) qu'ils sont des menteurs autant „ pleins d'avarice, & de flatterie, comme elle est ennemie „ de la vertu (59) ". L'événement a vérifié cette prophétie, & l'on n'est pas peu redevable de cela à l'Historien Du Pleix.

(G) *Elle s'est attiré cela par ses libéralitez pour les Couvens.*] Hilarion de Coste Religieux Minime a parlé ainsi des charitez de cette Princesse : „ Aux quatre Festes plus solemnelles, & le jour de sa naissance, elle donnoit de sa main „ cent escus d'or, & autant de pains, à cent pauvres. Elle en entretenoit cent onze par an, & quarante Prestres „ Anglois, Escossois, & Hibernois, outre les aumosnes „ qu'elle faisoit tous les jours en son Hostel, & à l'issuë de „ la Messe, soit aux passans étrangers, soit aux pauvres „ honteux. Elle départit aussi plusieurs sommes de deniers „ à la construction de diverses Eglises, & de plusieurs Monasteres. Elle bastit & fonda le College de la Compagnie „ de JESUS à Agen, & le Couvent des Augustins Réformez prés son Hostel au fauxbourg de S. Germain des „ Prez à Paris. Il n'y a point de Religion des Mendians „ qui ne se soit ressentie de ses liberalitez annuelles ; entre „ autres les Carmes, les Augustins, les Cordeliers, les Jacobins, les Jesuites de S. Louys, les Filles de l'*Ave Maria*, les Feuillans, les Capucins, les Recolez, & les „ Minimes de Nigeon. Les dernieres années de sa vie, „ mettant toutes ses esperances en Dieu, elle oyoit tous „ les jours trois Messes, une haute, & deux basses (β) ; „ communioit trois fois la semaine, le Jeudy, Vendredy, „ & Dimanche ; visitoit tous les Samedis la basse Chapelle „ de Nostre-Dame en l'Eglise de S. Victor ; & la Semaine „ sainte les Hospitaux, & n'y donnoit jamais moins de „ trois à quatre mille couvertures ; & souvent elle donnoit „ une somme notable pour marier des pauvres filles (60) ". Scipion Du Pleix raconte les mêmes choses (61) ; mais il y ajoûte une réflexion qui met une grande différence entre son narré, & celui du Moine Minime. „ Si elle ", dit-il (62), „ s'estoit donc laissé glisser à quelque sensualité en „ sa jeunesse parmi tant de mauvais passages qui se rencontrent en la vie des Princes, & parmy les allechemens de „ la Cour, qui doutera que s'en estant retirée pour retourner à Dieu, & ayant racheté ses pechés par de si grandes „ charités, les prieres de tant de personnes religieuses, & „ la benediction du peuple, n'ayent ouvert les cieux à son „ ame, pour y estre accueillie des bien heureux Anges aprez son trespas, veu mesme qu'elle s'y prepara & disposa, (notamment sur la fin de ses jours) avec une contrition & resolution vrayement Chretienne ". Le Minime s'est bien gardé d'entremêler quelque chose de semblable dans ses récits : on n'y voit rien qui insinue que Marguerite ait eu besoin de racheter par tant d'aumônes les péchez de sa jeunesse, & voila des omissions qu'on ne peut soufrir. Généralement parlant, on ne pourroit point se plaindre de ce qu'il l'a mise parmi les Dames illustres ; mais qu'il l'ait placée dans un même rang, & sans nulle distinction, avec celles dont la vertu ne s'est jamais démentie, c'est ce qu'on ne sauroit excuser. Il auroit dû faire pour le moins trois Classes, une pour les Dames dont la réputation a toûjours été entiere, une pour celles dont on a médit injustement, & une pour celles qui ont compensé leurs vices par de bonnes qualitez, & dont la sage vieillesse a servi d'expiation aux péchez de la jeunesse. Personne ne seroit choqué de voir notre Marguerite dans cette derniere Classe, & l'on ne trouveroit point mauvais que les Moines, en reconnoissance de ses aumônes, la fissent paroître avec éclat parmi les illustres repenties, & qu'ils célébrassent son esprit, son favoir, & le reste de ses bonnes qualitez. Il faut rendre justice à tout le monde, & donner même aux Courtisanes les éloges qu'elles méritent, quand elles se sont distinguées par quelques vertus, comme il y en a des exemples (63). On n'ignore pas la nullité qu'il y avoit dans ses aumônes, c'est qu'elle les faisoit aux dépens d'autrui, & à la ruïne de ses créanciers : *Avez-vous jamais veu ses amans*, fait-on dire à Henri IV, *excepté quelques-uns, enrichis de ses mains, vous qui voyez les prisons pleines de ceux qu'elle appauvrit ?* ...... *Elle donne, je le sçay bien, & à mes despens, la disme de toutes ses rentes & pensions aux Couvents & Monasteres tous les quartiers : mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié, le salaire de ses domestiques, & de ceux qui le long de l'année luy ont fourny leurs denrées, & leur labeur* (64). Si l'on se faisoit un scrupule d'ajoûter foi à ce passage sous prétexte qu'il est tiré d'un Libelle diffamatoire, on n'auroit qu'à consulter l'Histoire de Henri le Grand composée par Mr. de Perefixe, qui est mort Archevêque de Paris. On y trouve que le Palais que la Reine Marguerite avoit fait bâtir *près du Pré-aux-Clercs* fut *vendu pour payer ses dettes* .... qu'*elle estoit liberale jusqu'à la prodigalité, pompeuse, & magnifique ; mais elle ne sçavoit ce que c'estoit que de payer ses dettes.* „ *Ce qui est sans doute le plus grand de tous les défauts* „ *dans un Prince, parce qu'il n'y a rien qui soit si fort contre la justice, dont il doit estre le protecteur & le modele* „ (65) ". Ce témoignage est conforme à celui de Mezerai (66), & néanmoins on excuseroit les Panégyristes d'avoir loué les aumônes de cette Reine, s'ils avoient tout dit comme Du-Pleix, & l'on n'exigeroit pas d'eux à la rigueur qu'ils approfondissent les circonstances de sa libéralité envers les pauvres & envers les Monasteres.

§ (β) C'est elle que désigne cette Epigramme, l. 3. ch. 21. de Feneste :

Commune, qui te communies
Ainsi qu'en amours en hosties ;
Qui communies tous les jours
En hosties comme en amours :
A quoi ces Dieux que tu consommes
Et en tous temps & en tous lieux ?
Toi, qui ne t'es peu souler d'hommes,
Te penses-tu crever de Dieux ? REM. CRIT.

J'en reviens toûjours là, que le Minime Hilarion de Coste auroit dû faire, dans son Ouvrage, ce que Robert d'Arbrissel avoit fait dans ses Monasteres, dont l'un étoit destiné aux femmes de bonne réputation, & l'autre à celles qui avoient quitté leur mauvais train (67). C'est un mélange scandaleux que de voir dans un même Livre les Eloges d'Anne de Bretagne & d'Isabelle Claire Eugenie, avec ceux de Bonne Sforce, & de notre Marguerite de Valois. J'ajoûte que c'est un mélange qui anime à s'abandonner celles que l'envie d'être un jour placées parmi les Dames illustres pourroit retenir dans la bonne voie. Il n'y a rien de plus pernicieux que d'encenser & que d'honorer également les Dames galantes, & les Dames vertueuses (68). Ce Minime seroit moins blâmable, si ses Eloges se réduisoient à la description particuliere de quelque action ; mais il les dresse de telle sorte qu'ils contiennent la suite historique de toute la vie. Il y enchasse tout ce qu'il trouve de beau, il n'oublie que le mal. J'observe ceci afin qu'on voie que je n'ai point prétendu, que tous ceux qui ont parlé, ou du favoir, ou des charitez de la Reine Marguerite, ont dû faire aussi mention de ses défauts. Ce n'est nullement ma pensée, & je ne trouve point mauvais qu'Etienne Pasquier s'étant contenté de toucher en général ce qu'il condamnoit en elle (69), se soit étendu davantage sur ce qu'il y admiroit ; car il n'avoit point entrepris, ni une Histoire, ni un Eloge Historique. Voici ce qu'il dit des repas de cette Princesse : „ Combien que les disners & „ soupers soient principalement dediez à la nourriture des „ corps, toutesfois elle faisant plus d'estat de la nourriture d'esprit, a ordinairement quatre hommes pres de soy, „ ausquels d'entrée elle propose du commencement telle „ proposition qu'il luy plaist, pour l'examiner ; chacun desquels ayant deduit sa ratellée, ou pour, ou contre, & „ estants de fois à autre par elle contredits, comme elle est „ pleine d'entendement, leur fait perdre souvent le pied, „ n'estant marrie d'estre par eux controllée, mais que ce „ soit avec bonnes & valables raisons. Nourrissant ainsi „ son esprit, elle nourrit par mesme moyen avec toute sobrieté son corps, auquel donnant nourriture, apres que „ ces doctes hommes ont donné fin à leurs discours, pour „ ne rabattre rien de sa Royauté, s'ensuit puis apres une „ bande de violons, puis une belle musique de voix, & „ finalement de luths, qui tous jouent l'un apres l'autre à „ qui mieux mieux (70) ".

Disons

(56) *Voiez ci-dessous la* Dissertation sur les Libelles diffamatoires, *Paragraphe VIII.*

(57) *Is finis fuit ulciscenda Germanici morte, non modo apud illos homines qui tum agebant, etiam secutis temporibus vario rumore jactata adeo maxima quæque ambigua sunt, dum alii quoquo modo audita pro compertis habent ; alii vera in contrarium vertunt & gliscit utrumque posteritate.* Tacit. Annal. *Lib. III, Cap. XIX.*

(58) *C'est sans doute une faute d'impression, & je crois qu'il faut lire* fera foi.

(59) Divorce Satyrique, *pag.* 212.

(60) Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres, *Tom. II, pag.* 308, 309. *Voiez aussi* Pasquier, *pag. m.* 761 *du II Tome de ses* Lettres.

(61) Du Pleix, Hist. de Louis XIII, *pag.* 54, 55.

(62) *Là même, pag.* 55.

(63) *Voiez le Chapitre XXV du III Livre* Miscellanearum Observationum *de* Pierre Petit *Médecin de Paris imprimées à Utrecht l'an* 1682.

(64) Divorce Satyrique, *pag.* 213.

(65) Perefixe, Histoire de Henri le Grand, *à l'ann.* 1599, *pag. m.* 301.

(66) *Voiez ci-dessus Rem.* (O) *du 3 Article* NAVARRE.

(67) *Voiez ci-dessus Citation* (10) *de l'Article* FONTEVRAUD.

(68) *Voiez ci-dessus Remarque* (M) *de l'Article* LOUIS XII.

(69) *De vous plevoir (c'est-à-dire garantir) cette Royne non fautive, je serois un sot. Car encores que Dieu l'ait creée grande Princesse, toutesfois elle est composée de mesmes pieces que nous tous : Consequemment ne faut considérer en elle la perfection, qui ne tombe en homme, ou femme, ains le moins d'imperfection.* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 759.

(70) *Là même, pag.* 761, 762.

teau d'Uſſon, elle y ſouffrit auſſi des chagrins & des inquiétudes. „ Du haut de la terraſſe de ce „ Chaſteau là, elle vid ſes amis taillez en pieces, & le Comte de Randan leur Chef, Seigneur de „ la Maiſon de la Rochefoucaud, tué au meſme jour que le Roi ſon mary triompha de ſes ennemis „ à Yvry: Et bien que cette place ne craigne que le Ciel, que rien que le Soleil n'y puiſſe entrer „ par force, & que ſa triple enceinte mépriſe les efforts des aſſaillans, comme un roch élevé les „ flots & les vagues, la néceſſité toutesfois y entra, & l'obligea, pour en éviter les outrages, d'en- „ gager ſes pierreries à Veniſe, fondre ſa vaiſſelle d'argent, & à n'avoir rien de libre que l'air, eſ- „ perant peu, craignant tout; car tout eſtoit en feu & en deſordre autour d'elle (g)". Finiſſons par ce paſſage de Brantome: *Le Chaſteau d'Uſſon* eſt une *bien forte place, voire imprenable, que le bon & fin Renard le Roi Louis XI avoit rendu en partie tel pour y loger ſes priſonniers, les tenant là plus en ſeureté cent fois qu'à Loches, Bois de Vincennes, & Luſignan* (b).

(g) Hilarion de Coſte, Eloges des Dames illuſtres, *Tom. III, p.* 302.

(b) Brantome, Memoires des Dames illuſtres, *pag. m.* 241.

CONSIDERATION ſur l'effet de tant de vieilles devotes qui ont été débauchées pendant leur jeuneſſe.

Diſons en paſſant que cette Reine, & tant d'autres Dames qui l'imitent, ſont peut-être un plus grand mal au public par leurs fréquentes communions, & par leur extrême aſſiduité aux Couvens, & aux Egliſes, que ſi elles vieilliſſoient ſcandaleuſement dans l'impenitence. On les immortaliſe par cent Eloges artificieux, qui ne font aucune mention de leurs péchez précédens. N'eſt-ce point faire eſpérer un renom ſans tache, & couvert de gloire, à celles qui vivent dans le déſordre, pourvu que dans l'âge de la laideur elles deviennent dévotes? Et pourquoi n'eſpéreroient-elles pas de le devenir après tant d'exemples, qu'elles ont devant les yeux? Car c'eſt le train ordinaire des femmes galantes de ſe jetter dans la dévotion lors qu'elles ne ſont plus en état de charmer les hommes (71). On les voit fort aſſidues au Sermon & à la Meſſe, & fort libérales pour les Couvens; cela fait croire qu'elles ſe r'ouvrent la porte du Paradis, & ainſi les jeunes Dames ſe peuvent flatter que leurs débauches ne les priveront ni de la gloire humaine, que les Eloges des Religieux procurent aux morts, ni de la félicité éternelle. Qu'y a-t-il de plus pernicieux que cette ſecurité? Qu'y a-t-il de plus capable de lâcher la bride à la nature corrompue? On craindroit & l'infamie de la réputation dans les ſiecles à venir, & les tourmens de l'enfer, ſi l'on voioit que toutes ou presque toutes les Dames coquettes, s'endurciſſent dans le crime jusques à la mort. Cette crainte ſeroit un frein & une leçon efficace de ſageſſe, & par ce moien la damnation de quelques-unes ſeroit le remede de l'incontinence, & le ſalut de pluſieurs. S'il n'y avoit dans chaque ſiecle qu'une Courtiſane qui fît la dévote quand elle a vieilli, elle n'inſpireroit pas l'eſprit de ſécurité, non plus que le bon larron (72), elle pourroit ſeulement éloigner le deſeſpoir. Mais quand le nombre de ces Magdeleines (73) eſt grand, il ſeme par-tout la hardieſſe & la confiance, de ſorte que l'on peut dire qu'indirectement, & contre leur intention, elles ſont les colonnes les plus fermes de l'Empire de Venus, lors même qu'elles s'en ſont retirées. Qu'elles fourniroient de bonnes armes aux Prédicateurs & aux Confeſſeurs, ſi s'étant rendues le jouet & l'execration de toute la ville en blanchiſſant ſous le harnois de Venus, & en faiſant ce métier avec tout le ridicule qui accompagne la jonction des rides & de la coquetterie, elles mouroient enfin dans le deſeſpoir ou dans le blaspheme, enſorte que la rejection des Sacremens fût une raiſon de faire traîner leurs cadavres ſur une claie jusqu'à la voirie! Un ſpectacle ſi affreux ſerviroit d'épouvantail. Le petit Pere André en eût pris ſouvent occaſion de dire dans ſes Sermons, *autant vous en pend à l'oreille.*

(71) *Voiez ci-deſſus la Citat.* (25) *de l'Article* GUEBRIANT.

(72) Unus eſt ne deſperes, ſolus eſt ne confidas, *a dit un Pere de l'Egliſe au ſujet du bon larron.*

(73) *On entend ou de fauſſes converties ou de vraies.*

Un Auteur illuſtre écrivoit le 23 de Juin 1678, que la maladie dont Madame de M*** étoit morte lui avoit fait faire pénitence, & qu'elle ſeroit *de ces gens de l'Evangile, qui ſont payez pour la derniere heure, comme ceux qui ſont venus le matin* (74). Le Pere Bourdaloue aſſûre (75) qu'il y avoit eu beaucoup de Chriſtianisme dans la fermeté que cette Dame avoit témoignée en mourant. Cela édifie le public, & tend néanmoins un piege aux pécheurs. Remarquez qu'il y a des gens qui enſeignent qu'on a plus de part aux faveurs de Dieu quand on ſe retire d'un grand vice, que ſi l'on n'y tomboit pas. Autre piege. Mr. de Meaux dévelope bien cela après avoir avancé (76), que *quand on voit dans l'Evangile* (*) *la brebis perduë preferée par le bon Pasteur à tout le reſte du troupeau; quand on y lit cet heureux retour du Prodigue retrouvé, & ce transport d'un pere attendri qui met en joye toute ſa famille: on eſt tenté de croire que la penitence eſt preferée à l'innocence même; & que le Prodigue retourné reçoit plus de graces que ſon aîné, qui ne s'eſt jamais échapé de la maiſon paternelle.* Voiez la ſuite dans l'Original.

(74) Buſſ. Rabutin, Lettre CII *du I Tom, pag.* 257 *Edition de Hollande.*

(75) *Là même*, Lettre CVII, *pag.* 258.

(76) *Mr. de Meaux*, Oraiſon funebre de la Reine Marie Thereſe, *pag* 66 *Edition de Hollande.*

(*) *Luc.* 15. 4. 20.

UTINO (LEONARD DE) Moine Jacobin, a fleuri au XV Siecle. Il étoit grand Prédicateur. Ses Sermons ſur les Saints ſont un des prémiers Ouvrages qui ſoient ſortis de deſſous la preſſe; car ils furent imprimez l'an 1446 (*a*) (*a*). Ses autres Ouvrages furent imprimez avant la fin de ce même Siecle (*A*). C'eſt apparemment lui qui trouvoit défectueux en certains points les récits que font les femmes au Confeſſional (*B*).

(*a*) Oleaſtius, *in Abaco, apud* Konig, Biblioth. vet. & nova, *p.* 466, 859.

§ (*a*) Les Sermons de Leonard d'Udine ont été imprimez pour la premiere fois à Veniſe l'an 1473. Voyez le Menagiana, Tom. II. pag. 406, 407. Edition de Paris 1715. REM. CRIT.

(*A*) *Ses autres Ouvrages furent imprimez avant la fin de ce même Siecle.*] On imprima à Ulme ſon Traité des Lieux communs l'an 1478. Ses Sermons ſur le Carême & ſur les Dominicales furent imprimez à Lion l'an 1495. Voiez l'Epitome de la Bibliotheque de Geſner, à la page 543.

(*B*) *Defectueux . . . . . les récits que font les femmes au Confeſſional.*] Jaques Olivier, Licentié aux Loix & en Droit Canon, aſſûre que *le docte* de Utino *remarque que* les confeſſions des femmes „ ſont ordinairement manchottes en „ trois cas, qu'elles ne confeſſent jamais ou rarement le „ luxe & la vanité des habits, croyant que cela eſt deu à „ leur ſexe: le peché de luxure de volonté ou d'effet, ſe- „ lon l'eſſence du peché, ou de ſes circonſtances, par honte „ ou par accouſtumance; & le demeſuré babil, qui n'eſt „ ſans peché mortel ou veniel, duquel il faut rendre comp- „ te devant Dieu, ouy meſme des paroles oyſives (1)". Je ne prétens pas que cela ſoit vrai: je dis ſeulement qu'il y a beaucoup d'apparence que l'Auteur qu'on cite eſt le Moine dont je parle.

(1) Jaques Olivier, Alphabeth de l'imperfection & Malice des Femmes, *Lettre G, pag.* 97. *Edition de Rouën* 1658.

VULCANIUS (*a*) (BONAVENTURE) nâquit à Bruges le 30 de Juin 1538. Il s'avança promptement dans la connoiſſance des Belles-Lettres, de ſorte qu'à l'âge de vingt & un ans il fut choiſi pour être l'homme d'études du Cardinal François de Mendoza (*b*), qui le fit ſon Sécrétaire & ſon Bibliothécaire, & lui donna à traduire de Latin en Grec quelques Peres de l'Egliſe (*a*). Il revint d'Eſpagne au Païs-Bas après une abſence d'onze ans, & comme il vit les affaires de ſa patrie dans un grand deſordre, il s'en alla à Cologne, & puis à Bâle & à Geneve, & publia dans chacune de ces villes quelque Ouvrage de ſa façon. Etant retourné en ſon païs il fut

(*a*) *Son Nom de Famille étoit de* Smet, *qui ſignifie un Forgeron, le métier du Vulcain des Poëtes.*

(*b*) *Il étoit Evêque de Burgos.*

§ (*a*) Il y a là deux groſſes fautes, & il eſt étonnant qu'elles ſoient échappées à Mr. Bayle. Mais telle eſt la malheureuſe condition des Hommes: la moindre diſtraction, la moindre inattention, fait tomber les plus habiles dans des bévues presque incroiables. Ce devroit être une excellente Leçon de moderation & de retenue à ces Critiques de médiocre capacité, qui relevent tout avec tant de hauteur, & qui font tant de bruit pour la moindre petite faute qu'ils rencontrent. La premiere, que Mr. Bayle ait faite dans les paroles de ce Texte, eſt d'avoir dit que Vulcanius *traduiſit de Latin en Grec:* il faloit dire tout le contraire. La ſeconde eſt d'avoir dit qu'il *traduiſit quelques Peres de l'Egliſe:* il faloit dire, *beaucoup d'Autoritez des Peres Grecs non encore imprimez;* Autoritez dont avoit beſoin le Cardinal de Mendoza, qui travailloit alors avec ardeur à un Traité *De naturali noſtra per dignam Euchariſtiæ ſumptionem cum Chriſto unione.* Voici la preuve de ces deux Remarques. *Cum autem is* (Franciſc. de Mendoza) *tunc temporis totus eſſet in ſcribendo Libro* De naturali noſtra per dignam Euchariſtiæ ſumptionem cum Chriſto unione, *ejus* (Vulcanii) *operâ ſtatim in tranſcribendis &* LATINE VERTENDIS, *multis Patrum Græcorum, Cyrilli maximè Alexandrini, & Iſidori Peluſiotæ . . . . . aliorumque* AUCTORITATIBUS, *antea non editis, fuit magnopere adjutus.* Je tire cette preuve de l'*Athenæ Batavæ* de Meurſius (*), qui eſt le même Livre que Mr. Bayle a cité, & auquel il eſt viſible qu'il n'a pas fait aſſez d'attention. La même Cenſure ſe doit appliquer aux dernieres paroles de ſa Remarque (*B*) ſur cet Article. REM. CRIT.

(*) *Libro II, pag.* 109.

fut désigné Professeur en Langue Greque dans l'Académie de Leide l'an 1578, & commença trois ans après à exercer cette Charge. Il en fit les fonctions trente-deux ans (*c*), & mourut à Leide le 9 d'Octobre 1614 (*A*), après avoir publié plusieurs Ecrits (*d*), qui firent paroître son Erudition. Il avoit promis de donner toutes les Oeuvres de Saint Cyrille (*B*). Son Oraison funebre fit murmurer quelques Censeurs (*C*). Le Ghilini a fait bien des fautes (*e*).

WART

(*c*) *Traité de l'*Athenæ Batavæ *de* Meursius, *pag.* 103 *& suiv.*

(*e*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*d*) *Le* Moreri *donne le Titre de quelques-uns: vous en trouverez toute la Liste dans* Meursius *ibid. pag.* 107, 108, *ou dans* Valere André Bibl. Belg. *pag.* 116, 117.

(*A*) *Il mourut à Leide le 9 d'Octobre* 1614.] Cette date quant au jour m'a été fournie par l'*Athenæ Belgicæ* (1), & je la crois bonne (2), quoique la date d'année qui la suit dans le même Livre soit fausse; car il n'est pas vrai que Vulcanius soit mort l'an 1610, comme on le dit là. Mr. Konig adopte cette fausseté. Meursius & Valere André, & Mr. Moreri après eux, se trompent en mettant la mort de Vulcanius à l'an 1615. Le Ghilini, qui n'a fait que paraphraser & mal traduire Swertius, a renchéri sur la faute de son original, puisqu'au lieu de l'an 1610 il a mis l'an 1600 & n'a pas laissé de dire, que Vulcanius né selon lui & selon la vérité le 30 de Juin 1538 avoit vêcu plus de soixante & dix ans (3). Ce n'est point la seule bévue qu'il a commise: il a dit de plus (4) que le Cardinal François de Mendoze étoit Evêque de Bruges, & que Vulcanius, aiant été Professeur en Langue Greque dans la Flandre pendant trois ans, passa à Lion & obtint dans cette Université la même Charge, & l'exerça trente deux ans avec la pleine satisfaction des François (5). Il n'est pas besoin de dire qu'au lieu de Burgos ville d'Espagne, il a dit Bruges ville de Flandre, & qu'au lieu de Leide, il a dit Lion qui n'a jamais eu d'Université. Il n'a rien compris dans ces paroles de Swertius: *Lugduno Batavorum iter faceret, à Curatoribus Academiæ Professor linguæ Græcæ designatus est anno Domini M. D. LXXVIII. Triennio demum post Lugdunum venit, & Professionem suscepit* (6). Puisqu'il se trompe sur de telles choses, il faut croire qu'en cent autres occasions plus dangereuses il a bien gâté les Auteurs qu'il paraphrasoit.

(*B*) *Il avoit promis de publier toutes les Oeuvres de Saint Cyrille.*] Scultet donne sur cela un récit curieux, en parlant des Hommes doctes qu'il vit à Leide l'an 1612. *Quem* (Bonaventuram Vulcanium) *senem admodùm sellæ affixum, & manibus pedibusque captum inveni. Promiserat ille triginta quatuor annis antè, editionem omnium operum Græcorum Cyrilli hactenus à multis desideratam: hanc cùm frustrà hactenus singulis propemodum nundinis expectassem, & jam coràm hominis ætatem valetudinemque perditam considerarem, petii ab eo, ut Cyrillum Græcum fidei meæ concrederet: me non solùm operam daturum, ut ex ipsius voto ille in vulgus exiret, sed etiam de Codicis precio ipsi satisfacturum: At ille gratiis pro officio actis, tantum adhuc virium sibi superesse ajebat, ut ipsemet promisso se exsolvere possit; usque adeò verum est, Neminem esse tam senem, qui, non dico diem, sed annos supervivere se posse, speret. Quanquam erat non nemo in Angliâ, qui Bonaventuram de tanti thesauri possessione magnificè potiùs se jactasse, quàm verè gloriatum fuisse, affirmaret* (7). Notez que Vulcanius avoit commencé à traduire Saint Cyrille, pour aider le Cardinal de Mendoza qui travailloit à un Ouvrage *de naturali nostra per dignam Eucharistiæ sumptionem cùm Christo unione* (8).

(*C*) *Son Oraison funebre fit murmurer quelques Censeurs.*] On trouva mauvais que Cuneus, qui l'avoit faite, n'eût point dit que le défunt se recommanda en mourant aux mérites de Jésus-Christ, & choses semblables. Cuneus se justifia par la raison qu'il n'eût pu parler ainsi sans un mensonge officieux. On fait assez, ajoûta-t-il, que ce bon vieillard entroit en colére contre ceux qui l'exhortoient à se préparer à la mort, & qu'on ne voioit jamais qu'il se consolât par des maximes de piété. Je m'en vais donner toute la Lettre de Cuneus: c'est une Anecdote qui ne déplaira point. Un de mes Amis l'a copiée exactement sur l'Original, & m'a fait la grace de me communiquer sa Copie. Je sai le nom de celui qui garde l'Original.

Amplissimo Viro Rumoldo Hogerbetio Petrus Cunæus S. D.

Vir Amplissime. Ante dies aliquot rogatu Mag. Rectoris, & Senatus Academici, laudavi Bonaventuram Vulcanium funebri Oratione, in qua reprehendi quædam audio ab ineptis. Et jam perlatus Hagam rumor est. Ego non decrevi Orationem publicare, neque enim tanti est. Sed tamen animi causa scripsi brevem Dissertatiunculam quam legi à vobis cupio, uti intelligatis quam frigida & febriculosa sint, quæ illi culpavere. Præcipue illud exugitatum est de Lipsio & Erasmo. De Lipsio crimen dilui satis solide: Erasmùm autem ita defendi ut sub illius persona caussam ipse meam egerim. Etiam illud culpavere quod de Christi meritis locutus non sum. Sed multæ caussæ fuere cur hæc & alia multa omiserim. Novimus nos, novere cæteri Vulcanium qui familiariter cum illo vixerunt. Sane quoties aliquis hominem extrema senectute ad mortis meditationem hortaretur, vehementer irascebatur ille. Sermones vero de Christo aut de pietate, adeo nunquam ex sene audivimus, ut sæpe mirati simus quibus ille cogitationibus fessam ætatem solatus fuerit. Itaque laudo in funere ea quæ cunctis eruditis literatisque communia. Cætera omisi ne viderer scenæ inservire. Sermones de Christo non sunt gladii Delphici qui omnibus aptari possint. Et profecto qui hæc indignantur relegandi sunt ad D. Heinsii Orationes quibus nobiliss. Douzam & Scaligerum laudavit. Eadem enim illi objici possunt atque etiam objecta fuerunt. Vale Amplissime Senator. Lugdun. Batav. Kal. Nov. CIↃIↃC XIV.

Si quelqu'un m'objecte que je n'ai point dû révéler ce grand défaut de Vulcanius, il ignorera que le Public en est informé depuis long-tems; car voici ce que l'on trouve dans le Scaligerana: *Vulcanius est de la Religion des dez, & des cartes; il ne sçait de quelle Religion il est, ny de la difference des Religions. .... Vulcanius veut sembler estre des nostres, mais il ne sçait ce que c'est de Religion* (9).

(1) Swert. Athenæ Belg. *p.* 161.

(2) *Mr.* Drelincourt, *Médecin à Leide, digne fils du Professeur, a eu la bonté à ma priere, de faire bien des recherches touchant le vrai tems de la mort de Vulcanius, & il a trouvé aux Regitres de la Maison de Ville qu'on l'enterra dans l'Eglise de St. Pierre le 13 d'Octobre 1614.*

(3) Ghilini, Teatro, *Parte II, pag.* 49.

(4) *Là-même, p.* 48.

(5) Con intera sodisfazione de' Francesi. *Ibid.*

(6) Swert. Athenæ Belgicæ, *pag.* 161.

(7) Abrah. Scultetus, Narrat. Histor. *pag.* 55.

(8) Meurs. Athenæ, Bat. *pag.* 103.

(9) Scaligerana, *voce* Vulcanius, *pag. m.* 255.

W.

WART (Bernard) Dominicain, *Docteur & Professeur en Théologie dans les Escholes de S. Thomas d'Aquin de Poictiers*, publia (a) en 1650 un Livre intitulé *L'Hérétique vaincu & mis au tombeau* (b). C'est une Réponse aux Motifs de Conversion publiez par Gilles Goffart qui s'étoit fait Huguenot. Le Jacobin les inséra tout entiers dans sa Réponse. Ni l'un ni l'autre de ces deux Livres ne valent guere.

(a) *A Poictiers.*

(b) *C'est un in Quarto de 530 pages.*

WECHEL (Chretien) Imprimeur célèbre à Paris avant le milieu du XVI Siecle. Il étoit si correct dans ses Editions, que l'Errata d'un *in folio* ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes (a). Ceux qui disent, qu'il commença d'imprimer en Grec l'an 1538, se trompent (A). On a des Livres Hébreux qu'il imprima l'an 1533 (b). Par le Catalogue des Livres qui étoient sortis de dessous ses presses avant l'année 1548, il paroît que c'étoit un homme diligent, & qui imprimoit beaucoup. Ce Catalogue se trouve au commencement du treizieme Livre des Pandectes de Gesner, avec une Epitre Dédicatoire fort obligeante. Entendez par-là que Gesner lui a dédié ce treizieme Livre. On lui fit des affaires l'an 1534, pour avoir vendu un Livre d'Erasme *De esu interdicto carnium*, que la Faculté de Théologie avoit censuré (c). Quelques Auteurs content qu'il devint pauvre, par une malédiction particuliere de Dieu, à cause d'un Livre impie qu'il avoit imprimé (B). André Wechel son fils fut aussi un très-

(a) Le Commentaire de François Burana, Veronois, in priora resolutoria Aristotelis, *imprimé chez Wechel* in folio *l'an 1539, n'a que 2 fautes dans l'Errata. Voiez* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 141, 142.

(b) Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 296.

(c) *Là-même, pag.* 353.

(A) *Ceux qui disent, qu'il commença d'imprimer en Grec l'an 1538, se trompent.*] J'avois rapporté cette époque en citant la page 256 du Livre de Mr. Chevillier sur l'Origine de l'Imprimerie de Paris; mais j'ai su de Mr. Van Dale qu'il a des Livres imprimez en Grec à Paris chez Chrestien Wechel l'an 1530, & l'an 1531. De ce nombre sont l'Hermogene περὶ εὑρέσεως τόμοι τέσσαρες *in* 4, & les Dialogues des Dieux de Lucien. Ces deux Ouvrages ne sont qu'en Grec, & sortirent de dessous la presse l'an 1530. De ce nombre sont aussi le même Hermogene περὶ μεθόδου δεινότητος, & περὶ ἰδεῶν τόμοι δύο. Cela fut imprimé l'an 1531, en Grec seulement. Je remercie ici Mr. Van Dale de m'avoir fait connoître la méprise de Mr. Chevillier.

(B) *Quelques Auteurs content qu'il devint pauvre .... à cause d'un Livre impie qu'il avoit imprimé.*] Voici mon témoin. „ L'an mil cinq cens trente, aprés ces effroyables & prodigieuses impudicitez racontées par nos Historiens, & par le Docteur Cochlée en divers endroits, „ s'esleva cet avorton d'Enfer, qui fit un Livre contre la „ Justice Divine en faveur des enfans décédez sans Baptesme, duquel, graces à Dieu, il ne nous reste que le „ tiltre dans la Bibliotheque de Gesner; & quelques uns „ ont remarqué sagement, que la ruyne de Chrestien „ Wechel & de ses travaux ne venoit qu'en punition de „ ce que ses presses & ses characteres avoyent sué sous un „ Ouvrage si infame. Ce fut ce malheureux Anonyme, „ lequel sous le nom emprunté d'Antoine Cornelius, traça les prémiers lineamens de ce monstre d'Athéisme; „ qui peu à peu comm' un serpent venimeux a pris son „ accroissement, & à tortis coulans s'est glissé jusques à „ nous (1)". Afin qu'on sache un peu plus précisément ce que c'étoit que ce Livre, je dois rapporter ce que le Pere Garasse en dit dans un autre endroit de son Ouvrage: „ *La seconde objection n'est pas couchée en termes si elegans que la prémiere, mais elle est sans comparaison plus* „ *farouche & tient plus de l'impiété que celle de Symmachus:* „ *Elle est prise de ce maudit Escrivain Anonyme, qui emprunta le nom d'Antonius Cornelius, & fit un Discours* „ *Latin contre la Justice distributive du Createur, prenant* „ *la cause des enfans decedez devant le Baptesme, la plaidant de part & d'autre avec textes & allegations formelles* „ *des Loix, par lesquelles il condamne la Justice Divine, &* „ *appelle sa procedure, injuste, meschante; & inhumaine.* „ .... Le temps, qui est le dernier & le plus incorruptible juge de nos travaux, a faict voir l'impiété de „ ce miserable avorton; car Chrestien Wechel, pour l'avoir imprimé, a veu fondre ses moyens devant ses „ yeux, sans pouvoir arrester le cours de sa ruine; & „ graces à Dieu il s'est tellement aneanty, qu'il ne s'en „ treuve plus de coppie dans les Bibliotheques, & nous „ n'avons aujourd'huy que le tiltre, pour restes & reliques infames d'un travail si abominable (2)".

Plusieurs choses me font douter des principales parties de ce conte. I. Le Pere Garasse ne cite personne, & il avance un fait qui est faux, savoir que le Titre de ce Livre impie s'est conservé dans la Bibliotheque de Gesner. Il est sûr qu'on ne trouve aucun Antoine Cornelius dans cette Bibliotheque, & que celui, que l'on trouve dans l'Epitome de cet Ouvrage de Gesner, n'y est point comme l'Auteur de l'Ecrit dont nous parlons. II. Auroit-on laissé en repos Chretien Wechel l'an 1530, s'il eût imprimé un tel Ouvrage? Ne l'eût-on pas tout autrement inquiété pour cette entreprise, que pour la vente d'un Livre d'Erasme qui n'avoit point de plus grande tache, que d'avoir été censuré comme un Ouvrage suspect (3)? Auroit-on laissé fleurir dans Paris cet Imprimeur depuis l'an 1530 jusques à l'année 1548 pour le moins? Je m'exprime avec cette restriction, parce que je n'ai pu le conduire que jusques à cette année-là, où je trouve que Conrad Gesner lui dédie un Livre (4), & le représente comme un Imprimeur qui jouïssoit d'une pleine prospérité dans la ville de Paris. III. André Wechel son fils se distingua de telle sorte dans Paris parmi les Libraires & les Imprimeurs, qu'il n'y a point d'apparence que les affaires de son pere eussent été si délabrées. IV. Enfin on n'est point d'accord touchant le maudit Ouvrage qu'on prétend qui le ruïna; car quelques-uns disent que ce fut le Livre *de tribus Impostoribus*, Livre chimérique qui n'a jamais existé, s'il en faut croire ceux qui peuvent le mieux répondre de cette espéce de choses (5). *Christus Dominus .... impostor atque adeo mendax & planus audivit non modo à Celso ...... sed etiam ab impio & immemorando homine, imo Dæmone corporato, cujus opus* de tribus Magnis Impostoribus, Mose, Christo, Mahumete, *exitiale fuisse Wechelo, insigni aliàs Typographo, sed ejus libri pestifero attactu funditus everso, referunt qui legerunt, digni fide testes. Mihi incestare oculos tam infandæ scriptionis lectione, ad ingens scelus videtur pertinere* (6). Par ces quatre Notes je ne prétens pas nier tout ce que conte le Pere Garasse; je veux seulement lui contester que Chretien Wechel ait senti les effets terribles de la colére d'enhaut, pour avoir imprimé un Livre l'an 1530, & que la Dissertation sur la peine des Enfans soit aussi impie qu'on la représente. Quant au reste, je tombe d'accord qu'il y a un Livre intitulé, *Querela infantium in limbo clausorum adversus divinum judicium, ab Ant. Cornelio* (7) *J. U. Lic.* Si l'on s'en rapporte au Titre, il fut imprimé à Paris chez Chretien Wechel l'an 1531 *in* 4. Il y en a deux Exemplaires (8) dans la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims. Sans avoir lu cet Ouvrage, je conjecture qu'il n'est point impie, & qu'il ressemble à celui de *Bartolus à Saxoferrato*, & à celui de *Jacobus de Ancharana*. Le prémier de ces deux Jurisconsultes est Auteur d'un Livre intitulé, *Processus Sathanæ contra D. Virginem coram Judice Jesu:* l'autre a fait le *Processus Luciferi contra Jesum coram Judice Salomone.* Ils introduisent le Diable intentant Procès, & observant les formalitez du Barreau, & disant par conséquent toutes les raisons. Pouvoit-on le faire parler, sans lui faire dire des impiétez? Néanmoins ces deux Ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du Demandeur.

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire j'ai lu le Livre dont il s'agit (9). En voici le Titre tout entier: *Exactissima infantium in limbo clausorum Querela adversus divinum judicium apud æquum judicem proposita. Apologia divini judicii contra Querelam Infantium. Infantium ad Apologiam divini judicii Responsio. Æqui Judicis super hac re Sententia. Autore Antonio Cornelio Juris utriusque Licentiato Doctiss. Lutetiæ apud Christianum Wechelum in via Jacobæa sub scuto Basiliensi, anno M. D. XXXI. mense Januario.* Cet Ouvrage d'environ 70 pages *in* 4 fut dédié par l'Auteur à Antoine du Bourg Lieutenant Civil à Paris (10), & Président du Conseil de Louise de Savoie mere de François I (11). L'Epitre Dédicatoire est fort courte, & précede une Préface un peu plus longue qui est datée de Paris le 2 de Janvier 1531. Antoine Cornelius reconnoit qu'il a de grandes obligations à celui à qui il dédie son Ouvrage, & qu'il entreprit ce Traité à la priere d'un de ses Amis, qui avoit su qu'il avoit songé que les enfans détenus aux limbes se plaignoient d'avoir été desheritez, contre la disposition de la Loi *Plautius*, où l'on trouve *neminem ex facto alterius exhæredari posse.* Il déclare qu'il les trouve mal fondez dans cette plainte (12). Où est donc son impiété? Consiste-t-elle en ce qu'il rapporte des passages de l'Ecriture, & du Droit Civil, & Canonique, favorables à la cause des enfans? Mais n'en rapporte-t-il pas aussi qui leur sont contraires, & enfin après leur replique ne

(1) Garasse, Somme Théologique, *pag.* 19.

(2) *Là-même, pag.* 298.

(3) *Cum libellum Erasmi de esu carnium, ab Academia Parisiensi tanquam suspectum reprobatum, Christianus Wechelus vendendum exposuisset.* Chevillier, Orig. de l'Imprimerie, *pag.* 353.

(4) *Le XIII Livre de ses Pandectes.*

(5) *Voiez l'Article* Aretin (Pierre) *Rem.* (G).

(6) Theophilus Raynaud. Hoplotheca, *Sect. II, Serie II, Cap. XIV, pag.* 259, 260.

(7) *Voiez* Bibliotheca Telleriana, *pag.* 167. *On l'y nomme* Cornelius *à la page* 422, *&* *à l'Index.*

(8) *Il n'est donc pas vrai, comme l'assûre* Garasse, *qu'il soit péri entierement.*

(9) *Mr.* Boudelot *m'a fait la grace de me l'envoier de Paris.*

(10) *Antonio Burg Judici civili apud Parisienses.*

(11) *Præsidi sacri Consistorii illustriss. D. Ludovicæ Gallarum gubernatricis.*

(12) *Non quod dubitem pueros illos justa pœna condemnatos.* Antonius Cornelius, *in Præfat.*

très-habile Imprimeur (*C*). Il se retira de Paris à Francfort (*d*), & quelques-uns disent que ce fut après le massacre de la saint Barthelemi (*e*). Voiez la Remarque (B).

WEID-

(*d*) Baillet, Jugemens des Savans, *sur les Imprimeurs.* Article XVIII. (*e*) *Là-même.*

ne fait-il pas prononcer cet arrêt définitif? *Pensitatis diligentissime in utramque partem legibus, censeo infantes injuste de divino judicio queri per tex. in c. regenerante de consec. dist. iiii fallit dicit lex. & fallitur qui parvulos non baptisatos prædicat in condemnatione non futuros, cum dicat Apostolus ob unius delictum omnes homines damnari.*

RE'FLEXION, sur les Plaintes de certaines gens contre ceux qui poussent beaucoup les Objections des Libertins.

On voit à présent avec quelle témérité le Pere Garasse s'ingéra de faire mention du Livre d'Antoine Cornellius. Qui pourroit s'étonner suffisamment de sa bévue? Quelqu'un me dira peut-être que les objections des enfans sont trop poussées, & que cela rend suspecte la foi de leur Avocat. Je ne daignerois répondre à cette difficulté, si je ne savois qu'elle est dans la bouche d'une infinité de gens contre tous ceux qui étalent sans aucun déguisement les raisons des Hérétiques ou des Libertins. Répondons à ces gens-là par cette demande: Si vous aviez à examiner quelqu'une des Controverses qui sont agitées entre les fidelles & les infidelles, raporteriez-vous tout ce que vous sauriez que ces derniers peuvent dire de plus fort en faveur de leurs opinions? Afoibliriez-vous de dessein prémédité leurs Argumens, afin que vos Lecteurs ne trouvassent rien qui rendit douteuse votre victoire? Vous me répondrez sans doute que vous feriez la prémiere de ces deux choses, & que la seconde est une supercherie très-indigne d'un homme d'honneur, tant s'en faut qu'on la puisse pardonner à un serviteur de Dieu. Pourquoi donc trouvez-vous étrange que l'on donne aux dificultez des Impies toute la force que la Raison naturelle leur peut donner? Vous le feriez, dites-vous, si vous aviez à les réfuter, & vous convenez qu'en ne faisant point cela vous commettriez une fraude ignominieuse. Aprenez donc à ne point prendre pour des prévaricateurs ceux qui font paroître par son beau côté la cause de leurs Adversaires; & s'ils sont obligez de confesser qu'il n'y a que l'Ecriture qui puisse fournir des armes contre certaines objections des Impies, & que c'est à elle qu'ils recourent comme au fondement inébranlable de leur Foi, soiez très-contens de leur conduite; car autrement on aura sujet de se défier de vous, & de prétendre que vous cherchez à triompher par un attirail de ruses de guerre qui ne convient point à la milice évangélique.

J'ai découvert depuis peu l'une des causes qui portent beaucoup de gens à soupçonner de Libertinage ceux qui proposent avec force les Objections des Libertins. Un fort honnête homme, & bien craignant Dieu, me dit l'autre jour, en me nommant quelques Ecrivains dont le zéle pour la bonne cause est connu de tout le monde, vous ne voiez point dans leurs Livres que les ennemis de la Vérité alléguent rien de considérable: ce sont des Livres où les Objections des Incrédules sont proposées en peu de mots, & réfutées amplement, & victorieusement; mais dans un tel, & dans un tel Ecrivain qui ne passe pas pour zélé, elles sont prolixes, & plus capables de fraper que la Réponse. Je me servis de la demande qu'on a vue ci-dessus. Ces Ecrivains zélez ont-ils su tout ce qui se trouve dans les Auteurs non zélez, ou bien l'ont-ils ignoré? En ce dernier cas, il ne faut point leur faire un mérite, ni de leur silence, ni de leur victoire. Au prémier cas, ils méritent d'être bien blâmez; car ils sont coupables d'une fraude pieuse dont la vérité ne doit point avoir besoin, & je suis bien sûr qu'ils n'oseroient dire qu'ils aient dissimulé la moindre chose de ce qui pouvoit représenter sous une belle aparence les Objections de l'Ennemi. En quoi donc leur zéle a-t-il surpassé cet Ecrivain indévot dont vous me parliez? Ils ont dit tout ce qu'ils ont pu en faveur de l'Adversaire avant que de lui répondre; l'indévot en a-t-il fait davantage?

On a vu quelques autres méprises de Garasse dans l'Article CORNELLIUS.

(C) ANDRE' WECHEL *son fils fut aussi un très-habile Imprimeur.*] J'ai lu dans l'Histoire de l'Imprimerie (13) 1, Qu'*il fut obligé de se retirer à Francfort, sous la protection du Comte de Hanau, pour le sujet de la religion, vers l'an* 1573. En 2 lieu, que son fils *Jean marié à une des filles de Jerosme Droüart* (14) *Libraire à Paris, en se retirant à Francfort avec son pere, emporta la moitié de l'Edition de* Polybii Opera Gr. Lat. cum notis Casauboni *in folio en* 1609; *ce qui fait qu'on trouve de ce Polybe à son nom, qui est la même édition que celle de Paris.* 3. Qu'André Wechel mourut à Francfort vers l'an 1600. En 4 lieu, que *son fils Jean imprima aussi dans la même ville de Francfort dès l'année* 1583, & *ensuite* Diodori Siculi Biblioth. Historiæ Gr. Lat. *en* 1604, & *autres qui lui ont attiré la reputation d'avoir esté l'un des plus habiles Imprimeurs & Libraires qu'il y ait eu de son tems.* Sur le 1 de ces quatre faits, je remarque que la ville de Francfort étant une République, qui ne dépend point des Comtes de Hanau, il ne paroit point qu'André Wechel ait dû se mettre dans cette ville sous la protection de ces Comtes. Peut-être a-t-on confondu les tems: pour le moins est-il bien sûr que les héritiers de Wechel ont eu des Imprimeries à Hanau vers le commencement du XVII Siecle; & ce fut alors qu'ils se mirent sous la protection du Comte de Hanau. Sur le 2 chef, j'observe que Casaubon n'avoit pas encore quinze ans, lors que Jean Wechel se retira avec son pere à Francfort *vers l'an* 1573: il n'est donc pas possible que cet Imprimeur ait emporté avec lui la moitié de l'Edition du Polybe de Casaubon. Sur le 3, je remarque qu'André Wechel mourut le 1 jour du mois de Novembre 1581, comme on le peut inférer de la Préface que Jean Opsopæus son Correcteur mit au devant des Commentaires de Pierre Ramus sur quelques Harangues de Ciceron imprimées à Francfort *apud hæredes Andreæ Wecheli* l'an 1582. Enfin je dis sur le 4, que ses héritiers continuant à faire valoir l'Imprimerie se nommoient Claude Marni, & Jean Aubri. Ce qui montre que Jean Wechel n'a pas été ce que dit l'Auteur de l'Histoire de l'Imprimerie. L'Edition de Diodore de Sicile 1604 fut faite par ce Claude Marni, & par les fils de ce Jean Aubri.

Notez qu'Opsopæus en parlant des héritiers d'André Wechel ne fait mention que de Claude Marni, & de Jean Aubri, gendres de cet Imprimeur (15). Cela me fait renoncer à la pensée que j'avois que Jean Wechel étoit fils d'André. Une Lettre de Frideric Sylburgius, datée du 20 de Juin 1587 (16), m'aprend qu'il ne logeoit plus chez Jean Wechel, mais chez Jean Aubri. Après la mort de celui-ci le nom de ses fils parut au Titre des Livres, avec celui de Claude Marni; ils eurent quelquefois des contestations avec ce Claude. *Aubriani rationes reddi sibi à Marnio volunt, & hæreditatem prorsus dividi; adeo ut aliquoties officina claudi debuerit, quum alias inter has occupationes ad calculos sedere quiete nequeant* (17). Il est sûr que ce que l'on apelloit *Typos Wechelianos, Typographiam Wechelianam,* étoit au pouvoir de Marni & des Aubri. Pendant ce tems-là Jean Wechel imprimoit à part. J'ai entre autres Livres imprimez chez lui, la Paraphrase & les Scholies de Monlorius *in Aristotelis analyticorum priorum, seu de ratiocinatione libros duos,* avec le Traité du même Monlorius *De Entelechia,* & *de Universis, Francofurti in officina typographica Joannis Wecheli* 1593.

Il y a une grosse faute dans la Traduction Françoise des Lettres de Bongars; on y trouve ces paroles: *J'ai écrit à un homme de Vechel afin qu'il en eut grand soin,* qui répondent à ce Latin, *Commendavi eas Aubrio Wecheliano* (18); & celles-ci, *J'ai ordonné à un homme de Vechel de vous envoier l'Ecrit que vous demandez,* qui répondent à *Libellum de Murrhinis jussu meo mittet ad te Marnius Wechelianus* (19). Bongars écrivoit cela en 1597: son Traducteur le fait parler comme si Wechel eût été encore en vie, & il n'a point su que l'original contenoit le nom des gendres de ce Libraire.

Au reste, j'ai d'assez bonnes raisons de croire qu'André Wechel s'étoit retiré de France avant le massacre de la saint Barthelemi. Je voi dans Melchior Adam que Laurent Zincgref fut fort en peine à Paris l'an 1569, à cause que l'argent qu'on lui avoit fait tenir fut intercepté chez Wechel. On ajoûte que ce Wechel avoit été banni du Roiaume, que tous ses biens avoient été confisquez, & que ses Livres la plupart Protestans avoient été enlevez de sa boutique pour être brûlez en public: *Multa hoc in itinere perpessus est indigna* (Zincgrefius) *tum propter alia incommoda, tum propter rei pecuniariæ penuriam: cum inter peregrinos agens à patre nihil acciperet: & illa, quæ ex principis liberalitate, nec non secretò a matre transmissa fuerant, intercíperentur apud* Wechelium, *Bibliopolam notissimum; quippe cujus bona omnia confiscata fuerant, ipso regni limitibus proscripto, reliquisque ut plurimum Protestantium libris ab officinâ illius, Lutetiæ publicè combustis* (20). Zincgref transigea avec les Wechel, & prit en paiement quelques-uns des Livres qu'ils avoient sauvez de l'inquisition (21). Il reçut ensuite quelque autre argent de chez lui, & s'en alla à Orleans, où il fut reçu Docteur en Droit l'an 1570 (22). Voilà des faits antérieurs à la saint Barthelemi.

Tout cela n'empêche point qu'il ne soit très-véritable qu'André Wechel étoit à Paris pendant cette cruelle journée. Il s'étoit sauvé en Allemagne l'an 1569, lors qu'on lui eut fait les affaires que Melchior Adam raconte, & dans lesquelles il eût péri, si le Président de Harlai ne lui eût rendu de bons offices (23). Il retourna à Paris, & dès le commencement de Juin 1571 il y avoit rétabli son Imprimerie (24). Il raconte lui-même (25) le grand danger où il se trouva la nuit du massacre, & comment il fut sauvé par le moien d'Hubert Languet qui étoit logé chez lui. Il lui en témoigne sa reconnoissance dans l'Epitre dédicatoire du *Vandalia* d'Albert Krantz.

(13) *Composée par* Jean de la Caille, & *imprimée à Paris l'an* 1689.

(14) *L'Auteur avertit, pag.* 208, *que c'est une erreur; & que ce Jerôme ne fut jamais marié.*

(15) Opsopæus, Præf. Commentar. Petri Rami in Orat. Ciceronis. *Notez qu'Opsopæus fit cette Preface peu après la mort d'André Wechel.*

(16) *Elle est dans le Recueil de* Marquardi Gudii & doctorum Virorum ad eum Epistolæ &c. *que l'illustre Mr. Grævius a fait imprimer à Utrecht, l'an* 1696, *par les soins de Mr.* Burman *digne fils de feu Mr.* Burman *Professeur en Theologie à Utrecht. Voiez la page* 338 *de ce Recueil.*

(17) Gothofredus Jungermannus, Epist. ad Scip. Gentilem, *pag.* 361, 362, *du Recueil* Marquardi Gudii &c. Epistolæ.

(18) Bongars. Epist. *CLXIII pag. m.* 580.

(19) *Idem,* Epist. CLXI, *pag.* 575.

(20) Melch. Adam *in* Vit. Jurisconf. *pag.* 431.

(21) *Cum Wechelianis transigere, proque pecuniâ sibi debita libros nonnullos, quos clam adhuc illi servarant: ac confiscatoribus Regiis subduxerant: sumere coactus fuit.* Idem, ibid.

(22) *Idem, ibid. pag.* 432.

(23) Languet. Epist. XLII ad Camerarium Patrem, *pag. m.* 80.

(24) *Idem,* Epist. LVII ad eundem, *pag.* 104.

(25) *Dans l'Epitre Dédicatoire du* Vandalia d'Albert Krantz *Edition de Francfort* 1575.

WEIDNERUS (PAUL) Médecin Juif au XVI Siecle, fut apellé d'Udine ville d'Italie pour exercer la Médecine dans la Carinthie. Il y demeura six ans, & y reçut du public une pension bien honnête. Pendant ce tems-là il conçut des doutes sur sa Religion, qui l'obligérent à comparer ensemble le vieux & le nouveau Testament, & à bien examiner les Expositions des Rabins; & comme il comprit par cette lecture que Jesus-Christ est le Messie, il résolut d'embrasser ouvertement la Foi Chrétienne. Il chancela pendant un an depuis même la plénitude de sa persuasion (*a*), & il cacha soigneusement ses pensées: il n'ignoroit pas les périls où il s'exposoit (*A*), s'il laissoit connoître aux Juifs l'état de son ame; mais enfin les intérêts de son salut l'emportérent sur les considerations de la chair. Il quitta la Carinthie, & se transporta à Vienne, & s'y fit batiser solennellement avec sa femme & ses quatre enfans dans l'Eglise de saint Etienne le 21 d'Août 1558. Il fut fait Professeur en Langue Hébraïque dans l'Académie de Vienne, & il publia quelque chose sur les motifs de sa conversion, & pour réfuter le Judaïsme (*b*).

(*a*) *Quamvis nihil dubitarem de fide Christiana & certissima.* Weidnerus, *ubi infrà.*

(*b*) *Tiré de l'Epitre Dédicatoire à l'Empereur Ferdinand, à la tête de son Livre* De locis præcipuis Fidei Christianæ, *imprimé à Vienne l'an* 1559. *Voiez* Jean Henichius, *Professeur en Théologie à Rintbel*, de Veritate Religionis Christianæ, *pag.* 360, *& seq.*

(*A*) *Il n'ignoroit pas les périls où il s'exposoit.*] Croire fermement qu'une Religion est véritable, se résoudre à la professer, & soufrir bien des combats dans son ame avant que d'exécuter une telle résolution, ne sont pas des choses incompatibles. Il ne faut donc pas prétendre que le narré de Weidnerus manque de fidélité. Il y a très-peu de desseins dont l'exécution soit plus traversée que celui du changement de Religion; car pour ne rien dire des autres sujets de retardement, ne sait-on pas que l'on mettra en colere les personnes que l'on aime, & que l'on respecte le plus? Ne sait-on pas que l'on deviendra odieux & infame à la parenté? Je dis infame; car tous les peuples sont en possession d'attacher l'idée de l'infamie à l'action d'un homme qui quitte leur Religion. On ne se contente pas de le nommer un Révolté, un Apostat, on le nomme aussi un Renegat (1). On soutient que sa révolte est une tache ignominieuse à sa famille, & j'ai vu une dévote qui disoit fort sérieusement, qu'elle aimeroit mieux que ses sœurs fissent le métier de Courtisane, que de les voir aller à la Messe. Ces idées afreuses sont nécessaires au bien temporel d'une Communion, & de-là vient qu'on les fomente. Un Casuiste ne trouvera point mauvais qu'un pere chasse ses fils qui apostasient, & qu'en pareil cas un frere ne veuille plus voir son frere, & qu'un mari abhorre sa femme, ou qu'une femme abandonne son mari. Si les Protestans reprochent aux Catholiques cette espece de persécution, les Catholiques de leur côté la reprochent aux Protestans (2). Quoi qu'il en soit, il est sûr que cet usage sert assez souvent d'épouvantail à ceux qui se persuadent qu'ils doivent quitter l'Eglise où ils ont été élevez. Citons Mr. Arnauld: *Le dessein de changer de Religion a quelque chose qui estonne*, dit-il (3), *& l'on a quelque-fois de la peine à l'executer, lors même qu'on y est resolu..... Je sçay qu'une Demoiselle, fille d'un Huguenot très-zelé, a caché 7 ans à son Pere qu'elle estoit Catholique; & que pendant tout ce temps là elle l'accompagnoit au presche, s'abstenant seulement de faire la Cene, dans la peur qu'elle avoit qu'il n'en mourust de douleur. Elle me fit consulter sur ce cas, & ayant sçu que je n'approuvois point cette dissimulation, elle resolut de se découvrir, quoy qu'avec bien de la peine. . . . . . Il y en peut avoir aussi, comme au temps de S. Augustin, qui sont convaincus de la verité de la Religion Catholique, mais qui ne peuvent rompre les liens de l'accoutumance qui les entraisnent au presche, ni s'exposer au reproche qu'ils craignent que leurs parens ou leurs amis du même party ne leur fassent de leur changement; à moins que quelque autre consideration humaine opposée à celle là, faisant le contre-poids & empeschant l'impression que les premieres faisoient sur leur cœur, ils ne se trouvent en estat de suivre plus facilement la verité qu'ils connoissent.* Il y a des Communautez qui se croient tellement deshonorées par l'Apostasie d'un Religieux de mérite, & qui craignent que ce ne soit un scandale funeste à la foi des simples, & un trop grand sujet de triomphe au parti contraire, qu'elles mettroient tout en usage contre une personne qui témoigneroit quelque envie de deserter. Les Juifs ont le même génie. Ne voulurent-ils pas se défaire de Spinoza par l'assassinat (4)? & ne tâchérent-ils pas de perdre notre Weidnerus depuis sa conversion? *Porro*, dit-il (5), *simulatque res celari amplius non potuit, protinus à meis secundum carnem non mediocria propter fidei Christianæ suspicionem exspectare pericula cogebar, quæ proh dolor! in hunc usque diem mihi intentari video & experior.* N'oublions pas une espece de persécution fort terrible à ceux qui changent de Communion. On les accable de Libelles difamatoires (6); on épluche toute leur vie; & si l'on y trouve quelques taches, on les aprend au public avec tous les artifices de l'hyperbole. Les plus petites fautes de leur jeunesse ne leur sont point pardonnées. S'ils ont écrit des billets de confidence dont on puisse se prévaloir contre leur réputation, on les publie. En un mot, pour l'intérêt de la cause, & afin de décréditer l'autorité de ce changement, on ne fait guere de scrupule de convertir en grands crimes les mêmes choses qui n'eussent pas empéché que l'on ne continuât d'estimer & d'affectionner une personne si elle eût persévéré dans sa Religion. Voiez la Remarque (*C*) de l'Article SPONDE (Jean de).

(1) *Ce nom étoit usité dans quelques Villes de France parmi les Protestans à l'égard de ceux qui embrassoient le Papisme.*

(2) *Voiez le Livre de Mr.* Brueys *intitulé* Réponse aux Plaintes des Protestans: *il en est parlé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Août* 1686, *Article I. Voiez la page* 879 *de ces* Nouvelles.

(3) Arnauld, Apologie pour les Catholiques, *II Partie, Chap. XII, pag.* 240, 241.

(4) *Voiez l'Article* SPINOZA, *dans le texte entre les Citations* (*b*) *&* (*c*).

(5) Weidnerus, *Epist. Dedicat. ad Ferdinandum.*

(6) *Conférez avec ceci les paroles que j'ai raportées de* Pierre CHARRON *dans son Article Rem.* (*P*).

WEILE (*a*) (FRIDERIC RAGSTAT DE) Rabin Allemand se convertit de bonne heure au Christianisme; car il n'avoit que vingt-trois ans lors qu'il publia un Livre contre les Juifs. Il avoit abjuré depuis peu leur Religion, & avoit été baptizé à Cleves dans l'Eglise des Réformez. On lui donna le nom de Frideric, qui étoit celui de l'Electeur de Brandebourg (*b*). Le Livre dont je parle fut imprimé à Amsterdam en 1671 *in* 12, & contient 150 pages. Il a pour Titre *Theatrum lucidum exhibens verum Messiam dominum nostrum* JESUM-CHRISTUM, *ejusque honorem defendens contra accusationes Judæorum*, seu Rabbinorum, *in genere*, *speciatim* R. LIPMAN NITZACHON. On y trouve des particularitez fort singulieres touchant les impostures du faux Messie Sabbathi Tzebhi qui avoit fait beaucoup de bruit en Turquie depuis peu de tems. Mr. Lendt les a rapportées, & a donné des éloges à notre de Weile (*c*), qui fut Ministre à Spiik proche de Gorcum en Hollande. Il y baptiza le 10 de Fevrier 1686 un Juif Portugais (*d*) (*A*). Le Sermon Flamand qu'il prononça en cette occasion sur le 6 verset du 2 Pseaume fut imprimé à la Haie bientôt après *in* 8.

(*a*) *Et non pas* Welle *comme dans la* Bibliotheque de Konig.

(*b*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire du* Theatrum lucidum.

(*c*) Jo. à Lendt, de Pseudo-Messiis, *pag.* 63.

(*d*) *Qui s'apelloit Aaron Gaboy Faro, & à qui dans son Baptême on donna le nom de Jean Rodrigues.*

(*A*) *Il . . . . baptiza . . . . un Juif Portugais.*] Les Ecrits de Mr. de Weile, & notamment le Livre qu'il avoit fait imprimer l'an 1683 en Langue Flamande (1), firent beaucoup d'impression sur ce Juif-là, desorte qu'il se sentit disposé à la Foi Chrétienne, & qu'il souhaita de conférer avec l'Auteur pour s'éclaircir de plus en plus. Monsieur de Weile, qui avoit été trompé en diférens tems par deux Juifs, rejetta d'abord les propositions de celui-ci; mais enfin il l'écouta, & en fit un Prosélyte. On voit un narré là-dessus au devant de la Prédication qui fut faite à Spiik par ce Ministre, le jour du Batême de ce Portugais.

(1) *Il y montre que Jesus-Christ est le Messie, & refute nommément Abarbanel, & Isaac bin Abraham, & Lipman Nitzachon: la II Edition de ce Livre est de la Haie* 1684, *& contient* 709 *pages* in 8.

WERT (JEAN DE) un des grands Guerriers du XVII Siecle, étoit natif d'un Village de la Province de Gueldres, nommé Wert. On peut voir par-là qu'il n'étoit pas de naissance, puis qu'il ne fut connu que sous le nom de son Village...... Il fut fait prisonnier à la Bataille de Rhinfeld (*A*). . . . .

Au

(*A*) *Il fut fait prisonnier à la Bataille de Rhinfeld.*] On l'amena à Paris, & on le logea dans „ le Chateau de „ Vincennes; & dès qu'il eut donné sa parole, on se fit „ un plaisir de luy laisser une entiere liberté, il alla faire „ la Cour au Roy, qui luy fit mille caresses; il fut regalé „ par les Seigneurs les plus considérables, & alla à tous „ les spectacles. Quand il restoit à Vincennes, on lui faisoit une chere magnifique, & les Dames les plus qualifiées de Paris se faisoient un divertissement de l'aller „ voir manger. Il leur faisoit à toutes mille honnestetez, „ qui cependant se ressentoient toujours de l'Allemand & „ du Soldat. . . . . Il buvoit admirablement, & n'excelloit pas moins à prendre du Tabac en poudre, en cordon, & en fumée. Il estoit accompagné de plusieurs „ Officiers Allemands, qui tous avoient les mesmes talens (1)".

(1) *Mademoiselle* l'Héritier, *dans le* Mercure Galant, *du Mois de Mai* 1702, *pag.* 77 *& suiv.*

Au reste, son nom ne faisoit pas seulement du bruit dans les Nouvelles publiques, il retentissoit aussi dans les Chansons: on en fit courir beaucoup où il servoit de refrein, & on les a trouvées si jolies dans ces derniers tems, qu'elles ont été renouvellées plus d'une fois *(B)*.

(B) On fit courir des Chansons *où il servoit de refrein, ... elles ont été renouvellées plus d'une fois.*] Mr. Menage (2) voulant prouver que *nous nous servons elegamment* du mot Tudesque *dans le discours familier, pour dire un Alleman* (3), cite *M. de Montplésir* qui a dit *dans une de ses Chansons*,

Faut-il se lever si matin,
Dit le Comte de Fiesque.
On ne dort non plus qu'un Lutin
Aveeque ce Tudesque.
Maugré-bieu de la nation:
Le Diable emporte Gassion,
Et Jean de Vert.

On composa plusieurs Vers sur le même air l'an 1690. Tout le monde les chantoit. Il en a couru beaucoup d'autres depuis ce tems-là (4). J'ai vu dans le Mercure Galant du mois d'Avril 1702 un Romance dont je vais tirer deux choses: l'une confirmera ce que j'ai dit en quelque endroit (5), sur l'ivrognerie qui devient à la mode parmi les femmes: l'autre nous aprendra si Mr. Chevreau a parlé juste dans les passages que j'ai citez quelque part (6), où il affirme qu'il regne aujourd'hui une chasteté de conversation inconnue à nos Ancêtres.

A se barbouiller de Tabac
Trouvoit-on de la gloire,
Se piquoit-on d'un estomac
Qui fut si propre à boire.
Certaines Dames de ce temps
L'emportent pour ces beaux talens
Sur Jean de Vert, sur Jean de Vert (7) . . . .

\- - - - - -
\- - - - - -
\- - - - - -

Dans les cercles les mieux choisis
Fort peu je vous assure
Imitent par leurs tours polis
Sarasin ou Voiture.
Je quitterois tous les vivans
Pour tels defunts l'honneur du tems
De Jean de Vert, de Jean de Vert . . . .

(2) Menage, Observat. sur la Langue Françoise, *Tom. II, pag.* 310.

(3) *Il réfute le Pere* Bouhours, *qui a observé à la page* 349 *de ses* Remarques, que *Tudesque* ne se dit parmi nous que pour signifier le Langage des anciens Allemans. *Là-même.*

(4) *On trouve une Chanson sur cet Air dans un Livre qui fut imprimé l'an* 1695, *& qui a pour Titre* Le Porte-feuille de Mr. L. D. F.

(5) *Dans la Rem. (F) de l'Article* LYCURGUE.

(6) *Voiez* l'Eclaircissement sur les Obscénitez, *Remarque (A)*.

(7) Romance de Madle. l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'Avril* 1702, *pag.* 298.

Comme l'on se retire loin
De la galanterie
On suit en sa place avec soin
La polissonnerie.
On dit des bons mots plus grossiers
Que les Goujats des Officiers
De Jean de Vert, de Jean de Vert (8) . . . .

Mademoiselle l'Héritier va nous aprendre l'origine de ces Chansons. Elle dit (9) que Jean de Vert s'étant rendu Maître de *plusieurs places dans la Picardie* (10) porta *la terreur jusqu'aux portes d'Amiens par les troupes qu'il envoioit en party. Cette terreur se répandit mesme jusques dans Paris, & comme le Peuple grossit toujours les objets, le seul nom de Jean de Vert y inspiroit l'effroy: ce nom devint si terrible qu'il ne falloit que le prononcer pour epouvanter les enfans.* Ce Général aiant été fait prisonnier à la Bataille de Rhinfeld (11), *le Peuple de Paris eut à cette nouvelle des transports de joye qu'il seroit difficile d'exprimer. La Muse du Pont neuf celebra la sienne sur un air de Trompette qui couroit alors: elle y étaloit le triomphe des François, & disoit qu'ils avoient battu les Allemands, & Jean de Vert. Elle contoit qu'ils avoient pris beaucoup de Drapeaux, beaucoup d'Etendarts, & Jean de Vert, qu'ils avoient pris un tel nombre de Prisonniers, & Jean de Vert. Enfin, tous ces couplets de cette Muse du Savoyart* (12), *couplets qui estoient tres-nombreux, finissoient tous par ce Refrain, & Jean de Vert. Comme il y avoit dans ces Chansons une certaine naïveté grossiere qui ne laissoit pas d'avoir quelque chose de réjouissant, la Cour & la Ville les chanterent; & Jean de Vert & ses Chansons estoient si à la mode, qu'on ne parloit plus d'autre chose* (13)....... Ce vaillant „ Général, dont le nom avoit fait un bruit si éclatant, „ laissa en France une memoire immortelle de sa prison, „ & l'on nomma le temps où elle estoit arrivée le temps de „ Jean de Vert. . . On nomma l'air de Trompette dont „ je vous ay tantost parlé, l'air de Jean de Vert. . . . Bien „ des gens d'esprit de la Cour & de la Ville firent après le „ pont neuf diverses jolies Chansons sur cet air qui toutes „ avoient raport à Jean de Vert, qui enfin a immortalisé „ son air aussi bien que luy, puisque depuis son temps il ne „ s'est point passé de dixaine d'années qu'on n'ait fait d'a- „ greables Chansons sur cet air (14) ".

(8) Romance de Madle. l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'Avril* 1702, *p.* 298, 299.

(9) Mercure Galant *du Mois de Mai* 1702, *pag.* 74.

(10) *L'an* 1636.

(11) *L'an* 1638.

(12) *Touchant cet homme voiez la Remarque* (C) *de l'Article* DASSOUCI.

(13) Mercure Galant *Mai* 1702, *pag.* 76 *& suiv.*

(14) Mercure Galant, *là-même, pag.* 81.

WESALIA (Jean de) Docteur en Théologie dans le XV Siecle, fut fort maltraité par l'Inquisition d'Allemagne, pour avoir enseigné des choses qui ne plaisoient point aux Catholiques. On prétend que le commerce qu'il eut avec quelques Juifs lui brouilla la tête, & le fit tomber dans plusieurs extravagances *(A)*. C'étoit un fameux Prédicateur, que les Moines, & particuliérement les Thomistes, n'aimoient pas. Les Thomistes furent les prémiers Auteurs des persécutions qu'il endura. Ils le déférerent sur certaines Propositions qu'ils lui avoient ouï débiter en chaire; & ils contraignirent l'Archevêque de Maience à procéder juridiquement contre lui (*a*). Ce Prélat, ne voulant point s'exposer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome *(B)*, convoqua une Assemblée de Docteurs l'an 1479. Jean de Wesalia, que l'on tenoit en prison dans le Cloître des Cordeliers à Maience, fut interrogé par l'Inquisiteur Jean Elten Président de l'Assemblée. Il se tint sur la négative à l'égard de presque toutes les Questions qui lui furent faites, & il parut un peu biaiser sur quelques autres. C'est pourquoi l'Inquisiteur déclara le lendemain avec beaucoup d'éloquence *(C)*, qu'il le faloit interroger encore une fois. Ses

(*a*) *Voiez la Rem.* (B).

(A) Le commerce qu'il eut avec quelques Juifs lui brouilla la tête, & le fit tomber dans plusieurs extravagances.] La peste l'aiant obligé de quitter Maience, il se retira à Worms, où il fréquenta les Juifs. C'est ce qu'un Rabin converti au Christianisme aprit à Orthuinus Gratius. Ce Rabin nommé Victor de Carben embrassa la Foi Chrétienne l'an 1515, à l'âge de quarante deux ans, & se fit Prêtre, & vécut quatre-vingt-douze années (1). Il composa en l'honneur de la sainte Vierge, & de l'Eglise, quelques Ecrits que le même Orthuinus Gratius a mis en Latin. *Is Victor quum acbillicè adbuc valeret, mihi sæpius retulit prætactum Johannem Wesaliensem è Moguntia ob pestis metum Wormaciam se contulisse, atque ibidem cum Judæis Christi inimicis frequentem babuisse conversationem, eumque ab illis deceptum in putidam errorum sentinam corruisse* (2). Ce conte n'a nulle aparence de vérité; car les Doctrines de Jean de Wesalia condamnées par l'Inquisition ne favorisent en rien le Judaïsme.

(B) L'Archevêque de Maience . . . ne voulant point s'exposer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome.] La liberté qu'il s'étoit donnée de condamner l'avarice de cette Cour lui avoit été funeste: cela fut cause que non seulement on lui ôta son Archevéché, mais aussi que l'on détruisit Maience. Nous allons voir & son nom & sa famille: *Reverendissimus Præsul Moguntinus Dietherus Isenburgius misit litteras ad Universitatem Heidelbergensem & Coloniensem, instigantibus, imo cogentibus Thomistis quibusdam: veritus ne denuo ab episcopatu ejiceretur jussu Romani Pontificis, quod commeruerat ante levibus verbis Romanorum in vendendis palliis notata avaritia. Et minabantur ei Romani Præsulis iram, quam pridem non tam ipse fuerat expertus, quàm tota Moguntia & capta & direpta, ac à victoribus nullum non contumeliarum genus passa. Unde ferunt Pium Pontificem ad Moguntiæ mentionem semper ingemuisse, quod jus suum tam insigni damno vindicasset* (3). Il ne faut pas s'étonner que les supôts de l'Inquisition soient si avides de rendre les gens suspects, & d'amplifier les choses par des interprétations malignes; car ceux qui se voient soupçonnez, craignent pour leurs Charges s'ils en ont, & se portent à mille violences, afin d'effacer les mauvaises impressions qu'on a données. Les Inquisiteurs savent bien que leurs médisances produiront cet effet-là, c'est pourquoi ils ne se font pas un scrupule de médire. A combien de gens peut-on apliquer ce mot d'Horace, *Vous voulez apaiser l'envie par l'abandon de la vertu* (4)?

(C) Declara le lendemain avec beaucoup d'éloquence.] Ceux qui liront ce qu'il dit, n'auront pas besoin qu'on les avertisse que je me sers de l'Ironie. *Adducto Johanne de Wesalia dixit Inquisitor: Tria jam futura in hoc actu. Primum quia M. Johannes hesterna die non satis resolutus ad certos responderit articulos, iterum sibi illos proponendos esse, ut luculenter & clare, plus masticando, responderet: deinde ad quosdam alios articulos heri non auditos quid sentiat, respondere deberet: tertio relegi debere omnes articulos principaliores cum responsionibus, ut audiatur si adhuc in illis velit persistere aut ab illis resilire* (5).

(1) Orthuinus Gratius, *in* Fasciculo Rerum expetend. & fugiendar. *pag.* 325, *Edit. Londin.* 1690.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Auctor* Examinis Magistralis ac Theologicalis Joh. de Wesalia, *apud* Orthuinum Gratium *in* Fasciculo Rerum expetend. *pag.* 327.

(4) *Invidiam placare paras virtute relicta.* Horat. Sat. III Libri II, *Vers.* 13.

(5) *Auctor* Examinis Magistral. *apud* Orth. Gratium, *pag.* 330.

Ses Réponses furent assez conformes à celles du jour précédent; mais il eut la confusion d'être convaincu par ses Ecrits (*D*), d'avoir enseigné des choses qu'il avoit niées en répondant à l'Inquisiteur. Il se soumit à la peine qu'on lui imposa, qui fut de se retracter devant tout le peuple. Ses Livres furent brûlez, & il y eut des Docteurs qui trouvérent qu'on usa d'une trop grande sévérité envers ce vénérable vieillard, & que la passion monachale eut beaucoup de part à cette affaire (*b*) (*E*). Il fut mis en pénitence perpétuelle dans un Couvent d'Augustins, où il mourut bientôt après (*c*). Les Protestans ont mis cet homme dans la Liste des Témoins de la Vérité. Je ne m'en étonne point; car il fut condamné pour plusieurs doctrines qu'ils ont depuis enseignées. Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide (*F*). Wesalia avoit enseigné dans Erford (*d*). Consultez l'Article WESTPHALE (Jean).

(*b*) *Tiré d'une Relation de ce Procès insérée par Orthuinus* Gratius *dans le* Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum, *pag.* 325 *& seq. Edit. Lond.* 1690.

(*c*) Trithemius, *in* Chronico Sponheimensi, *ad ann.* 1479, *cité par* Coëffeteau, Réponse au Mystere d'Iniquité, *page* 1213.

(*d*) Wimpfelingus, *apud* Wolfium, Lect. memorab. *Tom. I, pag.* 875. *ad ann.* 1464.

(*D*) *Il eut la confusion d'être convaincu par ses Ecrits.*] Ce pauvre homme cassé de maladies & de vieillesse n'avoit pas la force de dire ce qu'il pensoit en présence d'un Tribunal si redoutable. Peut-être ne se souvenoit-il pas de tout ce qu'il avoit écrit. Les Inquisiteurs previrent bien sa négative; c'est pourquoi ils ne se contentérent pas de le lier par les sermens les plus solennels (6), ils voulurent avant toutes choses être saisis de tous ses papiers. *Conclusum quod M. N. Wesalia jusjurandum facere deberet, quod præsentare & tradere vellet omnes tractatus, opera, scripta sua qualiacunque quæ condidisset, ut per proprios sermones vinceretur...... Adjungebatur quod Doctores Heidelbergenses cum tribus aliis, scilicet Macario, Decano Sancti Victoris, & quodam alio perspicerent tractatus ejus, errores excerperent, dearticularent* (7). Il fut donc facile de le convaincre sur les points où il nia mal-à-propos. *Dum certas propositiones negasset se scripsisse, tractatus sui propria manu conscripti ei præsentabantur, quam revera literam esse suam non valuit negare* (8).

(*E*) *Des Docteurs qui trouvérent qu'on usa d'une trop grande sévérité .... & que la passion monachale eut beaucoup de part à cette affaire.*] C'est ce que témoigne l'Auteur anonyme du Procés verbal: il avoit assisté à tout. *Dempto solo articulo*, dit-il (9), *de processione Spiritus Sancti in aliis videtur non ita gravi censura fuisse castigandus, si induciæ datæ fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de via realium. Et nisi forsitan impetus quidam irrepsisset in religiosos triumphandi de seculari, & præsertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat: forsitan poterat cum eo mitius, humanius, & clementius benigniusque actum & processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem & librorum suorum exustionem, vehementissime displicuisse Magistro Engelino de Brunsulco, maximo theologo, & Magistro Joanni Keisersbergio, duobus utique viris cum doctis tum integris. Præcipue Magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immo non verebatur asserere multos articulos ejus, & majorem partem posse sustineri. Nec obticuit de simultate Thomistarum contra Modernos & de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares.* Il ajoûta que c'est le Diable qui a semé la zizanie entre les Théologiens & les Philosophes, & qui les a tellement aliénez les uns des autres, que si quelqu'un nie la réalité des Universaux, on s'imagine tout aussi-tôt qu'il peche contre le Saint Esprit, & qu'il offense mortellement la Divinité, le Christianisme, la Justice, & la République. Cet aveuglement peut-il venir que du Diable, qui pour nous détourner des bonnes choses nous attache à de vaines spéculations, qui ne nous inspirent, ni la dévotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain? *Unde hæc cæcitas mentis nisi à diabolo? qui ne utiliora, ne honestiora, ne moribus, virtutibus, & saluti animarum conducentia discamus, phantasias nostras illudit, & trahit ad res minus salutares, & ad gelidas harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti reddimur, neque ad proximi dilectionem inflammamur* (10). Cette réflexion est belle; & capable de mortifier non seulement les Réaux & les Nominaux, mais aussi d'autres Factions.

(*F*) *Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide.*] Du Plessis Mornai n'oublia point que (11) *Jean de Vesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les Inquisiteurs d'avoir tenu ces Propositions, que les Prelats n'ont point autorité d'instituer Loix nouvelles en l'Eglise, mais bien d'induire les fideles à observer l'Evangile, &c* (12). Coëffeteau aiant étalé d'une autre maniere les opinions de ce personnage, telles, dit-il (13) que les *raportent les Protestans mesmes*, s'écrie (14), " Voila les resveries de ce prescheur de Wormes, d'entre lesquelles du Plessis a fait eclypser celles qu'il voyoit estre contraires à sa doctrine aussi bien qu'à la Catholique, à savoir l'article de la procession du sainct Esprit de la personne du Fils, comme de celle du Pere, que l'Eglise Latine a tousiours tenue contre la Grecque. Et certes ceux que du Plessis allegue, qui le soustenoient contre les Thomistes, avoüoient qu'il erroit en cet article, & pour la plus part des autres poincts, il nioit avoir dit les uns, & taschoit d'interpreter les autres: mais aprés tout cela il se dedit publiquement dans le Cimetiere de Maience, en présence de l'Archevesque & de plusieurs celebres Docteurs des Universitez de Maience, de Colongne, de Heidelberg, & comme dit Trithemius, ses livres & ses escrits furent jettez dans le feu, & luy en perpetuelle penitence relegué en un Convent d'Augustins où il mourut bien-tost aprés. Voilà quels sont les tesmoins de Saumur. Cependant le Lecteur se ressouviendra que l'Autheur Protestant, duquel nous avons raporté les points de sa doctrine, les a couchez comme il luy a pleu, pour les faire trouver moins odieux, & plus plausibles. Trithemius y adjouste qu'il disoit, *qu'il n'y avoit point de Peché Originel, & qu'il n'y en avoit iamais eu, & que les enfans n'estoient point conceus en peché Originel.* Il rapporte aussi ses autres Articles tout autrement que le Protestant qui a foüillé les Chroniques de l'Abbé d'Ursperg, duquel ceux qui les ont fournis à du Plessis, les ont extraicts. ". On repliqua pour du Plessis, qu'il est vrai que Jean de Wesalia *sentoit avec l'Eglise Greque touchant la procession du St. Esprit* (15), *mais* qu'en ses autres Propositions au nombre de vingt trois *il taxoit les mesmes erreurs que* les Protestans ont taxées, *& ce selon le denombrement & le raport non d'un Protestant, comme ment Coëffeteau, mais d'un Papiste passionné* (16) *qui apelle* impios Waldenses, impiorem Wesaliensem, impiissimum Wiclefum, *pour monstrer qu'il ne tient rien du Protestant, & parlant de ce povre vieillard lui reproche l'enfance & le delire.* En général Rivet a raison; car on trouve dans un Livre d'Orthuinus Gratius, bon Papiste, les Propositions de Jean de Wesalia raportées par Du Plessis; mais c'est à tort qu'on reproche à Coëffeteau d'avoir prétendu ici que cet Orthuinus fût Protestant: ce n'est point le *Fasciculus Rerum expetendarum* qu'il a cité, il ne cite que le Continuateur de l'Abbé d'Ursperg. C'est à la page 1188 & 1189, qu'il a dit que l'Auteur du *Fasciculus Rerum expetendarum* étoit *Protestant & Lutherien.* Rivet a eu très-grande raison de l'en reprendre en cet endroit-là (17).

Notez en passant que l'Auteur des Préjugez légitimes contre le Papisme, a été censuré de s'être servi du témoignage du Continuateur de l'Abbé d'Ursperg. On lui a dit qu'*on sait que celui, qui a donné au public cet Ouvrage, est un appellé Cratomelius de Schelestad, disciple de Melanchton* (18). Je croi qu'on a voulu dire *Crato Mylius*; car c'est ainsi que se nomme le Libraire qui publia en 1537 la Chronique de l'Abbé d'Ursperg, corrigée & continuée par Gaspar Hedion Ministre de Strasbourg. Voiez l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner (19), & le prémier Tome *Observationum selectarum* imprimé à Hall en 1700 (20).

(6) Mandavit eidem Johanni (*Inquisitor*) sub pœna obedientiæ, in virtute Sancti Spiritus, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ (à quo nemo habeat ipsum absolvere nisi solus Papa, vel ipse Inquisitor, nisi in articulo mortis) ut diceret plane verba veritatis super interrogandis de sua fide, sine ambagibus, sine verborum sophisticatione. *Auctor* Examin. Magistral. *apud* Orth. Gratium, *pag.* 328. *On lui fit déclarer qu'en vertu de ce Serment il se croioit obligé à dire la vérité même contre sa propre personne, & que s'il y manquoit, il encourroit la peine d'excommunication, & pecheroit mortellement.*

(7) *Idem*, Auctor Examinis, *apud eundem, pag.* 327.

(8) *Idem, ibid. pag.* 330.

(9) *Ibidem, pag.* 332.

(10) *Ibid. pag.* 333.

(11) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 598.

(12) *Vous trouverez les autres Propositions de ce Docteur dans le* Mystere d'Iniquité, *pag.* 598.

(13) Réponse au Mystere d'Iniquité, *pag.* 1214.

(14) *Là-même, p.* 1215.

(15) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystere d'Iniquité, *II Partie, pag.* 631.

(16) *C'est-à-dire* d'Orthuinus Gratius. *Voiez ce qu'il dit de Jean de Wesalia ci-dessus Remarque* (*A*).

(17) Remarques sur la Rép. au Mystere d'Iniq. *pag. m.* 611.

(18) Critique des Préjugez, *pag.* 156.

(19) *Au mot* Gaspar Hedio.

(20) *A la page* 307.

WESSELUS (JEAN) l'un des plus habiles hommes du XV Siecle, nâquit à Groningue environ l'an 1419 (*A*). Aiant perdu son pere (*a*) & sa mere pendant son enfance, il fut élevé par les soins d'une bonne Dame qui n'avoit qu'un fils avec lequel elle le fit étudier. Elle les en-

(*a*) *C'étoit un Boulanger.*

(*A*) *Il nâquit à Groningue environ l'an* 1419.] D'autres mettent sa naissance environ l'an 1400 (1); mais il y a quelque aparence qu'ils se trompent, puis que deux Auteurs Frisons disent qu'il mourut l'an 1489 à l'âge de soixante & dix ans (2). Si nous en croions Geldenhaur, il vécut plus de quatre-vingt-dix ans, & il eut toûjours la vue si bonne qu'il ne se servit jamais de lunettes ni pour lire ni pour écrire: *Geldenhaurius nonagesimum eum annum superâsse narrat, integro visu & auditu, ita ut nunquam specillis usus sit, minutissimasque literas & commodè legeret, & pulchrè ipse pingeret* (3). Hardenbergius ne convient point de tout cela; il dit au contraire que Wesselus, n'aiant jamais eu la vue bonne, l'eut si foible dans sa vieillesse que bronchant à tout moment dans la lecture d'un Chapitre de l'Ecriture devant les Moines, il faisoit rire ses Auditeurs. *At quod ad visum, Hardenbergius luscitiosum eum fuisse, & senio quoque caligare oculos cœpisse tradit, ut cum semper die Cœnæ Dominicæ in Cœtu Fratrum vesperi pro collatione, ut illi vocant, legeret sermonem Domini in Cœnâ habitum à cap. Joh.* 13. *usque ad* 18. *frequenter à textu aberrans à Monachis rideretur* (4). Quant à l'âge que lui donne Geldenhaur, voici de quelle maniere on le refute: *Quod verò ad ætatem, Suffridus Petri & Regnerus Prædinius, quibus ut Frisiis & in Urbe hac versatis rectiùs constare potuit, unde septuaginta annos vixisse affirmant, natum* 1419, *mortuum* 1489 (5). Les Regîtres de l'Eglise où Wesselus fut enterré marquent l'année de sa mort, mais non pas celle de son âge: s'ils eussent marqué celle-ci nous pourrions être plus certains, ou de l'erreur de Geldenhaur, ou de celle de Suffridus. *Sepultus Groningæ, in Monasterio, quod Spiritualium Virginum dicitur, in ipso templi choro, non longè*

à

(1) *Comme* Hardenbergius, Seckendorf, Alting, &c. *Voiez le* Luthéranisme de Seckendorf, *Lib. I, pag.* 226.

(2) Vita Wesseli, *in Libro cui Titulus* Effigies & Vitæ Professorum Academiæ Groningæ & Omlandiæ, *pag.* 12, 13, *&* 24.

(3) *Ibidem, pag.* 24.

(4) Vita Wesseli, *inter Vitas* Professor. Groning. *pag.* 24.

(5) *Ibid.*

envoia tous deux à Swol, où il y avoit un College plus estimé que ne l'étoit celui de Groningue. C'étoit une Communauté de Clercs Réguliers qu'on nommoit de Saint Jerôme, où l'on instruisoit la jeunesse. Tous ceux, qui y étoient élevez, portoient l'habit de la Religion avec la tonsure cléricale; mais quand ils quittoient ce College ils se pouvoient habiller comme il leur plaisoit. Ainsi, quoique Wesselus ait porté le froc pendant qu'il étudioit à Swol, on ne peut pas dire qu'il ait été Moine; car il est certain d'ailleurs qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique (*B*). Il en eut envie au commencement de sa jeunesse; mais il alla bride en main quand il se fut apperçu de quelques superstitions qui lui déplurent, & ensuite cette fantaisie se passa. Comme il avoit beaucoup d'esprit, & qu'il s'appliquoit à l'étude avec une ardeur incroiable, il fit beaucoup de progrès à Swol, & il y enseigna même publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où il se rendit si habile que non seulement on l'admiroit, mais aussi qu'on crut qu'il n'étoit pas orthodoxe. Il alloit aux sources, & il y trouvoit dequoi proposer des difficultez & des Argumens qui embarrassoient & qui étonnoient ses Maîtres. Il ne se paioit point des Réponses qu'ils lui faisoient, qu'Aristote, que Saint Thomas, que le Docteur Séraphique, &c., avoient dit telle & telle chose (*b*): & parce qu'il étudia beaucoup la Philosophie Platonique, & que cela lui fit mépriser celle d'Aristote, il se rendit fort desagréable aux Professeurs Scholastiques. Il traversoit souvent le Rhin pour aller lire dans le Monastere de Duytz (*c*) les Ouvrages de l'Abbé Rupert, dont il étoit grand admirateur. On l'exhorta de s'en aller à Heidelberg pour y enseigner la Théologie: il suivit ce conseil, mais les Directeurs de l'Académie lui alléguerent qu'il ne pouvoit pas exercer cette Profession, puisqu'il n'avoit pas été promu au Doctorat (*C*); & quand il eut demandé d'y être promu, on lui fit réponse que les Canons ne permettoient pas de donner ce grade à des Laïques. Ainsi, ne voulant point s'engager à l'état de cléricature, il se contenta de faire quelques Leçons en Philosophie: après quoi il retourna à Cologne, d'où il passa à Louvain; & y aiant ouï pendant quelque tems les Professeurs en Théologie, il s'en alla à Paris. Les Disputes de Philosophie étoient alors très-échauffées entre les Réaux, les Formaux, & les Nominaux. Il tâcha de convertir les principaux Chefs des Formaux en les attirant à la Secte des Réaux, & puis il passa lui-même dans la Secte des Formaux; & ne l'aiant pas trouvée plus raisonnable que l'autre, il embrassa le parti des Nominaux. Quelques-uns disent qu'il voiagea en Grece & dans le Levant (*D*), pour mieux apprendre la Langue Greque

(*b*) *Voiez la Rem.* (*D*) *à la Cit.* (11).

(*c*) *Situé vis-à-vis de Cologne.* Rupert, *qu'on nomme* Abbas Tuitiensis, *en fut Abbé.*

à summo altari. In libro memoriali templi illius hæc leguntur: Anno Domini 1489 obiit Venerabilis Magister Wesselus Hermanni, egregius Doctor Sacræ Theologiæ, & in Latina, & Græca, & Hebræa linguis multùm eruditus, & in tota Philosophia quasi universalis (6).

(*B*) *Il est certain qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique.*] On le dit & on le répete plusieurs fois dans l'Ecrit d'où j'ai tiré cet Article (7); & l'on y assûre même qu'il résista constamment aux desirs & aux sollicitations du Général des Cordeliers, qui le pressoit de prendre l'habit de son Ordre; *Is cùm esset eruditus & eruditorum fautor, ad se attraxit Wesselum, tùm ut in disputationibus, quarum avidissimus erat, & quotidiano exercitio ejus opera uteretur: tùm verò ut sui ordinis monachum eum postea faceret: à quo tamen Wesselus abhorrebat. Sed usus præsenti fortunâ in familiam se ipsius dedit* (8). Néanmoins voici des paroles où un savant homme débite que Wesselus fut Cordelier. *C'est pourquoy* Louïs XI *commanda à Jean Baucart Evesque d'Avranche de prendre le soin de cette reforme, lequel assisté d'un Cordelier nommé Weselus Gransfortius de Groninge, qui s'estoit acquis la cognoissance d'Aristote & de tous les bons Autheurs Grecs en chaque Science par ses voyages en Levant, fit assembler tous les principaux Officiers & Supposts de l'Université, & de leur bon advis & consentement dressa & publia l'Edict contre les Nominaux, que nous insererons tout entier sur la fin de ce chapitre, comme une piéce non encore imprimée, très-avantageuse pour nostre Loys XI* (9).

(*C*) *Puisqu'il n'avoit pas été promu au Doctorat.*] Par cette Objection l'on peut réfuter invinciblement ce que débitent quelques Ecrivains, que notre Wesselus acquit une Erudition si vaste dans l'Université de Cologne, qu'il y fut promu Docteur en Théologie, en Droit, & en Médecine. *Goldenhaurius refert magno & assiduo & vix credibili labore hoc eum adsecutum esse, ut non solum Theologicæ Majestatis lauream mereretur, sed etiam Jureconsultis & Medicis Doctoribus annumeraretur: adeoque summis in omnibus Facultatibus titulis fuit ornatus, ut vulgò quidem perhibetur. Mihi tamen vix verisimile videtur. Si enim jam tum triplici laureâ insignitus fuisset Wesselus, quæ ratio fuerit, quod postea admissus non fuerit ab Heidelbergensibus, nullam aliam ob caussam, quam quod titulo Doctoris destitueretur. Pro exaggeranda ergo Wesseli viri incomparabilis eruditione hanc de tribus titulis fabulam, & plura alia, jactatam jam olim fuisse credo* (10).

(*D*) *Qu'il voiagea en Grece & dans le Levant.*] Nous avons vu ci-dessus que Naudé l'assûre. D'autres prétendent que le nom *Basilius*, qui lui est donné par plusieurs Auteurs, fut un présent de Bessarion. Ils disent que Bessarion, aiant connu notre Wesselus en Grece, le nomma d'abord *Bessælus* par un changement de l'U en B, & puis *Basilius*. L'Auteur que je cite rejette ces traditions, & doute que jamais Wesselus ait été en Grece. Voici ses paroles: *Hardenbergius pro Wesselo Basilium dictum ait, quod elegantiorum hominum auribus Wesseli nomen nimis durum & veluti barbarum videretur: vel quod alterum quodammodo Basilium magnum judicarent; vel quod Bessarion Cardinalis Græcus, quo ibi amicissimo usus, suum B per nostrum B quam V exprimere maluerit, atque pro Wesselo Besselum ac mox Basilium cœperit vocare. Quamvis vix videatur verisimile aut in Græcia unquam fuisse Wesselum, aut in ea familiariter usum fuisse Bessarione: cùm enim hic teste Jovio jam anno 1434 in Italia vixerit, atque anno 1439 ab Eugenio Papa creatus sit Cardinalis, debuerit Wesselus ante annum XV ætatis in Græciam ad Bessarionem abiisse; quod à vero abhorret* (11). Peu après il fait parler Wesselus comme un homme qui se vantoit d'avoir voiagé en Grece: *In disputationibus Theologicis magnos titulos Doctorum contemnebat, solis Divinis literis firmiter adhærens. Quare siquis fortè inter disputandum, ut fieri solet, ei objiceret, hoc dicit Doctor Sanctus, hoc Seraphicus &c. ipse respondere solebat; Thomas fuit Doctor, quid tum postea? Et ego Doctor sum. Thomas vix latinè intellexit, & unilinguis fuit. Ego trium principalium linguarum mediocrem peritiam assecutus sum. Thomas vix umbram Aristotelicam vidit: Ego Aristotelem Græcum* IN IPSA GRÆCIA DIDICI (12). Mais il ne laissa pas dans la même page de regarder ce voiage comme une fiction: *Postea in Græciam abiisse creditur: at si quis cogitet eo tempore non solùm literas in Græcia jacuisse, sed totam quoque regionem bello arsisse, & hoc confictum fuisse cognoscet. Ita de Petro de Alliaco quoque relatum est, quod Græcè exactè sciret, per decennium in Græcia vixisse; quamvis certum sit nunquam Italiâ excessisse* (13). Voions aussi comment il raisonne sur la réponse que fit Wesselus à un Disciple qui lui proposoit une Question: *Attendez que je revienne d'Egypte pour la seconde fois, vous aurez alors la solution de votre difficulté.* L'Auteur que je cite se figure que par l'Egypte on entendoit Rome mystiquement: *In Ægyptum quoque profectus creditur Wesselus noster, persuasus omnes libros Salomonis, & totam illam gloriosam Bibliothecam Judæorum ibi adhuc servari: sed reversus solebat dicere;* frustra perfectionem absolvi. Judæi enim totam bibliothecam suam perdere noluerunt, quam legere quod confiteri maluerunt. *Quamvis ego ratione habitâ belli, quo eo tempore totus Orient flagrabat, existimarim Wesselum nunquam profectionem in Ægyptum instituisse, sed intellexisse Ægyptum mysticam, sive Romanam, juxta stylum Sp. Sancti, atque Cantero significare voluisse, se nunquam Romam rediturum esse. Joannes Canterus, quem ipse instituerat, & præter alia artem Raimundi Lullii eum docuerat, aliquando curiosiorem quæstionem ei proposuit: ad quem Wesselus:* Exspecta donec secundò ex Ægypto rediero: tunc respondebo tibi. *deridens curiositatem Canteri* (14). Tout ceci nous montre que la vie de Wesselus n'est guere connue, & que l'on a débité bien des mensonges sur cet illustre personnage. Un Moderne assûre que Wesselus alla exprès sur les rives de l'Euphrate pour voir le tombeau d'Ezéchiel, & l'ancienne Bibliothéque des Juifs, marque évidente du mal contagieux qui perpetue les faussetez. Ecoutons ce Moderne (15): „ Encore que le Rabbin Benjamin soûtienne qu'on voyoit de son temps sur la rive de l'Euphrate le tombeau du Prophéte Esechiel, avec la Bibliotheque du prémier & du second Temple, néanmoins le Sieur Wessel de Groningue, & beaucoup d'autres illustres Personnages, qui sont allez exprés en ces païs là, pour voir ce Tombeau & cette Bibliotheque, ont tous unanimement rapporté que c'estoit une réverie du Rabbin, & qu'on n'y voyoit ny l'un, ny l'autre. C'est en vain que je suis allé là, dit le Sieur (16) Wessel, puisque les Juifs ont mieux aimé perdre tous leurs Livres, que de lire ce qu'ils ne vouloient pas confesser".

(6) Vita Wesseli inter Vitas Profess. Groning. pag. 24.

(7) Cucullum monasticum sive Franciscanorum sive alius ordinis nunquam induit. *Ibid.* pag. 13. Rogatus quare non saltem primam tonsuram adsumeret? dixit se non metuere patibulum quanto quidem tempore mentis maneret compos. *Ibid.* pag. 14.

(8) *Ibid.* pag. 17.

(9) Naudé, Addition à l'Histoire de Louïs XI, pag. 193.

(10) Vita Wesseli, pag. 14.

(11) Vita Wesseli, pag. 12.

(12) *Ibid.* pag. 14, 15.

(13) *Ibid.* pag. 15.

(14) *Ibid.* pag. 22, 23.

(15) Gallois Traité des plus belles Bibliotheques, pag. 14, & 15 *Edit. de Paris* 1680. *Voiez aussi* Lomeier, de Bibliothecis, pag. 34 *Edit.* 1680.

(16) *Ce mot de Sieur témoigne qu'on ne connoissoit guere notre* Wesselus.

Grecque & l'Hébreu. Quoi qu'il en soit, la réputation qu'il s'étoit acquise le fit estimer singuliérement de François della Rovere Général des Freres Mineurs. Il s'attacha à lui, & s'il le fit malgré plusieurs choses condamnables dont il faloit être témoin, ce fut entre autres motifs par l'espérance d'aller à Bâle pendant la tenue du Concile (*E*), où il ne doutoit point que son Maitre n'assistât. Cette espérance ne fut point trompeuse. Wesselus vit ce Concile: il se fit connoitre aux habiles gens; il fut consulté, il fut admiré dans quelques Disputes publiques. Il retourna à Paris avec François della Rovere son Patron, & quelques-uns disent qu'il y fut persécuté jusques au bannissement (*F*). Son Mecene aiant été élu Pape sous le nom de Sixte IV continua de l'aimer, & lui offrit toutes sortes d'avancemens; mais Wesselus ne lui demanda qu'un Exemplaire de la Bible en Hébreu & en Grec, ce qu'il obtint (*G*). Il quitta Rome & s'en retourna en son païs, où il fut aimé & considéré d'un chacun. Il mourut à Groningue le 4 d'Octobre 1489. Il fut tourmenté de quelques doutes sur la Religion Chrétienne pendant sa derniere maladie; mais ils se dissiperent enfin pleinement (*d*) (*H*). On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome (*I*), & l'on a raison de dire qu'il

(*d*) *Tiré de sa Vie parmi celles des* Professeurs de Groningue, pag. 12 & suiv.

(*E*) *Par l'espérance d'aller à Bâle pendant la tenue du Concile.*] L'Auteur que j'ai abrégé dans le Corps de cet Article mérite ici quelque censure. Il dit que Wesselus s'étant intrigué pour les Formaux dans les Querelles qu'ils avoient avec les Réaux, & avec les Nominaux, se fixa enfin au parti des Nominaux. Ces choses se firent, continue-t-il, au tems du Concile de Bâle, & Wesselus étoit déjà dans le domestique du Pape Nicolas V, par la recommandation de François della Rovere Général des Cordeliers qui fut ensuite Sixte IV, & qui a fondé la Bibliotheque du Vatican. *Erant hæc sub id tempus, quo Concilium Basileense celebrabatur. Ipse autem jam pervenerat propter celeberrimam famam & incredibilem eruditionem in omni genere disciplinarum & artium in familiam Nicolai V Pontificis Maximi, operâ Francisci à Ruvere, Generalis ministri Fratrum Minorum, qui postea Papa creatus Sixtus IV vocatus est, primusque fundamenta jecit celebratissimæ illius Bibliothecæ, quæ à loco vulgo Vaticana vocatur*...(17)...*in qua* (Familia Fr. à Ruvere) *multa digna & indigna, quædam etiam pia, sed pleraque impia vidit & expertus est. Obduruit tamen, ut per illum in notitiam omnium doctorum Virorum magis magisque perveniret, & liberiùs sine periculo disputare possit, simulque nancisci liberam occasionem admonendi hominis de vitandis idololatricis superstitionibus & apertis obscœnitatibus monasticis: maxime verò, ut via aperiretur, quâ pervenire posset in Synodum Basiliensem, in quam sciebat Franciscum, utpote totius Ordinis Supremum, vocatum iri, quod & contigit. Nam paulò post eò profectus est, & operâ Domini sui in Doctissimi cujusque notitiam pervenit, & ad multa consilia adhibitus est, & publicè aliquoties auditus disputare cum summa omnium admiratione* (18). Il y a beaucoup de fautes dans ces paroles. I. Le Concile de Bâle fut commencé l'an 1431, & finit à proprement parler l'an 1443: puis donc que l'Auteur que je censure a supposé que l'an 1419 est celui de la naissance de Wesselus, il n'a pu dire que ce Docteur se fit admirer à Bâle pendant ce Concile. Prenez bien garde que selon lui ce voiage à Bâle est postérieur au long séjour que Wesselus fit à Cologne, à son voiage d'Heidelberg, à son retour à Cologne, à son voiage de Louvain, à son voiage de Paris, & à toutes les intrigues pour les Formaux contre les Réaux, & enfin à son adhérence à la Secte des Nominaux. Supposez que notre Wesselus n'ait été à Bâle qu'en l'année où le Concile finit, vous ne laissez pas de dire qu'avant l'âge de vingt-quatre ans il avoit fait toutes les choses que je viens de dire: or ce seroit une pensée très-absurde, & si fausse que rien plus. II. Nicolas cinquieme ne fut élu Pape qu'en 1447. Il n'étoit donc point Pape pendant le Concile de Bâle. C'est lui qui passe pour le Fondateur de la Bibliotheque du Vatican (19). Il est vrai que d'autres attribuent cette gloire à Sixte IV. Tous peuvent avoir raison à divers égards. Ainsi je ne compte point pour une faute ce que notre Auteur débite sur ce point-là. III. Il est faux que François della Rovere ait assisté comme Général des Cordeliers au Concile de Bâle. Il naquit l'an 1414. Il acheva ses études à l'âge de vingt-deux ans, & il enseigna ensuite plusieurs années avant qu'il devint compagnon du Général de son Ordre. Il y a eu trois Généraux depuis celui-là avant que François della Rovere soit parvenu à cette Charge (20). Il n'est donc pas possible qu'il l'ait exercée pendant le Concile de Bâle, dont la cloture tombe sur l'an 1441, ou si l'on veut sur l'an 1443.

(17) *Ce qu'on a sauté ici se trouve ci-dessus Citation* (8).

(18) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 17.

(19) *Voiez le Pere* Jacob, *au* Traité des Bibliotheques, *pag.* 84. Lomeier, de Bibliothecis, *pag.* 194 & *seq.*

(20) *Tiré d'un Mémoire manuscrit communiqué par une personne que j'avois fait consulter.*

(*F*) *Quelques-uns disent qu'il fut persécuté à Paris jusques au bannissement.*] Cela est fort incertain; Hardenbergius assûre que jamais il n'en a ouï rien dire à ceux qui avoient connu Wesselus. *Cum Domino suo Francisco, Generali ministro, reversus est Lutetiam, ubi multa expertus est, multa etiam passus, ita ut quidam scribant, illum Scholâ aut Urbe pulsum esse propter reprehensas superstitiones: quod tamen Hardenbergius à nemine unquam sibi auditum eorum ait, qui cum illo domesticè versati sunt. Et certum est, illum plus minùs sedecim annos Parisiis versatum esse, & cùm Domino suo, jam in Papam electo, unà Romam profectum. Unde non videtur verisimile, Papam & eundem Monachum & quidem Minoritanum monachum, passurum eum fuisse, si à Schola Theologica Parisiensi proscriptus fuisset antea. Fieri potuit, quod postea illuc reversus pulsus sit* (21). Notez que l'Edit de Louis XI contre les Nominaux est daté du 1 de Mars 1473 (22). S'il étoit donc vrai que Wesselus eût été l'adjoint de Jean Boucart Evêque d'Avranches dans les préliminaires de cet Edit (23), il eût été fort puissant en France sous le Papat même de Sixte quatrieme.

(21) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Groning. *pag.* 17.

(22) *Voiez* Naudé, Addit. à l'Hist. de Louis XI, *p.* 212.

(23) *Voiez les paroles de* Naudé *dans la Remarque* (*B*).

(*G*) *Il ne lui demanda qu'un Exemplaire de la Bible.... qu'il obtint.*] Le Pape trouva cette demande fort niaise. Pourquoi ne demandez-vous pas plutôt une Mitre ou quelque chose de semblable, lui dit-il? Parce que je n'en ai pas besoin, répondit Wesselus. Il choisissoit la bonne part, mais il s'exposoit à la moquerie des mondains. *Respondit Sixtus; Hæc nobis curæ erunt, tu pro te aliquid pete. Rogo ergo, inquit Wesselus, ut mihi detis ex Bibliotheca Vaticana Græca & Hebræa Biblia. Ea, inquit Sixtus, tibi dabuntur: Sed tu stulte, quare non petis Episcopatum aliquem, aut simile quidpiam? Respondit Wesselus, quia iis non indigeo. Hæc ipsa Ebræa Biblia diu hæserunt Groningæ, apud virgines Spirituales, eorumque adhuc hodie quædam fragmina supersunt* (24). D'autres disent que ce fut à Nicolas V, qu'il demanda ce présent. *Tantò eum promovendarum litterarum Hebraicarum studio flagrasse accepimus, ut, cùm Romam profectus Nicolao Pontifici gratissimus esset, isque amplissima* Wesselo *munera offerret, his omnibus repudiatis unicum modò petierit & obtinuerit, Biblia Hebræa MSS. sibi ut liceret è Bibliotheca Vaticana in Belgium asportare*(25).

(24) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Groning. *pag.* 18: *ceci est rapporté comme une chose que* Wesselus *avoit souvent racontée.*

(25) Valer. Andreas, Biblioth. Belgica, *pag.* 849.

(*H*) *Il fut tourmenté de quelques doutes sur la Religion Chrétienne...; mais ils se dissipérent enfin pleinement.*] Ces sortes de doutes sont plus rares dans le lit de mort, que dans la vigueur de la jeunesse. Je rapporterai donc pour la rareté du fait toute cette narration. *Illapsum in morbum, qui etiam vitæ ipsi finem attulit, cum amicus quidam inviseret, utque valeret interrogaret: Respondit,* se pro sua ætate & morbi molestia utcunque valere; sed unum admodum molestum sibi esse, quod variis cogitationibus & argumentationibus circumactus de veritate Christianæ religionis subdubitare inciperet. *Obstupescebat ille, ac hortari ægrum cepit, ut omnes cogitationes suas in Christum Servatorem unicum rejiceret. Sed cùm hujusmodi admonitionem ei molestiorem esse sensisset, tristis tum abiit. Atque post unam vel alteram horam reversum ad se cùm Wesselus vidisset, alacri animo, & quantum valetudo sinebat exsultans dixit;* Gratias ago Deo, omnes illæ vanæ disputationes abierunt: & nihil scio, nisi Jesum & hunc crucifixum. *Et in hac confessione animam DEO reddidit* (26).

(26) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 24.

(*I*) *Ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome.*] Voiez le Catalogue des Temoins de la Vérité. Consultez aussi le Mystere d'Iniquité, vous y trouverez ces paroles: „ Vivoit de mesme temps, mais un peu plus jeune, le Docteur Wessele de Groeninge, appellé *la lumiere du monde*, qui par une sienne Epistre s'attendoit, que les Inquisiteurs après avoir condamné Wesale, viendroient à lui, & dit avoir deffendu son opinion à Paris & à Rome contre plusieurs Articles de l'Eglise Romaine; que quelques-uns, mesme de la Cour, l'auroient approuvée, peu dissemblable toutesfois, comme nous pouvons recueillir de ses Ecrits, de la Confession des Vaudois; Comme aussi en son livre des subjects & des superieurs, il traite que le Pape peut errer, qu'errant on lui doit resister: qu'en sa simonie & mauvaise administration, il fait assez paroistre, qu'il n'a cure de Dieu, ni du salut de l'Eglise; Que ses commandemens n'obligent qu'entant qu'ils sont conformes à la parole de Dieu; Que ses Excommunications sont moins à craindre, que du moindre homme de bien & docte; Et qu'ainsi le Concile de Constance escouta plustost Jean Gerson que Jean 23. Les gens de bien aussi jadis St. Bernard, que le Pape Eugene; Et se lisent ses œuvres imprimées par pieces à Leipsic, à Anvers, & à Basle (27)". On remarque dans sa Vie qu'il eût été englouti par la tempête qui accabla Jean de Wesel l'an 1479, si David de Bourgogne Evêque d'Utrecht, son bon patron, ne l'eût soutenu. *Quibus* (fratribus prædicatorii ordinis hæreticæ pravitatis inquisitoribus) *non minus quam coævus & amicus Joannes Wesaliensis jam anno* 1479 *succubuisset, nisi Episcopi Ultrajectini Davidis de Burgundia* (*cui non quidem Medicus erat Wesselus, ut multi perperam tradiderunt, sed dilectus Cliens*) *autoritas eum protexisset* (28). Ajoûtez à tout ceci les paroles de Luther que j'ai rapportées dans l'Article de SIXTE IV (29), & les Extraits que Mr. de Seckendorf donne des Ecrits de notre Wessel (30).

(27) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 569. *Voiez aussi pag.* 572, 573.

(28) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 21, 22.

(29) Citation (20).

(30) Seckend. Hist. Lutheran. *Libr. I, pag.* 226 & *seq.*

qu'il a été le précurseur de Luther. N'oublions pas qu'il est cité sous différens noms (*K*). Une partie de ses Ecrits sont perdus (*L*).

(*K*) *Il est cité sous différens noms.*] Voici par où l'on a commencé sa Vie dans le Recueil de celles des Professeurs de Groningue. *Wesselus Groningensis . . . . diversis aliis & nominibus insignitus, & elogiis celebratus. In Chronici Urspergensis Paralipomenis* Magister Joannes Wesselus Groningensis *nominatur. In libro memoriali templi Groningani quo sepultus* Wesselus Hermanni, *Pelantino (qui ad annos plures fuit Archiater Davidis Burgundi Episcopi Ultrajectini)* Wesselus Gosvoert, *Alberto Hardenbergio* Goesvort, *Geldenhaurio* Gansfortius *vocatur. Rodolphus Agricola in epistolis ad Reuchlinum, aliique,* Basilium *vel Basilium Phrisium eum indigitant. Quarum appellationum diversitas, Frisicorum nominum non ignaro, facilè agnoscetur, quo fonte promanârit. Nempè Joannis nomen ei proprium ex sacro Baptismate videtur, Hermanni à patris, Wesseli ab avi nominibus adscitum, quod postremum in Græcia, (ut vulgo creditur) aut potius supra seculum Græcorum linguâ imbutus, ad ejus sonum vel ipse inflexit, vel detortum ab aliis admisit, ut Basilius diceretur* (31). . . . Gosvoerti *autem seu* Goeseforti, *aut* Gauseforti *cognomen, dialecto illud Westphalicâ, hoc Germanicâ anserum vadum sonans (Westphaliis enim Goos vel Goes est, quæ Germanis olim teste Plinio* 10. 22. *hodieque Gansa) suspicari liceat inde ei obvenisse, quod majores fortè ex vicina Westphalia (ut multæ aliæ honestæ hujus Urbis familiæ) huc commigrâssent, quum illud nomen villæ non procul Harena, hodieque maneat. Cæteræ appellationes Patriam testentur.*

(31) *Ce qui manque ici est ci-dessus Citat.* (20) *de l'Article* SIXTE IV.

(*L*) *Une partie de ses Ecrits sont perdus.*] Il avoit fait beaucoup de Recueils des Oeuvres de l'Abbé Rupert, & de celles de plusieurs autres, & il y avoit joint ses propres pensées. Cette Compilation, ou ces Rhapsodies avoient cru de telle sorte sous sa plume, qu'il les appella *Mare magnum.* On en conserva beaucoup dans le Monastere du Mont sainte Agnès; mais parce qu'on en envoia le Manuscrit à quelques Savans de Zelande, & de Brabant, on fut cause que tout cela disparut (32). Aprés la mort de Wesselus, les Moines, & quelques autres personnes, firent périr par le feu tous les Manuscrits qui se trouvérent dans son cabinet (33). Ce qui échappa à cet incendie fut imprimé à Groningue l'an 1614, & à Amsterdam l'an 1617 (34). Valere André cotte ces deux Editions; mais au lieu de dire que la prémiere fut faite à Groningue, il dit qu'elle est d'Arnheim (35). Il est possible qu'il ait vu *Arnhemii* au Titre de son Exemplaire, sans qu'il soit vrai que la ville d'Arnheim soit le lieu de l'impression. C'est l'usage des Libraires de consentir qu'un correspondant qui leur achete un certain nombre d'Exemplaires, y soit vu au Titre comme celui qui les a fait imprimer. Apparemment le Libraire de Groningue permit cela à un Libraire d'Arnheim. Cet usage fait illusion aux Bibliographes; car il arrive de-là qu'ils multiplient les Editions sans nécessité.

Il ne faut pas que j'oublie que divers Traitez de notre Wesselus avoient paru avant l'Edition complete de l'an 1614. On en publia quelques-uns à Leipsic l'an 1522 sous le Titre de *Farrago Rerum Theologicarum*, avec une Préface de Martin Luther. Cela fut réimprimé à Bâle l'an 1523 par Adam Petri, &c.

(32) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 15.

(33) *Ibid. pag.* 17.

(34) *Ibid. Consultez aussi la* Bibliotheque de Gesner.

(35) Val. Andr. Bibliotheca Belg. *pag.* 849.

WESTPHALE (JEAN) personnage imaginaire, dont Mr. Moreri dit qu'il fut *ainsi nommé parce qu'il étoit de Westphalie.* Il ajoûte que c'étoit un Hérétique Luthérien, qui „ commença vers l'an 1533 de prêcher des erreurs abominables; qu'il n'est pas dit en l'Ecriture que „ le Saint Esprit procede du Fils; que l'Eglise a erré, & diverses autres impostures dignes de „ l'Enfer dont elles procédoient". Il cite *Prateole* v. Vest. *Gautier* in Chron. Nous allons montrer que tout ceci est chimérique (*A*). Ce n'est pas qu'il n'y ait eu un JEAN DE WESTPHALE; mais c'étoit un Imprimeur, qui s'établit à Louvain l'an 1475 (*B*).

(*A*) *Nous allons montrer que tout ceci est chimérique.*] On ne peut point accuser Mr. Moreri d'avoir cité faussement Prateolus; car il est vrai que cet Auteur nous assûre (1) que Jean Westphalus, *seu de Westphalia superiore*, Allemand de Nation, Docteur en Théologie, fut fort infecté de l'Hérésie de Martin Luther, & que ses Livres furent brûlez à Maience au tems de l'Empereur Charles-Quint, & du Pape Clement VII, environ l'an 1533. Il rapporte dix-sept erreurs de ce personnage, & il conclut par ces paroles: *Hi ergo sunt articuli, qui (authore Bernardo de Luxemburgo sacrarum literarum professore, Ordinis Prædicatorii, in suo Catalogo Hæreticorum) per fratrem Gerardum de Elthen inquisitorem fidei, & patrem Jacobum Sprenger, doctores itidem sacræ paginæ, ejusdem Ordinis Prædicatorii, conventus Coloniensis, ex Joannis de Westphalia libris excerpti sunt.* Il nous indique la source où il a puisé; c'est le Catalogue des Hérétiques compilé par Frere Bernard de Luxembourg Moine Dominicain. Aiant consulté ce Catalogue, j'ai trouvé que Prateolus a changé *Joannes de Wesalia*, en *Joannes de Westphalia*; car c'est à *Joannes de Wesalia superiore* (2), que Bernard de Luxembourg attribue les dix-sept Hérésies que Prateolus impute à *Joannes Westphalus, seu de Westphalia superiore.* Je ne puis comprendre par quelles machines Prateolus, ou ceux qu'il a copiez, ont produit tant de métamorphoses. Ils ont changé les noms & les tems: le Moine Dominicain observe que les Livres de Jean de Wesalia furent brûlez à Maience sous l'Empire de Frideric III (3), & il fait mention de cela six ans pour le moins avant l'année 1533 (4).

Mr. Moreri n'a pas été moins fidéle dans la Citation du Pere Gaultier; car il est sûr que ce Jésuite (5) a mis *Johannes Westphalus* au nombre des Hérétiques du XVI Siecle. Il en a fait un Luthérien convaincu juridiquement de plusieurs erreurs, par sa propre confession environ l'an 1533. Il cite *Prateolus ex Bernardo Lutzemburgo.* Voiez comment ces gens-là se copient les uns les autres, sans prendre même la peine de remonter au deuxieme degré. Ce Jésuite s'arrête à Prateolus, sans consulter l'Auteur cité par Prateolus.

Mr. Moreri erre de son chef, en débitant que son prétendu Jean Westphale fut ainsi nommé, parce qu'il étoit de Westphalie. Les deux Auteurs qu'il cite ne font point cette Remarque, & je suis bien sûr qu'il ne l'a trouvée nulle part. Prateolus a cru sans raison que la Westphalie se divise en haute & basse. Au reste, il ne faut point s'étonner que Moreri ait donné dans le panneau, puis que le Pere Theophile Raynaud qui avoit tant lu y a donné. Il nous débite, appuié sur Prateolus, que le Luthérien Jean Westphalus est le seul qui ait douté que Jésus-Christ ait été cloué à la croix. *De hac* (clavifixione) *nemo dubitavit, præter unum quendam haud dubie cum ea effutiret, hilariorem, à Lutheri caula, Joannem Westphalum, ut ex eo refert Prateolus eo verbo artic. damnato* 17 (6). Voilà deux fautes. 1. Jean Westphalus est un homme imaginaire. 2. Supposé qu'il eût été un Luthérien effectif, qui eût eu le doute dont nous parlons, il ne feroit ni le seul, ni le prémier qui auroit formé ce doute; car ce fut l'une des choses que l'on objecta à Jean de Wesalia, dans le Procès d'Hérésie qu'on lui fit l'an 1479. *Item prædicavit publice in Ser. de passione Christi crucifixerunt eum, quis scit an funiculis ipsum alligaverunt, aut clavis crucifixerunt.* C'est ce qu'on lit dans Frere Bernard de Luxembourg (7); & voici ce que l'on trouve dans l'*Examen Magistrale Doctoris Joannis de Wesalia*, inséré au *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum* d'Orthuinus Gratius. *Vicesimo quinto* (interrogatus) *an prædicaverit publice populo dubium esse an Christus fuisset funibus cruci alligatus aut clavis affixus. Fatetur se dixisse, quod non habeatur in Evangelio passionis an clavis sit affixus, an funibus; credit tamen quod clavis* (8).

(*B*) *Un Imprimeur qui s'établit à Louvain l'an* 1475.] Examinons ces paroles de Gabriel Naudé: *Le prémier de ma cognoissance qui se mesla de l'Imprimerie* dans le Païs-Bas *fut un Joannes de Westphalia, lequel s'establit à Louvain l'an* 1475, *& commencea son labeur par les Morales d'Aristote* (9). On ne peut point réfuter cela par l'Histoire de Deventer que Revius a composée; car encore qu'on y trouve que Richard Pafroed, ou Pafraed, natif de Cologne, & Imprimeur à Deventer, y publia le *Doctrinale altum, seu Liber Parabolarum Alani metrice descriptus* l'an 1449 (10), on n'oseroit le croire, vu que ce Livre est le douzieme dans la Liste que Revius donne des Ouvrages imprimez par ce Pafroed. Les deux prémiers Livres de cette Liste n'ont point de date: le 3 a celle de l'an 1477, le 4 qui est la Légende dorée a celle de 1479, les suivans jusques à l'onzieme ont leurs dates depuis 1480 jusques à 1494. Quelle aparence donc que le 12 soit de l'an 1449? C'est sans doute une faute d'impression.

(1) *In Catalogo Hæref. voce* Joannes Westphalus, *pag. m.* 236.

(2) *Cela témoigne qu'il étoit natif de Wesel entre Coblents & Maience, & non pas de Wesel au païs de Cleves.*

(3) *Joannes de Wesalia superiore, Doctor Theologiæ prædicans sæcularis in diversis locis, Bohemis communicans condemnatus fuit, & ejus libri combusti fuerunt Moguntiæ sub Friderico Imperatore tertio.* Bernardus Lutzemburgus, *in* Catal. Hæreticorum.

(4) *Je parle ainsi, parce que je n'ai vu que la 3 Edition de son Livre, qui est celle de l'an* 1527. *Je croi qu'il parle de* Jean de Wesalia *dans les précédentes; mais je n'en suis pas certain.*

(5) *In* Tabula Chronographica, *pag. m.* 757.

(6) Theoph. Raynaud. de Stigmat. *Sect. I, Cap. V, p. m.* 108.

(7) *In* Catalogo Hæreticor.

(8) Fascic. rerum expetend. & fugiendar. *pag.* 330.

(9) Naudé, Addit. à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 309.

(10) Revius Histor. Daventriens. *pag.* 144.

WESTPHALE (JOACHIM) en Latin *Westphalus*, Ministre Luthérien au XVI Siecle, nâquit à Hambourg (*A*) l'an 1510. Il y régenta la seconde classe au College de Saint Jean, après quoi il y fut Ministre de l'Eglise de Sainte Catherine depuis l'an 1541 jusques en l'année 1571 (*B*). Depuis ce tems-là jusques au 16 de Janvier 1574, qui fut celui de sa mort, il y fut Surintendant des Eglises. Les Ministres de Hambourg étoient dans une grande discorde: les uns étoient Luthériens mitigez, les autres Luthériens rigides. Westphale fut le plus ardent parmi ces derniers (*a*). Il étoit d'une violence qu'on pourroit nommer brutale (*C*). Les Luthériens avouent eux-mêmes qu'il y avoit de l'excès dans sa maniere d'agir (*D*). Calvin accommoda assez bien son style à celui de cet Adversaire, quand il écrivit contre lui (*b*); mais on prétend qu'il ne lui a pas reproché d'être ivrogue (*E*). Beze trouve fort étrange, & avec raison, que Westphale eût publié que la mère de Calvin avoit été la concubine d'un Prêtre (*F*). Il réfuta for-
tement

(*a*) Ex Mollero, Isag. ad Histor. Chersonef. Cimbr. pag. 579. Zelotarum Hamburgensium Primicerius, dit-il pag. 577.

(*b*) Voiez la Remarque (*E*).

(*A*) *Il nâquit à Hambourg.*] Ceux qui disent qu'il fut appellé Westphalus, à cause qu'il étoit né dans la Westphalie, se trompent. Mr. Moreri débite cette fausseté; il l'avoit prise de Mr. Teissier (1), qui la tenoit d'un Luthérien Allemand, je veux dire de Quenstedt, comme il paroit par sa Citation (2). Mr. Mollerus, en critiquant Mr. Teissier là-dessus, épargne Quenstedt (3).

(*B*) *Depuis l'an 1541 jusques en l'année 1571.*] Mr. de Seckendorf (4) rapporte que Westphale fut appellé de Witemberg à Hambourg l'an 1542, pour succéder à Kempius dans la Charge de Pasteur de l'Eglise de Sainte Catherine, & qu'ensuite il succéda à Æpinus dans la Charge de Surintendant. Mr. Mollerus (5) me paroit plus digne de foi, qui met le commencement du Ministère à l'an 1541, & celui de la Surintendance à l'an 1571. Etoit-ce succéder à Æpinus qui mourut l'an 1553 (6)?

(*C*) *Il étoit d'un violence qu'on pourroit nommer brutale.*] Les Théologiens de la Confession de Geneve ne lui épargnérent point cet éloge. Il y en eut un qui dit qu'il feroit mieux de panser des bêtes de somme, que d'administrer les Sacremens. „ *H. Bullingerus* hominem *illum vocat* vere „ Westphalum, id est crassum. *Theod. autem Bibliander* „ hominem ineptum & importunum, qui rectius in agris „ farragines jumentis colligeret ac misceret, quam sacro- „ sancta mysteria unionis ac fidei Christianæ, & salutis hu- „ manæ sacramenta tractaret (7)". Bibliander faisoit allusion à un Livre que Westphale avoit publié l'an 1552, sous le Titre de *Farrago confusanearum & inter se dissidentium de S. Cœna opinionum, ex Sacramentariorum libris congesta.* On croit que ce Livre ralluma la guerre Sacramentaire, qui sembloit éteinte depuis la mort de Luther. (8) *Belli Eucharistici Lutheri obitu sopiti acrius denuo instaurandi classicum A.* 1552 *ipsum cecinisse, edita adversus Calvinum* Farragine confusanearum &c. *è Pontificiis* (*) *Laur. Surius, ex Calvinianis* (†) *J. Sleidanus,* (‡) *J. Sturmius,* (‡) *Casp. Peucerus,* (**) *Lud. Lavaterus, &* (††) *Rud. Hospinianus uno ore clamitant.* L'Auteur que je cite (9) rapporte ce qu'Alting & Hoornbeeck ont dit de Westphale. „ *Ab Henr. Altingo* „ Lutheranis *accensetur* immoderatis, furiosis, & blasphe- „ mis, *ab Hoornbeckio autem animi inflati &* αὐτογνώμονος „ *insimulatur*".

(*D*) *Qu'il y avoit de l'excès dans sa maniere d'agir.*] Citons encore Mr. Mollerus (10). *Theologus celebris quidem, sed famam* (††) *Joach. Vagetio Judice,* per magni nominis Adversarios, quos Scriptis provocabat, adeptus. *Zelus illius, & summa, in impugnandis Calvinianis, Crypto-Calvinianis, Synergistis, Adiaphoristis, Majoristis, atque Heterodoxis aliis, vehementia, Theologis etiam aliquot* γνησίως *Lutheranis, & in his Sim. Sulcero, Prof. Basileensi* (‡), *in excessu visa peccare, plurimis in Germania certaminibus sacris vel ansam præbuit, vel fomitem suppeditavit.*

(*E*) *Qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne.*] La preuve que j'en vais donner nous apprendra que Westphale accusoit Calvin de gloutonnie. *Usus est aliquoties Calvinus, carnalem edendi modum oppugnans ab absurdo, vocabulis voracitatis & ingurgitationis. Quid tu ad hæc Wesphale?* Admodum, *inquis,* religiosè & reverenter loquitur Calvinus, ex crudo suo stomacho eructans voracitatem & ingurgitationem. *Nempe Calvinum bene nosti, ut video: quem tota hæc civitas testari potest tam parvam sui rationem habere in cibo & potu, ut in eo interdum amicis non leviter peccare videatur. Quum te de temulentia reprehensum à Calvino ægrè patereris, respondit Calvinus id quod res est, sese de spiritus temulentia loquutum; & cur ad istam verborum asperitatem adactus esset copiosè declaravit* (11). Mais voions ce que Calvin même avoit répondu, & donnons l'Histoire de son démêlé.

Le mal-entendu sur la doctrine de l'Eucharistie dura quelque tems entre l'Eglise de Zurich & Calvin, mais il cessa l'an 1549. On convint d'un Traité de paix qui contenoit XXVI Articles, & qui fut nommé *Consensio mutua in Re Sacramentaria* (12). Les Luthériens rigides furent choquez de cet accord, & l'attaquérent par plusieurs Libelles: ce fut à cette occasion que Westphale publia le Livre dont on a pu voir le Titre dans la Remarque (*C*). Calvin se crut obligé de reprimer toutes ces criailleries, en publiant une Exposition de son Concordat. C'est ce qu'il fit l'an 1554, par un petit Livre où il frappa rudement Westphale sans le nommer. Il n'eut pas le même ménagement deux ans après, lors qu'il réfuta (13) la Réponse de cet Adversaire, ni l'an 1557, lors qu'il lui adressa un nouvel Ecrit; car il le nomma dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages. Il l'abandonna ensuite à son sens reprouvé, & il lui en fit la menace dans le Titre du dernier Ecrit (14). Voions le fondement de la plainte concernant l'ivrognerie. *Indocti & temulenti homines dum sacramentarium bellum instaurant, primis librorum paginis audacter jactant pro tota Saxonia & vicinis regionibus se pugnare.* Cette période (15) de Calvin engagea Westphale à se plaindre, qu'on lui reprochoit à lui en particulier, & aux Allemans en général, le vice d'ivrognerie. Calvin répondit qu'il n'avoit nullement parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie métaphorique dont le Prophête Esaïe a fait mention. *Quia fortè veritus est, ne si solus ipse læsus foret, paucos inveniret privati doloris socios, totam gentem suam ad commune prælium incitat, ac si Germanis omnibus vulgatum temulentiæ probrum à me objectum foret. Si ita esset, ne ipse quidem mihi vellem ignosci. Sed notanda est quam mox addit probatio. Crimine hoc, inquit, semel atque iterum me perstringit. Quasi verò si bibulus est, sine compotoribus inebriari nequeat. Quanquam ne hic de nihilo anxius sit, sciat non indictum fuisse prælium suis poculis, sciat de alia temulentia me loquutum esse, quam Propheta Isaias dicit non esse à vino* (16). Il renouvella cette Apologie à la fin de son dernier Avertissement. *Westphalum alicubi hominem temulentum vocare contigerat, non ut bibacitatem illi objicerem, sicuti interpretatus sum: sed qualiter Propheta ebrios esse dicit, & non à vino, qui stupore percussi, aut vertigine correpti, à sana mente exciderunt. Quod privatim de uno homine dictum est, ad totam Gentem trahi cæcæ profectò temulentiæ est* (17). Je croi qu'un tel Eclaircissement ne contenta point Westphale, & en effet cela laisse de grands soupçons, & l'on voit très-bien que Calvin mesure de telle sorte ses paroles, qu'il n'est pas fâché qu'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce défaut à son Adversaire, quoi qu'il proteste qu'il lui faisoit la guerre d'un autre vice. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité durement, mais il soutient que son aigreur étoit légitime, & il la justifie par l'exemple de Dieu. *Sicubi vehementiùs in eum invehar, pro vestra prudentia & æquitate, quibus me stimulis adegerit expendite. . . . . Quid mihi hic residuum fuit, nisi ut malo nodo aptarem durum cuneum, ne sibi in sua vecordia nimis placeret? Equidem si homines istos mollire posse spes esset, non recusarem demissus ac supplex Ecclesiæ pacem redimere. Sed quò feratur ipsorum violentia, omnibus satis notum est. Itaque meam in ista duritie tractanda austeritatem,* (*) *Dei quoque exemplum excusat, qui se pronuntiat non modò inclementiùs acturum cum præfractis, sed contra eos præfractum fore* (18). C'est-à-dire, selon l'Edition Françoise de cet Ouvrage de Calvin: „S'il y a quelques „ endroits où je le poursuy un peu rudement & usant de „ termes aspres, il vous plaira selon vostre prudence & „ discretion equitable considerer quels aiguillons il avoit „ poinctez contre moy pour m'y contraindre. . . . . Que „ pouvoy-je faire autre chose là-dessus, sinon comme „ porte le proverbe, A rude asne rude asnier, à fin qu'il „ ne se pleust par trop en sa forcenerie? Pour vray s'il y „ avoit esperance que telles gens se peussent adoucir, je „ ne refuseroy' point de me demettre jusques à les supplier „ humblement, pour racheter paix en l'Eglise. Mais cha- „ cun void bien où tend leur impetuosité extravagante. „ Ainsi si je suis rigoureux en maniant des gens si estran- „ ges & obstinez, j'ay encore pour mon excuse l'exemple „ de Dieu, qui prononce non seulement qu'il ira sans „ douceur contre les revesches; mais aussi qu'il leur sera „ revesche (19)".

(*F*) *Il publia que la mere de Calvin avoit été la concubine d'un Prêtre.*] Un peu après les paroles de Theodore de Beze que j'ai citées on voit celles-ci. *Quid amplius?* Ingerit, *inquis,* Calvinus voces auribus & oculis, meretricibus convenientes: quas fortasse didicit à matre sua Pontificii sacrificuli concubina. *Itane verò nugator? honestissimam matronam jam olim defunctam, & ejus viri matrem, cui quantum debeat Christiana Ecclesia tot suscepti labores testantur, & gratioribus futuris posteris (ut confido) testabuntur, tuis verè meretriciis probris afficere maluisti quam animo tuo morem non gerere? Sed continebo ipse me, & quid nos potiùs quam quid te deceat, spectabo. Calvinum & honesto loco & integerrimæ famæ parentibus natum, & in nobilissima familia à pueritia educatum si testibus probare oporteret, nos non unum aliquem testem, sed integram civitatem Noviodunensem citare possumus. Itaque de hoc refutando convitio minimè laboramus.*

(1) Addit. aux Eloges de Mr. de Thou, I Part. p. 454.

(2) Il cite, Quenst. de Patr. illustr. Virot.

(3) Moller. Isagoge ad Histor. Chersonef. Cimbricæ, Parte III, pag. 579.

(4) Histor. Lutheran. Lib. I, pag. 245, litera i.

(5) Ubi supra, pag. 579.

(6) Idem, ibid.

(7) Idem, ibidem, pag. 581. Il cite la Lettre LIV & XXIII du Recueil de Gabbema. J'ai vérifié qu'il cite bien.

(8) Mollerus, ibid. pag. 580.

(*) In Comm. historico ad ann. 1552. pag. 604.

(†) Lib. 26. Comm. de statu relig. & reip. p. m. 780.

(‡) In Anti-Pappo secundo pag. 128, 129, 180. & in Anti-Pappo tertio, pag. 241, 242.

(‡) In Narrat. historica Controv. Sacramentariæ, apud Schlusselb. l. 2. Theol. Calv. p. m. 192, 193.

(**) In Hist. Sacram. pag. 119.

(||) In Dedic. Concordia discordis.

(9) Moller. ibid. p. 581.

(10) Ibid. pag. 579.

(††) In Præcidaneis de orbe habitabili. p. 263.

(‡) In Epist. ad Joh. Marbachium A. 1558 scripta v. Joh. Fechtii supplem. H. E. Sec. XVI. P. II n. 63. p. 82.

(11) Beza, de Cœna Domini, contra Westphalum, Oper. Tom. I, pag. 257.

(12) Voiez le Volume des Opuscules de Calvin, pag. m. 752.

(13) Cette Réfutation a pour Titre, Secunda Defensio piæ & orthodoxæ de Sacramentis fidei, adversus Joachimi Westphali calumnias.

(14) Ultima Admonitio Joannis Calvini ad Joachimum Westphalum, cui nisi obtemperet, eo modo posthac habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus.

(15) Elle est à la page 756, du Volume de ses Opuscules.

(16) Calvin. II Defens. de Sacramentis, pag. 763. Tractat. Theolog.

(17) Idem, Admonit. ultima, pag. 839 ejusd. Vol.

(*) Psal. 18.

(18) Idem, II Defensione, circa fin. pag. m. 765. Voiez aussi le commencement de l'ultima Admonitio, où il dit, Quia cum duro & præfracto capite negotium erat, an non licerèt malum nodum duro cuneo retundere?

(19) Opuscules de Calvin, pag. 1727 Edit. de Geneve 1611.

tement cette calomnie. Il n'eſt pas vrai, comme quelques-uns le diſent, que ce Docteur Luthérien ſoit l'Inventeur de l'Ubiquité (*G*). Pour juger de ſon caractere, il ſuffit de ſe ſouvenir, qu'il ſe moquoit de tous les Martyrs Proteſtans qui ne croioient pas l'impanation (*H*). Les Argumens, qu'il emploia une fois contre des Miniſtres de la Confeſſion de Geneve, ſont ridicules (*I*).

Je n'ai pas dit qu'on lui reproche d'avoir loué comme un acte très-chrétien l'intolérance que les Réformez bannis d'Angleterre éprouvérent ſi durement en Allemagne (*K*).

(*G*) *Il n'eſt pas vrai qu' . . . . il ſoit l'Inventeur de l'Ubiquité.*] George Hornius aſſûre cela; mais Mr. Mollerus le réfute par le témoignage d'Hoſpinien, qui reconnoit que Weſtphale & Heshuſius, bons Luthériens d'ailleurs, combattoient le nouveau dogme de l'Ubiquité que Brentius & Smidelin mettoient en avant (20). Mr. de Meaux s'eſt donc trompé, quand il a dit dans ſon Hiſtoire des Variations (21) ſous l'année 1558, que *la grande affaire du tems, parmi les Luthériens, fut celle de l'Ubiquité que Weſtphale, Jaquet André Smidelin, David Chytré, & les autres établiſſoient de toutes leurs forces.*

(*H*) *Il ſe moquoit de tous les Martyrs Proteſtant, qui ne croioient pas l'impanation.*] Beze le relance là-deſſus d'une terrible maniere. *Ut tuam pietatem orbi teſteris, in martyres jocaris qui apud Gallos & alias gentes quotidie crudeliſſimam & ignominioſiſſimam mortem perpetiuntur. Extant enim eorum aliquot confeſſiones, quæ tibi non ſatisfaciunt. Atque ut tibi non ſatisfaciant, an ideo digni erant quibus etiam mortuis inſultares? Nam certè pro Chriſti nomine ingreſſi ſunt flammas, quas haud ſatis ſcio an tu vel uno digito velles attingere. Quòd ſi negotium Cœnæ Domini nonniſi ex parte cognoverunt (demus enim id Weſphalo, ac ne nobis quidem ſingula eorum dicta ac facta ſatisfaciunt) an idcirco non fuerunt victimæ Deo gratæ, quum ad extremum uſque halitum omnes idolomanias ſint execrati, & Chriſtum ut verum Filium Dei & unicum noſtrum per fidem μεσίτην ſint amplexi* (22)? Conférez avec ceci l'Article HUTTERUS (23).

(*I*) *Les Argumens qu'il employa . . . . . . ſont ridicules.*] Laſcus & Micronius, Paſteurs de l'Egliſe Flamande de Londres, aiant été contraints de quitter ce païs-là, tâchérent de s'établir avec leurs brebis dans les Etats de Sa Majeſté Danoiſe (24). Les Luthériens s'y oppoſérent, & leur refuſérent même pendant quelque tems une Conférence amiable. Ils dirent qu'elle n'étoit point néceſſaire, puis que le Roi ni eux n'étoient nullement en doute de la vérité des dogmes établis dans le Dannemarc. Enfin ils eurent la condeſcendance de conférer, & repréſentérent que les Calviniſtes rejettoient les Textes les plus évidens de l'Ecriture; car qu'y a-t-il de plus clair que ces paroles, *ceci eſt mon corps?* Outre cela, dirent-ils, vous ne ſuivez point Luther, ni les Egliſes Saxones, & vous êtes condamnez par la Confeſſion d'Augsbourg; en un mot, vous enſeignez une doctrine qui n'eſt point conforme à l'opinion dominante dans le Dannemarc. On leur répondit que la Régle de la Foi n'étoit point, ou ce que Luther avoit enſeigné, ou ce que le Roiaume de Dannemarc avoit approuvé, mais la Parole de Dieu. Cette Réponſe & pluſieurs autres ſemblables furent inutiles aux Réfugiez Flamans. On les contraignit de ſe retirer hors du Roiaume au milieu de l'hyver (25). Micronius conféra quelque tems aprés à Hambourg avec Joachim Weſtphale, qui lui allégua d'abord comme un Argument invincible le conſentement des Egliſes Saxones. Elles ont condamné le dogme de Zuingle, diſoit-il, il eſt donc faux, il le faut donc rejetter. Micronius répondit que ſi l'on devoit juger de la vérité d'un dogme par le conſentement des Egliſes, la cauſe du Pape ſeroit triomphante. Weſtphale repliqua que les Egliſes Saxones étoient l'Egliſe de Dieu, & lors qu'on lui eut repréſenté que la vraie Egliſe n'eſt point attachée à certains lieux, & qu'il n'y a point d'Egliſe qui ne puiſſe errer, comme Luther en tomboit d'accord, il ſoutint que les paroles de Luther vouloient dire, non pas que l'Egliſe de Jéſus-Chriſt peut ſe tromper, mais que l'Egliſe du Pape le peut. Micronius inſiſta toujours ſur la maxime que l'Ecriture Sainte eſt la ſeule Régle de la Foi, ce qui n'empêcha pas Weſtphale de lui répondre, il s'enſuivroit de vos raiſons que Sa Majeſté Danoiſe, & le Sénat de notre ville, qui ont décrété contre vous, auroient fait une grande faute: ſongez que vous avez été condamnez par une Diéte d'Augsbourg (26). *Si dubia adhuc eſſet noſtra doctrina, graviter peccaſſet Senatus noſter, & ſereniſſimus Daniæ Rex, qui adverſum vos decreta tulerunt. . . . . Contra veſtram doctrinam Comitiis Auguſtanis pronunciatum eſt* (27). Micronius ne manqua pas de répondre qu'avec de tels Argumens le Papiſme gagneroit partout ſon procès (28). Nous avons ici une preuve de l'inclination naturelle qu'ont tous les Partis à ſe ſervir de la voie courte de l'Autorité, & à convertir les erreurs de l'Adverſaire en Crime d'Etat. Oſez-vous dire que le Magiſtrat de Hambourg, & la Cour de Dannemarc, qui vous condamnent, commettent une injuſtice? Si Weſtphale ſe fût ſouvenu, avec quelque uſage de ſa raiſon, qu'il y avoit bien des Papiſtes au monde, eût-il parlé de la ſorte?

(*K*) *On lui reproche d'avoir loué . . . l'intolérance que les Réformez bannis d'Angleterre éprouvérent ſi durement en Allemagne.*] J'ai déja parlé (29) du traitement qu'on leur fit; mais j'ajoûte que la deſcription qu'ils en donnérent ſe peut voir, non ſeulement dans les Livres d'Utenhovius, & de Laſco, & de Micronius, mais auſſi dans les Réponſes qui furent faites à notre Weſtphale l'an 1555 & aprés (30). On cite auſſi (31) la prémiere Lettre de Theodore de Beze, & la page 40 *Inſtitutionis Sacramentariæ* de Lavaterus; mais voici un paſſage qui nous apprendra que rien ne fut plus desagréable dans cette perſécution que de voir qu'elle fut louée publiquement, & ſur cela on nous renvoie à un Livre de Weſtphale. *Non meminerunt illi fratres, quidnam ſit illud paſtorale μετριοπαθεῖν καὶ συμπαθεῖν de quo Apoſtol. ad Hebr. cap. 5. 2. Qui in tanta cœli inclementiâ, inter tot hoſtes, noſtros palantes majores indigniſſimè ſuis finibus ejecerunt, & ne quidem illud Jacobi c. 2. v. 16. (quod vel in ipſos reprobos cadit) illis apprecabantur* Abite cum pace, caleſcite, & ſaturamini, *vix ac ne vix quidem illis dantes τὰ ἐπιτήδεια τοῦ σώματος & crudeliter iis invidentes τὰ ἐπιτήδεια τῆς ψυχῆς. Sed hoc imprimis noſtris diſplicuit, iſtius ἀπανθρωπίας auctores & ſibi hac in re fuiſſe gratulatos & reperiſſe poſtmodum qui illud factum tanquam præclarum, Deo gratum, Regibus & Magiſtratibus dignum, publicè auſi fuerunt defendere; & impetrarunt à Rege Daniæ & aliis, ut ne noſtri, odiosè dicti* Sacramentarii, *in Dania, Hamburgi, & in aliis maritimis urbibus, vel hoſpitio exciperentur. Vide lib.* Weſtphali *de Cœnâ Domini ex Auguſtino, ad an.* 1555 (32). Celui qui parle de la ſorte étoit Miniſtre & Profeſſeur en Théologie à Breda l'an 1651, lors qu'il y fit réimprimer l'Ouvrage qu'il accompagna de quelques Notes, & dont j'ai parlé ailleurs (33).

(20) Georgius Hornius (*Hiſt. Eccleſ. pag. m.* 496.) in eum itidem debacchatus more ſuo impegit, & primum Ubiquitatis auctorem fuiſſe nugatur, ipſe Hoſpiniano (*in Dedic. Concordiæ diſcordis*) invito, qui *novum Brentii & Smidelini de Ubiquitate delirium, à Weſtphalo atque Heshuſio, inter Lutheranos ipſos, ait, eſſe impugnatum.* Mollerus, *in* Iſagog. ad Hiſt. Cherſon. Cimbr. *Parte III, pag.* 581.

(21) *Livr. VIII, num.* 37.

(22) Beza, Operum *Tom. I, pag.* 215.

(23) *Remarque* (*B*).

(24) *Vous trouverez dans* Hoſpinien, Hiſt. Sacram. *Part. II, folio* 224 *& ſeq. l'occaſion & les ſuites de ceci. Mr.* Samuel André, *Profeſſeur en Théologie à Marpourg, en parle dans ſon* Epiſtola Gratulatoria & Apologetica, *imprimée l'an* 1690 *contre la* Dania Orthodoxa, fidelis, & pacifica *de Mr. Maſius, Profeſſeur en Théologie à Coppenhagen.*

(25) *Voiez les* Actes de la Conference de Coldingen, *publiez par* Jean Utenhovius, *Ancien de l'Egliſe Flamande fugitive.* Voſſius *en rapporte tout ceci dans une* Lettre à Grotius. *C'eſt ſa* XXIII Lettre.

(26) *Tiré de la XXIII* Lettre de Voſſius, *pag.* 50.

(27) Voſſius, *ibid. col.* 2.

(28) *Similibus argumentis facilè omnes vicerit Papa.* Ibid.

(29) *Dans la Remarq.* (*I*) *de cet Article.*

(30) *Et eorum qui doctè & acriter reſponderunt nimium ſuis affectibus indulgenti Joachimo Weſtphalo anno* 1555 *& deinceps.* Lud. Ger. à Reneſſe, *ubi infrà.*

(31) *Idem, ibid.*

(32) Ludov. Gerardus à Reneſſe, Not. in Apologet. Reformat. in Belgio Eccleſ. Epiſt. *pag.* 86.

(33) *Dans la Rem.* (*F*) *de l'Article* HEMMINGIUS.

WICELIUS (GEORGE) aſſez bon Théologien du XVI Siecle, nâquit à Fulde l'an 1501. Il entra de bonne heure dans un Couvent (*a*), mais il n'y demeura guere; & non ſeulement il renonça à la vie monaſtique, il renonça auſſi à la Catholicité, pour ſe faire Luthérien. Il n'eut pas le don de perſévérance; car il rentra dans la Communion Romaine. Il n'eut pas la force de digérer les diviſions qu'il vit naître entre les Réformateurs, & les traverſes perſonnelles qu'on lui ſuſcita. Dans quelque Parti qu'il ait été, il n'a point cru que le mariage dût être interdit aux Prêtres (*b*). On peut donc facilement s'imaginer qu'il ſe maria pendant qu'il fut Proteſtant; mais il n'eſt pas vrai qu'il ait eu ſucceſſivement pluſieurs femmes (*A*). Il s'en tint à ſes prémieres

(*a*) Cornelius Loos, *in* Catal. Illuſtr. Germaniæ Scriptor.

(*b*) *Voiez ſa* Via Regia, *apud* Wolfium, Lect. Memor. *Tom. II, pag.* 376.

(*A*) *Il n'eſt pas vrai qu'il ait eu ſucceſſivement pluſieurs femmes.*] Sa Vie, inſérée dans le II Tome du *Faſciculus Rerum expetendarum*, réfute là-deſſus Corneille Loos, qui a dit que Wicelius aiant perdu ſa prémiere femme en épouſa une autre, & puis une troiſieme, & puis encore, dit-on, d'autres. *Adoleſcens Monaſticen amplectitur, à quo vitæ inſtituto mox reſiluit, uxorem duxit, qua defunctâ, alteram, & hac, tertiam, & (ut ferunt) plures.* Serarius l'accuſe d'avoir quitté les Luthériens, à cauſe de leurs diviſions, & d'avoir pourtant retenu quelques-uns de leurs ſentimens, & ſur-tout quant au mariage; que pour pouvoir vivre Prêtre marié, il chercha à ſe faire conſacrer par un Évêque de l'Egliſe Greque; qu'aiant voulu ſervir à deux maîtres, il ne fut fidelle ni à l'un, ni à l'autre; qu'il deſobeït aux Latins, en uniſſant le mariage avec la Prêtriſe, & aux Grecs, en ſe mariant plus d'une fois. *Georgium Wicelium lego primis adoleſcentiæ annis ad monaſticum ſeſe ſtatum applicuiſſe: ſed poſtea carnis Lutherique philtris dementatum uxorem quæſiiſſe: magnoque apud Lutheranos, propter aliquam eruditionis, linguarumque peritiæ opinionem, loco fuiſſe. Ab illis tamen cum nova, neque cum eccleſiaſticæ antiquitatis norma ſatis conſentanea fingi ac refingi quotidie cerneret, variiſque illos & acerbis inter ſe opinionibus diſſidere, pedem retulit; ſed ita ut proprii neſcio quâ cerebri pertinaciâ eiquàm par eſſet diutiùs glutinatiuſque adhæſerit, in uxoria præſertim re: cui ſervire ſimulque ſacerdos eſſe cùm vellet, dicitur Græcum neſcio ubi Epiſcopum, ut ab eo conſecraretur, quæſiiſſe. Sicque cum quodam veluti probro & riſu* Græcus *audiebat* ſacerdos. *At ſellis ſedere duabus dum voluit, utraque decidit. Neque enim Latinus ſacerdos bonus fuit, qui ad nuptias tranſiit: neque ſacerdos Græcus bonus, qui ad ſecundas & tertias, imò, ut quidam ferunt, etiam ad plures: ſed prole parum felici, ut Moguntiæ eſt notum* (1).

(1) Nic. Serarius, in Moguntia, *Libr. I, Cap. XL,* apud Miræum de Scriptor. Sæculi XVI. *pag.* 23.

mieres noces, quoi qu'il fût persuadé que l'on ne peut ni bien vivre, ni bien mourir, dans le célibat (*c*): & il semble que même pendant qu'il fut Luthérien, il trouvoit mauvaise la bigamie. Ce fut à l'âge de trente ou de trente & un ans qu'il embrassa la Religion Protestante (*B*). Il y devint Pasteur d'une Eglise, dont il dit qu'on l'arracha par une cruelle persécution. Justus Jonas fut un de ses plus ardens Antagonistes; mais Luther au contraire écrivit en sa faveur, & dissipa les tempêtes dont on l'avoit agité par quelques Accusations de Crime d'Etat (*d*). On prétend que son retour au giron du Catholicisme ne lui procura que fort lentement le grade qu'il méritoit. Il essuia plusieurs disgraces avant que de pouvoir être simple Curé; enfin il fut Conseiller des Empereurs Ferdinand & Maximilien. Le principal caractére de Wicelius a été de souhaiter une bonne réunion dans le Christianisme; & pour y parvenir, il eût volontiers anéanti plusieurs choses que l'Eglise Romaine pratique (*C*), dans le sein de laquelle néanmoins il demeura jusques à sa mort, depuis qu'il y fut rentré. Le Pacificateur Cassander avoit pris de lui l'esprit d'accommodement. Masius, le Cordelier Ferus, & l'Evêque Jules Pflug qui avoit été pour l'*Interim*, furent des amis particuliers de Wicelius. On peut juger par-là de son penchant, mais beaucoup mieux encore par ses Ecrits, par *Via Regia*, par *Methodus Concordiæ*, &c. Il écrivit un prodigieux nombre de Livres, la plupart en Allemand; on les a traduits en Latin, & imprimez plusieurs fois. Il mourut à Maience l'an 1573, & y fut enterré dans l'Eglise de Saint Ignace. Il laissa un fils nommé GEORGE comme lui, qui a publié quelques Livres. Pour éviter qu'on ne les confonde, l'usage a voulu que le pere fût surnommé *major* ou *senior*. Voilà ce que j'ai cru devoir extraire de la Vie de Wicelius (*e*), qui a été inserée dans l'Appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum* (*f*). J'en ai tiré le Corps de cet Article, & les Citations, sans y rien rectifier, renvoiant cette critique aux Remarques. L'Auteur de cette Vie étoit un très-savant homme; mais on me permettra de dire qu'il pouvoit, & qu'il devoit, la faire beaucoup plus exacte.

(*c*) *Uxorem in primo statim fervore schismatis duxi, persuasus neminem posse neque pie vivere, neque bene mori, citra uxorem.* Wicel. Conf. Respons. Jonicæ, pag. 63.

(*d*) *Justus Jonas excitavit Principes adversus eum, seditionario facto conjectus est in lacum, neque longe fuit à laqueo præfocatore: sed Lutherus pro eo scripsit.*

(*e*) Thomas James en est l'Auteur.

(*f*) Imprimé à Londres en 1690.

(*B*) *Ce fut à l'âge de trente ou de trente & un ans qu'il embrassa la Religion Protestante.*] Le Théatre de Paul Freherus contredit ici Thomas James; car on y voit que Wicelius alla étudier en Théologie à Wittemberg environ l'an 1521, qu'ensuite il devint chef des rebelles en Thuringe, qu'il fut pris & condamné à la mort, qu'on lui fit grace par l'intercession de Pontanus Chancelier de Saxe; que Luther l'établit Ministre dans un village nommé Nimec, proche de Wittemberg; qu'en 1531 on l'emprisonna par ordre de l'Electeur Jean Frideric, & par le conseil de Melanchthon, parce qu'il combattoit la Divinité de Jésus-Christ; que peu après on le bannit des Etats de l'Electeur; qu'il se retira à Leipsic, où le Duc George le prit sous sa protection; que peu après il se fit Papiste (2), & qu'il écrivit en 1534 contre le Livre de Luther *de bonis operibus*; qu'après la mort de ce Duc il fut chassé de Leipsic, & passa le reste de ses jours à Maience & à Cologne, ennemi très-violent des Luthériens, & qu'il mourut en 1563. A l'égard des derniers points le Théatre de Freherus a besoin de correction; car il y a des preuves incontestables dans l'Appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum*, que Wicelius auroit sacrifié bien des choses aux Luthériens pour le bien de la paix, & qu'il vivoit encore en 1564. Bien plus, un de ses Traitez inséré dans cet Appendix à la page 750 est daté du 10 d'Août 1575, & cependant à la page 787 on accorde à Corneille Loos, que Wicelius est mort en 1573. Molanus (3), & Serarius (4) mettent sa mort à la même année 1573.

(*C*) *Plusieurs choses que l'Eglise Romaine pratique.*] Voiez-en un échantillon extrait de ses Livres, dans l'Appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum* à la suite de sa Vie.

Voiez aussi le II Volume des *Lectiones memorabiles* de Jean Wolfius (5). Les Lettres de Wicelius imprimées à Leipsic l'an 1537 contiennent autant d'invectives contre les Canonistes, & contre les Scholastiques, que contre les Luthériens. On admire très-justement que l'Inquisition n'ait pas fulminé ces Ouvrages (6): cela confirme ce que l'on a dit que sa conduite n'est pas uniforme (7).

(2) Molanus, ubi infrà, dit qu'il rentra dans la Communion Romaine l'an 1532.

(3) Molanus, in Bibliotheca Sacra, MS. apud Miræum de Scriptor. Sæculi XVI, pag. 23.

(4) Serarius, in Moguntia, apud Miræum, ibid.

(5) Depuis la page 356, jusqu'à la 393.

(6) *Voiez Rivet à la page 976 du III Tome de ses Oeuvres.* (7) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des Lettres, Sept. 1685, pag. 1033, & alibi passim.*

WICKAM (GUILLAUME) Evêque de Winchester, nâquit au village de Wickam dans la Comté de Southampton l'an 1324. Il fit ses études de Grammaire à Winchester*, & outre cela il y apprit les élemens de Géometrie, la Langue Françoise, l'Arithmétique, & la Dialectique. Après quoi on l'envoia à Oxford où il s'attacha aux Leçons de Louis Carletan Professeur en Mathématique, & à celles de Guillaume Dorachée Professeur en Jurisprudence. Il demeura près de six années dans cette Université, & s'y fit fort estimer des plus célèbres Docteurs. Il s'y seroit arrêté beaucoup plus long-tems si son patron Nicolas Wedal (*a*), aiant été fait Gouverneur de la Province de Southampton par le Roi Edouard III, ne l'eût fait venir auprès de soi pour le faire son Conseiller & son Secrétaire. Il ne pouvoit pas choisir un homme plus propre à cet emploi; car personne n'écrivoit & ne parloit plus poliment en ce tems-là que notre Wickam. De-là vint qu'au bout de trois ans Edinton Evêque de Winchester, Grand-Thrésorier du Roiaume, le choisit pour son Secrétaire. Le Roi Edouard, aiant vu ce personnage dans le Château de ce Prélat, ne put s'empêcher de dire qu'il lui trouvoit une mine majestueuse, & dès qu'il eut su le bon témoignage que Wedal & Edinton lui rendoient, il le prit à son service. Wickam fit sa cour à ce grand Monarque avec beaucoup d'assiduité, & s'acquitta très-habilement des commissions qui lui furent confiées. Il répondit d'ailleurs si pertinemment à plusieurs questions d'Etat que le Roi lui fit, qu'il donna de plus en plus une grande idée de son mérite (*b*). Comme il entendoit la Géométrie & l'Architecture, il fut honoré de l'Intendance des Bâtimens, & l'on joignit à cette Charge celle de grand Forêtier. Ce fut lui qui dirigea la construction du Palais de Windsor. Edouard y étoit né, & y tint tout à la fois en prison un Roi de France & un Roi d'Ecosse. Aiant donc envie d'ériger un superbe monument de ses victoires, il choisit ce lieu plutôt qu'un autre; il en fit démolir tous les anciens édifices, & il ordonna qu'on y en bâtit de nouveaux avec la derniere magnificence. Wickam chargé de ce soin s'en acquitta glorieusement, & n'y emploia que trois années. Ses envieux donnérent un tour si malin à une Inscription qu'il avoit mise sur ce Palais (*A*), qu'ils l'exposérent à l'indignation du Prince; mais il dissipa

(*a*) Il etoit Seigneur du Village de Wickam.

(*b*) *Quo ejus ingenium altius exploraret multas illi illustrat quæstiones quæ statum de summam rerum continerent, ut de bello suscipiendo vel deponendo, de conditionibus pacis ineundæ, de ærariis rationibus amplificandis, de industriis proponere solebat, quibus Wickamus extempore ita ornate & prudenter tum verbis tum sententiis respondisse fertur, ut Rex præsenti ejus ingenio & perspicacis responsis mirifice oblectaretur.* Hist. Descript. Vitæ Wicami, pag. 22.

(*A*) *Un tour si malin à une Inscription qu'il avoit mise sur un Palais.*] Les paroles Angloises de cette Inscription, *This made Wickam*, étoient équivoques: elles signifient aussitôt *Wickam a fait ceci*, que *ceci a fait Wickam*. Ses ennemis les interprétérent de la prémiere façon, & firent entendre au Roi que l'Intendant de cet Edifice s'en attribuoit insolemment toute la gloire: *Non deerant quidam invidi & malevoli qui Regi in aures insusurrarent* Wicamum *tam magnificæ structuræ honorem sibi arroganter vendicasse, adeoque in nomen suum in interiori quodam pariete arcis* Windsoriæ *insculptum regalis ædificii titulum nominatim trajecisse* (1). Le Roi fort en colére reprocha ce crime à Wickam; mais il s'appaisa, & se mit à rire, après avoir entendu la réponse de l'accusé. On répondit d'un air riant qu'il faloit que les délateurs fussent bien malins, ou qu'ils ignorassent la Grammaire, puis que le vrai sens de l'Inscription étoit celui-ci, *Je suis la creature de ce Palais, c'est lui qui m'a procuré les bonnes graces de mon Prince, & qui d'une basse condition m'a élevé à une haute fortune.* Il est bon de mettre ici les propres termes de l'Historien: *Cum autem Rex stomacharetur & iracunde* Wicamo *crimen objiceret, quod delatum erat, ille vultu non tristi aut consternato, sed hilari ac jucundo respondit, aut stultum hominem imperitia Grammaticæ, aut calumniatorem malitiosa casuum inversione illam criminationem instituisse. Neque enim Rex serenissime (inquit) ego hanc Arcem, sed hæc Arx me quantum quantus sum effecit, hoc est me in laude ac gratia apud tuam majestatem posuit, atque ab humili conditione ad tantas fortunas & digni-*

(1) Historica Descriptio (*Voiez en tout le Titre à la marge du Corps de cet Article ci-dessus Citat. (f)*), pag. 27, 28.

dissipa bientôt cette tempête, & la fit servir à l'augmentation de son crédit. S'étant consacré à l'état Ecclésiastique, il se vit pourvu coup sur coup de plusieurs bons Bénéfices par la libéralité de ce Monarque, qui non content de cela le fit son prémier Sécrétaire, & Garde du Seau privé. Pendant qu'il remplissoit admirablement les fonctions de toutes ses Charges, il fut fait Evêque de Winchester à la place d'Edinton l'an 1367. Un peu après il obtint la Charge de grand Chancelier, & puis celle de Président du Conseil privé. En un mot, sa faveur fut telle, qu'on lui appliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel (*B*). Pour remplir en même tems les devoirs que lui imposoient ses Charges Ecclésiastiques & ses Dignitez séculieres, il s'appliqua d'un côté à regler ses mœurs selon la sévérité de la Discipline, & à n'établir dans son Diocese que des Curez qui fussent capables de bien instruire leurs Paroissiens, & qui vécussent exemplairement (*C*); & d'autre côté il n'oublia rien pour faire ensorte que la Justice fût exactement administrée. Aiant pressenti en 1371, qu'on lui ôteroit la Charge de grand Chancelier, il prévint ce deshonneur, & la remit entre les mains de son Prince. Edouard revenu en Angleterre, après avoir fait la guerre en France avec beaucoup de bonheur, trouva ses finances dans un grand desordre. Le Duc de Lancastre l'un de ses fils à la tête de plusieurs Seigneurs le fut trouver, pour se plaindre des Ecclésiastiques qui avoient alors la plupart des Charges du Roiaume. Il représenta que ce n'étoit point à eux à se mêler des affaires temporelles, & que des Laïques s'en acquitteroient plus fidélement & avec plus de bienséance. Le Roi se persuadant que s'il négligeoit ces plaintes il mécontenteroit une puissante faction, & que s'il éloignoit des Charges les Ecclésiastiques, il tireroit de grosses sommes de ceux qu'on obligeroit à rendre compte, se résolut à ce changement. Voilà pourquoi notre Wickam rendit de bonne heure le grand Seau. Il demanda permission de retourner à son Diocese, & ne l'obtint qu'en 1374. Les Laïques, qui furent promus aux Charges, les

dignitates evexit. Quod responsum tam facetum ac Wicamo *dignum (erat enim verum specimen humanitatis, venustatis, ac leporis) non solum omnem iracundiæ acerbitatem Regi abstersit, verum etiam lætitiam in ejus animo tum commotionem suavem jucunditatis in corpore excitavit* (2). Je ne voudrois pas jurer que Wickam n'eût eu dessein de tirer quelque avantage de l'équivoque de l'Inscription. Mais, afin qu'on ne prenne pas pour une foiblesse peu commune la colere où cela mit Edouard, je rapporterai quelques faits qui concernent la délicatesse, ou la jalousie, que les Souverains ont témoignée en pareils cas.

(2) Historica Descriptio, *pag.* 28.

FAITS concernant les Inscriptions.

On fait la magnificence avec laquelle Pericles fit travailler dans Athenes à des Edifices publics: „ Mais comme les Orateurs qui estoyent de la ligue de Thucydides criassent „ à l'encontre de Pericles en leurs harengues ordinaires, „ qu'il consommoit en vain les finances de la chose publique, & y despendoit tout le revenu de la ville, Pericles „ un jour en pleine assemblée de ville demanda à l'assistance du peuple, s'il lui sembloit qu'il eust esté trop despendu: le peuple respondit, Beaucoup trop: Bien doncques, dit-il, ce sera si vous voulez à mes despens, & „ non pas aux vostres, pourveu qu'il n'y ait aussi que mon „ nom seul escrit en la dedication des ouvrages. Quand „ Pericles eut dit ces paroles, le peuple, soit ou pource „ qu'il eust en admiration sa magnanimité, ou qu'il ne lui „ voulust point ceder l'honneur & la louange d'avoir fait „ faire de si somptueux & si magnifiques ouvrages, lui cria „ tout haut qu'il ne le vouloit point, ains entendoit qu'il „ les fit parachever aux despens du public sans y rien espargner (3)". Lors que Pausanias Roi des Lacedemoniens consacra un trépied d'or au Temple de Delphes, il y mit une Inscription qui témoignoit que sous sa conduite l'on avoit battu les Perses à la journée de Platées. Les Lacedemoniens ne pouvant souffrir cette vanité, firent effacer cela, & mettre à la place le nom des villes qui avoient fourni les troupes victorieuses. C'est l'Historien Cornelius Nepos, qui nous l'apprend: *Qua victoriâ elatus plurima miscere cœpit, & majora concupiscere. Sed primum in eo est reprehensus, quod ex præda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto, in quo erat hæc sententia: SUO DUCTU BARBAROS, APUD PLATÆEAS ESSE DELETOS, EJUSQUE VICTORIÆ ERGO APOLLINI DONUM DEDISSE. Hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt, quàm nomina earum civitatum, quarum auxilio Persæ erant victi* (4). Quelque fier que fût Alexandre, quelque difficile qu'il fût sur le partage de la gloire, il ne laissa pas d'emploier une Inscription qui communiquoit aux Grecs l'honneur du triomphe (5). Ce fut après la Bataille du Granique. Il avoit encore besoin de leur assistance, il craignit de les irriter s'il ne mettoit point leur nom sur les monumens de ses victoires, & il espéra qu'en l'y mettant il se les rendroit plus affectionnez (6). Il souhaita de s'approprier toute l'Inscription du Temple de Diane, & il voulut bien qu'il lui en coutât toute la dépense de la construction de cet Edifice; mais les habitans d'Ephese n'y voulant pas consentir, & n'osant pas lui refuser ouvertement cet honneur, recoururent à une ruse de flatterie qui les tira d'affaire. Ils lui dirent qu'il ne convenoit pas à un Dieu d'ériger des monumens à un autre Dieu. *Scripsit Ephesiis*, se omnes sumptus qui in id ædificium facti essent, restituturum; quique porro requirerentur, præbiturum de suo. ita tamen ut ipsius nomen instaurato operi inscriberetur. *idque deprecati sunt Ephesii. quo tempore, quia Alexandro petenti aliquid denegare arduum erat, legatus eorum ad adulationem confugit, qua maxime expugnabilem norat, dixitque* dedecere culmen ipsius, si diis aliquid consecraret, quum ipse deus esset. nam eum honorem ab hominibus haberi potiori naturæ. *Ea gloriæ contentio inter maximum regem, & unam civitatem fuit. obtinuerunt Ephesii; & maluerunt ingenti pecunia carere, quam instaurati templi titulo regi cedere* (7). Les Thebains sans doute ne sentirent point le même embarras, lors qu'à de semblables conditions une Courtisane leur offrit de rebâtir leurs murailles. Je suis assûré qu'ils rejettérent hautement la proposition, bien entendu que ce qu'Athenée va nous dire soit véritable. Ἐπλούτει δὲ σφόδρα ἡ Φρύνη καὶ ὑπισχνεῖτο τειχιεῖν τὰς Θήβας, ἐὰν ἐπιγράψωσι Θηβαῖοι, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΜΕΝ ΚΑΤΕΣΚΑΨΕΝ, ΑΝΕΣΤΗΣΕ ΔΕ ΦΡΥΝΗ Η ΕΤΑΙΡΑ, ὥς ἱστορεῖ Καλλίστρατος ἐν τῷ περὶ ἑταιρῶν. *Phryne usque adeò dives erat, ut Thebarum mœnia extructuram se pollicéretur, si adscriberetur, ALEXANDRUM DIRUISSE, PHRYNEN VERO SCORTUM REFECISSE, ut ait Callistratus libro de Scortis* (8). Ne finissons pas sans rapporter une ruse qui vaut bien celle de Wickam. L'Architecte du Phare grava son nom sur une pierre, & celui du Roi sur la chaux qui couvroit la pierre. Pendant sa vie on ne connut pas cette finesse, il ne s'exposa donc point à quelque péril, personne ne le pouvoit déférer au Roi comme un voleur de la gloire qui appartenoit au Prince; mais il espéra qu'au bout de plusieurs années le nom marqué sur la chaux seroit enlevé, & qu'on ne verroit que le sien, qu'il avoit mis sur une matiere beaucoup plus durable que la chaux. Vous allez voir comment se nommoit cet Architecte. Οἰκοδομήσας οὖν τὸ ἔργον, ἔνδοθεν μὲν ἐς κατὰ τῶν λίθων τὸ αὑτοῦ ὄνομα ἐπέγραψεν, ἐπιχρίσας δὲ τιτάνῳ, καὶ ἐπικαλύψας, ἐπέγραψε τοὔνομα τοῦ τότε βασιλεύοντος, εἰδὼς ὅπερ καὶ ἐγένετο, πάνυ ὀλίγου χρόνου συνεκπεσούμενα μετὰ τοῦ χρίσματος τὰ γράμματα, ἐκφανησόμενον δὲ, Σώστρατος Δεξιφάνους Κνίδιος, θεοῖς σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων. *Postquam igitur hoc opus exædificasset, intus in saxis suum nomen inscripsit: quo calce illita occultato, nomen ejus qui tum regnavit, superinscripsit, ratus, id quod etiam evenit, fore ut brevi admodum, literæ illæ cum illita calce caderent: hoc verò appareret: Sostratus Cnidius, Dexiphanis filius, Diis servatoribus pro salute navigantium* (9).

(3) Plutarque, Vie de Pericles, *pag. m.* 310 *du I Tome de la Version d'*Amyot.

(4) Cornelius Nepos, *in* Pausania, *Cap. I.*

(5) Κοινούμενος δὲ τὴν νίκην τοῖς Ἕλλησιν ... κοινῇ τοῖς ἄλλοις λαφύροις ἐκέλευσεν ἐπιγράψαι φιλοτιμοτάτην ἐπιγραφήν. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ Ο ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΚΑΙ ΟΙ ΕΛΛΗΝΕΣ, ΠΛΗΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ, ΑΠΟ ΤΩΝ ΒΑΡΒΑΡΩΝ ΤΩΝ ΤΗΝ ΑΣΙΑΝ ΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΩΝ. *Participans autem Græcis victoriam ... cæteris manubiis in communi gloriosissimum titulum inscribi jussit*, ALEXANDER PHILIPPI ET GRÆCI, PRÆTER LACEDÆMONIOS DE BARBARIS ASIATICIS. Plutarchus, *in* Alexandro, *pag.* 673, C.

(6) *Voiez* Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *Libr. II, Cap. V.*

(7) Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *Libr. II, Cap. VI, num.* 33. *Il cite Pausanias lib.* 7. *& Strabon lib.* 14. *Je n'ai rien trouvé de cela dans* Pausanias, *mais bien dans* Strabon, *Libr. XIV, pag. m.* 441.

(8) Athenæus, *Libr. XIII, pag.* 591, *D.*

(9) Lucianus, de conscribenda Historia, *sub fin. pag. m.* 706 *Tomi I.*

(*B*) *On lui appliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel.*] L'Auteur que je cite (10) rapporte un passage de Froissard où l'on trouve ces paroles, *en ce temps regnoit ung prestre qui on appelloit messire* Guillaume *de* Wickam. *I celluy* Guillaume *de* Wickam *estoit si bien in la grace du Roy Angleterre, que par luy estoit tout faict, & sans lui on ne faisoit rien.* Comparez cela avec les paroles de saint Jean (11), vous ne trouverez pas une grande différence.

(*C*) *Des Curez qui fussent capables de bien instruire... & qui vécussent exemplairement.*] Ce n'est pas assez qu'ils soient doctes, ou gens de bien, ils doivent unir ensemble ces deux qualitez. Mais au tems dont nous parlons il étoit beaucoup plus facile de trouver des Prêtres qui n'eussent ni l'une ni l'autre, que d'en trouver qui eussent l'une des deux; & encôre que l'ignorance fût prodigieuse dans ce siecle-là, l'on trouvoit plutôt en eux la capacité d'instruire, que la bonne vie: c'est pourquoi les soins de notre Wickam dûrent être une fatigue bien pesante, puis qu'il ordonna sur-tout que les Diacres, & les Prêtres, fussent obligez à être exempts de l'ivrognerie, & de l'impudicité. *Ante omnia tam Diaconos quam qui supra eos collocati sunt presbiteros ac sacerdotes ab infami illa ebrietatis & libidinis macula omnino immunes esse voluit. Nam quum ipsi sal terræ, lux mundi, ac dispensatores mysteriorum Dei crebro in scripturis usurpentur, nimis indignum esse dicebat eos vinolentia deformari vel cubilibus & immunditie inquinari, a qua turpitudinis labe & ignominia omnes etiam ex populo (quos Laicos vocant) melioris notæ abhorrerent* (12). Ce n'est pas la moins glorieuse partie de son administration.

(10) *L'Auteur du* Historica Descriptio, *à la p.* 32. *Je n'ai rien changé à son orthographe quelqu'elle me soit suspecte en quelques endroits.*

(11) *Toutes choses ont été faites par la Verbe, & sans lui rien de ce qui a été fait n'a été fait.* Evang. de St. Jean *Ch. I, Vers.* 3.

(12) Histor. Descriptio. *pag.* 34.

les exercérent si mal qu'on fut obligé d'y remettre les Ecclésiastiques. Le Duc de Lancastre fut éloigné du timon ; mais il le reprit lors que la mort du Prince de Galles eut fait tomber le Roi Edouard dans une langueur mortelle. Il se déclara violemment contre le Clergé, & il mit tout en usage pour perdre Wickam. Il le fit accuser du crime de faux & du crime de concussion, & le contraignit à comparoître au Banc du Roi, comme au Tribunal légitime de cette affaire. Il lui fit donner des Juges qui le condamnérent, sans lui accorder le tems qui lui étoit nécessaire pour mettre en ordre ses pieces justificatives. Non content de lui ôter tout le temporel de l'Episcopat, il conseilla à Edouard de le bannir; mais ce Prince, quoi qu'affoibli de corps & d'esprit, rejetta la proposition. Il se souvint que cet Evêque s'étoit trouvé net de toute rapine, lors que cinq ans auparavant on avoit fait rendre compte à tous les Ecclésiastiques qui avoient administré les finances. Il soupçonna donc d'injustice la Sentence qui venoit de le condamner, & il donna de fort bonnes espérances aux Députez que les Evêques lui envoiérent pour lui demander la cassation de cette Sentence; & comme en ce même tems il soupçonna le Duc de Lancastre de quelques mauvais complot (*D*), il déclara pour son successeur le Prince Richard son petit-fils (*c*), & restitua à Wickam tout ce que ce Duc lui avoit fait perdre. Il mourut bientôt après (*d*). Richard qui lui succéda n'avoit qu'onze ans: il fut donc facile au Duc de Lancastre Chef du Conseil de faire revivre les accusations contre notre Evêque de Winchester. Elles furent réduites à sept chefs, & soutenues devant le Conseil du Roi avec une extrême audace par les Délateurs; mais l'accusé les réfuta avec tant de force qu'il fut déclaré absous. Depuis ce tems-là il se remplit plus que jamais de la noble envie de faire un très-bon usage des biens que la Providence lui avoit donnez; & comme il ne trouva point de destination plus utile que de fournir à la jeunesse le moien d'acquérir les Sciences, il fonda deux beaux Colleges, l'un à Oxford, & l'autre à Winchester (*E*). Pendant qu'il travailloit à toutes les choses qui pouvoient perfectionner ces deux beaux établissemens, il fut rappellé à la Cour, & obligé presque par force à accepter la Dignité de grand Chancelier l'an 1389. Il l'exerça pendant trois ans d'une maniere qui rendit heureuse la Nation, & c'est pour cela qu'il ne put obtenir du Roi qu'avec mille peines la permission de se retirer lors qu'il prévit les grands troubles qui alloient éclore, & qui lui firent souhaiter une retraite qui le mit à couvert de cet orage. Retourné qu'il fut à son Eglise, il y fit achever la construction du College, & bâtit une Cathédrale si magnifique, qu'elle égale ou peu s'en faut celle de saint Paul de Londres. Il fit plusieurs autres dépenses très-utiles au public & aux pauvres, ce qui n'empêcha pas qu'en 1397 il ne se vit exposé à un grand péril. On l'accusa lui & quelques autres de Crime d'Etat en plein Parlement (*e*); mais il en fut hautement justifié. Depuis ce tems-là jusques à sa mort il se tint coi dans son Diocese, & y vaqua à tous les devoirs d'un bon Prélat. Il y fut même assez exemt des agitations qui secouérent violemment l'Angleterre. Il mourut l'an 1404, dans sa quatre vingt & unieme année. Il a été exposé à diverses médisances; car entre autres choses on a dit qu'il révéla le secret de la Confession touchant un fils supposé (*F*), & qu'il fit des présens & des promesses à la Maitresse

(*c*) *Il étoit fils du Prince de Galles.*

(*d*) *En* 1377.

(*e*) Omnes illos simul ac conjunctim proditionis ac læsæ majestatis reos fecit, perinde ac si illi Regem regio imperio ac omnium rerum dominatu despoliare statuissent. *Historica Descript. Vitæ Wickami, pag.* 209.

(*D*) *Edouard.. soupçonna le Duc de Lancastre de quelque mauvais complot.*] On pensa que ce Duc songeoit à usurper la Couronne (13), & l'on se fonda sur les mesures secrettes qu'il prit avec des Membres du Parlement, pour faire que les Anglois à l'imitation des François établissent une Loi, qui ne permit pas aux femmes de succéder au Roiaume. Cela le rendit odieux, & donna de l'inquiétude au Roi Edouard soupçonneux plus que de coutume (14), & le porta à declarer pour son successeur son petit-fils. Voilà le récit de mon Auteur. On demandera peut-être à quoi songeoit le Duc de Lancastre, puis que l'établissement de la Loi Salique n'eût pas empêché que la représentation n'eût lieu. Il ne pouvoit donc rien gagner par cet établissement, il lui faloit une Loi qui donnât la préférence aux oncles sur les neveux. On peut répondre que n'osant d'abord travailler à l'exclusion de Richard fils du fils aîné, il commença par le projet d'une innovation où l'on ne pût soupçonner qu'il eût en vue ses avantages; mais s'il fût venu à bout d'établir la Loi Salique, il eût trouvé la planche faite pour d'autres innovations, il eût demandé des Loix pour la préférence des droits de l'oncle. Monsr. Varillas s'imagine qu'il eut dessein de faire abroger la représentation, & qu'à cause de cela il fut fauteur de Wiclef (15). Mr. de Larroque réfute agréablement & solidement cette pensée (16).

(*E*) *Il fonda deux beaux Colleges, l'un à Oxford, & l'autre à Winchester.*] Il y avoit long tems qu'il donnoit des preuves d'une forte inclination à soulager les misérables. L'hospitalité, l'une des vertus, qui selon saint Paul (17) doivent briller dans la vie des Evêques, étoit une chose qu'il pratiquoit hautement. Il logea dans sa maison vingt-quatre pauvres, & les y fit entretenir toute sa vie. Il recevoit chez lui fort humainement les étrangers; & sept ans avant la fondation des Colleges dont je parle, il commença de fournir une pension annuelle à cinquante jeunes garçons de bonne espérance, qu'il faisoit étudier à Oxford (18). Ce furent ses préludes. Ensuite aiant obtenu des patentes pour la permission de faire bâtir un College dans cette ville-là, il y mit de grand matin la prémiere pierre le 5 de Mars 1379, il destina à ce College cent personnes outre les valets. Il voulut qu'on y entretint cinquante Ecoliers pour y être instruits aux Sciences, & qu'un homme grave, & recommandable par son Savoir & par sa Vertu, fût leur Chef & leur Gardien. Il y ajouta dix Chapelains, trois Cleres, & seize Enfans de Chœur. L'édifice aiant été achevé au bout de sept ans, il y fit entrer ces cent personnes (19) à trois heures du matin le 14 d'Avril 1386. La prémiere chose qu'on fit, fut d'implorer publiquement par une Priere solemnelle la bénédiction de Dieu (20). L'année suivante il fonda un autre College dans un Fauxbourg de Winchester, proche du Palais Episcopal. Il y mit la prémiere pierre le 26 de Mars 1387. Il le destina à cent cinq personnes sans compter les gens de service. Ces personnes étoient le Chef ou Gardien, dix Prêtres, soixante-dix Ecoliers, un Principal, un Sous-Principal, trois Chapelains, trois Cleres, & seize enfans de Chœur (21). Toutes ces personnes y entrérent à trois heures du matin le 28 de Mars 1393 (22). Au reste, les Statuts de ces deux Colleges sont si beaux, qu'ils ont servi de modele pendant deux cens ans à ceux qui ont fait de semblables fondations à Oxford & à Cambrige (23). N'oublions pas que Wickam voulut que son College de Winchester fût la pepiniere de celui qu'il avoit fondé à Oxford; car il ordonna que toutes les places, qui vaqueroient dans le College d'Oxford, fussent remplies par des personnes tirées de celui de Winchester. Cela s'observe encore aujourd'hui. L'Auteur que je cite représente en mots nerveux cette partie des Réglemens. On va le voir: *Quod Collegio suo* Oxoniensi *quasi fons & seminarium inserviret, ex cujus (ut ita dicam) utero junior alia soboles quotannis nasceretur, & in alterum Collegium decrescentium loco veluti ad patres literarum ac Senatores immigraret. Est enim hoc illius Collegii* Oxoniensis *proprium & peculiare, ejusque statutis sancitum, ut cum cætera Collegia* Oxoniensia *in demortuorum aut discedentium locum ex scholis quibuscunque ascititios cooptare soleant, solum hoc non nisi naturales ex seminario suo* Vintoniensi *velut ex sua & propria stirpe succrescentes eligat, & electos ad se tanquam ad novam* Coloniam *suo tempore & loco deducat* (24). Notez que son Testament & son Codicille furent une preuve très-mémorable de sa charité, & de sa libéralité (25).

(*F*) *On a dit qu'il révéla le secret de la Confession touchant un fils supposé.*] C'est la troisieme des cinq calomnies que l'Auteur dont je me sers se propose de réfuter. Les deux prémieres sont, que le Savoir de Wickam étoit moins que médiocre, & que ce Prélat a été valet. On réfute cela par plusieurs Remarques qu'il n'est pas besoin de transcrire. Ceux qui seront curieux de les voir pourront recourir à l'original (26); je les y renvoie. Mais à l'égard du troisieme chef de médisance je donnerai le précis de l'Apologie. Commençons par l'Accusation. On prétend que l'inimitié du Duc de Lancastre pour Wickam étoit fondée sur ce que Wickam divulgua que ce Duc n'étoit point fils d'Edouard troisieme. On ajoûte que Philippe femme d'Edouard révéla en Confession à notre Evêque de Winchester, que Jean de Gand Duc de Lancastre étoit fils d'un Allemand, & qu'elle l'avoit supposé au Roi son mari à la place d'une petite fille, qu'elle avoit eue de son époux. On ajoûte encore qu'elle supplia cet Evêque de reveler ce secret aux Grands du Roiaume, en cas que ce Duc fils putatif d'Edouard aspirât à la Couronne, ou se préparât à succéder selon les Loix aux véritables Princes du sang. On prend occasion de-là d'imputer à ce Prélat

(13) Vehementissima regni appetendi suspicione & invidia laborabat. *Hist. Descript. pag.* 53.

(14) Qui in senili ætate credulus & suspicionibus paulo indulgentior esse cœpit... post hujusmodi scrupulum injectum paulo alienior deinceps à filio *Lancastrio* pater nonnullis videbatur. *Ibid. pag.* 54.

(15) Varillas Histoire du Wicléfianisme, *pag.* 11. *& suiv.*

(16) Larroque, nouvelles Accusations contre Varillas, *pag.* 11 *& suiv.*

(17) Epitre à Tite, *Chap. I, Vers.* 8.

(18) *Tiré de* Historica Descriptio, *pag.* 35, 36.

(19) *Il les avoit choisis lui-même.*

(20) *Tiré du même Livre, p.* 101, 102.

(21) *Tiré de* Historica Descriptio, *pag.* 102, 103.

(22) *Ibid. pag.* 104.

(23) *Ibid.*

(24) *Ibid. pag.* 108.

(25) *Ibid. pag.* 112, 113.

(26) *Ibid. pag.* 116, *& suiv.*

Maitresse d'Edouard, pour obtenir la restitution de ses droits épiscopaux (*f*) (*G*). N'oublions pas qu'il fut emploié à faire chasser Wiclef (*H*).

(*f*) *Tiré d'un Livre intitulé* Historica Descriptio complectens Vitam ac Res gestas beatissimi viri Gulielmi Wicami quondam Vintoniensis Episcopi *&c. imprimé à Oxford l'an* 1690 *in* 4.

Prélat un grand sacrilege, je veux dire l'inobservation des Loix Canoniques, qui défendent de divulguer les secrets de la Confession. Son Apologiste le justifie, 1. par la vertu éclatante de la Reine. 2. Par la concorde qu'il y eut toûjours entre elle & le Roi. 3. Par l'impunité de Wickam. 4. Par sa reconciliation avec le Duc de Lancastre. 5. Par le silence des Historiens, & des Regitres publics. Il n'est pas possible, dit notre Auteur, qu'une Princesse si vertueuse ait fait mourir sa propre fille (27) pour mieux couvrir une fraude abominable. Un Roi, qui avoit le cœur si haut, n'eût point laissé impunie une telle méchanceté de sa femme. Il n'auroit pu l'ignorer, puis qu'on prétend qu'elle fut manifestée aux Grands du Roiaume. Et s'il ne l'avoit point crue, il auroit traité Wickam comme le méritent les calomniateurs les plus infames: toute la Famille Roiale, deshonorée par un rapport si injurieux à la Reine, auroit châtié le Délateur. Le Duc de Lancastre deshonoré plus que tout autre l'eût mis en justice, & ne se feroit jamais reconcilié avec lui; & néanmoins il est sûr que depuis que le Roi Richard les eut reconciliez ils vecurent bien ensemble jusques à la mort du Duc (28), c'est-à-dire pendant vingt & un an. Notez que ce conte ne se trouve que dans la Compilation d'un Moine: *Recte Harpisfeldus in historia illud de supposito Reginæ partu tanquam fictum & commentum rejicit, ac nullibi nisi in Monacho* Albanensi *reperiri scribit* (29).

(27) *Si prinus hujus calumniæ auctori credimus, &quem non peperit, aluit, quam peperit, occidit.* Historica Descript. *&c*, *pag.* 123.

(28) *Ibid. pag.* 121.

(29) *Ibid. pag.* 124.

(*G*)....*& qu'il fit des présens & des promesses à la Maitresse d'Edouard, pour obtenir la restitution de ses droits épiscopaux.*] Voici la quatrieme médisance: notre Auteur la réfute, mais par des Argumens bien plus foibles que ceux qu'il allegue contre la troisieme. Rapportons les termes de l'accusation. *Regi jam ægroto, ipsaque senectute confecto semper aderat atque ministrabat quædam fœmina* Alicia Peers, *quæ Regi languido & infirmo obsecuta majorem quam ipse dux* (30) *cum Rege iniit gratiam; hanc præsenti mercede & uberiori promissa spe* Wicamus *adduxit ut à Rege restitui sibi ablata Episcopatus jura tam quæ ante percepta & in fisco reservata essent, quam omnia prædia procuraret, quod illa invito duce, continuo impetravit* (31). On réfute cela, 1, par la haine de cette femme impudique pour les Evêques. 2. Par le peu de confiance qu'on pouvoit avoir en elle, vû la corruption de ses mœurs. 3. Par ses liaisons étroites avec les ennemis de Wickam. 4. Par les termes des Lettres patentes qui furent expédiées à ce Prélat pour son rétablissement. Elles en contiennent les raisons: & déclarent que le consentement du Duc de Lancastre, celui de tous les Grands, & celui de tous les Conseillers de sa Majesté, y intervinrent. On y voit à la fin cette Souscription, *per ipsum regem & consilium, par le Roi & par son conseil.* L'exclamation de l'Apologiste ne doit pas être oubliée. *O insignes calumniatores, & chartarum publicarum maliciosi interpretes, qui quod instrumenta Regalia per sanctum Senatum fieri asserunt, id per impurum scortum factitatum prædicant. Num scortum & consilium istis idem sonant* (32)? Il trouve fort étrange que malgré cette déclaration d'Edouard, *se liberalitate Episcopi ex promissione in difficultatibus suis atque Regni adductum fuisse ut ea bona restitueret*, on ose donner pour cause de cette restitution les bons offices d'une Courtisane achetez à prix d'argent. 5. Enfin il dit que le Roi Richard de l'avis de son Conseil, où se trouvérent le Duc de Lancastre, les Prélats, les Comtes, les Barons, confirma la restitution lors qu'Alize Peers avoit déjà pris la fuite (33). Je veux croire que la médisance dont on vient de voir la refutation est calomnieuse; mais je ne vois pas qu'on la combatte par de fort bonnes raisons. Mille & mille exemples prouvent ces deux choses; l'une, que ceux qui souffrent persécution de la part d'une Favorite, recourent à elle pour se rétablir, & tâchent de la gagner à force d'argent, & de promesses, sans entrer en défiance sous prétexte qu'une impudique de profession doit être capable de toutes sortes de perfidie; l'autre, que les Arrêts de reintegrande obtenus par le crédit d'une Maitresse sont du même style, que ceux qu'on obtient par la voie du bon droit. Un Roi qui accorde quelque chose par les sollicitations de sa Maitresse, sait bien la faire goûter à son Conseil: & s'il ne le faisoit pas, sa Maitresse sauroit bien gagner les principaux Conseillers, & ainsi les clauses les plus favorables, & les plus glorieuses, sont insérées dans les patentes, on n'y oublie rien du formulaire de la Chancellerie. Joignez à ceci qu'il y a des gens injustement opprimez, qui ne se relevent qu'en achetant les bons offices d'une Favorite. Il ne faut pas s'étonner qu'après la chute de cette femme ils obtiennent la confirmation d'un Arrêt: cela n'est pas extraordinaire. Je ne vois donc pas que les Argumens de notre Auteur aient de la force. Mais il suffiroit de dire que c'est aux Auteurs de la médisance à la prouver. Ce qu'il y a de bien sûr, est que la Maitresse d'Edouard pouvoit tout sur lui en ce temps-là, & que son pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce grand Prince. *Ce Roi fut surpris, & n'eut de tems que pour témoigner du geste & des yeux, ayant tout d'un coup perdu la parole, quelques sentimens de pieté à un Prestre qui l'exhortoit. Ce n'est pas qu'il n'y eust assez long-temps qu'il fust malade, & mesme en danger: mais la fameuse Alix Perez trop veritablement sa maistresse l'avoit tellement obsedé, que personne ne luy pût parler que quand il eut luy mesme perdu la parole. Alors cette impudique harpie, luy ayant arraché à la haste des diamans qu'il portoit au doigt, se retira, & le laissa entre les mains d'un Chapelain, qui n'en pût tirer autre chose que quelques signes de penitence, bons quoy que tardifs, quand ils sont sinceres; mais rarement sinceres, quand ils sont si tardifs* (34).

(30) *C'est-à-dire le Duc de Lancastre.*

(31) *Ibid. pag.* 125, *&* *Acworthe in Vita Sadburni.*

(32) *Ibid. pag.* 126.

(33) Quum jam *Alicia Peers* se in fugam cum sua peste ac pernicie convertisset. *Ibid.*

(34) *Le Pere* D'Orleans, Histoire des Revolutions d'Angleterre, *Livr. V*, *pag* 68, 69, *du II Tome.*

Disons en passant que la cinquieme calomnie réfutée dans l'Ouvrage que je cite (35) est que Wickam fut banni, & que son exil dura trois ans selon quelques-uns, & sept ans entiers selon quelques autres. Cela est absolument faux; il n'y eut jamais contre lui Sentence d'exil. J'ajoûte qu'il ne fut jamais privé de l'Episcopat, & ainsi l'Evêché de Winchester ne fut jamais vacant depuis l'an 1367 jusques à 1404. Il faudroit donc qu'on l'eût refusé à Wiclef en 1367, s'il étoit vrai comme le prétend Mr. Varillas (36), que le dépit de n'avoir pu obtenir cette Prélature lui eût inspiré le dessein de s'ériger en Hérésiarque; mais s'il ne l'eût pu obtenir cette année-là, l'une des raisons par lesquelles Mr. de Larroque (37) a réfuté Mr. Varillas, sur les suites de ce prétendu refus, deviendroit encore plus spécieuse.

(*H*) *Il fut emploié à faire chasser Wiclef.*] Mon Auteur ne touche cela qu'incidemment: c'est lors qu'il prouve que notre Evêque de Winchester étoit plus docte que les médisans ne s'imaginent. *Quid animi fuisse putas* Richardo *Regi quum* Wicamum *anno Regni sui septimo una cum* Courtneo Cantuariensi *Archiepiscopo* Oxonium *contra virum acerrimum* Johannem Wicklefum *mitteret? An mediocris eruditionis & ingenii esse oportebat, qui (quod ille ibi præstitit) dissentientes in religione opiniones conciliaret, & tam celebrem & acutum virum suspectæ fidei redargueret & ex Academiæ finibus exterminaret* (38)? Voici un fait assez notable dont le Jésuite Maimbourg (39), Mr. Varillas, ni même Mr. de Larroque & plusieurs autres ne parlent point: c'est que l'Archevêque de Cantorberi fut en personne à Oxford avec l'Evêque de Winchester l'an 1383 ou l'an 1384 (40), pour faire chasser Wiclef de cette Université.

(35) Histor. Descript. *pag.* 127, 128.

(36) Varillas, Hist. du Wiclefianisme, *pag.* 2.

(37) Larroque, nouvelles Accusations contre Varillas, *pag.* 13 *& suiv.*

(38) Historica Descriptio, *pag.* 117, *où il cite les Registres de Lambeth.*

(39) Maimbourg, Histoire du grand Schisme d'Occident, *Tom. I*, *pag.* 177 *& suiv. Edit. de Hollande.*

(40) *L'an 7 de Richard est en partie dans* 1383, *& en partie dans* 1384.

WIDA (*a*) (HERMAN DE) fils de Guillaume de Wida Comte de l'Empire, fut fait Archevêque de Cologne l'an 1515 (*b*). Long-tems après il fut élu Evêque de Paderborn, & persécuta les Protestans de ce lieu-là (*A*). Il célébra en 1536 un Concile dont les Réglemens furent fort louez (*B*); car comme c'étoit un très-honnête homme, & qui menoit une bonne vie, il

(*a*) *Cette orthographe est plus usitée en Allemagne que celle de* Weda, *ou* Weida. *Voiez* Seckendorf, Hist. Luther. *Libr. III*, *pag.* 435.

(*b*) Seckendorf, *Ibid.* Theod. de Beze, *in* Iconibus, *dit que ce fut l'an* 1510.

(*A*) *Il persécuta les Protestans de* Paderborn.] Commençons cela par les paroles du Pere Maimbourg. „Après „ (*) la mort d'Eric de Brunswic Evesque de Paderborne, ayant esté éleu par les Chanoines de cette Eglise „ pour luy succeder, afin qu'il s'opposast aux Lutheriens „ qui commençoient à s'y établir, il fit si bien, qu'à l'aide de ses amis qui l'accompagnérent avec de bonnes „ troupes, il se rendit maistre de la Ville, en chassa tous „ les Prédicans qu'il y trouva, y abolit entierement le „ Lutheranisme, & défendit sur peine de la vie que personne n'en fist plus profession (1)". Mr. de Seckendorf observe que notre Herman fut poussé à cette rigueur par les Chanoines, & par la colere qu'il conçut contre l'insolence de la populace (2), & que néanmoins il donna des preuves de modération. Il n'inquiéta point deux Ministres qui s'étoient sauvez de la prison, & il fit grace à seize bourgeois condamnez au dernier supplice. Les prieres de leurs parens, & le refus que fit le bourreau de les décoler, contribuérent beaucoup à cette clémence. *Civibus Paderbornensibus XVI ad mortem condemnatis gratiam fecit, precibus supplicum & adstantium, immo & carnificis facto singulari, motus: Hic gladium, quo productos in forum decollare jussus erat, judicibus publice tradidit, negans, se innocentium cruore manus polluturum esse* (3).

(*) *Chytræ ad ann.* 1532.

(1) Maimbourg, Hist. du Lutheranis. *Livr. III*, *pag.* 264 *Edit. de Hollande.*

(2) *Irritatus plebis Paderbornensis petulantia & à Canonicis stimulatus.* Seckendorf. Hist. Luther. *Libr. III*, *pag.* 435.

(*B*) *Il célébra .....un Concile dont les Réglemens furent fort louez.*] Citons encore le Pere Maimbourg. „ Dans „ l'apprehension qu'il eut que les Lutheriens, qui s'estoient déja répandus dans (*) le voisinage, ne fissent „ insensiblement glisser le venin de leur heresie dans son „ Electorat, il tint avec ses Suffragans un Concile à Cologne, où il fit les plus beaux Decrets qu'on puisse souhaiter pour maintenir la Religion dans sa pureté, pour „ rétablir la discipline Ecclesiastique dans sa vigueur, & „ pour regler les mœurs & les devoirs d'un vray Chrestien „ en

(3) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. III*, *pag.* 435. *Il nous renvoie à Chytræus lib.* 9. *fol.* 278. & lib. 13. fol. 392. & seqq.

(*) *Concil. Colon.* 1. *t.* 14. *Concil. edit. Paris.*

il souhaitoit passionnément que son Diocese fût dans l'ordre. Il ne se contenta pas de travailler à y faire rétablir une bonne Discipline, il voulut y réformer aussi la Doctrine, & aiant consulté Melanchthon, & eu quelques Conférences secretes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci à Bonn, & fit venir l'autre quelque tems après (*C*). La plupart des Chanoines de Cologne s'opposérent à cette entreprise, & ne pouvant rien gagner par les Ecrits qu'ils publiérent, ils recoururent au Pape & à l'Empereur. Le Pape excommunia & déposa cet Archevêque; & fut ensuite si bien secondé par Charles-Quint, que ce Prélat fut contraint de renoncer à sa Dignité l'an 1547 (*D*).
Il

„ en toutes sortes de conditions (4) ". Le Cardinal Sadolet loua beaucoup ce Concile de Cologne; mais il trouva un peu étrange que l'on n'y eût point parlé du Purgatoire. Voiez la Lettre qu'il écrivit à Herman (5). Au reste, cet Archevêque ne craignoit guere que les Luthériens ne fissent glisser dans le païs de Cologne le venin de leur Hérésie; ses véritables pensées n'étoient pas connues au Pere Maimbourg: lisez Mr. de Seckendorf, vous y trouverez que ce Prélat étoit déjà plus que demi Luthérien. Hermannum *jam tum meliora intendisse, ex epistola MS.* Joh. Lumpii, *Doct. Colon. quæ inter* Heckelianas, *extat, & d. 6. Oct. hoc anno data est, apparet. Scribit enim:* Archiepiscopus nondum audet, quæ sentit, prodere, ob Monachorum & Theologorum superstitiosa supercilia, quibus adhuc insipidum est, quod ex eorum non prodit culina, speratur tamen finis. *Addit*: Minoritanum, qui Præsuli a confessione & sacra concione est, cucullum ferre adhuc, sed aliud sentire: in templo majori concionari aliquem puram Evangelii doctrinam, advolantibus ex vicinis oppidulis, etiam ex Hassiaca ditione procul dissita, tot millibus, ut eos vix capiat templum (6).

(*C*) *Aiant consulté Melanchthon, & eu quelques Conférences secretes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci, ... & fit venir l'autre quelque tems après.*] Il députa Pierre Medman à Melanchthon l'an 1539, & il auroit bien voulu que Melanchthon le vînt trouver incessamment; mais ce voiage fut différé jusques à l'année 1543. Bucer mandé par cet Archevêque se rendit auprès de lui vers la fin de 1541, & après plusieurs Conférences qui furent goûtées il s'en retourna à Strasbourg, d'où il revint auprès d'Herman l'année suivante, & prêcha publiquement à Bonn. Il avertit l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, que ce Prélat avoit de très-bons desseins, mais qu'il faloit l'encourager parce que son âge le faisoit agir timidement & lentement. Ces Princes ne manquérent pas de lui écrire pour le fortifier dans ses Chrétiennes intentions. Il les en remercia, & leur fit savoir qu'il n'avoit en vue que la gloire du bon Dieu, & le salut du prochain. Il avoit déja prié l'Electeur de Saxe de lui envoier Melanchthon. Celui-ci partit environ la fin d'Avril 1543, & dressa avec Bucer un Projet de Réformation que l'Archevêque se fit lire, & qu'il discuta attentivement (7). On lui passa certaines choses qui ne sentoient pas le Protestant, & qui obligérent Luther à se plaindre de la connivence de Melanchthon, & de celle de Bucer. L'Electeur de Saxe ne fut pas non plus content de cette conduite, quoi que le Landgrave l'eût averti qu'il ne faloit pas se promettre que dès le commencement on perfectionnât l'Ouvrage (8). Il faut savoir que l'Archevêque souhaitoit que l'on retînt toutes les Cérémonies qui ne seroient pas impies, & que chaque ordre conservât ses privileges: il ne prétendoit pas abolir l'Episcopat. *Propositum scilicet erat* Hermanno *ut ex* Melanchthonis *literis colligi potest*, Chytræus *etiam* Lib. XVI fol. 460. *apertius tradit, ceremonias veteres omnes, quotquot sine impietate servari possent, una cum collegiorum dignitate, libertate, prærogativis & juribus omnibus, retinere, ut moderatæ & piæ ordinationis Ecclesiæ Cathedralis exemplum esse posset: sed eventus ostendit, in rebus tantopere corruptis modum difficillime inveniri; quapropter omnis ista cautio inutilis fuit, &, retenta illa pompa, doctrinæ puritati incrementa omnia subtracta fuerunt* (9). Dans le Projet de Réforme qu'il publia il ne fit aucune mention ni de Luther, ni du Pape (10); & il ménagea de telle sorte ses expressions sur l'Article de la Cène, que les Zuingliens s'en pouvoient accommoder (11). Luther trouva bon qu'on ne l'y eût pas nommé (12); car il savoit bien que son nom eût pu rebuter le monde; mais il condamna les autres ménagemens, & se mit dans une furieuse colere contre Melanchthon, & peut-être ne se seroit-il jamais appaisé si Melanchthon n'avoit mis la faute sur Martin Bucer, & si l'Electeur de Saxe n'eût travaillé à prévenir la rupture ouverte entre ces deux personnages. *Non latuit* Melanchthonem *indignatio Lutheri, immo tantopere eum afflixit, ut de deserenda Wittenberga cogitaret, si Luthero invisus esset, aut quod futurum esse dicebatur, publice ab illo refutaretur. Sed pia Electoris Saxoniæ providentia & industria* Pontani *placatus est Lutherus, & Melanchthonis excusationem accepit, dicentis, se neque caput illud reformationis Coloniensis de sacra Cœna composuisse, neque* Bucerum *celasse, quæ in eo desideraret, hunc tamen admonitionis suæ nullam habuisse rationem. Sic ira Lutheri vehementius in* Bucerum *versa est* (13).

Ce Projet de Réformation fut imprimé à Busshoven, si l'on s'en rapporte à la Préface. On n'en sait pas davantage; le tems de l'impression ne fut point marqué. Il en parut une seconde Edition faite à Bonn l'an 1543 chez Laurent Mylius, ou *von der Mublen.* Il en parut une autre l'année suivante. Ces trois Editions sont en Allemand. L'Edition Latine faite à Bonn l'an 1545 chez le même Mylius a pour Titre: *Nostra Hermanni, ex gratia Dei Archiepiscopi Coloniensis & Principis Electoris, simplex ac pia Deliberatio, qua ratione christiana, & in verbo Dei fundata, Reformatio doctrinæ, administrationis divinorum Sacramentorum, ceremoniarum, totiusque curæ animarum, & aliorum ministeriorum Ecclesiasticorum, apud eos, qui nostræ pastorali curæ commendati sunt, tantisper instituenda sit, donec Dominus dederit constitui meliorem, vel per liberam & christianam Synodum, sive generalem sive nationalem, vel per Ordines Imperii Nationis Germanicæ in Spiritu sancto congregatos.* Les Exemplaires de la prémiere Edition furent gardez quelque tems comme sous la clef (14), & peut-être que l'on eût différé davantage à les publier, si tout le monde avoit eu autant de flegme qu'Herman. Le Chapitre de Cologne n'eût pas plutôt su qu'on les répandoit de côté & d'autre, qu'il fit publier un Livre en Allemand & en Latin intitulé, *Antididagma, seu Christianæ & Catholicæ Religionis per Rever. & Illust. Dominos Canonicos Metropolitanæ Ecclesiæ Coloniensis Propugnatio, adversus Librum quendam universis Ordinibus seu statibus Diœcesis ejusdem nuper Bonnæ titulo Reformationis exhibitum, ac postea mutatis quibusdam, Consultoriæ Deliberationis nomine impressum* (15). On trouve à la fin de l'*Antididagma* un Ecrit grave & modéré, qui ne contient qu'une douzaine de pages, & qui a pour Titre, *Sententia delectorum per venerabile capitulum Ecclesiæ Coloniensis de vocatione Martini Buceri.* Ce ne furent pas les seuls Ecrits que l'on publia de part & d'autre: Mr. de Seckendorf nous apprend (16) qu'il parut un Livre intitulé, *Judicium deputatorum Universitatis & secundarii Cleri Coloniensis de doctrina & vocatione Martini Buceri*, qu'on attribuoit au Carme Everard Billicus. Il étoit parsemé de tant de bouffonneries, que les Chanoines de Cologne ne voulurent pas l'autoriser, c'est pourquoi l'on ôta le prémier Titre, *Judicium Cleri & Academiæ*, & l'on se servit de l'autre. C'est ce que l'on trouve dans une Lettre de Melanchthon. *Coloniæ liber editus est, non tam contra Bucerum, quam contra universam doctrinam Ecclesiarum nostrarum, & contra nostros Principes. Poeta operis est Carmelita ille bene saginatus, & Bacchi ac Veneris sacerdos. Titulum operi fecerant*, Judicium Cleri & Academiæ. *Cum autem saniores in Collegio quidam Comites vidissent, scriptum dignius esse scurris, quam Clero, jusserunt mutari titulum, ac testati sunt, id opus non probari suo collegio. Addita est ergo tituli correctio, pro* Clero *jubent legi* Clerum secundarium, *nothos videlicet Cleros intelligunt. Petulantissime convitiatur doctrinæ & Luthero, & in loco de conjugio spurcitie & obscœnitate verborum utitur, quam vix in lenone ferrent aures mediocrium hominum. Convitia ex Plauti fabulis lecta sunt, quibus fortasse Carmelita ille magis delectatur, quam Psalmis* (17). Caspar Gennep fit une Version Allemande de cet Ouvrage (18). Melanchthon en publia la Réfutation. L'appel interjetté au Pape par le Chapitre de Cologne peut passer pour un Ouvrage de Controverse (19): l'Archevêque le fit réfuter. Le même Chapitre fit publier un Programme en Allemand le 18 de Novembre 1544. L'Archevêque y opposa sa Réponse le 13 de Décembre de la même année (20). La prodigieuse superstition de la ville de Cologne fut apparemment l'un des obstacles qui firent évanouïr le dessein d'Herman. Cette ville est la Rome Teutonique, tant elle abonde en Cloîtres, en Reliques, & en Simulacres. *Mansit aut restituta est, de qua* Melanchthon *questus fuit, populi superstitio*, Coloniæ *potissimum* Agrippinæ, *Clero, templis, sacellis, statuis, reliquiis, plus, quam ulla in Germania civitas, repletæ, ita ut* Romam Teutonicam *esse dicant* (21).

(*D*) *Il fut obligé de renoncer à sa Dignité l'an* 1547.] On lui promettoit du secours, & d'opposer la force à la force, mais il aima mieux céder afin d'épargner à ses fideles Sujets les desordres de la guerre. Lisez ce qui suit, vous y verrez le caractere d'une bonne ame: *Constantiam profitebantur Ordines, & res ad vim spectabat: sed bonus senex Comitibus* Manderscheidio & Nuenario, *nobilitatis in Archiepiscopatu facile primis, ita suadentibus obtemperans, tum misericordia populi sui motus, & ne bello vastaretur provincia, ultro cessit, fidemque* & *jusjurandum omnibus remisit. Obiit post annos sex Idibus Augusti anno* 1552. *in patria sua, &, ut* Sleidanus *loquitur, qualem expertus est, finem habuit. Nam, aut Evangelii propagare doctrinam, & recte constituere suæ ditionis Ecclesias, aut privato sibi vivere licere, non semel optaverat: Et ab amicis aliquando monitus*, quantum invidiæ sibi conflaret ex ista religionis mutatione; *respondere solebat*: nihil esse, quod inopinanti posset accidere, seque jam pridem in omnem casum obfirmasse mentem (22). Erasme auroit admiré cette conduite, lui qui étoit si charmé d'une parole d'Othon qu'il la trouvoit digne d'obtenir pour récompense l'Empire Romain. Othon, voiant qu'il ne pouvoit point disputer l'Empire sans faire durer la guerre, aima mieux mourir que de la faire durer. *Cum inter ethnicos etiam hoc animo repertus sit Otho, ut potius duxerit spontanea morte vitam abrumpere, quam imperium tot hominum vita mercari, vir vel ob hoc ipsum dignus imperio,*

(4) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *Livr. III, pag.* 264.

(5) *Elle est au XIV Livre des* Lettres de Sadolet, *pag.* 559 *Edit. Lugd.* 1554 in 8.

(6) Seckendorf, Hist. Lutheranismi, *Libr. III, pag.* 138, 139.

(7) *Tiré de* Seckendorf *ubi suprà, pag.* 436.

(8) Non satis placebat illa dissimulatio Electori monito licet à Landgravio quod non omnia sub initium exacte constitui possent. *Idem, ibid. pag.* 437 *num.* 8.

(9) *Idem, ibid.*

(10) Hermanno ea placuit lenitas qua etiam cavit ne in toto scripto aliquid contra Pontificem nominatim spargeretur. *Idem, ibid. pag.* 448, *d.*

(11) *Idem, ibid.*

(12) *Idem, ibid.*

(13) *Idem, ibid.*

(14) *Tiré de* Seckendorf. *Libr. III, pag.* 443.

(15) *L'Edition Latine dont je me sers est de Louvain chez Servatius Zassenus* 1544 in 8.

(16) Seckend. *Libr. III, pag.* 438.

(17) Melanchthon, Epist. ad Crucigerum. *C'est la LXXV du III Livre: elle fut écrite de Bonn en* 1543.

(18) Seckend. Hist. Lutheranismi, *Libr. III, pag.* 438.

(19) *Voiez* Seckend. *ibid. pag.* 443.

(20) *Idem, ibid.*

(21) *Idem, ibid. pag.* 448.

(22) *Idem, ibid. Voiez aussi* Beze *in* Iconibus. Non modo, *dit-il*, conscientiam tuam liberasti, sed teipsum quoque memorabili fecisti omnibus exemplo superasti, quum ultro vi majori cedens, paternis bonis contentus, placide Christianeque vivere, quàm licet immerito ereptam dignitatem tuorum subditorum sanguine tutari maluisti.

(c) Voiez la Rem. (D).

(d) Chytr. in Saxonià, ad ann. 1552 in fine.

Il se retira sur les terres de sa Famille (c), & y mourut le 13 d'Août 1552 à l'âge de quatre-vingts ans (d). Son plan de Réformation ressembloit mieux à celui de l'Angleterre qu'à celui de l'Allemagne (e). Quoi qu'on ne puisse nier que cet Archevêque ne fût plus homme de bien que docte, on peut dire qu'il ne manquoit pas de connoissances (E). L'erreur du Supplément de Moreri est des plus énormes qui se puisse voir (F). On a donné dans le Moreri de Paris en 1699 (f) l'Article de notre Herman selon les paroles de Maimbourg.

J'ajouterai quelque chose à la Remarque (g) touchant l'erreur prodigieuse du Supplément de Moreri (G).

(e) Voiez la Rem. (C).

(f) Sous le mot Weiden.

(g) C'est la Rem. (F).

imperio, si fortunæ virtuti faveret (23). Ce sentiment a quelque chose de si héroïque, que c'est dommage qu'un homme aussi efféminé qu'Othon ait fait paroître tant de générosité. Mais comme on l'a vu ailleurs (24), son ame & son corps n'étoient pas de la même trempe (25); le corps étoit abimé dans la mollesse, l'ame retenoit beaucoup de force, je parle de cette force qui se régle sur les idées de l'équité. Il avoit eu toujours en horreur les Guerres Civiles, & il n'auroit pas entrepris de s'élever contre Galba, s'il n'avoit cru que cette affaire se termineroit sans nulle effusion de sang. *Othonem etiam privatum usque adeo detestatum civilia arma, ut memorante quodam inter epulas de Cassii Brutique exitu cohorruerit: nec concursurum cum Galba fuisse, nisi confideret sine bello rem transigi posse* (26). Quand il prit la résolution de renoncer à la vie, il lui restoit assez de forces pour continuer la guerre avec de justes espérances de réussir; mais comme il en eût couté la vie à beaucoup de gens, il jugea qu'il acheteroit trop cher la conservation d'une Couronne. Voilà ce qu'Erasme trouvoit si beau, il l'avoit lu dans Tacite & dans Suetone. *Hunc, inquit* (Otho) *animum, hanc virtutem vestram ultra periculis objicere, nimis grande vitæ meæ pretium puto. . . . . Civile bellum à Vitellio cœpit; & ut de principatu certaremus armis, initium illic fuit: ne plusquam semel certemus, penes me exemplum erit, hinc Othonem posteritas æstimet. . . . . An ego tantum Romanæ pubis, tot egregios exercitus, sterni rursus, & Reip. eripi patiar* (27)? Erasme n'eût pas manqué d'approuver la modestie pacifique de notre Herman, s'il avoit vécu jusqu'à ce tems-là; mais je ne pense pas qu'il eût dit qu'elle étoit moins surprenante dans un Evêque, que dans un Paien.

(23) Erasm. Epist. Dedic. Suetonii, Dionis Cassii, [illegible]

(24) Ci-dessus Remarque (B) de l'Article SUETONE, à la fin.

(25) *Non erat Othonis mollis & corpori similis animus.* Tacit. Hist. Libr. I, Cap. XXII.

(26) Sueton. in Othone, Cap. X.

(27) Tacit. Hist. Libr. II, Cap. XLVII. *Les paroles de* Suetone *in* Othone, Cap. IX, *sont celles-ci*, Moriendi impetum cepit: ut multi nec frustra opinantur, magis pudore, ne tanto tenus hominumque periculo dominationem sibi asserere perseveraret, quam desperatione ulla, aut diffidentia copiarum.

(E) *Quoi qu'il fût plus homme de bien que docte . . . . . il ne manquoit pas de connoissances.* Voici encore un passage du Pere Maimbourg: „ Il estoit (†) fort ignorant, ne „ sçachant rien du tout de ce qu'un Prelat doit sçavoir, jus„ques-là mesme qu'il ne sçavoit pas autant de Latin qu'il „ en falloit pour dire sa Messe & son Breviaire. En effet, „ comme le Lantgrave de Hesse, qui (‡) l'avoit pris en sa „ protection après qu'il se fut perverti, eût dit un jour à „ l'Empereur que tout le crime de cet Archevesque estoit „ d'avoir entrepris la réformation de son Eglise: *Helas*, luy „ répondit ce Prince, *que peut-il réformer le bon homme qui „ n'entend qu'à grand' peine un peu de Latin? Il n'a jamais „ pû dire en sa vie que trois Messes, dont j'en ay ouï deux, „ & je suis temoin qu'il ne pouvoit pas mesme lire l'Introït.* „ Aussi tous ces beaux Decrets de son Concile, qui sont si „ bien faits, ce n'estoit nullement luy, qui n'y entendoit „ rien du tout; mais le célebre Docteur Gropperus Archi„diacre de l'Eglise de Cologne, qui les avoit dressez, & „ mis en l'estat où nous les voyons (28)". Il est certain que Sleidan (29) rapporte ce discours de l'Empereur & du Landgrave, mais il ajoûte que le Landgrave repliqua que cet Archevêque avoit lu avec un grand soin les Ouvrages Allemans, & qu'il entendoit la Religion. *Sed diligenter evolvit libros Germanicos, ait ille, & quod certè novi religionem intelligit.* Melanchthon va nous apprendre que ce Prélat fit paroître des lumiéres pendant qu'on examinoit en sa présence le modéle de la Réformation: *Legi sibi totum librum jussit, attentissime audivit, multa de plerisque locis graviter disseruit, quædam suo judicio rectè mutavit, interdum nostras sententias, re disputata, suæ opinioni prætulit. Huic labori dies sex tribuit, ac quotidie matutinas horas quatuor continuas. Miratus sum senis assiduitatem & diligentiam, ac animadverti, serio hanc rem tantam ab eo agi; quid, quantum referat, intelligit. Et hac controversias, pene ut artifex, dijudicat* (30).

(†) Rever. Past. Surl. Comm. Sleid. l. 1.

(‡) Sleid. l. 17.

(28) Maimbourg, Histoire du Lutheranisme, *Liv. III, pag.* 265.

(29) *Libr. XVII, pag. m.* 438 *verso.*

(30) Melanchthon, Epistola CCCIV *Libr. IV: elle fut écrite d'Erford à Camerarius l'onziéme d'Août* 1543.

(F) *L'erreur du Supplément de Moreri est des plus énormes qui se puisse voir.*] „Ce fut par le commandement d'Her„ man, que le Cardinal Jean Gropper fut étranglé avec le „ cordon de son chapeau, pour avoir voulu s'opposer à „ cette nouvelle religion". Voilà les paroles de ce Supplément (31). On auroit de la peine à imaginer des conjectures vraisemblables sur cet horrible mensonge, si l'Auteur n'avoit cité Beze; mais quand on va au lieu qu'il indique, on voit ce qui l'a trompé, & alors l'étonnement ne cesse point, au contraire il s'augmente. Beze compare notre Herman à Jésus-Christ, & Jean Gropper à Judas. Il prétend que Gropper trahit son maître, & qu'il obtint pour récompense un cordon qui l'étrangla, c'est-à-dire le chapeau de Cardinal. *Tu vero haud secus quàm olim à Juda Christus à tuo Joanne Groppero proditus quum esses, retulit quidem hic quoque proditor stipendium peccati mortem Cardinalitii galeri vinculis strangulatus* (32). On seroit infiniment plus excusable si avec le Pere Maimbourg on assûroit que Theodore de Beze, *voulant puérilement faire le bel esprit* (33), a débité là *une froide & méchante plaisanterie*, qu'on ne l'est en y trouvant un crime exécrable de l'Archevêque de Cologne.

(31) *Au mot* Herman, *page* 670. *Cet Article ne se trouve pas dans le* Moreri *de Hollande. Notez que* Moreri *a nommé faussement cet Archevêque* Herman de Meurs.

(32) Beza, *in* Iconibus.

(G) *J'ajouterai quelque chose . . . touchant l'erreur . . . du Supplément de Moreri.*] Cette Addition me sera fournie par Florimond de Remond. Il dit que Theodore de Beze, non content d'avoir emploié en prose cette allusion à Judas, a voulu aussi *l'exprimer en sa rithme:*

> *Voy d'un autre costé malheureux Groper,*
> *Qui son Seigneur trompant, son cœur laisse attraper,*
> *Estranglé d'un cordon d'un chapeau detestable.*
> *De la grace divine Herman est le tesmoing*
> *A celuy qui du Ciel plus que du monde a soing,*
> *Groper monstre de Dieu la vengeance effroyable.*

„ Un pauvre sot", ajoûte-t-il, „ prenant au pied de la „ lettre les mots de Beze, me vouloit faire à croire, que „ Groper avoit filé un licol du cordon de son chapeau, & „ s'estoit estranglé de ses mains: au lieu que Beze veut dire, „ l'appetit d'un chappeau luy avoit osté la voix qu'il vouloit „ employer pour la defense du Lutheranisme (34)". Qui auroit pu s'imaginer qu'une métaphore aussi intelligible que celle-là, feroit naître des pensées si fausses & si ridicules?

(33) Maimbourg, Hist. du Lutheranisme *Liv. III, pag.* 268.

(34) Flor. de Remond. Hist. de l'Héres. *Liv. III, Chap. IX, num.* 4, *pag.* 321.

WILHEM (DAVID LE-LEU DE) Conseiller au Conseil des Princes d'Orange, & à celui de Brabant, mérite d'être compté parmi les Hommes illustres du XVII Siecle. Il étoit issu d'une très-noble & très-ancienne Famille (*A*), & il nâquit à Hambourg le 15 de Mai 1588. Sa mere qui joignoit à la noblesse du sang (*B*) beaucoup de piété, & beaucoup de zéle pour la Religion

(*A*) *Il étoit issu d'une très-noble & très-ancienne Famille.*] Elle a tenu rang parmi la Noblesse d'Artois & du Cambresis dès l'an 1096, ainsi possédé dès ce tems-là entre autres biens les Seigneuries & Terres de Bantœux & de Bantousel, de Wilhem, de Chantemerle, de Froidebize, d'Avesnes lez Gobert, &c. comme il paroit par une Sentence donnée dans le Conseil de Brabant à Bruxelles, le 5 de Juillet 1678. GEORGE LE-LEU DE WILHEM, pere de celui qui fait le sujet de cet Article, sortit de Tournai au commencement des troubles de Religion; car il fut proscrit avec ses cinq freres, parce qu'ils avoient enterré leur mere sans observer les Cérémonies de la Communion de Rome. Il paroit par un Acte authentique du 22 de Décembre 1565, qu'ils abandonnérent leurs Terres à la confiscation: mais on tâcha de se relever de cet Acte après l'an 1576, attendu la pacification de Gand. JAQUES LE-LEU DE WILHEM, l'un de ces six freres, se réfugia en Angleterre, & se maria en prémieres noces avec Marguerite de Zegre, & en secondes avec Marie de Duyts. Du prémier mariage il eut entre autres enfans TIMOTHÉE LE-LEU DE WILHEM, né à Londres le 26 de Novembre 1568, & Seigneur de Borgerie Finges lez-Courtrai. Du second mariage, il eut entre autres enfans MICHEL LE-LEU DE WILHEM, né le 27 de Septembre 1587, qui est mort Conseiller Echevin de la Haie, & qui épousa à Delft le 25 de Mai 1614 Anne de Rechtere niéce de Mr. le Secrétaire Adrien Duyck: sa sœur (1) étoit mariée à Messire Dudley Carleton (2), Ambassadeur du Roi Jaques en Hollande (3).

(*B*) *Sa mere qui joignoit à la noblesse du sang.*] Elle s'appelloit Gilliette van Opalsens, & étoit fille de Jean van Opalsens Ecuier, & de Damoiselle Jeanne l'Empereur d'Oppyck, sœur de Jean l'Empereur d'Oppyck, Seigneur de Malerit &c (4), qui fut député à la Duchesse de Parme, Gouvernante des Païs-Bas, par la ville de Tournai, avec les Nobles confédérez. Son fils Antoine l'Empereur d'Oppyck fut pere de CONSTANTIN L'EMPEREUR, né à Breme l'an 1591, & Professeur en Théologie à Leide, & Conseiller du Prince Maurice, homme fort versé dans les Langues Orientales, comme il l'a témoigné par divers Ecrits. Il fut marié deux fois; 1, avec Levine de Witt, fille du Seigneur de Rosenbourg Conseiller d'Amsterdam; 2, avec Catherine Thysius de Kynogen. Il mourut

(1) *On suit mot-à-mot le Mémoire communiqué au Libraire.*

(2) *Qui de ce mariage eut une fille qui vit encore (en* 1696.) *Elle est veuve de Mylord Ferrers, & mere de la Comtesse d'Aran, veuve d'un fils du Duc d'Hamilton, mere d'une fille unique très-riche heritiere.*

(3) *Tiré d'un Mémoire communiqué au Libraire.* Idem dic de plerisque infrà memorandis.

(4) *Il avoit épousé l'heritiere d'Algremont, Dame de Malerit, &c.*

Religion Proteftante, le fit très-bien élever, & l'envoia étudier à Stade dès l'âge de dix ans fous de fort bons Maîtres: & après qu'il eut profité à Hanaw des Leçons de Jean George Crobius, & de Jean Rodolphe Lavaterus, elle le mena à l'Académie de Franeker. Il y demeura trois ans, & en partit l'an 1611, pour aller voir celle de Leide, où il fit de grands progrès en Philofophie, en Jurifprudence, dans les Langues Orientales, &c. Après quoi il alla en France, & s'arrêta quelque tems à l'Académie de Saumur, & puis l'an 1613 il alla loger à Thouars chez le docte André Rivet, dont il fe fit eftimer d'une façon très-particuliere (*C*), entre autres chofes par les connoiffances qu'il avoit acquifes en Théologie. Il fe perfectionna beaucoup dans le Levant par fes voiages qu'il fit au Grand-Caire, à Jérufalem, à Alexandrie, &c. les années 1617, 1618, & 1619. Il eut une grande familiarité avec Cyrille de Lucar, & il conféra fouvent avec lui fur les différends de l'Eglife Greque & de l'Eglife Latine. Il reçut plufieurs Lettres de ce fameux Patriarche (*a*), qui méritent de voir le jour, & que fes héritiers promettent de publier, pour fatisfaire la curiofité des Savans. Après qu'il fut de retour de ce grand voiage, il s'arrêta quelques années à Amfterdam avec fon frere (*D*); mais la forte envie d'une connoiffance plus parfaite des Langues Orientales, & l'inclination qu'il avoit pour le Levant, l'engagérent à y faire un fecond voiage l'an 1625. Il eft fûr qu'il fit ces voiages en habile homme, c'eft-à-dire en faifant de belles & de curieufes Obfervations, & en acquérant une grande connoiffance de l'Arabe, du Perfan, & du Chaldaïque (*b*). Il fut rencontré en ce païs-là par le docte Golius, qu'on lui avoit recommandé (*E*); & il fe forma entre eux une liaifon cordiale & intime, qui a duré autant que leur vie. Etant de retour en Hollande environ l'an 1631, il fe fit tant eftimer du Prince d'Orange Frideric Henri, qu'il obtint la Charge de Confeiller au Confeil de fon Alteffe à la Haie. Il fe maria avec une fœur du célèbre Mr. de Zuylichem (*c*), femme de beaucoup d'efprit. Il en eut des enfans (*F*), comme on le verra ci-deffous. Les Etats Généraux aiant fait de belles conquêtes dans la Province de Brabant, par les armes victorieufes du Prince Frideric Henri, augmentérent le Confeil de cette Province l'an 1634, & y donnérent une Charge de Confeiller à notre Monfieur de WILHEM. Ils le firent Surintendant du même Païs l'an 1640. Comme il aimoit, & qu'il entendoit les Sciences & les Beaux-Arts, jamais les grandes occupations que tant de Charges lui donnoient, ne l'empêchérent d'étudier beaucoup, & d'entretenir un grand commerce de Let-

(*a*) *Voiez la Remarque (E).*

(*b*) *Outre les Langues mortes des Nations favantes qu'il entendoit parfaitement, il pouvoit parler aifément la plupart des Langues qui font aujourd'hui en ufage dans l'Europe & dans l'Afie.*

(*c*) *Voiez fon Article.*

rut l'an 1648, ne laiffant qu'une fille Sara l'Empereur d'Oppyck, qui a été mariée à Marc du Tour, Gentilhomme de fon Alteffe le Prince d'Orange, pere du Roi de la Grand-Bretagne. Il eft mort Confeiller à la Cour de Brabant. Après cette digreffion qui étoit due au mérite de Conftantin l'Empereur, je reviens à la mere de notre David de Wilhem. Elle étoit à Paris le jour de la Saint Barthelemi, & fut fauvée du maffacre comme par miracle: fon mari étoit alors à Rouen, & fut préfervé auffi. Son pere Jean van Opalfens avoit eu le même bonheur quelques années auparavant. On l'avoit condamné à mort pour caufe de Religion: la Sentence étoit déja prononcée; mais il s'échappa de la prifon de Tournai par la connivence du geolier, & fe fauva en Angleterre.

(*C*) *André Rivet dont il fe fit eftimer d'une façon très-particuliere.*] Pour connoitre la liaifon qui fe forma entre eux deux, & l'eftime finguliere que Mr. Rivet eut pour lui, il ne faut que voir l'Epitre Dédicatoire de fon Commentaire fur le Décalogue (5). Elle rend auffi un témoignage très-avantageux à la vertu, à la fcience, à la piété, & aux autres belles qualitez de David de Wilhem.

(5) Ad Ampliffimum præftantiffimum pietate & multiplici eruditione virum D. Davidem de Wilhem.

(*D*) *Avec fon frere.*] C'eft-à-dire avec PAUL LE-LEU DE WILHEM pere de DAVID LE-LEU DE WILHEM qui vit encore (6), & qui eft Préfident des Echevins, & Receveur de la ville d'Amfterdam. Il a pour femme Hillegonde van Beuningen, fœur de feu Mr. Conrad van Beuningen fi connu par fes Ambaffades.

(6) *On écrit ceci l'an 1696.*

(*E*) *Le docte Golius qu'on lui avoit recommandé.*] J'ai vu l'original de la Lettre que Mr. Rivet écrivit à Mr. de Wilhem (7) le 29 d'Octobre 1625, & j'en ai extrait ces paroles: *Servo adhuc tibi literas itineris tui Hierofolymitani, & eas quas à Patriarcha Alexandrino acceptas mihi communicafti, quas vel tibi, vel ei qui tuo nomine eas petet, reftituam cùm volueris. Commendatione mea apud te non opus habet Clariff. Golius, vir in rara eruditione, raru pietate & modeftia præditus, noftro defuncto Erpenio intimus, & mihi tam proprio nomine quam tali neceffitudine chariffimus*, &c. Cela nous apprend que Mr. Rivet étoit alors le dépofitaire des Lettres que le Patriarche Cyrille avoit écrites à Mr. de Wilhem. Il a fait favoir au public le commerce que fon ami avoit eu avec ce Cyrille; car nous trouvons ces paroles dans l'Epitre Dédicatoire que j'ai déja alléguée. *Ex iis* (regionibus) *etiam ex ipfa Ægypto quæ tabernaculo Dei infervirent abftuliffi non pauca, aliis liberaliter communicaturus, ad communem utilitatem. Inter quæ non minima funt, quæ ex intimâ illâ admiffione cum Reverendiff. Cyrillo tum Patriarcha Alexandrino, haufifti; cujus communicationis fructus, & fedulitatis tuæ in eo de rebus noftris plenius informando utilitatem, ringentibus adverfariis, etiamnum colligimus & percipimus, poftquam evectus eft ad fummam inter Orientales Chriftianos dignitatem. Quæ argumento funt, quanta fuerit in te propagandæ veræ Religionis cura, etiam inter remotiffimos à nobis* (8).

(7) *Qui étoit alors à Alep.*

(*F*) *Femme de beaucoup d'efprit ..... il en eut des enfans.*] Elle s'appelloit Conftance Huygens, & avoit bien de la lecture. Mr. Defcartes l'eftimoit beaucoup, & lui demandoit volontiers, & même avec déférence, ce qu'elle penfoit fur les nouvelles idées de Philofophie qu'il inventoit. Elle furvécut environ dix ans à fon mari, & mourut le 1 Décembre 1667, fort regrettée de tout ce qu'il y avoit de gens raifonnables à la Haie. Mr. de Wilhem laiffa trois filles, & un fils MAURICE LE-LEU DE WILHEM, qui eft aujourd'hui Doien du Confeil & Cour Féodale de Brabant à la Haie (9). C'eft un très-honnête homme, qui a beaucoup de favoir & de mérite, & dont la converfation a mille agrémens. J'en puis parler par expérience; car c'eft une des prémieres connoiffances que j'eus l'honneur de faire à mon arrivée en Hollande. Dès qu'il eut fait fes études il voiagea en Italie, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Suede, & en beaucoup d'autres païs, & fe fit confidérer des gens diftinguez. Il accompagna à Orange en 1665 Mr. de Zuylichem fon oncle, lors que cette Principauté fut remife avec toutes les formalitez néceffaires fous le pouvoir de fon légitime Maitre. Il fut reçu alors Docteur en Droit avec beaucoup d'applaudiffement (10). Il a été toujours fort curieux, non feulement des Antiquitez de fon Païs, mais auffi des Antiquitez Romaines. Il interrompit par cette paffion fes études de Jurifprudence practique l'an 1670, pour aller voiager une feconde fois dans un âge plus avancé, & s'étant arrêté à Paris pendant quelques mois il entreprit le voiage d'Italie avec Don Francifco Brancaccio (11) neveu du Cardinal de ce nom, & avec Meffieurs de Grancei fils du Maréchal. Il s'arrêta une année entiere à Rome, afin de fouiller tout ce qu'il y a de remarquable dans cette fameufe ville. Etant revenu en Hollande il s'appliqua fortement à examiner le Droit public, & l'intérêt des Princes & des Etats de l'Europe. Son génie le portoit à cela, & la connoiffance qu'il avoit de beaucoup de Langues lui fourniffoit de grands fecours dans cette étude. Il alla en Suede au mois de Novembre 1671, avec fon Excellence Mr. de Haren Ambaffadeur des Provinces-Unies, & il fut choifi (12) par les Etats-Généraux pour avoir foin des affaires de la République en cette Cour-là, lors que cet Ambaffadeur fut fur le point de s'en retourner. Les mêmes Etats peu de jours après lui conférérent la Charge de Confeiller à la Cour de Brabant, à la place de Mr. Fagel qu'ils avoient fait leur Greffier. Comme il avoit lié de très-bonnes habitudes à la Cour de Suede, & qu'il étoit fort bien dans l'efprit du Chancelier de la Gardie, & des autres Sénateurs du Roiaume, les Etats de Hollande conclurent au mois de Juin 1673 une réfolution pour faire qu'il fût envoié en cette Cour-là en qualité de Député extraordinaire des Provinces-Unies. L'année fuivante il eut deux fois aux mêmes Etats la nomination à la Charge de Confeiller à la Cour de Hollande, prémierement de la part des Villes, & puis de la part des Nobles. Il époufa en 1683 la fille aînée de Mr. Timmers Bourgmaitre de Rotterdam, qui a été Directeur de la Compagnie des Indes, & Député plufieurs fois à l'Amirauté de la Meufe (13) (*a*).

(8) Andreas Rivetus, *Epift. Dedicator.* Commentar. *in* Decaloge. *Oper. Tom. I, pag.* 1223.

(9) *Il en a été fait Préfident au mois de Septembre 1703.*

(10) *Voiez la* Relation de Mr. Chambrun, *imprimée à Orange l'an 1666, pag. 161.*

(11) *Il avoit été Capitaine de Cavalerie au fervice du Roi d'Efpagne dans le Païs-Bas.*

(12) *Par une réfolution prife le 26 d'Août 1672.*

§ (*a*) Il en a une belle Famille, favoir, DAVID LE LEU DE WILHEM, Seigneur de Barlicum, de Middelrode, &c., Confeiller du Confeil & Cour Féodale de Brabant, par la démiffion volontaire de fon Pere Seigneur de Woelwyk, qui avoit été long-tems Doien & pendant quinze ans Préfident de cette Cour: PAUL-SEBASTIEN, & CONSTANTIN, LE LEU DE WILHEM, qui ont pris leurs Degrés en Droit dans l'Académie de Leyde; & MARIE CONSTANCE LE LEU DE WILHEM, mariée à Mr. Guillaume Paedts Confeiller de la Ville de Leyde (†).

(13) *Tiré (quant aux faits) d'un* Memoire *communiqué au Libraire.*

(†) *Tiré d'un* Memoire *communiqué au Libraire en 1719.*

Lettres avec les Savans (*G*). Il se faisoit un plaisir de les protéger, & de les servir en toutes rencontres, & à la Cour & ailleurs. Il eut une très-belle Bibliotheque, fournie des Livres les plus excellens en toutes sortes de Facultez. On y trouvoit un grand nombre de Manuscrits très-curieux (*d*), Arabes, Persans, Chaldaïques, &c. Le présent qu'il fit de Momies, de Manuscrits, & de telles autres raretez à l'Académie de Leide (*H*), y est conservé encore comme un ornement. Il mourut de la pierre le 27 de Janvier 1658, aiant servi fidélement & avec beaucoup d'aplication trois Princes d'Orange, savoir Frideric Henri, Guillaume II, & Guillaume Henri à présent Roi d'Angleterre (*e*).

(*d*) *Confirmez ceci par un passage de* Frideric Spanheim, Vindic. Exercit. de Grat. Universali, *Parte I, pag. 67, où il dit que* David de Wilhem è tenebris eruit tractatum de tribus quæstionibus, compositum à Lupo Servato Abbate Ordinis Benedicti, Rabani discipulo, qui vixit octavo seculo, *& mihi communicavit.* (*e*) *Tiré d'un Memoire communiqué au Libraire.*

(*G*) *Un grand commerce de Lettres avec les Savans.*] Et sur-tout avec Saumaise, Heurnius, Rivet, Descartes, Heinsius, Vossius, Junius, Menasse Ben Israël qui lui dédia son Traité *de Creatione* (14). Les Lettres qu'il reçut d'eux, & de plusieurs autres Hommes illustres, sont par monceaux parmi les papiers de Mr. de Wilhem son fils. S'il avoit le tems d'y faire un triage, il en trouveroit beaucoup dont il pourroit faire un présent considérable à la République des Lettres. Il y trouveroit aussi bien des Pieces manuscrites semblables à celle qu'on a vue ci-dessus (15).

(14) *Cette Epitre Dédicatoire mérite d'être consultée; elle peut servir de preuve à cet Article.*

(15) *Remarque* (*L*) *de l'Article* BORE.

(*H*) *Le présent qu'il fit . . . . . à l'Académie de Leide.*] Voici là-dessus un témoignage public: *Id mihi silentio non est prætereundum, quod ergà hanc nostram Academiam, studiorum tuorum olim promotricem, matrem proinde tuam, liberalem admodum te præbueris: factum est enim id curâ tuâ & ære tuo, ut Theatrum in eâ Anatomicum, tot raris & pretiosis κειμηλίοις, exterorum omnium qui illud invisunt animos in admirationem rapiat; inter quæ eminent duo condita cadavera (Mumias vocant) antiquissima, quæ in Ægypto eruta, & à te redempta, integerrima, te mittente, ad nos pervenerunt* (16).

(16) Rivet. Oper. *Tom. III. pag.* 1223.

WIMPINA (CONRAD) Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder dans le XVI Siecle, étoit né à Buchen (*a*). Il s'aquit beaucoup de réputation par les Leçons, tant publiques que particulieres, qu'il faisoit à Leipsic sur la Philosophie, sur la Théologie, sur la Poëtique, &c. Il s'attiroit un grand nombre d'auditeurs, & en même tems beaucoup d'envieux. Ceux-ci tâchérent en vain d'obscurcir sa gloire; & n'aiant pu y réussir par les subtilitez sophistiques qu'ils lui proposérent, & auxquelles il répondit habilement, ils recoururent aux Médisances, & aux Libelles. Il falut qu'il se présentât au Tribunal de l'Archevêque de Magdebourg, Primat d'Allemagne, & il y triompha de ses ennemis. Il monta d'une façon éclatante au Doctorat en Théologie: un Cardinal Légat qu'il harangua dans l'Eglise de saint Paul à Leipsic, & qui admira son Eloquence, lui fit conférer ce grade. Wimpina fut présenté par toute la Faculté de Théologie. La réputation de ce Docteur devint si grande, que quand les Marquis de Brandebourg voulurent créer une Académie à Francfort sur l'Oder, ils lui offrirent des gages très-considérables s'il vouloit y professer. Il accepta ces offres, & alla jetter (*b*) les fondemens de cette nouvelle Université. Il y fut Recteur des deux Colleges, & prémier Professeur en Théologie. Il publioit souvent des Livres (*c*) (*A*). Il fut un des Antagonistes de Luther (*B*); & il passa pour le véritable Auteur des Theses qui parurent sous le nom du Dominicain Jean Tezel contre ce Réformateur (*d*).

(*a*) *C'est une petite Ville de l'Odenwald, au Diocese de Wurtzbourg.*

(*b*) *L'an* 1506.

(*c*) *Tiré du Livre publié par* Joachim Jean Maderus *à Helmstad* 1660, *& composé par un Anonyme sous le Titre de* Scriptorum insignium . . . . . Centuria.

(*d*) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. I, pag.* 25, *num.* 1.

(*A*) *Il publioit souvent des Livres.*] L'Anonyme, qui a composé le Catalogue d'Hommes illustres publié par Joachim Jean Maderus (1), fait mention de plusieurs Livres que Wimpina avoit composez avant l'année 1514; mais il ne distingue point, de ceux qui étoient déja imprimez, ceux qui ne l'étoient pas encore. Quoi qu'il en soit, voici sa Liste: *Editio proprietatum logicalium in commentatione non vulgari libri IV. De erroribus Philosophorum in fide Christiana. De nobilitate cœlestis corporis. De eo an animati cœli possint dici. De nobilitate animarum cœli. De fato opus insigne & præclarum. Palillogia de Theologico fastidio. Panegyrici de Christi mirabilitate ac sublimitate. Apologeticus in sacræ Theologiæ defensionem. Apologia secunda contra obtrectationem Theologiæ. Apologia tertia ad Mellerstatinas offensiones & denigrationes S. Theologiæ. Apologia quarta contra Laconismum Mellerstat, pro defensione Theologiæ. Apologia quinta pro repressione errorum Mellerstat. Cribratio in tergiversationes Martini Mellerstat. De ortu, progressu, & fructu S. Theologiæ. Super sententias libri IV. Præcepta coagmentandi rhetoricè orationes. Opus quodlibeticæ disputationis mirum & varium. Orationes & Carmina.* Je ne doute point que ce Martin Mellerstat, contre lequel Wimpina mit si souvent la main à la plume, ne soit le Martin Meirstat dont l'Anonyme parle en particulier sous le nombre XXXI, & dont il raporte un Catalogue des Ouvrages dans lequel on ne trouve nulle trace de ses Disputes avec Wimpina. Ce Martin Meirstat portoit le nom de sa patrie située dans la Franconie. Il enseigna la Philosophie des Thomistes pendant vingt ans à Leipsic, avec beaucoup de réputation: après quoi il s'apliqua à l'étude de la Médecine; & s'étant fait recevoir Docteur en cette Science, il y devint si célébre, que Frideric Electeur de Saxe le choisit pour son Médecin (2).

Au reste, l'un des principaux Ouvrages de Wimpina est celui *de Divinatione*; mais on l'accuse d'y être le Plagiaire de Pic de la Mirandole (3). Voilà donc un Auteur à joindre au Catalogue de Thomasius. Ce Livre *de Divinatione* fut imprimé avec plusieurs autres Traitez de Wimpina, à Cologne, l'an 1531 *in folio*. Et l'on avoit publié à Francfort sur l'Oder en 1528 les trois Tomes du même Auteur *De sectis, erroribus, ac schismatis*, avec les Traitez *De prædestinatione & de fortuna*, in folio.

(*B*) *Il fut un des Antagonistes de Luther.*] Il fut l'un des quatre Théologiens de Brandebourg qui réfutérent en 1530 les Articles de Foi que Luther avoit publiez, & qui servirent de base à la Confession d'Augsbourg. Il fut l'un des Théologiens que les Princes Catholiques amenérent cette année à la Diete (4). On avoit choisi les plus propres à la dispute (5), & quand on vit que les prémieres Conférences entre les Députez des deux Partis n'avoient point fraié le chemin à un accommodement, & qu'on soupçonna que la multitude des disputans de part & d'autre éloignoit les voies de paix, on ne retint que trois Théologiens de chaque côté. Ceux du Parti Catholique furent Eccius, Wimpina, & Cochleus (6). Concluez de-là que le Sieur Konig n'a pas bien marqué à l'an 1529 la mort de Conrad Wimpina.

(1) *A Helmstad l'an* 1660 in 4.

(2) *En* Centuria Scriptor. insignium, *in lucem edita à* Joach. Joh. Madero.

(3) *Toto etiam opere ex Pico plurima.* Mart. del Rio, Disq. Magic. *Libr. IV. Cap. II, Quæst. VII Sect. II, pag. m.* 247.

(4) Seckend. Hist. Lutheran. *Libr. II, pag.* 152.

(5) *Adducti erant à variis principibus in Comitia pugnacissimi ex adversariis Lutheri.* Seckend. *ibid. pag.* 171, *num.* 1. (6) *Id. ibid. pag.* 177. *num.* 16.

WINDECK (JEAN PAUL) Docteur en Théologie, Allemand de nation (*a*), & Chanoine de l'Eglise Collégiale de Marchdorff, publia à Cologne en 1603 un Livre où il prétendit prouver par quarante-deux raisons démonstratives que les Protestans périroient bien-tôt (*A*). Ce qui l'engagea à cet Ouvrage, fut qu'un Luthérien avoit publié depuis peu un Livre touchant les présages de la prochaine destruction de la Papauté (*B*). L'événement a fait voir que ces deux Auteurs

(*a*) *Il étoit né en Alsace comme il dit dans l'Epitre Dédicatoire du* Prognosticon.

(*A*) *Il publia un Livre où il prétendit prouver . . . . que les Protestans périroient bien-tôt.*] C'est un *in quarto* de 423 pages. En voici le Titre tout entier: *Prognosticon futuri status Ecclesiæ, oppositum insulsi cujusdam per Sueviam Lutherologi libro, ab hinc bimestri edito, de signis ruituri Papatus, aliisque sectariorum jactabundis mendaciis. in quo duabus & quadraginta rationibus Apodicticis demonstratur, Lutheranorum, Calvinianorum, aliasque sectas, contra Romano-Catholicam Ecclesiam longè lateque ac dirè grassantes, brevi esse perituras: illam verò stabili constantia permansuram. Eisdem totidem etiam Causæ continentur, cur ad unicum Ovile redire debeant sectarii, & in eodem permanere Catholici. Item Christiana Deliberatio, de optimo Religionis statu continendo, seu quibus remediis, à Catholicorum provinciis sectæ omnes arceri, aut ubi nidificârunt, funditùs evelli queant.* L'Auteur dédia cet Ouvrage à Maximilien d'Autriche Grand Maitre de l'Ordre Teutonique.

(*B*) *Un Luthérien avoit publié depuis peu un Livre touchant les présages de la prochaine destruction de la Papauté* (1).] Il n'étoit pas le seul qui eût répandu de semblables Prophéties.

(1) De Signis brevi interituri Papatus. *Voiez l'Epitre Dédicatoire de* Windeck.

Auteurs étoient aussi fous l'un que l'autre (*C*). Windeck ajouta à son Ouvrage une seconde Partie, où il propose aux Sectaires quarante-deux motifs de se réunir à la Catholicité. Il finit par une Consultation Chrétienne sur les moiens d'extirper les Sectes. Il adopte tout ce qu'il y a de plus sévere dans les principes des Intolérans, & il argumente quelquefois *ad hominem*, c'est-à-dire qu'il allegue les Loix pénales établies contre les Catholiques Romains dans plusieurs Etats Protestans, & les persécutions que quelques-unes des nouvelles Sectes ont à souffrir de la part des autres. Il n'oublie pas la dureté des Luthériens pour les fugitifs d'Angleterre dont je parle ailleurs (*b*). Il publia à Cologne en 1604 un Livre *de Theologia Jurisconsultorum*. Son Traité des Electeurs fut imprimé l'an 1616 (*c*). Les Protestans se prévalurent de ses Maximes pour rejetter sur la Cour de Vienne la cause des Guerres d'Allemagne; mais on leur répondit que cet Auteur n'avoit fait que suivre ses idées particulieres, & qu'il n'avoit eu aucune Charge dans les Conseils de l'Empereur (*D*).

(*b*) *Dans la Remarq.* (*I*) *de l'Article* WESTPHALE.

(*c*) Konig. Biblioth. *pag.* 870.

WIT-

tes. Windeck se souvint de plusieurs autres Pronostiqueurs. *Demiratus sum effrontem Pseudo-Evangelicorum impudentiam: è quorum caterva multos ejusmodi fanatica, prodigiosæque vanitatis vaticinia, in vulgus sparsisse memineram* (2). Il remarque que Luther se vantoit souvent d'être destiné à faire périr l'Eglise Romaine, & que Peucer a écrit que cela étoit arrivé effectivement. *Per doctrinam Lutheri Pontificatum Romanum corruisse* (3). Il ajoute qu'il ne se passe presque point d'année sans quelque Pronostic Anglois qu'un tel Pape périra, & que personne ne lui succédera. Il n'oublie point les Calvinistes de France, qui font courir, assure-t-il, une Prophétie faite par un certain Pierre Clement Huguenot brulé à Paris il y avoit quarante années, sur quoi ils débitent une Inscription trouvée parmi des masures. *Calvinistæ in Galliis .... splendidè nugantur de vaticinio cujusdam Petri Clementis Hugonotæ, ante XL annos Parisiis combusti. Aiunt enim in ultima obsidione Parisiensi, cùm tormentis muri quaterentur, inter rudera lapidem inventum, cui artificiosè vaticinium hoc fuerit insculptum: „ Pontificem Roman. exterminandum, & ejus Doctrinam radicitùs eradicandam: vicissim verò Calvinismum ubique recipiendum, & regnaturum esse* (4) ". Tout cela, conclut-il, procede d'une jalousie chagrine, qui fait espérer fortement à ces gens-là ce qu'ils souhaitent vainement (5).

(*C*) *L'événement a fait voir que ces deux Auteurs étoient aussi fous l'un que l'autre.*] Les Catholiques & les Protestans se sont maintenus depuis ce tems-là jusqu'à cette année 1704, dans le même état à peu près où ils se trouvoient alors. Je ne sai point les raisons qui faisoient dire au Ministre Luthérien que la Papauté s'en alloit périr: elles ne pouvoient être que fausses, puis que l'événement les a démenties; mais sans consulter l'expérience, je puis assûrer que les raisons de Windeck étoient la foiblesse même.

Il se fondoit entre autres choses sur les divisions des Protestans, il en fait une description odieuse, & il raconte en particulier (6) ce qui arriva à Hunnius, qui avoit prêché à Ratisbonne en 1594 avec une extrême véhémence contre ceux qui accusoient les Evangéliques de se quereller. C'est une insigne calomnie, avoit-il dit; mes Collegues & moi dans l'Académie de Wittemberg, vivons dans une douce concorde & entre nous, & ailleurs. A peine fut-il revenu à son logis, qu'il reçut ordre de l'Administrateur de Saxe de retourner promptement à Wittemberg, afin de remédier aux Dissensions Théologiques que Samuel Huber avoit excitées concernant le dogme de la Prédestination. Voilà un foible motif de présager la prochaine ruine des Protestans; car puis que les Querelles qui les avoient agitez dès leur naissance n'avoient pas pu empêcher qu'ils ne parvinssent à un point notable d'agrandissement (7), on n'avoit pas une juste cause de s'assurer qu'elles les empêcheroient de se maintenir. Windeck devoit être persuadé que toutes leurs Sectes oublieroient leurs discordes, afin d'agir de concert contre le Papisme quand leur intérêt commun le demanderoit. Le Luthérien & l'Anabaptiste, le Socinien & le Quaker, l'Episcopal & le Puritain, le Calviniste & l'Indépendant, l'Arminien & le Brownuiste, joignent leurs forces ensemble toutes les fois qu'il s'agit de se garantir des machinations de la Papauté. Nous en avons vu un exemple en Angleterre, lors que le Roi Jaques II fut chassé de ses Etats l'an 1688.

Ce Pronostiqueur se fonde aussi sur ce que la Providence divine a ménagé que les Hérésies fussent de courte durée. Il en donne divers exemples: mais d'où vient qu'il n'a pas considéré que l'Eglise Greque subsiste encore, quoi qu'il y ait si long-tems qu'elle ait rompu avec l'Eglise qu'il appelle Catholique? Ignoroit-il que des Hérésies (8), anathématisées par les prémiers Conciles universels, s'étoient conservées constamment & avec beaucoup d'étendue jusques au siecle où il écrivoit? Outre cela, il devoit considérer qu'il avoit été beaucoup plus facile d'exterminer les Albigeois, ou telles autres petites Sectes renfermées dans un seul Païs, qu'il ne le seroit de venir à bout des Protestans répandus dans plusieurs Nations belliqueuses, & soutenus par quantité de Souverains. C'eût été une vision chimérique, que de prétendre qu'on les extermineroit autrement que par une guerre ouverte. Or c'est une folie que de compter sur les bons succès d'une guerre (9). La fortune s'y joue de la prudence & de la valeur, elle fait passer la victoire d'un Parti à l'autre lors qu'on s'y attend le moins (10): elle trompe également nos espérances & nos craintes, elle procure des ressources imprévues au Parti foible; & quand ce dernier se voit capable de triompher à son tour le plus pleinement, il lui arrive de nouvelles disgraces qui font revenir le cœur à son ennemi. Voilà dequoi l'on fit une dure expérience dans la guerre d'Allemagne depuis l'an 1618 jusques à la Paix de Munster. En un mot, si ceux qui se mêlent de conjecturer les événemens des guerres se trompent presque toujours de mois en mois (11), que doit-on penser de ceux qui se flatent qu'une guerre qui n'est pas encore commencée fera la ruine de plusieurs Nations? L'expérience du passé pouvoit aprendre à notre Pronostiqueur qu'il étoit bien téméraire. Ne savoit-il pas que les Princes Catholiques avoient secouru les Protestans (12)? & pouvoit-il révoquer en doute, vû la situation des affaires de l'Europe, que cela ne manqueroit pas d'arriver dans toutes les occasions. Il avoit nommément prédit la ruine totale des Hérétiques des Provinces Unies, & il promettoit ce grand exploit à la Maison d'Autriche. *Austriaca propago, acerrima Catholicæ fidei propugnatrix, sese seu murum opponit pro Domo Dei, ad profligandos immanes ejus hostes, Turcas & Hæreticos; adeò ut spes certa nos foveat, favente potenti Numine, Heroicis vestris facinoribus utrosque tandem ac præsertim infelices sectarios in Belgio radicitus evulsum iri. Quod hoc Opusculo, proxima futura apud me nato, evincere conor* (13). L'ignorant qu'il étoit, ne savoit-il pas que la France étoit la protectrice des Hollandois? S'il eût connu l'avenir, il eût su que cette Couronne continueroit d'être le principal instrument de leur agrandissement, & un très-puissant obstacle à la Maison d'Autriche; & que celle-ci à son tour deviendroit leur plus ferme apui, & les sauveroit de la ruine que la France leur prépareroit? Il est sûr que la Maison d'Autriche a été l'une des principales Causes de leur conservation dans la guerre de 1672 (14): car la France n'abandonna ses conquêtes qu'à cause que l'Empereur & l'Espagne lui déclarérent la guerre en faveur de cette République. L'Espagne se mit à la brêche pour couvrir la Hollande, & voulut bien devenir le théatre de la guerre pour l'en décharger, & ce fut elle qui en paia les frais. Les Provinces Unies recouvrérent tout ce qu'elles avoient perdu; mais l'Espagne y perdit la Franche-Comté & plusieurs Villes du Païs-Bas.

Il seroit aisé de montrer la nullité de toutes les autres raisons du Pronostiqueur Windeck. Il n'en eût pas trouvé quarante-deux s'il n'eût divisé la même en plusieurs branches, & si pour multiplier ses nombres il n'eût tourné en plusieurs manieres le même Lieu commun, afin de le présenter sous différens points de vue. Il est bon de remarquer qu'il en a fondé plusieurs sur de faux faits, ou sur des faits qu'il prouve très-mal.

(*D*) *Les Protestans se prévalurent de ses Maximes .... mais on leur répondit que, &c. ...*] L'Auteur du *Cancellaria Bavarico-Anhaltina* (15) avoit avancé que la Ligue Protestante n'avoit pu encore rien alléguer de particulier par où il parut que les Catholiques eussent formé des desseins contre les Etats de la Confession d'Ausbourg. On lui répondit que le projet dressé contre tous les Protestans en général étoit assez manifeste par le Livre de Paul Windeck. *Quis in Protestantes omnes Generalis. . . .* à l'Imprimé du *Cancellar Anhault. Appendix*, pag. 1. jusqu'à (16) *Ut* exclus. La Replique fut que Windeck & Scioppius étoient des particuliers dont les Pensées & les Ecrits ne tiroient point à conséquence. *Duos nescio cujus Martii Spiritus. . . .* à l'Imprimé pag. 2. jusqu'à (17) *Quid enim* exclus. L'Auteur Protestant repliqua que les Catholiques alléguoient jusqu'à des Fragmens de Lettres pour convaincre les Protestans, & qu'à plus forte raison on pouvoit leur reprocher les Ouvrages de Windeck qui avoit une Charge Ecclésiastique, & ceux de Scioppius qui avoit la qualité de Conseiller de l'Empereur (18).

(2) Windeck, *Epist. Dedicat. folio* (:) 2 *verso.*

(3) *Idem, ibid. folio* (:) 3. *Il cite Lib.* 5. *Chron.* Carion.

(4) Windeck Epist. Dedicat. Prognostic. *folio* (:) 3.

(5) *Ita deplorantissimi isti homunciones improbe livore tabescentes quod vanissime optant, stulte sperant & augurantur.* Idem, ibid. verso.

(6) Windeck, Prognost. *pag.* 27, 28.

(7) *Voiez la Rem.* (*C*) *de l'Article* MORLIN.

(8) *Celle des Nestoriens, des Eutychiens, &c.*

(9) *Voiez* Berneggerus, *in Tuba Pacis, pag.* 6 *& seq. &* 89 *& seq.*

(10) *Quondam etiam victis redit in præcordia virtus, victoresque cadunt Danai.* Virgil. Æneid. *Lib. II, Vers.* 367.

(11) *Voiez la* Réponse aux Questions d'un Provincial, *pag.* 151 *& suiv.*

(12) *Voiez la Remarque* (*R*) *de l'Article* ELIZABETH, *la Remarque* (*P*) *de l'Article* FRANÇOIS I, *& la Remarque* (*R*) *de l'Article* HENRI II.

(13) Windeck, *in Epist. Dedicat. folio* (:) (:) 2 *verso.*

(14) Voici les paroles d'un célébre Professeur Protestant à Hal en Saxe: *Certe nisi imperator noster atque Hispanus tam* (anno 1672) *advolassent jam pridem sub Gallorum jugo gemeret pristinam frustra requirent libertatem, Belgium.* Jo. Francisc. Buddæus, *Select. Juris Nat. & Gent. pag.* 623.

(15) *Voiez la Remarque* (C) *de l'Article* KELLER.

(16) Plessius, in Respons. ad præcipua Ca ita

Cancellariæ Bavarico-Anhaltinæ, *initio.*

(17) Appendix Cancellariæ, *pag.* 2.

(18) *Voiez* Responsio Apologet. ad Fab. Hercynianum, *pag.* 12, 13.

WITTICHIUS (CHRISTOPHLE) Professeur en Théologie à Leide, s'est rendu célèbre entre autres choses pour avoir introduit le Cartésianisme dans les Ecoles de Théologie. Il nâquit en Silesie le 7 Octobre 1625 d'un pere qui, aiant été au commencement Lutherien, se fit Calviniste à la Cour du Duc de Brieg, & y fut Ministre en qualité de Vice-Surintendant de tout le Païs de Brieg. Son fils dont nous parlons fut envoié à Breme pour y étudier en Droit en l'année 1642; mais il quitta bientôt cette étude pour s'attacher à celle de Théologie, en laquelle il fit de grands progrès tant à Breme, qu'à Groningue, & à Leide. La prémiere Charge qu'il exerça dans les Académies lui fut conférée en l'an 1651, aiant été fait Professeur ordinaire en Mathématique à Herborn dans le Comté de Nassau, avec permission d'instruire en particulier les Etudians en Théologie. Il trouva si peu d'agrémens dans ce poste, qu'il le quitta bientôt, pour aller enseigner dans le College de Duisbourg au païs de Cleves, où il exerça aussi la Charge de Ministre dès l'année 1653. Ce College aiant été érigé en Académie en l'an 1655, Wittichius y reçut le degré de Docteur en Philosophie & en Théologie, & s'en alla à Nimegue pour y professer la Théologie, ce qu'il fit pendant seize ans. Comme les Ecrits qu'il avoit publiez, & qui rouloient quasi tous sur des matieres en partie Théologiques & en partie Philosophiques à la Cartesienne, lui attirérent beaucoup de contredisans, cela ne servit aussi qu'à le faire connoitre davantage, de sorte qu'on le jugea digne d'enseigner la Théologie à Leide la principale Université des Provinces Unies du Païs-Bas. Il commença ses fonctions au mois de Novembre 1671, & les exerça jusques à sa mort avec le concours d'un grand nombre d'Auditeurs; à quoi contribuoit non seulement la clarté de son esprit, mais aussi l'attachement qu'il avoit au Cartésianisme & au Coccéianisme, qui est le Parti à la vérité le moins en faveur auprès des Puissances en Hollande, mais le plus au goût de la jeunesse, & de ceux qui se piquent d'esprit. Wittichius mourut le 19 Mai 1687. Ses principaux Livres sont, *Consensus veritatis in Scriptura divina & infallibili revelatæ cum veritate philosophica à Cartesio detecta. Theologia Pacifica. Exercitationes Theologicæ. Causa Spiritus Sancti. Commentarius in Epistolam ad Romanos.* Depuis sa mort son frere, Avocat à Aix la Chapelle, a publié l'*Anti-Spinoza*, & quelques Notes sur les Méditations de Monsieur Descartes (*a*).

(*a*) Gronovius, *in Orat. funebri Christ.* Wittichii.

WOUWER (JEAN DE) l'un des Savans du XVI Siecle, & Auteur de quelques Livres (*A*), étoit de Hambourg, & fils d'un Réfugié en Allemagne pour cause de Religion (*a*). Il nâquit le 10 de Mars 1574, & aiant fait ses Humanitez dans sa patrie, il fut envoié à Leide l'an 1592. Il y passa cinq années dans une étroite liaison avec les plus savans personnages, & même avec le grand Scaliger. De-là il passa en France, & y aquit l'amitié de Claude du Puy, celle de François Pithou, & de plusieurs autres illustres. Ensuite il fut deux ans en Italie, & y reçut beaucoup de caresses de quelques Prélats, & de quelques Cardinaux. Il eut même accès auprès du Pape qui lui témoigna beaucoup d'affection, & qui lui offrit une pension très-honorable. Etant de retour en Allemagne, il accepta la Charge de Conseiller du Comte d'Oost-Frise, & fut son Envoié à la Haie pour la pacification d'Embden, & puis à la Cour de Jean Adolphe Duc de Holstein. Il plut tellement à ce Duc dès la prémiere conversation, qu'on lui fit promettre avec serment de s'engager à son service. Il fut honoré de la Charge de son Conseiller, & puis de celle de Gouverneur de Gottorp. L'aiant exercée pendant trois ans il tomba dans une maladie qui le mina peu-à-peu. Il en mourut le trente de Mars 1612. Son Maitre le regreta extrêmement, & le fit enterrer avec pompe dans la grande Eglise de Sleswic (*b*). Il entretint commerce de Lettres avec les plus savans hommes de Hollande, & de plusieurs autres Nations (*B*). Il ne manquoit ni d'érudition, ni de bonnes qualitez; mais on prétend que ses défauts n'étoient pas moindres que ses vertus (*c*). Etant né Protestant il embrassa en Italie la Communion de Rome (*C*); le bruit en courut du moins. On le met au nombre des Plagiaires (*D*). Il aimoit l'encens avec trop

(*a*) *Voiez la Remarque* (C).

(*b*) *Tiré de* Henningus Witte, *in* Memoria Wowerianæ, *à la page* 795 *& suiv. des* Memoriæ Philosophorum.

(*c*) *Videz la Remarque* (E).

(*A*) *Auteur de quelques Livres*] Il publia avec des Notes les Oeuvres de Sidonius Apollinaris, Petrone, Firmicus *de errore profanarum Religionum*, Minutius Felix, & Apulée. Il publia aussi quelques Notes sur Tertullien, un Traité *de Polymathia*, une Dissertation *de cognitione veterum novi orbis. Dies æstiva seu de Umbra.* Le Panégyrique de Christien IV Roi de Dannemarc. Nous avons deux Centuries de ses Lettres Latines, & un *Syntagma de Græca & Latina Bibliorum Interpretatione* (1).

(*B*) *Il entretint commerce de Lettres avec les plus savans . . . de plusieurs . . . Nations.*] Cela paroit par le Recueil de ses Lettres imprimé avec son *Syntagma de Græca & Latina Bibliorum Interpretatione.* Voici le jugement que Mr. Morhof en fait. *Variæ hic institutæ sunt de multis rebus literariis consultationes & judicia: nam multa, quæ agitabantur illo tempore inter viros literatos, his in Epistolis recensentur. Scriptæ illæ sunt ad illustres ejus temporis viros, Scaligerum, Meursium, Heinsium, Gruterum, Scriverium, & plures alios, cum quibus non nisi erudita tractari poterant. Epistolas ejus multas ineditas servat illustris Gudius, latitant & aliquæ inter MSta Bibliothecæ Hamburgensis* (2).

(*C*) *Etant né Protestant il embrassa en Italie la Communion Romaine.*] Nicolas de Wouwer son pere, homme d'ancienne noblesse (3), abandonna le Païs, à cause des persécutions que les Protestans y souffroient, & s'établit à Hambourg. C'est une preuve manifeste que celui dont nous parlons dans cet Article nâquit Protestant. Les Lettres de Baudius nous aprennent qu'il changea de Religion. *Illud pro certo habetur, eum Romæ publicitus religionem abjurasse, nullo metu qui in virum constantem cadere possit, sed contemptu & inscitia pietatis, vel (quod his potentius est apud mentes præcipiti ambitione afflatas) spe consequendæ alicujus optimæ largitionis. Sed, ut audio, esca elapsa est, solum hamum retinuit* (4). Il y a dans le II Tome du *Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum* (5), une Lettre d'un certain François Broccard (6), où l'on met notre Jean de Wouwer (7) entre les Hommes de Lettres qui, aiant apostasié, favorisoient les machinations de l'Inquisition à Rome. Mais lisez la Lettre qu'il écrivit à Baudius, vous trouverez qu'il nie qu'il ait abjuré sa Religion. Il avoue seulement qu'il desaprouve en plusieurs choses la Réformation de Luther & de Calvin. *Non nego profecto eos, qui religionem reformandam susceperunt, multa, quæ fortasse dissuenda erant, pio sed improvido zelo tota rescidisse, hoc me serio improbare aperte fateor: neque illa sententia heri aut hodie mihi nata, sed ex illo tempore quo aliquem veri gustum sensus communis mihi suggessit: hoc si omnes in me improbant, ne irascor quidem. Mihi vero ita sentire liberum erit, & ostendere suam cuique sponsam esse pulchram* (8).

(*D*) *On le met au nombre des Plagiaires.*] Le docte Maussac aiant dit qu'attendu que Casaubon n'avoit pu mettre la derniere main au Livre des Etudes des Anciens, il en traiteroit un jour s'il en avoit le loisir, ajoûte que Wouwer avoit couru sur les brisées de Casaubon, sans avoir rien publié qui n'eût été pris de ce grand Critique. On suppose que Wouwer s'apropria ces Thrésors pendant qu'il étoit à Montpellier avec Casaubon. *De Isaaco Casaubono loquor, in cujus messem falcem injecit Joannes Wower, vir certe ingenii non vulgaris, sed qui opus imperfectum reliquit, quamvis omne quod edidit à Casaubono habuerit, dum una cum eo agebat Monspelii* (9). L'Ouvrage dont je tire ces paroles fut imprimé à Toulouse l'an 1615. Celui de Wouwer dont Maussac prétend parler a pour Titre *de Polymathia Tractatio*, & fut imprimé l'an 1603 (10). Il avoit couru plusieurs discours au desavantage de Wouwer avant que Maussac eût rendu publique cette Accusation. Wouwer protesta de son innocence dans une Lettre qu'il écrivit l'an 1605 (11). Baudius à qui il

(1) *Tiré d'*Henningus Witte, Memoriæ Philosoph. *pag.* 81, 82.

(2) Morhofius, Polyhist. *Libr. I, Cap. XXIV, pag.* 304. *Il dit que cette Edition fut faite à Hambourg l'an* 1608; *mais comment accorder cela avec le Sieur Witte ubi supra, pag.* 82, *qui marque qu'Elmenhorst fit imprimer ce* Syntagma *l'an* 1618?

(3) Illustri Baronum stirpe oriundus. *Idem, ibid. Cap. I, p.* 7.

(4) Baudius, Epist. LXIX *Centuriæ I, pag. m.* 101. *Elle est datée du 12 de Février* 1603.

(5) *A la page* 875.

(6) *Touchant ce personnage, voiez* l'Histoire de l'Edit de Nantes, *Tom. I, pag.* 374, *& suiv.*

(7) *On le nomme mal* Johannes Wonterius Amburgensis.

(8) Joh. Wouwer, Epistola ad Baudium, *pag.* 110: *c'est la LXXII de la I Centurie des* Lettres de Baudius.

(9) Philippus Jacobus Maussacus, Notis in Plutarchum de Fluviis, *pag.* 149.

(10) *L'Edition dont je me sers est de cette année-là ex Bibliopolio Frobeniano.* Thomasius de Plagio Literario, *pag.* 261, *ne marque que celle d'Hambourg* 1604.

(11) *Elle est la VII de la II Centurie des* Lettres de Baudius *dans l'Edition de Leide* 1620.

trop de vanité, & cela parut par le legs testamentaire qu'il laissa à ceux qui feroient son Panégyrique après sa mort (*E*). Les Lettres que Baudius lui écrivoit sont un exemple du peu de sincérité qui se rencontre dans les complimens qu'on fait aux Auteurs (*F*). Quelques-uns confondent notre Jean de Wouwer avec un autre de même nom, qui fut Disciple de Lipse, & dont je parlerai dans une Remarque (*G*)

XENO-

il l'avoit écrite, lui fit réponse que ces bruits étoient tombez, & qu'il n'en faloit pas attribuer la naissance à Casaubon. *Refrixit jam sermo levissimorum hominum, qui Polymathiam tuam Plagii suspicione infamabant. Casaubonus vir melior & candidior est, quam ut hujus culpæ insimulandus esse videatur* (12). Il lui envoie le Fragment d'une Lettre de Casaubon, par où il paroit que sans se plaindre d'aucun larcin ce docte Critique louoit beaucoup l'Ouvrage de Wouwer. Voiez aussi ce que Baudius écrivit à Mrs. du Puy la même année (13); mais sur-tout voiez la Préface que Thomasius a mise au devant de la nouvelle Edition du Traité *de Polymathia*. Elle réfute fortement Mr. de Maussac. Mr. Morhof parle de ceci, & cite Schoockius qui a dit que ce reproche de Maussac étoit un effet d'envie, & que Vossius étoit Plagiaire à l'égard de Wouwer. *Ex invidiâ profectum hoc Maussaci judicium Martinus Schockius* Confutatione Fab. Hamel. p. 2. c. 4. *existimat. Ex ipso autem Wouwerio multa cepisse, suppresso ejus nomine, Vossium etiam Schoktus loco laudato, & Joannes Jonsius* lib. 1. de Script. Hist. Phil. c. 10. c. 49. *testatur* (14). Scaliger disoit en conversation la même chose que Maussac a dite dans un Ecrit imprimé (15). En général il traitoit Wouwerius de grand Plagiaire, & de donneur de billevesées. Cependant il lui écrivoit beaucoup de douceurs (16).

Lindenbrouch lui en vouloit terriblement. Il l'accuse d'avoir été Plagiaire en mille choses, & nommément dans le petit Livre *de Umbra* (17). Il prétend que Wouwer, l'aiant trouvé parmi les papiers de Gulielmius, ne fit qu'en changer la forme & qu'y entremêler quelques Vers Latins qu'un autre avoit composez. *Lindenbrogium nescio quomodo is semper infensum habuit: supersunt enim Lindenbrogii tum in Bibliothecâ Hamburgensi, tum in Gudlanâ, Epistolæ, quibus illi acerbè insultat. Vocat illum hominem cum latrante nomine (à haubando.) Multa in illo plagia notat, ac in aliquâ Epistolâ hæc de illo habet, ejus de Umbrâ. Tractatum inter plagia recensens:* Quem novissimè edidit librum tenebricosum umbratilis ille, inter doctissimi optimique viri Jani Gulielmi schedas repertum ajunt: in quo id tamen præstitit, quod aliam illi vestem induit, & suo more turpavit. Nam & carmina, quæ passim intermixta, non adulteri hujus fuerunt, sed Scholæ Schleswicensis Rectoris, viri eruditi & probi, qui etiam nunc vivit, & id apertè fatetur. *Epistola hæc scripta est Hamburgi an.* 1613. *Gravis hæc in illum virum injuria est, & nescio quid acerbitatis sapit. In aliis Epistolis passim in eum invehitur, ac plura ejus plagia notat* (18).

(*E*) *Il aimoit l'encens avec trop de vanité, & cela parut par le legs, &c. . . . .*] Cette promesse testamentaire eut son effet. Il se trouva des Panégyristes qui pour toucher la somme promise louérent Wouwerius à perte de vue. Mais, si nous avions sa Vie composée par Lindenbrouch, nous y trouverions bien des choses peu conformes à leurs relations. *Felicior & aliis Eruditis, & ipso Principe suo, Johan. Adolpho, multos, uti supra* (†) *monuimus, Encomiastas Posthumos nacto, fuit* Joh. Wowerius, *Minister Aulæ Gottorp. Primarius. Biographias enim, & sermones Panegyricos, memoriæ illius sacros, publicarunt Gev. Elmenhorstius, Ad. Olearius, Nic. Johann. Crusius, aliique complures,* spe potius Nummi dolosi (*Præmii sc. LX. Joachimicorum, quod cuilibet, Laudationem sibi posthumam scripturo, in Tabulis ultimæ Voluntatis Wowerius destinavit,*) *ipsi* affulgente *invitati, quam sincero in Virum Virtutibus pariter atque Vitiis magnum ducti affectu? Alio haud dubiè fine, ut Animo sc. suo, in Wowerium ob studiorum Æmulationem iniquiori, morem gereret, Vitæ illius Historiam* (‡) *scribere in Animo habuit Frid. Lindebrogius, Civis ipsius, quo rigidiorem Vitiorum ejus Censorem hactenus observavi neminem* (19). L'Auteur, dont j'emprunte ces paroles, avoit remarqué ailleurs que Wouwer étoit un peu vain, & qu'il parloit souvent de soi-même (20). Baudius avoit remarqué en lui une grande présomption. Lisez ce qui suit: *De Wouwerio eadem ad nos fama pervenit, eum id ætatis hominem admiratione doctrinæ (vide & ride ludibria judiciorum) cooptatum in collegium Senatorum sacræ Cæsareæ Majestatis, sed certissimo argumento persuadeor rem ita se non habere* (21), *quod cum à reditu suo bis terve scripserit ad Scaligerum, ad Scriverium, ad Franciscum Dousam etiam, cum perhonorificâ nostri mentione tamen ubique miserabiliter insectatur fortunæ suæ malignitatem, nec homo sui ostentator magnificus, quidquam de superbo illo titulo adjicit, quem proculdubio non fuit omissurus, nisi prorsus ab ingenio desciscere vellet. Detepuit jam mucro iracundiæ nostræ adversus eum, quod ex pluribus indiciis apparet eum non tam nocendi animo, quam sui extollendi vanitate solitum detrahere famæ & meritis laudibus amicorum. Demptâ certe hoc vitio, multa habet ingenii naturæque dona, quibus supra vulgus sapit, & illustrium virorum amicitiam meretur* (22).

(*F*) *Du peu de sincérité qui se rencontre dans les complimens qu'on fait aux Auteurs.*] Wouwer publia un Panégyrique de Christien IV Roi de Dannemarc l'an 1603. Baudius en écrivant à l'Auteur le combla de louanges, mais en écrivant à un autre il parla de cette Piece comme d'un Ouvrage plein de defauts. Voici la preuve de ces deux choses: *In Dominici Baudii* ἀλλοπροσάλλου Epistola ad Wouwerium (‡) *haud parem observes* ἐλευθεροστομίαν. *Illic enim non tantum* Generosos *Wowerii* impetus, & ardua felicis Ingenii tentamenta, laudem apud Doctos, Amorem apud Honestos, admirationem apud peritos Rerum Æstimatores *censet* mereri, *sed Ironice etiam eundem laudat, quod*, vividarum & Erectarum mentium *exemplo*, Eloquentiam *suam in Panegyrico* Præceptiunculis Magistellorum non circumscribat, sed, Artium repagula fidenter perrumpens, libero cursu feratur. In Epistola *contra* ad Corn. Mylium (*), *Scaligero* ὁμόψηφος, *majori, quam ille*, παῤῥησίᾳ, *quid in Oratione hac desideret, significat:* Affectavit Wowerius, *inquit*, in Panegyrico sublime & floridum simul genus dicendi. Laudandus ob generosum conatum, etsi interdum languescit, & pellucet nimis Æmulatio Antiquorum. Multa sunt, quæ non Ignavo Lectori placere possunt. Si currum interdum non bene moderatur, magnis tamen excidit ausis. Generosiores Animi, dum vitant humum, sæpe nubes & inania captant. Ætas & posteræ curæ, limabunt, & depascent luxuriem agnatam melioribus Ingeniis (23). Wouwer reconnut lui-même les imperfections de son Ouvrage, & en fit bien des excuses sur la précipitation avec laquelle il l'avoit fait. Il souhaita qu'on ne jugeât point de son esprit par cet essai. Notez qu'il le composa à l'occasion de l'hommage que la ville de Hambourg rendit à sa Majesté Danoise; mais comme il lui échapa quelque chose qui pouvoit préjudicier aux libertez de cette ville, le Sénat de Hambourg défendit la vente de cette Piece jusques à ce que les prémieres pages en eussent été corrigées (24).

(*G*) *Quelques-uns confondent notre Jean de Wouwer avec un autre de même nom . . . dont je parlerai dans une Remarque.*] Cet autre JEAN DE WOUWER (25) naquit à Anvers l'an 1576. Il y commença ses études sous les Jésuites, & puis il alla à Louvain, & logea chez Lipse qui l'aima, & qui l'estima si fort, qu'il le choisit pour l'un des exécuteurs de son Testament, & qu'il recommanda à lui seul le soin de ses Manuscrits. Wouwer aiant mis trois ans à voiager en France, en Espagne, & en Italie, ne fut pas plutôt de retour qu'il obtint la Charge de Conseiller dans sa patrie. Il obtint ensuite une place dans le Conseil des Finances, & dans le Conseil de Guerre. L'Infante Isabelle Claire Eugenie le députa au Roi d'Espagne Philippe IV, qui l'honora de la dignité de Chevalier. Il publia quelques Livres, & mourut le 23 de Septembre 1635. On attendoit de lui la publication de deux cens Lettres écrites à Lipse (26). Le Pere Schottus l'a confondu avec celui de Hambourg, comme le remarque Mr. Morhof. *Duo monenda nobis sunt*, dit-il (27), *in quibus erratum à Viris doctis est. Primum est, quod duo confundantur ejus nominis, Antwerpianus & Hamburgensis Polymathiæ Autor. Andreas Schottus hunc Belgam facit in* notis ad proverbia Græca p. 68. *sed falsò. Lipsius in Epistolâ* 8. *Kal. Novembr.* 1599. *ad Antwerpianum illum scriptâ* (28), *utrumque probè distinguit:* Janus Wouwerius, *inquit*, cognominis tuus, si non Gentilis, quam bona tecum fœderatio! Optimum par, nec vel Dii dederint magis ex usu aut Voto. Modestiam & probitatem in eo adolescente semper amavi, & ut vidi primùm (Hamburgi id fuit, ante annos novem) unà laudatum illam indolem ivi. Vivat, crescat, & lampada à nobis in hoc cursu jam fessis accipiat: me libenter & judicia tradente. Konig (29) n'est pas exempt de la même faute, puis qu'en parlant de notre Wouwer il cite Swertius (30) qui n'a parlé que de l'autre. Mr. Mollerus a recueilli plusieurs méprises sur ce sujet (31).

(12) Baudius, Epist. IX Centur. II, pag. 165.

(13) *Mouvi vos jam pridem dissipatum fuisse rumorem de Wouwerio nostro quasi plagio domestico subtraxerit potissimam partem suæ Polymathiæ.* Baudius, Epist. III Cent. II, pag. 155.

(14) Morhofius, Polyh. Libr. I, Cap. I, pag. 7.

(15) *Voiez le* Scaligerana, *au mot* Wouverius.

(16) *Voiez les* Lettres de Scaliger, *& nommément celle dont j'ai fait mention ci-dessus Citation* (1) *de l'Article* ELMENHORST.

(17) *Il a pour Titre* Dies æstiva, sive de Umbra Paegnion. *Il fut imprimé l'an* 1610: *l'Edition dont je me sers est d'Oxford* 1636 in 12.

(18) Morhof. Polyhist. *Lib. I, Cap. XXIV*, pag. 304.

(†) P. I. c. 13 §. 3. pag. 198. 199.

(‡) Promisit eam A. 1613, in Epist. quadam MSta, cujus Autographum Gudius à μακαρίτης asservabat. Conf. Morhofii *Polyhist. l.* 1. c. 24. *pag.* 304.

(19) Joh. Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *Parte II, pag.* 209, 210.

(20) Satis alias arrogans & περιαυτόλογος. *Idem. ibid. Parte I, pag.* 128.

(21) Wouwer *dans une Lettre postérieure écrite à* Baudius *assûre que cela est vrai:* Me Consiliarium Cæsaris electum vera fama fuit. *Voiez les* Lettres de Baudius *num. LXXXIII Cent. I.*

(22) Baudius, Epist. LXIX, *Centur. I, pag. m.* 100. 101. *Cette Lettre est datée du* 18 *de Février* 1603.

(‡) *Cent. III. Ep.* 3. *pag.* 490. 491.

(*) *Cent. I. n.* 66. *pag.* 157.

(23) Joh. Mollerus, Isagog. in Historiam Chersonesi Cimbricæ, *Parte I, pag.* 187, 188. *Son Edition des* Lettres de Baudius *n'est pas conforme à la mienne.*

(24) *Voiez* Mollerus *ubi supra.*

(25) *Ou plutôt* Vanden Wouwere, *selon* Valere André Biblioth. Belg. *pag.* 587.

(26) *Tiré de* Valere André, *ubi suprà.*

(27) Morhof. Polyhist. *Libr. I, pag.* 7. *Voiez aussi* Colomiés, *Cap. II* Καιμηλ. Liter.

(28) *C'est la XLI de la I Centurie* ad Belgas.

(29) Konig, Bibl. vet. & nova, *pag.* 875.

(30) *A la page* 487, *& il faut entendre qu'il cite les* Athenæ Belgicæ.

(31) Johannes Mollerus de Scriptoribus Homonymis, *pag.* 733, *& seq.*

X.

XENOCRATE, l'un des plus illustres Philosophes de l'ancienne Grece, naquit à Chalcedoine (*a*), & se mit de très-bonne heure sous la discipline de Platon, & eut toûjours pour lui beaucoup de respect, & beaucoup de fidélité (*A*). Il étudia sous ce grand Maitre en même tems qu'Aristote, mais non pas avec les mêmes talens; il avoit besoin d'éperon, l'autre avoit besoin de bride (*b*): c'est ainsi que Platon jugeoit d'eux, & il ajoûtoit qu'en les commettant ensemble il apparioit un cheval avec un âne (*c*). Mais si Xenocrate par la pesanteur de son esprit se trouva très-inférieur à Aristote (*d*), il le surpassa de beaucoup dans ce qui concerne la Philosophie pratique: la pureté de ses mœurs eut quelque chose d'extraordinaire; sa gravité, sa sévérité, ou plutôt son austérité, furent de telle nature, qu'un Théologien qui lui ressembleroit aujourd'hui passeroit infailliblement pour Janséniste, & pour Rigoriste. Il avoit acquis un tel empire sur ses passions, qu'une très-belle Courtisane, qui avoit parié de le faire succomber, perdit la gageure (*B*), quoi qu'aiant eu la liberté de se coucher auprès de lui, elle eût pu mettre en usage tous les tours de son métier pour l'animer à jouïr d'elle. Voilà un triomphe aussi remarquable que celui de saint Aldhelme (*e*), & de quelques autres canonisez qui sont sortis impunément de telles épreuves, à ce qu'on dit. La chasteté ne fut point l'unique vertu de ce Philosophe: toutes les autres parties de la tempérance éclatérent dans sa conduite (*C*): il n'aima ni les plaisirs, ni les richesses, ni les louanges (*f*). On

(*a*) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(*b*) *Confrez ce que dessus Remarque* (B) *de l'Article* THEOPOMPE.

(*c*) *Ex* Diogen. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Voiez ci-dessus la Rem.* (C) *de l'Article* FRANÇOIS d'Assise.

(*f*) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 12.

(*A*) *Il eut toûjours pour* Platon *beaucoup de respect, & beaucoup de fidélité.*] Il l'accompagna au voiage de Sicile, & fut avec lui à la Cour de Syracuse (1). Denys le Tyran se servit un jour de ces paroles en parlant à Platon, *quelqu'un vous coupera la tête*: personne, dit Xenocrate, ne le fera avant que d'avoir coupé la mienne (2). Et notez que l'expression du Tyran signifioit la même chose que s'il eût dit, *je vous couperai la tête* (3). Cela donne une plus grande idée de la générosité de Xenocrate. Nous avons vu ci-dessus (4), ce que l'on conte de son zèle pour l'honneur de Platon maltraité par Aristote. J'ajoûte qu'il souffrit très-patiemment les reprimandes de Platon; & lors qu'on le voulut exciter à se défendre, il ne répondit autre chose si ce n'est, *il me traite ainsi pour mon profit.* Ξενοκράτης (5) ὁ Χαλκηδόνιος ὑπὸ τοῦ Πλάτωνος, εἰς τὸ ἄχαρι (6) σκωπτόμενος, οὐδέπω ἠγανάκτει φασὶν, ἀλλὰ καὶ πρὸς τὸν παροξύνοντα αὐτὸν, ὑπὲρ τούτου, ἵνα τι ἀποκρίνηται τῷ Πλάτωνι, ἔδε καὶ πάνυ ἐμφρόνως καταργάζων τὸν ἄνδρα. ἔφατο· ἀλλὰ τοῦτο ἐμοὶ συμφέρει. *Xenocrates Chalcedonius, quum à Platone propter mores inurbanos reprehenderetur, nunquam indignatione irave commotus est: sed & illi, qui ipsum ad respondendum Platoni instigaret, Hoc, inquit, mihi bonum atque commodum est: & prudentissime homini silentium imposuit.* Au lieu de cela on trouve tout le contraire dans un Ecrivain Latin: on y trouve, 1, qu'il fut rapporté à Platon que Xenocrate avoit mal parlé de lui. 2. Que Platon n'en voulut rien croire. 3. Que le Délateur demanda d'un air audacieux la cause de cette incrédulité. 4. Que Platon répondit, il n'est pas croiable qu'une personne que j'aime tant ne m'aime aussi. 5. Que le Délateur s'offrit de jurer. 6. Que Platon n'en voulut pas venir là, & qu'il mit fin à l'affaire par ces paroles: *Xenocrate n'eût jamais parlé de la sorte, s'il n'eût jugé que cela m'étoit utile* (7). *Postremò cùm ad jusjurandum inimicitias serentis malignitas confugisset; ne de perjurio ejus disputaret, affirmavit nunquam Xenocratem illa dicturum fuisse, nisi ea dici expedire sibi judicasset* (8). Il me semble que ce conte de Valere Maxime est la corruption, ou bien la transposition de celui qu'on trouve dans Elien, & qui confirme le Texte de cette Remarque.

(1) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(2) *Idem, ibid. num.* 11.

(3) *Voiez les* Notes de Kuhnius in Diogen. Laert. *ad Libr. IV, num.* 11.

(4) *Dans la Remarq.* (E) *de l'Article* d'ARISTOTE.

(5) Ælian. Var. Histor. *Libr. XIV, Cap. IX.*

(6) *Voiez* Plutarque, *in Vita Marii, init. pag.* 407.

(7) Valer. Maximus, *Libr. IV, Cap. I, num.* 2, *in Ext. pag. m.* 351.

(8) *Idem, ibid.*

(*B*) *Une très-belle Courtisane, qui avoit parié de le faire succomber, perdit la gageure.*] J'en parle ailleurs (9), mais j'ajoûte ici ce que Valere Maxime en a dit: *Phryne nobile Athenis scortum juxta eum* (Xenocratem) *vino gravem in pervigilio accubuit, pignore cum quibusdam juvenibus posito, an temperantiam ejus corrumpere posset: Quam nec tactu, nec sermone aspernatus, quoad voluerat in sinu suo morari, irritam propositi dimisit. Factum sapientia imbuti animi abstinens; sed meretriculæ quoque dictum perquam facetum, Deridentibus enim se adolescentibus, quia tam formosa, tamque elegans poti senis animum illecebris pellicere non potuisset, pactumque victoriæ pretium flagitantibus: de homine se cum iis, non de statua pignus posuisse, respondit. Potest ne hæc Xenocratis continentia à quoquam magis vere, magisque proprie demonstrari, quam ab ipsa meretricula expressa est? Phryne pulchritudine sua, nulla ex parte constantissimam ejus abstinentiam labefecit* (10). Vous voiez que cet Auteur suppose des circonstances qui servent à relever le mérite de la victoire: car elle fut complete quoi que toutes choses favorisassent l'ennemi. Il veut que la Courtisane ait pris son tems lors que Xenocrate avoit bien bu; & il ajoûte que ce Philosophe ne refusa pas les caresses de la main, & de la voix, & que Phryne eut une aussi longue permission, qu'elle voulut.

(9) *Ci-dessus Remarque* (R) *de l'Article* LAIS.

(10) Val. Max. *Libr. IV, Cap. III, in Ext. num.* 3, *pag.* 376.

(*C*) *Toutes les autres parties de la tempérance éclatérent dans sa conduite.*] On peut opposer à cela le vin dont nous venons de voir qu'il étoit chargé lors que Phryne le tenta. On peut aussi m'opposer le conte que nous lisons dans Athenée: cet Auteur rapporte que Xenocrate gagna la Couronne d'or que le Tyran de Syracuse avoit promise à celui qui vuideroit le prémier une certaine mesure de vin (11). Un homme, me dira-t-on, qui gagne le prix destiné au plus grand buveur dans la Cour d'un Prince ivrogne, n'est point sobre. Or Xenocrate a remporté ce prix-là, donc il n'est point sobre. Considérez cette expression de Diogene Laërce; Χρυσῷ στεφάνῳ τιμηθέντα ἐπ' ἄθλῳ πολυποσίας. *Corona aurea donatum in* PRÆMIUM LARGIORIS COMPOTATIONIS (12). Souvenez-vous aussi qu'Elien a inseré Xenocrate dans le Chapitre, où il donne le Catalogue de ceux qui aimoient à boire, & qui pouvoient boire beaucoup (13). Le prémier dans cette Liste est le Tyran de Syracuse, qui promit la Couronne d'or que Xenocrate remporta; cette Couronne, dis-je, qui devoit être la récompense de celui qui surpasseroit les autres à boire beaucoup: Προέθηκεν ἆθλον τῷ πιόντι πλέον στέφανον χρυσοῦν· καὶ ἐνίκησε Ξενοκράτης ὁ Χαλκηδόνιος: *Præmium ordinatum est ei, qui* PLUS BIBISSET, *aurea corona, quam meritus est Xenocrates Chalcedonius* (14). Après cela vous verrez que l'Objection est munie de toutes les preuves nécessaires. Ce seroit en vain que l'on répondroit que Xenocrate fut admiré en cette rencontre (15); car l'Historien qui dit cela avoit raconté une autre chose qui est effectivement louable: c'est que le vainqueur ne garda point la Couronne d'or, il la mit sur une Statue de Mercure en se retirant chez soi. Il avoit accoutumé les autres jours de mettre une Couronne de fleurs sur cette Statue, mais ce soir-là il y mit la Couronne d'or. C'étoit un signe de desintéressement: c'étoit faire voir qu'en l'honneur des Dieux il pouvoit aussi aisément se défaire d'une chose très précieuse, que d'un bouquet. Si l'on s'opiniâtre à soutenir qu'Athenée a voulu dire que Xenocrate fut admiré, & à cause de cela, & à cause aussi qu'il avoit pu boire plus que les autres, on gagnera peu de chose: tout ce qu'on admire n'est pas une bonne qualité morale: on admire beaucoup de choses par la seule raison de leur singularité, & c'est sur ce pied-là que l'on pouvoit admirer qu'un Philosophe eût gagné le prix sur tous les buveurs de Syracuse. C'étoit à lui à être vaincu: il devoit même s'éloigner d'un tel combat; & s'il eût été tempérant, il n'eût point paru dans cette lice. Voions donc si l'on peut imaginer quelque autre voie de justification.

(11) Athenæus, *Libr. X, pag.* 437: *il cite l'Historien* Timée.

(12) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 8.

(13) Φιλοπόται τινὲς καὶ πολυπόται. *De quibusdam qui & libenter & multum bibebant C'est le Titre du Chapitre XLI du II Livre d'Elien.*

(14) Ælian. Var. Hist. *Libr. II, Cap. XLI.*

(15) Ἐπὶ τούτῳ θαυμασθείς. *Quamobrem in admiratione summa fuit.* Athen. *Libr. X, pag.* 437.

Il faut dire que des gens fort sobres peuvent être d'un tempérament à boire beaucoup sans en perdre la raison. Socrate, dont l'austérité de vie, & dont la sobriété sont incontestables, n'aimoit *pas à boire: neantmoins quand on l'y forçoit, personne ne luy pouvoit tenir teste; & il y avoit cela d'admirable, qu'il ne s'en estoit jamais trouvé incommodé, & qu'il n'y avoit point de difference entre Socrate à jeun, & luy-mesme au sortir d'un festin & d'une resjouïssance* (16). Si un tel homme dans quelque cas extraordinaire, comme étoit la Fête que l'on célébroit à Syracuse lors que Denys le Tyran destina la Couronne d'or au plus grand buveur, fait épreuve de ses forces, & gagne le prix, il ne faut pas en conclure que ce soit un intempérant. Il ne perdra point pour cela la qualité d'homme sobre: il faut raisonner de cette vertu comme des autres qualitez habituelles. Elles fondent un titre que l'on ne perd point par quelque acte de la qualité opposée. Mr. Daillé fit cette Remarque lors qu'on l'accusa d'avoir traité *de visionnaire extravagant* Mr. Cottiby. „ Le peu d'atten„ tion quelquefois ", répondit-il (17), „ & souvent le „ trop de passion, mettra une pensée folle, ou extravagan„ te, dans l'esprit d'un homme sage. Vous ne l'appellez „ pas *fol* pour cela. Si vous en croyez Horace, le bon Ho„ mere sommeille quelquefois. Accuserez-vous Horace „ d'avoir outragé cet écrivain incomparable, qu'il estime „ & admire si fort ailleurs? Direz-vous, qu'il l'a appellé „ un *Poëte endormi, lasche, resveur, & engourdy?* Non. „ Car ces Noms-là, aussi-bien que ceux de *Calomniateur* „ & de *Visionnaire*, ne se donnent qu'à ceux qui ont les „ habitudes de ces vices, & non à ceux à qui il est simple„ ment échappé quelques actions; mais rarement, ou par „ une foiblesse humaine, ou par la force de quelque cause „ extraor-

(16) Charpentier, Vie de Socrate, *pag. m.* 100.

(17) Daillé, Replique à Adam & à Cottiby, *III Part. Chap. III, pag. m.* 157.

On ne put jamais le corrompre par des préſens (*D*), & il s'acquit une ſi haute réputation de ſincérité & de probité, qu'il fut le ſeul que les Magiſtrats d'Athenes diſpenſérent de confirmer ſon témoignage par le ſerment (*E*). Une Leçon, qu'il faiſoit ſur la tempérance, toucha tellement le plus diſſolu débauché de ce tems-là, qu'elle lui fit prendre tout à l'heure la réſolution de renoncer aux voluptez, & de s'attacher à la ſageſſe (*F*). Cette converſion fut ferme; car le converti devint enſuite un très-grave Philoſophe. On ne doit pas attribuer ce grand changement aux charmes de l'Eloquence, mais plutôt à la gravité auſtere de Xenocrate. Les agrémens n'étoient pas ſon lot; le ſérieux, la ſévérité, ne quittoient jamais ſes manieres; & c'eſt pour cela que Platon l'exhortoit ſouvent à ſacrifier aux Graces (*g*). Cette privation de politeſſe donna du relief à la gloire qu'il s'étoit acquiſe par l'auſtérité (*h*). Il ne faut pas s'étonner qu'avec cette ſécheresſe d'eſprit il ait eu tant d'attachement aux Mathématiques, qu'il ne vouloit point d'Ecoliers qui les ignoraſſent (*i*). Il faudroit admirer davantage qu'avec ce grand caractere de rigidité il ait eu le cœur

(*g*) Diog. Laërt. *Libr. IV*, *num.* 6.

(*h*) *Audivi . . . ſilum* (Scipionem Naſicam) *qui T. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuiſſe ſermonis: ne Xenocratem quidem, ſeveriſſimum philoſophorum, ob eamque rem ipſam & magnum & clarum fuiſſe.* Cicero, de Officiis, *Libr. I, Cap. XXX*, *pag. m.* 120, 121.

(*i*) Laërt. *Libr. IV*, *num.* 10.

„ extraordinaire: *Une arondelle* (comme dit le (*) Philo-„ ſophe ſur un ſujet ſemblable) *ne fait pas le printemps*". Cela ſuffit à juſtifier ce que j'aſſure de Xenocrate.

Diſons en paſſant que deux fort doctes Critiques (18) ſe perſuadent, qu'il n'étoit pas à Syracuſe lors qu'il remporta ce prix, & que ce fut dans Athenes même qu'il le gagna. J'avoue que leur ſentiment eſt probable; mais il me paroit moins probable que celui que j'ai ſuivi. On ne peut nier que Xenocrate n'ait été à la Cour du Tyran Denys, & qu'alors il ne fût encore bien jeune. N'y a-t-il donc pas plus d'apparence qu'il s'émancipa à boire en cette occaſion, que dans la ville où il s'étoit mis ſur le pied d'un Philoſophe tout-à-fait auſtere?

Quelle preuve plus authentique pourroit-on avoir de ſa grande ſobriété que ce Proverbe des Anciens, *Le fromage de Xenocrate*. On ſe ſervoit de cette façon de parler quand on vouloit dire qu'une choſe duroit long tems. Celui qui rapporte cette particularité (19), ajoûte, 1, qu'il ſe paſſoit un ſi long tems depuis que ce Philoſophe avoit mis en perce un barril juſques à ce qu'il l'eût vuidé, que le vin perdoit toute ſa vertu. 2, Que Xenocrate jettoit quelquefois ſes proviſions, parce qu'elles étoient devenues rances, ou qu'elles s'étoient moiſies. Cela ne ſeroit point arrivé chez une perſonne moins frugale.

(*D*) *On ne put jamais le corrompre par des préſens.*] La Cour de Macédoine corrompoit par ce moien beaucoup de perſonnes dans les Républiques du voiſinage, & quand on refuſoit ſes préſens, on donnoit aſſez à connoître qu'on ne feroit jamais de démarche contre les vrais intérêts de ſa patrie. Xenocrate s'y prit de cette façon, il refuſa les préſens du Roi Philippe, de-là vint que ce Monarque n'eſpérant point de le gagner le traita incivilement. Il ne l'admit point aux Conférences qu'il avoit avec les autres Ambaſſadeurs de la République d'Athenes. Il les avoit adoucis par ſes libéralitez, par ſes feſtins, & par ſes careſſes. Xenocrate conſervant toute ſa roideur, toute ſon intégrité, ne parut point aux audiences ni aux feſtins comme ſes Collegues. Ils ſe plaignirent qu'il n'avoit ſervi de rien dans cette Ambaſſade, & l'on étoit prêt à le condamner à l'amende; mais il découvrit tout le ſecret, & avertit les Athéniens qu'il étoit bien néceſſaire de veiller au bien public, puis que les autres Ambaſſadeurs avoient été corrompus par des préſens. Cela lui fit recevoir un double honneur (20). Il ne voulut point recevoir l'argent qu'Antipater lui envoia (21), & lors qu'il prit une petite partie de la ſomme que les Députez d'Alexandre lui apportérent, ce ne fut qu'afin de ne pas témoigner quelque mépris pour ce grand Monarque: *Xenocrates quum legati ab Alexandro quinquaginta ei talenta attuliſſent, quæ erat pecunia temporibus illis Athenis præſertim maxima, adduxit legatos ad cœnam in Academiam. Iis appoſuit tantum, quod ſatis eſſet, nullo apparatu. Quum poſtridie rogarent eum, cui numerari juberet, quid vos heſterna inquit cœnula non intellexiſtis me pecunia non egere? Quos quum triſtiores vidiſſet, xxx. minas accepit, ne aſpernari regis liberalitatem videretur* (22). Remarquez bien dans ce paſſage Latin la conſéquence qu'il tire du petit & maigre ſouper qu'il avoit fait voir aux Envoiez d'Alexandre. Cela, leur dit-il, ne vous fait-il pas comprendre que je n'ai point beſoin d'argent? Un autre Hiſtorien dit (23) qu'aiant accepté quelque choſe, il renvoia le reſte à Alexandre: il en a plus de beſoin que moi, ajoûta-t-il; car il nourrit un plus grand nombre de gens. Ce ſont toutes Maximes d'une excellente Morale; c'étoit marquer les vraies ſources de l'avarice, & du mépris des richeſſes. Notons que Valere Maxime, qui ne pouvoit pas ignorer ce que Ciceron rapporte, en a retranché une circonſtance qui ne l'accommodoit pas. Il vouloit trouver un jeu d'antitheſes & de paralléles, il vouloit lier enſemble le triomphe remporté ſur Phryne, & le triomphe remporté ſur l'or d'Alexandre. Il avoit dit que Xenocrate au jugement même de Phryne avoit été une Statue: il trouva ingénieux de dire que ce Philoſophe ne fut pas moins une Statue par rapport aux charmes de l'or, que par rapport aux charmes d'une Courtiſane (24); & d'ajoûter qu'un grand Prince voulut acheter l'amitié d'un Philoſophe, mais que le Philoſophe ne voulut point vendre la ſienne à ce grand Prince (25). Tous ces traits d'eſprit euſſent été émouſſez, ſi l'on fût tombé d'accord que Xenocrate prit une partie du préſent. On ſupprima donc cette circonſtance. Voilà quelle eſt la bonne foi de cet Ecrivain, & celle de pluſieurs autres: ils allongent, ou ils accourciſſent les choſes, ſelon qu'ils le trouvent à propos pour les ajuſter à leurs penſées.

(*) *Ariſt. en ſes Mor. à Nicom. l.* 1. *c.* 7. *vers la fin.*

(18) Kuhnius in Diogen. Laërt. *Libr. IV*, *num.* 8. Perizonius in Ælian. Var. Hiſt. *Libr. II*, *Cap. XLI*; *mais notez que Mr. Perizonius n'embraſſe pas auſſi poſitivement que l'autre cette Opinion.*

(19) Stobæus, de continen. & ſobr. *Serm. XV*, *folio m.* 69.

(20) *Ex* Diogen. Laërt. *Libr. IV*, *num.* 8, & 9.

(21) *Idem*, *ibid*, *num.* 8.

(22) Cicero, Tuſcul. Quæſt. *Libr. V*, *folio m.* 577, *B.*

(23) Diog. Laërt. *Libr. IV*, *num.* 8.

(24) *Quid rex Alexander? an divitiis eum quatere potuit? ab illo quoque ſtatuam & quidem æque fruſtra tentatam putes.* Valer. Maxim. *Libr. IV*, *Cap. III*, *num.* 3, *in Ext.*

(25) *Ita rex philoſophi amicitiam emere voluit: Philoſophus regi ſuam vendere noluit.* Idem, ibid.

Le Pere Abram cite un paſſage de Themiſtius, où cette action de Xenocrate eſt attribuée à Xenophanes (26). Il eût falu corriger cette mépriſe.

(*E*) *Il fut le ſeul que les Magiſtrats.... diſpenſérent du ſerment.*] On ne peut pas recevoir un plus grand honneur que celui-là. Valere Maxime eſt ici fort judicieux: *Quantum porro honoris Athenis Xenocrati ſapientia pariter ac ſanctitate claro tributum eſt? Qui cum teſtimonium dicere coactus ad aram acceſſiſſet, ut more civitatis juraret, omnia ſe vere retuliſſe; univerſi judices conſurrexerunt, proclamaruntque ne jusjurandum diceret: Quodque ſibimetipſis poſtmodum dicendæ ſententiæ loco remiſſuri non erant, ſinceritati ejus concedendum exiſtimarunt* (27). Ciceron parle de cela dans l'une des ſes Lettres à Atticus (28).

(*F*) *Une Leçon, qu'il faiſoit ſur la tempérance.... fit prendre.... la réſolution de renoncer aux voluptez, & de s'attacher à la ſageſſe.*] Si une Prédication de Capucin faiſoit aujourd'hui un tel changement, on y reconnoitroit une opération particuliere du Saint Eſprit, & l'on y admireroit l'influence d'une Grace, qui ſelon les Janſéniſtes ſeroit efficace par elle-même au plus haut degré; car celui que la Leçon de Xenocrate obligea de changer de vie n'étoit pas un voluptueux ordinaire, c'étoit un chef de parti en ce genre-là, c'étoit un homme qui faiſoit gloire de ſes débauches: ſa femme l'avoit mis en juſtice, parce qu'il la négligeoit pour s'attacher à des garçons: elle lui avoit intenté le Procès qu'on nomme *malæ tractationis* (29). Il n'avoit point de honte de faire voir les excès de ſon ivreſſe dans la grande place d'Athenes, accompagné d'une chanteuſe, & de joueurs d'inſtrumens. Il étoit preſque toûjours ſou quand il ſe montroit dans les rues (30). Son impudicité n'étoit pas moindre que ſon ivrognerie: il marchoit toûjours bien garni d'argent, & il en cachoit même dans divers endroits de la ville, afin que ſelon que le cœur lui en diroit il eût en tout tems, & en tout lieu, dequoi fournir à la dépenſe pour aſſouvir ſes paſſions (31). Enfin c'étoit le plus fameux débauché qui fût dans Athenes. Un jour qu'il avoit bien bu, & que ſelon ſa coutume il couroit les rues avec l'équipage ordinaire, & avec ſes camarades de débauche (32), il entra dans l'Auditoire de Xenocrate à deſſein de s'en moquer, & d'y faire des inſolences. Tous les Auditeurs s'indignérent de ſa maniere d'agir. Xenocrate ne ſe troubla pas (33), il continua encore avec plus de force la Leçon qu'il avoit commencée ſur la tempérance. Quelques-uns diſent qu'il ne traitoit point cette matiere, mais qu'il abandonna ſon ſujet, & qu'il tourna ſon diſcours vers la doctrine de cette vertu, & qu'il en parla ſi noblement, & ſi gravement, qu'il fit naître tout-d'un-coup, dans l'ame de ce pécheur endurci, l'amour de la modeſtie & de la ſageſſe (34). Polemon, c'eſt ainſi que s'appelloit cet ivrogne, devint dès ce moment là un Diſciple de la vertu, & un parfait imitateur de la gravité de Xenocrate (35). Il lui ſuccéda dans la Chaire de Philoſophie. Il renonça tellement au vin qu'il ne but plus que de l'eau (36). La deſcription Latine que je m'en vais copier de ſa converſion eſt aſſez belle: *Perditæ luxuriæ Athenis adoleſcens Polemo, neque illecebris tantummodo, ſed etiam ipſa infamia gaudens; cum è convivio non poſt occaſum ſolis, ſed poſt ortum ſurrexiſſet, domumque repetens, Xenocratis Philoſophi patentem januam vidiſſet: vino gravis, unguentis delibutus, ſertis capite redimito, pellucida veſte amictus, refertam turba doctorum hominum ſcholam ejus intravit; Nec contentus tam deformi introitu, conſedit etiam, ut clariſſimum eloquium, & prudentiſſima præcepta temulentiæ laſciviis eluderet. Ortâ deinde, ut par erat, omnium indignatione, Xenocrates vultum in eodem habitu continuit, omiſſiſque de quibus diſſerebat, de modeſtia ac temperantia loqui cœpit. Cujus gravitate ſermonis reſipiſcere coactus Polemo, primum coronam capite detractam projecit, paulò poſt brachium intra pallium reduxit, procedente tempore oris convivalis hilaritatem depoſuit; ad ultimum totam luxuriam exuit, uniusque orationis ſaluberrima medicina ſanatus, ex infami ganeone maximus Philoſophus evaſit. Peregrinatus eſt hujus animus in nequitia, non habitavit* (37). On peut ajouter à cela ces Vers d'Horace:

Faciaſne, quod olim
Mutatus Polemon? ponas inſignia morbi,
Faſciolas, cubital, focalia: potus ut ille
Dicitur ex collo furtim carpſiſſe coronas,
Poſtquam eſt impranſi correptus voce magiſtri (38).

Notez que Plutarque aſſûre que Xenocrate n'eut beſoin que d'un regard pour convertir Polemon (39).

(26) *Voiez le* Commentaire d'Abram in Orat. Ciceron. pro Sextio, *pag.* 181.

(27) Valer. Maxim. *Libr. II*, *Cap. ult. in fine pag. m.* 234.

(28) *La XV du I Livre. Voiez le auſſi in* Orat. pro Balbo, *pag. m.* 657, *où il rapporte la choſe ſans nommer Xenocrate.*

(29) Φυγεῖν δὲ τὸν Πολέμωνα καὶ δίκην κακώσεως ὑπὸ τῆς γυναικὸς, ὡς μειρακίοις συνόντα. *Et in judicium vocatum Polemonem ab uxore negaltiæ inſimulatum, quod adoleſcentibus congrederetur.* Diogen. Laërt. *Libr. IV*, *num.* 16.

(30) Lucian. *in bis accuſato*, *pag. m.* 321, 323, *Tom. II.*

(31) Diog. Laërt. *Libr. IV*, *num.* 16.

(32) Origenes contra Celſum, *Libr. III*, *pag.* 152.

(33) *Id. ib.*

(34) Valer. Maxim. *Libr. VI*, *Cap. IX*, *num.* 1, *in Ext. p.* 581.

(35) Diog. Laërt. *Libr. IV*, *num.* 17 & *ſeq.* Origen. contra Celſum, *Libr. III*, *pag.* 152.

(36) Athen. *Libr. II*, *Cap. VI*, *pag.* 44.

(37) Valer. Maximus, *Libr. VI*, *Cap. IX*, *num.* 1, *in Ext. pag.* 581, 582.

(38) Horat. Sat. III *Libri II*, *Verſ.* 253.

(39) Plut. de Diſcrim. Adul. & Amici, *pag.* 71.

(k) *Voiez Elien au Livre XIII Var. Hist. Chapitre XXXI, qui a pour Titre* Ὅτι Ξενοκράτης φιλοικτίρμων ἦν. *quod Xenocrates fuerit misericors.*

(l) Elien, *ibid.*

(m) Plut., de vitioso pudore, *pag.* 533.

cœur très-susceptible de compassion, non seulement envers son prochain, mais aussi envers les bêtes. On affirme qu'il en donna bien des preuves (*k*), & nommément celle-ci: il cacha un moineau qui s'étoit jetté sur lui en fuiant un épervier, & le relacha dès que le péril fut passé (*l*). Il recommanda à Polysperchon, un homme qu'il ne connoissoit gueres, & qui se montra indigne de sa recommandation, ce qui fut cause qu'on l'avertit d'examiner mieux une autre fois le caractére des gens (*m*). Voilà une méprise qui fait connoître son inclination bienfaisante. Il composa plusieurs Ouvrages qui se sont perdus (*n*). Il ne manqua pas de loisir pour composer; car il ne perdoit guere de tems en visites: il aimoit beaucoup la retraite du cabinet, il méditoit beaucoup, on le voioit très-rarement par les rues, mais quand il y paroissoit, la jeunesse débauchée n'osoit y tenir, & s'écartoit pour éviter sa rencontre (*G*). Il fut le Chef de l'Académie vingt-cinq ans (*o*); il avoit succédé la seconde année de la 110 Olympiade à Speusippus, que Platon avoit choisi pour son Successeur. Il est étonnant qu'un Philosophe de ce mérite ait reçu des Athéniens un si mauvais traitement qu'ils le vendirent, parce qu'il ne pouvoit point paier la capitation que l'on imposoit sur les étrangers. Demetrius Phalereus fit alors une belle action: il acheta Xenocrate, & le remit aussi-tôt en liberté, & paia la dette aux Athéniens (*p*) (*H*). La Théologie de ce Philosophe étoit pitoiable (*I*), comme on le verra ci-dessous. Il vécut quatre-vingts quatre ans, si

(n) Diog. Laert. *Lib. IV, num.* 11, *& seq.*

(o) *Idem, ibid. num.* 14.

(p) *Idem, ibid.*

(G) *Il méditoit beaucoup, on le voioit très-rarement par les rues, mais quand il y paroissoit, la jeunesse débauchée . . . s'écartoit, . . à sa rencontre.*] Citons Diogene Laërce: Πολλάκις ἑαυτῷ τῆς ἡμέρας διεμελέτα, καὶ ὥραν μίαν φασὶν ἀπένεμε σιωπῇ. *Sæpe interdiu meditationi inserviebat, atque unam silentio distribuebat horam* (40). Le Traducteur François (41) de cet Ecrivain a rendu ainsi ces paroles Greques: *il se plaisoit à la vie solitaire, jusques à passer tout un jour en meditation, mais son ordinaire estoit de prendre une heure d'iceluy de relasche.* Cette Traduction me semble bonne, quoi qu'elle ne suive pas à la lettre l'Original. La Version Latine est plus litérale & moins raisonnable; car elle distingue entre le tems qu'un Philosophe médite, & le tems qu'il ne parle point. Quelle sorte de distinction! Ceux qui méditent sont-ils obligez de parler? Ne sont-ils pas pour l'ordinaire dans un très-profond silence? Voici un autre passage où le Traducteur François s'est bien trompé (42); Διῆγέ τε ἐν Ἀκαδημίᾳ τὰ πλεῖστα· καὶ εἴποτε μέλλοι ἐς ἄστυ ἀνιέναι, φασὶ τοὺς θορυβώδεις πάντας καὶ προυνίκους ὑποστέλλειν αὐτοῦ τῇ παρόδῳ. *Vixit autem ut plurimum in Academia. Si quando verò ad urbem profecturus esset turbas omnes tumultuosorum ac impudicorum ipsi transituro de via decedere solitas sunt qui tradant* (43). C'est-à-dire selon le Sieur de Fougerolles, *il passa la plus grande partie de son aage en l'Académie sans gueres aller dehors: mais si d'avanture il vouloit sortir de là pour s'en aller à la ville, on dit que quelques canailles l'attendoyent au chemin pour l'inquieter de leur impudence & crierie.* C'est pervertir la pensée de l'Auteur Grec, & dérober à Xenocrate une très-belle partie de sa gloire. Les débauchez redoutoient la vue d'un personnage si vénérable, & n'osoient paroître devant un homme si rigide dans ses mœurs. N'est-ce pas un grand éloge de Xenocrate? Ne surpasse-t-il pas ce que l'on a dit de Caton au sujet des Jeux Floraux (44)? Joignez à ceci le passage de Plutarque touchant l'efficace d'un simple regard de ce Philosophe (45), & touchant ce qui obligea les Athéniens à le députer en Macedoine (46).

(40) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 11.

(41) François de Fougerolles, *Docteur Médecin.*

(42) *Sa faute est la même que celle* d'Olivecius in Valer. Maximum, *Libr. VI, Cap. IX, num.* 1, *in Ext. où il a dit,* si quando ad urbem proficiscebatur (*Xenocrates*) turba omnis impudicorum ejus transitum observabat, ejus inquietandi gratia.

(43) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(44) *Ci-dessus Citat.* (8) *du* 1 *Article* FLORA.

(45) *Voiez la fin de la Remarque précédente.*

(46) *Voiez la Remarque (L) Citation* (67).

N'oublions pas ce que dit le même Plutarque, que Xenocrate ne sortoit de l'Académie qu'une fois l'an, & que c'étoit afin d'honorer la Fête (47), c'est-à-dire, afin d'assister aux nouvelles Tragédies que l'on jouoit pendant la Fête de Bacchus.

(47) Plut. de Exilio, *pag.* 603.

(H) *Ils le vendirent . . . . Demetrius Phalereus l'acheta . . . . . & le remit, ... en liberté, & paia la dette aux Athéniens.*] Toutes ces choses se trouvent dans Diogene Laërce (48), & je m'étonne que Plutarque n'en ait fait aucune mention, puis qu'il a parlé d'une Avanture qui approche de celle-là. „Or dit-on que l'Orateur Lycurgus „ voyant un jour comme les fermiers & receveurs des „ tailles menoyent en prison le Philosophe Xenocrate, à „ faute de payement d'un certain impost que devoyent „ les estrangers habitans en la ville d'Athenes, le leur osta „ par force d'entre les mains, & outre cela, les poursui„ vit si bien en justice, qu'il leur fit payer l'amende pour „ l'injure qu'ils avoyent faite à un tel personnage, & que „ depuis le Philosophe rencontrant par la ville les enfans „ dudit Lycurgus, leur dit: Je rends à vostre pere une „ belle recompense du plaisir qu'il m'a fait, car je suis „ cause qu'il est loué & prisé par tout, de ce qu'il a fait „ en mon endroit (49)". Ce que Plutarque vient de nous dire ne peut point faire de tort à l'ancienne Athenes; car les duretez des collecteurs des impôts ne tirent pas à conséquence contre toute une Nation. C'est un ordre de personnes qui a ses maximes particulieres, & que l'on n'approuve point, on les déteste plutôt; gens inexorables, qui n'ont égard ni à l'esprit, ni à la vertu, ni au savoir. On ne se tire de leurs griffes qu'en paiant comptant. Et puis que l'action de Lycurgue fut applaudie, c'est une marque qu'en général les Athéniens doivent être déchargez de blâme sur ce point-ci. Mais dans l'affaire racontée par Diogene Laërce on ne peut les disculper. Quoi! permettre qu'un Xenocrate, l'honneur & l'ornement de l'Académie, soit si pauvre qu'il ne puisse satisfaire les collecteurs de la taxe imposée sur les étrangers, c'est déja un juste sujet de reproche; mais de souffrir qu'à cause de son indigence il perde la liberté, qu'il devienne esclave, & qu'il soit mis à l'encan comme un Cappadocien, c'est une infamie d'Athenes. Personne donc ne fut assez généreux, ou pour lui prêter, ou pour lui donner la petite somme que le maltotier lui demandoit? On lui laissa courir tous les risques de la servitude, on permit qu'il fût vendu actuellement. Et que savoit-on s'il ne seroit pas acheté par quelque Marchand d'esclaves qui le revendroit à un meunier? Le hazard voulut qu'un honnête homme qui aimoit les Sciences l'acheta, & lui redonna la liberté. Il eût encore mieux fait s'il l'eût garanti de la vente, en lui donnant dequoi satisfaire les collecteurs. Voiez ce que l'on a dit sur un cas pareil (50).

(48) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 14.

(49) Plut. *in Vita Flaminii, pag.* 375, 376. *Il raconte la même chose dans la* Vie des dix Orateurs, *pag.* 842: *je me sers de la Version* d'Amyot.

(50) *Ci-dessus à l'*Article TYRANNION, *dans la Remarque (C).*

Parlons d'une autre chose que Plutarque a racontée: „ Phocion . . . voyant que Xenocrates payoit un certain „ tribut à la chose publique, que payoient par chacun „ an les estrangers habitans à Athenes, lui voulut faire „ donner droit de bourgeoisie, & le faire enregistrer au „ nombre des citoyens: mais Xenocrates ne le voulut „ pas, disant qu'il ne vouloit point avoir part à celle „ bourgeoisie, pour laquelle empescher il avoit esté en„ voyé Ambassadeur (51)". Pour bien entendre cela, il faut consulter le passage que je citerai ci-dessous (52) concernant les conditions qu'Antipater imposa aux Athéniens, lorsque Phocion, Xenocrate, & quelques autres le furent trouver comme Ambassadeurs d'Athenes.

(51) Plut. *in* Phocion. *pag.* 755: *Version d'*Amyot.

(52) *Dans la Remarque (L) Citation* (67).

(I) *La Théologie de ce Philosophe étoit pitoiable.*] Il ne reconnoissoit point d'autres Dieux que les sept Planetes, & le Ciel des Etoiles fixes. Cela faisoit huit Divinitez; chaque Planete étoit un Dieu, & toutes les Etoiles fixes ensemble n'en faisoient qu'un. Voici comment Ciceron rejette cette doctrine: *Nec verò ejus* (Aristotelis) *condiscipulus Xenocrates in hoc genere prudentior est, cujus in libris, qui sunt de Naturâ Deorum, nulla species divina describitur. Deos enim octo esse dicit: quinque eos, qui in stellis vagis nominantur: unum, qui ex omnibus sideribus, quæ infixa cœlo sunt, ex dispersis quasi membris simplex sit putandus Deus: septimum solem adjungit: octavumque lunam, qui quo sensu beati esse possint, intelligi non potest* (53). Cette pensée de Xenocrate est absurde, non seulement si on l'examine selon les lumieres de la Révélation, mais même si l'on ne fait que la comparer aux Lumieres naturelles: car nous concevons distinctement sans l'assistance de la Bible, que l'idée de Dieu n'est ni celle d'une espéce, ni celle d'un genre, & par conséquent qu'elle ne peut contenir sous soi qu'un individu. C'est donc pécher contre la Raison, que d'admettre plus d'une Divinité. C'est une autre faute contre la Raison, que d'admettre des Divinitez composées de matiere: c'est les assujettir nécessairement à l'imperfection: c'est les borner, & quant au lieu, & quant au pouvoir: c'est en un mot ne leur donner que la différence du plus au moins à l'égard des Créatures les plus infirmes. Quelle étoit en particulier la disparate de notre Philosophe! Qu'il raisonnoit peu conséquemment! Il vouloit que la Lune fût un Dieu très-distinct de tous les autres, il disoit le même de chaque Planete, & il ne le disoit pas de chacune des Etoiles fixes; il ne leur donnoit que l'avantage d'être des parties d'un Dieu. L'Objection qu'on lui propose dans le passage Latin que j'ai rapporté est bonne, quoi que peut-être il auroit pu l'éluder en supposant qu'une Planete est un Dieu tout comme Socrate est un animal raisonnable. Il n'est pas raisonnable entant qu'il est composé d'os, & de chair, &c.; mais entant qu'il posséde une ame qui connoit, & qui raisonne. Le Soleil, par exemple, n'est pas un Dieu entant qu'il est composé de cette matiere lumineuse qui envoie ses raions, & sa chaleur sur la Terre; mais entant qu'il est le siége d'une vertu intelligente qui fait mouvoir ce vaste corps. Qui empêche que cette vertu ne jouisse du plaisir, & de la félicité? Voilà ce qu'on auroit pu répondre à l'Objection: dénouement très-mauvais; car cette vertu intelligente, n'étant pas la même en nombre que celle des autres Planetes, sera clouée, & concentrée dans le Soleil par une nécessité naturelle; & dépendra par conséquent de la matiere du Soleil, & en suivra les conditions & les changemens, comme ces esclaves que l'on appelloit *servi glebæ*, ou *glebæ ascriptitios*. On ne peut point concevoir de véritable bonheur dans une telle dépendance. La Doctrine de l'Ame du Monde ne choque pas tant la droite Raison; elle ne partage point la Divinité en plusieurs individus réellement séparez les uns des autres.

(53) Cicero de Natura Deorum, *Libr. I, Cap. XIII.*

REFUTATION de ceux qui disoient que chaque Planete étoit un Dieu.

(q) Lucian. in Macrobiis, pag. m. 640 Tomi II Operum.

si nous en croions Lucien (q). D'autres disent qu'il étoit dans sa quatre-vingt-deuxieme année lors qu'il mourut, aiant donné du front par mégarde contre un chauderon pendant la nuit (r). Quelques-uns prétendent qu'il vêcut cent trois années (K). Il avoit eu part à l'amitié & à l'estime d'Alexandre le Grand (s), & il avoit fait à sa priere un Traité de l'Art de régner (t). Il avoit été envoié en Ambassade plus d'une fois (L). N'oublions pas que selon lui les véritables Philosophes sont les seuls qui font de bon gré, & de leur propre mouvement, ce à quoi la crainte des loix porte les autres (u), & qu'on pêche autant lors que l'on jette les yeux sur la maison de son

(u) Plut. de Virtute morali, pag. 446.

(r) Diog. Laert. *Libr. IV*, num. 14. & 15. (s) *Voiez la Remarque (D).* (t) Plut. adv. Colot. *circa fin. pag.* 1120.

Voici ce me semble une contradiction dans la Doctrine de Xenocrate. Il prenoit les Planetes pour des Dieux: il supposoit donc que la matiere des Planetes étoit une partie essentielle des Dieux; car il seroit absurde de dire que Socrate est un homme, & que le corps de Socrate n'est point essentiel à cet homme. Mais d'autre côté Xenocrate admettoit entre les Dieux, & certains Génies, une distinction qui suppose qu'il ne croioit pas que la matiere fût une partie de la substance des Dieux. Etoit-ce savoir raisonner conséquemment? Citons Plutarque qui observe (54) que *Pythagoras, Platon, Xenocrates, & Chrysippus, suivant en cela les opinions des vieux & anciens Théologiens*, ont reconnu *quelques grands Dæmons*, qui n'étoient ni Dieux ni hommes, & qui „ ont esté plus forts & plus robustes que „ les hommes, & qu'en puissance ils ont grandement surmonté nostre nature: mais ils n'ont pas eu la divinité „ pure & simple, ains ont esté un suppost composé de nature corporelle & spirituelle, capable de volupté & de „ douleur, & des autres passions & affections qui accompagnent ces mutations-là, travaillans les uns plus, les „ autres moins; car entre les Dæmons il y a, comme entre les hommes, diversité & différence de vice & de „ vertu. . . . . . (55) Platon attribue aux Dieux Olympiques & célestes, tout ce qui est dextre, & non pair, „ & tout ce qui est senestre & pair aux Dæmons: & Xenocrates tient que les jours malencontreux, & les festes où on se bat, & où on se donne des coups, & qu'on „ se frappe l'estomac, ou qu'on jeusne, où il se fait ou „ dit quelque chose honteuse & vilaine, il n'estime point „ qu'elles appartiennent aux bons Dieux, ny aux bons Dæmons; mais qu'il y a en l'air des natures grandes & „ puissantes, au demeurant malignes & mal-accointables, qui ont plaisir qu'on face de telles choses pour „ elles, & que quand elles les ont obtenues, elles ne „ s'adonnent plus à pis faire". Un Commentateur de Ciceron a fait une Note sur ce sentiment de Xenocrate. Il a dit que les mauvais Anges se peuvent bien plaire aux discours sales des hommes, & que si quelque chose étoit capable de les radoucir, ce seroit celle-là; mais que les jeûnes, les macérations, les flagellations, avec quoi les pénitens s'efforcent d'expier leurs fautes, déplaisent infiniment à ces malheureux Génies: *Longè fallitur Xenocrates, cum miseros illos Genios mortalium planctu, verberibus, jejuniis, aliisque id genus corporis afflictationibus delectari putat: nihil enim perinde aversantur, atque oderunt, ut voluntaria, & sancta ejusmodi supplicia, quibus debita flagitiis exsolvitur pœna, ac Divina Nemesis placatur. At si quo modo leniri possent hostes crudelissimi, non dubium quin malè ominosis obscœnisque vocibus, quæ impurissimorum Geniorum pollutas ad aures jucundissimæ semper accidunt, sinerent se mulceri* (56). Je ne sai d'où le Traducteur François de Diogene Laërce a pris ceci; „ Xenocrate . . . . comparoit „ la nature des triangles à la nature des intelligences: car, „ disoit-il, la nature divine est semblable à celle du „ triangle equilateral, & celle des hommes au triangle „ de tous costez inegal, & celle des Démons au triangle qui a un costé inegal, & les autres deux „ egaux (57)".

(54) Plut. de Iside & Osiride, pag. 360. Version d'Amyot.

(55) *Idem, ibid. pag.* 361.

(56) Lactalopenius in Ciceron. de Nat. Deor. *Libr. I, pag.* 57, *col.* 1.

(57) Fougerolles, *Addit. à la* Vie de Xenocrates *de* Diogene Laërce, *pag.* 260. *Notez qu'il ajoûte, „ Il a calcu- „ lé le nom- „ bre des „ syllabes, „ que les „ lettres „ Grecques „ pourroyent „ faire par „ leurs mes- „ langes & „ transposi- „ tions, qui „ monte,* 1002000000. *Je ne sai où le Traducteur avoit lu cela.*

Je laisse ce que disoit Xenocrate que l'ame est un nombre qui se meut de lui-même (58). Il fit goûter à beaucoup de gens illustres cette définition (59); mais je ne sai si aujourd'hui l'on peut y comprendre quelque chose: je croi que les Grecs attachoient au mot ἀριθμὸς une idée que nous n'attachons pas au mot *nombre*, & que de-là peut venir l'obscurité que nous trouvons dans cette définition de l'ame.

(58) Plut. de procreat. Animæ, pag. 1012.

(59) *Idem, ibid.*

Observons que le Docteur Jacobin, qui a écrit une Lettre au Pere le Comte sur les Cérémonies Chinoises, ne s'est pas bien informé de la doctrine de Xenocrate; car après avoir parlé des Philosophes qui n'admettoient *qu'un Dieu*, qu'*ils reconnoissoient le principe & l'auteur de tous les Etres, un Esprit repandu par-tout, & qui gouvernoit toutes choses* . . . un Esprit pur, dont la jouïssance & l'amour rendoient les hommes heureux, il ajoûte que „ Xenocra- „ te, Heraclide, & Theophraste, Disciples d'Aristote, „ ont eu les mêmes sentimens de la Divinité (60)". Voilà les trois Philosophes que Ciceron range de suite (61), quand il réfute les sentimens erronez sur la nature de Dieu. Je voudrois bien savoir d'où peut venir qu'on les met tous trois ensemble comme orthodoxes dans la Lettre du Docteur. Souvenez-vous que les deux prémiers n'étoient point Disciples d'Aristote.

(60) Lettre d'un Docteur de l'Ordre de S. Dominique sur les Cérémonies Chinoises, pag. 17 *Edit. de Cologne* 1700.

(61) Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, Cap. XIII.*

(K) . . . *Prétendent qu'il vêcut cent trois années.*] Meursius a soutenu ce sentiment: voici ses raisons. Xenocrate naquit l'an 1 de la 91 Olympiade. Il commença d'enseigner l'an 2 de l'Olympiade 110, & il enseigna vingt-cinq ans. Il faut donc dire qu'il mourut l'an second de la 116 Olympiade à l'âge de cent deux ans (62). C'est la conclusion de Meursius au Chapitre IX du III Livre des Archontes Athéniens. Mais au Chapitre XII du IV Livre il donne un calcul qui contient cent trois années, & il se fonde sur les mêmes faits. Il a raison d'en conclure que Xenocrate mourut l'an 3 de la 116 Olympiade, il compte mieux qu'il n'avoit fait; mais entre cette année-là, & la prémiere de l'Olympiade 91, il ne devoit pas trouver plus de cent deux ans. Venons au fond de l'affaire. Je pense qu'il ne se faut point fier comme il a fait à l'Anonyme qui a décrit les Olympiades, & qui a mis la naissance de Xenocrate à l'an 1 de la 91. Deux raisons me portent à croire qu'il s'est trompé. La 1 est que Xenocrate étoit fort jeune quand il devint le Disciple de Platon (63). Or comme Platon étoit avancé en âge quand il commença d'enseigner, il ne seroit point possible que Xenocrate fût entré fort jeune dans son Ecole s'il étoit né la 1 année de la 91 Olympiade; car il n'auroit eu que douze ans moins que Platon. En 2 lieu, je remarque qu'il fut député à Antipater l'an 2 de la 114 Olympiade (64). Il auroit eu quatre-vingt-treize ans selon le compte de l'Anonyme. Or il n'est pas aisé de s'imaginer que les Auteurs qui ont fait mention de cette Ambassade, n'eussent rien dit de la vieillesse extraordinaire de l'Ambassadeur.

(62) Meursius, de Arch. Athen. *Libr. III, Cap. IX, pag.* 113, 114.

(63) Ἐκ νέου Πλάτωνος ἤκουσε. *A primis ferme annis Platonis auditor fuit.* Diogen. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(64) *Voiez la Remarque suivante.*

(L) *Il avoit été envoié en Ambassade plus d'une fois.*] J'ai déja dit (65) qu'il fut du nombre des Ambassadeurs que la République d'Athenes envoia au Roi Philippe pere d'Alexandre le Grand. „ Estant aussi député en Ambassade „ vers Antipater pour la delivrance des prisonniers de „ guerre du combat Lamiaque, il fut invité de lui à soupper, auquel il respondit, en usant des vers suivants:

(65) *Dans la Rem. (D).*

„ *Qui (*) seroit, ô Circé, l'homme prudent ou sage,*
„ *Qui de boire ou manger eust vouloir seulement,*
„ *Que ses amis ne soyent tirez premierement*
„ *Du lieu, auquel captifs ils consument leur aage.*

(*) *Vers d'Homere tirez du dixiesme de l'Odyssée.* . .

„ Voulant monstrer par-là, qu'il ne mangeroit jamais, que „ prémierement il n'eust impétré ce qu'il demandoit, à „ sçavoir, que ses citoyens & amis fussent relaschez. Luy, „ voyant la dexterité de cest homme, condescendit librement à sa demande, & renvoya dés aussi tost un chacun en liberté (66)". Antipater ne fut pas si équitable dans la conjoncture que voici. Il exigea des Athéniens qu'ils lui *envoiassent la carte blanche, & remissent* à son plaisir *les conditions du Traité* de Paix. Ils lui députérent Phocion „ avec d'autres Ambassadeurs: entre lesquels ils esleurent le Philosophe Xenocrates, pource „ que le renom, l'estime, & la reputation de la vertu de „ ce personnage estoit si grande par tout le monde, qu'on „ disoit qu'il n'y avoit arrogance, ny cruauté, ny cholere si grande en cœur de homme, qui qu'il fust, que „ le regard seul de Xenocrates n'amolist, jusqu'à le contraindre de luy porter quelque honneur & quelque reverence. Ce nonobstant il avint tout au contraire par „ la malignité de la nature d'Antipater ennemie de toute „ vertu: car tout premierement, il ne le daigna onques „ seulement saluer, là où il embrassa tous les autres. Sur „ quoy l'on trouve que Xenocrates dit adonc, Antipater „ faict bien d'avoir honte de me voir tesmoin de mauvais „ tour & traitement inique, qu'il veut faire aux Atheniens. Puis quand il commença à parler, il n'eut jamais la patience de l'ouyr: ains l'interrompant à tous „ propos, & le rabrouant, il luy commanda à la fin de „ se faire du tout; mais après que Phocion eut parlé, si „ leur fit responsa, que les Atheniens auroient paix, alliance, & amitié avec luy, pourveu qu'ils luy livrassent Demosthenes & Hyperides entre ses mains, qu'ils „ gouvernassent leur chose publique selon la forme de „ gouvernement instituée par leurs ancestres, là ou il n'y „ eut que ceux qui auroient dequoy, qui fussent admis „ aux estats & offices de la chose publique, &c. . . . . . „ Tous les autres Ambassadeurs s'en contentérent, & accepterent ces conditions de paix, comme douces & „ humaines, excepté Xenocrates, lequel dit, que pour „ esclaves, il les traitoit assez doucement: mais pour un „ peuple franc & libre trop durement (67)".

(66) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 9, 10: *je me sers de la Traduction de* Fougerolles, *imprimée à Lion l'an* 1602.

Quelques-uns s'imagineront peut-être qu'Antipater rabroua ce Philosophe afin d'avoir sa revanche de l'incivilité avec laquelle il en avoit été reçu. On conte (68) qu'étant allé à Athenes, il rendit une visite à Xenocrate qui ne daigna interrompre sa Leçon, & qui ne lui répondit rien qu'après l'avoir achevée. Mais comme il étoit connu de tout le monde que ce Philosophe affectoit de n'être pas courtisan, & que l'estime qu'on avoit pour lui étoit fondée sur sa gravité philosophique, il n'y a nulle apparence qu'Antipater ait trouvé mauvais qu'on l'eût reçu de cette façon.

(67) Plut. in Vita Phocion. *pag.* 753. *Version d'*Amyot.

(68) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 11.

son prochain, que lors qu'on y met le pied (x). Cette derniere pensée condamne la convoitise du bien d'autrui, & l'humeur curieuse. Il avoit une assez bonne maxime sur l'éducation des enfans (*M*). On le loue de ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ses études (*N*).

(x) Plut. de Curiosit. *pag.* 521. *Voiez aussi* Elien, Var. Histor. *Libr. XIV, Cap. XLII.*

(*M*) *Il avoit une assez bonne maxime sur l'éducation des enfans.*] " Il vouloit qu'on leur mist des aureilletes de „ fer pour leur couvrir & deffendre les aureilles, plustost „ qu'aux combatans à l'escrime des poings, pource que „ ceux-cy ne sont en danger que d'avoir les oreilles rom- „ pues & deschirées de coups seulement, & ceux-là les „ mœurs gastées & corrompues: non qu'il les voulust du „ tout priver de l'ouïe ou les rendre totalement sourds, „ mais bien admonester de ne recevoir les mauvais pro- „ pos, & s'en donner bien de garde, jusques à ce que „ d'autres bons y estans nourris de longue main par la „ Philosophie, eussent saisi la place des mœurs la plus „ mobile, & la plus aisée à mener, y estans logez par „ la raison comme gardes, pour la preserver & deffen- „ dre (69)". Plutarque approuve beaucoup ce conseil (70).

(69) Plut. de auditione, *init. pag.* 38, *Version* d'Amyot.

(70) *Confrontez ce que dessus Remarque* (G) *de l'Article* LYCURGUE.

(*N*) *On le loue de ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ses études.*] Plutarque s'est servi de cet exemple pour encourager les esprits lourds: " Suportons doucement les risées des autres qui „ seront ou penseront estre plus vifs & plus aigus d'enten- „ dement que nous: comme Cleanthes & Xenocrates, „ estans un peu plus grossiers d'esprit que leurs compa- „ gnons d'escolle, ne fuyoyent pas à apprendre pour cela, „ ni ne se descourageoyent pas, ains se rioyent & se mo- „ quoyent les premiers d'eux-mesmes, disans qu'ils res- „ sembloyent aux vases qui ont le goulet estroit, & aux „ tables de cuivre, pour ce qu'ils comprenoient difficile- „ ment ce que on leur enseignoit, mais aussi qu'ils le „ retenoyent seurement & fermement (71)". L'une de ces comparaisons a paru dans les Comédies de Moliere (72).

(71) Plut. de auditione, *pag.* 47, *Version* d'Amyot.

(72) *Voiez ci-dessus Remarq.* (E) *de l'Article* ERASME.

XENOPHANES

XENOPHANES, Philosophe Grec, nâtif de Colophon, fut Disciple d'Archelaüs, à ce que disent quelques-uns (*a*). Selon cela il auroit été contemporain de Socrate (*b*). D'autres veulent qu'il ait appris de lui-même tout ce qu'il savoit (*c*), & qu'il ait vêcu en même tems qu'Anaximandre (*d*). Selon cela il auroit fleuri avant Socrate, & environ l'Olympiade soixantieme, comme Diogene Laërce l'assûre (*e*). Il vêcut long-tems; car on rapporte des Vers où il déclare, 1, qu'il y avoit soixante sept ans que ses études étoient applaudies dans la Grece: 2, qu'il commença à être applaudi à l'âge de vingt cinq ans (*f*) (*A*). Il composa plusieurs Poëmes sur des matieres de Philosophie: il en composa aussi jusqu'à deux mille sur la fondation de Colophon (*g*), & sur celle de la colonie d'Elée (*h*). Il avoit sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guere différente du Spinozisme (*B*). Il fit des Vers contre Homere & contre Hésiode (*i*), sur

(*a*) Diogen. Laertius, *Libr. IX, num.* 18.

(*b*) *Il fut Disciple d'Archelaüs.*

(*c*) Diog. Laertius, *Libr. IX, num.* 18.

(*d*) *Idem, ibid.*

(*h*) *Ville d'Italie.*

(*i*) Diog. Laertius, *Libr. IX, num.* 18. *Voiez* Sext. Empiricus adv. Math. *pag.* 57, 341.

(*e*) Laertius, *ibidem, num.* 20. *Voiez la Remarque* (*A*). (*f*) Laertius, *ibid. num.* 19.
(*g*) Laert. *ibid. num.* 20. NOTEZ *que* Moreri *réduit à ce nombre tous les Vers de* Xenophanes. Athenée *a cité souvent plusieurs Vers de ce Philosophe.*

(*A*) *Il vêcut long-tems, car on rapporte des Vers, &c....*] Il paroit par ces Vers-là qu'il avoit quatre vingts douze ans lors qu'il les fit, & comme il n'y a point de raison qui nous oblige à penser qu'il mourut un peu aprés, nous connoissons plus certainement l'erreur de Lucien qui ne lui donne que quatre vingts onze ans de vie (1). Censorin lui en a donné plus de cent (2). Scaliger panche à croire qu'il faut pour le moins le faire vivre cent quatre années (3). Cette longue vie fournit dequoi accorder ensemble ceux qui le font fleurir en l'Olympiade 56 (4) ou 60 (5), & ceux qui le mettent sous la 40 Olympiade (6); car on peut supposer que ceux-ci indiquent non pas le tems où il florissoit, mais le tems où il nâquit. Notez que même dans cette supposition on ne pourroit pas les accorder avec ceux qui disent qu'il a vêcu jusques au tems que les Perses furent chassez de la Grece. Nous avons encore des Vers où l'on prétend qu'il a fait mention de leur fuite. Athenée les rapporte (7). Si vous entendez par-là le tems où ils perdirent la Bataille de Marathon, c'est l'Olympiade 72: si vous entendez la Bataille de Salamine, ou celle de Platées, c'est l'Olympiade 75. Supposez ensuite, non pas comme Casaubon qu'il fit ces Vers quinze ou vingt ans après la défaite des Perses (8), mais l'année même de ce grand événement, vous trouverez qu'il n'a pu venir au monde pendant la 40 Olympiade, puis qu'en ce cas-là il faudroit dire qu'il a vêcu pour le moins cent vingt six ans. Que pensera-t-on donc d'un passage de Clement d'Alexandrie, qui nous apprend qu'il nâquit en l'Olympiade 40 & qu'il vêcut jusqu'au tems de Darius? Τῆς Ἐλεατικῆς ἀγωγῆς Ξενοφάνης ὁ Κολοφώνιος κατάρχει. Ὅν φησι Τίμαιος κατὰ Ἱέρωνα τὸν Σικελίας δυνάστην, καὶ Ἐπίχαρμον τὸν ποιητὴν, γεγονέναι. Ἀπολλόδωρος δὲ, κατὰ τὴν τεσσαρακοστὴν Ὀλυμπιάδα γενόμενον, παρατετακέναι ἄχρι τῶν Δαρείου τε καὶ Κύρου χρόνων: *Eleaticæ disciplinæ princeps fuit Xenophanes Colophonius, quem dicit Timæus fuisse tempore Hieronis, qui in Sicilia obtinuit dominatum, & Epicharmi Poetæ. Apollodorus autem eum, cum natus esset quadragesimâ Olympiade, pervenisse usque ad tempora Darii & Cyri* (9). Croira-t-on qu'il s'est glissé quelque faute dans le Texte Grec, & qu'au lieu de Δαρείου il faut lire Κροίσου? Je répons que cela n'est pas nécessaire. Cent ans de vie que l'on donne à Xenophanes suffisent à remplir l'espace qui se trouve entre la 40 Olympiade & la 65, qui fut le commencement du Regne de Darius. Je ne nie pas qu'il ne soit un peu étrange de voir, qu'un Auteur aussi bon qu'Apollodore dise que Xenophanes a vêcu jusqu'au tems de Darius & de Cyrus. Il seroit bien plus dans l'ordre de dire *jusqu'au tems de Cyrus & de Darius*, comme Mr. Menage l'a observé (10). Il est certain d'ailleurs qu'en marquant les tems, les Anciens joignoient ensemble Cresus & Cyrus, ce qui sert d'apui à la correction que j'ai marquée: mais au fond il n'y a ni absurdité, ni fausseté dans l'Hypothese d'Apollodore, que Xenophanes ait vêcu depuis la 40 Olympiade jusqu'au tems de Darius. Cependant j'aimerois mieux mettre sa naissance beaucoup plus bas, puis que selon Timée (11) il a fleuri au tems d'Hieron qui ne commença de régner qu'en la 76 Olympiade. Je dirai en passant que je trouve mal fondée l'opinion de ceux qui disent qu'il fut Disciple d'Archelaüs. C'est l'opinion de Lucien (12).

(1) Lucianus *in Macrobiis, pag. m.* 640. *Tomi II Operum.*

(2) *Voiez* Scaliger in Eufeb. *pag. m.* 96.

(3) Scalig. *ibid.*

(4) Eufeb. *in* Chron. *pag. m.* 127.

(5) *Idem, ibidem, pag.* 128. Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 20.

(6) Sext. Empir. adverf. Mathem. *p.* 51.

(7) Athen. *Libr. II, Cap. XIII, pag.* 54.

(8) Casaub. in Athen. *pag.* 110.

(9) Clem. Alexandr. Strom. *Libr. I, p.* 301, C.

(10) Menag. in Diogen. Laert. *Libr. IX, num.* 20.

(11) *Voiez ci-dessus Citation* (9).

(12) Lucian. *in* Macrobiis, *p.* 640. *Tomi II Operum.*

(*B*) *Il avoit sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guere différente du Spinozisme.*] Si nous avions tous ses Ouvrages, nous pourrions beaucoup mieux réduire son Systême à quelque chose de précis; & si l'on ne connoissoit ses sentimens que par les petits morceaux bien obscurs que Ciceron en rapporte, l'on n'en pourroit pas dissiper la confusion: *Xenophanes qui mente adjunctâ omne præterea quod esset infinitum Deum voluit esse, de ipsa mente item reprehenditur ut cæteri: de infinitate autem vehementius, in qua nihil neque sentiens neque conjunctum esse potest* (13). Ces paroles de Ciceron témoignent que Xenophanes a enseigné que l'Entendement est Dieu, & que tout ce qui est infini est Dieu. Quant à la prémiere partie de ce dogme, Ciceron ne répete pas ce qu'il avoit déja dit, pour réfuter ceux qui tenoient la Divinité de l'Entendement, il suppose que cette réfutation tombe aussi sur ce prémier point de la doctrine de Xenophanes. A l'égard de la seconde partie, il expose ce qu'il croit capable de la réfuter; car il observe que l'infini n'aiant rien qui sente ni qui soit lié, ne peut pas être Dieu. Je n'examine point le foible de cette raison, cela n'est pas nécessaire: chacun conçoit clairement que puis qu'il y a dans une étendue finie comme l'homme quelque chose de lié & de pensant, il peut y avoir aussi de telles choses dans une étendue infinie. Je croirois sans peine que Ciceron n'a pas bien compris le sentiment qu'il rapporte: il le divise en deux parties, & peut-être ne falloit-il pas le diviser. Il est plus probable que Xenophanes a voulu dire que Dieu n'étoit autre chose que l'infinité de la Nature accompagnée d'entendement (14). Ce seroit une doctrine bien étrange, que de dire d'un côté que tout ce qui est infini est Dieu, & de l'autre que l'Entendement de l'homme est Dieu: ce seroit multiplier Dieu d'une façon discordante, ce seroit errer inconséquemment. Je sai bien que les anciens Philosophes ne nous paroissent nullement exacts, dans les morceaux qui nous sont restez de leurs opinions sur les principes de toutes choses; mais ce qui me fait croire en particulier que Xenophanes ne faisoit point le partage qu'on lui attribue, est de voir que selon le temoignage même de Ciceron il a enseigné qu'il n'y avoit qu'un seul Etre, & que cet Etre étoit immuable, éternel, & le vrai Dieu: (15) *Xenophanes paulo etiam antiquior unum esse omnia, neque id esse mutabile & id esse verum Deum, neque natum usquam quicquam & sempiternum conglobata figura* (16). Voilà qui est plus distinct que ce qu'Aristote rapporte de l'opinion de Xenophanes. Ξενοφάνης δὲ πρῶτος τούτων ἑνίσας (ὁ γὰρ Παρμενίδης τούτου λέγεται μαθητής) οὐδὲν διεσαφήνισεν, οὐδὲ τῆς φύσεως τούτων οὐδετέρας ἔοικε θιγεῖν· ἀλλ' εἰς τὸν ὅλον οὐρανὸν ἀποβλέψας, τὸ ἓν εἶναί φησι τὸν θεόν. *Xenophanes autem, quanquam prior ipsis, unum posuerat, (nam Parmenides ejus auditor fuisse dicitur) nihil tamen clarum dixit, & neutrius horum naturam attigisse videtur: sed ad totum cœlum respiciens, ipsum unum ait esse Deum* (17). Ces paroles d'Aristote nous apprennent que Xenophanes s'étoit arrêté à des notions peu distinctes, & qu'il n'avoit pas examiné en particulier si l'unité convenoit à Dieu quant à

(13) Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, Cap. XI.*

(14) *Ces paroles de* Minucius Felix, *pag. m.* 151, Xenophanem notum est omne infinitum cum mente, Deum tradere, *favorisent ma pensée. Il y a eu des Philosophes qui étoient à Dieu l'Entendement. Voiez l'Article* SPINOZA, *Rem.* (*A*).

(15) Cicero, Academic. Quæstion. *Libr. II, Cap. XXXVII.*

(16) *Confultez* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. I, Cap. XXXIII.*

(17) Aristoteles, Metaphys. *Libr. I, Cap. V, pag. m.* 648, E. NOTEZ *qu'un autre Traité d'*Aristote, *que je cite dans la Remarque* (K), *nous aprend mieux tout le Systême de* Xenophanes.

sur les sottises qu'ils ont chantées des Dieux. Il tenoit une Maxime qui ruïnoit de fond en comble la Religion Paienne, savoir qu'il n'est pas moins impie de soutenir que les Dieux naissent, que de soutenir qu'ils meurent, puis qu'en l'un & l'autre de ces deux cas il seroit également vrai qu'ils n'existent point toûjours (*k*). Cette Maxime est très-véritable, & n'est point contraire au Dogme de l'Incarnation. Il croioit que la Lune est un païs habité (*C*), & qu'on ne peut pas pré-

(*k*) Οἷον Ξενοφάνης ἔλεγεν ὅτι ὁμοίως ἀσεβοῦσιν οἱ γενέσθαι φάσκοντες τοὺς θεοὺς τοῖς ἀποθανεῖν λέγουσιν. ἀμφοτέρως γὰρ συμβαίνει μὴ εἶναι ποτε τοὺς θεούς. *Ut Xenophanes dicebat similiter esse impios qui nasci affirmant Deos, & qui mori dicunt. Utroque enim modo contingit, ut non sint aliquando Dii.* Aristot. Rhetor. *Lib. II, Cap. XXIII, pag.* 446, *B.*

à la raison, ou bien quant à la matiere, & qu'il avoit dit en général *ce qui est un est Dieu.* D'autres disent qu'il soutenoit que la Nature n'a point eu de commencement, & qu'elle n'aura point de fin, & qu'elle est toûjours semblable à soi-même (18); mais qu'il parloit des Dieux au nombre pluriel. Il est vrai qu'il rejettoit le dogme ordinaire que les Dieux eussent besoin les uns des autres, & qu'ils commandassent les uns aux autres (19). La dépendance lui paroissoit incompatible avec la Nature divine. Il ajoûtoit que les Dieux voioient & oioient en général, mais non pas en particulier ceci ou cela. C'est ainsi que j'entendrois ces termes d'Eusebe, ἀκούειν δὲ καὶ ὁρᾶν καθόλου καὶ μὴ κατὰ μέρος, *in universum audire ac cernere, non verò per partes* (20). Ceci sent le Spinozisme; car Spinoza soutenoit que Dieu entant que substance n'est doué que de la pensée en général, & que les connoissances particulieres de chaque objet ne se réunissent pas dans un seul entendement, pour représenter toutes choses à la substance de Dieu. J'avoue qu'on pourroit prétendre que Xenophanes vouloit dire, que par un acte simple d'entendement Dieu voit toutes choses, & non pas chacune par une idée particuliere. Ce seroit à lui à s'expliquer s'il revenoit dans le monde: il ne seroit pas peu empêché à satisfaire aux difficultez qu'on lui pourroit proposer, touchant ses contradictions, ou touchant ses inconséquences. Il admettoit une infinité de Mondes invariables, & quatre élémens de toutes choses (21). A quoi bon cette multiplicité de Mondes, puis qu'il enseignoit que toutes choses n'étoient qu'un Etre, & que cet Etre seul & unique étoit Dieu? N'étoit-ce pas parler du Monde comme le peuple, qui appelle l'Amérique un nouveau Monde, & qui donne le nom de Monde au Genre humain, & même aux valets d'un grand Seigneur, &c (22)? Il disoit que Dieu étoit de figure ronde, & cependant il le faisoit infini (23). Il disoit que Dieu ne ressemble en rien à l'homme, que Dieu voit tout & entend tout, mais sans respirer (24). Belle exception! étoit-il nécessaire de marquer cela? S'il n'a rien de commun avec l'homme, n'est-il pas évident qu'il est sans poumons, & qu'il ne respire point? Pourquoi n'excepter pas aussi-tôt les yeux, les oreilles, le visage, &c, que l'acte de respirer? Xenophanes parloit plus juste dans les Vers que Clement Alexandrin rapporte (25); car il y disoit seulement que Dieu n'est semblable à l'homme ni quant au corps, ni quant à l'ame; & que si les bêtes savoient peindre, elles représenteroient la Divinité selon la figure de leur espece. Il revenoit toûjours à son unité. Σύμπαντά τε εἶναι, νοῦν καὶ φρόνησιν, καὶ ἀΐδιον, *simulque (Deum) esse* OMNIA, *mentem, prudentiam, æternitatem* (26). Toute la Secte Eléatique croioit avec lui l'unité de toutes choses (27), & leur immobilité (28): & peut-être ne me tromperai-je point, si j'ose dire que de-là est né le dogme que les Sceptiques ont tant prôné, que nos sens nous trompent, & qu'il ne faut pas se fier à leur témoignage. Car comme l'on objectoit à ces Philosophes qu'il se fait continuellement de nouvelles générations dans l'Univers, ce qui suppose ou qu'il y a deux principes, l'un actif, l'autre passif; ou qu'à tout le moins la substance unique de la Nature n'est pas immuable, ils ne trouvérent point de meilleur expédient contre cette difficulté, que de nier qu'il se fît des générations. Il falut donc qu'ils soutinssent que la Nature demeuroit toûjours la même, & que les changemens que nous croions qu'elle soufre ne sont que des illusions de nos sens, & que de pures apparences. Consultons Eusebe, qui nous apprend que Parmenide enseignoit que l'Univers étant éternel & immobile, & un seul Etre, demeuroit toûjours le même quant à la réalité des choses, & que les générations n'étoient fondées que sur un faux préjugé des sens: (29) Ἀΐδιον μὲν γὰρ τὸ πᾶν, καὶ ἀκίνητον ἀποφαίνεται, καὶ κατὰ τὴν τῶν πραγμάτων ἀλήθειαν· εἶναι γὰρ αὐτὸ μόνον, μονογενές τε καὶ ἀτρεμές, καὶ ἀγένητον. γένεσιν δὲ τῶν καθ' ὑπόληψιν ψευδῆ δοκούντων εἶναι· καὶ τὰς αἰσθήσεις ἐκβάλλει ἐκ τῆς ἀληθείας. *Etenim sempiternum esse orbem hunc universum, omnique motu carere; ipsiusque naturæ veritatem omnium constare defendit* (30); *singularem enim illum & unigenum, stabilem ac quietum, nec certo aliquo tempore generatum esse: generationem porro ad ea rejicit, quæ falsa quadam opinione putentur esse, atque sensus omnes communione veritatis excludit.* Consultons aussi le même Eusebe, si nous voulons voir une solide Réfutation de ce subterfuge. Aristote montra clairement à ces défenseurs de l'immutabilité, ou de *l'ingénérabilité*, qu'ils trouvoient leur confusion dans l'asyle qu'ils choisissoient; car puis qu'ils n'osoient nier que les apparences ne changeassent, c'est-à-dire que nous ne sentissions tantôt que la terre est froide, tantôt qu'elle est chaude, il s'ensuit que la Nature n'est pas immobile; elle doit changer nécessairement dans le sujet qui produit, ou qui reçoit nos sensations. Le sentiment est une passion, & ainsi le changement de sentiment suppose une cause efficiente & un principe passif: & voilà votre unité de toutes choses renversée. Outre que ce changement est incompatible avec votre prétendue immobilité, ou incorruptibilité. Πῶς πρῶτον ἓν ἂν τὸ λεγόμενον ἕτερον. . . . . ἔπειτα δὲ ἓν τὸ ὂν οὐκ ἔσται καὶ μὴν οὐδὲ ἀκίνητον· ἡ γὰρ αἴσθησις ἐστι κίνησις. *Habemus ergo primum id esse, quod diversum vocatur. . . . . . . deinde quicquid est, non esse quid unum. Adde ne immobile quidem illud esse, cum ipsa sentiendi ratio motus quidam sit* (31). Je retoucherai cette matiere dans la Remarque (*K*).

Disons en passant qu'il y a beaucoup d'apparence, que l'Auteur de l'Art de penser censure Aristote mal à propos en faveur de Parmenides. „ Il eust esté à souhaiter " dit-il (32), „ qu'Aristote qui a eu soin de nous avertir „ de ce défaut (33), eust eu autant de soin de l'éviter. „ Car on ne peut dissimuler qu'il n'ait combattu plusieurs „ des anciens Philosophes en rapportant leurs opinions „ peu sincerement. Il refute Parmenides & Melissus, „ pour n'avoir admis qu'un seul principe de toutes cho„ ses, comme s'ils avoient entendu par-là, le principe „ dont elles sont composées, au lieu qu'ils entendoient le „ seul & unique principe, dont toutes les choses ont tiré „ leur origine, qui est Dieu ". L'Auteur de l'Art de penser fait plus d'honneur à Parmenides & à Melissus qu'ils n'en méritent. Il les représente comme des gens orthodoxes sur l'origine des créatures, & néanmoins ils étoient aussi impies que Spinoza, ou peu s'en faloit: ils ne reconnoissoient point de différence entre le principe dont les choses sont composées, & le principe qui les a produites. Ils n'admettoient qu'un seul Etre, & ils prétendoient que tout étoit éternel. Voilà ce qu'on leur impute dans Eusebe, comme on l'a vu ci-dessus. Aristote ne leur impute point tout cela à tous égards: il reconnoit que Parmenides enseignant d'un côté que réellement il n'y a qu'un Etre, mais que selon l'apparence il y en a plusieurs, s'est accommodé à l'apparence, & a supposé deux autres principes, le chaud & le froid, le feu & la terre: Ἀναγκαζόμενος δ' ἀκολουθεῖν τοῖς φαινομένοις, καὶ τὸ ἓν μὲν κατὰ λόγον, πλείω δὲ κατὰ τὴν αἴσθησιν ὑπολαμβάνων εἶναι, δύο τὰς αἰτίας, καὶ δύο τὰς ἀρχὰς τίθησι πάλιν, θερμὸν καὶ ψυχρόν, οἷον πῦρ καὶ γῆν λέγων. Τούτων δὲ τὸ μὲν &c. *Coactus verò illa, quæ apparent, sequi, & unum ratione, plura verò secundum sensum putans esse, duas causas rursum, ac duo principia ponit, calidum, & frigidum, velut ignem & terram dicens. Horum autem alterum, &c* (34). Il est difficile de comprendre par quel tour d'esprit un si grand nombre d'anciens Philosophes ont pu croire qu'il n'y avoit qu'une substance dans l'Univers (35). Mais on comprend facilement que cela posé, ils ont dû dire que l'Univers demeuroit toûjours au même état: car un Etre qui existe nécessairement, & qui est lui seul toutes choses, doit avoir nécessairement une parfaite immobilité. Aucune cause externe ne le peut changer, & il ne peut point se changer lui-même. Il possede indépendamment de sa volonté, & son existence, & tous les attributs de sa nature. Tout ce qu'il a une fois il le doit avoir toûjours; car ce qui n'a point de commencement est indestructible. Cela même prouve qu'il ne peut rien aquérir de nouveau; puis que la production d'une qualité nouvelle seroit la destruction de quelque autre qualité (36). Jusques-là le Systême de Xenophanes & de Parmenides se soutenoit bien. Mais comme l'expérience les convainquoit qu'il arrive des changemens qui doivent être internes & effectifs à l'égard de notre pensée, quand même l'on supposeroit qu'ils ne sont que des illusions des sens, ces Philosophes devoient reconnoitre qu'ils avoient bâti sur une fausse supposition, & adopter deux principes, l'un actif, l'autre passif. Moiennant cela on peut croire que le principe actif demeure toûjours dans le même état, au milieu des variations continuelles de la Nature (37). Son action uniforme & invariable reçue sur des sujets différens, devra produire toutes les vicissitudes du monde. Ne voions-nous pas que le mouvement de l'air ne changeant pas en lui-même produit différens effets, selon qu'il rencontre ou un moulin, ou un vaisseau, ou des pailles dispersées, ou des feuilles entassées, &c?

(*C*) *Il croioit que la Lune est un païs habité.*] Ciceron nous aprend cela, & il n'est pas le seul qui le dise. *Habitari ait Xenophanes in Luna, eamque esse terram multarum urbium & montium* (38). Lactance s'est fort moqué de ce sentiment, & il le raporte comme si Xenophanes avoit cru, non pas que la Lune étoit habitée dans sa circonférence, mais qu'elle contenoit dans son sein une Terre où il y avoit des hommes. Il le blâme raisonnablement d'avoir prétendu que cette Planete est dixhuit fois plus grande que la

(18) Οὔτε γίνεσθαι, οὔτε φθείρειν ἀπολείπει ἀλλ' εἶναι λέγει τὸ πᾶν ἀεὶ ὅμοιον. *Nullum penitus vel ortum vel interitum relinquit, sed semper simile hoc universum esse ratus.* Euseb. de Præparat. Evangel. *Lib. I, Cap. VIII, pag.* 23, *ex* Plutarchi Stromatis.

(19) Euseb. *ibid.*

(20) *Ibid.*

(21) Diog. Laertius, *Libr. IX, num.* 19.

(22) *Voiez le* Dictionaire de Furetiere, *au mot* Monde.

(23) Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 19.

(24) *Idem, ibid.*

(25) Clem. Alexandr. Strom. *Libr. V, pag.* 601, *& ex eo* Eusebius de Præparat. Evang. *Libr. XIII, Cap. XIII, pag.* 678, 679.

(26) Laert. *Libr. IX, num.* 19. *Voiez aussi* Eusebe, *ibid. Libr. XIV, Cap. XIV, pag.* 725, *B.*

(27) Euseb. *ibid.*

(28) *Idem, Libr. XIV, Cap. XVII.*

(29) Eusebius, de Præparat. Evangel. *Libr. I, Cap. VIII, p.* 23, C, *ex* Plutarcho.

(30) *Cet endroit me semble mal traduit; j'aimerois mieux dire* motu carere secundum rerum veritatem, *ou* secundum id quod revera est: *& peut-être faudroit-il ôter le* καὶ *qui est après* ἀποφαίνεται, *puis qu'il est sûr qu'on veut dire que le mouvement n'existe point quant à la réalité, mais seulement selon l'apparence, ou selon l'erreur des sens.*

(31) Euseb. de Præpar. Evangel. *Libr. XIV, Cap. XVII, pag.* 756, *D. ex Libro VIII* Aristoclis de Philosophia.

(32) Art de penser, *III Partie, Chap. XVIII, pag. m.* 316.

(33) *C'est-à-dire du Sophisme* ignoratio elenchi, prouver autre chose que ce qui est en question.

(34) Aristoteles, Metaphysicæ *Libr. I, Cap. V, p.* 648. *F. Voiez aussi Chap. III.*

(35) *Je croi qu'ils sont tombez dans cette pensée par cette supposition, que rien ne pouvant être produit de rien, tout ce qui existe a une existence nécessaire: qu'il est donc éternel & infini, & que l'infini doit être unique.*

(36) *On peut tirer de ceci une forte preuve que notre ame & que la matiere ne sont point un Etre incréé. Voiez la Remarque* (*K*).

(37) *Stabilisque manens dat cuncta moveri.* Boet. Consolat. Philos. *Libr. III, Metro IX.*

(38) Cicero, Academ. Quæst. *Libr. II, Cap. XXXIX.*

(l) Cicero, de Divinat. Libr. I, init.

prédire les choses futures (*l*); & si la Conjecture d'un docte Critique est bien fondée, il prétendoit que le bien surpasse le mal dans la nature des choses (*D*). Il ne seroit pas le seul qui auroit cette pensée. mais apparemment il avoit une toute autre opinion; & s'il ne s'agissoit que du mal consideré moralement (*E*), je ne pense pas qu'il trouvât aucun Adversaire. Tout le monds avoue

la Terre: *Xenophanes dicentibus mathematicis orbem lunæ duodeviginti partibus majorem esse, quam terram, stultissime credidit. & quod huic levitati fuit consentaneum, dixit, intra concavum lunæ sinum esse aliam terram: & ibi aliud genus hominum simili modo vivere, quo nos in hac terra vivimus. Habent igitur illi lunatici homines alteram lunam, quæ illis nocturnum lumen exhibeat; sicut hæc exhibet nobis. Et fortasse noster hic orbis alterius inferioris terræ luna sit* (39). Je ne voudrois pas répondre qu'il ait bien compris le sentiment de ce Philosophe, mais de fort grands personnages de ces derniers siecles se moqueroient de ce qu'il s'en est moqué. Cette opinion de Xenophanes lui fait honneur: c'est celle de plusieurs célébres Mathématiciens. Voiez ce qu'en a écrit le Docteur Wilkins qui a été Evêque de Chester (40). Son Traité *du Monde dans la Lune*, traduit en François par le Sieur de la Montagne, fut imprimé à Rouen l'an 1656 *in* 8. Voiez aussi le *Cosmotheoros* de Mr. Huyghens. Mr. Basnage de Bauval en donna l'Extrait dans son Journal du mois de Mai 1698. Quant au reste les opinions de Xenophanes sur le mouvement du Soleil & de la Lune, & sur la cause des éclipses, étoient pitoiables: il disoit que l'éclipse de soleil „ se fait par extinction, & puis qu'il retourne de„ rechef à sa premiere clarté le lendemain à son lever: & „ si escrit d'avantage, qu'il y a telle eclipse de soleil qui „ dure tout un mois, & aussi une eclipse toute entiere, de „ sorte qu'il semble que le iour devienne nuict . . . . qu'il „ y a plusieurs Soleils, & plusieurs Lunes, selon la diver„ sité des Climats de la terre, & à quelque revolution de „ temps le rond du Soleil vient à donner en quelque ap„ partement de la terre qui n'est pas habitée, & que ainsi „ marchant comme par un païs vuide, il vient à souffrir „ eclipse: le mesme dit, que le Soleil va tout droit à l'in„ fini, mais que par la longueur de la distance il nous sem„ ble qu'il tourne (41) ".

(39) Lactant, Libr. III, Cap. XXII, pag. m. 207.

(40) Il a été marié avec une sœur de Cromwel, & de ce mariage sortit une fille qui a été femme du Docteur Tillotson Archevêque de Canterberi.

(41) Plut. de Placitis Philosoph. Libr. II, Cap. XXIV, pag. 901, Version d'Amyot.

(*D*) *Il prétendoit que le bien surpasse le mal dans la nature des choses.*] Diogene Laërce comprend parmi les principaux dogmes de Xenophanes, τὰ πολλὰ ἥττω νοῦ εἶναι, que la plupart des choses sont plus mauvaises que l'entendement, ou inférieures à l'entendement (42). Il paroit indigne d'un Philosophe de parler ainsi; car le moindre paisan fait très-bien cela, & personne n'a besoin qu'on lui apprenne que l'esprit de l'homme vaut mieux que les métaux, que l'eau, que l'air, &c. C'est pourquoi nous devons croire que Xenophanes a voulu dire quelque chose de plus relevé. Voici la Conjecture de Meric Casaubon. Il prétend que ce Philosophe a enseigné que l'Entendement divin, qui a fait le Monde, a tâché de donner à toutes les créatures un état de perfection; mais qu'aiant trouvé de puissans obstacles dans la matiere, il n'a pu toûjours exécuter ses desseins; qu'il a donc été forcé en quelques rencontres à produire de mauvaises choses (43). C'est dire que dans ce combat il fut vaincu quelquefois, & vainqueur le plus souvent; c'est dire que la plupart des choses ont été soumises aux desirs & à la puissance de l'Entendement divin, & par conséquent ἥττω νοῦ εἶναι ne veut pas dire être pire que l'Entendement, mais lui être assujeti, mais être la matiere de son triomphe. Casaubon confirme sa Conjecture par un passage de Platon, où il est dit que la Nécessité & l'Entendement ont concouru à la production du Monde, & que la Nécessité se laissa persuader de consentir que les choses fussent conduites, pour la plupart, à ce qui étoit meilleur; (44) Μεμιγμένη γὰρ οὖν ἡ τοῦδε κόσμου τοῦ γένεσις. ἐξ ἀνάγκης τε καὶ νοῦ συστάσεως ἐγεννήθη. νοῦ δὲ ἀνάγκης ἄρχοντος, τῷ πείθειν αὐτὴν τῶν γιγνομένων τὰ πλεῖστα ἐπὶ τὸ βέλτιστον ἄγειν, ταύτῃ κατὰ ταῦτα δι' ἀνάγκης (45) ἡττωμένης ὑπὸ πειθοῦς ἔμφρονος, οὕτω κατ' ἀρχὰς ξυνίστατο τόδε τὸ πᾶν. *Mundi enim hujus generatio ex necessitatis mentisque coitu mixta est. Nam cùm mens necessitati dominaretur, propterea quòd persuadendo eam ad optimos ut plurimum rerum eventus induceret, ipsaque hac ratione cedens sapienti persuasioni pareret, mundi hujus exordia constiterunt.* Casaubon observe (46) qu'Homere aiant dit dans une occasion particuliere que le mal surpasse le bien, on a converti cela en Maxime générale (47); comme si universellement parlant les malheurs de la vie humaine emportoient la balance sur le bonheur. Le même Critique observe que ceux qui parloient avec la plus grande modestie, excusoient la Providence sur la nécessité fatale qui l'avoit contrainte d'ouvrir la porte à plusieurs maux. *Qui parcissime loquebantur Deum excusabant qui Bonus non nisi bona in operibus suis & omni administratione sua proposuisset, sed materiæ obluctantis vel deficientis* necessitate *coactus, etiam malis non paucis invitus locum reliquisset.* Il ajoûte qu'Euripide a fortement réfuté le sentiment ordinaire que le mal surpasse le bien, & il rapporte le commencement de cette Réfutation.

> Ἔλεξε γάρ τις ὡς τὰ χείρονα
> Πλείω βροτοῖσίν ἐστι τῶν ἀμεινόνων.
> Ἐγὼ δὲ τούτοις ἀντίαν γνώμην ἔχω
> Πλείω τὰ χρηστὰ τῶν κακῶν εἶναι βροτοῖς.

(42) *Plurima deteriora mente esse.* Diogen. Laertius, *Libr.* IX, num. 19.

(43) Meric. Casaubon. *in hæc verba* Diogen. Laertii.

(44) Plato, in Timæo, p. m. 1058, D.

(45) Meric. Casaubon *veut qu'on lise* τῆς ἀνάγκης.

(46) Mericus Casaubonus in Laert. Libr. IX, num. 19.

(47) Τὰ χερείονα πλείω.

La suite des paroles d'Euripide a paru à Casaubon l'Ouvrage d'un Ecrivain inspiré (48). Pline n'est pas du sentiment de ce Poëte; car quoi qu'il ne décide point qu'il est aisé de connoître, que la Nature se comporte beaucoup plus en dure marâtre qu'en bonne mere à notre égard, il ne laissa pas de témoigner qu'il en juge ainsi: *Principium jure tribuetur homini cujus causa videtur cuncta alia genuisse natura; magnâ sæva mercede contra tanta sua munera: non sit ut satis æstimare parens melior homini, an tristior noverca fuerit* (49). Elle nous vend au prix de mille soufrances, dit-il, les présens qu'elle nous fait. La-dessus il nous étale une longue description des infirmitez humaines, & les oppose aux avantages des animaux; & il n'oublie pas les vices en quoi l'homme surpasse la bête: *Uni animantium luctus est datus, uni luxuria, & quidem innumerabilibus modis, ac per singula membra: uni ambitio, uni avaritia, uni immensa vivendi cupido, uni superstitio, uni sepulturæ cura, atque etiam post se de futuro. Nulli vita fragilior, nulli rerum omnium libido major, nulli pavor confusior, nulli rabies acrior. Denique cetera animantia in suo genere probe degunt: congregari videmus, & stare contra dissimilia: Leonum feritas inter se non dimicat: serpentium morsus non petit serpentes: ne maris quidem belluæ ac pisces, nisi in diversa genera, sæviunt. At hercules homini plurima ex homine sunt mala* (50). Il n'oublie point la réflexion que plusieurs ont faite, qu'il seroit très-bon à l'homme de ne naître point, ou de mourir promptement (51). Il assûre dans une autre Livre que le plus grand bien, que Dieu ait donné aux hommes parmi tant de peines de la vie, est qu'ils peuvent se faire mourir: *Nec sibi potest* (Deus) *mortem consciscere, si velit, quod homini dedit optimum in tantis vitæ pœnis* (52). Il avoit rapporté plusieurs sottises de la Religion Païenne, & il venoit d'en tirer cette conclusion, que de toutes ces choses il n'y en a qu'une qui soit certaine, c'est que tout est incertain, & que l'homme est la plus vaine de toutes les créatures: *Quæ singula improvidam mortalitatem involvunt, solum ut inter ista certum sit, nihil esse certi,* NEC MISERIUS QUIDQUAM HOMINE, AUT SUPERBIUS. *Ceteris quippe animantium sola victus cura est, in quo sponte naturæ benignitas sufficit: uno quidem vel præferendo cunctis bonis, quod de gloria, de pecunia, ambitione, superque de morte non cogitant* (53).

(48) *Cætera quæ bene multa talia, quæ θεόπνευστον pectus spirare videantur.* Mericus Casaubon. *ibid.*

(49) Plinius, *Libr.* VII, *init.* p. m. 3.

(50) *Idem, ibid. pag.* 5. *Conferez le passage* d'Arnobe *cité dans l'Article de* TULLIE, *Citat.* (81).

(51) *Multi extitere qui non nasci optimum censerent aut quam ocissime aboleri.* Idem, ibid. *pag.* 4. *Voiez ci-dessus l'Article* TULLIE, *Citat.* (86). *Voiez cette Sentence en Vers Grecs dans* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr.* III, *Cap.* XXIV, *pag.* 157.

(52) Plin. *Libr.* II, *Cap.* VII, *pag. m.* 146.

(53) *Idem, ibid.*

Plaute a exprimé si naïvement une opinion toute contraire à la Maxime d'Euripide, que je suis d'avis de copier ses paroles:

> *Satin' parva res est voluptatum in vitâ,*
> *Atque in ætate agundâ,*
> *Præquam quod molestum'st! ita cuique comparatum*
> *Est in ætate hominum.*
> *Ita Dîs placitum, voluptatem ut mœror comes consequatur:*
> *Quin incommodi plus malique illico adsit, boni si obtigit quid* (54).

Le Poëte Diphilus jugeoit que la fortune nous fait boire une liqueur composée de trois maux, & d'un seul bien,

> Ὥσπερ κυαθίζουσ' ἐκεῖθ' ἡμῖν ἡ τύχη,
> Ἓν ἀγαθὸν ἐγχέασα τρί' ἐπαντλεῖ κακά.
> *Fortuna nobis, tanquam cyathos exsiccantibus,*
> *Si unum bonum infundat, tria mala affundit* (55).

(54) Plaut. in Amphitr. *Act.* II, *Sc.* II, *init. pag. m.* 25.

(55) Diphilus, *apud.* Stobæum.

(*E*) *S'il ne s'agissoit que du mal consideré moralement.*] Il y auroit cent choses à observer sur la Question si Euripide est plus croiable que Pline, & que tant d'autres grands hommes qui ont soutenu que le mal de la vie humaine surpasse le bien. Arrêtons-nous y un peu; & disons prémiérement que s'il ne s'agit que du mal de coulpe, le Procès sera bientôt terminé à l'avantage de Pline: car où est l'homme qui oseroit soutenir que les actions vertueuses sont comme dix à dix mille, par rapport aux crimes du Genre humain? Disons en second lieu que s'il est question du mal de peine, Euripide trouvera des partisans. Renvoïons ce second point à la Remarque suivante, & disons ici quelque chose sur le prémier.

Quelque détestable qu'ait toûjours paru à toutes les Communions Chrétiennes (56) le dogme des deux principes, on n'a pas laissé de reconnoitre dans le Christianisme un principe subalterne du mal moral. Les Théologiens nous enseignent qu'un grand nombre d'Anges, aiant peché, ont fait un parti contre Dieu dans l'Univers. Afin d'abréger on désigne ce parti sous le nom de Diable, ou de Démon, & on le reconnoit pour la cause de la chute du prémier homme, & pour le tentateur & le séducteur perpétuel du Genre humain. Ce parti aiant déclaré la guerre à Dieu, dès le moment de sa chute, a toûjours continué dans sa rebellion, sans que jamais il y ait eu ni paix ni treve. Il s'est continuellement appliqué à usurper les droits de son Créateur, & à lui débaucher ses Sujets, pour en faire des rebelles qui servissent sous ses étendards con-

(56) *Car les Marcionites, les Manichéens, &c, ne méritent par le nom de Chrétiens.*

avoue que les gens de bien, les honnêtes gens, sont rares, & qu'il n'y a rien de plus ordinaire que ce qui s'éloigne des regles de la vertu. Mais sans doute Xenophanes prétendoit parler du mal

contre leur maître commun. Les prémieres hostilitez à l'égard de l'homme lui réussirent: il attaqua dans le jardin d'Éden la mere de tous les vivans, & la vainquit: tout aussi-tôt il attaqua le prémier homme, & le renversa. Le voilà donc maître du Genre humain. Dieu ne lui abandonna point cette proie, il la délivra de cet esclavage, il la retira de cet état de félonie, en vertu de la satisfaction que la seconde personne de la Trinité devoit faire à sa justice. Cette seconde personne s'engagea à devenir homme, & à faire l'office de Médiateur entre Dieu & le Genre humain, & de Rédempteur d'Adam & de sa postérité. Il prit sur lui de combattre le parti du Diable, de sorte qu'il fut le chef du parti de Dieu, contre le Diable chef des créatures rebelles. Il s'agissoit, non de conquérir tous les descendans d'Adam; car ils étoient tous sous le pouvoir du Démon par la condition de leur naissance; mais il s'agissoit de conserver, ou de recouvrer, le païs conquis. Le but du Médiateur Jesus-Christ & Fils de Dieu étoit de le recouvrer: celui du Diable étoit de s'y maintenir. La victoire du Médiateur consistoit à faire marcher les hommes dans le chemin de la Verité & de la Vertu: celle du Diable consistoit à les conduire par les routes de l'Erreur & du Vice. De sorte que pour connoître si le bien moral égale le mal moral parmi les hommes, il ne faut que comparer les victoires du Démon avec celles de Jesus-Christ. Or en parcourant l'Histoire, nous ne trouvons que peu de triomphes de Jesus-Christ, *Apparent rari nantes in gurgite vasto* (57), & nous rencontrons par-tout les trophées du Démon. La guerre de ces deux partis est une suite continuelle, ou presque continuelle, de prospéritez du côté du Diable; & si ce parti rebelle faisoit des Annales de ses exploits, il n'y auroit point de jour qui n'y fût marqué d'une ample matiere de feux de joie, de chants de triomphe, & de telles autres marques des bons succès. Il ne seroit pas nécessaire que l'Annaliste usât d'hyperboles & de flateries, pour faire connoître la supériorité de cette faction. L'Histoire Sainte ne nous parle que d'un honnête homme dans la famille d'Adam (58); elle réduit à un honnête homme la famille de cet honnête homme, & ainsi de suite dans les autres générations jusques à Noé, chez qui se trouvérent trois fils que Dieu sauva du déluge avec leur pere, leur mere, & leurs femmes. Voilà donc au bout de seize cens cinquante six ans tout le Genre humain, à la reserve d'une famille composée de huit personnes; le voilà, dis-je, si engagé dans les intérêts du Démon, qu'il falut l'exterminer à cause de l'énormité de ses crimes. Ce déluge, ce monument formidable de la justice de Dieu, est un monument superbe des victoires du Démon; & d'autant plus que ce châtiment général ne lui ôta point sa proie: les ames de ceux qui périrent dans le déluge furent envoiées aux enfers: c'est son but & son intention, & par conséquent c'est son triomphe. L'erreur & le vice levérent bientôt la tête après le déluge dans la famille de Noé: ses descendans se plongérent dans l'idolatrie, & dans toutes sortes de débauches; c'est-à-dire que le Diable conserva sur eux ses usurpations. Il n'y eut qu'une poignée de gens, confinez dans la Judée, qui lui échapassent par rapport à l'orthodoxie: encore faut-il avouer que les armes du bon parti y furent bien journalieres à cet égard; puis que ce peuple se laissoit aller à l'idolatrie de tems en tems: de sorte que sa conduite étoit une alternative de vrai culte & de faux culte. Mais à l'égard du vice il n'y eut jamais de vrai interregne parmi les Juifs, non plus que dans les autres païs; & par conséquent le Diable a tenu toûjours un pied dans les petites conquêtes que le bon parti recouvroit. Il se fit une heureuse révolution à la naissance de Jesus-Christ: ses miracles, son Evangile, ses Apôtres, firent de belles conquêtes. L'empire du Diable soufrit alors un très-grand échec; on lui enleva une partie considérable de la Terre; mais il n'en fut pas tellement chassé, qu'il n'y conservât des intelligences, & beaucoup de creatures: il s'y maintint par les Hérésies abominables qu'il y sema; jamais les vices n'en furent chassez entiérement, & ils y rentrérent bientôt comme en triomphe. Les erreurs, les schismes, les disputes, les cabales s'y introduisirent, avec l'attirail funeste des passions honteuses qui les accompagne ordinairement. Les Hérésies, les superstitions, les violences, les fraudes, les extorsions, les impuretez, qui ont paru dans tout le monde Chrétien pendant plusieurs siecles, sont des choses que je ne saurois décrire qu'imparfaitement, quand même j'aurois plus d'éloquence que Ciceron. Ce que disoit Virgile (59) est vrai au pied de la lettre. Ainsi pendant que le Diable régnoit seul hors du Christianisme, il disputoit le terrain de telle sorte dans le Christianisme, que les progrès de ses armes étoient supérieurs sans comparaison aux progrès de la Verité & de la Vertu. On les arrêta, & on le fit même reculer au XVI Siecle; mais ce qu'il perdit d'un côté, il le regagna de l'autre: ce qu'il ne fait point par le mensonge, il le fait par la corruption des mœurs. Il n'y a point d'asyle, point de forteresse, où il ne fasse sentir à cet égard les effets de son pouvoir. Sortez du monde, enfermez-vous dans les Monasteres, il vous y suivra, il y fourrera les brigues, l'envie, les factions, ou au pis aller l'impudicité: cette derniere ressource est presque infaillible; *Diaboli virtus in lumbis est*, dit saint Jerôme (60). Un Auteur moderne soutient, *que dans les lieux où le Papisme est encore dominant, il n'y a aucune veritable pieté .... & que l'Italie & l'Espagne sont des lieux où il n'y a gueres plus de veritable vertu qu'en Turquie* (61). Il dit dans un autre Ouvrage (62) *que c'est une notorieté publique & reconnue, que tous les Couvents d'Espagne & de Portugal sont des lieux de prostitution: & quand une fois le hazard tire le rideau, pour nous laisser voir ce qui se passe dans les Couvents de France, nous découvrons qu'on y sauve un peu mieux les apparences, mais que le fonds est impur comme ailleurs.* Il épargne un peu plus les Protestans; mais il ne laisse pas de dire (63) que la corruption est extrême parmi eux, & qu'elle y est si générale, que le desordre se trouve non seulement dans les Réformez de France, mais aussi dans ceux d'Angleterre, des Roiaumes du Nord, & des Provinces d'Allemagne; que les Princes & les Souverains y pensent uniquement aux intérêts politiques; que les Peuples y sont sans pieté, & les Pasteurs relâchez; qu'une prodigieuse indifférence pour la Religion y regne partout généralement parlant; que les Princes n'ont nul soin de la vérité; (64) que les femmes d'Angleterre sont souverainement débordées, & que les Provinces Protestantes d'Allemagne sont plongées dans une débauche qui les abaisse & les abrutit. Qu'on dise si l'on veut que les descriptions de cet Auteur sont outrées; il sera toûjours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les Chrétiens est déplorable.

(57) Virgil. Æneid. Libr. I, Vers. 118.

(58) *Conferez avec ceci la Rem. (G) de l'Article* OROSE.

(59) *Non mihi si linguæ centum sint, oraque centum, Ferrea vox, omnes scelerum comprendere formas ... possim.* Virgilius Æneid. *Libr. VI, Vers.* 625.

(60) Montagne, Essais, *Livre III, Chap. V, pag. m.* 134.

(61) Jurieu, vrai Systême de l'Eglise, *pag. m.* 162.

(62) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. II, pag.* 392.

(63) *Voiez l'Abbé Richard*, Critique des Préjugez de Mr. Jurieu, *pag.* 234. *Il cite l'Avis* aux Protestans de l'Europe. *Cet Avis se trouve à la tête des* Préjugez légitimes contre le Papisme.

(64) *Là même, pag.* 258, *citant le même* Avis aux Protestans.

Prenez garde à ces deux choses. La guerre régne pour le moins autant de tems que la paix parmi les Chrétiens: je me borne au Christianisme; car pour les Nations infidelles, il n'est pas besoin que j'en parle: elles sont toûjours au service du Démon, & sous son empire; l'usurpateur n'y est point troublé. On ne peut nier que la guerre ne soit son tems, & pour ainsi dire son tour de régner; car sans parler des violences, & des débauches qui s'y commettent, tout le monde y doit faire nécessairement profession de ne soufrir point l'injure; il faut ou renoncer au métier, ou se venger d'un affront: or manifestement c'est se soustraire à l'empire de Jesus-Christ, & passer dans l'autre parti. Le tems de paix ne semble pas favorable à l'empire du Démon, cependant il l'est beaucoup; car à mesure que les peuples s'enrichissent (65), ils deviennent plus voluptueux, ils se plongent davantage dans le luxe & dans la mollesse. Mon autre Remarque est plus décisive. Les Catholiques & les Protestans conviennent qu'il y a très-peu de gens qui ne soient damnez. Ils ne sauvent que les Orthodoxes qui vivent bien, & qui se repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne nient pas que les pécheurs d'habitude ne puissent être sauvez, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort; mais ils soutiennent qu'une telle repentance est si rare que rien plus. Selon cela il est clair que pour un homme sauvé, il y en a peut-être un million de damnez. Or dans la guerre que le Démon fait à Dieu, il est question de la conquête des ames; il est donc sûr que la victoire demeure au Démon; il gagne tous les damnez, & il ne perd que le petit nombre des ames prédestinées au Paradis. Il est donc *victor prælio*, & *victor bello*: car aiant inspiré aux hommes infiniment plus de mauvaises actions que Jesus-Christ ne leur en a inspiré de bonnes, il a été supérieur pendant le combat; & comme il fait mourir dans l'impénitence finale presque tous les hommes, il conserve presque tout ce qu'il avoit conquis (66). La mort met fin à la guerre; Jesus-Christ ne combat point pour lui arracher les morts: il faut donc dire que cette guerre se termine à l'avantage du Démon; on lui cede, on lui abandonne ce qu'il prétendoit. Je sai bien qu'il sera puni de ses victoires éternellement: mais cela, bien loin d'obscurcir ma these, savoir que le mal moral surpasse le bien, ne sert qu'à la rendre plus incontestable; car les Démons au milieu des flammes maudiront & feront maudire par tous les damnez éternellement le nom de Dieu: il y aura donc plus de créatures qui le haïront, qu'il n'y en aura qui l'aimeront. Outre que dans cette Remarque, il ne s'agit proprement que de l'état où sont les choses pendant cette vie.

(65) *Nunc patimur longæ pacis mala, sævior armis Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.* Juvenal. *Sat. VI, Vers.* 291.

(66) *C'est-à-dire, ce qu'il avoit conquis en faisant tomber le prémier homme, dont toute la postérité devint dès lors esclave du Diable.*

J'ai un Livre Italien qui a pour Titre *Monarchia del nostro Signor Giesu Christo*, imprimé à Venise l'an 1573, & composé par *Giovann' Antonio Panthera Parentino.* L'Auteur y donne l'Histoire des combats de Lucifer contre Jesus-Christ, depuis le commencement du monde jusques au tems du Mahométisme. Il passe légérement sur quelques-unes des tentatives où Lucifer est venu à bout de ses desseins; mais il expose amplement & sans en omettre aucune, celles qui ont échoué: comme le dessein de faire périr les descendans d'Abraham en Egypte, les entreprises contre David, contre les Maccabées, contre la personne de Jesus-Christ, &c. C'est faire comme si en regardant jouer, on tenoit seulement compte des coups de perte (67): il se trouveroit par une telle supputation que celui qui auroit le plus gagné, auroit perdu tout son argent. Voilà une image de la conduite de plusieurs Historiens: leur Nation paroît toûjours victorieuse; car ils n'étalent que les bons évènemens.

Notez que toutes les choses que je viens de dire sont prêchées tous les jours, & cela sans qu'on prétende donner

(67) *Mess.* Fouquet, *au I Tome de la Suite* de ses Défenses, *se sert de cette pensée, à l'occasion de ceux qui ne mettoient en ligne de compte que ses dépenses, & non ses recettes.*

mal physique: son sens étoit que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler (*F*). Bien des gens se persuadent que cela est véritable, & ne manquent pas de raisons

ner atteinte à l'Empire tout-puissant du Verbe incarné. On ne veut dire autre chose, & c'est aussi ma pensée, sinon que l'homme est de sa nature si porté au mal, qu'excepté le petit nombre d'élus, tous les autres hommes vivent & meurent aux gages de l'Esprit malin, sans que les soins paternels de Dieu pour les sauver puissent guérir leur malice, ni les amener à la repentance.

(*F*) *Son sens étoit que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler.*] Ceux qui tiennent le contraire s'appuient principalement sur le paralléle des maladies & de la santé. il y a très-peu de personnes, à quelque âge qu'on les prenne, qui ne puissent compter incomparablement plus de jours où ils se sont bien portez, que de jours où ils ont été malades; & il y a bien des gens qui dans l'espace de vingt années n'ont pas eu de maladies, qui jointes ensemble puissent remplir quinze jours. Mais cette comparaison est trompeuse (68); car la santé considérée toute seule est plutôt une indolence, qu'un sentiment de plaisir; c'est plutôt une exemption simple de mal, qu'un bien: au lieu que la maladie est quelque chose de bien plus fort que la privation du plaisir; c'est un état positif qui plonge l'ame dans un sentiment de souffrance, & qui l'accable de douleur. Quelqu'un (69) a dit judicieusement, que *quand la santé est toute seule, c'est un bien qui ne se fait pas trop sentir, & qui ne sert quelquefois qu'à faire souhaiter plus ardemment tous les autres plaisirs qu'on ne peut avoir.* Servons-nous d'une comparaison empruntée de la doctrine des Scholastiques: ils disent que les corps *rares* contiennent peu de matiere sous beaucoup d'étendue; & que les corps *denses* contiennent beaucoup de matiere sous peu d'étendue (70). Selon ce principe, il faudroit dire qu'il y a plus de matiere dans trois pieds d'eau, que dans deux mille cinq cens pieds d'air. Voilà l'image de la maladie & de la santé. La maladie ressemble aux corps *denses*, & la santé aux corps *rares*. La santé s'étend sur beaucoup d'années de suite, & néanmoins elle ne contient que peu de bien. La maladie ne s'étend que sur quelques jours, & néanmoins elle renferme beaucoup de mal. Si l'on avoit des balances pour peser une maladie de quinze jours, & une santé de quinze ans, on verroit ce que l'on éprouve quand on met en équilibre un sac de plume & une piece de plomb. D'un côté l'on voit un corps qui remplit un grand espace, & de l'autre un fort petit corps. Cependant il n'y a pas plus de poids sous ce grand espace, que sous le petit. Gardons-nous donc bien de l'illusion que nous pourroit faire, dans le paralléle de la maladie & de la santé, l'étendue de celle-ci. Vous m'allez dire que la santé est considérable, non seulement par la raison qu'elle nous exemte d'un très-grand mal, mais aussi par la liberté qu'elle nous donne de goûter mille plaisirs vifs & très-sensibles. J'accorde tout cela: mais il faut d'ailleurs considérer qu'y aiant deux sortes de maux à quoi nous sommes assujettis, elle ne nous sauve que de l'une, & nous laisse pleinement exposez à l'autre. Nous sommes sujets à la douleur, & à la tristesse, deux fleaux si terribles, qu'on ne sauroit décider lequel est le plus affreux. La santé la plus vigoureuse ne garantit pas du chagrin. Or le chagrin est une chose qui coule sur nous par mille & mille canaux, & qui est de la nature des corps *denses*: il renferme beaucoup de matiere sous un fort petit volume; le mal y est entassé, serré, foulé. Une heure de chagrin contient plus de mal, qu'il n'y a de bien dans six ou sept jours commodes. On me parloit l'autre jour d'un homme qui s'étoit tué, après un chagrin de trois ou quatre semaines. Chaque nuit il avoit mis son épée sous son chevet, dans l'espérance d'avoir le courage de se tuer, lors que les ténébres augmenteroient sa tristesse: mais il manqua de résolution plusieurs nuits de suite. Enfin il n'eut plus la force de résister à son chagrin, il se coupa les veines du bras. Je soutiens que tous les plaisirs dont cet homme avoit joui pendant trente ans, n'égaleroient point les maux qui le tourmentérent le dernier mois de sa vie, si on les pesoit dans une juste balance. Recourez à mon paralléle des corps *denses* & des corps *rares*, & souvenez-vous de ceci, c'est que les biens de cette vie sont moins un bien, que les maux ne sont un mal. Les maux sont pour l'ordinaire beaucoup plus purs que les biens: le sentiment vif du plaisir ne dure pas, il s'émousse promtement, il est suivi du dégoût (71). Ce qui nous paroissoit un grand bien, quand nous n'en jouissions pas, ne nous touche guere quand nous l'avons: ainsi nous aquérons avec mille peines & avec mille inquiétudes, ce que nous ne possédons qu'avec une joie médiocre; le plus souvent la peur de perdre le bien que nous possédons surpasse toutes les douceurs de la jouissance.

On m'a indiqué un très-beau passage de Pline, & qui est très-propre à confirmer les pensées dont je viens de me servir. *Si verum facere judicium volumus, ac repudiata omni fortunæ ambitione decernere, mortalium nemo est felix (72). Abunde igitur, atque indulgenter fortuna decidit cum eo, qui jure dici non infelix potest. Quippe ut alia non sint, certe, ne lassescat fortuna, metus est: quo semel recepto, solida felicitas non est. Quid quod nemo mortalium omnibus horis sapit? utinamque falsum hoc, & non a vate dictum quam plurimi judicent! Vana mortalitas, & ad circumscribendum seipsam ingeniosa, computat more Thraciæ gentis: quæ calculos colore distinctos, pro experimento cujusque diei in urnam condit, ac supremo die separatos dinumerat, atque ita de quoque pronunciat. Quid quod iste calculi candore illo laudatus dies, originem mali habuit? Quam multos accepta afflixere imperia; quam multos bona perdidere, & ultimis mersere suppliciis? ista nimirum bona, si cui inter illa hora in gaudio fuit. Ita est profecto, alius de alio judicat dies, & tamen supremus de omnibus: ideoque nullis credendum est. Quid quod bona malis paria non sunt, etiam pari numero: nec lætitia ulla minimo mœrore pensanda? Heu vana & imprudens diligentia! numerus dierum comparatur: ubi quæritur pondus* (73). J'ai trouvé un autre passage qui contient une vive description du mauvais côté des biens. Je parle des biens les plus communs à tous les hommes, j'entens en un mot les plaisirs du corps. *Quid autem de corporis voluptatibus loquar, quarum appetentia quidem plena est anxietatis, satietas verò pœnitentiæ? Quantos illæ morbos, quàm intolerabileis dolores, quasi quendam fructum nequitiæ fruentium solent referre corporibus! .... Tristeis verò esse voluptatum exitus, quisquis reminisci libidinum suarum volet, intelliget.......*

> *Habet omnis hoc voluptas,*
> *Stimulis agit fruenteis,*
> *Apiumque par volantum,*
> *Ubi grata mella fudit,*
> *Fugit, & nimis tenaci*
> *Ferit icta corda morsu* (74).

C'est ainsi que Boëce suppose que la Philosophie lui parle. Vous voiez dans ce discours que si l'inquiétude précede la jouissance des plaisirs, le dégoût & le repentir la suivent de près. Une infinité d'Auteurs observent cette malheureuse *concomitance*, ou pour parler plus intelligiblement, cette liaison de la volupté & de l'inquiétude. J'en ai déja cité deux dans la prémiere Edition (75): en voici un troisieme: il se nomme Antiphanes.

> Ἐν τῷ αὐτῷ δέ γε τούτῳ, ἔνθα τὸ
> Ἡδὺ ἔνεστι, πλησίον που καὶ τὸ λυπηρόν. αἱ γὰρ ἡδοναὶ
> Οὐκ ἐπὶ σφῶν αὐτῶν ἐμπορεύονται, ἀλλ' ἀκολουθοῦσ' αὐταῖς
> Λῦπαι καὶ πόνοι.

Id est,

> *At in eodem ipso, in quo*
> *Jucunditas inest, prope sanè & molestia præsto est. Voluptates enim*
> *Non ipsæ solæ ingrediuntur, sed earum comites sunt*
> *Dolores ac labores.*

Marquons encore cette circonstance: non seulement on a peur de perdre ce que l'on posséde, mais aussi l'on a le chagrin de voir que d'autres gens nous égalent ou nous surpassent, & que d'autres seront bientôt en état de nous atteindre, & puis de nous gagner le devant. Notez qu'afin de prouver que le bien n'est pas autant bien que le mal est mal, je ne me suis point servi de cette raison, qu'il arrive rarement que l'on fasse un bon usage des faveurs de la fortune, qu'elles ne nous conduisent pas à de grands malheurs, & qu'ainsi l'on puisse dire qu'elles ne sont pas une grace, mais un piege (76): j'ai négligé, dis-je, cette raison, parce qu'on ne considere point ici les causes ou les occasions du bien & du mal, mais le bien & le mal même formellement pris. Au reste, ce seroit sortir de l'état de la question, que de dire que l'homme s'afflige mal-à-propos; car il ne s'agit pas ici de savoir si ses chagrins sont raisonnables, ou l'effet de sa foiblesse; il s'agit de savoir s'il a des chagrins. Cela même qu'on se chagrine sans raison, & qu'on se rend malheureux par sa propre faute, est un mal.

Il faut avouer avec Seneque, en considérant la multitude de biens que la nature nous communique, & l'industrie inépuisable avec laquelle l'esprit de l'homme sait diversifier les plaisirs, & en déterrer les sources, que Dieu ne s'est pas contenté de pourvoir à nos besoins, mais qu'il nous a même fourni dequoi vivre délicieusement. *Unde hæc innumerabilia oculos, aureis, animum mulcentia? unde illa luxuriam quoque instruens copia? Neque enim necessitatibus tantummodo nostreis provisum est: usque in delicias amamur. Tot arbusta, non uno modo frugifera, tot herbæ salutares, tot varietates ciborum, per totum annum digestæ, ut inerti quoque fortuita terræ alimenta præberent. Jam animalia omnis generis, alia in sicco solidoque, alia in humido innascentia, alia per sublime dimissa: ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret* (77)..... *Unde ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem lacessentia? unde hæc irritamenta jam lassæ voluptatis? unde ista quies, in qua putrescis, ac marces? Nonne si gratus es, dices,*

> ----Deus nobis hæc otia fecit (78):

Tout ce que Seneque dit dans cette partie de son Ouvrage *de Beneficiis* est très-vrai; mais d'ailleurs Pline (79) n'assûre-t-il pas que la nature nous fait acheter ses présens au prix de

(68) *Voiez l'Article* PERICLES, *Rem.* (*K*).

(69) *Je croi que c'est M*[illegible] [illegible]

(70) Rarum est quod sub magna dimensione parum continet materiæ: densum quod sub parva dimensione multum continet materiæ.

(71) Πάντων μὲν κόρος ἐστὶ καὶ ὕπνου, καὶ φιλότητος, μολπῆς τε γλυκερῆς, καὶ ἀμύμονος ὀρχηθμοῖο. *Omnium quidem satietas est, & somni & amoris cantusque dulcis & egregiæ saltationis.* Homerus, Iliad. *Libr. XIII, Verf.* 636. *Voiez une semblable Sentence de* Pindare *ci-dessus Citation* (4) *du dernier Article* BERENICE.

(72) Euripide, *in* Medea, Vers. 1228, & 1230, *pag. m.* 327, *dit la même chose.*

(73) Plinius, *Libr. VII, Cap. XL, pag. m.* 62. *Mr.* du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

(74) Boetius, de Consol. Philosoph. *Libr. III, Prosa VII, pag. m.* 61.

(75) *Usque adeo nulli est sincera voluptas, Sollicitique aliquid lætis intervenit.* Ovidius, Metam. *Libr. VII, Vers.* 453. *Medio de fonte leporum Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.* Lucret. *Libr. IV, Vers.* 1127.

(76) *Munera ista fortunæ putatis? insidiæ sunt. Quisquis nostrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest ista viscata beneficia devitet, in quibus hoc quoque miserrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Seneca, Epist. VIII.

(77) Seneca, de Beneficiis, *Libr. IV, Cap. V. Conférez ce qu'on a cité de* Ciceron *ci-dessus Citation* (90) *de l'Article* PERICLES.

(78) Seneca, *ibid. Cap. VI.*

(79) *J'ai cité ses paroles dans la Rem.* (*D*), *Citation* (49). *Voiez dans la Remarque* (*G*) *les paroles de* Socrate.

fons plaufibles, comme on le verra ci-deffous. Ceux-même qui reconnoiffent que la nature a fourni

de tant de fouffrances, qu'on ne fait fi elle mérite mieux le nom de mere, que le titre de marâtre? Pour concilier ces deux Auteurs, il faut confulter ce que la Théologie nous enfeigne de l'œconomie de Dieu, entant que Pere, & entant que Juge du Genre humain. Ces deux relations demandent que l'homme fente du bien & du mal; mais la queftion eft fi le mal furpaffe le bien: & fur cela je ne penfe pas qu'on puiffe former autre chofe, que des opinions & des conjectures. Bien des gens difent que la plupart des perfonnes un peu âgées reffemblent à la Mothe le Vayer, qui n'eût point voulu paffer encore une fois par les mêmes biens, & les mêmes maux qu'il avoit fentis pendant fa vie (80). Si cela étoit, il faudroit croire que chacun éprouve, que tout bien compté les plaifirs dont il a joui n'égalent pas les déplaifirs, & les douleurs qui l'ont affligé. Je n'allegue point que perfonne n'eft content de fa condition (81); car ce n'eft pas une preuve que chacun fe confidere comme moins heureux que malheureux. Quatre incommoditez, mêlées avec vingt commoditez, feroient capables d'obliger un homme à fouhaiter un autre état, je veux dire une condition qui n'eût aucune incommodité, ou qui n'en eût qu'une ou deux fur quarante incommoditez. D'autre côté, il ne faut point qu'on m'allegue, comme fait Lactance (82), que les hommes font fi délicats, qu'ils fe plaignent du moindre mal, comme s'il abforboit tous les biens dont ils ont joui: car il ne fert de rien ici de confidérer quelle peut être en elle-même la quantité abfolue du bien & du mal envoié à l'homme, il n'en faut confidérer que la qualité relative, ou pour m'exprimer plus clairement, il ne faut confidérer que le fentiment de l'ame. Un bien très-grand en lui-même, qui n'exciteroit qu'un plaifir fort médiocre, ne devroit paffer que pour un bien médiocre: mais un mal petit en lui-même qui exciteroit une inquiétude, un chagrin, une douleur infupportable, devroit paffer pour un très-grand mal: de forte qu'afin qu'un homme puiffe être dit moins heureux que malheureux, il fuffit qu'on lui envoie trois maux fur trente biens, fi ces trois maux auffi petits en eux-mêmes qu'il vous plaira, lui donnent plus d'inquiétude que les trente biens, auffi grands en eux-mêmes qu'il vous plaira, ne lui caufent de plaifir. Le Gouvernement d'une Province eft en lui-même un plus grand bien qu'un ruban; & néanmoins fi un Duc & Pair fentoit plus de joie en recevant un ruban de fa maîtreffe, qu'en obtenant de fon Roi le Gouvernement d'une Province, je dis qu'un ruban feroit pour lui un plus grand bien que l'autorité de Gouverneur. Par la même raifon, ce feroit pour lui un plus grand mal d'être privé de ce ruban, que d'être privé de fa charge, s'il fentoit plus de chagrin en fe privant du ruban, qu'en perdant fa charge. C'eft ce qui fait que perfonne ne peut bien juger ni du malheur, ni du bonheur de fon prochain (83). Nous ne connoiffons pas ce qu'un autre fent; nous ne connoiffons que les caufes extérieures du mal & du bien: or ces caufes ne font pas toûjours proportionnées à leurs effets; celles qui nous femblent petites produifent fouvent un fentiment vif; celles qui nous femblent grandes ne produifent affez fouvent qu'un fentiment foible. Ces paroles de Tacite font un oracle: *Neque mala vel bona quæ vulgus putet: multos qui conflictari adverfis videantur, beatos, ac plerosque quamquam magnas per opes miferrimos, fi illi gravem fortunam conftanter tolerent, hi profpera inconfulte utantur* (84). Il faut feulement étendre la fignification d'*inconfulte*, afin qu'elle comprenne la difpofition de tempérament qui fait qu'on poffede avec chagrin, ou fans joie, les faveurs de la fortune.

Tout ceci marque que perfonne ne peut juger fûrement fi la deftinée de fon prochain a été puifée dans les deux tonneaux d'Homere (85), de telle forte que la dofe du bien foit auffi forte ou même plus forte que celle du mal. Tout ce qu'on peut dire avec une pleine certitude, eft que le fort d'aucun homme n'a jamais été puifé uniquement dans le bon tonneau. Sur cela j'ai à citer un beau paffage de Paufanias: c'eft la réflexion qu'il fit fur ce qu'il entendit dire qu'un certain Aglaus fut heureux toute fa vie. Ὃν δὲ ἤκουσα ἐν Ψωφῖδι ἐπὶ Ἀγλαῷ λόγον ἀνδρὶ Ψωφιδίῳ κατὰ Κροῖσον τὸν Λυδὸν, ὡς ὁ Ἀγλαὸς τὸν χρόνον τοῦ βίου πάντα γένοιτο εὐδαίμων, οὔ με ἔπειθεν ὁ λόγος. Ἀλλὰ ἀνθρώπων μὲν τῶν ἐφ' ἑαυτοῦ κακὰ ἄν τις ἐλάσσονα ἀναδέξαιτο, καθὰ καὶ ναῦς ἧσσον ἂν χειμασθείη νεὼς ἄλλης. ἄνδρα δὲ συμφορῶν ἀεὶ φάντα ἐκτὸς ἢ τὰ πάντα οὐρίῳ ναῦν χρησαμένην πνεύματι, οὐκ ἔστιν ὅπως δυνησόμεθα ἐξευρεῖν. Ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος κατασκευάσας παρὰ τῷ Διὶ ἀγαθῶν πίθον, τὸν δὲ ἕτερον κακῶν ἀποδοχήν, ὑπὸ τοῦ ἐν Δελφοῖς θεοῦ δεδιδαγμένος, ὅς αὐτόν ποτε Ὅμηρον κακοδαίμονά τε προσεῖπε καὶ ὄλβιον, ὡς φύντα ἐπὶ ἀμφοτέραις ὁμοίως (86). *Quod verò Pfophide audivi Aglaum Pfophidium, ficuti & Crœfum* (87) *Lydorum regem, vitam omni fuæ ætatis tempore beatam egiffe, id ego ut credam non facilè adducor. Nam ut hominum quis levioribus multò, quàm alius quifquam qui iifdem vixerit temporibus, incommodis affectus, non difficillimè fortaffe reperiatur, uti navis adverfis tempeftatibus minus agitata; fic propemodum neminem unquam crediderim perpetuò moleftiarum & calamitatum immunem fuiffe, quando neque ulla navis memorari poffit, quæ femper fecundiffimis ufa fuerit tempeftatibus. Nam & Homerus* id fenfiffe videtur, quo loco duo, *bonorum unum, alterum malorum, dolia apud Jovem ftatuit. id enim ille ex Delphico Apolline didicerat; qui ipfum & miferum fimul, & beatum dixerat, utpote ad utramque vitæ fortem genitum.* Comme cet Aglaus étoit en vie du tems de Crefus, il n'y a point lieu de s'étonner que Solon l'omette, en nommant à ce Monarque trois hommes qui lui paroiffoient heureux (88); car il croioit que pour mériter ce titre, il faloit être à couvert de l'inconftance de la fortune, & que pendant cette vie on n'étoit jamais à l'abri de cette inconftance. Si Solon eût prétendu que ces trois hommes ne fentirent jamais ni du chagrin, ni de la douleur, il fe feroit abufé (89), & eût démenti cette profondeur de bon fens, qui le porta à chercher quelques exemples de bonheur, non pas à la Cour de Crefus, mais parmi des hommes de condition médiocre.

Il eft fûr que ceux qui voudroient trouver des perfonnes qui euffent fenti plus de bonheur que de malheur, les rencontreroient plutôt chez les païfans, ou chez les plus petits artifans, que parmi les Rois & les Princes (90). Qu'on life ces paroles d'un grand homme: „ Vous croyez donc que „ les déplaifirs & les plus mortelles douleurs ne fe cachent „ pas fous la pourpre, ou qu'un Royaume eft un remede „ univerfel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un „ charme qui les enchante? Au lieu que par un confeil de „ la Providence divine, qui fçait donner aux conditions les „ plus élevées leur contrepoids, cette grandeur, que nous „ admirons de loin comme quelque chofe au deffus de „ l'homme, touche moins quand on y eft né, ou fe confond „ elle mesme dans fon abondance; & qu'il fe forme au „ contraire parmi les grandeurs une nouvelle fenfibilité „ pour les déplaifirs, dont le coup eft d'autant plus rude, „ qu'on eft moins préparé à le fouftenir (91) ". Voilà les deux fources du malheur des Grands: l'ufage continuel du beau côté de leur condition les rend infenfibles au bien, & très-fenfibles au mal. Qu'on leur apporte trois bonnes nouvelles, & une mauvaife, ils ne fentent presque point ce qu'il y a de bonheur dans celle-là, & ils fentent vivement ce qu'il y a de malheur dans celle-ci. Peuvent-ils donc manquer de chagrin? Leur arrive-t-il des profpéritez non traverfées par quelque disgrace? Lifez tout ce que Guftave fit en Allemagne, vous y verrez une fupériorité de fortune qui a peu d'exemples; & néanmoins vous y trouverez un fi grand mélange d'événemens desavantageux, que vous comprendrez fans peine qu'il effuia bien des chagrins (92). Suppofez même que les victoires, remportées dans quelques Provinces, ne concourent pas avec les pertes que l'on fouffre en d'autres lieux, vous aurez fujet de croire que la joie n'eft point pure. Cent réflexions importunes la viennent troubler. On s'imagine que l'attaque fe fit trop tôt, ou trop tard; on a trop perdu de monde, on ne s'eft point prévalu du desordre des vaincus, on les a laiffé revenir de leur fraieur; on croit voir que fi l'on s'étoit conduit d'une autre maniere, l'avantage feroit plus folide. Combien y a-t-il de Généraux qui paffent très-mal la nuit, aprés des victoires completes? Ils fentent qu'ils en font redevables à quelque coup de hazard, à la faute de l'ennemi, quelquefois même à leurs propres fautes. Ils fentent qu'ils n'ont pas fait tout ce qui fe pouvoit faire. Ils craignent la glofe des experts, & les réflexions malignes de leurs ennemis. En un mot, ils ne fauroient fe rendre à eux-mêmes un bon témoignage, ni applaudir intérieurement aux éloges qu'on leur donne. Cela les inquiete & les bourrelle. Leur confcience, quelquefois entiérement endormie par rapport aux transgreffions de la Loi de Dieu, eft d'une vivacité furprenante par rapport aux transgreffions des Loix de la Guerre, & à l'inobfervation des Regles qu'un très-habile Général eût fuivies. Notez que les Princes les plus heureux, foit à gagner des batailles, foit à conquérir des villes, font ceux que la défaite d'une Armée, ou la levée d'un fiége, défolent le plus cruellement. Une longue fuite d'adverfitez endurcit les autres; mais ceux-ci deviennent presque infenfibles aux bons fuccés, & infiniment fenfibles aux moindres disgraces. Augufte nous en fournit un exemple. Il remporta en mille occafions fur fes ennemis les plus folides & les plus pompeux avantages qu'il auroit pu fouhaiter, & il n'éprouva guere les effets de la mauvaife fortune: mais la perte de trois Légions l'affligea fi horriblement, qu'on peut dire qu'il fouffrit alors plus de mal, que dix victoires ne lui avoient fait fentir de bien. Lifez ce qui fuit: *Graves ignominias cladesque*, c'eft Suetone qui parle, aprés avoir fait une longue énumération des profpéritez de cet Empereur, *duas omnino, nec alibi quam in Germania, accepit, Lollianam, & Varianam: fed Lollianam majoris infamiæ quam detrimenti: Varianam pæne exitiabilem, tribus legionibus, cum duce, legatisque, & auxiliis omnibus cæfis. Hac nuntiata, excubias per urbem indixit, ne quis tumultus exfifteret: & Præfidibus provinciarum propagavit imperium, ut & à peritis & affuetis focii continerentur. Vovit & magnos ludos Jovi Opt. Max.* SI REMPUBLICAM IN MELIOREM STATUM VERTISSET: *quod factum Cimbrico Marficoque bello erat. Adeo namque conflernatum ferunt, ut per continuos menfes barba capilloque fummiffo, caput interdum foribus illideret, vociferans:* Quintili Vare, legiones redde: *diemque cladis quotannis mœftum habuerit ac lugubrem* (93). On ne fauroit mieux prouver que par l'exemple d'Augufte, qu'il ne faut point chercher fur le thrône les gens heureux; car fi quelqu'un y a été favorifé de la fortune, c'eft Augufte: & néanmoins la lifte de fes chagrins

(80) *Voiez la Remarque (F) de l'Article* VAYER, *& conférez ce qu'on a dit de Ciceron dans la Remarque (R) de l'Article* TULLIE.

(81) *Ces Vers d'Horace, Libr. I, initio* Sat. I, *contiennent un fait très-certain.* Qui fit, Mæcenas, ut nemo, quam fibi fortem Seu ratio dederit, feu fors objecerit illâ Contentus vivat? laudet diverfa fequentes?

(82) *J'ai cité fes paroles dans l'Article* TULLIE, *Citation* (83).

(83) *Felicitas cui præcipua fuerit homini non eft humani judicii: cum profperitatem ipfam alius alio modo & fuopte ingenio quisque terminet.* Plin. *Libr. VII, Cap. XL, pag. m. 62.*

(84) Tacitus, Annal. *Libr. VI, Cap. XXII.*

(85) *Voiez l'Article* MANICHE'ENS, *Rem. (C).*

(86) Paufanias, *Libr. VIII, pag.* 256.

(87) *Cela n'a pas été bien traduit par* Romulus Amafæus. *Il faloit dire* tempore Crœfi. *Cette faute n'a pas été rectifiée dans l'Edition de Leipsic,* 1696.

(88) Plutarchus, *in* Solone, *pag.* 93.

(89) *Voiez ci-deffus Citation* (86) *les paroles de* Paufanias.

LES PRINCES & les Grands font moins heureux que les autres hommes.

(90) *Lifez* Horace, Epodon Ode II.

(91) Jaques Benigne Boffuet, *Evêque de Meaux*, Oraifon funebre de Marie-Therefe d'Autriche, Reine de France, *pag.* 78, 79. *Edit. de Hollande.*

(92) *Il fut obligé de publier des Manifeftes contre ceux qui le blâmoient de n'avoir pas empêché la prife de Magdebourg.*

(93) Suetonius, *in* Augufto, *Cap. XXIII.*

fourni au Genre-humain une infinité de commoditez, & qu'elle lui a destiné l'usage de toutes les autres choses, le considerent d'un autre côté comme un Etre malheureux (*G*). Ce n'est pas une petite partie de la rigueur de son sort que cette espéce de nécessité où tant de gens sont réduits;

grins (94) est si grande, qu'il n'y a personne qui n'en conclue, que pour le moins il sentit autant de mal que de bien. Voiez ce que je remarque de Charles-Quint (95), & de la Reine Elizabeth (96), & de Louis XI (97), & de Louis XIII (98). Monsr. Silhon a dit judicieusement que *toute la vie* de Ferdinand, de Charles-Quint, & de Philippe II *n'a esté qu'un meslange de bien & de mal*; qu'on y voit *les prosperitez sans nombre: les disgraces sans mesures: les playes couvertes de lauriers: les triomphes parez de dueils.* ..... *Voyez Ferdinand glorieux de la reduction du Royaume de Grenade, & du tiltre de Catholique: voyez le triomphant de la conqueste de Naples, & de la fortune de la France: voyez qu'un caprice luy donne la Navarre, & que le hazard luy fait trouver un monde incognu, & de nouvelles richesses.* .... *D'ailleurs contemplons l'envers de sa vie, & l'autre face de la medaille. Nous verrons un Prince mal traité de la fortune, & un diademe brisé de ses coups. Nous verrons un pere qui enterre son fils unique, & fait les funerailles de sa fille aisnée. Un mary qui perd sa femme, qui estoit sa gloire, & qui avoit plus esté la compagne de ses travaux, que de sa couche. Un maistre qui est abandonné de ses serviteurs & de ses creatures: un vieillard qui est chassé de sa maison, & un beau-pere qui est despouillé par son propre gendre* (99). Ajoutez à cela qu'il ne put souffrir la reputation du grand Capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit Monsr. Silhon de Charles-Quint (100), & de Philippe II, & voiez ce que Plutarque rapporte d'un grand Prince que l'on estimoit heureux (101).

Que Mr. l'Abbé Regnier a raison de dire (102)!

Qu'ont ils d'ordinaire,
Qu'ont ils au dessus
Du destin vulgaire
Ceux qu'un sort prospére
Eleve le plus?
Une montre vaine
De grandeur humaine,
Qui marche avec eux,
Des dehors pompeux,
Brillans, agreables,
Des soins devorans,
Des biens apparens,
Des maux véritables:
Les Grands en un mot
N'ont pas le bon Lot.

Ces paroles de Monsr. le Comte de Bussi me frappérent la prémiere fois que je les lus: „ Quand nous n'aurons pas „ vous & moi la dépense de la guerre sur les bras pour nos „ enfans, nous aurons d'autres peines pendant la paix; car „ enfin il en faut avoir: & sur cela écoutez notre ami Co„ mines sur le chapitre des traverses de la vie humaine: *Au„ cune creature n'est exempte de passion, tous mangent leur „ pain en peine & douleur; notre Seigneur le promit dès qu'il „ fit l'homme, & loyaument l'a tenu à toutes gens* (103)". Si l'on eût demandé à Philippe de Comines, *croiez-vous que les Monarques aient plus de part que les autres hommes à l'execution de cette promesse de notre Seigneur?* je suis très-persuadé qu'il eût repondu, *oui, je le crois* (104).

Ce qu'on vient de dire des Rois se peut dire à proportion de tous ceux que la Providence éleve aux Charges d'éclat, & qui participent à la grandeur par quelque côté. Leur sort est un assemblage où le mal trouve plus de jour à prédominer. Le grand favoir & le grand génie n'exemtent point de cette fatalité. Cherchez plutôt parmi la canaille la plus ignorante, que parmi les hommes illustres en doctrine, une condition heureuse: la gloire, qui environne les Auteurs & les Orateurs célébres, ne les sauve pas de mille chagrins. Elle les expose à l'envie en deux manieres très-incommodes: ils ont des rivaux qui les persécutent, & ils sont jaloux à leur tour des louanges que d'autres méritent; une faute d'impression leur donne plus d'inquiétude, que quatre Lettres pleines d'éloges ne leur donnent de plaisir. La gloire qu'ils ont acquise diminue leur sensibilité pour l'encens, & augmente leur sensibilité pour la privation de l'encens, pour le blâme, pour le partage de la renommée, &c. Outre que plus ils ont de lumieres, plus ils connoissent que leurs Ouvrages sont imparfaits. S'ils se garantissent des foiblesses des préjugez, & du travers de cent petites passions, & qu'ils veuillent régler leur langage & leur conduite sur cet état de leur ame, ils deviennent odieux, & ils n'ont qu'à renoncer aux commoditez extérieures. En n'entrant pas dans ce tourbillon, on ne se met point hors de la sphere de son activité; au contraire on s'y expose bien plus qu'en y entrant pour y faire du ravage. S'ils se conforment extérieurement au goût dépravé du monde, ils se reprochent à eux-mêmes cent fois le jour cette lâche hypocrisie, & troublent par-là leur repos. Il y en a peu qui puissent, comme faisoit Democrite, connoître les bizarreries des passions & s'en divertir. Que ce Philosophe étoit éclairé là-dessus! Lisez la Lettre d'Hippocrate à Damagetes, & joignez-y la Paraphrase qu'un Auteur du XVI Siecle (105) en publia. Il développe avec assez d'élégance, & par le menu, ce que l'Auteur Grec avoit dit en gros. Il se divertit à cette censure, & l'on sent bien qu'il étoit chagrin lui-même, & que si on lui eût demandé:

Quelle humeur sombre
Fais-tu voir à contretems?

Il eût pu dire

C'est que je ne suis point du nombre
Des Auteurs qui sont contens (106).

Pausanias (107) rapporte l'Oracle qui fut rendu à Homere: *Vous êtes malheureux & heureux*, répondit-on à ce grand Poëte. Apollon ne pouvoit pas mieux répondre.

Il est tems de mettre fin à ces Lieux-communs. Faisons-le par quatre petites Remarques. La I est qu'à prendre en gros tout le Genre-humain, il semble que Xenophanes auroit pu dire, que le chagrin & la douleur y prévalent sur le plaisir. II. Qu'il y a des Particuliers dont on a lieu de présumer, qu'ils sentent dans cette vie beaucoup plus de bien que de mal. III. Qu'il y en a d'autres dont on peut croire qu'ils sentent beaucoup plus de mal que de bien. IV. Que ma seconde Proposition est sur-tout probable, à l'égard de ceux qui meurent avant le déclin de l'âge; & que la quatrieme paroit principalement certaine, à l'égard de ceux qui vont jusqu'à la vieillesse décrépite. Lors que Racan assûroit,

Que pour eux seulement les Dieux ont fait la gloire,
Et pour nous les plaisirs (108),

il ne considéroit sans doute que le bel âge. C'est alors que les plaisirs prédominent, le bien emporte alors la balance (109): la Nemesis des Paiens fait des avances, & du crédit: elle agrée que les comptes soient rendus sans compensation; mais elle se dédommage sur la vieillesse.

Multa senem circumveniunt incommoda, vel quòd
Quærit, & inventis miser abstinet, ac timet uti:
Vel quòd res omnes timidè gelidéque ministrat,
Dilator spe longus, iners, avidusque futuri:
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum.
Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt (110).

Ce Poëte ne dit pas tout; aussi n'étoit-il pas nécessaire qu'il touchât aux mauvais endroits que Juvenal nous va montrer.

Ut vigeant sensus animi, ducenda tamen sunt
Funera natorum, rogus aspiciendus amatæ
Conjugis, & fratris, plenæque sororibus urnæ.
Hæc data pœna diu viventibus, ut renovata
Semper clade domus, multis in luctibus, inque
Perpetuo mœrore, & nigra veste senescant (111).

Joignez à cela ce passage de Virgile:

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit: subeunt morbi, tristisque senectus:
Et labor, & duræ rapit inclementia mortis (112).

Notez que Racan avançoit une Maxime qui donne le démenti au plus grand Poëte de l'Antiquité; car voici ce que disoit Homere:

Les Dieux pour eux ont retenu liesse,
Et resigné aux hommes la tristesse.

C'est ainsi qu'Amyot tourne ces deux Vers de l'Iliade citez par Plutarque à la page 20 du Traité *de audiendis Poëtis*:

Ὡς γὰρ ἐπεκλώσαντο θεοὶ δειλοῖσι βροτοῖσι,
Ζώειν ἀχνυμένοις· αὐτοὶ δέ τ' ἀκηδέες εἰσί.
Sic enim fata tribuunt dii miseris mortalibus,
Ut vivant tristes: ipsi verò sine curis sunt (113).

(G) *Ceux mêmes qui reconnoissent que la Nature ..... a destiné au Genre-humain l'usage de toutes les autres choses, le considérent ... comme un être malheureux.*] N'avons-nous pas vu (114) que Pline, après un prologue qui donne la principauté à notre espéce, la met au-dessous du reste des animaux en fait d'incommoditez? Seneque, qui représente si bien les faveurs que Dieu communique aux hommes (115), eût-il pu nier les Observations de Pline? Socrate auroit-il pu les nier, lui qui a décrit si avantageusement les prérogatives humaines? „ Tu ne penses pas", répondit-il à un Disciple qui nioit la Providence, „ que les Dieux „ ayent soin des hommes, eux, qui premierement „ ont accordé à l'homme seul le privilege de marcher „ droit, ce qui luy donne un grand avantage pour dé„ couvrir de loin, pour considerer plus à son aise les cho„ ses d'en haut, & pour éviter beaucoup d'incommodi„ tez. Ensuite, tous les animaux qui marchent ont des „ pieds; mais ils n'en tirent point d'autre usage que de „ mar-

(94) *Vous la trouverez dans Pline, Libr. VII, Cap. XLV.*

(95) *Dans la Rem. (L) de son Article.*

(96) *Dans la Rem. (S) de son Article.*

(97) *Dans la Rem. (T) de son Article.*

(98) *Dans la Rem. (B) de son Article.*

(99) Silhon, Ministre d'Etat, *Livre II, Discours III, pag.* ..., Edition de Hollande.

(100) *Il a tort de l'appeller neveu de Ferdinand. Quelque Livre Latin où il avoit vu que Charles-Quint étoit nepos, c'est-à-dire petit-fils de Ferdinand, l'aura trompé.*

(101) *C'est Agamemnon. Voiez* Plutarque, de tranquillitate animi, *pag.* 466, 471. *Lisez toute la* Dissertation de la Mothe le Vayer sur la Prosperité, *au Tom. VIII de ses* Oeuvres.

(102) *Dans une Pièce de Poësie qui est au devant de la* Critique de Mr. Leti sur les Loteries.

(103) Bussi Rabutin, Lettre CXVII *de la I Partie, pag.* 281, *Edition de Hollande.*

(104) *Voiez le dernier Chapitre & la Conclusion de ses* Mémoires.

(105) Alardus Amstelredamus. *Cette Paraphrase de l'Epitre* d'Hippocrate *fut composée dans l'Abbaie d'Egmond en Hollande l'an* 1526. *L'Edition dont je me sers est* Salingiaci apud Joannem Soterem, 1539 *in* 8.

(106) *Ces Vers sont d'un Opera de* Quinaut. *Je n'y change qu'un mot, celui d'*Amans *en celui d'*Auteurs.

(107) *Voiez ses paroles ci-dessus Citation* (86).

(108) *Voiez sa* Lettre à Balzac, *dans le II Tome du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris l'an* 1634, *pag.* 500.

(109) *A cela n'est point contraire cet endroit du Psalmiste:* Encor la fleur de cette vie est telle. Qu'on est toujours en peine & en martyre: *car Marot ne représenta que l'état où étoient alors les Juifs.*

(110) Horat. de Arte Poëtica, *Vers.* 169.

(111) Juvenal. Sat. *X, Vers.* 240.

(112) Virgil. Georgic. *Libr. III, Vers.* 66.

(113) Homer. Iliad. *Libr. XXIV, Vers.* 525.

(114) *Ci-dessus Remarque (D) au commencement.*

(115) *Voiez ci-dessus les Citations* (77) & (79).

duits, de chercher dans les plaisirs défendus quelque remede à leurs inquiétudes (*H*). Quoi qu'il en soit, on peut alléguer ici l'autorité d'Aristote; car ce grand génie qui avoit philosophé avec tant d'application, & avec tant de pénétration, a reconnu qu'il y avoit dans la Nature plus de mal que de bien, & que ce fut par cette raison que l'Hypothese de l'unité de principe ne plut pas à Empedocle, qui commença de supposer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal (*I*). L'Ecriture Sainte a représenté si fortement les miseres de cette vie (*m*), qu'elle peut fournir sur cette question un Argument démonstratif. Je m'étonne que le Rabin Maimonides, qui avoit & beaucoup de science, & beaucoup de jugement, & qui étoit un assez bon Philosophe, ait pu croire qu'il avoit bien réfuté la doctrine dont je parle (*K*). Il y a quelque

(*m*) *Voiez nommément le Livre de* Job, *& celui des* Pseaumes *en divers endroits.*

„ marcher: les Dieux outre cela ont donné des mains à „ l'homme, par le moyen desquelles il se rend le plus „ heureux animal du monde. Tous les animaux ont des „ langues; mais il n'y a que la langue de l'homme qui „ puisse former une parole, dont il explique ses pensées, „ & par laquelle il se communique à ses semblables. Et „ pour monstrer mesmes que les Dieux ont eu soin de „ nos plaisirs, ils n'ont point determiné de saison pour „ les amours des hommes, qui peuvent jouir à toute „ heure, jusqu'à leur extreme vieillesse, d'une volupté „ que les brutes ne goustent qu'en un certain temps de „ l'année. Enfin, ils ne se sont pas contentez d'avoir „ fait à l'homme tant d'avantages pour le corps, ils luy „ ont encore donné une ame, la plus excellente de toutes. „ Car quelle est l'ame des autres animaux, qui connoisse „ l'estre des Dieux, par qui sont faits tant de merveilleux „ ouvrages? Y a-t-il une autre espece que les hommes qui „ les serve & qui les adore? Quel est l'animal qui puisse „ comme luy se deffendre de la faim, de la soif, du froid, „ du chaud; qui puisse, comme nous, trouver des remede aux maladies, qui puisse exercer sa force; qui soit „ aussi capable d'apprendre; qui retienne si parfaitement les „ choses qu'il a veues, qu'il a ouïes, qu'il a sceues? En „ un mot, il est clair que l'homme est un Dieu en comparaison des autres especes vivantes, veu l'avantage qu'il a „ naturellement sur elles, tant du corps que de l'ame (116)". Il est bien apparent qu'après cette belle description, il eût avoué le revers de la médaille, si on l'eût prié de le bien examiner.

(116) Xenoph. de memorab. Socrat. *Libr. I. Je me sers de la Traduction de* Charpentier, *pag. 67 & suivantes.*

(*H*) *De chercher dans les plaisirs defendus quelque remede à leurs inquiétudes.*] N'est-ce pas se délivrer d'un mal physique par un mal moral? Un tel remede n'est-il pas pire que la maladie? N'est-on pas donc bien malheureux, quand on ne sait recourir qu'à une telle ressource? Il est très-certain qu'une infinité de gens n'en trouvent point d'autre. Les criailleries domestiques, la vue du mauvais état du ménage, les contraignent à sortir pour aller jouer, ou pour aller boire dans un cabaret. Ils ne peuvent sans cela dissiper leur mélancolie; c'est la seule diversion qu'ils opposent au chagrin. Il y en a même qui s'enivrent tout exprès afin d'éviter les inquiétudes de la nuit, qui est un tems où elles sont les plus incommodes. Ils ont éprouvé qu'elles les empêchent de dormir, & qu'elles les tiennent trop cruellement attentifs à leur malheur. C'est pourquoi ils se procurent par le vin un profond assoupissement. C'est autant de pris sur la mauvaise fortune, c'est sauver la plus redoutable portion des vingt-quatre heures de la journée. Généralement parlant, les femmes ne peuvent pas se servir de ce bouclier contre le chagrin, & ainsi leur condition est plus à plaindre que celle des hommes. De-là vient que la Medée d'Euripide déclare qu'une femme mal mariée est dans un état si pitoiable, qu'il vaut mieux mourir que d'y demeurer; elle ne peut pas comme les hommes aller chercher hors du logis les consolations nécessaires.

> Κἂν μὲν τάδ' ἡμῖν ἐκπονουμέναισιν εὖ
> Πόσις ξυνοικῇ, μὴ βίᾳ φέρων ζυγόν,
> Ζηλωτὸς αἰών· εἰ δὲ μή, θανεῖν χρεών.
> „ Ἀνὴρ δ' ὅταν τοῖς ἔνδον ἄχθηται ξυνών,
> „ Ἔξω μολὼν ἔπαυσε καρδίας χόλον,
> „ Ἢ πρὸς φίλων τιν', ἢ πρὸς ἥλικα τραπείς.
> „ Ἡμῖν δ' ἀνάγκη πρὸς μίαν ψυχὴν βλέπειν.
> *Et si nobis hæc quidem peragentibus bene*
> *Cohabitaverit maritus, non violentum* nobis *imponens jugum,*
> *Beata est vita: sin minus, satius est mori.*
> „ *Vir vero cum dolet propter res domesticas,*
> „ *Foras egressus sedat cordis bilem,*
> „ *Conversus aut ad aliquem amicum, aut coætaneum;*
> „ *Sed nos oportet spectare ad unam animam* (117).

(117) Euripid. *in Medea Vers.* 241, *pag. m.* 276.

(*I*) *Aristote .... a reconnu qu'il y avoit dans la Nature plus de mal que de bien, & que ... par cette raison .... Empedocle commença de supposer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal.*] Avant que de rapporter ce qu'il a dit, il faut que j'observe qu'il se donne la liberté de développer le sentiment d'Empedocle, & de l'expliquer selon l'esprit plutôt que selon la lettre; mais après tout il pose en fait que le bien est la cause de tous les biens, & que le mal est la cause de tous les maux. Les deux principes d'Empedocle étoient l'amitié & la discorde: Ἐπεὶ δὲ καὶ τἀναντία τοῖς ἀγαθοῖς ἐνόντα ἐφαίνετο ἐν τῇ φύσει, καὶ οὐ μόνον τάξις, καὶ τὸ καλὸν, ἀλλ' ἀταξία, καὶ τὸ αἰσχρὸν, καὶ πλείω τὰ κακὰ τῶν ἀγαθῶν, καὶ τὰ φαῦλα τῶν καλῶν. οὕτως ἄλλος τις φιλίαν εἰσήνεγκε καὶ τὸ νεῖκος, ἑκάτερον ἑκατέρων αἴτιον τούτων. εἰ γάρ τις ἀκολουθοίη, καὶ λαμβάνοι πρὸς τὴν διάνοιαν, καὶ μὴ πρὸς ἃ ψελλίζεται λέγων Ἐμπεδοκλῆς, εὑρήσει τὴν μὲν φιλίαν εἶναι τῶν ἀγαθῶν, τὸ δὲ νεῖκος τῶν κακῶν. ὥστ' εἴτις φαίη τρόπον τινὰ καὶ λέγειν, καὶ πρῶτον λέγειν τὸ κακὸν καὶ τὸ ἀγαθὸν ἀρχὰς Ἐμπεδοκλέα, τάχ' ἂν λέγοι καλῶς. εἴπερ τὸ τῶν ἀγαθῶν ἁπάντων αἴτιον, αὐτὸ τὸ ἀγαθόν ἐςι, καὶ τῶν κακῶν, τὸ κακόν. *Cùm autem contraria quoque bonis inesse naturæ apparerent, nec solùm ordo, & pulchrum, verùm etiam inordinatio, & turpe, pluraque mala, quàm bona, & turpia, quàm pulchra, ideò alius quidam amicitiam introduxit, & contentionem, utrumque utriusque horum causam. Si quis enim sequatur, & secundùm sententiam accipiat, non secundùm ea, quæ balbutiens Empedocles dicit, inveniet amicitiam quidem bonorum causam esse, contentionem verò malorum. Quare si quis dicat quodam modo dicere, & primum Empedoclem dicere malum, & bonum esse principia, fortasse bene inquiet: siquidem bonorum omnium causa, ipsum bonum, ac malorum, ipsum malum est* (118). Prenez garde qu'il critique ailleurs (119) ce sentiment d'Empedocles, & qu'il n'a point cru qu'il y eût aucun principe éternel du mal; car il assûre (120) qu'il n'y a rien que de bon dans les Etres éternels.

(118) Aristoteles, Metaphys. *Libr. I, Cap. IV, pag. m.* 646.

(119) *Idem, ibidem, Libr. XII, Cap. X, pag.* 745.

(120) *Idem, ibidem, Libr. IX, pag.* 717.

(*K*) *Je m'étonne que le Rabin Maimonides ..... ait pu croire qu'il avoit bien réfuté la doctrine dont je parle.*] Il avoue que les Paiens, & même quelques Rabins, ont fait des déclamations sur la supériorité du mal, & il les traite d'insensez & de ridicules. *Sæpissime*, dit-il (121), *solent in cordibus hominum imperitorum istiusmodi cogitationes exsurgere, ac si longè plura essent in Mundo Mala quàm Bona: ita ut in multis poëmatis & cantilenis Gentilium hæc & similia reperiantur;* Miraculi instar esse, quando in Tempore boni aliquid invenitur: Mala autem esse multa & perpetua. *Atque hic error non solùm in Vulgo obtinuit, verùm etiam apud eos, qui Sapientes haberi volunt, & apud ipsum* Alrasi *in libro illo celebri, quem* Sepher Elohuth *h. e.* Theosophiam *nominavit, in quo multa ex deliriis & stoliditatibus suis congessit, è quibus & istud est, quòd plura existant Mala quàm Bona; eò quòd, si comparationem instituas inter recreationes & voluptates Hominis, quas tempore tranquillitatis percipit, cum doloribus, cruciatibus, perturbationibus, defectibus, curis, sollicitudinibus, & afflictionibus, deprehendatur, vitam Hominis illorum bonorum respectu, esse Vindictam magnam & Malum magnum.* Il dit que la cause de leur erreur extravagante est (122), qu'ils s'imaginent que la Nature n'a été faite que pour eux, & qu'ils ne comptent pour rien ce qui est distinct de leur personne, d'où ils inferent que quand il arrive quelque chose contre leur gré, tout va mal dans l'Univers. Il ajoûte que si l'on considéroit la petitesse de l'homme eu égard à l'Univers, on comprendroit avec évidence que la supériorité du mal n'a point de lieu parmi les Anges, ni parmi les corps célestes, ni parmi les élémens, & les mixtes inanimez, ni parmi plusieurs espéces d'animaux. Cette Remarque de Maimonides ne va point au but; car ceux qu'il réfute n'entendent autre chose sinon que parmi les hommes le mal surpasse le bien. A quoi sert-il donc de dire pour les convaincre d'erreur, que le mal ne surpasse pas le bien dans le reste de la Nature? Tous les corps inanimez sont incapables de bien & de mal, ils ne doivent donc point être mis en ligne de compte quand il s'agit de cette question; & il n'y a personne qui ne fût en droit de soutenir, que tout ce en quoi nous mettons l'ordre, la beauté, & la perfection des corps célestes, &c., étant changé, ce ne seroit point un mal à l'égard de l'Univers, encore que l'homme ou quelque autre créature particuliere en souffrît quelque dommage. Si le Soleil & les Planetes étoient dans les mêmes variations que les vaisseaux qui vont & viennent de Marseille à Naples, tantôt en moins de jours & tantôt en plus de jours sans aucune regle fixe, ne pourroit-on pas prétendre qu'eu égard à tout l'Univers ce n'est pas un mal, une imperfection, & un desordre?

(121) Moses Maimonides *in* More Nevochim, *Parte III, Cap. XII, pag. m.* 354, 355.

(122) *Causa erroris fatui illius Hominis & omnium ipsius sociorum, est quod &c.* Idem, ibid. *pag.* 355.

Après cela Maimonides dit que les maux de l'homme se peuvent réduire à trois classes: la prémiere comprend ceux qui procedent de ce que l'homme a un corps: la seconde, ceux qui procedent de ce que les hommes machinent les uns contre les autres: la troisieme, ceux que l'homme se fait à lui-même par sa propre cupidité. Il fait de belles Remarques sur tout cela, mais il sort de la question; car il ne s'agit pas de la cause du malheur des hommes, il s'agit de ce point de fait, si les maux qu'ils souffrent surpassent les biens dont ils jouïssent. On a beau nous dire que nous sommes nous-mêmes la cause de nos infortunes, & que fort souvent nous nous affligeons sans sujet, & que les plaisirs de la vie sont innombrables, & quelquefois même fort longs; tout cela est incapable de résoudre la difficulté. Un grain de mal, pour ainsi dire, gâte cent degrez de bien (123); un petit morceau de fer chaud au septieme degré brûle mieux que cent pieds de fer

(123) *L'eau de la mer dont l'amertume est insupportable, contient 40 ou 42 fois plus de parties douces que de parties salées.*

que apparence que Xenophanes a cru l'incompréhensibilité de toutes choses (*L*). Il donna un bon avis aux Egyptiens, quand il les vit faire des lamentations pendant leurs Fêtes : *Si les objets de votre culte*, leur dit-il (*n*), *sont des Dieux*, *ne les pleurez pas* ; *s'ils sont des hommes*, *ne leur offrez point des sacrifices.*

D'au-

fer chaud au quatrieme degré. Nul mal n'est petit lorsqu'il est senti comme grand; & rien n'accable davantage un homme chagrin, que de savoir qu'il n'a pas raison d'être chagrin, „ Il y a", dit Mr. de Saint Evremond, „ une sorte de chagrin dont je ne puis deviner la cause; „ & comme on n'en sçauroit bien connoitre le véritable „ sujet, je trouve qu'il est malaisé de l'adoucir, ou de „ s'en defendre. . . . . Cette espece de chagrin est „ commun à tous les hommes; ce sont de ces chagrins qui nous brouillent avec nous-mêmes, & qui nous „ faisant connoitre que nous n'avons aucune raison d'être fâchez, nous forcent, malgré notre amour propre, „ de nous avouer que nous sommes injustes & déraisonnables (124)".

(*L*) *Xenophanes a cru l'incompréhensibilité de toutes choses.*] Commençons cette Remarque par un passage de Diogene Laërce: Φησὶ δὲ Σωτίων πρῶτον αὐτὸν εἰπεῖν ἀκατάληπτα εἶναι τὰ πάντα, πλανώμενος. c'est-à-dire, *Sotion qui dit que Xenophanes est le premier qui ait soutenu que toutes choses étoient incompréhensibles*, *se trompe* (125). On ne voit point dans ces paroles si Diogene Laërce nie que Xenophanes ait tenu pour l'incompréhensibilité; car il pourroit ne le pas nier, & accuser néanmoins Sotion d'erreur. Cette accusation seroit juste, si avant Xenophanes d'autres avoient enseigné, que tous les objets de notre esprit sont au-delà de notre compréhension. Il y a mille endroits semblables dans Diogene Laërce; cela ne lui fait guere d'honneur: un esprit exact auroit évité ces équivoques, & ces ténébres. Je conjecture qu'il a voulu dire que Xenophanes n'enseignoit point l'incompréhensibilité (126); mais en même tems je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainsi de ce Philosophe. Toutes les apparences nous conduisent à juger que Xenophanes enseignoit, que l'on ne pouvoit comprendre quoi que ce fût dans la nature des choses. Plutarque lui attribue d'avoir dit, que nos Sens & notre Raison sont des facultez trompeuses (127). D'autres veulent qu'il ait rejetté le témoignage des Sens, afin de conclure qu'il ne faut ajoûter foi qu'à la Raison, & ils disent qu'il est le prémier Auteur de cette doctrine. Οἴονται δεῖν τὰς μὲν αἰσθήσεις καὶ τὰς φαντασίας καταβάλλειν, αὐτῷ δὲ μόνον τῷ λόγῳ πιστεύειν. Τοιαῦτα γάρ τινα πρότερον μὲν Ξενοφάνης, καὶ Παρμενίδης . . . . ἔλεγον. *Sensus visaque omnia funditus repudianda, rationi uni fidem habendam opinantur. Ac primum quidem Xenophanes, & Parmenides . . . in ea sunt doctrina versati* (128). Je croi que Plutarque nous représente plus fidélement que ne l'a fait Aristocles le Systême de Xenophanes. Je croi que Xenophanes ne se fioit guere plus à la Raison qu'à ses Sens: voici ce qui me le persuade. Il fut le prémier qui enseigna que tout ce qui a été fait est corruptible (129). Il enseigna aussi que toutes choses n'étoient qu'un seul Etre; qu'il n'y avoit point de génération ni de corruption; & que cet Etre unique demeuroit toujours le même, & ne pouvoit être sujet à nul changement (130). Ὅθεν ἠξίουν οὗτοί γε τὸ ἓν εἶναι, καὶ τὸ μὴ ὂν ἕτερον εἶναι, μηδὲ γεννᾶσθαί τι, μηδὲ φθείρεσθαι, μηδὲ κινεῖσθαι τὸ παράπαν. *Hi quicquid esset, unum duntaxat esse: quod ab eo diversum esset, id non esse: generari nihil: nihil corrumpi, moveri omnino nihil statuebant* (131). Mais voici plus nettement les principes de Xenophanes, & dans toute leur liaison. Prémierement il assûroit (132) que rien ne se fait de rien, c'est-à-dire, pour ôter toute équivoque, qu'une chose qui n'a pas toujours existé ne peut jamais exister. Il concluoit de-là que tout ce qui est a toujours été; or, ajoûtoit-il, ce qui a toujours été est éternel: ce qui est éternel, est infini: ce qui est infini, est unique; car s'il contenoit plusieurs Etres, l'un termineroit l'autre, il ne seroit donc pas infini. De plus, disoit-il, ce qui est unique est par-tout semblable à soi-même; car s'il enfermoit quelque différence, il ne seroit pas un Etre, mais plusieurs Etres. Enfin cet Etre unique, éternel, & infini, doit être immobile, & immuable; car s'il pouvoit changer de place, il y auroit quelque chose au-delà de lui; il ne seroit donc pas infini: & si sans changer de place il pouvoit être altéré, quelque chose qui ne seroit pas de tout tems commenceroit à être produite, & quelque chose qui auroit été de tout tems cesseroit d'être. Or cela est impossible; car toute chose, qui n'aiant pas existé éternellement commenceroit d'exister, seroit produite de rien, & toute chose qui n'a point eu de commencement a une existence nécessaire; elle ne peut donc jamais cesser d'exister. Voila quels étoient ses principes, si nous en croions Aristote (133). Je ne doute point qu'ils ne lui parussent évidens, & qu'il ne crût avoir sû une gradation de conséquences tirées nécessairement d'un principe incontestable. Les Théologiens orthodoxes lui nieroient que rien ne puisse avoir un commencement; mais ils lui accorderoient que l'Etre qui n'a jamais commencé est unique, infini, immobile, immuable, & que tout ce dont l'existence est nécessaire est indestructible. Ils enseignent, & avec raison, que Dieu n'est sujet à nul changement; car s'il lui arrivoit quelque changement, il acquerroit & il perdroit quelque chose. Ce qu'il acquerroit seroit ou distinct de sa substance, ou un mode *identifié* avec sa substance. Si c'étoit un Etre distinct, Dieu ne seroit pas un Etre simple; &, qui pis est, il seroit composé d'une nature increée, & d'une nature créée (134). Si c'étoit un mode *identifié* avec sa substance, Dieu ne le pourroit produire qu'en se produisant lui-même: or comme il existe indépendamment de sa volonté, & qu'il ne s'est point donné à lui-même son existence au commencement, il s'ensuit qu'il ne peut jamais se la donner. D'ailleurs rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'être: il faut donc de toute nécessité que Dieu ne puisse jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or tout ce qu'on appelle modification, ou *ens inhærens in alio*, est d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruïne d'une autre modalité, tout de même qu'une nouvelle figure est nécessairement la destruction de la vieille. C'est pourquoi si Dieu acquéroit quelque chose de nouveau, il perdroit nécessairement quelque autre chose; car cette nouvelle acquisition ne seroit pas une substance, mais un accident, ou un *ens inhærens in alio*. Puis donc que rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'exister, il s'ensuit que Dieu ne peut jamais acquérir rien de nouveau. Voilà donc l'immutabilité de Dieu appuiée sur des notions évidentes. Xenophanes ajoûtoit à ces maximes celle-ci, que rien ne se fait de rien: or tout accident produit de nouveau, & distinct de la substance divine, seroit tiré du néant. Il faloit donc qu'il niât que l'Etre éternel pût acquérir aucun nouveau mode distinct de sa propre substance. Mais il se trouvoit bien embarrassé, quand on lui montroit les générations continuelles qui se font dans la Nature. Elles prouvent, & que l'Univers n'est pas un seul Etre, & qu'il contient quelque chose qui est muable, puisqu'il change actuellement. Pour se tirer de cette Objection il recusa le témoignage des Sens; il dit qu'ils nous trompent, qu'il n'est pas vrai qu'il se fasse des générations dans la Nature, & que ce ne sont que de fausses apparences. Mais, lui disoit-on sans doute, les apparences des Sens ne changeroient pas, si notre ame demeuroit toujours la même, si les Etres qui sont hors de nous ne changeoient point: il faut donc que pour le moins ce qui est en nous le sujet passif des perceptions, que vous appellez des tromperies des Sens, soit un Etre muable & altérable: il n'est donc pas vrai, comme vous le prétendez, qu'il ne se fasse aucun changement dans l'Univers. Je ne voi point qu'il ait pu répondre autre chose que ceci: notre Raison est aussi trompeuse que nos Sens, tout lui est incompréhensible. Car si lors même qu'elle est appuiée sur l'évidence, qui est son *non plus ultra*, elle n'attrape pas la vérité, c'est un signe que la vérité est une chose incompréhensible & impénétrable. Or m'appuiant sur des notions évidentes, j'avois assûré que rien ne se fait de rien: d'où il s'ensuit nécessairement que rien ne peut commencer, & que tout ce qui existe une fois existe toujours, ce qui prouve évidemment l'immobilité & l'immutabilité de toutes choses; j'avois, dis-je, compris cela clairement, & néanmoins l'expérience de mes sensations, & de mes passions, me convainc que je suis muable: je n'avois donc rien compris de certain, je n'ai donc point une faculté proportionnée à la vérité. C'est ainsi qu'on peut supposer qu'il raisonnoit, & de-là nous pourrions conclure que la Secte des Acataleptiques (135), & celle des Pyrrhoniens, n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'unité immuable de toutes choses soutenu par Xenophanes. Je ne prétends pas qu'il ait eu raison dans les conséquences qu'on vient de voir; je n'allegue ceci qu'afin qu'on voie que je ne contredis pas sans de bons motifs l'Historien de ce Philosophe (136). J'ai prémierement pour moi le témoignage de Sotion (137), celui de Ciceron (138), celui de Plutarque (139), & quelques Vers de Xenophanes (140) qui n'ont pas été inconnus à Diogene Laërce (141). En second lieu, je puis dire que Xenophanes avoit des principes qui l'engageoient nécessairement, comme je viens d'en donner les preuves, à tenir l'incompréhensibilité. Rapportons les Vers où il déclare son sentiment.

> Καὶ τὸ μὲν οὖν σαφὲς οὔτις ἀνὴρ ἴδεν, οὐδέ τις ἔσται
> Εἰδὼς ἀμφὶ θεῶν τε, καὶ ἅσσα λέγω περὶ πάντων.
> Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιστα τύχοι τετελεσμένον εἰπών,
> Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε· δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.
> *Nullus aperte vir scit, sed neque vir sciet unquam*
> *De Diis & cunctis à me quæ dicta fuerunt.*
> *Namque licet sit perfectum quod dixerit ille,*
> *Ille tamen nescit, cunctis & opinio in his est* (142).

On voit manifestement dans ces paroles que Xenophanes déclare, que personne ne peut parvenir à la connoissance claire & certaine de la vérité; & qu'encore qu'un homme rencontrât la vérité, il ne pourroit point savoir qu'il l'eût rencontrée; il n'y a, continue-t-il, que des opinions à attraper sur toutes choses. Sextus Empiricus (143) le met nettement parmi ceux qui nient qu'il y ait un *criterium veritatis*, ou une regle, ou une mesure de la vérité. J'avoue qu'il n'adopte pas (144) le sentiment de ceux qui le mettent au nombre des Acataleptiques; mais il lui attribue pourtant d'avoir cru qu'on ne comprenoit jamais les choses jusques au degré de certitude qui fait la science, & qu'on ne parvient jamais qu'à des jugemens de vrai-

(*n*) Plutarchus de Superstit. *in fine*, p. 171.

(124) Saint Evremont, au Discours des Ennuis & des Déplaisirs: *je le cite sur l'Extrait de l'Anonyme qui a critiqué cet Auteur, pag. 137; car mon Edition (au Tome IV, pag. 455) qui est celle de Hollande 1693, ne contient qu'une partie de ce que le Critique rapporte.*

(125) Diog. Laert. Lib. I...

(126) *Voiez ci-dessous Citat.* (140) *le passage de* Sextus Empiricus.

(127) Ἀποφαίνεται δὲ καὶ τὰς αἰσθήσεις ψευδεῖς, καὶ καθόλου σὺν αὐταῖς, καὶ αὐτὸν τὸν λόγον διαβάλλει. *Sensus etiam falsos esse contendit, unaque cum illis ipsam quoque rationem in omnibus criminatur.* Plutarch. *in* Stromatis, *apud* Eusebium Præparation. Evangel. *Libr. I, Cap. VIII, pag.* 23, *B.*

(128) Aristocles, de Philosophia, *Libr. VIII, apud* Eusebium *ubi suprà*, *Libr. XIV, Cap. XVII, pag.* 756, *B.*

(129) Πρῶτος ἀπεφήνατο ὅτι πᾶν τὸ γινόμενον φθαρτόν ἐστι. *Primus definivit omne quod fiat corruptioni obnoxium esse.* Diogen. Laert. *Libr. IX, num.* 19.

(130) *Voiez* Platon, *in* Sophista, *p. m.* 170, C.

(131) Aristocles, *apud* Eusebium *ubi suprà.*

(132) *Voiez le Traité* d'Aristote de Xenophane, Zenone, & Gorgia, *init. au I Tome de ses Oeuvres, pag.* 939 *Edit. de Geneve* 1605.

(133) *Ubi suprà.*

(134) *Quand un être est distinct d'un autre, il n'en est pas composé; ainsi tout Etre distinct de tout autre est fait de rien, il est donc créé.*

(135) *C'étoient ceux qui enseignoient l'incompréhensibilité.*

(136) *Voiez ce que j'ai cité de* Diogene Laërce *au commencement de cette Remarque.*

(137) *Voiez ci-dessus Citation* (125).

(138) *Voiez ci-dessous Citation* (147).

(139) *Voiez la Citation* (127).

(140) *Voiez Citat.* (142) *le passage de* Sextus Empiricus.

(141) *Il en cite le commencement* in Vita Pyrrhonis, *Libr. IX, num.* 72.

(142) Xenophanes, *apud* Sextum Empiricum adversus Mathematicos, *pag.* 146, 157, 286. *Voiez aussi* Plutarque de audiend. Poët. *pag.* 17, *E.*

(143) *Ibid. pag.* 146.

(144) *Ibid. & pag.* 156, 157.

D'autres prétendent (*o*) qu'il se servit de cette pensée lorsque les Eleates voulurent savoir de lui s'ils devoient faire des sacrifices à Leucothée, & verser des larmes pour elle, ou non. Il

(*o*) Aristot. Rhetoric. *Lib. II, Cap. XXIII, pag. m.* 447, C.

vraisemblance ou de probabilité? N'est-ce pas au fond soutenir l'*Acatalepsie*, ou la nature incompréhensible des choses? Φαίνεται μὴ πᾶσαν κατάληψιν ἀναιρεῖν ἀλλὰ τὴν ἐπιστημονικήν τε καὶ ἀδιάπτωτον. ἀπολείπειν δὲ τὴν δοξαστήν. τοῦτο γὰρ ἐμφαίνει τό, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται. ὥστε κριτήριον γίνεσθαι κατὰ τοῦτον τὸν δοξαστὸν λόγον τουτέστι τὸν τοῦ εἰκότος, ἀλλὰ μὴ τὸν τοῦ παγίου ἐχόμενον. *Videtur non omnem tollere comprehensionem, sed eam quæ est ex scientia, & quæ non potest aberrare. Relinquit ergo opinabilem, hoc enim indicat illud cunctis & opinio in his est: quo fit ut ex ejus sententia id quod judicat sit ratio opinabilis, hoc est ratio ejus quod est probabile, non autem ea quæ sequitur id quod est firmum ac stabile* (145). Je ne voi donc pas que Mr. Menage ait eu beaucoup de raison de dire, que Sextus Empiricus est favorable en cet endroit-ci à Diogene Laërce contre Sotion (146). Et ce qui m'empêche d'autant plus de voir cela, est que ce docte Commentateur venoit de dire que Ciceron & Origene favorisent Sotion (147): *Sotioni adstipulatur Cicero in Lucullo: Parmenides, Xenophanes, minus bonis quamquam versibus, sed tamen illis versibus, increpant eorum arrogantiam quasi irati, qui, cum sciri nihil possit, audeant se scire dicere. Item Origenes in Philosophumenis:* Οὗτος ἔφη πρῶτος ἀκαταληψίαν εἶναι πάντων, εἰπὼν οὕτως. Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιστα τύχοι τετελεσμένον εἰπών. Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε. δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται. Quant à la Question particuliere si ce Philosophe est le prémier qui ait tenu pour l'incompréhensibilité, comme Sotion l'assûre, il y a plus de sujet de demeurer en suspens; puisque Platon dit qu'avant Xenophanes d'autres avoient cru l'unité de toutes choses (148): dogme qui me paroit être le grand chemin de l'incompréhensibilité. Rien n'est plus curieux que les Vers de Timon rapportez par Sextus Empiricus (149). Je ne sai pourquoi les Interprétes n'ont pas traduit en Latin cet endroit-là.

Les raisons, qui conduisirent Xenophanes à l'unité de toutes choses, sont apparemment les mêmes qu'Aristote donne à Melissus & à Parmenides (150). Elles paroissent assez subtiles, quoique selon la proprieté des grands génies Aristote les ait rapportées un peu obscurément, parce qu'il affectoit d'être court. Ce sont sans doute des Sophismes, aussi bien que celles qu'on a pu lire ci-dessus (151); mais néanmoins elles pouvoient imposer, & je ne sai si Aristote a toujours bien réfuté ces deux anciens Philosophes. Prenez la peine de consulter les Jésuites de Coimbre (152), qui ont mis dans toute sa force l'une des raisons de Melissus, & la réponse d'Aristote. Vous verrez qu'il n'y a rien de plus foible que cette réponse, & qu'il n'est pas vrai que Melissus raisonne mal dans cette Proposition, *si tout ce qui a été fait a un principe, ce qui n'a point été fait n'a point de principe.* Aristote assure que c'est un Paralogisme manifeste. Ὅτι μὲν οὖν παραλογίζεται Μέλισσος, δῆλον· οἴεται γὰρ εἰληφέναι, εἰ τὸ γενόμενον ἀρχὴν ἔχει ἅπαν, ὅτι καὶ τὸ μὴ γενόμενον οὐκ ἔχει. *Captiose itaque Melissum ratiocinari manifestum est: sumpsisse enim arbitratur, si quidquid ortum est principium habeat: id non habere, quod ortum non est* (153). Or, ajoutoit Melissus, rien n'a été fait; car si quelque chose avoit été faite, elle auroit été produite ou de rien ou d'une autre chose: si d'une autre chose, elle eût déja existé auparavant, ce qui ruïne votre supposition: si de rien, donc de rien il se pourroit faire quelque chose, ce qui est faux (154). Voilà un Raisonnement démonstratif contre Aristote, qui n'admettoit pas la création proprement dite. Et quant à sa distinction entre principe de substance, & principe de formes & de qualitez, elle est nulle dans l'Hypothese de l'impossibilité de la création; car toute substance qui n'a jamais commencé, & qui existe nécessairement, doit être immuable. En vain donc chercheriez-vous les principes des générations, & des corruptions; car il ne s'en feroit point si toutes choses étoient increées: or elles l'étoient selon Aristote, qui n'a jamais combattu cette Maxime, *ex nihilo nihil fit.* Mais après avoir avoué que cette Objection de Melissus, que l'on ne sauroit résoudre que par les principes de l'Orthodoxie Chrétienne concernant la création, surpassoit toutes les forces d'Aristote, il faut reconnoître que les autres subtilitez de Melissus & de Parmenides ne l'embarrassoient pas tant, & qu'appliquées à l'expérience, c'est-à-dire, à la variété de choses que l'Univers nous fait voir, elles ne pouvoient paroître que des puérilitez.

J'observe en passant que le Jésuite, qui a commenté l'Ouvrage de Ciceron *de natura Deorum*, a pris le parti de Xenophanes contre Aristote un peu inconsidérément. *Dubio procul*, dit-il (155), *exciderit illi* (Velleio) *convitium illud quod in Xenophanem contorquet Aristoteles lib. primo Metaphysicorum, capite quinto, ubi & obscurum illius, vel ingenium, vel dicendi genus notat, & hominem quasi agrestem magna quadam negligentia despectat, & ab toto Philosophorum senatu relegandum censet. Eam tamen Xenophani de Deo sententiam ascribit quæ minime agreste ingenium sapiat: nempe* ἓν εἶναι τὸν θεόν. *i.* id quod est unum, esse Deum: *vel ut Theophrastus habet apud Lilium:* unum, & universum, & omne esse Deum. Ce Pere a grand tort d'attribuer à Xenophanes un sentiment raisonnable sur la Nature de Dieu: le sentiment de ce Philosophe là-dessus est une impiété abominable, c'est un Spinozisme plus dangereux que celui que je réfute dans l'Article de SPINOZA; car l'Hypothese de Spinoza porte avec soi son préservatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribue à la Nature Divine, eu égard aux modalitez. Cette corruptibilité souleve le sens commun, & choque tout à la fois horriblement les petits esprits & les grands esprits: mais l'immutabilité en toutes manieres, que Xenophanes attribue à l'Etre infini & éternel, est un dogme de la plus pure Théologie; il pourroit donc être plus séduisant en faveur du reste de l'Hypothese. D'autre côté la mauvaise chute de ce Philosophe peut devenir plus contagieuse que le Spinozisme. Cet homme-là, ne pouvant se soutenir dans le poste où sa Raison l'avoit mené, se laissa tomber dans un précipice: il querella sa Raison qui l'avoit embarrassé dans des filets qu'il ne pouvoit rompre; il l'accusa d'être incapable de rien comprendre. Bien d'autres se pourroient jetter dans de telles extrémitez, s'ils ne recouroient à un secours supérieur à la Raison. Mais le Jésuite que je réfute n'a pas tort en tout: il a pu avec justice blâmer Aristote de son mépris pour le génie de Xenophanes; car quoiqu'une véritable grandeur d'esprit, & une solide force de raisonnement, ne permettent pas que l'on succombe de cette maniere, il est pourtant vrai qu'un génie mediocre ne volera jamais aussi haut que Xenophanes, & ne tombera pas comme lui. Il raisonnoit plus conséquemment qu'Aristote, qui n'admettant point de création reconnoissoit une matiere éternelle, & susceptible successivement d'une infinité de formes. Si les éléphans n'ont pas à craindre de telles toiles d'araignée, les mouches les doivent craindre encore moins. Ce n'est point la médiocrité de l'esprit qui fait douter (156), que l'on ne soit point parvenu à la certitude légitime (157); elle est plus propre à remplir de confiance (158), qu'à inspirer de la défiance: & l'on peut dire que les Acataleptiques, *Faciunt næ intelligendo ut nihil intelligant* (159). Ils parviennent au dogme de l'incompréhensibilité, non pas en ne connoissant rien, mais en connoissant les choses beaucoup mieux que la plupart du monde ne les connoit; quoiqu'ils ne les connoissent pas selon le bon tour. Bien plus, il s'en trouve qui dirigent à la gloire de Dieu leur Hypothese; comme si par le sentiment de notre foiblesse, & de l'infinité de Dieu, nous ne devions pas aspirer à des connoissances qui doivent faire le partage de la Nature Divine. Nous parlions tantôt d'un Poëte qui dit que les Dieux réservoient pour eux la gloire, & pour nous les plaisirs; ceux-ci disent que Dieu garde pour lui la science, & pour nous les opinions (160). Cela me fait souvenir d'une pensée de Plutarque qui m'a paru excellente. Je la rapporte selon la Version d'Amyot. „ Les „ hommes sages doivent en leurs prieres demander tous „ biens aux Dieux, mais ce que plus nous desirons obtenir d'eux, c'est la connoissance d'eux-mesmes, autant „ comme il est loisible aux hommes d'en avoir, pour ce „ qu'il n'y a don ne plus grand aux hommes à recevoir; „ ne plus magnifique & plus digne aux Dieux à donner, „ que la connoissance de la verité: car Dieu donne aux „ hommes toutes autres choses dont ils ont besoin, mais „ celle-là il la retient pour lui-mesme & s'en sert: & n'est „ point bien-heureux pour posseder grande quantité d'or „ ni d'argent, ni puissant pour tenir le tonnerre & la „ foudre en sa main, mais bien pour sa prudence & sapience: & est une des choses qu'Homere a le mieux & „ le plus sagement dites, en parlant de Jupiter & de Neptune.

„ *Ils sont tous deux de mesme extraction,*
„ *Et tous deux nez en mesme region,*
„ *Mais Jupiter en est le fils aisné,*
„ *Et de savoir plus grand que l'autre orné* (161).

„ Il afferme que la preference & precedence de Jupiter „ estoit plus venerable & plus digne en ce qu'il estoit plus „ savant, & plus sage. Et quant à moi j'estime que la „ beatitude & la felicité de la vie éternelle, dont Jupiter „ jouit, consiste en ce que il n'ignore rien, & que rien „ de tout ce qui se fait ne le fuit: & pense que l'immortalité, qui en osteroit la connoissance & intelligence de „ tout ce qui est, & qui se fait, ne seroit pas une vie, „ mais un temps seulement. Pourtant pouvons nous dire, que le desir d'entendre la verité est un desir de la „ divinité, mesmement la verité de la nature des Dieux, „ dont l'estude & le prochas de telle science est comme „ une profession & entrée de religion, & œuvre plus saincte „ que n'est point le vœu & l'obligation de chasteté, ni de „ la garde & closture d'aucun temple (162)". Ajoûtez à cela que les Chrétiens, à l'égard des choses qui constituent le caractere du Christianisme spéculatif, font une profession ouverte de l'incompréhensibilité; & qu'ils regardent comme des hibous, & comme des Turcs, ceux qui dans le Christianisme refusent de croire ce qui surpasse la portée de leur esprit. Tel est le Mystere de la Trinité, qui, comme l'avoue Mr. Nicolle (163)", accable & re„volte la raison. S'il y a des difficultez qui sautent aux „ yeux, ce sont celles qu'il fournit que trois personnes „ réellement distinctes n'ayent qu'une mesme & unique es„sence, & que cette essence estant la mesme chose en cha„que personne que les relations qui les distinguent, elle „ puisse se communiquer, sans que les relations qui dis- „ tin-

(145) Xenophanes, *apud* Sext. Emp. adv. Mathem. *pag.* 157.

(146) Menagius in Diogen. Laert. *Libr. IX, num.* 20.

(147) Menagius, *ibid.*

(148) Plato, *in* Sophista, *pag.* 170.

(149) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos. *Libr. I, Cap. XXXIII, pag.* 46 *Edit. Genev.* 1621.

(150) Aristoteles, Physicor. *Libr. I, Cap. III.*

(151) *Dans l'Article* STILPON, *Rem.* (*H*).

(152) Conimbricenses, *dans la Paraphrase du III Chapitre du I Livre de la* Physique d'Aristote.

(153) Arist. Physic. *Lib. I, Cap. III.*

(154) *Voiez les* Conimbricenses, *ubi suprà.*

(155) Lescalopier, in Ciceron. de Nat. Deorum, *Libr. I, num.* 28, *pag.* 44.

(156) Socrate, Zenon d'Elée, Arcesilas, Carneades, *& tels Adversaires de la Certitude, ont été des plus sublimes génies de l'Antiquité.*

(157) *Qui plura novit, eum majora sequuntur dubia.* Naudé, Addit. à la Vie de Louis XI, *pag.* 38, *cite cela comme d'Aristote* [illegible]; *mais d'autres le citent comme d'E*[illegible].

(158) Ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. *Imperitia audaciam, ratiocinatio vero metum affert.* Thucydid. *Libr. II, pag. m.* 126. *A.*

(159) Terence *dit cela à l'égard d'une autre chose dans le Prologue de* l'Andria.

(160) Diogene Laërce, *in* Pyrrhone, *Libr. IX, num* 72, *met Platon entre les Sceptiques, pour avoir dit,* Τὸ μὲν ἀληθὲς θεοῖς καὶ θεῶν παισὶν ἐγχωρεῖν, τὸν δὲ εἰκότα λόγον ζητεῖν: *Se veritatem quidem Diis Deorumque filiis relinquere, id autem quod sit verisimile indagare.*

(161) Ἦ μὰν ἀμφοτέροισιν ὁμὸν γένος ἠδ' ἴα πάτρη. Ἀλλὰ Ζεὺς πρότερος γεγόνει καὶ πλείονα ᾔδη. *Est ambobus idem sane genus & patria una, Sed Jupiter natu prior erat, pluraque noverat.* Homer. Iliad. *Libr. XIII, Vers.* 354.

(162) Plutarque, au Traité d'Isis & d'Osiris, *au commencement.*

(163) Nicolle, Perpetuité de la Foi, *pag.* 118, 119. *Edit. de* 1666.

(p) Diog. Laërtius, Libr. IX. num. 18.

Il ne faut pas oublier qu'on le bannit de sa patrie, & qu'il se retira en Sicile (p), & qu'il demeura à Zancle (q), & à Catane, & qu'il fonda la Secte Eléatique (r), & que Parmenides fut son Eleve, & qu'il se plaignit d'être pauvre (*M*). La Réponse, qu'il fit à un homme avec qui il avoit refusé de jouer aux dez, est fort digne d'un Philosophe. Cet homme l'appella poltron; oui, répondit-il, je le suis extrêmement par rapport aux actions honteuses (f).

(q) *C'est la même Ville que* Messena, *aujourd'hui* Messine. (r) Cicero, Acad. Quæst. *Libr. IV.* Clem. Alex. Strom. *Libr. I, pag.* 301. (f) Ὡμολογεῖ καὶ πάνυ δειλὸς εἶναι πρὸς τὰ αἰσχρὰ καὶ ἄτολμος. *Fassus est ad res inhonestas se timidissimum etiam esse.* Plutarchus, de vitioso Pudore, *pag.* 530.

„ tingnent les personnes se communiquent. Si la Raison „ humaine s'écoute elle-mesme, elle ne trouvera en soy- „ qu'un soulevement général contre ces veritez inconce- „ vables. Si elle prétend se servir de ses lumieres pour „ les penetrer, elles ne luy fourniront que des armes pour „ les combattre. Il faut pour les croire qu'elle s'aveugle „ elle-mesme, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens & „ toutes ses veuës, pour s'abbaisser & s'aneantir sous le „ poids de l'autorité divine ". Les Sociniens eux-mêmes, à certains égards, sont des Acataleptiques; ils ne sauroient dire sincérement qu'il n'est pas incompréhensible, qu'une nature qui existe par elle-même soit muable. Il semble donc qu'à certains égards, leur témérité surpasse celle de Xenophanes. Celui-ci enfin s'avisa de dire, qu'il ne comprenoit, ni qu'une nature éternelle fût muable, ni qu'elle fût immuable; mais quant à eux ils décident qu'elle est muable: d'où il s'ensuit qu'un Etre qui existe nécessairement & de toute éternité est destructible (164), la chose du monde la plus contraire à l'évidence de nos idées.

(164) *Ils disoient que Dieu a donné à la matiere la forme qu'il lui a plu, en faisant ce* [illegible] *dont il tira la forme* [illegible] *éternelle* [illegible] *la* [illegible] *que cette forme fût un mode ou un accident distinct, peu m'importe, elle étoit un Etre réel qui a péri, quoiqu'il n'eût jamais commencé, & qu'il n'eût aucune cause efficiente.*

Je ne saurois finir sans faire encore ces deux Remarques, l'une que l'évidence des principes de Xenophanes sur l'immutabilité de ce qui est éternel a tous les degrez que l'on voie dans les notions les plus claires de notre esprit: de sorte qu'étant d'ailleurs incontestable par les choses qui se passent au dedans de nous, qu'il se fait des changemens, le meilleur parti, que notre Raison puisse prendre, est de dire que tout hormis Dieu a commencé. Voilà le dogme de la création: car de prétendre expliquer les générations de la Nature, en supposant plusieurs principes éternels, & dont l'action & la réaction diversifie ce qui demeureroit uniforme, si rien d'externe n'intervenoit: c'est fuir une incommodité, pour se jetter dans une plus grande. Ma seconde Observation est que l'évidence de ces principes de Xenophanes nous fournit une très-belle démonstration contre Spinoza; car si tout ce qui n'a point de commencement est immuable, le Dieu de Spinoza est incapable de tout changement: il n'est donc pas la cause immanente des changemens qui arrivent dans l'Univers (165). Toute cause immanente produit quelque chose en elle-même: cette chose est ou un mode *identifié* avec la substance qu'il modifie, ou bien une qualité absolue, & reellement distincte de son sujet *d'inhésion*. Si c'est un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire; car puisque la substance divine existe nécessairement, elle ne peut point dépendre d'aucune cause efficiente. Si c'est une qualité distincte, Dieu peut donc créer des Etres distincts de lui-même; & dès lors l'Hypothese des Spinozistes n'a plus de lieu. Joignez à cela que la production d'un mode, ou d'un accident (166) est la destruction d'un autre. D'où il s'ensuit que si Dieu étoit la cause immanente des changemens de la Nature, il y auroit des modalitez éternelles qui auroient péri: car Spinoza ne sauroit dire sans se couper, que ce qu'il appelle Dieu n'a pas eu toujours des modalitez. Examinez sa distinction entre *natura naturans* & *natura naturata*, vous y trouverez un tas de contradictions.

(165) NOTEZ *que si les Peres avoient cru ce que le Ministre Auteur des* Pastorales *leur impute touchant la génération du Verbe, ils auroient eu sur la mutabilité de Dieu un sentiment presque aussi impie que celui de* Spinoza. *Voiez* Janua cœlorum reserata, *pag.* 228 *& seq.*

(*M*) *Il se plaignit d'être pauvre.*] Je suis si pauvre, disoit-il (167), un jour à Hieron Roi de Syracuse, *Que je n'ay pas le moyen d'entretenir deux serviteurs.* Hieron *lui respondit: Et comment, Homere que tu reprens & que tu blasmes ordinairement, tout mort qu'il est, en nourrit plus de dix mille.*

(166) *Je parle des accidens qui sont ens in* hæsens in alio.

(167) Plutarchus, *in* Apophthegm. *pag.* 175, *Version d'Amyot.*

XYLANDER (GUILLAUME) naquit à Augsbourg le 26 de Décembre 1532. L'inclination qu'il eut pour les Sciences auroit été inutile, à cause de la pauvreté de son pere, s'il n'eût trouvé un patron (a) qui le fit entretenir des deniers publics, jusques à ce que ses progrès le firent entrer dans les Colleges où la Ville (b) fournissoit la subsistance à un certain nombre d'Ecoliers. Il étudia ensuite dans l'Académie de Tubinge, & puis dans celle de Bâle (*A*): & aiant donné des preuves de son Erudition il fut appellé à Heidelberg pour succéder à Mycillus (c) qui étoit mort Professeur en Langue Greque l'an 1558. Il n'y avoit pas longtems que Xylander avoit publié à Bâle sa Version Latine de Dion Cassius (d). Il témoigne dans son Epitre Dédicatoire que l'indigence lui avoit fait essuier beaucoup de chagrins (*B*). Il donna une Traduction Latine de l'Ouvrage de Marc Aurele l'an 1559: & parce qu'il s'y étoit glissé un très-grand nombre de fautes (e) il la fit reimprimer plus correcte l'an 1568 avec la Version Latine de quelques Ecrivains Grecs (*C*).

(a) *Wolffgangus Rolingerus nobilis patricius Augustanus.* Melch. Adam. in Vitis Philosophorum, *pag.* 289.

(c) *Tiré de* Melchior Adam. *in* Vitis Philosoph. *pag.* 289.

(d) *Voiez la Rem.* (*A*).

(e) *Voiez l'Epitre Dédicatoire à l'Edition de Bâle* 1568.

(b) *Celle d'Augsbourg. On a eu tort dans le* Dictionaire de Moreri *de dire après Mr.* Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. I, pag.* 448, *que les Magistrats de Strasbourg l'entretinrent dans les Académies.*

(*A*) *Et puis dans celle de Bâle.*] Melchior Adam assure qu'il y reçut solennellement le degré de Maître ès Arts l'an 1556 (1). Cette date m'est suspecte, car quelle apparence qu'un homme qui avoit étudié avec tant d'ardeur, & avec tant de beaux talens, n'ait reçu ce petit grade que dans sa vingt-quatrieme année? Joignez à cela qu'il fit sa Version Latine de Dion Cassius l'an 1557. Il étoit déja si docte qu'il n'emploia que sept mois à cet Ouvrage, comme il en prend à témoin celui à qui il le dédia. C'étoit Jean Henri Herwart Patrice d'Augsbourg son Mecene, & chez qui il avoit été entretenu pendant quelque tems, & qui l'avoit exhorté à faire cette Version. *Tu, Patrone optime, cum me in familia tua aliquamdiu commode & liberaliter habitum, autoritate, hortatu, officiis insuper & beneficiis eò adduxeris ut optimum Rom. historiæ conditorem Dionem Cassium de Græco Latinum facerem, &c* (2). L'Epitre Dédicatoire est datée de Bâle le 1 de Novembre 1557: l'impression fut achevée chez Oporin au mois de Mars 1558. Xiphilin accompagna Dion Cassius; mais Xylander n'en fit pas la Traduction, il se contenta de donner celle qui avoit été faite par Guillaume le Blanc natif d'Albi (3), & de la rectifier en quelques endroits. Les Notes qu'il fit sur Dion & sur Xiphilin sont assez bonnes pour persuader qu'en 1556 l'Académie de Bâle l'eût honoré d'un plus haut titre que celui de Maître ès Arts.

(1) Melch. Adam. in Vitis Philosophorum, *pag.* 289.

(2) Xyland. *Epist. Dedicat.* Dion. Cassii.

(3) *Elle fut dédiée au Cardinal d'Armagnac à Rome au Mois de Février* 1550.

(*B*) *Il témoigne ... que l'indigence lui avoit fait essuier beaucoup de chagrins.*] C'est sans doute ce qu'il veut dire par ces paroles: *Ego cum ab ineunte ætate bonas literas flagranti amore essem persecutus, earumque causa adversissima & acerbissima quæque perpessus, &c* (4). Il se met au nombre de ceux que la pauvreté contraint de cultiver les Belles-Lettres: *meæ conditionis hominum, quorum honestos conatus in hoc genere angustia vitæ sustentandæ, & paupertas quasi instigat.* Voiez sur-tout l'Elégie qu'il a mise à la fin de l'Epitre Dédicatoire de son Dion Cassius. Il y reconnoit qu'à l'âge de dixhuit ans il étudioit pour acquérir de la gloire; mais qu'à l'âge de vingt-cinq le mauvais état de sa fortune l'obligeoit à étudier pour gagner sa vie.

(4) Xyland. *Epist. Dedic.* Dion. Cassii.

Te mala pauperies, pulcrisque gravissima ceptis,
Conatu indignor plus potuisse meo.

. . . .
. . . .

Utcumque excidimus præclaris protinus ausis
Jam quærant, quibus hoc fata dedere decus
Et mea cum Fortuna solo me affixerit, atque
Abjectum cogat serpere præter humum.

. . . .
. . . .

Ergo, divinis quantumvis æger inhærens
Artibus, & studiis deditus ingenuis:
Et TOLERARE QUEAM VICTUM, *& sustenter honeste*
Non aspernandi fruge laboris alor.

(*C*) *Avec la Version Latine de quelques Ecrivains Grecs.*] C'est-à-dire d'Antonin Liberalis, de Phlegon *de mirabilibus & longævis, & de Olympiis*, d'Apollonius *Historiæ memorabiles*, & d'Antigonus *mirabilium Narrationum Congeries.* Tout cela avec Marc Aurele fait un assez gros Octavo: le Grec & le Latin s'y trouvent, mais chacun à part. Les Notes que Xylander y joignit en petite quantité ne sont, ni considérables, ni méprisables.

Z.

ZABARELLA, ou DE ZABARELLIS (François) Archevêque de Florence & Cardinal, a été l'un des plus célèbres Canonistes de son Siecle. Il naquit à Padoue l'an 1339 (*a*). Il étudia le Droit canonique à Boulogne, & l'enseigna dans Padoue avec beaucoup d'applaudissement. Cette ville étoit alors sous la puissance de François Carrari: elle fut attaquée par les Venitiens l'an 1406, & députa Zabarella au Roi de France pour lui demander du secours, mais elle n'en obtint point, & se vit contrainte de se soumettre à la République de Venise. L'acte de sa soumission fut fort solennel. Zabarella, à la tête de quatorze autres Députez, livra au Sénat dans la grande place de Venise le pavillon de Padoue, & fit une belle Harangue (*A*). Il s'en alla à Florence quelque tems après pour y enseigner le Droit canonique, & il s'y fit tellement aimer, & tellement estimer, que la Chaire Archiepiscopale étant devenue vacante, il fut élu pour la remplir: mais cela n'eut point d'effet; car le Pape avoit été plus diligent, il l'avoit déjà donnée à un autre. Zabarella attiré à Rome par Boniface IX s'y arrêta quelque tems, & y donna son avis sur une question importante qu'on lui proposa, & qui concernoit les moiens de faire cesser le Schisme. Il retourna ensuite à Padoue, & fut honoré de plusieurs Députations. Il refusa sagement l'Evêché de cette ville qu'on lui avoit conferé; car il le refusa pour ne se pas exposer à l'indignation du Sénat, qui destinoit à un autre cette Prélature. Le Pape Jean XXIII, voulant se fortifier d'hommes doctes, le fit venir à sa Cour, & lui donna l'Archevéché de Florence. Il ne borna point ses libéralitez à cela, puisqu'il le fit Cardinal (*b*) en 1411. Il l'envoia en Ambassade (*c*) avec un autre Cardinal (*d*), & avec Emanuel Chrysolore à la Cour de l'Empereur Sigismond qui demandoit un Concile, tant à cause des Hérésies de Boheme, qu'à cause des Antipapes. Ce Pontife chargea ses Ambassadeurs de choisir pour la tenue du Concile une ville qui ne lui fût pas suspecte. On assûre qu'il leur marqua par écrit les villes qu'il souhaitoit, mais qu'au moment de leur départ il déchira le papier où il les avoit marquées (*B*), & leur donna un plein pouvoir là-dessus. Cela fut cause qu'ils laissérent cette affaire au choix de sa Majesté Impériale. La ville de Constance fut choisie. François Zabarella parut beaucoup au Concile qui s'y tint: il conseilla la déposition du Pape Jean XXIII, auquel on attribuoit quarante crimes très-insignes. Si l'on eût laissé aux Cardinaux le droit d'élire, il y a beaucoup d'apparence que Zabarella eût été mis à la place du Pontife déposé; mais il falut partager ce droit entre eux & les autres membres de l'Assemblée (*C*). On la divisa en cinq classes, qui nommérent chacune six personnes, lesquelles avec l'association des Cardinaux élurent pour Pape Othon Colonna, qui prit le nom de Martin V. Cela se fit l'an 1417. Zabarella mourut à Constance (*e*) le 5 de Novembre de la même année (*f*). On lui fit des funérailles magnifiques; l'Empereur & tout le Concile y assistérent: l'Oraison funebre fut prononcée par Pogge: le corps du défunt fut apporté à Padoue, & enterré dans la Cathédrale au côté gauche de l'Autel de la sainte Vierge. Notre Zabarella fit beaucoup de Livres (*D*), &

(*a*) *L'Inscription de son sépulcre porte qu'il mourut à l'âge de 78 ans en 1417.*

(*b*) *Il le fit Cardinal Diacre (& non pas Cardinal Prêtre comme Gesner, in* Biblioth. *folio* 261 *l'assûre) du titre de St. Cosme & de St. Damien.*

(*c*) *L'an* 1413.

(*d*) *C'étoit Antoine de Chalant. Voiez* Sponde, *ad ann.* 1413, *num.* 5.

(*e*) *Et non dans sa patrie, comme l'assûre* Pothérus, Hist. Juris Civil. Rom. *Libr. III, Cap. XXXI, pag. m.* 515.

(*f*) *Il ne florissoit donc pas l'an 1418, comme l'assûre* Gesner, *in* Biblioth. *folio* 261.

(*A*) *Il fit une belle Harangue.*] Il étoit non seulement un docte Jurisconsulte, mais aussi un bon Orateur (1). Il harangua éloquemment le 4 de Juillet 1397 sur le mariage de Nicolas d'Est avec Giliole fille de François Carrari second du nom Seigneur de Padoue. Sept ans aprés il harangua la Dame Bellfore mariée avec le fils du même Carrari, lorsqu'elle fit son entrée à Padoue, & qu'on la reçut sous le dais; il la harangua, dis-je, au nom de l'Académie (2). Il fit aussi l'Oraison funebre de François Carrari, & celle d'Arcuanus Buzacharinus (3).

(*B*) *Au moment de leur départ il déchira le papier où il les avoit marquées.*] Panzirole, que j'ai suivi fidélement dans le Corps de cet Article, attribue ce changement du Pape à un coup d'inspiration (4). Mais afin qu'on voie dans toute son étendue ce fait-là, qui est un peu trop concis de la maniére qu'il le rapporte, je m'en vais citer un Auteur François (5): „ On ne vit jamais mieux qu'en cette rencontre, comme la Providence de Dieu renverse souvent „ tout d'un coup tous les desseins de la prudence humaine, „ pour faire réussir les siens. Ce Pape, comme Leonard „ Aretin son Secretaire, auquel il en fit confidence, nous „ en asseûre, avoit donné en apparence plein pouvoir à ses „ Legats de s'accorder avec l'Empereur sur ces deux points „ (6), comme ils trouveroient bon: mais parce que d'ailleurs il ne vouloit pas se mettre à la discretion de l'Empereur dans une Ville où ce Prince fust le maistre, il avoit „ marqué dans un papier secret certaines Villes d'Italie, hors „ desquelles il leur defendoit trés-expressément d'en accepter aucune. Et néanmoins comme en les congediant, il „ les exhortoit à se bien acquiter de leur devoir, & qu'il „ estoit sur le point de leur donner cet écrit, qu'il tenoit „ entre ses mains, il changea tout-à-coup de sentiment; & „ aprés s'estre mis sur leurs louanges avec de grands transports de tendresse & d'affection, en protestant qu'il avoit „ une pleine & entiere confiance en leur fidelité, il leur „ dit que, contre ce qu'il avoit résolu auparavant, il ne vouloit point limiter leur pouvoir, & déchira sur le champ „ devant eux cet écrit, aprés le leur avoir montré. Il ne „ fut pas toutefois long-temps sans changer d'avis encore „ une autre fois: car apprenant que ses Legats avoient enfin „ consenti, selon le desir de Sigismond, que le Concile Général seroit convoqué pour le premier jour de Novembre „ de l'année suivante à Constance ville d'Allemagne, & sujette à l'Empereur, il en pensa desesperer, & en maudit „ mille fois sa fortune, ou plûtost son imprudence, d'avoir „ si legerement changé de résolution, & de s'estre ensuite „ comme livré pieds & poings liez à un Prince qui seroit „ toûjours en estat d'exécuter tout ce qu'il plairoit au Concile d'ordonner contre luy. Mais il fallut dissimuler, de „ peur de se rendre suspect &c".

(*C*) *Zabarella eût été mis à la place du Pontife déposé, mais &c......*] Le narré de Panzirole n'est pas assez juste: il nous porte nécessairement à croire que Zabarella étoit en vie lorsqu'on entra dans le Conclave pour l'élection d'un Pontife. Cela est faux. On y entra le 8 de Novembre (7), & Zabarella selon Panzirole étoit mort le 5. D'autres disent qu'il mourut le 6 (8). Ainsi je trouve que Tomasin se conforme mieux aux circonstances du tems: Zabarella selon lui seroit parvenu au Pontificat par le consentement unanime des Electeurs, si la mort ne l'eût transporté au ciel. Il dit aussi que ce Cardinal tint dans le Concile la place du Pape. *Concilio convocato Pontificis vices gessit. Unde omnium consensu summus Pontifex dictitatus, ve quoque ipse designatus fuisset, ni Deus Opt. Max. ipsum in Cælum, sibi satius Ecclesiæ suæ profuturum evexisset* (9). Panzirole a trompé Mr. Doujat, qui assûre que Zabarella mourut aprés l'élection de Martin V (10).

(*D*) *Il fit beaucoup de Livres.*] Six volumes de Commentaires sur les Décrétales & sur les Clémentines. Un volume de Conseils. Un volume de Harangues & de Lettres. Un Traité *de Horis canonicis. De Felicitate libri tres. Variæ Legum Repetitiones. Opuscula de Artibus liberalibus. De natura rerum diversarum. Commentarii in naturalem & moralem Philosophiam. Historia sui temporis. Acta in Conciliis Pisano & Constantiensi. In vetus & novum Testamentum. De Schismate* (11). Ce dernier Ouvrage n'est pas du goût de la Cour de Rome. Les Protestans l'ont publié plus d'une fois (12), avec d'autres Pieces semblables, où l'on maintient la jurisdiction des Princes sans la soumettre au pouvoir des Papes. Lisez ces paroles de Bellarmin: *Occasione longissimi schismatis scripsit etiam librum de Schismate, in quo sunt aliqua corrigenda: quare in indice librorum prohibitorum, liber ejus de schismate cum præfationibus, Argentinæ impressus ab hæreticis, prohibitus est, donec corrigatur* (13). Notez que l'on cite Zabarella sous le nom de Cardinal tout court (14).

(1) *Voiez* Tomasin, Elog. *Parte I, pag.* 5.

(2) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *Lib. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 443.

(3) Tomasin. Elog. *Parte I, pag.* 10.

(4) *Quod divino impulsu factum esse videtur.* Panzirolus, de claris Legum Interpretibus, *pag.* 443.

(5) Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, *Livr. IV, pag.* 106 *Edit. de Hollande. Il cite saint* Antonin *Archevêque de Florence part.* 3. *til.* 22.

(6) *C'est-à-dire le tems & le lieu du Concile.*

(7) *Voiez* Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, *Livr. VI, pag.* 264.

(8) *Constantiæ extinctus est anno* CIↃ. CCCC XVII. VIII. *Idus Novembris.* Tomasin. Elog. *Part. I, pag.* 5. Freher, *in* Theatro, *pag.* 17, *copie très-mal cela, puisqu'il dit* extinctus est Idib. Nov.

(9) Tomasin. Elog. *Parte I, pag.* 5.

(10) Doujat. Prænot. Canonic. *pag.* 609.

(11) Ex Tomasino, Elogior. *Part. I, pag.* 9. *Voiez aussi* Oldoini, *in* Athenæo Romano, *pag.* 258.

(12) *Par exemple, à Bâle chez Jean Operinus l'an* 1565 in folio: *je me sers de cette Edition.* (13) Bellarm. de Scriptor. Ecclesiast. *pag. m.* 384.

(14) Tomasin. Elogior. *Tom. I, Parte I, pag.* 5.

& mérita l'eſtime publique autant par ſes bonnes mœurs (*E*), que par ſon habileté. Il inſtitua pour ſon héritier BARTHELEMI ZABARELLA ſon neveu (*g*), dont je parlerai dans une Remarque (*F*). N'oublions pas qu'il eut entre autres Diſciples Pierre Paul Vergerio, qui fit une belle Lettre, & fort exacte, ſur la vie & ſur la mort de ſon Profeſſeur (*b*).

(*g*) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *Libr. III*, *Cap. XXVIII*, *pag. m.* 443 *& ſeq.*
(*b*) Panzirol. *ibid. pag.* 444. *Mr.* Teiſſier *n'en parle point dans ſa* Bibliotheca Bibliothecarum.

(*E*) *Il mérita l'eſtime publique... par ſes bonnes mœurs.*] Non ſeulement il dormoit peu, & il avoit un ſoin extrême de ne perdre point de tems, mais auſſi il étoit d'une probité, & d'une chaſteté particuliere. Ennemi du luxe il faiſoit régner dans ſon domeſtique une grande frugalité, afin de répandre au dehors ſes biens ſur les pauvres. Il n'avoit point de connivence pour les défauts de ſon prochain; car il exhortoit toûjours ſes amis & ſes diſciples à la vie vertueuſe. *Somni parciſſimus, & ne quam temporis jacturam faceret, valde ſolicitus. Vir recti animi, ſuaviſſimæ conſuetudinis, & integerrimæ, caſtiſſimaque vitæ fuit, familiares & diſcipulos ad bonos mores hortari ſolitus ab ipſis non ſecus ac pater diligebatur. Domi parcus, foris fortunas inter pauperes dividebat* (15). Je penſe que l'une des choſes qui le firent juger digne de l'Evêché de Padoue, fut la charité qu'il exerça envers les pauvres, lors qu'il étoit Archiprêtre de l'Egliſe Cathédrale (16). J'ai rapporté (17) la raiſon qui le fit réſoudre à refuſer cet Evêché. Ce refus le fit admirer des Padouans, & les obligea à lui réſigner une très-riche Abbaïe qui avoit appartenu à des Moines. Il ne la retint que fort peu de tems: il la rendit bientôt à ſes anciens poſſeſſeurs: ils en eurent une extrême reconnoiſſance, qu'ils perpétuérent autant qu'il leur fut poſſible: car on garde encore aujourd'hui dans ce Monaſtere ſes habits Sacerdotaux, & l'on y voit ſes armoiries en divers endroits (18). Ce fut à cauſe de la ſainteté de ſa vie, autant qu'à cauſe de ſon ſavoir, qu'on le choiſit pour Archevêque de Florence, lors qu'il n'étoit encore que Profeſſeur en Droit Canonique (19).

(15) Panzirolus, de claris Legum Interpret. pag. 445.

(16) *In Cathedrali Patavina Eccleſia Archipresbyteratus honore inſignitus pauperum incommodis mira ſubveniebat liberalitate.* Tomaſin. Elogi[illegible] Part. [illegible] pag. 4.

(17) *Dans le Corps de l'Article.*

(18) Tomaſin. Elog. Part. I, pag. 4.

(19) *Florentiam vocatus Jus Canonicum explanavit, ibique ob vitæ* SANCTIMONIAM *ac doctrinæ præſtantiam ab illius Reip. proceribus ad Archiepiſcopatus dignitatem conclamatus eſt.* Tomaſin, *ubi ſuprà*, *pag.* 3.

J'ai donné auſſi (20) la raiſon pourquoi ce choix devint alors inutile.

(*F*) BARTHELEMI ZABARELLA *dont je parlerai dans une Remarque.*] Il étoit fils d'ANDRE' ZABARELLA frere de notre François; & il profeſſa le Droit canon à Padoue avec beaucoup de louange. Il fut enſuite appellé à Rome où il fit paroître beaucoup de ſavoir, ſoit dans les Diſputes, ſoit dans les Conſultations. Il fut élevé prémiérement à la Prélature de Spalato, puis à l'Archevêché de Florence, & enfin par le Pape Eugene IV à la Dignité de Référendaire de l'Egliſe. On croit que ſa fortune ſeroit devenue encore plus haute, s'il ne fut mort avant ſa vieilleſſe l'an 1445. Son corps fut porté à Padoue dans le ſépulcre de ſon oncle (21). Je m'étonne que ſon nom ne paroiſſe pas dans l'Epitaphe de notre François, & qu'au lieu du ſien on y voie *Joannes Jacobi viri clariſſimi Filius id monumenti ponendum curavit.* Panzirole & Tomaſin rapportent toute l'Epitaphe: ce dernier obſerve que l'Auteur du *Patavina Felicitas*, & Swertius (22), l'ont rapportée avec quelques fautes. On peut reprocher auſſi cela à Panzirole; car il y a dans ſon Livre *obiit Conſtantiæ MCCCCVIII.* Il faloit mettre *MCCCCXVII.* Une infinité de Copiſtes & d'Imprimeurs d'Inſcriptions ſe rendent coupables de pareilles négligences. Mais revenons à notre Barthelemi. Il mourut à l'âge de quarante ſix ans le 12 d'Août 1445, pendant l'Ambaſſade dont Eugene IV l'avoit honoré vers le Roi d'Eſpagne, & le Roi de France. On aſſure qu'il étoit déſigné Cardinal (23).

(20) *Dans le Corps de l'Article.*

(21) Panzir. de clar. Legum Interpret. pag. 446, 447.

(22) *In* Deliciis Orbis.

(23) *Tiré de* Riccobon, *in* Deſcriptione Gymnaſii Patavini, *apud* Frehenum, *in* Theatro, *pag.* 19.

ZABARELLA (JAQUES) l'un des plus grands Philoſophes du XVI Siecle, naquit à Padoue le 5 de Septembre 1533. Aiant appris la Rhétorique & la Langue Grecque ſous d'excellens Profeſſeurs (*a*), il s'appliqua à l'étude de la Logique, & à celle des Mathématiques, & il y fit de grands progrès. Il ſe plut extrêmement à l'Aſtrologie, & s'amuſa à dreſſer beaucoup d'Horoſcopes; & l'on prétend qu'il fit pluſieurs fois des Prédictions véritables. Il acquit une connoiſſance profonde de la Phyſique & de la Morale d'Ariſtote, & ainſi l'on ne doit pas s'étonner que l'Académie de Padoue l'ait mis au nombre de ſes Profeſſeurs dès l'an 1564. Il y enſeigna la Logique pendant quinze années, & puis la Philoſophie juſques à ſa mort. Il publia des Commentaires ſur Ariſtote, qui firent connoître que ſon eſprit étoit capable de débrouiller les grandes difficultez, & de comprendre les queſtions les plus obſcures (*A*). Aiant été député aſſez ſouvent à Veniſe pour des affaires de conſéquence, il harangua devant le Sénat avec beaucoup de ſuccès. Il n'accepta point les offres de Sigiſmond Roi de Pologne, qui le voulut attirer dans ſon Roiaume. Il mourut à Padoue au mois d'Octobre 1589, & fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Antoine, où ſon Oraiſon funebre fut prononcée par Riccobon. Il avoit porté le titre de Comte Palatin (*B*). Il eut de ſon mariage avec Eliſabeth Cavacia ſix fils & trois filles (*C*), & compoſa l'Horoſcope de chacun d'eux. Je ne ſai point s'il y réuſſit, & ſi par exemple il devina que le Sénat de Veniſe lui donneroit mille écus pour le mariage de la derniere de ſes filles (*b*). Les Auteurs ne s'accordent pas à l'égard de certains faits qui le regardent, & qui ne devroient pas être une matiere de diſpute. Les uns diſent qu'il étoit bel homme, les autres qu'il étoit laid (*D*): les

(*a*) [illegible] Faſeolus, & François Robortel.

(*b*) *Tiré de* Jaques Philippe Tomaſin, *Parte I.* Elogior. *pag.* 136 *& ſeq.*

(*A*) *Il publia des Commentaires ſur Ariſtote qui firent connoître &c...*] Il publia quelques Traitez de Logique l'an 1578. Il y traita amplement de la méthode, & l'on crut, en Allemagne principalement, que ſur ces matieres il étoit le meilleur guide qu'il y eût à prendre (1). Voici l'éloge que l'on donne au Commentaire qu'il publia l'an 1582. *Anno 82. edidit illa admirabilia Commentaria in poſt. Anal. Ariſtotelis quibus omnibus Græcis, Arabibus, Latinis palmam in hoc divino Ariſtotelici ingenii opere illuſtrando præripuit* (2). François Piccolomini, ſon Collegue, & ſon émule, l'attaqua ſur la doctrine de la méthode. Zabarella fit voir le jour à ſa Replique l'an 1584. L'Imperialis obſerve que Zabarella, inférieur à François Piccolomini quant aux talens de la langue (3), le ſurpaſſoit la plume à la main dans la force de raiſonner: s'il faloit détruire les ſentimens de ſes Adverſaires, il apportoit une foule d'Argumens qui les accabloient: s'il faloit ſoutenir ſes opinions, il s'y prenoit d'une maniere bien entendue, & il y réuſſiſſoit avec beaucoup de bonheur. Presque perſonne ne l'égale, ſoit à ruïner le parti contraire, ſoit à défendre le ſien. *Neminem facile quis dixerit æquare Zabarellæ Scriptorum venuſtatem atque elegantiam quibus accedit incredibile argumentandi robur & opinionum firmitas, quo nomine vix alius in evertendis aliorum placitis uberior, in aſtruendis propriis fælicior unquam eſt habitus* (4). Son Ouvrage *De Rebus naturalibus Libri XXX, quibus Quæſtiones, quæ ab Ariſtotelis Interpretibus hodie tractari ſolent, accurate diſcutiuntur*, fut imprimé l'an 1589. Il le dédia au Pape Sixte V: l'Epitre dédicatoire eſt datée de Padoue le 1 d'Octobre de cette année-là. Il en avoit publié un petit échantillon l'an 1586, & l'avoit dédié au neveu de ce Pontife. Ces Commentaires ſur les III Livres d'Ariſtote *de Anima* ne parurent qu'après ſa mort. François Zabarella ſon fils les publia l'an 1604.

(1) Keckerman. Præcognit. Logicor. *Tract. II*, *Cap. V*, *pag. m.* 184. *Voiez auſſi* Tomaſin. Elog. *Part. I*, *pag.* 137.

(2) *Idem*, *ibid.*

(3) *Voiez la Rem.* (*E*).

(4) Imperialis, *in* Muſæo Hiſtor. *pag.* 115.

(*B*) *Le titre de Comte Palatin.*] Un JAQUES ZABARELLA l'avoit obtenu de l'Empereur Maximilien: ſon fils JULES fut maintenu dans cette prérogative par l'Empereur Ferdinand I, qui ordonna même qu'elle paſsât aux aînez de la Famille. C'eſt pourquoi Jules Zabarella ſon fils porta ce titre, & le fit porter à notre Jaques ſon fils aîné (5).

(*C*) *Six fils & trois filles.*] L'aîné s'appelloit JULES, & fut un bon Mathématicien. Vous trouverez dans Moreri qu'*il s'abandonna à la débauche des femmes avec tant d'excez, qu'il en contracta une grande foibleſſe de nerfs, qui l'obligea de garder le lit cinq ans avant ſa mort* (6). Mr. Moreri le fait Auteur de pluſieurs Ouvrages, & il donne le Titre des *plus conſidérables*: mais il ſe trompe; car tous ces Ouvrages ſont de Jaques Zabarella, & non pas de Jules ſon fils.

(*D*) *Les uns diſent qu'il étoit bel homme, les autres qu'il étoit laid.*] Sa Taille-douce dans Tomaſin le repréſente de bonne mine, & confirme admirablement ces paroles, *Vultu ſpectabilis* (7): mais dans l'Imperialis elle le repréſente d'une mine ſombre, farouche, & baſſe, & prouve très-bien ces paroles, *Nec ſubbæſitantis linguæ nota vel* TETRICA *forte* ORIS SPECIES *ullas unquam ſuæ gloriæ maculas aſpergere potuerunt* (8). Eſt-il poſſible que ſur des choſes expoſées à la vue de tout le monde, les Auteurs produiſent le blanc & le noir, tant par les traits de leur plume, que par le pinceau des Peintres? S'il s'agiſſoit des inclinations de l'ame, je ne m'étonnerois pas de cette diverſité de relations; car il eſt facile de juger le pour & le contre à l'égard de ces objets inviſibles, qui ne ſe découvrent que par des indices équivoques: mais il s'agit du viſage; devroit-on ſe partager ſur la queſtion s'il étoit beau ou s'il étoit laid?

(5) *Ex* Tomaſino, Elogior. *Parte I*, *pag.* 139.

(6) Moreri *avoit pris cela de Mr.* Teiſſier, Addit. aux Elog. *Tom. II*, *pag. m.* 124.

(7) Tomaſ. Elog. *Part. I*, *pag.* 138.

(8) Joh. Imperialis, *in* Muſæo Hiſtorico, *pag.* 117.

les uns soutiennent qu'il avoit l'esprit fort vif, fort prompt, fort présent; les autres qu'il ne pouvoit soudre les Objections de ses Disciples qu'après avoir demandé du tems pour y songer (*E*). On l'accuse d'avoir eu quelques sentimens impies (*F*), comme de n'avoir point

(*E*) *Les uns disent qu'il avoit l'esprit fort vif .... qu'il ne pouvoit soudre les Objections, &c.* ......] Voici une autre matiere sur quoi les Historiens ne devroient pas se combattre les uns les autres. Il faudroit qu'ils fussent d'accord sur la question si l'esprit de Zabarella agissoit avec promptitude, ou s'il agissoit lentement. Il fut Professeur vingt-cinq années plus ou moins dans l'une des plus fameuses Universitez de l'Europe. Il eut donc mille & mille fois les occasions de faire paroître publiquement s'il avoit besoin de méditation pour résoudre un doute, ou s'il pouvoit le dénouer sur le champ. Pourquoi donc faut-il que le Tomasini nous parle de cette maniere: *Nactus est Mercurium feliciter stantem, quam ob caussam* CELERES *ingenii motus, & ad quævis excogitanda* FACILES ET EXPEDITOS *habuit in omni vita* (9): & que l'Imperialis au contraire nous parle ainsi? *Carpebant in te plurimi memoriæ labem, & quendam in agendis* TORPOREM, *quibus ad privata vel publica negotia minùs reddebaris idoneus;* SEGNIOREM *te pariter quam ferret ingenii claritas in quæstionibus inopinatè solvendis prædicabant, cum te Scholarium thesibus nonnisi per* INTERPOSITAS HORAS *respondere solitum dicerent* (10): Quelques pages après il observe que Zabarella bégaioit, & que ses paroles & ses manieres étoient grossieres. *In eo præstitit Jacobo Zabarellæ Collegæ suo* (Franciscus Piccolomineus) *quod ipse facilitate quadam dicendi præditus juncta comitati morum ac eximiæ humanitati: alter sermone durior, blæsus, incomptus, civilibus in studiis inops potius quam redundans* (11).

(*F*) *On l'accuse d'avoir eu quelques sentimens impies.*] Nous trouvons ici en faute Mr. Moreri. *Il est accusé par Imperial*, dit-il (12), *d'avoir combattu la doctrine de l'immortalité de l'ame, & d'avoir donné dans ses écrits plusieurs marques d'impiété & d'athéisme.* La derniere partie de cette accusation ne paroit pas dans l'Imperialis; & si la prémiere y paroit, ce n'est pas comme une chose affirmée par cet Auteur, mais plutôt comme un bruit fort incertain, qu'il réfute en quelque maniere. Voici ses paroles (13): *Præterea impensius te aliquanto impugnasse immortalitatem animæ, deterrimam Alexandreorum sententiam palam professum: quos tamen de te rumores ut fortè ab exulceratis animis excitos, ita vel elusit posteritas, vel admirabili ac propè divina tuarum virtutum fama compensavit* (14): *prææalta siquidem mentis lumen in scriptis diffusum tuis, nullam debet luem temporis nullamque livoris noxam vereri.* Cette médisance, si je ne me trompe, n'avoit point d'autre fondement que celui-ci. Il a régné dans l'Italie, & principalement à Padoue, pendant plus d'un siecle une fameuse contestation, c'étoit de savoir si par les principes d'Aristote on pouvoit donner des preuves de l'immortalité de notre ame. Quelques Professeurs que l'on regardoit comme partisans d'Alexandre d'Aphrodisée soutenoient la négative. D'autres soutenoient l'affirmative. Pomponace, notre Zabarella, Cremonin, &c., embrassérent le prémier parti: de-là vint qu'une infinité de gens incapables d'emploier la distinction dans les choses, où elle est la plus nécessaire, se plaignirent qu'absolument ces Philosophes enseignoient la mortalité de l'ame. Voilà le Sophisme, *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter*; voilà en un mot une injustice, une iniquité, que les Supérieurs ne devroient pas tolérer; car il y a une différence prodigieuse entre soutenir absolument que l'ame est mortelle, & soutenir que selon les Hypotheses d'un tel Philosophe, il est impossible de prouver qu'elle ne soit pas mortelle. Voiez l'Article POMPONACE. Les Inquisiteurs se conduisirent par un esprit d'équité envers Zabarella; ils se contentérent des déclarations qu'il faisoit que par la grace de Dieu il étoit persuadé de l'Orthodoxie, encore que les raisons naturelles & les principes d'Aristote lui parussent incapables de former en lui cette précieuse persuasion. Il publia un Ecrit où il soutenoit, que l'existence d'un prémier moteur, séparé des corps qui composent l'Univers, ne pouvoit être prouvée qu'en supposant l'éternité du mouvement. C'étoit déclarer qu'un Philosophe Chrétien n'est pas capable de fournir des preuves de l'existence d'un prémier moteur, dont la nature soit spirituelle; car il est de foi que le mouvement n'est pas éternel. Zabarella disoit donc qu'afin de croire cette existence qu'aucune raison naturelle ne démontre, l'on a besoin de la grace du Saint Esprit. Le Saint Office ne trouva rien là que de raisonnable, & donna son approbation au Livre de ce Philosophe. C'est ce qui fit prendre à Berigardus la liberté de soutenir la même opinion. Il est vrai qu'il ne le fit pas si cruement; car il fit parler un autre interlocuteur contre cette These. Rapportons un bon morceau de sa Préface: *Denique ut constet ea quæ dicuntur in nostris Circulis permissa jam fuisse à S. Officio, libet pauca subjicere, maximè ne cui durum videatur quod introduco Aristæum defendentem sententiam Jacobi Zabarellæ viri in hoc Lyceo celeberrimi. Hæc sententia libro de Inventione æterni motoris approbata sæpius à S. Officio, docet unicum medium philosopho naturali ad demonstrandum dari primum motorem a materia abjunctum esse motus æternitatem, quæ quia non datur, ut fide divina certi sumus, sequitur primum motorem demonstrari non posse naturaliter, sed ad hoc opus esse Dei contactu peculiari. Neque propterea Zabarella putat eam quam vocat demonstrationem primi motoris ex motu æterno, esse veram demonstrationem, utpote cujus medium falsum est; sed loquitur ex falsis principiis Aristotelis, nempe si verus esset motus æternus, inde solum ostendi posse primum motorem. Hanc Zabarellæ opinionem jam permissam si tuerer, id fortasse tutò facere possem, verùm contrariam existimo magis esse consentaneam pietati, propterea illi oppono Charilaum qui Circ. II. & XVIII. contendit Deum verum cognosci posse naturaliter, & licet rationes illæ seorsum acceptæ non videantur sufficere ad convincendos pertinaces Epicuræos, ut concludit ultimis verbis, omnibus tamen simul instructis, ait intellectum rectè dispositum posse elevari ad hanc cognitionem naturaliter, sed absque merito gratiæ & gloriæ, ut sic inexcusabiles verè dicantur à Divo Paulo, qui contemptis his rationibus ad falsas & irreligiosas opiniones delapsi sunt, Zabarellam tamen sequi videtur Campanella cap. 9. n. 2. ubi ait religionem veram (ac proinde Deum) citra fidem cognosci non posse: quin etiam apud philosophos plus valere fidem quam rationem* (15).

En attendant que je déterre ce Livre de Zabarella, ce qui est très-difficile en ce païs-ci (16), je ferai une réflexion. Je ne suis pas satisfait de mes Conjectures sur la maniere dont ce Philosophe a raisonné. Il a prétendu (17) que la conséquence est bonne de l'éternité du mouvement à l'existence d'un prémier moteur spirituel, mais qu'un mouvement qui a commencé n'est nullement une preuve qu'il y ait un prémier moteur distinct des corps. Pour raisonner de cette matiere il faut supposer, qu'il est impossible qu'un principe matériel agisse éternellement (18), quoi qu'il soit capable d'agir pendant plusieurs siecles. Or je ne vois point sur quoi cette prétention peut être fondée; car si Zabarella m'accorde qu'un principe matériel a pu produire le mouvement qui dans la supposition de Moïse n'a commencé que six jours avant la vie d'Adam, il faut qu'il croie que ce principe aiant été en repos pendant toute l'éternité s'est mû enfin de lui-même, & qu'un jour il se remettra en repos, puis que sa matérialité ne souffre pas qu'il fasse rien d'éternel. Mais qui ne voit l'absurdité de cette Hypothese? Chacun conçoit clairement, 1, que tout corps, qui auroit été en repos pendant une éternité, y demeureroit toujours si quelque vertu externe ne l'en tiroit. 2. Que tout corps qui auroit pu commencer à se mouvoir, & qui auroit continué à le faire autant de tems que l'Univers a duré selon l'Ecriture, pourroit persévérer éternellement dans cet état. 3. Que tout corps qui auroit pu commencer à se mouvoir il y a cent siecles, auroit pu commencer vingt mille ans, cent mille ans, &c., plutôt; car il n'y a point plus de raison d'attacher le commencement du mouvement à une heure qu'à une autre, à moins que l'on ne recoure au bon plaisir d'une cause spirituelle: or de ce qu'un corps eût pu commencer à se mouvoir avant tout terme donné, il s'ensuivroit qu'il eût pu être toujours en mouvement; & qu'ainsi le mouvement auroit pu être éternel sans être produit par une cause distincte de la matiere. Ce que je viens de dire montre que l'on peut fort bien conclure l'existence d'un prémier moteur spirituel, de ce que le mouvement de la matiere a commencé, & que l'on ne pourroit pas la conclure si l'on accordoit une fois, qu'un mouvement qui a commencé a pu venir d'une cause materielle. Par conséquent on ne voit pas que Zabarella ait été un bon Raisonneur.

Il me semble même qu'il est beaucoup plus facile de prouver, qu'il y a un prémier moteur distinct des corps, si l'on suppose que le mouvement a commencé, que si l'on suppose qu'il est éternel. Supposons qu'il a commencé, il s'ensuivra nécessairement, ou que tous les corps ont commencé d'être, ou qu'aiant été de tout tems ils ont démeuré en repos une éternité. Si tous les corps ont commencé d'être, il faut nécessairement qu'ils aient été produits par une cause spirituelle, & voilà le prémier moteur que nous cherchons; car ce principe spirituel, auteur de l'existence de tous les corps, sera aussi le principe de leur mouvement. Si tous les corps sont éternels, & si cependant leur mouvement n'est pas éternel, il s'ensuit qu'ils n'ont point en eux la vertu motrice; car aiant cette vertu ils se seroient mûs éternellement. La vertu motrice est donc hors des corps, elle est donc dans un sujet spirituel, & voilà encore le prémier moteur que nous cherchons. S'il est la cause efficiente des corps (19), tant mieux; car à plus forte raison sera-t-il la cause efficiente du mouvement. S'il n'est point leur cause efficiente, si la matiere existe par elle-même, il ne laissera pas d'être la cause de leur mouvement, puis qu'il est visible qu'une nature, qui a été en repos pendant une éternité, ne commence pas à se mouvoir elle-même, mais qu'il faut qu'un principe externe la tire de ce repos. D'autre côté, si nous supposons que le mouvement est éternel, il sera plus difficile de soutenir qu'il procede d'une cause immatérielle; car on pourra dire que la même nécessité qui fait qu'il y a une matiere qui a existé éternellement sans avoir été créée (20), a fait qu'elle s'est mûe éternellement sans avoir besoin d'un principe externe, ou d'un moteur spirituel. Je ne saurois donc comprendre la route de Zabarella; car tout ce que j'en conjecture est plus propre à me faire croire, qu'il se vouloit divertir à débiter un paradoxe, qu'à me faire croire qu'il s'étoit laissé seduire par des raisons spécieuses. A-t-il craint qu'on ne lui dit qu'un moteur spirituel n'auroit

REFLEXION sur les conséquences de l'éternité ou du commencement du mouvement par rapport à l'existence de Dieu.

(9) Tomasi. Elog. *Parte I, pag.* 138.

(10) Imperialis, *in* Musæo, Historico, *pag.* 117.

(11) *Idem, ibid. pag.* 115.

(12) *Ces paroles de* Moreri *sont tirées de Mr.* Teissier, Additions aux Eloges, *Tom. II, pag.* 124.

(13) Imperialis, *in* Musæo Historico, *pag.* 117.

(14) *Conférez les paroles de* Tomasin *rapportées à la fin du Corps de l'Article.*

(15) Claudius Berigardus, *in Proœmio* Circuli Pisani, *num* [illegible]

(16) *On y a* [illegible] *grand mépris* [illegible] *les Scholastiques, qu'on se feroit une honte d'acheter leurs Livres, ou même de s'informer s'ils sont dans une Bibliotheque.*

(17) *C'est ainsi que* Berigardus *le* [illegible] *ner.*

(18) Berigardus *in* Circulo *I, pag* 5, *avance cette Proposition*, Nulla virtus materiata æternum motum ciere potest.

(19) *Notez que plusieurs grands Philosophes orthodoxes soutiennent qu'une créature peut être éternelle.*

(20) *Je suppose que Zabarella raisonnoit contre des gens qui ne croioient pas la création.*

point cru l'immortalité de l'ame; mais on le loue d'avoir vêcu exemplairement (*c*). Nous parlerons de l'Ouvrage où il soutint que la preuve, qu'il y a un Dieu, tirée de l'existence d'un prémier moteur, n'est bonne, que quand on suppose que le mouvement est éternel (*G*). Je

(*c*) *Quibus omnibus* (filiis & filiabus) . . . *facem prætulit incorruptæ gloriæ, & virtutis veræ, suo cunctis exemplo prælucens.* Tomasin. *Parte I* Elogior. *pag.* 138.

roit pas laissé les corps dans l'inaction pendant toute l'éternité, & qu'ainsi le commencement du mouvement est une preuve que le prémier moteur n'est pas un esprit? Mais cette Objection est plus forte contre ceux qui soutiendroient la matérialité du prémier moteur. N'est-il pas plus malaisé de comprendre qu'une cause corporelle agisse avec liberté, & commence ses actions quand il lui plait, que de comprendre cela d'une nature spirituelle?

(*G*) *Nous parlerons de l'Ouvrage où il soutint que la preuve, qu'il y a un Dieu, tirée de l'existence d'un prémier moteur, n'est bonne, que quand on suppose que le mouvement est éternel.*] Tout ce que l'on vient de lire de cet Article, & tout ce qui est contenu dans la Remarque (*H*), fut composé au mois de Mars 1697. Je l'ai relu au mois d'Août 1701, pour l'envoier à l'Imprimerie, & je me suis souvenu en le relisant que j'avois les Oeuvres de notre Zabarella depuis deux ou trois années. J'ai donc cru qu'il faloit examiner ce qu'il a dit, & y conférer les conjectures que j'avois faites lors que je n'avois pour tout guide qu'une Citation de Berigardus. Cet examen m'a fait voir qu'elles ne vont point au but, & que l'état de la question n'est pas tel que je m'étois figuré. Je les donne néanmoins sans nul changement, elles pourront être un sujet à réflexion, & en tout cas elles feront un témoignage de mon ingénuité, & feront connoître que je n'use point d'artifice. Il y a bien des Auteurs qui dans de pareilles rencontres corrigeroient leur Manuscrit, & ne laisseroient pas de dire, *Voilà ce que nous avions conjecturé avant que de voir l'Ouvrage, nous avons trouvé depuis en le lisant que nos Conjectures étoient conformes au Livre même.* Je veux agir de meilleure foi, je veux qu'on sache la différence qu'il y a entre ce que je jugeois de l'Ecrit de Zabarella avant que de l'avoir lu, & ce que j'en dois dire après l'avoir lu. Voici une petite Analyse de ce Traité-là.

Il est intitulé *De inventione æterni motoris*, & ne contient que 8 pages & demi dans mon Edition (21). La prémiere These de l'Auteur est celle-ci: On ne sauroit découvrir que par le moien du mouvement qu'il y ait une substance immatérielle; mais il proteste qu'il se borne aux connoissances que l'on peut avoir naturellement, & qu'il excepte la Révélation. *Hac præmissa protestatione, non hac de re secundum principia philosophiæ Arist. esse loquuturos, & illam tantum substantiarum à materia abjunctarum notitiam, quam via naturali adipiscimur, consideraturos, omissa penitus earundem cognitione, quam revelatione divina & lumine supernaturali accepimus; verissimam illam quidem, sed Arist. cujus dicta interpretanda suscepimus, prorsus absconditam* (22). Il embrasse la doctrine d'Averroes, qui a rejetté les autres preuves qu'Avicenne prétendoit trouver dans les Livres d'Aristote; celles-ci par exemple. Il y a un Etre dépendant d'un autre, donc il y a un prémier Etre qui ne dépend de quoi que ce soit; car autrement il faudroit admettre le progrés à l'infini. Or ce prémier Etre est Dieu, donc &c. Il y a une perfection, & une bonté plus grande qu'une autre, donc il y a une perfection & une bonté souveraine. Or l'Etre qui a cette perfection & cette bonté est Dieu, il y a donc un Dieu. Averroes répond que tout cela prouve seulement l'existence d'une nature indépendante des autres, & plus parfaite que les autres, mais non pas son immatérialité. Il ajoûte que les anciens Philosophes, qui n'admettoient que des corps, diroient que cette nature indépendante & très-parfaite n'est autre chose que le Ciel (23). Zabarella conclut que pour parvenir naturellement à la notion d'une substance immatérielle, il faut raisonner ainsi: Le Ciel a un mouvement qui ne cesse pas, tout ce qui se meut est mû par un autre, tout ce qui est corporel est mobile, & il n'y a point de progrés à l'infini entre les moteurs & les choses mûes; il y a donc un prémier moteur qui est séparé des corps.

Il recherche ensuite, si le mouvement quel qu'il soit fournit une preuve de l'existence d'un tel moteur, & il se range à la négative; car il conclut qu'il n'y a que l'éternité du mouvement qui puisse prouver l'existence d'un moteur séparé de la matiere. Il examine l'opinion de ceux qui prétendent qu'Aristote a soutenu (24), que même le mouvement qui a commencé nous peut conduire à la connoissance d'un prémier moteur spirituel. Ce Philosophe, disent-ils, a raisonné de cette maniere: Tout ce qui se meut est mû par un autre, & il n'y a point de progrés à l'infini; il y a donc un prémier moteur qui est immobile, & par conséquent incorporel; car s'il étoit un corps, il faudroit de toute nécessité qu'il fût mobile. Zabarella répond que cet Argument d'Aristote ne peut nous mener qu'à l'existence d'un moteur qui n'est immobile que dans un sens général, où l'on peut trouver renfermées les ames des bêtes. Ces ames-là, continue-t-il, sont immobiles entant qu'elles ne sont pas mobiles par elles-mêmes, mais seulement par accident. Or quoi qu'elles soient mobiles par accident, on ne laisse pas de les appeller prémiers moteurs selon l'ordre qui est essentiel aux choses mouvantes. *Si hunc Aristotelis discursum consideremus, manifestum est, per eum nos non duci ad alium motorem immobilem, quam late acceptum, qui animas quoque animalium mortalium complectatur; immobiles enim sunt, quatenus non sunt per se mobiles, quum incorporeæ sint, sed tamen sunt per accidens mobiles; neque per id fit, quin dicantur motores primi juxta ordinem moventium essentialem* (25). Il ajoûte que ceux qu'il combat, aiant bien senti le défaut de l'Argument, ont suppléé ce qui y manque, & s'y sont pris de cette façon; le Ciel se meut, il est donc mû par une autre chose, il y a donc un prémier moteur immobile. Mais ce moteur est-il éternel, ou ne l'est-il pas? S'il l'est, nous avons ce que nous cherchons, le mouvement du Ciel, quel qu'il puisse être, ne fût-il que de deux jours, nous conduit à l'existence de Dieu. Que si ce moteur n'est pas éternel, il périra donc un jour, il y a donc quelque chose qui le détruira, il n'est donc pas le prémier moteur, il faut lui ôter ce caractere, & le donner à cette autre chose qui le fera périr. Nous étions pourtant montez jusques au prémier moteur, & nous raisonnions sur cette Hypothese: quelle absurdité donc n'est-ce pas que de répondre ce qui contrevient à une supposition, dont les parties contestantes étoient convenues? Mais enfin cette chose, qui fera périr tôt ou tard ce que nous avions consideré comme le prémier moteur immobile, ne sera-t-elle pas ce prémier moteur? Et pour l'être, ne faut-il pas qu'elle n'ait rien au-dessus de soi qui puisse produire en elle aucun changement? Elle est donc éternelle, elle est donc ce qu'il nous faloit trouver en suivant la piste de l'Argument d'Aristote. Voions la Replique de Zabarella, elle porte uniquement sur la solution de ce Dilemme: Le prémier moteur est éternel, ou il ne l'est pas; s'il l'est, nous avons gagné; s'il ne l'est pas, il y a donc un autre moteur qui le peut détruire, il y a donc un moteur au-dessus du prémier moteur. Or cela est absurde, & contraire à la supposition dont l'on étoit convenu. Il répond (26) que le prémier moteur que ses Adversaires ont trouvé n'est pas éternel, & que c'est un Etre de même nature que l'ame des Bêtes, que c'est la forme du Ciel, & que le Ciel, étant composé des quatre Elémens contraires les uns aux autres, a commencé, & finira tout comme les autres parties du Monde; que de la ruïne du Ciel résultera nécessairement la destruction de l'ame motrice du Ciel (27), qu'elle ne périra point par l'action d'un prémier moteur, & qu'ainsi de ce qu'elle sera détruite il ne s'ensuit pas qu'il y ait au-dessus d'elle un agent ou une cause efficiente, il suffit qu'elle soit unie à un corps périssable de sa nature, car la corruption de ce corps entraine nécessairement la corruption de sa forme, ou de l'ame qui faisoit en lui les fonctions de prémier moteur. *Quando igitur hi dicunt, si primus motor universi est corruptibilis, ergo non est primus, negandum est consequens; ad probationem autem, quum dicunt, corrumpetur à motore priore, hoc quoque est negandum; non enim ex eo quod est corruptibilis, requiritur motor prior, à quo corrumpatur, sed quum sit incorporeus, & forma corporis, satis causæ est ad ipsum interimendum corruptibilitas corporis, cujus est forma; corpus autem ipsum, quum sit elementare, à suo contrario lædi & interimi potest* (28). C'est pourquoi, conclut-il, le mouvement en général ne prouve autre chose, sinon qu'il y a un prémier moteur immobile de la maniere que le sont les ames des animaux, & il n'y a qu'un mouvement éternel qui soit la preuve d'un prémier moteur éternel. *Ex motu igitur absolute accepto absque consideratione æternitatis nil aliud ostenditur, quam dari primum motorem universi immobilem eo modo, quo animæ animalium brutorum sunt immobiles, hoc est, non per se mobilem; quod autem nec per se, nec per accidens mobilis sit, proinde à materia abjunctus, & impartibilis, & infatigabilis, & sempiternus, id ea ratione non ostenditur; quapropter nullum aliud philosopho naturali medium relinquitur ad demonstrandum primum motorem æternum, nisi motus æternus; quando enim sumimus motum universi unum & eundem numero æternum esse, statim inferimus, eum ab uno tantum motore totum produci; quare necesse est, motorem illum esse infatigabilem, & sempiternum* (29).

Il ne seroit point facile aux Péripatéticiens de réfuter ces raisons de Zabarella: il argumente contre eux *ad hominem*, il se prévaut de leur doctrine sur les formes substantielles, & sur la vertu motrice & primitive de l'ame des animaux (30). Les Modernes qui ont rejetté avec raison tous ces dogmes-là le réfuteroient sans peine, & ne trouvent rien d'épineux dans ses Objections. Notez en passant combien peuvent être dangereuses & pernicieuses les conséquences de l'Hypothese des Aristoteliciens, sur l'activité interne des formes distinctes de la matiere. C'est un dogme qui admet un nombre presque infini de prémiers moteurs, & de-là l'on peut passer aisément à la rejection d'un prémier moteur universel, ou à dire qu'il est sujet à la mort. L'ame de chaque homme, & de chaque bête, est en son genre un prémier mobile. Elle se meut elle-même, & imprime du mouvement au corps dont elle est la forme. On peut à proportion trouver le même principe dans les corps inanimez. La forme des corps pesans n'a pas besoin d'un moteur externe pour les pousser vers le centre, ni celle des corps légers pour les en faire éloigner. Elle est elle-même leur prémier moteur à cet égard-là. Or

(21) C'est celle de Francfort, sumptibus hæredum Lazari Zetzneri 1618 in 4.

(22) Jacobus Zabarella, de Rebus naturalibus, pag. m. 253.

(23) *Quare illi Philosophi, quorum mentionem facit Plato in Sophista, qui præter res corporeas & sensiles nil aliud existere concedebant, dicerent illud summum & optimum, & perfectissimum, non esse nisi Cœlum, nec ullum præter illud dari alium Deum.* Idem, ibid. pag. 254.

(24) *In VIII Libr.* Physic. auscultationis.

(25) Aristot. *in VIII Libr.* Physic. auscultationis, *pag.* 255.

(26) *Idem, ibid. pag.* 256.

(27) Dicam itaque, ex interitu Cœli necessario fieri ut anima quoque motrix intereat, quia licet hæc contrarium non habeat, tamen ex subjecti corporis interitu ex necessitate deficeret, quum sit forma materialis, quales sunt animæ animalium; animam humanam semper excipio. *Idem, ibid.*

(28) *Idem, ibid.*

(29) *Idem, ibid. pag.* 257.

(30) *La plupart des anciens Philosophes ont cru que le caractére essentiel de l'ame étoit de se mouvoir elle-même: voiez* Aristote de Anima, *Libr. I, Cap. II.* Πᾶν γὰρ σῶμα, *dit* Platon, *in* Phædro *pag. m.* 1221. *D.* ᾧ μὲν ἔξωθεν τὸ κινεῖσθαι, ἄψυχον. ᾧ δὲ ἔνδοθεν αὐτῷ ἐξ αὑτοῦ, ἔμψυχον. *Omne enim corpus cui motus extrinsecus accidit, inanime est. Cui vero intus ex seipso inest, animatum.*

Je dirai par occasion qu'il y a plus d'équivoques qu'on ne s'imagine dans la Controverse (H) de

Or si une fois cette Hypothese des Aristotéliciens est admise, il ne sera plus nécessaire d'un moteur universel des Cieux, chaque Planete sera mûe par sa forme, le Ciel des étoiles fixes sera mû aussi par la sienne, & aucun de ces moteurs ne pourra passer pour indestructible, il sera sujet au destin commun des formes, qui ne peuvent subsister aprés le dérangement de la matiere qui leur est unie (31). Zabarella, comprenant fort bien cette conséquence, a dit que l'ame du Ciel périra un jour, attendu que la matiere du Ciel est composée de principes qui se choquent les uns les autres. Il est si évident que la matiere est muable, que les anciens Philosophes, qui ont cru que les Génies n'étoient point entierement séparez de la matiere, les ont crus mortels, sans en excepter le plus grand de tous. Témoin l'Histoire racontée par Plutarque, *le grand Pan est mort* (32). Si Zabarella a su pénétrer les suites du dogme commun des écoles, il n'a pas eu moins de justesse lors qu'il a dit que pour trouver un prémier moteur éternel, il faut s'arrêter à une cause qui soit unique, & qui ait produit tout le mouvement. C'est un avantage que l'on rencontre dans la Philosophie Cartésienne. Elle donne à Dieu toute la force motrice & immédiate de l'Univers, & ne fait pas un partage de cette force entre le créateur & les créatures. La multitude de moteurs peut conduire insensiblement à l'Athéïsme le plus dangereux, & c'est de-là sans doute qu'est sorti l'Athéïsme des Philosophes Chinois (33). Ils croioient au commencement un Dieu supérieur, immatériel, & infini; mais comme ils attribuoient de grandes vertus naturelles au corps, & principalement aux célestes, ils ont oublié peu-à-peu la Divinité immatérielle, & se sont arrêtez aux principes matériels. Le Ciel visible & matériel est à présent leur grand Dieu (34).

(31) *Conférez avec ceci la Comparaison faite ci-dessus, Remarque (I) de l'Article* XENOCRATE, *entre les Dieux de Xenocrate & les Esclaves* servigilebas.

(32) Plut. de Oracul. defectu, *pag.* 419. *Voiez aussi la Remarque (I) de l'Article* CHRYSIPPE.

(33) *Voiez l'Article* SPINOZA, *Rem.* (*X*).

(34) *Voiez plusieurs preuves de cela dans* l'Apologie des Dominicains, *imprimée à Cologne l'an* 1699. *pag.* 79 *& suiv. Voiez aussi l'Article* SPINOZA, *Remarque* (*X*).

FAITS qui prouvent qu'il est permis aux Orthodoxes de disputer sur les Argumens de l'existence de Dieu.

Au reste, il ne faut point s'étonner que l'Inquisition d'Italie ait permis à Zabarella de suivre Averroes, dans la rejection de quelques preuves de l'existence de Dieu. La liberté est assez grande par-tout à cet égard-là; & pourvu qu'un Docteur avoue que cette existence se peut prouver par d'autres moiens, on lui laisse la liberté de critiquer telle ou telle preuve particuliere. Il n'y a rien sur quoi les Cartésiens soient plus harcelez, que sur la Démonstration que Mr. Descartes a donnée de l'existence de Dieu. Il fut obligé de répondre à une infinité d'Objections. On voit tous les jours que des gens très-orthodoxes renouvellent cette Dispute. Mr. Werenfels Professeur à Bâle a soutenu par un Ecrit imprimé que cet Argument de Mr. Descartes est un pur Paralogisme. Mr. Swicer Professeur à Zurich lui a répondu. Mr. Jaquelot Ministre à la Haie lui a fait aussi une Réponse, qui a été insérée dans l'Histoire des Ouvrages des Savans (35). Mr. Brillon Docteur de Sorbonne a vu cette Réponse, & n'en a pas été content; il a publié (36) un Mémoire pour montrer que Mr. Descartes donne un Sophisme, & non pas une Démonstration. Le Pere François Lami Religieux Benedictin a réfuté ce Mémoire (37). Mr. Jaquelot a repliqué pour le sien (38). Mr. l'Herminier Docteur de Sorbonne vient de publier un Livre, où non seulement il rejette les *Démonstrations de Mr. Descartes touchant l'existence de Dieu*, mais aussi la plupart des autres". De cinq qui ont été pro-
„ posées par S. Thomas, & qui sont ordinairement em-
„ ployées par les Philosophes & par les Théologiens, ce
„ Docteur en rejette quatre, & n'en reconnoit qu'une
„ seule qui soit suffisante contre les Athées. Car il regarde
„ comme un paralogisme de prouver la Divinité par quel-
„ qu'une de ces raisons. Que tout ce qui existe ne peut
„ pas être contingent, & qu'il doit y avoir un Estre qui
„ existe necessairement de lui-même. Qu'on ne peut
„ point admettre un nombre infini de causes subordon-
„ nées entre elles, & qu'il faut absolument reconnoitre
„ une prémiere cause de laquelle toutes les autres soient
„ dependantes. Que la matiere ne peut se donner le mou-
„ vement d'elle-même, que c'est une necessité qu'il y ait
„ un prémier moteur non corporel, de qui elle l'ait reçû
„ mediatement ou immediatement. Que se trouvant dans
„ les Etres qui existent divers degrez de perfection, com-
„ me de bonté, de beauté, de puissance &c., il faut qu'il
„ y ait un Estre souverainement parfait, par rapport au-
„ quel on puisse dire qu'ils sont plus ou moins parfaits les
„ uns que les autres, selon qu'ils approchent plus ou
„ moins de sa perfection. Aprés avoir mis ces quatre de-
„ monstrations au rang des sophismes, la cinquiéme, que
„ M. l'Herminier regarde comme une vraye demonstra-
„ tion de l'existence de Dieu, est celle qui se tire de la
„ structure de l'Univers, & de la maniere dont il subsiste
„ dans un si bel ordre de toutes ses parties, & avec une
„ regularité si constante de leurs mouvemens (39)".
Voilà ce qu'on trouve dans le Journal de Trevoux, à l'Extrait du Livre de Mr. l'Herminier (40). Il y a long-tems qu'un très-fameux Scholastique (41) a déclaré, que toutes les preuves que la Raison peut fournir de l'existence de Dieu ne sont que probables. Ce Docteur de Sorbonne ne va pas si loin.

(35) *Au mois de Mai* 1700, *pag.* 199 *& suiv.*

(36) *Dans le* Journal des Savans *de l'année* 1701.

(37) *Voiez le* Journal de Trevoux, *Janv. & Fev.* 1701, *pag.* 104 *& suiv. Edition de Hollande.*

(38) *Voiez l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de Mai* 1701, *pag.* 226 *& suiv.*

(39) Journal de Trevoux, *Mai & Juin* 1701, *pag.* 317 *Edit. de Hollande.*

(40) *Il est intitulé*, Summa Theologiæ ad usum Scholæ accommodata.

(41) Gabriel Biel in Magistrum Sententiarum, *Distinct. II, Quæst. X, Art. III.*

(*H*) *Il y a plus d'équivoques qu'on ne s'imagine dans la Controverse de l'éternité du Monde.*] Tous les Chrétiens (42) demeurent d'accord qu'il n'y a que Dieu qui ait toujours existé; mais plusieurs soutiennent qu'il a pu créer actuellement le Monde aussitôt qu'il a formé le decret de le produire, d'où ils concluent que le Monde a pu exister éternellement, puis qu'il est indubitable que le decret de le produire est éternel. Plusieurs soutiennent aussi qu'il est impossible qu'une créature soit éternelle. Chacun de ces deux partis est plus fort en Objections, qu'en Solutions. Cette Dispute que l'on rend si longue, & si difficile, se termineroit bientôt, pourvu que de part & d'autre l'on s'expliquât nettement, & qu'on écartât les équivoques d'éternité. Il faudroit poser ainsi la question: *Est-il possible que Dieu & ses créatures aient toujours existé ensemble?* On ne prendroit pas si hardiment la négative; car le terme d'éternité du Monde, ce terme, dis-je, qui effarouche tant de gens, ne frapperoit pas l'esprit. Pour écarter encore mieux la pierre d'achoppement, il faudroit dire qu'une créature qui auroit toujours coexisté avec Dieu ne seroit pas éternelle, & il faudroit aussitôt en donner cette raison, c'est que la durée des créatures est successive, & que l'éternité est une durée simple qui exclut essentiellement le passé, & l'avenir. Par cette différence essentielle entre la durée de Dieu & celle des créatures, on feroit tomber presque toute la contestation; chaque parti trouveroit son compte. On accorderoit à ceux qui nient que la créature puisse être éternelle, qu'ils ont raison, & l'on ne nieroit pas qu'il ne soit possible que Dieu & la créature aient toujours existé ensemble, puis qu'il est certain que la cause n'enferme point dans son idée une *priorité* de tems par rapport à son effet, & que cela est sur-tout vrai quant à une cause toute-puissante qui n'a qu'à vouloir pour produire actuellement tout ce qu'elle veut. Mr. Poiret a fort bien compris les équivoques qui embrouillent cette Dispute, & qui la rendent en quelque façon une Dispute de mot. Il remarque judicieusement qu'il n'est pas vrai que les créatures seroient éternelles, si leur existence n'avoit point de commencement. Il dit que ceux qui l'affirment ignorent l'essence de l'éternité. *Asserentibus* (*Platoni ut ajunt & Aristoteli*) *mundum existentiæ initio carere, fuit objectum, si id ita se haberet, mundum igitur æternum fore. Ecce, homines isti sibi imaginantur Æternitatem, quasi esset infinitorum momentorum ordo principio atque fine carens, quæ vera æternitatis ignorantia est. Falsum est, mundum statui æternum si dicatur vel semper exstitisse, vel non posse affirmari in eo esse aliquod momentum quod ab alio non fuerit præcessum: quamvis enim hoc esset, nihilominus mundus temporarius esset & dependens; neque hoc quicquam Dei Æternitati aut Potentiæ detraheret.* (43)). Notez en passant que cet Auteur fait trois choses. Nous venons de voir la prémiere: c'est la fausse conséquence que le Monde seroit éternel, s'il n'avoit jamais commencé. En second lieu il avoue que les raisons qu'on allégue ordinairement contre ceux qui disent que le Monde n'a point commencé, sont foibles. Il excuse ceux qui, n'aiant pas les lumieres de la Révélation, n'ont point donné de commencement à l'Univers. Il dit que même composant ce Chapitre il étoit persuadé qu'on ne pouvoit trouver de bonnes raisons contre ces gens-là, quoi qu'il eût long-tems cherché de meilleures preuves que toutes celles qu'il avoit lues, & qui lui avoient paru infirmes. *Postquam aliorum quæ occurrerunt rationes infirmas deprehenderem, alias diu in mente mea quæsieram, putavi seposita revelatione non posse ex lumine naturæ demonstrari Mundum sic esse, ut prius non fuerit* (44). Troisiemement, enfin, il apporte une preuve qui s'étoit offerte à son esprit, en écrivant, il l'apporte, dis-je, contre ces gens-là. Mais prenez garde qu'on lui fit une Objection (45), à quoi il donna une Réponse (46) qui n'ôte rien à la force de ce qu'on lui objectoit.

Voici d'autres jeux de mots qui regnent dans cette Dispute. Ceux qui disent que les créatures n'ont pas toujours coexisté avec Dieu, sont obligez de reconnoitre que Dieu existoit avant qu'elles existassent. Il y avoit donc un *avant* lors que Dieu existoit seul, il n'est donc pas vrai que la durée de Dieu soit un point indivisible, le tems a donc précédé l'existence des créatures. Ces conséquences jettent en contradiction ces Messieurs-là. Car si la durée de Dieu est indivisible, sans passé ni avenir, il faut que le tems & les créatures aient commencé ensemble; & si cela est, comment peut-on dire que Dieu existoit avant l'existence des créatures? Cette phrase est impropre & contradictoire. Celles-ci ne le sont pas moins, *Dieu pouvoit créer le Monde plutôt ou plus tard qu'il ne l'a créé: il l'eût pu faire cent mille ans plutôt*, &c.

On ne prend pas garde qu'en faisant l'éternité un instant indivisible, on affoiblit l'Hypothese du commencement des créatures. Comment prouvez-vous que le Monde n'a pas toujours existé? N'est-ce point par la raison qu'il y avoit une Nature infinie qui existoit pendant qu'il n'existoit pas? Mais la durée de cette Nature peut-elle mettre des bornes à celle du Monde? Peut-elle empêcher que la durée du Monde ne s'étende au-delà de tous les commencemens particuliers que vous lui voudriez marquer? Il s'en faut un point de durée indivisible, me dites-vous, que les créatures ne soient sans commencement; car selon vous, elles n'ont été précédées que de la durée de Dieu qui est un instant indivisible. Elles n'ont donc point commencé, vous répondra-t-on; car s'il ne s'en falloit qu'un point (je parle d'un point mathématique) qu'un bâton n'eût quatre pieds,

(42) *Exceptez quelques Hérétiques qui reconnoissent l'éternité de la matiere.*

(43) Petrus Poiret, Cogitat. Rationales de Deo, Anima, & Malo, *Libr. III Cap. XVI, num. IX, pag.* 438 *Edit.* 1685.

(44) *Idem, ibid. pag.* 439.

(45) *Vous la trouverez à la page* 674, 675, *de cet Ouvrage de Mr.* Poiret.

(46) *Vous la trouverez à la page* 678 *du même Livre.*

de l'éternité du Monde.

pieds, il auroit certainement toute l'étendue de quatre pieds. Voilà une instance que l'on peut fonder sur la définition ordinaire de la durée de Dieu (47), définition beaucoup plus incompréhensible que le Dogme de la Transubstantiation; car si l'on ne peut concevoir que tous les membres d'un homme demeurent distincts l'un de l'autre sous un point mathématique, comment concevra-t-on qu'une durée qui n'a ni commencement ni fin, & qui coëxiste avec la durée successive de toutes les créatures, est enfermée dans un instant indivisible (48).

Cette hypothese fournit une autre difficulté en faveur de ceux qui soutiennent que les créatures n'ont point eu de commencement. Si le décret de la création n'enferme pas un moment particulier, il n'a jamais existé sans la créature; car on le doit concevoir sous cette Phrase, *Je veux que le Monde soit*. Il est visible qu'en vertu d'un tel décret le Monde a dû exister en même tems que cet acte de la volonté de Dieu. Or puis que cet acte n'a point de commencement, le Monde n'en a point aussi. Disons donc que le décret fut conçu en cette maniere, *Je veux que le Monde existe en un tel moment.* Mais comment pourrons-nous dire cela, si la durée de Dieu est un point indivisible? Peut-on choisir ce moment-là, ou celui-ci, plutôt que tout autre dans une telle durée? Il semble donc que si la durée de Dieu n'est point successive, le Monde n'ait pu avoir de commencement. Cette Objection fut proposée à Mr. Poiret l'an 1679 (49). Il y fit une Réponse (50), qui ne leve aucunement la difficulté, & qui ôte même tous les moiens de la lever; car il suppose qu'il n'y a point de momens possibles avant l'existence des créatures: il semble même supposer que le décret de la création ne fut fait qu'au même moment que les créatures existérent. Citons ses paroles: *Nec poterat existere mundus, nec momenta ulla, sine alio decreto, nempe eo cùm dixit Deus*, Volo mundum existere; *& tunc*, (*ut ait Scriptura*,) dixit, & facta sunt, *tunc extitit extemplo mundus: Et hoc fuit primum ejus momentum, & ante hoc nullum fuit de facto possibile momentum; estque contradicens concipere ante mundum plura momenta ex quibus unum eligatur ad existentiam primam mundi, cæteris partim sine mundo præterlapsis: nam momentum est modus creaturæ quà existentis* (51). Pour moi je fais toute une autre supposition, & je m'assure qu'elle résolut la difficulté. Je suppose qu'entre les Etres possibles que Dieu a connus avant (52) qu'il fit des décrets de création, il faut mettre une durée successive qui n'a ni commencement ni fin, & dont les parties sont aussi distinctes les unes des autres que celles de l'étendue possible que Dieu a pareillement connue avant ses décrets, comme infinie selon les trois dimensions. Il a laissé dans l'état des choses possibles une partie de cette durée infinie, & il a fait des décrets pour l'existence de l'autre. Il a choisi tel moment qu'il lui a plu dans cette durée idéale pour le prémier qui existeroit, & il y a attaché l'acte par lequel il a décrété de créer le Monde. Voilà pourquoi l'éternité de cet acte ne prouve point celle du Monde. Voilà encore comment l'indivisibilité de la durée réelle de Dieu ne prouve point que le Monde n'ait pas commencé. Nous avons aussi dans cette durée idéale ou possible la vraie mesure du tems. D'autres la cherchent en vain dans le mouvement des Cieux. D'autres disent plus chimériquement encore, que le tems est un être de raison, une maniere de concevoir les choses, & que sans le mouvement, ou sans la pensée de l'homme, il n'y auroit point de tems. Absurdité grossiere: quand tous les esprits créez périroient, quand tous les corps cesseroient de se mouvoir, il y auroit néanmoins une durée successive, fixe, & réglée dans le Monde, laquelle correspondroit aux momens de la durée possible connue à Dieu, & selon laquelle il se régleroit pour conserver plus ou moins, tant ou tant d'années, chaque chose. Une étendue qui est en repos n'a pas moins de besoin d'être créée dans tous les momens de sa durée, qu'une étendue qui se meut. La conservation des créatures, est toûjours une création continuée, soit qu'elles se meuvent, soit qu'elles demeurent dans la même situation. C'est dans les idées de Dieu que se trouve la vraie mesure de la quantité absolue des choses, tant à l'égard de l'étendue qu'à l'égard du tems. L'homme n'y connoit rien; il ne connoit que des grandeurs ou des petitesses relatives. Le même tems lui paroit court, ou lui paroit long, selon qu'il se divertit ou qu'il s'ennuie. Pendant qu'une heure paroît courte à Pierre, elle paroît longue à Jean.

(47) *Elle est empruntée de* Boëce, *qui dit Libr. V* de Consol. Philos. *Prosa VI*, *pag. m.* 135, *que l'Eternité* est interminabilis vitæ tota simul & perfecta possessio.

(48) *Les Scholastiques se donnent bien de la peine pour faire comprendre cela. Voiez entre autres* Caramuel *dans sa* Philosophia rationalis & realis *Libr. VII.*

(49) *Elle est à la page* 675 *&* 676, *de ses* Cogitat. rationales de Deo, &c.

(50) *Elle est là-même*, *pag.* 680.

(51) Poiret, *là-même*, *pag.* 680.

(52) *Ce terme doit être entendu selon nos manieres de concevoir, & selon ce qu'on appelle dans l'Ecole prioritè de nature*, signum rationis.

ZAHURIS, c'est ainsi qu'on nomme certains hommes en Espagne, qui ont la vue si subtile, à ce qu'on prétend (*a*), qu'ils voient sous la terre les veines d'eau, les métaux, les thrésors, & les cadavres. Ils ont les yeux fort rouges. Martin Del Rio raconte que lorsqu'il étoit à Madrid en 1575 on y voioit un petit garçon de cette espece de gens. Il est remarquable qu'encore que cet Auteur aille fort vite à imputer aux Démons les effets extraordinaires, il ne croit pas que les Zahuris découvrent l'eau & les métaux sous la terre par aucun pacte magique; il croit que les vapeurs leur font connoitre cette eau, & qu'ils connoissent les mines par le moien des herbes qui croissent en ces lieux-là. Quant aux thrésors & aux cadavres, il prétend que le Diable les leur indique; attendu qu'ils peuvent marquer quels thrésors & quels cadavres ils voient, & qu'ils n'ont cette puissance que les mardis & les vendredis. Il ne raisonne pas bien conséquemment sur ce que l'on conte de ces gens-là (*A*); & tous ceux qui le citent ne le font pas à leur honneur (*B*): ou ils n'entendent pas le Latin, ou ils se fient à des Citations falsifiées. Gutierrius Médecin Espagnol se moque de ce que l'on conte des Zahuris (*C*).

(*a*) Del Rio, Disquisit. Magic. *Tom. I*, *Libr. I*, *Cap. III*, *Quæst. IV.*

ZAN-

(*A*) *Del Rio ne raisonne pas bien conséquemment sur ce que l'on conte de ces gens-là.*] Car si une fois on accorde que les Zahuris voient les cadavres & les thrésors, on n'a nulle raison de prétendre qu'ils ne voient pas les veines d'eau, & les mines d'or & d'argent. Pourquoi donc Del Rio accorde-t-il l'un, & nie l'autre? car c'est le nier que de dire qu'ils connoissent par le moien des vapeurs, ou par le moien des herbes, ce qui est caché en un certain endroit de la Terre. Une connoissance, qui s'aquiert ainsi, n'est nullement ce que nous appellons vue. Pour raisonner conséquemment sur ce chapitre il faut, ou nier les faits, ou les expliquer tous par une même Hypothese: si le Démon est la cause des deux derniers, il peut fort bien l'être des deux autres.

(*B*) *Tous ceux qui le citent ne le font pas à leur honneur.*] Un de ceux qui ont écrit sur la baguette de Pierre Aymar, allegue Martin Del Rio, comme un homme qui sur le fait des Zahuris ne s'élance point au-delà des causes naturelles (1). Or cela est visiblement faux, puisque de quatre opérations de ces gens-là il en attribue deux au Démon. Voici ce qu'on lui fait dire: *Del Rio raporte qu'on a vu en Espagne certains hommes qu'on appelle* Zahuris, *à cause de leur veuë de Linx. Il dit qu'il en a vu un à Madrid en 1575, & que ces Zahuris étoient en reputation de voir à travers l'épaisseur de la terre les sources d'eau, les tresors, & les mines des metaux: il nous aprend qu'encore que ces effets parussent fort surprenans, neanmoins il les expliqua naturellement, & que plusieurs Philosophes les raportoient aussi à des causes naturelles.*] I. Il ne dit point que ces gens-là soient nommez *Zahuris* à cause de leur vue de lynx (2). II. On suprime la vue des corps enterrez, de laquelle il ne dit point qu'il ait expliqué naturellement les trois effets que l'on rapporte; il dit qu'à l'égard des deux prémiers il persiste dans l'explication naturelle qu'il en a donnée ailleurs (3): mais il attribue l'autre au Diable.

(*C*) *Gutierrius* . . . . . *se moque de ce que l'on conte des Zahuris.*] Il les nomme *Zahories*, & il blâme d'autant plus la crédulité du peuple à cet égard, que l'on suppose que ces gens-là sont nez le Vendredi saint, & que c'est de la vertu de ce jour natal qu'ils tiennent ce merveilleux privilege. *Eo magis isti damnandi, quia ex superstitiosa hominum opinione admittantur putantes tali prærogativa hos impostores donari, quia nati fuerint die illa sacra, humano generi semper fausta ac felici, in qua celebratur apud Catholicos memoria Passionis Domini* Jesu-*Christi, feria inquam sexta Judæorum perfidia crucifixi, & quemadmodum tunc terra commota atque monumentis apertis latitantia, ac sepulta corpora apparuerunt hominibus illa die, sic altera in qua recolitur felix illa memoria si natalis alicui hominum fuerit, illam virtutem videndi potentiæ tribuit, aut donat quæ ad interanea terrarum pertingere possit: vide quam futile ac irreligiosum commentum* (4).

(1) *Voiez le* Mercure Galant *de Février*, 1693, *pag.* 235.

(2) *Norunt Hispaniæ genus hominum quod vocant* ZAHURIS, *nos* Lynceos *possumus nuncupare.* Mart. Del Rio, Disq. Magic. *Libr. I*, *Cap. III*, *Quæst. IV*, *pag. m.* 31.

(3) Commentar. in Medeam Senecæ, *Vers.* 252.

(4) Joan. Lazarus Gutierrius Sepulbedensis, *in Academia Pinciana Medicinæ publicus Professor*, Opusculo de Fascino, *Dubio VI*, *num.* 16, *pag.* 145.

ZANCHIUS, ou ZANCHUS (BASILE) l'un des favans hommes du XVI Siecle, étoit de Bergame. Il prit l'habit de Chanoine régulier, & s'appliqua avec une ardeur extrême, non feulement à l'étude de la Philofophie & de la Théologie, mais auffi à celle des Humanitez. Les Ouvrages qu'on a de lui témoignent fon Erudition (*A*). Il s'aquit des connoiffances fi étendues, qu'on le crut digne d'être Garde de la Bibliotheque du Vatican. Il exerça cet emploi glorieufement, & à la fatisfaction des gens de Lettres. Il mourut à Rome l'an 1560 fort dévotement (*a*). C'eft ce que je tire du Théatre du Ghilini. Je fuis fâché de n'y trouver pas les circonftances d'une chofe que j'ai lue ailleurs; c'eft que Zanchius, perfécuté & opprimé d'une cruelle maniere, finit fes jours miférablement (*B*). Il étoit coufin du Zanchius (*b*) dont je vais parler, & il avoit deux freres qui étoient Chanoines réguliers tout comme lui (*c*).

(*a*) *Tiré du* Ghilini, Teatro, *Parte I, pag.* 26 & 27.

(*b*) Hieron. Zanchius, Epiftol. *Libr. II, pag.* 445.

(*c*) *Idem, ibid.*

(*A*) *Les Ouvrages qu'on a de lui témoignent fon Erudition.*] Le Ghilini le fait paffer pour un homme qui avoit étudié à fond la Langue Latine, & qui avoit aquis autant de gloire par-là, que les plus excellens Profeffeurs de cette Langue: *S'affaticò molto nell' acquifto della Lingua Latina, dalla quale ne confeguì la maggior gloria, che dar fi poffi al più esquifito profeffore di così neceffaria favella* (1). Il perfectionna, ajoûte-t-il, le Dictionaire de Marius Galezinus. Je croi qu'il eût falu dire de Marius Nizolius. *Affaiffimo li devono tutti i ftudiofi, e devono anco in gran parte riconofcere dal fuo infaticabile intelletto la perfezione del fruttuofo Dizionario di Mario Galefino, il quale fu aumentato, e ridotto al termine, che hoggidì fi vede; che ha per titolo* Verborum latinorum ex variis auctoribus lib. 1. *Vanno anco attorno con molta commendazione del fuo nome quefte altre opere.* Dictionarium Poeticum, & Epitheta veterum Poetarum: de Horto Sophiæ libri duo carmine confcripti: Adnotationes in divinos libros: Quæftiones in libros Regum, & Paralipomenon: Poematum libri octo (2). Joignons à cela ces paroles du Giraldi (3): *Eft & Petrus Zanchus Bergamas, qui mutato vitæ inftituto à Sodalibus* Bafilius *vocitatus eft: vivit adhuc, à prima ejus adolefcentia mihi cognitus Romæ in ftudiis bonarum literarum verfatus, nec minus in facris benè eruditus: plurima ad hanc diem tum foluta oratione, tum pedeftri & carmine perfcripfit, inter quæ Romæ publicata in manus peritorum vagantur duo libri verfu heroico elaborati ad Petr. Bembum Card. qui infcribuntur* Hortus Sophiæ, *& præterea alia fimul impreffa: extat & laboriofum opus,* Sylva vocabulorum, *ex optimis auctoribus linguæ Latinæ, item Nizolii ex Cicerone Paralipomena.*

(1) Ghilini, Teatro, *Tom. I, pag.* 26.

(2) *Idem, ibid.*

(3) Lilius Gregor. Gyrald. de Poetis fuor. temporum, *Dialog. II, pag.* 569 *Tomi II Oper. Edit.* 1696.

(*B*) *Zanchius .... opprimé d'une cruelle maniere, finit fes jours miférablement.*] Paul Manuce déplore cette trifte deftinée dans une Lettre à Gambara intime ami du défunt. *Bafilii Zanchi,* dit-il (4), *poetæ fummi, hominisque non vulgariter eruditi, miferabilis & indigniffimus interitus hilaritatem mihi prorfus omnem eripuit. quem enim donare fummis præmiis ob excellentem virtutem; decorare honoribus ob fingularem integritatem, atque innocentiam æquum fuit; eum tam ignominiosè vexatum, tam acerbè, tam crudeliter exftinctum, quis non ferat iniquiffimè? equidem, ut audivi, etiam dolore tuo vehementer dolui; nam & vixiftis unà femper conjunctiffimè, alter alteri egregiè carus.* Ce qui fuit dans la Lettre de Manuce a été rapporté ci-deffus (5), recourez y afin de voir les éloges qu'il donnoit aux Vers de notre Bafile.

(4) Paulus Manutius, Epiftol. XVIII Libri IV, pag. 226.

(5) *Dans la Rem.* (*B*) *de l'Article* GAMBARA.

ZANCHIUS (JERÔME) l'un des plus célèbres Théologiens du Parti des Proteftans, nâquit à Alzano dans l'Italie (*A*) le 2 de Février 1516. Il entra dans la Congrégation des Chanoines réguliers de Latran à l'âge de quinze ans, & y demeura dix-neuf années à-peu-près. Il s'y appliqua d'abord à l'étude de la Philofophie & de la Théologie Scholaftique; mais après avoir ouï les Leçons que Pierre Martyr faifoit dans Luques fur l'Epitre de faint Paul aux Romains, & fur les Pfeaumes, il s'attacha à une étude plus profitable; ce fut à celle de l'Ecriture, & des Peres. Chacun fait que Pierre Martyr, qui étoit Chanoine de la même Congrégation, communiqua les fentimens des Proteftans à plufieurs de fes Confreres avant qu'il jettât le froc. Les impreffions qu'il leur donna furent fi fortes, que dans l'efpace d'un an dix-huit d'entre eux imitérent fon abjuration du Papifme. Notre Zanchius fut un de ceux-là. Il fortit d'Italie l'an 1550, & s'arrêta quelque tems chez les Grifons, & puis à Geneve, d'où il eut deffein d'aller à Londres, attiré par Pierre Martyr qui lui deftinoit en ce païs-là une Chaire de Profeffeur en Théologie. Mais fe voiant prié par les Scholarques de Strasbourg de remplir la place de feu Gafpar Hedion Profeffeur aux faintes Lettres, il accepta cet emploi l'an 1553, & l'exerça près d'onze années, faifant d'ailleurs quelquefois des Leçons fur Ariftote. On exigea de lui la fignature de la Confeffion d'Augsbourg, & on ne l'obtint qu'au moien de quelques limitations qu'il fe réferva, & que les Scholarques lui accordérent. Il fut aggrégé au Chapitre des Chanoines de faint Thomas l'an 1555. Il aimoit la paix (*B*), & il haïffoit les guerres civiles théologiques: néanmoins il ne put les éviter. On l'accufa d'erreur, il fe défendit, & cette affaire fut pouffée fi chaudement qu'on la réduifit aux termes, ou qu'il fe retirât de bon gré, ou que les Scholarques le congédiaffent. Il ne trouvoit point fon compte dans cette alternative, c'eft pourquoi il fe remua beaucoup afin de fe maintenir. On chercha mille expédiens, & l'on prit enfin celui de faire figner un Formulaire. Il le figna avec quelques reftrictions (*C*), mais qui n'empêchérent pas que fes

(*A*) *Il nâquit à Alzano dans l'Italie.*] La différence que Mr. Teiffier (1) a trouvée entre Melchior Adam & Mr. de Thou eft nulle. Celui-là, dit-il, *a écrit que* Zanchius *étoit natif d'Alzane*, Mr. de Thou & Verheiden le font de Bergame. J'avoue que ces deux derniers Auteurs lui ont donné l'épithete de *Bergomas*; mais puifqu'elle ne convient pas moins à ceux qui font nez dans le Bergamasque, qu'à ceux qui font nez dans la ville de Bergame, on n'a point de droit d'imputer à Mr. de Thou, ni à Verheiden, le fens limité qu'on leur attribue. Il eft permis de fuppofer qu'ils ont voulu dire en général, que Zanchius étoit né dans le païs de Bergame; & fur ce pied-là Melchior Adam ne differe d'eux qu'en ce qu'il défigne plus particuliérement la patrie de ce grand Théologien: il la nomme *Alzanum* (2), & il dit qu'elle eft fituée dans le val de Seri (3). Or il eft certain qu'*Alzanum*, & cette vallée, appartiennent au Bergamasque (4). Mr. Teiffier tombe dans une autre erreur, quand il affûre qu'Alzane eft *une petite ville diftante de quatre lieues de Venife.* Si au lieu de quatre lieues il en eût mis quarante, il n'eût pas dû craindre d'en dire trop. Melchior Adam l'a trompé: il avoit lu quelque part que le pere de notre Jerôme aiant appris la mort de fon pere quitta les études de Jurifprudence, & fe maria. Le foin qu'il lui falut prendre de fes fœurs, lui fit connoître qu'il feroit mieux de s'attacher aux affaires domeftiques, que de fuivre le barreau: il quitta même la ville, & fe transporta à Alzane qui en étoit éloignée de quatre milles (5), & il fit cela en bon œconome (6), c'eft-à-dire, ce me femble, pour dépenfer moins. Voilà ce que Melchior Adam avoit trouvé dans quelque Livre (7). Il fe mêla de conjecturer, & ne le fit pas heureufement; il mit (8) dans une Note marginale qu'à fon avis la ville que le pere de Zanchius avoit quittée eft Venife. S'il avoit été bon Géographe, il n'auroit pas eu cette penfée, il auroit fu que la diftance d'Alzane à Venife eft de plus de quarante lieues. Sa Conjecture a été convertie en affirmation pure & fimple par Mr. Teiffier, qui d'ailleurs a interprété *quartum lapidem* par quatre lieues, quoique dans le ftyle des Latins cela comprenne feulement quatre mille pas. Je croi que Bergame eft la ville d'où le Pere de Zanchius fortit par des raifons d'œconomie. Quenftedt a commis deux groffes fautes: il a dit dans la page 276 (9) que Jerôme Zanchius eft né à Alzane dans la vallée de Seri à quatre milles de Venife; mais dans la page 302 il le fait naître dans la ville de Bergame.

(1) Teiffier, Addit. aux Eloges, *Tom. II, pag.* 160.

(2) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 148.

(3) In valle Seriana, *Idem, ibid.*

(4) *Voiez* Leandre Alberti, Defcript. Ital. *pag. m.* 638.

(5) *Ad quartum inde diftans lapidem.* Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 638.

(6) Quod rebus fuis confultius fore judicaret. *Idem. ibid.*

(7) *Il avoit pu trouver cela dans le II Livre des* Lettres de Zanchius, *pag.* 444.

(8) *Idem, ibid.*

(9) *Du Livre* de Patriis illuftrium Virorum.

(*B*) Zanchius *aimoit la paix.*] Il étoit, felon Melchior Adam (10), *litium fugitans, concordiæ amans. . . . . Modeftiæ fingularis, pacis Ecclefiarum ftudiofiffimus* (11). D'autres affûrent (12) que peu de gens le furpaffent en érudition, en piété, & en modeftie. Voiez les Remarques où j'examine le récit de Mr. de Thou, & celui de Mr. Moreri.

(10) *In Vitis* Theolog. Exter. *pag.* 149.

(11) *Idem, pag.* 152.

(12) Sanderfon, de Obligat. confcient. *Prælect. II, apud* Pope Blount, Cenf. Author. *pag.* 541.

(*C*) *Faire figner un Formulaire. Il le figna avec quelques reftrictions.*] Il faut favoir qu'il y eut bientôt quelques brouilleries entre lui, & Jean Marbachius, Pafteur & Profeffeur en Théologie à Strasbourg. Ils ne s'accordoient point fur la doctrine de la Prédeftination, ni fur les annexes de ce grand dogme; mais ce feu demeura caché fous les cendres jufques à ce qu'en 1561 Zanchius fit fupprimer par l'autorité des Magiftrats un Livre de Tilemannus

ſes Adverſaires ne triomphaſſent, & ne répandiſſent par-tout les nouvelles de leur victoire. Il voulut ſe relever, & l'on commençoit à faire d'autres propoſitions d'accommodement, lors qu'une occaſion favorable lui vint fournir un prétexte honnête de ſe tirer de ce labyrinthe. L'Egliſe de Chiavenne dans le Païs des Griſons le demanda pour ſon Miniſtre, & il accepta cette vocation. Il rendit ſon Canonicat, il demanda ſon congé, & ſe retira de Strasbourg au mois de Novembre 1563. Il ſervit utilement l'Egliſe de Chiavenne depuis ce tems-là juſques en l'année 1568, & y trouva auſſi la croix à porter (*a*). On lui offrit à Heidelberg une Profeſſion en Théologie qu'il accepta, & dont il commença les fonctions au mois de Février 1568. Il fut promu au Doctorat la même année en préſence de l'Electeur Palatin Frideric III. Il écrivit à la ſollicitation de ce Prince un gros Ouvrage contre les Antitrinitaires, & après la mort de cet Electeur il refuſa les vocations de l'Académie de Leide, & de l'Egliſe d'Anvers, & aima mieux s'arrêter au College de Neuſtad où Jean Caſimir Comte Palatin avoit recueilli les Profeſſeurs que le nouvel Electeur, grand partiſan du Luthéraniſme, avoit fait ſortir d'Heidelberg. Cet Electeur étant mort, l'adminiſtration du Palatinat fut entre les mains du même Jean Caſimir, qui remit dans leur ancien poſte les Profeſſeurs; mais Zanchius, à cauſe de ſa vieilleſſe, fut déclaré émérite. Il mourut à Heidelberg le 19 de Novembre 1590. Il perdit la vue quelque tems avant ſa mort (*b*). On ne voit point dans ſon Hiſtoire compoſée par Melchior Adam qu'il ait été marié; mais ſelon Mr. de Thou il laiſſa bien des enfans (*D*). Il compoſa pluſieurs Ouvrages qui ſont ſans doute auſſi bons que ceux des Theologiens plus modernes, & néanmoins il n'y a perſonne qui les liſe: on les donne preſque pour rien dans les ventes des Bibliotheques; les Epiciers ont plus de ſoin de ſe prévaloir du vil prix que les Propoſans & que les Miniſtres. La deſtinée des Ouvrages des autres Théologiens, qui ont tant brillé au XVI Siecle, eſt aſſez ſemblable à celle-là. On peut cenſurer Mr. de Thou en quelque choſe (*E*), & Mr. Moreri auſſi

(*a*) *Fructus ſe quidem ſed non abſque cruce.* Melchior Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 151.

(*b*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 148 *& ſeq.*

nus Heshuſius qu'on avoit reimprimé à Strasbourg, en mettant au Titre pour lieu d'impreſſion Magdebourg. Ce Livre traitoit de la Préſence réelle *in*, *cum*, *ſub pane*, & contenoit une Préface injurieuſe à Frederic III Electeur Palatin, à Melanchthon, & à pluſieurs autres excellens Théologiens. L'Auteur de cette Préface accuſoit & d'Héréſie, & d'Athéiſme, tous ceux qui n'approuvoient pas ſon opinion touchant la Réalité, & la Manducation orale. Zanchius fit ſupprimer cet Ouvrage, non pas à cauſe du dogme, dont il laiſſoit le jugement à l'Egliſe, mais à cauſe des injures de la Préface. Cela déplut à Marbachius, & aux autres zélateurs du Lutheraniſme, & les obligea à chercher tous les moiens de débusquer Zanchius. Ils épluchérent ſes Leçons, & les Cahiers qu'il avoit dictez; & quand ils en eurent tiré tout ce qu'ils purent, ils l'accuſérent d'Hétérodoxie ſur la Prédeſtination, & ſur la perſévérance, &c. L'affaire fut agitée vigoureuſement: Zanchius fit conſulter en divers lieux les Théologiens d'Allemagne, offrit de conférer verbalement avec ſes parties. Cette propoſition fut rejettée, & cependant on déclamoit contre lui devant le peuple avec beaucoup d'animoſité (13). Enfin, l'on en vint à l'arbitrage: l'on fit venir de Tubinge, Jaques André; de Deux-ponts, Cuman Flinsbach; & de Bâle, Simon Sulcerus, & Ulric Coccius: les arbitres prononcerent qu'il n'y avoit point d'Héréſie dans les ſentimens de Zanchius; mais ils dreſſérent des Articles qu'il ſigna en cette maniere le 28 de Mars 1563. *Hanc doctrinæ formulam ut piam agnoſco, ita etiam recipio* (14); c'eſt-à-dire, *comme* ou *entant que je reconnois que ce formulaire de doctrine eſt pieux, ainſi le reçois-je*; ou bien, *je reconnois que ce formulaire de doctrine eſt pieux, & je le reçois auſſi.* Les paroles Latines peuvent ſouffrir ces deux ſens, & je ne voudrois pas répondre que Zanchius ne s'aperçut point de l'équivoque, & qu'il ne prétendit pas en tirer jamais quelque utilité. Quoi qu'il en ſoit, ſes Adverſaires furent encore plus fins: ils firent gliſſer des ambages, & des ambiguitez, dans les Articles du Formulaire ſi adroitement, qu'ils pouvoient tout expliquer à leur avantage: auſſi ne manquérent-ils pas d'interpréter tout à ſon préjudice, ce qui réveilla la querelle; mais il leur quita la partie en s'en allant chez les Griſons (15). Voilà comment Henri Alting rapporte ces choſes. Nous pouvons joindre à ſa narration quelques circonſtances qu'il a omiſes, & que Melchior Adam fournit. Les Accuſations intentées à Zanchius rouloient non ſeulement ſur le dogme de la Prédeſtination, & de la Perſéverance des Saints; mais auſſi ſur l'Euchariſtie, ſur l'Ubiquité, ſur les Images, ſur l'Antechriſt, ſur la fin du Monde. Le Chapitre de ſaint Thomas dont il étoit membre tenta pluſieurs voies d'accommodement: l'affaire fut portée enſuite au Conſeil des treize. Il fut conſulter en perſonne les Egliſes, & les Univerſitez d'Allemagne, & il publia les jugemens qu'il en obtint. Il balança quelque tems ſur la ſignature du Formulaire dreſſé par les quatre arbitres, & il s'en excuſoit ſur la crainte de ſcandaliſer les ames pieuſes, & de confirmer dans leurs ſentimens ceux qui erroient. Enfin, s'étant réſolu à la ſignature pour le bien de la paix, & dans la penſée que cela ne feroit aucun préjudice à ſon ſentiment, il ſe munit d'une précaution par la maniere dont il ſouſcrivit, & il meſura par ſa candeur l'artifice de ſes Adverſaires (16). C'eſt Melchior Adam qui parle ainſi; mais pour moi, j'avoue que je ne découvre point cette candeur; car la ſouſcription de Zanchius eſt ſi équivoque, & ſi ouverte aux chicaneries & aux ſubterfuges, qu'il ne paroît pas qu'il l'ait couchée de la ſorte ſans ſonger à l'avenir. N'avoue-t-on pas qu'il choiſit par précaution cette phraſe-là plutôt qu'une autre (17); S'il y eut là quelque ruſe, elle ne ſervit de rien à ſon Auteur, ni à l'ouvrage de la paix. *Sed ne ſic quidem* benè coiit gratia: *cùm ſtatim poſt adverſarii de victoria jactitare, triumphare, & laureatas in Saxoniam, atque alias regiones literas miſſitare* (18).

J'avois écrit tout ce que deſſus avant que je m'aviſaſſe de conſulter l'Hiſtoire Sacramentaire d'Hoſpinien. Je l'ai enfin conſultée, & j'y ai trouvé une longue narration de cette Diſpute. J'y ai vu (19) qu'un des bons Amis de Zanchius rompit avec lui, & ſe prévalut d'une Lettre qu'il lui avoit communiquée. J'y ai vu (20), que Marbachius, & ſes adhérens, ceſſérent de lui parler, & de lui tirer le chapeau, depuis la diſgrace du Livre d'Heshuſius. Mais ce qui m'importe de plus pour la ſûreté de mes Conjectures, j'y ai vu que Zanchius donna dans ſon ame un ſens tout particulier aux termes de ſa ſouſcription. Voici quelle étoit ſa réſervation mentale: *Hanc doctrinæ formulam recipio quatenus illam piam eſſe judico* (21). Ses Adverſaires, envoiant par-tout des copies de ce qu'il avoit ſigné, ne faiſoient aucune mention des termes de ſa ſignature (22): c'eſt qu'ils craignirent que leur triomphe ne parût pas aſſez grand à ceux qui pourroient peſer les mots équivoques de Zanchius.

Si l'on s'en rapporte à une Lettre qu'il écrivit à David Chaillet le 1 de Novembre 1563 (23), ils ſe ſervirent de beaucoup de fraudes. C'eſt une Lettre qui mérite d'être lue, il y fait ſon Apologie, & s'efforce de prouver qu'il n'a rien fait contre ſa conſcience.

(*D*) *Selon Mr. de Thou il laiſſa bien des enfans.*] Voici ſes paroles: *Scripſit multa. . . . . . quorum partem, dum vixit, in lucem dedit, partem filii, quos* PLUREIS *reliquit, poſt mortem ejus publicarunt* (24). Il y a là un peu d'hyperbole, car l'Epître Dédicatoire des Lettres de Zanchius ſignée par ſes héritiers, ne contient que le nom de ſes deux fils, avec celui de ſon gendre. Rapportons ce que l'on trouve concernant ſes mariages. Il épouſa en prémieres noces une fille de Cœlius Secundus Curion, de laquelle il eut une fille qui ne vécut pas long tems. Il ſe maria enſuite avec la ſœur d'un Gentilhomme nommé Laurent Lumage. Les deux jumeaux dont elle accoucha l'année des noces moururent bientôt après. La fille qui vint au monde l'année ſuivante mourut à trois ans. Voila ce que Jerôme Zanchius écrivit à Lelius Zanchius le 2 d'Avril 1565 (25). Il lui marque qu'il avoit alors deux filles.

(*E*) *On peut cenſurer Mr. de Thou en quelque choſe.*] I. Martyr quita l'Italie l'an 1542. Zanchius fit la même choſe l'an 1550. Ainſi ces paroles de Mr. de Thou ne ſont point exactes: *Hieronymus Zanchius . . . . paulo poſt Petri Martyris . . . . . diſceſſum ob eandem cauſam Argentinam conceſſit* (26). II. Elles ſont fautives d'un autre côté; car Zanchius n'alla à Strasbourg qu'après avoir ſéjourné environ neuf mois dans le païs des Griſons, & autant de tems à Geneve (27). III. *Vermilio in Angliam evocato anno 54 in munere ſucceſſit.* Ce Latin peut ſignifier que Pierre Martyr s'en alla en Angleterre l'an 1554. Mais cela eſt faux, il y alla en 1547. Ne prenons point les choſes à la rigueur: accordons à Mr. de Thou que l'année dont il parle ne concerne que l'inſtallation de Zanchius, nous ne laiſſerons pas de le critiquer juſtement, puiſqu'il eſt ſûr que Zanchius fut inſtallé l'an 1553, non en la place de Martyr, mais en celle d'Hedion. *Succeſſit ei* (Caſpari Hedioni) *in profeſſione* Hieronymus Zanchius *Italus* (28). *Cum anno* quinquageſimo tertio, *in demortui* Caſparis Hedionis *locum Theologus, qui in ſchola ſacras literas doceret, eſſet ſufficiendus: ab ampliſſimo illius Reipubl. magiſtratu & ſcholarchis decretum eſt Italum quendam, Martyri non abſimilem, vocandum. Itum ergo primùm eſt à* Cœlio Secundo Curione, *cui ea cura ab Argentoratenſibus demandata, ad comitem illum* Martinengum: *&, cum hic Eccleſiam Genevæ plantatam deſtituere nollet ad iſtum* Zanchium: *quem deinde Argentoratum ipſi etiam Scholarchæ, miſſis benevolentiæ pleni*

(13) *Clamoſis ad populum concionibus doctrina ipſius traduceretur.* Henricus Alting. Theol. Hiſtor. *p.* 298, 299.

(14) *Tiré de* Henri Alting. Theolog. Hiſtoric. *pag.* 299.

(15) Quoniam in articulis involuta doctrina, adverſariis, omnia pro ſe interpretantibus denuo erupit controverſia: quæ priusquam componeretur Zanchius diſceſſit Clavennam ad Eccleſiæ miniſterium evocatus. *Idem, ibid. p.* 299.

(16) *Perſuaſus tamen concordiæ cauſa, cùm ſine præjudicio doctrinæ ſuæ id factum iri intelligeret, his verbis, ut ſibi caveret, ſubſcripſit:* Hanc doctrinæ formulam, ut piam agnoſco, ita etiam recipio; *& ſubſcripſit quidem aliorum calliditatem ſua ſimplicitate menſus.* Melchior Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 150.

(17) *Voiez la Citation précédente.*

(18) *Voiez la Citation précédente.*

(19) Hoſpin. Hiſtoriæ Sacrament. *Parte II, p.* 536.

(20) *Id. ib.*

(21) *Idem, ibid. p.* 543.

(22) *Id. ib.*

(23) *Elle eſt au II Livre des* Lettres de Zanchius, *pag.* 81 *& ſeq.*

(24) Thuan. *Libr. XCIX, pag.* 379.

(25) *Cette Lettre eſt au II Livre de celles de* Zanchius, *pag.* 444 *& ſuiv.*

(26) Thuanus, Hiſt. *Libr. XCIX, pag.* 379, *ad ann.* 1590.

(27) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 149.

(28) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. German. *pag.* 242.

aussi (*F*); car les preuves, qu'ils apportent de la modération de Zanchius, ne sont point bonnes. Il est très-certain au fond que peu de Ministres ont été aussi moderez que lui. Il ne croioit point que le Pape fût l'Antechrist, & il condamnoit hautement la prévention qu'il croioit avoir remarquée dans les Ecrits de plusieurs Auteurs Protestans (*c*). La Conférence qu'il eut avec le Nonce du Pape l'an 1561 est assez curieuse. Le Pallavicini en parle amplement dans le Chapitre X du XV Livre de son Histoire du Concile de Trente. Au reste, il y a plusieurs Auteurs nommez ZANCHIUS, comme il paroit par la Scêne des Ecrivains du Bergamasque publiée l'an 1664 (*d*). Il y a entre autres un JERÔME ZANCHIUS qui a publié des Livres de Jurisprudence. Il étoit cousin second de notre Théologien (*e*). On ne sera pas fâché, je m'assûre, que je dise ici que notre Jerôme eut un valet nommé Frideric Sylburgius, qui devint un fort savant personnage. Il le garda quatre ans (*f*), & puis il le recommanda à Lelius Zanchius, afin qu'on lui procurât une condition à Padoue (*g*). La Lettre de recommandation est datée du 2 d'Avril 1565.

(*c*) *Voiez la Citation du Pere* Labbe *dans la Remarque (F).*

(*d*) Donatus Calvus *en est l'Auteur: elle a pour Titre* Scena Letteraria de Scrittori Bergamaschi.

(*e*) Zanch. Epistolar. *Libr. II, pag.* 444.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) *Idem, ibid. pag.* 448.

ZAR-

nis literis, invitarunt (29). Il est vrai que la Lettre (30), qui lui fut écrite par Jaques Sturmius au nom des Scholarques de Strasbourg, lui offroit les mêmes emplois, & les mêmes gages que Pierre Martyr avoit eus; mais cela n'emporte point qu'il lui succéda proprement parlant. IV. Il ne sortit de Chiavenne que pour aller professer la Théologie à Heidelberg: on a donc tort de lui assigner un poste dans Bâle entre sa sortie de Chiavenne, & sa vocation au Palatinat (31). V. On se trompe encore davantage lorsqu'on assûre, qu'il n'alla au Palatinat qu'en 1578. Il y alla dix années auparavant. VI. On ne devoit pas omettre qu'il y alla pour enseigner la Théologie dans Heidelberg, & qu'il l'enseigna dans cette Université jusques aux troubles qui s'élevérent contre les Docteurs Calvinistes, après la mort de l'Electeur Frideric troisieme: on ne devoit pas, dis-je, l'envoier tout droit de Bâle à Neustad, puisqu'il n'enseigna dans cette derniere ville qu'après avoir professé huit ans à Heidelberg. Ajoutons une erreur de droit à ces six fautes de fait. VII. „ On remarque une „ grande moderation en ses Ecrits, & il a toujours fait „ connoître le sincére désir qu'il avoit de terminer tous „ les differends que la Religion a causez: CAR étant âgé „ de soixante & dix ans il adressa sa Confession de foi à „ Ulisse Martinengue Noble Venitien Comte de Barco, „ & il la donna au public tant en son nom, qu'au nom de „ sa famille, car c'est le titre qu'elle porte. Or dans cette „ Confession il proteste qu'il n'a pas renoncé simplement „ & en toutes choses à l'Eglise Romaine & à tous ses „ dogmes; mais seulement à ceux qui ne sont pas con„ formes aux Ecrits des Apôtres & à la doctrine qu'elle„ même enseignoit autrefois, & qui étoit crue par l'ancien„ ne & par la pure Eglise; & que quand il avoit abandonné „ la Communion Romaine, c'avoit été dans le dessein d'y „ retourner, en cas que corrigeant ses erreurs, elle reprît „ sa prémiere forme: qu'il souhaitoit de tout son cœur que „ cet heureux changement arrivât un jour; car qu'est-ce „ qu'une bonne ame peut souhaiter avec plus d'ardeur, „ que de vivre jusqu'à la fin de ses jours dans l'Eglise, où „ l'on a eu l'avantage de renaître par le Baptême, pourvû „ que la communion que l'on entretient avec elle n'offense „ pas le Seigneur (32) "? Luther, Calvin, Jaques André dont Mr. de Thou fait mention tout aussitôt, comme d'un Théologien beaucoup plus envenimé contre l'Eglise Romaine & contre le Pape (33), auroient signé très-sincérement cette Confession de Foi de Zanchius: elle n'est donc point une bonne preuve que Zanchius différât des autres Ministres.

(*F*) . . . . . *& Mr. Moreri aussi.*] I Ce n'est point sa faute, mais celle de son Dictionaire, que de dire que Zanchius étoit un *Moine Apostat de Londres.* Les Imprimeurs ont mis *de Londres* au lieu *de l'Ordre*: & je remarque cela afin qu'on voie à quelles erreurs ils exposent; car combien y a-t-il eu de Lecteurs qui ont cru fort bonnement que Zanchius s'évada d'un Cloître de Londres, quand il se fit Protestant. II. Il n'étoit point *des Hermites de St. Augustin*, comme l'assûre Mr. Moreri; ceux que l'on appelle ainsi sont differens des Chanoines réguliers. Je veux qu'ils aient les uns & les autres saint Augustin pour Chef de Regle; on ne laisse pas d'emploier un style de distinction, quand on parle d'eux. III. On a copié de Mr. Teissier (34) la prétendue différence entre Melchior Adam, & Mr. de Thou, touchant la patrie de Zanchius. IV. Et la prétendue distance de quatre lieues entre Venise, & ce lieu-là. V. Qu'on eût dû nommer Alzane, & non pas Azane. VI. On a copié de Mr. de Thou que Zanchius alla tout droit à Strasbourg. VII. Et l'on a grossi la faute de sa prétendue succession à Martyr; car on peut bien dire sans commettre qu'un mensonge, que Zanchius fût appellé à Strasbourg pour y occuper la place que Pierre Martyr y avoit laissée vuide; mais on ne peut pas assûrer sans des fautes redoublées, qu'il *alla faire profession publique* de l'Hérésie *dans Strasbourg à la place de Vermigli.* La profession publique d'une doctrine se fait-elle à la place d'un autre? VIII. Il ne faloit pas copier Mr. de Thou quant au prétendu séjour de Zanchius dans Bâle. IX. Et moins encore lui imputer d'avoir dit que ce Ministre enseigna dans Spire. Il ne dit point cela, son *Neapolis Nemetum* est Neustad, ville dont les Gazettes font mention incessamment depuis sept ou huit années (35). C'est à tort que le Traducteur de Mr. de Thou la nomme Spire. Mr. Teissier nous permettra donc, s'il lui plait, de desaprouver cette période de ses Additions, *Zanchius n'a jamais enseigné ni à Bâle, ni à Spire, comme l'a cru Mr. de Thou* (36). X. Heidelberg n'est pas la derniere ville où Zanchius ait enseigné, comme Moreri l'assûre. On le déclara *emeritus*, quand les Professeurs de Neustad ses Collegues furent rétablis dans Heidelberg. S'il mourut dans cette derniere ville, ce fut par accident; il y avoit fait un voiage afin de voir ses anciens amis (37). XI. Prouver que Zanchius a plus de modération que tous les autres Protestans, le prouver, dis-je, par les paroles que Mr. de Thou a citées, est une illusion. XII. Conjecturer que le Pere Labbe se fonde sur les mêmes paroles, quand il dit que Zanchius *est le plus subtil de ceux de sa communion*, est une pensée qui ne fait guere d'honneur à ce Jésuite, & qui paroît mal fondée quand on consulte l'Original. Ce n'est pas être raisonnable, c'est être aveuglé par ses préjugez, que de ne donner de l'esprit & de la subtilité à ses Adversaires, qu'à proportion des égards qu'ils ont pour nous, ou de la modération avec quoi ils parlent de notre cause. En tout cas, l'endroit où le Pere Labbe donne cet éloge à ce Ministre, fournit une Conjecture plus vraisemblable que ne l'est celle de Moreri. Ce Jésuite raporte là un passage où Zanchius dit beaucoup de mal des Ecrivains Protestans. On prétendroit donc avec plus de vraisemblance que l'emportement de ce Ministre contre ses Confreres lui auroit valu les éloges du Pere Labbe, qu'on ne prétendroit que sa modestie envers l'Eglise Romaine les lui a valus. Peut-être vaut-il mieux dire que le Pere Labbe n'a eu égard qu'à l'esprit même de Zanchius, qui sans doute étoit fort subtil. Afin que l'on juge mieux de ceci je raporterai tout le Passage. On y verra clairement l'esprit d'un Auteur dont la colere n'étoit pas intermittente, mais continue: *Quid de cæteris Lutheri & Calvini Ministris dicam, qui dum Conciliorum, Patrum, Scriptorum antiquorum opuscula interdum volunt apertissimam hæreseon suarum damnationem legunt, numquid non dissimulant, numquid non tergiversantur, numquid non argutantur? Audi domesticum testem Hieronymum Zanchium omnium Sacramentariorum subtilissimum:* Legi librum (*Pseudo-Evangelici nescio cujus*) sed non sine stomacho perlegi; cùm nimirum viderem qualisnam sit scribendi ratio, quâ in Ecclesiis ex Evangelio reformatis (*eo nomine Lutheri, Calvini, similiumque sectas appellat*) permulti, ne dicam plerique omnes, utuntur: qui tamen Pastores, qui Doctores, qui Columnæ Ecclesiæ videri volunt. Statum causæ ne intelligant, de industria sæpe numero tenebris involvimus: quæ sunt manifesta, impudenter negamus: quæ falsa, sine fronte asseveramus: quæ apertè impia, tamquam prima fidei principia obtrudimus: quæ orthodoxa, hæreseos damnamus: scripturas ad nostra somnia pro libidine torquemus: Patres jactamus, cùm nihilminus quàm illorum doctrinam sequi velimus: Sophisticari, calumniari, conviciari, nobis est familiare; modò causam nostram, sive bonam sive malam, quo jure, quaque injuria tueamur; reliqua omnia susque deque facimus. *Hæc ille* τὶς ἐξ αὐτῶν ἴδιος αὐτῶν προφήτης, *ut de Epimenide Cretensi dixit Apostolus Paulus cap.* 1 *Epistolæ ad Titum*, ἡ μαρτυρία αὕτη ἐστὶν ἀληθής (38).

(29) Melch. Adam *in Vitis* Theol. Exter. *pag.* 149.

(30) *Elle est la prémiere du II Livre des* Lettres de Zanchius.

(31) *Postea Clavennæ in Rætia, dein Basileæ usque ad annum 78, et postremo Neapoli Nemetum docuit.* Thuan. *Libr. XCIX, pag.* 379, *ad ann.* 1590.

(32) *Mr.* de Thou, *Livre XCIX: je me sers de la Traduction raportée par Mr.* Teissier.

(33) *Amarior eo Romanæ Ecclesiæ & Pontificii nominis oppugnator Jacobus Andreanus.* Thuanus, *Libr. XCIX, pag.* 379.

(34) *Voiez la Remarque (A).*

(35) *On écrit ceci au Mois de Juillet* 1697.

(36) Teissier, Additions aux Eloges, *Tom. I, pag.* 161.

(37) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 152.

(38) Philippus Labbe, Dissert. de Script. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 307, 308. *Notez qu'il ne cite aucun Traité de* Zanchius, *ce qui témoigne qu'il n'a point été à la source, & qu'il s'en est raporté à la Citation d'autrui.*

ZARLINO (JOSEPH) natif de Chioggia (*a*), Président & Directeur de la Chapelle de la Seigneurie de Venise, fut l'un des plus excellens Musiciens du XVI Siecle. Il composa des Airs qui furent chantez & applaudis à Venise lors qu'on y fit les réjouïssances pour la victoire de Lepante en 1571. Il publia plusieurs Livres qui soutinrent & qui étendirent sa réputation (*b*) (*A*). Il mourut à Venise le 14 de Février 1599, à l'âge de cinquante-neuf ans (*c*).

(*a*) *Ville Episcopale dans une Ile du Golfe de Venise, en Latin* Clodia, *d'où vient le surnom Latin* Clodiensis *de* Zarlino.
(*b*) *Tiré de* Mambrino Roseo, Istor. del Mondo, *ad ann.* 1571, *pag. m.* 44. (*c*) Thuan. *Libr.* CXXII *in fine.*

(*A*) *Il publia plusieurs Livres qui...étendirent sa réputation.*] La Bibliotheque de Mr. de Thou (1) contient deux Ouvrages *in folio* de Zarlino, l'un intitulé *Dimostrationi Harmoniche* imprimé à Venise l'an 1571, & puis avec des Augmentations l'an 1573: l'autre imprimé dans la même ville l'an 1588, & intitulé *Supplementi Musicali.* Le Catalogue d'Oxford marque *tutte le Opere* de Zarlino en quatre Volumes imprimez à Venise l'an 1589 *in folio*, & outre cela un Traité Latin *De vera anni forma seu de recta ejus emendatione*, imprimé à Venise 1580 *in* 4. Jean Albert Bannius a loué extrêmement les Ecrits de ce Musicien. *Josephus Zarlinus Clodiensis*, dit-il (2), *Theoria instructissimus ...doctissimis institutionibus, demonstrationibus, ac supplementis, linguâ Italicâ editis (apud Venetos, anno* 1580.) *Musicam præ cæteris felicius tradidit, & absolvit. Prolixior nonnihil est, sed eruditione compensat fastidium; ex quo verior Musicæ eruditio haurienda. Ejus Compendium in Tabulas redegit Joannes Maria Artusius Bononiensis, Italico etiam idiomate: quibus breviter, clare & perspicue rem studiosis proponit. Scripserunt & alii; qui an Zarlinum æquent, nescio: saltem non superant...... Unus ergo instar omnium erit, sine quo nec veterum sententiæ expediri poterunt, nec perfecta hujus disciplinæ notitia facile obtinebitur. Ad perfectionem tamen Musicæ modernæ non accedit*(3)..... *Unum Zarlinum præ cæteris commendavi; non quòd aliorum scripta nullius momenti sint, cum multa præclara eruditaque dogmata contineant: sed unum Zarlinum coryphæum dixi. Cum enim Musica ab Authoribus descripta, in plerisque defectum patiatur, magno studio, industria, ac lectione varia supplendum; unum aliquem commendare nequeo, ex quo hauriant studiosi (pauci etiam totam Musicam Theoricam ac Practicam simul intellexerunt & excusserunt) præter Zarlinum. Is, inquam, præ cæteris doctius, feliciusque, & propemodum solus, rem executus, meo judicio, videtur. Ordinariæ Praxi deservire præcipue potest Zarlini Compendium à Joanne Maria Artusio Bononiensi, optima methodo, doctissime confectum*(4).

(1) *A la page* 55 *de la II Partie.*

(2) Joh. Alb. Bannius, Differtat. de Musica, *pag. m.* 675. Collection. de Studiis instituendis, *Edit. Amsterd.* 1645.

(3) Joh. Alb. Bannius, Differtat. de Musica, *pag.* 676.

(4) *Idem, ibid. pag.* 685, 686.

ZENOBIE, l'une des plus illustres femmes qui aient porté le sceptre, se disoit issue des Ptolomées & des Cléopatres (*a*). Elle épousa Odenat Prince Sarazin (*b*), & contribua beaucoup aux grandes victoires qu'il remporta sur les Perses (*A*), & qui conservérent l'Orient aux Romains, lors qu'après la prise de Valerien il étoit fort apparent que Sapor leur enleveroit tout ce païs-là. Aussi fut-elle honorée de la qualité d'Auguste (*c*), lors que Gallien pour reconnoître les services d'Odenat le fit Empereur l'an 264. Après la mort de son mari elle se maintint dans l'autorité, & régna d'une maniere très-vigoureuse & très-glorieuse. Ses fils à cause de leur bas âge ne possédoient que le nom & les ornemens d'Empereur (*d*). Non seulement elle conserva les Provinces qui avoient été sous l'obéïssance d'Odenat; mais elle conquit aussi l'Egypte, & se préparoit à d'autres conquêtes, lors que l'Empereur Aurelien lui alla faire la guerre (*e*). Elle perdit deux batailles (*f*), & se vit contrainte de se renfermer dans la ville de Palmyre, où Aurelien l'assiégea. Elle s'y défendit courageusement; mais ne voiant point d'apparence que cet Empereur manquât de prendre la ville, elle en sortit secretement. Aurelien en fut averti, & la fit suivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lors qu'elle étoit déjà dans le bac pour passer l'Euphrate (*g*). Ce fut en 272. Il lui sauva la vie, & la fit servir à son triomphe (*B*), & lui donna proche de Rome une maison de campagne, où elle passa doucement tout le reste de ses jours (*C*). On dit que sur les preuves qu'elle donna, Aurelien fit mourir beaucoup de personnes (*h*). Ce fut une belle femme, chaste, savante, courageuse, sobre, quoi que par politique elle bût beaucoup de vin en quelques rencontres (*D*). Si elle avoit pu joindre à ces qualitez celle d'être une bonne belle-mere,

(*a*) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag. m.* 318.

(*b*) Procopius, *pag.* 97. Trebellius Pollio, *ibid. pag.* 298, *le nomme* Princeps Palmyrenorum.

(*c*) *Voiez* Tillemont, Hist. des Empereurs, *Tom. III, pag.* 976.

(*d*) Trebell. Pollio, *ibid. pag.* 325.

(*e*) Zosimus, *Libr. I.*

(*f*) *Voiez* Vopiscus *in* Aureliano. *Mr.* Moreri *cite* in Annal. *cela trompe;* Vopiscus *n'a point fait d'Annales.*

(*g*) *La Ville de Palmyre, bâtie par Salomon, étoit à une journée de ce Fleuve.*

(*h*) Tillemont, Hist. des Empereurs, *Tom. III, pag.* 1066. *Il cite* Suidas *in* Αὐρελ. *pag.* 494.

(*A*) *Elle contribua beaucoup aux grandes victoires qu'il remporta sur les Perses.*] C'est le témoignage qu'Aurelien lui a rendu dans une Lettre qu'il écrivit au Sénat. *Audio P. C. mihi objici quod non virile munus impleverim, Zenobiam triumphando. Næ illi qui me reprehendunt satis laudarent, si scirent qualis illa est mulier, quam prudens in consiliis, quam constans in dispositionibus, quam erga milites gravis, quam larga quum necessitas postulet, quam tristis quum severitas poscat. Possum dicere illius esse quod Odenatus Persas vicit, ac fugato Sapore Ctesiphontem usque pervenit. Possum asserere, tanto apud Orientales & Ægyptiorum populos timori mulierem fuisse, ut se non Arabes, non Sarraceni, non Armeni commoverent* (1).

(*B*) *Aurelien, ...la fit servir à son triomphe.*] La Lettre qu'elle écrivit à l'Empereur Aurelien en Reponse à celle qu'il lui avoit écrite pour la sommer de se rendre, témoigne qu'elle vouloit suivre l'exemple de Cleopatre qui aima mieux se donner la mort, que de vivre sans régner (2); mais elle changea de résolution: elle se soumit d'assez bonne grace à la nécessité d'être un ornement du triomphe d'Aurelien. Elle y parut si chargée de pierreries, qu'encore qu'elle fût robuste, elle avoit de la peine à soutenir ce fardeau. Il est vrai qu'il faut compter pour beaucoup les fers d'or qu'on lui mit aux pieds, & les chaines d'or qu'on lui mit aux mains. *Ducta est igitur per triumphum ea specie ut nihil pompabilius populo Rom. videretur. Jam primum ornata gemmis ingentibus, ita ut ornamentorum onere laboraret. Fertur enim mulier fortissima sæpissime restitisse quum diceret se gemmarum onera ferre non posse. Vincti erant præterea pedes auro, manus etiam catenis aureis: nec collo aureum vinculum deerat, quod scurra Persicus præferebat*(3).

Le Pere Pagi soutient que Zenobie fut menée en triomphe l'an 274, deux ans aprés qu'elle fut tombée entre les mains d'Aurelien. Il réfute de fort savans Chronologues qui ont mal marqué l'année de ces événemens. Voiez sa *Dissertatio Hypatica* vers la fin.

(*C*) *Une maison de campagne, où elle passa doucement le reste de ses jours.*] Continuons de citer Trebellius Pollion. *Huic ab Aureliano vivere concessum est. Ferturque vixisse cum liberis, matronæ jam more Romanæ, data sibi possessione in Tiburti, quæ hodieque Zenobia dicitur, non longe ab Adriani palatio, atque ab eo loco cui nomen est Conche.*

(*D*) *Ce fut une belle femme, chaste, savante, courageuse, sobre, quoi que par politique elle bût .....en quelques rencontres.*] Pollion, aiant parlé des exercices de chasse qui endurcirent Odenat aux fatigues les plus rudes, ajoûte que Zenobie avoit contracté le même endurcissement, & qu'au dire de plusieurs elle étoit plus vigoureuse que son mari. *Non aliter etiam conjuge assueta, quæ multorum sententia fortior marito fuisse perhibetur: mulierum omnium nobilissima Orientalium fœminarum, & (ut Cornelius Capitolinus asserit) speciosissima* (4). Ce dernier mot me fourniroit une bonne preuve, s'il étoit certain que l'Auteur cité s'en fût servi: mais les Manuscrits varient; les uns portent *expeditissima*, au lieu de *speciosissima:* il ne faut donc point s'y arrêter; cherchons d'autres témoignages. Voici un portrait qui la représente un peu bien brune, mais néanmoins fort charmante, & qui lui donne les plus belles dents du monde. *Fuit vultu subaquilo, fusci coloris, oculis supra modum vigentibus, nigris, spiritus divini, venustatis incredibilis: tantus candor in dentibus, ut margaritas eam plerique putarent habere, non dentes* (5). „ Sa chasteté étoit si „ grande, qu'elle n'usoit même de la liberté que lui don„ noit le mariage, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour a„ voir des enfans (6)". *Cujus ea castitas fuisse dicitur, ut ne virum suum quidem sciret, nisi tentatis conceptionibus. Nam quum semel concubuisset, expectatis menstruis continebat se, si prægnans esset; sin minus, iterum potestatem quærendis liberis dabat* (7). Voilà ce que certains Casuistes rigides voudroient imposer à tous les gens mariez. Ceux qui écrivent pour la Polygamie font servir cette morale à leur pernicieux dessein; car ils prétendent qu'un homme se doit abstenir de sa femme dès qu'elle est grosse, & que s'il ne peut se contenir, il en doit avoir une autre qui ne le soit pas. Un docte Commentateur des Offices de Ciceron observe que si son siecle portoit des femmes qui ressemblassent à Zenobie, il y auroit moins de péril dans le mariage pour les personnes d'étude, & d'un tempérament foible; gens, ajoûte-t-il, qui ont à craindre, ou le deshonneur, ou des querelles continuelles, ou une mort avancée, avec la dissipation de leurs biens. Ses Maximes sont un peu dures, lisez ce qui suit. *Cum.....sacræ literæ omnes vagas libidines detestentur: in ipso etiam matrimonio hic finis ab ipsa natura destinatus, diligenter consideretur, & (quantum vel naturæ imbecillitas, vel conjugii servitus sinit) servetur ne homo infra bestias sese abjiciat: quarum pleræque non nisi certo anni tempore ad procreationem incitantur: & femellæ pleræque, concepto fœtu, marem non admittunt. Eadem*

(1) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 319. *Vol. II.* Hist. Augustæ Scriptor. *Edit. Lugd. Bat.* 1671.

(2) *Deditionem meam petis, quasi nescias Cleopatram reginam perire maluisse, quam in qualibet vivere dignitate.* Vopiscus, *in* Aureliano, *pag.* 481.

(3) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 336.

(4) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 299.

(5) *Idem, ibid. p.* 333.

(6) Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. III, pag. m.* 1041.

(7) Treb. Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 330.

mere, on la pourroit mettre au nombre des plus grandes raretez; mais elle fut si éloignée de cette vertu, qu'on la soupçonna d'avoir consenti qu'on assassinât son époux l'an 267, indignée de la tendresse qu'il témoignoit à son fils Herode (*E*), qu'il avoit eu d'une autre femme.

Elle n'oublia point de se mêler des Querelles de Religion, elle protégea Paul de Samosate (*F*), qui avoit été condamné au Concile d'Antioche: cette protection empêcha qu'il ne fût chassé de son Eglise. On ne l'en chassa qu'après que cette Princesse eut été vaincue par Aurelien. Voiez la *Dissertatio Hypatica* du Pere Pagi vers la fin.

dem etiam Zenobiæ Palmyrenorum reginæ continentia celebratur, quæ cum se gravidam sensisset, Odenatum maritum in thalamum suum non admisit. Digna (ut quidam exclamat) quæ sine omni dolore pareret: cum in matrimonio non voluptatem, sed procreationem soboli spectaret. Cujusmodi matronas si nostra ætas ferret, etiam studiosi homines, & non firmissima præditi valetudine, minore periculo uxores ducerent: quibus nunc aut infamia, aut rixæ perpetuæ, aut immaturus obitus cum detrimentis rei familiaris sunt metuenda. Ridentur hæc scilicet à lascivis hominibus, & in lustris ac ganeis magis versatis, quàm in Theologia & Philosophia: quibus nos hæc non præscribimus. Indulgeant illi genio: sed probus adolescens hominem se esse, non pecudem meminerit. Quòd si verum est, quod ἀνώνυμος Ptolemæi scribit interpres, Ægyptios singulis mensibus semel tantum consuetudine uxorum usos, quò infantis concepti momentum deprehenderent: quid Christianis facere par est propter Deum, summam & continentiam & abstinentiam flagitantem (8)? Il ne serviroit de rien d'alléguer contre Zenobie, qu'elle n'avoit que très-peu de filles à son service (9); car d'ailleurs son domestique étoit composé d'Eunuques avancez en âge: cela convenoit beaucoup mieux à une Reine guerriere que plusieurs femmes de chambre. Quant à son savoir, il suffit de dire que Longin l'avoit instruite, qu'elle parloit l'Egyptien en perfection, & qu'elle entendoit si bien l'Histoire d'Egypte, & l'Histoire Orientale, qu'elle en fit un Abregé. Elle avoit lu en Grec l'Histoire Romaine; elle entendoit le Latin, mais elle n'osoit le parler. *Ipsa Latini sermonis non usque quaque ignara, sed ut loqueretur pudore cohibita: loquebatur & Ægyptiace ad perfectum modum. Historiæ Alexandrinæ atque Orientalis ita perita ut eam epitomasse dicatur: Latinam autem Græce legerat* (10). J'ai taché de l'excuser à l'égard du vin, comme si elle n'avoit tenu tête le verre à la main à ses Généraux, & aux étrangers, que pour les attacher ou les attirer à son parti; mais j'avoue que cette supposition est bien arbitraire, & que les termes de l'Historien (11) signifient qu'elle terrassoit à boire les Perses & les Armeniens. Il est pourtant vrai qu'il dit que d'ailleurs elle étoit sobre.

(8) Hieron. Wolfius, Commentar. in Ciceron. de Offic. *Libr. I, pag. m.* 72, 73.

(9) *In ministeriis Eunuchos gravioris ætatis habuit, puellas nimis raras.* Trebell. Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 335.

(10) *Idem, ibid.*

(11) *Bibit sæpe cum ducibus, quum esset aliàs sobria. Bibit etiam cum Persis atque Armeniis ut eos vinceret.* Idem, ibid.

(*E*) *On la soupçonna d'avoir consenti qu'on assassinât son époux, indignée de la tendresse qu'il témoignoit à son fils Herode.*] L'Historien, aiant exposé la complaisance excessive d'Odenat envers Herode fils d'un autre lit, ajoûte que Zenobie animée de tout l'esprit de marâtre contre cet Herode, avoit augmenté l'amour du pere pour ce jeune homme. Cela semble dire que l'amitié d'Odenat pour Zenobie n'étoit pas extrême; car s'il l'eût aimée fort tendrement, il eût moins favorisé son Herode, que les fils qu'il avoit d'elle; & il n'eût point regardé la haine de Zenobie comme un grand motif de redoubler son affection à Herode. *Erat circa illum* (Herodem) *Zenobia novercali animo: qua re commendabiliorem patri eum fecerat* (12). Cet Auteur dit peu après en parlant de Mæonius meurtrier d'Odenat: *Hic consobrinus Odenati fuit: nec ulla re alia ductus nisi damnabili invidia, imperatorem optimum interemit, quum ei nihil aliud objiceretur præter filii Herodis delicias. Dicitur autem primum cum Zenobia consensisse, quæ ferre non poterat ut privignus ejus Herodes priore loco quam filii ejus Herennianus & Timolaus, principes dicerentur* (13). Jugez de quoi sont capables les personnes sans vertu: puis que Zenobie, qui avoit de si belles qualitez, sacrifia son mari à la tendresse ambitieuse qu'elle avoit pour ses enfans, & au chagrin de marâtre qui la dévoroit.

(12) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 301.

(13) *Ibidem.*

(*F*) *Elle protégea Paul de Samosate.*] J'ai de la peine à croire que la raison, pourquoi elle le favorisa, soit celle que vous allez voir dans les paroles que je tire de la page 1040 du III Volume de l'Histoire des Empereurs, composée par Mr. de Tillemont: „ (*) S. Athanase dit qu'elle estoit „ Juive, [de religion sans doute]; (†) ce qu'Abulfaraje é„ crit après luy: (‡) mais au moins elle suivoit beaucoup „ les sentimens des Juifs: & on prétend que ce fut à cau„ se d'elle que Paul de Samosates Evesque d'Antioche, (§) „ duquel elle estoit protectrice, (**) tomba dans l'heresie „ d'Artemon, dont les sentimens touchant Jesus-Christ „ approchoient fort de ceux de la Synagogue". Pour persuader aux gens qu'elle étoit Juive de Religion, il faudroit qu'on alléguât d'autres témoignages. Il est facile de concevoir qu'une Princesse Paienne se fait un plaisir d'arrêter le cours d'un jugement synodal, pour peu qu'on sache lui insinuer que la personne condamnée est digne de sa protection, & qu'il importe même au Paganisme que les divisions des Chrétiens soient fomentées. Il y a de savans hommes qui ont cru, que ce Paul de Samosate ne fut condamné par le Concile d'Antioche qu'après la ruine de Zenobie: le Pere Pagi les réfute solidement (14).

(*) *Ath. solit. pag.* 857. *d.*

(†) *Abulf. pag.* 81.

(‡) *Thdrt. hær. l.* 2. *pag.* 222. *c.*

(§) *Ath. pag.* 857. *d.*

(**) *Thdrt. pag.* 222. *c.*

(14) Pagi, Dissertat. Hypat. *pag.* 375 *& seq.*

ZENON d'Elée, l'un des principaux Philosophes de l'Antiquité, florissoit dans la 79 Olympiade (*a*). Il fut Disciple de Parmenides, & même, selon quelques-uns, son fils adoptif (*b*). C'étoit un bel homme. Quelques Ecrivains prétendent qu'il fut aimé de son Précepteur plus qu'il ne faloit (*A*). Vous trouverez dans Moreri qu'il fut l'Inventeur de la Dialectique (*B*). On

(*a*) Diog. Laërt. *Libr. IX, num.* 29 *pag.* 566. *Edit. Wetstein.* 1692.

(*b*) *Idem, ibid. num.* 25.

(*A*) *C'étoit un bel homme. Quelques Ecrivains prétendent qu'il fut aimé de son Précepteur plus qu'il ne faloit.*] Je rapporte ailleurs (1) le reproche qui fut fait à Apulée qu'il étoit beau, & qu'il s'habilloit trop proprement pour un Philosophe. Il répondit entre autres choses que la beauté n'a pas été toûjours séparée des personnes de sa profession, & il le prouve par l'exemple de Pythagoras, & par celui de Zenon d'Elée. (2) *Præterea, licere etiam Philosophis esse vultu liberali. Pythagoram, qui primum sese Philosophum nuncupârit, eum sui sæculi excellentissimâ formâ fuisse: item Zenonem illum antiquum Velia* (3) *oriundum, qui primus omnium dictionem solertissimo artificio ambifariam dissolverit, eum quoque Zenonem longè decorissimum fuisse, ut Plato autumat.* La citation de Platon est juste; mais il y a de certaines choses dans le passage de Platon qui n'ont pas été approuvées de tout le monde, & je croi qu'on a eu raison de l'en censurer. Voici ce qu'il dit: Ἔφη δὲ δὴ ὁ Ἀντιφῶν, λέγειν τὸν Πυθόδωρον ὅτι ἀφίκοιντό ποτε εἰς Παναθήναια τὰ μεγάλα Ζήνων τε καὶ Παρμενίδης· τὸν μὲν οὖν Παρμενίδην, εὖ μάλα ἤδη πρεσβύτην εἶναι, σφόδρα πολιόν, καλὸν δὲ καὶ ἀγαθὸν τὴν ὄψιν, περὶ ἔτη μάλιστα πέντε καὶ ἑξήκοντα. Ζήνωνα δὲ, ἐγγὺς ἐτῶν τετταράκοντα τότε εἶναι, εὐμήκη δὲ, καὶ χαρίεντα ἰδεῖν· καὶ λέγεσθαι αὐτὸν παιδικὰ τοῦ Παρμενίδου γεγονέναι. *Dicebat ergo Antiphon, Pythodorum narrasse, Zenonem atque Parmenidem venisse quondam ad magnorum Panathenæorum celebritatem: & Parmenidem jam senem, atque canum, aspectu decorum fuisse, annos ferme quinque & sexaginta ætatis agentem; Zenonem verò annos penè quadraginta natum; procero insuper & grato corporis habitu: dicebatur autem in deliciis Parmenidi fuisse* (4). Athenée le blâme d'avoir donné cette atteinte sans nécessité aux mœurs de deux Philosophes. Ceux qui voudront connoitre ses termes seront bientôt satisfaits. Παρμενίδην μὲν γὰρ καὶ ἐλθεῖν εἰς λόγους τῷ Πλάτωνος Σωκράτην, μόλις ἡ ἡλικία συγχωρεῖ, οὐχ ὡς καὶ τοιούτους εἰπεῖν ἢ ἀκοῦσαι λόγους· τὸ δὲ πάντων σχετλιώτατον, καὶ τὸ εἰπεῖν οὐδεμιᾶς κατεπειγούσης χρείας, ὅτι παιδικὰ γεγόνοι τοῦ Παρμενίδου Ζήνων ὁ πολίτης αὐτοῦ. *Parmenidem certè cum Socrate Platonis confabulatum fuisse ætas vix permittat, nedum hos vel illos sermones edisseruisse, aut audivisse. Quod autem indignissimum est, nullâ compulsus necessitate scribere is non erubuit Parmenidi Zenonem civem suum in amoribus & delitiis fuisse* (5).

(1) *Dans l'Article d'*Apulée *Rem.* (*H*).

(2) Apuleius, Apolog. *pag. m.* 275, 276.

(3) *Voiez Mr.*Menage in Diogenem Laërt. *Libr. IX, num.* 28, *où il montre que Velia est la même Ville d'Italie qu'Elea.*

(4) Plato, *in* Parmenide, *pag. m.* 1110, *A.*

(5) Athenæus, *Libr. XI, pag.* 505, *F.*

(*B*) *Il fut l'Inventeur de la Dialectique.*] Aristote lui en donne la louange, comme Sextus Empiricus (6) & Diogene Laërce (7) l'ont remarqué. Cette Dialectique de Zenon semble avoir été destinée à brouiller tout, & non pas à éclaircir quelque chose. Il ne s'en servoit que pour disputer contre tout venant, & pour réduire ses Adversaires au silence, soit qu'ils soutinssent le blanc, soit qu'ils soutinssent le noir. Plutarque nous en donne cette idée. Διήκουσε δὲ Περικλῆς καὶ Ζήνωνος τοῦ Ἐλεάτου, πραγματευομένου περὶ φύσιν ὡς Παρμενίδης· ἐλεγκτικὴν δέ τινα, καὶ δι' ἀντιλογίας εἰς ἀπορίαν κατακλείουσαν ἐξασκήσαντος ἕξιν· ὥσπερ καὶ Τίμων ὁ Φλιάσιος εἴρηκε διὰ τούτων.

Ἀμφοτερογλώσσου τε μέγα σθένος οὐκ ἀπατηλὸν
Ζήνωνος, πάντων ἐπιλήπτορος.

Audivit Pericles Zenonem quoque Eleatem, de natura, Parmenidis more, philosophantem: qui impugnans quemlibet, usum paraverat quemdam refutandi, qui deduceret ad perplexitatem. Quod Phliasius Timon affirmat quoque, his verbis,

Omnia perstringens, Zeno disceptat, utraque
Ex parte invictus, sed non fallax (8).

Ces Vers de Timon sont moins tronquez dans Diogene Laërce: je les copie selon l'Edition d'Amsterdam:

Ἀμφοτερογλώσσου τε μέγα σθένος οὐκ ἀλαπαδνὸν
Ζήνωνος πάντων ἐπιλήπτορος, ἠδὲ Μελίσσου,
Πολλῶν φαντασμῶν ἐπάνω, παύρων γε μὲν ἥσσω (9).

Expres-

(6) Sextus Empiricus adversus Mathematic. *pag.* 139.

(7) Diog. Laërt. *Libr. IX, num.* 25.

(8) Plut. in Pericle, *pag.* 154. *On verra la Traduction Françoise d'Amyot ci-dessous Remarque* (*E*) *Citat.* (44).

(9) Diog. Laërt. *Libr. IX, num.* 25.

On devroit y voir aussi qu'il entreprit de redonner la liberté à sa patrie opprimée par un Tyran, & que l'entreprise aiant été découverte, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Cette affaire est rapportée avec mille variations (*C*), comme on le verra dans nos

Expressitque Plato vires utriusque periti
Linguæ Zenonis, jurgatoriique Melissi,
Phantasias qui aluit paucas, multasque subegit (10).

On voit là un homme qui critiquoit tout, qui renversoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. S'il n'étoit point le Palamede dont Platon a dit quelque chose, il lui ressembloit parfaitement. Ce Palamede discouroit avec un tel artifice, qu'il rendoit probable à ses auditeurs le pour & le contre: il leur faisoit voir que les mêmes choses se ressembloient & ne se ressembloient pas, qu'elles n'étoient qu'une & qu'elles étoient diverses, qu'elles étoient en repos & en mouvement. Τὸν οὖν Ἐλεατικὸν Παλαμήδην λέγοντα οὐκ ἴσμεν τέχνῃ, ὥστε φαίνεσθαι τοῖς ἀκούουσι τὰ αὐτὰ ὅμοια καὶ ἀνόμοια, καὶ ἓν καὶ πολλὰ, μένοντά τε αὖ καὶ φερόμενα. *Enim verò Eleatem Palamedem artificio suo efficere solitum accepimus, ut eadem audientibus similia & dissimilia, unum & multa, manentia & fluentia viderentur* (11). Diogene Laerce (12) débite que Zenon a été nommé le Palamede d'Elée, dans le Sophiste de Platon: mais Mr. Menage l'accuse de deux erreurs. Il montre qu'il n'est point parlé de ce Palamede dans cet Ouvrage de Platon, mais dans le Dialogue intitulé *Phedre:* & puis il montre par le témoignage de Quintilien, que ce Palamede est le Rhéteur Alcidamas. *Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcidamante intelligenda sunt, si fides Quintiliano. Ita enim ille libro III, Institut. Oratoriarum capite I, ubi de Scriptoribus Artis Rhetoricæ:* Et Hippias Eleus, & quem Palamedem Plato appellat, Alcidamas Eleates (13).

(*C*) *Cette affaire est rapportée avec mille variations.*] Le Tyran d'Elée qu'il voulut perdre s'appelloit Nearque, selon quelques-uns, & Diomedon selon quelques autres (14). Plutarque le nomme *Demylus*, comme on le verra dans la suite: Tertullien le nomme Denys, & le prend sans doute par une erreur de Chronologie (15) pour ce Tyran de Syracuse, qui sous le nom de Denys se trouve dans les Auteurs à tous momens. *Zeno Eleates*, dit-il vers la fin de son Apologétique, *consultus à Dionysio, quidnam Philosophia præstaret, cum respondisset*, contemptum mortis, *impassibilis flagellis Tyranni objectus, sententiam suam ad mortem usque signabat.* Voilà deja un témoin de la constance admirable de ce Philosophe. Je crois que Tertullien a mis la scéne de tout ceci (16) non pas à Elée, comme il eût falu, mais à Syracuse. D'autres la mettent dans l'Ile de Cypre, & se trompent d'ailleurs quant à la personne tourmentée, & quant au Tyran. *Ducebatur intrepidus* (Eusebius) *temporum iniquitati insultans, imitatus Zenonem illum veterem Stoïcum qui ut mentiretur quædam laceratus diutius, avulsam sedibus linguam suam cum cruento sputamine in oculos interrogantis Cyprii Regis impegit* (17). La Note de Mr. de Valois sur ce passage de Marcellin vous apprendra les erreurs de l'Historien, & si vous consultez Mr. Menage (18), vous trouverez une conjecture très-heureuse sur la cause de ces méprises. L'action même de Zenon est diversement rapportée. Les uns disent qu'étant sommé de déclarer ses complices, il assûra que tous les amis du Tyran avoient eu part au complot. Il en usa de la sorte, afin de le faire voir comme une personne abandonnée de tout le monde. Après cette déclaration générale il donna le nom de quelques particuliers, & dit au Tyran qu'il souhaitoit de lui parler à l'oreille. Le Tyran s'étant approché, Zenon lui mordit l'oreille, & s'y acharna de telle sorte, qu'on ne put l'obliger qu'à force de coups d'aiguillons à lâcher prise. Εἶτα περί τινων εἰπὼν ἔχειν τι αὐτῷ πρὸς τὸ οὖς καὶ δακὼν, οὐκ ἀνῆκεν ἕως ἀπεκεντήθη, ταὐτὸν Ἀριστογείτονι τῷ τυραννοκτόνῳ παθών. *Deinde cùm de quibusdam dixisset, quiddam sibi ad aurem loqui velle, eam mordicus apprehensam non antè dimisit quàm stimulis foderetur, idem agens quod Aristogiton tyrannicida* (19). D'autres disent qu'il emporta le nés au tyran (20). Il y en a qui assûrent qu'aiant déclaré ses complices (21), & donné le nom de peste de la patrie à l'Usurpateur (22), il s'adressa aux assistans pour leur dire qu'il s'étonnoit de leur lâcheté, si la crainte d'être traitez comme lui les obligeoit à demeurer dans la servitude; & qu'enfin coupant sa langue, il la jetta sur le visage du Tyran (23); ce qui émut de telle maniere la bourgeoisie, qu'elle lapida tout aussitôt cet Usurpateur de la liberté. Voilà ce que Diogene Laërce rapporte. Plutarque observe que Zenon coupant sa langue, & la jettant au visage d'un Tyran, mit en pratique la Maxime de son Maître, que le deshonneur est redoutable aux grands hommes, mais qu'il n'y a que les enfans, & les femmes, & les hommes lâches, qui redoutent la douleur. Ζήνων τοίνυν ὁ Παρμενίδου γνώριμος, ἐπιθέμενος Δημύλῳ τῷ τυράννῳ, καὶ δυστυχήσας περὶ τὴν πρᾶξιν, ἐν πυρὶ τὸν Παρμενίδου λόγον, ὥσπερ χρυσὸν ἀκήρατον καὶ δόκιμον παρέσχε. καὶ ἀπέδειξεν ἔργοις, ὅτι τὸ αἰσχρὸν ἀνδρὶ μεγάλῳ φοβερόν ἐστιν, ἀλγηδόνα δὲ παῖδες, καὶ γύναια, καὶ γυναίοις ψυχὰς ἔχοντες ἄνδρες, δεδίασι. τὴν γὰρ γλῶτταν αὐτοῦ διατραγὼν τῷ τυράννῳ προσέπτυσεν. *Zeno Parmenidis discipulus, Demylo tyranno insidiatus, re infeliciter gesta, doctrinam Parmenidis, velut aurum in igne, illæsam ac probam factis ostendit. Scilicet turpitudinem magno viro metuendam: dolorem à pueris & mulierculis, ac viris animum muliebrem gerentibus timeri. Linguam enim suam, dentibus amputatam, in tyrannum expuit* (24). Hermippus assûre (25) que Zenon fut pilé dans un mortier.

Valere Maxime n'avoit garde de ne pas parler de la constance de ce Philosophe: mais il y a fait des fautes; car au lieu de donner à Zenon d'Elée ce qui concerne le Tyran Nearque, il le donne à un autre; & outre cela il suppose que ce Zenon voulant délivrer de la Tyrannie de Phalaris les Agrigentins, fit & souffrit, ce que d'autres content par rapport au Tyran d'Elée. *Qui* (Zeno Eleates) *cum esset in dispicienda rerum natura maximæ prudentiæ, inque excitandis ad vigorem juvenum animis promptissimus, præceptorum fidem exemplo virtutis suæ publicavit. Patriam enim egressus, in qua frui securâ libertate poterat, Agrigentum miserabili servitute obrutum petiit, tanta fiducia ingenii ac morum suorum fretus, ut speraverit, & tyranno & Phalaridi vesanæ mentis feritatem à se diripi posse. Postquam deinde apud illum plus consuetudinem dominationis, quam consilii salubritatem valere animadvertit, nobilissimos ejus civitatis adolescentes cupiditate liberandæ patriæ inflammavit. Cujus rei cum indicium ad tyrannum manasset, convocato in forum populo, torquere eum vario cruciatus genere cœpit: subinde quærens, quosnam consilii participes haberet: At ille nec eorum quempiam nominavit, sed proximum quemque, ac fidelissimum tyranno suspectum reddidit: increpitansque Agrigentinis ignaviam ac timiditatem, effecit ut subito mentis impulsu concitati, Phalarim lapidibus prosternerent. Senis ergo unius eculeo impositi, non supplex vox, nec miserabilis ejulatus; sed fortis cohortatio totius urbis animum, fortunamque mutavit* (26): Après cela il raconte ce que voici: *Ejusdem nominis philosophus, cum à Nearcho tyranno, de cujus nece consilium inierat, torqueretur, supplicii pariter atque indicandorum conscientia gratia; doloris victor, sed ultionis cupidus, esse dixit, quod eum secreto audire admodum expediret: laxatoque eculeo, postquam insidiis opportunum tempus animadvertit, aurem ejus morsu corripuit, nec ante dimisit, quam & ipse vita, & ille corporis parte privaretur* (27). Le Commentateur Olivier ne trouve là qu'une faute: il ne blâme Valere Maxime que d'avoir dit que Zenon, le Chef des Stoïques, fut mis à mort pour avoir tâché de perdre un Tyran. Cette censure est injuste, & l'on a beau dire que ce Zenon se donna la mort de bon gré à l'âge de quatre-vingt-dix ans (28), on ne convainc point d'erreur Valere Maxime, puisqu'il n'a point dit que l'un de ses deux Zenons fût le Chef des Stoïciens. Diogene Laërce ne dit-il pas qu'il y a eu huit Zenons (29)? Il n'est donc pas nécessaire que celui que l'on distingue de Zenon d'Elée soit le Fondateur des Stoïques. Henri de Valois blâme Valere Maxime d'avoir fait de Zenon d'Elée deux Zenons (30). L'un de nos meilleurs Critiques a fait la même Remarque, & indiqué qui plus est ce qui a pu faire errer cet ancien Auteur (31). Il observe que Jean Vorstius, en faisant la même critique, s'est rendu digne de censure, aiant débité que Nearque étoit Tyran des Liparitains. Vorstius se fonde sur ce que Zenon fut questionné touchant les armes qui avoient été portées par ses soins dans l'Ile de Lipara. Il juge que ce Philosophe, après avoir délivré de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, se retira dans cette Ile, & tâcha de l'affranchir du joug de Nearque. On lui prouve manifestement (32) que ce fut la ville d'Elée que Zenon tacha d'affranchir de la tyrannie de Nearque. Passons plus avant, & prenons la liberté d'observer que ces savans hommes laissent impunie la faute la plus grossiere de Valere Maxime. Elle consiste à débiter que Zenon d'Elée fit un complot contre Phalaris. La Chronologie ne sauroit souffrir cela. Supposons qu'Eusebe se soit trompé, en posant les vingt-huit ans de la Tyrannie de Phalaris entre la 2 année de la 31 Olympiade, & la 2 de la 38. Préférons ce qu'il a fait lorsqu'il a placé ce Tyran vis-à-vis la fin de la 53 Olympiade, après seize ans d'usurpation. Disons même, comme le supposent de fort savans hommes (33), que Phalaris s'empara de l'autorité souveraine dans Agrigente environ l'Olympiade 52, & qu'il s'y maintint seize ans selon quelques-uns, & vingt-huit selon quelques autres, il se trouvera néanmoins qu'il sera mort avant que notre Zenon fût en âge d'entreprendre ce que Valere Maxime raconte. Nous avons vu ci-dessus (34) que Parmenides étoit âgé d'environ soixante-cinq ans lorsque Zenon n'en avoit que quarante. Or Parmenides a fleuri la 80 Olympiade (35): jugez si Zenon a pu être quelque chose dans la 59. Mais pour ne rien dissimuler, je trouve quelque embarras dans le tems où l'on fait fleurir Parmenides: car puisque Pericles décédé l'Olympiade 87 avoit été Disciple de Zenon, il faudroit mettre l'état florissant de Zenon vers la 76 (36), & un peu plus haut celui de son Maître Parmenides (37). Cela suffit à mon dessein. J'eusse examiné tout ceci avec plus de précision, si j'eusse donné l'Article de Phalaris. J'étois prêt à le commencer, lorsque j'appris qu'un digne neveu du très-illustre Mr. Boyle avoit publié la Vie de ce Tyran. Je

(10) *Cette Traduction fut faite sur un Exemplaire où le Grec portoit*, Ζήνωνός τε Πλάτων ἐπιλήπτορος, *au lieu de* Ζήνωνος πάντων ἐπιλήπτορος.

(11) Plato, *in Phædro*, *pag.* 1231.

(12) Diog. Laert. *Libr. IX*, *num.* 25.

(13) Menagius in Diogenem Laert. *Libr. IX*, *num.* 25, *pag.* 403, *col.* 2.

(14) Diog. Laert. *Libr. IX*, *num.* 26.

(15) *Antiquior Zeno Eleates Dionysio Tyranno centum quinquaginta annis circiter.* Menag. *ibid. pag.* 404.

(16) *Je veux dire qu'il a pensé que tout ceci se passa dans Syracuse.*

(17) Ammian. Marcellin. *Libr. XIV*, *Cap. IX*, *pag.* 46.

(18) Menagius in Diogenem Laert. *Libr. IX*, *num.* 26.

(19) Diog. Laert. *Libr. IX*, *num.* 26, *pag.* 565, *ex* Heraclide *in* Satyri Epitome.

(20) Laert. *ibid. num.* 27, *ex* Demetrio, *in* Æquivocis.

(21) *Idem*, *ibid. ex* Antisthe, *in* Successionibus.

(22) Μετὰ τὸ φωνῆσαι τοὺς φίλους ἐρωτώμενος πρὸς τοῦ τυράννου εἴ τις ἄλλος εἴη· τὸν δὲ εἰπεῖν, σὺ ὁ τῆς πόλεως ἀλιτήριος. *Postquam amicos indicasset, rogatum à Tyranno ecquis alius quispiam, dixisse, Tu civitatis perniciei.* Idem, *ibid. Ceci se comprendra mieux si on le lit dans Seneque à la fin de cette Remarque.*

(23) *Conférez ce qui est dit dans l'Article* PYTHAGORE, *Citation* (85).

(24) Plut. adversus Colotem, *circa fin. pag.* 1126. *Vide etiam* de Garrulit. *pag.* 505.

(25) *Apud* Diogenem Laertium, *Libr. IX*, *num.* 27.

(26) Valer. Maximus, *Libr. III*, *Cap. III*, *num.* 2, *in Exter. pag. m.* 280.

(27) *Idem*, *ibid. num.* 3.

(28) Olivier *allegué cela.*

(29) Diog. Laert. *Libr. IX*, *num.* 29. Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos. *pag.* 116, *compte jusqu'à* 15 *Zenons.*

(30) *Ex uno Zenone Eleate duos perperam facit.* Henricus Valesius, Notis in Amm. Marcellin. *Libr. XIV*, *Cap. IX*, *pag.* 46.

(31) *Ut modo duorum Fabiorum res gestas uni eum adsignasse contra Pighium probavimus, ita contraria plane culpa unius Philosophi facta, in duos ejusdem nominis divisit*, Libr. III, cap. 3. *Nam quam retulisset, quam patientiam Eleates Zeno præstitisset*, &c. Jacobus Perizonius, Animadv. Histor. *pag.* 85.

(32) *Mr.* Perizonius *lui cite* Ciceron de Nat. Deor. *Libr. III* & Diogene Laërce.

(33) Car. Boyle, *apud* Acta Erudit. Lipsiens. 1696, *pag.* 102, 103 *dans l'Extrait des* Lettres de Phalaris, *imprimées à* Oxford *l'an* 1695.

(34) *Citation* (4).
(35) Chron. Eusebii.
(36) Jonsius, de Script. Hist. Phil. *pag.* 116, *le met à l'Olympiade* 78.
(37) *L'Edition de* Diogene Laërce 1692 *le met à l'Olympiade* 69.

nos Remarques. Je n'ai que deux péchez de commiſſion à reprocher à Mr. Moreri (*D*). Au reſte, les ſentimens de Zenon d'Elée étoient à-peu-près les mêmes que ceux de Xenophanes & de Parmenides touchant l'unité, l'incompréhenſibilité, & l'immutabilité de toutes choſes. Je ne ſaurois croire qu'il ait ſoutenu qu'il n'y a rien dans l'Univers (*E*); car comment eût-il pu dire que lui qui ſoutenoit un tel dogme n'exiſtoit pas? Comment lui qui ne cherchoit qu'à embarraſſer par ſes diſputes ſur le pour & ſur le contre tous ceux avec qui il diſputoit (*c*), à les embaraſſer, dis-je, de telle ſorte qu'ils ne ſuſſent de quel côté ſe tourner; eût-il voulu ſe commettre ſi viſiblement? Ne voioit-il pas qu'il étoit facile de le confondre par la demande ſi le néant peut raiſonner? Il argumentoit avec vigueur contre l'exiſtence du mouvement. Quelques-unes de ſes Objections là-deſſus nous ont été conſervées dans les Ecrits d'Ariſtote (*F*); mais il eſt vraiſemblable

(*c*) *Voiez les paroles de Plutarque dans la Remarque (E) vers la fin.*

Je la fis chercher par-tout ſans la trouver, & cela fut cauſe que je laiſſai cet Article: je le renvoiai à un tems où je puſſe profiter des lumieres de cet Auteur, dont je ne connois encore (38) l'Ouvrage que par les Extraits des Journaliſtes. Quoi qu'il en ſoit, nous pouvons croire que Valere Maxime n'a point parlé de deux Zenons ſans quelque coup de réflexion. Il aura ſu que Nearque a vêcu après Phalaris; de ſorte que s'étant trompé en faiſant Zenon d'Elée (39) contemporain de Phalaris, il n'aura pu ſe perſuader que le Zenon, qui avoit voulu chaſſer Nearque, fût le même qui avoit fait un complot contre le Tyran des Agrigentins.

(38) *On écrit ceci l'an* 1696.

(39) *Il le ſuppoſe même fort vieux au tems du complot.*

Notez que pluſieurs Critiques veulent que Seneque ait parlé de notre Zenon d'Elée lorsqu'il a dit, *Notus eſt ille tyrannicida, qui imperfecto opere comprehenſus, & ab Hippia tortus, ut conſcios indicaret, circumſtantes amicos tyranni nominavit, quibus quam maxime caram ſalutem ejus ſciebat. Et cum ille ſingulos, ut nominati erant, occidi juſſiſſet, interrogavit: Ecquis ſupereſſet? Tu, inquit, ſolus: neminem enim alium, cui carus eſſes, reliqui. Effecit ira, ut tyrannus tyrannicidæ manus commodaret, & præſidia ſua gladio ſuo cæderet* (40). Mais n'en déplaiſe à Muret & à Juſte Lipſe, je croi que Seneque a voulu parler de quelqu'un de ceux qu'Hippias fils de Piſiſtrate fit torturer. Je ne croi point que Seneque ait eu en vue Zenon d'Elée, quoiqu'il rapporte ce que d'autres attribuent à ce Zenon. C'eſt ſa coutume, & celle de pluſieurs Auteurs, d'appliquer à certaines gens ce que l'on a dit de quelques autres.

(40) Seneca, de Ira, *Libr. II, Cap. XXIII, pag. m.* 541. *Voiez là-deſſus les Commentateurs.*

(*D*) *Je n'ai que deux péchez de commiſſion à reprocher à Mr. Moreri.*] * Le prémier eſt qu'il a cité Diogene *au livre* 9. de Hiſt. Græc. & de Sect. Philoſ. Or il n'eſt point vrai que Diogene ait fait des Livres de l'Hiſtoire Greque, ou des Hiſtoriens Grecs, ni que l'Ouvrage qu'on a de lui ſoit intitulé, *de Sectis Philoſophorum*. Il a pour Titre, *de Vitis, Dogmatis, & Apophthegmatis clarorum Philoſophorum, Libri X.* La ſeconde faute eſt de dire que *Diogene parle de ſept autres Zenons, dont il n'a point donné la Vie.* Car l'un de ces autres eſt Zenon le Cittien chef des Stoïques, duquel Diogene nous donne la Vie très-amplement.

(*E*) *Je ne ſaurois croire qu'il ait ſoutenu qu'il n'y a rien dans l'Univers.*] Je me défie donc de Seneque qui lui attribue ce ſentiment; Juſte Lipſe s'en eſt défié auſſi. *Audi, quantum mali faciat nimia ſubtilitas, & quàm infeſta veritati ſit, Protagoras ait, de omni re in utramque partem diſputari poſſe, ex æquo, & de hac ipſa, an omnis res in utramque partem diſputabilis ſit. Nauſiphanes ait, ex his quæ videntur eſſe, nihil magis eſſe, quàm non eſſe Parmenides ait, ex his quæ videntur, nihil eſſe in univerſum. Zenon Eleates omnia negotia de negotio dejecit, ait nihil eſſe. Circa eadem ferè Pyrrhonii verſantur, & Megarici, & Eretrici, & Academici, qui novam induxerunt ſcientiam, nihil ſcire. Hæc omnia in illum ſupervacuum ſtudiorum liberalium gregem conjice. Illi mihi non profuturam ſcientiam tradunt, hi ſpem omnis ſcientiæ eripiunt: ſatius eſt ſupervacua ſcire, quàm nihil. Illi non præferunt lumen, per quod acies dirigatur ad verum: hi oculos mihi effodiunt. Si Protagoræ credo, nihil in rerum natura eſt, niſi dubium: ſi Nauſiphani, hoc unum certum eſt, nihil eſſe certi: ſi Parmenidi, nihil eſt præter unum: ſi Zenoni, ne unum quidem. Quid ergo nos ſumus? quid iſta quæ nos circumſtant, alunt, ſuſtinent? Tota rerum natura umbra eſt, aut inanis, aut fallax. Non facile dixerim, utrum magis iraſcar illis, qui nos nihil ſcire voluerunt: an illis, qui ne hoc quidem nobis reliquerunt, nihil ſcire* (41). J'ai rapporté un peu au long les paroles de Seneque, afin qu'on y vît tous les degrez du Scepticiſme, entre leſquels il n'y a rien d'auſſi outré que le ſentiment de notre Zenon. S'il a ſoutenu effectivement un tel paradoxe, il vouloit ſeulement ſe divertir, ou il n'entendoit pas le mot *rien* comme les autres l'entendent, ou bien il extravaguoit. Mais on ne trouve aucune trace de folie dans le reſte de ſes opinions. Il vaudroit donc mieux recourir, ou à l'Hypotheſe d'un jeu d'eſprit, ou à celle d'une notion particuliere du mot *rien*. Diſons la même choſe touchant le Livre où Gorgias Leontin ſoutenoit trois Theſes (42): la prémiere, qu'il n'y a rien; la ſeconde, que s'il y a quelque Etre, l'homme ne le peut comprendre; la troiſieme, qu'encore que l'homme le pût comprendre, il ne pourroit pas l'exprimer. Voions la penſée de Juſte Lipſe ſur le paſſage de Seneque: *Sententia eſt. Zeno Eleates moleſtiâ nos liberavit, & omni inquiſitione: nam ait, Nihil eſſe. Sed hæc mira, & eximiè fatua aut ſapiens ſententia, nec mihi nunc capienda. An ad contemptum rerum retulit, Nihil hæc (non tamen Nihil) eſſe? velim, & ſic laudem, non ſolum tolerem. Si aliter, & de ipſâ exiſtentia, elleboro hæc egent. Ceterùm Zeno Eleates nuſquam tale, apud Laërtium quidem: ubi dogmata ejus diverſa, ſed nec alibi commemini legiſſe. Viderit Seneca* (43).

(41) Seneca, Epiſt. LXXXVIII. *pag. m.* 361.

(42) *Voiez* Sextus Empiricus adv. Mathemat. *Libr. VII, Cap. II.*

(43) Lipſius, Manuduct. ad Stoic. Philoſ. *Libr. II, Diſſ. IV ſub fin. pag. m.* 695 *Tomi IV Oper.*

On m'objectera ſans doute ce que Plutarque rapporte du caractère de Zenon: *Pericles*, dit-il (44), *fut auſſi quelque temps auditeur & diſciple du Philoſophe Zenon natif de la ville d'Elée, qui enſeignoit la Philoſophie naturelle comme Parmenides; mais il faiſoit profeſſion de contredire à tout le monde, & d'alleguer tant d'oppoſitions en diſputant, qu'il rangeoit ſon homme à ne ſavoir que reſpondre, ni à quoi ſe reſoudre, ainſi comme Timon Phliaſien le teſmoigne en ces vers:*

(44) Plut. *in* Vita Periclis, *pag.* 154 *Verſion d'*Amyot. *On a vu les termes de l'Original ci-deſſus Citation* (8).

Grande eloquence, & grande force d'art,
Pour diſputer en l'une & l'autre part
Avoit Zenon, reprenant tout le monde
Quand il vouloit deſployer ſa faconde.

Un Philoſophe de cette humeur, me dira-t-on, étoit bien capable de pouſſer la chicanerie juſqu'à ſoutenir que tout eſt rien. Je répons qu'il n'y a point d'apparence qu'un Diſputeur auſſi adroit que celui-ci ſe ſoit engagé à de telles extrémitez, d'où il ne ſemble pas poſſible qu'il auroit pu ſe tirer.

Mais quelque incroiable que ceci paroiſſe, diſons néanmoins que les ſuites du Pyrrhoniſme ont pu engager à ſoutenir bien des choſes extravagantes, & modérons un peu les affirmations que l'on vient de lire (45). Diſons auſſi que peut-être notre Zenon ne ſoutint qu'il n'y a rien, qu'en argumentant ſur les principes qu'il vouloit combattre. Il ſe pourroit faire que d'un Argument *ad hominem* on eût conclu, qu'il enſeignoit poſitivement & abſolument cela, quoiqu'il ne l'eût avancé que comme un dogme qui réſultoit de l'Hypotheſe dont il avoit entrepris de montrer la fauſſeté. Nous ſavons qu'il a raiſonné de cette maniere: s'il y a un Etre il eſt indiviſible; car l'unité ne ſauroit être diviſée: or ce qui eſt indiviſible n'eſt rien, puiſqu'il ne faut point compter entre les Etres ce qui eſt de telle nature qu'étant ajoûté à un autre il ne produit point d'augmentation, & qu'étant retranché d'un autre il ne cauſe point de diminution; il n'y a donc point un Etre. Ce raiſonnement eſt rapporté par Ariſtote qui le traite de ridicule (46). Laiſſons le Grec, & mettons plutôt ici la Paraphraſe de Fonſeca, qui nous apprend que Zenon attaquoit ainſi un dogme de Platon: *Poſterior ratio, quam affert* (Ariſtoteles) *pro opinione Naturalium contra Platonem, erat Zenonis Eleatæ Parmenidis diſcipuli, qui hunc in modum argumentabatur. Ipſum unum ſeparatum ſi datur eſt omnino indiviſibile, ergo nihil eſt: unde ſequitur, non tantum illud non eſſe ſubſtantiam rerum, ſed neque omnino quicquam, quod ad eas pertineat. Conſequentiam verò ex eo firmam putabat Zeno, quia nihil eſſe credebat, niſi quod aliquam magnitudinem haberet: quam ob cauſſam ſæpe utebatur hoc quaſi principio*, Quod nec additum facit majus, nec detractum reddit minus, nihil eſt. *Quocirca dicebat, nihil eſſe, quod omni ex parte eſſet ens, niſi corpus, quando quidem ſolum corpus additum, ſecundum quamcumque dimenſionem facit majus, ſiquidem linea addita non facit majus, niſi ſecundum longitudinem, nec ſuperficies, niſi ſecundum longitudinem & latitudinem. Unde ſequebatur, unitatem abſtractam, qualem ponebat Plato, itemque punctum nihil omnino eſſe, quia nequeant rem ullam majorem facere* (47).

(45) *Voiez ci-deſſous l'*Eclairciſſement ſur les Pyrrhoniens, *Citation* (5).

(46) Ariſtot. Metaphyſ. *Libr. III, Cap. IV.*

(47) Fonſeca in Ariſtotelis Metaphyſ. *ibid. pag. m.* 473, 474.

(*F*) *Quelques-unes de ſes Objections* contre l'exiſtence du mouvement *nous ont été conſervées dans les Ecrits d'Ariſtote.*] Liſez la Phyſique d'Ariſtote (48), vous y trouverez l'examen de quatre Objections de Zenon.

(48) *Au Chap. IX du VI Livre.*

Voici la prémiere (49). Si une fleche qui tend vers un certain lieu ſe mouvoit, elle ſeroit tout enſemble en repos & en mouvement. Or cela eſt contradictoire, donc elle ne ſe meut pas. La conſéquence de la majeure ſe prouve de cette façon. La fleche à chaque moment eſt dans un eſpace qui lui eſt égal. Elle y eſt donc en repos; car on n'eſt point dans un eſpace d'où l'on ſort: il n'y a donc point de moment où elle ſe meuve; & ſi elle ſe mouvoit dans quelques momens, elle ſeroit tout enſemble en repos & en mouvement. Pour mieux comprendre cette Objection, il faut prendre garde à deux principes que l'on ne ſauroit nier, l'un qu'un corps ne ſauroit être en deux lieux tout à la fois, l'autre que deux parties du tems ne peuvent point exiſter enſemble. Le prémier de ces deux principes eſt ſi évident, lors même qu'on n'emploie pas de l'attention, qu'il n'eſt pas beſoin que je l'éclairciſſe: mais comme l'autre demande un peu plus de meditation pour être compris, & qu'il contient toute la force de l'Objection, je le rendrai plus ſenſible par un exemple. Je dis donc que ce qui convient au lundi & au mardi à l'égard de la ſucceſſion, convient à chaque partie du tems quelle qu'elle ſoit. Puis donc qu'il eſt impoſſible que le lundi & le mardi exiſtent enſemble, & qu'il faut néceſſairement que le lundi ceſſe d'être avant que le mardi com-

(49) *Je la compte pour la I, parce qu'Ariſtote la propoſe & y répond au commencement du Chapitre; mais dans la ſuite il la place au 3 rang.*

QUE le tems n'eſt point diviſible à l'infini.

blable qu'il en proposoit plusieurs autres, qui étoient peut-être les mêmes que l'on verra ci-dessous

commence d'être, il n'y a aucune partie du tems, quelle qu'elle soit, qui puisse coexister à une autre; chacune doit exister seule; chacune doit commencer d'être, lorsque la précédente cesse d'être: chacune doit cesser d'être, avant que la suivante commence d'être. D'où il s'ensuit que le tems n'est pas divisible à l'infini, & que la durée successive des choses est composée de momens proprement dits, dont chacun est simple & indivisible, parfaitement distinct du passé & du futur, & ne contient que le tems present. Ceux qui nient cette conséquence doivent être abandonnez, ou à leur stupidité, ou à leur mauvaise foi, ou à la force insurmontable de leurs préjugez. Or si vous posez une fois que le tems présent est indivisible, vous serez contraint d'admettre l'Objection de Zenon. Vous ne sauriez trouver d'instant où une fleche sorte de sa place; car si vous en trouviez un, elle seroit en même tems dans cette place, & elle n'y seroit pas. Aristote se contente de répondre que Zenon suppose très-faussement l'indivisibilité des momens (50).

La II Objection de Zenon étoit celle-ci. S'il y avoit du mouvement, il faudroit que le mobile pût passer d'un lieu à un autre; car tout mouvement enferme deux extrémitez, *terminum à quo, terminum ad quem*, le lieu d'où l'on part, & le lieu où l'on arrive. Or ces deux extrémitez sont séparées par des espaces qui contiennent une infinité de parties, vu que la matiere est divisible à l'infini. Il est donc impossible que le mobile parvienne d'une extrémité à l'autre. Le milieu est composé d'une infinité de parties qu'il faut parcourir successivement les unes après les autres, sans que jamais vous puissiez toucher celle de devant, en même tems que vous touchez celle qui est en deçà: de sorte que pour parcourir un pied de matiere, je veux dire pour arriver du commencement du prémier pouce à la fin du douzieme pouce, il faudroit un tems infini; car les espaces qu'il faut parcourir successivement entre ces 2 bornes étant infinis en nombre, il est clair qu'on ne les peut parcourir que dans une infinité de momens, à moins qu'on ne voulût reconnoître que le mobile est en plusieurs lieux à la fois, ce qui est faux & impossible. La Réponse d'Aristote est pitoiable: il dit qu'un pied de matiere n'étant infini qu'en puissance, peut fort bien être parcouru dans un tems fini. Rapportons sa Réponse, avec la clarté que les Commentaires de Conimbre lui ont donnée. *Huic rationi satisfactum ab se jam ante Aristoteles ait, videlicet cum hoc libro docuit infinitum sectione, quod non actu, sed potestate infinitum est, tempore finito decurri posse. Enim vero cùm tempus continuum sit, parique modo infinitum, eodem infinitatis jure, eisdemque partium divisionibus sive mutuò respondebunt tempus & magnitudo. Nec contra naturam talis infiniti est hoc modo pertransiri* (51). Vous voiez là deux choses, 1, que chaque partie du tems est divisible à l'infini; ce que l'on a réfuté ci-dessus invinciblement: 2, que le continu n'est infini qu'en puissance. Cela veut dire que l'infinité d'un pied de matiere consiste en ce qu'on le pourroit diviser sans fin & sans cesse en parties plus petites, mais non pas en ce qu'actuellement il souffre cette division. C'est se moquer du monde que de se servir de cette doctrine; car si la matiere est divisible à l'infini, elle contient actuellement un nombre infini de parties: ce n'est donc point un infini en puissance, c'est un infini qui existe réellement, actuellement. La continuité des parties n'empêche pas leur distinction actuelle; par conséquent leur infinité actuelle ne dépend point de la division: elle subsiste également dans la quantité continue, & dans celle qu'on nomme *discrete*. Mais quand même on accorderoit cet infini en puissance, qui deviendroit un infini actuel par la division actuelle de ses parties, on ne perdroit pas ses avantages, car le mouvement est une chose qui a la même vertu que la division. Il touche une partie de l'espace sans toucher l'autre, & il les touche toutes les unes après les autres: n'est-ce pas les distinguer actuellement? N'est-ce pas faire ce que feroit un Géometre sur une table, en tirant des lignes qui désignassent tous les demi pouces? il ne brise pas la table en demi-pouces; mais il y fait néanmoins une division qui marque la distinction actuelle des parties: & je ne croi pas qu'Aristote eût voulu nier que si l'on tiroit une infinité de lignes sur un pouce de matiere, on n'y introduisit une division qui réduiroit en infini actuel ce qui n'étoit selon lui qu'un infini virtuel. Or ce qu'on feroit à l'égard des yeux en tirant ces lignes sur un pouce de matiere, il est sûr que le mouvement le fait à l'égard de l'entendement (52). Nous concevons qu'un mobile en touchant successivement les parties de l'espace les désigne, & les détermine comme la craie à la main. Mais de plus quand on peut dire que la division d'un infini est achevée, n'a-t-on pas un infini actuel? Aristote & ses Sectateurs ne disent-ils pas qu'une heure contient une infinité de parties? Quand donc elle est passée, il faut dire qu'une infinité de parties ont existé actuellement les unes après les autres. Est-ce un infini en puissance? n'est-ce pas un infini actuel? Disons donc que sa distinction est nulle, & que l'Objection de Zenon conserve toute sa force. Une heure, un an, un siecle, &c, sont un tems fini: un pied de matiere est un espace infini: il n'y a donc point de mobile qui puisse jamais arriver du commencement d'un pied à la fin. Nous verrons dans la Remarque suivante si l'on pourroit éluder cette Objection, en supposant que les parties d'un pied de matiere ne sont pas infinies. Contentons-nous ici d'observer, que le subterfuge de l'infinité des parties du tems est nul; car s'il y avoit dans une heure une infinité de parties, elle ne pourroit jamais ni commencer ni finir. Il faut que toutes ses parties existent séparément; jamais deux n'existent ensemble, & ne peuvent être ensemble: il faut donc qu'elles soient comprises entre une prémiere & une derniere unité, ce qui est incompatible avec le nombre infini.

La III Objection étoit l'Argument fameux qu'on nommoit *Achille* (53). Zenon d'Elée en fut l'Inventeur, si l'on s'en rapporte à Diogene Laërce (54), qui dit néanmoins que Phavorin l'attribue à Parmenides & à plusieurs autres. Cette Objection a le même fondement que la seconde; mais elle est plus propre aux Déclamations. Elle tendoit à montrer que le mobile le plus vite, poursuivant le mobile le plus lent, ne pourroit jamais l'ateindre. Γίνεται δὲ παρὰ τὸ αὐτὸ τῇ διχοτομίᾳ· ἐν ἀμφοτέροις γὰρ συμβαίνει μὴ ἀφικνεῖσθαι πρὸς τὸ πέρας, διαιρουμένου πως τοῦ μεγέθους. ἀλλὰ πρόσκειται ἐν τούτῳ, ὅτι οὐδὲ τὸ τάχιστον τετραγῳδημένον ἐν τῷ διώκειν τὸ βραδύτερον. ὥστ' ἀνάγκη καὶ τὴν λύσιν εἶναι τὴν αὐτήν. *Ob idem autem evenit atque in divisione in dimidia. Nam in utraque accidit, ut ad finem non perveniatur, quoque modo magnitudine divisa. Sed in hac additur ne illud quidem, quod celerrimum est, (quod tragicè prolatum est) id quod tardissimum est attingere persequendo. Quamobrem solutio eadem sit necesse est* (55). Supposons une tortue à vingt pas devant Achille, & limitons la vitesse de ce Heros à la proportion d'un à vingt. Pendant qu'il fera vingt pas la tortue en fera un: elle sera donc encore plus avancée que lui. Pendant qu'il fera le vingt & unieme pas, elle gagnera la vingtieme partie du vingt-deux; & pendant qu'il gagnera cette vingtieme partie, elle parcourra la vingtieme partie de la partie vingt & unième, & ainsi de suite. Aristote nous renvoie à ce qu'il a répondu à la seconde Objection: nous pouvons le renvoier à notre Replique. Voiez aussi ce qui sera dit dans la Remarque suivante, touchant la difficulté d'expliquer en quoi consiste la vitesse du mouvement.

Passons à la IV Objection: elle tend à faire voir les contradictions du mouvement. Aiez une table de quatre aunes, prenez deux corps qui aient aussi quatre aunes, l'un de bois, l'autre de pierre (56). Que la table soit immobile, & qu'elle soutienne la piece de bois, selon la longueur de deux aunes à l'Occident. Que le morceau de pierre soit à l'Orient, & qu'il ne fasse que toucher le bord de la table. Qu'il se meuve sur cette table vers l'Occident, & qu'en demie heure il fasse deux aunes, il deviendra contigu au morceau de bois. Supposons qu'ils ne se rencontrent que par leurs bords, & de telle sorte que le mouvement de l'un vers l'Occident n'empêche point l'autre de se mouvoir vers l'Orient. Qu'au moment de leur contiguité le morceau de bois commence à tendre vers l'Orient, pendant que l'autre continue à tendre vers l'Occident: qu'ils se meuvent d'égale vitesse: dans demie heure le morceau de pierre achevera de parcourir toute la table: il aura donc parcouru un espace de quatre aunes dans une heure, savoir toute la superficie de la table. Or le morceau de bois dans demie heure a fait un semblable espace de quatre aunes, puisqu'il a touché toute l'étendue du morceau de pierre par les bords: il est donc vrai que deux mobiles d'égale vitesse font le même espace; l'un dans demie heure, l'autre dans une heure: donc une heure & une demie heure sont des tems égaux, ce qui est contradictoire. Aristote dit que c'est un Sophisme, puisque l'un de ces mobiles est considéré par rapport à un espace qui est en repos, savoir la table; & que l'autre est considéré par rapport à un espace qui se meut, savoir le morceau de pierre. J'avoue qu'il a raison d'observer cette différence, mais il n'ôte pas la difficulté; car il reste toûjours à expliquer une chose qui paroît incompréhensible: c'est qu'en même tems un morceau de bois parcoure quatre aunes par son côté méridional, & qu'il n'en parcoure que deux par sa surface inférieure. Voici un exemple plus débarassé. Aiez deux Livres *in folio* d'égale longueur, comme de deux pieds chacun. Posez-les sur une table l'un devant l'autre; mouvez-les en même tems l'un sur l'autre, l'un vers l'Orient, & l'autre vers l'Occident, jusques à ce que le bord oriental de l'un & le bord occidental de l'autre se touchent: vous trouverez que les bords par lesquels ils se touchoient sont distans de quatre pieds l'un de l'autre, & cependant chacun de ces Livres n'a parcouru que l'espace de deux pieds. Vous pouvez fortifier l'Objection, en supposant quelque corps qu'il vous plaira en mouvement, au milieu de plusieurs autres qui se meuvent en différens sens, & avec divers degrez de vitesse; vous trouverez que ce même corps aura parcouru en même tems diverses sortes d'espace, doubles, triples &c, les uns des autres; & songez-y bien, vous trouverez que cela n'est explicable que par des calculs d'Arithmétique, qui ne sont que des idées de notre esprit; mais que dans les corps mêmes la chose ne paroît point praticable (57); car il faut se souvenir de ces trois proprietez essentielles du mouvement: 1, Un mobile ne peut point toucher deux fois de suite la même partie de l'espace: 2, Il n'en peut jamais toucher deux à la fois:

(50) Τοῦτο δὲ ἐστι ψεῦδος· οὐ γὰρ σύγκειται ὁ χρόνος ἐκ τῶν νῦν ὄντων ἀδιαιρέτων, ὥσπερ οὐδ' ἄλλο μέγεθος οὐδέν. *Hoc verò est falsum, cùm tempus ex momentis individuis non constet, ut neque alia ulla magnitudo.* Aristoteles, Physic. *Libr. VI, Cap. IX.*

(51) Conimbricenses, in Aristot. Physic. *Libr. VI, Cap. IX, pag. m.* 147, 148.

(52) *Confirmez ceci par ce que disent les Géometres touchant la production des lignes & des superficies.* Mathematici ut nobis inculcent veram lineæ intelligentiam, imaginantur punctum … è loco in locum moveri: cum enim punctum sit prorsus individuum, relinquetur ex isto motu imaginario vestigium quoddam longum expers latitudinis … Mathematici ut nobis superficiem ob oculos ponant, monent ut intelligamus lineam aliquam in transversum moveri, vestigium enim relictum &c. *Clavius in Euclid. Libr. I, num.* 2 & 5.

(53) *Voiez l'Article d'*ACHILLE, *Remarque (L).*

(54) Οὗτος καὶ τὸν Ἀχιλλέα πρῶτος λόγον ἠρώτησε· Φαβωρῖνος δὲ φησι Παρμενίδην, καὶ ἄλλους συχνούς. *Hic & Achillea primus oratione argumentatus est; quamvis Phavorinus Parmenidem & alios complures profert.* Diogenes Laert. *Libr. IX, num.* 29.

(55) Aristotel. Physic. *Libr. VI, Cap. IX, pag.* 148.

(56) *Une autre matiere seroit aussi propre. On ne prend ici le bois & la pierre que pour exemple.*

(57) *On peut faire les mêmes difficultez sur ce que les petites roues d'un carosse font autant de chemin que les grandes dans le même nombre de tours sur leur centre. Dites le même de deux roues attachées à un même axe, l'une très-petite, l'autre très grande.*

ſous (G), & dont quelques-unes combatent l'exiſtence de l'étendue; & paroiſſent beaucoup plus

3. Il ne peut jamais toucher la troiſieme avant la ſeconde, ni la quatrieme avant la troiſieme, &c. Quiconque pourra accorder phyſiquement ces trois choſes, avec la diſtance de quatre pieds qui ſe trouve entre deux corps qui n'ont parcouru que deux pieds d'eſpace (58), ne ſera pas un mal habile homme. Remarquez bien que ces trois propriétez conviennent auſſi néceſſairement à un mobile qui traverſe des eſpaces, dont le mouvement eſt contraire au ſien, qu'à un mobile qui traverſeroit des eſpaces où rien ne reſiſteroit.

(58) *Par exemple les 2 Livres in folio dont on a parlé.*

(G) *Les mêmes que l'on verra ci-deſſous.*] Il me ſemble que ceux qui voudroient renouveller l'Opinion de Zenon, devroient d'abord argumenter de cette maniere.

OBJECTIONS contre l'exiſtence de l'Etendue.

I. Il n'y a point d'étendue, donc il n'y a point de mouvement. La conſéquence eſt bonne; car ce qui n'a point d'étendue n'occupe aucun lieu, & ce qui n'occupe aucun lieu ne peut point paſſer d'un lieu à un autre, ni par conſéquent ſe mouvoir. Cela n'eſt pas conteſtable: la difficulté n'eſt donc qu'à prouver qu'il n'y a point d'étendue. Voici ce qu'auroit pu dire Zenon. L'étendue ne peut être compoſée, ni de points mathématiques, ni d'atômes, ni de parties diviſibles à l'infini, donc ſon exiſtence eſt impoſſible. La conſéquence paroît certaine, puiſqu'on ne ſauroit concevoir que ces trois manieres de compoſition dans l'étendue: il ne s'agit donc que de prouver l'antécédent. Peu de paroles me ſuffiront à l'égard des points mathématiques; car les eſprits les moins pénétrans peuvent connoitre avec la derniere évidence, s'ils y font un peu d'attention, que pluſieurs néants d'étendue joints enſemble ne feront jamais une étendue (59). Conſultez le prémier Cours de Philoſophie Scholaſtique qui vous tombera entre les mains, vous y trouverez les raiſons du monde les plus convaincantes, ſoutenues de quantité de Démonſtrations Géometriques contre l'exiſtence de ces points (60): n'en parlons plus, & tenons pour impoſſible, ou du moins pour inconcevable, que le continu en ſoit compoſé. Il n'eſt pas moins impoſſible ou inconcevable qu'il ſoit compoſé des atômes d'Epicure, c'eſt-à-dire de corpuſcules étendus & indiviſibles; car toute étendue, quelque petite qu'elle puiſſe être, a un côté droit & un côté gauche, un deſſus & un deſſous: elle eſt donc un aſſemblage de corps diſtincts; je puis nier du côté droit ce que j'affirme du côté gauche; ces deux côtez ne ſont pas au même lieu; un corps ne peut pas être en deux lieux tout à la fois, & par conſéquent toute étendue qui occupe pluſieurs parties d'eſpace contient pluſieurs corps. Je ſai d'ailleurs, & les Atomiſtes ne le nient pas, qu'à cauſe que deux atômes ſont deux êtres, ils ſont ſéparables l'un de l'autre; d'où je conclus très-certainement, que puiſque le côté droit d'un atôme n'eſt pas le même être que le côté gauche, il eſt ſéparable du côté gauche. L'indiviſibilité d'un atôme eſt donc chimérique. Il faut donc s'il y a de l'étendue, que ſes parties ſoient diviſibles à l'infini. Mais d'autre côté ſi elles ne peuvent pas être diviſibles à l'infini, il faudra conclure que l'exiſtence de l'étendue eſt impoſſible, ou pour le moins incompréhenſible.

(59) *Voiez* l'Art de penſer, *IV Partie, Chap. I, pag. m. 392, & ci-deſſous la Remarque (D) de l'Article ſuivant vers la fin.*

(60) *Voiez entre autres l'Ouvrage de* Libertus Fromondus *Profeſſeur à Louvain intitulé* Labyrinthus ſeu de compoſitione continui. *C'eſt un Ouvrage beaucoup plus fort que la Réponſe que* Jaques Chevreuil, *(en Latin)* Capreolus) *Profeſſeur en Philoſophie à Paris, fit en 1636. à deux Queſtions du Cardinal de Richelieu* de demonſtratione magnitudinis in puncto *&c.*

La diviſibilité à l'infini eſt l'Hypotheſe qu'Ariſtote a embraſſée; & c'eſt celle de preſque tous les Profeſſeurs en Philoſophie, dans toutes les Univerſitez depuis pluſieurs Siecles. Ce n'eſt pas qu'on la comprenne, ou que l'on puiſſe répondre aux Objections; mais c'eſt qu'aiant compris manifeſtement l'impoſſibilité des points, ſoit mathématiques ſoit phyſiques, on n'a trouvé que ce ſeul parti à prendre. Outre que cette Hypotheſe fournit de grandes commoditez; car lorſqu'on a épuiſé ſes diſtinctions, ſans avoir pu rendre compréhenſible cette doctrine, on ſe ſauve dans la nature même du ſujet, & l'on allegue que notre eſprit étant borné, perſonne ne doit trouver étrange que l'on ne puiſſe réſoudre ce qui concerne l'infini, & qu'il eſt de l'eſſence d'un tel continu d'être environné de difficultez inſurmontables à la créature humaine. Notez que ceux qui adoptent les atômes, ne le font pas parce qu'ils comprennent qu'un corps étendu peut être ſimple, mais parce qu'ils jugent que les deux autres Hypotheſes ſont impoſſibles. Diſons la même choſe de ceux qui admettent les points mathématiques. En général tous ceux qui raiſonnent ſur le continu, ne ſe déterminent à choiſir une Hypotheſe qu'en vertu de ce Principe: *S'il n'y a que trois manieres d'expliquer un fait, la vérité de la troiſiéme réſulte néceſſairement de la fauſſeté des deux autres.* Ils ne croient donc pas ſe tromper dans le choix de la troiſieme, lorſqu'ils ont compris clairement que les deux autres ſont impoſſibles: & ils ne ſe rebutent point des difficultez impénétrables de la troiſieme: ils s'en conſolent, ou à cauſe qu'elles peuvent être retorquées, ou à cauſe qu'ils ſe perſuadent qu'après tout elle eſt véritable, puiſque les deux autres ne le ſont pas. Le ſubtil Arriaga, s'étant propoſé une Objection inſoluble, déclare qu'il n'abandonnera point pour cela ſon ſentiment; car, dit-il, les autres Sectes ne la réſolvent pas mieux. *Video hoc adhuc urgeri argumento ſupra facto, quod a nemine vidi ſolutum, ſed nec illud ſolvere præſumo: cùm autem commune ſit omnibus ſententiis de continui compoſitione, non eſt cur propter illud aliquis à propria ſententia diſcedat* (61). . . . *Quòd autem alia in ſententia Ariſtotelis difficilia valde ſint, & quæ à nobis ſolvi non poſſint, non cogit nos hanc ſententiam deſerere: materiæ enim difficultas eſt talis, ut ubique aliqua nobis inexplicabilia occurrant. Malo autem apertè fateri me ignorare ſolutionem aliquorum argumentorum, quàm eam dare quæ fortè à nemine intelligatur* (62).

(61) Arriaga, Diſput. XVI Phyſ. *Sect. XI, num 241, pag. m.* 433.

(62) Arriaga, Diſput. XVI Phyſ. *Sect. XII, num. 256, pag.* 435.

Un Zénoniſte pourroit dire à ceux qui choiſiſſent l'une de ces trois Hypotheſes, vous ne raiſonnez pas bien, vous vous ſervez de ce Syllogiſme disjonctif:

Le continu eſt compoſé, ou de points mathématiques, ou de points phyſiques, ou de parties diviſibles à l'infini:

Or il n'eſt compoſé, ni de. . . . ni de (63) . . . .

Donc il eſt compoſé de. . . .

Le defaut de votre raiſonnement n'eſt point dans la forme, mais dans la matiere: il faudroit abandonner votre Syllogiſme disjonctif, & emploier ce Syllogiſme hypothétique:

Si l'étendue exiſtoit, elle ſeroit compoſée, ou de points mathématiques, ou de points phyſiques, ou de parties diviſibles à l'infini:

Or elle n'eſt compoſée ni de points mathématiques, ni de points phyſiques, ni de parties diviſibles à l'infini.

Donc elle n'exiſte point.

(63) *Pour abreger, on n'exprime point la rejection ni l'admiſſion; car ſelon les loix de la Logique on peut proceder ici de la rejection des deux parties quelconques, à l'admiſſion de la troiſieme.*

Il n'y a aucun défaut dans la forme de ce Syllogiſme; le Sophiſme *à non ſufficienti enumeratione partium* ne ſe trouve pas dans la majeure, la conſéquence eſt donc néceſſaire, pourvu que la mineure ſoit veritable. Or il ne faut que conſiderer les Argumens dont ces trois Sectes s'accablent les unes les autres, & les comparer avec les reponſes, il ne faut, dis-je, que cela pour voir manifeſtement la vérité de la mineure. Chacune de ces trois Sectes, quand elle ne fait qu'attaquer, triomphe, ruine, terraſſe; mais à ſon tour elle eſt terraſſée & abymée, quand elle ſe tient ſur la défenſive. Pour connoître leur foibleſſe, il ſuffit de ſe ſouvenir que la plus forte, celle qui chicane mieux le terrain, eſt l'Hypotheſe de la diviſibilité à l'infini. Les Scholaſtiques l'ont armée de pied en cap de tout ce que leur grand loiſir leur a pu permettre d'inventer de Diſtinctions: mais cela ne ſert qu'à fournir quelque babil à leurs Diſciples dans une Theſe publique, afin que la parenté n'ait point la honte de les voir muets. Un pere ou un frere ſe retirent bien plus contens, lorſque l'Ecolier diſtingue entre l'infini *categorematique*, & l'infini *ſyncategorematique*, entre les parties *communicantes* & *non communicantes*, *proportionelles* & *aliquotes*, que s'il n'eût rien répondu. Il a donc été néceſſaire que les Profeſſeurs inventaſſent quelque jargon; mais toute la peine qu'ils ſe ſont donnée ne ſera jamais capable d'obſcurcir cette notion claire & évidente comme le Soleil: *Un nombre infini de parties d'étendue, dont chacune eſt étendue, & diſtincte de toutes les autres, tant à l'égard de ſon* entité, *qu'à l'égard du lieu qu'elle occupe, ne peut point tenir dans un eſpace cent mille millions de fois plus petit que la cent milliéme partie d'un grain d'orge.*

LA DIVISIBILITÉ à l'infini empêcheroit toute contiguité.

Voici une autre difficulté. Une ſubſtance étendue, qui exiſteroit, devroit néceſſairement admettre le contact immédiat de ſes parties. Dans l'Hypotheſe du vuide il y auroit pluſieurs corps ſéparez de tous les autres, mais il faudroit que pluſieurs autres ſe touchaſſent immédiatement. Ariſtote, qui n'admet point cette Hypotheſe, eſt obligé d'avouer qu'il n'y a aucune partie de l'étendue qui ne touche immédiatement à quelques autres par tout ce qu'elle a d'extérieur. Cela eſt incompatible avec la diviſibilité à l'infini: car s'il n'y a point de corps qui ne contienne une infinité de parties, il eſt évident que chaque partie particuliére de l'étendue eſt ſéparée de toute autre par une infinité de parties, & que le contact immédiat de deux parties eſt impoſſible. Or quand une choſe ne peut avoir tout ce que ſon exiſtence demande néceſſairement, il eſt ſûr que ſon exiſtence eſt impoſſible: puis donc que l'exiſtence de l'étendue demande néceſſairement le contact immédiat de ſes parties, & que ce contact immédiat eſt impoſſible dans une étendue diviſible à l'infini, il eſt évident que l'exiſtence de cette étendue eſt impoſſible; & qu'ainſi cette étendue n'exiſte que mentalement. Il faut reconnoître à l'égard du corps, ce que les Mathématiciens reconnoiſſent à l'égard des lignes & des ſuperficies, dont ils démontrent tant de belles choſes. Ils avouent (64) de bonne foi qu'une longueur & largeur ſans profondeur, ſont des choſes qui ne peuvent exiſter hors de notre ame. Diſons-en autant des trois dimenſions. Elle ne ſauroient trouver de place que dans notre eſprit; elles ne peuvent exiſter qu'*idéalement*. Notre eſprit eſt un certain fond où cent mille objets de différente couleur, & de différente figure, & de différente ſituation, ſe réuniſſent: car nous pouvons voir tout à la fois du haut d'une côte une vaſte plaine parſemée de maiſons, & d'arbres, & de troupeaux, &c. Bien loin que toutes ces choſes ſoient de nature à pouvoir être rangées dans cette plaine, il n'y en a pas deux qui y puiſſent trouver place; chacune demanderoit un lieu infini, puiſqu'elle contient une infinité de corps étendus. Il faudroit laiſſer des intervalles infinis autour de chacune, puiſqu'entre chaque partie & toute autre (65) il y a une infinité de corps. Qu'on ne diſe point que Dieu peut tout; car ſi les Théologiens les plus dévots oſent dire qu'il ne peut point faire que dans une ligne droite de douze pouces, le prémier & le troiſieme pouce ſoient immédiatement contigus, je puis bien dire qu'il ne peut point faire que deux parties d'étendue ſe touchent immédiatement, lorſqu'une Infinité d'autres parties

(64) *Conférez ce qui ſera dit dans la Remarque (D) de l'Article ſuivant vers la fin.*

(65) *Entendez ceci avec la cauſe* diſtributivè ſumpta.

plus fortes que tout ce que les Cartéfiens fauroient alléguer. Je parle de quelques Cartéfiens qui fou-

ties les féparent l'une de l'autre. Difons donc que le contact des parties de la matiere n'eft qu'idéal; c'eft dans notre efprit que fe peuvent réunir les extrémitez de plufieurs corps.

LA DIVISIBILITÉ à l'infini ameneroit la pénétration des dimenfions.

Objectons préfentement tout le contraire. La pénétration des dimenfions eft une chofe impoffible, & néanmoins elle feroit inévitable fi l'étendue exiftoit: il n'eft donc pas vrai que l'étendue puiffe exifter. Mettez un boulet de canon fur une table; un boulet, dis-je, enduit de quelque couleur liquide, faites-le rouler fur cette table, vous verrez qu'il y tracera une ligne par fon mouvement: vous aurez donc deux fortes preuves du contact immédiat de ce boulet & de cette table. La pefanteur du boulet vous apprendra qu'il touche la table immédiatement; car s'il ne la touchoit pas de cette maniere, il demeureroit fufpendu en l'air, & vos yeux vous convaincront de ce contact par la trace du boulet. Or je foutiens que ce contact eft une pénétration de dimenfions proprement dite. La partie du boulet qui touche la table eft un corps déterminé, & réellement diftinct des autres parties du boulet qui ne touchent point la table. Je dis la même chofe de la partie de la table qui eft touchée par le boulet. Ces deux parties touchées font chacune divifibles à l'infini en longueur, en largeur, & en profondeur: elles fe touchent donc mutuellement felon leur profondeur, & par conféquent elles fe pénétrent. On objecte tous les jours cela aux Péripatéticiens dans les Difputes publiques: ils fe défendent par un jargon de diftinctions, qui n'eft propre qu'à prévenir le chagrin que pourroient avoir les parens de l'Ecolier, s'ils le voioient réduit au filence; mais quant au refte ces diftinctions n'ont jamais fervi qu'à faire voir que l'Objection eft infoluble. Voici donc un fait bien fingulier: fi l'étendue exiftoit, il ne feroit pas poffible que fes parties fe touchaffent, & il feroit impoffible qu'elles ne fe pénétraffent point. Ne font-ce pas des contradictions très-évidentes enfermées dans l'exiftence de l'étendue?

Les moiens de l'époque emploiez contre l'exiftence de l'Etendue.

Joignons à ceci que tous les moiens de l'époque qui renverfent la réalité des qualitez corporelles, renverfent la réalité de l'étendue. De ce que les mêmes corps font doux à l'égard de quelques hommes, & amers à l'égard de quelques autres, on a raifon d'inférer qu'ils ne font ni doux ni amers de leur nature, & abfolument parlant. Les nouveaux Philofophes, quoi qu'ils ne foient pas Sceptiques, ont fi bien compris les fondemens de l'époque par rapport aux fons, aux odeurs, au froid & au chaud, à la dureté & à la moleffe, à la pefanteur & à la légéreté, aux faveurs & aux couleurs, &c, qu'ils enfeignent que toutes ces qualitez font des perceptions de notre ame, & qu'elles n'exiftent point dans les objets de nos Sens. Pourquoi ne dirions-nous pas la même chofe de l'étendue? Si un être qui n'a aucune couleur nous paroît pourtant fous une couleur déterminée quant à fon efpece, & à fa figure, & à fa fituation, pourquoi un être qui n'auroit aucune étendue, ne pourroit-il pas nous être vifible fous une apparence d'étendue déterminée, figurée, & fituée d'une certaine façon? Et remarquez bien que le même corps nous paroît petit ou grand, rond ou quarré, felon le lieu d'où on le regarde: & foions certains qu'un corps, qui nous femble très-petit, paroît fort grand à une mouche. Ce n'eft donc point par leur étendue propre, & réelle ou abfolue, que les objets fe préfentent à notre efprit: on peut donc conclure qu'en eux-mêmes ils ne font point étendus. Oferiez-vous aujourd'hui raifonner de cette façon, *Puifque certains corps paroiffent doux à cet homme-ci, aigres à un autre, amers à un autre, &c. je dois affûrer qu'en general ils font favoureux, encore que je ne connoiffe pas la faveur qui leur convient abfolument, & en eux-mêmes?* Tous les nouveaux Philofophes vous fiffleroient. Pourquoi donc oferiez-vous dire, *Puifque certains corps paroiffent grands à cet animal, mediocres à cet autre, très-petits à un troifiéme, je dois affûrer qu'en general ils font étendus, quoique je ne fache pas leur étendue abfolue?* Voions l'aveu d'un célèbre dogmatique (66):" On „ peut bien favoir par les Sens, qu'un tel corps eft plus „ grand qu'un autre corps; mais on ne fçauroit fçavoir avec „ certitude quelle eft la grandeur véritable & naturelle de „ chaque corps; & pour comprendre cela, il n'y a qu'à „ confiderer, que fi tout le monde n'avoit jamais regardé „ les objets exterieurs qu'avec des lunettes qui les groffif- „ fent, il eft certain qu'on ne fe feroit figuré les corps & „ toutes les mefures des corps, que felon la grandeur dans „ laquelle ils nous auroient efté reprefentez par ces lunet- „ tes. Or nos yeux mefmes font des lunettes, & nous „ ne fçavons point précifément s'ils ne diminuent point ou „ n'augmentent point les objets que nous voyons, & fi les „ lunettes artificielles, que nous croyons les diminuer ou „ les augmenter, ne les établiffent point au contraire dans „ leur grandeur veritable; & partant on ne connoift point „ certainement la grandeur abfolue & naturelle de chaque „ corps. On ne fçait point auffi, fi nous les voyons de „ la mefme grandeur que les autres hommes; car encore „ que deux perfonnes, les mefurant, conviennent enfem- „ ble qu'un certain corps n'a par exemple que cinq pieds, „ neanmoins ce que l'un conçoit par un pied n'eft peut- „ eftre pas ce que l'autre conçoit; car l'un conçoit ce „ que fes yeux luy rapportent, & un autre de mefme: „ or peut-eftre que les yeux de l'un ne luy rapportent pas „ la mefme chofe que les yeux des autres leur reprefentent, „ parce que ce font des lunettes autrement taillées". Le Pere Mallabranche (67), & le Pere Lami Bénédictin (68), vous donneront fur tout ceci un admirable détail, & fort capable de porter mon Objection à un haut degré de force.

(66) Nicolle, Art de penfer, *IV Partie, Chap. I, p.* m. 387-388. *Voiez auffi Monfr.* Rohault, Traité de Phyfique, *I Partie, Chap. XXVII, num. 6 pag. m.* 293, *où il parle de la diverfe apparence des mêmes couleurs; il la favoit par expérience.*

(67) Mallebranche, Recherche de la Vérité, *Livre I, Chap. VI, & fuiv.*

(68) Lami, Connoiffance de foi même, *Tom. II, pag.* 132 *& fuiv.*

EMPLOI des Démonftrations Géométriques contre l'exiftence de l'Etendue.

Ma derniere difficulté fera fondée fur les Demonftrations Géométriques que l'on étale fi fubtilement, pour prouver que la matiere eft divifible à l'infini. Je foutiens qu'elles ne font propres qu'à faire voir que l'étendue n'éxifte que dans notre entendement. En 1 lieu, je remarque que l'on fe fert de quelques-unes de ces Demonftrations, contre ceux qui difent que la matiere eft compofée de points mathématiques. On leur objecte que les côtez d'un quarré feroient égaux à la ligne diagonale, & qu'entre les cercles concentriques celui qui feroit le plus petit égaleroit le plus grand. On prouve cette conféquence, en faifant voir que les lignes droites, que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre rempliffent la diagonale, & que toutes les lignes droites que l'on peut tirer de la circonférence du plus grand cercle, trouvent place fur la circonférence du plus petit. Ces Objections n'ont pas plus de force contre le continu compofé de points, que contre le continu divifible à l'infini; car fi les parties d'une certaine étendue ne font pas en plus grand nombre dans la ligne diagonale que dans les côtez, ni dans la circonférence du plus petit cercle concentrique, que dans la circonférence du plus grand, il eft clair que les côtez du quarré égalent la diagonale, & que le plus petit cercle concentrique égale le plus grand. Or toutes les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre, & de la circonférence du plus grand cercle au centre, font égales entre elles: il les faut donc confidérer comme des parties *aliquotes*, je veux dire comme des parties d'une certaine grandeur & d'une même denomination. Or il eft certain que deux étendues où les parties *aliquotes* & de même denomination, comme *pouce, pied, pas*, font en pareil nombre, ne fe furpaffent point l'une l'autre: il eft donc certain que les côtez du quarré feroient auffi grands que la ligne diagonale, s'il ne pouvoit point paffer plus de lignes droites par la ligne diagonale que par les côtez. Difons la même chofe des deux cercles concentriques. En 2 lieu, je foutiens qu'étant très-vrai que s'il exiftoit des cercles, on pourroit tirer de la circonférence au centre autant de lignes droites, qu'il y auroit de parties à la circonférence, il s'enfuit que l'exiftence d'un cercle eft impoffible. On m'avouera je m'affûre que tout Etre qui ne fauroit exifter, fans contenir des proprietez qui ne peuvent exifter, eft impoffible: or une étendue ronde ne peut exifter, fans avoir un centre auquel viennent aboutir tout autant de lignes droites qu'il y a de parties dans fa circonférence; & il eft certain qu'un tel centre ne peut exifter: il faudroit donc dire que l'exiftence de cette étendue ronde eft impoffible. Qu'un tel centre ne puiffe exifter, je le prouve manifeftement. Suppofons une étendue ronde dont la circonférence ait quatre piés: elle contiendra quarante huit pouces dont chacun contient douze lignes: elle contiendra donc cinq cens feptante fix lignes: & voilà le nombre de lignes droites qu'on pourra tirer de cette circonférence au centre. Traçons un cercle fort proche du centre; il pourra être fi petit qu'il ne contiendra que cinquante lignes; il ne pourra donc point donner paffage à cinq cens feptante fix lignes droites; il fera donc impoffible que les cinq cens feptaute fix lignes droites qui ont commencé d'être tirées de la circonférence de cette étendue ronde parviennent au centre: & cependant fi cette étendue exiftoit, il faudroit néceffairement que ces cinq-cens feptante fix lignes parvinffent au centre. Que refte-t-il donc à dire, finon que cette étendue ne peut exifter, & qu'ainfi toutes les proprietez des cercles, & des quarrez, &c, font fondées fur des lignes fans largeur qui ne peuvent exifter qu'*idealement*? Notez que notre Raifon & nos yeux font également trompez dans cette matiere. Notre Raifon conçoit clairement; 1, que le cercle concentrique plus voifin du centre eft plus petit que le cercle qui l'environne: 2, que la diagonale d'un quarré eft plus grande que le côté. Nos yeux le voient fans compas, & encore plus certainement avec le compas; & néanmoins les Mathématiques nous enfeignent, que l'on peut tirer de la circonférence au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonférence, & d'un côté du quarré à l'autre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans ce côté: & d'ailleurs nos yeux nous montrent qu'il n'y a dans la circonférence du petit cercle concentrique aucun point qui ne foit une partie d'une ligne droite tirée de la circonférence du grand cercle, & que la diagonale du quarré n'a aucun point qui ne foit une partie d'une ligne droite, tirée d'un des côtez du quarré à l'autre. D'où peut donc venir que cette diagonale eft plus grande que les côtez?

Voilà pour ce qui concerne la prémiere preuve dont je fuppofe que Zenon eût pu fe fervir pour réfuter l'exiftence du mouvement. Elle eft fondée fur l'impoffibilité de l'exiftence de l'étendue. On verra ci-deffous une autre raifon de la même impoffibilité (69). Je veux croire que ce qu'il auroit

(69) Dans la Rem. (I).

foutiennent publiquement, & même dans les Païs d'Inquifition, qu'on ne peut favoir que par la Foi, qu'il y ait des corps: les Sens nous trompent, difent-ils, à l'égard des qualitez de la matiere, nous devons donc nous défier de leur témoignage à l'égard des trois dimenfions. Il n'eft pas néceffaire, ajoutent-ils, qu'il y ait des corps: Dieu peut fans cela communiquer à notre

auroit pu dire en dernier lieu, en fe fervant des démonftrations géometriques, eft aifé à réfuter par les mêmes voies: mais je fuis fort convaincu que les argumens que l'on emprunte des Mathématiques (70), pour prouver la divifibilité à l'infini, prouvent trop; car, ou ils ne prouvent rien, ou ils prouvent l'infinité des parties aliquotes.

(70) *Il y en a de fort beaux dans* l'Art de penfer, *IV Partie, Chap. I, pag.* 392. *Voiez auffi la* Phyfique de Rohault, *I Part. Chap. IX.*

II. La feconde Objection de Zenon eût pu être celle-ci. Qu'il y ait de l'étendue hors de notre efprit, je le veux (71), je ne laifferai pas de dire qu'elle eft immobile. Le mouvement ne lui eft pas effentiel, elle ne l'enferme pas dans fon idée, & plufieurs corps font quelquefois en repos. C'eft donc un accident. Mais eft-il diftinct de la matiere? S'il en eft diftinct, de quoi fera-t-il produit? De rien fans doute, & quand il ceffera d'être il fera réduit à néant. Mais ne favez-vous pas que rien ne fe fait de rien, & que rien ne retourne à rien (72)? De plus ne faudra-t-il pas que le mouvement foit répandu fur le mobile, & dans le mobile? Il fera donc auffi étendu que lui, & de la même figure; il y aura donc deux étendues égales dans le même efpace, & par conféquent pénétration de dimenfions. Mais lorfque trois ou quatre caufes meuvent un corps, ne faudra-t-il pas que chacune produife fon mouvement? ne faudra-t-il pas que ces trois ou quatre mouvemens foient pénétrez tout enfemble, & avec le corps & entre eux? Comment donc pourront-ils produire chacun fon effet? Un vaiffeau mu par les vents, & par des courans, & par des rameurs, décrit une ligne qui participe de ces trois actions ou plus ou moins, felon que l'une eft plus forte que les autres. Oferiez-vous dire que des entitez infenfibles & pénétrées entre elles, & avec tout le vaiffeau, fe refpecteront jufqu'à ce point-là, & ne fe brouilleront point? Si vous dites que le mouvement eft un mode qui n'eft pas diftinct de la matiere, il faudra que vous difiez que celui qui le produit, crée la matiere; car fans produire la matiere, il n'eft pas poffible de produire un être qui foit la même chofe que la matiere. Or ne feroit-il pas abfurde de dire, que le vent qui meut un vaiffeau produit un vaiffeau? Il ne paroit pas qu'on puiffe répondre à ces Objections, qu'en fuppofant avec les Cartéfiens que Dieu eft la caufe unique & immédiate du mouvement.

(71) *Prenez ceci pour un* dato non conceffo.

(72) Zenon *pouvoit dire hardiment cela, car tous les anciens Philofophes admettoient cette Maxime de Lucrece,* Res... non poffe creari De nihilo, neque item genitas ad nil revocari.... Lucret. *Libr. I, Verf.* 266.

III. Voici une autre Objection. On ne fauroit dire ce que c'eft que le mouvement; car fi vous dites que c'eft aller d'un lieu à un autre (73), vous expliquez une chofe obfcure par une chofe plus obfcure, *obfcurum per obfcurius.* Je vous demande d'abord qu'entendez-vous par le mot *lieu?* Entendez-vous un efpace diftinct des corps? mais en ce cas-là vous vous engagez dans un abime d'où vous ne pourrez jamais fortir (74). Entendez-vous la fituation d'un corps, entre quelques autres qui l'environnent? mais en ce cas là vous définirez de telle forte le mouvement, qu'il conviendra mille & mille fois aux corps qui font en repos. Il eft fûr que jufqu'ici on n'a point trouvé la définition du mouvement. Celle d'Ariftote eft abfurde, Celle de Mr. Defcartes eft pitoiable. Mr. Rohault, aprés avoir bien fué pour en trouver une qui rectifiât celle de Defcartes, a produit une defcription qui peut convenir à des corps que nous concevons très-diftinctement ne fe mouvoir pas (75); & de-là vient que Mr. Regis s'eft cru obligé de la rejetter (76): mais celle qu'il a donnée n'eft point capable de diftinguer le mouvement d'avec le repos (77). Dieu l'unique moteur, felon les Cartéfiens, doit faire fur une maifon la même chofe que fur l'air, qui s'en écarte pendant un grand vent: il doit créer cet air dans chaque moment avec de nouvelles relations locales, par rapport à cette maifon: il doit auffi créer dans chaque moment cette maifon avec de nouvelles relations locales, par rapport à cet air. Et fûrement, felon les principes de ces Meffieurs, aucun corps n'eft en repos, fi un pouce de matiere eft en mouvement. Tout ce donc qu'ils peuvent dire aboutit à expliquer le mouvement apparent, c'eft-à-dire, à expliquer les circonftances qui nous font juger qu'un corps fe meut, & qu'un autre ne fe meut pas. Cette peine eft inutile, chacun eft capable de juger des apparences. La queftion eft d'expliquer la nature même des chofes qui font hors de nous; & puifqu'à cet égard le mouvement eft inexplicable, autant vaudroit-il dire qu'il n'exifte pas hors de notre efprit.

(73) *Migratio de loco in locum.*

(74) *Voiez la Rem.* (I).

(75) *Le mouvement, dit-il,* Phyf. *I Part. Chap. X, num.* 3, *pag. m.* 62, *confifte dans l'application fucceffive d'un corps par tout ce qu'il a d'extérieur, aux diverfes parties de ceux qui l'avoifinent immédiatement.*

(76) *Voiez fa* Phyfique, *Livre prémier, I Partie, Chap. I, pag.* 42 *du II Tome Edition de Lion* 1691 in 12.

(77) *Le mouvement dit-il,* Phyf. *Livre prémier, I Partie Chap. I, pag.* 45, *eft l'application fucceffive active d'un corps par tout ce qu'il a d'extérieur à diverfes parties des corps qui le touchent immédiatement.*

IV. Je m'en vais propofer une Objection beaucoup plus forte que la précédente. Si le mouvement ne peut jamais commencer il n'exifte point; or il ne peut jamais commencer, donc. Je prouve ainfi la mineure. Un corps ne peut jamais être en deux lieux tout à la fois: or il ne pourroit jamais commencer à fe mouvoir fans être en une infinité de lieux tout à la fois; car pour peu qu'il s'avançât il toucheroit une partie divifible à l'infini, & qui correfpond par conféquent à des parties infinies d'efpace, donc. Outre cela, il eft fûr qu'un nombre infini de parties n'en contient aucune qui foit la prémiere; & néanmoins un mobile ne fauroit jamais toucher la feconde avant la prémiere: car le mouvement eft un être effentiellement fucceffif, dont deux parties ne peuvent exifter enfemble; c'eft pourquoi le mouvement ne peut jamais commencer, fi le continu eft divifible à l'infini, comme il l'eft fans doute en cas qu'il exifte. La même raifon demontre qu'un mobile, roulant fur une table inclinée, ne pourroit jamais tomber hors de la table; car avant que de tomber il devroit toucher néceffairement la derniere partie de cette table. Et comment la toucheroit-il, puifque toutes les parties, que vous voudriez prendre pour les dernieres, en contiennent une infinité, & que le nombre infini n'a point de partie qui foit la derniere? Cette Objection a obligé quelques Philofophes de l'Ecole à fuppofer, que la Nature a mêlé des points mathématiques avec les parties divifibles à l'infini, afin qu'ils fervent de lien, & qu'ils compofent les extrémitez des corps. Ils ont cru par là répondre auffi à ce qu'on objecte du contact pénétratif de deux furfaces: mais ce fubterfuge eft fi abfurde, qu'il ne mérite pas d'être réfuté.

V. Je n'infifterai guere fur l'impoffibilité du mouvement circulaire, quoique cela me fourniffe une puiffante Objection. Je dis en deux mots que s'il y avoit un mouvement circulaire, il y auroit tout un diametre (78) en repos, pendant que tout le refte du globe fe mouvroit rapidement. Concevez cela fi vous pouvez dans un continu. Mr. le Chevalier de Meré n'oublia pas cette Objection dans fa Lettre à Mr. Pafcal (79).

(78) *Savoir l'axe.*

(79) *Je parlerai de cette* Lettre *dans la Remarque* (D) *de l'Article fuivant.*

VI. Enfin, je dis que s'il y avoit du mouvement, il feroit égal dans tous les corps: il n'y auroit point d'Achilles & de tortues; un levrier n'atteindroit jamais un lievre. Zenon objectoit cela (80); mais il femble qu'il ne fe fondoit que fur la divifibilité à l'infini du continu; & peut-être, me dira-t-on, eût-il renoncé à cette inftance, s'il eût eu à faire à des Adverfaires qui euffent admis ou les points mathématiques, ou les atômes. Je répons que cette inftance frappe également tous les trois Syftêmes. Car fuppofez un chemin compofé de particules indivifibles, mettez-y la tortue cent points au devant d'Achille, il ne l'atteindra jamais, fi elle marche; Achille ne fera qu'un point à chaque moment, puifque s'il en faifoit deux, il feroit en deux lieux tout à la fois. La tortue fera un point à chaque moment: c'eft le moins qu'elle puiffe faire, rien n'étant moindre qu'un point (81). La raifon formelle de la viteffe du mouvement eft inexplicable: la plus heureufe penfée là-deffus eft de dire que nul mouvement n'eft continu, & que tous les corps, qui nous paroiffent fe mouvoir, s'arrêtent par intervalles. Celui qui fe meut dix fois plus vite que l'autre s'arrête dix fois contre l'autre cent. Mais quelque bien imaginé que paroiffe ce fubterfuge, il ne vaut rien; on le réfute par plufieurs raifons folides, que vous pouvez voir dans tous les Cours de Philofophie (82). Je me contente de celle qui eft tirée du mouvement d'une roue. Vous pourriez faire une roue d'un diametre fi grand, que la partie des rais la plus éloignée du centre fe mouvroit cent fois plus vite, que la partie enchaffée dans le moieu. Cependant les rais demeureroient toûjours droits: preuve évidente que la partie inférieure ne feroit pas en repos, pendant que la fupérieure fe mouvroit. La divifibilité à l'infini des particules du tems, rejettée ci deffus (83) comme une chofe vifiblement fauffe & contradictoire, ne fert de rien contre ce fixieme Argument. Vous trouverez quelques autres Objections affez fubtiles dans Sextus Empiricus (84).

(80) *Voiez la Remarque précedente, III Objection.*

(81) *Comme il eft vifible que les atômes d'Epicure, puifqu'ils ont les trois dimenfions, font divifibles à l'infini, & qu'on n'efvoit le nier quant à l'efpace qu'ils occupent, je ne leur ai pas appliqué l'inftance.*

(82) *Voiez* Arriaga, *Difp. XVI,* Phyfic. *Sect. XI. Il adopte l'Hypothefe des morules ou interruptions du mouvement: il répond mal aux Objections, & avoue que celle de la roue eft infoluble.* Oviedo, *dans fon* Cours de Philofophie *Tom. I, pag.* 357 *& feq. fait de grands efforts pour la réfoudre, & croit en donner une nouvelle folution.* Gordiani nodi nova folutio, *dit-il.*

(83) *Dans la Rem.* (F), *I Objection.* (84) Sext. Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. III, Cap. VIII.*

C'eft ainfi à-peu-près qu'on peut fuppofer que notre Zenon d'Elée a combattu le mouvement. Je ne voudrois pas répondre que fes raifons lui perfuadaffent que rien ne fe meut; il pouvoit être dans une autre perfuafion, encore qu'il crût que perfonne ne les réfutoit, ni n'en éludoit la force. Si je jugeois de lui par moi-même, j'affûrerois qu'il croioit tout comme les autres le mouvement de l'étendue; car encore que je me fente très-incapable de réfoudre toutes les Difficultez qu'on vient de voir, & qu'il me femble que les Réponfes Philofophiques qu'on y peut faire font peu folides, je ne laiffe pas de fuivre l'opinion commune. Je fuis même perfuadé que l'expofition de ces Argumens peut avoir de grands ufages par rapport à la Religion, & je dis ici à l'égard des Difficultez du mouvement, ce qu'a dit Mr. Nicolle fur celles de la divifibilité à l'infini, „ L'utilité que l'on peut tirer de ces fpeculations n'eft pas fimplement d'acquerir ces connoiffances, qui font d'elles-mesmes affez fteriles; mais c'eft d'apprendre à connoiftre les bornes de noftre efprit, & à luy faire avouer malgré qu'il en ait, qu'il y a des chofes qui font, quoy qu'il ne foit pas capable de les comprendre: & c'eft pourquoy il eft bon de le fatiguer à ces fubtilitez, afin de dompter fa prefomption, & luy ofter la hardieffe d'oppofer jamais fes foibles lumieres aux veritez que l'Eglife luy propofe, fous pretexte qu'il ne les peut pas comprendre; car puifque toute la vigueur de l'efprit des hommes eft contrainte de fuccomber au plus petit atome de la matiere, & d'avouer qu'il voit clairement qu'il eft infiniment divifible, fans pouvoir comprendre comment cela fe peut faire; n'eft-ce pas pecher vifiblement contre la Raifon, que de refufer de croire les effets merveilleux de la toute-puiffance de Dieu, qui eft d'elle-mesme incomprehenfible, par cette raifon que noftre efprit ne les peut comprendre (85)".

QUEL eft l'ufage qu'on doit faire de la Difpute précedente.

(85) Nicolle, Art de penfer, *IV Partie, Chap. I, p. m.* 394, 395. *Conférez ce qui a été dit dans l'Article* PYRRHON, *Remarque* (C).

notre ame tout ce qu'elle ſent, & tout ce qu'elle connoit; & par conſéquent les preuves, que la Raiſon nous fournit de l'exiſtence de la matiere, ne ſont pas aſſez évidentes pour former une bonne Démonſtration ſur ce point-là (*H*). Quant aux Objections que l'on peut fonder ſur la

(*H*) *Les preuves, que la Raiſon nous fournit de l'exiſtence de la matiere, ne ſont pas aſſez évidentes pour fournir une bonne Démonſtration ſur ce point-là.*] Il y a deux Axiomes Philoſophiques qui nous enſeignent, l'un que la nature ne fait rien inutilement (86), l'autre que l'on fait inutilement par plus de moiens ce que l'on peut faire par moins de moiens avec la même commodité (87). Par ces deux Axiomes les Cartéſiens dont je parle peuvent ſoutenir qu'il n'exiſte point de corps; car ſoit qu'il en exiſte, ſoit qu'il n'en exiſte pas, Dieu peut nous communiquer également toutes les penſées que nous avons. Ce n'eſt point prouver qu'il y ait des corps, que de dire que nos ſens nous en aſſûrent avec la derniere évidence. Ils nous trompent à l'égard de toutes les qualitez corporelles ſans en excepter la grandeur, la figure, & le mouvement des corps (88); & quand nous les en croions, nous ſommes perſuadez qu'il exiſte hors de notre ame un grand nombre de couleurs, & de ſaveurs, & d'autres êtres que nous appellons dureté, fluidité, froid, chaud, &c. Cependant il n'eſt pas vrai que rien de ſemblable exiſte hors de notre eſprit. Pourquoi donc nous fierions-nous à nos ſens par rapport à l'étendue? Elle peut fort bien être réduite à l'apparence tout comme les couleurs. Le Pere Mallebranche aiant étalé toutes ces raiſons de douter qu'il y ait des corps au monde, conclut ainſi: „ Il eſt donc abſolument néceſſaire, pour s'aſſurer „ poſitivement de l'exiſtence des corps de dehors, de con- „ noitre Dieu qui nous en donne le ſentiment, & de ſa- „ voir qu'étant infiniment parfait, il ne peut nous tromper. „ Car ſi l'Intelligence qui nous donne les idées de toutes „ choſes, vouloit, pour ainſi dire, ſe divertir à nous re- „ préſenter les corps comme actuellement exiſtans, quoi- „ qu'il n'y en eût aucun, il eſt évident que cela ne lui ſe- „ roit pas difficile (89)". Il ajoûte que Mr. Descartes n'a point trouvé d'autre fondement inébranlable, que la raiſon empruntée de ce que Dieu nous tromperoit s'il n'y avoit pas de corps; mais il prétend que cette raiſon ne peut point paſſer pour démonſtrative. *Pour être pleinement convaincus qu'il y a des corps*, dit-il (90), *il faut qu'on nous démontre non ſeulement qu'il y a un Dieu, & que Dieu n'eſt point trompeur, mais encore que Dieu nous a aſſuré qu'il en a effectivement créé: ce que je ne trouve point prouvé dans les Ouvrages de M. Deſcartes. Dieu ne parle à l'eſprit, & ne l'oblige à croire, qu'en deux manieres, par l'évidence & par la Foi. Je demeure d'accord que la Foi oblige à croire qu'il y a des corps; mais pour l'évidence, il eſt certain qu'elle n'eſt point entiére, & que nous ne ſommes point invinciblement portez à croire qu'il y ait quelqu'autre choſe que Dieu & notre eſprit.* Prenez garde que lorſqu'il aſſûre que Dieu ne nous pouſſe pas invinciblement par l'évidence à juger qu'il y a des corps, il veut enſeigner que l'erreur où nous ſerions à cet égard-là ne doit point être imputée à Dieu. C'eſt rejetter la preuve de Mr. Descartes, c'eſt dire que Dieu ne ſeroit nullement trompeur, quand même il n'exiſteroit aucun corps dans la nature des choſes.

Un Sicilien qui s'appelle Michel Ange Fardella fit imprimer à Veniſe en 1696 une Logique, où il ſoutient les mêmes dogmes que le Pere Mallebranche. Voici un Extrait de ce Livre; Il (91) *s'attache particulierement à prouver qu'il eſt tres-poſſible que les objets ne ſoient pas conformes à leurs idées. Il dit qu'il conçoit tres-clairement que l'Auteur de la nature peut tellement diſpoſer nos ſens, qu'ils nous repreſentent comme exiſtans des objets qui n'exiſtent point du tout. Cependant* (92) *quand il a defini les ſenſations dans la ſeconde partie page 96, il a dit qu'elles naiſſent dans l'eſprit à l'occaſion de l'impreſſion que les corps exterieurs font ſur l'extremité des nerfs. Quand on lui objecte que ſi l'évidence des ſens n'eſt pas infaillible, Jeſus-Chriſt s'eſt moqué des Apôtres lorſque pour leur perſuader qu'il avoit un vrai Corps, il leur a dit*, Palpate & videte quia ſpiritus carnem & oſſa non habent; *il répond que les façons d'argumenter dont l'Ecriture ſe ſert pour l'ordinaire ſont plutôt tirées d'une dialectique accommodée à la portée du vulgaire, que d'une vraye logique: d'où il conclut que Jeſus-Chriſt pour perſuader aux Apôtres qu'il n'eſtoit pas un phantôme mais un vrai homme, s'eſt ſervi de la Logique qui a eſté la plus proportionnée au ſens du vulgaire, par laquelle le peuple a coutume de ſe perſuader que les choſes exiſtent. Il ajoûte que Dieu n'eſt pas obligé à nous apprendre infailliblement qu'il y a des corps qui exiſtent, & que ſi nous en avons une certitude plus que morale, nous ne l'avons que par la Foi.* Les raiſons du Pere Mallebranche ont ſans doute bien de la force; mais j'oſerois bien dire qu'elles en ont beaucoup moins que ce qu'on a vu ci-deſſus (93). Je voudrois bien ſavoir de quelle maniere Mr. Arnauld auroit réfuté cela. Perſonne n'étoit plus capable que lui d'en trouver la ſolution. Il a fait voir, en examinant le dogme du Pere Mallebranche, qu'il entendoit l'art d'attaquer par les fondemens. Il s'eſt attaché à la baſe de l'opinion de ſon Adverſaire; car il a montré que s'il n'y a point de corps, on eſt *contraint d'admettre en Dieu des choſes tout à fait contraires à la nature divine, comme d'être trompeur, ou ſujet à d'autres imperfections que la lumiere naturelle nous fait voir évidemment ne pouvoir eſtre en Dieu* (94). Il ſe ſert de huit Argumens: le Pere Mallebranche les appelle *de bonnes preuves, mais de fort mechantes demonſtrations* (95): *Je croi*, continue-t-il, *qu'il y a des corps*, mais *je le croi comme bien* prouvé & *mal* démontré. *Je le croi même comme* démontré, *mais en ſuppoſant la foi.* Il ſe propoſe une Objection qu'il fonde ſur les *penſées deshonnêtes & impies* de l'ame (96), & il répond, „ Qu'il eſt certain que le corps n'agit point immédiatement „ ſur l'eſprit, & qu'ainſi c'eſt Dieu ſeul qui met immédia- „ tement dans l'eſprit toutes les penſées bonnes & mauvai- „ ſes, comme c'eſt lui ſeul qui remuë le bras d'un aſſaſſin „ & d'un impie, auſſi bien que le bras de celui qui fait „ l'aumône; & que la ſeule choſe que Dieu ne fait point, „ c'eſt le peché, c'eſt le conſentement de la volonté. Il eſt „ vrai que Dieu ne met dans l'eſprit de l'homme des pen- „ ſées inutiles & mauvaiſes, qu'en conſequence des loix de „ l'union de l'ame & du corps, & du peché qui a changé „ cette union en dépendance. Mais comment Mr. Arnaud „ *démontrera-t-il*, j'entens *démontrer*, qu'il n'a point fait „ quelque peché il y a dix ou vingt mille ans: & qu'en pu- „ nition de ce peché il a ces penſées fâcheuſes, par leſquel- „ les Dieu le punit & le veut faire meriter ſa récompenſe, „ en combattant contre ce qu'il appelle les mouvemens de „ la concupiſcence? Mr. Arnaud démontrera-t-il, que Dieu „ qui a pû permettre le peché, & toutes ſes ſuites, qui „ l'obligent en conſequence des loix naturelles qu'il a éta- „ blies, à mettre dans l'eſprit tant de ſales penſées & de „ ſentimens impies, n'a pas pû permettre qu'il ait peché „ lui-même il y a vingt mille ans? Démontrera-t-il, que „ Dieu ne peut ſans corps lui donner les penſées qui l'in- „ commodent: & cela en conſequence des loix de l'union „ de l'ame & du corps, qu'il a prévûës & qu'il peut ſui- „ vre, ſans avoir formé aucun corps? Mais qu'il raiſonne „ tant qu'il voudra, je romprai ſans peine la chaîne de ſes „ démonſtrations, en lui diſant que Dieu peut avoir eu des „ deſſeins, dont il ne lui a point fait de part (97)". Mr. Arnauld repliqua beaucoup de choſes, & nommément celle-ci, qu'il y a dans la Réponſe du Pere Mallebranche quelques *propoſitions outrées, qui eſtant priſes à la rigueur vont à établir un tres-dangereux Pyrrhoniſme* (98). Sa preuve ſe pourra voir dans ce paſſage (99): „ Je le ſupplie „ de me dire ce qu'il a entendu, quand il eſt demeuré d'ac- „ cord que l'on pouvoit prendre cette propoſition pour un „ principe évident: *Dieu n'eſt point trompeur, & il n'eſt „ pas poſſible qu'il veuille prendre plaiſir à me tromper.* „ A-t-il pretendu que l'évidence de ce principe eſtoit abſo- „ lue, ou s'il a crû qu'elle eſtoit reſtreinte par cette condi- „ tion, *ſi ce n'eſt que j'euſſe commis quelque peché il y a* 10 „ *ou* 20 *mille ans*, en punition duquel Dieu pourroit pren- „ dre plaiſir à me tromper? S'il répond qu'elle eſt abſolue, „ ce qu'il dit de ce peché que j'aurois pû commettre il y „ a dix mille, ou vingt mille ans, eſt tout à fait hors de „ propos. Et s'il diſoit qu'elle n'eſt pas abſolue mais res- „ treinte à cette condition, rien ne ſeroit plus facile que „ de luy faire voir, que cela ne ſe peut dire ſans renver- „ ſer & la foi divine & toutes les ſciences humaines. Car „ il ſoûtient que non ſeulement la foy divine, mais que „ tout ce que nous ſçavons par raiſonnement, eſt appuyé „ ſur ce principe, *Que Dieu n'eſt point trompeur*....... „ (100) Or ce principe, que Dieu n'eſt point trompeur ſe- „ roit de nul uſage, ſi celuy qui s'en ſert eſtoit obligé de „ démonſtrer auparavant qu'il n'a point commis quelque „ peché il y a dix mille ou vingt mille ans. Je n'en veux „ pas dire davantage: les ſuites de cette chicanerie eſ- „ tant ſi horribles & ſi impies, qu'il eſt même dangereux „ de les faire trop enviſager..... (101) Eſt-ce qu'il eſt „ neceſſaire que *Dieu nous ait fait part de tous ſes deſſeins*, „ pour eſtre aſſuré qu'il ne peut avoir le deſſein de nous „ tromper? Si cela eſt, perſonne n'en pourra eſtre aſſuré: „ & ainſi plus de foy divine, plus de ſciences humai- „ nes, ſelon l'Auteur même, comme je le viens de mons- „ trer".

Pluſieurs raiſons exigeoient que je rapportaſſe quelques morceaux de la Diſpute de ces deux illuſtres Auteurs, & que j'inſeraſſe en général dans cette Remarque tout ce qu'on y trouve. Car en 1 lieu, j'étois obligé de prouver qu'il y a des Objections encore plus fortes que celles du Pere Mallebranche. En effet, s'il étoit vrai que l'exiſtence actuelle de l'étendue enfermât des contradictions, & des impoſſibilitez (102), comme on le débite ci-deſſus (103), il ſeroit abſolument néceſſaire de recourir à la foi pour ſe convaincre qu'il y a des corps. Mr. Arnauld, qui a trouvé d'autres aſyles, ſeroit obligé de ne recourir qu'à celui-là. En 2 lieu, il convenoit à l'Article de Zenon d'Elée, que l'on y trouvât une extenſion des difficultez, que ce Philoſophe a pu propoſer contre l'Hypotheſe du mouvement. 3. Il eſt utile de ſavoir qu'un Pere de l'Oratoire, auſſi illuſtre par ſa piété que par ſes lumieres philoſophiques, a ſoutenu, que la foi ſeule nous convainc légitimement de l'exiſtence des corps. La Sorbonne, ni aucun autre Tribunal, ne lui a point fait d'affaires à cette occaſion. Les Inquiſiteurs d'Italie n'en ont point fait à Mr. Fardella, qui a

(86) Natura nihil fruſtra facit.

(87) Fruſtra fit per plura quod æque commode fieri poteſt per pauciora.

(88) Mallebranche, *ubi infra, pag.* 70. *Voiez ci-deſſus Citations* (66) & (67).

(89) Mallebranche, Eclairciſſemens ſur le I Livre de la Recherche de la Verité, *pag.* 64. *Edit. de Paris* 1678.

(90) *Là-même, pag.* 68, 69.

(91) Journ. des Savans *du* 30 *Juillet* 1696, *pag.* 551, 552, *Edit. de Hollande.*

(92) *L'Auteur du* Journal *ſe trompe ici: il prétend à tort que* Monſr. Fardella *tombe en contradiction: mais ce n'eſt point ſe contredire que d'aſſûrer qu'il y a effectivement des corps, & qu'il ſeroit poſſible qu'il n'y en eût point, & que cependant nous euſſions les mêmes ſenſations que nous avons. L'Auteur du* Journal *eût pu faire une* Objection *mieux fondée; c'eſt qu'en ſuppoſant que J. Chriſt s'eſt accommodé à la Logique populaire, on ne peut point prouver par l'Ecriture qu'il y ait des corps: comment donc ſera-t-on aſſûré par la Foi qu'il y a des corps?*

(93) *Dans la Rem.* (G) *à l'expoſé de la I Objection.*

(94) Arnauld, Traité des vraies & des fauſſes Idées, *pag.* 314.

(95) Mallebranche, Réponſe au Livre des vraies & des fauſſes Idées, *pag.* 321.

(96) *Là-même, pag.* 324.

(97) *Là-même.*

(98) Arnauld, Défenſe contre la Réponſe au Livre des vraies & des fauſſes Idées, *pag.* 577, 578.

(99) *Là-même, pag.* 590, 591.

(100) *Là-même, pag.* 592.

(101) *Là-même.*

(102) *C'eſt-à-dire qu'il ſemblât ſelon les lumieres philoſophiques qu'elle enfermât des contradictions & des impoſſibilitez.*

(103) *Dans la Rem.* (G) *à la premiere Objection.*

la diſtinction du plein & du vuide, & qui peuvent être bien embarraſſantes pour les Philoſophes modernes, je trouve très-apparent qu'il ne les oublia pas (*I*). N'aiant pas été contemporain de Dio-

a ſoutenu la même choſe dans un Ouvrage imprimé. Cela doit apprendre à mes Lecteurs, qu'il ne faut pas qu'ils trouvent étrange que je faſſe voir quelquefois, que ſur les matieres les plus myſtérieuſes de l'Evangile la Raiſon nous met à bout, & qu'alors nous devons nous contenter pleinement des lumieres de la Foi. 4. Enfin, une bonne partie des choſes, que j'ai inſérées dans cette Remarque, peut ſervir de Suplément à un autre endroit de ce Dictionaire (104).

(*I*) *Je trouve très-apparent qu'il n'oublia pas* les Objections que l'on peut fonder ſur la diſtinction du plein & du vuide.] Meliſſus, qui avoit étudié ſous le même Maitre que lui (105), n'admettoit point de mouvement, & ſe ſervoit de cette preuve: s'il y avoit du mouvement, il faudroit de toute néceſſité qu'il y eût du vuide (106); or il n'y a point de vuide; donc, &c. Cela nous montre qu'au tems de Zenon il y avoit un grand Philoſophe, qui ne croioit pas que le mouvement & le plein fuſſent compatibles enſemble. Puis donc que Zenon rejetta le vuide (107), je ne ſaurois me perſuader qu'il ne ſe ſoit point ſervi de la même preuve que Meliſſus contre ceux qui admettoient le mouvement. Il ſe faiſoit une affaire de les combattre, & il emploioit pour cela pluſieurs raiſons. Eût-il oublié l'Argument que les Sectateurs du vuide ont ſi ſouvent mis en uſage? Il l'eût tourné autrement qu'eux, mais non pas d'une maniere moins ſpécieuſe. S'il n'y avoit point de vuide, diſoient-ils, il n'y auroit point de mouvement; or il y a du mouvement; donc il y a du vuide. Il eût raiſonné d'un ſens contraire en convenant avec eux de ce principe, que le mouvement ne peut exiſter ſi tout eſt plein; car de cette Theſe commune entre eux & lui, il auroit tiré une conſéquence diamétralement oppoſée à la leur. Voici quel devoit être ſon Syllogiſme: S'il y avoit du mouvement il y auroit du vuide; or il n'y a point de vuide; donc il n'y a point de mouvement. Notez que lorſque j'ai dit que ſa maniere de raiſonner n'eût pas été moins ſpécieuſe que la leur, je n'ai entendu cela que par rapport à des Philoſophes très-capables de comprendre les raiſons contre le vuide: je ſai fort bien qu'à l'égard du peuple, c'étoit un Paradoxe preſque auſſi étrange de nier le vuide, que de nier le mouvement. Anaxagoras trouva le peuple ſi prévenu de l'exiſtence du vuide, qu'il recourut à quelques expériences triviales pour détruire ce faux préjugé. Ariſtote (108), dans le Chapitre où il remarque cela, allegue quelques-uns des Argumens dont on ſe ſervoit pour prouver le vuide. Ils ne ſont point forts, & il les réfute aſſez bien dans le Chapitre ſuivant. Gaſſendi a donné toute la force qu'il lui a été poſſible aux Expériences, & aux raiſons qui favoriſent l'Hypotheſe d'Epicure touchant le vuide (109); mais il n'a rien dit de convaincant, & dont l'on ne faſſe voir le foible dans l'Art de penſer (110). Je croi néanmoins que notre Zenon ſe fit craindre ſur ce Chapitre: un auſſi ſubtil & auſſi ardent Dialecticien que lui, pouvoit bien brouiller les cartes dans cette matiere-là, & il n'eſt pas vraiſemblable qu'il ait négligé cette topique.

Mais s'il avoit ſu ce que diſent aujourd'hui pluſieurs excellens Mathématiciens (111), il auroit pu faire de grands ravages, & ſe donner des airs de triomphe. Ils diſent qu'il faut de toute néceſſité qu'il y ait du vuide, & que ſans cela les mouvemens des Planetes, & ce qui s'enſuit ſeroient des choſes inexplicables & impoſſibles. J'ai ouï dire à un grand Mathématicien, qui a profité beaucoup & des Ouvrages & de la converſation de Mr. Newton, que ce n'eſt plus une choſe problématique *ſi tout étant plein, tout a pu ſe mouvoir*, que la fauſſeté & l'impoſſibilité de cette Propoſition a été non ſeulement prouvée, mais démontrée mathématiquement, & que deſormais nier le vuide ſera nier un fait de la derniere évidence. Il aſſûroit que le vuide occupe incomparablement plus de place, que les corps, dans les matieres qui peſent le plus, & qu'ainſi dans l'air, par exemple, il n'y a pas plus de corpuſcules qu'il n'y a de grandes villes ſur la terre. Nous voilà ſans doute bien redevables aux Mathématiques: elles démontrent l'exiſtence d'une choſe, qui eſt contraire aux notions les plus évidentes que nous aions dans l'entendement: car s'il y a quelque nature dont nous connoiſſions avec évidence les propriétez eſſentielles, c'eſt l'étendue: nous en avons une idée claire & diſtincte, qui nous fait connoître que l'eſſence de l'étendue conſiſte dans les trois dimenſions, & que les propriétez ou les attributs inſéparables de l'étendue ſont la diviſibilité, la mobilité, l'impénétrabilité. Si ces idées ſont fauſſes, trompeuſes, chimériques, & illuſoires, y a-t-il dans notre eſprit quelque notion que l'on ne doive pas prendre pour un vain fantôme, ou pour un ſujet de défiance? Les Démonſtrations, qui prouvent qu'il y a du vuide, peuvent-elles nous raſſûrer? ſont-elles plus évidentes que l'idée, qui nous montre qu'un pied d'étendue peut changer de place, & ne peut point être dans le même lieu qu'un autre pied d'étendue? Fouillons tant qu'il nous plaira dans tous les recoins de notre eſprit, nous n'y trouvons nulle idée d'une étendue immobile, indiviſible, & pénétrable. Il faudroit pourtant que s'il y avoit du vuide, il exiſtât une étendue, qui eût ces trois attributs eſſentiellement. Ce n'eſt pas une petite difficulté, que d'être contraint d'admettre l'exiſtence d'une nature dont on n'a aucune idée, & qui répugne aux idées les plus claires que l'on ait. Mais voici bien d'autres inconvéniens. Ce vuide, ou cette étendue immobile, indiviſible, & pénétrable, eſt-elle une ſubſtance, ou un mode? Il faut que ce ſoit l'un des deux; car la diviſion *adæquata* de l'Etre ne comprend que ces deux membres. Si c'eſt un mode, il faudra que l'on nous en définiſſe la ſubſtance; or c'eſt ce qu'on ne pourra jamais faire. Si c'eſt une ſubſtance: je demanderai, eſt-elle créée, ou increée? ſi elle eſt créée, elle peut périr, ſans que les corps dont elle eſt diſtincte réellement ceſſent d'exiſter. Or il eſt abſurde & contradictoire que le vuide, c'eſt-à-dire, un eſpace diſtinct des corps ſoit détruit, & que néanmoins les corps ſoient diſtans les uns des autres, comme ils le pourroient être après la ruine du vuide. Que ſi cet eſpace diſtinct des corps eſt une ſubſtance increée, il s'enſuivra, ou qu'elle eſt Dieu, ou que Dieu n'eſt pas la ſeule ſubſtance qui exiſte néceſſairement. Quelque parti que l'on prenne dans cette alternative, l'on ſe trouvera confondu: le dernier parti eſt une impiété formelle, l'autre eſt pour le moins une impiété matérielle; car toute étendue eſt compoſée de parties diſtinctes, & par conſequent ſéparables les unes des autres; d'où il réſulte que ſi Dieu étoit étendu il ne ſeroit point un Etre ſimple, immuable & proprement infini, mais un aſſemblage d'Etre, *ens per aggregationem*, dont chacun ſeroit fini, quoique tous enſemble ils n'euſſent aucunes bornes. Il ſeroit ſemblable au Monde matériel, qui dans l'Hypotheſe Carteſienne a une étendue infinie. Et quant à ceux qui voudroient prétendre que Dieu peut être étendu ſans être materiel ou corporel, & qui en donneroient pour raiſon ſa ſimplicité, vous les trouverez ſolidement réfutez dans un Ouvrage de Mr. Arnauld; je n'en citerai que ces paroles: „ Tant s'en faut que la ſimplicité de Dieu nous puiſſe donner lieu de croire qu'il peut eſtre étendu, que tous les „ Théologiens ont reconnu après S. Thomas, que c'eſtoit „ une ſuite neceſſaire de la ſimplicité de Dieu de ne pouvoir eſtre étendu (112)." Dira-t-on avec les Scholaſtiques que l'eſpace n'eſt tout au plus qu'une privation de corps, qu'il n'a aucune realité, & que proprement parlant le vuide n'eſt rien? Mais c'eſt une prétention ſi déraiſonnable, que tous les Philoſophes modernes partiſans du vuide l'ont abandonnée, quelque commode qu'elle fût d'ailleurs. Gaſſendi s'eſt bien gardé de recourir à une Hypotheſe ſi abſurde (113); il a mieux aimé s'enfoncer dans un abîme très-affreux, qui eſt de conjecturer, que tous les Etres ne ſont pas ou des ſubſtances ou des accidens, & que toutes les ſubſtances ne ſont pas ou des eſprits ou des corps; & de mettre l'étendue de l'eſpace entre les Etres qui ne ſont ni corporels, ni ſpirituels, ni ſubſtance, ni accident. Mr. Locke, n'aiant pas cru qu'il pût définir ce que c'étoit que le vuide, a néanmoins fait entendre clairement qu'il le prenoit pour un être poſitif (114). Il a trop de lumieres pour ne voir pas que le néant ne peut pas être étendu en longueur, en largeur, & en profondeur. Mr. Hartſoeker a fort bien compris cette vérité. *Il n'y a point de vuide dans la nature*, dit-il (115), *ce que l'on doit admettre ſans difficulté, parce qu'il eſt tout-à-fait contradictoire d'y concevoir un rien tout pur avec des proprietez qui ne peuvent convenir qu'à quelque choſe de réel.* Mais s'il eſt contradictoire que le néant ait de l'étendue, ou aucune autre qualité (116); il n'eſt pas moins contradictoire que l'étendue ſoit un Etre ſimple, vu qu'elle contient des choſes dont on peut nier véritablement ce que l'on peut affirmer véritablement de quelques autres choſes qu'elle renferme. L'eſpace occupé par le Soleil n'eſt point le même que celui qui eſt occupé par la Lune; car ſi le Soleil & la Lune rempliſſoient le même eſpace, ces deux Aſtres ſeroient dans le même lieu, & ſeroient pénétrez l'un avec l'autre, puiſque deux choſes ne ſauroient être pénétrées avec une troiſieme ſans être pénétrées entre elles (117). Il eſt de la derniere évidence que le Soleil & la Lune ne ſont point dans le même lieu. On peut donc dire véritablement de l'eſpace du Soleil, qu'il eſt pénétré avec le Soleil, & on peut nier cela véritablement de l'eſpace pénétré avec la Lune: voilà donc deux portions d'eſpace réellement diſtinctes l'une de l'autre, puiſqu'elles reçoivent deux dénominations contradictoires, être pénétré, & n'être pas pénétré, avec le Soleil. Ceci réfute pleinement ceux qui oſent dire que l'eſpace n'eſt autre choſe que l'immenſité de Dieu, & il eſt ſûr que l'immenſité divine ne pourroit être le lieu des corps, ſans que l'on en pût conclure qu'elle eſt compoſée d'autant de parties réellement diſtinctes, qu'il y a de corps dans le Monde. Vous allégueriez en vain que l'infini n'a point de parties, cela eſt faux de toute néceſſité dans tous les nombres infinis, puiſque le nombre renferme eſſentiellement pluſieurs unitez: vous n'auriez pas plus de raiſon de nous venir dire que l'étendue incorporelle eſt toute dans ſon eſpace, & toute dans chaque partie de ſon eſpace (118); car non ſeulement c'eſt une choſe dont on n'a aucune idée, & qui combat les idées que l'on a de l'étendue, mais auſſi qui prouveroit que tous les corps occupent le même lieu, puiſqu'ils ne pourroient occuper chacun le ſien, ſi l'étendue divine étoit pénétrée toute entiere avec chaque corps, la même en nombre avec le Soleil & avec la Terre. Vous trouverez dans Mr. Arnauld la réfutation ſolide

RAISONS contre le Vuide.

(104) *A la Rem.* (B) *de l'Article* PYRRHON.

(105) *C'eſt-à-dire ſous Parmenides. Voiez* Diogene Laërce, *Libr. IX, num.* 24, 25.

(106) Ariſtot. Phyſ. *Libr. IV, Cap. VII, Textu LXI.*

(107) Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 29.

(108) Ariſtotel. Phyſic. *Libr. IV, Cap. VII, Textu LI.*

(109) Gaſſend. Phyſ. *Sect. I, Libr. II, Cap. III, Oper. Tom. I, pag.* 192 *& ſequent.*

(110) Art de penſer, *III Part. Chap. XVIII, num.* 4, *pag. m.* 329 *& ſuiv.*

(111) *Mr.* Huygens, *Mr.* Newton, *&c.*

(112) Arnauld, Défenſe contre la Réponſe au Livre des vraies & des fauſſes Idées, *pag.* 360.

(113) Gaſſend. Phyſ. *Sect. I, Libr. II, Cap. I, pag.* 182.

(114) Locke, Eſſai Philoſophique concernant l'Entendement, *Livr. II, Chap. XIII, pag. m.* 188, 189.

(115) Hartſoeker, Principes de Phyſique, *pag.* 4.

(116) Non entis nulla ſunt accidentia, *eſt une Notion commune auſſi évidente qu'aucune autre.*

(117) Quæ penetrantur cum uno tertio penetrantur inter ſe.

(118) Tota in toto & tota in ſingulis partibus. *C'eſt ce que les Scholaſtiques aſſurent de la préſence de l'ame dans le corps humain, & de la préſence des Anges en certains lieux.*

Diogene le Cynique, ce ne fut point sa Leçon que l'on réfuta par un tour de sale. Tout le monde admire la méthode dont ce Diogene se servit pour renverser les raisons du Philosophe qu'il avoit ouï dogmatiser sur la négation du mouvement. Il fit une promenade dans l'Auditoire, & il jugea qu'il n'en faloit pas davantage pour convaincre de fausseté tout ce que le Professeur venoit de dire; mais il est certain qu'une Réponse comme celle-là est plus sophistique, que les raisons de notre Zenon (*K*). Je ne pense pas qu'il enseignât, comme quelques-uns l'assûrent (*d*), que

(*d*) *Voiez ci-dessous Citat* (155).

solide de ceux qui attribuent à Dieu de se répandre dans des espaces infinis (119).

Par cet échantillon des Difficultez que l'on peut former contre le vuide, mes Lecteurs pourront aisément comprendre, que notre Zenon seroit aujourd'hui beaucoup plus fort qu'il n'étoit de son tems. On ne peut plus douter, diroit-il, que si tout est plein, le mouvement ne soit impossible. Cette impossibilité a été prouvée mathématiquement. Il n'auroit garde de disputer contre ces Démonstrations, il les admettroit comme incontestables, il s'attacheroit uniquement à faire voir que le vuide est impossible, & il réduiroit à l'absurde ses Adversaires. Il les meneroit battant de quelque côté qu'ils se tournassent, il les jetteroit d'embaras en embaras par ses dilemmes, il leur feroit perdre terre par-tout où ils se voudroient retirer, & s'il ne les contraignoit pas à ne dire mot, il les forceroit pour le moins à confesser qu'ils n'entendent point & qu'ils ne comprennent point ce qu'ils disent. *Si quelcun me demande*, ce sont les paroles de Mr. Locke (120), *ce que c'est que cet* Espace, *dont je parle; je suis prêt à le luy dire, quand il me dira ce que c'est que l'*Etendue. . . . . *Ils demandent si* l'Espace *est Corps, ou* Esprit? *A quoy je répons par une autre Question; Qui vous a dit, qu'il n'y a, ou qu'il n'y peut avoir*, que des Corps & des Esprits? . . . *Si l'on demande, comme on a accoûtumé de faire, si l'Espace sans Corps est Substance ou Accident, je répondrai sans hésiter, Que je n'en sai rien; & je n'aurai point de honte d'avouer mon ignorance, jusqu'à ce que ceux qui font cette Question me donnent une idée claire & distincte de ce qu'on nomme* Substance (121). Puisqu'un aussi grand Métaphysicien que Mr. Locke, après avoir tant médité sur ces matieres, se trouve réduit à ne répondre aux Questions des Cartésiens, que par des Questions qu'il croit encore plus obscures, & plus embrouillées que celles-là, nous devons juger qu'on ne peut résoudre les Objections que Zenon proposeroit, & nous pouvons sûrement conjecturer qu'il adresseroit ainsi la parole à ses Adversaires: Vous vous sauvez dans le vuide quand on vous chasse de l'Hypothese du mouvement & du plein; mais vous ne sauriez tenir dans le vuide, on vous en démontre l'impossibilité; apprenez un meilleur moien de sortir d'affaire: celui que vous choisissez est d'éviter un précipice en vous jettant dans un autre. Suivez-moi, je vous donne une meilleure ouverture, ne concluez point de l'impossibilité du mouvement dans le plein, qu'il y a du vuide, concluez plutôt de l'impossibilité du vuide qu'il n'y a point de mouvement, c'est-à-dire, de mouvement réel, mais tout au plus une apparence de mouvement, ou un mouvement idéal, & intelligible. Voiez la marge (122).

Recueillons d'ici quelques Corollaires.

I. Le prémier est, que la Dispute de Zenon ne pourroit pas être entiérement infructueuse; car s'il manquoit sa principale entreprise qui est de prouver qu'il n'y a point de mouvement, il auroit toujours l'avantage de fortifier l'Hypothese de l'*Acatalepsie*, ou de l'incompréhensibilité de toutes choses. Les Démonstrations de nos nouveaux Mathématiciens, qu'il y a du vuide, leur ont fait connoître que le mouvement dans le plein n'est pas une chose qu'on puisse comprendre. Ils ont donc admis la supposition du vuide: ce n'est pas qu'ils ne la trouvassent environnée de plusieurs difficultez inconcevables & inexplicables; mais aiant à choisir entre deux Systêmes incompréhensibles, ils ont preféré celui qui les rebutoit le moins. Ils ont mieux aimé se satisfaire sur la Méchanique que sur la Métaphysique, & ils ont même négligé les Difficultez Physiques qui leur tombent sur les bras, celle-ci par exemple, il n'est pas possible de donner raison de la résistance de l'air & de l'eau, s'il y a si peu de matiere, & tant de vuide, dans ces deux portions du Monde. D'autres Mathématiciens (123) rejettent encore le vuide, ce n'est pas qu'ils n'aient senti les Difficultez qui ont obligé à l'admettre; mais ils ont été plus frappez des embarras épouvantables qui se trouvent dans cette supposition: ils n'ont point cru que pour ces Difficultez, il fût à propos de renoncer aux idées claires que l'on a de la nature de l'étendue. Prenez garde qu'il y a des Philosophes de la prémiere volée (124), qui ne croient pas que nous connoissions, ni ce que c'est qu'étendue, ni ce que c'est que substance, ils ne peuvent parler autrement tandis qu'ils croient le vuide. Grand triomphe pour Zenon, & pour tous les autres Acataleptiques; car pendant qu'on disputera si l'on sait, ou si l'on ignore, la nature de la substance, & celle de la matiere, ce sera un signe qu'on ne comprend rien, & qu'on ne peut être jamais assûré qu'on frappe au but, ou que les objets de notre esprit soient semblables à l'idée que nous en avons.

LE SYSTEME de Spinoza est incompatible avec le vuide.

II. Je dirai en passant que l'Hypothese du vuide est la plus propre du monde à renverser le Systême de Spinoza. En effet, s'il y a deux espéces d'étendue; l'une simple, indivisible, & pénétrable; l'autre composée, divisible, & impénétrable, il faut qu'il y ait plus d'une substance dans l'Univers. Cela se conclut encore mieux de ce que la substance impénétrable ne seroit pas un tout continu, mais un amas de corpuscules séparez entierement les uns des autres, & environnez d'un grand espace incorporel. Les Spinozistes ne nieroient pas, que chacun de ces corpuscules ne fût une substance particuliere distincte de la substance de tous les autres. Et ainsi par leurs propres Axiômes ils abandonneroient leur Systême, s'ils avouoient une fois qu'il y a du vuide.

NOUVELLE Preuve contre l'existence réelle de l'étendue.

III. La derniere conséquence, que je veux tirer, est que les Disputes du vuide ont fourni une raison spécieuse de nier, que l'étendue ait une existence réelle hors de notre entendement. On a compris en disputant contre les Cartésiens qui nient la possibilité du vuide, que l'étendue est un Etre qui ne peut avoir de bornes. Il a donc falu, ou qu'il n'y eût point de corps dans la nature, ou qu'il y en eût une infinité. On ne sauroit en détruire aucun sans les anéantir tous, ni conserver les plus petits sans conserver tous les autres: cependant nous connoissons par des idées évidentes, que quand deux choses sont distinctes réellement, l'une peut être conservée ou détruite sans que l'autre le soit; car tout ce qui est distinct réellement d'une chose lui étant accidentel, & chaque chose pouvant être conservée sans ce qui lui est accidentel (125), il s'ensuit que le corps A, réellement distinct du corps B, peut demeurer dans l'être des choses, sans que le corps B subsiste, & que la conservation du corps A ne tire point à conséquence pour la conservation du corps B. Cette conséquence, qui paroît si claire, & si conforme aux notions communes, ne peut point pourtant convenir au sujet dont nous parlons, & vous ne pouvez supposer que tous les corps enfermez dans une chambre périssent, & que les quatre murailles soient conservées; car en ce cas-là il resteroit entre elles la même distance qu'auparavant; or cette distance, disent les Cartésiens, n'est autre chose qu'un corps. Leur doctrine semble donc combattre la souveraine liberté du Créateur, & le plein domaine qui lui est dû sur tous ses Ouvrages. Il doit jouïr d'un plein droit d'en créer peu ou beaucoup selon son bon-plaisir, & de conserver, & de détruire ou celui-ci ou celui-là comme bon lui semble. Les Cartésiens peuvent répondre qu'il peut détruire chaque corps en particulier, moiennant qu'il en fasse un autre de même grandeur; mais n'est-ce point donner des bornes à sa liberté? N'est-ce point lui imposer une espéce de servitude, qui l'oblige nécessairement à créer un nouveau corps toutes les fois qu'il en veut détruire un autre? Voilà des Difficultez qu'on ne peut parer en supposant que l'étendue & le corps sont la même chose; mais on peut les retorquer toutes contre ceux qui les proposent à Mr. Descartes, si d'ailleurs ils reconnoissent une étendue *spaciale* réellement existente & distincte de la matiere. Cette étendue ne peut pas être finie, on ne sauroit en ruiner une portion, sans en reproduire une autre, &c. Or si la nature de l'étendue pénétrable ou impénétrable entraine avec soi de si grands inconvéniens, le plus court est de dire qu'elle ne peut exister que dans notre esprit.

(*K*) *Une Réponse comme celle de* Diogene *est plus sophistique, que les raisons de notre Zenon.*] Πρὸς τὸν εἰπόντα, ὅτι κίνησις οὐκ ἔστιν, ἀναστὰς περιεπάτει. *Dicente sibi quodam non esse motum, exurgens ambulabat* (126). Voilà tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans Diogene Laërce. La chose comme vous voiez y est rapportée fort simplement; les Auteurs modernes l'ont un peu amplifiée. *Vulgo etiam fertur Diogenes, cùm negari à Zenone motum localem audiisset, illicò surrexisse, & itu redituque aliquoties magnâ festinatione replicata inambulasse; & rogatus, quis eum subitò enthusiasmus percussisset, respondisse:* Zenonem refello (127). Ils ont nommé le Philosophe qui nioit le mouvement, ils ont embelli les circonstances de la Réponse pratique, ils en ont fait la matiere des chries actives à l'usage des jeunes Rhétoriciens. Je m'étonne que Sextus Empiricus n'ait daigné nommer celui qui réfuta de la sorte les Objections contre l'existence du mouvement. Ce qu'il a dit de moins vague est qu'un Cynique se servit de cette maniere de les réfuter: Ταῦτά τοι καὶ ἐρωτηθεὶς Φιλόσοφος, τὸν κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, σιωπῶν περιεπάτησεν. *Ideoque cùm proposita esset Philosopho oratio motum negans, tacitus ambulare cæpit* (128). Dans un autre endroit il s'exprime ainsi: Διὸ καὶ τῶν Κυνικῶν τις ἐρωτηθεὶς κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, οὐδὲν ἀπεκρίνατο, ἀνέστη δὲ καὶ ἐβάδισεν, ἔργῳ καὶ διὰ τῆς ἐνεργείας παριστὰς, ὅτι ὑπαρκτή ἐστιν ἡ κίνησις. *Ideoque quidam ex Cynicis, cùm ei proposita esset contra motum oratio, nihil respondit; sed surgens ambulare cæpit, opere & actu ostendens existere*

(119) Arnauld, Lettres VIII & IX au Pere Mallebranche. *Voiez-y surtout, pag.* 171 *& suiv. & pag.* 210 *& suivant. On peut voir aussi le Livre de Pierre Petit, Médecin de Paris* de extensione animæ & rerum incorporearum natura, *& la Réponse que Mr.* de la Chambre *lui fit & qu'il publia à Paris l'an* 1666 in 4, *sous le Titre de* Défense de l'extension & des parties libres de l'ame. *Toutes les raisons qu'il allegue pour la compatibilité de l'étendue avec la spiritualité, sont si mauvaises qu'elles ne servent qu'à faire voir la fausseté de sa prétension.*

(120) Locke, Essai sur l'Entend. *p.* 188.

(121) *Là-même, pag.* 189.

(122) *Les Anciens étoient si embarassez dans la Dispute du Vuide, qu'il y en eut qui soutinrent que le Vuide & le Lieu étoient la matiere des corps:* φασί τινες εἶναι τὸ κενὸν τὴν τῶν σωμάτων ὕλην, οἵπερ καὶ τὸν τόπον τὸ αὐτὸ τοῦτο λέγοντες, *quidam vacuum esse corporum materiam dicunt, qui quidem & locum hoc idem esse rant esse.* Aristot. Phys. *Libr. IV, Cap. VII.*

(123) *Mr.* Leibniz, & *Mr. de* Volder *Professeur célèbre en Philosophie & en Mathématique dans l'Académie de Leide.*

(124) *Voiez ci-dessus Citat.* (120) *les paroles de Mr.* Locke.

(125) Συμβεβηκὸς δέ ἐστιν ὃ γίνεται καὶ ἀπογίνεται χωρὶς τῆς τοῦ ὑποκειμένου φθορᾶς. *Accidens est quod adest atque abest sine subjecti interitu.* Porphyr. Isag. *Cap. V.* Si cela est vrai des accidens qui sont les modes d'une substance, comme l'entend ici Porphyre, cela est encore plus vrai d'une substance accidentelle à l'égard des autres, en tant qu'elle est distincte de leurs attributs essentiels. Notez que les Scholastiques se font ici une grande Difficulté, sous prétexte que la noirceur ne peut être separée d'un Ethiopien. C'est pourquoi ils recourent à la distinction entre la separation mentale, & la separation réelle. Pure illusion, car le sujet de la noirceur d'un Ethiopien est la matiere qui ne periroit point si l'on calcinoit le corps de cet homme.

(126) Diog. Laërtius, *Libr. VI, num.* 39.

(127) Libertus Fromondus de compositione continui, *pag.* 6.

(128) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyposs. *Libr. II, Cap. XXII, pag.* 104.

que la matiere est composée de points mathématiques : je croirois plutôt qu'il soutenoit qu'elle n'en peut être composée (*e*). Je ne dois pas oublier qu'il fut moins ferme à souffrir les médisances, qu'à souffrir les cruautez que l'on exerça sur son corps. Il se fâcha tout de bon contre un homme qui lui disoit des injures ; & lorsqu'il vit qu'on trouvoit étrange son indignation, il répondit, *Si j'étois insensible aux injures, je le serois aussi aux louanges* (*f*). Cette Réponse n'est pas digne d'un Philosophe.

(*e*) *Voiez* Aristotel. Metaph. *Libr. III, Cap. IV.*

(*f*) Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 29, *pag.* 566.

existere motum (129). Il vaut mieux ne nommer personne, que d'assûrer que Diogene le Cynique & Zenon d'Elée furent les acteurs. Cette faute de Chronologie est inexcusable (130): les Jésuites de Conimbre l'ont imputée à Simplicius sans le réfuter. Ils étoient à cet égard dans l'erreur vulgaire. *Certè*, disent-ils (131), *hæc Zenonis tam absurda opinio nullo melius quàm experientiæ ipsius argumento refellitur. Quod Diogenes Cynicus fecit, ut refert Simplicius hoc in libro commento* 53. *& lib.* 8. *comment.* 25. *Nam cùm Zenonis rationes aliquando audisset, surrexit, nec aliter quàm coram ambulando respondit.* Ils n'ont point commis l'autre faute qui est si commune; ils n'ont point cru que le Zenon qui nioit le mouvement, & dont Aristote examine les raisons, fût le Chef des Stoïciens, ils ont dit (132) en propres termes que c'étoit Zenon d'Elée. Voici un passage tout plein de fautes: *Continuum ex partibus indivisibilibus constare contra Aristotelem constanter defendebat Zeno Stoïcorum Princeps, quem ducem sunt sequuti ex Philosophis Democritus, & Leucippus. Ex Theologis antiquis May.* in 2. dist. 2. quæst. 5. *Gerardus apud Tartaletum hoc lib. quæst.* 1. *& Ægidius discipulus D. Thom. lib.* 1. *de generat. quæst.* 8. *citatus à Veracrux* 6. *Physic. speculat.* 1 (133). Il n'y a point lieu de douter qu'on n'ait eu dessein dans ce passage de parler du même Zenon qu'Aristote a réfuté dans le Chapitre IX du VI Livre de sa Physique. Or il ne paroît pas que Zenon d'Elée ait enseigné que le continu fût composé de parties indivisibles. Il se contentoit de se prévaloir de la doctrine contraire, pour montrer que le mouvement étoit impossible. Il disoit même qu'un corps indivisible ne differe point du néant (134); & nous ferons voir ci-dessous qu'il n'admettoit aucune composition dans l'Univers. Cependant on le regarde comme l'Auteur de la Secte qui soutenoit, que les points mathématiques composent le continu (135). Il seroit plus raisonnable d'attribuer ce sentiment à Pythagore, & à Platon, comme a fait le Sieur Derodon, se fondant à l'égard de Pythagore sur le témoignage de Sextus Empiricus, & à l'égard de Platon sur le témoignage d'Aristote (136). Mais quelle bévue de nous donner pour le guide de Démocrite & de Leucippe le Fondateur des Stoïciens ! Il faloit savoir que Leucippe a précédé Démocrite, & que l'un & l'autre ont précédé de plusieurs Olympiades le Chef des Stoïques. Outre que leurs atômes forment un Systême bien différent de celui qu'on attribue aux Zenonistes, sur la composition du contenu.

Quoi qu'il en soit, la Réponse de Diogene le Cynique au Philosophe qui nioit le mouvement, est le Sophisme que les Logiciens appellent *ignorationem elenchi*. C'étoit sortir de l'état de la question: car ce Philosophe ne rejettoit pas le mouvement apparent, il ne nioit pas qu'il ne semble à l'homme qu'il y a du mouvement; mais il soutenoit que réellement rien ne se meut, & il le prouvoit par des raisons très-subtiles & tout-à-fait embarrassantes. Voici ce que Sextus Empiricus a dit des Sceptiques: Ὅσον μὲν γὰρ ἐπὶ τοῖς φαινομένοις δοκεῖν εἶναι κίνησιν· ὅσον δὲ ἐπὶ τῷ φιλοσόφῳ λόγῳ μὴ ὑπάρχειν. *Quantum ad apparentia quidem videri esse motum, sed quatenus quis Philosophicam rationem sequatur non esse* (137). A quoi sert contre cela de se promener, ou de faire un saut? Est-ce prouver autre chose que l'apparence du mouvement? s'agissoit-il de cela? Le Philosophe la nioit-il? Point du tout: il n'étoit pas assez sot pour nier les phenomenes des yeux: mais il soutenoit que le témoignage des Sens doit être sacrifié au raisonnement. Consultez Aristote, qui vous apprendra que quelques anciens Philosophes, aiant trouvé des raisons pour rejetter entierement la pluralité de parties, la divisibilité, la mobilité du Monde, avoient ensuite compté pour rien la déposition des Sens: Ἐκ μὲν οὖν τούτων τῶν λόγων ὑπερβάντες τὴν αἴσθησιν καὶ παριδόντες αὐτὴν, ὡς τῷ λόγῳ δέον ἀκολουθεῖν, εἶναι φασι τὸ πᾶν ἓν, καὶ ἀκίνητον. καὶ ἄπειρον ἔνιοι. *Ob hasce igitur rationes nonnulli sensum prætereuntes, despicientesque quasi rationem sequi ducem oporteat, universum ipsum, unum & immobile & infinitum esse asserunt* (138). Parmenides & Melissus sont les anciens Philosophes dont il parle. Il faut croire que Zenon d'Elée retint tout le fond de la doctrine de Parmenides son Maître. Plutarque, aiant dit que Parmenides admettoit l'éternité & l'immutabilité de toutes choses, ajoûte que Zenon d'Elée ne particularisa rien, & parut flotter dans l'incertitude (139). Mais d'autres déclarent (140) qu'avec Xenophanes, avec Parmenides, & avec Melissus, il enseigna l'unité, & l'incorruptibilité de toutes choses, & l'imperfection du témoignage des Sens. Il ne fut pas assez humble pour demeurer dans les principes de son Maître sans y rien changer: nous voions ses innovations dans un Ouvrage (141) que l'on attribue à Aristote. Elles n'empêchent pas qu'il ne crût qu'il ne se fait aucune génération: ainsi, par une suite nécessaire de son principe, il devoit combattre le mouvement, la divisibilité, la composition de l'étendue, &c. Nous avons vu ci-dessus dans l'Article de Xenophanes, à la page 516 colonne 2, que l'Auteur de l'Art de penser a fait un procès à Aristote en faveur de Parmenides & de Melissus. Il y a long-tems qu'on tâche de les justifier, en donnant à leur opinion un sens favorable, & un grand air de conformité avec le dogme des Orthodoxes sur la Nature de Dieu. Mais, selon toutes les apparences, Aristote ne mérite point ici de blâme: il a bien compris, & bien rapporté, ce qu'ils enseignoient; & par conséquent nous devons croire que leur Systême étoit une espéce de Spinozisme. Il n'y a point lieu de s'imaginer (142) qu'ils s'expliquoient par énigmes ou par emblêmes; car le dogme particulier de l'unité & de l'immutabilité de toutes choses étoit une suite de plusieurs principes clairs & évidens. Voiez ci-dessus l'Article XENOPHANES, page 523. Ainsi c'étoit tout de bon, & par doctrine de Systême, & non pas par jeu d'esprit, qu'ils nioient le mouvement, & qu'ils soutenoient que son existence n'étoit que mentale. Voici les noms de quelques Apologistes de ces gens-là; (143) *Si prædicti Philosophi suum illud dogma ad hujus tam reconditæ veritatis intelligentiam retulere* (144), *non modò reprehendendi non sunt, sed magnopere etiam commendandi. Certè Parmenidem defendit, atque interpretatur Simplicius, hoc in libro ad textum* 6. *Bessario*, 2. *libro contra Calumniatorem Platonis, capite* 3. *& Nicolaus Cusa, in lib. de filiatione Dei. Lege etiam pro eadem re Eugubinum, lib.* 3. *de perenni Philosophia cap.* 6. *&* 7. *& F. Mirandulam lib.* 6. *de examine vanitatis, cap.* 1.

De tout ceci il résulte que la Réponse de Diogene étoit sophistique, quoiqu'elle fût propre à s'attirer l'applaudissement de la Compagnie. Cette Réponse étoit moqueuse; mais je pense aussi que le Philosophe qui y avoit intérêt ne fit que la mépriser. Il en rit peut-être, & il s'en moqua tout son saoul: plus heureux mille fois que le Sophiste Diodore, qui ne se trouva pas en état de rire, lorsqu'on l'attaqua par une maligne ironie sur ses Leçons contre l'existence du mouvement. Il s'étoit demis l'épaule, & il fut trouver le Médecin Herophile, pour le prier de la lui remettre. Vous ne songez pas à ce que vous dites, lui répondit Herophile: quoi ! votre épaule disloquée ? cela ne peut pas être: car elle n'est sortie de sa place ni où elle étoit, ni où elle n'étoit pas. Voilà l'une des raisons de ce Sophiste, pour combattre le mouvement. Si un corps se mouvoit, disoit-il, il le feroit ou dans le lieu où il est, ou dans le lieu où il n'est pas. Or il ne se meut, ni dans le lieu où il est, car s'il y est il n'en sort point; ni dans le lieu où il n'est pas, car il ne peut rien souffrir ni rien faire où il n'est point. Donc. Diodore, peu capable alors de goûter cette Logique, pria Herophile de ne se plus souvenir de ces discours, & de lui fournir le remede nécessaire (145).

(129) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos. *Libr. III, Cap. VIII, pag.* 124.

(130) *Diogene le Cynique a vécu long-tems après Zenon d'Elée.*

(131) Conimbricenses in Phys. Aristot. *Libr. VI, Cap. II, pag. m.* 118.

(132) *Ibid. in Cap. VIII, pag.* 245.

(133) Franciscus de Oviedo, Physic. *Controvers. XVII, pag.* 354, *col.* 1.

(134) Arist. Metaphysic. *Libr. III, Cap. IV.*

(135) Arriagas, *& cent autres Scholastiques Espagnols, nomment Zénonistes ceux qui tiennent que le continu est composé de parties indivisibles & non étendues, opinion très-différente de celle des Atomistes.*

(136) Derodon. Disp. de Atomis, *pag.* 4 *&* 5. *Il cite* Sextus Empiricus, Libr. IX adv. Mathem. *& Aristote, Libr. I de Generat. Text. VII.*

(137) Sext. Empir. Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. III, Cap. VIII, p.* 104.

(138) Aristotel. de Generat. & Corrupt. *Libr. I, Cap. VIII, pag. m.* 395.

(139) Ἴδιον μὲν οὐδὲν ἐξέθετο διηπόρησε δὲ περὶ τούτων ἐπὶ πλεῖον. *Nihil hoc in genere singulare vulgavit sed ancipiti ferè dubitationis æstu fluctuavit.* Plut. *in* Stromatis, *apud* Eusebium Præpar. Evang. *Libr. I, Cap. VIII, p.* 23.

(140) Aristoteles de Philosoph. *Libr. VIII, apud* Eusebium *ibid. Libr. XIV, Cap XVII, pag.* 756.

(141) *Intitulé* de Xenophane, Zenone, & Gorgia.

(142) *C'est ce que font pourtant les Jésuites de Conimbre* in Phys. Arist. *Libr. I, Cap. VII, pag. m.* 92.

(143) Conimbricenses, *ibid. Voiez-les aussi* in Libr. I de Generat. Cap. VIII.

(144) *C'est-à-dire que* in divina bonitate sunt omnia immensurate & unicè, sicut in monade omnis numerus uniformiter est, & in centro omnes lineæ ad se ipsæ, & ad unum initium, à quo processere, conjunctæ & copulatæ continentur.

(145) Sextus Empiricus Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. II, Cap. XXII.*

Z E N O N, Philosophe Epicurien, natif de Sidon, soutint glorieusement l'honneur de sa Secte; car il s'acquit beaucoup de réputation (*a*). Il eut entre autres Disciples Ciceron & Pomponius Atticus (*A*), d'où l'on peut juger du tems auquel il vivoit. Vossius s'y est trompé

(*a*) *Voiez la Remarque* (*A*) *Citation* (6).

(*A*) *Il eut entre autres Disciples Ciceron & Pomponius Atticus.*] Voici des paroles de Mr. Menage; *Zenonem Sidonium & Cicero & Atticus Athenis audiverunt, ut indicat ipse Cicero libro II & V de Finibus, & lib. III Tuscul. Quæst. & libro I Academ.* J'ai trouvé le passage du III Livre des Tusculanes; & comme il contient un Dogme de notre Zenon, je m'en vais le rapporter: *Solent isti negare nos intelligere quid dicat Epicurus. Hoc dicit, & hoc ille Græculus me audiente Athenis senex Zenoistorum acutissimus contendere, & magna voce dicere solebat, eum esse beatum, qui præsentibus voluptatibus frueretur, confideretque se fruiturum aut in omni, aut in magna parte vitæ, dolore non interveniente: aut si interveniret, si summus foret, futurum brevem: si productior, plus habiturum jucundi quàm mali. Hæc cogitantem fore beatum, præsertim si & ante præceptis bonis contentus esset, nec mortem, nec deos extimesceret. Habes formam Epicuri vitæ beatæ verbis Zenonis expressam, nihil ut possit negari* (1). J'ai trouvé aussi le passage du I Livre des Questions Académiques, le voici: *Carneades nullius philosophiæ partis ignarus, & ut cognovi ex iis qui illum audierant, maximeque ex Epicureo Zenone* (2) *qui quum ab eo plurimum dissentiret, unum tamen præter cæteros mira-*

(1) Cicero, Tuscul. Quæst. *Libr. III, Cap. XVII.*

(2) *Il y a dans mon Edition* ex Epicuro & Zenone. *C'est une faute.*

pé (*B*). On repréſente ce Zenon comme un Philoſophe qui traitoit ſes Adverſaires avec beaucoup de mépris, & fort aigrement (*C*). Il n'y a gueres de choſes par où l'on puiſſe mieux connoître qu'il étoit hardi, que par l'Ouvrage qu'il écrivit contre les Mathématiques (*D*). Nous n'avons ni cet

mirabatur, incredibili quadam fuit facilitate (3). Je n'ai point trouvé le paſſage du II Livre *de Finibus* (4); mais j'ai trouvé ceci dans le prémier Livre: *Hic mihi Phædrum, inquam mentitum, aut Zenonem putas, quorum utrumque audivi, quum mihi nihil ſanè præter ſedulitatem probarent. Omnes mihi Epicuri ſententiæ ſatis notæ ſunt, atque eos quos nominavi cum Attico noſtro, frequenter audivi, quum miraretur ille quidem utrumque, Phædrum autem etiam amaret, quotidieque inter nos, ea quæ audiebamus, conferebamus: neque erat unquam controverſia quid ego intelligerem, ſed quid probarem* (5). Ajoutons à ces trois paſſages celui où le Pontife Cotta contemporain de Ciceron reconnoit qu'il a été le Diſciple de ce fameux Epicurien: *Zenonem, quem Philo noſter coryphæum appellare Epicureorum ſolebat, quum Athenis eſſem, audiebam frequenter, & quidem ipſo autore Philone, credo ut facilius judicarem, quàm illa bene refellerentur, quum à principe Epicureorum accepiſſem quemadmodum dicerentur. Non igitur ille, ut plerique, ſed iſto modo, ut tu, diſtinctè, graviter, ornate. Sed quod in illo mihi uſu ſæpe venit, idem modo quum te audirem acciderat, ut moleſte ferrem tantum ingenium (bona venia me audies) in tam leves, ne dicam in tam ineptas ſententias incidiſſe* (6). Mr. Menage n'a point imité Gaſſendi, qui nous renvoie à l'une des Lettres de Ciceron à Atticus, afin d'y trouver la grande amitié de ces deux illuſtres Romains pour notre Zenon: *Quando Cicero & ipſum audivit & de eodem ad Atticum ſcribens;* Zenonem, *inquit*, tam diligo quam tu (7). Gaſſendi ſe trompe, ce me ſemble. Cette Lettre de Ciceron fut écrite l'an 702 de Rome. Quelle apparence que Zenon fût encore en vie, lui qui étoit déjà fort vieux lorſque Ciceron aſſiſta à ſes Leçons l'an de Rome 674 (8)? Quelle apparence, que s'il eût été en vie l'on ne trouvât rien ſur ſon grand âge dans la Lettre de Ciceron que Gaſſendi a citée, ni dans la Lettre précédente où il eſt parlé du même homme? Notez que dans les meilleures Editions, par exemple dans celle de Mr. Grævius, cet homme ne s'appelle point Zenon, mais Xenon. Le ſentiment de Manuce eſt incomparablement meilleur que celui de Corradus. Selon Corradus il s'agit là du Philoſophe Epicurien (9); mais ſelon Manuce il s'agit d'un homme d'affaires de Pomponius Atticus (10). Remarquez que pluſieurs croient que Lucrece fut Diſciple de notre Zenon (11); & voiez ce que nous avons obſervé (12) contre le Memoire, où le Baron des Coutures a été repris d'avoir avancé, que *Zenon étoit l'honneur de la Secte Epicurienne.*

(*B*) *Voſſius s'y eſt trompé.*] Il a dit (13), 1. Que Zenon le Sidonien Philoſophe de la Secte d'Epicure fut Diſciple d'Apollodore. 2. Que cet Apollodore fut Diſciple d'Epicure. Il cite Diogene Laërce pour l'un & pour l'autre de ces deux faits, & il ſe trompe quant au dernier; car Diogene Laërce dit ſeulement qu'Apollodore ſurnommé κηποτύραννος *horti tyrannus*, fut un Sectateur illuſtre de la Doctrine d'Epicure (14). S'il eût ſongé aux paſſages qui nous apprennent que Ciceron, Cotta, & Pomponius Atticus, furent Auditeurs de Zenon, il ne lui eût point donné pour Maître un Diſciple d'Epicure; car puiſqu'Epicure mourut l'an 2 de la 127 Olympiade, & que Ciceron ouït Zenon l'an 674 de Rome, c'eſt-à-dire, la 1 année de la 175 Olympiade, il n'eſt pas poſſible qu'un Auditeur d'Epicure ait enſeigné Zenon. Il y a plus de cent quatre vingt dix ans entre la mort d'Epicure, & l'année où Ciceron ouït Zenon. Voiez Jonſius (15) qui a obſervé cette mépriſe de Voſſius. Mr. Menage l'a adoptée (16).

(*C*) *Il traitoit ſes Adverſaires avec beaucoup de mépris, & fort aigrement.*] Cotta, voulant faire voir que la Secte d'Epicure étoit médiſante, allegue notre Zenon. (17) *Zeno quidem non eos ſolum qui tum erant Apollodorum, Syllum, cæteroſque figebat maledictis, ſed Socratem ipſum parentem philoſophiæ latino verbo utens ſcurram Atticum fuiſſe dicebat* (18), *Chryſippum nunquam niſi Cheſippum* (19) *vocabat.*

(*D*) *L'Ouvrage qu'il écrivit contre les Mathématiques.*] C'eſt ce qu'on apprend de Proclus (20), qui ajoûte que Poſſidonius le réfuta. Mr. Menage rapporte quelques paroles de Proclus: *Eum* (Zenonem) *integro volumine refutavit Poſſidonius Apameenſis, alias Rhodius; teſte Proclo libro III. ad* 1. *Euclidis.* Ζήνων, *inquit*, ὁ Σιδώνιος, τῆς Ἐπικουρείου μετέχων αἱρέσεως· πρὸς ὃν καὶ ὁ Ποσειδώνιος ὅλον γέγραφε βιβλίον, δεικνὺς σαθρὰν αὐτοῦ πᾶσαν τὴν ἔνστασιν (21). Mr. Huet aiant dit qu'Epicure rejetta la Géometrie, & les autres parties des Mathématiques, parce qu'il croioit qu'étant fondées ſur de faux principes elles ne pouvoient pas être véritables, ajoûte que Zenon les attaqua par un autre endroit. Ce fut d'alleguer qu'afin qu'elles fuſſent certaines, il auroit falu ajoûter à leurs principes certaines choſes que l'on n'y avoit point jointes. *Alia via adverſus Geometriam graſſabatur Zeno Epicureus, imperfecta ejus eſſe docens initia, unde nihil effici poſſet, niſi alia quædam adjicerentur, quæ in iis prætermiſſa ſunt: quam ejus ſententiam toto libro confutare conatus eſt Poſidonius* (22). Les Mathématiques ſont ce qu'il y a de plus évident & de plus certain dans les connoiſſances humaines, & néanmoins elles ont trouvé des contrediſans. Si notre Zenon eût été un grand Métaphyſicien, & qu'il eût ſuivi d'autres principes que ceux d'Epicure, il eût pu faire un Ouvrage malaiſé à réfuter, & il eût taillé plus de beſogne aux Géometres qu'on ne s'imagine. Toutes les Sciences ont leur foible; les Mathématiques ne ſont point exemptes de ce défaut. Il eſt vrai que peu de gens ſont capables de les bien combattre; car pour bien réuſſir dans ce combat, il faudroit être non ſeulement un bon Philoſophe, mais auſſi un très-profond Mathématicien. Ceux qui ont cette derniere qualité ſont ſi enchantez de la certitude & de l'évidence de leurs recherches, qu'ils ne ſongent point à examiner s'il y a là quelque illuſion, ou ſi le prémier fondement a été bien établi. Ils s'aviſent rarement de ſoupçonner qu'il y manque quelque choſe. Ce qu'il y a de bien conſtant eſt, qu'il regne beaucoup de diſputes entre les plus fameux Mathématiciens. Ils ſe réfutent les uns les autres; les Repliques, & les Dupliques ſe multiplient parmi eux tout comme parmi les autres Savans. Nous voions cela parmi les Modernes, & il eſt ſûr que les Anciens ne furent pas plus unanimes (23). C'eſt une marque que l'on rencontre dans cette route pluſieurs ſentiers tenebreux, & qu'on s'égare, & qu'on perd la piſte de la Vérité. Il faut néceſſairement que ce ſoit le ſort des uns ou des autres, puiſque les uns aſſûrent ce qui eſt nié par les autres. On dira que c'eſt le défaut de l'Ouvrier & non pas celui de l'Art, & que toutes ces Diſputes viennent de ce qu'il y a des Mathématiciens qui ſe trompent, en prenant pour une Démonſtration ce qui ne l'eſt pas; mais cela même témoigne qu'il ſe mêle des obſcuritez dans cette Science: outre qu'on ſe peut ſervir d'une pareille raiſon quant aux Diſputes des autres Savans, on peut dire que s'ils ſuivoient bien les regles de la Dialectique, ils éviteroient les mauvaiſes conſéquences, & les fauſſes theſes qui les font errer. Avouons pourtant qu'il y a beaucoup de matieres Philoſophiques ſur quoi les meilleurs Logiciens ſont incapables de parvenir à la certitude, vû l'inévidence de l'objet; or cet inconvénient ne ſe trouve pas dans l'objet des Mathématiques. Tant qu'il vous plaira: mais il a d'ailleurs un défaut irréparable, & très-énorme; car c'eſt une chimere qui ne ſauroit exiſter. Les points Mathématiques, & par conſéquent les lignes & les ſurfaces des Géometres, leurs globes, leurs axes, ſont des fictions qui ne peuvent jamais avoir aucune exiſtence, elles ſont donc inférieures à celles des Poëtes; car celles-ci pour l'ordinaire n'enferment rien d'impoſſible, elles ont pour le moins la vraiſemblance & la poſſibilité. Gaſſendi a fait une Obſervation ingénieuſe. Il dit que les Mathématiciens, & ſur-tout les Géometres, ont établi leur empire dans le païs des abſtractions & des idées, & qu'ils s'y promenent tout à leur aiſe, mais que s'ils veulent deſcendre dans le païs des réalitez, ils trouvent bientôt une réſiſtance inſurmontable. *Mathematici, imprimiſque Geometræ, quantitatem abſtrahentes à materia, quoddam quaſi regnum ſibi ex ea fecerunt quam liberrimum; quippe nullo facto à materiæ craſſitie, pertinaciaque impedimento. Quare & ſuppoſuere imprimis in ea ſic abſtracta ejuſcemodi dimenſiones, ut punctum, quod foret prorſus immune partibus fluendo lineam, longitudineve latitudinis expertem crearet, &c. . . . Atque iſtæ quidem ſuppoſitiones ſunt, ex quibus Mathematici intra puræ, abſtractæve Geometriæ cancellos, & quaſi regnum conſiſtentes ſuas illas præclaras Demonſtrationes texunt* (24). . . . *Uno igitur verbo Mathematici ſunt, qui in ſuo illo abſtractionis regno ea indiviſibilia ſupponunt, quæ ſine partibus, ſine longitudine, ſine latitudine ſint, ac eam multitudinem, diviſionemque partium, quæ ad finem nunquam perveniat; non item verò Phyſici, quibus in regno materiæ verſantibus tale nihil licet* (25). Il donne un exemple de la vanité de leurs prétendues Démonſtrations, c'eſt que deux ſubtils Mathématiciens venoient de prouver qu'une quantité finie, & une quantité infinie, étoient égales. • *Nuper Viri præclari* Cavalerius, & Torricellius, *oſtenderunt de acuto quodam ſolido infinitè longo, & cuipiam tamen parallelepipedo, cylindrove finito æquali* (26). D'autres prouvent qu'il y a des quantitez infinies bornées de chaque côté (27). S'ils trouvent de l'évidence dans ces ſortes de Démonſtrations, ne leur doit-elle pas être ſuſpecte? puiſqu'après tout elle ne ſurpaſſe pas l'évidence avec quoi le ſens commun nous apprend que le fini ne ſauroit jamais être égal à l'infini, & que l'infini entant qu'infini ne peut avoir de bornes. J'ajoûte qu'il n'eſt pas vrai que l'évidence puiſſe accompagner ces Meſſieurs par-tout où ils ſe promenent. J'en prens à témoin un homme qui entend bien leurs raffinemens. „ Il ſeroit à ſouhaiter", dit-il (28), „ que l'Analyſe des infiniment petits, que l'on prétend être „ d'une fécondité admirable, portât dans ſes démonſtra- „ tions cette évidence que l'on attend, & que l'on a droit „ d'attendre de la Géometrie. Mais quand on raiſonne *ſur* „ *l'infini, ſur l'infini de l'infini, ſur l'infini de l'infini de l'in-* „ *fini, & ainſi de ſuite, ſans trouver jamais des termes qui* „ *arrê-*

(3) Cicero, Academic. Quæſt. *Libr. I, in fine.*

(4) Fabricius, *in Vita Ciceronis, ad ann.* 674, *cite auſſi le II Livre* de Finibus.

(5) Cicero, *Libr. I* de Finibus, *Cap. V.*

(6) *Idem* Cicero, de Nat. Deorum, *Libr. I, Cap. XXI.*

(7) Gaſſendus, de Vita & Moribus Epicuri, *Libr. II, Cap. VI, p. m.* 187: *il cite* Ciceron *Libr. I* de Nat. Deor. (*mais là on ne trouve point que* Ciceron *ait ouï Zenon, car c'eſt Cotta qui parle*) & Libr. V, Epiſt. XI.

(8) *Zenonem Athenis Cicero & Atticus A. U. DCLXXIV. Olymp. CLXXV, ſenem audiverint.* Jonſius, de Script. Hiſt. Philoſ. *pag.* 183.

(9) Corradus in Ciceronis Epiſt. XI Libri V ad Atticum, *pag.* 497 *Edit. Græv.*

(10) Manutius in X Epiſtolam Ciceronis ad Attic. *Libr. V, pag.* 151 *Editionis Græv. Voiez le même* Ciceron, *Epiſt. XXXVII Libri XIII* ad Atticum, & *ibi* Manutium, *aliòſque Comment.*

(11) *Voiez l'Article* LUCRECE *Rem.* (*M*)

(12) *Là même.*

(13) Voſſius de Hiſtor. Græcis, *Libr. I, Cap. XVI, pag.* 105, & *Libr. IV, Cap. X, pag.* 466.

(14) Diog. Laert. *Libr. X, num.* 25.

(15) Jonſius, de Script. Hiſt. Philoſ. *pag.* 184. (16) Menage in Laert. *Libr. VII, num.* 35, *pag.* 279. (17) Cicero, de Nat. Deorum, *Libr. I, Cap. XXXIV. pag.* 135 *Edit. Leſcaloperii.* (18) *Voiez* Lactance Divin. Inſtitut. *Libr. III, Cap. XIX, pag. m.* 201. (19) Ἀπὸ τοῦ χέζειν, quod eſt *alvum exonerare.* (20) Proclus, *pag.* 55, *apud* Barrow, Lect. V Mathem. *pag.* 76. (21) Menag. in Laert. *Libr. VII, num.* 35, *pag.* 279, *col.* 1.

(22) Huetius, Demonſtr. Evangel. *Præfat. num.* 3, *pag.* 6 *Edit. Lipſ.* 1694.

(23) *Voiez* Mr. Huet *ubi ſupra, Axiom. IV, pag.* 23, 25.

(24) Gaſſend. Phyſ. *Sect. I, Libr. III, Cap. V, pag.* 264 Oper Tom. I.

(25) *Idem, ibid. pag.* 265.

(26) *Idem, ibid. pag.* 264.

(27) *Voiez le Chapitre XII de la* Phyſique *du Pere* Maignan, *pag. m.* 295, *à la XII Propoſition, qui eſt celle-ci,* infinitum categorematicum eſſe poteſt, quamvis clauſum intrinſecis terminis etiam in eo genere in quo eſt infinitum.

(28) Journal de Trevoux, *Mai & Juin* 1701 *Article XXXIII, pag.* 423 *Edit. de Hollande.*

cet Ouvrage, ni celui que Possidonius composa pour le réfuter. Il y a des gens qui regrettent plus la perte de ces deux Livres, que celle de vingt ou trente Pieces de Théatre, ou que celle des

„ *arrêtent*, & que l'on applique à des grandeurs finies, *ces infinitez d'infinis*, ceux que l'on veut instruire, ou que l'on entreprend de convaincre, n'ont pas toûjours la penetration requise pour voir clair dans de si profonds abîmes. . . . . (29) Ceux qui sont accoûtumez aux anciennes manieres de raisonner en Geometrie ont de la peine à les quitter pour suivre des methodes si abstraites, ils aiment mieux n'aller pas si loin que de s'engager dans les nouvelles routes de *l'infini de l'infini de l'infini*, où l'on ne voit pas toûjours assez clair autour de soy, & où l'on peut aisément s'égarer, sans qu'on s'en apperçoive. Il ne suffit pas en Geometrie de conclure, il faut voir évidemment qu'on conclut bien".

(29) Journal de Trevoux, *Mai & Juin* 1701 *Article XXXIII, pag.* 430 *Edit. de Hollande.*

EXTRAITS d'une Lettre du Chevalier de Meré à Mr. Pascal.

C'est un assez bon préjugé contre les Mathématiques, que de dire que Mr. Pascal les méprisa avant même qu'il s'attachât à la dévotion. Il les avoit aimées passionnément, & il y avoit fait des progrés extraordinaires. Il avoit d'ailleurs un jugement très-solide, peu de gens pouvoient connoître mieux que lui le prix des choses. Ce ne fut point par sa conversion à l'unique nécessaire, qu'il se dégoûta des Sciences qui l'avoient charmé. L'Examen même de la chose, & les Réflexions qu'il fit sur les discours d'un homme du monde, le guérirent de sa prévention. Nous serions trop simples si nous nous imaginions que le Chevalier de Meré l'attaqua par des pensées pieuses: il n'emploia sans doute que des Considérations Philosophiques. Voions quel en fut l'effet, & alléguons le commencement d'une Lettre qu'il écrivit à Mr. Pascal. „ Vous souvenez-vous de m'avoir dit une fois que vous n'estiez plus si persuadé de l'excellence des Mathematiques? Vous m'écrivez à cette heure que je vous en ay tout-à-fait desabusé, & que je vous ay découvert des choses que vous n'eussiez jamais veues, si vous ne m'eussiez connu. Je ne sçay pourtant, Monsieur, si vous m'estes si obligé que vous pensez. Il vous reste encore une habitude que vous avez prise en cette science, à ne juger de quoy que ce soit que par vos demonstrations, qui le plus souvent sont fausses. Ces longs raisonnemens tirez de ligne en ligne vous empeschent d'abord en des connoissances plus hautes, qui ne trompent jamais . . . . . mais vous demeurez toûjours dans les erreurs où les fausses Démonstrations de la Geometrie vous ont jetté, & je ne vous croiray point tout-à-fait gueri des Mathematiques, tant que vous soutiendrez, que ces petits corps, dont nous disputames l'autre jour, se peuvent diviser jusques à l'infini (30)". Mr. le Chevalier de Meré lui propose ensuite plusieurs Objections sur cette divisibilité infinie du continu. Les unes sont assez bonnes, & les autres très-mauvaises, & sentent plutôt la plaisanterie que le raisonnement; & l'on a lieu de s'étonner qu'une même Lettre soit mêlée de tant de choses si inégales. L'Auteur se vante néanmoins d'une merveilleuse habileté dans les Sciences dont nous parlons. *Vous sçavez*, dit-il (31), *que j'ay découvert dans les Mathematiques des choses si rares que les plus sçavans des anciens n'en ont jamais rien dit, & desquelles les meilleurs Mathematiciens de l'Europe ont esté surpris: vous avez écrit sur mes inventions aussi-bien que Monsieur Huiguens, Monsieur de Fermac* (32), *& tant d'autres qui les ont admirées. Vous devez juger par-là que je ne conseille à personne de mepriser cette Science: & pour dire le vray elle peut servir, pourveu qu'on ne s'y attache pas trop; car d'ordinaire ce qu'on y cherche si curieusement paroist inutile, & le temps qu'on y donne pourroit estre bien mieux employé. Il me semble aussi que les raisons qu'on trouve en cette Science pour peu qu'elles soient obscures, au contre le sentiment, doivent rendre les consequences qu'on en tire fort suspectes, sur tout comme j'ay dit quand il s'y mesle de l'infini.* Notez qu'il est fort dans l'ordre que ceux qui s'attachent à montrer le foible des Mathématiques fassent savoir au public qu'ils les entendent, qu'ils les ont étudiées, qu'ils en reconnoissent l'utilité, & qu'ils n'ont point dessein de leur dérober leur juste prix. C'est ainsi que le savant Evéque d'Avranches, que j'ai cité ci-dessus, en a usé (33); après avoir dit plusieurs belles choses touchant les incertitudes & les illusions de cette Science (34).

(30) Lettres de Mr. le Chevalier de Meré, num. *XIX, pag.* 60 *Edit. de Hollande.*

(31) *Là-même, pag.* 63.

(32) *Il falloit dire* Fermat.

(33) Huet. Demonstr. Evangel. *Præfat. Axiom. IV, num.* 3, *pag.* 31.

Voici encore un passage de la Lettre du Chevalier de Meré: „ Je vous avertis qu'outre ce Monde naturel, qui tombe sous la connoissance des sens, il y en a un autre invisible, & que c'est dans celuy-là que vous pouvez atteindre à la plus haute science. Ceux qui ne s'informent que du Monde corporel, jugent pour l'ordinaire fort mal, & toûjours grossierement, comme Descartes que vous estimez tant qui ne connoissoit l'espace des lieux que par les corps qui les occupoient. . . . . . Mais sans m'arrester à le convaincre de cette erreur, sçachez que c'est dans ce Monde invisible, & d'une étendue infinie, qu'on peut decouvrir les raisons, & les principes des choses, les veritez les plus cachées, les convenances, les justesses, les proportions, les vrais originaux & les parfaites idées de tout ce qu'on cherche (35)". C'est la conclusion de sa Lettre à Mr. Pascal. Qu'il me soit permis de dire qu'on ne comprend pas à qui il en veut, & qu'il a besoin d'un peu de support; car il s'exprime d'une maniere si vague, qu'on en peut conclure tout le contraire de ce qu'il a dû penser, & représenter. Son but étoit de guérir entiérement Mr. Pascal de la passion des Mathématiques: il a donc voulu lui marquer un autre objet que celui de cette Science; le lui marquer, dis-je, comme la source, & le siege des veritez où nous aspirons: & cependant il lui décrit un objet qui ressemble fort à celui des Mathématiques; car elles ne contemplent point *ce Monde qui tombe sous la connoissance des sens*, mais *ce Monde invisible & d'une étendue infinie*, où l'on peut *decouvrir les justesses, les proportions, &c.* Je croi qu'on vouloit recommander la Philosophie des idées, la plus fine Métaphysique, celle qui ne tend qu'à contempler les Esprits, & le Monde intelligible qui est dans l'entendement de Dieu: mais on n'a point pris garde aux caracteres qui distinguent cette Science d'avec les Mathématiques; & l'on ne s'est point souvenu qu'elles ont cette principale propriété, de considérer l'étendue entant que séparée de la matiere, & de toute qualité sensible. L'étendue ou la matiere intelligible est leur objet, comme la matiere sensible est celui de la Physique (36). Leur excellence selon les Anciens consiste à nous detacher des choses caduques, & corporelles, & à nous élever aux choses spirituelles, immuables, & éternelles. De là vint que Platon desaprouva la conduite de quelques Mathématiciens, qui s'efforcérent de vérifier sur la matiere leurs Propositions spéculatives (37). Je m'en vais copier un très-excellent passage de Plutarque: il roule sur une Maxime de Platon, que Dieu exerce toûjours la Géométrie (38). „ Cette sentence . . . . . . nous signifie . . . . . . ce que lui-mesme a plusieurs fois dit & escrit en louant & magnifiant la Geometrie, comme celle qui arrache ceux qui s'attachent aux choses sensibles, & les destourne à penser aux intelligibles & éternelles, dont la contemplation est la fin & le but dernier de toute la philosophie, comme la veuë des secrets est la fin de la religion mystique; car ce clou de volupté & de douleur qui attache l'ame au corps, entre autres maux qu'il fait à l'homme, le plus grand est, qu'il lui rend les choses sensibles plus évidentes que les intelligibles, & contraint l'entendement de juger par passion plus que par raison. Car estant acoustumé par le sentiment du travail, ou du plaisir, d'entendre à la nature vagabonde, incertaine, & muable des corps comme chose subsistante, il est aveugle & perd la connoissance de ce qui veritablement est & subsiste, la lumiere & instrument de l'ame qui vaut mieux que dix mille yeux corporels, par lequel organe seul se peut voir la divinité. Or est-il qu'en toutes les autres sciences Mathematiques, comme en mirouers non raboteux, mais également par tout unis, aparoissent les images & vestiges de la verité des choses intelligibles: mais la Geometrie principalement, comme la mere & maistresse de toutes les autres, retire & destourne la pensée purifiée & deliée tout doucement de la cogitation des choses sensuelles. C'est pourquoi Platon lui mesme reprenoit Eudoxus, Archytas, & Menechmus, qui taschoyent à reduire la duplication du solide quarré des manufactures d'instrumens, comme s'il n'estoit pas possible par demonstration de raison, quoi qu'on y taschast, de trouver deux lignes moyennes proportionnelles. Car il leur objiçoit que cela estoit perdre & gaster tout ce que la Geometrie avoit de meilleur, en la faisant retourner en arriere aux choses maniables & sensibles, en la gardant de monter à mont, & d'embrasser ces eternelles & incorporelles images, ausquelles Dieu estant tousjours ententif, en estoit aussi tousjours Dieu (39)". Plusieurs passages d'Aristote (40) nous apprennent que la quantité, entant que détachée de tout ce qui tombe sous les sens, est l'objet des Mathématiques. La plupart des Mathématiciens avouent que cet objet n'existe point hors de notre entendement. Mr. Barrow a trouvé mauvais qu'ils l'avouassent (41). Sa censure tombe nommément sur le Jésuite Blancanus & sur Vossius; mais il est certain que Blancanus a raison, & qu'il ne le faut censurer qu'en ce qu'il a prétendu, que l'existence du globe & du triangle &c. des Géometres, est possible: *Ultimò dici potest; hæc entia esse possibilia, quis enim neget Angelum, aut Deum, ea posse efficere* (42)? On n'a pas besoin d'un long discours afin de montrer qu'il est impossible que ce globe, ni que ce triangle, &c., existent réellement; il ne faut que se souvenir qu'un pareil globe posé sur un plan, ne le toucheroit qu'en un point indivisible, & que roulant sur ce plan, il le toucheroit toujours à un seul point. Il résulteroit de là qu'il seroit tout composé de parties non étendues: or cela est impossible, & enferme manifestement cette contradiction-ci qu'une étendue existeroit, & ne seroit point étendue. Elle existeroit selon la supposition, & elle ne seroit point étendue, puisqu'elle ne seroit point distincte d'un Etre non étendu. Tous les Philosophes conviennent que la cause matérielle n'est point distincte de son effet; donc ce qui seroit composé de parties non étendues, ne seroit pas distingué d'elles: or ce qui est la même chose qu'un être non étendu, est nécessairement une chose non étendue. Nos Théologiens, lorsqu'ils enseignent que le Monde a été produit de rien, n'entendent pas qu'il soit composé de rien, le mot *rien* ne signifie pas la cause matérielle du

(34) *Ibidem, num.* 2, *pag.* 28 *& seqq. Voiez-le aussi depuis la page* 14 *jusqu'à la page* 19.

(35) Le Chevalier de Meré, Lettre XIX, *pag.* 68, 69.

(36) *Hæc est illa Quantitas, quæ dici solet materia intelligibilis ad differentiam materiæ sensibilis quæ ad Physicum spectat; illa enim ab hac per intellectum separatur, ac solo intellectu percipitur.* Blancanus, de natura Mathematicarum, *pag.* 6.

(37) Plutarch. *in* Marcello, *pag.* 305.

(38) Τὸν θεὸν ἀεὶ γεωμετρεῖν. *Deum semper geometriam tractare.* Plut. Sympos. *Libr. VIII, Cap. II, pag.* 718. NOTEZ que les Modernes, qui doutent qu'il y ait des corps, pourroient se servir de cette Maxime, en disant que l'action de Dieu sur nos esprits par laquelle il nous communique les idées de l'étendue, & des nombres, & du mouvement, & des rapports de la vitesse à l'espace, & à la durée &c. n'est qu'un Ouvrage de Géométrie.

(39) Plut. *in* Sympos. *Libr. VIII, Cap. II. Je me sers de la Version d'Amyot, & je remarque par occasion qu'il a gâté tout le sens; car dans les paroles qui précedent celles que je cite il y a* estimez donc que *&c., au lieu qu'il falloit dire par interrogation,* estimez-vous que, *&c.*

(40) Vossius, de Scient. Mathematicis, *pag.* 4 *& seq. les rapporte.*

(41) Isaac Barrow, Lect. V, *pag.* 85.
(42) Blancanus, de natura Mathematicarum, *pag.* 7.

des meilleurs Historiens de l'Antiquité.

du Monde, *materiam ex qua*, mais l'état antérieur à l'existence du Monde, ce qu'ils appellent *terminum à quo*, & ils reconnoissent qu'en prenant le mot de rien au prémier sens, il est absolument impossible que le Monde en ait été fait. Il n'y a pas plus d'extravagance à soutenir que le Monde a été fait de rien comme de sa cause matérielle, qu'à soutenir qu'un pied d'étendue est composé de parties non étendues (43). Il n'est donc pas possible, ni qu'un Ange, ni que Dieu même, produisent jamais le triangle, ni le plan, ni le cercle, ni le globe, &c., des Géometres; & ainsi Blancanus s'est rendu digne d'être censuré.

Je laisse à juger à mes Lecteurs si ma Critique du dernier passage du Chevalier de Meré est bien fondée.

(43) *Joignez à ceci ce qu'on a dit ci-dessus au commencement de la Remarq. O) de l'Article précédent.*

ZEUXIS, Peintre fort célèbre, florissoit quatre cens ans avant Jesus-Christ, vers la 95 Olympiade (*A*). Ce que l'on sait touchant sa patrie; est un peu confus (*B*). La Peinture étoit alors aux prémiers degrez de son éclat: il l'éleva de ce commencement de gloire où Apollodore l'avoit portée à une grande perfection. Il y a des Auteurs qui disent que ce fut lui qui inventa la maniere de menager les jours & les ombres (*a*) (*C*); & l'on demeure d'accord qu'il excella dans

(*a*) *Luminum umbrarumque invenisse rationem traditur* Quintilian. *Libr. XII, Cap. X.*

(*A*) *Il florissoit . . . . . vers la 95 Olympiade.*] C'est une faute à Mr. Moreri, d'avoir dit tout simplement que Zeuxis vivoit dans la 78 Olympiade (1); car il ne devoit pas ignorer que Pline, qui a marqué la Chronologie de ce Peintre avec la derniere précision (2), savoir à la quatrieme année de la 95 Olympiade (3), réfute ceux qui l'ont placé à la 89. Je m'étonne que Scaliger n'ait point observé cela dans la Note qu'il a faite sur l'endroit d'Eusebe, où il est dit que Zeuxis florissoit dans la 78 Olympiade. Eusebe méritoit là d'être relevé; puisqu'on ne peut nier, sans démentir presque tous ceux qui parlent de Zeuxis, qu'il n'ait été fort connu d'Archelaüs Roi de Macedoine. Or y aiant eu deux Archelaüs, & le prémier n'aiant commencé à régner, selon la Chronologie d'Eusebe, qu'au commencement de la 87 Olympiade, il faudroit que Zeuxis fût parvenu à une vieillesse digne d'être remarquée, si son état florissant tomboit à la 78 Olympiade, & que néanmoins il eût travaillé à la Cour d'Archelaüs. J'avoue que ce ne sont pas des choses incompatibles; mais en tout cas Eusebe se seroit trop hâté, il auroit dû renvoier Zeuxis au tems de ce Roi de Macedoine. Je dirai en passant que la maniere, dont les Anciens ont placé la Chronologie des Hommes illustres, est propre à jetter dans la confusion. Il falloit marquer l'année de leur naissance, & celle de leur mort, & non pas le tems où ils ont fleuri; car ce tems est vague, il avance ou il recule selon les occasions; il y a des gens qui sont au faite de leur réputation à trente ans, d'autres n'y sont qu'à soixante. Cela me fait prendre garde à la preuve que Pline emploie, contre ceux qui ont placé Zeuxis à la 89 Olympiade. Il les réfute par la raison que c'est une Olympiade, où il faut nécessairement placer le Peintre dont Zeuxis a été l'Eleve. Cette raison peut passer, vu le tems où Zeuxis paroit dans Pline; mais si l'on change dans le texte la 89 Olympiade en la 79, comme a fait le Pere Hardouin sur la foi des Manuscrits, le raisonnement de Pline ne paroitra gueres bon: il réfutera ceux qui font fleurir ce Peintre dans la 79 Olympiade; il les réfutera, dis-je, en montrant que c'est le tems qu'il faut assigner au Maitre de Zeuxis. Mais pourquoi faut-il lui assigner un tel tems? Parce que Zeuxis ne s'est signalé qu'à la fin de la 95 Olympiade. C'est une foible raison: faut-il qu'un Peintre ne fasse du bruit que soixante ans après son apprentissage? J'aimerois donc mieux la leçon ordinaire de Pline, que celle des Manuscrits de la Bibliotheque du Roi. Je n'ai garde d'imputer à un aussi habile homme que le Pere Hardouin ce que je vai dire; il faut que ses Imprimeurs aient oublié quelques chiffres. Il prétend que Suidas s'accorde avec Pline sur le tems de Zeuxis, puisque Suidas, apuié sur Aristote, met la naissance de ce Peintre à l'Olympiade 86, & le fait fleurir au tems d'Isocrate. Peu après on réfute la leçon vulgaire de Pline touchant la 89 Olympiade, par la raison qu'il est constant, en vertu même de ce qu'on venoit de rapporter de Suidas, que Zeuxis mourut en la 89 Olympiade. Je suis sûr que si mes yeux ne me trompent point, les Imprimeurs du Pere Hardouin ont brouillé ici les lettres numérales de l'original.

(1) *Mr.* Hofman *a fait la même chose.*

(2) *Mr.* Felibien, *pag. 56 de son I* Entretien sur les Vies & sur les Ouvrages des Peintres *met Zeuxis à la 95 Olympiade; mais son Imprimeur a fait une Faute, en faisant répondre cette Olympiade à l'an du Monde 583: il faut 3583.* Vossius, de IV Art. popul. *le met aussi à l'Olymp. 95.*

(3) *Je n'entens point que ce soit avec la derniere exactitude Voiez la Note marginale suivante.*

Au reste, je ne voudrois pas trop m'attacher à la précision de Pline, elle me paroit mal placée (4). Ce n'est pas sur la réputation d'un grand homme qu'il faut regarder de si près au tems, & il seroit aisé de prouver, en prenant droit sur les propres paroles de cet Auteur, qu'il eût été plus exact, s'il eût marqué la Chronologie d'une façon un peu plus vague. Car que veut-il dire par cette quatrieme année de la 95 Olympiade? veut-il dire qu'avant ce tems-là Zeuxis avoit vécu dans l'obscurité, & qu'il ne commença à se faire connoitre que cette année? Mais ce n'est pas ainsi que l'on doit marquer le tems où quelqu'un fleurit; il faut le marquer par raport à une réputation qui ait eu quelque durée; & si Pline en avoit usé autrement pour Zeuxis, il se seroit bien trompé. En effet, il nous apprend que ce Peintre ne donna pour rien ses Ouvrages, qu'après qu'il se fut extrémement enrichi. Or quand il les donnoit pour rien, Archelaüs étoit en vie; car le don qu'il fit de Pan à Archelaüs est un des exemples de sa libéralité rapportez par Pline. Il avoit donc aquis avec de grandes richesses une grande réputation par la Peinture, avant la mort du dernier Archelaüs, c'est-à-dire avant la fin de la 94 Olympiade (5); & par conséquent Pline se seroit étrangement abusé, s'il avoit mis le commencement de la réputation de Zeuxis à la 4 année de la 95 Olympiade. Je croi pour moi qu'il faudroit prendre le milieu entre Eusebe & Pline, d'autant plus que nous lisons dans Plutarque (6), que ce grand Peintre florissoit lorsque Periclés fit construire un grand nombre d'édifices publics, dont il donna l'intendance à Phidias. Or sans alléguer que Pline (7) a mis Phidias dans la 84 Olympiade, il est sûr que Periclés fit faire ces bâtimens plusieurs années avant sa mort, qui arriva durant la 87 Olympiade. On ne voit donc pas que Pline ait eu beaucoup de raison de réfuter ceux qui ont mis Zeuxis à la 89 Olympiade, & de n'en faire alors qu'un jeune Eleve.

(4) Ab hoc (*Apollodoro*) artis fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, Olympiadis nonagesimæ quintæ anno quarto, audentemque jam aliquid penicillum (de hoc enim adhuc loquimur) ad magnam gloriam perduxit, à quibusdam falso in octogesima nona Olympiade positus, cum fuisse necesse est Demophilum Himeræum, & Neseam Thasium, quoniam utrius eorum discipulus fuerit, ambigitur. *Plin. Libr. XXXV, Cap. IX, pag. m. 198,* 199.

(5) Eusebe *met la mort de cet Archelaüs à l'an 3 de la 94 Olympiade.*

(6) *Dans la* Vie de Periclès.

(7) *Libr. XXXIV, Cap. VIII.*

(*B*) *Ce que l'on sait touchant sa patrie, est un peu confus.*] Car encore que le témoignage de Tzetzès (8), qui le fait natif d'Ephese, ne doive point nous faire douter qu'il ne soit né à Heraclée, puisque Ciceron (9), Pline (10), & Elien (11), s'accordent à l'assûrer, ce n'est point un fort petit embarras que de choisir entre un grand nombre de villes, qui ont porté le nom d'Heraclée, celle où Zeuxis est venu au Monde. Il y en a qui conjecturent qu'il étoit d'Heraclée, proche de Crotone dans l'Italie (12).

(8) Chiliad. VIII, Histor. CXCVI.

(9) *Libr. II* de Inventione.

(10) Plin. *Libr. XXXV, Cap. IX.*

(11) Var. Hist. *Libr. IV, Cap. XII; & Libr. XIV, Cap. XVII, & XLVII.*

(12) Harduin in Plin. *Tom. V, pag. 199.* Jacob. Proust in Cicer. *Libr. II* de Invent. *Notez que les Anciens, qui se sont contentez de l'appeller* Heracleotes, *ont fait pis que si aujourd'hui nous désignions la patrie d'un homme en disant qu'il est de Clermont.*

(*C*) *Il y en a qui disent que ce fut lui qui inventa la maniere de ménager les jours & les ombres* (13).] La gloire de l'Invention étant celle dont les hommes font le plus de cas, il falloit que Mr. Moreri fit savoir à son Lecteur cet endroit de Quintilien. Au lieu de cela il nous assûre, que *l'artifice des ombres* des belles pieces de Zeuxis *excedoit toute sorte de prix*. C'est d'un côté oublier le principal, & de l'autre c'est outrer la chose. Il a oublié de dire que Zeuxis fût l'Inventeur du mélange des ombres & de la lumiere dans les Tableaux; & il a dit sans fondement, que l'artifice des ombres étoit ce qui rendoit inestimables les Pieces de Zeuxis. Voici ce qui l'a trompé. Il avoit lu dans un Auteur (14) dont il a pris plusieurs choses, *qu'on remarquoit de Zeuxis qu'encore que ses tableaux, où l'artifice des ombres parut premierement, excedassent toute sorte de prix, ce qui le reduisit à la necessité de les donner gratuitement, il avoit neanmoins ce defaut de représenter les têtes plus grosses qu'elles n'étoient, & la plûpart des membres de même* (15); *en quoi Quintilien* (16) *trouve qu'il ne faisoit qu'imiter Homere, dont les plus belles femmes sont robustes & pleines d'embonpoint*: Mr. Moreri, dis-je, avoit lu cela, & ne fut point s'en servir. Il en devoit tirer ce que l'on trouvoit à redire dans les Ouvrages de Zeuxis; mais sur-tout il en devoit tirer cette Remarque, que l'artifice des ombres fut une Invention de ce Peintre. Il devoit au moins, après avoir supprimé cette Remarque, ne pas lier ensemble les paroles qui la précédoient, & celles qui la suivoient; car en le faisant il a falsifié le passage de la Mothe le Vayer, qui avoit plus de besoin de correction que de falsification. Ce qui m'en fait juger de la sorte est que ce fameux Ecrivain donne pour un fait constant, que la véritable raison, pourquoi Zeuxis discontinua de vendre ses Tableaux, fut qu'il n'auroit été possible à personne d'en paier le juste prix. C'est prendre trop à la lettre les paroles de ce Peintre (17), qui apparemment ne pensoit pas ce qu'il disoit: & s'il l'avoit cru, il auroit été le plus fanfaron de tous les hommes: & par conséquent sa rodomontade ne devroit pas être alléguée comme une véritable raison. Il est fort apparent que les Tableaux qu'il donnoit, après être devenu fort riche, n'étoient pas meilleurs que ceux qu'il avoit vendus; car ce n'est pas la coutume de travailler plus ce qu'on veut donner pour rien, que ce qu'on veut vendre bien chérement. A propos de quoi je me souviens qu'on dit, que les Sermons d'un Abbé sont beaucoup meilleurs pendant qu'il aspire à l'Episcopat, qu'après qu'il y est parvenu. Si donc la raison de Zeuxis eût été véritable, il auroit dû cesser de vendre plutôt qu'il ne cessa. J'ai été surpris de ne trouver pas les Remarques de Quintilien, parmi ce que Mr. Felibien a dit de Zeuxis. Mr. Hofman a traduit l'expression de Mr. Moreri d'une façon un peu équivoque, puisque ces paroles, *Donare opera sua*, INTER QUÆ UMBRÆ EMINEBANT, *instituit*, orthographiées comme elles sont, semblent signifier qu'il y

(13) *Voiez le Passage de* Plutarque *touchant* Apollodore *dans la Rem.* (G).

(14) La Mothe le Vayer, Lettre IX, *au X Tome de l'Edition in* 12, *pag. m.* 76.

(15) Pline, *que la* Mothe le Vayer *ne cite pas, nous l'apprend, Libr. XXXV, Cap. IX.* Deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articulisque: *Ce dernier mot devoit être traduit* jointures, *&* *non* membres.

(16) La Mothe le Vayer *cite* lib. 12. Inst. c. 18; *mais c'est Cap. X.*

(17) *Postea donare opera sua instituit, quod ea nullo satis digno pretio permutari posse diceret.* Plin. *Libr. XXXV, Cap. IX.*

dans le coloris. Ariſtote (*b*) trouvoit ce défaut dans ſes Peintures, que les mœurs ou les paſſions n'y étoient pas exprimées; cependant Pline témoigne tout le contraire à l'égard du Portrait de Penelope, *dans lequel il ſemble*, dit-il, *que Zeuxis ait peint les mœurs* (*c*). Il gagna des richeſſes immenſes (*d*); & il en fit une fois parade durant la célébration des Jeux Olympiques, où il ſe fit voir avec un manteau ſemé de lettres d'or qui formoient ſon nom. Quand il ſe vit ſi riche, il ne voulut plus vendre ſes Ouvrages; il les donnoit, & il diſoit ſans façon, qu'il n'y ſauroit mettre un prix égal à ce qu'ils valoient. Avant cela, il en faiſoit paier la vue: on n'étoit admis à voir ſon Helene qu'argent comptant; & de là vint que les railleurs appellérent ce Portrait *Helene la Courtiſane* (*e*). Il ne fit point difficulté de mettre au bas de ce Portrait les trois Vers de l'Iliade, où Homere rapporte que le bon-homme Priam, & les vénérables vieillards de ſon Conſeil, demeurérent d'accord, que les Grecs & les Troiens n'étoient point blâmables de s'expoſer depuis ſi long-tems à tant de maux pour l'amour d'Helene, dont la beauté égaloit celle des Déeſſes (*f*). On ne ſauroit bien dire ſi cette Helene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du tems de Pline, ou la même qu'il fit aux habitans de Crotone, pour être miſe au Temple de Junon (*g*). Il ne ſera pas hors de propos de dire ici ce que Zeuxis exigea de ceux de Crotone, par rapport à ce Portrait. Ils l'avoient fait venir à force d'argent, pour avoir un grand nombre de Tableaux de ſa façon, dont ils vouloient orner ce Temple; & lorſqu'il leur eut déclaré qu'il avoit deſſein de peindre Helene (*D*), ils en furent fort contens, parce qu'ils ſavoient que ſon fort étoit de peindre des femmes. Enſuite il leur demanda quelles belles filles il y avoit dans leur ville, & ils le menérent au lieu où les jeunes garçons apprenoient leurs exercices. Il vit le plus commodément du monde s'ils étoient beaux, & bien faits par-tout; car ils étoient nuds: & comme il en parut très-content, on lui fit entendre qu'il pouvoit juger par-là s'il y avoit de belles filles dans la ville, puiſqu'on avoit les ſœurs des garçons qui lui paroiſſoient les plus admirables. Alors il demanda à voir les plus belles, & le Conſeil de ville aiant ordonné que toutes les filles vinſſent en un même lieu, afin que Zeuxis choisît celles qu'il voudroit, il en choiſit cinq; & prenant de chacune ce qu'elle avoit de plus beau, il en forma le Portrait d'Helene. Ces cinq filles furent fort louées par les Poëtes, de ce que leur beauté avoit obtenu le ſuffrage de l'homme du monde qui s'y devoit connoître le mieux (*h*) (*E*), & leur nom ne manqua point d'être conſacré à la poſtérité. Je penſe pourtant qu'il n'en reſte plus aucune trace. Ciceron, qui nous apprend toutes ces choſes, a laiſſé à deviner à ſon Lecteur que le Peintre voulut voir toutes nues ces cinq jeunes beautez: mais Pline l'a dit expreſſément; & même qu'avant que d'en choiſir cinq, il les avoit vues toutes en cet état (*i*). Il eſt vrai qu'il veut que Zeuxis ait travaillé pour les Agrigentins, & non pas pour les Crotoniates, & qu'il ne dit point de qui étoit le Portrait: à cela près on voit qu'il rapporte la même Hiſtoire que Ciceron. Il ne faut pas oublier que Zeuxis aiant diſputé le prix de la Peinture avec Parrhaſius, le perdit (*k*) (*F*); voici

(*b*) De Poët. Cap. VI.

(*c*) Plin. Libr. XXXV, Cap. IX. pag. m. 199.

(*d*) Idem, ibid.

(*e*) Elien, Libr. IV, Cap. XII.

(*f*) Valere Maxime, Libr. III, Cap. VII.

(*g*) *Le même Auteur dit qu'on voioit dans le Temple de la Concorde le Marſyas lié de Zeuxis.* Zeuxidis manus vidi, *dit Petrone*, nondum vetuſtatis injuria victas.

(*h*) *Quarum nomina multi poëtæ memoriæ tradiderunt, quod ejus eſſent judicio probatæ qui veriſſimum pulchritudinis habere judicium debuiſſet.* Cicer. *Libr. II* de Invent.

(*i*) *Tantæ diligentiæ ut Agragentinis facturus tabulam quam in templo Junonis Laciniæ publicè dicarent, inſpexerit virgines eorum nudas & quinque elegerit, ut quod in quaque laudatiſſimum eſſet pictura redderet.* Plin. *Libr. XXXV, Cap. IX.*

(*k*) *Id. ibid. Cap. X.*

y avoit un Tableau de Zeuxis où il avoit peint les Ombres, qui étoit le plus excellent de ſes Ouvrages. D'ailleurs le terme *eminchant* ne ſemble point fait pour *umbræ* en ſtyle de Peintre; car il n'y a point d'endroits qui ſemblent avoir moins de relief dans la Peinture, que ceux qui marquent les ombres (18).

(*D*) *De peindre Helene.*] N'avoir dit autre choſe ſur le Portrait d'Helene, ſi ce n'eſt que Zeuxis le fit, eſt un péché d'omiſſion inexcuſable à Charles Etienne, & à Mrs. Lloyd, Moreri, & Hofman, vu les ſingularitez de pluſieurs ſortes que les Anciens ont rapportées touchant ce Portrait. Charles Etienne n'a cité que Pline, qui n'en a parlé qu'en paſſant; il faloit citer Ciceron & Elien, qui en ont touché les circonſtences. Mrs. Lloyd & Hofman ne citent à proprement parler que comme Charles Etienne: car encore qu'ils nous renvoient à Ciceron, il eſt viſible que c'eſt par rapport à Zeuxis en général, & non par rapport au portrait d'Helene; cela, dis-je, eſt viſible, puiſqu'ils nous renvoient auſſi à Plutarque dans la Vie de Periclès, où il ne s'agit point du tout de ce Portrait. Par la faute des Imprimeurs on voit Ciceron cité dans le Dictionaire de Mr. Lloyd, 2. *de Juvent.*, & dans celui de Mr. Hofman, *lib.* 2. *de Juventut.* au lieu de *lib.* 2. *de Invent.* ce qui eſt capable de faire accroire à pluſieurs Lecteurs que Ciceron a écrit *de Juventute*, non moins que *de Senectute*. Voſſius (19) a relevé une faute de Boulenger, qui a dit dans ſon Livre de la Peinture, que ce fut Venus & non Helene que Zeuxis peignit, ſur les cinq originaux vivans qu'il avoit devant ſes yeux: mais en relevant cette faute Voſſius en a fait une autre, aiant aſſûré que Pline ne marque pas moins expreſſément que Ciceron, que Zeuxis peignit Helene. Il n'eſt pas vrai que Pline marque cela; il parle en général d'un Portrait. Notez que Celius Rhodiginus a fait un gros ſoléciſme, en parlant du Tableau d'Helene la Courtiſane (20). *Zeuxin*, dit-il, *pictura nobilem, inter cætera ejus artificii, haud parum multa quæ circumferuntur, & hominum deſideria vix explent, Helenam quandoque ab eo expictam ferunt, cui tantum ſanè attribuerit, ut non temerè nec quemlibet, ac (ut Græci dicunt) ἐπὶ ἀργυρίῳ, ſpectatum admitteretur, nî ... ἀργύριον. id eſt propoſitam pecuniæ quantitatem erogaſſet.* Il eſt échapé de ſemblables fautes de langage aux meilleurs Auteurs.

(*E*) *Ces cinq filles furent fort louées .... de ce que leur beauté avoit obtenu le ſuffrage de l'homme du monde qui s'y devoit connoître le mieux.*] On pourroit douter ſi les cinq filles, que Zeuxis choiſit, étoient chacune plus belle que celles qu'il ne choiſit point. La raiſon de ce doute eſt qu'il ne voulut que raſſembler en un corps les beautez qui ſe trouvoient ſéparément dans ces cinq filles: pour cela il n'étoit pas beſoin qu'elles fuſſent toutes fort belles; il ſuffiſoit que les unes euſſent les beautez qui manquoient aux autres. Or qui peut nier qu'il n'y ait des femmes d'une beauté fort médiocre, qui à ne comparer que quelque partie à quelque partie ſurpaſſent les grandes beautez. Ainſi on ne voit pas que Ciceron, ni les Poëtes dont il parle, aient été néceſſairement bien fondez, à préférer les cinq filles de Crotone choiſies par le Peintre d'Helene, à celles qu'il renvoia. Peut-être en renvoia-t-il auxquelles il ne manquoit que peu de choſe, pour être parfaitement belles; mais qui ne ſervoient de rien à ſon but, parce que les mêmes beautez, dont elles étoient pourvues, ſe trouvoient en un dégré plus exquis dans l'une des cinq; après quoi il ſuffiſoit qu'une autre des cinq, médiocrement jolie d'ailleurs, eût ce peu de choſe qui manquoit à celles qu'il renvoia. La queſtion, comme chacun voit, n'eſt pas importante, on peut la laiſſer là pour ce qu'elle vaut; & ſi l'on veut mettre en fait que Zeuxis choiſit les cinq plus belles, non pas à cauſe que cela étoit néceſſaire à ſon entrepriſe, mais afin de jouir d'un ſpectacle plus divertiſſant, je ne m'y oppoſerai pas. Un des principaux fondemens de l'Hiſtoriette a été ce que l'on dit ordinairement, qu'il n'y a rien de parfait en ce monde. Cela eſt ſur-tout véritable en matiere de beauté: je m'en rapporte à la critique que les belles femmes font les unes des autres; & ſi ne voient-elles pas tout, comme Zeuxis voulut faire, réſolu ſans doute de ne ſuivre pas la méthode dont Horace parle dans la ſeconde Satire du I Livre:

Ne corporis optima lyncei
Contemplere oculis, Hypſea cæcior, illa
Quæ mala ſunt ſpectes. O crus! ô brachia! verum
Depygis, naſuta, brevi latere ac pede longo eſt (21).

Au fond ce Peintre n'avoit beſoin que de ſon imagination pour faire le Portrait d'une beauté achevée; car il eſt certain que nos idées vont plus loin que la nature. *Ego ſic ſtatuo nihil eſſe in ullo genere tam pulchrum quo non pulchrius id ſit unde illud ut ex ore aliquo quaſi imago exprimatur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo ſenſu percipi poteſt, cogitatione tantum & mente complectimur ..... Nec verò ille artifex* (Phidias) *quum faceret Jovis formam aut Minervæ, contemplabatur aliquem è quo ſimilitudinem duceret, ſed ipſius in mente inſidebat ſpecies pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius ſimilitudinem artem & manum dirigebat* (22). Il ne ſeroit pas plus impoſſible de trouver des hommes auſſi parfaits que les Héros de Roman, que de trouver des femmes auſſi belles que les Heroïnes du même païs. Cela eſt ſi vrai, que quand les Auteurs veulent repréſenter en peu de mots une perſonne parfaitement belle, ils ſe contentent de dire qu'elle ſurpaſſe les idées des Poëtes & celles des Peintres (23).

(*F*) *Zeuxis aiant diſputé le prix de la Peinture avec Parrhaſius, le perdit.*] Ordinairement on rapporte avec peu de netteté le fait qui concerne les oiſeaux, que Zeuxis from-

(18) Vitez Voſſius, de Graphice, pag. 69.

(19) De Graphice, pag. 69 in Libro de IV Artibus popular.

(20) Cœlius Rhodiginus, Antiq. Lect. Libr. XIX, Cap. XXVII, p. m. 1086.

(21) *Voici comment* Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux, *natifs de Vire en Normandie, ont traduit ces Vers. Rien de plus naïf.*
Tout ainſi ce qu'en ſoy
Le corps a de plus beau,
D'yeux Lyncéens ne voy:
Regarde plus qu'Hypſée aveugle, les parties,
Qui plus laides y ſont.
Eſbahy tu t'eſcries;
O la greve, ô les bras,
mais long nés & courts flancs,
Et greile cuiſſe ell' a avecques les piés grands.

(22) Cicero, *in Oratore, init.*

(23) *Lateri applicat non mullerem omnibus ſimulacris emendatiorem.* Petrone. *Spondebatque ducem celſi niteſ ignewis oris, Nemorumque ...dos qualem nec carmina fingunt Semideis.* Claudian. de Laudib. Stilicon. *Libr. I.*

voici comment. Zeuxis avoit si bien peint des raisins, que les oiseaux fondoient dessus pour les bequeter. Parrhasius peignit un rideau si artistement, que Zeuxis le prit pour un vrai rideau qui cachoit l'Ouvrage de son Antagoniste, & tout plein de confiance il demanda que l'on tirât vite ce rideau, afin de montrer ce que Parrhasius avoit fait. Aiant connu sa méprise il se confessa vaincu, puisqu'il n'avoit trompé que les oiseaux, & que Parrhasius avoit trompé les Maîtres mêmes de l'Art. Une autre fois il peignit un garçon chargé de raisins: les oiseaux volérent encore sur ce Tableau; il s'en dépita, & reconnut ingenûment que son Ouvrage n'étoit pas assez fini, puisque s'il eût aussi heureusement représenté le garçon que les raisins, les oiseaux auroient eu peur du garçon. On dit qu'il effaça les raisins, & qu'il ne garda que la figure où il avoit le moins réussi (*l*). Archelaüs Roi de Macedoine se servit du pinceau de Zeuxis pour l'embellissement de son Palais; on peut voir là-dessus une bonne réflexion de Socrate dans Elien (*m*). L'un des meilleurs Tableaux de ce Peintre étoit un Hercule étranglant des dragons dans son berceau, à la vue de sa mere épouvantée: mais il estimoit principalement son Athlete, sous lequel il mit un Vers qui devint célèbre dans la suite (*n*) (*G*). Il y a de l'apparence qu'il faisoit cas de son Alcmene (*o*), puisqu'il en fit présent aux Agrigentins. Il ne se piquoit pas d'achever bientôt ses Tableaux (*H*). On dit qu'aiant peint une vieille femme, il se mit tellement à rire à la vue de ce Portrait, qu'il en mourut. C'est Verrius Flaccus qui le rapporte (*p*) (*I*). Il y a dans Lucien

(*l*) Senec. Controv. V Libri V.

(*m*) Ælian. Var. Hist. Lib. XIV, Cap. XVII.

(*n*) *Adeo sibi in illo* (Athleta) *placuit ut versum subscriberet celebrem ex eo, invisurum aliquem facilius quàm imitaturum.* Plinius, Lib. XXXV, Cap. X.

(*o*) *Monsr.* Felibien, *pag.* 56, *a dit* Athalante *au lieu* d'Alcmene.

(*p*) *Au mot* Pictor.

trompa par des raisins en peinture. Si l'on consultoit bien Pline on ne tomberoit pas dans la confusion; car on verroit que Zeuxis fit deux différens Tableaux qui se rapportent à ce fait, & qui eurent chacun leur Avanture particuliere. Je ne remarque point que beaucoup d'Auteurs racontent, que Zeuxis voulut tirer lui-même le rideau de Parrhasius: ce n'est pas ainsi que Pline rapporte la chose; mais c'est une altération des circonstances trop petite pour en parler. On a beaucoup plus de raison de trouver étrange, que le Dictionaire de Moreri ne dise rien du défi, ou de la gageure, de ces deux Peintres, & que Mrs. Lloyd & Hofman n'en disent qu'un petit mot. Pour ce qui regarde l'autre Tableau où un garçon portoit des raisins, Mr. Moreri en a parlé d'une maniere qui ne lui sauroit faire d'honneur; puisqu'il en a retranché les principales circonstances, n'aiant rien dit du jugement que Zeuxis porta lui-même de ce Tableau. Mr. Hofman n'a pas oublié cela; mais il s'est servi d'une phrase qu'il devoit entierement supprimer: *eadem ingenuitate*, dit-il, *processit* (Zeuxis) *iratus operi ac dixit.* Ces paroles sont de Pline, & font un très-bel effet dans l'Original, où elles ont relation à l'histoire de la gageure, c'est-à-dire, au narré de Pline, touchant l'ingenuité avec laquelle Zeuxis avoua qu'il étoit vaincu. Mais lorsque dans un Article où il n'y a rien de cette ingénuité, on nous vient apprendre que Zeuxis reconnut avec la même ingénuité, &c., on nous jette dans des ténebres impénétrables, où nous pouvons seulement conjecturer que l'on nous donne une piéce toute tronquée. Presque tous les Abbréviateurs sont sujets à ce défaut (24). Mr. Hofman est ici beaucoup plus excusable que Mr. Lloyd; car quand ce dernier a gardé la phrase, *eadem ingenuitate processit*, qu'il trouvoit dans Charles Etienne, il lui étoit aisé de sentir qu'on la rapportoit à une chose à quoi le Lecteur de Charles Etienne étoit renvoié. Mr. Lloyd a supprimé ce renvoi, & par ce moien il a mis plus de ténébres dans son Article. Ce n'est pas que je prétende excuser entierement Charles Etienne; car son *ut in Parrhasio supra vidimus*, ne lui pouvoit pas donner droit de se servir de ces termes *eadem ingenuitate processit*, puisqu'il ne venoit pas de parler du succés de la gageure. L'Article de Zeuxis est beaucoup meilleur dans Calepin (25), que dans tous les Dictionaires dont je viens de parler. Mais je n'ai point vu d'Auteur qui ait plus mal récité la Dispute des deux Peintres, que celui (26) qui fait le plus de figure dans le Commentaire *Variorum* sur Valere Maxime. Il assûre que Parrhasius peignit des oiseaux sur une toile, si semblables à la vérité, que Zeuxis craignant le jugement des oiseaux, lui donna cause gagnée par une pudeur ingénue. Je suis fort trompé si la phrase qu'il emploie, *Zeuxis alitum judicium timens*, n'est une corruption de celle de Pline, *Zeuxis alitum judicio tumens*; & si cela est, quel exemple n'avons-nous point ici des métamorphoses qui arrivent aux pensées?

Souvenons-nous que Don Lancelot de Perouse traite de fable tout ce qu'on a dit de l'effet de ces deux Peintures. Il ne croit point que les oiseaux bequetassent la vigne de Zeuxis, ni que Zeuxis ait pris pour un vrai rideau celui de Parrhasius. Voilà comment il se tire de l'Objection que cela fournit à ceux qui méprisent l'habileté des Modernes: il nie le fait; cette méthode de résoudre les difficultez est bien commode. *Oh, Zeusi con l'uva dipinta, dite voi, trasse gli uccelli à beccarla, il che non habbiamo d'alcuno de' nostri mentovati di sopra. Già io hò dato dentro con un libro di Farfalloni contra gli antichi Historici, & bocci rotto, come suol dire il Volgo, un paio di scarpe, intendinla come vogliono i presenti & posteri bell'* Ingegni, *e però non temo, che sono millanterie della Grecia, e Farfalloni di Plinio, e quello dell'uva, e quelli de gli animali, che dessero segno di riconoscere altri della loro specie fatti di colore per naturali* (27). Mr. Perrault aussi zélé pour les Modernes que Don Lancelot, a trouvé une Réponse bien plus solide; car il allegue des faits semblables & de fraiche date, & qui prouvent que ce n'est pas en cela que consiste la délicatesse de la Peinture. Voici ses paroles (28): *On dit que Zeuxis representa si naïvement des raisins que des Oiseaux les vinrent becqueter: Quelle grande merveille y a-t-il à cela? Une infinité d'oiseaux se sont tuez contre le Ciel de la Perspective de Ruël, en voulant passer outre, sans qu'on en ait esté surpris, & cela mesme n'est pas beaucoup entré dans la louange de cette Perspective .... (29) Il y a quelque tems que passant sur le fossé des Religieuses Angloises, je vis une chose aussi honorable à la Peinture que l'Histoire des raisins de Zeuxis, & beaucoup plus divertissante. On avoit mis secher dans la cour de Mr. le Brun, dont la porte estoit ouverte, un Tableau nouvellement peint, où il y avoit sur le devant un grand chardon parfaitement bien représenté. Une bonne femme vint à passer avec son asne, qui ayant vu le chardon entre brusquement dans la cour, renverse la femme qui tâchoit de le retenir par son licou; & sans deux forts garçons qui luy donnerent chacun quinze ou vingts coups de bâton pour le faire retirer, il auroit mangé le chardon: je dis mangé, parce qu'estant nouvellement fait, il auroit emporté toute la peinture avec sa langue. ... Pline raconte encore que Parrhasius avoit contrefait si naïvement un rideau, que Zeuxis mesme y fut trompé. De semblables tromperies se font tous les jours par des Ouvrages dont on ne fait aucune estime. Cent fois des Cuisiniers ont mis la main sur des Perdrix & sur des Chappons naïvement representez pour les mettre à la broche: qu'en est-il arrivé? on en a ri, & le Tableau est demeuré à la Cuisine.*

(*G*) *Sous lequel il mit un Vers qui devint célèbre dans la suite.*] Si l'on en croit Plutarque (30), ce fut sous les Tableaux d'Apollodore que ce Vers fut mis. Il ne dit pas qu'Apollodore lui-même y marqua cette souscription, comme Vossius (31) & le Pere Hardouin (32) l'assûrent; il dit en général qu'on la voioit aux Ouvrages d'Apollodore, οὗ τοῖς ἔργοις ἐπιγέγραπται· Μωμήσεταί τις μᾶλλον ἢ μιμήσεται. *Cujus operibus inscriptum fuit, Facilius hæc culpabit quis quàm imitabitur.* Ce n'est pas la seule chose que Plutarque attribue à Apollodore, au lieu de l'attribuer à Zeuxis comme font d'autres; il veut aussi qu'Apollodore ait été l'Inventeur des ombres dans la Peinture, ἀνθρώπων πρῶτος ἐξευρὼν φθορὰν καὶ ἀπόχρωσιν σκιᾶς: *Primus hominum invenit colorum temperationem diversorum & umbræ coloribus exprimendæ rationem.* Voici tout le passage selon la Version d'Amyot: *Apollodorus le prémier de tous les hommes qui a inventé les definissemens & coloremens des ombres estoit Athenien, sur les ouvrages duquel il y avoit escrit,*

On l'ira plustost regrattant
Que l'on ne l'ira imitant.

Un de nos Poëtes (33) témoigna une pareille confiance eu égard à sa Franciade par ces quatre Vers:

Un lit ce livre pour apprendre,
L'autre le lit comme envieux:
Il est bien aisé de reprendre,
Mais mal aisé de faire mieux.

(*H*) *Il ne se piquoit pas d'achever bientôt ses Tableaux.*] Plutarque rapporte que Zeuxis sâchant qu'Agatarchus se glorifioit de peindre facilement, & en peu de tems, dit que pour lui il se glorifioit au contraire de sa lenteur, parce que c'étoit le moien de faire un Ouvrage de longue durée (34). Le même Plutarque dans un autre Livre (35) rapporte la chose, comme si Zeuxis avoit avoué à quelques-uns qui lui reprochoient sa lenteur, *qu'à la verité il étoit long-tems à peindre, mais que c'étoit aussi pour long-tems.* Tout le monde le fait répondre *qu'il peignoit pour l'éternité:* & c'est ainsi qu'en dernier lieu on a appliqué sa pensée au Dictionaire de l'Académie Françoise, dans la Préface de celui de Furetiere. C'est à ceux qui amplifient la vanterie de ce Peintre à voir quels garans ils en ont.

(*I*) *C'est Verrius Flaccus qui le rapporte.*] Il y joint deux Vers qui font allusion à cette Avanture,

Nam quid modi facturus risu denique,
Ni pictor fieri vult qui risu mortuus est?

Mais s'il est vrai que Zeuxis soit mort de la sorte, comment a-t-il pu se faire que si peu d'Auteurs en aient parlé? Qu'y avoit-il dans toute sa vie d'aussi digne de remarque, qu'une

(24) *On en peut voir des exemples dans le Livre de Mr.* Gronovius de pernicie Judæ. *Voiez les* Nouvelles de la Républ. des Lettres 1684, *mois de Mai, Art. VI.*

(25) *Il y faut corriger la Citation de Pline au Livre* 53 *pour* 35. Charles Etienne, *& le Pere* Cantel *dans son* Valere Maxime in usum Delphini, *citant. l.* 55.

(26) *Il s'appelle* Oliverius. *Voiez le* Valere Maxime Variorum *de Leide,* 1655, *pag.* 314.

(27) Secondo Lancelloti da Perugia Abbate Olivetano, l'Hoggidi, *Parte II, Disinganno XV, pag.* 308.

(28) Perrault, Parallêle des Anciens & des Modernes, *Tom. I, pag.* 136. *Edit. de Hollande.*

(29) Perrault, Parallêle des Anciens & des Modernes, *Tom. I, pag.* 137 *Edit. de Hollande.*

(30) Plut. de Gloria Atheniens. *pag.* 346.

(31) De Graphice, *pag.* 79.

(32) In Plin. *Tom. V, pag.* 200.

(33) Ronsard: *voiez sa Vie.*

(34) Plut. *in Vita* Periclis, *pag.* 159.

(35) *Idem, de* multitudine Amicorum, *pag.* 94.

Lucien la Description d'un Tableau de Zeuxis, qui mérite d'être lue. Ce Tableau représentoit un Centaure femelle. J'avois rassemblé beaucoup de choses pour cet Article; mais je les supprime, à cause du Junius *de Pictura Veterum* (q) (*K*). Je mettrai ici une Remarque qui fut insérée dans les Additions de mon Projet. Elle concerne un Ouvrage de Carlo Dati (*L*). Je n'oublierai point la prémiere que je fis dans cet Article du Projet. Elle indique quelques imperfections (*M*) générales du Dictionaire de Mr. Moreri.

(q) *Il a été imprimé depuis mon* Projet, *l'an* 1694.

qu'une telle singularité de sa fin? Cependant parmi cette foule d'Anciens qui ont fait mention de Zeuxis, il n'y a que Verrius Flaccus qui nous ait appris cette singularité. Encore l'a-t-il fait par hazard, & si peu à-propos qu'il en a été grondé par son Abbréviateur Pompeius Festus, comme si un fait de cette nature n'eût pas dû entrer dans un Ouvrage, où l'on s'étoit proposé de traiter de la signification des mots. Je voudrois que nous eussions le passage de Verrius Flaccus en son entier. Ce qui nous en reste étoit dans le plus pitoiable état du monde, avant que Joseph Scaliger y eût appliqué sa Critique divinatrice. Si Mrs. Moreri & Hofman avoient connu cette source, ils l'auroient indiquée, comme cela se devoit, & ils nous eussent donné les deux Vers Latins un peu plus intelligibles. Le bon Ravisius Textor (36) n'a point mis notre Peintre dans son Catalogue de ceux qui sont morts de rire: c'est sans doute une omission involontaire.

Notez que Simon Majol Evêque de Volturara s'est fort trompé sur ce fait. *Zeuxis pictor*, dit-il (37), *deformissimam spectans quandam picturam solutus in risum expiravit. Verrius alter pictor quod anum quandam deformissimam pinxisset eandem mortem in risum solutus obiit, Rhodigino teste lib. 4. cap.* 18. Il y a un gros péché d'omission dans ce qu'il conte de Zeuxis, & un peché énorme de commission dans le reste: car ce Verrius prétendu Peintre, & mort de rire, est un personnage chimérique: outre que Rhodiginus est très-mal cité. Voiez la marge (38); vous admirerez la métamorphose des pensées copiées par certains Compilateurs: elle est quelquefois aussi surprenante que celles d'Ovide.

(36) *Voiez son* Officina *ou* Theatrum Historicum, *Libr. II, Cap. LXXXVII.*

(37) Simon Majolus, Dierum Canicularium, *Colloq. IV*, *pag* 165 *Edit. Romana* 1597.

(38) *Zeuxin picturem risu emortuum prodidit Verrius, dum anum à se pictam videt assimulat.* Cœlius Rhodiginus, *Libr. IV, Cap. XVIII, pag. m.* 207.

(*K*) *A cause du Junius* de Pictura Veterum.] J'aime mieux renvoier aux beaux & doctes Recueils de Junius, qu'entasser ici des choses qui se trouvent là. J'observe par occasion que cet Ouvrage, imprimé à Rotterdam chez Reinier Leers, seroit encore peut-être caché dans un Cabinet, si Mr. l'Abbé Nicaise (39) ne s'étoit donné mille mouvemens pour en procurer l'Edition. On a oublié de faire savoir cela au public dans la Preface. Ce bel Ouvrage a été dédié à Mr. l'Abbé Bignon, l'un des plus illustres Protecteurs qu'aient aujourd'hui les Sciences, & qui soutient si dignement par son esprit, par son éloquence, & par l'étendue de son savoir, la gloire du nom qu'il porte. Lisez cette Epitre Dédicatoire (40).

(39) *Voiez touchant son humeur officieuse pour les Auteurs, & son zèle pour le bien des Lettres, la Préface du Traité de Mr.* Nicolle *contre les* Quiétistes.

(40) *Elle est très-bien écrite, on l'attribue au Pere* de la Baune.

(*L*) *Elle concerne un Ouvrage de Carlo Dati.*] Voici la derniere Piece des Additions de mon Projet: „ Depuis „ l'impression de cet Article, il m'est tombé entre les mains „ un Livre qui m'auroit épargné beaucoup de peine, si je „ l'avois eu plutôt. C'est la Vie de Zeuxis composée en „ Italien par Carlo Dati, & imprimée à Florence en 1667, „ avec celles de Parrhasius, d'Apelles, & de Protogene. „ L'Auteur a recueilli tout ce qui se trouve concernant ces „ quatre Peintres dans les Ouvrages des Anciens, & a „ donné à tout cela une liaison fort juste; il a d'ailleurs „ ajoûté à chaque Vie plusieurs Remarques, remplies d'une „ belle & curieuse érudition. Celles qui regardent la Vie „ de Zeuxis me fourniroient beaucoup de matiere, si je „ n'étois pas à la derniere page de mon avantcoureur. Je „ dirai seulement qu'elles m'ont appris une chose que Vos„ sius ne savoit pas, c'est que Boulenger n'est pas le pré„ mier qui a dit que Zeuxis peignit Venus, & non pas He„ lene, sur les originaux vivans qu'il avoit choisis parmi les „ plus belles filles de la ville. Volaterran & Jean de la Ca„ sa avoient déja pris en cela l'un pour l'autre: Lipse qui „ plus est a dit quelque part (41), que ce fut Junon que „ Zeuxis peignit, & non pas Helene. Je dirai en passant „ que Carlo Dati a fait un procès à Pline, qu'il n'a point „ soutenu de bonnes raisons. Il croit qu'à cause que le „ Temple de Junon Lacinia étoit auprès de Crotone dans „ la Calabre, les Agrigentins n'ont point fait faire à Zeuxis „ un Tableau qui dût être consacré dans ce Temple. Mais „ le Temple de Delphes, & celui de Jupiter Olympien, „ n'étoient-ils pas remplis des dons de toutes sortes de „ peuples; comme aujourd'hui Nôtre-Dame de Lorette des „ *Ex voto* de tous les Païs Catholiques?"

(41) Lips. Monit. Polit. *Libr. I, Cap. I.*

Quand je publiai ce qu'on vient de lire, je ne savois pas que le Tassoni est tombé dans la même faute que Juste Lipse. *Questi fu colui*, dit-il (42) en parlant de Zeuxis, *che chiamato da gli Agrigentini, ò come hanno altri voluto da i Protoniati* (43), *à fare il ritratto di Giunone, il copiò dalle fattezze piu belle di cinque vergine da loro elette fra un numero infinito, che ne vide d'ignude.* La Langue Italienne n'est guere moins exposée aux équivoques que les Langues mortes: si un François donnoit à ses termes l'arrangement que l'on vient de voir dans ceux du Tassoni, on lui attribueroit avec raison d'avoir dit que Zeuxis vit nues une infinité de filles, & que de ce grand nombre les habitans d'Agrigente en choisirent cinq qui servirent de patron au Peintre. Ce n'est point ainsi qu'il faut rapporter les circonstances de ce Tableau.

(42) Alessandro Tassoni, Pensieri diversi. *Libr. X, Cap. XIX, pag.* 414.

(43) *C'est sans doute une Faute d'Impression pour* Crotoniati.

(*M*) *Quelques imperfections générales du Dictionaire de Mr. Moreri.*] Rapportons une autre piece du Projet: elle est tirée de la page 387. „ Je n'ai garde de proposer cet „ Article comme un modele parfait: on me fera assez de „ justice si on le trouve exempt de quelques défauts, qui „ regnent dans le Dictionaire de Mr. Moreri. C'est sans „ doute un grand défaut que la maniere dont cet Auteur „ cite: il entasse toutes ses Citations à la fin de chaque Ar„ ticle, sans faire savoir qu'une telle chose a été dite par „ celui-ci, & une telle autre par celui-là: il laisse donc à „ son Lecteur une grande peine, puisqu'il faut quelquefois „ heurter à plus de cinq ou six portes, avant que de trou„ ver à qui parler. C'est un défaut qui regne en bien d'au„ tres Livres, & dont les conséquences ont été connuës à „ un Ecrivain fort éclairé, & fort judicieux, qui nous a „ donné depuis peu l'Histoire des Empereurs Romains (44). „ J'ajoûte que Mr. Moreri avance mille choses, ou qu'on „ ne trouve point dans ses Citations, ou de quoi il ne „ fournit aucun garant, ou qui sont toutes mutilées, par „ le retranchement de certaines circonstances, qui consti„ tuent l'espece du fait, & qui en font le principal agré„ ment. Enfin je dis qu'il ne fait pas toûjours connoître „ les gens par les endroits les plus remarquables. Il me „ semble qu'on ne trouvera pas ces défauts dans mon Arti„ cle de Zeuxis".

(44) *Mr. de* Tillemont. *Le prémier Tome de son Ouvrage a été imprimé à Paris en* 1690 (*Voiez Monsr. de* Beauval *dans son* Journal *du Mois de Juin* 1691.) *La maniere de citer y est de la derniere exactitude.*

ZIA, ou ZEA, Ile de l'Archipel, l'une des Cyclades, s'appelloit anciennement Ceos, ou Cea. Elle est à dix mille pas du Promontoire de l'Attique nommé autrefois *Sunium* (*a*), & aujourd'hui *Cap des Colonnes*. Elle avoit été autrefois une portion de l'Eubœe; mais la Mer l'en détacha, & lui enleva ensuite le quart de sa longueur à-peu-près. Cette longueur avoit compris cinq cens stades, ou soixante deux mille cinq cens pas (*b*) (*A*). Au tems de Strabon les quatre Villes, qui avoient été dans l'Ile de Cea, étoient réduites à deux, dont l'une s'appelloit Julis, & l'autre Carthæa (*c*). L'une des deux Villes ruinées avoit porté le nom de Caressus, & l'autre celui de Præessa. Il y avoit au voisinage de ces deux dernieres Villes un Temple d'Apollon Sminthien; & l'on voioit entre les masures de Præessa & ce Temple, celui de Minerve Nedusia que Nestor avoit consacré après son retour de Troie (*d*). On a vu ailleurs (*e*) le nom de quelques personnes illustres qui étoient nées dans l'Ile de Cea, & (*f*) tout ce qui la concerne par rapport à Aristée l'inventeur du miel. Il faut ajouter ici qu'une femme de cette Ile inventa l'Art de filer l'ouvrage des vers à soie, & d'en faire des étoffes (*B*); & que la coutume des habitans

(*a*) Plinius, *Libr. IV, Cap. XII, pag. m.* 453.

(*b*) *Idem, ibid.*

(*c*) Strabo, *Libr. X, pag.* 335. *Voiez aussi* Pline, *ibid.*

(*d*) Strabo, *ibid.*

(*e*) *Dans l'Article* Julis.

(*f*) *Ci-dessus dans le* 1 *Article* Aristée.

(*A*) *Cette longueur avoit compris cinq cens stades, ou soixante deux mille cinq cens pas.*] Pline l'assûre: Mr. Baudrand se trompe donc en affirmant sur le témoignage de cet Auteur, que le circuit de l'Ile de Cea étoit autrefois de soixante mille pas (1). Il y a une grande différence entre le circuit d'une Ile & sa longueur; & en tout cas il faloit compter comme son témoin sans diminuer ses nombres. Il ajoûte que présentement le circuit de cette Ile-là contient à peine quarante mille pas, la mer en aiant dévoré une partie.

(1) Baudrand. Geograph. *Tom. I, pag.* 251.

(*B*) *Une femme de cette Ile inventa l'Art de filer l'ouvrage des vers à soie, & d'en faire des étoffes.*] Pline & Solin nous l'apprennent. *Ex hac* (insula) *profectam delicatiorem feminis vestem, auctor est Varro* (2). *Ceos quæ ut Varro testis est, subtilioris vestis amicula arte lanificæ scientiæ prima in ornamentum fæminarum dedit* (3). Ce que je vais rapporter est plus précis. *Telas araneorum modo texunt* (bombyces) *ad vestem luxumque feminarum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri, rursusque texere invenit in Coo mulier Pamphila, Latoi filia, non fraudanda gloria excogitatæ rationis, ut denudet feminas vestis* (4). Aristote (5) a fourni ce fait à Pline. Mr. de Saumaise prétend que les paroles d'Aristote doivent s'entendre

(2) Plinius, *Libr. IV, Cap. XII, pag. m.* 453.

(3) Solin. *Cap. VII, pag. m.* 23.

(4) Plin. *Libr. XI, Cap. XXII, pag.* 515.

(5) Aristot. Hist. Animal. *Libr. V, Cap. XIX, pag. m.* 649.

bitans étoit de s'empoisonner dès qu'ils étoient parvenus à un certain âge (C). Le port de Zia est un *des plus assurez de la Mediterranée*, *outre* que les vaisseaux y *font de l'eau*, *du biscuit*, *& du bois* (g). L'Ile paie au Turc *dix-sept cent piastres pour le carasch*, *& deux mille cinq cent de dismes* (h). L'Evêque de Thermia y passe la moitié de l'année (i): elle a une Ville assez ample avec un Château ruiné. Consultez le Dictionaire de Moreri au mot *Zea*. C'est à ce mot qu'on auroit dû renvoier plutôt qu'à celui de Cée, quand on a marqué celui de Zia.

(g) Spon, Voiage, Tom. I, pag. 149 Edition de Hollande.

(h) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, pag. m. 85.

(i) Baudrand, Geogr. Tom. I, pag. 251.

ZIE-

tendre de l'Ile de Cos, & que Pline s'est trompé en les entendant de l'Ile de Ceos (6). Sa prétention n'est pas tout-à-fait sans fondement, mais elle n'est pas incontestable.

(C) *La coutume des habitans étoit de s'empoisonner dès qu'ils étoient parvenus à un certain âge.*] On prétend qu'il y avoit une Loi qui les engageoit à cela. Strabon cite sur ce sujet deux Vers de Menandre, & il croit que les personnes qui avoient passé soixante ans étoient obligées de se conformer à cette Loi, afin qu'il restât assez de vivres pour les autres. Παρὰ τούτοις δὲ δοκεῖ τεθῆναί ποτε νόμος, οὗ μέμνηται καὶ Μένανδρος·

Καλὸν τὸ Κείων νόμιμόν ἐστι Φανία
Ὁ μὴ δυνάμενος ζῆν καλῶς, οὐ ζῇ κακῶς.

Προσέταττε γὰρ ὡς ἔοικεν ὁ νόμος τοὺς ὑπὲρ ἑξήκοντα ἔτη γεγονότας κωνειάζεσθαι, τοῦ διαρκεῖν τοῖς ἄλλοις τὴν τροφήν. i. e. *Apud hos lex posita aliquando videtur, cujus meminit etiam Menander:*

Optimum Ciorum institutum est Phania
Qui non potest vivere bene, non vivat male.

Jubebat enim, ut videtur, lex, eos qui sexaginta annos excessissent, cicutam bibere, ut aliis victus sufficeret (7). Il assûre aussi qu'on disoit que les habitans de cette Ile étant assiégez par ceux d'Athenes firent un Décret qui condamna à la mort tous les vieillards, & que là-dessus les Atheniens se retirérent. Le terme Grec κωνιάζεσθαι qui est dans Strabon doit être changé en celui de κωνειάζεσθαι qui signifie boire de la cigue. C'est la conjecture de Casaubon (8): il l'a confirmée par deux passages, l'un d'Heraclide, l'autre d'Elien. Le prémier de ces deux Auteurs raconte que l'air de l'Ile de Cea est si bon, que les hommes & surtout les femmes y peuvent vivre long-tems; mais qu'on ne se prévaut pas de cette faveur de la Nature, & qu'avant que de se laisser atteindre par les infirmitez de l'âge caduc, on se fait mourir les uns avec du pavot, les autres avec de la cigue. Οὗτος δὲ ὑγιεινὴ τῆς νήσου, καὶ εὐγήρως τοὺς ἀνθρώπους, μάλιστα δὲ τὰς γυναῖκας. οὐ περιμένουσι γηραιοὶ τελευτᾷν, ἀλλὰ πρὶν ἀσθενῆσαι, ἢ πηρωθῆναί τι, οἱ μὲν μήκωνι, οἱ δὲ κωνείῳ ἑαυτοὺς ἐξάγουσι. *Quum salubri cælo fruatur hæc insula, & extremam senectam attingere ibi hominibus detur, præsertim feminis, non expectant tamen provectæ ætatis qui sunt, fatum suum, sed illud antevertunt priusquam vel imbecillitas accedat, vel parte aliqua manci fiant, ita ut hi quidem papavere, illi verò cicuta sibi ipsi vitam eripiant* (9). Quant à Elien, il affirme que ceux qui se sentoient incapables, à cause de leur décrépitude, de rendre quelque service au public, s'assembloient en un festin, & avaloient de la cigue. Νόμος ἐστὶ Κείων. οἱ πάνυ παρ' αὐτοῖς γεγηρακότες, ὥσπερ ἐπὶ ξένια παρακαλοῦντες ἑαυτοὺς, ἢ ἐπὶ τινα ἑορτώδη θυσίαν ἁλίζονται, καὶ στεφανωσάμενοι, πίνουσι κώνειον, ὅταν ἑαυτοῖς συνειδῶσιν, ὅτι πρὸς τὰ ἔργα τὰ τῇ πατρίδι λυσιτελοῦντα ἄχρηστοί εἰσιν, ὑπολεγούσης ἤδη τι αὐτοῖς καὶ τῆς γνώμης διὰ τὸν χρόνον. *Consuetudo est apud Ceos, ut ii, qui senio plane confecti sunt, tanquam ad convivium se mutuo invitent, aut ad quoddam solenne sacrificium convenient, & coronati cicutam bibant: quum sibi ipsi conscii sunt, se ad promovenda commoda patriæ inutiles amplius esse, animo jam ob ætatem delirare incipiente* (10). Pinedo (11), Kuhnius (12), & Berkelius (13), approuvent la Correction de Casaubon, & il n'y a point lieu de douter qu'elle ne soit bonne. Scaliger (14) citant le passage de Strabon a mis κωνειάζεσθαι & non pas κωνιάζεσθαι. Voici une autre Conjecture de Casaubon: Il croit qu'Etienne de Byzance (15), qui a rapporté la même chose que Strabon, mais de telle sorte qu'au lieu de dire que les vieillards avaloient de la cigue, il a dit qu'ils se battoient en duel, ἀγωνίζεσθαι *in certamine dimicare*, se servit d'un Exemplaire de Strabon où on lisoit κονίεσθαι, ou κονίζεσθαι *in arenam descendere*, & non pas κωνειάζεσθαι. Berkelius a rejetté cette Conjecture, sous prétexte qu'elle est contraire à la pratique des vieillards de Ceos, & au témoignage des Historiens (16); mais il n'a nullement compris la pensée de Casaubon: il s'est figuré qu'on supposoit que ce mot-là pouvoit être celui de Strabon, & il faloit croire qu'on supposoit que l'Exemplaire de Stephanus Byzantin étoit corrompu. Monsr. Kuhnius avance une autre Conjecture, c'est qu'on avoit lu dans Strabon ἀκονιτίζεσθαι boire de l'aconit (17). Le changement de ce mot-là en celui d'ἀγωνίζεσθαι a été facile. Pighius avoit déja dit que l'on devoit corriger de cette sorte le Texte de Stephanus (18).

Il reste à examiner si cette pratique des vieillards de Cea étoit fondée sur une Ordonnance de l'Etat, ou simplement sur une de ces coutumes qui, étant une fois liées à des notions de grandeur d'ame, s'observent presque aussi exactement que les Ordonnances. Nous avons vu que Strabon s'est imaginé, qu'il y avoit un Edit selon lequel il faloit que l'on se donnât la mort dès que l'on avoit plus de soixante ans. Il y a beaucoup d'apparence qu'il se trompe; car puisque l'air de cette Ile étoit fort sain, & que les gens y vivoient beaucoup (19), on se fût privé de plusieurs sujets robustes, & capables de servir encore la patrie, si l'on eût contraint par l'autorité des Loix à s'empoisonner tous ceux qui avoient soixante & un ans. Et prenez garde que les termes d'Heraclide insinuent beaucoup plutôt une coutume volontaire, qu'une Loi qui obligeât. Prenez garde aussi que les termes d'Elien désignent très-clairement les personnes décrépites, & non pas tous ceux qui avoient atteint l'année soixante-unieme. Tout cela est propre à bien réfuter l'opinion de Strabon. Que si elle étoit véritable, nous pourrions du moins prouver que cet Edit de l'Ile de Cea ne subsistoit plus au tems de Tibere. La preuve que Valere Maxime nous en donne est fort capable de nous découvrir le vrai état de la chose. C'est pourquoi il sera bon de considérer ici les circonstances du narré de cet Ecrivain: elles nous feront connoitre que l'autorité publique ne se méloit là-dedans, qu'afin de permettre de s'empoisonner à qui étoit las de vivre, mais non pas afin de le commander à ceux qui avoient passé un certain âge. Valere Maxime, avant que de raconter ce qu'il avoit vu dans l'Ile de Cea, rapporte que l'on gardoit publiquement à Marseille un bruvage empoisonné, & qu'on le donnoit à ceux qui exposoient au Sénat, & qui lui faisoient approuver les causes pour lesquelles ils souhaitoient de s'ôter la vie. Le Sénat examinoit leurs raisons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une passion téméraire de mourir, ni contraire à un desir légitime de la mort, soit qu'on voulût se délivrer des persécutions de la mauvaise fortune, soit qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur. Voilà quelle étoit la régle de ce Sénat, il ne contraignoit personne à s'empoisonner, mais il en donnoit la permission quand il le trouvoit à propos: on ne pouvoit donc se faire mourir dans les formes & *canoniquement*, sans s'être fait autoriser par le Souverain. *Venenum cicuta temperatum in ea civitate publicè custoditur, quod datur ei, qui causas Sexcentis (id enim Senatus ejus nomen est) exhibuit, propter quas mors sit illi expetenda: Cognitione virili benevolentia temperata, quæ nec egredi vita temere patitur, & sapienter excedere cupienti celerem fati viam præbet; ut vel adversa, vel prospera nimis usi fortuna (utraque enim finiendi spiritus, illa ne perseveret, hæc ne destituat, rationem præbet) comprobato exitu terminetur* (20). L'Auteur ajoûte qu'à son avis cette pratique des Marseillois avoit été empruntée de la Grece (21); car j'ai remarqué, dit-il, qu'elle est aussi en usage dans l'Ile de Cea. Là-dessus il raconte qu'allant en Asie avec Sextus Pompée, & passant par la Ville de Julis, il assista aux dernieres heures d'une Dame qui avoit plus de quatre-vingt-dix ans. Elle avoit déclaré à ses supérieurs les raisons qui la portoient à renoncer à la vie, & après cela elle se tint prête à avaler du poison; & comme elle crut que la présence de Pompée donneroit un grand éclat à cette cérémonie, elle le fit supplier très-humblement d'y assister. Il lui accorda cette faveur, & l'exhorta éloquemment & avec beaucoup d'instances à vouloir vivre; mais ce fut inutilement. Elle le remercia de ses bontez, & chargea de sa reconnoissance, non pas tant les Dieux qu'elle alloit joindre, que ceux qu'elle alloit quitter (22). Elle déclara qu'aiant été toujours favorisée de la fortune elle ne vouloit point s'exposer à ses revers. *Ceterum ipsa hilarem Fortunæ vultum semper experta, ne aviditate lucis tristem intueri cogar, reliquias spiritus mei prospero fine, duas filias & septem nepotum gregem superstitem relictura, permuto* (23). Elle laissoit deux filles & sept petits-fils, & les aiant exhortez à la concorde, &c., & elle prit avec beaucoup de courage le verre qui contenoit le poison, & après s'être recommandée à Mercure pour l'heureux succès de son passage, elle but avidement cette mortelle liqueur. *Cohortata deinde ad concordiam suos, distributo eis patrimonio, & cultu suo sacrisque domesticis majori filiæ traditis; poculum, in quo venenum temperatum erat, constanti dextra arripuit. Tum defusis Mercurio delibamentis, & invocato numine ejus, ut se placido itinere in meliorem sedis infernæ deduceret partem, cupido haustu mortiferam traxit potionem* (24). Je laisse la suite du récit: je n'en aurois pas même tant rapporté, s'il n'étoit fort rare de trouver dans les Ecrivains Païens la maniere dont on se recommandoit aux Dieux à l'article de la mort. Il ne me souvient pas d'avoir remarqué qu'on leur demandât le pardon de ses péchez. Nous ne voions pas que cette Dame de l'Ile de Cea le leur demande.

Observons en passant qu'on admiroit moins ceux qui se faisoient mourir dans leur mauvaise fortune, que ceux qui renonçoient à la vie dans un tems de prospérité, & par la seule raison de se dérober à l'inconstance du sort. Etoit-on une fois prévenu des Maximes des Stoïques, on regardoit comme des lâches ceux qui aimoient la vie pendant les infirmitez du corps, ou les infortunes flétrissantes. On prétendoit qu'en de tels cas il ne faloit point recourir à d'autre remede qu'à la mort, sans murmurer, & sans se plaindre, & que c'étoit le propre de ceux qui aimoient la vie d'accuser les Dieux & les hommes. Othon allégua cette Maxime en mourant. *Plura de extremis loqui, pars ignaviæ est: præcipuum destinationis meæ documentum habete, quod de nemine queror: nam incusare deos vel homines, ejus est, qui vivere velit* (25).

(6) Salmas. in Solin. pag. 144.

(7) Strabo, Libr. X, pag. 335.

(8) Casaub. Comment. in hunc locum Strabonis, pag. m. 165.

(9) Heraclides, de Politiis, pag. m. 10. *Notez que* Berkelius, in Stephanum Byzantinum, pag. 421, *a supposé faussement qu'Heraclides dit que les femmes étoient principalement obligées à exécuter la Loi.*

(10) Ælian. Var. Histor. Libr. III, Capite XXXVII.

(11) In Steph. Byzant. pag. 337.

(12) In Ælian. Lib. III, Cap. XXXVII.

(13) In Stephan. Byzant. pag. 421.

(14) Scaliger in Varronem de Ling. Lat. Libr. VI, pag. m. 118.

(15) Steph. Byzantin. voce Ἰουλίς.

(16) *Hæc quamquam speciosa videantur, minime approbanda judico, cum antiquo ritui & Historia plane sint contraria.* Berkelius in Stephan. Byzant. pag. 421.

(17) Kuhnius in Ælian. Lib. III, Cap. XXXVII, pag. 233.

(18) Pighius in Valerium Maximum, Libr. II, Cap. VI.

(19) *Voiez la Citation d'Heraclide ci dessus num. (9).*

(20) Valer. Maximus, Libr. II, Cap. VI, num. 7, in Ext. pag. m. 180.

(21) E Græcia tralatam inde existimo, quod illam etiam in insula Cea servari animadverti. *Idem, ibid. num.* 8.

(22) *Tibi quidem, inquit, Sex. Pompei Dii magis, quos relinquo, quam quos peto, gratias referant: quia nec hortatus vitæ meæ, nec mortis spectator esse fastidisti.* Valer. Maximus, Libr. II, Cap. VI, num. 7, in Ext. p. 181.

(23) *Idem, ibid.*

(24) *Idem, ibid.*

(25) Tacit. Histor. Lib. II, Cap. XLVII.

ZIEGLER (JAQUES) Professeur en Théologie, Mathématicien, & Cosmographe, a fleuri au XVI Siecle. Il étoit né à Landshut dans la Baviere (*A*). On dit qu'il fut Professeur en Mathématique dans l'Académie d'Upsale (*a*). Paul Jove l'a cru Suedois (*), & il se fondoit apparemment sur quelques Ouvrages de Ziegler qui concernent ce païs-là (*B*). Mais cette preuve seroit à peine suffisante à ceux qui auroient dit simplement qu'il y a fait quelque séjour; car il dit lui-même qu'il a composé son Ouvrage de la Scandinavie sur les Mémoires qui lui avoient été communiquez pendant qu'il étoit à Rome (*C*). L'Evêque de Passau (*b*), Prélat de beaucoup d'Erudition, fut son Mecene, & lui fit faire un tombeau dans sa ville Episcopale (*c*). Ziegler s'étoit retiré chez ce Prélat, lorsque la terreur des Armées Ottomanes l'avoit obligé de sortir de Vienne où il avoit enseigné long-tems (*d*). Il mourut au mois d'Août 1549, & non pas 1559, comme on le débite dans le Moreri. La lecture de quelques-uns de ses Ouvrages a été absolument interdite par l'Inquisition; celle des autres n'a été permise qu'à condition que l'on y corrigera certaines choses; & que l'on apposera toujours au mot *Ziegler* la note d'Auteur condamné (*e*). Il y a des Ecrivains Protestans qui le reconnoissent pour leur frere (*f*). Il avoit dès l'an 1523 beaucoup de dispositions à se réformer. Cela paroit par un Ouvrage qu'il fit à Rome en faveur d'Erasme contre Jaques Stunica (*D*), & qui fut imprimé à Bâle par Jean Froben cette année-là. Ce qu'il fit sur l'Astronomie n'est pas mauvais (*E*). Il y a plusieurs Auteurs qui se nomment ZIEGLER: vous en trouverez quelques-uns dans Monsr. Konig, mais non pas JERÔME ZIEGLER Professeur en Poëtique à Ingolstad au XVI Siecle. Il fit imprimer les Annales d'Aventin, comme on l'a dit ci-dessus (*g*), & il composa plusieurs Piéces de Théatre qui ont été publiées (*h*).

(*a*) Scheffer. in Suecia Literata, pag. m. 273. Il cite Messenius in Suéopentap. c. 6.

(*b*) Il s'apelloit Wolfgang, & étoit de la Maison des Comtes de Salm.

(*c*) Gaspar Bruschius, de Laureaco & Patavio Germanico, Libr. II, pag. 273, 274, & in Epitaphio Jacobi Ziegleri, ibid. pag. 322.

(*d*) Thuan. Libr. VI, pag. m. 118.

(*e*) Voiez l'Index Librorum prohibitorum, à la page 546 de l'Edition de 1667.

(*f*) Voiez Mollerus, Hypomn. ad Sueciam Literatam, pag. 441.

(*g*) Rem. (C) de l'Article AVENTIN.

(*h*) Voiez l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner, pag. m. 355.

ZO-

(*A*) *Il étoit né à Landshut dans la Baviere.*] Et non pas à Landau, comme on l'assûre dans la Traduction Françoise de Mr. de Thou rapportée par Mr. Teissier (1). On assûre la même chose, & avec une nouvelle méprise, dans le Dictionaire de Moreri; car on y marque que Jaques Ziegler étoit *natif de Landaw, dans la basse Alsace*. Les Editions de Hollande, & celle de Paris (2), ont gâté cela au lieu de le corriger; elles ont ôté *dans la basse Alsace*, & mis *dans la basse Allemagne*. Mr. de Thou s'étoit servi du mot *Landavus* (3), qui signifie plutôt que Jaques Ziegler étoit de Landau, que non pas qu'il fût de Landau. Quoi qu'il en soit, nous devons croire que quand Gesner (4), & plusieurs autres, le qualifient *Landavum Bavarum*, ils entendent qu'il étoit né à Landshut. Paul Jove se trompe de le faire Suedois. On verra ses paroles dans la Remarque suivante. Son erreur a été suivie par quelques Auteurs, comme Mr. Mollerus l'a observé dans ses Additions au *Suecia Literata* de Jean Scheffer page 441. Le docte Mr. Schurtzfleisch (5) n'est pas du nombre de ces Sectateurs de Paul Jove; mais il débite qu'originairement notre Ziegler étoit Suedois. Je ne sai non plus que Mr. Mollerus si cela est véritable.

§ (*a*) *Lindow*, car Paul Jove avoit apparemment lu *Lindavium*, est en Suabe, proche le Lac de Constance. Ainsi sa méprise touchant la patrie de Jaques Ziegler étant proprement d'avoir mis *Suecum* pour *Suevum*, est moins une méprise qu'une distraction d'esprit. REM. CRIT.

(*B*) *Paul Jove l'a cru Suedois, & il se fondoit apparemment sur quelques Ouvrages qui concernent ce Païs-là.*] Il allegue avec de grands éloges ce que Ziegler composa sur la cruauté du Roi Christierne II. *Quis vò Latinas literas, quò Romana arma penetrare nequierint, pervenisse non miretur? Hic enim in terra Gothica natus, ac educatus, adeò exactè, puriter & facundè, Christierni Daniæ, atque Norvegiæ Regis immanitatem, neque ipsi sanguinario Tyranno diu lætam, neque demum Diis ultoribus neglectam perscripsit, ut eruditis gentibus pudori esse possit; quòd Latinæ facundiæ fruges, sub Cimmerio cælo penè felicius ac uberius, quam sub hac benigniore, ac temperatiore plaga proveniant* (6). Schefferus observe que cet Ouvrage de Ziegler fut imprimé à Strasbourg chez Wendelin Rhiel l'an 1536 (7). Gesner le dit aussi; mais il remarque qu'on l'imprima avec quelques autres Livres du même Auteur, & avec une Description que Wolfgang de Weissenbourg avoit faite de la Terre Sainte: *Terræ sanctæ, quam Palæstinam nominant, Syriæ, Arabiæ, Ægypti, & Schondiæ doctissima descriptio, unà cum singulis tabulis earundem regionum topographicis. Item, Holmiæ planè regiæ urbis calamitosissima clades ab eodem descripta: cujus libri & hic titulus est: Christierni secundi regis Danmarchiæ crudelitas perpetrata in proceres Sueciæ & populum Holmensem. Volumen impressum Argentorati apud Wend. Ribellum*, 1536 in folio, *cum alia descriptione Terræ juxta ordinem alphabeti, ad scripturam proximè directa, authore Wolffgango Weissenburgio* (8). Cette Histoire de la cruauté de Christierne se trouve au II Tome *Scriptorum Historiæ Germanicæ*, imprimé à Bâle par les soins de Schardius l'an 1574. Elle fut jointe par Jean Wolfius avec la Scandinavie de Ziegler à l'*Historia Regnorum Septentrionalium* d'Albert Krantz, dans l'Edition de Francfort 1583. L'Index *Librorum prohibitorum* (9) m'apprend, que la Description de la Terre Sainte, &c., avoit été imprimée à Strasbourg *apud Petrum Olipionem* dès l'an 1532. Gesner n'a point connu cette Edition-là.

(*C*) *Il dit . . . . qu'il a composé son Ouvrage de la Scandinavie, sur les Mémoires qui lui avoient été communiquez pendant qu'il étoit à Rome.*] Voici un morceau de sa Préface: je le tire de la Bibliotheque de Gesner au feuillet 368. *Ego qui de locis Septentrionalibus, veteri historiæ incognitis, commentarium editurus sum, atque ita ut illa loca rebus his, unde regiones beatæ dicuntur, affluentia sim ostensurus, at hæc plana fide apud auditorem reponam, necessaria quoque præfabor quibus auctoribus constet susceptum opus. Romæ dum essem, fuerunt in urbe continuo tempore, duo Archiepiscopi Nidrosienses regni Norduegiæ, prior quidem gente Danus, &c. Post hujus mortem substitutus ei Olavus Romam venit, quem frequenter conveni, & didici reliqua Norduegiæ, quanta tradi ab uno potuerunt. Gothiam vero, Sueciamque, & Finlandiam, supraque has ad Boream Laponiam extensam, sed etiam Gronlandiæ Chersonesum & insulam Tylen accepi à reverendis Episcopis, Joanne Magno Upsaliensi, & Petro Arosiensi Gothis, tunc in urbe privatis amicis, & mecum conjunctissime conversatis. Et quidem Upsaliensis in commentario Schondiæ scribendæ antea fuerat, permiseratque id censuræ nostræ, &c.*

(*D*) *Un Ouvrage qu'il fit à Rome en faveur d'Erasme contre Stunica.*] Il a pour Titre, *Libellus Jacobi Ziegleri Landavi Bavari adversus Jacobi Stunicæ maledicentiam, pro Germania.* L'Imprimeur Frobenius en dit ceci: *Commodum à Roma missus est Libellus Jacobi Ziegleri Landavi Bavari, qua promittit perpetuam rerum gestarum seriem ex quatuor Evangeliis contextam, & obiter Stunicam pro ipsius dignitate tractat. . . . . Videtur hic Landavus homo multæ reconditæque lectionis, ingenio festivo, magno judicio, stilo non neglecto, denique toto pectore Germanam spirans indolem.*

(*E*) *Ce qu'il fit sur l'Astronomie n'est pas mauvais.*] On publia à Bâle en 1536 *in* 4 son Livre de *constructione solidæ Sphæræ, cum Scholiis in Opusculum Procli de Sphæra, & de canonica per Sphæram operatione, & de hemicyclio Berosi memorato à* Vitruvio (10). *Adjunctis Arati phænomenis Græcis, cum Commentariis Theonis.* Son Commentaire sur le second Livre de Pline, *quo difficultates Plinianæ, præsertim Astronomicæ, omnes tolluntur: item Organum quo catholica syderum, ut apud Plinium est, mira arte docetur*, fut imprimé à Bâle l'an 1531. Jaques Milichius en parla honorablement dans la Préface d'un Livre qu'il fit imprimer sur ce sujet l'an 1534 *in* 4 (11). *Extant*, dit-il (12), *in hunc librum* (secundum Plinii) *Cigleri, hominis docti, Commentarii, eruditè & subtiliter scripti, sed neque integrum librum interpretantur, & à scholarum consuetudine nonnihil recedunt. Quare spero eum boni consulturum esse, quòd amicis morem gessi, qui mihi autores fuerunt, ut hæc ad utilitatem juventutis collecta ederem. Adeo enim nihil de ipsius existimatione detraho, ut libenter profitear, me ab ipso sæpe adjutum esse.*

(1) Teissier, Addit. aux Eloges. Tom. I, pag. 20 Edit. de 1696.

(2) De l'an 1699.

(3) Thuan. Libr. VI, p. 118 Edition Francof. 1625.

(4) Gesner. in Biblioth. folio 367.

(5) A la page 34 de sa Dissertation de Rebus Sueo-Gothicis, apud Mollerum Hypomn. ad Sueciam Literatam, pag. 441.

(6) Paulus Jovius, Elog. Cap. CXXXVIII, pag. m. 281.

(7) Scheffer. in Suecia Literata, pag. 275 Edit. 1699.

(8) Gesner. in Biblioth. folio 367 verso.

(9) A la page 546 de l'Edition de 1667.

(10) Libr. IX, Cap. IX.

(11) Le Pere Hardouin, Præf. in Plinium, marque cette Edition: je ne l'ai point vue, ni celle de l'an 1538 Halæ Suevorum in 4, marquée par Gesner; mais j'ai vu celle de Francfort 1543 in 4, & celle de Leipsic typis Wœgelianis 1573 in 4.

(12) Jacobus Milichius, Præfat. Commentarii in II Librum Plinii, folio A 5 Edition. Lips. 1573.

ZOROASTRE, en Latin *Zoroaſtres*, Roi des Bactriens, fut vaincu par Ninus, & a paſſé pour l'Inventeur de la Magie (*A*). Euſebe poſe ſous l'an 7 d'Abraham cette victoire de Ninus, & il y a bien des Auteurs qui font Zoroaſtre beaucoup plus ancien. Quelques-uns auſſi le font beaucoup plus moderne; tout eſt plein de variations ſur ce chapitre de l'Hiſtoire de ce fameux perſonnage (*B*), & l'on ne s'accorde guere mieux ſur le reſte. Ainſi mes Lecteurs ne doivent

(*A*) *Il fut vaincu par Ninus, & a paſſé pour l'Inventeur de la Magie.*] Juſtin va nous dire que ce fut la derniere des victoires de ce Conquerant, & que Zoroaſtre philoſopha avec beaucoup d'exactitude ſur les principes de l'Univers, & ſur le mouvement des Etoiles. *Poſtremum illi* (Nino) *bellum cum Zoroaſtre rege Bactrianorum fuit, qui primus dicitur artes magicas inveniſſe, & mundi principia, ſiderumque motus diligentiſſime ſpectaſſe. Hoc occiſo, & ipſe deceſſit* (1). Quelques-uns (2) attribuent à Semiramis la gloire d'avoir vaincu Zoroaſtre. Ils entendent ſans doute quelque choſe de plus fort que ce qu'on lit dans Diodore de Sicile (3), qu'aiant été trouver ſon mari au ſiege de Bactra, elle conſeilla, & fit une attaque qui fut ſuivie de la réduction de la ville. Ninus l'épouſa depuis. Je croi qu'ils veulent dire que l'une des guerres qu'elle termina glorieuſement après la mort de ce grand Monarque fut celle où Zoroaſtre perdit ſes Etats. Un Hiſtorien (4) cité par Syncellus traite de la naiſſance de Semiramis, & de celle de ce Magicien après avoir raconté les actions de Ninus (5). Ce ſeroit donc à Semiramis plutôt qu'à Ninus qu'il auroit attribué la victoire dont nous parlons, & je ne ſai ſi pour confirmer la choſe, on ne voudroit point ſe prévaloir de ces Vers Latins,

Perſarum ſtatuit Babylona Semiramis urbem,

. . . .

. . . .

Juſſit & imperio ſurgere Bactra caput (6).

Mr. Stanlei (7) dit que *Zoroaſtre* ſelon Euſebe a été contemporain de Semiramis; mais il eſt ſûr qu'au rapport d'Euſebe il fut vaincu par le Roi Ninus. S'il étoit vrai, comme Arnobe le raconte, que de part & d'autre l'on ſe ſervit des ſecrets de la Magie dans cette guerre des Aſſyriens, & des Bactriens, il ſeroit malaiſé de croire que Zoroaſtre eût inventé cet Art-là; car il faudroit ſuppoſer que ſes ſecrets paſſerent bientôt en Chaldée, & qu'on les y perfectionna ſi promptement que les Magiciens de Ninus furent capables de diſputer avec l'Inventeur, & de le vaincre. Je ne donne pas cela pour une impoſſibilité. Mais voici les paroles d'Arnobe: *Ut inter Aſſyrios & Bactrianos Nino quondam Zoroaſtreque ductoribus non tantum ferro dimicaretur & viribus, verum etiam magicis & Chaldæorum ex reconditis diſciplinis, invidia noſtra hæc fuit* (8). Ammien Marcellin veut que Zoroaſtre n'ait fait qu'augmenter les ſecrets magiques des Chaldéens (9). Quelques-uns diſent qu'Azonace fut celui qui inſtruiſit Zoroaſtre: ce ſeroit donc Azonace qu'il faudroit conſidérer comme l'Inventeur de la Magie. *Hermippus qui de tota ea arte diligentiſſime ſcripſit, & vicies centum millia verſuum a Zoroaſtre condita, indicibus quoque voluminum ejus poſitis explanavit, præceptorem, a quo inſtitutum diceret, tradidit Azonacem, ipſum vero quinque millibus annorum ante Trojanum bellum fuiſſe* (10). Saint Auguſtin (11) & Oroſe (12), ont ſuivi la tradition rapportée par Juſtin. La Liſte qu'Apulée donne des plus fameux Magiciens de l'Antiquité met Zoroaſtre au prémier rang, au plus ancien poſte. *Si quamlibet modicum emolumentum probaveritis, ego ille ſim Carinondas, vel Damigeron, vel Moſes, vel Jannes, vel Apollonius, vel ipſe Dardanus, vel quicumque alius POST Zoroaſtrem & Hoſtanem inter Magos celebratus eſt* (13).

Notez que Diodore de Sicile (14), qui raconte aſſez amplement la guerre de Ninus & des Bactriens, nomme le Roi de ceux-ci, non pas Zoroaſtres, mais Oxyartes, & qu'il ne fait mention d'aucune Magie. Cependant il narre ce qu'il avoit lu dans Cteſias, qui étoit un Hiſtorien aſſez enclin au débit de pareilles choſes (15). Voſſius (16) & Henri Valois prétendent que Juſtin aſſûre que Zoroaſtre ſe défendit contre Ninus, non ſeulement par les armes, mais auſſi par la Magie. Il n'eſt pas vrai que Juſtin diſe cela. Le même Voſſius aſſûre que ce narré de Juſtin a été tiré du prémier Livre de Cteſias, comme Arnobe l'a indiqué. C'eſt un nouveau menſonge. Les paroles d'Arnobe ſont fort embrouillées (17), & l'on n'y ſauroit trouver ce fait-là.

(*B*) *Tout eſt plein de variations ſur* le tems de Zoroaſtre.] Nous avons vu qu'on le fait contemporain du Roi Ninus, qui mourut ſelon Euſebe environ 825 ans avant la priſe de Troie. Nous avons vu auſſi (18) que Zoroaſtre ſelon l'opinion d'Hermippus a précédé de cinq mille ans la guerre de Troie. Le Platonicien Hermodore a ſuivi la même Chronologie qu'Hermippus (19), & Plutarque l'a rapportée comme la plus commune (20); mais ſelon Suidas il n'y a qu'un intervalle de 500 ans depuis Zoroaſtre juſques à la guerre de Troie. Il y a de grands Auteurs qui ont dit que Zoroaſtre a vécu ſix mille ans avant la mort de Platon: *Eudoxus, qui inter ſapientiæ ſectas clariſſimam, utiliſſimamque eam* (Magicam artem) *intelligi voluit, Zoroaſtrem hunc ſex millibus annorum ante Platonis mortem fuiſſe prodidit. Sic & Ariſtoteles* (21). D'autres, comme Xanthus le Lydien (22), ne le font antérieur que de ſix cens ans à l'Expédition de Xerxès. D'autres diſent qu'il le faut confondre avec un Pamphylien qui ſe nommoit Er, & qui étoit fils d'Armenius, & qui étant reſſuſcité douze jours après ſa mort, raconta les choſes qu'il avoit vues dans l'autre Monde (23). Ses narrations ſemblent prouver qu'il avoit lu l'Iliade. Elles ſont pour le moins une preuve démonſtrative, qu'il a vécu après le ſiége de Troie. Vous les trouverez dans Platon au X Livre de la République (24). C'eſt Clement d'Alexandrie, qui ſuppoſe que cet homme-là ne differe point de Zoroaſtre, ce qu'il prouve par la raiſon que celui-ci ſe déclare fils d'Armenius, & Pamphylien de naiſſance (25), & inſtruit divinement de pluſieurs choſes dans les Enfers (26). Or puiſqu'Arnobe remarque que ce Pamphylien fils d'Armenius a été aimé de Cyrus, voilà une Tradition ſelon laquelle Zoroaſtre a paru au Monde beaucoup plus tard qu'on ne croit. *Armenius Zoſtriani nepos, & familiaris Pamphilus Cyri* (27). Ce ſont les paroles d'Arnobe. Mr. de Valois obſerve qu'*Armenius* ſe prend là pour *filius Armenii* (28), le mot *Cyri* lui eſt ſuſpect, il aimeroit mieux lire *Nini*, parce, dit-il, qu'il s'agit-là d'un Zoroaſtre dont le prémier Livre de Cteſias avoit fait mention. Or Cteſias n'avoit commencé à parler des Rois de Perſe, qu'au VII Livre, & il avoit emploié les ſix Livres précédens à raconter les actions des Aſſyriens & celles des Medes. Je répons qu'il n'eſt nullement certain qu'Arnobe prétende, que Cteſias ait parlé de ce fils d'Armenius. Notez que pluſieurs Critiques veulent qu'au lieu de *Zoſtriani*, on mette *Oſtanis*, ou *Hoſtanis*: mais ils ne prennent pas garde qu'ils attribuent à Arnobe un Anachroniſme bien groſſier; car Oſtanes aiant ſuivi Xerxès dans l'Expédition de Grece (29), il n'eſt pas poſſible qu'il ſoit l'aïeul d'un ami de Cyrus.

Agathias, qui a vécu ſous l'Empire de Juſtinien, aſſûre, que ſelon les Perſes de ce tems-là Zoroaſtre & Hyſtaſpe avoient été contemporains. Mais ils ne diſoient pas ſi cet Hyſtaſpe étoit le pere de Darius, ou quelque autre. Mr. Marsham décide tout net qu'il faut entendre le pere de Darius (30); & il ſe fonde ſur ce que l'un des éloges, qui furent gravez ſur ſon tombeau, fut d'avoir été l'inſtructeur des Mages, & ſur ce que le même Hiſtorien qui aſſûre qu'Hyſtaſpe a excellé en Magie, l'a qualifié pere de Darius (31). *Deinde* (poſt Zoroaſtrem) *Hyſtaſpes Rex prudentiſſimus Darii pater. Qui cum ſuperioris Indiæ ſecreta fidentius penetraret, ad nemoroſam quandam venerat ſolitudinem, cujus tranquillis ſilentiis præcelſa Brachmanorum ingenia potiuntur: eorumque monitu rationes mundani motus & ſiderum, puroſque ſacrorum ritus quantum colligere potuit eruditus, ex his quæ didicit, aliqua ſenſibus Magorum infudit: quæ illi cum diſciplinis præſentiendi futura, per ſuam quiſque progeniem, poſteris ætatibus tradunt. Ex eo per ſæcula multa ad præſens una eademque proſapia multitudo creata, Deorum cultibus dedicatur* (32). Ammien Marcellin n'a pas eu raiſon de dire, que ce pere de Darius étoit Roi, & peut-être n'a-t-il commis cette faute que pour avoir lu en général, qu'un Roi Hyſtaſpe avoit été un grand Magicien, & pour avoir cru qu'il n'y avoit point d'autre Hyſtaſpe, que le pere de Darius. Mais il eſt ſûr que l'on a parlé d'un Roi Hyſtaſpe grand Prophête, & plus ancien que la fondation de Rome. *Hydaſpes quoque, qui fuit Medorum rex antiquiſſimus, a quo amnis quoque nomen accepit, qui nunc Hydaſpes dicitur, admirabilis omnium, ſub interpretatione vaticinantis pueri ad memoriam poſteris tradidit, ſublatum iri ex orbe imperium, nomenque Romanum; multo ante præfatus, quam illa Trojana gens conderetur* (33). Il faut lire *Hyſtaſpes* & non pas *Hydaſpes* dans ce paſſage de Lactance: c'eſt ainſi que les bons Critiques ont corrigé les deux endroits où Juſtin Martyr a fait mention de ce Prophête Païen, dans l'un pour nous apprendre qu'il a prédit l'incendie de toutes les choſes periſſables, dans l'autre pour obſerver que la lecture de ſes Ecrits étoit défendue à peine de la vie, parce qu'elle pouvoit découvrir les véritez que les infidéles perſécutoient (34). Κατ' ἐνέργειαν δὲ τῶν φαύλων δαιμόνων, θάνατος ὡρίσθη κατὰ τῶν τὰς Ὑστάσπου, ἢ Σιβύλλης, ἢ τῶν προφητῶν βίβλους ἀναγινωσκόντων, ὅπως διὰ τοῦ φόβου ἀποστρέψωσιν ἐντυγχάνοντας τοὺς ἀνθρώπους τῶν καλῶν γνῶσιν λαβεῖν, αὐτοῖς δὲ δουλεύοντας κατέχωσιν. ὅπερ εἰς τέλος οὐκ ἴσχυσαν πρᾶξαι. *Operâ autem & inſtinctu malorum Dæmonum mortis ſupplicium adversùs librorum Hydaſpis aut Sibyllæ aut prophetarum lectores conſtitutum eſt: ut per timorem homines ab illis, quò minùs ſcripta ea legentes rerum bonarum notitiam percipiant, ſed in ſervitute eorum retineantur, abſterreantur* (35). Pour le dire en paſſant, ces Ecrits-là (36), auſſi bien que ceux des Sibylles, étoient de la forge pieuſe de quelques Chrétiens. Diſons que Mr. Marsham pouvoit ſe ſervir encore d'une autre preuve, & la bâtir de cette façon: Clement d'Alexandrie a prétendu que Zoroaſtre ne différoit point du Pamphylien fils d'Armenius: or ſelon Arnobe ce Pamphylien a été ami de Cyrus, & nous liſons dans Herodote un Entretien de Cyrus, & d'Hyſtaſpe pere de Darius: il eſt donc vrai que Zoroaſtre & cet Hyſtaſpe ont vécu en même tems (37). Mr. de Valois le Jeune affirme (38), que ſelon le témoignage d'Agathias quelques-uns diſoient qu'Hyſtaſpe le Docteur des Mages, étoit beaucoup plus ancien que le pere de Darius. Il eſt cer-

(1) Juſtin. *Lib. I, Cap. I.*
(2) Theo, *in* Progym. *Cap. IX*, *pag. m.* 112.
(3) Diodor. Sicul. *Libr. II, Cap. VI.*
(4) *Nommé* Cephalion. *Il vivoit ſous Hadrien. Voiez* Marsham, *ubi infrà.*
(5) Syncellus, *pag.* 167, *apud* Marsham. Chron. Can *ad Sæcul. IX*, *pag. m.* 144.
(6) Propert. Eleg. X. *Libr. III.*
(7) Thomas Stanleius, Hiſt. Philoſ. Orientalis, *Libr. I, Cap. III, pag.* 10 *ex verſione* Jo. Clerici.
(8) Arnob. *Libr. I, pag. m.* 5.
(9) *Cujus* (Magiæ) *ſcientiæ ſeculis priſcis multa ex Chaldæorum arcanis Bactrianus addidit Zoroaſtres.* Amm. Marcell. *Lib. XXIII, Cap. VI, pag. m.* 374.
(10) Plinius, *Libr. XXX, Cap. I, pag. m.* 725.
(11) *Magicarum artium fuiſſe perhibetur inventor* (Zoroaſtres) Auguſtin. de Civitat. Dei, *Libr. XXI, Cap. XIV.*
(12) Oroſius, *Libr. I, Cap. IV.*
(13) Apuleius, Apolog. *pag. m.* 311.
(14) Diod. Sicul. *Libr. II, Cap. IV & ſeq.*
(15) Henr. Valeſ. *in* Amm. Marcell. *Libr. XXIII, pag. m.* 374.
(16) Voſſius, de Orig. Idolol. *Lib. I, Cap. V, pag. m.* 33.
(17) Arnob. *Libr. I, pag. m.* 31.
(18) *Dans la Remarque précédente Citat.* (10).
(19) *Apud* Diogen. Laert. *in* Proœm. *num.* 2.
(20) Plut. de Iſide, *pag.* 369.
(21) Plinius, *Libr. XXX, Cap. I, p.* 725.
(22) *Apud* Diogen. Laert. *in* Proœm. *num.* 2.
(23) Plato, de Republ. *Libr. X, pag.* 361.
(24) *Pag.* 361 *& ſeq.*
(25) Clem. Alexandr. Strom. *Lib. V, pag.* 599.
(26) *Conférez ce qui a été dit de* PYTHAGORAS *Rem.* (*F*) *de ſon Article.*
(27) Arnob. *Libr. I, pag.* 31.
(28) Henr. Valeſius, *in* Ammian. Marcellin. *Lib. XXIII, pag.* 374.
(29) Plin. *Libr. XXX, Cap. I, pag.* 726.
(30) Marsham. Chron. *Can. ad Sæcul. IX, pag. m.* 145.
(31) Porphyr. περὶ ἀποχῆς. *Libr. IV, num.* 15 *apud* Marsham, *ibid.* *Mr.* de Valois in Amman. Marcellin. *Lib. XXIII, pag.* 374 *prétend que cet éloge fut gravé ſur le tombeau de Darius, & non pas ſur celui d'Hyſtaſpe.*
(32) Amm. Marcellin. *Lib. XXIII, pag. m.* 374.
(33) Lactant. *Libr. VII, Cap. XV, pag. m.* 492. *Dans le Chapitre XXVIII du même Livre il rapporte un paſſage de cet* Hydaſpe.
(34) Juſtin. Apolog. II, *pag.* 66.
(35) *Idem, ibid. pag.* 82.
(36) *Voiez de quelle maniere* Clement d'Alexandrie, Strom. *Libr. VI, pag.* 636. *D, en parle.*
(37) Herod. *Libr. I, Cap. CCIX.*
(38) Hadrian. Valeſius in Ammian. Marcellin. *Libr. XXII, pag.* 374.

vent s'attendre qu'à trouver ici un ramas d'incertitudes, & de contes bigarrez. On rapporte (*a*) que Zoroastre se mit à rire le même jour qu'il nâquit, & qu'il est le seul de tous les hommes à qui cela soit arrivé; & que la palpitation de son cerveau étoit si forte, qu'elle repoussoit la main que l'on mettoit sur sa tête, ce qui fut un pronostic de sa Science. On ajoûte (*b*), qu'il passa vingt ans dans les deserts, & qu'il n'y mangea que d'un fromage qui ne vieillissoit jamais (*c*); que l'amour de la sagesse & de la justice l'obligea à se retirer sur une montagne pour y vivre dans la solitude; que lorsqu'il descendit de cette montagne il y tomba un feu céleste qui brûloit toujours; que le Roi de Perse s'en approcha accompagné des plus grands Seigneurs de sa Cour, afin de faire des prieres à Dieu; que Zoroastre sortit de ces flammes sans en être endommagé; qu'il consola & encouragea les Perses, & qu'il offrit quelques sacrifices comme si Dieu l'avoit accompagné jusqu'à ce lieu-là; qu'ensuite il ne vécut point indifféremment avec toutes sortes d'hommes, mais seulement avec ceux qui étoient nez pour la Vérité, & qui étoient capables de connoitre Dieu, gens que les Perses nommoient Mages; (*d*) qu'il souhaita d'être frappé de la foudre, & d'être consumé du feu du Ciel, & qu'il ordonna aux Perses de recueillir ses os après qu'il auroit été brûlé de cette façon, & de les garder & vénérer comme un gage de la conservation de leur Monarchie; qu'ils eurent en effet pour ses reliques une grande vénération, mais qu'enfin étant tombez dans la négligence à cet égard-là, ils déchurent aussi de la Royauté. La Chronique d'Alexandrie ajoûte qu'après leur avoir tenu ce discours, il invoqua Orion, & fut consumé d'un Feu céleste. Quelques-uns disent (*e*) que Mesraim fils de Cham fut instruit dans la Magie par son pere, & (*f*) qu'il fut brûlé tout vif par le Démon qu'il importunoit trop souvent; (*g*) que les Perses l'adorérent comme un ami de Dieu, & comme un Saint à qui la foudre avoit servi de véhicule pour monter au Ciel, & comme un Astre vivant, d'où vint aussi qu'il fut nommé Zoroastre après sa mort. Gregoire de Tours assûre à-peu-près la même chose touchant Chus fils aîné de Cham (*C*). D'autres disent que Cham même est le Zoroastre des Orientaux Inventeur de la Magie (*h*). Mr. Bochart réfute très-bien cette fausseté (*i*). Cedrenus observe que Zoroastre, qui devint un si fameux Astronome parmi les Perses, étoit issu de Belus. Cela signifie qu'il étoit issu de Nemrod. Quelques-uns l'ont pris pour Nemrod même (*k*); quelques autres, ou pour Assur, ou pour Japhet. *Les anciens Persans veulent tous que Zoroastre soit plus ancien que Moyse*, & il y a des Mages qui *prétendent même qu'il est le même qu'Abraham*, *&* qui *l'appellent souvent Ibrahim Zerdascht, comme qui diroit, Abraham l'Ami du Feu* (*l*). Les Chrétiens Orientaux disent que Zoroastre *commença à paroître* sous le Regne de Cambyses, qu'*il étoit natif de la Province de Medie; Mais d'autres le font Assyrien, & veulent qu'il ait été Disciple du Prophête Elie* (*m*). . . . . . Ben Schühnah dit, *qu'il fut disciple d'Esdras, & que ce Prophête luy donna sa malédiction, à cause qu'il soûtenoit des opinions fort opposées aux Principes de la Loy Judaïque, & qu'il devint lepreux pour punition de son impiété, & qu'ayant été à ce sujet chassé de Jerusalem, il se retira en Perse, où il se fit l'Auteur d'une nouvelle Religion* (*n*). Quelques-uns l'ont pris pour le Prophête Ezechiel (*o*), & l'on ne peut disconvenir qu'ils ne se fondent sur quantité de conformitez entre ce qui appartient à l'un & ce qui est raconté de l'autre (*p*). George Hornius s'est imaginé que Zoroastre est le faux Prophête Balaam (*q*). Mr. Huet montre que c'est le Moïse des Juifs, & il rapporte une infinité de convenances entre ce que l'Ecriture nous apprend de Moïse, & ce que les Auteurs Paiens ont débité de Zoroastre (*r*). Il n'y a guere de gens qui ne croient qu'il y a eu plusieurs Zoroastres, tout comme plusieurs Jupiters & plusieurs Hercules. Voiez le Traité de Thomas Stanlei (*s*), que Mr. le Clerc a mis en Latin: vous y trouverez (*t*) un Zoroastre Chaldéen, un Bactrien, un Perse, un Pamphylien, un Proconnesien, & un Babylonien (*u*). On a tort de croire que Zoroastre ait enseigné la Magie diabolique; car sa Magie n'étoit autre chose que l'étude de la Nature divine, & du Culte religieux. Platon le déclare formellement (*D*). Mais si à cet égard-là il est facile de le disculper,

(*a*) *Risisse eodem die, quo genitus esset, unum hominem accepimus Zoroastrem. Eidem cerebrum ita palpitasse, ut impositam repelleret manum, futuræ præsagio scientiæ.* Plinius, *Libr. VII, Cap. XVI, pag. m.* 35.

(*b*) *Idem, Libr. XI, Cap. XLII, pag.* 592.

(*c*) Dio Chrysost. Orat. Borysthenica.

(*d*) Cedrenus, *&* Suidas.

(*e*) Clemens Recognitionum *Libr. IV, apud* Bochart. Geogr. Sacræ *Libr. IV, Cap. I, pag. m.* 231.

(*f*) *Idem, ibid. apud* Huetium, Demonstr. Evang. *Propos. IV, Cap. V, pag. m.* 156.

(*g*) *Idem, ibidem, apud eund. ibid. p.* 152.

(*h*) *Voiez ci dessus Remarque* (*B*) *de l'Article* CHAM.

(*i*) Bochart. Geogr. Sacræ *Libr. IV, Cap. I, pag. m.* 231, *& seq.*

(*k*) *Voiez Mr.* Huet, Demonstr. Evangel. *Propos. IV, Cap. V, pag.* 150.

(*l*) Herbelot, Bibliot. Orientale, *pag.* 931.

(*m*) *Le même, là-même, ex* Abulpharagio.

(*n*) *Là-même, pag.* 932.

(*o*) Huetius, Demonstr. Evangel. *Propos. IV, Cap. V, pag.* 151.

(*p*) *Idem, ibid. p.* 458.

(*q*) Hornius, Histor. Philos. *Libr. II, Cap. IV, pag.* 79, 80.

(*r*) Huetius, Demonstr. Evangel. *Propos. IV, Cap. V, pag.* 149 *& seq.*

(*s*) *Intitulé* Historia Philosophiæ Orientalis.

(*t*) *Au Chapitre II du I Livre.*

(*u*) *Voiez la Rem.* (*B*) *vers la fin.*

certain qu'Agathias ne dit point cela, & qu'au contraire il se plaint de ce que les Perses ne marquoient pas si leur Hystaspe étoit le pere de Darius ou non. Je ne remarque ceci, qu'afin qu'on voie que les Citations des Auteurs les plus judicieux nous trompent souvent, & qu'ainsi la prudence veut que l'on vérifie les passages, qui que ce soit qui les allegue. Je repete ici cette Observation, je me souviens bien de l'avoir faite en d'autres endroits.

Je n'aurois jamais fait si je voulois relever toutes les inexactitudes de nos Auteurs, & rapporter toutes les variétez qui concernent la Chronologie de Zoroastre. Mais voici dequoi confirmer encore la pensée de Mr. Marsham. On a dit que Pythagoras fut Disciple de Zoroastre sous le Regne de Cambyse fils de Cyrus. J'ai cité ailleurs (39) les paroles d'Apulée qui nous apprennent ce fait. Quelques-uns les entendent comme si Pythagoras, aiant été fait esclave en Egypte, avoit été transporté en Perse. Quelques autres veulent qu'il ait été transporté en Babylone, & qu'il y ait été instruit par Zoroastre le Babylonien qu'ils distinguent du Persan. *Hisce* (quinque Zoroastris) *addi potest* Sextus Zoroaster, *sic enim ab* (†) Apuleio *vocatur, qui Babylone vixit, quo tempore Pythagoras captivus à Cambyse eò deductus est. Idem scriptor eum vocat*, omnis divini arcanum antistitem, *eoque magistro præcipuè usum esse Pythagoram dicit. Videtur idem esse ac* Zabratus, *à quo* Diogenes (‡) *affirmat Pythagoram purgatum esse omnibus pristinæ vitæ sordibus, & edoctum quarum rerum probos expertes esse oporteret, uti & Physicam. Idem quoque erit* Nazaratus *Assyrius, quem* Alexander, *in libro de Pythagoricis Symbolis, affirmat magistrum fuisse Pythagoræ. Hunc eundem Suidas vocat*, Zarem, *Cyrillus* Zaranem, *Plutarchus* Zaratam (40). Ces paroles sont tirées d'un Ouvrage de Thomas Stanlei; je ne sai point ce qu'il veut dire lorsqu'il remarque qu'Apulée se sert de cette expression *Sextus Zoroaster*: je ne la trouve point du tout dans le Livre que l'on a cité. Je ne sai point non plus sur quoi l'on se fonde en assûrant que Pythagoras fut amené prisonnier à Babylone par le Roi Cambyse. Les termes d'Apulée signifient visiblement qu'il fut envoié en Egypte avec les prisonniers de ce Monarque (41). Pour bien entendre cela, il faut consulter Herodote (42), qui raconte que Polycrate Tyran de Samos, voulant se défaire de quelques personnes qui lui étoient suspectes de brasser une rebellion, fit prier Cambyse de lui demander des troupes. Cambyse lui en aiant demandé, Polycrate lui envoia en Egypte quarante vaisseaux où il avoit embarqué ces personnes-là, & le fit prier de ne pas permettre leur retour. Apulée a voulu dire sans doute, qu'il y a des gens qui prétendent que Pythagoras fut un de ceux qui furent alors livrez à Cambyse par Polycrate. Il ne parle point du transport de Pythagoras, soit en Perse, soit à Babylone.

(*C*) *Gregoire de Tours assûre à-peu-près la même chose touchant Chus fils aîné de Cham.*] „ Le fils aîné de Cham, „ dit-il (43), „ s'appella Chus. Celuy-cy fut le premier „ Inventeur de l'Art Magique à la suggestion du Diable, „ & le premier aussi qui donna commencement à l'Idolatrie. Il fut le premier qui par une suggestion diaboli- „ que fit une petite Statue pour estre adorée: il faisoit ac- „ croire aux hommes qu'il avoit la puissance d'attirer les „ Estoiles & le feu du Ciel. Il s'en alla parmy les Perses, „ qui l'appellerent Zoroastre, c'est à dire, vivante Estoile. „ Ayant aussi appris de luy la maniere d'adorer le feu, ils le „ revererent lui-mesme comme Dieu, ayant esté consumé „ divinement par le feu".

(*D*) *Sa Magie n'étoit autre chose que l'étude . . . . du Culte religieux. Platon le déclare formellement.*] Il y a quatre personnes d'élite, dit-il, qui élevent le fils aîné du Roi des Perses. On choisit le plus sage, le plus juste, le plus tempérant, & le plus brave qui se puisse trouver. Le plus sage lui enseigne la Magie de Zoroastre, c'est-à-dire le Culte des Dieux: il lui enseigne aussi l'Art de régner. Ὧν ὁ μὲν μαγείαν τε διδάσκει τὴν Ζωροάστρου τοῦ Ὡρομάζου (ἔστι δὲ τοῦτο θεῶν θεραπεία) διδάσκει δὲ καὶ τὰ βασιλικά. *Quorum primus magiam Zoroastri Oromasii filii docet, est autem illa Deorum cultus: atque idem tradit instituta regia* (44). Notez que Zoroastre est qualifié fils d'Oromase, & qu'Oromase est le nom que lui & ses Sectateurs donnoient au bon

(39) *Ci-dessus, Citation* (25) *de l'Article* PYTHAGORAS.

(†) *In Floridis.*

(‡) Porphyr. *Vit. Pythagoræ.*

(40) Thomas Stanleius, Hist. Philosophiæ Orientalis, *Libr. I, Cap. II, pag.* 8, *&* 9.

(41) *Inter captivos Cambysæ regis, Ægyptum cum adveheretur* (*Pythagoras.*) Apul. Flor. *pag. m.* 351.

(42) Herod. *Libr. III, Cap. XLIV.*

(43) Gregor. Turon. Hist. Francorum. *Lib. I, Cap. V: je me sers de la Version de Mr. l'Abbé* de Marolles.

(44) Plato, *in* Alcibia. de I, *pag.* 441, C.

per, il eſt mal aiſé de le faire ſur le dogme des deux principes, tant la préſomption eſt grande qu'il a enſeigné actuellement qu'il y avoit deux cauſes coëternelles, l'une des bonnes choſes, l'autre des méchantes (*E*). Mr. Hyde dans ſon excellent Traité de la Religion des anciens Perſes,

bon Dieu: il ſemble donc que c'étoit la même choſe de l'appeller fils d'Oromaſe, que de l'appeller fils de Dieu. Mr. Stanlei conjecture avec beaucoup de vraiſemblance qu'on lui donnoit ce dernier titre. *Hinc colligas verba Platonis eſſe intelligenda de Mago Perſa, qui propter inuſitatam eruditionem figuratè, aut fabuloſè dicebatur* filius Dei, *aut alicujus boni Genii, quo honore affecti ſunt Pythagoras, Plato, aliique præſtantiſſimi viri* (45). Qui voudra voir une infinité de paſſages qui témoignent que la Magie des Perſes inſtituée par Zoroaſtre étoit l'étude de la Religion, & de la Morale, n'aura qu'à lire Briſſonius (46), & Boulanger (47). Perſonne n'ignore que Gabriel Naudé juſtifie doctement & ſolidement notre Zoroaſtre de l'Accuſation de Magie noire (48). Il indique bien des Auteurs que l'on pourra conſulter.

(*E*) *Qu'il y avoit deux cauſes coëternelles, l'une des bonnes choſes, l'autre des méchantes.*] Plutarque aſſûre que *c'eſt l'avis & l'opinion de la plus part & des plus ſages des anciens* (49). „Zoroaſtre le Magicien", ajoûte-t-il, „qu'on dit avoir eſté cinq cens (50) ans devant le temps de la guerre de Troye.... appelloit le bon Dieu Oromazes, & l'autre Arimanius (51) ..... & enſeigna de ſacrifier à l'un pour lui demander toutes choſes bonnes, & l'en remercier; & à l'autre, pour divertir & deſtourner les ſiniſtres & mauvaiſes: car ils (52) broyent ne ſai quelle herbe, qu'ils appellent Omomi, dedans un mortier, & reclament Pluton & les tenebres, & puis la meſlant avec le ſang d'un loup qu'ils ont immolé, ils la portent & la jettent en un lieu obſcur où le ſoleil ne donne jamais: car ils eſtiment que des herbes & plantes les unes appartiennent au bon Dieu, & les autres au mauvais Dæmon; & ſemblablement des beſtes, comme les chiens, les oiſeaux, & les heriſſons terreſtres ſoyent à Dieu: & les aquatiques, au mauvais Dæmon, à ceſte cauſe reputent bien-heureux ceux qui en peuvent faire mourir plus grand nombre: toutefois ces ſages-là diſent beaucoup de choſes fabuleuſes des Dieux, comme ſont celles-ci, que Oromazes eſt né de la plus pure lumiere, & Arimanius des tenebres; qu'ils ſe font la guerre l'un à l'autre, & que l'un a fait ſix Dieux, le prémier celui de Benevolence, le ſecond de Verité, le troiſieme de bonne Loi, le quatriéme de Sapience, le cinquieme de Richeſſe, le ſixieme de Joye pour les choſes bonnes & bien faites: & l'autre en produit autant d'autres en nombre, tous adverſaires & contraires à ceux-ci. Et puis Oromazes s'eſtant augmenté par trois fois, s'eſloigna du Soleil autant comme il y a depuis le Soleil juſques à la terre, & orna le ciel d'aſtres & d'eſtoiles, entre leſquelles il en eſtablit une comme maitreſſe & guide des autres, la Caniculaire. Puis ayant fait autres vingt & quatre Dieux, il les mit dedans un œuf; mais les autres, qui furent faits par Arimanius en pareil nombre, graterent & ratiſſerent tant ceſt œuf, qu'ils le percerent, & depuis ce temps-là les maux ont eſté peſle-meſle brouillez parmi les biens. Mais il viendra un temps fatal & predeſtiné, que ceſt Arimanius, ayant amené au monde la famine enſemble & la peſte, ſera deſtruit & de tout poinct exterminé par eux, & lors la terre ſera toute plate, unie & egale, & n'y aura plus qu'une vie, & une ſorte de gouvernement des hommes qui n'auront plus qu'une langue entre eux, & vivront heureuſement. Theopompus auſſi eſcrit que ſelon les Magiciens, l'un de ces Dieux doit eſtre trois mille ans veinqueur, & trois autres mille ans veincu, & trois autres mille ans qu'ils doivent demeurer à guerroyer & à combattre l'un contre l'autre, & à deſtruire ce que l'autre aura fait, juſqu'à ce que finalement Pluton ſera delaiſſé, & perira du tout, & lors les hommes ſeront bien-heureux, qui n'auront plus beſoin de nourriture, & ne feront plus d'ombre, & que le Dieu qui a ouvré, fait & procuré cela, chomme cependant & ſe repoſe un temps, non trop long pour un Dieu, mais comme mediocre à un homme qui dormiroit. Voilà ce que porte la fable controuvée par les Mages".

Il n'a pas été inutile de rapporter tout ce paſſage, puiſque l'on y voit quelque détail ſur les Opinions, & ſur les Préceptes de Zoroaſtre, & que nous pouvons connoître par là que les Sectateurs des deux Principes s'embarraſſoient dans pluſieurs inconſéquences abſurdes, dés qu'ils deſcendoient à l'explication particuliere de leur Syſtême. J'ai obſervé la même choſe en parlant des Manichéens (53). Or puiſque ſelon la tradition la plus commune Zoroaſtre doit paſſer pour le Fondateur des Mages, & qu'on peut prouver par un grand nombre d'autoritez qu'ils ont admis un bon Dieu & un mauvais Dieu, celui-là nommé Oromaſe, ou Oroſmade, celui-ci nommé Arimanius, il y a beaucoup d'apparence qu'il a ſoutenu effectivement cette doctrine (54).

Obſervons que Plutarque aiant rapporté ce qu'on a vu ci-deſſus, ajoûte: *voilà ce que porte la fable controuvée par les Mages* (55). Si l'on inféroit de-là qu'il réjettoit en général toute l'Hypotheſe des deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, on ne ſauroit guere ſes ſentimens. Il pouvoit bien condamner les explications particulieres des Sectateurs de Zoroaſtre; mais ſans doute il admettoit tout le fondement de leur Syſtême, que le Dieu qu'ils appelloient bon n'eſt la cauſe d'aucun mal. J'ai cité divers endroits de ſes Oeuvres où il ſe déclare là-deſſus ſans equivoque, & cependant ils ne nous découvrent point tout le fond de ſa doctrine (56). C'eſt pourquoi je mettrai ici quelques paſſages qui nous la feront mieux connoître. Je croi qu'elle étoit aſſez conforme au ſentiment qu'il attribuoit à Platon. Ce Philoſophe, dit-il (57), admet deux ames du Monde, l'une bienfaiſante, l'autre malfaiſante: „& laiſſe encore entre-deux une troiſieme cauſe, qui n'eſt point ſans ame, ni ſans raiſon, ni immobile de ſoi-meſme, comme aucuns eſtiment, ains adjacente & adherante à toutes ces deux autres, apettant toutefois touſiours la meilleure, la deſirant & la pourchaſſant...., parce que la generation, compoſition, & conſtitution de ce monde ici eſt meſlée de puiſſances contraires, non pas toutefois égales, car la meilleure le gagne, & eſt plus forte, mais il eſt impoſſible que la mauvaiſe periſſe du tout, tant elle eſt avant imprimée dedans le corps & dedans l'ame de l'univers, faiſant touſiours la guerre à la meilleure". Il expoſe plus amplement en un autre endroit cette Doctrine de Platon, & nous fait entendre que l'origine du mal n'eſt point dans une matiere inſenſible, & inanimée, qui n'ait point d'action, ni de qualitez, & qui puiſſe recevoir toutes les formes imaginables; mais dans une matiere qui ſe meut, & qui eſt unie à une ame dont les deſordres ne peuvent être entiérement & pleinement corrigez. Je dirai ci-deſſous pourquoi je rapporte un ſi long morceau de ſon Ouvrage.

„(58) Heraclitus dit qu'il n'y a eu ni Dieu ni homme qui ait fait ce monde: comme craignant que ſi nous deſavouyons Dieu pour Createur, il ne fuſt incontinent neceſſaire de confeſſer que l'homme en euſt eſté l'architecte & l'ouvrier: mais il vaut beaucoup mieux, ſuivant la ſentence & avis de Platon, que nous avouyons, voire chantions, qu'il a eſté fait & creé de Dieu, comme eſtant l'un le plus grand chef d'œuvre qui jamais ait eſté fait, & l'autre le plus excellent ouvrier & la meilleure cauſe qui puiſſe eſtre: mais la ſubſtance & la matiere dont il a eſté fait n'a pas eſté creée, ains a de tout temps eſté ſujette à l'ouvrier, pour la diſpoſer & ordonner, & la rendre le plus qu'il ſeroit poſſible, ſemblable à ſoi, car generation ne ſe peut faire de ce qui n'eſt point, mais de ce qui n'eſt pas bien, ou ainſi qu'il appartient..... Or avant la creation du monde l'univers eſtoit un chaos, c'eſt à dire un deſordre confus, lequel toutefois n'eſtoit pas ſans corps, ni ſans mouvement & ſans ame, mais ce qu'il y avoit de corps eſtoit ſans forme & ſans conſiſtence, & ce qu'il y avoit d'ame mouvante eſtoit temeraire, ſans entendement ni raiſon, ce qui n'eſtoit autre choſe qu'un deſordre d'ame non regie par aucun jugement de raiſon. Car Dieu n'a point fait corps ce qui eſtoit incorporel, ni ame ce qui eſtoit inanimé; comme le Muſicien ne fait pas la voix, ni le baladin le mouvement, mais il rend bien la voix douce, accordante & harmonieuſe, & le mouvement meſuré de bonne grace & bien compaſſé: auſſi Dieu n'a pas fait la ſolidité palpable du corps, ni la puiſſance mouvante & imaginative de l'ame: mais ayant trouvé ces deux principes-là, l'un tenebreux & obſcur, l'autre inſenſé & turbulent, tous deux imparfaits, deſordonnez & indeterminez, il les a ordonnez & diſpoſez tous deux, en ſorte qu'il en a compoſé le plus beau & le plus parfait animal de tous. La ſubſtance du corps donc, qui eſt la nature qu'il (59) appelle ſuſceptible de toutes choſes, le ſiege & la nourrice de tout ce qui eſt engendré, n'eſt autre choſe que cela. Quant à ſubſtance de l'ame, il l'appelle, au Livre intitulé Philebus, infinité, qui eſt privation de tout nombre, de toute meſure, & de toute proportion, qui n'a en ſoi ne fin ne terme, ne plus ne moins, ne peu ne trop, ne ſimilitude ne diſſimilitude. Et celle qu'il dit au Timæus eſtre meſlée avec l'indiviſible nature, & devenir diviſible par les corps, il ne faut pas entendre que ce ſoit ni multitude en unité, ni longueur & largeur en poincts: car ce ſont qualitez qui conviennent pluſtoſt au corps que non pas à l'ame, ains ce principe-là deſordonné, indefini, ſe mouvant ſoi-meſme, & ayant vertu mouvante lequel il appelle en pluſieurs lieux neceſſité, en ſes livres des Loix il l'appelle tout ouvertement, ame deſordonnée, mauvaiſe & mal-faiſante. C'eſt l'ame ſimplement dite à par ſoi, laquelle depuis a eſté faite participante d'entendement, & de diſcours de raiſon, & de ſage proportion, afin qu'elle deviuſt ame du monde. Et auſſi ce principe-là materiel qui reçoit tout, avoit bien magnitude, diſtance & place, mais de beauté, de forme & figure proportionnée, & de meſure, il n'en avoit point, mais il en eut quand il fuſt accouſtré, afin qu'il devint corps de la terre, de la mer, des eſtoiles & du ciel, des plantes & des animaux de toutes ſortes.

(45) Stanleius, Hiſt. Philoſoph. Orientalis, pag. 11.

(46) Briſſonius, de Regno Perſarum, Libr. II, pag. 172 & ſeq. Edit. Commel. 1595.

(47) Jul. Cæſar Bulengerus, Eclog. ad Arnobium, pag. 346 & ſeq.

(48) Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 134 & ſuiv.

(49) Plut. de Iſide & Oſiride, pag. 369: *je me ſers de la Verſion d'Amyot.*

(50) *Il falloit dire cinq mille; car le Grec de* Plutarque *porte*, Ὃν πεντακισχιλίοις ἔτεσι τῶν Τρωϊκῶν γεγονέναι πρεσβύτερον ἱστοροῦσι.

(51) *Ce qui manque ici ſe voit ci-deſſus Article* MANICHÉENS, *Rem.* (*C*), *au 2 à linea.*

(52) *C'eſt-à-dire les Perſes.*

(53) *Ci-deſſus Remarque* (*B*) *de l'Article* MANICHÉENS.

(54) *Voiez* Diogene Laërce, *in* Proœmio, *num.* 8, & Agathias Hiſtor. *Libr. II.*

(55) Ἡ μὲν οὖν λόγων μυθολογία τοιοῦτον ἔχει τρόπον. *Hic modo ſe habent magorum fabulæ.* Plut. de Iſide, pag. 370, B.

(56) *Voiez ci-deſſus Article* MANICHÉENS *Rem.* (*C*); *Article* PAULICIENS, *Citat.* (67); *Article* PERICLES, *Citat.* (71).

(57) Plut. *ibidem*, pag. 370, E.

(58) Plut. de creat. animæ, pag. 1014, 1015, *Verſion d'Amyot. Notez que des 4 Sommaires qui ſont à la marge de cette Citation les trois derniers ont été faits par* Simon Goulart.

Chaos, ce que c'étoit ſelon Plutarque expliquant Platon.

DE LA ſubſtance du corps & de l'ame du monde, & que c'eſt.

(59) *C'eſt-à-dire* Platon.

Or

ſes, cite des Auteurs qui le diſculpent ſur ce point-là. Nous examinerons s'ils méritent d'être crus (*F*). On veut même qu'il n'ait pas été idolâtre, ni quant au culte du feu, ni quant à celui

POSANT deux principes des choſes, à ſavoir l'ouvrier & la matiere premiere, il taſche d'expliquer quelle eſt la cauſe du mal; mais il s'envelope, ayant ignoré ce qu'en dit l'Ecriture ſainte.

„ OR ceux qui attribuent à la matiere, ce qu'il appelle au „ Timæus, Neceſſité, & au traité de Philebus, infinité & „ immenſité de plus & de moins, de peu & de trop, d'excez & de defaut, & non pas à l'ame, ils ne pourront pas „ maintenir qu'elle ſoit cauſe du mal, dautant qu'il ſuppoſe „ touſiours que ceſte matiere là ſoit ſans forme ne figure „ quelconque, deſtituée de toute qualité & faculté propre „ à elle, la comparant aux huiles qui n'ont odeur quelconque leur, dont les parfumiers ſe ſervent à faire leurs parfums: car il n'eſt pas poſſible que Platon ſuppoſe, que „ ce qui eſt de ſoi oiſeux, ſans qualité active, ni mouvement ou inclination à choſe aucune, ſoit la cauſe & le „ principe de mal, ne qu'il la nomme infinité mauvaiſe & „ mal-faiſante, ni auſſi la neceſſité qui en pluſieurs choſes „ repugne à Dieu, lui eſtant rebelle, & refuſant de lui „ obéir: Car celle neceſſité, qui renverſe le ciel, comme „ il dit en ſon Politique, & le retourne tout au contraire: „ la concupiſcence qui eſt née avec nous, & la confuſion „ de l'ancienne nature, où il n'y avoit ordre quelconque, „ avant qu'elle fuſt rengée en la belle diſpoſition du monde „ qui eſt maintenant, d'où eſt ce qu'elle eſt venue és choſes, ſi le ſujet qui eſt la matiere, eſtoit ſans qualité quelconque, exempt de toute efficace de cauſe? Et l'ouvrier „ eſtant de ſa nature tout bon, deſiroit, autant qu'il eſt „ poſſible, rendre toutes choſes ſemblables à ſoi, car il n'y „ a point de tiers, outre ces deux principes-là: & ſi nous „ voulons introduire le mal en ce monde, ſans cauſe precedente & ſans principe qui l'ait engendré, nous tomberons és difficultez & perplexitez de Stoïques: car des „ principes qui ſont en eſtre, il n'eſt pas poſſible que celui „ qui eſt bon, ne celui qui eſt ſans force ne qualité quelconque, ait donné eſtre ni generation à ce qui eſt mauvais. Et n'a point fait Platon comme ceux qui ſont venus depuis lui, leſquels à faute d'avoir veu & entendu le „ troiſieme principe, & troiſieme cauſe, qui eſt entre Dieu „ & la matiere, ſe ſont laiſſez aller, & tomber en un propos le plus eſtrange, & le plus faux du monde, faiſans „ je ne ſai comment venir de dehors caſuellement la nature „ du mal par accident, ou bien de lui-meſme, là où ils ne „ veulent pas conceder à Epicurus qu'un ſeul Atome gauchiſſe ni deſtourne tant peu que ce ſoit, pource qu'ils diſent qu'il introduit temérairement un mouvement, ſans „ en ſuppoſer aucune cauſe précedente: & eux cependant „ diſent que le vice, la meſchanceté, & mille autres difformitez & imperfections des corps, avienent par conſequence, ſans qu'il y ait autre cauſe efficiente (60). Mais „ Platon ne dit pas cela, ains deſpouillant la matiere de „ toute qualité, & mettant bien au loin arriere de Dieu „ toute cauſe de mal, a ainſi eſcrit touchant le monde, en „ ſes Politiques: Le monde a eu, dit-il, toutes bonnes „ choſes de ſon auteur qui l'a compoſé, mais de ſon habitude exterieure du paravant, tout ce qu'il y a de mauvais, de meſchant & d'injuſte au ciel, il le tient de là, „ & puis il l'imprime ça bas aux animaux. Et après, un „ petit plus avant: Par trait de temps, dit-il, oubliance „ prenant pied, & s'imprimant en lui la paſſion de ſon ancien deſordre & confuſion, y domine de plus en plus, „ & y a danger que venant à ſe diſſoudre il ne s'en retourne derechef plonger en ſa fondriere vaſte & infinie de „ diverſité.... Platon appelle bien voirement la matiere „ mere & nourrice, mais auſſi dit-il, que la cauſe du mal „ eſt la puiſſance motive reſſeante en icelle, & qui par les „ corps eſt diviſible, qui eſt un mouvement deſraiſonnable „ & deſordonné, mais non pas toutefois ſans ame, laquelle il appelle difertement & expreſſément és livres de ſes „ Loix, ame contraire & repugnante à celle qui eſt cauſe „ de tout bien, parce que l'ame eſt bien la cauſe & le principe de mouvement, mais l'entendement eſt la cauſe & „ le principe de l'ordre & de l'armonie du mouvement: „ car Dieu n'a point rendu la matiere oiſeuſe, mais il a empeſché qu'elle ne fuſt plus agitée ni troublée d'une cauſe „ folle & temeraire, & n'a pas donné à la nature les principes de mutations & de paſſions, mais elle eſtant enveloppée de toutes ſortes de paſſions & de mutations deſordonnées il en a oſté tout le deſordre & tout l'erreur qui „ y eſtoit, ſe ſervant pour outils propres à ce faire des „ nombres, des meſures, & des proportions".

POUR eſclaircir ce que deſſus, il poſe un troiſieme principe entre Dieu & la matiere, puis deſcrit l'opinion de Platon touchant la cauſe du mal.

(60) *Voiez ci-deſſus, Remarque* (*T*) *de l'Article* CHRYSIPPE *Philoſophe, & Remarque* (*L*) *de l'Article* PAULICIENS.

Ce dévelopement de la Doctrine de Platon ſur la création du Monde, & ſur l'origine du Mal, eſt l'un des plus beaux endroits qui ſe trouvent dans Plutarque; & quoique cette Doctrine ne ſoit pas vraie, elle mérite pourtant d'être lue avec attention, & contient de belles idées, & des conceptions ſublimes, & d'une fécondité merveilleuſe par rapport à ceux qui ſavent profiter des conſéquences. C'eſt la raiſon qui m'a engagé à ne point tronquer cet endroit-là. Combien y a-t-il de gens qui le liront qui ne prendroient pas la peine de recourir à Plutarque, ſi je m'étois contenté de leur indiquer les pages, ou de la Verſion d'Amyot, ou celles de l'Original? Une autre raiſon m'a empêché de me contenter de cela, c'eſt qu'on trouve dans ce paſſage de Plutarque certaines choſes dont il faudra que je me ſerve ci-deſſous (61).

(61) *Dans la Remarque ſuivante.*

(*F*) *Monſ. Hyde . . . . . cite des Auteurs qui le diſculpent . . . . . Nous examinerons s'ils méritent d'être crus.*] Ceux qui ont lu le Journal de Mr. Bernard (62), n'ont pas beſoin qu'on leur apprenne que l'*Hiſtoria Religionis Veterum Perſarum* publiée par Mr. Hyde (63) à Oxford l'an 1700 *in* 4 eſt un des plus beaux Ouvrages qui ſe pût faire ſur un tel ſujet. L'idée que cet habile Journaliſte en donne fait aſſez entendre, que cette Hiſtoire de la Religion des anciens Perſes contient une Erudition exquiſe, & des Diſcuſſions profondes qui déterrent des raretez, & qui découvrent des païs que l'on ne connoiſſoit guere. Venons au fait. Mr. Hyde aſſure (64) que les anciens Perſes n'ont reconnu qu'un ſeul principe incréé, c'étoit le principe du bien, Dieu en un mot: quant au principe du mal ils le regardoient comme une choſe créée. L'un des noms qu'ils donnoient à Dieu étoit *Hormizda*, & pour ce qui eſt du mauvais principe ils le nommoient *Ahariman*. Voilà l'origine des deux mots Grecs Ὡρομάσδης & Ἀρειμάνιος: l'un étoit le nom du bon principe, l'autre celui du mauvais principe, comme on l'a vu ci-deſſus (65) dans un paſſage de Plutarque. Les Perſes ont prétendu qu'Abraham eſt le prémier fondateur de leur Religion (66). Zoroaſtre y fit enſuite quelques changemens; mais on veut qu'il ne l'ait point alterée quant au dogme du ſeul principe incréé: toute ſon innovation à cet égard fut de donner au bon principe le nom de lumiere, & au mauvais principe le nom de ténebres (67). Voici un témoin (68): *Zerduſht affirmavit Lucem & Tenebras eſſe . . . . duo Principia ſibi invicem contraria: & ſic eſſe Yezdan & Ahreman, qui fuerunt . . . . initium eorum quæ inveniuntur in Mundo: ex eorum miſtione* (*ſeu combinatione*) *extitiſſe Compoſitiones: & ex variis Compoſitionibus productas fuiſſe formas. Et quod Deus qui creavit Lucem & Tenebras, utriuſque Autor unicus ſit, ſine Socio, ſine Pari aut Simili; nec ei referenda ſit . . . . exiſtentia Tenebrarum, ſicut dicunt Zervanitæ: ſed Bonum & Malum, Integritas ac Corruptio, & Puritas ac Spurcities exiverunt ex miſtione* (*ſeu commiſtione*) *Lucis & Tenebrarum: & niſi hæc duo commiſta fuiſſent, non extitiſſet Mundus. Et hæc duo contra ſe invicem inſurgebant & de victoriâ contendebant, donec Lux vinceret Tenebras, & Bonum Malum. Tum poſteà ſalvum evaſit Bonum ad mundum ſuum, & Malum divertebat ad Mundum ſuum: & ſic fuit cauſa Liberationis. Cumque Deus excelſus hæc duo temperaverat & miſcuerat pro arbitrio ſuo, eaque in Compoſitione viderat, tum inſtituit Lucem ut originale quiddam, & indixit exiſtentiam ejus ut exiſteret. Sed Tenebræ ſecutæ ſunt ſicut umbra perſonam. Nam cùm videret eas quodammodo exiſtere, ſed non realiter exiſtere, tum planè produxit Lucem, & acquiſitæ ſunt Tenebræ per conſequentiam: nam ex neceſſitate extitit contrarium, quippe cujus exiſtentia fuit neceſſaria, ſc. ut contingens in creatione, non autem ex primâ intentione, ſecundum exemplum quod adduximus de Perſonâ & Umbrâ.* Ces paroles marquent clairement que dans l'Hypotheſe de Zoroaſtre les deux principes l'un du bien, & l'autre du mal, Oromaze, Arimanius, ou la lumiere & les ténébres, n'étoient à proprement parler que cauſes ſecondes, & ne méritoient pas en rigueur le nom de principe. C'étoit l'Ouvrage d'une autre cauſe, & la production de Dieu. Il y a bien des abſurditez dans l'explication particuliere de la Doctrine de ce Mage; car il diſoit d'un côté que Dieu ſeul avoit produit les ténébres, & de l'autre que leur exiſtence ne devoit point être rapportée à Dieu. Il diſoit que Dieu mêla la lumiere avec les ténébres, à cauſe que ſans ce mélange le Monde n'auroit pu être produit; que le bien & le mal, la pureté & l'impureté, ſortirent de ce mélange; qu'il y eut un grand combat entre la lumiere & les ténébres, juſqu'à ce que celles-ci furent vaincues; qu'après leur défaite elles ſe retirérent dans leur Monde, & la lumiere dans le ſien; que Dieu aiant mêlé enſemble ces deux contraires établit une lumiere originale, & la fit exiſter: que les ténébres réſultérent de cela comme l'ombre ſuit le corps; car Dieu voiant que les ténébres exiſtoient en quelque façon, mais non pas réellement, donna une pleine exiſtence à la lumiere, & ainſi les ténébres exiſtérent par une ſuite inévitable, & non pas ſelon l'intention directe & primitive du Créateur (69). Nous ne ſaurions voir goutte dans ce cahos de penſées nous autres Occidentaux: il n'y a que des Levantins accoutumez à un langage myſtique, & contradictoire, qui puiſſent ſouffrir ſans dégoût, & ſans horreur, un ſi énorme galimatias. Mais quoi qu'il en ſoit, me dira-t-on, voilà Zoroaſtre diſculpé ſur la principale Accuſation: il ne ſera plus permis de prétendre qu'il a reconnu deux principes incréez, un Arimanius eſſentiellement méchant qui exiſte par ſoi-même. C'eſt ce qui me reſte à examiner.

(62) Nouvelles de la Republique des Lettres, *Mois de Février* 1701 *Art. III, & Mois de Mars* 1701 *Art. I.*

(63) *Profeſſeur aux Langues Orientales dans l'Univerſité d'Oxford.*

(64) Thomas Hyde, Hiſt. Religionis vet. Perſarum, Cap. *IX*, *pag.* 161.

(65) *Dans la Rem.* (*E*) *Citat.* (50).

(66) *Idem, ibid. Cap. XXI, pag.* 275.

(67) *Idem, ibid. Cap. XXII, pag.* 290.

(68) Shahriſtâni, *apud* Hyde *ubi ſuprà, pag.* 299. *On n'imprime point les Mots Arabes qui ſont dans ce paſſage de* Mr. Hyde *aux endroits où on a mis deux ou trois points. Ceci ſera pratiqué de même dans les paſſages de Mr.* Hyde *citez ci-deſſous.*

(69) *Conférez ce que deſſus Article* CHRYSIPPE, *Philoſophe, Rem.* (*T*); *& Article* PAULICIENS, *Rem.* (*I*), *au* 3 *à linea.*

I. Je répons en prémier lieu qu'il eſt hors de doute que les Auteurs Grecs, qui ont donné à Zoroaſtre l'opinion des deux principes, ont prétendu lui attribuer un ſentiment qui étoit contraire, & à la Théologie commune, & au Dogme des Ariſtotéliciens, & des Stoïciens: ces deux Sectes s'accordoient avec le peuple ſur ce point-ci, que le même Dieu, qui verſe les biens ſur la terre, y verſe les maux, que s'il punit d'un côté, il récompenſe de l'autre, &c: Or ſi l'on a prétendu que Zoroaſtre, & les Mages, étoient dans un ſentiment opposé à celui-là, il faut qu'on ait cru qu'ils enſeignoient que le principe qui diſtribue les biens, eſt diſtingué perſonnellement du principe qui

celui de Mithra (G). Ce qui paroît de moins incertain, parmi tant de choses que l'on conte de

qui fait le contraire, & que ces deux principes sont indépendans l'un de l'autre, & aussi éternels l'un que l'autre (70).

II. Cela se confirme par la raison, qu'on ne recouroit à cette Hypothese qu'afin d'éviter les embarras (71) qui se rencontrent dans la supposition que le même Etre, qui est la cause du bien, soit aussi la cause du mal. Or on ne les eût pas évitez, si l'on eût dit qu'Arimanius étoit une production du bon Dieu; car la question seroit revenue, comment Arimanius principe du mal avoit pu être produit par une cause infiniment bonne. Chacun comprend que soit que l'on dise que Dieu produit lui-même tous les maux particuliers, soit que l'on dise qu'il produit Arimanius, qui est ensuite l'auteur nécessaire de tous les maux particuliers (72), cela revient à la même chose, *quod est causa causæ est causa causati.* Ainsi Zoroastre n'eût pu se sauver d'aucune Objection, si sa doctrine eût été telle que Shahristâni la rapporte (73). Disons donc que les Grecs ne lui ont point imposé.

III. Je n'ignore pas qu'on me peut dire, qu'ils ont mal connu les opinions des Philosophes qu'ils nommoient Barbares. Ce qu'ils ont écrit de la Nation Judaïque, & des Antiquitez d'Egypte, n'a rien d'exact. Qu'on repete cela tant qu'on voudra, je répondrai que les Ecrivains Arabes ne sont pas une meilleure caution, quand ils parlent d'un Philosophe aussi éloigné de leur tems que l'a été celui-ci.

IV. Je conjecture que ses Sectateurs lui ont prêté charitablement, & pour leurs propres intérêts, la création du mauvais principe, & qu'ils en ont usé de la sorte depuis qu'ils ont été soumis à la dure domination des Mahometans, qui les abhorrent, & qui les traitent d'idolâtres & d'adorateurs du feu. Ne voulant point s'exposer encore plus à leur haine, & à leurs insultes, sous prétexte qu'ils reconnoitroient une Nature increée, & souverainement méchante, & indépendante de Dieu, ils ont trouvé à propos de donner une autre interprétation à cette partie de leur Systême; car pour nier absolument qu'il ait admis deux principes, ils ne pourroient pas. On sait trop qu'il les admettoit: „ Le Tarikh „ Montekheb dit, que Zoroastre, Auteur de la Secte des „ Megiousch, ou Mages, est aussi le premier qui a enseigné „ la doctrine des deux Principes de toutes choses, & que „ le surnom de Megiousch, que l'on luy donne, est un nom „ corrompu par les Arabes, du mot Persien, Meikhousch, „ qui signifie, Aigre-doux, à cause des deux Principes, „ Bon, & Mauvais, qu'il établissoit (74) ". Voilà un Auteur qui attribue à Zoroastre le prémier établissement de ce Dogme; mais Mr. Hyde nous va donner un passage qui fait ce Systême beaucoup plus ancien, & qui semble même dire que Zoroastre le réforma: *Quod Persarum gentem.... et est Religio pervetusta: & in eâ Dicti vocantur Keiomarsî. Isti statuunt aliquem Deum æternum quem vocant Yezdan, eo designantes τὸν Θεόν: & alium deum creatum ex Tenebris, quem nominant Ahreman, designantes Diabolum. Magnifaciunt Lucem, eò usque duin colant Ignem: & cavent sibi à Tenebris. Nec destiterunt sic facere* (75), DONEC *prodiit Zerdusht jactans prophetiam. Asserunt itaque Deum Creatorem, quòd scil. creavit Lucem & Tenebras: eumque esse Unicum, nec habere Socium. Et quòd Bonum & Malum, & Probitas & Improbitas conquisita sunt ex mixtione Lucis & Tenebrarum: & quòd si hæc duo non fuissent mixta, non extitisset Mundus: &, quòd hæc duo hoc modo mixta non desinent, donec Bonum appropriëtur Mundo suo, & Malum Mundo suo;* i. e. utrumque horum tandem concedet ad Mundum sibi proprium, scil. in fine Mundi..... *Et hanc esse Religionem Magorum* (76).

V. Enfin je dis que Mr. Hyde reconnoît qu'il y a encore des Sectes, qui en admettant comme deux natures coëternelles Dieu & le Diable, sont conformes aux Sectateurs de l'Oromaze, & de l'Arimanius de Zoroastre. Voici ses paroles: Dualistæ *Diaboli coæternitatem asserunt. Sunt enim ex Indo-Persis & Dualistis Manichæis aliisque Hæreticis (ut quidam sunt in omni Religione,) qui opinantur Diabolum à seipso processisse, ut loquuntur, i. e. æternum fuisse, & malos Angelos sibi creasse: sed est Hæretica opinio, eaque ignorantium quorundam hominum qui peculiariter vocantur....* Thanavia, *i. e.* Dualistæ *seu...*Domini duorum, *scil.* Assertores *seu* Autores duorum principiorum; qui (*inquit Shahristâni,*) Lucem & Tenebras *seu* Deum & Diabolum statuunt duo Principia coæterna, in contrarium Magorum qui Lucem æternam & Tenebras creatas ponunt. *Isti tales fuerunt, qui* Oromazen & Areimanium duos esse Deos asserebant, *ut Plut. lib.* de Iside & Osir. (77). Il y a des choses bien particulieres, & bien extravagantes, touchant ce Systême des Mages Zoroastriens dans le Livre d'un Mahométan. Je vais citer ce qui concerne les Dualistes qui tiennent encore la coëternité du Diable, & qui demandent d'une maniere très-importune d'où le mal a pu venir, si le mauvais principe n'est pas éternel? *Addit Shahristâni*, Quòd Magusæis peculiaris sit...Dualitas, adeò ut statuant...Doctores *seu* Gubernatores duos æternos, qui dividuntur in Bonum & Malum, & Probitatem ac Improbitatem, Emolumentum ac Nocumentum. Horum unus nominatur Lux, & alter Tenebræ, sc. Yezdan *seu* Deus, & Ahreman *seu* Diabolus. Eorumque Religionem esse sec. hanc divisionem *seu* distinctionem: & quod omnes Magorum Quæstiones vertantur super duobus Cardinibus, quorum unus est Explicatio causæ Mistionis Lucis & Tenebrarum: & alter est Explicatio Liberationis Lucis à Tenebris. Et quidem, quòd Mistionem statuant....Initium *seu statum à quo*, & Liberationem.... Reditum *seu statum ad quem.* Citons encore ceci; *Supradictus Shahristâni pergit narrare*, Quòd Magi statuant... Principia duo, sicuti dixerat: sed quòd....Magi originales non existiment expedire ut ambo sint....coæterna ab initio; sed quòd Lux sit.....æterna ab initio, & Tenebræ ....productæ. Et quòd tum, different de modo *seu* causâ productionis ejus; cùm à Luce producitur tantùm Lux, quæ non producit ullum Malum; & quomodo ergò productum Principium Mali aut alius cujusvis rei, cùm nihil adjunctum (*seu* par fuerit) Luci quoad primam ejus productionem & æternitatem (78). Quelques-uns de ces Mages disent qu'Arimanius, ou le mauvais principe, fut créé par une mauvaise pensée qui s'éleva dans l'entendement divin. Cette pensée étoit, *que sera-ce si je n'ai point de querelles?* que peut-on dire de plus abominable? Seroit-il plus blasphématoire de ne donner aucune origine à cet Arimanius, que de lui donner celle-là? *Asserentes Yezdân fuisse...sine initio æternum, & Ahreman fuisse...productum & creatum. Yezdân cogitâsse secum, Nisi fuerint mihi controversiæ, quomodo erit? Hancque cogitationem pravam naturæ Lucis minùs analogam, produxisse Tenebras dictas Ahreman, qui naturâ dispositus ad malum & dissidium & improbitatem & noxam & omnia nocumenta: & prodiens contra Lucem, eam opposuit tam naturâ* (seu facto) *quàm dicto* (79). Ils ajoûtent qu'il s'éleva une guerre entre l'Armée de la Lumiere, & l'Armée des Ténébres, qui se termina enfin par un accommodement dont les Anges furent médiateurs, & dont les conditions furent que le Monde inférieur seroit laissé pleinement à Arimanius pendant sept mille ans, après quoi il le restitueroit à la Lumiere. Il avoit exterminé avant la paix tous les habitans du Monde. La lumiere avoit appellé les hommes à son secours pendant qu'ils n'étoient encore que des esprits: elle avoit fait cela, ou afin de les retirer du païs d'Arimanius, ou afin de leur donner des corps qui combatissent contre cet Adversaire. Ils acceptérent les corps, & le combat, à condition d'être assistez par la Lumiere, & de vaincre enfin Arimanius. La resurrection viendra après qu'il aura été vaincu. Voilà, concluent-ils (80), quelle fut la cause de la mixtion, & quelle sera la cause de la délivrance. Les Grecs n'ont pas ignoré que Zoroastre enseignoit la résurrection future (81).

(G) *On veut qu'il n'ait pas été idolâtre, ni quant au culte du feu, ni quant à celui de Mithra.*] Mr. Hyde assure (82) que les Sectateurs de l'ancienne Religion des Perses nient qu'ils aient jamais rendu aux Astres le culte divin. Ils soutiennent qu'ils n'adorent pas le Soleil, & qu'ils se tournent seulement vers cet Astre lorsqu'ils prient Dieu. Il a trouvé parmi les Préceptes de Zoroastre qu'il faut saluer le Soleil, & lui donner des éloges, mais non pas qu'il faille le servir religieusement. Il prouve que leurs cérémonies peuvent justement passer pour des honneurs civils, & il fait là-dessus des Observations tout-à-fait curieuses. Il applique au Feu ce qu'il a dit du Soleil; les révérences & les prostrations des Perses devant le Feu sacré n'étoient pas une adoration religieuse, mais seulement civile: *Idem quoque dicendum est de eorum cultu Ignis, quem (ut supra tetigimus,) imitando Judæos in Pyreis servarunt. Nam quamvis ei exhibuerint Reverentiam quandam, eamque per Prostrationes, hæ tamen non fuerint Adoratio divina, sed tantum civilis, prout se habet mos Orientis erga quosvis Magnates, & olim fuit erga Angelos tanquam Dei Legatos ejus personam repræsentantes: cujus rei exempla affatim suppetunt non tantum in Vet. Test. sed & in Novo, ubi fœminæ ad veram Fidem conversæ (visis apud Christi sepulchrum Angelis,) adorarunt procidentes faciebus in terram: idque quamvis probè scirent non esse Deum, sed Angelos, ut constat ex verbis earum profitentium se* vidisse visionem Angelorum (83). Il conclut (84) que l'on a tort de les nommer idolâtres, & adorateurs du Feu, & il veut que Zoroastre ait été un instrument pour les faire persévérer dans la vraie foi (85). C'étoit un homme qui avoit été nourri dans la connoissance du vrai Dieu, & qui l'adora particuliérement dans un antre naturel, où il mit divers symboles qui représentoient le Monde. Mithra représentant le Soleil y tenoit la place du Maître. Mais ce n'étoit point à Mithra, c'étoit au vrai Dieu qu'il rendoit ses adorations: *Is cùm esset insignis Philosophus, Religione austerus, & totius Mathefeos peritissimus, hac ratione Persas sui admiratione perculit, & suæ Doctrinæ attentos reddidit. Præsertim coluit Deum in naturali quodam Antro, quod ille Mithriacum effecit & mirificè ac mathematicè comparavit; ubi scil. Mithra præsidens, hæc inferiora Regio modo regens eaque impraegnans sedebat: adeò ut omnes posteà non tantùm in summis Montium jugis antiquissimo more Deum colebant, sed & subinde illius exemplo, Sacra sua Mithriaca in tali Antro præstare & peragere didicerunt. In eo erant Mithræ & hujus Mundi Symbolica philosophicè & mathematicè spectanda & contemplanda, non autem colenda; quâ itaque in re falluntur Autores: nam Persæ tunc talia Simulacbra non colebant* (86). Consultez ce savant homme au Chapitre IV de son Ouvrage, vous y trouverez entre autres belles éruditions ces paroles de Porphyre: *Referente Eubulo, Zoroastres primus omnium in montibus Persidi vicinis Antrum nativum, floridum, fontibusque irriguum in honorem Creatoris, & omnium Patris Mithræ, consecravit: ita ut Antrum conditi à Mithrâ Mundi figuram ei repræsentaret: ea verò*

(70) *Monsr.* Hyde *convient que ceux dont* Plutarque *parle enseignoient cela. Voiez ci-dessous Citation* (77).

(71) *Voiez* Plutarque, *dans le passage qui a été cité dans l'Article* MANICHÉENS, *Citat.* (28), *& dans la Remarque précédente de ce présent Article.*

(72) *La lumiere & les tenebres sont des causes qui agissent nécessairement & sans nulle liberté.*

(73) *Ci-dessus Citation* (68).

(74) Herbelot, Biblioth. Orientale, *pag.* 951, *col.* 1.

(75) *Ceci semble signifier que Zoroastre mit fin à ces choses.*

(76) Ibn Shahna, *in Libro* de Primis & Postremis, *apud* Hyde, Hist. Relig. vet. Persar. *Cap. IX, pag.* 163.

(77) *Idem, ibid. pag.* 164.

(78) Ibn Shahna, in *Libro* de Primis & Postremis, *apud* Hyde, Hist. Relig. vet. Persar. *Cap. XXII, pag.* 295, *citant le Livre de* Shahristâni de Religionibus Orientis.

(79) *Idem, ibid.*

(80) *Ejusmodi fuisse causam Mistionis hanc verò causam liberationis.* Hyde, Hist. Relig. vet. Persar. *pag.* 296.

(81) *Voiez ce que* Diogene Laërce, *in* Procemio, *num.* 9, *rapporte de la Doctrine des Mages.*

(82) Hyde, Hist. Relig. vet. Persar. *Cap. I, p.* 5.

(83) *Idem, ibid. pag.* 10.

(84) *Idem, ibid. pag.* 14. *Voiez aussi pag.* 22.

(85) *Idem, ibid. pag.* 16.

(86) *Idem, ibid.*

de cet homme, eſt qu'il a été l'introducteur d'une nouvelle Religion dans la Perſe, & qu'il a fait cela environ le Regne de Darius qui fut le Succeſſeur de Cambyſes. Il eſt encore dans une grande vénération parmi les Perſes qui ne ſuivent pas la Religion Mahométane, mais l'ancienne Religion du païs. Ils le nomment Zardhuſt, & pluſieurs croient qu'il étoit venu de la Chine, & ils en content une infinité de choſes miraculeuſes. Vous en pourrez voir un échantillon dans la Bibliotheque Orientale de Monſr. d'Herbelot (x), & dans l'Hiſtoire de la Religion des Benjans traduite de l'Anglois de Monſr. Lord par Monſr. Briot (y). Conſultez auſſi la Démonſtration Evangélique de Mr. Huet (z), & l'Ouvrage de Monſr. Hyde. Bien des gens croient que tous les Ouvrages qui ont couru ſous le nom de Zoroaſtre, & dont quelques-uns ſubſiſtent encore, ſont ſuppoſez. Monſr. Hyde n'eſt pas de ce ſentiment (H).

(x) *Sous le mot Zerdascht.*

(y) *Cette Traduction fut imprimée à Paris l'an 1666 in 12.*

(z) *Pag. 152 & ſeq. & pag. 458, 459.*

verò quæ intra Antrum, erant certis invicem intervallis diſpoſita, ut Elementorum Climatumque mundanorum ſymbola ſeu figuras gererent (87).

Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'il y a dans cet Ouvrage de Mr. Hyde quelques Obſervations qui peuvent être officieuſes aux Jéſuites, dans le Procès qu'on leur fait touchant les honneurs de Confucius, qu'ils ſoutiennent n'être que civils. Le Pere le Comte qu'on a tant blâmé pour avoir dit que la vraie Religion, ou la connoiſſance du vrai Dieu, a ſubſiſté dans la Chine pendant pluſieurs Siecles (88), trouvera un bon ſecond dans ce docte Profeſſeur d'Oxford.

(H) *Bien des gens croient que tous les Ouvrages qui ont couru ſous le nom de Zoroaſtre . . . ſont ſuppoſez. Mr. Hyde n'eſt pas de ce ſentiment.*] Suidas aſſûre que l'on avoit quatre Livres de Zoroaſtre περὶ φύσεως *de Natura*; un Livre περὶ λίθων τιμίων *de Gemmis*, & cinq Livres d'Aſtrologie judiciaire, Ἀστεροσκοπικὰ ἀποτελέσματα *Prædictiones ex inſpectione ſtellarum.* Il eſt fort apparent que ce que Pline rapporte ſous la Citation de Zoroaſtre (89), avoit été pris de ces Livres-là. Euſebe (90) cite un paſſage qui contient une magnifique deſcription de Dieu, & il le donne pour les propres termes de Zoroaſtre, ἐν τῇ ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν, *in ſacro Perſicorum rituum Commentario.* Je ne voi perſonne qui ne croie que Clement d'Alexandrie a dit que les Sectateurs de Prodicus ſe vantoient d'avoir les Livres occultes de Zoroaſtre (91). Mais peut-être que ſes paroles ont un autre ſens, & ſignifient qu'ils ſe vantoient d'avoir les Livres occultes de Pythagoras. On a imprimé en dernier lieu avec les Vers des Sibylles à Amſterdam 1689 ſelon l'Edition d'Opſopeus, *Oracula Magica Zoroaſtris cum Scholiis Plethonis & Pſelli.* Ces prétendus Oracles Magiques ne contiennent pas deux pages. Voici le jugement de Mr. Huet ſur tous les Livres en général qui ont couru ſous le nom de Zoroaſtre. Il les traite tous de ſuppoſez. *Ex cujus* (Zoroaſtris) *fama & exiſtimatione proceſſit eorum fallacia, qui ſub ejus nomine Oracula quædam magica Græce ſcripta incautis obtruſerunt. Edita illa ſunt cum Pſelli & Plethonis ſcholiis: ſed ſi nares admoveris, fraus ſubolebit. Vetuſtiora quidem illa ſunt, nihilo tamen* γνησιώτερα (ſinceriora) *Oracula, quæ Crœſi temporibus extitiſſe narrat* (*) *Nicolaus Damaſcenus. Inſinceros quoque eos dixerim libros, quos Chaldaice ſcriptos, & Chaldaicis commentariis illuſtratos, & effata ac ſententias complexos Joannem Picum habuiſſe ferunt; inſincerum & librum Zind, mihi de nomine ſolum cognitum, quo ritus magicos, & ignis colendi diſciplinam ajunt contineri. . . . . . Inſinceros & quos Hermippus, Plinio teſte, docentis verſuum millibus ſub Zoroaſtris nomine conditos indicibus quoque poſitis explanavit. Ex iiſdem falſariorum incudibus profectus eſt ſupra memoratus Perſicorum Legum codex Zundavaſtaw, quem vetuſtiſſimum tamen conjicio, & eumdem fortaſſe, qui ab* (†) *Euſebio Collectio ſacra Perſicarum rerum appellatur. Indidem profectus & quem ſe in arcanis habere jactabant, qui Prodici Philoſophi doctrinam ſectabantur, ut eſt apud* (‡) *Clementem Alexandrinum; indidem & quos commemorat* (§) *Suidas; & qui de Magia, Zoroaſtris nomine, ſcripti circumferebantur, ut habet* (**) *Auctor Recognitionum; & quem tradit Auctor Aſtrologiæ cujuſdam Perſicæ, Ebraice redditæ, ab eo lucubratum, & Regnum Dei fuiſſe inſcriptum, & manibus Perſarum aſſidue geſtari eſſe ſolitum* (92). Mr. Huet ajoûte (93) que Porphyre (94) a reproché aux Chrétiens la ſuppoſition de beaucoup d'Ouvrages, & qu'il ſe vante d'avoir prouvé que l'Apocalypſe de Zoroaſtre étoit du nombre de ces Livres-là.

Mr. Hyde reconnoît que les anciens Hérétiques ont allégué fauſſement ſous le nom de Zoroaſtre, quelques Prophéties touchant Jeſus-Chriſt; mais il prétend qu'ils n'eurent cette hardieſſe, que parce qu'ils n'ignoroient pas qu'il y avoit de légitimes Ecrits de Zoroaſtre qui contenoient de ces Prophéties (95). Il croit (96) que Dieu avoit révélé à Zoroaſtre l'avénement du Meſſie, & que Zoroaſtre inſéra dans ſes Ouvrages cette merveilleuſe Révélation. Il regarde comme un véritable Ecrit de cet homme le Zendavaſtaw, que Mr. Huet rejette: il en donne le vrai Titre, & l'Analyſe, & il eſt perſuadé (97) que les Compoſitions de cet Auteur furent faites en ancien Perſan, & qu'elles ſe ſont conſervées juſqu'à ce tems-ci.

(87) Porphyr. de Nympharum antro, apud Hyde ibid. Cap. IV, pag. 118.

(88) *La Sorbonne condamna cette Propoſition le 18 d'Octobre 1700.*

(89) Plin. *Lib. XVIII, Cap. XXIV, pag. m. 502; & Libro XXXVII, Cap. X pag.* 407, 410, 411.

(90) Euſeb. Præparat. Evang. *Lib. I, ſub fin. pag.* 42.

(91) Clem. Alexandrin. Strom. *Libr. I, pag.* 304.

(*) *Nicol. Damaſc. Hiſt. l. 7. in Exc. Conſt. Porphyr.*

(†) *Euſ. Præp. Ev. l. 1.*

(‡) *Clem. Alex. Strom.* 1.

(§) *Suidas in* Ζωροάστρης.

(**) *Auct. Recogn. l. 4. c.* 27.

(92) Huet. Demonſtr. Evangel. *pag.* 159.

(93) Huet. *ibid. pag.* 160.

(94) Porphyr. *in Vita* Plotini.

(95) Hyde, Hiſt. Relig. vet. Perſar. *in* Epiſt. Dedicat. *Voiez-le auſſi au Chapitre XXVI, pag.* 340, 341.

(96) *Idem, Cap. XXXI, pag.* 381 & *ſeq.*

(97) *Voiez ſa Préface.*

ZUERIUS BOXHORNIUS (MARC) Profeſſeur à Leide, fils de Jaques Zuerius Miniſtre de Bergopzoom, & d'Anne Boxhorn fille d'un Miniſtre de Breda dont je parlerai ci-deſſous (A), naquit à Bergopzoom au mois de Septembre 1612 (a). Il n'avoit que ſix ans lorſque ſon pere mourut. Il ſuivit ſa mere quelque tems après à Breda, & y fut élevé par Henri Boxhornius ſon aïeul maternel, juſques à ce que les Eſpagnols ſe furent rendus les maîtres de cette ville en 1625. Alors il fut amené à Leide par Henri Boxhornius, qui n'aiant point d'enfans mâles voulut qu'il portât ſon nom. Ce jeune Ecolier fit tant de progrès, & avec une telle promtitude, qu'il publia d'aſſez bonnes Poëſies l'an 1629 ſur la priſe de Boiſleduc, & ſur quelques autres victoires remportées par les Hollandois. Il n'avoit alors que dix-ſept ans. Il n'en avoit que vingt lorſqu'il publia pluſieurs Ouvrages conſidérables (B). Cela lui acquit une ſi grande réputa-

(a) *Il étoit jumeau: ſon frere jumeau étoit l'aîné, ſe nommoit Henri, fut Miniſtre, & mourut en 1640, n'aiant qu'un peu plus de 18 ans; fort docte & de grande eſpérance.* Jacob. Baſelius, *in Vita* Marci Zuerii Boxhornii, Epiſtolis Boxhornii *præfixa. Voiez auſſi* Epiſt. Boxhornii, *pag. 168 Edit. Francof.* 1679.

(A) *Il étoit petit-fils d'un Miniſtre de Breda dont je parlerai ci-deſſous.*] Il s'appelloit HENRI BOXHORNIUS ou BOXHORN, & il étoit du Brabant. Il fit ſes études à Louvain, & après y avoir obtenu le degré de Licentié en Théologie, il fut pourvu du Doienné de Tillemont, & il témoigna tant de zéle pour la Religion Romaine qu'on le fit Inquiſiteur. Mais il changea de ſentimens, & embraſſa la Religion Réformée. Il fut Miniſtre premiérement au païs de Cleves, enſuite à Woerden dans la Hollande, & enfin à Breda (1). Il ſortit de cette derniere ville lorſque les Eſpagnols l'eurent ſubjuguée l'an 1625, & ſe retira à Leide où il eut ſoin de l'éducation de ſon petit-fils (2), qui ſert de matiere à cet Article. Henri Boxhornius eſt Auteur de quelques Livres de Controverſe. Il eut pour Antagoniſte Henri Cuyckius, qui l'accuſa de ſe dire fauſſement de la Famille des Boxhorn. Ce Cuyckius, Profeſſeur en Philoſophie à Louvain, Grand Vicaire & Official de l'Archevêque de Malines, & enfin Evêque de Ruremonde, publia en 1596 une *Epiſtola parænetica*, dans laquelle il exhortoit Henri Boxhorn à rentrer dans le giron de l'Egliſe. On lui répondit qu'on n'avoit garde de rentrer dans une Egliſe ſi corrompue. Il revint à la charge: on lui répliqua par un Anti-Cuyckius imprimé à Leide l'an 1598. Boxhornius avoit été attaqué ſur la Nobleſſe; Cuyckius ne lui paſſa point la prétention d'être deſcendu des Boxhorn, Famille noble dans le Brabant (3). Voiez l'Hiſtoire du Siege de Breda (4).

(B) *Il n'avoit que vingt ans lorſqu'il publia pluſieurs Ouvrages conſidérables.*] Comme *Theatrum Urbium Hollandiæ; Scriptores Hiſtoriæ Auguſtæ cum Animadverſionibus ac Notis* (5); *Poëtæ Satyrici minores cum Commentariis; Plinii Panegyricus.* Il méritoit d'avoir place parmi les Enfans célébres dont Mr. Baillet a dreſſé une ſi curieuſe Liſte; car pour ne rien dire des Vers qu'il publia à l'âge de dix-ſept ans, & qui furent fort applaudis (6), il eſt certain qu'en 1631 il donna une Edition de Suetone avec des Notes, qui porta les Profeſſeurs de l'Académie à lui conſeiller de demander la Profeſſion en Langue Grecque qui étoit vacante (7). Il étoit donc Auteur dans les formes à l'âge de dix-neuf ans. Combien de Livres conſidérables publia-t-il l'année ſuivante? Il n'étoit pas néceſſaire de ſe ſervir d'aucun menſonge officieux, pour le mettre ſur le pied d'un Auteur précoce, la vérité la plus exacte pouvoit ſuffire à cela: je voudrois donc que Valere André s'y fût tenu en toute rigueur, & qu'il n'eût point dit que Boxhornius publia des Livres dans ſa ſeiziéme année, & qu'il fut inſtallé Profeſſeur en Eloquence & aux Belles-Lettres avant l'âge de dix-neuf ans. La premiere de ſes productions parut l'an 1629, & il ne fut Profeſſeur qu'en 1632. Ajoûtez qu'il avoit treize ans lorſqu'il ſortit de Breda pour aller à Leide: on ſe trompe donc encore d'un an, lorſqu'on ne le fait âgé que de douze au tems qu'il fut immatriculé à Leide (8). Il arriva à Boxhornius comme à pluſieurs autres,

(1) *Tiré des Anti de Mr. Baillet, Tom. I, pag.* 158, 159.

(2) Jacobus Baſelius, *in* Vita Marci Zuerii Boxhornii.

(3) *Voiez Mr.* Baillet, Anti, *Tom. I, pag.* 158 & *ſuiv.*

(4) *Pag.* 151.

(5) *En quatre Volumes in 12. Moreri ſe trompe quand il dit que cet Ouvrage, le Panégyrique de Pline, Juſtin, & quelques Poëtes ſatiriques furent publiez par Boxhornius l'an* 1631. *Valere André fait la même faute à l'égard de l'Hiſtoire Auguſte.*

(6) *Omnium applauſu lectos fuiſſe non ſemel audivi.* Jacob. Baſelius, *in ejus Vita.* (7) *Suetonius tanto omnium favore exceptus eſt, ut clariſſimi hujus Acad. Profeſſ. ad Linguæ Græcæ profeſſionem una jam vacat adſpirare me voluerint.* Boxhornius, *in* Epiſt. *pag. m.* 15 *Edit. Francof. Sa Lettre eſt datée du* 29 *Sept.* 1631.

(8) *C'eſt* Valere André *qui fait cela.* Hankius de Romanar. Rer. Script. *pag.* 281, *copie preſque toutes ſes Fautes.*

réputation, que les Curateurs de l'Académie de Leide lui conférérent dès la même année 1632 la Profession en Eloquence. Il la remplit avec tant d'éclat que le Chancélier Oxenstiern, étant Ambassadeur extraordinaire de Suede en Hollande, le demanda pour un bel emploi au nom de la Reine Christine (*C*): mais Boxhornius préféra à tous ces honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs (*D*); & continuant, soit par ses Leçons, soit par ses Livres, à donner des preuves d'une belle Litérature, & d'une exquise connoissance de la Politique & de l'Histoire, il en fut fait Professeur à la place de Daniel Heinsius déclaré *emeritus*. Il s'acquitta de cet emploi d'une maniere très-utile à ses Auditeurs, & très-glorieuse pour lui. Il fut brouillé pendant quelque tems avec Saumaise; mais cette Querelle, qui l'obligea à mettre la main à la plume contre ce redoutable Critique, s'appaisa enfin (*E*). Il communiquoit volontiers aux autres Auteurs ses connoissances, comme Valere André le confesse dans sa Bibliotheque du Païs-Bas. Il mourut après une assez longue maladie à Leide le 3 d'Octobre 1653, âgé de quarante & un an. Il travailla sur plusieurs sortes de matieres (*F*), & nommément sur l'invention de l'Imprimerie (*G*). Il avança là-dessus une opinion qui étoit fort différente de celle de Mallinkrot, & néanmoins sa Dissertation lui fit acquérir l'amitié de ce savant homme. Il étudia beaucoup les Origines Gauloises (*H*), ce qui le mena à la recherche de la Langue Scythe, & des Antiquitez de cette Nation, sur quoi il a écrit fort ingénieusement en Flamand & en Latin. Il avoit aussi travaillé à la Bibliotheque des Femmes illustres par leur Erudition, & par leurs Ecrits; mais cet Ouvrage n'a point paru (*I*). Quel-

autres, que quand l'âge eut augmenté ses lumiéres il eut quelque honte de ses prémieres Productions, & qu'il témoigna quelque envie de les renoncer pour siennes. Il paroit néanmoins qu'il gardoit en même tems un bon reste de tendresse, puisqu'il eut soin de publier avec cette espéce d'exhérédation les louanges que Saumaise lui avoit écrites. *Claudius Salmasius juveniles hosce conatus sibi adeo probari tum temporis literis ad Boxhornium datis significavit, ut maxima quæque ab ipso non tantum sperare, sed sibi & eruditorum orbi & quidem ex vero promittere adeoque præsagire fuerit ausus: quæ illius Herois verbis ipsis publice alibi (9) leguntur, eo nempe loco quo Boxhornius ipse postmodum hæc ipsa aliaque Juvenilia damnavit, ac proinde inter scripta sua vix numeravit.* C'est ce que nous apprenons dans la Vie de Boxhornius. Cela me fait souvenir de ce que Grotius écrivit un jour à Scriverius (10).

(9) *In* Apologia pro Commentario ad Agricolam Taciti adversus Dialogistam.

(10) *Voiez l'Article* THOMÆUS. *Citat.* (6).

(*C*) *Le Chancelier Oxenstiern . . . . le demanda pour un bel emploi au nom de la Reine Christine* (11).] L'Historien de Boxhornius ne dit point en quelle année ce Chancelier vint en Hollande: s'il avoit pris la peine de la marquer, il eût évité une faute de Chronologie, il n'eût point dit qu'un peu après le refus d'aller en Suede, Boxhornius refusa d'aller à Dort, où on l'appelloit pour enseigner dans le College que les Magistrats rétablissoient l'an 1634. *Non diu posthac cum Reip. Dordracenæ proceres illustre suum & vetustissimum à Reformatione in fœderato Belgio Gymnasium anno quidem unde octogesimo superioris seculi erectum sed collapsum restaurarent an. 1634 omnium calculis Boxhornius dignus judicatus & habitus est cui res literaria in eo promovenda committeretur.* Les tems sont là confondus, puisqu'il est certain que le Chancelier de Suede ne vint en Hollande qu'en 1635. Les Magistrats de Dort offrirent à Boxhornius une meilleure pension que celle qu'il avoit à Leide; néanmoins il n'accepta pas leurs offres, ce qui lui procura à Leide une augmentation de gages. C'est la suite ordinaire de ces sortes de refus, quand on sait, ou quand on veut se faire valoir.

(11) *Ab Axelio Oxenstierna regni Cancellario Fœderis Germanici Directore, ad Fœderatos Belgas legato extraordinario Reginæ & ejusdem Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam evocatus fuit*, Baselius, *in* Vitâ Boxhornii.

(*D*) *Boxhornius préféra à tous ces honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs.*] Avant que son Historien publiât ce fait, on l'avoit pu lire dans Valere André: d'où vient donc que Mr. Moreri assûre que Boxhornius *passa en Suede, où son merite lui fit avoir des charges considérables?* Est-ce ainsi qu'il faloit traduire ces paroles? *Evocatus superioribus annis à Suecorum ad Ordines fœderatos Legato, Reginæ & Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam illi septentrioni amorem prætulit patriæ* (12).

(12) Valere André, Biblioth. Belg. *pag.* 641. Baselius *addit*, Quare eas recusavit, & apud suos mediocri in conditione esse maluit, quam apud exteros alto in fastigio collocari.

(*E*) *Cette Querelle* avec Saumaise *s'appaisa enfin.*] Entendons cela avec quelque distinction: les actes d'hostilité cesserent, on renonça à la profession extérieure d'ennemi; mais le cœur ne changea point, & ne fut pas capable de supprimer en toutes rencontres ses irruptions & ses sorties. Boxhornius un an avant que de mourir, atteint déja de la maladie dont il mourut, recevoit dédaigneusement les visites des étrangers qui avoient été recommandez à Saumaise. *Eos qui à Salmasio venerant fastidiose excipiebat, jam tum nimio tabaci usu correpta valetudine quæ altero post anno eum cum vitâ destituit.* Voilà deux faits que l'on trouve dans les Oraisons funebres de Jean Caspar Lentzius (13). Ce qui regarde le tabac me fait souvenir d'avoir oui dire, que Boxhornius avoit un chapeau troué qui lui soutenoit la pipe, & qu'ainsi il pouvoit fumer en étudiant, & en composant.

(13) *In* Theatro Pauli Freheri, *pag.* 1180.

(*F*) *Il travailla sur plusieurs sortes de matieres.*] Il faloit non seulement qu'il fût très-laborieux, mais aussi qu'il sût beaucoup de choses, & qu'il eût beaucoup de facilité à composer; car sans cela une vie aussi courte que la sienne n'auroit pas suffi à tous les Ouvrages qu'il a publiez. J'ai déja parlé de quelques-uns de ses Commentaires sur les anciens Auteurs, mais je n'ai point parlé de ses Notes sur Justin, sur Tacite, sur les Epitres de Pline, ni de son Commentaire sur la Vie d'Agricola publié l'an 1642, & défendu peu après contre les attaques d'un Anonyme. Je n'ai point parlé des Annales de Zelande & de Hollande qu'il fit imprimer en Flamand avec beaucoup d'Additions, & en meilleur ordre; celles de Zelande l'an 1644, & celles de Hollande l'an 1650. Il tâcha de se faire conférer le titre d'Historiographe de Zelande (14), & puis celui d'Historiographe de toutes les Provinces-Unies (15): mais je croi qu'il n'obtint rien; car si ses demandes avoient réussi, l'Auteur de sa Vie en auroit touché quelque chose: or je n'ai point remarqué qu'il en dise mot. L'*Index* de ses Lettres marque qu'il obtint ce qu'il avoit demandé à l'égard de la Zelande; mais quand on consulte la page où l'on se voit renvoié, on n'y trouve rien d'approchant. Son Histoire du Siége de Breda est d'une bonne Latinité. Il composa divers Traitez qui se rapportent à la Politique, comme l'Apologie des Navigations des Hollandois. *Dissertatio de Trapezitis vulgo Longobardis, qui in fœderato Belgio fœnebres mensas exercent: Dissertatio de successione & jure primogenituræ adeundo principatu ad Carolum II magnæ Britanniæ Regem: De Majestate liber singularis adversus J. B. Cogitationes subitaneas in præcedentem Dissertationem.* Il paroit par cette derniere Piéce, que ce qu'il avoit publié en faveur du Roi d'Angleterre Charles II fugitif de ses Etats, avoit déplu à quelque Républicain. On a un Recueil de ses *Disquisitiones Politicæ, id est LX Casus Politici ex omni Historia selecti*, imprimé l'an 1651 *in* 12. Il publia un bon nombre de Harangues sur divers sujets, & depuis sa mort on a publié ses *Ideæ Orationum ex selectiori materia moderni status politici desumptæ*, ses *Institutiones Politicæ*, ses Lettres & ses Poësies Latines. Ce dernier Ouvrage, imprimé en 1659, a été réimprimé en Allemagne l'an 1679 avec une Préface qui mérite d'être lue. Jaques Thomasius Professeur à Leipsic en est l'Auteur.

(14) Boxhorn. *in* Epistol. *pag.* 219, 226.

(15) *La même, pag.* 308.

(*G*) . . . *& nommément sur l'invention de l'Imprimerie.*] Il soutint que la gloire de cette invention est due à la Ville de Haerlem, & non pas à celle de Maience, comme il l'avoit cru autrefois. *Cujus inventæ gloriam Harlemensibus, non Moguntinis, ut olim, nunc demum assertum ivus* (16). Sa Dissertation sur ce sujet fut imprimée l'an 1641.

(16) Epistol. *pag.* 167.

(*H*) *Il étudia beaucoup les Origines Gauloises.*] Voici ce que son Historien nous apprend: *Nunc hisce finem imponerem, nisi paucis dicendum esset de iis, quæ super Dea Nehalennia* (17) *1647 primum in Walachriæ oris inventâ est commentatus, & inde ad Scythicæ gentis linguam, antiquitatem, & mores indagandos multa ingeniose sane scripsit & scripturivit non vernacule modo, prout inceperat, sed & Latine: nominatim librum Originum Gallicarum* (18), *in quo Gallos à Germanis ortos ex veteri ipsorum lingua asserere conatur, qui tamen non nisi à morte authoris & alia ejusdem, prodiit in lucem, obstetricante Georgio Hornio in professione Historiarum non indigno successore.* Il paroit par les Lettres de Boxhornius, que son Livre des Origines Gauloises étoit déja sous la presse l'an 1648 (19), & qu'il y étoit encore l'an 1652 (20). Il n'en parle que comme d'un Opuscule (21); mais il a bonne opinion de son Systême: il espéroit de prouver que les Grecs & les Romains devoient tout aux anciens Frisons (22). Son Traité *de Scythicis Originibus* étoit achevé en 1647 (23), mais il eut cent choses à y ajoûter: car voici comme il parle dans une Lettre qu'il écrivit à Mr. de Zuilichem l'an 1652. *De originibus nostris & sepultis hactenus Scythicis Antiquitatibus (nam & de iis quærere dignatus es) hoc est, ut ego accipio, Asiæ totius & Europæ, superbius forte & jactantius respondeo. Multa excussi diligenter, conquisivi multa, multa meditatus sum, multa etiam ignorata, feliciter, nisi fallor, tandem deprehendi: quæ aliquando publicis judiciis sistere ac exponere tuo imprimis, quod scio esse & gravissimum pariter, & æquissimum, audebo* (24). Il avoit publié en 1650 un Discours Latin, pour montrer la sympathie de la Langue Greque, de la Langue Latine, & de la Langue Allemande.

(17) *Il écrivit sur cette Déesse deux Traitez en Langue Flamande: l'un fut imprimé l'an 1647, l'autre l'an 1648.*

(18) *Le Titre de ce Livre est* Originum Gallicarum Liber in quo veteris & nobilissimæ Gallorum Gentis Origines, Antiquitates, Mores, & Linguæ aliaque eruuntur aut illustrantur. Cui accedit antiquæ Linguæ Britannicæ Lexicon Britannico-Latinum, insertis explicatisque passim Adagiis Britannicis. Prodiit Amst. apud J. Janss. 1654. 4.

(19) Epist. Boxhorn. *pag.* 291.

(20) *Ibid. pag.* 315.

(21) *Sub prælo jam est opusculum Originum Gallicarum.* Ib. *pag.* 315.

(22) *Ibid. pag.* 259.

(23) *Ibid.*

(24) *Ibid. pag.* 314.

(*I*) *Il avoit travaillé à la Bibliotheque des Femmes illustres . . . .; mais cet Ouvrage n'a point paru.*] Valere André a eu tort de mettre dans le Catalogue des Oeuvres de Boxhornius, *Bibliothecam Eruditione ac Scriptis illustrium Feminarum*; & sans doute c'est lui qui est cause que bien des gens s'imaginent, & publient même, que Boxhornius a mis au jour ce curieux Ecrit. Voglerus l'assûre aussi fermement que s'il avoit lu le Livre (25), & n'en est point

(25) *Similiter plane ad nostrum institutum dilatque opera id argumentum egregie tractavit Marcus Zuerius Boxhornius* VOITA *Bibliotheca eruditione ac scriptis illustrium feminarum.* Voglerus, Introduct. univers. in Notitiam Scriptorum, *Cap. XXVII, pag. m.* 123.

Quelques-uns ont voulu dire qu'on fut fâché en Hollande de la publication d'un petit Ecrit, qu'il avoit dicté à ses Ecoliers, & qui expliquoit la constitution de la République des Provinces Unies (*b*) (*K*). On estime son Histoire Sacrée & Profane, qui s'étend depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1650. Ce n'est qu'un Volume *in quarto*. Ce qu'il contient de meilleur regarde le XVI Siecle, & le commencement du XVII. Boxhornius étoit un peu laid, & si basané qu'on le prit un jour pour un Espagnol (*L*). Il fit là-dessus une réponse pleine de zèle pour sa patrie (*c*); mais c'est aux Casuïstes à voir si elle est conforme à l'esprit de l'Evangile (*M*). Sorbiere, le voiant un peu emporté contre Grotius, eut l'équité de l'excuser, & de se dire à soi-même que ce langage étoit conforme aux loix de l'œconomie (*N*).

Quelques Savans d'Allemagne n'ont pas eu beaucoup d'estime pour son Savoir, & ont remarqué beaucoup de fautes dans ses Ouvrages. Il en fut averti, & il résolut de se venger par une Satire (*O*): je ne sai pas s'il exécuta ce dessein.

. . . . (*P*) . . . .

(*b*) *Ex ejus Vita, conscripta à Jacobo Baselio, quæ extat in limine Epistolarum Boxhornii.*

(*c*) *Voiez la Remarque (L).*

point censuré par Melbomius (26). Ce qu'il y a de certain, c'est que Boxhornius a eu ce projet en tête: il avoit de bons Recueils sur ce sujet, il en fit offre à Isac Pontanus (27), qui rouloit dans son esprit une pareille entreprise (28); mais si vous n'y songez plus, ajoûta-t-il, & si vous voulez me transférer cette commission, je vous supplie de m'envoier vos Mémoires. Ernest Brinchius lui avoit communiqué une Liste de Femmes savantes. *Vellem nobili viro Ernesto Brinchio gratias meo nomine agi, ob transmissum Syllabum eruditarum fœminarum. In quarum gratiam Bibliothecam meam, & amicorum scrinia nuper excussi. Deprehendi autem non pœnitendum earum numerum, quæ vulgò ignorantur. Si tibi animus sit pergere in eo, quod aliquando cœpisse te intelligo, lubens qualiacunque mea transmittam, sin verò tibi visum lampada mihi tradere, ut tua non deneges, unicè rogo.* Je dirai par occasion qu'un Carme François, nommé le Pere Jacob, avoit composé un semblable Livre: quantité de gens le citent & y renvoient; & néanmoins il n'a jamais été imprimé, & ne le sera jamais, car le Manuscrit s'en est perdu.

(*K*) *Quelques-uns ont voulu dire qu'on fut fâché en Hollande, &c. . . .*] C'est Sorbiere qui écrit cela à Monsr. Patin; voici ses paroles: „ Je vous ai envoie un petit Livre assez curieux, *Commentariolus de Statu Provinciarum federati Belgii*, de la publication duquel on a esté fasché en ces Provinces, pource qu'il donne une idée fort nette du gouvernement de cette République, & que cela devoit demeurer *inter Arcana Imperii*. *Boxhornius* avoit dressé ce Commentaire pour ses écholiers en politique, & le leur avoit dicté en particulier: mais le secret a esté éventé, & il s'en est fait tant de copies, qu'enfin un Libraire l'a mis sous la presse, sans y mettre son nom; & l'édition a esté plustost vendue, qu'on n'a eu le loisir de s'en formaliser (29)". Je ne sai pas trop si Sorbiere a eu raison de parler ainsi; mais je sai que ce petit Livre fut imprimé à la Haie chez Jean Verhoeve en 1649 & en 1650, & que l'Edition de l'an 1650 fut revue & augmentée. Il s'en fit d'autres Editions: j'ai vu la sixieme, qui est de la Haie chez Adrien Vlacq en 1659.

(*L*) *Il étoit . . . si basané qu'on le prit un jour pour un Espagnol.*] Ce fut en 1637, lorsque la garnison Espagnole sortit de Breda selon la Capitulation. Boxhornius qui étoit au camp du Prince d'Orange, & qui voloit passer cette garnison, entendit un Soldat Hollandois qui le prenoit pour un Espagnol: *Vous vous trompez*, lui dit-il, *ne jugez pas de moi par mes cheveux & par ma mine; si vous connoissiez ma candeur d'ame, vous ne douteriez pas que je ne sois un bon Hollandois. Si j'en avois la puissance je donnerois tout à l'heure la fievre au Roi d'Espagne, & je l'attacherois au lit de si bonne sorte, & lui ferois tant de peur, qu'il cesseroit d'attaquer injustement notre liberté.* Ceux qui aimeront mieux lire le Latin de l'Original seront bientôt satisfaits. *Statura corporis ipsi fuit longa & erecta, & quam cum subfusca facie crines efficiebant qualemcunque deformem: nigredinem cum candore animi sui albicantem reddere solebat. Unde cum Bredâ captâ inter exeuntium Hispanorum spectatores & ipse esset, & à nostrate quodam milite ipso audiente pro Hispano ob dictam nigredinem haberetur, illi homini facetè non minùs quam verè respondebat*, „ *Tu me ex vultu & crinibus Hispanum judicas, sed malè: nam si candore animi Belgici mei nosses, qui tam magnus est ac nigri sunt mei crines, & in mea esset potestate, pro amore in communem patriam vel hodie Hispaniarum Regem febri affligerem lectoque alligarem, & metu sic tererem, ut imposterum abstineret ab injusta liberorum Belgarum oppressione & oppugnatione* (30)".

(*M*) *C'est aux Casuïstes à voir si cette Réponse est conforme à l'esprit de l'Evangile.*] La Dénonciation qui parut en feuille volante au mois de Mars 1694 (31) prouveroit si elle étoit juste, que Boxhornius obtiendroit facilement son absolution, & même une pleine approbation des Casuïstes qui seroient semblables au Prédicateur dénoncé: car on prétend qu'il prêcha que le Précepte d'aimer & de benir les persécuteurs de l'Eglise, ne nous engage qu'à leur souhaiter & procurer les biens célestes. Le mal temporel (32), que Boxhornius vouloit faire au Roi d'Espagne, n'eût pas empêché qu'il ne souhaitât la conversion de ce Prince. D'ailleurs une maladie n'est pas un assassinat: or le Prédicateur dénoncé a dit dans l'un de ses Livres, qu'hormis l'assassinat *tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré* (33). Il a si mal répondu à la Dénonciation, & avec des tours de Sophiste si embarassez (34), que cela, joint au soin qu'il a pris de retirer de l'Imprimerie ses Sermons, convainc les personnes équitables qu'on le dénonça fort justement. Consultez le Livre de Mr. Saurin (35).

Voiez ci-dessous la Remarque (*P*).

(*N*) *Sorbiere . . . eut l'équité de . . . dire . . . . que ce langage étoit conforme aux loix de l'œconomie.*] Boxhornius étoit âgé de trente ans lorsque Sorbiere l'alla voir: on le connoissoit déja par beaucoup de Livres, & peut-être même par trop de Livres (36). Il s'échauffa peu-à-peu contre Grotius dans cette Conversation, & le blâma non seulement par rapport à la méthode de la Réunion des Chrétiens, mais aussi quant aux Affaires politiques de la Hollande. *Is visus est τῷ πάνυ Grotio minus amicus; nam sensim procedente, ut fit, sermone ad quæstiones tunc temporis volitantes doctâ per ora virum & nupera scripta, non solùm dissentire, quod faciunt multi boni & amici Grotio) se fassus est circa initum conciliationis modum & tributam nimiam Rom. Pontifici authoritatem, sed ipsum insimulatus est circa politica patriæ negotia, unà cum cæteris Remonstrantibus* (37). Sorbiere excusoit Boxhornius sur ce qu'il n'eût pas été de la prudence d'un Professeur qui veut être bien dans ses affaires, & travailler utilement à l'avantage & à la prospérité domestique, de s'exposer à la disgrace du Parti qui dominoit. *Quærens apud me rationem qua excusarem Boxhornium; aut quia juniores gestas audierat ab aliis non probatæ fidei testibus: aut quia professorium munus exercens conductum mercede se putabat à Calvinianis, quorum excidere gratia, clavum Republ. tenentium, non est hominis bene rem familiarem gerere quærentis.* Il y a peut-être un peu de malignité dans ces excuses; mais puisque Sorbiere ne nie pas que Boxhornius ne pût parler selon sa persuasion, on ne doit pas supposer qu'il lui appliquoit le *beneficium accipere libertatem vendere est: une rente bien paiée ne permet pas que l'on dise ce que l'on pense.*

(*O*) *Quelques Savans d'Allemagne . . . . ont remarqué beaucoup de fautes dans ses Ouvrages. Il . . . résolut de se venger par une Satire.*] On voit cela dans une Lettre de Rupert à Reinesius. *Videtur* Boxhornius *nimium tribuere ingenio suo, & ante tempus togâ brachium exerere. Quum olim vidissem* Florum *ejus, occurrebant multa valdè putida; quæ privato studio notata, sed postea nescio quâ fraude in vulgus sparsa, in ipsius Boxhornii manus venisse dicuntur. Etiam Satyram, ut audio, minatus est in literis ad quendam Dresdensem; quasi pro meis agnoscere debeam universa, quæ inimica manus transmisit: Vivimus enim hic in Viperina societate. Sed quicquid velit, agat, & typographicâ tubâ proprium dedecus insonet in eruditas aures: ego nullus trepido, quamvis illud poëtæ insusurrare quispiam possit:*

Occursare Capro, cornu ferit ille, caveto (38).

Reinesius dans une Lettre à Hoffman s'est servi de ces paroles: Tragocerotem Batavum *qui nescio quid* Ruperto *nostro minatus fuerat, confidentissimum Criticum esse & in Antiquitate videre pene caligine parum, ostendam ex ejus* Quæstionibus Romanis, *ubi circa* Inscriptiones *nonnullas pueriliter hallucinatur* (39). Voiez aussi la XXVII Lettre du même Reinesius (40): on y traite Boxhornius avec beaucoup de mépris.

(*P*) . . . .]

Puisque l'occasion s'est présentée de parler de cette Dénonciation de la nouvelle Hérésie touchant la Haine du prochain, je ferai ici une Digression qui me paroît importante. Je suis persuadé qu'un Compilateur de Faits manque à son devoir, lorsqu'il néglige d'attirer l'attention de ses Lecteurs sur les accidens qui ont quelque singularité. Or il n'y a rien de plus capable d'attirer cette attention, que la peine que l'Auteur se donne de réflechir sur ces accidens, & d'y observer les endroits qui font connoître les passions les moins communes. Tout cela fournit au Lecteur une ample matiere de mediter, & l'art de juger de l'homme, & d'éviter les surprises d'une téméraire crédulité.

C'est ce qui m'engage à faire ici quelques Remarques sur les suites de la Dénonciation; & comme la plupart de ceux qui liront ceci ne sauront point la teneur de cette Feuille volante, & ne pourront plus trouver chez les Libraires un Ecrit de cette nature, il faut que le fondement de ma Digression soit un Précis de ce petit Imprimé.

Le Dénonciateur fait deux choses. Prémierement il rapporte la doctrine qui avoit été prêchée, & en second lieu il en montre les conséquences pernicieuses.

Il prétend que la Doctrine de Mr. Jurieu le Ministre dénoncé revient à ceci: *I, Que les sentimens de haine, d'indignation, & de colere, sont permis, bons, & louables contre*

les

(26) *Il publia ce Livre de Voglerus avec des Notes & des Additions, l'an 1691.*

(27) Epistol. *pag.* 137.

(28) *Ibid. pag.* 120.

(29) Sorbiere, Lettre LXIII, *pag.* 438.

(30) Baselius, *in ejus Vita.*

(31) *Sous le Titre de* Nouvelle Hérésie dans la Morale touchant la Haine du prochain, prêchée par Mr. Jurieu &c.

(32) NOTEZ *que le mal que font les soldats aux ennemis en les blessant ou tuant, & le mal qu'un autre particulier leur feroit en leur faisant prendre quelque breuvage qui donnât la fievre &c. sont des choses différentes. On ne met point ici en question la prémiere: on la suppose sans difficulté.*

(33) *Voiez les* Entretiens sur la Cabale chimérique, *pag.* 97, & *suiv.*

(34) *Il met entre les Propositions dénoncées plusieurs conséquences que le Dénonciateur a dit qu'on pouvoit tirer des Hérésies dénoncées; mais il n'a pas dit que le Ministre eût prêché ces conséquences. C'est donc une indigne supercherie que de se plaindre qu'on l'accuse d'avoir prêché ces conséquences.*

(35) *Intitulé*, Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 807 & *suiv.*

(36) *Invisi Boxhornium juvenem annorum triginta . . . dictum sane, & multis, ne nimiis dicam, libris notum.* Sorberiana, *pag.* 44 *Edition de Hollande.*

(37) Sorberiana, *pag.* 43.

(38) Epist. XXI Reinesii ad Hoffmannum & Rupertum, *pag.* 64, 65.

(39) *Ibid.* Epistola XXVI, *pag.* 99.

(40) *Ibid. pag.* 111.

DIGRESSION importante sur la Dénonciation de la nouvelle Hérésie touchant la Haine du prochain.

les ennemis de Dieu, c'est à dire comme il l'a expliqué lui-même contre les Sociniens & les autres Heretiques de Hollande, contre les Superstitieux, les Idolatres, &c. II, Que l'on doit témoigner ces sentimens de haine & d'indignation en rompant toute Société avec ces gens-là, en ne les saluant point, en ne mangeant point avec eux, &c. III. Que ce n'est point seulement les Heresies & les mauvaises qualitez de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il faut haïr leur personne & la détester. Une des Objections qu'il s'est faites & qu'il a rejettées avec des airs les plus dedaigneux, est celle qui porte qu'il faut faire la guerre à l'erreur & au vice, & avoir néanmoins de la charité pour la personne du pécheur. Après ces Propositions génerales où l'on réduit la Doctrine du Denoncé, on l'accuse en particulier *de s'être objecté l'Histoire ou la Parabole du Samaritain, l'exemple de Jésus-Christ qui conversoit avec les gens de mauvaise vie, l'ordre qu'il nous donne d'aimer nos ennemis, de servir ceux qui nous maudissent, & de prier pour ceux qui nous persecutent, & en général tout ce que l'on a coutume de représenter au Peuple Chrétien lorsqu'on veut le faire renoncer à l'esprit vindicatif:* on accuse, dis-je, le Ministre de s'être objecté toutes ces choses, & *de s'être moqué de ces Objections. Il a prétendu qu'on n'entend point ces passages, & il en est venu jusques à dire que les Sermons de Jésus-Christ sur la montagne sont une parole dure qu'il faut nécessairement adoucir en les prenant, non à la lettre, mais dans un sens figuré; & que par les Persécuteurs, pour lesquels le fils de Dieu nous commande de prier, il ne faut point entendre ceux qui persécutent l'Eglise, mais les ennemis particuliers & personnels que l'on peut avoir dans le lieu de sa résidence; qu'au reste, on peut satisfaire au commandement de benir ceux qui nous maudissent, pourveu seulement qu'on leur souhaite les biens spirituels, encore qu'on haïsse leur personne & qu'on leur souhaite des maux temporels. Là-dessus apostrophant ses auditeurs il leur a declaré qu'ils pouvoient & qu'ils devoient haïr le Roi de France & lui souhaiter du mal: non pas, ajoutoit-il, à cause qu'il vous a ôté vos biens; mais à cause qu'il persécute votre Religion.*

Voilà les Dogmes que l'on impute au Dénoncé: je me suis servi des propres termes du Dénonciateur dans toute leur étendue, parce que je craignois qu'un abrégé ne fût pas assez fidele. Vous avez là son premier point: on vous va donner le second.

Le Dénonciateur, aiant exposé l'Hérésie qui avoit été prêchée, exhorte vivement les Pasteurs & les Consistoires à la censurer, & pour les y animer davantage, il leur montre les suites funestes qu'elle peut avoir si elle demeure impunie. Il leur représente l'ascendant de Mr. Jurieu sur les peuples, & la facilité avec laquelle on se laisse persuader ce qui flatte nos passions: & il ajoute *que la plus forte & la plus naturelle passion* du cœur humain *est celle de la vengeance & de la haine de ses ennemis;* que *rien n'est si dur à notre nature corrompue, que de ne pouvoir pas en bonne conscience vouloir du mal à ceux qui nous ont tourmentez pour la Religion;* que *ce seroit une consolation extreme pour un homme qu'un Prêtre ou qu'un Capitaine de Dragons a persecuté pour le faire aller à la Messe, que de pouvoir sans scrupule lui souhaiter la peste, la gravele, la faim, & les galeres, &c., & l'accabler de maledictions & d'injures;* & que *rien n'est plus genant que les traittez qu'on a coutume de lire pour se preparer à la sainte Cene, où l'on trouve que l'on communiera à sa damnation, si on se presente à la table du Seigneur le cœur gros de ressentiment & de haine personnelle contre qui que ce soit. Voilà,* continue-t-il, *Monsr. Jurieu qui vient ôter tous ces saints scrupules. Il permet (41) de communier le cœur plein de haine, & d'une bouche qui fulmine des maledictions contre ceux qui ont persécuté les Refugiez. Il veut que nous les haïssions, & il nous defend de leur souhaiter les biens temporels.* Le Dénonciateur prétend que selon ces Dogmes il ne seroit pas permis de procurer les biens temporels aux Persécuteurs, *& que l'on feroit très-mal de les secourir dans leurs maladies, d'aider à éteindre le feu dans leurs maisons.* Il exhorte nommément le Synode des Eglises Walonnes (42) à prévenir les mauvaises suites de ces faux dogmes: il leur représente plusieurs raisons qui les y doivent porter; & il leur dit entre autres choses que la prospérité de l'Etat est incompatible avec l'Hérésie dénoncée, *car que seroit-ce,* dit-il, *si les Reformez ne vouloient ni saluer ceux qui sont d'une autre Religion, ni manger ni negocier avec eux: que seroit-ce s'il leur étoit permis & louable de haïr la personne de tous les Papistes, de tous les Arminiens, Mennonites, &c., & s'ils n'étoient obligez par l'Evangile qu'à leur souhaiter les biens spirituels, sans être obligez de leur procurer aucun bien temporel, de les tirer d'un fossé si on les y voioit plongez, de leur donner l'aumone si on les voioit dans l'indigence? Ce pays pourroit-il prosperer selon de telles maximes?* Au reste, il déclare qu'il ne demande pas que le Synode ajoute foi à sa Dénonciation, & qu'il n'a pour but que de faire en sorte que la Compagnie fasse informer du fait, & oblige Mr. Jurieu *à publier les deux Sermons tous tels qu'il les a prêchez.*

Il est bon de se souvenir que ces Sermons furent prêchez le 24 de Janvier & le 21 de Février 1694; & que la Dénonciation parut au mois de Mars de la même année, tems où les Auditeurs avoient encore les idées toutes fraiches de ce qui leur avoit été prêché. Cette circonstance est notable.

Voions ce que fit le Ministre dénoncé. Dès qu'il fut que plusieurs de ses Auditeurs étoient choquez de sa Doctrine,

(41) *Remarquez que ceci ne veut pas dire qu'il ait prêché formellement cette permission, & dans le détail. On ne lui objecte cela que comme une suite de sa Doctrine, comme on le verra ci-dessous.*

(42) *Il devoit s'assembler bientôt dans la Ville de Tergou.*

il envoia ses deux Sermons à l'Imprimerie. La presse rouloit dessus, & ils eussent paru bientôt; mais on arrêta l'impression dès que l'on eut vu la Feuille volante du Dénonciateur, & on prit d'autres mesures. On publia des Réflexions sur cette Feuille volante: on soutint qu'elle étoit pleine de fausssetez; *car il est faux,* ce sont les termes de l'Auteur des Réflexions,

„ 1. Que l'on ait dit, *que les sentiments de hayne soyent „ bons & louables* contre qui que ce soit, à prendre la hay„ne pour une passion humaine qui a son principe dans l'a„mour propre.

„ 2. Il est faux qu'on ait dit absolument qu'il faut témoi„gner cette hayne aux hérétiques, en ne les saluant pas, „ & ne mangeant pas avec eux. On a dit là-dessus, ce „ qu'ont dit S. Paul & S. Jean, modifié comme on le ver„ra dans les Sermons.

„ 3. Il est faux qu'on ait dit qu'il faut rompre tout com„merce de la vie civile avec les Papistes, Mennonites, Ar„miniens, &c. C'est à dire, qu'on ne devroit pas même „ prendre ni donner des lettres de change des Juifs dessus „ la bourse. Impertinence qui n'a été dite ni pensée.

„ 4. Il est faux qu'on ait rejetté cette maxime, *il faut „ aimer la personne & hayr le vice,* comme mauvaise ou „ fausse: on l'a rejettée comme trop subtile, comme n'étant „ pas trop intelligible, & enfin comme ne pouvant être ap„pliquée par-tout. Ces Messieurs qui ont tant d'esprit com„prennent fort bien comment on peut faire souffrir à la per„sonne d'un parricide des supplices espouvantables, le fer „ chaud, le plomb fondu, la roue, le demembrement „ à quatre chevaux, & aimer pourtant cette personne. „ Mais ils doivent pardonner à ceux qui ne le comprennent „ pas.

„ 5. Il est faux que M. J. ait dit directement ni indirec„tement, en tout ou en partie, *que par les persécuteurs „ pour lesquels le fils de Dieu nous commande de prier, il ne „ faut pas entendre ceux qui persécutent.*

„ 6. Il est faux qu'il *ait apostrophé ses auditeurs pour „ leur dire qu'ils pouvoyent & devoyent hayr le Roy de Fran„ce, & luy souhaiter du mal.* On verra ce qui a été dit „ là-dessus.

„ 7. Il est faux qu'il *ait permis de communier le cœur plein „ de hayne, & d'une bouche qui fulmine des maledictions.*

„ 8. Il est faux que M. J. ait defendu de faire du bien ou „ de souhaiter les biens temporels à nos persécuteurs, & „ qu'il ait dit que nous ne sommes pas obligés à procurer „ aucun bien temporel aux Papistes, Mennonites, &c".

Remarquez qu'on promet deux fois la publication des Sermons comme le véritable dénouement, & comme la preuve invincible des faussetez du Dénonciateur. Mais, dans la même page 3 où on l'a promise, on avertit que peut-être au lieu de publier les Sermons, on donnera un Traité complet sur cette partie de la Morale. Un peu plus bas on avertit qu'on instruira les honnêtes gens *en tems & lieu* sur cette matiere; mais que pour le présent on ne publiera point les Sermons, parce qu'on a su *de plusieurs côtez* que l'ennemi *avoit preparé ses bateries pour y trouver des heresies à quelque prix que ce soit (43) . . . . On attendra un peu,* poursuit-on, *que leur feu soit passé.* Je laisse là le reste, ce n'est qu'un tissu de louanges & d'invectives: celles là pour Mr. Jurieu lui-même qui se couronne de ses propres mains, & qui étale ses prouesses; celles-ci pour ses ennemis. Je laisse là pareillement un Ecrit qui fut opposé aux Réflexions de ce Ministre, non pas eu égard à la Dénonciation, mais eu égard à ses Querelles avec Mr. de Beauval. Cela, & l'Apologie de Mr. Jurieu (44), & la Replique de Mr. de Beauval, sont des incidens tout à fait externes à la Dénonciation, & par conséquent à ma Digression; mon dessein étant seulement de considérer les suites directes de la Dénonciation.

Si la Dénonciation avoit fait parler des deux Sermons, l'Ecrit du Ministre dénoncé en fit parler davantage, & comme on étoit à la veille du Synode, chacun attendoit avec impatience ce que la Compagnie résoudroit sur une affaire si délicate & si scandaleuse. On en fut bientôt éclairci. Le Synode traita également de Libelle l'Ecrit du Dénonciateur, & celui du Dénoncé, & laissa tomber l'affaire comme une chose non avenue. Cela surprit étrangement ceux qui avoient cru que la Compagnie feroit informer du fait, & laissa le Public dans un grand scandale, ou contre le Dénonciateur s'il avoit calomnié Mr. Jurieu, ou contre le Dénoncé s'il avoit prêché la Doctrine qu'on lui impute. C'est là le point où je veux aller. Il est honteux à notre Siecle qu'on ose se jouer du Public aussi hardiment qu'on s'en joue, & c'est dequoi nous faire perdre les plus spécieuses Maximes que nous pussions opposer aux Incrédules sur les matieres de fait. Comme donc la grosseur de cet Ouvrage fera peut-être qu'il résistera aux injures du tems un peu plus qu'un petit Livre, je me sens obligé de communiquer à mes Lecteurs pendant que les choses sont fraiches, quelque sorte d'éclaircissement sur la Dénonciation de la nouvelle Hérésie, afin qu'un fâcheux Pyrrhonien ne puisse point objecter qu'une Dispute s'étant élevée l'an 1694, si un Ministre qui avoit plus de 1200 Auditeurs avoit prêché une certaine Doctrine, il a été impossible trois jours après de savoir le Oui ou le Non. Ceux qui peseront bien mes Remarques m'avoueront, je m'assûre, qu'il est possible dans cette affaire de discerner la vérité & la fausseté.

I. Je commence par cette Considération. Il ne faut comp-

(43) *Voiez les Réflexions que Mr. de* Beauval *a faites là-dessus dans ses* Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, *pag.* 4.

(44) *Cette* Apologie *laisse l'Ecrit de Mr.* de Beauval *dans toute sa force, comme il le montra dans sa Replique d'une maniere si terrassante, que Mr. Jurieu incapable de se tirer de cet embarras a imité les Missionnaires de France, qui se trouvoient trop pressez par un Livre de Controverse. Ils recouroient aux Juges, pour obtenir que le Livre fût supprimé.*

compter ici pour rien ce Principe, *S'il étoit faux qu'un Ministre eût prêché devant* 1200 *personnes l'Hérésie de la Haine du prochain, personne n'auroit été assez hardi pour l'en accuser publiquement trois jours aprés.* La raison, pourquoi ce Principe n'est ici d'aucune force, est parce qu'on le peut combattre par cette autre Proposition, *S'il étoit vrai qu'un Ministre eût prêché cette Hérésie devant* 1200 *personnes, il ne l'auroit pas osé nier publiquement trois jours aprés.* Voulez-vous conclure du prémier Principe qu'il faut que cette Hérésie ait été prêchée, puisqu'aussitôt elle a été dénoncée publiquement, je conclurai du second Principe qu'il faut qu'elle n'ait pas été prêchée, puisqu'on s'est inscrit en faux publiquement tout aussitôt contre la Dénonciation. Le plus court est de renoncer à cette voie de raisonnement, & de mettre en équilibre l'affirmation du Dénonciateur, & la négation du Dénoncé. Imitons le Synode de Tergou, qui n'a eu égard ni à l'une ni à l'autre, & qui a traité également de Libelle l'Ecrit du Dénoncé, & l'Ecrit du Dénonciateur. Généralement parlant posons en fait que toute la preuve, qu'on pourroit tirer de ce qu'il y a un homme qui affirme, est ruïnée par la raison qu'il y a aussi un homme qui nie, & cherchons ensuite dans les circonstances particulieres s'il est plus sûr de se ranger dans le parti qui affirme que dans le parti qui nie. C'est à quoi sont destinées les Observations suivantes.

II. Le Dénonciateur n'a pas été obligé de se nommer, puisqu'il n'avoit en vue que d'engager le Synode à s'informer si l'Hérésie qu'il dénonçoit avoit été actuellement prêchée. Ainsi, l'on ne peut tirer aucun préjugé favorable à Mr. Jurieu, de ce que son Dénonciateur n'a pas déclaré son nom.

III. Le Dénonciateur n'a pas été obligé de répondre à l'Ecrit du Dénoncé; car il a dû attendre ce que le Synode feroit dans ce conflict d'affirmative & de négative: & aiant vu que le Synode ne se vouloit point mêler de cette Question, il a dû l'abandonner vû qu'un simple particulier n'a point droit de faire prêter interrogatoire, & c'étoit la seule voie de vuider le différend. Ainsi l'on ne peut tirer aucun préjugé favorable à Mr. Jurieu, de ce que le Dénonciateur n'a point soutenu son prémier Ecrit par un second; car tous les Ecrits du monde eussent été inutiles, à moins que les Supérieurs ne fissent ouïr des témoins.

IV. C'est un fait certain & incontestable, que les Synodes Wallons favorisent Mr. Jurieu. Il s'est loué plus d'une fois de la considération qu'ils lui avoient témoignée; il s'est glorifié autant de fois des triomphes qu'ils lui avoient fait remporter sur ses ennemis. On n'a qu'à voir sa Réponse à la Dénonciation (45). Ses Adversaires se plaignent de l'indulgence que les Synodes ont pour lui, & remarquent qu'*il a abusé de cette excessive tolérance* (46). On peut voir l'Histoire de cette faveur Synodale dans le Livre de Mr. Saurin Ministre d'Utrecht (47). On peut tirer de cela deux Conséquences, l'une pour disculper le silence du Dénonciateur, l'autre à la charge de Mr. Jurieu. En effet, si de l'aveu même de ce Ministre le Synode de Breda a jetté *dans les balieures* les Accusations que les Députez de quelques Eglises avoient portées contre lui; si ce Synode n'en a relevé que quatre dont il a pris soin de justifier Mr. Jurieu; on comprend facilement que l'Auteur de la Dénonciation a dû se tenir en repos: & s'il a eu raison dans le fond, la prudence n'a pas laissé de vouloir qu'il ne poursuivît point inutilement sa prémiere pointe. L'autre Conséquence, dont j'ai à parler, est celle-ci. Un Synode qui favorise manifestement un Ministre ne néglige point de s'informer d'une affaire, lorsqu'il est sûr que l'information justifiera pleinement ce Ministre, & confondra ses Accusateurs. Puis donc que le Synode instamment sollicité par l'Auteur de la Dénonciation de faire informer du fait, néglige toutes sortes de recherches, il est très-probable qu'on a craint de ne trouver rien de bon pour Mr. Jurieu. Ainsi, la présomption est que ce Ministre a prêché les Hérésies qu'on a dénoncées.

V. Il est certain que Mr. Jurieu a été persuadé qu'un Théologien étoit l'Auteur de la Dénonciation (48), & que tout le Parti, avec lequel il a eu de si rudes prises, avoit part à cette Piéce. De-là vient que presque toujours dans ses Réflexions il se sert du nombre pluriel *ces Messieurs.* On ne peut donc pas dire que s'il ne s'est point servi d'une voie très-efficace pour réfuter cette Dénonciation, c'est qu'il n'y auroit gagné que la confusion d'un inconnu; car il est sûr qu'il auroit cru y gagner la confusion de tous les Ministres, avec qui il est en guerre. D'où vient qu'il a négligé ses avantages dans une conjoncture si décisive? D'où vient qu'il n'a point prié le Synode de nommer des Commissaires qui se transportassent sur les lieux pour interroger les Auditeurs les plus capables? D'où vient qu'il n'a produit aucune Déposition en sa faveur, aiant tant d'amis qui ne lui auroient point refusé ce que la Conscience leur eût permis de déclarer à sa décharge? En un mot, d'où vient qu'il n'a pas publié ses deux Sermons? La Dénonciation devoit lui faire naître l'envie de les publier; & au contraire, elle a été cause qu'il en a arrêté l'impression. Il faudroit être vieux profés dans l'Ordre des Pyrrhoniens pour ne pas dire décisivement que cette conduite est une piéce justificative de la Dénonciation. Toutes les apparences nous portent à croire que Mr. Jurieu se détermina à publier ses deux Sermons, quand il vit que ses Auditeurs en étoient choquez. Il enveloppa sans doute & il déguisa les Maximes les plus dures qu'il avoit prêchées, & il espéra qu'avec ce remede il guériroit les esprits scandalisez. Mais quand il vit la hauteur avec laquelle on traitoit la chose dans la Dénonciation, & le tour odieux & séditieux dont sa Doctrine étoit susceptible, il comprit qu'il n'avoit pas assez adouci les choses, & que pour jetter de la poudre aux yeux à ses Censeurs, il faloit faire dans sa copie plusieurs autres changemens plus considérables. Là-dessus le seul parti qu'il y eut à prendre fut d'arrêter l'impression; car s'il eût corrigé sa copie jusques à se mettre hors de la portée des traits de ses ennemis, il auroit débité le plus horrible galimatias qu'on ait jamais vu, son Systéme eût été contradictoire d'un bout à l'autre, & d'ailleurs quantité de gens se fussent bien souvenus que ses Sermons imprimez n'étoient point les mêmes qu'ils avoient ouïs. On n'eût parlé dans les Compagnies que de la mauvaise foi avec laquelle il prêchoit une Doctrine, & en publioit une autre. Une Attestation du Consistoire, portant que les Sermons imprimez étoient parfaitement semblables aux Sermons prêchez, n'étoit pas facile à obtenir, & n'eût pas convaincu les gens qu'ils avoient ouï prêcher, ce qu'ils se souvenoient bien de n'avoir pas ouï prêcher. Il n'y eut donc point de choix à faire, il falut se déterminer à la suppression, & se priver par-là de la voie la plus efficace, & la plus courte de couvrir d'une confusion éternelle ses ennemis, en cas qu'on eût été innocent, en cas que la Dénonciation fût fausse. Cela est décisif contre lui.

VI. Pour peu qu'on sache la carte de ce Païs, on sait de science certaine que le Consistoire Wallon de Rotterdam accorde tout ce que Mr. Jurieu peut avoir raison de demander (49). Il y a même des gens qui croient que son crédit n'est pas renfermé dans des bornes si étroites. Mais je suppose seulement qu'il n'y obtient que des choses raisonnables. S'il n'avoit point prêché les Doctrines dénoncées, il n'y avoit rien de plus juste que de lui en donner un Certificat. Il l'auroit donc obtenu, s'il l'eût demandé à son Consistoire. D'où vient donc qu'au lieu de s'inscrire en faux sans se nommer contre la Dénonciation, il n'a point nié la tête levée & appuié sur un bon Certificat de ses Collegues, de ses Anciens, & de ses Diacres, qu'il eût prêché les Erreurs qu'on lui imputoit? Il passe pour très-sensible à sa gloire & à sa réputation, & il ne cesse de dire que son honneur est nécessaire à l'Eglise: on ne sauroit donc prétendre qu'il ait négligé d'obtenir un Certificat; parce qu'il ne se soucie point, si on le diffame ou si on le loue, content du témoignage de sa Conscience, & de celui des bonnes ames qui l'affectionnent. Ce seroit se moquer du monde, & de lui tout le prémier, que de le défendre de cette maniere.

VII. Il a bien prévu que la suppression de ses deux Sermons feroit triompher ses Adversaires. C'est pourquoi il n'a eu garde de dire qu'il avoit dessein de les supprimer. Il s'est contenté de donner quelques raisons pourquoi le Public ne les verroit pas si tôt; & en cas qu'il les supprimât, il a promis un Traité complet sur cette matiere. Tout cela plaide pour le Dénonciateur, mieux que ne feroit un bon Avocat; car voici les raisons de ce beau délai. On a su que ces Messieurs vouloient critiquer les deux Sermons, & on n'a pas *jugé à propos de leur donner pour le présent le plaisir de l'escrime. Cela les divertiroit; mais cela scandaliseroit le public. On attendra un peu que leur feu soit passé* (50). Chacun voit que ces Messieurs n'auroient pu que se rendre ridicules par la Critique de deux Sermons Orthodoxes, puisqu'ils les avoient dénoncez comme remplis d'Hérésies. Où les eussent-ils trouvées ces Hérésies, si la Dénonciation étoit telle que Mr. Jurieu le prétend? Le Public n'auroit point été scandalisé de voir paroître l'innocence d'un fameux Ministre: il eût été au contraire très-édifié de la honte d'un faux Dénonciateur. Une dispute par écrit sur cette matiere ne pouvoit venir trop tôt, puisqu'elle pouvoit contribuer si puissamment à montrer l'innocence du Ministre, & la calomnie de son Censeur. Plus les Critiques eussent agi selon l'ardeur de leurs prémiers mouvemens, plus se fussent-ils enferrez. Un habile homme auroit profité de leur fougue. Mais accordons à Mr. Jurieu que ses délais étoient raisonnables; qu'y gagnera-t-il? puisque la suite a montré qu'il ne songeoit point à l'impression. Un an s'est déja passé sans que l'on ait vu, ni les deux Sermons, ni aucun Livre sur la Haine du prochain. Est-ce que le feu des Adversaires n'est pas encore un peu passé? Mais, si tout sent la mauvaise foi dans les raisons qu'il a alléguées touchant la suppression des deux Sermons, tout la sent aussi dans les Réflexions qu'il a faites sur la Dénonciation.

VIII. Il n'a point distingué l'une de l'autre les deux choses que le Dénonciateur a si nettement distinguées. Voiez ci-dessus les deux Points de la Dénonciation. Le prémier regarde les Dogmes que Mr. Jurieu débita: le second concerne les suites que peuvent avoir ces Dogmes. Tous ceux qui savent la Polémique, nous enseignent que les Conséquences qui résultent d'une Doctrine ne doivent point être imputées au Défenseur de cette Doctrine, quand on sait qu'il les rejette: mais soit qu'il les rejette, soit qu'il les admette, il est permis de les lui marquer, parce que ce peut être un moien de le convertir. Combien y a-t-il de gens qui abandonneroient un Principe s'ils connoissoient les mauvaises Conclusions qu'on en peut légitimement tirer? Ainsi, le Dénonciateur n'a rien commis qui ne soit dans l'ordre, lorsque pour induire plus fortement les Synodes à censurer l'Hérésie qu'il denonçoit, il en a montré

(45) *Ces Messieurs sont bien incorrigibles. Le Synode de Leyden abhorra leur Libelle, & aprés qu'ils en eurent ressuscité leurs Objections sous une plus grande authorité, le Synode de Breda fit si peu de cas de tout ce fatras d'Accusations, qu'il n'en releva que quatre dont il prit soin de justifier M. J. & laissa tout le reste à quartier dans les balieures. Quoyque son absence donnât à ses parties une pleine liberté dont ils furent bien se prévaloir.*

(46) Dénonciation de la Nouv. Hérésie, *à la fin.*

(47) *Voiez la Préface du Livre qui a pour Titre* Examen de la Théologie de Mr. Jurieu.

(48) *L'Auteur du Libelle entasse tant de faussetez, qu'on ne croioit pas qu'il y eût un Théologien capable d'imposer à son prochain d'une maniere si destituée de pudeur.* Réflexions sur la Dénonciation, *pag.* 1.

(49) *L'an* 1694 *ce Consistoire étoit extrêmement favorable à ce Ministre.*

(50) *Voiez comment Mr.* Saurin *a refuté toutes ces raisons dans son* Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *Tom. II, pag.* 215.

tré les pernicieuses Conséquences. Il eût mal fait s'il eût dit que Mr. Jurieu les avoit prêchées nommément & expressément; mais c'est ce qu'il n'a point fait: les plus ignorans peuvent discerner avec autant de facilité que les plus savans quelles sont les Propositions qu'il lui impute, & quelles sont les Propositions qu'il infere de celles-là sans prétendre qu'il les ait prêchées: peut-on donc croire que Mr. Jurieu ait agi de bonne foi en confondant ces deux sortes de Propositions? N'est-il pas visible qu'afin de tromper les bonnes ames & les esprits crédules, il s'est plaint qu'on l'a accusé d'avoir prêché *qu'il est permis de communier le cœur plein de haine, & d'une bouche qui fulmine des malédictions?* Tous les Auditeurs, à qui on aura demandé s'ils ont ouï sortir de sa bouche une telle Proposition, auront répondu que non, *& néanmoins*, se sera-t-on écrié, *voilà ce que ce malheureux Dénonciateur lui impute; après une telle Calomnie que peut-on attendre de lui? Tout son Ecrit n'est qu'un infame Libelle.* Cet artifice, tout grossier qu'il est, a pu tromper une infinité de gens; & c'est pour cela que Mr. Jurieu s'en est servi dans sa Réponse. Disons la même chose de cette autre Proposition qu'on l'accuse d'avoir prêchée, dit-il: *il faut rompre tout commerce de la vie civile avec les Papistes, Mennonites, Arminiens, &c: c'est-à-dire qu'on ne devroit pas même prendre ni donner des lettres de change des Juifs dessus la bourse.* Il est très-faux qu'on l'ait accusé d'avoir prêché ces paroles & d'être descendu dans un tel détail; il faudroit le prendre pour un fou si on l'accusoit de semblables choses. On a seulement représenté au Synode, qu'à vivre conformément aux Dogmes qu'il a prêchez, il ne faudroit entretenir aucun commerce avec les ennemis de la Vérité. C'est à lui à rajuster comme il pourra ses Principes avec ces monstrueuses Conséquences.

Remarquez bien qu'il y a des Conséquences qui ont une liaison si prochaine & si nette avec leur Principe, qu'on ne sauroit jamais se persuader qu'un habile homme, qui enseigne le Principe, rejette ces Conséquences. Si une fois vous enseignez qu'il est permis de haïr & de maudire les Persécuteurs, comment pouvez-vous nier qu'il ne soit permis de se présenter à la table le cœur plein de haine, & la bouche pleine de malédictions, contre les Persécuteurs? N'est-il pas évident qu'afin de se préparer à la Communion il suffit de renoncer aux choses qui sont illicites? Mais, quoi qu'il en soit, ce que le Dénonciateur impute sur ce point-là est visiblement une Conséquence qu'il tire de l'Hérésie dénoncée, & non pas une des Propositions dénoncées. D'où paroît de plus en plus la mauvaise foi du Prédicateur dénoncé. Et dès lors on le doit croire très-capable de nier qu'il ait prêché l'Hérésie dénoncée, encore qu'il soit très-vrai qu'il l'a prêchée.

IX. Cette même mauvaise foi paroitra encore très-sensiblement, si l'on considere comment il répond sur les Dogmes qu'on dénonce. Comparons sa Réponse avec les termes de la Dénonciation. On l'accuse d'avoir prêché, *que les sentimens de haine sont bons & louables contre les ennemis de Dieu:* voici sa Réponse, *il est faux qu'il ait dit* que les sentimens de haine soient bons & louables *contre qui que ce soit, à prendre la haine pour une passion humaine qui a son principe dans l'amour propre.* C'est moins jetter de la poudre, que de la mauvaise foi, aux yeux des Lecteurs; car c'est supposer qu'on l'a accusé d'avoir dit que la haine, lors même qu'elle est une passion humaine qui a son principe dans l'amour propre, est bonne & louable. Mais il est évident qu'il ne s'agit point de cela: l'Accusation ne porte sinon qu'il a dit que les sentimens de haine sont bons & louables contre les ennemis de Dieu. Un homme qui va rondement, & qui ne se sent point coupable, n'use point de telles supercheries: il ne se justifie point sur des chimeres dont il n'est pas accusé; il représente fidélement le crime dont on l'accuse, & il répond dans le sens net & précis des termes de l'Accusation. Mr. Jurieu en a-t-il usé de la sorte? A-t-il répondu comme il faloit faire dans le cas d'une juste négation, *Je n'ai point dit que les sentimens de haine soient bons & louables contre les ennemis de Dieu?* Nullement, il a mieux aimé s'embarrasser dans des Distinctions captieuses, *Je n'ai pas dit que les sentimens d'une haine humaine qui a son principe dans l'amour propre soient bons & louables contre qui ce soit.* Mais vous avoit-on accusé de cela, lui peut-on répondre? Dequoi vous sert une justification de cette nature qui ne se rapporte point à la Dénonciation? Je passe plus avant, & je soutiens que sa Distinction lui coupe la gorge; elle prouve qu'il a prêché que, pourvû que les sentimens de haine ne soient point fondez sur l'amour propre ils sont bons & louables contre les ennemis de Dieu, & ne doivent point être appellez passion humaine: il a donc prêché que ses Auditeurs pouvoient haïr légitimement les Papistes, pourvû que leur haine ne fût pas fondée sur quelque injure reçue, mais sur la guerre que les Papistes font aux véritez que Dieu nous a révélées. Or c'est là ce que le Dénonciateur appelle une nouvelle Hérésie dans la Morale touchant la Haine du prochain. Il n'a point fait consister cette nouvelle Hérésie dans cette Proposition; *Il est bon & louable de haïr ses ennemis*; mais dans celle-ci, *Il est permis & louable de haïr les ennemis de Dieu:* & par conséquent le Dénoncé en avoue autant qu'il en faut, & justifie en dépit de ses chicanes la bonne foi du Dénonciateur.

Ce n'est pas mon affaire d'examiner si l'on a raison de qualifier d'Hérésie le Dogme qu'on a dénoncé; je ne cherche que la vérité du fait, & je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avertir personne que ce Dogme est réellement une pernicieuse Hérésie (51). Il n'y a que ceux qui n'ont jamais rien compris dans le Nouveau Testament, qui puissent douter là-dessus; & si une fois il étoit louable de haïr la personne de son prochain pour l'amour de Dieu, il n'y auroit point de Précepte de l'Ecriture qu'il ne fût permis d'enfraindre pour l'amour de Dieu.

(51) *Voiez le Livre de Mr. Saurin intitulé*, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *Tom. II, pag. 807 & suivantes, où il réfute les* Réflexions de Mr Jurieu sur la Dénonciation, *& lui montre que sa Morale sur la Haine du prochain est pire que les plus relâchées Maximes des Jésuites.*

X. Je marque expressément *haïr la personne de son prochain*, parce que cela me donne occasion de faire connoitre tout de nouveau la bonne foi du Dénonciateur. Mr. Jurieu reconnoit qu'il a rejetté cette Maxime, *Il faut aimer la personne & haïr le vice*, non pas *comme mauvaise ou fausse*, mais *comme trop subtile, comme n'étant pas trop intelligible, & enfin comme ne pouvant être appliquée par tout.* Car par exemple, dit-il, elle ne peut pas être appliquée à ceux qui font souffrir le dernier supplice à un criminel. Il n'eût pas été facile de rendre un meilleur témoignage que celui-là à la bonne foi du Dénonciateur. Il a dit que *l'une des Objections que* Mr. Jurieu *a rejettées avec des airs les plus dedaigneux, est celle qui porte qu'il faut faire la guerre à l'erreur & au vice, & avoir neanmoins de la charité pour la personne du pecheur.* Mr. Jurieu ne convient-il pas de ce fait, puisqu'il avoue qu'il a rejetté cette Objection comme trop subtile, comme peu intelligible, comme non applicable aux Juges qui punissent les criminels? Dans le stile de la Dispute ceux qui rejettent une Distinction comme trop subtile & trop obscure, & ceux qui la rejettent comme fausse & chimérique, ne different que quant aux manieres de s'exprimer. Les prémiers se servent de termes honnêtes, & d'une espece de compliment; les autres ont un langage incivil: mais au fond les uns & les autres forment la même pensée; & il est certain que les Distinctions des Logiciens Hibernois ou Espagnols n'ont point de plus grands défauts que d'être peu intelligibles, trop abstraites, & trop susceptibles d'exception. Ajoûtez que si la distinction entre le crime & la personne du criminel n'a point lieu dans les Tribunaux des Juges, elle n'en sauroit avoir ailleurs, vu qu'il n'y a point de gens au monde qui soient autant obligez de renoncer à toute passion personnelle contre un criminel, que ceux qui le jugent. Je renvoie mon Lecteur à Mr. Saurin (52), & me contente de dire que la Réponse de Mr. Jurieu sur les deux principaux Dogmes qui avoient été dénoncez, forme contre lui un préjugé qui n'a guere moins de force qu'une bonne preuve.

(52) Examen de la Théol. de Mr. Jurieu, *Tom. II, pag. 807 & suivant.*

Si l'on veut multiplier les préjugez contre lui, on n'a qu'à marquer les endroits de ses Reflexions où il agit de mauvaise foi.

XI. C'est agir de mauvaise foi, & avec un esprit séditieux & persécuteur, que de dire que celui qui le dénonce est Socinien & Anabaptiste par rapport aux Magistratures & à la Guerre. Le Dénonciateur s'étoit contenté de dire *que les Preceptes de Jesus-Christ & les Maximes de la Charité sont crues & enseignées* par ces mêmes Hérétiques qui combattent la Trinité, l'Incarnation, & la Prédestination. Cela signifie-t-il que l'on approuve ce qu'ils enseignent sur la Guerre, & sur les Magistratures?

XII. C'est agir de mauvaise foi, que de dire qu'il fut obligé de prononcer les deux Sermons, afin de réfuter entre autres Maximes celle-ci, *que la charité ne permet pas que l'on chagrine personne sous pretexte de Piété & de Religion, & que l'on ne doit pas inquieter les Hérétiques en qualité d'ennemis de Dieu.* Il prononça ces deux Sermons afin de réfuter ce que l'un de ses Collegues avoit prêché depuis peu. Or il est bien certain que ce Collegue n'a jamais ni dit ni cru qu'il ne faloit point chagriner ou inquiéter les Hérétiques. Il est fort persuadé qu'il faut écrire contre eux, démonter leurs chicaneries, les pousser vivement sur leurs Sophismes, & faire paroitre leur Systême aussi faux & aussi absurde qu'il l'est; toutes choses qui ne peuvent que chagriner & qu'inquiéter les Hérétiques.

XIII. C'est agir de mauvaise foi, que d'appeller preuve de Commerce avec la Cour de France, ce qui s'est passé au sujet de certaines Lettres que Mr. Jurieu avoit écrites à Mr. de Montausier. Les Ennemis de Mr. Jurieu ont eu la copie de ces Lettres & de celles que Mr. de Montausier lui répondit; & s'en sont servis pour le chagriner, ou pour le démasquer, comme ils parlent (53). Ils en ont donné quelques Extraits au Public, qui témoignent qu'il faisoit des complimens au Roi de France tout-à-fait flatteurs, & diamétralement contraires au langage qu'il tenoit ici, & en conversation, & en chaire, & dans ses Livres. Le Dénonciateur toucha ce fait en passant. Cela mit fort en colere Mr. Jurieu: il soutint que ces Messieurs en produisant ces Extraits avoient *une preuve à laquelle il n'y a pas de replique*, qu'ils ont entretenu *un commerce peu honnête avec les ennemis de l'Etat* (54). Il soutint que la Cour de France leur renvoioit ces Lettres, & qu'en cela elle témoignoit la confiance qu'elle avoit en eux. En un mot, il soutint que *la preuve est telle qu'en tout autre gouvernement que celui-ci on auroit placé ces Messieurs en lieu d'où ils ne seroient jamais sortis.* Il n'y a point d'homme raisonnable, qui se puisse persuader que Mr. Jurieu soit ici dans la bonne foi, Les passions aveuglent, j'en conviens, & l'esprit se bouche

(53) *Voiez la Cabale Chimérique, pag. 51 & 52 de la nouvelle Edition, & la* Lettre de Mr. de Beauval sur les Differends de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle, *pag.* 35, 36.

(54) Réflexions sur la Dénonciation, *pag.* 4.

che aisément en faveur d'un grand desir de vengeance: mais toutes choses ont leurs bornes, & il ne paroit pas possible de se tromper en certain cas. Mr. Jurieu se souvient très-bien qu'il s'étendit fort dans ces Lettres sur les Fanatiques du Dauphiné, & qu'il lui échapa des soumissions pour le Roi de France qui le mettoient aux prises avec lui-même. Voilà deux endroits qui furent cause que les Savans & les beaux Esprits qui faisoient leur cour à Mr. de Montausier connurent ces Lettres. Mr. de Montausier leur fit part, & de ce qu'on lui avoit écrit, & de ce qu'il avoit répondu; il laissa tirer des Copies de toutes ces Lettres: les ennemis de Mr. Jurieu en France furent ravis d'avoir une preuve, & de son hypocrisie, & des négotiations où il entroit pour soutenir des fripons qui faisoient les petits Prophetes. Ils envoierent une de ces Copies à un Marchand de Hollande qui la fit voir à ses amis, & entre autres à Mr. de Beauval & à Mr. Bayle. La chose ne fut point inconnue à Mr. Jurieu. Ils étoient alors ses grands Amis, & ils furent les prémiers à lui apprendre que l'on avoit vu cette Copie. Leur commerce n'en fut pas plus froid pour cela, & ne fut rompu qu'au commencement de 1691, à l'occasion de la chimérique Cabale de Geneve. Mr. Jurieu a donc été persuadé pendant plus d'un an, que la reception de cette Copie n'étoit pas une preuve de commerce avec la Cour de France. Il a cru que certains Savans de Paris qui n'avoient pas sujet de le ménager, un Mr. de Meaux, un Mr. Pellisson, un Mr. Nicolle, aiant su de Mr. de Montausier la teneur des Lettres, s'en étoient bien divertis, & avoient consenti de bon cœur que les Copies se multipliassent, & fussent communiquées aux Etrangers. Comment se persuader après cela que l'unique voie de recevoir la Copie de ces Lettres est d'entretenir un commerce peu honnête avec la Cour de France? N'est-il pas visible que le seul commerce que nos Gazetiers entretiennent à Paris suffit à procurer cette Copie? N'est-ce donc point contre sa conscience, & au hazard manifeste de se rendre ridicule, que l'on a osé publier que la reception de cette Copie prouvoit sans replique un commerce si criminel avec la Cour de France, qu'en tout autre païs que celui-ci on auroit condamné à une prison perpétuelle pour le moins ceux à qui cette Copie avoit été envoiée (55)?

XIV. C'est agir de mauvaise foi, que de réduire comme fait Mr. Jurieu à ne dire pas des injures, & à faire quelques soumissions générales, ce qu'il a écrit à Mr. de Montausier touchant Louis XIV (56).

(55) *Voiez Mr. de* Beauval, *dans ses* Considérations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, *pag.* 43 *& suivantes, où il fait l'Histoire de ces Lettres, & réfute solidement toutes les chicanes de l'Accusateur.*

(56) *Voiez Mr. de* Beauval, *là même, page* 45.

XV. C'est agir de mauvaise foi, que de supprimer tous les côtez par où les Lettres avoient paru dignes d'être copiées, & communiquées aux Etrangers. Il n'en parle qu'entant qu'elles proposoient l'échange d'un Ministre prisonnier, & d'un homme qui avoit offert ses services pour assassiner le Roi de France. S'il en avoit parlé entant qu'elles contenoient plusieurs réflexions concernant les petits Prophetes, il n'auroit pas osé dire que c'étoit une Affaire d'Etat. Il y a donc ici un artifice très-malin & très-frauduleux.

Voilà de grandes avances pour découvrir l'imposture. Elle est, ou dans le Dénonciateur, ou dans le Ministre dénoncé, & tout parle en faveur de celui-là contre celui-ci.

XVI. Voici de nouveaux préjugez. Les plus grands Amis de Mr. Jurieu n'oseroient nier qu'il ne soit bilieux & emporté, & très-dangereux ennemi. Tous ceux qui le connoissent favent que quand il a des querelles, & il n'est jamais sans cela, il remue le ciel & la terre pour terrasser ses ennemis. Cependant il veut passer pour dévot, & pour un grand zélateur. Le moien d'accorder ces choses, est d'enseigner que l'Evangile ne nous défend point la Haine des ennemis de la vérité, & qu'il nous permet de leur déclarer la guerre à outrance, pourvu que nous le fassions par le zele de la Maison de Dieu. Il est donc très-probable qu'il a prêché l'Hérésie dénoncée; car il y a pu trouver l'Apologie de sa conduite, & un moien assûré de persuader aux peuples qu'il ne quitte point la route de l'Evangile en se conduisant comme il fait contre les persécuteurs, & contre ses ennemis. Son tempérament, ses passions, & ses actions, ont un intérêt capital que la nouvelle Hérésie qui a été dénoncée soit véritable. Ne demandez point le *cui bono*, il est trop visible qu'il retireroit un grand avantage de ce faux Dogme. Il est donc très-vraisemblable qu'il l'a prêché (57). *Les inclinations & les actions ont entre elles un rapport mutuel. Les inclinations produisent les actions; & les actions portent la teinture & le caractère des inclinations..... Comme les Théologiens hardis, & qui se croyent autorisez, ne font pas de scrupule de faire passer en dogmes & en articles de foi leurs passions & leur conduite, & de réduire leurs dogmes en pratique, on a sujet de craindre que l'on ne voye le cœur de Mr. Jurieu, dans son sentiment sur la haine du prochain, aussi bien que dans ses maximes sur les droits des Chrétiens dans la guerre.* C'est de ce préambule qu'un favant Ministre (58) s'est servi en attaquant Mr. Jurieu sur l'Affaire de la Dénonciation.

(57) *Voiez les* Considérations de Mr. de Beauval, *pag.* 4 *& suivant.*

(58) Saurin, Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *Tome II, pag.* 807, 808.

XVII. Je tire un nouveau préjugé de ce que Mr. Jurieu ne nie point qu'il ne donne un sens de figure au Précepte de Jesus-Christ, *aimez vos ennemis, benissez ceux qui vous maudissent, &c.* Tant s'en faut qu'il s'en défende, qu'il accuse de Socinianisme, & d'Anabaptisme, son Dénonciateur, pour avoir trouvé mauvais que l'on ait prêché que les Sermons de Jesus-Christ sur la Montagne sont une parole dure qu'il faut adoucir en ne les prenant pas à la lettre. Mr. Jurieu n'aiant point dit que le Précepte de benir ceux qui nous maudissent, & d'aimer nos ennemis, est de ceux qu'il faut interpréter à la lettre, il s'ensuit manifestement qu'il le regarde comme une parole dure qui doit être prise au sens figuré, & par conséquent il est très-probable qu'il a prêché ce qu'on lui impute.

XVIII. Le préjugé dont je vais parler est beaucoup plus fort: je le tire des *rumeurs & de l'emotion de son Auditoire* (59). Je suis témoin que plusieurs personnes ont été choquées des deux Sermons; mais je ne prétens point que mon témoignage soit compté. Citons donc d'autres témoins. *Ce que l'on peut dire de plus favorable de ces deux Sermons, c'est que toutes les bonnes ames qui les entendirent en furent scandalisées & pénétrées de douleur, & que les amis de Mr. Jurieu en furent mortifiez.* C'est ce que Mr. Saurin, témoin de grand poids, & de grande autorité, affirme dans un Livre qui porte son nom (60). Un autre Auteur passe plus avant, il assûre que *quelques-uns des Auditeurs choquez & revoltez contre* Mr. Jurieu *ont renoncé à l'entendre à l'avenir* (61). C'est une preuve manifeste que Mr. Jurieu avoit prêché la pernicieuse Morale qu'on lui impute; car s'il avoit prêché les huit Maximes qu'il dit qu'on verra dans les Sermons (62), il n'auroit rien dit de particulier, il se seroit tenu dans la route de tous les autres Ministres, & même dans les principes rigides touchant l'Amour du prochain.

(59) Mr. de Beauval, Considérations sur deux Sermons, *pag.* 3.

(60) Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 808.

(61) *Mr.* de Beauval, Considérations, *pag.* 4.

(62) Réflexions, sur la Dénonciation, *pag.* 3.

XIX. Nous ne finissons pas encore: voici une Considération de grand poids. Le Dénonciateur est inconnu: il est possible qu'il soit sincere, il est possible qu'il ne le soit pas; on n'en sauroit juger par ses actions précédentes, puisqu'on ne sait pas qui il est. Mais pour le Dénoncé, il est connu de tout le monde, & ses meilleurs Amis n'oseroient nier qu'il n'ait souvent avancé des choses qui se sont trouvées fausses. Qu'on lise ce qui s'est écrit pour & contre au sujet de la Cabale de Geneve & de l'Avis aux Réfugiez, on trouvera de longues Listes des Faussetez que son Adversaire lui a données à prouver & qui n'ont jamais été prouvées (63): on en trouvera, dis-je, de longues Listes qui étonneront, soit qu'on considere la qualité de ces Faussetez, soit qu'on considere la hardiesse qu'il faut avoir eue pour les soutenir publiquement. On verra qu'il a été convaincu d'avoir altéré & falsifié ce que son Libraire lui rapportoit touchant l'impression d'un Projet de Paix; de l'avoir, dis-je, falsifié dans des chefs capitaux & essentiels (64). Mr. de Beauval long-tems après l'a *convaincu d'Imposture & Calomnie* si fortement, qu'on n'a pu opposer à ses convictions qu'une défense des Magistrats contre le débit du Livre. Cela ne guérit de rien; car lorsque les Magistrats défendent un Livre, ils ne garantissent point qu'il contienne des faits faux. Mr. Jurieu ne prétend pas que lors que les Etats de Hollande défendirent le débit de l'Esprit de Mr. Arnaud, ils décidérent que les faits contenus dans cet Ouvrage étoient des mensonges. Enfin, un Ministre vénérable par son âge, par la gravité de ses mœurs, par sa piété, & par son favoir (65); un tel Ministre, dis-je, qui a vu cent fois Mr. Jurieu dans les Synodes, assûre que *la présence de Mr. Jurieu gâte ordinairement ses affaires parce qu'il a des emportemens qu'il ne peut pas soutenir*, & QU'IL AVANCE TEMERAIREMENT DES CHOSES DE LA FAUSSETÉ DESQUELLES IL EST CONVAINCU SUR LE CHAMP. Qui ne voit que puisqu'il faut nécessairement que le Dénonciateur, ou le Dénoncé soit un Imposteur, la raison & le bon sens veulent qu'on soupçonne plutôt celui-ci que celui-là (66).

(63) *Voiez la Préface de la* Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée, *pag.* 197.

(64) *Voiez la* Cabale Chimer. *pag.* 58 *de la* 1 *Edition & pag.* 62 *de la* 2; *& la* Chimere démontrée, *pag.* 65.

(65) *Mr.* Saurin. *Voiez la Préface de son* Examen de la Théologie de Mr. Jurieu.

(66) *Semel malus* (& à plus forte raison *sæpè malus*) *semper præsumitur in eodem genere mali*, disent les Jurisconsultes.

XX. Quelqu'un me dira peut-être qu'on pourroit dans une Affaire de cette nature préférer un inconnu s'il ne s'agissoit pas d'une fausseté dont tant de personnes vivantes ont été témoins. Afin de répondre à cette Objection, je remarquerai deux choses; l'une est que Mr. Jurieu osa publier en 1691, que les Bourguemaîtres de Rotterdam s'étoient servis envers lui d'une distinction avantageuse, lorsqu'ils les manderent lui & l'Auteur de la Cabale Chimérique pour leur faire savoir leur intention. Cependant il étoit très-vrai que ces Messieurs avoient tenu la balance égale entre les deux parties, & n'avoient exigé de l'une que ce qu'ils avoient exigé de l'autre (67). Il y avoit cinq bons témoins de cela, Messieurs les quatre Bourgmaîtres & le Pensionaire de la Ville. Mr. Jurieu ne laissa pas de faire imprimer sur le champ cette prétendue distinction, sans craindre le démenti que cinq personnes vénérables lui pouvoient donner. Il avoit son échapatoire toute prête: c'est qu'il n'avoit point mis son nom à ses Factums; & outre cela, il favoit bien qu'on n'en viendroit pas à des Eclaircissemens juridiques. Ce qu'il a fait depuis est tout autrement hardi, il a dit (68) que ces Messieurs *ne se consoleront jamais du zele que les venerables Magistrats de Rotterdam ont fait paroître contre leur ami Professeur en Philosophie.* Peu de jours après il s'apperçut que cela faisoit contre lui; car cela signifie visiblement que ce Professeur n'a perdu sa Charge que pour des Dogmes de Religion, & qu'ainsi les Accusations de Crime d'Etat, que Mr. Jurieu lui a intentées avec tout ce grand fracas qui a retenti par toute l'Europe n'ont été comptées pour rien. Il n'y a pas loin de là jusqu'à être reconnu pour un Calomniateur public, ou pour un Délateur étourdi qui n'a nul discernement. Qu'a-t-il fait pour parer ce coup? Il a changé de langage: il a soutenu que le Livre des Cometes n'a point été la vraie cause de la disgrace du Professeur, & que c'est principalement à cause de l'Avis aux Réfugiez que la pension & la permission d'enseigner lui ont été ôtées, non pas sans avoir été entendu, mais après que les Magistrats eurent emploié un long-tems à examiner toutes les Pieces, Réponses,

(67) *Voiez la* Chimere démontrée, *pag.* 215, *& à la Préface, pag.* 64.

(68) Réflexions sur la Dénonciation, *pag.* 5.

ses, Répliques, &c. C'est une fausseté dont toute la Ville de Rotterdam est convaincue, parce qu'il n'y a pas de Bourgeois qui n'ait demandé à quelqu'un de Messieurs les Conseillers comment la chose s'étoit passée, & qui n'ait pu apprendre par ce moien que dès la première fois que l'on proposa dans le Conseil si l'on révoqueroit la permission qui avoit été donnée l'an 1681 à ce Professeur d'enseigner en public & en particulier avec une pension de 500 francs, la pluralité des voix alla à l'affirmative. Ainsi dans la même séance l'affaire fut proposée, & conclue: je ne sai pas si cela dura une bonne heure. Il n'y fut parlé, ni directement, ni indirectement, de l'Avis aux Réfugiez: quelques uns des opinans alléguérent seulement les Pensées sur les Cometes, & représenterent le danger qu'il y avoit à laisser enseigner à la jeunesse les opinions qui se trouvoient dans ce Livre. Quelle hardiesse ne faut-il pas avoir, pour soutenir publiquement au bout de deux ou trois mois, pendant que tous les Membres du Conseil sont pleins de vie, que ces Messieurs se fondérent principalement sur l'Avis aux Réfugiez, & qu'ils avoient examiné à fond cette Affaire depuis long-tems? Cette hardiesse est d'autant plus surprenante, que plusieurs de ces Messieurs ne savoient pas en entrant dans le Conseil que l'on y proposeroit une telle chose: je veux dire si l'on révoqueroit la pension & la permission d'enseigner. Jamais dans leur Compagnie il n'avoit été dit un mot sur ce sujet, jamais on n'avoit exhorté les Membres à examiner les Pièces, jamais nommé des Commissaires pour les examiner & pour en faire le rapport. Chacun sait que la plupart de ces Messieurs n'entendent pas le François, & n'ont pu par conséquent examiner aucun Factum sur l'Accusation de l'Avis aux Réfugiez, ni le Livre des Cometes. La témérité de Mr. Jurieu, son indiscrétion, & son manque de respect pour le Conseil de Rotterdam, dont il s'est ingéré mal à propos & sans aucune nécessité de justifier la conduite, pourroient être démontrées dans toute leur étendue, si on savoit aussi peu que lui rendre à César ce qui appartient à César. Le Conseil de cette ville n'a nul besoin de justifier ce qu'il a fait. Il est souverain absolu à l'égard des permissions d'enseigner; & il peut ordonner comme bon lui semble que tout Philosophe qui voudra obtenir pension, & permission d'enseigner, suive tel ou tel Systeme; de sorte que l'Auteur des Cometes a pu être exclus de son bénéfice par cela seulement qu'il n'étoit point Voetien, tout de même qu'en d'autres Païs on a interdit les Chaires aux Ramistes, aux Cartesiens, &c. Concluons qu'un homme, qui est capable de soutenir que les Magistrats de la Ville ont fait une chose qu'ils n'ont point faite; de le soutenir, dis-je, lorsque ces Magistrats sont encore pleins de vie, & ont les idées toutes fraîches, est bien capable de soutenir qu'il n'a point prêché une certaine Doctrine, quoiqu'il soit certain qu'il l'a prêchée.

XXI. Il me reste une Observation à faire qui me paroit considérable. Il est aisé de concevoir, pourront dire nos descendans, qu'un homme qui ne se nomme point publie des Feuilles volantes pour accuser contre toute sorte de raison un fameux Ministre d'avoir prêché des Herésies; mais il paroit incroiable que ce Ministre ose nier qu'il ait prêché ce qu'il a effectivement prêché. Deux mille Auditeurs si vous voulez détesteront la hardiesse du faux Dénonciateur; mais quel mal lui feront-ils? ils ne savent qui il est, ni où le prendre; il est assûré de ne recevoir jamais la confusion qu'il mérite. Le Ministre ne se peut point flater de cette espérance. Deux mille Auditeurs indignez de sa hardiesse, ou plutôt de son effronterie, le pourront mortifier par-tout où il paroitra. Il ne faut que le sens commun pour prévoir que cette peine est inévitable. Il n'est donc point apparent qu'un Ministre s'y expose: puis donc que Mr. Jurieu peu de jours après ses Sermons a publié un Ecrit où il nie qu'il ait prêché l'Herésie dénoncée, il est plus digne de foi que ne l'est le Dénonciateur.

Cette objection est plausible, & peut frapper dès aujourd'hui les Etrangers; mais eux & nos descendans éviteront sans beaucoup de peine toute surprise, s'ils considérent les deux choses que je m'en vais proposer.

La première est que cette Objection prouve trop; car si elle étoit bonne, Mr. Jurieu n'auroit pas dit publiquement les choses dont j'ai parlé ci-dessus, & n'oseroit pas avancer dans les Synodes plusieurs Faussetez dont on le convainc sur le champ, comme Mr. Saurin témoin oculaire le lui a reproché à la face du public (59). Cinquante Ministres & autant d'Anciens plus ou moins, dont on est environné entre quatre murailles durant les Séances d'un Synode, sont plus à craindre qu'une multitude de Peuple répandue dans une grande Ville; ils sont, dis-je, plus à craindre pour un Ministre qui ose nier une vérité connue.

En second lieu, la plus nombreuse partie des Auditeurs n'est pas capable de certifier si un Ministre a prêché les Propositions qu'on dénonce, ou celles qu'il reconnoit avoir prêchées. Ils n'ont pas assez d'attention, ou assez de pénétration, ou assez bonne mémoire, pour pouvoir répondre qu'il y a eu des restrictions, qu'il n'y a point eu telles ou telles modifications, dans la Doctrine prêchée. Ainsi, un Ministre se peut tenir en repos à l'égard de la plus grande partie de son Auditoire; il peut s'assûrer qu'il niera impunément qu'il ait prêché ce qu'il a prêché, il peut le déguiser comme bon lui semblera sans craindre les suites. Pour ce qui est des Auteurs intelligens, ils seroient à craindre; mais Mr. Jurieu est sur un pied à ne les point redouter.

Il a prévu de loin ce qui lui est arrivé; je veux dire qu'il se feroit beaucoup d'ennemis: c'est pourquoi il a eu l'adresse de se fortifier plus soigneusement qu'on ne fortifie les Villes frontieres les plus exposées. Il a temoigné un zele plein de fureur pour la ruine du Papisme, & pour celle de la France (60). Il a insulté & brusqué tous les Sectaires de Hollande, tant sur le pié d'Herétiques, que sur le pié de Republicains, afin de se faire un mérite de leur être devenu odieux. Il a fait une grande parade de son crédit: & aiant persuadé à ses émissaires que ce n'est pas un crédit de médiation, mais un crédit primitif & de la première main, ceux-ci ont répandu cette nouvelle de maison en maison; de sorte que ceux qui composent l'auditoire de Mr. Jurieu sont persuadez qu'il peut faire beaucoup de bien à ceux qui lui sont dévouez, & beaucoup de mal à ceux qui lui sont contraires (61). Je suis persuadé que par une Gasconnade fine & adroite il a aggrandi l'idée de son pouvoir; mais il est certain qu'il a de puissans patrons, qui par Maxime d'Etat le tireront des plus mauvaises affaires où il se sauroit engager. De là vient qu'il n'y a presque personne qui n'évite soigneusement d'encourir son indignation. Il le sait bien, & c'est pourquoi il ne s'est guere mis en peine si deux ou trois cens particuliers étoient convaincus qu'il nioit la vérité en démentant le Dénonciateur. Il étoit très assûré que personne ne se porteroit pour témoin contre lui: il sait que les fidelles sont persuadez qu'il faut cacher les fautes de ses Pasteurs comme Sem & Japhet couvrirent la nudité de leur Pere. Il a tant de fois dit & repeté que l'on ne peut le flétrir sans faire tort à l'Eglise, qu'il l'a persuadé à un très-grand nombre de gens. Il a représenté tant de fois d'une manière si pathetique qu'il avoit usé ses forces au service de la Cause, & qu'il ne faisoit plus que traîner une vie languissante pour avoir sacrifié au bien de l'Eglise ses veilles & ses travaux, que la plupart de ses Confreres sont persuadez qu'ils feroient un acte de cruauté s'ils donnoient la moindre atteinte à son honneur; & ils ne veulent point se reprocher d'avoir fait descendre ses cheveux blancs avec douleur au sépulcre. Voilà l'une des raisons de ce que ses Adversaires appellent *tolerance excessive des Synodes*. Or depuis son Avis important au Public, & sa merveilleuse Dénonciation de la Cabale de Geneve, on apprêhende de s'y voir incorporé pour peu que l'on parle ou que l'on agisse selon le gout des prétendus Cabalistes. Il semble qu'on s'imagine qu'il tient banque ouverte pour cette espece de négoce. Cela me fait souvenir d'une chose que je devois mettre en tête de tous les moiens dont il s'est servi pour affermir son Autorité. Il s'est rendu Délateur de deux grandes Conspirations qu'il a prétendu avoir découvertes parmi les Réfugiez. L'une est une Cabale d'Etat & de Religion tout ensemble, l'autre est simplement une Cabale de Religion. La première est répandue du Midi au Nord, & a son centre à Geneve, & pour but de rendre le Roi de France maître de toute l'Europe afin qu'il y extermine les Protestans. L'autre est composée d'un grand nombre de Ministres sortis de France infectez des Herésies de Pelage & de Socin, & résolus de les semer le plus qu'ils pourront, depuis qu'ils ne sont plus retenus par la crainte qui les obligeoit en France à cacher leurs sentimens. Il s'est trouvé que ces deux Conspirations étoient aussi chimériques l'une que l'autre; & néanmoins le Délateur en a tiré un très-grand profit. Il s'est fait considérer par-là comme le rempart de l'Orthodoxie, & peu s'en faut que les bonnes gens ne lui aient donné le titre de MARECHAL DE LA FOI: j'entens Maréchal, ou Prévot du moins de Robe longue. Plusieurs Confreres ont attribué à un excès de zele ses plus grandes fautes, & ne les ont regardées que comme des irrégularitez que l'on pouvoit en bonne Conscience protéger ou excuser, pour ne pas priver l'Eglise d'un Défenseur si nécessaire. Plusieurs autres n'ont osé se déclarer contre lui, de peur de passer pour membres de l'une ou de l'autre de ces deux Cabales imaginaires. L'un a craint pour sa pension, l'autre de n'être jamais avancé. Après tout, si l'on s'étonne que les Ministres en corps n'aient pas voulu toucher à l'affaire de la Dénonciation, on ne doit pas trouver étrange qu'aucun en particulier n'ait donné son Attestation dans cette Cause. L'Autorité légitime n'a exigé cela de personne; & d'ailleurs le fait dont il eût falu rendre témoignage étoit scandaleux, & paroissoit suffisamment réparé par le desaveu public de l'Accusé. C'est beaucoup de voir un tel homme n'oser soutenir ce qu'il a prêché. C'est une retractation tacite dont on a cru qu'on se devoit contenter. Et il savoit bien que l'on s'en contenteroit.

Où sera l'homme qui après avoir réfléchi sur toutes ces choses, trouve étrange qu'il ait osé démentir le Dénonciateur.

Voilà les armes que j'ai cru devoir fournir à nos descendans contre les Pyrrhoniens à venir. Un Pyrrhonien ravi de jetter tous les faits dans l'incertitude, auroit pu dire d'ici à trente ans, *On ne sauroit avérer si un Ministre fameux a prêché ou non un tel jour une Herésie: Quel moien donc d'avérer ce qui se passe dans les Cabinets?* On lui pourra répondre en vertu de mes Eclaircissemens, qu'il est très facile d'avérer que le Ministre a prêché les Dogmes dont le Dénon-

(59) *Dans la Préface de son* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *pag.* xxxx 4. *Voiez ci-dessus la fin du Numero XIX.*

(60) *On ne donne ici qu'une partie des moiens par lesquels il s'est rendu formidable. On ne sait pas les autres, ou on ne les sait que par Ouï dire; & quand on les sauroit, il ne seroit peut être pas de la prudence de les publier. On n'est pas Ecrivain d'Anecdotes.*

(61) *Il y a des exemples de l'un & de l'autre; & cela persuade plus que ne font les caresses. On sait qu'il a eu l'adresse de devenir une espece d'Aumônier, je veux dire le Distributeur de plusieurs sommes que d'autres destinent à des usages pieux. C'est un grand leurre pour se faire des créatures.*

. . . .

nonciateur le charge. Si pendant que les choses étoient nouvelles quelqu'un avoit pris la peine de les éclaircir comme j'ai fait celle-ci, nous ne ferions pas obligez d'adopter en tant de rencontres le Pyrrhonisme Historique. L'Argument négatif n'y feroit pas redoutable. J'appelle Argument négatif le filence des Auteurs contemporains par rapport à des accidens remarquables, foit que perfonne n'en ait rien dit, foit que perfonne n'ait contredit celui qui en a parlé. Nous fommes dans ce dernier cas. Mr. Jurieu nie, & tout le monde le laiffe nier; le Dénonciateur même le fouffre. On pourroit donc dans les fiecles à venir emploier pour lui la force de l'Argument négatif, fi l'on ne connoiffoit pas la teneur de ma Digreffion.

Rien n'empêche qu'on n'étende jusqu'aux Etrangers ce que j'ai tâché de faire en faveur de nos Defcendans; car pour ceux qui vivent aujourd'hui dans la Hollande, ils n'ont pas befoin de cette Inftruction. Ils ne doutent point que Mr. Jurieu n'ait prêché la Haine de fon prochain au fens qu'on l'a dénoncée. La fuppreffion des Sermons parle clairement là-deffus; & ceux d'entre les Auditeurs qui peuvent parler fans craindre les fuites, difent affez franchement la verité quand l'occafion s'en préfente. Il eft vrai que ce ne font que des Difcours de converfation, & non pas des Certificats publics. On difoit un jour en préfence d'un Magiftrat qui avoit ouï les Sermons, que Mr. Jurieu nioit toute la Dénonciation. *Quoi*, dit le Magiftrat, *il nie qu'il ait prêché qu'on fatisfait au Precepte, pourvu qu'on fouhaite les biens fpirituels aux perfécuteurs?* Oui, lui dit-on, c'eft un des points qu'il défavoue le plus hautement. Le Magiftrat hauffa les épaules, & protefta qu'il fe fouvenoit diftinctement d'avoir ouï ce nouveau Dogme. J'étois préfent à cette converfation.

ZUYLICHEM (CONSTANTIN HUYGENS, SEIGNEUR DE) Sécrétaire & Confeiller des Princes d'Orange, & l'un des beaux Efprits & des bons Poëtes (*A*) du XVII Siecle, naquit à la Haie le 4 de Septembre 1596. Il étoit le fecond fils de Chriftien Huygens (*B*), Sécrétaire du Confeil d'Etat de la République des Provinces-Unies, & il entra fous le Prince Frideric Henri dans l'emploi dont j'ai parlé. Il continua de l'exercer fous fes Succeffeurs jusques à ce qu'il l'eût réfigné à fon aîné (*a*). On l'envoia à la Cour de France l'an 1661, pour folliciter la reftitution d'Orange dont le Roi Louïs XIV s'étoit mis en poffeffion. Aiant obtenu enfin en 1665 ce qu'il demandoit, il fit un voiage à Orange pour faire remettre cette Principauté entre les mains de fon légitime Maître. Cela fut fait avec beaucoup de folennité (*b*). Il parvint à une extrême vieilleffe, avec le bonheur de ne point perdre ni la folidité, ni même la vivacité de fon efprit, & de voir fa Famille bien établie, & l'agrément des fervices qu'il avoit rendus pendant foixante deux années à la Maifon d'Orange. Il avoit entretenu un grand commerce de Lettres avec les Savans les plus illuftres (*C*), & comme il aimoit & qu'il entendoit tous les beaux Arts, il s'étoit plu à favorifer ceux qui en faifoient profeffion. Il mourut l'an 1687, à l'âge de quatre-vingt dix ans & fix mois. Il étoit Préfident du Confeil du Prince d'Orange. Mr. Huygens, l'un des prémiers Mathématiciens de l'Europe, étoit l'un de fes trois fils (*D*).

(*a*) *Voiez la Remarque* (*D*).

(*b*) *Voiez la Relation que Mr. de* Chambrun *Miniftre d'Orange en publia l'an* 1666.

DIS-

(*A*) *Et des bons Poëtes.*] On a de lui une infinité de Vers Flamans: il a publié auffi des Poëfies Latines fous le Titre de *Momenta defultoria.*

(*B*) *Il étoit le fecond fils de Chriftien Huygens.*] Ce CHRISTIEN étoit fils de CORNEILLE HUYGENS Gentilhomme de Brabant, & de Geertrude Back (1). Il fut le prémier de fa Famille qui s'établit en Hollande. Il prit alliance (2) dans une Famille très-confidérable d'Anvers; car il époufa Sufanne Hoefnagle fille de Jaques Hoefnagle, & d'Elizabeth Vefeler (3). Ce Jaques Hoefnagle étoit fi riche, qu'il donna trois cens mille francs pour fe racheter de la garnifon Efpagnole quand elle fe mutina dans Anvers l'an 1576. Cette groffe rançon le mit à couvert de la fureur du Soldat lui & fa Famille, & la belle Maifon qu'il avoit bâtie; mais elle n'empêcha pas qu'on ne tuât entre fes bras un de fes parens qui s'étoit réfugié auprès de lui. La maifon de plaifance, qu'il fit bâtir à un quart de lieue d'Anvers, y eft encore connue fous le nom de *Lanternhof*. Balthazar Hoefnagle, fon fils aîné, fe maria avec la fille du Chancelier de Brabant (4). Quant à CHRISTIEN HUYGENS, il fe trouva auprès du Prince Guillaume en qualité de Sécrétaire des commandemens, dès la fondation de la République des Provinces Unies. L'Hiftoire de Reydanus & celle de Hooft rapportent une belle action qu'il fit étant Député de ce Prince, après la mort duquel il fut Sécrétaire du Confeil d'Etat. Il mourut à la Haie l'an 1624, laiffant deux fils & deux filles. MAURICE HUYGENS fon fils aîné, filleul du Prince Maurice, naquit à la Haie le 12 de Mai 1595, & fut Sécrétaire des Etats après la mort de fon pere: il a laiffé poftérité. CONSTANTIN HUYGENS, fecond fils de Chriftien, eft celui qui fait le fujet de cet Article. Il avoit deux fœurs: GEERTRUDE HUYGENS l'aînée époufa Philippe Doublet Seigneur de faint Annelant, &c., Receveur-Général de la République des Provinces Unies. De ce mariage eft forti Philippe Doublet, Seigneur de faint Annelant, &c., qui a époufé SUSANNE HUYGENS fa coufine germaine, fille de notre CONSTANTIN HUYGENS. L'autre fœur dudit Conftantin s'appelloit CONSTANCE HUYGENS; elle naquit le 2 d'Août 1602, & époufa David le-Leu de Wilhelm, comme je l'ai dit ci-deffus (5).

(*C*) *Il avoit entretenu un grand commerce de Lettres avec les Savans les plus illuftres.*] Principalement avec Daniel Heinfius, avec Nicolas Heinfius fils de Daniel, avec Voffius, avec Ericius Puteanus, avec Balzac (6), avec Corneille, & plus encore avec le Pere Merfenne, & avec Mr. Descartes (7). Notez qu'il eft fort parlé de lui dans les Lettres qu'on a imprimées de plufieurs Savans: voiez entre autres celles de Mr. de Wicquefort & de Barleus, qu'on vient de donner au public en Latin & en François (8).

(*D*) *Mr. Huygens, l'un des prémiers Mathématiciens de l'Europe étoit l'un de fes trois fils.*] Il s'appelloit CHRISTIEN; il eft mort le 8 de Juillet 1695, à l'âge de foixante fix ans, fans avoir jamais été marié. L'Hymen n'eût convenu guere à une perfonne toute confacrée, comme lui, à la recherche de ce qu'il y a de plus profond dans les Méchaniques, dans l'Aftronomie, dans la Géometrie, &c. Voiez fon Eloge dans l'Hiftoire des Ouvrages des Savans (9). Pour le bien dreffer Mr. de Beauval n'a eu befoin que de nous donner la Lifte des Ecrits, & des Inventions, de ce grand Homme. Vous trouverez auffi fon Eloge & celui de Mr. de Zuylichem fon pere, dans une Lettre qui fut écrite par Sorbiere le 13 de Juillet 1660 (10). Mr. Huygens n'avoit alors que trente-un an (11). Son frere aîné qui s'appelloit CONSTANTIN fut Sécrétaire de Mr. le Prince d'Orange, par la démiffion de fon pere, & il continua de pofféder cet emploi depuis l'inftallation de ce grand Prince fur le thrône de la Grand' Bretagne. Il mourut à la Haie au mois de Novembre 1697. Mr. de Zuylichem laiffa un troifieme fils, qui eft mort à Rotterdam au commencement de Juillet 1699. Il avoit la Charge de Député à l'Amirauté de la Meufe pour toute fa vie. Il a laiffé une fort belle Famille. Son fils aîné poffede la Seigneurie de Zeelhem, dont Mr. Huygens le Mathématicien a porté le nom les dernieres années de fa vie.

(11) Sorbiere *ne lui en donne que* 24: *il fe trompe.*

(1) *Qui étoit fille de Chriftien Back, & de Lucie Back de Weelden, de la même tige que ceux d'Arzen.*

(2) *Etant âgé de* 26 *ans.*

(3) *Fille aînée de George Vefeler Intendant-général des Monnoies du Roi d'Efpagne.*

(4) *Nommé Theodore van Liefvelt Seigneur de Hamme, Ste. Anne, Opdorp, &c.*

(5) *Dans l'Article* WILHEM, *Rem.* (*F*). *Tout ceci eft tiré d'un* Mémoire *communiqué au Libraire.*

(6) Balzac, *lui adreffa la Critique de l'*Herodes infanticida *de Heinfius. Diverfes Lettres qu'il lui a écrites font imprimées.*

(7) *Voiez Mr.* Baillet, *dans la* Vie de Descartes, *paffim.*

(8) *A Amfterdam* 1696.

(9) *Mois d'Août* 1695, *Art.* IX, *pag.* 542 *& fuivantes.*

(10) Sorbiere, Lettres & Relations, *pag.* 145 *& fuiv. Edit. de Paris* 1660 in 8.

DISSERTATION

CONCERNANT LE LIVRE D'ETIENNE JUNIUS BRUTUS, *imprimé l'an* 1579.

TOut le monde demeure d'accord, que celui, qui a composé sous ce nom-là le Livre qui s'intitule, *Vindiciæ contra Tyrannos, sive de Principis in Populum, Populique in Principem legitima Potestate*, ne s'appelloit pas ainsi; mais on est encore dans des sentimens différens sur son véritable nom. Le plus envenimé de tous les Libelles, qui nous furent envoiez de France par la poste l'an 1689 au sujet des Révolutions d'Angleterre (*A*), attribue à Mr. du Plessis Mornai le Livre de Junius Brutus, ce qui est assez étrange; car, après les preuves que l'Auteur d'un autre Libelle (*a*) a prises de divers Ecrits très-communs, personne ne devroit ignorer que Hubert Languet & Junius Brutus sont la même chose. Voici quelques méprises concernant ce fameux Ecrit.

I. Erreur de Deckher.

Mr. Deckher (*b*) Avocat à la Chambre Imperiale de Spire prétend, que si l'Auteur s'étoit nommé Lucius Junius Brutus, il se seroit donné un nom plus convenable, & mieux fondé sur l'Histoire de Tite Live, que ne l'est celui de Stephanus Junius Brutus, qu'il s'est donné dans l'Edition de Hanau de l'an MDVC: & il remarque que Boeclerus (*c*) l'a cité *Lucius Junius Brutus*. Mais, premierement, c'est ignorer que le prénom *Stephanus* avoit paru dans les Editions précédentes, & dans la prémiere même, qui est celle qu'on suppose avoir été faite à Edimbourg l'an 1579. La Version Françoise, imprimée l'an 1581 *in* 8, porte aussi le nom d'Etienne Junius Brutus. En second lieu, pourquoi veut-on que l'Auteur ait eu plus d'égard au Brutus qui délivra Rome de la Tyrannie de Tarquin, qu'au Brutus qui la délivra de la Tyrannie de César? S'il n'a point dû les préférer l'un à l'autre, il n'a point dû se nommer Lucius plutôt que Marcus; il a donc pu se donner le Prénom d'Etienne aussi légitimement que tout autre. Qu'on ne dise pas que la maniere, dont Marcus Brutus s'éleva contre le Tyran, n'est pas aussi conforme que celle de l'autre Brutus aux Principes de l'Auteur: qu'on n'ajoûte pas pour le prouver, qu'il veut bien que les personnes qui ont quelque Charge, comme Lucius Junius Brutus avoit celle de Tribun des Celeres, excitent le Peuple à prendre les armes, mais qu'il ne donne point ce droit aux simples particuliers, & moins encore celui d'assassiner le Tyran, hormis les cas d'une inspiration d'enhaut; en quoi même il veut qu'on s'examine bien exactement. Qu'on ne se serve point, dis-je, de ces raisons; car il a déclaré nettement (*d*) que Brutus & Cassius sont dans le cas de ces meurtriers de Tyran, auxquels les Loix promettent des récompenses, & font dresser des Statues. Il a mis César au nombre des Usurpateurs, contre lesquels il est permis au prémier venu de conspirer. Ainsi la Critique de Mr. Deckher est fausse, & ne vaut gueres mieux que la mauvaise & fade plaisanterie de certaines gens, à qui l'on a ouï dire que Hubert Languet se masqua entre autres noms sous celui d'Etienne, non pas par rapport à cet Etienne qui assassina l'Empereur Domitien, & à qui Apollonius de Tyane cria de plus de 300 cens lieues loin, *Courage, frappe le scelerat* (*e*); mais par rapport à saint Etienne le prémier Martyr de l'Evangile, & la prémiere victime de la patience Chrétienne.

II. Erreur de Barclai.

Mais la Critique de cet Avocat est néanmoins plus supportable, que la raison emploiée par Guillaume Barclai (*f*), pour prouver que l'Ouvrage de Stephanus Junius Brutus est Pseudonyme, & que l'Auteur n'a choisi le nom de Brutus, qu'afin de se mettre en campagne avec plus de distinction, sur le pied de Libérateur des Peuples; c'est, dit-il, qu'il n'est point vraisemblable, que la postérité de celui qui chassa Tarquin ait été continuée jusques à notre siecle, puisqu'un des meilleurs Historiens assûre (*), qu'il mourut le dernier de sa Famille à la guerre contre ceux de Vejes. Sans mentir c'est se tourmenter bien inutilement; car il ne seroit jamais venu dans l'esprit d'aucun Lecteur, que cet Ecrivain pourroit bien être descendu en droite ligne de ce Junius Brutus, qui abolit l'Etat Monarchique de Rome; & je ne pense pas qu'en lisant les Livres des Auteurs modernes qui s'appellent effectivement Brutus, on soit assez simple pour les croire de la Famille des anciens Brutus.

III. Hotman cru Auteur du Livre.

L'erreur de ceux qui attribuérent l'Ouvrage à François Hotman est plus petite de beaucoup, que celles que l'on vient de remarquer (*g*). Il y a encore aujourd'hui d'habiles gens qui le lui donnent. C'est ce que Mr. Constant (*h*), Ministre & Professeur célèbre à Lausanne, a fait dans son Abrégé de Politique (*i*).

IV. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres censuré.

Celui qui a composé les trois prémieres années des Nouvelles de la Republique des Lettres aiant dit une fois en passant (*k*) qu'on croit qu'Hotman s'est caché sous le nom de Junius Brutus, en donna (*l*) quelque tems après pour caution un Livre imprimé à Paris en 1589, & intitulé *Traité de la Puissance des Rois contre le Roi de Navarre*: mais, s'il avoit bien su son d'Aubigné, il auroit pu nous apprendre en même tems, & qu'Hotman avoit passé pour l'Auteur du Livre de Junius

(*a*) L'Avis important aux Refugiez.

(*b*) De Scriptis Adespotis, *pag.* 89 *Edit. Amstel.* 1686.

(*c*) In Grotium de Jure Belli & Pacis, *Libr. I, Cap. IV, pag.* 271.

(*d*) *Voiez sa Question III, pag.* 198, & 211.

(*e*) Xiphilin. *in* Domit. *sub fin.*

(*f*) *Libr. III* contra Monarchomachos, *Cap. I, pag. m.* 311. *Vide etiam, pag.* 189.

(*) Dionys. Halicarn. *Lib. V.*

(*g*) *Voiez la Remarque* (*H*) *de l'Article* HOTMAN.

(*h*) *Il est connu par plusieurs bons Livres Latins & François, & en dernier lieu par un Systême de Morale en Latin.*

(*i*) *A la page* 300 *de l'Edition de Francfort* 1687.

(*k*) *Dans les* Nouvelles *de Sept.* 1684, *Art. VI, pag. m.* 697.

(*l*) *Voiez une Lettre Latine imprimée à la fin du Traité de* Deckherus, de Scriptis Adespotis, *pag.* 360, *Edit. Amst.* 1686.

(*A*) *Le plus envenimé de tous les Libelles .... au sujet des Révolutions d'Angleterre.*] C'est celui qui a pour Titre *Le nouvel Absalon, &c.* On l'attribue à Mr. Arnauld: cette opinion est imprimée dans un Livre qui a pour Titre *Histoire des Troubles causez par Mr. Arnauld après sa mort, ou le Démêlé de Mr. Santeuil avec les Jésuites* (1). C'est à la page 29, qu'on trouve cela. Si l'Auteur de cette Histoire ne se trompe pas quant à l'Auteur du Libelle, il se trompe pour le moins quant au lieu de l'Impression; car il est faux que Mr. Arnauld ait publié en Hollande cet Ecrit-là. Je ne croi pas même qu'il y fût alors. Le Mercure Historique & Politique de l'an 1696 a fait prendre garde à la découverte de l'Auteur de ce Libelle, en parlant de ce Démêlé de Mr. Santeuil.

(1) *Il a été imprimé à Paris l'an* 1696; *mais on n'y a mis ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur.*

COLOMIE'S cité, & Réflexion sur ce qu'on en cite.

Junius Brutus, & que c'étoit sans raison. Nous allons voir ce qu'en a dit d'Aubigné. Commençons par écouter un Auteur qui s'est montré fort curieux en ces sortes de Recherches (*m*): voici ses paroles. „ M. Daillé m'a dit qu'il avoit appris, que l'Auteur du Livre intitulé *Vindiciæ contra Tyrannos*, sous le nom de Stephanus Junius Brutus, est Hubert Languet, sçavant „ homme & grand Politique. Ce qui m'a esté depuis confirmé par M. Legoux de Dijon; qui „ ajoûta que M. de la Mare Conseiller de la mesme ville avoit remarqué cela faisant l'Eloge „ d'Hubert Languet. D'autres attribuent ce Livre à M. du Plessis, à qui je le donnerois aussi „ volontiers sur ce témoignage de d'Aubigné (†): *Il paroissoit un autre Livre qui s'appelloit Junius Brutus, ou Défense contre les Tyrans, fait par un des doctes Gentilshommes du Royaume, renommé pour plusieurs Livres, & vivant encore aujourd'huy avec autorité.* Dans un autre „ endroit de son Histoire (‡) d'Aubigné dit, que ce Gentilhomme luy a avoué qu'il en estoit „ l'Auteur". On avoit raison sur de tels passages d'attribuer le Livre à Mr. du Plessis, *aussi volontiers* qu'à Hubert Languet. Mais si l'on avoit connu la seconde Edition de d'Aubigné, on n'eût plus été en balance: on auroit vu que depuis l'an 1616, date de la prémiere Edition, il avoit découvert tout le mystere. Ecoutons le donc dans la seconde Edition qui est de l'an 1626. „ (*n*) Voilà prémierement les plumes desployées en tous genres d'escrire, soit pour la „ Religion, soit pour l'Estat. Le prémier poinct produisit infinité de Livres; pour le second „ il en courut un que je remarquerai entre les autres, ayant pour tiltre, *Dessenses contre les Tyrans*. Là estoit amplement traitté jusques où s'estend l'obéissance aux Rois, à quelles causes „ & par quels moyens on peut prendre les armes, à qui il appartient les authoriser, si on peut „ appeller les estrangers, si eux peuvent donner secours legitimement. Ottoman fut long temps „ & à tort soupçonné de cette Piece, mais depuis un Gentilhomme François, vivant lors que „ j'escris, m'a advoué qu'il en estoit l'Auteur. Mais il s'est trouvé en fin qu'il lui avoit donné „ le jour, l'ayant eu en garde par Hubert Languet, de la franche Comté (*o*), Agent en France, pour le Duc de Saxe". En un autre endroit de son Histoire (*p*) il repete la même chose en ces termes: *Il paroissoit un autre Livre qui s'appelloit Junius Brutus, ou Défense contre les Tyrans, advoué par un des doctes Gentilhommes du Royaume, renommé pour plusieurs excellents Livres & vivant encores aujourd'hui avec authorité; traictant les questions des bornes de l'obeyssance qu'on doibt aux Rois; en quel cas il est permis de prendre les armes contr'eux: par qui telles choses se doivent entreprendre: si les voisins peuvent justement donner secours aux peuples: en quel cas & comment toutes choses s'y doivent conduire: tout cela traicté en grand Jurisconsulte, & grand Theologien. Depuis on a sceu qui en estoit le vrai Auteur, sçavoir Humbert Languet* (*q*).

V. Trois Remarques sur d'Aubigné.

Je remarquerai trois choses sur ces deux passages de d'Aubigné.

La I est que je ne croi pas que le Livre en question ait été jamais intitulé, *Junius Brutus*, & ainsi cet Historien aura pris le nom de l'Auteur pour le Titre de l'Ouvrage; ce qui au pis aller n'est que s'être un peu écarté de la rigoureuse exactitude. Ce n'est pas qu'au fond l'Ouvrage n'eût pu être intitulé *Junius Brutus*, & qu'il ne puisse être cité ainsi. Mais il ne s'agit pas de cela; on sait assez qu'un nom propre a été souvent le Titre d'un Livre, qu'il y a même un Traité de Ciceron intitulé *Brutus*, & l'on n'ignore pas que l'usage donne de grands droits pour abréger une Citation. Ce n'est donc point-là de quoi il s'agit: la question est si le Livre dont nous parlons a eu le Titre que d'Aubigné & Boeclerus lui attribuent.

Ma II Remarque est un peu plus considérable. D'Aubigné a eu grand tort de laisser dans sa derniere Edition ce qu'il avoit dit dans la prémiere, pour désigner Mr. du Plessis Mornai; car puisqu'il avoit appris dans la suite, que le *vrai Autheur* de l'Ouvrage étoit Hubert Languet, & que l'autre n'avoit fait que le publier, il ne devoit plus assûrer si précisément, que cet autre *lui avoit advoué qu'il en estoit l'Auteur*, & que le Livre étoit avoué par cet autre. C'étoit représenter Mr. du Plessis Mornai à toute l'Europe comme un menteur, qui se pâroit des plumes d'autrui. Or cela ne paroitra jamais vrai à ceux qui feront réflexion sur sa vertu, & sur la gloire qu'il avoit acquise. D'autre côté, il n'y a nulle apparence, que d'Aubigné eût voulu mettre un tel fait dans son Histoire, s'il n'avoit cru fermement se souvenir que du Plessis, à qui seul cela convenoit, & qui étoit plein de vie, lui en avoit parlé en ces termes. Mais voici ce me semble le dénouement: Mr. du Plessis avoit avoué cet Ouvrage, par des expressions qui conviennent également & à celui qui compose, & à celui qui publie; comme auroit été par exemple d'avouer, qu'il avoit donné au public le Livre de Junius Brutus, que c'étoit à lui que le Public étoit redevable de ce présent: & d'Aubigné, n'y prenant pas assez garde, détermina ces expressions au sens particulier d'avoir composé le Livre. Pendant qu'il n'avoit pas d'autres instructions c'étoit une faute assez légère, d'avoir limité à un certain sens ce qui en pouvoit recevoir un autre; mais aiant enfin publié ce qui en étoit, il n'a pu laisser son texte dans le prémier état, sans faire passer Mr. du Plessis Mornai pour un menteur plagiaire. De semblables négligences à rappeller sa mémoire, qui apparemment lui eût fait voir que ce Gentilhomme ne s'étoit exprimé que comme auroit pu faire la sage-femme d'un Livre, sont beaucoup moins pardonnables, que celles que nous avons déja remarquées dans les faiseurs d'Additions (*r*).

En III lieu, il me semble que d'Aubigné donne dans un étrange Anachronisme, par les deux époques qu'il établit pour le Livre de Junius Brutus. Il veut par son prémier passage, que ce Livre ait précédé la Conjuration d'Amboise, & qu'il ait été l'un des Ecrits qui encouragérent les Protestans; & par l'autre qu'il ait paru l'année d'après le massacre de la Saint Barthelemi. Quelque époque que l'on choisisse de ces deux-là, il n'y aura plus de moien d'ajoûter foi au récit que je tirerai ci-dessous de l'Oraison funebre de Simon Goulart, la Piéce la plus authentique que l'on ait pour le Systême Historique de Junius Brutus. Ce n'est pas la seule faute où d'Aubigné soit tombé par rapport au tems & à la matiere des Libelles de ce Siecle-là.

VI. Remarques sur Placcius.

Mr. Placcius Professeur à Hambourg a inséré dans son Livre des Ecrivains *Anonymes & Pseudonymes* tout le passage de Mr. Colomiés, sans y apposer le correctif de la seconde Edition de d'Aubigné. Il rapporte aussi un passage de Boeclerus, que je trouve fort changé dans mon Edition (*s*), quoiqu'on n'avertisse pas au Titre qu'elle soit différente de la prémiere; mais pour la substance de ce que Mr. Placcius rapporte, je la trouve en son entier dans mon Edition: savoir, 1, que Grotius, dans son Apologie contre Mr. Rivet, attribue à du Plessis Mornai l'Ouvrage de Junius Brutus; 2, qu'on a pourtant vu à Lausanne quelques pages de ce Livre écrites, tant de

(*m*) Colomiés, *dans ses* Opuscules, *pag.* 130 *Edit. Ultrajecti* 1669: *la* 1 *Edition est de Paris* 1668.

(†) *Tom.* 2. *l.* 2. *ch.* 2. *p.* 108.

(‡) *Tom.* 1. *liv.* 2. *ch.* 15. *p.* 91.

(*n*) D'Aubigné, *Tom. I, Livr. II, Chap. XVII, pag.* 124.

(*o*) D'Aubigné *se trompe; Languet étoit de Viteaux dans le Duché de Bourgogne.*

(*p*) *Tome II, Livr. II, Chap. II, pag.* 670.

(*q*) *On voit assez que c'est ou une faute d'Impression, ou un petit défaut de mémoire, comme il arrive souvent sur les noms propres, & qu'il faut lire* Hubert Languet.

(*r*) *Voiez ci-dessus l'Article* ACIDALIUS, *Remarq.* (G); *& le* 2 *Article* MALDONAT, *Remarque* (I), *à la fin.*

(*s*) *C'est celle de* Giessæ Hassorum. 1687.

de la propre main de Languet, que de la maniere qu'un Auteur écrit (*B*). Il entend sans doute que l'on y voioit des renvois & des ratures, ou tels autres caracteres qui distinguent l'Original de l'Auteur d'avec les Copies. Cependant Boeclerus ne paroit pas tout-à-fait certain dans cette Citation de Placcius, que Languet ait composé le Livre; & il le paroit encore moins dans un autre Ouvrage cité par le même Placcius (*t*): mais dans ses Dissertations Politiques imprimées (*u*) après sa mort par les soins de Mr. Obrecht son gendre, il ne témoigne nulle incertitude: il y donne positivement cet Ouvrage à Hubert Languet (*x*).

VII. Du Plessis Mornai accusé par Grotius d'être Junius Brutus. Comment, justifié par Rivet.

L'endroit, où Grotius assûre que l'Ecrit de Junius Brutus a été fait par Mornai, est à la page 91 de son dernier Ouvrage contre Rivet. C'est un Ouvrage posthume, imprimé l'an 1645, sous le Titre de *Rivetiani Apologetici pro Schismate contra Votum Pacis facti, Discussio*. Dans un Ecrit précédent, je veux dire dans son *Appendix de Antichristo*, il n'avoit pas voulu nommer Mornai. *L'execrable Livre de Boucher*, dit-il (*y*), *touchant la deposition de Henri III Roi de France a été tiré quant aux raisons, & même quant aux expressions, non pas de Mariana ou de Santarel, mais de Junius Brutus, (je sai assez qui c'est, mais puis qu'il a voulu être caché, qu'il le soit) & de quelques autres Savans de la même Secte. Liber flagitiosissimus Boucherii de abdicatione Henrici III Galliarum regis non argumentis tantum sed & verbis desumtus est, non ex Mariana aut Santarello, sed ex Junio Bruto (quis is sit sat scio, sed quia latere voluit, lateat) ex viris doctis quidem at factionis ejusdem.* Dans une Lettre qu'il écrivit de Paris le 28 de Février 1643 (*z*) il n'use point d'une semblable retenue. *Je crois avoir écrit*, dit-il, *que l'Auteur du Junius Brutus est Philippe de Mornai, & que Louis Villiers est celui qui fit imprimer le Livre: je le rédis encore, parce que Des-Marets avance que c'est un Ecrivain inconnu; la chose est neanmoins connue de beaucoup de gens. Puto scripsisse me antehac auctorem Junii Bruti esse Philippum Mornæum Plessiacum, editorem Ludovicum Villerium, Loiselerium. Repeto id quia ignotum esse scriptorem dicit Maresius, cùm plurimis ea res nota sit: & idem Plessiacus testamento generos & amicos suos hortatus sit, arma ut sumerent, si Edicta à Rege non servarentur* (*aa*). Dans une autre Lettre (*bb*) il parle d'un Ecrivain Allemand nommé Rusdorf, qui a cité Junius Brutus sous le nom de Mornai. Les Imprimeurs ont bronché là, car au lieu de mettre *Rusdorfius in Defensione causæ Palatinæ*, ils ont mis *causæ politicæ*.

Il est certain que Des-Marets, en repondant à l'Appendix de Grotius l'an 1642, soutint toujours que Junius Brutus étoit un homme inconnu, obscur, & dont aucun Réformé ne voudroit soutenir l'Ouvrage, & ne l'avoit jamais ni loué ni approuvé. Il s'avança même jusques à dire, que c'étoit peut-être un Papiste, comme le Roi Jaques l'avoit soupçonné, qui avoit publié cet Ouvrage sous le masque d'un Protestant, afin de rendre odieuse la Religion Réformée. *Quid quæso ille ipse Junius Brutus quem nobis exprobrat (homo anonymus, obscurus, ignotus, cujus scriptum privata emissum autoritate Reformatorum nemo tueri velit* (*cc*);) . . . *Junius Brutus quisquis ille sit* (*dd*) . . . *Nobis multo crimini dandum quod quæ secus quàm par esset ille* (Junius Brutus) *scripserat, homo à nemine nostrûm nec laudatus, nec approbatus, Boucherius ex malis pessima fecerit & in virus transmutârit* (*ee*) . . . . *Qui verò posset conferri Junius Brutus, qui sine Autoris nomine, sine ulla approbatione prodiit, forte etiam confictus ab aliquo Pontificio in odium Reformatorum, ut suspicabatur Rex Jacobus, cum hoc Santarelli Tractatu &c* (*ff*).

Mr. Rivet, en repondant au Livre posthume de Grotius, dit bien qu'on ne sauroit donner des preuves de ce qu'on avance contre Mr. du Plessis; mais qu'en cas qu'il fût l'Auteur de Junius Brutus, il faudroit avoir égard, & à son âge, & à la condition du tems, c'est-à-dire l'excuser sur sa jeunesse, & sur les horribles persécutions que les Protestans essuïoient alors (*gg*). Il s'ensuit de-là que si Mr. Rivet n'avoue pas que Junius Brutus soit le masque de Mr. du Plessis Mornai, il ne le nie point non plus: ce qui montre qu'il panchoit plus à le croire qu'à ne le pas croire. La seule chose qu'il affirme bien nettement, c'est que le Livre fut imprimé hors du Roiaume, durant le feu des persécutions & des massacres; lorsque Mr. du Plessis étoit fort jeune. Mais cela montre clairement que Mr. Rivet n'étoit pas initié au mystere, & qu'il ne savoit gueres mieux que d'Aubigné la vraie époque du Livre. Il est étonnant que ni Grotius qui savoit presque tout ce qui se passoit dans la République des Lettres, ni Rivet, ni Des-Marets, desquels la lecture étoit fort vaste, n'aient rien su ni de ce que d'Aubigné avoit dit concernant Junius Brutus, dans sa seconde Edition en l'an 1626, ni de l'Oraison funebre de Simon Goulart, prononcée & imprimée à Geneve l'an 1628. Les Savans sont d'étranges gens, ils courent après les choses éloignées & qui les fuient, & laissent ce qu'ils ont comme sous la main (*hh*). Un chasseur en fait autant, *Transvolat in medio posita & fugientia captat* (*ii*).

VIII. Découverte par l'Oraison funebre de Goulart.

C'est à la mort de Simon Goulart que les seaux ont été levez, pour la pleine révélation du mystere. En effet Théodore Tronchin (*kk*), Professeur en Théologie, faisant l'Oraison funebre de ce Ministre, exposa qu'il avoit une lecture & une mémoire presque infinies, & qu'on recouroit à lui comme à un oracle, pour savoir au vrai ce que l'on souhaitoit de bien savoir. Preuve de cela, c'est que le Roi Henri III, aiant une passion ardente de connoitre l'Auteur qui s'étoit

(*t*) *C'est son* Museum, *où il dit, qui se Bruti nomine dissimulat, sive Mornæus is est, sive Hubertus Languetus.*

(*u*) *A Strasbourg l'an* 1674, *avec ses* Institutiones Politicæ.

(*x*) *Voiez la* II Dissertation, *pag.* 322; *& la* XVI, *pag.* 209.

(*y*) Grot. Append. de Antichr. *p.* 59 *Edit. in* 12 *Amst.* 1641.

(*z*) *C'est la* DCXLI *de la II Partie.*

(*aa*) Grot. Epist. *page* 949.

(*bb*) *La* DCXLV *de la II Partie.*

(*cc*) Sam. Maresius, Antichr. revel. *Libr. I, pag.* 336, 337.

(*dd*) *Idem, ibid. Libr. II, pag.* 50.

(*ee*) *Idem, ibid pag.* 52.

(*ff*) *Idem, ibid. pag.* 61.

(*gg*) Rivet. Operum *Tom. III, pag.* 1163.

(*hh*) *Voiez* Maimbourg Histoire de l'Arian. *Tom. I, pag.* 247 *Edit. de Hollande.*

(*ii*) Horat. *Libr. I, Sat.* II. *v.* 108.

(*kk*) *Voiez son Article ci-dessus dans son rang.*

LA PRÉMIERE Edition de Junius Brutus. Examen de ce qu'en dit Voetius.

(*B*) *On a vu à Lausanne quelques pages de ce Livre écrites tant de la propre main de Languet, que de la maniere qu'un Auteur écrit.*] Il pourroit être que la prémiere Edition de Junius Brutus se fit à Lausanne. Monsr. Rivet cité ci-dessus certifie qu'elle se fit hors de France. Personne n'ajoûte foi au Titre portant que ce fut à Edimbourg. Barclai, selon Voetius (2), dit *in* Præfat. *libri de regno &c.* qu'il s'est servi d'un Exemplaire imprimé à Edimbourg en 1579; mais qu'il croit que le Libraire a supposé cette Ville. Je ne trouve point ce passage dans mon Edition de Barclai, qui est celle de Hanau en 1617, où il n'y a pas même de Préface; mais je l'ai trouvé depuis peu dans l'Edition de Paris 1600, *in* 4, qui contient une Préface de quatre pages. Outre ce que dit ici Boeclerus de quelques pages de l'Original vues à Lausanne, Deckher, page 90, assûre avoir ouï dire en 1667, qu'on avoit trouvé tout l'Original dans la même Ville. Je ne sai pourquoi Mr. Voet a conjecturé, que la prémiere Edition de ce Livre est de l'an 1587. Je lui avoue que les Catalogues de Draudius ne font rien contre sa Conjecture, encore qu'ils marquent que le Junius Brutus a été imprimé à Edimbourg l'an 1580; car comme ils ont été poussez jusqu'en 1610 dans l'Edition citée par Mr. Voet (3), on a pu y marquer de la sorte Junius Brutus, soit qu'il ait été imprimé pour la prémiere fois en 1587 avec l'antidate de 1580, soit que la prémiere Edition soit de l'an 1580 sans nulle antidate. Mais que dira-t-il contre l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner imprimé l'an 1583, où se trouve Junius Brutus comme imprimé *in* 8 à Edimbourg en 1580 (4)? Que dira-t-il de la Bibliotheque Françoise de du Verdier imprimée l'an 1585, où (5) se trouve la Traduction Françoise du même Livre, comme imprimée *in* 8, par François Etienne, l'an 1581? Ce sont des preuves convaincantes, que si la prémiere Edition n'est pas de l'an 1579, comme le Titre le porte, elle a du moins précédé de quelques années l'an 1587.

(2) Voetius, Disput. *Tom. IV, pag.* 235.

(3) *Selon* Mr. Voet, Draudius, *p.* 913 *marque*, Stephani Junii Vindiciæ contra tyrannos &c. Edemberga 80 & 81. Latine & Gall. *L'Edition de* Draudius *dont je me sers est de* 1625: *elle fait mention quatre fois de ce Livre, savoir pag.* 809, (*où l'Edition d'Edimbourg* 1579, *& celle de Strasbourg in* 12, *sont marquées*; *pag.* 1255, *où l'Edition d'Amsterdam* 1611 *est marquée*; *pag.* 1275, *où l'Edition de Strasbourg est encore mise*; *& pag.* 84 *des Livres François, où se voit le Titre de la Traduction comme dans* Du Verdier.

(4) *Pag.* 766, *& par-là il paroit que Monsr.* Voet *n'a pas dû se prévaloir, de ce que* Du Verdier *dans le* Suplement de cet Epitome *n'a point parlé de* Junius Brutus, *puisque ce* Suplement *ne touche que les omissions de l'Epitome.*

(5) *Pag.* 500.

toit caché sous le faux nom d'Etienne Junius Brutus, & n'aiant pu en venir à bout quelques expédiens qu'il eût emploiez, résolut enfin d'en venir à la voie qu'il crut la plus courte; ce fut d'envoier le demander à Simon Goulart. Mais, celui-ci, pour ne pas commettre les interessez, ne parla pas en ce tems-là, quoiqu'il eût vu l'Original de l'Auteur, & qu'il fût que l'Ouvrage avoit été composé par Hubert Languet, & que du Plessis Mornai étant devenu le maître du Manuscrit après la mort de l'Auteur, le fit imprimer par Thomas Guarin.

Il paroit clairement par-là, 1, Que ce Livre n'a pu être imprimé tout au plutôt que sur la fin de l'année 1581, puisque la mort de Languet n'arriva que le prémier jour d'Octobre de cette année. 2. Que tout fut falsifié dans le Titre de la prémiere Edition, le tems & le lieu de l'Impression, aussi bien que le nom de l'Auteur; car on supposa que le Livre avoit été imprimé à Edimbourg en 1579 (*ll*). Outre qu'on y ajoûta une Préface sous le nom de celui qui le publioit, dans laquelle il se donne le faux nom de *Conon Superantius*, *Vasco*, & se sert d'une fausse date pour le tems & pour le lieu, savoir de Soleurre le prémier jour de Janvier 1577. Il est aisé de vérifier, que du Plessis ne fut point en Suisse, dans le tems qui s'écoula depuis la mort de Languet, jusques à la publication du Junius Brutus; & je ne pense pas que personne osât soutenir, que Thomas Guarin fût un Libraire d'Edimbourg (*mm*). Il paroit en troisieme lieu que les excuses alléguées par Mr. Rivet ne sont pas valables, puisqu'il est certain que lorsque Languet mourut, la France n'étoit plus en état de persécuter les Protestans que par des Guerres civiles, où chaque Parti souffroit, & que Mr. du Plessis âgé de trente-deux ans avoit déja composé de très-beaux Ouvrages, les meilleurs peut-être qu'il ait jamais faits, savoir le Traité de l'Eglise, & celui de la Vérité de la Religion Chrétienne.

IX. Dissertation de Voetius. Il est censuré par Placcius.

Mr. Voet (*nn*), Professeur en Théologie à Utrecht, homme d'une lecture immense, auroit peut-être ignoré toute sa vie comme Grotius, & Rivet, & Des-Marets, ce dénouement de Théodore Tronchin, si l'on ne se fût avisé de reimprimer à Amsterdam les *Vindiciæ contra Tyrannos* l'an 1660, & d'ajoûter après ces paroles, *Stephano Junio Bruto Celta*, cette queue, *sive*, *ut putatur*, *Theodoro Beza Auctore*. Mrs. de Geneve, aiant su cela, crurent qu'il ne faloit point laisser le nom de Théodore de Beze sous cette fausse imputation. Ils craignirent que sa mémoire n'en fût flétrie; voiant que le Livre de Junius Brutus étoit traité comme n'étant pas bon à donner aux chiens: car quand le Roi Jaques eut à repousser le reproche qu'on en faisoit à ceux de la Religion, il répondit qu'aparemment quelque Papiste avoit supposé cet Ouvrage aux Protestans, afin de les rendre odieux: *Quem nobis objicit Junius Brutus*, *auctor est ignotus*, *& forte Romanensis Ecclesiæ emissarius*, *ut per illum reformatæ religioni apud Principes conflarent invidiam* (*oo*). Et lors que les Ecrivains du Parti étoient harcelez sur la même affaire, ils ne manquoient pas de dire, qu'on leur objectoit-là un inconnu, un homme sans nom & sans figure, dans l'Eglise & dans le Monde, un fantôme. C'étoit une nouvelle raison de s'empresser à justifier ce grand serviteur de Dieu, & en tout cas il valoit mieux que les reproches tombassent sur des laïques, vrais Auteurs des sentimens qu'on objectoit, que sur des Théologiens innocens. A ces causes, & autres bonnes considérations à ce les mouvans, Mrs. de Geneve écrivirent au Magistrat d'Amsterdam les preuves de l'innocence de Théodore de Beze (*pp*); & c'est apparemment par-là que Mr. Voet vint à la connoissance du mystere révélé par Simon Goulart. Quoi qu'il en soit, il publia en 1662 (*qq*) une Dissertation Anonyme, qu'il inséra quatre ans après au quatrieme Volume de ses Theses, & il fit voir là-dedans par plusieurs raisons, que Théodore de Beze n'étoit point Junius Brutus, & s'étendit fort au long sur Hubert Languet.

X. Beze accusé avant le tems que Placcius marque.

Monsr. Placcius l'a relevé sur l'une des preuves justificatives de Beze; car Mr. Voet aiant dit qu'avant l'an 1660, personne, ni entre les amis ou les ennemis de Beze & de Languet, ni entre ceux qui ont procuré les Editions de Junius Brutus, n'avoit imputé ce Livre à Beze, soit expressément, soit par soupçon, & qu'ainsi la nouvelle Conjecture d'un *quidam jettée en l'air* (*rr*) ne devoit être de nulle force, Mr. Placcius lui montre qu'en l'an 1652 un Anglois nommé Jean Philippe, Auteur d'une Réponse à une Apologie pour le Roi & le Peuple d'Angleterre, assûra que Beze avoit composé l'Ouvrage de Junius Brutus.

On pouvoit reprendre la chose de plus loin, puisqu'il y avoit long-tems que ce Jean Philippe avoit été devancé par des Jésuites François: de sorte que Mr. Voet s'abuse, lorsqu'il se prévaut du silence, non seulement de Becan, de Gretser, & d'Eudæmon Johannes, mais aussi de toute la Société des Jésuites, *totaque Jesuitarum natio*; car on voit qu'en 1611 le Pere Coton (*ss*) aiant recueilli divers passages d'Auteurs Protestans, qu'il crut donner lieu à la récrimination, & n'aiant pas oublié Junius Brutus, mit en marge *Theodorus Beza*, *sive Stephanus Junius Brutus*, *in Libro cui titulus*, *Vindiciæ contra Tyrannos*, &c. Le Jésuite Richeome (*tt*), récriminant tout de même, dans la même vue, & dans la même occasion, s'adressa ainsi à son Adversaire, *Comment excuseras-tu Beze*, *qui caché sous l'équivoque du nom de* Junius Brutus, *comme toy sous celui d'Anticoton accompagné de trois lettres*, *fait un livre de la puissance legitime du Prince*, *&c.* Un Ministre de Gergeau, nommé David Home, répondant en 1612 à l'*Apologie des Jésuites*, *faite par un Pere de la Compagnie de Jesus de Loyola*, nia ce que l'Auteur de l'Apologie avoit assûré, que Théodore de Beze avoit pris le masque de Junius Brutus. Le Livre de David Home est intitulé *du Contr' Assassin*. On y lit ces paroles à la page 329: *Quant à ce Stephanus Junius Brutus qu'il produit après*, *nous ne savons qui il est: bien disons-nous que le Jesuite en affirmant que c'est Theodore de Beze*, *sans aporter la moindre petite conjecture du monde de son dire*, *ment Jesuitiquement*, *c'est-à-dire effrontément*, *& en Machiavelliste*, *qui tient que quand un mensonge ne courroit qu'une demi-heure il profite tousjours en matiere d'estat*, *combien que Dieu affirme qu'il ne faut point rendre faux tesmoignage contre qui que ce soit*, *comme fait celui-ci contre Monsieur de Beze*, *ès Escrits duquel il ne se trouve un seul mot de conseil de tuer les Tyrans*, *&c.* Après quelques Citations, l'Auteur continue ainsi: *Voilà des paroles de Monsieur de Beze qui dementent assez le Jesuite l'affirmant estre l'Auteur de ce Traité qu'il produit sous le nom de Junius Brutus*, *qui n'a nulle conformité avec celui de Theodore de Beze*, *& qui est en apparence le vrai nom de l'Auteur*, *veu qu'il y a plusieurs hommes doctes portans le surnom de Junius.* Un Jésuite Irlandois (*uu*) cita comme un Livre de Théodore de Beze celui de Junius Brutus l'an 1614. Je ne doute pas que bien d'autres, & avant & après les Réponses à l'Anti-Coton, n'aient emploié cette calomnie contre Théodore de Beze, & je m'attens qu'au prémier jour on me rendra ce que j'ai prêté à Mr. Placcius; je veux dire qu'on me fera voir que je pouvois remonter encore plus haut: d'où il paroîtra de plus en plus combien il faut être réservé sur

les

(*ll*) *Voiez la Remarque* (*B*).

(*mm*) *On supposoit en ce tems là que plusieurs Livres s'imprimoient à Edimbourg: comme en* 1574. Le Reveille-matin des François, *composé par* Eusebe Philadelphe, Cosmopolite (*c'est un nom déguisé*) *& le Traité* de Furoribus Gallicis *sous le faux Nom d'*Ernestus Varamundus Frisius *en* 1573.

(*nn*) Gisbertus Voetius.

(*oo*) Operum Regiorum, *pag.* 578. *Ce qui a été ainsi traduit en François*, Junius Brutus qu'il (*le Cardinal du Perron*) nous objecte est un Auteur inconnu; & peut-être que quelcun de l'Eglise Romaine l'a fait exprès, pour rendre odieux aux Princes ceux de la Religion, *pag.* 137 *&* 138 *de la* Defense du Droit des Rois *imprimée en* 1615, *contre la* Harangue du Cardinal du Perron.

(*pp*) Placcius, de Script. Anonym. *pag.* 169.

(*qq*) *Il marque lui-même cette année au IV Vol. de ses* Theses, *pag.* 230. Placcius *ibid. la met en* 1661.

(*rr*) *La Phrase Greque qu'il emploie est peut-être plus énergique; ἀποβατεῦσι σοφισμῷ τοῦ δεῖνα.*

(*ss*) Réponse Apologet. à l'Anti-Coton, & à ceux de sa suite, *pag.* 173.

(*tt*) *A la page* 471 *de l'*Examen categorique du Libelle Anti-Coton, *imprimé en* 1613. *Il met en marge*, Junius Brutus de Beze de legitima potestate, *&c.*

(*uu*) Henricus Fitz-Simon, *in* Britannomachia Ministrorum, *imprimée à Douai l'an* 1614.

les affirmations générales, lors même qu'on a la vaste lecture du célèbre Professeur d'Utrecht; car enfin cette grande connoissance qu'il avoit de toutes sortes de Livres ne l'empêcha pas d'ignorer: I, Qu'avant l'année 1660 Beze avoit été accusé plusieurs fois d'avoir composé le Livre de Junius Brutus. 2. Que deux ans avant qu'on fit l'Oraison funebre de Simon Goulart, le public avoit su de d'Aubigné que Hubert Languet avoit pris ce masque. 3. Que Grotius avoit publiquement désigné Mr. du Plessis Mornai pour l'Auteur de cet Ecrit.

XI. Apologie des Protestans, pour l'Eglise Romaine par Brereley.

En attendant le retour du prêt, je dirai ici qu'un Prêtre Anglois nommé Jean Brereley cite dans son Apologie des Catholiques par les Protestans (*a*), un Auteur nommé Sutcliffus (*b*), qui avoit dit que les *Vindiciæ contra Tyrannos* étoient un Livre composé, ou par Théodore de Beze, ou par Hotman. Quoique je n'aie pu découvrir en quel tems cette Apologie fut imprimée pour la prémiere fois, je ne saurois douter que ce n'ait été avant les Réponses des Jésuites à l'Anti-Coton; puisque j'apprens du Traducteur, que dès qu'elle eut paru en Anglois, Bancroft qui étoit alors Archevêque de Cantorbery chargea quelques savans Théologiens, & nommément Morton, d'y répondre, & que la Réponse de Morton est intitulée *Catholica Appellatio pro Protestantibus*. Or c'est sans doute l'Ouvrage de Morton, qui selon le Catalogue d'Oxford parut en 1606 sous le titre de *A Catholick Appeal for Protestans*; & ainsi je ne dois pas juger que ce Catalogue marque la prémiere Edition de l'Apologie dans ces paroles de la page 107, *The Protestants Apology for the Roman Church* 1608. Or comme l'Ouvrage de Sutcliffus cité par Brereley est la Réponse à une Requête des Presbytériens, & que le Catalogue d'Oxford met l'impression de cette Réponse à l'an 1592 sous ce Titre, *Answer to a petition of the Consistorian faction presented to her Majesty*, il est clair que le Livre de Junius Brutus a été imputé à Théodore de Beze, long-tems avant que les Jésuites répondissent à l'Anti-Coton.

Il ne paroit pas que Brereley, qui allegue un nombre prodigieux d'Auteurs Protestans en toutes matieres, eût lu Junius Brutus; car il n'en cite point de passages: & c'est pour cela que l'Evêque de Luçon (*c*) n'en cita point dans l'Ecrit qu'il publia contre ceux de la Religion en l'année 1618, où il leur objecte quelques autres Ecrivains imbus des Maximes de Hubert Languet, desquels il avoit trouvé les Citations dans Brereley, comme Monsr. Rivet l'insinue, en répondant au Jésuite Petra Sancta. *A quo* (libello Episcopi Lussonensis) *video non pauca te mutuatum fuisse, quemadmodum ille, aut potius sacerdos Anglus qui tum ei fuit à manu ex laciniis Anglo-Papistarum* (*d*). Je n'ai point vu ce Livre de l'Evêque de Luçon; mais ce qui me fait croire qu'on n'y a point parlé de Junius Brutus, c'est que David Blondel (*e*), en répondant à ce Prélat, ne lui répond rien touchant cet Auteur masqué. Il n'est pas difficile de savoir présentement pourquoi Petra Sancta (*f*) ne parle pas non plus de cet Auteur: c'est qu'il emprunta du Prélat, comme Mr. Rivet le lui reproche fort bien, toutes ses Citations d'Auteurs Protestans Anti-Monarchiques. Il paroit de-là que l'Auteur de la grande Réponse au Calvinisme de Maimbourg s'est trompé, lorsqu'il a dit (*g*) que la *Methode attribuée au Cardinal de Richelieu, & le Jesuite Sylvestre* à Sancta Petra, *ont fourni* à Mr. Arnauld l'Objection qu'il nous a faite sur l'Autorité Roiale, dans son Apologie pour les Catholiques: car prémierement ce n'est pas dans la Méthode, qui n'a été publiée qu'après la mort du Cardinal de Richelieu, mais dans un Livre qu'il avoit publié avant son Cardinalat, qu'il a objecté ces sortes d'Ecrits Républicains: & en second lieu, si Mr. Arnauld avoit puisé dans ces deux sources, il n'y auroit pas trouvé l'Ouvrage de Hubert Languet, ni l'Ecrit de Magdebourg, desquels il a fait son fort.

XII. Ecrit de Magdebourg.

Cet Ecrit de Magdebourg a pour Titre, *de Jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus*. Brereley (*h*) n'en parle qu'en général, & sur la foi de Sutlivius qui l'attribue à Théodore de Beze. Cet Ouvrage fut publié l'an 1550, sous le nom des habitans de Magdebourg. Je ne sai point si c'est le même que celui dont Sleidan donne le Précis (*i*). Je ne le connois que par l'Edition Françoise de l'an 1578 *in* 12. Elle a pour Titre, *du Droit des Magistrats sur leurs Subjets. Traitté très-necessaire en ce temps, pour advertir de leur devoir, tant les Magistrats que les Subjets: publié par ceux de Magdebourg l'an MDL: & maintenant reveu & augmenté de plusieurs raisons & exemples.* Cette Edition avoit été précédée de plusieurs autres. Mr. Arnauld (*k*) s'est servi d'une Traduction Latine imprimée l'an 1576 *apud Joannem Mareschallum Lugdunensem in* 8, & faite sur le François. L'Auteur des Commentaires *De statu Religionis & Reipublicæ in regno Galliæ*, fait mention d'un Livre qui parut l'an 1573, & qui n'est autre que celui-ci. Il reconnoit (*l*) que l'Auteur se proposa de faire l'Apologie de ceux de la Religion, qui étoient alors en Guerre civile pour la quatrieme fois contre Charles IX. Mr. de Thou marque expressément sous l'année 1574 (*m*), qu'il parut une nouvelle Edition d'un Livre qui avoit été imprimé en Allemagne au tems du siege de Magdebourg, & que cette nouvelle Edition étoit augmentée de plusieurs exemples, & de plusieurs raisonnemens. Jean Beccaria, qui réfuta cet Ouvrage l'an 1590, le représente comme un Livre fort nouveau: *Quum superioribus diebus commentabamur aliquid de bello, liceret ne scilicet Christiano bellare, vel non, prodiit libellus quidam cui hic erat titulus, De jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus* (*n*). C'est une marque qu'il s'en étoit fait depuis peu une nouvelle Edition, & qu'il n'avoit point de connoissance des précédentes. Quelques-uns soupçonnent que Jean Beccaria n'est point le vrai nom de cet Auteur (*o*). Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'étoit pas Catholique. C'étoit peut-être une maniere de Socinien. Il traite mal son Adversaire, & le fait passer pour une ame sanguinaire & ennemie de la paix. *Videri hominem esse verè sanguinarium, bello, armisque amicum, hostem capitalem paci, nomini regio infensissimum, versatum in literis humanis, præsertim historiis, atque si divinare licet leguleium, in divinis haud adeò multum: nihil prorsus habentem illius mansuetudinis & clementiæ illius pacifici, & mitissimi agni Jesu Christi (qui quidem dixit: (†) Discite à me, quòd mitis sum, & humilis corde: non autem dixit, Discite à me contendere, & litigare, multò certè minus bellare) sed abundare spiritu contentionis, ambitionis, & superbiæ: nescire prorsus quid sit vera concordia, quid pax, quid humilitas, quid patientia, quid sit injuriam pati: sed optimè scire quid sit injuriam inferre, vel illatam vindicare: ignorare etiam omnino quid sit proximus, illud bene scire, (‡) Proximus sum egomet mihi: Christi crucem nec scire, nec scire curare: omnia humana ad trutinam, id est ad suum arbitrium ponderare* (*p*). Avouons que Mr. Arnauld ne connoissoit guere cet Ecrit de Magdebourg.

Un Jurisconsulte Bavarois nommé *Jean Baptiste Fickierus* n'en connoissoit que l'Edition de l'an 1576. Elle le détermina à le réfuter par un Ecrit qui fut imprimé à Ingolstad l'an 1578 sous ce Titre-ci: *De Jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus: Contra Libellum*

(*a*) *Pag.* 636 *de la Traduction en Latin faite sur l'Anglois par* Guillaume Raynerius, & *imprimée à Paris en* 1615 in 4. *L'Auteur y est appellé* Brerleius, *mais dans le Catalogue d'Oxford* Brereley.

(*b*) *C'est celui que nous nommons en Latin* Matthæus Sutlivius, (Raynerius *le devoit ainsi nommer:*) *il étoit bon Protestant, mais fort opposé aux Presbytériens. J'ai donné son Article.*

(*c*) *Depuis ce tems-là il a été le Cardinal de Richelieu.*

(*d*) Rivetus, Operum *Tom. III, pag.* 505, *num.* 5. Blondel, *dans sa* Modeste Déclaration, *pag.* 287, *parle plus expressément: l'on* emprunte, *dit-il*, de l'Apologie de Jean Brerley Missotier Anglois l'invention de mutiler quelques passages.

(*e*) Modeste Déclaration de la sincérité des Eglises Réformées, à Sedan, 1619.

(*f*) Silvest. Petra Sancta, Not. in Epist. Petri Molinæi ad Balzacum.

(*g*) *Tom. II. pag.* 286 *de l'Edit.* in 4.

(*h*) *In* Apologia Protestant. *pag.* 613.

(*i*) Sleid. *Libr. XXII init. Voiez la* Cabale Chimérique, 2 *Edit. pag.* 139 & *suivantes.*

(*k*) *Voiez son* Apologie pour les Catholiques, *I Part. Chap. IV, pag.* 50.

(*l*) Commentar. de Statu Reip. & Relig. *ad ann.* 1573, *folio m.* 118 *verso.*

(*m*) Thuan. *Libr. LVII, pag. m.* 50. *J'ai vu une Edition in* 8 *faite l'an* 1574.

(*n*) Jo. Beccaria, Refutat. ejusd. Libelli, *pag.* 1.

(*o*) Voetius, Disp. *Tom. IV pag.* 238.

(†) *Matth.* 11.

(‡) *Terentius.*

(*p*) Beccaria, Refut. ejusd. Libelli, *pag.* 9.

bellum cujusdam Calviniani, sub eadem inscriptione, sed reticito nomine Authoris, & loci Typographiæ, superiori anno æditum; nunc autem veritatis studio reformatum, retento quidem illius stylo, sed plerisque argumentis ad rei veritatem applicatis. Tractatus brevis & perspicuus, hisce ambiguis temporibus Christiano homini lectu admodum utilis & necessarius.

XIII. Faute du Pere Labbe.

Je dirai en passant qu'il ne fait pas bon parler des Livres qu'on n'a point vus. Le Pere Labbe, qui avoit une lecture presque infinie, & qui néanmoins n'avoit jamais vu l'Apologie des Protestans par Brereley, en ouït parler pendant que sa Dissertation sur les Ecrivains Ecclésiastiques étoit sous la presse: il voulut faire une Addition de quelque chose qu'on lui en avoit dit; mais trois lignes lui coûtérent deux fautes (q). l'une est qu'il appelle *Bretleium*, au lieu de *Brerleium*, l'Auteur de cette Apologie: l'autre est qu'il lui attribue la Préface où le Pape saint Gregoire est justifié, au lieu que c'est le Traducteur qui l'a faite.

XIV. Adversaires de Beze qui ne l'ont pas dû accuser.

Ce que j'ai rapporté de Sutlivius nous apprend, que la preuve que Mr. Voet a fondée sur le silence de tous les Episcopaux n'est pas meilleure, que celle qu'il a fondée sur le silence de tous les Jésuites. Outre cela je remarque que parmi les Adversaires de Beze, qui ne l'auroient pas épargné, dit-il, s'ils avoient pu lui attribuer l'Ouvrage de Junius Brutus, il en met pour le moins cinq dont le silence ne prouve rien. Voici ceux qu'il nomme (r), Charpentier, Baudouin, Castalion, Erastus, Morellus, Saravia, Montaigu, Tilenus, Ladus, & le Docteur Bramble. Pour Charpentier, qui a dit beaucoup de mal de Théodore de Beze, dans la violente Satire qu'il écrivit à François Portus l'an 1572 (s), il ne pouvoit pas parler de Junius Brutus, qui ne parut que quelques années après (t). Baudouin & Castalion morts, celui-là en 1573, celui-ci en 1563, en ont pu parler encore moins. Thomas Erastus, il est vrai, a écrit contre Théodore de Beze sur la matiere de l'Excommunication; mais ce fut long-tems avant que le Livre de Junius Brutus eût paru. La Réponse d'Erastus est datée du 24 de Décembre 1569: le nom de Beze ne paroissoit point dans l'Original (u). Ce ne fut qu'après la mort d'Erastus que l'on imprima son Livre l'an 1589: ceux qui le rendirent public y fourrérent le nom de Beze. Ces deux Antagonistes en manuscrit s'étoient fait cent amitiez à Bâle depuis la Dispute. Pour ce qui est de Morellus, je ne pense pas que depuis le Synode National tenu à Nîmes l'an 1572, où son sentiment fut condamné, il ait paru sur les rangs. Cet homme avoit soutenu dès l'an 1562, que le droit d'excommunier appartenoit, non aux Consistoires & aux Synodes, mais à tout le Corps de l'Eglise. Il fut excommunié pour ce sentiment; & l'Ecrit qu'il publia sur cette matiere fut brûlé, & défenses furent faites à toutes personnes de le lire (w). Il ne laissa pas de persister dans son opinion, & il fut en 1572 l'un des membres de la Cabale qui tâcha de faire changer de telle sorte la Discipline des Eglises, que desormais le pouvoir des clefs fût administré par tout le Corps du Troupeau (x). Ramus étoit l'un des piliers de cette Cabale (y). Beze, qui assista au Synode National de Nîmes l'an 1572, s'opposa & de vive voix & par écrit au dessein de ces factieux, & le fit aller en fumée. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit plus nier qu'avant l'année 1660 l'Ecrit de Junius Brutus n'ait été souvent donné à Théodore de Beze dans des Livres imprimez: néanmoins celui qui le publia à Amsterdam cette année-là n'en savoit rien; car toute la raison qu'il donne pourquoi il a voulu que le Livre fût allongé de cette queue, *sive, ut putatur, Theodoro Beza Autore*, est qu'il avoit vu un Exemplaire sur lequel un savant Professeur avoit écrit, que Beze avoit composé ce Livre. Cela détruit la Conjecture de Monsr. Placcius (z), savoir que l'Auteur Anglois qu'il cite a été cause que le nom de Beze a paru dans l'Edition de 1660. Je m'étonne qu'il n'ait point cité Milton qui parle ainsi dans l'un de ses Livres: *Doctrina hæc nobis haud magis quam Gallis quos tu hoc piaculo cupis eximere debetur: unde enim Francogallia illa nisi ex Gallia? unde Vindiciæ contra Tyrannos? qui Liber etiam Bezæ vulgo tribuitur* (aa). Au reste, plusieurs ont cru que Milton étoit l'Auteur de l'Apologie de Jean Philippe. Monsr. de Saumaise l'assûre sans hésiter (bb). D'autres usent d'alternative, ils disent qu'il la composa, ou qu'il fut cause qu'on la publia, *Eandem culpam commissam fuisse in* Responsione Philippi Angli ad Apologiam Anonymi cujusdam &c. *aliquando Hartlibo scripsi, cujus libri authorem esse Miltonium, saltem ejus consilio publicatum, firmissime creditur* (cc).

XV. Auteurs qui ont ignoré en dernier lieu qui est Junius Brutus.

Depuis la Dissertation de Mr. Voet, il a été plus facile de savoir à quoi s'en tenir sur Junius Brutus; & cependant Mr. Colomiés, & l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres, n'avoient que de fort légeres teintures sur ce fait-là, l'un en 1668, l'autre en 1686 (dd). Bien plus, Mr. Arnauld composant son Apologie pour les Catholiques en 1682, & tirant du Livre de Junius Brutus tout ce qu'il y put trouver de plus propre à rendre suspecte aux Princes la Doctrine des Protestans sur l'Autorité souveraine, ne s'avisa jamais de fortifier ses preuves par des considérations prises de la personne de l'Auteur; ce qui montre visiblement qu'il ne savoit pas à qui l'on attribuoit l'Ouvrage. Je remarque toutes ces petites choses, afin de montrer que ceux d'entre les Protestans qui ont dit dans ces dernieres années (ee) que Junius Brutus étoit un inconnu, un homme sans nom, sans caractere, sans autorité, ont pu parler de la sorte sans supercherie; quoique l'un des Libelles, dont j'ai parlé au commencemant de cette Dissertation, veuille insinuer le contraire. J'entens cette maniere de Sermon où l'on censure d'un prétendu panchant pour les Libelles, & pour les Guerres civiles, avec autant de véhémence, que jamais Ministre en ait témoigné dans un Sermon de jour de jeûne, en décriant ses Auditeurs comme coupables de la transgression du Décalogue.

XVI. Desaveu donné aux Libelles de quelques particuliers.

Et puisque l'occasion s'en présente, il ne sera pas hors de propos de dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur ont produit un bon effet. Peut-être ne sont-ils pas cause que les méchans petits Livres satiriques tombent moins dru qu'auparavant (C); mais au moins est-il certain,

(q) *Tom. I, pag.* 766.

(r) Voetius, Disput. *Tom. IV, pag.* 534.

(s) *Touchant cette* Lettre, *voiez ci-dessus Remarque* (A) *de l'Article* CHARPENTIER.

(t) *Je ne croi pas que* Charpentier *ait rien écrit depuis l'impression du* Vindiciæ contra Tyrannos.

(u) *Voiez la Préface de* Beze *au* Traité de vera Excommunicatione.

(w) *Voiez le Livre de* Thomas Erastus, de Excommunicatione, *pag.* 69, 70.

(x) Ant. Fayus, *in* Vita Th. Bezæ, *pag.* 49. *Voiez aussi* Beze, Hist. Eccles. *Liv. VI, pag.* 34.

(y) Simler. *in* Vita Bullingeri, *folio* 45.

(z) Placcius, de Scriptor. Anonymis, *pag.* 169.

(aa) Joannes Miltonus, Defens. secunda, *pag.* 99 *Edit. Hag.* 1654.

(bb) Salmas. Resp. ad Jo. Miltonum, *pag. m.* 19.

(cc) Hadrianus Ulacq, *in Præfatione* Apologiæ secundæ Miltoni, *Edit. Hag.* 1654.

(dd) *Voiez ci-dessus, pag.* 569 *Citation* (k) *&* (l), *&* *pag.* 570 *Citat.* (m).

(ee) Daillon, Examen de l'oppression des Réformez, 1687. Jurieu, Réponse à Maimbourg, 1683.

(C) *Peut-être ne sont-ils pas cause que les méchans petits Livres satiriques tombent moins dru qu'auparavant.*] C'est bien fait de parler de cela par un *peut-être*, car il y a bien plus d'apparence que deux autres choses sont cause de la diminution: prémiérement, l'indignation que les honnêtes gens avoient déjà témoignée: en second lieu, un commencement de lassitude dans les Lecteurs, qui ne manque jamais d'arriver lorsqu'ils sont trop souvent servis d'un même ragoût, & lorsque parmi la multitude de ceux qui se mêlent de l'apprêter, il s'en trouve beaucoup qui le font fort fade & fort insipide. C'est une Maxime que les Auteurs doivent consulter soigneusement, qu'il ne faut jamais abuser de l'avidité du public, qu'il faut éviter la satiété jusques dans l'admiration, & pour cela ne pas déférer avec excès à ce compliment des Académies d'Italie, *Di gratia, Signor, un' altra volta*. Ce compliment est sans doute un témoignage d'approbation, & tout le monde s'en sert pour un Musicien qui a charmé plus qu'à l'ordinaire, & alors on n'est pas fâché d'être pris au mot; mais qui voudroit abuser de la courtoisie jusques à passer la regle des Grecs, δὶς καὶ τρὶς τὸ καλόν. *bis & ter quod pulchrum*, & même ce qu'a dit un Poëte Latin (6), qu'il y a tel Poëme qui plaît jusqu'à la dixieme répétition, *decies repetita placebit*, mériteroit d'être renvoié au vieux Proverbe du

(6) Horat. de Arte Poëtica.

certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes plumes du Parti (*ff*) à faire favoir au public, que c'eſt à tort qu'on veut rendre le Corps des Réfugiez reſponſable de ces mauvais Livres: ſi bien que dans toute la poſtérité il y aura quelques actes contemporains, pour le purger des malignes imputations qu'on tâchera de verſer ſur cette Cauſe. Qu'on ne diſe pas que ces excellentes plumes, qui ont donné le deſaveu, l'ont fait anonymement; car aiant répondu pour le général, ſans que perſonne ſe ſoit pourvu contre leur Déclaration, c'eſt une marque que le Corps y acquieſce. Joignez à cela, que le nom de celui qui a écrit tous les quinze jours ſur les matieres du tems, d'une maniere ſi fine & ſi judicieuſe, eſt très-connu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'inimitable Hiſtoire des Ouvrages des Savans, y a-t-il quelqu'un qui ne le connoiſſe par ſon nom; nom qui depuis long-tems s'eſt rendu illuſtre, & dans le Barreau & dans l'Egliſe, & de vive voix & par écrit; nom que deux freres rendent tous les jours célèbre de plus en plus, l'un (*gg*) par d'éloquentes Prédications, & par de ſavantes Réponſes à Mr. l'Evêque de Meaux; l'autre (*hh*) par l'incomparable Journal dont j'ai parlé. Pour ne rien dire d'un Couſin (*ii*), qui a relevé Caſaubon à l'attaque des Annales de Baronius. Quant à la Défenſe des Réfugiez contre l'*Avis important*, ce ne peut être qu'une perſonne très-digne d'en être crue (*kk*), lorsqu'elle aſſûre quelque choſe comme de la part de ſes confreres. Il ſatisfait pleinement aux reproches qui regardent l'eſprit ſatirique, & il éclaircit ſon ſentiment ſur l'autre point avec une grande dextérité d'eſprit. Tout bien conſidéré l'on trouvera, qu'encore qu'un deſaveu qui auroit précédé les ſanglans reproches de l'Adverſaire, & qui auroit été fait par des gens chargez d'une Procuration Synodale, auroit été & plus glorieux & plus authentique, il n'y a néanmoins que des chicaneurs outrez qui puiſſent revenir à la charge. Mais je reviens à mon ſujet.

(*ff*) *L'Auteur des Lettres ſur les matieres du tems; celui de l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans; *celui de la* Défenſe des Réfugiez contre l'Avis important.

(*gg*) *Mr.* Baſnage, *Miniſtre de Rotterdam.*

(*hh*) *Mr.* Baſnage de Beauval, *Docteur en Droit.*

(*ii*) *Mr.* Baſnage de Flottemanville, *Miniſtre à Zutphen.*

(*kk*) *C'étoit un Miniſtre nommé* Coulan, *qui eſt mort en Angleterre depuis 2 ou 3 ans. On écrit ceci l'an 1696.*

XVII. L'Oraiſon funebre de Goulart laiſſe quelque doute.

Mr. Voet ne s'eſt pas aſſez fié au témoignage de Simon Goulart, pour trouver étrange qu'on veuille demeurer encore dans le Pyrrhoniſme à l'égard de Junius Brutus; & j'avoue pour moi que j'y apperçois encore des difficultez & des embarras, quelque fortement qu'il ſemble que je me ſois déclaré pour Hubert Languet, qui eſt celui auquel Monſr. de la Mare adjuge le Livre. C'eſt dans un Ouvrage qui n'eſt point encore imprimé (*D*); & je ne ſai point ſi la choſe y eſt particulariſée, comme dans la Harangue du Profeſſeur de Geneve, ou autrement; ni quelles preuves on donne. Si l'on pouvoit prouver que l'Ecrit de Junius Brutus a été public avant la mort de Languet, adieu toute la dépoſition de Goulart. Ceci excitera peut-être quelqu'un bien pourvu de Livres & de loiſir, à chercher quelques lumieres ſur ce ſujet, & j'eſpere que Mr. Baillet épuiſera la matiere, dans le grand Ouvrage qu'on attend de lui ſur les Auteurs qui ont déguiſé leur nom.

XVIII. Faute de la Suite du *Menagiana*.

Il y a dans la Suite du *Menagiana* une faute que je ne dois pas omettre. „ C'eſt un excellent „ Livre que les Lettres de Languet. Mr. Languet étoit Conſeiller au Parlement, & homme „ de grand mérite. C'eſt lui qui eſt Auteur d'un Ouvrage admirable intitulé *Vindiciæ Regiæ* „ *contra Tyrannos*. Il fit ce Livre pour defendre la Cauſe d'Henry IV. Comme il y alloit de „ la vie de s'en declarer Auteur, il prit ſi bien ſes meſures avec ſon Imprimeur, & le ſecret „ fut ſi bien gardé par l'intéreſt qu'ils y avoient l'un & l'autre, qu'on ne ſut que long-temps „ après la mort de M. Languet, que ce Livre étoit de lui; & l'Imprimeur, qui déclara qu'il „ l'avoit imprimé après la paix faite, decouvrit auſſi au Roy Henri IV comment la choſe s'é- „ toit paſſée". 1. Cette expreſſion *Conſeiller au Parlement* doit ſignifier ici que Hubert Languet a eu cette Charge au Parlement de Paris. Mais il eſt certain qu'il ne l'a eue dans aucun Parlement de France. 2. Son Livre n'a point le Titre de *Vindiciæ Regiæ*, & ne l'a point dû avoir. 3. Mr. Menage ne l'auroit jamais nommé *admirable*, s'il avoit ſu quelle eſt la matiere que

du chou recuit, Δὶς κράμβη θάνατος. *crambe bis poſita mors.* Il n'eſt pas juſte que le Public ſoit expoſé au traitement déplorable de ces Régens de Rhétorique d'autrefois, qui étoient contraints d'entendre en pluſieurs manieres les déclamations de toute leur claſſe ſur le renverſement des thrônes.

Declamare doces, ô ferrea pectora Vetti!
Cum perimit ſævos claſſis numeroſa Tyrannos.
Nam quæcunque ſedens modò legerat, hæc eadem ſtans
Perferet: atque eadem cantabit verſibus iiſdem.
OCCIDIT MISEROS CRAMBE REPETITA MAGISTROS (7).

(7) Juven. Satir. VII, *Verſ.* 150.

La condition des Régens n'eſt pas meilleure aujourd'hui. Ils dictent un thême à toute une claſſe, pour le revoir enſuite tourné en pluſieurs manieres par leurs Ecoliers; littéralement par les uns, paraphraſé par les autres, en vers ou en Grec par quelques-uns, en deux ſortes de proſe Latine par quelques autres. C'eſt toujours le même thême, toujours la même choſe, ſous différens mots. Le Public n'étant point païé pour cela, ne doit pas s'y laiſſer réduire. Or il eſt certain qu'on nous a tant de fois rebatu les mêmes choſes, & qu'on a laiſſé ſi loin derriere ſoi les bornes poſées dans le nombre de dix, qu'il ne faut pas s'étonner que cette pluie tombe moins dru préſentement. Tout le monde s'en méloit (8); il ne feroit donc pas étrange que le métier n'en valût plus rien.

(8) *Expectes eadem à ſummo minimoque poëta.* Juven. Sat. I, *Verſ.* 14.

(*D*) *Mr. de la Mare adjuge le Livre. C'eſt dans un Ouvrage qui n'eſt point encore imprimé.*] J'en parlois ainſi l'an 1696; mais préſentement il faut que je diſe qu'on l'a imprimé à Hall en Saxe l'an 1700. Je n'y ai pas trouvé ce que j'en avois attendu; Mr de la Mare me laiſſe dans toute l'incertitude où je pouvois être auparavant. Il dit (9) que l'année 1580 fut fertile en Ecrits de Politique, puiſqu'outre le Traité de la Servitude volontaire compoſé par la Beotie, & la *Franco-Gallia* d'Hotman, on vit paroître le *Vindiciæ contra Tyrannos*, Ouvrage, continue-t-il, compoſé par Hubert Languet. Cela eſt très-certain, j'en ai bien des preuves, & quand je n'aurois que celle dont je vais parler, j'en aurois ſuffiſamment. *Ad Vindicias redeo, quas etſi nonnulli tribuere videantur Franciſco Hottomano, certiſſimum tamen eſt illarum auctorem eſſe Languetum, cujus rei quamvis alia me deficerent argumenta, ſunt autem quam plurima, unum inſtar omnium hoc erit, quod modo ſum prompturus Antonii Vioni Herovallii fide* (10). Cette grande preuve, l'unique que Mr. de la Mare ait voulu communiquer au public, conſiſte en ceci, c'eſt qu'il avoit ouï dire à Mr. Vion d'Herouval qu'Henri III aiant ſu que Simon Goulart connoiſſoit l'Auteur du *Vindiciæ contra Tyrannos*, le fit venir tout auſſitôt, & lui demanda le nom de cet Ecrivain; que Goulart ſe contenta de répondre que ſon ferment l'engageoit à ne rien dire pendant la vie de cet Auteur; que le Roi ajoûta en-vain les menaces aux prieres, & que rien ne fut capable d'ébranler la fermeté de Goulart, qui par un exemple rare de fidélité & d'amitié perſiſta à tenir caché pendant la vie de Languet le myſtere qui n'avoit été confié qu'à lui. *Cui* (Henrico III) *cum Gulartius præfracte reſpondiſſet, non niſi poſt auctoris obitum nomen illius revelare ſibi licitum eſſe, quod ſolemni ſacramento obſervaturum ſe promiſerat, Rexque precibus minas adderet, perſtitiſſe tamen in propoſito Gulartium, neque precibus neque minis adduci unquam potuiſſe, ut priuſquam fato functus fuiſſet Languetus, quod ſibi ſoli commiſerat arcanum proderet, raro conſtantis fidei & amicitiæ exemplo* (11). Voilà une preuve qui ne nous ſert de rien; car quand même Mr. Vion d'Herouval auroit mieux connu les circonſtances du fait, nous n'apprendrions de lui que ce qu'on ſavoit déja. Il eſt viſible qu'il tenoit ou médiatement ou immédiatement de l'Oraiſon funebre de Simon Goulart, les particularitez qu'il raconta à Mr. de la Mare. Il ne pouvoit donc pas être un nouveau témoin. Or, ſoit par un défaut de mémoire, ſoit que d'autres l'euſſent mal inſtruit de la narration de Theodore Tronchin, il la rapporta très-mal, puiſqu'il n'eſt point vrai qu'Henri troiſieme ait mandé Simon Goulart, qu'il l'ait prié, qu'il l'ait menacé, & que Goulart ait répondu que ſon ferment l'engageoit à ne rien dire, & que le ſecret n'avoit été confié qu'à lui. Je m'étonne que Mr. de la Mare ait cru qu'un Miniſtre répondit impunément de cette façon à Henri troiſieme. Je ne parle point de la fauſſe époque qu'il donne au Livre d'Etienne de la Beotie, & à celui de François Hotman.

(9) Vita Huberti Langueti, *pag.* 123.

(10) Vita Huberti Langueti, *Pag.* 124.

(11) *Ibid. Pag.* 125.

que l'on y traite, & sur quels principes on y raisonne. 4. Rien ne pouvoit être plus pernicieux à Henri IV, que le Livre de Languet, parce qu'il autorisoit les François à déposer Henri III, & à conférer la Couronne au Duc de Guise. 5. Enfin tout le reste du narré, ce secret de l'Imprimeur, & la découverte du mystere après la paix, sont diamétralement contraires à la vérité, & à l'apparence même de la vérité. Je ne nie point qu'en un certain sens Mr. Menage n'eût pu juger que cet Ecrit de Languet est admirable: il y eût trouvé de l'érudition & de l'adresse, beaucoup d'ordre & de méthode, & ce qu'on peut dire de meilleur & de plus solide sur le Droit des Peuples, qui est une chose bien problématique. Elle a plusieurs beaux côtez (*ll*), & on la peut soutenir par tant de raisons plausibles, qu'il ne faut pas trouver étrange que non seulement les esprits factieux, bouillans & brouillons, l'aient soutenue, mais aussi plusieurs personnes de grand jugement, & d'une vertu exemplaire. Je puis compter parmi ceux-ci Etienne de la Boetie, Auteur du Discours *de la Servitude volontaire*, ou *du* CONTRE-UN. *Il ne fut jamais un meilleur citoyen ni plus ennemi des troubles que lui, & il eût bien plûtôt employé son esprit & son savoir à les éteindre, qu'à les allumer* (*mm*). Ce qu'il y a de blâmable est qu'assez souvent les mêmes personnes, qui écrivent pour le Droit du Peuple, écriroient pour la Puissance arbitraire, si les affaires changeoient, c'est-à-dire si le pouvoir despotique venoit à être exercé en leur faveur, & au grand dommage d'un Parti qu'elles haïroient. Quand les Catholiques de France au XVI Siecle virent naître les Guerres de Religion, ils écrivirent fortement pour le Droit des Rois; mais quand ils virent le Droit de la Succession dévolu à un Prince Protestant, ils changérent de principes (*nn*), ils écrivirent fortement pour le Droit des Peuples. Nous avons vu ce caprice ridicule dans l'Article de Claude de SAINTES. Je doute qu'après la mort d'Henri III Arnaud Sorbin eût voulu écrire ce qu'il publia l'an 1576 (*oo*). Pierre Charpentier eût-il écrit contre les Guerres civiles l'an 1590 ce qu'il écrivit un peu après le decès de Charles IX? On lui fit une Réponse bien verte intitulée *Petri Fabri Responsio ad Petri Carpentarii famelici Rabulæ sacrum de retinendis armis & pace repudianda Consilium ad V. C. Lomanium Terridæ, & Sereniaci Baronem.* Elle fut imprimée à Neustad l'an 1575, & publiée en François l'année suivante, sous le Titre de *Traitté duquel on peut apprendre en quel cas il est permis à l'homme Chrestien de porter les armes, & par lequel est respondu à Pierre Charpentier, tendant à fin d'empescher la paix, & nous laisser la guerre: par Pierre Fabre, à Monsieur de Lomanie, Baron de Terride & de Seriniac.* Il a été nécessaire que je rapportasse ce Titre François; car le Latin n'eût jamais fait croire au Lecteur que Charpentier animoit les peuples à poser les armes, & qu'il ne leur proposoit que la soumission Evangélique (*pp*). Dans tous les Partis il se trouve des indiscrets qui publient des Ouvrages, dont on tâche ensuite de faire honte à tout le Corps. Un Anglois nommé William Allen, sous l'usurpation de Cromwel, publia un Livre qu'il intitula, *Que tuer un tyran n'est pas un crime.* Un Chanoine d'Anneci mit bientôt cette doctrine sur le compte des Réformez, dans un Ouvrage qui fut réfuté par feu Mr. Turrettin. N'étoit-ce pas faire un reproche ridicule? Les Communions les plus sages & les plus réglées peuvent-elles retenir la plume fougueuse de tous les particuliers? Guy Patin fut judicieux quand il parla de ce Livre Anglois, mais il étoit mal instruit des circonstances. *On a imprimé en Hollande*, dit-il (*qq*), *un Livre intitulé* Traité politique &c. que tuer un tyran n'est pas un meurtre. *On dit qu'il est traduit de l'Anglois, mais le Livre a premierement esté fait en François par un Gentilhomme de Nevers, nommé Monsieur de Marigni, qui est un bel esprit. Cette doctrine est bien dangereuse, & il seroit plus à propos de n'en rien écrire. Je n'aime point qu'on fasse tant de Livres* de venenis, *par la même raison: J'ai toujours en vûe le bien public, & je n'aime point ceux qui y contreviennent.* Il n'est point vrai que l'Ecrit Anglois ait Marigni pour Auteur, il est Anglois d'origine, & Marigni n'étoit point capable de la gravité, & du sérieux, qui regne dans cet Ouvrage.

(*ll*) *On a ici un grand exemple de l'incertitude des connoissances humaines; car cette même Cause, qui a de si beaux côtez, en a de si laids qu'ils font horreur.*

(*mm*) *Voiez* Teissier, *aux* Eloges tirez de Mr. de Thou, *Tom. I, pag.* 316. *Il cite* Montagne, *Chap. XXVII du I Livre des* Essais, *& Mr.* de Thou, *Livr. LVII.*

(*nn*) *Voiez l'Article* HOTMAN, *Remarq.* (*I*).

(*oo*) *Il publia un Livre intitulé*, Le vray Resveille-matin des Calvinistes & Publicains François, où est amplement discouru de l'Autorité des Princes & du Devoir des Sujets envers iceux.

(*pp*) *Le Titre François n'exprime pas clairement la Thése que Charpentier avoit soutenue.*

(*qq*) Patin, Lettre CLIV, *page* 604 *du* I *Vol. Elle est datée du* 21 *de Nov.* 1659.

XIX. Autre déguisement sous Junius Brutus.

Au reste, Languet n'est pas le seul qui se soit caché sous le nom de Junius Brutus. Le fameux Socinien Crellius l'a fait aussi dans un Livre sur la Liberté de Conscience. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford en fait mention de cette maniere: *Junius Brutus* Polonus; *Vindiciæ pro Religionis libertate*, & nous renvoie à *Val. Magnus.* Mais quand on va consulter l'Article du Pere Valerien Magni, on n'y trouve rien qui ait du rapport à ce Junius Brutus Polonus, excepté qu'il y est fait mention d'un Livre imprimé comme le sien à Eleutheropolis (*rr*); & là même le Catalogue nous renvoie à Pet. Haberkornius, quoique Mr. Hyde n'ait mis sous ce nom-là aucune chose qui ait du rapport, ou au Pere Valerien, ou au Junius Brutus Polonois. On est renvoié encore de l'Article de Petrus Haberkornius à celui de Feurbornius, où néanmoins il ne se trouve quoi que ce soit qui exprime aucun rapport aux autres Articles. Je n'ignore pas la relation qui est entre le Capucin Valerien Magni, & le Professeur Haberkorn: ils ont disputé l'un contre l'autre de vive voix, & Haberkorn a publié entre autres Livres un *Anti-Valerien* (*E*), que Mr. Baillet n'a pas oublié dans son curieux Recueil des Anti (*ss*). Mais puisque Mr. Hyde ne nous donne rien qui marque cela, il me semble que les renvois ne servent de rien, & que c'est un petit défaut d'exactitude, dans un des Ouvrages les plus exacts qui se soient faits en ce genre-là.

La fin de cette Dissertation sera un passage de la Préface du *Sorberiana.* „ Je n'ai jamais peu „ savoir ce qu'étoit devenu son (*tt*) petit Traité *de Pace & Concordia inter Christianos conciliandâ*, „ non plus que la Traduction qu'il avoit faite du Livre imprimé en l'année 1637 sous le Titre „ de *Junii Bruti Poloni Vindiciæ pro Religionis libertate*, qui n'est pas comme quelques-uns l'ont „ crû du savant Hubert Languet, quoiqu'il se soit autresfois déguisé sous ce nom-là en ses *Vin-* „ *diciæ contra Tyrannos*, & qu'il faut regarder comme une suite que l'on a voulu donner au Traité „ *de Libertate Ecclesiastica* imprimée en 1607, qui sans contredit est de Casaubon, lequel aussi en „ parle

(*rr*) *La même* Bibliotheque des Anti-Trinitaires, *qui apprend pag.* 117 *que* Crellius *a écrit sous le Nom de* Junius Brutus, *apprend pag.* 133, *que cet autre Livre a pour Auteur* Joachim Stegman *& qu'il a pour Titre*, Brevis Disquisitio quomodo vulgo dicti Evangelici Pontificios, ac nominatim *Valeriani Magni de Acatholicorum credendi regula Judicium*, solide atque evidenter refutare queant. *Eleutheropoli apud Godfridum Philalethium* 1633 *in* 12.

(*ss*) *Num.* XXXIX.

(*tt*) *C'est-à-dire de* Sorbiere.

(*E*) *Un Anti-Valerien.*] Monsr. Baillet (12) dit que l'Anti-Valerien attaque un Livre de Controverse du Pere Valerien Magni, imprimé à Vienne en Autriche l'an 1641, sous le Titre de *Judicium de Acatholicorum & Catholicorum Regula credendi.* Cela est très-vrai, mais j'observe que cet Ouvrage du Capucin Valerien Magni est composé de deux Traitez, qui ne sont pas freres jumeaux. Celui qui regarde la Regle de Foi des non-Catholiques est plus vieux de quelques années que l'autre. Il vint au monde à Prague l'an 1628. Plusieurs Protestans le réfutérent; Jean Major en 1630, Jaques Martini & Jean Botsac en 1631, Conrad Bergius en 1639. Un Socinien s'en mêla aussi l'an 1633, sans se nommer: c'est Joachim Stegman dont j'ai dit un mot ci-dessus (13). Il faisoit plus de tort à la cause que de bien. Ce Livre du Capucin fut réimprimé à Vienne l'an 1641, avec les Repliques de l'Auteur à ces cinq Antagonistes, & avec le Traité de *Catholicorum Regula credendi.*

(12) Baillet, dans ses Anti. *Num.* XXXIX.

(13) *Citation* (*rr*).

„ parle assez ouvertement en sa Lettre 539 de l'Edition de la Haye; bien qu'il en eût parlé en „ termes assez couverts en deux ou trois autres Lettres précédentes".

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire j'ai appris un fait qui m'a paru fort curieux (*uu*). Il est dans un Livre Anglois qui fut imprimé à Londres l'an 1649, pour servir d'Apologie à un Ecrit que les Ministres de cette grande ville avoient publié depuis peu, & de Réponse aux Invectives répandues dans un Livre de Jean Price. Donnons le Titre de l'Ouvrage où se trouve le fait en question: *A modest and clear vindication of the serious represemation, and late vindication of the Ministers of London, from the scandalous aspersions of John Price, in a Pamphlet of his, entituled, Clerico Classicum, or, The Clergies Alarum to a third war.* Jean Price avoit reproché aux Ministres que plusieurs d'entre eux avoient publié des Ouvrages qui ne sont propres qu'à exciter des rebellions, & il avoit mis au quatrieme rang Théodore de Beze comme l'Auteur du *Vindiciæ contra Tyrannos.* Vous avez grand tort, lui répondit-on, de suivre en cela l'Ecrivain Papiste de l'Ouvrage intitulé, *Imago utriusque Ecclesiæ, Hierosolymæ & Babylonis, per P. D. M.* Cet Ecrivain, qu'on croit être Tobias Matthewes, a dit dans la page 105 que le Livre de Junius Brutus est de la façon de Théodore de Beze; pouvez-vous agir équitablement envers un Théologien aussi orthodoxe que ce Théodore, quand vous adoptez les calomnies des Papistes contre un Protestant si zélé? Le même Auteur qui l'accuse d'avoir fait le *Vindiciæ contra Tyrannos*, ne l'accuse-t-il pas aussi d'avoir usurpé la paroisse, & la femme d'un autre? Il n'y a pas moins de fausseté dans cette Accusation-là, que dans celle-ci. Il est facile de prouver qu'il n'est pas l'Auteur de ce Livre: un homme si sage, & si docte, eût-il voulu affirmer dans un Ouvrage le contraire de ce qu'il avoit enseigné dans un autre? Il insiste dans tous ses Ecrits à faire voir qu'on doit se soumettre aux Magistrats: il ne dit rien, ni de la déposition, ni du meurtre des Monarques, le but unique de l'Ecrit de Junius Brutus. On pourroit tirer des Oeuvres de Théodore de Beze un grand nombre de passages directement opposez aux principes de ce Brutus; en voici un ou deux: il n'a été donné aux particuliers, dit-il (†), qui sont sujets d'un Tyran aucun remede que l'amendement de vie, les prieres, & les larmes. Il veut bien qu'ils desobéissent aux ordres du Prince contraires à la Loi de Dieu, mais non pas qu'ils prennent les armes contre lui. *Aliud esse non parere quàm resistere, vel ad arma se comparare quæ à Domino non acceperis* (‡). Il a fait un Livre *de Hæreticis à Magistratu puniendis*; mais il n'a pas dit un seul mot *de Magistratibus ab Hæreticis puniendis.* Cet Ouvrage de Junius Brutus, poursuit-on, que de bons Auteurs, dites-vous, attribuent à Théodore de Beze, est dans le vrai l'Ecrit d'un Jésuite. Nous savons de bonne part que le Jésuite Persons l'a composé. Quelques personnes qui vivent encore peuvent rendre témoignage qu'un certain Libraire nommé Rench fut condamné à être pendu, pour avoir mis cet Ouvrage sous la presse avec un autre Livre que le même Auteur a fait sous le nom de Doleman. Il y a dans la Chambre qui tient présentement ses séances à Westmunster, un Député qui a fait traduire en Anglois l'Ouvrage de Junius Brutus par le même Walcker qui a composé les Mercures de chaque mois. Cette Traduction a été rendue publique; mais de peur de faire connoitre que le Livre est du Jésuite Persons, le nom de Junius Brutus en a été effacé, & l'on y a mis un autre Titre.

Voilà ce que portent les Extraits Latins que j'ai fait faire de ce Livre Anglois. C'est une chose curieuse, ce me semble, que le Jésuite Robert Persons passe en Angleterre pour l'Auteur du *Vindiciæ contra Tyrannos* d'Etienne Junius Brutus; mais je ne saurois croire que l'on ait raison de lui donner cet Ouvrage (*xx*). Il ne paroît guere possible qu'un Jésuite Anglois ait écrit en ce tems-là sur une telle question, sans rien dire qui eût relation à l'Angleterre, & qui ne sentit un François bon Protestant.

(*uu*) *Monsr.* Hill, *Ministre de l'Eglise Angloise de Rotterdam, a eu la bonté de me l'apprendre, & de me prêter le Livre.*

(†) Nullum aliud remedium proponitur privatis hominibus tyranno subjectis præter vitæ emendationem, preces & lachrymas. *Beza in Confessione Fidei Christianæ, cap. 5 circa finem.*

(‡) *Id. ib.*

(*xx*) *Monsr.* Hill *m'a dit que* Christophle Love, *Ministre de Londres qui fut décapité sous l'usurpation de Cromwel, a soutenu dans un Livre que* Persons *est le faux* Junius Brutus.

DISSERTATION

SUR LES LIBELLES DIFFAMATOIRES,

A l'occasion d'un Passage de Tacite, que j'ai rapporté dans l'Article CASSIUS SEVERUS, (*a*) *& qui nous apprend qu'Auguste fut le premier qui ordonna que l'on procédât par la Loi* de Majestate *contre ces Libelles.*

I. Nouveauté sous Auguste à l'égard des Libelles.

JE voudrois savoir de quelles raisons l'Empereur Auguste se servit, pour envelopper les Libelles diffamatoires sous les crimes de leze-Majesté; car comme Tacite le remarque, on ne comprenoit avant cela sous cette espéce de crimes que les trahisons qui avoient affoibli les Armées, que les séditions qui avoient affoibli le Peuple, & enfin qu'une mauvaise administration des Charges qui avoit affoibli la majesté de la République: & l'on punissoit bien les actions, mais non pas les paroles. *Legem majestatis reduxerat; cui nomen apud veteres idem, sed alia in judicium veniebant: si quis proditione exercitum, aut plebem seditionibus, denique male gesta Rep. majestatem populi Romani minuisset. Facta arguebantur, dicta impunè erant. Primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis ejus tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque inlustres procacibus scriptis diffamaverat* (*b*). C'est pourquoi un autre Historien remarque que ce fut une nouveauté, que de voir une Dame de la Famille des Claudes accusée devant le Peuple, comme criminelle de leze-Majesté, pour avoir dit en présence d'une foule prodigieuse, qui empêchoit son carosse d'avancer, *Plût à Dieu que mon frere revint au monde, & qu'il perdît encore une flotte, afin qu'il y eût moins de gens à Rome* (*c*). Les Interprétes remarquent là une double nouveauté, l'une à cause du sexe de l'accusée, l'autre parce qu'on qualifioit crime d'Etat un simple souhait. Je ne voi point qu'encore aujourd'hui ce soit une Jurisprudence constamment établie & pratiquée, que les médisances de la personne du Prince, même par écrit, soient des crimes de leze-Majesté, ou d'Etat (*d*). Ainsi Auguste fit là une chose d'autant plus singuliere, qu'il l'établit principalement contre les Satires, qui ne concernoient point sa personne. J'ai rapporté ci-dessus les paroles de Tacite, qui font voir que les Libelles de Cassius Severus, contre des gens de qualité de l'un & de l'autre sexe, obligérent cet Empereur à faire ces nouveaux Réglemens. Je ne voi point que ce Cassius soit accusé de s'en être pris à Auguste, & je trouve dans Suetone, que cet Empereur ne punissoit ni les Discours, ni les Ecrits satiriques, qui le regardoient. *Nec quidquam ultra aut statim aut postea inquisivit. Tiberio quoque de eadem re sedulo violentius apud se per epistolam conquerenti ita rescripsit*, ætati tuæ, mi Tiberi, noli in hac re indulgere, & nimium indignari quemquam esse qui de me malè loquatur: satis est enim si hoc habemus, ne quis nobis male facere possit (*e*). . . . . . *Etiam sparsos de se in curia famosos libellos, nec expavit, nec magnâ curâ redarguit, ac ne requisitis quidem autoribus, id modo censuit cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent* (*f*).

II. Trois Historiens en parlent imparfaitement, Suetone, sur-tout.

Mais qui ne sera surpris de ce qu'encore que trois différens Auteurs nous aient parlé les uns après les autres de ces Réglemens d'Auguste, nous n'en saurions voir les circonstances exactement éclaircies, & confirmées par le secours mutuel des trois témoignages? Tacite nous dit simplement, qu'on soumit à la Loi *de Majestate* le crime d'avoir fait des Libelles diffamatoires. Suetone qui est venu après Tacite ne parle point de cette Loi *de Majestate*; il dit seulement qu'Auguste ordonna, qu'à l'avenir on procéderoit contre ceux qui publieroient de tels Libelles sous un autre nom. Dion, qui est venu après Suetone, ne parle point non plus de la Loi *de Majestate*, & se contente de dire, 1, Qu'Auguste deux ans avant que de mourir ordonna que l'on informât contre les Libelles diffamatoires, & que les Ediles dans Rome, & les Gouverneurs dans les autres lieux, fissent brûler tous les Ecrits de cette espéce qu'ils découvriroient. 2. Qu'il châtia quelques-uns de ceux qui avoient composé de ces Libelles. De ces trois Historiens Suetone est celui qui a le moins débrouillé le fait, puisqu'il ne tient pas à lui que nous ne pensions, que pourvu qu'un homme fît des Libelles anonymes, ou sous son véritable nom (*g*), il pouvoit impunément diffamer toute la Cour & la Ville. Pourquoi donc est-ce qu'on bannit Cassius Severus? Pourquoi brûla-t-on les Ecrits de Labienus? Se pourra-t-on bien imaginer, que ce fut parce que ces deux Auteurs avoient publié leurs Livres sous le nom d'autrui? Quelles rêveries!

III. Vains efforts pour justifier Suetone.

Torrentius a voulu sauver l'honneur de Suetone, en substituant sans l'autorité d'aucun Manuscrits ces mots, *suo alienove nomine*, à ceux-ci, *sub alieno nomine*. Mais je remarque que sa correction a été abandonnée avec le dernier mépris: jusques-là que le Commentateur de Suetone *in usum Delphini* a cru qu'elle ne faisoit point une nouvelle signification, tant il l'avoit peu examinée. D'autres veulent que par *sub alieno nomine &c.*, il faille entendre les Satires, où le nom des personnes qu'on déchiroit ne paroissoit pas. Mais je ne voi gueres débiter cela que par forme de pis-aller. Après tout, nonobstant ces expédiens, Suetone ne mettroit-il pas à couvert de toute peine les Satires les plus diffamantes, pourvu qu'elles fussent anonymes, ou qu'on n'y fût pas déchiré sous un nom de guerre, mais sous son nom véritable? Et ne seroit-ce pas un assez honteux reproche à faire au Conseil de l'Empereur? Enfin, il y en a qui soutiennent, que comme les Loix des XII Tables avoient suffisamment défendu que l'on ne fît point de Satires sous son nom, Auguste ne se crut obligé qu'à attaquer celles qu'on publieroit sous le nom d'autrui. Mais, 1, nous ne voions pas que les Loix des XII Tables s'adressent plus ou moins aux Satires anonymes, qu'à celles où l'on auroit mis son vrai nom, ou un faux nom. 2. Il auroit été fort inutile de ne défendre que celles où l'on se seroit nommé: & quelle apparence que ces anciennes Loix de Rome aient laissé un chemin si large à quiconque auroit voulu les éluder? En 3 lieu, a-t-on de coutume en faisant quelque addition à une Loi, de ne pas renouveller & confirmer les anciens ordres? 4. Qui comprendra jamais, que si l'ancien Droit Romain avoit accordé l'impunité aux Satires les plus punissables, c'est-à-dire à celles où l'on ne met point son nom, desquelles les coups sont & plus fréquens, & plus hardis, Auguste en suppléant ce qui eût manqué aux vieilles Loix, eût

oublié

(*a*) Citation (9).

(*b*) Tacit. Annal. *Lib. I, Capite LXXII.*

(*c*) *Novo more judicium majestatis apud populum mulier subiit, quod in conferta multitudine ægre procedente carpento palam optaverit ut frater suus pulcher revivisceret, atque iterum classem amitteret quò minor turba Romæ foret.* Sueton. *in* Tiber. *Cap. II.*

(*d*) *Monsr.* Auberi, Histoir. du Card. de Richelieu, *Livr. IV, pag. m.* 405, *cite un Arrêt du Parlement de Paris du 27 d'Avril 1610, qui condamna aux Galeres un homme convaincu du crime de leze-Majesté pour avoir contribué à un Libelle contre l'Etat.*

(*e*) Sueton. *in* Augusto *Cap. LI.*

(*f*) *Idem, ibid. Cap. LV.*

(*g*) *Id modo censuit (Augustus) cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent.* Sueton. *in* Augusto, *Cap. LV.*

oublié précisément le remede le plus nécessaire, savoir la punition des Libelles anonymes? Il y a bien plus d'apparence que ce fut lui, qui fit faire la Loi ou le Sénatusconsulte, dont Ulpien nous a conservé les paroles: *Si quis librum ad infamiam alicujus pertinentem scripsit, composuit, edidit, dolove malo fecit quo quid eorum fieret, etiamsi alterius nomine ediderit; vel sine nomine; uti de ea re agere liceat: & si condemnatus sit, qui id fecit, intestabilis ex lege esse jubetur* (*h*).

J'avoue que les Historiens modernes sont trop prolixes, & qu'il y en a qui composent plus de volumes sur leur siecle, que Tite Live n'en a composé sur toute la durée de Rome conquerante, depuis sa fondation jusques à César. Mais les Anciens d'autre côté sont trop courts, & il est plus à-propos pour notre instruction, qu'on mette trop de particularitez dans une Histoire, que si l'on en suprime trop.

IV. Si les Libelles ont été compris sous les crimes de leze-majesté par la raison qu'ils sont une usurpation du droit souverain.

On s'imaginera peut-être qu'Auguste n'eut pas besoin de grands détours, pour montrer que les faiseurs de Libelles devoient être poursuivis sur le pied de criminels de leze-majesté, puisqu'il est évident, qu'un particulier qui diffame son prochain usurpe un des droits de la Souveraineté, & qu'il n'appartient pas moins au Souverain, exclusivement à tout autre, d'infliger la peine d'infamie, que d'infliger la peine de bannissement, de prison, de mort, &c. Mais ce seroit raisonner très-faussement, & convertir tout d'un coup en crimes de leze-majesté l'infraction de toutes les Loix, l'adultere, le vol, la séduction d'une fille, &c.; car on peut dire qu'un voleur ne méprise pas seulement les Loix de son Souverain, mais aussi qu'il s'empare d'un droit qui n'appartient qu'au Souverain. Il n'appartient qu'au Souverain d'ôter aux particuliers, ou en tout ou en partie, ce qu'ils possédent. Le droit d'infliger des amendes, des confiscations, &c. ne doit pas moins émaner de la Puissance souveraine, que celui de noter quelqu'un d'infamie; & par conséquent un Satirique qui diffame son prochain ne sauroit être coupable du crime de leze-majesté, sans qu'il en faille conclure qu'un voleur, qu'un fornicateur, l'est aussi. Et cela seroit d'autant plus vrai à l'égard des fornicateurs, que s'ils débauchent une femme mariée, ils jouent à frauder les héritiers, par l'intrusion d'un cohéritier illégitime, & qu'en même tems ils attirent un grand deshonneur sur la tête du mari: que s'ils débauchent une fille, ils lui infligent une flétrissure ignominieuse, qui rejaillit sur sa famille, & ils causent à son pere un dommage réel, & une perte pécuniaire, semblable à celle qui consiste dans le déchet des marchandises. En effet, une fille déflorée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix: c'est une marchandise dont le propriétaire demeure toûjours chargé, s'il n'aime mieux s'en défaire en y perdant beaucoup; je veux dire, ou en la mesalliant, ou en lui constituant une dot exorbitante. Ce n'est donc point par-là que l'on peut justifier la nouvelle Jurisprudence d'Auguste: le plus court est apparemment de confesser qu'elle n'étoit pas réguliere. Je ne sai si en la tirant par les cheveux, on ne la fit point sortir d'une Maxime, ou d'une définition qui se trouve dans Ciceron, & qui porte qu'on diminuoit la majesté du Peuple Romain, quand on ôtoit quelque chose à la dignité, ou à la grandeur, ou à la puissance de ce Peuple, ou à celle des gens auxquels il avoit communiqué du pouvoir. *Majestatem minuere est de dignitate, aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit, aliquid derogare* (*i*). Je croi seulement que par la Loi *de Majestate* il faut entendre quelque chose de plus que n'a fait Mr. Auberi dans l'endroit que j'ai cité, où il dit qu'Auguste ne fit que renouveller l'action capitale, que les Loix des douze Tables avoient établie contre les faiseurs de Libelles diffamatoires. Disons en passant que Mr. Naudé a confondu ces douze Tables avec un Arrêt du Sénat. Il a même fourni une preuve de sa faute; car ce qu'il cite d'Arnobe prouve manifestement la justice de ma censure. *Si Nosseigneurs du Parlement*, dit-il, (*k*), *eussent eu le loisir de jetter les yeux sur tous ces Livrets diffamatoires, je tiens pour asseuré, qu'ils auroient empesché la vente d'une bonne partie, quand ce n'auroit esté que pour imiter la vertu de cet ancien Senat de Rome, duquel Arnobe disoit, si j'ay bonne memoire*, Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur, & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impunitum.

Tibere maintint cette innovation d'Auguste, à cause principalement de quelques plumes médisantes qui attaquoient sa personne, & qui touchoient aux plaies les plus délicates de son domestique. *Mox Tiberius consultante Pompeio Macro Prætore, an judicia Majestatis redderentur, exercendas leges esse respondit. Hunc quoque asperavere carmina incertis auctoribus vulgata in sævitiam superbiamque ejus, & discordem cum matre animum* (*l*). Il mit ensuite cette Loi à tous les jours (*m*): le pauvre Cremutius Cordus eut beau soutenir (*n*) qu'il n'avoit écrit rien de choquant, ni contre Tibere, ni contre l'Impératrice, qui étoient ceux, disoit-il, que la Loi *de Majestate* comprenoit; cela ne fut point capable d'effacer son prétendu crime, d'avoir donné quelques louanges à Brutus & à Cassius. *Verba mea, Patres Conscripti, arguuntur, adeò factorum innocens sum. Sed neque hæc in principem aut principis parentem, quos lex majestatis amplectitur* (*o*). Notez qu'il semble que Tacite ait oublié ce qu'il avoit dit au Chapitre LXXII du I Livre; car de la maniere qu'il fait parler Cremutius Cordus, on diroit que les seuls Libelles contre l'Empereur & contre l'Impératrice étoient compris sous la Loi *de Majestate*: or on ne voit aucune ombre de cette restriction dans le Chapitre LXXII.

V. Neron fut assez patient pour les Libelles.

Mais n'oublions pas de dire, que cette Loi *de Majestate* n'étoit pas toûjours funeste. Neron, tout Neron qu'il étoit, non seulement ne cassa pas l'Ordonnance du Sénat, qui ne condamnoit qu'au bannissment & à la confiscation des biens le Préteur Antistius, convaincu d'avoir publié des Satires contre l'Empereur (*p*); mais il déclara à la Compagnie, qu'il lui permettoit d'absoudre à pur & à plein Antistius. *Se qui severitatem decernentium impediturus fuerit, moderationem non prohibere. Statuerent ut vellent, datam etiam absolvendi licentiam* (*q*). Le Sénat s'en tint à sa prémiere résolution. Presque en même tems Fabritius Vejento, Auteur de quantité de Libelles contre les Sénateurs, & contre le Clergé de Rome (*r*), aiant été jugé par Neron même, ne fut que banni d'Italie. Ses Livres furent condamnez au feu: on les rechercha depuis, & on les lut avec la derniere avidité, pendant qu'il y eut du péril à le faire; mais dès qu'il fut permis de les avoir, on ne s'en soucia plus. *Convictum Vejentonem Italia depulit & libros exuri jussit, conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur, mox licentia habendi oblivionem attulit* (*f*). Suetone remarque comme un fait très-singulier, que Neron fut si peu mal endurant pour la médisance, qu'il ne témoigna à personne plus de débonnaireté, qu'à ceux qui exerçoient sur lui leur génie satirique. On fit courir & l'on afficha des Vers sanglans contre sa personne; il ne s'en émut point; il n'en fit point rechercher les Auteurs: & quelques-uns d'eux aiant été déferez au Sénat, il empêcha qu'ils ne fussent châtiez rigoureusement. *Mirum & vel præcipue notabile inter hæc*

(*h*) Bandouin, *qui rapporte ces paroles de la Loi, la croit faite, ou sous Auguste, ou sous Tibere. Voiez son Traité* in Leges XII Tabular. *Cap. IX, pag. m. 49. & 50.*

(*i*) Cicero, *Libr. II* de Invent. *On ne parle pas d'un passage du même* Ciceron, Epist. XI *Libri III ad* Famil. *où selon quelques-uns il dit que Sylla avoit déclaré crime de leze majesté les Déclamations qu'on feroit contre un autre;* est majestas (& sic Sylla voluit) ne in quemvis impune declamari liceret: *on n'en parle pas, dis-je, parce qu'on ne le croit pas encore bien établi, & qu'en tout cas on aimeroit mieux l'explication de* Lambin *que celle de* Manuce, *quoiqu'on les trouve toutes deux défectueuses.*

(*k*) Naudé, Dialogues de Mascurat, *pag. 18.*

(*l*) Tacitus, Annal. *Libr. I. Cap. LXXII.*

(*m*) *Voiez* Suetone, *in* Tiber. *Cap. LVIII.*

(*n*) *Apud* Tacitum, Ann. *Libr. IV, Cap. XXXIV.*

(*o*) *Idem, ibidem.*

(*p*) Probrosa adversus principem carmina factitavit vulgavitque celebri convivio...... Exin.... majestatis delatus est. *Tacit. Ann. Libr. XIV, Cap. XLVIII.*

(*q*) Tacit. *ib. Cap. XL.*

(*r*) Quod multa & probrosa in Patres & Sacerdotes composuisset, iis Libris quibus nomen *codicillorum* dederat. *Ibid. Cap. L.*

(*f*) *Id. ib.*

hæc fuit, nihil eum patientius quam maledicta & convicia hominum tulisse, neque in ullos leniorem, quam qui se dictis aut carminibus lacessissent, extitisse.... Vel contemptu omnis infamiæ, vel ne fatendo dolorem irritaret ingenia (*t*). Pour avoir été atteint de la raillerie mordante d'un Cynique en pleine rue, & pour avoir été joué sur le Théatre, il se contenta de bannir de l'Italie le Philosophe & le Comédien. Suetone ne sait s'il y avoit là plus d'indolence que de politique; car en témoignant son chagrin, Neron avoit lieu de craindre qu'il n'encourageât les médisans; & personne n'ignore la Sentence que Tacite a débitée dans le Chapitre XXXIV du IV Livre des Annales, à l'occasion d'un doute semblable à celui de Suetone: une injure, dit-il, qu'on méprise tombe d'elle-même; si l'on s'en fâche, on la fait valoir. *Carmina Bibaculi & Catulli referta contumeliis Cæsarum leguntur: sed ipse divus Julius, ipse divus Augustus, & tulere ista & reliquere, haud facile dixerim, moderatione magis an sapientiâ: namque spreta exolescunt: si irascare, adgnita videntur.*

(*t*) *Sueton. in Nerone, Capite XXXIX.*

VI. Il est très-important de réprimer la licence des Libelles. Les Anciens Païens la reprimèrent.

Voilà qui est bien, s'il ne s'agit que de pardonner les médisances où le Souverain est intéressé personnellement; mais il ne faut pas qu'il laisse ses Sujets exposez à cet orage. Domitien mériteroit cent éloges, s'il n'avoit puni que les Auteurs qui avoient médit des prémieres personnes de Rome, en quoi il n'emploia pas trop de rigueur (*v*). Il semble donc que l'excessive sévérité d'Auguste contre les Libelles diffamatoires, si on la détache de l'abus que ses Successeurs en firent souvent, ne consistoit que dans les termes, & dans le fastueux mot *de Majestate*, & qu'ainsi sa conduite ne soit pas condamnable dans le fond; car c'est une des licences qu'on doit le plus refrener dans un Etat, que celle de ces sortes de Libelles. L'honneur, la gloire, & la réputation des familles, ces biens mille fois plus précieux que l'or & l'argent, ne tiendroient qu'à un filet, si l'on ne réprimoit l'audace & la noire malignité des Ecrivains satiriques. Ils commenceroient à la vérité par des personnes de mauvaise vie: mais après ce début ils se répandroient comme la peste, sans aucun discernement, sur les lieux saints & sur les profanes, sur les maisons chastes & sur celles de prostitution. L'Antiquité en auroit fait l'expérience totale, si l'on n'y eût enfin remedié par de bonnes Loix, & en soumettant au bras séculier les Satiriques, quand on vit que cela passoit la raillerie, & quand ceux qui n'avoient pas été encore mordus de ces chiens enragez firent réflexion que leur tour viendroit aussi; qu'il faloit donc concourir pour y mettre ordre avec ceux qui avoient déjà reçu le coup. C'est ainsi qu'en cas d'incendie, les voisins ne travaillent pas moins que ceux dont la maison brûle à éteindre l'embrasement (*w*). Voici comment Horace raconte la chose:

Fescennina per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit,
Libertasque recurrentes accepta per annos
Lusit amabiliter, donec jam sævus apertam
In rabiem cœpit verti jocus, & per honestas
Ire minax impune domos. Doluere cruento
Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura
Conditione super communi: quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Describi. Vertere modum formidine fustis
Ad benedicendum delectandumque redacti (*x*).

(*v*) *Scripta famosa vulgoque edita quibus primores viri ac feminæ notabantur, abolevit non sine auctorum ignominia.* Sueton. in Dom. Cap. *VIII.*

(*w*) *Dente Theonino cum circumroditur, ecquid Ad te post paulo ventura pericula sentis? Nam tua res agitur paries cum proximus ardet, Et neglecta solent incendia sumere vires.* Horatius, Epistola XVIII *Lib. I.* ℣. 82.

(*x*) *Idem,* Epist. I *Libr. II.* ℣. 145. *A quoi l'on peut joindre ce passage De* Arte Poëtica: ℣. 281. *Successit vetus his Comœdia, non sine multa Laude, sed in vitium libertas excidit & vim Dignam lege regi. Lex est accepta, chorusque Turpiter obticuit sublato jure nocendi.*

Ciceron avoit aussi remarqué que l'ancienne Comédie Greque abusa tellement de la permission qu'elle avoit, de censurer la mauvaise vie des particuliers nommément & sans détour, qu'il n'y eut personne qui échapât à la médisance du Théatre, non pas même Periclès, qui avoit si longtems gouverné la Républiqne tant en paix qu'en guerre. On auroit pu souffrir, disoit Ciceron, que les méchans citoiens eussent été exposez à ces insultes; quoiqu'il soit plus à propos que de telles gens soient notez par le Censeur, que par un Poëte; mais il est insupportable qu'un Periclès n'en soit pas exemt. *Apud Græcos antiquiores fuit lege concessum, ut quod vellet Comœdia nominatim vel de quo vellet diceret* (*y*); *itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus quem illa non attigit, vel potius quam non vexavit, cui pepercit? Esto: populares homines improbos, in Rep. seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit: patiamur, inquit, etsi hujusmodi cives à Censore melius est quam à Poëta notari: sed Periclem cum jam suæ civitati maxima auctoritate plurimos annos domi & belli præfuisset, violari versibus & eos agi in Scena non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster voluisset aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere* (*z*). De tous les thrésors du monde il n'y en auroit point de plus exposé à la tigne & à la rouillure, & aux mains ravissantes des larrons, que l'honneur, & que la bonne renommée, si l'on ne réprimoit pas l'audace des Ecrivains satiriques: car comme par je ne sai quelle fatalité bien funeste, l'esprit de médisance & de vengeance se trouve souvent conjoint avec les apparences d'une vie austere, l'impunité des Libelles en feroit éclorre un très-grand nombre, qui porteroient coup contre les plus honnêtes gens; & pour peu que l'on irritât un faux dévot, ou un fanatique bilieux, on se verroit déchiré cruellement par sa plume, & la crédulité populaire pour ces sortes d'Ecrivains leur fourniroit un asyle, à l'égard même des calomnies les plus extravagantes. Si ces gens-là ne renvoioient pas à la fin les vertus, par où il faut commencer la vie dévote, les vertus, dis-je, qui font l'honnête homme, & s'ils profitoient du meilleur avis que l'on leur puisse donner, qui est de ne se point mêler d'être dévots avant que d'être gens de bien (*aa*), ils ne se distingueroient pas comme ils font par leurs Discours satiriques, & par leurs Ecrits diffamatoires.

(*y*) *Voiez* Horace, *au commencement de la IV Satire du I Livre.*

(*z*) August. de Civit. Dei, *Libr. II, Cap. IX,* ex Ciceronis *Libr. IV* de Republica.

(*aa*) *Voiez les* Réflexions sur les Défauts d'autrui, *imprimées à Paris l'an* 1690.

VII. Ce qu'il faut répondre aux Apologistes des Libelles.

On voit par-là ce qu'il faut répondre à ceux qui disent, que les Libelles font du bien à la Société, entant qu'ils empêchent plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe de sortir des bornes de la bienséance: c'est un frein, disent-ils, qui les retient: ôtez-leur la crainte d'être difamez jusqu'au bout du monde, & dans tous les siecles à venir par quelque Satire ingenieuse, il n'y aura point d'excès à quoi ils ne se précipitent. Chansons que tout cela. On ne voit pas que jusqu'ici il y ait jamais eu disette de ces Libelles, & cependant le monde n'est point amendé & n'amende point. De plus ce prétendu frein ne deviendroit-il pas inutile, par l'abus qu'on feroit de ce remede, en difamant sans quartier ni discernement toutes sortes de maisons?

Sera-t-il donc permis aux uns de commettre des infamies, sans qu'il soit permis aux autres de les en punir par tous les cornets de la Renommée? Je répons que comme ce n'est pas aux particuliers à châtier ceux qui volent & ceux qui tuent, & qu'il en faut laisser le soin à ceux que l'Au-

l'Autorité souveraine a préposez à la punition des malfaiteurs, il en faut user de même à l'égard de la peine d'infamie. C'est empiéter sur les Droits du Souverain, c'est mettre une main profane à l'encensoir, que de se mêler de ces sortes de punitions, quand on n'a point de caractere pour cela, communiqué par ceux qui gouvernent. Un coupable peut alors se servir legitimement de la question qu'on fit autrefois à Moïse, *qui t'a établi Prince & Juge sur nous (bb)?* Ce que peuvent faire les particuliers contre ceux qui méritent l'infamie, est justement ce qu'ils peuvent faire contre un voleur ou un assassin: ils peuvent le déférer aux Juges, & témoigner contre lui ce qu'ils savent; ils peuvent dénoncer pareillement les commerces criminels, & la vie infame de tels & de telles; mais il faut le faire avec toutes les qualitez d'un Accusateur en forme: il faut se nommer, faire élection de domicile, & sur-tout être en état de prouver devant les Juges, si le cas y échet, tout ce qu'on avance. Or où sont les faiseurs de Libelles qui en usent ainsi? La prémiere chose qu'ils observent c'est de cacher leur nom, leur profession, & leur demeure. Ils ne sont pas fort consciencieux sur les preuves: les plus petits soupçons, & les ouï-dire, les nouvelles d'auberge & de corps de garde leur servent de démonstration; & dès-là ils encourent de droit les peines des calomniateurs & des faux témoins; car pour mériter ces peines il n'est pas nécessaire que ce que l'on avance soit réellement faux, il suffit qu'on le soutienne sans le savoir, & sans en avoir des preuves.

VIII. Du Droit de l'Histoire, & par qui elle devroit être écrite. Grand abus en cela.

Je suis persuadé qu'il est, & de la justice, & du bien public, que les mauvaises actions soient traduites au Tribunal de la Renommée, pour y recevoir le châtiment qu'elles méritent, *interest Reipublicæ cognosci malos (cc)*: mais tout le monde ne doit pas se mêler de cette fonction. Car si le mal qu'on souhaitte de divulguer est de nature à être puni par les Loix civiles, il en faut laisser faire les informations aux Magistrats, ou tout au plus les aider d'un témoignage juridique, afin que le crime porte tout à la fois une double punition, celle du bruit public, & celle des Juges. Il faut se souvenir que ce n'est pas à un Poëte, ni à tel autre Ecrivain, que nous devons rendre compte de notre conduite, mais aux Magistrats. Ce dogme vient de bon lieu, comme il paroîtra par ce Latin: *Nostræ contra duodecim Tabulæ cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sanciendam putaverunt*, si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. *Præclarè, judiciis enim ac Magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poëtarum ingeniis habere debemus, nec probrum audire, nisi ea lege ut respondere liceat & judicio defendere (dd).* Que si le mal est d'une autre espece, jouïssant de l'impunité, ou à cause de la tolérance de la Justice, ou à cause des personnes qui le font, alors non plus il n'apartient pas à un chacun de se mêler d'en écrire. Il faudroit laisser ce soin à l'Histoire, & celui de composer l'Histoire à des personnes choisies, & autorisées par ceux qui gouvernent: par ce moien les flétrissures, que l'Histoire infligeroit au nom & à la mémoire des gens qui méritent l'infamie publique, procéderoient de leur véritable source, & seroient comme une émanation de ce droit du glaive, dont le bras des Souverains est armé pour le châtiment des méchans. Il faudroit que comme l'Histoire Sainte n'a pas été l'Ouvrage d'un particulier, mais de gens qui avoient reçu de Dieu une commission spéciale d'écrire (ee), de même l'Histoire Civile ne fût composée que par des gens commis à cela par le Souverain de chaque Etat. Et alors la présomption seroit, que l'Histoire ne diffameroit pas les gens sur de méchantes preuves; au lieu que de la maniere que les choses vont, elle distribue les peines & les récompenses, le blâme & la louange, la condamnation & l'absolution, sur les prémiers bruits de la Renommée, sophistiquez & alambiquez par mille passions. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que le plus petit Historien se munit du privilege qui ne doit apartenir qu'à quelques-uns: il prétend qu'on ne doit pas exiger de lui, qu'il fournisse ses preuves & ses témoins. *Quis unquam ab historico juratores exegit (ff).*

Je ne dis pas qu'il n'y ait des inconvéniens de l'autre côté; mais y en aiant par-tout, il reste que l'on évite les plus grands, comme sont sans doute cette multitude d'Ecrivains, qu'on voit aujourd'hui salir de leurs mains impures les Faits Historiques: les salir, dis-je, non seulement pour le tems présent, mais pour les siecles à venir; vu qu'il n'y aura que trop de Continuateurs du *Mellificium Pezelii*, de *Sethus Calvisius*, des Commentaires de Sleidan, &c (gg), trop de faiseurs d'Abrégez *in usum studiosæ juventutis*, trop d'Ecrivains en un mot qui ne puiseront point ailleurs, & qui perpétueront les mensonges que l'on divulgue journellement (A). Ce que l'on dit des prémieres impressions en general qu'elles sont de longue durée,

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu (hh),

est

(bb) Exod. Chap. II, Vers. 4.

(cc) *Exsequi sententias haud institui nisi insignes per honestum aut notabili dedecore: quod præcipuum munus Annalium reor, ne virtutes sileantur, utque* PRAVIS DICTIS FACTISQUE EX POSTERITATE ET INFAMIA METUS SIT. Tacit. Ann. *Libr. III, Cap. LXV.*

(dd) Cicero, IV. de Legib. *apud* August. *Libr. II de* Civit. Dei, *Cap. IX.*

(ee) II Epitre de Saint Pierre, *Chap. I, Vers. 20, & 21.*

(ff) Seneca, de morte Claudii.

(gg) *Si l'on designe quelques Auteurs, c'est sans aucune affectation ni dessein, mais à cause que par hazard on se trouve la mémoire fraiche des plaintes de Scrivener,* Act. in Schism. Angl. pag. 2. *de la Biblioth. univers... tom. 16,* pag. 44. & suiv. & passim alibi, de *Schoockius*, Fabul. Hamel. pag. 140. *Voiez aussi l'Ambassadeur de Wicquefort, tom. 1. pag. 173.*

(hh) Horat. Epist. II *Libri I. v.* 69.

(A) *Trop d'Ecrivains . . . perpétueront les mensonges que l'on divulgue journellement.*] J'aurois pu parler d'une autre sorte d'Ecrivains. Ceux qui continuent Pezelius, Calvisius; le *Theatrum Europæ*, &c., ceux qui publient des *Synopses Rerum toto orbe gestarum*, & des Abrégez de l'Histoire Universelle *in usum studiosæ juventutis*, sont, je l'avoue, les plus grands propagateurs des fausses nouvelles; mais ils ne sont pas les seuls qui travaillent à cela, ni peut-être les plus dangereux conservateurs du mensonge. Il y a des Historiens qui, prenant le contrepied de ceux-là, trompent les personnes mêmes qui se piquent d'être difficiles à contenter. Je parle de certains Historiens qui ressemblent à Mr. Varillas. Ils aiment à dire ce qui ne se trouve point dans les Histoires ordinaires: ils aspirent à la louange d'avoir déterré des Anecdotes, & les Qualitez occultes des prémiers Ministres, avec le secret des Intrigues, & des Négociations que personne n'avoit su. Qu'une chose ait été abandonnée à l'oubli de tout le monde, c'est assez pour eux afin de la publier. Ils vont plus avant; ils bâtissent là-dessus tout un Systême: cela leur sert de clef pour ouvrir le cabinet des Souverains; ils donnent raison par-là de plusieurs mysteres, si on les en croit. Quand ces Messieurs trouvent dans quelque coin de Bibliotheque, ou parmi les paperasses enfumées d'un Inventaire, un Imprimé qui leur étoit inconnu, ils le lisent avidement, cela est louable. Mais s'ils y trouvent quelque fait particulier, rare, surprenant, ils l'adoptent tout aussitôt, pour le faire servir de base à des Conjectures qu'ils ont dessein d'étaler comme des Faits, où comme des Eclaircissemens Historiques. Cela n'est guere louable, c'est très-souvent le chemin de l'illusion. Si quelqu'un de ces gens-là trouvoit à cent ans d'ici un Exemplaire de la Lettre Pastorale qui fut suprimée promptement par son Auteur, il en feroit bien son profit. Il se vanteroit d'avoir déterré des choses qu'aucun Historien n'avoit débitées: il raisonneroit là-dessus à perte de vue, & donneroit à l'Europe toute une nouvelle face, par rapport aux motifs secrets de la conduire. Il ressusciteroit donc une fausseté qui n'a couru que peu de jours dans les nouvelles ordinaires, & il la perpétueroit; car par exemple il se trouvera toûjours des Historiens qui raconteront ce qu'ils auront lu dans Varillas. J'avertirai mon Lecteur que la supression de cette Lettre Pastorale ne m'est connue que par un petit Imprimé en 15 pages *in* 4 daté du 25 de Janvier 1696 (1). J'y ai lu (2) que l'Auteur des Pastorales aiant cité, *pour preuve des intentions favorables des Alliez, un Projet de Paix dressé par la Diete de Ratisbonne . . . . ., qui avoit été fabriqué par un Politique speculatif d'Amsterdam . . . . . ., eut tant de honte d'avoir été la duppe de cette Piece supposée, qu'il fit faire incessamment une autre Edition de sa Lettre Pastorale dans laquelle il suprima cet Article.*

(1) *Il a pour Titre,* Parallele de trois Lettres Pastorales de Mr. Jurieu, touchant l'Accomplissement des Propheties.

(2) *A la page 14: il cite la Pastorale du mois de Janvier 1695.*

est très-vrai en particulier de ces prémieres altérations qu'on fait souffrir aux événemens dès leur naissance, par des Relations déguisées que l'on débite à la chaude, & que l'on répand par-tout le plus promtement qu'il est possible. C'est un péché originel dont on ne peut nier la propagation: trop d'exemples la prouvent; & c'est là le grand desordre: car comme tous les Peuples sont assez semblables à celui dont un Cardinal Légat disoit, en lui donnant sa sainte bénédiction, *puisqu'il veut être trompé, qu'il le soit;* & comme d'ailleurs on ne sauroit révoquer en doute, qu'une fausse nouvelle crue trois jours ne soit capable de faire beaucoup de bien à un Etat (*B*), au

(*B*) *Une fausse nouvelle crue trois jours ne soit capable de faire beaucoup de bien à un Etat,* &c.] On attribue à Catherine de Medicis cette Maxime, *qu'une nouvelle fausse crue trois jours pouvoit sauver un Etat* (3). Les Histoires sont remplies de l'utilité des fausses nouvelles. Les Chefs de la Ligue se maintinrent long-tems par-là dans Paris. Le Duc de Maienne, ne pouvant nier qu'il n'eût perdu le champ de bataille à la journée d'Ivry, faisoit accroire que le Bearnois y avoit été tué, & qu'en d'autres lieux la Ligue étoit triomphante (4). Voici les paroles d'un Historien: *Voyans leur armée ainsi fracassée, ils recoururent à leurs artifices ordinaires, qui estoit de payer les Parisiens en mensonges qu'on publia en force livres, portans qu'au premier assaut donné à Dreux les habitans avoyent tué plus de cinq cens hommes au Roi, & blessé rudement un plus grand nombre, le Mareschal de Biron navré à mort. Qu'en une rencontre auprès de Poissi l'Union avoit remporté une grande victoire. Qu'en la bataille il y avoit eu long combat & perte presque esgalle: & que si le Bearnois n'estoit mort, il ne valoit gueres moins* (5). Pierre Matthieu narre que le Comte de Charolois, aiant besoin que ses troupes fussent rassûrées par l'espérance d'un prompt secours, *aposta un Cordelier qui faisoit semblant de venir de Bretagne, & disoit qu'il avoit laissé l'armée si proche qu'on la verroit le mesme jour . . . . cet artifice accrut sinon le courage, au moins la patience des plus abbatus, & le mensonge profita pour le peu de temps qu'il fut creu: le grand desir de voir les troupes de Bretagne le fit recevoir sans le considerer* (6). Ces dernieres paroles ne sont pas ici inutiles: car elles montrent le panchant des peuples à concourir à l'artifice: ils croient facilement ce qui les flate, & ils poussent ainsi le tems à l'épaule. La Note marginale de Pierre Mathieu mérite d'être copiée. *Quand une armée ou une ville,* dit-il (7), *est en l'attente du secours, il faut tousiours asseurer qu'il vient, & quand il y auroit nouvelle du contraire, c'est de la prudence du Chef d'en faire courir un autre bruit. Syphax mande à Scipion qu'il ne le peut secourir, & qu'au contraire il est pour Carthage, Scipion traite & caresse ses Ambassadeurs & leur donne des presens, afin de faire croire à ses gens que Syphax venoit, que les Ambassadeurs retournoient pour le faire haster.* C'est par rapport à ces finesses qu'on peut principalement dire, *nil sub sole novum, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* Les Modernes ne sont là-dessus que les Copistes de l'Antiquité (8). On ne s'est jamais piqué d'être sincere dans les Relations récentes des malheurs publics, & il seroit presque toujours préjudiciable de s'en piquer. Tite Live censure raisonnablement le Consul Romain, qui, après la malheureuse journée de Cannes avoua aux Deputez des Alliez toute la perte qu'on avoit faite: *Auxit rerum suarum suique contemptum Consul nimis detegendo cladem nudandoque* (9). L'effet de cette sincerité fut que les Alliez jugérent que Rome ne se pourroit jamais relever, & qu'ainsi il faloit s'unir avec Annibal. Nous aprenons de Plutarque qu'un Athenien fut cruellement torturé, pour avoir dit une mauvaise nouvelle qui étoit pourtant très-vraie (10). Aiant su d'un étranger qui avoit pris terre au port de Pirée la déroute de Nicias, il s'en alla à toute jambe annoncer ce grand malheur aux Magistrats. On voulut savoir d'où il le tenoit, & comme il ne put donner son auteur on le châtia comme un fourbe perturbateur du repos public (11). On ne cessa de le tourmenter que quand on eut su la vérité de sa nouvelle. S'il eût annoncé faussement une victoire, il n'eût pas été puni: l'action de Stratoclès m'en fait juger de cette maniere. Il persuada aux Atheniens d'offrir aux Dieux un sacrifice pour les remercier de la défaite des ennemis; & il savoit néanmoins que la Flote Athenienne avoit été bien battue. La nouvelle de ce desastre fut enfin certaine, fut enfin publique. On se fâcha tout de bon contre l'imposteur; mais on se paia de sa réponse, & il n'en fut autre chose. Quel tort vous ai-je fait, leur dit-il? j'ai été cause que vous avez eu trois jours de bon tems: Πολλοῦ δ' ἂν ἔτι καὶ Σπαρτιάτας δεῆσαι τὴν Στρατοκλέους ὕβριν ὑπομεῖναι καὶ βωμολοχίαν, πείσαντος μὲν αὐτοὺς εὐαγγέλια θύειν ὡς νενικηκότας, ἐπεὶ δὲ τῆς ἥττης ἀληθῶς ἀπαγγελθείσης ἠγανάκτουν, ἐρωτῶντος τὸν δῆμον, τί ἠδίκηται, τρεῖς ἡμέρας δι' αὐτὸν ἡδέως γεγονώς. *Nulla vero pacto arbitror Spartanos toleraturos fuisse Stratoclis scurrilem insultationem, qui suis ut ob lætum pugnæ victoriæ nuncium acceptum sacrificarent persuasit: cumque ii de accepta clade vero allato nuncio succenserent, populum interrogavit ecquid injuriæ passi essent, qui ipsius opera triduum suavius vixissent* (12). Ce fut autant de pris sur l'ennemi, dira-t-on, les Atheniens gagnérent deux ou trois jours de réjouissance: ils reculérent d'autant le chagrin que la mauvaise nouvelle devoit causer. Mais dans le fond c'est un petit avantage; il est très-fâcheux de revenir d'une fausse persuasion qui a donné une grande joie: on sent mieux après cela le poids de l'adversité. D'ailleurs les réjouïssances publiques pour une victoire imaginaire font mépriser toute une Nation, & aprêtent bien à rire à ses ennemis. Si l'on eût traité Stratoclès selon son mérite, on l'eût puni sévérement. Qu'un particulier en use comme faisoit Ciceron, cela n'est pas de conséquence: il est même vrai que dans ces rencontres particulieres la veritable prudence veut qu'on ne croie rien légérement. *Cicero . . . . cum Vatinii morte nunciata cujus parum certus dicebatur autor, interim, inquit, usura fruar* (13). Il n'est pas certain que mon ennemi soit mort, & peut-être dans peu de jours on apprendra qu'il est plein de vie; mais en attendant je profiterai du bruit qui court: je le croirai, c'est autant de gain pour moi. Voilà quel fut le langage de Ciceron. Que ce fût une simple plaisanterie, ou une déclaration ingénue de ses pensées, la chose n'importoit pas; mais un Etat qui en useroit de la sorte, & qui prendroit des mesures sur une fausse nouvelle de la défaite des ennemis, s'exposeroit quelquefois à de grands malheurs. Un Historien conte que le bruit aiant couru que Scipion l'Africain & son frere étoient prisonniers, & qu'Antiochus avoit défait l'Armée Romaine qu'ils commandoient, les Etoliens secouérent tout aussitôt le joug du Peuple Romain. Cette démarche ne pouvoit être que pernicieuse. Je rapporterai les paroles de Tite Live, car elles contiennent quelques singularitez. On y trouve un bel exemple des fourberies de la Renommée: on y voit qu'une fausseté si énorme avoit pour auteurs les Deputez mêmes des Etoliens à l'Armée des Scipions, & qu'il n'y a qu'un Historien qui ait parlé de cela: *Valerius Antias author est, rumorem celebrem Romæ fuisse, & penè pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis causa Cos. L. Scipionem & cum eo P. Africanum in colloquium evocatos regis, & ipsos comprehensos esse, & ducibus captis confestim ad castra Romana exercitum ductum, eaque expugnata, & deletas omnes copias Romanorum esse: ob hæc Ætolos sustulisse animos, & abnuisse imperata facere, principesque eorum in Macedoniam & in Dardanos & in Thraciam ad conducenda mercede auxilia profectos: hæc qui nuntiarent Romam, A. Terentium Varronem, & M. Claudium Lepidum ab A. Cornelio proprætore ex Ætolia missos esse. Subtexit deinde fabulæ huic, legatos Ætolos in senatu inter cætera hoc quoque interrogatos esse: unde audissent imperatores Romanos in Asia captos ab Antiocho rege, & exercitum deletum esse? Ætolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores factos. Rumoris hujus quia neminem alium authorem habeo, neque affirmata res mea opinione sit, nec pro vana prætermissa* (14).

Ne pensez pas que Catherine de Medicis ait voulu dire, qu'une fausse nouvelle crue trois jours peut sauver l'Etat en toutes rencontres. Ce n'est pas dans ces sortes de Maximes que l'on cherche l'universalité. Une fausse persuasion est quelquefois salutaire, & quelquefois pernicieuse, dites-en autant d'une vraie persuasion. Mais voici une chose d'une vérité plus générale; c'est qu'il est utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans telles autres disgraces de conséquence. Cette tromperie n'est point ce qu'on nomme Coups d'Etat, *Arcana Imperii.* C'est une démarche ordinaire de la prudence politique, c'est une leçon d'ABC en ce genre-là. Personne ne doit donc blâmer les deguisemens d'une Relation qui suit de près les événemens: le bien public exige l'emploi des figures de Rhétorique qui exténuent la perte que l'on a faite, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être seroit-il à souhaiter que ces Relations ne fussent que pour les oreilles, ou que pour le moins on ne les imprimât pas; car l'impression les éternise, & les fait servir de fondement aux Historiens: ce qui répand sur l'Histoire un cahos impénétrable d'incertitude, qui dérobe aux siecles suivans la connoissance de la vérité: grand contrepoids, selon quelques-uns, au profit & au plaisir que la lecture de ces Imprimez quotidiens cause dans le monde. Les esprits les plus chagrins doivent reconnoitre que cette lecture répand par-tout plusieurs instructions utiles & agréables, & qu'elle peut même servir de leçon à des Ecrivains polis. Mais enfin, dit-on, la sincérité n'y regne point; ce sont plutôt des Plaidoiez que des Histoires. Or qu'est-ce qu'un Plaidoié? un Discours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de sa Cause, & que le mauvais côté de la Cause de son Adversaire. Si ceux qui parlent ainsi pouvoient fournir un bon moien de ne pas faire ce qu'ils condamnent, ils seroient les plus inventifs de tous les hommes. Il y a ici du plus & du moins; les Lecteurs intelligens ne s'y trompent pas; ils démêlent bien ceux qui s'approchent le plus de la bonne foi: mais après tout il n'est pas possible de publier dans ces Ecrits tout ce que l'on fait; il faut sacrifier quelque chose à l'utilité publique, & quelquefois même à l'utilité domestique. Outre que les ruses étant

(3) D'Aubigné, Confession Catholique de Sancy, *Livr. II, Chap. VI, pag m.* 413, 414.

(4) D'Aubigné, Histoire Univers. *Tom. III, Livr. III, Chap. VI, pag.* 322.

(5) Histoire des choses mémorables avenues en France depuis l'an 1547, jusques au commencement de l'an 1597, *pag.* 720.

(6) Pierre Matthieu, Hist. de Louis XI, *Livr. III, pag. m.* 144.

(7) *Là même.*

(8) *Voiez l'Article* AGESILAUS II, *Citations* (*b*), (*c*).

(9) Titus Livius, *Libr. XXIII, pag. m.* 355. *Il rapporte tout le Discours du Consul aux Députez de la Campanie.*

(10) Plut. *in* Nicia, *sub finem, pag. m.* 542.

(11) Δόξας λογοποιὸς εἶναι, καὶ ταράττειν τὴν πόλιν, εἰς τὸν τροχὸν καταδεθεὶς ἐστρεβλοῦτο πολὺν χρόνον, ἕως ἐπῆλθον οἱ τὸ πᾶν κακὸν ὡς εἶχεν ἀπαγγέλλοντες. *Pro mendace & civitatis turbator in rotam deligatus & diu tortus est, donec advenerunt qui totam cladem ordine annunciarunt.* Idem, ibid.

(12) Plut. de Republ. gerenda, *pag.* 799, *F. Il en parle aussi dans la* Vie de Demetrius, *pag.* 893, 894. *& il lui fait répondre*, Εἶτα τί πεπόνθατε δεινόν, εἰ δύο ἡμέρας ἡδέως γεγόνατε. Quid tandem injuriæ accepistis si duos dies transegistis per lætitiam? *Cette Bataille perdue est celle d'Amorgos. Mr. de* Tourreil *a très bien paraphrasé ces paroles de Plutarque:* Pourquoi vous plaindre de moi, *répond Stratoclès?* me ferez-vous un crime d'avoir en dépit de la fortune su deux jours entiers vous donner les plaisirs de la victoire, & par mon artifice dérober tout ce temps à vostre douleur? *C'est dans ses Notes sur la* II Olynthienne *de* Demosthene, *l'une des Harangues qu'il a traduites en François le plus noblement qu'il soit possible.*

(13) Quintil. Institut. Orat. *Libr. VI, Cap. III, p. m.* 294.

(14) Titus Livius, *Libr. XXXVII, pag. m.* 708.

au lieu qu'une nouvelle véritable crue autant de tems eſt capable de le perdre; il ne faut pas trouver étrange que les prémieres Relations ſoient remplies de déguiſement: la Politique le veut, elle que quelqu'un a définie *ars non tam regendi, quam fallendi hominem* (C). Mais il en faudroit revenir,

étant permiſes dans la guerre (15), il faut excuſer les artifices des Nouvelliſtes; car le ſoin qu'ils prennent de contrequarrer les Relations de l'ennemi ſont une eſpece de guerre, & de là vient que leurs Ecrits ont été comptez parmi les armes de plume par un Auteur de Politique: *Hoc ſaltem indictum non abeat, quod auſu temerario quodam*, Relationes ordinarias *ſeu* Novellas, *uti vocantur*, Armis Anſerinis *meis non adjunxerim: nam, ut probe ſciam, tales ſæpe non in* Sibyllarum foliis, *ſed hominum cerebris naſci, credulosque facile incertæ famæ auram captare: interim tamen etiam temporis filia comprobat, atque hactenus comprobavit, harumce ſparſiones non ſemper* Oreſtis ſomnia *& vanitates eſſe atque fuiſſe. Sparguntur* (*) *enim victoriæ deprimiturque pars adverſa. Sic conſtat, quod* Literis à Pompejo *per omnes provincias civitatesque dimiſſis de prælio ad Dyrrachium facto elatius inflatiusque multo, quam res erat geſta, fama percrebuerit, pulſum fugere Cæſarem, pene omnibus copiis amiſſis: quæ* (†) *fama ſane Pompejanos multis partibus auxerat. Finguntur clades ad vulgum (quia mundus, ut dicitur, vult decipi) dementandum, ut iſte faveat huic vel illi parti &c. Ita poſt* cladem Ivrenſem *&c* (16). L'Auteur met ici ce que j'ai dit du Duc de Maienne.

Notez que le monde eſt tellement accoutumé à la Gazette, qu'il en regarderoit la ſuppreſſion comme une eclipſe. Ce ſeroit une eſpece de deuil public. La République des Lettres y perdroit divers Ouvrages qui ſont le noiau ou la crême de la Gazette, & qui nous donnent des regles pour la lire utilement. Jettez les yeux ſur ce qui ſuit: *Cum vero omnes novi quid ſciendi mira flagremus cupiditate, certaque juxta ac incerta avidiſſime arripientes, quiſque pro voto interpretamur, itaque* NOVELLAS *undique conquirimus, ut rerum geſtarum, imò & gerendarum (tanta enim ſcribentium vel credentium vanitas eſt) cognitione ſitientem animum expleamus. Hinc anxia curioſitate legimus aut rimamur, quid Novellæ apportent* Noſtrates, Jenenſes, Lipſienſes, Norinbergenſes, Hamburgenſes, *imo &* Pariſinæ, Hafnienſes, Amſtelodamenſes, Bruxellenſes, *aut aliæ, neſcio unde accerſitæ: Ut autem varia ſint illorum, qui eas legunt vel mirantur, ingenia, ita fieri haud poteſt, quin majorem ex illis fructum alius, alius minorem accipiat, quò igitur cum Voluptate, quam novitas ſuâ ſponte conciliat, Utilitas etiam jungatur, ideo ſuſigni cum commodo adhiberi poterit Nobiliſſimi & Conſultiſſimi Dn.* AHASUERI FRITSCHII *Diſcurſus*, De Novellarum, quas vocant *Neve Beitungen* hodierno uſu & abuſu. Imp. Jenæ 1676. 4. *Itemque elegantiſſimè docti* CHRISTIANI WEISII *in illuſtri ad Salam Auguſtæo Polit. Prof.* Schediaſma curioſum, de Lectione Novellarum, quantum ſcil. illæ uſum habeant in Geographicis, Hiſtoricis, & Politicis, imò quovis curioſorum genere. *Cui etiam addidit* Specimen, quaſi Nucleum Novellarum, ſcil. ab Anno 1660. ad ann. uſque 1676. Weiſſenfelſæ anno eod. exc. (17).

J'ai lu quelque part dans les Nouvelles de la République des Lettres, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on chargeât quelqu'un de marquer à la fin de chaque année tous les faux bruits qui auroient couru. Cela ne ſeroit pas néceſſaire à l'égard de tous les menſonges; car il y en a beaucoup dont les Gazettes mêmes nous avertiſſent: une telle Charge eût été plus néceſſaire, dans le tems qu'on n'imprimoit pas de jour en jour les nouvelles des couriers. Si elle eût été établie à Rome lorsque les Turcs prirent Rhodes, nous ſaurions bien des nouvelles des fauſſetez que l'on débitoit en Italie. On en connoit quelques-unes par les Lettres que Ruſcelli a recueillies. On ſait par-là que le 10 de Decembre 1522 les Nouvelliſtes de Rome débitérent que le ſiege de Rhodes étoit levé (18). Ils débitérent le 28 de Février 1523, qu'il n'étoit point ſûr que Soliman eût pris cette ville (19), & néanmoins elle avoit capitulé le 22 de Decembre 1522. Mais qui s'étonnera de ces nouvelles, quand il ſaura qu'en 1500 l'on débita dans Padoue comme un fait certain, & écrit de Rome même, que le Pape avoit été tué d'un coup de foudre le jour de St. Pierre, & que tous les bourgeois avoient pris les armes. Nous ne ſavons que par hazard qu'une telle fauſſeté fut débitée. La Lettre où Matthieu Boſſus en fit mention eſt publique: ſans cela nous n'en ſaurions rien apparemment. *Hac ſub hora Auguſtine ad te dum ſcribo, ecce rumor aures implet civitatis, ſolemni Petri Apoſtoli die, paulo poſt vigeſimam horam, Alexandrum Romanæ Eccleſiæ magnum Pontificem ictu fulminis interiiſſe, & de perjucundis ſuis Pileatis unum tactum, pariter ſuum dominum parentaſſe, populares in armis eſſe, vias urbis obliquas parum tutas, Curiales quaſi timoricus, Hiſpanos infeſtos & hoſtes haberi* (20). La mort du Roi d'Eſpagne, celle du Roi de France, celle du Duc d'Albe, furent débitées tout à la fois en Hollande l'an 1580. Cette fauſſeté s'eſt conſervée par hazard dans une Lettre de Juſte Lipſe (21). Il ſeroit utile de compiler de telles choſes.

Mr. de Vigneul Marville a fait de bonnes Remarques ſur la Gazette. Voici l'une de ſes réflexions: „ Il n'y a qu'une „ ſeule choſe qui fait tort à celui qui l'écrit, c'eſt qu'il n'eſt „ pas entiérement le maître de ſon ouvrage, & que ſoûmis „ à des ordres ſupérieurs, il ne peut dire la vérité avec la „ ſincérité qu'exige l'Hiſtoire. Si on lui accordoit ce point-„ là, nous n'aurions pas beſoin d'autres Hiſtoriens (22)".

Il y a un peu d'hyperbole à la fin de ce paſſage; mais, quoi qu'il en ſoit, on va à la grande ſource du mal. Les Nouvelliſtes hebdomadaires, ou de tel autre période qu'il vous plaira plus long ou plus court, n'oſeroient dire tout ce qu'ils ſavent. Il leur en couteroit trop; car pour ne rien dire des châtimens qu'ils pourroient craindre de la part des Supérieurs, ils verroient diminuer le débit de leurs Imprimez, & ils ſe feroient haïr comme des perſonnes mal intentionnées, & en quelque façon ennemies du bien public. On ne veut pas qu'ils mentent groſſiérement en faveur de la patrie; mais s'ils le font avec eſprit, & avec des Conjectures, & des Reflexions également ingénieuſes, flateuſes, malignes, on les loue, on les admire, on les aime, & l'on court après leurs Ouvrages. Ainſi ce n'eſt pas pour néant qu'ils ſuivent l'exemple de cet ancien Poëte Comique, qui ne ſe propoſoit que de plaire au peuple.

Poëta cum primum animum ad ſcribendum appulit
Id ſibi negoti credidit ſolum dari,
Populo ut placerent quas feciſſet fabulas (23).

(C) *La Politique ... que quelqu'un a définie*, artem non tam regendi quam fallendi hominem.] Guy Patin rapporte cette définition après s'être un peu moqué des Jubilez. *Voilà de nouvelles brigues dans Rome, qui s'en vont nous donner un nouveau Pape, & en ſuite* pro jucundo adventu ad Papatum, *un nouveau Jubilé. Le vin nouveau de l'an préſent, qui eſt un jus tiré de la vigne, produira de plus ſenſibles effets dans la tête des hommes, que cette nouvelle dévotion, qui en ſon eſpèce ne revient que trop ſouvent*, ab aſſuetis non afficimur: *il n'en faut pas tant pour être trouvé bon, mais le monde eſt fait ainſi*, populus vult decipi: *feu Monſieur l'Evêque de Belley, Meſſire Jean Camus, digne & ſavant Prélat, s'il en fut jamais, diſoit que* Politica ars eſt non tam regendi, quàm fallendi homines: *je luy ay ouï dire une fois cela dans ſa chambre l'an* 1632; *mais je m'en ſuis pluſieurs fois ſouvenu depuis* (24). Cette Lettre de Patin eſt datée du 13 de Decembre 1669. Il n'avoit pas ainſi rapporté les paroles de cet Evêque dans une Lettre du 8 de Mai 1665: voici à quelle occaſion il les allégua: *On a mis depuis trois jours à la Baſtille ſix Ecrivains, qui gagnoient leur vie à faire & à écrire des Gazettes à la main*, hominum genus audaciſſimum, mendaciſſimum, avidiſſimum, ut faciant rem, &c. *Ils mettent là dedans ce qu'ils ne ſavent, ni ne doivent écrire. On a imprimé icy, fait vendre & débiter, & crier fortement par les rues*, la Bulle de notre ſaint Pere le Pape contre les Janſeniſtes, *& trois jours après on l'a défendue, & même*, ne quid deeſſet ad rationem veræ fabulæ, *on a publié, & fait courir le bruit, que le Commiſſaire avoit charge de faire mettre en priſon l'Imprimeur s'il eût été trouvé en ſa maiſon. Feu Monſieur l'Evêque de Bellay, qui a été un homme incomparable, m'a dit en* 1632. Politica eſt ars tam regendi quam fallendi homines, *& tout cela n'eſt point d'aujourd'huy, c'eſt le même jeu qui ſe joue, & que l'on jouoit autrefois, c'eſt la même comédie & la même farce, mais ce ſont des acteurs nouveaux: le pis que j'y trouve, c'eſt que ce jeu durera long tems, & que le genre humain en ſouffre trop* (25). Chacun voit la différence qui ſe trouve entre la prémiere & la ſeconde définition de la Politique: la ſeconde eſt plus honnête que la prémiere, mais ni l'une ni l'autre ne tournent au deshonneur des Maîtres de l'Art, puiſque ce qu'ils en font a pour but le bien public, à quoi ils ne ſauroient parvenir, ſans imiter ce que font les Médecins envers les malades. Si vous voulez voir le jugement de Guy Patin ſur la Gazette imprimée, liſez ceci: *Il ne ſe fait ici du tout rien qui vaille, ſi ce n'eſt la Gazette tous les ſamedis, qui eſt une choſe fort récréative & fort* conſolative *auſſi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaiſes nouvelles, bien que nous en ſentions beaucoup en cette ſaiſon* (26). Souvenons-nous de Petrone qui a dit, *mundus univerſus exercet hiſtrioniam*; & de ces Vers de Politien contre ceux qui condamnoient les Comédies qu'on faiſoit repréſenter dans les Colleges:

Sed qui nos damnant, hiſtriones ſunt maxumi.
Nam Curios ſimulant: vivunt bacchanalia.
Hi ſunt præcipue quidam clamoſi, leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus:
Superciliosum, incurvicervicum pecus,
Quique ab aliis habitu & cultu diſſentiunt,
Triſteſque vultu vendunt ſanctimonias:
Cenſuram ſibi quandam, & tyrannidem occupant:
Pavidamque plebem territant minaciis (27).

Prenez bien garde que la définition que l'Evêque de Bellai donnoit de la Politique ſignifieroit un fort grand défaut, ſi elle marquoit les tromperies de Souverain à Souverain. Elles ne ſont pas auſſi rares qu'elles devroient l'être. J'ai lu là deſſus depuis trois jours une penſée qui a beaucoup de brillant; la voici: *Les Politiques ont un langage à part & qui leur eſt propre; les termes & les phraſes ne ſignifient pas chez eux les mêmes choſes, que chez les autres hommes. Je ne ſai ſi Meſſieurs de l'Académie ont compris l'Art de la Politique, dans le nombre des Arts & des Sciences, dont ils ont pris la peine de nous donner un Dictionaire.*

Cela

(15) *Dolus an virtus quis in hoſte requirat?* Virgil. Æn. *Libr. II, Verſ.* 390.

(*) *Jacques Hurault des Offices d'Etat, fol.* 110.

(†) *J. Caeſ. de Bello Civil. lib.* 3. *pag. m* 284.

(16) Arma Anſerina, ſive Armatura Epiſtolaris à Doctore militari Tacito ſubminiſtrata, & in Diſſertatione Politica diducta à G. C. W. *pag.* 19.

(17) Michaël Hertzius, Bibliotheca Germanica, ſive Notitia Scriptorum Rerum Germanicarum, *Parte II, ſub fin.*

(18) *On eſtime que deſormais le ſecours ſera ſuperflu, ſi le ſiege eſt levé, ainſi qu'on en fait courir le bruit.* Jerome Negro, Lettre à Marc Antoine Micheli écrite de Rome le 10 de Decembre 1522, *folio* 86 des Epitres des Princes recueillies par Ruſcelli & traduites par Belleforeſt.

(19) *Voiez les mêmes* Lettres, *folio* 88: *elle eſt pleine des illuſions qu'on ſe fait ſur ce qu'on ſouhaite.*

(20) Matthæus Boſſus, *Parte III, Epiſt. XXI.*

(21) *Mors Regis Hiſpaniæ, Galliæ, & Ducis Albani vanciata nobis ſub idem tempus. Vera fama ſit in una ſaltem ex tribus illa.* Lipſius, Epiſt. IV ad Theodorum Leeuwium, *p.* 9. *Edit. Lugd. Bat.* 1640. Elle eſt datée du 1 de Decembre 1580.

(22) Vign. Marville, Mélanges d'Hiſt. *Tom. II, pag.* 198 *Edit. de Hollande.*

(23) Terentius, *in Prologo* Andriæ.

(24) Patin, Lettre DIII, *pag.* 479 *du III Tome.*

(25) *Le même*, Lettre CCCLVI, *pag.* 61 *du même Vol.*

(26) *Le même*, Lettre XL, *p.* 173, 174, *du I Tome. Elle eſt datée de Paris le* 7 *de Juin* 1650.

(27) Politianus, *in Prologo in* Plauti Menæchmos, *ad calcem* Epiſt. XV *Libri VII folio m.* 165 *verſo.*

revenir, & c'eſt ce qu'on ne fait jamais de bonne grace; & ſi quelques-uns le font, cela ne ſert plus de rien: tant de plumes aiant déja canoniſé les prémiers bruits, que pour le moins il ſe forme des partages de ſentiment par toute la Terre (*ii*).

Ce n'eſt pas aſſez que de comparer ces indignes Ecrivains à des Harpyes, qui ſaliſſent tout ce qu'elles touchent (*kk*): on peut dire que ce ſont des bourreaux qui tordent le cou, les bras, & les jambes aux Faits Hiſtoriques, & même qui les leur coupent quelquefois, & leur en appliquent de poſtiches; & cela presque au moment même qu'un événement eſt ſorti du ſein de ſes cauſes, & que les exploits d'une Bataille ne ſont que de naître,

Modo primos incipientes
Edere vagitus, & adbuc à matre rubentes (*ll*).

L'on a dit autrefois des Muſes qu'elles ſe proſtituoient même à des eſclaves; c'eſt ce qu'on peut dire principalement de celle qui préſide à l'Hiſtoire (*mm*): c'eſt un véritable *ſcortum triobolare*, qui ſe tient ſur les grands chemins, & qui ſe livre au prémier venu pour un morceau de pain. Son marché avec les Libraires eſt bien au deſſous de celui des Baudoins & des du Ryer, avec qui c'étoit un prix fait, *qu'ils traduiroient à 30 ſous ou à un écu la feuille, & qu'ils feroient des vers à 4 francs le cent quand ils étoient grands, & à 40 ſous quand ils étoient petits* (*nn*).

Ah! pudor extinctus, doctæque infamia turbæ
Sub titulo proſtant, & queis genus ab Jove ſummo
Res hominum ſupra evectæ & nullius egentes,
Aſſe merent vili, ac ſancto ſe corpore fœdant.
Scilicet aut Mene faciles parere ſuperbo,
Aut nutu Polycleti, & parca laude beatæ.
Uſque adeo maculas ardent in fronte recentes,
Heſternique Getæ vincla, & veſtigia flagri (*oo*).

Lucien ſans le ſavoir a fait la peinture de notre Siecle, lorsqu'il a parlé d'une guerre qui avoit produit un ſi grand nombre d'Hiſtoriens, qu'on auroit dit que ce métier étoit à la mode. Il compare cette mode à la maladie épidémique des Abdérites (*pp*). Nous avons vu, continue-t-il, la vérité du Proverbe que la guerre eſt la mere de toutes choſes. Ἀφ' οὗ δὴ, τὰ ἐν ποσὶ ταῦτα κεκίνηται, ὁ πόλεμος ὁ πρὸς τοὺς βαρβάρους, καὶ τὸ ἐν Ἀρμενίᾳ τραῦμα, καὶ αἱ συνεχεῖς νῖκαι, οὐδεὶς ὅστις οὐχ ἱστορίαν συγγράφει, μᾶλλον δὲ Θουκυδίδαι, καὶ Ἡρόδοτοι, καὶ Ξενοφῶντες ἡμῖν ἅπαντες. καὶ ὡς ἔοικεν, ἀληθὲς ἄρ' ἦν ἐκεῖνο τὸ, Πόλεμος ἁπάντων πατὴρ, εἴ γε καὶ συγγραφέας τοσούτους ἀνέφυσεν, ὑπὸ μιᾷ τῇ πληγῇ. *Ex quo res præſentes moveri cœperunt, puta bellum iſtud contra barbaros & acceptum in Armenia vulnus, & continuæ illæ victoriæ, nemo non hiſtoriam conſcribit. Imo verò Thucydides, Herodoti, & Xenophontes nobis facti ſunt omnes. Et ut apparet, verum fuit illud, Bellum omnium pater eſt, quandoquidem hiſtoriarum ſcriptores tam multos una hac plaga procreavit* (*qq*). Les anciens Romains avoient eu infiniment plus de reſpect pour la dignité de l'Hiſtoire; car avant le tems de Pompée perſonne ne s'en étoit mêlé, qui ne fût recommandable par ſa naiſſance & par ſon mérite; & lorsque le Précepteur de ce grand homme eut entrepris de faire l'Hiſtoire du pere de ſon Diſciple, & celle de ſon Diſciple, on trouva je ne ſai quoi d'incommode dans cette nouveauté, comme Suetone nous l'inſinue. Cependant, ce novateur avoit de l'eſprit & du ſavoir, & il avoit enſeigné la Rhétorique; mais il n'étoit pas de condition, il avoit été affranchi. Voilà le grief. *Lucius Octacilius Pilitus ſerviſſe dicitur, atque etiam oſtiarius, veteri more, in catena fuiſſe: donec ob ingenium ac ſtudium literarum manumiſſus, accuſanti patrono ſubſcripſit. Deinde Rhetoricam profeſſus, Cnæum Pompejum Magnum docuit; patris ejus res geſtas, nec minus ipſius, compluribus libris expoſuit: primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, ſcribere hiſtoriam orſus, non niſi ab honeſtiſſimo quoque ſcribi ſolitam* (*rr*).

IX. L'abus dont on vient de parler favoriſe le Pyrrhoniſme Hiſtorique.

Que deviendroient les ennemis du Pyrrhoniſme Hiſtorique, ſi ce mal avoit eu cours du tems de l'ancienne Grece, & de la vieille Rome? Ils ſont à féliciter de ce que l'Imprimerie eſt une invention ſi moderne, & ils peuvent s'écrier avec raiſon, *bonô Hercule publico iſta licentia poſt caſum imperii Romani inventa eſt* (*ſſ*). Car ſi l'Antiquité Greque, Romaine, Perſane, Carthaginoiſe, &c. en avoit uſé comme l'on en uſe aujourd'hui, ils auroient bien de la peine à nous prouver quelque choſe, en ſe fortifiant même du ſecours des Inſcriptions & des Médailles (*tt*), monumens que les Modernes emploient impunément pour ſatisfaire leurs caprices, ſans ſe fonder ſur un fait reel.

Je

(*ii*) *Voiez le paſſage de Tacite que j'ai cité ci-deſſus Citation* (57) *de l'Article* USSON.

(*kk*) *At ſubitæ horrifico lapſu de montibus adſunt Harpyiæ, & magnis quatiunt clangoribus alas, Diripiuntque dapes contactuque omnia fœdant Immundo: tum vox teterrum dira inter odorem.* Virg. Æn. Libr. III, *Verſ.* 225.

(*ll*) Juven. Sat. VII, 195.

(*mm*) *C'eſt Clio.* Λέγονται τῶν Μουσῶν ἡ μὲν Κλειὼ εὑρεῖν τὴν ἱστορίαν. Scholiaſt. Apollonii in *Libr. III.*

(*nn*) *Voiez Mr.* Baillet, Jugem. des Sav. *ſur les* Traducteurs François *Article* 948 & 949.

(*oo*) *Voiez* Balzac, Entret. IV, *Chap. IV.*

(*pp*) τὸ Ἀβδηριτικὸν ἐκεῖνο πάθος καὶ νῦν τοὺς πολλοὺς τῶν πεπαιδευμένων περιέλαβεν. *Abderiticum illud malum etiam hoc tempore pleroſque doctorum invaſit.* Lucian. quomodo ſit conſcribenda Hiſtoria, *pag. m.* 658 *Tomi I.*

(*qq*) *Idem, ibidem.*

(*rr*) Sueton. de clar. Rhetor. *Cap. III.*

(*ſſ*) *C'eſt une Parodie d'un paſſage de* Seneque, *Præfat Libr. V* Controv.

(*tt*) *Voiez* Rec. Fr. *in* 4, *pag.* 781.

Cela ſeroit, ce me ſemble, aſſez néceſſaire. Par exemple, en terme de Politique jurer ſur les Saints Evangiles, qu'on obſervera tel ou tel Traité, ſignifie quelquefois ſimplement qu'on le jure, & non pas qu'on l'obſervera en effet; il ſignifie même quelquefois qu'on n'en fera rien: le commun des hommes n'entend pas ce langage; mais les Politiques l'entendent bien, & ils prennent leurs meſures ſelon cela (28). J'ajoûte que ſi Meſſieurs de l'Académie nous vouloient donner un Dictionaire qui comprît univerſellement tous les Arts, ils ſe tailleroient une beſogne inépuiſable. Ils découvriroient tous les jours de nouveaux Arts qui ont des termes d'une ſignification particuliere. L'Art des Relations hebdomadaires eſt de ceux-là; l'Art de la Controverſe en eſt auſſi. Les mots ne s'y prennent pas dans leur ſens commun: vous voiez des gens qui s'entre-accuſent de Dogmes affreux; ils repliquent & dupliquent, & ils trouvent de plus en plus réciproquement que la Doctrine de leur Adverſaire eſt abominable (29). Cette plainte paroît presque à chaque page, & allarme les Lecteurs; comme s'il étoit à craindre qu'en ne remédiant pas promptement à cette gangrene, on ne la mette en état de communiquer ſon infection à tout le corps. Ceux qui ne ſont pas faits à ce ſtyle conçoivent mille ſcrupules; ils craignent de n'avoir pas obéi au Précepte de Saint Paul, *évite l'homme Hérétique* (30); car ils ont communiqué avec les parties conteſtantes. Qui auroit cru, diſent-ils, que des Docteurs, qui mangent le pain des Orthodoxes depuis ſi long-tems, euſſent nourri de tels monſtres dans leur cœur? on ne ſait plus à qui ſe fier. Il faut que les uns ou les autres, ou peut-être les uns & les autres, ſoient plutôt des loups déguiſez, que des bergers. Mais aiez un peu de patience, attendez que des experts, & que des arbitres initiez à ce langage, mettent la paix entre les parties, vous trouverez que les termes ne ſignifioient rien moins que ce que vous aviez cru. Les Accuſateurs de part & d'autre ſeront déclarez orthodoxes: on ne les cenſurera point, on les avertira ſeulement de corriger quelques expreſſions incommodes qui leur étoient échappées. On ſuppoſe donc que dans le vrai ils ne ſe ſont entre-accuſez que de cela, & qu'ainſi les termes d'Héréſie pernicieuſe, & ſemblables, ne ſignifient chez eux qu'un mauvais choix de paroles. Souhaitons que Mrs. de l'Académie n'oublient point, dans le Supplément qu'ils pourront donner au Dictionaire des Arts, la ſignification propre des termes d'*Impie*, d'*Hérétique*, de *Deſtructeur des Fondemens Evangéliques*, de *Fauteur des Sociniens*, &c., quand ils ſe trouvent dans les Piéces d'un Procès Théologique; car autrement les Langues mêmes deviendront barbares à la plupart des Lecteurs.

(28) Lettres Hiſtoriques, *mois de Septembre* 1696, *pag.* 251.

(29) *Un petit Ecrit de* Dorſcheus, *Profeſſeur en Théol. à Strasbourg, intitulé* Latrocinium Famæ Theologorum, *contient quelques Exemples de ceci. On y en pourroit ajoûter bien d'autres.*

(30) Epître à Tite, *Chap. III, Verſ.* 10.

X. Satires modernes sur quelques Galanteries. On se plaint sans sujet de la Hollande.

Je n'irai pas plus loin sans dire que les Cassius Severus sont de tous les tems. On a vu de nos jours un homme de qualité, qui, non content de composer des Relations peu avantageuses à quelques Dames de la Cour, a poussé, dit-on, sa pointe jusqu'à la Maison Roiale, & jusques au Chef (*D*); ce qui montre que l'on peut dire fort véritablement de la Satire, ce que Malherbe a dit de la mort,

Que la Garde qui veille aux barrieres du Louvre
N'en défend pas les Rois.

(vv) *Voiez ci-dessus Citation* (30) *de l'Article* CASSIUS SEVERUS.

Ce Seigneur a été plus sage & plus heureux que le Satirique de la Cour d'Auguste. Celui-ci ne se corrigeant point dans son exil empira de telle sorte son état, qu'à peine avoit-il enfin dequoi se couvrir aux parties de la honte (vv); mais celui dont je parle en fut quitte à bon marché, & s'appliqua à des choses bien plus dignes de son bel-esprit, & de sa charmante plume (*E*).

On

(*D*) *Un homme de qualité .... a poussé sa pointe, dit-on, jusqu'à la Maison Roiale, & jusques au Chef.*] J'ajoûte ce *dit-on*, parce qu'encore que le bruit public ait donné à un même Auteur l'Histoire Amoureuse des Gaules, & les Amours du Palais Roial, cet Auteur n'a point reconnu pour sien ce dernier Ouvrage. Il a même nié juridiquement qu'il l'eût composé; car c'est de ce Livre que l'on doit entendre ce qu'il écrivit en ces termes à Mr. de Saint Aignan. *Mes ennemis, me voyant à la Bastille, crurent que la prison me mettoit hors d'etat de me deffendre, & qu'ils pouvoient impunément m'accuser: ils dirent donc au Roy que j'avois écrit contre luy: mais Sa Majesté, qui ne condamne jamais personne sans l'entendre, les surprit fort en m'envoyant interroger par le Lieutenant Criminel* (31). . . *Après qu'il m'eut fait connoistre l'Histoire écrite de ma main, je veux dire l'Original dont je vous viens de parler, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roy. Je luy répondis qu'il me surprenoit fort, de faire une telle question à un homme comme moy. Il me dit qu'il avoit ordre de me le demander. Je répondis donc que non, & qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant servi 27 ans, sans avoir eu aucune grace, étant depuis douze ans Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere, & attendant tous les jours quelque recompense de Sa Majesté, je voulusse luy manquer de respect: que pour detruire ce vraysemblable-là, il falloit ou de mon écriture, ou des témoins irréprochables: que si l'on me produisoit l'un ou l'autre en la moindre chose qui choquast le respect que je devois au Roy, & à toute la Famille Royale, je me soumettois à perdre la vie; mais que je suppliois aussi Sa Majesté d'ordonner le même châtiment contre ceux qui m'accuseroient sans me pouvoir convaincre* (32). . . . *Depuis ce tems-là n'ayant veu, ni le Lieutenant Criminel, ni aucun autre Juge, j'ay bien creu qu'une si noire & si ridicule calomnie n'avoit fait aucune impression dans un esprit aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre que celuy du Roy* (33). Ce qu'il dit ailleurs de feue Madame est une preuve que les principales têtes de la Cour ne le crurent pas coupable sur le second Chef d'Accusation. *La mort de Madame Henriette d'Angleterre*, dit-il (34), *fut un nouveau malheur pour moy. Elle m'avoit rendu plusieurs bons offices auprès de Sa Majesté; & j'en esperois d'autres d'elle. Car outre qu'elle avoit joint à beaucoup d'esprit des manieres qui la faisoient aimer & respecter de tout le monde, elle étoit née genereuse & bienfaisante.* Admirons ici l'indocilité du Public; il s'obstine à croire que ces deux Ouvrages sont du Comte de Bussy; rien ne l'en sauroit faire demordre, ni les passages qu'on vient de citer, ni la différence qui se trouve entre ces deux Piéces, & qui est sensible aux fins Connoisseurs; car il y a bien plus d'art & plus de génie dans la prémiere, que dans la seconde: on ne voit pas dans celle-ci les pensées de Petrone comme dans l'autre. Le Journaliste de la Société Roiale n'a pas ignoré ces imitations de Petrone. Voici ce que nous lisons dans la Traduction Latine de son Journal du mois d'Août 1669. *Non ita pridem* amorosam Byssi Galliarum Historiam *cum* Petronio Arbitro, *ex quo illum duas ejus epistolas sumpsisse mihi dicebatur, conferens, inter alias amoris blanditias, librum percurrens id inveni, quod mihi non parum de hoc* limacum *subjecto satisfecit, nimirum quod eadem animalia, sicut & alia naturæ miranda, ut* trufi & fungi, *sicut & procul dubio* cossi, *vel magni quercuum vermes, aliæ* Romanæ *deliciæ, ab antiquis veneri incitandæ usurparentur; hic enim legere licet, quo pacto miser & debilis amator se præparat* cochlearum cervicium *munimento* (35). Je ne sai pourquoi ce Comte fit couler dans son Histoire une raillerie très-maligne contre Mr. Menage, qui s'en vengea vigoureusement par six Vers Latins aussi choquans qu'on en pusse faire (36). Au reste, je croi très-faux ce que dit Patin dans sa Lettre du 28 de Décembre 1665 (37) *Monsieur de Bussi-Rabutin, par commandement du Roi, s'est défait de sa Charge; & de la Bastille, où il étoit, a été conduit dans les petites maisons où on met les foux, & il y a deux chambres* (38). Mr de Bussi raconte que sur le rapport du prémier Médecin, & du prémier Chirurgien du Roi, *on le mit en liberté pour se faire traiter dans Paris* (39). Cela est plus croiable. Le regret, qu'il témoigna d'avoir composé l'Histoire Amoureuse, lui servit d'éloge dans la Harangue de l'Académicien qui lui succéda. Ce fut Mr. l'Abbé Bignon. *Il entra dans ses louanges delicatement, & fit sentir que si l'Ouvrage qui avoit causé tous ses malheurs avoit merité la censure de tous les gens sages, on ne pouvoit au moins donner assez de louanges au repentir qu'il avoit marqué de l'avoir fait* (40).

(31) Le Comte de Bussy Rabutin, Usage des Adversitez, *pag.* 271 *Edit. de Hollande.*

(32) *Là-même, pag.* 272.

(33) *Là-même, pag.* 274.

(34) *Là-même, pag.* 292.

(35) Acta Philosophica *Mensis Augusti* 1669, *pag.* 247 *Edit. Lips.* 1675.

(36) *Voiez ci-dessus Citation* (5) *de l'Article* MENAGE.

(37) *C'est la* CCC *LXXXVIII.*

(38) Patin, *Tom. III, pag.* 153. *Il avoit dit dans sa Lettre* CCCLIV: L'on a mis aujourd'hui (ce 18 Avril 1665) dans la Bastille Monsieur de Bussy Rabutin, qui a écrit un Libelle qui offense les Puissances. Monsieur le Prince s'en est plaint au Roi, qui l'a fait arrêter, & luy a donné un pourpoint de pierre dans la rue St. Antoine.

(39) Bussy, Usage des Adversitez, *pag.* 281.

(40) Mercure Galant *du mois de Juin* 1693. *Le Comte de* Bussi *mourut d'une apoplexie à Autun le 9 d'Avril 1693. Mr. l'Abbé* Bignon *fut reçu à sa place dans l'Académie Françoise au mois de Juin suivant.*

(*E*) . . . *il s'appliqua à des choses bien plus dignes de son bel-esprit, & de sa charmante plume.*] Il courut un bruit dans le Monde qu'il travailloit à une Histoire de France. On dit aprés cela qu'il se bornoit seulement à l'Histoire de Louïs XIV. Mais l'événement a fait voir que le prémier bruit étoit faux, & que le second n'étoit pas trop bien fondé: car si ce Comte eût travaillé tout de bon à l'Histoire de Louïs XIV, on eût vu sur ce sujet un meilleur Ouvrage que celui qui a paru l'an 1700, & dont on peut voir un Extrait dans les Nouvelles de la République des Lettres (41). La lecture de cet Extrait ne permet pas de douter, que cet Ouvrage de Mr. de Rabutin n'ait été écrit avec la derniere négligence. Il y travailloit sans doute lorsqu'il étoit las de quelque autre occupation, & il ne se soucioit guere d'être bien instruit des choses qu'il écrivoit, ou d'attendre que les prémieres nouvelles de son village fussent confirmées. Il les couchoit sur le papier à la hâte, & ne prenoit point la peine de les corriger dans la suite. On ne peut donner une raison qui lui soit moins desavantageuse de ce qu'il dit du Passage de la Boine. Toute l'Europe sait que le Roi Jaques quitta ce poste, & s'en retourna en France peu de jours aprés, & que le Roi Guillaume passa très-heureusement cette riviere, & fit ensuite toutes les démarches d'un vainqueur. Cependant Mr. de Bussy assûre (42), que le Comte de Lauzun, qui commandoit les troupes de France, gagna la Bataille de la Boine (*a*). S'il avoit parlé ainsi par flatterie & contre sa conscience, il feroit plus digne de blâme: c'est donc expliquer la chose selon le sens le moins rigoureux, que de dire qu'il fut trompé par quelques bruits de village, & que faisant peu de cas de ce travail, il ne se mit point en peine si cet endroit-là alloit bien ou non.

§ (*a*) Mr. de Bussy pag. 125. Tom. III. de ses Nouvelles Lettres imprimées en 1709, & pag. 232 Tom. V. de l'Edition de 1711, a pourtant avoué que le Roi Guillaume avoit gagné cette Bataille. C'est dans la Lettre qu'il écrivit de Bussy le 17 d'Août 1690 à Mr. l'Abbé de Choisy, à qui il parle en ces termes: „ La Gazette nous assure que le „ Prince d'Orange n'est pas mort. En ce cas-là cet Usur„ pateur est bien glorieux d'avoir gagné une Bataille, d'y „ avoir été blessé, & d'avoir connu, par la joye extraordi„ naire qu'on a témoignée du bruit de sa mort, combien „ on apprehendoit sa vie". Et pag. 135 de la premiere de ces deux Editions il y a une Lettre du même Abbé, dattée de Paris le 23 d'Août 1690, où il dit à Mr. le Comte de Bussy: „ Voici quatre Vers qu'on a faits sur Mr. le Prince „ d'Orange:

„ *Qu'il soit mort, ou qu'il soit en vie,*
„ *Il est toujours digne d'envie.*
„ *S'il est mort, il est glorieux;*
„ *S'il est vivant, il est heureux.* REM. CRIT.

Si l'on avoit dit que dans sa disgrace il s'occupa d'un grand commerce de Lettres, & de la composition des Mémoires de sa vie, on auroit parlé plus juste; car les Ouvrages qui ont été publiez aprés sa mort font voir que ç'avoit été sa principale occupation. Il faut joindre à cela le soin qu'il prit de faire servir sa propre Histoire à l'Instruction de ses enfans. Son Traité *de l'Usage des Adversitez* (43) est une preuve qu'il se proposoit ce but. C'est un petit Livre rempli de bonne Morale, & de Religion. Ses Mémoires en deux Volumes publiez l'an 1697 sont curieux & bien écrits. Ses Lettres imprimées en quatre Volumes la même année meritent le même éloge. Elles auroient plus d'avantage, si pour de bonnes considérations l'on n'en eût pas retranché beaucoup de noms propres, & beaucoup d'endroits qui interessoient la réputation de certaines gens. Il s'en fera peut-être quelque jour une Edition qui ne sera point châtrée, ou qui contiendra une clef. Il y a plusieurs Lettres qui témoignent que Mr. le Comte de Bussy se détacha peu-à-peu des vanitez de la Terre, qu'il en comprit le néant, & qu'il se trouva enfin tout pénétré de l'importance du salut, & des véritez évangeliques. Les meilleurs Chrétiens qui soient au monde ne pourroient pas être plus charmez que lui de l'excellent Ouvrage de Mr. Abadie, sur la Vérité de la Religion Chrétienne (44). Mais notez que sa conversion fut un peu bien lente. Il regarda long-tems derriere lui comme la femme de Lot, & il mit en œuvre tout ce que l'envie la plus obstinée de se remharquer dans le grand monde peut inspirer à un ambitieux, qui ne sauroit vivre content hors de la Cour. Le mauvais succès de ses prieres l'accabloit, & le chagrinoit cruellement, & ne le rebutoit pas d'en préparer d'autres à chaque rencontre. Nous savons cela par les Ecrits que ses héritiers ont publiez. S'ils en eussent

(41) *Mois de Février* 1700, *pag.* 161 & *suiv.*

(42) *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres *Février* 1700, *pag.* 168.

(43) *Il fut imprimé l'an* 1694, *& il a été réimprimé avec les Mémoires de l'Auteur, l'an* 1697.

(44) *Voiez le II Tome de ses Lettres, pag.* 44, 128, 131, 135, 153, 142. *Edition de Hollande.*

On auroit tort de lui imputer les mauvaises imitations, desquelles il n'a été cause que par accident. Mais il faut avouer qu'on a bien justifié la Maxime, *que les mauvais exemples encbérissent sans poids ni mesure les uns sur les autres* (F). Combien d'Histoires n'a-t-on pas publié contre les principales persones de la Cour de France, de celle de Bruxelles, &c, avec les noms, les surnoms, & les qualitez de chacune; avec les circonstances les plus secretes, les discours les plus cachez, & cent choses de telle nature, qu'il est impossible qu'elles soient venues à la connoissance de l'Ecrivain? C'est ici que Gabriel Naudé pourroit dire avec plus de fondement ce qu'il a dit des Anecdotes de Procope, de l'Histoire de Mathieu Paris, de la Chronique Scandaleuse de Louïs XI, des Mémoires de la Ligue, &c (*ww*). C'est ici qu'on a raison de se récrier,

Quod genus hoc hominum, quæve hunc tam barbara morem
Permittit patria (*xx*)?

Mais non pas d'adresser cette apostrophe à la République de Hollande, puisqu'il est très-faux qu'elle permette ces pirateries barbares sur l'honneur des Maisons les plus illustres. Voici ce qu'elle répondit en 1665 à Mr. l'Evêque de Munster, qui s'étoit plaint entre autres choses de quelques Ecrits: *Quidquid vero seu de hoc seu de aliis negotiis in nostris terris typis divulgatum est, de iis aliud nihil dicemus nisi illud solum, non tantum hic, verum passim in aliis quoque regionibus ægre admodum frenari & inhiberi posse typographicas licentias quantumvis diligens fuerit cautela; nosque ipsi contra istiusmodi abusus severa sæpe promulgaverimus edicta, eademque sævis & rigidis confirmaverimus executionibus.* Ces paroles contenues dans une Lettre de leurs Hautes Puissances, datée du 29 de Septembre 1665, & imprimée avec Privilege, peuvent servir de Réponse générale à toutes les plaintes de même nature (G).

(*ww*) *Alii denique similes libelli qui statim in vulgus effundunt*, quid Rex in aurem Reginæ dixerit, quid Juno fabulata sit cum Jove. *Hi autem omnes quoniam facta plerumque atque infecta canunt, nunquam tam ficti quam veri tenores existunt &c.* Gabriel Naudæus, Bibliogr. Polit. *pag. m.* 70. *Voiez, touchant les paroles imprimées en Caractére* Romain, Plaute in Trinummo, *Act. I, Sc. II, Vers.* 170. *pag. m.* 735.

(*xx*) Virgil. *Æn. Libr. I, Vers.* 539.

Il

sent retranché ces monumens de son impatience, ils eussent mis sa mémoire à couvert de la censure de certaines gens, qui ne sauroient pardonner à un brave homme le peu de courage qu'il a par rapport à la privation de ses emplois. Il ne suffit pas, disent-ils, d'être courageux un jour de Bataille, il faut avoir aussi de la fermeté dans la perte de ses biens. Ils voudroient que Mr. de Rabutin eût pris pour modéle ces braves de l'ancienne Rome, qui n'opposoient que le mépris & l'indifférence à un arrêt de bannissement; & ils trouvent bien étrange qu'aiant été disgracié comme Ovide pour quelques Traitez d'Amour, il ait voulu imiter aussi la conduite de ce Poëte dans sa disgrace. Persoune n'ignore les complaintes redoublées qu'Ovide envoioit à Rome pour faire ensorte qu'on le rapelât. Ce nombre infini de Poësies pleines de supplications, & d'humbles gémissemens, font plus d'honneur à son esprit qu'à sa vertu, & qu'à son courage. Mais ceux qui censurent de la sorte Mr. le Comte de Bussy, ont-ils goûté de la vie de la Cour? savent-ils les habitudes & les maladies que l'on y contracte? S'ils les savoient, ils seroient peut-être plus indulgens à son égard. Quoiqu'il en soit, il se résigna enfin à la Providence de Dieu. Lisez ce qu'il écrivit le 26 de Janvier 1680 (45). „ Pour les maux que cette „ Providence m'a faits en ruinant ma fortune, j'ai été „ long-temps sans vouloir croire que ce fût pour mon „ bien, comme me le disoient mes Directeurs. Mais enfin, j'en suis persuadé depuis trois ans; je ne dis pas „ seulement pour mon bien en l'autre Monde, mais encore „ pour mon repos en celui-ci. Dieu me recompense déja „ en quelque façon de mes peines par ma résignation, & je „ dis maintenant de ce bon Maître, ce que dans ma folle „ jeunesse je disois de l'amour:

„ *Il paye en un moment un siecle de travaux,*
„ *Et tous les autres biens ne valent pas ses maux* (46)".

On lui avoit communiqué une semblable pensée depuis long-tems. Voici en quels termes: „ Ne vous semble-t-il „ pas que je me saufile avec des gens devots autant que je „ puis? C'est en verité que je les trouve plus heureux & à „ la vie & à la mort, & que je voudrois bien attrapper „ l'état où je les voi. C'est un vrai métier de malheureuse „ que celui de devote; non seulement il console des cha„ grins, mais il en fait des plaisirs (47)". Ceci confirme ce que l'on a dit dans les Pensées diverses sur les Cometes (48), & dans la Remarque (*R*) de l'Article d'EPICURE.

Notez qu'encore que les Ouvrages Posthumes du Comte de Rabutin soient beaux & bons, son Histoire Amoureuse des Gaules fera plus parler de lui en qualité d'Auteur, que tout autre Ouvrage qu'il ait fait. Son destin en cela est le même que le destin de Boccace (49).

Au reste, le mensonge dont j'ai parlé ci-dessus touchant le passage de la Boïne me fait souvenir des Fastes du Pere du Londel (50). On y trouve ces paroles sous le 11 de Juillet 1690. *Journée de la Boyne en Irlande: Schomberg y perit à la teste des Anglois.* C'est une pure filouterie, & qu'on ne peut point excuser sur la raison que j'ai alleguée pour diminuer la faute de Mr. le Comte de Bussi; car cet Ouvrage du Pere du Londel a été fait avec attention, il a été sans doute bien limé & bien retouché. On ne rend recommandables ces sortes d'Ecrits que par un grand caractére d'exactitude. Ainsi l'on ne fera pas un jugement téméraire si l'on affirme, que l'Auteur a cherché exprès des paroles équivoques afin de n'avouer pas le desavantage de son Parti, & de dérober à son Lecteur la connoissance de la verité sur le succès de cette journée. Il ne s'est pas contenté de la suppression de la circonstance la plus essentielle, qui est de marquer si la victoire fut mipartie, ou si elle se déclara entiérement pour une telle, ou pour une telle Nation; il a glissé adroitement une circonstance véritable qui n'est propre qu'à faire juger, que le Roi Jaques eut l'honneur de la journée. Schomberg périssant à la tête des Anglois, est un principe d'où cent mille Lecteurs tireroient cette conséquence, *donc le Roi Guillaume fut repoussé.* Tournez-vous de tous les côtez imaginables, vous n'imaginerez rien qui disculpe cet Auteur; la mauvaise foi, la mauvaise honte, ou la crainte de déplaire, l'ont fait parler comme il a parlé. Cette faute & quelques autres de même nature (51), n'empêchent pas que son Ouvrage ne soit bon, curieux, utile, & commode, & d'une très-belle invention. On en fera de semblables en d'autres païs (52); mais de quelque Secte ou de quelque Nation qu'on soit, on auroit besoin de faire lire son Ouvrage à quelque personne neutre, qui entendit bien le métier d'un bon qualificateur; car le préjugé de Parti ne souffre pas, que l'on définisse les choses exactement: on appelle bataille ce qui n'a été qu'un combat; on nomme échec ce qui a été une perte de bataille; on qualifie rencontre ce qui a été une journée. Le pis est que les uns appellent défaite ce que les autres appellent victoire. Les définitions de ces choses-là ne sont pas moins différentes parmi les Historiens, que les définitions des dogmes parmi les Controversistes (53): & comme ce qui est Orthodoxie dans une Religion est une Hérésie dans une autre, ce qui est une bataille gagnée dans les Historiens d'une Nation, est une bataille perdue dans les Historiens de l'autre Parti. C'est un abus fort ancien, & à quoi l'on ne voit pas de remede.

(*F*) *Les mauvais exemples enchérissent sans poids ni mesure les uns sur les autres.*] Velleius Paterculus exprime très-bien cette Maxime, après avoir raconté que l'on massacra Tiberius Gracchus sans forme ni figure de procès. Ce fut là, dit-il (54), le commencement de la tuerie des bourgeois, dans la ville même de Rome; ce fut de cette source que nâquit l'impunité des massacres. *Quod haud mirum est*, ajoûte-t-il (55), *non enim ibi consistunt exempla, unde cœperunt; sed quamlibet in tenuem recepta tramitem, latissime evagandi sibi viam faciunt: &, ubi semel recto deerratum est, in præceps pervenitur: nec quisquam sibi putat turpe, quod alii fuit fructuosum.* C'est-à-dire selon la Version de Mr. Doujat; „ Et certes il ne se faut pas estonner de „ cela. Car les mauvais exemples ne s'arrestent pas au point „ où ils ont commencé: mais quelque estroit que soit le sen„ tier par où ils s'introduisent, dès le moment qu'ils sont „ receus, ils se font une nouvelle voye pour s'estendre au „ long & au large, sans mesure & sans bornes. Aussi de„ puis qu'on s'est écarté du droit chemin, on arrive ordi„ nairement sur le bord de quelque précipice: & persoune „ ne s'imagine que rien luy doive estre honteux, de ce qui „ a esté avantageux à quelque autre". On peut voir la même Maxime dans une Harangue de Jules César rapportée par Salluste. Il y fait voir que tous les mauvais exemples sont nez d'un bon commencement (56), c'est-à-dire, que les innovations qui d'abord sont salutaires, ou utiles, donnent lieu bientôt à des desordres qui ne font que croître. On peut réduire à ceci cette pensée de Juvenal: Que l'homme ne se contient jamais dans les bornes de la permission (57).

(*G*) *Ces paroles . . . peuvent servir de Réponse générale à toutes les plaintes de même nature.*] Et cependant on voit peu de Catholiques Romains François qui ne disent qu'assurément Messieurs les Etats ne sont point fâchez de la licence que se donnent les Libraires de publier toutes sortes de Satires contre ceux qui sont opposez aux intérêts du païs, les unes en plusieurs pages, les autres sur des morceaux de papier longs & étroits, toutes, disent-ils, pleines de mensonges atroces, durant la derniere guerre principalement. Voilà des Coups d'Etat, ajoûtent-ils; on étoit bien aise de fomenter l'animosité & l'espérance du peuple, afin qu'il supportât plus patiem-

(45) Bussi Rabutin, Lettre CXXXV *de la II Partie, pag.* 328 *de l'Edition de Hollande.*

(46) *Voiez les* Réflexions de Mr. de Saint Evremond sur la Religion, *au II Tome de ses* Oeuvres mêlées, *pag.* 125, *de l'Edition de Hollande* 1693. *Vous y trouverez ces paroles:* La Religion Chrétienne fait jouïr, *des maux*, & on peut dire serieusement sur elle ce que l'on a dit galamment sur l'Amour: *Tous les autres plaisirs ne valent pas ses peines.*

(47) Lettres de Bussi Rabutin, *III Partie*, Lettre CC, (*datée du* 14 *d'Avril* 1672,) *pag.* 361.

(48) *Il n'y a point de douceurs dans le péché qui égalent les douceurs dont une ame dévote jouït dès cette vie.* Pensées diverses sur les Cometes, *p.* 579.

(49) *Voiez ci-dessus Remarque* (*I*) *de l'Article* BOCCACE.

(50) *Il en est parlé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Février* 1699 *p.* 213.

(51) *Comme par exemple lorsqu'il dit sous l'* 11 *d'Août* 1675. Déroute de Consarbruck, *sans marquer qui furent ceux qu'on mit en déroute.*

(52) *On l'a déja fait en Brandebourg.*

(53) *Conférez avec ceci les* Nouvelles de la Républ. des Lettres 1686, *pag.* 277, 309, *& suiv.* 354, 645, 960.

(54) Vell. Paterculus, *Lib II, Cap. III.*

(55) *Idem, ibid.*

(56) *Omnia mala exempla ex bonis initiis orta sunt.* Salust. in Bello Catilin. *pag. m.* 146.

(57) *Vène fatis credit tantum delinquere, quantum Permittas: adeo indulgent sibi latius ipsi.* Juvenal. Satyr. XIV, *Vers.* 233.

XI. Aveu du Comte de Buſſy. Hiſtoire anecdote d'Alexandre VI.

Il ne ſera pas hors de propos d'inſérer ici l'aveu public du Comte de Buſſy Rabutin. „ Il y a „ cinq ans que ne ſachant à quoi me divertir à la campagne où j'eſtois, je juſtifiai bien le Proverbe „ que l'oiſiveté eſt mere de tout vice. Car je me mis à écrire une Hiſtoire, ou pluſtoſt un Ro- „ man Satirique, véritablement ſans deſſein d'en faire aucun mauvais uſage; mais ſeulement pour „ m'occuper alors, & tout au plus pour le montrer à quelques-uns de mes amis, leur en donner „ du plaiſir, & m'attirer de leur part quelque louange de bien écrire (yy). . . . . . Comme les „ véritables événemens ne ſont jamais aſſez extraordinaires pour divertir beaucoup, j'eûs recours „ à l'Invention que je creûs qui plairoit davantage; & ſans avoir le moindre ſcrupule de l'offenſe „ que je faiſois aux intéreſſez, parce que je ne faiſois cela quaſi que pour moy, j'écrivis mille cho- „ ſes que je n'avois jamais ouï dire. Je fis des gens heureux qui n'étoient pas ſeulement écoutez, „ & d'autres mêmes qui n'avoient jamais ſongé de l'être: &, parce qu'il eûſt été ridicule de choi- „ ſir deux femmes ſans naiſſance & ſans mérite, pour les principales Héroïnes de mon Roman, „ j'en pris deux auſquelles nulles bonnes qualitez ne manquoient, & qui même en avoient tant, „ que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout le mal que j'en pouvois inventer (zz)". Vous avez là un portrait fidelle de la conduite des Ecrivains Satiriques. Soit qu'ils écrivent par un motif de vengeance, ou de jalouſie; ſoit qu'ils le faſſent pour mettre à profit leurs penſées, & pour exercer leur plume; ils ſe propoſent comme une fin principale le divertiſſement du Lecteur, & les louanges de leur génie. Or comme ils craignent qu'en ne diſant que la vérité ils ne divertiroient guere les Lecteurs, & que leur Ouvrage paſſeroit pour une mauvaiſe Piece, ils aſſaiſonnent de mille fables leurs récits, ils imaginent des Avantures ſingulieres, ils feignent des Converſations, & ils appliquent à leurs perſonnages ce qu'ils ont lu de plus propre à paroître de haut goût. Examinez bien les Satires les plus piquantes, & les mieux écrites, vous trouverez l'eſprit de l'Auteur, ſon ſtyle, & ſon caractere, dans toutes les Lettres qu'il ſuppoſe que les Amans s'écrivirent, & dans tous les Entretiens qu'il leur fait avoir. N'eſt-ce pas une preuve qu'il fait un Roman? Si l'Hiſtoire de Donna Olympia, & cent autres Pieces de même nature, étoient écrites avec la même ſimplicité, & avec le même naïf, que l'on remarque dans le Journal de Burchard (zz*), elles ſeroient ſans comparaiſon plus dignes de foi. Je ne dis pas qu'elles perſuaderoient davantage, je me contente de dire qu'elles devroient mieux perſuader; car je ſai d'ailleurs que le public proportionne ſa perſuaſion à la vraiſemblance que les Ecrivains ont ménagée, & au plaiſir qu'ils ont cauſé par le ſel piquant qu'ils ont répandu ſur leurs Ouvrages, & par le merveilleux des événemens. Cela eſt ſi vrai, que l'aveu public de Mr. de Rabutin n'a obligé que fort peu de gens à renoncer à l'opinion qu'ils avoient conçue, que ſes Récits étoient Hiſtoriques au pied de la lettre. Remarquez bien les paroles où il nous apprend que ſon Manuſcrit fut falſifié par une Dame à qui il l'avoit prêté. „ Elle ajoûta ou retrancha dans cette Hiſtoire ce qu'il luy pleût, pour m'attirer la haine de la plû- „ part de ceux dont je parlois: & cela eſt ſi vray, que les prémieres copies qui furent veûës n'é- „ toient pas falſifiées; mais ſi-toſt que les autres parurent, comme chacun court à la ſatyre la plus „ forte, on trouva fades les véritables, & on les ſupprima comme fauſſes (*a*)".

Le Journal dont je viens de faire mention a été fait par un Allemand, Maître des Cérémonies à

(yy) Buſſy Rabutin, Lettre au Duc de St. Aignan, *inſérée dans* l'Uſage des Adverſitez, *pag.* 265 *Edit. de Holl. Cette Lettre eſt datée du* 12 *de Novembre* 1665.

(zz) *Ibid. pag.* 266.

(zz*) Johannes Burchardus, *Argentinenſis, Capellæ Alexandri Sexti Papæ Clericus Cæremoniarum Magiſter. Les Excerpta de ſon* Diarium *ont été imprimez à Hanover l'an* 1696 *par les ſoins de Mr.* Leibniz *ſous le Titre de* Specimen Hiſtoriæ Arcanæ ſive Anecdotæ de Vita Alexandri VI Papæ.

(*a*) Buſſy, de l'Uſage des Adverſitez, *pag.* 269.

patiemment toutes les charges de la guerre, & que par la haine d'une autre domination il s'affectionât à la patrie. Les Atheniens ſe ſervoient de la même politique, & ſi nous avions tout ce qu'ils diſoient & publioient contre les Perſes & les Macedoniens, nous verrions que les Magiſtrats prêtoient la main à cela, afin d'inſpirer plus de zéle pour la conſervation d'un Gouvernement qui outre les jeux publics, & tant d'autres choſes agréables à la multitude, procuroit la joie de compoſer, & de lire une infinité de Libelles contre l'ennemi. C'étoit de plus un bon moien de purger les Satiriques en diſſipant les humeurs peccantes, qui euſſent pu cauſer des fluxions ſur les parties intérieures; car ſi on les eût gênez à l'égard des étrangers, ils euſſent vomi leur fiel ſur leurs propres maitres. C'eſt ce que diſent ces François, ſans oublier que leur Nation s'étoit maintenue pure & nette de cette licence, & que c'étoit l'un de ſes plus beaux triomphes. Mais on leur fait entendre raiſon ſur tous ces myſteres de politique dont ils parlent, qui ne ſont que des idées. On leur montre qu'il ſe faut arrêter à la ſimple conſtitution des Etats libres, où il eſt eſſentiel que chaque habitant ſoit à couvert de la rigoureuſe perquiſition qui s'exerce dans les Monarchies. Quoi qu'il en ſoit, citons un Auteur qui a fait des plaintes. „ (58) L'on imprime en Hollande depuis quelques années quantité de „ Libelles contre la France; il y a des Hiſtoires ſatyriques „ contre les perſonnes les plus illuſtres de la Cour. Il ſeroit à-propos que quelques-uns de nos Auteurs détrompaſſent en general le public là-deſſus, & fiſſent connoiſtre que ces ſortes d'Hiſtoires ſont ſuppoſées. Ce ſont de „ miſerables Auteurs qui les compoſent, pour tirer quelque „ argent d'un avide Imprimeur, & écrivent tout ce qui „ vient au bout de leur plume. Comment ces gens-là „ pourroient-ils avoir ſçû toutes les particularitez ſecretes „ qu'ils rapportent? Qui leur a donné les Lettres qu'ils ont „ l'effronterie de faire imprimer comme veritables? A peine „ les gens qui ſçavent le mieux la carte de la Cour, & qui „ y ſont depuis pluſieurs années, pourroient-ils rapporter „ tous ces détails. Quelle apparence qu'un pauvre Ecrivain „ logé dans un galetas, ſans autre commerce que celuy „ qu'il a avec un Libraire affamé d'argent, fût ſi bien „ inſtruit de ces ſortes d'Avantures, ſi elles étoient veritables? Feu Monſieur de Mezeray, dont l'Hiſtoire de France eſt avec raiſon tant eſtimée, ne pouvoit ſouffrir ces „ ſortes d'Hiſtoires & de Nouvelles; il vouloit ou tout „ vray, ou tout faux (59): le meſlange de l'un & de l'autre luy paroiſſoit monſtrueux, & meſme de dangereuſe „ conſequence pour l'avenir: en effet, que ſçait-on ſi dans „ deux ou trois cens ans ceux qui écriront l'Hiſtoire de „ noſtre tems ne prendront pas ces Livres Satyriques pour „ des Mémoires originaux & autentiques, faits par des „ Auteurs contemporains, & auſquels on doit ajouſter „ foy (60)? Comme on ne peut exterminer ces peſtes de „ l'Hiſtoire, du moins faut-il en avertir ceux qui viendront „ aprés nous, afin qu'ils n'y ſoient pas trompez".

Il faut avouer qu'il y a de trés-bonnes choſes dans ce paſſage, & que l'Auteur a raiſon de dire qu'il ſeroit bien à-propos que l'on réfutât ce qui ſe pourroit réfuter; car que voulez-vous que jugent nos deſcendans, lorſqu'ils liront tant de choſes qui auront couru ſans l'oppoſition de perſonne? Pourront-ils s'empêcher de croire qu'elles étoient véritables? Ne diront-ils pas que ſi elles ne l'avoient pas été, on les auroit réfutées pour l'honneur de ceux qu'elles flétriſſoient? Combien y a-t-il de gens aujourd'hui que les Satires du XVI Siecle détiennent dans l'illuſion? Celles de notre tems ne ſeront pas moins actives dans les ſiecles à venir; & il ne faut pas s'imaginer, ſous prétexte qu'elles diſparoiſſent dans les boutiques des Libraires au bout de deux ou trois mois, qu'elles n'auront pas une longue vie. Elles ſe conſerveront dans les plus fameuſes Bibliotheques, où l'on a eu ſoin de les recueillir. Je ne prétens pas qu'on ſoit obligé de réfuter tous les Libelles, ce travail ſeroit infini, & ſouvent trés-ſuperflu. Il ſufiroit de réfuter ce qui a un peu le caractere d'Hiſtoire, & de donner des principes généraux ſur les moiens de diſcerner la vérité, & de ſe précautioner contre la hardieſſe des Satiriques. Il faudroit par exemple qu'une perſonne de poids, & bien inſtruite, critiquât le Livre qui s'intitule *Annales de la Cour & de Paris pour les années* 1697 *&* 1698 (61). Si l'on convainquoit de fauſſeté ſeulement cinq ou ſix faits des plus notables, tout le reſte tomberoit, & ſur-tout en cas que l'on avertit les Lecteurs que pour croire raiſonnablement ce que ces ſortes d'Ecrivains avancent, il faudroit qu'on vît dans leurs relations un tel & un tel amas de caracteres, ſans quoi l'on doit ſuppoſer que leurs contes ne ſont qu'un Recueil des entretiens des Auberges, & des Tabagies, & des Cafés. Ces lieux-là ſont les étapes & les magazins des fauſſes nouvelles, & ne ſauroient être mieux comparez qu'avec la Mythologie de Natalis Comes. Un Ouvrage tel que la Réfutation dont je parle ſerviroit de préſervatif d'ici à cent ans, & feroit d'une grande force entre les mains de ceux qui travailleroient à la recherche des Véritez Hiſtoriques.

L'Auteur que j'ai cité oublie une Réfléxion néceſſaire. Il devoit ſe plaindre de la France preſque autant que de la Hollande; car c'eſt en France principalement que ſe debitent les Ecrits dont il ſe plaint. Si les François n'en liſoient aucun, & n'en achetoient aucun, les Libraires ne les imprimeroient pas; & ainſi l'avidité des François contribue autant que tout autre choſe à la production des Libelles. Les menteurs & les crédules ſe nourriſſent reciproquement, ils vivent ſur la bourſe les uns des autres.

(58) Diverſitez Curieuſes, *dixiéme Partie, pag.* 173, 174 *Edition de Hollande* 1699.

(59) *Confrontez avec ceci la Remarque (C) de l'Article* NIDHARD.

(60) *Confrontez avec ceci ce qu'on a dit ci-deſſus Rem. (A) de cette* Diſſertation.

(61) *Imprimé l'an* 1701.

à la Cour du Pape Alexandre VI. Sa Nation & son emploi nous assûrent, l'une qu'il narre les choses fidélement, l'autre qu'il a pu savoir au vrai ce qu'il raconte. Ainsi l'on n'a point lieu de douter de ces infames spectacles dont le Pape & sa fille repaissoient leurs yeux, je veux dire de ce repas que le Duc de Valentinois donna à cinquante Courtisanes, & de ce combat de quatre chevaux découplez sur deux cavalles. Outre que, comme je l'ai déjà dit, le style simple & barbare de l'Ecrivain ne permettent pas que l'on soupçonne qu'il a écrit pour divertir le Lecteur, & pour s'attirer des louanges. Jugez-en par ce petit échantillon. *Dominica ultima mensis Octobris in sero fecerunt cœnam cum Duce Valentinensi in camera sua in palatio Apostolico quinquaginta meretrices honestæ, Cortegianæ nuncupatæ, quæ post cœnam chorearunt cum servitoribus & aliis ibidem existentibus, primo in vestibus suis, deinde nudæ. Post cœnam posita fuerunt candelabra communia mensæ cum candelis ardentibus & projectæ ante candelabra per terram castaneæ, quas meretrices ipsæ super manibus & pedibus nudæ candelabra pertranseuntes colligebant, Papa, Duce, & Lucretia sorore sua præsentibus & aspicientibus: tandem exposita dona ultimo, diploides de serico, paria caligarum, bireta & alia, pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoscerent, quæ fuerunt ibidem in aula publicè carnaliter tractatæ arbitrio præsentium, & dona distributa Victoribus. Feria quinta, undecima mensis Novembris intravit urbem per portam viridarii quidam rusticus ducens duas equas lignis oneratas, quæ cum essent in plateola S. Petri, accurrerunt stipendiarii Papæ, incisisque pectoralibus & lignis projectis in terram cum bastis, duxerunt equas ad illam plateolam quæ est inter pallatium juxta illius portam, tum emissi fuerunt quatuor equi curserii liberi suis frœnis & capistris ex palatio, qui accurrerunt ad equas, & inter se propterea cum magno strepitu & clamore morsibus & calceis contendentes ascenderunt equas & coierunt cum eis, & eas graviter pistarunt & læserunt, Papa in fenestra cameræ supra portam palatii & Domina Lucretia cum eo existente, cum magno risu & delectatione præmissa videntibus* (b).

(b) Specimen Histor. Arcanæ seu Anecdotæ de Vita Alexandri VI Papæ, *pag.* 77, 78.

XII. Loix de Charles-Quint, &c. contre les Libelles. Comment le Pape Hadrien VI fut détourné de renverser la Statue de Pasquin.

Si je m'étendois davantage sur le sujet de cette Dissertation, j'espérerois qu'on excuseroit ma prolixité, pourvu qu'on prît garde à l'abondance & à l'importance de la matiere, & au soin que je continuerois de prendre de ne point copier les Jurisconsultes, qui ont fait tant de Livres sur cette Question (*H*). Il est aisé d'être long sur une chose qui fournit tant de Remarques, & qui intéresse tellement le Public, que tous les Législateurs se sont accordez à punir sévérement les Libelles Diffamatoires. Nous avons vu que les Loix des douze Tables en condamnérent les Auteurs au dernier supplice; & il n'est pas vrai qu'Auguste les ait cassées à cet égard (*c*): on a vu ci-dessus tout le contraire. L'un des plus grands Empereurs qui aient vécu depuis Auguste s'est fixé à la peine du talion (*d*); car il a ordonné que les Auteurs des Libelles soient punis tout comme celui qu'ils diffament, & qui se trouve convaincu: & il ne veut pas même qu'ils soient exemts de punition, lorsqu'ils ne disent que la vérité. *Per hoc autem quod verum scripserit infamans nullam meretur excusationem, siquidem veritatem criminis per libellum famosum pandere non licet, & edens libellum famosum injuriarum tenetur, nec admitti debet edens libellum famosum & injuriarum conventus ad probationem veritatis criminis. Joannes Thilemannus de Benignis, alias Goth.* Obs. Practi. 86. *Quod etiam confirmatur per constitutionem Caroli V. criminal.* arti. 110. in f. *ubi hæc verba habentur: Et licet illata injuria prætensi facti vera esset, debet tamen diffamator talis injuriæ secundum jus & arbitrium judicis puniri* (*e*). En France le fameux Edit de Janvier les condamna eux & leurs fauteurs à être fustigez, &, en cas de récidive, à être punis de mort. *Ne quis infames libellos ad quemquam traducendum faciat, divendat, aut divendendos curet. Qui secus faxit, primum fustigium, secundum, capitalis pœna indicta esto* (*f*). J'entens ici par fauteurs ceux qui procuroient la publication ou le débit d'un Libelle. Cela fut renouvelé sous Henri troisieme l'an 1577. La Loi des Empereurs Valentinien & Valens est bien rigoureuse: car elle soumet à la peine capitale ceux qui, rencontrant un Libelle par cas fortuit, le faisoient connoître au lieu de le déchirer, ou de le brûler. *Si quis famosum libellum, sive domi sit sive in publico, vel quocunque loco etiam ignarus repererit, nec statim corruperit, aut igne consumpserit, sed vim ejus manifestaverit, quasi auctor hujusmodi delicti sententiæ capitali subjiciatur.* Voiez le Mascurat de Naudé à la page 657. Mais tant d'amorces de prolixité n'empêcheront point que je ne m'arrête, dès que j'aurai rapporté un fait que je me souviens d'avoir promis, & trois ou quatre autres Considérations.

(c) Louïs Gilhausen, *pag.* 221 *de son Commentaire sur le Titre des Pandectes*, De injuriis & famosis Libellis, *impute faussement cela à cet Empereur, & se sert mal à-propos de l'autorité d'*Horace, *qui ne lui serviroit de rien, quand même il ne la citeroit pas aussi mal qu'il fait.* Hanc pœnam capitalem, *dit-il*, Augustus sustulit, ut videre est ex Horatio, *lib.* 1. *epistolar. ad Augustum.*

(d) *Charles-Quint.* Constitutio Caroli V. Cæsaris de Caussis capitalibus, *Art. CX. Edita in infamantem, pœnam eamdem irrogat quam mereretur diffamatus libello, si ejus criminis reus quo accusatur peractus esset.* Petrus Gregor. Syntag. Juris, *Libr. XXXVIII, Cap. VI. Voiez aussi* Gilhausen, *ubi supra, pag.* 225.

(e) Gilhausen, in Tit. Pandect. de injuriis & famosis Libellis, *pag.* 225, 226.

(f) Commentar. de statu Relig. & Reip. in regno Gall. *ad ann.* 1561.

Le Pape Hadrien VI entendit raison, lorsqu'on lui représenta que le remede dont il se vouloit servir contre la licence des Pasquinades seroit inutile. Emploions ici les paroles de Mr. Flechier: „ Une infinité de Libelles couroient alors par toute l'Espagne contre la Cour de Flandres, „ & contre Ximenés luy-même. Les (*) Flamans qui n'estoient pas accoûtumez à ces sortes de „ Satyres piquantes & ingénieuses en firent des plaintes, & le Cardinal eut ordre d'en rechercher „ les Auteurs & les Imprimeurs, & de les châtier rigoureusement. Il fit faire par forme quelque „ visite chez les Libraires; mais si légerement, que personne n'en fut en peine. Il estoit d'avis „ de laisser aux inferieurs la liberté de vanger leur douleur par des paroles ou par des Ecrits qui „ ne durent qu'autant qu'on s'en offense, & perdent leur agrément & leur malignité quand on „ les méprise. Alfonse Castille Gouverneur de Madrid, ayant surpris quelques-uns de ces Ouvrages injurieux contre le Cardinal Adrien, & contre La-Chaux, Ambassadeurs de Charles, il les „ leur fit voir, & ils en eurent un très-sensible déplaisir: sur tout, Adrien en fut quelque temps „ inconsolable. On rapporte qu'estant depuis élevé à la Chaire de S. Pierre, & ne pouvant souffrir les Statues de Pasquin & de Marforio, que les esprits plaisans & malins ont choisis pour „ les confidens & pour les Auteurs de leurs médisances, il avoit ordonné qu'on les jettât dans le „ Tibre: ce qui auroit esté exécuté, si le Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne ne luy eust dit „ fort sagement: *Que faites-vous, S. Pére? encore vaut-il mieux pardonner à ces deux Personnages* „ *muets*,

(*) *Alvar. Gomez de reb. gest. Ximen. lib.* 7.

(*H*) *Les Jurisconsultes qui ont fait tant de Livres sur cette Question.*] Mr. Furetiere en a cité quatre ou cinq dans l'un de ses Factums. C'est dans l'endroit où il veut prouver que son Ecrit contre quelques Académiciens ne méritoit pas d'être traité de Libelle, par la Sentence du Chatelet. J'ai fait chercher inutilement le Livre que Gabriel Naudé intitula *Le Marfore, ou Discours contre les Libelles.* Il fut imprimé à Paris chez Louis Boulenger *in* 8: je ne sai en quelle année. Leon d'Allazzi en fait mention dans un Ouvrage (62) qu'il publia l'an 1633. Mr. Baillet (63) cite un Livre que je voudrois bien avoir lu, c'est le *Bouclier celeste de Jean Baptiste Nocette Genois contre les Libelles diffamatoires.* L'Abbé Michel Justiniani (64) en met la 1 Edition à Paris l'an 1653 *in* 4, & la 2 à Lion 1664 *in* 12: l'Ouvrage est en Italien.* Le Continuateur d'Alegambe (65) n'a parlé que d'une Edition; il la met à Paris 1655. Voiez la marge (66).

(62) *Institu. li Apes Urbanæ.*

(63) Baillet, Jugem. des Savans, sur les Préjugés des libelles diffamatoires &c. *II Partie Chap. VIII.*

(64) Gli Scrittori Liguri descritti *pag.* 337, 338.

(65) Nathan. Sotuel. Biblioth. Script. Societ. Jesu, *pag.* 415. (66) *Les Auteurs citez par* Furetiere, *pag.* 12 *du III* Factum *sont* Franciscus Balduinus à *Paris* 1561: Fredericus Bauvinus: Aurelius de Vergeriis, *imprimé l'an* 1564 *in* 8: Joan. Conradus Rokembach à *Strasbourg* 1660 *in* 4: & Henricus Bocerus à *Tubinge* 1611 *in* 8. *Je croi que son* Fredericus Banvinus *est un Auteur chimerique formé peu-à-peu de* Franciscus Balduinus *par des Fautes d'Impression & à cause de quelque abreviation du prénom. La maniere dont on marque dans* Draudius, *pag. m.* 782, *le Livre de ce Banvinus, convient parfaitement à l'Ouvrage de* Balduinus.

„ *muets, que de faire parler toute la Ville. Quand vous les jetterez dans l'eau, les grenouilles nous* „ *chanteront les railleries qu'ils nous faisoient lire en passant; & ce que deux pierres ne diront plus,* „ *toutes les bouches vivantes le publieront.* Le Pape profita de cet avis, & fut dans la suite moins „ delicat sur ce sujet (*g*)". Afin qu'on voie un plus grand détail sur la sensibilité de ce Pontife, je rapporte les paroles de Paul Jove qui nous aprennent qu'il falut que l'Ambassadeur d'Espagne revînt à la charge. *Gravissime etiam tulerat se famosis carminibus apud Pasquilli statuam fuisse laceratum, sed id postea civili animo tulit, cum didicisset, eam maledicendi licentiam obscurorum hominum libertati atque nequitiæ dari, ut cum insignes viros impunè carpserint, fortunam suam ea vindicta voluptate consolentur. Decreverat Hadrianus uti poëtis non obscurè subiratus, Pasquilli statuam, quæ erat in Parione, demoliri, atque eam in Tyberim præcipitare: sed Ludovicus Suessanus urbano salsoque ingenio id fieri debere pernegavit, subdens, Pasquillum vel in imo vado ranarum more, non esse taciturum, ad id verò pontifex, exuratur ergo, inquit, in calcem, ne ejus vestigii ulla omnino memoria supersit: Tum rursus Suessanus, rectè inquit, sed tam crudeliter concremato poëtæ clientes non deerunt, qui patroni cineres invidiosis carminibus prosequantur, & supplicii locum quotannis statuto solenni die concelebrent. Quibus verborum lusibus pontifex ab iracundia ad jocos hilaritatemque sensus omnes lenissimè revocavit* (*h*).

XIII. Princes qui ont méprisé les Médisances.

L'insensibilité du Cardinal Ximenès pour les médisances s'est vue dans quelques Princes. Voiez dans Seneque (*i*) l'impunité qui fut accordée par Antigonus (*k*) à des Soldats qui l'avoient satirisé. Le même Auteur met en avant (*l*) la patience de Philippe de Macedoine, & celle d'Auguste. Cet Empereur témoigna une débonnaireté admirable envers un Historien Satirique (*m*), dont il avoit été maltraité, & en sa personne, & en celle de sa femme, & en celle de ses enfans. Rien n'étoit plus propre à irriter un puissant Prince, qui savoit d'ailleurs que les bons mots de l'Historien avoient été pris au bond, & qu'ils couroient par toute la ville. C'est la coutume. Le Chevalier de Meré a dit sagement, que *la médisance est bien à craindre quand elle s'explique par de bons mots, parce qu'on se plait à les redire, & qu'on releve toûjours quelque chose de bien pensé* (*n*). Mais Seneque a dit encore avec un peu plus de raison, que les bons mots qui exposent leur Auteur à quelque péril sont relevez plus soigneusement que tous les autres. *Multa & divus Augustus digna memoria fecit, dixitque, ex quibus appareat illi iram non imperasse. Timagenes historiarum scriptor, quædam in ipsum, quædam in uxorem ejus, & in totam domum dixerat, nec perdiderat dicta: magis enim circumfertur, & in ore hominum est, temeraria urbanitas* (*o*). Quoi qu'il en soit, les médisances de cet Historien ne lui attirérent qu'une très-petite disgrace. Joignez à cela ce que j'ai cité ci-dessus (*p*). Il n'y a rien de plus sensé que les raisons de Mecene, sur le mépris que cet Empereur devoit avoir pour les médisances (*q*). Il lui conseille de n'écouter point les Délateurs des Satiriques, & de n'user point de punition. Allez voir dans Dion les fondemens de ce conseil. Le même Historien vous apprendra pourquoi César ne répondit point aux injures que Ciceron, & quelques autres, divulguérent contre lui (*r*). Il crut que ces personnages cherchoient la gloire de s'égaler à celui dont ils médisoient, & qu'il valoit mieux les priver de cet avantage, en évitant de faire assaut de médisance avec eux. Son principe étoit contenu dans une Harangue de Quintus Metellus Numidicus, si l'on en juge par ce discours d'Aulugelle, que je ne voudrois pas néanmoins que l'on étendît jusqu'à Ciceron. *Cum inquinatissimis hominibus non esse convicio decertandum, neque in maledictis adversus impudentes & improbos velitandum, quia tantisper similis & compar eorum fias, dum paria & consimilia dicas atque audias, non minus ex oratione Q. Metelli Numidici sapientis viri cognosci potest, quàm ex libris & disciplinis philosophorum. Verba hæc sunt Metelli adversus Cn. Manlium tribunum plebei, à quo apud populum in concione lacessitus jactatusque fuerat dictis petulantibus.* Nunc quod ad illum attinet, Quirites, quoniam se ampliorem putat esse, si se mihi inimicum dictitaverit, quem ego mihi neque amicum recipio, neque inimicum respicio, in eum ego non sum plura dicturus. nam eum indignissimum arbitror, cui à viris bonis benedicatur: tum ne idoneum quidem, cui à probis maledicatur. nam si in eo tempore hujuscemodi homunculum nomines, in quo pœnire non possis, majore honore quam contumelia afficias (*s*). Mais comme César n'étoit pas encore Empereur, sa conduite en cette rencontre n'est pas d'un aussi grand poids pour cette partie de mon Ouvrage, que la conduite de Tibere rapportée par Tacite. Une Dame fut accusée d'avoir mal parlé d'Auguste, & de l'Imperatrice Livie, & de Tibere; on la poursuivoit par la Loi *de Majestate*. Tibere voulut qu'on usât de distinction: je ne veux pas, dit-il, que l'on informe contre elle touchant ce qui me regarde; mais si elle se trouve coupable à l'égard d'Auguste, qu'on la punisse. Il ne répondit rien le prémier jour sur les intérêts de sa mere; mais le lendemain il déclara qu'elle souhaitoit qu'on ne fît un crime à personne des paroles Satiriques qui la pourroient regarder. *Adolescebat interea lex majestatis: & Apulejam Variliam sororis Augusti neptem, quia probrosis sermonibus divum Augustum, ac Tiberium, & matrem ejus inclusisset, Cæsarique connexa adulterio teneretur, majestatis delator arcessebat.* De adulterio satis caveri lege Julia *visum:* majestatis crimen distingui *Cæsar postulavit;* damnarique si qua de Augusto inreligiosè dixisset: in se jacta nolle ad cognitionem vocari. *Interrogatus à consule* quid de his censeret, quæ de matre ejus locuta secus argueretur, *reticuit: dein proximo senatus die, illius quoque nomine oravit,* ne cui verba in eam quoque modo habita crimini forent: *liberavitque Apuleiam lege majestatis* (*t*). Suetone vous apprendra des nouvelles plus précises de l'indolence de cet Empereur (*v*). Je ne répéterai point ce que j'ai dit ci-dessus de la tolérance de Neron; & pour celle de Vespasien, je vous renvoie à Suetone (*w*). Mais sur ce Chapitre que pourroit-on voir de plus beau, que cet Edit de l'Empereur Theodose? *Si quis modestiæ nescius & pudoris ignarus improbo petulantique maledicto nomina nostra crediderit lacessenda, ac temulentia turbulentus obtrectator temporum nostrorum fuerit; eum pœnæ nolumus subjugari neque durum aliquid nec asperum volumus sustinere; quoniam si id ex levitate processerit contemnendum est, si ex insania miseratione dignum, si ab injuria remittendum: unde integris omnibus hoc ad nostram scientiam referatur, ut ex personis hominum dicta pensemus, & utrum prætermitti an exquiri debeant censeamus. Datum VI. Id. August. Constantinopoli, Theodosio anno III. & Abundantio Coss.* Cette Constitution se lit dans le Code au Titre, *Si quis imperatori male dixerit.*

L'Histoire moderne ne fournit pas moins d'exemples de cette patience. Vous en trouverez quelques-uns dans une Lettre Latine de Mr. de Balzac (*x*), mais non pas celui de Louïs XII que j'ai rapporté en son lieu (*y*), ni celui de Catherine de Medicis. Nous apprenons de Brantome (*z*) qu'*elle lisoit jusques aux belles invectives qui se faisoient contre elle, dont elle se moquoit & s'en*

(*g*) Flechier Histoire du Cardinal Ximenès, *Livr. VI, pag. 314 Edit. de Hollande.*

(*h*) Paulus Jovius *in* Vita Hadriani sexti, *pag. m. 277, 278. Voiez aussi* Camerarius, Meditations Historiques, *Tom. II, Livr. IV, Chap. II, pag. 277 & 278 de la Traduction Françoise de* Simon Goulart, *où il suppose que la 2 Réponse fut d'un Cardinal, & non pas de l'Ambassadeur, & que la Statue étoit de bois.*

(*i*) Seneca, de Ira, *Libr. III, Cap. XXII.*

(*k*) *Il n'étoit pas ainsi d'Alexandre le Grand, comme dit* Seneque.

(*l*) Seneca de Ira, *Libr. III, Cap. XXIII.*

(*m*) *Nommé* Timagenes.

(*n*) *Le Chevalier* de Meré, Discours de la Conversation, *pag. 81, 82, Edition de Hollande.*

(*o*) Seneca, de Ira, *Libr. III, Cap. XXIII, pag. m. 570.*

(*p*) *Page 578, Citation* (*e*) *&* (*f*).

(*q*) *Voiez* Dion Cassius, *Libr. LII, pag. m. 556.*

(*r*) Dio, *Libro XXXVIII, pag. m. 71, 72.*

(*s*) Aulus Gellius, *Libr. VI, Cap. XI.*

(*t*) Tacitus, Annal. *Libr. II, Cap. L.*

(*v*) Suet. in Tiber. *Capite XXXVIII.*

(*w*) *Idem,* in Vespas. *Cap. XIII.*

(*x*) Ad Phil. Cospeanum, *pag. 251 Edit. 1641, in 12.*

(*y*) *Dans la Remarque* (*L*) *de l'Article* LOUIS XII.

(*z*) Brantome, *dans l'Eloge de* Catherine de Medicis.

s'en rioit sans s'alterer autrement, les appellant des bavards & des donneurs de billevesées. Ainsi usoit-elle de ce mot. Aiant su que les Huguenots aux seconds troubles avoient avec eux *une fort bonne & belle coleuvrine* qu'ils nommoient *la Reine mere*, elle *voulut savoir pourquoi. Il y eut quelqu'un aprés avoir esté fort pressé d'elle de le dire, qui lui répondit, c'est, Madame, parce qu'elle avoit le calibre plus grand & plus gros que les autres. Elle n'en fit que rire la premiere (aa).* L'avertissement qu'elle donna à quelques soldats, qui disoient d'elle les infamies les plus horribles, se voit dans les Lettres de Costar avec de belles brodures. „ (*bb*) Catherine de Medicis, quoi qu'elle „ fust d'un païs où l'on dit *que Dieu s'est reservé la vengeance pour soi, parce que c'est le morceau „ friand*, trouva pourtant plus de friandise à pardonner qu'à punir, lors qu'elle vit tout auprès „ de son carosse quelques Soldats qui disoient d'elle toutes les ordures imaginables, sans se contraindre pour sa presence, & sans vouloir seulement se donner la peine de baisser un petit leur „ voix; car cette grande Princesse ne fit autre chose que de mettre la teste à la portiere, & de „ leur dire après avoir arresté ses yeux sur cette canaille: *Compagnons, si vous n'allez plus loin mé- „ dire de moi, je vous empêcherai bien de faire rostir l'Oye (cc), & de la manger si à vostre aise que „ vous le faites.* Le Cardinal de Lorraine vouloit qu'ils fussent pendus pour servir d'exemple. „ Mais elle aima mieux monstrer à la Posterité, qu'une personne qui estoit tout ensemble Fem- „ me, Reine, & Italienne, pouvoit neanmoins commander à sa colere, & resister à la tentation „ de la volupté qu'elle eust trouvée dans la vengeance". Je me trompe fort si la source de ce conte n'est pas dans l'Histoire de D'Aubigné; mais afin qu'on voie comment Costar accommodoit à sa poste les circonstances des faits, sans songer aux grands abus qui naissent de cette licence, il est à-propos de mettre ici le narré original: (*dd*) *J'ai apris du Sieur de Talsi (ee)*, c'est d'Aubigné qui parle, *que le Roi de Navarre & la Reine mere estans (ff) à la fenestre dans une chambre assez basse, escoutoyent deux goujats qui en faisant rostir une oye dans une broche de bois, chantoyent des vilenies contre la Roine: L'un disoit que le Cardinal l'avoit engrossée d'un petit gorret, l'autre disoit d'un petit mulet; & puis ils maugreoyent de la chienne, tant elle leur faisoit de maux: Le Roi de Navarre prenoit congé de la Roine pour les aller faire pendre; mais elle, après avoir dict par la fenestre,* Hé, que vous a elle faict? elle est cause que vous rotissez l'oye, *se tourne vers le Roy de Navarre en riant, & lui dit,* Mon cousin, il ne faut pas que nos coleres descendent là, ce n'est pas nostre gibier. *Soit dit sur ce qu'elle n'avoit rien de bas.*

François premier est l'un des exemples que Balzac allégue. J'y trouve une chose à redire, c'est que ce Monarque abandonnoit ses Ministres & ses Courtisans à la médisance du Théâtre, en même tems qu'il souffroit qu'on n'épargnât pas ses défauts. C'étoit imiter une conduite dont l'ancienne Grece & l'ancienne Rome ne se trouvérent pas bien; c'étoit introduire une mauvaise coutume: & si c'est un acte de magnanimité à un Prince de mépriser les Satires qui le touchent personnellement, & de n'en point punir les Auteurs, c'est un oubli trop visible de son devoir, que de souffrir que ses Sujets soient exposez aux insultes d'une plume satirique. Il peut relâcher de son droit; mais l'honneur de ses Sujets lui doit paroître inviolable. Notez que François I ne souffroit pas que les Comédiens nommassent les gens. *Accepimus tacitè, libenterque etiam ferre solitum, se præcipuosque Regni sui proceres, quorum ipse opera consiliisque utebatur, in Fabulis & Comœdiis publicis rodi & configi maledictis; tectè id quidem & involutè, sed tamen ut ab omnibus perspiceretur (gg).*

XIV. Les Romains plus jaloux de leur honneur, que de celui de leurs Dieux.

Les Romains ne permirent pas aux Poëtes Comiques d'exercer leur médisance sur les Magistrats; mais ils leur laissérent une entiere liberté de se jouer de leurs Dieux. C'est de quoi saint Augustin leur a fait de grands reproches. *At Romani*, dit-il (*hh*), *sicut in illa de (ii) republica disputatione gloriatur Scipio, probris & injuriis poëtarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam punire sancientes tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos suos superbè & irreligiosè. Quos cùm scirent non solum patienter, sed etiam libenter poetarum probris maledictisque lacerari, se potius quam illos hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, illorum autem ista etiam sacris solennitatibus miscuerunt. Itane tandem Scipio laudas, hanc poetis Romanis negatam esse licentiam ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda est existimatio vestræ curiæ, quàm Capitolii, imo Romæ unius quàm cœli totius: ut linguam maledicam in cives tuos exercere poetæ etiam lege prohiberentur, & in Deos tuos securi, tanta convitia nullo senatore, nullo censore, nullo principe, nullo pontifice prohibente jacularentur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret.* Cette pensée est plus vieille que St. Augustin, car Arnobe s'en étoit déja servi (*kk*). Un Moderne n'en parle point dans une occasion où elle auroit pu lui être commode. C'est dans une Lettre où il vouloit attaquer la Maison d'Autriche. Il entre en matiere, non pas en citant Arnobe ou saint Augustin, mais en citant Tite Live „ (*ll*) Les Espagnols, qui ont recherché les premiers la même Allian- „ ce (*mm*) que leurs partisans blâment aujourd'huy, ne s'estoient guere mis en peine de conser- „ ver la veneration qui est due aux choses saintes, ni de maintenir les immunitez & les franchi- „ ses du Sacerdoce. C'est peut-estre que se croyant les legitimes successeurs des Romains, par- „ ticulierement au dessein qu'ils ont formé de la Monarchie universelle, ils pensent avoir droit „ de dire avec eux: *Pour ce qui regarde la Religion, c'est plustost l'interest des Dieux que ce n'est „ le nostre. Ils donneront ordre, si bon leur semble, à empêcher que les choses sacrées ne soient souil- „ lées par des mains impures. Ad (*) Deos id magis quàm ad se pertinere, ipsos visuros ne sacra „ sua polluantur.* N'y a-t-il pas grande apparence que Charles-Quint agissoit par ce principe, „ lors que l'an 1552 il depossêda dans Ausbourg trois Ministres Lutheriens, parce qu'ils medi- „ soient de luy, & laissa tous les autres médire tout leur saoul de Dieu, de sa Mere, & de ses „ Saints; comme Monsieur le Duc de Nevers luy reprocha dans un Discours qu'il fit au Pape „ Sixte cinquieme (*nn*), sur l'Estat present des affaires? Sans doute l'Empereur Charles se sou- „ venoit de ce mot de Tibere, & ne s'en souvenoit pas inutilement: *Laissons aux Immortels le „ soin de venger leurs injures. Deorum (**) injuriæ Diis curæ*".

XV. Le Concile de Trente attribue au Tribunal de l'Eglise la punition des Libelles.

N'oublions pas une chose qui déplut beaucoup aux Jurisconsultes qui avoient à cœur les droits du bras séculier. Ils regardérent comme un acte d'usurpation l'autorité qui fut donnée aux Evêques par le Concile de Trente. Ecoutons là-dessus Guillaume Ranchin (*oo*). „ Ce Concile, au „ préjudice de la jurisdiction seculiere, attribue aux Evesques (†) la punition des autheurs des „ libel-

(*aa*) Brantome, *dans* l'Eloge de Catherine de Medicis.

(*bb*) Costar, *p.* 729 *du I Volume de ses* Lettres.

(*cc*) *Cela est absurde ici, étant détaché des circonstances marquées par* D'Aubigné *ci-dessous.*

(*dd*) D'Aubigné, Hist. Univers. *Tom. I, Livre III, Chap. V, pag.* 198.

(*ee*) *C'est aparemment celui dont* D'Aubigné *fut le gendre & qui s'appelloit Jean Salviati. Voiez l'Histoire de* D'Aubigné, *Tom. II, Livr. V, Chap. XVIII, pag.* 1145.

(*ff*) *Pendant le pourparler de Paix faite à Talsi l'an* 1562.

(*gg*) Balzacius, Epist. ad Cospeanum, *pag. m.* 254.

(*hh*) August. de Civit. Dei, *Libr. II, Cap. XII.*

(*ii*) *Voiez le Chap. IX du même Livre* de Civitate Dei.

(*kk*) *Nec à vobis saltem istum meruerunt honorem* (Dii)... *Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantiore pulsaret, de atrocibus formulas constituistis injuriis. Soli Dii sunt apud vos superi inhonorati, contemptibiles, viles: in quos jus est vobis datum, quæ quisque voluerit dicere: turpitudinem facere, quas libido confinxerit atque excogitaverit, formas.* Arnob. *Libr. IV, pag* 150, 151.

(*ll*) Costar. Lettre CCCXCIV *du I Vol. pag.* 974, 975.

(*mm*) *Celle de Cromwel.*

(*) *Tite Live livre* 10.

(*nn*) *Voiez dans Mr.* Arnauld, Apologie pour les Catholiques, *I Part. Chap. VI, pag.* 78, 79, *un long passage du Discours de ce Duc.*

(**) *Tac. lib.* 1. *Annal.*

(*oo*) Revision du Concile de Trente, *Livre VI, Chap. III, pag. m.* 247.

(†) *Sess.* 24. *cap.* 2.

„ libelles diffamatoires, des Imprimeurs d'iceux &c. . . . . . Nos loix civiles en attribuent la cognoissance & jurisdiction aux Juges & Magistrats, & non aux Ecclesiastiques. On en voudra excepter ceux qui concernent le fait de religion ; mais ceste exception n'est pertinente. Et voici une raison qui sert à la refuter. C'est que les loix du grand Constantin, & celles de Constantius qui repriment la licence de tels libelles, furent faites en une saison pareille à celle d'aujourd'huy, c'est à dire en laquelle plusieurs escrits estoient publiez en matiere de Religion, contre l'honneur des uns & des autres. Le Docteur Balduin (*) l'a fort judicieusement remarqué. *Il importe*, dit-il, *de se souvenir quels furent les temps de Constantin & Constantius, ausquels les contentions de Religion, non dissemblables aux nostres, enflammoyent les affections des partis, qui par après faisoyent esclorre de funestes calomnies & des libelles diffamatoires, comme il est advenu à present.* Il dit cela en l'explication de trois loix de l'Empereur Constantin, & de deux de Constantius, faites sur ce sujet, que nous lisons aujourd'huy au Code Theodosien. Ces mots des (†) Empereurs Valentinian, & Valens, sont aussi remarquables, *Si quelqu'un a soin de sa devotion, & du salut public, qu'il declare son nom, & die de sa propre bouche ce qu'il avoit voulu poursuivre par libelles diffamatoires.* Cela se rapporte fort bien aux libelles, en faict de religion, & n'a jamais esté dit en autre sens par ces Empereurs. Or (§) toutes les constitutions susmentionnées, ensemble quelques autres du mesme Valentinian & Valens, d'Arcadius, Honorius, & Theodose imposent peine aux autheurs de tels libelles & à ceux qui les publient, & en commettent la cognoissance & punition à leurs Officiers & Magistrats, en leur adressant mesmes telles loix, afin de les observer en leurs jugemens. Une infinité d'Ordonnances de nos Roys parlent expressement des libelles diffamatoires & scandaleux, qui regardent le faict de la religion: prescrivent la punition qui en doit estre faite, la peine que doivent souffrir les auteurs, les imprimeurs, & ceux qui les publient: baillent par expres ceste jurisdiction aux juges Royaux. Comme celle du Roi Henri second de l'onziesme Decembre 1547. faicte à Fontenebleau, & autre du mesme Prince, faicte à Chasteaubriant en l'année 1551. Celle de Charles 9. faicte à Mante le 10. Septembre 1563. Celle des Estats de Molins en l'article 77. & une infinité d'autres qui sont en cela excitatives de jurisdiction. Je me contenterai de reciter les mots d'une seule, asçavoir de celle du Roi Charles 9. faicte à Mante le 10. Septembre 1563. qui parle des libelles diffamatoires, placards, livres, & autres choses semblables en faict de religion: & qui en ce qui est de la jurisdiction ordonne en ceste sorte: *Enjoignant à tous Magistrats publics, Commissaires de quartiers & autres nos officiers qu'il appartiendra, y avoir l'œil & prendre garde: chargeans nos Procureurs & Advocats des lieux y faire aussi leur devoir, & s'employer tous autres affaires cessans, à verifier & faire punir les fautes qui s'y pourront trouver. Et par apres leur est enioinct de garder ladicte Ordonnance de point en point, & proceder sommairement contre les infracteurs par les peines y indictes*".

(*) *Franciscus Balduinus in commentar. ad leges de famos. libell. pag. 15.*

(†) *L. 7. C. Theod. de famos. libell. l. unic. C. Justin. eod.*

(§) *Vide totum Titul. C. Theodos. de famosis libellis.*

XVI. Plaintes contre les Libelles comme causes de sédition.

Comme il n'y a rien de si utile qui à certains égards ne cause du mal, il est arrivé que l'Imprimerie, parmi cent commoditez qu'elle a apportées, a donné lieu à un notable inconvénient; c'est qu'elle a fourni aux Satiriques & aux Séditieux mille moiens de répandre promtement leur venin par toute la terre. Du Verdier Vau-Privas a inséré dans l'un de ses Livres (*p*) un Poëme Latin intitulé *Encomion Chalcographiæ*, où après plusieurs éloges de l'Imprimerie, on fait venir bien des plaintes contre la licence des Libelles. Comme l'Auteur de ce Poëme est Catholique Romain, il faut prendre garde qu'il accommode son style à ses préjugez dans les Vers que je rapporte.

(*p*) *A la fin du* Supplementum Epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ.

Omnia dente petunt, fœdant spurcaque saliva,
Digni qui Anticyræ præmia sana ferant.
A quibus & Nemesis turpissima facta reposcat,
Quo meritas pœnas improba turba luat.
Principis ac princeps lacerat caput, atque tacenda
Consilia in chartis vendere quisque solet.
De rebus magnis populi suffragia vana
Captant, quæ semper mens animosa fugit.
Quid non audebit furiosa licentia vulgi,
Talia si primi dant documenta duces?
Quæ non bis oritur funesta Tragœdia nugis?
Accendit quas non hæc quoque flamma faces!
Rustica seditio belli cur cornua sumpsit?
Chartæ pellaces hoc docuere nefas.
Has quoque Gorgoneo perfudit sacra cruore
Progenies vulgi, quam nova secta tenet.
Quæque Numam simulat modo relligione prophana,
Et geminos fertur ferre sub aure polos.
Omnia confundit, vertit sursumque, deorsumque,
Ac gerras præter nil sua sylva crepat.
Hæc ausa est Aquilæ Romanæ vellere pennas,
Atque aras magni commaculare Dei.
Non adeò lædunt Bombardæ fulmina dira:
Nil præter clades sit licet illa tonent:
Nec tantùm nocuit cuiquam vis sæva cicutæ,
Quantùm famosi stigmata nigra libri.
His & mille modis essent hæc sæpe notanda,
Ast iter immodicum nostra Thaleia fugit.

Erasme a déclamé fortement contre les abus de l'Imprimerie, & a réfuté les excuses ridicules des Imprimeurs, qui alléguoient qu'ils mourroient de faim s'ils ne publioient des Libelles. *Dicet hic aliquis: Heus divinator, quid hæc ad typographos? Quia nonnullam mali partem invehit horum impunita licentia. Implent mundum libellis, non jam dicam nugalibus, quales ego forsitan scribo, sed ineptis, indoctis, maledicis, famosis, rabiosis, impiis, ac seditiosis: & horum turba facit, ut frugiferis etiam libellis suus pereat fructus. Provolant quidam absque titulis, aut titulis, (quod est sceleratius) fictis. Deprehensi respondent: Detur unde alam familiam, desinam tales libellos excudere. Aliquanto*

liquanto meliore fronte reſpondeat fur, impoſtor, aut leno: Da qui vivam & deſinam his artibus uti, niſi forte levius crimen eſt, clam minuere rem alienam, quam palam eripere famam alienam: aut ſine vi ad quæſtum abuti tuo alienove corpore, quam vitam alterius ac famam vita quoque chariorem impetere (q). Au reſte, il ſemble que dans le Poëme qui eſt à la fin d'un Livre de Du Verdier Vau-Privas, on faſſe beaucoup plus d'honneur qu'ils n'en méritent aux Ecrivains ſatiriques, lorſqu'on les accuſe d'être la cauſe des guerres, & des ſéditions. Il eſt certain que fort ſouvent ils ſe propoſent ce but, & qu'ils ont une extrême joie de s'imaginer que leurs Libelles ont produit ce grand effet. Ils s'en flattent lors même qu'ils n'ont aucune raiſon de le faire, & ils ſont ravis qu'on leur faſſe de tels reproches. Peut-on établir quelque fait certain ſur ce ſujet? Je ne penſe pas qu'on puiſſe y poſer aucune regle générale. Il y a des tems où les Libelles diffamatoires ne remuent point les peuples, & où ceux qui les publient ſont fruſtrez de leur attente. Mais dans d'autres tems ce ſont de vrais boutefeux, & des cornets effectifs de ſédition. D'ailleurs, il faut regarder la différence des partis & des intérêts; car ſelon cela les ſuites de ces Libelles ſont très-différentes, & même contraires les unes aux autres. Ils réuniſſent quelquefois ceux qu'on vouloit diviſer, & ils diviſent ceux qu'on vouloit réunir. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la langue & la plume d'un ſeul homme ſont quelquefois plus utiles à une cauſe qu'une Armée de quarante mille ſoldats. François I avouoit que l'Evêque de Sion lui avoit fait plus de mal par ſes paroles, que toute la Suiſſe par ſes armes. *Maxime vero ei glorioſum fuit Franciſci Regis judicium, quum aſſeveraret, me audiente, aliquanto plus ſibi ſumptus atque periculi Sedunenſis facundiæ indomitam vim, quàm tot legionum ejus gentis cuſpides attuliſſe* (r). Je n'allegue point l'aveu d'un Roi d'Angleterre (ſ); car ce ſeroit donner le change, & mal appliquer une penſée au ſujet préſent. Il ne s'agit point ici des grandes choſes qu'un Roi peut faire ſans ſortir de ſon cabinet, & par la ſeule vertu de ſa plume. Il ne s'agit point même en général de l'efficace de la plume dans une guerre. C'eſt une matiere ſur quoi il parut un petit Livre l'an 1679 (t).

XVII. S'il y a trop de rigueur à infliger la même peine aux Diſtributeurs d'un Libelle qu'aux Auteurs. Remarques contre ceux qui approuvent les Libelles.

J'ai appellé rigoureuſe la Loi de Valentinien & de Valens, qui ſoumet à la peine capitale ceux qui, rencontrant un Libelle par cas fortuit, ne l'anéantiſſent pas, mais au contraire le font valoir. Cela veut-il dire que je blâme cette Loi? Nullement; car je ne ſaurois comprendre qu'une perſonne, qui en pareil cas répand un Libelle, ait moins d'envie de nuire que celui qui le compoſe: elle eſt donc digne de la même peine que l'Auteur. Mais que dirons-nous du plaiſir qu'on prend à la lecture d'un Libelle diffamatoire? N'eſt-il pas bien criminel devant Dieu? Il faut diſtinguer. Ou ce plaiſir n'eſt autre choſe qu'un ſentiment agréable qui nous ſaiſit, quand nous tombons ſur quelque penſée ingénieuſe & bien exprimée; ou c'eſt une joie que nous fondons ſur le deshonneur de la Perſonne que l'on diffame. Je n'ai rien à dire ſur le prémier cas; car peut-être trouveroit-on ma morale trop éloignée du *Rigoriſme*, ſi j'aſſûrois qu'on n'eſt point le maître de ces ſentimens agréables, non plus que de ceux que nous avons lorſque du miel ou du ſucre touchent notre langue. Mais au ſecond cas tout le monde m'avouera que le plaiſir eſt un grand péché. Le plaiſir au prémier cas ne dure guere, il prévient notre Raiſon, notre Réflexion, & il fait tout auſſi-tôt place à la douleur de voir qu'on attente à l'honneur de ſon prochain. S'il ne ceſſe pas promtement, c'eſt une marque que l'audace du Satirique ne nous deplait pas, & que nous ſommes bien aiſes qu'il diffame ſon ennemi par toutes ſortes de Contes; & alors on encourt de droit les peines dont le faiſeur du Libelle s'eſt rendu digne. Un Auteur moderne me tombe ici ſous la main; voici ſes paroles: *Saint Gregoire, excommuniant les Auteurs qui avoient deshonoré le Diacre Caſtorius, n'excepte pas ceux qui liſoient cet Ouvrage: Parce que ſi les mediſances, diſoit-il, ont toujours fait les delices des oreilles, & le bonheur du peuple qui n'a point d'autres avantages ſur les honneſtes gens, celuy qui prend ſon plaiſir à les lire, n'eſt-il pas auſſi coupable que celuy qui a mis ſa gloire à les compoſer* (v)? C'eſt une Maxime ſûre que ceux, qui approuvent une action, la feroient agréablement s'ils la pouvoient faire, c'eſt-à-dire ſi quelque raiſon d'amour propre ne les empêchoit de s'y engager. Il n'y a point de différence, diſoit Ciceron (w), entre conſeiller un crime, & l'approuver, quand il eſt fait. C'eſt la même choſe de vouloir qu'une action ſe faſſe, & de ſe réjouir qu'elle ſoit faite. Le Droit Romain a confirmé cette Maxime; il a ſoumis à la même peine les approbateurs du mal, & les auteurs: *Et ſi erat ſervus omni modo fugiturus, vel furtum facturus, hic vero laudator hujus propoſiti fuerit, tenetur. Non enim oportet laudando augeri malum* (x). On peut donc dire que ceux qui ſe plaiſent à la lecture des Libelles diffamatoires, juſques à donner leur approbation & à ceux qui les compoſent, & à ceux qui les débitent, ſont auſſi coupables que s'ils les avoient compoſez; car s'ils n'en compoſent pas de ſemblables, c'eſt ou parce qu'ils n'ont pas le don d'écrire, ou parce qu'ils ne veulent rien riſquer. Voiez dans l'une des Provinciales (y) la contagion mortelle de la médiſance: on y cite ſaint Bernard, qui a ſoutenu que la calomnie tue, non ſeulement ceux qui la publient, mais auſſi ceux qui ne la rejettent pas. Les Paiens n'ont point ignoré cette morale; ils ont dit que la médiſance eſt criminelle, & lorſqu'on la débite, & lorſqu'on ajoûte foi à celui qui la débite. Διαβολὴ γάρ ἐςι δεινότατον· ἐν τῇ δύο μέν εἰσι οἱ ἀδικέοντες, εἷς δὲ ὁ ἀδικεόμενος. ὁ μὲν γὰρ Διαβάλλων, ἀδικέει, οὐ τῶν παρεόντων κατηγορέων· ὁ δὲ ἀδικέει, ἀναπειθόμενος πρὶν ἢ ἀτρεκέως ἐκμάθοι· ὁ δὲ δὴ ἀπεὼν τοῦ λόγου τάδε ἐν αὐτοῖσι ἀδικέεται Διαβληθείς τε ὑπὸ τοῦ ἑτέρου, καὶ νομισθεὶς πρὸς τοῦ ἑτέρου κακὸς εἶναι. *Detractio namque importuniſſima res eſt: in qua duo ſunt qui injuriam faciunt, unus cui injuria fit. Qui enim detrahit, injurius eſt, quod non præſentem accuſat; item qui huic credit injurius eſt, quod prius credit quam rem compertam habeat: & illi cui abſenti detrahitur, ob id fit injuria quod ab altero inſimulatur ut malus, ab altero talis putatur* (z). Voiez la Queſtion ſi Mr. Arnauld eſt hérétique (*aa*). D'autre côté nous devons croire que la même lâcheté, qui porte certaines perſonnes à tirer un coup de fuſil à leur ennemi, les porteroit à le diffamer par une Satire, ſi pour toutes armes elles n'avoient que leur plume. C'eſt comme parmi les bêtes, les unes ne frappent point de la corne, mais elles mordent (*bb*); c'eſt qu'elles n'ont point de cornes, & qu'elles ſavent uſer de leurs dents. Diſons auſſi qu'un Satirique, qui attente à l'honneur de ſes ennemis par ſes Libelles, attenteroit à leur vie par le fer ou par le poiſon, s'il en avoit les mêmes commoditez (*cc*). Au reſte, ce n'eſt pas toujours une bonne excuſe que de dire, un tel Libelle n'a pas été réfuté, il faut donc croire ce qu'il contient. Seneque ſe moque de ce raiſonnement (*dd*).

(q) Eraſmus, *in Explicatione Proverbii* Feſtina lente. *C'eſt le I de la I Centurie de la II Chiliade. Conferez ce qui eſt dit dans l'Article* ERASME, *Remarque* (X).

(r) Paulus Jovius, Elog. Virorum bellica virtute inſign. *Libr. V, pag. m.* 389.

(ſ) *Il dit telles paroles dudit Roi Charles cinquième. Il n'y eut oncques mais Roi en France qui moins s'armaſt que celui ci, qui ne bouge de ſon cabinet à eſcrire lettres, & ſi n'y eut oncques Roi qui tant me donnaſt à beſongner qu'il fait.* Belle-foreſt, Chroniques & Annales de France, *folio m.* 357 *à l'année* 1364.

(t) *Intitulé,* Arma Anſerina, five Armatura Epiſtolaris, à Doctore militari, Tacito, ſubminiſtrata & in Diſſertatione Politica diducta à G. C. W.

(v) Chavigny de ſainte Honorine, Uſage des Livres ſuſpects, *pag.* 41, 42.

(w) *Tu omnium ſtultiſſime, non intelligis, ſi id quod me arguis, voluiſſe interfici Cæſarem, crimen ſit, etiam, lætatum eſſe morte Cæſaris, crimen eſſe: quid enim intereſt inter ſuaſorem facti, & probatorem? aut quid refert, utrum voluerim fieri, an gaudeam factum?* Cicero, Philipp. II, *pag. m.* 722.

(x) Ulpianus, *in Lege* 1. *D.* de ſervo corrupto. *Voiez apud* Th. Raynaud. Hoploth. *pag. m.* 359, 360, *quel crime c'eſt ſelon les Peres que de louer le mal.*

(y) *C'eſt la XVI. vers la fin, pag. m.* 282.

(z) Herodotus, *Libr. VII, Cap. X, pag. m.* 388.

(aa) *Page* 210, 211.

(bb) *Voiez les* Penſées ſur les Cometes, *pag.* 517.

(cc) *Maledicum à Malefico niſi occaſione non differre, non minus verè quàm eleganter ſcripſit Fabius: vix enim eſt ut qui verbis nitro lædit, re etiam lædere non nolit.* Menagius, *Epiſt. dedicat.* Vitæ Mamurræ.

(dd) *Res falſa & inanis niſi corrigatur habet nonnunquam fidem, multique ſunt homines judicii parum firmi qui nihil audiant leguntve quod non credant, niſi refutatum ſtant.* Seneca.

DISSERTATION
SUR
L'HIPPOMANES.

I. Deux sortes d'Hippomanes. Servius & Pline mal citez.

L'Hippomanes signifie principalement deux choses; 1, une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument chaude; 2, une excrescence de chair que les poulains nouveaux nez ont sur le front; elle est noire, ronde, & de la grandeur d'une figue seche. On prétend que ces deux sortes d'Hippomanes ont une vertu singuliere dans les philtres, & dans telles autres compositions destinées à des malefices; & que la derniere espéce est de telle nature, qu'une cavalle n'a pas plutôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange ce morceau de chair, & que sans cela elle ne le voudroit pas nourrir. On ajoute que si elle donne le tems à quelqu'un d'emporter cet Hippomanes, la seule odeur la fait devenir furieuse. Prouvons, mais sans entassement de passages, que si cela n'est pas vrai, on le trouve du moins dans les Auteurs les plus authentiques. Ecoutons Virgile,

Hinc demum, Hippomanes vero quod nomine dicunt
Pastores, lentum destillat ab inguine virus.
Hippomanes, quod sæpe malæ legere novercæ,
Miscueruntque herbas & non innoxia verba (*a*).

(*a*) Virgil. Georgic. *Libr. III*, *Vers.* 280. Tibulle, Eleg. IV *Libri II*, *parle ainsi*, Et quod, ubi indomitis gregibus Venus afflat amores Hippomanes cupidæ stillat ab inguine equæ.

Je n'ajoute point à l'autorité de Virgile celle de son Commentateur Servius, cité pour cela par Fungerus dans son Lexicon Philologique, par Calepin, par Decimator, &c.; car je ne voi pas que Servius fasse autre chose qu'expliquer le sens du Poëte: mais pour celle d'Aristote, je n'ai garde de l'oublier. Il dit donc qu'on appelle Hippomanes, une certaine chose qui sort *ex pudendis equæ similis geniture, sed multo magis tenuis quàm semen maris* (*b*). Ecoutons maintenant Pline, qui parle ainsi en un endroit: *Equarum virus à coitu in lychnis accensum Anaxilaus prodidit equinorum capitum visus repræsentare monstrificè: similiter ex asinis. Nam Hippomanes tantas in veneficio vires habet, ut affusum æris mixturæ in effigiem equæ Olympiæ admotos mares equos ad rabiem coïtus agat* (*c*) Voilà qui regarde la prémiere signification; & voici qui regarde la seconde: *Et sanè equis amoris innasci veneficium, Hippomanes appellatum, in fronte, caricæ magnitudine, colore nigro: quod statim edito partu devorat fœta, aut partum ad ubera non admittit. Si quis præreptum habeat olfactu in rabiem id genus agitur* (*d*). Aristote avoit déja dit la même chose (*e*); Virgile en avoit dit un mot en parlant des sortileges à quoi la malheureuse Didon eut recours dans son desespoir.

Quæritur & nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor (*f*).

(*b*) Ἐκρεῖ αὐταῖς ἐκ τοῦ αἰδοίου ὅμοιον γονῇ, λεπτότερον δὲ πολὺ ἢ τὸ τοῦ ἄῤῥενος καὶ καλοῦσι τοῦτο τινὲς ἱππομανές. *Humorem emittunt suis genitalibus similem genituræ, sed multo tenuiorem quam mares, quem Hippomanes nonnulli appellant.* Arist. Hist. Anim. *Libr. VI, Cap. XVIII, pag. m.* 663. *Voiez ci-dessous Num. X.*

(*c*) Plin. *Libr. XXVIII, Cap. XI, sub fin.*

(*d*) *Idem*, Plinius, *Libr. VIII, Cap. XLII.*

(*e*) Arist. Hist. Animal. *Libr. VI. Cap. XXII.*

(*f*) Virg. Æneid. *Libr. IV, Vers.* 515.

Il est aisé de voir au reste que Calepin a mal cité ces deux passages de Pline, pour prouver que l'Hippomanes est une petite caruncule sur le front d'un poulain nouveau né; car on n'en parle en ce sens qu'au Chapitre XLII du VIII Livre. D'ailleurs Calepin (*g*) a cité le Livre XVIII au lieu du XXVIII, & a mis *cariæ* au lieu de *caricæ*; & il prête à Servius cinq ou six paroles, qui ne se trouvent point dans le Commentaire de ce Grammairien, & qui signifient que l'Hippomanes descendant dans les entrailles d'un homme le met en fureur, *quod in humana viscera descendens hominem in furorem agat.* Le Dictionaire de Decimator attribue la même pensée à Servius. Celui de Martinius rapporte le passage du VIII Livre de Pline en assez mauvais état. On y voit *equi* pour *equis*, *fœtus* pour *fœta*, (ce qui ne fait aucun sens); & une virgule au lieu d'un point entre *admittit* & *si quis.* Voiez le Pline du Pere Hardouin (*h*). En général on peut dire que ceux qui composent des Dictionaires prennent plus à tâche de compiler de nouvelles choses, que de corriger les fautes des précédens.

(*g*) *L'Edition dont je me sers est celle de Lion* 1681.

(*h*) *Au II Vol. p.* 272.

II. D'une Plante nommée Hippomanes par Theocrite.

Ce n'est pas sans raison que j'ai dit, que l'Hippomanes signifioit principalement deux choses; car il y en a une troisieme espéce, qui n'est pas à beaucoup près aussi notable que les autres, vu qu'on ne la trouve que dans un passage de Theocrite: encore faut-il livrer combat pour l'y trouver, à l'un des plus savans hommes du XVII Siecle (*A*). Ce passage porte que l'Hippomanes est une Plante dans l'Arcadie, qui met en fureur les poulines & les jumens (*i*). Mr. de Saumaise ne veut point entendre parler de cette Plante. Il soutient que Theocrite n'a point dit φυτὸν mais χυτὸν, & qu'il a entendu par χυτὸν la cavale de bronze qui étoit auprès du Temple de Jupiter Olympien, laquelle excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, tout de même que si elle eût été vivante; vertu qui lui étoit communiquée par l'Hippomanes, qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. Nous avons déja rapporté un endroit de Pline où il est fait mention de cela;

(*i*) Ἱππομανὲς φυτόν ἐστι παρ' Ἀρκάσι, τῷ δ' ἐπὶ πᾶσαι Καὶ πῶλοι μαίνονται ἀν' ὤρεα καὶ θοαὶ ἵπποι. *Hippomanes planta est apud Arcades qua concitati omnes & equulei insaniunt in montibus & celeres equæ.* Theocrit. in Pharmaceutr. *pag. m.* 15.

De la Plante Hippomanes.

(*A*) *On ne trouve* la 3 espéce d'Hippomanes, *que dans Theocrite*; *encore faut-il livrer combat . . . à l'un des plus savans hommes de XVII Siecle.*] Je n'ignore pas qu'on trouve dans Dioscoride une Herbe nommée ἀπόκυνον. & κυνοκράμβη. & ἱππομανὲς; & dans Theophraste un Hippomanes fait de l'Herbe tithymale, excellente & fort cultivée à Tégée ville d'Arcadie (1). Mais comme Mr. de Saumaise (2) prétend qu'il n'y a que des chicaneurs, semblables à celui qui s'étoit caché sous le masque de Cercoetius (c'étoit le Pere Petau) qui puissent se prévaloir de l'autorité de Dioscoride, puisque ce seroit nous donner pour de véritables Ecrits de Dioscoride les Additions batardes qu'on y a fourrées, je croi qu'on doit laisser à part la déposition de ce témoin. Pour Theophraste il n'est pas sûr qu'il faille lire ἱππομανὲς dans l'endroit que j'ai cité; Mr. de Saumaise (3) en corrige la leçon, & y substitue ὁ ὀπὸς μόνος, prétendant que l'Auteur a voulu dire qu'on ne tire du tithymale que le suc. Ainsi ces témoignages ne sont que matiere de procès. Il n'en faut pas dire autant de celui de Theocrite; puisqu'outre les raisons par lesquelles j'ai détruit le χυτὸν de Mr. de Saumaise, on ne peut nier que dès le tems du Grammairien Servius il n'y eût φυτὸν dans le Texte de ce Poëte. On ne peut rien dire de positif sur l'Herbe dont il a parlé: ainsi Aloisius Anguillara, Cratevas, Dodoneus, & Wecker, qui la prennent pour la Stramonia (4) dite des Arabes *Nux Methel*, & des François Pomme du Perou, ne nous donnent pas de Conjectures plus certaines que Roderic à Castro (5), qui l'a prise pour la Fougere, ou que Gaspar à Reies qui l'a prise pour l'Herbe *Flavia* (6).

(1) *C'est ainsi peut-être qu'il faut traduire le Grec de* Theophraste, *Livr. IX* Hist. Plant. *Cap. XV*, Καὶ τὸ τιθύμαλλον ἐξ οὗ τὸ ἱππομανές. ἄριστον δὲ τὸ περὶ Τεγέαν, καὶ ἐκεῖ μάλιστα σπουδάζεται. Mr. de Saumaise Exercit. Plinian. *pag.* 941, *rapporte* ἄριστον *&c. à* ἱππομανὲς. (2) *Idem, pag.* 940.

(3) Exercit. Plinian. in Solinum, *pag.* 941.

(4) *Au rapport du Medecin* Jaques Ferrand, *pag.* 206 *du Traité* de la Maladie d'Amour. *Je range ces quatre Médecins comme lui, bien que je sache que Cratevas est plus ancien de plusieurs Siecles que les autres.*

(5) Medic. Polit. *Libr. IV, Cap. II.* (6) *In* Campo Elysio Jucundar. Quæst. XXIX.

cela; mais il vaut mieux consulter Pausanias, qui nous en donnera un plus grand détail; & comme ce qu'il en dit est la clef de presque toute la critique que nous avons à donner dans cet Article, il est à-propos de mettre ici le passage tout entier.

III. Cheval d'airain qui donnoit de l'amour.

Voici donc comme parle Pausanias (*k*) *Phormis sortant de Menale sa patrie passa en Sicile, & se signala dans plusieurs expeditions sous Gelon fils de Dinomenes, & sous Hieron frere de Gelon. C'est pourquoi aiant fait une grande fortune il consacra des dons, non seulement à Jupiter Olympien, mais aussi à Apollon de Delphes. Ceux qu'il consacra à Jupiter sont deux chevaux & deux cochers; car chaque cheval a son cocher auprès de lui. Denys d'Argos fit l'un, & Simon d'Egine fit l'autre. On grava sur le côté du prémier cheval une inscription, de laquelle le commencement est en prose, & à peu près de cette teneur*, Phormis Arcadien, de Menale, & présentement de Syracuse, l'a consacré. *Ceux d'Elée disent que par l'artifice d'un Magicien on versa de l'Hippomanes dans la fonte de ce cheval, afin qu'il fournit un spectacle surprenant. Il est & plus petit & moins beau que plusieurs autres chevaux qui sont dans l'Altis* (*l*), *& il a la queue coupée, ce qui le rend encore plus laid: cependant il donne de l'amour aux chevaux, non seulement au Printems, mais aussi toute l'année; car ils rompent leur licou, ou s'échapent des mains de ceux qui les tiennent, & s'élancent sur cette statue avec beaucoup plus de fureur* (*m*), *que s'il s'agissoit de couvrir la plus belle cavale d'un haras. Il est vrai que leurs pieds glissent; mais ils ne cessent de faire retenir leurs hennissemens, & de recommencer leurs saillies furieuses, qu'après avoir été arrachez de cet airain à grands coups de fouet & à vive force.*

IV. Servius bien censuré par Saumaise.

Mr. de Saumaise (*n*) a fait un fort long Discours, pour montrer que Theocrite a parlé de cette Statue, & non d'une Plante qui s'appellât Hippomanes. Examinons un peu ses raisons: on ne sauroit ne pas profiter à la suite de ce grand homme. Il est vrai qu'il n'aime pas les routes les plus naturelles, & les plus simples, & qu'il trouve plus d'agrément à se faire jour par le milieu des broussailles; mais on peut apprendre quelquefois beaucoup plus de choses en courant après lui à travers champs, qu'en allant droit à la vérité sous d'autres guides. Il censure très-justement Servius, pour avoir dit que Virgile a prétendu, que la Plante Hippomanes avoit été ainsi nommée abusivement (*o*): la raison de Servius est que Virgile, parlant d'un autre Hippomanes, observe qu'il étoit proprement ainsi nommé, *vero quod nomine dicunt*. Cette raison ne vaut rien; car le Poëte ne s'est exprimé de la sorte, que parce qu'il voioit dans le nom même la propriété de la chose: or si cette propriété convenoit à plusieurs sujets, à la Plante de Theocrite, à la matiere qui sortoit d'une jument, &c., le même nom leur pouvoit être donné dans le sens propre. Mr. de Saumaise conjecture avec beaucoup de vraisemblance, que Servius a pris Hésiode pour Theocrite, lorsqu'il a dit sur le III Livre des Géorgiques, qu'Hésiode fait mention d'une Herbe nommée Hippomanes, qui met en fureur les chevaux; car aiant eu occasion de parler de la même chose sur le IV Livre de l'Eneide, il n'allegue que Theocrite. S'il avoit connu deux Poëtes qui eussent parlé de cette Plante, il les eût sans doute nommez tous deux, ou au prémier endroit ou au second. Il ne l'a point fait: il faut donc croire qu'il n'avoit que Theocrite pour témoin. Il ne laisse pas d'être cause qu'encore aujourd'hui le Dictionaire de Decimator, & le *Thesaurus Fabri*, citent Hésiode & Theocrite pour l'Herbe Hippomanes.

V. Servius & Philargyrus mal censurés par Saumaise.

Servius & Philargyrus paroissent avoir plus de raison lorsqu'ils disent; celui-là, que cette Herbe rendoit furieux les chevaux qui en mangeoient; celui-ci, qu'elle donnoit aux cavales une chaleur d'amour excessive. Mr. de Saumaise prétend qu'ils n'y entendent rien, & que Theocrite n'a voulu dire sinon, que les chevaux étoient épris d'une passion violente de jouïr de l'Hippomanes: de sorte que si ce Poëte eût parlé d'une Herbe, il faudroit entendre que les chevaux auroient été transportez d'un desir furieux d'en manger. C'est ainsi qu'il explique la Phrase Grecque μαίνεσθαι ἐπί τινι (*p*). Tout ce qu'il lui plaira; mais il me semble que l'explication de ces deux anciens Grammairiens n'est pas mauvaise. La préposition ἐπὶ a tant de significations, qu'il seroit bien étrange qu'elle n'eût pas quelquefois celle que nous donnons à la préposition *sur* dans ces phrases; *il enragea, il s'emporta, il devint furieux sur cela.* Ce sont toutes phrases où *sur* ne désigne point l'objet de la passion, mais ce qui la cause.

Je ne nie point que Philargyrus ne fasse dire à Theocrite ce qu'il n'a pas dit précisément, savoir que l'Herbe Hippomanes excite dans les cavales qui en mangent une ardente lubricité: mais il est fort vraisemblable que c'est ce que Theocrite a entendu. Il ne faut pour s'en convaincre que considérer le vœu qu'il fait, que l'objet de son amour saisi d'une maniere semblable à celle de ces cavales vienne chez lui; & ce que les Naturalistes observent de la chaleur excessive de ces animaux. Aristote dit (*q*) qu'il n'y a point de femelles qui égalent celles-là en lubricité, & que pour exprimer la lubricité des autres femelles excessivement amoureuses, on lui donnoit le nom qui marquoit celle des cavales. Elien observe la même chose au Chap. XI du IV Livre de l'Histoire des Animaux. D'autres remarquent qu'elles vont chercher le mâle au travers des montagnes & des rivieres (*r*).

> *Scilicet ante omnes furor est insignis equarum*
> \- - - - - - - - - - -
> *Illas ducit amor trans Gargara transque sonantem*
> *Ascanium: superant montes & flumina tranant* (*s*).

Enfin Horace, prédisant à une maîtresse, qui avoit fait la renchérie durant ses beaux jours, qu'on lui rendroit la pareille avec le tems, lui marque qu'elle sentiroit alors la même rage qui transporte les cavales. *Cum tibi flagrans amor & libido Quæ solet matres furiare equorum Sæviet circa jecur ulcerosum* (*t*). Recueillons de-là en passant, que la Poësie galante n'étoit pas sous Auguste, comme aujourd'hui, ennemie de toutes idées grossieres; mais souvenons-nous principalement de conclure des autoritez qu'on vient de voir, que Servius & Philargyrus ont assez bien entendu le passage de Theocrite, pour n'avoir pas mérité que Mr. de Saumaise les censurât. Il étoit beaucoup plus naturel de l'entendre de la passion amoureuse excitée par l'Herbe Hippomanes, que de l'envie de manger de cette Herbe. Et n'importe qu'il n'y ait que Theocrite qui ait parlé d'une telle Plante (*v*); car il a pu se fonder sur quelque vieille Tradition, qui a été démentie par les siecles suivans. Au fond, il ne seroit pas fort surprenant qu'il y eût une Herbe qui produisit cet effet. Celle que les Italiens nomment *Sferra-Cavallo*, parce qu'on prétend que les chevaux qui mettent le pied dessus se déferrent tout aussi-tôt (*w*), me paroitroit d'une vertu plus miraculeuse.

Pline

(*k*) Pausan. *Libr. V, sub fin.*

(*l*) *C'étoit le nom d'une des dépendances du Temple de Jupiter. Voiez* Pausanias, *pag.* m. 156, *&* *ci-dessous Num.* VIII.

(*m*) Πολλῷ δή τι ἐμμανέστερον. Romulus Amaseus *traduit* nihil hercle minus furenter, *ce qui affoiblit le sens.*

(*n*) Salmas. Exercit. Plinian. *pag.* 939 *& seq.*

(*o*) Philargyrus, *autre ancien Commentateur de Virgile, est aussi envelopé dans cette Censure, puisqu'il a insinué la même pensée que* Servius.

(*p*) Μαίνεσθαι ἐπί τινι *non dicitur qui alicujus rei gustu vel haustu ad insaniam adigitur, sed qui rei ejus cujus cupiens est quocunque modo potiundæ ardore insanit.* Salmas. Exercitat. Plinian. *pag.* 939.

(*q*) Τῶν δὲ θηλειῶν ὁρμητικῶς ἔχουσι πρὸς τὸν συνδυασμὸν μάλιστα μὲν ἵππος. *Incenduntur libidine ex fœminis equæ potissimum.* Arist. Hist. Anim. *Libr. VI, Cap. XVIII.*

(*r*) *In furias agitantur equæ, spatioque remota Per loca dividuos amne sequuntur equos.* Ovid. *Libr. II.* ℣. 487. de Arte Am.

(*s*) Virg. Georg. *Libro III, Vers.* 266.

(*t*) Horat. Od. XXV *Libri I.*

(*v*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*w*) *Voiez* Matthiole sur Dioscoride, *Livr. III, Chap.* CXXXV.

Pline fait mention d'une Herbe par le moien de laquelle le pivert fait sauter un coin fiché dans un arbre (x). Il en paroit douter dans un autre Livre (y).

VI. Réfutation du Sentiment de Saumaise.

(x) Plin. Libr. X, Cap. XVIII.

(y) Idem, Libr. XXV, Cap. II.

Examinons de plus près le sentiment de Saumaise, nous verrons mieux que le changement de φυτὸν en χυτὸν n'est pas bien imaginé. C'est une métamorphose pour laquelle il faut supposer, 1, que Theocrite a cru que le Temple de Jupiter Olympien n'étoit pas dans l'Elide, mais dans l'Arcadie; ou qu'aiant su qu'il n'étoit pas dans l'Arcadie, il l'a dit néanmoins, tant à cause du voisinage de ces deux Provinces, qu'à cause que Phormis qui consacra la jument de bronze étoit d'Arcadie. Cette prémiere supposition est toute pleine de duretez; car à qui persuadera-t-on, que la solennité des Jeux Olympiques ait pu permettre à un Bel-esprit d'être en doute si elle se célébroit dans une Province de Grece, ou dans une autre? Tous les Grecs étoient à cet égard bons Geographes jusqu'à la derniere précision; desorte qu'il n'entrera jamais dans un esprit attentif, que Theocrite ait pu errer là-dessus, ou oser dérober à ceux d'Elide en faveur de ceux d'Arcadie, & cela sur deux mauvaises raisons, le Temple de Jupiter Olympien, l'une des sept merveilles du Monde. Mais voici d'autres suppositions non moins dures que la prémiere. Il faut supposer en 2 lieu, que ne s'agissant que de l'amour des chevaux, Theocrite ne s'est servi que du genre feminin, πᾶσαι καὶ πῶλοι, *& toutes les poulines*, καὶ θοαὶ ἵπποι, *& toutes les cavales* (z). Quel remede à cela? Une jument de bronze est l'objet aimé; son Hippomanes n'anime que les chevaux, comme Pausanias le remarque, néanmoins Theocrite n'aura parlé que de l'ardeur des poulines, & des cavales? Voici le remede; le Dialecte Dorique emploioit l'article féminin pour désigner un cheval, de même que le Dialecte commun emploioit l'article masculin pour désigner une cavale. Je le veux; mais comme Pausanias, dans le passage même que Mr. de Saumaise cite en preuve de la remarque touchant le Dialecte commun, se sert de l'article masculin pour des chevaux, & du féminin pour des cavales, il faut croire que ceux qui se servoient du Dialecte Dorique appliquoient à chaque sexe son article en certaines occasions: & il seroit facile de prouver, qu'il n'y a point d'Auteur Grec qui ait fait cheval *feminin*, comme les François en usent à l'égard de perdrix, ou *masculin*, comme ils usent à l'égard de lievre. Or si on ne montre point un pareil usage dans le Dialecte Dorique, la Réponse de Mr. de Saumaise n'est qu'une illusion. 3. Il faut supposer que l'Hippomanes de la jument de bronze étendoit sa vertu extrémement loin, puisque les chevaux, dont Mr. de Saumaise veut que Theocrite fasse mention, couroient en furie par les montagnes, & s'alloient unir à leur aimant *superatis montibus*. On ne trouve point cette idée dans le narré de Pausanias, & l'on en trouve une toute contraire dans ces paroles de Pline, *mares* ADMOTOS *ad rabiem coïtus agit*.

(z) Je ne traduis point θοαὶ, qui veut dire legeres à la course; cette épithete n'est point de celles que la Langue Françoise doit retenir dans une Version.

(aa) Ἀνὰ πᾶσαν ἐπ' αὐτὴν ὥραν ἱέμενοι.

(bb) Ἐπιμαίνονται αὐτῇ πολλῷ δή τι ἐμμανέστερον ἢ ἐπὶ τὴν καλλίστην ἵππον ζῶσάν τε καὶ ὥραίαν ἀναβαίνεσθαι. Id est juxta Versionem Romuli Amasæi, Illum invadunt nihil hercle minus furentes quàm si viventem in pulcherrimam equam gregalem initui adducentur.

Mr. de Saumaise, se sentant embarrassé de ces montagnes de Theocrite, les a voulu métamorphoser en quelque autre chose, dont il se pût mieux accommoder; il a prétendu qu'il faloit lire ἐν ὥρᾳ, *au printems*, & non pas ἀν' ὤρεα, *par les montagnes*; mais par malheur rien ne peut s'accorder plus mal que cette critique avec le texte de Pausanias, où l'on voit expressément, que sans nulle distinction de saisons les chevaux brûloient d'amour pour la Statue, quelque jour de l'année que ce fût (aa). Enfin Mr. de Saumaise n'a pas raison de supposer, que la Statue imprégnée de la vertu de l'Hippomanes fût une cavalle. Je sai bien que Pline l'a dit avant lui: mais Pausanias qui s'étoit fait une étude principale d'examiner tous les monumens de la Grece, & qui est un Auteur incomparablement plus exact que Pline, ne laisse aucun lieu de douter que cette Statue ne fût un cheval; puisqu'il se sert toujours de l'article masculin pour en parler, & qu'il emploie le féminin dans le même lieu pour désigner une jument de haras (bb).

VII. Réflexion sur le narré de Pausanias.

Je n'examinerai point si l'on doit croire ce que Pausanias rapporte de la vertu, en quelque façon Talismanique, de cette Statue. Je dirai néanmoins que les chevaux, dont la fureur en fait d'amour est extrême, pourroient bien s'échauffer auprès du bronze sans l'aide d'aucun philtre. Supposons qu'ils aient une ame; ne pourront-ils pas se figurer qu'une Statue est l'animal qu'elle représente, ou qu'à tout le moins c'est une belle Statue? Au prémier cas, pourquoi ne leur arriveroit-il point, *mutatis mutandis*, ce qui arriva à ces oiseaux qui bequetérent la peinture d'une vigne? Un cheval peint par Apelles fit bien hennir des chevaux vivans (cc). Au second cas, pourquoi seroient-ils incapables de la foiblesse où plusieurs hommes sont tombez, d'aimer lascivement une Statue (dd)? Je conviens qu'on peut objecter entre plusieurs autres choses, que les yeux ne sont pas les seuls guides en amour à l'égard des bêtes (ee), comme fort souvent à l'égard des hommes, & que l'odorat est le principal véhicule de cette passion dans la machine des animaux; d'où il s'ensuit qu'une Statue manque à leur égard des principaux ressorts de l'amour. Mais la question est, si l'adresse du Statuaire ne pourroit pas suppléer à ce défaut, par l'imitation des attitudes d'une cavale excessivement passionnée, & si l'on peut revoquer en doute ce que les Poëtes Grecs ont tant chanté, & Ausone après eux touchant la vache d'airain de Myron (B). Tite Live, plus croiable lui seul que cent Poëtes, rapporte qu'à Syracuse un taureau accomplit l'œuvre de la chair sur la Statue d'une vache. *Vaccam æneam Syracusis, ab agresti tauro qui pecore aberrasset, initam ac semine aspersam* (ff). On en dit autant de quelques autres animaux. *Myronis æream*

(cc) Pline, Libro XXXV, Cap. X. Valere Maxime, Libr. VIII, Cap. XII, dit que c'étoit une cavale, quò excusabilior est error equi, qui visâ picturâ equæ hinnitum edere coactus est.

(dd) Plusieurs Modernes en ont fait le Recueil, entre autres Balthasar Boniface, Histor. Ludicr. Libr. XIV, Cap. XIII.

(ee) Voiez le passage de Lancelot de Perouse, dans la Remarq. (B).

(ff) T. Livius, Libr. XLI.

(B) *Touchant la vache d'airain de Myron.*] Myron natif d'Eleuthere dans la Beotie fit une vache d'airain, qui fournit un beau champ aux Poëtes. Il y a dans l'Anthologie (7) près de XL Epigrammes sur ce sujet. Ausone en a fait onze sur la même matiere qui sont assez bien tournées. En voici une:

Bucula sum cælo genitoris facta Myronis
Æcrea: nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init: sic proxima bucula mugit,
Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.
Miraris, quod fallo gregem? gregis ipse Magister
Inter pascentes me numerare solet (8).

Mr. Menage a exercé sa Muse Greque sur cette vache, avec un succès que le Pere Hardouin a jugé supérieur à celui de tous les autres. Voiez son Commentaire sur le XXXVI Livre de Pline (9), où il dit que Tzetzès a parlé de la même vache dans l'Histoire CXCIV de la VIII Chiliade. Voiez aussi l'Anti-Baillet (10) où l'on cite une Epigramme Greque d'André Lascaris. Notez que Dom Lancelot de Perouse met au rang des fables tout ce que les Anciens disent de l'amour des bêtes pour des Peintures. *De gli animali*, dit-il (11), *porto l'istessa opinione, perche questi non si risentono al coito solamente per la vista, ma per lo moto, per l'odore, e per la voce, niuna delle quali tre cose ha la pittura, Farfalloneggi quanto vuole, Plinio, Valerio, e chi chi sia.* J'ai dit dans l'Article ZEUXIS, qu'il s'est trompé sur d'autres choses de même nature qu'il a niées: il peut lui être arrivé la même chose sur celles-ci. Quoi qu'il en soit, je citerai Athenée: τῷ τε γὰρ περὶ τὴν Πυρήνην χαλκῷ βοὶ βοῦς ἐπεπήδησε, καὶ γεγραμμένῃ κυνὶ καὶ περιστερᾷ καὶ χηνί, τῷ μὲν κύων, τῇ δὲ περιστερά, τῷ δὲ χὴν προσελθόντες ἐπεπήδησαν· φανέντων δὲ πᾶσι τούτοις ἀδυνάτων ἀπέστησαν. *Circa Pyrenæos montes in æneam vaccam bos tanquam initurus conscendit: pictis verò cani, columbæ, anseri, fæminis mares ejus generis sese cùm adjunxissent, & insiluissent, destiterunt, quoniam id fieri non posse cognoscerent* (12). Il n'y a peut-être rien de plus malin ni de plus ingénieux dans le *Cento Virgilianus* de Lelio Capilupi contre les Moines, que l'application qu'il fait de l'un des Vers de

(7) Libr. IV, Cap. VII.

(8) Auson. Epigram. LVIII.

(9) Tom. V, pag. 513, & non pag. 213, comme on le marque dans l'Anti-Baillet, Part. II, Article CXVIII.

(10) II Part. Article CXXXII.

(11) Secondo Lancelotti da Perugia Abbate Olivetano, Academico Insensato, Affidato, e Humorista, l'Hoggidì, overo il Mondo non peggiore ne più calamitoso del passato, Parte II, Disinganno XV, p. 309.

(12) Athen. Libr. XIII, pag. 605.

æream buculam taurus inſcenderet, caniculam, columbam, anatem coloribus expreſſas mares congeneres inſilirent (gg). Il ne faut pas diſſimuler que Tite-Live rapporte ce fait comme un des prodiges de cette année-là, & qu'en matiere de prodiges il n'eſt pas fort ſûr de s'en rapporter à lui. Si l'on veut avec les Carteſiens que les bêtes ſoient des automates, on ne laiſſera pas de comprendre qu'une naïve imitation des attitudes pourra faire bien du fracas.

VIII. Fautes de Cardan ſur ce même fait.

Cardan (hh), qui ne doute point du fait rapporté par Pauſanias, & qui en donne même des raiſons naturelles le mieux qu'il peut, n'a point pris là le mâle pour la femelle; il a ſi bien reconnu que Pauſanias parle de la Statue d'un cheval, que c'eſt une des Objections qu'il tâcha de ſoudre: mais au reſte il ne paroit pas qu'il ait bien examiné le paſſage de cet Hiſtorien; car il lui fait dire que ce cheval de bronze étoit à Heraclée d'Elide Province du Peloponneſe, dans un lieu nommé *Quialten* (ii). Grande complication de bévues: car, 1, Heraclée eſt bien le nom d'une infinité de villes (kk), mais non pas le nom d'une Province (ll). 2. Du moins eſt-il ſûr qu'il n'y a point eu de Province qui portât ce nom dans tout le Peloponneſe. 3. Il y avoit bien dans l'Elide une ville, ou un bourg, de ce nom-là (mm); mais ce n'étoit point un lieu qui contînt des piéces du thréſor d'Olympie. 4. Enfin ce *Quialten* eſt une abſurdité monſtrueuſe. Voici, ce me ſemble, comment Heraclée & Quialten ſe ſont fourrez là. Pauſanias venant de parler de quelques dons que la ville d'Heraclée ſur le Pont Euxin, Colonie des Megariens, avoit conſacrez, obſerve que vis-à-vis de ceux-là il y en avoit d'autres conſacrez par Phormis, &c., & que les deux chevaux dont ce Phormis fit préſent à Jupiter étoient dans l'Altis, c'eſt-à-dire dans le *lucus* ou dans le bôcage qui étoit une dépendance du Temple.

IX. Fautes de Jean Baptiſte Porta, & de Boaiſtuau, & du Commentaire ſur du Bartas.

J'ai vu dans une Traduction Françoiſe de la Magie Naturelle de Jean Baptiſte Porta (nn), un aſſez long Chapitre ſur l'Hippomanes, que je ne trouve point dans mon Edition Latine (oo). La narration de Pauſanias y eſt aſſez fidellement rapportée, à deux fauſſetez près, l'une qu'Arcas Olympien mêla de l'Hippomanes avec l'airain de la Statue; l'autre qu'il fit une jument. On veut qu'Elien rapporte la même Hiſtoire, mais on ſe trompe. Jean Wier (pp) n'a évité que la prémiere de ces trois fautes, il a dit que Phormis d'Arcadie fit l'épreuve de l'Hippomanes dans Olympie, *novit vim Olympiæ Phormis Arcas*. Notez que la Magie Naturelle de Baptiſte Porta, imprimée en Latin à Francfort 1607 eſt diviſée en XX Livres. Quelques Editions précédentes ſur leſquelles la Verſion Françoiſe que je cite a été faite n'en contiennent que quatre. Le Latin de cet Auteur ne dit point qu'Arcas Olympien mêla de l'Hippomanes, &c.; mais que Phormis Arcadien reconnut la vertu de l'Hippomanes à Olympie, *tantum in eo vim novit Olympiæ Phormis Arcas*. Je croi que Cardan a été cauſe de l'erreur où eſt tombé un certain Pierre Boaiſtuau ſurnommé Launai, natif de Bretagne, (car c'eſt ainſi qu'il aimoit à faire connoître ſes titres) fort loué par la Croix du Maine. *Qui ne ſera eſpouvanté*, dit-il (qq), *de ce que Pauſanias hiſtorien Grec recite avoir eſté fabriqué en Heraclée Province de Peloponneſe par un certain artiſan lequel compoſa un cheval d'arain ayant la queue coupée, & difforme, au reſte par toutes les autres parties du corps parfait, auquel neantmoins les autres chevaux s'efforçoient joindre & coupler d'une telle ardeur & affection qu'ils ſe rompoient la corne du pied montans & remontans par pluſieurs fois ſur lui d'autant qu'ils gliſſoient pour l'airain dequoi il eſtoit compoſé. Et pour quelques coups qu'on leur puſt donner on ne les pouvoit chaſſer mais ils hanniſſoient comme s'ils euſſent trouvé une jument en chaleur.* Du Bartas a voulu parler de la même merveille quand il a dit (rr),

Cette jument d'airain ſur qui les eſtalons
Lançoient eſtant en rut leurs fragiles talons.

Mais Simon Goulart ſon Commentateur s'eſt imaginé mal-à-propos, qu'il s'agiſſoit-là du chef-d'œuvre de Myron, qui fit, dit-il, *une jument ou vache d'airain ſi approchante du naturel, que les chevaux couroient contre pour la saillir.* S'il ſe fût ſouvenu du paſſage de Pauſanias, ou plutôt de celui de Pline, & s'il eût bien conſideré que les Epigrammes dont il parle au même lieu, ne nous permettent pas de douter ſi Myron fit une vache ou une cavale, il ne ſeroit pas tombé dans cette petite erreur. Voiez ci-deſſus la Remarque (B).

X. S'il y a une quatrieme ſorte d'Hippomanes.

Outre les trois eſpéces d'Hippomanes dont j'ai fait mention, il y a des gens qui en reconnoiſſent une quatrieme. Ils ſe fondent ſur l'autorité d'Ariſtote; car ils prétendent qu'il a reconnu deux ſortes d'Hippomanes dans les jumens, l'une qui coule avant que le cheval les ait approchées, l'autre qui coule lorſque par les prémiers congrès elles ont un peu appaiſé leur faim. Mr. de Saumaiſe, qui trouve dans Ariſtote cette diſtinction (ſſ), a été cauſe que j'ai lu attentivement les paroles de ce Philoſophe (tt); mais je ne l'y ai pas trouvée, quoique j'aie vu deux fois en très-peu de lignes la répétition de la Remarque qui concerne l'Hippomanes. Cette répétition ne doit point faire ſonger à deux choſes différentes; car bien qu'Ariſtote ſoit concis, il eſt pourtant vrai qu'il conſidére comme à deux repriſes les ſymptômes des cavales qui ſont en chaleur: & la raiſon, pourquoi il en parle à deux repriſes, eſt qu'il explique en particulier les accidens de celles qui s'éventoient, s'il m'eſt permis de parler ainſi, *quæ* ἐξανεμοῦσθαι, *eventari dicebantur*. Il fait entendre que cela n'arrivoit point aux jumens qui étoient à portée du mâle: il le fait, dis-je, entendre lorſqu'il dit, qu'à cauſe de cet accident les Creteins laiſſent enſemble les cavales & les étalons; & après avoir parlé des courſes que font, ou vers le Septentrion, ou vers le Midi, celles à qui cet accident arrive, il parle en général des ſignes à quoi l'on connoit que les cavales ſont en chaleur: & comme il avoit parlé de l'Hippomanes par rapport à celles qui ne ſont que courir, il en parle auſſi par rapport à toutes les cavales en général (C). Je ne voi pas là dequoi multiplier les eſpéces; mais

(gg) Balth. Bonifacius, Hiſtor. Ludicr. Lib. XIV, Cap. XIII. Voiez Athenée cité dans la Remarq. (B).

(hh) De Subtilit. Libr. XVIII.

(ii) *In literaria Elidis Peloponneſi provincia equum aeneum fuiſſe narrat in loco cui nomen erat Quialten.*

(kk) Voiez Salmaſ. in Flor. Libr. I, Cap. XVIII.

(ll) *On ne prétend pas nier qu'il n'y ait eu quelques petites Iles de ce nom.*

(mm) Strabon, Pauſanias, & Etienne de Byzance, *en font mention, mais non pas Emmius dans ſa* Græcia Antiqua, *ni* Ortelius, *ni* Lloyd, *ni* Hofman, *ni* Baudrand, *dans leurs* Dictionaires.

(nn) *Imprimée à Rouen, 1626, in 12. Le Chapitre qui traite de l'Hippomanes eſt le XXVII du Livr. II. Il ſe trouve parmi les* Secrets de Weckher, *comme venant de* Baptiſte Porta.

(oo) *De Francfort, 1607 in 8.*

(pp) De Lamiis, Capite XXXVIII.

(qq) Traité de l'excellence de l'Homme, *imprimé à la fin du* Theatre du Monde *par le même Auteur.*

(rr) *Sixiéme Jour de la I Semaine, Verſ. 826.*

(ſſ) *Differentiam itaque conſtituit Ariſtoteles inter hoc* ἱππομανὲς *quod equæ tum efficiunt ubi ſemel ſolitæ fuerint, eſque ſimile* καταμηνίοις, *&* illud ἱππομανὲς *quod illis defluit ab inguine eo tempore quo maris cupiditate ardeſcunt nec dum admiſerunt.* Salmaſ. Exercit. Plin. *pag.* 941.

(tt) Ariſt. Hiſtoriæ Animal. Lib. VI, Cap. XVIII.

de Virgile que je citerai ci-deſſous. Voici un morceau de ce Centon:

O fortunatos nimium, ſua ſi bona norint,
Non abſunt illis ſaltus, armentaque læta.
Cælati argenti ſunt, auri multa talenta,
Sacra deum, ſanctique patres, & chara ſororum
Pectora mœrentum tenebris & carcere cæco
Centum ærei claudunt vectes, & ſæpe ſine ullis
Conjugiis vento gravidæ, mirabile dictu,
Relligione ſacræ, non hæc ſine numine divum.
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Credo equidem, nec vana fides, genus eſſe Deorum.

CAVALES qui s'éventoient.

(C) *Il en parle auſſi par rapport à toutes les cavales en général.*] Ce qui me fait expliquer ainſi ce paſſage d'Ariſtote, eſt qu'autrement il me paroitroit contradictoire. On en jugera par ce précis. On y voit que la chaleur des cavales s'appelle envie enragée de jouïr du mâle, ἱππομανεῖν: qu'on dit auſſi qu'en ce tems-là elles s'éventent ἐξανεμοῦσθαι: que quand elles ſont en cet état elles s'éloignent des autres cavales, & des chevaux: qu'elles courent, non vers l'Orient ou vers l'Occident, mais vers le Nord ou vers le Midi; qu'elles ne ſe laiſſent approcher de qui que ce ſoit, ſinon quand la fatigue les fait arrêter, ou bien quand elles ſont arrivées auprès de la mer: qu'alors elles jettent quelque choſe qu'on nom-

mais quand même l'on consentiroit à leur multiplication (vv), Mr. de Saumaise ne laisseroit pas de s'être trompé, prétendant que la distinction d'Aristote régarde la non-jouissance de quelques jumens, & la jouissance de quelques autres bien au deçà de satiété, & que celles qui se mettoient à l'évent étoient dans le dernier cas. Ce n'est nullement la doctrine d'Aristote: au contraire, l'on doit inférer de son discours, qu'elles souffroient une abstinence totale, puisqu'outre la réflexion qu'il fait sur la conduite des Cretéins, il dit en propres termes qu'elles s'écartoient de la troupe, & ne se laissoient approcher que quand elles étoient lasses, ou qu'elles arrivoient auprès de la mer (ww), & qu'alors elles jettoient l'Hippomanes. Ὅταν δὲ τοῦτο πάθωσι, θέουσιν ἐκ τῶν ἄλλων ἵππων... ὅταν δὲ ἐμπέσῃ τὸ πάθος, οὐδένα ἐῶσι πλησιάζειν, ἕως ἂν ἢ ἀπείπωσι διὰ τὸν πόνον, ἢ πρὸς θάλατταν ἔλθωσι· τότε δὲ ἐκβάλλουσί τι. &c. *Cum vero ita affectæ fuerint, curruus relicta societate.....nec appropinquare quemquam patiuntur donec vel defatigatæ desistant vel ad mare devenniant; tum aliquid emittunt &c* (xx).

(vv) *Le Pere* Hardouin in Plin. *Tom. II, pag.* 231, *en reconnoît deux especes.*

(ww) *L'Edition de Geneve* 1605, *& celle de Paris* 1629, *mettent* maiem *au lieu de* mare.

(xx) Arist. Hist. Animal. *Libr. VI, Cap. XVIII.*

XI. Remarques sur Hofman & sur Furetiere.

Mr. Hofman (yy) a parlé de l'Hippomanes suivant les idées de Mr. de Saumaise, tant sur le passage de Theocrite, que sur celui d'Aristote: il n'y a donc qu'à le renvoier à ce qui a été dit ci-dessus. Il me permettra de lui dire, que s'il consulte bien Pausanias, il ne le citera point *de Arcad.* (zz), & qu'il n'y trouvera pas que Phormis ait dédié une cavale dans Olympie; car cet Auteur dit formellement à la fin du V Livre, que Phormis consacra deux chevaux & deux cochers. Quant à Mr. Furetiere, je ne lui reprocherai pas des fautes considérables. Je trouve seulement qu'il a un peu manqué d'exactitude, en ne citant Pline que pour l'Hippomanes du front des

(yy) *Vol. III, pag.* 160; *& Vol. IV, pag.* 495.

(zz) *Le livre de l'Arcadie est le VIII. Celui où il est parlé de Phormis est le V, & le prémier des deux où l'Auteur traite de l'Elide.*

nomme Hippomanes; que les cavales dans la saison de l'accouplement se rassemblent; qu'elles aiment la compagnie plus qu'auparavant; qu'elles remuent plus souvent la queue; que leur hennissement change; qu'elles jettent l'Hippomanes. *Elles pissent aussi*, dit Aristote, *plus souvent, & jouent entre elles quand elles sont en chaleur.* Je suis fâché de n'avoir pas assez de pénétration, pour voir beaucoup de netteté & d'exactitude dans ces paroles: mais quoi qu'il en soit, si l'ἐξανεμοῦσθαι n'est point différent de l'ἱππομανεῖν, comme l'espece differe du genre, il s'ensuivra qu'Aristote nous aura appris que les cavales qui sont en chaleur fuïent toute compagnie, & que néanmoins elles s'attroupent avec plus de plaisir qu'auparavant. Or comme ce seroit une ridicule contradiction, il faut conclure qu'Aristote n'a entendu par ἐξανεμοῦσθαι qu'une certaine espece de chaleur; ou si l'on veut qu'il y ait là quelque chose de commun à toutes les jumens, il faudra dire que c'étoit un état qui précédoit la maturité de la passion, & ce qu'Aristote nomme un peu après ὥραν τῆς ὀχείας, *tempus coitus.* Mais voilà qui ruïne de fond en comble le Systême de Mr. de Saumaise, je veux dire cette Explication qui lui plait tant, & qu'il fait revenir encore plus d'une fois dans une autre page, après avoir censuré avec raison le grand homme, qui avoit cru que l'ἐξανεμοῦσθαι d'Aristote se devoit entendre de ces cavales qui devenoient pleines par l'opération du vent. Il est certain qu'Aristote ne parle point de cela, & qu'il n'y auroit rien à dire contre Mr. de Saumaise, s'il s'étoit contenté d'assûrer que ce mot Grec signifie *se rafraichir par le moïen du vent que l'on hume à bouche beante*; le mal est dans ce qu'il ajoûte à cette interpretation. Ἐξανεμοῦσθαι, dit-il (13), *est eventilari & vento excepto hiante ore refrigerari, quod equæ faciunt ubi ad satietatem initæ non fuerint. Ex eo quidem interdum & concipere autores tradidere, idque in Hispania tantum. Non tamen* ἐξανεμοῦσθαι *significat ex vento concipere. Loquitur Aristoteles de iis equabus quæ admisseriut sed non satis, nec meminit eo loco conceptionis ullius quæ ex vento fiat.* Notez que Mr. de Saumaise se trompe en assûrant qu'on n'a dit cela que des cavales d'Espagne; on l'a dit aussi de celles de Cappadoce (14).

(13) Salmas. Exercitat. Plin. *pag.* 943.

(14) *Voiez* St. August. de Civitate Dei, *Libr. XXI, Cap. V.*

PRETENDUE fécondité de ces Jumens.

Ne quittons point cette matiere sans observer qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'Aristote a coupé en deux ce qu'on lui avoit conté touchant l'ardeur des cavales amoureuses. Il en a rejetté ce qui lui en paroissoit incroiable, & a gardé le reste. Mais il eût peut-être bien fait de rejetter toutes ces courses vagabondes, qui ne tendoient jamais que d'un pole à l'autre; de les rejetter, dis-je, aussi bien que ces conceptions qui n'étoient produites que par les vents (15). Virgile, revetu qu'il étoit des privileges de la faculté Poëtique, n'a voulu rien ôter de la tradition; il a supposé que les cavalles cherchent les vents, & qu'elles les trouvent douez de la vertu prolifique. Voici comme il en parle:

Continuoque avidis ubi subdita flamma medullis
Vere magis (quia vere calor redit ossibus) illæ
Ore omnes versæ in Zephyrum stant rupibus altis,
Exceptantque leves auras: & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravidæ (mirabile dictu)
Saxa per & scopulos & depressas convalles
Diffugiunt, non, Eure, tuos neque solis ad ortus
In Borean, Caurumque aut unde nigerrimus Auster
Nascitur & pluvio contristat frigore cœlum (16).

(15) *Plusieurs Auteurs, comme* Fr. Modius, Nov. Antiq. Lect. *Epistola LXXIV*, Dausquëius in Silium Italicum, *Libr. III, pag. m.* 134, *imputent faussement* à Aristote *d'avoir parlé de ces conceptions.*

(16) Virg. Georg. *Libr. III, Vers.* 271.

On peut recueillir de ce récit, que c'étoit le vent d'Occident qui rendoit pleines ces cavales, & qu'elles se tenoient en repos sur quelque hauteur pour le recevoir, en lui présentant la croupe ou la bouche, (car c'est un point qui n'a pu encore être vuidé par les Critiques, y aiant des raisons de part & d'autre) après quoi elles couroient comme des furieuses ou du Nord au Sud, ou du Sud au Nord. On pardonne ces fictions aux Poëtes; mais on ne sauroit pardonner (17) à Varron, à Pline, à Solin, à Columella, & à quelques autres, d'avoir débité comme un fait certain, qu'en Portugal les cavales font des poulains qui n'ont point d'autre pere que le vent. L'Historien Trogus Pompée s'est fort moqué de cela (18). André Resendius savant Portugais rapporte (19), qu'on n'en a nulle preuve dans son païs. François Fernand de Cordoue (20) a refuté le même conte par raisons, par autoritez, & par l'experience.

(17) *Voiez* Jo. à Wower. de Polymath. *Cap. XI.*

(18) Justin. *Libr. XLIV, Cap. III.*

(19) Antiq. Lusitanicarum *Libr. I.*

(20) Didascal. multipl. *Cap. XCVIII.*

Cela fait voir que S. Augustin n'a pas bien choisi tous les exemples qu'il a opposez à l'incrédulité qu'il remarquoit dans les Païens, par rapport aux mysteres de l'Evangile; car entre autres choses dont il dit (21) qu'on ne doutoit pas, & dont on ne pouvoit rendre nulle raison, il leur parle des cavales que le vent rendoit fécondes. Ce n'est point un fait dont les Païens demeurassent généralement d'accord. Nous le voïons sifflé dans Justin, avec l'approbation de Leonard Coqu (22). Eustathius Evêque de Thessalonique (23) le traite de fable, & tout le monde aujourd'hui s'en moque (24). Avec tout cela on en donneroit mieux la raison dans la nouvelle Hypothese que tous les animaux sortent d'un œuf, que de la course que ces cavales affectoient d'un pole à l'autre. Si Aristote, qui ne paroit point douter de ce fait, y avoit voulu exercer ses principes de Physique, il y auroit trouvé plus de besogne que Mr. Descartes n'en a trouvé dans la direction de l'aiman. Mr. Descartes lui-même auroit bien pu y demeurer court, faute d'une conclure des parties insensibles, telle qu'il la faudroit pour expliquer la vertu des vents méridionaux, & septentrionaux, sur les cavales qui avoient humé le vent d'occident. Quoi qu'il en soit, je ne pense point que ceux, qui gouvernent aujourd'hui les haras, pussent fournir à Aristote des mémoires confirmatifs de ceux qu'il a publiez. Qui croiroit, par exemple, qu'il y ait eu à Oponte (25) un étalon qui pouvoit remplir son devoir à l'âge de quarante ans, quoiqu'il eût besoin de secours afin de lever ses pieds (26). Pline a fort bien copié ce passage d'Aristote quand il a dit, *Opunte & ad quadraginta durasse ajunt adjutum modo in attollenda priore parte corporis* (27). Mais Solin s'y est comporté en très-mal habile Copiste; car voici ses paroles, *Notatum etiam advertimus Opuntem nomine equum ad gregariam venerem durasse in annos quadraginta* (28). Ce cheval appartenoit à un habitant d'Oponte, & Solin a cru que le nom de cette ville étoit celui du cheval. Mr. de Saumaise (29) ne lui a pas laissé passer cette bévue. L'omission du besoin d'être soulevé par les pieds de devant, qui étoit la principale rareté du fait, ne méritoit guéres moins d'être relevée.

(21) De Civitat. Dei, *Libr. XXI, Cap. V. Voiez le dernier Paragraphe de cette Remarque.*

(22) *Dans ses* Notes sur Saint Augustin de Civit. Dei, *Libr. XXI, Cap. V.*

(23) In Iliad. *Libr. XX, Vers.* 223.

(24) Harduin. in Plin. *Tom. II, pag.* 212. Notez *que quelques-uns le croient comme* Louis Carrion, Observat. *Libr. I, Cap. XVII; & Libr. II, Cap. IV.*

(25) *Ville des Locres Epicnemidiens.*

(26) Arist. Hist. Anim. *Libr. VI, Cap. XXII.*

(27) Plin. *Libr. VIII, Cap. XLII.*

(28) Solin. *Cap. XLV.*

(29) Exercit. Plin. *pag.* 936.

Ce que j'ai dit de saint Augustin convient aussi à Origene (30) & à Lactance, qui ont tâché de persuader la virginité immaculée de la mere de Jesus-Christ, par les exemples de conceptions sans l'aide du mâle débitez dans le Paganisme. *Quod si animalia quædam vento aut aura concipere solere omnibus notum est, cur quisquam mirum putet cum spiritu Dei cui facile est quidquid velit, gravatam esse Virginem dicimus* (31)? Les Peres faisoient fleche de tout bois, *& ex omni ligno Mercurium.* S'ils avoient seulement allégué cela *ad hominem*, on ne pourroit pas s'en plaindre; mais ils l'affirment comme un fait constant. Je ne sai s'ils citent ce que conte Pomponius Mela, de certaines femmes sauvages de l'Ethiopie, qui devenoient meres sans le concours d'aucun homme. *Super eos grandis littoris flexus grandem insulam includit, in qua tantum fœminas esse narrant, toto corpore hirsutas, & sine coitu marium sua sponte fecundas: adeo asperis efferisque moribus, ut quædam contineri ne reluctentur vix vinculis possint. Hoc Hanno retulit, & quia detracta occisis coria pertulerat, fides habita est* (32). Vous voiez qu'on cite Hannon: mais on le falsifie; car il n'a point dit que les femmes de cette Ile fussent sans hommes: *Non recte Hannoni, adfingit, insulam hanc habitari à feminis solis, & quidem sua sponte fœcundis, cum Hanno contrarium dicat: utriusque enim sexus homines in ea insula fuisse scribit, quamvis multo plures feminas* (33).

(30) *In Libris advers.* Celsum.

(31) Lactant. Divin. Institut. *Libr. IV, Cap. XII, pag. m.* 346, 347.

(32) Pomp. Mela, *Libr. III, Cap. IX.*

(33) Isaacus Vossius in Pompon. Melam, *ibid.* Gaspar. à Reies *quem vide in* Elys. jucund. Quæst. Campo, *Quæst. XLI, num.* 13 *& seq. ignorait l'erreur de* Mela.

des poulains. Cela fait venir naturellement cette pensée trompeuse, que Pline ne parle point d'aucun autre Hippomanes. J'aurois voulu aussi qu'il eût cité Aristote, dont l'autorité est à bon droit plus grande que celle de Pline. A l'égard de l'autre sorte d'Hippomanes, il ne devoit point citer Servius, mais Virgile, dont Servius ne fait là qu'interpréter les paroles, sans dire si le fait est vrai, ou s'il est faux. Le Dictionaire de César de Rochefort, ni le *Lexicon Medicum* de Castellus, augmenté copieusement par Brunon, ne disent rien de l'Hippomanes.

XII. Ce qu'il faut croire de l'Hippomanes.

Je ne veux pas finir cet Article, sans remarquer ce qu'Aristote a si judicieusement prononcé sur la caruncule du front du poulain. Il a dit *(a)* qu'on dit qu'elle y est, mais que la mere l'emporte en léchant, & qu'il faut croire que ce qu'on conte de sa vertu sont des fables forgées par des femmes & par des enchanteurs. Néanmoins on a parlé de cette vertu dans tous les Siecles, & il est facile de voir, que ce qui a persuadé au commencement, qu'on se pouvoit servir de cela comme d'un philtre, est qu'on disoit que si la cavale n'avaloit pas ce morceau, elle ne nourrissoit point son petit. Un ancien Poëte, cité par Apulée, faisant l'énumération des philtres, appelle celui-ci *hinnientium dulcedines*, ce qui se rapporte merveilleusement au *matri præreptus amor*, que j'ai cité de Virgile. Mais comme les philtres inspiroient plutôt de la fureur que de l'amour, de là est venu que l'Hippomanes a été considéré comme une drogue funeste. Juvenal débite que Cesonie, l'aiant emploiée envers son mari Caligula, fut cause de la fureur enragée qui lui fit commettre tant de crimes:

Et furere incipias, ut avunculus ille Neronis
Cui totam tremuli frontem Cæsonia pulli
Infudit.
Ardebant cuncta & fracta compage ruebant
Non aliter quam si fecisset Juno maritum
Insanum.
- -
Hæc poscit ferrum atque ignes, hæc potio torquet,
Hæc lacerat mixtos equitum cum sanguine patres,
Tanti partus equæ, tanti una venefica constat (b).

On n'est point encore revenu de cette superstition; car nous voions dans un Roman assez nouveau *(c)*, qui est une fidele & agréable copie de la conduite de bien des personnes, nous y voions, dis-je, quelques Dames de Paris passer une nuit à *faire des sentinelles ridicules* autour d'une jument, pour *prendre je ne sai quoi qu'on leur avoit fait accroire que le poulain apportoit au front en naissant*, & pour *l'apprêter avec certaines ceremonies*; ce qui *à leur compte devenoit un philtre merveilleux & inevitable. Ce philtre devoit être donné subtilement à des soldats, & à leur Capitaine même, s'il en eût été besoin; & aussi-tôt ce Capitaine & ces soldats devoient courir les rues, & venir offrir de faire tout ce qu'on souhaiteroit qu'ils fissent. Les tours & les portes sembloient, s'il faut ainsi dire, devoir tomber aussi-tôt d'elles-mêmes, pour rendre la liberté à qui les Dames eussent voulu.* Si l'on consulte le Journal des Physiciens d'Allemagne *(d)*, on se convaincra pleinement que les poulains naissent avec l'Hippomanes sur le front; car on y verra la figure & la description anatomique d'un de ces Hippomanes, qui avoit été apporté tout chaud à un Médecin nommé Mr Raygerus. Il avoit souhaitté souvent d'en voir qui fussent en cet état, en aiant déja vu quelques-uns de secs, éprouva que la mere nourrit à l'accoutumée le poulain, à qui l'on avoit ôté cette partie; de sorte que si d'un côté il vient au secours des Anciens, il les décrédite beaucoup de l'autre. Son Hippomanes est plus grand qu'Aristote & Pline ne le représentent.

(a) Τὸ δὲ ἱππομανὲς καλούμενον ἐπιφύεται μὲν, ὥσπερ λέγεται, τοῖς πώλοις. αἱ δ' ἵπποι περιλείχουσαι καὶ καθαίρουσαι περιτρώγουσιν αὐτό. τὰ δ' ἐπιμυθευόμενα πέπλασται μᾶλλον ὑπὸ τῶν γυναικῶν καὶ τῶν περὶ τὰς ἐπῳδάς. *Quod Hippomanes vocant, haret quidem fronti nascentis pulli, ut narratur, sed equæ perlambentes abstergentesque id abrodunt: quæ autem de hoc fabulantur, figmenta muliercularum & professorum carminis incantamentorum esse credendum potius est.* Arist. Hist. Anim. *Libr. VIII, Cap. XXIV*, pag. 699, 700.

(b) Juven. Sat. VI. ℣. 614.

(c) Avantures de Henriette Sylvie de Moliere, *Part. III*, pag. 50 *Edit. de Hollande* 1674.

(d) Annus Octavus, impressus 1678, pag. 94 & seq.

DISSERTATION
SUR
LE JOUR.

I. Remarques sur la définition du Jour naturel & artificiel.

TOut le monde sait que le mot *Jour* se prend en plusieurs façons, & qu'il y a le Jour naturel, le Jour artificiel, le Jour civil, le Jour astronomique, &c. Je pourrois faire plusieurs Remarques, pour montrer qu'en définissant ces diverses sortes de Jour, on n'observe presque jamais tout ce que la parfaite exactitude demande; mais comme le détail de ces minuties pourroit me mener trop loin, j'en laisserai plus que je n'en dirai.

Il est un peu étrange que les Auteurs ne soient pas d'accord quant à la définition du Jour naturel, & du Jour artificiel. Vous en voiez qui définissent le Jour naturel, *le tems qui s'écoule depuis que le soleil est levé jusques à son coucher*; & le Jour artificiel, *l'espace renfermé dans* 24 *heures* (*a*). Vous en voiez d'autres qui définissent le Jour naturel, *l'espace du tems que le soleil met à faire un circuit d'un point à l'autre autour de la terre;* & le Jour artificiel, *le tems depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher* (*b*). J'avoue que cette différence est plus dans les termes que dans la chose même, & qu'on n'est pas obligé de donner aux mots le sens que d'autres leur donnent; mais il seroit fort commode pour les Lecteurs que la signification de certains termes fût fixe, & que d'un volume à un autre elle ne passât pas du blanc au noir. Outre cela ceux qui définissent le Jour, *le tems qui s'écoule depuis le lever jusques au coucher du soleil*, s'arrêtent à la signification la moins commune; car pour un Cosmographe qui mesure par-là l'étendue de chaque Jour, lorsqu'il s'agit de la différence des climats (en quoi il est certain que l'on n'a égard qu'au lever & au coucher du soleil) il y a des millions de gens qui entendent par le mot de Jour tout le tems que l'horison est éclairé. Cela paroit par ces phrases ordinaires, *au point du jour*, *il étoit déja jour*, *déja grand jour*, *il faisoit encore jour*, où manifestement on désigne le crepuscule du matin & celui du soir. C'est donc exposer les Ouvrages des Dogmatiques aux plaintes & aux censures de presque tout le monde, que de dire, la révolution du soleil comprend le Jour & la Nuit; mais on entend par le Jour le tems qui se passe depuis le lever jusques au coucher du soleil, & par la Nuit le tems qui se passe depuis le coucher jusques au lever du soleil. Il vaudroit mieux dire que le Jour est tout le tems où l'on jouït de la lumiere du soleil (*c*), & que la Nuit n'est que le tems où l'on est privé de cette lumiere. D'ailleurs il n'est gueres raisonnable d'appeller Jour artificiel, celui que fait la Nature par la révolution effective ou apparente du firmament autour de la terre: ce titre convient beaucoup mieux à la partie de cette révolution pendant laquelle les artisans s'occupent à leur travail; & cela même témoigne que le Jour artificiel ne doit pas être borné par le lever & par le coucher du soleil, ce n'est point par-là que les artisans peuvent régler leur travail dans les zônes froides, & qu'ils le reglent toujours dans les tempérées.

Par-tout ailleurs on voit que les choses, qui empruntent leur nom de la Nature, ont une tout autre généralité, que celles à qui l'Art donne le nom. Il est donc plus raisonnable que le Jour naturel soit celui qui est uniforme par tout le monde, & que le Jour artificiel soit celui qui varie selon les lieux, que d'établir le contraire. Disons donc que le mot *Jour*, dans la signification la plus propre, se doit prendre pour le tems qui coule depuis que le soleil quitte le méridien, jusques à ce qu'il y revienne; que c'est-là le Jour naturel qui comprend vingt-quatre heures (*A*), qu'en ce sens-là les Jours ne sont pas plus grands, ni en moindre nombre sous les poles que sous l'équateur; qu'ils sont égaux par toute la terre; mais que comme les parties les plus excellentes d'un tout, jouïssent souvent du privilege de porter le nom du tout sans queue & par excellence, il est arrivé que dans les lieux où le Jour naturel est composé de deux parties, l'une ténébreuse, l'autre lumineuse, celle-ci comme la plus noble a été nommée simplement Jour: après quoi on a cru pouvoir dire, que dans les zônes tempérées chaque Jour est plus long, ou plus court, que le précédent. Voilà sans doute l'origine de cette seconde signification du mot *Jour*. L'ordre veut que ceux qui traitent ces matieres dogmatiquement, le caractérisent par l'addition de quelque épithete, d'*artificiel* par exemple. Mais dans le langage ordinaire on n'a besoin d'aucune addition, afin d'entendre que le Jour exclut la Nuit (*d*). Cela n'est pourtant pas universel, il y a des phrases populaires où le Jour se prend pour vingt-quatre heures, comme lorsqu'on dit, *qu'un enfant n'a vécu que quatre Jours; qu'un voiage*, *qu'un mariage*, *n'a duré que quinze Jours*, & ainsi de plusieurs autres façons de parler, où il est visible que le Jour n'exclut pas la Nuit. Les

(*a*) *Le P.* Labbe, Abrégé Chronol. *Tom. I*, *&* *avant lui* Censorin *pour ce qui est du Jour naturel, auquel il oppose le civil.*

(*b*) Coutel, *pag.* 13 *du* Calcul Ecclef. Furetiere, *&* *avant eux* Gassendi, Instit. Astronom. *Libr. I, Cap. XXII.*

(*c*) *Entendez aussi la lumiere qui precede le lever du Soleil, & celle qui fait son coucher.*

(*d*) *Vulgus omne à luce ad tenebras diem observat.* Plin. *Libr. II, Capite LXXVII.*

De la durée & de l'égalité des Jours naturels.

(*A*) *Le Jour naturel qui comprend vingt-quatre heures.*] Ce que je dis ici de la durée de vingt-quatre heures ne doit pas être entendu à la rigueur; car si les Astronomes & les Cosmographes ne nous trompent point, lorsqu'ils assûrent unanimement que la durée d'une heure correspond à l'ascension de quinze degrez de l'équateur sur l'horizon, il faut que le retour du soleil au méridien demande un peu plus de vingt-quatre heures. En effet, si le tems que quinze degrez de l'équateur emploient pour monter sur l'horizon est une heure, il faut vingt-quatre heures afin que ce cercle acheve sa révolution: or quand elle est achevée le soleil n'est pas encore revenu au méridien, parce qu'il a un mouvement propre qui le fait avancer vers l'Orient près d'un degré, pendant que l'équateur fait un tour: il faut donc trainer encore le soleil vers l'Occident l'espace de près d'un degré, afin qu'il corresponde au même point du firmament, ou au même méridien auquel il correspondoit le Jour précédent. Voilà donc le Jour Astronomique un peu plus long que vingt-quatre heures. Mais de plus un Jour Astronomique n'est point parfaitement égal à un autre, parce que l'obliquité & l'excentricité de l'écliptique sont cause, que le soleil ne fait point chaque Jour le même progrès vers l'Orient (1): il parcourt 59 minutes ⅓ chaque jour par le mouvement moien; quand il va plus vite, il fait près de deux minutes davantage; quand il va plus lentement, il fait près de deux minutes moins. La Nature a aimé la varieté jusques dans le Ciel. Les Ephémérides que Mr. Dalencé faisoit imprimer à Paris il y a quelques années (2), marquent beaucoup de bigarrure dans les proportions de l'accroissement des Jours. Par exemple le 5 de Janvier est plus long de deux minutes que le 4. Le 6 plus long de deux minutes que le 5. Le 7 plus long de deux minutes que le 6; mais le 8 n'est pas plus long que le 7. Tous les autres mois sont pleins de pareilles inégalitez, tant pour l'accroissement que pour le décroissement; & même les accroissemens du mois de Janvier ne répondent pas toûjours aux décroissemens du mois de Juillet. *Il est constant*, nous dit-on dans ces mêmes Ephémérides (3), *que les mois de Novembre & de Decembre, pris ensemble, sont plus longs d'une demie heure & d'un demi quart d'heure, que les mois de Septembre & d'Octobre, quoiqu'il y ait d'un côté & d'autre égal nombre de jours, savoir* 61.

(1) *Voiez* Gassendi, Instit. Astronom. *Libr. I, Cap. XXII. Dans l'Abrégé de* Mr. Bernier, *Tom. IV, pag.* 80, *on a mis* 56 *minutes au lieu de* 59.

(2) *Le Titre est* La Connoissance des Tems ou Calendrier & Ephémérides du lever & coucher du Soleil, *&c. On commença de les publier pour l'année* 1679.

(3) *Pag.* 38.

II. Les Gaulois & autres Nations ont compté par Nuits.

Les anciens Gaulois ont donné à la Nuit la préférence sur le Jour; car ils ont voulu que le tems de vingt-quatre heures, composé de Jour & de Nuit, s'appellât une Nuit. César nous l'apprend, & attribue l'origine de cette coutume à une ancienne tradition des Druides, qui portoit que la Nation Gauloise étoit descendue de Pluton (*e*). Les Allemans suivoient aussi la même pratique de compter par Nuits (*f*). Vigenere, dans ses Notes sur Jules César (*g*), prétend qu'on trouve encore quelques restes de cette pratique. *Au regard des Allemans*, dit-il, *ils observent encore pour le jourd'huy cette façon de faire, & dient communément* vor drey naethen, *avant qu'il soit trois nuicts, pour dire avant qu'il soit trois jours; &* sant Johans nacht, sant Martins nacht, *la nuict sainct Jean, la nuict sainct Martin, pour le jour sainct Jean, le jour sainct Martin. Les François en beaucoup de lieux de ce Royaume usent aussi de cette façon de parler*, anuict, *pour dire*, aujourd'hui (*h*). Nicolas Bergier Avocat au Présidial de Rheims ajoute à ces Remarques de Vigenere, que *les François qui sont sortis d'Allemagne, & qui se sont emparez de la partie des Gaules qui est entre les rivieres du Rhin & de la Meuse, que l'on appelloit François Ripuariens, se servoient dès lors du mot de nuict, pour signifier le jour naturel de 24 heures, comme l'on voit par ces mots de l'une de leurs loix*, Si infra Ducatum est super 14 noctes auctorem suum repræsentet. C'est dans son Traité posthume *du point du Jour* (*B*), qu'il parle ainsi; les Imprimeurs y ont fourré quelques fautes, comme *Xipuariens* au lieu de *Ripuariens* dans le passage qu'on vient de lire. Mr. du Cange dans son Glossaire Latin a cité beaucoup de Loix, & beaucoup de Capitulaires & de Formules, qui montrent que non seulement les François, mais aussi les Peuples Septentrionaux, les Saxons, les Anglois, &c., ont compté par Nuits: il montre même que c'est un usage très-ancien parmi les Arabes. Voiez Cluvier au Chapitre XXXIII du I Livre du *Germania Antiqua*.

III. Du Jour Civil & Astronomique.

Censorin (*i*), comme je l'ai déja remarqué, divise le Jour en naturel & en civil, & appelle Jour naturel le tems d'entre deux soleils, s'il m'est permis de me servir de cette expression populaire. Quant au Jour civil il le prend pour l'espace de vingt-quatre heures, ou pour une entiere révolution du ciel. Bergier assure (*k*) que *Pline & Macrobe tiennent la mesme division du jour, appellant le jour civil celui de 24 heures, & le naturel le seul tems de la lumiere de 12 heures communément, ou de peu plus ou de peu moins;* mais je n'ai point trouvé cette division, ni dans ces deux Auteurs, ni dans Aulugelle (*l*), pillé là-dessus par Macrobe: j'ai trouvé seulement qu'ils donnent au Jour civil vingt-quatre heures, & qu'ils rapportent les divers commencemens qu'il avoit en divers païs. Aujourd'hui la plupart des Ecrivains considérent le Jour naturel & le Jour civil comme différens, non pas quant à la durée, mais seulement en ce que le Jour naturel signifie d'une façon générale une révolution entiere du soleil autour de la terre, & que le Jour civil comprend en particulier le choix que certains peuples ont fait de deux points, pour marquer le commencement & la fin de cette revolution. Il y en a qui ont choisi le lever ou le coucher du soleil; d'autres ont mieux aimé midi ou minuit. Cela fait que le Jour civil de certains peuples a été étendu d'un coucher ou d'un lever du soleil jusques à l'autre, ou entre deux midis, ou deux minuits. Les anciens Romains prirent ce dernier parti; il est à présent presque universel dans l'Europe. Ces différentes sortes de Jour civil ne sauroient être tout-à-fait égales, ni entre elles, ni au véritable Jour naturel; à cause de la mobilité continuelle du moment où le soleil se leve & se couche: mais comme cette inégalité n'est point sensible d'un Jour à l'autre, on n'y a point d'égard. Ainsi les peuples, dont le Jour civil s'étend depuis un lever ou un coucher du soleil jusques à l'autre, ne prennent pas moins le Jour pour une durée de vingt-quatre heures, encore que le soleil avance ou retarde chaque Jour son lever & son coucher; & cela inégalement, selon qu'il est près ou des points équinoctiaux, ou des points solstitiaux, que s'ils l'étendoient d'un midi à l'autre. D'où paroît que j'ai eu raison de dire, que le véritable Jour naturel, dans sa signification la plus propre, est le tems qui coule depuis que le soleil quitte le méridien, jusques à ce qu'il y revienne. C'est à cela que le Jour astronomique est compassé: car les Astronomes commencent le Jour à l'instant que le centre du soleil touche la ligne méridienne, & le finissent à l'instant que le même centre revient toucher cette ligne. Voilà le Jour le moins inégal qu'il étoit possible de trouver, & celui à quoi toutes les Tables Astronomiques se calculent. Un Auteur que j'ai cité (*m*) nous avertit, que les Astronomes *commencent leur jour naturel au midi du jour precedent, que par exemple le 2 jour astronomique du mois de Mai prend son commencement au midi du premier jour de Mai, & se termine au midi du jour subsequent qui est le 2 de Mai, le midi duquel donne entrée au troisiéme jour astronomique.* Il faloit ajouter pour un plus grand éclaircissement, qu'encore que tous les Astronomes commencent le Jour à midi, ils ne laissent pas d'être divisez; les uns (*n*), comme Ptolomée & Tycho Brahé, commencent leur Jour où Alfonse Roi de Castille finit le sien. Ceux-là, par exemple, commencent le prémier jour de Janvier au midi du prémier Jour de notre année civile; Alfonse commence le prémier jour de Janvier au midi du 31 Décembre; de sorte que le prémier jour de l'an de celui-ci est pour les autres le dernier jour de l'an précédent.

IV. Livre de Bergier sur le point du Jour.

Puisque j'ai cité le petit Ouvrage de Bergier, il ne sera pas hors de propos d'en expliquer ici le sujet; cela me servira de liaison, ou d'introduction, pour le reste de cet Article. Je dis donc que

(*e*) *Galli se omnes à Dite patre prognatos prædicant, idque à Druidibus proditum dicunt. Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt; & dies natales & mensium & annorum initia sic observant ut noctem dies sequatur.* Cæsar, de Bello Gall. *Libr. VI.*

(*f*) *Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant. Sic constituunt, sic condicunt: nox ducere diem videtur.* Tacit. de Germ. *Cap. XI.*

(*g*) *Pag. m.* 319.

(*h*) *Il y a quelques endroits où* anuict *signifie* hier au soir, la nuit passée, *D'autres où il signifie* le soir à venir.

(*i*) Censor. de Die natali, *Cap. XXIII.*

(*k*) *Préf.* du point du Jour, *citant* Pline l. 2. c. 77. & Macrobe l. 1. Saturn. c. 3.

(*l*) Aulus Gellius, *Libr. III, Cap. II.*

(*m*) Bergier, *Préface du Traité* du point du Jour.

(*n*) *Voiez le Pere* Labbe, Abregé Chronolog.

DE BERGIER Auteur du Traité du point du Jour.

(*B*) *Dans son Traité posthume* du point du Jour.] J'appelle ce Livre posthume, parce que l'Edition dont je me sers, qui est de Rheims 1629, marque que Jean Bergier Procureur au Présidial de Rheims fit imprimer cet Ouvrage de feu son pere. L'Epitre Dédicatoire à Mr. du Lys, Avocat Général en la Cour des Aides de Paris, est du même Jean Bergier, & témoigne que ce Magistrat avoit été le patron de l'Auteur. Mr. l'Abbé de Marolles parle d'un autre Mecene dans son Catalogue Alphabétique des Auteurs qui lui avoient fait présent de leurs Ouvrages. *Claude* du Buisson, dit-il, *me témoigna l'estime particuliere qu'il faisoit comme moi de Nicolas* Berger (4) *de Rheims qui a fait le livre des grands chemins de l'Empire, & qui eût été plus loin si la mort ne l'eût prevenu à Grignon, chez Monsieur le President de Bellièvre qui l'honoroit de son amitié.* Je m'étonne que dans l'Edition de 1629, on n'ait nullement parlé d'aucune Edition précédente; car il y a dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou (5), l'*Archemeron ou Traité du commencement des Jours* par *Nic.* Berger, 8, Paris 1617. On y trouve aussi l'*Histoire des grands chemins de l'Empire Romain* par le même *Nic.* Berger, 4, Paris 1622 (6). C'est un fort savant Ouvrage, que le Pere Bacchini Bénédictin de la Congrégation du Mont Cassin, l'un des Auteurs du Journal de Parme, a mis en Latin (7) & orné de Notes. Celui qui l'a composé méritoit une citation plus honnête, que ne l'est de dire, comme a fait La Mothe le Vayer (8), *un nommé Bergier qui a fait après son traité des grands chemins un autre petit discours du point du jour, s'est avisé, &c.* Il paroît par le Catalogue de Mr. de Thou, que cet autre petit Livre avoit précédé & non suivi l'Histoire des grands Chemins. Mr. Henninius (9) a fait une Traduction de cette Histoire des grands Chemins, & l'a publiée avec de doctes Remarques dans le X Volume du *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*. Mr. Oudinet (10), & Mr. l'Abbé du Bos, lui ont envoié quelques Notes, dont la plupart ont été tirées de l'Exemplaire où l'Auteur avoit écrit plusieurs choses. Il y a un bel éloge de notre Bergier, dans les Poësies Latines du Pere Commire.

(4) *Il a fait la même faute que les Auteurs du* Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou, *qui mettent 3 fois Berger pour* Bergier. La Mothe le Vayer, *dans l'*Hexameron Rustique, *pag.* 25, *où il le censure de deux fautes, l'appelle* Berger.

(5) *Pag. 67 de la II Part.*

(6) *Pag.* 288 *de la I Part.*

(7) *Je ne crai pas que cette Version soit imprimée, mais je sai que la Traduction Italienne, faite par le Pere Bacchini a vu le jour. Elle est sans Notes.*

(8) Géograph. du Prince, *Chap. VIII, au VI Tome de l'Edit. in 12.*

(9) *Professeur à Duisbourg.*

(10) Garde *du Cabinet des Médailles du Roi de France.*

que cet Auteur se proposa de marquer un point sur la Terre, où le Jour civil commençât de telle sorte, que le même Jour, (le Lundi ou le Mardi par exemple) fût porté successivement par tout le Monde, & vînt recommencer au bout de vingt-quatre heures dans un lieu qui touchât immédiatement le point donné. Par ce moien il y auroit deux lieux sur la Terre parfaitement contigus, qui auroient l'un le commencement du Lundi, lorsque l'autre n'auroit que le commencement du Dimanche; d'où il arriveroit que chaque Jour dureroit quarante-huit heures, non pas à l'égard d'un certain Lieu, mais par rapport à toute la Terre; chaque Jour de Fête, par exemple, seroit chommé quarante-huit heures de suite. Le point que Bergier voulut choisir pour le commencement du Jour, étoit celui où le 180 degré de longitude, & le 181, se touchent dans les Cartes de Mercator: & ainsi l'une des trois Iles Subadibes sous l'Equateur, coupée en deux par le 180 degré de longitude, recevroit le Jour toute la prémiere; le Dimanche y commenceroit dans la partie Occidentale, lorsqu'on auroit le midi du Samedi sous le prémier Méridien, & ce même Dimanche n'y commenceroit dans la partie Orientale, que quand le Lundi commenceroit dans l'autre partie. C'étoit au Pape, selon cet Auteur, à faire ce nouvel établissement, & à ordonner que desormais chaque Jour de Fête, chaque Jour de la semaine commençât, lorsqu'il seroit minuit sur les confins du 180 & du 181 degré de longitude; avec défense à tous les Catholiques du Monde de commencer leur Jour avant la minuit, qui suivroit celle que l'on auroit eue sous cet endroit-là. Il est visible, qu'après un tel ordre, ceux qui se trouveroient sous le 181 degré de longitude, ne seroient à la fin du Carême, que vingt-quatre heures après que sous le 180 degré on auroit eu le Jour de Pâques. Cela leur seroit fort commode, si l'envie de manger de la viande les pressoit trop, car ils n'auroient que peu de chemin à faire, pour se trouver en païs où ils en pourroient manger selon les Loix de l'Eglise. Il n'est pas besoin que j'avertisse mon Lecteur que cet avantage n'a pas été mis en ligne de compte par le Sieur Bergier: ce seroit plutôt une Objection à lui faire (C); mais voici le principal avantage qu'il trouve dans ce nouvel établissement du point du Jour: c'est qu'on n'auroit plus de disputes sur la célébration des Jours de Fête, lorsqu'en faisant le tour du Monde ou par l'Orient, ou par l'Occident, on ne compteroit pas le même Jour de la semaine, que ceux des païs où l'on voudroit aborder.

V. Ceux qui font le tour du Monde gagnent ou perdent un Jour.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer ceci; car personne n'ignore que ceux qui ont fait le tour du Monde par l'Orient, se sont trouvez à leur retour plus avancez d'une Journée, que ceux qui avoient demeuré dans le païs, & que le contraire est arrivé à ceux qui ont fait le tour du Monde par l'Occident. Ceux qui revinrent à Seville sur le vaisseau la Victoire, qui avoit porté Magellan jusqu'aux Moluques, après la découverte du Détroit auquel ce grand homme donna son nom, trouvoient par leur Journal que le Jour de leur arrivée étoit le 6 de Septembre, mais à Seville on comptoit le 7 (o). S'ils eussent été de Seville aux Moluques, & puis au Détroit de Magellan, ils eussent trouvé que l'on comptoit à Seville le 8 de Septembre, lorsqu'ils eussent compté le 9. D'où il est aisé de comprendre, qu'il peut y avoir trois calculs en même tems dans un même lieu: car s'il arrivoit à Seville deux vaisseaux qui eussent fait le tour du Monde, l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, il est sûr que le Samedi, 3 Septembre des habitans de Seville, seroit le Dimanche 4 selon le calcul du prémier vaisseau, & le Vendredi 2 selon le calcul de l'autre vaisseau. Laissez continuer à chacun son propre calcul, vous trouverez bientôt trois Jours de Noel, ou trois Jours de Pâques, &c., dans une même semaine, & ce ne seroit plus une bonne turlupinade, que de renvoier les gens à la semaine des trois Jeudis. J'ajoûte qu'on perd ou qu'on gagne un Jour, non seulement par rapport à ceux qui sont demeurez dans la ville où l'on retourne, mais aussi par rapport à ceux qu'on rencontre en son chemin. C'est ainsi que les Hollandois qui découvrirent le Détroit *le Maire* en 1616, étant arrivez aux Moluques le 31 d'Octobre, y trouvérent le 1 de Novembre, & se virent obligez de sauter du Lundi au Mecredi, afin de se conformer au compte de leurs compatriotes habituez dans ces Iles (p). C'est ainsi encore, qu'au rapport de Joseph Acosta, les Portugais & les Espagnols qui ont pénétré dans les Indes Orientales, ceux-ci par l'Occident, ceux-là par l'Orient, y ont établi un différent compte de Jours; de sorte que quand il est Dimanche à l'Ile de Macao, découverte par les Portugais, il n'est que Samedi à Manilhe, dans les Philippines découvertes par les Espagnols; & cependant il n'y a qu'environ cent milles de l'Ile de Luçonia, où est la ville de Manilhe, jusques à l'Ile de Macao. Cela fit qu'Alfonse Sanctius, étant arrivé des Philippines à cette Ile le 2 de Mai selon son compte, & se préparant à lire dans le Bréviaire l'Office de Saint Athanase, trouva que ce n'étoit point l'Evangile du Jour en ce lieu-là, & que le Calendrier y marquoit le 3 de Mai, qui est l'Invention Sainte Croix (q). Sa surprise fut apparemment plus grande que son embarras; car ce n'est pas une affaire que de passer d'un Jour de Bréviaire à l'autre: & si le Cardinal de Pellevé, transporté inopinément du Jour de la Conversion de Saint Paul à celui de Saint Polycarpe (r), avoit pu remédier à ce contretems par le secours du Bréviaire, il auroit moins mal harangué qu'il ne fit à l'ouverture des Etats de la Ligue. Au reste, Nicolas Bergier n'a pas eu raison de dire (s), que ceux qui font le tour du Monde n'entrent dans un différent calcul de Jour qu'en deux manieres; l'une est quand ils comparent leur calcul avec celui de la ville où ils viennent achever leur circuit;

(o) François Drac, & Thomas Candisch, *Anglois:* Olivier vander Noort *d'Utrecht, qui ont fait le tour du Monde en passant par ce même Détroit, ont éprouvé un semblable mécompte de Jour.*

(p) *Voiez le* Journal de Guillaume Schouten.

(q) *Id quidem F. Alphonso Sanctio contigit, qui cum è Philippinis solvisset, venit supputatione suâ, in insulam Macaum postridie Kalendas Maji. Recitaturus autem preces horarias in honorem S. Athanasii, deprehendit loci incolis Inventionem S. Crucis celebrari, quintam enim Non. Maii fasti ibi exhibebant. Idem illi, alio etiam tempore, sed contrario calculo hoc [illegible] evenit.* Joseph. Acosta. Hist. Ind. Occident. *Lib. III, Cap. XXIII.*

(r) *Id multum Cardinali Pelleveo incommodavit qui Orationem meditatus fuerat occasione ex conversione B. Pauli sumpta, quam translata in sequentem diem conventu vix ac ridiculè ad B. Polycarpi festum accommodare conatus est.* Thuanus, *Lib. CV ad ann.* 1593.

(s) Traité du point du Jour, *pag.* 118, 119.

INCONVENIENS de la ligne du point du Jour.

(C) *Ce seroit plutôt une Objection à lui faire.*] Ceux qui censurent un Projet, & qui se voient engagez à la Réplique par la Réponse de l'Adversaire, ramassent avec tant de soin tout ce qui n'est pas favorable à la Cause qu'ils attaquent, qu'on peut s'étonner avec quelque sorte de raison, de ce que le Sieur Michalor n'a pas objecté à Erycius Puteanus, que le cercle qu'il proposoit donneroit lieu à mille abus. En effet, dans toute l'étendue d'un Hémisphere il seroit le plus facile du monde, d'éluder les Loix de l'Eglise touchant les Jours d'abstinence. On en seroit quitte pour un dîner maigre par semaine, si l'on vouloit recourir à la chicane du *Medianoche* des Espagnols. En partant de chez soi le Vendredi à minuit, on se trouveroit un moment après dans un païs où il seroit Dimanche, & où sans violer les Canons de Sainte Mere Eglise, on se pourroit faire donner de bons chapons pour son souper. On sauteroit ainsi toutes les vigiles en allant faire un voiage de quatre pas, sous un autre Méridien où il seroit Jour de Fête; & si on vouloit ne chommer aucune Fête, non pas même le Dimanche (je parle des Fêtes qui ne viennent pas deux de suite) on n'auroit qu'à passer d'un Méridien à l'autre, ce qui ne coûteroit que peu de tems; car encore qu'un degré céleste réponde sur la Terre à un espace de plusieurs lieues, il est pourtant certain que chaque degré est contigu à un autre; de sorte que celui, où le Jour commenceroit, toucheroit de toute nécessité un autre degré où ce même Jour ne commenceroit qu'au bout de vingt-quatre heures. Pour empêcher donc que l'on ne passât en peu de tems du lieu où il ne seroit pas permis de manger de la viande, dans un lieu où cela seroit permis, il faudroit ordonner que la partie Orientale de l'un de ces deux degrez, & la partie Occidentale de l'autre demeurassent incultes & inhabitées. Qui ne sait que tout homme, qui veut continuer impunément le Carnaval jusques au prémier Dimanche de Carême, n'a qu'à s'en aller à Milan, où le jeûne n'est d'obligation que quatre jours après le Mécredi des Cendres?

cuit; l'autre est lorsqu'ils le comparent avec le calcul de ceux qu'ils rencontrent sur l'Océan Oriental, & qui font d'un autre sens le tour du Monde. Il est certain que cette Mer Eoïque, comme il l'appelle, n'a rien en cela de particulier absolument parlant, puisqu'en quelque autre lieu du Monde que deux vaisseaux se rencontrassent, faisant le circuit de la Terre, l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, ils trouveroient la différence d'un Jour entre leurs dates. Ce n'est donc point pour cela qu'il falloit poser le siége du point du Jour sur l'Océan Eoïque, plutôt qu'en un autre endroit.

Après avoir représenté l'inconvénient que Bergier vouloit prévenir par sa ligne du point du Jour, je croi devoir dire en peu de mots, qu'on y peut remédier sans cela si commodément, qu'il n'est pas étrange que ses Conseils n'aient eu aucune suite. Il y a trois calculs tout à la fois dans un même lieu; quelques-uns y comptent le Samedi, d'autres le Dimanche, d'autres le Lundi. Hé bien, ordonnez que tout se régle à la datte des habitans, & que chaque Fête soit célébrée selon leur Calendrier, & vous ôtez tout le desordre. Ce remede ne manquera qu'en un cas très-rare, qui seroit qu'en même tems ceux qui auroient pris la route d'Orient, & ceux qui auroient pris la route d'Occident se rencontrassent dans un païs où il n'y eût point de Chrétiens; alors ils ne pourroient pas se conformer à la datte des habitans, & ils se piqueroient apparemment de garder chacun son calcul. Le mal seroit assez petit.

VI. Erycius Puteanus a écrit du point du Jour.

Je ne prétens pas néanmoins diminuer le mérite de cet Ecrivain. On n'imagine guere de ces sortes de Propositions, sans un génie qui a de la force & de l'étendue; & il y a d'ailleurs dans le Traité dont je parle une Erudition, qui pourroit seule le recommander. Si l'Auteur avoit assez vécu, il se seroit plaint peut-être d'un Professeur de Louvain, qui s'est rendu célèbre par un très-grand nombre d'Ecrits; & qui a long-tems occupé la place de Juste Lipse. Franchement il ne me semble pas qu'Erycius Puteanus en ait bien usé avec Nicolas Bergier. Ce Professeur publia un petit Ecrit en 1632 sous le Titre de *Circulus Urbanianus, sive Linea ἀρχημερινὴ compendio descripta, qua dierum civilium principium hieraticum in orbe terrarum hactenus desideratum constituitur.* L'année suivante il en publia un plus long, pour défendre le prémier contre les attaques d'un Chanoine d'Urbin nommé Michalor. Ces deux Piéces en ce qu'elles ont de principal sont toutes bâties sur les pensées de Bergier; car ce n'est pas une différence considérable, que de placer la ligne du point du Jour, non dans le Méridien opposé à celui qui est le prémier dans l'Atlas de Mercator, comme fait Bergier, mais dans le Méridien opposé à celui de Rome, comme fait Erycius Puteanus: cela, dis-je, n'empêcheroit pas qu'un homme ne fût & Copiste & Plagiaire. Cependant Puteanus ne dit pas un mot du Traité du point du Jour, imprimé en 1617 & en 1629, & il agit en homme qui parleroit le prémier de cette matiere. Et admirez le bonheur qui préside sur certains Ecrits: celui de Bergier qui étoit incomparablement plus original que l'autre, & qui avoit fait pour ainsi dire tous les frais, demeura dans la poussiere; celui de Puteanus fut enrichi des éloges de plusieurs personnes doctes, & des complimens d'un Nonce, d'un Cardinal Patron, d'un autre Cardinal, & du Pape même, & parut avec ces éclatantes livrées. Bergier auroit pu bien dire, *Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.*

VII. Comment deux lieux contigus peuvent différer de vingt-quatre heures quant au commencement du Jour.

Quelqu'un pourroit me demander, s'il y a quelque partie du Monde où le Jour prenne son commencement, & s'il a été possible que deux païs contigus différassent de vingt-quatre heures à l'égard du point du Jour. Je répons, en 1 lieu, qu'un cercle n'a ni commencement ni fin, absolument parlant, & qu'ainsi le Jour, dépendant d'un mouvement circulaire, ne peut ni commencer, ni finir qu'à l'égard de certains endroits, de sorte qu'il finit, & qu'il commence toujours à divers égards, & qu'il est toujours dans toutes les parties de sa durée, à minuit, à midi, à cinq, à six heures, &c., par rapport à différens païs. En 2 lieu, qu'il n'a guere été possible, autrement que par une institution de Dieu ou des hommes, que deux païs contigus différassent de plus d'un moment sur le point du Jour; car en quelque point de l'écliptique que l'on suppose que le Soleil ait été créé, il a falu qu'il illuminât tout à la fois quatre-vingt-dix degrez à la ronde, qui font la moitié de la Terre; il a falu que le Jour commençât tout à la fois sur cette moitié, naturellement parlant. S'il s'agissoit du Jour Civil, c'est-à-dire si tous les hommes convenoient de ne commencer le Jour que quand il seroit une certaine heure, ou si Dieu leur avoit commandé de le commencer précisément de cette façon, j'avoue qu'il y auroit sur la Terre deux païs entiérement contigus, dont l'un n'entreroit dans le Dimanche, que quand l'autre en sortiroit; mais il faudroit aussi qu'on cassât un Jour, & qu'on prononçât contre lui cette Sentence d'excommunication, ou même d'annihilation,

Que ce jour soit raié des choses avenues,
Jupiter le commande aux trois filles chenues:
Qui tiennent regître des tems (t).

N'allons pas si vite. Le hazard peut faire sans le secours d'un ordre divin ou humain, & sans qu'on casse aucune Journée, que deux païs contigus différent de vingt-quatre heures, quant au commencement du Jour Civil. Il ne faut pour cela que deux vaisseaux, qui en faisant le tour du Globe l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, se rencontrent par exemple à moitié chemin. Supposez que leur équipage s'établisse dans une Ile, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & que chacun garde sa façon de compter les Jours. Le Dimanche commencera d'un côté, lorsqu'au-delà du point de partage on ne sera qu'au commencement du Samedi. C'est ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé vers le Japon.

VIII. Puteanus s'est mal exprimé, en disant que ceux qui font le tour par l'Orient perdent un Jour.

Or puisque ceux qui font le tour de la Terre par l'Orient, se croient être au Samedi, lorsqu'on ne compte que le Vendredi dans la ville où ils retournent; & puisque ceux qui font le tour par l'Occident ne comptent que le Vendredi, lorsqu'ils trouvent qu'à leur patrie l'on est déja au Samedi, il est clair que ceux-là gagnent un Jour, & que ceux-ci en perdent un autre. Cependant il y a eu des Ecrivains qui ont tellement brouillé leurs idées sur ce sujet, qu'ils ont imputé la perte aux prémiers, & le gain aux derniers. C'est ce que fit Erycius Puteanus (v). Michalor son Critique n'eut garde de ne l'en reprendre pas, & la suite de cette Censure fut que Puteanus, qui pouvoit aisément sortir d'affaire, en avouant de bonne foi qu'il s'étoit servi de termes impropres, s'opiniâtra à soutenir son expression. N'eût-il pas bien mieux valu confesser de bonne grace sa faute, puisque la dispute ne rouloit que sur des mots? Mais quoi! après tant d'années de Profession dans la Chaire de Juste Lipse, après tant de Livres donnez au public, avouer qu'on a mal parlé; à Dieu ne plaise, ce seroit faire tort au rang. Il aima donc mieux recourir à toutes les chicanes

(t) *J'ai rapporté ci-dessus, Remarque (B) de l'Article* FONTARABIE, *ces mêmes Vers.*

(v) Ab ortu in occasum navigantibus dies unus uno circuitu in lucro est, ab occasu in ortum unus interit. *Et un peu après*, Demes transeuntibus quantum unus in occasum ambitus addit; addet quantum unus in ortum eripit.

chicanes que son esprit & sa lecture lui suggérérent, que de passer condamnation. Mal lui en prit: son Adversaire, revenant à la charge éplucha impitoiablement jusqu'aux moindres choses, & tant sur cet endroit de la Dispute, que sur tout ce qui regardoit la prétendue nécessité, & les usages de la ligne du point du Jour, il le mit hors de combat, & demeura seul le maître du champ de bataille. Sa prémiere Critique est en Latin, mais la Replique est en Italien.

Je croi qu'Erycius Puteanus n'oublia qu'une seule chicanerie, qui auroit été de soutenir que d'un côté c'est une perte que de rapporter d'un long voiage un Jour de plus, & que de l'autre côté c'est un gain que de revenir dans sa patrie avec un Jour de moins. En matiere de galanterie cette these passeroit pour un principe; & il n'y a point de perte plus considérable que celle d'amasser beaucoup d'années, ni de gain plus important que celui d'avoir moins vêcu qu'un autre. La plupart des gens suivant en cela le style de la galanterie, ils regardent comme un desavantage la supériorité qu'on a sur son prochain en nombre de Jours. Mais autant que ces sortes de chicaneries pourroient servir dans une dispute où l'on ne chercheroit qu'à plaisanter, autant seroient-elles inutiles dans une Dispute comme celle de Michalor & de Puteanus: car il ne s'agissoit pas entre eux de savoir, si ceux qui font le tour du Monde par l'Orient ou par l'Occident deviennent plus vieux ou plus jeunes de vingt-quatre heures, que ceux qui ne bougent de leur maison. On sait assez que l'âge des uns & des autres est précisément ce qu'il seroit, s'ils étoient tous demeurez dans leurs logis: & que la seule raison, pourquoi les uns comptent moins de Jours que les autres, est que les Jours de ceux qui voiagent vers l'Occident contiennent plus de vingt-quatre heures chacun, & que les Jours des autres contiennent moins de vingt-quatre heures. J'avoue que si deux hommes nez en même Jour commençoient à l'âge de quinze ans à faire le tour de la Terre, l'un par l'Orient, & l'autre par l'Occident, & qu'ils fissent trente tours chaque année, le prémier se croiroit âgé de cinquante quatre ans, lorsque le dernier ne se croiroit âgé que de quarante huit. Mais cette différence, qui en cas de mariage, si elle étoit effective, pourroit rendre le dernier de ces voiageurs un beaucoup meilleur parti que le prémier, ne seroit ici qu'une chimere. On seroit fort attrapé si l'on comptoit là-dessus; les voiages par l'Occident ne sont point une fontaine de Jouvence qui recule la vieillesse; & à proprement parler on ne gagne ni on ne perd aucun moment, de quelque côté que l'on fasse voile pour circuir le monde. Il est pourtant vrai qu'Erycius Puteanus s'étoit servi d'une expression très-impropre; car enfin ce seroit fort mal parler, que de dire que l'on gagne des années en comptant comme les Chrétiens, & que l'on en perd en comptant comme les Mahométans. C'est tout le contraire; vu que nos mille ans répondent à mille trente deux années Mahométanes, comme il paroît de ce que l'an 1622 étoit le 1032 de l'Hegire (w). Cet exemple ôte toute la difficulté, parce que la même raison, qui diminue nos années par rapport à celles des Mahométans, diminue aussi le nombre des Jours de ceux qui font le circuit de la terre par l'Occident. Cette raison est que les années de l'Hegire étant lunaires sont plus courtes d'onze Jours que les nôtres.

IX. Auteurs qui ont fait la même Faute que lui.

Puteanus n'a pas été le seul qui s'est abusé en cela. Je ne dis rien contre Wendelin (x), qu'il appelle l'Hipparque de notre Siécle, & qui se sert (y) d'une Phrase qui semble marquer, qu'il croit que le tour par l'Orient donne un Jour de moins, & que le tour par l'Occident donne un Jour de plus; car il prétend que si le Pape suivoit le conseil de Puteanus, les Rubriques du Bréviaire marqueroient aux Occidentaux le Jour qu'ils devroient s'ôter, & aux Orientaux celui qu'ils devroient intercaler (z). Ne semble-t-il pas que le Jour intercalaire doit apartenir à ceux qui en ont moins que les autres? D'où vient donc que cet habile homme le destine aux Orientaux, qui sont déja au Mardi quand les autres ne sont qu'au Dimanche? Je ne prononce rien sur la chose même; on se sauvera toûjours sous l'équivoque d'*exemptilis* & d'*intercalaris*. Contentons-nous donc de dire qu'en un certain sens l'expression de Wendelin n'est point nette. Le Lecteur en demeurera d'accord, s'il compare le Pape avec un pere qui voudroit réduire à l'égalité le profit qu'auroient fait ses trois enfans, le prémier en demeurant à la maison, le second en faisant le tour du Monde par l'Occident, le troisieme en le faisant par l'Orient. Supposons que le capital du prémier soit passé de 10 à 15, celui du second de 10 à 14, & celui du troisieme de 10 à 16. N'est-il pas vrai que pour rendre leurs biens égaux, il faudroit ôter au troisieme & donner au second? Cependant selon Wendelin il faudroit que le Pape fit tout le contraire; les habitans de Seville qui ont demeuré au logis sont passez du 10 jour au 15: ceux qui ont voiagé par l'Occident sont passez du 10 jour au 14; & ceux qui ont voiagé par l'Orient sont passez du 10 jour au 16. Il faut, dit Wendelin, qu'on ôte un Jour à ceux qui n'en ont que 14, & qu'on en donne un à ceux qui en ont 16. Qu'il dise plutôt qu'il en faut ôter un à ceux-ci, & le donner à ceux-là; or le moien de le leur donner c'est de le leur passer en compte, comme s'ils l'avoient fourni. N'est-ce pas donner que de quitter des arrérages? Encore un coup, ne disons rien contre Wendelin; car son expression est bonne en un certain sens. Otez un Jour aux Occidentaux, ils passeront du Dimanche au Mardi: obligez les Orientaux d'intercaler leur Mardi, c'est-à-dire de le compter deux fois de suite, vous leur ôterez un Jour, & ainsi les Occidentaux & eux parviendront en même tems au Mecredi.

X. Bembus critiqué.

Il sera beaucoup plus facile d'embarrasser Pierre Bembus, qui, en parlant du retour des compagnons de Magellan, dit qu'ils trouvérent que les années de leur voiage étoient devenues plus longues d'un Jour; mais que s'ils l'avoient fait par l'Orient, ils eussent trouvé sans doute qu'elles seroient devenues plus courtes de la même quantité; car, poursuit-il, plus ils se seroient avancez, plus seroient-ils allez loin à la rencontre du Soleil levant; ainsi après avoir achevé le tour du Monde, ils eussent vu lever cet Astre un Jour plutôt, que lorsqu'ils se mirent en chemin. *Semper enim tanto citius Orienti soli occurrens quanto plus itineris post se circumvectus reliquisset, emenso demum totius terræ globo die uno prius solem sibi orientem, quàm cum viæ se dederat, profecto habuisset* (aa). Ne voilà-t-il pas une admirable raison? Cet Historien prouve que l'année de ceux qui font le tour de la terre par l'Orient est plus courte d'un Jour, parce qu'elle enferme un lever du Soleil de plus; mais n'est-ce pas au contraire une preuve qu'elle contient 366 jours, & par conséquent qu'elle est plus longue d'un jour? Notez que l'année étant égale, c'est-à-dire de 365 fois vingt-quatre heures, &c., tant pour ceux qui demeurent au logis, que pour ceux qui font le tour par l'Orient ou par l'Occident, est divisée néanmoins en plus ou moins de levers du Soleil, en 365 pour ceux qui demeurent au logis; en 366 pour ceux qui reviennent par l'Occident; & en 364 pour ceux qui reviennent par l'Orient. C'est tout le mystere. Michalor n'a point critiqué Bembus sur

(w) *C'est ainsi qu'on nomme l'Ere ou l'Epoque des Mahométans qui commence à notre 15 de Juillet 622.*

(x) Godefridus Wendelinus, *fort estimé de* Gassendi *qui avoit été son Disciple. Voiez* Val. André, Biblioth. Belg. *pag.* 294.

(y) *In* Approbatione Circuli Urbaniani.

(z) Ut inter Breviarii Rubricas illa quoque cum primis necessaria lex emineat, quæ dictum factumque navigantibus in Occidentem exemptilium, contendentibus in Orientem intercalarium formulas præscribat.

(aa) Bembus, Hist. Venetæ *Libr. VI, pag.* 131 *Edit. Paris.* 1551, *in* 4. Bergier *cite l.* 2. *pag.* 213. *Basil.*

sur cette mauvaise maniere de raisonner; il ne l'a censuré que d'avoir mis à rebours ce qui regarde le changement qu'un tour du Monde apporte à l'année. Bembus ne persista pas toute sa vie dans son erreur: il s'exprima comme il faloit dans la Traduction Italienne qu'il publia de son Histoire Latine; & au lieu de ces paroles, *uno sibi annos illos die longiores factos . . . . uno breviores die redeunti sané fuissent*, il mit *quelli anni tutti e tre essere d'un giorno fatti minori . . . . d'uno piu lunghi stati sarebbono* (bb). Bergier (cc) ne s'est point apperçu de ce sens devant-derriere de Bembus; car bien loin de l'en reprendre, il le cite en Latin pour confirmer la même transposition qu'il venoit de faire, aiant dit que le tems du voiage des compagnons de Magellan fut allongé d'un jour; & que s'ils fussent retournez par l'Occident il eût été raccourci d'un jour (dd).

XI. Jules César Scaliger critiqué.

On s'étonnera moins de ces brouilleries, quand on saura que le grand Jules César Scaliger s'y est un peu embarassé. Voulant critiquer Cardan sur cette Question, *Pourquoi il semble à ceux qui voiagent que les astres les suivent, & que les rivages s'éloignent d'eux* (ee), il lui représente qu'une matiere aussi commune que celle-là devoit être assaisonnée de quelque nouveauté, comme seroit de dire que même lorsque nous voiageons vers l'Orient, il nous semble que les Astres nous devancent. Sur quoi il rapporte ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé en faisant le tour du Monde, & en donne cette raison. *Les Espagnols*, dit-il, *vont à la Chine, & de là au Cap de Bonne Esperance, en suivant le cours du soleil; les Portugais au contraire voguent contre le cours de cet Astre: c'est pourquoi les jours deviennent plus longs aux Espagnols, tant parce qu'ils accompagnent le soleil, & qu'ils jouissent plus long tems de la lumiere, que parce que le soleil retrograde & vient à leur rencontre; mais à midi il laisse derriere soi les Portugais qui de leur côté lui tournent le dos, & le matin il les fuit lors qu'ils attendent son lever, car il se leve plus tard* (ff). Qu'y a-t-il de plus faux que de dire que le Soleil va au devant de ceux qui voguent vers le Cap de Bonne Espérance, par la route que les Espagnols ont tenue? Quoi de plus faux encore que de prétendre, que les Jours deviennent plus longs à ceux à qui le Soleil vient au devant? C'est tout le contraire, car il leur apporte d'autant plutôt un nouveau jour. Quoi de plus faux en troisieme lieu, que de dire que le Soleil s'éloigne des Portugais le matin, & qu'ils le voient lever plus tard? Comment cela, puisque le plus court moien de s'entre-trouver par le mouvement circulaire, est d'aller à la Chine par l'Orient, comme faisoient les Portugais, & d'y aller par l'Occident comme faisoit le Soleil, depuis qu'il les avoit laissez derriere lui? Enfin quoi de plus faux que de prétendre, que si le Soleil se leve plus tard le jour civil doit être plus court? Michalor (gg) n'a relevé que la troisieme faute de Scaliger, si ce n'est qu'il a remarqué de plus, qu'on n'a que faire là de considérer si les Portugais ont aussi bon vent que les Espagnols. En effet, puisque Scaliger ne considéroit pas la vitesse du mouvement, *celeritatem motus nunc non intelligo*, que vouloit-il faire des vents (hh)? Que les Portugais achevent le tour en trois semaines, que les Espagnols ne l'achevent qu'en mille, la difference de jours n'en sera ni plus petite, ni plus grande.

XII. Plusieurs Fautes de Pline en peu de paroles.

Les Anciens n'ont pas entiérement ignoré, que le jour artificiel doit être plus long à un homme qui s'avance vers l'Occident, & que le Soleil se couche plutôt par rapport aux parties Orientales de la Terre, que par rapport aux Occidentales. Mais s'il faloit juger de leurs lumieres par celles de Pline, il faudroit conclure qu'ils ne voioient presque goûte là-dedans.

En prémier lieu, ce Naturaliste dit qu'on a souvent éprouvé, que les feux qu'on allumoit sur de hautes tours à six heures du jour, pour avertir de l'approche des pirates, se sont fait voir jusques dans des lieux où il étoit trois heures de nuit (ii). Il ne faut qu'avoir eu trois leçons de globe, pour voir que c'est une fable tout-à-fait absurde. Ces six heures de jour, selon la plupart des Interpretes, signifient midi. Alciat veut qu'elles signifient le tems où le Soleil se couchoit, & par ce moien il ôte à Pline les deux tiers de son espace: mais ce n'est pas la peine, vu qu'il lui en laisse encore trop; car afin qu'il soit trois heures de nuit en un lieu, lorsque le Soleil se couche en un autre, il faut que la différence de longitude de ces deux lieux soit de quarante cinq degrez: or chaque degré de longitude sous l'équateur comprend vingt-cinq lieues de France, de deux mille cinq cens pas géométriques chacune: il faudroit donc que les feux dont il s'agit eussent été aperçus d'une distance, non pas à la vérité d'onze cens vingt-cinq lieues, mais qui n'en différât qu'à proportion de l'espace qui separe de l'équateur le parallèle dont parle Pline; or ce rabais n'empêcheroit pas que cette distance ne contint quelques centaines de lieues. Jugez ce que ce seroit, si les six heures de Pline étoient midi: la distance seroit alors triple, & l'on auroit vu un fanal dont on auroit été éloigné de plus d'un tiers de la circonférence d'un assez grand parallèle. C'eût été une chose bien plus merveilleuse, que celle dont le même Auteur a parlé au Chapitre XXII du V Livre, lorsqu'il a dit que le mont Casius est si haut, qu'il est éclairé du Soleil trois heures avant le jour (kk). Cependant le Pere Hardouïn ne veut point ouïr parler de la modification d'Alciat; il veut que ces feux aient été allumez à midi, & il prétend avoir dissipé toutes les ténèbres de ce passage (ll). Il ne trouve rien à critiquer dans tout ce Chapitre. Notez que ce passage de Pline touchant le mont Casius souffre des difficultez. Aristote en dit autant du Caucase; mais quelques Savans (mm) soutiennent qu'il n'y a point de montagne au Monde d'où l'on puisse voir le Soleil, s'il est plus de quatre degrez au-dessous de l'horizon. Selon cela le Soleil même posé sur le haut d'une montagne, ne pourroit être aperçu au delà de cent lieues de distance. Comment donc auroit-on pu voir les feux dont parle Pline? Le Pere Hardouïn, sur le passage où il est parlé du mont Casius, assûre que Cabeus a fort bien montré, qu'Aristote a raison en ce qu'il rapporte du Caucase. Nous ferons voir le contraire sous le mot CAUCASE, par l'examen de ce que trois doctes & subtils Italiens, le Mazzoni, Blancanus, & Cabeus, ont dit sur cet endroit d'Aristote.

En second lieu, Pline dit que Philonide, Courier d'Alexandre, alloit en neuf heures de Sicyone à Elis (nn); mais qu'il lui faloit marcher pour le retour jusqu'à trois heures de nuit. La distance de ces deux villes étoit de douze cens stades (oo), & le chemin de la prémiere à la seconde alloit en montant. Ainsi ce Courier emploioit à faire le même chemin tantôt neuf heures, & tantôt quinze; neuf heures lorsqu'il alloit à Elis en montant, quinze heures quand il retournoit à Sicyone en descendant. Si vous demandez la raison de cette énorme différence entre l'aller & le revenir, Pline vous dira que le Courier en allant à Elis suivoit le Soleil, & qu'en retournant à Sicyone il marchoit à contre-sens de cet Astre. Mais bien loin que cette raison puisse compenser la différence qui est entre neuf heures & quinze, elle ne peut pas même compenser l'avantage de la pente du chemin; car pour gagner une heure à la suite du Soleil, il faut fournir une carriere de

(bb) *Je cite cet Italien comme je le trouve dans* Michalor.

(cc) Du point du Jour, *pag.* 198, 199.

(dd) *On pourroit rectifier ces expressions abusives, si on disoit que ceux qui sont de retour par l'Occident trouvent, non pas que leur année, mais que l'année de leur patrie est raccourcie d'un jour, & que ceux qui sont de retour par l'Orient trouvent, non pas que leur année, mais que l'année de leur patrie est allongée d'un jour.*

(ee) Cardan *l'examine, Libr. IV* de Subtil.; *mais il n'examine ni là, ni dans le XII Livr. Chap. LXII, citez par* Erycius Puteanus (*qui ignoroit que les Livres de* Subtilitate *ne sont point divisez par Chapitres*) *la matiere que* Puteanus *lui attribue.*

(ff) *Longiores ita dies fiunt Hispaliensibus. Tum quia solis comites sunt, lux eis productior est: tum quia retrocedit sol atque in eorum occursum abit. Lusitanos autem & relinquit a meridie non solum aver sus sed etiam aversos, atque ab eis mane refugit cum ejus exortum expectant, serius enim oritur.* Jul. César Scaliger. *Exercitat. LXXXVI* du subtilit.

(gg) Autapocrisi, *Parte I, pag.* 44.

(hh) *Non eadem celeritate æquis tamen ventis Lusitani atque Bætici parem marium tractum metiuntur.* Scaliger *Exercit. LXXXVI* de Subtilit.

(ii) *In queis prænuntiativos ignes sextâ horâ diei accensos, sæpe compertum est tertiâ noctis à tergo ultimis visos.* Plinius, *Libr. II, Cap. LXXI.*

(kk) *Cujus excelsa altitudo quartâ vigiliâ orientem per tenebras solem aspicit.* Idem Libr. V. Cap. XXII.

(ll) *Nihil opus istis ambagibus, ubi sunt omnia per se perspicua, luciique plenissima, ut vel ex interpretatione nostra liquet.* Harduinus in Plinium, *Tom. II, pag.* 227.

(mm) *Voiez* Isaac Vossius in Melam, *pag.* 90.

(nn) *Ex Sicyone Elin mille & ducenta stadia novem diei confecit horis, indeque quamvis declivi itinere tertiâ noctis horâ remensus.* Plin. *Libr. II, Cap. LXXI.*

(oo) *C'est-à-dire 60 lieues de 2500 pas géométriques chacune.*

de quinze degrez, & par conséquent notre Courier ne gagnoit qu'un peu moins de dix minutes, lorsqu'il faisoit de l'Orient à l'Occident soixante lieues.

Enfin Pline dit que la raison, qu'on vient de donner, est cause que ceux qui navigent vers l'Occident font plus de chemin pendant le jour, que pendant la nuit, lors même que les jours sont les plus courts (*pp*). Voilà bien des faussetez: car pour ne pas dire que nos Pilotes, dont les Observations sont plus sûres que celles des Anciens, ne remarquent pas que les vaisseaux aillent moins vite la nuit que le jour, les autres choses étant égales, qui ne voit que ce prétendu retardement, causé par la nuit, ne peut pas monter à la proportion que Pline donne, ni procéder de la cause qu'il met en avant? Supposons qu'un vaisseau, qui cingle vers l'Occident, fasse quatre-vingt lieues pendant les neuf ou dix heures d'un jour d'hiver, il ne gagne pas un quart d'heure (*qq*): & qu'est-ce qu'un quart d'heure en comparaison des cinq ou six heures plus ou moins, dont la nuit d'hiver surpasse le jour dans les païs que Pline pouvoit avoir en vue? Joignez à cela qu'on ne suit pas moins le Soleil la nuit que le jour, quand on vogue vers l'Occident; d'où il résulte qu'un vaisseau ne doit pas moins avancer pendant les ténèbres, que pendant le Jour artificiel, puisque le tems des ténèbres s'allonge selon la même proportion par le progrès vers l'Occident, que le tems de la lumiere. Les navigations de ces derniers tems nous ont appris, qu'il régne un vent continuel d'Orient en Occident dans la zône torride; de sorte que ceux qui y font voile d'Orient en Occident ont toûjours le vent en poupe, & que ceux qui tendent d'Occident en Orient ont toûjours le vent contraire (*rr*). Cela fait qu'on a besoin de moins de tems pour aller d'Espagne aux Indes Occidentales, que pour en revenir; sans qu'il faille néanmoins adopter, comme fit l'Abbé de la Roque (*ſſ*), un conte dont on se moque (*tt*), savoir *que les Espagnols vont quelquefois aux Indes Occidentales en 24 heures; mais qu'ils ne peuvent point revenir en moins de quatre mois, quelque tems favorable qu'ils ayent*. Pline pourroit bien avoir été trompé, par des gens qui n'avoient pas bien compris ce qu'ils avoient ouï dire de l'effet de ce vent Oriental. Il n'y a point de mer où les vents Orientaux soient plus favorables que sur la mer pacifique: néanmoins les vaisseaux Espagnols qui la traversent, pour aller de l'Amérique aux Philippines, y emploient deux mois & demi en faisant cent trente lieues par jour (*vv*). Je m'étonne que le Commentaire *Variorum* imprimé à Leide, ne fournisse là-dessus aucun jugement raisonné. On ne sauroit rien voir de plus maigre, ni de plus misérable, que ce qu'on y trouve sur cette matiere: on n'y voit rien qui insinue quelque défiance, excepté deux ou trois mots, qui apprennent que Melichius (*ww*) a tenu pour incroiable ce qui concerne les feux des tours, & Philonide. Mais je m'étonne encore plus de la grande débonnaireté de Saumaise, qui a rapporté (*xx*) avec des marques d'aprobation ce qui concerne ce messager, & en doutant si peu de sa diligence, qu'il lui fait faire encore plus de chemin que Pline. Remarquez qu'Allatius (*yy*) rapporte la doctrine de Jules César Scaliger sans la censurer, & qu'il soutient Pline contre Milichius.

XIII. Fautes de du Pinet, & de la Mothe le Vayer.

Je voudrois bien savoir comment ce Chapitre de Pline a été expliqué par Erycius Puteanus, qui se vante d'être le prémier qui l'ait entendu (*zz*). Du Pinet a mis à la marge de sa Traduction, *que les flots de la mer panchent plus contre le couchant que contre le levant*, & que c'est la raison de ce que Pline rapporte touchant les vaisseaux qui tendent vers l'Occident. Mais cette raison ne seroit-elle pas aussi bonne pour la nuit que pour le jour? Je ne dis rien de la faute qu'il commet en traduisant ces paroles, *eundem* (solem) *remeans obvium contrario prætervertebat occursu*, par celles-ci, *il rencontroit le soleil lequel il passoit, tant il alloit vite*. Je croi que *prætervertebat* signifie là plus que le Pere Hardouin ne pense, plus qu'*offendebat*; & que le sens de Pline est que ce Courier allant à la rencontre du Soleil passoit au delà, & le laissoit derriere lui; cela ne veut pas dire que sa vitesse fût plus grande que celle du Soleil. Mr. de la Mothe le Vayer (*a*) allegue cet exemple de vitesse, sans trouver rien de faux dans le passage de Pline; il remarque même que Philonide *égaloit presque la course du soleil*, & néanmoins il venoit d'évaluer la vitesse de Philonide à quelques huit lieues par heure (*b*).

(*pp*) *Qua de causa ad occasum navigantes quamvis brevissimo die vincunt spatia nocturna navigationis, ut solem ipsum comitantes*. Plin. *Lib. II, Cap. LXXI.*

(*qq*) *Pour allonger le jour d'une heure par le progrès vers l'Occident, il faut faire* 15 *degrez, qui sous l'équateur font* 375 *lieues.*

(*rr*) *Voiez* la Geographie de la Varene (Bern. Varenii) *Libr. I, Cap. XXI; & Mr.* Rohault, Physique, *III Part. Chap. XI, où il donne la raison de ce phénomene par le mouvement de la Terre selon le Systême de* Copernic: *mais voiez dans le* Journal d'Angleterre *la Relation Historique des Vents reglez faite par* Mr. Halley.

(*ſſ*) Journal des Savans 1678, *pag.* 30 *Edition de Hollande.*

(*tt*) *Là-même, pag.* 37.

(*vv*) Halley, *ubi suprà Citation* (*rr*).

(*ww*) *Il faloit dire* Milichius. *C'est un Professeur en Mathématique à Wittemberg, qui publia un* Commentaire sur le II Livre de Pline, *l'an* 1534. *Voiez ci-dessus la Rem.* (*E*) *de l'Article* ZIEGLER.

(*xx*) Salm. Exercit. Plin. *pag.* 45, *où il évalue les* 1200 *stades de* Pline *à* 160 *milles. Il n'y en a que* 150.

(*yy*) *In Libro* de Mensura Temporum, *pag.* 14.

(*zz*) *Quem locum per Mazzonium suppletum, hactenus tamen non intellectum in Thesesibus nostris explicamus.* Putean. Vindic. Circuli Urban. *Notez que* Michalor *lui soutient que le* Mazzoni, *Auteur d'une docte* Apologie du Dante, *n'a fait que citer cet endroit de* Pline, *sans rien ajoûter à la leçon commune.*

(*a*) Lettre XXVIII, *au X Tome de l'Edit. in* 12 *de* 1681. Pline *y est mal cité au Chap. VII* (*il faut LXXI*) *du II Livre.*

(*b*) *A* 75 *lieues, de deux mille pas chacune en neuf heures.*

DISSERTATION

Qui fut imprimée au devant de quelques Essais ou Fragmens *de cet Ouvrage l'an* MDCXCII,

sous le Titre de

Projet d'un Dictionaire Critique, à Mr. Du Rondel, Professeur aux Belles-Lettres à Maestricht.

On l'a revue & corrigée, mais non pas augmentée, si ce n'est de quelques Citations, & d'un petit nombre de Remarques qui ont été mises au bas des pages. On a mis aussi en ce lieu-là quelques-unes des Citations qui dans la prémiere Edition étoient à la marge. Elles auront ici la forme de Commentaire.

MONSIEUR,

VOus serez sans doute surpris de la résolution que je viens de prendre. Je me suis mis en tête de compiler le plus gros Recueil qu'il me sera possible des Fautes qui se rencontrent dans les Dictionaires, & de ne me pas renfermer dans ces espaces, quelque vastes qu'ils soient, mais de faire aussi des courses sur toutes sortes d'Auteurs, quand l'occasion s'en présentera. Quoi, direz-vous, un Tel dont on attendoit toute autre chose, & beaucoup plutôt un Ouvrage de Raisonnement, qu'un Ouvrage de Compilation, va s'engager à une entreprise où il faudra faire plus de dépense de corps que d'esprit! c'est une très-fausse démarche. Il veut corriger les Dictionaires; c'est tout ce que lui auroient pu prescrire ses plus malicieux ennemis, s'ils avoient eu sur sa destinée le même pouvoir qu'avoit Eurysthée sur celle d'Hercule; c'est pis qu'aller combattre les monstres; c'est vouloir extirper les têtes de l'Hydre; c'est du moins vouloir nettoier les étables d'Augias (a); c'est enfin la pénitence que l'on eût dû imposer à ces brouillons, qui ont abusé de leur loisir & de la crédulité des peuples, pour annoncer au nom & en l'autorité de l'Apocalypse toutes sortes de chimeres, *jussit quod splendida bilis* (b). Je le plains: que ne laissoit-il cette occupation à ces robustes Savans, qui peuvent étudier seize heures par jour sans préjudice de leur santé, insatiables en Citations, & en toutes autres fonctions de Copiste, bien plus propres à faire savoir au public les choses de fait, que celles de droit?

I. Raisons & But de cette Entreprise. Si vous le prenez ainsi, Monsieur, craignez que votre amitié pour moi ne vous séduise, & corrigez votre erreur par l'aveu sincere que je vous fais, que je ne me sens capable que de très-peu de chose, de quelque côté que je me voulusse tourner. J'avoue qu'en travaillant à ceci j'aplique mes petites forces par leur foible, au lieu de choisir l'endroit par où elles se pourroient produire avec le moins de desavantage. Mais en vérité ce n'est pas la peine de choisir, lorsque l'on est convaincu comme je le suis, que la différence de son fort & de son foible est presque insensible. D'ailleurs je vous dirai franchement, que si j'avois voulu tourner ma plume du côté que vous me croiez le plus avantageux, je me serois vû dans la nécessité, ou de déplaire à certaines gens que la prudence ne veut pas que l'on irrite (c), ou de me déplaire à moi-même. Or vous savez bien qu'en fait de Compositions, il ne faut jamais forcer son génie (d), & vous n'ignorez pas qu'on peut s'appliquer en divers sens la Réponse judicieuse d'un ancien Grec (A). Et puis, qu'est-ce que de ne se pas produire par son beau côté? C'est à faire à ne recevoir pas les louanges que l'on auroit remportées peut-être. Je dis peut-être; car le caprice des hommes & le hazard dominent là d'une étrange sorte. Mais, ôtons le peut-être: que seroit-ce après tout, sinon une privation de louange, c'est-à-dire un rien pour un homme qui ne s'est jamais réglé, & qui se regle à présent moins que jamais sur ce principe? Je voudrois que cet ancien Poëte, qui avoit si bien commencé à montrer le vuide des choses humaines (e), eût poussé sa pensée jusques à dire *cornea mihi fibra est:* vous verriez ici l'application qu'on se feroit des trois Vers qu'il nous eût laissez en ce cas-là. Que si d'une part je n'ignore pas que mon entreprise demande beaucoup de forces de corps, je fais réflexion de l'autre que la patience naturelle, jointe à l'habitude de ne se mêler que de ses Livres, de sortir peu de son Cabinet, & de fuir comme la peste les manieres de ces esprits brouillons dont j'ai parlé, qui cherchent à se fourrer par-tout, & jusques dans les Affaires d'Etat, peut supléer bien des choses.

Pour ces Savans dont l'Erudition dans les matieres de fait est proportionnée à l'application infatigable, que leur tempérament robuste leur a permise, je vous déclare, Monsieur, que je ne prétens pas avoir empiété sur leurs droits, & qu'au contraire je ne me propose que de leur fournir un essai, ou une ébauche, qui puisse en déterminer quelques-uns à perfectionner ce plan, & à grossir de plusieurs Volumes ce Dictionaire Critique. Je consens de bon cœur qu'on dise de moi à cet égard, ce qui fut dit à Varron sur les matieres de Philosophie, *qu'il en avoit dit assez pour en faire naître l'envie, mais non pas pour en donner la connoissance* (f). Je veux même a quiescer à

(a) *On a ouï dire que Mr...... aiant prié un de ses Amis, de marquer sur quelque petit morceau de papier les fautes qu'il remarqueroit dans son* Dictionaire, *eut pour réponse, qu'il faudroit des mains & des rames de papier, & non de petits morceaux.*

(b) Horat. Sat. III *Libri II.* ℣. 141.

(c) *Voiez dans les* Adages d'Erasme, *le* Noli irritare crabrones.

(d) *Tu nihil invita dices faciesve Minerva.* Horat. de Art. Poet. ℣. 385.

(e) *Non ego cum scribo, si forte quid aptius exit, Quando hæc rara avis est, si quid tamen aptius exit, Laudari metuam: neque enim mihi cornea fibra est.* Persius, Sat. I. ℣. 45.

(f) *Philosophiam multis locis inchoasti ad impellendum satis, ad edocendum parum.* Cicero, Academ. Quæst. *Libr. I.*

(A) *La Réponse judicieuse d'un ancien Grec.*] On la trouve dans Stobée. Θεόκριτος ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει· ὅτι εἶπεν ὡς μὲν βούλομαι, οὐ δύναμαι· ὡς δὲ δύναμαι, οὐ βούλομαι: *Theocritus quærenti quare non scriberet, dixit, quoniam ut libet non possum, ut verò possum non libet* (1). Un ancien Rhétoricien donna pour raison de son silence cette Réponse, *ce que je sai n'est pas de saison, & ce qui seroit de saison, je ne le sai pas.*

Vous trouverez ci-dessus les paroles de cet ancien Rhétoricien avec celles de Stobée, dans la Remarq. (F) de l'Article d'ARISTARQUE; & puisque cette Remarque-là peut fournir tout le Commentaire dont je pourrois avoir besoin en cet endroit-ci, je n'ai besoin que de ce renvoi; il faut éviter les répétitions le plus que l'on peut.

(1) Stobæus, Serm. XIX, folio m. 81 verso.

à ceux qui diront, que le Public me feroit plus de faveur que de juſtice, ſi l'on me traitoit ſelon la régle qu'Ariſtote approuve dans quelqu'un de ſes Ecrits (*g*); & je fais fort ſincérement la même Déclaration que cet habile homme qui nous a donné l'Hiſtoire de la Société Roiale. *Pour réponſe*, dit-il (*h*), *j'allegueraì à mon égard, que ce que j'ai à dire, bien loin d'empêcher les labeurs d'autrui qui pourroient embellir un ſi digne ſujet, n'eſt advancé en aucune autre façon que comme les Edifices les plus ſuperbes ont accoutumé du commencement d'être repréſentés par quelque peu* d'ombres, *& petits* modelles, *leſquels on n'a pas intention d'égaller à la principale ſtructure, mais ſeulement pour montrer en raccourci, de quels* materiaux, *de combien de* depenſe, *& par* combien de mains, *on la peut élever par après.* Je travaille dans le même eſprit; je ne me propoſe que d'indiquer un deſſein à ceux qui auront la capacité d'en fournir l'exécution: & afin qu'ils puiſſent mettre la main à l'œuvre d'autant plutôt, je me hâterai le plus qu'il me ſera poſſible de publier mon ébauche, qui ne contiendra qu'un *in folio*.

(g) Οὐ μόνον δὲ χάριν ἔχειν δίκαιον τούτοις, ὧν ἄν τις κοινώσαιτο ταῖς δόξαις, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἔτι ἐπιπολαιότερον ἀποφηναμένοις. καὶ γὰρ οὗτοι συμβάλλονταί τι. τὴν γὰρ ἕξιν προήσκησαν ἡμῶν εἰ μὲν γὰρ Τιμόθεος μὴ ἐγένετο πολλὴν ἂν μελοποιίαν οὐκ εἴχομεν. εἰ δὲ μὴ Φρῦνις, Τιμόθεος οὐκ ἂν ἐγένετο. Verùm non ſolùm illis agendæ ſunt gratiæ quorum opinionibus quis acquieſcet, ſed illis qui ſuperficie tenus dixerunt: conferunt enim aliquid etiam iſti, habitum namque noſtrum exercuerunt. Si enim Timotheus non fuiſſet, multum melodiæ nequaquam haberemus: ſi tamen Phrynis non extitiſſet, ne Timotheus quidem. Ariſt. Metaphyſic. *Lib. II, Cap. I, pag. m.* 645.

(*h*) Thomas Sprat (*qui depuis a été Evêque de Rochefter*) Hiſt. de la Societé Roiale, *pag.* 2. *Je le cite ſelon la Traduction Françoiſe, qui n'eſt pas fort élegante.*

II. Qu'il y a beaucoup de Fautes dans les Livres.

La matiere pour des Editions plus amples ne leur manquera point; car ſi ce ſujet me peut fournir dequoi dreſſer un bon volume, malgré les autres occupations indiſpenſables qui entrecoupent tout mon tems, & malgré la diſette de Livres où je ſuis réduit, que ne feront point des gens de beaucoup d'érudition, & de grand loiſir, & à portée d'une grande Bibliotheque, lorſqu'ils voudront travailler à des Recueils de cette nature? Ce feront des courſes d'où ils reviendront toujours chargez de butin, & il n'y a point de Prince, quelque ſoin qu'il prenne de faire tendre des toiles, & d'ordonner tout ce qu'il faut pour une fameuſe partie de Chaſſe, qui puiſſe être plus certain de la priſe d'un très-grand nombre de bêtes, qu'un ſavant Critique qui va à la Chaſſe des Erreurs doit être aſſûré qu'il en découvrira beaucoup. Ce ſeroit quelque choſe de curieux, s'il arrivoit à cet Ouvrage ce qui eſt arrivé à celui qu'un docte Suiſſe (*i*) intitula *Le Theatre de la Vie humaine*, & qu'on a tant de fois augmenté, qu'enfin il comprend huit gros volumes *in folio*. Ne doutez point que les Fautes des Auteurs ne puiſſent former un entaſſement auſſi maſſif que celui-là; & à votre avis, Monſieur, un Théatre de ces Fautes, en autant de gros volumes, ſeroit-il moins divertiſſant & moins inſtructif que celui de la Vie humaine? Vous m'apprendrez quand il vous plaira ſi le Livre intitulé *Les Chaſſeurs*, qui contenoit le Catalogue des Larcins de Theopompus, étoit fondé quant au Titre ſur la comparaiſon ou ſur la métaphore de la Chaſſe dont je viens de me ſervir, vous me l'apprendrez, dis-je, quand il vous plaira, n'y aiant perſonne qui ait déterré comme vous les particularitez les plus cachées de l'Antiquité.

On conviendra facilement qu'il y a une infinité de Fautes dans les Livres, ſi l'on conſidere que les Ecrits des plus grands hommes n'en ſont pas exemts, & que le moindre Critique y en découvre beaucoup. Combien de fois rencontre-t-on dans les Sommaires, & dans les Tables des Livres les plus médiocres, *Scaliger notatus*, *hallucinatio Scaligeri*, & choſes ſemblables? Mr. Morus s'eſt imaginé qu'il y avoit là une mauvaiſe affectation d'Auteur glorieux, & cherchant à faire parler de lui (*j*). Cela peut être; mais aucun habile homme ne niera, qu'on ne puiſſe juſtement reprendre Scaliger en une infinité de choſes. Il n'en faut point d'autre preuve que les Ouvrages de Mr. de Saumaiſe, où l'on voit à tout moment Scaliger ſurpris en faute (*k*). Il eſt vrai qu'on ne le nomme pas, & qu'on le déſigne par l'éloge magnifique de *vir magnus*, *vir ſummus*; mais toutes ces grandes honnêtetez n'affoibliſſent point la réalité de la Faute, lors que la Cenſure eſt bien fondée. Mr. de Saumaiſe, qui n'avoit pas les mêmes raiſons de ménager ainſi les autres Savans, en irrita quelques-uns, qui exercérent ſur ſes Ecrits une impitoiable Critique. Il ſe défendit, & les attaqua à ſon tour. La partie fut principalement liée entre lui & le Jéſuite Denys Petau, & tellement liée qu'ils n'ont gueres ceſſé de ſe battre qu'en mourant. On peut aſſûrer que c'étoient deux Athletes dignes l'un de l'autre, & que jamais gladiateurs ne furent mieux appariez que ces deux-là; car il ne ſeroit point juſte de s'en rapporter à ce qu'en ont dit des gens qui étoient juge & partie (*l*). C'étoient les deux plus ſavans hommes de France, & ils auroient pu non ſeulement éclairer leur ſiecle; mais auſſi lui faire beaucoup d'honneur par leurs longues conteſtations, ſi à la honte de la Literature, ils ne les avoient infectées de l'aigreur exceſſive de leur bile, qui leur dictoit presque autant d'injures que de paroles. Tous les autres Antagoniſtes de Mr. de Saumaiſe n'ont pas été capables de lui rendre préciſément coup pour coup, je veux dire de découvrir autant de Fautes dans ſes Ecrits, qu'il en découvroit dans les leurs; mais ils ne laiſſoient pas de lui montrer qu'il ſe trompoit aſſez ſouvent. Qui pourroit douter après cela, que la moiſſon de cette ſorte de fautes ne ſoit grande? Où n'en trouvera-t-on pas; puiſqu'on en trouve dans les productions des Scaligers & des Saumaiſes? & qui ne ſe conſoleroit de ſes erreurs par cette raiſon?

Pénétrant comme vous êtes, vous n'avez pas beſoin d'être averti que j'ai propoſé l'exemple de ces deux grands hommes, non pas tant afin de raiſonner du plus au moins, qu'afin de donner quelque ſorte de conſolation aux Auteurs du ſecond rang, & à ceux qui comme moi ſont du plus petit. La conſolation pourra être plus efficace, que le raiſonnement ne ſeroit juſte; car il eſt certain que les Auteurs du prémier rang ſont quelquefois ceux à qui il échappe le plus de Fautes, ſoit à cauſe qu'ils ſont hardis dans leurs déciſions, & qu'ils aiment trop les routes nouvelles, ſoit à cauſe qu'ils ſe laiſſent ſaiſir tôt ou tard à la vanité de ſe diſtinguer par la multitude de leurs Ouvrages, ſoit pour pluſieurs autres raiſons qu'il me ſeroit facile d'étaler, ſi je voulois qu'on y reconnût quelqu'un: mais il n'eſt pas moins certain, que cela n'empêche pas que ces exemples ne ſoient conſolans. On ſe laiſſe plus toucher en fait de conſolation à des penſées populaires & ſpécieuſes, qu'aux raiſonnemens les plus conformes aux regles de la Logique. Diſons donc que les Scaligers & les Saumaiſes doivent faire à l'égard des autres Auteurs ce que fit Carthage à l'égard des autres Peuples. *Poſt Carthaginem vinci neminem puduit* (*m*), perſonne n'eut honte d'être vaincu, après que Carthage eut été vaincue.

Je pourrois joindre Baronius à ces deux célébres Auteurs. C'eſt aſſurément un grand homme: ceux qui l'ont examiné, pour écrire contre lui, ſont peut-être ceux qui l'admirent le plus. Cependant, combien de Fautes y a-t-il dans ſes Annales? On ne les compte point par centaines, mais par milliers (*n*); il s'eſt trompé non ſeulement par intérêt de parti, par prévention Ultramontaine, mais auſſi en mille choſes qui ne ſervent de rien aux prétentions de la Cour de Rome. On

(*i*) Theodore Zuinger, *Médecin, natif de Bâle, mort en* 1588.

(*j*) *Illis omitto, qui ſatis ad famam nominis adipiſcendam putant ſi præſcribere poſſunt illud:* contra Scaligerum, *vel* Scaligeri error oſtenſus: *nec eos præcipuè tango &c.* Alex. Morus, *Præfat. Edit.* Scalig. in Euſebium 1658.

(*l*) *Comme le Pere* Labbe *dans ſon* Chronologue François, *Tom V, à l'an* 1652. Le Pere Denys Petau, *dit-il*, le plus ſavant homme qui fût au monde, *mourut* l'onziéme de Novembre en ſa 70 année. Saumaiſe, qui avoit voulu ſe meſurer avec lui en quelques points de Grammaire, *impar longe congreſſus Achilli* en tout le reſte, étoit decedé... le 3 Septembre. *Voiez ci-deſſus Rem. (A) de l'Article* PETAU.

(*m*) Florus, *Libr. II, Cap. VII.*

(*n*) *Baronii Annales is quem dixi Blondellus mille caſtigavit notis, aliquando prodituris, quibus oram exemplaris ſui prætexuit: quod exemplar ære ſuo redemptum bene proceres Amſtelodamenſes Bibliothecæ publicæ inferri curaverunt. Super hæc vero & ea quæ ab aliis animadverſa ſunt, quæ ſubnotavimus etiam nos juſtum ſere volumen implerent.* Alex. Morus, *Præf. Edit.* Scaligeri in Euſebium 1658. Holſtenius *pouvoit montrer* 8000 *Fauſſetez dans* Baronius, *& les prouver par les Manuſcrits du Vatican. Voiez* Patin, Lettre CLXIV, *pag.* 17 *du II Tome Edit. de* 1691.

(k) On n'a garde de parler du Procès que Scioppius, *le plus redoutable & le plus furieux de tous les* Critiques, *lui intenta, (cela ſeroit trop odieux) prétendant qu'il avoit commis cinq cens Fauſſetez dans un Ecrit de* 100 *pages ſur l'Antiquité de ſa Famille. Il eſt bien certain que parmi ces cinq cens Menſonges imputez, il y en a beaucoup qui ſont imputez avec raiſon; il ne faut pour s'en convaincre que lire ce que* Scaliger *& ſes Amis répondirent, & ce qui leur fut repliqué.*

On l'a fait voir toutes les fois qu'on l'a attaqué, & tout fraîchement le Public en a pu être convaincu d'une maniere solide (o). Il semble que Baronius ait pris plaisir à se tromper, & qu'il ait répandu tout exprès les Mensonges dans son Ouvrage, tant ils y sont semez épais.

III. Qu'il faut néanmoins bien travailler pour en faire une bonne Compilation.

Je n'ai pas peur que vous concluiez de-là, qu'il n'est rien de plus aisé que de compiler des Fautes, & qu'on n'a pas même besoin de beaucoup de tems pour ces sortes de Compilations, puisqu'on n'a qu'à copier les Censures que les Auteurs ont faites les uns des autres, je n'ai pas peur, dis-je, qu'un homme aussi éclairé que vous me propose ce raisonnement. Vous savez trop bien, Monsieur, qu'il n'y a point de Procès où il soit plus nécessaire d'entendre les deux Parties que dans ceux qui s'élevent entre les gens doctes. Fou qui se fie aux Remarques des Aggresseurs: la prudence veut que l'on attende ce qui leur sera répondu, & ce qu'ils repliqueront. Je n'en demande pas davantage; je sai que la patience des Lecteurs ne va pas ordinairement si loin: mais pour un dessein comme celui-ci ce n'est pas trop à l'égard de bien des choses, que de comparer ensemble quatre Ecrits publiez successivement, deux par la personne attaquée, & deux par la personne attaquante, & j'ose même dire que sur certains faits cela n'est pas suffisant. On m'accordera qu'il y a bien des Censeurs, qui font plus de Fautes qu'ils n'en corrigent (p); on m'avouera pour le moins, que les plus savans donnent lieu d'être censurez à leur tour. C'est ce qu'on a reproché à Casaubon, par rapport à sa Critique de Baronius. Les uns lui ont fait ce reproche assez doucement (q): les autres d'une maniere fort outrée, quoique l'on ne puisse disconvenir de je ne sai quelle fatalité, qui fut cause que cette Critique, très-bonne & très-savante d'ailleurs, fit plus de tort que de bien à la réputation de celui qui la composa. Mais enfin je ne voudrois que cet exemple, pour montrer qu'après avoir lu la Critique d'un Ouvrage, il faut suspendre son jugement jusques à ce que l'on ait vu ce que l'Auteur critiqué ou ses Amis auront à dire. Ceux qui prennent pour Faute tout ce qui est censuré par l'Aggresseur, & pour vrai tout ce qu'il ne combat pas, voient souvent par la suite qu'ils ont été la dupe de cet Ecrivain; car on leur montre qu'il a condamné de bonnes choses, & qu'il n'a point condamné ce qui étoit condamnable, & que de son côté il a commis beaucoup de bévues. Un Auteur, très-sensible d'ailleurs à la Censure, prendra le parti de se critiquer lui-même, lorsqu'il croira faire dépit à ses Censeurs, en leur montrant qu'ils ont ignoré que telles & telles choses devoient être censurées. Je vous en alléguerois des exemples, si je ne savois qu'ils vous sont assez connus, avec la réflexion qui en résulte naturellement; c'est que l'homme aime mieux se faire du mal pourvu qu'il en fasse à son ennemi, que se procurer un bien qui tourneroit au profit de son ennemi. Or comme ce qui est arrivé au Censeur est aussi quelquefois le sort de l'Apologiste, c'est-à-dire qu'ils ne voient l'un & l'autre qu'une partie des manquemens de leur Adversaire, & qu'ils font des Fautes chacun à son tour, on voit la nécessité qu'il y a de les suivre dans tout le progrès de leur Dispute, lorsqu'on veut faire le Recueil que j'entreprens; car il ne doit être composé que de Fautes avérées & certaines, comme sont par exemple celles sur quoi les Auteurs qui ont été critiquez passent condamnation, ou formellement ou par leur silence, & celles sur quoi on les réduit enfin à ne se défendre que par des absurditez notoires. Sans que pour cela je doute qu'il n'y ait des Fautes, que l'on réduit à la conviction dès la premiere Critique; de sorte, Monsieur, que si je voulois reprendre la métaphore de la Chasse, dont je me suis déja servi, je devrois dire qu'à la vérité ceux qui cherchent les Fautes des Auteurs, trouvent bien quelquefois la bête toute tuée, ou aux abois, mais qu'ils la trouvent aussi quelquefois qui donne le change, ou qui esquive le coup, ou même qui se défend encore vigoureusement quoique percée de cent traits. Les Chicanes, que la vanité & la mauvaise honte inspirent aux Ecrivains critiquez, ne rendent que trop juste l'application de la métaphore. Cependant cela nous montre qu'il ne suffit pas de savoir copier, pour aller heureusement à cette Chasse, & que l'abondance des matériaux n'empêche pas que la construction de l'édifice ne coûte beaucoup. Passons plus avant, & disons que de tous les Dictionaires il n'y en a point de plus difficile que celui-ci. Quand on travaille aux autres, on rencontre dans les précédens une infinité de choses toutes préparées, qui ne coûtent que le prendre: on y en rencontre aussi une infinité qu'il ne faut que changer un peu. Tout ce qu'on y trouve de bon est de bonne prise, mais tout cela est inutile pour moi. Ce que j'y trouve de mauvais est la seule chose qui me puisse servir, pourvu que je la sache rectifier.

IV. Utilité d'une telle Compilation.

Vous avez vu une réflexion que m'a fournie la lecture de quelques-unes de ces Disputes, qui contiennent Réponse, Replique, Duplique, &c.: en voici une autre qui nait de la même source. Après avoir lu la Critique d'un Ouvrage, on se croit desabusé de plusieurs faits faux, que l'on avoit pris pour vrais en le lisant. On passe donc de l'affirmation à la négation; mais si l'on vient à lire une bonne Réponse à cette Critique, on ne manque gueres à l'égard de certaines choses de revenir à sa premiere affirmation, pendant que d'autre côté on passe à la négation de certaines choses, qu'on avoit crues sur la foi de cette Critique. On éprouve une semblable révolution, quand on vient à lire une bonne Replique à la Réponse. Or cela n'est-il pas capable de jetter la plus grande partie des Lecteurs dans une défiance continuelle? Qu'y a-t-il qui ne puisse devenir suspect de fausseté, à ceux qui n'ont pas en main la clef des sources? Si un Auteur avance des choses sans citer d'où il les prend, on a lieu de croire qu'il n'en parle que par ouï-dire: s'il cite, on craint qu'il ne rapporte mal le passage, ou qu'il ne l'entende mal, puisqu'on ne manque gueres d'apprendre par la lecture d'une Critique, qu'il y a beaucoup de pareilles Fautes dans le Livre critiqué. Que faire donc, Monsieur, pour ôter tous ces sujets de défiance, y aiant un si grand nombre de Livres qui n'ont jamais été réfutez, & un si grand nombre de Lecteurs qui n'ont pas les Livres où est contenue la suite des Disputes Literaires? Ne seroit-il pas à souhaiter qu'il y eût au monde un Dictionaire Critique auquel on pût avoir recours, pour être assûré si ce que l'on trouve dans les autres Dictionaires, & dans toute sorte d'autres Livres, est véritable? Ce seroit la pierre de touche des autres Livres, & vous connoissez un homme un peu précieux dans son langage, qui ne manqueroit pas d'appeller l'Ouvrage en question, *La Chambre des Assûrances de la République des Lettres.*

Vous voiez là en gros l'idée de mon Projet. J'ai dessein de composer un Dictionaire, qui, outre les Omissions considérables des autres, contiendra un Recueil des faussetez qui concernent chaque Article. Et vous voiez bien, Monsieur, que si par exemple j'étois venu à bout de recueillir, sous le mot SENEQUE, tout ce qui s'est dit de faux de cet illustre Philosophe, on n'auroit qu'à consulter cet Article pour savoir ce que l'on devroit croire, de ce qu'on liroit concernant Seneque

(o) *Par la* Critica Historico-Chronologica *du Pere* Pagi, *imprimé à Paris in folio l'an* 1689, *& par les* Exercitationes Sam. Basnagii Flottemanvillei, *imprimées à Utrecht in 4 l'an* 1692.

(p) *Sæpe in judicando majus est peccatum judicii quam peccati illius de quo fuerat judicatum.* Ambrosius in Psalm. L.

(q) *Mr.* Godeau, *par exemple, dans la Préface de son* Histoire de l'Eglise: Casaubon, *dit-il*, qui étoit un habile homme, devoit traiter *Baronius* avec plus de civilité, lui qui ne nomme jamais Scaliger que ce divin homme, & se contenter de le reprendre sur les choses où il croioit qu'il s'étoit trompé, sans le vouloir faire passer à tous momens pour un homme qui n'avoit nulle belle literature. S'il avoit entrepris une carriere aussi longue que la sienne, nous verrions s'il n'y auroit point fait de faux pas. Ses Exercitations en ont fait naitre d'autres: on a trouvé justement dequoi censurer dans ses censures, & par-là on voit qu'en ces matieres il n'y a rien qui ne puisse être defendu, & attaqué avec une probabilité presque égale, surtout pour les dates du tems.

Seneque dans quelque Livre que ce fût : car si c'étoit une Fausseté, elle seroit marquée dans le Recueil, & dès qu'on ne verroit pas dans ce Recueil un fait sur le pied de Fausseté, on le pourroit tenir pour véritable. Cela suffit pour montrer que si ce dessein étoit bien exécuté, il en résulteroit un Ouvrage très-utile, & très-commode, à toutes sortes de Lecteurs. Je sens bien, ce me semble, ce qu'il faudroit faire pour exécuter parfaitement cette entreprise, mais je sens encore mieux que je ne suis point capable de l'exécuter. C'est pourquoi je me borne à ne produire qu'une ébauche, & je laisse aux personnes qui ont la capacité requise le soin de la continuation, en cas qu'on juge que ce Projet, rectifié par-tout où il sera nécessaire, mérite d'occuper la plume des habiles gens.

V. Pourquoi on publie par avance ces Fragmens, & quel est leur caractère.

Mais comme j'ai d'abord prévu que mon ébauche auroit assez d'étendue, pour m'engager à un très-penible travail, & que d'ailleurs je me défie beaucoup de la maniere dont j'exécuterai ce Projet, savez-vous, Monsieur, la résolution que j'ai prise assez brusquement, c'est de hazarder quelques morceaux de mon ébauche, & de les envoier comme des enfans perdus battre l'estrade, sonder les guez, & prendre langue des ennemis. S'ils font une mauvaise rencontre, & s'ils ne me rapportent pas de bonnes nouvelles, je prendrai stoïquement le parti de me donner du repos; si la chose tourne d'une autre maniere, je poursuivrai mon dessein. Voilà ce qui m'engage à débuter par ce petit Avant-coureur. Quelque destinée qu'il ait, il me fournira l'avantage de vous donner des marques publiques de l'estime & de l'amitié singulieres que j'ai pour vous : & si quelque chose est capable de me faire trouver chagrinant le mauvais succès qu'il aura, peut-être, ce sera de considérer qu'il n'aura pas été digne de vous être dédié.

Je vous ferai cependant une petite confidence; c'est que bien loin d'avoir choisi, pour la construction de ce prélude, les Fragmens les moins mauvais du Dictionaire Critique, j'ai choisi ceux qui m'étoient les plus suspects. La raison de ma conduite n'est pas mal aisée à deviner; puisque le sens commun mene-là; que pour jouer au plus sûr dans l'horoscope qu'on veut faire d'un Livre à venir, en pressentant le goût du Public, il vaut mieux que l'échantillon qu'on montre soit pris du mauvais endroit de la piéce, que s'il étoit pris du bon. Outre cela, quand on souhaite de profiter des avis de ses Lecteurs, pour se mieux conduire dans l'exécution d'un projet, il faut exposer principalement aux yeux du Public les parties dont la bonté est la plus douteuse. J'ai donc choisi les morceaux dont je me défiois le plus, ou qui contenoient chacun en son espéce les irrégularitez les plus sensibles, comme vous diriez une longue queue de Remarques, une Digression qui ressemble à une Dissertation en forme, &c. Je loue la simplicité d'un plan : j'en admire l'exécution uniforme & degagée: je fais consister en cela l'idée de la perfection; mais si je veux passer de cette théorie à la pratique, j'avoue que j'ai de la peine à me régler sur cette idée de perfection. Le mélange de plusieurs formes, un peu de bigarrure, pas tant d'uniformité, sont assez mon fait.

Je pense que ce faux goût est un effet de ma paresse : je voudrois que le même Livre satisfît ma curiosité sur toutes les choses auxquelles il me fait penser, & je n'aime point à être obligé de passer de Livre en Livre pour la satisfaire. Comme il est assez naturel de juger des autres par soi-même, il me semble qu'on fait beaucoup de plaisir à un Lecteur, lorsqu'on lui épargne la peine de sortir de sa place, & de chercher dans un autre Livre certains petits Eclaircissemens qu'il peut souhaiter. Vous allez craindre dès ce moment que je n'aille remplir de Parentheses tout cet Ouvrage; mais rassûrez-vous; car en faveur des personnes qui n'aiment pas les interruptions, je ferai ensorte que le Texte soit degagé des Observations accessoires, & je renvoierai aux marges, & à la fin de chaque Article, ces Observations-là, en faveur de ceux qui veulent savoir sur le champ les dépendances & les rapports, qui lient les choses les unes aux autres. Pour délasser les Lecteurs, on aura soin que de tems en tems ils trouvent des endroits un peu enjouez; on aura, dis-je, ce soin, sans se trop servir du privilege que ces sortes d'Ouvrages donnent de s'exprimer naturellement: rien n'est plus nécessaire que ces endroits dans un Dictionaire; car c'est un Ouvrage sec & ennuiant de sa nature. Plût à Dieu que ce fussent tous ses méchans côtez; mais il s'y en trouve de plus rebutans, puisqu'il n'y a point d'Ouvrage dont on juge sur d'aussi mauvais principes que de celui-là. Vous ne voiez que des Lecteurs qui se plaignent d'y trouver des choses communes. Que voudroient-ils donc? Que tout y fût d'un savoir exquis, & qu'on n'y mît rien que ce qu'ils ignorent? Mais en ce cas-là ce ne seroit point un Livre tel qu'il doit être, c'est-à-dire à l'usage & à la portée de tout le monde.

Je m'en rapporte à vous, Monsieur, qui pouvez juger en Maître de tout ce qui regarde les Livres. Seroit-il raisonnable d'éloigner de ce Dictionaire la Censure d'une faute, sous prétexte que cette faute n'est pas capable de tromper les grands Docteurs, quelque répandue qu'elle soit dans les Ouvrages d'une infinité d'Ecrivains? Sans doute vous ne serez pas de cet avis : toute fausseté qui est répandue dans plusieurs Livres peut tromper beaucoup de gens; & c'est une raison suffisante pour la marquer dans un Dictionaire Critique. Sur ce pied-là, on y peut marquer les fautes des prémieres Editions, quoiqu'elles aient été corrigées dans les secondes; car combien y a-t-il de gens, qui se servent de la prémiere Edition toute leur vie, sans jamais consulter les autres?

Ne devrois-je pas craindre, en vous marquant de cette façon le caractére de cet Ouvrage, que vous ne me demandiez, si c'est ainsi que je m'acquitte de mes obligations auprès de vous, & si je n'ai pas honte de vous dédier un Livre chargé des péchez du païs Latin, & un ramas des ordures de la République des Lettres (*B*). Je suis autant convaincu qu'homme du monde qu'il ne

(*B*) *Un Livre chargé des péchez du païs Latin, & un ramas des ordures de la République des Lettres.*] Comme toutes choses ont deux faces, il se trouvera peut-être des gens qui prétendront que je me rens digne de la Censure que nous lisons dans un beau Traité de Plutarque. Mais ce ne seroit point considérer cette affaire par le bon côté, ce seroit la prendre de travers. Il faut la considérer selon l'idée de ces Recueils d'Observations de Médecine, qui ne contiennent que les Maladies du Corps-humain, mais qui n'en traitent qu'afin d'apprendre à s'en garantir, ou à s'en guérir. Quoi qu'il en soit, voici les pensées de Plutarque (2) :„ Si quelqu'un feuilletant les Escrits des Anciens, „ en alloit elisant & tirant ce qu'il y auroit de pire, & en „ composoit un Livre, comme des vers d'Homere defectueux, commençans par une syllabe brieve: ou des incongruitez qu'on rencontre és Tragedies, ou des objections vilaines & deshonnestes que fait Archilochus alencontre du sexe feminin, en se diffamant lui-mesme : celui là ne seroit-il pas digne de ceste tragique „ malediction,

„ *Maudit sois tu, qui vas faisant recueil,*
„ *Des maux de ceux qui gisent au cercueil.*

„ mais sans ceste malediction, c'est à lui un amas qui ne „ lui apporte ni honneur, ni profit, d'aller ainsi par-tout „ recueillir les fautes d'autrui, comme on lit que Philippus fit un amas des plus meschans & plus incorrigibles „ hommes qui fussent de son temps, lesquels il logea ensemble dans une ville que il fit bastir, & l'appella Poneropolis,

(2) Plut. de Curiositate, pag. 520; *je me sers de la Version* d'Amyot.

ne faudroit vous dédier qu'un Recueil de pensées fines, & de raretez d'érudition; & qu'afin que le présent fût digne de vous, il devroit ressembler parfaitement aux Ecrits que vous avez publiez: ne suis-je donc pas bien coupable, puisque je m'éloigne si étrangement de ce modèle, & que sans sujet, & même dans des circonstances tout-à-fait différentes, je recours à l'expédient de Catulle, j'effectue sa menace?

Ad librariorum
Curram scrinia, Cæsios, Aquinos,
Suffenum, omnia colligam venena,
Ac te his suppliciis remunerabor (r).

(r) Catull. Epigram. XIV.

On en dira ce qu'on voudra, je suis sûr, quand j'y pense bien, que si mon Recueil n'est pas digne de vous être dédié, ce n'est point par la raison que j'ai alléguée. Je le croirois un présent beaucoup plus passable, s'il étoit composé d'un plus grand nombre de Mensonges; & je ne desespérerois pas de lui faire avoir un jour toute votre approbation, si j'avois, par rapport aux Faussetez qui sont dans les Livres, le bon nés dont un Poëte de vos amis se glorifie à d'autres égards (s).

(s) *Namque sagacius unus odoror, Polypus an gravis hirsutis cubet hircus in alis, Quam canis acer, ubi lateat sus.* Horat. Epod. *Od. XII.*

Il seroit tems de finir cette longue Epitre; mais j'ai quelques Difficultez à éclaircir, qui m'arrêteront encore quelque tems.

VI. Réponse à quelques Difficultez. La I, que cet Ouvrage peut faire des Ennemis.

Prémierement, Monsieur, on pourra prendre pour une insigne témérité la licence que je me donne, de mettre en morceaux les Faussetez qui sont répandues dans divers Livres: n'est-ce pas se vouloir faire de gaieté de cœur une infinité d'ennemis? Quand on censure les Anciens, on s'attire sur les bras le grand nombre de Partisans qu'ils ont parmi les Modernes; & quand on censure ceux-ci, on s'expose ou à leur propre ressentiment, s'ils vivent encore, ou à celui de leur famille, s'ils sont decédez. Or ce n'est pas un petit ressentiment que celui de Messieurs les Auteurs: ils passent pour extrêmement sensibles, mal-endurans, & vindicatifs; & l'on diroit que leur parenté se croit obligée à perpétuer, après leur mort, l'amour aveugle qu'ils ont eue pour les productions de leur esprit. Quant à l'intérêt que plusieurs Modernes prennent à la réputation des Anciens, je ne saurois mieux le représenter que par le passage que je cite, où La Mothe le Vayer se fâche contre Balzac, qui avoit critiqué une Réponse de Pompée (t).

(t) *En vérité je vous avoue qu'un traitement si injuste contre toute l'Antiquité excite tant d'indignation dans mon ame, que j'aime mieux que ce soit vous ou tout autre que moi qui donniez à cette sorte de temerité le nom qu'elle merite.* Exclamet Melicerta perisse Frontem de rebus. *Il faut avoir fait banqueroute à la pudeur & au jugement lorsqu'on passe jusques à un tel défaut de respect, & jusques à une si presomptueuse extravagance,* ut insolenter parentis artium antiquitatis reverentiam verberemus. (*Macrobe 1. Saturn.*) Héxaméron Rustique, *pag.* 142, 143.

Pour répondre à cette Difficulté, je dis, Monsieur, que je n'envisage point mon entreprise comme périlleuse de ce côté-là. On pourroit donc avoir lieu de m'apostropher de cette façon,

Periculosæ plenum opus aleæ
Tractas, & incedis per ignes
Suppositos cineri doloso (u),

(u) Horat. Od. I *Libri II.*

sans que proprement parlant on pût m'appeller téméraire. Je ne me représente pas les Auteurs sous l'idée desavantageuse, dont les médisans se servent pour les caractériser, je me les figure trop raisonnables pour prendre en mauvaise part, qu'en faveur du bien public on fasse savoir qu'ils n'ont pas toujours eu raison. Je déclare qu'en faisant cela je n'ai nul dessein de diminuer la gloire qu'ils ont acquise, & que je m'abstiendrai soigneusement, par-tout où l'honnêteté le demandera, de tous les termes desobligeans qui regarderoient leur personne, ou le gros de leur Ouvrage. Quelques petites fautes répandues par-ci par-là dans un Livre n'en font pas la destinée, ne lui ôtent point son juste prix, ne font point perdre à l'Auteur les louanges qui lui sont dues. L'injustice & la malignité du Genre-humain, quelque grandes qu'elles soient, ne sont pourtant pas encore montées jusques au point, que la plupart des Lecteurs ne donnent des louanges à un bon Livre, nonobstant les petites fautes dont il peut être parsemé. Cette belle Maxime d'un Poëte de la Cour d'Auguste subsistera toujours,

Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit
Aut humana parum cavit natura (w).

(w) Horat. de Arte Poëticâ. ℣. 351.

Sur-tout on pardonne les fautes, même nombreuses, à ceux qui font de gros Dictionaires: c'est pour eux principalement qu'il faut alléguer la Maxime, *Opere in longo fas est obrepere somnum* (x), & c'est dans cette confiance que je ferai moins de scrupule de les critiquer; car je serois très-fâché de diminuer la considération que l'on doit avoir pour eux. Le Public leur est infiniment obligé des instructions qu'ils lui ont données à la sueur de leur front, & avec la peine la plus assommante qui puisse être prise pour une production de plume. Je renvoie mon Lecteur à la Préface de Mr. Morus que j'ai déja citée, où il montre que les fautes de Scaliger, de Saumaise, & de Baronius ne les doivent pas dépouiller de la gloire qu'ils se sont acquise. Vous voiez, Monsieur, à quoi se réduisent mes excuses: je n'ai point dessein de faire tort au mérite des Auteurs, ni de m'éloigner à leur égard des loix de l'honnêteté; & j'ai si bonne opinion de leur modestie, & de leur zèle pour l'instruction du Public, que je ne croi pas qu'ils se fâchent de la liberté qu'on prendra, de marquer en quoi ils se sont trompez. La plupart du tems ce ne sera point moi qui découvrirai leurs fautes: je ne ferai que rapporter ce que d'autres en auront dit. Je me fais une religion de ne m'approprier jamais ce que j'emprunte d'autrui; de sorte qu'on pourra être très-assûré, que quand je marque une faute sans citer quelqu'un qui l'ait remarquée, c'est que je ne sai pas qu'elle ait déja été rendue publique. Après tout, je ne croi point qu'on doive exiger, que j'aie plus d'indulgence

(x) *Id. ib.* ℣. 360.

„ ropolis, c'est à dire la ville des meschans: aussi les curieux en recueillant & amassant de tous costez les fautes „ & imperfections, non des vers, ni des poëmes, mais „ des vies des hommes, font de leur memoire un archive „ & registre fort mal-plaisant, & de fort mauvaise grace, „ qu'ils portent tousjours quand & eux. Et tout ainsi „ comme à Rome il y a des personnes qui ne se soucient „ point d'acheter de belles peintures ni de belles statues, „ non pas mesme de beaux garçons, ni de belles filles de „ celles qu'on expose en vente, ains s'adonnent à acheter „ affectueusement des monstres en nature, comme qui „ n'ont point de jambes, ou qui ont les bras tournez au „ contraire, qui ont trois yeux, ou la teste d'une austruche, prenans plaisir à les regarder, & à rechercher s'il „ n'y a point

„ *De corps meslé de diverses espèces*
„ *Monstre avorté de l'un & l'autre sexes:*

„ mais qui nous meneroit ordinairement voir de tels spectacles on s'en fascheroit incontinent, & feroyent mal au „ cœur à les voir: aussi ceux qui curieusement vont rechercher les imperfections des autres, les infamies des „ races, les fautes & erreurs avenues ès maisons d'autrui, „ ils doivent rappeller en leur memoire comme les prémieres telles observations ne leur ont apporté ni plaisir „ aucun ni profit".

dulgence pour mon prochain que pour moi-même, & l'on verra que je ne m'épargnerai pas. Enfin, il faut que l'on considere, que l'intérêt du public doit l'emporter sur celui des particuliers, & qu'un Auteur ne mérite point de complaisance, lorsqu'il est assez injuste pour aimer mieux que ses Fautes demeurent cachées, que de voir le public desabusé (y).

Je ne sai si c'est que je juge des autres par moi-même, mais il me semble que ceux dont je rapporte honnêtement quelques méprises ne s'en irriteront pas. Cela fait que j'en rapporte qui touchent des gens pour qui j'ai une estime extraordinaire, & qui me font l'honneur de m'aimer. Ceux que j'épargnerai auront quelque sujet de s'en plaindre, parce que ce sera un signe que je ne les croi pas capables d'entendre raison, ou en état de soutenir la moindre perte. Ce dernier motif n'est pas toûjours entiérement à rejetter; car s'il y a des Auteurs dont il faille couvrir les Fautes, ce sont principalement les pauvres Auteurs, qu'on auroit bientôt dépouillez jusqu'à la chemise, pour peu qu'on se jettât sur leur friperie: & s'il y a des Auteurs dont il faille decouvrir les Fautes, ce sont principalement les plus grands & les plus célèbres; puisqu'outre que leurs Erreurs sont infiniment plus contagieuses que celles d'un Ecrivain ordinaire, ils ont de grandes ressources de réputation, & des thrésors de gloire si abondans, que cent naufrages ne sauroient les incommoder (z). C'est ce qui fait qu'il n'y a gueres de gens qui se retractent avec moins de peine (aa), ou qui supportent de meilleure grace la Censure, que ceux qui ont le plus justement aquis le titre de grand Auteur (bb). Préparez-vous, Monsieur, à vous voir dans ce Dictionaire, s'il vous est échapé quelque méprise; mais je n'espere pas de vous pouvoir donner cette marque de la bonne opinion que j'ai de vous. Vos lumieres sont trop exactes & trop vives, pour ne chasser pas de vos Ecrits toute sorte de Fausseté; & d'ailleurs vous avez tellement aprofondi l'étude des Antiquitez Grecques & Romaines, que vous n'en avez tiré que des choses rares; desorte qu'il faudroit être je ne sai combien de fois plus habile que je ne suis, pour voir si vous êtes tombé dans quelque Erreur. Si l'on n'est pas content de ces Réponses, j'y ajoûte d'un côté, que l'instruction du public mérite bien qu'on se sacrifie à la mauvaise humeur de quelques particuliers; & de l'autre, que je ne donnerai que trop de lieu de se venger aux Auteurs que je critique. Je consens de bon cœur que la pareille me soit rendue, ou par eux-mêmes, ou par leurs descendans. On me fera plaisir de me corriger, & de me fournir des lumieres, j'en suplie tous mes Lecteurs. Je tâcherai de ne point faire de Fautes; mais je suis bien sûr que je n'en ferai que trop. On ne pourra donc pas faire contre moi la plainte, qu'on fait contre les Censeurs qui ne font rien imprimer de crainte des représailles (C).

(y) *Nimis perversè se ipsum amat qui & alios vult errare ut error suus lateat: quanto enim melius & utilius, ut ubi ipse erravit, alii non errent quorum admonitu errore careat: quod si noluerit, saltem comites erroris non habeat.* Augustin. Epist. VII, *pag. m.* 28.

(z) On peut se servir à leur égard de cette Consolation, *non Tam tenuis census tibi contigit ut mediocris Jacturæ te mergat onus,* Juvenal. Sat. XIII. ℣. 6.

(aa) *A suturis se deceptum esse Hippocrates memoriæ tradidit, more scilicet magnorum virorum & fiduciam magnarum rerum habentium. Nam levia ingenia quia nihil habent, nihil sibi detrahunt. Magno ingenio multaque nihilominus habituro convenit etiam simplex veri erroris confessio.* Celsus de Medic *Libr. VIII, Cap. IV. Voiez aussi* Quintilien, *Libr. III, Cap. VI.*

(bb) *Nulli patientius reprehenduntur, quam qui maxime laudari merentur.* Plin. Epist. *XX, Libri VII.*

(cc) *Conférez avec ceci ce qu'on a dit ci-dessus Remarque (F) de la* Dissertation sur les Libelles Diffamatoires.

VII. La II, qu'il censurera de legeres Fautes.

En second lieu, l'on trouvera fort étrange, que je m'amuse à censurer de petites choses, où le manque d'exactitude est comme insensible. J'ai mes raisons pour cela, Monsieur; j'ai bien prévu ce qu'on en diroit, & que le *minutissimarum rerum minutissimus scisćitator* ne me seroit pas épargné: j'ai jugé néanmoins qu'il faloit mépriser ces railleries, & remarquer jusqu'aux moindres Fautes; car plus on critique de choses avec raison, plus on montre combien il est difficile d'être parfaitement exact. Or en portant si haut l'idée de la parfaite exactitude, on engage les Auteurs à être plus sur leurs gardes, & à examiner tout avec un extrême soin. L'homme n'est que trop accoutumé à demeurer au deçà des regles (cc); il faut donc les reculer le plus qu'on peut, si l'on veut qu'il joigne de près le point de la perfection. Outre cela cet Ouvrage pouvant servir à ceux qui voudront composer un Dictionaire Historique bien correct, à quoi il seroit très-nécessaire qu'on travaillât, j'ai dû descendre dans le détail avec quelque sorte de précision, & si l'on veut même, avec un peu de chicanerie. Ce n'est point par inclination que je vetille, c'est par choix; & l'on m'en devroit tenir compte, puisque c'est en quelque maniere se sacrifier à l'utilité de son prochain (dd). On prend une route qui n'est pas celle de la louange, & on le fait pour ramener les autres à la véritable justesse: n'est-ce pas un grand sacrifice? Il n'y a pas beaucoup de gens qui en veuillent faire de semblables, je m'en rapporte a Quintilien (ee).

Je dirai quelque chose ci-dessous, qui pourra servir de suplément à l'examen de cette seconde difficulté.

(dd) *Voiez ci-dessus Remarque (B) de l'Article* ANTESIGNAN, *ce* qu'Erasme *a dit de la peine que coutent les* Dictionaires.

(ee) *Sive contemnentes tanquam parva quæ prius discimus studia. . . . sive, quod proximum vero, nullam ingenii sperantes gratiam circa res etiamsi necessarias, procul tamen ab ostentatione positas.* Quintil. *Libr. I, in Proœmio.*

VIII. La III, qu'il contiendra des Discussions inutiles.

En troisieme lieu, on pourra me reprocher, que je me donne une peine bien inutile; car qu'avons-nous à faire, dira-t-on, de savoir si un Cassius Longinus a été confondu avec un autre, s'il a été puni du dernier suplice, ou seulement exilé, le public se soucie bien de cela; qu'importe que Scaliger se soit fâché, ou ne se soit pas fâché contre Erasme, pour en avoir été traité de soldat, & ainsi du reste? J'aurois cent choses à répondre, & je sens bien à la multitude de pensées qui

(C) *La plainte qu'on fait contre les Censeurs qui ne font rien imprimer, de crainte des représailles.*] Regnier dans sa IX Satire exhorte ses Censeurs à publier quelque chose.

Qu'ils facent un ouvrage,
Riche d'inventions, de sens, & de langage,
Que nous puissions draper comme ils font nos escrits,
Et voir, comme l'on dict, s'ils sont si bien apris;
Qu'ils monstrent de leur eau, qu'ils entrent en carriere.

Il applique à cela le conte qu'on fait en Italie,

Qu'une fois un paisant,
Homme fort entendu, & suffisant de teste,
Comme on peut aysément juger par sa requeste,
S'en vint trouver le Pape & le voulut prier,
Que les Prestres du temps se puissent marier;
Afin, ce disoit-il, que nous puissions nous autres
Leurs femmes caresser, ainsi qu'ils font les nostres.

Martial avoit eu déjà des pensées de même nature: son Epigramme XCII du prémier Livre est,

Cum tua non edas, carpis mea carmina, Læli:
Carpere vel noli nostra, vel ede tua.

Et il dit dans l'Epigramme LXIV du XII Livre,

Corrumpit sine talione cælebs,
Cæcus perdere non potest quod aufert.

Voiez Mr. Saldenus à la page 44 & 419 du Traité *de Libris varioque eorum usu & abusu.*

Vous trouverez un Suplément de ceci dans l'Article d'Aristarque (3). Consultez aussi la page 682 du II. Tome où j'observe que fort souvent les Lecteurs, qui n'ont jamais composé, sont plus rigides & plus injustes dans leurs Censures, que ceux qui connoissent par expérience le travail des Compositions. Je crois pouvoir dire qu'il y a deux choses qui empêchent les Censeurs universels & impitoiables de *montrer de leur eau*; l'une est la crainte que tout le monde ne se jette sur leurs Ouvrages, afin de leur faire porter la peine du talion sans miséricorde; l'autre est qu'ils sentent eux-mêmes qu'ils n'ont point rempli l'idée de perfection qui avoit été la regle de leurs Censures. *Il est plus aisé de s'imaginer une haute perfection que de la trouver, & c'est le sort de la plupart des Critiques de savoir reprendre, & de ne savoir pas mieux faire* (4). *Il ne semble pas qu'ils ayent le talent de parler ni d'écrire, tant ils sont secs & arides* (5). L'Auteur qui en juge ainsi observe que Mr. Conrart, *qui avoit le jugement excellent, le goût délicat, & une critique sûre & éclairée qui perçoit dans tous les coins & les plis d'un Ouvrage a eu la prudence de ne rien publier de sa façon,* & que *le peu qui en a paru n'est pas fort considerable.*

(3) *Ci-dessus Remarque (C) de l'Article* ARISTARQUE Grammairien.

(4) *Conférez ce que dessus Remarque (G) de l'Article* ZEUXIS.

(5) Vigneul Marville, Mêlanges d'Hist. & de Litterature, *Tom. III, pag.* 183 *Edit. de Rouen* 1701.

qui se présente tout à l'heure à mon esprit, que je pourrois faire sur ce sujet une longue Dissertation, qui peut-être seroit supportable; mais comme il est tems de finir, je me réduis à peu de Notes: le reste pourra venir une autre fois & plus à-propos, ou n'est peut-être pas nécessaire, chacun le pouvant trouver aisément, ou par sa propre méditation, ou dans les Livres.

Je dis donc, Monsieur, que cette Objection, qui seroit peut-être fort solide absolument parlant, & sans nul rapport à tems & à lieux, ne vaut rien quand on la rapporte au Siecle, & à la Partie du Monde où nous vivons. Si l'homme étoit parfaitement raisonnable, il ne s'occuperoit que du soin de son salut éternel; une seule chose lui seroit nécessaire, comme notre Seigneur le dit à Marthe, *Porro unum est necessarium (ff)*. Qui ne sait aussi la bonne & sage Maxime, *De peu de biens nature se contente?* Qui peut douter que si nous nous contenions dans les bornes de la nécessité naturelle, il ne falût abolir comme des choses superflues presque tous les Arts? Mais enfin on ne peut plus traiter avec l'homme sur ce pied-là; il est de tems immémorial en possession de chercher les commoditez de la vie, & toute sorte d'agrémens & de plaisirs. Entre autres choses non nécessaires dont il a plu aux Européans de s'occuper, ils ont voulu entendre la Langue Latine & la Langue Greque, ou pour le moins ce qui est contenu dans les Livres qui nous restent en ces deux Langues; & ils ne se sont pas contentez de savoir en gros ce qu'il y a dans ces Livres; ils ont voulu examiner si tout y étoit certain, & si l'on ne pourroit pas éclaircir ce en quoi un ancien Auteur contredit l'autre; & quand ils ont pu développer ces Difficultez, & celles de toutes sortes d'Histoires, ils ont senti un plaisir fort doux, ils ont bien diverti leurs Lecteurs, & ils se sont attiré de grands éloges, quoiqu'au reste ces Eclaircissemens ne fussent d'aucun usage pour diminuer la cherté des vivres, ni pour résister au froid & au chaud, à la pluie & à la grêle. On ne doit donc pas m'imputer la témérité impertinente, de vouloir étaler comme une marchandise de grand prix une chose rejettée de tout le monde comme inutile; car je ne fais que me régler sur le goût que je trouve tout établi depuis long-tems. Qu'on n'ait pas raison, ou qu'on en ait, de se plaire à n'être pas dans l'erreur sur aucun point de Géographie, de Chronologie, d'Histoire, cela ne m'importe, je ne suis responsable de rien; c'est assez pour moi que le Public (gg) veuille connoître exactement toutes les Faussetez qui courent, & qu'il fasse cas de ces découvertes (hh).

Et qu'on ne me dise pas que notre Siecle, revenu & guéri de l'esprit critique qui régnoit dans le précedent, ne regarde que comme des pédanteries les Ecrits de ceux qui corrigent les Faussetez de fait, concernant ou l'Histoire particuliere des grands Hommes, ou le nom des Villes, ou telles autres choses; car il est certain à tout prendre, qu'on n'a jamais eu plus d'attachement qu'aujourd'hui à ces sortes d'Eclaircissemens. Pour un chercheur d'Expériences Physiques, pour un Mathématicien, vous trouvez cent personnes qui étudient à fond l'Histoire avec toutes ses dépendances; & jamais la Science de l'Antiquariat, je veux dire l'étude des Médailles, des Inscriptions, des Bas-reliefs, &c., n'avoit été cultivée comme elle l'est présentement. A quoi aboutit-elle? A mieux établir le tems où certains faits particuliers sont arrivez; à empêcher qu'on ne prenne une Ville ou une Personne pour une autre, à fortifier des Conjectures sur certains Rites des Anciens; & à cent autres curiositez, dont le Public n'a que faire, selon les dedaigneuses Maximes qui font le sujet de cette troisieme Difficulté: Maximes qui n'ont pas empêché un grand homme (ii), aussi consommé dans les Affaires d'Etat, que dans l'Etude des Belles-Lettres, de publier un gros Livre sur l'excellence & sur l'utilité des Medailles.

Vous êtes, Monsieur, l'homme du monde le mieux persuadé de l'impertinence de ces Maximes: elles ne vont pas à moins qu'à la ruïne de tous les beaux Arts, & de presque toutes les Sciences qui polissent & qui élevent le plus l'esprit (jj). Il ne nous resteroit selon ces beaux raisonnemens que l'usage des Arts méchaniques, & autant de Géométrie qu'il en faut pour perfectionner la Navigation, le Charroi, l'Agriculture, & la Fortification des Places. Pour tous Professeurs on n'auroit presque que des Ingénieurs, qui ne feroient qu'inventer de nouveaux moiens de faire perir beaucoup de monde. Il faut avouer que le Public a un très-grand intérêt à toutes ces choses, puisque c'est par là qu'on peut faire régner commodément l'abondance dans les villes, & soutenir bien la guerre, soit défensivement, soit offensivement. Il faut avouer d'autre côté, n'en déplaise à Ciceron (kk), que toutes les beautez de la Peinture, de la Sculpture, de l'Architecture, ne servent qu'au plaisir des yeux, & à donner une agréable admiration aux Connoisseurs. Les productions grossieres de tous ces Arts suffisent à remplir les besoins de l'homme: on peut être logé sûrement & commodément sans l'aide de l'Ordre Corinthien, ou de l'Ordre Composite, sans Frises, sans Corniches, sans Architraves. Encore moins est-il nécessaire pour les commoditez de la vie, de savoir tout ce qui se dit ou de l'incommensurabilité des asymptotes, ou des quarrez magiques, ou de la duplication du cube, &c. Les Turcs, au milieu de l'ignorance crasse où ils vivent, ne sont pas moins robustes, & ne dépensent pas moins gaiment dix mille livres de rente quand ils les ont, que les Chrétiens; & ce Gouverneur de Neuhausel, qui après la levée du siege de Vienne se plaignoit de la mauvaise foi des François, qui avoient donné passage par leur païs au Roi de Pologne (ll), ne jouïssoit pas moins doucement de l'autorité de sa charge, que s'il avoit été mieux versé dans l'Histoire & dans la Géographie. Desorte que si l'on étoit reçu à mépriser un Ouvrage, dès qu'il ne traite pas *de pane lucrando*, qu'il ne sert de rien πρὸς τὰ ἄλφιτα, comme disoient vos bons amis les anciens Grecs, ou enfin dès que le public s'en peut passer, il n'y a que peu de Livres qui ne fussent méprisables, & qui ne méritassent la brusquerie que vous avez lue sans doute dans la Vie de Malherbe. Mr. de Meziriac accompagné de deux ou trois de ses amis lui avoit apporté son Commentaire sur Diophante: ces amis *louoient extraordinairement ce Livre comme fort utile au public; Malherbe leur demanda s'il feroit amender le pain.* Une autre fois il approuva qu'il n'y eût des récompenses, que pour ceux qui servoient le Roi dans les armées & dans les affaires, & dit *qu'un bon Poëte n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles.*

Il faut donc malgré qu'on en ait que l'on m'accorde, qu'il y a une infinité de productions de l'esprit humain qui sont estimées, non pas à cause de leur nécessité, mais à cause qu'elles nous divertissent; & sur ce pied-là n'est-il pas juste de remarquer les Faussetez des Auteurs, puisqu'il y a tant de gens qui se plaisent à savoir la vérité, jusques dans les choses où leur fortune est la moins intéressée?

N'est-

(ff) *Evangile de Saint Luc, Chap. X, Vers. 42.*

(gg) *Par ce mot on ne prétend pas dire que tout le monde se plaise aux mêmes Refutations; mais seulement que les uns se plaisent à celles-ci, les autres à celles-là.*

(hh) *S'il n'importe pas de les connoître, il n'importe pas aussi de les ignorer.* Scaliger, *au commencement de ses Notes sur Catulle, a dit ceci*, Etsi candide lector, hoc epigrammate patienter carere potenas, habet tamen quod te scire melius sit quam ignorare. *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Avertiss. du Mois d'Août* 1684. Lipse *vouloit connoître la vérité jusques dans les plus petites choses:* admirabilis *Lipsius* alicubi ait se cupere etiam in minimis vera scire. *Epistola Hoffm. ad Reinesium*, pag. 100.

(ii) *Mr.* de Spanheim.

(jj) *Conferez les* Nouv. de la Républ. des Lettres 1684. *Mois de Septemb. Art. IV.*

(kk) *Il tâche de prouver dans le III Livre de l'Orateur cette Thèse*, In plerisque rebus incredibiliter hoc natura est ipsa fabricata, ut ea quæ maximam utilitatem in se continerent eadem haberent plurimum vel dignitatis vel sæpè etiam venustatis.

(ll) Du Vignau, l'Etat présent de la Puissance Ottomane, *pag. 177 Edit. de la Haie 1688.*

N'est-il pas certain qu'un Cordonnier, qu'un Meunier, qu'un Jardinier, sont infiniment plus nécessaires à un Etat, que les plus habiles Peintres ou Sculpteurs; qu'un Michel Ange, ou qu'un Cavalier Bernin? N'est-il pas vrai que le plus chétif Maçon est plus nécessaire dans une ville, que le plus excellent Chronologue, ou Astronome, qu'un Joseph Scaliger, ou qu'un Copernic? On fait néanmoins infiniment plus de cas du travail de ces grands hommes, dont on se pourroit fort bien passer, que du travail absolument nécessaire de ces Artisans *(mm)*. Tant il est vrai qu'il y a des choses dont on ne regle le prix, que par rapport à un honnête divertissement, ou à un simple ornement de l'ame.

IX. Les mêmes raisons, qui prouvent l'utilité des autres Sciences, prouvent l'utilité des Recherches Critiques.

En cet endroit, Monsieur, vous ne manquerez pas de prévoir, que les ennemis des Belles-Lettres inventeront cent exceptions. Ne pouvant nier que leurs Maximes ne tendent à ressusciter la barbarie à tous égards, ils étaleront les utilitez qui naissent de certaines Sciences: mais ils n'y gagneront rien; car dès là qu'ils mettront au nombre des choses utiles celles dont il sort des utilitez, soit par *resultance*, soit par *émanation* (permettez-moi de me servir de cette vieille rubrique de l'Ecole, puisqu'elle embrasse si bien les deux sortes d'utilitez accessoires, qui peuvent venir ici en ligne de compte *(nn)*,) ils se verront obligez d'y comprendre les Belles-Lettres & la Critique. Je me pourrai servir contre eux de toutes leurs Observations. En voici un petit essai.

Si l'on me dit que les Théoremes les plus abstraits de l'Algebre sont très-utiles à la vie, parce qu'ils rendent l'esprit de l'homme plus propre à perfectionner certains Arts, je dirai aussi que la recherche scrupuleuse de tous les Faits Historiques est capable de produire de très-grands biens. J'oserois assûrer que le ridicule entêtement des prémiers Critiques, qui s'acharnérent sur des bagatelles, par exemple sur la Question s'il faut dire *Virgilius*, ou *Vergilius*, a été par accident fort utile: ils inspirérent par-là une extrême vénération pour l'Antiquité; ils disposérent les esprits à examiner soigneusement la conduite de l'ancienne Grece, & celle de l'ancienne Rome; ils donnérent ainsi lieu à profiter de ces grands exemples. Et que croiez-vous, Monsieur, que puisse faire sur des Auditeurs disposez de cette sorte une grave & majestueuse Sentence tirée de Tite Live, ou de Tacite, & débitée comme aiant autrefois servi à porter d'un certain côté le Sénat Romain *(oo)*? Je ne feindrai point de dire qu'elle est capable de sauver un Etat, & que peut-être elle en a sauvé plus d'un. Le Président d'une Assemblée récite ces mots Latins avec emphase; il fait impression sur les esprits par le respect qu'on a pour le nom Romain: chacun se retire converti, chacun inspire dans son quartier les sentimens d'obéissance; & voilà une guerre civile étouffée dans son berceau. Malherbe n'y entendoit rien, quand il disoit qu'un Poëte n'est pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles; car sans étaler ici tout le bien qu'un Poëte peut faire *(pp)*, ne croiez-vous pas, Monsieur, qu'il est souvent arrivé, qu'un de ces hommes, qu'on appelle Coqs de Paroisse, a ruiné par un Quatrain de Pibrac prononcé avec emphase toutes les machines d'un Déclamateur factieux? Et dans le domestique, croiez-vous que ces Sentences dorées, dont Moliere fait recommander la lecture *(qq)*, soient toûjours sans aucun effet? Je veux croire qu'elles le sont très-souvent, mais non pas qu'elles le soient toûjours, & qu'Horace dans les Vers que je mets en marge n'ait parlé que d'un profit en idée *(rr)*.

On me dira, peut-être, que ce qui semble le plus abstrait & le plus infructueux dans les Mathématiques apporte du moins cet avantage, qu'il nous conduit à des veritez dont on ne sauroit douter; au lieu que les Discussions Historiques, & les Recherches des Faits humains, nous laissent toûjours dans les ténébres, & toûjours quelques semences de nouvelles contestations. Mais qu'il y a peu de prudence à toucher à cette corde! Je soutiens que les Veritez Historiques peuvent être poussées à un degré de certitude plus indubitable, que ne l'est le degré de certitude à quoi l'on fait parvenir les Véritez Géométriques; bien entendu que l'on considérera ces deux sortes de Véritez selon le genre de certitude qui leur est propre. Je m'explique. Dans les Disputes qui s'élevent entre les Historiens, pour savoir si un certain Prince a regné avant ou après un autre, on suppose de chaque côté qu'un fait a toute la réalité, & toute l'existence, dont il est capable hors de notre entendement, pourvu qu'il ne soit pas de la nature de ceux qui sont rapportez par l'Arioste, ou par les autres Conteurs de Fictions, & l'on n'a nul égard aux Difficultez dont les Pyrrhoniens se servent, pour faire douter si les choses, qui nous paroissent exister, existent réellement hors de notre esprit. Ainsi un Fait Historique se trouve dans le plus haut degré de certitude, qui lui doive convenir, dès que l'on a pu trouver son existence apparente: car on ne demande que cela pour cette sorte de Véritez, & ce seroit nier le principe commun des Disputans, & passer d'un genre de choses à un autre, que de demander que l'on prouvât, non seulement qu'il a paru à toute l'Europe qu'il se donna une sanglante Bataille à Senef l'an 1674; mais aussi que les objets sont tels hors de notre esprit, qu'ils nous paroissent. On est donc délivré des importunes chicaneries que les Pyrrhoniens appellent *moiens de l'époque*, & quoiqu'on ne puisse rejetter le Pyrrhonisme Historique par rapport à une infinité de Faits, il est sûr qu'il y en a beaucoup d'autres, que l'on peut prouver avec une pleine certitude: desorte que les Recherches Historiques ne sont point sans fruit de ce côté-là. On montre certainement la fausseté de plusieurs choses, l'incertitude de plusieurs autres, & la vérité de plusieurs autres, & voilà des Démonstrations qui peuvent servir à un plus grand nombre de gens que celles des Géometres; car peu de gens ont du goût pour celles-ci, ou trouvent lieu de les appliquer à la Réformation des mœurs: mais on m'avouera, Monsieur, qu'une infinité de personnes peuvent profiter moralement parlant de la lecture d'un gros Recueil de Faussetez Historiques bien avérées; quand ce ne seroit que pour devenir plus circonspects à juger de leur prochain, & plus capables d'éviter les pieges que la Satire & la Flaterie tendent de toutes parts au pauvre Lecteur. Or n'est-ce rien que de corriger la mauvaise inclination que nous avons à faire des jugemens téméraires? N'est-ce rien que d'apprendre à ne pas croire légérement ce qui s'imprime? N'est-ce pas le nerf de la prudence que d'être difficile à croire *(ſſ)*?

En-vain chercheroit-on ces utilitez morales dans un Recueil de Quintessences d'Algebre. D'ailleurs, n'en déplaise à Messieurs les Mathématiciens, il ne leur est pas aussi aisé d'arriver à la certitude qu'il leur faut, qu'il est aisé aux Historiens d'arriver à la certitude qui leur suffit. Jamais on n'objectera rien qui vaille contre cette Vérité de fait, que César a battu Pompée; & dans

(mm) *Plus interfuit Reipub. Castellum capi Ligurum quam bene defendi causam M. Curii. Credo, sed Atheniensium quoque plus interfuit firma tecta in domiciliis habere, quam Minervæ signum ex ebore pulcherrimum: tamen ego me Phidiam esse mallem quam vel optimum fabrum tignarium; quare non quantum quisque prosit, sed quanti quisque sit ponderandum est: præsertim cum pauci pingere egregiè possint aut fingere, operarii autem aut bajuli deesse non possint.* Cicero, in Bruto.

(nn) *On donne ici plus d'étendue à cette distinction que dans l'Ecole.*

(oo) *Conférez avec ceci* l'Epitre XCIV de Seneque: *j'en ai cité quelque chose ci-dessus Remarque (B) de l'Article* ARISTON.

(pp) Horace, Epist. I Libri II, *en fait le dénombrement. Voiez ce qui en est cité ci-dessous Citation (rr).*

(qq) *Lisez-moi comme il faut au lieu de ces fornettes, Les Quatrains de Pibrac & les doctes Tablettes Du Conseiller Matthieu, ouvrage de valeur, Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.* Moliere, Comédie du Cocu imaginaire.

(rr) *Os tenerum pueri, balbumque poeta figurat; Torquet ab obscœnis jam nunc sermonibus aurem; Mox etiam pectus præceptis format amicis: Asperitatis, & invidiæ corrector & iræ.* Horat. Epist. I *Libri II.* v. 126.

(ſſ) Νᾶφε καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν· ἄρθρα ταῦτα τᾶν φρενῶν. *Sobrius esto atque illud teneto nervos atque artus esse sapientiæ non temere credere.* Epicharmus, *apud* Ciceronem, Polybium, Lucianum, &c.

dans quelque forte de principes qu'on veuille passer en disputant, on ne trouvera gueres de choses plus inébranlables que cette Proposition, *César & Pompée ont existé & n'ont pas été une simple modification de l'ame de ceux qui ont écrit leur vie:* mais pour ce qui est de l'objet des Mathématiques, il est non seulement très mal-aisé de prouver qu'il existe hors de notre esprit, il est encore fort aisé de prouver qu'il ne peut être qu'une idée de notre ame *(tt)*. En effet, l'existence d'un cercle quarré hors de nous ne paroit gueres plus impossible, que l'existence hors de nous pareillement du cercle dont les Géometres nous donnent tant de belles Demonstrations; je veux dire d'un cercle de la circonférence duquel on puisse tirer au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonférence. On sent manifestement que le centre, qui n'est qu'un point, ne peut pas être le sujet commun où se terminent autant de lignes différentes, qu'il y a de points dans la circonférence. En un mot, l'objet des Mathématiques étant des points absolument indivisibles, des lignes sans largeur ni profondeur, des superficies sans profondeur, il est assez évident qu'il ne sauroit exister hors de notre imagination. Ainsi, il est métaphysiquement plus certain, que Ciceron a existé hors de l'entendement de tout autre homme, qu'il n'est certain que l'objet des Mathématiques existe hors de notre entendement. Je laisse à part ce que le savant Mr. Huet *(vv)* a representé à ces Messieurs, pour leur apprendre à ne pas tant mépriser les Véritez Historiques.

Les profondeurs abstraites des Mathématiques, dira-t-on, donnent de grandes idées de l'infinité de Dieu. Soit: mais croit-on qu'il ne puisse pas résulter un grand bien moral d'un Dictionaire Critique? L'Oracle qui ne peut mentir assûre que la Science enfle, il n'y a donc rien sur quoi il soit plus important de mortifier l'orgueil de l'homme. Qui dit l'orgueil dit le défaut le plus éloigné de la véritable vertu, & le plus diamétralement opposé à l'esprit évangélique. Or que sauroit-on imaginer de plus propre à bien faire comprendre à l'homme le néant & la vanité des Sciences, & la foiblesse de son Esprit, que de lui montrer à tas & à piles les Faussetez de fait dont les Livres sont remplis? Une infinité de gens de Lettres, les Esprits les plus pénétrans & les plus sublimes, ont pris à tâche pendant plusieurs années d'éclaircir l'Antiquité. Cette tâche de Mrs. les Critiques, aiant pour objet les actions de quelques hommes, devoit être plus facile que celle des Philosophes, qui a pour objet les actions de Dieu: cependant les Critiques ont donné tant de preuves de l'infirmité humaine, qu'on peut composer de gros volumes de leurs Faussetez. Ces volumes peuvent donc mortifier l'homme du côté de sa plus grande vanité, c'est-à-dire du côté de la Science. Ce sont autant de trophées ou autant d'arcs de triomphe érigez à l'ignorance & à la foiblesse humaine.

Cela étant, vous voiez, Monsieur, que les plus petites Faussetez auront ici leur usage, puisque par cela même qu'on rassemblera un grand nombre de Mensonges sur chaque sujet, on apprendra mieux à l'homme à connoître sa foiblesse, & on lui montrera mieux la variété prodigieuse dont ses Erreurs sont susceptibles. On lui fera mieux sentir qu'il est le jouet de la malice & de l'ignorance; que l'une le prend quand l'autre le quitte: que s'il est éclairé pour connoître le Mensonge, il est assez méchant pour le débiter contre sa conscience; ou que s'il n'est pas assez méchant pour débiter ainsi le Mensonge, il est assez rempli de ténèbres pour ne pas voir la Vérité. En mon particulier, quand je songe que peut-être je me ferai une occupation fort sérieuse toute ma vie, de ramasser des matériaux de cette sorte d'arcs de triomphe, je me sens tout pénétré de la conviction de mon néant. Ce me sera une leçon continuelle de mépris de moi-même. Il n'y a point de Sermon, non pas même celui du Prédicateur, ou de l'Ecclésiaste par excellence, qui me puisse plus fermement tenir colé à cette grande Maxime *(ww)*, *J'ai regardé tout ce qui se faisoit sous le soleil*, ET VOILA TOUT EST VANITE' ET RONGEMENT D'ESPRIT *(xx)*. Voilà comment je suis entêté de mon Ouvrage. J'en dirai plus de mal en moi-même que personne, & j'en estime plus cette circonstance que tout le reste.

J'allois finir sur cette belle moralité, lorsque je me suis souvenu que je n'ai pas fait savoir, que j'userai de la même liberté & de la même honnêteté envers les Auteurs, de quelque Nation, & de quelque Religion, qu'ils soient. Je le declare donc ici. Il n'y a rien de plus ridicule qu'un Dictionaire où l'on fait le Controversiste. C'est un des plus grands défauts de celui de Mr. Moreri; on y trouve cent endroits qui semblent être détachez d'un vrai Sermon de Croisade. Pour moi, je ne dis point avec Annibal, *hostem qui feriet mihi erit Carthaginiensis, quisquis erit (yy), civis (zz);* mais plutôt, que tous ceux qui s'écarteront de la vérité me seront également étrangers. Vous connoissez des gens qui en gronderont, & qui s'en réjouïront néanmoins dans le fond de l'ame, parce que cela leur fournira des prétextes de médire, & de faire les zélez, deux choses qui vont toûjours de compagnie chez eux. Mais encore que nous ne soions pas en grand commerce de complaisance, j'irai toûjours mon grand chemin quoi qu'ils puissent dire, & je ne leur envierai point les os qu'ils trouveront là à ronger. Voici la raison du procédé que je veux suivre.

Ce Dictionaire ne regardant point les Erreurs de droit, la partialité y seroit incomparablement plus inexcusable que dans les Dictionaires Historiques; car on est obligé dans ceux-ci de rapporter mille choses qui sont vraies au jugement de quelques-uns, & fausses au jugement de quelques autres: on doit donc supposer une grande différence de principes dans les Lecteurs, & se figurer qu'entre les mains des uns on sera en païs ennemi, & qu'entre les mains des autres on sera en païs ami, il est donc juste de proportionner à cela son style, & sa maniere de décider. Mais quand on ne se propose que de recueillir les Erreurs de fait, on suppose avec raison les mêmes principes dans tous ses Lecteurs, & qu'il n'y aura point d'homme qui ne reçoive pour faux, ce qu'on lui débitera comme tel; car les preuves d'une Fausseté de fait ne sont pas les préjugez d'une Nation, ou d'une Religion particuliere, ce sont des Maximes communes à tous les hommes. Vous voiez par-là, Monsieur, que les Faussetez Philosophiques ou Théologiques n'entrent point dans le plan de mon Ouvrage: il est pourtant vrai que les Livres, où l'on en dispute, pourroient fournir une espece de Faussetez de fait, qui ne seroit pas peut-être la moins utile au Lecteur.

Il arrive presque toûjours, que les Disputes par écrit sur quelque Dogme dégénérent en Différends personels, & ne roulent presque plus que sur la Question, si un passage de l'Adversaire a été bien ou mal cité, bien ou mal interprété. Le Public abandonne là les Disputans, & comme l'a dit

(tt) *Voiez ci-dessus l'Article de* ZENON Philos. Epicurien, *Remarque (D) vers la fin.*

(vv) *Præfat.* Demonstrat. Evangel.

(ww) Ecclesiaste de Salomon, *Chap. I, Vers.* 14.

(xx) *Conferez ce que dit* Vigneul Marville, Mêlang. *Tom. III, pag.* 206 *& suiv. & pag. dern. Edit. de Rouen* 1701.

(yy) *C'est ainsi que* Ciceron, Orat. pro Corn. Balbo, *pag. m.* 679, *rapporte les paroles d'*Ennius; *mais pour faire le Vers il faut mettre* ferit *& non pas* feriet.

(zz) *Il y a des Critiques qui veulent qu'on lise* cujati' siet.

dit depuis peu un Bel-Esprit, c'est alors que les parties sont obligées de se quitter, faute de Lecteurs & de Libraires. Qui auroit la patience de faire l'analyse de ces Différens personels, trouveroit une grande moisson de Fautes qui seroit du ressort de ce Dictionaire; beaucoup de fausses Citations, ou de fausses Interprétations: or ce sont des Erreurs de fait. Vous m'avouerez, Monsieur, qu'il n'y auroit point de Logique comparable à celle-là, pour enseigner la justesse du raisonnement. Sans compter cette grande utilité morale, c'est qu'on découvriroit en même tems une infinité de filouteries, ou en tout cas l'imperfection de notre ame; car ce qui ne viendroit pas de mauvaise foi, viendroit d'éblouïssement ou de petitesse d'esprit.

Il est fâcheux que ce genre de filouterie jouïsse de l'impunité autant qu'il en jouït, par le peu de soin que se donnent les Lecteurs de comparer ensemble les Réponses & les Repliques. Mais si quelqu'un prenoit la peine de marquer en peu de mots le progrès d'une Dispute, il seroit cause que l'on connoitroit toutes les obliquitez du Chicaneur, & qu'on les détesteroit.

Pardonnez-moi, Monsieur, une si longue Epitre Dédicatoire, & hâtez-vous d'enrichir la République des Lettres des savans Ouvrages qu'on attend de vous. Votre modestie & notre amitié me défendent d'en faire l'éloge; mais je voudrois bien que le Public pût vous en donner bientôt les louanges que vous en recevrez quand ils paroîtront. Je suis avec toute sorte d'attachement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,

* * * * * *

Le 5 de Mai 1692.

Notez que dans la composition de ce Dictionaire je n'ai pas suivi par-tout les idées de ce Projet. La déférence que j'ai eue pour les Avis de quelques Lecteurs intelligens m'a fait suivre une autre route sur certains chefs.

REFLEXIONS
SUR
UN IMPRIMÉ,
Qui a pour Titre,
Jugement du Public, & particuliérement de l'Abbé Renaudot, sur le Dictionaire Critique du Sieur Bayle.

MOn principal but ici est d'avertir le Public, que je travaille à une Défense, qui auprès de tous les Lecteurs non préoccupez sera une Démonstration de l'injustice de mes Censeurs. Mais cette Apologie ne méritant pas la destinée des Feuilles volantes, qui la plupart du tems ne passent pas la semaine, on la garde pour être mise à la tête ou à la queue d'un *in folio* (1). Par la même raison, on renvoie là presque tout ce que l'on pourroit dire de considérable contre l'Ecrit qui vient de paroitre. On se réduit à un petit nombre d'Observations faites à la hâte & négligemment. Qui mettroit de l'esprit & du stile dans un Imprimé de sept ou huit pages seroit bien prodigue.

I. Ce Libelle-là est fort mal intitulé: il ne doit avoir pour Titre que, *Jugement de l'Abbé Renaudot commenté par celui qui le publie*; car tous les autres Juges sont moins que fantômes: ce sont des êtres invisibles; on ne sait s'ils sont blancs ou noirs. C'est pourquoi leur témoignage & un zéro sont la même chose. J'excepte l'Agent de Messieurs les Etats; mais je prie mon Lecteur de considérer sur ce fait-là ce que je dirai bientôt de Tertullien.

II. Quelle maniere de procéder est-ce que cela! faire consister le Jugement du Public en de telles Pieces. J'en pourrois produire de bien plus fortes à mon avantage, si la modestie le permettoit. Outre cela, que de Lettres ne pourrois-je pas publier où mon Adversaire est représenté, & comme un mauvais Auteur, & comme un mal-honnête Homme! mais Dieu me garde d'imiter l'usage qu'il fait de ce que les gens s'entr'écrivent en confidence. C'est une conduite que les Paiens mêmes ont détestée. Quelles gens voions-nous ici? L'un écrit ce qu'il prétend avoir ouï dire à un Evêque, l'autre le fait imprimer. Ni l'un ni l'autre n'en demandent la permission. Ils le nomment sans aveu. Peut-on voir plus de hardiesse? N'est-ce pas tyranniser la Conversation plus que Phalaris ne tyrannisoit le Peuple?

III. L'Auteur de ce prétendu Jugement du Public n'a guere été sage dans la distinction qu'il a faite. Il a supprimé le nom de tous ses témoins, excepté celui qu'il devoit cacher principalement, nom odieux & méprisé dans tous les Païs qui font la guerre à la France. Je ne me veux point prévaloir de la préoccupation publique: je veux bien ne le pas faire considérer du côté de sa Gazette, qui le décrie par-tout comme un homme habitué à donner un tour malin au mensonge. Je veux le représenter par son beau côté. Mr. l'Abbé Renaudot passe pour très-docte, & pour être d'un goût si délicat, qu'il ne trouve rien qui lui plaise. Il ne faut donc rien conclure de son mépris: c'est une preuve équivoque. On m'a dit de plus qu'il est fort dévot. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il trouve trop libre ce qui dans le fond n'excede point les libertez qu'un honnete Homme se peut donner, à l'exemple d'une infinité de grands Auteurs. Un Moraliste sévère, Tertullien par exemple, trouve-t-il rien d'assez éloigné du luxe dans la maison d'un homme du monde? Le Public a beau être édifié du bon ordre qui y regne: la Maitresse du logis ne va à la Comédie & au Bal que de tems en tems: elle ne joue qu'en certaines occasions: on loue la modestie de ses habits, & de ses paroles. Mais Tertullien ne laisse pas de crier qu'elle est immodeste: elle ne cache pas assez son cou ni ses bras; elle porte des rubans, elle danse, elle plaisante quelquefois: la voilà damnée. Ce n'est point selon le goût d'un tel Censeur qu'il faut juger si le Commentaire d'un Laïque sur l'Histoire des Particuliers est quelquefois habillé un peu trop à la mondaine; car en suivant un tel goût, conforme d'ailleurs aux Loix rigoureuses de l'Evangile, il faudroit bannir du monde tous les Romans, & une infinité d'autres Ecrits autorisez par les Loix Civiles: il ne faudroit composer que des Ouvrages de Piété. On me dira que des gens, même qui ne sont pas *Rigoristes*, trouvent dans mon Dictionaire quelques gaietez un peu trop fortes. On sera satisfait, je m'assure, quand on aura vu l'Apologie que je prépare sur ce point-là. J'en préparerois une autre sur ce que Mr. l'Abbé Renaudot appelle *Impietez*; mais comme je ne sai point sur quoi l'on fonde cette Accusation, j'attendrai que l'on me le marque. J'ai déclaré en toute occasion, & je le déclare ici publiquement, que s'il y a des Dogmes Hétérodoxes dans mon Ouvrage, je les déteste tout le prémier, & que je les chasserai de la seconde Edition. On n'a qu'à me les faire connoitre. Quant à l'Article de David, Mr. l'Abbé a grand tort de dire que je n'y ai eu aucun respect pour l'Ecriture; car l'Eclaircissement que j'y ai mis est plein d'une soumission très-respectueuse pour ce divin Livre. J'en prens à témoin tous les Lecteurs. J'ajoute que de la maniere dont je prétens retoucher tout cet Article, il ne pourra plus fournir de prétexte aux déclamations de mes Censeurs. Après tout, oseroit-on dire que mon Dictionaire approche de la licence des Essais de Montagne, soit à l'égard du Pyrrhonisme, soit à l'égard des saletez? Or Montagne n'a-t-il point donné tranquillement plusieurs Editions de son Livre? Ne l'a-t-on pas réimprimé cent & cent fois? Ne l'a-t-on pas dédié au grand Cardinal de Richelieu? N'est-il pas dans toutes les Bibliotheques? Quel desordre ne seroit-ce pas, que je n'eusse point en Hollande la liberté que Montagne a eue en France?

IV. Si je réfute jamais le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot, ce ne sera qu'après avoir su qu'il le reconnoit pour sien, tel qu'on vient de l'imprimer; car il est si rempli de bévues, de faussetez, & d'impertinences, que je m'imagine qu'il n'est point conforme à l'Original: on y a cousu peut-être de fausses Pieces à diverses reprises en le copiant. Il avoit prévenu une infinité de personnes, mais d'habiles gens aiant lu mon Dictionaire firent cesser bientôt cette prévention.

(1) Mr. Bayle publia en effet cette Apologie à la fin de la seconde Edition du Dictionaire Critique, & ce sont les IV Eclaircissemens qui suivent ces Reflexions.

Mr. l'Abbé ne l'ignore point; car il a dit dans une Lettre *que je dois être content de l'approbation de tant de gens.* Aussi le suis-je. On s'étonna qu'il eût mis dans son rapport tant de choses inutiles. Il n'étoit question que de savoir si mon Ouvrage choque l'Eglise Romaine, ou la France. On ne lui avoit point demandé si j'ai lu les bons Auteurs, ou si je mets en balance les Anciens avec les Modernes. Si plusieurs Lecteurs l'ont contredit sur le chapitre de mon ignorance, je les en desavoue: il n'en a pas dit assez, j'en sai bien d'autres circonstances, & s'il veut faire mon portrait de ce côté-là, je lui fournirai bien des Mémoires. Mais il me permettra de lui dire qu'il n'a pas bien choisi les preuves de mon incapacité; car par exemple, quand il la trouve dans la Traduction de *Librarii* par *Libraires*, il me censure très-injustement, puisque dans une Note marginale j'ai averti mes Lecteurs, que par *Libraires il falloit entendre les Copistes & les Relieurs, selon la maniere d'accommoder les Livres en ce tems-là* (2). J'ai donc entendu la chose comme il la faloit entendre. Je ne lui attribue point l'impertinence de la Note marginale que l'on a mise à cet endroit de son rapport en le publiant ici. Cela doit être sur le compte de celui qui l'a publié.

(2) *Voiez ci-dessus la Citation* (18) *de l'Article* ATTICUS.

V. Il l'a fait avec peu de jugement; car c'est produire une preuve démonstrative de la fausseté des Accusations qu'il a tant prônées contre moi, sur des correspondances avec la Cour de France. Chimeres qu'autre que lui n'étoit capable de forger, & dont il eût fait réparation au Public à la suite d'une Piéce aussi justificative de mon innocence que l'est celle qu'il a publiée, si les actes d'honnête homme lui étoient possibles. Mais il a gardé un profond silence à cet égard; & ne s'est appliqué qu'à répandre un noir venin sur ce que j'ai dit à l'avantage des Protestans & contre l'Eglise Romaine. Il faut qu'il soit bien ennemi de l'édification du prochain, puisqu'il ôte aux Réformez celle que leur donne le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot, & que pour la leur ôter il se copie lui-même la vingtieme fois, répétant des calomnies si souvent ruïnées, & qu'il n'a jamais soutenues qu'en entassant faussetez sur faussetez, comme il a paru par les longues Listes qu'on lui a marquées publiquement.

VI. Je m'arrêterai peu à ses Réflexions. Ce n'est qu'un épanchement de chagrin & de colére: ce ne sont que jugemens vagues, dont les Lecteurs intelligens connoitront d'eux-mêmes la fausseté, ou que des calomnies cent fois réfutées, ou que mensonges nouveaux, qui ne sont pas dignes d'être réfutez, ou qui le seront en tems & lieu. Au bout du compte, après avoir tant déclamé, on verra que les trois exemples qu'il indique le confondent. Il allegue une Comparaison sur la chute d'Eve, un passage de Saint Paul appliqué aux Abeliens, & une phrase sur le dessein d'Abelard. Le 1 exemple est une Objection que j'ai proposée aux Sociniens, avec le ménagement de termes que la chose demandoit; ou que je suppose que les Manichéens font aux Jésuites. Il n'y a nulle profanation dans le 2, ni aucune saleté dans le 3. J'en fais Juges tous les Lecteurs équitables & intelligens, & je veux bien qu'ils en décident sans m'entendre. Voilà le sort ordinaire de nos Déclamateurs. Pendant qu'ils se tiennent à des plaintes générales, ils surprennent les suffrages: mais demandez leur un endroit particulier, il se trouve qu'ils ont donné de travers, qu'ils ont pris pour ma doctrine les conséquences qui résultent des Hérésies que je combats, & que d'une mouche ils ont fait un élephant. Cela m'oblige à leur donner charitablement ce mot d'avis. *Messieurs, je vous le dis sans rancune, ne parlez jamais de mon Dictionaire que chez des gens qui ne l'ont pas; car si on vous l'apporte pour vous obliger à la preuve, vous y serez attrapez. Cela vous arrive tous les jours aux uns ou aux autres. Vous n'avez pas été assez fins, la passion vous a aveuglez, vos hyperboles ont été cause qu'on s'est attendu à trouver dans chaque page l'abomination du Parnasse Satirique, & l'on n'a trouvé que des bagatelles qui se disent tous les jours parmi les honnêtes gens, que vous diriez fort bien ou dans une promenade divertissante, ou à table avec vos amis. Quittez l'amplification, faites en sorte que l'idée que vous donnerez n'égale pas la chose même. Cette maniere de nuire ne rejaillira point sur vous.*

VII. On peut joindre aux trois exemples, qu'il a cottez, ce qu'il a dit contre l'Article où je rapporte des passages d'un Livre de Tagereau (3). Il ne pouvoit pas choisir plus mal un sujet de plainte; car je ferai voir en tems & lieu, que toutes sortes de droits m'ont autorisé à insérer dans mon Ouvrage ce que j'ai dit du Congrès. J'ai pu dire en qualité d'Historien, que Quellenec fut accusé d'impuissance, & que ce fut sa belle-mere & non pas sa femme qui lui intenta ce Procès. Je devois à la vérité cette Remarque en faveur d'une Héroïne de notre Parti. Comme Historien fidelle j'ai dû critiquer ceux qui ternissent la gloire de cette Dame, en supposant qu'à son âge le plus tendre elle suscita un tel Procès. C'est déclarer que je ne crois point qu'il soit glorieux à une femme de s'engager à de telles procedures. Tout Auteur a droit de faire voir les raisons de ses sentimens. Ainsi, en qualité de Commentateur de mon propre Texte, j'ai pu, & j'ai dû étaler les preuves de l'opinion que j'avançois, & rapporter par conséquent ce que Tagereau a publié contre la pratique de ce tems-là. Nous voulons paroitre plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux. Cet Avocat au Parlement de Paris obtint aisément un privilege pour publier un Ouvrage où il étaloit toutes les ordures du Congrès, & l'on fera en Hollande cent criailleries contre un Auteur qui copie quelques endroits de cet Ouvrage. N'est-ce point-là une acception de personnes fondée, ou sur des travers d'esprit, ou sur le déréglement du cœur?

(3) *Dans l'Article* QUELLENEC.

VIII. Mais, dira-t-on, cet Avocat ne donna cet étalage, que pour obliger les Juges à faire cesser une pratique opposée à la pudeur, & sujette à l'iniquité. Et moi ne déclare-je pas jusqu'à témoigner la derniere indignation, que cette pratique étoit infame, parce qu'elle énervoit les principes de la honte, la source la plus précieuse de la chasteté? Peut-on prendre le bon parti avec plus d'ardeur que je l'ai pris dans cet Article?

Outre cela, en qualité d'Historien, n'ai-je pas eu droit de raconter une procédure qui a subsisté long-tems dans le ressort du Parlement de Paris, & qui n'est pas abrogée par-tout ailleurs? La maniere de procéder dans toutes les Causes civiles & criminelles appartient sans doute aux Faits Historiques; & si elle a quelque chose de singulier, il se trouve bien des Voiageurs, & bien des Faiseurs de Relations, qui s'en instruisent curieusement. Quel plaisir n'eût-ce pas été à un Pietro della Valle de trouver en Perse un Livre qui l'eût instruit d'une coutume bizarre, aussi bien que Tagereau le pouvoit instruire sur le cérémoniel du Congrès? Je demande si les Procès verbaux des Jurez & des Matrones, dans certaines Causes, sont des Piéces à rejetter quand on fait des Compilations exactes de tous les us & coutumes d'un certain païs? Furetiere, qui ne faisoit pas un Dictio-

Dictionaire Historique commenté, mais un Dictionaire de Grammaire, s'est servi de ces verbaux. Qui est-ce qui en a murmuré?

IX. Ne quittons point cette matiere, sans avertir nos criars, copistes & distributeurs d'Extraits de Lettres, que Mr. Menjot, que peut-être ils ont fort connu, & qui étoit un parfaitement honnête homme, a mis beaucoup de lascivetez dans une Dissertation sur la Fureur utérine, & sur la Stérilité. On seroit ridicule de l'en censurer, puisqu'en qualité de Médecin il a eu droit de le faire: son sujet l'a demandé, ou l'a permis. Or je leur apprens qu'un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Médecin & d'un Avocat &c., selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du métier. S'il rapporte le Divorce de Lothaire & de Tetberge, il peut donner des Extraits d'Hincmar Archevêque de Reims, qui mit par écrit les Impuretez que l'on avéra pendant le cours de la procedure. On ne devroit jamais juger d'un Historien Commentateur qu'après s'être instruit des Loix Historiques, & des Privileges du Commentaire. Si ces Messieurs avoient lu celui d'André Tiraqueau sur les Loix du Mariage, ils y auroient vu des Saletez bien plus entassées. C'étoit pourtant un Conseiller au Parlement de Paris, & l'un des plus illustres personnages du dernier Siecle, tant par son Savoir que par sa Vertu.

X. Prenez bien garde qu'il n'y a personne à qui il convienne moins qu'à mon Adversaire de déclamer contre moi: lui, qui dans un Sermon de près de deux heures a critiqué la conduite du Patriarche Jacob; lui, qu'un Synode censure de n'avoir pas assez ménagé la majesté des Prophéties; lui, des Livres duquel on a extrait une Liste de Propositions profanes qui fut envoiée à un Synode; lui, qui avoit mis tant d'Impuretez dans sa Réponse à Maimbourg, qu'il falut en retrancher une partie, pour déférer aux Rémontrances de deux Magistrats; lui, qui dans une Critique fort dure d'un Livre de Mr. l'Abbé de Dangeau, s'est servi de Phrases bien cavalieres; lui, qui a tiré de la poussiere d'un Grefe à beaux deniers comptans les plus affreuses Saletez qui se puissent lire, & qui en a rempli un Factum; lui, dont la Théologie Mystique a sali l'imagination la plus endurcie; lui enfin, qui rejettant la voie de l'Autorité avoue que celle de l'Examen de discussion est impraticable. Il accuse donc d'Athéisme en la personne d'autrui sa propre Doctrine.

XI. Jamais Roman n'a été plus fabuleux, que ce qu'il raconte des prétendues espérances fondées sur mon Dictionaire. Il est faux que mes amis l'aient préconisé par avance avec les fanfares qu'il leur impute. Ils sont trop judicieux, pour tomber dans ce défaut. Et pour moi j'ai été si éloigné de m'en promettre quelque avantage, que j'ai dit & que j'ai écrit cent fois à ceux qui m'en ont parlé, que ce n'étoit qu'une Rhapsodie, qu'il y auroit là-dedans bien du fatras, & que le Public seroit bien trompé s'il s'attendoit à autre chose qu'à une Compilation irréguliere: que je n'étois guere capable de me gêner, & qu'aiant une indifférence souveraine pour les louanges, la crainte d'être critiqué ne m'empêchoit pas de courir à bride abbattue par monts & par vaux, selon que la fantaisie m'en prenoit: qu'étant un Auteur sans conséquence, qui ne prétend à rien moins qu'à dogmatiser, je donnois carriere à mes petites pensées tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, persuadé que personne ne feroit de tout cela qu'un sujet d'amusement, c'est-à-dire qu'on ne feroit que s'y délasser de la lecture d'une infinité d'autres choses graves, utiles, curieuses, que j'ai rassemblées avec beaucoup de patience: mais sans espérer que l'on écoutât en ma faveur le *Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis Offendar maculis &c.* Le succès a surpassé mes espérances. Un grand nombre de Lecteurs critiques se sont réglez à cette Maxime Latine. Je n'ai commencé à croire que l'Ouvrage n'étoit pas aussi méprisable que je me l'étois figuré, que quand j'ai vu les mouvemens violens que l'on se donnoit pour le décrier, & le soin extrême, que les Partisans d'une Cabale aussi formidable par son étendue que par son crédit, ont eu de s'écrire des nouvelles les uns aux autres sur ce chapitre, & de copier des Extraits de Lettres qu'on faisoit passer de main en main chez tous les Confreres, & par-tout ailleurs.

XII. Quant aux Charges qu'il assûre que j'ai espérées dans la Republique des Lettres par le moien de mon Ouvrage, je lui répons qu'il n'a pas mieux rencontré, que lorsqu'il disoit que Mr. Arnauld avoit fait certaines choses pour recouvrer ses Bénéfices. Il reçut alors une mortification qui l'auroit dû rendre plus circonspect. S'il avoit lu ma Préface, il y auroit vu ma disposition pour les emplois. Il peut dormir en repos de ce côté-là: je n'en ai point voulu, & je n'en veux point. On m'a sondé en plusieurs manieres, & de divers endroits, pendant l'impression de mon Ouvrage, & l'on a toujours trouvé que je ne voulois dépendre de personne, ni me priver de la pleine liberté dont je jouïssois de disposer de tout mon tems. Je n'ai su que par ses Extraits que l'on ait dit qu'un Ministre avoit fait une tentative à Amsterdam. Je crois que cela est faux; & en tout cas, c'est une chose à laquelle je ne songeai jamais, & que j'eusse refusée.

XIII. Venons à la principale Piéce, à l'endroit mignon & favori de notre Censeur, à celui qui l'a porté principalement à mettre la main à la plume: on gageroit que ç'a été son vrai but, c'est en un mot l'endroit où avec des airs triomphans il se glorifie de m'avoir réduit à vivre de la pension d'un Libraire. On ne pouvoit pas mieux peindre le caractére de son orgueil: son ambition a cela d'exquis & d'insigne, qu'elle le pousse à souhaiter sur toutes choses la derniere partie de l'Epitaphe de Sylla. Peu après il témoigne beaucoup de joie de s'imaginer que *j'acheve de me perdre.* Cela est naïf: on auroit tort de l'accuser de contrefaire l'homme de bien & le bon Pasteur; jamais homme ne cacha moins adroitement son foible. Mais que sont devenues mes pensions de la Cour de France? ont-elles cessé? & quand même cela seroit, une vie de Philosophe comme la mienne a-t-elle pu engloutir ce fond? Quoi? aucune réserve pour l'avenir: il ne me reste plus rien que la pension d'un Libraire? Voilà qui est fâcheux: je ne savois pas qu'on eût si bien ou si mal compté avec mes Fermiers, pour me servir d'un vieux Proverbe. On pourroit dire cent choses divertissantes sur son chapitre par rapport à ses Libraires: mais ce seroit dommage qu'elles fussent dans un Ecrit qui sera jetté tout comme le sien à la voirie des Bibliotheques au prémier jour. C'est le destin des Brochures.

XIV. Il se vante de m'avoir fait plus de mal qu'homme du Monde, en me découvrant à toute la Terre. Voilà sans doute un personnage bien propre à faire du tort en accusant. Je le renvoie à l'Assemblée Synodale de la Brille, qui a déclaré orthodoxe le même Monsr. Saurin contre lequel il avoit écrit deux volumes remplis de diffamations, à-peu-près aussi atroces que celles qu'il a publiées contre moi. Il s'étoit fait fort de le faire déposer, & il avoit cabalé long-tems pour cela; mais il eut la confusion de le voir absoudre. Après une telle honte, tout autre que lui se

seroit

seroit allé cacher dans un hermitage pour le reste de ses jours. Pour lui, il a déclaré publiquement qu'il persistoit dans son avis malgré le Decret du Synode, & il se vante aujourd'hui d'avoir été Accusateur. Quel cas voulez-vous qu'on fasse de son jugement ? On seroit bien simple si l'on se mettoit en peine de ses calomnies.

XV. Le plaisir de se vanter d'avoir fait du mal lui a été d'autant plus sensible, qu'il a espéré de tirer de ses vanteries un grand profit; car il s'est imaginé que les choses que j'ai dites contre lui dans mon Dictionaire ne lui feroient aucun tort, pourvu que le Public fût que le desir de vengeance les a dictées. Je fais deux Remarques contre sa ruse: il se trompe dans sa supposition, & dans ce qu'il en conclut.

J'ai toujours cru, & j'en suis encore persuadé, qu'il n'a eu part à la suppression de ma Charge qu'en qualité de cause éloignée. Il s'est bien tourmenté pour cela deux ou trois ans ; mais si des personnes de sa robe, & d'une autre langue, dont il m'avoit découvert autrefois l'inimitié n'avoient agi, il auroit perdu ses pas. Quoiqu'il en soit, je me suis si peu soucié de cela, que je n'en ai jamais eu le moindre ressentiment contre personne. Je benis le jour & l'heure que cela fut fait, & je regretterai toute ma vie le tems que j'ai perdu à de telles Charges. Il sera difficulté de m'en croire, parce qu'il sent bien qu'il voudroit un mal de mort à ceux qui retrancheroient quelque chose de sa pension, quoiqu'on lui en laissât beaucoup plus qu'on ne lui en ôteroit, quoique, par exemple on lui laissât les gages du Ministere, & qu'on lui ôtât seulement ceux de Professeur dont il jouït depuis environ seize années, sans avoir fait qu'une vingtaine de Leçons en Latin, & un peu plus en François. S'examinant bien soi-même, il ne comprend pas qu'il soit possible qu'on supporte gaiement la perte totale de sa pension. Mais je le prie de ne point juger de moi par lui-même. Je suis un homme du vieux tems, *vir antiqui moris:* je ne suis point à la mode comme lui; je ne fais pas plus de cas de cette perte que d'une paille. Il me feroit donc justice s'il croioit que je n'ai point écrit contre lui par ressentiment. Que s'il refuse d'ajoûter foi à mes paroles, qu'il en ajoûte pour le moins à mes actions. N'ai-je pas épargné son nom en mille rencontres, & si ses Amis prétendent que je l'ai voulu désigner, lorsque j'ai parlé de certains desordres, & lorsque j'ai donné le portrait de quelques Inquisiteurs tel que les Livres me l'ont fourni, ne s'en doit-il point prendre au malheur qu'il a de leur ressembler, & à la pénétration avec laquelle ses Amis découvrent la ressemblance ? Ne l'ai-je pas épargné même par désignation en cent endroits où il s'offroit naturellement, comme les Lecteurs habiles le peuvent sentir ? N'ai-je point loué son Apologie de Theodore de Beze? Si l'on savoit sur combien de fausses Citations, & de Sophismes, je lui ai fait bon quartier, on admireroit ma modération. N'ai-je pas pris son parti dans les occasions où j'ai cru qu'on lui faisoit tort? J'avoue qu'elles ont été un peu rares; mais ce n'est point ma faute. Que n'est-il tel que l'on puisse dire du mal de lui injustement? Ses mains ont été contre tout le monde, & les mains de tout le monde contre lui: il n'y a sorte d'injures, de plaintes, & de reproches, qu'il n'ait eu à essuier, & cependant je n'ai presque point trouvé de lieu de critiquer ses Censeurs. J'ai rapporté quelque part à son sujet le bon mot d'un Empereur *taurum toties non ferire difficile est:* mais présentement il faut tourner la médaille, & dire *taurum toties ferire difficile est.* Il est bien étrange que tant d'Auteurs aiant vuidé leurs carquois contre sa personne, il n'y ait eu presque point de coup qui n'ait porté. J'eusse été bien aise de trouver des faussetez dans ses Censeurs; car je les aurois rapportées, non seulement comme des pièces de mon ressort, ou du plan de mon Ouvrage, mais aussi comme des titres d'honneur. Le comble de la gloire pour un Historien, c'est de faire justice à ses plus grands ennemis. C'est un véritable Héroïsme. Thucydide s'est immortalisé par-là bien plus glorieusement que par tout le reste de son Histoire. Ainsi quand la Raison & les Motifs Evangéliques ne m'auroient point déterminé à marcher sur cette route, on devra pour le moins croire que l'amour propre m'y auroit conduit. Les amis de mon Adversaire n'ont qu'à me mettre à l'épreuve. Qu'ils me fournissent de quoi convaincre de fausseté ses Accusateurs, je leur promets de faire valoir leurs Mémoires. Mais enfin, me dira-t-on, il vient trop souvent sur les rangs dans votre Ouvrage: non pas plus souvent que Varillas, répondrai-je, ni aussi souvent à beaucoup près que Moreri, deux Auteurs avec qui je n'ai jamais eu de Démêlé. Si je parle de lui plus souvent que de beaucoup d'autres, c'est que je suis mieux instruit sur son chapitre. Il se félicite des places que je lui ai données dans mon Dictionaire, & moi je suis ravi qu'il en soit content. Veut-on une plus belle marque de mon bon naturel? Cela suffit contre sa supposition: je passe à la conséquence qu'il en tire.

XVI. Je la lui nie ; car quand même il seroit vrai que le dessein de me vanger m'auroit fait faire les Remarques qui le concernent, cela ne lui serviroit de rien, puisque je marche toujours à l'ombre des preuves. Il est sûr que nous ne pouvons être témoins ni lui ni moi l'un contre l'autre en aucune affaire: la voix décisive, & la voix délibérative, nous y doit être défendue. Nous ne méritons aucune créance quand nous parlons, lui contre moi, & moi contre lui, qu'autant que nous prouvons solidement ce que nous disons. Mais quel que soit le principe qui nous fait chercher des preuves & les emploier, elles conservent également toute leur force intérieure. Cela est de la derniere évidence ; les Lecteurs y doivent faire beaucoup d'attention.

XVII. On ruïne par-là son dernier Ecrit. Il m'y déchire de la maniere du monde la plus cruelle, & cependant il ne donne que son témoignage, si l'on excepte le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot, avec la Lettre de l'Agent. Il produit des Lettres anonymes: l'analyse de cela est sa seule autorité. C'est comme s'il disoit au Public, vous devez croire tout ceci, parce que je l'affirme. Et ne sait-il pas que son témoignage est nul de toute nullité dans mes affaires? Comment donc ose-t-il ainsi abuser de la patience publique? Quand il diroit mille & mille fois qu'il a lu mon Dictionaire, & qu'il y a trouvé des Impiétez & des Saletez, ce seroient toutes paroles inutiles; car encore un coup il ne peut pas être témoin contre moi: la récusation lui est inhérente jusques aux moelles *ipso facto*. Il ne peut être reçu qu'à copier des passages, & à prouver qu'ils sont condamnables. Si les preuves ne marchent pas, il n'a qu'à se taire. A combien plus forte raison faut-il refuser audience à ses Réflexions, puisqu'il avoue qu'il n'a vu ni lu le Dictionaire Critique, & qu'il ne dit point qui sont ceux qui lui en parlent. Je ne doute pas que comme il est le prémier qui se soit joué si hardiment du Public, il ne soit aussi le dernier; car il n'y a point d'apparence que des choses si monstrueuses puissent laisser de postérité.

XVIII. On n'a pas sujet de croire que ses Nouvellistes soient exacts, puisqu'ils ont dit que j'ai abrégé Rabelais. Je me trompe fort si je l'ai cité plus d'une fois. Si je l'eusse cité en plusieurs rencontres, je n'eusse fait qu'imiter de grands Auteurs. C'est un Livre qui ne me plait guere; mais je sai, & mon Adversaire le sait aussi, que beaucoup de gens de bien & d'honneur l'ont lu & relu, qu'ils en savent tous les bons endroits, & qu'ils se plaisent à les rapporter quand ils s'entretiennent agréablement avec leurs Amis. Si ces gens là faisoient des Compilations, assûrez-vous que Rabelais y entreroit très-souvent.

XIX. Les Extraits des Nouvelles de la République des Lettres, qui me sont ici objectez, pourroient donner lieu à une Dissertation bien curieuse. J'y travaillerai peut-être avec le tems. Ce seroit une occasion de me disculper auprès de ceux qui me blâment d'avoir donné trop d'éloges aux Ecrivains dont je parlois dans ces Nouvelles. On pourroit donner une longue Liste d'Auteurs qui ont dit beaucoup d'injures aux mêmes gens qu'ils avoient préconisez. Celui qui m'attaque par cet endroit-là seroit de ce nombre. Il a fort loué, & puis déchiré Mr. Simon. Il m'a donné quelquefois bien de l'encens, & même un peu avant la rupture, dans l'un de ses Factums contre Monsr. de la Conseillere. Mais j'ai quelque chose de plus fort à alléguer que des Exemples; car il y a plus de douze ans que j'ai fait une confession publique d'un défaut dont je ne suis pas encore tout-à-fait guéri. Je me tirerai par-là de l'embarras où l'on prétend me jetter. Ce ne sera pas une machine inventée après coup, elle est tirée d'un Ouvrage que je publiai dans un tems où je ne prévoiois pas qu'elle pût jamais m'être nécessaire.

J'ai dit dans la page 575 des Nouvelles Lettres contre Maimbourg, que plusieurs Livres méprisez par d'habiles gens me paroissoient bons. Ce manque de discernement étoit excusable: si je n'étois pas fort jeune dans le Monde, je l'étois du moins dans la République des Lettres. J'avois commencé tard à étudier, je n'avois eu des Maîtres presque jamais, je n'avois jamais suivi de méthode, jamais consulté en fait de méthode ni les vivans ni les morts. Tout cela joint à d'autres obstacles faisoit de moi un homme fort jeune quant à l'étude, & quoiqu'il en soit je me laissois aisément duper par les Auteurs. Je puis faire encore aujourd'hui l'aveu de Mr. Arnauld, que j'ai rapporté dans la page 577 des mêmes Lettres. Il n'y a guere de Livre qui ne me paroisse bon, quand je ne le lis que pour le lire: il faut que pour en trouver le foible, je m'attache de propos délibéré à le chercher. Je ne faisois jamais cela pendant que je donnois les Nouvelles de la République des Lettres. Je ne faisois point le Critique, & je m'étois mis sur un pié d'honnêteté. Ainsi, je ne voiois dans les Livres que ce qui pouvoit les faire valoir: leurs défauts m'échappoient. Si j'en parlois donc honnêtement, ce n'étoit pas contre ma conscience, & au pis aller il est sûr que les loix de la civilité me disculpoient d'une flatterie blâmable. Flatter les Auteurs par des vues de parasite, ou par d'autres motifs d'intérêt, c'est une infamie. Mais quand on a un desintéressement aussi entier que le mien, ce n'est tout au plus qu'un peu trop de civilité, & d'honnêteté. M'en fera-t-on un crime?

Avec ces dispositions d'esprit, il étoit inévitable que je ne fusse pas la dupe des Livres de mon Adversaire. Ses manieres décisives, son style vif, son imagination enjouée, brillante, féconde, n'avoient garde de ne me pas éblouir. Les illusions dangereuses d'Amitié fortifioient l'éblouissement; ainsi ses Livres me paroissoient admirables. Je croiois donc que pour leur faire justice, il faloit que j'emploiasse des expressions fortes; car les Phrases ordinaires de l'éloge, dans un Auteur qui s'étoit mis sur un pié d'honnêteté & de compliment, n'étoient qu'une louange médiocre, qui offense plus les Auteurs superbes que si l'on n'en disoit rien. Mes Lecteurs ne s'y trompoient pas: ils ne prenoient pour un éloge dans mes Nouvelles que ce qui étoit exprimé par de beaux superlatifs. Le charme commença à se lever, lorsque ne travaillant plus à ces Nouvelles, je comparai tout de bon ses Livres avec les Ouvrages où il étoit réfuté. Ce fût alors une lecture d'examen: ce fut la recherche des lieux foibles; & je trouvai peu-à-peu bien des défauts. Quelque tems après, il falut que je les lusse pour réfuter quelques-uns de ses Ecrits; ce qui acheva de m'apprendre à les connoitre, & eut un effet retroactif sur ses autres Productions. Il m'est arrivé à son égard la même chose que par rapport à Moreri & à Varillas, deux Auteurs dont j'ai été successivement l'Admirateur & le Critique, selon que je les ai lus, ou par maniere d'amusement, ou dans le dessein de rechercher s'ils avoient raison.

XX. Qu'on fasse encore cette Remarque. On ne trouvera pas que ce que je blâme dans ses Prophéties, & dans son Esprit d'Arnauld, soit la même chose que j'y louois autrefois. J'y ai loué l'invention, l'esprit, le tour, le style, l'abondance des pensées; & j'y blâme présentement les opinions, la médisance, &c. Il ne me tient donc pas entre les extrémitez de *lâche Flatteur*, & d'*infame Calomniateur*, comme il s'est imaginé, par sa coutume invétérée de ne suivre pas l'exactitude de la Dialectique. Il y a un vaste milieu entre ces deux termes. L'opposition eût été plus juste entre *Panégyriste* & *Censeur rigide*. Mais Logique à part je répons à sa demande, que j'étois autrefois dans la bonne foi en le louant: & que je le censure aujourd'hui avec raison, aiant été mieux instruit. Donnons une marque de ma bonne foi. Son Livre des Préjugez m'aiant paru inférieur aux autres, j'en parlai plus maigrement (& je sai qu'il s'en plaignit); & sa Critique de Mr. l'Abbé de Dangeau m'aiant paru foible en quelques endroits, je la critiquai sans façon.

On ne peut donc me reprocher que d'avoir suivi l'instinct d'une conscience erronée: mais comme ce sont des fautes que les Tribunaux de la République des Lettres ne pardonnent pas, le plus court pour moi est de déplorer ce tems de ténébres, & d'avouer que ce sont des fils qui méritent l'exhérédation. C'est aussi le traitement que je leur fais, & c'est la meilleure réparation que je puisse faire.

Il n'est pas besoin que j'avertisse que pour bien connoitre un homme, il le faut plutôt regarder dans les Ecrits où on le critique les preuves toujours à la main, que dans les Ecrits où on le loue sans donner les preuves de son mérite.

Le 12 de Septembre 1697.

SUITE

SUITE DES REFLEXIONS
SUR LE PRETENDU
JUGEMENT DU PUBLIC.

VOilà tout ce que je croiois devoir dire ſur ce prétendu Jugement du Public; mais l'aiant relu avant que les Réflexions précédentes ſortiſſent de chez le Libraire, j'ai trouvé que je devois en ajoûter quelques autres.

XXI. Expédions en trois mots ce que le Cenſeur m'objecte touchant Salomon. J'ai dit *qu'une Politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans fit perir* Adonija. Cela ne veut dire autre choſe ſi ce n'eſt que Salomon le fit mourir, pour n'être pas expoſé aux Guerres civiles qu'il avoit ſujet de craindre. Perſonne n'ignore que c'eſt auſſi la raiſon des Ottomans. Quel mal y a-t-il à comparer par ce côté-là un Prince Juif avec des Monarques Infidelles, Sectateurs de Mahomet; un Prince, dis-je, qui n'avoit pas encore cette Sageſſe que Dieu lui donna depuis? L'Auteur feroit-il difficulté de dire que Salomon prit pluſieurs femmes, par un faſte aſſez ſemblable à celui des Rois Paiens, & des Sultans? Notez ſa ſupercherie. Il ſavoit que le terme d'Ottomans ne frapperoit point la populace, mais qu'elle ſeroit allarmée par le mot *Turc.* C'eſt pourquoi, au lieu de rapporter mes paroles, il les a métamorphoſées en celles-ci, *une Politique à la Turque*, qu'il a citées en Italique. Voilà ſon péché d'habitude: tout artifice lui plait, pourvû qu'il lui ſerve à tromper les ignorans. Mais que diroit-il contre tant d'Auteurs qui aſſûrent que Salomon fut Idolâtre perſonnellement, & qui doutent de ſon ſalut? C'eſt bien pis que de comparer pour une fois ſa Politique à celle des Turcs.

XXII. Il m'accuſe d'avoir mal traité Cameron & Mr. Daillé. Oſeroit-il dire cela, s'il avoit jetté les yeux ſur mon Dictionaire? N'y eût-il pas vu que Du Moulin ſon aieul, & les Oeuvres de Rivet beau-frere de du Moulin, m'ont fourni ce que j'ai dit au deſavantage de Cameron? N'y eût-il pas vu que je cite *Mr. Des Marets* Paſteur & Profeſſeur en Théologie à Groningue, pour ce qui concerne Mr. Daillé, & que je déclare nettement que je ne prononce rien ſur le fait? Il y a bien des gens qui ne ſavent pas encore la différence qui ſe trouve entre un Hiſtorien & un Elogiſte. Faiſons une petite revue de l'Imprimé, afin de marquer une partie des Fauſſetez de Fait qui s'y rencontrent; car pour celles de Droit, il ſeroit très-inutile de les indiquer. Ce ſont des reproches vagues: mes Adverſaires diſent oui, je dis non, nous voilà tant-à-tant: nous ne ſortirons de cet équilibre que par l'examen particulier de chaque Propoſition qui leur déplaira. Ils me trouveront toûjours prêt à les ſatisfaire. J'en donnerai même un petit eſſai dans les Réflexions XXVIII & XXXII.

XXIII. Il y a quelques Fauſſetez de Fait dans le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot: je ne les indique point; car j'ignore ſi elles viennent de lui ou des Copiſtes. Outre que chaque Lecteur ſe peut convaincre ſans peine, qu'il eſt très-faux que je donne plus d'éloges à Mr. Abelli qu'à Mrs. de St. Cyran, & Arnauld; ni que je loue les Traitez de Controverſe du P. Maimbourg, plus que ceux de Mr. Nicolle, ni que je noirciſſe celui-ci, *comme ayant écrit des points de doctrine qu'il ne croyoit pas.* Comment l'aurois-je noirci de ce côté-là, puiſque je poſe formellement que ſi ſon ſilence a pu être attribué à un tel principe, il a pu auſſi être allié avec la perſuaſion? Je laiſſe au jugement des Lecteurs quelques autres Fauſſetez de même nature.

XXIV. Le Commentaire ſur le Jugement de cet Abbé contient entre autres Menſonges celui-ci, que la guerre a été cauſe que mon Imprimeur a ſurpris le Privilege. Ce Menſonge a plus de têtes que Cerbere; car il ſuppoſe que les Etats de Hollande auroient fait examiner mon Livre, s'ils n'avoient été trop occupez. Penſée chimérique! Comme ſi un ordre donné en deux mots à des Profeſſeurs de Leide eût pu interrompre les ſoins des Affaires générales. Mais d'ailleurs notre homme ſuppoſe qu'en tems de paix les Privileges ne s'accordent que pour des Livres examinez & approuvez. Autre chimere! Meſſieurs les Etats ne les accordent que pour la ſûreté de l'Imprimeur, & nullement comme une marque de l'Approbation des Livres; car ils déclarent qu'ils ne prétendent point en autoriſer le contenu. Enfin jamais Privilege n'a été moins obtenu par ſurpriſe que celui-ci; car il n'a été accordé qu'après un long examen de l'oppoſition des Imprimeurs du Moreri.

XXV. Le 1 Extrait aſſûre que *je ſuppoſe qu'il n'y avoit pas d'Hiſtorien des Mores.* Mais il eſt viſible que je ne ſuppoſe ſinon que nous n'avons point une Hiſtoire particuliere d'Abderame. Le 2 Extrait débite que j'ai travaillé ſur des Mémoires qui m'ont été envoiez de France. J'ai toûjours marqué d'où je recevois quelque choſe. Qu'on joigne enſemble ce que j'ai reçu de ce païs-là, on n'en pourra point remplir dix pages.

XXVI. Il y a dans le 9 Extrait une choſe que je regarderai toûjours comme un horrible Menſonge, à moins que je ne voie un Certificat de Monſieur l'Evêque de Saliſbury. Un tel diſcours eſt ſi peu conforme à l'idée que j'ai de l'Eſprit & de la Science de ce grand Prélat, que je ne puis l'en croire capable. Un ſi habile homme auroit trouvé l'Athéiſme dans un Ouvrage, où l'on établit cent fois que la Raiſon ſe doit taire quand la Parole de Dieu parle? N'eſt-ce point le Principe de l'Orthodoxie la plus ſévére dans l'une & dans l'autre Communion? Une autre choſe me fait croire qu'il y a ici beaucoup d'Impoſture, *le Public n'a que faire de leurs Differends perſonels*, a dit ce Prélat *avec indignation*, ſi l'on s'en rapporte à l'Extrait. Quelle apparence qu'il ait parlé de la ſorte, puiſqu'il eſt viſible que je ne fais aucune mention de ces Différends? Je cenſure mon Adverſaire ſur des Fautes que je montre dans ſes Ecrits, ou par des Réflexions générales qui lui peuvent être appliquées; mais je ne touche point à nos Démêlez. En un mot, tout ce que j'ai fait ſe trouve enfermé dans le reſſort ou dans la juriſdiction d'un Ecrivain, qui donne une Hiſtoire accompagnée d'un Commentaire Critique. On n'en peut diſconvenir, ſi l'on eſt capable de juger avec connoiſſance de cauſe. J'ai un plein droit, par exemple, d'alléguer comme des Faits tous les Faux-pas dont mon Adverſaire a été taxé dans les quatre Tomes de Mr. Saurin. Je me ſers de

cet exemple, afin qu'on voie en passant le ridicule de ses espérances. On le peut faire vivre dans une Critique, non pas comme l'ennemi mortel des Libertins, mais comme atteint & convaincu de mille défauts honteux par un célèbre Ministre qu'un Synode a déclaré orthodoxe.

XXVII. L'Extrait 11 assûre que Mr. l'Abbé Renaudot *me taxe de beaucoup de méprises dans l'Histoire, la Géographie, la Chronologie, & autres Sciences.* Cela n'est pas vrai. Il dit seulement 1 qu'il y a beaucoup de Faussetez dans mon Ouvrage: 2 que dans les Articles d'Erudition un peu recherchez, je fais plus de Fautes que Moreri. Les Faussetez qu'il entend concernent ce que je rapporte, ou contre les Papes, &c.; ou à la gloire des Réformateurs, &c. En vertu de ses préjugez, il présuppose qu'il y a là bien des Mensonges. Mais en tout cas ce ne seront point des Faussetez à mon égard, puisque je les tire des Ouvrages que je cite, & que je déclare dans ma Préface que je ne cautionne que la fidélité des Citations. Il met entre ces Faussetez le *Projet de Réunion proposé à Amyrault par le Jésuite Godebert au nom du Cardinal Mazarin.* Il faloit dire *Audebert au nom du Cardinal de Richelieu.* En cela je n'ai fait que suivre le Mémoire de Monsr. Amyrault le fils, & je l'ai cité. C'est à lui à le garantir. Quant aux Fautes d'Erudition, Mr. l'Abbé ne dit point où elles consistent; & par conséquent le Publicateur des Extraits fournit lui-même des preuves de la témérité de ses témoins. Il nous apprend à les convaincre qu'ils se sont mêlez d'écrire des choses dont ils étoient mal informez. L'un d'eux dit que *je loue trop de l'avis de bien des gens:* le Publicateur au contraire soutient que j'ai mal traité tout le monde. Voilà les gens qu'il produit pour nous assûrer de l'opinion générale.

XXVIII. Il y a dans le 13 Extrait, *que dans l'Article de* PYRRHON *& en plusieurs autres le Libertinage y est enseigné d'une maniere très-dangereuse*, & que j'ai pris de Meziriac toutes les Observations, quelquefois d'une longueur ennuiante, *sur les Dieux, sur les Heros, sur la Mythologie Payenne.* Le 1 point ne peut être discuté dans une Feuille volante. Il me suffit en général d'observer ici, que ce prétendu Libertinage est une justification très-solide de nos Docteurs les plus orthodoxes. Ils ne cessent de reprocher aux Sectaires que le Principe des Sociniens conduit au Pyrrhonisme, au Déisme, à l'Athéïsme. Sur cela je leur demande, ou vous êtes des Calomniateurs, ou il est très-vrai qu'à moins que de captiver son Entendement à l'obéïssance de la Foi, on est conduit par les Principes de la Philosophie à douter de tout. Or vous n'êtes point Calomniateurs, donc il est très-vrai, &c. Vous vous plaignez que je fasse voir par des exemples sensibles que vous ne calomniez pas les Sociniens. Ne devriez-vous pas plutôt m'en remercier? Savez-vous bien qu'en Italie, sous le feu de l'Inquisition, on imprime impunément que nous ne savons avec certitude que par la Foi qu'il y ait des Corps? Et vous voulez imposer en ce Païs-ci un joug plus rude que celui du Pape? Je puis prouver qu'à Boulogne, qu'à Padoue, &c., les Professeurs en Philosophie ont soutenu hautement & impunément, que l'on ne sauroit prouver que par l'Ecriture l'immortalité de l'Ame. Je ferai voir dans le Suplément de ce Dictionaire, à l'Article de POMPONACE, qui est déja composé, qu'il n'y eût jamais de persécution plus mal fondée, que celle qu'on fit à Pomponace à ce sujet-là.

A l'égard de Meziriac, si l'on prétend que j'ai pris de lui des Observations sans le citer, on me calomnie. Ni lui, ni aucun autre Ecrivain, ne m'ont rien fourni dont je ne leur aie fait honneur en les citant, & en me servant même de leurs paroles presque toûjours. Comme l'Auteur de la Lettre ne dit point si j'ai cité Meziriac ou non, je ne puis point l'accuser de dire que j'ai été Plagiaire: mais j'impute très-justement ce Mensonge à celui qui a publié l'Extrait, car voici son Commentaire: *Un de nos Extraits dit qu'il a pris de Mesiriac sur les Epitres d'Ovide tout ce qu'il dit des Divinitez Payennes, & que ce Livre est assez rare. Voilà son grand art: il connoit assez bien les Livres, il sait ceux qui sont rares & ceux qui sont communs: il pille avec bardiesse ceux qui sont rares, assuré que peu de gens s'appercevront du vol.* Nous avons ici un exemple du péril qu'on court, quand on se mêle de parler d'un Livre que l'on n'a point lu. Si le Commentateur de l'Extrait avoit lu mon Dictionaire, je doute qu'il eût osé dire que j'ai pillé Meziriac: il auroit vu que je le cite toûjours. J'en ai usé de la sorte envers tous ceux qui m'ont fourni ou des faits, ou des pensées.

XXIX. Je croi aisément que les Observations de Mythologie ont été bien ennuiantes. On m'a écrit la même chose à l'égard des Discussions Chronologiques, & en général de tout ce qu'on peut appeller Erudition. Je l'avois bien prévu; & c'est pourquoi en mille rencontres je considerai ces choses comme l'écart du jeu de piquet. Je m'en défis, & je portai d'autres cartes, moins fortes à la vérité, mais plus capables de faire gagner la partie: car nous sommes dans un Siecle où on lit bien plus pour se divertir, que pour devenir savant. Si j'avois fait mon Dictionaire selon le goût de Mr. l'Abbé Renaudot, personne ne l'eût voulu imprimer; & si quelqu'un avoit été assez hasardeux pour le mettre sous la presse, il n'en auroit pas vendu cent Exemplaires. Si j'en avois ôté toute la Litérature, la premiere Edition n'auroit pas duré trois mois. S'imagine-t-il que j'aie pris pour des choses importantes toutes celles que j'ai emploiées? Il me feroit tort: je les ai prises pour ce qu'elles sont, & je ne m'en suis servi qu'afin de m'accommoder à la maladie du tems. C'est ce qu'il faut faire quand on ne peut pas la guérir. Si j'avois écrit en Latin, je me serois gouverné d'une autre maniere; & si l'on eût eu le goût du Siecle passé, je n'eusse mis dans mon Livre que de la Litérature: mais les tems sont changez. Les bonnes choses toutes seules dégoûtent: il faut les mêler avec d'autres si l'on veut que le Lecteur ait la patience de les lire. *Veluti pueris absinthia tetra medentes, Cum dare conantur prius oras pocula circum, &c.*

XXX. C'est ici le lieu de répondre aux dernieres lignes de la page 29: *Les personnes du meilleur goût entre ses propres amis avouent qu'on pouvoit retrancher de son Ouvrage une grande moitié sans lui faire tort.* Ces personnes-là n'en disent pas tant que moi: je passe jusqu'aux deux tiers, & jusqu'aux trois quarts, & au delà: & si l'on me commandoit d'abréger mon Dictionaire, en telle sorte qu'au jugement d'un Henri Valois il ne contint rien que de bon, je le réduirois à un Livre à mettre à la poche. Henri Valois & les Savans de sa volée trouvent superflu dans un Ouvrage tout ce qu'ils savent déja, ou tout ce qu'ils n'esperent point de tourner un jour à leur profit. Mais ils devroient compatir aux nécessitez des demi Savans, & du vulgaire de la République des Lettres. Ils devroient savoir qu'elle est divisée en plus de Classes que la République Romaine. Chacune a ses besoins, & c'est le propre des Compilations de servir à tout le monde, aux uns par un côté, & aux autres par un autre. Ils se trompent donc malgré leurs belles lumieres, lorsqu'ils disent

difent abfolument, *Ceci eft utile & néceffaire*, *cela eft fuperflu.* Ces attributs ne font-ils pas relatifs? Dites plutôt, *Cela eft utile ou inutile pour moi & pour mes femblables*, *utile ou inutile néanmoins pour cent autres gens de Lettres.* Ce n'eft pas raifonner jufte que de dire, un tel Ouvrage mériteroit mieux l'approbation des plus favans hommes de l'Europe s'il étoit plus court, donc il eût falu le faire plus court. N'allez pas fi vite. Il n'y a rien d'inutile dans ces volumes que vous marquez; car ce qui ne vous peut fervir, fervira à plufieurs autres: & je fuis bien affûré que fi l'on pouvoit affembler tous les Bourgeois de la République des Lettres, pour les faire opiner l'un après l'autre fur ce qu'il y auroit à ôter ou à laiffer dans une vafte Compilation, on trouveroit que les chofes, que les uns voudroient ôter, feroient juftement les mêmes que les autres voudroient retenir. Il y a cent Obfervations à faire, tant fur les véritables qualitez de cette forte d'Ouvrages, que fur l'*inféparabilité* de la critique & des minuties. On en peut auffi faire beaucoup fur la différence qui fe rencontre entre un bon Livre & un Livre utile: entre un Auteur qui ne fe propofe que l'Approbation d'un petit nombre de fcientifiques, & un Auteur qui préfere l'utilité générale à la gloire de mériter cette Approbation, qui n'eft pas moins difficile à conquérir qu'une Couronne. Mais on trouvera de meilleures occafions de traiter cette matiere.

Ne paffons pas plus avant fans marquer un gros Menfonge du 13 Extrait. L'Anonyme écrivant de Londres le 28 Mai 1697 affûre que le Libraire Caillouë n'avoit pas vendu 40 Exemplaires. On peut prouver par une Lettre qu'il a écrite le 22 de Mars 1697, qu'il en avoit vendu 52: & notez cette circonftance; il répondit ainfi fur ce que l'Imprimeur de ce Dictionaire lui avoit mandé, qu'il avoit appris qu'avant la fin de Fevrier lui Caillouë avoit vendu plus de foixante Exemplaires. Il répondit qu'il n'en avoit livré que 52. Ce n'étoit pas nier qu'il n'en eût vendu plus de 60. Notez qu'il n'avoit reçu fes Exemplaires qu'en Décembre. Je conclus de-là que les Auteurs anonymes qu'on nous produit font mal informez, & qu'il ne faut faire aucun fond fur leurs Nouvelles.

XXXI. Le 14 Extrait porte que ce que j'ai dit de Louïs XIII *a obligé particulierement Monfieur le Chancelier de brûler* mon Dictionaire, *& de le défendre.* Si cela veut dire que Monfieur le Chancelier a jetté au feu dans fa maifon l'Exemplaire qu'on lui avoit envoié, je fuis fûr que l'on fe trompe. Si l'on veut dire qu'il l'a fait brûler publiquement par le Bourreau, je ne doute pas que l'on ne débite une infigne Fauffeté. Le Commentateur des Extraits a pris la phrafe au dernier fens.

XXXII. Faifons une bonne réflexion fur le dernier des Extraits: c'eft celui où il y a le plus de fureur. L'Anonyme, qui s'emporte fi étrangement, n'a qu'à lire mes Additions aux Penfées fur les Cometes: s'il n'y voit pas que j'ai eu raifon *de denoncer par toute la terre*, *pour des Calomniateurs*, ceux qui m'ont accufé de Déifme ou d'Athéifme, il fera bien ftupide, & il le fera encore plus, s'il s'imagine que mon Dictionaire eft capable d'excufer mes Accufateurs. Au refte, je veux bien qu'il fache, que de quelque profeffion qu'il foit on lui fera toûjours beaucoup d'honneur, fi l'on dit que fa conduite eft auffi réglée que la mienne l'a été toujours & l'eft encore. Je ne remarque cela qu'afin que lui & les autres puiffent apprendre à pefer mieux leurs paroles, quand ils parleront *de conduite.* Il m'apprend que mon Article d'ADAM eft l'un de ceux qui excitent *avec raifon l'indignation des honnêtes gens.* Je fuis bien aife de le favoir; car je n'aurois jamais cru qu'on fe fondât là-deffus, & rien n'eft plus propre que cela auprès des Lecteurs intelligens, pour démontrer qu'on fe fcandalife mal-à-propos. Cet homme affûre qu'il ne voit pas que je puiffe éviter l'Excommunication: c'eft parler comme un nouveau Converti du Paganifme. Il faut donc lui apprendre que nous n'avons pas une telle coutume, ni auffi les Eglifes de Dieu. Nous n'excommunions les gens qu'en ces deux cas: l'un, lorsque leurs crimes, comme l'incefte, la proftitution, l'adultere, le concubinage, l'affaffinat, &c., fcandalifent le public: l'autre, lorsqu'ils foutiennent dogmatiquement des Héréfies, & qu'ils s'opiniâtrent à les défendre malgré le jugement de l'Eglife. C'eft ainfi qu'on excommunia les Miniftres Remontrans, qui, après avoir foutenu leurs opinions avec chaleur pendant plus de fept ou huit années, déclarérent que nonobftant les Canons du Synode de Dordrecht, ils vouloient vivre & mourir dans leurs Sentimens. Mais il eft inouï qu'on ait procédé par des Cenfures Eccléfiaftiques contre la perfonne des Auteurs, qui ont parlé hiftoriquement des Impuretez de la Vie humaine, ou qui aiant déclaré qu'ils font fermement unis à la Foi de leur Eglife, rapportent comme des jeux d'efprit ce que la Raifon peut alléguer fur ceci ou fur cela. Il eft inouï, dis-je, que de tels Auteurs aient été excommuniez, lorsqu'ils déclarent comme moi que toutes ces vaines fubtilitez de Philofophie ne doivent fervir qu'à nous faire prendre pour guide la Révélation, l'unique & le vrai remede des ténèbres dont le péché couvre les facultez de notre ame; & qu'ils font prêts même à effacer tous ces jeux d'efprit, fi on le trouve à-propos. Notez que les Nouvelliftes de mon Adverfaire ont eu affez de bonne foi pour lui rapporter, *Que j'étens par-tout quelque voile, derriere lequel je me réferve une retraite pour le cas de néceffité:* c'eft *qu'il faut s'en tenir à la Révélation, & foumettre la Raifon à la Foi.* Pouvois-je choifir une meilleure retraite? Un homme qui a cherché fa félicité dans les avantages de la terre, & qui n'aiant pu la rencontrer nulle part s'attache à Dieu, comme à l'unique fouverain bien, ne fait-il pas le meilleur ufage qu'il puiffe faire de fa Raifon? Ne faut-il pas dire la même chofe d'un Philofophe, qui, cherchant en-vain la certitude par les Lumieres naturelles, conclut qu'il faut s'adreffer à la Lumiere furnaturelle, & s'attacher à cela uniquement? Ne feroit-ce pas le confeil que David, & tous les autres Prophètes, & les Apôtres, donneroient aux Sages du Monde? Quoi! je ne ferois pas à couvert des foudres de l'Excommunication dans un afyle fi facré, fi inviolable? Les Théologiens eux-mêmes feroient les prémiers à ne le pas refpecter? Je ne puis croire cela; & ainfi notre Anonyme juge témérairement.

Je ne puis pas convenir que les rapporteurs aient eu toûjours de la bonne foi; car ils ont fait accroire au Cenfeur, que je ne parle de la foumiffion à l'Ecriture, qu'*en difant & après avoir dit tout ce qui fe peut imaginer pour affoiblir l'Autorité de la Révélation & des Ecrivains Sacrez.* Cela eft très-faux, & je les défie d'en donner la moindre preuve. Il ne paroît pas qu'ils lui aient allégué d'autres raifons que celles que j'ai réfutées ci-deffus Num. VI, & Num. XXI, & celle qu'ils ont fondée fur mon Article de DAVID. Je ne fai pas s'ils lui ont parlé de mon Eclairciffement, ou non: s'ils n'en ont rien dit, ils font très-blâmables; mais s'ils en ont fait un rapport fidele, il ne peut fe juftifier d'un artifice très-indigne d'un homme d'honneur: car les

Loix

Loix de la Dispute ne permettent pas que l'on supprime ce qui sert à justifier les gens. Voilà sa coutume éternelle, il ne s'attache qu'à ce qui lui sert, & il le tourne de la maniere la plus odieuse par des hyperboles violentes. Tout ce que j'ai dit de quelques actions de David revient à ceci, qu'elles peuvent bien passer pour conformes à l'Art de régner, & à la Prudence humaine, mais non pas aux Loix rigoureuses de la Sainteté. Conclure de-là que je *l'ai depeint comme un scelerat*, c'est fouler aux piés toutes les régles du raisonnement par une passion furieuse. Je ne demande que des Juges équitables, ils ne trouveront jamais que l'on donne atteinte à l'Autorité de l'Inspiration, lorsqu'on remarque des défauts dans la personne inspirée. Nous convenons tous que l'adultere & l'homicide n'ont point empêché que David n'ait été un grand Prophête. Saint Paul n'a pas craint qu'en nous donnant une forte idée des infirmitez du vieil homme qui le faisoient soupirer, & qui demandérent un remede très-violent, il affoibliroit l'efficace de ses Ecrits. Mais c'est une matiere qu'on ne peut traiter en peu de paroles. Revenons à l'Anonyme, & à ses menaces de l'Excommunication.

XXXIII. Les Tribunaux Ecclésiastiques ont-ils jamais procédé contre les Traducteurs des Nouvelles de Boccace, contre d'Ouville, contre la Fontaine? J'allegue ces exemples comme un Argument du plus au moins; car personne n'oseroit dire que j'aie approché de la licence de ces gens-là. Les Impuretez horribles de leurs Ecrits, qui ont fait condamner au feu par Sentence du Châtelet de Paris les Contes de la Fontaine (4), sont en quelque sorte leurs inventions: & pour moi je n'ai fait que copier ce qui se trouve dans des Livres Historiques connus de toute la Terre, & j'y ai joint presque toujours une marque de condamnation: je n'en ai parlé que comme de choses qui témoignent le déréglement extrême de l'homme, & qui doivent faire déplorer sa corruption. Il n'y a guere de Commentateur dont le sérieux puisse tenir contre les Piéces qui se trouvent dans les Oeuvres d'Abelard, ou contre la simplicité que l'on impute au bon Robert d'Arbrisselles. Voilà bien de quoi crier, si j'ai plaisanté sur de telles choses, c'est-à-dire, si je les ai censurées en les tournant en ridicules? Vous m'allez dire que je n'allegue que des exemples de la tolérance de la Communion de Rome; mais ne peut-on pas vous répondre que c'est l'Argument du plus au moins? N'avez-vous pas crié mille & mille fois contre son Gouvernement tyrannique? Si cela ne vous satisfait pas, prenons la chose d'un autre biais.

(4) *Voiez ci-dessous la Citat.* (10) *de l'*Eclaircissement sur les Obscénitez.

XXXIV. Nos peres censurérent-ils Ambroise Paré, dont les Livres François d'Anatomie sont remplis d'ordures? Censurérent-ils les Ecrivains qui publiérent en phrases choquantes les déréglemens impudiques de la Cour de Charles IX & de *Henri III*? Censurérent-ils d'Aubigné, dont la plume fut non seulement fort satirique, mais aussi très-sale? Censurérent-ils Henri Etienne, pour avoir publié tant de sots Contes, gras, & burlesques dans son Apologie d'Herodote? En ce Païs-ci, Ste. Aldegonde n'a-t-il point mis dans un Ouvrage de Controverse toutes sortes de quolibets, & beaucoup de termes gras? A-t-on censuré cela? Les Commentaires de Scaliger sur les Priapées, ceux de Douza sur Petrone, remplis de doctrines sales & lascives, ont-ils fait des affaires à leurs Auteurs, l'un Professeur dans l'Académie de Leide, l'autre Curateur de la même Académie? Peut-on rien voir de plus sale que les *Baudii Amores*, Livre publié à Leide par le Professeur Scriverius? Le Recueil des Poësies de Daniel Heinsius, Professeur aussi à Leide, n'en contient-il pas de très-lascives? Tous ces Ecrits & plusieurs autres, n'ont-ils pas été tolérez? Les Consistoires & les Synodes ont-ils fait des procédures, ou contre les Ecrivains, ou contre les Livres? Je ne dis rien du Commentaire d'un Professeur de Franeker sur la Pastorale de LONGUS, j'en ai parlé dans mon Dictionaire. Je souhaite seulement que l'on prenne garde, qu'un Commentateur, qui cite des Impuretez, est mille fois plus excusable qu'un Poëte qui en compose. Quand on m'aura fait connoitre le secret de recueillir dans une Compilation tout ce que les Anciens disent de la Courtisane Laïs, & de ne point rapporter pourtant des actions impures, je passerai condamnation. Il faut du moins qu'on me prouve qu'un Commentateur n'est pas en droit de rassembler tout ce qui s'est dit d'Helene; mais comment le prouveroit-on? Où est le Législateur qui ait dit aux Compilateurs, *Vous irez jusques-là, vous ne passerez point outre: vous ne citerez point Athenée, ni ce Scholiaste, ni ce Philosophe?* Ne sont-ils pas en possession de ne donner point d'autres bornes à leurs Chapitres, que celles de leur lecture? Mais voici un meilleur moien de satisfaire les Critiques. Je veux corriger dans une seconde Edition les défauts de la prémiere. Je m'occupe à cela avec toute mon application. Je ne me contenterai pas de rectifier ce qui est defectueux par rapport ou à l'Histoire, ou à la Chronologie, &c.: j'ôterai même les expressions, & les manieres trop libres, &c.; & je supplie tous mes Lecteurs, & principalement ceux qui sont membres des Consistoires Flamans, François, &c., en ce Païs-ci, de m'aider par leurs Remarques à mettre mon Dictionaire en bon état pour une nouvelle Edition. Les Ouvrages de cette nature, & sur-tout quand ils sont faits à la hâte, & avec peu d'aides, ne sont d'abord qu'une ébauche informe. Ils se perfectionnent peu-à-peu: chacun en fait des exemples.

XXXV. Le dernier Mensonge que j'indique est à la derniere page de l'Imprimé. On y voit, 1, que je prépare *un nouveau Dictionaire, où il n'y aura rien que de grave, de sage, de pur, & de judicieux:* 2, *Qu'on sait de bonne part que je cherche un grand nom, distingué non seulement par la qualité, mais par le mérite & la piété, pour mettre à la tête.* Je n'ai rien à dire sur le prémier point; car puisque mon Adversaire m'avertit, que l'on a fait un grand préjudice à mon Dictionaire en le préconisant par avance, c'est à moi à profiter de ce bon avis. Car que seroit-ce, si j'allois moi-même vanter un Livre que je n'ai pas fait encore? Sa malignité contre le Libraire se découvre ici: il veut préparer le monde à ne se point soucier de mon Supplément. Sur le second point, je lui déclare qu'il a été mal servi par ses Nouvellistes. A ce que je voi, ils lui en font bien accroire, tout comme il y a six ou sept ans. Je n'ai jamais été plus surpris, qu'en voiant dans son Libelle ce dessein de Dédicace, à quoi je ne songe ni n'ai songé, non plus qu'à la découverte des Païs Austraux.

XXXVI. J'ai pris garde que l'affaire de Bellarmin lui tient fort au cœur: je ne m'en étonne pas; mais la prudence auroit voulu qu'il n'en eût pas fait la matiere d'une Addition à la fin de son Ecrit. Le silence eût été le bon parti: moins on remue certaines choses, moins s'y embarrasse-t-on. Ce que j'en ai dit n'est point un exemple *de menuitez & de malignitez.* J'eusse mal rempli sans cela les devoirs d'Historien, puisque le dessein primitif de mon Ouvrage étoit d'observer les fausses accusations à quoi les personnes dont je parlerois auroient été exposées. Si

j'eusse omis celle-là dans l'Article de BELLARMIN, n'eût-on pas pu dire raisonnablement que j'étois partial, & que j'oubliois des choses dont je ne pouvois prétendre cause d'ignorance? Je l'ai tirée, non d'aucun Livre satirique, comme il le dit faussement, mais d'un Ouvrage de Controverse, & du Journal des Savans. Je n'examine point le tour qu'il prend pour couvrir sa faute: je prie seulement mes Lecteurs de recourir à mon Dictionaire, afin de comparer à sa Réflexion les Piéces qu'on a produites. On verra par ce parallele combien la Nature pâtit en lui, quand il faut faire quelque acte d'humilité & de bonne foi. Je n'en suis point surpris; car lorsqu'un arc a été toujours plié d'un certain sens, on a mille peines à le courber du sens contraire, la prémiere fois qu'on l'entreprend. Il en va de même des fibres de notre cerveau.

XXXVII. Je finis par une petite réflexion sur le long silence de mon Adversaire. J'avois cru qu'on verroit presque aussi-tôt que mes deux Volumes un petit Ecrit de sa façon, où il annonceroit à toute la Terre, bien muni du refrein de ses Chansons de l'*Avis aux Refugiez &c.* tant de fois réfutées, que c'étoit le plus abominable, le plus affreux, le plus détestable Livre qui eût jamais vu le jour, un amas énorme d'Impiétez, & de saletez monstrueuses, avec une misérable Collection de Minuties Littéraires, qui ne feroit pas honneur à un Ecolier de seconde. J'étois assuré qu'il ne s'engageroit pas à réfuter ma Critique pour sa justification, je n'attendois qu'un débordement subit d'Injures vagues. Je me suis trompé dans mon calcul; il n'est point accouché avant terme de l'Ecrit dont il étoit gros; il ne s'en est délivré qu'au dixieme mois: *Matri longa decem tulerunt fastidia menses.* Si j'avois moins d'aversion pour les pointes, il m'échapperoit de dire que cet enfant-là ne laisse point d'être un avorton. Je suis étonné que les deux Piéces de Mr. l'Abbé Renaudot, & tous les autres Extraits, n'aient pas été envoiez à l'Imprimeur, le jour même que la poste les apportoit. On a pu se contenter plusieurs mois de suite d'en faire courir des copies! Cela me passe. Car ici il ne faut pas dire *les douleurs de l'enfantement*, mais *les plaisirs;* la personne dont je parle n'est jamais mieux dans son élément, que quand elle publie des Injures. Je m'étonne aussi qu'on n'ait pas produit un plus grand nombre d'Extraits; car pendant le court régne du jugement de cet Abbé, les Nouvellistes de Livres écrivirent sans doute à tous leurs amis soit en Province, soit aux Païs étrangers, le mal qu'on disoit de mon Ouvrage. Trente personnes de Lettres aiant oui dire dans une Assemblée, qu'un Livre nouveau n'est point estimé, communiquent cette nouvelle à tous les curieux qu'ils rencontrent dans la rue, & ils l'écrivent dès le soir même à tous leurs correspondans. Les gros Livres se font attendre, & c'est pour cela qu'à la sortie du port ils ont mille tempêtes à essuier. Le Dictionaire de l'Académie Françoise composé, retouché, limé, par l'élite des plus beaux Esprits de France cinquante ans durant, ne se montra pas plutôt, qu'il fut battu de l'orage de toutes parts: les Chansons, les Epigrammes, les Libelles, les Lettres des particuliers, les Entretiens, tout fondoit sur cet Ouvrage. On y trouve, disoit-on, toutes les ordures des halles, tous les quolibets. Il a gagné pourtant le large, & il vogue à pleines voiles vers l'immortalité.

Qu'il me soit permis de mettre ici une pensée de Mr. de la Bruyere. *Que dites-vous du Livre d'*Hermodore? *Qu'il est mauvais, répond* Anthime. *Qu'il est mauvais, qu'il est tel, continue-t-il, que ce n'est pas un Livre, ou qui mérite du moins que le monde en parle. Mais l'avez-vous lu? Non, dit Anthime. Que n'ajoûte-t-il que* Fulvie *&* Melanie *l'ont condamné sans l'avoir lu, & qu'il est ami de Fulvie & de Melanie?* Il semble qu'on ait fait cette remarque tout exprès pour moi.

Si j'ai été plus long que je n'avois résolu au commencement, c'est que j'ai cru dans la suite qu'il faloit s'étendre sur certaines choses, afin de n'être pas obligé de me détourner de mon travail à l'avenir, en cas que mes ennemis publient d'autres Libelles. Je leur laisserai dire tout ce qu'ils voudront, j'irai toujours mon chemin. Qu'ils criaillent tout leur sou: je lirai leurs Satires, je le leur promets, & j'en profiterai s'il le faut; mais je ne perdrai point de tems à y répondre comme je viens de faire.

Le 17 de Septembre 1697.

ECLAIRCISSEMENS

Sur certaines choses répandues dans ce Dictionaire,

& qui peuvent être réduites à quatre chefs généraux,

I. *Aux Louanges données à des personnes qui nioient ou la Providence ou l'Existence de Dieu.* II. *Aux Objections des Manichéens.* III. *Aux Objections des Pyrrhoniens.* IV. *Aux Obscénitez.*

Observation générale & préliminaire.

EN composant cet Ouvrage, je m'appercevois bien qu'il s'y glissoit des réflexions un peu libres, & peu conformes aux jugemens ordinaires: mais je ne prévoiois pas qu'on s'en dût scandaliser. Je m'imaginois que les personnes, dont le jugement sert de modéle ou de correctif à celui des autres, prendroient garde à plusieurs choses qui me pouvoient fournir une Apologie.

I. J'espérois en prémier lieu, que l'on feroit attention à la nature de ce Dictionaire. C'est une vaste Compilation nécessairement chargée de plusieurs détails de Critique, dégoûtans & fatigans au dernier point pour ceux qui ne sont pas du métier; & il a falu que dans cet amas de toutes sortes de matieres je soutinsse deux personnages, celui d'Historien & celui de Commentateur. Il n'a pas été possible de le tirer du mépris par rapport à bien des gens, qu'en y faisant entrer des choses qui ne fussent pas communes. Ceux qui ne se soucient guere, ni des Disputes des Grammairiens, ni des Avantures d'un petit particulier, ne sont pas en petit nombre, & méritent que l'on ait égard à leur goût. Il est donc permis à un Auteur de faire ensorte que son Livre leur paroisse recommandable par quelque endroit; & si cet Auteur écrit en Historien, il doit dire, non seulement ce qu'ont fait les Hérétiques, mais aussi quel est le fort & le foible de leurs opinions. Il doit faire principalement cela, s'il est lui-même le Commentateur de ses Récits; car c'est dans son Commentaire qu'il doit discuter les choses, & comparer ensemble les Raisons du pour & du contre avec tout le desintéressement d'un fidelle Rapporteur.

II. J'espérois en second lieu, que l'on prendroit garde à l'air & à la maniere dont je débite certains sentimens. Ce n'est point avec le ton de ceux qui veulent dogmatiser, ni avec l'entêtement de ceux qui cherchent des Sectateurs. Ce sont des pensées répandues à l'avanture & incidemment, & que je veux bien que l'on prenne pour des jeux d'esprit, & que l'on rejette tout comme on le jugera à-propos, & avec encore plus de liberté que je ne m'en donne. Il est aisé de connoitre qu'un Auteur qui en use de la sorte n'a point de mauvaises intentions, & qu'il ne tend point de piéges; & que s'il lui échappe des réflexions qui pourroient être dangereuses venant sous une autre forme, il ne faut guere s'en formaliser.

III. J'espérois en troisieme lieu, que l'on prendroit garde aux circonstances qui font qu'une erreur n'est pas à craindre, ou qu'elle est à craindre. On doit en appréhender les suites lorsqu'elle est enseignée par des gens dont les relations au peuple leur ont fourni les occasions de s'autoriser, & de former un Parti. On doit la suivre de près, l'observer & la refréner soigneusement lorsqu'un homme d'un caractére vénérable, un Pasteur, un Professeur en Théologie, la répand par des Sermons, par des Leçons, par de petits Livres réduits en Systéme, ou en forme de Catéchisme, & par des Emissaires qui vont de maison en maison recommander la lecture de ses Ecrits, & prier les gens de se trouver aux conventicules où l'Auteur explique plus en détail ses Raisons & sa Méthode (1). Mais si un homme, tout-à-fait laïque comme moi & sans caractére, débitoit parmi de vastes Recueils Historiques & de Littérature quelque Erreur de Religion ou de Morale, on ne voit point qu'il falût s'en mettre en peine. Ce n'est point dans de tels Ouvrages qu'un Lecteur cherche la réformation de sa Foi. On ne prend point pour guide dans cette matiere un Auteur qui n'en parle qu'en passant, & par occasion, & qui par cela même qu'il jette ses sentimens comme une épingle dans une prairie, fait assez connoitre qu'il ne se soucie point d'être suivi. Les Erreurs d'un tel Ecrivain sont sans conséquence, & ne méritent point que l'on s'en inquiéte. C'est ainsi que se comportérent en France les Facultez de Théologie par rapport au Livre de Michel de Montaigne. Elles laissérent passer toutes les Maximes de cet Auteur, qui sans suivre aucun Systéme, aucune méthode, aucun ordre, entassoit & faufiloit tout ce qui lui étoit présenté par sa mémoire. Mais quand Pierre Charron Prêtre & Théologal s'avisa de débiter quelques-uns des sentimens de Montaigne dans un Traité méthodique & systématique de Morale (2), les Théologiens ne se tinrent plus en repos (3).

IV. J'espérois en quatrieme lieu, & c'étoit le fondement principal de ma confiance, que l'on démêleroit facilement ces deux points-ci. 1. Que je n'avance jamais sur le pied de mon opinion particuliere aucun Dogme qui combatte les Articles de la Confession de Foi de l'Eglise Réformée où je suis né, & dont je fais profession. 2. Que quand je rapporte en Historien ce que l'on peut objecter & repliquer aux Orthodoxes, & que j'avoue que par les Lumieres naturelles on ne peut point dénouer toutes les difficultez des mécréans, je fais toujours une digression pour tirer de-là une conséquence favorable au principe que les Réformez opposent incessamment aux Sociniens, que notre Raison, étant aussi foible qu'elle l'est, ne doit pas être la régle ou la mesure de notre Foi.

Voilà les raisons qui me faisoient croire que si je me servois quelquefois de ce que l'on nomme liberté de philosopher, on ne le prendroit pas en mauvaise part. Je ne m'en serois point servi, si j'avois prévu qu'on n'entreroit pas dans les considérations que je viens de proposer.

Mais l'événement n'a point répondu à mon espérance; on a murmuré, on a crié, contre ces endroits de mon Dictionaire. Je n'ai jamais été persuadé que ce fût avec raison, néanmoins j'ai été

(1) *Notez que je joins ensemble toutes ces choses, sans prétendre que l'on ne se doit remuer que contre ceux qui font tout cela. Une partie en peut donner un juste motif.*

(2) *Conférez ce que dessus, Remarque (O) de l'Article* MONTAGNE.

(3) *Voiez ci-dessus Remarque (F) de l'Article* MONTAGNE.

été fâché d'avoir dit des choses qu'on trouvoit mauvaises, & je me suis toûjours senti parfaitement disposé à remédier aux scrupules dans une seconde Edition. Aiant su en quoi consistoient les griefs, il m'a paru qu'il étoit facile d'y apporter du remede, soit par la suppression de quelques pages, soit par quelques changemens d'expression, soit par des Eclaircissemens qui fissent envisager les choses selon leur vrai point de vue. Je me suis engagé à cela sans aucune répugnance, & comme doivent faire tous les Ecrivains qui ne sont point entêtez de leurs pensées, & qui en font agréablement un sacrifice à l'édification du Lecteur. Je souhaite que l'on soit content de ma conduite, tant à l'égard de ce qui a été supprimé, qu'à l'égard des choses que je m'en vais éclaircir, & il me semble que j'ai lieu de me promettre qu'on en sera satisfait. Je me suis proposé ce but, & j'ai eu beaucoup d'attention à y parvenir.

I. ECLAIRCISSEMENT.

La Remarque, que l'on a faite sur les bonnes mœurs de quelques personnes qui n'avoient point de Religion, ne peut faire aucun préjudice à la véritable foi, & n'y donne aucune atteinte.

CEux qui se sont scandalisez de ce que j'ai dit qu'il y a eu des Athées & des Epicuriens, qui ont surpassé en bonnes mœurs la plupart des Idolâtres, sont priez de bien réfléchir sur toutes les considérations que je m'en vais proposer. S'ils le font, leur scandale s'évanouïra & disparoîtra entiérement.

I. La crainte & l'amour de la Divinité ne sont point l'unique ressort des actions humaines. Il y a d'autres principes qui font agir l'homme: l'amour de la louange, la crainte de l'infamie, les dispositions du tempérament, les peines & les récompenses proposées par les Magistrats, ont beaucoup d'activité sur le cœur humain. Si quelcun en doute, il faut qu'il ignore ce qui se passe chez lui, & ce que le train ordinaire du monde lui peut mettre sous les yeux à chaque moment. Mais il n'y a point d'apparence que personne soit assez stupide, pour ignorer une telle chose. On peut donc mettre, parmi les notions communes, ce que j'établis touchant ces autres ressorts des actions humaines.

II. La crainte & l'amour de la Divinité ne sont pas toûjours un principe plus actif que tous les autres. L'amour de la gloire, la crainte de l'infamie, ou de la mort, ou des tourmens, l'espérance d'une Charge, agissent avec plus de force sur certains hommes, que le desir de plaire à Dieu, & que la crainte de violer ses Commandemens. Si quelcun en doute, il ignore une partie de ses actions, & ne sait rien de ce qui se passe journellement sur la terre. Le monde est rempli de gens qui aiment mieux commettre un péché, que de déplaire à un Prince qui peut faire & renverser leur fortune. On signe tous les jours des Formulaires de Foi contre sa conscience, afin de sauver son bien; ou d'éviter la prison, l'exil, la mort, &c. Un homme de guerre qui a tout quitté pour sa Religion, & qui se voit dans l'alternative, ou d'offenser Dieu s'il se venge d'un soufflet, ou de passer pour un lâche s'il ne s'en venge pas, ne se donne point de repos qu'il n'ait eu raison de cette offense, au hazard même de tuer, ou d'être tué dans un état qui sera suivi de sa damnation éternelle. Il n'y a point d'apparence que personne soit assez stupide pour ignorer de tels faits. Mettons donc parmi les notions communes cet Aphorisme de Morale, *La crainte & l'amour de la Divinité ne sont pas toûjours le principe le plus actif des actions de l'homme.*

III. Cela étant, il ne faut point considérer comme un Paradoxe scandaleux, mais plutôt comme une chose très-possible, que des gens sans Religion soient plus fortement poussez vers les bonnes mœurs par les ressorts du tempérament accompagnez de l'amour des louanges, & soutenus de la crainte du deshonneur, que d'autres gens n'y sont poussez par les instincts de la conscience.

IV. Le scandale devroit être beaucoup plus grand lorsqu'on voit tant de personnes persuadées des véritez de la Religion, & plongées dans le crime.

V. Il est même plus étrange que les Idolâtres du Paganisme aient fait de bonnes actions, qu'il n'est étrange que des Philosophes Athées aient vêcu en honnêtes gens: car ces Idolâtres auroient dû être poussez vers le crime par leur propre Religion; ils auroient dû croire qu'afin de se rendre les imitateurs de Dieu, ce qui est le fin & la mouelle de la Religion, il faloit qu'ils fussent fourbes, envieux, fornicateurs, adulteres, pédérastes, &c.

VI. D'où l'on peut conclure que les Idolâtres, qui ont vêcu honnêtement, n'étoient dirigez que par les idées de la Raison, & de l'honnêteté, ou par le desir des louanges, ou par le tempérament, ou par tels autres principes qui se peuvent tous rencontrer dans des Athées. Pourquoi donc s'attendroit-on à trouver plus de vertu sous l'Idolâtrie Paienne, que sous l'Irreligion?

VII. Remarquez bien, s'il vous plaît, qu'en parlant des bonnes mœurs de quelques Athées, je ne leur ai point attribué de véritables vertus. Leur sobriété, leur chasteté, leur probité, leur mépris pour les richesses, leur zèle du bien public, leur inclination à rendre de bons offices à leur prochain, ne procédoient pas de l'amour de Dieu, & ne tendoient pas à l'honorer & à le glorifier. Ils en étoient eux-mêmes la source, & le but; l'amour-propre en étoit la base, le terme, toute l'analyse. Ce n'étoient que des péchez éclatans, *splendida peccata*, comme saint Augustin l'a dit de toutes les belles actions des Paiens. Ce n'est donc point blesser en nulle maniere les prérogatives de la véritable Religion, que de dire de quelques Athées ce que j'en ai dit. Il est toûjours vrai que les bonnes œuvres ne se produisent que dans son enceinte. Et que lui importe que les Sectateurs des faux Dieux ne soient pas plus sages dans les actions de leur vie que ceux qui n'ont point de Religion? Quel avantage lui reviendroit-il de ce que les adorateurs de Jupiter & de Saturne ne seroient pas aussi engagez dans la voie de perdition que les Athées?

VIII. Si ceux qui se sont scandalisez ont prétendu qu'on ne peut louer les bonnes mœurs d'Epicure, sans prétendre que par rapport à la bonne vie c'est toute la même chose, n'avoir point de Religion, ou professer une Religion, quelle qu'elle soit; ils ont ignoré l'art des conséquences, & n'ont nullement compris de quoi il étoit question. Je n'ai jamais mis en parallèle l'Athéïsme qu'avec le Paganisme. Ainsi la vraie Religion est hors de pair & hors d'intérêt. Il ne s'agit que des Religions introduites & fomentées par le Démon; il s'agit de voir si ceux qui

ont professé un culte aussi infame dans son origine & dans ses progrès que celui-là, ont été plus réguliers dans la pratique des bonnes mœurs que les Athées. Je suppose comme un point indubitable & pleinement décidé, que dans la vraie Religion il y a non seulement plus de vertu que par-tout ailleurs, mais que hors de cette Religion il n'y a point de vraie vertu, ni point de *fruits de justice*. A quoi sert-il donc de faire paroître que l'on craint que je n'offense cette vraie Religion? Est-elle intéressée dans le mal que l'on peut dire de la fausse? Et ne doit-on pas appréhender que ce grand zêle que l'on témoigne ne scandalise les gens de bon sens, qui verront que c'est faire le délicat en faveur d'un culte détesté de Dieu, & produit par le Démon, ainsi que le reconnoissent tous nos Docteurs en Théologie?

IX. Je ne pourrois pas justement trouver mauvais que l'on murmurât, si j'avois fait un Roman où les personnages fussent vertueux & sans Religion; car comme j'aurois été le maître de leurs actions & de leurs paroles, il m'auroit été libre de les peindre selon le goût des Lecteurs les plus scrupuleux: mais mon Dictionaire est un Ouvrage Historique, je n'ai point le droit d'y représenter les gens comme on voudroit qu'ils eussent été, il faut que je les représente comme ils étoient; je ne puis supprimer, ni leurs défauts, ni leurs vertus. Puis donc que je n'avance touchant les mœurs de quelques Athées que ce qu'en rapportent les Auteurs que j'ai citez, on n'a pas raison de se choquer de ma conduite. Il ne faut, pour faire rentrer en eux-mêmes les Censeurs, que leur demander s'ils croient que la suppression des faits véritables est du devoir d'un Historien. Je m'assûre qu'ils ne signeroient jamais une telle Proposition.

X. Ce n'est pas que je ne croie qu'il y a des gens assez ingénus pour avouer qu'une vérité de fait doit être étouffée par un Historien, lors qu'elle est capable de diminuer l'horreur de l'Athéïsme, & la vénération que l'on a pour la Religion en général. Mais je les supplie très-humblement de trouver bon que je continue de croire que Dieu n'a pas besoin de ces artifices de Rhétorique, & que si cela peut avoir lieu dans un Poëme ou dans une Piece d'Eloquence, il ne s'ensuit pas que j'aie dû l'adopter dans un Dictionaire Historique. Ils me permettront de leur dire qu'il suffit de travailler pour la bonne Religion; car tout ce que l'on feroit pour la Religion en général serviroit autant au Paganisme, qu'au Christianisme.

XI. J'aurois été d'autant plus blâmable de supprimer les véritez dont on se plaint, qu'outre que j'aurois agi contre les Loix fondamentales de l'Art Historique, j'aurois éclipsé des choses qui sont au fond très-avantageuses au vrai Systême de la Grace. J'ai fait voir ailleurs (1), que rien n'est plus propre à prouver la corruption du cœur de l'homme, cette corruption naturellement invincible, & seulement surmontable par le Saint Esprit, que de montrer que ceux qui n'ont point de part aux secours surnaturels, sont aussi méchans sous la pratique d'une Religion, que ceux qui vivent dans l'Athéïsme. J'ajoûte ici qu'on ne sauroit faire plus de plaisir aux Pélagiens, que de dire que la crainte des faux Dieux a pu porter les Païens à se corriger de quelque vice: car si de peur de s'attirer la malédiction céleste ils ont pu s'abstenir du mal, ils ont pu aussi se porter à la vertu par le desir des recompenses spirituelles, & afin de se procurer l'amour de Dieu; c'est-à-dire, qu'ils auroient pu non seulement craindre, mais aimer aussi la Divinité, & agir par ce bon principe. Les deux anses avec quoi l'on remue l'homme sont la crainte du châtiment, & le desir de la récompense: s'il peut être remué par celle-là, il le peut aussi être par celle-ci: l'on ne sauroit bonnement admettre l'une de ces choses, & rejetter l'autre.

XII. Si quelques personnes plus équitables, & plus éclairées qu'on ne l'est ordinairement, alléguoient, comme la raison unique de leur scandale, l'affectation avec laquelle il leur semble que j'aie fait remarquer à mes Lecteurs la bonne vie des Athées, je les prierois de considérer que dans le cas dont il s'agit l'affectation est fort excusable, & qu'elle peut même passer pour un sujet d'édification. Il ne faut pour bien entendre cela, que se souvenir d'un épisode de mon Traité des Cometes. Le véritable but de cet Ouvrage étoit de réfuter par une raison Théologique ce que l'on dit ordinairement sur les présages des Cometes (2). La nécessité de fortifier cette raison m'entraina dans le Parallèle de l'Athéïsme & du Paganisme; car sans cela ma preuve auroit été exposée à une Objection qui l'eût rendue mal propre à persuader ce qu'il faloit que je démontrasse. Il faloit donc, ou laisser une breche ouverte, ou réfuter les raisons de ceux qui disent que l'Idolâtrie des Païens n'étoit pas un aussi grand mal que l'Athéïsme. Tout le succès du combat dépendoit beaucoup de celui de cette attaque; & ainsi dans l'ordre de la Dispute, & par tous les droits qui appartiennent à un Auteur, je pouvois & devois me prévaloir de tout ce que la Logique & l'Histoire étoient capables de me fournir pour repousser cet assaut. Ce ne fut donc point, ou de gaieté de cœur, ou par audace, que je débitai des faits qui tendoient à persuader que les Athées ne sont pas nécessairement plus dérèglez dans leurs mœurs que les Idolâtres. Les Loix de la Dispute, & le droit que chacun a de repousser les Objections à quoi il voit que sa These est exposée, m'imposoient indispensablement cette conduite. On a fort crié contre cet endroit de mon Ouvrage, & l'on a tâché de le faire passer pour dangereux. J'ai donc été obligé de le soutenir autant que la raison & la vérité me l'ont pu permettre; & par conséquent personne ne se doit choquer si j'avertis mes Lecteurs, quand l'occasion s'en présente, que l'Histoire nous apprend que telles & telles personnes qui nioient ou l'Existence, ou la Providence de Dieu, ou l'immortalité de l'Ame, n'ont pas laissé de vivre en honnêtes gens. Cette affectation, qui seroit peut-être un juste sujet de scandale dans un autre Livre, ne l'est point du tout dans le mien: au contraire, elle peut servir à l'édification de mes Lecteurs, parce qu'elle montre que je n'ai point avancé un Paradoxe par un principe de vanité, mais une Remarque qui est au fond très-certaine, & qui ne paroissoit fausse qu'à ceux qui ne l'avoient pas examinée. Rien n'est plus choquant qu'un homme qui pour se donner quelque distinction, prend à tache de s'éloigner témérairement du chemin battu; & s'il y a des Ecrivains qui se soient rendus suspects de ce côté-là, non par leur faute, mais parce que les Lecteurs ne connoissoient pas assez le fond de l'affaire, rien ne doit être plus édifiant que de voir que ces Auteurs se justifient.

XIII. Pour ôter entiérement les soupçons d'une affectation vicieuse, j'ai eu soin de remarquer toutes les fois que je l'ai pu les mauvaises mœurs des Athées (3). Si je ne l'ai pas fait plus souvent, ce n'est qu'à cause que la matiere m'a manqué. Le Public a su que j'ai demandé qu'on m'indiquât des exemples (4); personne n'a pris cette peine, & je n'ai pu encore rien déterrer par mes recherches. Je ne prétens pas nier qu'en tout païs & de tout tems il n'y ait eu des personnes qui ont étouffé par leurs débauches, & par de longues habitudes criminelles, la foi explicite de l'Existence de Dieu; mais l'Histoire n'aiant point conservé leur nom, il est impossible d'en

(1) *Voiez les* Pensées diverses sur les Cometes, *pag.* 437, 490, 590, *& les* Additions à ces Pensées, *pag.* 58, 110.

(2) *Voiez la Préface de la 3 Edition.*

(3) *Comme dans l'Article de* BION Borysthenite, *& de* CRITIAS.

(4) *Voiez les* Additions aux Pensées sur les Cometes, *pag.* 86. *Voiez y aussi pag.* 75.

d'en parler. Il eſt probable qu'entre ces bandis, & ces aſſaſſins à louage, qui commettent tant de crimes, il y en a qui n'ont point de Religion; mais le contraire eſt encore plus probable, vu que de tant de malfaiteurs qui paſſent par les mains du bourreau, il n'y en a point que l'on trouve Athées (5). Ceux qui les préparent à la mort les trouvent toûjours aſſez diſpoſez à ſouhaiter la félicité du Paradis. Pour ce qui eſt de ces profanes plongez dans la goinfrerie, qui au jugement du Pere Garaſſe & de pluſieurs autres Ecrivains ſont de francs Athées, je n'ai point dû les mettre en ligne de compte; car il ne s'agiſſoit point de ceux qu'on appelle Athées de pratique, gens qui vivent ſans nulle crainte de Dieu, mais non pas ſans aucune perſuaſion de ſon Exiſtence. Il ne s'agiſſoit que des Athées de théorie, comme Diagoras, par exemple, Vanini, Spinoza, &c., gens dont l'Athéiſme eſt atteſté, ou par les Hiſtoriens, ou par leurs Ecrits. La queſtion roule uniquement ſur les mœurs de cette claſſe d'Athées, c'eſt à l'égard de ceux-là que j'ai ſouhaité que l'on m'indiquât des exemples de mauvaiſe vie. Si j'en avois trouvé, j'en euſſe fait une ample mention. Il n'y a rien de plus facile que de rencontrer dans l'Hiſtoire certains ſcélérats dont les actions abominables font preſque trembler les Lecteurs: mais néanmoins c'étoient des gens dont même les impiétez & les blaſphêmes ſont une preuve qu'ils croioient la Divinité. Voilà une ſuite naturelle de la Doctrine conſtante des Théologiens, que le Démon, la plus méchante de toutes les créatures, mais incapable d'Athéiſme, eſt le promoteur de tous les péchez du Genre hûmain; car cela étant, il faut que la plus outrée méchanceté de l'homme ait le caractere de celle du Diable, c'eſt-à-dire, qu'elle ſoit conjointe avec la perſuaſion de l'Exiſtence de Dieu. Une Maxime des Philoſophes confirme ce raiſonnement (6).

XIV. Si ce que je viens de dire eſt capable d'édifier les conſciences tendres, puis qu'elles y verront que la Theſe qui les avoit effarouchées s'accorde très-bien avec les principes les plus orthodoxes, elles ne trouveront pas un moindre ſujet d'édification dans ce que je vais propoſer. Que les plus grands ſcélérats ne ſoient point Athées, & que la plupart des Athées dont le nom eſt parvenu juſques à nous aient été honnêtes gens ſelon le monde, c'eſt un caractere de la Sageſſe infinie de Dieu, c'eſt un ſujet d'admirer ſa Providence. Elle a voulu mettre des bornes à la corruption de l'homme, afin qu'il pût y avoir des Sociétez ſur la terre; & ſi elle n'a favoriſé de la grace ſanctifiante qu'un petit nombre de gens, elle a répandu par-tout une grace *réprimante* (7), qui comme une forte digue retient les eaux du péché autant qu'il eſt néceſſaire pour prévenir une inondation générale, qui détruiroit tous les Etats Monarchiques, Ariſtocratiques, Démocratiques, &c. On dit ordinairement que le moien dont Dieu s'eſt ſervi pour parvenir à ce but a été de conſerver dans l'ame de l'homme l'idée de la vertu & du vice, & le ſentiment d'une Providence qui prend garde à tout, qui punit le mal, & qui récompenſe le bien. Vous trouverez cette penſée dans les Lieux-communs de Théologie, & dans une infinité d'autres Ouvrages orthodoxes. Quelle eſt la ſuite naturelle de cette Propoſition? N'eſt-ce pas de dire que s'il y a des gens que Dieu n'abandonne pas juſques au point de les laiſſer précipiter dans le Syſtême d'Epicure, ou dans celui des Athées, ce ſont principalement ces ames féroces dont la cruauté, l'audace, l'avarice, la fureur, & l'ambition ſeroient capables de ruïner bientôt tout un grand païs? N'eſt-ce pas de dire que s'il abandonne de certaines gens juſques à permettre qu'ils nient, ou ſon Exiſtence, ou ſa Providence, ce ſont principalement des perſonnes à qui les diſpoſitions du tempérament, l'éducation, la vivacité des idées de l'honnêteté, l'amour de la belle gloire, la ſenſibilité pour le deshonneur, ſervent d'un frein aſſez fort pour les retenir dans leur devoir? Voilà deux conſéquences qui émanent naturellement du principe de Théologie que j'ai rapporté ci-deſſus. Or comme en avertiſſant mes Lecteurs dans quelques endroits de ce Dictionaire que les plus grands ſcélérats ont eu quelque Religion, & que des perſonnes qui n'en avoient point du tout ont vécu ſelon les loix de l'honnêteté, je n'ai rien dit qui ne s'accorde avec ces deux conſéquences, on ne pourra plus en être choqué raiſonnablement.

XV. Il ſera bien plus légitime de conſidérer en cela le doigt de Dieu, & les ménagemens admirables de ſa Providence; il parvient au même but par diverſes voies: le principe *réprimant* ſi néceſſaire pour la conſervation des Sociétez, comme l'enſeignent les Théologiens, exerce ſa vertu par le frein de l'Idolâtrie en certains païs, & en certaines perſonnes; & par le tempérament, ou par la vivacité des idées, & du goût de l'honnêteté morale, en quelques autres. Les Grecs ingénieux & voluptueux, & par-là ſujets à une ſuite épouvantable de crimes, ont eu beſoin d'une Religion qui les chargeât d'une infinité d'obſervances. Ils euſſent eu trop de tems à donner au mal, ſi la multitude de Cérémonies, & de Sacrifices, & d'Oracles, ne leur eût cauſé bien des diſtractions, & ſi les terreurs ſuperſtitieuſes ne les euſſent allarmez. Les Scythes, Peuple groſſier, ſans dépenſe ni en habits, ni en bonne chere, n'avoient beſoin que de mépriſer les voluptez, ou de ne les pas connoître (8). Cela ſeul maintenoit leur République, & les empêchoit de faire du tort les uns aux autres. Ils étoient tournez d'une maniere que chacun ſe contentoit de ce qui étoit à lui. Il ne faut point de Code ni de Digeſte à de telles gens (9).

Voilà quinze Conſidérations qui me ſemblent ſuffiſantes à ôter la pierre d'achopement qu'on a cru trouver dans quelques endroits de mon Dictionaire. Elles pourroient ſervir de ſujet à un gros Livre: je me ſuis contenté de les propoſer légérement; car j'en ai traité ailleurs (10) avec un peu plus d'étendue, ou j'en traiterai amplement dans un Ouvrage que j'ai promis (11).

(5) *Je parle ainſi parce que je ne me ſouviens point d'avoir lu des Relations touchant l'Athéiſme final de ces gens-là, ni d'en avoir entendu parler.*

(6) Ἀεὶ δι' ὃ ὑπάρχει ἕκαστον, ἐκεῖνο μᾶλλον ὑπάρχει. Propter quod unumquodque eſt *tale*, illud ſemper eſt magis *tale*. Ariſtot. Analyt. Poſter. *Libr. I, Cap. II, pag. m.* 105. *Vide etiam* Metaphyſ. *Libr. II, Cap. I, pag.* 645, *F.*

(7) *J'ai ſu d'un Théologien que c'eſt ſous cette idée que l'on parle de la Providence de Dieu, en tant qu'elle n'a point permis que les crimes ſe deberdaſſent juſques à la deſtruction des Sociétez.*

(8) *Aurum & argentum perinde aſpernantur ac reliqui mortales appetunt.... Hæc continentia illis morum quoque juſtitiam edidit, nihil alienum concupiſcentibus.* QUIPPE *ibidem divitiarum cupido eſt, ubi & uſus. Atque utinam reliquis mortalibus ſimilis moderatio & abſtinentia alieni foret.... Prorſus ut admirabile videatur, hoc illis naturam dare, quod Græci longa ſapientium doctrina, præceptiſque philoſophorum conſequi nequeunt.* Juſtin. *Libr. II, Cap. II.*

(9) *Juſtitia gentis ingeniis culta, non legibus.* Id. ibid.

(10) *Dans les* Penſées diverſes ſur les Cometes.

(11) *Voiez la Préface de la 3 Edition de ces* Penſées.

II. ECLAIRCISSEMENT.

Quelle est la maniere dont il faut considérer ce que j'ai dit concernant les Objections des Manichéens.

CEux qui se sont scandalisez de certaines choses que j'ai observées dans les Articles où j'ai traité du Manichéisme, seroient pleinement inexcusables, s'ils s'étoient fondez sur ce que j'ai dit que la Question de l'origine du mal est très-difficile; car les anciens Peres l'avouent ingénument (1), & il n'y a point aujourd'hui de Théologien orthodoxe, qui ne fasse le même aveu. Je croi donc que ce n'est point en cela que l'on a trouvé la pierre d'achopement, & je suis persuadé qu'on ne l'a trouvée qu'en ce que j'ai prétendu que les Objections des Manichéens sont insolubles, pendant qu'elles ne sont discutées qu'au Tribunal de la Raison.

(1) *Voiez ci-dessus Citation* (108) *de l'Article* PAULICIENS.

Cela ne sauroit manquer d'être choquant pour ceux à qui un grand zêle de la Vérité Evangélique persuade qu'elle triomphe du mensonge dans toutes sortes de combats, & de quelques armes qu'il se serve. Ils trouvent tant de plaisir à la lecture d'un Livre où l'on fait voir que la Transsubstantiation est terrassée, soit qu'on la combatte par le témoignage des Sens, & par les principes de la Philosophie, soit qu'on la combatte par l'Ecriture, & par la Tradition des prémiers siecles; ils trouvent, dis-je, tant de plaisir à une victoire si complete, qu'ils se persuadent facilement que toutes les Disputes de l'Orthodoxie ont le même sort. Flatez agréablement d'une si douce persuasion, ils s'irritent & ils s'indignent quand ils voient que l'on avoue que tous les Articles de la Foi Chrétienne, soutenus & combattus par les armes de la seule Philosophie, ne sortent pas heureusement du combat; qu'il y en a quelques-uns qui plient, & qui sont contraints de se retirer dans les forteresses de l'Ecriture, & de demander qu'à l'avenir ils aient la permission de s'armer d'une autre maniere, faute de quoi ils refuseront de rentrer en lice.

Ceux qui se fâchent de se voir ainsi inquiétez dans la possession de l'image d'un plein triomphe, craignent d'ailleurs qu'en avouant une sorte d'infériorité, on n'expose la Religion à une défaite totale, ou que pour le moins on n'affoiblisse notablement sa certitude, & que l'on n'avance les affaires des ennemis de l'Evangile.

Un scandale pris de la sorte a deux circonstances favorables, l'une qu'il nait d'un bon principe, l'autre qu'on le peut lever facilement. C'est l'amour de la Vérité qui le produit, & il ne faut que remonter à la considération du caractere des Véritez Evangéliques pour se délivrer de toute cette inquiétude. Car on verra que bien loin que ce soit le propre de ces Véritez de s'accorder avec la Philosophie, il est au contraire de leur essence de ne se pas ajuster avec ses Regles (2).

(2) *Restreignez ceci aux Véritez Evangeliques qui contiennent des Mysteres; car il faut avouer que les Préceptes de la Morale de Jesus-Christ se peuvent facilement concilier avec la Lumiere naturelle.*

QUE les Mysteres de l'Evangile étant au-dessus de la Raison, il s'ensuit qu'on ne peut répondre par la Lumiere naturelle aux Objections des Incrédules.

Les Catholiques Romains & les Protestans se font la guerre sur une infinité d'Articles de Religion, mais ils sont d'accord sur ce point-ci, que les Mysteres de l'Evangile sont au dessus de la Raison. Il y a eu même des Théologiens qui ont avoué que les Mysteres que les Sociniens nient sont contre la Raison. Je ne veux pas me prévaloir de cette avance, il me suffit que l'on reconnoisse unanimement qu'ils sont au dessus de la Raison; car il resulte de là nécessairement qu'il est impossible de résoudre les Difficultez des Philosophes; & par conséquent qu'une Dispute, où l'on ne se servira que des Lumieres naturelles, se terminera toûjours au desavantage des Théologiens, & qu'ils se verront forcés de lâcher le pied, & de se réfugier sous le canon de la Lumiere surnaturelle.

Il est évident que la Raison ne sauroit jamais atteindre à ce qui est au-dessus d'elle; or si elle pouvoit fournir des Réponses aux Objections qui combattent le Dogme de la Trinité, & celui de l'Union hypostatique, elle atteindroit à ces deux Mysteres, elle se les assujettiroit, elle les manieroit, & les plieroit jusques aux dernieres confrontations avec ses prémiers principes, ou avec les aphorismes qui naissent des notions communes, & jusques à ce qu'enfin elle eût conclu qu'ils s'accordent avec la Lumiere naturelle. Elle feroit donc ce qui surpasse ses forces, elle monteroit au-dessus de ses limites, ce qui est formellement contradictoire. Il faut donc dire qu'elle ne peut point fournir de Réponses à ses propres Objections, & qu'ainsi elles demeurent victorieuses pendant qu'on ne recourt pas à l'Autorité de Dieu, & à la nécessité de captiver son entendement à l'obéissance de la Foi.

Tâchons de rendre cela plus clair. Si quelques Doctrines sont au-dessus de la Raison, elles sont au delà de sa portée. Si elles sont au delà de sa portée, elle n'y sauroit atteindre. Si elle n'y peut atteindre, elle ne peut pas les comprendre. Si elle ne peut pas les comprendre, elle n'y sauroit trouver aucune idée, aucun principe, qui soit une source de solution; & par conséquent les Objections qu'elle aura faites demeureront sans Réponse, ou, ce qui est la même chose, on n'y répondra que par quelque Distinction aussi obscure que la These même qui aura été attaquée. Or il est bien certain qu'une Objection que l'on fonde sur des notions bien distinctes demeure également victorieuse, soit que vous n'y répondiez rien, soit que vous y fassiez une Réponse où personne ne peut rien comprendre. La partie peut-elle être égale entre un homme qui vous objecte ce que vous & lui concevez très-nettement, & vous qui ne pouvez-vous défendre que par des Réponses où ni vous ni lui ne comprenez rien?

QUEL est le but d'une Dispute Philosophique, & que l'on n'y peut parvenir quand elle roule sur les Mysteres.

Toute Dispute Philosophique suppose que les parties contestantes conviennent de certaines Définitions, & qu'elles admettent les regles du Syllogisme, & les marques à quoi l'on connoit les mauvais Raisonnemens. Après cela, tout consiste à examiner si une These est conforme médiatement ou immédiatement aux principes dont on est convenu, si les prémisses d'une preuve sont véritables, si la conséquence est bien tirée, si l'on s'est servi d'un Syllogisme à quatre termes, si l'on n'a pas violé quelque aphorisme du chapitre de *oppositis*, ou *sophisticis elenchis*, &c. On remporte la victoire, ou en montrant que le sujet de la Dispute n'a aucune liaison avec les principes dont on étoit convenu, ou en réduisant à l'absurde le Défendeur. Or on l'y peut réduire, soit qu'on lui montre que les conséquences de sa These sont le oui & le non, soit qu'on le contraigne à ne répondre que des choses tout-à-fait inintelligibles. Le but de cette espece de Disputes est d'éclaircir les obscuritez & de parvenir à l'évidence; & de là vient que l'on juge que pendant le cours du Procès la victoire se déclare plus ou moins pour le Soutenant ou pour l'Opposant, selon qu'il y a ou plus ou moins de clarté dans les Propositions de l'un que dans les Propo-

sitions

fitions de l'autre: & enfin l'on est d'avis qu'elle se déclare pleinement contre celui dont les Réponses sont telles qu'on n'y comprend rien, & qui avoue qu'elles sont incompréhensibles. On le condamne dès-là par les regles de l'adjudication de la victoire; & lors même qu'il ne peut pas être poursuivi dans le brouillard dont il s'est couvert, & qui forme une espece d'abyme entre lui & ses Antagonistes, on le croit battu à plate couture, & on le compare à une Armée qui aiant perdu la bataille, ne se dérobe qu'à la faveur de la nuit à la poursuite du vainqueur.

Ce qu'il faut conclure de cela est, que les Mysteres de l'Evangile étant d'un ordre surnaturel, ne peuvent point & ne doivent point être assujettis aux regles de la Lumiere naturelle. Ils ne sont pas faits pour être à l'épreuve des Disputes Philosophiques: leur grandeur, leur sublimité, ne leur permet pas de la subir. Il seroit contre la nature des choses qu'ils sortissent victorieux d'un tel combat: leur caractere essentiel est d'être un objet de Foi, & non pas un objet de Science. Ils ne seroient plus des Mysteres, si la Raison en pouvoit résoudre toutes les Difficultez; & ainsi au lieu de trouver étrange que quelqu'un avoue que la Philosophie peut les attaquer, mais non pas repousser l'attaque, on devroit se scandaliser si quelqu'un disoit le contraire (3).

Si ceux dont je veux guérir les scrupules ne se rendent pas à ces Considérations, où ils trouveront peut-être quelque chose de trop abstrait, je les prierai de recourir à des réflexions qui soient plus à la portée de tout le monde. Je les prierai d'étudier un peu le génie que l'on voit régner dans le Nouveau Testament, & dans la Mission des Apôtres.

CONSIDERATION sur la maniere dont Jesus-Christ, & les Apôtres, & les anciens Peres, ont enseigné.

L'Esprit de Dispute est la chose qui paroisse la moins approuvée dans l'Oeconomie Evangélique. J. Christ ordonne d'abord la Foi & la Soumission. C'est son début ordinaire, & celui de ses Apôtres, *Sui moi* (4), *croi & tu seras sauvé* (5). Or cette Foi qu'il exigeoit ne s'acquéroit point par une suite de discussions Philosophiques, & par de grands raisonnemens: c'étoit un don de Dieu, c'étoit une pure grace du Saint Esprit, & qui ne tomboit pour l'ordinaire que sur des personnes ignorantes (6). Elle n'étoit pas même produite dans les Apôtres par l'effet des réflexions sur la sainteté de vie de J. Christ, & sur l'excellence de sa Doctrine, & de ses Miracles. Il faloit que Dieu lui-même leur révélât que celui dont ils étoient les Disciples étoit son Fils éternel (7). Si Jesus-Christ & ses Apôtres sont descendus quelquefois au Raisonnement, ils n'ont point cherché leurs preuves dans la Lumiere naturelle, mais dans les Livres des Prophêtes, & dans les Miracles; & si quelquefois saint Paul s'est prévalu de quelque Argument *ad hominem* contre les Gentils, il n'y a guere insisté. Sa méthode étoit entiérement différente de celle des Philosophes. Ceux-ci se vantent d'avoir des principes si évidens, & un Systême si bien lié, qu'ils n'ont point à craindre d'autres obstacles de persuasion que l'esprit stupide des Auditeurs, ou que la malice artificieuse de leurs émules, & ils s'exposent à rendre raison de leur Doctrine à tout le monde, & à la soutenir contre tout venant. Saint Paul au contraire reconnoit que sa Doctrine est obscure, qu'il ne la sait qu'imparfaitement (8); & qu'on n'y peut rien comprendre à moins que Dieu ne communique un discernement spirituel, & que sans cela elle ne passe que pour folie (9). Il confesse (10) que la plupart des personnes converties par les Apôtres étoient de petite condition & ignorantes. Il ne défie point les Philosophes à la Dispute, & il exhorte les fideles à se tenir bien en garde contre la Philosophie (11), & à éviter les contestations de cette Science qui avoit fait perdre la Foi à quelques personnes (12).

Les anciens Peres se sont réglez sur le même esprit, ils exigeoient une prompte soumission à l'Autorité de Dieu, & ils regardoient les Disputes des Philosophes comme l'un des plus grands obstacles que la vraie Foi pût rencontrer dans son chemin (13). Le Philosophe Celse se moqua de la conduite des Chrétiens, *Qui ne voulant*, disoit-il (14), *ni écouter vos raisons, ni vous en donner de ce qu'ils croyent, se contentent de vous dire, N'examinez point, Croyez seulement; ou bien, Votre foy vous sauvera; & ils tiennent pour maxime, que la sagesse du monde est un mal.... S'ils se renferment, à l'ordinaire, dans leur, N'examinez point, Croyez seulement; il faut, du moins, qu'ils me disent quelles sont ces choses, qu'ils veulent que je croye* (15). Mais voici ce qu'on répond (16): „ S'il étoit possible que tous les hommes, négligeant les affaires de la vie, „ s'attachassent à l'étude & à la méditation, il ne faudroit point chercher d'autre voye, pour leur „ faire recevoir la Religion Chrétienne. Car pour ne rien dire qui offense persomne, on n'y „ trouvera pas moins d'exactitude qu'ailleurs, soit dans la discussion de ses Dogmes (17), soit „ dans l'éclaircissement des expressions énigmatiques de ses Prophétes, soit dans l'expression des „ Paraboles de ses Evangiles, & d'une infinité d'autres choses, arrivées ou ordonnées symboliquement. „ Mais puis-que ni les nécessitez de la vie, ni l'infirmité des hommes, ne permettent „ qu'à un fort-petit nombre de personnes de s'appliquer à l'étude, quel moyen pouvoit-on trouver, „ plus capable de profiter à tout le reste du monde, que celuy que J. C. a voulu qu'on „ employât pour la conversion des Peuples? Et je voudrois bien que l'on me dit, sur le sujet „ du grand nombre de ceux qui croyent, & qui par-là, se sont retirez du bourbier des vices, „ où ils étoyent auparavant enfoncez, lequel leur vaut le mieux, d'avoir, de la sorte, changé „ leurs mœurs, & corrigé leur vie, en croyant, sans examen, qu'il y a des peines pour les „ péchez, & des récompenses pour les bonnes actions; ou d'avoir attendu à se convertir, qu'on „ les y reçût, lors-qu'ils ne croiroyent pas seulement, mais qu'ils auroyent examiné avec soin „ les fondemens de ces dogmes. Il est certain, qu'à suivre cette méthode, il y en auroit bien-„ peu, qui en vinssent jusqu'où leur foy toute-simple & toute-nuë les conduit; mais que la „ plus-part demeureroyent dans leur corruption..... Mais puis-qu'ils font tant de bruit de „ cette maniére de croire sans examiner, il leur faut encore dire, que pour nous, qui remarquons „ l'utilité qui en revient aux personnes qui font le plus grand nombre, nous avouons „ franchement que nous la recommandons à ceux qui ne sont pas en état de tout abandonner, „ pour s'appliquer entiérement à la recherche de la verité (18)".

Ce passage de Saint Paul, *Nous cheminons par foi & non point par vue* (19), suffiroit seul à nous convaincre que de Philosophe à Philosophe il n'y a rien à gagner pour celui qui entreprend, ou de prouver les Mysteres de la Religion Chrétienne, ou de se tenir sur la défensive. Car voici en quoi different la Foi d'un Chrétien & la Science du Philosophe: cette Foi produit une certitude achevée, mais son objet demeure toûjours inévident: la Science au contraire produit tout ensemble l'évidence de l'objet, & la pleine certitude de la persuasion. Si donc un Chrétien entreprenoit de soutenir contre un Philosophe le Mystere de la Trinité, il opposeroit à des Objections évidentes un objet inévident. Ne seroit-ce point se battre les yeux bandez, & les

(3) *Notez qu'on ne veut pas condamner ceux qui s'efforcent de concilier nos Mysteres avec la Philosophie; leurs motifs peuvent être bons, & leur travail avec la bénédiction de Dieu peut quelquefois être utile.*

(4) Evangile de saint Luc, *Chap. V, Vers. 27, & Chap. IX, Vers. 59.*

(5) Actes des Apôtres, *Chap. XVI, Vers. 31.*

(6) Evangile selon saint Matthieu, *Chap. XI, Vers. 25.*

(7) *Là-même, Chap. XVI, Vers. 17.*

(8) I Epître aux Corinth. *Chap. XIII, Vers. 12.*

(9) *Là-même, Chap. II, Vers. 14.*

(10) *Là-même, Chap. I, Vers. 26.*

(11) Epître aux Colossiens, *Chap. II, Vers. 8.*

(12) I Epître à Timothée *Chap. VI, Vers. 20, 21.*

(13) *Voiez les passages des Peres que Mr.* de Launoi *a compilez au Chap. II, du Livre* de varia Aristotelis Fortuna.

(14) Origene contre Celse, *Livr. I, Chap. II, pag. 5 de la Version de Mr.* Bouhereau.

(15) *Là-même, pag. 7.*

(16) *Là-même, pag. 5.*

(17) *Cela se doit entendre, non par rapport aux principes de Logique & de Métaphysique, dequoi il s'agit dans cet* Eclaircissement *(car il est certain que les Peres ne discutoient point sur ces regles-là le Dogme de la Trinité ni celui de l'Incarnation) mais par rapport à des principes tirez de la parole de Dieu quand il est question d'un Mystere de l'Evangile.*

(18) Origene contre Celse, *Livr. I, Chap. II, pag. 6.*

(19) II Epître aux Corinth. *Chap. V, Vers. 7.*

les mains liées, & avoir pour Antagoniste un homme qui se peut servir de toutes ses facultez? Que si le Chrétien pouvoit résoudre toutes les Objections du Philosophe sans se servir que des principes de la Lumiere naturelle, il ne seroit pas vrai, comme l'assûre Saint Paul, que nous cheminons par Foi & non point par vue. La Science, & non pas la Foi divine, seroit le partage du Chrétien.

Se scandalisera-t-on d'un aveu qui est une suite naturelle de l'Esprit Evangélique & de la Doctrine de saint Paul?

MAXIMES communes aux Théologiens Catholiques & Protestans.

Si l'on n'est point assez frappé de ces réflexions sur la conduite des prémiers Siecles; si, dis-je, de tels objets considérez en éloignement ne font point assez d'impression, je demande que l'on veuille bien prendre la peine d'examiner les Maximes des Théologiens modernes. Les Catholiques Romains & les Protestans s'accordent à dire, qu'il faut recuser la Raison quand il s'agit du jugement d'une Controverse sur les Mysteres. Cela revient à ceci, qu'il ne faut jamais accorder cette condition, que si le sens litéral d'un passage de l'Ecriture renferme des Dogmes inconcevables, & combattus par les Maximes les plus évidentes des Logiciens, & des Métaphysiciens, il sera déclaré faux, & que la Raison, la Philosophie, la Lumiere naturelle, seront la Regle que l'on suivra pour choisir une certaine interprétation de l'Ecriture préférablement à toute autre. Non seulement ils disent qu'il faut rejetter tous ceux qui stipulent une telle chose comme une condition préliminaire de la Dispute, mais ils soutiennent aussi que ce sont des gens qui s'engagent dans un chemin qui ne peut conduire qu'au Pyrrhonisme, ou qu'au Déisme, ou qu'à l'Athéisme: de sorte que la barriere la plus nécessaire à conserver la Religion de Jesus-Christ est l'obligation de se soumettre à l'Autorité de Dieu, & à croire humblement les Mysteres qu'il lui a plu de nous révéler, quelque inconcevables qu'ils soient, & quelque impossibles qu'ils paroissent à notre Raison.

Il semble que les Catholiques Romains & les Protestans de la Confession d'Augsbourg devroient insister plus fortement sur ce principe que les Réformez; car le Dogme de la Présence réelle en a un besoin tout particulier: cependant les Réformez sont aussi jaloux de cette These que les autres, & la poussent avec un grand zéle contre les Sociniens; & dès qu'ils voient que quelques-uns de leurs Docteurs s'écartent de cette route commune pour augmenter les emplois de la Raison, ils les réfutent fortement, & les font devenir suspects de l'Hérésie Socinienne.

Les preuves de tout ce que je viens de dire seroient bien aisées à recueillir, mais ce seroit un travail fort inutile; car pour peu que l'on connoisse les Ouvrages de Controverse, on sait que les Catholiques Romains ne cessent de recommander le sacrifice de la Raison, & la captivité de l'Entendement, & que les Ministres attribuent au refus de ce sacrifice les Impiétez des Sociniens. Les Disputes de l'Académie de Franeker terminées par le silence que le Souverain imposa (20), & celles de deux Ministres François (21) terminées (22) par le Synode Wallon, ont fait tant de bruit, & sont de si fraiche date, qu'il n'est pas besoin que je me munisse de citations. Je dirai seulement que l'un de ces deux Ministres soutint comme *la Doctrine universelle de l'Eglise, & particulierement de Calvin & des Reformez*, que le fondement de la Foi n'est ni l'évidence des objets, ni l'évidence de la Révélation, & que le Saint Esprit nous persuade des Mysteres de l'Evangile sans nous montrer évidemment ce que nous croions, ni la Divinité de l'Ecriture, ni la vérité du sens de tels & de tels passages. Il fut reconnu orthodoxe: son Adversaire remporta un semblable témoignage d'Orthodoxie; mais cela ne prouve rien contre moi, car il avouoit que la Foi est sans évidence quant à l'objet, & que l'évidence qui l'accompagne quant à la Révélation est un effet de la Grace. Il est donc de ceux qui disent que les Mysteres ne sont pas sous le ressort de la Raison, & que la Raison ou la Lumiere Philosophique n'est point la regle qu'il faut consulter quand on dispute là-dessus.

(20) *L'an* 1687. *On a pu voir dans la Bi*bliotheque Universelle *les Extraits de plusieurs Livres publiez de part & d'autre sur cette Controverse.*

(21) *Mrs.* Jurieu *&* Saurin.

(22) *En Septembre* 1696.

Or si tous les Théologiens orthodoxes sur le Mystere de la Trinité, & sur celui de l'Union hypostatique, les uns Catholiques Romains, & les autres Protestans, rejettent & recusent d'une commune voix l'arbitrage de la Raison, c'est un signe manifeste qu'ils la trouvent incapable de donner des preuves, ni des solutions, dans les Controverses de ces Mysteres; car lors qu'il s'agit de l'Existence divine, ils ne demandent pas mieux que de disputer par les Lumieres de la Raison. C'est parce qu'elles fournissent des armes, & pour attaquer & pour repousser l'ennemi, & pour le vaincre pleinement. Ce qui fait donc qu'ils se conduisent tout autrement par rapport à la Trinité, à l'Incarnation, &c., est qu'ils savent que les Principes de Philosophie n'y sauroient faire aucun bien, & y peuvent faire beaucoup de mal. Si la justice, si la prudence, permettent de recuser un Juge, ce n'est qu'en cas d'incompétence, & de partialité. Plus on a de zéle pour sa cause, moins néglige-t-on ses avantages; & si d'ailleurs on est éclairé sur ses intérêts, on ne recuse jamais les personnes bien intentionnées.

Je conclus de tout ceci, qu'il n'y a rien de plus facile que de faire revenir ceux qui ont été choquez de mon aveu; car il n'y a qu'à les prier de prendre garde que s'ils veulent s'en scandaliser, il faut qu'ils se plaignent que tous les Théologiens orthodoxes leur sont en scandale. Il n'y a point ici de milieu, il faut ou qu'ils trouvent bon ce que j'ai dit, ou qu'ils ne trouvent pas bon ce que disent les Théologiens les plus opposez aux Hérésies Sociniennes.

RE'PONSE à quelques Objections, dont la premiere est qu'on donne trop d'avantage aux Hérétiques & aux Infideles, en leur avouant qu'on ne peut répondre aux Objections que la Philosophie leur fournit contre les Mysteres du Nouveau Testament.

Si l'on m'objecte qu'on a eu raison de se choquer de mon aveu, puis que c'est donner trop d'avantage aux Incrédules, que de leur passer que leurs Objections contre nos Mysteres ne peuvent être réfutées philosophiquement, je répons deux choses. 1. La prémiere est, qu'il faut donc qu'on se scandalise, non seulement de ce que j'ai pu avancer sur ce sujet, mais aussi de ce que les Théologiens les plus orthodoxes ont publié à cet égard-là. 2. Je dis en second lieu, que ce n'est point accorder aux Incrédules quelques avantages dont ils puissent se glorifier legitimement, comme ils pourroient faire si nos Prédicateurs imitoient ces Philosophes, qui font savoir par des affiches, qu'ils sont prêts à soutenir contre tout venant telles & telles Propositions, & qu'un tel jour, à une telle heure, en un tel lieu, ils en donneront des preuves aussi claires que les raions du Soleil. Si les Apôtres, saint Paul par exemple, se trouvant parmi les Athéniens eût prié l'Aréopage de lui permettre d'entrer en lice avec tous les Philosophes; s'il se fût offert de soutenir These sur les trois Personnes qui ne sont qu'un Dieu, & sur l'Unité d'hypostase de la Nature divine & de la Nature humaine en Jesus-Christ, & si avant que de commencer la Dispute il fût convenu de la vérité des Regles qu'Aristote a étalées dans sa Dialectique, soit touchant les termes d'opposition, soit touchant les caracteres des prémisses du Syllogisme démonstratif &c.; si enfin ces préliminaires aiant été bien réglez, il eût répondu que notre Raison est trop foible pour s'élever jusques aux Mysteres, contre lesquels on lui proposoit des Objections, il eût essuié

toute la honte qu'un Soutenant mis à bout puiſſe jamais eſſuier. La victoire des Philoſophes d'Athenes eût été complette; car il auroit été jugé & condamné ſelon des Maximes dont il auroit reconnu la Vérité auparavant. Mais ſi les Philoſophes l'avoient attaqué par ces Maximes après qu'il leur auroit déclaré le fondement de ſa créance, il auroit pu leur oppoſer cette barriere, que ſes Dogmes étoient inconnus à la Raiſon, qu'ils avoient été révélez de Dieu, & qu'il faloit les croire ſans les comprendre. La Diſpute pour être reguliere n'auroit point dû rouler ſur la queſtion ſi ces Dogmes-là étoient oppoſez aux Maximes de la Dialectique & de la Métaphyſique, mais ſur la Queſtion ſi Dieu les avoit révélez. Saint Paul n'eût pu avoir du deſſous, qu'en cas qu'on lui eût prouvé que Dieu ne demandoit point que l'on crût ces choſes.

Vous voiez par-là combien eſt imaginaire le prétendu triomphe des Incrédules; car nos Théologiens ne ſe vantent pas de prouver la Trinité & l'Incarnation par des Argumens Philoſophiques: ils n'admettent que la Parole de Dieu pour le fondement & pour la ſource des preuves & des ſolutions. C'eſt leur fortereſſe, c'eſt leur place d'armes, il leur doit ſuffire de la défendre, & de parer tous les coups qui leur ſont portez par un Hérétique qui ſe fonde ſur le même principe qu'eux de l'Autorité de l'Ecriture. Que l'ennemi s'empare du reſte, peu leur importe; c'eſt un païs qu'ils ont abandonné volontairement. Ce n'eſt point vaincre, que d'occuper une place que perſonne n'avoit intention de garder. *Facile erat vincere non repugnantes* (23).

(23) Cicero, Tuſcul. Quæſt. *Lib. I, folio m.* 143, C.

Afin que ceux mêmes, qui ſe trouveroient ſans autre Livre en liſant ceci, puiſſent être très-aſſûrez que ce n'eſt pas une choſe avancée en l'air, je m'en vais les mettre dans une pleine confiance. Je m'en vais leur citer le témoignage de deux fameux Ecrivains (24), l'un Prêtre, l'autre Miniſtre, & tous deux très-orthodoxes ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, ſur la Satisfaction de Jéſus-Chriſt, & ſur quelques autres Myſteres. „ Ce procédé (25) n'eſt pas raiſonnable; parce qu'il eſt contraire aux prémieres lumieres & aux fondemens meſme de la Religion Chreſtienne. Si cette Religion diſoit aux hommes, qu'elle leur propoſe une foy exempte de toutes ſortes de difficultez; que l'on ne peut rien alleguer contre ſes myſteres qui ait quelque ſorte d'apparence, & que les preuves ſur leſquelles elle établit les veritez qu'elle enſeigne, ſont ſi claires, qu'elles forcent l'incrédulité & la réſiſtance de toutes ſortes d'eſprits, quelques preoccupez qu'ils ſoient; on auroit raiſon de prétendre détruire ſes dogmes, en ramaſſant ainſy des difficultez vrayſemblables contre ce qu'elle nous voudroit faire croire. Mais elle eſt bien éloignée de leur tenir ce langage. Non ſeulement elle ne leur dit pas que les veritez qu'elle enſeigne ne peuvent eſtre combattues par aucunes raiſons apparentes; mais elle leur dit qu'il eſt néceſſaire qu'elles le ſoient, & que c'eſt une ſuite infaillible du deſſein que Dieu a eu en ſe découvrant aux hommes par la véritable Religion (26)". Mr. Claude, n'aiant rien dit contre ce paſſage de Mr. Nicolle, en doit paſſer pour l'Approbateur; car s'il y eût trouvé quelque matiere de critique, toutes ſortes de raiſons demandoient qu'il le cenſurât en réfutant, comme il a fait, le Livre de la Perpétuité de la Foi.

(24) *Mr.* Nicolle & *Mr.* Claude.

(25) *C'eſt-à-dire, faire des amas de raiſons qui ont quelque choſe de ſurprenant contre la Trinité &c.*

(26) Nicolle, Perpetuité de la Foi, *pag. m.* 92, 93.

LA SECONDE Objection eſt que l'on a trouvé des Réponſes aux Objections des Philoſophes.

Voions ſi l'on a pu prendre quelque ſujet de ſcandale ſous prétexte que les Objections Philoſophiques contre le dogme de la Trinité, &c., ne réduiſent point au ſilence les Profeſſeurs en Théologie, & que dans les Theſes qu'ils expoſent fréquemment à la Diſpute ſur ces points-là, ils donnent la ſolution de toutes les Difficultez qui leur peuvent être propoſées. Je prie ceux, qui m'allégueront cela, de faire attention à deux choſes. L'une eſt, que leur Objection ne peut être bonne contre moi, qu'elle ne le ſoit contre tous les Théologiens qui avouent que les grands Myſteres de l'Evangile ſont inexplicables par la Lumiere naturelle. L'autre eſt, que les Proteſtans ne peuvent point ſe ſervir de cette Objection; car elle prouve trop, puiſqu'elle prouve que le Dogme de la Tranſſubſtantiation n'eſt point expoſé à des attaques invincibles philoſophiquement parlant. Tous les Catholiques Romains enſeignent qu'un corps peut être en pluſieurs lieux à la fois. Les Thomiſtes ſe contentant du néceſſaire n'ont point oſé aſſûrer qu'il y puiſſe être *circonſcriptivement*, mais tout au plus comme Jéſus-Chriſt eſt ſous les eſpéces ſacramentales. Les autres Scholaſtiques & ſur-tout les Jéſuites ont été bien plus hardis: ils ont ſoutenu *la replication circonſcriptive* (27), & en cela ils ont raiſonné plus conſéquemment que les Thomiſtes; car ſi les raiſons que l'on allegue contre cette *replication* étoient bonnes, la *replication definitive* (28) ne ſeroit pas ſoutenable. Les Théologiens ne ſont pas les ſeuls qui enſeignent la *replication*, elle eſt auſſi enſeignée dans tous les Cours de Philoſophie, & c'eſt toujours l'une des Theſes qu'on fait ſoutenir publiquement aux Ecoliers de Phyſique. Toutes les Objections imaginables ſont diſcutées dans les Livres des Théologiens Scholaſtiques qui traitent du Sacrement de la Cêne, & dans les Cours de Philoſophie à l'endroit où il s'agit d'expliquer les queſtions *de loco*. Aucune de ces Objections ne demeure ſans Réponſe. Cela empêche-t-il que les Proteſtans Réformez ne perſiſtent à ſoutenir que la poſition d'un corps en pluſieurs lieux à la fois eſt compliquée de mille contradictions, & abſolument impoſſible? Ils ne peuvent donc rien conclure à l'avantage d'une opinion, de ce que l'on peut oppoſer quelque *diſtinguo*, ou quelque terme d'Ecole, à tout ce que les Adverſaires les plus ſubtils ſont capables d'objecter (29). Ce n'eſt pas le tout que de répondre, il faut donner une ſolution qui excite quelque idée, & qui ſoit exempte de la pétition du principe, & qui faſſe voir que l'Objection eſt bâtie ſur des fondemens qui n'ont point de liaiſon avec les notions communes. Voilà trois caractéres qu'on ne trouve point dans les Réponſes des Scholaſtiques aux Objections qui attaquent le Dogme de la Tranſſubſtantiation. Auſſi eſt-il vrai que leur derniere & leur principale reſſource eſt de dire, que la Toute-puiſſance de Dieu ſupplée ce que la Raiſon ne peut comprendre, & que c'eſt à nous à captiver notre entendement, & à ſacrifier nos lumieres à l'Autorité de l'Egliſe.

(27) *C'eſt ainſi qu'on nomme dans les Ecoles la poſition d'un même corps en pluſieurs lieux ſans pénétration de dimenſions.*

(28) *C'eſt ainſi qu'on nomme la poſition d'un corps en pluſieurs lieux à la fois avec pénétration de dimenſions.*

(29) *Conférez avec ceci ce qu'on a dit ci-deſſus, Remarque* (G) *de l'Article* ZENON d'Elée, *touchant les Objections qui concernent la diviſibilité du continu.*

Ils n'ont pas été moins ſubtils ni moins féconds, ſoit à inventer des Difficultez, ſoit à inventer des Réponſes par rapport à la Trinité, que par rapport à la Tranſſubſtantiation. Mais les Sociniens ſont auſſi mal ſatisfaits de ces deux eſpéces de Réponſes, que les Réformez de celles qui ſe rapportent au ſecond de ces deux Dogmes. Les unes & les autres, diſent les Sociniens, manquent des trois caractéres qu'on a marquez ci-deſſus: elles ſuppoſent ce qui eſt en queſtion; elles ſont ou auſſi obſcures, ou plus obſcures, que le Dogme même qui eſt le ſujet de la Controverſe; elles ſont ſi inconcevables, qu'on ne ſauroit les réfuter; c'eſt une Diſpute où la nuit ſépare les combattans: car ſi le Défenſeur de la Theſe ſe couvre d'une diſtinction tout-à-fait incompréhenſible, il faut de toute néceſſité que l'Oppoſant ſe retire, ou qu'il s'arrête, il ne voit aucun endroit par où frapper. On ne tire point une fleche, lorſque la plus petite lueur du monde nous manque pour entrevoir & pour deviner où eſt le but; & comme le plus haut degré de l'évidence a cela

de propre qu'on ne peût le prouver, & le plus bas degré de l'inévidence a le destin de ne pouvoir être combattu. Ainsi de ce que les Attaquans les mieux fondez sur les Lumieres Philosophiques rencontrent enfin un retranchement de distinctions, couvert d'un nuage si épais qu'il faut qu'ils s'arrêtent, on ne peut tirer nulle conséquence en faveur d'un Dogme.

Il y a dans l'une & dans l'autre Communion, la Romaine & la Protestante, beaucoup de personnes qui sont mal édifiées des Explications des Scholastiques, & qui jugent que ces gens-là ont plus embrouillé que débrouillé les Mysteres de la Religion. Quelques Théologiens Protestans souhaiteroient qu'on s'en fût tenu aux termes de l'Ecriture, & qu'on eût enfermé en cinq ou six lignes tout ce qui concerne la Trinité, & qu'au lieu de suivre les Disputeurs d'Objection en Objection, on leur eût dit, *Nous ne vous proposons point cela comme une chose à comprendre, mais comme une chose à croire: si vous ne pouvez pas la croire, demandez à Dieu la grace d'en être persuadé: si vous n'obtenez rien par vos prieres, votre mal est incurable; nos distinctions, nos subtilitez, ne serviroient qu'à vous endurcir; vous ne cesseriez de vous plaindre qu'on vous explique un dogme obscur par un plus obscur, obscurum per obscurius.* Il y a beaucoup d'apparence que ce Mystere, proposé en peu de mots selon la simplicité de l'Ecriture, effaroucheroit & révolteroit beaucoup moins la Raison, qu'il ne l'effarouche, & ne la révolte, par le grand détail d'Explications qui l'accompagne dans les Commentateurs de Thomas d'Aquin. Plusieurs Catholiques Romains diroient de bon cœur, s'ils osoient, contre les subtilitez des Scholastiques, ce que Mr. l'Abbé Faydit en a publié; mais pour n'avoir pas le courage qu'il a eu d'imprimer sur ce sujet une Invective très-forte, ils n'en pensent pas moins. Voiez la marge (30).

Mr. de Balzac a dit d'excellentes choses dans le cinquiéme Discours de son Socrate Chrétien (31). En voici un morceau. „ Ceux qui ont traduit d'une langue en une autre, avec le „ plus de reputation, ont pris des rivieres pour des montagnes, & des hommes pour des villes. „ Les mesprises de vos Docteurs ne doivent rien à celle-là. La Raison humaine fait, s'il se peut, „ de plus estranges équivoques, quand elle traite des choses divines. Estant foible & courte, „ comme elle est, elle devroit s'épargner & se mesurer: Elle devroit estre plus discrete & plus „ retenue. Il peut y avoir de l'intemperance au desir d'apprendre & de s'enquerir. C'est un Vice „ que de savoir trop de Nouvelles. L'ancienne Morale l'a condamné: Les Caractéres de „ Theophraste ne l'oublient pas. Et s'il est vray ce qu'on a dit autrefois, QU'IL NE „ FAUT PAS ESTRE CURIEUX DANS LA REPUBLIQUE D'AU- „ TRUY, quelle audace est-ce, je vous prie, quel attentat à un Citoyen du bas Monde, à un „ Habitant de la Terre, de se mesler si avant des choses superieures, & des affaires du Ciel? En „ quel Païs est-il plus estranger qu'en celuy-là? Y a-t-il de Republique, qui luy soit plus in- „ connue? Y a-t-il un Autruy, dont il soit plus esloigné, avec lequel il ait moins de société & „ moins de commerce? Nous devons ce respect à cette Majesté qui se cache, de ne vouloir pas „ la descouvrir; de ne la rechercher pas avec tant de diligence & d'empressement. Arrestons- „ nous à ses Dehors & à ses Remparts, sans la poursuivre jusques dans son Fort & dans ses Re- „ tranchemens. Adorons les voiles & les nuages qui sont entre nous & elle. Puis-qu'elle ha- „ bite une lumiere inaccessible, ne faisons point de dessein sur le lieu de sa demeure: N'essayons „ point de le surprendre par la subtilité de nos Questions; de le forcer par la violence de nos „ Argumens. Si nous avons soin de la conservation de nos yeux; Si nostre vie nous est chere, „ fuyons cette Presence redoutable, cette fatale lumiere, cette lumiere qui esblouït les Anges & „ qui tue les Hommes (32). . . . . . Esloignez que nous sommes de luy, d'une distance qui ne „ se peut mesurer, & confinez au plus bas estage du Monde qu'il a basti, nous voulons monter „ sur son Throsne & toucher à sa Couronne: Nous aspirons à sa plus estroite confidence & à sa „ derniere familiarité. Au moins pretendons-nous de le voir avecque des yeux de chair; de le comprendre avec un esprit noyé dans le sang & enseveli dans la matiere. Nous entreprenons de dis- „ courir de sa Nature & de son Essence; de faire des Relations de sa conduite & de ses desseins, „ avec le jargon de la Philosophie d'Aristote (33)".

C'est aux Scholastiques d'Espagne que Balzac en veut dans ce Discours-là: or il n'y a point de matiere sur quoi ils méritent mieux cette censure, que sur les Explications qu'ils donnent du Mystere de la Trinité; tant s'en faut qu'il faille juger qu'ils y ont bien réussi, sous prétexte qu'ils ont inventé des Réponses aux Objections.

Mais, afin d'être équitable envers tout le monde, il faut dire que ceux qui s'engagent à disputer avec les Sociniens, & qui se font de nouvelles routes, ne manquent guere de s'égarer. On a vu cela en Angleterre il y a cinq ou six ans (34). Un fameux Théologien, n'aiant point cru qu'il pût réfuter par l'Hypothese des Scholastiques quelques Ecrits que les Unitaires avoient publiez, en imagina une autre; mais on prétendit qu'il établissoit le Trithéisme, & on ne voulut point souffrir qu'elle prît pied. D'où nous pouvons recueillir combien il est impossible de réfuter les Objections Philosophiques des Sociniens, & que puisqu'ils reconnoissent l'Ecriture, il les faut d'abord combattre par-là. C'est l'endroit foible de leur place: l'autre en est le fort.

Quelque envie que j'aie d'être court, si faut-il que je remarque la maniere dont un habile Théologien, qui est depuis plusieurs années Evêque de Salisburi, réfuta les Objections d'un fameux Athée (35) dont il fut le Convertisseur. Il nous a donné l'Histoire des Conférences qu'il eut avec lui, & nous y trouvons entre autres choses qu'étant question de répondre aux difficultez sur les Mysteres de l'Evangile, il n'eut recours qu'à ceci, que l'incompréhensibilité d'un Dogme n'est point une raison valable de le rejetter, puisqu'il y a dans la nature beaucoup de choses très-certaines qu'il nous est impossible de comprendre. Il en cite quelques-unes, & nommément l'union de l'ame & du corps. On lui avoit objecté qu'il n'est pas en la puissance de l'homme de croire ce que l'on ne conçoit pas, & que c'est ouvrir la porte aux fourberies des Prêtres que d'ajoûter foi à des Doctrines mystérieuses. *Ne mysteriis fidem adhiberet, elabendi viam quærebat, autumabatque a nullo mortalium id fieri posse, quandoquidem credere, quod concipere, vel cogitatione comprehendere nequimus, non est penes hominem. Credere mysteriis, inquiebat nihil aliud esse, quam fenestram aperire præstigiis sacerdotum, cum enim populo hac in re obsequente uterentur, omnia illi pro lubitu persuaderent, qui, imposito rudi mysterii nomine, domabatur, nulloque negotio credebat* (36). Il répondit (37) qu'il ne faloit pas s'étonner de ce que l'essence de Dieu nous est incompréhensible, puisqu'il y a dans chaque Etre quelque chose dont on ne peut rendre de raison (38), & que la possibilité de plusieurs faits reconnus pour véritables de tout le monde peut être attaquée par

(30) *Pour connoitre les embarras inexplicables où l'Abbé* Faydit *a réduit les Scholastiques il ne faut que consulter l'Auteur qui a tâché de lui répondre, ou seulement l'excellent Extrait que Mr. de* Bauval *a donné de sa Réponse dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mai* 1699, *pag.* 214 *& suiv.*

(31) *Il est intitulé* De la trop grande Subtilité dans les choses de la Religion.

(32) Balzac, Socrate Chrétien, *pag. m.* 57 *& suiv.*

(33) *Là même, pag.* 62, 63.

(34) *On écrit ceci en Novembre* 1701.

(35) Jean Wilmot, *Comte de* Rochester, *né au mois d'Avril* 1638, *mort pénitent l'an* 1680: *homme qui s'étoit distingué par son esprit & par des compositions de plume pleines de sel & d'agrémens; & l'un de ces Athées qui vivent selon leurs principes; car il se plongea dans les plus affreux excès de l'ivrognerie & de l'impudicité. Voiez l'Histoire de sa Conversion. C'est un Livre du Docteur* Gilbert Burnet. *Je me sers de la Traduction Latine qui en a été publiée à Utrecht l'an* 1698.

(36) Roffz Comitis in extremis *Meravolæ* seu Pœnitentia salutaris, *pag.* 51.

(37) *Ibid. pag.* 53.

(38) *Certum in unaquaque re quid esse cujus ratio reddi nequit.* Ibid. *pag.* 52.

par des Argumens spécieux (39); & qu'ainsi la révélation du Mystere de la Trinité, & de celui de l'Incarnation, & de quelques autres étant certaine, nous devions y soumettre notre Raison: car le seul Argument qu'on puisse leur opposer est qu'ils surpassent la portée de notre esprit; mais ne trouve-t-on pas la même Dificulté dans plusieurs choses que l'on admet pour véritables (40)? Il fut si éloigné de cômpter pour quelque chose les Réponses des Scholastiques, qu'au contraire il avoua qu'elles ne servoient qu'à obscurcir les Difficultez. *Curiositatis revera nimium introductum, eaque magis conducit difficilioribus obscurandis, quam explanandis. Sunt autem defensa vacillantibus argumentis, illustrataque similitudinibus non adeo idoneis ac congruis, additæque novæ subtilitates, magis intricantes, quam extricantes, quæ omnia haud queunt negari. Oppositio Hæreticorum priscis temporibus nimium curiositatis inter Patres excitavit, quam Scholastici sequiorum seculorum mire adauxerunt; verum si mysteria potius ea simplicitate, qua in sacris tradita sunt literis, quàm secundum absurdissima in ea fanaticorum hominum commentaria accepta fuissent, non minus incredibilia (41) viderentur, quam aliqua eorum objectorum, quæ quotidie in sensus incurrunt* (42).

N'oublions pas cette Observation. Luther & plusieurs autres Théologiens Protestans n'eussent jamais soutenu qu'il y a des choses fausses en Philosophie, qui sont vraies en Théologie (43), s'ils eussent cru que les Réponses que l'on fait aux Objections des Philosophes contre nos Mysteres peuvent contenter la Raison; car ils ne soutenoient cela qu'à cause de ces Mysteres (44).

Je ne voi donc point que jusqu'ici les Objections que j'ai à résoudre dans cet Eclaircissement aient pu m'embarasser. Examinons-en quelques autres.

LA TROISIEME Objection est, que je n'ai point dû appliquer aux Argumens des Manichéens ce qui pourroit être avoué touchant les Raisons que l'on oppose aux Mysteres de l'Evangile.

Si l'on m'objecte que mon aveu n'est scandaleux qu'à cause qu'il se rapporte non pas aux Raisons Philosophiques qui peuvent combattre la Trinité, l'Incarnation, & quelques autres Mysteres, mais aux Disputes sur l'origine du mal, on commettra bien des fautes. Car on ignorera, 1, que les Decrets de Dieu sur la chute du prémier homme, & sur les suites de cette chute, sont un des Mysteres les plus incompréhensibles de la Religion: 2, que nos Théologiens les plus orthodoxes tombent d'accord de cela.

Les Ecrits de saint Paul nous apprenent que ce grand Apôtre, s'étant proposé les Difficultez de la Prédestination, ne s'en tira que par le droit absolu de Dieu sur toutes les créatures (45), & que par une exclamation sur l'incompréhensibilité des voies de Dieu. Eût-il pu signifier plus clairement que par une telle solution, combien le Dogme des Decrets de Dieu sur la destinée des élus, & des réprouvez, est inexplicable? N'est-ce pas nous dire en termes bien clairs, que la Prédestination est un des Mysteres qui accablent le plus la Raison de l'homme, & qui demandent le plus inévitablement qu'elle s'humilie sous l'autorité de Dieu, & qu'elle se sacrifie à l'Ecriture? Les Objections qu'elle forme contre les Mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation, ne se font sentir pour l'ordinaire qu'à ceux qui ont quelque teinture de Logique, & de Métaphysique; & comme elles appartiennent à des Sciences de spéculation, elles frappent moins le commun des hommes; mais celles qu'elle forme contre le péché d'Adam, & contre le péché originel, & contre la damnation éternelle d'une infinité de gens qui ne pouvoient être sauvez sans une Grace efficace que Dieu ne donne qu'à ses élus, sont fondées sur des principes de morale que tout le monde connoît, & qui servent continuellement de regle tant aux savans qu'aux ignorans, pour juger si une action est injuste, ou si elle ne l'est pas. Ces principes sont de la derniere évidence, & agissent sur l'esprit & sur le cœur, desorte que toutes les facultez de l'homme se soulevent quand il faut imputer à Dieu une conduite qui n'est pas conforme à cette regle. La solution même que l'on tire de l'infinité de Dieu, & qui sert d'un puissant motif pour captiver l'entendement, n'est pas exempte d'une nouvelle Difficulté; car si la distance infinie, qui éleve Dieu au dessus de toutes choses, doit persuader qu'il n'est point soumis aux regles des vertus humaines, on ne sera plus certain que sa justice l'engage à punir le mal, & l'on ne sauroit réfuter ceux qui soutiendroient qu'il est l'Auteur du péché, & qu'il le punit néanmoins fort justement, & qu'en tout cela il ne fait rien qui ne s'accorde avec les perfections infinies du souverain Etre; car ce ne sont pas des perfections qu'il faille ajuster aux idées que nous avons de la vertu.

Il est donc visible que le Dogme du péché d'Adam, avec ce qui en dépend, est entre tous les Mysteres inconcevables à notre Raison, & inexplicables selon ses Maximes, celui qui demande le plus nécessairement que l'on se soumette à la Vérité révélée, nonobstant toutes les oppositions de la Vérité philosophique.

Il seroit à souhaiter que l'on se fût toûjours souvenu de ce point-là; car les malheureuses Contestations sur la Grace, qui ont causé tant de desordres, ne sont venues que de ce qu'on a osé traiter ce Mystere comme une chose qui se pouvoit concilier avec notre foible Raison. Les Catholiques Romains ont donné ici dans la disparate: ils ont insulté Calvin avec les derniers emportemens, parce qu'il avoit suivi à la lettre les Doctrines de saint Paul; ils vouloient les expliquer d'une maniere mitigée, afin que la Raison humaine y trouvât son compte. Ils n'avoient pas eu les mêmes égards pour la Raison quand ils avoient expliqué les passages de l'Ecriture qui concernent la Trinité, & le Sacrement de l'Eucharistie. On pourroit lancer sur eux les traits que Balzac décoche sur leurs Adversaires. *Nous devrions traitter* les Ministres *de ridicules*, dit-il (46), „ après les Avances qu'ils ont faites, & les Reserves qu'ils veulent faire. Puis qu'ils „ nous ont accordé le Plus, nous sçauroient-ils refuser le Moins? Nous ayant donné le Mys„ tere de la Trinité, & celuy de l'Incarnation, ils ne se sont rien reservé après cela. Par la „ concession de ces deux grandes, estranges, estonnantes Veritez, ils ont renoncé à la liber„ té de leur esprit; & cette liberté est une chose qui ne peut ni se perdre ni se conserver que „ toute entiere. La mesme Autorité, qui les asseure de la certitude du Symbole des Apostres, „ les asseure de la validité de toutes les autres Pieces de la Religion, & ils ne sont pas mieux „ fondez de la contester icy que là. L'Autorité estant infaillible, elle est infaillible par tout; „ elle est égalément infaillible. Le Chrétien estant Captif de la Foy, & non pas Juge de la „ Doctrine, doit obeïr à la Voix qui parle, sans deliberer sur les Paroles, parce que les Pa„ roles ne le persuaderont pas, si la Voix ne l'a desja persuadé. On n'a plus de droit de ren„ trer dans les termes de la prémiere franchise de l'homme, quand on a subi le joug de Dieu „ dominant & victorieux. Il n'est pas temps de vouloir se servir de la Raison, après l'avoir „ soûmise à la Foy. Quel jeu, je vous prie, seroit celuy-là, de quitter tantost sa Raison, „ & tantost de la reprendre; de choisir, dans le Christianisme, certains endroits qui plaisent, „ & de rejetter les autres qui ne plaisent pas; d'estre demy Incredule, & demy Croyant? Ce

(39) Rossæ Comitis in extremis Meravola, seu Pœnitentia salutaris, pag. 53.

(40) Notez que l'Auteur qui publia un Traité de Religion contre les Athées, les Deïstes & les nouveaux Pyrrhoniens, à Paris l'an 1677, pressa fortement l'Argument que les Impies ne peuvent eviter dans leurs principes de croire des choses incompréhensibles. Voiez le Chap. III, IV, & V, de la II Partie.

(41) Je n'entens pas cela, & il me semble que l'Auteur a plutôt dit credibilia qu'incredibilia, ou qu'au lieu de minus, il eût falu mettre magis.

(42) Comitis Rossæ in extremis Maravola, pag. 54, 55.

(43) Voiez ci-dessus Remarq. (C) de l'Article HOFFMAN (Daniel), & Remarque (KK) de l'Article LUTHER.

(44) Voiez ci-dessus Remarq. (KK) de l'Article LUTHER.

(45) Voiez la Remarque (E) de l'Article d'ARMINIUS.

(46) Balzac, Socrate Chrestien, Discours XII, pag. m. 326 & suivant.

„ feroit capituler avec Jesus-Christ, & faire des conditions aveque l'Eglise. Ce feroit faire „ quelque chose de pis, & passer de la complaisance au desmenti, en luy avouant une partie de „ ce qu'elle nous propose à croire, & luy soustenant que le reste est faux". Calvin eût pu se défendre de la sorte contre ceux qui desapprouvoient son Hypothese de la Prédestination. Il pouvoit leur dire: Vous faites mal à-propos les délicats, après avoir digéré les Difficultez d'un seul Dieu en trois personnes, & celles de la Transsubstantiation. Vous ne voulez pas qu'on écoute là-dessus les Raisonnemens des Philosophes, vous ne parlez que de la toute-puissance de Dieu, vous vous plaignez qu'on la nie quand on ne veut pas admettre la conservation des accidens sans sujet, & la présence d'un corps en plusieurs lieux. Pourquoi donc attaquez-vous le mystere de la Prédestination par des Argumens humains? Pourquoi ne croiez-vous pas que la puissance de Dieu s'étend jusqu'à concilier la Liberté des créatures avec la nécessité de ses Décrets, & sa justice avec la punition d'un péché commis nécessairement?

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que l'introduction du mal moral & ses annexes ne soient l'un des plus impénétrables Mysteres que Dieu nous ait révélez. Citons là-dessus quelques Auteurs.

Je ne répete point ce qu'on a pu lire dans un autre endroit de cet Ouvrage (47), qu'un Théologien Réformé avoue publiquement que l'Hypothese de saint Augustin & de Calvin est pour lui d'une pesanteur insupportable, & qu'il ne s'y tient que parce qu'aucune de toutes les autres Hypotheses ne sauroit le soulager. Les paroles Latines de Calvin que j'ai rapportées (48) méritent bien de paroître ici selon le François de l'Auteur. „ Par tous ses Escrits il ne cesse „ de crier, toutesfois & quantes qu'il est question du peché, que le nom de Dieu n'y doit „ point estre meslé, d'autant que rien n'apartient à la nature de Dieu, sinon une parfaite droi-„ ture & equité. C'est doncques une calomnie par trop vilaine & puante, d'enveloper un tel „ homme qui a si bien servi à l'Eglise de Dieu, en ce crime, comme s'il faisoit Dieu autheur „ de peché. Il enseigne bien par tout que rien ne se fait que par le vouloir de Dieu: cepen-„ dant il maintient que cela, que les hommes font meschamment, est tellement conduit & „ gouverné par le jugement secret de Dieu, qu'il n'a rien de commun avec le vice des hom-„ mes. La somme de sa doctrine est, que Dieu adresse toutes choses par moyens admirables & „ qui nous sont incognus à telle fin qu'il lui plaist, de sorte que sa volonté eternelle est la „ prémiere cause de toutes choses. Et confesse que c'est un secret incomprehensible, que Dieu „ vueille ce qui ne nous semble nullement raisonnable: & pourtant il afferme qu'il ne s'en faut „ point enquerir par trop curieusement ni audacieusement, pource que les jugemens de Dieu „ sont un abysme profond, & qu'il vaut beaucoup mieux adorer en toute reverence les myste-„ res & secrets qui surmontent nostre capacité, que de les esplucher ou s'y fourrer trop „ avant (49)". Vous voiez combien il recommande de ne s'approcher de cet abyme qu'avec un esprit de soumission, & de respect, pour ce grand & incompréhensible Mystere. Mr. Morus, étant Ministre & Professeur en Theologie dans la même ville de Geneve où Calvin l'avoit été, déclama très-fortement contre les Théologiens Réformez qui disputoient sur l'Universalité de la Grace. Il avoit en vue Mr. Amyraut & Mr. Spanheim. Il leur fit la même leçon que l'on fait aux Ecrivains téméraires qui ont l'audace de fouiller dans les secrets les plus cachez du Créateur. Il les fit ressouvenir des Maximes les plus graves que l'on emploie pour recommander le sacrifice de la Raison & la servitude de l'Entendement sous le poids de l'Autorité de Dieu par rapport aux Mysteres les plus incompréhensibles. Ses termes ont tant d'emphase qu'ils ne pourroient être traduits sans un grand dechet. Rapportons-les donc en original. *Quis non videat quæ de Trinitate, quam sibi soli notam vetus ait scriptor, deque decretis Dei, quorum non aliter constat ratio, quam si nemini reddatur, deque aliis ejusmodi, quæ nec licet scire, nec prodest, anxie disputantur, non tuto, sed frustra, disputari? Nemo cœleste mysterium discutiat ratione terrena, divina verba modis non pensemus humanis, inquit Chrysologus. Credere, quod jussum est, non est discutere permissum, ait Ambrosius. Lauda, venerare, tuum est nescire, quod agitur, inquit Author de vocatione Gentium. Quæ Deus occulta esse voluit, non sunt scrutanda; quæ manifesta fecit, non sunt negligenda, ne & in illis illicite curiosi, & in his damnabiliter inveniamur ingrati. Nos autem fastidimus aperta in scripturis, clausa, & obsignata, in cœlis quærimus, nunquam visa perambulare, oculis quoque subducta calcare pedibus,* ἐμβατεύων, *Pauli vox agnoscitur, satagimus ardeliones. Quare hi sic, illi aliter, absit ut dicamus judicium esse luti, non figuli, quæ sunt Augustini verba, compescat se humana temeritas, & quod non est, non quærat, ne id, quod est, non inveniat:* Ὅτι ἀκατάληπτον τὸ Θεῖον *Damascenus aliique præscribunt. Quid æternis minorem consiliis animum fatigas? Audi Tertullianum: Præstat, inquit, per Deum nescire, quia ipse non revelaverit, quam per hominem scire, quia ipse præsumserit; cedat curiositas fidei, cedat gloria saluti. Audi Scripturam:* ARCANA DEO, *revelata nobis, & filiis nostris. Moses Dei Vocem audivit; faciem non vidit; quia fide, non visu, ambulamus, & cujus ferre Majestatem non possumus, à posteriori ut loquuntur, opera cum Mose lustramus. Deus absconditus habitat in caligine, inquit Rex Pacificus; in luce, sed inaccessa, inquit cœlestis Apostolus. Hic subvectus in tertium cœlum quæ visere potuit, non potuit enarrare: nos humi serpentes adhuc enarramus velut conscii, quæ nunquam, ne per nebulam quidem, vidimus. Non constat sine arcano Majestas, nubes Dei gloriam obumbrat, Arca oppanso velo tegitur: nos in horribile Dei Sacrarium emissitios oculos evibramus, & nondum bene initiati Epoptas agimus. Ut ad ignem, Solemque, sic ad Deum accedamus, hactenus ut calore foveamur, non voraci flamma, non radiis æstuantibus hauriamur* (50). Tout fraichement l'un de ceux qui sont assis sur la chaire de Calvin a reconnu d'une maniere très-précise l'incompréhensibilité de la Prédestination. Je n'ai pas eu encore le plaisir de voir son nouveau Systême de Théologie; mais voici ce qu'on en trouve dans les Nouvelles de la République des Lettres. „ Il commence par „ une Question extrémement difficile, & qui est une pierre de scandale & aux prophanes & aux „ foibles, savoir pourquoi Dieu a permis le péché, qui est cause d'un si grand nombre de maux, „ & qu'il pouvoit si facilement empêcher? Mr. Pictet ne dissimule point la grandeur de la Dif-„ ficulté. Il la met dans tout son jour. Ceux qui ont osé assurer, que Dieu ne sait pas l'ave-„ nir, lors qu'il dépend de la liberté des Créatures intelligentes, se tirent aisément de ce mau-„ vais pas; Dieu n'a pas empêché ce qu'il n'a pas prévu: mais c'est se jetter dans un abime, „ pour éviter un précipice, & il est encore plus difficile de concevoir que Dieu ne sache pas l'a-„ venir, que de concevoir qu'il n'ait pas empêché le péché, quoi qu'il l'ait prévû. La pensée

„ de

(47) *Ci-dessus, Article* PAULICIENS, *Citat.* (44) & (45).

(48) *Ci-dessus Cit.* (16) *de l'Article* SYNERGISTES.

(49) Calvin, briefve Response aux Calomnies d'un certain brouillon par lesquelles il s'est efforcé de diffamer la doctrine de la Prédestination éternelle de Dieu, *pag.* 2037 *de ses* Opuscules, *Edit. de Geneve* 1611.

(50) Alexander Morus, Oratione de Pace, *pag.* 52 & *seq. Edit. Amstelod.* 1648 in 12.

„ de ceux qui disent que Dieu l'a permis pour manifester sa sagesse, ou pour exercer sa justice „ & sa miséricorde, paroit plus raisonnable. Cependant, tout cela ne satisfait point; car outre „ qu'il n'étoit, peut-être, pas impossible que Dieu fit paroitre ses vertus autrement, est-ce avoir, „ par exemple, un grand fonds de miséricorde, que de permettre un grand mal qu'on pouvoit „ empêcher, afin d'avoir occasion de le guérir? Aussi Mr. Pictet avoue-t-il de bonne foi, que „ comme l'Ecriture ne nous rend aucune raison de la conduite de Dieu dans cette occasion, & „ qu'elle nous fait assez comprendre, qu'il y a là des abimes qu'il est impossible de sonder, on ne „ doit point l'entreprendre (51)".

Tout homme, qui se pourra scandaliser raisonnablement de mes Articles touchant le Manichéisme, se pourra scandaliser légitimement de cette Doctrine du Professeur de Geneve, toute orthodoxe qu'elle est.

Amenons aussi le témoignage d'un Catholique Romain, afin que la mesure soit comble. „ Il y „ a de petits esprits, qui aiment mieux condamner hardiment ce qu'ils n'entendent pas dans les „ S S. Peres de l'Eglise, que de s'humilier comme eux sous le poids des difficultez qui se trouvent „ dans l'explication des mysteres de nostre foi. Car c'est un mystere, & un grand mystere, que „ la justification d'un pecheur & la sanctification d'un chrétien. Et c'est parce qu'on ne le regar- „ de pas comme un mystere, qu'on entreprend hardiment d'en applanir toutes les difficultez; qu'on „ se forme des systêmes qui mettent tout en evidence & en demonstration, si l'on en croit les au- „ teurs; & qu'on se figure en Dieu une *science moienne*, dont les Demipelagiens ont esté les pré- „ miers inventeurs, & *dont le Pape Clement VIII, tres-habile sur cette matiere, avoit coutume de „ dire*, comme le rapporte Lemos (*), *que c'estoit une invention humaine pour accommoder en ap- „ parence toutes choses.* Loin donc ces inventions humaines qui n'expliquent les mysteres qu'en „ les détruisant, & qui ne satisfont l'esprit humain qu'en le seduisant par des apparences trompeu- „ ses de lumiere & d'évidence. Recevons avec humilité ce que l'Ecriture & la Tradition nous „ en découvrent. Ignorons volontiers ce que Dieu veut qui nous en soit caché. Arrestons nous „ où les Apostres & les Docteurs de l'Eglise se sont arrestez: & en lisant S. Augustin, loin de „ lui insulter comme à un écrivain qui s'égare & qui conduit ceux qui le suivent dans le préci- „ pice de l'erreur, reconnoissons que ce n'est pas de ses expressions que viennent les difficultez, „ mais de la matiere même, comme il répond à Julien (52)".

LA QUATRIEME Objection est, que j'ai emploïé une Comparaison tout à fait choquante.

Voions si l'on a pu se choquer légitimement d'une certaine Comparaison que j'ai alléguée (53). Je n'ignore pas que bien des gens en ont murmuré; les uns parce qu'ils n'avoient point d'habitude avec les Livres de Controverse, les autres parce qu'ils n'avoient pas les idées assez fraiches de ce qu'ils y avoient lu autrefois. Quel que puisse être le fondement de leur scandale, on peut le lever facilement. On n'a qu'à leur représenter que la méthode la plus ordinaire des Controversistes est celle qu'on nomme *reductionem ad absurdum*, la réduction à l'absurde. Ils tâchent surtout de faire voir que la suite nécessaire du Dogme qu'ils réfutent est que la conduite de Dieu seroit exécrable, & ils ne feignent point de dire beaucoup de mal du Dieu de leurs Adversaires; c'est-à-dire de Dieu considéré selon qu'il seroit en cas que la doctrine en question fût reçue. Ils se servent hardiment des Comparaisons les plus choquantes. Les Catholiques Romains soutiennent que Calvin a introduit *un Dieu fourbe, & cruel, & inhumain: un Dieu sans justice, sans raison & sans bonté* (54), moins innocent & moins Dieu, que ne l'est le Dieu d'Epicure (55). *Un Dieu qui a deux volontez, une publique par laquelle il déclare qu'il veut sauver tout le monde, & l'autre secrete, par laquelle il pousse dans l'impieté ceux qu'il n'ayme point, afin de trouver un pretexte pour les punir* (56); . . . . *un Maistre inhumain, qui commande des choses impossibles à ses serviteurs, & les châtie d'une peine éternelle, parce qu'ils ne les ont pas executées; comme faisoit le Tyran Caligula* (57). Enfin un Dieu qui comme Caligula ordonne que *l'on écrive ses loix avec un caractere si petit qu'on ne les puisse lire* (58). L'Arminien Bertius, disputant contre Piscator, l'accusa de faire tenir à Dieu à l'égard de l'homme une conduite toute semblable à celle dont Tibere se servit envers les filles de Sejan. Il marqua ce Parallèle (59) en deux colonnes, & il arrangea dans l'une ce qui fut fait par cet Empereur afin que les filles de Sejan ne fussent pas étranglées contre les Loix. Il arrangea dans l'autre ce que Piscator fait faire à Dieu afin que les réprouvez ne soient pas punis contre les formes. Un Théologien Réformé emploie contre les Sociniens une semblable baterie. Il leur soutient que leur Dieu *est le plus grand de tous les monstres qui soit monté dans l'imagination* (60); que Platon & Zenon ne s'en seroient point accommodez (61); que c'est un Dieu ignorant, fort impuissant (62), tout plein d'imperfections (63), un fantome de Dieu qui est démonté à chaque pas par des événemens imprévûs (64); un étrange Dieu qui ne vaut guere mieux que celui d'Epicure (65), & qui vit au jour la journée (66).

Telle étant la coutume des Controversistes, j'aurois été un fort mauvais Historien de la Dispute sur l'origine du mal, & un Rapporteur infidelle des Raisons de chaque Parti, si je n'avois point allégué la Comparaison qui a déplu à certaines gens. C'est celle de Dieu avec une mere qui prévoiant que sa fille &c.; & notez que j'ai montré qu'elle peut être retorquée contre les Sociniens.

LA CINQUIEME Objection est, qu'on ne doit pas avouer les Véritez desavantageuses.

S'il y a des gens qui se sont choquez de ce que je me suis départi de la Maxime, qu'il ne faut jamais avouer à ses Adversaires que l'on ne peut pas répondre à leurs Objections, je n'aurai pas besoin d'une longue Apologie, je n'aurai qu'à faire cette petite demande: Agir de bonne foi, n'est-ce pas une belle chose? N'est-ce pas une affaire d'obligation, ou pour le moins de permission? On ne sauroit me répondre qu'affirmativement. Je puis donc, repliquerai-je, me servir de cette louable liberté, & sur-tout puis qu'il n'y a ni Réglement de Synode, ni Réglement de Consistoire, qui lie les mains à personne à cet égard-là. Si l'on me peut produire un Jugement doctrinal signé de quatre Professeurs en Théologie, & scellé du sceau de quelque Université, ce n'est pas demander beaucoup; si, dis-je, l'on me peut montrer un tel Acte, portant que jamais un Orthodoxe ne doit convenir, non pas même lors que cela est très-vrai, que certaines Objections des Hétérodoxes ne peuvent être réfutées autrement que par l'Ecriture, je m'engagerai à tout ce que l'on voudra; car je suis sûr qu'on ne me montrera jamais une telle signature.

Mais pour une plus ample satisfaction des Lecteurs les plus scrupuleux, je veux bien déclarer ici que par-tout où l'on verra dans mon Dictionaire que tels & tels Argumens sont insolubles, je ne souhaite pas qu'on se persuade qu'ils le sont effectivement. Je ne veux dire autre chose, sinon qu'ils me paroissent insolubles. Cela ne tire point à conséquence, chacun se pourra imaginer, s'il

(51) Nouvelles de la Rep. des Lettres, *Nov.* 1701, *pag.* 493, 494, *dans l'Extrait de la* Théologie Cotet. de Mr. Pictet, *Pasteur & Professeur en Théologie à Geneve.*

(*) *Inventum humanum ad accommodandum in apparentia omnia.* Lemos 1. Tom. p. 2. Tract. 3. c. 35. pag. 129.

(52) S. Augustin justifié de Calvinisme, *pag.* 179, 180. *C'est un Ecrit imprimé l'an* 1689, *avec les* Lettres du Prince de Conti au Pere De Champs.

(53) *Voiez ci-dessus Citation* (50) *de l'Article* PAULICIENS.

(54) *Voiez Mr.* Daillé, Replique à Adam & à Cottibi, *II Part. Chap. I, pag.* 2.

(55) *Là-même, pag.* 3.

(56) *Là-même.*

(57) *Là-même, pag.* 4.

(58) *Là-même, pag.* 11.

(59) *Le Sieur* André Charles, *Théologien Luthérien, a inséré ce Parallèle dans son* Memorabilia Ecclesiastica Sæculi XVII, *Libr. II, p.* 385, 386.

(60) *Voiez le* Jugement sur les Methodes d'expliquer la Grace, *pag.* 10.

(61) *Voiez le* Tableau du Socinianisme, *I Lettre, pag.* 20.

(62) *Là-même, pag.* 23.

(63) *Là-même, pag.* 25.

(64) *Là-même.*

(65) *Là-même, pag.* 27.

(66) *Là-même, pag.* 34.

s'il lui plaît, que j'en juge ainsi à cause de mon peu de pénétration. Je voudrois que l'on ajoûtât qu'en me conformant aux Regles de la bonne foi, plutôt qu'aux Maximes politiques de l'esprit de Parti, je ne laisse pas de considérer que l'Hérésie ni le Paganisme ne peuvent tirer aucun avantage de l'insolubilité de leurs Objections contre les Mysteres (67).

LA SIXIEME Objection est, que je n'ai pas refuté les Manichéens.

La difficulté qui me reste à examiner nous retiendra un peu plus long-tems. Elle est fondée sur ce que j'ai rapporté fort au long ce que les Manichéens peuvent objecter, & que je ne me suis pas mis en peine de produire les raisons qui les réfutent. Voici de quoi contenter sur ce sujet de murmure tous les Lecteurs raisonnables. Quatre Raisons m'empêchérent de m'arrêter à la Réfutation du Manichéisme.

La prémiere est, que dans la disposition où se trouvent aujourd'hui les gens, il n'y a point d'Hérésie moins à craindre que celle-là. Les Peuples ne sauroient concevoir que de l'horreur pour une Hypothese qui admet une Nature éternelle & increée, distincte de Dieu, & ennemie de Dieu, & méchante essentiellement. Et pour ce qui est des Esprits-forts, ou en général de ceux qui ont cultivé l'étude de la Métaphysique, & qui ont quelque penchant à en abuser, il n'y a rien qui leur déplaise davantage que la multiplicité de Principes. La dépravation de leur goût les porte plutôt à être parfaitement Unitaires (68), qu'à se déclarer pour les Dualistes (69).

En second lieu, tous les Chrétiens quelque ignorans qu'ils puissent être enferment si clairement la toute-puissance & l'infinité dans l'idée de la Nature divine, qu'ils n'ont pas besoin d'armes d'emprunt pour combattre les Manichéens. Cette idée seule les rend assez forts dans une guerre offensive: ils y trouvent dequoi réfuter solidement l'Hypothese de ces gens-là. Je crus donc qu'il n'étoit pas nécessaire de montrer à aucun de mes Lecteurs comment il faut l'attaquer.

En troisieme lieu, l'Observation, que je faisois & que j'étendois suffisamment dans la Remarque (D) de l'Article MANICHÉENS, contient tout ce qui est nécessaire pour dégoûter du Dogme des deux Principes ceux qui ont du jugement. Je disois que la bonté d'un Systême consiste en ce qu'il n'enferme rien qui répugne aux idées évidentes, & en ce qu'il donne raison des Phénomenes. J'ajoûtois que le Systême Manichéen n'a tout au plus que l'avantage d'expliquer plusieurs Phénomenes qui embarassent étrangement les Sectateurs de l'unité de Principe; mais qu'au reste il porte sur une supposition qui répugne à nos plus claires idées, au lieu que l'autre Systême est appuié sur ces notions-là. Par cette seule Remarque, je donne la supériorité aux Unitaires, & je l'ôte aux Dualistes; car tous ceux qui se connoissent en raisonnemens demeurent d'accord, qu'un Systême est beaucoup plus imparfait lors qu'il manque de la prémiere des deux qualitez dont j'ai parlé ci-dessus, que lors qu'il manque de la seconde. S'il est bâti sur une supposition absurde, embarassée, peu vraisemblable, cela ne se répare point par l'explication heureuse des Phénomenes; mais s'il ne les explique pas tous heureusement, cela se répare par la netteté, par la vraisemblance, & par la conformité qu'on lui trouve aux loix & aux idées de l'ordre; & ceux, qui l'ont embrassé à cause de cette perfection, n'ont pas accoutumé de se rebuter sous prétexte qu'ils ne peuvent point rendre raison de toutes les expériences. Ils imputent ce défaut à la petitesse de leurs lumieres, & ils s'imaginent qu'avec le tems on découvrira le vrai moien de résoudre les Difficultez (70). Un Philosophe Cartesien, se voiant pressé d'une Objection qui regardoit le principe que Mr. Descartes donne du flux & du reflux de la mer, répondit entre autres choses qu'il ne faut pas quitter légérement une opinion, *& cela principalement lorsque d'un autre costé elle est bien établie. On objecta à Copernic, quand il proposa son Systeme, que Mars & Venus devroient en un temps paroistre beaucoup plus grands, parce qu'ils s'aprochoient de la Terre de plusieurs Diametres. La consequence estoit necessaire; & cependant on ne voyoit rien de cela. Quoyqu'il ne sceût que repondre, il ne crut pas devoir pour cela l'abandonner: il disoit seulement que le temps le feroit connoistre, & que c'estoit peut-estre à cause de la grande distance. L'on prenoit cette réponse pour une défaite, & l'on avoit ce semble raison: mais les Lunettes ayant esté trouvées depuis, on a vû que cela même qu'on luy opposoit comme une grande objection, est la confirmation de son Systeme & le renversement de celuy de Ptolomée* (71).

Remarquez ici en passant un bel exemple de ce que j'ai dit sur les perfections d'un Systême. Celui de Copernic est si dégagé, si simple, si méchanique, qu'on le devroit préférer à celui de Ptolomée, encore qu'il satisfît moins heureusement à quelqu'une des apparences.

Enfin, ma quatrieme Raison est, que j'indiquois une ressource si bonne & si assûrée, qu'il auroit été superflu de se servir de quelque autre expédient pour compenser le desavantage. Le Systême des Dualistes rend mieux raison de plusieurs expériences que celui des Unitaires; mais d'autre côté il renferme des absurditez monstrueuses, & directement combattues par les idées de l'ordre. Le Systême des Unitaires jouït de la perfection opposée à ce défaut-là: & ainsi tout bien compté & rabattu, il est préférable à l'autre. Cela pouvoit en quelque façon suffire; mais je ne m'en contentai pas, j'observai de plus que le Systême des Unitaires étoit conforme à l'Ecriture, & que celui des Dualistes étoit réfuté invinciblement par la Parole de Dieu. Que peut-on souhaiter de plus fort & de plus démonstratif pour s'assûrer que le Systême des Unitaires est vrai, & que l'autre est faux? Faloit-il outre cela pour lever tous les scrupules que je réfutasse philosophiquement le Manichéisme? Ne seroit-on pas de petite foi, si l'on avoit besoin d'une semblable Dispute? Dieu parle, & cela ne vous persuade pas pleinement? Vous voulez d'autres cautions, vous souhaitez qu'un raisonnement humain ratifie son témoignage (72)? Cela n'est-il pas indigne d'un homme qui n'a pas perdu le sens commun? Vous craignez sous l'Autorité révélée les Objections des Manichéens? Que ne dites-vous avec l'Ecriture, *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous* (73)? Vous ne pouvez pas répondre aux Difficultez qu'ils vous proposent sur l'origine du mal & sur les Decrets de réprobation? Hé bien, répondez-leur ce que le petit Catéchisme des Eglises Réformées fait répondre à cette Demande concernant la Trinité, *Comment cela se peut-il faire? C'est un secret surmontant nostre entendement & toutesfois très-certain*; CAR DIEU LE NOUS A AINSI DECLARÉ PAR SA PAROLE (74). Toute Subtilité Philosophique, qui tend à vous enlever la persuasion de la Vérité céleste, doit passer auprès de vous pour une de ces attaques que Saint Paul veut que l'on repousse en prenant *le bouclier de la foi* (75). Prenez-le donc, & vous aurez d'assez bonnes armes; & songez bien qu'en craignant que ce ne soit trop peu de chose, vous vous exposez à la raillerie qui est tombée sur un Cardinal à qui les Papes faisoient pitié, lors qu'ils n'avoient point d'autre assistance que celle du Saint Esprit (76). *Non ho potuto d'hora in hora non compassionare i Pontefici con venti frà loro contrarii e tutti infesti al corso di lei, eccetta l'aura dello Spirito Santo* (77).

Mais

(67) *Voiez ce que je répons à la prémiere Objection.*

(68) *C'est ainsi que pour abréger on pourroit nommer ceux qui avec les Spinozistes ne reconnoissent qu'une Substance dans l'Univers: mais notez que ci-dessous je donne ce nom à ceux qui ne reconnoissent qu'une prémiere Cause de toutes choses.*

(69) *C'est ainsi qu'il les Perses nomment les Sectateurs des deux Principes. Voiez ci-dessus, Citation (77) de l'Article* ZOROASTRE. *Pour éviter l'équivoque, je ne me sers point du Mot* Dualiste, *comme l'Analogie le voudroit, mais de celui de* Dualiste.

(70) *Conferez ce que dessus Citation (61) de l'Article* ZENON (d'Elée.)

(71) Gadroys, Lettre à Mr. de la Grange-Trianon pour servir de Réponse à celle que Mr. Castelet a ecrite, *pag. 13 & 14. Cette Lettre fut publiée à Paris l'an 1677.*

(72) *Conferez ce que dessus, Remarq. (L) de l'Article* PERROT (Nicolas).

(73) Epitre aux Romains, *Chap. VIII, Vers. 31.*

(74) Petit Catéchisme, *Sect. II.*

(75) Epitre aux Ephes. *Chap. VI, Vers. 16.*

(76) *Si les Papes, n'ayant que Dieu pour eux, font pitié au Cardinal Palavicin Jesuite, paroissant ainsi misérables aux autres, comment pourroient-ils convertir les Mahometans? il faut donc autre chose que le S. Esprit pour pareilles conversions, & ce seroit une [illegible] qu'un Pape qui n'auroit que cela pour luy.* Evang. nouveau du Cardinal Palavicin, *Chap. IV, Art. I, pag. 142 Edit. de Hollande.*

(77) Pallav. Istor. del Concilio di Trento, *Libr. V, Cap. XIII. Je rapporte ses paroles comme je les trouve dans* l'Evangile nouveau, *Chap. IV, Art. I, pag. 142.*

Mais ayons aujourd'hui quelques égards pour les personnes de petite foi. Proposons quelques Raisonnemens contre le Manichéisme.

QUELQUES Raisonnemens contre le Manichéisme.

Je ne veux point l'attaquer par son endroit foible, c'est-à-dire que je ne veux point me prévaloir des absurditez palpables que les Manichéens débitoient quand ils descendoient dans le détail des Explications de leur Dogme. Elles sont si pitoiables, que c'est les réfuter suffisamment que d'en faire un simple rapport. On en a vu ci-dessus quelque échantillon (78). Faisons leur quartier sur leur ridicule, & considérons seulement leur Hypothese dans la plus grande simplicité où on la puisse réduire.

Je ne me servirai point de cette Objection de Simplicius (79): le Principe du bien & le Principe du mal seroient contraires; or ils ne pourroient être contraires qu'ils ne fussent sous un même genre; il y auroit donc quelque chose au dessus d'eux, & cette chose ne seroit qu'une, & auroit toute l'essence de Principe; ce seroit donc elle qui seroit proprement Principe, & par conséquent il n'y auroit pas deux prémiers Principes, & ainsi la supposition de deux Principes contraires implique contradiction. Cela est plus subtil que solide; car les genres & les especes n'existent que dans notre entendement, & de-là vient que le genre sous lequel seroient les deux Principes contraires ne seroit au plus qu'une idée de notre esprit, comme l'idée générale de l'Etre qui selon quelques Philosophes Chrétiens est univoque à Dieu & aux créatures (80).

Les autres Raisonnemens de Simplicius ont beaucoup plus de solidité (81). Il fait voir à ceux qui admettent deux Principes, l'un du bien, l'autre du mal, que leur opinion est tout-à-fait injurieuse au Dieu qu'ils appellent bon; qu'elle lui ôte pour le moins la moitié de la puissance, & qu'elle le fait timide, injuste, imprudent, & ignorant. La crainte qu'il eut d'une irruption de son ennemi, disoient-ils, l'obligea à lui abandonner une partie des ames afin de sauver le reste. Ces ames étoient des portions & des membres de sa substance, & n'avoient commis aucun péché. Simplicius conclut de-là qu'il y eut de l'injustice à les traiter de la sorte, vû principalement qu'elles devoient être tourmentées, & qu'au cas qu'elles contractassent quelque souillure, elles devoient demeurer éternellement au pouvoir du mal. Ainsi le bon Principe n'avoit point su ménager ses intérêts, il s'étoit exposé à une éternelle & irréparable mutilation. Joignez à cela que sa crainte avoit été mal fondée; car puis que de toute éternité & par leur nature les Etats du mal étoient séparez des Etats du bien, il n'y avoit nul sujet de craindre que le mal fit une irruption sur les terres de son ennemi. Simplicius reproche à ses Adversaires, qu'ils donnent moins de prévoiance & moins de puissance au bon Principe qu'au mauvais. Le bon Principe n'avoit point prévu l'infortune des détachemens qu'il exposoit aux assauts de l'ennemi (82); mais le mauvais Principe avoit fort bien su quels seroient les détachemens que l'on envérroit contre lui, & il avoit préparé les machines nécessaires pour les enlever. Le bon Principe fut assez simple pour aimer mieux se mutiler, que de recevoir sur ses terres les détachemens de l'ennemi, qui par ce moien eût perdu une partie de ses Membres. Le mauvais Principe avoit toûjours été supérieur (83), il n'avoit rien perdu, & il avoit fait des conquêtes qu'il avoit gardées; mais le bon Principe avoit cédé volontairement beaucoup de choses par timidité, par injustice, & par imprudence. L'Auteur conclut qu'en refusant de reconnoître que Dieu soit l'Auteur du mal, on l'a fait mauvais en toutes manieres. Τὸ δὲ ἀγαθὸν, ὥς οὗτοι φασὶν, ἑκουσίως ἑαυτὸ τῷ κακῷ συνέμιξε, καὶ δειλῶς καὶ ἀδίκως καὶ ἀνοήτως, κατ' αὐτοὺς, μέχρι νῦν διεγένετο. ὥστε φεύγοντες αἴτιον αὐτὸν τοῦ κακοῦ εἰπεῖν, πάγκακον ὑπογράφουσι· καὶ κατὰ τὴν παροιμίαν φεύγοντες τὸν καπνὸν, εἰς πῦρ ἐμπεπτώκασι. *Cum* BONUM *ultro sese cum* MALO *commiscuerit, seque & timidè, & injustè, & amenter (si illis credimus) gesserit. Itaque dum mali causam dicere Deum recusant, ab omni parte malum describunt: & ut proverbio dicitur, fumum fugientes in ignem inciderunt* (84).

Je laisse plusieurs autres Observations de Simplicius contre l'Hypothese des deux Principes; car elles en attaquent les endroits qui n'étoient foibles que par le défaut particulier des Explications arbitraires de ceux qui la soutenoient. Cela convient un peu à quelques-unes des Objections de ce Philosophe que j'ai abrégées; mais en voici une qui porte coup, quelle que puisse être la simplicité où l'on voudra considérer la Doctrine des deux Principes.

Il dit (85) qu'elle renverse entiérement la liberté de nos ames, & qu'elle les nécessite à pecher, & par conséquent qu'elle implique contradiction; car puis que le Principe du mal est éternel & impérissable, & si puissant que Dieu même ne le peut vaincre, il s'ensuit que l'ame de l'homme ne peut résister à l'impulsion avec laquelle il la pousse vers le péché. Or si elle y est poussée invinciblement, elle ne commet point un homicide, un adultere, &c., par sa faute, mais par une force majeure qui vient de dehors; & en ce cas-là elle n'est point criminelle, ni punissable. Il n'y a donc plus de péché, & ainsi cette Hypothese se détruit & s'extermine elle-même, vu que s'il y a un Principe du mal, il n'y a plus de mal dans le monde; mais s'il n'y a point de mal dans le monde, il est clair qu'il n'y a aucun Principe du mal; d'où nous pouvons recueillir qu'en supposant un tel Principe, on ôte par une conséquence nécessaire & le mal & le Principe du mal. Εἰ οὖν τούτων ὡς κακῶν ὄντων τὴν αἰτίαν ζητοῦντες, ἀρχὴν ὑπέθεντο κακοῦ· ἐκείνης δὲ ὑποτεθείσης καὶ βιαζομένης οὐκ ἔστιν οὐδὲν ἔτι κακὸν· χαριέντως αὐτοῖς ὁ λόγος περιτέτραπται. συνάγεται γὰρ, ὅτι εἰ ἔστιν ἀρχὴ τοῦ κακοῦ, οὐκ ἔστι κακὸν ὅλως· εἰ δὲ μὴ ἔστι κακὸν, οὐδὲ ἀρχὴ ἂν εἴη τοῦ κακοῦ, ὥστε εἰ ἔστιν ἀρχὴ τοῦ κακοῦ, ὥς φασιν, οὔτε κακὸν ἔσται, οὔτε ἀρχὴ τοῦ κακοῦ. *Quòd si talium facinorum ut malorum causam inquirentes,* MALI *principium statuerunt; eoque statuto, & quidem vim inferente, malum nullum relinquitur: festivè suo ipsi (quod ajunt) gladio jugulantur. Nam inde colligitur: si* MALI *principium sit, nullum omnino esse malum. Si vero malum non est, ne principium quidem* MALI *esse. Itaque si est principium mali, ut ajunt, nec malum erit, nec mali principium* (86).

Cette Objection n'est pas moins solide que subtile. On la peut fortifier par celle que j'ai proposée ailleurs (87), qui est que le Dogme des Manichéens est l'éponge de toutes les Religions, puis qu'en raisonnant conséquemment ils ne peuvent rien attendre de leurs Prieres, ni rien craindre de leur Impiété. Ils doivent être persuadez que quoi qu'ils fassent, le bon Dieu leur sera toûjours propice, & que le mauvais Dieu leur sera toûjours contraire. Ce sont des Dieux dont l'un ne peut faire que du bien, & l'autre ne peut faire que du mal. Ils sont déterminez à cela par leur nature, & ils suivent selon toute l'étendue de leurs forces cette détermination.

L'Argument que je m'en vais faire me paroît bien fort. Le meilleur chemin que l'on puisse prendre dans les Discussions Philosophiques est de consulter les idées de l'ordre. Si nous les consultons dans la Dispute présente, nous verrons fort clairement que l'unité, & le pouvoir infini, &

(78) *Dans la Remarque (B) de l'Article* MANICHE'ENS, *& dans la Remarq. (F) de l'Article* ZOROASTRE. *Voiez aussi la Remarque (E) de ce dernier Article.*

(79) Simplic. in Epicteti Enchir. *Capite XXXIV*, *pag.* 163 *Edit. Lugd. Bat.* 1640.

(80) *Voiez ci-dessus la Rem. (B) de l'Article* ARNAULD *(Antoine)* Docteur de Sorbonne.

(81) *Idem, ibid. pag.* 165.

(82) *Idem, ibid. pag.* 166.

(83) *Notez que ceci prouve qu'on reconnoissoit que le mal surpasse le bien dans le monde.*

(84) *Idem, ibid. pag.* 168.

(85) *Idem, ibid. pag.* 169.

(86) *Idem, ibid.*

(87) *Dans la Remarque (G) de l'Article* PAULICIENS, *à la fin.*

& le bonheur, appartiennent à l'Auteur du Monde. La néceſſité de la nature a porté qu'il y eût des cauſes de tous les effets, il a donc falu néceſſairement qu'il exiſtât une force ſuffiſante à la production du Monde. Or il eſt bien plus ſelon l'ordre que cette puiſſance ſoit réunie dans un ſeul ſujet, que ſi elle étoit partagée à deux ou à trois ou à cent mille. Concluons donc qu'elle n'a pas été partagée, & qu'elle réſide toute entiere dans une ſeule nature, & qu'ainſi il n'y a pas deux prémiers Principes, mais un ſeul. Il y auroit autant de raiſon d'en admettre une infinité, comme faiſoient les Atomiſtes, que de n'en admettre que deux.

S'il eſt contre l'ordre que la puiſſance de la nature ſoit partagée à deux ſujets généralement parlant, combien ſeroit-il plus étrange que ces deux ſujets fuſſent ennemis & diamétralement oppoſez? Il ne pourroit naître de-là que toutes ſortes de confuſions. Ce que l'un voudroit faire, l'autre le voudroit défaire, & ainſi ou rien ne ſe feroit, ou s'il ſe faiſoit quelque choſe, ce ſeroit un ouvrage de bizarrerie, & bien éloigné de la juſteſſe de cet Univers. Voilà donc le Manichéiſme combattu par une très-forte raiſon. S'il eût admis deux Principes qui euſſent agi de concert en toutes choſes, il eût été expoſé à de moindres difficultez.

Il auroit néanmoins choqué l'idée de l'ordre par rapport à la Maxime, qu'il ne faut point multiplier les Etres ſans néceſſité (88); car s'il y a deux prémiers Principes, ils ont chacun toute la force néceſſaire pour la production de l'Univers, ou ils ne l'ont pas. S'ils l'ont, l'un des deux eſt ſuperflu; s'ils ne l'ont pas, cette force a été partagée inutilement, & il eût bien mieux valu la réunir en un ſeul ſujet, elle en eût été plus active, *virtus unita fortius agit*, dit-on dans les Ecoles des Péripatéticiens. Outre qu'il n'eſt pas aiſé de comprendre qu'une cauſe qui exiſte par elle-même n'ait qu'une portion de force. Qui eſt-ce qui l'auroit bornée à tant ou à tant de degrez? Elle ne dépend de rien, elle tire tout de ſon propre fond.

(88) Non ſunt multiplicanda entia ſine neceſſitate.

Le Rabin Maimonides me paroit trop délicat, lors qu'il rejette toutes les cinq preuves de l'unité de Dieu emploiées par les Philoſophes de la Secte des *Parlans*, & lors qu'il loue celui d'entre eux qui, ſe trouvant embarraſſé de la foibleſſe de ces preuves, avoit dit qu'on ne connoiſſoit l'unité de Dieu, ou qu'on ne pouvoit la prouver, que par la Révélation ſoutenue de la Tradition. *Hæc argumentorum iſtorum debilitas ſic defatigavit & exercuit nonnullos, ut quidam illorum dixerit, Unitatem Dei haberi ex lege per Cabbalam; ſed à reliquis ludibrio tantùm fuit habitus & non niſi ſannis exceptus. Mihi autem videtur, Virum illum fuiſſe ſani admodùm ingenii ac judicii. Nam cùm nihil ſolidum & demonſtrativum in ipſorum rationibus vidiſſet, in quo animus ipſius acquieſcere potuiſſet, dixit, per Cabbalam ſive Traditionem hoc haberi ex lege* (89). La quatrieme de ces cinq preuves étoit celle-ci: Ou un ſeul Dieu ſuffiſoit à la production du Monde, ou il n'y ſuffiſoit pas. S'il y ſuffiſoit, un autre Dieu auroit été inutile; & s'il avoit beſoin de l'aide d'un autre Dieu, chacun d'eux manquoit de la force néceſſaire: or il eſt impoſſible qu'une imperfection ſoit en Dieu. Maimonides répond qu'encore qu'un Dieu n'eût pas pu faire tout ſeul la machine de ce Monde, on n'auroit pas un juſte ſujet de l'appeller impuiſſant ou inſuffiſant; car on ne doit point qualifier de la ſorte celui qui ne fait pas ce qui ſurpaſſe ſa nature. Ce n'eſt point une impuiſſance en Dieu de ne pouvoir pas ſe donner un corps, ou faire un quarré dont le côté ſoit égal à la ligne diagonale. Cela n'empêche point que Dieu ne ſoit tout-puiſſant, l'impoſſibilité naturelle de certaines choſes ne fait aucun préjudice à la Toute-puiſſance de Dieu. Si donc on ſoutient qu'il eſt naturellement impoſſible qu'un ſeul Dieu crée le Monde, le beſoin de deux Divinitez pour le créer ne ſera point une marque d'imperfection ou de défaut de pouvoir dans chacune d'elles. *Sicut non eſt attribuenda Deo Impotentia, quia non poteſt ſe-ipſum corporeum facere, vel alium ſibi ſimilem creare, aut quia nequit creare quadratum, cujus latus æquale ſit diametro: ſic illi, qui duos Deos ſtatuunt, poſſunt dicere, non eſſe illis Omnipotentiam derogandam ideò, quia nullus illorum ſolus creat; eò quod neceſſitas exiſtentiæ ipſorum requirat, ut ſint duo. Hoc verò non eſſe ex indigentia, quaſi unus alterius ope indigeret, ſed ex neceſſitate, contrariumque eſſe impoſſibile. Et, ſicut non ideò dici poteſt, Deum non eſſe omnipotentem, nulloque modo Indigentiæ, Impotentiæ, vel Inſufficientiæ titulo appellandum, quòd non poſſit exiſtere facere corpus aliquod, niſi creet Subſtantias individuas, illaſque per Accidentia, quæ itidem creat, conjungat, ut illi* Loquentes *afferunt; quia ſcilicet, ut aliter fiat, eſt impoſſibile. Sic, qui duos Deos ſtatuit, dicere poteſt, impoſſibile eſſe, ut unus ſolus faciat omnia, nec tamen Imperfectioni ipſius hoc adſcribendum eſſe, quia illa talis ſit, ut duo ſimul & unà ſint & operentur* (90).

(89) Maimonides, in More Nevochim, *Parte I, Cap. LXXV, pag. 175.*

(90) *Idem, ibid.*

On pourroit montrer que ce ne ſont que des chicanes; mais pour éviter les trop longues Diſcuſſions, je me contente de dire que les Manichéens ne peuvent pas ſe ſervir de cette défaite; car ſi quelque puiſſance doit être eſſentiellement contenue dans la nature de Dieu, c'eſt celle de faire ce qu'il deſire le plus fortement. L'idée de Dieu ne renferme aucun attribut avec plus de netteté, & d'évidence, que la béatitude (91). Si donc le défaut de quelque pouvoir eſt capable d'ôter à Dieu la béatitude, il faut dire qu'il eſt de l'eſſence & de la nature de Dieu de n'avoir point ce défaut. Or elle l'auroit de toute néceſſité, ſi l'opinion des Manichéens étoit véritable: donc leur Syſtême eſt tout-à-fait faux.

(91) *Voiez ci-deſſus l'Article* SPINOZA, *Rem. (N), Numero V.*

La nature du bon Principe, diſent-ils, eſt telle qu'il ne peut produire que du bien, & qu'il s'oppoſe de toutes ſes forces à l'introduction du mal. Il veut donc & il ſouhaite avec la plus grande ardeur du monde qu'il n'y ait point de mal: c'eſt donc à ſon grand regret qu'il y a du mal dans l'Univers; il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher ce deſordre: s'il a donc manqué de la puiſſance néceſſaire à l'empêcher, ſes volontez les plus ardentes ont été fruſtrées, & par conſéquent les forces les plus néceſſaires à ſon bonheur lui ont manqué; il n'a donc point la puiſſance qu'il doit avoir le plus néceſſairement ſelon la conſtitution de ſon être. Or que peut-on dire de plus abſurde que cela? N'eſt-ce pas un Dogme qui implique contradiction?

Les deux Principes des Manichéens ſeroient les plus malheureux de tous les Etres: car le bon Principe ne pourroit jetter les yeux ſur le Monde, qu'il n'y vit une multitude épouvantable de toutes ſortes de maux: le mauvais Principe n'y pourroit jetter les yeux, ſans y voir beaucoup de biens. La vue du mal affligeroit l'un; la vue du bien affligeroit l'autre. Ce ne ſeroit pas un ſpectacle interrompu quelquefois: il ſeroit continuel & ſans le moindre relâche. Les hommes les plus infortunez ne ſont pas aſſujettis à une ſi dure condition; ils paſſent ſucceſſivement de la triſteſſe à la joie, & enfin la mort les met à couvert des miſeres de cette vie. Mais les deux Principes des Manichéens ſont impériſſables, ils ne peuvent voir ni aucune fin ni aucune interruption à ces Objets déſagréables qui les chagrinent au dernier point.

Tout

Tout ce que les Manichéens pouvoient ſuppoſer touchant la prémiere introduction du mal, & ſa prémiere combinaiſon avec le bien dans le cœur de l'homme, étoit ſujet à mille difficultez. Leurs propres armes leur étoient contraires. Ils ne pouvoient ſouffrir l'Hypotheſe que le mal étoit venu du mauvais uſage du franc-arbitre. Dieu, diſoient-ils, infiniment bon, n'auroit pas permis que ſes créatures dégénéraſſent de leur bonté originelle; & cependant ils n'accordoient pas qu'elles fuſſent incorruptibles moralement parlant. Nous avons vu que Simplicius leur objecte, que les ames dont le mauvais Principe s'étoit emparé, & qui étoient des portions du bon Principe, devenoient mauvaiſes, & qu'en ce cas elles demeuroient éternellement dans la corruption & dans la miſere ſous l'Empire du conquérant. Mais voici bien pis. Nous ſavons par expérience que la même ame en nombre péche & fait de bonnes actions. Quand on ſe repent, & qu'on implore la miſéricorde de Dieu, & qu'on répare par des aumônes, &c., ſa mauvaiſe vie, ce ne ſont pas deux ſubſtances qui font tout cela, c'eſt un ſeul & même ſujet: nous le ſavons par conſcience (92), la Raiſon veut que la choſe ſoit ainſi; car pourquoi s'affligeroit-on & ſe repentiroit-on d'une faute qu'on n'auroit point faite? Je demande aux Manichéens: L'ame qui fait une bonne action a-t-elle été créée par le bon Principe, ou par le mauvais? Si elle a été créée par le mauvais Principe, il s'enſuit que le bien peut naître de la ſource de tout mal. Si elle a été créée par le bon Principe, il s'enſuit que le mal peut naître de la ſource de tout bien (93); car cette même ame en d'autres rencontres commet des crimes. Vous voilà donc réduits à renverſer vos propres Raiſonnemens, ou à ſoutenir contre le ſentiment intérieur & évident de chaque perſonne, que jamais l'ame, qui fait une bonne action, n'eſt la même que celle qui péche.

(92) *Conſiderez ce que deſſus, Article* RORARIUS, *Remarque* (K) *vers le commencement.*

(93) *C'eſt-à-dire par le mauvais uſage de la Liberté que le bon Dieu a donnée à la Créature.*

Pour ſe tirer de cette difficulté ils auroient beſoin de ſuppoſer trois prémiers Principes: un eſſentiellement bon, & la cauſe de tout bien: un eſſentiellement mauvais, & la cauſe de tout mal: un eſſentiellement ſuſceptible du bien & du mal, & purement paſſif. Après quoi il faudroit dire que l'ame de l'homme eſt formée de ce troiſieme Principe, & qu'elle fait tantôt une bonne action & tantôt une mauvaiſe, ſelon qu'elle reçoit l'influence ou du bon Principe ou du mauvais.

CONCLUSION de cet Eclairciſſement.

Ceux qui prendront la peine de conſidérer avec attention tout ce que j'ai expoſé dans cet Eclairciſſement, ceſſeront ſans doute d'être choquez de ce qui les avoit fait murmurer contre l'Article des PAULICIENS, &c. Ils verront que cet Article & ceux où la même matiere a été traitée peuvent être lus ſans ſcandale, & même avec édification, pourvu que l'on ſe ſouvienne bien,

I. Que c'eſt le propre des Myſteres Evangéliques d'être expoſez à des Objections que la Lumiere naturelle ne peut éclaircir.

II. Que les Incrédules ne peuvent tirer légitimement aucun avantage de ce que les Maximes de Philoſophie ne fourniſſent point la ſolution des difficultez qu'ils propoſent contre les Myſteres de l'Evangile.

III. Que les Objections des Manichéens ſur l'origine du mal, & ſur la Prédeſtination, ne doivent pas être conſidérées en général entant qu'elles combattent la Prédeſtination, mais avec cet égard particulier que l'origine du mal, les Decrets de Dieu ſur cela, & le reſte, ſont un des plus inconcevables Myſteres du Chriſtianiſme.

IV. Qu'il doit ſuffire à tout bon Chrétien, que ſa Foi ſoit appuiée ſur le témoignage de la Parole de Dieu.

V. Que le Syſtême Manichéen conſidéré en lui-même eſt abſurde, inſoutenable, & contraire aux idées de l'ordre; qu'il eſt ſujet aux rétorſions, & qu'il ne ſauroit lever les difficultez.

VI. Qu'en tout cas on ne ſauroit ſe ſcandaliſer de mes aveus, que l'on ne ſoit obligé de regarder comme ſcandaleuſe la Doctrine des Théologiens les plus orthodoxes, puiſque tout ce que j'ai dit eſt une ſuite naturelle & inévitable de leurs ſentimens, & que je n'ai fait que rapporter, d'une maniere plus prolixe, ce qu'ils enſeignent d'une façon moins étendue.

Il y aura peut-être des gens qui trouveront imparfaite ma Réfutation du Manichéiſme, parce que je ne répons point aux Objections que j'ai étalées comme de la part des Manichéens. Je prie ceux qui ſe feront ce ſcrupule, de ſe ſouvenir que pour des Réponſes évidentes tirées de la Lumiere naturelle, je n'en connois point; & que pour les Réponſes que l'Ecriture peut fournir, on les trouve dans une infinité de Livres de Controverſe.

Ceux qui demandent l'utilité ou le *cui bono* des Diſcuſſions qui leur ont déplu, verront ma Réponſe dans le troiſieme Eclairciſſement.

III. ECLAIRCISSEMENT.

Que ce qui a été dit du Pyrrhoniſme, dans ce Dictionaire, ne peut point préjudicier à la Religion.

I. J'Etablis d'abord comme la baſe de ce troiſieme Eclairciſſement cette Maxime certaine & inconteſtable, *que le Chriſtianiſme eſt d'un ordre ſurnaturel, & que ſon analyſe eſt l'Autorité ſuprême de Dieu nous propoſant des Myſteres, non pas afin que nous les comprenions, mais afin que nous les croyions avec toute l'humilité qui eſt due à l'Etre infini, qui ne peut ni tromper ni être trompé.* C'eſt-là l'Etoile polaire de toutes les Diſcuſſions, & de toutes les Diſputes, ſur les Articles de la Religion que Dieu nous a révélée par Jéſus-Chriſt.

De-là réſulte néceſſairement l'incompétence du Tribunal de la Philoſophie pour le jugement des Controverſes des Chrétiens, vu qu'elles ne doivent être portées qu'au Tribunal de la Révélation.

Toute Diſpute ſur la queſtion de droit mérite la rejection dès le prémier mot. Perſonne ne doit être reçu à examiner s'il faut croire ce que Dieu ordonne de croire. Cela doit paſſer pour un prémier principe en matiere de Religion. C'eſt aux Métaphyſiciens à examiner s'il y a un Dieu, & s'il eſt infaillible (1); mais les Chrétiens, entant que Chrétiens, doivent ſuppoſer que c'eſt une choſe déja jugée.

(1) *Voiez ci-deſſus la Rem.* (L) *du* 2 *Article* MALDONAT.

Il ne s'agit donc plus que de la queſtion de fait, ſavoir ſi Dieu veut que nous croyions ceci ou cela. Deux ſortes de gens en peuvent douter, les uns parce qu'ils ne croient pas que l'Ecriture ſoit divine, le autres parce qu'ils ne croient pas que le ſens de la Révélation ſoit tel ou tel.

Toute la Dispute donc que les Chrétiens peuvent admettre avec les Philosophes est sur cette question de fait, si l'Ecriture a été composée par des Auteurs inspirez de Dieu. Si les preuves que les Chrétiens alleguent sur ce sujet ne convainquent pas les Philosophes, la partie doit être rompue; car il seroit inutile de descendre à l'examen particulier de la Trinité, &c., avec des gens qui ne reconnoitroient pas la Divinité de l'Ecriture, le seul & unique moien de juger qui a tort ou qui a raison dans de semblables Controverses. L'Autorité révélée doit être le principe commun des Disputans là-dessus; & ainsi plus de Dispute, lorsque les uns n'admettent point ce principe, & que les autres l'admettent. *Adversus negantem principia non est disputandum.*

Si ceux qui ne l'admettent point s'opiniâtrent à criailler, & à disputer, on leur doit répondre froidement, vous sortez de la question, *non feritis thesim, non probatis negatum;* & s'ils se moquent de cette Réponse, il faut avoir pitié de leurs moqueries.

CARACTERE des Pyrrhoniens.

II. Or de tous les Philosophes qui ne doivent point être reçus à disputer sur les Mysteres du Christianisme avant que d'avoir admis pour regle la Révélation, il n'y en a point d'aussi indignes d'être écoutez que les Sectateurs du Pyrrhonisme; car ce sont des gens qui font profession de n'admettre aucun signe certain de distinction entre le vrai & le faux: desorte que si par hazard la vérité se montroit à eux, ils ne pourroient jamais s'assûrer que ce fût la vérité. Ils ne se contentent pas de combattre le Témoignage des Sens, les Maximes de la Morale, les Regles de la Logique, les Axiômes de la Métaphysique; ils tâchent aussi de renverser les Démonstrations des Géometres, & tout ce que les Mathématiciens peuvent produire de plus évident. S'ils s'arrêtoient aux dix moiens de l'époque, & s'ils se bornoient à les emploier contre la Physique, on pourroit encore négocier avec eux; mais ils vont beaucoup plus loin, ils ont une sorte d'armes qu'ils nomment le *diallèle* (2), & qu'ils empoignent au prémier besoin: après cela, l'on ne sauroit faire ferme contre eux sur quoi que ce soit. C'est un labyrinthe où aucun fil d'Ariadne ne peut donner nul secours. Ils se perdent eux-mêmes dans leurs propres subtilitez, & ils en sont ravis, vu que cela sert à montrer plus nettement l'universalité de leur Hypothese que tout est incertain, de quoi ils n'exceptent pas même les Argumens qui attaquent l'incertitude. On va si loin par leur méthode, que ceux qui en ont bien pénétré les conséquences sont contraints de dire, qu'ils ne savent s'il existe quelque chose (3).

(2) *Voiez* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. I, Cap. XV; & Libr. II, Cap. IV.*

(3) *Voiez ce que* Sextus Empiricus, adv. Math. *Libr. VII, rapporte de* Gorgias Leontin, *& ci-dessus Remarq. (E) de l'Article* ZENON d'Elée.

Les Théologiens ne doivent point avoir honte de confesser, qu'ils ne peuvent point entrer en lice avec de tels Disputeurs, & qu'ils ne veulent point exposer à un pareil choc les Véritez Evangéliques. La nacelle de Jésus-Christ n'est point faite pour voguer sur cette mer orageuse, mais pour se tenir à l'abri de cette tempête au port de la Foi. Il a plu au Pere, au Fils, & au Saint Esprit, doivent dire les Chrétiens, de nous conduire par le chemin de la Foi, & non pas par le chemin de la Science, ou de la Dispute. Ils sont nos Docteurs & nos Directeurs, nous ne saurions nous égarer sous de tels Guides; & la Raison même nous ordonne de les préférer à la direction.

Mais n'est-il pas bien scandaleux, me dira-t-on, que vous aiez rapporté sans le réfuter l'aveu que fit un Abbé, que le Pyrrhonisme trouve dans les Dogmes des Chrétiens plusieurs Argumens qui le rendent plus formidable qu'il ne l'étoit? Je répons que cela ne peut donner du scandale qu'à des personnes qui n'ont pas assez examiné le caractère du Christianisme. Ce seroit une pensée bien fausse que de s'imaginer, que Jésus Christ a eu quelque sorte de dessein de favoriser ou directement ou indirectement une partie des Sectes des Philosophes dans les Disputes qu'elle avoit avec les autres. Son dessein a été plutôt de confondre toute la Philosophie, & d'en faire voir la vanité. Il a voulu que son Evangile choquât, non seulement la Religion des Paiens, mais aussi les Aphorismes de leur Sagesse; & que nonobstant ce contraste entre les principes, & ceux du monde, il triomphât des Gentils par le ministere d'un petit nombre d'ignorans qui n'emploioient ni l'Eloquence, ni la Dialectique, ni aucun des instrumens nécessaires à toutes les autres Révolutions. Il a voulu que ses Disciples & les Sages de ce Monde fussent si diamétralement opposez, qu'ils se traitassent réciproquement de fous; il a voulu que comme son Evangile paroissoit une folie aux Philosophes, la Science de ceux-ci parût à son tour une folie aux Chrétiens. Lisez bien ces paroles de Saint Paul: „ *Jesus* CHRIST ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher (*)
„ l'Evangile, & *le prêcher* sans *y employer* la sagesse de la parole, pour ne pas aneantir la
„ croix de *Jesus* CHRIST. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent:
„ mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, elle est la vertu (†) *&* la puissance de
„ Dieu. C'est pourquoi il est écrit: (‡) Je détruiray la sagesse des sages, & j'aboliray la scien-
„ ce des sçavans. (‡) Que sont devenus les Sages? Que sont devenus les Docteurs de la loy?
„ Que sont devenus ceux qui recherchent *avec tant de curiosité les sciences de* de ce siecle? Dieu n'a-
„ t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde? Car Dieu voyant que le monde avec la sa-
„ gesse *humaine* ne l'avoit point reconnu dans *les ouvrages de* la sagesse *divine*; il lui a plu de sauver
„ par la folie de la prédication ceux qui croiroient en luy. Les Juifs demandent des miracles, &
„ les Gentils cherchent la sagesse. Et pour nous, nous prêchons *Jesus* CHRIST crucifié, qui
„ est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils: mais qui est la force de Dieu & la sagesse
„ de Dieu à ceux qui sont appellez, soit Juifs, ou Gentils, parce que ce qui paroist en Dieu une
„ folie, est plus sage que *la sagesse de tous* les hommes; & que ce qui paroist en Dieu une foibles-
„ se, est plus fort que *la force de tous* les hommes. Considerez, mes freres, ceux d'entre vous
„ que Dieu a appellez *à la foy:* Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans, & peu de
„ nobles. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a
„ choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans: il a choisi les plus vils & les plus
„ méprisables selon le monde, & ce qui n'estoit rien, pour détruire ce qui estoit *de plus grand*,
„ afin que nul homme ne se glorifie devant luy. Car c'est par luy que vous estes établis en JE-
„ SUS-CHRIST, qui nous a été donné de Dieu (**) pour estre nostre sagesse, nostre justice,
„ nostre sanctification, & nostre redemption; afin que selon qu'il est écrit: (††) Celuy qui se
„ glorifie, *ne* se glorifie *que* dans le Seigneur (4). POUR MOY, mes freres, lorsque je suis
„ venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile (‡‡) de *Jesus* CHRIST, je n'y suis point ve-
„ nu avec les discours élevez d'une éloquence, & d'une sagesse *humaine*. Car je n'ay point fait
„ profession de sçavoir autre chose parmy vous, que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST
„ crucifié. Et tant que j'ai esté (††) parmy vous, j'y ay toujours esté dans un estat de foibles-
„ se, de crainte, & de tremblement. Je n'ay point employé en vous parlant, & en vous prê-
„ chant

(*) 1 *Pier.* 1. 16. *Infr.* 2. 1, 4, 13.

(†) *Rom.* 1. 16.

(‡) *Isai.* 29. 14.

(‡) *Isai.* 33. 18.

(**) *Jer.* 23. 5.

(††) *Jer.* 9. 23, 24. 2 *Cor.* 10. 17.

(4) 1 Epitre aux Corinthiens, *Chap. I Vers. 17 & suiv. Je me sers de la Traduction de Mons.*

(‡‡) *Sap.* 1. 17-8

(††) *Act.* 12. 1.

„ chant des discours persuasifs de la sagesse humaine: mais les effets sensibles de (*) l'esprit, & „ de la vertu *de Dieu;* afin que vostre foy ne soit pas *établie* sur la sagesse des hommes, mais sur „ la puissance de Dieu. Nous prêchons neanmoins la sagesse aux parfaits; non la sagesse de ce „ monde, ny des princes de ce monde, qui se détruisent: mais nous prêchons la sagesse de Dieu „ renfermée dans *son* mystere, *cette sagesse* cachée, qu'il avoit predestinée & preparée avant tous „ les siecles pour nostre gloire; que nul des princes de ce monde n'a connue: puisque s'ils l'eussent „ connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur, & le Roy de gloire; & de laquelle il est „ écrit: (†) Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais „ conçu ce que Dieu a preparé pour ceux qui l'aiment. Mais pour nous, Dieu nous l'a revelé „ par son Esprit; parce que l'Esprit penetre tout, & même ce qu'il y a en Dieu de plus profond „ & de plus caché. Car qui des hommes connoist ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'hom„ me qui est en luy? Ainsy nul ne connoist ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu. Or nous „ n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connoissions les dons „ que Dieu nous a faits: & nous les annonçons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse hu„ maine, mais avec ceux qu'enseigne (‡) le Saint Esprit, traitant spirituellement les choses spiri„ tuelles. Or l'homme animal & charnel n'est point capable des choses qu'enseigne l'Esprit de „ Dieu: elles luy paroissent une folie, & il ne les peut comprendre; parce que c'est par une lu„ miere spirituelle qu'on en doit juger (5)".

(*) 2 Petr. 1. 16.

(†) Is. 64. 4.

(‡) Sap. 2. 17. 2. 1. 4. 2. Pier. 1. 16.

(5) I Epître aux Corinth. Chap. II, Vers. 1 & suiv.

III. Croiez-vous que si l'on eût dit aux Apôtres, que leur Doctrine exposoit les Philosophes dogmatiques à de nouvelles attaques de la part des Pyrrhoniens, ils s'en fussent souciez? Ne nous mettons point en peine des Disputes de ces gens-là, eussent-ils dit, laissons les morts ensévelir les morts; plus ils se battront, & s'accableront les uns les autres, mieux pourra-t-on reconnoitre la vanité de leur prétendue Science. Ils ne seront jamais capables, ni les Dogmatiques, ni les Sceptiques, d'entrer au Roiaume de Dieu, s'ils ne deviennent de petits enfans, s'ils ne changent de Maximes, s'ils ne renoncent à leur Sagesse, & s'ils ne font au pied de la Croix, à la prétendue folie de notre Prédication, un holocauste de leurs vains Systémes. Voilà le vieil homme dont ils doivent principalement se dépouiller avant que d'être en état de recevoir le don céleste, & d'entrer dans les voies de la Foi, la route choisie de Dieu pour le salut éternel. Que si les Pyrrhoniens abusent de nos Mysteres pour s'enraciner davantage dans l'incertitude, & s'ils nous opposent des Argumens *ad hominem*, tant pis pour eux, à moins que Dieu ne se serve de leurs égaremens pour leur faire bien comprendre la nécessité de la soumission à sa Parole. C'est ce que saint Paul & ses Collegues eussent répondu à de semblables Difficultez. On doit être très-persuadé, que si l'occasion se fût présentée de donner leur décision sur la nature de la Philosophie Paienne par rapport aux difficultez ou aux facilitez de la conversion à l'Evangile, ils eussent défini positivement que la méthode, les principes, les usages, & les disputes des Péripatéticiens, & des Académiciens, &c., étoient un si grand obstacle à la Foi, que les préliminaires les plus nécessaires pour entrer dans le Roiaume de Dieu étoient d'oublier, ou de mettre à part, tout cet attirail de fausse Science (6). Je croi qu'ils eussent défini cela pour le tems présent & pour le tems à venir.

J'ai cité un homme qui semble croire que les subtilitez des Ecoles de Philosophie peuvent trouver des tems favorables, pour servir à la propagation de la vraie Foi. *Il se peut faire*, dit-il (7), *que ces Docteurs subtils estoient necessaires au Monde; Je dis au Monde curieux, au Monde disputeur, au Monde contredisant. Peut-estre qu'ils sont entrez dans le dessein de la providence de Dieu, pour l'accomplissement du Royaume de son fils; pour la derniere perfection de l'œconomie de son Eglise. Vous savez que le fils de Dieu a envoyé divers Apostres à divers Peuples. Vous savez que toutes les Missions, qu'il a ordonnées, n'ont pas esté faites en mesme temps, & par les douze premiers Envoyez. Il n'a jamais manqué, & ne manquera jamais, de pareils Ambassadeurs: Il en a tousiours de tout-prests à recevoir ses ordres; à executer ses commandemens; à partir pour les occasions de son service. Il a plus d'un Sainct Pierre & plus d'un Sainct Paul, nous n'en devons pas douter. Il a aussi plus d'un Sainct Thomas. Et à vostre avis n'auroit-il point envoyé le Sainct Thomas des derniers temps, aux successeurs d'Aristote, afin de les traiter selon leur humeur, & de les convertir à leur mode afin de les gaigner par leurs Syllogismes & par leur Dialectique? Ce sainct Thomas de l'Ecole n'auroit-il point esté choisi, pour estre l'Apostre de la Nation des Péripatéticiens, qui n'estoit pas encore bien assujettie & bien domtée? Nation presomptueuse & mutine; qui defere si peu à l'autorité; qui se fonde tousiours en raison; qui demande tousjours pourquoy céla est; qui est si impatiente de repos, si ennemie de la paix, si disposée aux choses nouvelles. Il me semble que cette derniere Mission n'a pas esté inutile, & il y a quelque apparence à ce que je dis.* S'il n'y a pas un peu d'ironie dans ce Discours, si tout y a été mis d'un air sérieux, c'est

Un beau rien renfermé dans de grandes paroles.

Tous les siecles ont demandé & demanderont que l'on cherche par d'autres routes que par celles de la Philosophie la connoissance des Véritez révélées. La Philosophie ne guérit point de l'esprit flotant dont on doit être guéri, si l'on veut que la priere nous procure la véritable sapience. Citons là-dessus un Apôtre. *Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu qui donne à tous liberalement sans reprocher* ce qu'il donne, *& la sagesse luy sera donnée. Mais qu'il la demande avec foy sans aucun doute. Car celuy qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté ça & là par la violence du vent. Il ne faut donc pas que celuy-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur* (8). Jugez, je vous prie, si les Pyrrhoniens, qui sont toûjours d'autant plus dans leur élément, que les efforts qu'ils emploient à inventer des raisons de douter de tout, leur ont réussi à trouver des Objections spécieuses contre la certitude, sont des sujets susceptibles de la Grace par la voie de la Dispute. Les Missionaires modernes de l'Evangile les doivent traiter comme auroient fait les prémiers: ils les doivent avertir de se défaire de tout esprit de contestation, & d'en croire Dieu sur sa parole, & en cas d'indocilité ils doivent d'une façon spéciale se souvenir de ce Précepte du grand saint Paul, & l'appliquer à ces gens-là, *Reprime les folles questions & genealogies & contentions & debats de la Loy, car elles sont inutiles & vaines. Rejette l'homme heretique après la premiere & seconde admonition* (9). Il feroit beau voir nos Thomistes & nos Scotistes entreprendre de convertir le nouveau Monde en soutenant des Theses comme en Europe. Ils se rendroient par-là de fort pauvres Convertisseurs. Mr. de Balzac n'y songeoit pas, ou il se mo-

(6) *Ces paroles de Jesus-Christ dans* l'Evangile de Saint Jean, *Chap. III, Vers.* 3. Si non que quelqu'un soit né derechef, il ne peut voir le royaume de Dieu, *sont principalement véritables à l'égard des Philosophes: ils ont plus de besoin de renaître que les autres hommes: il leur faut une régénération en tant qu'hommes, & une autre en tant que Philosophes.*

(7) Balzac, Socrate Chrestien, *Discours V, pag. m.* 78 *& suiv.*

(8) Epitre de Saint Jaques, *Chap. I, Vers.* 5 *& suiv. Version de Mons.*

(9) Epitre à Tite, *Chap. III, Vers.* 9 *&* 10.

moquoit gravement des Scholastiques ; leurs Disputes publiques ne changent personne, chacun se retire avec les mêmes opinions qu'il y avoit apportées. Si l'on proposoit aux savans Chinois les Explications Thomistiques de nos Mysteres, & s'ils demandoient, comment croirons-nous ceci, puis que nous n'en avons nulle idée? on feroit bien de les renvoier, non pas à une Dispute, mais à une Réponse assez semblable à celle que l'Ange Gabriel fit à la Vierge (10).

Aujourd'hui, tout comme au tems de Lactance, l'on peut assûrer, que la recherche de la véritable Religion se doit faire en s'adressant à la prétendue & apparente folie sous laquelle Dieu a caché les thrésors de sa sagesse (11). *Quid putemus fuisse causæ, cur tot ingeniis, totque temporibus summo studio, & labore quæsita* (sapientia) *non reperiretur; nisi quod eam philosophi extra fines suos quæsierunt? Qui quoniam peragratis, & exploratis omnibus, nusquam nullam sapientiam comprehenderunt, & alicubi esse illam necesse est: apparet, illic potissimum esse quærendam, ubi STULTITIÆ titulus apparet; cujus velamento Deus, ne arcanum summi sui divini operis in propatulo esset, thesaurum sapientiæ, ac veritatis abscondit* (12). Le même Lactance a observé judicieusement en un autre endroit, qu'il est de la Majesté suprême de Dieu de parler en Maître, & de dire en peu de mots, cela est vrai, & non pas d'argumenter, & de joindre quelques preuves à ses Décisions. *Quæ* (divina) *quidem tradita sunt breviter, ac nude, nec enim decebat aliter: ut cum Deus ad hominem loqueretur, argumentis assereret suas voces, tanquam fides ei non haberetur: sed, ut oportuit, est locutus, quasi rerum omnium maximus judex; cujus est non argumentari, sed pronuntiare verum* (13). Si Seneque a dit qu'il n'y a rien de plus froid qu'une Loi avec un Prologue; & qu'il ne faut pas qu'une Loi dispute; mais qu'elle commande: si Seneque, dis-je, a parlé ainsi des Loix humaines, à plus forte raison le doit-on dire de la Loi de Dieu. *Non probo, quod Platonis legibus adjecta principia sunt. Legem enim brevem esse oportet, quò facilius ab imperitis teneatur, velut emissa divinitus vox sit. Jubeat, non disputet. Nihil videtur mihi frigidius, nihil ineptius, quàm lex cum prologo. Mone, dic quid me velis fecisse: non disco, sed pareo* (14).

De tout ce que je viens de dire il est aisé de conclure, que l'on ne peut s'allarmer des Objections Pyrrhoniennes, sans faire paroître l'infirmité de sa Foi, & sans prendre du mauvais sens ce qu'il faloit prendre de la bonne anse.

IV. Un véritable fidele, un Chrétien, qui a bien connu le génie de sa Religion, ne s'attend pas à la voir conforme aux Aphorismes du Lycée, ni capable de réfuter par les seules forces de la Raison les Difficultez de la Raison. Il sait bien que les choses naturelles ne sont point proportionnées aux surnaturelles, & que si l'on demandoit à un Philosophe de mettre au niveau, & dans une parfaite convenance, les Mysteres de l'Evangile & les Axiômes des Aristotéliciens, on exigeroit de lui ce que la nature des choses ne souffre point. Il faut nécessairement opter entre la Philosophie & l'Evangile: si vous ne voulez rien croire que ce qui est évident & conforme aux notions communes, prenez la Philosophie, & quittez le Christianisme: si vous voulez croire les Mysteres incompréhensibles de la Religion, prenez le Christianisme, & quittez la Philosophie; car de posséder ensemble l'évidence & l'incompréhensibilité, c'est ce qui ne se peut, la combinaison de ces deux choses n'est guere plus impossible que la combinaison des commoditez de la figure quarrée & de la figure ronde. Il faut opter nécessairement: si les commoditez d'une table ronde ne vous contentent pas, faites-en faire une quarrée, & ne prétendez point que la même table vous fournisse les commoditez d'une table ronde & celles d'une table quarrée. Encore un coup, un véritable Chrétien, bien instruit du caractere des Véritez surnaturelles, & bien affermi sur les principes qui sont propres à l'Evangile, ne fera que se moquer des subtilitez des Philosophes; & sur-tout de celles des Pyrrhoniens. La Foi le mettra au dessus des régions où regnent les tempêtes de la Dispute. Il se verra dans un poste d'où il entendra gronder au dessous de lui le tonnerre des Argumens & des *Distinguo*, & n'en sera point ébranlé. Poste qui sera pour lui le vrai Olympe des Poëtes (15), & le vrai Temple des Sages (16), d'où il verra dans une parfaite tranquillité les foiblesses de la Raison, & l'égarement des mortels qui ne suivent que ce guide. Tout Chrétien qui se laisse déconcerter par les Objections des Incrédules, & qui en reçoit du scandale, a un pied dans la même fosse qu'eux.

RE'PONSE à ceux qui demandent, quel besoin étoit-il de rapporter les Objections que les Mysteres de l'Evangile peuvent fournir aux Pyrrhoniens.

V. Ce que je m'en vais dire pourra nous apprendre combien il est important de savoir le bon usage des choses. Bien des gens ont demandé, à quoi bon cet étalage de difficultez Pyrrhoniennes & Manichéennes? Ils auroient trouvé la Réponse à cette Question, s'ils l'avoient cherchée dans mon Dictionaire, où elle a paru en cent endroits, & nommément dans la Remarque (C) de l'Article PYRRHON (17). Mais puis qu'ils n'ont pas voulu, ou qu'ils n'ont pu, être attentifs à cela, examinons ici plus amplement leur Difficulté. Je ne vois pas trop de quoi ils se pourroient plaindre raisonnablement, si je me contentois de leur demander, à quoi servent tant de détails que nous donnent les Historiens? N'est-il pas sûr qu'ils en donnent dont toute l'utilité consiste à faire plaisir aux Lecteurs, & qui peuvent même nuire entre les mains de ceux qui abusent des meilleures choses? Cela dispense-t-il les Historiens de l'obligation de rapporter la vérité dans toute l'exactitude possible? Ne faut-il donc pas qu'un Historien des opinions en fasse voir exactement & amplement le fort & le foible, en dût-il naître par accident quelque desordre? n'en dût-il naître autre bien que l'amusement des Lecteurs, & un exemple de l'égard qu'on doit avoir pour les Loix de l'Art Historique? Mais ce n'est ni la seule ni la principale Réponse que j'aie à donner.

Rien n'est plus nécessaire que la Foi, & rien n'est plus important que de bien connoitre le prix de cette Vertu Théologale. Or qu'y a-t-il de plus propre à nous le faire connoitre, que de méditer sur l'attribut qui la distingue des autres actes de l'entendement? Son essence consiste à nous attacher par une forte persuasion aux Veritez révélées, & à nous y attacher par le seul motif de l'autorité de Dieu. Ceux qui croient par des Raisons Philosophiques l'immortalité de l'ame, sont orthodoxes, mais jusques-là ils n'ont nulle part à la Foi dont nous parlons. Ils n'y ont part qu'entant qu'ils croient ce dogme à cause que Dieu nous l'a révélé, & qu'ils soumettent humblement à la voix de Dieu tout ce que la Philosophie leur présente de plus plausible, pour leur persuader la mortalité de l'ame. Ainsi le mérite de la Foi devient plus grand, à proportion que la Vérité révélée qui en est l'objet surpasse toutes les forces de notre esprit; car à mesure que l'incompréhensibilité de cet objet s'augmente par le grand nombre de Maximes de la Lumiere naturelle qui le combattent, il nous faut sacrifier à l'autorité de Dieu une plus forte répugnance de la Raison, & par conséquent nous nous montrons plus soumis à Dieu, & nous lui donnons de plus grandes marques de notre respect, que si la chose étoit médiocrement difficile à croire. D'où vient, je vous prie, que la Foi du Patriarche des croians a été d'un si grand relief? n'est-ce pas à cause *qu'il crut*

sous

(10) *Comment se fera ceci, veu que je ne cognoi point d'homme? Et l'Ange respondant, lui dit, Le Sainct Esprit surviendra en toi, & la vertu du Souverain t'enombrera.* Evangile de Saint Luc, Chap. *I, Vers.* 34, 35.

(11) *On entend ceci à l'égard des Infideles.*

(12) Lactant. *Libr. IV, Cap. II, pag. m.* 226.

(13) *Id. Libr. III, Cap. I, pag.* 149.

(14) Seneca, Epist. XCIV, *pag. m.* 588.

(15) *Ut altus Olympi Vertex, qui spatio ventos hiemesque relinquit, Perpetuum nulla temeratus nube serenum, Celsior exsurgit pluviis auditque ruentes Sub pedibus nimbos, & rauca tonitrua calcat.* Claudian. de Mall. Theod. Consul. *Vers.* 206, *pag. m.* 6.

(16) *Nil dulcius est, benè quam munita tenere Edita doctrina Sapientum templa serena; Despicere unde queas alios, passimque videre Errare, atque viam palantes quærere vitæ.* Lucret. *Libr. II, Vers.* 7.

(17) *Voiez aussi la Remarque* (G) *de l'Article de* ZENON d'Elée, *à la fin.*

sous esperance contre espérance (18)? Il n'y eût pas eu beaucoup de mérite à espérer sur la promesse de Dieu une chose très-vraisemblable naturellement: le mérite donc consistoit en ce que l'espérance sur cette promesse étoit combattue par toutes sortes d'apparences. Disons aussi que la Foi du plus haut prix est celle qui sur le témoignage divin embrasse les Véritez les plus opposées à la Raison.

On a donné à cette pensée un air de ridicule, & qui vient de main de Maitre. *Le Diable m'emporte si je croyois rien*, fait-on dire au Maréchal d'Hocquincourt. *Depuis ce tems-là je me ferois crucifier pour la Religion. Ce n'est pas que j'y voye plus de raison; au contraire moins que jamais: mais je ne saurois que vous dire, je me ferois pourtant crucifier sans savoir pourquoy. Tant mieux, Monseigneur, reprit le Pere d'un ton de nez fort devot, tant mieux; ce ne sont point des mouvemens humains, cela vient de Dieu. Point de raison, c'est la vraye Religion cela, point de raison. Que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grace!* Estote sicut infantes, *Soyez comme des enfans. Les enfans ont encore leur innocence; & pourquoy? parce qu'ils n'ont point de raison.* Beati pauperes spiritu, *Bienheureux sont les pauvres d'esprit. Ils ne pechent point: la raison est, qu'ils n'ont point de raison.* Point de raison, je ne saurois que vous dire, je ne say pourquoy: *les beaux mots! Ils devroient être écrits en lettres d'or.* Ce n'est pas que j'y voye plus de raison; au contraire moins que jamais. *En vérité cela est divin pour ceux qui ont le goût des choses du Ciel.* Point de raison: *que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grace* (19)! Qu'on donne un air plus sérieux & plus modeste à cette pensée, elle deviendra raisonnable. En voici la preuve. Je la tire d'un Ouvrage où l'on a examiné quelques pensées de Mr. de Saint Evremond, celle-ci entre autres, que notre Entendement n'est pas assez convaincu de la Religion.

„ Pour répondre clairement à cela, il faut remarquer un principe commun parmy les Théologiens. L'esprit se porte à la croyance des Mysteres d'une maniere toute diferante de celle qui luy donne la connoissance évidente des choses naturelles. Il connoit les dernieres par démonstration, & il croit les Mysteres, fondé sur les motifs de *credibilité*, tels que sont les miracles qu'ont fait Jesus-Christ & les Apôtres, la croyance unanime de tous les fideles depuis dix-sept siecles, &c. Tous lesquels motifs doivent nous porter à croire *prudemment* la foy que l'Eglise nous propose: & cela explique bien ces paroles de S. Paul, *que nous voyons dans la vie présente les Mysteres comme des énigmes, en attendant de les voir évidemment dans le Ciel.* Mais Mr. de S. E. demande des démonstrations. Il ne veut donc point de foy. Saint Thomas (*) dit expressément en quelques endroits de sa Somme, *que personne ne doit se mettre en état de démontrer les Mysteres de la Religion*; & ajoûte en d'autres Chapitres que *les Peres ont prouvé la Foy, ils n'ont point prétendu que leurs raisons fussent demonstratives, mais seulement des motifs solides pour nous porter à croire les articles qui nous sont proposez.* Pourquoy, dit Mr. de S. E. ne pas éclairer nôtre raison; c'est, comme dit S. Thomas, parce que la raison doit se soûmettre à la foy. Et là-dessus il me tombe dans l'esprit quelques paroles de Pierre de Blois dans son Epitre 140, écrite à Pierre le Diacre qui étoit auprès du Roi d'Angleterre, après luy avoir parlé du Mystere de la Transsubstantiation: *La raison, ajoûte-t-il, ne va pas jusques-là; mais nous y allons par la foy, & par une foy qui est d'autant plus forte qu'elle n'est point soûtenue par la raison naturelle. La raison s'affoiblit, où la foi se fortifie: la raison succombe, afin que la foy soit plus meritoire: cependant, ajoûte ce Pere, ne croyez point que la raison envie la superiorité de la foy; au contraire elle se soûmet à elle librement, & avec humilité. Elle reprendra ses lumieres dans le Ciel où la foy ne sera point, alors la raison moissonnera ce que la foy seme dans la vie presente, & il est juste qu'elle ait le fruit de la foy, puisque presentement elle s'aneantit elle-même pour la laisser regner dans toute son étendue* (20)".

VI. Voilà ce que disent les Catholiques Romains: ôtez en la Transsubstantiation, & mettez-y la Trinité, par exemple, les Théologiens Protestans les plus orthodoxes y souscriront volontiers. Je m'en vais citer deux Protestans dont le témoignage aura d'autant plus de poids, qu'ils sont d'une profession qui ne passe point pour une Ecole où l'on apprenne mieux qu'ailleurs à rabaisser la Raison, & à élever la Foi. L'un d'eux est Médecin, l'autre est Mathématicien. Celui-là déclare que lors qu'il médite sur les Mysteres, il s'arrête toûjours dès que la Raison est parvenue à ce point-ci, *ô profondeur* (21). Il proteste que si la Raison rebelle ou Satan travaillent à l'embarasser, il se dégage de tous leurs piéges par cet unique Paradoxe de Tertullien, Cela est certain, parce que cela est impossible. *Nodos illos de Trinitate, Incarnatione, & Resurrectione, animi relaxandi gratia mecum interdum solitarius meditor, mentemque in his comprehendendis exercere soleo. Quæcumque mihi, aut Satanas, aut ratio rebellis objiciat, ea omnia uno illo paradoxo Tertulliani concilio & expedio*; Certum est, quia impossibile, (22). Il y a des gens, continue-t-il, qui croient plus aisément parce qu'ils ont vu le sépulcre de Jesus-Christ, & la Mer rouge; mais pour moi je me félicite de n'avoir point vu Jesus-Christ ni ses Apôtres, & de n'avoir point vécu au tems des Miracles: ma Foi eût été alors involontaire, & je n'aurois point de part à cette bénédiction, *Bienheureux sont ceux qui n'ont point vu & ont cru.* Il se fait une haute idée de la Foi de ceux qui vivoient avant Jesus-Christ; car quoi qu'ils n'eussent que des ombres & des types, & quelques Oracles obscurs, ils attendoient des choses qui paroissoient impossibles. *Sunt qui promptius credunt, quod Christi sepulchrum spectaverint, marique rubro viso de miraculo nihil dubitant. Ego vero mihi gratulor, quod in miraculorum tempore non vixerim, quod nunquam aut Christum, aut Discipulos viderim, quod nec cum Israelitis mare rubrum transierim, nec in eorum numero fuerim quos Christus per miracula sanavit: hic enim mihi nolenti volenti credendum fuisset, nec ad me pertinuisset benedictio de omnibus illis pronunciata, qui non videntes crediderint. Facilis est eorum, & necessaria credulitas, qui ea credunt, quæ oculi & sensus exploraverint. Eum mortuum & sepultum resurrexisse credo, inque gloria ejus potius quam in cenotaphio & sepulchro contemplari cupio. Hæc autem credere minimum est; hanc fidem, ut æquum est, historiæ debemus. Illis erat præ cæteris nobilis & animosa fides, qui ante adventum ejus vixerant: ex obscuris enim vaticiniis, mysticisque typis credenda expiscati, expectarunt ea, quæ impossibilitatem quandam præ se ferebant* (23). Il dit que la Foi sert d'Epée contre tous les nœuds qui se rencontrent dans les Mysteres de la Religion, mais que pourtant il s'en sert plutôt comme d'un Bouclier, & qu'il a trouvé qu'on sera invulnérable dans ces sortes de combats, si l'on se munit de ce Bouclier (24). Il rapporte sur quelques Articles les Objections que la Raison & l'Expérience lui suggéroient, & il ajoûte que non-obs-

(18) Epître aux Romains, *Chap. IV, Verset 18.*

(19) Conversation du Maréchal d'Hocquincourt avec le Pere Canaye, *parmi les* Oeuvres mêlées de Mr. de St. Evremont, *Tom. IV, pag. 209 Edit. de Holl. 1693.*

(*) *I. Part. qu. 1. a 8. ad. 2.*

(20) Dissertation sur les Oeuvres de Mr. de S. Evremont, *pag. 249 & suiv. Edit. de Paris 1698.*

(21) *Obscuris aliquando devilsque vestigiis mysterium aliquod libens sequor, donec ad* O Altitudo *ratio perveniat.* Thomas Browne, Religio Medici, *Parte I, Sect. VIII, pag. m. 46.*

(22) *Idem ibid.*

(23) *Idem ibid.*

(24) Nec durior erit metaphora, si quis dicat: Gladius fidei. Eadem tamen in hujusmodi nodis pro clypeo potius utor, quo titulo ab Apostolo insignitur: eumque invulnerabilem fore comperi, qui hoc munitus in certamen descenderit. *Idem ibid. Sect. IX, pag. 48.*

obſtant cela ſa Foi eſt très-ferme, & que la Foi pour être exquiſe doit perſuader les choſes qui ſont non ſeulement au deſſus de la Raiſon, mais qui ſemblent auſſi répugner à la Raiſon & au témoignage des Sens. *Veriſſima tamen eſſe hæc omnia credo, quæ tamen falſa eſſe mihi ratio perſuadere parat. . . . Nec fidei eſſe vulgaris arbitror res hujusmodi credere, quæ non rationem tantum ſuperare, ſed & ipſi, & ſenſuum teſtimoniis repugnare videntur* (25).

(25) Thomas Browne Religio Medici, *Part. I, Sect. IX, pag. m.* 49.

Notez que cet Ecrivain parle de la ſorte dans un Livre intitulé *Religio Medici*, *La Religion du Médecin*, & qui, à ce que diſent certaines gens, pourroit être intitulé *Le Médecin de la Religion*, Ouvrage en un mot qui a fait croire à quelques perſonnes que l'Auteur étoit un peu éloigné du Roiaume des Cieux (26). On lui pourroit donc appliquer ces paroles de l'Evangile, *Non inveni tantam fidem in Iſraël: Même en Iſraël je n'ai point trouvé une ſi grande foi* (27).

(26) *Cet Auteur . . . eſt un melancolique agreable en ſes penſées; mais qui à mon jugement cherche Maître en fait de Religion, comme beaucoup d'autres, & peut-être qu'enfin il n'en trouvera aucun.* Patin, Lettre III, *pag.* 13 *du I Tome.*

(27) Evangile ſelon Saint Matthieu, *Chap. VIII, Verſ.* 10.

VII. Le Mathématicien que je dois citer publia à Londres en 1699 un Ecrit de 36 pages *in* 4, intitulé *Theologiæ Chriſtianæ Principia Mathematica*. Il prétend que les Principes de la Religion Chrétienne ne ſont que probables, & il réduit à des Calculs Géométriques les degrez de leur probabilité, & ceux du décroiſſement de cette probabilité. Il trouve qu'elle peut durer encore 1454 ans, d'où il conclut que Jeſus-Chriſt reviendra avant ce tems-là. Il dédie cet Ouvrage à Mr. l'Evêque de Saliſberi, & il repréſente dans ſon Epitre Dédicatoire que ceux, qui le blâmeront de n'appeller que probables les Principes du Chriſtianiſme, ſeront des gens qui n'auront ni bien examiné les fondemens de leur Religion, ni bien entendu la nature de la Foi. D'où viennent, dit-il, tant d'éloges qui ſont donnez à cette vertu dans l'Ecriture, & tant de récompenſes qui lui ſont promiſes? N'eſt-ce point à cauſe qu'elle fait marcher les hommes dans le bon chemin, malgré les pierres d'achopement & les entraves qu'ils y rencontrent? Rapportons ſes paroles: *Quosdam fore non dubito, majori ductos zelo quam judicio, qui meos prorſus condemnabunt labores, meque Religionem potius evertere quam aſtruere temere nimis concludent. Illi utique omnia Religionis dogmata tanquam certiſſima amplectentes rem Chriſtianiſmo indignam me præſtitiſſe putabunt, qui ejus probabilitatem tantum evincere conatus fuerim. Illis vero ego nihil jam habeo quod dicam, niſi quod præjudiciis ſuis præoccupati, Religionis quam profitentur fundamenta non accuratè ſatis hactenus examinaverint, nec fidei, quæ tantopere in ſacris literis laudatur, naturam ritè intellexerint. Quid enim eſt fides? niſi illa mentis perſuaſio qua propter media ex probabilitate deducta, quasdam propoſitiones veras eſſe credimus. Si perſuaſio ex certitudine oriatur, tum non fides ſed ſcientia in mente producitur. Sicut enim probabilitas fidem generat, ita etiam ſcientiam evertit & e contra: Certitudo ſcientiam ſimul generat & fidem deſtruit. Unde ſcientia omnem dubitandi anſam aufert, dum fides aliquam ſemper hæſitationem in mente relinquit: & propterea fides tantis inſignitur laudibus, tantaque ſibi annexa præmia habet, quod homines, non obſtantibus omnibus illis quibus premuntur ſcrupulis, in recto virtutis & pietatis tramite progrediantur, quæque Creatori ſuo omnipotenti grata futura credunt, ſumma ope præſtare conentur: ſe tam paratos eſſe juſſis quibuscunque divinis obſequi oſtendunt, ut ne ea quidem quæ probabiliter tantum ab ipſo proveniant, rejicere velint* (28).

(28) Johannes Craig, *Epiſt. Dedicat.*

Qu'il eſt bon de préſenter de grandes Liſtes raiſonnées des Difficultez de la Foi.

VIII. Il y a tant de gens qui examinent ſi peu la nature de la Foi divine, & qui réfléchiſſent ſi rarement ſur cet acte de leur Eſprit, qu'ils ont beſoin d'être retirez de leur indolence par de longues Liſtes des Difficultez qui environnent les Dogmes de la Religion Chrétienne. C'eſt par une vive connoiſſance de ces Difficultez que l'on apprend l'excellence de la Foi, & de ce bienfait de Dieu. On apprend auſſi par la même voie la néceſſité de ſe défier de la Raiſon, & de recourir à la Grace. Ceux qui n'ont jamais aſſiſté aux grands combats de la Raiſon & de la Foi, & qui ignorent la force des Objections Philoſophiques, ignorent une bonne partie de l'obligation qu'ils ont à Dieu, & de la méthode de triompher de toutes les tentations de la Raiſon incrédule & orgueilleuſe.

Le vrai moien de la dompter eſt de connoître que ſi elle eſt capable d'inventer des Objections, elle eſt incapable d'en trouver le dénoûment, & qu'en un mot ce n'eſt point par elle que l'Evangile s'eſt établi. „ Il n'y a que la foy qui puiſſe enſeigner cette divine Philoſophie, (*) qu'au-
„ cun des grands du ſiecle n'avoit encore connue. C'eſt eſtre éclairé que d'ouvrir les yeux à une
„ lumiere ſi pure. Ce ne fut point à force de Syllogiſmes & d'Argumens, que cette Philoſophie
„ ſe fit écouter aux hommes: ce fut par ſa ſimplicité, & par l'ignorance de ceux qui l'annonce-
„ rent au monde. . . . . La foy ayant détrompé l'homme des fauſſes lueurs, qui avoient
„ brillé dans la Philoſophie des Payens, elle l'accoûtuma à ne plus raiſonner, ſur les choſes que
„ Dieu n'a pas voulu ſoûmettre au raiſonnement, & elle luy apprit, qu'il vaut mieux ne pas ſça-
„ voir ce que Dieu a voulu luy cacher, & adorer avec une ignorance reſpectueuſe les ſecrets,
„ qu'il ne nous a pas revelez, que d'entreprendre de ſonder cet abyſme de lumieres, par la te-
„ merité de nos conjectures, & par les foibles veues de noſtre raiſon. Ce fut à ce divin rayon
„ de la foy, que le Fidele prit plaiſir de ſacrifier toutes ces inſolentes curioſitez, qui luy faiſoient
„ examiner trop temerairement les ouvrages de Dieu, en examinant la nature; & d'étouſer tou-
„ tes les vues de cette orgueilleuſe raiſon, qui l'attache à la creature, pour la revolter contre le
„ Createur. Ce fut aux rayons de cette lumiere toute celeſte, que le Chreſtien comprit, qu'il
„ valoit mieux ſe ſoûmettre, que de raiſonner en matiere de Religion; que la petiteſſe d'Eſprit
„ eſtoit quelque choſe de plus avantageux, pour eſtre Fidele, que toute la force de la penetra-
„ tion de l'entendement, & que la ſimplicité de la foy eſtoit preferable à tout l'éclat de la
„ ſcience. Parce qu'enfin les ouvrages de Dieu, qui portent plus les marques de ſa toute-puiſ-
„ ſance, & ſon caractere, ſont ceux que nous comprenons le moins: qu'ainſi rien n'eſt plus juſ-
„ te que d'humilier ſa raiſon, & la ſoûmettre aux lumieres de la raiſon éternelle, qui eſt la regle
„ de toutes les raiſons, puis qu'auſſi-bien il n'y a point de ſcience, qui ne demande de la ſoûmiſ-
„ ſion, pour l'établiſſement de ſes principes (29)". Je finis par deux très-belles penſées de Mr.
de Saint Evremond. „ Aux choſes qui ſont purement de la nature, c'eſt à l'eſprit de concevoir,
„ & ſa connoiſſance procede de l'attachement aux objets. Aux ſurnaturelles, l'ame s'y prend,
„ s'y affectionne, s'y attache, s'y unit, ſans que nous le puiſſions comprendre. Le Ciel a mieux
„ préparé nos cœurs à l'impreſſion de la grace, que nos entendemens à celle de la lumiere. Son
„ immenſité confond notre petite intelligence. Sa bonté a plus de rapport à notre amour. Il y
„ a je ne ſçay quoy au fond de notre ame qui ſe meut ſecretement par un Dieu que nous ne pou-
„ vons connoiſtre. . . . . A bien conſiderer la Religion Chrétienne, on diroit que Dieu
„ a voulu la dérober aux lumieres de notre eſprit, pour la tourner ſur les mouvemens de notre
„ cœur (30). . . . . Pourveu qu'on ait reduit ſa raiſon à ne raiſonner plus ſur les choſes que
„ Dieu

(*) Veritas per Chriſtum: *Joann. cap.* 1. loquimur ſapientiam quam nemo principum hujus ſeculi novit. *Paul.* 1. *Cor. c.* 6.

(29) Rapin, Reflexions ſur la Philoſophie, *pag. m.* 447.

(30) Saint Evremont, Oeuvres mêlées, *Tom. III, pag. m.* 51.

„ Dieu n'a pas voulu soûmettre au raisonnement, c'est tout ce qu'on peut souhaitter. Non seulement je crois avec Salomon que le silence du Sage vaut mieux en ce cas que le discours du „ Philosophe, mais je fais plus d'état de la foi du plus stupide païsan, que de toutes les leçons de „ Socrate (31) ".

En voilà, ce me semble, plus qu'il n'en faut pour dissiper les scrupules que les prétendus triomphes des Pyrrhoniens avoient fait naitre dans l'esprit de quelques-uns de mes Lecteurs.

(31) Saint Evremont, Oeuvres mêlées, *Tom. II*, *pag.* 14.

IV. ECLAIRCISSEMENT.

Que s'il y a des Obscénitez dans ce Livre, elles sont de celles qu'on ne peut censurer avec raison.

I. QUand on dit qu'il y a des Obscénitez dans quelque Livre, on peut entendre,

I. Ou que l'Auteur donne en vilains termes la description de ses débauches, qu'il s'en applaudit, qu'il s'en félicite, qu'il exhorte ses Lecteurs à se plonger dans l'Impureté, qu'il leur recommande cela comme le plus sûr moien de bien jouir de la vie, & qu'il prétend qu'il faut se moquer du qu'en dira-t-on, & traiter de contes de vieille les Maximes des gens vertueux.

II. Ou que l'Auteur raconte d'un style libre & enjoué quelques Avantures amoureuses inventées à plaisir quant au fond même, ou pour le moins quant aux circonstances, & quant à la broderie; & qu'il fait entrer dans ce récit plusieurs incidens impurs, sur quoi il verse tous les agrémens qu'il lui est possible, afin que ce soient des narrations divertissantes, & plus propres à faire naitre l'envie d'une intrigue d'amour qu'à toute autre chose.

III. Ou que l'Auteur, voulant se vanger d'une Maitresse infidelle, ou excuser les transports de sa passion, ou faire des invectives contre une vieille Courtisane, ou célébrer les noces de son ami, ou se divertir à débiter des pensées, donne l'essor à ses Muses, & les fait servir à des Epigrammes, ou à des Epithalames, &c., dont les expressions contiennent une infinité de saletez.

IV. Ou que l'Auteur fait des invectives contre l'Impudicité qui la décrivent trop nuement, trop vivement, trop grossiérement.

V. Ou que l'Auteur dans un Traité de Physique, ou de Médecine, ou de Jurisprudence, s'est exprimé salement, ou sur la génération, ou sur les causes & sur les remedes de la stérilité, ou sur les motifs du divorce, &c.

VI. Ou que l'Auteur, voulant expliquer le Texte Latin de Catulle, ou de Petrone, ou de Martial, a répandu beaucoup d'ordures dans son Commentaire.

VII. Ou que l'Auteur, faisant l'Histoire d'une Secte ou d'une Personne dont les actions étoient infames, a raconté bien naïvement quantité de choses qui blessent les chastes oreilles.

VIII. Ou que l'Auteur, traitant des Cas de Conscience, & particularisant les différentes especes du péché de la chair, a dit bien des choses que la pudeur ne digere pas facilement.

IX. Ou enfin que l'Auteur rapporte des Faits Historiques qui lui sont fournis par d'autres Auteurs qu'il a soin de bien citer, lesquels faits sont sales & malhonnêtes; qu'ajoûtant un Commentaire à ses narrations historiques pour les illustrer par des témoignages, & par des réflexions, & par des preuves, &c., il allégue quelquefois les paroles de quelques Ecrivains qui ont parlé librement, les uns comme Médecins ou Jurisconsultes, les autres comme Cavaliers ou Poëtes: mais qu'il ne dit jamais rien qui contienne ni explicitement ni même implicitement l'approbation de l'Impureté; qu'au contraire il prend à tâche en plusieurs rencontres de l'exposer à l'horreur, & de réfuter la Morale relâchée.

Voilà, ce me semble, les principaux cas où se peuvent rencontrer les Ecrivains que l'on accuse d'avoir débité des Obscénitez.

Au prémier cas ils sont dignes, non seulement de toutes les peines les plus sévéres du Droit Canon, mais ils doivent aussi être poursuivis par le Magistrat comme des perturbateurs de l'Honnêteté publique, & comme des ennemis déclarez de la Vertu.

Quant à ceux du second cas, & du troisieme, & du quatrieme, & du cinquieme, & du sixieme, & du septieme, & du huitieme, chacun en jugera ce qu'il voudra: je n'y ai aucun intérêt; je ne me trouve que dans le neuvieme cas, & il me suffit d'examiner ce qui concerne cette derniere espece d'Obscénitez. Je ferai néanmoins deux ou trois considérations générales sur les autres.

* TROIS Remarques générales sur quelques especes d'Obscénité qui se trouvent dans divers Auteurs.

II. Je dis en prémier lieu, qu'il y a divers étages dans les sept Classes d'Ecrivains que j'abandonne au jugement des Lecteurs (1). On s'y peut tenir dans certaines bornes, & on les peut passer: cela varie prodigieusement les différences & les proportions; & l'on seroit fort injuste si l'on prononçoit la même condamnation contre tous les Ecrivains qui appartiennent à la seconde Classe. Les Cent Nouvelles nouvelles (2), celles de la Reine de Navarre, le Décaméron de Boccace, les Contes de la Fontaine, ne méritent point la même rigueur que les *Raggionamenti* de l'Aretin, & que l'*Aloisia Sigæa Toletana*. Les Auteurs de ces deux derniers Ouvrages méritent d'être envoiez avec Ovide dans la prémiere Classe des Auteurs obscénes.

Je remarque en second lieu, que de tout tems une infinité de personnes se sont accordées à condamner les Obscénitez, & que cependant cela n'a jamais paru une décision qui eût l'autorité des choses jugées, & à quoi les Poëtes, les Commentateurs, &c., fussent obligez de se conformer à peine de perdre la qualité d'honnête homme. Les Censeurs des Obscénitez semblent être d'autant plus capables de terminer la question par un Arrêt définitif & exécutoire dans toute la République des Lettres, qu'ils pourroient former un Sénat composé de toutes sortes de conditions. On y verroit non seulement des personnes vénérables par l'austérité de leur vie, & par leur caractere sacré, mais aussi des gens d'épée, & des galans de profession, & en un mot beaucoup de sujets dont la vie voluptueuse cause du scandale. Voilà un préjugé de grand poids; car il faut bien que la liberté des Vers lascifs soit une mauvaise chose, puis qu'elle est desapprouvée par ceux mêmes qui vivent impudiquement. Mais on a eu beau déclamer contre les Ecrits obscénes; on n'a jamais obtenu que desormais ils serviroient à discerner les honnêtes gens d'avec les mal-honnêtes gens. Il s'est toûjours conservé dans la République des Lettres un droit ou une liberté

(1) *Notez que je ne laisse pas de reconnoître pour bonnes les Observations que j'ai faites en divers endroits, comme dans l'Article du Poëte* LUCRECE, *dans l'Article* QUILLET, *&c.*

(2) *On les a réimprimées à Amsterdam en* 1701, *en II Volumes in* 12.

liberté de publier des Ecrits de cette nature. On n'a jamais laissé prescrire ce droit: plusieurs personnes de mérite en ont empêché la prescription par la liberté dont elles se sont servies pour cette sorte d'Ouvrages, sans que cela leur ait attiré aucune note, ou les ait rendues moins dignes de jouïr de tous les honneurs & de tous les privileges de leur état, & de parvenir aux avancemens que leur fortune leur pouvoit promettre (3).

On se feroit siffler, si l'on prétendoit convaincre Boccace de n'avoir pas été honnête homme, puis qu'il a fait le Décaméron; ou si sous prétexte que la Reine de Navarre sœur de François I écrivit quelques Nouvelles galantes, on vouloit conclure qu'elle n'a pas été une Princesse d'une vertu admirable, & dont les éloges retentissoient de toutes parts. Antoine Panormita ne perdit rien, ni de sa fortune, ni de sa bonne réputation, pour avoir écrit fort salement le Poëme de l'Hermaphrodite (4). Disons-en autant de Benoit le Court & du célèbre André Tiraqueau. Celui-là, composant un Commentaire sur les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne, se donna beaucoup de licence: *Nonnunquam etiam*, dit-il dans son Epitre Dédicatoire à un Conseiller au Parlement de Paris, *quod in amore jocatus sim lasciviente calamo*: & personne n'ignore combien de sales Recueils André Tiraqueau a fait entrer dans son Commentaire sur les Loix Matrimoniales (5). Scipion Du-Pleix chercha-t-il quelques détours où quelques ménagemens dans l'Ouvrage intitulé, *La Curiosité naturelle rédigée en Questions selon l'ordre alphabetique?* N'expliqua-t-il point les choses avec les termes les plus naturels du monde? Que perdit-il par cet Ouvrage? rien du tout. On ne finiroit jamais, si l'on s'engageoit à donner la Liste de tous les Jurisconsultes qui dans des Procès d'adultere, ou d'impuissance, ont allégué bien des saletez, sans nul préjudice de leur réputation. J'en ai nommé trois ou quatre, Antoine Hotman, Sebastien Roulliard, Vincent Tagereau, & Anne Robert (6). Cela suffit: nommons quelques personnes d'un autre ordre.

Les Hollandois jetteroient la pierre sur quiconque voudroit diffamer Secundus sur le pied d'un scélérat, & d'un fripon, ou le raier pour le moins du catalogue des honnêtes gens, sous prétexte qu'il a fait des Vers lascifs jusques à l'excès (7). Ramirez de Prado, qui a fait des Notes sur Martial imprimées à Paris avec privilege du Roi l'an 1607, & parsemées d'Explications impudiques, n'a rien perdu pour cela ni de sa réputation ni de sa fortune, non plus que Gonzales de Salas pour son Commentaire de même genre sur un Ecrivain impur (8). Joubert Chancelier de l'Université de Montpellier & Médecin du Roi de France & de celui de Navarre, quels honneurs, quels appointemens, quelles dignitez perdit-il pour avoir mêlé des Obscénitez dans son Livre des Erreurs Populaires? Est-il moins compté pour cela parmi les Hommes illustres, & parmi les Hommes de bien & d'honneur? La Callipédie de Quillet l'empêcha-t-elle d'être gratifié d'une Abbaye par le Cardinal Mazarin (9)? Feramus Avocat au Parlement de Paris n'éprouva pas que son mérite fût moins loué, ni moins reconnu, depuis qu'il eut fait des Vers contre Montmaur, où il s'égaia sur des fictions bien obscênes. Et pour nous approcher davantage de notre tems, Mr. de la Fontaine, Auteur d'une infinité de Contes lascifs, a-t-il cessé d'être chéri de tout le monde à la Cour & à la Ville? Les grands Seigneurs & les Princes, les Dames du plus haut rang, les personnes de Robe les plus illustres, l'ont toûjours caressé, & admiré. Ne fut-il pas admis à l'Académie Françoise? & n'est-ce pas pour un homme de sa sorte ce qu'est aux hommes d'épée le bâton de Maréchal? Je ne doute point que Mr. de la Reinie ne se fût fait un plaisir de lui donner à dîner le jour même qu'il condamna ses nouveaux Contes (10); car dans cette espece de Livres les gens sages distinguent fort bien entre la personne de l'Auteur, & ce qu'il écrit.

III. Voions si les Protestans ont été plus rigoureux. Je ne pense pas que les Consistoires se soient jamais avisez de censurer Ambroise Paré, dont les Livres d'Anatomie en Langue vulgaire étoient remplis de choses sales. Il y a beaucoup d'Obscênitez dans les Commentaires de Joseph Scaliger sur les Priapées & sur Catulle. Il y en a encore plus dans le Commentaire de Janus Douza sur Petrone. L'un de ces deux Ecrivains étoit Professeur à Leide, l'autre étoit l'un des Curateurs de l'Académie. Ils ne perdirent rien de leur autorité, ni de la considération où ils étoient; on n'eut point d'égard au tocsin que Théodore de Beze sonna contre eux dans une Epitre Dédicatoire aux Etats Généraux (11). Daniel Heinsius, Professeur dans la même Académie, a joui de tous les honneurs qu'il pouvoit prétendre. Il fut l'un des Sécrétaires du Synode de Dordrecht, & il reçut en cent occasions plusieurs témoignages de l'estime qu'on avoit pour sa personne. Il est pourtant vrai qu'il publia des Poësies qui ne sont rien moins que chastes: ce que lui & Scriverius appellérent *Baudii Amores* est un Recueil bien gaillard; & notez que Scriverius étoit un homme de mérite, & fort distingué parmi les Savans de Hollande. L'exhortation de Théodore de Beze n'empêcha point que Théodore de Juges (12) ne donnât une Edition de Petrone avec des Prolégomenes, où il tâche de justifier ceux qui expliquent les impuretez de ce Romain. Nous ne trouvons pas que ce Théodore de Juges ait souffert à cause de cela quelque dommage ni en sa réputation ni en sa fortune. Il étoit de la Religion, & d'une Famille qui a donné des Conseillers à la Chambre mi-partie de Castres, & il passa à Geneve une bonne partie de sa vie. Goldast avoit joui de la même impunité après son Edition de Petrone accompagnée de Prolégomenes, où il entreprit hautement de justifier la lecture d'un tel Auteur, & répondit nommément aux Réflexions de Théodore de Beze. Alléguerai-je la considération insigne qu'on eut dans Genevé pour le fameux d'Aubigné, quoi que l'on n'ignorât point les licences un peu trop cyniques de sa plume? Dirai-je que le Consistoire de Charenton ne songea jamais à se plaindre de Mr. Menjot, dont les Ecrits de Médecine sont si parsemez de matieres grasses? Dirai-je qu'Isaac Vossius étant Chanoine de Windsor quand il publia un Ouvrage où il y a bien des ordures, son Doien & ses Collegues ne s'assemblérent point en Chapitre afin de lui infliger pour le moins la plus légere de toutes les peines, qui est celle d'être admonêté?

Ne nous étonnons donc point que la faction opposée à ceux qui condamnent les Obscénitez se soit toûjours maintenue dans la République des Lettres; car outre qu'elle cite des Raisons, elle se couvre de l'autorité de plusieurs Exemples. Vous trouverez ces deux sortes de batterie dans les Prolégomenes du Petrone de Goldast. Tous ceux qui ont fait l'Apologie des Auteurs qui en qualité de Physiciens, ou en qualité de Casuïstes, avancent des choses obscênes (13), ont opposé Raisons à Raisons, & Autoritez à Autoritez. Les grands noms, & les témoignages les plus graves, ne leur manquent pas, *magno se judice quisque tuetur* (14). Mais n'allez pas vous imaginer, je vous prie, que je veuille mettre de l'égalité entre leurs Raisons, & celles de leurs Adversaires. J'ai

(3) *On ne prétend point étendre cela sur des cas particuliers excedans certaines bornes, ni sur des personnes qui d'ailleurs ont pu mériter l'infamie par leurs actions.*

(4) *Voiez ci-dessus la Rem. (I) de l'Article* PANORMITA.

(5) *Voiez ci-dessus Citation (14) de l'Article* SANCHEZ (Thomas).

(6) *Voiez les Articles* QUELLENEC & ROBERT.

(7) *Voiez touchant* Grotius, *qui a fait des Vers lascifs*, Rivet. Oper. Tom. *III*, *pag.* 1112, 1124. Grot. *in* Discuss. Rivet. Apolog. *p.* 237.

(8) *C'est* Petrone.

(9) *Voiez ci-dessus les Rem. (C) (D) de l'Article* QUILLET.

(10) *Ce fut le 5 d'Avril 1675. Vous trouverez la Sentence à la fin du* III Factum *de* Furetiere. *Elle défend le débit du Livre, & ordonne qu'il soit informé de l'impression, vente, & débit. Ce que l'on a vu dans mes* Reflexions sur le Jugement du Public &c., *pag.* 14, (pag. 624 du Tom. IV de ce Dict.) *que les Contes de la Fontaine ont été condamnez au feu par Sentence du Châtelet de Paris, m'avoit été assuré par un homme qui venoit de France. Je suis persuadé qu'il se trompoit, & qu'il n'y a point eu d'autre Sentence que celle de Mr. de la Reinie. J'aurois été plus circonspect, si j'avois eu à mettre cela dans ce Dictionaire; mais l'Ecrit que je faisois alors n'étant qu'en feuilles volantes, je n'eus pas tout le soin que je devois.*

(11) *Celle de ses* Sermons sur la Resurrection de Jesus-Christ.

(12) *Mr.* Mentel *sous le nom de* Joannes Caius Tilebomenus *le nomme* Thomas de Judicibus, *dans la Préface du* Judicium de Fragmento Traguriensi Petronii. *Cette méprise sur le Prénom est plus excusable que l'erreur de Mr. de* Claviguy de sainte Honorine, *qui a prétendu, pag.* 25 *du* Traité des Livres suspects, *que* Theodore de Juges *étoit dit* Golstadius. *Il vouloit signifier que* Goldast & Theodore de Juges *étoient le même Auteur.*

(13) *Voiez ci dessus la Rem. (D) de l'Article* ALBERT le Grand, *& la Remarque (C) de l'Article* SANCHEZ (Thomas).

(14) Lucan. Phars. *Lib.* I, *Vers.* 127.

J'ai assez déclaré en divers endroits que je condamne pleinement les impuretez de Catulle, & celles de ses imitateurs, & les excès des Casuïstes; & j'ajoûte ici, que les raisons de ceux qui plaident pour la liberté d'insérer des Obscénitez dans une Epigramme, me semblent très-foibles en comparaison des Argumens qui les combattent (15). J'ajoûte aussi qu'une Obscénité moins grossiere, destinée seulement à plaisanter, me paroit plus condamnable qu'une Invective très-obscéne destinée à inspirer de l'horreur pour l'Impureté. Et quant aux Obscénitez du Théatre, je serois fort d'avis que les Magistrats les châtiassent rigoureusement. Elles ne peuvent être qu'une Ecole de corruption, & appartiennent à la prémiere Classe plutôt qu'aux sept Classes qui la suivent, & qui sont ici le sujet de mes Remarques préliminaires. J'en ai encore une à proposer.

REFUTATION de ceux qui blâment une chose par la raison qu'on en pourroit faire une meilleure.

IV. Car je dis en troisiéme lieu, que l'on sortiroit de l'état de la question, si l'on alléguoit aux Ecrivains de ces sept Classes qu'ils feroient mieux de ne s'attacher qu'à des matieres sérieuses, & de les traiter avec toute la pudeur que l'Evangile demande. Cet avertissement, très-bon en lui-même, n'est pas ici à-propos, puisque ces gens-là pourroient répondre, qu'il ne s'agit pas de savoir s'ils ont choisi la bonne part, & si l'usage qu'ils ont fait de leur loisir & de leur plume est le meilleur qu'on en puisse faire: mais qu'il s'agit uniquement de savoir, s'ils ont pris une liberté condamnée sous peine de flétrissure par les Statuts de la République des Lettres, par les Réglemens de la Police civile, & par les Loix de l'Etat. Ils conviendroient sans peine qu'ils ne pourroient éviter la condamnation, s'ils étoient jugez selon les Régles de l'Evangile; mais ils soutiendroient que tous les Auteurs se trouvent au même cas, les uns plus, les autres moins, vu qu'il n'y en a aucun à qui l'on ne puisse dire qu'il pouvoit choisir une occupation plus Chrétienne que celle qu'il s'est donnée; car par exemple un Théologien, qui a donné tout son tems à commenter l'Ecriture, en auroit pu faire un usage plus Chrétien. N'eût-il pas bien mieux valu qu'il eût partagé sa journée entre l'oraison mentale, & les œuvres de charité? Que n'emploioit-il une partie du jour à méditer les grandeurs de Dieu & les quatre fins dernieres? Que n'emploioit-il l'autre à courir d'hôpital en hôpital pour l'assistance des pauvres, & de maison en maison pour consoler les affligez, & pour instruire les petits enfans? Puis donc que tous les hommes, sans en excepter un seul, diroient ces gens-là, sont incapables de rendre un bon compte de leur tems au Tribunal sévere de la Justice divine, & qu'ils ont tous besoin de miséricorde sur une infinité d'inutilitez, & sur l'erreur d'avoir choisi ce qui n'étoit pas le plus nécessaire, nous demandons une autre Jurisdiction; nous demandons que l'on examine si nous avons fait des choses qui au jugement du Public, ou au Tribunal des Magistrats, dégradent de la qualité d'honnête homme, & privent du rang & des privileges dont jouïssent les hommes d'honneur. Nous demandons une chose que l'on ne peut refuser à plusieurs honnêtes femmes qui vont à la Comédie & au Bal, qui aiment le Jeu & les beaux habits, & qui ont assez de soin de leur beauté, pour étudier avec beaucoup d'attention quels sont les ajustemens qui la font paroitre avec plus d'éclat. Elles ne sont pas si aveugles qu'elles ne sachent que c'est être dans le desordre par rapport à l'Evangile; mais pendant qu'elles ne sont que cela, elles ont droit de prétendre au nom, à la qualité, au rang, & aux privileges, des femmes d'honneur. Elles méritent la Censure de la Chaire, & celle des Moralistes Chrétiens: d'accord; mais jusques à ce que le jugement du Public, ou celui des Magistrats, ait attaché une note d'infamie au train qu'elles menent, on ne peut pas les qualifier malhonnêtes femmes, & quiconque l'entreprendroit seroit condamné à leur en faire réparation authentiquement. Elles se peuvent fonder sur l'usage de tous les siecles, y aiant eu toujours bien des femmes vertueuses qui aimoient le Jeu, le Bal, le Théatre, & les Pierreries; & après tout elles ne choquent ni les Loix civiles, ni les régles de l'honneur humain, & ne participent pas à une espéce de desordre qui ait été abandonnée aux femmes galantes, & qui en soit le propre & le caractére distinctif. Les Poëtes, qui dans un Epithalame décrivent trop nuement une nuit de noces, peuvent alléguer les mêmes moiens. Ils avoüeront que leur Muse pouvoit s'emploier plus louablement, & que la composition d'un Sonnet Chrétien étoit préférable à celle-là; mais cette composition même n'étoit pas le meilleur travail qu'ils eussent pu entreprendre. Il eût mieux valu se plonger dans l'oraison, & n'en sortir que pour aller rendre du service aux malades dans les hôpitaux, &c. Il n'y a presque point d'occupation qui ne soit blâmable par l'argument que l'on en pouvoit choisir une meilleure; & de toutes les occupations de la vie il n'y en a presque point de plus condamnable, si on la juge selon les régles de la Religion, que celle qui est la plus ordinaire, je veux dire que celle des gens qui travaillent à gagner du bien, soit par le negoce, soit par d'autres voies honnêtes. Les moiens humainement parlant les plus légitimes de s'enrichir sont contraires, non seulement à l'Esprit de l'Evangile, mais aussi aux défenses littérales de Jésus-Christ, & de ses Apôtres. Il est donc de l'intérêt de tous les hommes que Dieu leur fasse miséricorde sur l'emploi du tems. Les Poëtes dont je parle, aiant posé ce principe, ajoûtent qu'ils n'ont fait que suivre les traces de plusieurs personnes illustres par leur vertu & par leur sagesse; que la liberté qu'ils se sont donnée n'a jamais cessé parmi les honnêtes gens; que si elle avoit été abandonnée pendant quelques siecles afin de servir de proie, & de caractere distinctif à la débauche, ils ne seroient pas excusables, & que l'on pourroit procéder contre eux par les fins de non recevoir; mais qu'il se trouvera que le droit de possession les favorise, & qu'une chose que tant de personnes d'honneur ont pratiquée s'est maintenue dans l'honnêteté (16). Voilà une Maxime de Pline sur la question présente. C'étoit l'un des plus beaux Esprits, & l'un des plus honnêtes Hommes, de son siecle: il fit des Vers que l'on trouva trop dévergondez (17); on l'en blâma: il se défendit par une foule de grands exemples, & ne voulut point citer l'Empereur Neron, quoique je sache, ajoûta-t-il, que les choses ne deviennent point pires lorsque les méchans les font quelquefois, mais qu'elles demeurent honnêtes lorsque les gens de bien les font souvent (18).

Que cela suffise à l'égard des Poëtes: disons en peu de mots que les Auteurs des autres Classes dont il s'agit ici peuvent emploier les mêmes moiens. Il y en a même qui peuvent dire quelque chose de plus spécieux: un Physicien, par exemple, & un Médecin, peuvent soutenir, qu'il est de leur Charge d'expliquer ce qui concerne la génération, la stérilité, les pâles couleurs, & les accouchemens, & la fureur utérine, tout comme d'expliquer la fermentation, & ce qui concerne les maux de rate, la goute, &c. Un Casuïste prétendra qu'il n'est pas moins nécessaire d'instruire les Confesseurs & les Pénitens par rapport aux différentes manieres dont on péche contre la chasteté, que par rapport à toutes les sortes de fraude qui se commettent dans les achats.

(15) *On peut comparer ensemble les raisons du pour & du contre, si on lit le Pere* Vavasseur, *au Livre* de Epigrammate, *Chapitre II, qui a pour Titre*, de Obscenitate in Epigrammate vitanda.

(16) *Je ne dis rien de la licence que M.* de Voiture *prend dans ses* Poësies. *Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Poëtes se sont donnez cette vicieuse liberté. Il y a longtemps qu'ils ont prostitué la chasteté des Muses. Ils se défendent par leur multitude. Il ne faut plus leur disputer une possession qu'ils ont prescrite depuis tant de siecles, par le consentement de toutes les nations.* Girac, Response à la Défense de Voiture, *pag.* 74.

(17) *Voiez la* XIV Lettre *du IV Livre de* Pline, *& la III du Livre V.*

(18) *Neronem transeo, quamvis sciam non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis, sed honesta manere quæ sæpius à bonis fiant.* Plin. Epist. III Libri V, *pag. m.* 259.

Au pis aller, on doit rendre à ces Auteurs la justice qu'ils demandent, qu'on ne juge pas de leur vie par leurs Ecrits (19). Il n'y a nulle conséquence nécessaire de l'une de ces deux choses à l'autre. Il y a des Poëtes qui sont chastes & dans leurs Vers & dans leurs Mœurs: il y en a qui ne le sont ni dans leurs Mœurs ni dans leurs Vers: il y en a qui ne le sont que dans leurs Vers; & il y en a qui ne le sont point dans leurs Vers, & qui le sont dans leurs Mœurs, & dont tout le feu est à la tête (20). Toutes les licences lascives de leurs Epigrammes sont des jeux d'esprit; leurs Candides & leurs Lesbies sont des Maîtresses de fiction. Les Protestans Réformez ne peuvent nier cela à l'égard de Théodore de Beze, puisqu'il déclare qu'il vivoit regulierement lorsqu'il composoit les Poëmes intitulez *Juvenilia*, dont il eut tant de repentir (21).

REMARQUES particulieres touchant les Obscénitez qui sont, dit-on, dans ce Dictionaire. Trois précautions que j'ai eues.

V. Après ces Remarques générales, examinons en particulier ce qui concerne ce Dictionaire, & commençons par dire, que si l'on refuse de les prendre pour de bons moiens de justification, cela ne me préjudicie point; mais que si on les accepte sur ce pied-là, elles me servent beaucoup. Je me trouve dans un cas infiniment plus favorable que tous les Auteurs dont j'ai parlé (22); car que l'on condamne Catulle, Lucrece, Juvenal, & Suetone tant qu'on voudra, on ne pourra point condamner un Ecrivain qui les cite. Ce sont des Auteurs exposez en vente chez tous les Libraires; ils ne peuvent pas faire plus de mal par les passages que l'on en rapporte, que dans leur source; & il y a une différence extrême entre les prémiers Auteurs d'une Obscénité, & ceux qui ne la rapportent que comme la preuve d'un fait ou d'une raison que la matiere qu'ils traittent les oblige de mettre en avant. Je veux que Joubert se soit exprimé d'une façon trop grossiere, s'ensuit-il que je n'aie pu alléguer son témoignage, lorsqu'il a falu que je fisse la critique d'une très-mauvaise raison que l'on avoit alléguée contre ceux qui accusoient d'impudicité le Médecin Herlicius? Mais quoi qu'il en soit, si les excuses qu'on peut alléguer en faveur de Suetone, & de Joubert, &c., sont valables, tant mieux pour moi: que si elles ne sont point valables, cela ne me sauroit nuire; l'espéce de ma Cause est différente de la leur, & beaucoup meilleure. Par l'Argument du plus au moins, ce qui est bon pour eux, l'est à plus forte raison pour moi, & ce qui ne pourroit pas l'être pour eux, le pourroit être pour moi. Vous n'avez qu'à comparer ensemble les neuf Classes que j'ai articulées, vous trouverez que la derniere, qui est celle qui convient à mon Ouvrage, est la moins exposée de toutes à une juste Critique.

Cela paroitra plus clairement, si l'on joint à la description que j'ai donnée (23) de l'espéce de ma Cause, cette considération-ci, que j'ai évité les trois choses dont il faloit s'abstenir pour ne pas s'exposer à des plaintes bien fondées.

En prémier lieu, par-tout où j'ai parlé de mon chef, j'ai évité les mots & les expressions qui choquent la civilité & la bienséance commune. Cela suffit dans un Ouvrage tel que celui-ci, mêlé d'Histoire, & de Discussions de toute espéce; car de prétendre qu'une Compilation où il doit entrer des matieres de Littérature, de Physique, & de Jurisprudence, selon les divers sujets que l'on a en main, doit être écrite conformément à l'étroite bienséance d'un Sermon, ou d'un Ouvrage de Piété, ou d'une Nouvelle galante, ce seroit confondre les limites des choses, & ériger une tyrannie sur les Esprits. Tel mot, qui sembleroit trop grossier dans la bouche d'un Prédicateur, & dans un petit Roman destiné pour les ruelles, n'est point trop grossier dans le Factum d'un Avocat, ni dans le Procès verbal d'un Médecin, ni dans un Ouvrage de Physique, ni même dans un Ouvrage de Littérature, ou dans la Version fidèle d'un Livre Latin, comme est par exemple la Relation de l'Infortune de Pierre Abelard. Il y a donc du haut & du bas dans la bienséance du Style: les plus hauts degrez conviennent à un certain nombre d'Ecrivains, & non pas à tous. Si un Bel-Esprit étoit prié par des Dames de leur composer une Historiette romanesque des actions de Jupiter, ou d'Hercule, il feroit bien de ne se servir jamais des termes *châtrer*, *dépuceler*, *engrosser*, *faire un enfant*, *coucher avec une Nymphe*, *la forcer*, *la violer*; il devroit, ou mettre à l'écart toute occasion de présenter ces idées, ou les tenir en éloignement par des expressions suspendues, vagues, & énigmatiques. Mais si les Auteurs d'un Dictionaire Historique, où l'on attend la Version exacte de ce que l'ancienne Mythologie raconte des actions de Jupiter, se servoient de longs détours, & de phrases recherchées, qui donneroient à deviner le destin de telles & de telles Nymphes, ils seroient traitez de précieux, & de précieux ridicules. Ils remplissent assez tous les devoirs de la bienséance, pourvu qu'ils se tiennent dans les bornes de la civilité ordinaire, c'est-à-dire pourvu qu'ils n'emploient pas des mots abandonnez à la canaille, & dont même un débauché ne se sert pas dans une conversation sérieuse. Ils se doivent servir hardiment de tous les mots qui se trouvent dans le Dictionaire de l'Académie Françoise, ou dans celui de Furetiere, à moins que l'on n'y soit averti que ce sont des mots odieux, sales, & vilains. Voilà donc la prémiere chose que j'ai observée, je ne me suis point dispensé de la bienséance commune, quand j'ai parlé de mon chef. On va voir comment je me suis conduit quant aux passages que j'ai citez des autres Auteurs.

J'ai évité en second lieu, d'exprimer en notre Langue le sens d'une Citation qui contenoit quelque chose de trop grossier, & je ne l'ai rapportée qu'en Latin. Je n'ai pris de Brantome & de Montaigne que certains endroits qui n'étoient pas des plus choquans. J'ai usé de la même précaution à l'égard de d'Aubigné, & des autres Ecrivains François un peu trop libres que j'ai appellez quelquefois en témoignage.

En troisieme lieu, j'ai évité de faire mention, en quelque Langue que ce fût, de ce qui pouvoit avoir un caractere d'extravagance & d'énormité inconnue au vulgaire, & je n'ai rien rapporté de certains Livres que presque personne ne connoit, & qu'il vaut mieux laisser ensevelis dans les ténébres, que d'inspirer l'envie de les acheter à ceux qui en trouveroient ici quelque Citation. Je n'ai cité en ce genre de matieres que des Auteurs qu'on trouve par-tout, & qu'on réimprime presque tous les ans. Je pourrois nommer un fort honnête homme, qui n'a jamais été débauché, qui écrivit de Londres à un de ses amis, qu'il s'étoit attendu à toute autre chose en lisant mon Dictionaire, après les Déclamations de certaines gens. Je m'imaginois, écrivit-il, que l'on y trouvoit des Impuretez bien inconnues; mais je n'y ai rien vu que moi & mes camarades ne sussions avant l'âge de dix-huit ans.

Il ne sera pas difficile desormais de bien connoitre si mes Censeurs ont raison, ou s'ils ont tort. Toute l'affaire se réduit à ces deux Points: 1, si parce que je n'ai pas assez voilé sous des périphrases ambiguës les faits impurs que l'Histoire m'a fournis, j'ai mérité quelque blâme:

2, si

(19) *Voiez ci-dessus Remarq.* (D) *de l'Article* VAYER.

(20) *Conferez avec ceci ce que le Comte de* Bussi Rabutin *rapporte touchant Madame de*... La chaleur de la plaisanterie l'emporte, & en cet estat elle reçoit avec joye tout ce qu'on luy veut dire de libre, pourveu qu'il soit enveloppé: elle y respond mesme avec usure, croyant qu'il iroit du sien, si elle n'alloit pas au-delà de ce que l'on luy a dit... Elle est d'un temperament froid, au moins si l'on en croit son mary: c'est en quoy il avoit obligation à sa vertu, comme il disoit, toute sa chaleur est à l'esprit, à la vérité elle recompense bien la froideur de son temperament. *Hist. Amoureuse des Gaules pag.* m. 174, & suiv.

(21) *Voiez l'Article* BEZE, *Remarque* (V) & (X).

(22) *C'est-à-dire les huit Classes d'Auteurs articulées ci-dessus.*

(23) *Ci-dessus, pag.* 638, *Num.* IX.

a, si parce que je n'ai point supprimé entierement ces sortes de faits, j'ai mérité quelque censure.

LA PREMIERE des deux Questions à quoi la Dispute présente se peut réduire, est touchant les manieres de parler. Justification de cela.

VI. La prémiere de ces deux Questions n'est à proprement parler que du ressort des Grammairiens: les mœurs n'y ont aucun intérêt: le Tribunal du Préteur, ou de l'Intendant de la Police, n'a que faire là, *nihil hæc ad edictum prætoris.* Les Moralistes ou les Casuïstes n'y ont rien à voir non plus: toute l'action qu'on pourroit permettre contre moi seroit une action d'impolitesse de Style, sur quoi je demanderois d'être renvoié à l'Académie Françoise, le Juge naturel & compétent de ces sortes de Procès; & je suis bien sûr qu'elle ne me condamneroit pas, car elle se condamneroit elle-même, puisque tous les termes dont je me suis servi se trouvent dans son Dictionaire sans aucune note de deshonneur. Dès-là qu'elle ne marque point qu'un terme est obscéne, elle autorise tous les Ecrivains à s'en servir: je parle des termes dont elle donne la définition. Mais de plus je renoncerois sans peine à toute défense, & je me laisserois facilement condamner. Je n'aspire point à la Politesse du Style, j'ai déclaré dans ma Préface que mon Style *est assez negligé, qu'il n'est pas exempt de termes impropres & qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes, & que je suis là-dessus presque sans scrupules.* Pourquoi me piquerois-je d'une chose dont même de fort grands Auteurs domiciliez à Paris (24), & Membres de l'Académie Françoise, ne se sont pas souciez? Pourquoi se gêner dans un Ouvrage que l'on ne destine point aux mots, mais aux choses, & qui étant un assemblage de toutes sortes de matieres, les unes sérieuses, les autres risibles, demande nécessairement que l'on emploie plusieurs espéces d'expressions? On n'est point obligé là aux mêmes égards que sur la Chaire; & si un Prédicateur se doit abstenir de cette Phrase, *Ceux qui engrossent une fille doivent l'épouser ou la doter*, il ne s'ensuit pas qu'il ne s'en puisse servir sans grossiereté dans une Somme de Cas de Conscience. Tant il est vrai que selon la nature des Livres on peut s'exprimer ou non d'une certaine maniere.

Mais si quelque chose peut rendre excusables les Ecrivains qui se mettent au-dessus de je ne sai quel rafinement de délicatesse qui s'augmente tous les jours, c'est qu'on ne voit point de fin là-dedans; car si l'on veut être uniforme, il faut condamner d'Obscénité un nombre infini de mots dont notre Langue ne peut se passer, & l'on peut facilement réduire à l'absurde les Ecrivains qui se piquent d'une si grande chasteté & délicatesse d'oreille. On peut leur prouver que dans leurs Principes il n'y a point de Précieuses ridicules, & qu'au contraire les femmes qu'ils qualifient ainsi sont très-raisonnables, ou très-habiles, à raisonner conséquemment. Qu'ils me disent un peu, pourquoi le verbe *châtrer* leur paroît obscéne. N'est-ce point à cause qu'il met dans notre imagination un objet sale? Mais par la même raison on ne sauroit prononcer le mot d'adultere sans dire une Obscénité encore plus forte. Voilà donc un mot qu'il faudra proscrire. Il faudra proscrire aussi les termes de mariage, de jour de noces, de lit de la mariée, & une infinité de semblables expressions, qui reveillent des idées tout-à-fait obscénes, & incomparablement plus choquantes que celle qui effraioit la Précieuse de la Comédie. *Pour moi, mon oncle*, c'est une Précieuse ridicule qui parle, *tout ce que je vous puis dire, c'est que je trouve le mariage une chose tout à fait choquante. Comment est-ce qu'on peut souffrir la pensée de coucher contre un homme vrayement nud* (25)? Selon les Principes de nos Puristes rien ne seroit plus raisonnable qu'un tel discours, & il n'y a point d'honnête fille qui ne dût chasser de sa chambre tous ceux qui lui viendroient dire qu'on a dessein de la marier. Elle seroit en droit de se plaindre de ce qu'on ménage si peu sa pudeur, qu'on ne se sert d'aucun voile en lui présentant une Obscénité affreuse. Demander à une femme mariée si elle a eu des enfans, feroit une horrible grossiéreté; la Politesse voudroit que sur ces chapitres l'on emploiât des expressions figurées, & que par exemple l'on imitât la Précieuse qui disoit que sa Compagne avoit donné dans l'amour „ permis (*qui estoit* „ *le mariage*) & qu'elle ne sçavoit comment elle avoit pu se resoudre à brutaliser avec un „ homme; Que c'étoit qu'elle vouloit laisser des traces d'elle-mesme, *c'est à dire des En-* „ *fans* (26)".

Dans le Purisme dont nous parlons ce seroit être fort raisonnable que de crier contre l'Ecole des Femmes de Moliere, avec tout l'emportement que Moliere a si bien tourné en ridicule, & qui est au fond une extravagance insensée. Il n'y a point de personne vertueuse qui ne dût dire *les enfans par l'oreille m'ont paru d'un goût detestable. . . . . . Peut-on, ayant de la vertu, trouver de l'agrément dans une Piece, qui tient sans cesse la pudeur en alarme, & salit à tous momens l'imagination. . . . . Je mets en fait, qu'une honnête femme ne sauroit voir* cette Comédie *sans confusion; tant j'y ai découvert d'ordures & de saletez* (27). . . . . . *Toutes ces ordures, Dieu merci, y sont à visage découvert. Elles n'ont pas la moindre enveloppe qui les couvre; & les yeux les plus hardis sont effrayez de leur nudité. . . . . . . Faut-il d'autre* endroit *que la Scene de cette Agnès, lors qu'elle dit ce que l'on lui a pris? . . Fy. . . .* (28). *Je soutiens, encore un coup que les saletez y crevent les yeux. . . . Quoi, la pudeur n'est pas visiblement blessée par ce que dit Agnès dans l'endroit dont nous parlons* (29)? Si quelque Uranie osoit répondre, „ Non vraiment. Elle ne dit pas un „ mot, qui de soi ne soit fort honneste; & si vous voulez entendre dessous quelque autre chose, „ c'est vous qui faites l'ordure, & non pas elle; puisqu'elle parle seulement d'un ruban qu'on „ lui a pris (30)"; il seroit de la sagesse de lui repliquer, „ (31) Ah! ruban, tant qu'il vous „ plaira; mais ce *le*, où elle s'arrête, n'est pas mis pour des prunes. Il vient sur ce *le* d'estran- „ ges pensées. Ce *le* scandalise furieusement; & quoi que vous puissiez dire, vous ne sauriez „ défendre l'insolence de ce *le*. . . . . Il a une obscenité qui n'est pas supportable (32)". Autant que ce discours est rempli d'impertinences, autant seroit-il honnête & juste, selon ce Principe-ci: *Il faut bannir comme des obscenitez toutes les paroles qui salissent l'imagination, c'est-à-dire qui signifient un objet sale.* Selon ce Principe tous ceux qui ont quelque pudeur ressembleroient à la Marquise Araminte, dont voici le caractére: „ Elle la (33) publie par-tout pour épou- „ vantable, & dit qu'elle n'a pu jamais souffrir les ordures dont elle est pleine. . . . . Elle a suivi „ le mauvais exemple de celles, qui, étant sur le retour de l'âge, veulent remplacer de quelque „ chose ce qu'elles voyent qu'elles perdent; & prétendent que les grimaces d'une pruderie scrupu- „ leuse leur tiendront lieu de jeunesse & de beauté. Celle-ci pousse l'affaire plus avant qu'aucune, „ & l'habileté de son scrupule découvre des saletez, où jamais personne n'en avoit vu. On tient „ qu'il va, ce scrupule, jusques à défigurer notre langue, & qu'il n'y a point presque de mots, „ dont la sévérité de cette Dame ne veuille retrancher ou la tête, ou la queue, pour les syllabes „ deshonnêtes qu'elle y trouve (34)".

(24) *Mr. Le Laboureur par exemple (voiez la Préface de ses* Additions aux Mémoires de Castelnau) & *Mr.* de Mezerai, *Secrétaire de l'Académie Françoise.*

(25) Moliere, Precieuses ridicules, *Scene IV.*

(26) Sorel, de la Connoissance des bons Livres, *pag.* 470. *Edition de Hollande.*

(27) Moliere, Critique de l'Ecole des Femmes, *Scene III.*

(28) *Là-même.*

(29) *Là-même, pag.* 16.

(30) *Là-même.*

(31) *Là-même.*

(32) *Notez que dans cet endroit de* Moliere *il n'y a personne qui ne s'attende à voir dire à Agnès qu'on lui a pris son pucelage. Or c'est une idée d'une saleté horrible.*

(33) *C'est-à-dire la Comédie de* l'Ecole des Femmes.

(34) Moliere, *là-même, Scene V.*

J'ai lu quelque part, ce me femble, que la pruderie a été pouffée jufques au point qu'on ne difoit pas *j'ai mangé des confitures*, mais *des fitures*. On retrancheroit par ce moien plus de la moitié des mots du Dictionaire de l'Académie, après quoi les autres ne ferviroient plus de rien, car ils manqueroient de liaifon, & ainfi l'on feroit réduit à ne s'expliquer que par des fignes, ce qui feroit des Obfcénitez encore plus fcandaleufes & plus dangereufes que celles qui n'entrent que par les oreilles (35). Voici un paffage du Chevræana qui confirme admirablement ce que je foutiens. „ Une Dame qui a beaucoup d'efprit, mais qui tient trop de la Precieufe, m'affuroit un jour, „ qu'elle ne fe fervoit jamais de mots qui puffent laiffer une falle idée, & qu'elle difoit avec les „ perfonnes qui favent vivre, *Un fond d'Artichaut; un fond de Chapeau; une ruë qui n'a point de* „ *fortie*, pour ce que l'on nomme un Cul de fac. Je lui répondis, qu'elle faifoit bien; & qu'en „ cela, je ne manquerois point de l'imiter. J'ajoûtay, qu'il y avoit pourtant des occafions où „ l'on étoit fouvent obligé de parler comme les autres. Elle me defia de lui en marquer fort hon- „ nêtement; & je lui demandai comment elle appelloit dans la converfation ordinaire, une piéce „ qui valoit foixante fous? Soixante fous, reprit-elle. Mais, Madame, comment nommez-vous „ la lettre de l'Alphabet qui fuit le P? Elle rougit; & repartit dans le même temps, *Ho ho!* „ Monfieur, *je ne penfois pas que vous duffiez me renvoyer à la Croix de par Dieu* (36)". Vous voiez que Mr. Chevreau approuve que l'on ne fe ferve jamais *de mots qui puiffent laiffer une fale idée.* Vous voiez qu'en conféquence de ce principe il approuve que l'on ne dife jamais *un cul de fac.* Il lui faut donc abolir non feulement plus de deux pages du Dictionaire de Furetiere (37), corrigé par l'un des plus polis Ecrivains de notre tems (38), mais auffi une infinité de mots dont la prémiere fyllabe laiffe des idées encore plus malhonnêtes que la fyllabe *cul.* Il faut qu'il banniffe auffi les mots *adultere*, *fornication*, *incontinence*, & cent mille autres; mais quelque rigide qu'il foit fur le chapitre des mots obfcénes, il n'a pas même voulu accorder fur un feul article tout ce que cette Dame précieufe demandoit. Il n'a donc point parlé felon fes principes (*A*). Pardonnons-lui

(35) *Segnius irritant animos demiffa per aurem, Quam quæ funt oculis fubjecta fidelibus, & quæ ipfe fibi tradit fpectator.* Horat. de Arte Poët. *Verf.* 180.

(36) Chevræana, *II Part. pag.* 161, 162. *Edit. de Hollande.*

(37) *Au commencement de la fyllabe* cul.

(38) Mr. Bafnage de Bauval.

(*A*) *Quelque rigide que foit* Mr. Chevreau *fur le chapitre des mots obfcénes, ... il n'a point parlé felon fes principes.*] Immédiatement après avoir dit avec le Marechal de Baffompierre, que (*a*) *tous les Hommes portent la clef du trefor*, c'eft-à-dire de la virginité *des Dames*, il affûre que FAIRE DES ENFANS, *eft une maniere de parler obfcéne*, (*b*) & que *l'on ne doit jamais s'en fervir devant les Dames qui ont les oreilles delicates.* Voilà deux Obfervations qui n'étoient point propres à s'entretoucher. En voici une qui eft un menfonge: *Les Latins*, continue-t-il, *ont eu la même délicateffe pour* liberis dare operam, *ce qui a été remarqué dans la feizieme Lettre du Livre neuvieme de Ciceron, à Papirius Petus, où l'on pourra encore voir pourquoi on a dit plutôt* nobifcum *que* cum nobis. Au lieu de la feizieme Lettre il faloit citer la vingt-deuxieme; mais cela n'eût remédié qu'au plus petit mal, puisqu'il eft faux que Ciceron dife ce qu'on lui impute. Il ne dit rien ni *de nobifcum* ni de *cum nobis* (*c*), & il affûre que *liberis dare operam* eft une expreffion honnête (*d*). Mr. Chevreau ajoûte qu'il a ouï dire autrefois à une Dame, *C'eft un homme qui n'a plus fa fortune en veue, & qui ne penfe qu'à bâtir des enfans, dont le grand nombre le ruinera.* Une Dame, qui fe fert de l'expreffion *bâtir des enfans*, ne pourroit pas trouver mauvais qu'on fe fervit devant elle de la phrafe *faire des enfans*; & ainfi Mr. Chevreau travaille lui-même à fa réfutation. Il a trouvé des Obfcénitez dans les Poëfies de Malherbe, à caufe de quelques mots qui ont double fens (*e*), mais qui n'ont été pris par Malherbe qu'au fens honnête. Mr. Menage a dit là-deffus, & fur ce que faint Amant trouvoit fale cet Hemiftiche du même Poëte, *qu'on furoit à fa mort*, „ qu'il faut avoir l'imagination eftrangement gaftée, „ pour trouver dans les Auteurs de femblables ordures. „ *Quod fi recipias, nihil loqui tutum eft*, dit Quintilien, au „ fujet de celui qui trouvoit une obfcenité en ces mots de „ Virgile, *Incipiunt agitata tumefcere* (*f*)... Mais pour „ revenir à noftre Vers de Malherbe, *Je veux bander*, „ &c., ceux qui y trouvent quelque obfcenité ont enco- „ re plus de raifon, que ceux qui en trouvoient dans Te- „ rence & dans Sallufte, le mot d'*autres* & celui d'*animes* „ oftant toute équivoque (*g*)". Mr. Chevreau a répondu (*h*), *qu'il faut être aveugle pour ne pas voir ces fortes de chofes, & que quand on ne s'apperçoit pas de ces ordures, c'eft un témoignage que l'on y eft fort accoûtumé.... On ne cherche pas ces ordures dans les Livres; & l'on en rougit quand on les y trouve. Q'auroit pu dire Monfieur Menage, fi après avoir approuvé dans fes* Changemens, *mon Obfervation, il avoit leu dans un petit Livre que je viens de lire*, Je fuis convaincu qu'on examine aujourd'huy les chofes, *&c. & dans un autre*, On vit dans le Confiftoire tout autrement. *S'il eft honteux de faire voir ces obfcenitez, il eft encore plus honteux de les écrire: & pour les faire éviter, on eft forcé de les découvrir.* Peu après il blâme cette expreffion de Malherbe, *elle étoit paroiffante jufques au Nombril:* il prétend (*i*) que *ce dernier mot eft même de ceux que l'on ne peut plus écrire fort honnêtement.... Ce mot, dans le fens propre, n'appartient qu'aux Medecins & aux Sages-femmes qui difent les chofes par leur nom: & en cecy, la bienféance & l'honnêteté ne nous permettent pas de les imiter* (*k*). Ne diroit-on pas qu'il veut ramener la vieille mode, qui ne fouffroit pas que l'on prononçât les mots *foulier*, *pied*, *lit*, *haut de chauffes*, fans ajoûter *fous correction*, *fauf refpect*, *reverence parler*. C'étoit un des principaux chapitres de la Civilité puérile, on reconnoiffoit à cela les enfans bien élevez: aujourd'hui tout cela paffe pour des Marguerites villageoifes. Mais pourfuivons. „ On ne fauroit éviter, avec trop de foin, les „ Obfcenitez qui laiffent toujours de fales idées dans l'ef- „ prit, & dont les oreilles les moins délicates font offen- „ fées. C. Servilius Glaucia, Queftcur l'an fix cent quarante-un de Rome bâtie, étoit regardé comme l'ordure „ & la boue des rues, pour toutes les baffeffes de fon „ ame. Cependant, le plus éloquent de tous les Romains „ ne put fouffrir qu'on l'eût appellé *Curiæ ftercus* (*), ni „ que l'on eût dit, pour exagerer la grande perte que l'on „ avoit faite dans la mort de Scipion, *Refpublica morte P.* „ *Scipionis Africani caftrata.* M. de Balzac ne s'en tenoit „ pas à la bienféance, ni aux preceptes des Anciens Rhe- „ teurs qu'il appelloit bien fouvent fes Maîtres, quand il „ écrivoit d'un certain homme, *Qu'il étoit tout compofé de* „ *parties honteufes.* Notre Langue, depuis foixante ans, eft „ fi difcrete & fi retenue, que l'on n'y dit plus fort feche- „ ment les mots de P..... *Meretrix*, ni de B.... *Lupanar*, que les Sermonaires proftituoient auparavant, „ fans aucun fcrupule, dans leurs plus belles actions pu- „ bliques (*l*)".

Tous ces paffages témoignent que Mr. Chevreau avoit une théorie fort févére; mais fa pratique n'y répondoit pas; car fi l'on ôtoit de fes Ouvrages tout ce qui falit l'imagination, on y laifferoit une infinité de vuides. Ne parlons que du Chevræana où il moralife fi auftérement. Combien de chofes n'y voit-on pas qui excitent des idées fort obfcènes? Quelques-uns de ces endroits viennent de lui par citation, & les autres immédiatement. Pourquoi fe faire des régles qu'il eft impoffible d'obferver, ni dans une Hiftoire générale, ni dans un Recueil de toutes fortes d'Obfervations?

Il ne fera pas inutile de donner ici un exemple de ce qu'il a dit des Sermonaires du vieux tems. Voici donc quelques Extraits d'un Sermon de Jean de Monluc Evêque de Valence, l'un des plus célébres Prédicateurs du XVI Siecle. „ CELUY, qui deflore & corrompt illicitement l'integrité „ de la vierge, commet fornication & ftupre, duquel cri- „ me eft parlé au Deut. au XXII. ch. Toutefois de noftre „ temps l'on ne tient compte d'une infinité de ftupres, qui „ fe commettent tous les jours: tant de pauvres filles qui „ font feduictes, fubornées, & mifes à perdition, & ceux „ qui les ont débauchées s'en glorifient, & eftiment que „ ce leur eft beaucoup d'honneur d'avoir peu vaincre & „ attirer à mefchanceté celle qui avoit quelque temps re- „ fifté à l'amour folle & autres tentations de la chair. Mais „ fi le monde ne les chaftie, le Seigneur Dieu qui eft là „ hault, qui voit tout, leur demandera quelque jour „ compte de leur faute. Ils rendront compte du temps „ qu'ils y ont perdu, de l'argent qu'ils y ont employé, „ pour les macquereaux & macquerellages: & rendront „ compte des fautes que la fille aura faictes depuis qu'elle „ a efté feduicte, & de ce qu'elle aura efté delaiffée, & „ n'aura trouvé party pour fe marier. Et alors cognoi- „ ftront-ils s'il y avoit de quoy fe vanter & fe glorifier „ d'un acte fi execrable que ceftuy-là (*m*).... CONTREVIENNENT auffi à ce commandement ceux & „ celles, qui contre l'ordre de nature abufent de leurs „ membres, & qui commettent ce vice enorme & de- „ teftable qu'on appelle Sodomie. Telle maniere de gens „ font condamnez à mort par la Loy de Dieu, ainfi que „ nous lifons au Levitique, XX. chap. (*n*)... CONTREVIENNENT à ce commandement ceux qui vivent „ ordinairement en delices & voluptez, en feftins, ban- „ quetz & fuperfluitez de viandes, & nourriffent leur „ corps pour en faire un vaiffeau de luxure & de paillar- „ dife. Lefquels ont efté depeints au vif par Sainct Pierre „ en fon epiftre feconde, au fecond chap. (*o*).... Ils „ font grand' chere, & banquettent enfemble avecques „ vous: ils ont les yeux pleins d'adultere, & ne fçavent „ ceffer de pécher, amorfans les ames inconftantes, c'eft „ à dire, tout leur but, leur foing & leur intention ne „ tend à autre fin que d'amorfer les pauvres ames, & par „ leurs

(*a*) Chevræana, *I Part. pag.* 350.

(*b*) *Conférez ce qu'a dit Mr.* Arnauld *dans la* Défenfe de la Traduction de Mons, *Livr. IV, Chap. II, pag.* 334.

(*c*) *Notez que* Quintilien, *Livr. VIII, Chap. III, obferve qu'au lieu de* cum notis hominibus *il faloit dire* cum hominibus notis.

(*d*) *Liberis dare operam quam honefte dicitur?* Cicero, Epift. XXII *Libri IX* ad Famil. *pag.* 93 *Edit. Grævii.*

(*e*) Chevræana, *II Part. pag.* 112.

(*f*) Menage, Obferv. fur Malherbe, *pag.* 388.

(*g*) *Là-même, pag.* 381.

(*h*) Chevræana, *II Part. pag.* 223.

(*i*) *Là-même, pag.* 224. *Notez que* Girac, dans fa Replique à Coftar, *Sect. VIII pag. m.* 74, *a trouvé trop lafcive cette expreffion de Coftar*, la cuiffe d'un jeune garçon fi blanche & fi bien formée.

(*k*) *Là-même, pag.* 225.

(*) *Quintilianus Inftit. Orat. Lib.* VIII. *cap.* VI. De Tropis.

(*l*) Chevræana, *II Part. pag.* 275, 276.

(*m*) Monluc, *Evêque de Valence*, Sermons fur les dix Commandemens de Dieu, *pag.* 504 *Edit. de Vafcofan*, 1558 *in* 8.

(*n*) *Là-même, pag.* 506.

(*o*) *Là-même, pag.* 507.

lui cette inconféquence; car les fuites de fa Thefe font fi ridicules, & fi impoffibles à pratiquer, qu'il n'eft point coupable de les avoir abandonnées. Il n'eft coupable que de n'avoir point connu la fauffeté d'un principe dont les conféquences les plus néceffaires font abfurdes, & ne vont pas à moins qu'à ruïner entiérement l'ufage de la parole. Vous remarquerez qu'il y a des Dames auffi honnêtes que cette Précieufe, qui ne font point difficulté de prononcer cul d'artichaut & cul de fac. C'eft ce qu'on verra dans un paffage de Mr. Coftar qui a un très-grand rapport avec la matiere que je traite (*B*).

Je l'ai déjà obfervé, on ne finit point avec les Puriftes que j'ai ici à combattre. Ils bâtiffent fur un fondement qui leur fera condamner quand il leur plaira une infinité de mots qu'ils n'ont pas encore profcrits, & qui felon leurs maximes ne font pas moins condamnables, que ceux qu'ils ont déjà condamnez. Il eft impoffible d'échaper à leur cenfure. Racontez les chofes avec des termes honnêtes comme l'on a fait dans le fecond Tome du Menagiana, ils ne laifferont pas de dire, *qu'il y a des endroits qui bleffent ouvertement la pudeur, & qui ne fçauroient eftre lus fans horreur, par d'honnêtes gens* (39). Le Pere Bouhours, qui dans fa Verfion Françoife des Évangiles s'eft étudié avec un grand foin à éviter tous les termes qui n'écartoient pas exactement toutes les idées de groffiéreté, a-t-il pu fe mettre à couvert de la Critique (40)? Mr. Despreaux que l'illuftre prémier Préfident de la Moignon avoit *loué plufieurs fois d'avoir purgé, pour ainfi dire*, la *Poëfie* Satirique *de la faleté qui lui avoit efté jufqu'alors comme affectée* (41), ne s'eft-il pas vu accufé d'Obfcénitez fous prétexte qu'il s'étoit fervi (42) des mots *Embryon*, *voix luxurieufe*, *morale lubrique?* Si ces mots-là ne peuvent paffer, comment mettroit-on des bornes à la Cenfure?

Je connois bien des perfonnes qui blâment Mr. de Mezerai d'avoir dit, que certains galands, qui avoient commis adultere, furent *mutilez des parties qui avoient peché* (43). Leur cenfure eft fondée fur ces deux raifons; l'une, qu'il n'étoit point néceffaire de rapporter une circonftance qui applique à des objets fi groffiers; l'autre, qu'au pis aller il faloit omettre toutes les paroles qui font après *mutilez*, ce feul mot faifant affez clairement entendre la chofe. Je prie tous ces Cenfeurs de ne trouver pas mauvais que je croie que la circonftance, qu'ils auroient voulu que l'on fupprimât, eft de celles qu'un Hiftorien ne doit jamais oublier; car fi la peine d'un malfaiteur contient quelque chofe d'extraordinaire, c'eft de cela principalement que l'on doit faire mention. La feconde Remarque ne me paroît pas meilleure. Un Arrêt de mort pourroit porter que l'on couperoit les mains, le nez, les oreilles, au criminel avant que de le faire mourir, & ainfi le mot *mutiler* ne marqueroit pas fuffifamment la circonftance dont Mr. de Mezerai nous devoit inftruire. Mais fuppofons que ce mot fût fuffifant, s'enfuit-il qu'on foit blâmable d'avoir ajoûté les autres? Ne dit-on pas tous les jours, *j'ai vu cela de mes propres yeux, j'ai entendu cela de mes oreilles?* Il y a bien du fuperflu dans ces expreffions, & néanmoins perfonne ne les critique. Enfin je dis que les Cenfeurs fe contredifent: ils ne blâment l'addition qu'à caufe qu'elle n'eft pas néceffaire; on eût affez entendu fans cela, difent-ils, de quoi il étoit queftion. Ils ne font donc point fâchez que l'on imprime dans l'efprit une image fale, ils voudroient feulement que l'on épargnât aux oreilles deux ou trois fons. On auroit été édifié de leur zêle pour la pureté, fi l'on eût cru qu'ils vouloient abfolument qu'un Hiftorien ne préfentât point aux Lecteurs une idée obfcêne; mais ils confentent enfuite à cela, pourvu qu'on le faffe fans emploier des paroles inutiles. Ils détruifent donc dans la derniere Remarque ce qui pouvoit être d'édifiant dans la prémiere. Voilà à quoi fe réduit ordinairement le goût délicat de nos Puriftes. Ils condamnent une expreffion, & en approuvent une autre, quoi qu'elles excitent la même idée d'impureté dans l'ame des Auditeurs, ou des Lecteurs. Les Obfervations imprimées à Paris l'an 1700 contre Mr. de Mezerai plairont fort à ces Critiques. Voiez la marge (44). On l'y blâme (45) *de fe fervir ordinairement des termes de concubine, de baftard & d'adultere, qui bleffent la delicateffe de notre fiecle.* On ne condamneroit pas, je m'affûre, les termes de favorite, d'enfant naturel, & d'infidélité conjugale, qui font tout-à-fait de la même fignification. Quelle inconféquence!

IX. On trouveroit moins déraifonnables les caprices de la nouvelle mode, qui, à ce qu'on m'a dit, commence de renvoier parmi les termes obfcenes le mot *lavement* (46) & *medecine*, & de fubftituer à la place le mot général *remede*. On avoit banni le mot de clyftere dès qu'on s'étoit apperçu qu'il renfermoit trop de circonftances de l'opération. On avoit fubftitué le mot *lavement*, dont la fignification étoit bien plus générale. Mais parce que l'idée de lavement eft devenue fpécifique, & qu'elle s'eft incorporée avec trop de circonftances, on va l'abandonner pour ne point falir

(39) Journ. des Savans, du 21 Fevrier 1695, pag. 145 Edit. de Hollande.

(40) *Voiez la III Lettre d'une Dame favante à une autre Dame de fes Amies, p. 8.*

(41) *Voiez la Préface des Oeuvres de Mr. Despreaux.*

(42) *Dans la X Satire.*

(43) *C'eft au II Tome de l'Abrégé Chronologique, à l'ann. 1313, au fujet des belles-filles du Roi Philippe le Bel.*

(44) *Sur ce que Mezerai dit qu'un* Prêtre fut depofé parce qu'on l'avoit furpris avec une femme, & mutilé des parties qui font inutiles à un bon Ecléfiaftique, *l'Auteur des Obfervations, pag. 61, le queftionne de cette maniere,* „N'euft-„il pas „parlé „avec plus „de bien-„feance, „s'il euft „dit feu-„lement, „qu'il fut „mutilé? „n'euft-on „pas bien „entendu „le refte? „En tout „cas, il „pouvoit „trouver „une ex-„preffion „moins „fcanda-„leufe".

(45) *Pag. 18, & 19.* (46) *Voiez l'Apologie de Garaffe, pag. 107.*

„ leurs banquetz & feftins les attirer à commettre adultere, „ & toute efpece d'ordure. Tellement que leur maifon eft „ un bordeau, un temple où fe font les affemblées, où l'on „ dreffe les parties, où les femmes font feduictes: & (pour „ le dire en un mot) c'eft la pefte d'un païs. Et toutefois „ telle maniere de gens font les plus eftimez, & les plus „ honorez, & principalement ceux qui font les chefs de „ baude, & comme coqz de la paroice (*p*)."

L'ufage que l'on peut tirer des Extraits de ce Sermon eft de connoître que la liberté de s'exprimer d'une façon fi naïve n'eft point mauvaife en elle-même; car en ce cas-là elle n'eût pas pu être bonne au tems de Henri II. Or fi elle étoit bonne en ce tems-là, un Prédicateur qui s'en ferviroit aujourd'hui ne feroit blâmable qu'à caufe qu'il ne fe conformeroit pas à la mode. Mais fi quelqu'un fe hazardoit aujourd'hui à porter la fraife, ne choqueroit-il point la mode? Il ne pécheroit pas pourtant.

(*B*) *Un paffage de Mr. Coftar qui a un très-grand rapport avec la matiere que je traite.*] Le poli Voiture, qui le croiroit? fut accufé d'Obfcénité (*q*); ce Bel-efprit qui favoit fi bien les manieres du grand monde, & du beau monde: mais voions ce que fon Apologifte répondit. „Il n'eft „ guere de Dame qui ne recite, & qui ne chante aux oc„ cafions, les vers que Monfieur de Voiture a faits fur le „ derriere d'une Demoifelle; & je n'en fay pas une qui ne „ prononce hardiment *un cul d'artichaud*, & *un cul de* „ *fac* (*r*)". On allegue après cela entre autres chofes le paffage que j'ai rapporté ci-deffus (*f*), & puis on ajoûte ces paroles remarquables. *Efcoutons noftre ridicule Grondeur* (*). On avoit peur qu'il n'y euft pas fuffifamment de ces bons-mots dans les Lettres de Monfieur de Voiture, & qu'il fuft en cela inférieur à Plaute & à Ariftophane. Il a efté befoin d'ajoûter en la derniere impreffion ces termes, qui manquoient à la Lettre 178: *Je confens que l'on chaftre Ulpien puifque vous le voulez, & mefme Papinien; auffi bien n'engendrent-ils que des procez. Cette penfée eft la plus jolie du monde. Jufqu'icy j'avois toûjours oui dire à pleine bouche qu'un livre* *eftoit* chaftré, *pour exprimer qu'on en avoit retranché quelque chofe & qu'il n'eftoit pas* entier. *Si noftre Adverfaire avoit du credit à l'Academie, il feroit ordonner qu'on aboliroit cette façon de parler licentieufe, & qu'on mettroit cette honnefte* phrafe *en fa place*, incommoder des livres & les faire Eunuques. *Les paffages de Quintilien* (†) *qu'il cite là-deffus font très-mal citez, & ce Rheteur foûtient que fi on trouvoit fales quelques façons de parler de Saluste, ce n'eftoit pas la faute de l'Efcrivain, que c'étoit celle des Lecteurs. Et pour Celfus, qui s'imaginoit quelque ordure dans un demi vers de Virgile, ce mefme Rheteur le condamne & prononce hardiment, que fi on recevoit de femblables delicateffes il n'y auroit plus de feureté à parler, & qu'on feroit reduit à fe taire* (*t*). Vous remarquerez que Coftar, qui me fournit ce paffage, n'étoit point de ces Savans qui ignorent le beau monde. Il le connoiffoit, il le frequentoit.

(*p*) Monluc, Sermons fur les dix Commandemens de Dieu, *pag.* 502.

(*q*) *Voiez la Section XI de la* Refponce de Girac à la Defenfe de Voiture.

(*r*) Coftar, Suite de la Défenfe de Voiture, *pag.* 189.

(*f*) *Cit.* (123) *de l'Article* HOSPITAL (Michel de l').

(*) *Page 72. & page 73.*

(†) *Page 73. Ductare exercitum, & patrare bellum apud* Salluftium dicta fancte & antique ridentur à nobis, fi Diis placet: quam culpam non fcribentium quidem judico, fed legentium. *Quintil. lib. 8. cap. 3.* Si quidem Celfus cacophaton apud Virgilium putat. *Ibid.* *Incipiunt agitata tumefcere;* quod fi recipias, nihil loqui tutum eft.

(*t*) Coftar, Suite de la Défenfe de Voiture, *pag.* 191, 192.

salir & empuantir l'Imagination, & l'on ne se servira plus que des phrases générales, *j'étois dans les remedes, un remede lui fut ordonné, &c.* Cela ne détermine point à penser plutôt à un lavement ou à une médecine, qu'à un paquet d'herbes pendu au cou. J'avoue que ces caprices sont bien étranges, & que si l'on y étoit uniforme, ils ruïneroient une infinité d'expressions à quoi tout le monde est accoutumé, & qui sont très-necessaires aux convalescens, & à ceux qui les visitent; car autrement on soutiendroit assez mal la conversation dans leur chambre, & il faudroit recourir à tout le jargon des Précieuses: mais après tout, ces caprices-là sont mieux fondez que ceux des Puristes qui veulent bien que toute l'image obscène s'imprime dans les esprits, pourvu que ce soit par tels & tels mots, & non point par d'autres.

Récapitulant ici le contenu de cette partie de mon Eclaircissement, j'observe,

I. Qu'il n'est pas question d'un Point de Morale, mais que c'est ici un vrai Procès de Grammaire, qu'il faut porter devant les Juges de la Politesse du Style.

II. Que j'avouerai ingénûment, que je ne me suis point proposé la gloire qu'une telle Politesse peut procurer.

III. Qu'il ne me semble pas que tous les Auteurs soient obligez de s'assujettir à la nouvelle idée de la Politesse du Style; car si on la suivoit ponctuellement, on n'auroit enfin besoin que du Dictionaire des Précieuses.

IV. Que le droit de cette nouvelle Politesse n'est pas si bien établi, qu'il doive avoir force de Loi dans la République des Lettres. L'ancien droit subsiste encore (47), & l'on s'en pourra servir jusqu'à l'ouverture de la prescription.

V. Que dans un Livre comme celui-ci il suffit de ne pas choquer l'usage universellement reçu; mais qu'en gardant ces mesures avec tout le soin que j'ai pris de les garder (48), il est fort permis d'y faire servir des expressions qui ne seroient pas du bel usage pour un Sermonaire, ni pour un Ecrivain Dameret. C'est assez qu'elles soient autorisées de l'usage des Livres d'Anatomie, & des Factums des Avocats, & des Conversations des gens de Lettres (49).

EXAMEN de la pensée de ceux qui disent que certaines choses blessent la pudeur.

X. Mais pour montrer plus évidemment que l'affaire dont il s'agit ne regarde point les mœurs, il faut prévenir une instance de mes Critiques. Voions s'ils se peuvent appuier sur ce prétexte, que toute Phrase qui blesse la pudeur est un attentat contre la bonne Morale, puis que c'est faire du tort à la chasteté.

Je fais d'abord cette Remarque, que ceux qui disent que certaines choses blessent la pudeur, doivent entendre, ou qu'elles affoiblissent la chasteté, ou qu'elles irritent les personnes chastes. On leur peut soutenir qu'au prémier sens leur proposition mérite d'être rejettée, & que si les femmes sont prises pour Juges de la question, ils perdront leur Procès infailliblement. Or sans doute les femmes sont les Juges les plus compétens d'une telle affaire, puis que la pudeur & la modestie sont leur partage incomparablement plus que celui des hommes. Qu'elles nous disent donc, s'il leur plaît, ce qui se passe dans leur ame lorsqu'elles entendent ou lorsqu'elles lisent un discours grossier, qui offense ou qui blesse la pudeur. Elles ne diront pas, je m'assûre, que non seulement il imprime des idées sales dans leur imagination, mais qu'il excite aussi dans leur cœur un desir lascif qu'elles ont bien de la peine à réprimer, & qu'en un mot elles se sentent exposées à des tentations qui font chanceler leur vertu, & qui la menent jusqu'au bord du précipice. Soions bien persuadez qu'au lieu de cela elles répondront que l'idée, qui s'excite malgré elles dans leur imagination, leur fait sentir en même tems ce que la honte, le dépit, & la colere ont de plus insupportable. Or il est sûr que rien n'est plus propre que cela à fortifier la chasteté, & à rompre l'influence contagieuse de l'objet obscéne qui s'est imprimé dans l'imagination; desorte qu'au lieu de dire selon le prémier sens que ce qui blesse la pudeur met en risque la chasteté, il faut soutenir au contraire que c'est un renfort, un préservatif, & un rempart pour cette vertu; & par conséquent si nous entendons de la seconde maniere cette Phrase *une telle chose blesse la pudeur*, nous devrons penser que cette chose, bien loin d'affoiblir la chasteté, la fortifie, & la restaure.

Il sera donc toûjours vrai que le Procès, qu'on peut faire à un Auteur qui n'a pas suivi la Politesse la plus rafinée du Style, est un Procès de Grammaire à quoi les mœurs n'ont point d'intérêt.

OBSERVATION touchant le chagrin qu'on donne aux Lecteurs. Les Obscénitez grossieres sont les moins dangereuses.

XI. Si l'on me replique que c'est un Procès de Morale, vû que l'Auteur s'est exprimé d'une maniere qui chagrine les Lecteurs, je repliquerai qu'on raisonne sur une fausse Hypothese, car il n'y a point d'Ecrivain qui puisse épargner à ses Lecteurs le dépit, le chagrin, & la colere, en mille rencontres. Tout Controversiste, qui soutient subtilement sa Cause, fait enrager à toute heure les Lecteurs zélez de l'autre Parti. Tous ceux qui dans une Relation de Voiage, ou dans l'Histoire d'un Peuple, rapportent des choses glorieuses à leur Patrie, & à leur Religion, & honteuses aux Etrangers & aux autres Religions, chagrinent cruellement les Lecteurs qui n'ont pas les mêmes préjugés qu'eux. La perfection d'une Histoire est d'être desagréable à toutes les Sectes & à toutes les Nations; car c'est une preuve que l'Auteur ne flate ni les unes ni les autres, & qu'il a dit à chacune ses veritez. Il y a beaucoup de Lecteurs qui se fâchent à un tel point lors qu'ils rencontrent certaines choses, qu'ils déchirent le feuillet, ou qu'ils écrivent à la marge, *tu en as menti, coquin, & tu meriterois les étrivieres* (50). Rien de tout cela (51) n'est une raison de dire que les Auteurs sont justiciables au Tribunal de la Morale. Ils n'ont à répondre qu'au Tribunal des Critiques.

Il ne reste donc qu'à dire que la représentation des objets sales intéresse les mœurs, puis qu'elle est propre à exciter de mauvais desirs, & des pensées impures. Mais cette Objection est infiniment moins valable contre moi, que contre ceux qui se servent de ces enveloppes, & de ces détours, & de ces manieres délicates que l'on se plaint que je n'ai pas emploiées; car elles n'empêchent point que l'objet ne s'aille peindre dans l'imagination, & elles sont cause qu'il s'y peint sans exciter les mouvemens de la honte & du dépit. Ceux qui se servent de ces enveloppes ne prétendent point qu'ils seroient inintelligibles, ils savent bien que tout le monde entendra de quoi il s'agit, & il est fort vrai que l'on entend parfaitement ce qu'ils veulent dire. La délicatesse de leurs traits produit seulement ceci, que l'on s'approche de leurs peintures avec d'autant plus de hardiesse que l'on ne craint pas de rencontrer des nuditez. La bienséance ne souffriroit pas que l'on y jettât les yeux, si c'étoient des saletez toutes nues; mais quand elles sont habillées d'une étoffe transparente, on ne se fait point un scrupule de les parcourir de l'œil depuis les pieds jusques à la tête, toute honte mise à part, & sans se fâcher contre le Peintre: & ainsi l'objet s'insinue dans l'imagination plus aisément, & verse jusques au cœur & au delà ses malignes influences avec plus de liberté, que si l'ame étoit saisie & de honte & de colere; car ce sont deux passions qui épui-

(47) *Les Amis de Mr. Menage ont été accusez d'Obscénité l'an 1693, pour un Livre imprimé avec Privilege.*

(48) *J'ai même observé le Précepte de* Quintilien *à l'égard de certains mots que la corruption des Lecteurs a fait devenir obscénes.* Vel hoc vitium sit quod κακέμφατον vocatur: sive mala consuetudine in obscœnum intellectum sermo detortus est, ut *Ductare exercitus*, & *Patrare bellum*, apud Sallustium dicta sancte & antiquè, ridentur à nobis, si diis placet; quam culpam non scribentium quidem judico, sed legentium, tamen vitanda, quatenus verba honesta moribus perdidimus, & evincentibus etiam vitiis cedendum est, sive junctura deformiter sonat. *Quintil. Libr. VIII, Cap. III, pag. m. 367.*

(49) *Comme celles de la Mercuriale de Mr.* Menage.

(50) *J'ai vu de telles choses écrites à la main à la marge de quelques Livres.*

(51) *Bien entendu qu'on ne comprend point ici les Hérésies qui ont pu causer du chagrin aux Orthodoxes.*

épuisent presque toute l'activité de l'ame, & qui la mettent dans un état de souffrance peu compatible avec d'autres sentimens. Il est pour le moins certain que l'Impureté ne peut pas agir aussi fortement sur les ames opprimées de honte & irritées, que sur des ames qui n'ont nulle confusion ni nul chagrin. *Pluribus intentus minor est ad singula sensus.* Ce que l'ame donne à une passion, affoiblit d'autant ce qu'elle donne à une autre.

Joignez à cela que quand on ne marque qu'à demi une Obscénité, mais de telle sorte que le supplément n'est pas mal-aisé à faire, ceux à qui l'on parle achevent eux-mêmes le portrait qui salit l'imagination. Ils ont donc plus de part à la production de cette image, que si l'on se fût expliqué plus rondement. Ils n'auroient été en ce dernier cas qu'un sujet passif, & par conséquent la reception de l'image obscêne eût été très-innocente; mais dans l'autre cas ils en sont l'un des principes actifs: ils ne sont donc pas si innocens, & ils ont bien plus à craindre les suites contagieuses de cet objet qui est en partie leur ouvrage. Ainsi ces prétendus ménagemens de la pudeur sont en effet un piége plus dangereux. Ils engagent à méditer sur une matiere sale, afin de trouver le supplément de ce qui n'a pas été exprimé par des paroles précises. Est-ce une méditation qu'il faille imposer? Ne vaut-il pas bien mieux faire ensorte que personne ne s'y arrête?

XII. Ceci est encore plus fort contre les chercheurs de détours. S'ils s'étoient servis du prémier mot que les Dictionaires leur présentoient, ils n'eussent fait que passer sur une matiere sale, ils eussent gagné promptement païs; mais les enveloppes qu'ils ont cherchées avec beaucoup d'art, & les périodes qu'ils ont corrigées, & abrégées, jusques à ce qu'ils fussent contens de la finesse de leur pinceau, les ont retenus des heures entieres sur l'Obscénité. Ils l'ont tournée de toutes sortes de sens: ils ont serpenté autour, comme s'ils eussent eu quelque regret de s'éloigner d'un lieu aimable (*C*). N'est-ce pas *ad Sirenum scopulos consenescere*, jetter l'ancre à la portée du chant des Sirenes? n'est-ce pas le moien de se gâter & de s'infecter le cœur? Il est certain que si l'on excepte les personnes véritablement dévotes, la plupart de nos autres Puristes ne songent à rien moins qu'aux intérêts de la pudeur, quand ils évitent avec tant de soin les expressions de nos ancêtres: ce sont des galans de profession, qui courent de belle en belle, qui en content & à la blonde & à la brune, & qui ont assez souvent deux maitresses, l'une qu'ils paient, l'autre qui les paie. Il sied bien à de telles gens de se récrier sur un mot qui offense la pudeur, & de tant faire les délicats dès qu'une chose n'est pas donnée à deviner. Appliquons-leur ce que Moliere disoit d'une fausse prude. „ Croyez-moy, celles qui font tant de façons n'en sont pas estimées plus femmes de bien. Au contraire, leur severité mysterieuse, & leurs grimaces affectées irritent la censure de tout le monde, contre les actions de leur vie. On est ravi de découvrir ce qu'il y peut avoir à redire; & pour tomber dans l'exemple, il y avoit l'autre jour des Femmes à cette Comedie, vis-à-vis de la Loge où nous estions, qui par les mines qu'elles affecterent durant toute la Piece, leurs détournemens de teste, & leurs cachemens de visage, firent dire de tous costez cent sottises de leur conduite, que l'on n'auroit pas dites sans cela; & quelqu'un même des Laquais cria tout haut, qu'elles estoient plus chastes des oreilles que de tout le reste du corps (52)". Ceux dont je parle ne se proposent que de faire admirer la délicatesse de leur plume.

Les Jansénistes passent pour les gens les plus capables dans la doctrine des mœurs. Or c'est sur eux que je me fonde quand je dis qu'une saleté grossiere est moins dangereuse qu'une saleté exprimée délicatement. „ Je sai bien " dit l'un d'eux (53), „ qu'on n'appelle *ordures* que les paroles grossiérement sales, & qu'on nomme *galanteries*, celles qui sont dittes d'une maniére fine, delicate, ingenieuse: mais des ordures, pour être couvertes d'une équivoque spirituelle comme d'un voile transparant, n'en sont pas moins des ordures, ne blessent pas moins les oreilles chrétiennes, ne sallissent pas moins l'imagination, ne corrompent pas moins le cœur: un poison subtil & imperceptible donne aussi bien la mort que le poison le plus violent. Il y a des éloges de la pudeur, que la pudeur même ne peut souffrir. Témoin celui du P. le Moine (*). Il s'en faut bien que les saletés grossiéres d'un chartier, ou d'un crocheteur, fassent autant de ravage dans une ame que les paroles ingenieuses d'un conteur de fleurettes ". Ce Janséniste, aiant rapporté quelques pensées galantes que le Pere Bouhours a débitées sous un personnage de Dialogue, & qui sont conçues en termes fort delicats, poursuit ainsi (54): *Il n'y a point* de parens, *je dis même de ceux qui sont plus du monde, qui ne jugent que c'est gâter l'esprit, corrompre le cœur, inspirer le plus mechant caractere à la jeunesse, que de les remplir de ces pernicieuses* sottises, PLUS DANGEREUSES *que des* ordures GROSSIERES (55). On a pu voir ci-dessus (56) un passage de Mr. Nicolle où il est décidé, que les passions criminelles sont plus dangereuses lorsqu'on les couvre sous un voile d'honnêteté.

Cela doit passer pour incontestable. Les femmes mêmes, qui ne seroient vertueuses qu'à demi, courroient moins de risque parmi des hommes brutaux qui se mettroient à chanter les Chansons les plus malhonnêtes, & parler grossiérement comme des soldats, que parmi des hommes civils qui ne s'expriment qu'avec des termes respectueux. Elles se croiroient indispensablement obligées à se fâcher contre ces brutaux, & à rompre toute partie, & à sortir de la chambre pleines de colere & d'indignation. Mais des complimens flatteurs & tendres, ou parsemez tout au plus de paroles ambiguës, & de quelques libertez délicatement exprimées, ne les cabreroient pas, elles y prêteroient l'oreille, & ainsi se glisseroit le poison.

Un soupirant auprès d'une fille ruïneroit du prémier coup ses espérances, s'il proposoit ses mauvais desseins grossiérement & salement. Il n'entend rien dans le métier, s'il ne ménage la pudeur par des paroles honnêtes.

Il n'y a point de pere qui n'aimât mieux que ses filles fussent obligées de rougir de quelque Conte que l'on feroit en leur présence, que si elles en rioient. Si elles en rougissent, les voilà sauvées (57), la honte rompt le coup de l'Obscénité; mais si elles en rient, le coup pénetre, rien ne le détourne. Or qui doute que si elles en rient, ce ne soit à cause que l'Obscénité a été voilée adroi-

(52) Moliere, Critique de l'Escole des Femmes, *Scene III, pag.* 15.

(53) Réponse à l'Apologie du Pere Bouhours, *pag.* LXXIII *& suiv. Edition de* 1700. *Voiez aussi les* Lettres curieuses de l'Abbé de Bellegarde, *pag.* 253 *Edit. de la Haie* 1702; *& la Remarq.* (*C*) *de l'Article* ACCORDS *à la fin.*

(*) *Lettre Provinciale XI. Peintures morales du P. le Moine, liv.* 7.

(54) *Là-même, pag.* LXXVIII.

(55) *Voiez* Journal de Trevoux, *Fevr.* 1703, *pag.* 312 *Edit. de France, au sujet du Roman* La Princesse de Porcien.

(56) *Citation* (11) *de l'Article* MARETS (Jean des).

(57) *Erubuit, salva res est.* Terent.

(*C*) *Ils ont serpenté autour, comme s'ils eussent eu quelque regret de s'éloigner d'un lieu aimable.*] Cela me fait souvenir d'une Inscription qui est *gravée en lettres d'or sur un marbre noir* au Pont Notre Dame de Paris.

Sequana cum primum Reginæ allabitur urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci, cursum obliviscitur anceps,
Quo fluat, & dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet, qui modo flumen erat.

ANNO M. DC. LXXVI. (*v*).

M. de Santeuil a fait ces Vers.

(*v*) Description de la Ville de Paris, *Tom. II, pag.* 206 *Edit. de Holl.* 1685.

adroitement, & assaisonnée finement d'une honnêteté apparente. Si elle eût été grossiére, elle eût excité la honte, & il eût falu se fâcher. Les Farces d'aujourd'hui sont plus dangereuses que celles de nos ancêtres; car celles-ci étoient d'une Obscénité si dévoilée, que les honnêtes femmes n'osoient point y assister. Présentement elles y assistent sous prétexte que les Saletez y sont voilées, mais non pas sous des enveloppes impénétrables. Y en a-t-il de telles? on les perceroit à jour, fussent-elles composées de sept cuirs, comme le bouclier d'Ajax.

Si quelque chose a pu rendre très-pernicieux les Contes de la Fontaine, c'est qu'à l'égard des expressions ils ne contiennent presque rien qui soit grossier.

Il y a des gens d'esprit qui aiment fort la débauche. Ils vous jureront que les Satires de Juvenal sont cent fois plus propres à dégoûter de l'Impureté, que les discours les plus modestes & les plus chastes que l'on puisse faire contre ce vice. Ils vous jureront que Petrone est incomparablement moins dangereux dans ses ordures grossieres, que dans les délicatesses dont le Comte de Rabutin les a revêtues; & qu'après avoir lu les Amours des Gaules on trouve la Galanterie incomparablement plus aimable, qu'après avoir lu Petrone.

De tout ceci on auroit tort de conclure, que le moindre mal seroit de se servir des expressions des crocheteurs. Ce n'est point cela. Je sai bien que les Stoïques se moquoient de la distinction des mots, & qu'ils soutenoient que chaque chose doit être nommée par son nom, & que n'y aiant rien de malhonnête dans le devoir conjugal, il ne pouvoit point être signifié par aucun mot deshonnête, & qu'ainsi le mot dont les païsans se servent pour le désigner est aussi bon qu'aucun autre. Vous trouverez leurs Sophismes dans une Lettre de Ciceron (58). Il seroit peut-être malaisé de les réduire au silence par la voie de la Dispute (59), mais ils ne méritent pas d'être admis à disputer là-dessus. Il faut que dans toutes les Societez ce qui a passé de tems immémorial, & du consentement unanime du public, pour une regle de bienséance & de pudeur, soit un prémier principe contre lequel il soit défendu d'ouvrir la bouche. Ainsi, dès que tout un Peuple s'accorde à traiter de malhonnêtes certains mots, jusques-là que le crocheteur même qui s'en sert le plus souvent est persuadé de leur vilenie, & s'en abstient devant les personnes honorables, & seroit scandalisé s'il les entendoit prononcer dans une assemblée publique, il ne doit plus être permis aux particuliers de s'opposer à ce jugement. Tous ceux qui composent la Société sont obligez de le respecter. Les Cours de Justice nous en donnent un bel exemple; car elles ne permettent point aux Avocats de prononcer de pareils mots, quand ils plaident pour demander le châtiment des personnes qui s'en sont servies en injuriant leur prochain. Elles veulent que dans l'audience on respecte la pudeur publique: mais lors qu'elles jugent par rapport, non seulement elles permettent au Rapporteur de dire les propres termes de l'offensant, quelque sales qu'ils puissent être, mais aussi elles le lui ordonnent. C'est ce que j'ai su d'un Conseiller au Parlement de Paris, il n'y a que peu d'années: il m'assûra qu'aiant voulu se servir de périphrase la prémiere fois qu'il fut Rapporteur d'un tel Procès, le Président l'avertit qu'il n'étoit point là question de ménager les chastes oreilles, qu'il s'agissoit de juger de la qualité de l'offense, qu'il faloit donc dire le propre terme en quoi elle consistoit. Je pense que l'Inquisition en use à-peu-près de même (*D*).

(58) *La XXII du IX Livre* ad Familiares.

(59) *Confêrez ce que dessus Remarque (D) de l'Article* HIPPARCHIA.

(60) *Les Traducteurs de la* Bible *de Geneve s'en sont servis.*

(61) *Confêrez la Remarque de l'Article* ESPENCE.

Les Stoïques devoient avoir à-peu-près la même regle, & si dans leurs Conférences particulieres ils ne jugeoient pas à-propos de préférer un mot à un autre, il faloit pour le moins que dans le public ils se conformassent au style commun. Le consentement unanime des Peuples doit être en cela une barriere pour tous les particuliers.

Si donc le mot P....., dont nos peres se servoient dans les Livres les plus graves (60), aussi franchement que les Latins de celui de *meretrix*, commence à tomber dans un décri général, il est juste que tous les Auteurs commencent à s'en abstenir, & à lui substituer le terme de Courtisane, puis qu'on le veut. C'est dans le fond par une delicatesse mal entendue (61); car voici comme je raisonne. Ou le mot de Courtisane excite une idée aussi forte que l'autre, ou une idée plus foible. Si c'est le prémier, on ne gagne rien, on n'épargne à personne l'horreur d'avoir dans l'esprit un objet infame. Si c'est le second, on diminue la haine que le public doit avoir pour une prostituée. Mais est-ce une créature qui mérite ce menagement? Faut-il la représenter sous une idée favorable? Ne vaudroit-il pas mieux aggraver la notion infame du métier qu'elle professe! Quoi, vous craignez de la rendre trop odieuse? Vous lui cherchez un nom commode, & qui ne signifioit autrefois qu'une Dame de la Cour (62). On diroit que vous craignez de l'offenser, & que vous tâchez de radoucir les esprits en la désignant sous un nom de mignardise. Ce qui arriveroit de tout cela si l'on agissoit conséquemment, seroit que le terme de Courtisane paroitroit bien-tôt obscéne, & qu'il en faudroit chercher un plus doux. Il faudroit dire *une femme qui se gouverne mal*, & puis *une femme dont on cause*, & puis *une femme suspecte*, & puis *une femme qui ne se comporte pas saintement* (63), & enfin prier les Précieuses du plus haut vol d'inventer quelque Périphrase.

(62) *Voiez le* Chevræana, *Part. II, pag.* 415.

(63) *Notez que* Sandoval, *en parlant des abominables actions qui furent commises dans Rome par l'Armée de Charles-Quint l'an* 1527, *se contente de dire que ce ne fut pas une action sainte*, obra no santa. *Voiez* La Mothe le Vayer, *pag.* 177 *du II Tome de l'Edition in* 12.

EXAMEN de l'Objection d'incivilité.

Je m'apperçois tout présentement d'une nouvelle Objection. C'est une incivilité, me dira-t-on, que de mettre dans un Livre ce qui ne pourroit être dit en présence des honnêtes femmes: puis donc que l'incivilité est condamnable moralement parlant, le Procès que l'on peut vous intenter n'est pas un Procès de Grammaire, c'est un vrai Procès de Morale.

Je

(*D*) *Je pense que l'Inquisition en use à-peu-près de même.*] Je ne croi pas qu'elle fasse lire publiquement les Abjurations qui contiennent des Obscénitez horribles, mais pendant le cours du Procès elle en salit les oreilles de ses Assesseurs, & le papier de ses Secretaires, & enfin elle les fait lire à haute voix dans quelque lieu particulier. C'est ainsi qu'elle en usa l'an 1698 envers Frere Pierre Paul de saint Jean l'Evangéliste, Augustin déchaussé, convaincu de profanations, & d'impiétez, & d'impuretez abominables. J'ai une copie de l'Abjuration demi-publique, *Abjura semi-publica*, qu'il fit dans une Chapelle *al Sacello di Casa Granisi*, & j'y ai lu qu'entre autres choses on lui déclara ceci: (*w*) *Dicesti haver tu mostrato e rimostrato alle tue sopradette devote con le quali tu proseguivi gl' abbracciamenti in parte nascoste che tu per la dolcezza di quelli eri rapito in estasi, e sentivi un godimento infinito dell' amor divino, e che tu t'infervoravi in quell' estasi...... Hai detto haver bacciate alle tue donne le parti vergognose, e che doppo haverle cosi bacciate e toccate l'hai benedette & li hai aperti li meati, e pregavi dio che li conservasse in tutto quello benedetto claustro verginale..... Hai detto che alcune donne ti hanno lavato le parti basse tre volte, la prima per purgarsi dalle colpe mortali, la seconda dalle veniali, e la terza dalle imperfettioni. Hai detto che alcune volte in godere delle donne tu sentivi specie di martirio.. che un giorno parimente l'hai fatte radunare e ad una per una invocare e bacciare il tuo membro genitale.*

(*w*) *J'ai suivi l'Orthographe de la Copie manuscritte que Mr* Sylvestre *me donna à son retour de Rome l'an* 1700.

Il ne faut point douter que l'Inquisition ne fît imprimer ces choses, s'il s'agissoit de desabuser une cabale terrible, & une populace irritée, qui soutiendroit que pour de légeres fautes on auroit puni rigoureusement un Religieux. C'est ainsi que l'on se crut obligé de publier les Informations faites contre les Templiers: on aima mieux salir l'imagination, & faire horreur aux oreilles les moins chastes, que de laisser croire qu'on avoit exterminé cet Ordre sans un sujet légitime.

Je répons prémierement, que l'incivilité n'eſt mauvaiſe moralement parlant, que lors qu'elle vient d'orgueil, & d'une intention préciſe de témoigner du mépris à ſon prochain; mais lors que l'on manque de civilité, ou parce que l'on en ignore innocemment les manieres, ou parce que l'on juge raiſonnablement qu'on n'eſt point tenu de les ſuivre, on ne péche pas. Croiez-vous qu'un vieux Profeſſeur de Sorbonne ſoit obligé de ſavoir tout ce que ſavent les jeunes Abbez de Cour dans l'art de marquer aux Dames beaucoup de reſpect, avec une grande politeſſe? Ce Profeſſeur a bien d'autres choſes plus importantes à apprendre que celles-là, & quand même il auroit oui parler des manieres de la civilité à la mode, il ſe diſpenſeroit légitimement de s'y conformer. Son âge & ſon caractére ne demandent pas qu'il s'y conforme, & demandent au contraire qu'il ne s'y conforme pas. Diſons auſſi que les nouvelles civilitez ſont des ſervitudes que les Grands impoſent, ou que leurs flatteurs inventent au préjudice de l'ancienne liberté. Or s'il eſt permis à un chacun de renoncer à l'ancien uſage, il eſt permis auſſi de le retenir juſques à ce que tout le monde y ait renoncé; & il y a des perſonnes à qui il eſt bienſéant de ne changer de manieres qu'avec un peu de lenteur. Il en va de cela comme des modes d'habit. Les mondains ſe hâtent de prendre les nouvelles modes, mais les gens ſages ſe contentent de les prendre quand elles ſont adultes, s'il m'eſt permis de parler ainſi. Il faut tenir un milieu dans ces choſes-là: il ne faut être ni des prémiers à s'en ſervir, ni le dernier à les quitter; & l'on ne ſe rend ridicule en retenant les vieilles modes, que lors qu'elles ont été tout-à-fait abandonnées.

Je répons en ſecond lieu, qu'il n'eſt pas vrai qu'il faille bannir d'un Livre tous les mots que l'on n'oſeroit prononcer en préſence des honnêtes femmes. J'en prens à témoin un homme qui ſait les manieres de la Cour. C'eſt M. de Saint Olon. Il n'eût pas voulu dire devant des Dames, en converſation ſérieuſe, ce qu'il a écrit des mariages des Africains (64).

(64) *Dans ſa* Relation de Maroc, *imprimée à Paris l'an* 1695.

La liberté que l'on peut prendre avec beaucoup plus d'étendue dans un Livre, que dans un Diſcours de vive voix, eſt fondée ſur pluſieurs raiſons. Une Obſcénité, dite en face à d'honnêtes femmes en bonne compagnie, les embarraſſe beaucoup. Elles ne peuvent ſe garantir de ce coup choquant; il ne dépend point de nous d'entendre ou de ne pas entendre ce qu'on nous dit en langue vulgaire. La rencontre fortuite d'un homme nud, ou d'un tableau impudent, n'eſt pas ſans remede, on peut promptement ſe détourner ou fermer les yeux; mais on n'a pas les mêmes moiens de fermer la bouche à un diſcoureur. La honte qu'une idée obſcéne peut exciter eſt beaucoup plus forte quand on eſt environné de témoins qui obſervent notre contenance. La confuſion & l'embarras où une honnête femme ſe trouve eſt un état incommode; nature pâtit alors. Il s'éleve auſſi dans ſon ame un mouvement de colére, par la raiſon qu'on n'a pas accoutumé de parler ainſi à des femmes que l'on reſpecte, & que l'on croit vertueuſes, mais à des femmes dont on a mauvaiſe opinion. Rien de tout cela n'a lieu par rapport à un Ouvrage. Il ne tient qu'à vous de lire ou de ne pas lire ce qui n'eſt pas aſſez chaſte à votre gré. Vous pouvez prévoir, par exemple, dans mon Dictionaire que l'Article de la Courtiſane LAÏS ſera muni de Citations qui contiennent des faits malhonnêtes: ne le liſez pas. Faites reconnoître les lieux par des perſonnes affidées, avant que de vous embarquer dans cette lecture; dites-leur qu'elles vous indiquent par où il n'eſt pas bon de paſſer. Outre cela, une femme, qui eſt ſeule quand elle lit un Ouvrage, n'eſt point expoſée à ces regards d'une compagnie, qui ſont ce qui embarraſſe, & ce qui décontenance le plus (65); & puis qu'un Auteur ne s'adreſſe à qui que ce ſoit en particulier, elle ne ſe croit point mépriſée, ni offenſée.

(65) *Les perſonnes les plus pudiques n'ont point de honte quand elles ſont ſeules de l'état où elles ſont en ſortant du lit, mais elles en auroient honte ſi d'autres les y voyoient.*

Mais enfin, me dira-t-on, vous ne pouviez pas ignorer qu'il y a préſentement beaucoup de femmes qui liſent les Livres de Littérature. Vous ne deviez donc pas vous contenter de ce que vous appellez civilité ordinaire, il faloit monter juſqu'à la civilité la plus délicate & la plus rigide, afin que le beau-ſexe ne rencontrât rien qui pût ſalir l'imagination. Ma Réponſe eſt, que s'il eût été poſſible par l'obſervation de cette ſévére civilité d'empêcher que l'on ne trouvât rien de ſemblable dans mon Dictionaire, je me ſerois aſſujetti de très-bon cœur aux reglemens des Puriſtes qui ſe ſont le plus approchez du goût des Précieuſes; mais j'ai connu évidemment que la plus fine délicateſſe eſt incapable d'épargner à un Lecteur aucune image d'objet obſcéne. C'eſt ce qu'on ne croiroit pas facilement, ſi je n'en montrois la vérité avec la derniere évidence.

QUE les termes les plus délicats faliſſent l'imagination autant que les plus groſſiers.

Je n'ai beſoin pour cela que de la preuve de cette unique Propoſition, *Les termes les plus groſſiers, & les termes les plus honnêtes dont on ſe puiſſe ſervir pour deſigner une choſe ſale, la peignent auſſi vivement & auſſi diſtinctement les uns que les autres dans l'imagination de l'Auteur ou du Lecteur.* Cela ſemble d'abord un grand Paradoxe, & néanmoins on le peut rendre ſenſible à tout le monde par un Argument populaire. Figurons-nous une de ces Avantures qui ſervent quelquefois d'entretien à toute une ville, un mariage prêt à être célébré, & ſuſpendu tout d'un coup par l'oppoſition d'un tiers. Ce tiers eſt une fille qui ſe trouve enceinte, & qui demande que le mariage que ſon galant a contracté avec une autre ſoit déclaré nul. Suppoſons qu'une très-honnête femme, qui n'a oui parler qu'en général de l'oppoſition, veuille ſavoir ſur quoi ſe fonde cette fille. On pourroit lui répondre en cent manieres différentes ſans ſe ſervir des paroles qu'un crocheteur, ou un débauché, emploient dans de tels cas. On pourroit lui dire, *elle a eu le malheur de devenir groſſe: il a joui d'elle: il a eu ſa compagnie: ils ſe ſont vus de près: ils ont eu commerce enſemble: il en a eu la derniere faveur: elle lui a accordé ce qu'elle avoit de plus precieux, les ſuites le temoignent: on ne peut dire honnêtement ce qui s'eſt paſſé entre eux, les oreilles chaſtes en ſouffriroient: elle eſt obligée à faire reparer ſon honneur.* On pourroit trouver pluſieurs autres Phraſes mieux enveloppées pour répondre à la queſtion de l'honnête femme, mais elles iroient toutes peindre dans ſon imagination, auſſi fortement que Michel Ange l'eût pu faire ſur la toile, l'action ſale & brutale qui a produit la groſſeſſe de cette fille. Et ſi par hazard cette honnête femme eût entendu le mot de gueule dont un débauché ſe feroit ſervi pour dire à l'oreille à un autre débauché ce que c'étoit, elle n'auroit pas une idée plus évidente de la choſe. Aucune perſonne quelque chaſte qu'elle ſoit ne peut nier ſincérement ce qu'on vient de dire, ſi elle veut prendre la peine d'examiner ce qui ſe paſſe dans ſon eſprit. Il eſt donc certain que les termes les plus honnêtes & les termes les plus groſſiers faliſſent également l'imagination, lors que la choſe ſignifiée eſt un objet ſale.

Servez-vous tant qu'il vous plaira des expreſſions les plus chaſtes dont l'Ecriture ſe ſoit ſervie, pour repréſenter ce que l'on nomme devoir conjugal: *Adam connut Eve ſa femme* (66): *Abraham vint vers Agar* (67): *je m'approchai de la Propheteſſe* (68), vous ne pourrez jamais affoiblir l'image de

(66) *Geneſe*, Chap. *IV*, *Verſ.* 1.

(67) *La même*, Chap. *XVI*, *Verſ.* 4.

(68) Eſaie, *Chap. VIII*, *Verſ.* 3.

(69) *Comme celles où l'on traite* du Divorce d'Henri VIII, & de Catherine d'Arragon.

(70) *Cette Expression-ci*, les parties qu'on ne nomme pas, *est censée fort modeste & fort chaste: cependant elle est aussi significative qu'aucune autre; c'est au fond nommer ce qu'on dit qu'on ne nomme pas; c'est le caractériser de telle sorte que personne ne peut être en doute de quoi il s'agit.*

(71) *Conférez ce que dessus Citation* (36) *de l'Article* BEZE, *où je cite* l'Art de penser.

de cet objet: il s'imprime dans l'esprit tout comme si vous employiez le langage d'un vigneron. Disons la même chose touchant les Phrases, *consommer le mariage*, *le mariage fut consommé*, *le mariage ne fut point consommé*, qui sont, pour ainsi dire, des expressions consacrées, & dont on ne sauroit se passer dans les Relations les plus sérieuses, & dans les Histoires les plus majestueuses (69): ces mots-là excitent la même idée que les mots qu'un païsan emploieroit. Voiez la marge (70).

Mais d'où vient donc, me dira-t-on, qu'une honnête femme ne s'offense pas des expressions enveloppées, & qu'elle se fâche d'un mot de gueule? Je répons que c'est à cause des idées accessoires qui accompagnent un tel mot, & qui n'accompagnent pas une phrase enveloppée. L'impudence que l'on observe dans les personnes qui s'expriment comme un crocheteur, & leur manque de respect, sont la véritable raison pourquoi l'on se fâche. On trouve trois idées dans leur expression, l'une est directe & principale, les deux autres sont indirectes & accessoires. L'idée directe représente la saleté de l'objet, & ne la représente pas plus distinctement que le peut faire l'idée d'un autre mot. Mais les idées indirectes & accessoires représentent la disposition de celui qui parle, sa brutalité, son mépris pour ceux qui l'écoutent, le dessein qu'il a de faire un affront à une femme d'honneur (71). Voilà ce qui fâche. Ce n'est point entant que pudique qu'elle se trouve offensée; car sous cette notion-là rien ne la peut offenser que l'objet même qui salit l'imagination: or ce n'est pas de cet objet qu'elle s'offense, puis que si elle en eût été imprimée par d'autres phrases aussi significatives réellement de l'Obscénité que le mot de gueule, elle ne s'en seroit pas fâchée; c'est donc sous d'autres égards qu'elle se fâche, je veux dire à cause de l'incivilité que l'on a pour elle. Et de-là vient que fort souvent les Dames galantes s'emportent plus fiérement qu'une honnête femme contre ceux qui leur disent des saletez, c'est qu'elles prennent cela pour une insulte, & pour un affront sanglant. Ce n'est point l'amour de la Chasteté qui les anime, c'est l'orgueil & le desir de vangeance. Et pour ce qui est des femmes d'honneur qui s'irritent d'une Obscénité grossiere, elles le font par un amour-propre très-raisonnable; car la raison veut qu'elles soient sensibles à une injure qui les attaque dans la possession du respect qui est rendu à leur sexe: la raison veut aussi qu'elles se maintiennent dans une bonne réputation, ce qu'elles ne feroient pas, si elles souffroient patiemment qu'on leur tint les mêmes discours que l'on tient aux femmes de mauvaise vie.

Voilà comment je prouve qu'il n'eût pas été possible d'écarter de ce Dictionaire toutes les choses qui salissent l'imagination. On la salit nécessairement, quelque tour que l'on veuille prendre pour signifier qu'Henri IV eut des enfans naturels.

IMPOSSIBILITÉ de fermer la porte aux objets qui salissent l'imagination.

Il est donc sûr qu'il me doit suffire de me tenir enfermé dans les limites de la civilité ordinaire. Une personne qui auroit un si grand amour pour la pureté, que non seulement elle voudroit qu'il ne s'excitât jamais dans son ame aucun desir malhonnête, mais aussi que son imagination ne reçût jamais aucune idée d'Obscénité, ne pourroit parvenir à son but à moins que de perdre & les yeux & les oreilles, & le souvenir d'une infinité de choses qu'elle n'a pu s'empêcher de voir & d'entendre. Il ne faut point aspirer à une telle perfection pendant qu'on peut voir & des hommes & des bêtes, & qu'on sait ce que signifient certains mots qui entrent nécessairement dans la langue du païs. Il ne dépend point de nous d'avoir certaines idées quand un tel ou un tel objet frappe nos sens; elles s'impriment dans notre imagination bongré malgré que nous en aions. Il n'y va point de la Chasteté de les avoir, pourvu que le cœur s'en détache & les desapprouve. Si pour être chaste il faloit qu'aucune idée de souillure ne frappât l'imagination, il faudroit bien se garder d'aller aux Temples, où l'on censure l'Impureté, & où on lit tant de listes de promesses de mariage. Il ne faudroit jamais écouter la Liturgie que l'on y lit devant tout le peuple le jour des noces. Il ne faudroit jamais lire l'Ecriture Sainte qui est le plus excellent de tous les Livres, & il faudroit fuir comme des lieux pestiférez toutes les Conversations où l'on parle de grossesses, & d'accouchemens, & de batêmes. L'Imagination est une coureuse qui va de l'effet aux causes avec une extrême rapidité: elle trouve ce chemin si battu, qu'elle parvient d'un bout à l'autre, avant que la Raison ait eu le tems de la retenir.

(72) *Voiez ci-dessus Remarque* (G) *de l'Article* LYCURGUE.

(73) *Voiez ci-dessus Citation* (52).

(74) *Voiez ci-dessus Citation* (20).

Il y a une autre Considération qui peut apprendre aux Compilateurs de Littérature, qu'il leur suffit de se tenir dans les bornes de la bienséance ordinaire. C'est qu'ils ne doivent pas espérer qu'ils seront lus par des gens dont les oreilles & l'imagination soient si tendres, que le moindre objet obscène leur puisse causer des surprises dangereuses. Je ne sai pas si l'on supposoit avec raison dans l'ancienne Rome, que les mots sales, que l'on faisoit dire à de petits enfans à la chambre des nouvelles mariées (72), étoient les prémiers qu'elles eussent entendus; mais je suis persuadé qu'aujourd'hui, de quelque sexe que l'on soit, on n'a pas plutôt vu le Monde quatre ou cinq ans, que l'on sait par ouï-dire une infinité de choses grasses. Cela est principalement vrai dans tous les païs où la jalousie n'est pas tyrannique. On y vit dans une grande liberté. Les conversations enjouées, les parties de plaisir, les festins, les voiages à la campagne, y sont presque un pain quotidien. On n'y songe qu'à se divertir, & qu'à égaier l'esprit. La présence du beau-sexe est bien cause que les Obscénitez n'y entrent pas à visage découvert, mais non pas qu'elles n'y aillent en masque. On les produit sous des enveloppes, qui, comme je l'ai prouvé ci-dessus, n'empêchent pas que l'objet sale ne se peigne dans l'imagination tout comme si l'on se servoit des termes d'un païsan. La crainte d'être raillées comme des Prudes, & des Précieuses (73), fait que les femmes n'ôsent se fâcher pendant qu'on ménage les expressions (74). C'est une pure question de nom, une vraie dispute de mots: la chose signifiée passe, mais non pas toutes les paroles qui la signifient. Ainsi un Auteur doit croire qu'il ne prendra pas ses Lecteurs au dépourvu, & que la coutume les aura fortifiez & endurcis.

(75) *Cette Epithete est de Mr.* Despreaux *dans la* X Satire.

Il est bien certain que les femmes, qui lisent un Livre de Littérature, ne commencent point par-là: elles ont déja lu des Romans, & des Piéces de Théatre, & des Poësies galantes. Les voilà donc bien aguerries. Il n'y a rien dans mon Dictionaire que l'on ne puisse braver, après avoir combattu de tels ennemis. Si l'on s'est tiré heureusement d'aussi mauvais pas que le sont la Musique *luxurieuse* (75) des Opéra, la tendresse des Tragédies, le libertinage des Comédies, les descriptions passionnées des effets & des desordres de l'Amour, on lira bien sans péril les Articles d'ABELARD & d'HELOÏSE. Si l'on trouve des endroits choquans, cette peine sera bientôt suivie du doux plaisir de s'être donné à soi-même de nouvelles preuves de la force de sa pudeur. Si l'on se plait à ces endroits-là, & si l'on s'y gâte, ce ne sera point ma faute, il s'en faudra prendre à sa propre corruption. Ne sont-ce pas des choses que je fais voir comme criminelles?

C'est

SECONDE Question. On ne peut se plaindre qu'il y ait des Obscénitez censurables dans ce Livre entant qu'elles consistent dans les Faits mêmes qui ont été rapportez.

C'est ce que j'avois à dire sur la prémiere des deux Questions qu'il me faloit discuter. J'espere que l'on verra clairement toute la force de ma justification, & qu'on tombera d'accord que s'il y a dans mon Dictionaire quelque Obscénité digne de censure, elle ne sort pas des expressions que j'emploie, quand je parle de mon chef. Voions maintenant si elle consiste dans les choses mêmes, soit que j'aie rapporté les propres paroles des autres Auteurs, soit que je n'aie fait qu'en donner le sens. C'est la seconde Question que j'ai entrepris de discuter.

On ne peut prendre l'affirmative sur cette Question sans établir cette Hypothese, 1, Qu'un Historien est obligé de supprimer toutes les actions impures qui se rencontrent, ou dans la Vie des Princes, ou dans la Vie des Particuliers; 2, Qu'un Moraliste qui condamne l'Impureté ne doit jamais spécifier aucune chose qui offense la pudeur. Les Puristes dont j'ai tant parlé ci-dessus doivent nécessairement embrasser cette Hypothese, & il est certain qu'on a vu toûjours beaucoup de gens qui ont condamné les Histoires & les Invectives, où les desordres de l'Impudicité paroissent sous des images affreuses.

Si nos Puristes veulent éviter le blâme de raisonner inconséquemment, & de quitter aujourd'hui les Maximes où ils reviendront dès demain, il faut qu'ils admettent toute l'Hypothese que j'ai marquée. Ils doivent dire, 1, Qu'un Historien doit observer simplement que Charlemagne, & les deux Jeannes de Naples, & Henri quatrieme, n'ont pas été chastes: 2, Qu'un Prédicateur, & un Directeur, & tout autre homme qui souhaite la réformation des mœurs, doit censurer simplement & en général les desordres impudiques. J'ai cité (76) un Auteur qui condamne perpétuellement l'Historien Mezerai d'avoir fait mention de certains faits particuliers qui blessent les chastes oreilles. Il le condamne nommément sur le chapitre de Marguerite de Valois prémiere femme de Henri le Grand.

Il y a eu de cette espece de Puristes dans tous les Siecles, mais toûjours aussi il y a eu de très-grands Auteurs qui se sont moquez ou des scrupules ou des fantaisies de ces gens-là, desorte que la République des Lettres a toûjours été divisée en deux Partis là-dessus: chacun a eu ses autoritez & ses raisons; chacun a répondu & chacun a objecté, & jamais aucun Tribunal suprême n'a défini ce qu'il faloit suivre. C'est ce qui me dispense d'un long examen: je trouve là une voie courte de me tirer pleinement d'affaire. Car si ceux qui ont méprisé les Maximes des Puristes ont toûjours fait un Parti considérable dans la République des Lettres, s'ils ont toûjours maintenu leurs droits, s'il n'y a point eu de décision sur ce Différend, il est permis à chaque particulier d'embrasser leur Secte, & de croire que pour le moins il est probable qu'elle est bonne. L'on ne peut contester ici raisonnablement à personne les privileges du dogme de la probabilité. Ceux qui ont suivi la Faction des Anti-Puristes (77) ne sont pas réduits à deux ou à trois Auteurs graves: on les pourroit compter par centaines, & ils se peuvent fortifier de l'exemple décisif des Ecrivains inspirez de Dieu (78). Si vous parcourez la Genese, vous trouverez que Moïse nous raconte sans nul détour que deux filles, aiant enivré leur pere, couchérent avec lui, & en eurent des enfans (79); que Dina fille de Jacob fut violée (80); que Juda fils du même Patriarche se souilla en plein chemin avec une femme qu'il prenoit pour une prostituée, & qui étoit sa belle-fille, & qui le connoissoit bien (81); qu'un fils de Juda * * * (82), & que Ruben frere aîné de Juda commit inceste avec une femme de son propre pere (83). Le Lévitique contient plusieurs choses qu'on n'oseroit faire lire dans les Temples des Protestans. Le Livre des Juges raconte une action abominable (84). Les Prophetes se sont servis des expressions les plus fortes pour représenter la turpitude de l'Impudicité. Voiez aussi dans l'Apocalypse la description de la Paillarde. Ils ont emploié des comparaisons que les Ministres n'ont pas osé rapporter toutes entieres (*E*). Tous les Artisans parmi ceux de la Religion en France savoient dire aux Missionnaires dans la Dispute sur le mérite des Oeuvres, *que toutes nos justices sont comme le drap souillé*; mais la suite du passage leur étoit inconnue, parce qu'on ne la mettoit point dans les Livres de Controverse. Saint Paul dans son Epitre aux Romains (85) a-t-il les ménagemens que nos Puristes demandent pour la chasteté des oreilles? Ne décrit-il pas d'une maniere aussi forte que naïve les plus abominables Impuretez des Paiens?

Si l'on m'objecte que les Ecrivains sacrez ont des privileges particuliers, *sunt superis sua jura*, il faudra répondre que non seulement les Auteurs Paiens les plus graves, mais aussi les anciens Peres de l'Eglise ont écrit avec cette même liberté. Tite Live, quand il raconte si majestueusement & si gravement la proscription des Bachanales (86), nous découvre des horreurs qui salissent & qui font frémir l'imagination. Seneque, le plus grave & le plus rigide Philosophe de l'ancienne Rome, a décrit avec la derniere naïveté les Impuretez les plus infames (87). Il les a condamnées avec toute la sévérité d'un Censeur, mais en même tems il les a dépeintes toutes nues, ou peu s'en faut. Les Peres de l'Eglise lors qu'ils parlent, ou des Gnostiques, ou des Manichéens, ou de telles autres Sectes, racontent des choses qui salissent non seulement l'imagination, mais qui soulevent aussi l'estomac, & qui peuvent presque servir d'émétique. Arnobe dans ses Invectives contre les Paiens ménage si peu les termes, qu'on peut assûrer que Mr. de la Fontaine eût mieux voilé de pareilles choses, & n'auroit osé égaier avec la même liberté ce qui concerne Priape. Saint Augustin en quelques rencontres s'est exprimé si naïvement & si salement que rien plus (88). Saint Ambroise & Saint Chrysostome l'ont fait aussi, & ce dernier même a soutenu qu'il le faloit faire si l'on vouloit inspirer une véritable horreur des crimes que l'on dépeignoit. Casaubon n'a point approuvé cette conduite (*F*); mais il nous permettra de croire que son sentiment sur des Questions de Morale ne peut pas être comparé à celui de ce grand Saint.

Si

(76) *Voiez ci-dessus les Citations* (44), (45).

(77) *On appellera ainsi, pour abréger, ceux qui se moquent de la prétendue délicatesse des Puristes.*

(78) *Voiez ci-dessus la Citation* (18) *de l'Article* SFORCE (Catherine.).

(79) Genese, *Chap. XIX.*

(80) *Là-même, Chap. XXXIV.*

(81) *Là-même, Chap. XXXVIII.*

(82) *Là-même. Je ne puis dire en François l'action que* Moïse *raconte.*

(83) *Là-même, Chap. XLIX, Vers. 4.*

(84) *Au Chap. XIX.*

(85) *Au Chap. I.*

(86) Titus Livius, *Libr. XXXIX, pag. m.* 749 *& suivant. & notez qu'*Antoine de la Faye *dans sa Traduction Françoise de* Tite Live *n'a point affoibli l'Original.*

(87) *Voiez l'Hexameron Rustique, Journée II, pag. m.* 45 *& suivant.*

(88) *Là-même, pag.* 40 *& suiv.*

(*E*) *Les Prophetes ont emploié des comparaisons que les Ministres n'ont pas osé rapporter toutes entieres.*] Je commente ceci par un passage Latin de Mr. Menjot. *Hic obiter observabimus mulierem menstruatam dici* ἀποκαθημένην *à Septuaginta ... veteris Testamenti Græcis interpretibus, ὡς ῥάκος ἀποκαθημένης πᾶσα ἡ δικαιοσύνη ἡμῶν.* (†) omnis nostra justitia est quasi pannus menstruatæ; *eò quod Israëliticæ fœminæ* αἷς ἦν τὰ κατ᾽ ἐθισμὸν τῶν γυναικῶν. (‡) *ut alibi loquuntur, iidem interpretes*, pendant leurs ordinaires, *sedere consuevissent, ut constat ex historiâ Rachelis* (‡) .... *Ità idem Esaias anteà dixerat* (*) λικμήσεις ὡς ὕδωρ τῆς ἀποκαθημένης, ventilabis, *hoc est disperges ea* (*de idolis loquitur*) sicut immunditiam menstruatæ, *ut fert textus vulgatæ lectionis* (*x*).

(*F*) *Casaubon n'a point aprouvé cette conduite.*] C'est bien à lui à vouloir être plus sage que les anciens Peres. S'il s'agissoit de l'explication d'un passage de Polybe, ou de Suetone, ou d'Athenée, on auroit raison de préférer ses lumieres. Mais qu'un homme, qui a fait sa principale occupation de l'étude des Humanitez, prétende faire la leçon, sur les matieres de Conscience, aux plus saints Peres de l'Eglise, c'est ce qu'on ne sauroit digérer. Reconnoissons neanmoins le caractere de sa candeur; il n'a pas eu l'artifice de dissimuler que sa Censure du Poëte Perse se peut

(†) *Esaia c.* 64.

(‡) Genes. *c.* 31.

(‡) *Loc. cit.*

(*) *Ibid. c.* 30.

(*x*) Antonius Menjotius, de Passione uterina, *pag.* 4 *&* 5.

Si l'on donnoit une Liste de tous les Historiens depuis Suetone jusques à Mr. de Mezerai qui rapportent grossiérement les actions impures, l'on rempliroit plusieurs pages. Et qu'on ne me dise pas que Suetone a été blâmé par de célèbres Auteurs: cela ne sert de rien à mes Adversaires, puis que ceux qui le justifient sont aussi illustres que ceux qui le desapprouvent (G).

Le nombre des Ecrivains Moralistes, qui ont déploré la corruption de leur siecle, & particularisé fort naïvement ses excès & ses especes, est infini (89). Je ne prétens point excuser tous les Casuistes, mais je puis bien mettre en fait que dans l'Eglise Romaine aucun d'eux ne sauroit se dispenser de dire des choses qui offensent la pudeur. On sait que le Pere Noël Alexandre s'est déclaré pour la Morale rigide, & qu'il a eu bien des querelles à soutenir sur ce sujet. Je parcourus l'autre jour dans ses Dogmes de Morale ce qui concerne les péchez contre le septiéme Commandement (90), & je n'y trouvai presque point de période qui ne contienne des Saletez tout-à-fait grossières. Je croi pourtant qu'il est de ceux qui traitent un tel sujet avec la plus grande modestie. Mais enfin cette matiere ne souffre pas que l'on ménage la pudeur, & qu'on mette l'imagination à couvert de l'Obscénité. Disons-en autant des Canonistes (91), & de ceux qui composent un Livre d'Anatomie; & afin qu'on sache qu'encore aujourd'hui les Esprits polis, & de bon goût, entrent dans la Secte des Anti-Puristes, je rapporterai un passage du Critique de Mr. de Saint Evremond. *Ne voit-on pas encore*, dit-il (92), *en Theologie, dans le traité des Actes humains, l'explication de tous les desordres tant en action qu'en pensée, que la concupiscence nous peut suggerer? Il ne faut pas croire que ces explications scandalisent la pudeur, elles sont necessaires à ceux que Dieu destine à la direction, & qui doivent s'appliquer à connoître les pechez dans toutes leurs circonstances, pour découvrir aux pecheurs l'état où ils sont, & afin de porter à la penitence ceux qui veulent veritablement se convertir. Que si vous voulez toujours que ces traitez scandalisent la pudeur: Trouvez une science qui y soit plus opposée que l'Anatomie, où toutes les parties du corps sont contemplées dans l'état de pure nature; cependant y a-t'il quelque loy contre ceux qui s'en mêlent* (93)?

Le Parti des Anti-Puristes seroit beaucoup plus nombreux, si la vanité ou si la malignité des Esprits critiques n'engageoit plusieurs Ecrivains à passer dans l'autre Faction. Il ne paroit presque point de bon Livre contre lequel on ne compose. On l'épluche de tous les côtez, & si l'on y trouve des pensées, ou des expressions, qui ne soient pas assez délicates par rapport à la passion impudique, on ne manque pas de faire éclater beaucoup de zéle pour les intérêts de la pudeur offensée (94). On se jette à corps perdu sur ce Lieu-commun, & l'on fait bien des vacarmes. Rien n'est plus facile que cela, & rien n'est plus propre à prévenir le public. Un Censeur, qui prend la chose sur ce ton-là, se fait louer des dévots, & du beau monde; on le regarde comme un protecteur de la pureté. Voilà ce qui le détermine à se déclarer pour les Puristes. Il se donne du relief en deux manieres; car il se produit comme une personne qui travaille pour les bonnes mœurs, & qui fréquente le monde poli, & non pas les tabagies (95) où l'on contracte l'habitude de parler grossiérement, comme le remarque plus d'une fois le Critique de Mezerai. Artifices & ruses d'Auteur que tout cela: l'intérêt du bien honnête n'y est appellé que pour y former un beau dehors. Beaucoup de gens qui ne critiquent les Livres qu'en conversation, suivent les traces des Critiques imprimez.

Combien croiez-vous qu'il y a eu de personnes qui ont crié contre le Livre *de contactibus impudicis* (96), & contre l'Histoire des Flagellans, parce que Mr. Boileau le Docteur n'étoit pas de leur cabale dans la Faculté de Théologie? S'ils eussent été contens de l'Auteur qui est un homme célèbre par sa probité & par son savoir, ils eussent trouvé fort bon qu'il eût fait connoitre vivement les Obscénitez qu'il a censurées; mais à cause qu'ils ne l'aimoient pas, ils ont embrassé les Maximes des Puristes.

Mais quelque nombreuse que puisse être cette Faction, ou par ces motifs, ou par d'autres plus honnêtes, il est sûr que l'autre Parti est assez considérable pour faire que l'on disculpe ceux qui le suivent. Le poids & l'autorité des anciens Peres de l'Eglise qui l'ont embrassé à l'imitation des Prophêtes & des Apôtres, lui donne un si haut degré de probabilisme, que si quelques-uns s'aheurtoient à soutenir que l'on ne peut pas s'y ranger en sûreté de conscience, ils ne mériteroient pas qu'on les écoutât.

S'ils se réduisoient à soutenir que l'autre Parti est meilleur, on se pourroit croire obligé à nouer des Conférences avec eux, pour comparer les unes avec les autres les raisons de ces deux Sectes, quoi qu'à dire le vrai il paroisse bien étrange que des Chrétiens mettent en doute s'il y a un meilleur

(89) *Voiez entre autres* Jean de Sarisberi, *Evêque de Chartres*, de Nugis Curialium, *Libr. III, Cap. XIII, où il s'excuse sur l'exemple de saint* Paul.

(90) *On le sixiéme selon le calcul des Catholiques Romains.*

(91) *Lors qu'ils expliquent le Titre* de frigidis & *d'autres sujets matrimoniaux.*

(92) Dissertat. sur les Oeuvres de Mr. de Saint Evremont, *pag.* 216, 217, *Edit. de Paris* 1698.

(93) *Mr.* Devaux, *Prévot de la Compagnie des Maîtres Chirurg. de Paris, a publié un Ouvrage dont parle le XXI* Journal des Savans 1703. *Les Journalistes, quoi qu'ils condamnent les Grossieretez de l'Auteur, en rapportent quelques-unes.*

(94) Luther, *dont les Expressions n'étoient pas ménagées, critiqua* Erasme. *Voiez la Réponse de celui-ci, pag.* 34, 35.

(95) *Ce mot signifiant ce me semble les lieux où l'on va fumer, manque dans le* Dictionaire de Furetiere.

(96) *Qu'il y avoit d'autres Livres très-pernicieux, imprimez à Paris, composez par des Docteurs, contre lesquels la sacrée Faculté devoit fulminer anathemes, où cependant elle estoit muette: ce fut là qu'il nomma une suite de Livres, entre lesquels celuy de Monsieur Boileau, des attouchemens sales & impurs, eut sa place.* Affaire de Marie d'Agreda, *pag.* 11.

peut réfuter par les Maximes de saint Chrysostome; il a cité fort ingénument les passages de ce Pere. *Poëta alioquin gravissimus, & verecundiæ virginalis, ut testantur de illo veteres, à morib. suis heic discessit. Sic enim alienam impudicitiam castigat, ut sermonis licentia, etsi figuris obscurati, castas aures offendat meritò. Omnino satius erat verecundiam silentio vindicare. Sed nescio quomodo pervasit etiam sapientissimorum hominum mentes illa opinio, obscœnitatem obscœnitate aut liberiore saltem dictione esse castigandam. Quod quàm à recta ratione alienum! & tamen summis viris ita olim placitum. Quis sine rubore quæ de speculo Hostii scripsit Seneca legat, paullo qui sit αἰδημονέστερος? quid beatus Hieronymus, ille tantus castitatis & virginitatis buccinator? nonne & ipse aliquando in turpia turpiculè invehitur? sanè quidem: neque id uno loco. Sed caussam quæ viros graves compulit, ut ita sentirent, itaque scriberent, aperit Johannes Chrysostomus, plenum illud omni virtute & sanctimonia pectus. Ait ille homilia quarta in epistolam ad Romanos, eos quorum est scopus flagitia hominum nequàm atque impudicorum reprehendere, cogi necessariò fœditatem illorum denudare, & quasi ob oculos spectandam proponere: quia parum aliter profecturi sint.* Ἂν μὲν γὰρ, *inquit*, σεμνῶς εἴπῃς, οὐ δυνήσῃ καθικέσθαι τοῦ ἀκούοντος. ἐὰν δὲ βουληθῇς καθάψασθαι σφοδρῶς, ἀνάγκην ἔχεις ἀπογυμνῶσαι σαφέστερον τὸ λεγόμενον. *Solet etiam in eam rem chirurgi exemplum afferre, qui ut tabo ac sanie manans ulcus sanet, non veretur sibi manus inquinare, atque in fœtidissimum pus immittere.* Ὁ ἰατρὸς, *inquit, in priorem ad Corinthios*, σηπεδόνα ἐκβαλεῖν βουλόμενος, οὐ σκοπεῖ πῶς καθαρὰς διατηρήσει τὰς χεῖρας, ἀλλ' ὅπως αὐτὸν ἀπαλλάξειε σηπεδόνος. *Quam sententiam totidem ferè verbis sæpe repetit, idemque in eam ad Thessalonicenses distinguendum monet, utrum dicantur ejusmodi sermones*, ἐξ οἰκείου πάθους, *an* ἀπὸ κηδεμονίας: *ex loquentis affectu, an curandi voluntate* (y). Voiez la marge (z).

(G) *Ceux qui justifient* Suetone *sont aussi illustres que ceux qui le desapprouvent.*] Outre ce que j'ai cité ci-dessus (*aa*), je rapporte ici un beau passage d'Henri Glarean. *De vitiis differtio sive disputatio duplex est. Una, qua ad vitia homines allicimus suasionibus, exhortationibus, ac lenociniis: ut qui amare docent nostra ætate, proh dolor! etiam potare, qui amatoria ludunt, ut juvenum mentes veluti inebrient, quales impudici Poëtæ. Ea differtio vitiosa est ac detestanda, maximè homini Christiano, plus etiam illis, qui juventuti ut magistri præsunt. Altera est differtio de vitiis, ut ea detestemur ac execremur: imò quoties de eis fit mentio, ut ab iis dehortemur, ab iis abstineamus, & execremur. Hæc differtio neutiquam reprehendenda est; multi enim sancti viri ac Doctores quemadmodum de virtutibus scripserunt, ita è regione de vitiis copiosè differuerunt. Itaque Cæsarum refert vitia Suetonius, in odium illorum monstrorum id facit, ut ea scilicet fugiamus ac evitemus: imò cogitemus in quanta cæcitate fuerunt perditi illi nebulones: & multò magis in quanta stupiditate mundus, qui talia portenta dignatus est ullo honore, cum nihil illis tetrius ac magis abominabile fuerit* (*bb*).

(y) Casaub. Comment. in Pers. Sat. IV, *pag. m.* 344 & *seq.*

(z) *Notez que saint* Chrysostome & Casaubon *regardent ceci comme un vrai Point de Morale: l'un veut que cela soit utile pour les mœurs, & l'autre que cela y soit contraire. C'est pourquoi j'ai pu dire que sur un Cas de Conscience & de Morale les lumieres de* Casaubon *ne doivent pas être préférées; & je l'ai pu dire sans rien avancer qui soit opposé à ce que j'ai dit ci-dessus, que le Procès qu'on me pourroit faire ne seroit que de Grammaire.*

(*aa*) *Remarq.* (E) *de l'Article* SUETONE. (*bb*) Henricus Loritus, Glareanus, Præfat. in Suetonium, *apud* Goldast. Prolegom. in Petronium, *Cap. II, p. m.* 32.

leur chemin à suivre que celui des Ecrivains inspirez de Dieu. Mais enfin on pourroit se relâcher de ce grand droit, & entendre leurs Difficultez, & leur proposer les siennes. Je n'ai nullement besoin de ces Discussions. C'est assez pour moi, que la conduite des Historiens ou des Censeurs, qui rapportent des Obscénitez, soit non seulement de permission, & autorisée par un usage non interrompu, mais aussi fort bonne.

Car si ces Auteurs-là ont pu écrire légitimement ce qu'ils ont écrit, je les ai pu imiter, & les citer légitimement. Cela me suffit. Examinera qui voudra si j'eusse mieux fait en me conduisant d'une maniere toute différente.

Le droit qu'on a de citer ce que j'ai cité se fonde sur deux raisons: l'une, que s'il est permis à toute la terre de lire Catulle & Martial, &c., il est permis à un Auteur de rapporter de ces Poëtes les passages que bon lui semble: l'autre, que s'il est permis aux Historiens de rapporter une action impure commise par Caligula, il est permis à un Auteur de rapporter une pensée ou une remarque obscéne de Montagne ou de Brantome; car cette remarque n'est pas une action à beaucoup près aussi criminelle que les infamies de Caligula. Quiconque a droit sur le plus a droit sur le moins, & il seroit contradictoire ou absurde de vouloir bien que Petrone, & Suetone, & les Poëtes les plus lascifs, soient imprimez & vendus publiquement avec des Notes qui en expliquent les Obscénitez les plus brutales, & de défendre à l'Auteur d'un Dictionaire Historique commenté de se servir d'un passage de ces Ecrivains pour confirmer ou pour éclaircir quelque chose.

RE'PONSE à trois Objections. Examinons ici trois Objections qu'on fait ordinairement. On dit, 1. Qu'un Médecin & un Casuïste sont contraints par la nature de leur sujet à remuer bien des ordures, mais que mon Ouvrage ne demandoit rien de semblable. 2. Que ceux qui écrivent en Latin peuvent prendre des libertez que notre Langue ne souffre point. 3. Que ce qui étoit permis dans les siecles précédens, doit être interdit au nôtre, à cause de sa prodigieuse corruption.

La prémiere de ces trois Difficultez ne peut tomber que dans l'esprit des Lecteurs qui n'ont nulle connoissance du caractere de mon Livre. Ce n'est pas un Livre de la nature de ceux que l'on intitule *Bouquet Historial*, *Fleurs d'Exemples*, *Parterre Historique*, *Lemnisci Historiarum*, où l'on ne met que ce que l'on veut. C'est un Dictionaire Historique commenté. LAÏS y doit avoir sa place aussi bien que LUCRECE; & comme c'est un Dictionaire qui vient au monde après plusieurs autres, il doit principalement fournir ce que les autres ne rapportent pas. Il faut y donner non seulement un récit des actions les plus connues, mais aussi un détail exact des actions les moins connues; & un Recueil de ce qui est dispersé en divers endroits. Il faut apporter des preuves, les examiner, les confirmer, les éclaircir. C'est en un mot un Ouvrage de Compilation. Or personne ne doit ignorer qu'*un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Medecin & d'un Avocat &c. selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du metier. S'il rapporte le divorce de Lothaire & de Tetberge, il peut donner des extraits d'Hincmar Archevêque de Reims, qui mit par écrit les impuretez que l'on avera pendant le cours de la procedure* (97). Voilà ce que je disois dans mes Réflexions sur le prétendu Jugement du Public l'an 1697. Je le répete avec cet autre passage: „ Quand on m'aura fait connoître le secret de „ recueillir dans une Compilation tout ce que les Anciens disent de la Courtisane Laïs, & de ne „ point rapporter pourtant des actions impures, je passerai condamnation. Il faut du moins qu'on „ me prouve qu'un Commentateur n'est pas en droit de rassembler tout ce qui s'est dit d'Helene; „ mais comment le prouveroit-on? Où est le Legislateur qui ait dit aux Compilateurs, *Vous irez* „ *jusques-là, vous ne passerez point outre: vous ne citerez point Athenée, ni ce Scholiaste, ni ce* „ *Philosophe?* Ne sont-ils pas en possession de ne donner point d'autres bornes à leurs chapitres, „ que celles de leur lecture (98)"? Je pourrois nommer beaucoup de Théologiens, qui, aiant choisi de gaieté de cœur une certaine matiere, ont cité à droite & à gauche tout ce que bon leur a semblé, quoi que ce fussent des choses qui salissent l'imagination. J'en nommerai seulement trois, Mr. (99) Lydius, Mr. Saldenus, & Mr. Lomeier. Ils étoient Ministres Flamans, le prémier à Dordrecht, le second à la Haie, & le troisieme à Zutphen. On les estimoit beaucoup, & à cause de leur Erudition, & à cause de leur Vertu. Qu'on lise les Dialogues du prémier touchant les Cerémonies nuptiales (100); les Dissertations du second *de Canis pretio*, & *de Eunuchis* (101); & la Dissertation du troisieme sur les Baisers (102): on y trouvera des Obscénitez affreuses, & des Citations abominables.

(97) *Ces paroles sont tirées de mes* Reflexions sur un Imprimé qui a pour Titre, *Jugement du Public &c. p. 4.*

(98) *Là-même, pag. 14.*

(99) Jaques.

(100) *J'en ai donné le Titre ci-dessus Remarque (B) de l'Article* LYDIUS.

(101) *Dans l'Ouvrage intitulé* Otia Theologica, *imprimé l'an* 1684.

(102) *Dans le Livre intitulé* Dierum Genialium sive Dissertationum Philologicarum Decas I, *imprimé l'an* 1694.

On me repliquera que ces Ouvrages sont en Latin. C'est la seconde Difficulté que j'ai à résoudre, & j'en ferai voir sans peine la nullité: car un objet sale ne blesse pas moins la pudeur quand il va se peindre en Latin dans l'ame de ceux qui entendent cette Langue, que lors qu'il se peint en François dans l'ame de ceux qui entendent le François; & si c'étoit une chose condamnable que d'imprimer des objets obscénes dans son imagination, & dans celle de ses Lecteurs, on ne sauroit disculper ces trois Ministres. Ils entendoient ce qu'ils écrivoient, & ils l'ont rendu intelligible à tous leurs Lecteurs, & par conséquent ils ont sali leur esprit, & ils salissent tous les jours l'imagination de ceux qui les lisent. Mais ne seroit-on pas bien injuste si on leur faisoit ce reproche? Il faut donc ne le point faire à ceux qui écrivent en François; car ils ne vont pas plus loin qu'd'entendre ce qu'ils écrivent, & de le rendre intelligible à leurs Lecteurs.

Je sai qu'on alléguera deux différences: l'une, que ceux qui entendent le Latin ne sont pas en aussi grand nombre que ceux qui entendent le François: l'autre, que ceux qui entendent le Latin se sont mieux fortifiez que les autres hommes contre l'influence maligne des objets sales. Voici trois Réponses à cela. Je dis en prémier lieu, que le Latin est intelligible à un si grand nombre de personnes par toute l'Europe, que la prémiere différence ne pourroit jamais suffire à disculper ceux qui racontent ou qui citent des Obscénitez en cette Langue; le mal seroit toûjours grand, & même très-grand. Je dis en second lieu, que l'étude ne communique des forces que peu-à-peu contre les objets qui salissent l'imagination, & ainsi les Obscénitez Latines seroient toûjours fort à craindre par rapport aux Ecoliers. On ne voit guere, généralement parlant, qu'ils soient plus chastes & moins débauchez que les autres jeunes hommes. Enfin je dis que la plupart de mes Lecteurs ont étudié; car ceux qui n'ont point d'étude ne se plaisent guere à s'arrêter sur un Livre entrecoupé comme celui-là de passages Grecs & Latins. En tout cas ils ne peuvent rien entendre aux principales Obscénitez, puis qu'elles sont en Latin. Je conclus que s'il y a du bon dans les différences que l'on m'objecte, je suis en état de m'en prévaloir.

Passons

Passons à la troisiéme Difficulté: elle porte sur la corruption extrême de notre tems. Nous avons perdu, dit-on, & l'honnêteté des mœurs, & celle des mots. Les termes, qui étoient autrefois honnêtes, ne le sont plus: il en faut emploier d'autres qui n'excitent que des idées de pudeur; car sans cela on acheveroit de perdre le peu de vertu qui s'est conservé. Je n'examine point si l'on a raison de prétendre que le tems présent soit plus corrompu que celui de nos ancêtres (103). On a toûjours fait les mêmes lamentations (104), & c'est ce qui nous en doit donner quelque défiance. J'ai bien de la peine à croire, que la corruption de notre tems soit égale à celle du Regne de Charles IX & de Henri III. Mais ne disputons point sur cela, emploions le *dato non concesso* des Logiciens, & supposons ce qu'on nous demande. J'en conclurai tout le contraire de ce que l'on en conclut; car il n'est jamais aussi nécessaire de représenter fortement & vivement la laideur du crime, que lors qu'il fait le plus de ravages (*H*): & c'est un mauvais moien d'arrêter le cours de l'Impureté que de la décrier avec des paroles de soie, & que de n'oser donner un nom odieux aux femmes qui se prostituent. Outre cela, si la corruption est si grande, de quoi a servi cette chasteté de mots introduite dans le François depuis soixante ans, selon le calcul de Mr. Chevreau (105)? N'est-ce pas un signe que la proscription des idées prétendues grossieres est un remede de néant? Et qui vous a dit qu'il les faut proscrire, de peur de ruïner entiérement la pudeur? Avez-vous consulté les femmes, en faveur de qui principalement vous vous abstenez de ces termes-là? Vous ont-elles avoué que ce sont des termes qui font courir un grand risque à leur honneur? Ne vous diroient-elles pas plutôt que c'est les calomnier, que de ne les pas croire à l'épreuve d'une idée & d'une parole? Ne vous diroient-elles pas que si elles veulent un langage qui marque plus foiblement l'Impureté, c'est afin que l'on se fasse une idée beaucoup plus juste de leur vertu, qui est plus sensible à la pudeur que celle de leurs aieules? Elles ne craignent donc pas comme une chose tentante les objets grossiers. Ils ne feroient que donner de nouvelles forces à leur pudeur. Elles ne s'en formalisent qu'à cause de l'impolitesse, & de l'incivilité, qu'elles trouvent dans certains mots. Ceux qui prétendent, que vu la corruption infinie de notre tems il faut s'abstenir de tous les récits qu'ils nomment grossiers, sont semblables à un Voiageur, qui, pour empêcher que son manteau tout couvert de boue ne se salit, se garderoit bien de le mettre dans une chambre où il fumeroit. Si la dépravation du cœur est si grande que la lecture d'un vilain Fait Historique pourroit pousser dans l'adultere les jeunes gens, assurez-vous que ce sont autant de pestiferez dont vous craignez d'empirer la condition, en les mettant auprès d'un galeux. Un style poli, & des envelopes délicates, ne guériront pas de telles gens, & ne les arrêteront pas sur les bords du précipice.

Sûrement on donne ici dans le Sophisme, *à non causa pro causa*. Ce n'est pas de là que dépendent les destinées de la chasteté: vous n'allez point à l'origine du mal. Il demande de tout autres remedes. On est déjà tout pénétré d'Obscénitez, & l'on a fait tout son cours de matieres sales & d'ordures, en paroles pour le moins, avant que l'on ait lu Suetone. Les mauvaises conversations, inévitables à tout jeune garçon qui n'est point gardé à vue, font mille fois plus de mal que les Histoires de l'Impureté. Un très-habile homme a dit que le Plutarque d'Amyot *est dangereux pour les mœurs, en ce qu'il peint les choses d'une maniere trop libre & trop naïve, & qu'il s'y trouve quelques termes qui ont aujourd'huy une signification peu honnête* (106). Il me permettra de n'être pas de son sentiment. Les peintures & les phrases d'Amyot n'ont rien qui approche de celles que l'on voit & que l'on entend tous les jours dans le commerce du monde. Joignez à cela que si cette Traduction de Plutarque étoit dangereuse pour les mœurs, toute autre Version de Plutarque le seroit aussi, à moins qu'on ne retranchât de l'Original tous les endroits où les choses ont été peintes *d'une maniere trop libre & trop naïve*.

Il n'y a point ici de milieu: il faut ou qu'un Livre ne fasse aucune mention d'aucun Fait impur, ou que nos Censeurs avouent qu'il sera toûjours dangereux quelque délicatement qu'il soit écrit. Une Traduction sera plus polie que l'autre; mais si elles sont fidelles, on y trouvera les images des Impuretez que l'Original rapporte.

Que Mr. Chevreau assûre que *faire des enfans* est une expression grossiere, & qu'il faut dire *avoir des enfans*, c'est ce qu'on pourra lui accorder; mais si quelcun ajoûtoit que par la prémiere de ces deux phrases on fait un grand tort aux mœurs, & que par la seconde on leur rend beaucoup de service, il le faudroit traiter de conteur de pauvretez & de fadaises.

Si l'on examine bien les choses, on trouvera que le mot *paillard* ne doit être rejetté que par la même raison qui fait rejetter les termes *contaminer*, *vilipender*, *vituperer*, & une infinité d'autres du vieux Gaulois. Cela veut dire qu'il n'a point d'autre défaut que d'avoir vieilli. Les oreilles délicates se plaindroient qu'on les écorche, si l'on se servoit des mots que je viens de rapporter. Voilà ce qui fait aussi que l'on est choqué de *paillard*, & de *paillardise*; car si la chose signifiée étoit le sujet du dégoût, on ne pourroit pas souffrir le mot *impudique*, dont l'idée est aussi forte que celle de *paillard*.

J'ai

(103) *Je veux même avouer que certains ordres de gens sont plus corrompus qu'autrefois; & c'est ce que j'ai entendu par ces paroles de la page 3 de mes* Réflexions sur le Jugement du Public: *Nous voulons paroître plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux.*

(104) *Voiez un bel endroit sur cela dans le III Volume des* Melanges de Vigneul Marville.

(105) *Voiez ci-dessus la Citation (I).*

(106) Dacier, *Préface de sa Traduction de quelques* Vies de Plutarque.

(*H*) *Il n'est jamais aussi nécessaire de représenter fortement & vivement la laideur du crime, que lors qu'il fait le plus de ravages.*] Voiez ci-dessus (*cc*) ce qui porta Pierre Damien à écrire le *Gomorrhæus*, & considérez la résolution que prirent les Dominicains de prêcher contre la Sodomie quand ils eurent su ses débordemens. Comme la Prédication leur étoit échue en partage, ils mirent en délibération s'il faloit tonner en chaire contre ce péché, ou n'en parler point du tout; & ils conclurent qu'il faloit tonner, puis qu'il devenoit si criant. *Fratres Ordinis Prædicatorum, qui eum apud Christianos locum invaserant, quem olim apud Gentiles obtinuerant Poëtæ & Satyrici, in Tracta. de Turcis:* Quæsitum extitit de gravi infectione populi Christiani, quoad prædicta vitia (Sodomitica) an videlicet tam gravis infectio ex negligentia officii prædicationis contingeret, dum ipsi Prædicatores gravitatem hujus vitii fidelibus non proponerent? Quæsitumque ulterius extitit, an propter simplices & innocentes expediret Prædicatoribus sub silentio pertransire de hujusmodi vitiis disserendo? Responsum fuit, quòd quia officium prædicationis est præcipuum in Ecclesia ad extirpationem vitiorum & plantationem virtutum, si gravitas hujus vitii fidelibus ardenter proponeretur, ut quia videlicet pro vindicta clamat ad cælum, &c. Ad secundum quæsitum responsum fuit, quod omnino sub silentio pertransire non expediret, etiam propter quoscunque innocentes, multiplici ratione. Primò, quia videmus quòd tales innocentes etiam ex diabolica suggestione continuè seducuntur absque auditione verbi Dei, & declaratione illorum vitiorum. Unde utrisque tam reis quàm innocentibus expedit talis declaratio verbi Dei. Secundò ad hoc nos admonet Scriptura, prout est illud, Si non annunciaveris iniquo iniquitatem ejus, sanguinem ejus de manu tua requiram. Et iterum; Clama, ne cesses: annuncia populo meo scelera eorum. Ratione etiam concludebatur. Nam Apostolus Paulus expressissimè loquitur ad Roman. 1. de hujusmodi vitiis, & sicut cuncta alia scripta ipsius necessario prædicantur, ita & præsens hæc materia, cùm non sit data distinctio inter suas doctrinas, quare videlicet una magis debeat esse prædicabilis quàm altera. Ad hoc est Gregorius in Moralibus; Sicut incauta locutio in errorem pertrahit, ita indiscretum silentium in errore relinquit (*dd*).

(*cc*) *Remarque (B) de l'Article* DAMIEN.

(*dd*) Goldast. *in* Prolegom. Petronii, *Cap. II, pag.* m. 32, 33.

Inégalité de conduite des Puristes.

J'ai encore deux Observations à faire. La prémiere est que nos Puristes approuvent presque toûjours dans l'Hypothese, ce qu'ils condamnent dans la These. Qu'il me soit permis d'emploier ici ces termes des Rhétoriciens. Demandez à un Catholique Romain ennemi des Quiétistes, s'il ne faut pas qu'un Historien s'abstienne de toucher aux choses qui peuvent salir l'imagination ? Il vous répondra, *c'est son devoir*. Laissez passer quelques jours, & puis allez lui apprendre qu'il paroit une Relation du Quiétisme dans laquelle on voit un très-grand détail des abominables Impuretez des Sectateurs de Molinos. Témoignez-lui que la lecture d'un tel Ouvrage vous a choqué, & que la pudeur ne sauroit souffrir de telles choses; il vous répondra qu'il est nécessaire de découvrir l'abomination de ces faux dévots, afin de desabuser beaucoup de personnes qui ont du penchant vers le Quiétisme; & qu'ainsi l'Auteur de la Relation est louable d'avoir fait connoître au monde les actions infames de cette Secte. Vous trouverez cent autres personnes qui conviendront avec vous que l'on ne sauroit avoir trop d'égards pour les oreilles pudiques, & qui déclameront avec un grand zéle contre Suetone, & contre Lampridius: mais demandez-leur quelques jours après, s'il faut excuser les Historiens qui ont raconté tant de choses abominables des Albigeois, ou des Fratricelli, ou des Adamites, ou des Picards, ou des Lollards, ou des Turlupins; ils vous répondront que le caractére d'Historien & de zélé Catholique les engageoit à faire savoir à toute la terre les Obscénitez de ces Hérétiques précurseurs des Luthériens.

Les Papistes d'Angleterre fugitifs en France, ou en Espagne, ne choquoient point les chastes oreilles de leurs bons amis, lors qu'ils publioient des Satires contre la Reine Elizabeth, où ils la faisoient paroitre comme un monstre d'Impudicité. Les Ligueurs ne blâmoient point les Libelles où l'on voioit des descriptions impudentes de l'impureté de la Cour de Henri III.

La même inégalité de conduite se remarque parmi les Protestans. Ils ne se plaignoient point que ces Libelles contre Henri III leur persécuteur ménageassent peu les chastes oreilles. Buchanan, qui publia un Ouvrage sur les Impudicitez de Marie Reine d'Ecosse (107), est un homme de bienheureuse mémoire parmi tous les Presbytériens. Cependant c'étoit un Ouvrage qui salissoit horriblement l'imagination. Nicolas de Clemangis, Pelagius Alvarez, Baptiste Mantuan, & plusieurs autres qui ont fait une peinture si naïve, & si sale, des Impuretez de la Cour de Rome, sont regardez par les Protestans comme des Témoins de la Vérité. Ils les citent encore aujourd'hui en toute occasion, & il y a peu de Livres de Controverse où ils n'en aient donné de fort longs passages. Vous en trouverez un grand nombre dans un Ouvrage François du célèbre du Plessis Mornai (108). Il n'y a pas long-tems que trois Ministres (109), dont les deux premiers sont Suisses & l'autre François, ont renouvellé ces Citations. Henri Etienne, qui débite tant de contes sales dans son Apologie d'Herodote, n'a point déplu à son Parti: on a jugé que cet Ouvrage étoit propre à tourner en ridicule l'Eglise Romaine; on l'a trouvé bon sur ce pied-là; il s'en est fait beaucoup d'Editions, & j'apprens qu'on vient de le réimprimer à la Haie. Peut-on voir un plus grand amas de turlupinades, & de quolibets, & de mots bas & obscénes, que celui qu'on trouve dans quelques Livres du Sieur de Sainte Aldegonde, qui néanmoins a été fort estimé, & fort loué? Le Livre qu'un Allemand a fait annoncer dans le *Nova Literaria Maris Balthici* l'an 1699, & qui doit avoir pour Titre, *Sacra Pontificiorum Priapeia, seu obscœnæ Papistarum in auricularibus Confessionibus Quæstiones quibus S. Confessionarii innocentes puellas fœminasque ad lasciviam sollicitant*, sera sans doute bien goûté, & bien approuvé. Il sera néanmoins beaucoup de peine aux oreilles chastes, puis qu'il contiendra un Recueil des Questions obscénes des Confesseurs. Et à-propos de cela je me souviens de l'illustre Pierre du Moulin, qui a reproché aux Catholiques Romains les Obscénitez qui se lisent dans leurs Ouvrages concernant la Confession auriculaire. Il en a marqué (110) quelques-unes qui font horreur, & qui ne cedent en rien à l'Impureté dont Procope accuse l'Impératrice Theodora. Plusieurs Controversistes Protestans (111) ont étalé les ordures des Livres des Confesseurs.

Pour parler d'une chose de plus fraiche date, je dis que *Les Avantures de la Madona & de François d'Assise*, publiées (112) l'an 1701, sont un Livre où à la vérité tous les termes sont fort honnêtes; mais les idées que l'Auteur (113) veut que l'on ait sont si infames, si horribles, & si monstrueuses, qu'il n'y a que Lucien & ses semblables qui en puissent soutenir l'énormité. Cela ne donne point de scandale aux Protestans, ils ont jugé au contraire que l'Auteur, aiant eu pour but *de faire sentir le ridicule du Papisme sans aucune controverse*, a rendu service à la bonne Cause. On s'est plaint de quelque chose qu'il avoit dite en faveur de Nestorius, mais non pas du reste, qui, comme je l'ai déja dit, étonne, atterre, & fait frissonner le corps & l'ame (114). Mr. de Meaux aiant été obligé d'insinuer un trait semblable, pour faire connoître les fureurs d'une Visionaire (115), a cru avoir contracté quelque souillure, & y a cherché du remede par cette Oraison: „ Mais passons; & vous, ô Seigneur, si j'osois, je vous demanderois „ un de vos Seraphins avec le plus brûlant de tous ses charbons, pour purifier mes levres souil„ lées par ce recit, quoy-que nécessaire (116) ". Notez bien ce dernier mot: il porte beaucoup contre ceux qui disent qu'aux dépens même de la Verité il faut ménager l'imagination du Lecteur. Ce Prélat, qui est au reste si ennemi des grossiéretez du style, qu'il n'ose emploier le mot de paillarde sans en faire excuse (117), n'a point cru que les folies épouvantables & obscénes de la Dame Guyon dussent être supprimées.

Je ne veux pas dire que généralement tous les Protestans, qui en ont usé de la maniere que j'ai rapportée, veuillent assujettir les Historiens, les Compilateurs, & les Commentateurs au joug des Puristes. Je crois seulement que plusieurs d'entre eux le prétendent dans la These; mais puis qu'ils approuvent ensuite dans l'Hypothese ce qu'ils avoient condamné, leur goût ni leur témoignage ne me sauroient nuire, & je puis entiérement me prévaloir de l'opinion de tous les autres qui sont d'accord avec eux-mêmes & sur l'Hypothese & sur la These.

On ne peut point prétendre que pour le bien de l'Eglise il faut souffrir qu'un Auteur avance des choses qui salissent l'imagination, & qu'en un tel cas il est louable de le faire. Cela, dis-je, ne peut être allégué; car si le débit des choses qui salissent l'imagination étoit mauvais en lui-même, on ne pourroit l'emploier pour le profit de la bonne Cause, sans violer un Commandement de Dieu qui porte, qu'il ne faut point faire du mal, afin qu'il en arrive du bien (118).

Voions la seconde Observation. N'ai-je pas contrevenu à ce beau Précepte d'Isocrate, *Croiez que tout ce qui est malhonnête à faire est malhonnête à dire* (119)? Et ce Précepte ne doit-il point servir

(107) *Voiez ci-dessus Citation* (9) *de l'Article* BUCHANAN.

(108) *Intitulé* Le Mystere d'Iniquité.

(109) *Mr.* Heidegger, *in* Historia Paparum, *l'an* 1684, *& in* Magna Babylone, *l'an* 1687; *Mr.* Zuinger, *in* Tractatu de Festo Corporis Christi, *l'an* 1685; *& Mr.* Jurieu, *dans ses* Préjugez légitimes contre le Papisme, *l'an* 1685.

(110) *Dans sa* Nouveauté du Papisme.

(111) *Mr.* Jurieu, *entre autres, dans son* Apologie de la Réformation, *Tom. I, pag.* 350 *& suiv. Edition in* 4.

(112) *A Amsterdam.*

(113) *Mr.* Renoult, *ci-devant Cordelier, & à présent Ministre du saint Evangile à Londres.*

(114) *Voiez l'Article* NESTORIUS, *Remarque* (H).

(115) *Mais qu'étoit-ce enfin que ce songe, & qu'est-ce qu'y vit cette femme si penetrée? Une montagne, où elle fut reçuë par* JESUS-CHRIST; *une chambre, où elle demande pour qui étoient les deux lits qu'elle y voyoit:* en voilà un pour ma mere, & l'autre pour vous, mon épouse. *Un peu après:* je vous ay choisie pour être ici avec vous. *Monsieur de* Meaux, *Relation sur le* Quiétisme, *pag.* 28 *Edit. de Bruxelles* 1698.

(116) *Là même.*

(117) *Ce saint Apôtre a bien pris garde de ne pas nommer la Prostituée dont il parle, une adultere, μοιχάδα, μοιχαλίδα, mais une femme publique: & si on me veut permettre une seule fois ces noms odieux, une paillarde, une prostituée, πόρνην.* Mr. de Meaux, *Préface sur l'Apocalypse, pag.* 27 *Edit. de la Haie.*

(118) Epitre aux Romains, *Chap. III, Vers.* 8.

(119) *Ἃ ποιεῖν αἰσχρὸν, ταῦτα νόμιζε μηδὲ λέγειν εἶναι καλόν. Quæ factu sunt turpia, ne dictu quidem decora esse puto.* Isocrates ad Demonicum, *pag. m.* 6.

(120) Epitre aux Ephesiens, *Chap. V, Vers.* 4.

servir de Loi à tous les Chrétiens, puisque Saint Paul veut que ce qui est sale ne soit pas même nommé entre eux (120)? Je répons que cet excellent Axiôme ne condamne que la mauvaise coutume (*I*), qui regne & parmi les jeunes gens, & parmi les hommes mariez, de parler à tout propos de leurs plaisirs impudiques, & de s'entretenir effrontément de tout ce qui appartient à cette espece de volupté. Il est bien sûr pour le moins que ce grand Apôtre n'a point prétendu défendre de parler sérieusement, honnêtement, historiquement, d'une action impure. Il n'a point ôté la liberté aux peres & aux meres d'interroger leurs enfans sur les Histoires de la Bible, & de leur faire réciter qu'ils ont retenu que la fille de Jacob fut violée; qu'un fils de David viola sa propre sœur, &c. Rien n'est plus malhonnête à faire que cette action du fils de David. Il n'est pourtant point malhonnête de la réciter, de la prêcher, & de l'imprimer. Saint Paul eût-il pu défendre d'en faire mention; eût-il voulu interdire la lecture de la Bible? Ne vouloit-il pas bien que ses Lettres fussent lues, & que les enfans mêmes sussent ce qu'il écrivoit aux Romains sur la vie abominable des Gentils? Il faudroit être fou pour s'imaginer que le Précepte d'Isocrate signifie, qu'un Ecolier ne devoit jamais rendre compte de sa lecture de l'Iliade, ni à son pédagogue, ni à son pere, touchant les endroits où il est parlé des adulteres des Dieux.

(121) *Nec verò audiendi sunt Cynici, aut si qui fuerunt Stoici pene Cynici, qui reprehendunt, & irrident, quod ea, quæ re turpia non sint, nominibus ac verbis flagitiosa ducamus: illa autem, quæ turpia sint, nominibus appellemus suis. Latrocinari, fraudare, adulterare re turpe est, sed dicitur non obscenè: liberis dare operam re honestum est, nomine obscœnum: pluraque in eam sententiam ab eisdem contra verecundiam disputantur: Nos autem naturam sequamur, & omne, quod abhorret oculorum auriumque approbatione, fugiamus.* Cicero, de Officiis, *Libr. I, Cap. XXXV.*

Si l'on vouloit disputer à toute outrance, l'on allégueroit qu'il est malhonnête de dérober, de trahir, de mentir, & de tuer, & qu'il n'est point malhonnête de faire mention de ces crimes; mais comme il est évident que le Précepte d'Isocrate ne concerne que les péchez opposez à la Chasteté, on seroit un pur chicaneur si on lui faisoit cette Objection. Les Cyniques & les Stoïques s'en servoient pour justifier leur dogme, qu'il n'y a nulle saleté dans aucun mot. Ciceron ne les réfute que par la supposition de la honte naturelle (121).

Il est tems de finir cette longue Dissertation. C'est une matiere plus difficile à traiter qu'on ne s'imagine. J'espere que ma justification paroîtra très-clairement, non pas à ceux qui ont trop de présomption pour pouvoir connoître qu'on les desabuse, mais à ceux qui s'étoient laissez entraîner à croire ou sur le témoignage d'autrui, ou sur des raisons mal approfondies. S'ils ont été excusables d'avoir été éblouïs par des apparences spécieuses avant que j'eusse donné ces quatre Eclaircissemens, ils ne peuvent pas espérer de l'être en cas *qu'ils s'obstinent* dans leur prémiere illusion. Ils eussent bien fait de suivre les ordres de Jesus-Christ, *Ne jugez point selon l'apparence, mais jugez d'un droit jugement* (122). Ils se sont fiez aux prémieres impressions des objets, & n'ont pas attendu les raisons des deux parties. Cela est toûjours nécessaire, & sur-tout quand il s'agit de juger d'un Ecrivain qui ne suit pas les manieres les plus communes. Il faut d'abord soupçonner qu'il a ses raisons, & qu'il ne feroit pas cette démarche, si par un long examen de sa matiere il n'en eût envisagé tous les côtez avec plus de soin que ne le font ceux qui se contentent de lire. Ce soupçon très-bien fondé devoit inspirer beaucoup de lenteur, & de patience, par rapport à la suspension de son jugement. Mais ce qui est fait, est fait. On peut seulement esperer que les secondes pensées seront meilleures.

(122) Evangile de Saint Jean, *Chap. VII, Vers.* 24.

J'avertirai mes Lecteurs qu'on trouve en divers endroits de ce Dictionaire mon Apologie (123) tout auprès des choses qui peuvent choquer les esprits-tendres.

(123) *Principalement à l'égard des Obscénitez.*

(*I*) *Cet excellent Axiôme ne condamne que la mauvaise coutume.*] Voici la pensée d'un Commentateur de ces paroles d'Isocrate, *Probibetur hic omnis αἰσχρολογία καὶ βλασφημία καὶ κακηγορία: quibus nihil est indocto vulgo jucundius aut usitatius, cum nihil sit turpius & homine indignius. . . . . . . Huc accersatur D. Pauli præceptum:* πᾶσα ἀκαθαρσία ἐν ὑμῖν μηδ' ὀνομαζέσθω. *Christum etiam* ματαίους λόγους ὑπευθύνους ποιεῖν. *Sed nos parum curamus, proh dolor! reddendam Deo rationem de verbis. Nec mirum, cum tam flagitiosa & conscelerata vitæ sit & morum licentia. Væ væ nobis, nisi maturè resipuerimus* (ee).

(ee) Hieronym. Wolfius, Annotat. in Paræneſin Iſocratis, pag. 132.

REMAR-

REMARQUES CRITIQUES SUR LA NOUVELLE EDITION DU DICTIONAIRE HISTORIQUE DE MORERI,

Donnée en 1704.

AVEC

Une Préface & des Obſervations de Mr. BAYLE, pour ſervir d'Inſtruction aux nouveaux Editeurs du Dictionaire de *Moreri*.

TROISIEME EDITION,

Augmentée de NOUVELLES OBSERVATIONS *ſur ces Remarques Critiques, & ſur l'Edition du* Moreri *publiée en* 1725.

PREFACE DE MR. BAYLE sur

La seconde Edition de ces REMARQUES CRITIQUES.

IL y a peu de livres d'une utilité aussi générale qu'un Dictionaire Historique. Le Public en est tellement convaincu, qu'encore que personne n'ait ignoré que le Dictionaire de Moreri, depuis même qu'on l'avoit corrigé diverses fois, étoit plein de fautes, il s'en est vendu un très-grand nombre d'éditions. C'est donc rendre un fort bon service à la Republique des Lettres que de contribuer à la correction de ce Dictionaire: voilà pourquoi l'on a cru qu'il faloit réimprimer en ce Païs-ci les Remarques Critiques qu'un Anonyme a publiées à Paris sur la derniere édition du Moreri. Elles peuvent servir & à ceux qui l'ont acheté, & encore plus à ceux qui travailleront de nouveau à le corriger.

Cette derniere édition du Moreri aussi bien que celle de Paris 1699. ont été faites sur la revision de Mr. Vaultier, & sont sans doute beaucoup meilleures que les précédentes, car outre que Mr. Vaultier est très-habile, la grande vivacité de son esprit ne l'empêche pas d'être fort laborieux & capable d'une très-longue & très-profonde application. Cette derniere qualité est absolument nécessaire à ceux qui corrigent un Ouvrage aussi étendu & aussi défectueux que le Dictionaire de Moreri; mais en quelque degré qu'on la possede, il ne paroît point possible qu'un seul homme vienne à bout de perfectionner cet Ouvrage, car il y a de petits soins qu'un grand Esprit ne sauroit prendre, ils sont trop au dessous de lui, il ne s'applique volontiers qu'à la correction des defauts les plus répandus dans la masse de l'Ouvrage, & pendant qu'il donne sa principale attention à cela, peut-il remarquer une fausse date, un nom propre mal écrit, & plusieurs autres details dont il faudroit laisser toute entiere la revision à un homme doué de plus de patience, & de critique vetilleuse, que de vivacité de genie? Ceux qui prendront garde à cela liront les Remarques de l'Anonyme sur l'édition 1704. sans diminuer les louanges que Mr. Vaultier a si justement méritées.

Dans l'édition que l'on donne ici de ces Remarques l'on a eu soin de corriger plusieurs fautes d'impression outre celles qui ont été indiquées dans l'Errata de l'édition de Paris. On n'a point tenu la même conduite à l'égard des fautes de langage, on les a laissées comme elles étoient; mais de peur que les étrangers qui ont assez de disposition à se servir de ces phrases, ne vinssent à croire qu'elles sont bonnes, ou que l'usage ne s'est encore déclaré ni pour ni contre, on a fait des notes marginales qui apprennent que ce sont des barbarismes de Province. Il est sûr que nos Grammairiens les plus indulgens s'accordent tous à rejetter de semblables expressions, comme des vices de terroir qui naissent au voisinage des Allobroges. Cela ne doit faire aucun prejugé ni contre l'esprit, ni contre l'érudition du Critique de Mr. Vaultier, car il y a des Provinciaux très-spirituels & très-savans qui ne s'apperçoivent que fort tard des mauvaises phrases de leur païs. Les autres notes marginales qu'on a faites servent à rectifier, ou à éclaircir le texte, ou à donner des ouvertures aux Correcteurs du Moreri. On a cru qu'il faloit en user ainsi pour empêcher que les Lecteurs ne se trompassent quelquefois en prenant toûjours pour vraies les remarques de l'Anonyme. Il est sans doute trop raisonnable pour trouver mauvais que l'on ait eu plus à cœur les interêts du public que son interêt particulier. Et comme il paroît disposé à continuer ses Remarques, ce qui est un dessein très-digne d'approbation, & qui peut contribuer beaucoup à l'utilité publique, l'on a jugé qu'il executeroit son dessein, & qu'il feroit valoir son talent avec plus de vigilance, & d'une maniere plus profitable aux Editeurs du Dictionaire Historique, si l'on critiquoit quelquefois ses Notes critiques. Je dis quelquefois, parce qu'il y a dans son Ouvrage certaines choses sur quoi nous n'avons point fait de reflexion, quoi que nous eussions pu les accompagner d'une remarque. En voici un exemple.

Il trouve mauvais (a) que dans l'énumeration des Ouvrages de Jaques Almain on ait oublié celui qui regarde les Laïques. Les circonstances même du tems, ajoute-t-il, devoient engager l'Editeur à en parler avec un peu d'exactitude. On peut critiquer justement cette censure, car la plupart des Lecteurs n'y comprendront rien. Un Ouvrage qui regarde les Laïques est quelque chose de si vague, que l'on s'en peut faire cent idées différentes. Les circonstances du tems ne sont pas à la verité un objet si vague, mais néanmoins elles renferment plusieurs choses, & ainsi un Lecteur qui ne connoît pas précisément le caractere de cet Ouvrage d'Almain, n'en pourra jamais deviner la rélation au tems présent. Or comme un Dictionaire Historique doit servir de Bibliotheque aux ignorans, il faut faire en sorte que les Lecteurs y trouvent assez de clarté pour entendre sans d'autres secours ce qu'on y raconte. La même clarté se devoit trouver dans les Remarques de l'Anonyme, puis qu'elles sont une espece de supplément au Moreri, & un modéle de le corriger. C'est donc un defaut que d'indiquer un livre d'Almain d'une maniere si obscure pour tant de Lecteurs. On peut ajouter que pour se rendre commode aux Editeurs du Moreri, il faut leur épargner le plus de peine qu'il est possible, & les mettre sur les voies. C'est ce que l'on n'a point fait à l'égard de l'omission qu'on leur reproche concernant Almain, & c'est ce que l'on auroit fait si on leur avoit bien marqué le caractere de l'Ouvrage, le lieu & le tems de l'impression, &c. Je remedierois volontiers à ce defaut, si j'avois sur cela les lumieres nécessaires, mais tout ce que je puis conjecturer est que notre Auteur a voulu dire qu'Almain écrivit un Ouvrage où il traita de l'autorité du peuple, & de l'autorité de l'Eglise, & qu'il soutint que comme la puissance du peuple representé par l'Assemblée des Etats du Roiaume est superieure à celle du Chef de la Nation, c'est-à-dire à celle du Roi, la puissance d'un Concile representatif de tout le corps de l'Eglise est superieure à celle du Pape nonobstant la Primauté du Pa-

(a) Ci-dessous à l'Article Almain.

 pe,

pe, & sa qualité de Chef de l'Eglise. Il est sûr que Jaques Almain aiant appris de Jean Major, Ecossois de nation, cette doctrine de l'autorité du peuple, la soutint vigoureusement, & qu'il l'emploia comme une preuve de la superiorité des Conciles sur le Pape. L'énumeration de ses livres donnée par Mr. de Launoi, (b) contient ceci: Expositio circa decisiones quæstionum Magistri Guillelmi Occam de potestate summi Pontificis, liberque inscribitur de suprema potestate Ecclesiastica & laïca, ubi certa quædam est propositio quæ tunc, ut apparuit, tolerabatur, sed nunc tolerari desiit. *Il y a eu toûjours en France des Docteurs qui ont soutenu la superiorité du Pape sur le Concile, & qui ont adroitement objecté que ceux qui font tant valoir les écrits d'Almain & de Major pour le sentiment contraire, autorisent un dogme Republicain tout à fait injurieux à la Majesté Roiale. C'est ce qui contribua au renversement de la fortune du fameux Docteur Richer sous le regne de Louis XIII. car ce ne fut point par une pure complaisance pour la Cour de Rome qu'on le persecuta, on prévint la Cour de France contre lui en montrant qu'il ne soutenoit avec chaleur l'inferiorité du Pape que parce qu'il étoit fortement imbu de la maxime que les Etats du Roiaume sont superieurs au Roi, & le peuvent détrôner, chasser, encloitrer, & châtier de telles autres manieres que bon leur semble. On montra une these qu'il avoit soutenue l'an* 1591. que les Etats étoient indubitablement au dessus du Roi, & qu'Henri Troisieme avoit été justement poursuivi comme Tyran.

(b) Pag. 613. de l'Histoire Latine du College de Navarre.

Il me semble que si notre Auteur avoit voulu éclaircir ce qu'il ne propose qu'en énigme, & soulager les Editeurs du Moreri, en leur facilitant les moiens de rendre curieux l'article d'Almain, il auroit dit pour le moins en gros ce que je viens d'observer; mais il eût été nécessaire afin de se rendre bien intelligible, qu'il eût marqué le rapport qu'il trouve entre le livre de ce Docteur, & les circonstances du tems, *car on n'agite point en France la question si l'autorité du Peuple est superieure à celle du Roi; & pour ce qui est de la question, si les Conciles sont superieurs au Pape, elle fut de saison à Paris pendant le Pontificat d'Innocent XI. mais depuis ce tems-là elle est tombée dans l'oubli, & quiconque affecteroit de la remuer, se rendroit odieux. Il n'est donc point facile de connoitre que les* circonstances du tems *aient dû* engager *Mr. Vaultier* à parler *du livre d'Almain* avec un peu d'exactitude.

Nous pourrions montrer par d'autres exemples que ce n'est pas sans raison que nous avons dit que nous aurions pu faire plus de notes marginales que nous n'en avons faites. Nous ne laissons pas d'assûrer que les Remarques Critiques dont on donne ici une seconde Edition, méritent d'être lues: elles sont courtes & vives, & n'ennuieront personne. Si nous voulions prévenir en leur faveur l'esprit des Lecteurs, nous nous prévaudrions de ce qu'on expose dans le Privilege du Roi, qu'elles ont été approuvées par Mr. Pouchard. *C'est le nom d'un Critique redoutable & qui a desolé plus d'un Auteur dans le Journal des Savans. La societé de ceux qui composent ce Journal a fait par sa mort une grande perte: il donnoit du relief à cet Ouvrage par le sél qu'il repandoit sur les articles qui lui échéoient, & que les connoisseurs discernoient sans peine, & il ne possedoit pas dans un moindre degré que ses confreres le talent de donner en peu de pages une idée suffisante d'un gros livre. Ce talent est rare parmi les Journalistes, dont il y en a qui fatiguent cruellement leurs Lecteurs en les ramenant trois ou quatre fois de suite sur le même Ouvrage quelquefois bien médiocre, & qui seroit traité avec assez de complaisance pourvu que l'on en parlât une fois. Je pense que Mr. Pouchard se moquoit bien d'eux, & avec plus de raison que de quelques autres livres, car il faut avouer que sa Critique étoit un peu trop severe. On s'en est plaint publiquement: j'en vais donner une preuve. „ Si l'on avoit censuré autrefois les Ouvrages d'esprit de la même manie-„ re que l'on fait aujourd'hui, l'Empire des Lettres se trouveroit desert, & plusieurs de ceux dont les „ premiers Ouvrages n'ont pas réussi auroient cessé d'écrire, & ne seroient point devenus l'ornement „ de la France & l'admiration de toute l'Europe, où leurs Ecrits se sont repandus. On en voit enco-„ re aujourd'hui qui n'ont commencé à paroître dans le monde que par de simples élegies, & qui sont „ devenus des lumieres de l'Eglise. Enfin l'Eglise, le Barreau & plusieurs Compagnies du Roiaume „ sont remplies de Sçavans dont les premiers Ouvrages n'ont pas brillé (c)".*

(c) Mercure galant de Janvier 1706. pag. 226. dans l'endroit où il parle de la mort de Mr. Pouchard qui condamnoit presque tous les Ouvrages d'esprit.

Quel prejugé ne seroit-ce pas pour les Remarques sur la nouvelle Edition du Moreri, que Mr. Pouchard les eût trouvées solides! mais comme nous ne voulons point surprendre les Lecteurs, nous déclarons ici de bonne foi que l'approbation dont on parle dans le Privilege, ne consiste qu'en ce que Mr. Pouchard déclare qu'il les a lues par ordre de Monseigneur le Chancelier, & qu'il n'y a rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression. *Cela ne signifie autre chose sinon qu'elles ne contiennent rien contre la foi, ni contre les mœurs, ni contre l'Etat.*

Si l'on objecte à notre Auteur qu'il devoit communiquer ses Remarques à l'Editeur de Paris, & non pas les publier, il pourra répondre qu'il a voulu qu'elles servissent aux Editeurs de Hollande, & aux Traducteurs du Moreri en Anglois & en Allemand. Et après tout il n'y aura que ces Critiques chagrins qui ne sauroient endurer que rien échape à leur censure, qui puissent trouver mauvais qu'il ait publié ses decouvertes, & qu'il veuille continuer de se rendre utile aux Editeurs du Dictionaire Historique, car, comme je l'ai déja dit, il importe extrêmement qu'un pareil Ouvrage soit purgé de tous ses defauts. Il est surprenant qu'ayant passé tant de fois sous les yeux des Reviseurs, & des Correcteurs d'Imprimerie, il soit encore si plein de fautes grossieres, que par exemple l'on y trouve encore que Postel né vers l'an 1477. *mourut l'an* 1581. *âgé de près de cent ans* (1). *Il n'y a point d'Ouvrage qui eût dû faire des progrès aussi rapides que celui-là vers l'exemption des mensonges, car il a été lu par plus de gens que la plupart des autres livres, & les Lecteurs les plus ignorans sont capables d'y découvrir quelques fautes. La premiere chose qu'ils font c'est d'y chercher le païs de leur naissance, & les villes où ils ont fait quelque sejour. Les méprises du Moreri dans de tels articles ne sauroient leur échaper. Ils devroient donc en faire avertir les Libraires, ce qui seroit très-aisé, & comme chaque Lecteur peut découvrir dans les matieres de son ressort les mensonges de ce Dictionaire, il pourroit facilement en communiquer une liste qui serviroit à la correction des nouvelles Editions. Il faut avouer que l'indolence des Lecteurs a été bien prodigieuse, car ils ont négligé presque tous de faire savoir ce qu'ils avoient remarqué de faux. Comment se peut-il faire que de tant de gens qui avoient été à Brisach, & qui savoient que selon Moreri cette ville avoit*

(1) Mr. Bayle a relevé ci-dessous une semblable bévue, au sujet de Mr. de *Salis*. Voiez ses Remarques sur la Conclusion de notre Auteur.

Dans la derniere Edition du Moreri, imprimée à Paris en 1725, on dit que Postel *mourut le sixiéme Septembre de l'an* 1581. *âgé de soixante & seize ans trois mois & neuf jours.* Cette date est prise des *Memoires de Litterature* de Mr. de Sallengre, Tom. 1. pag. 24. qui l'a tirée de l'Histoire du Prieuré de Saint Martin des Champs, par Martin Marrier, Religieux & Prieur Claustral de ce Monastere, où Postel a été enterré: *Regalis Monasterii Sancti Martini de Campis, Parisiensis, Ordinis Cluniacensis Historia*; Parisiis 1637 *in* 4. NOUVELLES OBSERVATIONS.

avoit un pont de pierre sur le Rhin, il n'y en ait eu aucun qui ait eu la charité de dire ou de faire dire aux Imprimeurs ou aux Editeurs qu'il faloit corriger cet endroit-là (2). Je voudrois bien que ce reproche servît de remede à l'indifference presque lethargique de la plupart des Lecteurs.

Mais il ne suffiroit pas que chacun fournît la liste des fautes qu'il auroit remarquées; le travail de ceux qui se chargent *ex professo* de corriger le Moreri, ne laisseroit pas d'être fort grand. On ne fera jamais une correction complete, si l'on ne prend la peine de visiter toutes les sources où Mr. Moreri a puisé. L'affaire est penible, mais non pas aussi épouvantable qu'elle le paroit à ceux qui se mettent devant les yeux la multitude d'Auteurs qu'il cite à la fin de plusieurs articles, car il ne faut pas croire qu'il ait consulté tous ces Auteurs-là. Je suis sûr qu'à l'égard des Historiens Grecs & Latins il n'a consulté pour l'ordinaire que Vossius, & qu'à l'égard des matieres & des Ecrivains Ecclesiastiques il n'a guere consulté que Baronius, Sponde, Godeau, & le Pere Labbe. Pourquoi donc en a-t-il cité tant d'autres? Je n'en sai rien, mais il me semble qu'une telle affectation qui lui coutoit peu, puisqu'il ne faisoit que marquer les Auteurs que Vossius &c. avoit alleguez, contribue beaucoup moins à l'utilité des Lecteurs, qu'à leur persuader faussement qu'il feuilletoit une infinité de livres. Il auroit pu se contenter de renvoier à Vossius &c. Ceux qui auroient eu Vossius, auroient connu en même tems tous les autres Ecrivains nommez à la fin des articles du Moreri. Je ne serois pourtant point d'avis que l'on retranchât ces citations qui ont tant duré, mais il faudroit les rendre toutes intelligibles, il y en a qui ne le sont point, à cause que l'on a trop abregé le nom des Auteurs ou le titre des Ouvrages. On a fait bien pis quelquefois, car on a defiguré & le titre des livres & le nom des Auteurs. Un Livre de Venatione que Moreri avoit cité, a été metamorphosé dans les Editions de Hollande en un livre de Veneratione. Il s'est si mal exprimé à la fin de l'article CALENTIO, que n'aiant voulu citer qu'un Auteur il en cite deux, & qu'il defigure le nom du dernier. Cornelius Tollius, *dit-il*, *in Append.* Pierre Valere, *de infelicit. Litterat.* Cela doit être rectifié de cette façon, Cornelius Tollius dans l'Appendix du Traité de Pierius Valerianus *de infelicit. Litterat.* (3).

En consultant les Auteurs dont Moreri s'est servi, on trouvera qu'il a pris souvent leurs paroles de travers, qu'il n'a point choisi le meilleur, qu'il a estropié beaucoup de choses, & ainsi la comparaison de la copie avec l'original feroit faire une très-bonne refonte.

Il y a des matieres où cette comparaison ne seroit pas suffisante. Moreri n'a presque point eu d'autre guide à l'égard des Païs-Bas que Louïs Guicciardin qui en a fait une très-bonne Description, mais comme il est arrivé de grands changemens dans les villes de ce païs-là depuis l'an 1587. que Louïs Guicciardin donna la derniere édition de cet Ouvrage, il y a bien des choses qu'il affirmoit véritablement, que l'on ne peut plus affirmer sans un gros mensonge, & néanmoins on les affirme dans le Moreri tout comme on les avoit lues dans Louïs Guicciardin. En voici un exemple.

Il assûre qu'il y a proche de Malines un peu au delà de la porte Sainte Catherine sur le chemin d'Anvers un très-ample Monastere bâti presque en forme de Forteresse, dans lequel se trouve une maison consacrée à Saint Alexis où demeurent continuellement plus de quinze cens, & quelquefois même seize cens Religieuses qui peuvent vaquer à leurs affaires, aller & venir deçà & delà, & même se marier si l'envie leur en prend. Moreri n'a pas manqué de copier cela. On voit, *dit-il*, dans le fauxbourg de Malines le Monastere de saint Alexis, où il y a quinze ou seize cens Religieuses qui ont la liberté de sortir, de se promener, de faire & recevoir des visites & de se marier quand bon leur semble. Cet endroit du Moreri m'a toûjours paru suspect, car y aiant eu de nos jours bien des Armées qui ont campé dans le voisinage de Malines & quantité d'Officiers qui ont passé & repassé par la même ville, il me paroissoit incroiable que personne ne parlât de ce Couvent de 15. ou de 16. cens Chanoinesses, & que néanmoins il fût actuellement l'une des singularitez de Malines. Mes soupçons se fortifioient quand je faisois reflexion que lors que des Armées campent proche de Remiremont, ou de Maubeuge &c. le public est presque toûjours informé de l'assiduité des principaux Officiers auprès des Chanoinesses de ces lieux-là. Mais j'ai su enfin qu'il y a long-tems que ce Monastere de Saint Alexis ne subsiste plus, il fut demoli rez pied rez terre pendant les guerres civiles vers la fin du 16. siecle. On voit donc que pour rectifier le Dictionaire Historique en ce qui concerne les Païs-Bas il ne suffit point de le confronter avec Guicciardin l'Original de Mr. Moreri, il faut consulter des Ecrivains plus modernes (4).

Puis que l'occasion s'est presentée de marquer une grosse faute de l'article de Malines, laquelle a passé d'Edition en Edition jusqu'à la (d) prémiere revision de Mr. Vaultier 1699. inclusivement pour le moins; j'ajouterai qu'une partie des autres fautes a été corrigée dans les Editions de Hollande, mais qu'on y a laissé celles-ci: Les habitans de Malines sont francs de tous impôts à cause des bons services qu'ils rendirent à Charles le Hardi Comte de Flandres, au siege de Nans sur le Rhin. *Il faloit dire* Nuis, & *non pas* Nans, & Charles le Hardi Duc de Bourgogne, & *non pas* Comte de Flandres, *car quoi qu'il fût Comte de Flandres, il n'étoit jamais caracterisé par ce titre-là. La prémiere de ces deux fautes a été corrigée dans l'Edition de Paris* 1699. *mais non pas la seconde* (5). *On n'y a point corrigé non plus le nom de la riviere qui passe à Malines: elle s'appelle* la Dile, & *non pas* la Dele (6). *On n'a point observé que la Seigneurie de Malines est l'une des* 17. *Provinces du Païs-Bas, & que le Grand Conseil Roial institué l'an* 1473. *ne fut point fixé alors à Malines. Il fut ambulatoire (je veux dire qu'il suivoit la Cour du Prince) jusques à ce que Philippe d'Autriche passant en Espagne l'an* 1503. *le rendit sedentaire à Malines* (7).

(d) Je parle ainsi parce que je n'ai point vu celle de 1704.

Plus

(2) Voiez ci-après la Preface de l'Auteur des *Remarques Critiques*. NOUV. OBSERV.

(3) Dans l'Edition de Moreri faite à Paris en 1712, on changea *Pierre Valere* en *Petr. Valerius*: dans celle de 1725, on a corrigé cette faute, & mis *Pierius Valerianus*; mais on a laissé le reste comme il étoit, desorte que l'on continue à citer deux Auteurs, quoi qu'on n'en veuille citer qu'un. NOUV. OBSERV.

(4) Cette faute avoit passé dans l'Edition de 1707; & le Reviseur de celle de 1712 ajouta seulement que ces Religieuses étoient appellées *Begunes*. Dans l'Edition de 1725 (Article MALINES) elle est corrigée ainsi: *on voyoit dans le fauxbourg le Monastere de Saint Alexis, où il y avoit quinze ou seize cens Religieuses, appellées* Beguines, *qui avoient la liberté de sortir, de se promener, de faire & recevoir des visites, & de se marier quand bon leur sembloit: mais ce Monastere fut entierement démoli pendant les guerres civiles vers la fin du XVI. Siecle.* NOUV. OBSERV.

(5) Cette seconde faute se trouvoit encore dans les Editions de 1707 & 1712. Dans celle de 1725, on a mis que les habitans de Malines sont francs de tous impôts, à cause des bons services qu'ils rendirent à *Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, & Comte de Flandres, au siege de Nuis sur le Rhin.* NOUV. OBSERV.

(6) L'Edition de 1707 avoit encore *la Dele:* celle de 1712 dit *la Deule:* & dans celle de 1725 on a mis *la Dile.* NOUV. OBSERV.

(7) Dans l'Edition de 1725, on remarque que le *grand Conseil royal, institué ambulatoire par Charles Duc de Bourgogne l'an* 1473, fut *fixé à Malines en* 1503. On n'a point observé que *la Seigneurie de Malines est l'une des* 17 *Provinces du Païs-Bas*; on dit seulement qu'elle est *enclavée dans l'une des dix-sept Provinces, dans le Brabant.* Cependant au mot *Païs-Bas*, on la compte parmi les *dix-sept Provinces.* NOUV. OBSERV.

Plus on descendroit dans les details, plus convaincroit-on tous les Lecteurs qu'une correction parfaite du Moreri ne sauroit être l'ouvrage d'une seule personne. Mr. Vaultier seul pourroit fort bien être le Directeur Général, & le dernier Reviseur de tout, mais il lui faudroit des Coadjuteurs, je veux dire des gens qui travaillassent sous lui selon les rôles qu'il leur partageroit. Il lui faudroit nommément un de ces Critiques chagrins, bourrus, si l'on veut, & fantasques, à qui la moindre ombre d'irrégularité fait naître de grands soupçons qu'un Auteur se trompe. Un tel Critique n'auroit pas eu la patience de lire deux fois les premieres lignes de l'article Madruce *dans le Moreri sans les avoir pour suspectes de servir de taniere à quelque bête sauvage. Il en eût été choqué du premier coup d'œil. Voici ces lignes.*

MADRUCE ou LIBER (Christofle) dit le Cardinal de Trente, étoit fils de Jean Gaudence Liber, Baron de Madruce. *Il n'est pas impossible qu'une même famille s'appelle* Madruce, *&* Liber, *& qu'ainsi les uns la nomment* Madruce, *& les autres* Liber, *& par conséquent qu'un Auteur de Dictionaire pour jouer au plus sûr se serve de la disjonctive* ou, *sans tomber en faute; mais il y a pourtans dans tout cela je ne sai quel vuide de probabilité qui arrête & qui frappe un Lecteur soupçonneux & attentif. Il médite avant que de passer plus avant, & il peut conjecturer que Moreri trompé par quelque Ecrivain François, ou n'entendant pas lui-même les Auteurs Latins qui ont parlé de ce Cardinal de Trente, ait mal divisé* Liber Baro, *& qu'il ait pris le prémier de ces deux mots pour le nom de la famille, au lieu de le prendre pour le caractere de la qualité de Baron. On sait que les Empereurs d'Allemagne créent des Barons qui relevent immédiatement de l'Empire, & qui sont par-là distinguez des Barons Vassaux de quelque autre Membre de l'Empire. Un Baron qui releve immediatement de l'Empire, est appellé Baron Libre,* Liber Baro. *Il y a beaucoup (e) d'apparence que le prémier de la famille de Madruce qui fut créé Baron, étoit de ces Barons Libres, & que de-là vient que les Ecrivains Latins qui ont parlé du Cardinal de Trente & de son pere, leur ont donné la qualité de* Liber Baro. *Si cela est, dans quelle bevue Mr. Moreri n'est-il pas tombé? Et comment a-t-elle pu échaper si long-tems aux Editeurs* (8)?

(e) Je m'exprime ainsi n'aiant pas les Auteurs Latins citez par Moreri.

Je les avertirai par occasion qu'il faut qu'ils corrigent une faute concernant le Cardinal Louïs Madruce. Il ne fut pas fait Evêque de Trente après sa promotion au Cardinalat, comme Moreri l'assûre; il étoit déjà Evêque de Trente par la résignation de son oncle le Cardinal Christofle Madruce lors que Pie IV. le gratifia du Chapeau l'an 1561. *& le lui envoia même à Trente par une faveur particuliere* (9). *Il faut corriger outre cela l'alternative du tems de la promotion du Cardinal Christofle Madruce: il en faut fixer la date à l'an* 1542. *& non pas la laisser vague comme fait Moreri entre l'an* 1542. *ou l'an* 1544 (10). *Il est honteux d'ignorer le tems véritable de la création d'un Cardinal du XVI. siecle, & quand on corrige l'Ouvrage d'un homme qui a ignoré cela, & qui a été assez paresseux pour ne point éclaircir le fait, on se devroit faire une obligation de ne pas tomber dans cette même paresse. Nous pouvons aussi avertir les Editeurs qu'ils feront bien de réparer quelques fautes d'omission. La Terre de Madruce érigée en Baronie, & située dans le Trentin, demande un petit article géographique qui manque dans le Moreri* (11). *La famille* Madruce *demande un article généalogique qui la mene depuis le tems où elle commença à être titrée, ou à faire figure, jusqu'au tems présent. Le Cardinal Madruce créature de Clement VIII. & qui monta à une telle considoration qu'il fut regardé comme Papable dans le Conclave où Urbain VIII. fut élu l'an* 1623. *demande aussi un article* (12).

Il y a dans le Moreri une infinité d'endroits qui ont encore autant de besoin que l'article de Madruce d'être guéris & des pechez de commission, & des pechez d'omission.

Je n'ignore pas qu'il y a des gens qui prétendront qu'il n'est d'aucune importance au public de savoir certainement si la famille Madruce *s'appelloit* Liber, *ou si Christofle Madruce parvint au Cardinalat l'an* 1542. *& non pas l'an* 1544. *ou si Louïs Madruce étoit déjà Evêque de Trente lors qu'il obtint le Chapeau de Cardinal. Les Journalistes de Trevoux pourront faire cette objection, car après avoir traité de mince (f) la remarque qui a été faite par notre Auteur que Giles Boileau mourut en* 1669. *& non pas, comme on l'assûre dans le Moreri, l'an* 1671. (13) *ils ajoûtent,* Grand interêt que prendra l'Univers à cette erreur du Dictionaire! *Mais les Editeurs du Moreri, s'ils sont sages, ne se regleront point sur ce faux goût des Journalistes de Trevoux. Ils jugeront qu'il est du devoir de tout Correcteur d'un livre d'en ôter tous les faits faux, & d'y substituer les faits véritables, & que si sous prétexte qu'une erreur de fait ne préjudicie ni à la fortune ni aux bonnes mœurs de personne, il faloit la laisser dans un Ouvrage, il n'y auroit guere de mensonges dans le Dictionaire Historique qui ne dussent être épargnez & conservez soigneusement. Un bon esprit se plaît à savoir la vérité jusques dans les choses qui n'intéressent ni sa vertu ni le bien de sa famille, & l'on doit tenir pour indubitable que si Fra Paolo qui a tant parlé des Cardinaux Christofle Madruce, & Louïs Madruce, étoit tombé dans les méprises que j'ai marquées, Pallavicin son Antagoniste l'en eût censuré, & que les Journalistes de Trevoux ne condamneroient pas cette censure. Ils seroient eux-mêmes très-fâchez si on les convainquoit d'une erreur semblable à celle qui concerne Giles Boileau; & si quelqu'un les accusoit faussement d'une pareille méprise, ils s'en justifieroient avec beaucoup de vivacité. Ils ne se contenteroient pas de répondre que l'Univers ne prend pas un grand intérêt à des erreurs de cette nature.*

(f) Dans les Memoires de Juin 1706. pag. 948.

L'une des choses en quoi les Editeurs du Dictionaire Historique ont le plus heureusement réussi, est qu'ils ont réduit à des bornes plus raisonnables les louanges excessives que Moreri avoit prodiguées à une infinité de gens, & les médisances outrées qu'il avoit répandues sur beaucoup de personnes. Il avoit suivi l'esprit d'un déclamateur qui monte souvent en chaire, & ne s'étoit point souvenu qu'il se revêtoit du caractere d'Historien. Mais sur ce chapitre même son Ouvrage n'a pas été encore conduit à la perfection. Il y reste des flateries & des injures, que l'on devra diminuer, & il est sûr qu'en effaçant certains éloges l'on rendra un bon office à ceux à qui ils ont été donnez, & qu'on agira non seulement par amour pour la verité, mais aussi par un principe de charité fraternelle. J'en vais donner un exemple.

On

(8) Cette faute avoit passé dans les Editions de 1707 & 1712. Dans celle de 1725 on trouve:

„ MADRUCE (Christophle) dit *le Cardinal de Trente*, „ fils de *Jean Gaudence* libre Baron de Madruce, &c.

On remarque que *le Pape Paul III.* lui *donna le Chapeau de Cardinal l'an* 1542. NOUV. OBSERV.

(9) Cela est corrigé dans l'Edition de 1725. NOUV. OBSERV.

(10) Voyez ci-dessus Note (8). NOUV. OBSERV.

(11) Cet Article Géographique se trouve dans l'Edition de 1725, au mot MADRUZZO ou MADRUCE. On l'a tiré du Dictionaire de Maty. NOUV. OBSEV.

(12) Dans l'Edition de 1725, on a ajouté trois ou quatre lignes touchant CHARLES MADRUCE, créé Cardinal par le Pape Clement VIII. NOUV. OBSERV.

(13) Voyez ci-dessous au Mot BOILEAU. NOUV. OBSERV.

On affirme dans le Moreri qu'un Marechal de France dont je tais le nom, a commandé les Armées avec beaucoup de prudence, & de bonheur & de gloire. *Quelque distrait que soit un Lecteur, & quelque envie qu'il ait de gagner chemin en courant, il s'arrêtera tout court à la rencontre d'un tel éloge, & il voudra réflechir sur un objet si surprenant. Depuis plus de* 15. *années, se dira-t-il à lui-même, j'ai suivi pied à pied les Gazettes, & les autres Nouvellistes, & je ne me souviens d'aucune espece d'évenement qui puisse fonder cette prudence, ce bonheur, & cette gloire que je trouve ici. Je puis marquer le lieu & le tems où les entreprises de ce Guerrier ont été fort malheureuses, mais non pas le lieu & le tems de leur réussite. Ses plus glorieuses campagnes sont celles où il n'a formé aucun projet, & où l'on n'a formé aucun projet contre lui. Il faut ou que mes connoissances soient très-imparfaites, ou que ces éloges soient injustes, car ils ne peuvent être justes qu'en consequence de quelques actions d'un succès si heureux & si brillant, qu'elles aient pu obscurcir les disgraces frequentes & éclatantes dont toute l'Europe est informée, & qui ont été l'objet de mille chansons satiriques qui ont couru par toute la terre. D'où peut venir que j'ignore ces actions si glorieuses? Il faut que je parte de la main pour en demander des nouvelles.*

On comprend qu'un tel Lecteur priera tous ceux qu'il rencontrera de l'instruire, & qu'il ne trouvera personne qui en sache plus que lui, de sorte qu'il sera cause qu'une infinité de gens qui ne songeoient plus à ce Marechal, recapituleront toutes ses disgraces. Ce sera donc lui rendre un très-bon service que d'effacer cet endroit du Dictionaire. On ôtera par ce moien une pierre d'achopement, un fâcheux memento. *Les Lecteurs qui ne la trouveront pas en leur chemin passeront outre sans s'arrêter, & voilà bien des réflexions supprimées qui seroient desavantageuses à ce Marechal de France. Cet éloge n'est rien moins qu'un mensonge officieux, & ressemble beaucoup plutôt aux louanges que l'inimitié la plus maligne fait donner,* Pessimum inimicorum genus laudantes. *J'avoue pourtant qu'il n'a point été donné dans cet esprit-là.*

L'Editeur ne pouvoit pas ignorer le jugement de toute la France, & que si les souhaits de la Nation eussent été considerez, le commandement des Armées eût été bien-tôt ôté au Guerrier dont nous parlons; mais il semble que le Prince ait voulu montrer en cela qu'il se croioit autant superieur à ses Sujets par les lumieres de son jugement que par la dignité de son caractere. L'Editeur ne pourroit pas s'excuser sur un certain tour d'esprit que l'on remarque dans les François, & qui a été assez bien representé par un Ecrivain moderne: Les François, *dit-il,* sont souvent fort incomprehensibles. Ils aiment leur Roi & leur Patrie, ils aiment l'honneur de leur Nation, ils ont d'elle, la plus haute opinion qu'on puisse avoir: cependant leur Nation même ne fait rien dont ils soient contens: il leur semble toûjours qu'il faudroit faire autre chose que ce qu'on fait. Les réponses les plus sages, les entreprises les plus heureuses, les mesures les mieux concertées évitent rarement leur censure. Ils louent les Etrangers, ils vantent leurs Ouvrages, leurs forces, ils admirent leurs conseils; ils relevent leurs succès. *L'éloignement augmente le respect* (g). Ils meprisent & ils blâment tout ce que produit la France. *Quelque grand que soit par tout le Roiaume le nombre de ceux à qui ce caractere convient, un Auteur n'est pas pourtant obligé de ne louer ou de ne blâmer que ce qu'ils louent ou blâment; mais comme ils n'ont pas été les seuls qui aient crié contre le General en question, & qu'au contraire ils n'ont fait que joindre leur voix à celle de tout le public, l'Editeur ne pourroit pas se disculper s'il n'alleguoit point d'autre raison que celle-là. Que s'il vouloit s'excuser sur ce que la faveur de celui qu'il loue a plutôt augmenté que diminué auprès de son Maître, il se justifieroit très-mal. Cela prouve bien que la fortune qui ne l'a jamais suivi en Campagne, lui a tenu une fidelle compagnie à la Cour, mais on ne peut tirer de cela nulle conséquence contre la notorieté publique, & si un Monarque se veut distinguer en faisant entrer dans son caractere un Paradoxe de pratique aussi rare que l'est celui de recompenser magnifiquement les mauvais succès, un Auteur n'a pourtant nul droit de donner des louanges dont tout le monde reconnoît la fausseté. Si au lieu de ces paroles,* prudence, bonheur & gloire, *on se fût servi des termes* d'affection, de zele, de bonne intention, *on n'eût point scandalisé le public, ni rendu un aussi mauvais office au Guerrier qu'on a loué. Mais encore un coup, le mieux sera d'effacer l'éloge & de ne rien mettre à la place de ce qui sera effacé.*

(g) E longinquo reverentia major.

Pour parler encore une fois de la peine qu'une bonne correction du Moreri oblige de prendre, je remarquerai que les prémieres Editions de ce Dictionaire, quoi qu'elles soient plus défectueuses que celles de Hollande, peuvent néanmoins servir très-utilement à les corriger. Il faudroit donc que les Editeurs eussent toûjours sous les yeux ces prémieres Editions, & les comparassent ligne à ligne avec les suivantes. De plusieurs exemples qu'on pourroit donner des corruptions qui se sont glissées dans celles-ci, on en marquera seulement un. Mr. Moreri avoit dit dans l'article de Gilles le Maître, que le Duc de Mayenne & les autres Chefs de la Ligue nommerent *Jean le Maître* President *au Parlement de Paris* à la place de Barnabé Brisson, & qu'en cette qualité on les deputa aux pretendus Etats du Roiaume tenus à Paris en 1593. Que le Legat y proposa la publication du Concile de Trente sans reserve ni modification, que l'affaire étoit assez delicate d'elle-même; que le Maître & du Vair, alors Conseiller, eurent ordre de l'examiner, &c. *Il y a là une faute qui a été corrigée dans les Editions de Hollande, où l'on a mis* on le deputa, *au lieu de* on les deputa; *mais on y a gâté un autre endroit, car au lieu de* le Maître & du Vair, alors Conseiller; *on a mis* le Maître & du Vair, alors Conseillers. *Cette faute se trouve dans l'Edition de Paris* 1699. *Et cela fait voir que l'attention des Editeurs est quelquefois bien relâchée, car en lisant le mot* Conseillers *ils ne se sont point souvenus que deux ou trois lignes auparavant ils avoient lu que le Maître avoit été deputé* en qualité de President (14).

La derniere chose que je veux observer est qu'il se glissera toûjours de nouvelles fautes dans les Editions du Moreri malgré toute l'attention & l'habileté des Reviseurs, s'ils ne prennent eux-mêmes la peine de corriger exactement toutes les épreuves, ou s'ils ne les font corriger par des gens fort éclairez & fort attentifs. C'est par la negligence du Correcteur d'imprimerie que l'on trouve dans l'Edition de Paris 1699. *à l'article* Lodrin *une faute bien grossiere qui avoit été corrigée dans les Editions de Hollande. Voici cet article selon l'Edition de Lion* 1688.

LODRIN, Ville & Golphe d'Albanie dans la Grece. Il ne faut pas la confondre avec LODRON, Seigneurie du païs de Trente en Italie, proche du Braslan.

Tout cela se trouve dans l'Edition de Paris 1699. *mais dans l'Edition de Hollande dont je me sers,* qui

(14) Dans l'Edition de 1707 & suiv. on trouve un Article separé de JEAN LE MAITRE, où au lieu de *on les deputa*, on a mis *le deputerent*; & on a effacé *alors Conseiller*. NOUV. OBSERV.

qui est celle de l'an 1698. *on a mis comme il faloit* Bressan, *au lieu de* Braslan, *& l'on a retenu la ligne suivante qui est,*

LODRON. *Voiez* Lodrin.

Elle a été retranchée dans l'Edition de Paris, mais il auroit mieux valu la conserver, parce qu'il y a beaucoup de Lecteurs qui ne trouvent point ce qu'ils cherchent dans un Dictionaire s'il n'y paroit alinea. Le meilleur moien de corriger étoit d'effacer ces paroles, il ne faut pas la confondre avec, *& de mettre la suite alinea. Ce sont des paroles qui sans qu'on en avertisse personne, apprennent assez aux Lecteurs qu'il ne faut point confondre* Lodron *avec* Lodrin (15). *On peut aussi avertir les Editeurs qu'ils feront bien d'allonger l'article* Lodron *& en Geographes & en Genealogistes. Ils doivent savoir que la curiosité des Lecteurs s'augmente beaucoup pour des lieux mêmes assez obscurs, dès que les Gazettes en parlent souvent. Tel qui ne s'étoit jamais soucié de savoir où est l'Oglio, & l'Adda, ce que c'est que Salo, Dezenzano, Gavardo, Montechiaro &c. s'est plaint mille fois depuis quatre ou cinq ans de ne trouver pas dans le Moreri des articles fort detaillez sur la source, & le cours de ces rivieres, & sur la situation, & les qualitez de ces villes. On est presentement dans la même curiosité par rapport à Lodron. D'ailleurs ce n'est point une simple Seigneurie, c'est une ancienne Comté, & il y a long-tems que les Comtes de Lodron ont fait parler d'eux. La suite de leur Genealogie peut faire un digne article dans le Moreri* (16). *Les Savans s'y interesseront, à cause que Joseph Scaliger a pretendu que sa grand' mere Berenice ou Veronique de Lodron étoit fille du Comte de Lodron. Scioppius dans son* Scaliger Hypobolimæus *a traité cela de faux, & a cité plusieurs faits qui pourront servir de materiaux aux Editeurs.*

Je ne fais point excuse de la longueur de cet Avertissement que j'ai joint à la seconde Edition des Remarques Critiques publiées à Paris. Chacun connoîtra que ceci leur peut servir de Supplément.

(15) Voici comment on trouve cet Article dans les dernieres éditions:

LODRIN, *Ville & Golfe d'Albanie dans la Grece, ne doit pas être confondue avec* LODRON, *ancien Comté du pays de Trente en Italie, proche du Bressan.*

Ainsi on a continué de faire un seul Article de *Lodrin* & de *Lodron*, au lieu d'en faire deux, suivant la remarque de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

(16) On n'a point encore donné dans le Moreri de Description Geographique de *Lodron*, ni de Genealogie de ses Comtes. NOUV. OBSERV.

PRE-

PREFACE

De l'Edition de Paris.

CE n'eſt point une Critique du Dictionaire de Moreri que je donne au public; je n'ai pas aſſez de témérité pour tenter une pareille entrepriſe. Mr. Bayle, après de grands efforts, ne l'a pas entierement conſommée (1): Mr. le Clerc qui eſt venu après lui, & qui a profité de ſes lumieres, n'a fait que nous donner de nouvelles fautes, ajoûtées aux anciennes, qu'il ne s'eſt pas donné la peine de corriger: en effet l'Edition qu'il donna en 1699 n'eſt exacte, à proprement parler, que dans les articles qui ont quelque conformité avec ceux que l'on trouve dans le Dictionaire Critique de Rotterdam (2). Les deux Editions qui ont paru coup ſur coup à Paris, ne ſont pas à beaucoup près ſi défectueuſes que les prémieres, & ceux qui en ont pris ſoin, les ont purgées de pluſieurs fautes que l'on trouve encore dans l'Edition de 1699. La derniere ſur-tout paroît avoir été portée au degré de perfection, où un Ouvrage de cette nature peut atteindre: la Chronologie a été réformée; de variable qu'elle étoit en pluſieurs endroits, elle a été fixée à un ordre certain. Les Articles ont été mis dans une forme plus commode pour le Lecteur & purgez de bien de faits apocryphes, qui ne ſervent qu'à étouffer la vérité, & à faire douter des points les plus fondamentaux de l'Hiſtoire, lorſque les Auteurs ont eu l'indiſcretion de les confondre: tout y eſt enfin dans un ordre agreable pour un Lecteur avide, & utile pour un Sçavant: & on doit dire à la louange de Mr. Vaultier, qui s'eſt chargé ſeul du poids immenſe de ce travail, qu'il falloit un homme de ſa patience & de ſon aſſiduité, pour ne pas ſuccomber ſous une ſi grande entrepriſe; ſur-tout quand on ſaura qu'il n'a été ſecouru de perſonne, & qu'à un Religieux près, dont les lumieres ſont bornées à un certain genre d'érudition, tout le monde l'a abandonné. Il eſt vrai qu'on pourroit lui répondre, qu'il a reçu des mémoires, & que s'il avoit marqué en faire quelque cas, on lui en auroit fourni davantage dans le cours de l'impreſſion, & à proportion de l'accueil qu'on auroit vu qu'il auroit fait aux prémiers. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici, & en mon particulier je n'ai aucune plainte à porter contre lui au tribunal du Public.

Après un tel détail, on jugera aiſément de la nature de ce petit Ouvrage: il ne contient que quelques Remarques qui (*a*) ont échappées à Mr. Vaultier; ce ſont même, ſi l'on veut, quelques fautes dans leſquelles tout autre Auteur, ſurchargé d'un auſſi grand travail, ſeroit infailliblement tombé: heureux s'il n'en eût pas fait de plus groſſieres! Dans le nombre de ces fautes, il y en a quelques-unes de particulieres à certaines nations, à certains païs, & même à certains cantons, & qui par conſequent n'intereſſent gueres un Lecteur, qui n'aura vu ces païs que dans la carte; mais comme j'eſpere que ces Remarques pourront ſervir à la prémiere Edition qu'on donnera du Dictionaire de Moreri, je n'ai pas voulu negliger de relever ces legeres fautes, perſuadé qu'en les (*b*) raſſemblant dans un petit volume, un Editeur aura plus de commodité de les mettre à profit. Il y a d'autres fautes dans le nombre de celles que j'ai relevées, qui ſeront d'une plus ſerieuſe conſidération, & dont un Lecteur, tant ſoit peu habile, jugera que la correction étoit eſſentielle à la perfection du Dictionaire Hiſtorique.

Peut-être, par exemple, ne ſe ſeroit-on jamais aviſé dans les nouvelles Editions que l'on pourra donner à l'avenir, de reflechir qu'il n'y eut jamais de Pont de pierre ſur le Rhin, & peut-être auſſi que ſans la remarque que je donne ſur ce ſujet, tel Editeur qui ſe ſera pu trouver au dernier Siége de Brizach (*c*), ne laiſſeroit pas d'écrire après Mr. Moreri, qu'on y paſſe le Rhin *ſur un beau Pont de pierre.* La Remarque eſt triviale, je le veux; cependant elle ſert à corriger une faute qui a conſtamment paſſée dans douze Editions, & dans laquelle Mr. le Clerc, cet habile Geographe, qui ſe mêle de critiquer (*d*) Quint-Curce, eſt tombé comme les autres: c'eſt une faute d'inattention, je le veux encore, elle ne peut pas même être (*e*) d'une autre eſpéce; mais en eſt-elle moins une faute? Ec

(1) Notre Auteur prétend que Mr. Bayle a entrepris dans ſon Dictionaire de relever toutes les fautes de celui de Moreri; mais qu'*après de grands efforts*, il *n'a pas entierement conſommé* cette entrepriſe. Mr. Bayle n'a jamais eu ce deſſein. Il ne critique Moreri que lorſqu'il donne un Article qui ſe trouve auſſi dans le Dictionaire de cet Auteur. *J'ai mis à part dans une Remarque*, dit-il dans ſa Préface, *les erreurs que j'ai imputées à Mr. Moreri. Je n'ai point touché à celles qui ſe rencontrent dans les Articles qu'il donne, & que je ne donne pas, quoi qu'elles ne ſoient pas moins conſidérables, que dans ceux que j'ai donnez.* Et plus bas, *En faveur de la jeuneſſe*, dit-il, *qui a beſoin qu'on lui forme un peu le goût, & qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, j'ai relevé juſqu'aux plus petites fautes de Mr. Moreri, dans les matieres que nous traitons lui & moi; car pour ce qui eſt des fautes qui ſont ailleurs, je les ai laiſſées en repos, comme je l'ai déja dit.* Voilà une preuve bien ſenſible de l'inexactitude de notre Critique. Ses Remarques ſont preſque toutes tirées du Dictionaire de Mr. Bayle, comme on le fera voir dans la ſuite; & cependant il n'a fait aucune attention à ce que Mr. Bayle a marqué ſi expreſſément dans la Préface. NOUV. OBSERV.

(2) On ne rend point ici juſtice à Mr. le Clerc, qui a corrigé un nombre infini de fautes dans les Editions de Hollande du Dictionaire de Moreri, & qui y a fait des Additions très-conſidérables. Notre Auteur n'a point vu ces Editions: il n'en parle qu'après le Reviſeur de Paris, qui pour faire mieux valoir ſon travail, avoit mépriſé celui de Mr. le Clerc, dans le tems même qu'il en profitoit. Mr. le Clerc fit voir l'injuſtice de ſon procédé dans un Mémoire inſéré dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Février 1700, Art. VII. pag. 207 & *ſuiv.* Il remarqua même, que le Reviſeur de Paris avoit laiſſé paſſer des fautes, qui étoient corrigées dans les dernieres Editions de Hollande, par exemple, à l'Article CAB, il y avoit *Cumbertund*, au lieu de *Cumberland*. Cette faute ſe trouve encore dans l'Edition de 1725. NOUV. OBSERV.

(*a*) Voici l'un des Provincialiſmes (voiez ci-deſſus pag. (667) que l'on n'a point voulu corriger dans cette nouvelle Edition. Il reſſemble à celui qu'on trouve ci-deſſous dans cette Préface, *une faute qui a conſtamment paſſée*, & à celui qui ſuit peu après, *Ces petits livres.. aiant une fois donnez un cours.* Voiez la Note (*a*) de l'Article *Actor*, la Note (*b*) de l'Art. *Beaupoil*, la Note (*e*) de l'Art. *Bellay*, & ailleurs. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il eût été plus conforme au génie de la Langue Françoiſe de dire *qu'en les trouvant raſſemblées dans un petit volume, un Editeur &c.* ou *qu'en les raſſemblant dans un petit volume, je ſerois cauſe qu'un Editeur auroit &c.* REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il y a ici trop d'hyperbole: il n'eſt nullement vraiſemblable qu'un Editeur qui auroit vu de ſes propres yeux que le pont de Briſac n'étoit point de pierre, eût néanmoins negligé de corriger cette faute de Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Il faloit dire *Quinte-Curce*. Voiez ci-deſſous l'Article QUINTE-CURCE. REM. DE MR. BAYLE.

(*e*) Notre Auteur me permettra de lui dire que non ſeulement la faute qu'il marque peut être d'une autre eſpéce que les fautes d'inattention, mais qu'elle eſt auſſi effectivement d'une autre eſpéce; car il n'y a point d'attention aux paroles de Moreri qui puiſſe faire juger qu'il s'eſt trompé en diſant que le pont de Briſach eſt un pont de pierre. Il n'y a que ceux qui ſavent d'ailleurs que cela eſt faux, qui puiſſent

Et combien de ces petits Auteurs qui n'ont d'autre fonds pour faire des Livres, que le grand Dictionaire Historique, croiront dans la suite qu'on passe le Rhin à Brizach *sur un beau Pont de pierre?* Ces petits Livres qui sont copiez les uns des autres, aiant une fois donnez un cours à cette fausse Tradition, il n'en faudroit pas davantage dans quelques siécles, pour faire une opinion probable de celle qui porte aujourd'hui, *qu'il y a un Pont de pierre à Brizach:* & de-là des contestations entre les Geographes; de la nature de celle que nous voyons de nos jours, entre Mr. le Clerc & Mr. Perizonius, sur des passages du célèbre Historien d'Alexandre le Grand.

L'opinion que commence à établir la nouvelle Edition du Dictionaire de Moreri, sur l'année de la mort du Roi Jaques II. ne sera-t-elle pas aussi un jour la matiere d'un procès entre les Chronologistes? Fondez sur des titres incontestables, les uns placeront cette mort sous l'année 1701, les autres viendront l'Edition de 1704 à la main, soutenir que ce Prince n'est mort (*f*) qu'en 1702. Les Ecrits se multiplieront, & peut-être aussi les injures; & tout cela par la negligence d'un Historien.

Par ces deux traits, choisis d'entre plusieurs autres, on peut juger de l'utilité de ces Remarques, qu'on n'a répandu que sur le fonds même des choses; car si on se fût voulu arrêter aux fautes d'impression, il y eût eu de quoi faire un gros volume.

puissent connoitre qu'il s'est trompé. Mais voici l'exemple d'une faute d'inattention. Moreri en parlant d'une Riviere nommée LE MORIN, avoit dit qu'elle est *dans la Brie*, qu'elle *a sa source auprès de Sedane*, qu'elle *passe par la Ferté Gaucher, par Colmier* &c. Il n'avoit pas bien copié ce dernier mot, car le Sieur Coulon son Original a dit *Colomier* (il devoit dire *Colomiers;*) mais pour le mot de *Sedane* il l'a fidélement copié. Ceux qui ont corrigé Moreri, ont changé *Sedane* en *Sedan*, quoi que sans doute ils fussent assez de Geographie pour n'ignorer pas que Sedan est bien éloigné de la Brie. C'est donc faute d'attention qu'ils ont mis dans leurs Editions du Moreri que *le Morin Riviere de France dans la Brie à sa source auprès de Sedan.* Il faloit dire *auprès de Sezane.* Pour ce qui est de *Colmier*, ils ont pu croire qu'il y avoit dans la Brie un lieu de ce nom, mais en s'appliquant un peu plus ils eussent appris qu'il faloit mettre *Colomiers*, & non pas *Colmier* (3). Peut-être que Mr. Moreri avoit embrassé plus qu'il ne faloit la coutume de plusieurs François, de prononcer à deux syllabes les noms qui s'écrivent en trois. C'est ainsi que des Auteurs qui ont écrit contre Mr. de Vallemont, l'appellent *Valmont*, & que d'autres nomment Malment un Auteur qui écrit son nom *Mallement:* Cela sera cause un jour que les Bibliographes donneront un Auteur nommé Vallemont, & un autre nommé Valmont &c., mais Mr. Moreri ne seroit point excusable sur la coutume qu'il auroit prise de prononcer *Colgne* & non pas *Cologne*, *Colnie* & non pas *Colonie.* Il devoit écrire les noms propres non pas selon sa prononciation, mais selon leur orthographe. REM. DE MR. BAYLE.

(3) Dans l'Edition de 1725, on dit que cette Riviere a sa source auprès de *Sezanne*, & qu'elle passe par *Coulomier.* NOUV. OBSERV.

(*f*) Je croi que cette fausse date est une faute d'impression; néanmoins le Critique n'a pas été obligé de rechercher si elle venoit de l'Editeur, ou des Imprimeurs. C'est le destin des Auteurs qu'il faut qu'ils portent la peine de la négligence des Correcteurs d'imprimerie. Je ne prétens pas assurer en général qu'un Auteur ne se trompe quelquefois sur des époques insignes & toutes fraiches. L'Auteur du Supplément de Moreri croioit bonnement que Mr. de Turenne fit toute la Campagne de l'an 1675, il ne se souvenoit pas d'une chose que tout le monde savoit, c'est que Mr. de Turenne fut tué d'un coup de canon le 27 de Juillet 1675. Voici les paroles de l'Auteur de ce Supplément dans l'Article *Montecuculi: Mais en* 1675 Montecuculi *ne put rien exécuter dans l'Alsace, parce que le Marechal de Turenne rompit tous ses desseins.* Rien de plus faux que cela, car Montecuculi ne passa en Alsace qu'après la mort du Marechal de Turenne (4). Je dirai par occasion que non seulement on devoit corriger cette bevue dans les Editions de Hollande, mais remedier aussi à la secheresse de cet Article. Il ne faloit pas s'attendre que l'Auteur du Supplément s'étendit beaucoup sur la gloire du Comte Montecuculi. Ce Général n'étoit point aimé en France; on le regardoit comme la cause principale de la perte de toutes les conquêtes de l'an 1672; mais par cette même raison les Editions de Hollande devoient donner un *long* Article de ce Général des Armées Impériales, & l'orner des plus beaux éloges dont il fût digne. Une telle omission est plus condamnable que la participation à l'erreur que l'on n'a point corrigée touchant l'âge de Mr. de Montecuculi. Le Supplément dit que ce Général mourut l'an 1680 *âgé de plus de* 80 *ans.* Il est pourtant vrai qu'il n'a vécu que 72 ans & 8 mois. Il étoit né l'an 1608, c'est ce qu'on voit dans sa Vie imprimée au devant de ses Mémoires, à Geneve l'an 1704; & par-là l'on corrige la faute des Imprimeurs de cette Vie qui marquent sa mort au 16 d'Octobre 1681 au lieu de 1680 (5).

(4) Cela avoit passé dans les Editions de 1707 & 1712. On l'a effacé dans celle de 1725. NOUV. OBSERV.

(5) Cela avoit aussi passé dans les Editions de 1707 & 1712. Dans celle de 1725, on a mis que le Comte Montecuculi *mourut le* 16 *Octobre* 1680 *âgé de* 72 *ans* 8 *mois*· & à la fin de son Article on remarque qu'*il avoit presenté à l'Empereur en* 1665, *ses* Mémoires *composés pendant ses campagnes de Hongrie, donnés au public en* 1704 *par Mr. Hayssen Gentilhomme Allemand*, *Gouverneur du Prince de Moscovie.* NOUV. OBSERV.

REMARQUES CRITIQUES SUR LA NOUVELLE EDITION DU DICTIONAIRE HISTORIQUE DE MORERI,

Donnée en 1704.

A.

ACTOR. Monſieur Bayle avoit déja reproché à Mr. Moreri d'avoir changé ce mot en celui d'*Actorius*. Cette faute a été à la vérité corrigée dans la nouvelle Edition; de même que celle où il eſt dit qu'Ovide a parlé d'un *Actorius*. Ces paroles, *quæ fuit Actoridæ cum magno ſemper Achille*, ne devant point s'entendre d'un homme qui s'appelle *Actorius*, mais de Patrocle, que les Poëtes diſtinguent ordinairement par le nom Patronimique d'*Actorides*, qui ne ſignifie autre choſe, qu'*iſſu d'Actor*. L'explication que Monſieur Bayle a donné de la penſée du Poëte, eſt très-étendue; & il ne tenoit qu'à ceux qui ont donné l'Edition de 1699 & de 1704 d'en profiter, s'ils euſſent voulu conſulter le Dictionaire Critique. J'avoue qu'il eſt penible de conſulter ſur chaque Article tous les Critiques & tous les Interpretes; mais c'eſt auſſi en quoi ces Remarques ſeront d'une grande utilité à ceux qui entreprendront dans la ſuite une nouvelle Edition, puiſque je raſſemble dans un très-petit volume, une partie des fautes qui ont (*a*) paſſées dans les anciennes Editions, & qu'en peu de tems on les pourra parcourir.

Mais ſi le nouvel Editeur, ſur l'Ouvrage duquel je fais des Remarques, a corrigé cet Article en quelques endroits, il l'a alteré en pluſieurs autres: en voici la preuve.

Dans l'Article d'ACTOR *le Locrien*, l'Editeur eût dû remarquer, que Pelée gendre de cet Actor, étoit petit-fils d'Egine ſon (*b*) épouſe; & qu'ainſi Polymele fille d'Actor & d'Egine, fut tout enſemble tante & épouſe de Pelée; elle étoit ſa tante, parce qu'elle étoit ſœur d'Eacus ſon pere (1): d'ailleurs Jupiter étoit (*c*) ayeul de Polymele & grand-pere de Pelée. Dans l'Article d'ACTOR fils

(*a*) Il faloit dire *qui ont paſſé*: ce n'eſt point ici une faute d'impreſſion, mais une phraſe de Province dont bien des Auteurs qui ont lu les meilleurs Livres François, & frequenté à Paris les plus habiles Grammairiens, ne ſe ſont point corrigez. Mr. l'Abbé Faydit y tombe ſouvent: *la raiſon qui m'a le plus frappée* (dit-il dans les Eſſais de litterature de Juin 1704. pag. 183.) *la revelation qui a montrée aux hommes Dieu*, &c. pag. 196 des mêmes Eſſais. La Nation Françoiſe abonde peut-être plus que les autres en Ecrivains qui ignorent la conjugaiſon des verbes, & ſi certaines particules demandent le ſubjonctif, & non pas l'indicatif. Un Religieux de ſainte Geneviéve nommé de Vallone qui eſt mort Miniſtre à la Haie écrit, *je peux* au lieu de *je puis*: *on courre* au lieu de *on court*. *Ce pedagogue ne ſe ſeroit point ſcandaliſé que je fis dire*, au lieu de *que je fiſſe dire*. *Il ne faloit plus* que cela *pour faire que la meſure de leurs crimes ſe trouva*, au lieu de *ſe trouvât*. Si Vaugelas & ceux qui l'ont commenté ou augmenté avoient jugé dignes de leur cenſure ces ſortes de fautes, il y auroit moins de gens qui les commettroient. Il eſt donc néceſſaire de condamner publiquement ces barbariſmes. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) C'eſt-à-dire, épouſe d'Actor. Le mot *ſon* eſt ici très-équivoque. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'Edition de 1725, on dit qu'ACTOR, *né dans la Locride, ou ſelon d'autres dans la Theſſalie, étoit fils de Myrmidon, & petit-fils de Jupiter*; qu'il *épouſa la Nymphe Egine*; & qu'il *donna ſon Royaume avec ſa fille Polymene* (il faloit dire *Polymele*) *à Pelée fils d'Eacus & pere d'Achille*. NOUV. OBSERV.

(*c*) Cela demandoit preuve, car on ne voit pas que Jupiter ait été pere ni d'Actor ni d'Egine. Il eut d'Egine un fils, mais Polymele fille de la même Egine étoit fille d'Actor, ce qui n'établiſſoit aucune conſanguinité entre Polymele & Jupiter. REM. DE MR. BAYLE.

fils d'Axeas & pere d'Astyoque, l'Editeur se trompe en disant que celle-ci eut deux fils de Neptune; c'est de Mars qu'elle eut ces deux fils qui commanderent les troupes d'Aspledon (*d*), & d'Orchomene au siége de Troye (2). L'Editeur pourroit avoir pris cet *Actor* pour l'*Actor* dont parle Pausanias dans son cinquieme Livre, & qui étoit fils de Neptune, & d'Agamede fille d'Augeus (3). On peut consulter sur ce sujet le dixieme Livre de l'Iliade. On void par-là que l'Editeur a renversé ces deux Articles, & que de deux Actors, il n'en a fait qu'un, qu'il fait beau-pere de Neptune; au lieu que c'est du second des deux dont je viens de parler, que ce Dieu étoit pere.

(*d*) Aspledon & Orchomene sont des noms de ville: le Lecteur pourroit les prendre pour des noms d'homme. REM. DE MR. BAYLE.

(2) Dans la même Edition on trouve qu'ACTOR *fils d'Axeus ou d'Azeus*, *fut pere d'Astyoque*; & que *cette Nymphe eut de Neptune deux fils*, &c. Cependant Mr. Bayle avoit remarqué, que c'est du Dieu *Mars* qu'elle eut ces deux fils. NOUV. OBSERV.

(3) On n'a pas donné dans cette Edition l'Article d'ACTOR, *fils de Neptune & d'Agamede fille d'Augeus*, quoiqu'on eût pu le tirer de Mr. Bayle.

Notre Auteur n'a presque fait que copier ici Mr. Bayle. Mais il s'est trompé en citant le *cinquieme Livre de Pausanias*. Cette citation dans Mr. Bayle se rapporte à un autre ACTOR, *fils de Phorbas*. NOUV. OBSERV.

ADAM. Moreri dit que Joseph rapporte, qu'Adam grava sur deux diverses tables, des observations qu'il avoit faites sur le cours des Astres. Ce n'est pas là le langage de cet ancien Historien; il dit seulement dans le second chapitre du prémier Livre de ses Antiquitez, que les descendans de Seth fils d'Adam, furent les inventeurs de l'Astrologie, & qu'ils firent graver les principes qu'ils venoient de découvrir, sur un pilier de brique, & sur un autre de pierre, afin de les garentir de la destruction générale qui, selon qu'Adam l'avoit prédit, devoit arriver une fois par le feu, & l'autre par le déluge (1). Moreri dit aussi, que le prémier homme imposa le nom aux plantes, & l'Ecriture ne lui attribue cependant que l'invention du nom des bêtes. L'Editeur a adopté la prémiere de ces erreurs (2), & a corrigé à la vérité, la seconde.

(1) Cette Remarque est prise de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

(2) Cela est corrigé dans l'Edition de 1725. NOUV. OBSERV.

ADAMITES. Moreri fait dire à Saint Epiphane, que les Temples des Adamites étoient des lieux infâmes, à cause des crimes abominables qu'ils commettoient dans ces cavernes d'horreur & de prostitution. Ce S. Pere ne parle point ainsi, dans le sommaire de son second Livre; il dit simplement, „que les Adamites s'assemblent tout aussi nuds qu'ils étoient au sortir du ventre de leurs „ meres, & en cet état ils font leurs lectures, leurs Oraisons, & leurs autres exercices de Religion". D'ailleurs Moreri a avancé trop légérement, qu'il y avoit une Secte de ces Hérétiques en Angleterre. Cela est absolument faux, & l'Editeur a corrigé cet endroit, mais il n'a pas eu la même précaution à l'égard du Texte de S. Epiphane (1).

(1) Tout ceci est tiré de Mr. Bayle. Ce qui regarde St. Epiphane a été corrigé dans l'Edition de 1525; & à la fin de l'Article on cite Mr. Bayle. NOUVELLES OBSERVATIONS.

ADRICHOMITES (*a*). Moreri s'est trompé dans cet Article, en prenant *Trajectum* pour Utrecht, au lieu de le prendre pour Maestricht. Il dit ensuite que l'Adrichomites publia lui-même son Théatre de la Terre Sainte; & il est sûr que cet Ouvrage ne fut publié qu'après sa mort; d'ailleurs ce même Bibliographe partage en deux cet Ouvrage, en remarquant que le *Théatre de la Terre Sainte* est différent de la *Description de la Terre Sainte*, & ce n'est qu'un même Ouvrage. L'Editeur a corrigé la prémiere faute, & a adopté la seconde (1).

(*a*) Il faloit dire *Adrichomius*, car c'est ainsi qu'on voit ce mot dans le Dictionaire de Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cette Remarque est encore tirée de Mr. Bayle, à l'Article *Adricomius*. Toutes ces fautes sont corrigées dans l'Edition de 1725. NOUV. OBSERV.

ADRIEN VI. Dans un Article où il est parlé de ce Pape, on le fait de la Maison de Fiesque. Je vois bien qu'on a voulu parler d'Adrien V, qui véritablement en étoit. Mais enfin, c'est toujours une faute qu'il est nécessaire de corriger dans les Editions qu'on pourra donner dans la suite; car il n'est rien de si différent qu'Ottobon de Fiesque qui fut Pape sous le nom d'Adrien V, & qu'Adrien Florent, qui le fut sous celui d'Adrien VI. Le prémier vivoit dans le XIII siécle, & l'autre dans le XVI (1).

(1) On a mis *Adrien V.* dans l'Edition de 1707 & suiv. NOUV. OBSERV.

AINS. Cet Article étoit exact dans les Editions précédentes, & on l'a alteré dans celle-ci. La Riviere d'Ains (*) qui vient du Comté de Bourgogne, & qui separe la Bresse du Bugey, est mal nommée dans la derniere Edition, la Riviere du Dain. Guichenon qui a fait l'Histoire de ces deux petites Provinces, est le Juge naturel de cette question. On n'a qu'à le consulter, on verra comme il y critique Cousin (*a*) & Masson, au sujet de cette Riviere (1).

(*) *Ens, Indis, Indus, Danus & Idanus*, en Latin.

AL-

(*a*) C'est-à-dire, Gilbert Cousin (*Gilbertus Cognatus* qui avoit été valet d'Erasme) & Papyre Masson. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'Edition de 1725, à l'Article AIN (l'), on dit que la Riviere d'Ain *coule entre la Bresse & le Bugey*. NOUV. OBSERV.

ALCIAT. L'Editeur a oublié dans l'article d'André Alciat Jurifconfulte de Milan, de faire mention de l'ouvrage fuivant, parmi ceux qu'il lui attribue: *Rerum patriæ feu Hiftoriæ Mediolanenfis, lib. 4. ex M. S. Bibliothecæ Ambrofianæ.* Il étoit naturel de ne pas oublier dans l'article d'un Auteur célèbre, l'ouvrage qu'il a confacré à la gloire de fa patrie (1).

(1) On ne parle point de cet Ouvrage dans la derniere édition: mais à la fin de cet Article on a ajouté: *ceux qui voudront favoir le catalogue des Ouvrages d'Alciat n'ont qu'à confulter les Eloges des Hommes Savans de Mr. de Thou par Teiffier I Tom.* Il falloit renvoyer à l'édition de ces *Eloges* faite en 1715, où l'on a recueilli le jugement de quelques Savans fur cette Hiftoire du Milanois. NOUVELLES OBSERV.

ALEANDRE. En parlant de la mort de ce Cardinal, Moreri ne s'étoit pas expliqué fur l'ouvrage qu'il étoit prêt de publier lorfqu'il mourut; mais l'Editeur déclare que c'eft de fon grand ouvrage contre les Profeffeurs (*Opera contra i Profeffori: Lorenz. Craffo*) qu'il faut entendre les paroles de Moreri; cependant il n'eft pas fûr que ce fût le même auquel le Cardinal travailloit quand il mourut, & Monfieur Bayle n'en eft pas certain (*a*). Ainfi quand un Critique de cette penetration flotte fur un fujet, un autre ne doit pas aifément prendre fon parti (1). L'Editeur en faifant l'énumeration des ouvrages de ce grand Cardinal, a oublié de parler de fes *Tables de la Grammaire Greeque* (2).

(*a*) Ceci ne doit pas être entendu comme fi Mr. Bayle formoit quelque doute là-deffus: il n'affirme rien & ne nie rien: il cite feulement les paroles de Paul Jove, & celles de Lorenzo Craffo. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur devoit marquer les raifons qu'il avoit de douter que l'*Ouvrage contre les Profeffeurs* foit celui auquel Aleandre travailloit quand il mourut; & faire voir que Paul Jove & Lorenzo Craffo fe font trompez. Autrement on eft en droit de regarder fon doute comme une pure imagination. Auffi n'eft-il fondé que fur la fauffe fuppofition que Mr. Bayle avoit formé des doutes là-deffus. NOUV. OBSERV.

(2) On n'a point fait mention des *Tables de la Grammaire Greque* d'Aleandre, dans la nouvelle édition du Moreri, quoique Mr. Bayle en ait parlé; & c'eft de lui que notre Auteur a tiré cette particularité. NOUV. OBSERV.

ALEXANDRE. J'aurois cru que l'Editeur auroit corrigé dans cet article, une mauvaife locution de fon Auteur; du moins je l'appelle mauvaife, parce qu'elle donne lieu à un équivoque, la voici: *Darius n'avoit point voulu faire le dégât dans l'Afie, felon l'avis de Memnon.* A juger de cette expreffion par le fens qu'elle prefente à l'efprit, on eft auffi porté à croire que Memnon avoit confeillé de ne point faire le dégât, qu'on l'eft à croire qu'il l'avoit confeillé; tant il eft vrai que l'intelligence dépend fouvent de l'arrangement des mots & du tour d'une phrafe. Si l'Editeur avoit lu avec exactitude toutes les Remarques qui ont été faites fur les differentes éditions de Moreri, cette faute ne lui auroit pas (*a*) échappée (1).

(*a*) Voiez ci-deffus la remarque (*a*) au mot ACTOR. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cette équivoque a paffé dans l'édition de 1725, où l'on dit que Darius *n'avoit point voulu faire de dégât* dans l'Afie *felon l'avis de Memnon.* Mr. Bayle l'avoit déja remarquée dans l'Article *Memnon*, Rem. D.; mais d'une maniere plus nette & plus précife, que notre Auteur, qui le copie encore ici. NOUV. OBSERV.

ALMAIN. En parlant de ce célèbre Docteur de l'Univerfité de Paris, on ne devoit pas oublier dans l'énumeration de fes ouvrages, celui qui regarde les Laïques. Les circonftances même du temps devoient engager l'Editeur à en parler avec un peu d'exactitude (1).

(1) Cette Critique a plufieurs défauts, que Mr. Bayle a détaillez ci-deffus dans fa *Preface.* NOUV. OBSERV.

ARLENIUS. J'aurois cru que cet Auteur qui vivoit fous l'Empire de Charles-Quint, & qui fe donna dans le monde (*a*) le nom de Peraxylus, feroit placé dans la nouvelle édition du Dictionaire. La belle édition de Jofephe qu'il donna en Grec, fur l'excellent manufcrit de Dom Diego de Mendozza Ambaffadeur de l'Empereur à Venife, à la fuite duquel il étoit, lui devoit mériter cette place: d'ailleurs Arlenius étoit un excellent Poëte. Moreri & ceux qui ont travaillé après lui à fon Dictionaire, ne font pas les feuls qui ont ignoré le merite de ce grand homme (1).

(*a*) C'eft-à-dire, dans le monde literaire. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur, comme je l'ai déja dit, a tiré prefque toutes fes Remarques du Dictionaire de Mr. Bayle; mais il a caché ou deguifé tant qu'il a pu ces petits larcins. Ici, par exemple, il produit fous le mot *Arlenius*, ce que Mr. Bayle avoit dit à l'Article *Peraxylus.* Ce qu'il y a de fingulier, c'eft qu'il fe plaint que *Moreri & ceux qui ont travaillé après lui à fon Dictionaire*, n'ayent point parlé d'*Arlenius*; & en effet on n'en dit rien fous ce mot-là; mais on en a donné un très bon Article, tiré de Mr. Bayle, au mot *Peraxylus.* NOUV. OBSERV.

B.

BASIN. Armand Bafin de Befons n'eft pas Archevêque d'Aix, comme le dit l'Editeur, mais de Bourdeaux, & il a fuccedé en cette dignité à feu Mr. de Bourlemont (1).

(1) Cette méprife eft corrigée, dans l'édition de 1725, à l'Article BAZIN (*Claude*). NOUV. OBSERV.

BAVIERE. Cet article n'eft pas exact, & l'Editeur varie dans fa Chronologie. L'Empereur Frederic III. n'étoit pas beau-pere d'Albert IV. Duc de Baviere, que l'on fuppofe avoir époufé Cunegonde fille de cet Empereur; au contraire Frederic III. époufa en fecondes noces Cunegonde, fille de Louis de Baviere fon plus grand ennemi; & il eut de ce fecond mariage Elifabeth, époufe de Gau-

Gautier, Comte de Schwartberg (1). Or Louïs de Baviere, qui fut depuis Empereur, & III. de ce nom, étoit quatriéme ayeul d'Albert IV. Duc de Baviere. Et comment donc celui-ci peut-il avoir été gendre de l'Empereur (*a*) Louïs III. & par consequent son contemporain (2)?

L'Editeur a peut-être voulu dire qu'Albert IV. du nom Duc de Baviere, épousa Cunegonde fille de l'Empereur Frederic IV. Mais s'il nomme ce Frederic III. *du nom*, il faut donc qu'il ne compte pas dans le nombre des Empereurs Frederic, dit *le Beau*, III. du nom, fils de l'Empereur Albert I. & petit-fils de l'Empereur Rodolphe I. (3).

Il est vrai que l'Empereur Louïs de Baviere lui disputa l'Empire; mais le Pape Jean XXII. & une grande partie des Princes de l'Europe, le reconnurent. De quelque maniere que la chose soit, l'Editeur devroit être constant dans les principes de sa Chronologie, & il l'est si peu, qu'il nomme ce Prince *Frederic III.* lorsqu'il le fait beau-pere d'Albert IV. Duc de Baviere, & Frederic IV. lorsqu'il remarque que Louïs de Baviere, dit *le Riche*, déchira par mépris les Lettres que cet Empereur lui écrivit en l'année 1457. (4).

Au reste, c'est la mort de l'Empereur Henri VII. de la Maison de Luxembourg, qui causa la double élection de Frederic d'Autriche & de Louïs de Baviere; c'est ce même Henri que l'on dit, qui fut empoisonné dans une Hostie consacrée.

(1) Notre Auteur pretend que l'Empereur *Frederic* III. (dit *le Beau*) épousa *Cunegonde*, fille de *Louïs* de Baviere son plus grand ennemi. Il a apparemment pris cela de l'Ouvrage qu'il critique: car dans le Moreri, au mot *Autriche*, pag. 877. on trouve que l'Empereur *Frederic* dit *le Beau*, épousa en secondes noces *Cunegonde* de Baviere, fille de l'Empereur *Louïs*, de laquelle il eut *Elizabeth*, femme de *Genthier* Comte de Schwartzembourg. Mais 1. Rittershusius ne marque pas que *Frederic le Beau* ait eu deux femmes: il ne lui donne qu'*Isabelle* d'Arragon. 2. Heiss dans son *Histoire de l'Empire*, dit seulement que le Duc *Frederic* d'Autriche, & le Duc Louïs de Baviere, qui se disputerent l'Empire, étoient *Cousins germains*. 3. Dans le Moreri, au mot *Baviere*, à l'Article de l'Empereur *Louïs*, pag. 135. on ne trouve point de *Cunegonde* parmi les enfans qu'il eut de ses deux femmes, & qui sont au nombre de neuf. Notre Auteur confond ici, après le Moreri, *Frederic le Beau*, mort en 1330, & competiteur de Louïs de Baviere, avec *Frederic le Pacifique*, mort en 1493. Ce dernier eut d'*Eleonore* de Portugal, une fille nommée *Cunegonde*, qui fut mariée en 1487. à *Albert IV.* Duc de Baviere, comme on le peut voir dans Rittershusius fol. 57 & 66. de l'édition de Tubingue 1664; & comme on l'a marqué dans le Moreri à l'Article *Baviere*, pag. 136 (où les Imprimeurs ont mal mis *Albert V.* au lieu d'*Albert IV.*), & au mot *Autriche*, pag. 878. NOUV. OBSERV.

(*a*) Il faloit dire *Frederic III.* REM. DE MR. BAYLE.

(2) Mr. Bayle a cru qu'on avoit mis ici *Louïs III.* au lieu de *Frederic III.* En effet, la liaison des idées & du raisonnement demandoit que notre Auteur finît en prouvant qu'*Albert IV.* ne pouvoit pas avoir été *gendre* de *Frederic III:* mais ce n'est pas de lui qu'il faut attendre cette exactitude. Après avoir posé comme un fait certain que *Cunegonde* étoit fille de l'Empereur *Louïs* de Baviere, il en conclud qu'*Albert IV.* ne peut pas l'avoir épousée, puisque Louïs de Baviere étoit *quatriéme ayeul* d'Albert IV. & qu'ainsi il n'étoit pas même son *contemporain*. NOUV. OBSERV.

(3) Rittershusius & Heiss donnent à *Frederic le Pacifique* le titre de *Frederic III.* D'autres Ecrivains l'appellent, avec notre Auteur, *Frederic IV.* On a assez bien éclairci cela dans le Moreri. A l'Article de *Frederic* dit *le Beau*, pag. 190. cet Empereur est nommé *Frederic III.* & on ajoute que *quelques Auteurs ne le mettent pas au nombre des Empereurs:* & à l'Article de *Frederic* dit *le Pacifique*, pag. *ibid.* on met *Frederic IV.* Empereur, *ou III. selon d'autres.* On l'appelle aussi *Frederic IV.* au mot *Autriche*, pag. 878. Il en est de même de l'Empereur *Louïs*, dont on vient de parler. Notre Auteur dit *Louïs* de Baviere *III du nom:* le Moreri au mot *Baviere*, pag. 135, l'appelle IV. *du nom;* & à l'Article *Louïs*, pag. 219, *IV. ou V. du nom:* & Heiss dit V. *du nom*. NOUV. OBSERV.

(4) Dans la derniere édition, au mot *Baviere*, pag. 136. il y a *Frederic III.* NOUV. OBSERV.

BEAUPOIL. Louïs de Beaupoil de Saint Aulaire, est mal nommé le Marquis *Dannarie;* on devoit dire (*a*) *Lanmarie.* C'est une faute qui est particuliere à cette édition, & c'est en parlant de feu Monsieur Perrault, que l'Editeur y est (*b*) tombée (1).

(*a*) Le Mercure Galant d'Avril 1702. dit *Lamarie*, & parle du Marquis de Lamarie Capitaine Lieutenant d'une Compagnie de la Gendarmerie, marié à la fille du President Perrault, Dame de plus de deux cens mille écus de bien. Mais les noms propres étant d'ordinaire mal marquez dans le Mercure Galant, il ne seroit pas juste de preferer *Lamarie* à *Lanmarie*. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il faloit dire *tombé:* conferez la remarque (*a*) sur l'Article ACTOR. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1707 & suivantes, à l'Article BEAUPOIL, il y a toujours *Lanmary*. On écrit aussi *Sainte Aulaire*, & non pas *Saint Aulaire*, comme fait notre Auteur, qui s'est aussi trompé en disant *Perrault*, au lieu de *Perault*. Je n'ai pas pu trouver l'endroit où il prétend qu'est cette faute. NOUV. OBSERV.

BELLAY. Dans toutes les éditions du Dictionaire Historique, & dans cette derniere comme dans les premieres, en parlant des Dignitez de l'Eglise de Bellay, on a oublié celle d'Archidiacre, & on lui a (*a*) substituée celle de Chantre. Cette derniere n'est point une Dignité dans cette Eglise, & celle d'Archidiacre est la seconde (1): d'ailleurs la penultiéme lettre de *Belley* n'est point un *a*, mais un *e*. Cette Eglise a produit de grands sujets.

(*a*) Il faloit dire *substitué:* nous voions par la fréquente répétition de cette faute de Grammaire que c'est un idiotisme du Païs de l'Auteur. Voiez ci-dessous la derniere ligne de l'Article *Ronsard* & la derniere ligne de l'Article *Rufin*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'Edition de 1725, au mot BELEY, on dit que le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Beley est composé de dix-neuf Chanoines, & *de quatre Dignités, qui sont le Doyen, l'Archiprêtre, l'Archidiacre & le Primicier.* NOUVELLES OBSERVATIONS.

BOILEAU. Gilles Boileau, Intendant des menus plaisirs du Roi, frere du célèbre Monsieur Despreaux, & de Monsieur l'Abbé Boileau, Docteur de Sorbonne, étoit mort avant l'année 1671, où toutes les éditions de Moreri placent sa mort, puisque Monsieur de Montigny qui eut sa place à l'Academie Françoise, y fut reçu dès l'an 1669. Cette faute a passé dans toutes les éditions, dans celle-ci comme dans les autres (1).

(1) Cette faute a été corrigée dans l'édition de 1707. Mr. Bayle s'en étoit apperçu dans sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. XVIII. pag. 134. NOUV. OBSERV.

BRANCAS. Monsieur l'Abbé de Brancas qui vit aujourd'hui, n'est pas fils de Magdelaine Claire de Lenoncourt, premiere femme du feu Duc de Villars, mais de Magdelaine Girard sa seconde femme (1).

(1) Puisque ces Remarques doivent servir à corriger le Moreri, il falloit marquer où cette faute se trouve. NOUV. OBS.

BRIZACH. Voici une faute qui eſt échappée à Monſieur Vaultier, comme à Monſieur le Clerc, & aux autres Editeurs (*a*) du Dictionaire de Moreri. Eſt-il permis d'ignorer qu'il n'y a aucun Pont de pierre ſur le Rhin, & que la rapidité de ce fleuve a toûjours empêché qu'on y en puiſſe conſtruire? cependant ils diſent tous avec beaucoup de fermeté dans l'article *Brizach*, que cette ville eſt *ſituée ſur le Rhin, qu'on y paſſe ſur un Pont de pierre:* il n'y a ſur cette riviere que des Ponts de bois (1), & même ce ne ſont que des Ponts (*b*) de batteaux. Le premier Pont que l'on trouve en remontant vers la ſource de ce fleuve, c'eſt le Pont (*c*) de Conſtance; & le dernier, c'eſt celui de Strasbourg. Il eſt vrai qu'autrefois Céſar en fit conſtruire un de bois, au-deſſous de Mayence, pour faire paſſer ſon Armée, mais il ne ſubſiſte plus (*d*).

(*a*) On peut ajouter que Mr. Baudrand eſt au même cas, puis qu'il a dit dans ſon Dictionaire Geographique en parlant de Briſac: *cum ponte lapideo ad Rhenum fluvium*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1707 & ſuivantes, au mot BRISAC *ou* BRISSAC, on a mis qu'*on y paſſoit le Rhin ſur un pont de bois qui fut demoli après la paix de Riswick*. Dans celle de 1725, on écrit toujours *Briſach*. NOUV. OBSERV.

(*b*) Il eſt difficile de comprendre que le pont de Briſac ait été un pont de bateaux, quand on ſe ſouvient que la raiſon alleguée par la France pourquoi elle ne faiſoit pas promptement évacuer cette fortereſſe, qu'elle devoit rendre à l'Empereur ſelon le Traité de Ryſwick, étoit qu'il falloit beaucoup de tems pour arracher les pilotis, qui ſoutenoient le pont. Il avoit été ſtipulé par ce Traité de paix que le pont de Briſac ſeroit demoli. Ceux qui liſent la relation du combat qui ſe donna en 1678. entre les François & les Allemans au pont de Rhinfeld, comprendront encore moins que ce pont ne ſoit qu'un pont de bateaux. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Le Sieur Coulon dans ſon livre des Rivieres de France tom. 2. pag. 504. dit qu'il y a douze ponts ſur le Rhin, dont le premier eſt à Stein & le dernier à Strasbourg: or il dit page 508. que Stein eſt proche du lieu où le Rhin ſort du lac de Conſtance. Notre Auteur eût parlé plus exactement s'il eût dit, *le dernier pont que l'on trouve en remontant vers la ſource de ce fleuve, c'eſt le pont de Conſtance* (ou de Stein ſelon le Sieur Coulon; mais il ſe trompe, car il y a un pont ſur le Rhin à Conſtance) *& le premier c'eſt celui de Strasbourg*. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Comme ces notes marginales tendent au même but que les Remarques du texte, ſavoir à faire en ſorte que les éditions à venir du Dictionaire de Moreri ſoient meilleures, l'on dira ici par occaſion qu'il faut effacer quelque choſe dans l'article *Briſgaw*. Nous y liſons que *Briſach a été autrefois ſa capitale, mais depuis Fribourg l'a emporté & elle eſt devenuë memorable par ſes richeſſes & par d'autres avantages. Elle l'eſt auſſi par la celebre bataille que le Duc d'Anguien.... remporta en* 1644. *où le General Merci fut tué*. Il faudra dans une nouvelle édition s'arrêter à *Fribourg l'a emporté*. Le reſte eſt hors de ſa place & ne doit être mis que ſous le mot *Fribourg* (2). D'ailleurs il n'eſt pas vrai que le General Merci ait été tué à la bataille de Fribourg en 1644. Il fut tué à celle de Norlingen l'an 1645. Il avoit un frere nommé Gaſpar qui fut tué à celle de Fribourg l'an 1644. C'eſt ce qui trompa Moreri. Dans l'article du General Merci le Moreri marque qu'il fut bleſſé à Norlingue le 3. d'Août 1645. Il faloit marquer qu'il mourut de ſes bleſſures. Cette omiſſion capitale doit être ſuppléée dans la premiere édition que l'on fera (3). REM. DE MR. BAYLE.

(2) Cela eſt corrigé dans l'édition de 1725, de cette maniere: *Briſach .... a été autrefois la Ville Capitale; mais depuis, Fribourg, plus celebre par ſes richeſſes, lui a ôté ce rang*. On a retranché tout le reſte. A l'Article FRIBOURG on parle de la victoire remportée par le Duc d'Anguien. NOUV. OBSERV.

(3) Toutes ces fautes ſont corrigées dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

C.

CAMUS. L'Editeur nomme, le fameux Evêque de Belley, *Jean-Pierre le Camus*, au-lieu de *Jean-Pierre Camus*. C'eſt une faute qu'il n'a pas pris des anciennes éditions, puiſqu'elle n'y eſt point, mais qu'il a faite, en confondant ſans doute les Maiſons de *le Camus*, & de *Camus*, qui ſont pourtant fort differentes (1). La premiere eſt une ancienne Maiſon de la Robbe de Paris, dont eſt Mr. le Cardinal le Camus. Et la ſeconde eſt d'une Nobleſſe militaire, quoique quelques-unes de ſes branches ſoient aujourd'hui dans la Robbe. En parlant de Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, je dois remarquer que c'eſt mal-à-propos que l'Auteur de la Gazette de Paris, en annonçant l'année paſſée ou la précedente, la mort de Mr. Camus, Abbé & General de l'Ordre de St. Ruf, dit, que cet Abbé étoit neveu de cet Evêque; ils étoient de la même Maiſon, mais certainement l'Evêque n'étoit pas oncle de l'Abbé.

(1) Cette faute ne ſe trouve pas dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

CANADA. Cet article eſt aſſez curieux, mais en verité, on ne devoit pas oublier de rendre la juſtice qui eſt due aux Jeſuites, en parlant des premiers Apôtres qui ont planté la Foi dans ces terres nouvellement découvertes (1). Il eſt peu de Societez Religieuſes à qui on ait tant d'obligation qu'à celle-là, & qui ſe ſoient employées avec tant de courage & de zele, à annoncer les veritez du Chriſtianiſme à ces peuples ſauvages.

(1) On n'a rien ajouté là-deſſus dans les dernieres éditions. NOUV. OBSERV.

CHRISTINE DE BADEN. L'Editeur s'eſt brouillé au ſujet de cette Princeſſe, qui fut troiſiéme femme d'Albert Marquis d'Anſpach; c'eſt dans l'article de Brandebourg Anſpach. Il remarque d'abord qu'Albert n'eut que deux femmes (1), & enſuite ne ſe ſouvenant pas ſans doute de la premiere propoſition qu'il avoit avancée, il nomme les trois Princeſſes qui furent épouſes de ce Marquis. Je ne ſai pas le veritable ſentiment de notre Auteur ſur ce point Hiſtorique; mais quel qu'il ſoit, il eſt très-certain que Chriſtine de Baden Dourlach fut la troiſiéme femme d'Albert de Brandebourg, Marquis d'Anſpach, & que ce Prince eſt le grand-pere de la nouvelle Princeſſe d'Hanover (2).

CLAIR-

(1) Cela eſt corrigé dans l'édition de 1725, au mot *Brandebourg*, pag. 455. NOUV. OBSERV.

(2) *Willelmine-Charlotte*, aujourd'hui Reine d'Angleterre. NOUV. OBSERV.

CLAIRVAUX. Cette Abbaye n'eſt pas Chef d'Ordre, elle eſt ſeulement une des quatre principales Filles de Citeaux. Or ſi cette Abbaye étoit Chef d'Ordre, comme on le dit dans la nouvelle édition, l'Abbé ne ſeroit pas ſoûmis à la Juriſdiction de l'Abbé de Citeaux; c'eſt pourtant un fait conſtant, & aiſé à verifier, qu'il l'eſt (1).

(1) Dans l'édition de 1725, on a mis que *l'Abbaye de Clairvaux eſt la troiſiéme fille de Ciſtaux, élective & reguliere*, &c. Nouvelles Observations.

CLEMENT XI. Voici une ſimple faute d'inattention; car outre qu'elle n'eſt pas commune à tous les articles où il eſt parlé de ce Pontife, c'eſt qu'il eſt impoſſible de ſe perſuader que l'Editeur ignore, que Clement XI. qui eſt aujourd'hui ſur la Chaire de St. Pierre, n'eſt pas le ſucceſſeur immediat d'Alexandre VIII. puiſque Innocent XII. dont le gouvernement ſera un jour ſi célèbre dans l'Hiſtoire, à cauſe des grands évenemens qui ſont arrivez de ſon tems, a regné entre ces deux Pontifes; on dit cependant dans un endroit de la nouvelle édition, que Clement XI. a ſuccedé à Alexandre VIII. (1).

(1) Notre Auteur auroit dû marquer l'endroit où cette faute ſe trouve. Nouv. Observ.

CLUSA. On ſemble douter dans l'article de Jacques Cluſa, Religieux de Citeaux, qui ſe fit depuis Chartreux, que cet Auteur ſoit une perſonne differente de celui qui eſt connu ſous le nom de Jacques de Paradis; il ſemble même que l'Auteur de la nouvelle édition ne veuille pas diſtinguer ces deux Auteurs. Cet article ne devoit pas être traité ſi ſuperficiellement, & l'autorité de ceux qui ont diſtingué Jacques de Cluſa, & Jacques de Paradis, n'étoit pas ſi petite, qu'il fallût traiter cette queſtion avec tant de negligence (1).

(1) Dans la derniere édition on a mis: Cluse (Jacques de) *qui ſelon la plûpart n'eſt pas different de* Jacques de Parades: & au mot Jacques de Parades, on renvoye à de Cluse (*Jacques*). Nouv. Observ.

COME. Parmi les Auteurs qui ont parlé de Côme, ou du lac de Côme, l'Editeur ne parle point d'une Hiſtoire ou d'une Deſcription de cette Ville, qui ne contient à la verité que deux pages, & qui a été compoſée par Mr. Duker, lequel l'a tirée de pluſieurs Auteurs. On y a ajoûté le plan de cette Ville. Mr. Duker fût empoiſonné en Sicile en 1635. Camille Ghilini, Ecrivain du XVI. ſiecle, & qui eſt un des meilleurs Auteurs Latins de ce tems-là, a auſſi fait une Deſcription du lac de Côme. L'ouvrage n'eſt que de trois pages, & il a eu la même deſtinée que celui de Duker, c'eſt-à-dire, qu'il a été oublié, de même que l'a été la Deſcription du lac de Côme en huit pages, faite par Paul Jove. Il eſt étonnant que dans un ſeul article trois Auteurs de ce merite ſoient oubliez (1).

(1) Ces Auteurs ſont encore oubliez dans l'édition de 1725. Leurs Deſcriptions de la Ville & du Lac de Côme ont été inſerées dans le troiſieme Tome du *Treſor des Antiquitez d'Italie* de Mr. Grævius. Nouv. Observ.

CREMONE. L'Editeur a oublié dans l'énumeration des Auteurs qui ont parlé de cette Ville, Louïs Cavitelli qui en a compoſé les Annales, depuis la fondation juſques à l'année 1583. (1). Elles ſont fort amples, parce que l'Auteur ne ſe renferme pas tellement dans ſon ſujet, qu'il n'y joigne ſouvent des faits qui ont rapport à l'Hiſtoire generale d'Italie, & même à divers endroits de l'Europe. Cet ouvrage, quoi qu'écrit dans un ſiecle où les Belles-lettres commençoient à ſe rétablir, n'en eſt pas plus pur. L'Editeur, non plus que Moreri, ne donne pas même un article particulier pour Cavitelli.

(1) Cet Auteur eſt cité dans la derniere édition; mais au lieu de *Cavitelli*, les Imprimeurs ont mis *Camtelli*. Cet Ouvrage de Cavitelli ſe trouve auſſi dans le troiſieme Tome du *Treſor des Antiquitez d'Italie*. Nouv. Observ.

CREQUI. Il y a une erreur dans la derniere édition au ſujet du Marquis de Crequi, tué à la Bataille de Luzzara. On y remarque que ce Seigneur a laiſſé des filles de Dame N. . . . d'Aumont ſon épouſe; cela eſt abſolument faux: ce Marquis n'a point laiſſé de poſterité, & par ſa mort le Comte de Canaples ſon oncle, aujourd'hui Duc de Leſdiguieres, qui étoit le ſecond des fils de Charles II. Sieur de Crequi, qui fut tué au ſiege de Chambery en 1630. eſt entré en poſſeſſion des biens ſubſtituez: on juge bien que la ſubſtitution n'auroit pas été ouverte en ſa faveur, ſi le Marquis de Crequi avoit laiſſé des filles (1).

DE-

(1) Tout cela eſt corrigé dans la derniere édition. Nouvellles Observations.

D.

DENIS. L'éloge de ce Chartreux eſt exceſſif; il eſt juſte (*a*), je l'avoue, mais enfin il falloit faire voir ſur quoi on le fondoit, & dire quelque choſe des Ouvrages admirables de ce Solitaire; de ces Ouvrages, dis-je, qui obligerent le Pape Eugene IV. de s'écrier en les liſant, *Lætetur Mater Eccleſia quæ talem habet filium.* Le Livre qui a donc plus fait d'honneur au Chartreux Denis, c'eſt ſon Traité de l'autorité du Pape & du Concile; & je ne doute pas que ce ne ſoit la lecture de cet Ouvrage qui attira l'exclamation du Souverain Pontife. Denis Rikel a été conſtamment une des plus grandes lumieres de ſon Ordre, & même de l'Egliſe (*b*).

(*a*) Il eſt mal-aiſé de comprendre que ſi un *éloge* eſt *exceſſif*, il ſoit *juſte*; ou que s'il eſt *juſte*, il ſoit *exceſſif*. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) On pouvoit donner pluſieurs autres avis touchant cet Article; Moreri a oublié de marquer le lieu de la mort de ce Chartreux; ce fut la Chartreuſe de Ruremonde dans la Gueldre (1). Il a eu tort de dire qu'on le ſurnomma *Extatique* à cauſe de ſon attachement à la contemplation, il faloit ajoûter que ce fut principalement à cauſe qu'on crut qu'il eut des inſpirations divines pendant des extaſes (2). Il y a dans ſa Vie pluſieurs ſingularitez qui orneroient bien ſon Article aux nouvelles Editions du Moreri. L'opinion la plus conſtante eſt qu'il mourut à l'âge de 69 ans: néanmoins Valere André à la page 190 de ſa Bibliotheque Belgique dit que Denys le Chartreux aſſûre qu'il fit le Livre de ſes Meditations (ce fut ſon dernier Ouvrage) à l'âge de 79 ans (3). REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'Edition de 1725, on marque qu'*il entra chez les Chartreux de Ruremonde l'an* 1423 *& y vécut* 48 *ans*. NOUV. OBSERV.

(2) On trouve encore dans la derniere Edition, que ſon *attachement continuel à la contemplation, lui a fait donner le nom de* Docteur extatique. NOUV. OBSERV.

(3) Dans la derniere Edition, on dit qu'il *mourut le* 12. *Mars de l'an* 1471 *âgé de* 69 *ans*. On ne cite point *Valere André*, à la fin de cet Article. NOUV. OBSERV.

DIEPPE. Dieppe eſt à douze lieues de Rouen, dans la ſupputation même la plus exacte; ainſi c'eſt pour le moins une faute d'exactitude, de dire qu'il n'y a que dix lieues de l'une de ces Villes à l'autre. J'avouerai, ſi l'on veut, que la faute n'eſt pas d'une grande conſéquence, mais elle pourra paroitre digne de l'attention d'un Géographe; & dans un Dictionaire univerſel, il faut ſatisfaire tout le monde (1).

(1) Dans la derniere Edition on a mis que Dieppe eſt *à douze lieues de Rouen*. NOUV. OBSERV.

DIEU-DONNE'. Il eſt étonnant, qu'on n'ait encore corrigé dans aucune Edition de ce Dictionaire, cet Article; l'erreur qu'on y fait eſt capitale, puiſqu'elle confond deux Papes en un ſeul. Il eſt certain qu'il y a eu deux Papes du nom de *Dieu-donné*, ou *Deus-dedit*; le prémier ſucceda à Boniface IV. au commencement du ſeptieme ſiécle, c'eſt-à-dire, l'an 614; mais outre celui-là dont parle Moreri, il y en a eu un ſecond qui ſucceda à Vitalien environ l'an 669, année de la mort de ce dernier. Moreri a pris cette erreur de Platine & d'Onufre, qui confondent ces deux Papes. Mais ce qui m'a ſurpris, c'eſt qu'on trouve les deux *Dieu-donné* dans la Table Chronologique des Papes à l'Article de *Rome*. C'eſt ce qui fait voir le peu d'exactitude & d'attention des Editeurs; d'ailleurs le ſecond *à Deo datus*, ou *Dieu-donné* regna ſept ans, deux mois, & dix-ſept jours; ainſi le tems de ſon adminiſtration eſt aſſez long pour devoir être cité (1). Il s'eſt même paſſé des choſes conſiderables ſous ſon Pontificat, qui auroient pu ſervir d'époque aux Hiſtoriens. C'eſt ce Pape qui permit aux Venitiens de ſe choiſir un Chef, & de créer un Duc.

(1) Dans l'Edition de 1725, on diſtingue fort bien ces deux Papes: mais on donne l'Article du ſecond au mot ADEODAT. On n'y ſuit pas la chronologie de notre Auteur: on dit qu'Adeodat ſucceda à Vitalien *l'an* 671, & qu'*il mourut le* 18 *Mai de l'an* 676 *après avoir tenu le ſiege* 5 *ans*, 2 *mois &* 17 *jours*. NOUV. OBSERV.

E.

EGHMONT (*a*). Ce n'eſt pas parler exactement, que de dire que le ſeul qui reſte de l'illuſtre (*b*) Maiſon d'Eghmont, c'eſt Mr. le Comte d'Eghmont qui a épouſé Mademoiſelle de Coſnac; c'eſt pourtant ce que dit notre Editeur, comme s'il avoit viſité toutes les Provinces de Flandres, pour verifier ſi cette grande Maiſon eſt reduite à la ſeule perſonne de Mr. le Comte d'Eghmont qui eſt en France (*c*).

EN-

(*a*) Il eût falu avertir les Editeurs de corriger cette Orthographe: Il faut écrire *Egmont*: & ſi l'uſage n'autoriſoit pas *Egmont*, il faudroit pour le mieux écrire *Egmond*: les Auteurs Latins diſent *Egmonda*, *Egmondanus Comes*, &c. Strada ne devoit point ſe ſervir de *Egmontius* (1). REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il y a dans le Moreri que c'eſt la principale Famille de Hollande. Il faloit dire *l'une des Principales*, &c. (2). REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) On auroit dû avertir les Editeurs qu'on ſe trompe dans le Moreri, lors qu'on y dit que le Comte d'Egmont décapité à Bruxelles le 5 de Juin 1568, laiſſa trois fils & onze filles, il faloit dire *trois fils & huit filles* (3). Il ne faloit pas oublier la date de l'érection d'Egmont en Comté, il faloit dire qu'elle fut faite en faveur de Jean d'Egmont par l'Empereur Maximilien I. l'an 1488 (4). Le Comte qui fut décapité à Bruxelles, méritoit un plus long Article: on pourra l'augmenter beaucoup, ſi l'on veut, dans une nouvelle Edition, & l'on fera bien de conſulter la derniere Hiſtoire du Duc d'Albe (5). Mr. Moreri n'a ſuivi que les Ecrivains ennemis du Roi Philippe II. Ce n'eſt pas remplir le devoir d'un Hiſtorien, il faloit conſulter les Auteurs de chaque parti, & peut-être verroit-on par-là que ce Comte n'étoit pas bien net du crime de leze-Majeſté. Il n'eſt pas hors d'apparence qu'il travailloit adroitement à faire en ſorte que Philippe II. ne regnât au Païs-Bas qu'entant qu'il y envertoit des ordres ſelon les conſeils de la Nobleſſe du Païs. Ceux qui aſpiroient à cette maniere de Souveraineté, conniverent aux mutineries de la populace & au pillage des Egliſes. Le Comte d'Egmont en fut accuſé peut-être avec beaucoup de raiſon. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere Edition, au mot EGHMONT, *famille*, on renvoie à EGMOND, où l'on trouve en effet l'Article de cette Maiſon. Ce dernier Article eſt précédé de celui d'*Egmont*, Village, ainſi orthographié, quoi que dans l'Article ſuivant on écrive *Egmond*. NOUV. OBSERV.

(2) Dans l'Edition de 1712, & ſuivantes, on a mis que le Village d'*Egmond* a *donné ſon nom à une des principales Maiſons de Hollande*, &c. NOUV. OBSERV.

(3) Dans ces mêmes Editions on donne à ce Comte trois fils & dix filles. NOUV. OBSERV.

(4) On n'a rien ajoûté là-deſſus dans l'Edition de 1725. NOUV. OBSERV.

(5) On n'a point augmenté cet Article dans la derniere Edition. NOUV. OBSERV.

ENCYCLOPEDIE. Ce nom me fait ſouvenir qu'on a oublié de parler du Livre qu'André-Mathieu Aquaviva, Duc d'Atri dans le Royaume de Naples, fit ſous ce titre (1). La Maiſon Aquaviva a produit de ſavans hommes.

(1) Dans la derniere Edition, au mot AQUAVIVA, à l'Article d'*André-Mathieu d'Aquaviva, III. du nom* (c'eſt ainſi que notre Auteur auroit dû le déſigner) on marque que ce Duc après s'être *trouvé à deux batailles perdues* &c. *ayant une inclination particuliere pour les Sçavans & pour les Lettres, conſacra le reſte de ſa vie à l'étude, & devint même Auteur.* Mais on ne parle point de ſon *Encyclopedie.* NOUV. OBSERV.

ESPERNAY. L'Auteur de la nouvelle Edition ne rend pas juſtice à l'ancienne ville d'Eſpernay, lorſqu'il n'en fait qu'un Bourg. On avoit lieu d'eſperer qu'il corrigeroit ſur cet Article les prémieres Editions. Ceux qui voudront être inſtruits de l'antiquité de cette Ville qui eſt dans la Champagne, n'auront qu'à conſulter une Lettre adreſſée au Pere de Villars, & inſerée dans les Mémoires de Trevoux du mois de Mai de cette année: mais l'Auteur de la Lettre impoſe à celui de la nouvelle Edition du Dictionaire, lorſqu'il lui reproche d'avoir dit qu'Eſpernay n'eſt qu'un Village; l'Editeur s'eſt moins éloigné de la vérité, puiſqu'il a donné à ce lieu la qualité de Bourg (1).

(1) Dans l'Edition de 1725, on a mis, ESPERNAY, *Ville de France dans la Champagne* &c. & l'on cite les *Mémoires de Trevoux* 1725. NOUV. OBSERV.

ESPINAY DU RETAL. Cet Article Généalogique n'eſt pas exact; on y dit que Richard d'Eſpinay fut Grand-Maître, & Grand-Chambelan de Bretagne; & c'eſt une erreur, puiſque ce fut Robert pere de Richard, qui fut revêtu de ces dignitez (1). On a encore fait une autre faute dans ce même Article, lorſqu'on y dit que Guy II. d'Eſpinay épouſa Jeanne d'Eſtouteville: ce n'eſt pas Guy II. qui épouſa cette Dame, ce fut Henri d'Eſpinay (2). Enfin on ne dit pas que Claude d'Eſpinay fils de Marguerite d'Eſpreaux, & qui épouſa Jeanne de la Rochefoucauld, laiſſa outre Françoiſe, Charles d'Eſpinay qui épouſa Marguerite de Rohan, dont il n'eut point d'enfans, & ainſi ſes biens retournerent à ſa ſœur (3). C'eſt à ceux qui auront ſoin de la prémiere Edition de ce Dictionaire, à retoucher cet Article, conformément à ces Remarques.

(1) Dans la même Edition, on trouve que ROBERT *d'Eſpinay, I. du nom*, fut *Grand Maître de Bretagne & prémier Chambellan* du Duc Jean VI; que ROBERT *II. du nom*, petit-fils, (& non pas fils) de Robert I. fils de Robert II., fut *Chambellan* du Duc François II. NOUV. OBSERV.

(2) On y trouve auſſi que GUY II. épouſa *Françoiſe* de Villefranche; & qu'HENRI épouſa *Catherine* d'Eſtouteville. NOUV. OBSERV.

(3) Cela eſt corrigé dans la derniere Edition: mais au lieu que notre Auteur dit *Marguerite d'Eſpreaux*, on a mis Marguerite de *Scepaux*; on a écrit *Dureſtal* au lieu de *Du Reſtal*; & au lieu de *Jeanne de la Rochefoucault*, il y a *Françoiſe* de la Rochefoucault. On y remarque que CHARLES étant mort ſans enfans, *ſes biens pafferent à Charles de Schomberg, fils de ſa ſœur.* NOUV. OBSERV.

EST. L'Editeur a varié en parlant de Marie Eleonor d'Eſt, aujourd'hui Reine d'Angleterre; on l'a oubliée en certains endroits, & en d'autres elle n'eſt point dans ſon rang. Cette Princeſſe eſt fille d'Alfonſe IV. Duc de Modene & de Reggio, & de Laure Martinozzy, niéce du feu Cardinal Mazarin; le feu Duc de Modene, François II. étoit ſon frere, & le Duc de Modene d'aujourd'hui, autrefois Cardinal d'Eſt, eſt ſon oncle. Ce Prince qui a ſuccedé à ſon neveu mort ſans enfans, eſt frere du feu Duc Alfonſe IV. C'eſt ſur ce pied-là qu'il faut retoucher cet Article dans les Editions que l'on donnera dans la ſuite (1).

(1) Cet Article eſt corrigé dans la derniere Edition. NOUV. OBSERV.

F.

FELIBIEN. Dans l'Article de Meſſieurs Felibien, on a oublié Mr. l'Abbé Felibien, Archidiacre de Chartres, qui eſt frere, ſi je ne me trompe, de celui qui nous a donné cette belle Hiſtoire des Peintres. Mr. l'Abbé Felibien eſt aſſez connu dans la Republique des Lettres, pour devoir être cité dans cette occaſion. Le *Pentateuchus Hiſtoricus, &c.* qu'il a donné depuis quelques mois, devoit, ce me ſemble, lui aſſûrer une place dans un Dictionaire où ſa famille en tient une conſidérable (1).

(1) Dans l'Edition de 1725, on trouve l'Article de JACQUES FELIBIEN, dont il s'agit ici, frere d'*André Felibien des Avaux.* NOUV. OBSERV.

FRANCOIS II. Dans l'Article de ce Prince, on met ſa naiſſance ſous l'année 1543. (le 20 Janvier) on vouloit dire (*a*) ſans doute 1544: l'erreur n'eſt que d'une année; mais une année eſt conſidérable à l'égard d'un Prince qui n'en a vêcu que ſeize & quelques mois. Ce Prince mourut le 5 Décembre 1560. Or depuis le 20 Janvier 1543 jusqu'au 5 Décembre 1560 on trouveroit certainement plus de dix-ſept ans (1).

FU-

(*a*) Cette erreur eſt venue de ce qu'on ne commençoit l'année qu'à Pâques, & ainſi le mois de Janvier 1543, appartient ſelon notre maniere de compter à l'an 1544. Les Editeurs du Moreri doivent être réguliers ou à avertir de la différence du commencement de l'année, ou à réduire les dates au calcul préſent. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'Edition de 1707, on mit que FRANÇOIS II. *nâquit le 20 Janvier 1543, ſelon l'ancienne maniere de compter.* Dans celle de 1712, on corrigea la date du jour, & on dit *le 19 Janvier.* Mais ces paroles, *ſelon l'ancienne maniere de compter*, ont été effacées dans la derniere Edition, & on marque que ce Prince étoit *né le 19 de Janvier 1544.* NOUV. OBSERV.

FURAN. Eſt une petite riviere du Bugey qui ſerpente à une lieuë de Belley, & qui ſe jette dans le Rhône auprès de Pierre-chatel. L'Editeur la nomme mal *le Foran* (1).

(1) Comme on n'a point donné d'Article particulier de cette Riviere dans le Moreri, ſous le nom de *Foran*, ou *Furan*; notre Critique devoit marquer l'endroit où cette faute ſe trouve. Dans l'Article *Bugey* de la derniere édition, elle eſt appellée *le Furan*. NOUV. OBSERV.

G.

GENES. En parlant de cette Ville & de *Jacques Bracelli* qui étoit de Sarzane, dans l'Etat de Genes, Moreri & ſes Continuateurs uſent d'une exageration qu'on ne ſauroit leur pardonner. *Jacques Bracelli*, diſent-ils, *laiſſa auſſi un Livre des Hommes illuſtres de Genes, qu'il adreſſa à Louïs de Piſe Jacobin, &c.* Ces termes conviennent-ils à un petit ouvrage de trois ou quatre pages, & qui eſt à la ſuite d'un autre de la même grandeur, qu'il intitula, *Deſcription de la Côte de Genes*, c'eſt-à-dire du Païs, qui s'étend depuis le Var juſques à la Macra (1)? Ce que Foglieta, Juſtiniani, Leandre Alberti, Faſcio, & *de Voragine*, ont écrit ſur le même ſujet, eſt plus étendu. Philippes Beroalde compare le ſtile de Bracelli à celui de Céſar.

(1) Voici comment cela a été changé dans l'édition de 1725: *Jacques Bracelli laiſſa auſſi une petite deſcription de la côte de Genes, à la ſuite de laquelle ſe trouve un petit Ouvrage des hommes illuſtres de Genes, qu'il adreſſe à Louïs de Piſe Dominicain.* Ces deux Ecrits de Bracelli ſont inſerez dans le premier Tome du *Treſor des Antiquitez d'Italie*. NOUV. OBSERV.

GASPARD BARTHIUS. Le célèbre Gaſpard Barthius n'étoit âgé que de 71. ans & trois mois moins cinq jours, lorſqu'il mourut; l'Editeur lui donne cependant *un peu plus de 72. ans de vie*; voici la preuve de l'erreur. Barthius nâquit le 22. Juin de l'année 1587. & il mourut le 17. Septembre 1658. il n'y a qu'à compter (1). Cet Auteur, ſi célèbre parmi les Savans, a été fort maltraité par Voſſius, & il maltraita fort à ſon tour Scioppius, dont il fut un des plus rudes adverſaires. Barthius étoit un ſecond Ecrivain; & ſi on eſt en droit de lui reprocher quelque choſe ſur les ouvrages qu'il donnoit au public, c'eſt la facilité avec laquelle il les compoſoit.

(1) Dans la derniere édition on a mis que Barthius *mourut le 17 de Septembre* 1658; ce qu'on a tiré de Mr. Bayle, que l'on cite. Au reſte, notre Auteur auroit dû parler de *Barthius* ſous la lettre *B* & non pas ſous la lettre *G*: mais ce mauvais arrangement lui eſt aſſez ordinaire. NOUV. OBSERV.

I.

JACQUES II. Dans tous les articles où il eſt parlé du feu Roi d'Angleterre Jacques II. on place ſa mort ſous l'année 1702. il eſt étonnant qu'à trois ou quatre années de diſtance d'un évenement, on s'y trompe déja d'une année. Où en ſeroit-on donc, ſi ce Prince étoit mort depuis 30. ou 40. ans? C'eſt une faute inexcuſable, puiſque pour l'éviter, l'Editeur n'avoit qu'à prendre le premier Almanach qui lui ſeroit tombé ſous la main, il y auroit appris que ce Prince mourut en 1701. & il auroit fixé par là ſa Chronologie (1).

(1) On a corrigé cette faute dans les dernieres éditions. NOUV. OBSERV.

S. JUSTIN. Dans l'article de ce Pere, l'Editeur ne devoit pas oublier de dire, qu'il fut un des plus grands adverſaires d'Ariſtote. S'il avoit conſulté le ſeptiéme Livre d'Euſebe, & la Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques de St. Jerôme, il eût pû voir avec quelle ardeur (*a*) ce Pere de l'Egliſe ſe déchaîna contre le Prince des Philoſophes. Il publia un Traité dans lequel il refutoit pluſieurs dogmes de la Philoſophie d'Ariſtote, & où il faiſoit voir les conſequences pernicieuſes qu'on en pouvoit tirer (1). En parcourant les ſiecles, on en trouveroit peu qui n'aient fourni des adverſaires de la Philoſophie Peripateticienne, il eſt vrai que tous ceux qui l'ont attaqué, n'ont pas également reuſſi à la décrier; & il ſemble qu'il étoit reſervé à (*b*) Mr. Deſcartes de lui porter les plus rudes coups.

LE

(*a*) Tout ceci a beſoin d'un correctif; car 1. il eût falu indiquer de quel ouvrage d'Euſebe le ſeptieme livre devoit être conſulté, ſi c'étoit de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ou de la Preparation Evangelique, ou de la Demonſtration Evangelique. 2. Dans le denombrement qu'Euſebe nous a laiſſé des livres de Saint Juſtin au chapitre 18. du 4. livre de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique on ne voit nulle mention d'aucun Traité contre Ariſtote. 3. La Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques de S. Jerôme ne fait non plus aucune mention d'un pareil Traité de S. Juſtin. 4. Le Traité contre Ariſtote qui paroît parmi les Oeuvres de S. Juſtin, paſſe pour ſuppoſé. Voiez la Bibliotheque de Mr. du Pin dans l'article de ce Pere de l'Egliſe. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1712. & ſuivantes, on trouve ſeulement que *Photius fait mention de quelques Traités de* Juſtin, *contre Marcion & contre Ariſtote*. NOUV. OBSERV.

(*b*) Mr. Deſcartes s'eſt peu attaché à refuter en detail le ſyſteme des Peripateticiens: le mal qu'il lui a fait vient de ce qu'il a poſé d'autres principes qui ont degouté de la Philoſophie de l'Ecole. C'eſt Gaſſendi qui a fait voir par des attaques en forme la fauſſeté des doctrines des Peripateticiens. REM. DE MR. BAYLE.

L.

LE FERON. Dans cet article, on dit que feuë Madame la Duchesse de Chaulnes n'avoit ni frere ni sœurs, en un mot qu'elle étoit fille unique. Monsieur le Marquis de la Frete qui vit encore aujourd'hui, ne conviendroit pas de cette proposition (1).

(1) Dans la derniere édition, au mot *Feron*, il y a, qu'*Elizabeth le Feron*, mariée en secondes noces au Duc de Chaulnes, étoit *fille unique* de *Dreux le Feron*. On ajoute que sa Mere, *Barbe Servien*, s'étoit *remariée à Pierre de Gruel*, Seigneur de *la Frette ...... & en laissa des enfans.* NOUV. OBSERV.

LE JAY. Cet article est défectueux, en ce que le nom de Catherine de la Boutiere qui vient de mourir, & qui avoit épousé feu Nicolas le Jay Baron de Tilly, & de la Maison rouge, & Conseiller au Parlement de Paris, mort en 1700. est estropié: on l'écrit *N. . . . de la Boutire* (1). D'ailleurs on met dans le même article la mort de feu Mr. le Jay Evêque de Cahors en 1679. on ne se trompe sur ce dernier article que d'environ douze ans, puisqu'il n'y a que ce tems-là que feu Mr. le Jay qui succeda en l'Evéché de Cahors à Mr. de Noailles, aujourd'hui Cardinal & Archevêque de Paris, est mort (2).

(1) Dans l'édition de 1725, on trouve tout au long, *Catherine de la Boutiere*. NOUV. OBSERV.

(2) Dans cette édition on marque, que *Henri Guillaume le Jay, nommé Evêque de Cahors en 1679, mourut en 1693:* & dans l'Article du Cardinal de Noailles, on dit qu'il fut *nommé l'an 1679. à l'Evêché de Cahors*, & *transferé à Chalons-sur-Marne l'an* 1680. NOUV. OBSERV.

LODI. Dans l'article de Lodi, Ville d'Italie, on ne parle point de l'Histoire qu'Othon Morena a composée sur ce sujet, & qu'Acerbus Morena son fils a continuée (1). Cet ouvrage est, à proprement parler, l'Histoire de ce que Frederic Barberousse fit en Lombardie depuis 1154. jusqu'en 1168. principalement par rapport à la Ville de Lodi. Les deux Morena moururent avant ce Prince, ainsi ils ne purent pas pousser leur Histoire plus loin. Ils étoient tous deux dans le parti de Frederic; d'où l'on peut legitimement conclure, qu'ils n'ont pas écrit d'une maniere tout-à-fait desinteressée. C'est sans doute ce qui a obligé Baronius à les maltraiter dans ses Annales Ecclesiastiques: il en parle avec des termes très-desobligeans; mais ce Cardinal étoit encore plus partial pour le Pape, que les Morena ne l'étoient pour l'Empereur, quoiqu'ils écrivissent, pour ainsi dire, sous ses yeux. Ce qu'il y a d'avantageux pour ces deux Auteurs, c'est qu'ils n'écrivirent que ce qu'ils avoient (*a*) vûs. Leur Latinité est de la nature de celle du XII. siecle, c'est-à-dire, très-mauvaise. Felix Osio, Professeur de Rhetorique à Padouë, a fait de longues Notes sur cette Histoire, qui meritent d'être lûes.

L'Editeur donne un article de Morena, mais il dit d'une maniere très-confuse, qu'Othon Morena composa l'Histoire de Frederic Barberousse, & que son fils l'acheva; cela est absolument faux, puisque cet Empereur leur survécut: d'ailleurs cet ouvrage est plus l'Histoire des guerres du Lodi, que celle de cet Empereur. On appelle ordinairement *Histoire*, le détail des actions d'un homme, depuis le commencement de sa vie, jusqu'à sa mort. Or les Morena n'ont pas pû écrire le détail des actions de Frederic Barberousse, depuis sa naissance jusques à sa mort, puisqu'ils moururent tous deux avant cet Empereur (2).

(1) On ne parle point de l'*Histoire de Morena*, dans la derniere édition: mais seulement de celle de Defendente Lodi. Elle est intitulée, *Discorsi Istorici intorno la Città di Lodi*, & a été imprimée à Lodi en 1629, in 4. NOUV. OBSERV.

(*a*) Il faloit dire *qu'ils avoient vû*. Ceci n'est point une faute d'impression, mais un barbarisme de Province tel que plusieurs autres marquez ci-dessus, pag. 675. & 677. REM. DE MR. BAYLE.

(2) Dans cette édition, à l'Article MORENA, on dit qu'OTHON MORENA *commença l'Histoire de ce que l'Empereur Frederic Barberousse fit en Lombardie depuis* 1154. *jusqu'en* 1168. *principalement par rapport à la Ville de Lodi*; & qu'ACERUS MORENA, *son fils*, *acheva ce* que le *pere n'avoit pû finir*. Cette Histoire est inserée dans le troisiéme Tome du *Tresor des Antiquitez d'Italie*. NOUV. OBSERV.

LE MERCIER. L'Editeur ne s'explique pas d'une maniere assez exacte, au sujet de Jean le Mercier, Professeur Royal en Langue Hebraïque à Paris, lorsqu'il dit que ce savant homme traduisit du Grec en Latin Harmenopule. A en juger par ces mots, il n'est personne qui ne croye que le Mercier a traduit tous les ouvrages de cet Auteur Grec; il est pourtant certain qu'il n'en a traduit que le *Prochiron*, ou *promptuarium juris civilis*. Ceux qui ne connoîtroient les Ouvrages d'Harmenopule, que sur l'idée qu'en donne Moreri, ou ses Continuateurs, ne douteroient pas un moment, au langage qu'ils tiennent, que le Mercier ne les eût tous traduit, parce qu'ils ont tous été assemblez dans un seul corps (1).

(1) Notre Auteur a tiré cette Remarque de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LIII. pag. 482. *& suiv.* Dans l'édition de 1725, on trouve que Jean le Mercier *traduisit de Grec en Latin*, *lorsqu'il étudioit en Droit à Avignon*, *le* Prochirum *ou* promptuarium juris civilis *d'Harmenopule*. NOUV. OBSERV.

LEYME. Ce mot étoit bien dans les premieres éditions, & on l'a alteré dans celle-ci, en mettant *Leyne*, au-lieu de *Leyme:* c'est une Abbaye de Filles qui est dans le Diocese de Cahors, dont il est parlé dans l'article *Noailles*, au sujet de Françoise de Noailles grand-tante de Mr. le Maréchal & de Mr. le Cardinal de Noailles, qui la possedoit, & qui est morte depuis peu (1).

LOR-

(1) Dans la derniere édition au Mot NOAILLES, à l'Article de HENRI *Seigneur de Noailles*, Comte d'Ayen &c, on a mis *Leime*. NOUV. OBSERV.

LORRAINE. Dans l'article de Lorraine, l'Editeur a fait une faute bien grossiere: il y fait Catherine de Bourbon (*a*), sœur du Roi Henri IV. & épouse d'Henri Duc de Bar, mere des Princesses Nicole & Claude de Lorraine, (*b*) la premiere épouse de Charles qui fut ensuite Duc de Lorraine, & la seconde de François de Vaudemont, grand-pere de Mr. le Duc de Lorraine d'aujourd'hui. Ces deux Princes qui étoient freres, étoient cousins germains de ces deux Princesses, qui étoient filles d'Henri Duc de Bar, & ensuite de Lorraine, & de sa seconde femme; car Catherine de Bourbon sa premiere femme, ne demeura que six mois avec lui: la diversité de Religion les brouilla, & les porta à une separation; Catherine mourut en 1604 (1).

Dans ce même article, l'Editeur se trompe dans la liste des Ducs de Lorraine. Le *Gerard*, qui mourut en 1048. ne fut jamais *Marchis* de Lorraine, comme il est marqué dans la nouvelle édition; ce fut son second fils *Gerard* qui le fut par son mariage avec Hedwige, heritiere du Comté de Namur, que sa mere Hermengarde lui avoit laissé (2).

(*a*) Il y a ici un arrangement de paroles que les Editeurs du Moreri ne doivent pas éviter avec moins de soin que les fautes que notre Auteur marque. La premiere pensée qui vient aux lecteurs est que la faute qu'on veut indiquer ici consiste en ce que l'Editeur du Moreri a pretendu que Catherine de Bourbon étoit sœur du Roi Henri IV. Cependant ce n'est point une faute que l'on ait voulu indiquer, on a voulu dire que l'Editeur a pretendu faussement que Catherine de Bourbon étoit mere des Princesses Nicole & Claude. On eût évité le desordre si l'on avoit dit, *il y suppose que Catherine de Bourbon, sœur &c. étoit mere, &c.* REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Ceci est contraire à la netteté du style: il eût falu dire, *dont la premiere fut épouse, &c.* REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cela est corrigé dans l'édition de 1725, pag. 209, col. 1. NOUV. OBSERV.

(2) Dans cette édition pag. 207. col. 2. *Gerard*, mort en 1048. est nommé *Comte & Marchis d'Alsace*; & *Gerard* son fils, *Duc & Marchis de Lorraine.* NOUV. OBSERV.

LE TASSE. Le nom de l'Historien de ce Poëte est estropié; l'Editeur l'écrit *Decharné*, au-lieu de *de Charnes:* c'est le Doyen de Villeneuve lez Avignon, homme distingué par l'amour qu'il a pour les belles-lettres, & par les Ouvrages qu'il a donnés depuis quelques années au public: il travaille actuellement à la Vie de Petrarque; mais ce que l'Editeur auroit pû ajoûter à son article, & qui l'auroit bien embelli, c'est que Jean-Baptiste Pigna, qui a fait l'Histoire des Princes d'Est, dont il étoit domestique, étoit cet ennemi du Tasse, dont celui-ci se plaint en diverses occasions, sans le nommer, & duquel il a fait le portrait, & décrit les mœurs, d'une maniere si spirituelle dans son *Aminte*, sous le nom de Mopse. Cette remarque n'a pas été faite dans le Commentaire que Mr. Menage donna *sur l'Aminte*, non plus que dans la Vie du Tasse de l'Abbé de Charnes; je la dois à l'Auteur des Essais de Litterature, qui donna un extrait de l'Histoire de ce Poëte dans son (*a*) Essai de Juin & Juillet 1703 (1). Mr. Bayle qui n'a dit que deux mots du Tasse, dans la premiere édition de son Dictionaire Critique, avoit promis d'en augmenter l'article dans la seconde édition, il n'a pas tenu sa parole; je le somme de la part des Savans, de satisfaire à son engagement dans le supplément de ce même Dictionaire, qu'on écrit de Hollande, qu'il va publier.

(*a*) N'aiant point lu cet *Essai*, j'ignore si l'Auteur cite quelque Ecrivain qui lui eût apris cette particularité concernant Jean Baptiste Pigna: s'il n'a cité personne, les Editeurs du Moreri feroient très-blâmables d'inserer cette particularité-là dans l'article *du Tasse:* ils ont sujet de se defier comme d'une invention romanesque de tout ce qui est debité sans preuve dans les Essais de Literature. REM. DE MR. BAYLE.

(1) On ne parle point du Pigna dans l'Article du Tasse de la derniere édition. On a bien écrit le nom de l'Abbé *de Charnes*. Dans les *Memoires de Litterature*, de Mr. de Sallengre Tom. I. pag. 184, il est nommé *Mr. de Charner.* C'est, sans doute, une faute d'impression. NOUVELLE OBSERV.

LUCIEN. On remarque sans peine que l'Editeur a voulu corriger le langage de Moreri sur la *Metamorphose, ou l'Ane d'or d'Apulée*, cependant il n'a pas rendu le sien assez exact dans cette occasion; car dire que *l'Ane d'or* est *une paraphrase du même sujet que Lucien avoit pris dans Lucius de Patras, Auteur d'un Livre de Metamorphoses, ou transformations, dont parle Photius*, n'est point une locution exacte, & ce n'est pas dire que Lucius de Patras avoit été abregé par Lucien & paraphrasé par Apulée: c'est ainsi cependant que cet article devoit être reformé (1). De même, en parlant d'Apulée de Madaure (2) devoit-on oublier dans l'énumeration de ses Ouvrages, *les Lettres à Corellia*, qui (*a*) sont à la verité écrites dans un stile fort libre, & ses autres Traitez *de Republica*, *de Numeris*, *de Musica*, & ses *Ludicra*, dont il parle lui-même dans son Apologie (3)? c'est (*b*) un Poëme assez ingenieux (4).

(1) Notre Auteur a tiré cette Remarque de Mr. Bayle, à l'Article d'*Apulée*, Rem. *M.* On n'a rien changé dans la derniere édition du Moreri, excepté qu'au lieu de dire que Lucien avoit *pris dans Lucius de Patras*, on a mis *pris de Lucius Patras*; mais *Lucius de Patras* étoit bien. NOUV. OBSERV.

(2) De la maniere dont notre Auteur s'exprime, on pourroit croire qu'*Apulée de Madaure* est different de l'*Apulée* dont il a parlé: c'est pourtant le même. NOUV. OBSERV.

(*a*) Il faloit dire *qui étoient*, car il y a long-tems que ces Lettres sont perdues. REM. DE MR. BAYLE.

(3) On n'a rien ajouté là-dessus dans cette édition. NOUV. OBSERV.

(*b*) Il y a beaucoup d'apparence que le *Ludicra* d'Apulée étoit un recueil de diverses pieces dont quelques-unes étoient en vers, & les autres en prose. Il dit qu'on lui avoit objecté une Lettre contenuë dans ce Recueil, laquelle étoit en vers, & traitoit du soin de tenir ses dents bien nettes, *de dentifricio.* Cela ne prouve point que le *Ludicra* fût un poëme. REM. DE MR. BAYLE.

(4) Notre Critique ayant trouvé dans Mr. Bayle ces paroles d'Apulée: *legerunt è Ludicris meis epistolium de dentifricio, versibus scriptum*, s'est imaginé que le *Ludicra* d'Apulée étoit *un Poëme*; & quoique nous n'ayons plus cet Ouvrage, il en parle neanmoins comme s'il l'avoit lû, & nous assure que *c'est un Poëme assez ingenieux.* NOUV. OBSERV.

LUCIUS BRUTUS. Moreri a suivi l'autorité de Denis d'Halicarnasse, préferablement à celle de Tite-Live, au sujet de ce genereux Citoyen Romain. Denys d'Halicarnasse le fait fils d'une fille de Tarquinius-Priscus Roi de Rome, qui étoit sœur (*a*) de Tarquin, au-lieu que Tite-

(*a*) Ceci est fort obscur, car de quel Tarquin faut-il entendre que la fille de Tarquinius Priscus étoit sœur? est-ce du dernier Tarquin? mais en ce cas-là l'opinion de Denys d'Halicarnasse que notre Auteur rejette ne feroit point differente de celle de Tite Live qu'il veut qu'on suive; & il faudroit pretendre que Tarquinius Priscus étoit pere du dernier Tarquin, ce qui est insoutenable, comme Denys d'Halicarnasse l'a demontré. Le Tarquin dont on dit ici qu'il étoit frere de la mere de Brutus, laquelle on fait fille de Tarquinius Priscus, feroit necessairement fils de Tarquinius Priscus; mais l'Histoire ne nous marque rien d'un tel fils, sinon qu'il mourut avant son pere, & qu'il laissa deux fils. Voiez Denys d'Halicarnasse au commencement du livre 4. REM. DE MR. BAYLE.

Tite-Live le fait fils de Tarquinia, ſœur du dernier Tarquin. Mr. Bayle démontre avec une évidence à laquelle on ne peut pas reſiſter, que le ſentiment de Denys d'Halicarnaſſe en cette occaſion eſt inſoûtenable, & qu'il faut neceſſairement ſuivre celui de Tite-Live; j'y renvoye le Lecteur (1).

(1) Dans l'édition de 1712 & ſuiv. on a mis que Lucius Junius Brutus étoit *fils d'une ſœur de Tarquin, Roi de Rome,* & neveu *de Tarquin le Superbe.* Nouv. Observ.

LYCURGUE. On a fait quelque changement à cet article, j'en conviens, & il n'eſt pas ſi defectueux qu'il l'étoit dans le ſupplément du Dictionaire; mais enfin il n'eſt pas encore exact: car il me ſemble qu'on ne diſtingue pas deux Lycurgues, l'un Orateur Athenien, fils de Lycophron, & petit-fils d'un autre Lycurgue que les trente Tyrans firent mourir; & l'autre Legiſlateur de Lacedemone. Ces deux perſonnages furent tout-à-fait differens, & c'étoit une faute groſſiere de les confondre, comme avoit fait (*a*) l'Auteur du ſupplément; mais enfin ne trouvant dans la nouvelle édition (*b*) qu'un Lycurgue, cela marque encore la diſpoſition où eſt l'Editeur de les confondre (1).

L'Auteur du ſupplément avoit bien fait de bevûes dans cet article; une des principales eſt, qu'en détruiſant les paroles de Plutarque, il faiſoit dire à cet Auteur que Lycurgue chaſſa tous les faineans & tous les vagabonds, au-lieu que le mot Grec rendu par celui de *maleficus*, veut ſimplement dire, qu'il chaſſa tous les malfaiteurs. Il le fait enſuite vainqueur dans les Jeux qui ſe célébroient en preſence du peuple, & Plutarque n'en dit pas un ſeul mot. Il fit pluſieurs autres fautes groſſieres qui me perſuadent que cet Auteur n'étoit pas un grand Grec. Mr. Faydit, en parlant de Lycurgue dans ſon nouveau livre, (*) doute (*c*) qu'il y ait eû deux Lycurgues, & il ſemble qu'il confonde le Roi de Thrace avec celui de Lacedemone. Enfin après avoir marqué beaucoup d'incertitude ſur ce ſujet, il renvoye ſon Lecteur à Moreri. Cette autorité ne devroit pas être d'un grand poids pour un Auteur auſſi fier que Mr. Faydit le paroît dans ſes Ouvrages.

(*) Remarques ſur Virgile, &c.

(*a*) Cette accuſation n'eſt pas bien fondée. Moreri avoit donné l'article de Lycurgue Legiſlateur de Lacedemone. Puis donc que l'Auteur du ſupplement donna l'article de quelques autres Lycurgues, & nommément celui de Lycurgue Orateur Athenien (qualité ſous laquelle il le fit connoître dès la premiere ligne) il n'a point confondu le Legiſlateur de Lacedemone avec l'Orateur d'Athenes. Rem. de Mr. Bayle.

(*b*) N'aiant pas cette nouvelle édition je me contente de dire qu'il y a pluſieurs Lycurgues dans l'édition de Paris 1699. & que le Legiſlateur de Lacedemone y eſt diſtinct viſiblement de l'Orateur Athenien. Il y a été mis à ſa place entre les autres Lycurgues. Mais dans l'édition d'Amſterdam 1698. il y a plus de 50. pages entre ceux-ci & Lycurgue le Legiſlateur, & notez que l'un de ceux-ci y eſt mal nommé *Lycurge*, faute qui a été reparée dans l'édition de Paris 1699. Rem. de Mr. Bayle.

(1) L'édition de 1707 diſtingue fort bien tous les Lycurgues; & il y a lieu de croire qu'il en eſt de même de celle de 1704. Nouv. Observ.

(*c*) J'ai cherché dans ce livre de Mr. Faydit la page neceſſaire, & ſans avoir été aucunement ſecouru par la table des matieres j'ai trouvé que c'eſt la page 540. Je n'y ai point vu la faute que l'on marque ici, c'eſt-à-dire le doute qu'il y ait eu deux Lycurgues. Mr. Faydit ne condamne point les Auteurs *qui diſtinguent le Lycurgue Roi de Trace d'avec celui de Lacedemone*, il dit ſeulement *qu'ils avouent tous que ces deux Lycurgues ont vecu plus de trois cens années après la ruine de Troie*, c'eſt ſur cela qu'il nous renvoie à Moreri, & puis il conclut „ qu'il y a de l'impertinence à Virgile d'avoir fait „ dire à Enée parlant à Didon *qu'il avoit paſſé par le Roiau-„ me des Thraces où le ſevere Lycurgue avoit regné autrefois „ dans les vieux temps.* Thraces arant, acri quondam regna-„ ta Lycurgo". Mais 1. on ne trouve point dans le Moreri que Lycurgue Roi de Thrace ait vecu après la guerre de Troie. On n'y voit rien de précis touchant le tems de ce Roi. On y trouve ſeulement dequoi conclure qu'il a vecu au tems fabuleux. 2. Il eſt ſûr que les Anciens qui ont parlé de ce Prince l'ont fait vivre avant la guerre de Troie. Homere dans le *6.* livre de l'Iliade introduit Diomede (l'un des Capitaines Grecs au ſiege de Troie) qui raconte comme une vieille Hiſtoire la punition de ce Lycurgue pour avoir chaſſé Bacchus. Apollodore au livre 3. de ſa Bibliotheque pag. m. 175. marque de telle ſorte les avantures de Bacchus par rapport à Lycurgue Roi de Thrace, qu'il s'enſuit manifeſtement que ce Lycurgue a precedé de pluſieurs generations la guerre de Troie. Voilà qui juſtifie Virgile, & qui demande reparation de l'injure qu'il a reçue. Je ſerois fort curieux de ſavoir le nom des Auteurs qui ont avoué que Lycurgue Roi de Thrace *a vecu plus de trois cens années après la ruine de Troie.* Je n'en connois aucun qui ait dit cela. Au reſte l'article de ce Roi de Thrace eſt encore bien defectueux dans le Moreri. Il y manque beaucoup de choſes qui y doivent être, & l'on y a cité ſeulement Plutarque & Properce qui ne diſent preſque rien de ce que l'on a raconté. Rem. de Mr. Bayle.

M.

MARTIN AKAKIA. Moreri & ſes Continuateurs ont fait une lourde faute, ſur la patrie de ce Medecin; l'on a traduit le mot *Catalaunenſis* par *Catalan*, au-lieu de *Chalonois* (ſi du moins on peut dire ce dernier mot.) S'ils avoient bien lû Quenſtet, dans ſon Livre *de patriis viror.* où ils nous renvoyent, ils n'auroient pas fait cette cruelle mépriſe (1). J'eſpere que ces Remarques empêcheront qu'on ſe mépreune dans les éditions ſuivantes, ſur la patrie du chef d'une famille qui eſt très-conſiderable dans l'Ecole de Medecine de Paris.

(1) Cette Remarque eſt priſe de Mr. Bayle. Dans l'édition de 1725, on trouve qu'*Akakia* nâquit *à Chalons ſur Marne.* Nouv. Observ.

MATTHIEU BOSSULUS. Il eſt different d'un autre Jean Boſſulus auſſi François de nation, & qui l'a precedé de plus d'un ſiecle, mais qui comme lui, a été fort oublié dans ſa nation. Mr. Bayle s'étoit fort plaint que Matthieu fût ſi peu connu dans la Republique des Lettres, quoiqu'il eût joué un ſi grand rôle dans le monde. Il avoit été Precepteur de Dom Carlos fils de Philippe II. Roi d'Eſpagne: il avoit enſeigné auparavant la Rhetorique dans l'Academie de Valence. Ces marques d'honneur ne l'ont cependant pas tiré de l'oubli; & malgré les tendres ſollicitudes de Mr. Bayle, il y eſt reſté. Qui eût crû que Mr. Vaultier, qui s'intereſſe ſi fort pour la gloire de ſa nation, eût negligé d'informer la poſterité, que la France avoit donné à la Cour d'Eſpagne un homme de cette conſequence? On a cru que la cauſe de cet oubli venoit de ce qu'il n'avoit point fait de Livres. Si on ne peut avoir l'immortalité qu'au prix de la qualité d'Auteur, en verité il faut avouer, qu'il ſeroit ſouvent plus avantageux de reſter enſeveli dans la pouſſiere avec le commun des hommes, & d'être du nombre de ceux dont le nom ne paſſe pas la premiere generation (1).

(1) Dans la derniere édition du Moreri on trouve un bon Article de *Boſſulus*; on y a profité du Dictionaire de Mr. Bayle, dont notre Auteur n'eſt ici que le copiſte. Nouv. Observ.

MAZZOLIN. L'Editeur a adopté la faute qui a (*a*) paſſée dans toutes les éditions au ſujet de Sylveſtre Mazzolin, dit *Prierio* ou *Prierias:* ce (*b*) Général des Dominicains ne mourut pas à Rennes en Bretagne le 20. d'Octobre de l'année 1520. puiſqu'il dédia ſon Livre *de Strigi-Magarum Dæmonumque mirandis*, au Cardinal Auguſtin Trivulſe, le 1. Mars de l'année 1521. Je ne ſuis pas ſurpris ſi les Editeurs ont copié cette faute les uns des autres, puiſqu'il n'y en a pas un ſeul, qui parle de cet Ouvrage, lequel auroit ſervi à redreſſer leur Chronologie. Je crois qu'on a pris François Sylveſtre, auſſi Général des Dominicains, pour celui-ci. Le *François* mourut à la verité dans le cours de ſes viſites à Rennes en Bretagne; mais quand ces deux Généraux, qui ſont fort differens, ne ſeroient qu'une même perſonne, l'erreur n'en ſeroit pas moins groſſiere, puiſque François Sylveſtre ne mourut pas en 1520. mais en 1528. Ainſi quand la choſe ſeroit, comme l'a ſuppoſé l'Editeur, ce ſeroit toûjours un anachroniſme de huit années (1).

(*a*) Il faloit dire *qui a paſſé*, ou *qui eſt paſſée*. Voiez ci-deſſus la Remarque (*a*) ſur l'Article *Aſtor*; la Remarque (*b*) ſur l'article *Beaupoil*; & la Remarque (*a*) ſur l'Article *Bellay*. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) On a lieu de croire que Silveſtre Prierias n'a jamais été General des Dominicains. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Tout ceci eſt encore pris de Mr. Bayle, *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LXVI, pag. 618. & ſuiv. Dans le Moreri de 1725, on a donné l'Article de *Silveſtre de Priero* au mot MOZOLINO, ſur ce que les Peres Quetif & Echard en ont dit dans leur Bibliotheque des Auteurs Dominicains. Mozolino mourut à Rome en 1523, étant alors Maître du Sacré Palais. Il n'a point été Général des Dominicains. On trouve dans les Peres Quetif & Echard l'Article de *François Silveſtre*, Géneral des Dominicains, mort à Rennes le 19 de Septembre 1528, âgé de 54 ans. Cet Article n'eſt point dans la derniere édition du Moreri, où l'on fera bien de corriger ce renvoi: „ SILVESTRE „ dit de Prierio, *Général des Dominicains*, cherchez MO- „ ZOLIN ": Il faut effacer ces mots, *Général des Dominicains*. Il y a auſſi une faute à corriger dans l'Article *Mozolini*: les Imprimeurs ont mis *Edouard Brow*, au lieu d'*Edouard Brown*. NOUV. OBSERV.

MEDICIS. Dans l'énumeration que l'Editeur fait des Auteurs qui ont écrit la vie, ou qui ont parlé du célèbre Marquis de Marignan, Jean-Jaques de Medicis, qui étoit frere du Pape Pie IV. il eſt ſurprenant qu'il ne parle point de l'Hiſtoire *Ciſalpine d'Erycius Puteanus*, ou plutôt de l'Hiſtoire des actions de Jean-Jaques de Medicis autour du lac de Côme. *Erycius Puteanus* eſt ſi connu dans la Republique des Lettres, qu'on a lieu d'être ſurpris que Moreri & ſes Continuateurs ne le nomment point parmi les Hiſtoriens du Marquis de Marignan. L'Hiſtoire de Jean-Jaques de Medicis qu'il a compoſée, finit à la malheureuſe journée de Pavie, où François I. fut pris priſonnier par les Eſpagnols, & conduit à Madrid. En un mot *Erycius Puteanus* étoit le principal Auteur qui devoit être conſulté pour avoir des Mémoires ſûrs & fideles ſur la vie du célèbre Marquis de Marignan, puiſqu'il eſt celui qui en a été le mieux inſtruit, & qui en a plus ſû de circonſtances ſecretes (1).

D'ailleurs dans l'article d'*Erycius Puteanus*, en parlant de ſes Ouvrages, l'Editeur ne dit rien de celui-ci (2). Galeaſſe Capella a fait une petite Hiſtoire qui ne contient que cinq pages, & qui peut ſervir de ſupplément à celle du Marquis de Marignan, écrite par *Erycius Puteanus:* auſſi elles ont été imprimées enſemble: cette derniere eſt une rélation de la guerre de Muzzo, petite ville ſur le bord occidental du lac de Côme. Le Marquis de Marignan fut, à proprement parler, l'Auteur de cette petite guerre; il y gagna la ville de Marignan, une groſſe ſomme d'argent, & le titre de Marquis. Ce ſupplément a été oublié de même que l'Ouvrage auquel il ſert d'addition (3).

(1) Dans la derniere édition, au mot MEDICIS, MEDICI, *ou* MEDIQUIN, (*Jean Jaques*) Marquis de Marignan, on cite, *Erycius Puteanus*, Hiſt. Ciſalpine. Cette Hiſtoire ſe trouve dans le troiſiéme Tome du *Treſor des Antiquitez d'Italie*. NOUV. OBSERV.

(2) Dans cette édition à l'Article PUY (*Henri du*) ou ERICIUS PUTEANUS, on ne donne pas la liſte des Ouvrages de cet Auteur: on marque ſeulement en général, qu'*il a laiſſé un très-grand nombre de traités d'Hiſtoire, de Rhetorique, de Mathematique, de Philoſophie & de Philologie, dont on peut voir le dénombrement dans la Bibliotheque des Auteurs du Pays-Bas de Valere André*. NOUVELLES OBSERVATIONS.

(3) On n'a pas encore fait entrer cette particularité dans l'Article du Marquis de Marignan; ni parlé de l'Ouvrage de Galeaſſe Capella *de Bello Muſſiano*, que Mr. Grævius a inſeré dans le troiſiéme Tome de ſon *Treſor des Antiquitez d'Italie*. NOUV. OBSERV.

MILLET. Ce nom a été alteré dans cette édition, où l'on a mis *Milet* pour *Millet*, & cette faute eſt particuliere à cette édition, puiſqu'elle n'eſt pas dans les autres. Il eſt important de la relever, afin qu'on l'évite dans les autres éditions. Quand je dis *important*, c'eſt par rapport à un des plus grands Mathematiciens du ſiecle paſſé, qui a porté ce nom. Je parle de Claude François Millet de Chales de la Compagnie de Jeſus, qui d'ailleurs étoit d'une des plus conſiderables Maiſons de Savoye, laquelle a donné des Archevêques à la Tarentaiſe, des Premiers Préſidens à la Chambre des Comptes de Chambery, & pluſieurs autres perſonnes conſtituées en dignité (1).

(1) Dans l'édition de 1725, on trouve, „ MILET DE „ CHALES (*Claude François*) Jeſuite, voyez CHALES ": & ſous *Chales*, il y a CHALES (*Claude-François Millet de*) Jeſuite &c. NOUV. OBSERV.

MILTON. Cet article n'eſt pas aſſez exact. L'Editeur nous auroit donné une juſte idée de cet Auteur, s'il nous avoit appris ſes veritables ſentimens ſur la Religion. Milton, qui écrivit tant pour juſtifier l'attentat que ſes compatriotes formerent contre la vie de l'infortuné Charles I. leur Roi, étoit un homme ſans Religion; il en profeſſa pluſieurs à la verité, mais il ne faiſoit que voltiger ſur la ſurface de chacune; car il fut d'abord de la Religion Anglicane; trouvant enſuite la Secte des Puritains, qui ſont de rigides Calviniſtes qui s'éleverent en Angleterre en 1565. plus à ſon gré, il l'embraſſa. La même legereté qui lui avoit fait abandonner la Religion Anglicane, lui fit auſſi abandonner la Secte des Puritains, pour ſuivre celle des Anabaptiſtes. On crut alors Milton tout-à-fait fixé, mais on ſe trompa; la déclaration qu'il fit à la mort, qu'il n'étoit attaché à aucune Religion, le découvrit enfin pour ce qu'il étoit, c'eſt-à-dire, pour un impie déterminé (*a*).

Milton étoit un très-mauvais Poëte, & encore plus mauvais Orateur: ſes Poëſies ſont pitoyables; les Loix de la quantité y ſont violées preſqu'à tous les vers; on ſent en les liſant, que c'eſt l'ouvrage d'un écolier; ainſi il n'avoit pas beſoin de nous en avertir, on le reconnoît aſſez en le parcourant. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il n'avoit pas écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, &

qu'il

(*a*) Notre Auteur ne devoit pas ſe contenter d'avertir l'Editeur du Moreri que ces choſes manquent à l'article de Milton: il devoit auſſi lui indiquer les ſources des preuves, car l'une des loix les plus eſſentielles qu'un Auteur de Dictionaire Hiſtorique doive ſuivre, eſt de ne rien avancer ſans citer des autoritez. REM. DE MR. BAYLE.

qu'il n'avoit fait que prêter son nom à l'ouvrage d'un Maitre d'Ecole François qui enseignoit alors les enfans à Londres (1).

Les deux Poëmes de Milton (*b*) les plus supportables, sont en vers non rimez; le premier est intitulé, *le Paradis perdu*; le second, *le Paradis recouvré*. Le premier est beaucoup meilleur que le second: c'est ce qui a donné lieu à quelques personnes, de dire, que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré. Saumaise fut le grand (*c*) adversaire de Milton, il le décrédita beaucoup.

(1) Quoique notre Auteur eût sous ses yeux le Dictionaire de Mr. Bayle, où il y a un très-bon Article de *Milton*, il n'a pas laissé de lui attribuer des sentimens, dont il étoit infiniment éloigné. Au lieu de les rapporter, tels qu'ils étoient en eux-mêmes, il en a jugé selon ses prejugez, & les a ensuite qualifiez selon le jugement qu'il en portoit. Ce n'est pas faire la fonction d'Historien, mais de Controversiste, ou de Déclamateur. Il y ajoute même de son chef des circonstances absolument fausses. Venons au fait. Mr. Bayle parlant de la Religion de Milton, dit après son Historien, que *la Secte qui lui plaisoit davantage dans sa jeunesse étoit celle des Puritains*, *mais*, ajoute-t-il, *dans son âge viril celle des Independans & celle des Anabaptistes lui devinrent plus agréables, parce qu'elles accordent plus de liberté que les autres à chaque particulier, & qu'il lui sembloit que leur pratique s'accordoit mieux avec celle des premiers Chrétiens. Enfin quand il fut vieux il se détacha de toute sorte de communions, & ne fréquenta aucune assemblée Chrétienne, & n'observa dans sa Maison le rituel d'aucune secte. Quant au reste, il faisoit paroitre & par ses actions & par ses paroles un profond respect pour Dieu.* Ces particularitez ont changé de forme & de nature en passant par les mains de notre Auteur. *Milton*, dit-il, *étoit un homme sans Religion; il en professa plusieurs à la verité, mais il ne faisoit que voltiger sur la surface de chacune; il fut d'abord de la Religion Anglicane; trouvant ensuite la Secte des Puritains.....plus à son gré, il l'embrassa. La même legereté qui lui avoit fait abandonner la Religion Anglicane, lui fit aussi abandonner la Secte des Puritains, pour suivre celle des Anabaptistes. On crut alors Milton tout-à-fait fixé, mais on se trompa; la déclaration qu'il fit à la mort, qu'il n'étoit attaché à aucune Religion, le découvrit enfin pour ce qu'il étoit, c'est-à-dire, pour un impie déterminé.* Rien n'est plus faux que l'idée qu'on donne ici de Milton, comme d'un *homme sans Religion*, d'un *impie déterminé*. Les Ouvrages qu'il a publiez refutent évidemment cette calomnie. La *déclaration* qu'on lui fait faire *à sa mort*, qu'*il n'étoit attaché à aucune Religion*, est encore une insigne fausseté. Comment notre Auteur a-t-il eu le front d'avancer une chose sur laquelle toute l'Angleterre peut lui donner le démenti?

Il ajoute que *Milton étoit un très-mauvais Poëte, & encore plus mauvais Orateur*; que *ses Poësies sont pitoyables*, & que *quelques Auteurs ont prétendu qu'il n'avoit pas écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter son nom à l'Ouvrage d'un Maître d'Ecole François.* Il a trouvé tout cela dans Mr. Bayle, qui l'a tiré de la Réponse de Saumaise à Milton: mais Mr. Bayle a remarqué que c'étoient des contes dont quelques flatteurs berçoient Saumaise. *C'étoient toutes fables*, dit-il, *que je suis bien aise de rapporter, afin de faire en sorte que les Auteurs apprennent à n'ajoûter point de foi aux médisances, dont on leur remplit la tête contre leurs antagonistes. On croit faire sa cour par là à un homme, & l'on est cause qu'il publie cent sottises.* Cette remarque n'a produit aucun effet sur l'esprit de notre Critique: il n'a pas laissé de débiter gravement toutes ces *sottises*.

Dans les dernieres éditions du Moreri on a corrigé l'Article de *Milton* sur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais il n'est pas encore exemt de fautes. J'en remarquerai ici quelques-unes. 1. On nomme la premiere femme de Milton *Marie Pouvel*, il faut *Marie Powel*. 2. On donne au Livre attribué à Charles I. le titre d'*Icon regia*, il falloit dire *Icon Basilike*. 3. Mr. Bayle remarque qu'*il se tint caché lorsqu'on rappella Charles II. & ne se montra qu'après la proclamation de l'amnistie. Il obtint*, ajoute Mr. Bayle, *des lettres d'abolition, & ne fut soumis qu'à la seule peine d'être exclus des charges publiques.* Dans le Moreri on a mis qu'*il obtint du Roi Charles II. des lettres d'abolition, sans être soumis à autre peine, qu'à l'exclusion des charges publiques.* Mais ce n'étoit pas là l'affaire du Roi, mais du Parlement. Il est vrai que l'Auteur de la *Vie de Milton* dit que dans l'Acte d'Amnistie, le Parlement se contenta de l'*exclure des charges publiques.* Mais Milton n'est point nommé dans cet Acte; & cela suffisoit pour le mettre à couvert, sans qu'il eût besoin de *lettres d'abolition:* car dans l'Acte même, on déclara que tous ceux qui n'y étoient pas nommément exclus de l'amnistie, seroient censez y être compris, & exempts de toutes peines, tout comme s'ils y étoient nommez en termes exprès. Jean Goodwin, fameux Theologien, qui avoit publié un livre exprès pour justifier la mort de Charles I. fut *exclus des charges publiques.* 4. Les nouveaux Editeurs disent qu'on voit dans le livre de Milton *de la vraie Religion* &c. qu'il *n'exclud du Salut que les Catholiques Romains.* Il falloit dire, comme Mr. Bayle, qu'il n'exclud de la *Tolerance* que les Catholiques Romains; & ajouter la raison qui le portoit à les en exclure. *Milton*, dit Mr. Bayle, *montre que le Papisme doit être entierement privé du benefice de la Tolerance, non pas entant que c'est une Religion, mais entant que c'est une faction tyrannique qui opprime toutes les autres.* 5. Les Editeurs ont allongé cet Article par le récit de ce qui se passa à Oxford en 1683. *L'Université d'Oxfort*, disent-ils, *assemblée en corps le 2 Juillet*, (il falloit dire le 21 Juillet) 1683. *déclara heretiques & scandaleuses XXVII. propositions extraites des Ouvrages de Milton, & contraires aux devoirs des sujets envers leur Roi.* &c. Mais ces XXVII. propositions n'étoient pas toutes extraites de Milton: il y en avoit plusieurs tirées de Knox, de Buchanan, de Baxter, & de quelques autres Ecrivains Anglois & Ecossois. On ajoute, *les Anglois changerent bien de sentiment dans la suite; & Bayle même qui les avoit loues en ce tems-là*, [dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1684, Art. III. p. m. 141]. On ne devoit pas dire que Mr. Bayle a *changé de sentiment dans la suite*, sans en donner des preuves. A l'égard des Anglois, il seroit facile de faire voir qu'ils n'ont point *changé de sentiment.* Par *les Anglois*, il ne faut pas entendre la Cour, ni l'Université d'Oxford; mais la Nation Angloise en général: & si on consulte l'Histoire de ce tems-là, on verra que la Nation Angloise étoit très-opposée au Despotisme, que la Cour s'efforçoit d'introduire; & que l'esprit de Liberté, qui regnoit dans les deux derniers Parlemens de Charles II. fut cause qu'on les cassa. 6. Dans la nouvelle édition du Moreri on pourra ajouter, que le 23 de Mars 1710, la Chambre des Seigneurs fit bruler par la main du bourreau la Déclaration de l'Université d'Oxford, dont on vient de parler. NOUVELLES OBSERV.

(*b*) Il faut savoir que ces deux Poëmes sont en Anglois, & qu'ils passent pour des Chefs-d'œuvre. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Ceci est trop vague: Saumaise aiant fait une apologie pour Charles I. fut refuté par Milton. Il travailla à une replique qui n'a été imprimée que long-temps après sa mort. Il est donc certain qu'il n'a publié quoi que ce soit contre Milton. Cela suffit-il à pouvoir dire qu'il *fut son grand adversaire?* REM. DE MR. BAYLE.

MONTROSE. Il est étonnant qu'en parlant de ce Marquis, on ait oublié son nom de famille: c'est la premiere chose qu'on doit remarquer, en parlant d'une personne distinguée; & quand on omet une circonstance si essentielle à l'Histoire, il est à craindre que tout le corps de l'article ne se sente de la negligence de l'Auteur. Mais ce ne seroit pas assez de faire remarquer au Lecteur l'omission, si je ne la reparois: il faut donc lui apprendre que le nom du Marquis de Montrose étoit *Jean Greme* (1).

(1) Ce Marquis ne s'appelloit pas *Jean Greme.* Dans l'édition de 1712, on a mis *Jacques Gremmie*; & dans celle de 1725, *Jacques Gremme ou Graham. Jacques* est bien; mais on n'a jamais écrit *Greme* ni *Gremme.* Si on avoit consulté quelque Livre Anglois, on auroit vu qu'il falloit mettre *Graham.* Il est vrai que la prononciation de *Graham* approche de notre *Gréam* ou *Grême:* mais il n'est pas permis de changer l'Orthographe des noms étrangers, & d'en exprimer la prononciation selon l'Orthographe Françoise. C'est le moyen de les rendre méconnoissables. Si on écrivoit, par exemple, *Lak*, ou *Lac*, qui pourroit deviner qu'on parle de Mr. *Locke* ce célébre Philosophe? Au reste, dans l'édition de 1712, on avoit mal écrit *Mont-Rose*, & rangé cet Article parmi les noms separez de cette maniere: dans celle de 1725 on a bien mis *Montrose*; mais par-là on a déplacé cet Article; puisqu'il se trouve avant celui de *Montagnana*, de *Montagné* &c.

J'ajouterai ici qu'en parlant du Marquis de Montrose, on auroit dû remarquer, après le Pere d'Orleans, que *ce Seigneur avoit d'abord suivi le torrent, & porté les armes pour la cause de la Liberté.* Il falloit aussi marquer les raisons que les Ecossois alleguerent pour justifier la maniere dont ils le firent mourir; &c. Les loix de l'Histoire demandent qu'on rapporte le pour & le contre. Enfin, on pouvoit consulter des Auteurs plus fidelles & mieux instruits, que ne l'étoient *Du Verdier*, & l'Abbé *Raguenet*, qui sont citez à la fin de cet Article. NOUV. OBSERV.

MORIGGIA. On confond dans cet Article les Jésuites & les Jésuates, puisqu'on donne la qualité de Général des Jésuites, à Paul Moriggia qui ne le fut que des Jésuates: ce sont deux Ordres fort distincts. Cette faute a (*a*) échappée à tous les Editeurs de Moreri; & elle est d'autant moins excusable, qu'il n'est pas naturel d'ignorer de quel Ordre étoit un Auteur aussi célèbre que le Pere Paul Moriggia; un Auteur, dis-je, qui a enrichi la Republique des Lettres de soixante-un Traitez différens (1).

(*a*) Il faloit dire *a échapé*. Voiez ci-dessus la Remarque (*a*) sur l'Article *Mazzolin*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere Edition, à l'Article MORIGIA (*Paul*), on a fort bien mis qu'il étoit *Général des Jesuates*. NOUV. OBSERV.

N.

NITARD. L'Editeur se trompe au sujet du Cardinal Jean Everard Nitard, auquel il donne la qualité de Confesseur du Roi d'Espagne, Charles II. Le Pere Nitard Jésuite ne fut pas Confesseur du Roi d'Espagne, mais de la Reine sa mere, Marie-Anne d'Autriche (1); & la chose est d'autant moins douteuse, que c'est la confiance aveugle que cette Princesse avoit pour lui, qui lui attira les disgraces dont feue Madame d'Aunoy nous a fait un détail si interessant dans ses *Mémoires de la Cour d'Espagne*. Il est vrai que ce bon Pere fut obligé de sortir un peu brusquement du Royaume d'Espagne; mais pour le consoler, on lui donna un Chapeau de Cardinal, quand il fut arrivé à Rome. On n'avoit pas d'autres récompenses à lui donner; car on sait que les Jésuites n'acceptent point (*a*) d'Evêchez, & qu'ainsi on ne peut couronner leurs services que par la Pourpre Romaine.

(1) Cela est corrigé dans la derniere Edition. NOUV. OBSERV.

(*a*) On fera bien de lire sur ce sujet ce qu'en dit Mr. Daillé dans le Chapitre 20 de la 3 partie de sa Replique au Pere Adam & à Cottibi. REMARQUE DE MR. BAYLE.

P.

PATRICE. Mr. Bayle avoit pris soin d'avertir les Editeurs de Moreri, que François Patrice Venitien, qui vivoit sur la fin du 16. siecle, n'avoit point professé à Padoue. Si on avoit consulté l'Histoire de Mr. de Thou, on n'auroit pas copié cette faute des anciennes Editions. Patrice, après avoir professé 17 ans à Ferrare, se retira à Rome, où il fut attiré par les bienfaits de Clement VIII, & il n'en sortit plus (1). Cet Antiperipateticien proposa des dogmes si singuliers (*a*) sur les cinq voix de Porphire, que la plus grande partie des Philosophes de son tems, se déchaînerent contre lui.

(1) Dans l'Edition de 1707 & suivantes, on a mis qu'il *enseigna la Philosophie à Ferrare & à Rome*, &c. NOUV. OBSERV.

(*a*) Pour connoitre l'erreur qui se trouve dans ces paroles il faut consulter le Dictionaire de Mr. Bayle à la page 620. col. 1. de la 4 Edition (2). REM. DE MR. BAYLE.

(2) C'est-à-dire, l'Article PATRICE (FRANÇOIS) Rem. B. NOUV. OBSERV.

PAUL III. Moreri & ses Continuateurs, disent simplement que le Pape Paul III. avoit eu avant son Pontificat, un fils & une fille. Cette expression n'est pas assez précise; il falloit dire que ce Pape avoit eu ces deux enfans d'un légitime (*a*) mariage, & cette déclaration étoit d'autant plus nécessaire, que l'expression obscure de Moreri, autorise l'opinion où sont la plupart des Lecteurs, que les enfans du Pape Paul III. n'étoient pas légitimes, & qu'ainsi la Maison de Parme d'aujourd'hui, vient des bâtards de la prémiere Maison Farnese: cela est absolument faux; Alexandre Farnese avoit eu avant d'être Pape sous le nom de Paul III. Constance, qui épousa (*b*) Basio Sforce II. du nom, Comte de St. Fiore, & Pierre Louïs Farnese, qui fut d'abord Duc de Castro, & ensuite de Parme & de Plaisance (1). Le célèbre Alexandre Farnese qui vint en France à la tête d'une nombreuse Armée, étoit son petit-fils.

Mr. l'Abbé Faydit en parlant dans son nouveau Livre, de la mort tragique de Pierre Louïs Farnese, qui étoit lié d'intérêt avec les Fiesques, contre les Doria, nomme ceux-ci *Duaria*, comme dans

(*a*) Il eût été bon de donner ici les Preuves du mariage contracté par Alexandre Farnese avant qu'il eût embrassé l'état Ecclésiastique: de nommer la femme qu'il épousa, de marquer le lieu & le tems, & de citer des Auteurs dignes de foi: sans cela c'est en vain que l'on condamne ceux qui s'expriment comme Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il faloit dire *Buoso*, & comme je l'ai déja marqué, nommer le femme dont Alexandre Farnese avoit eu cette fille & le fils duquel descendent les Ducs de Parme. Cela étoit d'autant plus nécessaire qu'on avoue ici que la plupart des Lecteurs croient que les enfans de Paul III. n'étoient pas légitimes. Le Sansovino fameux Auteur Italien au XVI Siécle dit expressément dans son Livre des familles d'Italie fol. 170. que Pierre Louïs Farnese étoit fils naturel de Paul III. Il parle ainsi immédiatement aprés avoir donné de grands éloges à ce Pape. Auroit-il ignoré le mariage qu'un homme d'une famille si distinguée, & qui sous le caractére de Cardinal, & ensuite sous celui de Pape se signala en tant de façons, auroit contracté? Mr. l'Abbé Faydit *ubi supra Pag.* 376 assure que *Pierre Aloïse Farnese étoit fils legitime d'Alexandre Farnese qui après la mort de sa femme fut fait Pape sous le nom* d'Onuphre troisieme, *& en suite sous le nom* de Paul III. Notre Auteur n'a eu peut-être que ce garant du Mariage de ce Pape. On les prie ici très-serieusement l'un & l'autre de communiquer au public les preuves d'une chose aussi peu connue que celle-là. J'observe en passant que selon le Sansovino *ibid.* Alexandre Farnese prit d'abord le nom d'Honoré V: cela est plus vraisemblable que de dire qu'il prit celui d'Onuphre III. car il n'y a point eu de Pape nommé Onuphre. Il eût donc falu prendre le nom d'Onuphre I. & non pas le nom d'Onuphre III. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'Edition de 1712 & suivantes, on a mis que, *Paul III avoit été marié avant que d'embrasser l'état Ecclésiastique, & de son mariage il avoit eu une fille nommée* Constance, *qui fut mariée à* Bosio *Sforce, II. du nom; & un fils nommé* Pierre Louïs *Farnese, qu'il fit Duc de Parme.* Mais on ne donne aucune preuve de son Mariage. NOUV. OBSERV.

dans un autre endroit, parlant de l'Abbé Cottin de l'Academie Françoise, il le nomme *Cautin*. Ces sortes d'Ortographes singulieres ne servent qu'à défigurer les noms, & à les rendre méconnoissables. Mr. de Thou en les latinisant, les a corrompus, & d'autres les défigurent en les écrivant mal: les uns & les autres ne cherchent qu'à se (*c*) singulariser.

(*c*) Je croi que ceux qui orthographient mal les noms ne sont coupables que de paresse, ou de mauvaise mémoire: je ne prétens pas pour cela les excuser. REM. DE MR. BAYLE.

PAULICIENS. Moreri & ses Continuateurs ne se trompent que d'environ un siécle sur le tems auquel ont vêcu Paul & Jean, deux freres, qui furent chefs de la Secte des Pauliciens. Si l'Editeur s'étoit donné la peine de lire l'Histoire des Variations du célèbre Evêque de Meaux, il auroit veu dans le XI Livre, que ces deux freres vivoient dans le 7 siécle, & non pas dans le 8, comme il l'a trop legerement avancé sur la foi de ceux qui avoient compilé avant lui le grand Dictionaire Historique (1). Le Dogme fondamental de ces heretiques, étoit l'existence de deux principes coeternels & indépendans l'un de l'autre.

(1) Dans la derniere Edition on a mis, aprés Mr. Bayle, que les *Pauliciens* „ furent ainsi appellés du nom d'un certain *Paul*, qui s'en fit le Chef en Armenie *dans le VII Siecle*. NOUV. OBSERV.

PELLISSON. Je ne sais pas si l'Editeur a voulu corriger dans cet article, Mr. Bayle, au sujet de Raymond Pellisson, un des ayeux de Mr. Pellisson de l'Academie Françoise: dans le Dictionaire Critique, Raymond Pellisson est Premier President du Parlement ou Senat de Chambery: & dans la nouvelle édition de Moreri, on change cette qualité en celle de Premier President de Dauphiné. Il est pourtant très-sûr que ce Raymond a été Premier President du Senat de Savoye, & non pas du Parlement de Dauphiné: c'est un fait de notorieté (1).

(1) Dans l'Edition de 1725 on trouve que *Raimond Pelisson* fut fait, en 1537, *President au Senat de Chambery, & Commandant en Savoye*. Mr. Bayle a cité Borel, *Tresor des Antiquitez Gauloises & Françoises*, qui dit que *Raimond Pelisson* étoit *Prémier Président à Chambery:* cependant notre Auteur s'exprime, comme si Mr. Bayle avoit dit cela de son chef. NOUV. OBSERV.

PENELOPE. J'ai été surpris de trouver dans l'article de cette Reine d'Itaque, la question, si Homere avoit été veritablement un de ses amans, si peu éclaircie. L'Editeur se contente de nous dire en termes généraux, que quelques auteurs ont écrit qu'Homere n'avoit tant loué Penelope, que *parce qu'il en avoit été amoureux*: il auroit pû trancher sur la negative, s'il avoit pris la peine de lire les Notes de Mezyriac, sur les Epitres d'Ovide: cet habile homme apporte des raisons demonstratives, (*a*) pour prouver que Penelope fut une femme très-chaste; d'ailleurs ce qu'Ausone en dit dans sa 135 Epigramme, (*b*) est une preuve sans replique de sa vertu. Les baisers de Penelope ne furent presque pas connus durant un si grand nombre d'années à Telemaque son fils, parce qu'il étoit un autre que son mari, à qui elle destinoit toutes ses caresses. Je conviens que Floridus Sabinus, dans son Livre des *Lectionum subcisivarum*, Lycophron, Herodote, & Dempsterus dans ses Paralipomenes, n'ont pas tenu le même langage: mais enfin les preuves d'Ausone, (*c*) mises dans toute leur force par le savant Mr. de Mezyriac, doivent prévaloir dans cette occasion; & c'étoit à l'Editeur à prendre un parti sur cette question, comme il l'a pris sur plusieurs autres peut-être beaucoup moins interessantes (1).

(*a*) Les Lecteurs auront quelque peine à comprendre le raisonnement de notre Auteur, car pour prouver qu'il est faux qu'Homere n'ait tant loué Penelope que parce qu'il en étoit amoureux, il faudroit d'autres raisons que celle-ci, c'est que Penelope fut très-chaste, & néanmoins il n'emploie que cette raison. D'ailleurs il ne pense pas que Meziriac ait prouvé par des raisons demonstratives, que Penelope fut une femme très-chaste, ni même qu'il ait entrepris de refuter ceux qui ont medit d'elle. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Cette Epigramme n'est point une preuve. Ausone fait parler Penelope, ce n'est donc qu'un témoignage qu'elle se rend, & l'on pourroit seulement en inferer que ce Poëte avoit fort bonne opinion de la vertu de cette Dame. Chacun voit la différence qu'il y a entre louer une femme, & montrer par des preuves sans replique qu'elle a été vertueuse. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Pour bien juger de la solidité de ces paroles, il ne faut qu'examiner les deux Notes précédentes. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Toute l'érudition qu'étale ici notre Auteur, ne lui a pas couté beaucoup; il l'a prise de Mr. Bayle: mais les raisonnemens qu'il fait, lui appartiennent en propre. Dans la derniere Edition du Moreri, apres ces mots: *D'anciens Auteurs ont parlé très-desavantageusement de la conduite de Penelope, & ont écrit qu'Homere ne l'avoit tant louée, que parce qu'il en avoit été amoureux*; on ajoute, *voyez là-dessus le Dictionaire de Bayle.* NOUV. OBSERV.

PHILIPPE D'AQUIN. Ce n'étoit pas une circonstance à oublier dans la nouvelle édition, que Philippe d'Aquin, qui professa la Langue Hebraïque à Paris, sous le (*a*) feu Roi Louïs XIII, & dont il est fort parlé dans le procez du feu (*b*) Maréchal d'Ancre, avoit été Juif. La nature même de ce procez, engageoit naturellement l'Editeur à examiner ce fait d'une maniére particuliere; d'ailleurs la Religion des auteurs doit toûjours être l'objet principal des Historiens (1).

PHRÆA.

(*a*) Voiez la Remarque suivante à la fin. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il étoit inutile de mettre ici le mot *feu*, car il y a trop long-tems que ce Maréchal est mort. Outre que sa mémoire a été toujours en malediction. Bien des gens croient qu'il ne faudroit se servir de *feu* & de *feue* que lors que ceux à qui l'on adresse la parole ignorent si les personnes dont il s'agit vivent ou non. Ils soutiennent qu'une femme qui parle à des gens qui savent très-bien qu'elle est veuve, doit dire simplement *mon Mari* & non pas *feu mon Mari*. Ils n'approuveroient donc pas que notre Auteur ait écrit en 1706. *Le feu Roi Louïs* XIII. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'Edition de 1725, l'Article AQUIN (*Philippe*), est tiré du Dictionaire de Mr. Bayle, que l'on cite; mais on n'a pas pris tout ce qu'il y avoit d'essentiel dans Mr. Bayle. Il falloit remarquer, 1. que d'Aquin avoit été Juif. 2. qu'on trouve quelques particularitez curieuses sur son sujet dans le procés du Maréchal d'Ancre. 3, que Flavigny l'accusa d'avoir corrompu le Texte Hébreu de la Bible de Mr. le Jay. 4. On dit qu'il *enseignoit l'Hébreu à Paris sous le regne du Roi Louïs XIII. dans le XVII. siecle.* Aprés avoir nommé *Louïs XIII.* il n'étoit pas nécessaire d'ajouter, *dans le XVII siecle.* NOUV. OBSERV.

PHRÆA. Dans l'article de l'Anglois Jean Phræa (non pas *Phreas*) l'Editeur a oublié de parler du chef-d'œuvre de cet auteur, qui cependant ne fut que son coup d'essai. Je parle de la traduction qu'il fit du discours de Synesius, l'auteur le plus difficile à entendre, qu'il y ait parmi les Grecs, & que tous les Traducteurs avoient jusques-là respecté. Ce discours étoit un éloge de la Chauveté; Moreri & ses Editeurs, ne sont pas les seuls qui ont oublié de parler de cette traduction (1).

(1) Dans la derniere édition, au mot PHRÆA, on parle de la Traduction du Discours de Synesius, d'après le Dictionaire de Mr. Bayle, d'où notre Auteur a tiré ce qu'il dit ici. NOUV. OBSERV.

PHILOSTRATE. Moreri n'a pas consulté cet auteur lorsqu'il a mis la mort d'Apollone de Tyane sous l'année 97. ou 99. cette faute auroit dû être corrigée dans la nouvelle édition, puisqu'il est certain que ce Philosophe mourut sous l'Empire de Nerva, c'est-à-dire, en 96. ou tout au plus, au commencement de l'année suivante (1). Il a paru un nouvel ouvrage en 1704 sur ce sujet, qui doit être consulté (2).

(1) L'édition de 1725, à l'Article d'APOLLONIUS DE THYANE, marque que *les uns mettent sa Mort en 97. & les autres en 99.* NOUV. OBSERV.

(2) Cet Ouvrage est intitulé, *Histoire d'Apollonius de Tyane convaincuë de fausseté & d'imposture*. Mr. du Pin en est l'Auteur. On en a fait usage dans cette édition, en rapportant les Jugemens des Anciens & des Modernes touchant Apollonius de Tyane. NOUV. OBSERV.

PRETEXTAT. Il y a long-tems que Moreri a été critiqué, pour avoir mal rapporté le conte que l'on fait du jeune Papyre Pretextat; mais ses Continuateurs n'ont pas laissé de copier les fautes qu'il avoit faites sur cet article, & qu'on lui a tant de fois reprochées. Premierement, il n'est point vrai que Pretextat, pour se défaire des importunitez de sa mére, qui le pressoit de lui dire ce qui s'étoit passé au Senat où son pere l'avoit mené un jour, lui déclara que l'on avoit resolu que desormais chaque mari auroit deux femmes; il lui dit au contraire, qu'on avoit examiné si cela seroit plus avantageux à la Republique, que d'ordonner qu'une femme épousât deux maris. L'espece, comme l'on voit, est assez differente. Secondement, on avoit averti Moreri de confirmer la verité de cette tradition par une autorité d'un plus grand poids que celle de Macrobe; en effet le seul témoignage de cet auteur n'imposeroit pas silence aux Critiques. On sait assez que c'étoit un diseur de bons mots, & qui cherchoit plus à rejouïr son Lecteur, qu'à l'instruire de la verité des faits: cependant on n'a ajouté dans la nouvelle édition nul témoignage, à celui de Macrobe; il falloit donc rapporter celui de Caton, & celui d'Aulugelle, qui en parle dans son premier Livre (1).

(1) Dans l'édition de 1725 on a corrigé cet Article, au mot PAPYRIUS, sur le Dictionaire de Mr. Bayle, que notre Auteur n'a fait ici que copier. NOUVELLES OBSERVATIONS.

PRIOLO. J'avoue qu'on a rendu justice, dans la nouvelle édition, à la memoire de feu Mr. Priolo, qui avoit été cruellement déchirée dans la premiere édition du Dictionaire Critique de Mr. Bayle, (*a*) & dans le *Sorberiana*; mais enfin l'Editeur auroit pû parler dans un plus grand détail, des ouvrages ausquels Mr. Priolo avoit travaillé, & qui, à ce que je crois, n'ont pas encore veu le jour: en voici les titres, que l'on inserera, si on le trouve bon, dans la premiere édition que l'on fera du Dictionaire de Moreri. *Libri* 4. *de stultitia humanæ gentis.* (Il en eut pû faire au moins encore une douzaine) *Libri* 3. *quæstionum naturalium, &c. Opus emunctum, triginta annorum meditatio, quod jam celebratur sub apertiori titulo &c. De vita & gestis Henrici Rohanni Ducis. De vita & moribus Cæsaris Cremonini.* On dit même qu'il avoit fait des Notes sur le Traité de *l'Ame* de cet auteur. *Vita Benjamini Prioli. Judicium de Scriptoribus Græcis & Latinis. Epistolarum senilium ad maximos Europæ proceres centuria singularis* (1). L'auteur des Essais de Litterature avoit aussi fort maltraité cet auteur (*), sur la foi sans doute, (*b*) de Mr. Bayle, comme celui-ci l'avoit fait sur celle de Mrs. Sorbiere & (*c*) Graverol; mais (*d*) il se retracta dans la suite (†).

(*) Essai de Février 1703.

(†) Essai d'Avril 1703.

(*a*) C'est ici qu'il faloit marquer ce qui a été marqué à la fin de l'article, c'est qu'on n'avoit parlé que *sur la foi du* Sorberiana, que l'on avoit cité en caracteres Italiques sans se rendre garant de rien. Tous les lecteurs devroient faire attention à cela, & aller toûjours droit à la source pour s'y arrêter, sans rendre responsables les citateurs. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition, on a mis à la fin de l'Article *Priolo*, que cet Auteur „ promettoit sept ouvrages differens, dont les titres sont dans la derniere page de son „ Histoire, parmi lesquels se trouvoit sa vie, & celle du „ Duc de Rohan, qui n'ont pas encore vû le jour." Cela est tiré du Dictionaire de Mr. Bayle, dont notre Auteur n'est encore ici que le copiste. NOUV. OBSERV.

(*b*) Pour savoir si ç'a été sur la foi de Mr. Bayle il faut consulter les Memoires de Trevoux pag. 476. du 5. Tome à l'édition d'Amsterdam. Notre Auteur auroit parlé autrement, s'il avoit vu ce qui a été critiqué dans les Essais de Litterature en cet endroit-là. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Mr. Bayle n'a cité ni n'a dû citer en cet endroit-là, Mr. Graverol qui n'a pas joint son temoignage avec celui de Sorbiere. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) C'est-à-dire l'Auteur des Essais de Litterature. REM. DE MR. BAYLE.

PRISCILLIEN. Mr. Bayle critique souvent Moreri; le Continuateur de ce dernier pouvoit à son tour attaquer ce célèbre Critique. Sa matiere étoit ample dans l'article de Priscillien, sur tout lorsqu'il dit qu'on a condamné dans le 4 & 5 siécle les (*a*) Priscilliens sur des chefs que l'on a canonisez dans St. Augustin, & qui ont été confirmez par les décisions de l'Eglise: il faut consulter sur ce sujet la 93 Epitre de St. Leon (1).

PRO-

(*a*) Il faloit dire *les Priscillianistes*. Il est très-vrai que la matiere est ample & considerable, mais non pas du ressort d'un Dictionaire Historique tout pur. Dans un Dictionaire Historique commenté cela trouveroit bien sa place; c'est un dogme très-curieux: il s'agit de savoir si Saint Augustin faisant consister la Liberté en ce que l'ame veut sans contrainte quoi que necessairement, on peut approuver sa doctrine & condamner celle qui pose que les actes de la volonté humaine arrivent necessairement & fatalement, comme les Priscillianistes l'enseignoient. Il est aisé de prouver qu'il n'y a aucune distinction alleguée par les Augustiniens que les Priscillianistes n'eussent adoptée, & par conséquent que leur doctrine est au fond la même que celle de S. Augustin. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Voyez le Dictionaire de Mr. Bayle, à l'Article PRISCILLIEN, Rem. H. NOUV. OBSERV.

PRODICUS. Eſt un heretique du ſecond ſiecle, qui, en qualité de Fondateur d'une Secte, qui fit alors beaucoup de bruit, ne devoit pas être oublié dans la nouvelle édition; je parle de la Secte des Adamites (1).

(1) Dans l'édition de 1725 on trouve l'Article de ce *Prodicus*. On y a profité du Dictionaire de Mr. Bayle, quoi qu'on ne le cite point. NOUVELLES OBSERVATIONS.

PUTEANUS. On avoit averti les Continuateurs de Moreri, de corriger leur Chronologie, ſur la mort d'Erycius Puteanus; mais peu attentifs aux avis qu'on leur donne, qu'ils ne prennent pas ſouvent la peine de lire, ils ont continué de placer cette mort ſous (*a*) l'année 1646. Mr. Bullard dans ſon ſecond Tome de l'Academie des Sciences, place précisément (*b*) cette mort ſous l'année 1644. En parlant du Livre *Statera pacis & belli*, on auroit pû ajouter, (*c*) que c'étoit un Livre tout-à-fait à l'avantage de Sa Majeſté Catholique (1).

(*a*) Ils ont bien fait de continuer à dire que Puteanus mourut l'an 1646. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Ce n'eſt pas que Bullard ait dit en propres termes que Puteanus mourut l'an 1644. On peut ſeulement l'inferer de ce qu'il lui donne 70. ans de vie & le fait naitre en 1574. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Mais pour ajoûter cela d'une maniere intelligible il eût falu remarquer 1. que Puteanus conſeilloit au Roi d'Eſpagne de faire la paix avec les Provinces-unies: (on a inſinué cela dans le Moreri.) 2. Que cette paix eût fait du bien au Roi d'Eſpagne, ſi l'on en juge par les mauvais ſuccès de la guerre qu'il continua, & dont il ne ſe tira enfin l'an 1648. aprés une infinité de depenſes & de diſgraces, que par une paix honteuſe où il accorda aux Hollandois tout ce qu'il leur plut de demander. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Critique, qui a pris tout ce qu'il dit ici dans Mr. Bayle, voudroit qu'on *plaçât*, comme fait Bullart, *la mort* de Puteanus *ſous l'année* 1644. Cependant Mr. Bayle avoit marqué qu'*ayant conſulté la Vie de Puteanus*, il y *avoit trouvé qu'il mourut dans le Château de Louvain le* 17 *de Septembre* 1646. Les Editeurs du Moreri ont corrigé l'Article de Puteanus ſur le Dictionaire de Mr. Bayle. Ils avoient d'abord mis: *il eſt marqué dans ſa Vie, qu'il mourut au Château de Louvain le* 17 *Septembre* 1646: *d'autres auteurs ont placé ſa mort en* 1644. On a ajouté enſuite: l'*Oraiſon funebre d'Ericius Puteanus fut prononcée à Louvain le* 19 *Septembre* 1646. *jour de ſon enterrement .... ce qui verifie la juſte date de ſa mort.* NOUV. OBSERV.

Q.

QUINT-CURCE (*a*). L'Editeur a corrigé dans cet article, une partie des fautes qu'on avoit reprochées à Moreri: mais enfin il ne nous apprend rien ſur le tems, ni ſur le ſiecle où Quint-Curce a vécû. On voit même qu'il appréhende de ſe déclarer. Mais pourquoi ne pas préferer à tout autre, le ſentiment du Pere le Tellier, qui fait vivre ce célèbre Auteur, ſous le Regne de l'Empereur Claude? Ce ſentiment paroît plus probable, que celui qu'il ſemble que l'Editeur favoriſe: il n'oſe pas dire qu'il a vécu ſous l'Empire de Veſpaſien, mais il l'inſinuë; ces ménagemens préjugent ſon incertitude (1).

(*a*) Vaugelas (qui a traduit cet Auteur) & tous nos meilleurs Ecrivains diſent *Quinte Curce*. On ne ſauroit comprendre par quelle affectation notre Auteur dit *Quint-Curce*. Il devoit ſe ſouvenir de la remarque contre l'Abbé Faidit ci-deſſus à la fin de l'Article de *Paul III*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Critique prétend que le ſentiment du Pere le Tellier, ſur le tems où Quinte Curce a vécu, *eſt le plus probable*; mais comme il ne le prouve pas, ſa remarque ne ſauroit être d'aucun uſage. NOUV. OBSERV.

R.

RAMUS. Cet article demandoit plus d'étenduë; l'exacte temperance de ce Philoſophe, comparée à la délicateſſe & à la profuſion des tables de ceux de ce tems, meritoit ſur tout quelques reflexions (1).

(1) L'Article de *Ramus* eſt fort étendu dans la derniere édition. On l'a corrigé & augmenté ſur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais il s'y eſt gliſſé une faute. On dit que Ramus étoit *fils d'un Gentilhomme, qui .... fut obligé de faire le metier de Charbonnier pour gagner ſa vie*: ce n'étoit pas ſon pere, mais ſon *ayeul*, comme on le peut voir dans Mr. Bayle. On n'y parle point de la *temperance* de Ramus, qui a fourni le ſujet d'une Remarque à Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

RAPIN. On a oublié bien des choſes en faiſant l'éloge de ce ſavant Jeſuite, ſur tout dans l'énumeration de ſes livres; on n'a pas dit un mot de celui qui lui a fait plus d'honneur. Je parle de *Diſſertatio de nova doctrina, ſeu Evangelium Janſeniſtarum*. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1658. La Lettre anonime (*a*) qu'il publia en 1680. fit auſſi beaucoup de bruit, & fit tort au parti qu'il attaquoit: le feu Cardinal Cibo, auquel elle étoit adreſſée, en fit de grands remercimens à cet habile homme (1).

(*a*) Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Janvier 1686. au 4. article du Catalogue des Livres nouveaux. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur copie ici Mr. Bayle, à ſon ordinaire. Dans la derniere édition on a profité du *Dictionaire Critique* pour perfectionner l'Article du Pere *Rapin*. NOUV. OBSERV.

RIPAMONT. Tous les Editeurs de Moreri ont oublié dans l'article de Joſeph Ripamont, de parler de ſon Hiſtoire du Milanois; ils ont cité à la verité l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de la Ville de Milan qu'il a donné; mais outre cet ouvrage, il a composé l'Hiſtoire de ſa Province; & ce ſont deux livres tout-à-fait differens: d'ailleurs ces Editeurs ſont conſtans à écrire *Ripamont*, & je leur ſoûtiens qu'il faut écrire *Ripamonte* (1).

RON-

(1) Dans l'édition de 1725. à l'Article de *Ripamonte*, on n'a rien ajouté touchant l'Hiſtoire du Milanois écrite par cet Auteur. Mr. Grævius l'a inſerée, avec la continuation, dans le ſecond Tome de ſon *Treſor des Antiquitez d'Italie*. NOUV. OBSERV.

RONSARD. Cet article eſt peu exact: l'Editeur place la naiſſance de ce célèbre Poëte, ſous l'année 1524. & pluſieurs auteurs aſſurent qu'il vint au monde la même année que François I. fut pris devant Pavie: c'eſt une époque qui paroîtra ſinguliere au Lecteur: mais enfin quelques auteurs s'en ſont ſervis. Or François I. fut pris devant Pavie, (& qui eſt-ce qui l'ignore?) le 25 Février (*a*) de l'année 1525. Ronſard vint donc au monde en 1525 (1). L'Editeur nomme la mere de ce Poëte *Jeanne Chaudrier*, & c'eſt Jeanne *Chandrier* (2). La maiſon de Chandrier étoit aſſez illuſtre, pour qu'on ne dût pas ignorer la maniere dont le nom qu'elle portoit, s'écrivoit: on auroit pû nous dire quelque choſe du procez que Ronſard eut contre Joachim du Bellay, pour le recouvrement de quelques Odes que celui-ci lui avoit volées. Cette affaire ſervit long-tems d'amuſement à la Cour; mais Ronſard ne la regardoit pas comme une bagatelle, & il s'y échauffa d'une maniere extraordinaire. Mr. Gueret, dans ſa fiction ingenieuſe, (*) maltraite fort Ronſard, ſur la dureté & l'obſcurité de ſon ſtile; ce ſont des défauts que pluſieurs autres auteurs lui ont auſſi reprochés; d'ailleurs ce Poëte s'éloigne ſouvent des règles de la modeſtie; & on trouve dans ſes ouvrages quelques expreſſions qui ne donnent pas une grande idée de la pureté de ſes mœurs. Les Critiques ſur tout ont beaucoup crié contre quelques vers de la 2. Ode du 2. Livre, & ce n'eſt pas tout-à-fait ſans ſujet.

(*) Le Parnaſſe reformé.

L'Editeur nous auroit bien dû éclaircir, ſi veritablement Ronſard a été Prêtre, comme quelques Miniſtres Proteſtans le lui reprocherent: pour moi je ne doute pas qu'il ne fût dans les Ordres ſacrez; mais je ne crois pas qu'il eût pris celui de la Prêtriſe. Je fonde la premiere partie de cette propoſition ſur les termes mêmes de ſa réponſe aux Miniſtres qui l'avoient attaquez (3).

(*a*) Appliquez ici ce qui a été remarqué ci-deſſus à l'Article de *François II.* Note (*a*), touchant le commencement de l'année à Pâques. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition on dit que Ronſard *nâquit le* 25. *Fevrier* 1525. NOUV. OBSERV.

(2) Cette faute ſe trouve encore dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

(3) Tout ce que notre Auteur dit ici eſt pris du Dictionaire de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

RUFIN. Mr. Bayle nous renvoye à Moreri, pour apprendre dans ſon Dictionaire les circonſtances & l'année de la mort de ce favori de l'Empereur Theodoſe. J'adopte volontiers les circonſtances, mais je rejette abſolument l'époque (*a*) de la mort: en effet il eſt plus juſte de déferer, en cette occaſion, à Mr. Flechier, qui met cette mort (*b*) ſous l'année 397. dans ſon Hiſtoire de Theodoſe le Grand, qu'à l'autorité de Moreri (1). D'ailleurs quelques reflexions de l'Editeur ſur les doutes que la fortune inſolente de Rufin donna lieu de faire à Claudien, qu'il y ait une Providence, auroient ſans doute bien ornées cet article.

(*a*) Afin de ne laiſſer pas aux Lecteurs la peine de conſulter d'autres Livres il eût falu marquer l'année où, ſelon Moreri, Rufin fut tué. Ce fut l'an 395. Notre Auteur a tort de rejetter cette époque; elle eſt veritable, & il ſeroit facile de le prouver. Je me contente de dire que Socrate au Chapitre I. du 6. Livre de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique met la mort de Rufin au 27. de Novembre de l'année de la mort de l'Empereur Theodoſe. Or Mr. Flechier marque & il a raiſon de le faire, que cet Empereur mourut le 17. de Janvier 395. Pour une plus ample inſtruction du Lecteur je dois dire que Mr. Flechier ne dit pas en propres termes que Rufin ſoit mort l'an 397. On peut ſeulement l'inferer de ce qu'en parlant ſous l'année 392. de quelques injuſtices de Rufin, il ajoute que *cinq ans après* Rufin *fut une des cauſes*, &c. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Si notre Auteur avoit conſulté le Livre de Mr. Flechier, il eût emploié d'autres expreſſions. Voiez la remarque precedente. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1712 & ſuivantes, on a mis que Rufin *fut tué l'an* 395. *ou* 397. *ſelon Mr. Flechier*. NOUV. OBS.

S.

SCHOMBERG. L'Editeur a oublié dans l'article de ce Cardinal, de parler de la belle Lettre qu'il écrivit ſur la mort de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre. Ce Cardinal étoit proche (*a*) parent de la Religieuſe que Luther épouſa (1). Ce fut ſur ce ſujet qu'il prononça dans le Sacré College un diſcours ſi touchant qu'il fit répandre des larmes à pluſieurs Cardinaux: il a été parlé de ce diſcours dans quelqu'un de ces ouvrages periodiques (*) qui ont paru en ſi grand nombre depuis quelque tems.

(*) Eſſais de Litterature.

(*a*) Mr. de Seckendorf a refuté cela: il faudroit ſavoir ſi dans les Eſſais de Litterature on cite quelque Auteur qui ait parlé de ce diſcours ſi touchant ſur ce qu'une parente de ce Cardinal s'étoit mariée avec Luther, car, comme je l'ai deja dit, l'Auteur des Eſſais de litterature n'eſt digne de creance qu'autant qu'il cite de bons temoins. Il eſt bon même de conſulter les Auteurs qu'il cite, car quelquefois il leur fait dire plus qu'ils n'ont dit. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition, on a corrigé l'Article de ce Cardinal ſur le Dictionaire de Mr. Bayle; mais on n'a pas jugé à propos de parler de la Lettre qu'il écrivit ſur la mort de Thomas Morus, ni de ſa pretendue alliance avec la Religieuſe que Luther épouſa: le premier de ces faits n'étant pas aſſez important pour entrer dans le Moreri; & Mr. Bayle aiant remarqué que Mr. de Seckendorf s'étoit inſcrit en faux contre le ſecond. NOUV. OBSERV.

SCIOPPIUS. Il paroît que l'Editeur n'a pû éclaircir la veritable datte de la mort de Scioppius, car il n'en dit rien. Il eſt vrai qu'on a parlé fort diverſement du tems où elle arriva; mais c'étoit préciſément la raiſon qui devoit engager notre auteur à ſe déterminer. Mr. Baillet rapporte les differentes opinions des auteurs de ce tems, ſur ce point particulier; mais conſtamment Scioppius mourut l'an 1649. Les preuves qu'en rapporte Mr. Bayle ſont déciſives: Patin place auſſi cette mort ſous cette année-là, & on ne peut pas en douter, quand on lit la 15 Lettre (de la premiere édition) du Recueil de celles qu'on a publié de cet auteur (1). On a oublié de parler dans la nouvelle édition, (*a*) du plus ſanglant des Livres qu'il publia contre les Jeſuites, pour leſquels il avoit une

(1) Dans les éditions de 1707 & 1712, on avoit dit que Scioppius *mourut en* 1649. *âgé de plus de* 80 *ans*: mais dans celle de 1725, on marque qu'il *mourut en* 1649. *âgé de* 73 *ans*. En effet, Mr. Bayle rapporte un paſſage de Scioppius, où il aſſure qu'il couroit ſa 17. année en 1593. NOUVELLES OBSERVATIONS.

(*a*) Comme il faut écrire non ſeulement pour ceux qui liſent, mais auſſi pour ceux qui entendent lire, l'on ne doit pas ſe permettre un arrangement de mots équivoque, ſous pretexte que l'on y remedie par le moien d'une virgule. C'eſt pourquoi notre Auteur devoit dire *on a oublié dans la nouvelle édition de parler du plus* &c. REM. DE MR. BAYLE.

une haine implacable; c'eſt *Anatomia Societatis*, (*b*) & *de Stratagematis Jeſuitarum*. Ce Livre fit beaucoup de bruit, & ne fit pas tout l'honneur à Scioppius qu'il en eſperoit. Les meilleurs ouvrages de cet auteur, ſont ceux (*c*) qui n'ont pas été publiez, & qui reſterent entre les mains du ſavant Pieruccius ſon heritier univerſel. La conformité qu'il y eut dans les principes de ce célèbre Critique, & dans ceux du Jeſuite Melchior Inchoffer, a fait croire que les memoires de l'un avoient paſſé entre les mains de l'autre, qui s'en étoit ſervi contre les Jeſuites.

(*b*) *L'Anatomia Societatis* n'eſt pas le même livre, comme on le ſuppoſe ici, que celui *de Stratagematis Jeſuitarum*, ce ſont deux ouvrages differens. Le Jeſuite Forerus qui a répondu à cette *Anatomia* denombre pluſieurs autres livres de Scioppius contre la Societé, & le convainc de s'être ſouvent copié lui-même. Il lui attribue fauſſement le *myſteria Patrum Jeſuitarum* qui eſt un ouvrage d'André Rivet Profeſſeur en Theologie à Leide. Au reſte, il ſeroit bon que les Editeurs du Moreri rechercháſſent l'origine de la haine de Scioppius pour les Jeſuites, car il en uſa honnêtement avec eux pendant quelque tems. Il répondit pour eux dans ſon *Eccleſiaſticus* aux accuſations que le Roi de la Grand Bretagne leur avoit intentées. Il eſt vrai que ſon Apologie eſt indirecte, car elle ne conſiſte que dans un ramas d'une infinité de paſſages de Luther qui animent les Proteſtans &c. à exterminer les Rois, & les Princes qui adherent au Pape & qui s'oppoſent à la Reformation de l'Egliſe. Jamais homme n'excita plus chaudement les Princes Catholiques à l'extirpation des Hereſies que Scioppius, & néanmoins il fait un crime à Forerus (dans ſes *Stratagemata*) de cet Eſprit de violence. Tant il eſt vrai qu'il n'écrivoit que par paſſion. Il aimoit mieux ſe contredire & ſe critiquer ſoi-même, que de ne pas cenſurer ſes ennemis. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Cela pourroit être vrai de quelques-uns, mais il y en a d'autres, ceux par exemple qu'il fit pour expliquer les Propheties, qui valent moins que ce qu'il a publié. Peu de gens poſſedoient mieux la Sainte Ecriture que lui: il trouvoit par-tout où en appliquer des paſſages dans ſes diſputes contre les Proteſtans: on peut remarquer cette methode nommément dans ſon *Eccleſiaſticus* imprimé l'an 1611. & qui eſt une refutation de l'Apologie du Roi Jaques pour le ſerment de fidelité. Mais il donne des ſens nouveaux & forcés à la plûpart des paſſages de l'Ecriture qu'il cite. S'il faiſoit cela avant que d'être viſionaire, jugez ce que peuvent être les écrits qu'il fit ſur les Propheties étant devenu une eſpece de fanatique. On doit remarquer que ſes Ouvrages de Controverſe ont toujours quelque tour nouveau, & comme il avoit lu d'un bout à l'autre toutes les œuvres de Luther afin d'en extraire tous les paſſages qu'un eſprit ſatirique peut mettre en œuvre pour rendre odieux & mepriſable ce Reformateur, il s'eſt fait valoir de ce côté-là plus que la plûpart des autres Controverſiſtes. Il eſt plus fort en citant des faits qu'en alleguant des raiſons, quoi qu'à ce dernier égard il ne ſoit pas foible. Sa belle latinité n'eſt pas un petit relief. REM. DE MR. BAYLE.

SENNERT. L'Editeur ſe trompe ſur l'année de la naiſſance de ce célèbre Medecin, & il la recule de 5. ans, ſans en avoir aucune raiſon apparente. Il la place ſous l'année 1577. & conſtamment elle appartient à l'année 1572. D'ailleurs notre auteur dit d'une maniere trop conciſe, & un peu trop ſéchement, que le ſentiment de ce Philoſophe, ſavoir, que *l'ame des bêtes n'eſt pas materielle*, le fit accuſer d'impieté. En débitant ce Dogme, il devoit en même tems dire tout ce qui l'accompagnoit, & les raiſons dont Sennert l'appuyoit. Ce Medecin ne diſoit pas ſimplement que *l'ame des bêtes n'eſt pas materielle*, mais il rejettoit (*lib. 1. de plaſt. ſeminis facultate*) l'opinion de ceux qui ſoûtiennent, qu'elle n'eſt pas d'une nature plus noble que les élemens (1); & il diſoit, que de ſa nature, elle eſt auſſi immortelle que l'ame de l'homme: de ſorte que ſi celle-ci ne perit pas avec le corps comme l'autre, c'eſt par une grace particuliere du Créateur. Il avouoit à la verité que l'ame des bêtes n'eſt pas produite de la matiere; ainſi il ſe mocquoit de l'éduction des Scholaſtiques. Mais enfin tant qu'il ne diſoit pas que cette ame étoit réellement immortelle, il n'y a pas lieu de le taxer d'impieté (2).

(1) Notre Auteur qui s'eſt presque toûjours diſpenſé de citer, a changé ici de methode; & pour prouver que Sennert *rejettoit l'opinion de ceux qui ſoutiennent que* l'ame *n'eſt pas d'une nature plus noble que les élemens*, il cite, par parentheſe, (*lib. I. de plaſt. ſeminis facultate*;) pour nous apprendre que c'eſt là le livre où Sennert rejette cette opinion. Il a ſans doute cru que ce trait d'érudition donneroit du relief à ſa Remarque. C'eſt dommage qu'il n'y ait pas réuſſi, car il s'y étoit pris d'une maniere fort adroite. Voici comment. Mr. Bayle, qu'il copie ici mot à mot, avoit cité *Sennert. ubi ſupr. c. 9. p.* 137. Notre Critique voulant remplir cet *ubi ſupr.*, & ſubſtituer le titre du livre auquel cette Citation ſe rapporte, a parcouru, en remontant, une douzaine de Citations; mais il s'eſt malheureuſement arrêté à celle-ci: *vide Jacobum Schegkium lib. I. de plaſt. ſeminis facultate, apud Sennert. ibid. cap.* 5. *p.* 127: où, comme l'on voit, Mr. Bayle cite un Ouvrage de *Schegkius*, & non pas de Sennert. NOUV. OBSERV.

(2) Dans la derniere édition cet Article eſt corrigé ſur le Dictionaire de Mr. Bayle, d'où notre Auteur a pris ce qu'il dit ici. NOUV. OBSERV.

SEXTUS (*a*) AB HEMMINYA. Cet article a été oublié, ou peut-être, cet auteur n'eſt pas connu (1); il doit l'être beaucoup des Aſtrologues, puiſqu'il fut dans ſon (*b*) ſiecle à leur égard, ce que fut le célèbre Pic de la Mirande dans le ſien; jamais homme ne fut plus attaché à cette Science, que le fut Sextus dans les premieres années de ſa vie: mais aiant eu le tems d'en connoître l'illuſion, & l'inutilité, il en devint dans la ſuite, un des plus rudes adverſaires, & il lui porta de terribles coups (*c*). Heureux s'il avoit pû réuſſir à détromper entierement les hommes d'un art qui en a déja tant ſéduit. Le Sextus, dont je parle, fut un grand Geometre, & c'eſt par les progrez qu'il avoit fait dans cette mere des Sciences, (*d*) qu'il découvrit la vanité de l'Aſtrologie, & qu'il reſolut d'écrire contre ſes principes. L'Aſtrologie a eu d'illuſtres Sectaires; Mr. Faydit, dans ſes Remarques ſur Virgile & ſur Homere, dit que le Pape Paul III. y étoit fort attaché, & qu'il donna l'Evêché de Civita Vecchia à Luc Gauric de Fano, parce qu'il y étoit très-habile: ce fait auroit beſoin de quelques preuves (*e*).

SIMO-

(*a*) Il faloit dire *Sextus ab Hemminga*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cet Article ſe trouve dans l'édition de 1707 & ſuivantes, au mot *Sixte de Hemminga*. NOUV. OBSERV.

(*b*) Les remarques de notre Auteur devroient ſuivre le caractere qu'il faut donner au Moreri, qui eſt un ouvrage deſtiné principalement à l'inſtruction des Lecteurs qui n'ont point d'étude. Un tel Ouvrage doit éclaircir chaque choſe, ſans qu'il ſoit beſoin de conſulter un autre livre. Ce n'eſt pas apprendre en quel tems Sixtus ab Hemminga & Pic de la Mirande ont vecû, que de parler comme on parle ici: au lieu de *ſon ſiecle* il eût falu dire *le 16. ſiecle*, & plus bas au lieu de, *dans le ſien*, dire *dans le* 15. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il auroit été neceſſaire de marquer le tour qu'il prit pour combattre l'Aſtrologie. Ce fut de tirer l'horoſcope de 30 perſonnes la plupart Princes, Rois, Papes, &c. d'obſerver dans ces Horoſcopes les regles de l'art avec beaucoup de préciſion, & de montrer qu'il n'étoit rien arrivé à ces 30. perſonnes de ce qui auroit dû leur arriver ſelon les regles de l'Aſtrologie judiciaire. Ceux qui voudront donner l'article de cet Auteur pourront conſulter Suffridus Petri au Chapitre 9. de la 13. Decade des Ecrivains natifs de Friſe. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Je voudrois que l'Auteur eût cité quelque témoignage là-deſſus, il ne paroit point que pour connoitre la vanité de l'Aſtrologie il faille faire des progrès dans la Geometrie. REM. DE MR. BAYLE.

(*e*) Il eſt certain que Mr. de Thou raconte au livre 4. de ſon Hiſtoire pag. m. 87. que Paul III. fort attaché à l'Aſtrologie judiciaire eut à cauſe de cela beaucoup d'amitié pour Luc Gauric, & l'admit à ſa converſation & à ſa table, & enfin lui donna l'Evêché de Civitate. *Ac tandem Civitatenſi Epiſcopatu donavit*. Il y a des livres de Luc Gauric au titre deſquels il ſe qualifie *Epiſcopus Civitatenſis*. Mr. l'Abbé Faydit ne s'eſt trompé qu'en ce qu'il a crû que l'Evêché que

Paul

Paul III. donna à Gauric étoit celui de Civita Vecchia, & que Gauric étoit natif de Fano. Civita-Vecchia n'eſt point une ville Epiſcopale, & appartient au Pape: mais l'Evêché donné à Gauric eſt dans la Pouille au Roiaume de Naples ſous l'Archevêque de Benevent, & n'eſt point le même que celui de Civita Ducale comme on l'aſſûre dans le Moreri au mot *Gauric* (*Luc*). Gauric n'étoit point de Fano, mais d'un lieu qu'on nomme en Latin *Geophanum* & en Italien *Giſoni*, & qui eſt au Roiaume de Naples dans la Principauté citerieure à 5. milles de Salerne. Conſultez Mr. Baudrand ſous le mot *Geophanum*.

Il ne ſera pas hors de propos de refuter ici une choſe que Mr. Teiſſier dans ſes Additions à Mr. de Thou a rapportée ſur le temoignage de Tollius, *in appendice de infelicitate Litteratorum*. Il raconte que Luc Gauric *aiant predit que Jean Bentivoglio ſeroit banni de ſon païs, & privé de ſa ſouveraineté encourut l'indignation de ce Prince* qui le fit mourir dans les tourmens. Cela ne peut être vrai, car Jean Bentivoglio fut chaſſé de Boulogne par le Pape Jules II. l'an 1506. & mourut à Milan en 1508. & il eſt certain que Luc Gauric fut fait Evêque par Paul III. qui ne commença d'être Pape que l'an 1534. Il faloit ſe contenter de dire que Jean Bentivoglio indigné des predictions menaçantes de Gauric lui fit donner la queſtion; & il faloit ajouter qu'il n'en mourut pas. Cardan le traite de Charlatan & l'accuſe d'avoir plutôt conjecturé ſur l'état des choſes la ruine des Bentivoglio que de l'avoir préconnue par les aſtres. *Gauricus*, dit-il, in libro Geniturarum pag. m. 206. *à Bentivolis tortus in eculeo. Id certe ex aſtris non viderat, quamvis excidium familiæ ominaretur plus ex conjectura rerum quam aſtrorum, fuit enim Sycophanta egregius.* Mr. de Thou aiant dit en un endroit que Gauric étoit Evêque & en un autre qu'il mourut l'an 1559. il étoit facile de connoitre qu'il n'étoit point mort dans les tourmens de la queſtion. Un Evêque d'Italie eſt-il expoſé à cela de la part ſur-tout d'une famille, qui comme les Bentivoglio ne dominoit alors en nul lieu? REM. DE MR. BAYLE.

SIMONIS. Theodore Simonis, ou Simon, eſt un auteur qui a fait aſſez de bruit, pour ne devoir pas être oublié, dans le grand nombre d'articles des Simons, & des Theodores qu'on trouve dans la nouvelle édition. J'avoue que j'attendois avec impatience de voir comment l'Editeur traiteroit cet article: je ne ſai s'il a eu des raiſons pour l'omettre, ou ſi c'eſt un pur oubli (1). Simonis fut un des plus grands amis (*a*) du fameux Evêque d'Ypres, & ſi quelque choſe a fait tort à la memoire de Janſenius, ce ſont principalement les liaiſons qu'il a eu avec cet Allemand, auquel (*b*) on attribuë le Livre *de Atheiſmo in Polonia, ex atheo libello, &c.* Quelques auteurs ont entrepris de le juſtifier de cette terrible accuſation, mais ce n'a pas été avec tout le ſuccez qu'ils ont crû. Il y a eu un François Simonis (*c*), auquel on a attribué le Livre *de fraudibus Hæreticorum*, du Pere Heſtrier (2).

(1) L'Article de SIMON *ou* SIMONIS n'étoit pas encore dans l'édition de 1712: il eſt dans celle de 1725, tiré du Dictionaire de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

(*a*) Ceci me paroit très-faux, & pour le moins eſt une choſe fort contraire aux faits qui ont été rapportez dans le Dictionaire Critique à la Remarque I de l'article *Janſenius*, & à la Remarque Y de l'article *Simon*. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il eſt très-faux que l'on attribue au Theodore Simon ou Simonis qui eut quelques conferences avec Janſenius le livre impie dont notre Auteur parle. Il en rapporte mal le titre qu'il pouvoit trouver aiſément dans le Dictionaire Critique à la page 2719. de la 2. édition. Le titre de cet Ouvrage imprimé à Cracovie l'an 1588. eſt *Simonis Religio*. Par la date de l'impreſſion il eſt évident que le Theodore Simonis dont il s'agit ici n'eſt point l'Auteur de ce livre, car il étoit encore jeune lors qu'il eut des demêlez avec Janſenius environ l'an 1630. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il faloit dire que le Pere Eſtrix Jeſuite Flamand eſt l'Auteur du livre *de fraudibus Hæreticorum* qui a paru ſous le faux nom de François Simonis. REM. DE MR. BAYLE.

(2) Notre Auteur s'eſt étrangement brouillé en rapportant ce qu'il avoit lu dans Mr. Bayle: cela lui eſt aſſez ordinaire; mais on peut dire qu'il s'eſt ici ſurpaſſé lui-même. NOUV. OBSERV.

SOPHRONIE. L'Editeur n'a point corrigé les fautes où Moreri étoit tombé en parlant de cette Dame Romaine. Il eſt vrai qu'Euſebe de Céſarée parle de ſa beauté & de ſa chaſteté dans le 14 chap. de ſon 8 livre, mais il ne la nomme point, & on ne ſait d'où les Hiſtoriens lui ont donné dans la ſuite, le nom de Sophronie. Mr. Bayle, à qui peu de choſes échappent, avoue qu'il n'a trouvé en aucun endroit le nom de *Sophronie*; ainſi l'Editeur devoit s'abſtenir de citer Euſebe, comme ſon garant à l'égard de ce nom. Ce n'eſt pas la ſeule faute qu'il a copiée dans les premieres éditions, par exemple, ſa locution n'eſt pas exacte, lorſqu'il dit que cette Dame peut être appellée la Lucrece Chrétienne; ce n'eſt pas là le ſens des paroles de Charles Eſtienne, que Moreri & ſes Continuateurs ont mal traduites (1).

(1) Dans la derniere édition l'Article de cette Dame eſt corrigé ſur le Dictionaire de Mr. Bayle; dont notre Auteur eſt encore ici le copiſte. NOUV. OBSERV.

SPANHEIM. Dans cet article il eſt parlé du feu Roi d'Angleterre, Guillaume III. comme s'il vivoit encore: Ce Prince mourut en 1702. & le Dictionaire a été achevé ſur la fin de l'année 1704. ainſi l'article *Spanheim* étant dans le dernier volume qui a été imprimé plus de deux années après la mort de ce Prince, on auroit pû éviter cette locution, *Guillaume Prince d'Orange*, (*a*) *à preſent Roy d'Angleterre*, puiſqu'il y avoit deux années entieres que ce Roi étoit mort, lorsqu'on ſe ſervoit du mot, *à preſent* (1).

(*a*) Cette cenſure eſt juſte, & je me ſervirai de cette occaſion pour avertir ceux qui donneront de nouvelles éditions du Moreri en Hollande qu'ils doivent rectifier certaines choſes dans l'article de Guillaume III, Roi d'Angleterre. En I. lieu on a dit dans cet article qu'étant Prince d'Orange il a livré trois batailles à la France, celle de Senef, de Saint Denys & de Mons. C'eſt avoir ignoré que la bataille de Saint Denys, & celle de Mons ſont la même; & ainſi au lieu de 3. batailles on en marque ſeulement deux: on a oublié celle de Caſſel. Outre cela il auroit falu marquer la date de chacune de ces trois batailles, & ne ſe pas ſervir du terme *livrer* qui ſignifie que le Prince d'Orange attaqua, ce qui n'eſt pas vrai. Il fut attaqué à Senef: on vint au devant de lui à Caſſel: il n'attaqua qu'à Saint Denys, & cela lors que les François qui ſavoient que la paix étoit ſignée à Nimegue, ne ſe tenoient point ſur leurs gardes. Enfin il eût falu marquer ſi le Prince fut vainqueur ou vaincu dans chacune de ces trois batailles. En 2. lieu l'on a aſſuré qu'il partit pour l'expedition d'Angleterre le 1. de Novembre 1688. Il faloit dire le 29. d'Octobre 1688. En 3. lieu que les vents contraires l'aiant obligé de revenir il repartit le 8. il faloit dire le 11. En 4. lieu l'on aſſure qu'il a livré depuis deux batailles à la France, l'une à Steenkerken, & l'autre pres de Londen (il faloit dire *Landen*.) Les mêmes negligences que j'ai remarquées ſur le premier article ſe trouvent ici, la date manque auſſi bien que la circonſtance ſi le Prince fut attaquant ou attaqué, vainqueur ou vaincu. Je me ſers de l'édition de Hollande 1698. Celle de Paris 1699. a retranché la plus grande partie de cet article de Guillaume III. Je ne penſe pas que ce que je viens de dire ſoit inutile à ceux qui prendront la peine de donner de nouvelles reviſions du Moreri. Ils comprendront comment un article Hiſtorique doit être rempli, & que ſans être trop long, il peut contenir les circonſtances les plus eſſentielles. Ils feront bien de corriger l'article du Marechal de Luxembourg. On y dit fauſſement que le Prince d'Orange fut obligé en 1674. de lever le ſiege de Charleroi, & qu'il fut battu à la journée de St. Denys proche de Mons l'an 1678 (2). REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cela a été corrigé dans l'édition de 1712. NOUV. OBSERV.

(2) Voiez l'Avertiſſement de la ſeconde édition du *Dictionaire Critique*, vers la fin. NOUV. OBSERV.

STOFLER. Dans l'article de ce célèbre Mathematicien, on devoit naturellement y trouver quelques traits de l'amitié qu'il eut pour Munster son disciple, auquel il laissa des copies de tous ses ouvrages dont celui-ci sut bien faire son profit dans la suite, & s'en servir à publier sous son nom d'excellens Traitez (1).

(1) Mr. Bayle dans l'Article de *Stofler*, dit qu'il *eut beaucoup d'amitié pour Munster son disciple, & que cela servit beaucoup à la République des Lettres; car sans les copies qu'il lui avoit laissé tirer de tous ses écrits, ils eussent été perdus pour jamais, lorsque le feu en fit perir les Originaux.* Voici l'usage que notre Auteur a fait de ces paroles, selon sa maniere de concevoir les choses, & de les rapporter. 1. Il pretend qu'on *devoit naturellement trouver* dans la nouvelle édition du Moreri *quelques traits de l'amitié que* Stofler *eut pour Munster son disciple*, mais cela est dit au hazard, car Mr. Bayle, son seul & unique Auteur, ne marque point d'autre trait de son Amitié, que celui qu'on vient de voir. 2. Il assure que Stofler *laissa* à Munster *des copies de tous ses Ouvrages:* cela signifie, que Stofler fit lui-même, ou fit faire par d'autres des copies de ses Ouvrages, & qu'en mourant il les laissa à Munster: mais ni l'un ni l'autre n'est vrai; il lui *laissa* seulement *tirer des copies de ses Ecrits*. 3. Il ajoute, que Munster en *sut bien faire son profit dans la suite, & s'en servir pour publier en son nom d'excellens Traitez:* c'est-à-dire, que Munster s'appropria les Ouvrages de Stofler, les publia comme siens, & en ravit la gloire à son Ami: mais quelle preuve en donne-t-il? aucune: ce n'est pas sa coutume de donner des preuves de ce qu'il avance. NOUV. OBSERV.

STROZZY. L'article de Philippe Strozzy est bien sec: ce genereux Citoyen, qui se sacrifia pour la liberté de sa patrie, meritoit quelque chose de plus: on ne devoit pas sur tout oublier ce vers de Virgile, que ce brave Florentin écrivit sur sa cheminée avec la pointe de son poignard, un moment avant que de (*a*) mourir.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor (1).

(*a*) Il faloit dire *avant que de se faire mourir*. Cela eût appris sur le champ à tous les Lecteurs le genre de mort de ce Florentin, singularité insigne. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition on trouve un bon Article de ce Strozzi, tiré du Dictionaire de Mr. Bayle, d'où notre Auteur a pris ce qu'il dit ici. NOUV. OBSERV.

SULPICE SEVERE. On avoit déja averti les Continuateurs de Moreri, qu'il n'est pas sûr que cet Historien fût de l'Agenois, & que parce qu'il dit dans ses ouvrages, que Phœbadius d'Agen étoit son Evêque, ce n'est pas une raison d'en conclure qu'il étoit lui-même de ce Diocese; cependant ils ont tranchés sur la difficulté, qui ne laisse pas de subsister malgré leur decision, & qui a même beaucoup de partisans (1).

(1) Mr. Bayle, à l'Article de SEVERE (*Sulpice*,) remarque qu'*on ne peut pas douter qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine; mais qu'il n'est pas indubitable qu'il fût du Diocese d'Agen:* & il met cette Note à la marge: *il dit que Phœbadius Evêque d'Agen étoit son Evêque. Cela ne prouve pas qu'il fût né dans ce Diocese.* Voilà ce qui a fait dire à notre Auteur, qu'*on avoit déja averti les Continuateurs de Moreri* &c. Ils n'ont pas encore profité de la remarque de Mr. Bayle. Dans l'édition de 1725, on trouve que Sulpice Severe *étoit né à Agen dans l'Aquitaine, ou dans ce Diocese; puisque par son propre temoignage, Phœbadius d'Agen étoit son Evêque.* NOUV. OBSERV.

T.

TAVERNIER. L'Editeur a oublié dans l'article de ce célèbre voyageur, de dire quelque chose des démêlez qu'il eut autrefois avec les auteurs Hollandois. Il fut l'aggresseur dans son *Histoire de la conduite des Hollandois en Asie*, & il y maltraita beaucoup les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. L'Auteur de *l'Esprit de Mr. Arnauld* vengea peu de tems après ces Messieurs. Mr. Jurieu prit pour eux le fait & cause en main, & se déchaîna d'une maniere tout-à-fait indigne, contre le pauvre Mr. Tavernier, qui se trouva encore dans la suite mêlé dans la querelle du Pere le Tellier, & de Mr. Arnauld. Ce voyageur ne parla pas des Jesuites avec toute la moderation qu'il devoit dans les relations qu'il donna; cette conduite lui attira quelques coups de plumes dans la seconde partie de la *Défense des nouveaux Chrétiens*, dont Mr. Arnauld à la verité le vengea dans la suite dans son 3 Tome de la Morale pratique (1). Qui auroit jamais crû qu'un negociant eût été pour quelque chose dans la contestation de ces deux savans hommes? Il me semble que ce fait, & le premier dont j'ai parlé, auroient assez embelli l'article *Tavernier* (2).

(1) Notre Auteur a tiré tout ceci de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

(2) Dans l'édition de 1725, où l'Article de *Tavernier* est corrigé sur le Dictionaire de Mr. Bayle, on parle du livre de ce Voyageur touchant la conduite des Hollandois en Asie: mais on n'y dit rien des plaintes du Pere le Tellier, ni de la Réponse de Mr. Arnauld. On a cru que ces particularites n'étoient pas du ressort du Moreri. NOUV. OBSERV.

TETTI. Cet article meritoit une place dans la nouvelle édition: Scipion Tetti a fait assez de bruit dans le 16 siecle, pour qu'on ne dût pas l'oublier dans cet ouvrage: c'étoit, dira-t-on, un homme rempli de mauvais principes de Religion, dont il est important d'éteindre le souvenir. Selon ce raisonnement, il faudra dire que saint Epiphane s'est donné une peine bien inutile, & même que son travail peut avoir eu des suites dangereuses, lui qui nous a donné un recueil de toutes les heresies qui s'étoient formées dans le sein de l'Eglise jusques à son tems. Bien loin qu'un travail comme celui-là soit dangereux pour la Religion, je le crois au contraire, avec un saint Pere, très-utile pour l'établissement de la foi. Cette diversité de sentimens, cette contrarieté continuelle entre ceux qui ont abandonné le point fixe de l'unité, ne marquent-elles pas invinciblement la divinité de notre Religion? ne marquent-elles pas que hors cette unité de l'Eglise, il n'y a plus qu'illusions, que precipices, & que dangers?

Revenons à Scipion Tetti: ce qui lui attira de fâcheuses disgraces, telles sur tout que Mr. de Thou nous les décrit (*in vita sua lib.* 1.) fut son petit Traité des *Apollodores*. Mr. Baillet qui en

en a parlé dans ses ouvrages, en fait beaucoup de cas; ce Bibliographe auroit dû cependant le louer sobrement; les erreurs dont on accusoit Tetti, & que l'on disoit qu'il avoit répanduës dans ce petit ouvrage (*a*), n'étoient pas un titre legitime pour meriter *l'estime* de Mr. Baillet: à cet ouvrage près, les mœurs de Tetti étoient assez reglées, & Benoit Ægius, qui publia le livre de cet auteur, en dit beaucoup de bien dans ses Notes; & je suis persuadé que si le Tetti ne s'étoit pas trouvé dans un païs, où l'apparence & l'ombre du crime sur certaines matieres, passent pour le crime même, il n'auroit pas essuyé le triste sort où il se vit exposé à la fin de ses jours (1).

(*a*) Le Traité de Scipion Tetti *de Apollodoris* a été imprimé à Rome pendant la vie de l'Auteur, & dès-là l'on doit prejuger qu'il ne contient point d'heresies. Mais on se peut convaincre en le lisant qu'il n'y a quoi que ce soit qui puisse deplaire à l'Inquisition dans ce petit livre. Ce ne fut point aussi ce qui l'exposa aux persecutions & à la peine des galeres. Mr. Baillet n'a pas eu donc tort de louer ce Traité-là, & n'a pu en être detourné par les erreurs que l'on disoit y avoir été repandues: personne n'avoit dit cela. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1712 on ne trouve pas l'Article de *Scipion Tetti*: mais on le donne dans celle de 1725, tiré mot à mot du Dictionaire de Mr. Bayle. NOUVELLES OBSERV.

TIMOMAQUE. L'Editeur se trompe quelquefois dans ses supputations arithmetiques; en voici un exemple: dans l'article de *Timomaque*, il dit que César acheta de ce Peintre le tableau de Medée & d'Ajax, 80 talens qui reviennent à la somme de 48000 écus: il se trompe, 80 talens font une plus grosse somme de notre monnoye; si on s'en rapporte au savant Jesuite, qui nous a donné cette belle édition de Pline, où il est parlé de Timomaque, & du marché qu'il fit avec César, on trouvera que 80 talens font (*a*) 19200 livres de notre monnoye (1).

(*a*) Les Imprimeurs de notre Auteur ont ici oublié un zero, & par là ils l'ont jetté en contradiction, car dix-neuf mille deux cens livres de notre monnoie sont une plus petite somme que 48 mille écus. Le Pere Hardouin (in Plin. tom. 5. pag. 230.) qui est le Jesuite qu'on cite ici, pretend que les 80 talens de Pline sont cent quatre vingt douze mille livres de notre monnoie. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur, en copiant ici Mr. Bayle, s'est mal exprimé. Il dit *le Tableau de Medée & d'Ajax*, comme si ce n'étoit qu'un seul Tableau. Mr. Bayle remarque que ce Peintre *fit un Ajax & une Medée, qui furent achetez* &c. Et dans la derniere édition du Moreri, où l'on a corrigé cet Article sur le Dictionaire de Mr. Bayle, on a mis qu'il *fit entre autres tableaux, une Medée & un Ajax que César acheta &c.* NOUV. OBSERV.

TIRANNION. Cet article a été assez bien corrigé; mais on ne devoit pas oublier de parler du nombre des Livres que cet Auteur a fait; celui qu'il composa pour prouver que la langue Latine descendoit de la langue Greque, meritoit sur-tout une remarque dans un livre de la nature d'un Dictionaire (1).

(1) Dans l'édition de 1725 l'Article de *Tyrannion* est corrigé sur le Dictionaire de Mr. Bayle, d'où notre Auteur a pris ce qu'il dit ici. Mais il s'y est glissé une faute. On dit que Tyrannion *s'appelloit auparavant* DIOCLE; il faut écrire, comme Mr. Bayle, DIOCLES. NOUVELLES OBSERV.

TIRESIAS. Il manque bien des choses à l'article de cet ancien Devin: en le voulant trop corriger, on l'a entierement defiguré. On n'a rien dit sur la Necromantie que Tiresias professoit ouvertement, ni sur le sentiment que Lucien lui attribuë dans son Traité de *l'Astrologie* (1).

(1) On a aussi reformé cet Article sur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais on n'y a pas mis les deux particularitez que notre Auteur rapporte ici, & qu'il a tirées de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

TANAQUIL. Cet article est mutilé, on ne connoit point le merite de cette illustre Reine, par ce qu'en disent Moreri & ses Continuateurs. Le seul merite de savoir faire des étoffes, (c'est tout ce qu'en dit l'Editeur) n'eût pas été un titre pour faire passer son nom à la posterité, & pour engager St. Jerôme à en parler si avantageusement, dans son livre contre Jovinian. Ce Pere remarque, que Tarquin l'Ancien est bien moins connu que son épouse, & que la vertu de cette Reine ne s'effacera jamais de la memoire des hommes. Le seul defaut qu'on lui a reproché, c'est d'avoir été trop imperieuse; c'est Juvenal qui semble le lui vouloir attribuer dans sa sixiéme Satyre: mais ce reproche ne sauroit subsister avec les louanges excessives que lui a données St. Jerôme. C'étoit à l'habileté de l'Editeur à lever ces contradictions (1).

(1) Dans la derniere édition, on trouve un fort bon Article de cette Reine, dressé sur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais on ne dit rien du reproche qu'il semble qu'on lui ait fait d'avoir été trop imperieuse. C'est au lecteur à décider si ce reproche, supposé qu'il soit bien fondé, est incompatible avec les louanges de St. Jerome: si l'humeur trop imperieuse d'une femme, anéantit les grandes vertus qu'elle peut avoir d'ailleurs? NOUV. OBSERV.

TANNERUS. Cet article a été oublié, & je crois qu'il ne doit pas l'être dans une nouvelle édition. Tannerus fut un très-savant Jesuite d'Allemagne, qui s'est rendu célèbre par ses Ouvrages, & sur-tout par l'Anatomie de la Confession d'Ausburg, qu'il publia, & qui lui attira de terribles adversaires (1).

(1) On trouve l'Article de *Tannerus* dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

TRUSCHES. Il y a long-tems que les Editeurs de Moreri devroient avoir ouvert les yeux sur une erreur grossiere, où ils sont tombés en parlant de Gebhard Trusches Archevêque de Cologne, qu'ils font successeur immediat de Jean Gebhard de Mansfeld, aussi Electeur de Cologne. Devroient-ils ignorer qu'il y a eu trois Electeurs, entre Mansfeld, & Trusches? En cela le dernier Editeur est moins excusable que les premiers, puisque s'il s'étoit donné le loisir de consulter les Ouvrages des Critiques, il auroit reconnu l'erreur de ceux qui ont donné les premieres éditions, & en dernier lieu, il n'avoit qu'à consulter *la Reponse aux questions d'un Provincial*, du célèbre Mr. Bayle; il auroit trouvé un article particulier, dans lequel ce sujet est fort detaillé. *Trusches* se trouvant à la fin du Dictionaire, qui n'a été achevé que les derniers mois de l'année derniere, & le livre de Mr. Bayle ayant paru en France dans le milieu de cette même année, l'Editeur auroit encore été à tems de corriger cette faute, mais il en coûte trop quand on veut faire les choses dans la derniere exactitude. Il y a beaucoup de conformité dans la conduite de ces deux Electeurs. Trusches, à l'exemple de Mans-

Mansfeld, trouvant la Loi du celibat trop dure, en ſecoua le joug, & ſe maria; mais il n'imita pas la docilité de ſon Predeceſſeur, qui, convaincu de l'incompatibilité qu'il y a entre une femme & un Archevêché, ſe ſoûmit aux loix de l'Egliſe, & abandonna de bonne grace ſa dignité; au lieu que Truſches diſputa juſqu'au dernier moment de ſa vie pour conſerver l'un & l'autre: le rapport qu'il y a dans les avantures de ces deux Prelats, a ſans doute obligé Moreri & ſes Continuateurs, de les rapprocher ſi fort (1).

(1) Mr. Bayle avoit relevé cette faute de Moreri, dans ſa *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LX. pag. 536. On a profité des particularitez qu'il rapporte touchant *Gebhard Truchſes*, dans l'édition de 1725; quoi qu'on ne le cite pas à la fin de cet Article. NOUVELLES OBSERV.

U.

URCEUS. La patrie de ce ſavant homme ne devroit point faire la matiere d'un (*a*) paradoxe: l'Editeur a trouvé Mr. Bayle incertain ſur ce ſujet, (*b*) & flottant entre les divers ſentimens de Pierius Valerianus & de Geſner; il a heſité, à ſon exemple. Mais le doute n'étoit pas difficile à lever, & dans cette occaſion, l'autorité de Pierius Valerianus ne doit pas balancer celle de Geſner, parce que celui-ci parle ſur la foi & ſur le temoignage de Barthelemy de Boulogne qui a fait la Vie d'Urceus. Or un Hiſtorien, un Auteur qui a travaillé *ex profeſſo* (pour ainſi parler) à la Vie d'un homme, eſt bien plus croyable, qu'un autre qui n'a fait que compiler, & qui a plûtôt travaillé à donner l'éloge de quelques Savans, qu'à donner une Hiſtoire exacte de leur vie. Un Auteur de ce dernier genre ne s'attache guere à approfondir chaque ſujet; cela le meneroit trop loin: il s'attache plus à raſſembler une infinité de materiaux, qu'à en choiſir de bons; mais un Hiſtorien particulier, tel qu'a été Barthelemy de Boulogne; un Auteur, dis-je, dont l'exactitude eſt ſi connuë, doit bien plûtôt en être crû, que Pierius Valerianus, qui avoit plus à cœur de donner au public ſon Ouvrage (*de infelicitate Litteratorum*) tel qu'il fût, que de donner une Hiſtoire ſuivie & detaillée de chacun de ceux dont il parloit dans ſon livre. Ainſi il eſt bien plus probable qu'Antoine Urceus étoit d'Herberia, petit Bourg du Territoire de Reggio, à ſept milles de (*c*) Mantouë, que de Ravenne, comme l'aſſûre Pierius Valerianus.

L'Editeur nous auroit pû donner la priere que Spizelius (*d*) met à la bouche d'Urceus, dans le moment qu'il ſe vit prêt de mourir. Elle eſt ſinguliere, & très-propre à perſuader les Athées, s'il eſt vrai qu'il y en ait dans le monde, qu'il n'eſt point d'intrepidité qui tienne contre les fraïeurs de la mort, & que dans ces derniers momens l'eſprit prêt de ſortir des liens du peché, commence à percer les tenebres dont il étoit environné, & à voir enfin les choſes telles qu'elles ſont en elles-mêmes: voici la priere.

Qui cœlum incolis, fer quæſo opem peccatori: noli me, qui tuum in ſinum confugio, ſupplicem rejicere. Si unquam peccantem hominem voti reum feciſti, ſic mihi extrema oranti dextram ab alto porrigas oro.

Au reſte, jamais homme de Lettres ne merita à plus juſte titre une place dans le livre de Pierius Valerianus, qu'Antoine Urceus. Le deſeſpoir qu'il fit paroître de l'incendie de ſa Bibliotheque & de ſes papiers, eſt d'une nature à effrayer tous ceux qui en liront les circonſtances. Auſſi la reſolution qu'il prit de ſe derober pour jamais à la vuë des hommes, & de s'enfoncer dans le plus épais des forêts, ne peut avoir été dictée que par le plus grand deſeſpoir (1).

WEST-

(*a*) Il faloit dire *d'un Problême.* REMARQUE DE MR. BAYLE.

(*b*) Pour avoir raiſon de dire qu'un Auteur eſt incertain & flottant, il faut qu'il ait dit qu'il ne ſait laquelle choiſir entre deux choſes qu'il rapporte, car de rapporter deux ſentimens ſans dire en propres termes que l'on embraſſe ou celui-ci ou celui-là, n'eſt pas une bonne preuve que l'on ſoit flottant, que l'on heſite, c'eſt ſeulement faire voir que l'on ſe contente d'être Hiſtorien & qu'on laiſſe aux Lecteurs la liberté de choiſir. Mr. Bayle a fait aſſez entendre le parti preferable, puis qu'il a marqué que Geſner CITANT BARTHELEMI DE BOULOGNE donne *Herberia* pour patrie à Urceus, & puis qu'il a dit que Barthelemi de Boulogne a écrit la Vie d'Urceus. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il faloit dire *Modene*, & il faut corriger ainſi dans le Dictionaire de Mr. Bayle. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Notez que Spizelius ne fait que rapporter ce qu'il avoit lu dans la Vie d'Urceus compoſée par Antoine de Boulogne. C'eſt de ce dernier que l'on peut dire qu'il a mis dans la bouche d'Urceus la priere en queſtion. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition du Moreri de 1712, on corrigea l'Article d'*Urceus Codrus* ſur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais ce que Mr. Bayle a dit de cet Auteur n'eſt pas exact. Il n'avoit pas la Vie de Codrus; & il fut obligé de s'en tenir à Spizelius & à Pierius Valerianus, qui ont fait pluſieurs fautes en parlant de Codrus. Sa Vie écrite d'abord en Italien par le frere de Codrus, fut traduite en Latin & publiée avec des Additions par Bartholomeo Bianchino, *Bartholomæus Blanchinus*, qui avoit été l'éleve de Codrus & ſon intime Ami. Les Auteurs citez par Mr. Bayle, le nomment *Barthelemi de Boulogne*, prenant le nom de ſa patrie pour ſon veritable nom. Cette Vie ſe trouve à la tête des Oeuvres de Codrus. Voici ce que Mr. de la Monnoye dit de Codrus, dans ſes Additions au *Menagiana*, Tom. III. pag. 280. & ſuiv. de l'édition de Paris.

„ URCEUS naquit à Rubiera petit bourg dans le territoire de Regio, le 17 d'Août 1446. Il commença dès l'age de 23 ans à profeſſer les Humanitez à Forli, & y fut en particulier Precepteur de Sinibaldo Ordelaſo fils de Pino Ordelaſo Souverain de cette Ville. C'eſt là qu'un jour Pino à la maniere ordinaire lui ayant dit dans la rencontre, *Antonio, mi raccommando.* *Dunque*, répondit-il, *Giove à Codro ſi raccommanda.* Parole que ſes Ecoliers ne laiſſerent pas tomber à terre, en ſorte que le nom de *Codrus* lui en demeura. De Forli, il paſſa en 1482 à Boulogne, où ayant enſeigné 18 ans, il mourut l'an 1500, âgé de 54, & non pas de 70 ans, comme a dit Leandre Albert. Il n'eſt pas vrai non plus qu'il ait été aſſaſſiné, comme l'a écrit Pierius *de litteratorum infelicitate.* Il mourut aſmatique à Boulogne au Couvent de S. Sauveur où il s'étoit fait porter, & où il fut enterré, n'ayant voulu ſur ſon tombeau pour toute inſcription que *Codrus eram.* Il reçut ſes Sacremens en bon Chrétien, & ce fantôme, que peu de tems avant ſa mort il crut voir prêt à ſe jetter ſur lui, ne fut autre choſe que l'effet d'un transport au cerveau. Il eſt vrai que de ſon vivant on le tenoit un peu Epicurien. . . . . .

„ Codrus avoit la réputation de ſavoir bien le Grec. Politien l'élut par cette raiſon Juge de ſes Epigrammes Grecques. Alde lui dédia le recueil d'Epitres Greques qu'il fit imprimer in 4. l'an 1499. Codrus n'étoit pas non plus mauvais Grammairien Latin. *Codro*, dit Eraſme dans ſon Ciceron, *nec Latinæ linguæ facultas deerat, nec urbanitas.* Le ſupplement de l'*Aulularia*, dans pluſieurs Editions de Plaute, eſt de lui. Il y eſt qualifié Humaniſte Italien vivant ſous Sigiſmond, & ſous Fridéric III. Empereurs. Ce qui n'eſt pas vrai, car comment peut-il avoir vécu ſous Sigiſmond, étant né près de 9 ans après la mort de cet Empereur? Jamais homme au reſte ne vécut dans une plus grande ſimplicité. Mantuan à la fin de ſes *Sylves* a dit de lui qu'il tenoit l'Iliade d'Homere ſur ſes genoux, pendant qu'il écumoit le pot d'une main, & de l'autre tournoit la broche.

Illias in manibus, ſpumat manus una lebetem,
Una veru verſat. Tres agit ille viros.

Dans

Dans ces mêmes Additions, Tom. I. pag. 336. Mr. de la Monnoye met Codrus au rang des Auteurs licencieux : „ qu'on parcoure, *dit-il*, la plupart des harangues intitulées „ *Sermones*, que Codrus a prononcées à l'occasion des Au- „ teurs qu'il entreprenoit d'expliquer, on y trouvera une „ liberté plus que cynique.

Les Oeuvres de Codrus sont très-rares, quoi qu'il s'en soit fait quatre Editions. La premiere fut imprimée à Boulogne en 1502, *in folio*: la seconde, à Venise en 1506, aussi *in folio*: la troisiéme, à Paris en 1515, *in quarto*: & la quatriéme, à Bâle en 1540, aussi *in quarto*.

Mr. de Saint Hyacinthe a donné un Extrait fort étendu des Oeuvres de Codrus, dans ses *Memoires Litteraires*, Tom. I. Art. V. pag. 259. & suiv.

J'en tirerai presque mot à mot un narré suivi de la Vie de Codrus, qui joint aux particularitez rapportées par Mr. de la Monnoye, pourra servir de correctif & de Supplément au Dictionaire de Mr. Bayle; & il ne tiendra qu'aux nouveaux Editeurs du Moreri d'en profiter. Mais cet Abregé est trop long pour entrer dans cette Note: on le trouvera à la suite de ces *Remarques Critiques*. NOUV. OBSERV.

W.

WESTPHALE. Il est vrai que l'Editeur a corrigé l'article de Jean *Westphale*, qui est un Theologien imaginaire, auquel Moreri attribue des erreurs abominables. Mais il a plus fait qu'on ne lui demandoit, car on n'exigeoit pas qu'il suprima (*a*) tout l'article, mais bien qu'en ôtant à Jean Westphale la qualité de Theologien, qui certainement ne lui étoit pas dûë, il lui rendit celle d'Imprimeur qui lui appartient. Ce Jean Westphale ou de *Westphalia*, n'est pas un personnage si obscur, qu'il ne merita une place dans le Dictionaire. C'est le premier Imprimeur qui parut dans les Païs-Bas; il s'établit à Louvain en 1475. & les Morales d'Aristote furent son premier (*b*) Ouvrage (1).

(*a*) Il faloit dire *suprimât*, & dans la periode suivante *qu'il ne meritât*. Voici des fautes de langage toutes telles que celles du Sieur de Valone marquées ci dessus à l'Article *Actor*, note (*a*), joignez y le *j'en eu pu faire* que vous trouverez ci-dessous dans la Conclusion de l'Auteur, au lieu de *j'en eusse pu faire*. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) C'est le sentiment de Gabriel Naudé, mais le Sieur de la Caille dans son Histoire de l'Imprimerie pag. 30. veut que dès l'an 1473. Jean de Westphalia ait imprimé à Louvain plusieurs Ouvrages, comme *Pet. Crescentius de omnibus Agriculturæ partibus &c. in folio*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur n'est encore ici que le Copiste de Mr. Bayle, qui a fait voir que le *Jean Westphale* de Moreri *Heretique Lutherien* &c. est un homme imaginaire. *Ce n'est pas*, ajoute Mr. Bayle, *qu'il n'y ait eu un Jean de* WESTPHALIA, *mais c'étoit un Imprimeur qui s'établit à Louvain, l'an* 1475; & il cite là-dessus Gabriel Naudé. Cet Imprimeur se nommoit, tantôt *Johannes de Westphalia*, tantôt *Johannes Westfalia Paderbornensis*, tantôt *Johannes de Paderborn in Westphalia*, & tantôt *Johannes Padelboern de Westphalia*. Il imprima non seulement à Louvain, mais à Alost & à Nimegue. En 1474 il s'associa avec *Theodoric Martini* d'Alost. Il donna en 1475 *Justiniani Institutiones cum Glossa*, in fol. & y joignit cette espece d'Avertissement énigmatique, à la maniere des premiers Imprimeurs: *Institutionum præsens opus insigne . . . . Johannes de Paderborne in Westfaliâ almâ in universitate Lovaniensi residens non fluviali calamo sed Arte quâdam charactérisandi modernissimâ suo proprio signo consignando feliciter consummavit Anno incarnationis Dominicæ M. CCCC. LXXV. mensis Novembris die XXI*, &c. Vingt ans après, il imprima *Aur. Augustinus in libr. de Trinitate, Lovanii per Johannem Padelboern de Westphalia*, fol. A la fin du Livre, on trouve ceci:

Numine sancte tuo Pater ô tueare Johannem
Padelborn: præsens qui tibi pressit opus.

Lovanii per Johannem Padelboern de Westphaliâ in profesto nativitatis Christi finiente anno nonagesimo quinto. Voyez les *Annales Typographiques* de Mr. Maittaire, Tom. I. NOUV. OBSERV.

X.

XENOPHANES. L'article de ce Philosophe est bien mutilé: à juger de sa doctrine par ce que l'on en a dit dans la nouvelle édition du Dictionaire Historique, & par ce qu'en ont dit Diogene Laërce dans la vie des Philosophes, & Ciceron dans son livre, *de natura Deorum*, on seroit volontiers tenté de croire, que ce sont deux personnages differens: l'Editeur nous dit simplement qu'*il admettoit quatre elemens, & une infinité de mondes*. Si toute sa doctrine avoit été reduite à ces deux chefs principaux, auroit-elle paru si pernicieuse à quelques Savans? & leur auroit-elle donné lieu d'inferer que Spinoza avoit puisé les fonds de son Systême impie des principes de cet ancien Philosophe? Qu'auroit-elle enfin cette doctrine, de plus que ce que le célèbre Mr. Huygens, & Mr. de Fontenelles nous ont appris dans leurs ingenieux Ouvrages? Mais Xenophanes avoit bien d'autres principes; il disoit précisément que l'entendement est Dieu, & que tout ce qui est infini est Dieu. Eusebe de Cesarée lui reproche d'avoir enseigné que la nature est éternelle *à priori, & à posteriori*, & qu'elle est toûjours semblable à soi-même. Si nous en croyons la conjecture d'un savant Critique, ce Philosophe pretendoit que l'entendement divin a tâché de donner à toutes les creatures un état de perfection; mais qu'ayant trouvé dans la matiere d'invincibles obstacles, il n'a pû toûjours executer ses desseins; & qu'ainsi il a été contraint, en certaines occasions, de produire de mauvaises choses: & voilà sans doute, la source detestable d'où Manes a tiré la doctrine de ses deux Principes, l'un auteur de tout bien, & l'autre auteur de tout mal. Ce n'est pas qu'à prendre le principe sous une certaine face, il ne soit susceptible d'une interpretation favorable; car si ce Philosophe a voulu dire que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qui l'accompagnent, on jugera aisément qu'il n'avoit pas beaucoup de tort, & que sa moralité n'est pas souvent hors d'œuvre; & je crois que c'est de Xenophanes que le célèbre Historien de la Nature, (*a*) qui a paru plusieurs siecles après lui, a emprunté cette pensée, lorsqu'il a dit au commencement de son septieme livre, que les biens que

(*a*) Ce *qui* se rapporte à *le célèbre Historien* (c'est-à-dire Pline) mais selon la rigueur de la Grammaire Françoise il se devroit rapporter à *la nature* qui est son substantif plus voisin, & c'est là qu'un Lecteur le rapporteroit si la reflexion ne l'en detournoit. Or autant qu'il est possible il faut épargner aux Lecteurs la peine de cette sorte de reflexions. Je sai bien qu'on ne le peut faire toûjours, & je me dispense tout le premier de ces regles trop gênantes, mais la chose étoit facile ici en disant *Pline* tout court. REMARQUE DE MR. BAYLE.

que la nature nous fait, font mêlez de tant de maux, qu'il ne fait fi, *parens melior homini an triftior noverca fuerit* (1).

(1) Tout ceci eft tiré, tant bien que mal, du Dictionaire de Mr. Bayle. Dans le Moreri de 1725, après ces paroles, *il admettoit quatre élemens, & une infinité de mondes*, on a ajouté, *croyoit que la lune étoit un pays habité, & avoit plufieurs autres principes impies, que l'on peut voir dans Bayle*. Mais pourquoi mettre au nombre des *principes impies* de Xenophanes, d'avoir *cru* que *la lune eft un pays habité*: fentiment qui *lui fait*, au contraire, beaucoup d'*honneur*, comme l'a remarqué Mr. Bayle? NOUVELLES OBSERVATIONS.

VOILA les Remarques que j'ai faites fur la derniere édition de Moreri; j'en eu pû faire un plus grand nombre, mais j'ai été bien aife de preffentir le goût du public: s'il les agrée, & qu'il les juge utiles à une nouvelle edition, j'en pourrai donner la fuite.

Je ne dois pas cependant finir, fans dire un mot des additions confiderables qu'on trouve dans la nouvelle édition de 1704. Elle contient plufieurs articles qui n'étoient point dans les premieres; comme des Differtations, des Genealogies, & d'autres Remarques importantes. Par exemple, on trouve dans le premier volume une Differtation très-curieufe fur *l'Alteffe Royale*, qu'on a donné à tant de Princes depuis quelques années. L'article qui regarde Mr. de Sallo (*le pere & l'auteur de tous les Journaux*) a été corrigé (*a*) avec beaucoup d'exactitude. L'article de Duranti a été groffi d'une curieufe Differtation au fujet du livre *de ritibus*, *&c.* C'eft au Pere (*b*) Merfenne, ou à fes partifans, d'en examiner la valeur.

(*a*) On m'a dit pourtant qu'une faute d'Arithmetique qui a paffé d'édition en édition, n'a point été corrigée dans celle de 1704. non plus que dans celle de 1699. Cette faute eft de dire que Mr. de Sallo né en 1626. mourut l'an 1669. âgé de 49. ans. Il eft vifible fur ces années de naiffance & de mort qu'il n'a vecû que 43. ans (1). Il eût été à fouhaiter que l'Editeur eût refuté un menfonge qui diffame cruellement Mr. de Sallo, & qui aiant été d'abord debité par le Chartreux qui s'eft masqué fous le nom de Vigneul Marville, a deja paru dans un Livre Latin publié en Allemagne, & paffera fans doute de Livre en Livre & de païs en païs en peu de tems, fi l'on ne previent cette malheureufe propagation. C'eft pourquoi j'affûre ici comme une chofe qui vient de Mr. l'Abbé Gallois, qu'il n'y a rien de plus faux que ce paffage de Vigneul Marville (tom. 1. des Melanges pag. 304.) *que M. Sallo mourut en 1665. d'une maladie à laquelle les enfans des Mufes ne font gueres fujets, & pour laquelle il n'y a point de remede dans Hippocrate ni dans Galien; car il mourut de deplaifir d'avoir perdu cent mille écus, c'eft-à-dire tout fon bien, au jeu.* Il eft certain qu'il mourut en 1669. fans que le jeu y eût rien contribué. Le Livre d'un docte Allemand (Mr. Struve) où ce paffage de Vigneul Marville a été cité pag. 79. fut imprimé à Iêne l'an 1704. fous le titre de *Introductio ad notitiam rei litterariæ & ufum Bibliothecarum.* Il y a lieu d'être bien furpris que Mr. de Sallo aiant laiffé des enfans & des amis, perfonne ne fe foit oppofé à un menfonge public qui le diffame fi cruellement, & que les Journaliftes des Savans intereffez à fa gloire plus que d'autres, & qui n'ont pas épargné Vigneul Marville fur d'autres chofes, l'aient épargné fur celle-là. Il y a dans les Lettres nouvelles de Mr. Bourfault à la page 357. de l'édition de Hollande 1698. une chofe fi finguliere & qui fait tant d'honneur à Mr. de Sallo qu'on fera bien d'en enrichir fon article à la premiere édition qui fe fera du Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cette faute avoit paffé dans les éditions de 1707, 1712, & 1718: elle n'a été corrigée que dans celle de 1725. NOUV. OBSERV.

(*b*) Il faloit dire *Martenne.* C'eft un Benedictin de la Congregation de St. Maur. REM. DE MR. BAYLE.

L'article de la Trappe a été ajoûté: les Genealogies ont été reduites à un ordre très-commode & très intelligible. A la verité celle de Saulx-Tavanes doit être retouchée, car les deux branches de cette maifon ne font pas affez diftinguées, & on ne fait de qui eft fils le dernier Comte de Tavanes, qui avoit époufé M[lle] d'Agueffau. Je fai bien qu'il étoit fils de Jaques de Saux, & de Louïfe-Henriette Potiers-Trêmes; au lieu qu'on donne pour fils à celui-ci le Marquis de Tavanes, qui a époufé N. . . . de Bourbon Buffet, laquelle defcend d'un fils naturel du Cardinal Charles de Bourbon (1).

(1) Cela eft corrigé dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

La Genialogie de Savoye a été très-bien éclaircie, & on en a ajouté plufieurs autres, comme celles de Rouffelet-Château-Renauld, de Roifin, de Marca ou la Marque; de Servient; de Tonnelier-Breteüil; de Tournebu; d'Hoftung-la-Baume; de Tournemine, la même maifon dont eft le favant Jefuite Tournemine; de Conftantin-Tourville; de Valbelle; de Vincent de Mauleon, de Saignez-d'Aftraud de Caufans, de Frezeau la Frezeliere, & Fouquet.

Celle de Phelipeaux a été corrigée. Celle de Bignon a été mife dans l'ordre où elle doit être.

On doit corriger dans la Genealogie de Voyer le mot *Revau*, qui eft mal écrit, il faut *Rivau* (1).

(1) Cela eft auffi corrigé dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

URCEUS

URCEUS (ANTOINE) surnommé CODRUS, nâquit à Herberia, petite ville du territoire de Reggio, le 15 d'Aout 1446. Son bisayeul, fils d'un potier du pays de Bresce, fut le premier de la famille qui vint s'établir à Herberia. Il étoit si pauvre que tout son travail lui fournissoit à peine dequoi vivre. Il eut un fils nommé *Barthelemi*, qui gagna quelque tems sa vie à pêcher; ensuite comme il piochoit dans un champ, il trouva un pot plein d'une assez bonne quantité d'argent, dont il employa une partie à acheter le champ même, & l'autre à faire une boutique de parfumeur. *Corthese*, fils de Barthelemi, eut de sa femme nommée *Gherardine*, deux enfans mâles: *Antoine*, qui fait le sujet de cet Article, & un autre nommé *Pierre-Antoine;* la naissance de ce dernier couta la vie à sa mere. Le pere mourut après la 81. année de son âge. Il ne negligea point la jeunesse de ses fils; il leur donna les maitres necessaires: mais on dit que notre Codrus, tout jeune encore, le quitta pour aller à Mutine étudier sous Tribac, homme assez habile pour ce tems-là. Quelques mois après, il revint à Herberia, d'où son pere l'envoya à Ferrare étudier sous Baptiste Guarini, Professeur célèbre dans les Langues Greque & Latine: il profita aussi des leçons de Lucas Ripa, Professeur en Eloquence, & homme dont la modestie égaloit l'habileté. Codrus fit de tels progrès sous ces deux Maitres, qu'il passa de bien loin tous ses autres compagnons, confirmant ainsi les belles espérances que ses parens avoient conçûes de lui.

Il y en a qui disent qu'il commença à Ferrare à enseigner des enfans, quoiqu'il eût à peine alors vingt-deux ans; mais Blanchini doute de cette particularité. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il resta à Ferrare cinq ans, & qu'ensuite il fut appellé à Forli pour enseigner les Langues, où on lui donna des appointemens plus considerables que ses prédécesseurs n'avoient eu. Il écrit dans sa Lettre à Mengo, qu'il y fut pendant 10. ans Professeur public des Belles-Lettres; & son Historien dit (ce qui n'est point contradictoire) que pendant près de treize ans Codrus y enseigna la jeunesse, & en particulier Sinibaldo fils du Prince de Forli, chez lequel il avoit la table & le logement.

Il lui arriva dans ce tems-là un accident qui pensa lui faire perdre l'esprit. Il avoit dans l'interieur du Palais une Chambre si obscure, que sans le secours d'une lampe il ne pouvoit à la pointe du jour en distinguer même les murailles; c'est ce qui faisoit que lorsqu'il vouloit étudier de bonne heure il se servoit d'une lampe fort bien travaillée, & au haut de laquelle il avoit gravé ces paroles, *studia lucernam olentia optimè olent.* Un jour qu'il sortit sans l'éteindre, le feu prit à des papiers, & de là à tout ce qu'il y avoit dans la Chambre: (car on ne s'en apperçut que lorsque les flammes sortoient déja par les fenêtres:) un Livre qu'il avoit composé intitulé *Pastor*, fut brûlé, avec tous ses papiers. On dit, que lorsqu'on lui apprit la premiere nouvelle de cet incendie, il fut si transporté de fureur, qu'il courut jusqu'au Palais, & que s'arrêtant devant la porte de sa Chambre, où les flammes l'empêchoient d'entrer, „ O Christ, *dit-il*, quel grand crime ai-je donc commis? quel „ des tiens ai-je donc offensé, pour te laisser emporter contre moi à une haine si impitoyable? Se „ tournant ensuite vers une image de la Vierge; Vierge, *dit-il*, écoute ce que je te dis sans em„ portement & du fond du cœur, si par hazard à l'heure de la mort je venois humblement à toi „ pour implorer ton secours, ne m'écoute point, je te prie, & ne me mets point au nombre des „ tiens, j'ai resolu d'aller demeurer dans les Enfers". Voici les propres termes de son Historien: *Ad primum incendii nuntium, tantam animo imbibisse iram, ut exclamans veluti furore quodam concitus ad Regiam usque præcipiti gradu ire pergeret: pro foribusque cubiculi adstans, (neque enim ob incendium late cuncta depopulans ingredi licebat) Quodnam ego, inquit, tantum scelus concepi*, Christe? *quem ego tuorum unquam læsi, ut ita inexpiabili in me odio debaccheris? Conversus postmodum ad simulacrum Virginis, Audi, Virgo, ait, ea quæ tibi mentis compos & ex animo dicam, si fortè cum ad ultimum vitæ finem pervenero, supplex accedam ad te opem oratum, neve audias, neve inter tuos accipias, oro: cum in Infernis diis in æternum vitam agere decrevi.* Ceux qui étoient presens tâchoient d'adoucir sa colére, mais il n'écoutoit rien; il pria fortement ses amis de ne le point suivre, & s'en alla comme un fou d'un pas précipité s'enfoncer en une vaste forêt, où il passa le reste du jour dans une affliction extrême. Comme il revenoit le soir à la ville, il trouva les portes fermées; il se coucha sur un tas de fumier, où il attendit le retour du lendemain. A la pointe du jour étant rentré dans la Ville, il fut se cacher dans la maison d'un Menuisier, où il demeura six mois seul & sans Livres.

Après la mort du Prince de Forli, & de Sinibaldo son fils qui mourut six mois après lui, Codrus resta encore dix mois en cette ville, incertain du parti qu'il prendroit. Ensuite il alla à Boulogne, où il fut choisi pour professer en l'Université les Langues Grêque & Latine, & la Rhetorique. Il y resta toujours depuis, & y mourut l'an 1500 dans le Monastere de Saint Sauveur, où il avoit voulu être transporté. Codrus étoit alors agé de 54 ans.

Le jour qui preceda celui de sa mort, ses Disciples à genoux devant lui, les yeux baignez de larmes, le prierent si instamment de leur dire quelque chose qui fût digne de lui, qu'il se trouva forcé de se rendre à leur priere. L'Historien de sa Vie rapporte un discours qu'il dit que Codrus fit alors: ce discours est une exhortation à la vertu, mais il est si long & si compassé, qu'on a lieu de soupçonner Blanchini de l'avoir embelli. Codrus y donne des marques d'une extrême vanité. Il dit à ses disciples, *Priez Dieu que vous puissiez être semblables à moi.* Le jour qu'il mourut, il fit encore un petit discours, où il prouve que la mort est le souverain bien. Il se plaignoit de ce qu'avant que de mourir, il n'avoit pû écrire ce qu'il avoit resolu: „ Si je meurs, *disoit-il*, car je sens bien „ que je touche à l'heure de ma mort, helas que de biens seront enterrez avec moi"! *Si ego, inquit, moriar, nam prope ineluctabilem legem fati mei adesse sentio, heu quot bona mecum interibunt!*

La nuit qu'il mourut, il donna des marques d'un esprit égaré; il lui sembloit voir quelcun d'une grandeur surprenante, ayant la tête rase, la barbe jusqu'à terre, les yeux ardens, portant des flambeaux dans l'une & dans l'autre de ses mains, & ayant tout le corps dans une violente agitation: la crainte faisant trembler Codrus, il dit à ce spectre, qui es-tu, qui seul avec l'air d'une furie te promenes dans le tems que tout le monde dort? ne viens pas à moi comme un ennemi, moi qui suis ami de Dieu. Dis, que cherches-tu? où veux-tu aller? Aiant dit cela, il sauta du lit pour éviter ce spectre.

On avoit toujours douté de sa Religion pendant sa vie, son Historien avoue qu'il y donnoit lieu par ses discours, *circa Christianum dogma, si non re, saltem verbis, plerumque claudicabat.* Cependant à l'heure de la mort il demanda lui-même les Sacremens, & lorsqu'on lui apporta l'Hostie, il se frappa la poitrine, comme un homme veritablement touché de repentir, disant qu'il étoit un miserable, qui n'avoit jamais été que dans l'aveuglement. Il leva aussi les yeux & les mains vers le ciel, & implora ardemment le secours de la Sainte Vierge: *fer quæso opem misero peccatori, noli me, qui*

 tuum

tuum in sinum confugio, supplicem rejicere. Il prit le Viatique avec beaucoup de respect en répandant des larmes, & se recommandant lui & son ame à Dieu: *Deo & se animamque suam commendans.*

Après sa mort, il fut porté en terre par ses Ecoliers, suivis de tous les Etudians de l'Université. Blanchini fit graver sur son tombeau ces paroles, CODRUS ERAM. Codrus l'avoit ainsi voulu.

Le nom de *Codrus* lui fut donné de cette maniere. Etant à Forli le Prince le rencontra dans un chemin, & se recommanda à lui; le Professeur lui répondit en riant, „ les affaires vont bien, Jupi-„ ter se recommande à Codrus": *Jupiter Codro se commendat.* Depuis ce tems-là tout le monde l'appella *Codrus.*

Codrus étoit d'une grandeur mediocre; il avoit le corps grêle & délicat, le visage défait par la pâleur & la maigreur, les yeux blanchâtres & un peu enfoncés, le nez aquilin, peu de cheveux, & l'air quelquefois imbecille; d'ailleurs il l'avoit toujours doux. Il fut presque toujours valetudinaire depuis sa naissance jusqu'à l'age de 44. ans. Il avoit l'estomac débile, & se sentoit quelquefois dans une si grande inanition, qu'il restoit tout le jour dans le lit comme un homme mourant, sans parler, sans même se plaindre; mais dès que le soir revenoit, ses forces revenoient aussi. Il avoit peu de memoire, ce qui faisoit qu'il lisoit souvent ses Oraisons en public au lieu de les prononcer par cœur; & quoique sa prononciation fût désagréable, on l'écoutoit cependant avec un plaisir extrême. Il étoit si rigoureux juge des Ouvrages des autres, que le vieux Beroalde avoit coutume de dire, qu'en pareille matiere il ne connoissoit point de juge plus sévére & plus pénétrant. Il avoit beaucoup d'adresse à enseigner des enfans; il savoit les corriger & s'en faire aimer, toûjours prêt à leur rendre tous les services dont il étoit capable: il lui est cependant arrivé de les châtier avec excès; car quoiqu'il eût l'air doux & complaisant, il étoit toutefois extremement sévére & colére. Blanchini en rapporte des exemples. Un des défauts dont il l'accuse encore, c'est de ne louer presque jamais aucun moderne. Lorsqu'on lui demandoit son jugement sur les plus grands hommes de ce tems-là, il repondoit ordinairement sur le sujet de tous, *Sibi scire videntur*, ils croyent savoir.

Personne de son tems n'a plus ajoûté de foi aux presages que lui; il croyoit qu'il y avoit quelque Providence qui s'en mêloit. Si, par exemple, la lampe de son garçon s'éteignoit, „ Prends „ garde, prends garde malheureux, *lui crioit il*, un grand malheur te menace"; & pour l'en preserver, s'il y avoit quelque chose à faire, Codrus le faisoit alors lui-même. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que lorsqu'on annonçoit quelque prodige, au lieu d'aller songer que ce fût ou un Prince ou un Etat menacé de quelque malheur, il croyoit seulement que c'étoit un présage qui le menaçoit lui ou quelque autre Professeur. Son Historien nous apprend qu'il y a eu plusieurs choses plaisantes prononcées dans ses Oraisons, & qui n'ont pas été écrites. On peut juger par celles que Codrus y a laissées, quelles doivent être ces choses plaisantes qu'il en a retranchées. Quelcun lui demandant sur ce sujet, pourquoi il mêloit tant de plaisanteries dans ses discours, il repondit „ que la nature avoit ainsi formé les hommes, que les railleurs étoient agréables & les „ conteurs rejouissans".

Codrus fit son Testament quelques jours avant sa mort. Ce Testament commence ainsi: *Moi* ANTOINE URCEUS *fils de* Corthese Urceus, *j'espere & souhaite vie & salut de Dieu immortel....* Ensuite il recommande à Dieu son *Esprit*, & ajoute, qu'*il l'a toujours crû immortel, contre le sentiment d'Epicure, & de ceux qui sous le nom de Chrétiens ne sont rien de Chrétien.* Après des legs pieux, & quelques autres qu'il fait à ses freres & sœurs d'un second lit, il nomme avec beaucoup d'amitié son frere uterin *Pierre-Antoine* son heritier & legataire universel.

Touchant ses Ouvrages, Blanchini dit que Codrus n'y a pas mis la derniere main: qu'il s'appliqua d'abord à faire des Vers en Grec & en Latin: qu'il ajouta beaucoup de choses au *Vocabulaire Grec*: qu'il corrigea beaucoup d'autres Ouvrages: qu'il rétablit quelques autres choses qui s'étoient perdues dans les ruines de la Langue Latine. „ Parmi les Oeuvres les plus considerables de cet habile hom-„ me, on trouve, *dit-il*, plusieurs belles Oraisons, qu'on peut comparer à une table chargée de „ mets aussi agréables qu'abondans: elles sont châtiées, ornées, brillantes, remplies de science & „ d'une profonde érudition. Je n'ai rien entendu, *continue-t-il*, de plus agréable: la diction en „ est si pure, qu'on diroit que Codrus seul fait parler Latin: & quoique ses Oraisons soient pleines „ de tant de graces, de plaisanteries, de joie & d'agrément, toutesfois la gravité du discours n'en „ est point affoiblie". Voilà le jugement de Blanchini, où l'amitié peut avoir eu beaucoup de part. Après tout, Codrus a passé pour un Savant, & il merite ce titre plus que bien d'autres à qui on l'a donné, si ce n'est pas la vanité qui lui a fait dire au sujet des Savans, *Hic vivimus ambitiosa paupertate omnes, sumus litterarum pauperes, & volumus videri omnia scire.* „ Nous vivons tous dans une „ pauvreté orgueilleuse, nous sommes pauvres de science, & nous voulons paroitre tout savoir".

Entre les Amis de Codrus on compte les Princes de Forli & de Ferrare, ceux de Bologne, Politien, Buti, Alde, Tiberti, Magnani, Garzoni, Guarini & Ripa qui avoient été ses Maitres, Lambertini, Mimo Roscio, Laurent Roscio, & Pompée Foscarini. Galeace Bentivoglio Protonotaire Apostolique, le fit peindre par Francia, homme qui soûtenoit merveilleusement le nom que les Francia se sont aquis par la peinture.

Parmi le grand nombre de ses Disciples, on distingue Jean-Baptiste Palmari, Corneille Volta, Camille Paleoti, Antoine Albergatti, Peregrin Blanchini, & Philippe Beroalde le jeune, qui fut aussi Professeur à Boulogne.

Les Oeuvres de Codrus furent imprimées pour la premiere fois à Boulogne en 1502, par Jean-Antoine Platonide, *in folio.* Elles consistent en quinze *Oraisons*; dix *Lettres*; deux livres de *Silves*, avec quelques *Odes* au nombre de vingt-deux; deux *Satires*; une *Eglogue*; quatre-vingt & seize *Epigrammes*; & une *Chanson* pour le Jour de la Saint-Martin. Mais entre les Ouvrages de Codrus, on trouve encore dans ce volume une Preface de Philippe Beroalde le jeune, adressée à Antoine Galeace Bentivoglio, où l'on nous apprend que c'est à ce dernier qu'on doit le Recueil des Oeuvres de Codrus, dont plusieurs cherchoient à se parer. On y trouve aussi une Lettre de Beroalde; sept Poësies de Virgilius Portus; une Lettre & une Epigramme d'un Savant de Thoulouse nommé Jean Pin, & une Epitaphe de sa façon pour Codrus; une Epitre de Blanchini; & la Vie de Codrus, écrite par ce même Blanchini. Les Oeuvres de Codrus, avec les Pieces dont on vient de parler, furent réimprimées à Venise en 1506, *in folio:* à Paris, en 1515, *in* 4: & à Bâle, en 1540, aussi *in* 4.

Nous

Nous avons vû que Blanchini, parlant des Ouvrages de Codrus, dit „ qu'il rétablit quelques „ choses qui s'étoient perdues dans les ruïnes de la Langue Latine ": il entend principalement l'*Aulularia* de Plaute, que Codrus rétablit en suppléant la fin, qui s'est perduë. Ce supplément contient 122 Vers. Il y a une édition de cette Comedie, imprimée à Leipsig en 1513, *in folio*, sous ce titre: *Plauti lepidissimi Poetæ Aulularia, ab Antonio Codro Urceo, utriusque Linguæ doctissimo, pristinæ formæ diligenter restituta; illius enim finis antea desiderabatur.*

Codrus avoit fait un Livre d'Antiquitez, qui s'est perdu; & un autre de Fables, que la mort l'a empêché de mettre en état de paroître. Il vouloit aussi écrire tant en Grec qu'en Latin un Livre de Secrets & de choses cachées.

Blanchini dit que plusieurs lui firent de belles Epitaphes, mais sur-tout Hermico Caiado, Poëte Portugais, Philippe Beroalde le jeune. On ne les a point mises dans les Oeuvres de Codrus, quoiqu'on y ait inseré celles que Virgilius Portus lui a faites: En voici une:

Codrus eram, natale solum Herberia, sed quæ
Me sepelit Graium dixit & Ausonium.

„ J'étois Codrus, Herberia est ma Terre natale; mais celle où je suis inhumé dit que j'étois „ Grec & Latin.

F I N.

ADDI-

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

BERAULT (MICHEL) pag. 525, *ajoutez:*

(C) *Il nous a appris une Epoque qui est assez curieuse.*] Il dit (1) qu'environ l'an 1585, lorsque ceux de la Religion étoient occupez *à repousser les furieux & plus que gigantins efforts de la Ligue*, on reçut *de surcharge certain avis venant de Paris & de la Cour* d'Henri III, *que quelques jeunes hommes autrefois sortis d'entre* les Réformez *preparoient guerre. . . . .* à l'imprimé jusqu'à *Cette nouvelle* exclusivement. „ Comme „ Dieu, ajoute-t-il, donne toujours aux siens quelques mo- „ yens de faire profit des plus envenimées. . . . . *à l'imprimé jusqu'à* A ceux-cy *exclusivement.*

(1) Berault, *Preface de la* Defense de la Vocation des Ministres.

BRAUNBOM, pag. 652, col. 1, avant (a) ajoutez: *Ausim dicere, nulli antehac visa in lucem profero, ab aliis allata vera astruo, falsa corrigo, dubia stabilio.*

Remarques critiques oubliées entre celles qu'on a mises à la fin du Tom. II.

ADAM (JEAN) Rem. (*M*) sur ces mots, *Saint Paul entroit les choses.*] Au Ch. 2. du l. 2. de la Confession de Sanci, il est parlé d'un Frere Gilles qui disoit que S. Paul se seroit bien passé de dire beaucoup de choses qui sentoient le fagot.

BOLSEC: Remarque K, *Calvin condamné à la Fleur de lis.*] L'Ex-Ministre Cayet qui en 1597 vingt ans après Bolsec, publia son *Discours de la vraye Eglise*, &c. avance, mais sans se mettre en peine de le prouver, à la page 85 de ce Livre, que Calvin *fut banni de son pays, pour sedition.* Voilà tout ce qu'on trouve de personnel contre Calvin dans cet Ouvrage, d'ailleurs tout rempli de passion contre ce Réformateur. Or un homme tel que Cayet, qui hazarde en l'air une telle accusation, moindre assurément que celle de Bolsec, sans insister sur celle-ci, & même sans la relever, fait bien voir que cette accusation de Bolsec n'avoit jamais fait la moindre impression, & qu'il ne s'attendoit pas que la sienne dût non plus en faire jamais aucune.

CAYET, sur ces mots, *Pierre Victor Palma.*] J'aurois cru que, comme d'ailleurs je ne sache pas que Cayet, avant son retour à l'Eglise Romaine, se soit jamais surnommé en Latin *Palma*, & que le nom de *Victor* lui fut donné lors de sa Confirmation (1), apparemment pour pronostic de ses futures Victoires sur les Heretiques qu'il venoit de quitter, il en seroit de même du surnom *Palma*, puis que la *Palme* est le symbole de la *Victoire.* Mais *Palma* est le nom Latin de je ne sai quelle Seigneurie, & Cayet est qualifié *Sieur de la Palme*, dans le Privilege qui lui fut accordé le 27 Juin 1596. pour l'impression de celui de ses petits Traitez de Controverse, qu'il intitula *le vrai Orthodoxe*, &c.

(1) *Mem. de la Ligue* Tom. VI. pag. 350. Edit. de 1599.

CALVIN, Rem. (*F*) au 1 alinea, sur ces mots, *Præter Epistolicas.*] Je croi qu'il faut *Apostolicas*: il me semble d'avoir lu ainsi dans *Lauffi Consultationes de Principatu*, &c.

CANICEUS, sur ces mots, CANICEUS (JAQUES) *Auteur de quelques Lettres d'Amour.*] M. Bayle fait ici deux fautes touchant cet Auteur, lequel, pour le dire en passant, étoit de la ville de Parme. Premiérement il le nomme mal *Caniceus*, & cela sur la foi de son édition d'Agrippa, *de vanitate Scientiarum*, ch. 64. au lieu que dans les bonnes éditions de ce Traité, notamment dans celles de 1531 & 1539. on lit *Caviceus.* En second lieu, M. Bayle suppose que le livre, attribué là à Caviceus par Agrippa, soit un volume de *Lettres d'Amour.* Or, c'est un Roman Italien en 3 livres, intitulé *Il Peregrino*, où l'Auteur fait l'histoire de ses propres amours avec certaine *Genévre* sa maîtresse. *Jacobus Caviceus*, dit Benedictus Curtius, sur le 4 des Arrêts d'Amour, *ob Genevram ærumnas, diversarum regionum lustrationes, & ægros labores, doloresque, infernorum aditus, ut recte peregrinus vocitatus sit, uno opere perscripsit.* Et c'est ce même Roman que dans le même chap. 64. Agrippa met entre les modernes histoires galantes, sous le titre d'Histoire amoureuse du *Pélerin.* Ce qui a trompé M. Bayle, ce sont ces paroles précédentes d'Agrippa dans le même chapitre: *Nam huic* (lenocinio) *in primis grammatica scribendi & loquendi disciplina* amatorias *largitur* epistolas, *illasque effictis amatoriis salutatiunculis, precatiunculis, lamentatiunculis, allectatiunculis dictare docet: quarum exempla pleraque ex recentioribus Aeneas Sylvius*, & Jacobus Caviceus, *& plerique alii reliquerunt.* Le Roman en question contient en effet plusieurs *Lettres d'Amour*, & de même le Roman d'*Aeneas Sylvius*, mais ce n'est point là le titre de ces Livres, particuliérement de celui de *Caviceus*, duquel je dirai par parenthese que l'édition que j'ai in 8. Venise, 1526. du 5 Février, chez *Nicolo Zoppino*, n'est ni la premiere, ni la derniere, le titre portant: *Corretto & novamente stampato & historiato*, & le Catalogue de la Bibliothéque d'Oxfort parlant d'une autre de l'année 1547. aussi in 8. & pareillement de Venise. George Anselme, qui a composé en Italien, & joint au Roman de *Caviceus* la Vie de cet Auteur, le fait naître le premier de Mai 1443. & dit qu'il mourut âgé de 68 ans, un mois, & deux jours, peu après la publication de son livre, qui par conséquent aura paru pour la premiere fois vers l'an 1510. Il avoit, pendant le cours de sa vie, mis au jour quelques autres Ouvrages. D'autres, partie achevez, partie seulement commencez, tombérent entre les mains de ses héritiers. On ne dit point ce qu'ils en ont fait. J'oubliois de dire que notre homme étoit Prêtre, & qu'entre autres peccadilles de sa jeunesse, il fit un enfant à une Nonnain, & commit même un assassinat, ce qui, après l'effraction des prisons Episcopales où Caviceus avoit été enfermé, le réduisit à faire pendant trois ans le métier de pirate, tantôt dans le Bras de S. George, tantôt dans l'Archipel; mais qu'étant de retour, & ses jeunesses oubliées ou pardonnées, il se fit sage & donna de si belles preuves d'un excellent génie, qu'en cette double considération son Historien lui pardonne volontiers sa premiére vie.

CANINIUS, Remarque (*F*), sur ces mots, *que Clenard &c.*] A la page 67. des Lettres de *Clénard*, édit. de Plantin 1566. *in* 8. il y en a une du 12 d'Avril 1541. Or, dans une autre Lettre, qui est la derniére du l. 1. & qui est datée de l'an 1536. l'Auteur se donnoit 40 ans. Donc, en 1542. lorsqu'il est mort, il en avoit 46.

CAPET, Remarque (*A*), sur ces mots, *étoit un Boucher.*] Jean Névisan, l. 4. n. 135. de sa Forêt nuptiale, voulant prouver à sa maniére, que ce n'est pas toûjours la Noblesse d'extraction qui fait les Rois: *Facit Dantes in Purgatorio. . . . dum loquitur de Ugone Capeto, qui fuit filius Macellarii, & tamen fuit Rex Franciæ, à quo tot Philippi & Ludovici derivarunt. Sed Guaguinus in vita illius hoc non dicit, licet paulo antè in vita Clodovei, dicat quemdam Macellarium ob discordiam in regem electum, qui postea à suis dolo necatus est.* Soit oubli, soit malice, ce trait de notre ancienne Histoire, que Dante pouvoit avoir lû dans la même source où Guaguin l'avoit trouvé, pourroit bien être la source du conte que ce Poëte a debité.

CARDAN, Remarque (*X*), sur ces mots, 2. *édition de l'Ouvrage de Cardan &c.*] Il se fit du vivant de Scaliger deux éditions du livre *de la subtilité.* La première à Nuremberg, 1550. *in folio*, & la seconde à Bâle en 1554. aussi *in folio*, celle-ci corrigée & augmentée par l'Auteur *en plus de* 2200 *endroits*, dit le titre; & à cet égard, si Scaliger, dans ses *Exercitations*, a critiqué des endroits que Cardan eût corrigez dans l'édition de 1554. c'est à bon droit que celui ci s'en est plaint, & que Naudé & M. Bayle ont approuvé sa plainte. Mais cette plainte ne regarde point le passage dont parle M. de la Monnoye, tom. 4. pag. 305. du nouveau *Menagiana.* Ce scandaleux passage qui, dans la 1. édition est de la page 254. se trouve sans aucun changement pag. 354. de la 2. édition, & ce n'est que dans une 3. de Bâle, 1560. *in* 8. corrigée *de nouveau*, & augmentée *en plus de* 1000 *endroits*, que le passage en question a été rectifié.

Dans la LISTE DES ARTICLES, à la Lettre R, on a omis REZ (*Antoine de*).

NB. Imprimé chez R. WETSTEIN avec les Caractéres de sa Fonderie.

LISTE ALPHABETIQUE
DES ARTICLES
DE CE
DICTIONAIRE.

A.

Aron.
Aarſſens.
Abaris.
Abaris (ville d'Egypte, *ſous Pithom.*
Abbeville.
Abbot (George).
Abbot (Robert).
Abdas.
Abderame.
Abdere.
Abdias.
Abdiſſi.
Abel.
Abelard (Pierre).
Abéliens ou Abéloniens.
Abelli (Antoine).
Abelly (Louïs).
Aberdon.
Abgillus (Jean).
Abyde.
Abimélech.
Ablancourt, *ſous Perrot.*
Abrabanel (Iſaac).
Abraham.
Abram (Nicolas).
Abſtemius (Laurent).
Abucaras (Théodore).
Abudhaher.
Abulfeda (Iſmael).
Abulpharage (Grégoire).
Abumuslimus.
Acacia, *ſous Akakia.*
Acamas.
Acarnanie.
Accariſi (François).
Accariſi (Jaques).
Acciaioli (Donat).
Acciaioli (Zenobius).
Accius (Lucius).
Acco.
Accords (Eſtienne Tabourot, Seigneur des).
Accurſe.
Accurſe (Cervot).
Accurſe (François).
Accurſe (Marie Ange).
Achée.
Achemenes.
Achemenes.
Acheri (Luc d').
Achille.
Achille.
Achillea.
Achmet.
Acidalius (Valens).
Acindynus (Grégoire).
Acindynus (Septimius).
Aconce (Jaques).
Acoſta (Uriel).
Acronius (Jean).
Actor.
Actuarius.
Acuna.
Ada.
Adam.
Adam, Moine de la Chaldée.
Adâm (Jean).
Adam (Melchior).
Adam, Poëte François, *ſous Billaut.*
Adamites.
Adonis.
Adraſte.
Adriani (Jean Baptiſte).
Adrianus, *ſous Hadrien.*
Adrichomia (Cornelie).
Adrichomius (Chriſtien).
Ægialée, *ſous Egialée.*
Ærodius, *ſous Ayrault.*
Afer (Domitius).
Afranius.
Agar.
Agathon.
Ageſilaüs I.
Ageſilaüs II.
Ageſipolis.
Agis.
Agreda (Marie d').
Agricola (George).
Agricola (Jean).
Agricola (Michel).
Agricola (Rodolphe).
Agrippa (Henri Corneille).
Aguirre.
Ajax.
Ajax.
Ajax.
Ajax.
Aiguillon.
Ailli (Pierre d').
Aimon.
Ayrault (Pierre).
Ayrault (René).
Aitzema (Leon d').
Akakia (Martin).
Akakia (Martin).
Akakia (Martin).
Akiba.
Alabaſter (Guillaume).
Alains.
Alais.
Alalcomene.
Alamandus (Louïs).
Alamos (Balthaſar).
Albert le Grand.
Albret.
Albunea *ſous Tibur.*
Albutius Silus (Caïus).
Albutius (Titus).
Alcaſar (Louïs de).
Alcée.
Alcée.
Alchabitius.
Alchindus.
Alciat (André).
Alciat (Jean Paul).
Alciat (Térence).
Alcinoë.
Alcinoüs.
Alcyonius (Pierre).
Alcman.
Alcmene.
Alcmeon.
Alcmeon.
Alcmeon.
Aldringer.
Aldrovandus (Ulyſſe).
Alexandre (Jerôme).
Alexandre (Jerôme).
Alegambe (Philippe).
Ales (Alexandre).
Alexander ab Alexandro.
Alexandre le Grand, *ſous Macedoine.*
Alexandre VII, Pape, *ſous Chigi.*
Alexandre VIII, Pape, *ſous Ottoboni.*
Alexis.
Alfenus Varus (Publius).
Alypius.
Alypius.
Alypius.
Alypius (Falconius Probus).
Alkinde, ou Alkindus, *ſous Alchindus.*
Allatius (Leon).
Almain (Jaques).
Alpaïde.
Alſtedius (Jean Henri).
Altaemps (Marc).
Altenſtaig (Jean).
Althamerus (André).
Althuſius (Jean).
Altiéri.
Altilius (Gabriel).
Alting (Henri).
Alting (Jaques).
Amable.
Amama (Sixtinus).
Amaſeus (Romulus).
Amaſtris.
Amboiſe (François d').
Amboiſe (Adrien d').
Amboiſe (Jaques d').
Amboiſe (Michel d').
Ambroiſe de Camaldoli, *ſous Camaldoli.*
Amelia.
Amelius.
Ameſius (Guillaume).
Ameſtris.
Amyot (Jaques).
Amyraut (Moïſe).
Amyrutzes.
Ammonius.
Ammonius.
Ammonius (André).
Ammonius (Livinus).
Amphares.
Amphiaraüs.
Amphilochus.
Amphitryon.
Anabaptiſtes.
Anacreon.
Anania (Jean Laurent d').
Anaxagoras.
Axaxandride.
Anaxandride.
Anchiſe.
Ancillon.
Ancre (le Maréchal d') *ſous Concini.*
Andlo (Petrus ab).
Andrada (Diego de Payva d').
André (Jean).
André (Jean).
André (Tobie).
Andreini (Iſabelle).
Andrelinus (P. Fauſtus).
Andrinople.
Andromaque.
Andromaque.
Andromaque.
Andronicus.
Andronicus (Marcus Pompilius)
Andronicus.
Andronicus (Tranquillus).
Angiolello (Jean Marie).
Anglus (Thomas).
Anicius.
Annat (François).
Anne.
Annius de Viterbe, *ſous Nannius.*
Anſelme, Archev. de Cantorberi.
Anſelme.
Anteſignan (Pierre).
Anthermus.
Antinoé, ou Antinopolis.
Antinoüs.
Antipater.
Antoine.
Antoine (Marc).
Antoine (Marc).
Antoine (Caïus).
Antoine (Marc).
Antoine (Caïus).
Antoine (Lucius).
Antoine (Marc Jules).
Antonia.
Antonia.
Antoniano (Silvio).
Antonio (Nicolas).
Apafi (Michel).
Apelles.
Apelles.
Apellicon.
Apicius.
Apien (Pierre).
Apion.
Apollinaris (Caïus Sulpitius).
Apollodore.
Apollodore.
Apollonius de Perge.
Apollonius de Tyane.
Apone (Pierre d').
Aproſio (Angelico).
Aproſio (Paul Auguſtin).
Apulée (Lucius).
Aquæus (Etienne).
Aquaviva (André Mathieu).
Aquin (Philippe d').
Aragon (Alfonſe, V du nom, Roi d').
Aragon (Jeanne d').
Aragon (Iſabelle d').
Aragon (Marie d').
Aramont (Gabriel d').
Arbriſſel (Robert d') *ſous Fontevraud.*
Arceſilas.
Archelaüs.
Archelaüs, Philoſophe.
Archelaüs, Roi de Macedoine.
Archelaüs, Roi de Cappadoce.
Archilochus.
Archimelus.
Archirota (Alexandre).
Aretin (Charles).
Aretin (François).
Aretin (Gui).
Aretin (Jean).
Aretin (Leonard).
Aretin (Pierre).
Argyropyle.
Ariarathes, *ſous Cappadoce.*
Arigoni (Pompée).
Arimanius.
Arimini (Gregoire d') *ſous Rimini.*
Arion.
Arioſta.
Ariſtandre.
Ariſtarque.
Ariſtarque.
Ariſtée.
Ariſtée.
Ariſtée.
Ariſtide.
Ariſton.
Ariſton (Titus).
Ariſtote.
Ariſtote.
Arius.
Arminius (Jaques).
Arnauld, Famille.
Arnauld (Antoine).
Arnauld d'Andilli (Robert).
Arnauld (Antoine).
Arngrimus, *ſous Jonas.*
Arniſæus (Henningus).
Arnobe.
Arnoldus (Nicolas).
Arodon (Benjamin d').
Arrerac (Jean d').
Arriaga (Roderic d').
Arſenius.
Arſenius.
Arſenius.
Arſenius.
Arſinoé.
Arſinoé.
Artaban.
Artaban I.

Artaban II.
Artaban III.
Artaban IV.
Artabaze.
Artavafde I.
Artavafde II.
Artavafde.
Artaxata.
Artaxias I.
Artaxias II.
Artaxias III.
Artemidore.
Artemife.
Artemife.
Afclepiade.
Afclepiade.
Afpafie de Milet, *fous Periclès.*
Afpafie de Phocée, *fous Cyrus.*
Aftyanax.
Athenagoras.
Athenée.
Athenée.
Atrax, *ou* Atracia.
Attalus, *fous Pergame.*
Atticus (Titus Pomponius).
Attila.
Attilius.
Attius (Lucius).
Auberi (N).
Aubertin (Edme).
Aubigné (------ d').
Audebert (Germain).
Audiguier (N---d').
Aventin (Jean).
Averroës.
Ange (Daniel d').
S. Auguftin.
Aulnoi (---la Comteffe d').
Aurat, ou d'Aurat, (Jean) *fous Daurat.*
Aurelien (Lucius Domitius).
Aureolus (Pierre).
Auriege, ou plutôt Ariege.
Aurifpa (Jean).
Aurogallus.
Aufone.
Auton (Jean d').
Aurriche (Don Juan d').
Azote.

B.

BAbelot.
Babylas.
Babylone.
Bachovius (Reinier).
Bacon (Roger).
Bacon (François).
Bacoüe (Leon).
Badius (Jodocus ou Joffe).
Baduel (Claude).
Bagni (Jean François).
Baius (Michel).
Balbus.
Balbus, Balbi, ou Balbo (Jean).
Balde.
Balde (Jaques).
Baldus (Bernardin).
Balesdens (Jean).
Balmis (Abraham de).
Balthazar (Chriftophle).
Balzac.
Balzac (Jean Louis Guez Sieur de).
Banck (Laurent).
Bandel (Matthieu).
Bandole (Antoine de).
Bangius (Thomas).
Barbarus (François).
Barbarus (Hermolaüs).
Barbarus (Daniel).
Barbarus (Daniel).
Barbe.
Barberin (François).
Barclai (Guillaume).
Barclai (Jean).
Barcochebas.
Barde (Jean de la)
Barlette (Gabriel).
Barleus (Melchior).
Barleus (Gafpar).
Barleus (Lambert).
Barlow (Thomas).
Barnes (Robert).
Barnes (Jean).
Baron (Pierre).
Baron (Vincent).
Baroni (Leonora).
Barohius (Dominique).
Barthius (Gafpar).
Bafine.
Bafnage (Benjamin).
Bafnage (Henri).
Bafta (Nicolas).
Bafta (George).
Bathyllus.
Bathyllus.
Bathyllus.
Bauderon (Brice).
Baudier (Michel).
Baudius (Dominique).
Baudouin (François).
Beautru Des-Matras (Maurice).
Bautru Des-Matras (Jean).
Bautru (Guillaume).
Bautru (Nicolas).
Beaucaire de Peguillon (François).
Beaulieu (Louïs le Blanc Sieur de).
Beaumont (François de).
Beaune (Renaud de).
Beda (Noel).
Bedell (Guillaume).
Bégat (Jean).
Bellai.
Bellai (Guillaume du).
Bellai (Jean du).
Bellarmin (Robert).
Belleau (Remi).
Belleforeft (François de).
Belol (Pierre).
Belot (N).
Belley, Ville de France.
Bembus (Pierre).
Bencius (François).
Benedictis (Elpidio de).
Beni (Paul).
Bannon.
Benferade (Ifac de).
Berauld (Nicolas).
Berault (Claude).
Berault (Michel).
Berenger (Pierre).
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Bergame (Jaques Philippe de).
Bergier (Nicolas).
Berigardus (Claude).
Beryte.
Bernard (Saint).
Beroalde (Matthieu).
Beroalde (François).
Berquin (Louïs).
Berfala (Anne).
Bertelier.
Bertram (Corneille Bonaventure).
Berulle (Pierre de).
Beverningk (Jerôme).
Bezanites, ou Bezaniens.
Beze (Theodore de).
Bibliander (Theodore).
Byblis.
Byblos.
Bigois.
Bigot (Emeric).
Bigot (Guillaume).
Billaut (Adam).
Billi (Jaques de).
Billon (François de).
Bion.
Bion.
Biron, *fous Gontaut.*
Blanc (André).
Blanc (Louis le) *fous Beaulieu.*
Blanche, *fous Caftille.*
Blandrata (George).
Blomberg (Barbe).
Blondel (David).
Blondel (François).
Blondel (François).
Blondus (Flavius).
Boccace (Jean).
Boccalin (Trajan).
Bochart (Matthieu).
Bochart (Samuel).
Bochius (Jean).
Bodegrave.
Bodin (Jean).
Bol, communément appellé *Il Siracufano.*
Boiffard (Jean Jaques).
Boleyn (Anne).
Boleflas I.
Boifec (Jerôme).
Bombafius (Paul).
Bomberg (Daniel).
Bonciarius (Marc Antoine).
Bonfadius (Jaques).
Bonfinius (Antoine).
Bongars (Jaques).
Bononia (Jean de).
Bore (Catherine de).
Borée.
Borgerutius (Profper).
Borrhaus (Martin).
Borri (Jofeph François).
Borrichius (Olaus).
Borflel (Adolphe de).
Bofc (Jean du).
Bofc (N. du).
Bofc (Pierre du).
Bofquet (François).
Bofquet (George).
Boffu (Jaques le).
Boffulus (Matthieu).
Boffus (Matthieu).
Botal (Leonard).
Botereius (Rodolphe).
Botero ou Botereius (Jean).
Boucher (Jean).
Bouchet (Guillaume).
Bouchet (Jean).
Bouchin (Etienne).
Bougi (le Marquis de) *fous Reverend.*
Bouhours (Dominique).
Boulai (Céfar Egaffe du).
Boulen (Anne) *fous Boleyn.*
Bouquin (Pierre).
Bourgogne.
Bourgogne (Philippe Duc de).
Bourgogne (Jean Duc de).
Bourgogne (Philippe Duc de).
Bourgogne (Charles Duc de).
Bourgogne (Marie de).
Bourgogne, Cercle de l'Empire).
Bourignon (Antoinette).
Bourlote (Claude de la) *fous Labourlote.*
Bourfault (---).
Boxhornius, *fous Zuerius.*
Brachmanes.
Brafavolus (Antoine Mufa).
Braun (George).
Braunbom (Frederic).
Brenzius (Samuel Frideric).
Brezé (Pierre de).
Brezé (le Maréchal de).
Brezé (Armand de Maillé).
Brezé (Claire-Clemence de Maillé).
Brifeis.
Briffot (Pierre).
Britannicus (Jean).
Brocard (Jaques).
Brodeau (Jean).
Broffe (Jaques de la).
Broffier (Marthe).
Broughton (Hugues).
Bruyn (Jean de).
Brun (Antoine le).
Brun (Charles le).
Brunus (Leonard), *fous Aretin.*
Brunus (Jordanus).
Brufchius (Gafpar).
Brutus (Lucius Junius).
Brutus (Marc Junius).
Brutus (Jean Michel).
Brutus (Etienne Junius).
Bucer (Martin).
Buchanan (George).
Budé (Guillaume).
Bulgarus.
Bullinger (Henri).
Bunel (Guillaume).
Bunel (Pierre).
Bupalus.
Burana (Jean François).
Buridan (Jean).
Burnettus ou Brunettus.
Burrus (Afranius).
Busbec.
Busbequius, *fous Busbec.*
Bufiris.
Bufleiden (Jerôme).
Buflamantinus (Jean).
Buras.
Buteo (Jean).
Bzovius (Abraham).

C.

CÆfarius (Jean).
Cayet (Pierre Victor Palma).
Caïn.
Caïnites.
Calchas.
Calderinus (Jean).
Calderinus (Domitius).
Calenus (Olenus).
Caligula (Caïus Céfar).
Callirhoe.
Calliftrate.
Calvin (Jean).
Camaldoli (Ambroife de).
Camden (Guillaume).
Cameron (Jean).
Camille (Marc Furius).
Campanus (Jean Antoine).
Caniceus (Jaques).
Caninius (Angelus).
Capet (Hugues).
Capycius (Scipion).
Capilupus (Camille).
Capiftran (Jean).
Capifucchi.
Capifucchi (Blaife).
Capifucchi (Jean Antoine).
Capifucchi (Paul).
Capifucchi (Raimond).
Cappadoce.
Capriata.
Caracciol ou Caraccioli.
Caracciol (Jean Antoine).
Carbon (Louïs).
Cardan (Jerôme).
Carion (Jean).
Carmilianus (Pierre).
Carneade.
Carranza (Barthelemi).
Carteromachus (Jean).
Caffandre.
Caffius.
Caffius Vifcelinus (Spurius).
Caffius Longinus (Lucius).
Caffius Longinus (Caïus).
Caffius Longinus (Caïus).
Caffius Hemina (Lucius).
Caffius Severus (Titus).
Caffius Chærea.
Caftalion (Sebaftien).
Caftellan (Pierre).
Caftelvetro (Louïs).
Caftille (Alfonfe X du nom, Roi de).
Caftille (Blanche de).
Caftor, *fous Dejotarus.*
Caftricius (Marc).
Caftricius (Titus).
Cataldus.
Catius.
Caton, *fous Porcius.*
Cattho (Angelo).
Catulle (Caïus Valerius).
Cavalcante (Guido).
Cauliac (Gui de).
Caurres (Jean des).
Cauffin (Nicolas).
Cea, ou Ceos, *fous Zia.*
Cerafi (Tibere).
Ceratinus (Jaques).
Cerinthus.
Cerifantes.
Cefalpin (André).
Céfar.
Cethegus.
Chabot (Pierre Gauthier).
Chalvet (Matthieu de).
Cham.
Chamier (Daniel).
Changy (Pierre de).
Charles-Quint.
Charnacé (le Baron de).
Charpentier (Pierre).
Charron (Pierre).
Chaftel (Jean).
Chaftelain (George).
Chaftelux (Claude Sire de).
Chateau-Briand (la Comteffe de).
Chatel (Pierre du) *fous Caftellan.*
Chatel (Tannegui du).
Chederles.
Chelidonis.
Chelonis.
Chefne (Jofeph du).
Chevreau (Urbain).

Chigi.

Chigi.
Chigi (Fabio).
Chocquet (Louïs).
Chryseis.
Chrysippe.
Chrysippe.
Chrysis.
Christine, *sous Suede.*
Cicchus.
Ciconia (Flaminius).
Cieça, *sous Leon* (Pierre).
Cygne (Martin du).
Cimon.
Cinyras.
Cinus, ou Cynus.
Ciolek (Erasinus).
Cipierre (Philibert de Marcilli).
Cipierre (René de Savoie).
Cyrille.
Cyrus.
Clarus (Julius).
Claude, Empereur.
Claude, Ministre de Charenton.
Clavius (Christophle).
Cleosis, ou Cleophis.
Cleonice.
Cleonyme.
Cleopatre, *sous Denys.*
Cochlée (Jean).
Collatius (Pierre Apollonius).
Cologne (Pierre de).
Colomiés (Paul).
Colonna (Pompée).
Colonna, *sous Victoria.*
Columna ou Colonna (Jean).
Comane.
Combabus.
Comenius (Jean Amos).
Commandin (Frederic).
Concini (Concino).
Condren (Charles de).
Conecte (Thomas).
Conon.
Conon.
Conrad (Herimannus).
Conrarus (Grégoire).
Constance, (Ville d'Allemagne).
Coornhert, *sous Koornhert.*
Corbinelli (Jaques).
Corceone (Robert de).
Cordier (Maturin).
Coricius (Jean).
Cornelie, *sous Mucie.*
Cornellius (Antoine).
Coronel (Alfonse).
Costa (Marguerite).
Cotin (Charles).
Cotys.
Cotta (Catellien).
Cotterus, *sous Kotterus.*
Cousin (Gilbert).
Crantor.
Craterus.
Cratippe.
Cremonin (César).
Crespet (Pierre).
Crespin (Jean).
Crispus (Jean Baptiste).
Critias.
Criton (George).
Criton (Guillaume).
Criton (Jaques).
Croi (Jean de).
Curce (Quinte) *sous Quinte.*
Curion (Cœlius Secundus).

D.

Daillé (Jean).
Dalmatin (George).
Dalmatin (George).
Damascene (Jean).
Damien (Pierre).
Danaé, *sous Leontium.*
Dandini (Jerôme).
Dante.
Dante (Pierre Vincent).
Dante (Ignace).
Dante (Jean Baptiste).
Darius I.
Dassouci, ou d'Assouci.
Dati (Carlo).
David.
David.
Daurat (Jean).
Dausquejus, ou Dausquius, ou D'Ausquejus (Claude).
Decius (Philippe).
Dejotarus.
Dellius (Quintus).
Delphinus (Pierre).
Demetrius (Magnes).
Democrite.
Demontjosius (Louïs) *sous Mont-Josieu.*
Dempster (Thomas).
Denys, *sous Heracleotes.*
Denys.
Des-Barreaux.
Diacceto, *sous Jaccetius.*
Diagoras.
Diagoras.
Diana (Jean Nicolas de).
Dicearque.
Dicearque.
Dieu (Louïs de).
Digby (Kenelme).
Diyllus.
Dinant.
Dinoth (Richard).
Diogene le Cynique.
Diogene d'Apollonie.
Diogene de Babylone.
Dioscoride.
Dioscurias.
Dolabella (Publius Cornelius).
Dolabella (Horace).
Dolet (Etienne).
Domitia Longina.
Donaldson (Gaultier).
Donatus (Jerôme).
Donatus (Marcellus).
Doneau (Hugues).
Doni (Antoine François).
Donzellinus (Jerôme).
Dorieus.
Drabicius (Nicolas).
Drelincourt (Charles).
Drelincourt (Charles).
Dresserus (Matthieu).
Dryades.
Dryander (Jean).
Driedo (Jean).
Drummond.
Drusbicki (Gaspar).
Drusille, fille d'Agrippa I.
Drusille (Julie).
Drusius (Jean).
Drusus.
Drusus (Marc Livius).
Drusus (Neron Claude).
Drusus, fils de Tibere.
Drusus, fils de Germanicus.
Duaren (François).
Duellius (Caïus).
Durant (Samuel).
Durer (Albert).
Dureus, ou Duræus, (Jean).

E.

Ebed-Jesu, *sous Hebed-Jesu.*
Ecchellensis (Abraham).
Edouard IV.
Egialée.
Eginhart.
Egnatia.
Egnatius (Jean Baptiste).
Eimeric (Nicolas).
Eysengrein (Martin).
Eysengrein (Martin).
Elich (Louïs Philippe).
Elichman (Jean).
Elie.
Elisabeth, Reine d'Angleterre.
Elisée.
Elmacin (George).
Elmenhorst (Geverhart).
Emeri (Sebastien).
Emile (Paul).
Emilius (Antoine).
Emma.
Emmius (Ubbo).
Encolpius.
Enée.
Ephore.
Epicure.
Episcopius (Simon).
Eppendorf (Henri d')
Erasme.
Erese.
Erfort.
Ermite (Daniel l').
Eschyle.
Esechiel.
Esmendreville.
Esope.
Esope.
Esope.
Esope.
Esope (Clodius).
Espagne (Jean d').
Espagnet (Jean d').
Espine (Jean de l'). *sous Spina.*
Essars (Charlotte des).
Essé (André... d').
Estampes, Ville de France.
Etampes (la Duchesse d').
Etienne de Byzance, *sous Stephanus.*
Euclide.
Eudes.
Eve.
Eugene IV.
Euphrate.
Eurydice.
Eurydice.
Eurydice.
Euripide.
Europe.
Eustache (David).
Experiens (Philippe Callimachus).

F.

Fabricius Luscinus (Caïus).
Fabricius (Vincent).
Fakreddin.
Fannia.
Fannia.
Fannius.
Fannius Strabon (Caïus).
Fannius (Caïus).
Fannius (Caïus).
Fannius Quadratus.
Fannius (Caïus).
Farel (Guillaume).
Farnabe (Thomas).
Fatime.
Fauchet (Claude).
Fancheur (Michel le).
Fauno.
Fausta.
Feithius (Everard).
Felibien (André).
Fenoillet (Pierre).
Fernel (Jean).
Feron (Jean le).
Ferrand (Jaques).
Ferrare (Renée de France, Duchesse de).
Ferrariensis.
Ferret (Emile).
Ferri (Paul).
Ferrier (Arnaud, ou Arnoul du).
Ferrier (Jeremie).
Ferrier (Jean).
Fervaux (Jean).
Ferus (Jean).
Feuardent (François).
Feuillant (le Petit), *sous Montgaillard.*
Fevre d'Etaples (Jaques le).
Fevret (Charles).
Finé (Oronce).
Flacius (Matthias), *sous Illyricus.*
Flaminius (Marc Antoine).
Flamminius (Antoine).
Flavigny (Valerien de).
Flora.
Flora.
Florimond (Galeace).
Fontarabie.
Fonte (Moderata).
Fontevraud.
Fontius (Barthelemi).
Forbes (Patrice).
Forbes (Jean).
Forbes (Guillaume).
Foulques.
Frachetta (Jerôme).
Franc (Martin).
François d'Assise.
François I.
Françoise.
Franeus (Sebastien).
Frangipani.
Fratricelli.
Frauwenlob (Henri).
Freigius (Jean Thomas).
Froissard (Jean).
Fronton (Marc Corneille).
Fugger (Huldric).
Fulginas (Sigismond).
Fulvie.
Fulvie.
Funccius (Jean).
Furius (Frideric).

G.

Gabriel (Gilles de).
Gaffarel (Jaques).
Gaigneur (Guillaume le).
Galés (Pierre).
Gallars (Nicolas des).
Galligai (Leonora).
Gallonius (Antoine).
Gallutius (Jean Paul).
Gallutius (Tarquin).
Gallutius (Ange).
Gamache (Philippe).
Gambara (Laurent).
Gamon (Christophle de).
Ganymede.
Garasse (François).
Gardie (Pontus de la).
Garissoles (Antoine).
Garnache (Françoise de Rohan, Dame de la).
Garonne.
Gedicçus (Simon).
Geldenhaur (Gerard).
Gelenius (Sigismond).
Gentilis de Bechis.
Gentilis (Jean Valentin).
Gentilis (Alberic).
Gentilis (Scipion).
Gentillet (Innocent).
Gergenti.
Gifanius (Obert).
Gilles (Pierre).
Gymnosophistes.
Gjoachino Greco.
Girac, *sous Thomas.*
Glaphyra.
Glaphyra.
Gleichen.
Goldast (Melchior Haiminsfeld).
Golius (Jaques).
Golius (Theophile).
Gomarus (François).
Gombauld (Jean Ogier de).
Gonet (Jean Baptiste).
Gontaut (Armand de).
Gontaut (Charles de).
Gonzague (Cecile de).
Gonzague (Eleonor de).
Gonzague (Izabelle de).
Gonzague (Julie de).
Gonzague (Lucrece de).
Gorgophone.
Gorlæus (Abraham).
Gorlæus (David).
Goselini (Julien).
Gosselin.
Goudimel (Claude).
Govea (André).
Goulart (Simon).
Goulu (Nicolas).
Goulu (Jean).
Goulu (Jerôme).
Gournai (Marie de Jars).
Grain (Baptiste le).
Grammont (Gabriel de).
Gramond (Gabriel Barthelemi de).
Gramont (Scipion de).
Grandier (Urbain).
Grapaldus (François Marius).
Grassis (Paris de).
Graswinkel (Theodore).
Grataroius (Guillaume).
Grawerus (Albert).
Gregoire I.
Gregoire VII.
Gregoire (Pierre).
Grenaille (François de).
Gretserus (Jaques).
Grevius (Jean).
Gribaud (Matthieu).
Grillon.
Grynæus (Simon).
Grynæus (Thomas).
Gryphiander (Jean).
Gryphius (Sebastien).
Gropper (Jean).
Grotius (Corneille).
Grotius (Hugo).
Gruterus (Pierre).
Gruterus (Janus).
Guadagnolo (Philippe).
Guagnin (Alexandre).

Gualdrade.
Guarin.
Guarin (Baptiste).
Guarin ou Guarini (Baptiste).
Guarini ou Guarinio (Guarin).
Guebriant (la Maréchale de).
Guesclin (Bertrand du).
Guevara (Antoine de).
Guicciardin (François).
Guichenon (Samuel).
Guyet (François).
Guyet (Charles).
Guignard (Jean).
Guillemete de Boheme.
Guimené (la Princesse de).
Guindano (Sigismond).
Guiscard.
Guise (Jaques de).
Guise, *Ville.*
Guise (Claude de Lorraine Duc de).
Guise (François de Lorraine Duc de).
Guise (Henri de Lorraine Duc de).
Guise (Charles de Lorraine Duc de).
Guise (Henri de Lorraine Duc de).
Guise (Louis de Lorraine Cardinal de).

H.

HAcker (Jaques).
Hacket (Guillaume).
Hadrien, Empereur.
Hadrien, Cardinal.
Hadrien VI.
Hadrien (Corneille).
Hay.
Hay (Jean).
Haillan (Bernard de Girard).
Hali-Beigh.
Halicarnasse.
Hal (Joseph).
Hall (Richard).
Hallé (Pierre).
Hamadryades.
Hannon.
Harchius (Jodocus).
Hardenberg (Albert).
Harpalyce.
Harpalicus.
Harpalus.
Harpalus.
Harravad (Isac Ben).
Hartungus (Jean).
Hebed-Jesu.
Hegesilochus.
Heidanus (Abraham).
Helene.
Heliodore.
Heloïse.
Helvicus (Christophle).
Hemelar (Jean).
Hemmingius (Nicolas).
Henault (N).
Henichius (Jean).
Henri VI, Empereur.
Henri II.
Henri III.
Henri IV.
Heracleotes (Denys).
Heraclius.
Heraldus (Desiderius).
Hercule.
Herlicius (David).
Hermant (Godefroi).
Hermesianax.
Hermias.
Herold (Basile Jean).
Herwart (Jean George).
Heshusius (Tilemannus).
Hierocles.
Hierocles.
Hierocles.
Hierocles.
Hieron I.
Hieron II.
Hieron.
Hierophile.
Hildebert.
Hilten (Jean).
Hyperius (André Gerard).
Hipparchia.
Hipparque.
Hipponax.
Hypsipyle.
Hirpins.
Hobbes (Thomas).
Hochstrat (Jaques).
Hoe (Matthias).
Hoelzlin (Jeremie).
Hoeschelius (David).
Hoffman (Daniel).
Hofman (Melchior).
Hongrie (Marie, Reine de).
Hongrie (Isabelle, Reine de).
Honoria.
Honorius.
Hoornbeek (Jean).
Horace (Publius).
Horstius (Jaques).
Horstius (Gregoire).
Hortensia.
Hortensia.
Hortensius.
Hortensius (Quintus).
Hortensius (Quintus).
Hortensius (Jean).
Hortensius (Lambert).
Hortensius (Martin).
Hosius (Stanislas).
Hospinien (Rodolphe).
Hospital (Michel de l').
Hospital (François de l').
Hotman (François).
Hottinger (Jean Henri).
Huarte (Jean).
Hugues (Jaques).
Huybert (Pierre de).
Hungerus (Wolfgang).
Hunnius (Ægidius).
Hutten (Ulric de).
Hutterus (Leonard).

I.

JAccetius (François Catanée).
Jansenius (Corneille).
Japon.
Jarchi, ou Jarhi (Salomon).
Jardins (Marie Catherine des).
Jarrige (Pierre).
Javersac (N).
St. Jean, l'Evangeliste.
Jeanne, *sous Naples.*
Jenischius (Paul).
Ignace, *sous Loyola.*
Illyricus (Matthias Flacius).
Inchofer (Melchior).
Innocent VIII.
Innocent XI.
Joachim.
Job.
Jodelle (Etienne).
Joly (Claude).
Jonas, le Prophête.
Jonas (Arngrimus).
Jornandes.
Joubert (Laurent).
Jove (Paul).
Jovien.
Ipres.
Irnerius.
Isacites.
Yse (Alexandre d').
Istebiens.
Italica.
Juba.
Judex (Matthieu).
Judith.
Jules II.
Jules III.
Julie.
Julis.
Junctin (François).
Jungerman (Godefroi).
Jungerman (Louïs).
Junius (Hadrien).
Junius (François).
Junius (François).
Junon.
Jupiter.
Justiniani (Augustin).

K.

KEckerman (Barthelemi).
Keller (Jaques).
Kepler (Jean).
Kermatiens.
Kesler (André).
Kilianus (Corneille).
Kircher (Jean).
Kirchman (Jean).
Kyriander (Guillaume).
Kirstenius.
Knot (Edouard).
Knox (Jean).
Knuzen (Mathias).
Konig (George Matthias).
Koornhert (Theodore).
Koornmannus (Henri).
Kortholt (Chrétien).
Kotterus (Christophle).
Krantz (Albert).
Kuchlin (Jean).
Kuhlman (Quirinus).

L.

LAbe (Loyse).
Laberius (Decimus).
Labourlote (Claude).
Lacyde.
Lacisius (Paul).
Lais.
Lambecius (Pierre).
Lambert.
Lambert (François).
Lamech.
Lamech.
Lamia.
Lamia.
Lamie.
Lamie.
Lamponiano (Jean André).
Lancelot (Claude).
Landa (Catherine).
Landau (Ville Impériale).
Lando (Hortensio).
Langius (Paul).
Langius (Rodolphe).
Langius (Joseph).
Langle (Jean Maximilien de).
Languet (Hubert).
Lansbergius (Philippe).
Larroque (Matthieu de).
Lascaris (Constantin).
Lascaris (Jean).
Lasicius (Jean).
Latinus (Jean).
Laudice.
Launoi (Matthieu de).
Launoi (Jean de).
Laurens (André du).
Laurentio (Nicolas).
Lazzarelli (N.).
Leland (Jean).
Lemnius (Levinus).
Lemnos.
Lentulus (Scipion).
Leon I.
Leon X.
Leon (Aloïsio ou Louïs de).
Leon (Pierre Cieça de).
Leon (Gonzalez Ponce de).
Leonce.
Leonclavius.
Leonicenus (Nicolas).
Leonin (Elbert).
Leontium.
Leovitius (Cyprien).
Leri (Jean de).
Lesbos.
Lescarbot (Marc).
Leslie.
Lesseville (Eustache le Clerc de).
Lestrygons.
Leucade.
Leucippe.
Lævius.
Leuwentz.
Licinia.
Lycophron.
Lycophron.
Lycoris.
Lycurgue.
Lycurgue.
Lydiat (Thomas).
Lydius (Martin).
Liebaut (Jean).
Ligarius (Quintus).
Limeuil (la Demoiselle de).
Linacer (Thomas).
Lynde (Humfrey).
Lingelsheim (George Michel).
Lingendes (Claude de).
Lingendes (Jean de).
Lippoman (Aloïsio).
Lipse (Juste).
Lyserus (Polycarpe).
Lyserus (Jean).
Livineius (Jean).
Lizet (Pierre).
Lysimachus.
Lismanin (François).
Lisola (François de).
Loges (la Dame des).
Lognac.
Loyer (Pierre le).
Loyola (Ignace de).
Lollius (Marc).
Longiano (Faustus de).
Longomontan (Christien).
Longvic (Jaqueline de).
Longus.
Lorme (Philibert de).
Lorme (N. de).
Lorraine (Charles de).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Christien).
Lotichius (Jean Pierre).
Loudun.
Louët (George).
Louïs VII.
Louïs XI.
Louïs XII.
Louïs XIII.
Lubbert (Sibrand).
Lubienietzki (Stanislas).
Lubin (Eilhard).
Lucidus (Jean).
Lucilius (Caïus).
Lucrece, Dame Romaine.
Lucrece, Poëte.
Lugo (François de).
Lugo (Jean de).
Lupercales.
Luther (Martin).
Lutorius Priscus (Caïus).
Luxembourg.

M.

MAccius (Sebastien).
Maccovius, *sous Makowski.*
Macedo (François).
Macedo (Antoine).
Macedoine (Alexandre le Grand, Roi de).
Machiavel (Nicolas).
Macon.
Macrin (Salmon).
Macron (Nævius Sertorius).
Maets (Charles de).
Magin (Jean Antoine).
Magius (Jerôme).
Magni (Valerien).
Mahomet.
Mahomet II.
Mahomet Galadin.
Mayerne (Theodore Turquet).
Maignan (Emanuel).
Maimbourg (Louïs).
Mainus (Jason).
Majoragius (Marc Antoine).
Majus (Junianus).
Makowski (Jean).
Maldonat (Jean).
Maldonat (Jean), Jésuite.
Malherbe (François de).
Mammillaires.
Mamurra.
Manard (Jean).
Mancinellus (Antoine).
Manducus.
Manichéens.
Manto.
Marafcia (Joseph Vincent).
Marca (Pierre de).
Marcel (Christophle).
Marcellin (Ammien).
Marche (Olivier de la).
Marcionites.
Marests (Jean des).
Marests (Roland des).
Marests (Samuel des).
Margarin (Corneille).
Marguerite, *sous Navarre.*
Margunius (Maximus).
Mariana (Jean).
Marie, sœur de Moïse.
Marie, l'Egyptienne.
Marillac (Charles de).
Marillac (Louïs de).
Marinella, ou Marinelli (Lucrece).
Marinello (Jean).
Marius, surnommé Æquicola.
Marlien (Raimond).
Marnix (Philippe de) *sous Sainte Aldegonde.*
Marnix (Jean de).

Ma-

Marot (Clement).
Marsille, *sous Menandrino.*
Marsus (Pierre).
Martellius (Hugolin).
Martin, *sous Polonus.*
Martinenghe (Tite Prosper).
Martini (Raymond).
Martyr, *sous Vermilli.*
Marule (Marc).
Marulle.
Marulle (Michel Tarchaniote).
Mascardi (Augustin).
Mascaron (Jules).
Massarius (Jerôme).
Matman (Rodolphe).
Maugin (Jean).
Mausole.
Mausolée.
Mecque (la).
Mey (Jean de).
Meynier (Honorat de)
Melampus.
Melanchthon (Philippe).
Melchiorites.
Memnon.
Menage.
Menandrino (Marsille de).
Mendozza (Jean Gonzales de).
Mesplede (Louis).
Mestrezat (Jean).
Metel (Jean).
Metella.
Metellus Celer (Quintus).
Metellus (Lucius).
Methydre.
Metrodore.
Metrodore.
Meziriac.
Micyllus (Jaques).
Micrælius (Jean).
Milletiere.
Milton (Jean).
Minutoli, Maison.
Myrrha.
Modrevius (André Fricius).
Moliere, *sous Poquelin.*
Molionides.
Molsa (François Marie).
Molsa (Tarquinia).
Monantheuil (Henri de).
Monardes (Nicolas).
Monime.
Monin (Jean Edouard du).
Monferrat Montannes (Michel).
Monstrelet (Enguerrand de).
Montaigu (Jean de).
Montauban.
Montecatin (Antoine).
Montfleuri.
Montgaillard (Bernard de).
Mont-Josieu (Louis de).
Montmaur (Pierre de).
Montpensier (la Duchesse de).
Mopsus.
Morgues (Matthieu de).
Morin (Jean Baptiste).
[redacted]
Morison (Robert).
Morlin (Joachim).
Morus (Alexandre).
Mosyniens, ou Mosynœciens.
Mothe le Vayer, *sous Vayer.*
Motte ou Mothe (la) Ville de Lorraine.
Motte-aigron.
Mougne (Roberte).
Moulin (Pierre du).
Mucie.
Munuza.
Musac.
Musculus (Wolfgang).
Musso (Cornelio).
Mustapha.
Musurus (Marc).
Mutius (Huldric).

N.

Nannius (Jean).
Naogeorgus (Thomas).
Naples (Jeanne I. Reine de).
Naples (Jeanne II. Reine de).
Naples (Alfonse I. du nom Roi de).
Narni.
Navagiero (André).
Navarre (Marguerite de Valois, Reine de).
Navarre (Jeanne d'Albret, Reine de).
Navarre (Marguerite de Valois, Reine de).
Naucratis.
Nausicaa, ou Nausicae.
Nausithoüs.
Nauzianze (Gregoire de).
Nemesius.
Nephes Ogli.
Nero (Bernard del).
Nestorius.
Nevers (Jean de Bourgogne Comte de).
Neufgermain (Louis de).
Nevizan (Jean).
Neuton (Adam).
Nicaise (Claude).
Nicolle (Pierre).
Nidhard (Jean Everard).
Nigidius Figulus (Publius).
Nihusius (Barthold).
Nymphodore.
Niphus (Augustin).
Niphus (Fabius).
Nonius (Pierre).
Noradin.
Nully.
Numantina.

O.

Obsequens (Julius).
Ochin (Bernardin).
Octavie.
Octavie.
Oecolampade (Jean).
Oenone.
Oginski (Charles).
Okolski (Simon).
Olen.
Olympias.
Omnibonus, ou Ognibuono.
Oregius (Augustin).
Oricellarius (Bernard).
Orichovius (Stanislas.
Origene.
Orobio (Isaac).
Orose (Paul).
Osman.
Osorius (Jerôme).
Ossat (Arnauld d').
Othon III.
Ottoboni (Pierre).
Ovide.

P.

Pacard (George).
Pacheco (Alvarez).
Padilla (Marie de).
Padilla (Jean de).
Padilla (Louise de).
Pageau (N).
Pays (René le).
Palearius (Aonius).
Palingenius (Marcel).
Pallavicino (Ferrante).
Panormita (Antoine).
Papesse (Jeanne la).
Paraclet.
Paravicin (Vincent).
Paré (Ambroise).
Pareus (David).
Pareus (Philippe).
Pareus (Daniel).
Parisei (Louis).
Parrhasius (Janus).
Parthenai.
Parthenai.
Parthenai (Anne de).
Parthenai Catherine de).
Parthenius.
Paris (Jaques des).
Pascal (Blaise).
Paschali (Giulio Cesare).
Pasor (Mathias).
Paterculus (Caius Velleius).
Patin (Guy).
Patrice (Augustin).
Patrice (François).
Patrice (André).
Paul II.
Paul, (le Pere) *sous Sarpi.*
Pauliciens.
Paulina (Lollia).
Peckius (Pierre).
Peyrarede (Jean de).
Peyre (Jaques d'Auzoles la).
Peyrere (Isaac la).
Peiresc.
Pelias.
Pelias.
Pellisson (Paul).
Penelope.
Peraxylus.
Pereira (Gomezius).
Perez (Joseph).
Pergame.
Pergame (Attale Roi de).
Perge.
Periandre.
Peribée.
Pericles.
Periers (Bonaventure des).
Perimede.
Perot (Nicolas).
Perrot (François).
Perrot (Nicolas) Sieur d'Ablancourt.
Perse (Caius).
Perse, le Poete satirique.
Persona (Christophle).
Petau (Denys).
Petit (Jean).
Pezelius (Christophle).
Phaon.
Phaselis.
Phasis.
Phœbadius.
Phedre.
Phedre (Thomas).
Pheron.
Philelphe.
Philetas.
Philyra.
Philistus.
Phillis.
Philomele.
Philon.
Phlegyas.
Phlegon.
Phræa (Jean).
Piasecki (Paul).
Picards.
Piccolomini (Alexandre).
Piccolomini (François).
Pienne (la Demoiselle de).
Pighius (Albert).
Pygmalion, Roi de Cypre.
Pygmalion, Roi de Tyr.
Pylade.
Pin (Jean du).
Pincier (Jean).
Pineau (Severin).
Pinet (Antoine du).
Pinon (Jaques).
Pinsson (François).
Pinsson (François).
Pyrrhon.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Pistorius (Jean).
Pythagoras.
Pytheas.
Pythias.
Pithou.
Pitiscus.
Place (Pierre de la)
Plantevit-la-Pause (Jean).
Platine (Barthelemi).
Plotin.
Plotine (Pompeia).
Poinet (Jean).
Poitiers (Diane de).
Polydamus (Valentin).
Polyænus.
Politien (Ange).
Politien (Jean Ange).
Politien (Antoine Laurentin).
Polonus (Martin).
Pomponace (Pierre).
Ponce (Constantin).
Poncet (Maurice).
Poquelin (Jean Baptiste).
Porcie.
Porcius (Marc).
Porsena (Christophle).
Portugal (Alfonse VI. du nom Roi de).
Pozzuolo.
Pradilhon (Jean Baptiste).
Præpositus (Nicolas).
Prat (Antoine du).
Pretextat (Papyre).
Price (Jean).
Prideaux (Jean).
Prierias (Sylvestre).
Priezac (Daniel de).
Prynn (Guillaume).
Priolo (Benjamin).
Priscillien.
Prodicus.
Prodicus.
Prudence.
Psammitichus.
Ptolomée.
Puccius (François).
Puteanus (Erycius).

Q.

Quellenec (Charles de).
Quetif (Jaques).
Quillet (Claude).
Quinte Curce.
Quintilien (Marc Fabius).
Quintin (Jean).
Quintus Calaber.
Quinqueran (Pierre de).
Quirinus.

R.

Racan.
Radulphus Flaviacensis.
Radziwil (Nicolas).
Raimarus (Nicolas).
Raynaud (Theophile).
Ramus (Pierre).
Rangouze.
Raoul, Archevêque de Bourges.
Raphelengius (François).
Rapin (Nicolas).
Rapin (René).
Rasario (Jean Batiste).
Rataller (George).
Rauber (André Eberhard).
Reckheim.
Refuge (du).
Regius (Urbain).
Reihing (Jaques).
Reinesius (Thomas).
Reynier (Pierre de).
Remond (Florimond de).
Renou (Jean de).
Resenius (Pierre).
Reverend-de-Bougy (Jean).
Rhodoman (Laurent).
Rhodope.
Ricci (Michel Ange).
Richer, ou Richier (Pierre).
Ricius (Paul).
Ryer (André du).
Ryer (Pierre du).
Rigoristes.
Rimini (Gregoire de).
Rinuccini (Ottavio).
Ritius (Michel).
Rittangelius (Jean Etienne).
Robert (Jean).
Roberval.
Rocaberti (Jean Thomas de).
Rocco (Girolamo).
Rochefoucaud (Alexandre de la).
Rodon (David de).
Rohan (Renée de).
Rohan (Anne de).
Roi (Jaques le).
Ronsard (Pierre de).
Roquetaillade (Jean de la).
Rorarius (Jerôme).
Rorenco (Marco Aurelio).
Rose (Guillaume).
Rose (Toussaint).
Rosen (Reinhold).
Roseo (Mambrin).
Roses, Ville.
Rosier (Hugues Sureau du).
Rotan (Jean Baptiste).
Rotterdam.
Rovenius (Philippe).
Rua (Pierre).
Ruarus (Martin).
Rubenus (Leonard).
Rucellai (Jean).
Ruffi (Antoine de).
Rufin.
Ruggeri (Cosme).
Ruysbroeck (Jean de).
Russilien (Tibere).
Rutilie.

S.

Sabellicus (Marc Antoine *Coccius*).
Sabeus (Faufle).
Sacratus (Paul).
Sadeur (Jaques).
Sadducéens.
Sainctes (Claude de).
Saint-Cyran (l'Abbé de).
Saint-Cyre.
Sainte-Aldegonde.
Ste. Claire (François de).
Sainte-Croix (Profper).
Sainte-Maure.
Salisberi (Jean de) *fous Sarisberi.*
Salmacis.
Samblançai (Jaques de Beaune).
Samblançai (Guillaume de Beaune).
Samfon.
Sanchez (François).
Sanchez (Thomas).
Sanderus ou Sanders (Nicolas).
Sanfon (Jaques).
Saporta (Antoine).
Sappho.
Sara.
Sarisberi (Jean de).
Sarnanus (Conftance).
Savonarola (Michel).
Savonarola (Jerôme).
Sawicki (Gafpar).
Scala (Barthelemi).
Scala (Alexandra).
Scamander.
Scheffer (Jean).
Scheiblerus (Chriftophle).
Schefted (Annibal).
Schiller (Elie).
Schilling (Chriftophle).
Schomberg (Nicolas de).
Schomberg (Theodoric de)
Schomberg (Gafpar de).
Schomberg (Henri de).
Schomberg (Charles de).
Schomberg (Frideric de).
Schorus (Antoine).
Schot, ou Scot (Reginald).
Schulringius (Corneille).
Schutze (Jean).
Scioppius (Gafpar).
Scot (Michel).
Scribonius (Guillaume Adolphe).
Scultet (Abraham).
Sebonde (Raymond).
Sedulius.
Segla (Guillaume de).
Seymour (Anne, Marguerite, & Jeanne).
Selemnus.
Selve (Jean de).
Sengebere (Polycarpe).
Sennert (Daniel).
Sennert (André).
Serbellon (Famille Italienne).
Serbellon (Jean Pierre).
Serbellon (Gabriel).
Serbellon (Fabrice).
Serbellon (Jean).
Serroni (Hyacinthe).
Serville.
Serville.
Severe (Corneille).
Severe (Sulpice).
Sforce.
Sforce (François).
Sforce (Catherine).
Sforce (Ifabelle).
Sicyone.
Silanion.
Sylvius (François).
Sylvius (Jaques).
Simon ou Simonis (Theodore).
Simonetta (Hiacynthe).
Simonide.
Simonide.
Simonide.
Simonides (Simon).
Simonius (Simon).
Synergiftes.
Siris.
Sixte IV.
Smiglecius (Martin).
Socin (Marianus).
Socin (Marianus).
Socin (Faufte).
Sommona-Codom.
Sophronie.
Soranus (Quintus Valerius).
Soubife.
Soubife (Jean de Parthenai).
Soubife (Benjamin de Rohan).
Souches (le Comte de).
Sozomene (Jean).
Spanheim (Frideric).
Spifame (Jaques Paul).
Spina (Alphonfe).
Spina (Jean de).
Spinofa (Jean de).
Spinoza (Benoit de).
Spon (Charles).
Spon (Jacob).
Sponde (Jean de).
Stancarus (François).
Stellingues.
Stephanus ou Etienne de Byzance.
Stevin (Simon).
Stifelius (Michel).
Stilpon.
Stoffer (Jean).
Stouppa (Jean Nicolas).
Strigelius (Victorin).
Strozzi (Philippe).
Strozzi (Philippe).
Sturmius (Jaques).
Sturmius (Jean).
Suetone Paulin (Caïus).
Suetone l'Hiftorien.
Sulacha (Simon).
Sulpicia, ou Sulpitia.
Sulpitius (Jean).
Surena.
Surgier (François).
Suffanneau (Hubert).
Sutlivius (Matthieu).

T.

Tabor (Jean Otton).
Taboué (Jean).
Tabourot, *fous Accords.*
Tacfarinas.
Tachus.
Tacite (Caïus Corneille).
Taifnier (Jean).
Takiddin.
Talæus.
Tamiras.
Tanaquil.
Tandemus.
Taphiens.
Tapper (Ruard).
Tarpa (Spurius Metius).
Tarruntius (Lucius).
Tartaglia (Nicolas).
Taffo (Torquato).
Taveau (Renée).
Tavernier (Jean Baptifte).
Taulerus (Jean).
Taurellus (Nicolas).
Tauvry (Daniel).
Tecmeffe.
Telamon.
Teleboes.
Tellier (Michel le).
Telmeffe.
Tenedos.
Tenes, ou Tennes.
Teos.
Termeffe, *fous Telmeffe.*
Tetti (Scipion).
Tetrix.
Teucer.
Texera (Jofeph).
Thais.
Thales.
Thamyras, *fous Tamiras.*
Thamyris.
Theon.
Theopompe.
Theron (Vital).
Thefmophories.
Thibaut, Comte de Champagne.
Thomæus (Nicolas Leonic).
Thomas (Paul).
Thorius (Raphael).
Tibareniens.
Tibur.
Tillet (Jean du) Greffier au Parlement de Paris.
Tillet (Jean du) Evêque de Meaux.
Tilli, ou Thilli.
Timée.
Timefius.
Timoleon.
Timomaque.
Tiphernas (Gregoire).
Typot (Jaques).
Tyrannion.
Tyrannion.
Tiraqueau (André).
Tirefias.
Tiffandier (N).
Titius (Caïus).
Torelli (Pomponio).
Tori (Geoffroi).
Torquato (Antoine).
Tortellius (Jean) *fous Aretin.*
Touchet (Marie).
Touloufe.
Trabea (Quintus).
Traerbach.
Trajan.
Trappe (l'Abbaïe de la).
Trebatius (Caïus).
Triftan l'Hermite (Louis).
Triftan l'Hermite (François).
Triftan de Saint Amant (Jean).
Tronchin (Theodore).
Truberus (Primus).
Tulenus.
Tullie.
Tuppius (Laurent).
Turlupins.
Turpin.
Turrel (Pierre).
Turrefin (François).
Tufcus (Balerus).

V.

Vayer (François de la Mothe le).
Val (Geofroi du) *fous Vallée.*
Val (Jean du).
Valdes (Jean).
Valdes (Jean).
Valdes (Jaques).
Valerie.
Valerius (Auguftin).
Valla (Laurent).
Valla (George).
Valla (Nicolas).
Valla (Nicolas).
Valle (Rolandus à).
Vallée (Geofroi de la).
Vander-Linden (Jean Antonides).
Vaquerie (Jean de la).
Vaubrun (le Marquis de) *fous Bautru.*
Vaumoriere (Pierre Dortigue Sieur de).
Vedelius (Nicolas).
Vegius Maphée.
Veiferus (Marc).
Velfius (Jufte).
Verdier (N. du).
Vergerius (Pierre Paul).
Vergerius (Pierre Paul).
Vergerius (Angelus).
Veron (Jean).
Verone.
Vefpafien, Empereur.
Vigerius (Marc).
Vigilantius.
Villamarini (Ifabelle) *fous Capycius.*
Villareal (Emmanuel Fernandez).
Villavicentius (Laurent).
Villegaignon (Nicolas Durand de).
Villena.
Vinay (Alexandre de).
Viret (Pierre).
Virgile, Poëte.
Virgile, Evêque.
Virgile, ou Vergile (Polydore).
Vitellio, ou Vitello.
Vitellius, *fous Ciolek.*
Viviani (Vincentio).
Ulefeld, ou Ulfeld (Jaques).
Ulefeld, ou Ulfeld (Corniffds).
Ulyffe.
Ulm, ou Ulme.
Volkelius (Jean).
Volfe (Paul).
Vorftius (Conrad).
Vorftius (Guillaume Henri).
Voffius.
Urceus (Antoine Codrus).
Urgulania.
Urgulanilla.
Urraca.
Urfin (Zacharie).
Urfinus (Jean).
Urfus (Nicolas Raimarus).
Ufferius (Henri).
Ufferius (Jaques).
Uffon, Château d'Auvergne.
Utino (Leonard de).
Vulcanius (Bonaventure).

W.

Wechel (Chretien).
Weidnerus (Paul).
Weile (Frideric Ragftat de).
Wert (Jean de).
Wefalia (Jean de).
Weffelus (Jean de).
Weftphale (Jean).
Weftphale (Joachim).
Wicelius (George).
Wickam (Guillaume).
Wida (Herman de).
Wilhem (David le Leu de).
Wimpina (Conrad).
Windeck (Jean Paul).
Wittichius (Chriftophle).
Wouwer (Jean de).

X.

Xenocrate.
Xenophanes.
Xylander (Gu[redacted]

Z.

Zabarella (François).
Zabarella (Jaques).
Zaburis.
Zanchius (Bafile).
Zanchius (Jerôme).
Zarlino (Jofeph).
Zenobie.
Zenon d'Elée.
Zenon l'Epicurien.
Zeuxis.
Zia, ou Zea.
Ziegler (Jaques).
Zoroaftre.
Zuerius Boxhornius (Marc).
Zuylichem (Conftantin Huygens, Seigneur de).

T A B L E

DU

DICTIONAIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE.

L'Auteur n'aiant pu travailler à cette Table, elle a été donnée à faire à une personne très-habile; mais de peur qu'on ne la fît trop longue sans nécessité, on y a mis rarement ce qui apartient aux matieres dans leurs propres Articles: par exemple, presque tout ce que l'on a marqué de César dans cette Table se trouve ailleurs que dans l'Article de CESAR.

Pour l'usage de cette Table il faut remarquer, que le Chifre Romain indique le Tome, & l'Arabe la page. Lorsque le chifre est seul il indique le Texte, & lorsqu'il est suivi de la lettre *a*, ou *b*, il indique la prémiere ou la seconde colonne des Remarques; & si l'on y ajoûte la lettre *n*, on indique quelque Note marginale de la même colonne.

A.

ABarbanel, ses Livres sont remplis de venin contre les Chrétiens. I. 32 *a*. Son impiété sur le motif de la defense de toucher à un des fruits du jardin d'Eden. II. 420 *a*.

Abbaïe de St. Denys. La Cour avoit d'autant plus d'autorité sur elle, que les Moines en étoient débauchez. I. 22 *b*. Abbaïe donnée pour recompense d'un Sonnet. I. 298 *n*.

Abbez de Cour comparez à des bichons, III. 284 *a*.

Abbot (George) Archevêque de Cantorberi. On jugea qu'il n'étoit point devenu irregulier par un meurtre involontaire. I. 9.

Abbréviateurs ont besoin d'un bon goût. I. 53 *b*, & 359 *a*. Ne doivent point suprimer des faits singuliers. 294 *b*. Nous donnent souvent du galimatias. II. 322 *a*. Voiez aussi *Abrégez*.

Abderame comparé à Alexandre & à Scipion eu égard à sa continence. I. 11 *a*. Il n'a point pillé la ville de Tours. II. 417 *a*. Comment il disposa de la fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. III. 443.

Abdere, Ville de Thrace, on y devouoit à certains jours une personne, & puis on l'assommoit à coups de pierre. I. 15. Ses Loix portoient note d'infamie contre ceux qui avoient mangé leur patrimoine. II. 269 *a*.

Abderites, la maladie qu'ils eurent. I. 15 *a*. Le jugement qu'ils firent de Democrite. 15 *b*. S'ils écrivirent à Hippocrate, pour le prier de venir voir Democrite. II. 271 *a*. Ce que Ciceron entend par un Abderite II. 274 *a*.

Abdias (le Livre d') source de plusieurs Contes fabuleux. II. 838 *b*.

Abdissi, Patriarche des Nestoriens, s'il écrivit au Concile de Trente. II. 698 *b*.

Abeilles, ce qu'on conte de leur odorat. II. 269 *b*.

Abel (Leonard) est envoié au Levant avec le caractere de Nonce Apostolique. II. 698 *b*. Il a composé un Ouvrage de l'état [redacted]rientaux. *là-même*.

Abelard, le tour de son Esprit. I. 20 *a*. Son propre étoit la Vanité. *là-même*. Eut envie de se retirer chez les Infideles, pour se garantir des poursuites des Inquisiteurs. 141 *b*. Catalogue de ses Manuscrits. 175 *b*. L'impression ne lui en a point fait d'honneur. *là-même*. Liste de ses Sentimens particuliers, tant véritablement que faussement imputez. 527 *b*. Il demeure chargé des Erreurs qui lui ont été imputées. 528 *a*. St. Bernard tâche de prevenir tout le monde contre lui. II. 531 *b*. On se moque de son Apologie. 201 *a*. Son Erudition lui attire des Auditeurs de toutes parts. 487 *a*. Il est réduit à l'indigence par les femmes. 487 *a*. Il fait une perte irreparable. 488 *b*. On deplore son infortune. 489 *a*. Sa femme sur-tout va jusqu'à en murmurer contre la Providence. 490 *a*. Deux de ses assassins furent punis. 491 *a*. On n'emploie pas toûjours de bonnes raisons pour le consoler. 489 *a*. Il ne vouloit rien croire que par des raisons naturelles, III. 295 *b*. Est persécuté, par qui & pourquoi. III. 593. A qui l'on doit l'Edition de ses Oeuvres. I. 176 *b*. On en trouve des Exemplaires avec le nom de Fr. d'Amboise, & d'autres avec celui d'A. Du Chesne. *là-même*.

Abensperg, Ville, quel nom elle a porté dans l'Histoire Romaine. I. 382 *a*.

Abiram, on prétend que les Paiens ont fait allusion à l'Avanture de Coré, Datan, & Abiram. I 193 *b*.

Abyssins, pourquoi leurs Empereurs ont porté le nom de Prêtre Jean. I. 26.

Ablancourt (Fremont) faits qui le concernent. III. 682 *b*. Examen d'une de ses pensées que les Princes doivent savoir le Latin. III. 683 *b*.

Ablancourt (Perrot d') retouchoit six fois les Ouvrages qu'il vouloit donner au Public. 337 *b*.

Abnepos, les Grammairiens ne s'accordent pas sur la signification de ce mot. II. 320 *a*.

Abraham, sa dissimulation. I. 27 *a*. Est le Patriarche des Réfugiez. I. 32 *a*. On dit qu'il devint Convertisseur. I. 33 *a*. Vaines traditions sur les plus considérables circonstances de sa vie. I. 32 *a jusqu'à* 34 *b*. Trace de ses pieds honorée par les Sarrazins. I. 89 *a*. On lui a supposé le Livre de la Création. I. 123 *a*. S'il a autorisé une Loi de Solon touchant le mariage. II. 180 *b*. S'il craignit plus la mort que le deshonneur conjugal. IV. 143 *a*. Couche avec Agar pour obéïr à Sara. IV. 145 *a*, *b*. & 146 *a*, *b*.

Abram (le Pere) ses Notes sur la Paraphrase de Nonnus. I. 34 *b*. Tire une étrange conséquence d'un passage de Ciceron, au sujet des Lupercales. III. 220 *b*.

Abrégez: qualité d'un bon Abrégé. I. 355 *b*. Demande beaucoup de discernement. I. 361. Avis à ceux qui en font. II. 303 *a*. On y trouveroit bien des fautes, s'ils étoient comparez avec l'Ouvrage dont ils sont pris. II. 316 *b*. *Abrégez & Copistes d'Abrégez*: grandes sources de falsification. III. 698 *b*.

Absolution de Paillardise, Sodomie, Bestialité: de quel prix. I. 438 *a*. Fort dure. I. 68 *b*, 69 *a*.

Abstinence: peut être très-longue. II. 856 *a*. Objections faites à L. Joubert touchant celle de Moïse, Elie, & Jesus-Christ; Réponse qu'il y fait. II. 856 *a*, *b*.

Abu-Gabshan, se défait d'un poste important pour une bouteille de vin. III. 364 *b*.

Abus, en quel cas on croit qu'on les doit tolérer dans l'Eglise. II. 91 *b*. Lorsqu'ils sont si enracinez que le Magistrat ne feroit que commettre son Autorité en s'y opposant, ils doivent être tolerez. IV. 237 *b*. Des Moines & des Curez demandent aujourd'hui leur reformation sans cesser d'être Catholiques & grands Ennemis des Sectes. IV. 156 *a*. Le remede d'un abus est souvent l'introduction d'un autre. I. 630 *b*.

Académie, le Fondateur de la Moienne. I. 285 *a*. Le Fondateur de la troisiéme qui ne differoit point de la seconde. II. 58 *b*. Voiez aussi III. 30 *a*.

Académie de Leide, se réhabilite par rapport au Doctorat. I. 169. Prononce un Jugement digne de remarque. 171. Réflexion sur ce Jugement. *là-même*.

Académie Françoise, traitée injurieusement. III. 424 *a*. Son Histoire a toûjours passé pour un chef-d'œuvre, 641 *n*. Contradiction entre deux Listes de ses Membres. I. 437. *b*.

Académie de l'Abbé d'Aubignac: étoit composée de personnes de mérite & d'érudition. IV. 425. Circonstances qui la regardent. 425 *b*.

Académies, débauche qui a regné dans quelques-unes. I. 174 *b*. Leurs intérêts doivent être préférez à ceux des Eglises. 183. La concorde y est fort rare entre les Collegues. *là-même*. Bien des gens se vantent d'avoir connu familierement dans les Académies tel ou tel, quand il se rend célèbre par ses Ecrits. II. 30 *a*, & 113 *a*. La plupart des Querelles, qui divisent les Académies, sont ridicules. 311 *a*, *b*. Il y a très-peu d'Académies avec lesquelles les Jésuites n'aient eu des Démêlez. 314 *b*. *n*. Luther se moquoit des Académies & de leurs Docteurs. III. 235 *a*. Plaintes contre leur multitude. IV. 275 *a*.

Acamantis, c'est ainsi qu'on appelloit autrefois l'Ile de Cypre. I. 39 *a*.

Acarie Maître des Comptes, appellé *le Laquais de la Ligue* & pourquoi. III. 414 *a*.

Acarnaniens souvent en guerre avec les Etoliens. I. 40. Leur Politique louable. *là-même*.

Acatalepsie, cherchez *Incompréhensibilité*.

Accent provincial fait tort à l'éloquence d'un homme. IV. 240 *a*.

Acciaioli, ses filles mariées aux dépens du public. I. 41.

Acciaiolus (Zenobius): sa Paraphrase d'un Poëme de Marc Musurus à la louange de Platon. III. 450 *b*.

Accidens, Pierre d'Ailli les expliquoit comme Descartes. I. 118 *b*. Idée que les Philosophes nous en donnent. IV. 269 *a*. Ne

sont point distincts des substances. II. 839 *a*. Leur conservation sans sujet dans l'Eucharistie. III. 280 *a*.
Accissare ou *ἀκκίζεσθαι*, signification de ce terme. I. 46 *b*.
Accius (Lucius) son caractere. I. 44 *b*.
Accords (le Sieur des) cité. I. 243 *a*. III. 82 *b*. & 350 *a*.
Accords (des): Seigneurie imaginaire. I. 47 *b*.
Accouchées, pratique impertinente observée en divers païs à leur égard. IV. 358 *a*, *b*.
Accouchemens, les femmes n'y sont pas si scrupuleuses en France, que dans les autres Nations. II. 764 *b*. Fictions des anciens sur la Divinité qui y présidoit. 892 *b*. & 897 *b*. Quel en est le terme selon le sentiment des anciens. I. 91 *b*. *n*. Où une femme montre un courage extraordinaire. III. 472 *a*.
Accurse (Marie Ange) Explication d'un passage de cet Auteur. I. 24 *a*. Pourquoi il traite Salluste de compatriote. 49 *b*.
Accusateurs, on a trop d'indulgence pour eux. I. 230 *a*, *b*. Devroient subir la peine du talion quand ils accusent à faux. *là-même*. Ceux qui sont les plus à craindre sont les Prêtres. 325 *b*. Les Accusateurs de profession étoient haïs parmi les Païens, & dans un tems où l'Accusation donnoit lieu aux jeunes Avocats de qualité de s'exercer. II. 80 *a*. Reflexion sur cela. *là-même*. Les Accusateurs ont toûjours pris garde aux raisonnemens que l'on fait sur les Nouvelles, pour en faire le fondement de leurs Accusations. II. 262 *b*. Accusateurs d'Hérésie, quel est leur caractere. III. 819 *a*.
Accusations, admirables chefs d'accusation. I. 274 *a*. Qui sont ceux qui y ont le privilege d'impunité. I. 527 *a*. Il est presque inutile de la combattre par des raisons de vraisemblance, lorsqu'elle est accompagnée de circonstances de fait. I. 719 *a*. Accusations de crimes d'Etat, artifice ordinaire aux Persecuteurs. I. 22 *a*. Il n'étoit point permis de recevoir des Accusations contre ceux qui étoient absens pour le service de la Republique. I. 217. II. 72 *a*. Si on est toûjours obligé de repousser les Accusations pour s'en purger. I. 543 *b*. Moien sûr de connoitre si elles sont calomnieuses. I. 553, 554 *b*.
Accusez, leur silence ne conclud rien en certains cas. I. 543 *b*. Doivent être crus, quand ils nient publiquement des choses qu'il est facile de prouver, & qu'on ne prouve pas. III. 394 *a*.
Achille, ce nom se donnoit autant aux champions de Venus, que de Mars. I. 59 *a*.
Achille apparut à Homere avec tant de lumiere, qu'il n'en put soutenir l'éclat. I. 61 *b*. Les oiseaux balioient tous les jours le Temple d'Achille. I. 62 *a*. Si l'amour entroit dans son caractere. I. 668 *b*. Ne vouloit pas qu'aucun autre que lui tirât sur Hector. II. 568 *b*. Comment il s'appelloit sous l'habit de fille. III. 736 *b*. Comment ses desseins sur Hemithea furent arrêtez. IV. 335 *b*. Quelle devoit être sa destinée. *là-même*.
Achillée, fontaine. Si ce nom est substantif ou adjectif. I. 62 *a*.
Achilleum Argumentum, ce que cela signifie, & pourquoi. I. 59 *a*.
Achilleus Index de Mr. Drelincourt enrichi de beaucoup dans la 2 Edition. I. 669 *b*.
Acidalius, pourquoi on lui attribue la Dissertation *Mulieres non esse Homines*. I. 63 *b*.
Aconce, ce qu'on a dit de lui & de son Livre des Stratagêmes de Satan. I. 66 *b*.
Acrotate, les acclamations naïves que lui firent les femmes & les vieillards de Lacedemone, après qu'il eut repoussé les assauts de l'ennemi. II 193.
Acte qui a été ôté des Regitres du Parlement de Paris. II. 656 *a*, *b*.
Actes des Apôtres & *Apocalypse* en Rime Françoise par Personnages: Ouvrage singulier. II. 163 *a*, *b* &c. Jouez à Paris en 1540, & Procès entre les Entrepreneurs & les Libraires. II. 164 *a*. Extraits de cet Ouvrage. II. 165 *b*.
Actes publics, en quel tems ils commencerent d'être dressez en Langue vulgaire en France & en Espagne. II. 95 *a*. Voiez aussi 506 *a*. & en Allemagne. *là-même*. Ont été faits en Latin pendant plusieurs Siecles presque dans tout l'Occident. 189 *b*. Les Espagnols, les Allemans, & les François n'y ont emploié leur Langue que fort tard. *là-même*.
Actes publics: Oecolampade ne se soucie point de l'éclat qui les accompagne dans les Universitez. III. 530.
Acteurs de Theatre, leur avantage sur les Avocats. I. 44 *b*.
Action d'un Gentilhomme Catholique la plus singuliere, & la plus étrange qui se soit jamais vue. I. 620 *a*.
Actions, il y en a de bonnes dont on trouve des exemples dans chaque Païs, dans chaque Siecle, & dans chaque Religion. I. 390 *a*.
Actions humaines: la crainte & l'amour de la Divinité ne sont point leur unique ressort. II. 617.
Actions singulieres: sont attribuées par les peuples tantôt à un Roi, tantôt à un autre, & de même aux Saints. II. 361 *a*.
Actuarius, dignité affectée aux Médecins à la Cour de Constantinople. I. 70 *b*.
Acugna (Don Antonio de) jusqu'où il porta sa fougue dans la guerre civile de Castille. III. 570 *a*.
Adam, combien de tems il demeura dans l'état d'innocence. I. 17 *a*. Réveries des Rabins sur son deuil pour la mort d'Abel, & sur sa séparation de lit d'avec Eve. *là-même*. Et sur sa Science. 74 *b*. Ce que les Talmudistes disent de sa taille. 74 *a*. Quelle fut la cause de sa chute selon Agrippa. I. 10. S'il étoit Hermaphrodite. II. 421 *b*. Hypothese qui n'est guere propre à disculper la Providence par rapport à sa chute. II. 422 *a*. Quelles étoient ses Armoiries? II. 445 *b*. Son Article de ce Dictionaire excite l'indignation de diverses personnes; Réponse de l'Auteur. IV. 662.
Adam (Antonius ab): ce que c'étoit que cet Auteur. IV. 436 *b*, 437 *a*.
Adam (le Pere) ce qu'il disoit de saint Augustin & de saint Paul. I. 76 *a*. Un de ses Sermons donna lieu à un bon mot I. 79 *b*.
Adam (Melchior) censuré de plusieurs Anachronismes. I. 105 *b*. Il n'examine pas bien ce qu'il compile. IV. 478.
Adamites, étoient calomniez. I. 80 *a*. S'il s'en trouve encore en Angleterre & en Italie. *là-même*. *b*. Leur Erreur à l'égard de la Nudité, renouvellée & outrée dans le XV Siecle. III. 712. Leurs impuretez. III. 822.
Additions, il est mal aisé d'en faire à un Livre. III. 294 *b*.
Adesora (Marques): Prédicateur qui convertit un Mahometan par un de ses Sermons. I. 230 *n*.
Adiatorix massacre lâchement une Colonie de Romains. II. 200 *b*. Mais il en est puni par Auguste. *là-même*.
Adjectifs, si ceux qui se terminent en *e* masculin, se peuvent mettre devant leurs Substantifs. IV. 66 *a*, *b*.
Adolphide, Poëme épique, dédié à Christine Reine de Suede. II. 536 *b*.
Adonija: pourquoi Salomon le fit mourir. IV. 660.
Adonis du Cavalier Marin, critiqué & défendu. I. 270 *a*, *b*.
Adonis: Fils de Cinyras & de Metharme sa femme. III. 723, ou fils de Cinyras & de sa fille. *là-même*.
Adoptions, quel en étoit autrefois l'usage. I. 229 *a*.
Adrien (Matthieu) Juif converti, fut le prémier Professeur en Langue Hébraïque dans le College des trois Langues de Louvain. I. 716 *b*.
Adversaire accusé d'une fausse Doctrine ne sauroit faire un plus grand dépit à ses ennemis que de paroître autre qu'ils ne disent. I. 455 *b*. On ne doit jamais nier ses bonnes qualitez en affectant des airs dédaigneux. I. 482 *a*. Il y a des gens qui sont marris de n'avoir pas assez d'Adversaires. I. 239 *a*, *b*. On a toûjours cherché de tourner en ridicule la Doctrine des Adversaires & leurs Personnes. III. 32 *a*. Il est de la prudence, quand on a le dessus sur eux, de se contenter d'un médiocre avantage. III. 233 *b*. On ne consulte quasi jamais leurs Ecrits. III. 722 *b*. Cherchez *Antagoniste*.
Adversaires de Religion, on ne se doit jamais faire un mérite de leur haine. II. 310 *a*. Pourquoi cela. *là-même*.
Adversaria: ce mot traduit ridiculement par *Adversaires*. IV. 138 *a*.
Adversité, inconstance des Raisonnemens qu'on fait à l'égard de l'Adversité & de la Prosperité. III. 376 *b*. Fausses conséquences que l'on tire de l'Adversité & de la Prosperité. III. 277 *b*. Voiez aussi 393 *a*. C'est une condition incompréhensible de la vie humaine. III. 579.
Adultere, s'il se peut commettre innocemment pour sauver la vie du mari ou de la femme. I. 65 *a*. Femmes prises sur le fait, comment punies chez les anciens Romains. I. 411 *b*. Et par qui cette coutume fut abolie. *là-même*. Adultere souhaité par imprécation. II. 6 *a*. II. 442. *b*. Suport que l'on a pour ce crime. IV. 122 *a*. Combien il est commun. IV. 412. Réflexions sur un Procès d'Adultere. IV. 189 *a*. Punition bien singuliere qu'on faisoit souffrir anciennement aux Adulteres. I. 135 *a*. Et qui sert à expliquer un passage de Catulle. *là-même*. Comment on punissoit ceux qu'on surprenoit en flagrant délit. II. 489 *a*. Adulteres punis de mort dans Orleans; & les Réflexions des gens de Cour sur cette punition. IV. 122 *a*, *b*. A quoi les condamnoient les Loix Romaines. IV. 190 *b*. Plante qui empêchoit les femmes d'y tomber. III. 698 *a*, *b*.
Ædesius donne un soufflet à un Gouverneur d'Egypte. II. 748 *b*.
Æliens, les Antonins Empereurs de Rome étoient sortis de cette Maison. III. 41 *a*.
Ætius, la méthode qu'il suivoit en expliquant le Catéchisme. I. 328 *b*.
Ætna, Ville bâtie par Hieron Roi de Syracuse. II. 396 *b*. II. 398 *a*.
Affaires, quelle sorte de gens les grandes Affaires demandent. I. 127 *b*. Il y a fort peu de grandes Affaires qui [illegible] pour le moins autant par les fautes de l'un des Partis, que par la prudence de l'autre. I. 409 *a*. Etre propre aux Affaires, & très-savant, est un talent très-rare. II. 51.
Affaires d'Etat, il y a des gens qui vous rendent suspect si vous raisonnez autrement qu'eux sur ces Affaires. II. 469 *b*. Savonarole s'en méla trop, & se perdit par-là. IV. 151 *a*, *b*.
Afrique, dessein d'y envoier sécrétement pour s'informer de l'état du Christianisme. II. 819 *b*.
Agamede: selon le Scholiaste de Theocrite est la même que Perimede. III. 678.
Agamemnon, son tempérament amoureux fait douter de la vérité du serment qu'il fit à Achille. I. 668 *a*.
Agar est introduite au lit d'Abraham par sa femme. IV. 146 *b*, & IV. 147 *a*, *b*.
Agathias, son discernement à l'égard d'un vase plein de lait qu'on lui présenta. II. 270 *a*. Ce qui lui fit donner le nom de *divin* par Philostrate. *là-même*.
Agathocles ne cache point la bassesse de son extraction. IV. 198 *b*, Ses bonnes & ses mauvaises qualitez. IV. 367 *a*. Timée ne le devoit point mêler dans son Histoire. IV. 369 *b*.
Agathon, quelques-unes de ses Sentences. I. 90 *a*.
Age, ce ne sont pas seulement les femmes qui le cachent. I. 563 *b*. C'est la seule chose dont elles ne font point de confidence. II. 638 *a*, *n*. Il y a peu de personnes qui veuillent passer pour en avoir plus qu'elles n'en ont. IV. 348 *a*. Les Princesses ne peuvent pas le cacher. III. 480 *a*. Etendue de son automne, & quand on est dans son hiver. III. 355 *a*.
Agesilaus, méprisé des Egyptiens à cause de sa petite taille. IV. 310 *a*. Pourquoi ses ruses de guerre lui étoient inutiles. III. 372 *b*, *n*.
Agesilaus, vivoit dans une grande simplicité. I. 93 *a*. Théorie de ce Prince. *là-même*. *a*. Aimoit mieux que les Perses violassent la treve. I. 93 *b*. Ce qu'il répondit à celui qui le surprit à cheval

val fur un bâton. *là-même.* Regrette la perte d'Agefipolis. I. 95. *b.* Belle Réponfe d'Agefilaûs. I. 139 *a.* A parlé avec Conon. II. 213 *b.*

Agefipolis II, ce qu'il répondit à ceux qui lui dirent qu'il avoit été en ôtage. I. 95 *b.*

Agetoridas va à Memphis. I. 147 *b.*

Agis, eft le prémier Roi de Lacédémone qui ait été mis à mort dans la ville. I. 192 *a.*

Agneau Pafcal: quand étoit égorgé felon Aloifio de Leon. III. 88 *b.*

Agnès (veuve de Henri III,) Queftion qu'elle fit à Pierre Damien. II. 493 *b.*

Agnus Caftus: quelle eft la vertu de cette herbe, & pourquoi on en mettoit dans les lits des femmes Greques, en de certaines folemnitez. IV. 349 *b.* Sa vertu bien moindre que celle de la Plante Leucophyllus. III. 698 *b.*

Agreda (Marie d') Extraits d'un imprimé fur la Condamnation de fon Livre. I. 98 *b.*

Agreffeur: fi dans les reproches perfonnels il doit laiffer fans repartie les Ecrits du Défendeur. I. 482 *b.* Eft, non celui qui donne le premier coup, mais celui qui fe prépare à le donner. 628 *b.* Sentiment de Puffendorf à ce fujet. *là-même.* Selon J. Bouchet & le Baron du Villars, c'étoit l'état de Henri II à l'égard de Charles-Quint en 1556. pag. 628 *b.*

Agricola (Jean) fut Fondateur de la Secte Antinomienne. I. 100. Fut un de ceux qui drefferent l'*Interim.* I. 101 *b.*

Agricola (Rodolphe:) dédie fa verfion Latine de l'Axiochus de Platon à Rod. Langius. III. 52.

Agrigente (Ville) quand & par qui fondée. II. 548 *a.* En quel état elle étoit lorsque les Romains s'y établirent. *là-même.* Jufqu'où alloit la dévotion de fes habitans pour la Statue d'Hercule. *là-même. b.* Quelles étoient les qualitez de fon fel, & quel ufage faint Auguftin faifoit de ces qualitez. *là-même. a.*

Agrippa gendre d'Augufte, taxe les Troiens à une amende. IV. 164 *a.*

Agrippa (Henri Corneille) n'avoit pas grand crédit auprès des Demons. I. 106 *a.* Regardoit au commencement Luther comme un libérateur des oprimez. 106 *b.* N'auroit point voulu d'érection d'autel contre autel. 110 *a.* Prédit que le Connétable de Bourbon feroit encore victorieux l'an 1526. dont il eft difgracié. II. 472 *a.* Sutlivius lui impute d'avoir parlé deshonorablement de Sixte IV. IV. 226 *b.*

Agrippine, femme de Germanicus, ce qu'elle dit à l'Orateur Afer. I. 86 *a.* S'étoit défaite des défauts de fon fexe, en s'occupant des foins de l'autre. 365 *a.* Louange qu'un Hiftorien Romain lui a donnée. II. 351 *b.* Vouloit fe remarier. 352 *a.* Ce que Tibere lui dit. III. 342 *b.*

Agrippine, mere de Neron, toutes fes rivales auprès de l'Empereur Claude furent réduites à deux. III. 150 *b.* Elle en fait tuer une dans le lieu de fon exil. II. 151 *a.*

Agrippine (Piece de Cirano Bergerac) interdite à caufe de quelques impiétez. II. 397 *b.*

Agropoli (le Marquis d':) Particularitez qui le regardent. IV. 441 *a*, *b.*

Aguirre (Cardinal d') a écrit contre les Décifions du Clergé de France affemblé en 1682. I. 111 *b.* Son zéle pour la Cour de Rome l'a fait devenir ce qu'il eft, de Moine qu'il étoit auparavant. *là-même.*

Ajax, ce qu'il répondit à fon pere qui lui recommandoit de prier Dieu. I. 114 *a.* Invoqué par les Grecs. *là-même.* Avoit la taille femblable à celle du Roi Saül. *là-même a.* De quelle maniere le crime qu'il commit envers Caffandre fut expié par les Locriens. II. 68 *a*, *b.* Lui & fon fils font fort honorez des Atheniens. IV. 328. Sa poftérité n'a pas été illuftre, *là même a.*

Ay[redacted]e cette femme. III. 272 *a*, *b.*

Ail, ceux qui en avoient mangé ne devoient point entrer dans le Temple de la mere des Dieux. IV. 282 *b.*

Ailes, dont on s'eft fervi pour voler. II. 247 *a.*

Ailli (Pierre d') entété d'Aftrologie judiciaire. I. 117 *b.* Condamnoit plufieurs dogmes de l'Eglife Romaine. 117 *a.*

Aymar (Jaques:) Conte fur la vertu de fa Baguette. I. 6 *a.* Confondu à l'Hôtel de Condé où il avoue fa fourberie. 6. Réflexion là-deffus. *là même.*

Air, étoit le principe de toutes chofes felon quelques Philofophes. II. 295 *b.* & 903 *a.*

Airain, Contes populaires fur une certaine tête d'airain. I. 413 *a.*

Akiba, eft accufé d'avoir alteré le Texte Hébreu. I. 123 *b.*

Alamanni (Louïs ou Aloifio) II. 500 *b.* & III. 245 *a.*

Alarcon, chargé de la perfonne de François I, après fa prife devant Pavie. II. 506 *b.*

Albe (le Duc d') ce qu'il répondit à Henri II. II. 139 *a.* Trait de fon humeur farouche. 740 *b.*

Albert le Grand, on a dit que fon cadavre a été préfervé de corruption. I. 129 *b.* Il étoit fi petit, qu'étant debout on le crut à genoux. 131 *b.* Sa fagacité lui fit reconnoître la faute de fa fervante par le ton de fa voix. II. 270 *a.*

Albert (l'Archiduc) l'Auteur de fon Hiftoire, imprimée à Cologne en 1693, a très-peu d'exactitude. I. 660 *a.*

Alberti (Leandre) fa Defcription de l'Italie. III. 7 *a.* Quand elle fut publiée. 356 *a.*

Albigeois, il n'eft pas vrai qu'ils aient été Manichéens. III. 307.

Albret (un Seigneur d') tué dans fa tente, entre les bras de fa maîtreffe. III. 455 *b.*

Albret (Jeanne d') Reine de Navarre: Garaffe vivement cenfuré d'avoir publié le Conte de fes Tapifferies. II. 532. Injures qu'on prétend que cet homme ait dit à cette Princeffe, & dont il fe juftifie. 532.

Albunea, Déeffe adorée par les Paiens. IV. 361 *a*, *b.*

Alcaçar: fi c'eft un Village, un Bourg, ou une Ville. III. 517 *a.*

Alcadinus (Profeffeur en Philofophie & en Médecine) fort fouhaité de plufieurs Princes. III. 804.

Alcandre (le Grand) l'Hiftoire de fes Amours imprimée avec des Notes. II. 4 *a.*

Alcée, ne parle que de cafques, & de boucliers, en decrivant fa maifon. I. 297 *a.*

Alciat (André) a uni les Belles-Lettres, & le Droit Civil. I. 48 *a.* Comment il fe juftifie de fon humeur inconftante. 138 *a.* Apprend par l'action d'un paifan le fens d'un paffage de Plaute. II. 545 *b.* Parle affez cavaliérement du Pape, dans une Lettre à un de fes Amis. 859 *a.* Son erreur au fujet du tems auquel Marc Antoine fe fervit d'un attelage de lions. 106 *a.* N'a jamais été Profeffeur en Droit Civil à Milan. IV. 208 *b.*

Alcibiade, par qui rappellé à Athenes. II. 227 *a.* Menoit toûjours deux courtifanes avec lui. III. 35 *a.* Etoit l'homme du monde qui aimoit le plus fes plaifirs, & qui y renonçoit le plus volontiers, quand fes affaires le vouloient, II. 737 *b.*

Alcinoi Menfa, & *Alcinoi Apologus*, font deux différens Proverbes. I. 142 *b.*

Alcyonée, Tragédie fort eftimée. IV. 55 *b.*

Alcmene, on a conté qu'elle difparut pendant les funerailles, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins. I. 147. Portoit trois lunes fur fon front, & pourquoi. 199 *b.* Eft un exemple fort propre, pour prouver que l'ignorance de bonne foi difculpe. 145 *a.* A quelle condition elle s'offre pour époufe. IV. 329 & 330 *b.* Difference de fentimens là-deffus. 330 *a.*

Alcoran, fon Texte corrigé par Bibliander. I. 558 *b.* Jufqu'à quel point il eft refpecté des Turcs. III. 267 *a.* S'il eft vrai que Mahomet ait déclaré à quelques-uns, qu'il n'y en avoit que le tiers de véritable. 271 *a.* De quelle maniere il a été compofé. *là-même.* Son Chapitre de l'Eléphant. 365 *a.* Révelé en une nuit à Mahomet à la Mecque. I. 230 *a.* Compofé en vingt ans. *là-même.* Traduit en Arragonnois par J. André. *là-même.* La Traduction Françoife qu'en a faite André du Ryer cenfurée par Windet. IV. 54 *b.* La Verfion Angloife faite fur la Françoife a le même défaut. *là-même.*

Alcoran des Cordeliers, orné des Notes marginales. I. 415. Ce que c'eft. II. 494 *b.* & 495 *b.*

Aldegonde (le Sieur de Sainte) a commiffion de travailler à une nouvelle Verfion de la Bible en Langue Flamande. II. 317 *b.*

Aldhelme (Saint) comment il fe prenoit pour amortir fa convoitife. II. 493 *a*, *b.* Et comment auffi il s'expofoit au péril pour faire enrager le Diable. *là même.* Ce qu'il exigeoit de l'une de fes dévotes pour s'éprouver. II. 609 *b.*

Aldobrandin (Thomas) fait trois fautes en parlant du Temple de Venus Lamia. III. 44 *b.*

Aleandre (Cardinal) s'il étoit Juif. I. 152 *b.*

Alegambe (le Pere) debite un menfonge touchant Theodore de Beze. I. 544 *b.* Fait une faute dont Mr. Ogier auroit dû demander réparation. II. 531 *a.* Alegambe, & fon Continuateur, ont ignoré les deguifemens d'un des Ecrivains de leur Ordre. III. 2 *b.* Alegambe n'eft pas toûjours auffi exact qu'on fe l'imagine. III. 292 *b.* Ne fuprime point ce qui releve la naiffance & les richeffes des Ecrivains de fon Ordre. I. 518 *a.* S'eft brouillé dans fes chiffres. 518 & 519 *a*, *b.*

Alençon (le Duc d') il y avoit une grande antipathie entre lui, & le Roi fon frere. II. 732 *b.* Pouffé à des deffeins fort criminels par deux de fes Favoris. IV. 101 *a.*

Aletheus (Theophilus:) Nom fuppofé de Lyferus. III. 127.

Alexandra, Statue, pourquoi nommée ainfi. II. 69 *b.*

Alexandra, Poëme qui a fort exercé les Critiques. III. 104 *a.*

Alexandre le Grand, fa Réponfe à celui qui lui offroit la Lyre de Paris. I. 59 *b.* Belle Réponfe qu'il fit à une Reine qui lui envoia des rafraichiffemens delicieux. 72. Eft allarmé fur les propofitions de l'Ambaffadeur de Pexodare. 71 *b.* Veut voir & honorer le tombeau d'Ajax. 114 *a.* S'il étoit chafte. 258 *a.* S'il a été traité comme on le dit par Apelles. *là-même.* & 265 *a.* Il étoit fort fuperftitieux & fort attaché aux Devins. 311 *a.* Retiroit plus de fervice de fon Devin que d'aucun de fes Généraux. *là-même.* Il prête quelquefois la main aux Devins pour faire réuffir leurs Prédictions. 311 *b.* Il les rebute quelquefois auffi. *là-même.* Il ne faut pas être trop furpris de fa fuperftition. *là-même.* Il avoit beaucoup de lumieres pour la Médecine théoretique & pratique. 323 *b.* Si d'autres dans une pareille fituation euffent fait ce qu'il a fait. II. 120 *b.* Démocrite n'a pu fe moquer de lui. 270 *b.* Dit que s'il n'étoit Alexandre il voudroit être Diogene. 293 *a.* Il avoit eu envie de revenir en Europe, & pourquoi. 696. On lui envoioit des Livres en Afie, & particuliérement des Poëtes. *là-même b.* S'il avoit déjà bu la coupe d'Hercule quand il tomba malade. 747 *b.* La confolation qu'il donne au Roi fon pere affligé d'une bleffure qu'il avoit reçue dans un combat. 790 *b.* Arrache de la bouche de la Prêtreffe de Delphes ces paroles: *Mon fils vous êtes invincible.* 846 *b.* Par quelle invention fon Précepteur fe rendit agréable. III. 129 *a*, *b.* Oppofition entre fon caractere & celui de fon pere. 243 *a.* S'il a pu avoir des raifons pour fuprimer des miracles faits en fa faveur. III. 698 *b.* Par où les autres Rois tâchoient de l'imiter. 738 *a.* Ruina Perfepolis. IV. 338 & 339 *a*, *b.* Penfée fur le jour de fa naiffance. II. 476 *b.* Voiez auffi 367 *b.* Dépenfa quatre-vingts mille talens pour la connoiffance des proprietez des Animaux. 361 *a.* Dépouille Cleophis de fes Etats, jouït d'elle, & la rétablit fur fon trone. II. 192.

Alexandre Roi des Indes, fils d'Alexandre le Grand & de Cleophis. II. 192.

Alexandre (Empereur) avoit l'Image d'Apollonius mêlée avec celles de Jefus-Chrift. I. 267 *b.* Avoit dans fon Oratoire les Images

Images d'Apollonius, de Jesus-Christ, d'Abraham, d'Orphée, &c., & leur rendoit des Cultes religieux. *là-même.* L'Histoire de cet Empereur par Encolpius ne subsiste plus. II. 360. Un Imposteur suppose l'avoir traduite du Grec. *là-même.* Associe à l'Empire Ovinius Camillus, qui y avoit aspiré & qui y renonce. 361 *a*, *b*.

Alexandre VI, Pape meurt d'un poison qu'il avoit fait préparer pour un autre. II. 670 *a*. Il n'y avoit en lui ni verité, ni Foi, ni Religion. III. 83 *b*. 84 *a*. Journal de sa Vie. II. 159. Pensa être écrasé le jour de St. Pierre. IV. 587. Fait couper la langue & les mains à Mancinellus. III. 301. Fait jetter dans le Tibre . . . Lorenzo. 302 *b*. Son Procédé envers Savonarole &c. IV. 150 *& suivantes.*

Alexandre VII, Pape, Conte qu'on débite touchant sa Religion. II. 161 *a*. Desaprouve la conduite du Duc de Savoie envers les Vaudois. *là-même b*. Il parle à des Anglois avec beaucoup de douceur. 162 *a*. Il leur débite des Maximes que Mr. Jurieu a louées, sans songer qu'il auroit à les combattre un jour. *là-même.* Il est trompé vilainement par trois Libraires de Hollande, qu'il avoit attirez à Rome. 162 *b*. Il étoit bien plus aimé des Jésuites que des Jansénistes. *là-même.*

Alexandre (Noel:) Caractere de sa Théologie Morale. IV. 650.

Alexandrie, on y célébroit la Fête d'Adonis du tems de saint Cyrille. I. 89 *a*. Son Ecole dépravée par les subtilitez des Disputeurs. 188. Un Philosophe Paien y enseigne publiquement l'éternité du Monde au VI Siecle. I. 190 *b*. Ses habitans députent à Caligula pour se plaindre des Juifs. 263. Sa Chronique débite une assez plaisante chimere sur la fille d'Aquila. II. 667 *a*.

Alfonse X, Roi de Castille. Critique qu'on lui attribue des œuvres de Dieu. II. 95 *a*, *b*.

Alfonse, deux Rois de ce nom ont été confondus, & plusieurs choses ont été transportées de l'un sur l'autre. II. 96 *a*. Aucun d'eux n'a pourtant pris la peine de compiler lui-même le Coutumier. *là-même.*

Alfonse, Roi de Naples, jusqu'où il a marqué l'estime qu'il faisoit d'Ovide. III. 555 *a*.

Alfonsines, Tables Astronomiques, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, & quelle dépense on y fit. II. 95 *a*.

Alypius, déconseilloit le mariage à saint Augustin. I. 392 *b*. Quel étoit le caractere de son esprit. II. 110 *a*, *n*.

Allacem: ce qu'il a écrit sur les Crépuscules joint au Traité de P. Nonius sur le même sujet. III. 518 *b*.

Allatius, personne n'a porté plus loin que lui l'Autorité du Pape. I. 163 *b*. 164 *a*. Plaisante Reponse qu'il fit à Alexandre VII, sur ce qu'il n'embrassoit point le Sacerdoce. *là-même.* Le jugement que Mr. Claude fait de cet Auteur. II. 820 *b*.

Allemagne, plusieurs de ses Princes Catholiques députent à Louïs XIII, pour lui recommander les intérêts de leur Religion. I. 665 *a*. Quelle Ville d'Allemagne a été appellée le Paradis. II. 391. Quelle est la source de la guerre qui l'a désolée depuis l'an 1618 jusqu'à la paix de Munster. III. 2 *b*. Il y avoit d'assez illustres Poëtes Latins avec Conrad Celtes. 52.

Allemans veulent qu'on marque dans les Eloges jusqu'à l'heure de la naissance. II. 128 *b*. Mais Roland Des-Marets les en blâme. *là-même*, *n*. Qui a été le plus ancien Historien qui soit sorti de cette Nation. 342. Allemans attrapez un jour par le Pape Jules II. 875 *a*. N'apprennent qu'une profession. I. 46 *b*. Leurs pertes au siege de Landau en 1702. III. 48 *a*.

Alliance monstrueuse entre le culte des Dieux, & les plus sales passions. I. 415 *a*, *b*.

Alliances, Réflexions sur celles qu'on fait avec les Hérétiques ou avec les Infideles. I. 284 *a*. Reproches que les François, & les Espagnols, se font mutuellement au sujet de leurs Alliances avec les Herétiques. II. 66 *a*. Le Pape en peut traiter en bonne conscience avec les Infideles. *là-même.*

Allix, annonce la perte de l'Antechrist pour 1716, 1720, ou 1736. I. 658 *b*.

Allusions ridicules d'un passage de saint Bernard. I. 342 *b*.

Almachius tué par les Gladiateurs. I. 163 *a*. On croit pourtant que ce Saint est imaginaire, & pourquoi. *là-même b*.

Almanach, ce mot, étant abrégé, a été pris pour un nom d'homme dont on a fait un Martyr. I. 163 *b*.

Almanach, Leon Morgard condamné aux galeres à cause des Prédictions qu'il avoit mises dans le sien. III. 237 *b*. Mépris du Médecin Sylvius pour l'Almanach. IV. 207 *a*.

Almanon, Calife, trouble la dévotion des Musulmans. IV. 315.

Almuchesi, miroir, quelle est sa vertu. I. 416.

Aloisia Sigea Toletana: Le Livre fait sous son nom absolument condamnable. IV. 637.

Alopo (Pandolfo:) on lui tranche la tête, & pourquoi. III. 459 *b*.

Alsace: si les Villes libres de cette Province ont pu conserver leur immédiateté de l'Empire sous un Protecteur ou Tuteur Roi de France. III. 47 *a*.

Altieri, Cardinal, n'apprenoit qu'avec chagrin les Conquêtes de Louïs XIV sur les Hollandois. II. 352 *b*.

Altieri: Cardinaux de ce Nom. I. 168.

Alting, Réponse qu'il inventa sur le champ. I. 169 *b*. Sa suite comparée à celle de saint Athanase. *là-même*, *n*.

Alviano (Barthelemi d'); Navagiero le suit à la guerre, & fait son Oraison funébre. III. 466.

Alun, s'il a la vertu de rendre le bois incombustible. I. 295 *b*.

Amadæus Guimenius, de qui étoit ce Livre. IV. 25 *a*, *b*.

Amadis: sa lecture rend lascif. I. 47 *b*.

Amalricus Augerii: ce qu'il dit de la Papesse. III. 591 *a*.

Amama (Sixtinus) releve une erreur de Rosweyde. I. 676 *a*.

Amand Flavien, faux nom d'Auteur. I. 577.

Amans, se doivent servir de la clef du cœur pour arriver à la possession de leurs belles. I. 316 *a*. Leurs impertinentes galanteries. III. 155 *b*. Histoire d'un mari & d'une femme que l'on a toûjours appellez les *deux Amans*. II. 716 *b*. Amant qui par ses caresses guerit sa maitresse pestiférée. 438 *a*, *b*.

Amantius: Louanges qu'il donne au Capriata. II. 48 *a*.

Amaseus (Romulus) n'a pas bien entendu un passage de Pausanias au sujet de l'Epitaphe d'Eschyle. II. 398 *a*.

Amasis, passage de son ame dans le corps d'un lion. I. 268.

Amastris, Histoire de cette Princesse. II. 277 *a*. & de la Ville qui porta son nom. *là-même b*.

Amaulri, Hérétique condamné à Paris, & pourquoi. I. 73 *b*. 74 *a*. Sa doctrine touchant la réunion des deux sexes. *là même.*

Amauri, Roi de Jerusalem, donne du secours à Dorgan. III. 518.

Amazones, leur Impiété punie par Achille. I. 61 *b*.

Ambassade, sa dénomination ne se prend point du lieu où l'Ambassadeur a audience, mais seulement de celui où il est envoié. I. 712 *b*.

Ambassadeur des Provinces Unies, qui le prémier fut reconnu pour tel à la Cour de France. I. 2.

Ambassadeurs. Exemples de leurs fourberies. I. 500 *a*. Un des points de leur Catéchisme. *là-même.* L'épée leur est aussi necessaire que la langue. 503 *a*. Compliment que fit un Ambassadeur d'Espagne à Jaques I Roi d'Angleterre. *là-même.* Ambassadeurs sont faits les uns comme les autres, de quelque Religion qu'ils soient. 606 *a*. Debitent de fausses nouvelles qu'ils forgent eux-mêmes. 678 *a*. Les Lettres de Busbec leur sont un modéle de bien écrire. 713 *b*. Ambassadeurs qui ne veulent point faire leur cour à des femmes galantes. II. 127 *b*. Leurs enfans sont censez nez, non dans le lieu où ils exercent leur Ambassade, mais dans le lieu où ils résideroient s'ils n'étoient point Ambassadeurs. III. 219 *a*. Doivent être circonspects dans les nouvelles qu'ils écrivent. IV. 123 *b*. Tours qui leur sont ordinaires. IV. 125 *a*.

Ambassadrice extraordinaire, quelle Dame fut revêtue de ce caractere. II. 629.

Ambitieux, vit dans la servitude. II. 128 *a*.

Ambition confondue pour avoir été trop rafinée. II. 338 *b*. N'en avoir point est souvent un bon asyle. 754 *a*. Etouffe les sentimens de la nature. II. 901 *a*.

Amboise (Adrien d'). Fait imprimer le Traité des Devises de son Pere. I. 175 *a*. Ses *Devises Roiales*. là même.

Amboise (François d') se trompe quand il croit qu'Accurse a parlé d'Abelard. I. 24 *a*.

Ambres, Château: il est faux que François I y ait été transporté. II. 506 *b*. Le Maréchal de Villeroi y est enfermé. *là même b.*

St. Ambroise, son Apologie de la conduite de Sara & d'Abraham. IV. 146 *b*. Comment il en usa envers Theodose. I. 412 *b*.

Ambrosiens, titre que quelques Sorciers de Nanci en Lorraine se donnoient. II. 525 *b*.

Ambrun (l'Archevêque d') présente une Requête au Roi contre les Jansenistes. III. 806 *a*.

Ame humaine, convertie en astre par les Paiens. I. 245 *b*. Elle est un être aërien selon Anaxagoras. 219 & selon Diogene le Physicien. II. 297 *a*, & une portion de la substance de Dieu selon Cesalpin. 118 *b*. Le dogme de la propagation des Ames duroit encore à la fin du XI. Siecle. I. 243 *a*. C'est une question très-obscure que celle de l'origine de l'Ame. I. 386 *b*. Sa mortalité enseignée par Averroés. 388 *a*. Ce que c'est selon le même Averroës. II. 52 *b*. Ce que saint Bernard a cru de son état lorsqu'elle est séparée du corps. I. 538. De quelle nature est la preuve tirée de l'aparition d'une ame pour son immortalité. 603 *a*, *b*. Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre son Immortalité & la Providence de Dieu. II. 142 *a*. Diversitez notables de sa force. 145 *a*. Les plus fortes preuves de son immortalité sont tirées de la Parole de Dieu. 147 *a*, *b*. Si l'on peut soutenir son éternité en suivant les Sentimens d'Aristote. 224 *b*. Objection contre Dicearque qui ne vouloit point qu'elle fût distincte du corps. 285 *b*. Objections à l'Objection contre Dicearque. 287 *b*. Est distincte de toutes les modifications du corps, qui soient venues à notre connoissance. 288 *b*. Où il faudroit chercher le principe des plus grandes Ames sans la Révélation. 297 *b*. S'il est possible que l'ame, étant séparée du corps, souffre la même douleur, que l'on souffre quand on se brûle. 368 *b*. Sentimens impies sur sa mortalité. 721 *a*, *b*. La plupart des Philosophes Paiens supposoient qu'elle est corporelle. 903 *b*. Etoit composée de plusieurs parties selon la doctrine d'Epicure. III. 101 *a*. D'autres Philosophes se sont partagez sur ce sujet. *là-même b*. Dès qu'on nie qu'elle soit une substance distincte de la matiere, on raisonne pitoiablement, si l'on ne suppose pas que tout l'Univers est animé. 211 *a*. Ce qu'elle devient quand l'homme meurt selon le Systême d'Epicure. 217 *a*. Si elle est sujette à certaines maladies tout comme le corps. 232 *a*. Opinion de Luther sur l'état de l'Ame après cette vie. *là-même a*, *b*. Si elle se sépare localement du corps, dans le moment que l'homme expire. 469 *a*, *b*. Elle a d'étranges inégalitez. 470 *b*. Les anciens Philosophes l'ont crue materielle dans les hommes & dans les bêtes. 652 *a*, *b*. Pensées sur son immortalité. 684 *a*, *b*. Si Dieu crée une nouvelle ame, ou s'il reproduit la même. III. 734 *a*. Si l'on peut prouver son immortalité par de bonnes raisons naturelles. 778 *b*, 783 *b*. Si le dogme de sa mortalité porteroit les hommes à toutes sortes de crimes. 783 *a*, *b*. Idée que les Paiens en avoient. 824 *b*. Si l'Ame, en s'unissant avec la matiere, se peut bâtir elle-même un logis organisé. IV. 191 *a*. Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques Philosophes. 264 *a*. Si un Spinoziste la doit croire immortelle, & sujette aux caprices de quelque persécuteur invisible. 265 *a*.

Sa capacité à ſe tourner alternativement d'un côté & d'autre. IV. 305 *b*. Francus prétendoit que les bêtes & les créatures inanimées participoient à une Ame générale divine. II. 508. Trop aſſujettie aux Qualitez corporelles par J. Huarte. 820, 821 *a*, *b*.

Ame des Bêtes, Anaxagoras diſoit qu'elle étoit intelligente, & lui donnoit le même nom qu'il avoit donné à Dieu. I. 211 *b*. Ceſalpin diſoit qu'elle étoit une portion de la ſubſtance de Dieu. II. 118 *b*. Auteurs qui ont cru qu'elle eſt raiſonnable. IV. 83 *b*, 84 *a*.

Ame du monde, le dogme n'en eſt pas nouveau. Il faiſoit la principale partie du Syſtême des Stoïques. IV. 253 *b*, 254. *a*.

Amé II, Comte de Savoye: Morceau de ſon Hiſtoire. I. 513 *b*.

Amelot n'a pas bien traduit un paſſage de Fra-Paolo. II. 800 *a*.

Américains, la dépravation de leurs mœurs. III. 88 *a*.

Amérique, premier voiage qui a été fait en ce païs-là ſous les auſpices de la France. III. 96 *b*.

Amynias, comment il toucha les Juges qui vouloient condamner ſon frere. II. 397 *a*.

Amyntas, ce qu'il fit en faveur d'Antoine, & comment il en fut recompenſé. II. 263 *b*.

Amyot, trompe Vigenere dans l'explication d'un paſſage de Plutarque. I. 54 *a*. S'il avoit changé de Religion. 182 *a*. Eſt cenſuré d'avoir mal traduit des paſſages de Plutarque. I. 568 *b*. II. 168 *a*. 476 *b*. IV. 549 *b*. *n*. 557. *a*. *n*. & III. 668. *a*. *n*. Comment il fut fait grand Aumonier. II. 672 *a*. Il n'entend point un paſſage de Plutarque au ſujet de Laïs. III. 37 *a*. N'a pas entendu un autre paſſage de Plutarque, où il eſt parlé de Lyſimachus. III. 43 *a*.

Amyraut, ſe reconcilie avec ſes plus ardens Adverſaires. I. 183 *b*. Sa fermeté contre un Arrêt du Conſeil d'Etat. I. 186 *b*. A été eſtimé de Mr. le Duc de Longueville. II. 161 *b*. & grand imitateur de Cameron. 183 *a*.

Amis, quel jugement on doit faire de ceux qui gardent juſqu'aux moindres Billets de leurs Amis, pour s'en ſervir en cas de rupture. II. 834 *a*. Les illuſions auſquelles les Amis ſont ſujets. III. 434 *b*. Bon conſeil donné à deux Amis. IV. 215 *a*.

Amitié, Exemples d'une tendre Amitié. I. 366 *b*. Il eſt fort rare qu'elles durent long-tems. I. 562 *b*. Rare Exemple qu'en donne la femme d'A. Niphus III. 515 *a*.

Ammien Marcellin, Marie Ange Accurſe prétend avoir corrigé cinq mille fautes dans cet Hiſtorien. I. 50. Cité. 161 *b*. Se moque des Avocats de ſon tems. 160 *b*. Eſt critiqué au ſujet des Mopſus, qu'il confond l'un avec l'autre. III. 420 *b*.

Ammonius, excellent Maître en Philoſophie. III. 758.

Ammonius (Saccas) pourquoi il fut appellé Theodidacte. I. 189 *b*. On a perdu tous ſes Ouvrages, ſi l'on s'en rapporte à Henri Valois. 190 *a*.

Amour, quelle eſt ſon origine ſelon Platon. I. 73 *a*. Qui a introduit le prémier la coutume de chanter des Vers d'Amour dans les compagnies. 145. En quel tems on commença d'introduire les Avantures d'Amour dans les Pieces de Théatre. 220. Les grandes Affaires élevent bien plus les femmes au deſſus de la paſſion d'Amour, que les hommes 365 *a*. Vive peinture de l'Amour. I. 560 *a*. Regne dans les climats les plus glacez. 612 *a*. Eſt cauſe des plus noires perfidies. II. 63 *a*. De toutes les déclarations d'Amour, la verbale eſt celle qui coûte le plus à une Reine. 50 *a*. Amour héroïque, ce qu'il faut entendre par-là. II. 53 *a*. Amour pour les femmes, pourquoi bronche-t-on plus ſouvent à cet égard, qu'à l'égard des autres devoirs du Chriſtianiſme. 97 *a*. Et pourquoi les Rois ſont plus en danger ſur cet article, que les particuliers. *là-même*. L'Amour fournit aux femmes bien plus d'inventions pour ſe ſatisfaire, que la jalouſie n'en fournit aux hommes pour les en empêcher. 201 *a*. Son œuvre déteſté par Democrite. 271 *b*. & 273 *b*. Ses plus violens accès ont été appellez une petite [illegible]ue. 275 *a*, & 493 *a*, *b*. Un homme qui a toûjours la plume & les livres à la main ne ſauroit trouver aſſez de tems pour s'y attacher. 390 *b*. Extenſion de ſon empire. 396 *a*, *b*. Un de ſes caprices. 422 *b*. Quel en eſt le grand mobile. 445 *a*, *b*. Il n'y a rien ſur quoi les Poëtes du Paganiſme euſſent pu philoſopher plus profondément que ſur l'Amour. 456 *a*. Sa rage & ſa brutalité. 476 *b*. Un de ſes triomphes. 555 *a*. Il laiſſe ordinairement l'honneur dans tous ſes droits. 714 *a*. On ſe guériſſoit de cette maladie par le ſaut de Leucade. III. 99 *a*. Noms de ceux qui ont fait ce ſaut. *là-même*. La différence qu'il y a entre l'Amour poëtique & l'effectif. 296 *b*. IV. 409 *a*, *b*. Il n'eſt point beſoin d'autre ſortilege que lui-même pour faire commettre cent deſordres. III. 567 *a*, *b*. Se fourre par-tout. 717 *a*. Si tout iroit en décadence dans ſon empire, ſi les femmes attaquoient, & ſi les hommes [illegible] défendoient. IV. 130 *a*. L'Amour eſt une paſſion divine qui cauſe les enthouſiaſmes les plus violens. 139 *a*, *b*. Les malheurs que cette paſſion traîne à ſa ſuite. 187 *a*. Chanſon de Guido Cavalcante ſur l'Amour terreſtre commentée par bien des Auteurs. II. 109 *a*, *b*. Explication de la Doctrine de ce Cavalcante ſur la nature de l'Amour par Marſile Ficin. *là-même b*. Caractère ſingulier de celui d'A. Niphus. III. 515 *b*. Livre de Parthenius ſur cette Paſſion. III. 612. Maladie qui quelquefois ſe convertit en Manie ou en Phthiſie. *là-même b*. Ce que diſoit un Auteur Eſpagnol de l'Amour honnête. IV. 272 *b*.

Amour propre, raffinement de cette paſſion. I. 96 *a*. Réflexion ſur l'Amour propre. I. 320 *a*, *b*. Fait quelquefois mepriſer les richeſſes. *là-même*.

Amour du prochain: Un Moine Portugais prêche qu'on eſt obligé d'aimer tous les hommes, de quelque Religion, Secte, ou Nation qu'ils ſoient, juſques aux Caſtillans. IV. 338.

Amours du Palais Roial, ordre d'en acheter tous les Exemplaires, & de les brûler ſur les lieux. III. 619 *b*. Si Buſſi Rabutin eſt l'Auteur de cet Ouvrage. IV. 585 *a*, *b*.

Amphiaraüs, étoit nommé le Roi Prophete. I. 195 *b*. Remporte le prix de la courſe par la chute de Polynice. 310 *a*.

Amphilochus joignit enſemble la Roiauté & la Prophetie. I. 197.

Amphithéatre d'Honneur, Ouvrage contre l'Autorité Roiale fait par un Jéſuite. I. 155 *a*.

Amphytrion, celui de Moliere ſurpaſſe celui de Plaute. I. 199 *a*. Obſervation ſur la Piece qui porte ce nom. IV. 330 *b*.

Ampoule de Reims, Paul Emile n'en a rien dit. II. 356.

Amurat, fait étrangler Fakreddin en ſa preſence. II. 439.

Anabaptiſme, pourquoi il a fait tant de progrès. I. 201 *b*. Commencement de ſes fureurs. I. 614 *a*. Une femme de cette Secte fait une Réflexion judicieuſe. IV. 39 *a*, *b*.

Anabaptiſtes, réfutez par un Proteſtant de la même maniere que les Catholiques réfutent les Proteſtans. I. 202 *a*. Raiſons de les tolérer dans les Provinces Unies. *là-même*. On leur impute une Doctrine extravagante. 204 *a*. Comment ils répondent, quand on leur demande que deviendroit la Magiſtrature ſi tout le monde étoit de leur ſentiment. II. 552 *b*. Qui fut leur prémier Patriarche dans les Païs-Bas, & dans la baſſe Allemagne. 784 *b*. Leur ſévérité dans la Morale. III. 300 *a*. Quelques rêveurs d'entre eux renouvellent les extravagances des Adamites, & en ſont punis de mort. III. 712 *b*.

Anachorete qui ſe vante d'avoir vu l'endroit où le Ciel & la Terre ſe touchent. III. 750 *a*.

Anachroniſmes, la plupart des Eloges des Hommes illuſtres en ſont tous pleins. II. 112 *b*. Les Annales n'en ſont pas exemptes non plus. *là-même*.

Anacréon, ſes déréglemens excuſez par T. le Fevre. I. 469 *a*. Sa Statue miſe auprès de celle de Xanthippe dans la forteresſe d'Athenes. IV. 141 *a*. Quelle étoit ſa patrie. 336 *b*.

Anagrammes, qui en a été le prémier reſtaurateur. II. 257. Et qui lui en a fourni la tablature. *là-même*.

Anarchie, il y a une ſource d'Anarchie dans le Genre humain, que l'on ne ſauroit boucher. I. 347 *b*.

Anaſtaſe le Bibliothécaire: Il n'y a nulle apparence qu'il ait fait mention de la Papeſſe. III. 580 *a*, *b*, &c. Cette Fable a été fourrée dans les MſſI. de ſon Hiſtoire. *là-même a*. Blondel trouve que ce ſont les propres termes de Martinus Polonus. *là-même*. Sarrau trouve que dans le Ms. de la Bibliotheque du Roi de France le Conte de la Papeſſe eſt ajouté. III. 581 *a*. Il n'y eſt raconté que par un *On dit*. *là-même*. Examen de ce que Saumaiſe diſoit touchant une Edition de cet Auteur par les Jéſuites de Maience. *là-même b*.

Anatomie, doute propoſé aux Caſuiſtes ſur une curioſité d'Anatomie. I. 78 *a*.

Anatomie de la Meſſe: Hiſtoire de ce Livre. IV. 437 *a*, *b*.

Anaxagoras, ſa négligence par rapport aux biens de la terre. I. 206 *b*. & II. 269 *a*. Ce qu'il enſeignoit touchant la prémiere formation des hommes, & des animaux. I. 208, & 290 *a*. Sa fauſſe ſuppoſition en établiſſant ſes homogeneitez. 209 *a*. Fut ſurnommé Νοῦς ou l'Eſprit. *là-même*. Son ſentiment dévelopé. *là même a*. Fut le prémier qui ſuppoſa une Intelligence pour la production du Monde. *là-même*. & 211, 212 *a*. & II. 903 *b*. Fut ſurnommé Athée. I. 212 *a*. Sa doctrine des homœomeries eſt pleine de contradictions. 208 *b*, & 212 *a*. Fut accuſé d'impiété & preſque lapidé comme un Athée. 215 *b*, & 216 *a*. Voi. auſſi III. 665 *a*. 674 *a*. & 675 *a*. Ses bons mots. I. 216 *b*. Souffre perſécution pour avoir dogmatiſé contre l'opinion populaire. II 428. Inſpiroit une Religion raiſonnable, en expliquant par des cauſes naturelles, ce qui paroiſſoit extraordinaire. III. 664 *a*. Accuſé d'irreligion, à cauſe qu'il expliquoit les météores par des raiſons philoſophiques. III 674 *a*.

Anaximenes, ſon Hypotheſe corrigée. I. 212 *b*. Enſeignoit que l'air étoit le principe de toutes choſes. II. 903 *a*.

Anciens, il y en avoit beaucoup qui n'ajoûtoient pas foi aux fables. I. 54 *b*. Anciens Auteurs n'étoient point aſſez feconds. 82 *b*. Diſpute élevée depuis quelque tems ſur leur ſupériorité ou infériorité. I. 199 *a*. S'ils revenoient au monde, ils verroient qu'on trouve dans leurs Ecrits bien des choſes auxquelles ils ne ſongérent jamais. 322 *b*. Réflexion ſur le Paralléle des Anciens & des Modernes. II. 214 *a*. Pourquoi on eſt ſi prodigue de louanges ou de ſupport pour eux. III. 540 *a*. Quelle différence il y a entre eux & les Modernes, pour les Pieces comiques. 788 *a*. La maladie de n'admirer qu'eux ne régnoit pas moins autrefois qu'aujourd'hui. IV. 458 *b*. 459 *a*.

Ancre (Maréchal d') morceau de ſon Procès. I. 278 *a*. Maudit par le Dieu de Seine. II. 207 *b*.

Ancyranum Monumentum, Inſcription très-curieuſe & très-inſtructive, mais qui n'eſt point entiere I. 713 *a*.

Andla (Daniel ab): Son Ouvrage contre S. Des Marets. I. 227.

Andradius, Auteur fort rare, & neanmoins fort ſouvent cité. I. 228 *a*. Comment cela. *là-même*.

André (Jaques): combattu par Hemmingius. II. 720. Grand Promoteur de l'Ubiquitisme. *là-même*.

André (Valere) critiqué au ſujet de Busbec & de ſes Ambaſſades. I. 712 *b*. Attribue mal à propos un Livre à Badius. 419 *b*.

Andreïde: Canton de la Béotie ainſi nommé d'Andreus fils du fleuve Penée. III. 708 *a*. Nommé depuis Phlegyantide. *là même*.

Andrinople bâtie par Oreſte, dont elle porta le nom. I. 233 *a*.

Androgynes Platoniques, eſpece d'Hermaphrodites. I. 73 *a*. Ce qu'ils étoient, ce qu'ils entreprirent, & ce qu'ils devinrent. IV. 111 *a*.

Androïde, ce que c'eſt. I. 129 *b*.

Andromaque, Fondateur d'une Ville de Sicile. IV. 365 *a*.

Andromaque, Tragédie, Piece propre à crever les Acteurs. I. 234 *a*.

Andromede, Comedie d'Euripide. Effets de ſa repreſentation. I. 14 *b.*

Andronic, Empereur, ce qu'il faiſoit pour reprocher aux habitans de Conſtantinople l'infidélité de leurs femmes. II. 891 *a.*

Ane d'une attention merveilleuſe pour la Poëſie. I. 188. Conte qu'on fait de l'Ane d'un Charbonnier. III. 175 *b.*

Ane de Buridan, quelle eſt l'origine de ce Proverbe. I. 710 *b.*

Ane d'or, qui eſt l'Auteur de ſa prémiere Traduction Françoiſe. I. 275. C'eſt une Satire continuelle. *là-même.* On pourroit faire ſur ce Roman un bon Commentaire. *là-même.* Quelques gens croient qu'il renferme les myſteres du grand œuvre. *là-même.*

Aneau (Barthelemi) eſt tué dans un tumulte de Religion. II. 886 *a.*

Anecdotes, quelles en ſont les ſources. I. 254 *a.* Fait curieux pour ceux qui en cherchent. 502 *a*, *n.*

Angelocrator, il y avoit peu de gloire à le critiquer, pourquoi cela. II. 718 *b.* Publie en 1601 une Chronologie, & eſt député en 1618 au Synode de Dordrecht. III 585 *a.*

Angerone, étoit la Déeſſe patrone du ſilence. IV. 241 *a.*

Angers, corruption de cette Ville. II. 479.

Anges, il y avoit deux ſortes d'Anges mauvais ſelon Athenagoras. I. 371 *b.* Rien n'eſt plus inutile que de diſputer ſi lorſqu'ils aparoiſſent ils ſe forment un corps humain. IV. 264 *b*, *n.*

Anges tutelaires ou gardiens, Doctrine des Paiens touchant ces Anges. II. 6 *a*, *b.* Et de quelques Proteſtans. 865 *b.* Le Dogme de ces Anges eſt plus ancien que le Chriſtianiſme. III. 759 *a.*

Angevin (l'), ou *le petit Angevin:* Jean Maugin ſe ſurnommoit ainſi. III. 362. Signe de baſſe extraction. 362 *a.*

Angevins, qui a été le plus ſavant d'entre eux. II. 637.

Anglara, Ville de Toſcane confondue par Mr. de Thou avec la Ville d'*Angleria* qui eſt dans le Milanez. II. 37 *a.* Quenſtedt donne à-peu-près dans la même erreur. *là-même n.*

Angleterre, le bois y étoit rencheri à cauſe du grand nombre d'Heretiques qu'on y brûloit tous les jours. I. 191 *b.* Son Parlement exerce un pouvoir arbitraire. 596 *a.* On y brûloit les Luthériens & les Papiſtes en même tems. 694. Deſſein d'y reformer toutes les Écoles de la Nation, traverſé par la guerre civile. II. 203. En quoi la Nobleſſe y ſurpaſſoit autrefois, & ſurpaſſe encore aujourd'hui, celle des autres païs. 383 *a*, *b.* Quelle différence il y avoit entre les repas des gens d'Egliſe & ceux des Mylords. *là-même.* Les Savans de ce païs-là n'ont pas été ſi faciles à duper, que les Savans de France, ſur le ſujet d'Euripide. 431 *b.* L'Empereur Hadrien fait conſtruire une muraille en Angleterre, & pourquoi. 668. Richard Smith y eſt envoié en qualité d'Ordinaire ſur tous les Catholiques: mais les Jeſuites le contraignent d'en ſortir. III. 8 *b.* Cruautez qui s'y exercérent de la part des Romains & des Bretons tour-à-tour. IV. 296 *b.* Eloge de ſes Académies. IV. 473 *b.* Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre de Sanderus: Hiſtoire de cet Ouvrage, de ſes Editions, & de ſes Verſions. IV. 137 *a*, *b.*

Anglois, comment convertis au Chriſtianiſme. II. 595 *b.* Pris pour des Dieux par les habitans de la nouvelle Albion: pourquoi cela. III. 669 *b.* Anglois, s'ils ont preſque conquis la France. II. 153 *a.* S'ils l'ont rendue tributaire. 340 *b.* Leurs Théologiens ſont accuſez de pancher vers le *Pélagianisme* & le *Socinianisme.* I. 456 *a.* Anglois Catholiques font mille imprecations contre leur patrie. *II.* 816 *a.* N'avoient point encore en 1615 la coutume d'écrire des Diſcours en forme de Lettres. 688. Joſeph Hall n'approuvoit point que des Gentilshommes Anglois voiageaſſent dans les Païs étrangers. *là-même.*

Angoulême (la Ducheſſe d':) Un Avocat du Parlement de Paris refuſe de ſe charger de ſes intérêts dans ſon Differend avec le Connetable de Bourbon. II. 355.

Anicet, ſa lâcheté & ſa ſcélérateſſe. III. 529 *a*, *b.*

Animaux, comment ils ont été produits ſelon Anaxagoras & Archelaüs. I. 208 & 290 *a.* Voiez auſſi II. 904 *a.*

Anjou (Foulque Rechin Comte d') abandonné de ſa femme. II. 480. Lui fait mille lâches ſoumiſſions. 481 *a.*

Anjou (Charles d') créé Roi de Naples & de Sicile par le Pape, n'en fut paiſible poſſeſſeur que par la defaite de Mainfroi, & de Conradin. III. 454 *a.*

Annaliſte, il eſt bon qu'il ait pluſieurs Copies de ſes Annales, & qu'il en confie quelques-unes à ſes amis. II. 30 *a.*

Annat (le Pere) Parallèle entre ſa conduite & celle du Pere Nidhard. III. 506 *b.*

Anne (Sainte) combien elle a eu de maris & d'enfans. I. 108 *b.* Ni l'Ecriture ſainte, ni les Ecrits des trois prémiers Siecles de l'Egliſe n'en font aucune mention. I. 242. Les Contes ridicules qu'on en débite. II. 848 *b*, 849 *a.*

Anne fille de Phanuel. Si elle étoit Nonne. I. 242 *a.*

Anne, Sœur de Didon: perſécutée après la mort de ſa ſœur par leur frere Pygmalion. III. 723 *a.*

Anne d'Autriche, Reine de France, trouvoit de fort bon gout les fruits qui venoient de Pompone. I. 339 *b.* Le Roi ne pouvoit conſentir à la déclarer Regente. III. 185 *b.* Voiez auſſi 195 *a.* Fait détruire au Parlement de Paris les dernieres volontez du Roi. *là-même.* Donne une Penſion à Benſerade. I. 522. Maſcaron fait ſon Oraiſon funebre. III. 361. Piquée des injures dont elle avoit été chargée pendant le Siege de la Motte, elle fait raſer cette place contre la Capitulation. 439 *b.* Ce reſſentiment blâmé par le Marquis de Beauveau. *là-même.*

Année: les Anglois ne la commencent dans leurs Actes publics qu'au 25 Mars. II. 231 *a*, *n.*

Année Solaire & *Année Julienne*, different d'un jour tous les cent ſix ans ſelon Albategni & Lucidus. III. 200 *a.*

Annibal, compliment qui lui fut fait après avoir négligé l'occaſion de prendre Rome. II. 119 *b.* Ce qu'il repreſentoit au Général des Romains. 724 *a.* Par quel ſtratagéme il gagna une Bataille navale. III. 660 *b.* Qui étoient, ſelon lui, les plus grands Capitaines. 738 *a.* Ne ſavoit pas profiter de ſes victoires. 739. La faute qu'il fit après la Bataille de Cannes. IV. 304 *a.* Vers de Quiqueran ſur ſon arrivée à Arles. 15.

Anon, qui le premier mit en vogue la chair de cet animal. III. 808 *b.*

Anonymiana cité. IV. 311 & 345 *b.*

Anſelme (le Pere) beaucoup moins intelligible que Mr. le Laboureur, dont il eſt l'Abbréviateur. I. 664 *b.* Ce Pere ſe trompe ſur la reſtitution des biens de la Maiſon de Bourbon. III. 153 *a.* Son erreur au ſujet de l'âge de Madame de Rohan. 601 *a.*

Antagoniſte, ſi l'on ne doit pas avoir autant de ſoin de faire valoir ſes raiſons, que les ſiennes propres. II. 268 *b*, 269 *a*, *b*, 270 *a.*

Antechriſt, Opinion fort ſinguliere ſur cet article. I. 650 *b.* Comment il ſe devoit emparer des villes fortifiées. III. 429 *a.* Auteur qui décrit tous les Périodes de ſon Regne. I. 657 *a.* Aloiſio de Leon applique à Mahomet les Propheties des Apôtres touchant l'Antechriſt. III. 88 *b.*

Anti-Ancien, Livre qui n'a jamais été imprimé, & pourquoi. I. 240 *b.*

Anti-Baillet, paſſage de ce Livre examiné & critiqué. I. 694 *a*, *b.*

Anti-Coton: l'Auteur de ce Livre cité & cenſuré. III. 812 *b.*

Antyllus fiancé avec la fille d'Auguſte, mais maſſacré à cauſe de ſa robe virile. II. 521 *b.*

Anti-Mondori, qui on a appellé de ce nom, & pourquoi. III. 296 *b.*

Antinomiens, c'eſt ainſi qu'on appella les Sectateurs de Jean Agricola. II. 866. Bouffonneries du Pere Garaſſe ſur ce ſujet. *là-même*, *a*, *b.*

Antioche, la Fête d'Adonis s'y célébroit encore lors que Julien l'Apoſtat y fit ſon entrée. I. 82 *a.*

Antiochide, ſe voiant ſterile recourt à une ſuppoſition de part. II. 44 *b.*

Antiochus le Grand, vaincu par les Romains. III. 660 *a.*

Antiochus, tombe malade d'amour pour ſa belle-mere. IV. 139 *a.*

Antipater, ſes Diſputes avec Carneade. II. 60 *b.* Comment ce Philoſophe définiſſoit la Divinité. III. 669 *a.*

Antipathie eſt la véritable cauſe des querelles du mari & de la femme. III. 6 *a.*

Antipériſtaſe de Religion. III. 232 *a.*

Antiphates, Roi des Leſtrygons: mange un des Députez d'Ulyſſe. III. 98.

Antipodes mis au rang des chimeres pernicieuſes à la Religion, par le Pape Zacharie. IV. 459 *a.*

Antiquaires, on leur tend ſouvent des pieges. II. 592 *a*, *b.*

Antiquité ne ſauroit ſervir de bonne preuve à un dogme, à moins qu'on ne fixe la durée qui ſuffit pour diſtinguer les erreurs & les véritez. III. 66 *a.*

Antiquitez Romaines: Flavius Blondus eſt preſque le prémier qui en ait entrepris la reſtauration. I. 580.

Antiſthene, ſi dans le tems qu'il avoit Diogene pour Diſciple, il a pu être celui de Socrate. II. 291 *a.* Comment il fit ſentir aux Atheniens l'abus qui ſe commettoit dans les promotions aux emplois publics. 876 *b.*

Antocles, quelle ſanté il but avec Epicles. III. 668 *b.*

Antoine (Cajus) les duretez qu'il eſſuie de la part de ſon neveu. II. 519 *a.*

Antoine (Cajus) frere du Triumvir: quelle a été ſa fin & quelle en a été la vengeance. II. 797 *b.*

Antoine (Lucius) à qui il étoit redevable & de ſon autorité, & de ſon triomphe. II. 516 *a.*

Antoine (Marc) fait ſignifier à Cleopatre de ſe rendre dans la Cilicie, pour y juſtifier ſa conduite. II. 266. La débauche de ſa femme empêcha que la ville de Rome ne tombât dans une affreuſe confuſion. 299. La Réponſe de Marc Antoine à Jules Céſar, qui lui avoit demandé compte de la vente des biens de Pompée. *là-même b.* Ses différends avec Dolabella. *là-même.* Il harangua le Senat ſur la paix, & ſa Harangue charma les honnêtes gens. 300 *a.* Il envoia ſon fils en ôtage aux conjurez, qui n'oſoient deſcendre du Capitole. *là-même.* De quel ſpectacle il ſe repaiſſoit à table du tems des proſcriptions. 517 *b.* Comment s'appelloit ſa prémiere femme. *là-même.* Comment s'appelloit ſa ſeconde, & pourquoi il la repudia. 518 *b.* Il commet à Rome mille extorſions. 521 *a.* Il a même l'audace de mettre à l'encan les biens de Pompée. *là-même.* Il n'a point épouſé Cytheris. *là-même b.* Fait atteler des lions à ſon caroſſe. III. 106 *a.* La tromperie qu'il fait à ſa femme, & l'interprétation qu'on y donne. *là-même b.* Il ſe fit aggréger dans la Communauté des Luperques. 220 *a.* Fait mourir Arſinoé par complaiſance pour Cleopatre. 826 *b.*

Antoine Roi de Navarre, leurre dont on ſe ſervit pour le détacher de la Religion. II. 740 *b*, & 805 *b.* Affectionné à la Religion Réformée pendant un tems. III. 473 *b*, & 474 *a.* Change de Religion. *là-même.* On forme le deſſein de l'opprimer. 475 *a.*

Antoine, Miniſtre de Geneve, paſſe du Chriſtianiſme au Judaïſme, & ſeme des Objections parmi les Propoſans de Geneve IV. 248 *b.*

Antonia, ſi cette Famille étoit Patricienne ou Plebeienne. I. 251 *a.* Comment on la doit diviſer. *là-même.* Et quels Noms on doit donner à ſes Branches. *là-même.*

Antoniana Margarita, ce Livre eſt devenu fort rare. III. 650 *b.*

Antonin, Archevêque de Florence: cite Jean Columna, & copie en plusieurs endroits Jaques Columna. II. 198.

Antonius Liberalis: ce qu'il raconte d'Alcmene. I. 147.

Antonio, Roi de Portugal: Philippe II lui enleve le Portugal. IV. 338.

Antonio (Don Nicolas) fautes de cet Auteur critiquées. I. 30 *a*, *jusqu'à*. 31 *b*. Sa méprise censurée par Mr. Amelot de la Houssaie. 128 *a*, *b*.

Antropophagie exercée dans l'Amérique. III. 89. *b*.

Anvers, comment s'appellent les cinq bastions de sa citadelle. III. 568 *a*. On conseille au Roi d'Espagne de faire brûler cette Ville. IV. 320 *a*. Emotion populaire de cette Ville en 1567, I. 656.

Aparences sont trompeuses. I. 90 *b*. Preuves de la témérité des jugemens qui ne sont fondez que sur les prémieres apparences. I. 509 *a*.

Aparition, si l'on peut tirer quelque preuve de l'Aparition d'une ame pour son éternité. I. 603 *a*, *b*. Aparition peut causer une maladie mortelle. II. 324 *a*. Il y a des Aparitions contre lesquelles les guerriers les plus ardens ne seroient pas à l'épreuve. *là-même*. Observations sur quelques-unes. III. 166 *b*, & 167 *a*. Cherchez *Fantomes*.

Apelles, son Avanture à la Cour d'Egypte. I. 257 *b*.

Apelles, Comédien, crioit d'un ton harmonieux quand on le fouettoit. III. 575. *a*.

Apellicon, sa Bibliothéque transportée à Rome. IV. 379 *a*. Son Histoire. 781 *b*.

Aphrodisée (Alexandre d') s'il a cru la mortalité de l'Ame. II, 224 *b*.

Apicius Cœlius, qui est l'Auteur de ce Livre, & de quoi il traite. I. 260.

Apion débite une fable au sujet d'un tireur d'horoscope. I. 260 *a*. Se vantoit de donner l'immortalité à ceux à qui il dedioit ses Ouvrages. 262 *b*.

Aplaudissemens: l'espérance qu'on en a excite l'envie de composer III. 566 *a*.

Aplication, trop longue cause des incommoditez. II. 686 *a*.

Apocalypse, ce qu'on a vu au sujet d'une Explication de ce Livre. I. 6 *a*. Ceux qui font espérer de grands succés, comme promis dans ce Livre, sont sujets à se tromper. 91 *a*. On trouveroit malaisément des cautions pour en garentir les Explications. 133 *b*. Travail inutile de ses Commentateurs. *là-même*. Jugement de Calvin sur ce Livre. II. 17 *a*, *b*. On a cru que ce n'étoit pas l'Ouvrage de Saint Jean. 114 *a*. Voiez aussi 864 *a*. Ses Commentateurs ne perdent rien de leur crédit, pour avoir abusé cent fois le Peuple. 205 *b*. Pourquoi cela. *là-même*. Ses Explications les plus chimériques peuvent être d'un grand usage à remuer les Peuples. 308 *b*. Les Souverains ménagent ordinairement les Interprêtes de ce Livre. 780 *b*. Le jugement qu'on doit faire de ceux qui varient dans son Explication selon le train des affaires. III. 271 *b*. Etoit écrite en broderie sur un habit. 552. Il y a toujours des gens qui se vantent d'en avoir connu les secrets. IV. 75 *a*. Ceux qui se mêlent de l'interprêter, voudroient que les Ministres d'Etat quittassent toutes leurs affaires pour les entendre, ou pour lire leurs Ecrits. 176 *b*. Les prémiers Réformateurs ne l'ont point entendue. I. 657 *a*. But de ceux qui balotent ses nombres. *là-même*. *a*, *b*. Le mauvais succés de ses Commentateurs ne retient point la témérité des autres. 658 *a*. Ses Explications sont de l'huile au feu. II. 163 *b*. Mise en Rime Françoise par Personnages. I. 660 *a*, *b*. *&c.*

Apollon, surnommé Hyperboréen. I. 3 *a*. Merveilles du dard dont il avoit tué les Cyclopes. 4. Comment il recouvra ce dard. *là-même*.

Apollon, on lui fait des reproches pour avoir approuvé un Poëte qui avoit écrit mille saletez. I. 297 *b*. Temple & Oracle de ce Dieu à Daphné rendus fort célébres, par la superstition & par la [illegible] 413. Agissoit à la marchande; il ne faisoit rien pour rien. II. 12 *a*. La Prêtresse d'Apollon à Delphes devoit être vierge. 67 *b*. La vertu de sa salive. 68 *a*. Apollon fait un mensonge dans l'Oracle qu'il prononça sur la destinée d'Euripide. 427 *a*. Qui lui bâtit un Temple à Claros. III. 308 *a*. Pillé sur mer & sur terre par les Athéniens. 707 *a*, *b*. Pourquoi il est appellé *Smintheus*. IV. 333 *a*. Pourquoi épargné par Verrès. 335 *b* Engrosse Coronis, & tue Phlegyas son Pere à coups de fleches. III. 709.

Apollonius de Perge: Mr. Viviani restitue le cinquieme Livre de ses Coniques. IV. 463.

Apollonius, Poëte, excusé d'avoir suivi la foule au sujet de Chiron. I. 56 *b*.

Apollonius de Tyane, avoit fait le singe du Fils de Dieu. I. 267 *a*. Comment il censure les Athéniens. 613 *a*, *b*. Ce qu'on conte de lui par rapport à l'assass[illegible] Domitien. IV. 569.

Apologia pro Puritanis, ce que c'est que ce Livre, II. 301.

Apologie pour Jean Chastel & pour les Jésuites. Analyse de cet Ouvrage. II. 149 *a*, *b*. 150, *a*, *b*. Attribuée aux Jésuites, mais elle est apparemment de la façon de Jean Boucher. 150 *b*. Elle est très-rare. *là-même*. *b*. Les Jésuites la suppriment & pourquoi. *là-même*.

Apologies: doivent être consultées pour la composition des Vies de Savans, & par l'Auteur d'un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b*.

Apologiste, on donne souvent quelque sujet de croire qu'on se scandalise plus de l'aigreur d'un Apologiste, que de celle de l'Aggresseur. II. 38 *a*.

Apologistes: il est difficile de mettre à bout ceux de certaines gens. IV. 155 *b*. Ceux de Savonarole. *là-même*. *a*, *b*. Suspects d'entêtement ou d'intérêt de Communauté. 157 *b*.

Apologues, à qui appartient la gloire de les avoir inventez. II. 401 *a*. Si les Anciens en ont cru l'origine céleste. 403 *b*.

Apopompæus, nom que les Juifs donnoient à une de leurs victimes. IV. 21 *a*, & 23 *b*.

Apostat: Seigneur Anglois traité d'Apostat à Geneve pour avoir cru que la Discipline Genevoise n'est point Apostolique. I. 676 *a*.

Apothéose, par quel chemin on y parvenoit le plus sûrement. III. 669 *a*.

Apothetes, ce que c'étoit chez les Lacédémoniens. III. 110 *a*.

Apulée, s'il étoit Magicien son crime étoit moindre que celui des Magiciens d'aujourd'hui. I. 273 *a*. Les Paiens comparoient ses miracles à ceux de Jésus-Christ. 275 *b*. Repris. 373 *a*. L'un de ses recits se trouve dans Boccace & dans la Fontaine. 375 *a*.

Aquapendente (Fabricius d'): il n'est pas vrai que Du Laurens ait profité de ses Conversations. III. 69 *b*.

Aquaviva (André Mathieu) mis en parallèle avec Mr. de Montausier. I. 277 *b*.

Aquaviva, Général des Jésuites, s'il a approuvé le Livre de Mariana *De Institutione Principis*. III. 331 *b*.

Aquila, Ville bâtie des ruines d'Amiterne. I. 49 *b*.

Aquilée: Sentence de Pilate, Piéce supposée trouvée dans cette Ville. II. 217 *b*.

Aquin (Thomas d') savoit un peu de Cabale. I. 650 *b*. Etoit appellé *bœuf muet* par ses camarades d'Ecole, & pourquoi. II. 382 *b*. Critiqué par Vogelsang. IV. 58 *b*.

Aquitaine (Eudes Duc d') comment s'appelloit sa fille. III. 443 *a*. Comment elle tomba au pouvoir du Calife des Sarrazins. *là-même*.

Aquitaine: Annales de ce Païs par Jean Bouchet. I. 628. Jugement qu'en font Robert Cenalis & Jean Quintin. *là-même* *a*.

Aquitains étoient autrefois l'ornement & la gloire des Gaules en fait d'esprit & d'éloquence. IV. 197 *b*.

Arabes, ce qu'ils disoient de la taille de nos prémiers peres. I. 74 *a*. Ce qu'ils disent des Livres d'Adam. *là-même*. *b*. Adoroient une pierre. 89 *a*. Leurs Philosophes aiment mieux s'éloigner des sentimens de leur Prophête Mahomet, que de contredire à Aristote. 326 *b*. Les Arabes ont introduit quantité de choses dans la Medecine, qui sont contraires aux Préceptes de Galien & d'Hippocrate. 662. Gardent fort exactement la coutume de se marier avec des femmes de leur Tribu. III. 256 *a*. Il y a de leurs Auteurs qui se vantent d'avoir vu un Exemplaire de l'Evangile où il étoit parlé de Mahomet. 270 *a*.

Arabie, les femmes y ont beaucoup de pudeur. III. 261 *b*.

Aragon (Ferdinand d') dépouille injustement Jean d'Albret de son Roiaume. II. 885 *a*.

Arbitre (le Franc-) différentes idées que l'on s'en forme. I. 460 *a*. Il y a certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas après celui du Franc-Arbitre. 527 *b*. La définition du Franc-Arbitre proprement dit. 710 *a*. N'empêche pas que tous les actes de la volonté ne soient des suites inévitables du destin. II. 174 *b*. Etoit inexplicable selon le Systême d'Epicure. 375 *a*. Son mouvement de déclinaison ne servoit de rien à cela. *là-même* *b*. Carneade invente une solution plus subtile. 376 *a*. Il y a eu des personnes qui ont douté que l'homme en fût doué. 108 *b*. Les Thomistes, les Jansenistes, & les Calvinistes, soutiennent la même chose dans cette matiere. 830 *a*. Difficultez sur ce sujet. III. 307 *a*. S'il peut servir de quelque chose à resoudre les difficultez sur l'origine du mal. 318 *b*. & 319 *a*. Voiez aussi 543 *b*. & 628 *a*, *b*. & 634 *b*. 635 *a*. 824 *a*. Les Labyrinthes d'Ochin à ce sujet. 523 *b*. Doctrine qui semble le ruiner. 819 *a*. S'il est une bonne preuve de la différence specifique qu'il y a entre notre ame & celle des bêtes. IV. 80 *b*. & 81 *a*. On fait des Objections victorieuses pour & contre. 218 *a*, *b*. Combatu par la Raison. 259 *a*. On ne sauroit comprendre son accord avec la qualité d'un être tiré du néant. 262. *b*.

Arbre de Science de Bien & de Mal, ce que signifioit la défense de manger de cet Arbre. II. 421 *b*.

Arbre extraordinaire planté par Abraham. I. 34 *a*. Longue vie de certains Arbres. 197 *b*. Arbres étoient l'objet de la Religion des Gentils, quand ils les croioient fort vieux. II. 691.

Arbrissel (Robert d') comment il se conduisoit avec les femmes de son Abbaïe. II. 481 *b*.

Arcadie, on y immoloit des hommes à Jupiter. II. 904 *b*

Arcadius se tient debout & découvert devant son Précepteur par ordre de Theodose. I. 353.

Arcesilas, étoit Pyrrhonien sans en porter le nom. I. 284 *b* & 285 *b*. A été le prémier perturbateur du repos public des Philosophes. *là-même*. Pourquoi il embrassa le parti de l'époque. 286 *a*, *b*. Il poussa plus loin l'Hypothese de l'incertitude que Socrate. *là-même*. Faisoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le sût. 287 *b*. Ce qu'il dit à Carneade l'Epicurien. 288 *b*. Ariston de Chios étoit son Antagoniste sur l'Hypothese de l'incertitude. 321 *b*. S'il a nié absolument l'existence des véritez. II. 59 *a*. Quelle différence il y avoit entre ses opinions, & celles de Pyrrhon. III. 732 *a*. S'il revenoit au Monde, il seroit terrible aux Théologiens. *là-même*. *b*.

Archagathus a été le prémier Médecin qu'on ait vu à Rome. II. 77 *b*.

Archambaut, Archevêque de Bourdeaux, est deposé, & devient ensuite Seigneur de Saint Maixent. III. 600.

Arche, si les fonctions matrimoniales furent suspendues pendant qu'on vécut dans l'Arche. II. 130 *a*, *b*.

Archelaüs, sous quelles conditions Pompée lui donne le Pontificat de Comane. II. 199 *a*.

Archelaüs, *Roi de Macedoine*, bon mot de ce Prince. I. 291 *a*. Ce qu'il dit en faisant donner une coupe d'or à Euripide. II. 430. Livre Decamnichus à la discrétion d'Euripide, & pourquoi. *là-même*. Un de ses chiens sacrifié & mangé. 431 *a*.

Archelaüs Philosophe, ce qu'il enseignoit touchant la production de l'homme & des animaux. I. 290 *a*.
Archidamie, entre l'épée à la main dans le Sénat de Lacedemone, pour s'y plaindre de la mauvaise opinion que l'on avoit du courage des femmes. II. 193.
Archidamus condamné à l'amende par les Ephores, & pourquoi. I. 92 *a*.
Archilochus, se piquoit plus d'être Soldat, que d'être Poëte. I. 297 *a*. Où fut envoié celui qui l'avoit tué. IV. 337 *a*.
Archontes, qui a été le dernier perpetuel. I. 141.
Arci (le Marquis d') commet un assassinat dans Frejus, qui inquiéta fort le Prince de Condé & l'Amiral. II. 185.
Arcturus: nommé Phasis & pourquoi. III. 698.
Aremberg (le Comte d'): sa Réponse touchant les Troupes du Cercle de Bourgogne introduites dans l'Electorat de Cologne. I. 646 *b*.
Arene, Ville, d'où lui vient ce nom, & par qui bâtie. II. 576.
Aréopage ne pouvoit souffrir, ni les Athées, ni les Impies. II. 228 Procès qui lui est renvoié. 300 *b*.
Aréopagites, font ajourner Menedeme & Asclepiade. I. 366.
Aretin (Pierre) si ses Livres de dévotion sentent un homme bien converti. I. 305 *a*. Ses *Raggionamenti*, Livre condamnable absolument. IV. 637.
Arezzo, ses habitans obligez de se mettre à genoux devant un lion de pierre, & pourquoi. II. 267 *b*.
Argenis, Livre fameux, mis en Italien pour satisfaire à la curiosité des Dames. I. 448 *b*. Lu continuellement par le Cardinal de Richelieu. 449 *a*. Fort estimé aussi de Balzac. *là-même*. Il est pourtant écrit en méchant Latin. *là-même*. Traduit en François. 450 *b*.
Argent, sa comparaison avec la paix. II. 866 *a*. Moiens illégitimes d'en amasser. IV. 225 *b*. Piéce d'argent changée en Serpent qui se poste autour du cou d'un Gentilhomme, & pourquoi. II. 791 *b*.
Argentier, Jurisconsulte, écrivoit tout ce qu'il pouvoit apprendre en conversation. II. 545 *b*.
Argentocoxus, comment sa femme excusoit les adulteres qui se commettoient dans la Grand-Bretagne. II. 879 *a*.
Argentum purum putum, la signification de ces mots. I. 160 *b*.
Argentré (Bertrand d'): confond François Sylvestre avec Sylvestre Prierias. II. 459.
Argonautes, leur arrivée & leurs exploits dans l'Ile de Lemnos. 773. Sont obligez de remonter le fleuve Phasis. III. 698. Surnommez Minyens à cause de Minyas. 709 *b*.
Argonautes du Peintre Cydias, combien vendus. II. 794 *a*.
Argos, le Temple de Junon y fut entierement brûlé par la négligence de la Prêtresse. II. 175. Ses habitans firent un vœu à Apollon, lorsqu'ils pillérent la Ville de Thebes. III. 307.
Argument, d'où vient qu'on appelle le principal son Achille. I. 59 *a*. Argument négatif, en quel cas il a de la force. 652 *a*. Vaut en plusieurs rencontres une démonstration. II. 105 *a*. On a fait des Livres pour & contre son autorité. 767. *b*. *n*. Considération sur sa force touchant la Papesse Jeanne. III. 588 *a*, *b*. Réfutation des Raisons qu'on y peut opposer. 589. Les Protestans le trouvent demonstratif dans la Question si St. Pierre a été à Rome, & n'en veulent point entendre parler dans l'affaire de la Papesse; & les Catholiques au contraire. 590 *b*. Caractére de cet Argument. IV. 568 *b*.
Argumentum, bévue inexcusable de ceux qui ont pris *Argentum* pour *Argumentum* dans Aulugelle. I. 59 *a*.
Arianisme, son étendue, son éclat, sa durée. I. 331 *a*, *b*. Difficultez insurmontables où s'est jetté à cet égard un Théologien Protestant. *là-même*. Son extirpation dans l'Espagne par Recarede. I. 332 *b*.
Ariens, ont eu, ce semble, plus de tolerance que les Orthodoxes. *là-même*. Les Explications de Calvin accusées de leur être favorables. II. 825 *b*. Il s'en éleve une Secte à Lion, contre laquelle Viret agit. IV. 453 *a*. Solidement réfutez par Lasicius. III. 59 *a*.
Arioste, le jugement que le Cardinal Hippolyte d'Est fit de l'une de ses Piéces. III. 82 *b*. Bulle publiée en faveur de ses Poësies. 83 *a*. Le commencement de son Poëme lui coute beaucoup. 120 *b*. S'il a logé en chambre garnie. IV. 397 *a*, *b*.
Aristagoras, s'il y a eu un Philosophe de ce nom qui ait été Précepteur de Socrate. II. 282 *b*.
Aristarque, s'il a été traité de Prophéte ou de Devin. I. 314 *b*.
Aristée (fils d'Apollon) disparoit. I. 317. Est mis au nombre des Dieux. *là-même*. Conformitez de son Histoire avec celle de Moïse 318.
Aristée (Proconnesien) parut au Monde trois siecles après avoir composé un Poëme. I. 318 *b*. Se vantoit que son ame étoit sortie de son corps pour faire diverses courses. *là-même*.
Aristée: Divination de Mr. Viviani sur cet Auteur. IV. 463.
Aristenet, ce qu'il conte de son amie. III. 35 *a*.
Aristide, ses filles mariées aux dépens du public. I. 41. Sa vertu. 195 *b*, & 196 *a*. Par quel principe il contribue à la gloire de Cimon. II. 180 *b*.
Aristippe, ce que son valet lui disoit au sujet de Laïs. II. 294 *a*.
Aristodeme, les Rois de Lacédémone descendoient de lui. I. 93 *a*.
Aristomene, le plus grand Héros qui eût été parmi les Messeniens. II. 280 *b*.
Aristophane, pourquoi il composa la Comédie des Nuées, selon quelques-uns. I. 291 *b*. A qui le public est redevable de la premiere Edition de cet Auteur. III. 451. Comment il parloit des veilles de dévotion. IV. 350 *b*.
Aristote, sa Science a été comparée à celle d'Adam. I. 72 *b*. Se moque de Xenocrate. 80 *b*. Ce qu'il enseigne de la nécessité d'un principe moteur de la matiere. 210 *a*. Observe qu'Anaxagoras emploioit une Intelligence à la construction des choses comme un Dieu de machine. 211 *b*. S'il a été prosélyte de justice, ou même Juif. 324 *a*, *b*. Ce qu'il répondit quand on lui demanda la cause de sa retraite. 325 *b*. Ses Ouvrages furent apportez à Rome pour la plupart avec la Bibliotheque d'Apellicon. IV. 379 *a*. On en fit plusieurs Copies pleines de fautes. *là-même*. On y joignit les Indices que l'on a présentement, après les avoir mis en ordre. *là-même*. Sa Morale par qui paraphrasée. I. 236 *b*. On a voulu le faire servir à l'éclaircissement des veritez de la Religion. 239. Sa Philosophie a été violemment secouée dans le 17 Siecle. 323. Mais fortement soutenue par les Théologiens Protestans & Catholiques. *là-même*. Louanges outrées qu'on lui a données. 326 *a*. Sa conformité avec Spinoza. 327, II. 117 & 119 *b*. S'il a cru l'éternité de l'ame & la Trinité, & s'il a eu des pressentimens de l'Incarnation du Verbe. I. 327 *b*. Voiez aussi III. 779 *a*, & 780 *b*. S'il doit être mis au nombre des Réfugiez. I. 328 *a*. S'il s'est précipité dans l'Euripe. 329 *b*. Il y a bien moins de raison dans les Professeurs qui se sont entêtez de ses Hypotheses, que dans les Parlemens qui ont proscrit toutes les autres. 327. Quelques Auteurs ont cru que sa doctrine alloit à l'Athéisme. *là-même*. Ce qu'on dit de ses Conversations avec un Juif, ne paroît pas fondé. 324 *b*. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'il en ait si mal usé avec Platon, qu'on le dit. *là-même*. Ni qu'il ait été un Impie & Idolâtre dans ses Amours. 325 *a*, *b*. On doute qu'il ait reconnu l'immortalité de l'Ame. 327 *b*. On ne sait de quel genre de mort il a fini. 329 *b*. Il a été extrêmement honoré dans sa patrie. 328. Qui le prémier, & presque le dernier des Modernes, a compris les sentimens de ce Philosophe. II. 117 *b*. Sa doctrine d'un intellect universel, qui est le même dans tous les hommes. 223 *b*. S'il a brûlé tous les Livres de ceux qui avoient philosophé devant lui & les Livres de Salomon. 274 *b*. Sot Conte des Juifs à cet égard. *là-même*. A trouvé absurde le mouvement éternel de la matiere. 373 *a*. Fort maltraité par Luther. III. 234 *a*. Quand & comment la nature forme les femmes selon ce Philosophe. 539 *a*. C'est avec juste raison qu'il parle mal des Lacédémoniennes. 112 *a*. A qui il compare ceux qui abandonnent la Philosophie, pour s'attacher aux autres Sciences. 648 *b*. Quelle a été son opinion touchant l'Ame des Bêtes. 652 *a*, *b*. & 653 *a*, *b*. C'est en vain que l'on cherche dans ses Ecrits des semences de l'opinion de Descartes touchant l'Ame des Bêtes. 653 *b*. On a soutenu publiquement tout le contrepied de ce qu'Aristote avoit enseigné, ce qui excita de grands troubles. IV. 26 *a*. L'Histoire de la destinée de ses Ouvrages. 379 *a*. Ce qui est pour lui d'une glorieuse conséquence, mais ce qui fait aussi douter de ses Ecrits. 380 *a*, *b*. Est censuré mal-à-propos par l'Auteur de l'Art de penser, en faveur de Parmenide. 516 *b*. Avance des faits qu'on ne pourroit pas confirmer. 597 & *a*, *b*. Sa Rhétorique traduite en Latin par M. A. Muret & expliquée par Bencius. I. 519 *b*.
Aristoteliciens, accord de cette Secte avec celle des Platoniciens. I. 189 *a*.
Arithmétique: Auteurs qui en ont écrit. IV. 323 *a*. Tartaglia y excelle, & tous les autres le copient & le pillent. *là-même* *b*.
Arius: Nicolas Evêque de Mire lui donna un souflet dans le Concile de Nicée. II. 198 *b*. *n*.
Arles, son Académie ne reçoit personne qu'on ne le demande. III. 572 *b*. Le Cardinal d'Arles. I. 126.
Arliquiniana cité. I. 521 *b*.
Armée spirituelle, qui devoit être levée par l'avis & l'inspiration du Saint Esprit, & commandée par le Roi de France, pour exterminer les Impietez & les Hérésies. III. 320 *a*. Réflexion d'un Jansénîste là-dessus. 321 *a*.
Armes, gens qui ont confessé qu'ils avoient jetté leurs armes en fuiant. I. 134 *a*. Quelles étoient celles de l'Eglise aux prémiers siecles, quand elle étoit persécutée. 412 *a*. S'il est permis à un particulier de les porter contre les Alliez de son Souverain, lorsqu'il ne dépend que de lui de s'enrôler ou de ne s'enrôler pas. 704 *b*. Ouvrage où l'on soutient que les Ministres ont vocation de les porter; & affaires que cela attira à l'Auteur. 595 *a*, *b*.
Arminianisme est de nature à s'insinuer de lui-même. IV. 473 *a*.
Arminiens, ne devoient pas remuer les bornes des Réformateurs, leur Hypothese ne peut pas lever les principales difficultez sur les matieres de la Prédestination. I. 335 *a*, *b*. Ils recusent le Synode de Dordrecht. II. 377. Ils sont deposez & bannis. *là-même*. Les Peuples les maudissent comme la prémiere cause des troubles & de l'Eglise & de l'Etat. 376 *b*. Ils se retirent à Anvers pendant la Tréve. 377 *a*.
Arminius, Conjecture sur ses Contestations avec Gomarus. I. 477 *a*. Ses recommandations & celles d'Uytenbogard nuisent à Drusius. II. 317 *b*. Nie que ses sentimens soient ceux des Pélagiens. 560 *b*. Ils n'ont rien de fondemental. 561 *a*. Ce qu'il répondit touchant des Ecrits qu'il avoit ordre de refuter. III. 16. Exhortation que lui adresse Joseph Hall. II. 687 *a*.
Armoiries: Ouvrage de Jean le Feron sur ce sujet. II. 455 *a*. Autre Ouvrage sur ce sujet. *là-même*. Armes d'Adam, quelles? *là-même* *b*.
Armoise, Plante, d'où lui vient ce nom. I. 365 *a*.
Arnauld (Antoine) Avocat, s'il a été de la Religion. I. 339 *a*, *b*. Il y a eu plusieurs Personnes de la Religion Réformée dans cette Famille. II. 331 *a*. Entre autres Mr. Arnauld Controlleur des Restes. *là-même*. Emploie dans son Plaidoié contre les Jésuites les paroles de Lepidus. III. 237.
Arnauld (Antoine) Docteur de Sorbonne, origine de ses brouilleries avec les Jésuites. I. 339 *a*. Ne méritoit pas d'être appellé un certain Arnold. 341 *a*. Secret pour le faire taire. *là-même*. Raisons qu'il a données de son silence par rapport à deux Livres publiez

publiez contre lui. 345 *b.* Sa Dispute avec le Fevre Docteur de Sorbonne. II. 487 *a.* Prétendue Lettre du Roi de France. 862 *a*, *b.* Blâme mal-à-propos Quistorpius. 618 *a*, *b.* Repoussé par Mr. Claude au sujet d'Allatius & d'Hottinger. 820 *b.* Se retracte à l'égard de Mr. Mallet, au sujet des impertinences dont il l'avoit cru le prémier Auteur. III. 128 *b.* Reçut un petit chagrin au sujet d'une Citation de Luther. 781 *a.* Cité. 233 *a*, *b.*

Arnobe a débité des Erreurs très-dangereuses. I. 349 *a.* Fonde sur un mensonge une très-mauvaise Objection. II. 175 *b* & 176 *a.* Raille les Paiens sur les neuf nuits que Jupiter emploia à faire un enfant. 747 *a.* Son Raisonnement contre les adulteres de Jupiter. 900 *b.* Pousse à bout le Paganisme. 901 *b.* Comment il répond aux Paiens, quand ils accusent le Christianisme d'être cause de tous les malheurs arrivez à l'Empire. III. 547 *b.* Il est moins orthodoxe sur la matiere considérée comme un des principes, que les Stoïciens. 630 *b.* Il a fort bien réfuté les deux especes de Dieux, bienfaisans & malfaisans. *là-même.* Mais il est allé trop loin. *là-même.* Son sentiment sur l'Ame de l'Homme. IV. 78 *a.* Examen d'un de ses passages. 116 *b.* Ce qu'il observe touchant la nature de Dieu. 213 *a.* Son aveu touchant ceux qui nient la Divinité ou la Providence. 266 *a.* Quelle a été sa pensée quand il a dit, que les Paiens représentoient l'Amphitryon de Plaute pour appaiser Jupiter. 321 *b.* Sa Réponse à ceux des Paiens qui demandoient, qu'on abolit quelques Livres de Ciceron. I. 468 *b.*

Arnoldus, Version d'un passage de cet Auteur censurée. I. 35 *a.*

Arras, Traité d'Arras concernant la soumission de Charles VII Roi de France. I. 637 *b.* 638 *a.*

Arreslographes, jugement que Mr. de Maussac fait des modernes. II. 221 *a.*

Arrêts, contiennent souvent des honnêtetez, qui ne sont à proprement parler que des complimens. III. 344 *b.* Autrefois tout remplis de Grec & de Latin. I. 630 *b.*

Arriaga cité. IV. 270 *a.* III. 649 *b.* IV. 541 *a.* 545 *b.*

Arrie se tue pour donner exemple à son mari. III. 686.

Arrien, son extrême crédulité pour les fables. I. 61 *a.*

Arsinoé fait tuer Achillas. Elle est reçue chez Megabyse. Marc Antoine la fait mourir par complaisance pour Cleopatre. III. 826 *a.*

Art, le droit veut que l'on donne la vie à celui qui excelle en quelque Art, bien qu'il ait mérité de la perdre. II. 579 *a.*

Art d'aimer (les Livres de): furent moins la Cause que le Prétexte de l'exil d'Ovide. III. 63.

Art d'écrire: Homme qualifié de *prémier de* tous les Ecrivains du Roiaume. II. 524.

Art de médire, il y en a un selon Scaliger. Ceux qui l'ignorent se font plus de tort qu'aux autres. I. 241 *b.*

Art militaire, étoit autrefois fort éloigné de la perfection où il est à présent. I. 115.

Art Poëtique, examen d'une de ses Régles. III. 790 *a.*

Art Poëtique François: Des Accords promettoit cet Ouvrage. I. 47 *b.* Ouvrage de Dan. d'Auge sur ce sujet. 321 *a.*

Art de penser cité. I. 550 *b.*

Artagnan: les Mémoires qui ont été publiés sous ce nom sont supposez. III. 166 *b.*

Artemidore cité au sujet des songes, & de leur signification. I. 5 *a.*

Artillerie, par qui inventée. I. 130 *a.*

Artistes fameux, sont sujets à être capricieux. I. 258 *a.* & ont souvent lieu de s'en repentir. 265.

Arundel, ses marbres. III. 811 *a*, *b.*

Asiatiques, ont été les aggresseurs dans les premieres guerres qu'ils ont eues avec les Européens. II. 706 *a.* Leur crédulité pour les plus ridicules traditions. 827 *a.*

Asyle: la reconnoissance envers un Prince qui le fournit rend un Homme peu propre à écrire des choses où ce Prince se trouve interessé. II. 689.

Asyles fort rares. On fit à Rome la recherche des faux. III. 657 *b.*

Asmodée se transforme en Ange de lumiere, pour surprendre les dévotes. I. 647 *b.*

Aspasie, Abrégé de son Histoire. II. 186 *a.* Maltraitée par les Poëtes, & sur le Théatre. III. 666 *b.* Son Histoire. 674 *b.* *jusqu'à* 675 *b.*

Asprenas accusé d'avoir empoisonné 130 conviez avec un seul plat. II. 78 *b.*

Assacan: fils aîné de Cleophis Reine Indienne. II. 192.

Assassins des Rois, leurs Panégyristes récompensez par les Espagnols. I. 628 *a*, *b.*

Assassins, tels que J. Chastel, témoignent autant de fermeté que les plus illustres Martyrs. II. 150 *a.* Sortent de l'Ecole des Jésuites. *là-même b.*

Assemblées de Religion, il ne faut pas croire de léger tout ce qu'on impute à celles des Hérétiques. I. 80 *a.*

Asterites, Pierre que les raions du Soleil peuvent mettre en feu. II. 405 *a.*

Astrée, Roman, ce que l'on y trouve à redire. III. 155 *b.*

Astres, les anciens Poëtes en faisoient souvent la matiere de leurs Métamorphoses. I. 245 *b.* En quel endroit du monde on a commencé à les considerer. II. 551. S'il faut leur attribuer les Révolutions de Religion. III. 231 *b.*

Astrologie judiciaire, Vanité de cette Science. I. 117 *b.* Si elle a pu predire la naissance, & les miracles de Jesus-Christ. *là-même.* Selon ses regles un homme doit mourir quelquefois plusieurs années avant sa mort. 137 *b.* Gens qui en ont été infatuez. 416 *b*, & II. 859 *b*, & 882 *b*, & III. 175 *b*, & IV. 293 *b.* Ses regles se trouvent fausses. II. 55 *b.* Jugement qu'en fait Castellan. 728 *a.* Il y a des conjonctures fortuites qui en cachent quelquefois la vanité. 754 *a.* Ses funestes effets. 709 *a*, *b.* Les plus grands hommes s'en laissent infatuer. III. 426 *a*, *b.* Bien souvent au desavantage des peuples. 427 *a.* Reflexion sur ses Horoscopes. 508 *b.* Seroit une espece de Magie, si elle découvroit l'avenir. IV. 104 *a.* Voiez aussi II. 103 *b.*

Astrologue qui aime mieux se laisser mourir, que de survivre à la fausseté de ses Prédictions. II. 55 *b.* Astrologue qui fait peur à Mrs. de Guise. III. 160 *b.* La plupart des Astrologues ne se ménagent pas assez dans leurs Prédictions. II. 752 *b.* Savent tourner leurs Horoscopes au profit de leur Religion. III. 222 *a.* Astrologues envoiez aux Galeres, & pourquoi. 426 *a.* Leur vanité & leurs fourberies. 427 *a.* Leurs échapatoires, quand leurs Prédictions se trouvent fausses. 428 *b.* Ils aiment mieux raconter des Histoires peu avantageuses pour eux, que de taire les raisons qu'ils en peuvent donner selon leurs principes. 431 *a.* Astrologues relevez par Gassendi. 639 *b.* Astrologues confondus. IV. 285 *a.* *jusqu'à* 287 *b.* Il n'est pas facile de les decréditer. 286 *a.* Il y en a peu qui se hazardent à faire des Horoscopes retrogrades. 322 *a.* Pourquoi ils ne peuvent voir dans les Astres les galanteries de leurs femmes. 340 *b.* Menacent d'un Déluge pour l'an 1524, & causent beaucoup de fraieur. III. 516.

Astronomes, devoient être épurez de la sensualité. I. 207 *b.* De quelle maniere Ovide & Pline en parlent. II. 771 *a.*

Astronomie, Socrate en déconseilloit l'étude. I. 218.

Atellanes, quelle sorte de Comédie c'étoit. III. 302.

Athées, quelle a été, selon eux, la cause & l'origine des Loix établies parmi les hommes. II. 227 *b.* Leur Systéme. *là-même*, & 228. Ceux qui le sont de Systéme, ne s'amusent point à dogmatiser pour l'Impiété. 279 *b.* Voi. aussi IV. 408 *b.* S'ils peuvent être Magiciens. 408 *b.* On est accusé de l'être, si-tôt qu'on ne veut pas recevoir tous les articles particuliers de sa Secte. II. 777 *a.* Quand on commence à le devenir, & comment cela. III. 86 *b.* Athée pendu & brûlé en Greve. IV. 34 *b.* Qui sont ceux, au dire de quelques-uns, qui écrivent le mieux contre les Athées. II. 530 *b.* Eclaircissement touchant les Remarques repandues dans ce Dictionaire touchant leurs bonnes Mœurs. IV. 617, 618, 619. Il est moins étrange qu'ils aient vecu en honnêtes gens, qu'il n'est étrange que les Idolatres aient fait de bonnes actions. 617. L'Amour propre étoit le but de leurs bonnes actions. *là-même.* Exemples de leurs mauvaises Mœurs citez par l'Auteur, qui en avoit demandé d'autres. 618. Athées de Théorie, Diagoras, Vanini, Spinoza, &c. 619.

Atheisme, ne donne point d'idées plus fausses de la nature de Dieu que le Paganisme. I. 94 *a.* Si c'est un moindre mal que le Paganisme. 268 *a.* Si ce n'en est pas un d'admettre un prémier moteur, & de soutenir en même tems que le Monde est éternel. 390 *b.* N'a presque point d'exemple parmi les femmes. 444 *a.* Il faut un certain degré de force d'ame maniaque pour y tomber. II. 144. Voi. aussi 279 *a.* Ce n'est point par des Satires qu'il le faut combattre. II. 530 *a*, *b.* Il y en a de trois sortes. IV. 341 *b.* Quand il a commencé à paroître en France & en Italie. 315 *a.*

Athenagoras, s'il présenta son Apologie à la Cour Impériale en qualité de Député pour les Chrétiens. I. 370 *b.* Avoit des sentimens hétérodoxes. 371 *a.*

Athenée critiqué d'une faute contre le bon sens. I. 83 *a.* A qui le public est redevable de la prémiere Edition de cet Auteur. III. 451. Il fait dire à Herodote ce qu'il ne dit pas, au sujet des Prêtres Egyptiens. III. 825 *a.*

Athenée le Philosophe, ce qu'il dit après avoir été mis en liberté par Auguste. I. 375 *b.*

Athenes, dispute entre Neptune & Minerve à qui nommeroit cette Ville. I. 309. On y couroit risque de la vie quand on avoit certains sentimens sur les astres. 216 *a.* Elle étoit seconde en Délateurs. 325. Nous n'avons plus que le beau de cette République, qui dans le fond étoit dans l'esclavage des Demagogues. III. 675 *b.* On y propose d'ajoûter une nouvelle Tribu aux dix anciennes. 658 *b.* Recueil des Décrets du Peuple d'Athenes, Ouvrage qui s'est perdu, & dont on doit regretter la perte. II. 221 *a.* L'Areopage d'Athenes étoit redoutable aux Athées & aux Impies. 228 *a.*

Atheniens, font des Sacrifices pour tous les Grecs. I. 4 *a.* Leur devotion pour le Dieu Borée. I. 611. Font entrer des fictions & des fornettes dans le Systéme de leur Religion. 613 *a*, *b.* Quand & par qui ils furent délivrez de la domination des 30 Tyrans. II. 211 *a.* Jusqu'où ils portoient le prix de leur bourgeoisie. 218 *b.* Ils secourent Aristagoras, & l'aident à brûler la ville de Sardes. 248 *b.* Ce qu'ils font contre Diagoras. 281 *a*, & 282 *b.* Explication de leur Decret touchant les Tragédies d'Eschyle. 398 *b.* Font une Loi pour défendre aux femmes & aux esclaves d'étudier la Médecine. 764. Histoire curieuse sur ce sujet. *là-même a.* Atheniens censurez de leur peu de courage par Demetrius. III. 44 *b.* Leurs Loix abolies par le Christianisme. 330 *a.* Comment guéris d'une fraieur qu'une éclipse de soleil leur avoit causée. 664 *b.* Ils font mourir très-injustement six de leurs Généraux. 675 *b.* Ils pillent Apollon par mer & par terre. 706 *b.* Défendent aux Sophistes de plaider des causes. 821 *b.* Permettoient à un homme d'épouser sa sœur de pere, mais non sa sœur uterine. IV. 143 *a.* L'Exil étoit le sort de ceux qui les gouvernoient. II. 13.

Athenion, comment devenu tout-puissant dans Athenes. IV. 381 *b.*

Athletes, leur abstinence. I. 101 *b.* Avoient des ceintures parmi les anciens Grecs & parmi les Romains. III. 109 *a.*

Atia, mere d'Auguste, quelle étoit sa patrie. III. 528 *b.* N'ose aller au bain, & pourquoi. 535 *a.*

Atlas, la côte de Teuchira est appellée son logis inhabité. III. 420 *a.*

Atômes, quelle difference il y avoit entre ceux de Democrite, & ceux d'Epicure. II. 367 *a*, *b*. Utilité de la fuppofition qu'on feroit qu'ils font animez. 367 *b*, & 377 *a*, & III. 101 *a*, *b*. Leur mouvement de déclinaifon ne fervoit de rien aux deux ufages qu'Epicure en vouloit tirer. II. 375 *b*. Abfurdité d'un tel mouvement. *là-même b*. Qui en a été l'inventeur. III. 99 *b*. Sont admis avec le vuide par quelques Philofophes Orientaux. 102 *a*. Obfervation fur cette Hypothefe. 558 *a*. Leur mouvement feul n'eft pas capable de produire la régularité qui fe trouve dans les Plantes. 430 *b*.

Atomiftes, ne font pas fi abfurdes dans leur Syftême, que les Spinofiftes dans le leur: raifon de cela. II. 274 *b*. Admettent une infinité de Principes. IV. 630.

Attention finguliere & profonde. II. 246 *b*. Voi. auffi 271 *a*.

Atticus (Pomponius) plus fes Lettres étoient longues, & plus elles étoient belles. I. 298 *a*. On lui érigea des Statues à Athenes. 376 *b*. Il étoit de la Secte d'Epicure, & néanmoins fort honnête homme. 377.

Attila fe tue le jour de fes noces à force de boire. II. 788 *a*. Adouci par une Harangue s'en retourne au delà du Danube. III. 78 *b*. Sa févérité envers un de fes Panegyriftes. 359.

Attilius, s'il doit être mis au rang des Poëtes Tragiques ou Comiques. I. 44 *a*.

Avarice, Sentence de Bion touchant ce vice canonifée par faint Paul. I. 569. Mauvaifes excufes de ce vice. IV. 214 *a*. Sordide avarice d'un Profeffeur en Médecine. 206 *a*, *b*.

Avaux (Mr. d') envoie à Paris plufieurs Exemplaires du Livre *Lux in tenebris*, *&c*. III. 18 *a*.

Aubertin, Plan de fon Livre de l'Euchariftie. I. 380 *a*.

Aubeterre (le Vicomte d') quel metier il faifoit à Geneve pour fubfifter. IV. 243 *b*.

Aubignac (l'Abbé d') fon Académie étoit compofée de perfonnes de merite & d'érudition. IV. 425.

Aubigné (d') a trop encheri fur un paffage de Mr. de Thou. I. 85 *b*. Critique d'un de fes paffages. 493 *a*. Examen d'un Conte qu'il rapporte. 674 *b*. Il rend fes Hiftoriettes fufpectes par fes traits fatiriques. *là-même*. Son erreur au fujet du lieu où Goudimel fut maffacré. II. 579 *b*. S'il defcend de Jeanne d'Albret Reine de Navarre. III. 479 *a*, *b*. Ce qu'il dit d'un Livre des Taxes. 379 *a*. Remarques fur deux de fes paffages. IV. 570. Député du Roi de Navarre touchant l'affront fait à fa femme. III. 487 *b*. Cenfuré à cet égard. *là-même*.

Aubigné (Conftant d') fils du précedent: fes Enfans, &c. I. 380 *b*.

Audebert, Jéfuite, offre de la part de fa Communion de relâcher beaucoup de chofes pour le bien de la paix. I. 185 *b*. Négocie fécrétement avec quelques Miniftres, pour la réunion des deux Religions. II. 523 *b*. Propofe un Projet de Réunion au Card. de Richelieu. IV. 661.

Audiguier (d') cité. I. 661 *a*, III. 137 *b*. II. 658 *b*. Deux Auteurs de ce nom. I. 382.

Auditeurs, leur mémoire eft redoutable aux Prédicateurs & aux Avocats qui fe contredifent. I. 248 *a*.

Avein: l'on tira peu de fruit de cette Victoire. III. 196 *b*.

Avenir, ceux qui fe mêlent de le prédire font heureux, quand ils fervent un Prince deftiné à de grandes chofes. I. 311 *b*. Un homme fage ne fe doit jamais mêler de le penêtrer. 520 *b*, & 651 *a*. Difficultez qu'il y a à le prédire à moins qu'il ne dépende d'une caufe néceffaire. II. 62 *b*. Ceux qui fe mêlent de le prédire, font les plus dangereufes peftes du genre humain. 670 *a*. Dieu l'a fort fagement couvert d'une nuit obfcure. I. 660.

Aventin (Jean) les Proteftans ont publié fes Annales fur un Manufcrit non tronqué. I. 382 *b*. Son fort peut être comparé avec celui de Fra-Paolo. 384 *a*. Accufé de plufieurs fuppofitions, pour médire des Papes. II. 607 *a*. Nie fortement l'Hiftoire de la Papeffe, & ouvre le chemin à tous ceux qui l'ont niée depuis. III. 585 *b*, & 774 *b*. Décrié par les Cardinaux Baronius & Bellarmin. 585 *b*.

Aventin (le mont) la populace mutinée s'y retire. II. 793 *b*.

Averroës, étoit l'émule & l'ennemi d'Avicenne. I. 385 *a*. Son opinion touchant l'ame ou l'entendement univerfel, commun à tous les entendemens particuliers. *là-même*. & II. 52 *b*, & 223 *b*, & IV. 85 *a*. On ne perd plus le tems à le lire. I. 387 *a*. Son irreligion. *là-même*, & *b*, & 388, & 389 *a*. Souhaitoit que fon ame fût parmi les Philofophes. III. 770 *b*. N. Vernias & A. Niphus foutiennent fon Opinion de l'Unité de l'Entendement. 514 *a*.

Aveugle-né gueri par Hadrien. II. 668 *b*.

Augsbourg, les Magiftrats de cette Ville y érigent une Ecole qu'ils nomment de fainte Anne. II. 540 *a*. Quand & comment fa Bibliotheque fut enrichie de bons Manufcrits. 782 *b*. Quelle Charge c'eft que celle de *Duumvir* & de *Préteur* de cette Ville. IV. 427 *a*. Le Papisme en eft chaffé. III. 445 *a*.

Augures, raifons contre la Science des Augures. II. 264 *b*. Les Dames Romaines en alloient chercher fur leur mariage. III. 381 *b*.

Augufte remet cent talens aux habitans de l'Ile de Cos pour la Venus Anadyomene. I. 259 *b*. Un de fes bons mots. II. 80 *a*. Eft le prémier qui prend connoiffance des Libelles diffamatoires, pour en punir les Auteurs. 77 *b*, 78 *a*, & 79 *a*, *b*. Son deffein de marier fa fille Julie avec Cotifon Roi des Getes, & de fe marier lui-même avec la fille de ce Cotifon. 219 *b*. Il choifit dans l'armée ennemie ceux qu'il voulut admettre à fa plus grande familiarité. 267 *a*. Les Poëtes de fa Cour étoient animez du même esprit que les Poëtes d'aujourd'hui. 323 *b*. Avoit une tendreffe finguliere pour Drufus. 325 *b*. Comment il vouloit qu'on appellât la fuprême autorité. *là-même*. Il fait dreffer une Bibliotheque dans le Temple d'Apollon Palatin. 442 *a*. Jufqu'où alloit fa foibleffe par rapport aux fonges. III. 290 *b*. On lui prédit l'Empire étant enfant nouveau né. 508 *a*. Reflexion fur cette Prédiction. *là-même b*. Ce fut fous lui que la danfe des Pantomimes parvint à fa perfection. 725 *b*. Belle Ordonnance de cet Empereur pour la confervation de la chafteté des filles. IV. 350 *b*. Son procédé envers Ovide. III. 563. Idolatré à la lettre par ce Poëte. *là-même*. *b*. Sa douleur & fa colere devoit fe reveiller lorsqu'Ovide lui parloit de ce qu'il avoit vu & l'avoit fait releguer. 562 *a*. Suetone ne dit rien qui infinue fes Amours pour fa fille ou fa petite-fille. *là-même b*. Raifons contre la Conjecture de fon incefte avec fa petite-fille. *là-même b*. Sa Politique en laiffant Ovide dans fon exil. 563 *a*. Fait bruler tous les Libelles de dette, & de diffenfion. II. 640 *b*.

Auguftin (faint) raifon qu'il donne pourquoi Adam ne confomma fon mariage qu'après la chûte. I. 17 *a*. Cenfuré de fon relâchement dans la morale fur un point capital. 65 *a*. En quoi il fait confifter l'ouverture des yeux de nos prémiers parens. 72 *a*. Eft traité d'*Africain échauffé*, & de *Docteur bouillant*. 75 *b*: d'*obfcur* en fes Ecrits, & d'*inconftant* dans fes Sentimens fur les matieres de la Grace. 76 *a*. Maltraité par quelques Proteftans. 78 *b*. Approuve une raillerie de Ciceron au fujet d'un culte qui confiftoit à pleurer. 84 *b*. Son exclamation fur le concubinage d'Abraham. 88 *a*. Il a trouvé l'Apologie des perfécuteurs des Sectes, dans le traitement que Sara fait à Agar. *là-même*. Relancé comme il faut dans le Commentaire Philofophique. *là-même*. Paffage de ce Pere contre la perfécution. 202 *b*. Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane. 268 *a*. & d'Apulée. 275 *b*. Son autorité parmi ceux de l'Eglife Romaine. 327 *a*. Le portrait qu'il nous fait de fon enfance. 391 *a*. S'abandonna de bonne heure à l'impureté. *là-même b*. Son Syftême que l'Eglife Romaine s'eft engagée de refpecter la jette dans l'embarras. 392, & 393 *b*. Demande à Dieu la continence, mais il a peur d'être pris au mot. 646 *b*. Il a réfuté folidement les Dogmes de Democrite. II. 274 *a*. & nous a montré la différence qu'il y a entre ce Philofophe & Epicure. *là-même*. Demande à Dieu la grace d'être délivré de certains fonges. 488 *b*. Rudement réprimandé par un Auteur moderne, au fujet de quelques Penfées fur la pratique des Cyniques. 768 *a*. Comment il appuie *les miracles de l'Ecriture* contre les Paiens. 852 *a*. Rejette la faute fur Julien d'une paix honteufe que Jovien avoit faite. 861 *a*. Tourne en ridicule le Paganifme. 898 *a*. Examen d'une de fes Objections. III. 206 *a*. Ce fut un grand bonheur de ce qu'il abandonna la Secte des Manichéens. 305. Eft cenfuré mal-à-propos par Mr. le Fevre, au fujet de la licence du Théatre. 666 *b*. A été plus heureux que fage, dans fon fentiment fur l'ame des bêtes. IV. 76 *b*. Ses exaggérations fur la caducité de Sara. 145 *a*. N'a pas fait une bonne apologie de la conduite de Sara & d'Abraham. 146 *a*. On n'a pas bonne opinion de la Science des Religieux de faint Auguftin. 279 *b*. Choifit mal fes exemples pour perfuader aux Paiens la virginité de la mere de Jefus-Chrift. 597 *a*. Sa Maxime touchant la néceffité de parler de chofes fales. II. 532 *b*. Ce qu'il dit des Dieux Stercutius & Cloacina, & de quelques gens qui fembloient chanter en petant. *là-même*.

Auguftin (Antoine) critiqué au fujet de la Famille d'Hortenfius. II. 793 *a*. Envoié par le Pape à Philippe II. III. 381. Ami de Jean Metel. *là-même*.

Avignon vendu au Pape pour une fomme très-modique. III. 455, 457.

Aulugelle un de fes Chapitres rapporté. I. 91 *a*. Son Apologie pour Virgile examinée. 715 *a*. Sa Penfée fur les chimeres qu'on attribue à Democrite. II. 272 *a*, *b*. N'a point entendu une *Sauterelle* par le mot *faltatricula*. 794 *b*. Eft mal corrigé au fujet de Lævius. II. 13 *a*. Repris. III. 103 *b*. Varieté de Chapitres dans cet Auteur felon les Editions. II. 99 *b*.

Aumônes, mauvaifes raifons pour fe difpenfer d'en faire. I. 647 *a*, 649 *b*.

Aumônier, quand ont commencé les titres de grand Aumônier du Roi, & de grand Aumônier de France. 105 *a*. Depuis quand, & à quelle occafion, les grands Aumôniers de France font Commandeurs nez de l'Ordre. I. 181 *b*.

Aunoi (Madame d') citée. III. 506 *a*, *b*.

Avocats: qui eft leur idole. I. 48. Ils font fujets à fe contredire, & pourquoi. I. 247 *b*, II. 262 *b*. Voi. auffi IV. 6 *a*. C'eft même un droit que Ciceron leur donne. I. 240 *a*. Plaifante Réponfe d'un Avocat au fujet des mauvaifes caufes dont il s'étoit chargé. 149 *a*. Leur métier eft plus difficile que celui des Prédicateurs. 44 *b*. Leur peine ne leur fert de rien contre la témérité d'un Juge. 159 *a*. Ce que dit Ammien Marcellin contre ceux de fon tems. 160 *a*. Font fervir à leur Caufe tout ce qu'ils peuvent. II. 70 *b*. Le defavantage de ceux d'aujourd'hui comparez avec ceux de l'Antiquité. II. 329 *b*. Leurs Qualitez décrites en vers. 48 *a*. Un Avocat refufe de fe charger des interêts de la Ducheffe d'Angoulême, lors de fon Differend avec le Connétable de Bourbon. II. 355.

Avortemens prématurez font de véritables parricides. III. 616 *a*. Ont été pratiquez depuis fort long tems. *là-même b*.

Avortons, combien le nombre en eft grand. III. 615 *a*, & 616 *b*.

Avoué, nom donné au gendre de Hugues Capet, & pourquoi. I. 7.

Aurele (Marc) l'Ouvrage qu'on lui attribue n'eft point l'Hiftoire de fa Vie, comme l'a cru Naudé. II. 55. Ce qu'il répondit à ceux qui lui confeilloient de répudier fa femme. III. 167 *a*.

Aurelien, la févérité de fa morale n'étoit propre que pour les Montaniftes. I. 397 *a*. Comment on le nommoit. 397 *b*. Son Eloge. 401 *a*. Comment il fe juftifie d'avoir triomphé d'une Reine. IV. 535 *a*.

Aufone, s'il étoit Chrétien. I. 405 *a*, *b*. Voiez auffi. 406 *b*. Cenfuré au fujet du cadavre d'Hector. 58 *b*. Epigramme de ce Poëte jufqu'à quel point admirée. II. 258 *a*. Son adreffe

à

à prévenir une Objection, dans ſon remerciment à Gratien. 513 *a.*

Auſpices, Raiſons contre la Science des Auſpices. II. 264 *b.* Qui en fut l'inventeur. IV. 386.

Auſtéritez de quelques Philoſophes Indiens. I. 652 *a*, *b*.

Auſtraliens, comment ils ſont faits. IV. 110. Quel eſt leur ſentiment ſur le repos éternel. 111. *a.* Pourquoi ils ne parlent jamais de Dieu. *là-même.* Quelle a été leur origine, & ce qu'ils penſent de celle des Européens. *là-même. b.*

Auteur partagé en trois, & ſes Ouvrages auſſi. I. 10. Quand on veut faire connoître quelque Auteur par ſes parens, il faut citer des parens connus. 454 *b.* En quel tems on peut dire qu'un Auteur fleurit, & devient illuſtre. II. 106 *b.* Son âge ſe connoit aux traits de ſa plume, auſſi bien qu'aux traits de ſon viſage. III. 759 *a.* Auteurs qui ne citent point eſperent qu'on les citera eux-mêmes. I. 15 *a.* Se moulent les uns ſur les autres. 17 *b.* Ne doivent point être citez pour des Conjectures que d'autres ont avancées. 46 *a.* Doivent faire leur retraite de bonne heure. 86 *a*, & II. 258. Avouent mal aiſément une faute. I. 115. *b.* Il n'y en a point qui ſe citent ſi ſouvent eux-mêmes, que ceux qui ſuppriment leur nom. 128 *b.* Pluſieurs falſifient les faits pour s'en pouvoir ſervir. 132 *a.* Il y en a qui, à force de travailler à être bons Auteurs, demeurent toujours privez de la qualité d'Auteur. 141 *b.* Auteurs qui n'étoient riches qu'en paroles. 232 *b.* On ne peut trop fronder ceux qui amplifient ce qu'ils citent. 238 *a.* Ils ne doivent jamais ſupprimer les circonſtances principales d'un fait. 26[illegible] *b.* Il ſeroit d'un grand uſage de critiquer leur fauſſe Logique. 276 *a.* Aſſignent quelquefois leur paiement ſur le prémier Livre qu'ils dédieront. 307 *b.* Leurs ruſes. 314 *b*, & 466 *a*, & II. 274 *b*. Leurs manieres rudes & groſſieres d'autrefois, quand ils étoient en guerre les uns avec les autres. I. 358 *b.* Ils cauſent beaucoup d'obſcurité par leur relâchement à mettre les mots dans leur ordre naturel. 418 *b.* Ils changent de maximes ſelon leurs beſoins, mais principalement les Théologiens. 429 *b.* Moralité qui peut ſervir de conſolation aux petits Auteurs. 485 *a.* Il eſt très-utile de recueillir les exemples de leur mauvaiſe foi. 557 *a*, *b*. Les Auteurs doivent être toujours en garde contre les diſtractions d'eſprit. 527 *a.* Les profanes peuvent être conſultez pour éclaircir la Chronologie de l'Ecriture Sainte. 538 *b.* Doivent prendre connoiſſance des Ecrits les plus communs, & des Piéces les plus fugitives. 622 *a.* Il y a des choſes que les Auteurs ne publient jamais, quand ils ſont bien inſtruits de leur devoir. II. 19 *a.* Il y en a qui n'auroient jamais fait des Livres, ſi on ne les eût attaquez. 59 *a.* Bien des gens ſe vantent d'avoir connu familiérement, ſans que cela ſoit vrai, un Auteur qui devient célebre. 30 *a*, & 113 *a.* Il faudroit établir des Chambres ardentes contre quelques-uns. 144 *b.* Les Auteurs qui ſont laïques ont plus de liberté, que les Prédicateurs, de dire ce qu'ils penſent. 147 *a.* Il y en a qui ne compoſent pas chaque partie d'un Ouvrage ſelon ſon ordre. 167 *a.* Rapportent avec mille altérations, ce que les Anciens nous apprennent. 202 *b.* Ne ſauroient preſque éviter que les ſiecles à venir n'interpretent de pluſieurs façons contraires ce qu'ils ont dit. 245 *b.* Voiez auſſi 719 *b*, & 760 *a.* Les diverſes circonſtances où ils ſe trouvent, contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins célébres. 160 *a*, *b*. Leurs diſputes ne manquent jamais de produire des effets funeſtes à leur réputation de gens de bien. 236 *b.* Gens qui ont traité des Auteurs de même nom. 268 *a*, *b*. Souffrent avec peine qu'un autre coure ſur leurs briſées. 301 *b.* Illuſion de ceux qui ſe font un mérite d'être haïs des autres Sectes. 310 *a.* Auteurs Proteſtans, s'ils ont été haïs des Catholiques, pour avoir bien défendu la bonne cauſe. *là-même.* Les Auteurs, qui ne citent perſonne, ne méritent pas d'être citez. 366 *a.* Moien propre à réfréner ceux qui ſont médiſans. 380 *b.* Ceux du prémier rang devroient mourir dès que leur gloire eſt parvenue à ſon comble. 397 *b.* Il eſt dangereux quelquefois de leur prodiguer des louanges. 620 *b.* Leur tendreſſe pour leurs Ouvrages eſt exceſſive. 715 *b.* Leur deſtinée eſt déplorable, en ce que lorſqu'ils croient appliquer le plus fortement leur attention, ils prennent mal le ſens des paſſages les plus faciles. III. 121 *b.* Oublient dans un endroit du même Livre, ce qu'ils ont dit dans un autre. II. 446 *a.* Il y en a qui compoſent des Traitez qui ne ſont bons qu'à être poſthumes. 562 *b.* Il y en a qui ſemblent écrire avec la derniere facilité, qui écrivent avec une peine extrême. 626 *a*, *b*. Voi. auſſi III. 298 *b*, & 299 *a*, *b*. Doivent quelquefois préférer leurs lumieres à celles d'autrui. II. 682 *b.* Ce qu'ils devroient faire pour obtenir des récompenſes du public. 684 *b.* Source de leurs mépriſes qui a plus de cours qu'on ne ſe figure. 763 *a.* Il y en a qui corrigent trop leurs Ecrits. III. 119 *b.* Il y en a qui ont plus de peine à ſe contenter au commencement de leur Ouvrage, que dans la ſuite. 120 *a.* Il y en a d'autres à qui la réviſion d'un Ouvrage qu'ils veulent faire réimprimer, coûte plus que la prémiere compoſition. *là-même.* Il y en a qui ne ſont ſavans que dans leurs Recueils. 377 *a.* Une des cauſes qui en ont produit de chimériques. 532 *a.* Il n'y en a guéres qui ne ſe plaignent de l'ingratitude du ſiecle. 573 *b.* Il eſt impoſſible que ceux qui ont beaucoup d'Adverſaires, ne contractent l'habitude du ſtyle injurieux. 596 *a.* Ils ſe doivent défier de leur mémoire, & ne rien alléguer ſans le revoir. 666 *b.* Donnent rarement en fait de louanges rien pour rien. 687 *a.* Ont le droit de forger de nouveaux mots. 789 *a*, *b*. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils ne fuſſent ni pauvres ni riches. IV. 71 *b.* En quel ſens ceux qui trafiquent de leurs Ouvrages ſont louables, & en quel ſens ils ſont blâmables. 31 *a.* Qui ont écrit des Proverbes. 252 *a*, *b*. On n'eſt point en peine de la Religion de ceux qui écrivent préſentement. 279 *a.* Leur mauvaiſe maniere de citer. 342 *b.* Auteurs de réputation remportent de la gloire pour des Ouvrages aſſez médiocres. 353 *a.* Réflexions ſur la conduite de ceux qui font proſcrire les Livres de leurs Adverſaires. 355 *a*, & ſur les conſéquences que l'on peut tirer de leurs Ecrits à leurs mœurs. 409 *a.* Il y en a qu'il ſeroit fort mal aiſé d'enrichir. 308 *b.* Auteurs modernes ne doivent rien avancer qu'ils ne trouvent dans des témoins dignes de foi. II. 271 *b.* Maxime qu'ils doivent conſulter ſoigneuſement. IV. 574 *b.* Il n'y en a point d'auſſi ſujets que les Poëtes à oublier leurs promeſſes de ne plus imprimer. I. 614 *b.* Vers de la Fontaine à ce ſujet. *là-même.* Chapitres de Menage ſur le même ſujet. *là-même.* C'eſt prendre un Auteur par un endroit bien ſenſible que de conſeiller d'acheter ſes Ouvrages. II. 51. Grand Auteur des petits Livres, qui nommé ainſi, & en quel ſens? 197. Auteur qui laiſſe inſérer quelque choſe dans ſes Ouvrages, donne lieu de dire qu'ils ne ſont point de lui. 305. Qui ſupprime & corrige des Louanges & des Cenſures mal fondées. *là-même.* Le plus petit changement de lettres dans les Noms propres les multiplie mal-à-propos. 822. C'eſt une injuſtice criante que de mépriſer ceux qui ont eu à vaincre les obſtacles du rétabliſſement des Belles-Lettres. III. 356 *b.* Tels les ſurpaſſent aujourd'hui qui ne les auroient point égalez s'ils euſſent vécu alors. *là même b.* Il n'eſt pas ſans exemple qu'un Valet ſoit devenu Auteur diſtingué. 362 *a.* Fautes d'impreſſion les multiplient. 377. On ne ſauroit leur rendre du plus mauvais office que d'annoncer leurs Ouvrages ſous une idée trop pompeuſe. 444 *a.* Pluſieurs négligent la Correction de leurs Ouvrages, & l'abandonnent. 566 *b.* Les plus habiles aiment mieux ſe taire que de refuter un Livre trop fort. IV. 237 *b.* Il leur eſt permis de faire en ſorte que leurs Ouvrages ſoient recommandables. IV. 616.

Automates, leur Hypotheſe eſt la ſeule voie de ſe tirer d'embarras. II. 367 *b.* Si, & juſqu'où, Deſcartes en a été l'Inventeur. III. 650 *a.* Si les Anciens ont enſeigné que les Bêtes n'étoient que des Automates. 654 *a*, *b*. Ce qui incommode le plus ce Syſtême. IV. 81 *b*, & 85 *a.* Automates de Deſcartes ſont très-favorables à la vraie foi. 77 *a.*

Automne, eſt beau dans les belles perſonnes. II. 430 *b.*

Autorité (la voie de l') on y revient après l'avoir décriée. I. 171 *a.* Voi. auſſi III. 595 *b.* Sans elle on eſt ſujet à une infinité de diviſions. I. 201. S'il y a de la différence entre l'Egliſe Romaine, & l'Egliſe Reformée à l'égard de cette voie. III. 285 *a.* Ses difficultez. 502 *a*, & 642 *a.* Conduit les particuliers à être toujours de la Religion Nationale. 827 *a.* Pour ſuivre cette voie dans la recherche de la Vérité, il faut prémierement examiner où elle réſide. 642 *a.*

Autorité Pontificale: Jean Thomas de Roccaberti fait pluſieurs volumes pour la ſoutenir, & fait imprimer à ſes dépens un Recueil en vingt volumes in folio ſous le Titre de *Bibliotheca Pontificia*. IV. 62.

Autriche (Maiſon d') d'où deſcendue ſelon les Bénédictins. I. 240. Qui a remis cette Maiſon dans ſon prémier éclat en Allemagne. II. 308. Elle négocie finement à Munſter. 307 *b.* Ses proſpéritez en dépit des menaces de quelques prétendus Prophêtes. III. 21 *a.* Richelieu forme le deſſein de l'abaiſſer. I. 544 *b.* Le Cardinal de Berulle le traverſe, aidé du Garde des Seaux Marillac &c. *là-même b.* Fait entrer dans l'Electorat de Cologne les Troupes du Cercle de Bourgogne. 646 *a.*

Autriche (Anne d') ſa Réponſe à un Libraire. I. 379 *a*, *b*. Cherchez *Anne.*

Autriche (Don Juan d') fils naturel de Philippe IV, eſt Chef d'un Parti oppoſé à la Reine Régente. III. 506.

Auvergnats ſe vantoient d'avoir l'épée de Céſar. II. 122 *b.* Quand, & par quel moien, ils ont paru à la Cour de France, dans des poſtes glorieux. I. 336 *a.*

Auvergne (le Comte Dauphin d') tué en préſence du Roi & en ſon Conſeil. II. 153 *a.*

Auxerre, Rebellion de cette Ville. I. 181 *a.* Le Chapitre de cette Ville comment traité par le Sire de Chaſtelux, & quel Privilege il lui accorde. II. 152 *a.*

Axtius (Médecin) condamné à ſe retracter publiquement d'une calomnie qu'il avoit débitée. III, 618 *b.*

Azizus, Roi des Emeſeniens, ſe fait circoncir pour épouſer une Juive. II. 314.

Azote, la longueur de ſon ſiege. III. 826.

B.

Babylone: Horace ne vouloit point que l'on conſultât ſes nombres. I. 659 & 660.

Babyloniens, ſe vantoient d'être plus anciens que le Monde. I. 414 *a.* Correction du Pere Hardouin touchant un paſſage de Pline ſur l'antiquité des lettres chez eux. *là-même b.*

Bacchus, la célébration de ſa Fête vouloit qu'on paſſât la nuit dans la continence. III. 221 *a.* Etoit adoré des Païens ſous un nom infame. IV. 204 *b.* Empiete moins ſur Vénus au midi, que Vénus ſur Bacchus dans le Septentrion. II. 396 *a.*

Bacon: ſon Atlantide. II. 688 *b.*

Bade (le Marquis de): introduit la Réformation dans ſes Etats. II. 612.

Bade, comment les Suiſſes y prennent les bains. IV. 411 *a.*

Badinages: on ne doit point s'y arrêter, ni y revenir: ce doivent être des Amuſemens de Jeuneſſe. I. 46 *a.*

Baduel, ſon différend avec Guil. Bigot. I. 564 *a.*

Bague, d'où vient que les Anciens en portoient une à la main gauche, au doigt le plus voiſin du petit. I. 263 *b.* Bague vendue dans un encan, penſa perdre la République de Rome. II. 321 *b.*

Baguette, cauſe de pluſieurs belles decouvertes. I. 3 *b.* Réflexion ſur ſon utilité. 6 *a*, *b*. Où eſt-ce que celle de Jaques Aymar a perdu ſa réputation. 6 *a.*

Baiard: se battit contre Alfonse de Sotomajor l'an 1503. IV. 208 *b.*

Bajazeth met à rançon le Comte de Nevers. I. 634 *a.* Envoie à Rome le fer de la lance qui avoit percé le corps de notre Seigneur. II. 845 *a.* Avoit de l'inclination pour les Sciences. III. 56 *a.*

Baif (Lazare) va jusqu'à Rome pour y assister aux Leçons d'un Professeur Grec. III. 452 *b.*

Baif (Jean Antoine) ce qu'il dit de sa pauvreté & de son éducation. IV. 438 *a.*

Baigner, la bienséance chez les Païens ne permettoit pas qu'un pere & un fils se baignassent en un même lieu. I. 391 *b.* Voiez *Bade.*

Baigneurs: Ceux de Paris veulent assassiner Jaques des Parts, parce qu'il défendoit les Bains en tems de Peste. III. 568 *b.*

Baillet cité. I. 155 *a*, *b.* & III. 5 *a*, *& passim alibi.* Loué de son honnêteté & de son équité. I. 544 *b.* Son jugement sur ce qui se passa dans la Conférence de Ratisbonne. II. 824 *a.* Il a oublié un *Anti* dans la Collection qu'il en a faite. III. 34 *a.* Son honnêteté envers l'Auteur de ce Dictionaire est un excès de cérémonie, préjudiciable à la liberté dont on doit jouïr dans la Republique des Lettres. 651 *b.* Son Discours sur la Vie des Saints. II. 417 *b.*

Bain, cherchez *Baigner.*

Bains: du tems de Charles VII. ils étoient déja en usage à Paris. III. 568 *b.*

Baiser, il y a eu des païs où l'on supposoit que le prémier qu'une fille recevoit de son galant étoit celui des fiançailles. III. 300 *b.* Les Romains avoient coutume de baiser leurs parentes, afin de connoître si elles avoient bu du vin. 798 *b.* La force que Socrate attribue à un baiser. 831 *a.* Quand, & en quelles occasions, il est permis de baiser les femmes & les filles. 831. *a.* Parallele entre les baisers & les danses. IV. 128 *b.*

Bal, dangereux à la chasteté. IV. 127 *a.*

Balde, prompte repartie qu'il fit. I. 428 *a.*

Baldus Lupatinus, sur un soupçon d'Hérésie est jetté dans la mer, après vingt années de prison. II. 839 *a.*

Bâle, toutes ses reliques furent portées pendant le Concile en la place des Evêques absens. I. 127. On y fait beaucoup d'honneur à la mémoire d'Erasme: preuves de cela. II. 383 *b.* On y brûle douze charettées d'Images devant la Maison de Ville. 389 *b.*

Balyra, Riviere du Peloponnese, d'où lui vient ce nom. IV. 343 *b.*

Ballets: l'usage en étoit établi en France avant que Marie de Medicis y amenât Rinuccini. IV. 59 *b.*

Balquhane, une des Maisons d'Ecosse. III. 96.

Balthasarini. Voiez *Beaujoyeux.*

Baluze, l'Histoire de ses Différends avec l'Abbé Faget. III. 312 *a*, *b.* Il a fourni divers Mémoires à l'Auteur. 550 *n.* IV. 188 *n.* & *a. n.*

Balzac, sa plaisanterie au sujet d'Alexander ab Alexandro. I. 159. *Balzac* & *Balsac* sont fort differens. 433 *a.* Piéce curieuse, qui donne lieu de soupçonner, que Balzac avoit voulu se faire Huguenot en Hollande. 434 *b.* Fort maltraité par Théophile. *là-même.* Ses railleries sur l'Impatience des femmes modernes, qui ont des maris trop froids. 611 *b.* Cité. II. 75 *b*, & IV. 347 *b*, & 348 *a.* Il regardoit comme un supplice l'obligation de louer tous les Livres nouvellement imprimez. II. 258. *b.* Se moque d'un Grammairien qui faisoit le Rodomont contre la Divinité. *là-même b.* Sa critique au sujet d'Alexandre, critiquée par Costar. 292 *a.* Ce qu'il dit de quelques dévotes d'Espagne. 494 *b.* On sent que ses productions lui coutoient beaucoup. 627 *a.* Voiez aussi III. 298 *b.* L'origine de ses Différends avec Phyllarque. II. 583. Ce qu'il a contribué à la politesse qui s'est répandue en France. III. 134 *b.* Se déchaine contre Montmaur. 417 *a*, *b.* Vouloit qu'on crût qu'il étoit Auteur d'un Ouvrage qu'il n'avoit pas fait. 440 *b.* Ce qu'il dit de la contrariété des piéces qui composent l'homme. 561 *a.* Il avoit trop de vanité. 574 *a.* Il s'exprimoit trop éloquemment sur ses maladies. 575 *a.* De quelle maniere il parle du Prince de Condé, eu égard à une guerre civile. 606 *b.* Dit qu'il aimoit fort les Protestans. 637 *a.* Il ne peut supporter le mot de Panglossie. 639 *b.* Rapporte un bon mot de Caton le Censeur. 707 *a*, *b.* Fait un petit larcin à Famianus Strada, au sujet de Quinte-Curce. IV. 10 *b.* Jugement sur ses Ouvrages. 357 *a*, *b.* Ce qu'il pensoit de d'Audiguier. I. 382 *a*, *b.* Fait une querelle ridicule à quelqu'un. 558 *b.* Se moque du vain étalage de Lecture qu'on faisoit autrefois dans le Barreau. 629. Artifice dont il se sert pour faire valoir sa Lecture. II. 109 *a.* Supplément à l'Hist. de sa Dispute avec le Pere Goulu. III. 444 *a*, *b.* Railleries sur ses Ouvrages. *là-même a.* Donne des louanges hyperboliques à l'Abbé de St. Cyran. IV. 120 *a.*

Bandel rapporte un éloge donné à Luther par Leon X. III. 84 *b.*

Bangius, savant Danois, n'accepte une Profession en Hébreu qu'à condition qu'il ira à Paris se perfectionner sous Gabriel Sionite. III. 610 *a.*

Banquet des Sages: est un Libelle diffamatoire du P. Garasse contre l'honneur d'un des prémiers Magistrats de France. II. 532. Alegambe en convient. *là-même.*

Baram, Interprête des Songes à la Cour du Roi de Perse. I. 63.

Barberousse (Frideric) s'il fut foulé aux pieds par le Pape. 824 *b.*

Barberousse, Roi d'Alger, prend Fondi d'assaut, & pourquoi. II. 573 *a*, *b.*

Barbo (Nicolas): Noble Venitien Pere du Pape Paul II. III. 622.

Barcochebas, passe pour le Messie. I. 123 *a.*

Barnes, Editeur d'Euripide, Examen de l'Explication qu'il donne à la balance de Lucien. II. 428 *a*, *b.*

Barnevelt, ce qu'il a dit à Gomarus & à Arminius en présence des Etats de Hollande. II. 561 *a.* Un de ses fils fut décapité à la Haie, & pourquoi. III. 174 *b.*

Baroci (Pierre) Évêque de Padoue; son procédé humain envers N. Vernias & A. Niphus. III. 515.

Baronius, n'ose décider entre Theodoret & Socrate, sur un des Rois de Perse. I. 10 *a.* Est critiqué au sujet de sainte Anne. 242 *a.* Trompe les Protestans au desavantage de sa Communion sur l'idée d'un Livre de Damien. II. 241 *a*, *b.* Pourquoi il n'a jamais nommé, lors même qu'il les réfutoit, les Centuriateurs de Magdebourg. 274 *b.* D'où vient qu'il confirme certaines médisances des Païens. 450 *a*, *b.* Il commet une faute de Chronologie, que Mr. du Pin n'a pas reconnue. 595 *a.* Est l'ennemi des Souverains, & ses Annales sont pleines de mensonges. IV. 175 *b.* Il esperoit de devenir Pape après Paul V. 178 *a.* Continuation de ses Annales. I. 718 *b.* Repris touchant ce qu'il dit du Livre de Florimond de Remond sur la Papesse. III. 589.

Barreau, ses chicanes sont dégoutantes. II. 329 *a*, *b.* Vaine Lecture qu'on y étaloit autrefois. I. 629 *b.*

Barriere (D. Jean de la) Prémier Abbé des Feuillans: Sa conduite durant les troubles de la Ligue, & son attachement à Henri III, représentée par le P. Pradillhon. III. 805 *a*, *b.*

Bartas (du), sa Semaine est attaquée avec quelque sorte de respect. II. 528 *b.*

Barth (Jean): bat les Vaisseaux Hollandois, & sauve le blé qu'il escortoit en France. III. 390 *a.*

Barthelemi (Massacre de la St.) Apologie de Charpentier pour ce Massacre. II. 142 *a*, *b.* Ses causes faussement rapportées. III. 768 *b.* Auteur qui n'a point de honte de faire une Ode à la louange de ce Massacre. II. 110.

Barthius: Repris. I. 375 *b.* Juge raisonnablement des Ouvrages de Marsus. III. 356 *b.* Justice qu'il fait aux Auteurs du tems du rétablissement des Lettres. *là-même.* S'engage dans une Réfutation superflue touchant la mouelle des Lions. I. 54 *b.* Il ne s'accorde pas avec lui-même. 84 *b.* Sa fausse crainte de mourir sans postérité. 461 *b.* Il censure plusieurs grands hommes de ce qu'ils ont mis un Poëte moderne au rang des Anciens. II. 194 *b.* Sa bévue au sujet d'une Courtisane, qu'il prend pour une autre. III. 34. *b.* Est censuré au sujet de Patrice de Sienne. 620 *b.*

Bartole, demande du tems pour repondre à une Objection. I. 428 *b.* Il fut le Disciple & non le Maître de Cinus. II. 182 *b.*

Basaires, question s'il y aura jamais une telle Secte entre les Anabaptistes. III. 300 *b.*

Basile (Saint) ne vouloit pas qu'on se fiât aux mutilations des Eunuques. II. 207 *a.* Comparaison qu'il allegue pour cela. *là-même.* Répond mal aux Manichéens. III. 318 *b*, 627 *a.*

Basilides (le Grand-Duc) pille le quartier des Livoniens. I. 587 *b.*

Basnage cité. II. 42. *b*, III. 228 *b*, 303 *a*; & 307. Voiez aussi la Dissertation sur Junius Brutus. IV. 575. Son certificat sur l'Article DIGBY de ce Dictionaire. II. 289 *n.*

Basnage Sieur de *Beauval:* ses *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu.* IV. 563 *b*, 564 *a.* Sa *Lettre sur les Differends de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle.* 586 *a*, *n.* Son *Mr. Jurieu convaincu d'Imposture & de Calomnie.* 566 *b.*

Bassompierre cité. II. 659 *a.* Voiez IV. 486 *a*, 487 *a.* Le chef de cette Maison est issu du commerce d'une femme avec un esprit. III. 536 *b.* L'Histoire de quelques-unes de ses galanteries. IV. 389 *b*, & 390 *a.*

Bassora (le Prince de) se vante d'être le prémier des Favoris de Mahomet, & de donner par son crédit telle ou telle place dans le Paradis. III. 325 *b.*

Bataille, c'est en-vain qu'on se vante de l'avoir gagnée, quand cela n'a point de suite. II. 119 *a*, *b.* La cause la plus ordinaire de son inutilité, c'est lorsque le Commandant de l'Armée victorieuse craint la paix. *là-même n.*

Batailles: plus sujettes que les redditions de Places assiégées au Pyrrhonisme Historique. III. 48 *b.*

Batard, si c'est un deshonneur que de l'être. III. 50 *a*, *b.*

Batards ont ordinairement de l'esprit. I. 711.

Batême, on le recevoit nud anciennement, de quelque âge & de quelque sexe qu'on fût. II. 677 *a.* Et plusieurs différoient de le recevoir jusqu'au dernier moment de leur vie. IV. 295 *a.*

Bâton, si le Démon l'a érigé en une de ses causes occasionnelles. I. 3. *b*, & 5 *b.*

Bats (Violente de) fait assassiner son mari par ses adulteres. IV. 186 *a.*

Bauderon le fils: accuse Jean de Renou de Plagiarisme. IV. 48.

Baudouin, Roi de Jerusalem, meurt empoisonné par son Médecin. III. 518.

Baudouin (Jurisconsulte) change de Religion comme de chemise. I. 478 *a.* Conseil qu'il donna pour rendre inutile la Conférence de Poissi. 479 *b.* Fait un Traité des moiens de parvenir à une bonne Réformation. 483 *a.* Ses Réponses à Calvin & à Beze. II. 817 *a*, *b.*

Baudrand censuré au sujet d'Antinoé. I. 244 *b.* Il parle de la ville d'Azote dans un ordre renversé. 410 *b.*

Baudri (Paul) Professeur en Histoire Sacrée à Utrecht: sa mort. I. 467.

Baviere (Louis de) effacé du Catalogue des Empereurs, mais rétabli par une retractation publique. I. 717 *a.* Son Regne est compté pour rien par Rainaldus, qui ne le traite que de *Bavarois. là-même a.* Son Apologie par Herward condamnée par l'Inquisition, & pourquoi. *là-même b.* Qui est l'Auteur des Annales de Baviere. II. 467 *a.*

Baviere (l'Electeur de): furprend Ulm par un Stratageme admirablement bien exécuté. IV. 467.

Bearn, mis en meilleur état qu'il n'étoit. III. 467 *b*, & 468 *a*. Progrés que la Religion Réformée y fait. 473 *a*. L'exercice de la Religion Romaine y eft aboli. 308 *a*, & 474 *b*.

Bearnois: Nom que donnoient les Ligueurs au Roi Henri IV. II. 614 *a*, *b*.

Béatitude de l'homme, quelle en eft la caufe formelle & efficiente. II. 368 *a*. Examen du Sentiment de Mr. Arnauld fur cette Béatitude. *là-même*. Eft un des plus évidens attributs de Dieu. IV. 630.

Beaujoyeux : fe rend illuftre à la Cour de France fous Henri III. par fes Inventions de Ballet, de Mufique, &c. IV. 59 *b*.

Beaume-Montreuil (Françoife de la) étoit fi favante qu'elle convertit un fameux Rabbin dans une Difpute réglée. IV. 323 *b*.

Beauté, portrait d'une Beauté parfaite. I. 278 *b*. D'une longue durée. 280 *a*, & II. 187 *b*. Nous bleffe de loin. 482 *b*. Trente chofes néceffaires pour la rendre parfaite. 701 *b*. En quoi confifte fa force. 710 *b*. Celle des femmes ne touche plus tant les maris au bout d'un certain tems. 900 *b*. L'automne en eft agréable auffi bien que le printems. III. 403 *a*. Il y a eu des Villes où non feulement les femmes, mais auffi les hommes, difputoient de la beauté. IV. 333 *b*.

Bea[illegible]es, privileges qui leur font accordez. I. 641 *b*.

Becanus, fes Calomnies & fes fauffes Conféquences contre le Calvinisme. IV. 423 *a*.

Behme a été un fanatique. III. 26 *a*.

Bela, Roi de Hongrie, de quelle maniere il reconnoit les fecours d'argent des Frangipani. II. 509 *b*.

Belino (Gentile) fameux Peintre Venitien, revient de la Cour du Grand-Seigneur chargé de préfens. III. 276 *a*.

Bellai, Meffieurs du Bellai concourent à favorifer le divorce de Henri VIII. I. 496 *a*, *b*. Mariage de confcience du Cardinal. 502 *b*. Subterfuge dont Guillaume du Bellai fe fervoit envers les Proteftans d'Allemagne. 500 *a*, 605 *a*, II. 15 *b*. Faits qui concernent Martin du Bellai. 496 *b*. Mecenes de Guill. Bigot. I. 564 *a*. Tarcagnota traduit en Italien le Traité de l'Art Militaire qu'on attribue à Guillaume du Bellai. IV. 89. Diverfes Editions des Mémoires de Martin. I. 500 *b*.

Bellai (l'Evêque du) fon embarras au fujet du pouvoir attribué à la fainte Vierge. II. 496 *b*.

Bellantes (Antoine) noble Siennois, accufé de plufieurs malverfations. III. 576.

Bellarmin, fes contradictions. I. 247 *b*. Un Profeffeur Proteftant fe [illegible]ete de ce qu'il lui avoit imputé. 504 *b*, 505 *a*. Une de fes paroles ordinaires. 508 *b*. Le vœu qu'il fit au cas qu'il devint Pape. 509 *a*. Difoit qu'il y avoit trop de Chrétiens. IV. 481 *b*. Reconnoit 237 variétez de Doctrine entre les Theologiens Romains. II. 687 *b*. Repris. I. 535 *b*.

Belleforeft, fait fcrupule de traduire ce qu'un Religieux avoit écrit de l'Amour. I. 439 *a*, *b*.

Bellier (Pierre): traduit en François une partie des Oeuvres de Philon; Federic Morel revoit cette Traduction & l'augmente. III. 708.

Bellievre, fon Ambaffade pour fauver la Reine d'Ecoffe, ne fut qu'une Comédie. II. 353 *b*. Deputé de Henri III au Roi de Navarre, touchant l'affront fait à la Reine de Navarre. III. 487 *a*. Sa Négociation fur ce fujet. *là-même*. *a*, *b*.

Bellievre (Pompone de) Prémier Prefident au Parlement de Paris, reftitue aux Ecoliers en Droit Canonique la faculté de poftuler. II. 689 *a*.

Bellone, ce que fes Prêtres avoient de commun avec les Prêtres de Cybele. II. 199 *b*.

Beloi (Jean) repréfente aux Ligueux que les Loix Canoniques defendent de fe mêler des intrigues de la fucceffion, pendant la vie du Prince. III. 237 *a*.

Belon cité. III. 262 *a*. Ses Obfervations. 74 *a*.

Belvedere (Theodore): fes Ecrits contre les Vandois, & les Réfutations qu'en fait Pierre Gilles. II. 550 *a*.

Bembus (Cardinal) les Queftions qu'il fit à Sabinus. III. 376 *b*. S'embarraffe en parlant du tour du Monde par l'Orient & par l'Occident. IV. 603.

Bencius: quatre freres de ce Nom Jéfuites. I. 519.

Benedictins, de quelle famille étoit le fondateur de leur Ordre. I. 240. Accufez d'etre des fauffaires. II. 526 *b*.

Bénéfices, les Miniftres de Venife à la Cour de Rome n'oferoient en accepter. I. 442. Ce que répondit le Pape Hadrien VI. à la contradiction qu'on lui objecta touchant leur pluralité. II. 676 *a*. Bénéfices Ecléfiaftiques donnez à des Poëtes, pour les récompenfer des Vers fales & profanes qu'ils avoient compofez. IV. 73 *a*. Jean du Tillet eft l'Auteur ou le Promoteur de l'Edit qui défendoit de porter de l'argent à Rome pour leur expedition. 363.

Bénéficier dépouillé de tous fes revenus, parce qu'il ne prononçoit pas la lettre *q* comme les autres. IV. 27 *b*.

Benerque, Ville où les circonvoifins s'affemblent en armes le 25 d'Avril. III. 699 *b*.

Bengy, Profeffeur à Bourges, particularitez qui le concernent. III. 730 *a*.

Benivenius (Dominique): écrit un Livre des Miracles & Propheties de Savonarole. IV. 155 *a*.

Bennon, fes miracles. I. 520 *b*.

Benoît XII, Pape: les Taxes de la Penitencerie de Rome font de fon Pontificat. I. 438 *a*.

Benoît (René): s'il eft Auteur d'un Livre qui juftifie les Proteftans d'Héréfie. III. 512 *a*.

Benferade, Réponfe qu'il fit n'aiant que 7 ou 8 ans. I. 521 *a*, *b*. Autre Réponfe à un homme de la Cour. 523 *a*, *b*. Se contredit dans fon Sonnet fur Job. III. 112 *b*. Un de fes Rondeaux rapporté. IV. 397 *a*.

Benfyrab, grand Cabalifte, comment conçu dans le ventre de fa mere. I. 650.

Benzonius (Rutilius): foutient le Conte de la délivrance de l'ame de Trajan des peines de l'Enfer par les Prieres de St. Gregoire. IV. 394 *b*.

Beotie, de quelle maniere on en ufoit là avec les banqueroutiers. II. 427 *a*.

Berault (Jean) fa Traduction de l'Euphormion de Barclai, accompagnée d'un Commentaire & d'une Clef. I. 450 *b*. Cité, 684 *b*. *n*.

Berchere (de la) Mémoires envoiez pour la Vie de ce Préfident. I. 185 *b*, & 186 *a*.

Berenice, fa lubricité. I. 531 *a*. Renvoiée par Titus. 532 *a*. Sa jaloufie contre fa fœur Drufille. II. 315 *a*.

Berenice, Piece de Théatre, jugement qui en a été fait. I. 532 *b*.

Bergame (Matthieu de): créé Comte Palatin par l'Empereur Louis de Baviere. I. 534 *a*.

Bergier, fon Traité du point du jour. IV. 660 *a*, *b*, &c.

Bergius (Jean): fa Difpute avec Micrælius. III. 389 *a*.

Berigardus confidéré comme un fauteur du Pyrrhonisme, & de l'Impiété. I. 534 *a*, *b*.

Bernard (Saint): une de fes Maximes. I. 90 *b*. Son caractere. 525 *b*, & 535 *b*. Prêche la Croifade, & promet de tout autres fuccés que ceux qu'on eut. III. 169 *b*.

Bernart (Jean) critique mal-à-propos Pline au fujet d'un Roi d'Egypte. III. 742 *a*.

Berne: Conférences qui donnérent occafion à la Réformation de ce Canton. I. 167 *b*. Les Eglifes de ce Canton defaprouvent qu'on ait aboli à Geneve le pain levé, les fonts baptismaux, & les fêtes. II. 16 *b*.

Berneggerus (Matth.): attribue à un Jéfuite la Harangue qui a paru contre les Provinces-Unies fous le nom d'Herimannus Conrad. II. 213.

Bernier (François) fa bévue au fujet d'un paffage de Gaffendi. III. 805 *a*. Cité. 267 *a*. 428 *b*.

Bernier (Jean): fon Caractere & fes Ouvrages. III. 111 *b*. IV. 73 *b*.

Beroalde (Philippe): combien ridicule quand il tâche de juftifier Martial & fes pareils. IV. 410 *b*. Remarque que Boccace a tiré d'Apulée l'un de fes meilleurs Contes. I. 584 *b*.

Beroalde (Matthieu) repris. I. 375 *a*.

Bertelier, nouvelle Réfutation de fon pretendu Acte. I. 660 *a*.

Bertier, Libraire, ce que la Reine Mere lui répondit. I. 379 *a*. *b*.

Bertrade, Reine de France, fon Hiftoire. II. 480 *b*. Sa mort. 481 *a*.

Bertrand (le Préfident) fe mécompte fort au fujet du Caffius fi renommé pour fon intégrité. II. 73 *b*.

Berulle: gens de cette Famille. I. 544.

Befa, nom d'une Ville, & du Dieu particulier qu'on y adoroit. I. 245 *b*. L'Oracle de ce Dieu fubfiftoit encore fous l'Empire de Conftantius. 27 *a*.

Befançon, Thomas Buyrette, reçu Miniftre à l'âge de 19 ans, y établit une Eglife fecrette. II. 309 *a*.

Beffarion, Cardinal, difoit que les nouveaux Saints le faifoient douter des vieux. III. 65 *a*. Comment il fut empêché de parvenir au Papat. 681 *a*. Menacé d'excommunication par Paul II, figne un Décret qu'il n'avoit point vu. 623 *b*.

Beftialité: combien coutoit fon Abfolution. I. 438 *a*.

Bête apocalyptique, découverte de fon nombre. I. 499 *b*.

Bêtes, grandes moralitez prifes de leur conduite. I. 445 *b*. Ces moralitez font fujettes à être éludées par la raillerie. *là-même*. Si elles pourroient fe déterminer à la préfence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté l'autre de l'autre. 710 *a*. Anaxagoras leur attribuoit une ame intelligente à laquelle il donnoit le même nom qu'à Dieu. 211 *b*. Leurs actions font peut-être un des plus profonds abîmes fur quoi notre Raifon fe puiffe exercer. 446 *a*. Plufieurs ont été célébrées par les Beaux-Efprits. II. 587 *b*. Si Descartes peut paffer pour l'Inventeur de l'Opinion qu'il a eue fur leur fujet. III. 650 *a*, *b*. & 651 *a*. Quel a été le fentiment des anciens Philofophes touchant leur ame. 643 *a*. Si les Anciens ont enfeigné qu'elles n'étoient que des Automates. 654 *b*. Les faits que l'on allégue des Bêtes n'embarraffent pas moins les Sectateurs d'Ariftote, que les Sectateurs de Descartes. IV. 76 *a*. Catalogue de ceux qui ont cru que leur ame étoit raifonnable. 77 *b*, & 83 *b*. Suites fâcheufes de l'Opinion qui leur donne une ame fenfitive. 79 *a*. Bêtes expofées en fpectacle aprés leur mort, pour contenir les autres Bêtes dans leur devoir. 81 *b*. Auteurs qui ont cru que leur ame eft raifonnable. 83 *b*. Leurs actions attribuées à un principe externe. 84 *b*. Auteurs qui ont foutenu qu'elles ne font que des Automates, ou qui ont écrit contre cela. 85 *a*. Diverfes Opinions fur leur ame. 191 *a*.

Beton (David) Archevêque de faint André, eft tué dans les révolutions d'Ecoffe. III. 10 *a*.

Betuffi (Giufeppe): fon Ouvrage intitulé *Imagini del Tempio della Signora Donna Giovanna Aragona*. I. 280 *b*.

Beuningen (Conrad van) ce qu'il difoit pour la tolerance des Mennonites dans les Provinces-Unies. I. 202 *b*. Son fentiment fur le Livre des Espagnols contre les prétenfions du Roi de France. III. 132 *a*.

Beurrieres (Remerciment des) c'eft le nom d'une Satire qui fut une des fuites de l'Anti-Coton. II. 586 *a*.

Beze (Theodore de) traite Jofephe comme il le mérite. I. 28 *b*. Une de fes Lettres a pu fervir de fondement au prétendu Mahométisme de Paul Alciat. 141 *b*. Purgé de l'infamie abomi-

nable dont on l'a accusé. 381 *a*, & 554 *b*. Ses Démêlez avec Baudouin. 481 *a*. S'il est demeuré d'accord que Bellarmin avoit renversé par terre tous les Auteurs Protestans. 504 *b*. Invective sanglante de Scioppius contre lui. 518 *a*. Calomnié. 547 *b*, & 555 *b*, 556 *a*. Etant jeune entretenoit une femme sous promesse de mariage executée ensuite. 548 *b*, & 554 *a*. N'explique pas toutes les raisons de sa sortie de Lausanne. 549 *a*. On lui reproche les fréquentes corrections qu'il faisoit dans les Editions de son Nouveau Testament. *là-même*. Un Livret macaronique lui est attribué. 551 *b*. Le *Vindiciæ contra tyrannos* aussi. IV. 572 &c. Nullité du témoignage de Bolsec contre lui. I. 598 *a*, 599 *a*, *b*. Est bien plus croiable que Maimbourg & Varillas sur l'ordre des voiages de Calvin, quand cela ne fait ni bien ni mal à la gloire de ce dernier. II. 16 *b*. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de ses ennemis. 85 *a*. Son Epigramme sur le Portrait d'Erasme critiquée. 388 *a*. Garde une louable modération en parlant de la mort de Henri II. 727 *a*. Est attaqué de la peste. 851 *b*. Quatrain fait à cette occasion. *là-même*. Il regarde la hiérarchie Ecclésiastique comme un abus fondamental. III. 9 *b*. Ce qu'il dit des mœurs de Marot. 348 *b*, & 350 *a*. Sa Version de 400 Pseaumes. *là-même*. *b*. Ne répond pas bien aux Objections de Dudithius, touchant la sentence de Zurich contre Ochin. 522 *b*. Broughton lui en vouloit particulierement, & lui écrivit des Lettres fort dures. I. 676. Repris par Colomiés d'avoir changé un endroit de la Version Franc. des Pseaumes. III. 355 *b*. Témoigne comme il faut son indignation contre Simon Simonius. IV. 216 *a*, *b*. Ecrit la Vie de Calvin en Latin & en François. II. 23. Il y a des choses dans l'une qui ne sont point dans l'autre. *là-même*. Se retira de Lausanne pour des raisons qu'on n'a point dévéloppées. *là-même*. *b*. Son Recit touchant Caracciol différent de celui de P. Martyr. II. 50 *b*. 51 *a*. Réfute la Doctrine d'Harchius sur l'Eucharistie. 693. Se trompe sur l'âge de Marot. III. 353 *b*. Comment il fit mention de l'Histoire de la Papesse au Colloque de Poissi. 589, 590 & 591. Ce qu'il rapporte d'une femme & de ses deux filles. IV. 62 *a*.

Bias, Maxime de ce Philosophe. II. 869 *b*. Son Dilemme sur le mariage, on pourroit le tourner autrement. IV. 33 *b*.

Bible, altération du Texte Hébreu par rapport à l'âge des Patriarches. I. 123 *a*, *b*. Dessein de la publier traduite en Irlandois, extrêmement traversé. 497 *b*. Question qu'on dit qui fut faite à Bochart touchant ce saint Livre. 586 *b*. Traduite en Langue vulgaire en Espagne. II. 95 *a*. Commission expédiée de travailler à une nouvelle Version en Langue Flamande. II. 317 *b*. La Version de Luther & celles du Païs-Bas jugées défectueuses. *là-même*. Détestable rétorsion, faite aux dépens des Auteurs de ce saint Livre. III. 511 *a*. Ce qu'on accuse Politien d'en avoir dit. 776 *b*. Traduite en Langue Polonoise. IV. 20 *a*.

Bible Françoise imprimée pour la prémiere fois à la requête de Charles VIII. I. 1 *a*, *b*. & falsifiée tant par voie de suppression, que par voie d'addition. *là-même*. Cherchez aussi *Ecriture*.

Bible de Zurich, par qui revue, & imprimée. I. 550 *a*.

Bible: traduite en Esclavon par George Dalmatin. II. 237.

Bibliotheca Maxima Pontificia. Voiez *Autorité Pontificale*.

Bibliotheque, par qui a été bâtie celle du College de Navarre. I. 117 *a*. Bibliotheque des Auteurs Jésuites, par qui commencée, & par qui continuée. 156 *a*, *b*. Qualitez requises pour faire une bonne Bibliotheque, & défauts ordinaires de ceux qui y travaillent. *là-même*. Réflexion sur le dessin de quelques Bibliotheques. 224 *b*. Bibliotheque des Auteurs combien difficile à composer. 381 *b*. Bibliotheque parlante, qui a été appellé de la sorte. II. 276 *a*. Bibliotheque dressée par les ordres d'Auguste dans un des Temples de Rome. 442 *a*. Bibliotheque où il y avoit autant de Livres qu'il y a d'étoiles au Ciel. 515 *b*. Défaut où tombent leurs Directeurs. III. 23 *b*. Quelques-unes de magnifiques. 65 *a*.

Bibliotheque universelle, citée. I. 86 & *passim alibi*.

Byblos, les Egyptiens y envoioient une tête de carton sans autre façon que de la jetter dans la mer. I. 83 *a*.

Bibulus, Consul, ne s'appliquoit qu'à faire des Pasquinades. I. 296 *b*.

Bien, surpassé par le mal selon Xenophanes. II. 405 *b*. S'il surpasse le mal dans la nature des choses. IV. 517 *a*, *b*.

Bien public: manteau qui couvre l'Avarice. II. 13.

Biens: s'il y a plus de perfection à les rendre communs dans les Sociétez, qu'à conserver chacun les siens pour en faire part aux autres selon leurs besoins. II. 365 *a*. Réponse semblable à celle du Philosophe, qui se vantoit de porter sur soi tous ses biens. IV. 213 *a*, *b*. On attribue aux biens terrestres tous les défauts que les Païens attribuoient à la fortune. 373 *b*.

Bienfait: recevoir un Bienfait c'est perdre sa liberté. I. 633 *b*.

Bienséance: les personnes les plus dérégléees en observent souvent les Loix. III. 535 *b*.

Bigames exclus du sacerdoce par les Canons. I. 690 *b*, & 702 *b*. Cherchez *Nôces*.

Bigarrures & *Touches* de Des Accords, Ouvrages trop libres & trop pleins de bagatelles. I. 46, 47. Leurs Editions. 46 *a*, 47 *a*. Le IV Livre des Bigarrures plus serieux & meilleur que les autres. 46 *b*. Les Touches faites en deux Mois, ce que c'est que cet Ouvrage. 47 *a*.

Bigot (Emeri) ce qu'il disoit à un homme qui attendoit les 2 Editions. I. 224 *b*.

Bigot (Jean) Pere de Guillaume. I. 563.

Bigot (Guillaume): promettoit un Traité sur la nécéssité du Mariage. I. 419 *a*.

Bigots: leurs artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de devotes. I. 647 *b*. Justifient toutes les passions aux dépens de la Religion. II. 788 *b*.

Bile: est fort propre à soutenir de certaines maximes. IV. 249 *b*.

Bilia parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui étoit punais, fût en cela différent des autres hommes. II. 331.

Billichius (Everard): défend l'Université & le Clergé de Cologne contre Melanchthon, Bucer, & autres. II. 614 *b*.

Billon cité. I. 500 *b*, II. 639 *b*. III. 501 *a*.

Binche: l'Empereur Charles-Quint y est magnifiquement régalé. II. 785 *a*. Henri brûle entiérement le magnifique Palais qui y étoit. 786 *a*.

Bindoni (Bernardino): fait des Additions à l'Edition Italienne de la Chronique de Phil. de Bergame. I. 535 *a*.

Binet (Etienne) Jésuite, se déclare, quoiqu'en tremblant, pour le salut d'Origene, dans la revision des pieces de son Procès. III. 541 *b*, & 542 *a*.

Binet (Claude) critiqué au sujet d'une froide hyperbole sur la naissance de Ronsard. IV. 68 *b*.

Bion, Sa Réponse à Antigonus. I. 566 *a*.

Bionei Sermones, ce que l'on doit entendre par-là. I. 566 *b*.

Biroat convaincu d'ordures, selon Jarrige. I. 78 *a*.

Biron (le Maréchal de) reçoit une terrible réprimende du Duc d'Anjou, & pourquoi. II. 564 *a*, *b*. Il rend de grands services à Henri IV. *là-même*. *b*. Fait trop sentir qu'il est nécessaire. 565 *a*. Il ne peut souffrir que l'on viole la foi aux Huguenots. *là-même*. *a*. Il étoit propre à toutes sortes d'emplois. 566 *a*. Il aimoit trop le vin. *là-même*. Et ne vouloit point finir la guerre. *là-même*. Il devient crédule & superstitieux. *là-même*. *b*.

Biron (le Maréchal-Duc de) fait un souhait impie. II. 568 *a*. Il affecte de haïr les Huguenots. *là-même*. Il est d'une vanité insupportable. *là-même*. *b*. On le confond avec son pere pour la Science. *là-même*. *b*. Henri IV lui sauve trois fois la vie. 570 *b*. Son duel avec Clarenci. III. 135 *b*.

Bitter: Contes des Rabins touchant la tuerie des Juifs à la prise de cette ville par les Romains. I. 451 *a*.

Blæsus (Junius): Tibere lui accorde l'honneur du Triomphe. IV. 309 *a*.

Blanc (Guillaume le) traduit en Latin Xiphilin. 525 *a*.

Blanc (Richard le) traduit en François les Livres de Cardan *de Subtilitate*. II. 56 *b*.

Blancanus, Jésuite, censuré d'une double méprise. I. 36 *a*.

Blanche (la Reine) exposée à la médisance en plus d'une maniere. IV. 351 *a*.

Blanchinus (Barthelemi) compose la Vie d'Urceus. IV. 474 *a*.

Blandrata, fait une Confession de Foi très orthodoxe. I. [illegible] *a*.

Blasphêmes horribles d'un Fanatique. II. 666 *a*. Blasphême horrible & singulier. IV. 474 *a*, *b*.

Blefkenius rapporte des Islandois plusieurs faits faux, soit touchant les sortileges, soit touchant l'impudicité. II. 854 *a*.

Blois, ses Etats proposent de donner l'exclusion au Roi de Navarre. I. 562 *a*.

Blond (Jean le) traduit en François & augmente la Chronique de Carion. II. 57 *b*.

Blondel (David) le caractere de son esprit & de sa mémoire. I. 573, 574 *a*. Critique mal à propos Suidas au sujet de la Sibylle Lampusa. II. 8. *a*, *b*. Ce qu'il dit des Peres. 476 *a*. A oublié plusieurs Auteurs qui ont affirmé le fait de la Papesse Jeanne. 492 *b*. Se trompe touchant l'âge de Lucidus. III. 260. Ce qu'il rapporte de l'Histoire de la Papesse. 584. Ne veut point qu'on perde son tems à en rechercher l'origine, & réfuté à cet égard. 591. Trouve que cette Histoire est dans Anastase le Bibliothecaire dans les propres termes de Martinus Polonus. 580 *a*.

Blondus (Flavius): quelques-uns de ses Ouvrages traduits par Lucio Fauno. II. 449.

Blount (Charles) ses Ecrits condamnez. I. 268 *b*, & 269 *a*. Sa Traduction de Philostrate. *là-même*. Sa fin tragique. *là-même*.

Bobowski, en Latin *Bobovius* & *Bobovius*, c'est le même que Hali-Beig dans le Dictionaire. 685 *a*.

Boccace aime une Princesse, & fait deux excellens Livres pour elle. III. 456 *a*, & 457 *b*. Ce qu'il raconte de Guido Cavalcante. II. 108 *b*. Son Décaméron connu de tout le monde. 109 *a*. De mille personnes qui le lisent, trois à peine se souviennent de ce qui n'est pas ou Plaisanterie, ou Galanterie. *là-même*. *a*. Ce qu'il dit de la Papesse. III. 584 *b*. Son Décaméron jusqu'à quel point condamnable. IV. 637.

Boccalin: contre qui il auroit dû feindre qu'Apollon tenant ses grands jours convoque le Ban & l'Arriereban du Parnasse. II. 197 *b*. Ne suivit pas les conseils qu'il donne aux Historiens. I. 602 *a*. Il se plaint ingénieusement de ceux qui ont apporté le mal de Naples. 406 *b*.

Bochart a mal lu un passage de Strabon, au sujet de *Telmesse*. IV. 333 *a*. Sa Conjecture sur celui de Suidas où il est parlé des écrevisses de Tenedos, est une de ses meilleures. 334 *a*.

Bockoritz (Adam): travaille avec Dalmatin à la Version de la Bible en Esclavon. 237.

Bodin: une des raisons pour lesquelles il a fait sa Démonomanie. I. 270 *b*. Son Eloge. 388 *b*. & 591 *b*, & 592 *a*. A fait un Dialogue des Religions, où il donne l'avantage à la Religion Juive. I. 589 *a*. A passé pour un homme sans Religion. I. 592. *a*, *b*. Réponse ingénieuse que lui fit un Anglois. I. 594 *a*. Critiqué au sujet du prêt de la femme de Caton. II. 796 *b*. Cité. 729 *b*. & III. 617 *a*. Ses tours de filou pour sauver l'honneur des Astrologues. IV. 287 *a*. Faute grossiere qui lui est reprochée par la Mothe le Vayer. 1902 *b*. Il rapporte une Réponse singuliere de Henri II. II. 730.

Boheme, proscription de tous les Ministres de ce Roiaume. II. 202. Faits concernans sa révolution. IV. 182 *a*, & 183 *a*.

Boheme (le Roi de) Electeur Palatin, on voit ses thêmes à Rome dans le Vatican. I. 169 *a*.

Bohemiens divisez en trois sortes de Sectes. III. 712 *b*. Lasicius écrit sur la Confession des Protestans de Boheme. 59 *b*. Ils dégénerent de leurs Ancêtres. *là-même*, *n*.

Boileau (le Docteur): Plaintes contre deux de ses Ouvrages. IV. 650.

Boire, maniere dont on buvoit à Lacédémone. II. 229 *b*. Ce que Demosthene dit à ceux qui donnoient à Philippe Roi de Macedoine la louange de boire beaucoup. 247 *b*.

Bois, renchéri en Angleterre par le grand nombre d'Hérétiques qu'on y brûloit. I. 191. Si l'alun le peut rendre incombustible. 295 *b*.

Boisleduc, Edit portant défense d'y exercer publiquement la Religion Romaine. II. 830 *a*. Disputes dont cet Edit fut la source. *là-même*. Les Magistrats y tolerent une Confrairie de la Vierge, & s'y enrôlent aussi. III. 324 *a*.

Boissieu (le Président de) reprend justement Casaubon & Corradus au sujet de Pyrrhus, & du lieu où il fut enterré. III. 737 *b*. Jugement de son Commentaire sur le Poëme d'Ovide contre Ibis. 567 *b*.

Boiteux des Actes des Apôtres: sa guerison & ses suites ridiculement traitées dans les Actes des Apôtres en Rime. II. 164 *a*, *b*.

Boldue, Capucin, il n'y a rien de plus scandaleux que ce qu'il pense de la maladie de Job. II. 849 *b*.

Boleyn (Anne) ses mauvaises qualitez. I. 596 *a*, *b*, 597 *a*.

Bolsec témoin suspect, même aux Catholiques Romains. I. 600 *b*. Insulte Calvin sur les fréquentes corrections de son Institution. II. 16 *a*, *b*. Toutes ses sottises contre Calvin sont adoptées par le Cardinal de Richelieu. 18 *b*. Et le seront éternellement par les Adversaires des Calvinistes, si l'on en excepte les Auteurs graves. *là-même*. Ce qui concerne la prostitution de sa femme n'est point dans la Vie Françoise de Calvin. 23 *n*. Ses différends avec Calvin plus detailliés dans cette Vie. *là-même*.

Bona, Cardinal, entrepris par un Auteur, parce qu'il ne l'avoit pas cité. III. 238 *a*.

Bonanni Jésuite, travaille au Catalogue des Ecrivains de sa Compagnie. I. 145 *a*. Cité. IV. 226 *a*. Soutient une espéce de paradoxe touchant Moschus. I. 566 *a*.

Bond, Eloge de son Commentaire sur Perse. III. 689 *a*.

Bonet (Honoré) Docteur en Decret, est l'Auteur de *l'Arbre des Batailles*. II. 492 *b*. Il affirme le fait de la Papesse Jeanne. *là-même*. Plusieurs fautes qui concernent cet Ecrivain. *là-même*.

Bongars cité. I. 605 *b*. Ce que Velser vouloit qu'on lui reprochât est assez vraisemblable. *là-même*. L'Auteur de la nouvelle Traduction de ses Lettres censuré. II. 546 *b*. IV. 491 *b*. Bongars étoit un peu credule. III. 30 *b*. Faussement accusé d'être l'Auteur de l'*Idolum Hallense*. 321 *a*.

Bonheur, en quoi Anaxagoras & Carneade le faisoient consister. I. 268 & II. 62 *b*. En quoi le mettoit Epicure. 368 *a*. S'il y en a un dans la vie humaine indépendamment de la prudence. IV. 372 *b*, 373 *a*, *b*, 374, *a*, *b*, & 375 *a*, *b*. Voiez. 377 *b*. On nomme ainsi & l'on impute à la fortune ce qui est quelquefois un effet de la prudence. *là-même*. *a*. Une des trois qualitez d'un bon Médecin. II. 792. Réflexions sur ce sujet. *là-même a*, *b*. Si le bonheur & le malheur sont l'effet, l'un de la prudence, l'autre de l'imprudence. *là-même*. *b*.

Boniface VIII, sollicité par un des partis qui déchirent Florence, engage Charles de Valois à mettre ordre aux confusions de cette ville. II. 38 *a*.

Bonifacius (Balthasar) critique témérairement Athenée au sujet de Démocrite, & de la maniere dont il prolongea sa vie. II. 270 *b*.

Bonne Sforce, Reine de Pologne, fait causer d'elle. I. 282 *b*. Est fort irritée contre son fils de ce qu'il avoit épousé Barbe Radzivil. III. 130 *a*. Les reproches mutuels qu'ils se font à ce sujet. *là-même*.

Bonnes-ames: se scandalisent si on ne réfute point un Ouvrage qui attaque le Parti, & ne sentent point le foible des mauvaises Refutations. IV. 237 *b*.

Bonnivet (Amiral) son attentat contre Marguerite de Valois. I. 502 *b*, & III. 471 *b*, & 472 *a*.

Bonté, quelle est l'idée que nous devons avoir d'une bonté parfaite. III. 542 *b*, & 544 *a*. Prise pour simplicité. I. 684 *b*.

Bordels, Cayet accusé d'avoir fait leur Apologie. II. 1 *a*, & 3 *b*.

Borée, fort ardent en Amour. I. 611 *b*.

Boreel (Adam) a traduit en Latin le Commentaire de Broughton sur Daniel. I. 676 *a*, *b*.

Borel (Pierre) son erreur au sujet de Despautere. III. 644 *b*, *n*.

Borelli (Camillo): se donne bien de la peine à prouver dans un Ecrit que la Sentence de Pilate, trouvée dans la ville d'Aquilée, est supposée. II. 217 *b*.

Borri (le Cavalier) son étrange pensée sur la Conception de la sainte Vierge. II. 848 *a*.

Borsel (François de) Faits qui le regardent. I. 619 *a*, *b*.

Borstel: Personnes de cette Famille. I. 619 *a*, *b*.

Bosc (Du) Ministre, ce que fit un Gentilhomme Catholique à son occasion. I. 620 *a*.

Bossu (le Comte de) sa trahison. II. 410 *b*, & 411 *a*. Pourquoi il n'en fut pas puni. *là-même*. *b*.

Bossuet, Evêque de Meaux, son erreur au sujet de l'Ubiquité, & des prémiers Auteurs de ce Dogme. IV. 499 *a*. Cité. III. 285 *b*, & *passim alibi*.

Bossus (Mathieu) cité. IV. 583 *a*.

Bouc consacré à un Poëte par ses Amis, un jour de carnaval. II. 850 *b*, & suiv. De quelle maniere on interpréta ce divertissement. *là-même*.

Bouchavanne (le Sr. de) retire & cache le Président de la Place au Château de Coussy. III. 753 *a*.

Bouchel, sa Bibliotheque du Droit François citée. IV. 6.

Boucher, si ce mot doit être pris littéralement ou non, dans la Satire de Dante contre la troisieme race des Rois de France. II. 38 *a*.

Boucher (Jean): cru l'Auteur de l'*Apologie pour Jean Chastel*. I. 626 *b*. 627 *a*. II. 150 *b*.

Boucherat reçoit une commission extraordinaire, pour présider aux Procès d'empoisonnement & de sortilege. II. 72 *a*.

Bouchet (Pierre) empoisonné par sa femme. I. 629.

Bouhours, ses sages avis sur la Langue Françoise. II. 365 *b*. Cité IV. 367 & 368 *b*.

Bouillon (le Duc de) s'engage à abjurer sa Religion, en épousant Mademoiselle de Berghes. III. 324 *b*.

Boulai (Du) commet des fautes, au sujet de Faunus & d'Omphale III. 221 *a*. Sa méprise, au sujet d'une Dame Romaine, qu'il croioit avoir été Vestale. IV. 475 *a*. Cité 201 *b*.

Bouldue (le Pere) sifflé sur ses Monasteres érigez à Charan. I. 33 *a*.

Boulogne, sa Colonie fut établie quatre ans avant celle de Pisaure. I. 45 *a*.

Boulogne (Claude Dormi, Evêque de) est traité de rebelle & mis en prison. III. 425.

Bouraq, quelle sorte d'Animal c'est. III. 268 *a*.

Bourbon (Antoine de) Roi de Navarre, sollicité de moienner une concorde de Religion. I. 479 *a*. Voiez *Antoine*.

Bourbon (le Connétable de) excité au siége de Rome par des Prédictions. I. 105 *a*, *b*. Se sauve sur des chevaux ferrez à rebours. 336. Conspire contre l'Etat. III. 763 *a*. Comment cette Conspiration fut découverte. *là-même*. Quand il prit le parti de Charles Quint. II. 414.

Bourbon (le Cardinal de) se porte, à la sollicitation de la Ligue, pour légitime Successeur au Roiaume de France. II. 815 *b*.

Bourbon (Françoise de) fille aînée du Duc de Montpensier, professe ouvertement la Religion Réformée. III. 153.

Bourbon (Jaques de) mis en prison par sa femme dans le Château de l'Oeuf. III. 459 *a*. Il se sauve à Tarente, où il est assiégé: il rend la Place, & va en France pour se faire Moine. *là-même*.

Bourbon (Nicolas) cité. III. 416 *a*. Loue fort le Poëme *de Crucifixo* de Jaques Pinon. 730 *a*.

Bourdeaux, son Parlement censuré. II. 809 *a*. Refuse de renvoier à la Chambre Mipartie deux Capitaines Réformez qu'il avoit condamnez à la mort. 34 *b*. Et condamne au feu une Lettre écrite sur ce sujet. *là-même b*.

Bourel, qui est cet Auteur dans la Traduction de l'Histoire de Mr. de Thou. I. 717 *b*.

Bourg (Antoine du) Lieutenant Civil de Paris, & depuis Chancelier. II. 216 *b*.

Bourg (Anne du) ce que lui dit Henri II. II. 727 *a*. Desavoue son Avocat qui lui veut sauver la vie par un mensonge officieux. III. 338 *b*.

Bourg en Bresse: quand sa Citadelle fut rasée. I. 513 *b*.

Bourgeoisie Romaine, ceux qui l'obtenoient prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. I. 424 *b*.

Bourg-fontaine, Assemblée chimérique de Bourg-fontaine. I. 339 & 341 *a*.

Bourgogne (Adolphe de): Lettres que lui écrivit Erasme. I. 542 *b*. Il mourut en 1558. *là-même*.

Bourgogne (Jaques de), petit-fils de Baudouin Batard de Philippe le Bon, se fit de la Religion. I. 639 *b*. Mais scandalisé par les Disputes de Calvin & de Bolsec il la quitta. *là-même*.

Bourgogne (Jean Duc de) après avoir fait assassiner le Duc d'Orleans frere de Charles VI, est lui-même assassiné par un coup de trahison. II. 153 *a*.

Bourgogne (la Branche de) toujours liguée avec les plus grands ennemis du nom François. *là-même a*. Cette Maison s'aggrandit beaucoup. I. 639 *b*. Les Etats de la Province de Bourgogne résolvent de s'opposer à l'Edit du Roi. 499 *b*.

Bourgoing (Edmé) Prieur des Jacobins: apostrophe en chaire Jaques Clement, & l'appelle Martyr de Jésus-Christ. II. 869 *a*. Traité de Confesseur & de Martyr par J. Guignard. 614 *a*.

Bourgoing (François) Général de l'Oratoire: recueille les Oeuvres du Cardinal de Berulle, & y met une Préface. I. 545 *b*.

Bourignon (Antoinette) ses visions touchant Adam. I. 73 *b*. Esprit dont elle étoit menée. 649 *a*. Qui est le savant qu'elle a le plus estimé II. 205 *b*. Comment elle découvrit que Jean Rothe n'étoit qu'un faux Prophète. III. 26 *b*. Si elle avoit prédit le bombardement de Bruxelles. IV. 67 *a*, *b*. Ce qu'elle a cru de l'état parfait de l'homme quant à sa faculté d'engendrer. 110. *a*.

Bourignonisme, fait quelque bruit dans l'Ecosse. I. 651 *a*.

Boursault, passage d'une de ses Lettres. II. 278 *b*, IV. 6 *b*.

Bouthillier de Rancé (Armand) Abbé de la Trape, entendoit les Poëtes Grecs à l'âge de dix ans. I. 206 *a*.

Bozius (Thomas): ses Erreurs touchant les Lestrygons. III. 98.

Braccio, les habitans de Perouse le choisirent pour leur Prince. II. 35 *a*.

Brachmanes portoient toujours un bâton & un anneau. I. 4 *a*.

Brandebourg (Electeur de) ce qu'il écrit à Richard Cromwel touchant l'invasion des Suedois dans la Pologne. II. 205 *a*.

Brandon (Charles, Duc de Suffolk) ses Amours avec la Princesse d'Angleterre. II. 499 *a*, *b*.

Brandt (Sebastien): son Ouvrage intitulé *Navis Stultorum*. I. 419 *b*.

Brantome cité. I. 179 *a*, & 411 *b*, & 502 *a*, & 634 *a*, & IV. 133 *b*, & 350 *b*. Ce qu'il dit de la beauté de Donna Maria d'Aragon. I. 280 *b*, & de la naissance de Don Juan d'Autriche.

che. I. 572 *a*, *b*. Méchant Raifonnement de cet Auteur fur les enfans des grands Seigneurs. 573 *a*. En louant François I, il parle avec trop de mépris des autres Princes qui s'opposérent à Charles-Quint. II. 133 *b*. Il cite mal-à-propos l'Apologie du Prince d'Orange au fujet des fentimens de Charles-Quint fur la Religion. 137 *b*. Sa rélation touchant Marie d'Angleterre Reine de France, eft différente de celle de Mezerai & de Varillas. 499 *b*. Selon lui, il eft fort poffible qu'une Reine fuppofe un enfant au milieu d'une groffe Cour. *là-même*. & 500 *a*. Fait deux fautes au fujet d'une taffe qu'Helene fit faire fur la forme de l'un de fes tetons. 701 *a*. Paffage de cet Ecrivain fort curieux, touchant certain Prince & certaine Demoifelle de par le monde. III. 118 *b*. Ce qu'il dit de la libéralité du Cardinal de Lorraine, envers les pauvres & envers les Dames. 159 *a*, *b*. Ce qu'il penfe des Dames qui fuivirent leurs maris dans la guerre fainte. 169 *a*, *b*. Dit quatre chofes, au fujet de Jeanne de Naples, qui font toutes quatre fauffes. 458 *b*. Applaudit aux complaifances de Henri II pour la Ducheffe de Valentinois. 766 *b*. Son erreur, au fujet de Laurence Strozzi, Religieufe Dominicaine. IV. 291 *b*.

Bravoure, s'il y a quelque liaifon machinale entre elle & l'impudicité. II. 737 *b*, & 738 *a*, *b*. Eft de toutes les vertus la feule qui foit fujette à des transports fanatiques. III. 740 *a*. Jointe avec la moleffe & avec le panchant au plaifir. IV. 204 *b*.

Breda: confondu avec Breta. IV. 365 *b*.

Bredenbourg (Jean) accufé d'être Spinofifte, & pourquoi. IV. 259 *a*. Il meurt pourtant avec de vifs fentimens de Religion. *là-même*.

Brefs, quelques faifeurs de Brefs. I. 254 *a*.

Bregi, Ambaffadeur de France en Pologne, quelles furent fes prétentions. II. 629 *a*.

Breme: comment le Calvinisme y fut introduit par Hardenberg. II. 642 *a*, *b*.

Brentius, ardent Ubiquitaire, ne veut pas qu'on tolere les Zuingliens. I. 704.

Brerlejus (Jean) fi lui, & ceux qu'il cite, ont calomnié Jean Knox. III. 10 *b*.

Brefil, les Sauvages de ce païs-là n'ont point de Religion. III. 94 *a*.

Brefman (Gregoire), Profeffeur de Leipfic, loue Baduel & fon Traité du Mariage des Gens de Lettres, qu'il fait réimprimer. I. 419 *a*.

Bretagne (le Duc de) méprife fa femme fille du Roi d'Ecoffe, & devient amoureux d'Antoinette de Maillezé femme du Seigneur de Villequier. II. 154 *a*. Un de fes plus fideles ferviteurs lui en fait des remontrances inutilement. *là-même*.

Bretagne (Anne de) devient ftérile, & meurt enfin par l'ignorance des matrones qui reçurent fon dernier enfant. II. 456 *a*.

Bretons, leurs barbaries contre les Romains. IV. 297 *a*.

Breviaire de Burgos, fa correction. III. 292 *b*.

Brevin (Guillaume): ce qu'il fournit à l'Hiftoire de la Papeffe. III. 584.

Brezé (le Maréchal de) fait prier Dieu pour lui au Temple de Saumur. I. 185 *b*. Met l'épée à la main contre le Maréchal de Châtillon, pourquoi. III. 189 *a*.

Brezé (Jaques de) punit l'infidélité de fa femme. I. 663 *b*.

Brianville (l'Abbé de) Auteur d'un jeu de cartes pour le Blazon. II. 473.

Briet (le Pere) fes fautes au fujet de Collatius. II. 194 *b*, & 195 *a*. Commet huit fautes en huit lignes, au fujet de Lucrece. III. 209 *a*, *b*.

Brin: Particularitez du fiege de cette Place. IV. 247 *b*.

Brinvilliers (la Dame) on fe fert entre autres preuves de fa Confeffion écrite pour la condamner. II. 151 *b*.

Brifac & *Fribourg*: reftent à la France par la Paix de Nimegue. III. 49 *a*.

Briffac, fon zéle pour la gloire de la Monarchie Françoife II. 723 *b*.

Briffon (Barnabé) cité. IV. 120 *b*.

Brixen, Ville du Tirol, l'Affemblée y déclare Gregoire VII déchu du Pontificat. II. 605.

Brocard (Bonaventure) fon âge. II. 198 *a*. Fait une Defcription de la Terre Sainte. *là-même*.

Brochures: c'eft leur deftin d'être jettées à la voirie des Bibliotheques. IV. 657.

Brodeau: Perfonnes de cette Famille. I. 672 *b*, 673 *a*, *b*.

Broderie d'or, qui en a été l'Inventeur. III. 661 *b*.

Broekhuyfen: fa Conjecture fur un endroit de Properce. III. 679 *b*.

Brogitarus, achete le Pontificat de Peffinunte, & on l'en mit en poffeffion. II. 264 *a*. Mais il en fut chaffé comme un Ufurpateur. *là-même*.

Broffe (René de) décapité par Arrêt du Parlement. II. 410 *a*. Comment fon fils Jean rentra en poffeffion des biens de fon pere. *là-même*.

Broffier (Simon): difpute contre Villegaignon, & le confond. IV. 449 *b*.

Brukolakas, ce que les Grecs entendent par-là. I. 359.

Browne (Thomas) ce qu'il penfe fur la maniere dont fe fait la propagation du Genre-humain. IV. 111 *b*.

Brueys, de quelle maniere il pouffe Mr. Jurieu fur fes Propheties. III. 21 *b*. En quoi il eft blâmable fur cet article. 23 *a*. Ses Réflexions fur l'humeur enjouée de Mr. Jurieu. 235 *b*.

Bruges (Luc de) ce qu'il dit des Scribes. IV. 113 *a*. Obfervation qu'il fait. 115 *b*.

Bruyere (La) touche délicatement la curiofité du fexe pour les nuditez. III. 109 *a*. Cité. III. 654 *a*, I. 184 *b*, *n*. II. 145 *b*. Se moque de la profufion de lecture de certains Auteurs. I. 630 *a*.

Bruits de ville ou populaires: font peu conformes d'ordinaire à l'état naturel des faits. I. 172 *a*. Les Hiftoriens n'y doivent point avoir d'égard quand ils ne s'accordent point avec les Auteurs. II. 361 *b*. Obfervation judicieufe de Lampridius fur ce fujet. *là-même b*. S'y trop fier eft le défaut ordinaire de ceux qui fouffrent perfécution pour leur Confeffion de Foi. IV. 138.

Brun, en Latin *Braunius*, fa Réponfe au Livre de Mr. Stoupp. IV. 256 *a*.

Brune (La) n'a pas été affez fur fes gardes dans ce qu'il a publié du Nonce Chigi. II. 161 *a*, *b*.

Brunehaut louée exceffivement par Gregoire le Grand. II. 598 *a*.

Brunsman (Jean): réfute la *Polygamia triumphatrix* de Lyferus par un Ouvrage intitulé *Monogamia Victrix*. III. 127.

Brunswic (l'Electrice de) défignée Reine d'Angleterre IV. 249 *a*.

Brusquet, fameux boufon du Roi. II. 293 *b*, & *n*.

Bruffe (Robert) porté en-vain par Guill. Criton à faire tuer le Chancelier d'Ecoffe; & déferé au Gouverneur des Païs-Bas. II. 231.

Brutum Fulmen, Erreur de Mr. de Thou & du Sieur Dekker fur ce Livre. II. 815 *a*. Comment l'Auteur en fut récompenfé. 816 *a*.

Brutus (Decimus) bon juge des Ouvrages d'efprit. I. 43 *b*.

Brutus & Ciceron n'avoient pas le même goût pour l'Eloquence. I. 686 *a*, *n*.

Brutus (Lucius Junius) condamne lui-même fes propres enfans. I. 683 *a*.

Brutus (Marc Junius) fon intrépidité. III. 791 *b*.

Brutus (Etienne Junius) Differtation fur cet Auteur masqué. IV. 569 & fuivantes.

Brutus (Jean Michel) n'eft pas du fentiment des autres Hiftoriens, touchant Conftance Reine de Sicile. II. 723 *b*. Cité. IV. 203 *a*.

Bruxelles, fi fon bombardement avoit été prédit par Mademoifelle Bourignon. IV. 67 *a*, *b*.

Buccafoco: Nom de famille du Cardinal Sarnanus ou de Sarnano. IV. 148.

Bucer demandoit, dit-on, la fuppreffion des Ouvrages de Saint Thomas, pour pouvoir détruire l'Eglife Romaine. I. 329 *a*. Conjecture fur le prétexte qu'on a pu avoir de l'accufer de Judaïsme. 691 *a*. Son écriture étoit fort mauvaife, III. 444 *b*. Tâche de perfuader que le fentiment de Luther, & celui de Zuingle, fur la Cene, étoient au fond la même chofe. IV. 182. *b*. Recommandé par Gropper à Herman de Wida Archevêque de Cologne. II. 613 *a*. Son commerce avec Gropper. *là-même b*.

Bucerisme, ce que c'étoit. I. 689 *a*.

Buchanan, médifances affreufes de Garaffe & de Barclai contre lui. I. 695 *a*, *b*. Si fes Maximes de Politique ne font pas les Maximes des Proteftans. *là-même*. On ne fauroit nier qu'il n'ait été Philofophe pour le moins une fois en fa vie. 697 *b*. Accufé d'avoir noirci la Reine Marie. II. 29 *a*, *b*. & 30 *a*.

Budé (Guillaume), comparé à Badius. I. 418 *b*, & 4[illegible] *a*. Se repréfente comme marié à deux femmes. 699 *b*. S'[illegible] rendu fort redoutable. 701 *a*. A donné du goût pour l'union des Belles-Lettres & du Droit Civil. 48 *a*. Comment fon corps fut porté en terre. IV. 34 *b*. Veut retenir Guillaume Bigot à Paris, mais Caftellan l'empêche. I. 564 *a*.

Budé (Jean), fils du précédent, Député en Allemagne. I. 550 *a*.

Budos (Louife de) femme du Duc de Montmorenci, écoute des propofitions de mariage avant la mort de fon mari. II. 569 *b*.

Bueil, batard du Comte de Sancerre, tué dans Orleans, par qui, & pourquoi. IV. 65 & 66 *a*.

Buyretie (Thomas) tombe entre les mains des maffacreurs de Paris. II. 309 *a*.

Buiffiere, fa Lettre fur les Effets de la Baguette de J. Aymar. I. 6 *a*, & 7 *a*. Sa Lettre à l'Auteur. 7 *a*.

Bulgarie, l'Héréfie Manichéenne y jette de profondes racines. III. 624 *a*.

Bulgarus, une Leçon qu'il fait apprête à rire à fes Auditeurs. I. 702 *b*.

Bulles, qui a été défigné par le *Porteur de Bulles*. I. 153 *b*. Bulle où la fituation des mots, & l'omiffion d'une virgule, caufe de l'obfcurité. 422 *a*. Bulle qui ne déclaroit le Roi de Navarre déchu de la fucceffion, qu'à caufe de fon Héréfie. 514 *a*.

Bupali odium, & *Bupali pugna*, fi ce font des Proverbes, & ce qu'ils fignifient. I. 708 *b*.

Burchard, fon Journal. IV. 587. Cité amplement touchant l'affaire de Savonarole. 152 *b*, & 153 *a*, &c.

Burdeus (Pierre Arias) Moine Auguftin, [illegible] pendu & écartelé pour adultere & pour meurtre. IV. 186 *a*.

Bure (Idelette de) femme de Calvin. II. 18. *a*, & 23 *b*. Sa mort. *là-même*.

Burlesque, fa défenfe. II. 251 *a*.

Burman cité. II. 904 *b*.

Burnet, examen de fes Différends avec Mr. Varillas au fujet de l'Hiftoire de Camden. II. 30. *b*. Ce qu'il dit des Théologiens nommez pour revoir la Liturgie d'Edouard. 842 *b*. Convertit le Comte de Rochefter, & fait un Livre à cette occafion. IV. 624 & 625. Ce qu'on lui fait dire touchant ce Dictionaire, & Réfutation. 138. Sa *Critique* de Sanderus. 660 *b*.

Burrhus, par quelle raifon il détourna Neron du deffein de répudier Octavie. III. 167 *b*.

Busbec, fes Lettres font un modéle de bien écrire pour les Ambaffadeurs. I. 713 *b*. Cité. IV. 484 *a*.

Buffe ôté de deffus un tombeau par un trait de vanité. I. 448 *b*.

Butas devenu Plutarque à force de corrections. I. 716 *b*.

Buveurs, les grands buveurs étoient eftimez parmi les Perfes. II. 247 *b*.

Buzan-

Buzenval très-mal reçu à la Cour de la Reine Elizabeth, & pourquoi. II. 349 *a*.

Bzovius, ſi l'on a bien répondu aux Cenſeurs de ſes Annales. I. 718 *b*.

C.

CAbale trouve tout dans chaque Texte de l'Ecriture. I. 124 *b*, 125 *a*. Ce qu'elle enſeigne touchant l'alliance des habitans des élémens avec notre eſpece. 221 *a*. Ses Sectateurs font grand cas du *Livre de la Création*. 123 *a*.

Cabale a décidé de tout tems du ſort des Pieces. II. 429 *a*. Quels ſont ſes artifices ordinaires. I. 537 *b*. Rien n'eſt plus commode ſelon le monde, que d'être toûjours de la plus forte. IV. 289 *b*.

Cabinet Satyrique. Ce que penſe Sorel de cet Ouvrage. I. 47 *b*.

Cacus, fils de Vulcain, pourquoi les Romains diſoient qu'il jettoit feu & flamme par la bouche. IV. 140 *a*.

Cadavres qu'on dit avoir été exempts de corruption. I. 130 *a*, II. 138 *b*, & 314. Voiez auſſi 606 *b*.

Cadenet aſpire à l'alliance du Sang Roial, après avoir été refuſé de la veuve d'un Profeſſeur. II. 230 *b*.

Cajado, Poëte Portugais, trompe le public par une impoſture. II. [illegible] *b*.

Cajetan, ſon ſentiment ſur la formation des femmes. II. 539 *a*.

Caille (Jean de la) ſes mépriſes au ſujet de Badius. I. 418 *b*. & de Wechel. IV. 491 *a*, *b*.

Cajet: doûte & fou. III. 69.

Caïn, pourquoi Dieu vouloit connoître immédiatement par lui-même de la cauſe de ce meurtrier. II. 5 *b*. Force viſions ſur la marque que Dieu lui imprima. *là-même*.

Calamité publique: Exilez qui n'ont point voulu rentrer dans leur ville à tel prix. II. 13 *a*.

Calanus ſe fait mourir à la ſuite d'Alexandre, pour éviter l'ignominie. II. 552. Voiez auſſi III. 242.

Calais, depuis quand entre les mains des *Anglois*, & quand priſe par Henri II. II. 453 *b*.

Calcagnini accuſé de fauſſeté au ſujet de Venus. I. 259 *a*, *b*. Attaque Ciceron. III. 287 *b*. A fait des vers ſales. IV. 410 *a*.

Calebas meurt de regret, & pourquoi. III. 421.

Calderinus (Domitius) a été mal placé par les Proteſtans parmi les Témoins de la Verité. II. 8 *a*.

Calendrier, ſa Réformation. IV. 287 *b*.

Calepin compoſé ou corrigé ſans exactitude. I. 372 *a*. Pline y eſt fauſſement cité au ſujet des Lamies. III. 43 *b*. Jugement qu'on a [illegible] Dictionaire de Calepin. 680 *b*.

Caligula prend pour un reproche une inſcription, que l'on avoit faite pour lui plaire. I. 87. Eſt charmé d'une Piece qu'il avoit compoſée. 86 *b*. Demande qu'il fit à un Comedien. 260. Surpris en flagrant délit avec ſa ſœur. 252 & II. 10 *a*, & 316 *a*. Son impiété. 10 *b*. & ſes extravagances pour honorer la mémoire de Druſille. 316 *a*. Fait mourir ſon cohéritier. 326 *a*. Les Juifs refuſent de placer ſa Statue dans le Temple de Jeruſalem. I. 263 *a*. Ce qu'il diſoit à ſon frere. 527 *a*. Il rétablite pluſieurs Ecrits, qui avoient été ſupprimez à cauſe de leurs invectives. II. 80 *b*. Comment il périt. 82 *a*. A quel âge il prend la robe virile. 316 *a*. Se plaint de ce que ſous ſon Empire il n'arrivoit pas de grands malheurs. 751 *a*. N'étoit pas ſuperſtitieux. III. 242 *b*. De quelle maniere Macron tâche de s'inſinuer dans ſa faveur. 251 *b*. Son ingratitude. *là-même*. & 252 *a*. Il diſoit que ſa mere étoit née de l'inceſte d'Auguſte avec ſa fille Julie. 554 *b*. Dans la fleur de ſa jeuneſſe devient éperdument amoureux de Ceſonie, qui n'étoit plus jeune. II. 11 *a*. Fauſſeté touchant ſa Nourrice, que Guevara débite comme tirée de Dion. 110 *a*. Ses folies pour ſon Cheval. IV. 88 *b*.

Callimachus avoit pour maxime qu'un grand volume eſt toûjours un grand mal. II. 196 *a*.

Callipedie, quel jugement on doit faire de cet Ouvrage, & de ſon Auteur. IV. 8 *b*, & 9 *a*.

Calliſthene, ce que Suidas dit de lui. IV. 367 *a*.

Callonge, Baronie érigée en Marquiſat. IV. 50 *a*.

Calomniateur public, tout homme, qui ſe reconnoit tel ſur des choſes importantes, doit diſparoître aux yeux des hommes. II. 835 *b*.

Calomniateurs, on les traite avec trop d'indulgence. I. 230 *a*, *b*. Il n'y a point d'artifice honteux dont ils ne ſoient capables. 275 *b*. La meilleure maniere de s'en vanger eſt quelquefois de ne leur point répondre. 543 *b*. Moien de connoître ſi quelqu'un eſt calomniateur. 553 [illegible] & 554 *a*. Leurs obliquitez. 495 *a*, *b*. Il y a par-tout [illegible] & des Bannis pour les abſoudre. 678 *a*. La politique trouve qu'il eſt de ſon intérêt de ne les punir pas toûjours. II. 263 *a*. Bon mot de Simonide touchant les Calomniateurs. 330 *b*. De quelle maniere ils étoient traitez du tems de Gregoire le Grand. 597 *a*, *b*. Comment il leur faut fermer la bouche. III. 255 *b*. Ils n'ont rien à craindre quand ils ſont puiſſans. 495 *a*, *b*. Jettent quelquefois ceux qu'ils calomnient dans de grandes perplexitez. IV. 289 *b*. En matiere d'Héréſie ils ne reçoivent presque jamais la peine qu'ils méritent. 472 *b*.

Calomnie, ſon eſprit. I. 275 *b*. En quel cas on doit mépriſer les Calomnies. 342 *b*. Celles qui ſe peuvent réfuter facilement rendent du ſervice à ceux qu'on veut diffamer. 504 *b*. Cherchez *Mediſances*. Calomnies groſſieres & diaboliques, qui n'ont pas laiſſé d'être avantageuſes à leurs Auteurs. II. 501 *b*. Utilité des Calomnies dans les Diſputes de Religion. III. 310 *a*. Ce que la Calomnie faiſoit penſer à ſaint Baſile. IV. 182 *a*. Crédulité du Peuple par rapport à elle. *là-même b*.

Calprenede, ce qu'il dit de ſa Caſſandre & de ſa Cleopatre. III. 375 *b*. Ne faiſoit point de mémoires ou de recueils pour ſes Ouvrages. IV. 425 *a*.

Calvaire, on croit qu'Adam y fut enterré. I. 74 *b*.

Calvin, ſa Querelle avec Baudoüin. I. 481 *a*. Nullité du témoignage de Berthelier contre lui. 542 *a*, & 600 *a*. De quel poids peut être le témoignage de Bolſec. 598 *a*, & 599 *a*, *b*. Ecrit des Lettres contre Blandrata. 570 *b*. Ce que Bucer lui écrivit. 690 *b*. Accuſé de faire Dieu auteur du péché, plaide lui-même ſa cauſe à Berne, mais on n'y voulut rien définir ſur ſa doctrine. 599 *a*. Ne fut jamais Prêtre. II. 14 *b*. Ne ſavoit pas qu'il y avoit eu deux Seneques. *là-même a*. Quand & pourquoi il publia ſon Inſtitution. *là-même b*, 504 *a*. Refuſe de ſe ſoumettre aux Réglemens du Synode du Canton de Berne. 16 *b*. Loué de n'avoir pas commenté l'Apocalypſe. 17 *a*. Sots contes qu'on a fait courir de lui. 18 *b*. Son deſintéreſſement. 20 *b*. Ses Démêlez avec Caſtalion. 84 *b*. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de ſes ennemis. 85 *a*. Il ne parle gueres plus fortement contre les Papes & la Cour de Rome, que Caſtellan. 89 *b*. S'il a été en Angleterre. 289 *a*. Se trouve à Paris au retour de ſes études de Droit. III. 468 *b*. Avoit maltraité des perſonnes que la Reine de Navarre protégeoit. 469 *b*. Juge rondement de la conduite de Sara & d'Abraham. IV. 145 *a*, *b*, & 146 *b*. Se ſert de Phraſes ſur la Cene leſquelles ſemblent admettre une Préſence corporelle. 182 *b*, *n*. Calomnié par un Luthérien. 498 *b*. Ses Sermons traduits par Claude Badnel. I. 419. Avoit été Diſciple de Maturin Cordier, & lui dédia un de ſes Ouvrages. II. 215. Traduction de divers de ſes Ouvrages par des Gallars. 524 *a*, *b*. Le Démon lui ſuggeroit ſes fauſſes Gloſes de l'Ecriture. 825 *b*. N'eſt point traité d'Arien par Hunnius, qui ſe contente de dire que ſes Expoſitions ſont favorables aux Ariens. *là-même b*. Son Inſtitution traduite en Italien par J. C. Paſchali. III. 610. Voit à Poitiers Pierre de la Place. 732 *a*. Mrs. Du Tillet ont été ſes Diſciples. IV. 364 *a*, *b*. Diſpute à Francfort contre J. Veſſius. 430 *b*. Des gens lui attribuent mal à propos l'Anatomie de la Meſſe. 437 *b*. Convertit Paul Volſius. 469. Ce qu'il dit touchant l'origine & les ſuites du péché. 626. Quel Dieu les Catholiques prétendent qu'il a introduit. 627. Son Avertiſſement ſur l'Inventaire général des Reliques. II. 24 *a*. Son neveu Prieur des Carmes à Paris. IV. 138. Schultingius entreprend de réfuter ſon Inſtitution. 170. Son Inſtitution comparée aux Lieux-Communs de Martyr. *là-même b*. Eſtime extraordinaire qu'on fait de cet Ouvrage. *là-même*. Abrégés qu'on en fait. *là-même*. Suplément à ce qui avoit été dit de ſes différentes Editions. 171 *a*, *b*, &c. Variations qu'on trouve entre elles. *là-même a*. Marlorat en fait les Indices. *là-même*. Imprimée une infinité de fois. *là-même*, & 172 *a*. Fautes de l'Auteur des Eſſais de Litérature touchant cette Inſtitution. 171 *b*, & 172 *a*. Son Catechiſme de Geneve, & Remarque ſur ſa date. 171 *b*.

Calviniſme, l'Auteur de *l'Hiſtoire véritable du Calviniſme* conſuté de ſes vetilles. I. 554 *b*. Si le Calviniſme favoriſe nos paſſions. II. 412 *a*. Le jugement qu'en font quelques Lutheriens. 781 *b*. Introduit dans Breme par Hardemberg & comment. 641.

Calviniſtes, violences exercées contre eux par les Luthériens. II. 822 *a*. Leur martyre regardé comme un faux martyre par quelques Luthériens. 827 *a*. Sont accuſez fauſſement d'avoir voulu établir l'égalité des conditions. IV. 90 *a*, *b*. Les Luthériens s'uniſſent contre eux avec les Catholiques. I. 656.

Calvino-Turciſmus cité. I. 550 *a*, 555 *b*. Par qui ce Livre a été compoſé. IV. 307 *a*.

Calvinus Judaizans, l'Hiſtoire de ce Livre. II. 825 *a*.

Calviſius (Sethus) repris touchant le tems de la Mort d'Ovide. III. 565 *b*.

Calzaveglia (Vincent) Medecin à Breſce: publie un Livre qui eſt refuté par Donzellinus. II. 306.

Cambel (Alexandre) Dominicain, ſa fin tragique. I. 156 *a*, *b*.

Cambyſes, à quoi il compare les nouvelles ruſes de guerre. I. 92 *b*.

Cambles mange ſa femme, & puis ſe tue. III. 663 *a*.

Cambrai, il s'y fait une puiſſante Ligue contre les Vénitiens. III. 161 *b*.

Camden, ſon témoignage touchant la repentance de Buchanan, n'eſt pas des plus ſolides. I. 695 *b*, 696 *a*. Il eſt pourtant préférable à celui de Mr. du Puy rapporté par Varillas. *là-même a*. Eloges qu'on lui a donnez. II. 28 *a*. I. 696. Un Gentilhomme caſſe le nés à la Statue de Camden. II. 30 *a*. Comment une partie des Mémoires, dont il s'étoit ſervi, fut perdue. *là-même* & *b*.

Camener (Timan): propoſé par Alexandre Hegius & choiſi pour diriger l'Ecole de Munſter. II. 1.

Camerarius ne croit pas que François I ait mis en deliberation dans ſon Conſeil, s'il feroit priſonnier ou non Charles-Quint. II. 135 *a*. Donne le change en défendant Herodote qui avoit attribué de l'envie & de la jalouſie à Dieu. III. 671 *a*.

Cameron, ſa Conférence avec Tilenus. II. 31 *a*. Ce qu'il gagna à prêcher l'obeïſſance paſſive. *là-même b*. Croioit que la Réformation n'avoit pas tout réformé. 32 *b*.

Camille, la plus belle de ſes actions. II. 34. S'il eſt vrai qu'il ait contraint les Gaulois à rendre l'argent qu'on leur avoit donné, lorſqu'ils aſſiégérent le Capitole. 320.

Camillus (Ovinius): après avoir voulu s'élever à l'Empire, y eſt aſſocié par Alexandre Severe, & lui demande en grace d'y renoncer. II. 361 *a*, *b*. On le fait tuer. *là-même b*.

Campagnolle (Madlle de) niece de Balzac, Hiſtoire de ſon mariage. I. 433 *a*.

Campanella: ſa Cité du Soleil. II. 688 *b*.

Campanus (Jean): perſuade aux païſans de Juliers que la fin du Monde approche. IV. 404 *a*, *b*.

Campian, ſa Diſpute avec Whitaker. III. 226 *a*, *b*.

Camps (l'Abbé de) IV. 196 *a*, *b*.
Camus (Jean Pierre) Evêque de Belley: Ce qu'il dit du Siege Episcopal de cette Ville, &c. ses Differends avec des Moines de ce Diocese. I. 512 *a*, *b*, &c.
Cana (noces de) qui en étoient le fiancé & la fiancée. II. 838 *b*. Et s'ils consommérent leur mariage. *là-même*.
Canathe, quelle vertu avoit cette fontaine. II. 894 *a*.
Candale (le Duc de) appellé en duel par Cerisantes. II. 115 *b*.
Canicule, ses ardeurs adoucies par Aristée. I. 317 *b*.
Canonisations, dépenses qu'on y fait. II. 677 *b*.
Canon: ce qu'il est dans les Roiaumes. IV. 152 *n*.
Canons Evangéliques, à qui on les doit attribuer. I. 190 *a*. Leur différence d'avec l'Harmonie d'Ammonius. *là-même*.
Cantel (le Pere) sa fausse Citation au sujet d'un Lucius Cassius. II. 72 *a*.
Canterus (André) fut un prodige de Science dès ses plus tendres années. II. 593 *b*.
Cantique des Cantiques (Livre du) Jugement de Castalion sur ce Livre. II. 83 *b*.
Cantiques spirituels. Si on en doit composer sur des Airs profanes. I. 333 *b*.
Canterbery (St. Thomas de) adoré par son persécuteur. III. 170 *b*.
Capilupi, son *Cento Virgilianus*. IV. 595 *b*.
Capistran (Cordelier) oblige les Juifs à porter sur eux la lettre Thau. III. 361 *b*.
Capitaines, quelles qualitez leur sont nécessaires pour réussir dans les grandes entreprises. II. 119 *b*. Plusieurs ont redouté le souverain Juge du Monde, en se souvenant du sang qu'ils avoient répandu dans des guerres qu'ils croioient justes. 121 *a*. Capitaines notez d'infamie, & pourquoi. 645. Il y en a qui aiment leurs plaisirs; mais qui aiment encore plus la gloire. 737 *b*.
Capitales ou *Majuscules Greques*: qui les a rétablies. III. 58.
Capitole, les Chiens qui le gardoient ne devoient point aboier en plein jour contre les personnes qui venoient au Temple pour y faire leurs dévotions. I. 537 *a*, *b*. Application de cela aux Chiens mystiques. *là-même*.
Capitulation: annoncée subitement après bien des déguisemens augmente le chagrin d'avoir été trompé. III. 48 *b*. Ne se doit point accorder à des gens qu'on veut punir. 439 *b*.
Cappadoce, quand réduite en Province de l'Empire Romain. I. 295 *a*.
Cappadoces fort superstitieux. II. 44 *b*.
Cappel (Guillaume) traduit le Prince de Machiavel. III. 248 *b*. *n*.
Caprée, les sauts de cette Ile immortalisez. III. 240 *a*, *b*.
Capucins, quand cet Ordre de Moines a commencé à s'établir. III. 520 *a*. Jusqu'où alla la colere du Pape Paul III, contre tout l'Ordre, & pourquoi. 521 *b*. Capucins de Paris furent malheureux dans une inscription en faux. 148 *a*.
Caracalla. On peut regarder comme le modele de la saint Barthelemi une perfidie qu'il fit. I. 358. Il n'est point vrai qu'il ait épousé sa belle mere. II. 879 *b*, 880 *a*. Il n'étoit pas moins fils de Julie que Geta. *là-même*, *b*. Il fait mourir 4 Vestales, de l'une desquelles il avoit joui. *là-même*. *b*. Il tue son frere Geta entre les bras de sa mere. *là-même*. Quand, & à quelle occasion, il est proclamé par les soldats participant de l'Empire. III. 881 *b*. Jusqu'où alloit son zéle pour Alexandre le Grand. 242 *b*.
Caracteres ronds dans l'Imprimerie, par qui apportez en France. I. 417 *a*.
Caracterés véritables des Esprits turbulens. I. 496 *b*.
Carben (Victor de) Rabin converti au Christianisme. IV. 493 *a*.
Cardan, il y a, selon lui, douze Esprits sublimes qui ont excellé dans les Sciences. I. 136. Ses plus grands malheurs. II. 51 *a*. Plus Superstitieux qu'Esprit fort. *là-même*. *b*. Plus Fanatique qu'Athée. *là-même*. *b*. Fou. 55 *b*. Ce qu'il dit des Ecoles de Magie qui avoient été en Espagne. III. 785 *b*. Son ingénuité. I. 563. Ses Disputes avec Tartaglia. IV. 322 *a*, *b*.
Cardinal de qualité, juge compétent en matiere de beauté. I. 278 *b*. Pourquoi il y en a si peu de saints selon Bellarmin. 508 *b*. Il est très-rare que leurs suffrages soient uniformes dans les élections des Papes. II. 159. Commencent à donner dans le luxe. 425 *b*.
Cardinaux: Le Pape ferme la bouche à ceux qui le sont nouvellement, & puis la leur ouvre dans un autre Consistoire. III. 444 *b*, *n*. Obligez par Paul II à signer des Bulles & Decrets dont ils n'avoient point eu connoissance. 623 *b*.
Carême, reproche que l'on fait souvent aux Prédicateurs qui prêchent pendant ce tems-là. III. 702. Supposition qui l'accourciroit un peu. IV. 601. Ne commence à Milan que quatre jours après le mécredy des Cendres. *là-même*.
Cariens sont les prémiers qui ont mis des crêtes sur les casques. III. 826 *b*.
Carlos (Don) Livre de ses opiniâtretez & bizarreries. I. 623 *a*.
Carmel, Oracle du Dieu de ce nom. IV. 441 *a*.
Carmelites: amenées en France. I. 544 *a*. Leur Direction donnée au Superieur de l'Oratoire. *là-même*. Les Carmes remuent ciel & terre pour l'obtenir. *là-même*. Mêlées dans les intrigues d'Etat de Richelieu & de Berulle. *là-même*. *b*.
Carmes, sur quoi ils fondent l'antiquité de leur Ordre. IV. 441 *a*. Satirisent le Cardinal de Berulle. I. 544. Narré de cette Querelle. *là-même*. *a*, *b*.
Carnaval, pour le continuer jusqu'au prémier Dimanche de Carême, on n'a qu'à se transporter à Milan. IV. 601 *b*.
Carneade, critique un Lieu commun de Consolation: Réponse à sa Critique. I. 197 *a*, *b*. Apporte quelque modification à l'incomprehensibilité enseignée par Arcesilas. 286 *a*. Numenius l'a fort mal traité. II. 59 *b*. Avoit des doctrines pour ses amis, & d'autres pour son école. *là-même*. On ne pouvoit connoitre ce qui lui paroissoit le plus vraisemblable. *là-même*, & II. 64 *b*. On a dit qu'au tems de sa mort le Soleil s'obscurcit. 65 *a*. Ce qu'il disoit de Chrysippe. 168 *a*. Renverse de fond en comble une invention de Chrysippe. 173 *b*. Comment il plaisantoit, quand il tomboit sur quelques disputes subtiles. 297 *b*. S'il a philosophé en même tems qu'Epicure. 365 *b*. Comment il expliquoit la liberté humaine. 376 *a*. Réfutoit la justice. 61 *a*. Voiez aussi III. 796 *a*.
Caroli, quelques-uns de ses traits. II. 446 *a*, *b*.
Carosse, la Science ne contribue gueres à le faire rouler. II. 319 *a*.
Carpocratiens se vantoient d'avoir l'image de Jesus-Christ faite par Pilate. I. 328 *b*.
Carranza, suspect d'Hérésie est cause qu'on en soupçonne aussi Charles-Quint. II. 65 *a*, *b*. Réflexion sur la justice que le peuple rend à sa mémoire. 66 *a*, *b*. Faits qui le concernent. 137 *b*.
Carrouzels, Loi qui s'y observe. II. 659 *b*.
Carsula: Ville d'Italie nommée aujourd'hui Cascina. III. 777 *b*. *n*.
Carsulanus (Martinus): le même que Martinus Polonus. III. 777 *b*.
Cartels remarquables. I. 634 *a*.
Cartésianisme, ce qui en arrête le progrès. I. 329 *a*. Combiné avec les Disputes de Théologie. II. 311 *a*. Introduit dans les Ecoles par Wittichius. IV. 509. Ce qui lui attire des Adversaires. *là-même*. Moins en faveur auprès des Puissances en Hollande. *là-même*.
Cartésiens, jugement de la Bourignon sur un de leurs principes. I. 649 *a*. Les plus habiles d'entre eux sont contraints de reconnoitre des intelligences moiennes. II. 8 *b*. Explication du dogme de quelques-uns d'entre eux sur la formation des corps. *là-même*. Cartésien traité de *docte*, pour avoir dit que cette Proposition, *deux & deux font quatre*, ne souffre aucune difficulté. 102 *b*. Les Argumens de ces Philosophes contre les formes substantielles prouvent trop. IV. 191 *b*. Leur principe pour prouver l'immortalité de l'ame n'est pas évident à tout le monde. III. 780 *b*. Ce qui les incommode le plus dans le Systême des Automates. IV. 81 *b*, & 85 *a*. Avantages qu'ils procurent aux Pyrrhoniens. III. 733 *a*.
Carthage: bâtie cent vingt-six ans après le Temple de Salomon. III. 723.
Carthaginois, qui le prémier des Romains les défit par mer. II. 330.
Cartigni, Possédé de Savoie éprouvé en seize Langues. II. 589 *a*.
Carvagial (le Card.) resiste seul à Paul II, qui faisoit signer aux Cardinaux des Bulles & Decrets qu'ils n'avoient point vûs. III. 623 *b*.
Casa (Jean de la) pourquoi les Protestans ont tant crié contre ses Vers. III. 406 *b*, & suiv. Il écrit contre Vergerio, & pourquoi. 537 *b*. Quel a été son but dans son abominable *Capitolo del Forno*. IV. 410 *a*, *b*. Plusieurs l'ont condamné sans l'avoir lu. *là-même*. Poëme qu'il adresse aux Allemans. 435 *a*, *b*. Son Ecrit contre Vergerio. *là-même*.
Casaubon (Isaac) omission considérable de cet Auteur. I. 362 *a*. Sa Conjecture sur un passage de Strabon approuvée. II. 266 *b*. Censure mal-à-propos Xiphilin au sujet de la genealogie d'Hadrien. 666 *b*. S'étoit affranchi de la servitude de copier & de raturer. III. 299 *a*. S'il contredit au grand Jules Scaliger, ce n'est qu'en s'humiliant aux pieds de son thrône. 689 *a*. Son sentiment sur les quatre vers attribuez à Neron, est surprenant. 688 *a*. Il est justement repris au sujet du lieu où Pyrrhus fut enterré. 737 *b*. Est cruellement déchiré dans une Satire. IV. 179 *a*. Se moquoit de la Fable de la Papesse. III. 592 *a*. Reprend St. Chrysostome d'avoir rapporté des Obscenitez. IV. 649 *b*. Repris à son tour. *là-même* &c.
Casaubon (Meric) son Observation sur Homere, au sujet du bien & du mal qu'il y a dans la Nature. IV. 517 *a*. En quoi il regarde Euripide comme un Ecrivain inspiré. *là-même*.
Caselius, Professeur à Helmstad, ceux qui vouloient aspirer aux emplois Ecclésiastiques, n'osoient étudier sous lui III. 510 *a*.
Caspie (la Mer) prise pour le Pont-Euxin. III. 750 *a*.
Cassander, sa Consultation. I. 479 *b*. Compose un Ecrit Latin, qui est l'origine d'une furieuse Querelle. 480 *a*. De qui il avoit pris l'esprit de Pacificateur. IV. 500.
Cassini: Député pour trouver les moiens d'empêcher les débordemens de la Chiana. IV. 463 *b*.
Cassini (Samuel de) diffame les Vaudois. IV. 87 *b*.
Cassius (Lucius) son Tribunal étoit appellé l'*Ecueil des Accusez*. I. 247 *a*. Sa Maxime *cui bono*. II. 71 *b*.
Cassius Longinus (Cajus) harangue ses Soldats. II. 75 *b*.
Cassius Severus (Titus) se plaisoit à accuser. II. 80 *a*. Fut l'occasion des Réglemens d'Auguste contre les Libelles diffamatoires. IV. 578.
Cassolus ne peut répondre à ce qu'on lui demande. I. 428 *a*.
Castabala, Diane y avoit un Temple, dont les Prêtresses marchoient pieds nuds sur la braise. II. 774 *b*.
Castalion déguisé sous le nom de *Martinus Bellius* écrivit contre le supplice des Hérétiques. I. 549 *b*. Débita quelques Sentimens fort particuliers. II. 83 *a*. Donnoit de beaux exemples de moderation. 85 *b*. Son indigence. 86 *a*, *b*. S'il est Auteur d'un Dialogue contre le droit que l'on donne au Magistrat de faire mourir les Hérétiques. IV. 228 *a*. Ses Différends avec Calvin plus détaillés dans la Vie Françoise de Calvin que dans la Latine. II. 24 *a*.
Castellan, plaisante Réponse qu'il fit à François I, qui lui avoit demandé s'il étoit Gentilhomme. II. 87 *a*. Débauche la fille de son hôte. 89 *a*. De quelle maniere il rélança les reproches d'un Cardinal au sujet de Dolet. 302 *a*. Ce qu'il dit de l'Astrologie. 727 *b*.

Castellan (Jean): son Martyre écrit par François Lambert. III. 39.

Castello (Jaques de) étoit de si petite taille, que Boniface VIII. lui dit de se lever, le croiant à genoux. I. 229 *b*.

Castille, quand & à quelle occasion les Rois de ce Roiaume commencerent à mettre les mains sur les revenus ecclésiastiques. II. 94 *b*. Et qui le prémier permit que tous les actes publics y fussent dressez en Langue vulgaire. 95. Desordres de ce Roiaume causez par le songe d'une femme. III. 570 *a*.

Castor & Pollux font une irruption dans l'Attique. I. 38 *a*.

Castor, si celui qui est Auteur de plusieurs Livres, est le même que le gendre de Dejotarus. II. 265 *b*. Trois raisons pour la négative. *là-même*. Il y a eu encore un autre Castor qui étoit un excellent Botaniste. 266 *a*.

Castration, peine qu'on infligeoit aux adulteres. II. 489 *b*. Quelles autres gens on y condamnoit. 491 *a*, *b*.

Castricius, sa Réponse au Consul Carbon a été faite par d'autres. II. 98. Quel est le sens de cette Réponse. *là-même*.

Castro (Alfonse de) censuré pour deux raisons au sujet de Damascene, & du tems où il a vécu. II. 237 *a*.

Castro (Rodericus à) seconde le Marinello dans la Composition de son Traité des Maladies des Femmes. III. 345.

Castrocaro, persecute les Vaudois. III. 78.

Casuistes, on leur propose un doute par rapport à une Leçon d'Anatomie. I. 78 *a*. Ils sont dans la nécessité de travailler sur des sujets remplis d'ordures, pour la résolution des Cas de Conscience. 129 *a*. Leurs Livres témoignent qu'il y a des femmes mariées qui tâchent de se faire avorter. II. 51 *a*, *b*. Leurs Livres contiennent l'art de chicaner avec Dieu. III. 147 *a*. Rien n'échape à leur curiosité sur les causes matrimoniales. IV. 138 *a*, *b*. Casuïstes relâchez se prévalent fort de la conduite d'Abraham à l'égard de Sara. 144 *a*. Ecrivent par le menu toutes sortes d'impudicitez, & ne les savent que par le rapport des mechans. II. 532 *b*. Ne sauroient se dispenser de parler ou d'écrire de choses qui offensent la pudeur. IV. 650.

Casus Regius: Eclaircissement sur cet Ouvrage attribué à Mr. de St. Cyran. IV. 121 *a*, *b*.

Catalans, Ce qu'ils firent pour obtenir du Ciel la guérison de Mr. de Marca. III. 310 *b*.

Catalogistes d'Hérétiques, Nation *moutonniere*, s'il y en eut jamais. I. 528 *a*.

Catalogue: Traité de Louïs Mesplede des Droits du Roi de France sur cette Province. III. 380.

Catalogue des Témoins de la Vérité, par qui compilé. I. 117 *a*. Occasion de ce Livre. II. 840 *b*.

Catéchisme expliqué selon la méthode des Catégories d'Aristote. I. 328 *b*.

Catéchisme de Calvin, critiqué par Jean d'Espagne. II. 407 *b*. Aproche fort du sentiment de J. Poinet sur l'Eucharistie, qui admet une Présence réelle, qui ne soit pourtant que sacramentale. III. 762 *b*. Sa date. IV. 171 *b*.

Catégories, question sur cela. IV. 419 *b*.

Catherine de Medicis, Reine de France, ses conférences avec le Duc d'Albe. I. 85 *a*. Fait la mercuriale à Charles IX, 181 *b*. On lui oppose les mêmes artifices dont elle se servoit. II. 741 *b*. Ce que lui répondit un jour Henri le Grand. 743 *b*. On dit qu'elle faisoit son étude particuliere du Prince de Machiavel. III. 248 *a*. Lettre qui lui fut écrite. 352 *a*. Fables débitées dans son Oraison funebre. IV. 133 *a*. Réflexion sur sa conduite. 293 *b*. Son insensibilité pour les médisances. 589 & 590. Maxime qu'on lui attribue. 582 *a*, *b*. Voiez *Medicis*.

Catherine de Navarre, sœur de Henri le Grand, ne veut point se marier à condition d'aller à la Messe. III. 477 *b*. Ne trouve pas beaucoup de douceurs dans son mariage. 478 *a*. Demeure ferme dans sa Religion. *là-même*.

Catholicon, qui le prémier s'est servi de ce Titre à la tête d'un Dictionaire. I. 428 *b*.

Catholicon, passage de ce Livre, touchant la Procession de la Ligue. III. 413 *a*.

Catholique d'Etat, Ouvrage fort estimé, qui en est l'Auteur. II. 466 *a*.

Catholique mais mauvais Chrétien: quel est le Prince dont on a parlé ainsi. II. 466 *b*.

Catholiques & Protestans se reprochent les uns aux autres d'avoir des Adamites dans leurs païs. I. 80 *b*. Il y a eu plusieurs Catholiques qui ont fait profession toute leur vie de la Catholicité, encore qu'ils souhaitassent la Réformation. 458. Ne sont nullement délicats, quand il s'agit des conquêtes qu'ils font sur les Réformez. II. 4 *b*. A quoi bon le signe de croix qu'ils font sur leurs personnes. 456 *a*. Catholiques Anglois, leurs menaces & leurs imprécations contre leur patrie. 815 *b*. D'où vient qu'on sonne parmi les Catholiques des coups de cloche à midi. III. 273 *b*. L'exercice libre de leur Religion leur est promis en Hollande. 15 *a*.

Catilina, par quelle voie on commença à découvrir ses desseins. II. 517 *a*. Et comment il a pu passer pour un des maris de Fulvie. *là-même*.

Catinat (Mr. de): Ne leve point le siege de Suze, la prend au contraire & la garde jusqu'à la Paix. III. 389 *b*. Ne fut point battu devant Coni. *là-même*. Gagne la Bataille de la Marsaglia. *là-même b*. Il est faux qu'il ait été forcé par les Alliés à retourner au delà des Alpes. *là-même*.

Caton le Censeur, chasse du Sénat un Manlius, & pourquoi. I. 20 *b*. Dit que Dieu n'exauce point les fainéans. 67 *a*. Ce qu'il disoit pour se moquer de l'école d'Isocrate. 425 *a*. On a dit de lui que personne n'osoit lui demander une chose injuste. 577 *a*. Les offres qu'il fit au Roi Ptolomée pour l'engager à céder l'Ile de Cypre aux Romains. II. 182. Les égards que le Peuple eut pour lui aux Jeux Floraux, & la raillerie de Martial. 475 *a*. Prête sa femme Marcia, & la reprend après la mort de celui à qui il l'avoit prêtée. 796 *b*. Harangue vigoureusement contre des femmes qui prenoient la liberté de s'attrouper. III. 809 *b*. Ce qu'il jugea des trois Philosophes Ambassadeurs d'Athenes. II. 61 *a*. Et pourquoi il conseilla de les renvoier au plutôt. III. 796 *a*. Ses origines. 794 *a*. Son aversion pour toute la Litérature Greque. 796 *a*. Raillerie qu'on fit contre lui. IV. 418 *b*.

Caton d'Utique, aimoit mieux être honnête homme que de le paroitre. II. 123 *b*. Partie de son Histoire. III. 791 *a*, & 796 *a*. Sa surprise à la lecture d'une Lettre. IV. 196 *b*. Reprend modérément César touchant les peines des Méchans. II. 122 *a*.

Cattho (Angelo) son don prophétique. II. 114 *a*.

Catulle fait des Vers contre César. III. 300 *b*.

Cavales, leur châleur excessive. IV. 594. Des Dames passent une nuit à faire des sentinelles ridicules autour d'une cavale. 598. Qui s'éventoient & qu'on prétendoit devenir fécondes. 596 *a*, *b*; 597 *a*, *b*.

Caucase: pourquoi ainsi nommé. I. 613 *b*.

Cave (Guillaume) traite la Papesse de Fable, & prétend qu'elle a été fourrée dans la Chronique de Martin Polonus. III. 773 *b*.

Cause, les Scholastiques se tourmentent pour en assigner une à chaque effet. I. 710 *a*.

Cause prémiere, ce que quelques Philosophes ont enseigné sur ce sujet. II. 295 *b*, & 296 *a*, *b*.

Causes, il y en a de fort aisées à défendre encore qu'on ait un peu de tort. I. 274 *a*. La meilleure se pourroit perdre dans certaines circonstances. IV. 39 *b*. Causes que l'on appelle grasses. 2 *b*.

Causes Occasionnelles, si le Démon se sert du bâton comme d'une cause occasionnelle. I. 3 *b*, & 5 *b*. Réflexion sur cette Hypothese. II. 8 *b*. Son usage. 359 *b*. Il n'y en a point de plus capable, que celle-là de donner raison des événemens. III. 759 *b*. Pourroient être de quelque usage au sujet des songes. 289 *b*. Et pour expliquer les phénomenes corporels. 305 *a*. Si elles ont produit les miracles de l'ancienne Loi. 698 *b*. Ce Systême ne fait pas intervenir l'action de Dieu par miracle. IV. 85 *b*. Si elles pourroient être de quelque usage pour résoudre quelques difficultez touchant la Providence. 374 *b*. & 375 *a*.

Caussin, à quoi il compare saint Paul & saint Augustin. I. 78 *b*. Sa Sympathie avec le Soleil. II. 112 *a*. Et le pronostic qu'Henri IV en fit. *là-même*. Fait un détail de particularitez, qu'il n'a tirées que de son cerveau. 449 *b*. Condamne une Censure qu'avoit fait Longin. IV. 344 *b*.

Cea, Ile, ses habitans mirent Aristée fils d'Apollon au nombre des Dieux. I. 317 *b*. Voiez l'Article *Zia*.

Cedrenus n'entre pas bien dans le sens de Xiphilin au sujet de l'extraction d'Hadrien. II. 667 *a*.

Ceilan, plaisante prétension des habitans de cette Ile touchant les larmes d'Eve. I. 17 *a*. Montagne de cette Ile nommée *le Pic d'Adam*, & pourquoi. 74 *b*.

Celestin III (Pape) ce qu'il fit, pour faire voir qu'il pouvoit donner la couronne Impériale à qui il voudroit. II. 722 *a*, *b*.

Celibat, Agrippa déclamoit contre la loi du Célibat. I. 111 *a*. Cette loi a des suites affreuses, & est une source inépuisable d'impuretez & de desordres. II. 215 *b*, & 240 *b*. Voiez aussi 449 *b*, 599 *b*, & III. 411 *b*. Le vœu qu'on en fait est téméraire. II. 445 *a*. Le nombre des Ecclésiastiques qui trouvent ce joug trop rude est innombrable. 608 *a*. Si les Philosophes le doivent préférer au mariage. 714 *a*. S'il est possible de le garder. 865 *b*. Sa supression étoit à charge aux grandes Maisons des Protestans d'Allemagne. III. 55 *a*. Ne peut être défendu par les desordres de quelques personnes mariées. IV. 412 *b*. Joseph Hall dispute sur cette matiere. II. 687 *b*. Morceau curieux de l'Histoire d'Huldricus Mutius sur ce sujet. III. 452 *a*, *b*; & 453 *a*, *b*. Autres Morceaux sur ce sujet. 466 *a*, *b*.

Celse: se moque des Chrétiens, & de leur *N'examinez point, Croiez seulement*. IV. 621. Réfuté par Origene. *là-même*.

Celsus a élevé les bêtes au dessus de l'homme. IV. 83 *b*.

Celtes, d'où leur vient ce nom. II. 750 *b*.

Celtes (Conrad): avant lui il y avoit d'assez illustres Poëtes Latins en Allemagne. III. 52.

Cenalis (Robert): son Jugement des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet. I. 628 *a*.

Cene: quand on a cessé à Geneve de s'y servir de pain sans levain. II. 686 *b*, *n*.

Cenéus: tué dans le combat des Lapithes & Centaures. I. 375 *a*.

Censeurs, il ne sied pas bien de faire le Censeur à qui est tout plein de défauts. I. 149 *a*.

Censeurs des Livres, leur peu d'attention. I. 72 *a*. Gardent longtems les Manuscrits, & y effacent beaucoup de choses. II. 387 *b*.

Censure, inclination que l'on a pour la Censure. I. 482 *a*. Les Censures qui sont indiscretes & grossieres causent de grands maux 264 *b*. Inconvénient de celles qui tombent sur un tas de Propositions d'une maniere vague & sans qualifier chaque Proposition en particulier. 239 *b*, & 421 *b*. Ses funestes effets quand elle n'est pas bien ménagée. II. 772 *a*.

Centule, Ville, pourquoi ainsi appellée. I. 7 *a*.

Centuriateurs de Magdebourg, ce qu'ils content touchant Gregoire le Grand mérite d'être rejetté. II. 599 *b*. Le traitement qu'on leur fit. 868 *a*, *b*. Quelques faits qui concernent leur Ouvrage. 841 *a*, & 868 *a*. Leur Epitre dédicatoire à la Reine Elisabeth. 842 *a*.

Cepion favorise la cause des Chevaliers contre les prétentions du Sénat. II. 321.

Céramique, c'est ainsi qu'on appelloit une des rues & un des Fauxbourg d'Athenes, mais pour différentes raisons. III. 488 *b*, 489 *a*, *b*.

Cercle, gens qui ont prétendu d'en avoir trouvé la quadrature.

III. 152 *a*. Selon les Mathématiciens, elle ne peut exister qu'idéalement. IV. 542 *b*.

Cercueil, s'il feroit possible de suspendre un cercueil de fer entre deux aimans. III. 268 *a*, *b*.

Cerdagne pris pour l'Ile de Sardaigne par un habile Jurisconsulte. II. 154 *a*.

Cérémonies sacrées ne doivent pas être divulguées. II. 593 *a*. Il vaut mieux les suporter que de démembrer l'Eglise. 687 *a*.

Cerès, de quels bienfaits on lui étoit redevable. IV. 348 *a*. Comment on celebroit sa fête en qualité de Législatrice. *là-même*. Comment Baubo la fit revenir de sa mélancolie. 350 *a*. Et ce que cela produisit dans la suite. *là-même*.

Cerigo: voiez *Cythere*.

Cerisante a fait de jolis Vers citez par Menage. II. 509 *b*, *n*.

Cervantes: (Miguel de) ses Nouvelles traduites par d'Audiguier. I. 381 *a*, *b*.

César (Jules) si l'on doit entendre de lui ce que dit Valere Maxime touchant Accius. I. 42 *b*. Fut Poëte de fort bonne heure. 44 *a*. On a feint que son ame avoit été convertie en astre. 245 *b*. Il méritoit la mort, mais ce n'étoit point à trois ou quatre particuliers d'entreprendre de le faire mourir. 685 *b*. De quelles armes ses assassins se servirent pour le faire tuer, & pour se faire tuer eux-mêmes. II. 74 *b*. Il n'y a que Valere Maxime qui parle de son aparition a Cassius. 75 *a*. S'il est retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. 106 *a*. Sa modération. *là-même*. Si d'autres dans une pareille situation eussent fait ce qu'il a fait. 119 *b*. Les trois mots célèbres qu'il écrivit à un ami. 120. Divers jugemens sur ses Commentaires. 121 *b*. Faits qui concernent le même Livre. 126 *a*, *b*. Qui l'a le prémier publié en Grec. 882. Ne daigne pas se lever devant le Senat. 124 *b*. Voiez aussi IV. 395 *a*. Tentatives de ses favoris pour lui faire donner le nom de Roi. II. 123 *a*. Pourquoi il ne décida rien dans la cause de Dejotarus. 262 *b*. Disoit qu'il ne craignoit pas les gens aussi gras & aussi bien peignez que Dolabella & Marc Antoine. 299 *b*. Quels amis il choisissoit selon Ciceron. *là-même*. L'effet que produisit sur lui la Harangue de Ciceron pour Ligarius. III. 116 *a*. Il aime trop à discourir sur le métier des autres. 158 *b*. Il s'empare du thrésor que l'on gardoit dans le Temple de Saturne. 384 *a*. Il suprime cet endroit de son Histoire. *là-même*. Choisit Pompée pour son gendre. 441 *b*. Il n'oublioit rien que les injures. 606 *b*, *n*. Reçoit une Lettre d'amour dans le Sénat. IV. 196 *b*. Permettoit à ses soldats toutes sortes de débauche après la victoire. 304 *a*. Souhaitoit une mort subite. 422 *a*. On montroit son épée en Auvergne. II. 122 *b*. Ses Commentaires traduits & commentez par Vigenere. I. 439. Paralleles entre lui & Henri IV par Antoine de Bandole. 439.

Cesarius, Lettre de saint Chrysostome à ce Moine. I. 562 *b*.

Cesy-Sansy, à quelle condition il épouse la Comtesse de Moret. II. 631 *a*.

Cesonie, femme de Caligula, faits qui la concernent. II. 11 *b*. Tuée avec sa fille par Lupus. 82.

Cevennes: on a débité faussement que le Comte de Souches y étoit né. IV. 247.

Chabot (Jeanne) professe hautement la Religion Protestante sans quitter son habit de Religieuse. III. 593.

Chagrin, passage de Mr. de Saint Evremond. IV. 523 *b*.

Chaines, pourquoi on chargeoit de chaines d'or ou d'argent les têtes couronnées. I. 360 *a*.

Chaire: on y étaloit autrefois une vaine & prodigieuse Lecture. I. 630 *a*, *b*.

Chaise (le Pere de la) Satire contre lui. I. 241 *a*, *b*.

Chalcondyle a parlé des Bohemes sur de mauvais Mémoires. II. 40 *a*.

Chambre (l'Abbé de la) sur quoi il a bâti l'Oraison funebre de la Reine de France. II. 869 *a*.

Chambres de l'Edit, quand accordées aux Réformez. II. 547 *b*.

Chambres des Méditations: lieux où les Jésuites introduisoient les plus grands pecheurs, &c. II. 148 *b*.

Chameau, cet Animal est en vénération parmi les Turcs. III. 266 *b*. Selon eux il ressuscitera. 267 *a*.

Chameleon, qui est Auteur du Livre qui traite des qualitez occultes de cet Animal. II. 272 *a*.

Chamier, meurt comme Zuingle l'épée à la main. II. 131 *b*. Son caractère. *là-même*.

Champignons, quatre personnes meurent pour en avoir mangé. II. 430 *a*.

Champion des Dames, qui est l'Auteur de ce Poëme. II. 491.

Chanaan, la cause de sa méchanceté, & les prémieres marques qu'il en donna. II. 130 *b*.

Change, il faut demeurer où l'on est si l'on ne gagne rien au change. III. 512 *b*.

Changemens dans la créance: prouvez par des faits autentiques. III. 590 *b*. Déclarez impossibles par les Controversistes Romains; sur l'Eucharistie, par Mrs. de Port Roial; sur tous les Articles par le Dr. Langevin. *là-même b*, *n*.

Changy: cette Terre est en Bourgogne. II. 133 *a*.

Chansons peuvent être utiles aux Etats. IV. 124 *b*. Chansons spirituelles sur l'air de *Daye d'en Daye*, par qui composées. I. 333 *b*. Celles où Jean de Wert sert de refrain ont été souvent renouvellées, & leur origine. IV. 493 *a*, *b*.

Chantre fameux du Pont neuf à Paris. II. 249 *a*. Voiez *Savoiart*.

Chantres, comment ils vivoient anciennement. II. 599 *a*.

Chanvalon galant de la Reine Marguerite. IV. 484 *b*.

Chaos, qui le prémier des Philosophes supposa une intelligence pour le débrouiller. I. 210 *a*, & 211 *a*. Les anciens Philosophes remontoient jusqu'au Chaos & aux prémiers principes. 212 *b*. Si les idées des Anciens qui en ont parlé ont été justes, & s'ils ont pu dire que cet état ne subsistoit plus. 214 *b*. Voiez aussi III. 556 *a*. Diverses significations de ce mot. IV. 341 *a*. Ce que c'étoit selon Platon. 558 *a*.

Chapelet du St. Sacrement: Ouvrage d'une Sœur d'Antoine Arnauld attribué à l'Abbé de St. Cyran, & condamné par la Sorbonne. IV. 121 *b*.

Chapitre de Paris, sa tyrannie envers les *Pastouraux* châtiée. II. 97 *b*. Ce qui rendit fort communs certains affranchissemens. 98 *a*.

Chappuzeau (Samuel) cité. II. 503 *a*. Il convainc Mr. Jurieu d'avoir médit des Hollandois plus que Tavernier. IV. 325 *a*.

Char de triomphe, attelé de quatre chevaux blancs, devoit être, selon les Romains, reservé en propre au souverain maitre des Dieux. II. 34 *a*.

Charbonnier, Conte que l'on fait de l'âne d'un Charbonnier. III. 175 *b*.

Charenton, son Synode National de 1631 demande par ses Députez de ne point haranguer le Roi à genoux, non plus que les autres Ecclésiastiques du Roiaume. I. 183 *b*. Ce qui fut beaucoup contesté. *là-même*. Et enfin accordé. *là-même*. On y tente inutilement l'établissement d'un College. II. 303. En quel cas on prêchoit dans la cour du Temple. 310 *b*.

Charges, le mérite, le crédit, la puissance, sont souvent des obstacles pour y parvenir. I. 249 *a*, & 509 *a*, & II. 133 *b*. Il vaut mieux y renoncer, que d'y arriver & de les exercer aux depens de sa conscience. I. 376 *b*, & 408 *b*. Esprit mercénaire de ceux qui les possedent. II. 684 *a*. L'Auteur n'en vouloit point & en avoit refusé. IV. 657. Comment il perdit la sienne, & quel fut alors son procedé. 658.

Chariclès se rend infame par sa conduite au sujet du tombeau de Pythonice. II. 696 *b*.

Chariots à voile: inventez par Stevin; Poëme qu'en fait Grotius. IV. 280 *b*.

Charivary donné à une veuve remariée incontinent après le decès de son mari, autorisé par justice. I. 629 *a*. Approuvé par divers Jurisconsultes. *là-même*. *a*, *n*. Desaprouvé par Faber & Chassanée. *là-même*.

Charlemagne, sa Vie attribuée à Plutarque par Wicelius. I. 41. Comment cet Empereur découvrit les amours de sa fille avec son Sécrétaire, & comment il se conduisit après cette découverte. II. 343 *a*, *b*. S'il créa les Pairs de France. 618 *a*. Le Livre, publié sous son Nom par Jean du Tillet, est du moins de son tems. Dispute là-dessus. IV. 64 *a*, *b*.

Charles-Quint, s'il se servoit des conseils d'Agrippa. I. 108 *a*. Accuse auprès des Princes & Etats de l'Empire Henri II d'avoir des liaisons avec Soliman. 283 *a*. Il se dispose avec le Pape de l'en accuser en plein Concile. 284 *a*. Excellente parole de ce Prince. 408 *b*. Ce qu'il disoit de la plume de Langey. 500 *a*. Ce qui a contribué autant à faire dire qu'il étoit mort dans les sentimens de Luther. II. 65 *a*, & 136 *b*. Offre un duel à François I. 134 *b*. S'il fut fort chaste. 138 *a*. Qui l'a assisté à ses dernieres heures. 65 *a*. Et dans quels sentimens il est mort. *là-même*. Faits concernant son Confesseur. *là-même*. Par quelle raison il l'emporta sur son compétiteur à l'Empire. 133 *b*. Par quelles intrigues il sauva sa personne & son armée. 410 *a*. Et reduisit la Cour de France à d'étranges embarras. 411 *a*. Dont il ne sut pas profiter. *là-même*. Ses impostures contre François I produisent tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. 501 *a*. Se repent d'avoir négligé la Langue Latine. 672 *a*. Violente la nature en deux mariages d'une maniere fort opposée. III. 110 *b*. Un Seigneur des Païs-Bas fit sauter en l'air la maison où il avoit régalé cet Empereur. 267 *a*. Action généreuse de ce Prince. 233 *b*. Se saisit du Milanez. IV. 201 *a*. Il soumet Constance. II. 213.

Charles VI, Roi de France, misere & desordre de la France sous ce Prince. I. 639 *a*.

Charles VII, Roi de France, mauvaise reputation de la Reine sa mere. I. 635 *b*. Arrêt rendu contre lui. 636 *a*, *b*. Fait une espece d'amende honorable. 637 *b*, 638 *a*. S'il avoit eu assez de courage & de génie, il n'eût pas prostitué son honneur autant qu'il fit. 639 *a*. Ce qu'en dit Mezeral. III. 171 *b*.

Charles VIII, Roi de France, on publia qu'il avoit été supposé. II. 682 *a*. Son éducation. III. 171 *b*. Etoit extrêmement foible de corps & d'entendement, pourquoi cela. 183 *a*. Avant lui la vérole étoit inconnue en France. 670 *a*, *b*. Un Chirurgien se met à genoux devant sa Statue, & pourquoi. *là-même*. Savonarole avoit prophétisé qu'il retourneroit en Italie. IV. 150. Affection de ce Moine pour lui, & pourquoi. 160. Sa mort 149 *b*, 150 *a*. Elle ne contribua point à la chute de ce Moine. *là-même a*. Son Expedition regardée comme un des plus grands malheurs de l'Italie. 150 *a*. Savonarole lui écrivit des Lettres pour l'exhorter à revenir en France. 157 *b*.

Charles IX, Roi de France, ce qu'il dit à l'Amiral de Coligni. I. 10 *b*. Harangue son Parlement en des termes graves & menaçans. 180 *a*. Voiez aussi II. 809 *a*. Il n'estime point la poësie d'Amyot. I. 182 *a*. Et lui reproche son avarice. 180 *a*. A qui doivent être imputées ses mauvaises qualitez. II. 184 *a*. Politique dont il se servoit à l'égard des Poëtes. 256 *b*. Et des beaux Esprits. IV. 71 *b*. Fait des menaces au Roi de Navarre & au Prince de Condé. II. 741 *a*. Tiroit lui-même, par la fenêtre de sa chambre, sur les Huguenots qui se sauvoient du massacre. III. 593 *b*. C'est à tort qu'on a dit qu'il n'aimoit pas les femmes. IV. 390 *a*, *b*.

Charles X, prétendu Roi de France: ce que la Ligue fit pour lui contre Henri IV. III. 583 *b*.

Charles I, Roi d'Angleterre, sa mort imputée au Parti Presbyterien, & cause de mille conséquences odieuses contre les Protestans de France. I. 186 *b*. Son supplice condamné par plusieurs Ecrivains Protestans. II. 746 *a*. On a supposé qu'il est mort membre de l'Eglise Romaine, dans un Livre dédié à son fils. III. 392 *b*. N'étoit pas l'Auteur d'un Ouvrage qu'on lui attribuoit

tribuoit. 397 *b*, &c. Sa Priere pour le tems de captivité. 398 *a*.

Charles II, Roi d'Angleterre, Papiers qui furent trouvez dans son Cabinet concernant la Controverse. II. 314 *b*. Livre qui lui fut dédié par la Milletiere. III. 392 *b*.

Charles II, Roi d'Espagne, à quoi on a attribué sa convalescence. III. 497 *b*.

Charles, Duc de Calabre: condamne un Gentilhomme Napolitain à nourrir un vieux Cheval qu'il avoit abandonné, après en avoir reçu de grands services. IV. 88 *b*.

Charlevois, par quelles embûches on tâche de le perdre. II. 630 *a*.

Charpentier se trompe dans une Harangue. II. 902 *b*.

Charron, mis par Garasse dans le Catalogue des Athées. II. 143 *b*. Cité. 145 *b*, 148 *a*. On a dit qu'il étoit plus dangereux que Montagne. 147 *a*. Ce qu'il enseigne touchant l'incompréhensibilité de la nature divine. IV. 212 *b*. Approuve la Doctrine de J. Huarte touchant les Esprits. II. 820 *b*, *n*. Comment les Facultez de Theologie de France se comporterent à l'égard de son Traité *de la Sagesse*. IV. 616.

Chartée, si une chartée de peaux fut l'origine de la Guerre du Duc de Bourgogne & des Suisses. I. 642 *b*.

Chartier (Alain) on ajoute beaucoup de Pieces étrangeres à ses Oeuvres. II. 355 *a*.

Chartreux, plaisante Réponse d'un Chartreux à Philippe de Comines. II. 598 *a*. Chartreux condamnez à deux mille pistoles d'amende, par qui, & pourquoi. 827 *b*.

Chassanée, ce qu'il rapporte touchant la Vierge. IV. 5 *b*. Insigne Plagiaire. 382 *b*.

Chasse: les Evêques s'y adonnoient beaucoup dans le XVI Siecle, &c. IV. 16 *b*. Elle leur étoit defendue par les Canons. *là-même*.

Chastel (Jean) son Apologie. I. 626 *b*, & 628 *a*, *n*. Voiez aussi II. 149 *a*. Son attentat sur la Vie de Henri IV, & ses suites. 614 *a*, *b*. Conjecture sur ce qui porta le Parlement de Paris à envelopper les Jésuites dans sa Cause. 642 *n*.

Chastelet (du) cité. III. 187 *a*, & 340 *a*.

Chasteté n'a pas habité longtems sur la terre. I. 267 *a*. Rare exemple de cette vertu. 251 *a*, *b*. Voiez aussi III. 348 *a*. Chasteté non seulement immanente, mais transitive ou pénétrative. I. 646 *a*, & 647 *a*. Pourquoi les particuliers bronchent plus à cet égard, qu'à l'égard des autres vertus. II. 97 *a*. Le plus ardent amour de cette vertu n'exclud pas nécessairement les dispositions machinales de l'incontinence. 217 *a*. Voiez aussi 508 *a*, *b*. Pour la garder il faut souhaiter une proprieté pareille à celle des Hirpes. 488 *b*. N'est point incompatible avec la bravoure. 737 *b*. Accompagnée d'une circonstance incroiable. 571 *a*. Les idées de l'honneur ont été effacées dans quelques Nations par rapport à cette vertu. 854 *a*, *b*. Voiez aussi II. 879 *a*, & III. 89 *a*. Cherchez *Continence*. On débite que l'Emeraude en est grande amie: Exemple curieux. IV. 48 *b*.

Chasteté de Conversation: nouvelle preuve contre ce qu'en a voulu établir Mr. Chevreau. IV. 493 *b*.

Chat auquel on laisse une Pension, & Procès célébre à ce sujet. IV. 89 *b*.

Châtel (Jean du) Devin & faiseur d'Horoscopes, dépose contre Conchine & sa femme. II. 526 *b*.

Chatellard, Gentilhomme François, décapité en Ecosse pour avoir attenté à l'honneur de la Reine. IV. 73 *b*.

Châtillon (le Maréchal de) source de sa division avec le Maréchal de Brezé. III. 189 *a*.

Châtillon (l'Amiral de) désigné dans une Harangue séditieuse prononcée au nom du Clergé. IV. 14. Voiez *Coligni*.

Châtrer, gens qui se châtrent par complaisance. II. 202.

Chavagnac, Observations sur ses Mémoires. IV. 246 *b*.

Chaumont, sa négligence quand il lisoit les Ouvrages qu'il réfutoit. II. 234 *a*.

Chelonis se tire d'un embarras très-delicat. II. 156 *b*.

Chemin de saint Jaques, comment formé. II. 897 *a*.

Chemnitius traité de redoutable Adversaire par Don Nicolas Antoine. I. 227 *b*.

Chenailles, Maison agréable sur la Loire. I. 278 *a*.

Chêne de Mamré: ce qu'on en a dit. I. 33 *b*, 34 *a*.

Chenix, ce que c'est que ne s'asseoir pas sur le Chenix. III. 744 *a*.

Cherestrata, mere d'Epicure, pourquoi cette femme ne pouvoit manquer de former un Sage. II. 364 *b*.

Cherifs sont en telle estime parmi les Turcs, qu'eux seuls portent le turban verd. III. 266 *b*.

Cherseoglis se fait Mahometan par dépit. 57 *b*.

Chesne (André du): il y a apparence que c'est à lui qu'on doit l'Edition des Oeuvres d'Abelard. I. 176 *b*.

Cheval dont Pline a parlé. I. 86 *a*. Chevaux qui hannissent à la vue d'un Cheval peint. 259 *b*. Cheval Sejan, fatalité qu'on disoit lui être attachée. II. 74 *b*. Chevaux qui devenoient meilleurs en vieillissant. 47 *b*. Cheval d'airain qui donnoit de l'amour. IV. 595. Agé de trente-huit ans, a qui son Maitre laisse la liberté, un pré, & une pension. 89. Autres Exemples de reconnoissance envers les Chevaux. *là-même a*, *b*. Exemple contraire. *là-même*.

Chevalerie: un Auteur Italien n'en reconnoit point hors de la Communion du Pape. IV. 388.

Chevalier, par quel moien & en quel tems les Chevaliers Romains devinrent Sénateurs. II. 322 *a*. Leur Ordre deshonoré en deux manieres. III. 29 *a*. Chevalier qui donne ce titre à un autre. II. 643 *b*.

Cheveux, leur perte préjudicie à la beauté. I. 205 *a*, & II. 710 *a*. Homme qui avoit la faculté de les remuer, sans faire aucun mouvement ni de la main ni de la tête. 748 *a*. S'il est permis aux hommes de les porter longs. III. 253 *a*.

Chevillier: son Traité de l'Origine de l'Imprimerie de Paris. I. 548 *b*.

Chevre, Maitresse de quelque Général Italien. I. 464 *b*. Chevres de tout un païs brulées, & pourquoi. *là-même*. Si la noirceur dans une chevre peut donner quelque qualité à son lait, & s'il est possible aux hommes de s'appercevoir de cette qualité. II. 270 *a*. Son sang bu fait devenir pâle. 322 *a*.

Chevreau (Urbain) s'embrouille en s'apuiant sur le témoignage d'Herodote. I. 52 *a*. Est redressé sur le martyre de Saint Babylas. I. 413 *b*. & 414 *a*. Conjecture fort vraisemblable sur une erreur qui se trouve dans son Histoire. II. 76 *a*. Ce qu'il dit des vieillards qui se marient. III. 301 *b*. Et d'un Procès d'adultere. IV. 189 *a*. Son jugement sur la Querelle de Girac & de Costar. 357 *a*. Ses idées sur la Politesse du Stile, & leur réfutation. 642 *a*, *b*, &c. 652.

Chevreuse (le Duc de) épouse comme Procureur du Roi de la Grand' Bretagne la Princesse Henriette Marie de France. II. 658 *a*.

Cheureuse (la Duchesse de) desordres qu'elle cause. II. 660 *a*.

Chiabrera (Gabriel) regardé comme Inventeur de Chansons Anacreontiques. IV. 59.

Chicocius, Auteur inconnu à Guy Patin. IV. 160 *a*.

Chiens, si le Chien d'Agrippa n'étoit pas un Chien naturel. I. 107 *a*. Pensée de Ciceron, touchant les Chiens du Capitole. I. 537 *a*, & II. 90 *a*. Voiez aussi III. 241 *a*. N'entrent jamais ni dans les Eglises ni dans les Mosquées de Misitra. II. 852 *a*, *b*. Les bons abboient contre toutes sortes d'inconnus, amis ou ennemis de la maison de leurs maitres. III. 291 *a*. Sermon sur les différentes especes de Chiens. 283 *a*. *b*.

Chievres, Gouverneur de Charles-Quint, s'il est vrai qu'il détourna son éleve de l'étude du Latin. II. 672 *a*.

Chiffres, sont fort commodes & fort incommodes. I. 176 *a*.

Childeric, Conte qu'on fait de lui & de Basine. I. 464 *b*, & 465 *a*.

Chiliastes, essuient une grande mortification par la Paix de Pise. III. 325 *a*.

χιλιὰς, *signification de ce mot*. I. 55 *b*.

Chymistes, Arrêt rendu contre eux par le Parlement de Paris. 326 *b*.

Chine, les Lettrez de ce païs-là sont Athées, n'étant Idolâtres que par dissimulation. III. 296 *b*. Si l'on agit prudemment lorsqu'on y accorde un Edit de tolérance aux Catholiques Romains. 399 *a*. Histoire de ce Roiaume par Jean Gonzales de Mendoza, traduite par Luc de la Porte. 380.

Chinois, Secte qui a cours parmi eux. I. 653 *b*. De combien de figures les Chinois se servent en écrivant. II. 559 *b*. La plupart sont fort attachez à l'opinion de la métempsychose. 685 *b*. Quelle est la Religion de leurs gens de Lettres. 118 *b*. IV. 238 *a*. & 266 *a*. Théologie d'une Secte qui est parmi eux. 254 *b*. Hypothese qui est fort en vogue parmi eux. 266 *a*.

Chios, Réponse que fit Ciceron aux habitans de cette Ile. IV. 360 *a*.

Chirocmeta. Remarques touchant ce Livre. II. 272 *b*.

Chiron & Phenix ne peuvent avoir été tous deux precepteurs d'Achille. I. 57 *a*. La naissance de Chiron. III. 703 *a*.

Chytreus (David) publie l'Apologie de la Confession d'Augsbourg par George Braun. I. 656 *b*. Son Histoire de la Confession d'Augsbourg. *là-même*. Traduite en François. *là-même*.

Choquer, on ne fait pas qui l'on choque quand on traite les gens avec hauteur. I. 265.

Chrétiens, grande défaite de Chrétiens par les Sarrasins. I. 11 *a*. En quel tems ils disputérent le plus efficacement contre les Juifs. I. 123 *a*. Leurs devoirs, quand ils sont persécutez. 186 *b*. Ils ne sont point en droit d'insulter aux Philosophes Païens, touchant la foi promise. 267 *a*. Ont renoncé depuis longtems à la patience & à la soumission. *là-même*. Leur Devise. IV. 218 *a*. En quel lieu il s'en trouve qui n'entendent pas un seul mot de leur Religion. II. 298 *a*. Qui est l'Auteur d'une sanglante Invective faite contre eux, & raportée dans Minutius Felix. 514 *b*. Il y en avoit du tems de saint Gregoire, qui doutoient de l'immortalité de l'ame & de la resurrection des morts. 601 *b*. Chrétien digne de ce nom, est la chose du monde la plus rare. 560 *b*. Si on peut l'être sans embrasser aucune Communion particuliere. 618 *b*. A bien plus de peine à se bien servir de ses richesses, qu'à s'en passer. III. 63 *b*. Quadrat & Aristide présentent des Apologies pour les Chrétiens. II. 669. Ceux du IV Siecle faisoient souvent mention de l'antiquité de leur Noblesse. 711 *b*. Prévention de leurs Communions les unes contre les autres. 852 *b*. Il est étrange que les Chrétiens aiant un Systême de Religion si pur, ils vivent néanmoins avec tant de déréglement. 902 *b*. Il s'en est trouvé parmi les Sénateurs mêmes, qui tâchérent de maintenir la célébration des Lupercales. III. 220. Les Chrétiens n'ont rien à reprocher aux Infidelles, sur le chapitre des mœurs. 222 *b*, & 223 *a*. Ils ont été infiniment plus cruels, que les Sectateurs de Mahomet. 622 *a*. Etoient accusez d'être la cause de tous les malheurs publics. IV. 432 *b*. Et à leur tour ils accusérent leurs ennemis de la même chose. *là-même*. Moquez & raillez par Celse sur leur *N'examinez point*, *Croiez seulement*. 621. Défendus par Origene. *là-même*. Captifs en la Foi, & non point Juges de la Doctrine. 625. Il doit suffire à tout bon Chrétien que sa Foi soit appuiée sur la Parole de Dieu. 631. Leurs disputes ne doivent être portées qu'au Tribunal de la Révélation. *là-même*.

Chrysippe n'approuvoit point qu'on détournât les hommes du péché par la peur de la justice de Dieu, & pourquoi. I. 46. Refuté par Carneade. II. 60 *a*, *b*. Aimoit à composer beaucoup par l'envie qu'il portoit à Epicure. 167 *a*, *b*. Ramasse tant de raisons pour l'incertitude qu'il ne peut ensuite les réfuter. 168 *a*. Avance une fausse Maxime & se contredit. 168 *b*, 169 *a*. Est accusé par Plutarque de faire Dieu auteur du péché. 170 *b*. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choses dans l'Empire de la Philosophie. 174 *a*. Sa Comparaison de Dieu

avec le Roi Dejotarus. 263 *a*. Se précautionne vainement pour établir ce qu'on appelloit *Fatum*. 375 *a*. S'amuse trop à expliquer les Traditions Poëtiques. 902 *b*. Voiez aussi 905 *a*.

Chrysopolis, Ville, d'où lui vient ce nom. II. 165 *b*.

Chrysostome (St.) loue mal-à-propos le courage & la prudence d'Abraham. I. 27 *a*, & l'obéissance de Sara. *là-même*. Rend la pareille aux Gentils sur leur renoncement au monde. 267 *a*. Il s'est trompé sur la cause de la mort de saint Babylas. 412 *a*, *b*. Il paroit qu'il n'a gueres consulté l'Histoire sur ce sujet. *là-même b*. Il avance plusieurs faussetez de bonne foi. *là-même*. Le fondement général de quelques-unes de ses méprises. *là-même b*. Sa Lettre à Cesarius formellement contraire à la Transubstantiation. 556 *a*. Il ne raisonne pas mieux que Bion (ou Bias) sur le mariage. 562 *a*. Maltraité par Erasme. II. 390 *a*. Pourquoi il ne comparut point au Synode de Theophile. III. 492 *a*. Ses exaggérations sur la caducité de Sara. IV. 145 *a*. Sa Lettre à Cesaire avec les Dissert. de Mr. J. Basnage. I. 467 *a*.

Christ, s'il se devoit manifester après le cours de six mille ans. I. 123 *a*.

Christianisme, on le traite comme un vieux Palais qui a besoin d'étançons de toutes parts. I. 67 *b*. Ce qu'en disoit Averroës quand il faisoit réflexion sur la pratique de la Communion Romaine. 387 *a*. Scandale des divisions qui y regnent. II. 147 *b*. Différent de soi-même par rapport à divers tems. 832 *b*. Animé de l'esprit de persécution. *là-même*. Son établissement seul suffit pour prouver sa Divinité. III. 144 *b*. S'est établi dans ces derniers siecles par d'autres voies, que dans les trois prémiers siecles de l'Eglise. 260 *b*. Sa vérité est mal prouvée par son étendue. 261 *b*, & par sa prospérité. *là-même*, & 262 *a*. Inconvénient qui arriva à sa naissance. 270 *b*. Il s'y est glissé des abus semblables aux desordres du Paganisme. 678 *a*. Pourquoi on y a vu plus souvent des Sectes impudentes, que sous le Paganisme. IV. 405 *a*. Est d'un ordre surnaturel, & son Caractere. 631, 632.

Christien, Electeur de Saxe, bien moins rigide Luthérien que son pere. III. 127.

Christien IV, Roi de Dannemarc, voulant répudier sa femme, les Juges prononcérent contre lui. IV. 166. Ses amours, son mariage, & son divorce avec Christine de l'ancienne Maison de Monch. 464 *a*.

Christine de Pise. Ce qu'elle rapporte de Novella. I. 229 *a*, *b*.

Christine, Reine de Suede, écrit au Général des Jésuites, pour avoir deux Religieux de sa Compagnie. III. 239 *a*. Comment on la retira d'un lac où elle étoit tombée. 636 *a*, *n*. Il ne se passoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages de Tacite. IV. 311 *b*.

Chronique Martinienne, ainsi nommée de Martinus Polonus son Auteur: traduite en François avec les Additions de Verneron & Castel. III. 777.

Chroniqueurs, copient souvent les uns des autres les mêmes mensonges. I. 22.

Chronologie, s'il ne faut suivre d'autre guide que l'Ecriture sainte dans la doctrine des tems. I. 538 *b*. Il n'en faut jamais admettre, sans une extrême nécessité, qui choque les apparences. 683 *b*. Il y en a peu dans la plupart des Historiens Grecs & Latins. II. 47 *a*. Plusieurs Auteurs ont négligé de l'observer, quand il ne s'est point agi de marquer le tems où les gens avoient vécu. 77 *b*.

Chronologies: fort sujettes aux Gloses & Additions des Lecteurs. III. 582 *b*.

Chronologues, il y en a qui ne sont pas exacts dans leur propre Histoire. I. 272 *b*. Voiez aussi II. 249 *a*.

Chute du premier homme: est un des plus grands Mysteres. IV. 625.

Ciaconius: fait un Traité sur la delivrance de l'ame de Trajan de l'Enfer par les Prieres de St. Gregoire. IV. 394 *b*.

Ciceron blâme ceux qui méprisent leur propre Langue, & les Auteurs de leur Nation. I. 44 *a*. Sa raillerie sur le culte d'Adonis. 81 *b*. Approuvée par saint Augustin. *là-même*. Passage de cet Orateur, corrigé au sujet d'Albutius. 132 *a*. Un autre expliqué. 133 *b*. Son Traité *de Gloria*. 143 *b*. Comment il se défend des contradictions qu'on lui reproche. 248 *a*, *b*. On lui attribue les Lettres à Cerellia. 276 *b*. Ce qu'il dit des Lettres de son Ami Atticus. 298 *a*. Se moque des interpretes de songes. 312 *a*. Redoutoit les coups d'ongle d'Atticus. 315 *a*. On trouve dans ses Lettres à Atticus l'Histoire du tems, & la prophétie de ce qui devoit arriver. 377 *b*. Sa Pensée touchant les Chiens du Capitole. 537 *a*. & II. 90 *a*. Son Eloquence n'étoit pas au goût de tout le monde. I. 686 *a*. Va commander dans la Cilicie. II. 46 *b*. Demande quartier à Carneade. 62 *a*. Il y a de certains faits à l'égard desquels son autorité n'est pas décisive. 70 *a*. Ce fut, selon lui, une insigne flétrissure pour la Maison *Junia* d'avoir produit un Orateur qui exerçoit le métier d'Accusateur. 80 *a*. Se moque des Enfers. 122 *a*. Devoit penser ce qu'il disoit de César, s'il ne le pensoit pas. 125 *b*. On lui reproche comme une faute inexcusable d'avoir parlé Grec dans un Sénat Grec. 189 *a*. Tira beaucoup de choses d'un Livre de Consolation de Crantor, quand il composa un semblable Livre. 221 *a*. Tombe en contradiction 262 *b*. Il déploie son Eloquence au sujet de la vente du Pontificat de Pessinunte. 264 *a*. Ce qu'il juge d'un Dogme de Democrite. 284 *a*. Sa déférence pour l'autorité de Dicearque. 285 *a*. N'a pas entendu la doctrine de ce Philosophe, ou celui-ci s'est contredit. 287 *a*. Ses tours de Rhétoricien. 299 *a*. Il rend de très-mauvais témoignages à Jules César sur le choix des bons amis. *là-même b*. Sa femme lui signifie de la part des Vestales, qu'il eût à executer ses desseins pour le salut de la patrie. 344 *b*. Son jugement sur une Hypothese d'Epicure. 376 *a*. Pour se perfectionner dans l'action, il se mit sous la discipline de deux Comédiens célebres. 406. Il fut tué lorsqu'il lisoit la Medée d'Euripide. 432 *a*. S'il fut réfuté démonstrativement par son Ami Atticus, au sujet de Fannius l'Historien. 441 *b*. Il n'a pas le même goût que Plutarque, au sujet d'une pensée qui regarde la naissance d'Alexandre. 478 *b*. Lâche & brutale vengeance exercée contre lui. 517 *b*. Son inclination pour la paix. 811 *b*. Reproche aux Philosophes d'avoir introduit des Dieux destituez de vie & de connoissance. 905 *b*. Son principe qu'une doctrine qui vieillit est véritable. III. 66 *b*. Sa Harangue pour Ligarius. 115 *b*. Sa contradiction au sujet de Lucilius. 202 *a*. Le tort que son Affranchi lui fit, en publiant après sa mort un Recueil de ses Railleries. 225 *b*. Un de ses passages que saint Augustin nous a conservé. 561 *b*. Ses Ouvrages perdus étoient des plus beaux qu'il eût composez. 622 *a*, *b*. N'eut rien de bon à répondre à Cotta sur cette Question, si la faculté de raisonner dans l'homme est un présent des Dieux. 628 *a*, *b*. Il fait souhaiter à Cotta d'être réfuté sur les Objections contre l'existence des Dieux. *là-même*. Selon lui la Providence travaille pour les voluptez du Genre humain. 664 *b*. Son goût par rapport à l'Histoire d'un Tyran grand fourbe. 704 *b*. S'il a enseigné que les bêtes n'étoient que des automates. 654 *b*. Réflexion sur ce qu'il dit de la Divinité de Romulus. IV. 163 *b*. Il est accusé d'incongruité & de barbarismes. 176 *a*, *b*. Sa raillerie au sujet d'une des filles de Servilie. 196 *a*. Avoit la Religion dans le cœur plus que dans l'esprit. [illegible]59 *a*. Il admiroit les Vers de Pacuve, au sujet de Telamon irrité contre Teucer. 337 *a*. Ce que Pline rapporte de lui comme un bon mot. 361 *a*. De qui il se servit pour mettre sa Bibliotheque en ordre. 381 *a*. Il répudia sa femme Terentia plusieurs années avant que de mourir. *là-même* & *a*. Il ménage Dolabella. 401 *a*. Il veut aller avec lui en Syrie en qualité de son Lieutenant. *là-même b*. Il déclame fortement contre lui après la mort de Trebonius. 402 *a*. Il est inconsolable après la mort de sa fille. *là-même. b*. On l'accuse de l'avoir aimée criminellement. *là-même*. Il voulut lui bâtir un Temple. 403 *a*. Il ignoroit la raison pourquoi Dieu nous met au monde. *là-même*. Il auroit mieux goûté dans son affliction Arnobe, que Lactance. 404 *b*. Les idolâtres demandoient que quelques-uns de ses Livres fussent abolis par l'autorité du Sénat. 468 *b*. Ce qu'il a remarqué de l'ancienne Comédie Greque. 580. Sentences tirées de ses Epitres Familieres par Dan. d'Auge. I. 391 *b*. Analyse de ses Oraisons par Martin du Cygne. II. 777.

Ciceroniens, pourquoi appellez de la sorte. II. 384 *a*. Entêtement & superstition de cette Secte. III. 288 *a*.

Cid, comment ce Poëme a été reçu du public. III. 705 *a*.

Cydias (Peintre) combien ses Argonautes furent vendus. II. 796 *a*.

Ciel, les Grands de Rome en font une loterie. II. 328 *a*.

Cieux, Objection contre leur mouvement. I. 578 *b*. S'ils sont animez. IV. 54 *a*, *b*.

Cyllene, quelle est la hauteur de cette Montagne. II. 286 *b*.

Cymbalum mundi, qui a été appellé de la sorte. I. 262 *a*, *b*. On ne sait pas bien ce que signifie cette expression, quand on l'opose à *tympanum famæ publicæ*. là-même.

Cymbalum mundi, Extraits de ce Livre. III. 677 *a*.

Cimon, avoit emploié le stratagême dont Agesipolis se servit. I. 95 *a*.

Cynegire, il ne faut croire de son action que ce qu'Herodote en dit. II. 399 *a*.

Cyniques, Secte de Philosophes, qui en est l'Auteur. II. 291 *a*. Débitoient de bons Préceptes de Morale. 295 *a*. Pourquoi appellez de la sorte. 768 *b*. Leurs Sophismes pour la défense de leurs infamies. *là-même*.

Cinyras, il y en a qui veulent que ce soit Noé. II. 182 *b*. Régnoit en Cypre lorsque les Grecs faisoient la guerre aux Troyens. III. 723. Eut Adonis de Matharme sa femme, ou de sa fille. *là-même*.

Cynisca, fut la prémiére femme qui gagna aux Jeux Olympiques le prix de la course des chevaux. I. 94 *a*.

Cynisme étoit, selon les Stoïciens, la plus courte voie pour arriver à la vertu. II. 295 *a*.

Cinqmars, source de son aversion pour le Cardinal de Richelieu. III. 193 *b*, & 194 *a*. Son exécution. 340 *a*.

Ciofanius, son Hypothese touchant la mort d'Ovide. III. 564 *a*.

Cypre, cette Ile s'appelloit autrefois Acamantis. I. 39 *a*.

Cyprès appellez *les Pucelles*, & pourquoi. I. 149 *b*. D'où vient qu'on mettoit autrefois des Cyprès dans les maisons des morts. II. 488 *b*, *n*.

Cypsele, on lui attribue la prémiere institution de la Tyrannie. II. 662 *a*.

Cyran (Abbé de saint) le cas qu'il fait de la Société des Jesuites. II. 531 *a*. Sa Critique de Garasse est un Ouvrage merveilleux. *là-même*.

Circé, vertu de sa baguette. I. 4 *a*.

Circonstances, combien il importe d'être situé entre de certaines circonstances. II. 190 *b*.

Cyrénaïques, Secte de Philosophes. II. 745 *b*. En quoi différens des Cyniques. *là-même*.

Cyrille (saint) censuré par l'Empereur. III. 491 *b*. Ses irrégularitez en égard à Nestorius. *là-même*. Il ne mérite point qu'on le ménage. IV. 64 *b*.

Cyrille Lucar, sa Confession conforme aux sentimens de Geneve. I. 354.

Cyrus, ce qu'il pensa touchant Aspasie. II. 186 *a*, *b*. Pour quelle raison il se croioit plus digne du sceptre que son aîné. 247 *a*.

Citateurs rangez en deux classes. II. 366 *b*. S'ils ont plus de peine à composer que ceux qui ne citent rien. 367 *b*.

Citation: on laisse quelquefois dans un endroit d'un Livre la Citation d'une chose qu'on a retranchée en un autre. IV. 308 *b*.

Citations,

Citations, Réflexion fur celles que l'on falfifie. II. 583 *a*. Il feroit fort utile de faire un recueil des mal choifies. III. 315 *a*. Ce qu'on devroit obferver dans les Citations. 809 *b*. Il eft dangereux de s'y fier quand on ne les vérifie pas fur l'Original. IV. 293 *b*. Ridicule de ceux qui les entaffoient, & qui entreméloient les facrées & les profanes. I. 630 *a*. Artifice de Balzac dans la maniere de citer. II. 109 *a*.

Citeaux, Abbaïe, par qui fondée. II. 98 *b*, *n*.

Citer, on fe doit tenir religieufement aux termes de ceux que l'on cite. I. 238 *a*. Voiez auffi 493 *b*, & III. 485 *a*. C'eft une mauvaife coutume que de ne point citer. I. 315 *a*, & II. 58 *a*. Ce que demande une exactitude achevée lorsqu'on cite. 268 *a*. Vanité de ceux qui citent les Platons & les Ariftotes pour prouver une penfée commune à tous les fiecles & à toutes les Nations. III. 387 *b*, *n*. Avis à ceux qui citent. 404 *b*. Réflexion fur une certaine maniere de citer. 513 *a*. Mauvaife maniere de citer les Auteurs. IV. 342 *b*.

Cythere: Ile de l'Archipel aujourd'hui nommée *Cerigo*. III. 327 *a*.

Cytheris, de quelle maniere Marc Antoine, dont elle étoit concubine, en ufoit avec elle. II. 521 *a*. Il ne l'a pourtant point époufée. *là-même*. Voiez *Lycoris* dans le Dictionaire.

Clarence (Duc de) genre de fa mort. II. 339 *b*.

Claros, qui y bâtit un Temple à Apollon. III. 308 *a*.

Claude, falué Empereur dans le camp des Cohortes Prétoriennes. II. 82. Le Sénat eft obligé bon-gré mal-gré d'approuver cette élection. *là-même*. Comment fa mere le traitoit. I. 252 *a*. Ne favoit rien des infamies de Meffaline fa femme, lorsque tout le monde favoit qu'elle s'étoit proftituée dans des lieux publics. II. 713 *b*. Toutes les Dames qui avoient de la naiffance & de la beauté, entrérent en concurrence pour être la femme de Claude. III. 151 *a*.

Claude, Reine de France, comment infectée d'un vilain mal qui avance fes jours. II. 500 *b*.

Claude, Miniftre à Charenton, reproche aux Janféniftes de fouffler le chaud & le froid. I. 128 *b*. Sa Dispute avec Mr. Arnauld. 343 *b*, & *fuiv*. Accufe Saint Auguftin d'avoir paffé du blanc au noir fur les loix pénales contre les Hérétiques. 394 *a*. Son fentiment là-deffus eût pu l'expofer à la cenfure. *là-même*. Ses Plaintes des Proteftans citées. IV. 14 *a*. Confeil qu'il donnoit à un homme qui avoit lu beaucoup. II. 486 *b*. Réflexion fur ce qu'il a dit touchant la Conference du Diable avec Luther. IV. 160 *b*.

Claudien, Marie Ange Accurfe difoit qu'il y avoit corrigé environ fept cens paffages. I. 49 *b*. Réflexions fur les doutes de Claudien au fujet de la Providence. IV. 99 *a*.

Claudin, fameux Muficien. II. 578 *b*.

Claves (de) l'un des excellens Chymiftes du XVII Siecle. II. 156 *a*. Avoit le fecret de faire reparoitre les Plantes de leurs cendres. *là-même*.

Cleanthe, difoit qu'Arcefilas detruifoit les devoirs par fes paroles, mais qu'il les établiffoit par fes actions. I. 288 *a*. Ce que cet Auteur racontoit de Borée, du Mont Niphate, &c. 613 *b*.

Clearque, ce qu'il rapporte touchant les converfations d'Ariftote avec un Juif. I. 323 *b*. S'il mérite d'être cru. 324 *a*.

Clefs, ne tombent jamais en quenopille dans l'Eglife. I. 327 *b*. Celles de Saint Pierre jettées dans le Tibre. II. 872 *a*.

Clemence, eft fouvent exercée à contre-tems. II. 197 *a*, *b*.

Clement d'Alexandrie, ce qu'il a cru touchant Diagoras & quelques autres qui ont paffé pour Athées. II. 284 *b*.

Clement VII, Pape, Réponfe qu'il fit à Pompée Colonna. II. 197 *a*. Et lorsqu'on lui demanda une dispenfe pour quelques Dames. IV. 224 *a*. Quand élu. II. 859 *b*.

Clement VIII, Pape, offre liberté de confcience à un Profeffeur, afin de le porter à accepter une Chaire à Boulogne. II. 546 *a*. Son fentiment fur la Science moienne. IV. 627.

Clement (Jaques) affaffine Henri III, fur une vifion approuvée par un Religieux. II. 869 *a*. Il y a de l'apparence que les Prédicateurs de la Ligue avoient eu communication du deffein de fon parricide. I. 627 *a*. On a ofé foutenir qu'il ne tua pas le Roi Henri III. II. 735 *a*, & 736 *a*, *b*. Voiez 869 *a*. Eft loué par les Jéfuites. III. 330 *b*. Son attentat regardé par J. Guignard comme un don du St. Esprit. II. 614 *a*. Inftruit par Bourgoing, & traité de Judith par Guignard. *là-même*.

Clenard, envoié à Braga pour y dreffer une Ecole. III. 266 *b*.

Cleopatre, en quoi confiftoit la force de fes charmes. II. 266 *a*, & 797 *b*. Avoit un mauvais commerce avec Dellius. 266 *b*, & 267 *a*. Elle ne nourriffoit pas bien ceux qui lui rendoient des fervices d'amour. 266 *b*.

Cleopatre, fœur d'Alexandre, avoit beaucoup de crédit auprès de lui, & auprès d'Olympias leur mere. II. 277 *a*.

Cleoftrate, correction de fon Cycle. II. 694 *a*, *b*.

Clerc, Voiez *Eccléfiaftique*.

Clerc (Jean le) fa Lettre à Mr. Jurieu au fujet d'Epifcopius. II. 378 *a*. Réflexions fur cette Lettre & fur fes fuites. *là-même*. *b*.

Clergé, fes débauches font agréables à la Cour. I. 22 *b*. Il eft plus dangereux de l'offenfer, que d'offenfer la Religion. 325 *b*. Eft un véritable *imperium in imperio* 675 *b*. Son concubinage. II. 209 *b*. Et fa mauvaife vie. 675 *a*, *b*. Voiez *Concubinage* & *Célibat*.

Clergé d'Afrique, follicite le bras féculier contre les Sectateurs de Pelage. I. 162 *b*.

Clergé de France, s'eft fervi des raifons de Saint Auguftin pour juftifier la perfécution. I. 394 *b*. Cherchez *Eccléfiaftiques*. Fait une plainte mal fondée contre les Proteftans. III. 600 *a*. Ce qu'il propofe à la Cour pour l'extirpation des Hérétiques. IV. 13 *a*. Reproche aux Réformez d'avoir retranché la Priere pour le Roi dans leur Pfeautier. III. 355 *a*. Reponfes de Mr. Daillé là-deffus. *là-même b*.

Clermont en Auvergne, Hiftoire de deux perfonnes mariées, que les habitans de cette ville nomment les deux amans. II. 716 *b*.

La Synagogue des Juifs y eft renverfée. 596 *a*.

Clervant: Député du Roi de Navarre, pour demander qu'on ôté les garnifons de fes places. III. 487 *b*.

Cleves (Louïs de): Bachelier dont la Thefe fur l'Epifcopat trouve des Difficultez, & pour laquelle Mr. de Flavigny fit une Apologie. II. 474.

Clitarque n'eft point un Ecrivain fidele. III. 243 *b*.

Clitomachus, ce qu'il difoit de Carneade. II. 59 *b*, & 64 *b*. Son Livre de Confolation. 62 *a*.

Clodia, Maitreffe de Catulle. II. 105 *b*. Elle étoit publique. *là-même*. Accufe Cœlius de plufieurs crimes. III. 383 *a*. Elle fut furnommée *Quadrantaria*. *là-même*. C'eft elle que Catulle appelloit Lesbia. *là-même*.

Clodius vend le Pontificat de Peffinunte. II. 264 *a*. Ce qui donna lieu à Ciceron de deploier fon éloquence. *là-même*.

Cloîtres, ce qu'Erasme en penfoit. I. 191 *a*. Ont donné lieu à un Proverbe. IV. 127 *a*.

Clovis, fi Aimoin eft le prémier qui a couvert d'opprobre la naiffance de ce Prince. I. 465 *a*. Il n'y a presque rien de vrai dans ce qu'on rapporte des Rois de France avant lui. IV. 460 *b*, *n*.

Clovis, Poëme épique, par quelle affiftance l'Auteur l'a achevé & repoli. III. 320 *b*.

Co, Augufte décharge les habitans de cette Ile de cens talens fur le tribut qu'ils lui devoient, & pourquoi. I. 259 *b*.

Cobourg, Ville de Franconie: le Prince Jean Cafimir Duc de Saxe y érige une Ecole illuftre. III. 4.

Coccejanisme: le Parti le moins en faveur auprès des Puiffances en Hollande, mais le plus au goût de la jeuneffe & de ceux qui fe piquent d'esprit. IV. 509.

Cochleus, quelle forte de machine il emploia, mais inutilement, contre les Luthériens. II. 538 *b*. Ses Accufations contre Luther. III. 227 *a*. Ouvrage qu'il intitule *Luther à fept têtes*, & où il rapporte toutes fes Impuretez. II. 533 *b*.

Cochon de Troie, qu'eft-ce que les anciens Romains entendoient par-là. IV. 387 *b*.

Coconas, fon crime, & fon fupplice. IV. 101 *a*. Ce qu'il avoit répondu dans la queftion. 104 *b*. Sa tête par qui enterrée. 483 *a*.

Coqs: les Anciens aimoient leurs combats, & gageoient tout leur vaillant pour tel ou tel Cocq. IV. 16 *b*. Quiqueran trop adonné à cette forte de jeu en eft repris. *là-même*.

Cocu volontaire. I. 718 *a*. Un tel cocu excite l'indignation de tout le monde contre lui. 599 *a*. Disputes fur ce mot. II. 890 *a*.

Cocuage, Lieu commun de confolation contre cette disgrace. I. 484 *b*. On le fouhaitoit anciennement aux malfaiteurs. II. 5. Souhaité par forme d'imprécation. 341 *b*. On s'apprivoife avec cette disgrace en divers climats. 342 *a*. Si l'on doit le porter au Greffe d'un Parlement. 413 *b*, & IV. 189 *a*. En quel cas un mari peut publier le fien fans infamie. *là-même*.

Cocus: Comédie fur leur fujet intitulée Nephelococugie, ou Nuée des Cocus, où il y a bien des groffieretez, & qui eft pleine d'invention & d'esprit. III. 138 *b*.

Codes, Compilation de divers Codes. II. 96 *a*.

Codinus (George) qui le prémier mit au jour fon Livre *de Officiis*. II. 887 *b*.

Coëffeteau fe plaint de du Pleffis Mornai au fujet de Gregoire VII. II. 604 *b*. Bien embarraffé dans un endroit de fa Réponfe à du Pleffis. 844 *b*. Répond mal à du Pleffis, au fujet des louanges que Langius donne à Luther. III. 51. *a*, *b*. Il prend une ville pour un homme. 804 *a*. Eft relevé par Rivet, au fujet de Turpin & du Pape Calixte. IV. 406 *a*. Il ne répond pas folidement à du Pleffis, au fujet de Jean de Wefalia. 494 *a*, *b*.

Cælius Apicius, de quoi traite ce Livre, & qui en eft l'Auteur. I. 260, 261.

Cælius défendu par Ciceron contre les Accufations de Clodia. III. 383 *a*.

Cœur, caractére d'un bon cœur. I. 323 *a*. Il n'eft pas permis de fouiller dans fes intentions, pour juger mal d'une action qui eft bonne en elle-même. III. 668 *a*.

Coglione, mignon de Jeanne II Reine de Naples. III. 461 *b*.

Coiffé, d'où eft né le Proverbe, *Il eft né coiffé*. II. 859 *a*.

Colbert, fa modération à l'égard d'un Sonnet où il étoit fort maltraité. II. 722 *b*. Empêche que plufieurs Livres contre la Maifon d'Autriche ne foient imprimez. III. 85 *b*.

Collier fatal à tous ceux qui le portoient. II. 12 *a*, *b*. Par qui fait, & de quelle matiere. *là-même*. Funeftes effets de celui que Menelas confacra dans le Temple de Delphes. 707 *a*, *b*.

Coligni (l'Amiral de) ne veut point être homme d'Eglife. I. 524 *a*, & 525 *b*. Illufions de celui qui a écrit fon Hiftoire. III. 764 *a*. Comment tué. I. 518 *a*, *b*. Vers emportez touchant fa mort pour J. de Caurres. II. 110 *a*.

Coligni (le Comte de) fe bat en duel avec le Duc de Guife. II. 661 *a*. Rapt de fon frere. 702 *b*.

Colin tombe dans la disgrace de François I, & perd fa Charge de Lecteur. II. 90 *a*. Comment cela. *là-même*.

Collado ou *Colladon*: outre la Critique contre du Laurens. III. 69 *b*.

Collectes faites pour les Eglifes d'Allemagne en général, & pour celles du Palatinat en particulier. I. 170.

Collection de plufieurs impertinens Livres. III. 129 *b*.

College, fondation de celui de Navarre. I. 708 *a*. Conftruction de fa Bibliotheque. 117 *a*. College de la Sapience de Rome, par qui achevé de bâtir, & orné d'une magnifique Bibliotheque. II. 162.

Collenuccio: fon Hiftoire de Naples traduite en Latin par Stouppa. IV. 288.

Colletet, ce qu'en dit Chevreau. IV. 398 *b*. Voiez auffi I. 668 *b*.

Colletet (François): fait un Abrégé des Annales de Paris. III. 433 *b*.

Colloque de Poissi, intrigue destinée à le rompre. I. 479 *a*, *b*. Les Ministres de ce Colloque consultez sur la Question s'il falloit rebatiser les enfans batisez par une femme. 487 *b*. Scandale pris par les Prélats de ce Colloque. 550 *b*.

Cologne, ses Théologiens censurez par Luther au sujet de la doctrine d'Aristote. I. 327 *b*. On y éleve dans un College les jeunes gens qui se font Catholiques. III. 511 *b*. L'Université de cette Ville s'oppose au dessein de Langius de faire refleurir les Belles-Lettres. 52 *a*.

Cologne (l'Electeur de) l'entretien qu'il eut avec un paisan au sujet de son train. III. 86 *b*. On crie fort contre le dernier & pourquoi. I. 646 *a*, *b*. Mis au ban de l'Empire. *là-même*. Ses Moiens de justification. *là-même b*.

Cologne: Assemblée qui s'y tient pour pacifier le Païs-Bas. I. 645 *a*. Demêlé de son Chapitre à l'égard de Gebhard Truchses. 646 *a*, *b*.

Colomiés cité. I. 182 *b*. Blâmé d'avoir débité un certain conte sur la foi d'Isaac Vossius. 463 *b*. Ce qu'il rapporte touchant un Livre de Grotius. II. 618 *a*. Attribue mal-à-propos une Harangue de Broughton à Drusius. I. 676 *a*. Reprend Blondel touchant l'Historiette de la Papesse inserée dans Anastase. III. 591.

Colonne de marbre, élevée en l'honneur de Jules César, reçoit des honneurs divins. II. 300 *a*. Qui étoient celles que l'on appelloit *rostratæ*. 330. Colomnes dont on contoit des miracles. I. 193 *a*.

Colomne de feu, qui marchoit devant les Israëlites n'a rien de commun avec le feu que Timoleon vit en songe. IV. 370 *a*.

Colonies portoient ordinairement les armes de leur Ville mere. I. 15 *b*.

Colonius soupçonné d'Hétérodoxie, à cause de sa modération du tems des Disputes Arminiennes. II. 699.

Colonne (Antoine) envoie Galeace Florimont à Paris en qualité d'Agent. II. 478.

Colonne (Ascagne) Ses malheurs. I. 280 *a*.

Colonne (Marc Antoine) contribue à l'emprisonnement de son pere pour crime d'Etat. I. 279.

Colonne (Prosper): devient amoureux à soixante & dix ans de Claire Visconti; & se porte à des folies publiques. III. 516 *a*.

Colonne (le Connétable) son fils ne peut obtenir la fille du Prince Marc Antoine Borghese. II. 158. Il épouse une niéce du Cardinal Mazarin. 159 *b*. C'a été un mauvais mariage. *là-même*.

Colophon, ville ruïnée par Lysimachus. III. 93 *a*. Par qui bâtie. III. 308 *a*.

Colosse de Rhodes, distraction de Scaliger lorsqu'il en suputa le poids. II. 103 *a*, *b*.

Columna (Jaques): Historien copié en plusieurs endroits par Antonin Archevêque de Florence. II. 198 & *là-même b*. Plusieurs Auteurs en font mention. *là-même b*.

Com, ville de Perse, quelle Sainte y est vénérée par les Musulmans. II. 447 *a*, *b*. On y donne à la Sainte Vierge le nom de *Lela*. *là-même*.

Comane, le Pontife de ce lieu en étoit aussi le Souverain. I. 293 *a*.

Combats, inégalité de leurs succès quoique la justice paroisse semblable. II. 658 *b*.

Combinaison remarquable du Moral & du Physique, telle que l'a conçue le Pere Mallebranche. I. 569 *b*.

Comédien condamné pour avoir nommé Accius sur le Théatre. I. 44 *b*. Les dépenses & le luxe d'un autre Comédien. II. 406 *a*. Les richesses qu'il laissa en mourant. *là-même*. Jusqu'à quel point il se passionnoit. *là-même*. Comédiens peuvent être enterrez en Terre Sainte. I. 231 *a*. Ont fourni un Martyr à la Religion. III. 606 *a*.

Comédies, dans quelles sortes de gens elles font de plus vives impressions. I. 14 *b*. Les Romains avoient coutume d'en appliquer les pensées aux personnes de leur tems. 44 *a*. En quel tems on commença à introduire les Avantures d'Amour sur le Théatre. 220. Comédie favorisée d'un prodige. III. 454 *a*. Représentée à la Rochelle en présence du Roi & de la Reine de Navarre. 473 *b*. En quoi consiste la différence des Anciens & des Modernes, eu égard à la Comédie. 787 *a*. Comédie emploiée à représenter les abus du Papisme. IV. 169 *a*. Comédie Greque, sa licence à médire. III. 666 *a*, *b*. Vers de Politien contre ceux qui condamnoient les Comédies qu'on représentoit dans les Colleges. IV. 583 *b*.

Comenius, son portrait ressemble fort à quelques autres fanatiques. II. 204 *a*. Combattu par la crainte de desobeïr à Dieu & de s'exposer à la raillerie, comment il sortit de cet embarras. 307. Député en Hongrie. *là-même b*. Son *Janua Linguarum* traduit en Grec par Theodore Simon. 830 *b*. Il est suspect de machinations politiques. III. 20 *a*.

Comes (Natalis) blâmé. I. 280 *b*. Observation sur un passage de sa Mythologie. 613 *b*.

Cometes, étrange sentiment sur les Cometes. I. 593 *a*. Ne sont regardées que comme de mauvais présages 650. Ce fut uniquement pour les *Pensées sur les Cometes* que le Magistrat de Rotterdam dépossa l'Auteur, & il ne fut point parlé de l'*Avis aux Refugiés*. IV. 567 *a*. But des *Pensées sur les Cometes*. 618.

Comines (Philippe de) Jugement qu'en fait du Haillain. II. 680 *a*. Loue beaucoup Savonarole & lui attribue la gloire d'avoir bien prophétisé. IV. 160 *a*, *b*. Réflexion sur son récit. *là-même b*, 161 *a*. Connoissoit mieux les Affaires d'Etat que le manege des faiseurs de Prédictions. 150. Trop bon à l'égard de Savonarole, & aide trop à la lettre pour faire trouver leur compte à ses Prophéties. *là-même a*. Sert de témoin aux Censeurs de ce Moine. *là-même b*.

Comitolus (Paul) Jésuite: écrit contre la Doctrine de la Probabilité. I. 569.

Commendon arrête une grêle d'Ecritures. I. 421 *a*.

Commentaires & Notes marginales sont fort utiles pour l'intelligence des Satires. I. 25 *b*.

Commentateur Historique: doit comparer ensemble les Raisons du pour & du contre avec tout le desinteressement d'un fidele Rapporteur. IV. 616.

Commentateurs, quel est le but qu'ils se doivent proposer. II. 468 *b*.

Comminges (de) ce qu'il dit à Mr. Amyraut. I. 186 *a*.

Commire (le Pere): son nom étoit Commere. IV. 41 *b*.

Commissaire général de la Cavalerie, Charge inconnue dans les Païs-Bas avant l'an 1567. I. 468 *a*.

Commissaires sont toujours suspects, & pourquoi. III. 412 *b*. Arrêt du Parlement de Paris sur ce sujet. *là-même*.

Commode, Empereur Romain, expose un homme aux bêtes pour avoir lu la Vie de Caligula. IV. 300 *b*.

Communion, effet des Guerres Civiles qui s'excitent dans une Communion. I. 172 *b*. Ses intérêts temporels ne demandent pas que tous les esprits y soient raisonnables. II. 319 *b*.

Compagnie, il n'y a rien de pire que la mechante Compagnie. I. 196 *b*.

Comparaison des esprits avec les hommes. I. 44 *a*. Des habiles gens avec les victimes. 431 *a*. Remarque sur le but des Comparaisons. IV. 367 *b*. Une de l'Auteur, qui choque diverses personnes, justifiée. 627.

Compilateurs manquent souvent d'exactitude, & pourquoi. I. 43 *b*. Il y a tel Compilateur dont on ne fait nul cas dans notre siecle, qui pourra être admiré d'ici à mille ans. 374. Passage qui leur doit servir d'épouvantail. 714 *a*. Exemple des altérations que souffrent les faits en passant par leurs mains. II. 382 *a*, *b*. Font beaucoup de tort à la réputation des grands hommes, en compilant tout ce qu'ils ont dit sans discernement. III. 227 *b*. Celui qui narre & commente a tous les droits des Ecrivains qu'il emploie. IV. 657.

Compilations, leurs défauts ordinaires. I. 155 *a*. En quelles occasions on les regarde comme de précieux trésors. 374. Ceux qui les continuent, & qui les amplifient, causent souvent du desordre par leur négligence. 428 *b*. Si elles plaisoient par-tout aux mêmes gens elles ne seroient pas bonnes. II. 682 *b*. Doivent servir à tout le monde. IV. 661. De quelle nature elles doivent être. 662.

Complimens, exemple des mensonges dont on les remplit ordinairement. III. 311 *a*.

Comte (Noël le): voiez *Comes*.

Conchine & sa femme se servent de la Cabale & des Livres des Juifs, pour des opérations mystérieuses. I. 278 *a*.

Concile de Bâle. Les reliques de Bâle furent mises un jour à la place des Evêques absens. I. 126.

Concile de Constance. On y présente un Projet de Réformation. I. 117 *a*. Ses ménagemens pour le Duc de Bourgogne. III. 694 *b*, 695 *a*.

Concile de Pise: promettoit la Canonisation de Savonarole aux Jacobins, pourvu qu'ils se déclarassent contre le Pape Jules II. IV. 158.

Concile de Trente, ce qu'en disoit l'Abbé de St. Cyran. I. 26 *b*. Voiez aussi 487 *b*. Esprit de ce Concile. IV. 120 *a*. Qui en fut appellé le bras droit. III. 449 *a*. Raisons pourquoi on déclare à Vergerius qu'il n'y peut assister. IV. 433 *a*.

Conciles, quand a été tenu celui de Soissons & de Sens. I. 21 *b*, 22 *a*. Si plusieurs volumes de Conciles sont propres à convertir les Hérétiques. 420 *b*. Description satirique de celui qui condamna Abelard. 526 *a*. Quelles gens sont les plus propres à en dresser les Décisions. 487 *a*. Les Papes ne peuvent rien contre leurs Canons. II. 65 *b*. Comparez avec les Etats Généraux. III. 338 *a*. Pourquoi il est nécessaire que le Saint Esprit y preside. 492 *a*. Ils n'ont servi qu'à rendre les Hérétiques opiniâtres, quand ils les ont opprimez par l'Autorité Impériale. 493 *b*. Si les Conciles Généraux, étant légitimement assemblez, peuvent errer dans les points de foi. II. 865 *a*.

Conclave, il n'y a rien de si rare que d'être assûré de son élection au Papat, avant que d'entrer au Conclave. II. 871 *b*. Combien les intrigues y sont confondues. I. 254 *b*.

Conclaviste, plaisante Réponse d'un à qui on vouloit diminuer la portion, pendant le Concile de Bâle. I. 127 *a*.

Concordat passé entre Leon X & François I, & les abus qu'il amena. III. 806 *a*, *b*.

Concorde de l'Eglise: souhait de Joseph H[illegible] touchant cette Concorde. II. 687 *b*.

Concorde, quel Livre c'est. II. 621 *a*, *b*.

Concorde (le Livre de la): Cet Ouvrage rejetté avec vigueur par le Roi de Dannemark. II. 720 *a*, *b*. Exemplaire magnifique que ce Prince fait jetter au feu. *là-même*. Fait plus de mal en Allemagne que si les Turcs y eussent tout mis a feu & à sang. *là-même*. Lettre des Eglises Reformées du Païs-Bas contre ce Livre, & de qui elle est. *là-même*.

Concorde des Luthériens & des Calvinistes, pourquoi elle n'a pu réussir, pourquoi vraisemblablement elle ne réussira jamais. II. 819 *a*, *b*. Par quel emblême les Anciens ont représenté le pouvoir de la Concorde. III. 404.

Concubinage, il a été un tems où il ne passoit plus pour malhonnête entre les Prêtres. III. 140 *b*.

Concubine n'est pas ordinairement la même chose que Putain. II. 52 *a*. Le crédit des Concubines des Princes ne scandalise que les personnes qui ne lisent presque rien. III. 570 *b*. Pour mettre à couvert l'honneur des femmes l'on exigeoit autrefois des Curez qu'ils eussent chacun leur Concubine. II. 688 *b*.

Condé (Louis I Prince de) condamné à perdre la tête. II. 648 *a*, *n*. III. 475 *a*.
Condé (la Princesse de): Narré des Cérémonies qui s'observerent à son Abjuration, & particularité remarquable à cette occasion. IV. 338 *a*, *b*.
Condé (Louis II Prince de) par qui arrêté, & par qui conduit au Bois de Vincennes. I. 131. S'il se mesallia en épousant la fille du Maréchal de Brezé. 666 *a*. Particularitez qui font honneur à sa mémoire. 667 *b*. Ecrit de sa propre main peu avant sa mort, pour recommander la Princesse son épouse au Roi. *là-même*. La déclaration qu'il fit en mourant de son orthodoxie. III. 618 *b*. Comment il s'intéressa dans l'affaire de l'Auteur des Préadamites. 638 *b*. Jugement de quelques-uns sur sa conduite dans la Bataille de Senef. IV. 246 *a*, *b*. Mande Spinoza, & confere avec lui. 257 *a*.
Condé (la Princesse de) blessée par un de ses domestiques. I. 667 *b*.
Condé, *Condæus*: il n'y avoit point de Général François en 1691 qui portât ce nom-là. III. 389 *a*.
Condé (Henri Jules Prince de) ses lumieres sont fatales aux Imposteurs. I. 6 *a*. Tire un aveu de la fourberie de Jaques Aymar. 6 *b*.
Condere, ce qu'il signifie. I. 178 *b*.
Conditions, il n'y en a point de plus deplorable, que celle de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. II. 464 *a*. Celles-là sont souvent les plus heureuses qui le paroissent le moins. I. 217 *a*.
Conducteurs Ecclésiastiques. Si les Peuples leur seroient à craindre, au cas d'une grande capacité. I. 393 *b*.
Conduite, Exemple d'une conduite très-uniforme. I. 404 *a*, *b*.
Conecte, comment il triompha des coifures & des ajustemens des femmes. III. 742 *b*, & II. 208 *b*.
Conference, les Ministres ont regardé comme des pieges toute proposition de Conférence. II. 191 *a*. Manquée & renouée, au sujet de la Duchesse de Bouillon. IV. 90 *b*. Conférence entre le Cardinal du Perron & le Sr. Beraud, & son issue. 92 *a*, *b*.
Confesseurs ne pourroient remedier aux desordres de leurs pénitens, s'ils n'étoient instruits de toutes les matieres sales. I. 129 *a*. S'il ne faut pas que d'autres qu'eux sachent les ordures du Confessional. *là-même b*. On déguise des Laïques en Prêtres, & on les donne pour Confesseurs à des Criminels. II. 150 *b*, 151 *a*. Nommez, avec défense d'aller à d'autres. 151 *a*. Plusieurs réveloient les Confessions à Savonarole. IV. 151 *a*.
Confession par lettres soutenue par Suarés, & condamnée par Clement VIII. I. 460 *a*. Ne se doit réveler pour quelque sujet ou commandement que ce soit. II. 150 *a*. Abus qu'on en fait, & Plaintes. *là-même b*. On se sert contre les criminels de leur Confession écrite. 151 *a*. Des malades la différent comme mauvais augure. III. 644 *a*, *n*.
Confession d'Augsbourg: Remarques sur ses Variations. I. 656 *b*, fut lue dans la Chambre de l'Empereur le 25 Juillet 1530, III. 741. Laurent Tuppius traduit un Livre en Latin que les Princes de cette Confession firent faire touchant le Concile de Trente. IV. 405 *a*, *b*.
Confessionaux, combien sont énormes les saletez qu'on y entend. IV. 138 *a*.
Confucius, est aussi aveugle que les autres Lettrez de la Chine, à l'égard du vrai Dieu. III. 296 *a*.
Congrès, combien ce moien de decouvrir l'impuissance d'un homme est incertain & honteux. IV. 2 *a*, *b*. Justification de ce qui en a été rapporté dans ce Dictionaire. 5 *b*. Voi. aussi 61 *a*, *b*. Cette pratique deshonnête condamnée. 656.
Coni: ce ne fut point Mr. de Catinat qui en leva le Siege, & il n'y fut point battu. III. 389 *b*. Ce fut Mr. de Dulonde, qui en fut disgracié. *là-même*.
Conjectures, on peut être plus heureux en Conjectures, sans être pour cela plus habile. I. 312 *a*.
Conjonctions de Planetes, combien il y en a eu de grandes depuis que le Monde est créé. I. 117 *b*.
Connoître, la maniere dont nous connoissons les choses est fort abstruse. I. 386 *b*.
Conquerans, la raison veut qu'ils s'arrêtent, & qu'ils ne s'arrêtent pas. I. 11 *n*. Leur gloire a un grand pouvoir sur les autres. IV. 239 *a*.
Conrart, son sentiment sur les Traductions d'Amyot & de l'Abbé Tallemant. I. 182 *b*. Consulte Laurent Drelincourt sur la Langue Françoise. II. 309 *b*. Consulté par d'Ablancourt. III. 683 *a*. Voi. aussi 499 *a*. Mr. Rose lui succede dans l'Académie Françoise. IV. 88.
Conscience, doute sur un cas de conscience. I. 78 *a*. On ne doit pas la risquer pour se pousser. 159 *a*. On est toûjours obligé d'en suivre les mouvemens. 117 *b*. Ceux qui avoient le plus d'intérêt à défendre cette Maxime, se sont avisez de la combattre depuis quelque tems. *là-même*. On ne sauroit être trop réservé, quand il s'agit d'accuser les gens de pécher contre leur conscience. II. 91 *b*. Si elle peut être contrainte à embrasser la bonne Religion. 596 *b*. Contradictions où tombent ceux qui le prétendent. *là-même*. Ceux qui la dirigent ne doivent avoir que de courtes conversations avec leurs dévotes. 604 *b*. Ses lumieres ne sauroient tenir bon contre la plûpart des passions. 709 *b*. Sa liberté. III. 15 *a*, & 17 *b*. Comparaison de ses forces, avec celles du point d'honneur, pour retenir les femmes dans leur devoir. 615 *a*. Une conscience délicate s'afflige même d'une faute qui est purement matérielle. IV. 97 *a*.
Conscience errante, ses droits. I. 117 *b*. On n'en a rien dit de plus sensé que ce qu'en dit Archelaüs. 291 *b*. Auteur qui se refute lui-même en écrivant sur ce sujet. II. 162 *b*.
Conscientiaires, Secte d'Athées. III. 12.
Conseil de guerre, par quelle sorte de preuves on soutient quelquefois l'opinion qu'on y a eue. I. 359 *b*.
Conseiller qui s'endormoit quelquefois sur les fleurs de lis. I. 526 *a*. Qui brûle le procès des parties. II. 278 *a*.
Conseils ou *Preceptes Evangéliques*, abus qu'on en peut faire par une enfilade de conséquences. I. 510 *b*.
Conseils, il est dangereux d'en donner sur les affaires publiques. III. 829 *b*.
Conséquences opposées, tirées d'un même principe, mais solidement refutées par Seneque. I. 568 *b*.
Conséquences: il est permis de marquer à un Adversaire celles qui resultent de sa Doctrine, soit qu'il les rejette, soit qu'il les admette. IV. 565 *a*. Il y en a de si liées avec leur Principe, qu'on ne sauroit concevoir qu'un habile homme admette celui-ci, & rejette celles-là. *là-même*.
Consistoire Wallon de Rotterdam: ses Procédures contre ce Dictionaire. IV. 665, 666.
Consolateurs sont importuns, quand ils ne savent pas prendre leur tems. II. 222 *b*.
Consolation, Lieu commun de consolation examiné. I. 197 *a*. Carneade le réfutoit. *là-même*. Maxime pernicieuse de Consolation. 298 *a*. Lieu commun de Consolation. 484 *b*. Autre Lieu commun. II. 220 *b*. Autre Lieu commun. II. 489 *a*.
Conspiration demande de la promptitude, laquelle nuit aussi souvent. II. 128 *a*. Il y a des gens qui s'y laissent entrainer par des motifs de conscience. 215 *b*. Loi qui soumet à la peine capitale ceux qui n'y ont d'autre part que celle de n'avoir pas révélé ce qu'ils en savoient. III. 174 *a*.
Conspiration: ne la point réveler est un Crime de soi punissable de mort. III. 490 *a*, *b*.
Constance, Reine de Sicile, devient grosse à cinquante deux ans, & veut accoucher publiquement. II. 723 *a*.
Constantin, disparate de son Arrêt contre les Ariens. I. 330 *a*. Sa Donation. II. 245 *a*. Ses cruautez. 449 *a*, *b*. A quoi les Paiens attribuoient sa Conversion. 450 *a*. Fait bruler tous les Libelles de dissension. 640 *b*.
Constantin (Copronyme) salit les fonts baptismaux sans y penser. II. 124 *b*.
Constantin (la) Sage-femme. Ses crimes & son supplice. III. 615 *b*.
Constantinople, son Patriarche étranglé pendant la tenue du Concile de Florence. I. 187.
Constantius se met dans une colere horrible. I. 27 *a*.
Consul, s'il redescendoit à la Préture. II. 71 *b*. Consuls depouillez de leur Consulat pour n'avoir pas respecté une lettre du Senat. 35 *b*.
Consulat, deux freres l'exercent ensemble contre la coutume. I. 240. Qui des étrangers a été honoré le prémier du Consulat chez les Romains. 426 *a*. Il n'y a point eu deux degrez de cette Dignité. 427 *a*. Cause de l'erreur de ceux qui l'ont cru. *là-même*.
Conte, peut être immortalisé par certains hommes, quel qu'il soit vrai ou faux. I. 563 *a*. La justesse est nécessaire quelque ridicule que soit le Conte que l'on refute. II. 697 *b*. Contes que l'on forgeoit dans les Siecles d'ignorance pour de bonnes fins. III. 702 *b*.
Conte: comment on se doit conduire par rapport à ceux qui ne sont fondez que sur le *Oui dire*. III. 516 *a*.
Conti (le Prince de) son jugement sur deux Sonnets. II. 522 *b*.
Continence, bel Exemple de cette vertu. I. 11 *a*, & 251 *a*. Assortie avec le mariage. 24 *a*, *b*. Est un état trop violent entre un homme & une femme qui ont d'ailleurs toutes choses communes. *là-même*. Nuit quelquefois à la santé du sexe. 273 *b*. Ce don n'est pas une chose sur quoi l'homme puisse compter. II. 445 *b*. De quelle maniere se doivent conduire ceux qui en font vœu. 482 *b*. Ceux qui s'y destinent doivent souhaiter une propriété semblable à celle des Hirpes. 488 *b*. Ce qu'elle doit faire pour être une véritable vertu. 883. Est plutôt une qualité de tempérament qu'une vertu. III. 479 *b*. Si elle est possible? Raisons pour & contre. II. 688 *a*. Crue impossible chez divers Catholiques Romains, comme chez les Protestans. *là-même b*. Tout Ecclésiastique qui avoue qu'elle surpasse les forces humaines rend suspect le tems qui a précédé son Mariage. *là-même*. Cette controverse doit être traitée avec circonspection. *là-même b*. Cherchez *Fornication*.
Continuation d'une Histoire: Quand on en trouve une toute faite, on la prend plus volontiers que d'en dresser une autre. III. 389 *a*.
Contradictions, les Théologiens Controversistes & les Avocats y sont fort sujets. I. 247 *b*. Ceux-ci ont assez de bonne foi pour en convenir, mais non pas ceux-là. 248 *a*. Excuses dont Balde les coloroit. 429 *b*. C'est un mauvais caractere que l'esprit de Contradiction. II. 93 *a*. Si elles sont de quelque usage. 532 *b*.
Contrain-les d'entrer, Réflexions sur cette Maxime. II. 465 *b*.
Contraire, de deux choses contraires, on peut sentir l'une, sans avoir jamais senti l'autre. III. 626 *b*.
Contrarietez de Josephe & de Tacite sur des choses très-capitales, quoique voisines de leurs tems. I. 357 *b*.
Contretems doivent être évitez, quand il s'agit de se présenter devant les Grands. II. 643 *a*.
Controverses, ceux qui les manient disent trop d'injures à leurs Adversaires, & dissimulent leurs plus fortes raisons. I. 498 *a*. Méthode pour les bien manier. *là-même b*. Qui leur a donné la meilleure forme. 505 *b*. Il y en a où l'on ne peut faire la paix ni la guerre qu'à sa honte. II. 496 *a*. On ne peut les vuider par des formulaires vagues, équivoques, & embarrassez, où chaque parti trouve son compte. III. 446 *a*. C'est particulierement où l'esprit est la dupe du cœur. 590 *b*.
Controversistes, Exemples qui embarrassent ceux du Parti Romain. I. 127 *a*. Deux de leurs plus grands defauts. 498 *b*.

Sont de grands menteurs. I. 542 *a*. Leur zéle étouffe bien souvent leurs lumieres & leurs vertus. *là-même*. Un Historien ne doit jamais rien fonder sur les injures qu'ils disent. 553 *b*. La plupart exagérent le mal de l'autre Parti, & extenuent le mal de leur Cause. 662 *a*, *b*. Ils se plaignent tous réciproquement de la mauvaise foi de ceux qui écrivent contre eux. II. 170 *a*. Ceux des Protestans, qui ont gardé dans leurs Disputes les mesures de gens d'honneur, n'ont jamais été odieux aux Catholiques Romains. 310 *a*. Quel est le poids du témoignage d'un Controversiste sur un fait qui flétrit l'autre Parti. III. 83 *a*. Il ne faut pas se laisser surprendre à leurs airs de triomphe. 277 *b*. La plupart sont enclins à tourner les choses malignement. 336 *b*. Cherchez *Dispute*. Ne distinguent guere l'essentiel des pointilleries. I. 167 *b*. Après avoir emploié toutes leurs forces contre l'endroit le plus foible laissent sans réponse le plus fort & affectent des hauteurs dédaigneuses. 645 *b*. Ne se doivent point arrêter aux Ecrivains de leur Parti, sans consulter ceux du Parti contraire. IV. 19 *b*. Ont coutume de réduire leurs Adversaires à l'absurde. 627. Ceux qui défendent bien leur Cause font enrager leurs Adversaires. 644.

Controversistes Romains: leur embarras touchant le Livre des *Taxes*. I. 438 *b*.

Contzen, Jésuite, fait une description des violences des Luthériens contre les Calvinistes. II. 823 *a*. Réfute les Visions de Braunbom. I. 659 *a*, 660.

Conversations, ceux qui ont l'adresse de les remettre quand elles languissent, font d'un grand secours. I. 485 *b*. Il y a des gens qui écrivent ce qu'on y dit. II. 546 *b*. Ces gens-là font fort à craindre. *là-même*. Gens qui y sont fort agréables. III. 683 *a*. Servitude qui les accompagne, quand on a la réputation d'y exceller. 772 *b*. D'ordinaire on brouille pitoiablement les choses dans les Discours de Conversation; il y en a mille exemples dans le *Scaligerana*, & dans le *Menagiana*. 582 *a*.

Conversions, ceux qui se mêlent d'en parler tombent en contradiction. II. 332 *b*. Conversions à la Dragonne feront éternellement l'horreur des honnêtes gens. III. 641.

Converti, est presque contraint de dire du mal du Parti qu'il quitte. I. 662 *a*.

Cop (Luc le) traduit en François l'Histoire de la Confession d'Augsbourg de Chytreus. I. 656 *b*.

Copernic: beauté de son Systeme. IV. 628.

Copies: deviennent défectueuses à mesure qu'elles se multiplient. I. 519 *a*.

Copistes, s'abiment en mille grossieres bévues quand ils se hâtent. I. 148 *b*. A combien de fautes ils sont sujets. 374 *a*. L'Auteur ne rapporte plusieurs choses que pour leur servir d'épouvantail. 714 *a*, *b*. Conte qu'on fait d'une erreur de Copiste. III. 185 *b*. Introduisent des changemens. I. 375 *b*. Confondent les faits avec leurs conjectures, &c. III. 698 *a*.

Coppenius (Barthelemi) ne peut obtenir la permission d'aller disputer contre les Jésuites. III. 291 *a*.

Coq, les Juifs en offrent un pour leurs péchez à la fête de reconciliation. II. 525 *b*. Quelles cérémonies accompagnent cette oblation. *là-même*.

Coquettes, la destinée des gens dépend bien souvent de leurs caprices. II. 410 *b*. A quoi on les peut reconnoitre. III. 757 *b*.

Coras, célébre Professeur en Jurisprudence à Toulouse. II. 506. *b*.

Coras, Ex-Ministre, une partie de ses Avantures. II 853 *b*.

Cordes à faire des disciplines, il en fut vendu dans une seule semaine, pour deux mille écus. III. 465 *a*.

Cordemoi, Examen de ce qu'il dit d'Eudes & de Martel. I. 11 *a*, *b*. Son jugement sur la hardiesse des Auteurs modernes. 13 *a*.

Cordier (Maturin) la fraude pieuse qu'il fit à ses Ecoliers. III. 670 *b*.

Coryciana, Recueil de Vers imprimé à Rome. I. 49 *a*.

Corinne: ce Nom ne désigne pas Julie, dans les Livres de l'Art d'aimer d'Ovide. III. 563 *a*.

Corythus donne de la jalousie à Paris, & en est tué. III. 638 *a*.

Corinthe, de quelle maniere Venus y étoit servie & honorée. III. 33 *a*. Les femmes de cette Ville se rendent par l'ordre du Tyran dans le Temple de Junon, où on les dépouille, & on brûle leurs habits. 662 *b*.

Corinthiens, ce qu'ils font pour se décharger de l'infamie d'avoir tué les fils de Medée. II. 433 *b*.

Cornarius (Jean) a mal traduit un passage de Parthenius. I. 38 *a*. Traduit de Grec en Latin le Livre de Parthenius *de amatoriis Affectionibus*. III. 602 *a*. Se trompe sur le motif de la Dédicace à Cornelius Gallus. 603 *a*.

Cornelie, sa fidélité pour Pompée le perdit. II. 442 *b*.

Cornelius Gallus: Parthenius lui dédie son Livre *de amatoriis Affectionibus*. III. 603. Fausse raison qu'en donne J. Cornarius. *là-même*. Raison qu'en donne Parthenius lui-même. *là-même*.

Cornelius à Lapide, son emportement contre certains Auteurs. I. 29 *b*. Il attribue ses propres pensées aux Juifs. 74 *b*, 75 *a*.

Cornelius Nepos, Verone & Catanée disputent entre elles à qui aura l'honneur de l'avoir produit. II. 81 *a*.

Cornelius (Antoine) Nom emprunté pour cacher le véritable Auteur d'un Ouvrage, que le Pere Garasse traite d'impie. IV. 490 *a*, *b*.

Cornes métaphoriques, on en souhaitoit anciennement aux malfaiteurs. II. 5 *a*. Contestations fort curieuses sur cette matiere. 890 *b*.

Cornetz (Corneille) à quelle condition il épouse la fille de Dideric de Groot. II. 615 *a*.

Cornuel (Madame) son ingénuité en voiant un homme qu'on lui avoit dit être impuissant. II. 202 *a*.

Coronis: est engrossée par Apollon; où & quand elle accoucha d'Esculape. III. 709.

Corps, explication du dogme de quelques Cartésiens sur la formation des corps. II. 8 *b*. Comment les vivans différent des non vivans selon Descartes. 287 *b*. Sont incapables de penser. 288 *a*. Voi. aussi 468 *a*. Celles de leurs qualitez qui frappent nos sens, ne sont que des apparences. III. 733 *a*.

Corradus fait une faute pour n'avoir point entendu Asconius. Prend mal le sens de Plutarque au sujet de Lucullus, & de la Guerre sociale. II. 796 *a*.

Correcteurs d'imprimerie sont fort souvent innocens des fautes que l'on rencontre dans les Ouvrages. III. 5 *a*.

Correction ou Revision de ses Ouvrages: bien des Auteurs la trouvent trop pénible & l'abandonnent. III. 567 *b*.

Corriger, on gâte quelquefois un Livre à force de le corriger. III. 120 *a*. Voi. aussi IV. 73 *b*, & 205 *b*. Il faut prendre les avis de ses Amis pour corriger ses Ouvrages. III. 683 *a*.

Corruption, n'est pas si universelle, que quelqu'un ne lui ait échapé. II. 635 *a*.

Corruption du Cœur de l'homme: rien n'est plus propre à la prouver, que de faire voir que ceux qui n'ont point de part aux secours surnaturels sont aussi mechans sous la pratique d'une Religion que ceux qui vivent dans l'Athéisme. IV. 618.

Corsaires Turcs apprivoisez par le jeu d'Echecs. I. 594.

Corunna, ce que l'on dit de sa fondation n'est qu'une fable. II. 749 *b*.

Cosmétique, quel est l'objet & l'utilité de cet art. II. 230 *a*.

Cosroës, Roi de Perse, ce qu'il fait pour chagriner l'Empereur Heraclius. III. 493 *b*.

Costar accusé mal-à-propos d'une grossiere ignorance par Girac. I. 54 *a*. Tiroit le fond de ses Recueils des Oeuvres de Bacon. 417 *a*. Il n'a point pénétré dans la pensée d'Horace au sujet de Catius. II. 102 *b*. Censure justement Balzac qui avoit critiqué Alexandre. 292 *a*. Cité. 626 *b*, & III. 225 *b*. Il cite mal-à-propos Erasme au sujet de Bilia. II. 331 *a*. Il a ignoré ce que les anciens ont dit de cette Dame Romaine. *là-même*. Est censuré par Girac au sujet de la morsure que Pompée fit à sa Maitresse. 476 *a*. Censuré pour avoir allegué un des bons mots de Frangipani. 509 *b*. Est accusé de crime d'Etat par Girac. 726 *a*. Censuré au sujet d'Hercule, & de l'attitude avec laquelle il voulut être peint. 748 *b*. Ce qu'il répondit à un Politique qui lui soutenoit, que les Princes les plus dangereux étoient ceux qui étoient trop souverains. III. 192 *a*. Il censure avec raison Girac, au sujet des tonneaux de Jupiter. 304 *b*. Est raillé sur une explication de quelques Vers d'Horace. IV. 204 *b*. Histoire de ses Deméléz avec Girac. 353 *b*. & *suiv*. Est fortement poussé sur ses plaisanteries galantes. 355 *a*, *b*. Jugement sur sa Dispute avec Girac. 356 *b*, & 357 *a*. N'approuve pas une pensée de Longin. 367 *a*. Recherche les raisons pourquoi Sylla se voulut donner le surnom d'heureux. 371 *b*. Se trouve embarrassé quand il lui faut rendre compte d'une chose qu'il avoit avancée. 396 *a*.

Coste (Mr. de la) son Avertissement à l'Auteur. I. 419 *b*.

Cotin (l'Abbé) cité. I. 67 *b*. Ce qu'il dit sur une Epitaphe qu'avoit fait Menage. 1771 *a*. & d'Epicure. III. 218 *b*.

Coton (le Pere) les vacarmes qu'il eut à essuier au sujet d'une possedée. II. 591 *b*, &c. Justifié d'une Accusation d'impureté. III. 144 *b*. Decouvroit par l'odorat ceux qui avoient violé les loix de la chasteté. 328 *a*.

Cotta (Pontife) son Objection contre la Providence. II. 322 *b*. Sa Réponse à ceux qui ne le paioient que de quelques bruits publics. III. 66 *b*. Accable de ses argumens ceux qui disent que ce sont les Dieux qui ont fait à l'homme le présent de la faculté de raisonner. 628 *a*. Pourquoi, selon lui, il étoit perilleux de nier qu'il y eût des Dieux. IV. 282 *b*.

Cottibi (Ministre) écrit contre un certain jeûne, après avoir changé de religion. I. 77. Plaisant Conte qu'il fait. II. 235 *a*. Donne la qualité de *saint* à Origene, dont il est relevé par Mr. Daillé. III. 539 *a*.

Coverdal (Milon): menoit ordinairement une femme, & comment Sanderus dit qu'il la nommoit. IV. 137 *b*.

Couleurs ne sont point dans les corps. III. 733 *a*.

Coupes d'une excessive grandeur. II. 585 *a*.

Cour, obliquitez des Cours. I. 71 *b*. Leur conduite inégale. 636 *b*. Cour sans femmes est quelque chose d'absurde. III. 497 *a*. La Cour est le grand modéle de la plupart des Religions. *là-même b*. Description des divers personnages que l'on fait, quand on y sollicite des affaires. 574 *a*. Combien on y est difficile dans le choix des hommes. IV. 408 *a*. Le Traité qu'en a fait du Refuge, fort bon. 38 *b*.

Cour de Rome, sa corruption. II. 89 *b*. Les Courtisans se plaignirent qu'elle avoit été deshonorée dans la Diete de l'Empire. 675 *b*. Trempa dans le crime de Jaques Clement. 736 *b*. Tyrannie qu'elle exerce. III. 178 *b*. Marsile de Padoue decrit fortement son orgueil, son luxe, & ses autres déréglemens. 380.

Cour de France, sa corruption. III. 477 *b*. Voiez aussi 481 *a*.

Cours de Justice, leurs Arrêts contiennent souvent des honnêtetez qui ne sont que des deguisemens. III. 344 *b*.

Courage, si on peut mériter la mort pour en avoir manqué. II. 478 *b*.

Courcelles censuré. I. 577 *a*. Extraits d'une de ses Lettres écrite au Sieur Sorbiere, touchant le Pape Alexandre VII. II. 161 *b*. Il s'engage à faire irruption sur Des-Marêts. 236 *b*.

Couronne Roiale, Satire contre le Roi Jaques. II. 67 *a*.

Courte-paille: sert à l'élection de St. Matthias, dans le Livre des Actes des Apôtres en Rimes. II. 163 *b*.

Courtisans, Exemple de leurs obliquitez ordinaires. I. 71 *b*. Tour d'un fin Courtisan. 406 *a*. Ne doivent pas dans leurs dévotions de cour imiter les Huguenots, qui n'invoquent que Dieu seul. II. 250 *b*. Comparez à l'Euripe. 861 *b*. Sont d'ordinaire plus ambitieux que jaloux. III. 354 *b*. De quel talent ils ont le plus de besoin. 636 *a*.

Courti-

Courtiſane: Si ce mot eſt moins choquant que celui de P. . . . IV. 646.

Courtiſanes, ont été & ſont encore la voie des avancemens. II. 127 *b*, & du gain des Procès. 155 *a*. Mettent leurs Galans à l'aumône. 487 *b*. Courtiſane qui deshonoroit & honoroit en même tems les Lettres. III. 29 *b*. Comment elles devoient mourir, ſelon les principes des Paiens. 35 *a*. Quoique vieilles ne laiſſent pas d'avoir quelquefois un grand pouvoir ſur le cœur d'un homme. 763 *b*. Leurs portraits conſacrez dans les Temples. II. 477 *a*, *b*. Courtiſanes conſcienceieuſes. III. 677 *b*.

Couſin (le Préſident) nie une choſe du Préſident Ferrier & du Chancelier de l'Hopital, qui paroit fort vraiſemblable. II. 463 *b*. Cité 592 *b*.

Coutume, ſon autorité. I. 310 *a*, *b*. Il importe de ſe conformer à celles du lieu où l'on eſt. II. 248 *b*. Pourquoi elle émouſſe les ſens. 275 *b*. Peut rendre innocent dans un païs, ce qui eſt contraire à la bienſéance dans un autre. IV. 176 *a*.

Couvens, leur inſtitution attribuée au Diable. I. 192 *a*. Ce n'eſt pas là que regne l'Eſprit de l'Evangile. 647. On y étoit étrangement corrompu dans le XV Siecle. II. 19 *a*.

Coza, c'eſt le Précepteur du Sultan. III. 549 *a*.

Cragius, critiqué au ſujet des habits des Lacédémoniennes. III. 112 *a*.

Craig (Jean): But de ſes *Theologiæ Chriſtianæ Principia Mathematica*. IV. 636.

Cramail (le Comte de): engage l'Abbé de St. Cyran à traiter ſa *Queſtion Roiale*. IV. 121 *b*.

Cramer (Daniel): Profeſſeur en Théologie à Stetin, & enſuite Sur-Intendant des Egliſes en Pomeranie. III. 389 & *n*.

Crantor, ſon Livre de Conſolation. II. 220 *a*, *b*.

Craon (le Baron de) ce que produiſit ſur lui une Prédication. II. 479.

Crapula, quel pouvoit être le ſens de ce mot du tems de Saint Auguſtin. I. 395 *b*.

Craſſus, l'Orateur, ne ſouhaite ni des Juges tout-à-fait ignorans, ni des Juges trés-ſavans. III. 685 *a*.

Craſſus raille Dejotarus, mais ſa raillerie eſt repouſſée. II. 265 *a*, *b*. Sa défaite & ſa mort. IV. 305.

Cratea, commet un inceſte avec ſon fils. III. 662 *a*, *b*.

Cratès, ce qu'il fit pour détourner une fille du deſſein qu'elle avoit de l'épouſer. II. 767. Où, & comment il célebra ſes nôces. *là-même b*.

Cratippus, ſon entrevue avec Ciceron & Nigidius. III. 509 *a*.

Creation, il y a un Livre de la Création attribué à Abraham. I. 33 *b*. Tous les Philoſophes ſont contraints de l'admettre. 214 *a*. Ceux qui la nient doivent néceſſairement reconnoitre dans l'Univers des Génies bien-faiſans, & d'autres mal-faiſans. II. 8 *b*. Importance de ce Dogme. 476 *a*. Il faut admettre celle de la matiere. 760 *a*, & celle du mouvement ſi l'on veut concevoir que Dieu ait bâti le Monde. III. 557 *a*, *b*.

Créatures, leur puiſſance *obédientielle*, ſelon les Scholaſtiques. II. 288 *b*. Leur conſervation eſt une création continuelle. IV. 65 *a*.

Crédulité étouffée par ſa propre fécondité. I. 62 *b*. Eſt la ſource de la multiplication des miracles. *là-même*. Eſt blâmable dans les Orthodoxes auſſi-bien que dans les Hérétiques. 140 *b*. Réflexion ſur le panchant que les Peuples y ont. II. 400 *a*.

Cregut, ſon Apologie. II. 366 *b*.

Crellius, ſon ſentiment ſur l'ame des bêtes. IV. 79 *b*.

Cremutius Cordus, mis à mort par Tibere, & pourquoi. II. 79 *b*.

Crequi (Marechal de) jugement qu'il fit d'un Prieur aprés l'avoir entretenu pendant 15 jours. II. 92 *a*.

Crequi (Duc de) Ambaſſadeur à Rome y reçoit une inſulte dont on dit que la galanterie étoit la ſource. II. 158 *a*. Un Légat à *latere* vient à Paris pour en faire ſatisfaction. *là-même n*.

Creſcentius veut retenir pour lui la ſouveraine puiſſance dans Rome. III. 551. Comment il en fut puni. 552 *a*.

Creſpy, raiſons qui facilitérent le Traité de Paix qui y fut conclu. II. 504 *b*. Proteſtation du Daufin contre cette Paix. *là-même*.

Creſus renvoie Solon ſans lui donner aucune marque d'eſtime, & pourquoi. II. 403 *a*. Fait conſacrer des tuiles d'or au Temple de Delphes. III. 707 *b*.

Crevant, Siége de cette Ville. II. 152.

Creutz (Erneſt Jean): a traduit en Latin la *Pietra del Paragone Politico* du Boccalin. I. 585 *a*.

Crimes. S'il eſt permis de ſauver ſa vie, ou celle de quelque autre par un Crime. I. 65 *a*, *b*. Crimes d'Etat ſont ordinairement mêlez dans les Accuſations des Eccléſiaſtiques. 22 *a*. Crimes ſe maintiennent par les Crimes. II. 337 *a*. On n'en commet point, ſans en attendre quelque profit. 73 *a*. Il y en a qui ne peuvent être commis que par les grands hommes. 602 *a*. Excuſe ordinaire de ceux qui en commettent de trés-grands. III. 137 *b*. Crime de non conformité, à qui on en attribue l'invention. IV. 342 *a*. C'eſt un Principe de la Loi naturelle auſſi bien que de la divine, qu'il ne faut point faire de Crimes en intention de ſervir Dieu. II. 231 *a*.

Crinitus (Pierre) critiqué ſur le nom d'une Tragédie. I. 56 *b*. Ses mépriſes au ſujet de Caſſius Severus. II. 81 *a*. Il brouille un paſſage de Suetone, au ſujet de Céſar & de Catulle. 106 *a*. A fait des Vers à la louange d'un aſſaſſin. III. 45 *a*.

Criſpus, mis à mort par Conſtantin. II. 449 *a*, *b*.

Critias étoit Athée. II. 227 *b*, & III. 229 *a*, *b*.

Critique, cette étude eſt tombée. I. 56 *b*. En ſe prévalant d'une expreſſion équivoque, on ne doit point omettre le ſens favorable. 292 *b*. Fatalité qui en eſt inſéparable. II. 363 *a*. Il eſt permis d'y plaiſanter, mais non pas d'y mal raiſonner. 891 *a*. Combien c'eſt un travail perilleux. III. 128 *b*.

Critiques, ſont ſujets à debiter bien des chimeres. I. 25 *b*. Leur goût eſt ſouvent fort émouſſé. 292 *b*. Exemple des deſordres qu'ils apportent aſſez ſouvent dans la République des Lettres. 379 *a*, *b*. Ils ſont rarement d'accord ſur la maniere de lire les Manuſcrits. 378 *b*, 379 *a*. Ils en changent quelquefois les leçons ſelon leurs beſoins, & quand ils ne les entendent pas. *là-même*. Il eſt ſurprenant que deux des plus excellens d'entre eux aient ignoré un fait que peu de gens lettrez ignorent. *là-même*. Rien ne répand plus de fauſſetez dans leurs Ecrits, que lorsqu'ils prennent la licence d'étendre plus qu'il ne faut les autoritez. II. 76 *a*. Critiques des Ouvrages, ne doivent point être confondus avec les faiſeurs de Satires & de Libelles. 102 *a*. Pourquoi cela. *là-même*. Les Critiques du Livre *de Uſu Patrum* en ſont les Panégyriſtes. 235 *b*. Les plus habiles ſont ſujets à nous donner de trés-fauſſes Corrections. 267 *a*. Leurs illuſions. 268 *a*. Mettoient un morceau de cire ſur les endroits d'un Ouvrage qui leur paroiſſoient obſcurs. 272 *b*. Les Querelles des Critiques ſont utiles dans un ſens, & ſcandaleuſes dans un autre. 623 *b*. Si ceux qui ſont Auteurs ſont plus à craindre que les autres. 682 *a*. Il s'en faut beaucoup que leur goût ne ſoit uniforme. 857 *a*.

Critolaüs Péripatéticien, envoié à Rome. II. 61 *a*.

Croire, Des-Barreaux prétendoit qu'il n'y a rien de ſi difficile à un homme d'eſprit que de croire. II. 279 *b*.

Croiſade ne réuſſit pas, & pourquoi. IV. 352.

Croiſez, pourquoi ils ne réuſſirent point. I. 537 *b*.

Croix, on dit que l'Ecriteau de la Croix fut trouvé à Rome ſous Innocent VIII. II. 845.

Croix (de la): Etat préſent des Nations & Egliſes Greque, Armenienne, & Maronite, en Turquie. II. 439.

Crotone, réforme de ſon luxe & de ſa débauche. III. 742 *b*.

Croze (Mr. la) cité. I. 34 *a*, II. 108 *n*, 218 *a*, *n*, & 219 *n*. IV. 9 *b*, *n*.

Cruautez, juſtifiées. I. 492 *a*.

Crucifix: ſes Apparitions nocturnes à Bencius. I. 519 *a*.

Cruquius, ſa bévue au ſujet de Stobée dans un paſſage où il parle d'Epicure. II. 364 *a*. Autres bévues du même Auteur. *là-même*.

Cujas, quelle a été la conduite de ſa fille. IV. 283 *b*.

Cui bono, de qui eſt cette Maxime. II. 72 *b*. Et ſur quel principe elle eſt fondée. 73 *a*.

Cuiſine, Hiſtoire d'un Livre de Cuiſine. I. 261 *a*.

Cuiſiniers, quels ſont les plus excellens. I. 72.

Culte de Religion, qui conſiſtoit à pleurer. I. 81 *b*, & dont le deuil finiſſoit par la joie. 83 *a*, *là-même*. *b*. Quel eſt le meilleur que l'on rende à Dieu. II. 52 *a*. Combien il eſt difficile d'en corriger les abus. III. 66 *b*.

Cuneus maltraite Ariſtote pour une faute qu'il n'a pas commiſe. I. 324 *a*. Lettre anecdote de lui. IV. 489 *a*, *b*.

Cunilago, quelle eſt la vertu de cette plante. IV. 348 *b*.

Curateur de l'Académie de Leide, à qui cette Charge ſe donne ordinairement. I. 546.

Curé qui ne pouvoit lire les plus groſſes lettres des Livres de l'Egliſe, & voioit fort bien les caractéres des plus petits dez. III. 82 *a*. Comment celui de Mediane fut excité à prier Dieu pour Charles Quint. 571 *b*. Curé qui refuſe de prier Dieu pour la ſanté d'un malade, & pourquoi. 606. *a*. Curez de Paris en Procès contre les Jéſuites. I. 119 *a*.

Curez: l'on exigeoit autrefois pour mettre à couvert l'honneur des femmes, qu'ils euſſent chacun ſa Concubine. II. 688 *b*.

Curion (Auguſtin) ſe brouille extrémement en parlant des Sarraſins. I. 11 *a*.

Curioſité exceſſive des particuliers, cenſurée. I. 150.

Cuſa (le Cardinal) cité. I. 429 *b*.

Cuſpinien: Notes ſur ſes Céſars par Hungerus. II. 822.

D.

Dacier borne l'épithete d'*Achemenides* au tems de Darius fils d'Hyſtaſpes. I. 52 *b*. Critique Voſſius ſur ce qu'il a confondu un Orateur avec un Poëte. II. 79 *b*. Examen de cette Critique. *là-même*. Sa diſtraction. 101 *a*, & III. 202 *a*. Ce qu'il dit ſur la généalogie de Druſus & de Tibere. II. 323 *b*. Ce qu'il dit de Lollius. III. 150 *a*. Il fait voir ſon bon goût en ſe déclarant pour Horace contre Quintilien, au ſujet de Lucilius. 202 *b*.

Dacquin, Juif converti, dépoſe contre Conchine & ſa femme. II. 525 *b*.

Daillé, le pere, ſa Reponſe au Pere Adam eſt demeurée ſans Replique. I. 77 *b*. Ce qu'il dit des Peres en général, & de Saint Auguſtin en particulier. 78 *a*. Ses Livres ſont louez par l'Archevêque de Paris. 186 *a*. Son Livre de l'Uſage des Peres. II. 235 *b*. Sa Réponſe touchant les invectives de quelques Luthériens paſſionnez. 594 *a*. N'a pas ſuivi toute la ſuite de la Diſpute de Campian & de Whitaker. III. 226 *a*. Les reproches que Cottiby & le Pere Adam lui font au ſujet de Mr. Morus. 436 *a*, *b*. Jugement que Mr. Morus faiſoit de lui. 438 *a*. Comment il releve la qualité de *ſaint* donnée à Origene par Cottiby. 539 *a*. Ce qu'il dit de Tertullien. IV. 210 *b*. Dans quelle vue il liſoit les Relations des Voiageurs. 412 *b*. Remplit la place de Samuel Durant à Charenton. II. 331. Ses Réponſes aux Reproches des Catholiques touchant le changement d'un endroit du Pſautier. III. 355 *a*, *b*.

Daillé, le fils, cité touchant un Livre de ſon pere. I. 77 *b*.

Daimachus, ſi Ephore a pu être ſon Plagiaire. II. 362 *b*.

Dalechamp, Médecin célébre, & fort en pratique. I. 374 *a*. Malheur à ceux qui ſe donnent pour caution en qualité d'Auteur. 261 *b*. A fait des fautes d'omiſſion & de commiſſion dans la Traduction des Vers d'Ibycus citez par Athenée. III. 405 *a*. Endroit de ſa Verſion d'Athenée repris. II. 218.

Damagetus, Roi de Jalyſe, pour quelle raiſon il demande à Ariſtomene une de ſes filles en mariage. II. 280 *a*.

Dames, quand elles deviennent amoureuſes de leurs inférieurs, ſont obligées de faire toutes les avances. I. 221 *b*. Celles qui vivent dans le grand monde, demeurent rarement veuves ſans faire parler d'elles. 251 *b*. Déïfication poëtique d'une Dame. 278 *b*. Mérite éclatant d'une Dame. 541 *a*, *b*. Dames Romaines conſacrent tous leurs bijoux à faire un vaſe d'or, pour envoier à Delphes. II. 34 *a*. Honneur qui leur fut accordé en reconnoiſſance de ce ſacrifice. *là-même*. Il n'y a point de principe plus dangereux pour les Dames, que de croire qu'il y a des conjonctures où l'on peut négliger les dehors de l'honneur. 96 *b*. Maxime Eſpagnole touchant les belles Dames. 187 *b*. Explication de cette Maxime. *là-même n*. Ce ne ſont pas ordinairement les plus jeunes qui font le plus de fracas dans les Cours des Princes. 266 *a*. Si elles nourriſſent bien ceux qui les ſervent. *là-même b*. Quand elles commencérent à fréquenter la Cour, & les maux qui en arrivérent. 503 *a*, *b*. Deſordre qu'elles apportérent à la Cour de France. 506 *a*. Celles d'aujourd'hui ne ſont pas du goût de Didon. 537 *a*. Sont la peſte d'une Cour quand elles ſe fourrent dans les intrigues d'Etat. 661 *a*, *b*. Cherchez *Femmes*. Quel eſt l'outrage auquel elles ſont le plus ſenſibles. 731 *a*. Elles ſont ſujettes à toutes les ſuperſtitions augurales dont les Bourgeoiſes s'infatuent. III. 381 *b*. Vilaine coutume que celles de Rome avoient. IV. 202 *a*. Dames galantes deviennent enfin dévotes: effet que cela produit. 487 *b*, & 488 *a*, *b*.

Damien (Pierre) de quelle maniere il répondit à la Queſtion que lui fit Agnès veuve de l'Empereur Henri III. III. 493 *a*, *b*. Son *Gomorrhæus*. IV. 652.

Damnation éternelle: les Myſtiques vivement relancés ſur le conſentement qu'ils y donnent. IV. 106 *a*.

Damnez, ce que Prudence a cru de leur état & de leur nombre. III. 824 *a*.

Damophila, ſes Hymnes en l'honneur de Diane. III. 661.

Danaë, Courtiſane, condamnée à mort, meurt en murmurant contre les Dieux. III. 93 *a*.

Daneau (Lambert) cabale contre l'autorité des Etats de Hollande en faveur de l'Angleterre. II. 305 *a*. Commet des fautes au ſujet de Marcion. III. 315 *b*.

Danbawerus renverſe l'entrepriſe pacifique de l'Electeur Palatin. II. 819 *b*.

Daniel: ni lui, ni l'Ange qui l'inſtruiſoit, ni l'ame de Jéſus Chriſt n'ont point entendu ſes Calculs. I. 657 *a*.

Daniel (le Pere) ſon Hypotheſe ſur l'ame des bêtes réfutée. IV. 81 *b*. Cité I. 465. Sa Défenſe de St. Auguſtin contre Mr. de Launoi. III. 68 *b*.

Dannemarc, quel y étoit le pouvoir du Grand-Maître. IV. 464 *a*.

Danois défaits en Ecoſſe par la valeur d'un païſan. II. 678.

Danoiſes, ce qu'on en dit dans les Mémoires de Beaujeu. II. 394 *b*, & 395 *a*.

Danſe, condamnée avec raiſon par les Egliſes Réformées. IV. 127 *a*.

Dante Poëte, comment il ſe venge du Prince Charles de Valois, & pourquoi. II. 38 *b*. Sa Comédie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis. 243 *b*, & 244 *a*. Fournit des preuves à ceux qui diſent qu'il étoit bon Catholique, & à ceux qui diſent qu'il ne l'étoit pas. 245 *b*. Réponſe qu'il fit au Prince de Veronne. *là-même*. Se glorifie d'avoir eu part à l'amitié de Guido Cavalcante. 109.

Darius, ſes diverſes inquiétudes ſur le chapitre de ſa femme. III. 241 *b*.

Darmſtat bien défendu, mais pris d'aſſaut durant la guerre de Smalcalde. II. 717 *a*.

Darnalt, cité. III. 699 *a*, IV. 484 *a*.

Daſſoucy, on l'appelloit hérétique en fait d'amour. II. 250 *a*. Son zéle pour la Ducheſſe de Savoie. *là-même*. *b*. Maltraité par Loret. 252 *a*. S'attire la colére des femmes de Montpellier. 731 *b*.

Date, doit être exactement obſervée dans les Préfaces. I. 343 *b*. Celle de la Conſtruction d'un Monument priſe pour celle de la mort de celui qui y devoit être mis. II. 188 *n*.

Dathenus (Pierre) obtint de l'Electeur Palatin une retraite à Frankenthal. II. 701 *a*.

David, ſi deux familles de ſa race paſſérent en Eſpagne du tems que l'on détruiſoit le prémier Temple. I. 29 *b*. L'Eclairciſſement que l'Auteur a joint à cet Article plein de ſoumiſſion pour l'Ecriture. IV. 655, 662, 663. Corrections que l'Auteur fait à cet Article. *là-même*.

David, Prédicateur du Roi de Navarre cité. III. 473 *b*, & 474 *a*.

Davila, ſes calomnies contre François I ſont par malheur trop faciles à réfuter. II. 503 *b*. Lui & Maimbourg entiérement opoſez dans leur narration, au ſujet du Duc de Guiſe. 652 *a*. Accuſe fauſſement un Miniſtre, d'avoir prêché que les François ne devoient point obéïr au Roi, & qu'ils le pouvoient tuer légitimement. IV. 90 *a*. Cité & critiqué. *là-même*. 484 *b*.

Daviſſon renonce à l'Aſtrologie, pour s'attacher à la Médecine. III. 425 *a*.

Dauphin de France, on lui donne à lire les Lettres de Bongars. I. 604 *b*.

Dauphiné, combien eſt conſidérable la Charge de Greffier civil & criminel du Parlement de cette Province. III. 644 *b*.

Daurat compare le Parlement de Paris à l'Androgyne de Platon. III. 161 *b*.

Débauchez, ſont en mépris & en horreur, quand ils ne gardent pas les bienſéances. III. 405 *a*. Ne doivent point être ſupportez, & l'on doit crier contre leurs Livres. II. 533 *a*.

Décalogue, eſt impraticable dans l'état où l'homme ſe trouve. I. 602 *b*. Dépravation du ſens du ſixieme Commandement. II. 1 *a*.

Décaméron de Bocace, faits concernant ce Livre. I. 583 *a*, *b*. Son vieux Traducteur. *là-même*.

Decamnichus conſpire contre Archelaüs, & pourquoi. II. 430 *a*, *b*.

Decemvirs abrogez, & pourquoi. I. 246.

Dechales: Jugement qu'il fait de P. Nonius. III. 518 *b*.

Decimator, Critique de ſes fautes au ſujet du Précepteur d'Achille. I. 56 *a*. Stace ne lui peut apporter aucun ſecours. *là-même b*.

Déciſif, on s'expoſe quand on eſt trop déciſif. I. 54 *b*.

Decius n'a point été exclus de l'entrée de l'Egliſe par Saint Babylas. I. 411 *b*, & 412 *a*.

Decius (Philippe) juſqu'où alla la jalouſie de Profeſſion entre lui & Mainus. III. 286 *b*.

Déclamateurs; leur ſort ordinaire. IV. 656.

Déclamations qui ſe faiſoient ſur des ſujets imaginaires. II. 82 *b*.

Décorum eſt toujours gardé par les plus criminels, quand il leur eſt inutile de le violer. IV. 222 *a*.

Decrets Académiques, Synodaux, &c. maniere dont on les extorque quelquefois. I. 98 *b*, 99 *a*, & 496 *a*.

Dédicace récompenſée de 300 écus de penſion. I. 298.

Déeſſes, tradition qui couroit touchant les mortels qui couchoient avec elles. I. 221 *a*.

Défauts, il y en a qui ont donné des noms à d'illuſtres Familles. I. 424 *a*. Réflexion ſur les Défauts cachez. 431 *b*.

Défiance eſt ſouvent néceſſaire. I. 51 *a*.

Déïfication Poëtique d'une illuſtre Dame. I. 278 *b*. Toutes ſortes de Langues y concourent. *là-même*.

Dejotarus cache ſes véritables penſées à Céſar. II. 262 *a*. Vers qu'il appliquoit à deux nouvelles reçues en même tems. 263 *a*. Ne veut pas avouer que la Science des Auteurs dont il étoit entêté fût trompeuſe. 264 *b*. Réflexions de Ciceron là-deſſus. *là-même*. Comment ce Roi repouſſa la raillerie de Craſſus. 265 *a*. Ses Ambaſſadeurs dupez par Marc Antoine. 519 *b*.

Déïſme, en quel tems on commença d'en faire mention. IV. 452 *a*. Cherchez *Impies*.

Dekker, ſon erreur ſur le Livre intitulé *Brutum Fulmen*. II. 816 *a*. Et ſur l'Ecrit d'Optatus Gallus. III. 309 *b*.

Dekker (Conrad): accuſé par le Pere Labbe d'avoir confondu Radulphe Flaviacenſis avec Ranulphe de Hygeden. IV. 18 *a*, *b*.

Délateurs, la Religion leur ſert ſouvent de prétexte. I. 215 *b*. Un homme innocent & ſage ne doit point ſouhaiter d'autres victoire ſur eux, que d'échapper de leurs mains ſain & ſauf. 540 *a*. Caractéres de ces ſortes de gens. *là-même*. Si les Peuples étoient raiſonnables, ils ſe feroient craindre à eux. *là-même*. Il y en a qui ne veulent ni ſe retracter, ni prouver leur Accuſation. II. 9 *b*. Délateurs comparez aux chiens, qu'il faut pour le bien public laiſſer aboier après tout le monde. 90 *a*. En quoi le ſort de l'homme eſt tout-à-fait déplorable. *là-même*. Ils devroient être punis ſévérement, quand ils ſubornent les domeſtiques pour dépoſer contre leurs Maîtres. 263 *a*. Prennent garde à la maniere dont on raiſonne ſur les nouvelles. *là-même*. Cherchez *Accuſateurs*. Il n'y a rien dont ils ne ſoient capables, pour rendre leurs Adverſaires odieux. IV. 230 *a*.

Delicateſſe ridicule de Garaſſe touchant le mot *lavement*. II. 533 *b*.

Delos, ſes habitans furent les prémiers qui s'aviſérent de faire engraiſſer les poules. II. 440 *b*.

Delphes, ſon Temple eſt pillé. III. 707. On en tire la valeur de dix mille talens. *là-même b*. Son Temple pillé par Phlegyas, & vengeance qu'en tire Apollon. 709.

Delphiens, ce qu'ils firent pour ſe délivrer de la peſte & de la famine, dont ils furent punis pour la mort d'Eſope. II. 403 *a*.

Del-Rio réfuté ſur la Magie d'Agrippa. I. 108 *a*.

Déluge, il eſt impoſſible de pénétrer au-delà ſans l'aide de Moïſe. II. 420 *b*. Mechlinius, Diſciple d'Albert le Grand, ſoutient qu'il étoit arrivé par la conjonction de Jupiter & de Saturne &c. IV. 107 *a*, *b*.

Déluge, les allarmes que l'on eut par-tout de la Prédiction d'un Déluge univerſel. IV. 285 *a*. Annoncé pour l'année 1524, cauſe beaucoup de frayeur. III. 516.

Démades propoſe aux Atheniens de mettre Alexandre au nombre des grands Dieux. III. 534 *b*.

Δημιουργὸς, comment il faut traduire ce mot. II. 323 *b*.

Démagogues tenoient la République d'Athenes dans un vrai eſclavage. III. 675 *b*.

Demander, on eſt ſouvent refuſé parce qu'on eſt trop prompt à demander. I. 292 *a*.

Demetrius cenſure les Atheniens de leur peu de courage. III. 44 *b*. Sa penſée a été defigurée par le Traducteur d'Athenée. *là-même*. Il demande aux Atheniens 250 talens pour le ſavon de ſes Courtiſanes. *là-même*. Il étoit facile à s'engager à de nouveaux mariages. III. 728 *b*.

Démocrite, le jugement que les Abderites faiſoient de lui. I. 15 *b*. Voiez auſſi II. 271 *a*. Néglige les biens de cette vie. 269 *a*. Conte qu'on fait de ſa ſagacité. *là-même b*. Fut cru digne des honneurs divins à cauſe de quelques-unes de ſes Prédictions. 273 *a*. Ce qu'on doit juger de ſon ſentiment ſur la Nature, qu'il appelle Dieu. 274. S'il eſt fort différent du Pere Mallebranche. *là-même*. Et ſi les petits eſprits ſont capables de l'imaginer. *là-même*. Son Syſtême des Atômes n'eſt pas ſi abſurde que le Spinoziſme. *là-même b*. Comment il définit l'acte vénérien. 275 *a*. Attribuoit toutes choſes à un deſtin néceſſitant. 375 *a*. Semble avoir reconnu une Ame dans chaque Atôme. III. 101 *a*.

Démon, ſinge des œuvres de Dieu. I. 4 *a*. Si le bâton lui ſert de cauſe occaſionelle. 3 *b*, & 5 *b*. En quel cas il vaudroit mieux haranguer les Démons, que les Hommes. 342 *a*. Démons examinez. 484 *a*. Pluſieurs ont cru qu'ils peuvent engendrer. 650 *b*. Pacte fait avec le Démon. II. 1 *b*, & 2 *a*. Si les Démons peuvent être ſujets paſſifs & actifs d'aucune génération. 348 *a*. La victoire qu'il remporta ſur la femme n'étoit pas fort glorieuſe. 418 *b*. Leur origine ſelon les Rabins. 421 *a*. Si la conſéquence eſt bonne de l'exiſtence des Démons à celle de Dieu. IV. 104 *b*. Etendue de l'Empire du Démon. 517 *b*, 518 *a*.

518 *a*. Doctrine des Païens touchant les Démons. 514 *a*. Incapable d'Athéïſme, & le Promoteur de tous les péchez du Genre humain. 619. Traité de leur Nature. I. 206. Combats qu'ils eurent contre Savonarole, qu'ils craignoient. IV. 160 *a*, *b*. Si on rapportoit leurs Apparitions par Figures de Rhetorique. *là-même b*. Suggere de fauſſes Gloſes de l'Ecriture à Calvin, ſelon Hunnius. II. 825 *b*. Découvre toute ſa malice dans le Livre de Pareus. *là-même*.

Dæmonomagia: Ouvrage d'Elich qu'on veut ſupprimer, & qu'il fait imprimer malgré les défenſes. II. 346 *a*.

Démonſtratif, pourquoi les Harangues d'éclat ont été attribuées au genre démonſtratif. III. 821.

Démonſtration morale, ſa vraie nature. I. 490 *b*.

Demoſthene, plus ſes Harangues étoient longues & plus elles étoient belles. I. 298 *a*. Bon mot de cet Orateur à ceux qui donnoient à Philippe la louange de boire beaucoup. II. 247 *a*. Feint une eſquinancie, afin de n'être point obligé de haranguer. 695 *b*. Son apoſtrophe à Minerve. III. 676 *b*. Eſt raillé ſur ce que ſes Harangues ſentoient l'huile. 750 *b*. Traduit par Mr. de Tourreil. IV. 582 *a*, *n*. Calliſtrate fut cauſe qu'il ſe conſacra à l'Eloquence. II. 13. Cru Diſciple de Platon. *là-même*.

Demoſthene Polonois: Staniſlaus Orichovius a été nommé ainſi. III. 466.

Dempſterus, il faut ſe défier des autoritez qu'il cite. III. 647 *a*.

Denier Roïal: Ouvrage de Scipion de Grammont ſous ce Titre. II. 588. Ce que Naudé en dit. *là-même b*.

Denys le Tyran, comment il s'exprimoit quand il vouloit dire, qu'il ne faloit jamais ſe défaire de la puiſſance tyrannique. III. 663 *b*.

Denys d'Halicarnaſſe, ſon bon goût par rapport aux Narrations. II. 269 *a*, *b*. Ce qu'il rapporte touchant la religion que Romulus établit. III. 208 *a*.

Denys, fauſſement cru l'Aréopagite cité. II. 299 *b*.

Denys l'Areopagite: Qui a été nommé le Second. IV. 105.

Denys le Chartreux repond à la Critique de Gerſon ſur les Noces ſpirituelles de Ruysbroek. IV. 105. N'eſt point du nombre de ceux qui ont traduit en Latin les Oeuvres de Ruysbroek. 106 *b*.

Dénombrement qui ſe fit ſous Cyrenius. IV. 16.

Denores maltraite fort les Auteurs des Tragi-Comédies paſtorales II. 625 *b*.

Dent d'or: ce n'étoit qu'une Impoſture. II. 791 *a*. Horſtius y fut lourdement trompé. *là même*.

Dents: Guillaume Bigot étoit né avec deux. I. 563 *b*.

Depuis peu: on ne devroit jamais ſe ſervir de cette Expreſſion ſans marquer l'année où l'on parle ainſi. III. 356 *a*.

Des-Adrets, ce qui fut la cauſe qu'il embraſſa le Parti des Proteſtans. I. 494 *a*. Il imite la ſalutation de ſaint Paul. 495 *a*.

Des-Barreaux étoit un fameux Libertin. II. 279 *b*, & 280 *a*.

Deſcartes, ſon Epitaphe. I. 217 *a*. Accuſé d'Irreligion. 230 *a*. Son Argument de l'Exiſtence de Dieu. 243 *a*. Voïez auſſi IV. 530 *a*. Ses Sectateurs n'ont point eu aſſez de retenue. I. 239 *a*. De qui il a emprunté quelques-unes de ſes idées. 681 *b*. On vient exprès de Paris en Hollande pour le voir. II. 278 *b*. Loué dans une Oraiſon funebre par l'ordre du prémier Magiſtrat d'Utrecht. 358 *b*. Son deſintéreſſement. 684 *b*. Le jugement qu'il fait de l'Aſtrologie. 709 *a*, *b*. Qui a été ſon Maître en Optique. III. 4 *b*. En quoi il n'a fait que renouveller les idées des autres Philoſophes. 100 *a*. Reflexion ſur le doute qu'il exige pour mieux s'aſſûrer de la vérité. 296 *a*. Sa modeſtie toute philoſophe. 430 *b*. Sa Maxime touchant la ſuſpenſion de nos jugemens, ne doit pas être transportée dans la Religion. 503 *b*. Sa penſée touchant la matiere dont le Monde eût pu être fait. 559 *a*. Il fait des Objections contre un Ouvrage de Mr. de Fermat. 604 *a*. Mr. de Roberval répond à ces Objections. *là même*. S'il peut paſſer pour l'inventeur de l'opinion qu'il a eue touchant l'Ame des Bêtes. 650 *a*, *& ſuiv.* Si l'on trouve dans les Anciens des ſemences de ſon dogme des Automates. 654 *a*. Avoue que cette Maxime, Dieu ne peut être trompé ni tromper, ſouffre beaucoup d'exceptions. IV. 57 *a*. Voïez auſſi 58 *b*. Son dogme ſur l'Ame des Bêtes nous délivre de mille difficultez. 76 *b*. Il eſt pourtant abandonné à cet égard de pluſieurs de ſes Sectateurs. 77 *b*.

Deſerteurs, ne cherchent qu'à plaire par des menſonges. III. 48 *b*.

Deſirs, il leur faut donner des bornes étroites. I. 707 *a*.

Deſlandes (l'Abbé) débite un Conte apocryphe touchant Charnacé. II. 141 *a*, & touchant Fernel. 453 *b*.

Deſlyons (Jean) Doïen & Théologal de Senlis, a fait quelques Traitez contre la Fête du *Roi-l..t*. III. 454.

Deſpautere, quelques-uns de ſes Vers pris pour des Conjurations. I. 674 *a*.

Deſpœne, titre d'honneur que les Grecs donnoient aux Princeſſes Chrétiennes de l'Orient. III. 275 *b*.

Deſpenſe (Claude) adopte un Conte contre Calvin. II. 19 *a*.

Deſpréaux, ſes Satires ont déja beſoin de Commentaire. I. 25 *b*, & II. 249 *a*. Sa Satire du Sexe. I. 444 *b*. Fauſſe Comparaiſon de ſa *biche en rut*. 445 *a*. Il a parfaitement bien traduit ce qu'Horace & Juvenal ont dit de la guerre que les hommes ſe font. 441 *b*. 444. Ce qu'il met au nombre des impoſſibilitez morales. II. 280 *a*. Critiqué par Des-Marets au ſujet d'Alexandre. III. 243 *b*. On ne peut être de ſon ſentiment touchant les quatre vers qu'il dit être de Neron. 688 *a*. Examen d'une Obſervation de ſon Art Poëtique. 790 *a*. S'excuſe de ce qu'il ne chante point les victoires du Roi. IV. 367 *b*. Ne s'eſt point contredit ſur Moliere. III. 790 *a*.

Deſtin, la Doctrine des Stoïques touchant le Deſtin faiſoit Dieu auteur du péché. II. 170 *a*, *b*, & 171 *a*. Comment ils tâchoient de l'accorder avec la liberté humaine. *là-même b*. Ce dogme n'exclud pas tous les ſouhaits. III. 214 *b*. Invectives des Païens contre le Deſtin. IV. 11 *a*.

Deſtinées, les Païens croïoient qu'un mot ſuffiſoit pour les changer. II. 9 *a*.

Dettes, les Princes ne ſe font pas toûjours ſcrupule de païer leurs Dettes. I. 633 *b*.

Devins courent ordinairement le monde. I. 5 *a*. Différence entre ceux qui prédiſoient en forme d'Oracle, & les autres Devins. 194 *b*. Devin qui rend plus de ſervices à un Prince, qu'aucun de ſes Généraux. 311 *a*. Eſt heureux quand il ſert un Prince que la Providence deſtine à de grandes choſes. *là-même b*. Il ne faut pas être ſurpris s'ils ſe vantent de poſſéder la ſcience des ſonges. 363 *a*. Combien ſont vaines leurs Réponſes. 378 *a*. Anciennement les Armées ne marchoient jamais ſans en avoir quelqu'un. II. 8. Penſée fauſſe dont on ſe ſert pour prouver qu'ils ont prédit certainement l'avenir. III. 369 *a*. Pluſieurs ont eu une triſte deſtinée. 421 *b*.

Devoir conjugal, regles touchant ce devoir. I. 351 *b*. Voïez auſſi II. 493 *b*. Ce que les Cyniques enſeignoient touchant ce point-là. 294 *b*. Voïez auſſi 768 *b*.

Devotion, quel eſt le motif le plus capable de l'entretenir dans le cœur de l'homme. II. 376 *b*. Dévotions trop myſtiques ſont dangereuſes. III. 300 *b*. Jointe à la Science & à la pratique de la Médecine. II. 790.

Dévots, les faux ſe ſervent d'Accuſations d'Impiété, pour ſe maintenir dans leur injuſte domination. I. 262 *a*. Quel eſt leur ſubterfuge ordinaire. IV. 14 *b*. Leur jargon, & leurs phraſes myſtiques. 95 *a*. Vie dévote conforme aux intérêts même temporels de l'homme. 586 *a*. Ceux qui s'en entêtent leur attribuent beaucoup plus de choſes qu'ils ne s'en donnent eux-mêmes. 159 *b*.

Deuteroſes ou Traditions Judaïques, par qui compilées. I. 123 *b*. Leur obſervance s'étend juſqu'à la chaiſe percée. *là-même*.

Dexippus, ſon amour pour ſa patrie. III. 363 *b*.

Dhona, Maiſon illuſtre. IV. 249 *a*.

Diable Sacramentaire: Titre d'un Ouvrage du Luthérien J. Schutze. IV. 172.

Diables: il eſt étonnant que des Juges Chrétiens aïent reçu leur témoignage comme véritable, & rejetté comme nulles les cauſes de récuſation fournies contre eux. II. 590 *b*. Diable s'oppoſe aux véritez que Dieu fait annoncer aux hommes. III. 370 *b*. D'où vient qu'il s'eſt oppoſé à l'établiſſement du Mahométiſme. 371 *a*. On ne peut accorder avec l'Ecriture la rejection du pouvoir du Diable. IV. 104 *b*. Juſqu'où vont les progrès de ſes armes. 517 *b*, 518 *a*, *b*, & ſuiv. Il regne bien plus pendant la guerre, que pendant la paix. 518 *b*. Martin del Rio raiſonne peu conſéquemment ſur quelques faits extraordinaires qu'il leur attribue. 531. Souvent mis en jeu dans les Myſteres Dramatiques. II. 163 *b*.

Diacettin conſpire contre le Cardinal Julien de Médicis. III. 245 *a*.

Diagoras Rhodien, fameux Athlete. I. 529 *b*. Compliment que lui fit un Lacédémonien, diverſement rapporté par Ciceron & par Plutarque. II. 281 *a*. Etoit fils de Mercure. *là-même b*.

Diagoras ſurnommé l'Athée, ce qui l'entraina dans ſon Impiété. II. 282 *a*. Publia les motifs de ſon Apoſtaſie. 283 *b*. Il a été véritablement Athée. 284 *a*.

Dialectique comparée par Ciceron à Penelope. II. 174 *a*. Cherchez *Logique*.

Diallacticon: Ouvrage de Jean Poinet ſur l'Euchariſtie. III. 761. Imprimé avec le Traité de Bertram *de corpore & ſanguine Chriſti*. *là-même a*, & avec le Livre du Médecin Harchius. *là-même*, & inſeré au prémier Tome des Opuſcules de Beze. *là-même*. Traduit en François, & attribué à Ant. Cooke. *là-même*. Expoſition de la Doctrine de ce Livre par Rivet, & J. Coſin. *là-même*.

Dialogue, quelles en ſont les Loix. II. 387 *b*. Titre d'un Dialogue fort plaiſant, contre les Ecrivains qui aiment à ſe ſervir de termes ſurannez. I. 50 *a*, *b*.

Diamant vendu à un très-vil prix. I. 642 *b*.

Diane, qui l'éleva. I. 126 *a*. N'eut point une Vierge pour victime dans la perſonne d'Iphigenie. 60 *b*. Comment elle ſe vengea d'une femme. 142. Statue admirable de cette Déeſſe. 708. Cotys pretend l'épouſer. II. 218 *a*. Pluſieurs villes Païennes ſe vantoient d'avoir la vraie Statue de cette Déeſſe. 199 *a*. En quel lieu ſes Prêtreſſes pouvoient marcher impunément ſur la braiſe. *là-même*. Penſée d'un Hiſtorien ſur ce qu'elle laiſſa brûler ſon Temple d'Epheſe. 478 *b*. Voïez auſſi III. 535 *a*, & IV. 367 *b*. Où & en quel tems on chantoit les Hymnes que Damophila avoit compoſez en l'honneur de cette Déeſſe. III. 661.

Diane de Poitiers, faits qui la regardent. III. 352 *b*.

Dias (Jean) de quelle maniere maſſacré par ſon frere. II. 312 *a*.

Dicearque combattoit l'immortalité de l'ame. II. 285 *b*. Raiſonnement contre ſon Syſtême. *là-même*. Objections contre ce Raiſonnement. 287 *b*.

Dictateur, qui le prémier des Romains mourut dans cette dignité. II. 793 & 794.

Dictionaires, rien n'y doit être ſupprimé. I. 58 *a*. Avis à ceux qui y font des Additions. 62 *b*. C'eſt un malheur quand on en compoſe, de n'avoir pas les Livres néceſſaires. 233 *b*. Cenſurez d'une Omiſſion qu'on ne devoit jamais faire. 278 *a*. Dictionaire Italien de l'Académie della Cruſca, trouve preſqu'autant de Cenſeurs que de Lecteurs. 520 *a*. Dictionaires Hiſtoriques ne débrouillent point aſſez le Chaos des faits qu'ils rapportent. 535 *b*. Le deſtin des Dictionaires eſt de ſe perfectionner à force d'être imprimez. II. 27 *b*. Dictionaire de la Bible, Obſervations ſur un de ſes Articles. 910 *b*. L'Auteur de ce Dictionaire Hiſtorique a eu deſſein de travailler pour toutes ſortes de gens, & pour toutes ſortes de goûts. 561 *a*. Pourquoi il donne quelquefois plus d'étendue à ſes Remarques, que le Texte ne le demande. III. 181 *a*. Les Auteurs des Dictionaires ſont ſouvent copiez par des perſonnes qui en ſavent plus qu'eux. 612 *a*.

Obſervation générale contre les Cenſeurs de celui-ci. III. 790 *b.* Il n'y a guere de gens à qui il convienne moins de faire les prudes qu'à ceux qui en compoſent. IV. 204 *a.* On devroit mettre dans les Dictionaires Géographiques les Noms adjectifs des habitans. 279. On ne doit pas trouver étrange que dans celui-ci on faſſe voir quelquefois que la Raiſon nous met à bout ſur les Myſteres de l'Evangile. 544 *b.* Si Meſſieurs de l'Académie nous en vouloient donner un qui comprît tous les Arts ils ſe tailleroient bien de la beſogne. 584 *a.* Ceux qui en font prennent plus à tâche de compoſer de nouvelles choſes, que de corriger les fautes des précédens. 593. Nature de celui-ci. 616 & 651. On a murmuré contre quelques endroits, & parti qu'a pris l'Auteur à cet égard. *là-même*, & 617. Il n'a point eu droit d'y repréſenter les gens autres qu'ils n'ont été. 618. Réflexions ſur un Imprimé intitulé *Jugement du Public & de l'Abbé Renaudot ſur le Dictionaire Critique du Sr. Bayle.* 616 & 621. Titre que devoit avoir ce Libelle & ſon Caractere. 616. Idée que l'Auteur s'étoit formée de ſon Dictionaire. 618. Il eſt faux que le Chancelier de France l'ait brulé dans ſon Cabinet, ou fait bruler par le Bourreau. 623. Comment celui de l'Académie Françoiſe fut traité. 623.

Dictionaire des Rimes Françoiſes: de qui eſt cet Ouvrage. I. 47 *b.*

Didier (Archevêque de Vienne) aigrement repris par ſaint Gregoire, & pourquoi. II. 599 *a.*

Didius (Julianus) Empereur, faiſoit brûler tous ceux qui conſultoient les Devins ſur la fortune de l'Empereur. III. 237 *a.*

Didon n'a pas plutôt vu Enée, qu'elle oublie toutes ſes belles réſolutions. II. 572 *b.* Application de cela. *là-même.* Etoit autrement nommée Eliſſe. III. 723. Mariée à Sicharbas. *là-même.* Se retire à Carthage. *là-même.*

Dieppois, la précaution de Louïs XIV ne leur a de rien ſervi. I. 580 *a.*

Dieu (Louïs de) comment il s'excuſa envers le Prince Maurice. II. 289 *b.*

Dieu, Doctrine des Scholaſtiques touchant le caractere diſtinctif de Dieu & des créatures. I. 98 *a.* Son Nom tetragramme. 173 *a.* Ce que pluſieurs Paiens penſoient d'un Dieu qui auroit été mort. 197 *b.* A les idées d'une infinité de Mondes différens, mais reguliers au ſouverain degré. 218 *a.* Ne le point connoître eſt un moindre mal, que de lui attribuer ce que les Gentils attribuoient à leurs Dieux. 268 *a.* Sa vengeance eſt moins redoutée que celle des hommes. 303 *a.* On ne peut mieux ſentir ſa grandeur qu'en deſeſpérant de l'entendre. 321 *a.* Si l'incompréhenſibilité de ſa nature doit faire négliger le ſervice divin. *là-même b.* Gens qui ont cru qu'il ne falloit recourir à lui que quand on ſe défioit de la terre. 398 *b.* Sa Preſcience établit la Liberté de la créature, bien loin de la détruire. 460 *a.* Si les choſes qui n'ont jamais été & qui ne feront jamais lui ſont poſſibles. 527 *b*, & 528 *b.* Prend des manieres d'homme dans l'Ecriture, & on lui répond de telle ſorte qu'il ſemble qu'on le prend pour un homme. II. 4 *b.* Obéir à ſes Loix contre le plus fort panchant de la nature, & par le reſpect qu'on lui porte, eſt le meilleur de tous les Cultes qu'on lui puiſſe rendre. 52 *a.* Critique de ſes œuvres audacieuſe & blaſphématoire. 95 *b.* De quelle maniere l'auteur de cette critique en fut puni. *là-même.* Incertitude de ce que la tradition a débité là-deſſus. *là-même.* Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaiſon néceſſaire entre ſa Providence, & l'immortalité de l'Ame. 122 *a.* Les Sadducéens en ſont une preuve. *là-même.* On peut croire en lui, & être perſuadé que la honte n'eſt fondée que ſur un droit poſitif. 295. Toute Objection faite contre ſon exiſtence, ne perſuade pas qu'il n'exiſte point. *là-même b.* Juſqu'à quel point ſa gloire a été proſtituée par les Poëtes du Paganiſme. 342 *a.* Le plus parfait amour que l'on puiſſe avoir pour lui, c'eſt lorſqu'on l'aime pour l'amour de lui-même. 367 *b.* En quel ſens on peut dire qu'il eſt ſoumis à des Loix. 771 *a.* Ceux qui nient ſon exiſtence ſont moins en droit de rejetter la Magie & la Diablerie, que les autres. 777 *a.* Grande efficace de ſa parole. 886 *b.* Sa ſpiritualité prouvée. III. 101 *b.* La foi de ſon Exiſtence, ſans la foi de ſa Providence, ne peut être ni un motif à la vertu, ni un frein contre le vice. 214 *b.* Réponſe faite à un Prince qui en demandoit la définition. IV. 209 *b*, & 210 *a.* Auroit pu faire les choſes autrement qu'il ne les a faites. 219 *a*, *b.* Objection contre cela, & la Réponſe. 343 *a. & ſuiv.* Si-tôt qu'il fait annoncer aux hommes une vérité, le Diable s'y oppoſe. III. 270 *b.* Il a toujours été permis & même très-néceſſaire de prouver ſon Exiſtence. 295 *b.* A une bonté parfaite. 542 *b*, & 544 *a*, *b.* Voiez auſſi 669 *b*, & 824 *a.* Ne peut être ſujet à la jalouſie & à l'envie. I. 218 *b*, & III. 670 *b.* Il eſt infiniment plus avantageux de croire qu'il eſt, que de croire qu'il n'eſt pas. 607 *a.* L'envie de le diſculper, eu égard aux crimes de l'homme, a obligé les Théologiens à ſe tourner en cent manieres. 632 *b.* Si la doctrine qui le feroit auteur du peché, conduiroit à l'Athéïſme. *là-même.* Le Syſtême qui le met dans ſon plus haut degré d'élevation & de gloire, doit être preféré à tous les autres. 633 *b.* Il ſe fait connoître aux hommes, par des choſes oppoſées. 669 *b.* Examen de ce que l'on dit qu'il ne faut point meſurer ſes droits & ſes devoirs à l'aune des nôtres. 733 *b.* S'il lui eſt auſſi facile de créer à tout moment une nouvelle ame, que de reproduire la même. 734 *a.* Il n'y a que lui qui ſoit ſage. 747 *a.* Il n'eſt pas ſûr d'en examiner la nature en preſence des ignorans. *là-même.* Comment on lui peut reſſembler. *là-même.* S'il peut mentir ou tromper. IV. 57 *a.* Si la conſéquence eſt juſte de l'Exiſtence de Dieu à celle des Démons. 104 *b.* Réflexion ſur l'incompréhenſibilité de ſa nature. 111 *a.* Son immutabilité eſt incompatible avec la nature de l'étendue. 260 *a.* Il ne peut pas être le ſujet d'inhérence des penſées de l'homme. *là-même b.* Il faut néceſſairement qu'il ſoit heureux. 261 *b.* S'il eſt la cauſe immanente des changemens de l'Univers. 525 *b.* Réflexion ſur les conſéquences de l'éternité ou du commencement du mouvement par rapport à l'exiſtence de Dieu. 528 *a*, *b.* S'il n'y a que l'éternité du mouvement qui puiſſe prouver l'exiſtence d'un moteur ſeparé de la matiere. *là-même b.* Faits qui prouvent qu'il eſt permis aux Orthodoxes de diſputer ſur les argumens de ſon exiſtence. 530 *a.* Exerce toûjours la Geometrie ſelon la maxime de Platon. 549 *a.* L'opinion des Théologiens touchant ſon eſſence & ſa ſubſtance répandue dans tous les corps eſt ſujette à mille difficultez. II. 508 *b.* Peut être préſent dans les eſpaces imaginaires. *là-même b.* On a ſoutenu que Savonarole lui parloit. IV. 159 *b.* Quel eſt celui de Calvin, ſelon les Catholiques, & ſelon Bertius. 637. Quel eſt celui des Sociniens ſelon Mr. Jurieu. *là-même.* Il eſt de ſa majeſté de parler en Maître, & non point d'argumenter. 634.

Dieux, leurs Amours. I. 316 *a.* Leur Pédéraſtie. II. 166 *a.* Réflexion ſur le Syſtême Paien de la multitude des Dieux. 8 *a.* Les Hébraïſans ſoutiennent qu'ils ont tous été pris de la tradition Judaïque. 130 *a.* Fauſſes Preuves des Peres pour ruïner leur Culte. 176 *a.* Chimeres ſur leur origine. 297 *b.* Les Paiens les accuſoient de nous pouſſer au mal. 708 *b.* Leur condition étoit très-miſérable. 197 *b.* Voiez auſſi 374 *a.* De grands Philoſophes leur ont donné pour cauſe un être qui n'étoit point Dieu. 903 *a.* D'autres leur ont ôté la vie & la connoiſſance. 905 *a*, *b.* Ciceron dit qu'ils ont été autrefois des hommes. IV. 403 *b.* Cherchez *Divinité.* La ſcience leur principal privilege. 524. Voi. auſſi I. 218 *b.* Les Romains étoient moins jaloux de l'honneur de leurs Dieux que de celui de leurs compatriotes. IV. 590.

Difficultez, il n'y a que les petits eſprits qui n'en trouvent nulle part. III. 759 *b.*

Dignitez, quand un honnête homme les doit refuſer. I. 376 *b.* Ceux qui ont de l'indifférence pour elles ſont mépriſez, & on admire ceux qui les recherchent. 707 *b.*

Digreſſions, Effets de l'Eſprit de Digreſſion. II. 708 *a.* Sont un défaut dont on peut faire un bon uſage. III. 705 *a.* On n'eſt pas toûjours équitable dans la cenſure qu'on en fait. IV. 345 *a.*

Dijon, Miracle d'un Sénateur de cette Ville. II. 717 *a.*

Dilemme contre le Mariage, qui en eſt l'Auteur. I. 568 *a.*

Dina, femme Danoiſe, convaincue de calomnie, & condamnée comme telle à perdre la tête. IV. 464 *b.*

Dinant, Ville traitée avec la derniere rigueur. I. 640 *b.*

Dinus: Cinus fut ſon Diſciple. II. 182.

Dioclès, ſa ſurpriſe la prémiere fois qu'il vit Epicure dans un Temple. II. 370 *b.*

Diocletien, diſoit qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien régner. I. 399 *b.*

Diodore de Sicile, ce qu'il dit de l'erreur des Hiſtoriens. IV. 367 *a.* Ce que Pline dit de lui. I. 613 *b.*

Diodore le Sophiſte, plaiſante Réponſe que lui fait le Médecin Herophile. IV. 546 *b.*

Diogene Laërce, ne ſavoit ce qu'il diſoit la plupart du tems en abrégeant la Vie des Philoſophes. I. 209 *b.* Quoiqu'Epicurien, ne blâme point le *peccavi* de Bion. 566 *b.* Il ne connoiſſoit pas toutes les ruſes de la guerre des Auteurs. II. 274 *b.*

Diogene d'Apollonie, ce qu'il enſeignoit touchant la cauſe prémiere. II. 296 *b*, & 297 *a.* Son Syſtême ne differoit preſque point du Spinoziſme. *là-même.* Comment il philoſophoit ſur la production du Monde. *là-même.*

Diogene le Cynique, ſa Réponſe à Antiſthene qui prend le bâton pour le chaſſer. II. 291 *a.* Et à Alexandre. 292 *b.* Son Eloquence. 293 *b.* Faiſoit l'Apologie des plus abominables impuretez. *là-même.* Voiez 768 *b.* S'il étoit Athée. 294 *a.* Eſt pris par un Corſaire, & tire de ſon eſclavage une preuve contre la Providence. 696 *b.* Quel a dû être ſon ſentiment touchant l'Ame des Bêtes. III. 650 *b.* Il n'étoit pas ſi éloigné du Platoniſme qu'on le croit ordinairement. *là-même.* Il travailla à ſe rendre inſenſible. *là-même.* S'il répondit bien au Philoſophe qui nioit le mouvement. IV. 545 *b.* 546 *a.*

Diogene Stoïcien, envoïé à Rome. II. 61 *a*, & 298 *b.* Prêche d'exemple ſur la patience. *là-même.*

Diomede, Explication de la Fable qui dit qu'il donnoit la chair de ſes hôtes à manger à ſes cavalles. III. 43 *a.*

Dion, fauſſe Obſervation de cet Ecrivain ſur une formule de Lettre omiſe par Hadrien. I. 452 *a.* Dion & Tacite ne s'accordent pas ſur la raiſon qui porta Auguſte à faire des Loix contre les Libelles. II. 79 *b.* Dion peche ou en qualité de Géographe, ou en qualité d'Hiſtorien, touchant le voiage de Tibere vers Druſus. 324 *b.* Il donne à Ciceron une Harangue qu'il a forgée lui-même. 518 *b.* Il falſifie deux choſes qui doivent jetter ſes Lecteurs dans la défiance ſur pluſieurs autres. *là-même.* Fauſſeté que lui impoſe Guevara. 110 *a.*

Dioſcoride: on croit que Fauſte de Longiano l'avoit traduit en Italien avant Matthiol. III. 151.

Directeurs de Conſcience ſont aſſez ſouvent conſultez par les Chrétiens, mais peu obéïs. II. 122 *b.* Ne s'ennuient pas avec leurs dévotes. IV. 21 *a.* Sont fort occupez. 481 *b.*

Diſcipline, effets terribles de cet inſtrument. II. 314.

Diſcipline Eccléſiaſtique, eſt tombée dans un grand relâchement. I. 158 *a.*

Diſcipline militaire, fort exacte & fort ſévere. I. 397 *a.*

Diſcourir, gens qui ont moins de peine à bien diſcourir ſur le champ, qu'à compoſer un bon Livre. II. 224 *a.* Voiez auſſi III. 418 *b.*

Diſcours, mauvais effet de ceux qui ſont un peu trop libres. III. 110 *b.*

Diſcuſſions Philoſophiques: on y doit conſulter les idées de l'ordre. IV. 629.

Diſe,

Diſe, ou plutôt d'*Yſe*, Miniſtre. II. 865.

Disgrace, on doit ménager, lors même qu'ils ſont en disgrace, ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. I. 294 *a*. Disgrace de front & la mort ont un même lieu commun de conſolation. I. 484 *b*.

Diſpenſe de mariage, Extraits du Réſultat d'une Congregation tenue à Rome pour ce ſujet. III. 715 *b*.

Diſpute, ce que produit la chaleur de la Diſpute. I. 64 *b*. & 217 *a*. On eſt ordinairement plus fort dans l'offenſive, que dans la défenſive. 416 *b*. Il n'y a point d'exercice philoſophique, où la médiocrité ſoit plus néceſſaire qu'en celui-là. II. 415 *b*. On perd la vérité à force de conteſter. *là-même*. Diſpute de dix-ſept ans entre deux Théologiens. III. 127 *a*. Rien n'eſt plus commode pour s'en bien tirer que quelque trait de plaiſanterie. IV. 777 *a*. Quelles ſont les Loix de la Diſpute. 99 *b*, 110 *a*. Ses mauvais effets. 274 *b*, 275 *a*, 289 *a*. Quelles furent les Diſputes de Caïn & d'Abel ſelon le Thargum de Jéruſalem. I. 18 *a*. En quoi doit conſiſter préſentement leur ſcandale. 172 *b*. Leur fort eſt que l'on n'a preſque jamais une entiere liberté de ſe ſervir des Maximes univerſelles, elles ne manquent jamais de faire un tort extrême à la réputation des Diſputans. II. 237 *a*. Elles ſont pour eux, un des plus dangereux pieges que leur mauvais génie leur puiſſe tendre. *là-même*. D'où vient que celles, qui regardent la grace univerſelle, ne paſſent plus pour importantes. *là-même*. C'eſt un inconvénient dans les Diſputes de Religion, que les mêmes perſonnes y ſoient Juges & Parties. III. 309 *a*. Cherchez *Controverſes*. Combien y en a-t-il qui ceſſeroient, ſi les Diſputans vouloient s'entendre. 491 *b*. L'eſprit de Diſpute eſt la choſe qui paroiſſe la moins approuvée dans l'œconomie Evangelique. IV. 621. Le Dégoût des Diſputes & l'amour du repos fait quitter à T. Gryneus ſon emploi. II. 612. Quand on parle de celles des Auteurs on ne doit point negliger d'en dire le premier ſujet. IV. 362 *b*. Celles entre Calvin & Bolſec ſcandaliſent Jacq. de Bourgogne qui abandonne la Réformation. I. 639 *b*. Conſéquences odieuſes qu'elles font tirer. II. 801 *a*.

Diſpute Philoſophique: ſon but. IV. 630.

Diſtillatio, explication de ce mot, quand il eſt pris pour une maladie. I. 430 *a*.

Diſtractions, Remarque ſur les effets qu'elles produiſent dans les plus grands hommes. II. 101 *b*, 103 *a*.

Dyteutus, ſa généroſité. II. 200 *b*.

Divertiſſemens publics ſont des écoles d'impureté. II. 626 *b*.

Divination, comment Cratippe raiſonnoit ſur ce ſujet. II. 223 *b*.

Divinité, Argument pour prouver ſon exiſtence. I. 243 *a*. Les plus ſcélérats, dont l'Hiſtoire faſſe mention, en ont reconnu une. II. 12 *b*. Les Paiens s'imaginoient qu'il y avoit des Divinitez jalouſes des proſpéritez des hommes. 34 *a*. Priere héroïque faite à cet égard. *là-même*. Divinité qui étoit d'autant plus dévotement reſpectée qu'on ne la reconnoiſſoit point. 122 *a*. Il faut un certain degré de force d'ame maniaque pour en nier l'exiſtence. 144 *a*. Voiez auſſi 279 *a*, *b*. Il y a de deux ſortes d'Incrédules par rapport à l'exiſtence, ou à la non-exiſtence de la Divinité. *là-même*. Pourquoi mieux connue, ſelon Lucain, en Grece & en Italie, qu'à Marſeille. 299 *b*. Les Paiens ſe fondoient beaucoup ſur la tradition pour en prouver l'exiſtence. 432 *b*. Si les idées de ſon exiſtence étant effacées on ne peut pas retenir les idées de l'honnêteté. III. 12 *b*. Il y a des Nations qui n'en ont aucune connoiſſance. 94 *a*. Les Divinitez du ſecond rang étoient mortelles ſelon la doctrine de quelques Paiens. II. 691 *a*. Les Paiens la repréſentoient ſous l'idée d'un Etre qui puniſſoit les criminels, en les pouſſant à de nouveaux crimes. III. 403 *a*. Numa ne voulut pas qu'on la repréſentât par des Images. 747 *a*. Trois moiens de lui reſſembler. *là-même b*. Les Divinitez tutelaires étoient évoquées des places qu'on aſſiegeoit & qu'on croioit prendre. IV. 241 *b*, 242 *a*. Cherchez *Dieu*, *Dieux*. Sa crainte & ſon amour ne ſont point l'unique reſſort des actions humaines. IV. 627.

Diviſibilité à l'infini empêche toute contiguité. IV. 541 *b*. Diverſes difficultez contre les demonſtrations géometriques de la diviſibilité à l'infini. 542 *a*. Elle ſuppoſeroit la pénétration des dimenſions. 541 *b*.

Diviſion, il y a des cas où elle ne détruit pas les Sociétez. III. 434 *a*.

Divorce, s'il eſt vrai que tous les Théologiens anciens & modernes ſoient d'accord ſur cette matiere. III. 394 *a*, *b*.

Divorce Satyrique, Ouvrage du Sr. d'Aubigné, cité. III. 481 *a*, 486 *a*, IV. 483 *a*, *b*, & 484 *a*.

Docte, on peut l'être beaucoup, ſans pouvoir répondre ſur le champ à beaucoup de queſtions. II. 902 *a*. Reflexion ſur la poſtérité des gens doctes. 546 *a*.

Docteurs, humeur coureuſe de quelques-uns. I. 138 *b*. Sont obligez de s'abſtenir d'une Maxime ambigue, ou de prévenir les fauſſes gloſes. 322 *a*. Les Anciens avoient des doctrines pour tout le monde, & d'autres pour les Diſciples initiez aux myſteres. 329 *a*. On les prendroit ſouvent pour de grands Comediens, s'il étoit permis de juger des penſées d'autrui. 393 *b*. Il y en a qui ſont heureux de ce que les peuples ſe laiſſent mener ſelon leur train accoutumé. *là-même a*. Il y en a que l'on peut comparer à ces Dogues d'Angleterre, dont parle le Pere Maimbourg dans un de ſes Sermons. 537 *b*. Ne méritent pas d'être blâmez s'ils ne ſont pas tendus dans les converſations. II. 221 *a*. Voiez III. 418 *b*. Docteurs en Droits, quand, où, & à quelle occaſion commença la coutume d'en créer dans les Académies. II. 863. Docteurs emportez, comment on ſe venge d'eux. 827 *b*. Il eſt bien rare de voir des Docteurs qui ſoient exemts de toute ambition & de toute avarice. III. 62 *b*. Docteurs contraints à renoncer à une Théſe, où ils ſoutenoient que *ego amat* étoit auſſi bien dit que *ego amo*. IV. 28 *a*.

Doctorat: on fait faire à du Laurens toutes les épreuves d'un ſecond. III. 69 *a*.

Doctrine, il y a une infinité de gens qui rencontrent admirablement le foible d'une Doctrine, & qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. I. 353 *a*. On ne peut guere mieux l'attaquer qu'en la tournant en ridicule. IV. 124 *a*, *b*. Voiez auſſi 451 *b*. Ceux qui s'entêtent de Doctrines particulieres, regardent comme autant de faux freres tous ceux qui les combattent. I. 514 *a*. Doctrines fort oppoſées à la vraie Foi. 680 *a*, *b*. Ce qu'il faut ſavoir pour bien qualifier une Doctrine. IV. 276 *b*.

Dogmatiques, leur écueil ordinaire & inévitable. IV. 286 *a*. Ne propoſoient pas avec la même force les Argumens des deux Partis. II. 269 *b*. Ont trop de préſomption pour être bons Chrétiens. III. 734 *a*.

Dolabella, pourquoi traverſé par Marc Antoine. II. 518 *b*. Ses mœurs, ſa conduite, & les troubles dont il fut la cauſe. IV. 400 *b*. Il fait pourtant une belle action, dont il eſt fort loué. 401 *a*.

Dolet (Eſtienne): ſon Epitre à Marot & ſes Annotations ſur l'Enfer de ce Poëte. III. 354 *a*. Amitié de ces deux Hommes. *là-même b*.

Domaine, il n'y en a point de plus inaliénable que celui qui eſt fondé ſur les paſſions machinales. II. 199 *b*. Les Etats Génèraux en France ne veulent point conſentir à l'aliéner. 733 *b*.

Domeſtique, Regle que tout le monde y devroit obſerver. I. 170 *b*. Ceux qui ont plus d'intérêt à être avertis de ce qui s'y paſſe, ſont les derniers qui le ſavent. II. 713 *b*.

Domeſtiques, il faudroit prendre le ſoin de les marier. II. 575 *b*. Comment Caton le Cenſeur regloit les ſiens. III. 796 *b*.

Domination, deux choſes néceſſaires pour l'aquerir & pour s'y maintenir. II. 124 *a*.

Domine non ſum dignus, &c. Paroles du Centenier dont un Ambaſſadeur d'Eſpagne régale Jaques I Roi d'Angleterre. I. 503 *a*.

Dominicains ſont toûjours en guerre avec les Franciſcains. I. 718 *a*. L'empreſſement de leurs Généraux à publier le *Pugio fidei*. III. 358 *a*. Leurs Diviſions. 380. Voiez *Jacobins*.

Dominique (Saint) au rapport de Mayer avoit la connoiſſance de la Pierre Philoſophale. I. 129 *a*. S'il donna des coups de broche à ſaint François d'Aſſiſe. II. 495 *a*. Vu par une Religieuſe en extaſe, lui apportant de l'onguent dont il lui frota la jambe. III. 334 *b*.

Dominis (Marc Antoine de): Joſeph Hall lui écrit pour lui repréſenter la néceſſité de ſe tenir éloigné du Papiſme. II. 688.

Domitien, redonne la dignité d'Imperatrice à une femme qui s'étoit proſtituée à un farceur. III. 303 *a*. Faiſoit faire par d'autres ſes Lettres, ſes Harangues & ſes Edits. II. 667 *a*. Ce qu'on rapporte d'Apollonius de Tyane touchant ſon aſſaſſin. IV. 569. Décret du Senat contre lui. III. 583 *b*.

Dommage, ſi l'on eſt toûjours obligé de le réparer par reſtitution ou autrement. I. 10 *b*.

Domna, quel nom c'étoit. II. 881 *a*.

Donatiſtes, leur erreur ſur le Batême condamnée dans un Concile général. III. 66 *b*.

Dons, ſont ordinairement ſéparez, les uns tombent ſur une ame, & les autres ſur une autre. III. 799 *b*.

Dordrecht, Son Synode ne veut admettre les Remontrans, que comme des gens citez. II. 376. Voiez auſſi III. 291 *b*, IV. 471 *a*, *b*, 473 *b*, 474 *a*.

Dorieus, fils de Diagoras, ſon Hiſtoire. II. 281 *a*.

Dorothée, s'il y a eu à Tyr un Evêque de ce nom qui ait ſouffert le martyre. II. 354 *a*.

Dortmond: Fait concernant l'établiſſement du Luthéraniſme dans cette Ville. I. 656 *a*.

Dot, recevoir une grande dot c'eſt perdre ſa liberté. I. 633 *b*.

Doukan (le Comte de) Connétable d'Ecoſſe défait & fait priſonnier par le Sire de Chaſtelux. II. 152 *a*.

Douleur, les Controverſes des Stoïciens & des Péripatéticiens ſur ſa nature n'étoient qu'une Diſpute de mots. II. 744 *a*. On en peut ſentir ſans avoir jamais ſenti de plaiſir. III. 626 *b*.

Douza (George): reçu avec affection par Simon Simonides. IV. 215 *a*, *b*.

Drabicius, on faiſoit eſpérer qu'il baptiſeroit le grand Turc. II. 308 *b*. Si ce nom étoit connu en France. III. 18 *a*. Il ne dit rien de Tekeli. 19 *a*. Sa fin tragique. 20 *a*.

Dracon avoit écrit ſes Loix avec du ſang, que veut dire cela. III. 113 *a*.

Dragonnades, feront éternellement l'horreur des honnêtes gens de quelque Nation & de quelque Religion qu'ils ſoient. III. 641.

Drelincourt (Charles) Miniſtre, la Réponſe qu'il fait à un Evêque. I. 352 *b*. Prêcha ſept fois en un jour. II. 310 *b*. Défend le Rituel des Proteſtans contre les Miſſionaires, par les Sentimens d'un célébre Cordelier. 468 *a*. Repond à une Remontrance du Clergé de France. III. 600 *a*. Reproche qu'il fait à l'Evêque de Belley. 729 *b*. Extrait de ſa Réponſe au Prince Erneſt Landgrave de Heſſe. IV. 20 *a*. Cité. II. 631 b, & III. 498 *b*.

Drelincourt, Profeſſeur en Médecine, ſon Eloge. I. 53. Ses Avis ſur un des Akakia. 122 *b*. Son portrait. II. 309 *b*. Voiez auſſi I. 235 *a*, 669 *b*, II. 311, III. 614 *n*, 619 *a*, *n*. IV. 467 & *a*, *b*. & *paſſim alibi*.

Drielenburch (Vincent) s'erige en Prophète. I. 455 *a*.

Droit, ne ſe meſure dans les Etats, que par l'utilité qui leur en revient. I. 93 *a*. Droit naturel n'étoit point admis par quelques Philoſophes. 290. Ce que c'eſt. 572 *a*. S'il y a un tel Droit qui faſſe diſcerner à tous les hommes le bien & le mal. II. 854 *b*. Voiez auſſi 879 *a*. Ignoré parmi certains peuples. III. 94 *a*.

Droit civil, il n'y avoit que trois Villes dans tout l'Empire Romain qui euſſent des Ecoles de Droit. I. 536 *a*. Qui le prémier a renouvellé la Profeſſion du Droit Romain depuis l'invaſion des Barbares. II. 863.

Druses: Morceau d'Histoire de ces Peuples. II. 439.

Drusille, fille d'Agrippa, si elle abjura la Religion Juive. II. 314 *b*, 315 *a*.

Drusille (Julie) son inceste avec son frere Caligula. II. 316 *a*. Impietez commises après sa mort pour honorer sa mémoire. *là-même.*

Drusius, jugement que Mr. Simon en fait. II. 317 *a*. On disoit qu'il n'étoit point de la Religion, ce qu'il répondoit. 318 *a*. Sa fille unique est réduite à une grande misere. 319 *a*. Cru Auteur d'une Harangue de Broughton, par Rosweide, & par Colomiés. I. 676 *a*.

Drusus (Marc Livius) belle Réponse qu'il fit à un Architecte. II. 323 *a*.

Drusus, frere de Tibere, on dit qu'il garda la foi conjugale. Son Eloge. II. 323 *b*, & 325 *a*.

Drusus, fils de Tibere, son amitié pour Germanicus. II. 326 *b*.

Drusus, fils de Germanicus & d'Agrippine, on fait courir un bruit qu'il étoit échapé de prison. II. 327 *b*.

Dualistes, Mages qui admettent deux principes coéternels. IV. 559 *b*.

Dualistes: en quel sens l'Auteur prend ce mot. IV. 638 *a*.

Duaren, on a dit qu'il étoit Protestant. II. 328 *b*. Il donne une raison pourquoi il avoit senti diminuer la passion de se retirer chez les Protestans. 330 *b*. Cité. III. 85 *b*.

Dubravius, ce qu'il nous apprend d'une mode apportée de France en Boheme. III. 113 *b*.

Ducheri (Gilbert de) son Epigramme contre Jules II. II. 872 *b*.

Duël fameux de vingt-deux contre vingt-deux. I. 660 & *a*, *b*, & *suiv.* Effet d'une Prédication contre cette sorte de combat. II. 448 *a*. Livre sur l'Usage des Duels. I. 381 *a*.

Duëlistes, pourquoi ils se font justice eux-mêmes. IV. 66 *a*.

Duncan, particularitez touchant cette famille. II. 115 *a*, *b*, & 117 *b*.

Du Pleix (Scipion) cherchez *Pleix*.

Duprat, le sage conseil qu'il donna au Comte d'Angouleme. II. 499 *a*.

Duræus, n'aiant pu réunir les Réformez & les Luthériens entreprend de réunir toutes les Sectes Chrétiennes. II. 334 *a*. Sa Conférence avec Ferry & Ancillon. 460 *b*. Devient un peu visionnaire. 461 *a*. Erreur de Mr. Amyraut sur le tems de sa mort. 460 *b*. Et du Catalogue d'Oxford qui le confond avec un Jésuite. 334 *b*. Grand Pacificateur, publie divers Ecrits. 687 *b*.

Durel: son Ouvrage sur l'Episcopat, & Réponse qui y fut faite. II. 50 *b*.

Duret, Médecin: se jouant sur le mot Saigneur avoit accoutumé de dire qu'il étoit un fort petit Seigneur. I. 625 *a*.

Duronius pendant son Tribunat casse la Loi contre les dépenses immodérées des festins. I. 247.

Durazzo, Histoire des Princes de ce nom. III. 459.

Durazzo (Charles de) pendu, & pourquoi. III. 456.

Durazzo (Louis de) est emprisonné & empoisonné dans le château de l'Oeuf. III. 459 *b*.

Durazzo (Robert de) Prince de la Morée, vient mourir en France les armes à la main. *là-même.*

E.

Eau, qui a apris aux hommes à la mêler avec le vin. I. 200 *a*. Eau d'une merveilleuse propriété. II. 435 *b*. Etoit le principe de toutes choses selon Thalès. 603 *b*, & IV. 340 *b*. Santé bue & portée avec un grand verre d'eau. 358 *a*, *b*. L'épreuve qu'on en fait dans les Procès des Sorciers trouvée légitime par G. A. Scribonius. 180.

Eberard, Prince prétendu de Westphalie, ce qu'on en conte. II. 556 *b*.

Ebraïsans, selon eux tous les Dieux des Païens ont été pris de la Tradition Judaïque. II. 136 *b*. Preuve qu'ils en alleguent. *là-même.*

Eburones, quels peuples on doit entendre par-là. IV. 26 *a*.

Ecclesia (Augustin ab): fait l'Histoire des Prelats de Piemont. III. 811 *a*. Autre Ouvrage de cet Auteur intitulé *Corona Regia Sabaudica*. là-même.

Ecclésiastiques, leurs desordres sont mis à profit par les Souverains. I. 22 *a*, *b*. Aiment à changer de poste. 41 *a*. Les Ecclésiastiques du XVI Siecle exerçoient leur tyrannie sur l'esprit & sur la conscience. 106 *b*. Enclins à flater les Puissances. 165 *a*. Sont à craindre quand on les a pour Accusateurs. 325 *b*. Sont heureux que leurs peuples n'aient point de capacité. 393 *a*, *b*. Ecclésiastiques qui ont fait des Vers galans. 439 *b*. Il y en a peu d'habiles qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde. 497 *a*. S'il est important de leur tenir la bride courte. 623 *a*, *b*. Le même esprit, qui leur a procuré tant de biens & tant d'honneurs, avoit déja éclaté dans le Paganisme. II. 199 *b*. Jusqu'où alloit à leur égard la rigueur des anciens Canons. 596 *b*. Ils louent tous ceux qui sont libéraux envers l'Eglise. 598 *a*. Plusieurs aiment mieux demeurer interdits du Pape, que de se séparer de leurs femmes. 603 *a*. Ceux du Septentrion ont plus de peine à recevoir la loi du celibat, que ceux du Midi. *là-même.* Le nombre de ceux qui trouvent le joug du célibat trop rude est innombrable. 608 *a*, *b*. Leurs vices incurables. 675 *b*, 676 *a*. Qui a introduit la coutume de déposer ceux qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. 711. On ne leur devroit point permettre d'avoir de jeunes servantes, quand ils ne sont pas mariez. III. 62 *b*. Il est dangereux de s'en prendre à eux. IV. 418 *b*. Pour quel prix obtenoient Absolution de Paillardise, Sodomie, Bestialité. I. 438 *a*. Cherchez *Clergé*. Artifices dont ils se servent pour exciter la piété libérale. 513 *b*. Ceux qui avouent que la Continence est au dessus des forces humaines, rendent fort suspect le tems qui a précédé leur mariage. II. 688 *a*. Ceux qui s'abstenoient autrefois de l'adultere & de la fornication passoient ou pour Eunuques ou pour Sodomites. *là-même b*.

Echecs, on promet un Ouvrage touchant ce Jeu. I. 594 *a*, *b*. Fameux Joueur de ce Jeu. II. 552.

Eckius: Ses Obelisques contre les Theses de Luther, publiées par Luther même. III. 812 *b*.

Eclipses, qui le prémier en devina le tems. II. 771 *a*. Eclipse de Soleil qui arriva au tems de la Passion de notre Seigneur. III. 710 *a*. Eclipse de Lune cause la ruïne d'une Flote aux Atheniens. 665 *a*.

Ecoles, ceux qui y enseignent, & qui y disputent le plus, ne sont pas les mieux persuadez des Véritez Evangeliques. I. 37 *b*. Pour faire valoir l'Ecole il faut s'attacher tout entier à sa Profession. 237 *a*.

Ecoliers, les Maîtres qui en veulent avoir, ne doivent point s'appliquer à faire des Livres. I. 237 *a*. Ecolier qui a de l'esprit, & qui aime la Dispute, donne de la peine à son Maître. II. 259 *b*. Les Ecoliers passoient autrefois pour fort avancez, quand ils entroient en Philosophie à l'âge de vingt ans. 454 *a*, *b*. Belle Leçon pour les porter à l'étude. III. 312 *b*.

Ecosse délivrée du joug des Danois par la valeur d'un paisan. II. 678. Combien de Rois y ont régné, & comment traitez. III. 11 *a*, *b*. Catholiques de ce Roiaume forment une Entreprise. II. 231.

Ecossois qui se fait battre pour l'obéïssance passive. II. 32 *b*.

Ecrevisses dont l'écaille représentoit une hache. IV. 334 *a*.

Ecrire, expédient dont se servoient les anciens Arabes pour écrire. III. 365 *b*. Gens qui écrivoient toute une Harangue, quelque rapide que pût être la prononciation de l'Orateur. 12 *a*, *b*. Gens qui ont excellé en cet Art. IV. 62 *b*. La réputation de bien écrire est un grand fardeau. III. 772 *b*.

Ecrits qu'on pourroit nommer un Ouvrage de marqueterie. I. 133 *b*. Ecrits posthumes, on ne peut guere s'y fier, sur-tout quand ils viennent de loin. IV. 25 *a*. Bonheur de quelques Ecrits. 602. Quels sont à consulter pour composer un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b*.

Ecriture Greque qui sert d'original à graver les Caracteres de cette Langue. IV. 437 *a*.

Ecriture Sainte: Doctrine qui attaque son Autorité. I. 76 *a*, *b*. Comment Alabaster l'expliquoit. 124 *a*. Si elle peut fournir des materiaux & des principes pour toutes sortes de Sciences & d'Arts. 166. Si sa lecture n'a pas été interdite aux Laïques selon l'esprit de l'Eglise Romaine. 345 *a*. La simplicité de son stile dégoûte saint Augustin. 392. Si les Laïques sont obligez d'en entendre les originaux. 416 *b*. Son interprétation doit être accommodée au tems selon certains Controversistes. 429 *b*. Si sa divinité ne peut être prouvée. 489 *a*, *b*. Bedell fait travailler à une Version de l'Ecriture en Langue Irlandoise. 497 *b*. Saumaise trouve l'Ecriture moins obscure qu'Eschyle. II. 399 *a*. Indignement traitée par quelques Docteurs Catholiques Romains. 800 *a*, *b*. Pensée de l'Historien Matthieu sur la maniere de l'enseigner. 824 *a*. De quelle maniere un Visionaire auroit voulu qu'on la lût au Peuple. III. 13 *a*. Ne doit pas être interprétée toûjours selon les regles de la Grammaire. IV. 42 *b*. 43 *a*. Elle a été traitée dans le Christianisme à-peu-près comme on traite le Code de Justinien. *là-même.* Il s'y trouve des choses capables de démonter toute la Métaphysique. 57 *a*. Ce que disent les Libertins de l'esprit qui l'a dictée. 132 *a*. Ne craint pas de blesser la chasteté en s'exprimant naturellement & sans circuits. 103 *b*. Cherchez *Bible*. Exemple singulier que sa lettre tue. III. 786 *a*. C'est par elle, dont ils reconnoissent l'Autorité, qu'il faut attaquer les Sociniens. IV. 634. Doit être le Principe des Disputes des Chrétiens. 641 & 642. Variations & dépravations de ses Manuscrits par les Hérétiques. III. 59.

Ecrivains, on a mis dans les anciens Ecrivains bien des choses à quoi ils ne penserent jamais. I. 222 *b*. Plusieurs s'accommodent du bien d'autrui sans nommer leur bienfaiteur. 277 *a*. Voiez aussi 611 *a*. Débiteur des choses incompatibles d'une même personne. 366 *b*. Il y en a qui plaisent d'abord pour leur nouveauté, & enfin à cause de leur antiquité. 387 *a*. Doivent narrer tellement les choses, qu'on n'ait pas besoin de raisonnement pour les entendre. 694 *a*. Un des défauts d'un Ecrivain. *là-même.* Est bien négligent quand il ne fait que citer d'une maniere vague le Titre d'un Livre. 666 *b*. Ni les Ecrivains François ni les Espagnols n'ont gueres songé à l'avenir, dans ce qu'ils ont écrit les uns contre les autres. II. 66 *a*. Application d'un Vers de Virgile à ce sujet. *là-même.* Ecrivains trop féconds & qui travaillent trop à la hâte. 486 *a*, *b*. Quand la passion les gouverne ils ne pensent jamais à l'avenir, & fournissent ainsi des armes contre leur propre Parti. 815 *a*, *b*. Il y en a beaucoup qui citant un Auteur, lui font dire tout ce qu'ils croient qu'il devoit dire. 894 *a*. Les Ecrivains bannissent souvent la modération & la bonne foi de leurs Ecrits, quand ils sont de diverse Religion. III. 276 *b*. Comment on doit interpréter les plaintes qu'ils poussent contre l'ingratitude du Siecle. 574 *a*. Jugement touchant les plus célebres de l'ancienne Rome. 816 *b*, & 817 *a*. Il y en a qui sont bien aises que leurs Ouvrages paroissent dans l'Index. IV. 21 *a*. Echantillon de la bonne foi de plusieurs. 512 *a*. Une infinité ajoutent diverses choses aux témoignages qu'ils citent. 279 *b*. Comment doivent faire ceux qui ne sont point entêtez de leurs pensées. 627. Cherchez *Auteurs*.

Ecueil des accusez, qui fut appellé de la sorte. I. 119, & II. 72 *a*.

Edesse (Josselin de Courtenai, Comte d') meurt dans les fers à Alep. III. 518.

Edimbourg, en quel tems sa forteresse fut construite. III. 96.

Edit. Quel étoit celui de Janvier 1562, & dans quelle situation étoient alors les affaires de la Religion Romaine. II. 805 *b*. Le Parlement de Paris refuse de le vérifier. 806 *b*. Voiez aussi 809 *b*.

809 *b*. Edit de Juillet 1562, ses restrictions. 805 *a*. Edit de Nantes, par qui dressé. 132. Edits contiennent souvent des honnêtetez qu'il ne faut pas prendre à la lettre. III. 344 *b*.

Editions, ce que Loysel disoit des prémieres. I. 224 *a*. Indolence de ceux qui attendent les secondes. *là-même b*. Il n'y en a aucune dont on ne puisse faire quelque profit. 225 *a*. Il y a bien des Auteurs à qui une seconde Edition coute plus que la prémiere. 439 *b*. Voiez aussi III. 120 *b*. François I loué d'en avoir fait faire d'excellentes. II. 506 *b*. Le gout de préférer les plus amples est de tous les tems. 643 *a*. On ose falsifier les secondes Editions du vivant même de l'Auteur. III. 776 *a*.

Edouard (saint) sa simplicité contribua beaucoup à le faire mettre dans le Calendrier. II. 358 *a*, *b*. Il se fit donner la discipline, & pourquoi. 359 *a*.

Edouard I, Roi d'Angleterre, fait irruption en Ecosse. II. 678 *a*.

Edouard III, Roi d'Angleterre, fâché d'une Inscription mise au Château de Windsor. IV. 500 *a*, *b*. Sa Maîtresse pouvoit tout sur lui, & son pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce Prince. 503 *b*.

Edouard VI, Roi d'Angleterre, sa mort cause beaucoup de joie à Rome; mais les raisons de cette joie cesserent bientôt. II. 877 *a*. On trouve mauvais à Rome qu'on lui ait donné la qualité de Roi. 884.

Education, succombe sous le poids de la nature. I. 57 *b*.

Effigie, quelques-uns ont dit qu'ils n'avoient jamais eu plus de froid que le jour qu'on avoit brûlé leur effigie. I. 616 *a*.

Egarement, exemple de ceux dont l'esprit humain est capable. I. 73 *a*, *b*.

Egypte, les Doiens des Prêtres y étoient appellez Prophêtes. I. 244 *b*. Qui a fourni aux frais de la plus célébre Pyramide de l'Egypte. II. 477 *b*. Quand & en quelle occasion des gens d'une autre Langue y vinrent s'établir pour la prémiere fois. III. 825. Lequel de ses Rois but le prémier du vin. 826.

Egypte (Sortie d') Piece tragique, qui en est l'Auteur. II. 400 *b*.

Egyptiens méprisent Agésilaüs. I. 92 *a*, & 93 *a*.

Eglise, on a dit qu'elle avoit commencé en Abel. I. 17 *b*. Si elle auroit manqué de quelques Articles de Foi sans Aristote. 326 *a*. Si elle n'a jamais emploié le bras séculier contre les Sectes. 332 *a*, *b*. On ne peut soutenir son infaillibilité à l'égard des faits. 344 *b*. Ne peut pas subsister sans Liturgie & sans Discipline. I. 650 *a*. Quand il y faut tolérer les abus. II. 91 *b*. Le même esprit qui a enrichi les gens d'Eglise sous le Christianisme, avoit déja régné sous le Paganisme. 199 *b*. Ceux qui occupent de grands postes dans l'Eglise, donnent facilement le large à leurs passions. 598 *b*. Un Visionaire enseignoit qu'il n'y avoit aucune Eglise sur la terre qui fût pure. III. 13 *a*. Ce qui en rendoit la Réformation difficile & même impossible. 24 *a*. Quel usage on doit faire de ses biens. 434 *b*. Ce qu'elle a le plus à craindre. 595 *b*.

Eglise Anglicane: accusée de demeurer toujours aux fauxbourgs de Babylone. II. 686 *b*. Regardée comme un Paradis en comparaison d'Amsterdam. 687 *a*.

Eglise militante, ceux qui l'appellent de la sorte, ont plus de raison qu'ils ne pensent. I. 675 *b*.

Eglise (Systême de l') d'où vient que ce Livre de Mr. Jurieu, qui a tant d'imperfections, a été regardé comme le chef-d'œuvre de son Auteur. III. 504 *a*.

Eglise Romaine, si on peut l'accuser d'avoir condamné la Doctrine de saint Augustin. I. 423 *a*, *b*. Reçoit dans son sein tout ce qui se présente à elle. II. 5 *b*. Il y a de l'apparence que plusieurs de ses abus y dureront aussi long-tems qu'elle. 498 *a*. Junius croioit qu'on se peut sauver dans sa Communion. 888 *b*. Semble avoir adopté la Religion du Dieu *Termus*. III. 67 *a*. Est plus habile en fait de vangeance, que le monde. II. 846 *a*, *b*. Avec quelle vigilance elle s'applique à l'affaire des Conversions. III. 511 *b*. Si l'on a eu raison d'abandonner sa Communion. 513 *a*, *b*. 512. N'a point été affoiblie pendant les dix dernieres années du XVII Siecle. I. 658 *b*. Cherchez *Papisme*.

Eglise Gallicane, son origine obscurcie par le faux zéle des Moines. I. 622 *a*.

Eglises Vaudoises: Pierre Gilles en compose l'Histoire par ordre de ses Supérieurs. II. 550. Députent d'Yse en Angleterre. 558.

Egnace (Baptiste) comment il répondit à la Critique que Robortel avoit faite de ses Ouvrages. II. 772 *b*.

Eguillette, savoir si le Diable peut faire ce qu'on appelle *nouer l'éguillette*. I. 28 *a*. Un Médecin François pretend qu'elle se noue, & cite mal-à-propos Tacite à ce sujet. III. 519 *a*, *b*.

Ehud: Chaque Protestant a reçu un ordre semblable à celui qu'il avoit reçu. I. 657 *a*.

Εἴδωλα, qu'est-ce qu'Epicure entendoit par-là. II. 101 *a*. Et comment interprété par les Scholastiques. *là-même*.

Electus: Ce mot pris pour un nom propre, & pour un Titre, par Florimond de Remond & par Bodin. III. 308 *a*, *b*.

Elegie composée en l'honneur de ceux qui avoient perdu la vie à la journée de Marathon. II. 397 *b*.

Elémens, si la guerre qu'ils se font cessa dès que le chaos fut débrouillé. III. 559 *b*.

Eleonor (Heritiere de Guienne) son divorce avec le Roi de France, & son mariage avec le Roi d'Angleterre. III. 167 *b*. Son commerce avec Saladin. 168 *a*. Ses jalousies, ses vengeances, & le châtiment qu'elle en reçut. 169 *b*, & 170 *a*. Sa fin. *là-même*. A été mise dans le catalogue des femmes savantes. *là-même b*.

Elephans, honnêteté de ces Animaux. I. 445 *b*. Les blancs sont en grande vénération dans l'Orient. II. 831 *a*. Quand vus des Romains pour la prémiere fois. III. 739 *b*.

Elephantis étoit une Courtisane qui avoit composé des Livres remplis d'impudicitez. III. 35 *b*.

Eleusinia sacra patefacta, qui est l'Auteur de ce Livre. III. 727 *b*, *n*. Cité. 301 *a*.

Elide, Loi severe de ses habitans contre les femmes qui oseroient se couler aux Jeux Olympiques. I. 529. Cette Ville accorde à tous les Philosophes le privilege d'immunité. III. 734 *a*.

Elie, si sa plainte est d'un homme inspiré. I. 76 *b*.

Elien excuse Anacreon. I. 205 *a*. Débite une morale dépravée. II. 283 *b*. Son injuste partialité en qualité d'Historien. *là-même*. Lui ou ses Copistes ont écrit *Pericles* pour *Epicles*. III. 668 *b*.

Elyot (Thomas) supposa un Ouvrage sous le nom d'Encolpius. II. 360 *a*, *b*.

Elisabeth, Reine d'Angleterre, comment elle appelloit Bodin. I. 592 *a*. Pourquoi sous son Regne on n'a pas tâché de justifier sa mere. 595 *a*. Différence qu'il y avoit entr'elle & Agrippine. II. 352 *b*. Discours qu'elle tint sur le sujet du Comte d'Essex. 567 *a*. Un fanatique fait mille imprécations contre elle. 666 *b*. Quel Prince elle avoit le plus souhaité de voir. 725 *a*. La Réformation qu'elle procura. 843 *b*. Fait délivrer Guill. Criton Jésuite. 231 *a*. Plus de Politique que de sincérité dans ce qu'elle dit dans cette rencontre. *là-même*. Ceux qui la firent Chef de l'Eglise plus criminels, que ceux qui élurent la Papesse. III. 589 *a*. Traitée de Jezabel par un Prédicateur de la Ligue. IV. 306.

Elisse: sœur de Pygmalion Roi de Tyr, plus connue sous le nom de Didon. III. 723.

Ellebodius (Nicasius): sa Version Latine du Livre de Nemesius *de Natura hominis*. III. 490 *a*. Méprise fort celle de George Valla. *là-même b*.

Ellebore, pris pour faire bien méditer. II. 60 *a*. Il y en a une espece appellée *melampodium*. III. 369 *b*.

Eloges, il ne doit pas être plus permis à un faiseur d'Eloge de mentir, qu'à un Historien. I. 480 *b*. Eloge tiré du défaut d'Erudition. 523 *a*. Mauvaise coutume de ceux qui en font. II. 8 *b*. On doit être réservé sur ce Chapitre. III. 148 *b*. Cherchez *Panégyriste*. L'envie de donner des Eloges fait faire ordinairement beaucoup de fautes. II. 793 *a*. Il y a toujours beaucoup à rabatre sur ceux que les Amis donnent publiquement. III. 730 *a*.

Eloges Poëtiques: Il ne faut point prendre à la lettre tout ce qui s'y dit. I. 48.

Elogistes: il y a bien des gens qui ne savent point la différence qu'il y a entre eux & les Historiens. IV. 621.

Eloquence, jalousie d'Eloquence. I. 223 *a*. Voiez aussi II. 795 *a*. Paroit ordinairement plus grande aux Auditeurs qu'aux Lecteurs. 81 *b*. Effets surprenans de cet Art. 41 *a*, & 92 *a*. Quelle en est la force. III. 665 *b*. Est pour l'ordinaire séparée de la vaste Erudition. 799 *b*. La force de celle de Callistrate excita Demosthene à se signaler par la même route. II. 12.

Eloquent, on peut l'être, bien qu'on récite des Discours composez par un autre. II. 734 *b*.

Elpinice, pourquoi rebutée en sollicitant pour son frere Cimon. III. 673 *a*. Entretenue par son propre frere. *là-même*.

Elus chez les Manichéens ne devoient point cultiver la terre. III. 307 *b*.

Emeritus, personne ne devroit être déclaré tel, tandis qu'il fait des enfans. II. 257 *b*.

Emile, Auteur d'une Histoire de France, ne peut pas aller de pair avec les Salustes & les Tites Lives. II. 357 *a*.

Emilia Lepida, ses crimes & sa fin. II. 327 *b*.

Emilius (Antoine) refuse une Profession. II. 781 *a*.

Emmeric a été autrefois une bonne Ecole. I. 702.

Empedocle partagé en deux. II. 548 *a*. N'avoit pas raison d'associer aux quatre élémens l'amitié & l'inimitié. III. 559 *b*. Ce qu'en dit Aristote. IV. 522 *a*.

Empire Romain, il ne s'y faisoit pas toûjours tant de desordres qu'on se figure, depuis que les soldats se furent accoutumez à créer & à tuer les Empereurs. I. 398 *a*. Il n'y avoit que trois Villes dans toute son étendue qui eussent la permission d'avoir des Ecoles de Droit. 536 *a*.

Empire & *Empereur*: ne se mêlent point de ce qui regarde les troubles du Païs-Bas. I. 645 *a*, & 646 *a*. L'Empereur ne se porte que pour Arbitre entre le Roi d'Espagne & les Provinces soulevées. *là-même*. Se déchargent de ce qui concerne le Cercle de Bourgogne. *là-même*.

Empiricus (Sextus) la subtilité & l'inutilité de sa Logique. III. 734 *a*. Ses moiens de l'époque. *là-même*.

Emplois publics. Il faut avoir égard à la vigueur, & non à l'âge des personnes qu'on y veut engager. III. 821 *b*. La grande application à l'étude empêche ordinairement d'y être propre. II. 51 *b*. Ne laissent pas assez de loisir aux Auteurs pour achever leurs Ecrits. 188 *a*. Il seroit à souhaiter que chacun y fût destiné suivant son naturel. 821 *b*.

Enchantemens, certaines gens n'ont rien cru de ce que l'on en conte. III. 779 *a*. Cherchez *Magie*.

Enchanteurs sont beaucoup plus rares que les Sorciers. II. 1 *b*.

Ἐν χειρῶν νόμῳ, quel est le sens de cette expression. I. 297 *b*.

Eneïde, Distique sur l'ordre de brûler ce Poëme. I. 264 *a*.

Enfance, une Ambition qui commence à se montrer dès l'enfance mérite d'être redoutée. II. 321 *b*.

Enfans, leur sort inévitable d'être de la Religion de ceux qui les élevent. I. 32 *a*. La coutume de leur faire peur est fort ancienne. 46 *b*. Chansons avec quoi on les endort. 50 *a*. On étoit autrefois persuadé que leur nourriture faisoit partie de leur éducation. II. 97 *a*. Preuve de cela tirée d'un fait bien singulier. *là-même*. Leur éducation. 174 *a*. On leur persuade tout ce qu'on veut. 900 *a*. S'il vaut mieux les faire étudier chez soi, que de les envoier dans les Académies. III. 6 *a*. Quel est leur caractere. 185 *b*, *n*. Il y en a d'infirmes, qui deviennent robustes. 323 *a*, Enfant célébre par l'étude des Belles-Lettres.

II. 318 *b.* Enfant célèbre à ajouter à ceux de Mr. Baillet. 460 *a.* Enfans illustres. III. 308 *a.* Enfant qui croit de trois coudées en trois ans, & qui decroit de même. IV. 313 *b.* On suppose que Tapper n'avoit jamais ouï dire de quelle façon les enfans viennent au monde. 320 *b.* Maxime sur leur éducation. 515 *a.* Un Médecin traite des formalitez requises pour en avoir qui aient bon Esprit. II. 820, & 821 *a*, *b.* On devroit examiner à quoi leur Esprit les porte avant que de les destiner à quelque Profession. *là-même b.* Sacrifiés aux Dieux Penates & à Mania, Mere des Lares. I. 684 *a.* Changement de ce Sacrifice par Lucius Junius Brutus. *là-même.*

Enfant supposé, Agesilaüs prétend que Leotychide est un enfant supposé. I. 91 *b.* Voiez aussi II. 579 *b.*

Enfantement spirituel causant les mêmes tranchées que l'enfantement corporel. I. 648 *a*, *b.*

Enfers, le chemin des Enfers n'est pas plus loin d'un lieu que d'un autre. I. 216 *b.* Ce qu'on dit de ses tourmens traité de fable par Ciceron. II. 122 *a.* Voiez aussi III. 67 *b.* Et par Urceus. IV. 474 *b.* Plus petits que leur vestibule. III. 616 *b.* Prudence a cru que les damnez y ont tous les ans un jour de repos, & que c'est le jour où Jesus-Christ en sortit. 823 *a.* Si Spinoza eût raisonné conséquemment il n'eût point traité de chimérique la peur qu'on en a. IV. 265 *a.* Résignation de Ruysbroeck à l'égard de ses peines. 106. Si l'ame de Trajan en fut tirée par les Prieres de St. Gregoire. 394 *a*, *b.*

s'Engager, si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner aprés s'y être engagé. I. 256 *b.*

Engastrimythes, ce qu'ils savent faire. III. 129 *a.*

Enlévemens, Réflexion sur ceux des Héroïnes de Roman. II. 702 *b.* Voiez aussi III. 718 *a*, *b*, *& suiv.*

Ennemis, il n'y en a pas de pires, que ceux qui sont prodigues de louanges. I. 326 *a.* Il faut rabattre de la signification des termes quand un ennemi parle de son ennemi. 2 *a.* Il ne faut condamner personne sur leur témoignage. II. 833 *a.* Il ne faut pas toûjours s'opposer à leurs conquêtes. III. 177 *a.* Il n'y a rien de plus dangereux que de les mépriser dans un tems difficile. IV. 125 *b.*

Ennius, ce que Quintilien en disoit. III. 353 *a.*

Enoch, les Hébraïzans peuvent dire que les Paiens ont fait allusion à son Histoire. I. 194 *a.*

Enochia, Comparaison de cette Ville avec celle de *Poneropolis.* II. 6 *a.*

Ἐντελέχεια. Mot essentiel à la Physique d'Aristote, mais presque inintelligible. I. 443 *a.*

Entendement, supposé prémier moteur de toutes choses par Anaxagoras. I. 210 *a.* Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques Philosophes. 385 *b*, II. 118 *b.* 223 *b.* Absurdité de cette Doctrine. I. 386 *a.* Laquelle n'a pu néanmoins tomber que dans de grands genies. *là-même b.* Opinion d'Averroes sur son Unité, soutenue par Vernias & A. Niphus. III. 516 *a.* Cherchez *Esprit.*

Entendre, il ne faut condamner personne sans l'entendre. I. 526 *b.*

Entêtez sont un mal nécessaire à un Parti. II. 319 *b.*

Enthousiasmes, s'ils sont compatibles avec l'opinion de ceux qui disent que l'ame n'est point distincte du corps. II. 287 *b.*

Entremangeries Monachales: Livre opposé aux Entremangeries Ministrales de Feuardent. IV. 148 *b.*

Entreprise découverte par un Cas bien remarquable. II. 231 *b.*

Envie, ses tortures. II. 899 *a.*

Enzinas, Auteur d'une Traduction Espagnole du Nouveau Testament. II. 312 *a.*

Epaminondas: Réponse grave qu'il fait à Callistrate. II. 13.

Eparque, Evêque de Corfou, avoit ramassé de très-excellens Manuscrits, dont la Bibliothéque d'Augsbourg fut enrichie. II. 782 *b.*

Epernon (le Duc d') conserve sa fierté jusques dans le lit de la mort. II. 649 *a.* Présent que lui fit la ville de Rouen. 734 *a.* Se louoit de la Fortune. IV. 373 *b.*

Ephéméride de César, c'est autre chose que ses Commentaires. I. 426 *a.*

Ephesiens, une de leurs Loix. I. 223 *b.* Leur crédulité pour les Traditions les plus ridicules. II. 838 *a.*

Ephore, Historien, le caractere de son génie. IV. 344.

Ephores, les Rois dépendoient de leurs caprices. I. 92 *a*, & 96 *b.*

Epyaxa use de toute sorte de courtoisie envers Cyrus. II. 186 *a.*

Epicharme, belle doctrine d'Epicharme. I. 194 *a.*

Epiclès, quelle sorte de santé il but avec Antoclès. III. 668 *b.*

Epictete, combien fut vendue sa Lampe. III. 224 *b.*

Epicure s'est plus approché de la Vérité qu'aucun ancien Philosophe. I. 601 *b.* Il y a eu de ses Sectateurs qui ont été fort réglez dans leurs mœurs. II. 74. Quelle étoit la volupté qu'il recommandoit. 101 *a.* L'Hypothese des Présages, & de la Fortune, est directement opposée au Systême de ce Philosophe. 123 *a.* Il se fit tort en n'avouant pas les obligations qu'il avoit à Democrite. 273 *b*, & III. 100 *a.* Son honnêteté & sa débonnaireté. II. 365 *a.* D'où vient la mauvaise opinion que l'on a de lui & de sa Secte. 369 *b*, 370 *a.* On feint qu'il dispute contre un Platonicien. 372 *b.* Et contre un Prêtre Paien. 375 *b.* Prend une précaution inutile. *là-même a.* Epicure auroit reconnu des Esprits, s'il avoit raisonné conséquemment. III. 210 *b*, 211 *a.* S'il a pu accorder son Systême avec le Culte public, & tromper les Athéniens. 213 *a.* Critiqué par Plutarque. 215 *a.* Et par Muret. *là-même.* L'Hypothese de l'existence des Dieux est l'endroit foible de son Systême. 217 *a.* S'il a reconnu la Providence. *là-même a.* Son Objection touchant le mal qui arrive dans le monde, mal réfutée par Lactance. 626 *a*, *b.* Rejette la Géometrie & les autres parties des Mathématiques. IV. 159 *b.*

Epicuriens ne vouloient rien reconnoître de surnaturel dans les Songes. I. 61 *a.* S'il étoit permis aux uns de railler les autres, & en quoi. II. 112 *a.* Il y en a qui sont plus réglez dans leurs mœurs que la plupart des idolatres. 74. Voiez aussi IV. 395 *a*, *b.* Leur union. II. 365 *a.*

Epidémies, l'esprit n'y est pas moins sujet que le corps. I. 14 *b.*

Epigones, comment il faut traduire ce mot. I. 84.

Epigramme récompensée de mille muids de blé. I. 298. Une autre rudement censurée. 455 *a*, *b.* Une d'Ausone admirée par Daurat. II. 258 *a.* Quelles en doivent être les qualitez. III. 504 *a.*

Epilepsie, qui a défini l'acte venérien *une petite épilepsie.* II. 275 *a.*

Epinac (Pierre d') Archevêque de Lion, fameux Anti-Roialiste, aux Conferences de Surenne. IV. 132.

Epines fabuleuses, dont les fleurs étoient en forme de Couronne. I. 27 *a.*

Epiphane (saint) ne dit point qu'il se fit des impuretez dans les Assemblées des Adamites. I. 79 *b.* S'est fondé sur une fausse tradition sur le mugissement d'un veau d'or. II. 354 *a.*

Epirotes réduits presqu'à rien par la famine, & pourquoi. III. 741.

Episcopat: Entant que distinct de la Prêtrise, n'est point Sacrement. II. 474 *a.*

Episcopaux d'Angleterre: Un Moine tâche de faire voir que leurs trente-neuf Articles pourroient être conciliez avec le Concile de Trente. IV. 128.

Epistolæ obscurorum virorum, effet de leur lecture. II. 389 *a.* Qui est l'Auteur de cet Ouvrage. 786 *a.*

Epitaphes trompeuses. I. 10. 75. *b.* Epitaphe mal entendue. 153 *a.* Celle d'une Comédienne enterrée en terre sainte. 231 *a.* Une qui cause bien du bruit. 346 *b.* Quand on en rapporte quelqu'une, il n'y faut pas changer la moindre lettre. III. 30 *b.* Epitaphe pleine de présomption & d'Orthodoxie. 579 *b.* Il y en a beaucoup qui ne sont que des jeux d'esprit, & qui n'ont jamais été gravées sur les tombeaux. I. 304 *a*, *b.* Regles à observer pour ceux qui en rapportent. *là-même.* Les Epitaphes sont plus croiables pour les jours mortuaires que les Historiens. II. 312 *b.* Epitaphe singuliere. IV. 475.

Epitres Dédicatoires, Lieu commun de cette sorte d'Epitres. I. 243 *b.* Ne produisent plus rien. II. 447 *a.* Préparées pour ceux qui recompenseroient mieux l'Auteur. IV. 33 *b.* C'est un défaut de ne les point dater. 294 *a.* Celle d'un Historien à quelque Puissance peut faire préjuger qu'il n'a pas bien observé les Loix de l'Art Historique. II. 49, *là-même b.* Celle d'un Historien à un Prince, dont il auroit justement blâmé la conduite, seroit imprudente. *là-même.* But de ces Epitres. *là-même.* Rien de plus utile à consulter pour l'Auteur d'un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b.* Ne se doivent point retrancher lorsqu'on fait de nouvelles Editions. III. 355 *b.* Raillerie de ceux qui y disent qu'on leur a pris leurs Ouvrages par force. 362 *a*, *b.*

Eponges benites envoïées par le Pape à Eudes Duc d'Aquitaine, & pourquoi. I. 12 *b.*

Epopée, souffroit autrefois des naïvetez. I. 58 *a.* N'en souffre plus aujourd'hui. 234 *b.*

Epoque, à qui en apartient l'invention. I. 285 *b.* Sentiment des Académiciens sur ce sujet. II. 58 *b.*

Epoque d'un événement, mal marquée par le terme vague de cette année. I. 36 *b*, & 232 *a.*

Epouses, il y en a qui prennent des drogues pour avorter. II. 51 *a.* Epouse qu'un homme porte à l'Eglise aux épousailles. III. 473 *a.* Jeune & belle n'est guere commode à un voiageur. 442 *b.* Celles qui sont galantes adoucissent ordinairement par leurs flateries le tort qu'elles font à leurs maris. 802 *b.*

Equité & Exactitude: Qualitez nécessaires à un Censeur. III. 774 *a.*

Equivoques: la Doctrine de Silvestre Prierias sur ce sujet très-relâchée. III. 812 *a*, *b.*

Erasistrate, comment il reconnut la maladie d'Antiochus brûlant d'amour pour sa belle-mere. IV. 140 *a.*

Erasme critiqué au sujet d'un Proverbe Grec. I. 13 *a.* Et sur le sens d'un passage de Ciceron. 14 *a.* Pourquoi il n'embrassa point la Réforme. 100 *a.* Pronostic qu'Agricola fit de lui. 103 *a.* Regardoit au commencement Luther comme un Liberateur. 106 *a*, *b.* Maltraite Aleandre. 153 *b.* Passe pour fauteur des Luthériens. *là-même.* Ses Lettres sont souvent mal datées & mal rangées. 191 *a*, & II. 58 *b.* Les conseils qu'il donne à un de ses amis, pour lui faire avancer fortune. I. 191 *a.* Ne haïssoit pas le vin. *là-même b.* Il censure les Poësies d'Andrelinus. 232 *b.* Il rapporte mal un fait tiré d'Elien au sujet d'Alexandre. 258 *b.* Ses contestations avec Beda. 495 *a*, *b.* Sages conseils qu'il donnoit à Berquin. 540 *a.* Cité. 541 *b.* Une de ses Lettres qui n'avoit pas vu le jour. 610 *b.* Ne peut obtenir la grace d'être cité par Budé. 701 *a.* Est maltraité par Egnatius. *là-même.* Ses Ouvrages étoient corrigez par Castellan. II. 88 *b.* La Langue Greque n'étoit pas son fort. *là-même.* Mettoit trop peu de tems à composer ses Livres. *là-même.* Son erreur au sujet de la Chirurgie impure de Diogene. 294 *a.* Sa Dispute avec Eppendorf. 379 *a*, *b.* Pourquoi la vieillesse lui étoit agréable. 390 *a.* Ses sentimens heroïques envers un de ses Adversaires. 470 *a.* Est devenu poltron à l'égard de la Cour de Rome. 540 *a.* Il ne veut pas qu'on exhorte les Puissances à ôter aux Moines les grands biens qu'ils possedent. *là-même.* Comment il explique ce Proverbe, *gardez-vous de l'homme aux fesses noires.* 748 *a.* Ses Imprimeurs lui font une sanglante piece. 786 *b.* Il est étrange qu'il n'eût point lu ce que les Auteurs avoient dit de Jupiter changé en coucou, pour jouïr de Junon. 891 *b.* Ecrit une fausse nouvelle de l'accouchement trop prompt de la femme de Luther. III. 232 *a.* Il ouvre par ses railleries la voie de la Réformation. II. 891 *b.* III. 236.

III. 236. Il a mieux entendu une Sentence d'Ariſtophane, que Valere Maxime. III. 673 *b*. Les Magiſtrats de Bâle veulent acheter ſa Statue. IV. 95 *b*. Ce qu'il dit de l'utilité de l'Hiſtoire. 300 *b*. On tâcha de faire perir tous ſes Ouvrages. 296 *a*. Fait une choſe qui doit ſervir de modéle à tous les Auteurs. 460 *a*. Reproches que lui fait Polydore Virgile. 462 *b*. Noel Beda lui fait un Crime d'avoir donné au Roi d'Angleterre le Titre de Roi de France. I. 495 *b*, 558 *b*.

Ere Chrêtienne : nouveau commencement qu'un Viſionaire lui donne. I. 657 *a*.

Erfort, la Confeſſion d'Augsbourg & l'Hébreu s'enſeignent dans cette Académie du conſentement des Profeſſeurs, qui à la réſerve d'un étoient tous Catholiques. II. 311.

Erhard (George) ſa cenſure d'une Epigramme très-obſcene de Campanus. II. 37 *b*.

Eric, Roi de Suede, déthrôné. II. 534 *b*. Veut avoir Guill. Lemnius pour ſon Médecin. III. 72.

Eryngium blanc, quelle eſt la vertu de cette Plante. III. 696 *b*.

Erythræus (Valentin) exerce le prémier le Rectorat du College d'Altorf. II. 512.

Erpenius n'a point entendu un paſſage d'Elmacin. I. 38 *b*. Il envoie un préſent au Roi de Maroc. II. 558 *b*.

Errans, il faut une ſupériorité de raiſon & de génie pour ſavoir plaindre leur malheur. III. 471 *a*.

Errans de bonne foi : Moine qui leur eſt favorable. IV. 128.

Errata, en quel endroit du Livre on le doit mettre quand on agit de bonne foi. II. 613 *a*. Fort ample d'un Livre fort petit. IV. 433 *b*.

Erreur, ſi les Erreurs des Anciens ſont plus dignes d'excuſe que celles des Modernes. I. 349 *b*. Servile ménagement qu'il faut avoir pour l'Erreur. 622 *b*. Quand elle eſt agréable vaut mieux en de certains cas, qu'une vérité fâcheuſe. II. 89 *a*. Tous les particuliers ont le droit du glaive par rapport à l'Erreur. 102 *a*. Combien il eſt difficile à l'homme de l'éviter. III. 644 *a*. Quand elles ſont ou ne ſont pas à craindre. IV. 626.

Erreurs populaires, s'il faut régler ſa conduite là-deſſus. I. 473 *a*.

Erreurs de Religion, s'enracinent davantage par accident quand on les attaque. III. 496. *a*.

Errol, une des Maiſons particulieres d'Ecoſſe, ſa grandeur & ſon origine. II. 678.

Erudition, ſi elle eſt en décadence. I. 156 *a*, *b*. Les guerres d'Erudition ſont quelquefois violentes & de durée. 227 *a*. Portrait d'un Fanfaron d'Erudition. 264 *b*. Eſt tombée dans le décri. III. 387 *b*. La France paroît trop dégoutée de tout ce qui ſent l'Erudition. IV. 444 *a*. Trop d'Erudition dans un Plaidoié ne peut ſervir qu'à diſſiper l'attention des Juges. I. 630 *b*.

Eſchyle, combien furent vendues ſes tablettes. III. 225 *b*.

Eſchines, Orateur, eſſuie mille honteux reproches, & pourquoi. II. 364 *b*. Conte qu'il fait. IV. 162 *b*, & 163 *a*.

Eſclaves, pratique des anciens Romains en les affranchiſſant. I. 626 *b*. Qui donnérent lieu à un Proverbe. II. 43 *b*.

Eſclavon : Traduction de la Bible en cette Langue par George Dalmatin & Adam Bochoritz. II. 237. Truberus fut le prémier qui enſeigna l'art d'écrire en cette Langue. IV. 399. Livres qu'il traduiſit en cette Langue. *là-même*.

Eſcodeça (Pierre de) : quoique Huguenot & marié étoit Abbé de St. Sulpice de Beiley ; ſa conduite avec les Moines &c. ; eſt aſſaſſiné par ceux de ſon Parti. I. 512 *a*, *b*, 513 *a*.

Eſculape : naît près d'Epidaure, de Coronis fille de Phlegyas. III. 708.

Eſculape de l'Allemagne : Gregoire Horſtius a été ſurnommé ainſi. II. 791.

Eſmeraude : preſerve du mal caduc, fortifie la mémoire, & fait reſiſter à la concupiſcence charnelle. IV. 48 *b*.

Eſope, Comédien, ſon fils avale une perle de grand prix. III. 381 *a*.

Eſpace, ſi ce n'eſt autre choſe que l'immenſité de Dieu. IV. 545 *a*.

Eſpaces imaginaires : Suarez tâche d'expliquer comment Dieu peut y être preſent. II. 508 *b*.

Eſpagne, on y a fabriqué pluſieurs fauſſes Chroniques pour ſe jouer de la crédulité des gens. I. 255 *b*. Les femmes de ce païs-là ne ſont pas fâchées d'être ſeules avec un homme, & qu'il leur demande juſqu'à la derniere faveur. 577 *a*, *b*. Vive repartie d'un Ambaſſadeur de cette Cour au Pape. II, 161 *a*. Son Ambaſſadeur ſollicite en Angleterre du ſecours pour Mr. le Duc de Rohan. 721 *b*. Il y a dans le Roiaume un Couvent qui fournit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un four chaud, & qui en ſort à la vue de tous les aſſiſtans. 774 *b*. Son aſcendant ſur la France dans le XV & le XVI Siecle. III. 462 *a*. Qui les prémiers en découvrirent les ténébres. 784 *b*.

Eſpagnols : leurs Plaintes contre la France de ce qu'elle contractoit des Alliances avec les Etats Proteſtans. III. 182 *a*. Et les Réponſes que l'on y fit. *là-même*. On leur reproche d'avoir fait ce qu'ils avoient tant blâmé dans la France. II. 349 *b*. Quelle eſt la cauſe de leur antipathie avec les François. III. 179 *b*. Leur ſtratagême pour reprendre Maeſtricht. 512 *a*. Eſpagnols pris pour des Dieux par les Américains. 669 *b*. Plus blamables encore que les François touchant le cas qu'ils ont fait de Guévara. II. 633 *a*, *b*. Barbarie avec laquelle ils traitent Chriſtophle Marcel. III. 312. Trait qui marque la grande paſſion de Texera contre eux. IV. 338. Se négligent ordinairement trop lors qu'ils écrivent en Latin ; exemple de cela. III. 89 *a*, *b*.

Eſpence (Claude d') : crie contre les énormitez du Livre des Taxes de la Chancellerie Romaine. I. 438 *b*. L'Inquiſition fait ôter cela du Livre de ce Docteur. *là-même*. Ses ſix Livres de la Continence, traduits en François par Creſpet. II. 225 *a*.

Eſpeces intentionnelles, comment appellées par Democrite & par Epicure. II. 101 *a*. Sont la honte des Scholaſtiques. 274 *a*.

Eſpions, ont de tout tems pris garde à la maniere dont on raiſonne ſur les nouvelles. II. 263 *a*.

Eſprit (le Saint) pourquoi il différa de dix jours ſa venue au Monde. I. 453 *b*. Baſſe & indigne Réponſe à cette queſtion. *là-même*. On appelle fils du Saint Eſprit parmi les Turcs certaines gens, qui naiſſent d'une mere vierge. III. 490 *a*, *b*. Les Papes faiſoient pitié au Card. Pallavicin, lorſqu'ils n'avoient point d'autre aſſiſtance. IV. 638.

Eſprits, témoin qui ſe vante d'avoir logé dans une maiſon où il revenoit des Eſprits. I. 160 *a*. Voiez auſſi II. 193 & 271 *a*. Si l'on ne pourroit pas dire qu'il y en a de plus bornez que l'homme. I. 363 *a*. S'il n'y a que celui de l'homme qui ſoit ſujet au changement. II. 359 *b*. Principes de Hobbes ne ſont nullement propres à en faire nier l'exiſtence, & les opérations. 777 *a*, *b*, III. 210 *b*. Ni les principes de Spinoza non plus. IV. 264 *a*. Cherchez *Fantômes*.

Eſprits Familiers, quelle étoit la Doctrine de Platon ſur ces ſortes d'Eſprits. III. 759 *a*.

Eſprits incubes, Hypotheſes touchant ces Eſprits. I. 650 *b*.

Eſprit humain, ſujet aux maladies épidémiques auſſi bien que le corps. I. 14 *b*, & à de grands égaremens. 73 *b*. Voiez auſſi II. 665 *b*. Il en faut refrener la ſubtilité. I. 335 *a*. Ses inégalitez & ſes caprices. 636 *a*, *b*. D'un tour ſingulier. II. 53 *b*, 54 *b*, & 120 *b*. S'il en faut moins pour appliquer, que pour inventer. 366 *b*. Preuve de ſon mauvais goût. 751 *a*. Paſſe par les mêmes viciſſitudes que le corps. III. 758 *a*. Il ne depend point de nous de le tranquilliſer. IV. 11 *a*. Sa beauté peut faire oublier la laideur du corps. 52 *b*. Les Cartéſiens ſoutiennent que nous n'en avons point d'idée. 211 *b*. Cherchez *Ame*, *Entendement*. Il y a des Eſprits peſans qui ſe développent peu-à-peu. II. 178 *b*. Extraordinaires. 289 *a*. Il entre un caractére de folie, dans le caractére des grands Eſprits. 55 *b*. En quoi conſiſte leur mouvement ſelon les Cartéſiens. III. 447 *a*. Eſprits forts, ſi en niant qu'il y ait de la force dans le tour de leur eſprit, on les en pourroit faire convenir. II. 145 *b*.

Eſprit : celui qui fait badiner & folâtrer avec les Muſes ſert de remede contre les mauvais effets d'une application trop forte à étudier. III. 69.

Eſprit de Mr. Arnauld, l'Hiſtoire de ce Livre. I. 341 *b*. Ses Calomnies. 343 *a*. Son Auteur ne ſait ce que c'eſt que la bonne raillerie. II. 196 *a*. Il parle fort desobligeamment de Mrs. les Epiſcopaux. 197 *a*. Promeſſes qu'il fait au Roi de France au nom de Drabicius, & au nom de tous les Réformez. 203 *b*. Ne ſait pas bien ſon Scaligerana. 318 *a*. Ne ſe fait aucun ſcrupule de mentir. IV. 234 *b*, *n*. Il eſt accuſé & convaincu de Socinianiſme par ſes propres raiſonnemens. 235 *b*, & 236 *a*. Il n'a pu donner aucune preuve d'une Accuſation atroce qu'il a publiée contre Mrs. de Port-Roial. *là-même a*, *b*. Il eſt étonnant que l'Auteur de cet Ouvrâge ſoit demeuré impuni. 325 *b*.

Eſprit des Cours de l'Europe, l'Auteur de ce Livre cité. II. 607 *a*.

Eſprit (Jaques) quand réçu à l'Académie Françoiſe. IV. 408 *a*. Examen d'un paſſage de cet Auteur. III. 561 *a*, *b*.

Eſſais de Littérature : l'Auteur de ce Livre tombe dans des fautes très-groſſieres touchant Ruysbroech. IV. 106 *b*.

Eſſars (Charlotte des) ſon Hiſtoire. II. 813 *a*, *b*.

Eſſex (Comte d') s'il eſt vrai que la Reine Eliſabeth ait montré ſa tête au Maréchal de Biron. II. 567 *a*.

Eſt (Borſe d') : fut le prémier qui porta le titre de Duc de Ferrare & de Modene. IV. 148 *a*.

Eſtampes, les Auteurs n'en doivent point mettre de fauſſes dans leurs Livres. I. 626 *b*.

Eſthoniens : Peuples de Livonie qui adoroient un Pin. IV. 89 *a*, *b*.

Eſtrix, Jéſuite, eſt l'Auteur du Livre *De fraudibus Hæreticorum*. IV. 35 *b*.

Etampes (la Ducheſſe d') prie le Roi François I. de retirer d'entre les mains de Madame de Chateau-Briand les joiaux qu'il lui avoit donnez. II. 152 *a*. Réflexions ſur ſon Calviniſme, & ſur les motifs pour leſquels Varillas dit qu'elle l'embraſſa. 412 *a*. Son prétendu Luthéraniſme. *là-même*. Son mari fait faire une enquête de ſa conduite, & pourquoi. *là-même*. Elle forme une faction pour l'oppoſer à celle de Diane de Poitiers. 727 *b*.

Etaples (Faber d') arraché des mains des Inquiſiteurs par la Reine de Navarre. II. 15. Voiez l'Article *Fevre*.

Etat d'innocence, combien il dura. I. 17 *a*.

Etats, on n'obſerve gueres d'autre loi que celle qui contribue à leur agrandiſſement. I. 93 *a*. Ceux qui les gouvernent ſe trouvent ſouvent engagez à faire des injuſtices. 313 *b*. Les grandes Révolutions qui y arrivent n'ont bien ſouvent qu'une bagatelle pour principe. II. 321 *b*. Tempérament dont il faut ſouvent uſer dans leur Gouvernement. 804 *b*. On préfere ordinairement leur bien temporel à la Religion. III. 707 *a*, *b*.

Etats Généraux de France, limitent à certains égards l'Autorité Roiale. II. 733 *b*. S'il eſt utile de les convoquer. III. 337 *b*.

Etats Généraux, ou Provinces-Unies du Païs-Bas, font un Edit pour défendre l'exercice public de la Religion Romaine à Boſleduc. II. 830 *a*. Diſpute dont cet Edit fut la cauſe. *là-même*. Ils envoient en Ambaſſade à Muley Zidan Roi de Maroc. 558 *b*. Ce qu'ils font en faveur des Grecs. 560 *a*. Comment ils ſe juſtifient ſur les Libelles. IV. 586.

Etendue, ſi nous avons l'idée d'une eſpéce d'Etendue qui ſoit immatérielle. IV. 211 *b*. L'Etendue eſt compoſée de parties qui ſont chacune une ſubſtance particuliere. 259 *b*. Objections contre ſon exiſtence. III. 422 *b*, & 423 *b*. Voiez auſſi IV. 544 *a*. S'il y en peut avoir de deux ſortes, l'une diviſible, mobile, & impénétrable, & l'autre immobile, indiviſible & pénétrable. 545 *a*.

Eternité, la définition qu'en donne Boëce eſt plus incompréhenſible que le dogme de la Tranſubſtantiation. IV. 530 *b*, 531 *a*.

Eternité des peines, conſidérations ſur ce dogme. IV. 234 *a*.

Ethelrede, Roi d'Angleterre ne veut ouïr les Missionaires du Pape qu'en pleine campagne, & pourquoi. II. 595 *b*. Il se convertit au Christianisme, & son exemple est suivi de la plupart des Anglois. *là-même*.

Ethiopie, c'est-là que la Science des Astres a commencé. II. 551.

Etienne (Charles) a débité un faux fait qui est allé de Dictionaire en Dictionaire. II. 12 *b*. Meurt au Chatelet accablé de dettes. III. 221 *b*. Sa bévue au sujet de Pyrrhus. 737 *a*. Il n'a point entendu un passage de Philostrate. 821 *b*.

Etienne (Robert) sa maison étoit remplie de gens qui parloient toujours Latin. I. 418 *b*. Protégé par Castellan contre les Sorbonistes, puis abandonné en proie à leurs poursuites. II. 100 *b*. Persécuté par les Sorbonistes, se retire à Geneve. III. 104 *b*. Accusé d'avoir alteré un passage des Commentaires de Bucer sur le second Pseaume. I. 690 *a*.

Etienne (Henri) de quelle maniere il s'exprime en parlant de la bonne chere des gens d'Eglise. II. 391 *a*. Ses chicaneries sur la mort de Lucrece. III. 204 *a*. Justifie mal Herodote qui avoit attribué de l'envie, & de la jalousie, à Dieu. 670 *b*.

Etienne (Nicole) femme savante. III. 115 *a*.

Etoile qui mena les Sages à Bethléem n'a rien de commum avec la torche de feu que Timoleon vit en songe. IV. 371 *a*. Ce que l'on entend par la longitude & la latitude des Etoiles. II. 770 *b*.

Etoliens, souvent en guerre avec les Acarnaniens. I. 40.

Etre, s'il convient univoquement à Dieu & aux créatures. I. 340 *a*. Doctrine générale des Philosophes touchant son idée. IV. 268 *b*.

Etrée (Gabriel d') ce qu'elle dit en voiant les portraits de deux Princesses, lorsqu'on parloit de marier l'une ou l'autre avec Henri IV. IV. 390 *a*.

Etrurie, les anciens Prêtres de ce païs attribuoient à Jupiter deux sortes de foudres. III. 670 *a*.

Etude, les plus libertins & ceux qui n'ont aucune inclination pour elle, ne laissent pas d'y réussir quelquefois. I. 391 *a*. Application extrême à l'Etude. II. 89 *b*, & 271 *a*. Ruse d'un pere pour obliger son fils à reprendre ses Etudes. 304 *a*. Si l'Etude excite à l'impudicité. 626 *a*. Heureux qui peut s'y appliquer quatorze ou quinze heures' chaque jour sans incommodité. 686 *a*.

Etudier, méthode d'étudier. I. 224 *a*.

Eu (le Comte d') ses belles & bonnes qualitez. III. 154 *a*. Son mariage. *là-même*. Il est infidéle à sa femme. *là-même*. Sa mort. *là-même*.

Evagrius, ce qu'il rapporte de certains Moines. I. 80 *a*, *b*.

Evangile: Jésus-Christ a voulu qu'il choquât, non seulement la Religion des Paiens, mais aussi leur Sagesse. IV. 642, & 643.

Evangile de Saint Jean, le commencement en a été cité par un Paien, pour confirmer la doctrine de Platon. I. 179.

Evangile nouveau, plusieurs des maximes du Cardinal Palavicin y sont censurées. II. 674 *a*.

Evangiles publiez en Langue Anglo-Saxone. II. 889 *a*. Et en Langue Gothique. *là-même*. Ce qu'on accuse Luther d'avoir dit des trois prémiers Evangiles. III. 226 *a*. Voiez aussi 227 *a*.

Evarige, Roi des Goths, comparaison de l'un de ses Conseillers avec Apollonius. I. 269 *b*.

Eubates, sa femme lui fait ériger une Statue, pour recompenser sa fidélité. III. 37 *a*.

Eubulide fut l'Inventeur de divers Sophismes. II. 414 *b*.

Eucharistie, la maniere dont le corps de Jésus-Christ y est n'a point été définie par l'Eglise d'Angleterre. I. 498 *a*. Beze calomnié sur cette matiere. 555 *b*. 556 *a*. Comment Dieu y conserve les accidens sans sujet. III. 281 *a*. Phrases de Calvin sur ce sujet lesquelles semblent admettre une Présence corporelle. IV. 182 *b*. Les Transubstantiateurs abusent des mots, *changement*, *conversion*, ou *transélementation*: 266 *b*. Expressions ambigues de Bucer sur ce sujet. I. 692 *b*. Après vingt-quatre ans de travail les Ministres ne pouvoient s'accorder touchant cet Article. *là-même b*. Harchius y cherche un milieu entre la Doctrine des Catholiques & celle des Protestans, & y échoue. III. 693. J. Poinet tâche d'en accorder les Controverses, & surtout celles des Luthériens & des Zuingliens. 761. Sentiment de cet Auteur. 762 *b*. L'opinion Calvinienne sur cette matiere extrémement maltraitée par J. Schutze, & Réflexion là-dessus. IV. 172 *a*, *b*. La chaleur des Disputes sur ce sujet passée entre les Luthériens & les Calvinistes. *là-même b*.

Euchrocia engrossée par un Hérétique. III. 818 *a*. Elle est punie du dernier supplice. *là-même*.

Eudes, Duc d'Aquitaine, jouoit au plus fin avec Charles Martel. I. 11 *b*. N'a point attiré l'irruption des Sarrasins. 12 *b*. Les soupçons en devoient bien plutôt tomber sur Charles Martel. *là-même*. Auquel de ces deux Chefs appartient la gloire de les avoir vaincus. *là-même*.

Eudoxia envoie sécretement vers Giseric, & le conjure de venir venger la mort de Valentinien. III. 80 *a*.

Eve, quelle étoit sa pensée quand elle donna le nom de *Seth* à un de ses fils. I. 17 *b*.

Evêché procuré par les Muses. I. 168 *b*.

Evêchez: il régnoit un grand abus de les donner à des enfans dans le XVI Siecle. IV. 16.

Evénemens, ce que devroient faire ceux qui content des Evénemens mystérieux. II. 100 *a*, & 104 *b*. Il y en a sur lesquels on pense beaucoup & on parle peu. 110 *a*. Les plus considérables peuvent dépendre d'une vetille. 124 *b*. Il est de la derniere importance de les trouver rangez dans leur ordre naturel. 351 *a*. C'est dans leur arrangement que consiste la principale différence entre les relations des Catholiques & celles des Protestans. *là-même*. Les grands sont fort du goût de notre esprit. 751 *a*. Les Anciens ont dit que la prudence de l'homme y a moins de part, que son bonheur ou son malheur. III. 575 *a*. On ne juge guere des choses que par l'événement. IV. 183 *b*. Nous ne pouvons lire avec plaisir dans une Histoire ceux qui nous ont été fâcheux. II. 49 *b*.

Evêques d'Orient sujets du Roi de Portugal, ne reconnoissent aucun Patriarche. I. 14. Il y a des Evêques qui après avoir obtenu la mitre à force de prêcher, ne prêchent plus dès qu'ils sont Evêques. 168 *b*. Evêques *de Carême-prenant*, qui sont ceux qui furent appellez de la sorte, par qui, & pourquoi. 486 *b*. Quelle est la dignité des Evêques, & quelles leurs fonctions en Angleterre. II. 353 *b*. Evêque qui étoit d'un caractére apostolique. 485 *a*. Evêques étoient en vénération parmi les Paiens mêmes, quand ils étoient de bonnes mœurs. 386 *b*. Ils deshonorent leur caractére quand ils s'érigent en Délateurs. *là-même*. Les bons sont fidéles aux devoirs de leur Ministere. III. 87 *b*. Les Protestans reconnurent comme tel Carracciol depuis qu'il eut embrassé publiquement leur Religion. II. 50 *a*, & 51 *b*, &c. Sont de droit tous égaux au Pape. III. 380.

Evêques de France: obtiennent du Roi que Carracciol, reconnu Evêque par les Réformez, seroit destitué de l'Episcopat. II. 50 *a*, & 51 *b*.

Eugene (le Prince) de Savoie: n'est pas fils d'un frere du Duc de Savoie, mais arriere-petit-fils de Charles Emanuel. III. 389 *a*. Ne commandoit en Italie que les troupes de l'Empereur. *là-même b*. Ne force point les lignes des assiegeans à Coni. *là-même*.

Evidence, si elle est la marque, & la mesure de la Vérité. IV. 523 *a*. Voiez aussi III. 733 *b*.

Eumenes, Roi de Pergame, étoit de bon accord avec ses freres. III. 659 *a*, *b*, & 660 *a*.

Eumenius, Rhétoricien, avoit de gages quinze mille écus par an. I. 139 *b*.

Eunapius eût voulu que l'on eût intitulé l'Histoire d'Apollonius, *La descente d'un Dieu sur la Terre*. I. 268 *a*.

Eunuques, si les femmes commises à leur garde sont en sureté. I. 23 *a*. Voiez aussi II. 201 *a*, *b*. Ce qu'en dit Saint Basile. 201 *b*, & 477 *a*. Deux sortes d'Eunuques. *là-même*. Comparez aux bœufs auxquels on coupe les cornes, & qui ne laissent pas de donner des coups de tête. 714 *b*. Leur impuissance pour les femmes n'est d'aucune conséquence pour les autres qualitez des grands hommes. 737 *b*. Peuvent être fort braves. *là-même*.

Eunus, artifice dont il se servit pour inspirer la rebellion. I. 450 *b*, 451 *a*.

Euphorbie, plante, d'où lui vient ce nom. II. 667 *a*.

Euphormion, Livre, critiqué fortement, & par qui. I. 449 *a*. Condamné par l'Inquisition. *là-même*. Ce qui n'empêcha pas l'Auteur d'être caressé à Rome, & de recevoir des bienfaits pour ce Livre-là même. *là-même b*. Traduit en François par *Jean Berault*. là-même. Deux autres Traductions trop obscures. *là-même*.

Euphorus, s'il y a eu un Auteur nommé de la sorte. II. 362 *b*.

Euphrate, quand il servit de bornes à l'Empire. II. 667 *b*.

Evremond (Saint) Auteur d'une Satire contre l'Académie Françoise. I. 43 *a*. III. 610 *a*, 702 *a*, 831 *b*.

Eurymedon, comment puni par Jupiter, & pourquoi. II. 890 *a*.

Euripide, trouvoit beau un Axiome d'Agathon. I. 90 *b*. Energie d'une de ses Sentences. 93 *b*. Disoit que Dieu se méle des grandes choses, & laisse faire les petites à la fortune. 218 *a*. Sa coutume étoit d'amener des personnages sur la scéne, qui débitoient des Impiétez. II. 229 *a*. L'Argument *ad hominem* qu'une Courtisane lui fit. III. 37 *b*.

Europe, les Chrétiens y sont fort sujets à l'ivrognerie & à l'impudicité. II. 393 *b*.

Européens, ce fut seulement par représailles qu'ils enleverent la fille du Roi de Tyr. II. 717 *a*.

Eusebe, ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane examiné. I. 268 *a*, *b*. Place mal un passage de Porphyre qu'il nous a conservé. II. 363 *b*. Comment il réfute les médisances d'Hieroclès contre la Religion Chrétienne. 758 *a*, *b*. Ce qu'il cite de Phlegon. III. 710 *a*.

Eusebius Captivus: Ouvrage de Controverse de Jer. Massarius sous ce Titre, où il feint qu'un fidéle rend raison de sa croiance devant le Pape & devant l'Inquisition. III. 361 *a*, *b*.

Euthymenes, combien son fils crut en trois ans, & ce qui lui arriva ensuite. IV. 313 *b*.

Euthymius Zigabenus, Contes qu'il nous fait d'une pierre. I. 89 *a*.

Eutychius, son Narré touchant la brouillerie de Caïn & d'Abel. I. 18 *a*.

Eutrope, si un passage de cet Ecrivain a été bien traduit par l'Abbé de Marolles. II. 11 *a*.

Exactions imposées sous divers prétextes. II. 124 *a*.

Examen (la voie de l') quand on n'en a plus à faire on revient à la voie de l'Autorité. I. 170 *b*. Ses difficultez. III. 502 *a*, *b*. Voiez aussi 642 *a*, *b*. Il y a des gens qui disent que personne ne se sert de cette voie. *là-même*. Quels sont les obstacles qui empêchent le plus de faire un bon examen. *là-même*. Lieu commun contre cette voie. IV. 423 *a*. Cherchez *Autorité*.

Excommunication plus rude quelquefois que les peines afflictives. I. 68 *a*. Envers quels Auteurs on en use dans les Eglises Réformées. IV. 623. Comment Savonarole se conduisit lorsqu'il s'y vit assujetti, & sentiment des Protestans à ce sujet examiné. 159 *a*, *b*.

Excuses, quelque bonnes qu'elles soient, c'est toujours le mieux de n'en avoir pas besoin. II. 377 *b*.

Exemple dont s'est servi un Auteur moderne, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe. I. 146 *a*. Exemple de la mauvaise coutume d'intéresser la Religion dans les Disputes des Savans. 670 *a*, *b*. On devroit punir sévérement ceux qui donnent de mauvais exemples. III. 249 *b*. Contagion des mauvais exemples. IV. 586 *b*.

Exil, il y a eu des gens qui s'en sont félicitez. I. 443 *b*. Sort de

ceux

ceux qui gouvernoient les Athéniens. II. 13.

Exilé, n'est point propre à écrire l'Histoire. II. 689.

Exilez, difficiles quelquefois à contenter. I. 65 *b*.

Exorcisme, un Despautere présenté à une Demoniaque comme un Formulaire d'Exorcisme. I. 674 *a*.

Exorcistes, emploi vil & mercenaire parmi les Paiens. II. 364 *b*. De quelle maniere on l'exerçoit. *là-même*. Sur quoi les Exorcistes questionnent ordinairement les possédez. 592 *a*.

Exploits, plusieurs n'en rapportent à Dieu la gloire que par politique. IV. 371 *a*, *b*.

Expressions, il y en a qui offensent encore qu'elles ne signifient rien, qui ne soit signifié par des expressions qui n'offensent pas. I. 550 *b*. On peut tomber dans l'illusion en s'arrêtant au prémier sens qu'elles offrent à l'esprit. II. 245 *b*.

Extraits infideles. I. 495 *b*.

Ezechiel, ce qu'un Rabbin assûre touchant son tombeau. IV. 495 *b*.

F.

FAbles des Anciens sont très-mal concertées. I. 57 *b*. Ils en appliquoient le dénouement à trop de sujets. 82 *b*. Personne ne veut être desabusé des Fables, quand elles sont avantageuses. 255. A qui en appartient l'invention & la perfection. II. 401 *a*. Quelle différence il y a entre Fable & Narration fabuleuse. *là-même*. Egarement de Freinshemius sur ce sujet. *là-même*. Quelles Fables sont les plus utiles de toutes celles de l'Antiquité. 403 *b*. Comment Strabon en fait l'Apologie. 404 *a*, *b*. Comment Seneque a pu dire que les Romains ne s'étoient point appliquez à en composer. 405 *a*. On ne les doit jamais emploier pour expliquer les Mysteres de la Religion. IV. 72 *b*. Conjecture sur l'origine des anciennes Fables. 316 *b*. Fables Judaïques au sujet d'un faux Messie. I. 452 *a*.

Faciendaire, vieux mot expressif, & qui meriteroit qu'on l'eût conservé. III. 721 *b*.

Facilité, il y a une facilité réelle, & une apparente, de composer. II. 626 *a*. Voi. aussi III. 298 *b*, 299 *a*, *b*.

Factions: c'est leur ordinaire de produire des Libelles. III. 58 *b*.

Fæneste (Baron de) une de ses Avantures plaisamment contée par d'Aubigné. II. 1 *b*.

Faërne, ses Fables. III. 700 *b*.

Faget (l'Abbé) ses Différends avec Mr. Baluze. III. 311 *a*.

Fagnanus: ses liaisons avec Pradillhon Général des Feuillans. III. 805 *a*.

Faÿ (du): Nouvelle Remarque sur ses Ecrits. III. 58 *a*, *b*.

Faydit (l'Abbé) cité. III. 64 *b*. De quelle maniere il parle de l'Auteur des Mémoires de M. L. C. D. R. IV. 168 *a*. Invective très-forte qu'il fait au sujet de la Trinité contre les Explications des Scholastiques. 624. Embarras inexplicables où il les réduit. *là-même*. Long passage de sa Telemacomanie cité & censuré. III. 723 *b*, 724 *a*, *b*.

Faits, il y en a qu'on peut dire faux par cela même qu'ils sont douteux. I. 48 *b*. Pour être témoin digne de foi dans certains faits, on n'a besoin que de la vérité de relation. 54 *a*. Cause de leur falsification. 133 *a*. S'il suffit toûjours de nier un Fait quand l'Adversaire ne le prouve point. 141 *a*. D'où vient qu'on les rapporte si diversement. 216 *b*. L'exactitude à les narrer est inséparable d'un détail fatiguant. 236 *b*. Contrarieté des Narrations. 578 *b*. Il y a des faits très-remarquables que nous ne connoissons que sur un rapport unique. II. 715 *a*. Et qu'on doit laisser meurir avant que de les publier. I. 602 *b*. Il y en a qui mettent à bout la Philosophie. II. 104 *b*. Il y en a dont on ne blâme la publication, que parce qu'ils sont véritables. 542 *a*. Il faudroit en matiere de fait suivre le conseil, que Descartes donne à l'égard des Spéculations Philosophiques. 583 *b*. On rend douteux un Fait en arrangeant mal les circonstances, quelque véritable qu'il soit en lui-même. 600 *b*. Comment il arrive qu'on en change les circonstances. 665 *a*. Il y a quelquefois de l'illusion à le prouver par une raison de droit. IV. 115 *b*, & 116 *b*. S'enflent en passant de bouche en bouche. I. 519 *a*. Ne doivent point être donnez pour constans, quand on ne les trouve point dans des Auteurs dignes de foi. III. 94 *b*. Ceux qu'on trouve par-tout doivent être moins munis de Citations que les faits singuliers. *là-même b*. Probabilité d'une chose, n'autorise point à la débiter comme un Fait constant. *là-même a*, *b*. Faits Historiques fort sujets à Métamorphose. 302 *a*. Quantité de Copistes & de grands Auteurs les confondent avec leurs conjectures. 698 *a*. Compilateur de Faits ne doit point négliger d'attirer l'attention des Lecteurs sur ceux qui ont quelque singularité. IV. 562 *b*.

Famagouste, les Turcs prennent cette Ville. III. 254.

Familles, il n'y en a point à qui on ne puisse reprocher quelque Avanture. I. 341 *b*. Famille ancienne de Rome illustre par la chasteté. II. 35 *a*. Traditions fabuleuses qui se conservent dans les anciennes. 320 *a*. Voi. aussi IV. 396. Généalogie fabuleuse de plusieurs. 442 *b*. Cherchez *Généalogistes*.

Fanatiques d'Amsterdam qui couroient tout nuds. I. 81. Combien ces gens sont dangereux dans les Etats. 450 *b*. Sont des boutefeux. I. 671 *a*, & II. 204 *a*. Leurs défauts ordinaires. *là-même a*. Leurs premiers ouvrages sont le renversement des derniers. *là-même*. Ils sont piquez jusqu'au vif, quand on leur reproche ces sortes de contradictions. *là-même*. Ils sont alertes sur les événemens, afin de rajuster les pieces de leurs Prédictions selon les nouvelles de la Gazette. *là-même*. Ils n'ont souvent point d'autre but que de soulever les peuples. *là-même*. Ils aiment mieux commettre l'autorité des Ecritures, que d'avouer qu'ils s'étoient trompez. *là-même*. Ne perdent rien de leur crédit pour avoir cent fois abusé le peuple. 308 *a*. Ne demeurent jamais court. 205 *a*. Leur obstination à chercher des échapatoires. *là-même*. & 308 *b*. Ils auront toujours des partisans, pourvû qu'ils aient l'adresse de s'accommoder aux passions régnantes. 300. Il y en a de deux sortes, lesquels sont les plus suspects. III. 20 *b*. A quoi l'on peut connoître s'ils le sont de bonne foi. 264 *a*. Ils ne peuvent répondre d'eux-mêmes, pourquoi cela. 321 *a*. Ils ne s'embarrassent pas des plus grandes difficultez. *là-même*. Le XVII Siecle a été fécond en ces sortes de gens. 642 *b*.

Fanatisme, sa variété prodigieuse. III. 28. C'est un mal plus contagieux qu'on ne pense. *là-même*. Preuve de celui de Savonarole. IV. 159 *a*, *b*.

Fanfaron d'Erudition, son Caractere. I. 264 *b*, & II. 9.

Fannia, en quel tems fut établie la Loi qui porte ce nom. IV. 386 *b*.

Fano (Denys de): continue l'Histoire de Tarcagnota, & de Mambrin Roseo. IV. 89.

Fantômes, il y en avoit un qui tourmentoit une maison. II. 75 *a*. Un autre apparoit à Brutus. I. 161 *b*. Peuvent causer une maladie. II. 324 *b*. S'il n'est pas possible qu'ils se produisent devant nous. 777 *a*, *b*. Conte qui les concerne. III. 785 *b*. Si Spinoza étoit en droit de nier qu'il y en eût. IV. 264 *a*, *b*. Cherchez *Esprits*.

Farces: celles d'aujourd'hui sont plus dangereuses que celles de nos ancêtres, & pourquoi. IV. 656.

Fardella, sa Logique. IV. 543 *b*, & 544 *a*.

Farel, député en Allemagne. I. 550 *a*. Sa Dispute à Bâle. II. 443 *a*. Son zéle un peu trop bouillant. *là-même b*. Son intrépidité. *là-même*. Erasme l'a fort maltraité. *là-même*, & 446 *a*. Son mariage. 445 *a*.

Farellistes: Secte chimérique. II. 446 *b*.

Faret: son Honnête Homme traduit en Latin par Charles Oginski. III. 532. Traduit en Italien, en Espagnol, en Anglois, & en Allemand. *là-même*.

Fargis (du) Ambassadeur de France: fait un Traité desavantageux. I. 545 *a*.

Farnabe critiqué au sujet d'une Epigramme contre Fulvie. II. 553 *b*.

Farnace (P. de): met la Vie de Pierre de la Place au devant d'un de ses Ouvrages. III. 753 *n*.

Fastes: utilité d'un Ouvrage semblable à celui du P. du Londel. III. 390 *b*.

Fatalité, les Paiens l'ont attachée à certaines choses inanimées. II. 10 *b*.

Fatum des Stoïques. Cherchez *Destin*.

Faveur, ce qu'en dit Regnier. IV. 374 *b*.

Faula, Putain d'Hercule, on lui rend des honneurs divins. II. 476 *a*.

Favoris, on recherche les filles d'un Favori quelque pauvres qu'elles soient. I. 311 *b*. Judicieuse reflexion d'un Bel-Esprit à cet égard. *là-même*. S'appliquent à se faire donner, ou à leurs parens, les plus grands emplois de l'Etat. III. 192. Favori peut mettre tel habillement, & telle viande qu'il veut, à la mode. 808 *b*. On se plait à imputer aux Favoris plus de crimes qu'ils n'en commettent. IV. 374 *b*.

Faure (Antoine) son jugement sur les plus grands Jurisconsultes de son tems. II. 581 *b*.

Fausseté, il y a plusieurs choses dont on fait voir la fausseté en les rapportant simplement. I. 173. Si elle peut paroître sous la même idée que la vérité. 286 *a*. Faussetez notoires, on en a publié de tout tems. 241 *b*. Si le tems les détruit. III. 67 *a*.

Fausta, ses Impudicitez. III. 382 *a*.

Faustine, jusqu'où elle portoit son Impudicité. III. 16[illegible] *a*.

Fautes des Livres. Voiez *Livres*.

Fautes d'Impression dans les Noms multiplient les Auteurs. III. 376. Cause que Moreri donne l'Article d'un Hérésiarque imaginaire. *là-même*.

Fauvette, c'est ainsi que Juvenal appelle un homme dont la femme étoit infidele, pourquoi cela. II. 890 *b*.

Felix ne va en Judée qu'après la condamnation de Cumanus. II. 315 *b*. Il a été le mari de trois Reines. *là-même*.

Feltri (Victorin de): l'un des prémiers Restaurateurs de l'ancienne Latinité. III. 536.

Femmes ont été de tout tems la cause de plusieurs guerres. I. 18 *b*. Elles sont faciles à gagner par les Vers & par la Musique. 29 *b*. Femme qui prostitue son honneur par le consentement de son mari, pour lui sauver la vie. 65. Morale relâchée de saint Augustin à cet égard. *là-même a*, *b*. Femme appliquée à la Question sur ce qu'elle étoit fille d'une Sorciere. 105 *a*. Les Femmes sont quelquefois obligées d'essuier dans de certains procès plusieurs choses desagréables. 273 *b*, & 274 *b*. Quelles sont les parties de leur félicité. 278 *a*, *b*. Et quel le plus dangereux écueil pour leur gloire. 282. Dogme plus extravagant que la communauté des Femmes. 204 *a*. Conte de la Femme deux fois portée en terre. 367 *b*. Réflexion sur les qualitez de belle & de riche, ou de pauvre & de laide, par rapport au mariage. 383 *b*. Femmes adultéres, comment punies chez les anciens Romains. 411 *b*. Donnent peu dans l'Athéisme. 444 *a*, *b*. Il ne leur étoit pas permis d'assister aux Jeux Olympiques. 529 *a*. Aiment fort la curiosité des habits & des ornemens. 625 *b*. II. 570 *b*, & 847 *b*. Si c'est une louange qu'on donne à une Femme, lorsqu'on dit qu'elle a résisté à des propositions impudiques. I. 577 *a*. Comment une honnête Femme fut vangée de son séducteur. 643 *a*. Il y en a qui ne sont ni belles ni jeunes, qui ne laissent pas d'inspirer autant ou plus de passion, que celles qui sont pourvues de ces qualitez. II. 11 *b*. Celles qui sont d'une qualité éminente sont contraintes de faire les premieres avances en amour à leurs inferieurs. 50 *a*. Causent bien des malheurs. 165 *a*. Courage de celles de Lacédémone. 193 *a*, *b*. Le mépris des avances qu'elles font aux hommes est une offense mortelle pour elles. 202 *a*. Voi. aussi 450 *b*. Femme qui se sert d'un étrange remede pour amortir la concupiscence.

II. 217 *a*. Voi. aussi 507 *b*. Une autre se coupe la langue avec les dents, & la crache au visage d'un Tyran. 217 *b*. Espece de nudité de quelques-unes. 244 *a*, & 275 *b*. De fort petite taille. 248 *a*, *b*. Les Romains leur défendirent l'usage du vin. 395 *b*, & III. 111 *a*, 798 *b*, & ils laissoient la punition de leurs crimes à la discretion de leurs maris & des parens. *là-même*. Celles qui ont de la cruauté, & de l'ambition, surpassent les Hommes en ces deux défauts. II. 426 *a*. Il les faut fuir pour éviter la tentation. 482 *b*, & 483 *a*. Plainte que fit un jour une Femme. 490 *a*. Un des plus sûrs moiens d'attirer les Femmes, c'est d'établir des Confrairies d'une austere Réformation. 510 *a*, *b*. Gens qui couchoient avec elles pour éprouver leur continence. 511 *a*. De quelle maniere celles de Maience marquérent leur douleur de la mort d'un Auteur, qui avoit comblé leur Sexe d'éloges. *là-même a*, *b*. On a soutenu qu'elles ne sont pas de l'espece humaine. 539 *a*, *b*; & qu'elles n'étoient pas faites à l'image de Dieu. *là-même*. Un Pape permet d'en avoir deux en même tems. 555 *b*. Ce que les femmes peuvent pour l'établissement ou le renversement des opinions dans la Religion. 595 *b*. Il y en a de très-savantes. 621 *a*. Trente choses necessaires pour les rendre parfaitement belles. 701 *b*. Ont moins de honte en France dans leurs accouchemens, que parmi les autres Nations. 764 *b*. Quel est le plus grand éloge qu'on puisse donner à une femme. 869 *a*. Sont capables de bien regner. 785 *a*. Femme chaste fait peur à la calomnie. 869 *b*. Lorsqu'elles ont part au gouvernement, elles sont beaucoup plus honorées & respectées que leurs maris mêmes. 894 *a*. Qui la prémiere a prophétisé chez les Grecs. III. 43. Les anciens Grecs établirent qu'elles n'assistassent point aux festins. 110 *b*. Celles qui aiment l'étude ne devroient pas se marier. 133 *b*. Elles vendent quelquefois bien cher leur pudicité à leurs maris. 184 *a*. Elles sont fort mal ménagées par la Loi de Mahomet. 261 *a*, *b*. Livres publiez sur l'excellence de leur Sexe. 344 *b*. On ne doit pas mettre entre leurs mains l'Autorité souveraine. 535 *a*. Voi. aussi IV. 477 *b*. Loi sevére contre celles qui auroient caché leur grossesse ou leurs couches. III. 615 *b*. Si la Religion a plus de force sur elles que le point d'honneur, pour les engager à la continence. *là-même*. Elles sont soupçonnées d'intrigues amoureuses si-tôt qu'elles témoignent de l'affection à un homme. III. 760 *b*. Femme pauvre qu'on épouse n'est pas pour cela moins fiere bien souvent. 797 *a*. On fut contraint d'abolir à Rome une Loi, qui leur défendoit la braverie. 809 *b*. Privileges qui leur sont accordez. I. 641 *b*. Comment elles se laissent séduire à des Hérétiques impurs. III. 317. Action dévergondée de quelques-unes. IV. 202 *b*. Femme qui passa la Seine à la nage toute nue. 391 *b*. Supposition touchant leurs ames. 208 *a*. On devroit faire un Recueil de celles qui ont été le deshonneur de leur sexe & de leur païs. 477 *b*. Cherchez *Filles*. Elles ne commettroient que rarement du mal, si les Hommes ne les y excitoient point. 413 *a*. La confession de leurs péchez est toûjours défectueuse. 488 *a*. Tems où elles portoient un Miroir sur leur ventre. II. 110 *a*, *b*. Auteur qui souhaite qu'on nomme *Putains* & *Paillardes* toutes celles qui s'adonnent au Luxe. *là-même b*. Elles abandonneroient plutôt leur Luxe pour le Prince que pour Dieu. *là-même b*. Tel homme, qui en débauche autant qu'il peut, traiteroit cruellement ses sœurs, sa femme, sa mere même, s'il les surprenoit en flagrant delict. III. 698 *a*. Peuvent tellement se retrecir qu'aucun homme ne peut avoir à faire à elles: Exemples. IV. 2 *b*. Femme qui couche avec son Valet mérite punition. II. 183 *a*. Ivrognerie commune entre elles. IV. 493 *a*. Pourquoi une honnête femme ne s'offense pas des expressions enveloppées, & s'offense d'un mot de gueule. 648 & 652. Il ne leur est pas glorieux d'entrer dans des Procédures telles que le congrès. 656.

Femme de chambre, jeune homme déguisé en femme de chambre. I. 282.

Femme en travail d'enfant: Conte d'une qui fait éteindre la chandelle benite, à dessein de s'en servir une autre fois. I. 614 *a*. Auteur qui s'y compare aprés avoir violé le Serment qu'il avoit fait de n'avoir jamais à faire avec les Libraires. *là-même*. Raisons qui les dégagent très-justement de leurs promesses en cette occasion. *là-même b*. Rare Exemple de l'Amitié d'une Femme pour son Mari. III. 516 *a*. Femme qui n'est jamais nourrice redevient enceinte plus promptement. 566 *a*. Plante merveilleuse qui les empêchoit de tomber en Adultere. 698.

Fer chaud, de quelle maniere on s'en servoit pour connoitre la vérité dans les Accusations que l'on intentoit. II. 359 *a*. Reflexion sur cet usage. *là-même*.

Ferdinand I assiege Bude, & son Armée est taillée en pieces par Soliman. II. 787.

Ferdinand II, à son avenement à l'Empire, se vit dépouillé de deux Roiaumes. III. 188 *a*.

Feria (Duc de) meurt de déplaisir à cause du mauvais procédé d'Aldringer. I. 150 *a*.

Feronniere, aimée de François I, pourquoi infectée par son mari. II. 500 *a*.

Ferrand est à plaindre de s'être engagé dans l'Apologie de saint François. II. 495 *b*. Cité. III. 316 *a*.

Ferrare (Renée de France, Duchesse de) retire à Montargis tout ce qu'elle peut de Refugiez. IV. 248 *a*.

Ferrier (le Pere) Confesseur du Roi, a composé un petit Livre de l'Opinion probable. III. 283 *a*.

Ferrier (Arnoul) célèbre Professeur en Jurisprudence à Toulouse. II. 304.

Festin, somptuosité prodigieuse d'un qui fut fait à Rome par un Financier du Pape. II. 157 *a*, *b*. Autre d'une singuliere dépense. 406 *a*. Loi pour réprimer les dépenses excessives des Festins cassée par Duronius. I. 247. Réglemens pour en moderer la depense. II. 440 *b*. Les Romains ne souffroient pas que les filles y assistassent, & les anciens Grecs n'y souffroient pas même les femmes. III. 111 *b*.

Fœtus, sa formation est l'Ouvrage le plus exquis d'une Intelligence. I. 214 *b*.

Feu, est souvent tombé sur les sacrifices. I. 18 *b*. Les Païens se sont vantez d'avoir eu cette marque de l'approbation du Ciel. *là-même b*. Qui fut l'Inventeur des Divinations par le Feu. 195 *a*. Epreuve du feu. 287 *a*. Des Prêtresses se vantoient de marcher dessus sans rien craindre. II. 199 *a*. Heureux présage quand il s'allumoit de lui-même sur les autels. 334 *b*. Ce qui pourtant n'étoit pas toûjours certain. *là-même*. Quels sont les plus beaux feux de joie, que l'on puisse allumer aux yeux des peuples. 668 *a*. Histoire de gens qui marchoient dessus le feu sans en souffrir aucune douleur. 773 *b*. Etoit le principe de toutes choses selon Heraclite. IV. 341 *a*.

Feuardent, impertinences de ce Cordelier. II. 347 *b*. Comment il fait l'apologie du culte de la sainte Vierge. 496 *b*. Accusations qu'il intente à Calvin. IV. 146 *b*.

Feves, qui fut le prémier qui s'en abstint. I. 195 *a*. Les Egyptiens s'en abstenoient. III. 744 *b*. Les Pythagoriciens s'en abstenoient aussi, pourquoi. *là-même*. L'Ecole de Salerne défend d'en manger. 641 *a*. Si elles peuvent être changées en sang. *là-même b*.

Feuillans: Abbaye & Chef d'Ordre, située dans le Diocese de Rieux. III. 805.

Feuillant (le petit) voiez dans le Dictionaire *Montgaillard*. III. 413 & suiv.

Fevre de la Boderie (Guy le): traduit de l'Italien la Confusion de la Secte de Mahumed de Jean André. I. 230 *b*.

Fevre (Jean le): Auteur d'un Dictionaire de Rimes Françoises. I. 47 *b*.

Fevre (Tanaquil le) qui sont les gens qui peuvent juger de ses Livres. I. 135 *a*. Repris d'avoir cité Platon & Herodote au sujet d'Anacreon. 204 *b*. Ce qu'il dit à un Journaliste. 314 *b*. Nous donne un morceau d'Anecdotes. 469 *a*, *b*. Lieu commun dont il s'est servi. 517 *b*. Critiqué par Mr. Dacier avec peu de succès. II. 101 *b*. En quoi a-t-il bien montré les méprises des Interpretes d'Horace au sujet de Catius. 102 *a*. Il prononce mal-à-propos un Arrêt definitif sur un passage de Plutarque, au sujet de Critias & de son Athéïsme. 229 *a*. Censure injustement saint Augustin, au sujet de la licence que les Poëtes Comiques se donnoient. III. 666 *b*. Lui & Madlle. sa fille critiquez, au sujet d'Anacreon & de ses contemporains. IV. 139 *a*, *b*.

Fevre (Madlle. le) a mieux entendu que Cresollius un passage de Platon touchant Prodicus. III. 821 *a*.

Fevrier (Jean) Jésuite: confondu avec le P. Jean Ferrier par Balzac. II. 467.

Fiancée qui ne se marie point à son Fiancé ne trouve pas aisément un autre mari. IV. 414 *a*.

Fichard (Jean): publie les Ecrits de Julius Clarus. II. 188 *b*. Les louanges qu'il lui donne sont legitimes. *là-même*.

Ficin (Marcile) ce qu'on doit entendre par ses Commentaires. III. 759 *b*. Voiez *Marcile Ficin*. Explique la Doctrine de Guido Cavalcante sur la nature de l'Amour. II. 109 *b*.

Fievre pourprée: Jaques des Parts est un des premiers qui ait écrit sur ce sujet. III. 568.

Fille, si une Fille qui feroit des leçons avanceroit, ou si elle retarderoit le profit de ses auditeurs en leur cachant son beau visage. I. 229 *a*. Ses avantages sur une veuve. 275 *a*. Filles qui sont vieilles racontent volontiers qu'elles ont été recherchées en mariage. I. 647 *b*. Les Grecs & les Romains appelloient ainsi une femme qui avoit un mari, ou qui avoit eu des enfans. 669 *b*. Traits d'une novice. II. 186 *b*. Il n'est pas vrai qu'elle suive toûjours les traces de sa mere, en quelque sens que ce quolibet se prenne. 315 *b*. Fille qui dédit son pere d'une chose qu'il promettoit pour elle. 624 *a*. Voi. aussi III. 300 *b*, & 831 *b*. S'il est bon de les marier dans une trop grande jeunesse. 101 *a*. Les Romains ne souffroient pas qu'elles assistassent à des Festins. *là-même b*. A quoi l'on peut connoitre si elles ont eu des enfans. 618 *a*. Cherchez *Dames*. De quelle utilité elles sont quelquefois dans les familles. IV. 131 *b*. Une fille déflorée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix. II. 517 *a*.

Fille d'honneur d'une Reine, est une Charge mal-aisée à exercer. III. 116.

Filleau, Avocat du Roi à Poitiers, faisoit gloire de persecuter les Protestans en toute rencontre. III. 600 *b*. Sa Relation touchant ce qui s'étoit passé à l'Assemblée chimérique de Bourg-Fontaine. I. 342 *a*.

Filles Repenties, Maison où l'on renferme des personnes qui ne sont très-souvent ni l'un ni l'autre. II. 91.

Fils censuré de ce qu'il produisoit les Lettres d'Amour de sa mere. I. 272 *a*. A qui leur pere ne laisse point portion de l'héritage, & pourquoi. I. 580.

Fils de Dieu: Homme brûlé pour avoir pris cette qualité. III. 432 *a*.

Fin, en quoi Anaxagoras & Carneade mettoient la derniere fin de l'homme. I. 208 & II. 62 *b*. Ce n'est qu'un principe de théorie que celui des Chrétiens sur la derniere fin de la vie. 706 *a*. Cherchez *Bonheur*.

Financier, la probité est rarement associée avec cet emploi. IV. 440 *a*.

Finé (Oronce): Pierre Nonius releve plusieurs de ses fautes. III. 517 *b*.

Finlandie, qui le prémier a traduit le Nouveau Testament en la Langue de ce Païs. I. [illegible]01.

Fitz-Simon, Jésuite, cité. II. 346 *b*, III. 224 *b*, & 231 *a*. S'il a disputé avec Usserius. IV. 482 *a*.

Flaccus, surnom répandu dans plusieurs villes d'Italie. III. 689 *b*.

Flacius

Flacius (Mathias) un Catholique Romain l'aiant loué fans le connoitre, eut regret à fes louanges aprés l'avoir connu. IV. 198 *a*. Voiez *Illyricus*.

Flamans, fi leurs Ecrivains font paffionnez. II. 135 *a*. Ce que Comines en difoit. III. 177.

Flaminius, peu s'en fallut qu'on ne lui refufât d'entrer en triomphe, pour n'avoir ouvert une Lettre du Sénat qu'aprés avoir mis les ennemis en fuite. II. 35 *b*.

Flaminius (Lucius) fait mourir un criminel en fa préfence pendant qu'il dinoit, & pourquoi. III. 249 *b*.

Flaminius: belle Epitaphe qu'il fit pour Savonarole, & deux Traductions Françoifes de cette Epitaphe. IV. 155 *b*.

Flaterie, effets qu'elle doit naturellement produire dans l'esprit des Princes. II. 12 *a*. Etrange exemple de ce vice. 598 *a*. Eft une des peftes de l'Hiftoire. III. 340 *b*. Flatterie furannée. I. 245 *b*.

Flateurs ne s'arrêtent pas à un vain titre. I. 165 *b*. Leurs filouteries. III. 553 *a*.

Fleau, qui a été nommé le *Fleau des Princes*, & pourquoi. I. 303.

Flecbe volante. I. 3 *a*.

Fleffingue, Ville de Zelande, chaffe fa garnifon. III. 568.

Fleury (Abbaie) plufieurs bons Manufcrits y furent trouvez par les Proteftans, quand ils la faccagérent. I. 605 *a*. Les uns furent vendus à la Reine de Suede, & les autres font allez au Vatican. *là-même*.

Fleuve, dont les eaux rendent immortels ceux qui en boivent, mais qui eft toujours couvert d'une nuit obfcure. II. 155.

Floyd, Jéfuite, cité. I. 517 *b*.

Floraux (Jeux) de quelle maniere on les célébroit. II. 475 *a*. Ce qui fe paffa un jour entre le Peuple & Caton à l'égard de cette célébration. *là-même*. Quand, & par l'autorité de qui célébrez pour la prémiere fois. *là-même b*. Où l'on prit dequoi en faire les frais. *là-même*.

Florence: divifée en Factions du tems de Savonarole. IV. 152. Ce Moine y avoit une grande Autorité. IV. 148 *a*, *b*.

Florentins, leurs geftes & leurs démarches ridicules, repréfentez dans une Comédie. III. 244 *a*. On prétend qu'ils fe convertirent à l'ouïe des Prédications de Savonarole, mieux que les Ninivites pour celles de Jonas. IV. 148 *a*, *b*.

Florilegium, qui en eft l'Auteur, & de quelle utilité il peut être. III 53 *a*, *b*, &c.

Floron (Esprit de l'Ordre des Cherubins) ce qu'il répondit quand on lui demanda ce que c'étoit que les taches de la Lune. II. 176 *b*.

Florus cenfuré d'une lourde faute, que l'on n'avoit point relevée dans le *Variorum* de Hollande. I. 683 *a*. Commet une faute de Géographie, au fujet de la Ville d'Heraclée. III. 739 *a*.

Focaria, l'ufage qu'on a fait de ce mot dans la baffe Latinité. III. 62 *b*.

Foe, fut le prémier Fondateur d'une Secte parmi les Chinois. IV. 254 *b*.

Foi, il y a une Foi locale & une Foi à tems. I. 332 *a*. Jugement de Bucer fur cette Thefe, que nous fommes juftifiez par la Foi feule. 689 *b*. Ce qui la fait devenir un bon acte de Religion. III. 288 *b*. Voiez auffi III. 684 *b*, 685 *a*, *b*, 781 *b*. Il n'y a qu'elle qui nous puiffe prouver qu'il y a des corps. 733 *a*, *n*. Tous fes Articles foutenus & combattus par les armes de la feule Philofophie ne fortent pas heureufement du combat. IV. 630. Ordonnée d'abord par Jéfus-Chrift & fes Apôtres. 631. C'eft un Don de Dieu, & elle ne s'acquiert point par une fuite de Difcuffions Philofophiques & par des Raifonnemens. *là-même*. Foi d'un Chrétien, & Science d'un Philofophe, en quoi différent. *là-même*. Il doit fuffire à tout bon Chrétien que la fienne foit appuïée fur la Parole de Dieu. 641. C'eft le chemin par où il a plu à Dieu de conduire les Chrétiens. 642. Celle du plus haut prix eft celle qui fur le témoignage divin embraffe les véritez les plus oppofées à la Raifon. 645. Ridicule qu'on a donné à cette Penfée. *là-même*. Réfutation de ce ridicule. *là-même*. Sert d'épée & de bouclier contre les nœuds des difficultez. *là-même*. Bien peu de gens examinent fa nature. 646. Il eft bon de donner des Liftes de fes difficultez raifonnées. *là-même*.

Foix, College à Toulouse, n'a ni Profeffeurs, ni Regens. I. 622 *b*.

Foix (Paul de) pourquoi refufa de voir à Ferrare François Patrice. I. 328.

Foix (Gafton de) vrai foudre de guerre. III. 182 *a*.

Folembrai, Maifon Roiale bâtie par François I, entierement brûlée, par qui, & pourquoi. II. 786 *a*.

Folie, il en entre toujours un grain dans le caractére des grands Esprits. II. 56 *b*. Comme le grand Esprit fe trouve auffi quelquefois mêlé avec la Folie. *là-même*. Son Eloge par Erasme eft très-bien reçu du public, & principalement des perfonnes de qualité. 387 *b*. On l'a imprimé environ cent fois, plus ou moins. *là-même*. C'eft être fage quelquefois que de la contrefaire. IV. 374.

Fondateurs d'Ordres ont eu ordinairement des dévotes qui s'attachoient à eux. III. 142 *b*.

Fondy affiegé & pris d'affaut par Barberouffe Roi d'Alger. II. 573 *a*.

Fontaine (la) cité fur la jaloufie des fœurs. II. 315 *a*. Fait un Sophisme pour la défenfe de fes Ouvrages. 626 *a*. Eft critiqué au fujet de la Vie d'Efope donnée par Planude. 402 *a*. Il n'a pas fi bien ajufté les comptes dans un Ouvrage Hiftorique, que Madlle. de Scuderi dans un Roman. *là-même b*. Il auroit pu mieux réuffir dans le conte qui regarde la Traduction que Socrate a donnée des Fables d'Efope. 403 *a*. Qui font ceux qu'il reconnoit pour Maîtres. III. 349 *b*. L'un de fes Contes eft tiré de Boccace & d'Apulée. I. 584 *b*. Il n'a pas toujours marqué la fource de fes Contes. *là-même*. Ses Vers fur les vaines promeffes des Poëtes de ne plus imprimer. 614 *b*. Ses Contes combien condamnables. IV. 647. Condamnez par fentence du Chatelet. 624, 648 *n*. D'autant plus pernicieux, que leurs expreffions ne font point groffieres. 656.

Fontaines d'une propriété finguliere. II. 900 *a*, & 904 *b*.

Fontanges, leur antiquité. I. 234 *b*, & II. 208 *b*.

Fontanus (Petrus): Adultere puni de la même maniere qu'Abelard. I. 564 *a*, *b*.

Fontevraud, complaifance qu'on a eue pour une Abbeffe de cette Abbaie. II. 484 *b*. Famille d'une de fes Abbeffes. IV. 323 *b*, & fa mort. II. 485 *b*.

Forbes (Jean) voiez dans le Dictionaire l'Article de LESLIE. III. 97.

Force (Jaques de la) de quelle maniere confervé au maffacre de la Saint Barthelemi. II. 565 *b*.

Foresti: Famille dont étoit Philippe de Bergame. I. 535 *a*.

Formes fubftantielles. Réflexion fur ce Dogme. II. 9 *a*. Difficultez inexplicables de cette Doctrine. 577 *b*. Voiez auffi 700 *b*. A combien d'abfurditez elles engagent ceux qui les foutiennent. III. 430 *a*. Conféquences qu'on en peut tirer. IV. 529 *b*.

Formies: Ville Capitale du Païs des Leftrygons, bâtie par Lamus. III. 98.

Formulaires, plus ils font conçus dans une grande généralité, & plus ils font propres à éviter les Schismes. I. 498 *a*. Il eft mal aifé d'en dreffer un qui coupe chemin à toute Dispute. II. 720 *a*. On en figne tous les jours contre fa confcience, afin d'éviter la prifon, l'exil, la mort, &c. IV. 627.

Fornication, fi le Magiftrat a le droit de la punir. I. 157 *a*. Tolérance qu'on a pour ce vice. *là-même*, & pourquoi. *là-même b*, & 158 *a*. Cherchez *Impudicité*.

Fores, il n'eft rien de tel que d'être toujours du côté des plus forts. IV. 289 *b*.

Fortune, il ne faut pas abufer de fes faveurs. I. 51 *a*. On acquiert plutôt fes faveurs par des voies illégitimes que par de légitimes. 159 *a*. Artifices pour faire fortune. 190 *a*. On ravale tant qu'on peut la naiffance de ceux qu'elle éléve au fommet des Dignitez. 246 *b*. On fe plaint fouvent à tort de ce qu'on appelle fes caprices. 483 *a*. Le Syftéme des Athées eft incompatible avec ce qu'on dit d'un tel Etre. II. 122 *b*, & 135 *a*. Voiez auffi III. 277 *b*. Elle reffemble aux femmes, en ce qu'elle aime mieux les jeunes gens que les vieillards. II. 135 *a*. Scioppius fait mal-à-propos le Théologien là-deffus. *là-même*. Ne hait pas qu'on lui raviffe fes faveurs. 337 *a*. N'eft jamais tant honorée, que lorsqu'on l'injurie. 748 *b*. Ce que Pline en a dit. IV. 99 *b*. C'eft une Déeffe qui a parmi fes créatures des élus & des réprouvez. III. 574 *b*. Comment on fe doit conduire à fon égard. *là-même*. Plaintes contre elle. 598 *a*, *b*. Sacrifice que lui faifoient les Dames Romaines. IV. 201 *b*. Ce que les Anciens ont dit fur fon influence. 372 *a*. Si elle favorife les uns indépendemment de leur prudence, & fi elle perfécute les autres indépendemment de leur imprudence. *là-même*. & jusqu'à 375 *a*. Voiez 376 *b*. Il eft difficile de favoir ce que c'eft. 374 *b*. Idée que les Paiens s'en formoient. 373 *a*. On lui impute fouvent ce qu'on devroit imputer à fon imprudence. 375 *b*. Mais en plufieurs rencontres un malheureux par fa faute, n'a pas moins de droit de fe plaindre de la fortune qu'un malheureux qui a très-bien fait fon devoir. *là-même*.

Forum, il a été un tems qu'on n'y pouvoit avoir fes Statues que par un privilege particulier. II. 35 *a*.

Fofeufe, fes galanteries avec Henri le Grand. III. 482 *b*.

Foucher Chanoine de Dijon, cité. II. 62 *b*.

Fougaffe: a traduit en François la I Centurie des *Ragguagli di Parnaffo* du Boccalin. I. 584 *n*.

Fourmis: pretendue raifon de leur prudence. II. 821 *a*.

Foux, gens qui ont contrefait les foux. I. 294 *b*. Péchent impunément. II. 10 *a*.

Fracaftor: adreffe une de fes Piéces à M. A. Flaminius, & à Galeace Florimont. II. 478.

France, fes Prélats n'ont pas la liberté de propofer ce qu'ils veulent dans leurs Affemblées. I. 112 *b*. Entretenoit des intelligences avec le Comte de Tekeli. 123 *b*. A mieux aimé faire la guerre à l'Edit de Nantes qu'à la Maifon d'Autriche. 257 *a*. La tige d'où fes Rois font fortis felon quelques-uns. 369 *a*, *b*. A été pleine de Prédicateurs féditieux. 623, & 627 *a*, *b*. A vu d'horribles factions. 635 *b*. A été autrefois affez femblable à l'Empire d'Allemagne. 644 *b*. La Cour de France depêche aux Etats Généraux, pour leur recommander les intérêts de la Maifon d'Orange. 678 *b*. Ses Rois n'étoient autrefois majeurs qu'à l'âge de 21 ans accomplis. II. 96. La France dupée & trahie honteufement dans un Traité de Paix. 139. Sa Monarchie s'eft vue à deux doigts de fa ruïne par l'ambition de la Branche de Bourgogne. 143 *a*. Fait une Paix qui lui eft honteufe à certains égards. 339 *b*. Marche à grands pas fur la Maxime *Divide & impera*. III. 133 *a*. Ses Loix ne permettent pas à fes Rois d'époufer des Batardes. 170 *b*. Fait une Paix plus utile que glorieufe avec l'Angleterre. 172 *b*. Fut plus chargée fous Louis XI, que fous aucun de fes Prédéceffeurs. *là-même*. Pourquoi fes Sujets font plus foumis aujourd'hui, qu'ils ne l'ont jamais été. 184 *a*. C'eft une fervitude très-fâcheufe à cette Cour, que d'avoir befoin des Bulles du Pape pour établir des Evêques. 309 *a*. Quelles font fes limites dans le Comté de Rouffillon. 310 *b*. Elle a joué de malheur dans le XV & le XVI Siecle. IV. 10 *a*. L'office de fon Prémier Miniftre, comparé à une naffe où tous les esprits fous fe viennent prendre. 278 *b*. Il n'y a presque rien de véritable dans ce qu'on rapporte de fes Rois avant Clovis. 460 *b*, *n*. Devenue plus Papifte entre l'an 1690 & l'an 1701. I. 658 *a*. Nouveau Plan fur lequel Jean du Tillet entreprend fon Hiftoire. IV. 361.

Francfort, Harangue effacée du Catalogue de ses Foires, & pourquoi. II. 558 *a*, *b*. L'Eglise Flamande y est dissipée par la persécution. 560. Les Juifs en sont chassez par des émotions populaires. 717. Brouilleries de l'Eglise Reformée de cette Ville. IV. 430 *b*.

Francfort sur l'Oder, quand son Académie fut érigée. II. 825.

Franche-Comté & les dix-sept Provinces du Païs-Bas, formoient le Cercle de Bourgogne. I. 645. Conquise en 1674. III. 390 *a*.

Franckenstein commet une faute dans ses Remarques sur Priolo. II. 631 *a*.

Franciscains sont toujours en guerre avec les Dominicains. I. 718 *a*. Bien embarrassez au sujet d'un Livre. II. 496 *a*. N'observent pas les Regles de leur Institut. 497 *b*. Prêchent des extravagances touchant leur Fondateur. *là-même*. Ne peuvent avoir la propriété d'aucune chose. III. 380. La part qu'ils eurent dans l'affaire de Savonarole, & le Procedé franc & ouvert de l'un d'entre eux touchant le défi de l'épreuve du feu. IV. 152 *a*, *b*, 153 *a*, *b*. Remporterent tout l'avantage dans cette affaire. *là-même*. *b*.

Franco-Gallia, jugement de ce Livre. II. 815 *a*.

François sont ordinairement fort négligens à marquer les circonstances de la vie d'un parent illustre. I. 488 & II. 131. Il est faux qu'ils aient battu les Hollandois à Bodegrave. I. 588 *a*. François, affiégez au Petit-Leith, sont forcez de capituler, & sortent pour jamais d'Ecosse. 673. Après s'y être rendus odieux. *là-même a*. Defigurent tellement les noms, qu'ils en sont méconnoissables. III. 51 *a*. Sont chassez d'Italie. 84 *a*. Ils ont extrêmement prôné la part qu'ils ont eue à la défaite des Turcs, au passage du Raab. 103 *b*. Leur folie opposée à la sagesse des Venitiens. 184 *a*. Il s'en faut beaucoup qu'ils soient aussi idolâtres de leurs Monarques, qu'on le publie. *là-même*. Leur esprit plein de varieté & de vivacité. I. 46 *b*. Ne s'attachent pas volontiers à une Science seule. *là-même*. Si un François peut donner le Titre de Roi de France au Roi d'Angleterre. 558 *b*. Si en le faisant il declare son Prince Usurpateur & se rend criminel de Felonie & de trahison. 558 *a*, *b*. St. Romuald, Balzac, & N. Beda, le prétendent & sont refutez. *là-même*. Blamables d'avoir estimé l'Horloge des Princes de Guevara. II. 633 & *là-même b*. Comparez aux Romains par Longolius. IV. 407.

François I, Roi de France, harangué sur le champ par Alciat. I. 138 *b*. S'il a demandé ce que c'étoit qu'un Philosophe Aristotélicien. 563 *a*, *b*. Il fait un voiage sur les côtes de Normandie en 1540, pour chercher quelque fraicheur. 699. Subterfuge dont il se servoit pour briguer l'amitié des Protestans. II. 14 *b*. Son indignation à la lecture d'un passage de Dante. 38 *a*, *b*. Son ame va tout droit en Paradis, sans s'arrêter dans le Purgatoire. 90 *b*. Son Maître d'Hôtel en rend une plaisante raison aux Deputez de Sorbonne. *là-même*. Il disoit qu'il n'avoit point vu de savant dont il n'eût épuisé la science en deux ans. 92 *a*. Mal paié de toutes les brigues dont il se servit en faveur des Amours de Henri VIII. 133 *a*. Il redemande des joiaux à une de ses Maîtresses, mais les aiant reçus en lingot, il les lui renvoie en approuvant sa conduite. 152. *a*. Ce qu'on disoit de ses Amours pour la Comtesse de Chateau-Briand. *là-même*. Ce que l'on doit penser de la protestation qu'on lui impute, au sujet de la Duchesse d'Etampes. 413 *b*. Ses murmures contre la Providence. 500 *b*. Le sage conseil qui lui fut donné, n'étant pas encore Roi, par Gouffier Boisy, ou par Du Prat, ou par Grignaux. 499 *a*, *b*. Mal servi par sa propre mere. 501 *a*. Les calomnies dont on le noircit. *là-même*. La malédiction qu'il donne à ses enfans au cas qu'ils ne le vengent. 505 *a*. Jugement sur les Histoires qui ont été faites de son vivant ou du tems de Henri son fils. 680 *a*, *b*. Devenoit de mechante humeur en vieillissant. 723 *a*. Il avoit très-mal réussi dans le choix de ses Ministres. *là-même*. Il disgracie son favori Anne de Montmorenci, dans le même tems que Soliman disgracie & fait mourir son favori Hibrahim Bascha. 858 *a*. Trouva bonne la Traduction des Pseaumes de Marot. III. 350 *b*, 352 *a*, & 353 *b*. Fait prier Melanchthon de venir en France. 370 *a*. Voiez 375 *a*. Reçut de grands services de sa sœur, & eut pour elle une considération singuliere. 466 *a*, *b*. Fut aucunement ébranlé sur la proposition d'une Messe à sept points. 467 *b*. Si son Amour pour la Duchesse d'Etampes commença devant ou après sa prison. II. 414. En quel tems il fut mis en liberté. *là-même*.

François II, auroit absolument détruit la Réformation en France, si son Regne avoit été plus long. II. 727 *b*.

François de Paule, faux miracle qui lui a été attribué. II. 595 *a*.

François de Sales: estime Pierre Fenoillet & lui donne une Cure. II. 452. Disoit de Louïs XI qu'il étoit bon Catholique mais mauvais Chrétien. III. 179 *b*.

Franeker, par les soins de qui le Jardin de cette Académie fut aggrandi. IV. 423. Qui y fit le prémier des Leçons. 424 *b*. Disputes de cette Académie terminées par le silence que le Souverain ordonna. 622.

Fra-Paolo, la joie qu'il eut en voiant Mr. de Sommerdyk à Venise. I. 2 *b*. Plus imbu de la Foi Réformée que de la Romaine. 497 *a* Son amitié pour Mr. Daillé. II. 234 *b*. Critiqué par Palavicin au sujet des Lettres que le Concile de Trente devoit expédier. 472 *b*. Sa pensée sur les circonstances qui favoriserent la Réformation. III. 232 *a*. Etrange Maxime de ce grand homme. IV. 119 *b*. Son narré de l'entrevue de Vergerius avec Luther. 431 *a*. Et de l'assistance du prémier à l'Assemblée de Worms. *là-même b*. On prétend qu'il s'est fort servi des Livres de Vergerius. 434 *a*. Son Histoire du Concile de Trente traduite en Latin par A. Newton. III. 501. Considerations qui l'empêchent de réfuter le *Squittinio della Libertà Veneta*. IV. 247 *b*.

Frassen, Cordelier, auroit bien de la peine à répondre à Spinoza. I. 19 *b*.

Fraternité fondée sur l'adoption, ne mettoit pas moins d'obstacle aux mariages, que la fraternité naturelle. IV. 143 *b*.

Fraudes pieuses. I. 504 *a*, 540 *b*, 552 *a*, 555 *a*, 692 *a*.

Frederic II, Roi de Dannemarc, fait rejetter le Livre de la Concorde. II. 719 *a*.

Fregose, Envoié de France, on le tue, & on lui impute de fausses Instructions. II. 501 *b*.

Freherus (Marquardus): trompé, dit-on, par les Jésuites de Maience, & s'en plaint par un Manifeste qu'on ne trouve plus. III. 581 *b*.

Freherus (Paul): sa Contradiction touchant Geldenhaur. II. 542 *a*, *b*.

Freigius (Nicolas): Particularitez qui le regardent. II. 512 *a*.

Frere lai, qui est cause qu'on met en feu tout un Couvent. II. 633 *b*.

Freres. Proverbe des Anciens touchant la haine des freres. II. 497 *a*.

Fribourg & Brisac: restent à la France par la Paix de Nimegue. III. 49 *a*.

Fricius (André): Orchovius dispute contre lui. III. 466.

Frideric Barberousse, & *Louïs de Baviere*: Apologie de ces Princes par Hungerus. II. 822.

Frideriksbourg, les Unitaires qui y avoient été reçus, en sont chassez par l'ordre du Duc de Holstein. III. 198.

Frisons, leurs Auteurs debitent force Fables. II. 461 *a*, *b*.

Froc, ne nous guérit pas de notre panchant. I. 243 *b*.

Froila, Roi des Asturies, si sa femme étoit fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. III. 443 *a*.

Froissard met dans la bouche de la Reine Jeanne de Naples, une Harangue pleine de faussetez. III. 457 *b*. Cité IV. 74 *a*.

Fromage, qui inventa le secret de le faire. I. 316 *b*.

Frontoniens, Secte d'Orateurs. II. 513.

Frugalité remarquable d'Agesilaüs. I. 93 *a*. Exemple bien remarquable de cette vertu. III. 437 *a*

Fruterius, que devinrent ses Manuscrits après sa mort. II. 549 *a*.

Fugitifs pour la Religion: rien de plus ordinaire que de les voir sonner le tocsin contre les Sectes. III. 79.

Fuir, gens qui ont confessé qu'ils avoient jetté leurs armes en fuiant. I. 135 *a*.

Fulnec, petite Ville, érige une Ecole. II. 262. Elle est pillée par les Espagnols. *là-même*.

Fulvie traite fort durement les Dames Romaines, qui vouloient avoir recours à son intercession contre les Triumvirs. II. 793.

Fulvius, origine de cette Famille. II. 518 *a*.

Furetiere est tombé dans une grosse erreur touchant Cassius. II. 74 *b*. Les traits de Satire qu'il lance contre les Ecrivains qui trafiquent de leurs Livres. IV. 31 *a*. Revision de son Dictionaire par Mr. de Beauval. I. 467 *b*.

Furius de Catulle est bien différent de celui d'Horace. II. 106 *b*. Vossius critiqué à cet égard. *là-même*.

Furmerius, le fait qu'il allegue pour prouver la longue vie des anciens Rois des Frisons, est tout à fait malfondé. I. 378 *b*.

Furstemberg (le Prince de) son enlevement dissipe les Conférences de la Paix générale, qui se traitoit à Cologne. III. 324 *b*.

G.

GAbay Faro (Aaron): Juif Portugais qui se convertit au Christianisme. IV. 492.

Gabalis (le Comte de) si ce Livre est original. I. 616 *b*. Cité 650 *b*. Morceau de sa Comédie au sujet de Noé & de sa femme. II. 130 *b*.

Gaguin défend mal Jeanne Reine de Navarre, contre les calomnies dont on la noircissoit. I. 708 *a*. Mal apparié avec Paul Emile. II. 357 *a*.

Gaillard (Gilles) embrasse la Religion Réformée, & publie les Motifs de sa Conversion. IV. 63 *a*.

Gain, l'amour du gain fait faire bien des bassesses. I. 138 *a*.

Galant chatié tout comme Abelard. I. 564.

Galanterie, quel est le plus grand crime dans son Empire. II. 250 *b*.

Galanteries des Rois de France, l'Auteur de cet Ouvrage a copié plusieurs erreurs de Varillas, & les a même rendues pires. III. 765 *b*. La prémiere édition de cet ouvrage a plus l'air d'une véritable histoire, que la seconde. IV. 391 *b*.

Galatin (Pierre) Cordelier, accusé d'avoir pillé Porchet Salvago. III. 358 *b*.

Galba, tout le monde l'auroit cru capable de l'Empire s'il n'avoit jamais été Empereur. II. 750 *a*. Sa complaisance pour Mecenas. III. 252 *b*.

Galeas (Jean) meurt pour avoir été empoisonné, & non pour avoir trop caressé sa femme. I. 282 *a*.

Galien, son Objection contre les atômes inanimez. II. 367 *b*. Trouve étrange que Chrysippe s'amusât à expliquer soigneusement les traditions poëtiques. II. 902 *b*. Qui le prémier a traduit ses Oeuvres en Latin. III. 90.

Galilée: a porté le titre de Prémier Mathematicien du Grand-Duc de Toscane. IV. 463. Son Buste honorablement placé & respecté par Viviani. *là-même*.

Galissard (Pierre) commet deux bévues au sujet de Jean Damascene. II. 239 *a*.

Gallois (le) censuré de plusieurs erreurs au sujet du plagiat de l'Aretin. I. 304 *a*.

Gallucci (le Pere) se brouille dans la narration d'un combat. I. 661 *b*.

Gallus Romæ Hospes: Ouvrage composé sous ce Titre par Louïs de Mont-Josieu. III. 415 *b*.

Gameren (Hanard): qui étoit cet Auteur. IV. 281 *a*.

Gamme, d'où est venu ce mot. I. 201.

Gands de Frangipane, d'où leur vient ce nom. II. 509 *b*.

Ganges (le Roi de) tué par les Gymnosophistes. II. 551 *a*. Les malheurs qui suivirent cette mort. *là-même*.
Gantois, mis à la raison par Philippe le Bon Duc de Bourgogne. I. 639 *a*, *b*.
Gap, son Synode National ordonne que l'on inserera dans la Confession de Foi un nouvel Article, portant que *le Pape est proprement l'Antechrist*. II. 464 *a*.
Garamont (Claude) fait les Poinçons & frappe les Matrices des Caracteres Romains. IV. 388. Il étoit Disciple de Tori. *là-même*.
Garasse, une de ses calomnies contre Beze réfutée par un Catholique Romain. I. 555 *a*. Défaite dont il se servit. 556 *a*. Son portrait. 557 *b*. Impertinent Conte de sa Doctrine Curieuse. 694 *a*. Autre encore plus impertinent. 695 *a*. Il publie une fausseté contre Calvin à l'occasion de Servet. II. 18 *a*. Est un Calomniateur. 83 *b*. Tirade de ses impertinences. 292 *a*, *b*. Son jugement touchant Democrite & Diogene fortement censuré. 293 *b*. Ses bouffonneries au sujet des Antinomiens. 867 *a*. Sa licence à changer des faits dans l'Histoire d'Athenaïs. III. 90 *b*. Comment il abuse de l'autorité de Prateolus pour calomnier les Calvinistes. 223 *b*. Il censure Pâquier, & rapporte par occasion des Exemples d'une ridicule ignorance. 203 *a*. Il commet diverses fautes au sujet de quelques Magiciens. IV. 104 *a*. Il publie deux Satires violentes sous le nom d'André Schoppius. 179 *a*. Est convaincu d'erreur grossiere, au sujet de Lucain & de Tacite. 312 *b*. Traite d'Athée l'Anonyme qui s'est caché sous le nom d'Antoine Cornelius. 490 *a*. Examen d'une imagination de ce Jésuite. 481 *a*, *b*, *& suiv*. Ses bévues touchant le *Querelæ Infantium*. II. 216 *b*.
Garces, mettent toute la Grece en guerre. III. 674 *a*.
Garcia (Martin): fait traduire l'Alcoran Arragonnois. I. 230.
Garde (Guy de la): traduit en François le Traité de Baduel sur le Mariage des Gens de Lettres, & manque dès le Titre. I. 419 *b*.
Garden (George): fait la Vie de Jean Forbes. II. 485.
Garderobbe, rares preceptes de garderobbe. I. 124 *b*.
Gardes de la Ville, dans le Cantique des Cantiques, expliqués par les Puissances Ecclésiastiques: explication qui fait enfermer son Auteur. III. 87 *a*, *b*.
Gardie (de la) calomnié par Typot. IV. 478 *a*.
Gardiner: déposé sous Edouard VI, pour n'avoir point soutenu les Droits de l'Autorité Roiale. III. 761 *a*. Et rétabli sous Marie. *là-même*. Bon-mot qu'on lui attribue touchant J. Poinet, avec sa réfutation. 762 *b*.
Garnier (Gilles): Homme, qui se transformoit en Loup-garou, condamné au feu par Arrêt du Parlement de Dole. I. 391 *a*, *b*.
Gassarus (Achille) Médecin, étoit un véritable *Helluo Librorum*. II. 515.
Gassendi abandonne le dessein de critiquer Aristote par la peur de la persécution. I. 327 *a*. Censuré de ce qu'il a pris une louange ironique d'Horace pour une louange serieuse. II. 102 *b*. Son Eloge *là-même*. S'il s'est laissé tromper par le Traducteur Latin de Plutarque, au sujet de Corniade & de Leontium. 369 *a*. Personne n'a si bien écrit que lui pour Epicure. 471 *a*. En quoi il differe de Descartes. III. 100 *b*. Il ne s'est jamais si bien porté, que dans le tems qu'il devoit mourir suivant les prédictions des Astrologues. 428 *b*. Etoit redoutable Adversaire des Astrologues. 639 *b*. Mr. de Peiresc le prie d'écrire sur une operation astronomique touchant la ville de Marseille. 750 *a*. A combattu les raisonnemens de Descartes pour l'immortalité de l'ame. 780 *b*. Son sentiment sur la conservation des créatures est insoutenable. IV. 65 *b*. Ce qu'il observa touchant les Mathématiciens, & sur-tout les Géometres. 548 *a*.
Gassion (le Maréchal de) on défend de faire son Eloge. II. 754 *a*. Comment il refuta les réflexions de l'Abbé de la Riviere au siege de Courtrai. III. 576 *a*. Apophthegme de ce Maréchal. IV. 343 *a*.
Gauden, est l'Auteur de l'*Icon Basilica*. III. 398 *a*.
Gaulard (le Sr.) Contes sous ce nom. I. 46 *b*.
Gaultier (Jaques) multiplie tant qu'il peut les Sectes Protestantes. II. 132 *b*. Fait une Secte imaginaire de Melchiorites. III. 376.
Gauric (Luc) ce qu'il déclara à Henri II dans son Horoscope. II. 728.
Gautruche (le Pere) critiqué avec d'autant plus de soin, qu'il est dans les mains de tout le monde. I. 55 *b*.
Gaza, ce qu'il fit pour Argyropyle. I. 308.
Gazetiers, il ne faut pas se fier à leurs Relations. I. 12 *a*. Il n'y en a point de si chetif qui ne se puisse promettre l'immortalité pour tous les Contes qu'il invente. II. 18 *b*, & 38 *a*. Aussi difficiles à concilier avec eux-mêmes, que de concilier ceux de différent Parti. III. 48 *a*. Ignorance de celui de Paris. *là-même* & *b*. Leurs artifices à grossir & diminuer les troupes d'une Place assiegée. 49 *b*. Ceux des Villes Impériales ordinairement grands menteurs. IV. 467.
Gazettes antérieures plus croiables que les postérieures en certains cas. I. 12 *a*. Leur invention n'est pas le premier moien dont on s'est servi pour tromper le public. 92. Si les Princes Catholiques font bien d'y laisser mettre leurs vœux & leurs pelerinages pour le succès de leurs armes. 115 *a*. Celles d'Amsterdam n'ont pas accoutumé de célébrer les louanges des Papes. II. 161 *b*. Elles louent pourtant Alexandre VII. *là-même*. Observation sur les nouvelles qu'elles débitent. 634 *a*, & III. 274 *b*. Utilité d'une Charge qu'on pourra établir par rapport à la Gazette. IV. 583 *a*. Jugement de Guy Patin sur la Gazette. *là-même*. Voiez aussi 584 *a*. Leur Utilité pour les Dates. III. 390 *b*.
Gediccus n'a point pénétré la véritable intention de l'Auteur qui a mis en question, si les femmes étoient des créatures humaines. II. 538 *a*.
Gela, par qui cette Ville a été bâtie. II. 547 *b*. Ses habitans envoient une Colonie à Acragas. *là-même*.
Gelée (Theophile): traduit l'Histoire Anatomique & les Opuscules de du Laurens. III. 69 *a*.
Geminius (Livius) son infame flatterie, & ses horribles imprécations. II. 618 *b*.
Généalogies, vanité de la plupart de celles des Juifs. I. 29 *b*, 30 *a*. Les figures ne sont guere plus nécessaires en matiere de Géométrie, qu'en matiere de Généalogie. 664 *a*.
Généalogistes, leurs impertinences. III. 729 *b*. Voiez aussi IV. 442 *a*. Cherchez *Familles*.
Genebrard traite Josephe d'impie, pour avoir comparé le passage de la Mer de Pamphylie par Alexandre, avec celui de la Mer rouge par Moïse. III. 697 *b*. Difficulté sur la premiere Edition de sa Chronique. 622 *a*. Traitoit avec une médisance furieuse ceux qui n'étoient point Catholiques. 69.
Gener: ce mot se prend indifferemment pour beaufrere, & pour beaupere, dans les anciens Ecrivains. III. 724 *b*.
Génération, les plus excellens Physiciens n'avoient point admis de génération proprement dite devant Aristote. I. 327 *a*, *b*. Rapports que les Médecins trouvent entre ses organes & le gosier. II. 270 *a*.
Généraux d'Armée, fournissent quelquefois des ressources à l'ennemi. I. 531 *a*. Il y en a un très-grand nombre dont les victoires n'ont point d'autre fruit, que de faire vendre des crêpes & du drap noir. II. 119 *a*. Les Romains en changeoient souvent. *là-même*. Combien il leur importe d'être diligens. *là-même*. Ils avancent bien souvent plus leurs affaires par des coups de Politique, que par leur grande capacité dans l'Art militaire. 211 *a*. Leurs rusés pour se rendre toûjours nécessaires. IV. 199 *a*. Il n'y a personne à qui il importe autant qu'à eux d'être délivrez des superstitions de l'Astrologie judiciaire. 293 *b*. Trop de précaution leur nuit quelquefois. 297 *a*.
Générosité. Exemple fort rare de cette Vertu. I. 336 *b*.
Genes, Ville, appellée plutôt *Janua* que *Genua*, dès le tems de Luitprand, & pourquoi. I. 427 *a*. Elle demande Charles VII pour son Seigneur. II. 153 *b*.
Genest (St.) a fini ses jours par une Tragédie. III. 606 *a*, *n*.
Geneve, faux augure de Scaliger touchant cette ville. I. 553 *a*, *b*. Les desordres y régnoient, nonobstant la Réformation des Dogmes. II. 16. Le Consistoire Italien y dresse un Formulaire de Foi. 544 *a*. Son Académie ne veut point souffrir d'autre Systême que celui d'Aristote. IV 30 *a*. Quand & à quelle occasion l'on y dressa une Ecole de Langues, &c. II. 24 *b*.
Genevois: Harangue que Broughton leur adresse. I. 676 *a*. Exemplaire Grec & Latin de cette Harangue. *là-même*.
Genevois (le Prince de) pourquoi appellé de la sorte. II. 537 *a*. Il devient prisonnier de sa mere en voulant se saisir de Beauvais. *là même*.
Genies, s'ils ne pourroient pas conserver leur espece par la génération. I. 603 *b*. S'ils existent. II. 75 *a*, *b*. Doctrine Paienne touchant le Genie particulier de chaque homme. 6 *a*. Ce que Cardan dit de son Génie particulier. 54 *a*. Echantillon de la Doctrine Platonique touchant les Genies. III. 759 *a*.
Gennadius, Patriarche de Constantinople, reçoit la Crosse des propres mains de Mahomet II. III. 276 *a*.
Gens de Lettres. Cherchez *Auteurs*, & *Ecrivains*, & *Lettres*.
Gentilis: ses Differends avec Calvin plus détaillés dans la Vie Françoise de Calvin que dans la Latine. II. 24 *b*.
Gentils: on ne fait à quoi les Peres songent dans quelques-uns de leurs argumens contre eux. II. 176 *a*.
Gentilshommes, ceux de France pour la plupart sont d'un village. II. 534 *a*.
Gentius, Roi d'Illyrie, mené en triomphe à Rome. I. 240 *a*.
Géometres, la moindre distraction peut causer beaucoup de mécomptes dans leurs calculs. II. 101 *b*.
Géométrie, Maxime de Platon que Dieu l'exerce toûjours. IV. 549 *a*.
Georgiens, quelles sont leurs mœurs. III. 361 *a*.
Gerard (Balthasar) sur quel exemple il se fonde pour assassiner Guillaume I, Prince d'Orange. II. 869. Assassine ce Prince. 150 *a*, *n*.
Germain (St.) Evêque d'Auxerre, rétabli dans le Calendrier par Arrêt du Parlement. III. 149 *a*.
Germanicus, à qui ce nom a été donné, & pourquoi. II. 324. Ses bonnes qualitez. 326 *b*. Ce qu'en dit Tacite en decrivant son triomphe. III. 213 *a*.
Gerson: critique le Traité des Noces spirituelles de Ruysbroeck. IV. 105 & 106. Jean de Schoonhove, & Denys le Chartreux, repondent à cette Critique. *là-même*.
Gervais de Tilleberi: fait mention de la Papesse dans ses *Otia Imperialia*. III. 591 *a*. Martin Polonus tire de lui les matériaux de sa Chronique. *là-même b*.
Gesner s'est si mal exprimé au sujet de Tortellius, qu'il pourroit être cause de plusieurs grosses fautes. I. 302 *a*. Inattention de cet Ecrivain 670 *a*. Donne des espérances à l'égard d'un Auteur, qui sont prises pour des choses effectuées. III. 648 *b*.
Getes, leurs Ambassadeurs, allant traiter de paix ou de treve avec des gens irritez, se presentérent à eux jouant de la lyre. I. 59 *b*. Ils étoient les plus belliqueux de tous les hommes, & pourquoi. II. 552 *a*. Ils font en cela honte aux Chrétiens. *là-même*. Traitent honnêtement & obligeamment Ovide. III. 566. Ce Poëte fait un Poëme en leur Langue à la louange d'Auguste. 564 *b*.
Gibets, taille demesurée de quelques-uns, & pour quelle vue. I. 411 *a*.
Gibieuf (le Pere) met des Argumens & des Sommaires aux Oeuvres du Cardinal de Berulle. I. 545 *b*.
Giessen, le Landgrave de Hesse y érige un College, auquel l'Empereur confera l'année suivante le titre d'Université. II. 717.

L'Académie de cette Ville transportée à Marpourg. IV. 165.

Gifanius, résolution des difficultez proposées sur son sujet. II. 496 *a*. C'est lui qui a composé la Vie de Lucrece. III. 598 *a*.

Gygès, quelle étoit sa Maxime touchant les femmes qui se dépouilloient de leurs habits. II. 677 *a*, *b*.

Gil (le Pere) Jésuite, n'avoit jamais connu de visage aucune femme. III. 328 *a*.

Gymnosophistes, il y en avoit de deux especes. I. 653.

Girac censure très-mal-à-propos Costar. I. 54 *a*. Ne critique pas avec exactitude. *là-même*. Il ne raisonne pas conséquemment. *là-même*. Il ignore ce qu'il ne devoit pas ignorer. *là-même*. Il explique mal Plutarque. *là-même*. Il réfute mal les faits de la Mythologie Paienne. *là-même*. Cité. 182 *a*, *b*, & II. 390. Son Jugement sur la Traduction de Plutarque par Amyot. I. 182 *a*. Convertit en crime d'Etat un endroit de la Replique de Costar. II. 726. Est censuré avec raison par Costar, au sujet des deux tonneaux de Jupiter. III. 304 *b*. Histoire de ses Démêlez avec Costar. IV. 353 *b*, & suivantes.

Giraldi: brouille pitoiablement les choses touchant Parthenius. III. 602 *a*, *b*.

Girard (Albert): Traducteur des Ouvrages de Stevin. IV. 279 *a*.

Giseric, Roi des Vandales, prend Rome, &c. III. 80 *a*.

Gladiateurs, leurs jeux furent abolis par Honorius. I. 163 *a*. Se louoient au prémier venu afin de s'entretenir. 703 *b*.

Glandorp censuré d'avoir fait deux Consuls d'un seul. I. 427 *a*. Critiqué pour avoir fait deux Poëtes d'un. II. 78 *b*. Il critique mal-à-propos Rutilius au sujet de la guerre des Parthes. 74 *a*. Sa pensée sur le tems auquel la Loi Fannia fut établie, ne s'accorde nullement avec ce qu'en dit Pline. 440 *b*. Il trompe deux fois le Lecteur au sujet de Fulvie. 521 *b*. Son erreur au sujet d'un Hortensius Lieutenant général de Sylla. 794 *a*.

Glaphyra, son songe, & les moralitez que Josephe en tire. II. 554 *a*.

Glycera Courtisane, raille Stilpon. IV. 284 *b*.

Gloire, l'homme en est fort avide. II. 40 *b*. Elle est inséparable de l'utile dans les affaires de la Guerre. 119 *b*. Ceux qui aspirent à la même gloire peuvent bien s'estimer, mais ils ne s'aiment point. 429 *b*. Le desir qu'on en a est la derniere chose qu'on depouille. IV. 342 *b*. Il n'y a rien de plus extraordinaire que de savoir jouir tranquillement de celle qu'on a acquise. 371 *a*.

Glossateurs, sont tombez dans plusieurs bévues par l'ignorance des Belles-Lettres. I. 48 *b*. L'autorité surprenante des Glossateurs de Droit. *là-même*. Qui fut le prémier des Jurisconsultes François qui chassa la barbarie des Glossateurs. II. 327.

Gnostiques, on peut croire sans peine qu'ils admettoient ces vertus & ces principes qu'on leur attribue. II. 8 *a*. Impertinence de leurs Contes au sujet des ames qui montent dans le ciel. 347 *b*. Tournoient en ridicule tous ceux qui souffroient le martyre. III. 316 *a*.

Gobelet du monde, qu'est-ce que les Philosophes Arabes entendent par-là. I. 326 *b*.

Gobelin (Jean): son Sentiment touchant Flavius Blondus. I. 580 *b*.

Godeau, ce qu'il dit de la facilité à composer. II. 627 *a*. Poussé par un Critique au sujet d'une Hymne. III. 192 *a*, *b*.

Godefroi (Theodore): publie l'Histoire de Louïs XII par Jean d'Auton. I. 407.

Goldast (Melchior) son frere massacre une Demoiselle dans le grand chemin de Strasbourg. II. 557. Fait imprimer au second Tome de sa Monarchie le *Defensor Pacis* de Marsilius de Menandrino. III. 379 *a*.

Golius (Jaques) étoit un bon Protestant. II. 719. Sa grande capacité dans la Profession des Langues Orientales. 818.

Golius (Pierre) voiage dans le Levant, où il est fort bien traité en considération de son frere. II. 719 *a*.

Gomarus, Pronostic de ses Contestations avec Arminius. I. 477 *a*. Ce qu'en dit Joseph Hall. II. 687 *a*. Fait imprimer le *Defensor Pacis* de Marsille de Padoue. III. 379 *a*, *b*.

Gombauld, est raillé de n'être pas bien logé. IV. 498 *a*.

Gomes (Ruy) par quelle ruse il acquit l'amitié de Philippe II. IV. 343 *a*, *n*.

Gomorrhæus, quel Livre c'est. II. 240 *a*, *b*.

Gonet: se trompe touchant le Jésuite André Blanc. I. 569.

Gonzague (Cecile de) méprise les plaisirs du monde pour se consacrer à Dieu. II. 214.

Gonzague (Louïse Marie de) un Astrologue lui promet une Couronne, & la Prédiction eut son effet. III. 532 *b*. Voiez aussi 194 *a*, & *Pologne* (la Reine de).

Gordien, Empereur, Philippe le fit déposer & puis tuer. I. 412 *b*.

Gordius, quel présage il eut de la Roiauté. IV. 332 *a*.

Gorgias, de qui il a été le modele pour l'élévation de l'Eloquence. II. 227 *b*. Haranguoit sans préparation, & pourquoi. III. 821 *b*.

Gortyniens: Peuple Athée de la Phocide, le même que les Phlegyens. III. 709 *a*.

Cortys, Ville de Crete, par qui bâtie. II. 434 *b*.

Gosselin (Guillaume): Traducteur François de l'Arithmetique de Tartaglia. IV. 323 *a*.

Goudron (le Marquis de) épouse une coureuse devenue riche par les bienfaits du Duc de Vitry. III. 615 *a*.

Gouffier de Boissy mis pour *Duprat* dans plusieurs Relations. II. 499 *a*, *n*.

Goulu, Réponse qu'il fit à un passage qu'on lui avoit critiqué, examinée. I. 358 *a*. Supplément à l'Histoire de sa Dispute avec Balzac. III. 444 *a*, *b*.

Goût, exemple de ses caprices. IV. 376 *b*.

Gouverneur assiégé: fait toujours demander où est le quartier des Rois lorsqu'ils se trouvent au Siege. III. 47 *b*.

Gracches, ôtent aux Sénateurs tous les Tribunaux de Justice, pour en gratifier les Chevaliers. II. 321 *b*.

Grace, saint Augustin, Calvin, Jansenius, les Thomistes, ont au fond le même Sentiment sur cette matiere. I. 75 *a*, & 393 *a*, & II. 830 *a*. Bellarmin étoit aussi du même sentiment. I. 506 *a*. Il n'y a point de méthode qui leve toutes les Difficultez qui se rencontrent sur cette matiere. 335 *a*, *b*. Son inamissibilité décidée par le Synode de Dordrecht. II. 487 *a*. Ce que quelqu'un a dit des matieres de la Grace. 830 *a*. L'endroit foible de ce Dogme. IV. 35 *a*. On peut errer sur ces matieres par de bons motifs. 217 *b*. C'est un scandale que les Disputes de la Grace produisent tant de Divisions. 218 *b*. Cause des Disputes sur ce sujet. 625.

Grace universelle, il s'en faut bien que cette méthode contente la Raison. I. 183 *a*. Différends qu'elle a excitez. *là-même*. Et qui sont regardez présentement d'un autre œil qu'autrefois. II. 237 *a*, *b*. Cherchez *Prédestination*.

Gracian, deux sortes de Lecteurs se plaignoient de ses Ouvrages. III. 572 *a*.

Grævius: se trompe touchant la mort de F. Junius. II. 889.

Grammaire, l'ignorance d'une de ses Regles fait renvoier un savant homme à ses Rudimens. II. 113 *a*.

Grammaire Françoise, est plus exacte que la Greque & la Latine. I. 53 *b*, & IV. 343 *b*.

Grammaire Irlandoise, par qui a été faite la prémiere. I. 498 *b*.

Grammairien, devenu Empereur. I. 268. Grammairien qui estimoit que c'étoit perdre le tems que de disputer des Questions de Théologie. 700 *b*. Grammairiens censurez de ce que recherchant les malheurs d'autrui, ils ignorent leurs propres desordres. II. 295 *a*. Grammairiens & Philologues sont faciles à se fâcher, & difficiles à s'appaiser. III. 597 *a*.

Grammont (le Maréchal de) comment il parloit de la Religion Réformée. III. 437 *b*. On a cru qu'il perdit exprès une Bataille. II. 377 *a*.

Grand (Mr. le): sa Justification de Sanderus contre Mr. Burnet. IV. 138 *b*.

Grandeur, notre esprit est peu capable de connoître la véritable. III. 743 *b*.

Grandier, ce qu'on dit de lui dans les Mémoires d'Artagnan. III. 165 *b*.

Grands, ne sont pas aussi heureux qu'on pense. I. 643 *a*. Voiez aussi IV. 520 *b*. En quelque lieu qu'on soit il en faut toûjours parler avec respect. II. 349 *b*. Il faut observer les momens propices pour se présenter devant eux. II. 643 *a*. S'accordent aisément dans leurs Différends. III. 766 *a*.

Grangier (Bonaventure): écrit contre le frequent usage de la saignée introduit par Botal. I. 625 *a*.

Gras (Henri): publie le Traité d'Antoine Saporta *de Tumoribus præter naturam*. IV. 139.

Gratitude, n'est pas soumise entre les Souverains aux mêmes regles qu'entre des particuliers. II. 350 *a*.

Gravure, sert quelquefois à la falsification de l'Histoire. I. 626 *b*.

Grece, mérite l'épithete de *menteuse*, de *fabuleuse*, & de *male feriata*. I. 53 *a*. L'Histoire générale de la Grece est un Livre plein de fautes. III. 676 *b*.

Grecs, quel titre ils donnoient au Roi de Perse. I. 93 *a*. Ordre qui leur fut adressé de vivre en paix, d'honorer les Muses, & de terminer leurs différends selon les regles de l'équité. 148 *b*. On leur a reproché qu'ils étoient toûjours enfans. 613 *b*. Décriez pour leurs faux témoignages. II. 43 *b*. Leur affection pour leur Langue. 189 *b*. Comment la guerre de Troie leur fut utile. 667 *a*. Ingénieux & voluptueux, ont eu besoin d'une Religion chargée de Cultes. IV. 629.

Grecs se plaignent du peu d'affection que l'Eglise Romaine a pour eux. I. 354 *a*. Ils regloient leurs sentimens sur saint Jean Damascene, plus que sur aucun autre Pere. II. 239 *b*. Leurs Prêtres se vantent faussement d'un miracle à toutes les Fêtes de Pâques. 344 *a*. Quelle a été la cause des maux qu'ils souffrirent à la prise de Constantinople. III. 277 *b*. Quatre Savans de cette Nation chercherent un asyle en France sous le Regne de Charles VII. 360 *b*.

Greffier au Parlement de Paris: cette Charge a été plus d'un Siecle dans la Famille du Tillet. IV. 363 *b*.

Gregoire de Nazianze, son Apologie touchant le genre de mort d'Aristote. I. 329 *a*. Ce qu'il disoit de son pere. III. 56 *a*, *b*. Voiez *Nazianze*.

Gregoire de Nysse: quelques-uns le croient Auteur de l'Ouvrage qui court sous le nom de Nemesius. III. 490.

Gregoire le Grand, s'il a été Moine Bénédictin. II. 526 *b*. Par quel miracle il fut trouvé dans sa solitude. 595 *a*. S'il a été obligé de révoquer la loi du célibat. 599 *b*, & 600 *a*. Il a douté de la résurrection. 601 *b*. On lui attribue un Ouvrage de *Radulphus Flaviacensis*. 713. Les plus habiles gens de la Communion Romaine refutent aujourd'hui le Conte que ce Pape ait tiré l'ame de Trajan des Enfers. IV. 394 *a*, *b*.

Gregoire V Pape, comment proche parent de l'Empereur Othon. III. 551 *a*.

Gregoire VII, Pape: Supplément à l'une des Remarques de son Article. III. 58 *b*. Autre Supplément. 69 *a*, *b*, 453 *a*, *b*.

Gregoire XI, Pape: se plaint aux Députez de la Faculté de Théologie de Paris de la Version Françoise du *Defensor Pacis* de Marsille de Padoue. III. 380 *b*.

Gregoire (Pierre) n'a point entendu l'Auteur qu'il cite au sujet de Diagoras. II. 284 *b*.

Grim (Egbert) cite le témoignage de 135 Auteurs contre la Papesse Jeanne. II. 492 *b*.

Grynæus: Hommes célèbres de ce nom. II. 611 & 612 *b*.

Grisons, leur Edit contre les Hérétiques. III. 78 *a*. Donnent un Edit contre les Hérétiques, & Scipion Lentulus en fait l'Apologie. 79.

Groendal: Ruysbroek y fonde un Couvent de Chanoines Reguliers de St. Augustin. IV. 105.
Groningue, qui prêcha le prémier la Réformation dans son territoire. I. 169 *a*. Et dans la grande Eglise après la réduction de cette place au pouvoir des Etats Généraux. *là-même*. Les Luthériens en chassent tous ceux qui avoient embrassé la Réforme de Calvin. II. 460. Cette Ville s'associe avec les Provinces-Unies. *là-même*. Elle érige son College en Académie. *là-même*. Se défend vigoureusement contre l'Evêque de Munster, & quand. III. 390 *a*.
Gropper. IV. 505 *b*. Comparé à Judas, & accusé de s'être étranglé. *là-même*.
Gros (Valere): défend les Vaudois comme le Prieur Rorenco. IV. 87 *b*.
Grotius, s'il est étonnant qu'il ait pris Caligula pour cet homme de péché dont parle Saint Paul. II. 12. Il a eu tort de n'avoir pas envoié à ses amis une copie de son Histoire. 30 *b*. Ce qui fit résoudre au Roi Gustave de se servir de lui. 618 *a*. Son Livre de la Vérité de la Religion Chrétienne. 722 *a*, *b*. Ce qu'il dit au sujet du secours que l'Ambassadeur d'Espagne sollicitoit en Angleterre pour le Duc de Rohan. 724. Ce qu'il a dit des Jésuites. III. 149 *b*. Son Observation pour combattre le Mahométisme. 257 *a*. Est accusé de n'avoir pas parlé avec assez de ménagement des Droits des Rois. 324 *b*. Etoit, disoit-on, de la Religion des doctes ou des prudens. IV. 44 *b*. Ce qu'il a dit d'une intelligence externe par rapport à quelques actions des bêtes. 84 *b*. Incident de sa Dispute avec Rivet. I. 167 *a*, *b*. Censuré par Rivet ne repond rien de bon. 690 *a*, 693 *a*, *b*.
Gruterus, traité desobligeamment par Baudius. II. 623 *b*. Et d'une maniere atroce par Philippe Pareus. *là-même*. Combien d'injures atroces il dit à l'un de ses Adversaires. III. 597 *a*.
Guast (Marquis du) exhorte l'Aretin à ne le point épargner sur ses défauts. I. 305.
Guast (du) étoit un scélérat. III. 137 *b*.
Guastalla (la Comtesse de) Fondatrice d'une Confrairie, où l'on tâchoit de vaincre la chair par un moien fort singulier. IV. 412 *b*.
Gueincestre, sa fureur & ses calomnies contre Henri III. II. 653. *a*.
Gueldre (la Province de) érige une Académie à Harderwyk. II. 699.
Guerche (Silvestre de la) Evêque ignorant, mais aimant les Savans. II. 479 *a*, *b*.
Guerchi (Mademoiselle de) l'Histoire de ses Amours & de sa mort. III. 615 *a*.
Gueret (Jean) Jésuite: Professeur sous qui Jean Chastel avoit appris la Philosophie. II. 148 *a*, *b*. Est appliqué à la question, n'avoue rien, & est banni à perpetuité 149 *a*.
Guerre, quelles sont ses fureurs ordinaires. I. 169 *a*. Effet de celle qui s'excite dans une Communion. 172 *b*. Si dans une guerre la justice donne lieu d'espérer un bon succès. 195 *b*. Ses Loix sont fort cruelles. 361 *b*. Ce qui fait que ses Auteurs sont detestez. *là-même*. Mauvaise guerre causée par la vengeance du Duc de Montpensier. 411. Si tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré. 678 *a*. L'un de ses malheurs. 681 *b*. Avantage des veuves dont les maris y avoient été tuez. II. 34. Il n'est rien de tel que la langue des Orateurs pour la faire commencer, ou pour la faire durer. 211 *a*. C'est une idée Platonique qu'une guerre conduite selon les Loix de la Religion. 185 *a*. Dicéarque disoit qu'elle fait périr plus d'hommes que toute autre chose. 285 *b*. Ceux qui devroient déconseiller les guerres à cause de leur profession, en sont bien souvent les instigateurs. 388 *b*. Il n'y a que la méchanceté de quelques particuliers, & la sottise des peuples qui les produisent presque toutes. *là-même*. C'est une honte de revenir d'une longue guerre les mains vuides. 723 *b*. Réflexions sur les Guerres que les Ecclésiastiques conseillent de faire. III. 159 *a*. Guerre Cardinale, ce que c'étoit. 160 *a*. Quand on n'a apris le métier de la guerre que par la Lecture, on s'en doit tenir à la théorie. 238 *a*. Guerre sacrée, qui la fit naître. 707. La Guerre a des Maximes qui deviennent funestes, quand on les transporte dans les Affaires de Religion. 364 *a*.
Guerres civiles, il en résulte quelquefois des utilitez. I. 401. *a*. Si le parti du Prince se donne moins de licence que les revoltez. 493 *a*. Scrupules de Bongars par rapport à ces Guerres des Protestans. 606 *a*. Protestations ordinaires qui les accompagnent. II. 188.
Guerres de Religion sont horribles. I. 451 *a*. D'où sortit la prémiere en France II. 809 *b*.
Guerres Littéraires sont quelquefois violentes & de durée. I. 227 *a*. Hostilitez qui s'y commettent. II. 134 *b*. Ressemblent beaucoup à celles des Princes. 380 *a*.
Guerriers, il y en a beaucoup qui savent vaincre, mais peu qui sachent profiter de leurs victoires. II. 119 *a*.
Guevara (Antoine de) imposé à des gens d'esprit, par ses mensonges. III. 37 *a*. Les sanglans reproches qu'il fait à l'Evêque de Zamora. 570 *a*. Il a publié une infinité de faussetez. IV. 96 *b*. Imposteur Espagnol. II. 110 *a*. Impose à Dion une Fausseté touchant la nourrice de Caligula. *là-même*. De Caurres lui vole diverses choses sans le nommer. *là-même*. Suppose une Histoire de Marc Aurele. 361 *a*, 633 *b*.
Guibelet (Jourdain) réfute l'Examen des Esprits de J. Huarte. II. 820 *b*.
Guicciardin (François) la Version Latine de cet Historien mise dans l'Index. II. 635 *a*. Et pourquoi. 636 *a*. Avoit un grand éloignement des plaisanteries. *là-même b*. Fait paroitre trop de panchant à excuser Savonarole. IV. 152 *a*, *b*. Amplement cité touchant l'Affaire de ce Moine. 149 *a*, &c. 153 *b*. Critiqué à ce sujet. 154 *a*, *b*.
Guicciardin (Louis) mis en prison. II. 636 *b*.
Guichenon: réfute une fraude pieuse touchant la fondation d'une Abbaye. I. 513 *b*.
Guienne (Eleonor, Héritiere de) est recherchée par le Roi d'Angleterre, après avoir été répudiée pour ses débauches par le Roi de France. III. 168. Suite de ses Avantures. *là-même a*, *b*. 169 *a*.
Guignard (Jean) Jésuite: regardé comme Martyr. II. 150 *a*.
Guillaume le Conquerant, ses Loix condamnoient à la castration ceux qui forçoient les femmes. II. 491 *a*.
Guillaume I, Prince d'Orange, se sert de Baudouin. I. 479 *b*. Son Manifeste. III. 14 *b*.
Guillaume III: n'a jamais assiégé de place dont le Gouverneur le reconnût en qualité de Roi. III. 47 *b*.
Guilleminot (Jean) ses efforts inutiles touchant les formes substantielles. II. 700 *a*, *n*.
Guillet, justifie mal deux grands hommes du reproche de jalousie. II. 41 *a*. Ne devoit point faire l'Apologie de la nudité des filles de Lacedemone. III. 3 *b*.
Guyon (Louis) son jugement téméraire au sujet du Portrait de Jeanne d'Aragon par Niphus. I. 279 *a*. N'a su se servir de ce qu'il déroboit à Bodin. III. 94 *b*.
Guyon (Made): Passage sale de cette Visionaire. IV. 663 *n*.
Guise (Messieurs de) la qualité de Prince leur est refusée. II. 646 *b*. S'ils ont déliberé de se faire Protestans. 647 *a*. Jusqu'où alloit la haine des Huguenots contre eux. *là-même b*. Leur persécution contre les Réformez. IV. 449.
Guise (le Chevalier de) tue les Barons de Lux pere & fils. II. 658 *a*, *b*.
Guise (François Duc de) pourquoi sa mort apporta un grand changement dans le Concile de Trente. III. 158 *b*.
Guise (Henri Duc de) tué à Blois. II. 733 *a*, & III. 136 *a*.
Guitaut, ce qu'il dit à Madame de la Trimouille. I. 185 *a*.
Guitmond Auteur de trois Livres contre Berenger, confondu avec Guy Aretin par Vossius. I. 301 *a*.
Gurtler (Mr.) croit que Babylone tombera pendant le cours du XVIII Siecle. I. 658 *b*.
Gustave (Adolphe) Roi de Suède, Conte qu'on fait de lui. I. 665 *b*. Accorde une treve de 15 jours aux Princes Catholiques liguez. *là-même*. Le cas qu'il faisoit de l'un des Ouvrages de Grotius. II. 618 *a*. Convoque une Assemblée de Luthériens & de Calvinistes à Leipsic, pour faire travailler à leur accommodement. 780 *a*. Eut quelques échecs en Allemagne. IV. 520 *b*. Ses Victoires donnent du poids aux Prophéties de Braunbom auparavant négligées. I. 657 *b*. Sa mort les fait retomber. *là-même*.
Gustave (Charles) Roi de Suede, n'en vouloit point au Papisme, lorsqu'il entra en Pologne. II. 205 *a*.

H.

Haberkorn, son *Anti-Valerien*. IV. 576.
Habit, le luxe des Habits interdit aux femmes. I. 625 *a*. Un homme déchire son habit & pourquoi. I. 682 *a*. Comment étoit fait celui des filles de Lacedemone. III. 113 *a*. Mode de les porter courts. *là-même b*.
Habsbourg (Rodolphe) Comte de) est élu Empereur par la réunion des suffrages qui avoient été partagez entre deux autres Princes. II. 94. Et reconnu par le Pape qui oblige par menace Alfonse de Castille à renoncer à ses droits. *là-même*.
Haddarschan, ce qu'il conte d'Abraham. I. 32 *b*.
Hadrien, Empereur Romain, se paie d'une flaterie surannée. I. 245 *b*. Brusqué par un Architecte en présence de Trajan. 264. Disperse les Juifs d'une maniere désolante. 451 *b*. Les Juifs le tiennent pour un des plus grands destructeurs de leur Nation. 452 *a*. S'il étoit en personne à cette guerre. *là-même*. Comment il voiageoit. II. 669 *b*. Sa reconnoissance envers sa bienfaitrice. III. 761 *b*. Fit empoisonner sa femme. IV. 301 *b*.
Hadrien VI, comment il fut élu Pape. II. 635 *a*. Etoit trop scrupuleux. I. 508 *b*, & II. 674 *a*. Persiste dans son prémier sentiment, que le Pape peut errer, même dans les choses qui regardent la foi. 675 *b*. Grand Réformateur du luxe de son Prédecesseur, se contente de douze palefreniers. III. 82 *a*. Comment il fut détourné de renverser la Statue de Pasquin. IV. 588.
Haemstede, d'où descend cette Maison. II. 821 *a*.
Haerlem assiégé, & pris par les Espagnols. II. 884.
Haguenau: quelles étoient les dix Villes qui composoient ce qu'on appelle la Préfecture d'Haguenau. III. 46 *b*. Soumises à la France. *là-même*, 47 *a*. Les François faisoient servir Haguenau de rempart en 1675. 390 *a*.
Hay (Alexandre) Jésuite, est banni par Arrêt du Parlement de Paris, & pourquoi. II. 678 *a*.
Hailbrunner fait semblant d'être malade, pourquoi cela. III. 1 *a*.
Haillan (du) Reproches que Du-Pleix lui fait. II. 683 *a*.
Haine, la fraternelle est grande, mais celle des sœurs va peut-être plus loin. I. 533 *b*. Digression importante sur la Dénonciation de la Haine du Prochain. IV. 562 *b*, & *suiv*. Précis de cette Dénonciation. 563 *a*.
Halicarnasse, qui en ont été les Tyrans. III. 320 *b*.
Halicarnasse (Denys d') ses méprises en censurant celles de Fabius Pictor, au sujet des Tarquins. IV. 318 *b*.
Hall (Joseph) cité. III. 232 *a*. Ce qu'il écrit contre Lipse au sujet de ses Histoires des Miracles de la Ste. Vierge. 126 *b*.
Hallier (du): contraint par le Duc de Lorraine de se retirer de devant la Motte. III. 439 *a*.
Hambourg, ses Magistrats sont fort embarassez, à cause des Disputes de leurs Théologiens, qui partagent tout le peuple. II. 803 *b*. Quand cette Ville a commencé d'avoir des Syndics ordinaires. III. 23 *a*.

Hameston, l'unique asyle des fideles pendant un certain tems. III. 9 *a*.

Hamilton (Patricius) Eloge de ce Martyr. I. 156 *b*.

Hamilton (Jean) Archevêque, s'il est vraisemblable que Cardan lui ait prédit qu'il seroit pendu. II. 53 *a*.

Hammon, ce Dieu avertit le Roi Tementhes de se donner garde des coqs. III. 825 *b*.

Hangest (Claude): Calvin lui dédie son Commentaire sur le Livre de Seneque touchant la Clemence. II. 24 *b*.

Hanover (la Duchesse de) reconnoit les Fourberies de Jaq. Aymar. I. 6 *b*.

Haran frere d'Abraham. Comment il mourut, & pourquoi. I. 32 *b*.

Harangue abrégée dans fort peu de tems. I. 441 *a*. Effacée du Catalogue de la Foire de Francfort, & pourquoi. II. 558 *a*. Qui le prémier s'est avisé d'écrire des Harangues avant que de les réciter. III. 665 *b*. Quoique médiocre, elle peut enlever le monde, si elle est récitée par un excellent Orateur. 666 *a*. L'effet qu'une de Callistrate produisit sur Démosthene. II. 13.

Harangues: autrefois trop farcies de Latin & de Grec. I. 629 *b*.

Harangueurs déplaisent souvent à ceux mêmes qu'ils louent. III. 190 *b*. Ce qu'en disoit Louis XIII. *là-même*.

Hardouin (le Pere) il a eu raison de corriger, comme il a fait, un passage de Pline au sujet de Lucilius. III. 685 *a*. Il fait une supposition au sujet de Pythagore, qui est combatue par Herodote. 742 *a*. Il préfere Plutarque à Varron & à Verrius, au sujet de quelques monumens. IV. 317 *a*.

Harlai (Achille) Premier Président du Parlement de Paris, brutalement traité. II. 150 *a*.

Harma, ce qu'on contoit de ce Village touchant Amphiaraüs. I. 193 *a*.

Harmonie Evangélique, qui court sous le nom d'Ammonius est différente des Canons Evangeliques. I. 190 *a*. Si elle est d'Ammonius. *là-même*.

Harpax: fils de Borée & de Chloris. I. 613 *b*.

Harphius (Henri): son Caractere. IV. 106 *b*. Emprunte beaucoup de Ruysbroek. *là-même*.

Harpocration, passage de cet Auteur corrigé par Maussac, & dont Vossius débite la Correction comme si elle venoit de lui. I. 188 *a*.

Hart (Von der) son sentiment sur le crime de Cham. II. 131 *b*. Il peut faire tort aux narrations de Moïse. *là-même*.

Hartnac (Daniel): écrit la Vie de Mictelius. III. 389 *n*. Continue son *Syntagma Historiæ Ecclesiasticæ*, & son *Syntagma Historiæ Politicæ*. *là-même a*, *b*. Critique de cette Continuation. *là-même*. Repris touchant Radulphus Flaviacensis. IV. 19 *b*.

Hasenmullerus (Elie) abandonne l'Ordre Jésuitique, pour se faire Lutherien. II. 835 *b*, & 836 *a*.

Hautefort (Madame de) calomniée par un Auteur satirique. IV. 168 *a*. Mais justifiée par Mr. l'Abbé Faydit. *là-même*. Suite de son Histoire. *là même b*.

Havard, Amiral d'Angleterre, est cause de la mort du Comte d'Essex, & pourquoi. II. 353 *a*.

Hazart, Jésuite, son crédit contre le Parti des Jansénistes. II. 526 *b*.

Hebé, quel étoit son emploi auprès des Dieux, & pourquoi elle le perdit. II. 529 *a*, *b*, & 894 *b*.

Hébreu de la Bible, quand & pourquoi altéré par les Juifs. I. 124 *a*.

Hecatomythium, ce que c'est. I. 34.

Hegesippus, tendoit peut-être des pieges aux oracles. I. 95 *a*.

Hegire, ce que signifie ce mot. III. 257 *a*. Est l'ére ou l'époque des Mahométans. IV. 603.

Hegius (Alexandre): enseigne à Deventer. II. 1. Refuse la Direction de l'Ecole de Munster, & propose J. Cæsarius. *là-même*.

Heidegger n'a pas bien pénétré la pensée du P. Mersenne au sujet d'Hottinger. II. 819 *a*. Il raconte une plaisante Histoire au sujet de saint Germain & de Loyola. III. 148 *b*, & 149 *a*.

Heidelberg, desordres commis dans cette Ville prise d'assaut par Tilli. I. 169 *a*. Les Professeurs de cette Académie se retirent à Neustad, & pourquoi. II. 560 *n*. Ils y sont rappellez. *là-même*. Dissipation de la Bibliotheque Electorale.. 828 *a*. Le Commissaire du Pape a ordre d'en transporter tous les Manuscrits à Rome. *là-même*. Ruiné pour avoir été contraire à l'Empereur, & pour lui avoir été fidele. III. 596 *b*. Est saccagé par les troupes de Tilli. 610.

Helene, conduite pire que la sienne. I. 465 *a*. Bien des gens parlent d'elle sans qu'ils sachent qu'elle a été pendue. II. 703 *b*. Elle commit un inceste dont peu de gens font mention. III. 532 *b*.

Heleneion, quelle étoit la vertu de cette herbe. II. 703 *b*.

Helinand, Moine de Froimond: quand il vivoit. IV. 18 *n*.

Heliogabale livroit à ses Magiciens de jeunes enfans pour les sacrifier. I. 245 *a*. Mangeoit souvent des langues de paon & de rossignol. 260 *b*.

Hellénisme, quel Ouvrage mérite d'en être appellé le Thrésor. II. 38.

Heloïse, quelle fut sa douleur quand elle aprit le malheur d'Abelard. II. 490 *b*. Ce que font les Religieuses du Paraclet, pour ne pas oublier qu'elle savoit beaucoup de Grec. III. 593.

Hemsbac, à quelle occasion la Réformation s'y établit. III. 594 *b*.

Henau (Gabriel) ses pensées sur le bonheur du Paradis. III. 147 *a*.

Hennins, coiffure haute que les femmes des Païs-Bas portoient autrefois. II. 208 *b*. De quel moien se servit un Prédicateur pour en faire passer la mode. *là-même*.

Henri IV, Empereur, privé par le Pape de la Dignité Impériale. II. 603 *b*. Traité avec la derniere indignité. 604 *b*. Déposé de nouveau. 605 *a*. Mais aiant enfin le dessus sur son ennemi. 606.

Henri II, Roi de France, envoie ses Protestations contre le Concile de Trente. I. 180 *a*. Propose inutilement aux Suisses un renouvellement d'Alliance. 703. Se rend maitre de la Ville de Mets. II. 140 *a*, *b*. Subit un interrogatoire en faveur du Duc d'Etampes. 412. Se fait appeller *Protecteur de la Liberté Germanique*. 721 *b*, & 728 *a*. Brûle la belle Maison de Binche, & pourquoi. 786 *a*. Il veut marier une de ses filles avec Jean Sigismond. 788 *b*. Faits qui le regardent. III. 352 *b*. Ses Démêlez avec Paul IV, Pape. 715 *b*. Fait un Edit contre les mariages clandestins. 718 *a*. Aux conseils de qui doit être attribuée la persécution que les Réformez souffrirent sous son Regne. 765 *b*. Emploie contre le Pape un homme qu'il auroit fait bruler en France. IV. 434 *b*. Selon Jean Bouchet, & le Baron de Villars, ne rompit pas le premier la treve de 1556. I. 629 *a*, *b*.

Henri III, Roi de France, Traité de sa juste déposition. I. 626 *b*. Censure les Théologiens de Paris. 627 *b*. Son indiscretion le rendit odieux à la Duchesse de Montpensier. II. 12 *b*. Cherche à découvrir l'Auteur qui avoit écrit sous le nom de *Stephanus Junius Brutus*. 582 *a*. Pieces curieuses touchant le Procés qu'on lui intenta. 654 *a*. N'étoit appellé que frere Henri en certain Conclave. 734 *b*. Mysteres qu'on a cherchez dans les circonstances de sa mort. 839 *b*, & 840 *a*. Faits touchant la maison où il fut assassiné. *là-même*. Quarante-cinq Gentilshommes furent choisis pour sa sûreté. III. 136 *a*. Savoit faire paroitre de la fermeté & de la grandeur. *là-même b*. Etoit réduit à récompenser les trahisons de ses Sujets. 137 *a*. Jamais Prince ne s'est fait plus dissemblable à soi-même que lui. 333 *a*. Son inconstance en fait de Religion. 480 *a*. Sa jalousie contre son frere. 335 *a*. Fait un sanglant affront à sa sœur Marguerite Reine de Navarre. 337 *a*, *b*. Satire de sa Cour, sous la fiction d'une Ile d'Hermaphrodites nouvellement découverte. IV. 130 *b*. Evénement des plus honteux de son Regne. 292 *b*. Histoire de sa mort. II. 150 *a*. Fait savoir au Roi de Navarre qu'il n'est point content de la conduite de sa femme, & chasse d'auprès d'elle les Dames de Duras & de Bethune. III. 186 *b*.

Henri IV, Roi de France, les Ligueux traitoient de Libelle ce qu'on écrivoit en sa faveur. I. 513 *a*. Erreur de Perefixe quand il a dit que ce Prince étoit entré à Geneve. 552 *b*. Cérémonies de son Absolution. 626 *a*, *b*, & II. 740 *b*. Raillerie du Sr. d'Aubigné sur cette absolution. 626 *b*. Sermons séditieux faits contre lui. I. 627 *a*. De quelle maniere on lui fit tenir l'avis qu'on lui donnoit de venir en diligence à Paris. II. 215 *b*. Son Apologie au sujet de l'Edit de Nantes. 587 *b*. Bon mot de ce Prince à l'occasion de certains papiers que l'Ambassadeur de Venise brûla en sa présence. 668 *a*. Met le Duc de Savoie à la raison. 731 *b*. Sa conversation avec Mr. de Rôni sur les qualitez qu'il vouloit dans une épouse. 739 *b*. Ce qu'on lui fait dire touchant sa femme. III. 481 *a*, & 486 *a*. Etoit indigne d'avoir une épouse fidele. 483 *a*. Demande réparation de l'affront fait à sa femme. 484 *b*. Et ne l'obtient point. 485 *a*. Par quels motifs il pardonna à quelques Ligueux qui avoient mérité la mort. IV. 118 *a*. Il ne peut obtenir de ses Sujets la liberté de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience. 132 *b*. Parallele entre lui & César. 439. Blessé par Jean Chastel. II. 148. Ce qu'il dit sachant que cet Assassin étoit Ecolier des Jésuites. *là-même*. Traité d'excommunié, de relaps, de profanateur, d'ennemi public, d'opresseur de la Religion, & par conséquent de Tyran & Usurpateur. 149 *b*. L'absolution du Pape ne le pouvoit rehabiliter. *là-même*. De combien de degrez il étoit éloigné de la succession à la Couronne. *là-même*. Jean Guignard ne le reconnoissoit point pour Roi de France, & vouloit qu'on le fit Moine. 614 *a*, *b*. Repris de negligence & même de timidité touchant les Accusations contre J. Guignard. 641 *a*.

Henri II, Roi d'Angleterre, comment il promet d'expier sa part du crime commis dans l'assassinat de saint Thomas de Cantorbery. II. 747 *a*. Il ne tient point sa promesse, & pourquoi. *là-même*.

Henri VI, Roi d'Angleterre: proclamé Roi de France. III. 583 *b*.

Henri VII, Roi d'Angleterre, caprice de ce Prince. III. 119 *a*. Prie Polydore Vergile d'écrire l'Histoire d'Angleterre. IV. 461 *b*.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, censuré dans un endroit du Livre de la *Vanité des Sciences*. I. 108 *a*. Protestans & Catholiques couroient également risque sous son Regne. 190 *a*. Avis des Théologiens de Wittemberg sur son Divorce. 457 *a*, *b*. Dessein qu'eut François I de faire opiner la Sorbonne favorablement pour ce Divorce. 496 *b*, & 500 *a*, *b*. Calvin se plaint de ce qu'on l'avoit appellé Chef suprême de l'Eglise. II. 24 *a*. Lui & Charles-Quint font entr'eux le partage de la France. 133 *b*. Sa mort afflige mortellement François I, quoiqu'il dût plutôt s'en réjouir. 504.

Henri d'Albret II du nom, Roi de Navarre, commence à goûter la Réformation. III. 468 *b*. Voiez aussi 470 *a*.

Henriciade, Poëme, quel jugement on a fait de cet Ouvrage. IV. 8 *b*.

Henriques (Louis) ses pensées sur les occupations des Saints dans le Paradis. III. 147 *a*.

Heraclide, passage de son Traité des Républiques éclairci. I. 297 *b*.

Heraclides, il leur étoit défendu de faire des enfans à une femme étrangere. I. 96 *b*.

Heraclite disoit qu'une même chose étoit & n'étoit point. I. 353 *b*. Cache ses Ecrits dans le Temple de Diane, & pourquoi. II. 428. Dit que les parties du Monde vivent de la mort les unes des autres. III. 634 *b*. N'admettoit que le feu pour principe de toutes choses. IV. 341 *a*.

Heraclius recouvre par un Traité de paix la Croix que les Perses avoient enlevée. II. 745 *a*. Ce qu'il fait pour faire dépit à Cosroës Roi de Perse. III. 493 *b*.

Herbelot (Mr. d') Professeur Roial en Syriaque, qui lui succede. I. 525.

Herbert, Baron, grand Déiste. I. 269 *a*. Notes scandaleuses tirées de ses Ecrits. 268 *b*.

Hercule, divers sentimens des Anciens touchant ce qu'il exécuta contre Diomede & ses cavales. I. 13 *b*. La longueur de son pied fit juger de la grandeur de sa taille. 74 *a*. Est appellé le *Lion de trois nuits*, & pourquoi. 146 *a*. Il est introduit injuriant la Vertu, par un Poëte Grec. 685 *a*. Sa Statue mise en morceaux par un Athée. II. 283 *a*. La dévotion que les Agrigentins avoient pour sa Statue. 548 *b*. Quelle étoit la grandeur de sa coupe. 584 *a*. Il y a eu six personnes de ce nom selon Ciceron, & quarante-quatre selon Varron. 746 *a*, & 747 *a*. Censure les Argonautes de s'abandonner aux voluptez. III. 74 *b*. Fouillant la terre fait sortir la source d'un fleuve. IV. 162 *a*. Lieux où il étoit principalement honoré. 360 *a*.

Hérésiarques, si on leur doit faire un crime particulier des méthodes qu'ils emploient pour instruire leurs Catechumenes selon leurs fausses lumieres. I. 332 *b*. Hérésiarque fait une espece de miracle à Rome. 616 *b*.

Hérésie, si son caractere est l'opiniâtreté. I. 232 *b*. Contradiction où tombent à cet égard les Ecrivains qui veulent parler de conversions. *là-même*. Quelles étoient autrefois les plus dangereuses au jugement de la Cour de Rome. II. 209. Défauts qui regnent dans le Catalogue de celles du XVI Siecle. IV. 276 *a*. Lieu commun qu'elles sont la cause des fleaux de Dieu. 445 *a*.

Hérétiques, on avale tous les sots Contes qu'on en fait, & on en débite mille Fables dans toutes les Sectes: on fait courir cent Fraudes pieuses sur leur mort, & l'on y fait bien des réflexions. I. 37 *b*, 141 *b*, 504 *a*, 540 *b*, 554 *a*, *b*. II. 91 *b*, & 302 *a*, *b*. Hérétiques qui faisoient un mélange des Doctrines de l'Evangile, & de celles des Philosophes. I. 179. Tout est bon à certaines gens pourvu qu'ils les diffament. 204 *a*. Si les Princes orthodoxes peuvent faire des Alliances avec les Hérétiques, pour la sureté de leurs Etats. 284 *a*. Quelles sortes de voies ont été emploiées contre eux par les Empereurs orthodoxes. 332 *a*. Ignorance ou Contradiction d'un Théologien Protestant à cet égard. *là-même*. Il est dangereux de disputer contre les Hérétiques, à moins qu'on ne soit fort éclairé & fort habile. 392 *a*. Si les Magistrats doivent les punir. 549 *b*. Reproches que les François & les Espagnols se font réciproquement au sujet de leurs Alliances avec les Hérétiques. II. 67 *a*. On ne paroît l'être en plusieurs rencontres que par la maniere de s'exprimer. 147 *a*. Réflexion sur les peines qu'on prétend leur devoir infliger. 541 *a*. Si l'on doit avoir pour eux la même tolérance que pour les infideles. 596 *b*. Scrupules de l'Eglise Romaine touchant leur éloge. 754 *b*. Ceux qui en font des Catalogues, commettent ordinairement trois sortes d'injustice. 757 *b*. Hérétiques tolérez par l'Empereur Jovien. 861 *b*. Usage des Loix pénales contre eux. III. 307 *a*. Dispute entre Mr. Jurieu, Mr. Maimbourg, & Mr. Ferrand, sur le nombre de leurs martyrs. 315 *b*. Examen de toutes les Pieces de cette Dispute. 316 *a*. Utilitez de cet Examen. 317 *a*. Histoire des méthodes mises en usage pour convertir les Hérétiques. 512 *a*. On suppose toûjours qu'ils font une fin tragique. 493 *a*. S'ils peuvent être disculpez par la comparaison des Juges & des Médecins. IV. 98 *a*, *b*. S'il n'est pas permis d'écrire contr'eux d'un style honnête & de reconnoître leurs bonnes qualitez. 295 *b*. Les Souverains n'ont point de conduite liée à l'égard des Hérétiques. 434 *b*. Hossus vouloit qu'on les exterminât. II. 801. Accusez d'avoir dépravé les Manuscrits de l'Ecriture. III. 59. Accusez d'être presque toûjours coupables de quelque grand crime. IV. 281 *a*.

Hermandovilla (Henri de) prémier Médecin de Philippe le Bel. II. 109.

Hermaphrodites, leur origine, & les moralitez qu'on en peut tirer. IV. 129 *b*, 130 *a*. Moine hermaphrodite qui accoucha. 110 *a*.

Hermaphroditus. Piece abominable. III. 580.

Hermesianax, Poëte ancien, a écrit des Vers d'Amour. III. 94 *a*. Il a aussi composé un Poëme sur la Ville de Colophon. *là-même*.

Hermite qui laisse tomber son Breviaire à la vue de deux personnes qui se caressoient. II. 493 *b*.

Hermonymus se mêloit d'expliquer des Auteurs qu'il n'entendoit pas. I. 698 *a*.

Herodote, son imagination n'a jamais pris tant d'essor, que lorsqu'il s'est agi d'Artaban. I. 356 *a*. Attribue de l'envie & de la jalousie à la Divinité. III. 670 *b*. Ce qu'en dit Ciceron. IV. 345 *b*.

Heroïnes, celles de Roman sont souvent enlevées. II. 787 *a*.

Heroïsme mal connu d'Homere. I. 58 *b*.

Herold (Jean): fait imprimer *Marianus Scotus* sur un MS. communiqué par Latomus. III. 582 *a*, *n*, & Martinus Polonus. 774 *a*. Accusé mal à propos par Florimond de Remond d'y avoir fourré le Conte de la Papesse. *là-même*.

Héros d'un Poëme épique ne doit point être enseveli dans le Poëme même. I. 58 *b*. Anciens Héros dangereux compagnons de voiage. IV. 329 *a*.

Herwart (Jean Henri): exhorte Xylander à traduire en Latin Dion Cassius. IV. 525.

Hesbusius, esprit turbulent & séditieux. I. 70. Distique qu'on fit courir contre lui. *là-même*.

Hesycastes, Moines du mont Athos. I. 64. Ressemblent aux Quietistes. *là même*.

Hesiode devient Poëte en gardant ses moutons. IV. 14 *b*. Sa Généalogie des Dieux. 225 *a*.

Hesse: Fr. Lambert fut un des prémiers instrumens dont on se servit pour y établir le Lutheranisme. II. 40 *a*, *b*.

Hesse (Maurice, Landgrave de) recompense par une Epigramme la Dedicace d'un Livre d'Epigrammes. III. 165 *a*. Voiez *Maurice*.

Hesse (Philippe, Landgrave de) son tempérament l'oblige à demander la permission d'épouser une seconde femme. III. 227 *b*. Suites de cette affaire. 228 *a*, *b*.

Heucourt (le Baron de) desavoue une Lettre écrite contre Mr. Arnauld. I. 332 *b*.

Hyccara (Ville de Sicile) prise, & ses habitans vendus. III. 32 *a*.

Hyde, Professeur à Oxford, a écrit de la Religion des anciens Perses. IV. 558 *b*.

Hierarchie, Bucer ne condamnoit pas celle d'Angleterre. I. 689 *a*.

Hieres: Isles, appellées les Isles d'Or. I. 284, érigées en Marquisat par Henri II pour Gabriel d'Aramont. *là-même*.

Hieroclès, pourquoi il appelle Ammonius Théodidacte. I. 188 *b*. Fait un parallele de Jesus-Christ avec Apollonius. 267 *a*, *b*.

Hygin, Passage de cet Auteur proposé aux Lecteurs, pour en avoir l'intelligence. II. 851 *a*. Quels conseils il veut que Minerve ait donnez à Penelope. III. 648 *a*.

Hilarion de Coste, ses omissions touchant la Reine Marguerite. IV. 484. Cité. II. 570 *b*, 571 *a*, *b*, 572 *a*, 787 *a*, *b*, & alibi.

Hylobiens, sorte de Philosophes Indiens. I. 653 *a*. Pourquoi appellez ainsi. *là-même*.

Hyperius: Jean Pincier étoit son beau-frere. III. 727.

Hypocrites, on ne gagne rien à les peindre & à les faire connoître. II. 584 *a*.

Hypostase: les Apotiquaires modernes ont profané ce mot en l'appliquant aux Urines des Malades. II. 533 *b*.

Hippias ne portoit rien que ses mains n'eussent fait. II. 367 *a*.

Hippocrate, si certaines Lettres qu'on trouve parmi les siennes touchant Democrite, sont véritables ou supposées. II. 271 *a*. Paraphrase d'une de ses Lettres par Alardus. IV. 521 *a*, & *n*. Avoue qu'il s'est trompé. 611.

Hippodamie: femme de Pirithoüs. I. 375 *a*.

Hippomanes, Dissertation sur ce sujet. IV. 593.

Hipponax, Poëte d'une figure méprisable. I. 708. Et représenté sous une forme ridicule. *là-même*.

Hippone, ses habitans forcent Pinianus à leur promettre qu'il embrasseroit la Prêtrise chez eux. I. 162.

Hirpes, gens qui marchoient sur le feu. II. 773 *b*.

Hystaspes, pere de Darius, s'attacha à la Magie. IV. 556 *a*.

Histoire, ses Droits. I. 74 *a*, & II. 769 *a*, & IV. 581. Ses deux grands Statuts. 47 *a*. Ceux qui en composent en sont crus sur leur parole. I. 241 *a*, IV. 581. Pourroit éclaircir cent choses particulieres sans être guere plus longue. I. 295 *a*. Histoire universelle, entreprise bien difficile. 413 *b*. Preuve de cela. *là-même*. Défaut ordinaire de ceux qui l'écrivent. IV. 108 *a*. S'il n'est pas permis de rapporter des véritez infames dans l'Histoire. I. 579 *b*. Peu de choses suffisent pour la métamorphoser en Satire. 682 *b*. Des lumieres qu'on aquiert en voisageant sont utiles à ceux qui composent une Histoire. 687 *a*. Il y a bien des occasions où les véritez de l'Histoire ne sont pas moins impénétrables, que celles de la Physique. II. 208 *a*. Il faut s'en défier quand elle est écrite par un domestique comblé de faveurs. 541 *b*. Quelles Regles on doit suivre pour en discerner les faits faux d'avec les véritables. 632 *b*. Inconvéniens qu'il y a à écrire celle des Monarques morts depuis peu de tems. 680 *a*, *b*. En quels cas il est permis de faire une Histoire traitée par d'autres. *là-même*. Réflexions sur de certains faits qui la rendent incertaine en mille choses importantes. III. 134 *b*. En quoi consiste l'Art de la bien écrire. 328 *b*. Si les Flateurs la corrompent plus que les Satiriques. 341 *a*, *b*. N'est autre chose que le portrait de la misere de l'homme. 548 *b*. Il n'est point permis de rien changer à celles qui sont consignées dans les meilleurs Livres de l'Antiquité 702 *a*. Voiez aussi 703 *a*. *b*. Si l'Art Oratoire est utile à sa composition. IV. 344 *a*. Il y a des Auteurs qui n'auroient jamais songé à en composer, si des mecontentemens personnels & des passions à la mode ne les y eussent déterminez. 368 *b*. Par qui elle devroit être écrite; grand abus en cela. 581. Respect que les anciens Romains avoient pour elle. 585. Difficulté de l'écrire. II. 48 *a*, *b*. Passage de Salluste à ce sujet. *là-même*. Sur-tout celle de son Païs & de son Tems. *là-même a*. Si pour la composer il faut être vuide de toute passion, il faut aussi l'être pour la lire & pour en juger. *là-même b*. Il n'y a point d'Ouvrages à qui le *pro captu Lectoris habent sua fata Libelli* convienne si bien. *là-même*. Ne peut causer de la joie en racontant des Evenemens qui ont chagriné. *là-même b*. Tout autrement véritable que les bruits du Peuple. 361 *b*. Les Faiseurs de Romans sont obligés de la suivre lorsque dans une Préface ils donnent le fondement de leurs Fictions. 556 *b*. Ne doit être touchée que par des mains pures. 689. Sa perfection est d'être desagréable à toutes les Sectes & à toutes les Nations. IV. 644.

Histoire Généalogique, précédée presque toûjours du tems fabuleux, est souvent entrecoupée par des périodes du tems obscur. I. 521 *a*.

Histoire Ecclésiastique, il y a peu d'ordre & d'exactitude. I. 331 *a*.

Histoire Romaine, l'Abrégé qu'en a fait Paterculus est très-curieux. III. 612 *b*.

Histoire de France, qui le prémier en composa un corps en François. II. 680 *a*.

Histoire fabuleuse, pleine de contradictions. I. 57 *a*.

Histoires générales: quand on les reimprime on y joint ce qui s'est passé depuis l'Edition précédente. III. 389 *a*. Quand on en trouve une Continuation toute faite, on la prend plus volontiers que d'en dresser une autre. *là-même a*.

Histoires Saintes: pendant qu'on défendoit au peuple de les voir dans le Livre qui les contient purement, on lui permettoit de les voir sur le Theatre souillées de mille inventions grossieres. II. 163 *a*.

Historien Commentateur: on n'en devroit jamais juger qu'après s'être instruit des Loix Historiques, & des Privileges du Commentaire. IV. 667.

Historiens, ceux qui suppriment de certains faits devroient être traitez comme les vendeurs à réticences. I. 10. Ne s'attachent pas toûjours assez exactement à la vérité. 13, & II. 356 *b*. Les Anciens ont été trop libres à corriger & à amplifier leurs Mémoires. I. 28 *b*. Voiez aussi II. 449 *b*. Les Anciens avoient trop pour maxime de ne rapporter que le gros des choses I. 295 *a*. Historien se doit extrémement défier de tout ce qui a l'air de fraudes pieuses. 540 *b*. Les Historiens nient tous les faits qui les incommodent. 596 *a*. Les loix qui leur sont prescrites sont impraticables. 602 *b*. S'exposent en disant la vérité. II. 30 *a*. Il y a peu de Chronologie dans la plupart des Grecs & des Latins. 48 *a*. On les voit quelquefois dans des contrarietez. 76 *a*; que les Commentateurs ont negligé d'aprofondir. *là-même*. Donnent plus souvent dans le Sophisme *à non causa pro causa*, que les Péripatéticiens. 112 *b*, & 213 *a*. Historiens particuliers d'une Province sont plus croiables que les autres, quand il n'y a rien d'apologétique. 153 *a*. Les Historiens manquant de bien circonstancier les choses, nous jettent dans une incertitude d'où l'on ne peut sortir. 254 *a*, *b*. Voiez aussi 789. Les anciens Historiens n'égalent pas quelques-uns de nos modernes. 12 *b*. Les Historiens se contredisent quelquefois si fort, qu'on ne sait ce qu'on doit choisir. 269 *a*. Ils ne doivent jamais rien supprimer de ce qui sert à caractériser les vices & les vertus. 303 *a*. Il est bon qu'entre leurs variations les jeunes gens s'accoutument à chercher la raison des plus grandes vraisemblances. 331 *a*. Ils commettent un crime qu'on ne leur peut pardonner, quand ils suppriment de certains faits. 353 *a*. Ne sont guere dignes de foi quand ils racontent des prodiges. 362 *a*. Il y a du peuple parmi eux, comme parmi la plus petite bourgeoisie. 417 *b*. Il leur arrive la même chose qu'à un voiageur. 522 *b*. Leur devoir par rapport aux événemens qu'ils ne jugent pas véritables. 601 *a*. Il y a eu beaucoup d'abus dans les Harangues qu'ils ont rapportées. 636 *a*. Une des sources de leurs variations. 665 *b*. Vrai caractere d'un Historien. 681 *a*. Voiez aussi IV. 46 *b*, & 48 *b*. La plupart sont credules & menteurs. II. 779 *a*. Ne debitent souvent que des fantaisies de leur cerveau pour avoir lieu de mettre leurs recueils à profit. 741 *a*. Aiment à avoir de grands événemens à décrire. 751 *a*. Il est rare que l'on dispute de quelle Religion ils ont été. III. 313 *a*. Doivent être desintéressez. 424 *b*. Leurs variations sur les Avantures les plus memorables. 791 *b*. Ne doivent pas deguiser les choses par une fausse pruderie. IV. 410 *a*, *b*. Ce qui charme le plus dans un Historien. 299 *a*. Et ce qu'il y a de plus pénible dans ses fonctions. *là-même b*. S'il doit supprimer les impuretez de ceux dont il fait l'Histoire. 300 *a*. Voiez aussi *là-même b*. Quand c'est que leur erreur est digne d'excuse, & quand c'est qu'elle ne l'est pas. 367 *a*. Un Esprit satirique est incapable d'en bien remplir les fonctions. 369 *b*. Pervertit quelquefois les caracteres les plus essentiels d'un fait. 370 *b*. Les modernes sont trop prolixes & les anciens sont trop courts. 579. Plusieurs perpetuent le mensonge. 581 & suiv. Une des sources de leurs illusions. *là-même*. S'ils doivent avoir de la gratitude. 486 *a*. Souvent ne sont accusez de partialité que parce qu'on est injustement prévenu. II. 48 *a*, *b*. Plus malaisé de paroitre Historien fidele, que de l'être en effet. *là-même b*. Imprudence d'un Historien, qui dédieroit son Ouvrage à un Prince, dont il auroit justement blamé la Conduite. 49 *b*. Ne doivent point suivre les Bruits populaires quand ils ne s'accordent point avec les Auteurs. 361 *b*. Doivent être parfaitement desinteressés. 689 *b*. Qui a quelque ressentiment contre une Nation doit s'abstenir d'en écrire l'Histoire. *là-même b*. Choisit exactement ses paroles, & ne laisse point à deviner. III. 389. Moralement & physiquement impossible qu'ils se taisent sur certains faits éclatans. 587 *b*. Doivent rapporter non seulement les actions des Hérétiques, mais le fort & le foible de leurs Opinions. IV. 626. Doivent représenter les gens tels qu'ils ont été, & ne doivent rien supprimer. 628. Le comble de la gloire pour eux est de faire justice à leurs plus grands Ennemis. 619. Bien des gens ne savent point la difference qu'il y a entre eux & des Elogistes. 620.

Historietes sont propres à entretenir agréablement une compagnie. I. 463 *a*.

Historiographe, on se peut malaisément fier à lui. I. 662 *b*. Historiographe fameux avouoit ingenument, qu'il ne savoit pas en quel Siecle vivoit Philippe le Bel. II. 92 *a*.

Hobbes (Thomas) il n'y a point de principes qui soient plus mal propres que les siens à combattre la Magie. II. 777 *a*. Comment il s'y prit pour dégoûter les Anglois de l'Etat Républicain. III. 675 *b*.

Hofman (Caspar): repris touchant du Laurens. III. 69 *b*.

Hofman (Melchior): cru par Prateolus & Gaultier Auteur d'une Secte de Melchiorites. III. 376.

Holland (Philemon): traduit en Anglois la Pharmacopée de Bauderon. I. 471 *b*.

Hollande, la propreté qu'on y voit en plusieurs endroits, n'auroit pas été du goût d'Horace. I. 133 *b*. Ses Etats font condamner une These concernant la Souveraineté. II. 305 *a*. Hollande & Zelande offrent de reconnoitre la Reine Elisabeth pour leur Souveraine. 349 *a*. On y promet aux Papistes l'exercice libre de leur Religion. III. 15 *b*. C'est la grande Arche des fugitifs. 25. Ce qu'en disoit un Empereur Turc. 177 *a*. Il est difficile d'y trouver des Imprimeurs qu'à de certaines conditions. 597 *b*.

Hollandois accusez d'avoir fait périr l'Armée de France, comment justifiez. III. 190 *a*. Aiment mieux pour voisins les Espagnols que les François. 196 *b*.

Homœomeries, la juste idée qu'on s'en doit former. I. 209 *a*, *b*. & 210 *a*. Sont sujettes à une fâcheuse conséquence. 208 *b*. Cette Hypothese peut être ruinée par son fondement. 228 *a*. Et fourmille de contradictions. 213 *a*. Si leur formation ne requiert pas une intelligence. 214 *b*.

Homere critiqué touchant le Discours de Phenix. I. 57 *a*. Un de ses Episodes a servi de modele à Virgile, pour l'un des plus beaux morceaux de son Eneïde. *là-même b*. Homere n'avoit aucune idée de l'Héroïsme. *là-même*. Il obtient par ses offrandes qu'Achille se montre à lui, mais il ne peut soutenir l'éclat qui l'environne. 61 *b*. Il y a trois Vers dans son Iliade qu'on prétend n'être point de lui. 113. Anaxagoras fut le premier qui supposa que les Poesies d'Homere sont un Livre de Morale. 215. Il étoit trop grand parleur & trop naïf. 235 *a*. Mysteres qu'on dit qu'il a renfermez dans les deux prémieres lettres de son Iliade. 262 *b*. On s'est servi d'évocations magiques, pour savoir le lieu de sa naissance. *là-même*. Arcesilas l'appelloit son mignon. 284 *b*. Sa revision par Aristarque Grammairien. 313 *b*. Et la division de ses deux grands Poëmes par le même Aristarque. 314 *a*. Tradition touchant sa mort. 329 *b*. Les autres Poëtes qui sont venus après lui se sont servis de ses inventions. 598 *a*. Les idées de la Raison étoient bien confuses de son tems. 668 *b*. A introduit mille maux par ses Impietez Poëtiques. II. 532 *a*. Voiez aussi IV. 40 *b*. Ne désigne personne par des noms empruntez des meres. III. 404 *b*. Sa naïveté. 489 *b*. Il ne fait pas parler Telemaque assez respectueusement à sa mere. 646 *a*. Deux grandes Provinces disputent à qui l'aura. 686 *a*. Il compare les hommes, aux feuilles, aux oiseaux, & aux mouches. 735 *a*, *b*. D'où vient qu'on a tant eu de peine à marquer le lieu de sa naissance. IV. 93 *a*. S'il a fait mention des Juifs. 331 *b*. Fort ignorant de la Sphere. III. 98. J. Sponde le commente le prémier en Latin. IV. 172 *a*, *b*.

Homicide de soi-même. III. 204 *b*. Doctrine furieuse touchant l'homicide de soi-même & de son prochain. IV. 120 *a*. Autorisé par des Loix publiques. 553 *a*.

Homme, les Paiens ont reconnu qu'il est composé de deux parties qui retournent chacune à son principe. I. 193 *a*. Sentiment de quelques Philosophes touchant la formation des prémiers hommes. 290 *a*, & II. 118 *a*, & 903 *a*, *b*. C'est le propre de l'homme de ne garder point de milieu. I. 368 *a*. De quelle maniere on pourroit le définir. 659 *a*. Hommes vendus à un vil prix. II. 44 *a*. Combien diversifiez par les loix de l'union de l'ame & du corps. 155 *b*. Donnent à leur prochain les fausses raisons de leur conduite, & gardent pour eux les véritables. 230 *b*. L'homme est un animal indisciplinable. 404 *a*. Jusqu'à quel degré les hommes sont méchans. 775 *b*. Leurs passions sont cause que les plus beaux Systémes de Politique sont inutiles. *là-même*. Par quel moien il peut devenir un Dieu. III. 669 *a*. Il est semblable à une petite République, qui change souvent de Magistrats. 735 *b*. Son état & sa condition est un des plus incompréhensibles mysteres. 372 *a*, & 579 *b*. Son état déplorable. IV. 275 *a*. Voiez aussi 315 *b*. Souffre une guerre continuelle au dedans de lui. III. 560 *b*. S'il est moins parfait que les Plantes, dans la maniere de produire son semblable. IV. 110 *a*. Rien n'est plus humiliant que de se représenter que l'on est homme. 213 *a*. Ses prérogatives décrites par Socrate. 521 *b*. Hommes célebres, n'aiment point à parler de leur basse naissance. I. 179 *a*, *b*. Leur mémoire les trompe souvent. 260 *a*. Il y a des hommes dont l'étoile a la force d'immortaliser un Conte, quelque peu aparent qu'il puisse être. 563 *a*. Les hommes sont plus dignes de satire que les femmes. IV. 413 *a*. Les deux anses qui remuent l'homme sont la crainte du chatiment, & l'espoir des récompenses. 618.

Homonymi, ce qu'il faut entendre par-là. I. 164 *b*. Les Anciens ont écrit *de Homonymis* aussi bien qu'Allatius. 268 *b*.

Hongrie (Louis, Roi de) perd la Bataille contre les Turcs, & est suffoqué dans un marais. III. 159 *a*.

Hongrie (André, fils de Charles Roi de) étranglé, comment & pourquoi. III. 455 *b*. Comment traité après sa mort. 459 *a*.

Honneur, ses loix regardées comme des chimeres par une coquette. I. 345 *b*. On en voudroit jouir, & de la gloire de la mépriser en même tems. 473 *a*. Quelles sont les forces du point d'honneur sur les femmes. III. 320 *b*.

Honorius, Alypius lui présente une Requête du Clergé d'Afrique I. 162 *b*.

Honsdorf, ou *Hondorf*, compilateur d'Exemples de la justice divine contre certains pecheurs. II. 850 *b*. Cité 555 *a*.

Honte, il y a une espece de honte portée à l'excès qui mérite notre admiration. I. 645 *a*. N'est gueres moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. II. 764 *a*.

Hoornbeek, juste plainte de ce Théologien contre quelques Antitrinitaires. I. 571 *b*.

Horace, donne à Homere des éloges qu'il ne mérite pas. I. 57 *a*. Est cité au sujet des Poëtes qui travaillent en leur vieillesse. 86 *b*. Est justifié de sa censure contre Agamemnon au sujet d'Ajax 115 *a*. D'où vient qu'il a eu assez de bonne foi pour confesser, qu'il avoit jetté les armes en se sauvant du combat. 135 *a*. Il s'est moqué d'un homme qui faisoit deux cens Vers par heure. 462 *a*, *b*. Fait un raisonnement pitoiable. 668 *b*. II. 69 *b*. Est mal entendu touchant les Loix contre les Satires. 79 *a*. Si étant Epicurien il a pû railler ses confreres. 102 *a*. Attaque par un *Sorites* les admirateurs des Anciens. 173 *b*. Pourquoi il insulte la Nation Juive, en parlant des miracles que la Pierre d'Egnatia faisoit. 344 *a*. Passage de ce Poëte touchant Fannius bien difficile à entendre. 341 *a*. Application d'une de ses pensées à la race de Mrs. de Guise. 652 *a*, *n*. Quelle chose il auroit préférée à la réputation de bon Auteur. III. 23 *a*. Ce qu'il dit des gens qui courent après les phrases surannées. 23 *b*.

Horantius publie un Ecrit contre Baïus. I. 423 *b*.

Horne (Jean van): ses Notes sur les Ouvrages de Botal. I. 625.

Hornius, Erreur de cet Ecrivain. I. 570 *a*.

Horoscopes, gens qui ont fait celle de Jesus-Christ. I. 117 *b*, & II. 55 *a*. Leur vanité. 727 *b*, & 728 *a*, *b*.

Hofmannus: Héréfiarque imaginaire dont Moreri donne l'Article, trompé par une faute d'Impreffion. III. 376.

Hofpinien (Rodolphe): donne de grands détails fur les variations de la Confeffion d'Augsbourg. I. 656 *b*.

Hofpital (Michel de l') fa Meffe tournée en Proverbe. II. 804 *b*. Traité d'Athée par quelques-uns. 807 *a*. Etoit de la Religion Reformée dans fon ame. *là-même b*. Rempliffoit bien fon devoir de Chancelier. 810 *a*. Ses rares qualitez le rendoient le foutien de la Monarchie Françoife. III. 154. Reffembloit à Ariftote. 618 *b*.

Hoftie, miracle qu'on dit qui parut fur une Hoftie. III. 122 *a*.

Hoftienfis: Confeil qu'il donne aux Sages-femmes touchant les femmes qu'elles doivent examiner IV. 2 *b*.

Hotel de Flandres; lieu où l'on repréfentoit les Myfteres Dramatiques. II. 163 *a*.

Hotman (Antoine): foutient la pratique des bains & lavemens illufoire à l'égard des femmes examinées pour le Congrès. IV. 2 *b*.

Hotman (François) mal défendu par Beze. II. 816 *b*. Sa raillerie fur une queftion que Calderin fit à fa femme, & fur la réponfe qu'elle lui fit. I. 229 *b*. Critiqué au fujet d'une Epigramme fur Jules II. II. 872 *b*. Ses plaintes contre le peu de Religion de Stouppa. IV. 288 *a*. Ceux qui répondirent à fa Franco-Gallia. 407 *a*, *b*.

Houlieres (Madame des) citée. II. 721 *b*. Ce qu'elle dit de la Raifon. III. 560 *b*. Balade de cette Dame. 618 *a*, *b*. L'élévation & la profondeur de fa Morale. 755 *a*. Elle fuccomba elle-même aux foibleffes qu'elle blâme. *là-même*.

Houffaie (Amelot de la) ne veut pas reformer le langage de d'Offat. III. 550 *b* &c.

Huber, fon Apologie pour les Hollandois, contre les Accufations du Cavalier Nani. III. 189 *b*.

Huberus (Samuel) Miniftre d'un village proche de Berne, fe fait chaffer par fa hardieffe à contredire quelques-unes des opinions de Beze. II. 824 *a*. Il fe retire à Wittemberg, & en eft chaffé pour fes fentimens fur l'élection. *là-même*. Se retire à Ratisbonne, où s'opiniâtrant dans fes erreurs, il eft entierement deftitué. *là-même*. Avoit les deux principales qualitez d'un bon Difputeur. IV. 181 *b*.

Huet, Evêque d'Avranche, pourquoi il n'acheva pas de traduire en Latin un certain Roman compofé en Grec. III. 155. Ce qu'il penfe du caractere de ces fortes d'Ecrits. *là-même b*.

Huguenots, quels font les Sermons qu'ils aiment le plus. II. 191 *b*. Huguenots de Parti & Huguenots d'Etat. 464 *b*. Quels étoient les Avis des uns & des autres dans l'Affemblée de Saumur, & qui les Chefs de ces Avis. *là-même*. Abbé d'un Monaftere de l'Ordre de Citeaux qui étoit Huguenot. I. 512 *a*, 513 *b*.

Huile, qui inventa le fecret de la faire. I. 316 *b*.

Huitres envoiées à Trajan au païs des Parthes. I. 260 *a*.

Humilité, n'accompagne pas toujours le bâton & la beface. II. 292 *b*.

Humoriftes, combien leur Académie eft eftimée à Rome. III. 640 *a*.

Hunaud fe foumet à Charles Martel, & on lui laiffe le Duché d'Aquitaine. II. 418.

Hurtado, fes Ecrits font pleins de folécismes. IV. 22 *a*.

Hus (Jean) confeil qui lui fut donné avant que d'être jugé. I. 118 *b*. Par qui condamné au fupplice. *là-même*. Relation de fon fupplice faite par Pogge. II. 26 *b*. Allegue le fait de la Papeffe au Concile de Conftance qui ne l'en cenfure point. III. 774 *b*.

Huffites: reprochent aux Catholiques le fait de la Papeffe. III. 775 *a*.

Hutten (Jean) tué par le Duc Ulric de Wirtemberg. II. 826. Eft déterré quatre ans après, & faigne quand on le touche. *là-même a*.

Hutten (Ulric) publia une Invective contre Aleandre. I. 153 *a*.

Hutterus: accable d'injures Bucer par rapport à fes fentimens fur la Juftification. I. 692 *b*.

I.

JAchæus, fubtil Péripatéticien, rend célébre dans l'Académie de Leide la queftion des formes fubftancielles. II. 700.

Jacobins de Cologne, comment réduits à la raifon par le Comte de Nevenar. II. 778 *b*. Quelqu'un a dit que les Jacobins font plus à craindre par leur canif, que par leur plume. III. 66 *a*. Ceux de Florence font une vigoureufe refiftance lorsqu'on attaque leur Couvent pour en tirer Savonarole. IV. 155 *b*. Le Concile de Pife leur promettoit la Canonifation de ce Moine, pourvu qu'ils fe déclaraffent contre le Pape Jules II. 157. Leur Procédé dans le défi de l'épreuve du feu dans l'affaire de Savonarole. 152 *a*, *b*, & 153 *a*, *b*.

Jaldabaoth, ce que c'eft felon quelques anciens Hérétiques. II. 418 *a*, *b*.

Jaloufie, effet fingulier de cette paffion. II. 26 *a*. Celle des hommes n'eft pas d'une auffi grande étendue dans fes inventions, que l'amour des femmes. 201 *a*. Porte les hommes à décrier tout le fexe. 422 *b*. Tortures qu'elle livre à ceux qui en font poffédez. 899 *a*. Si elle eft néceffaire dans la focieté. III. 110 *b*. N'eft pas toujours uniforme dans fes caufes & dans fes effets. 272 *a*. Confidération fur cette paffion. IV. 187 *a*.

Jaloux, ceux qui le font le plus commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. I. 23 *a*.

Iambiques, efpéce de Vers, qui les a inventez. II. 772 *a*.

Janfénisme, où il eft né en Hollande, & qui en a été l'Apôtre. I. 348 *b*. Quel eft fon endroit foible, felon les Moliniftes. IV. 35 *a*.

Janféniftes, plainte de l'un d'eux contre l'Archevêque d'Aix. I. 26 *a*. Publient un Ecrit contre le Pere Adam. 76 *a*. S'expofent eux-mêmes à la cenfure en critiquant Oderic Raynaldus. 127 *b*. Guerre excitée entre eux & les Jéfuites. 346 *b* &c. Quelques-uns d'entre eux font attirez dans le Noordftrant, ce qui fut fuivi de grands Procès. 648 *b*. L'origine de leur guerre avec les Jéfuites. II. 531 *a*. Les Bulles des Papes ne leur ôterent pas le moien de difputer. 720 *a*. Leurs Deputez, retournant de Rome à Paris, paffent à Zurich où ils vifitent Hottinger. 819 *a*. Ils font fort empreffez à faire publier deux Decrets de la Cour de Rome. 846 *a*. Réflexion du Pere le Tellier là-deffus. *là-même*. Janféniftes comparez dans un Sermon aux Dogues d'Angleterre. III. 284 *a*. De Marca leur fut fort contraire. 311 *a*. Sont accufez de Calvinisme, pourquoi. 326 *a*. Ils fe défignent ordinairement par *on:* pourquoi cela. 609 *b*. Paffent pour les plus capables dans la Doctrine des Mœurs. IV. 655.

Janua (Joannes de) fi c'eft le même Auteur que Jaques de Voragine. I. 427 *a*. Fautes fur cela. *là-même*.

Janua cœlorum referata, ce qu'on montre dans ce Livre touchant l'Arianisme. I. 331 *b*. En ftyle de Philofophie Péripatéticienne, on y attaque & renverfe le Syftême de l'Eglife. II. 205 *b*. Quel prétexte on a pris pour n'y point répondre. 266 *a*.

Janua Linguarum referata, combien de fois imprimé, & en combien de Langues. II. 203 *a*.

Japonois, s'il eft étonnant qu'ils aient perfécuté les Chrétiens. II. 832 *b*.

Jaqueline de Baviere, fon Hiftoire. I. 637 *a*, *b*. Epoufe François de Borfel. 619 *a*. Cede fes Etats au Duc de Bourgogne pour fauver la vie à fon Mari. *là-même*. Mourut l'an 1436. *là-même*.

Jaquemot (Theodore) traduit en François plufieurs Ouvrages de Jofeph Hall. II. 686.

Jaques (Epitre de Saint) comment Luther l'a traitée. III. 225 *b*. Fut fufpecte à bien des gens dans l'ancienne Eglife. 227 *a*. Althamérus s'emporte brutalement contre lui. I. 167 *a*, *b*.

Jaques I, Roi d'Angleterre, eft fort indigné contre Mr. de Thou au fujet de fon Hiftoire. II. 29 *a*. Ordonne à Camden de lui envoier un Catalogue de fautes concernant les troubles d'Ecoffe. *là-même*. S'il fit mutiler les Annales de Camden. 29 *a*, & 30 *a*. Fait brûler par la main du bourreau le Commentaire de Pareus fur l'Epitre aux Romains. III. 595 *a*. Eft cruellement déchiré dans une Satire. 829 *a*. Son zéle contre les Hérétiques. IV. 470 *a*, *b*. Comment il traite le Livre de Lipfe touchant N. Dame de Halle. III. 126 *b*.

Jardins d'Adonis, ont paffé en proverbe. I. 82 *a*, & ceux d'Alcinoüs auffi. 142 *a*, *b*.

Jardins (la Demoifelle des) citée. I. 320 *b*.

Jarrige cité. I. 78 *a*.

Jafon, Chef des Argonautes. II. 773 *a*, *b*. On lui propofe la conquête de la toifon d'or. III. 640 *a*.

Jafon, Jurifconfulte, a donné un méchant exemple aux Docteurs en Droit. I. 139 *b*.

Javerfac: Railleries qu'on en fait. III. 444 *b*.

Jaureguy (Jean): affaffine le Prince d'Orange. II. 150 *a*, *n*. Un Jacobin fe laiffe étrangler plutôt que de révéler fa Confeffion. 151 *a*.

Ibycus, quelle étoit fa penfée, en appellant les filles de Lacédémone, *Phænomerides*. III. 113 *a*.

Ibis: il n'y a point de malédictions plus atroces que celles qui font contenues dans le Poëme d'Ovide contre Ibis. III. 567. Le meilleur Commentaire fur ce Poëme eft de Mr. de Boiffieu. II. 542 *b*. L'Abbé de Marolles dedie fa Verfion de ce Poëme à Jaq. Pinon. III. 730.

Icarius fait ériger une Statue à la Pudeur. III. 645 *a*.

Iche (d') Gouverneur de la Motte eft tué d'un éclat de Canon en la défendant. III. 439 *a*.

Icon Bafilica, l'Auteur de ce Livre. III. 398 *a*.

Iconoclaftes, leur procédé contre les Images diminue la cruauté de la vengeance de leurs ennemis. II. 185 *b*. Ceux qui ont écrit contre eux, ont rendu par leurs Contes leurs Hiftoires fort fufpectes. 239 *a*.

Idées, la doctrine de Mallebranche que nos Idées font hors de notre entendement, eft ancienne. I. 178. Voiez auffi 386 *b*, & II. 274 *a*. Quelle différence il y a entre nos idées, & nos fentimens. 368 *b*.

Idem, ce mot fe prend quelquefois pour celui de *fimile*. IV. 263 *b*.

Idolatres: il eft plus étrange qu'ils aient fait de bonnes Actions, qu'il n'eft étrange que des Athées aient vécu en honnêtes gens. IV. 627.

Idoles, qui commença à en faire d'argille. I. 32 *b*. Ce que Democrite & Epicure entendoient par ce mot. II. 100 *b*.

Jean (Saint) ne veut point entrer dans le même bain où étoit un Héréfiarque. II. 114 *a*. Son Evangile cité par Amelius. I. 178.

Jean le Jeûneur, Patriarche de Conftantinople. Son ambition eft la fource d'une groffe querelle avec l'Evêque de Rome. II. 598 *b*.

Jean XXII, Pape: les Taxes de la Chancellerie Romaine font de fon Pontificat. I. 438 *a*. Excommunie Marfille de Padoue. III. 380.

Jean XXIII, Pape, fa depofition confeillée. IV. 526.

Jean fans terre délivre fa mere affiégée dans Mirebeau, fait le Prince Artus prifonnier, & le maffacre quelque tems après. III. 170 *a*.

Jean Cafimir, Duc de Saxe: érige une Ecole illuftre à Cobourg. III. 4.

Jeanne de France. Les prodiges qui parurent, felon le Pere Bony, quand elle fut répudiée. III. 181 *a*.

Jeanne II, *Reine de Naples*, comment elle découvre fon amour. II. 50 *a*. On lui peut appliquer la fable de la jument. III. 461 *b*.

Jeniſſon (Robert) Jéſuite: défie le Chevalier Lynde, & répond à ſa Voye ſûre. III. 120 *b*.

Jéremie, Paſſage de ſa Lettre telle qu'elle eſt inſérée dans le Livre de Baruc. I. 415 *a*.

Jerôme (Saint) ſon amitié pour Paule fit cauſer les médiſans. I. 23 *a*. Diſoit que pour éviter les piéges des belles perſonnes il faloit les fuir. II. 482 *b*. Ses maximes ſur le mariage en général, & ſur les ſecondes noces en particulier. 574 *b*. Comment il entend ce qui eſt dit de David auprès duquel on faiſoit coucher la Sunamite. 639 *b*. Ce qu'il établit touchant la honte qu'il faut avoir de ſa propre nudité. IV. 202 *a*. Ne vouloit pas que les jeunes filles s'éloignaſſent jamais de leurs meres, dans les jours de devotion. IV. 350 *b*. Ses Invectives contre Vigilance, s'il faut ſe fier à l'idée qu'il nous donne des opinions de cet homme. 444 *a*.

Jeruſalem, ſes ruïnes ſont un puiſſant argument contre les Juifs. I. 124 *a*. Ce fut en vain qu'on entreprit de rebâtir ſon Temple. 161. La deſcription de ſon Temple eſt une matiere très-épineuſe. 430 *b*.

Jeſuites, pourquoi ils plaiſent moins aux Venitiens que les autres Moines. I. 22 *b*. Quelques-uns mépriſent Saint Auguſtin. 78 *b*. S'emparent des jeunes gens dont on leur a confié l'éducation. 446. Voiez auſſi 120. Réponſe de leur Procureur. 120 *a*. Leur Société a été jusqu'à préſent la plus ſavante de toutes les Societez Regulieres. 155 *b*. Auteurs de pluſieurs Libelles. 156 *a*. S'ils ſont auſſi habiles qu'autrefois. *là-même*. Harangues ſanglantes prononcées contre eux. 177. Leur Catéchisme, par qui compoſé. 337 *a*. Ils étoient redoutables malgré l'Arrêt de leur banniſſement. *là-même*. La guerre ſe rallume entre eux & les Janſéniſtes. 346 *b*. S'ils ont manqué de prudence en faiſant ſupprimer les Eloges & les Portraits d'Arnauld & de Pascal. 347 *a*. C'eſt leur rendre ſervice que de publier contre eux des calomnies qui ſe réfutent d'elles-mêmes. 504 *b*. Tirent de l'utilité de quelques Anti-Moliniſtes qu'ils ſouffrent dans leur corps. 505 *b*. Qui le prémier d'entre eux enſeigna la Philoſophie à Paris. II. 241. Certain Jéſuite rend un bon office à un Réformé. 289 *a*. Il y a bien peu d'Académies avec lesquelles les Jéſuites n'aient eu des Différends. 314 *a*, *n*. Leurs intrigues pour empêcher l'examen de leurs Livres. 531 *a*. Satire publiée contre eux. 843 *a*. Diſputent contre les autres Catholiques ſur la Juriſdiction Epiſcopale. III. 8 *b*. Si leur Inſtitut eſt fondé ſur le Fanatiſme, auſſi bien que celui des autres Moines. 140 *b*. Ils ont été appellez Théatins, & pourquoi. 142 *a*. Ont été diffamez dès le commencement de leur établiſſement. *là-même b*. Les choſes les plus horribles & les moins prouvées deviennent vraiſemblables contre eux. 144 *b*. Ils ſavent profiter de la Haine publique. 146 *a*. Les Doctrines qui les ont rendus odieux étoient nées avant eux: ils n'ont fait qu'entaſſer conſéquences ſur conſéquences. *là-même*. Pourquoi on les a entrepris nommément là-deſſus. 147 *a*. S'il y en a de deux eſpéces les uns mariez, les autres non mariez. 149 *b*. Et s'ils ont grand crédit à la Cour Impériale. *là-même*. Par quel motif ils enſeignent la conception immaculée de la Sainte Vierge. 219 *b*. De quelle maniere ils pouſſent Etienne Pasquier, au ſujet d'un Plaidoier fait contre eux. 294 *a*. Jusqu'où quelques-uns d'entre eux ont pouſſé l'amour de la chaſteté. 328 *a*. Et par quel moien ils diſoient en Espagne qu'ils ſe conſervoient toujours chaſtes au milieu des Dames. *là-même*. Les Défauts du Gouvernement de leur Compagnie comment publiez. 332 *b*. Ils décrient à Mons & à Liege les Peres de l'Oratoire, comme des Neſtoriens. 493 *b*. Comment ils ſe juſtifient quand on les accuſe de corrompre la Morale Chrétienne. 595 *a*. Il y en a peu qui ſe faſſent Proteſtans. IV. 40 *a*. Leur prétention que la véritable Religion a duré long-tems parmi les Chinois, & que les honneurs de Confucius ne ſont que civils, peut être appuiée ſur ce que Mr. Hyde avance touchant les Perſes. 559 *b*. Leurs Chambres de Meditations, ce que c'eſt. II. 148 *b*. Diſent qu'il eſt loiſible de tuer le Roi, comme hors de l'Egliſe, n'étant pas approuvé par le Pape. *là-même*. Suſpects d'avoir eu part à l'Aſſaſſinat de Chaſtel. *là-même a*, *b*, 151 *b*. Différence des Relations de cet Aſſaſſinat. *là-même b*. Bannis de France, par Arrêt du Parlement de Paris. 149. Font courir par-tout un Avertiſſement Latin & François contre cet Arrêt. *là-même a*. C'eſt de leur Ecole que ſortent les Aſſaſſins. 150 *b*. Chagrins auxquels ils expoſent leur Pere Guillaume Criton. 232 *a*, *b*. Articles propoſez à Louis XIII pour leur Réformation. *là-même a*. Joſeph Hall les haïſſoit bien. 686 *a*. Leurs Colleges ſe dreſſent par-tout. *là-même b*. Font mieux leurs affaires lorsqu'ils ſont plus maudits des Hommes. *là-même*. Prophétie ſur leur chapitre. *là-même*. Examen de ce que diſoit Saumaiſe d'une Edition d'Anaſtaſe publiée par les Jéſuites de Maience III. 581 *b*. Leurs Diſputes avec les Proteſtans n'ont jamais été ſi violentes que pendant les trente prémieres années du XVII Siecle. *là-même b*. Conjecture ſur ce qui porta le Parlement de Paris à les envelopper dans la cauſe de Chaſtel & Guignard. II. 642 *b*. Ce qu'ils repondirent à l'Accuſation d'avoir mis J. Guignard dans leur Martyrologe. 640 *a*, *b*. Extenuent l'atrocité des maximes de J. Guignard. *là-même b*, & 641 *a*, *b*. Ne juſtifient point cet homme ſur ſa Propoſition de tuer le Roi. 641 *a*, *b*. On leur imputoit ſur-tout les Maximes Anti-Monarchiques. 642 *a*, *b*. Quatre freres Jéſuites. I. 519.

Jéſuitiſſes, c'étoit une Communauté de femmes & de filles qui prenoient ce nom. III. 256 *b*.

Jéſus-Chriſt, ſa Nature humaine fut produite par Adam ſelon Antoinette Bourignon. I. 74 *a*. Si ſa nativité & ſes miracles ont pu être prédits par l'Aſtrologie. 117 *b*. Voiez II. 55 *a*. Explication de ſa demeure de 3 jours & 3 nuits dans le ventre de la Terre. I. 124 *a*, *b*. Les Païens faiſoient un parallèle entre lui & Apollonius de Tyane. 267 *a*, & 268 *a*. Ils comparoient auſſi ſes miracles avec ceux d'Apulée. 275 *b*. Les Carpocratiens avoient ſon Image qu'ils diſoient avoir été faite par Pilate. 328 *b*. Si ſa naiſſance impoſa ſilence aux Oracles du Paganiſme. 413 *a*. Quels Auteurs ont été aſſez profanes pour faire ſon Horoſcope. II. 55 *a*. En quel ſens il eſt appellé la *Parole*, & l'*Image*. 132 *b*. Ne ſe ſervoit, ſelon Arnobe, que d'une Langue, que chacun des Auditeurs prenoit pour celle qui lui étoit naturelle. 189 *b*. Son Hiſtoire compoſée en Perſan par le Jéſuite Jerôme Xavier. 289 *b*. On a enſeigné qu'il eſt mort ſelon ſa Nature humaine, & ſelon ſa Nature divine. III. 447 *a*. S'il n'eſt notre médiateur que ſelon ſa Nature humaine. IV. 274 *a*, *b*, & 275 *b*. Son Ame n'a point entendu les Calculs de Daniel. I. 657 *b*. Prétendue Lettre de Lentulus, où l'on fait ſon Portrait, donnée par J. Huarte comme une Piéce authentique. II. 820. Soumis aux influences des Aſtres, par Ruſſilien. IV. 106 *b*.

Jeuneſſe, doit avoir pluſieurs ſuperfluitez à émonder. I. 44 *a*. Les folies de cet âge ſont ſouvent reprochées aux gens qui viennent à ſe diſtinguer. III. 784 *a*. Obſervations ſur les Ouvrages que l'on compoſe dans ſa jeuneſſe. IV. 353 *a*.

Jeux Compitaux: rétablis par Tarquin le Superbe. I. 684 *a*.

Jeux Olympiques, il étoit défendu aux femmes d'y aſſiſter. I. 529 *a*. Voiez auſſi III. 109 *a*.

D'*Igby* (Chevalier). I. 238 *b*.

St. Ignace: les Notes de Vedelius ſur ſes Lettres, quel eſt leur caractére. IV. 426 *b*.

Ignace de Loyola, ſa ſympathie avec Saint Auguſtin. III. 238 *a*.

Ignorance, ce qu'en dit Heſiode. I. 286 *b*. Eſt un des boucliers impenetrables aux traits des Pyrrhoniens. III. 732 *b*. Si celle qu'on nomme invincible diſculpe. IV. 56 *a*. Voiez auſſi 97 *a*. Peut produire de grands maux. 275 *a*. Diſtinguée de l'Erreur. 375 *b*. Cauſe qu'on regarde Ruysbroeck comme inſpiré. 105 *a*.

Ignorance invincible: Moine qui ne la condamne point. IV. 128.

l'*Ile:* Siége de cette Ville. III. 47 *b*.

Iles Cyclades: Dicéarque leur fait la guerre contre tout droit & raiſon. II. 289.

Iliade, le Dialogue d'Andromaque avec Hector eſt un de ſes meilleurs morceaux. I. 234 *b*. Il a pourtant trop de naïvetez. *là-même*. Myſteres contenus dans les deux prémieres lettres de ce Poëme. 262 *b*. Obſervation ſur les deux prémiers Livres de l'Iliade. *là-même*.

Iliade (petite) c'eſt Pindarus Thebanus qui en eſt l'Auteur. I. 58 *b*.

Illyricus (Flacius) ſa faute d'omiſſion réparée par les autres Compilateurs, au ſujet des témoins de la vérité. IV. 252 *a*. N'auroit pas voulu ſacrifier un ſurplis au bien de la paix. III. 370 *a*.

Images, les objets de la dévotion y ſont repréſentez ſelon la figure, & l'air, qu'il plait aux ouvriers de leur donner. I. 258 & 259 *a*. Voiez auſſi II. 333 *a*, & 477 *a*. Jean du Tillet Evêque de Meaux s'exprime avec une extreme force contre leur abus. IV. 364 *a*.

Images de cire emploiées pour cauſer de l'amour ou des maladies. IV. 101 *b*, 102 *a*, & 104 *a*.

Imma, fille de Charlemagne, l'Hiſtoire de ſes Amours avec le Sécretaire de l'Empereur ſon pere. II. 343 *a*, *b*.

Immenſité: la doctrine ordinaire de l'Immenſité de Dieu propre à fomenter bien des chimeres. II. 508 *b*.

Immortalité, ce n'eſt point par le grand nombre d'Ouvrages que l'on y parvient. III. 689 *a*. Onéreuſe dans le malheur. II. 899 *a*. Si celle de notre ame peut être prouvée par les principes d'Ariſtote. IV. 528 *a*. Cherchez *Ame*.

Immutabilité, idée qu'on s'en doit former. IV. 266 *b*.

Impies ſe démentent de leur bravoure au lit de la mort. I. 567 *b*. II. 278. Cherchez *Incrédules*.

Impiété, traits d'Impiété. I. 114 *b* &c. & 485 *b*. Impiétez touchant les Miracles de Moïſe, & généralement toute l'Ecriture Sainte. 680. La grande Impiété & la grande Piété ſont auſſi rares l'une que l'autre. II. 145 *a*. Dicéarque lui dreſſe un Autel ſur lequel il célèbre tout le ſervice Divin. 289. Les Peres de l'Egliſe rapportent les Impiétez des Hérétiques. 532 *b*.

Impoſition des Mains: tournée en ridicule dans les *Actes des Apôtres en Rimes*. II. 164 *a*.

Impoſſible, ſi ce qui n'eſt point, qui n'a jamais été, & qui ne ſera jamais, eſt impoſſible. II. 174 *a*.

Impoſteurs publics, rien ne ſeroit plus utile que de les châtier ſévérement. I. 548 *a*. Utilitez que les factieux tirent des Impoſteurs. II. 327 *b*.

Imprécation, effet ſingulier d'une imprécation. I. 389 *b*.

Imprimerie, en quel tems elle fut inventée. I. 111 *b*, & 118 *b*. N'a été en uſage dans l'Europe que vers le milieu du XV Siecle. 402 *b*. Ceux qui manquent d'Erudition jugez incapables d'exercer cet Art. 525 *a*. Gens illuſtres qui en ont été Correcteurs. II. 96 *b*, & 98 *b*, & III. 58 *b*, & 451 *b*, & IV. 32. Abus qu'on en fait. 591. Tori contribua beaucoup à en perfectionner les Caractéres. 388. Livre qu'il fait là-deſſus. *là-même*.

Imprimeurs fameux. I. 418 *a*, *b*. Leurs fautes ſont quelquefois de conſéquence. 441 *a*. Comment multiplient les Ecrivains. II. 206 *b*. Ce qui eſt une ſource d'erreurs pour les Compilateurs. *là-même*. Desordre cauſé par une de leurs fautes. 336 *a*. Les Auteurs s'en chagrinent. IV. 521 *a*. On ne doit pas toujours mettre ſur leur compte les fautes qui ſe trouvent dans les Livres. III. 4 *a*, *b*. On ne devroit ſe préſenter à l'Imprimeur au plutôt qu'au ſortir de la jeuneſſe. 356 *b*.

Imprimez: ceux de peu de feuilles ſe diſſipent aiſément quelque bons qu'ils ſoient. III. 730 *a*.

Imprudence, il y a beaucoup de ſuccès qu'on ne lui doit point attribuer. I. 257 *a*.

Impudicité, Diogene le Cynique tâchoit de juſtifier ce vice. II. 293 *b* &c. Si elle regne plus dans les païs chauds que dans les

païs

pais froids. 394 *a*, *b*. Tolérance que l'on a dans Rome pour ce péché comparée avec celle que l'on a ailleurs pour l'ivrognerie. *là-même*. Sa liaison avec la bonne chere. 394 *b*. Moien pour la vaincre. 570 *a*. Voiez aussi 680 *a*, & IV. 176 *b*. Remede emploié à Rome pour en corriger le déréglement. 302 *a*. Si la bravoure & elle dépendent d'un principe machinal qui leur soit commun. II. 737 *b*, 738 *a*. Il n'y a point de passion plus incorrigible, ni plus brutale, que celle-là. IV. 448 *b*. Fait recouvrer à une Reine un Trone que son Courage n'avoit pu conserver. II. 192. Cherchez *Incontinence*.

Impuissance comptée pour un très-grand malheur. II. 52 *a*. Femme qui cache cette infirmité de son mari, & qui l'en console. 571 *b*. Combien il est deshonnête aux femmes d'intenter des procès là-dessus. IV. 1.

Impunité, rend les gens plus fiers & plus entreprenans. I. 703 *b*.

Impuretez, il y en a qu'on ne doit jamais décrire sous quelque prétexte que ce soit. IV. 134 *b*.

Imputer, regle que doivent suivre ceux qui imputent quelque chose à un Auteur. I. 453 *a*, *b*.

Incarnation, son premier prélude. I. 73 *a*. Si Aristote en a eu des pressentimens. 327 *b*. Argument *ad hominem* contre les Rabins en faveur de ce Dogme. III. 305 *a*.

Incivilité: si c'en est une de rapporter les Obscenitez dans un Ouvrage. IV. 656 & 657.

Incompréhensibilité de toutes choses enseignée par Arcesilas plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait. I. 285 *b*. Jusqu'où poussée par les Académiciens. 58 *a*, *b*. Conte que l'on fait contre ce Dogme. III. 31 *b*. Ce n'est pas la mediocrité de l'esprit qui fait arriver à ce Dogme. IV. 524 *a*, *b*. Remarque qui peut fortifier ce Dogme. 545 *b* &c. Ce n'est point une raison pour rejetter un Dogme. 634 & 635. Cherchez *Pyrrhoniens*, *Pyrrhonisme*.

Incontinence, est la plus ferme colonne de l'empire de la galanterie. II. 250 *b*. Est une qualité de tempérament. III. 478 *b*. Cherchez *Chasteté*.

Incontinens, Exemple qui leur est proposé. I. 476 *a*.

Incrédules, il y en a de deux sortes par rapport à l'existence, ou à la non existence de la Divinité. II. 279 *a*. Les Mysteres de l'Evangile étant au dessus de la Raison, on ne peut répondre à leurs Objections. IV. 630. Ce n'est point leur accorder des avantages, que de faire cet aveu. IV. 632, 641.

Incrédulité, on n'y est pas toûjours porté par des motifs d'amour propre. II. 75. Elle n'a peut-être jamais été si grande que dans le XVI & le XVII Siecle. II. 601 *b*. Cherchez *Libertins*.

Independans ne veulent point que l'Eglise ait droit d'excommunier. I. 67 *b*.

Indes, jusqu'où connues du tems de Ptolomée. IV. 9 *a*.

Index de l'Inquisition de Rome, mauvais discernement de ses Censeurs. III. 781 *b*. Ordonne d'effacer toutes les louanges données à un Hérétique. II. 74 *b*. Cherchez *Inquisition*.

Indices ont été appellez l'Ame des Livres. I. 225 *a*. Pensée sur les Indices. 254 *a*, *b*. Doivent étre composez par les Auteurs mêmes. *là-même*.

Indiens, leur inclination pour le vin. III. 242 *a*. Leurs Solitaires écartent avec le bâton à la main toutes les pensées impures. 328 *a*.

Indifférence en fait de Religion, choque plus que le faux culte, & pourquoi. I. 69 *b*.

Indiscrétion ne se pardonne jamais, quand il s'agit de bonnes fortunes. I. 266.

Indolence, ce que Crantor disoit contre ce Dogme des Stoïques. II. 220 *b*.

Indulgences, Quatrain sur ce sujet. I. 101 *a*. Leur crédit n'est guere diminué dans l'Eglise Romaine. II. 498 *a*. Jusqu'où on en porta les abus dans la Cour de Rome. III. 82 *a*. Furent la premiere chose que Luther attaqua. 811 *a*.

Infaillibilité de l'Eglise, est insoutenable à l'égard des faits. I. 344 *a*.

Infamie, on n'en doit flétrir personne que le moins qu'on peut. III. 616 *a*.

Inferni (gli) Ouvrage du Doni sous ce Titre où sont représentées les diverses Conditions de la Vie. II. 305 *a*.

Infideles moins craints que les promoteurs d'Orthodoxie. I. 141 *b*. Si les Princes Chrêtiens doivent traiter alliance avec eux pour le bien de leurs Etats. 284 *a*. S'ils doivent être contraints comme les Hérétiques à embrasser la Vérité. II. 596 *b*.

Ingratitude, celle des enfans envers leurs peres est la plus énorme. II. 136 *a*. Produite par les services qu'on ne peut reconnoitre. 338 *a*.

Injure, tombe d'elle-même si on la méprise, & si l'on s'en fâche on la fait valoir. IV. 580.

Injures: Traité de leur tolerance par Donzellinus. II. 306 *a*. Cause de la démolition d'une Ville. III. 439 *b*. Sensibilité des Princes à ce sujet. 564 *b*.

Injurier, c'étoit une regle de Bion de supporter avec la même tranquilité ceux qui nous injurient, que ceux qui nous traitent honnêtement. I. 569 *a*.

Injustice, ceux qui en commettent quelqu'une tâchent ordinairement de la justifier par quelqu'autre. I. 497 *b*. Si c'est un moïen de prosperer. 685 *a*. Son Apologie par Carneade. II. 61 *a*. Dicéarque lui dresse un Autel sur lequel il célebre tout le Service divin. 289.

Inlaudatus, Observations de Grammaire touchant ce mot. I. 715 *a*.

Innocence justifiée par l'épreuve du feu. I. 282. Innocence opprimée trouve tôt ou tard des protecteurs. II. 370. Il n'y en a point à l'épreuve du choix des Juges. 590 *a*. C'est la qualité la plus nécessaire à ceux qui accusent. III. 819 *a*, *b*.

Innocent X, Pape, étoit un grand Comédien à ce que disoit le Duc de Guise. II. 159 *b*.

Innocent XI, Pape, sa mauvaise humeur contre la Cour de France suffisoit seule pour l'obliger à desapprouver la Dragonnade. II. 161 *b*. Il craignoit plus l'agrandissement de la France, qu'il ne souhaitoit l'agrandissement du Catholicisme. 352 *b*. Sa partialité contre la France a fait du bien aux Protestans. III. 553.

Innovateurs se vantent toûjours d'être les imitateurs des Anciens. II. 604 *b*. Maxime foudroiante contre eux. IV. 335 *b*.

Innovations sont une peste dans les Académies & dans les Etats. I. 170 *b*. Il faudroit se contenter de s'opposer aux fondamentales. 171. Il y en a qui sont de durée, & il y en a qui ne durent pas. III. 496 *b*.

Impromptus d'un enfant de dix ans. I. 253 *b*.

Inquietudes, remede criminel emploié souvent à les adoucir. IV. 522 *a*.

Inquisiteurs de quelque Religion qu'ils soient, font deserter la Science des villes dont ils s'impatronisent. I. 106. Les peuples ne souffrent pas que l'on use de recrimination contre eux. 111 *b*. Leur indulgence partiale. *là-même*. C'est un grand triomphe de leur échaper. 540 *a*. Réflexion de Mr. Arnauld sur ce qu'ils font à l'égard de certains Livres. 583 *b*. Si pour le bien public il faut user d'indulgence envers eux. II. 90 *a*. Quel est leur pouvoir. 778 *b*. On leur en donne souvent à garder en fait des Livres qu'on veut faire passer. IV. 320 *b*. Démêlez que Valla eut avec eux. 419 *a*, *b*. Leurs bassesses & leurs injustices. 432 *a*. Leur *Directoire*, Ouvrage de Nicolas Eimeric, dont François Pegna donne deux Editions. II. 346.

Inquisition est demeurée muette à l'égard d'un Livre plein de visions. I. 99 *b*. De quelle maniere on en devroit user envers ce Tribunal, toutes les fois qu'il lui arrive de prononcer des Jugemens semblables à celui qu'il prononça contre Carranza. II. 66 *b*. C'est une véritable abomination introduite dans les lieux saints. *là-même*. Ses iniques procédures sont quelquefois condamnées. 284 *b*. Son introduction empêchée en France. 804 *b*. Quelqu'un a dit qu'elle est fondée dans l'Ecriture Sainte, & qu'elle fut exercée même dans le Paradis terrestre. III. 239 *b*. En quoi principalement on pourra toûjours tourner l'Inquisition en ridicule. 819 *b*. La conduite de ce Tribunal n'est pas uniforme. IV. 500 *b*. Ne condamne le Livre de la *Taxe de la Chancellerie Romaine* que comme corrompu par les Hérétiques. I. 438 *b*. Selon Brocard c'est l'abomination de la desolation prédite par Daniel & par St. Paul. 672 *b*. Cherchez *Index*.

Inscriptions, jalousie qu'elles ont causée quelquefois. IV. 500 *a*, *b*, &c.

Insectes, leurs organes sont infiniment plus délicats que ceux des hommes. II. 269 *b*.

Inspiration, s'il est nécessaire de la reconnoître par rapport aux expressions de l'Ecriture, aussi bien que par rapport aux choses. I. 76 *a*. Ceux qui s'en vantent sont à craindre dans un Etat. 451 *a*. Les personnes qui y donnent n'ont rien de lié dans leur Systême. 649. Ceux qui s'en vantent sont ordinairement d'un orgueil énorme. II. 204 *a*. Il n'y a pas beaucoup de gloire à les critiquer. 718 *b*. Attribuée à Ruysbroeck à cause de son Ignorance. IV. 105 *a*.

Instabilité, combien grande dans les choses humaines. I. 394 *a*.

Institution de Calvin, l'Epitre Dédicatoire de ce Livre est une des trois ou quatre Préfaces que l'on admire le plus. II. 15 *b*. Histoire de ses diverses Corrections & Editions. 16 *a*. Insultes de Bolsec à cet égard. *là-même*.

Instituts de Justinien: On admire avec raison le bel ordre & la symmetrie de cet Ouvrage. IV. 171 *a*.

Intelligences, préposées à divers emplois dans l'Univers. II. 8 *a*.

Intérêt de Parti l'emporte presque toûjours sur l'amour pour la Vérité. I. 575 *a*. Intérêt public est la Loi de la Politique, & la Jurisprudence de l'Etat. II. 900 *b*.

Interim, par qui dressé. I. 101 *b*. Il ne contenta ni les Protestans, ni les Catholiques. *là-même*. Rejetté courageusement par les Ministres du voisinage du Comté de Hanaw. III. 161. Interim d'une forme nouvelle. 13 *b*.

Interpretes, les négocians de Rome en entretenoient cent trente dans une des Villes de la Colchide. II. 299.

Interpretes du Droit Canon: Cinus ne les aimoit point. II. 182.

Intolérance en fait de Religion, les Luthériens l'exercent contre Alting. I. 170 *a*. L'utilité qu'on en tire est peu de chose en comparaison du mal qu'elle produit. 549 *b*. Condamnée. III. 15 *a*, & 16 *b*. En quel cas devroit être permise. 632 *a*, *b*.

Intolérans en fait de Religion, inconvéniens où ils tombent. I. 10 *b*. Ressemblent à César qui ne vouloit point de Maître, & puis à Pompée qui ne vouloit point de Compagnon. *là-même*. Ils voudroient bien que Jésus-Christ eût permis de s'autoriser de l'exemple d'Elie. II. 347 *a*. Leur injuste bizarrerie. 483 *b*. Cherchez *Loix pénales en matiere de Conscience*. Poussez à bout ils ont recours à l'artifice, pour rendre odieux leurs adversaires. IV. 117 *b*, & 118 *a*. Leur principe détruit toutes les regles de l'équité naturelle. II. 609 *a*.

Intrigues, exemple des mieux entendues. II. 121 *a*.

Invectives, Auteurs qui en ont fait. IV. 421 *a*.

Invention, deux personnes sans être aidées en rien l'une de l'autre peuvent prétendre à l'invention d'une même chose. III. 282 *b*.

Inventions: Il est bon d'en connoitre l'origine & les progrès. IV. 59 *b*.

Invocation des morts, fort usitée dans le Paganisme. II. 325 *a*.

Joannes Jannensis. Cherchez *Janua*.

Joconde, Jugement d'un fin Critique sur deux Pieces de ce nom. I. 522 *b*, & *n*.

Joie, effet singulier de cette passion. II. 277 *a*. Ceux qui en meurent, meurent tout-d'un-coup. III. 84 *a*. Joies de ce monde, plaisante opinion d'une Princesse là-dessus. IV. 384 *b*.

Joyeuse (Amiral de) donna une Abbaïe pour un Sonnet. I. 298.

Joinville, on a eu tort de changer quelques vieux mots dans son Livre. III. 551 *a*.

Joly (Claude): ses Réflexions sur la Vie de Louis XI très-judicieuses. III. 179 *b*. Semble croire que le Rozier des Guerres soit de Louis XI. *là-même b*.

Jon (Guillaume du) annobli pour ſes bons ſervices. II. 885 *a*.

Jon (Denys du) fait une action hardie, qui lui attire la haine des Cordeliers, & qui le fit maſſacrer. *là-même*.

Jonas, comment il paſſa trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine. I. 124 *b*.

Jopoli, Ville de Calabre: Patrie d'Aug. Niphus, & non pas Seſſa. III. 515 *a*.

Jordan (Guillaume): traduit quelques Ouvrages de Ruysbroeck. IV. 105.

Jornandes: ſon Hiſtoire des Goths, traduite en François. II. 854.

Joſeph le Patriarche, lieu où l'on diſoit qu'il fut enſeveli. I. 27 *a*.

St. Joſeph, avoit le don d'infrigidation. I. 647 *a*. On l'a fait martyr d'un nouvel ordre. II. 67 *b*. Réfutation des profanes penſées débitées là-deſſus. *là-même*.

Joſephe, Hiſtorien Juif, dément Moïſe. I. 28 *a*, *b*. Pluſieurs Critiques s'élevérent contre ſes Antiquitez Judaïques. I. 170 *b*. Prête une autre réponſe à la mere de Samuel, que celle que lui donne l'Ecriture. 242 *b*. Traduction de Mr. d'Andilli. 339 *b*. Joſephe a ſupprimé un miracle du Livre des Nombres. 2 *b*. Raiſonne en Juif qui ſemble avoir oublié les élémens de ſa Religion. II. 4. Ne trouve point un Récit de Moïſe aſſez circonſtancié. III. 333 *b*. Cenſuré d'avoir comparé le paſſage d'Alexandre avec celui de Moïſe. 697 *b*. Dit que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham. IV. 147 *b*. Ce qu'il rapporte touchant une Querelle des Juifs & des Samaritains. 335 *a*.

Joram (Roi) ſi Elie lui a écrit du ciel. II. 348 *a*.

Joubert (Claude) ſe trompe quand il s'imagine avoir connu Camden à Padoue. II. 31 *a*.

Joubert (Laurent) ce qu'il diſoit touchant ſa Science. II. 856 *b*. Reſtitue la Chirurgie de Guy de Cauliac. 109 *b*.

Jove, refuté au ſujet de la Magie d'Agrippa. I. 108 *a*. Condamne Savonarole avec aſſez de modération. IV. 151 *b*. Cherchez *Paul Jove*.

Jovien (Empereur) ſi avant lui ni Empereur ni Conſul n'avoit cédé un pouce de terre aux ennemis. II. 667 *b*. Les Chrétiens & les Païens travaillent les uns à le décharger de blâme, & les autres à l'en charger, au ſujet d'une paix honteuſe qu'il avoit faite. 861 *a*.

Jour, Diſſertation ſur ce ſujet. IV. 599. Remarques ſur la définition du Jour naturel & artificiel. *là-même*. Nations qui ont compté par nuits. 600. Du jour civil & aſtronomique. *là-même*. Inconvéniens de la ligne du point du jour. 601. Ceux qui font le tour du Monde gagnent ou perdent un jour. *là-même*, & 602. Comment deux lieux contigus peuvent différer de vingt-quatre heures quant au commencement du Jour. *là-même*.

Journal: il en faut conſulter de bons pour bien ranger les faits ſuivant leurs Dates. III. 390 *b*.

Journal des Savans cenſuré. I. 35 *a*. A parlé avec un peu de précipitation du Traité *de Equuleo*. II. 882 *b*, & 883 *a*. Qui ſont les Auteurs de ce Journal. III. 619 *a*.

Journal de Trevoux, ce qu'il remarque ſur l'Analyſe des infiniment petits. IV. 548 *b*. Cité 530 *a*.

Journaliſtes citez touchant un Livre de la Vie de la ſainte Vierge. I. 97 *a*.

Iphigenie n'étoit point vierge, lorſqu'elle fut offerte à Diane. I. 60 *a*. Deux Villes de la Cappadoce ſe vantoient d'avoir ſon vrai couteau. II. 199 *a*.

Irlande, ce que quelqu'un diſoit après ſa réduction. I. 257 *b*.

Irrégularité eſt quelquefois un défaut heureux dans un Ouvrage d'eſprit. III. 705 *a*, *b*.

Irreligion, quelle en eſt la ſource. I. 444 *a*. Nous prive de mille conſolations. II. 372 *a*.

Iſabelle de Baviere, Reine de France, ſa mauvaiſe réputation. I. 635 *b*.

Iſabelle Villamarini, Princeſſe de Salerne, ſon amour pour ſon mari. II. 39 *b*.

Iſâc, ſa conduite juſtifiée par ſaint Auguſtin. I. 29 *a*.

Iſaï, Conte que des Rabins ſont de lui. II. 253 *a*.

Iſlandois calomniez par Beleſkenius. II. 854 *a*.

Iſmaël, de quelles gens il a été l'embléme. I. 88 *a*. Quelle fut ſa moquerie. *là-même*. A quel âge chaſſé par Abraham. *là-même b*. Il y a de la difficulté en ce que l'Ecriture dit de lui. *là-même*. Il y a une pierre à la Meque qui paſſe pour être ſon ſepulchre. 89 *a*. On conte qu'une ſource d'eau fut produite ſous ſes pieds lorſqu'il mouroit de ſoif. III. 366 *b*.

Iſmaëlites, quelle étoit anciennement leur Divinité. I. 89 *a*.

Iſocrate, excuſe qu'il allégua pour ne point diſcourir en étant prié. I. 315 *a*. N'a jamais eu le deſſein de faire le Panégyrique de Buſiris. 715 *b*. Inexactitude de Servius à cet égard. 716 *a*.

Iſraëlites, Contes qu'en rapportent quelques Hiſtoriens d'Egypte. III. 751.

Iſſel, par qui cette Riviere fut jointe avec le Rhin. II. 325 *b*, 326 *a*.

Iſſoudun, le Gardien des Cordeliers de cette ville prêche effrontément contre la Reine de Navarre, comment puni. II. 885 *a*. On y commet mille violences contre les Réformez. *là-même*. On ordonne que ſes murailles ſoient démolies, mais cet Arrêt fut changé par le crédit de Cipierre. *là-même b*.

Italie, étoit la terre de promiſſion des anciens Poëtes. I. 222. Qui le prémier y a rétabli l'éclat de la Langue Greque. 302 *a*. La plupart de ſes Moines ne ſongent à rien moins qu'à prier Dieu. II. 280 *a*.

Italiens envoiez en France par le Pape, leurs débauches. I. 469 *a*, *b*, & *ſuiv*. Ce qui eſt arrivé à quelques-uns pour vouloir trop bien parler Latin. 515 *a*, *b*, & 604 *b*. Ne derogent point de leur nobleſſe en exerçant la marchandiſe. III. 826 *b*.

Ithacius, ſon caractere. III. 818 *b*. Déclaré abſous dans un Conciliabule. 819 *b*.

Jubilé, ce que c'eſt parmi les Moines qu'un Religieux Jubilé. I. 524 *a*. Auteur Jubilé. *là-même*. Guy Patin ſe moque des Jubilez. IV. 583 *b*. Ce fut Paul II, qui le réduiſit à vingt-cinq ans. III. 623.

Judicium: les Lettres de ce mot, qui ſont toutes numérales, & qui font 1613, donnent occaſion à divers Théologiens de croire que le Jugement univerſel ſe feroit cette année. I. 657 *b*.

Judith: Une femme voulant l'imiter eſt punie de mort. III. 786 *a*.

Jugement dernier, pluſieurs font leur Téſtament, quoiqu'ils cruſſent que ce Jugement devoit arriver la même année. III. 94 *b*. Divers Théologiens crurent qu'il ſe feroit en 1613, parce qu'on trouve ce nombre dans le mot *Judicium* dont toutes les Lettres ſont numérales. I. 657 *b*.

Jugemens téméraires, deux ſources d'où ils procedent. I. 383 *b*.

Juger, il y a une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. I. 517 *a*.

Juges, ne ſont pas tous de la même humeur. I. 44 *b*. Toutes les peines que l'on ſe donne à étudier la Juriſprudence, ne peuvent rien contre la témérité d'un mauvais Juge. 159. Les honnêtes gens ne le veulent jamais être malgré les parties. 341 *a*. Comment ont été appellez ceux qui étoient bien rigides. II. 73 *b*. Doivent être Miniſtres de la Loi. III. 174 *a*. On n'eſt point prevenu en faveur de l'intégrité de ceux qui ſont créez par des commiſſions. 340 *a*, *b*. Voiez auſſi 412 *a*. Si ceux dont les Sentences ſont iniques malgré eux ſont dignes d'excuſe. IV. 98 *a*. Ceux des ouvrages de l'eſprit ne s'accordoient guere mieux anciennement qu'aujourd'hui. 367 *b*. L'étalage d'Erudition & de Literature dans un Plaidoié ne peut ſervir qu'à diſſiper leur attention & à leur faire perdre de vue l'état de la Cauſe. I. 629 *b*. Juges honnêtes gens ſe récuſent eux-mêmes lorſqu'ils ſont intéreſſez dans une Cauſe. II. 689 *b*. Juge qui mettoit en marge de ſon Livre *Queſtion pour l'Ami*, quand il trouvoit aſpre conflict entre Bartolus & Baldus. III. 586 *a*.

Juifs, leurs rêveries ſur la maladie d'Abimelech. I. 28 *a*. Sont contraints de ſortir dans un même jour des Etats du Roi Catholique au nombre de trois cens mille. 30 *b*. Selon eux Adam, Abraham, & David, n'ont eu qu'une même ame, qui ſera auſſi celle du Meſſie. 33. Bizarrerie de leur Sentiment ſur la création d'Adam. 73 *a*. Leur Religion, leurs Fêtes, leurs Cérémonies, étoient, ſelon Plutarque, à-peu-près ce qu'on faiſoit dans la Grece pour Bacchus. 82 *a*. Ils ne croient pas qu'un mari doive habiter avec ſa femme après dix ans de ſtérilité. 87 *b*. Sont accuſez auprès de Caligula par ceux d'Alexandrie. 262 *a*. Ils ſont les ſeuls qui refuſent d'adorer cet Empereur. *là-même*. Quelques gens leur donnoient la même origine qu'aux Gymnoſophiſtes. 324 *a*. Réglemens pour ceux qui ſe convertiroient. 329 *a*, *b*. Les Juifs inquietez ſur la circonciſion de leurs enfans. 450 *a*. Leur coutume quand il leur naiſſoit un fils ou une fille. *là-même*. Grande deſtruction de ce peuple. 451 *b*. Leur horreur pour la foire du Terebinthe. *là-même*. Il leur eſt defendu d'approcher de Jeruſalem. *là-même*. Et même d'entrer dans la Judée. *là-même*. On leur coupe les oreilles, & on les tranſporte en Eſpagne. *là-même*. Ce qu'ils diſent d'Ariſtote. II. 274 *b*. Leurs rêveries au ſujet d'Elie & d'Eliſée. 354 *a*. Leurs rêveries ſur Ezechiel & ſur ſon tombeau. 399 *a*. Il y a long-tems qu'ils pratiquent l'invocation des Saints. 400 *b*. Les Juifs du VI Siecle ne ſont pas plus croiables que ceux du XVII touchant les Traditions venues de vive voix, & qui regardent les Patriarches & les Prophêtes. 402 *a*. Ils ſortent tous de Rome par l'ordre de Tibere, & pourquoi. 521 *b*. Sont forcez à recevoir le Baptême. 596 *a*. Quelles Synagogues on leur doit laiſſer ſelon les loix. *là-même*. Chaſſez de Francfort par des émotions populaires. 717. Sont fauſſement accuſez d'avoir piqué une Hoſtie pour en tirer du ſang. III. 122 *a*. Leurs rêveries touchant certains Procès, qu'ils diſent avoir été jugez par Alexandre en leur faveur. 243 *a*. Pourquoi ils ſont ſi fort haïs des Turcs. 274 *b*. Ils ſont obligez de porter la lettre Thau. 461 *b*. S'ils n'ont pas cru le dogme d'une vie à venir comme un article de foi. IV. 113 *a*. Ils ont eu quelquefois un Saducéen pour leur grand Sacrificateur. 116 *a*. Ce qu'un Rabbin a conté de leur ancienne Bibliotheque. 495 *b*. Hiſtoire de ce peuple par Mr. J. Baſnage. I. 467 *a*.

Jules II, Pape, comparé à Jules Céſar. II. 875 *b*. Ennemi de la France. III. 183. Par quelles intrigues il ſe tira d'affaire, après que les François eurent remporté la victoire à Ravenne. 182 *b*.

Jules III, Pape: ſomme, à comparoître devant Dieu, Henri II Roi de France, qui lui répond qu'il s'y trouveroit ſûr que le Pape ne s'y trouveroit point. II. 730.

Julia, origine de cette Maiſon. II. 125 *b*.

Julie, femme d'un Marc Antoine, malheureuſe en maris. I. 249 *a*. Ce qu'elle fit pour ſauver ſon frere. *là-même*.

Julie, fille d'Auguſte, ce qu'elle repondit à ceux qui s'étonnoient que ſes enfans reſſemblaſſent à ſon mari. IV. 164 *a*. Penſa périr ſur une Riviere. *là-même*. Etoit depuis long-tems hors de Rome, & l'objet de l'indignation de ſon Pere, lorſqu'il relegua Ovide. III. 562 *b*, 563 *a*.

Julie Petite-Fille d'Auguſte: exilée preſque en même tems qu'Ovide. III. 563 *b*.

Julien l'Apoſtat entreprend de faire relever le Temple de Jeruſalem. I. 161.

Julis, Ville de l'Ile de Cea, a été la patrie de pluſieurs grands hommes. II. 882.

Julius (Canus) ce que Seneque raconte de lui. I. 603 *a*.

Jûne eſt difficile à ſupporter aux peuples Septentrionaux. II. 605 *a*. Peut être très-long. 857 *a*. Objection faite à L. Joubert ſur ceux de Moïſe, Elie, & Jeſus-Chriſt. 857 *a*, *b*. Syſtême ſelon lequel on pourroit éluder les Loix de l'Egliſe touchant les jours de jûne. IV. 601.

Junia, Raillerie de Ciceron au fujet de Junia. II. 73 *b.*
Junianus Majus, étoit l'Artemidore de fon Siecle. I. 15.
Junius: louanges que lui donne Jofeph Hall. II. 687 *a, n.*
Junon, fon Temple d'Argos brûlé. II. 175. Ce qu'elle fit par amitié pour Combabus. 202 *b.* Junon Lacinia, merveilles de fon Temple. 896 *b.*
Ivoire, s'il y a quelque autre chofe que les dents de l'élephant qui en foit la matiere. IV. 361 *a.*
Jupiter, quelles ont été fes prémieres & fes dernieres amours. I. 146 *a.* Quelle étoit fon occupation felon Efope. II. 404 *a.* Ravit Ganymede pour contenter fa Pédéraftie. 528 *b.* Jupiter Celtes, c'eft le plus ancien des Jupiters. 750 *b.* Où & comment Jupiter appaifoit les transports de fa paffion. 890 *a.* Jupiter Hammon, pourquoi il portoit des cornes fur fa tête. 891 *a.* De quelle rufe Jupiter fe fervit pour faire revenir Junon. *là-même b.* Ce qui rendoit fes adulteres plus blâmables. 900 *b.* S'il chaffa toute la racaille des Dieux. III. 64 *b.* Sa conduite à l'égard des punitions & à l'égard du bien qu'il vouloit faire. 497 *b,* & 670 *a.* On reconnoiffoit bien mieux fa Divinité dans le tonnerre, que dans la diftribution des faveurs. 669 *a.* Précipite Saturne du Mont Niphate dans le Tartare, donne le nom de Caucafe à ce Mont, & y attache Promethée. I. 613 *b.*
Juret critiqué par le Pere Sirmond, & défendu, au fujet de Hildebert. II. 765 *b.*
Jurieu, fon fentiment fur l'infpiration des Prophêtes critiqué. I. 76 *b.* Difficultez où il s'eft jetté dans fon *Syftême de l'Eglife.* 331 *b.* Dans fon *Préfervatif contre le changement de Religion.* 332 *a, b.* Et dans fes *Lettres Paftorales. là-même.* Il a bien réfuté les Calomniateurs de Theodore de Beze. 381. Il a changé de fentiment fur les Loix pénales contre les Herétiques. 394 *b.* Pourquoi il en a changé. *là-même.* Déclamation du Pere Tellier contre lui. 543 *b.* Il fournit des armes aux Infidéles par la maniere dont il rejetta un certain miracle. II. 239 *a, b.* Ce qu'il penfe des fentimens des Remontrans, & de leur condamnation au Synode de Dordrecht. 561 *a, b.* Son Paralogisme au fujet de l'Autorité des Conciles, pour la Décifion des Controverfes. III. 285 *a.* Dispute entre lui & Mr. Maimbourg fur le Martyre prétendu des Herétiques. 315 *b.* Ce qu'il penfe de ceux qui voulurent appeller la Sainte Vierge *Mere de Dieu.* 494 *b.* Eft accablé des Difficultez qui regardent le Péché & la Prefcience de Dieu. 636 *a, b.* Il fait une vive Satire de ceux qui écrivent des chimeres touchant les reliques. IV. 291 *b.* Il attribue aux Peres un fentiment auffi impie que celui de Spinoza. 525 *a, n.* Ses Calculs Prophétiques réfutez. I. 658 *a.* Voit des Miracles par-tout. II. 214 *b.* A beau crier, les Princes ne s'en ébranleront gueres. *là-même b.* Repris touchant le tems de la ferveur des Perfécutions. III. 355 *a.* Touchant les Mff. & les Editions de Martinus Polonus. 774 *a.* Sa Doctrine fur l'Amour du Prochain. IV. 563 *a.* Plus relâchée que les plus relâchées Maximes des Jéfuites. 563 *b, n.* Sa Réponfe à la Dénonciation qu'on en avoit faite. 565 *b.* Se couronne de fes propres mains, & étale fes proueffes. 563 *a.* Favorifé par les Synodes Wallons. *là-même.* Le Confiftoire Wallon lui accorde tout. 564 *b.* Ses Lettres à Mr. de Montaufier, & comment elles font devenues publiques. 566 *a.* Billeux, emporté, & très-dangereux ennemi. *là-même a.* Sa Politique. 567 *b.* Confpirations chimériques dont il accufe fes ennemis, & dont il ne laiffe pas de tirer profit. *là-même b.* L'Hypothefe de St. Auguftin & de Calvin fur la Prédeftination eft pour lui d'une pefanteur infupportable, & il ne laiffe pas de s'y tenir. 637. Son Libelle intitulé *Jugement du Public &c. fur le Dictionaire du Sr. Bayle.* 616 & 625. Partie de fon Caractere. 618, 619, 620. Caractere de fes Livres. 621. Il a jugé du Dictionaire Critique fans l'avoir lu. 622. Sa malignité contre l'Imprimeur. 623.
Jurifconfultes: Leurs Qualitez décrites en Vers. II. 48 *a.* Traitent au long des Brigandages fans les approuver ni les pratiquer. 532 *b.*
Jurifprudence, on l'a quelquefois avilie. II. 414 *a.*
Ivrognerie, horrible débordement de ce vice dans l'Académie de Franeker. I. 174 *b.* Par qui reprimée. *là-même.* Plus deteftée que la fornication. II. 396 *a.* Nouvelle preuve qu'elle devient à la mode parmi les femmes. IV. 493 *a.*
Juftice, fi dans une guerre elle donne lieu d'efperer un bon fuccès. I. 196 *b.* La rigueur des Loix va quelquefois au-delà de la Juftice. 220 *a.* Voiez auffi III. 617 *a.* Roule fur toutes les chofes qui deviennent propres au tems. I. 429 *b.* Si c'eft une chofe bien réelle & non un fantôme. 685 *a.* Comment Carneade la réfutoit. II. 61 *b.*
Juftifier, Jugement de Bucer fur cette Thefe que nous fommes juftifiez par la foi feule. I. 689 *b.*
Juftin Martyr, juftifié au fujet de la mort d'Ariftote. I. 330 *b.*
Juftin, eft un Hiftorien d'un petit jugement. I. 355 *b.* Juftifié des accufations de Freinshemius. 530 *b.* Il commet un Anachronisme au fujet de la fameufe Bataille de Cnide, & du tems où les Atheniens commencerent à recouvrer leur liberté. II. 2[illegible] *a & fuiv.*
Juftinien comparé à un âne, & pourquoi. II. 748 *b.*
Juvenal, explication d'un de fes paffages. I. 533 *a.* Ses Satires plus propres à dégouter de l'Impureté que les Difcours les plus chaftes contre ce vice. IV. 656.
Ixion, pourquoi & comment puni par Jupiter. II. 894 *b.*

K.

K*Alendrier*, en quoi il a plus befoin de Réformation. III. 65 *a.*
Kamea, ce que les Juifs entendent par-là. II. 525 *b.*
Karmatiens, Secte qui s'étant élevée dans l'Arabie, ravagea la Meque, & en profana le Temple. I. 35. Veulent jetter des

fcrupules dans les efprits. 36.
Καθαρμὸς, fignification de ce mot. III. 369 *b.*
Καταφυγὼν ne doit point être préféré à καταφαγὼν dans un paffage de Nicander. I. 83 *a.*
Kempis (Thomas à) fon Imitation de J. C. traduite en Arabe, & par qui. II. 559 *a.*
Kircher, fa Conteftation avec le Pere Maignan. III. 282 *a.*
Knight (Guillaume) fait imprimer le *Mundus alter & idem* de Jofeph Hall. II. 688 *b.*
Knobius (Chriftophle) loue le Roi de Dannemark d'avoir jetté au feu le Livre de la Concorde. II. 720 *b.*
Knox, accufé d'avoir varié fur la Dispute de la Monarchie des Femmes. III. 12 *a.*
Konig cenfuré de ce qu'il renvoie fes Lecteurs à des Livres qu'il n'avoit pas vus lui-même. I. 381 *b.* Il a fait trois perfonnes d'une. II. 2 *a, n.* Cenfuré au fujet de Patrice. III. 620 *a.* Au fujet de Pereira. 650 *b.* De Rorarius, & de fa patrie. IV. 83 *b.* Repris. I. 419 *a, n.* S'imagine fouvent qu'un Livre eft compofé dans l'année qu'on l'imprime, ou quelque Traduction IV. 89 *b.*
Konigsberg, en quel tems fut érigée fon Académie. I. 158.
Kortholt (Chriftien) fon Livre de *tribus Impoftoribus magnis.* IV. 259 *b.*
Kortholt (Sebaftien) cité. IV. 258 *a,* & 265 *a.*
Κόρμος, ce nom a été donné à Dieu par un Paien. II. 404 *b.*

L.

L'*Abadie*, Miniftre fchismatique, & fuivi comme un Apôtre. I. 3 *b.* Quel étoit l'esprit dont il étoit mené felon la Bourignon. 648 *b.* Conte que l'on fait de lui. III. 300 *a.* Soutenoit que Dieu veut tromper, & qu'il peut tromper. IV. 38 *a.*
Labbe (le Pere) renverfement de presque tout fon *Pharus Galliæ antiquæ.* I. 8 *b.* Son emportement contre Rivet. 16 *a.* Eft cenfuré au fujet d'Ammonius. 188 *b.* Paffage de Zanchius qu'il rapporte. IV. 534 *b.* Pouffe impitoiablement des Marets, touchant l'Edition tronquée d'Anaftafe qu'on reproche aux Jéfuites. III. 581 *b.* Réponfe finguliere de D. Franceus à ces Objections. 582 *a, n.*
Laberius, Réflexion fur la caufe qui felon lui obligea Democrite à s'aveugler. II. 273 *b.*
Labienus, fes Ecrits condamnez au feu. II. 79 *a.* Il veut mourir, pour ne point furvivre aux productions de fon esprit. *là-même.*
Labyrinthes, quatre édifices de cette nature. II. 873 *a.*
Labyrinthes du Franc-Arbitre. III. 523 *b.*
Labyrinto d'Amore, nouvelle Traduction Françoife de cet Ecrit. I. 583 *b.*
Laboureur (le) Paffage de cet Ecrivain critiqué. I. 493 *a.* Cenfuré au fujet de Dolet. II. 302 *b.* Il n'a pas parlé fondement au fujet de l'Ambaffadeur de France en Pologne. 628 *a.* Ce qu'il dit de l'impertinence des Généalogiftes. III. 729 *b,* & 730. *a.* Réflexion qu'il fait fur certains Prédicateurs. 786 *a.* Dit quelque chofe de fort confidérable au fujet de la confpiration de Poltrot. IV. 243 *a.* Il déclame fortement contre ceux qui prennent les noms des Terres qui ne font plus dans leurs Familles. *là-même.*
Lacédémone, fes Rois defcendoient d'Ariftodeme. I. 93 *a.* Vénération que fes ennemis avoient pour fes Rois. 191 *a.* Courage des femmes de Lacédémone. II. 193 *a.* La coutume que l'on y obfervoit à l'égard des feftins. 228 *b.* D'où vient que les femmes & les filles de cette Ville étoient fi lafcives. III. 109 *a.* Comment on y puniffoit les enfans defobéiffans. 111 *a.* En quels termes fut conçu fon Decret pour la Déification d'Alexandre. 523 *b.*
Lacédémoniens, ôtent une Couronne pour des raifons frivoles. I. 91 *a.* Etoient les meilleurs maris du monde. 96 *a.* Leur dialecte étoit rude. 145 *b.* Qui d'entre eux a été le feul qui ait eu deux femmes à la fois. 219. En quel tems ils commencérent à vaincre les Tegéates. *là-même.* Et pourquoi. *là-même a.* Redevables de leur gloire & de leur profpérité aux Oracles d'Apollon, fe conféderent avec ceux qui faccagent fon Temple. III. 706 *b.* Ils pouvoient époufer leurs fœurs utérines, mais non leurs fœurs de pere. IV. 143 *a.*
Lacs dont l'eau portoit les hommes fans qu'ils nageaffent II. 548 *b.*
Lactance, témoigne qu'on honoroit encore Apollonius au commencement du IV Siecle. I. 262 *a.* Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane & d'Apulée. 275 *b.* Comment il prétend ruiner toute la Philofophie. 286 *b,* & 287 *a.* Et en particulier l'Acatalepfie. *là-même.* Prétend avoir demontré qu'il n'y a aucune fcience en l'homme, & il confeffe cela à l'égard de la Phyfique. *là-même.* Sa Réponfe à Carneade pour la Juftice. II. 61 *a.* Reproche aux Paiens des cultes infames. I. 210 *b.* Se fert d'un Paralogisme de Ciceron contre Dicéarque. II. 286 *b.* Se trompe dans une Objection qu'il fait aux Paiens. 475 *a.* Raille les Paiens, fur ce que le plus grand de leurs Dieux ceffa de faire des enfans. 749 *b.* Comment il répond à Hieroclès touchant les médifances qu'il avoit publiées de la Religion Chrétienne. 758 *a, b.* Il n'entend point du tout le fens d'Ariftippe au fujet de ces paroles, *Habeo & non habeor.* III. 34 *a.* Il fait de mauvaifes Objections contre le Syftême des Atômes. 100 *a, b.* N'a pas raifon de reprocher à Lucrece de s'être contredit. 218 *a.* Répond mal à une Objection d'Epicure, touchant le mal qui arrive dans le Monde. 625 *a.* Son opinion fur l'Ame des Bêtes. IV. 78 *a.* Ce qu'il penfe du Livre *de Confolatione* de Ciceron. 403 *a, b.* Il cenfure la Penfée qui y fert d'exorde. *là-même.* S'eft moqué de ce que Xenophanes croioit que la Lune eft un païs habité. 516 *b.* Comment il tâchoit de perfuader aux Paiens la Virginité de la Mere de Jéfus-Chrift. 597 *b.*

Ladoder: Ingénieur qui trahit le Gouverneur de Landau. III. 50 *a.*
Lælius, sa chasteté. III. 791 *a.*
Laërce (Diogene) peu exact dans ses Raisonnemens & dans ses Récits. II. 365 *b.*
Latus (Jean) censuré I. 570 *a*, & IV. 4 *a.*
Laideur: on croit qu'elle obligea Agesilaüs II à défendre qu'on fit son Portrait. I. 93.
Layette prise pour un homme. III. 238 *a.*
Laïques déguisez en Prêtres & donnez pour Confesseurs à des Criminels. II. 150 *b*, & 151 *a.* Si l'on doit croire qu'on ait eu recours à ce moien dans le Procès fait à J. Chastel. 151 *b.* Ne doivent point mettre la main à l'encensoir. IV. 151 *b.*
Laïs, fameuse Courtisane, servoit de modéle aux plus excellens Peintres. I. 258 *b.* Réponse d'Apelles touchant Laïs. *là-même.* De quelle maniere elle en usoit avec Diogene. II. 294 *a.* Sa courtoisie pour Diogene le Cynique. *là-même.* Si Apelles enleva son pucelage. III. 35.
Lallemant (Jean) emprunte beaucoup de Rataller dans sa Version Latine de Sophocle. III. 568 & 569 *a*, *b.*
Lambert (St.) tué, par qui, & pourquoi. I. 165 *a.*
Lambin corrige mal-à-propos un passage de Plutarque. I. 92. Se connoissoit peu en délicatesse sur le Chapitre de la pudeur. III. 211 *b.* Il n'a point entendu un passage de Pausanias au sujet de Sappho. IV. 141 *a.*
Lami (Guillaume) accusé d'Hérésie pour avoir disputé contre le mouvement des Cieux. I. 578 *a.* En faisant une Leçon d'Anatomie il fortifie ses Auditeurs contre tout événement, eu égard à la virginité des filles qu'ils épouseront. II. 89 *a.* Cité I. 218 *b.* Examen d'une de ses Pensées sur l'Hypothese d'Epicure. III. 557 *a.* Rapporte deux marques à quoi l'on peut connoître si une femme a eu des enfans. 618 *a.*
Lampagia, femme d'Aimon Roi de Saragosse, si elle est fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. III. 443 *a.*
Lampridius, son Observation judicieuse sur le devoir d'un Historien touchant les opinions du vulgaire. II. 361 *b.*
Lamus, Roi des Lestrygons, bâtit la Ville qui a porté le nom de Formies. III. 98.
Lancastre (le Duc de) soupçonné de quelque mauvais complot. IV. 502 *a.* S'il avoit été supposé. *là-même. b.*
Lance qui devient un Arbre. I. 192 *b.* Celle qui avoit percé le corps de notre Seigneur envoiée à Rome. II. 845 *a*, *b*, & IV. 443 *a*, *b.*
Lancelot (Mr.): sa Remarque sur l'Edition des Ouvrages d'Abelard. I. 176 *b.* Voiez 452 *n*, 453 *b*, 514 *b*, *n.* Mémoire touchant Guillaume Bigot. 563 *b*, *& suiv.* Mémoire touchant Antoine Cornellius. II. 216 *b*, & 217 *a.* Mémoire touchant Simon Morin. III. 432 *a*, *b.* Touchant François Hotman. IV. 407 *b*, *n.* Touchant Jaques Sanson. 138 *a*, *b.*
Langage, on n'emploie aujourd'hui le vieux que par plaisanterie. I. 45 *b.* On l'a appauvri à force de le changer. II. 587 *a.* Voiez III. 789 *b.* On ne doit rien changer dans celui des anciens Auteurs François. 550. Le vieux ne se doit point changer lorsqu'on fait imprimer ou réimprimer d'anciens Ouvrages. II. 408.
Langage inconnu: il n'est pas vrai que les Peres de l'Eglise aient écrit en Langage inconnu des Impiétez & Obscénitez des anciens Hérétiques. II. 533 *a*, *b.*
Langius interprete mal un passage de Ciceron. I. 57 *b.*
Langres, le Conseil du Roi s'oppose à l'établissement de l'Eglise Réformée. II. 309 *a.*
Langue, un garçon ne laisse pas de parler sans langue. II. 119 *b.* C'est une belle victoire que de la savoir maîtriser. 137 *a.*
Langue. Jugement que Ciceron fait de ceux qui méprisent leur propre Langue. I. 44 *a.* Zéle de plusieurs Princes pour la Langue de leur païs. 378 *b*, & II. 188 *a*, *b*, *& suiv.* &c. Jugement sur diverses Langues. 134 *a.* Il n'y en a point qui ne se puisse plaindre de sa stérilité. IV. 31 *a.*
Langue Latine, Auteurs qui aiment à en débiter les plus vieilles Phrases. I. 45 *b*, 515 *a*, & 604 *b.* Qui en a été le Vaugelas. II. 669 *b.* Si ceux qui la parlent facilement, la parlent purement. III. 642 *a.* On étoit plus libre dans l'usage des termes de cette Langue qu'on ne l'est dans la Françoise. I. 669. *b.* Il est mal-aisé d'écrire clairement en cette Langue. 448 *a.* Voiez aussi II. 300 *b.* Plutarque témoigne que de son tems il n'y avoit guere de gens qui ne la parlassent. 183 *b.* D'où dérivée. 628.
Langue Françoise, nous jette dans les tenebres dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots. I. 418 *b*, & 664 *b.* Est en vogue depuis fort long-tems chez les étrangers. 711 *a.* Est fort estimée. II. 134 *a.* Son avantage sur la Greque. 264 *a.*
Langue Gotique est la mere de toutes les Langues Teutoniques. II. 889.
Langue vulgaire, si l'on s'en doit servir dans les Ouvrages savans. I. 515 *a.*
Langues mortes perdent beaucoup de leur grace par la Traduction. I. 153 *b.* Elles sont obscures, & pourquoi. 418 *b.*
Langues vivantes, leur inconstance. II. 587 *a.*
Lansius (Thomas) declame contre le mal que produisent les Voiages. II. 689 *b.*
Lanuvium, Droit de Bourgeoisie Romaine donné à ses habitans. II. 896 *a.*
Laodice fait mourir Danaë. III. 93 *a.*
Laomedon refuse de récompenser Neptune, & en est puni. II. 750 *a.*
Lapithes: Phlegyas dit leur Roi par quatre Auteurs modernes. III. 709.
Larroquius met en évidence, dans son *Janua calorum reserata*, les défauts du nouveau Systéme de l'Eglise. III. 504 *a.* Il auroit bien mieux poussé son Adversaire, s'il avoit ajouté à ses raisons celle de Mr. Saurin. 541 *b.*
Lascus (Jean). IV. 499 *a.*
Latin: le défaut de connoissance de cette Langue empêche Boursault d'être Sous-Précepteur du Dauphin. I. 651. Les Espagnols se négligent ordinairement trop en écrivant en cette Langue. III. 89 *a*, *b.*
Latinité: Victorin de Feltri fut un de ses prémiers Restaurateurs. III. 536.
Latomus comparoit l'Eglise Chrétienne à un petit ours. IV. 320 *b.*
Lavardin, Maison illustre du Vendomois. II. 765 *b.*
Lavement: significations de ce mot. II. 533 *b*, *n.* Autrefois ne signifioit qu'un gargarisme. *là-même b.* Delicatesse ridicule de Garasse touchant ce mot. *là-même.*
Laudice, fait périr cinq de ses enfans par le poison. II. 45 *a*, & 47 *a.*
Launoi (Jean de) vacarmes des Provençaux contre lui. I. 255. Méprises de ce savant homme. 565 *a.* Il n'entendoit point le Grec. *là-même.* Inutilité de ses peines pour le décri des fausses Devotions. III. 66 *b.* Fort blâmable d'avoir répandu tant de louanges sur un Prélat qui avoit fait amende honorable. IV. 88. Lui & d'autres Ecrivains, qui combattent les Traditions mal fondées, font honneur à leur Eglise, & chagrinent beaucoup de gens. 592.
Laurea, Cardinal. II. 720 *b.*
Lausanne, son Synode fait des Réglemens auxquels Calvin refuse d'acquiescer. II. 17 *b.*
Lea, si elle commit adultere la prémiere fois que Jacob la connut, & non pas Jacob. III. 646 *a.*
Lecteurs ne sont jamais guere mortifiez quand ils n'entendent point un Auteur, & pourquoi. I. 154 *b.* La plupart ne s'apperçoivent guere des fautes de raisonnement. 292 *b.* Quels sont ceux qui sont les plus ardens à critiquer. II. 682 *a.* Il ne faut pas qu'ils soient ni ignorans, ni savans. III. 201 *b.* Sont quelquefois plus passionnez que l'Ecrivain qu'ils accusent de partialité. II. 48 *b.* Ne sont pas assez équitables. 49 *a.* Il y en a de si passionnez qu'ils déchirent de leurs Exemplaires ce qui choque leur Secte, &c. III. 776 *a.* Une infinité ne compare pas tout un *Livre* à tout un *Livre.* IV. 237 *b.* Il y en a qui écrivent des Injures & des Démentis à la marge de leurs Livres. 644.
Lecture, la plus utile de toutes est celle qui nous instruit des foiblesses du cœur humain, & qui nous apprend les mauvais effets des préjugez de Religion. I. 544 *a.* Etalée avec trop de profusion vers le commencement du XVII Siécle. 630 *a*, *b.* Passage de la Bruyere à ce sujet. *là-même.* Passage de Balzac sur le même sujet. *là-même.* Un Avocat qui plaidoit ainsi le faisoit plus pour lui que pour les parties. 630 *b.* Cela ne pouvoit servir qu'à dissiper l'attention des Juges. *là-même.*
Leer, son Ecole devient plus illustre que celle de Norden, & pourquoi. II. 359.
Légat, ignorance de celui qui présida à la condamnation d'Abelard. I. 528 *a.* La raillerie qu'un Docteur en fit. *là-même.*
Legendaires, leur faux zéle a farci de Fables l'Histoire des Saints. III. 39 *b.* Jugement qu'en a fait Melchior Canus. 655 *b.* Attribuent les Actions extraordinaires tantôt à un Saint, tantôt à un autre. II. 361 *b.* Auroient dû imiter l'exemple de Lampadius touchant les Bruits populaires. *là-même.*
Légendes, la source des fausses Légendes des Martyrs. IV. 417 *a*, *b.*
Leger (Jean): reproche à Guichenon d'avoir abjuré la Religion Réformée. II. 536 *b.* Justifie contre lui Antoine Leger son oncle. *là-même.*
Legislateurs, ordonnent & défendent les mêmes choses selon les tems. I. 428 *b.* Sont plus dignes de notre estime que les plus grands Conquerans. III. 743 *b.* Se proposoient une fin utile au Public, lorsqu'ils lui faisoient accroire leurs Entretiens avec la Divinité. IV. 157 *b.* Pensée de Machiavel sur ce qui les fait réussir ou échouer. 160 *a.*
Lehman (Christophle): remarque qu'il y a bien des mensonges dans les *Centenarii XVI* de Guill. Eysengrein, contre Flacius Illyricus. II. 346 *b.*
Leibniz est un homme extrémement rare. III. 642 *a.* Il est étonnant qu'il écrive aussi purement en François qu'il fait. *là-même.* Quelque belles que soient ses ouvertures sur l'ame des bêtes, on a de la peine à préférer son Hypothese à celle de Descartes. IV. 82 *b.* Notes sur ses Réflexions. 85 *b.* Réflexions sur ses Réponses. *là-même*, 87 *a*, *b.* Sa Lettre sur la Baguette. I. 6 *b*, 7 *a.*
Leicester forme une faction en Hollande, & tâche de s'y ériger en Souverain. II. 305 *a.*
Leide, Jugement que rendirent ses Théologiens. I. 171 *b.* En quel tems fut érigée son Académie. II. 614. Voiez *Académie.* Les Curateurs de cette Academie font un Decret qui est critiqué. II. 695 *b.* Quand le College de Théologie y fut érigé. III. 25. Présent de raretez fait à cette Académie. IV. 507 *a.*
Leipsic, son Académie divisée au sujet de la Philosophie de Ramus. II. 310. Les Luthériens & les Calvinistes s'y assemblent par l'ordre du grand Gustave, pour tâcher de s'accommoder. 781 *a.* Journal de Leipsic ou *Acta Eruditorum Lipsiensia*, son Eloge. I. 343 *b.* Cité IV. 254 *b*, & *passim alibi.*
Lela, nom que l'on donne ordinairement aux grandes Dames de l'Afrique. II. 447 *a.* C'est aussi un titre d'honneur que les Mahométans donnent à la Sainte Vierge. *là-même.*
Lemnos, massacre de tous les hommes de cette Ile, & sa cause. II. 773 *a.*
Lentulus: prétendue Lettre de ce Proconsul contenant le Portrait de Jésus-Christ, donnée par J. Huarte comme une Piéce authentique. II. 820.
Leo Juda, ce que Mr. de Thou a voulu entendre par-là. I. 559 *a.*

Leon Hébreu, ce qu'il dit des deux Sexes d'Adam. II. 421 *b*, &c.
Leon I, Pape, réfute un Sentiment que l'on a canonisé dans la personne de saint Augustin. III. 820 *a*.
Leon IV, & *Benoit III*: la Papesse ne peut avoir siegé entre ces deux Papes, dont l'un fut élu tout aussi-tôt après la mort de l'autre. III. 581 *a*, & 591 *b*.
Leon X, Pape, s'il est vrai qu'il ait expédié un Monitoire contre l'Electeur de Saxe. II. 635 *a*. Par quels moiens on s'insinuoit dans ses bonnes graces. 674 *b*. Il assistoit quelquefois à la Comédie. III. 244 *a*. Il est le prémier des Papes qui ait menacé de l'excommunication ceux qui liroient un Livre défendu. 246 *b*. Sa Bulle contre ceux qui disoient que toutes les ames n'étoient qu'une. IV. 264 *a*.
Leon l'Isaurique surprend la crédulité du Calife des Sarrasins par une insigne fausseté. II. 239 *a*.
Leontium, Courtisane, sa Lettre à Lamia est supposée. II. 369 *a*. Elle étoit au pis aller la Concubine de Metrodore. *là-même*.
Leontius souffre le martyre sous l'Empire de Vespasien. II. 667 *a*.
Leopoldsdorff (Jerôme Beck de) apporte de Constantinople les Annales Turques. III. 89 *a*.
Leotychide exclus du thrône fort injustement par les Lacédémoniens. I. 91 *a*. *b*.
Lepante: le Doge de Venise fait haranguer J. B. Rasario sur cette Victoire. IV. 36 *a*. Zarlino fait des Airs pour les réjouissances de cette Victoire. IV. 535.
Leprens, grand mangeur. II. 74 *b*.
Lerida (Evêque de) ses vacarmes contre la Congrégation de l'Index au sujet d'un Catéchisme Espagnol. II. 66 *b*.
Lerme (le Duc de): Paul V déroge en sa faveur à la coutume de ne point envoier le Chapeau aux Cardinaux nouvellement élus. I. 420 *a*.
Lesbia, c'est la même que Clodia, femme de Metellus Celer. III. 383 *a*.
Lescalopier (le Pere) pose un faux fait, & raisonne contre lui-même en raisonnant contre Diogene. II. 697 *b*. Ce qu'il entend par la maladie sacrée. III. 100 *a*, *n*. Ce qu'il observe sur l'incompréhensibilité de Dieu. IV. 350.
Lesché, ce que c'étoit chez les Lacédémoniens. III. 110 *a*.
Lesdiguieres, par quelles intrigues il tâcha de priver d'une bonne tête l'Assemblée des Réformez. II. 132 *a*.
Lesna, Ville brûlée par les Polonois, & pourquoi. II. 205 *a*.
Lettre Pastorale supprimée. IV. 581 *b*.
Lettres, antiquité de leur usage chez les Assyriens. I. 414 *a*. Le changement d'une seule lettre a flétri la mémoire d'un grand homme. 426 *a*. Deux supprimées par une faute d'impression ôtent quatre ans de gloire à un Auteur. 441 *a*. Traité de leurs Proportions par Geofroi Tori. IV. 388. Les Capitales Grecques, par qui rétablies. III. 59.
Lettres, un trop grand commerce de Lettres accable les Savans. I. 435 *b*. Différence entre celles qu'on écrit à d'autres touchant un homme & celles qu'on écrit à cet homme. 232 *b*, & III. 438 *b*. Voiez aussi IV. 510 *a*. Lettres, que les Amis s'écrivent, doivent être un secret inviolable. II. 834 *a*, & III. 124 *b*. Servitude que s'imposent ceux qui ont la réputation de bien écrire une Lettre. 772 *b*. Publier ce que les gens s'entrécrivent en confidence est une conduite que les Paiens mêmes ont detesté. IV. 616. Les Anglois n'avoient point encore en 1613 la coutume d'écrire des Discours en forme de Lettres. II. 688. Quelqu'une inferée dans un Ouvrage par un Auteur donne lieu de débiter qu'il a tout emprunté d'autrui. 305.
Lettres (les Belles-) accusées de causer bien des desordres. I. 610 *b*, & II. 625 *b*. Leur rétablissement en Italie. I. 699 *a*. Leur décadence. III. 387 *b*. Leur restauration a préparé le chemin à la Réformation. IV. 315 *b*.
Lettres (gens de) ceux qui écrivent leurs Vies ne manquent jamais de louer leurs femmes sur leur tendresse conjugale. I. 554 *b*. L'arrogance leur sied mal. 592 *a*. Leur esprit mercenaire. II. 644 *a*. Ce leur est un grand bonheur d'être exemts d'ambition & d'avarice. III. 372 *b*. Réflexion sur leurs défauts. IV. 43 *a*. Traité sur le Mariage des Gens de Lettres par Claude Baduel. I. 419 *a*, *b*.
Lettres Historiques citées. IV. 583 *b*, & *alibi*.
Lettres Provinciales, diverses choses concernant ce Livre. III. 607 *b*.
Leucade, on guérissoit de la maladie d'Amour en sautant de dessus son promontoire. III. 98 *a*. Noms de ceux qui y ont sauté. *là-même*. Son promontoire s'appelloit le Saut des Amoureux. IV. 141 *b*.
Leucophyllus, Plante qui empêchoit les femmes de tomber dans l'adultere. III. 698. Effet de cette Plante sur les yvrognes. *là-même b*. Sa vertu plus considérable que celle de l'*Agnus Castus*. *là-même*.
Leve (Antoine de) s'il avoit des liaisons avec Agrippa. I. 108 *b*. Où il prit de l'argent pour ses soldats. III. 571 *a*.
Levi, la Maison de ce nom est des plus nobles qui soient en France. III. 679 *a*.
Leviathan, quel est le but de cet Ouvrage. II. 776 *a*.
Levites, pourquoi appellez ainsi selon Plutarque. I. 82 *a*.
Liban, Mont où il y avoit un Temple de Venus. I. 561 *b*.
Libelles diffamatoires, on feroit grace à ceux qui en écrivent de les en croire sur leur serment. I. 241 *a*. Avis qu'on leur donne. *là-même*. Ce qu'on disoit de ceux de l'Aretin. 302 *b*. Auguste fut le prémier qui fit informer contre ces Ecrits. II. 77 *b*, & 79 *a*, *b*. Et qui les enveloppa sous les crimes de leze Majesté. IV. 578. Pourquoi. 579. Tibere maintient cette innovation d'Auguste. *là-même*. Pourquoi il n'est pas permis d'en publier. II. 108 *b*. Ils ne produisent que de méchans effets. 651 *a*. Ne sont ordinairement composez que par des gens sans nom & sans caractere. *là-même*. Il est important de faire connoitre l'impudence de ceux qui les écrivent, & la credulité de ceux qui les lisent. IV. 182 *b*. Leurs Auteurs ne font point d'attention à une chose. 435. Cherchez *Médisances*. Desaveu de ceux de quelques particuliers. 575. Dissertation sur ces Libelles. 578 &c. Ne doivent pas demeurer impunis. 579 & 580. Ce qu'il faut répondre à ceux qui en font l'apologie. 580 & 581. Tous les Legislateurs se sont accordez à les punir severement. 588. Leur punition attribuée au tribunal de l'Eglise par le Concile de Trente. 590. S'ils sont les causes des séditions & des guerres. 591. Remarques contre ceux qui les distribuent ou qui les approuvent. 592. C'est l'ordinaire des Factions d'en produire. II. 811.
Libéralité, effets singuliers de Libéralité. I. 287 *b*, & II. 667 *a*. Se doit exercer envers ses ennemis. I. 389 *a*.
Liberté. Il y en a qui aiment, non la Liberté, mais la personne de celui qui se déclare pour la Liberté. I. 686 *b*. Liberté d'indifférence n'est point un attribut essentiel à la créature. IV. 80 *b*.
Liberté humaine. Cherchez *Arbitre* (franc).
Libertez de l'Eglise Gallicane, Histoire de cet Ouvrage. III. 308 *b*. Reçoivent un terrible coup. I. 658 *b*. Tout ce qu'on avoit fait pour les soutenir sous Innocent XI detruit en 1693. *là-même*.
Libertins, en fait de Religion sont de deux sortes. II. 279 *b*. Il faut bien prendre garde de leur donner à rire, quand on écrit contre eux. 530 *a*. Réflexion sur les plaintes qu'on fait que l'on pousse trop leurs Objections. IV. 491 *a*. Cherchez *Moqueurs en fait de Religion*.
Libraires, ce qu'ils font pour relever le prix des Livres. I. 584 *b*. II. 387. Voiez aussi I. 363 *b*, 574 *b*. Libraires qui trompent le Pape Alexandre VII. II. 162 *b*. Ont coutume de faire imprimer plusieurs titres d'un même Livre. 104 *a*. Voiez 636 *a*. Ce n'est pas à eux qu'il s'en faut prendre s'ils impriment de mechans Livres. 221 *b*. Quelques-unes de leurs finesses. 259 *a*. Voiez aussi 387 *a*. S'il faut faire fond sur les éloges qu'ils donnent aux Auteurs qu'ils impriment. 356 *b*. Font des Editions corrigées des Auteurs François quant aux phrases qui ont vieilli. III. 551 *a*. Les desordres qu'ils causent, en reimprimant la prémiere page des Livres. 597 *a*. Les Libraires Allemans ajoûtent ordinairement de bonnes Tables aux Livres qu'ils reimpriment. 613 *b*. Libraires sont souvent ruinez par les Auteurs. IV. 25 *b*. Un de leurs usages fait illusion aux Bibliographes. 497 *a*. Serment d'un Auteur de n'avoir jamais à faire avec eux. I. 614 *a*. Négligence extrême d'un Libraire. II. 56 *b*.
Libraria del Doni: ce que c'est que cet Ouvrage selon Teissier. II. 305 *b*.
Librarii: signification de ce mot. IV. 666.
Lycée, merveilles qu'on contoit de ce Mont. III. 385 *a*.
Lycée, Ecole d'Aristote, sa doctrine aura toûjours le dessus sur toutes les autres. I. 326 *a*. On l'enseigne en Perse & dans le Mogol. *là même b*.
Lychetus (Franciscus): en use bien avec A. Niphus. III. 516 *b*.
Lyciens, aimoient à porter les cheveux longs. III. 362 *a*.
Lycophron, sa Cassandre est très-obscure. III. 689 *a*. Varieté de leçon d'un de ses Endroits. I. 375 *b*.
Liebaut: son Ouvrage sur les Maladies des Femmes n'est point une Version de celui de Marinello. III. 345 *a*. Accusé de Plagiarisme par Lazare Pe. *là-même a*, *b*.
Liebler (George): traduit une Homelie de Martin Eysengrein, & y met des Notes pour le réfuter. II. 346 *a*.
Liege, Ville traitée cruellement. I. 641 *a*.
Ligue, qui en fut nommé le Postillon. I. 498 *a*. Emportement des Prédicateurs du tems de la Ligue. 623 *a*, *b*, & 627 *a*, *b*. Ce qui lui servit de prétexte. II. 732 *b*. Ce que le Député de la Ligue eut ordre de représenter au Pape. 735 *b*. Le crime de Jaques Clement fut celui de toute la Ligue. 736 *b*. Met en tête au Cardinal de Bourbon de se porter pour Successeur légitime au Roiaume de France. 814 *b*. Qui en ont été les Avocats. *là-même*. Qui en a été appellé le Laquais. III. 413 *a*.
Ligueurs en France, traitent de Libelle diffamatoire ce qu'on écrivoit en faveur du Roi de Navarre. I. 513 *b*. Obtinrent bien plus de Charges sous Henri IV, que ses anciens serviteurs. II. 139 *a*. Etablissent le Duc de Maienne pour leur Chef. 656 *a*.
Limbe des enfans, c'est le vestibule des Enfers. III. 616 *b*. Virgile l'a reconnu. 617 *a*.
Limbourg: à qui appartient. I. 645 *a*.
Lindanus s'est érigé en créateur d'une infinité de Sectes. I. 548 *a*, *b*.
Lindenbrouch en vouloit fort à Wouwer. IV. 509 *b*, 510 *a*, *b*.
Lionne (de) par quelle voie il parvint aux prémieres Charges de l'Etat. IV. 8.
Lions, s'ils sont sans mouelle. I. 54 *b*. L'Histoire du Lion d'Androcle n'est connue que par le Récit d'Apion. 262 *b*. Quoi qu'en dise Tertullien, les Lions sont peres plus d'une fois. 312 *a*. Qui le prémier d'entre les Romains attella de ces animaux à son carosse. III. 106 *a*. On en attache en croix dans l'Afrique, afin d'étonner les autres. IV. 375 *b*.
Lipse (Juste) conseil qu'il donne aux jeunes gens. I. 44 *b*. Et à Baudius. 471 *b*, & 473 *a*. Son Jugement sur l'Histoire de France de Paul Emile. II. 356 *a*. Ce qu'on a cru avoir été une des causes principales de sa defection au Papisme. III. 14 *a*. Maltraité dans un Livre, garde le silence. 121 *a*. On a dit qu'il composa des Ouvrages pour éloigner les soupçons qu'on avoit de lui sur le chapitre de la Religion. III. 123 *b*. Voiez 124 *a*. Il adresse des Vers à la planete de Venus, en faveur de son jardin. 214 *a*. Il écrit une Lettre pleine de malignité contre la Hollande. 829 *a*. Approuve le Capitulaire de Roulliard touchant la validité d'un mariage. IV. 5 *a*. Ses fautes au sujet de Tacite. 312 *a*. Sa protestation au sujet de la lecture qu'il faisoit de Petrone. 454 *a*. Approuve les Voiages, & bonnes Instructions qu'il donne là-dessus. II. 689 *a*.

Lyre, les Ambaſſadeurs des Getes ſe préſentoient jouant de la Lyre. I. 59 *b*.

Lis, ce qu'on conte d'un lis que Charles-Quint avoit planté. II. 139 *b*.

Lyſander, ſon caractere. I. 91 *b*. Détourne le ſens d'un Oracle. I. 92 *a*.

Lyſimachus, fils de la fille d'Ariſtide, gagnoit ſa vie à interpréter des ſonges. I. 363 *b*.

Lyſimachus, fait mourir deux Princès qui s'étoient défaits de leur mere. II. 277 *b*.

Lyſimachus, ſe bat contre un lion, & remporte pluſieurs plaies de ce combat. III. 44 *a*.

Lyſola (le Baron de) prétend que l'Empire eſt obligé à la garantie du Cercle de Bourgogne. I. 645 *b*.

Lyſtrius, ſon Commentaire ſur l'Eloge de la Folie déplaît à beaucoup de gens, & pourquoi. II. 387 *b*.

Litanies, expreſſions que les dévots indiſcrets y avoient fait couler condamnées par Bellarmin. I. 505 *b*.

Live (Tite) voiez *Tite Live*.

Livie, Imperatrice, étoit d'une humeur trop commode pour Auguſte. I. 233 *b*.

Livie, fille de Neron Claude Druſus, ſon Hiſtoire. II. 325 *b*, & 326 *a*.

Liville, ſa mort. I. 252 *a*.

Livre de la Création, ſert aux Cabaliſtes à faire des miracles. I. 121 *a*.

Livre François: étoit autrefois un Nombre de pages Latines avec quelques lignes Françoiſes. I. 629 *a*.

Livre des Sentences, condamné au feu ſous le nom d'Abelard. I. 529 *a*.

Livre de tribus Impoſtoribus, n'a peut-être jamais exiſté. I. 304 *a*. Voiez auſſi IV. 46 *a*, & 490 *b*. Quelques-uns diſent qu'Averroës en a fourni les matériaux. I. 387 *b*.

Livres, leurs fautes doivent être remarquées principalement quand elles peuvent tromper beaucoup de gens. I. 55 *b*. Le Livre qu'on feroit de la Religion d'un Souverain ſeroit d'un bon débit. 93 *b*. Il y en a que les zélateurs laiſſent long-tems en repos. 110 *a*. Ceux qui les augmentent ne changent pas toûjours les particules qui marquent les dates du tems. *là-même b*. On ne change point ce qu'il faut changer quand on les abrege, ou quand on transplante leurs paſſages. 113 *a*. Les prémieres Editions qui s'en font ſervent à mettre au net les Ouvrages des Auteurs. 324 *a*. Il ne s'en fait aucune Edition dont on ne puiſſe tirer quelque profit. 225 *a*. On en doit toûjours rapporter les Titres dans la Langue dont l'Auteur s'eſt ſervi. 242 *a*. Les ſuppreſſions qu'on y fait ne ſervent qu'à attirer l'attention. 347 *a*, & 622 *b*. Trompent quelquefois par les fauſſes Eſtampes qu'on y met. 626 *b*. Les fautes des Livres ne ſont pas excuſables quand elles tombent ſur le ſujet principal. 402 *b*. Celles des grands hommes ſont cauſe que d'autres grands hommes en font après eux. 365 *a*. Sont comme les étincelles. 467 *a*. Conſidération qui doit faire éviter juſqu'aux plus petites. 573 *b*. Livres appellez *Meſſieurs* dans un compliment. 437 *a*. On ſe trompe aiſément par rapport à l'attribution des Livres. 474 *a*. Voiez auſſi IV. 393 *b*. Il y en a cent contre leſquels on ne diroit rien, ſi l'on étoit obligé de les inſérer tout du long dans ſa Réponſe. I. 575 *b*. Livre d'une admirable utilité, ſi l'on en juge par le Titre. 716. Mr. Bochart le cite quelquefois. *là-même*. Il y en a qui deviennent meilleurs à force d'être retouchez & imprimez. II. 27 *b*. Beau paſſage de Mr. Smith à ce ſujet. *là-même*. Les Livres ne peuvent jamais être bons, quand on ne les compoſe que pour vivre. 55 *b*. Défauts qui s'y rencontrent ſouvent. 57 *b*. Condamnez au feu. 79 *b*. Livre dédié à notre Seigneur Jeſus-Chriſt. 232 *a*. Il n'y en a point de ſi mépriſable dont on ne puiſſe tirer quelque uſage. 235 *b*. Le prémier qu'un homme publie eſt quelquefois une Piece très-achevée. 236 *a*. On en fait courir ſous des noms célébres, & principalement en matiere de Magie. 272 *b*. Conſidérations ſur les Livres qui ſont pleins de Citations. 306 *a*, *b*. Ceux qui en ſont les Cenſeurs gardent long-tems les Manuſcrits & y effacent beaucoup de choſes. 387 *a*. Il y en a eu de ſupprimez, d'autres forgez, d'autres ajuſtez comme on a voulu. 484 *a*, *b*. Ce qui arrive quand on n'en juge que par les Titres. 531 *b*. Livres impurs combien dangereux. 605 *a*. Il eſt bon d'en écrire pluſieurs ſur les mêmes matieres quand elles ſont importantes. 680 *b*. Si la Condamnation d'un Livre par un Synode, empêche qu'il ne ſoit lu. 710 *b*. Sont pour la plûpart des Extraits & des Copies des autres. 777 *b*. On les gâte ſouvent à force de les retoucher. III. 120 *a*. Livres poſthumes à quoi ils ſont ſujets. 131 *b*. Zéle aveugle de ceux qui en retranchent ce qui ne leur plait pas. 232 *b*. Il eſt plus mal aiſé qu'on ne penſe d'y faire des Additions. 294 *b*. Livre qui ne contenoit autre choſe que les injures dont deux Profeſſeurs ſe ſont chargez réciproquement. 325 *a*. Comment étoient faits ceux des anciens Arabes. 365 *b*. C'eſt un cocuage volontaire de vouloir paſſer pour Auteur d'un Livre qu'on n'a point fait. 440 *b*. Raiſons qui doivent empêcher la plûpart des Auteurs de publier beaucoup de Livres. 611 *b*. Le plus ſouvent ne diſent rien de nouveau. 683 *a*. Ceux qui en font ne les devroient compoſer qu'après avoir lu Quintilien. IV. 13. Ce que Pline dit du Titre pompeux de quelques-uns. 109 *a*. Si tout terme qu'on n'oſeroit prononcer devant une honnête femme en doit être banni. 203 *b*, & 204 *a*. Il y en a d'imprimez depuis long-tems qui ſont inconnus aux plus habiles Ecrivains. 437 *a*. Si les gens non mariez étudient mieux & font plus de bons Livres que les mariez. 481 *a*, *b*. Grand Auteur des petits Livres, qui a été appellé ainſi, & en quel ſens. II. 197. Leur quantité abatardit les Eſprits. I. 47 *a*. Titre de Livre qui fait peur à Rome, qu'on fait reformer. II. 523. Rien n'eſt plus propre à les faire trouver mauvais que la haute idée ſous laquelle on les annonce. III. 444 *a*. Livre trop fort, les Auteurs les plus habiles aiment mieux ſe taire que de le réfuter. IV. 237 *b*. Pluſieurs mépriſez par d'habiles gens paroiſſoient bons à l'Auteur: comment il les liſoit. 620. Comment Ant. Arnauld les liſoit. *là-même*. Caractere de ceux de Jurieu. *là-même*. Pourquoi les Etats de Hollande en accordent des Privileges. 621. Difference entre bon Livre, & Livre utile. 623. Les gros ſe font attendre, & ont mille tempêtes à eſſuier en ſortant du port. 625. Réflexion de la Bruyere ſur la maniere dont on juge des Livres. *là-même*.

Livres de dévotion, il n'appartient point à un méchant homme d'en compoſer. I. 305 *b*.

Livres des Hérétiques, ſi ceux qui en défendent le débit, doivent permettre que les Objections de ces Hérétiques paroiſſent dans les Ecrits des Orthodoxes qui les réfutent. II. 169 *b*.

Livres Apocryphes, on retorque les Objections que l'on fait contre ces Livres. II. 869 *b*.

Lizet (Pierre) eſt Avocat Général au Parlement de Paris. II. 129.

Lloyd attribue à Apollonius pluſieurs choſes, au ſujet de l'Ile de Taphe, qu'on n'y trouve pas. IV. 330 *a*.

Locke, ce qu'il répond au blâme qu'on lui avoit donné pour avoir dit que les Lumieres naturelles ne prouvent point l'éternité de l'Ame. III. 685 *a*. En quoi il fait conſiſter la différence entre les Hommes & les Bêtes. IV. 84 *b*. Cité. 545 *a*.

Locriens, comment ils appaiſent Minerve. II. 68 *b*. De quelle maniere ils expiérent le crime d'Ajax. 69 *b*.

Loeſſenius (Michel) fait des Recueils de tout ce qu'il y a de ſéditieux dans les Livres des Jéſuites. III. 1 *a*.

Logiciens, un bon Logicien eſt plus rare qu'on ne penſe. II. 284 *a*. Les Hibernois & les Eſpagnols font des Diſtinctions trop abſtraites. IV. 565 *b*.

Logique, eſt d'un grand ſecours pour les autres Sciences. I. 117 *a*. Voiez auſſi III. 374 *a*. Il ſeroit d'un grand uſage de critiquer la fauſſe Logique des Auteurs. I. 276 *a*. Cherchez *Dialectique*.

Loi orale, de qui les Juifs l'ont appriſe. I. 124 *b*.

Loi Salique, eſt établie ſur de bons fondemens. III. 535 *b*. Si Pharamond l'inſtitua. II. 681 *a*. Les Etats qui ne l'ont point admiſe ſont expoſez à de grands deſordres. IV. 477 *b*.

Loi de Lamego, exclud de la Couronne les Princeſſes du Sang Roial de Portugal, qui épouſent des Etrangers. III. 804 *b*.

Loiſel reſigne un Canonicat de N. Dame de Paris à Claude Joly. II. 851.

Loix, il n'y en a point que les factieux n'éludent pour parvenir à leurs fins. I. 92 *a*. Loix comparées au pain & aux œufs. 158 *a*. Aux Maximes des Médecins dans leurs changemens. 429 *b*. Vont quelquefois au delà de la juſtice. 221 *a*. Etoient la ſource du bien moral & du mal moral ſelon quelques Philoſophes. 290. Leur Empire. 310 *b*. Il y en avoit une de fort étrange dans Babylone. 415 *a*. Trois ſortes de gens ne font preſque aucun uſage des Loix qu'ils preſcrivent aux autres. 584 *b*. Quand, par qui, & à quel deſſein la Loi *Agraria* fut propoſée. II. 71 *a*. Loi *Tabellaria*, quel en eſt le but, & par qui propoſée. 72 *a*. En permettant certaines choſes les Loix ne délivrent pas du blâme ceux qui les commettent. 179 *b*, & 180 *a*, *b*. Sous quel prétexte on abrogeoit à Rome celles qui ne plaiſoient pas. 322 *b*. L'utilité des Loix ne doit pas être ſuſpendue ſous prétexte de quelques inconvéniens. III. 616 *a*. Voiez auſſi 719 *a*. On les renverſe pour un peu de tems, afin de leur procurer une durée très-longue. IV. 61 *a*. Sont ſouvent inexécutées à cauſe de la grandeur du mal. 121 *b*. Avec un *Prologue* ſont froides; il ne faut point qu'elles diſputent, mais qu'elles commandent. 634.

Loix pénales, en matiere de conſcience ſont la derniere Raiſon des Théologiens. I. 201 *a*. Si l'Egliſe ne s'en eſt jamais ſervie contre les Sectes. 332 *a*. Etablies contre les Catholiques d'Angleterre. II. 689. Conſéquences odieuſes qu'elles font tirer. 801.

Loix ſomptuaires, comment empêchées. II. 795.

Loix de l'union de l'ame & du corps, diverſitez qu'elles cauſent dans les hommes. II. 145 *a*, *b*.

Lombard (Pierre) le prémier qui fut créé Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Paris. II. 863. A quel prix le mettoit Stancarus. IV. 271 *b*.

Londel (le Pere du) ſes Faſtes critiquez. IV. 586 *a*. Utilité de ſes Faſtes. III. 390 *b*.

Longiano (Fauſto da): ſa Critique du Marc Aurele de Guevara bonne & exacte. II. 633 *b*. Veut faire une Vie de ce Prince tirée des anciens Auteurs. *là-même*. Etudes auxquelles il s'appliquoit. *là-même*.

Longin, le jugement qu'il fait de quelques Philoſophes. I. 178. Etoit d'un jugement exquis, & d'une pénétration judicieuſe. III. 749 *b*. Ce qu'il dit de Theopompe. IV. 344 *b*. Endroit où ſon goût n'eſt pas reconnoiſſable. 368 *a*.

Longitudes, pluſieurs ont cru les avoir trouvées. III. 427 *b*, & 532 *a*.

Longolius: ſa Harangue des François comparez aux Romains. IV. 407. Il y loue Pierre Turellus. *là-même*.

Lopez (Dominicus); Nom ſuppoſé que prit Fauſte Socin en publiant ſon Traité *de Auctoritate S. Scripturæ*. IV. 237 *b*.

Loredano (Leonard): Navagiero fait ſon Oraiſon funebre. III. 453.

Loredano, ſon Ouvrage de la Vie d'Adam. II. 422 *b*. Cenſuré. IV. 417 *a*.

Lorenzo (Jean): compoſe en Grec des Libelles contre Alexandre VI, ſon frere les traduit en Latin, & eſt jetté dans le Tibre. III. 302 *b*.

Lorraine (la) approuve la révolte des Sujets, & les attentats de la Cour de Rome ſur le temporel des Princes. I. 446 *a*.

Lorraine (Charles Cardinal de) ce qu'on a dit de lui. I. 87 *a*, & 487 *b*.

I. 487 *b*. Ce qu'en dit Brantome. II. 647 *b*. Voiez aussi 650 *b*. Se fait un merite de la haine des Protestans. III. 161 *a*. Description ridicule des tribulations de ce Cardinal. IV. 118 *b*. Son procedé à l'égard de J. du Tillet. 262 *b*.
Loth: Un Peintre Allemand, aiant lu dans la Bible de Luther ce que Loth avoit fait avec ses filles, fit de même avec les siennes. III. 786 *a*.
Lothaire permet aux Stellingues de professer le Paganisme, & pour en faire pénitence se fait Moine. IV. 277 *a*, *b*, &c.
Louange, est rarement le but unique de ceux qui ne se contentent pas du témoignage de leur conscience. I. 195 *a*. Les louanges outrées font plus de tort que d'honneur. 418 *b*. On y renonce malaisément. II. 40 *a*. On ne peut pas dire qu'on en soit digne, quand on ne fait autre chose que de ne point commettre une perfidie. 135 *a*. Pour en donner aux gens il faudroit attendre qu'ils fussent morts. III. 553 *b*. On ne la proportionne pas toujours au mérite des personnes. II. 187 *b*.
Loudun (la Cordonniere de) Libelle contre le Cardinal de Richelieu. II. 589 *b*.
Loudun, toute la Diablerie des Religieuses possédées interdites par l'Abbé Quillet. II. 590 *a*.
Louis VII, Roi de France, ses scrupules de conscience. III. 181 *b*. &c. Se dessaisit pleinement des Etats de son épouse répudiée. IV. 476 *b*.
Louis IX, Roi de France, étrange servitude où ce Prince s'assujettissoit pour plaire à la Reine sa Mere. II. 97 *b*. Serment qu'il semble qu'on ait voulu exiger de lui. 502 *a*, *n*. Et qu'il refuse de faire. 507 *b*.
Louis XI, Roi de France, opposé toûjours à Charles Duc de Bourgogne. I. 640 *a*. Ne voulut point faire épouser à son fils l'Héritiere de Bourgogne. 644 *a*. Avoit moins de courage que de finesse. *là-même b*. Sa haquenée le portoit avec tout son Conseil. 663 *a*. Il laisse passer plusieurs années avant que de rembourser les sommes avancées pour les funérailles de Charles VII. II. 153 *b*. Bonne pensée de ce Prince. 337 *a*. A peur que les Anglois ne se repentent d'avoir fait la paix. 340 *a*, *b*. Menace le Parlement de Paris. IV. 424 *a*. N'est pas le premier qui ait fait une Ordonnance de mort contre ceux qui ne revélent point une Conspiration. III. 490 *a*.
Louis XII, Roi de France, généreux sentiment de ce Prince. I. 294 *a*. Voiez aussi III. 148 *b*. Meurt pour avoir trop caressé sa femme. II. 499 *a*. Bon mot de ce Prince. 806 *b*. Pourquoi il se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, de la Suisse, & de l'Espagne. 874 *b*. Il assiste à une Leçon de Jurisprudence, & embrasse le Professeur. III. 286 *a*, *b*. Son Histoire écrite par J. d'Auton, & publiée par Theod. Godefroi. I. 407.
Louis XIII, Roi de France, exhorte les Princes Catholiques d'Allemagne à se detacher de l'Empereur. I. 665 *a*. Sa conduite envers la Reine sa mere. II. 110 *a*, *b*. Qui travailla à lever la stérilité de la Reine sa femme. *là-même*. Et à le réunir avec elle. *là-même*. Voiez aussi III. 185 *b*. Son esclavage sous le Maréchal d'Ancre. II. 207 *a*, *b*. Declare qu'il n'a point compris les Réformez dans la protestation qu'il avoit faite à son sacre, d'emploier son épée pour l'extirpation des Hérésies. 587 *b*. Il craint fort le Diable. 590 *a*. Desordres où le Roiaume fut exposé sous sa minorité. 658 *a*, *b*. Bon mot de ce Prince. III. 190 *b*. On avoit promis son Histoire. 424 *b*. Fausse Prédiction du jour de sa mort. 426 *b*. Il tombe, & ne veut pas qu'on le dise à son Astrologue. *là-même*. Son respect & sa jalousie pour sa Maitresse. IV. 168 *b*. Le Capriata le loue tant dans son Histoire, qu'un François s'en est rendu le Copiste. II. 49 *a*.
Louis XIV, se rend Protecteur des Hérétiques lors de la Capitulation de Landau. III. 49 *b*.
Louis de Baviere, quelques-uns l'ont effacé du Catalogue des Empereurs. I. 717. Lui & *Frideric Barberousse*: Apologie de ces Princes par Hungerus. II. 822. Marsile de Padoue écrit une Apologie pour ce Prince. III. 379 *a*, *b*. Persécuté par trois Papes. 380 *a*, *b*.
Loup-garou: Discours sur l'Arrêt rendu contre un Homme accusé & convaincu d'être Loup-garou. I. 391 *a*. Homme qui s'y transforme condamné au Feu par Arrêt du Parlement de Dole. *là-même b*.
Louvain, qui fonda le College des trois Langues dans cette Université. I. 718. Et qui le prémier y enseigna la Langue Hébraïque. *là-même*.
Lubbertus est porteur de 50 Chefs d'Accusation contre un de ses Collegues au Synode de Dordrecht. III. 291 *b*. Grand ennemi des nouveautez. 595 *b*.
Lubec, son Ecole déchet, & pourquoi. III. 6 *a*.
Lubin (le Pere) son chagrin contre Messieurs de l'Académie Françoise. IV. 278 *a*. Et contre la Nation Hollandoise. *là-même b*.
Lucain, assure d'une maniere profane, que les Dieux n'ont de colere que contre les malheureux. II. 122 *a*. Pour quelle raison il s'imaginoit que la Divinité étoit bien mieux connue en Grece & dans l'Italie, qu'à Marseille. 298 *b*. Son erreur en cela. *là-même*. Pourquoi il s'associa avec les Conspirateurs de Neron. III. 688 *a*.
Lucar (Cyrille de) Mr. Rivet étoit dépositaire de plusieurs de ses Lettres. IV. 506 *a*.
Lucien, Réponse qu'il fait faire à une Courtisane. I. 40 *a*. Ce qu'il dit avoir vû à Biblos. 83 *a*. Ce qu'il dit de la foudre lancée contre Anaxagoras. 216 *a*. Censure d'une méprise au sujet du Tableau de la Calomnie attribué à Apelles. 258 *b*. Quelque parti que l'on prenne, on n'échape point aux coups de gens faits comme lui. 653 *b*. Il ne paroit pas avoir été de bon goût sur l'article de Sthenobée & de Phedre. II. 202 *a*. Fait un joli Conte touchant Democrite. 271 *a*. Caractere qu'il donne à ce Philosophe. 272 *a*. Se moquant des faux Dieux ne laisse pas d'être digne de déteſtation. III. 678 *a*. Dialogue qui a passé pour un de ses Ouvrages. IV. 427 *b*.
Lucilius (Poëte satirique) n'eut aucune raison de l'offense qu'un Comédien lui avoit faite sur le Théatre. I. 44 *b*. Redoutoit également les Juges tout-à-fait ignorans, & les Juges très-savans. III. 685 *a*.
Lucrece, une de ses raisons contre le dogme des homœomeries. I. 208 *b*. Ne s'avisa pas d'une Objection qui eût ruïné le fondement de ce Systême. 209 *a*. Ne réfute pas mal une Réponse d'Anaxagoras. 213 *a*. Sa Sentence sur la disposition des mourans n'est pas toûjours vraie. II. 649 *a*. Ce qu'il a dit des spectateurs d'un naufrage. III. 261 *b*.
Lucullus, fait la cour à une femme galante pour arriver aux emplois. II. 127 *a*.
Lucumon, à quel présage sa femme jugea de sa fortune. IV. 316 *a*.
Lude (Comte du) de quelle nature étoient les coups qu'il portoit au gouvernement. II. 628 *b*.
Ludolfus (Jobus) connoissoit admirablement bien l'Ethiopie. II. 819 *b*.
Lufneu (Herman) Médecin à Rotterdam: sa Lettre sur la vertu sympathique. II. 7 *b*.
Lugoli, Lieutenant du Prévôt de l'Hôtel: déguisé en Prêtre, & donné pour Confesseur à Jean Chastel, joue mal son rôle. II. 150 *b*, & 151 *a*.
Lumiere naturelle: les Théologiens auront toûjours du desavantage dans une Dispute où l'on ne se servira que de ses Principes. IV. 630. Les Mysteres de l'Evangile ne peuvent & ne doivent point être assujettis à ses regles. 631 & 641. La Morale de Jesus Christ se concilie facilement avec elle. 630 *n*.
Lumieres, c'est un crime d'avoir plus de lumieres que le peuple. I. 216 *a*.
Lune, Pensée du Cavalier Marin, sur les taches qu'on y voit. I. 81 *b*. Les femmes de ce païs-là font des œufs, d'où il nait des hommes quinze fois plus grands que ceux qui habitent la Terre. II. 705 *a*. S'il est vrai qu'on y puisse lire les choses que l'on écrit dans un miroir. IV. 517 *a*. Si elle est habitée. 516 *a*.
Lusignan (Frere Etienne de) raillé de sa rare Erudition. I. 39 *a*.
Luſſon (Evêque de) Voiez le Cardinal de *Richelieu*. Il écrit en termes fort soumis au Maréchal d'Ancre. II. 587 *a*.
Luther, sa reputation étoit fort chere. I. 101 *a*. Regardé comme un Héros par de grands Génies de la Communion Romaine. 107 *b*. Accuse Alexandre d'être Juif. 152 *b*. Appelloit Anaxagoristes les Théologiens qui trouvoient tout dans chaque Texte de l'Ecriture. 213 *b*. N'approuve pas la Rebellion des Anabaptistes. 199 *a*. Ce qu'il reproche aux Théologiens de Cologne & à ceux de Louvain. 327 *b*. Réflexion sur ce qu'on affecte de dire qu'il épousa une très-belle Religieuse. 607 *b*. Faits concernant son mariage. 608 *a*, *b*, 609 *a*, 610 *b*, 612 *b*. On réfoud de lui répondre vigoureusement pour arrêter ses manieres emportées. 703 *b*. Sa version de la Bible. II. 317 *b*. En quel état il étoit lorsqu'il se vit au ban de l'Empire. 635 *a*. L'efficace de ses Prédications prédite environ trente ans auparavant. 766 *b*. Accusé par Cochleus d'avoir publié des Préfaces injurieuses à l'Ecriture. III. 227 *a*. S'il lui étoit séant de s'amuser à des goguenarderies. 235 *b*. Il dissipe en Espagne & en Allemagne des Ecoles de Magie. IV. 386 *b*. Son entrevue avec Vergerius. 431 *a*. Favorisé par l'énormité des Abus. I. 659 *a*. Ouvrage intitulé *Luther à sept têtes*, où Cochlée rapporte toutes ses impuretez. II. 533 *b*. Met une Préface au Livre de Fr. Lambert *de Minoritarum Regula*. III. 39 *b*. Silvestre Prierias écrit très-mal contre lui. 811 *b*. Ecrits réciproques de lui & de ce Moine. *là-même*. Réflexion sur ce que Mr. Claude a dit de sa Conference avec le Diable. IV. 160 *b*.
Luthéranisme, ce qui rendoit quelqu'un suspect de Luthéranisme. II. 90 *b*. Qui en a été appellé le bouclier & l'épée. 594 *b*. Sa conservation au milieu des Schismes qui le désoloient. III. 434 *a*. Quand & comment introduit & établi dans Dortmond. I. 656 *a*. Introduit dans la Carinthie, dans la Carniole, & dans les Etats du Grand Seigneur par les Traductions Esclavonnes de Truberus. IV. 399.
Luthériens, grand nombre d'entre eux refusent de communiquer avec l'Eglise d'Irlande. I. 498 *a*. L'Histoire de leur onzieme Schisme. II. 757 *a*. A quelle occasion s'éleve le troisieme Schisme qu'il y a eu parmi eux. 783 *a*. Quelle a été la cause de leur quatorziéme Schisme, 823 *b*. Jugement que les rigides font du Calvinisme. III. 123 *a*. Traitérent mal les Calvinistes bannis d'Angleterre. IV. 499 *b*. S'unissent aux Catholiques contre les Calvinistes. I. 656. Leur Dogme sur l'Eucharistie sembloit à Bucer donner trop à la réalité. 692 *a*. Desordres qu'excite leur Livre de la Concorde, & comment traité par le Roi de Dannemark, & par la Reine Elizabeth. II. 720 *b*.
Luxe, par quels degrez il s'est accru chez les Romains. II. 320 *b*. Quand il est grand, on traite de fables tout ce que les Histoires nous disent de la frugalité des anciens. *là-même*. Innocent XI Pape entreprend de le reformer. 847 *b*. Un Auteur souhaite qu'on nomme *Putains* & *Paillardes* toutes les femmes qui donnent dans le Luxe. 110 *b*. On l'abandonne plus pour la volonté du Prince que pour celle de Dieu. *là-même*.
Luz, incorruptibilité de cet os selon les Juifs, & sa vertu pour la resurrection des corps. I. 452 *b*.
Luzzara: le gain de cette Bataille extrêmement disputé par les Ecrivains des deux Partis. III. 48 *b*, *n*.

M.

M, cette lettre mal imprimée a été cause d'une grande erreur. I. 587 *a*.
Mabillon (le Pere) son indignation au sujet d'un homme illustre enterré sans Epitaphe. II. 26 *b*. Fait curieux qu'il nous a fait savoir,

favoir, & qui avoit été retranché d'un Manufcrit. 287 *a*. Eft blâmé au fujet des éloges qu'il avoit donnez à Epifcopius. 378 *a*. Il y a une fauffeté dans une Hiftoire qu'il a publiée de la guerre fainte, au fujet des Turcs. III. 265 *b*.

Macaire: Quatre de fes Homélies traduites par Dan. d'Auge. I. 391 *a*.

Macerata, en quel tems fon Académie fut fondée. IV. 228 *b*.

Machiavel cité. III. 170 *b*. Ce qu'il dit de Pierre & de Hierome Riario. IV. 225 *a*. Sa Penfée fur ce qui fait réuffir & échouer les Legiflateurs. 160 *b*.

Macrin envoie à Julie les cendres de Caracalla, & lui écrit une Lettre pleine d'honnêtetez. II. 881 *b*. Mais enfuite il lui donne ordre de fortir d'Antioche. *là même.*

Macrobe renvoie aux nourrices tous les Romans femblables à l'*Ane d'or*. I. 276 *a*. Confond les places des Chevaliers avec celles des Sénateurs. III. 29 *b*. Quel cas on doit faire des Hiftoires qu'il raconte. 809 *a*, *b*.

Mænius punit févérement un baifer que fon affranchi avoit donné à fa fille. III. 831 *b*.

Maeftricht fubjugué en 1673. III. 390 *a*.

Maffée, Jéfuite, difoit fon Bréviaire en Grec, pourquoi. III. 537 *a*.

Magalotti, neveu du Cardinal Mazarin, affiege la Motte. III. 429.

Magdebourg, fi fon faccagement a été prédit par un Poëte. III. 163 *a*. Ouvrage publié fous le nom des habitans de cette ville. IV. 573.

Magdelonnettes, Couvent deftiné à la retraite des femmes debauchées qui fe convertiroient. III. 141 *a*.

Mages de Perfe, leurs fourberies pour porter leur Roi à détruire le Chriftianisme. I. 10 *a*.

Magia Diabolica: Difpute publique, & Livre fur ce fujet, par Elich. II. 346 *a*.

Magiciens, fi la mifere d'un homme eft fort propre à prouver qu'il foit Magicien. I. 109 *a*, *b*. Leurs Accufateurs tombent quelquefois en contradiction. 270 *b*. Débitent force hableries. 272 *a*. Ils font entre eux affaut de reputation. 273 *a*. Si on les peut accufer en toute fûreté, & quand cela. II. 589 *b*. Si les Contes que l'on en fait font véritables, ou chimériques. IV. 172 *a*, *b*. Quelle différence il y a entre eux & les forciers. 386 *a*.

Magie, gens qui en ont été accufez. I. 104 *b*, 269 *b*, 273 *a*, 274 *b*, 416 *a*, 593 *a*. Voiez auffi II. 589, 605 *a*, *b*, 606 *a*. III. 509 *b*, 641 *b*. IV. 180 *a*, *b*. Si les Livres qui en traitent font neceffaires. I. 130 *a*. Qui font ceux qui ont effleuré la Magie naturelle & permife. 137. Il a été un tems que la Magie demandoit de beaux jeunes enfans pour victimes. 145 *a*. Qui en a été l'Inventeur, & comment elle a paffé de l'ancien au nouveau Monde. II. 130 *a*. On fait courir des Livres fous des Noms célèbres principalement en fait de Magie. 272 *b*, & 273 *a*. Beaucoup de Chrétiens s'en moquent fans ceffer de reconnoitre la Divinité de l'Ecriture. IV. 116 *b*. Appellée *Ars Atracia*, pourquoi. I. 375 *b*. Cherchez *Sortileges.*

Magiftrats, le Magiftrat a le droit de punir la fornication. I. 157 *a*. Magiftrats illuftres & bons Catholiques traitez d'Hérétiques dans la Bibliotheque des Peres Jéfuites. 155 *b*. Font divers Edits contre les Anabaptiftes. 200 *a*. S'ils doivent punir les Hérétiques. 549 *b*. Leur facilité à fe laiffer entrainer par des cabales. 670 *a*. Déclamer contr'eux eft un bon moien de plaire à la populace. II. 79 *b*. Il eft impoffible que le Genre humain s'en puiffe paffer. III. 12 *b*. Ils doivent être fort refervez à infliger une note d'infamie, & pourquoi. 616 *a*. On fe jette dans mille abfurditez quand on foumet les opinions à leur glaive. 819 *b*. Quand les gens de Lettres y ont recours dans un combat d'Erudition, c'eft une marque qu'ils fe défient de leur plume. IV. 143 *b*.

Magni (Valerien) fon *Judicium de Acatholicorum & Catholicorum regula credendi.* IV. 576 *a*, *b*.

Mahomet de glorieufe mémoire, fi un Chrétien peut parler fi honorablement de cet Impofteur. II. 354. Traité de Paix entre lui & les Chrétiens. III. 264 *a*. N'étoit pas de vile extraction. 364 *b*. Ne favoit ni lire, ni écrire. 365 *b*. Subjugue la Mecque. *là-même.* Va en pélerinage à la Mecque. 366 *a*. Prophétife en mourant, & prophétife jufte. 493 *a*. Aloifio de Leon lui applique les Prophéties des Apôtres touchant l'Antechrift. 87 *b*. Des gens le difent l'Antechrift & lui attribuent le nombre 666 de l'Apocalypfe. 68. Livre intitulé *Confufion de la Secte de Muhamed.* I. 229.

Mahomet II, Reproches que l'on lui fait de fa naiffance illégitime. III. 553.

Mahometans, leur Religion fouffre une grande affliction. I. 35 *b*. Ne peuvent s'imaginer qu'un homme puiffe mourir Chrétien. 37 *a*. Quelques-uns de leurs Sectaires s'appellent *Hommes de Vérité.* 38 *a*. S'il eft vrai que leurs femmes n'esperent pas l'entrée du Paradis. II. 676 *b*. Les Mahometans font allarmez d'une certaine Prediction. III. 268 *b*. Ils font des legs à un Prophéte inconnu, qui doit venir délivrer le monde de la tyrannie de l'Antechrift. 325 *b*.

Mahométifme honore auffi bien que le Papisme l'Affomption des Vierges. II. 448 *a*. Doit bientôt être détruit felon les Prophéties de plufieurs. III. 268 *b*. Par quels motifs ces Prophéties ont été débitées. 269 *a*. Il y a fujet de s'étonner qu'il ait été fi peu avantageux au fexe. 272 *b*. Les influences du fexe fur fa fondation. *là-même.*

Maience detruite par le Pape. IV. 493 *a*. Reçoit garnifon Françoife, & aprés un long fiege retourne à fon Maître. III. 390 *b*.

Maienne (le Duc de) établi Chef de la Ligue. II. 655 *b*, & 656 *a*.

Mayer (Jean Frideric) Profeffeur en Théologie, fa Differtation fur Catherine Bore. I. 610 *a*. Cité. 506 *b*, & 508 *a*.

Maimbourg, fauffeté qu'il avance. I. 491 *b*. Cenfuré. 553 *b*. Anachronisme de cet Auteur. 572 *b*. Ses emportemens contre les Calviniftes au fujet de Cayet. II. 2 *b*. Il commet une groffe Faute de Chronologie au fujet de Gregoire le Grand. 595 *a*. Il releve une Faute de Pierre du Moulin au fujet du même Pape. *là-même a.* Son caractere. 599 *b*. Il donne le démenti à Davila au fujet du Duc de Guife, aprés avoir été tué dans le château de Blois. 652 *a*. Témoin recufable quand il s'agit des Proteftans. 721 *b*. Critiqué mal à propos par l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, au fujet de la haine que les Dames avoient pour Henri III. 731 *a*. Maimbourg trouve moien de fourrer dans fon Hiftoire du Luthéranisme, un Epifode fur les Affaires de la Régale. 765 *a*. Eft cenfuré au fujet de Jean Sigismond. 788 *b*. Il s'eft trompé fur un fait infigne au fujet de la fépulture de Luther. III. 231 *b*. Etant Copifte de Paul Jove il tombe dans la même contradiction que lui, au fujet de l'Athéifme de Mahomet. II. 275 *b*. Eft cenfuré au fujet des maux que les Grecs fouffrirent fous Mahomet II. 277 *b*. Il n'a pas été fidele Hiftorien à l'égard de Jeanne Reine de Naples. 456 *b*. Il n'eft nullement exact en parlant d'Ochin. 585 *a*. Eft critiqué au fujet de ceux des Calviniftes qui furent accufez de trahir leur caufe. IV. 93 *b*. Et de Lelius Socin. 228 *b*. Examen d'un endroit de fon Hiftoire du Calvinifme. 446 *a*. Repris & défendu touchant les Mff. & les Editions de Martinus Polonus. III. 774 *a*.

Maïmonides (Mofes): trop délicat lorsqu'il rejette les preuves de l'Unité de Dieu alléguées par les Parlans. IV. 640.

Main, ce qu'Anaxagoras difoit de notre main. I. 212 *a*. Mains envoiées en peinture, pour apprendre ce qu'elles préfageoient. IV. 314 *a*.

Maine (la Croix du) Jugement de Daurat fur fes travaux. II. 256 *b*.

Mainferme (le Pere de la) une Papeffe Jeanne pourroit trouver fon Apologie dans celle qu'il a faite pour le Fondateur de Fontevraud. II. 481 *a*.

Major (Jean) fait des Vers contre les Théologiens de Wittemberg, qui le firent chaffer de l'Académie. III. 127 *b*.

Majorque (Jaques, Infant de) fa femme lui fait couper la tête pour adultere. III. 456 *b*.

Maire de Belges (Jean le) cité. II. 872 *a*, & 899 *b*. Voiez auffi III. 349 *b*. Apprend les coupes feminines à Marot. 355 *b*.

Maifons nobles: Ouvrage de Jean le Feron fur ce fujet. II. 455 *a*.

Maifons Patriciennes, quelques-unes font devenues Plébeïennes. I. 686 *b*.

Maitreffe, fes imperfections font excufées par un amant. I. 55 *b*. Maîtreffe de trente ou quarante ans foutiendra mieux fon régne par fa routine, qu'une jeune par fa beauté. II. 11 *b*. Telle Dame qui fe feroit une honte de paffer pour la Maîtreffe d'un particulier, fe feroit une gloire de paffer pour la Maîtreffe d'un Roi, ou d'un Empereur. I. 408 *a*. Ceux qui les époufent aprés les avoir deshonorées, ne laiffent pas de demeurer expofez aux Satires. II. 179 *a*, *b*. La bravoure d'un Galand lui fert d'une puiffante recommandation auprès d'elle. 655 *a*. Voiez auffi 738 *b*. Qualité plus douce que celle de femme. 716 *b*. Plufieurs ne font aimées qu'à caufe de leur nom & de leur qualité. III. 392 *a*.

Majufcules ou *Capitales Greques:* qui les a rétablies. III. 59.

Mal, forgé par des Poëtes, a fervi d'apologie à un mal réel. I. 40 *a*. Ce qui arrive à ceux qui jugent des maux combinez. 67 *b*. Telle eft la condition du Genre humain qu'il n'a qu'à choifir entre le mal & le pire. 637 *a*. Comment Dieu le réprime. II. 537 *b*. S'il furpaffe le bien. 405 *a*. Voiez auffi IV. 32 *b*, 405 *b*, 411 *a*, 517 *a*, & *fuiv.* S'il n'eft rien. II. 414 *b*. Bien des gens fe plaignent de celui qu'ils endurent, & ne difent rien de celui qu'ils ont fait auparavant. 468 *b*. Réflexion fur ce que les Paiens difoient que les Dieux y pouffoient les hommes. 708 *b*, & III. 563 *a*. Mal phyfique ne fe doit jamais guérir par un mal moral. 110 *b*. Les difficultez fur l'origine du mal font fort anciennes. 303 *b*. On ne pourroit les réfoudre fans l'aide de la Révélation. 305 *a*, *b*, 318 & 319 *a*, *b*. Son origine eft incompréhenfible 626 *a*. Voiez auffi 824 *a*, *b*, IV. 100 *a*, *b*, 262 *a*, *b*. Si l'on pouvoit fermer la bouche aux Manichéens touchant fon origine par les principes d'Origene. 545 *b*, & 546 *b*. Si on le doit empêcher quand on le peut. 733 *b*. Comment quelques-uns excufoient la Providence par rapport à fon origine. IV. 517 *a*. Cherchez *Principes (dogme des deux).* Ceux qui l'approuvent font dignes de la même peine que ceux qui le commettent. III. 629 *b*, & IV. 637. La Queftion de fon origine, très-difficile. 630 & 641. Son introduction & fes annexes font un des plus impénétrables Myfteres. 636 & 641.

Malades, tromperies qu'on leur fait quelquefois. II. 875 *a*. Si l'on doit prier Dieu pour leur fanté, quand la maladie les rend plus gens de bien. III. 606 *a*.

Maladie pédiculaire, le Philofophe Pherecyde en mourut. I. 149 *b*.

Maladies, l'esprit eft fujet auffi bien que le corps aux maladies épidémiques. I. 14 *b*, & III. 232 *a*. Il y a des gens qui attendent à croire en Dieu que la maladie les preffe. I. 566 *b*, & II. 278 *b*, & *fuiv.* Si elles font du deffein primitif de la Providence felon Chryfippe. 175 *a*. Les Médecins les faifoient fort dépendre autrefois de l'influence des aftres. 883 *b*. Maladies feintes ont fauvé la vie à quelques gens. III. 808 *a*.

Malatefte (Paule) Dame Savante. II. 569 *b*, & 570 *a*.

Maldonat relevé fur l'injure qu'il fait aux Calviniftes, en difant que leurs principes conduifent à l'Athéifme. IV. 423 *a*, *b*. Voiez auffi 426 *a*. Envoié dans le païs Meffin, pour y faire des converfions. 91.

Malefice, pofture qui étoit prife pour un malefice. I. 147 *a*.

Malfaiteurs: de tant qui paſſent par les mains du Bourreau, il n'y en a point que l'on trouve Athées. IV. 629.

Malherbe, bevue de ce Poëte ſuivie par Sarrazin, & corrigée dans ce dernier par Menage. I. 58 *a*. Il a fort bien rencontré ſur le Precepteur d'Achille. 56 *a*. Il introduit le Duc de Seine donnant ſa malédiction au Marechal d'Ancre. II. 207 *b*. N'eſtimoit & ne louoit presque perſonne. III. 133 *b*. Ce qu'il dit à l'occaſion d'un Livre de Meziriac. 385 *b*. Il n'auroit pas été content des Vers où Mr. Despreaux parle de lui. 688 *a*. De quoi il étoit le plus inconſolable. 297 *a*, & IV. 385 *a*. Son Epitaphe. 398 *b*.

Malheur, s'il n'y en a point dans la vie humaine independemment de l'imprudence. IV. 372 *b*, 373 *a*, *b*, & 374 *a*, *b*. Voiez 376 *b*. On appelle ainſi & l'on impute à la fortune ce qu'on devroit imputer à ſon imprudence. 375 *a*.

Mallebranche, ſa doctrine que nos idées ſont hors de notre entendement, & que nous voions toutes choſes en Dieu, eſt ancienne. I. 178. Ce n'eſt qu'un developement du dogme de Democrite. II. 274 *a*. A établi un principe qui avoit été ébauché par Chryſippe. 175 *a*. Réfute ceux qui nient la création. 374 *b*. Ce qu'il dit touchant l'exiſtence des corps. IV. 543 *b*.

Malo, Miniſtre, refuſe la Communion à Madame de Montpenſier, pourquoi cela. II. 152 *b*.

Mamaca, Château où l'on prétend que les Rois de la race Merovingienne ſe retiroient par fainéantiſe. II. 343 *a*.

Mamiliens: Il y a eu deux Saints de ce nom, ſelon Maraſcia. III. 308.

Mancionus (Jerôme): Céſar Borgia lui fait couper la langue pour des traits Satiriques. III. 302 *b*.

Mandeville, la Relation de ſes Voiages eſt fabuleuſe I. 328 *b*.

Manducation Orale: J. Ponet ne l'admet point, quoiqu'il admette le mot de Tranſubſtantiation. III. 762 *b*.

Manducus, quel uſage les Romains faiſoient de ce mot. I. 47 *b*.

Manege, eſt la ſeule choſe que les jeunes Princes apprennent exactement. II. 64.

Manès écorché vif, & pourquoi. III. 303 *a*.

Manger, mourir de trop manger eſt une choſe honteuſe à tous es hommes, mais ſur-tout aux *gens de Lettres*. I. 308 *a* C'eſt une folie de manger ce qu'on adore. 387 *a*. On ſent je ne ſai quelle averſion naturelle pour ceux qui mangent beaucoup. II. 247 *b*. Renaud de Beaune mangeoit prodigieuſement, ſans en être appeſanti. IV. 133 *a*.

Mania: Déeſſe à qui l'on ſacrifioit des Enfans. I. 684 *a*. Son effigie pendue aux portes des Maiſons afin d'en éloigner les périls. *là-même*. Préſidoit aux naiſſances. *là-même*.

Manichéens renouvellent un des dogmes les plus fondamentaux de Zoroaſtre. I. 309. Deviennent puiſſans ſous le nom de Pauliciens. III. 634. On les perſécute cruellement. *là-même*. Leur Héréſie ne laiſſe pas de ſe répandre en pluſieurs endroits. *là-même*. Ils ne peuvent être bien réfutez que par des raiſons *à poſteriori*. 635. Eclairciſſement ſur ce que l'Auteur en avoit dit. IV. 630 & 641. Leurs Objections inſolubles, tant qu'elles ne ſont diſcutées qu'au Tribunal de la Raiſon. *là-même*. Pourquoi l'Auteur ne les a point réfutez. 638 &c. Les peuples ne ſauroient concevoir que de l'horreur pour leur Hypotheſe: Elle porte ſur une ſuppoſition qui répugne à nos plus claires Idées. 638 & 641. C'eſt l'éponge de toutes les Religions. 639. Raiſonnemens contre leurs Dogmes. *là-même*. Objections de Simplicius. *là-même*.

Manicheiſme, produit par le contraſte des paſſions qui tiraillent l'homme. II. 626 *a*. On a été ſurpris que l'on ait dit qu'il pouvoit faire des Objections embarraſſantes. III. 372 *a*.

Manilius dégradé. III. 797 *b*, & 799 *a*.

Manlius chaſſé du Senat par Caton, & pourquoi. I. 29 *a*.

Manlius, comment il croioit que les Dieux nous aident. IV. 376 *a*.

Mansfeld, comment délivré de l'embaras d'un mariage très-facheux. III. 30 *a*.

Manſur, ſi c'eſt la même perſonne que Meſué. II. 239 *b*.

Mante: Conference de Mante entre du Perron & Berault. I. 525. IV. 72 *b*.

Mantinée, quelles étoient ſes Loix, & qui en étoit l'Auteur. II. 283 *b*.

Mantoue, par qui fondé. III. 308.

Mantreville mis pour *Eſmandreville*. II. 401 *a*.

Mantuan: ſon Poëme intitulé *Alphonſus*. IV. 221 *a*.

Manuce (Aldus) Inſcription qu'il fit mettre ſur la porte de ſon Cabinet. IV. 479 *b*. Repris touchant la cauſe de la Disgrace d'Ovide. III. 563 *a*, & touchant le tems de ſa mort. 564 *a*.

Manuce (Paul) refutation de ſon ſentiment ſur la ſignification de cette Phraſe: *Quærere conditiones*. II. 520 *a*. Se trompe, quand il dit qu'Atius & ſa fille n'étoient point d'Aricia. III. 528 *b*. Chagrins que ſa fille lui cauſa. IV. 283 *b*.

Manuſcrits, ſont le jouet de la fortune. I. 366 *b*. Voiez auſſi IV. 25 *a*. On en change les leçons à proportion qu'on entend, ou qu'on n'entend pas une choſe. I. 379 *b*. Il y en a d'anciens qui ne contiennent pas tout ce qui ſe trouve dans d'autres, & où néanmoins on n'a laiſſé rien en blanc. II. 227 *a*. Catalogue de ceux que l'Empereur a dans ſa Bibliotheque de Vienne. III. 38 *a*. Soins de Paraxylus à leur recherche. 649. Conſidération ſur les cauſes de leurs diferences. 774 *b*, & *ſuiv.* Se corrompent par Additions & Souſtractions. *là-même b*. La mauvaiſe foi n'eſt pas toûjours la cauſe de leur corruption; il y en a d'innocentes. 775 *a*, *b*. Regle pour juger ſi c'eſt par intérêt qu'ils ſont altérez. 776 *a*.

Manuſcrits de l'Ecriture: leurs Variations & Depravations par les Herétiques. III. 59.

Mar, ſignification de ce terme. I. 37 *b*.

Marais (Mr.) Extraits qu'il communique à l'Auteur, touchant l'affront fait à la Reine de Navarre. III. 486 *b*, & 487 *a*.

Marâtre, c'eſt une qualité qui inſpire beaucoup de mauvaiſe humeur. II. 573 *a*.

Marbre: Diſpute ſi on peut l'adorer entre Arnaud & Jurieu. II. 508 *b*.

Marc Aurele, Empereur: Vie ſuppoſée de ce Prince par Guevara. II. 361 *a*, & 633 *b*. Critique qu'en fait Fauſto da Longiano. *là-même*. Ce Critique en veut faire une tirée des anciens Auteurs. *là-même*.

Marca, jugement qu'on a fait de lui à l'égard d'un de ſes Livres. III. 309 *b*.

Marcellus (Claude Marc) ſa mort prematurée, réflexion de Virgile là-deſſus. III. 213 *a*. Son éloge, & l'effet qu'il produit. *là-même*.

Marcellus empêche par ſa modération que la populace n'aſſommé l'Hérétique Manès. III. 317 *b*.

Marcia, fut trouver Caton pour le ſuplier de la reprendre après la mort d'Hortenſius à qui Caton l'avoit prêtée. II. 797 *a*.

Marcile Ficin, fait ſavoir de ſes nouvelles de l'autre monde. I. 602 *b*.

Marcion, ni lui ni ſes ſectateurs n'ont connu le fort & le foible des Orthodoxes. III. 318 *b*.

Mare Hiſtoriarum, ou la *Mer des Hiſtoires:* Chronique ſous ce Titre, compoſée par Jean Columna. II. 198. Appellée mal à propos *Mater Hiſtoriarum*, & *Mere des Hiſtoires*. *là même a*. On l'augmente de diverſes choſes, & l'on en change l'œconomie. *là-même*.

Marechal de Salon, des particuliers ne ſauroient decouvrir certainement ſon Hiſtoire. II. 100 *a*.

Marefcot, de quoi il étoit redevable à la Médecine. III. 619 *a*.

Marêts (Samuel des) ſa méthode & ſon autorité. I. 171. Prolegomenes de ſa Diſpute contre Daillé. 237 *b*. Son *Hydra Socinianiſmi expugnata*. IV. 468 *b*. Il blâme les Anglois de leur indulgence pour les Sociniens. *là-même*.

Marêts (Jean des) Viſionaire. Ses fourberies pour faire donner un autre Viſionaire dans le panneau. III. 432 *a*.

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, ſe trouve réduite au pouvoir d'une troupe de voleurs. I. 662 *b*.

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, ſœur de François I, intercede pour un Cordelier qui avoit prêché contre elle. II. 880 *a*. Transformée en furie dans une Comedie. III. 468 *b*. Son Heptameron. 471 *a*. Son Heroïſme. 472 *a*.

Marguerite ſœur de Henri II, & femme du Duc de Savoie, étoit ſavante, & aimoit les Savans. II. 581 *a*. Soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions. 725 *a*. Soupçonnée auſſi d'avoir feint une groſſeſſe. *là-même*. Elle dupe la France d'une maniere avantageuſe pour le Duc de Savoie ſon mari. *là-même b*. Tout le monde en murmure. *là-même*.

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, ſœur de Charles IX, eut beaucoup de répugnance à épouſer Henri IV, à cauſe de la diverſité de Religion. III. 480 *a*. Son tempérament. 481 *b*. La chronique ſcandaleuſe porte qu'elle fut aimée criminellement de deux de ſes freres. 482 *a*. Etoit presque l'accoucheuſe des maîtreſſes de ſon époux. 483 *a*. Contrebatterie qu'elle oppoſe à ſa mere Catherine de Medicis. II. 741 *b*. Son humeur galante. III. 485 *b*, & 486 *a*, *b*.

Marguerite, fille de l'Empereur Maximilien, qui a été ſon mari effectif. II. 671 *b*.

Mari, en quel cas il commet un crime d'impudicité quand il s'approche de ſa femme. III. 802 *a*. Mari Auteur peut être un mari commode & un mari incommode. IV. 382 *b*.

Mariage, aſſorti avec la continence. I. 24 *b*. Quel eſt ſon principal attribut. 25 *a*. Les anciens Légiſlateurs défendoient aux hommes de ſoixante ans & aux femmes de cinquante de le contracter. 86 *b*. Son efficace. 158 *a*, & 310 *b*. A quoi il ſert de remede. 273 *b*. Regles touchant le Devoir conjugal. 351 *a*, *b*, & *ſuiv.* Voiez auſſi II. 493 *b*, & 760 *b*. Il eſt fort propre à faire des expériences. I. 383 *a*. Sentimens de Socrate, de Diogene & d'Euripide ſur le mariage. *là-même*. Réflexion ſur les qualitez de belle & de riche, ou de pauvre & de laide, de la femme qu'on prendra. *là-même*. Faux Dilemme contre le mariage. 568 *a*. S'il n'eſt pas permis de choiſir une belle femme. 607 *b*. Si c'étoit une recommandation dans le parti au commencement de la Réforme. 691 *a*. Voiez auſſi II. 431 *b*. Eſt un état néceſſairement incommode. 99 *a*. Harangue de Metellus pour recommander le Mariage. 98 *b*. Si les fonctions en ont été ſurſiſes & ſuspendues, pendant tout le tems que l'on fût dans l'arche. 130 *a*. Permis entre les freres & les ſœurs non utérines par les Loix d'Athenes, & par les Loix de Lacedemone entre les freres & les ſœurs utérines. 180 *a*. Diverſes rêveries ſur le mariage d'Adam & d'Eve. 419 *a*. Illuſion des Hérétiques qui faiſoient profeſſion de ſe l'interdire. 481 *b*. La theorie en eſt connue avant l'âge de puberté. 571 *a*. S'il eſt convenable aux Philoſophes. 714 *a*. Divinité qui en avoit l'intendance ſelon les Poëtes. 897 *a*. Coutume qui s'y obſervoit parmi quelques Nations. III. 89 *b*. Etrange ſuperſtition des Dames Romaines ſur ce ſujet. 381 *b*. Eſt quelquefois ſi peſant que pour s'en délivrer on iroit au bout du monde. 464 *b*. Mariages clandeſtins devroient être annullez. 718 *a*, *b*. Le Droit Canon en favoriſe les abus. 792 *b*. Ceux qui épouſent une femme pauvre eſpérant qu'elle ſera plus complaiſante ſe trompent ſouvent. 796 *a*. Réflexion ſur ſes ſuites. 33 *a*. Réflexions ſur un paſſage de ſaint Paul, où il ſemble commander le Mariage aux Evêques. IV. 42 *b*. Ne ſe pouvoit contracter entre des freres & des ſœurs d'adoption. 143 *a*, *b*. Vilaines coutumes qu'on y a obſervées. 202 *a*. Quels ſont les inconvéniens du mariage. 412 *a*. S'il eſt un bon remede contre l'impureté. *là-même*. Il eſt dangereux aux gens de Lettres. 535 *b*. Edit de Henri II ſur les Mariages clandeſtins. I. 622 *a*. La choſe du monde où il eſt le plus difficile de déliberer prudemment. 419 *a*. On s'y engage par impétuoſité & ſans réflexion.

xion. I. 419 *a*, *b*. Il faut commencer par des Prieres ardentes quand on délibere ſur un point auſſi périlleux. *là-même b*. Traité de ſa néceſſité promis par Guill. Bigot. *là-même a*. Traité ſur le Mariage des Gens de Lettres par Claude Baduel. *là-même a*, *b*. Ce Traîté plein de bonnes Inſtructions. *là-même b*; & traduit en François par Guy de la Garde. *là-même b*. Lieu commun, qu'il detourne de l'étude. II. 688 *a*. N'eſt point cauſe de ſtupidité d'eſprit, ni de foibleſſe des mains. 687 *b*. Il en faudroit des forgeurs dans une République bien policée. 82 *b*. Leontium fit un Livre contre Theophraſte parce qu'il avoit publié pluſieurs bonnes choſes ſur le Mariage. III. 93. Bons Ecrits ſur le Mariage doivent déplaire à une Courtiſane. *là-même a*.

Mariamne, Tragédie qui couta la vie à un Comédien. IV. 396 *a*.

Marianus Scotus: Ce qu'il dit de l'Hiſtoire de la Papeſſe. III. 583. Bien des gens ſe perſuadent qu'il eſt le prémier qui ait parlé de la Papeſſe; d'autres prétendent qu'il n'en parle point. 582 *a*, *b*. Sur quel Manuſcrit il fut imprimé. *là-même*.

Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, comment il faut juger des ſatires qui ont été publiées contr'elle. I. 694 *b*, 695 *b*, 696 *a*, & 697 *a*, *b*. Ce qui entretient le Pyrrhoniſme Hiſtorique à l'égard de ſes Avantures. II. 30 *a*. Buchanan publie un Ouvrage ſur ſes impudicitez. IV. 663.

Marie de Bourgogne, vouloit épouſer le Dauphin de France. III. 176 *a*. Se tue à la chaſſe en tombant de Cheval. II. 785 *b*.

Marie de Medicis, Reine de France, ſcrupules jettez dans l'ame de Louïs XIII ſur les duretez exercées envers cette Princeſſe. II 110 *a*. Ceux qui formérent des factions auprés de cette Reine étoient indignes d'excuſe. III. 341 *a*. Réponſe qu'elle fit publier. 423 *a*, *b*.

Marie Magdelaine, ſi c'eſt la même que Marie ſœur de Lazare & la femme pechereſſe. II. 470 *b*.

Mariendal: Mr. de Turenne y eſt battu. IV. 88 *a*.

Se *Marier*, ſi un homme ſage ſe doit marier. I. 442 *a*. On ne pouvoit pas ſe marier autrefois paſſé un certain âge. 86 *b*.

Mariez, quel eſt l'avantage de ceux qui le ſont mal. I. 568 *b*. Si les gens qui ne le ſont point étudient mieux & ſont plus de bons Livres que ceux qui le ſont. IV. 481 *a*.

Marigni rend des témoignages trés-avantageux à la vertu du Prince de Condé. I. 667 *a*. L'inſenſibilité qu'il donne à un Gouverneur des Païs-Bas à l'égard des Dames. IV. 410 *b*.

Marillac, Garde des Sceaux: ſeconde le Cardinal de Berulle qui vouloit s'oppoſer au deſſein du Cardinal de Richelieu d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche. I. 544 *b*.

Marillac (le Maréchal de) ſi on le fit mourir pour autre ſujet que parce qu'il déplaiſoit au Cardinal de Richelieu. III. 187 *a*, & 339 &c.

Marin (le Cavalier) ſa penſée ſur les taches de la Lune. I. 81 *b*.

Maris, nos loix ne ſouffrent pas qu'ils vengent l'infidélité de leurs femmes en les tuant elles & leurs adulteres. I. 664 *a*. Ne doivent pas s'abſenter trop long-tems de leurs femmes. II. 342 *b*. Ceux qui ſont deshonorez par leurs femmes, nous ſont repréſentez extrémement débonnaires par l'antiquité. 662 *b*. Ils ignorent fort ſouvent les galanteries de leurs femmes, quoiqu'elles ſoient connues du public. 713 *b*. Ne ſont plus ſi touchez de la beauté de leurs femmes aprés un certain tems. 900 *b*. Ils aiment mieux leurs femmes quand ils ne les voient qu'à la dérobée. III. 110 *a*. Sont débonnaires envers leurs épouſes. 397 *a*. Ceux qui ſont impuiſſans doivent étre pour le moins humbles & complaiſans envers elles. 802 *b*. Droit qu'ils avoient anciennement ſur leurs femmes. IV. 414 *a*.

Marius (Hieronymus Vicentius): Nom ſuppoſé de Maſſarius, dont Placcius n'a point parlé. III. 362 *a*.

Marmiton, Dialogue d'un Marmiton avec Louïs XI Roi de France. III. 174 *b*.

Maroc (le Roi de) admire la Requête que lui préſenta l'Ambaſſadeur des Provinces Unies. II. 558. Il paroit fort content du préſent d'Erpenius. 559.

Marolles (l'Abbé de) traduit en François le Poëme d'Ovide contre Ibis, & y joint des Notes. III. 567 *b*. Dédie cette Traduction à Jaques Pinon, & long paſſage à la louange de cet homme. 730 *a*, *b*.

Marot, déclare qu'il avoit apris en Italie à ne parler jamais de Dieu. III. 338 *b*. S'il faut reprocher aux Proteſtans l'uſage de ſa verſion, ſous prétexte qu'il auroit été puni de ſes adulteres. *là-même*. Ce que Cayet en conte n'eſt point vraiſemblable. *là-même b*. Sa fauſſe prophétie. II. 457 *b*.

Marpourg: établiſſement de ſon Académie. III. 41 *b*. Quand fut faite l'ouverture de ſon Académie. II. 542 *a*.

Mars, étoit le patron du païs des Alains. I. 126 *b*. En quelle occaſion les Romains ont prétendu que ce Dieu a combattu viſiblement pour eux. II. 437 *a*.

Marſaglia: le ſuccés de cette Bataille n'eſt point douteux, Mr. de Catinat la gagna. III. 389.

Marſeille, on y gardoit un breuvage empoiſonné pour ceux qui ſouhaitoient de s'ôter la vie. IV. 553 *a*.

Marſeillois, ne pouvoient pas ignorer ce que c'étoit que Narbone. I. 8 *a*. Se réjouiſſent de ce que Céſar fait abattre un bois ſacré, parce qu'ils s'imaginent qu'une ſi grande impieté ne demeurera point impunie. II. 122 *a*. Penſée profane de Lucain à cet égard. *là-même*. Avoient plus de reſpect & de crainte pour les Dieux inconnus, que pour ceux qu'ils croioient connoître. 298 *b*. Interrogez touchant la Bretagne, envoient pour la reconnoître. 606 *b*.

Marſus (Octavius) miſerable Sénateur Romain. II. 300 *b*.

Marteau (Pierre) Obſervation ſur les Livres imprimez par cet Imprimeur chimerique. II. 138.

Martel (Charles) & ſon fils Pepin eurent bien de la peine à ſubjuguer le Duc d'Aquitaine. I. 12 *a*. Les ſoupçons d'avoir attiré les Sarraſins auroient dû plutôt tomber ſur lui que ſur ce Duc. *là-même b*. On a publié qu'il étoit damné. II. 757 *b*.

Martel, Profeſſeur en Théologie à Montauban. II. 189.

Martia punie du dernier ſupplice, pour avoir violé ſon vœu de Veſtale. III. 104.

Martial ſuppoſe un faux fait au ſujet de Catulle. I. 271 *a*. Il ſe moque juſtement de la conduite de Caton au ſujet des Jeux Floraux. III. 475 *a*. Un Gentilhomme Venitien brûle ſolemnellement ſes Oeuvres, pour en faire un ſacrifice aux manes de Catulle. III. 554 *b*. Souhait de Martial ſur le ſujet d'une femme. 828 *b*. Qui s'aviſa le prémier de le repurger de ſes saletez. IV. 206 *a*, *b*. Navagiero avoit une averſion extraordinaire pour ce Poëte. III. 453.

Martin (Jean) Médecin célébre. I. 122.

Martin (Saint) refuſe de communiquer avec quelques Evêques, pourquoi. III. 819 *b*. Il ſe relâche enſuite, pourquoi. *là-même*.

Martin (Bernardin) Auteur de quelques Traitez de Médecine, & de diverſes relations. IV. 424 *a*.

Martyr (Pierre) s'accommoda pendant quelque tems aux Expreſſions ambigues de Bucer ſur l'Euchariſtie; mais enfin il l'abandonna. I. 692 *a*. Son Récit touchant Caracciol différent de celui de Beze. II. 50, *b*, & 51 *a*. Appellé en Angleterre pour travailler à la Réformation. III. 517 *b*. Ses Lieux communs comparez à l'Inſtitution de Calvin. IV. 170 *b*.

Martyre, eſt une marque équivoque qu'on poſſéde la verité. III. 601 *b*.

Martyrologes, on trouve quelques Anabaptiſtes dans celui de Geneve. I. 202 *a*.

Martyrs, il court cent fraudes pieuſes ſur leur mort. I. 540 *b*. Il en eſt ſorti un d'entre les Comédiens. III. 595 *b. n.* Quelle eſt la ſource des fauſſes Legendes qu'on en a. IV. 417 *a*, *b*. Deſordres qui arrivoient dans leurs Baſiliques lorſque les fideles s'y aſſembloient. 444 *b*. Actes des Martyrs Proteſtans publiés par Claude Baduel. I. 419. Savonarole a été regardé comme tel. IV. 155. Si cette qualité lui convient? 157 *a*, *b*. Quelques Proteſtans la lui donnent. 157 *a*. On doit examiner exactement les Actes avant que de déclarer tel & tel Martyr. *là-même a*, *b*.

Martius, va de l'enterrement de ſon fils au Sénat. I. 474 *b*.

Maſcati, avantage de ſes habitans au deſſus des autres Muſulmans. III. 272 *a*.

Maſſacre de la ſaint Barthelemi. Cherchez *Barthelemi*.

Maſſon (Papyre) mal traduit par le Laboureur. IV. 390 *b*.

Mathématiciens ne ſont pas pour l'ordinaire fort verſez dans la connoiſſance des faits. II. 770 *a*. Ils n'ont pas beaucoup de dévotion. III. 606 *a*.

Mathématiques, gens qui les ont apriſes ſans que perſonne leur en eût fait des leçons. III. 282 *a*. & 283 *b*. Ont leur foible auſſi bien que les autres Sciences. IV. 548 *b*. Leur objet. 549 *a*.

Mathias Corvin, Roi de Hongrie, attira auprés de lui toutes ſortes de gens doctes, ſans en excepter les Magiciens. I. 604 *a*. Maltraité par Bonfinius. *là-même*.

Mathilde (la Comteſſe) ſa libéralité envers les Papes. II. 863 *a*.

Matiere, Paralléle de ſes dimenſions avec la Trinité. I. 21 *b*. Qui des Philoſophes ſuppoſa le prémier une Intelligence pour la mouvoir. I. 210 *a*, & 211 *a*. Ceux qui veulent qu'elle ſoit increée ſont bien embarraſſez. 204 *a*. Voiez II. 760 *a*. Eſt incapable de penſer. 289 *b*. Voiez auſſi 904 *a*, & III. 101 *a*, 780 *a*, *b*, *& ſuiv.* Toute l'Antiquité a cru qu'elle étoit increée. II. 372 *b*. Voiez auſſi IV. 266 *b*. Son exiſtence éternelle poſée, les Phyſiciens ne pouvoient admettre la Providence ſans raiſonner plus mal, que ceux qui ne l'admettoient point. II. 372 *b*. Son mouvement éternel eſt abſurde ſelon Ariſtote. 372 *b*. Avoit un vice réel ſelon les Platoniciens, qui a été un obſtacle au projet de Dieu. *là-même*. Avoit auſſi une ame ſelon les mêmes Platoniciens avant la ſtructure du Monde. 376 *a*. Si elle étoit éternelle on ne concevroit pas que Dieu eût pu ni dû lui donner du mouvement. III. 557 *b*: & ſi elle ſe mouvoit independemment de Dieu, on ne concevroit pas non plus qu'il eût été beſoin de ſon miniſtere pour la conſtruction du Monde. *là-même*. Si les maux phyſiques ſont des ſuites inévitables de ſes diſpoſitions. 604 *b*. Si l'on peut comprendre qu'elle ſoit éternelle & différente de Dieu, & qu'elle ait été créée de rien. IV. 262 *a*. En quel ſens diviſible à l'infini, 539 *b*. Abſurdité de ce ſentiment. 541 *b*. Son exiſtence ne peut être prouvée par aucune bonne demonſtration. 543 *b*.

Matignon: met garniſon dans Nerac & autres Places du Roi de Navarre. III. 487 *a*.

Matrice, ſcellé appoſé chez Abimelech ſur toute matrice. I. 28 *a*. Ce que l'Ecriture entend par la clôture, & par l'ouverture de la matrice. I. 312 *a*.

Matrones jurées, curieux formulaires d'atteſtations faites par elles, après un ordre de Juſtice. II. 856 *a*.

St. *Matthias*, Apôtre: ſon élection ridiculement traitée dans les *Actes des Apôtres en Rime*. II. 163 *b*.

Matthieu (Pierre) ſes Réflexions ſur l'Ecriture Sainte, au ſujet de la Conférence de Ratisbonne. II. 824 *a*.

Matthiol: on croit que Fauſto da Longiano avoit traduit Dioſcoride avant lui. III. 151.

Maucroix: ſa Verſion Françoiſe de l'Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre de Sanderus eſt fort polie, & on en a trois Editions. IV. 138 *a*.

Maurice, Empereur de Conſtantinople, eſt livré à Phocas. II. 597 *b*.

Maurice, Landgrave de Heſſe, fait des Vers en l'honneur de la jeuneſſe qui prenoit le degré de Bachelier. II. 393 *a*. Quelles ſantez il buvoit avec d'autres Princes. *là-même*.

Mauſolée, a été l'une des ſept merveilles du Monde. I. 366.

Mauſſac cenſure mal-à-propos Dalechamp ſur la Traduction d'un paſſage d'Athenée. II. 218 *a*. Voiez auſſi 222 *a*.
Maxime eſt défait par Theodoſe, & tué dans Aquilée par des Soldats. III. 819 *a*.
Maxime de Tyr, ce qu'il rapporte d'Achille & de ſa demeure. I. 61 *a*. Son explication de l'origine du mal. III. 634 *a*.
Maximes, ne ſe battent gueres moins entre elles que les erreurs & les véritez. I. 543 *b*, & 577 *b*. Recueil de quelques-unes. III. 816 *b*.
Maximes d'Etat, ce qui en eſt la petite oie. I. 473 *b*.
Maximilien I trompé par le Pape Leon. II. 826 *a*. Son combat d'homme à homme. III. 370 *a*.
Mazarin (la Ducheſſe) expreſſion imitée de ſes Mémoires, & juſtement emploiée. II. 308 *a*.
Mazarin (le Cardinal) veut connoître Amyraut. I. 185 *b*. Une de ſes Maximes. 431 *a*. Juſtifié de l'accuſation d'avoir trafiqué de Livres dans l'Hôtel d'Etrée. III. 361 *a*, *b*. Faiſoit trainer long-tems l'exécution de ſes promeſſes. 543 *a*. Sa facilité à pardonner une injure. IV. 8 *a*. Pourquoi il ne répondoit pas à toutes les Lettres qu'on lui écrivoit. 176 *b*. Ne vouloit pas qu'on le regalât d'une fauſſe généalogie. 442 *b*. Fait releguer le Pere Cauſſin en Bretagne. II. 112 *a*, *b*. Il n'y avoit point de Conte que l'on ne crût lorsqu'il le diffamoit. III. 623 *a*.
Meaux (Evêque de) ſemble avoir copié un paſſage de Mr. Daillé pour en faire la baſe d'un de ſes Livres. II. 237 *a*. Voiez auſſi IV. 320 *b*. Voiez *Boſſuet*. Un de ſes paſſages examiné. II. 319 *a*, *b*. Une de ſes Réflexions. 720 *a*. Sur l'enfant prodigue. IV. 488 *a*, *b*. S'étend fort ſur les changemens de la Confeſſion Luthérienne. I. 656 *b*.
Mécaniques, ſurprenant effet de cette Science. I. 330 *a*.
Mecene, de quelle raiſon il ſe ſervit pour obliger Auguſte à retenir l'Empire. III. 663 *a*.
Méchans, leur proſpérité a fait de tout tems murmurer contre la conduite de Dieu. IV. 99 *a*.
Mechlinius, étoit Diſciple d'Albert le Grand. IV. 107 *a*. Son opinion ſur le Déluge. *là-même a*, *b*.
Médailles, il y a des Auteurs qui en fabriquent de fauſſes. II. 577 *a*. Médailles qui repréſentent deux viſages ſur un même cou, ce qu'elles ſignifient. IV. 334 *b*.
Medde (Joſeph) Viſionaire: ſes Calculs Prophétiques paroiſſent inſpirez à Mr. Jurieu. I. 658 *a*, *b*.
Médecine ne peut avoir de ſuccès ſans l'aſſiſtance de Dieu. III. 8 *a*. Recepte de Médecine. I. 705 *a*. La Faculté de Médecine de Paris ſaignoit peu autrefois. 625 *a*. S'oppoſe à l'uſage fréquent de la ſaignée introduit par Botal. *là-même b*.
Médecins, doivent profiter de la Sentence d'Agathon. I. 91 *a*. Serment qu'ils font en prenant leurs degrez. 279 *a*. Quels ſont les Privileges de leur Art. *là-même*. Faiſoient anciennement le metier d'Apotiquaire. 323 *a*. Médecin qui fait une gageure ſurprenante. 367 *b*. De quelle maniere les petites gens ſe ſervoient autrefois des Médecins. II. 452 *b*, *n*. Leur pratique conſtante dans le XVI Siecle étoit de faire ſaigner du côté oppoſé à la pleureſie. I. 669. Guerre Civile excitée parmi eux dans le Portugal pour ſoutenir cette pratique. 670 *a*. Panchant de l'Empereur à la favoriſer, ſans la mort de Charles III Duc de Savoie. *là-même*. Qui fut le Prémier Médecin qui vint à Rome. II. 77 *b*. La pratique des Médecins de Paris eſt de ſaigner beaucoup. 110 *b*. Avoient autrefois une Bibliothéque dans leurs Ecoles. 798. Les Médecins donnoient autrefois beaucoup aux influences des Aſtres en raiſonnant ſur les maladies. 883 *a*. Leur multitude fait mourir le malade. III. 338 *b*. Bannis de Rome. 795 *b*. Si ceux dont les remédes ſont mortels malgré leur bonne foi, & leur ſcience, méritent d'être châtiez. IV. 98 *b*. Ce leur eſt grande honte de ſouhaiter beſoigne. II 13 *b*. Les trois qualitez d'un bon Médecin. III. 461. Réflexions ſur la Queſtion s'ils ont du Bonheur ou du Malheur. II. 792 *a*, *b*.
Médecins Poëtes: Liſte qu'en a fait Bartholin. III. 693 *a*.
Medée, ce qu'elle fit de ſes enfans. II. 433 *b*. Ses enchantemens pour rajeunir les gens. III. 640 *b*.
Mediane, comment le Curé de ce village ſe conduiſit dans la ſédition de Caſtille. III. 571 *a*.
Médiateurs ſont quelquefois injure aux partis qu'ils veulent réunir. I. 402 *b*.
Médicis (le Cardinal Jean de) ſe divertiſſoit aux querelles des Savans. I. 143 *b*. N'avoit que quinze ans quand il fut nommé au Cardinalat. 624 *a*. Par quelle avanture il fut fait Pape. III. 58 *a*.
Médicis (le Cardinal Julien de) on conſpire contre ſa perſonne. III. 245 *a*.
Médicis (Laurent de) rempli de confuſion & de deſeſpoir, comment & pourquoi. III. 405 *a*. Sa Bibliothéque. 57 *a*. Lui & ſon frere Julien attaquez par des aſſaſſins dans une Egliſe, au milieu du ſervice. IV. 221 *a*. J. Savonarole mandé pour le préparer à la mort. 148.
Médicis (Pierre de) ce qu'il fit pour faire paroitre davantage la magnificence de ſon équipage. II. 541 *b*. Forme une entrepriſe contre l'Etat. III. 490. Qui furent ceux qui furent exécutez pour y avoir trempé. *là-même a*. Chaſſé de Florence. IV. 160 *a*.
Médicis (Alexandre de) Duc de Florence, aſſaſſiné. IV. 290 *b*. Quand aſſaſſiné. III. 516.
Médicis (Catherine de) guerie de ſa ſtérilité, & comment. II. 453 *a*. Sa libéralité pour récompenſe de cette guériſon. *là-même*. Fait retenir le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre à Vincennes, & pourquoi. 739 *b*. Elle ne châtioit point la débauche de ſes filles d'honneur, mais le peu d'adreſſe à la cacher. III. 117 *a*. Peu s'en eſt fallu qu'elle n'ait été Calviniſte IV. 242 *a*, *b*. Supportoit les Satires. 590. Son mépris pour des Injures. III. 439 *b*. Amene en France le prémier Rucellai. 538. Effraiée d'un Sermon de Menot. IV. 323 *a*. Exile la Dame de Mortemart, pour lui avoir donné des Avis. *là-même a*, *b*.
Médicis (Marie de) n'a pas baiſé une ſeule fois le Roi ſon fils pendant les quatre années de ſa Régence. III. 648 *b*. Voiez 185 *a*, & 341 *a*. Rinuccini, Gentilhomme Florentin, amoureux d'elle. IV. 59 *a*, *n*
Médina (Michel) ſuſpect pour avoir défendu Ferus. II. 468 *a*. Il retranche des Ecrits de ce Cordelier pluſieurs choſes. *là-même*.
Médiſance, n'épargne pas même les plus grandes Actions. I. 11 *a*. Celle d'Archilochus a donné lieu à des Proverbes. 111 *b*. Elle eſt à craindre pour tout le monde, & pourquoi. 341 *b*. Il eſt impoſſible que des perſonnes de différent Sexe aient enſemble de fréquentes converſations, ſans y être expoſées. II. 358 *b*. Ses funeſtes effets. 772 *a*, *b*. Epargne certaines femmes. 869 *a*. Les grands hommes la mépriſent par politique & par grandeur d'ame. III. 666 *b*. Médiſances vraiſemblables ſont bien mal-aiſées à réfuter. 761 *b*. Ne doivent pas être crues légérement. IV. 448 *b*. Cherchez *Satires*. Princes qui les ont mépriſées. 589. Sont à craindre quand elles ſont accompagnées de bons mots. *là-même*. Réflexions ſur celles qui ſont publiées contre ceux qui changent de Religion. 272 *a*, *b*. & *ſuiv.*
Médiſans, ne s'épargnent pas quelquefois eux-mêmes. I. 297 *a*.
Mégabyze cenſuré de ce qu'il vouloit parler d'une choſe qu'il n'entendoit pas. I. 258 *a*.
Mégrin (Saint) par qui aſſaſſiné, & pourquoi. II. 560 *b*.
Meibomius, ſes recueils touchant la tyrannie. III. 663 *a*.
Meynier, Jéſuite, Harangue dont on l'a cru Auteur. II. 435 *b*. Accuſe Port-Roial d'intelligence avec Geneve, &c IV. 37 *b*.
Melac, s'il a un dogue pour eſprit familier. I. 108 *b*. Soupçonné d'avoir commerce avec les Démons. III. 48 *a*. Réponſe ingénieuſe qu'il fait à ce ſujet. *là-même*. Sa conduite au Siége de Landau. 49 *a*, *b*.
Melampus, comment il acquit le don d'entendre le langage des oiſeaux. II. 68 *a*. Voiez auſſi IV. 383 *a*, *b*.
Melanchthon, s'il lui étoit ſéant de goguenarder. III. 235 *b*. Etoit d'un eſprit pacifique. 370 *a*, 371 *a*, & 372 *a*. Se veut retirer dans la Paleſtine. *là-même*. Etoit contraire à Luther & à Calvin ſur les matieres de la Grace. IV. 217 *a*. Souhaitoit de mourir. 289 *b*. Fait imprimer en Latin & en Allemand la Confeſſion d'Augsbourg, & s'écarte de l'Original. I. 656 *b*. Amitié de longue durée entre lui & Simon Grynæus. II. 611. Pezelius fait des Extraits de ſes Oeuvres où il met en bon ordre les Objections & les Réponſes, & y joint des Scholies. III. 695 *b*.
Melampus, Athenien: ſe laiſſoit gagner à Caliſtrate par argent, & diſoit au Peuple qu'il ne lui cédoit que pour le bien public. II. 13.
Meliſſus eût été embarraſſé des Objections de Zoroaſtre, contre ceux qui ne reconnoiſſoient qu'un ſeul principe de toutes choſes. III. 629 *a*. Preuve dont il ſe ſervoit contre l'exiſtence du mouvement. IV. 544 *b*.
Mellerſtat, Médecin célébre de Frederic Electeur de Saxe. IV. 508 *a*, *b*.
Melos, tous les habitans de cette Ile avoient la réputation d'être Athées, & pourquoi. II. 282 *b*.
Melquites, c'eſt le nom que les Eutychiens donnérent aux Catholiques, pourquoi cela. III. 490 *b*.
Melvil, cité. IV. 305 *b*.
Melun, Amyot regardoit cette Ville comme un rabat-joie. I. 179 *b*. Quelques Prélats & quelques Docteurs s'y aſſemblent, pour préparer l'inſtruction de ceux qu'on députeroit au Concile de Trente. II. 90. Varillas réfuté au ſujet de cette Aſſemblée. 92.
Mémoire prodigieuſe d'Aleandre. I. 152 *a*. Celle des Auditeurs eſt redoutable pour les Orateurs qui ſont ſujets à ſe contredire. 248 *a*. La plus vaſte ne fait pas tout ce qui eſt aſſez commun, exemple de cela. 384 *a*. Exemple de pluſieurs qui par défaut de Mémoire ſont demeurez court. 701 *a*. Gens qui l'ont eue fort courte les dernieres années de leur vie. II. 261 *b*. Gens d'une prodigieuſe Mémoire. I. 152 *a*, 573 *b*, 623 *a*, & II. 17 *a*, 276 *a*, 345 *b*, 360 *b*, 479 *a*, 794 *a*, *b*, & III. 379 *a*, 417 *b*, 448 *a*, & IV. 209 *b*. Eſt le prémier mourant dans un homme docte. III. 379 *a*. Nous peut faire des ennemis. 417 *b*. Mémoire locale à qui l'on en a attribué l'invention. IV. 209 *a*.
Mémoires de M. L. C. D. R. imprimez en 1687. Leur Auteur cenſuré. I. 666 *a*, & IV. 168 *a*.
Menage a fait une fauſſe Remarque ſur les Poëſies de Malherbe. I. 56 *b*. Cenſure juſtement Malherbe au ſujet d'une équivoque. 58 *a*. Sa Généalogie. 120 *b*. Il ſavoit extrémement bien profiter de ſes Lectures. 307. Trouve étrange de voir un Prédicateur en chaire avec un chapeau ſur la tête. 621 *b*. Critique fort juſtement Horace. 668 *b*. Cenſure mal-à-propos Mr. Baillet touchant la Pleiade de Ronſard. II. 258 *a*. Cité ſur des preuves produites contre Robert d'Arbriſſel. 484 *a*. Il n'a pas connu tous les Eccléſiaſtiques qui ont compoſé des Vers d'Amour, & dont il a donné une Liſte. 512 *a*. Il n'eſt point vrai, ſelon lui, que le Pere Sirmond ſe ſoit repenti d'avoir publié une Lettre de Geofroi de Vendôme à Robert d'Arbriſſel. 484 *a*. Cenſure Voſſius au ſujet du Poëte Hermeſianax. III. 92 *a*. Sonne le tocſin contre Montmaur. 415 *b*, & 418 *a*. S'excuſe d'avoir compoſé une Piéce ſatirique. 417 *b*. Jugement ſur quelques-unes de ſes Poëſies. 419 *a*. Cenſure avec raiſon Marſile Ficin, au ſujet de Prodicus. 820 *a*. Ses Chapitres ſur le manque de parole des Poëtes. I. 614 *b*.
Menage, ce qu'il faudroit pour en faire un bon. III. 579 *a*.
Ménager, on doit ménager, lors même qu'ils ſont en diſgrace, ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. I. 294 *a*.
Menagiana, bon mot oublié par ceux qui l'ont publié. I. 420 *a*. Bon mot de ce Livre. II. 202 *a*. L'éloge de cet Ouvrage, & de ceux qui l'ont publié. III. 378 *a*. Ce Recueil cité au ſujet du

du Congrès. IV. 4 *a*. Cité encore. 188 *b*. Ce qu'on y raconte d'un certain Blunet. 382 *b*. Faute de la suite de cet Ouvrage. III. 582. Bien des choses y sont brouillées pitoiablement. IV. 575 *a*.

Menêtrier (le Pere) cité. II. 659 *b*. III. 334 *a*. IV. 303 *a*.

Menjot, Médecin célèbre, s'exprime librement dans son Traité de la sterilité. III. 212 *a*. Caractere de sa Dissertation sur la fureur utérine. IV. 618.

Mennonites. Voiez *Anabaptistes*.

Menot: un de ses Sermons effraie & fait pleurer Catherine de Medicis. IV. 323 *a*.

Mensonges, il n'y en a point de si ridicule qui ne passe de Livre en Livre & de Siecle en Siecle. II. 39 *a*. Il y en a qui mettent en colère, & d'autres qui font rire I. 697 *a*. S'il est permis d'en dire. IV. 581 *a*. Comment ils se perpétuent. III. 359 *a*, & suiv.

Menteur, Sophisme qui n'est qu'une subtilité puérile. III. 703 *b*.

Menteurs, quel est leur sort ordinaire. I. 141 *a*.

Mépris, il n'en faut avoir pour qui que ce soit. I. 253, 265 *a*, & 294 *a*.

Meque, par qui son Temple fut commencé à bâtir. I. 33 *b*. Et par qui profané & désolé. 35. Quel a été le modèle de son Oratoire. 33 *b*. Pierre qui y étoit suspendue en l'air. III. 370 *a*, *b*.

Mer, si elle doit être soumise, aussi bien que la Terre, à l'Empire de certains Etats. II. 591 *b*.

Mer des Histoires: Voiez *Mare Historiarum*.

Mercerus ne connoissoit que les Livres Hébreux. IV. 31.

Mercorus: se trompe touchant le Jésuite André Blanc. I. 569.

Mercure, description & vertu de sa verge. I. 4 *a*. Fait un enfant à une femme. II. 281 *b*. Tombe dans un étrange défaut de mémoire. III. 647 *a*.

Mercure Galant: ignorance de l'Auteur de ce Livre. III. 48 *a*, *b*.

Mercure Suisse: Ouvrage de Frederic Spanheim. II. 213 *a*. Morceau de ce Livre touchant les prétendus Miracles arrivez pendant le Siége de Constance. *là-même a*, *b*.

Mercure Historique & Politique, son Auteur a fait un Acte d'honnête homme, que l'on devroit imiter. IV. 168 *a*, *b*.

Mercurial cité. III. 96 *a*.

Mere, qui empêche son fils & sa bru de se rendre le devoir conjugal. II. 97 *a*, & 99 *a*.

Meré (le Chevalier de) Observations sur une de ses Lettres. IV. 518 *b*. Cité II. 708 *a*, & IV. 589.

Mérite nuit souvent à ceux qui aspirent aux grands emplois. I. 249 *a*, 509 *a*, & II. 133 *a*. Exemple d'un rare mérite. I. 404 *a*, *b*, & 541 *b*. Pour être supérieur à un autre en vertu on ne l'est pas en credit. 319 *a*, *b*.

Merklinus: Erreur de cet Auteur du *Lindenius renovatus* touchant Myrepsus. III. 805 *a*.

Merlus, plusieurs gens à Rome firent cas de ce poisson, par complaisance pour le Pape. II. 674 *b*.

Messe appellée l'*Erreur populaire*, & par qui. II. 7 *a*. Si ceux qui n'y croient pas, y peuvent assister comme à une Comédie. 449 *b*. C'est la Cène du Seigneur déguisée, & qui s'est faite religieuse. III. 523 *b*. Ce qu'en pensoit Stuppanus. IV. 288 *a*. Livre intitulé *Anatomie de la Messe*. 433 *b*.

Messie, il doit discerner selon les Juifs l'innocent d'avec le coupable par l'odorat. I. 452. S'il n'est pas encore venu sous les principaux caractéres que les Prophêtes lui attribuent. 691 *a*. Recueil de passages qui font voir que l'ancienne Eglise Judaïque croioit sa Divinité. IV. 60 *a*. Ce qu'en disoit Laurent Valla. 420 *a*.

Messine, s'il est vrai que la Sainte Vierge ait écrit aux habitans de cette Ville. II. 843 *a*.

Mestrezat: son Traité sur la Communion à Jésus-Christ traduit en Italien par Vincent Paravicin. III. 593.

Mesué, si c'est la même personne que *Mansur*. II. 239 *b*. Ses Livres quand, où, & sous quel nom imprimez. *là-même*.

Métamorphoses: Ovide jette cet Ouvrage au feu; mais on en avoit quelques Copies. III. 565 *b*.

Métaphores, s'il n'y a rien de réel dans les Métaphores. II. 132 *b*.

Métaphoristes, Secte chimérique. II. 132 *b*.

Metapont, ses habitans sacrifient en commun à Apollon & à Aristée. I. 319 *a*.

Métaux & Minéraux, comment formez dans la Terre. IV. 192 *b*.

Metelan (Jean de) Chancelier d'Ecosse: fait échouer la Négociation de l'Evêque de Dublin pour le Mariage de Jaques VI avec l'Infante d'Espagne. II. 230. Guil. Criton veut engager Robert Brusse à le faire tuer, & n'y peut réussir. *là-même*.

Metempsychose: crue par quelques Juifs. I. 33. Différente de celle de Pythagoras. 38 *a*. Elle est dans le fond la même chose que le Spinozisme. *là-même*. Détruit l'Enfer. III. 743 *b*. C'est des Egyptiens que Pythagoras l'a apprise. 746 *b*.

Metharme: femme de Cinyras & Mere d'Adonis. III. 723.

Méthodes diverses de convertir les Hérétiques. III. 511 *a*.

Méthodius, sa revelation est une chimere. I. 17 *a*.

Métier, il faut se mêler de celui que l'on entend. I. 582 *a*. Tous ceux qui excellent en quelqu'un méritent quelque distinction. II. 552. On aime souvent mieux discourir sur le métier d'un autre, que sur le sien propre. III. 158 *b*.

Mets dépouillée de sa liberté par Henri II. II. 140 *b*. Le Roi permet la démolition de son Temple. 195 *b*. On y supprime la Jurisdiction des Juges qu'on appelloit *Treize*. 460 *a*.

Meursius: confond ensemble deux Pygmalions. III. 723 *b*.

Mezerai critiqué au sujet du siége d'Aiguillon. I. 116 *a*. Jugement sur la prémiere & sur la seconde Edition de son Abrégé. I. 225 *a*. Conduite tout-à-fait indigne de cet illustre Historien. 553 *b*. Il se trompe souvent aux noms de batême. II. 401 *a*. Il rejette comme un Conte ce que l'on dit de la raison pour laquelle Charles-Quint ne fut point arrêté en France. 410 *a*. Sa Remarque sur une qualité qui nous sert de recommandation auprès du Sexe. 655 *b*. Voiez aussi 738 *a*. N'a pas pris le bon parti, au sujet de Munuza & d'Abderame. III. 444 *b*. Est critiqué au sujet de Jeanne II Reine de Naples. 459 *b*. On s'étonnera peut-être quelque jour qu'il ait pu se faire tant estimer. 468 *b*. Son erreur, au sujet du Baron du Pont, & du Procès d'impuissance qu'il eut à soutenir. 602 *b*, & IV. 1 *a*. Est censuré au sujet de la Duchesse de Valentinois. III. 766 *a*. Blâmé mal-à-propos d'Obscénité. IV. 272. A négligé la politesse du Style. 651 *n*.

Meziriac répond mal à l'Objection qu'il se fait, sur les louanges qu'Homere donne à Penelope. III. 647 *b*. Conduite de l'Auteur en citant des passages tirés de ses Ecrits. IV. 661.

Michel (le Capitaine): Arquebuzier de Charles IX, son procédé envers le Président de la Place. III. 753 *b*.

Mycillus: meurt Professeur en Grec à Basle en 1558. IV. 525.

Miel, qui inventa le secret de le tirer. I. 316 *b*. Sa vertu pour la conservation de la santé. II. 271 *b*.

Migonitis, nom donné à Vénus, & pourquoi. II. 704 *b*. Temple bâti à Vénus sous ce nom. *là-même*.

Milan (le Duc de) enfermé dans une cage de fer, sans avoir la consolation ni de lire ni d'écrire. III. 183 *b*.

Milanez, abandonné par les François. II. 872 *a*.

Milanois regardent avec horreur les Cardinaux de l'Assemblée de Pise. III. 81 *a*. Ruinent leur propre dessein de se mettre en liberté. IV. 200 *a*.

Milesiens entrent dans une des embouchures du Nil, y font descente, & y bâtissent une muraille. III. 487 *a*.

Milet, étranges phrénésies des filles de cette Ville. I. 14 *a*.

Milichius cité. IV. 554 *b*, & 605.

Mille ans, doctrine de Cerinthus touchant le regne de mille ans. II. 114 *a*, *b*. Quand devoit commencer le regne de mille ans selon Comenius. 204 *a*, *b*.

Millenaires, n'ont pour but que de soulever les peuples. II. 204 *b*. Si leur dogme est propre à cela. III. 325 *a*. Ne perdent rien de leur credit pour avoir cent fois abusé le peuple. II. 205 *a*.

Millieus, sa description du Cantique de Moïse. III. 334 *a*.

Milon sensible à la perte de la force de ses bras. I. 59 *a*.

Milton, ses principes de tolérance. III. 398 *b*. Il en exclud les Papistes. 399 *a*.

Mimes, quel but on s'y proposoit. III. 29 *a*.

Minerve, vertu de son bâton. I. 4 *a*. Donne à Penelope des conseils indignes d'une Déesse. III. 648 *a*. Image miraculeuse de cette Déesse. I. 261 *a*. Cherchez *Diane*.

Ministere Evangélique, ses fonctions demandent un homme tout entier. I. 226 *a*, *b*.

Ministres, leur Eloquence & leur Savoir les font marier quelquefois à de bons partis. I. 351 *a*. Entrepris de ce qu'ils se qualifioient Pasteurs. 379 *a*, *b*, & 585 *b*. En quel cas il leur est permis d'aller aux coups. II. 131 *b*. Ils ne pouvoient être estimez de leurs Eglises, & être agréables à la Cour de France. 132 *a*. Ils regardoient comme des piéges toutes les Propositions qu'on leur faisoit en France, de disputer ou de conférer. 192 *a*. Ceux qui avoient plus de talens étoient plus exposez aux insultes des Missionaires & des Juges. 462 *a*, *b*. Passage dont on a abusé pour faire accroire qu'ils sont méprisez par les Protestans. III. 447 *a*. Ministres accusez de vouloir travailler à un projet frauduleux. IV. 92 *a*. Quelles doivent être les qualitez des Ministres de l'Evangile. I. 170 *b*, & 226 *a*, *b*. Voiez aussi 707 *a*. Rien n'est plus capable de les flétrir que l'esprit altier & vindicatif. III. 434 *b*. Quand ceux de France commencerent de lire les Peres. I. 525 *b*. De leur vocation. *là-même*. Ouvrage où l'on soutient que les Ministres ont vocation de porter les Armes. *là-même*. Sont toujours blâmables de se mêler d'Affaires Politiques, mais principalement dans un Etat divisé en Factions. IV. 152.

Ministres d'Etat, quelque grands qu'ils soient par eux-mêmes, il leur importe beaucoup de se trouver dans un tems plutôt que dans un autre. II. 120 *a*. Leur devoir. 810 *a*. Lorsqu'ils sont haïs du peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'ils font punir soient coupables. III. 251 *a*.

Minuties, il n'est pas inutile de s'y attacher. II. 48 *a*. Sont inséparables de la Critique. 363 *a*.

Minutius Félix, ce qu'il dit de la nature de Dieu. IV. 213 *a*.

Miracles, la crédulité les multiplie, & leur multiplication les détruit. I. 62 *b*. L'Eglise Romaine s'est conduite en cela comme le Paganisme. *là-même*. C'est faire voir la fausseté de quelques-uns, que de les rapporter simplement. 173. Les Païens comparoient ceux de Jésus-Christ avec ceux d'Apollonius & d'Apulée. I. 267 *a*, 268 *a*, & 275 *b*. Miracle d'humilité opposé à tous les miracles de Lessius. 422 *a*. Ce que Montagne dit de quelques-uns. 675 *a*. Faux miracle réfuté par une raison qui n'est pas moins forte contre les vrais miracles de Moïse & de Jésus-Christ. II. 239 *b*. Comment les Peres de l'Eglise prouvoient les Miracles de l'Ecriture contre les Païens. 85. La moitié du monde se moque de l'autre sur ce point-là. III. 272 *a*. Si ceux de l'ancienne Loi ont été produits à l'occasion des volontez de quelque créature. 697 *b*. Ce que l'on doit entendre par-là, & s'ils sont possibles. IV. 264 *a*. Ceux qu'on suppose être arrivez pendant le Siége de Constance. II. 193 *a*, *b*. Critique qu'en fait l'Auteur du Mercure Suisse. 213 *a*, *b*. On est fort enclin dans toutes les Religions à s'en croire favorisé. *là-même b*. Il y a des Ministres qui en voient par-tout, à qui tout le paroit. *là-même*. Sont un objet de Foi, & par conséquent un objet obscur. *là-même*.

Myrepsus (Nicolas) son Antidotaire. III. 805 *a*. Confondu avec Nicolas Alexandrinus par Merklinus. *là-même*.

Miroir, étoit une des principales piéces de l'équipage de guerre d'Othon.

d'Othon. I. 271 *b*. Fables concernant les Miroirs. III. 745 *b*, &c. Fable touchant un dans lequel Mazarin voioit tout ce qui se passoit en Portugal. 748. Mode d'en porter sur le ventre. II. 110 *a*, *b*.

Myron, ce qu'il fit pour obtenir d'une Courtisane ce qu'elle lui avoit déjà refusé. III. 37 *b*.

Myrrha, quelques-uns disent qu'elle se servit des artifices des filles de Lot pour coucher avec son pere. I. 81.

Myrthe interdit dans la Fête de la bonne Déesse. I. 716 *b*.

Missionaires, jusqu'où va leur mauvaise foi. II. 238 *b*. Où ils puisent les plus fortes invectives qu'ils débitent contre les Réformez. 594 *a*.

Mysteres. Les Mysteres allégoriques devroient être pour la plupart inconnus à tout le monde. I. 29 *b*. Mysteres exposez à la raillerie des profanes, par l'impertinence de quelques Docteurs. II. 67 *b*. Si les Réponses des Théologiens sur les Mysteres peuvent être aussi claires que les Objections des Philosophes. 150 *b*. Leur explication en augmente les obscuritez. 240 *a*. Les Païens ne vouloient pas qu'ils fussent divulguez. 593 *a*. Si leur rejection est un bon moien pour se faire beaucoup de Sectateurs. IV. 231 *a*. Ce que les Païens en disoient. 232 *a*. Au dessus, ou même contre la Raison. 630. Ne doivent point être assujettis aux regles de la Lumiere naturelle. 631 & 641. Ils ne seroient plus Mysteres si la Raison en pouvoit résoudre les Difficultez. *là-même*. Les Peres de l'Eglise ne les discutoient point selon les Principes de Logique & de Métaphysique. 631 *n*. Dans les Controverses qui les concernent les Catholiques & les Protestans s'accordent à recuser la Raison. 632. Les Explications des Mysteres les ont plus embrouillez que débrouillez. 634. L'Hérésie ni le Paganisme ne peuvent tirer aucun avantage de l'insolubilité de leurs Objections contre eux. 638.

Mysteres Dramatiques: Mysteres de la Vie de Jesus-Christ jouez en Comédie à Poictiers. I. 629. Mysteres des Actes des Apôtres & de l'Apocalypse imprimez & jouez à Paris. II. 163 *a*. Pleins d'inventions grossieres & ridicules qu'on laissoit voir aux Peuples, pendant qu'on leur défendoit la Lecture de la Bible. *là-même a*. Les Diables y sont souvent mis en jeu. Origine de ces sortes de Pieces. 164 *b*. On en jouoit encore de semblables en Italie vers le milieu du XVII Siecle. *là-même a*.

Mystiques sont, eu égard à la voie unitive, Plagiaires des Platoniciens. III. 759 *b*. Vivement relancés sur leur consentement à la Damnation éternelle. IV. 107 *a*.

Mythologie, de quelle maniere il faut réfuter ce qu'on en emprunte. I. 54 *b*. Ne garde point d'uniformité. 114 *b*. Voiez aussi III. 367 *b*, 640 & 641 *a*. Sa principale différence d'avec nos Romans. II. 773 *a*. Raisons de l'Auteur sur les Observations qu'il en a faites. IV. 661.

Mythologistes, leurs défauts les plus ordinaires. II. 690 *a*, *b*. Leurs variations. 696 *a*.

Mithra, comment honoré par les anciens Perses. IV. 559 *a*.

Mithridate, sa trahison. II. 46 *b*.

Miziere (François) donne la meilleure Edition des Oeuvres de Marot. III. 355 *b*.

Modalitez demandent des sujets distincts, quand elles sont incompatibles. IV. 260.

Modernes, Réflexions sur le Paralléle des Anciens & des Modernes. II. 214 *a*. La différence qu'il y a entre eux & les Anciens, eu égard aux Pieces Comiques. III. 787 *a*.

Modes, ont leur flux & leur reflux. II. 207 *b*.

Modes, ce que les Philosophes entendent par là. IV. 268 *b*.

Modestie, vertu rare parmi ceux qui ont de grands talens. I. 497 *a*. Cette vertu est souvent un obstacle à la fortune. II. 886 *a*.

Mœurs, si elles changent selon nos diverses Avantures. III. 668 *b*. Il ne faut pas juger de celles d'un homme par ses Ecrits. 687. Ne sont point intéressées dans les Obscénitez que l'Auteur peut avoir rapportées. IV. 654. Si les nôtres sont plus chastes que celles de nos ancêtres. 662 &c.

Moien de parvenir: Titre d'un Livre cité. II. 716 *b*, & III. 670 *b*.

Moyne (Etienne le) Professeur à Leide, sortit de France par permission de la Cour. I. 587 *a*, *b*. Ses Remarques au sujet de Scaliger & de Saumaise. II. 878 *b*.

Moines, on leur peut appliquer ce que Pline disoit des Esseniens. I. 25 *b*. Il y en a eu qui ne portoient qu'une ceinture pour tout vêtement, & qui s'étoient rendus insensibles pour les femmes. 80 *b*. Les Moines du XVI Siecle étoient ignorans & voluptueux, & ne pouvoient souffrir qu'on étudiât les Belles-Lettres. 107 *b*. L'habit de Moine ne change pas les inclinations de celui qui le prend. 243 *b*. Le faux zéle des Moines a été la prémiere cause des traditions fabuleuses. 622 *b*. Moine de saint Sabas à Jerusalem, impose à un de ses Disciples un perpetuel silence. II. 240. Comment il le châtie pour ne l'avoir point gardé. *là-même*. Leur commerce mutuel de certains bons offices. 498 *b*. Persuadent à leurs dévotes tout ce qu'ils veulent. 677 *a*. Paralléle entre ceux de l'Orient & ceux de l'Occident. 831 *a*. Ils n'ont point de privileges qui les empêchent de reconnoitre la jurisdiction des Evêques. III. 63 *a*. Ce qu'il faut faire pour obtenir d'eux des louanges & de bonnes attestations. 170 *a*. Convertis ne demeurent pas dans le celibat faute de trouver avec qui se marier. 526 *b*. Composent avec peu de jugement les Chroniques de leurs Ordres. *là-même b*. Quelques-unes de leurs impostures. *là-même b*. Ce n'est point à eux à mettre la main au timon de la République. IV. 151 *b*. Vie qu'ils menoient dans le Monastere de St. Sulpice de Belley, & peines qu'ils donnerent à l'Eveque de cette Ville pour les en faire changer. I. 512 *b*, & 513 *a*, *b*.

Moïse, sa verge a été l'origine de ce que les Poëtes ont chanté de plusieurs autres verges. I. 4 *a*. Est accusé de renverser la Religion naturelle. 68 *b*. De quel bois il se servit pour adoucir les eaux ameres. 75 *a*. Quelques-uns disent qu'il devoit savoir la Chymie en perfection. 1 *b*. Il est ridicule de vouloir pénétrer au delà du Déluge sans l'aide de cet Historien. II. 420 *b*. Paralléle entre lui & Hercule. 750 *b*. Comment sa mere fut choisie pour le nourrir par la fille de Pharao. III. 333 *b*. Ce que content de lui quelques Historiens d'Egypte. 751. Selon Machiavel, fut obligé pour faire recevoir ses Loix de faire mourir une infinité d'hommes qui s'y opposoient. IV. 160 *a*.

Mole (la) son crime & son supplice. IV. 101 *a*, *b*. Ce qu'il avoit répondu dans la question. 104 *a*. Sa tête par qui enterrée. 482 *a*.

Moliere: Auteur de la Polixene, assassiné. I. 383.

Moliere préféré à Plaute pour ses finesses & pour ses tours. I. 198 *a*. N'avoit besoin que de son génie, pour imaginer des incidens. III. 406 *b*. Cité. IV. 484 *a*.

Molinisme combattu par trois sortes de gens, qui ne veulent pas avouer qu'ils ont les mêmes sentimens. II. 830 *a*.

Molinosisme, Abjuration que l'on fit faire à un Moine qui en étoit coupable. III. 128 *a*. Sa conformité avec l'Origénisme charnel. 546 *a*.

Mollerus, sa Réflexion contre ceux qui rendent leurs ennemis suspects d'Athéisme. III. 12 *b*.

Mommorenci, d'où descend cette Maison. I. 240 *a*.

Mommorenci (Anne de) Connetable, son peu d'habileté, & le mal qu'il fait à la France. II. 723 *a*, *b*. Sa conduite eu égard à la Duchesse de Valentinois, fort blâmée par Mr. de Thou. III. 766 *b*. Croioit que les Lettres amollissoient les Gentilshommes, & avoient donné lieu aux Hérésies. IV. 362 *b*.

Mommorenci (François) poursuit une dispense de mariage en Cour de Rome. III. 715 *a*. Sa mauvaise foi. 716 *b*, & 717 *b*. Est traversé par la Maison de Guise. 719 *b*.

Mommorenci (Henri de) Connétable, sa femme écoute, lui vivant, des propositions de mariage. II. 569 *a*.

Mommorenci (le Duc de) demande des honneurs insititez pour sa femme. II. 588 *a*. Décapité à Toulouse pour crime de felonie. III. 186 *a*. Jusqu'à quel point il étoit aimé. *là même*. Si ses Juges pouvoient faire autrement que de le condamner à la mort. 187 *b*.

Mommouth (le Duc de) il y a eu des gens en Angleterre qui ont soutenu qu'on ne l'avoit pas pris. II. 327 *b*.

Mompensier (le Duc de) comment il traitoit ses prisonniers. I. 411 *b*. Veut avoir une Conférence de Docteurs & de Ministres, pour tâcher de ramener sa fille aînée. III. 153 *b*. Sa fille Charlotte se sauve en Allemagne, & y abjure le Papisme. 154. Il est fort cruel envers les Réformez. *là-même*. Se persuade que la Duchesse de Bouillon abandonnera le Calvinisme, pourvu qu'elle veuille écouter le Docteur Vigor. IV. 90 *b*.

Mompensier (la Duchesse de) veritable cause de sa haine contre Henri III. II. 12 *b*. On disoit qu'elle étoit amoureuse de son neveu le Duc de Guise. 657 *a*.

Monarchie, foible de ce Gouvernement. I. 637 *a*. Sans qu'une Monarchie mixte y puisse remedier. *là-même*. Est préférable au Gouvernement Démocratique en certains cas. 685 *b*. Son paralléle avec l'Etat Républicain par rapport aux desordres qui peuvent naître. II. 774 *b*. S'il est bon que les Parlemens y aient beaucoup d'autorité. 809 *b*.

Monarchie Françoise, à deux doigts de sa ruine par le crime des Princes du sang. II. 153 *a*. Les Reines y gardent presque toûjours le cœur étranger qu'elles y apportent. 206. Ce qui a pensé la renverser plusieurs fois. *là même*.

Monarchie des femmes, il y eut une dispute sur ce sujet au XVI Siecle. III. 11 *a*.

Monarques, doctrines contradictoires sur leur autorité. I. 593 *a*, *b*. Sont sujets à des jalousies furieuses contre leur propre sang. II. 325 *a*, *b*. S'il est bon que la puissance soit partagée entre le Monarque & les Grands Seigneurs. 658 *b*, & 659 *b*. Inconvéniens qu'il y a à écrire l'Histoire de ceux qui sont morts depuis peu de tems. 680 *b*. Leurs mauvaises qualitez sont quelquefois compensées par d'autres qualitez. III. 173 *b*. Ne tournent pas toûjours leurs passions selon le vent de leur interêt. 176 *b*. Lorsque le Monarque est haï du Peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'il punit soient coupables. 252 *a*. Comment les Monarques se doivent conduire à l'égard des peines qu'ils infligent, & à l'égard des graces qu'ils distribuent. 497 *a*, & 670 *a*. Cherchez *Princes*, *Rois*.

Monasteres, étrange corruption de ces lieux dans le XV Siecle. II. 26 *a*.

Monconis apprenoit dans ses Voiages plusieurs secrets de guérison. I. 56 *b*. Cité. 74 *a*. Il découvre la fourberie de la Superieure des Ursulines de Loudun. II. 591 *a*. Les idées qu'il avoit de la Divinité. 777 *a*.

Monde, calcul de sa durée selon la Bible Greque préféré au calcul du Texte Hébreu. I. 117 *b*. Combien il y a eu de grandes conjonctions depuis sa création. *là-même*. Son éternité enseignée publiquement dans Alexandrie au VI Siecle par un Philosophe Païen. 189 *b*. On ne sauroit démontrer par des raisons particulieres que chaque corps est dans l'Univers au meilleur état qu'il étoit possible. 218 *a*. Un œuf avoit servi à sa production selon la Théologie Païenne. 309 *a*. S'est trouvé trop petit pour deux freres. II. 5 *a*. Hypotheses touchant son origine & sa production. I. 654 *b*, & II. 297 *a*. Voiez aussi 372 *a*, *b*. Une moitié du monde se moque de l'autre. 311 *a*. Tout y est un véritable jeu de bascule. 404 *a*, & III. 556 *b*. N'a point eu deux principes collatéraux, éternels & indépendans l'un de l'autre. II. 760 *a*. Tradition sur sa fin. III. 94 *a*. Marque de sa depravation. 297 *b*. Il ne va pas de mal en pis. 459 *a*. Pour bien raisonner sur sa production il faut reconnoître que Dieu est l'auteur de la matiere, & le prémier & le seul principe du mouvement. 557 *a*, *b*. Sa fin prédite sur ce que Jésus-Christ naquit sous la triplicité aquatique. 94 *a*. Un Astrologue en prédit la fin, après quoi il assûre que toutes les puis-

fances tomberont entre les mains des Turcs. IV. 287 *b.* Les principes des Philosophes Paiens fur fa production étoient mal liez. 341 *b.* Equivoques qui fe trouvent dans la controverfe de fon éternité. 530 *a*, *b*, & 531 *a.*

Mongitore (Antoine): fait imprimer la Differtation de Marafcia touchant les deux Sts. Mamiliens. III. 308.

Mongommeri, reprend les Etats de la Reine de Navarre. III. 475 *a.* Un article de la capitulation qu'il accorda ne fut point obfervé. 476 *a.* Vers emportez fur fon fupplice par J. des Caurres. II. 110.

Moniales: voiez *Religieufes.*

Monliard, Hiftorien, on retablit une chofe qu'il avoit été obligé de fupprimer. II. 737 *a.*

Monluc, Marechal de France, mis en parallele avec Des-Adrets. I. 493 *b.* Ses impudens Difcours touchant la Reine de Navarre. III. 475 *a.* Fait bien du carnage au mont de Marfan. 476 *a.* Cité. 738 *b.*

Monluc, Evêque de Valence, de quels moiens il fe fervit pour négocier l'élection du Duc d'Anjou chez les Polonois. IV. 28 *b.*

Monod (le Pere) Confeffeur de la Ducheffe de Savoie. II. 111 *a.*

Mons (la Verfion de) cenfurée par Mallet. II. 837 *a*, *b.*

Monftres, il y en a cinq qu'on doit combattre à outrance. III. 744 *a.*

Montagne percée par les ordres de François I pour defcendre en Italie. II. 506 *b.* Mont Genevre plus commode. *là-même.*

Montagne (Michel de) cité touchant Mahomet II. I. 39 *b.* Cité encore. 501 *a*, touchant les Memoires de du Bellai. Cité encore. II. 86 *b*, 298 *a*, *b*, 338 *a*, 396 *a*, 494 *a*, & IV. 372 *b.* Sa Réflexion fur l'éducation des enfans. I. 57 *b.* Son jugement fur un éloge donné à l'Aretin. 303 *a.* Belle Obfervation de cet Ecrivain contre les faux miracles. 675 *a.* Avoit une affection particuliere pour Charron. II. 142 *a.* Ce qu'il dit des mauvais effets de la difpute. 415 *b.* Ce qu'il penfe des femmes qui fe marient à des vieillards. 482 *b.* Comment il fe moque des Catholiques, au fujet de certaines Maximes qui changent felon les tems. 816 *b.* Il n'a pas bien fu l'origine d'une Avanture qu'il tire de Platon. 892 *b.* Avoit naturellement de l'averfion pour le menfonge. III. 817 *a.* Ce qu'il dit des baifers ufitez dans les falutations. 832 *b.* Et de la capacité de l'ame à fe mettre alternativement dans des fituations oppofées. IV. 305 *b.* Se moque de ceux qui regardoient comme dorées les Epitres de Guevara. II. 633 *b.* Comment les Facultez de Théologie de France fe comportérent à l'égard de fes Effais. IV. 626. Dédiez au Cardinal de Richelieu, & confervez dans toutes les Bibliotheques. 665. Ce Dictionaire n'approche point de la licence de fes Effais, foit pour le Pyrrhonisme, foit pour les Saletez. *là-même.*

Montagne (Jean de la); traduit la Voie fure & la Voie égarée du Chevalier Lynde. III. 120 *a.*

Montalte (le Cardinal de) difoit qu'il ne mépriferoit jamais un homme à foutane & à petit colet. I. 254 *a.* Sa Lettre au Confeil de la Ste. Union. II. 150 *a.*

Montalto, Juif renommé, veut faire à Paris une ouverte profeffion du Judaïsme. II. 525 *a.*

Montargis fert de retraite aux Proteftans. II. 457 *b.* D'où pourtant ils font obligez de fortir. 458 *a.*

Montauzier (le Marquis de) fon Eloge en deux Vers. I. 277 *b.* Veut favoir où Balzac a pris ce qu'il dit de Penelope. III. 648 *b.* Aime fort Bourfault, & le propofe pour Sous-Precepteur du Dauphin. I. 651. Comment fes Lettres à Jurieu, & celles de ce Miniftre, font devenues publiques. IV. 566 *a.*

Montbeliard, la Conférence qui s'y fit fut plus l'effet de la politique que de toute autre chofe. I. 551 *b.*

Montbriffon, fauts de Montbriffon. I. 491 *a.*

Montecuculi (Sebaftian) empoifonne le fils ainé de François I. II. 504 *a.*

Montecuculi, triomphe de toutes les rufes de Mr. de Turenne. IV. 247 *a.* Ce de quoi il fut caufe par la prife d'une feule Ville. *là-même.*

Monte-Maior cité. I. 249 *a.*

Montenay (Matthieu de) grand Magicien & fort expérimenté. II. 526 *b.*

Montferrat: Deux Guerres qu'on y fait. II. 49 *a.* Son miferable état en 1551 &c. IV. 422 *a.*

Montjoye (Guillaume) grand Ami d'Erasme. II. 766 *a.*

Montmaur, plus mal traité par Feramus que par aucun autre de ceux qui écrivirent contre lui. III. 416 *b.* On ne pouvoit lui tenir tête avec la langue. 417 *b.* Ses bonnes & fes mauvaifes qualitez. 419 *a*, *b.*

Montmor, ou plutôt *Mommor*, Epigramme qu'il fit fur un Poëte. IV. 396 *a.*

Montmorisme, ce qui fut ainfi appellé. III. 416 *b.*

Montpellier eft une des prémieres Villes de France où le Droit Romain ait été lu publiquement. I. 49 *a.* Son Univerfité fait faire à Du Laurens toutes les Epreuves d'un fecond Doctorat pour y être admis. III. 69 *a.* Ce Médecin y fonde un Jardin de Medecine; Devife qu'il y fait mettre. *là-même.*

Monumens publics, il faut bien prendre garde que les Imprimeurs ne les falfifient. II. 312 *b.* Emploiez fouvent à prouver des menfonges. 555 *a.*

Moquerie, quelle étoit celle d'Ismaël. I. 88 *a*, *b.*

Moqueurs, trouvent à mordre fur toutes chofes. I. 653 *b.*

Moqueurs en fait de Religion, leurs Railleries font plus de mal qu'une Réfutation férieufe. 567 *a.* Etant tombez malades ils paffent dans une autre extrémité. *là-même.* Cherchez *Spinoza*, *Spinozisme.*

Moral, combinaifon du moral avec le phyfique. I. 569 *b.*

Morale pratique, fi Mr. Arnauld eft l'Auteur du fecond Tome de cette Morale. I. 343 *b.*

Morale, Maximes qui la renverfent. I. 26 *a*, *b.* Morale impure chantée publiquement parmi les Chrétiens. II. 475 *a.* C'eft une flétriffure pour celui qui relâche le prémier la pratique de la Morale. 576. De quelle maniere on s'y doit prendre pour la bien connoître. III. 147 *a.* Il eft néceffaire pour chaque particulier, qu'on enfeigne une morale très-propre à intimider la confcience. I. 26. Silveftre Prierias en pouffa fort loin le relâchement. III. 812 *a*, *b.*

Moralis Diabolica: Titre de Livre où ces mots font emploiés & d'où on les fait ôter. II. 523.

Moraliftes doivent être refervez à faire des reflexions fur les maladies & fur la mort des grands hommes. I. 63 *b.* Ne doivent point régler leurs opinions fur l'ufage du Droit Civil, quand il s'agit de relâchement. III. 229 *a.* Excès dans lequel les trop feveres tombent. IV. 616.

Moralitez, inconveniens de celles qui font prifes de la conduite des Bêtes. I. 444 *a.*

Morel (Frederic) revoit & augmente la Traduction des Oeuvres de Philon par P. Bellier. III. 708.

Morellus, Miniftre, étoit de la cabale qui vouloit changer la Difcipline. IV. 574.

Mores: Une infinité d'entre eux fe convertit par les Sermons de Jean André. I. 230.

Moret (la Comteffe de) Diftique fur la perte de fes yeux. I. 146 *a.* A quelle condition elle époufe le Comte de Cefi-Sancy. II. 631 *a.*

Morgues (Matthieu de) ce qu'un Bel-esprit penfoit de lui. III. 424 *b.* N'étoit guere propre à faire l'Hiftoire du Cardinal de Richelieu. *là-même.*

Morhof, on n'a pas bien entendu fa penfée dans l'Extrait qu'on a donné de fon Livre. III. 829 *a.*

Morgard (Leon) faifeur d'Almanachs, condamné aux galeres, à caufe de fes Prophéties. III. 237 *b.*

Mornac, fauts de Mornac. I. 491 *a.*

Mornai (du Pleffis) cité. II. 245. Réfute folidement la Réponfe de Coeffeteau au fujet de Gregoire VII. 605 *a*, *b.* Sa Lettre à Montagne. III. 485 *a*, *b.* Cruellement traité dans une Satire. IV. 175 *a.* Tort que lui fait d'Aubigné. 570.

Morfures impudiques, les Orateurs en ont parlé auffi bien que les Poëtes. II. 476 *b.*

Mort, il faut faire peu de fond fur les bruits qui courent de la mort des grands Hommes, & des Auteurs diftinguez. I. 63 *a*, & 456 *a*, *b.* Les Moraliftes doivent être refervez là-deffus. 63 *b.* Quelle devroit être la difpofition des hommes à l'approche de la mort. 153 *a.* Penfée d'Arcefilas fur la mort. 288. Gens qui ont promis de fe faire revoir après leur mort. 440 & 662 *b.* Lieu commun de confolation pour la mort. 484 *b.* Mort extraordinaire attribuée à un jufte jugement de Dieu, tant par les Orthodoxes que par les Hétérodoxes. 571 *a.* On fait des Réflexions précipitées fur celle des Hérétiques. II. 91 *a.* Ce qu'en ont dit quelques Paiens. 122 *a.* Eft une faveur aux miférables. 899 *a.* Louis XI, Roi de France, avoit défendu de lui prononcer ce mot. III. 175 *b.* Voiez 176 *a.* Voiez auffi 470 *a.* Examen des confolations qu'Epicure & Lucrece donnoient contre la mort. 215 *b.* Les Spinoziftes n'ont point de folide confolation contre elle. 216 *a.* Les Arrêts qui condamnoient à la mort, ne devoient être exécutez que dix jours après, pourquoi. 237 *b.* Dogme des Paiens touchant fes caracteres. 823 *b.* Réflexions fur la mort fubite. IV. 421 *b*, & 422 *a.* Comment les Paiens fe recommandoient à Dieu à l'article de la mort. 553 *b.*

Mortemar: Voiez *Rochechouart.*

Morts: *Urbain Regius* étoit d'avis qu'il falloit prier pour eux. IV. 41.

Morus (Thomas) fes vers contre un Aftrologue cocu. IV. 340 *b.* Honnêtetez qu'il fait à Grynæus à la recommandation d'Erasme. II. 611 *a*, *b.*

Morus (Alexandre) bon mot de ce Miniftre. II. 191 *b.* Cité. IV. 607 *b.* Paffage de cet Auteur contre les Univerfaliftes, & particulierement Amyrault & Spanheim. 426.

Mofchus, s'il eft l'inventeur des Atômes. III. 99 *a.*

Mofcovie (le Grand Duc de) de quelle maniere fe fait le choix de la femme qu'il doit époufer. II. 520 *a*, *b.*

Mofcovites rendus effeminez par les Allemans & par les Livoniens. I. 587 *b.*

Mothe le Vayer. Voiez *Vayer.*

Motif. Ceux qui méprifent les richeffes font plus louables que les avares, quoiqu'ils agiffent par un même motif. I. 320 *a.* Motifs finguliers & rafinez pour ne point faire de charitez. I. 648 *a*, & 649 *b.*

Mots, on court plus après les nouveaux qu'après les vieux. I. 45 *b.* Mots dont on fe fervoit pour faire peur aux enfans. 46 *b.* Leur fignification peut varier d'un tems à un autre. 395 *a*, *b.* Plaintes qu'on a faites contre leur changement, & qui ne font pas trop mal fondées. II. 587 *a*, *b.* Comédie eft fort propre à en forger de nouveaux. III. 789 *a*, *b.* Dialogue où l'on fe moque de ceux qui fe fervent des mots furannez. I. 50 *b.* Voiez auffi IV. 23 *a.* Il faut avoir de la délicateffe fur leur arrangement. IV. 343 *a*, *b.* On aime à en rapporter non pas tels qu'ils ont été dits, mais felon la forme qu'on croit la meilleure. I. 320 *b.* On ne peut fe réfoudre à en perdre aucun. II. 294 *a.* Voiez auffi IV. 442 *b.* Gens qui ont excellé en bons mots. I. 216 *b*, 484 *a*, 523 *a*, & III. 797 *a.* Bons mots de Bion. I. 566 *a.* Défaut ordinaire de la plupart des bons mots. *là-même*, IV. 189 *b.* Il y en a qui font groffiers dans certains Ouvrages, & qui ne le font point dans certains autres. 650. Ce qui les rend obfcenes. 651. Les Stoïques fe moquoient de leur Diftinction. 656. Les plus délicats faliffent l'imagination comme les plus groffiers. 657.

Motte-Aigron, déclare qu'il ne pourroit fouffrir qu'on lui fit fes Livres. I. 434 *b.* Petit Eloge de cet Auteur. III. 440 *b.*

Moudre, quelle est la signification de ce mot chez les Hébreux. IV. 134 *a*, *b*.
Mouelle, savoir si les lions en ont. I. 54 *b*. C'est dans la mouelle que se trouvent les parties spécifiques de l'animal. 55 *a*.
Moulin (Pierre du) sa Conférence avec Cayet. II. 2 *b*.
Moulin (Pierre du) le fils, cité. IV. 412 *b*.
Moulin (Louis du) ce qu'il avança touchant l'Histoire de Camden. II. 29 *a*. Fait imprimer une Lettre de Dureus à Pierre du Moulin son pere. 334.
Mourans, si leurs sermens doivent faire preuve. I. 596 *a*, & 597 *b*. On leur fait souvent dire ce qu'ils n'ont point dit. II. 649 *a*. Les Païens appliquoient leur bouche à celle des mourans. III. 335 *a*.
Mourir, c'est quelque chose de bien triste que de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. II. 669. Une Demoiselle meurt en plaisantant. III. 119 *a*.
Mouvement, Difficulté contre le mouvement. I. 59 *a*. Voiez IV. 539 *a*, *b*, 540 *a*, 542 *b*. Aristote y a mal répondu. 540 *a*. Ne se peut produire que par voie de creation. I. 214 *a*. Si Dieu n'en étoit pas le prémier & le seul principe, on ne concevroit pas que le Monde eût eu besoin de lui pour sa construction. III. 557 *a*, *b*. Réflexion sur les conséquences de son éternité ou de son commencement par rapport à l'existence de Dieu. IV. 528 *b*. S'il n'y a que son éternité qui puisse prouver l'existence d'un moteur separé de la matiere. 529 *a*. On ne l'a point jusqu'ici bien défini. 542 *b*. Réflexions sur l'incomprehensibilité du mouvement. 543 *a*, *b*. Preuve qu'il n'y en a point de réel par l'impossibilité du vuide. 545 *a*, *b*.
Mufti, le destin des Sultans depend de lui. III. 549 *b*.
Mules qui n'étoient point stériles. II. 44. Mule entretenue chez les Atheniens aux depens du public. III. 34 *a*.
Mulbusinus, Jésuite: insulte David Pareus. I. 690 *a*.
Mulieres non esse homines, c'est une Dissertation qui excita bien des tempêtes. I. 63 *b*.
Mulius: tué par Nestor. III. 678.
Munckerus (Philippe) fait imprimer un Poëme de Marc Musurus. III. 451 *b*.
Mundus alter & idem: Ouvrage Allégorique de Joseph Hall, la Cour de Rome n'y est pas épargnée. II. 688 *b*. Jugement qu'en fait Naudé. *là-même b*.
Munster, faits concernant la paix de ce nom. II. 159 *a*. Ses Chanoines se piquent de noblesse & de milice. IV. 119 *a*. Ecole fondée dans cette Ville vers la fin du XV Siecle. II. 1. Ecole & Bibliotheque dressée dans cette Ville. III. 52. Cette Ecole sert de pépiniere de Litterature à l'Allemagne. *là-même*.
Munus Adventitium: Ce que contenoit ce Livre. III. 325.
Manuza Capitaine Maure, se souleve contre les Sarrazins, qui lui avoient confié la Cerdaigne. II. 417. Est reduit à la nécessité de se tuer. I. 11.
Muret fait croire à Scaliger, que des Vers qu'il avoit composez lui-même étoient des Vers de Trabeas. II. 77 *b*. Son Invective contre Suetone. IV. 300 *a*, & 301 *a*. Supercherie qu'il fait à Scaliger. 392 *b*. Son Oraison funebre par Bencius son Disciple. I. 519 *a*. Dédie sa Version Latine de la Rhétorique d'Aristote à Bencius. *là-même b*.
Murtola, comment il se vengea d'une Satire que le Cavalier Marin avoit faite contre lui. II. 772 *b*.
Musæus (Jean) Professeur Luthérien, pourquoi il s'engagea à refuter un Athée. III. 13 *a*.
Musarium, réponse que Lucien fait faire à cette Courtisane. I. 40 *a*.
Musculus, personne ne lit plus ses Ouvrages. III. 445 *b*.
Muses procurent quelquefois de grosses pensions. I. 232. C'étoit dans leur Temple que les gens de Lettres s'assembloient à Alexandrie. I. 373 *a*. Le service qu'on leur rend sympathise avec le service qu'on rend aux Dames. II. 258 *b*. Devroient inspirer à leurs Sectateurs un véritable desintéressement. 684 *a*. Les Héros ont besoin d'elles, & elles d'eux. 751 *b*. A qui elles doivent leur naissance. 905 *a*. Mises à louage. IV. 214 *b*, & 584. Naturellement babillardes, sur-tout dans l'adversité. III. 567.
Musicien, ce qu'un Musicien dit un jour à Philippe. I. 312 *b*. Musiciens sont gens à bonne fortune. III. 636 *a*.
Musique, ses six notes par qui inventées. I. 301. Et d'où empruntées. *là-même*. Ses effets surprenans. II. 579 *a*. Attachement que Neron y avoit. IV. 440 *b*. Rinuccini, ou Caveleri, regardez comme les Inventeurs des Piéces de Théatre en Musique. 59 *a*, *b*.
Musso, fut nommé le *Chrysostome des Italiens*. III. 448 *b*. Et regardé comme le bras droit du Concile de Trente. 449 *b*.
Mustapha, Empereur des Turcs, comment élevé sur le throne. III. 549 *a*. Et pourquoi déposé. *là-même*.

N.

Naerden saccagé par les Espagnols. II. 709.
Nagelius: Visionaire qui avoit prédit des Révolutions surprenantes. IV. 281 *a*.
Naissance, peu de gens sont bien aises qu'on parle de l'obscurité de leur naissance. I. 179 *a*, *b*, & IV. 198 *b*. De tout tems on a aimé à ravaler celle de ceux que la fortune fait monter au sommet des dignitez. I. 246 *b*. Voiez aussi IV. 198 *b*, & 245 *a*. La basse naissance ne peut être un vice. I. 253 *b*.
Nangis, (Guillaume de): insere toute la Chronique de Sigebert dans la sienne. III. 583 *a*.
Nani (le Cavalier) juge des mœurs des Hollandois par les mœurs des Italiens. III. 189 *b*.
Nannius (Pierre): Juste Velsius fait des Leçons pour lui dans le College des trois Langues à Louvain. IV 430.
Nantes (Edit de) par qui dressé. II. 132 *a*. Ce que le Cardinal Mazarin dit au sujet de cet Edit. I. 185 *a*. Voiez *Edit*.
Naples (Jeanne II du nom, Reine de) par quels services on obtenoit d'elle les grands emplois. II. 50. Comment elle découvrit un jour sa passion. *là-même a*.
Naples (Ladislas, Roi de) meurt empoisonné dans le sein de la volupté. III. 461 *a*.
Naples, qui le prémier y exerça l'Imprimerie. III. 289 *a*. Il s'y éleve du trouble à cause de l'Inquisition qu'on y veut établir. 522 *a*. Ce que l'on y appelloit le Portique. 578 *b*. Fables concernant cette Ville. IV. 456 *b*, & *suiv*. On y a découvert des Impies. III. 781 *a*.
Narni (le Pere) qui est l'Auteur de la Traduction de ses Sermons. I. 619 *a*.
Nassau (Maurice de) entendoit beaucoup les Mathématiques. IV. 279 *a*.
Nations, il y en a qu'on prendroit pour des bêtes brutes. I. 126 *b*.
Nature, n'écoute point les Loix. I. 220 *b*. Si elle nous incline à certaines choses, on n'en guérit pas sous le froc. 243 *b*. Nature corrompue se dédommage toujours par quelque endroit. II. 598 *b*. Les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un événement contingent, à moins qu'une Intelligence particulière ne les destine à cette fin. III. 663 *a*. Ses secrets sont impénétrables. 732. Ne se doit point forcer par l'étude. II. 686 *a*.
Navagiero, ou *Naugier*: meurt à Blois de la Fievre pourprée. III. 466.
Navailles (le Duc de): son procédé avec les Députez des Villes Impériales d'Alsace. III. 47.
Navarre (le Roi de) avoit des procès & un Conseil dans trois des Parlemens de France. II. 463 *a*. Voiez *Henri IV*.
Navarre (Marguerite Reine de). Ses Nouvelles jusqu'où condamnables. IV. 647 & 648.
Navarre (Jeanne Reine de) calomniée & mal défendue. I. 709 *a*.
Navarre (Marguerite Reine de) femme de Henri IV, ravit les Ambassadeurs de Pologne par sa beauté. III. 266 *b*. Aimoit les Mathématiques. IV. 323 *a*. Voiez *Marguerite*.
Navarre: fait percer une Montagne pour le passage de l'Armée de France en Italie. II. 507 *a*.
Naudé, il ne paroit pas qu'il ait jamais cru ce que l'on conte des Sorciers & des Magiciens. II. 2 *a*. Cité 131 *a*, & IV. 586. Ce qu'il rapporte touchant l'exaltation du Pape Hadrien VI 673 *b*. Critiqué sur le chapitre de la déification d'Alexandre. III. 535 *a*. Qui étoit son Auteur favori. 578. Critique fort la conduite de Savonarole. IV. 151.
Naufrage, il est agréable d'en voir quelqu'un quand on ne le craint pas. III. 261 *b*.
Navicula Stultarum Mulierum: Livre mal-à-propos attribué à Badius par Valere André. I. 419 *b*.
Navire, ce que les Anciens disoient de l'arbre qui servit à construire le prémier. III. 503 *b*.
Navis Narragoniæ, ou *Stultorum*, de Seb. Brandt. I. 419 *b*.
Nazianze (Gregoire de) l'opinion qu'il a des Conciles. III. 492 *a*. Voiez *Gregoire*.
Nearque, Tyran d'Elée, divers sentimens des Auteurs sur ce qui lui arriva avec Zenon. IV. 537 *b*.
Nectanebe, quand chassé de son Roiaume. III. 533 *b*.
Négoce, quelle est la Science requise pour y réussir. I. 581 *a*.
Neméens, Jeux instituez en l'honneur d'Archemore. I. 310.
Nemesis, pourquoi nommée *Adrastée*. I. 84 *b*.
Nemours (le Duc de) Prince d'un merveilleux talent pour attirer les hommes dans son parti. I. 492 *b*. Sort de France, & pourquoi. II. 536. Il est rappellé, & sert contre ceux de la Religion. *là-même*. Comment il en est recompensé de la Cour de Rome. *là-même*.
Nepenthes, ce que c'étoit. II. 708 *a*.
Nephelococugie, ou la *Nuée des Cocus*: Piéce de Theatre de P. le Loyer, où il y a bien des grossieretez. III. 138 *b*. Elle est pleine d'invention & d'esprit. *là-même*.
Nepos, ce qu'il signifie dans la belle Latinité. I. 440 *b*, & II. 576 *a*. Peut avoir le même sens en Italien que dans la bonne Latinité. II. 625 *a*.
Népotisme, il y a des tems où le grand & le petit ne regnent pas tous deux à la fois. I. 241. Quand il a ramassé toutes ses forces. III. 553 *a*.
Neron, plusieurs ont pris faussement ce nom. I. 357 *a*, *b*. Les dernieres heures de ceux que ce Prince avoit fait mourir, par qui composées. II. 442 *b*. N'avoit point composé lui-même l'Oraison funebre de Claudius qu'il recita. 667 *a*. Pourquoi les Sages fermoient les yeux sur ses desordres. III. 529 *b*. Si les quatre Vers qui commencent par *Torva Mimalloneis*, sont de lui. 687 *b*. Son attachement à la Musique. IV. 440 *b*. Fut assez patient pour les Libelles. 579.
Nerva, son Regne pire que celui de Domitien, & pourquoi. II. 514 *b*. Apophthegme très-solide dont il sut profiter. *là-même b*. Meurt peu après avoir adopté Trajan, pensée de Pline là-dessus. 749 *b*.
Nestor, quelle étoit la grandeur de sa coupe. II. 584 *a*. Tue Mulius. III. 678.
Nestorianisme, le Sr. Moni croit que ce n'est qu'une Hérésie de nom. I. 75 *a*. Voiez aussi III. 498 *b*.
Neubourg, par quels motifs un Prince de cette Maison changea de Religion. IV. 41 *a*.
Nevenar (le Comte de) plaisante maniere dont il réduisit le Supérieur d'un Couvent à lui faire satisfaction. II. 778 *b*.
Nevers (le Duc de) on lui reproche d'avoir voulu se signaler aux depens du Roi son maitre. II. 725 *b*. Qui a été le prémier Duc de Nevers. 813 *a*.
Neufville (la): assure que Grotius avoit commencé de refaire son Histoire de Hollande. II. 619 *b*.
Neuhausel cédé aux Turcs par un Traité. III. 103 *b*.

Neutralité, ses inconvéniens pendant les Guerres Civiles soit d'Etat, soit de Religion. II. 380 *b*. Les Villes Impériales d'Alsace ne peuvent la garder. III. 47 *b*. N'empêche pas qu'un Historien ne favorise l'un des Partis. II. 49 *a*.

Nicarete, Courtisane illustre par sa naissance & par son savoir. IV. 282 *a*.

Nicée, modération de son Concile au sujet d'Arius. I. 330 *a*.

Nicephore est un Ecrivain fabuleux & sans jugement. II. 849 *b*.

Nicias, frayeur qu'il eut d'une éclipse de Lune. III. 665 *a*.

Nicodémites, font quelquefois plus de mal qu'un ennemi déclaré. I. 591 *a*.

Nicolas, Evêque de Mire: donne un soufflet à Arius dans le Concile de Nicée. II. 198 *b*, *n*.

Nicolas de Tollentin: Devotion particuliere de Philippe de Bergame pour lui. I. 535.

Nicolle, emploie toutes les mêmes Objections, que les Missionaires du plus bas étage. III. 229 *b*. Pourquoi il ne répond qu'à une des parties d'un Ouvrage de Mr. Jurieu. 642 *a*. Ses Objections conduisent au Pyrrhonisme. *là-même*. Il est faux que l'Auteur l'ait noirci *comme aiant écrit de Points de Doctrine qu'il ne croioit pas*. IV. 621. *

Niem (Thierri de): Ce qu'il fournit à l'Histoire de la Papesse. IV. 584.

Niger (Pescennius) Empereur, ce qu'il dit au sujet d'un Panégyrique qu'on lui vouloit reciter. II. 680 *b*.

Nimes, son Synode donne à l'Eglise de Zurich toutes sortes d'éclaircissemens. I. 704. Claude Baduel y enseigne les Belles-Lettres. 419. Ses Ouvrages à ce sujet. *là-même*. G. Bigot y est appellé. 564 *a*. Ses Disputes avec Baduel. *là-même*.

Nymphes, il y en avoit qui surpassoient en longueur de vie toutes les autres natures mortelles. II. 691 *a*.

Ninus, quelle fut la derniere de ses victoires. IV. 555 *a*.

Niphate: Montagne où Saturne se réfugie, & d'où il fut précipité dans le Tartare. I. 613 *b*. Jupiter le nomme Caucase en l'honneur d'un Berger de ce nom que Saturne y avoit tué. *là-même*.

Niphus, étoit d'une complexion fort amoureuse. I. 279 *a*. Est censuré d'une faute de jugement. *là-même*. Et d'une contradiction. *là-même*. Ecrit contre Pomponace. III. 779 *a*.

Nobilis familia, comment il faut entendre ces mots dans les Eloges Latins. I. 176 *a*.

Nobilis & *Plebeius* n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome. II. 793 *a*.

Noble (le): brouille tout dans son Roman de Zulima ou l'Amour pur. II. 556 *b*.

Nobles, les maisons nobles débitent ordinairement des chimeres sur leurs prémiers fondateurs. IV. 67 *a*.

Noblesse, Invective contre ceux qui s'en piquent. I. 253 *b*. Celle du pere est ordinairement plus aisée à prouver, que celle de l'aieul ou du bisaieul. 521 *a*. Oraison de Philon sur la vraie Noblesse, traduit par Dan. d'Auge. 391 *a*.

Noces, les prémiers Chrétiens condamnoient les secondes noces. I. 371 *b*. Ce que dit Saint Jerôme contre les secondes. II. 574 *b*, & I. 1 *a*. Elles ont été sujettes & le sont encore à des peines canoniques. II. 575 *a*. Qui la prémiere des femmes du Peloponnese y convola pour la seconde fois. 576. Ceux qui marioient leurs filles exigeoient de leurs gendres un présent de noces. III. 368 *a*. Sentences contre les secondes. 185 *a*, *b*. Cherchez *Bigames*.

Noé, par quel moien il put reconnoitre que c'étoit Cham qui avoit révélé sa nudité. II. 130 *b*. Quelle fut l'injure qu'il reçut de Cham selon Mr. von der Hardt. 131 *b*.

Noëls, leurs airs profânes reprochez. III. 352 *a*.

Noyon, Procession solennelle de ses Chanoines pour remercier Dieu de la mort de Calvin. II. 18 *b*.

Noix de Galle: formée par la piquure d'un Insecte sur le Chene. IV. 263 *b*.

Nombre d'Or, qui est l'Auteur de ce Cycle. II. 694 *a*.

Noms affectez à tous les Rois d'un certain païs. I. 29 *a*. Noms propres, les moindres fautes qu'on y commet, peuvent faire illusion au Lecteur. 77 *a*, *b*. Le plus petit changement de lettres qu'on y fait multiplie mal-à-propos les Auteurs. II. 823. Milantia disoit que si les Noms se vendoient, il faudroit acheter les plus beaux. I. 228. Noms intraitables par rapport aux rimes. 431 *b*. Mal propres pour la Poësie. II. 428 *b*. Nom peu prévenant peut nuire à un Auteur. I. 433 *a*. Nom changé par vanité. 87 *b*. Coutume que l'on avoit autrefois de se donner un nom. I. 112 *a*, & de le changer. 121 *a*, *b*, & III. 598. Il y a des noms dont on devroit se defaire. II. 582 *b*. Il y en a qui semblent influer quelque chose dans les mœurs des personnes qui les portent. 897 *b*. Défense d'en changer. IV. 40 *a*. Devoient être emploiez librement selon les Stoïques. III. 772 *a*. Les Auteurs François défigurent les noms propres. 51 *a*.

Nom tetragramme, ce qu'Alting en a dit. I. 173 *a*.

Nonnain: Voiez *Religieuse*.

Nonnus, l'Histoire de la femme adultere qui manquoit dans sa Paraphrase a été suppléée par le Pere Abram. I. 34 *a*.

Nonnus ou *Nonnes* (Duard): Particularitez touchant cet homme. IV. 338 *a*, *b*.

Noradin: sa fille devient amoureuse d'un Prince de Westphalie, se sauve avec lui, & devient sa seconde femme. II. 556 *b*.

Notables, assemblez à Fontainebleau. III. 337 *a*.

Notariat, Charge qui dans le XIV Siecle n'étoit pas indigne d'un Gentilhomme. III. 70.

Notes ou Scholies mises à un Livre pour le réfuter. II. 346 *a*.

Notres Dames de Hall & de Zichem: Jugement que Joseph Hall en fait aussi bien que de leurs Histoires écrites par Lipse. III. 126 *b*.

Novarre (Jean de) Général des Augustins. I. 535 *b*.

Novateurs, sont quelquefois nécessaires. I. 402 *a*. Affectent d'avoir des dévotes, & de se servir de leurs intrigues. III. 256 *b*.

Novella, pourquoi Jean André nomme ainsi un de ses Commentaires. I. 229 *a*.

Novella, fille d'un Professeur en Droit Canon, faisoit des leçons en la place de son pere. I. 229 *a*. Elle se cachoit le visage quand elle montoit en chaire. *là-même*. Ce qui peut faire la matiere d'un joli problême. *là-même*.

Novice, ce qu'un Novice dit un jour à Charles-Quint. II. 136 *a*.

Nouvel Absalon, &c. à qui on attribue ce Libelle. IV. 569 *a*.

Nouvelistes, sont sujets à caution. I. 12 *a*. Voiez aussi III. 274 *b*, & 367 *b*. N'ont pas besoin d'être exhortez à reconnoitre les bontez de Dieu. II. 407 *a*. Grossissent les choses. III. 643 *a*, IV. 459 *b*. Se doivent souvenir d'une sentence d'Agathon. I. 91 *a*. Font une espéce de guerre avec leurs armes de plume. IV. 583 *a*. Leur artifice pour inspirer au peuple une crédulité flatteuse. III. 48 *a*, *b*. Embarras dans lesquels leurs déguisemens les jette. II. 545 *b*. Le Siége des Places importantes sera toujours un fâcheux écueil pour eux. *là-même*. Leur prévention & leur partialité. III. 590 *a*.

Nouvelles, une fausse nouvelle crue trois jours est capable de perdre un Etat ou de le sauver. I. 641 *a*. Voiez aussi IV. 582 *a*. Il y a des gens qui savent toutes celles d'une Ville, excepté celles qui blessent leur domestique. II. 713 *b*. Comparées à l'enchere des encans. 737 *b*. C'est un vice que d'en trop savoir. IV. 634.

Nouvelles de la Republique des Lettres: l'Auteur accusé d'y avoir trop donné d'Eloges. IV. 620.

Nuds, il y a eu des Solitaires qui alloient nuds. I. 80 *a*, *b*. Pourquoi l'impudence d'aller nud s'est si souvent renouvellée parmi les Chrétiens. IV. 405 *a*.

Nudité, opinion de quelques Solitaires sur la nudité. I. 80 *b*. Espéce de nudité de quelques femmes. II. 244 *a*, & 275 *b*. Nuditez en peinture, défendues au sexe chez toutes les Nations civilisées. III. 110 *a*. La curiosité des femmes pour les nuditez originales. *là-même*. Vilaines coutumes par rapport à la nudité. IV. 202 *a*.

Nully (Estienne de): après avoir été pourvu de la depouille du Président de la Place fait inutilement ce qu'il peut pour l'empêcher de la rendre. III. 753 *a*. Fait Président à Mortier par le Duc de Mayenne. *là-même*.

Numa Pompilius, défend à toutes les femmes débauchées d'entrer dans un Temple de Junon. II. 896 *a*. Reduisit, mieux que Lycurgue, les filles à la bienséance de leur sexe. III. 109 *a*. S'il a introduit la communauté des femmes. 110 *b*. Il ne vouloit pas qu'on représentât la Divinité par des Images. 748 *a*.

Numenius, dit qu'Arcesilas se fixa dans l'inconstance Pyrrhonienne. I. 284 *b*. Et il le maltraite fort. *là-même*. Il en a dit pourtant des choses fort avantageuses. 286 *a*.

O.

Obédience, comment on peut se sauver dans deux obédiences. I. 128 *a*.

Obéissance passive, fortement soutenue. I. 185 *b*.

'Οβελίζειν, d'où est venu que ce mot signifie condamner. I. 314 *a*.

Objections, il feroit à souhaiter que nous eussions une régle générale pour discerner celles qui ne procedent que de la chair & du sang. I. 490 *b*. On s'est plaint que Bellarmin proposoit mieux celles des *Hérétiques* qu'il ne les réfutoit. 507 *a*. Les Réponses d'un Théologien ne peuvent pas toujours être aussi claires que les Objections d'un Philosophe. II. 150 *b*. Fondée sur des notions bien distinctes, demeure également victorieuse, soit qu'on n'y réponde pas, soit qu'on y réponde des choses intelligibles. IV. 630.

Obligations, il y a peu de gens qui puissent aimer ceux à qui ils ont trop d'obligations. III. 252 *b*.

Obscénitez, s'il n'est pas permis d'en rapporter. II. 371 *b*. Voiez aussi IV. 203 *b*, 300 *a*, *b*, & 301 *a*. Apologie de celles que l'on trouve dans quelques endroits de ce Dictionaire. II. 769 *a*. Voiez IV. 4 *b*, 6 *a*, *b*, & 61 *a*. La plupart des Poëtes réussissent mieux quand ils tournent leur Poësie de ce côté-là. III. 350 *a*. Ecrites par une Reine sage & vertueuse. 471 *a*. Préservatif contre celles des anciens Poëtes. IV. 179 *a*. La Mothe le Vayer fait l'Apologie de celles qu'il a répandues dans ses Livres. 408 *b*, &c. Reprochées à des Accords qui s'en justifie. I. 47 *a*. Grossieres moins dangereuses que les délicates. *là-même b*. IV. 654 & 655. Degoutent du plaisir des femmes. I. 47 *b*. Garasse censuré d'en avoir allégué, & comment il se défendit. II. 532 *b*, & 533 *a*, *b*. Il y en a dans l'Examen des Esprits de J. Huarte, & dans la Traduction qu'en a faite Chappuis. 820. Naudé tâche d'excuser celles de Niphus. III. 516 *b*. Licence débordée que se sont donnée là-dessus beaucoup d'Auteurs. *là-même*. Eclaircissement sur celles emploiées par l'Auteur. IV. 617 & 647. Différentes manieres dont elles sont emploiées dans les Livres. 647. Remarques générales sur celles qui se trouvent dans les Livres. *là-même*, 648. Ecrits obscénes ne distinguent point les honnêtes gens d'avec les mal-honnêtes. 647. Auteurs honnêtes gens qui en ont écrit. 624 & 648. Deux Partis touchant les Auteurs qui en ont écrit. 658. Remarques sur celles de ce Dictionaire. 650 &c. Comment en use l'Inquisition à l'égard des Procès où il en entre. 656. Il est impossible de leur fermer absolument la porte. 658. Exemples de celles qui sont dans la Bible. 659 & 664. & dans les Historiens Profanes. 659; & dans les Peres de l'Eglise. *là-même*. Si elles choquent moins la pudeur étant écrites en Latin. 661. L'Apologie de l'Auteur se trouve en divers endroits de son Ouvrage tout auprès de celles qu'il rapporte. 664. Si nos Poëtes modernes en ont moins que les anciens. 231 *a*, *b*.

Obséquens (Julius) prodige qu'il rapporte. IV. 303 *a*.
Ocean Septentrional, qui des Généraux Romains s'y embarqua le prémier. II. 324.
Ocbin: quelques-uns de ses Ouvrages traduits par Jean Poinet. III. 762.
Ocrisia, comment elle devint grosse, & de qui elle accoucha. IV. 316 *b*.
Octave jure qu'il n'a point consommé son mariage avec la fille de Fulvie. II. 516 *b*.
Octavius de Minutius Felix, ce Livre a été donné à Arnobe. I. 350 *a*.
Odes, Procès intenté pour quelques Odes dérobées. IV. 72 *a*.
Odium Theologicum, cette passion trouve des Héréfies par-tout où elle souhaite d'en trouver. I. 421 *a*. Une de ses plus fines touches. 448 *b*.
Oecolampade, avis qu'il donne à Farel. II. 443 *a*.
Oenomaüs, reproche à Apollon d'avoir reconnu Archilochus pour client des Muses. I. 297 *b*.
Oeuf, servit à la génération des choses selon la doctrine des anciens. I. 72 *a*, & 309 *a*. Son rapport avec les expressions de Moïse dans l'Histoire de la Création. *là-même*. Autre Oeuf qui, couvé par une colombe, a produit Venus & l'Amour. *là-même*. Sens mysterieux qu'y trouve le Docteur Burnet. *là-même*.
Oeuvres, du mérite des bonnes Oeuvres. I. 689 *b*. Expressions ambigues & Variations de Bucer sur le mérite des Oeuvres. 692 *b*, & 693 *a*. Difficultez de cette matiere. 693. On s'accorderoit sur ce sujet, selon Grotius, si l'on vouloit bannir les chicanes. *là-même a*.
Officiers: Histoire des grands Officiers du Roiaume de France par J. le Feron. II. 455 *a*.
Ogier (le Prieur) censure le Pere Garasse. I. 556 *a*, & 700 *a*. Une de ses Oraisons funebres citée. III. 267 *a*.
Ogier (Charles) ce qu'il dit de l'incontinence du Nord. II. 395 *a*. La Relation de son Voiage de Dannemarc & de Suede est curieuse. IV. 466 *b*. Citée. III. 417 *a*, & IV. 96 *a*.
Oie amoureuse d'un garçon. I. 198 *b*. Une autre aimoit un Philosophe. III. 31 *a*.
Oiseaux qui balioient chaque jour le Temple d'Achille. I. 62 *a*. Oiseau qui peut enlever en l'air un cheval & son chevaucheur. II. 530. Oiseaux détruisirent l'Armée des Ethiopiens. III. 365 *a*. Leur langage entendu par quelques gens. 368 *b*. Adorez dans Lemnos. 77 *a*. Langage des oiseaux. IV. 383 *a*.
Olympias, ce qu'elle dit à une belle que Philippe aimoit. I. 274 *b*.
Oliva, on y traite de la paix. III. 198.
Olivarez (le Duc d') favorise les amours de Philippe IV. I. 409 *b*. Mis en parallèle avec le Cardinal de Richelieu. IV. 376 *a*.
Olivier, comment & à quelle occasion produit par Minerve. I. 310.
Olivier, Chancelier de France, disoit que les François ressemblent aux guenons. II. 811 *a*. Oraison funebre de ce Chancelier par Dan. d'Auge. I. 391.
Olivier (Antoine): Evêque de Lombés, frere du Chancelier. I. 391.
Olonne (Madame d') ses amours ont fourni de la matiere aux Auteurs du XVII Siecle. III. 382 *b*.
Ombre qu'on disoit qui venoit persécuter toutes les nuits. II. 193 *a*.
Omissions, il y en a qui sont des crimes impardonnables dans un Historien. II. 353 *b*. Omission pure, plusieurs Philosophes soutiennent qu'elle n'est jamais libre. IV. 375 *b*.
On, pourquoi certains Ecrivains se designent ordinairement par là. III. 610 *b*.
Onesicrite fort consideré d'Alexandre, le suivit dans ses guerres, & y eut des emplois de distinction. II. 294 *b*.
Opera, prémier essai des Opera. II. 216 *b*. Qui en a été le prémier Auteur. IV. 303 *a*. Dans les XV & XVI Siecles les Opera étoient les Pseaumes, & les Proses de l'Eglise. II. 165 *a*. Rinuccini, ou Caveleri, regardez comme leurs Inventeurs. IV. 59 *a*, *b*.
Opinateurs, quelles sortes de gens sont-ce. III. 503 *a*.
Opiniâtres, ce qui leur arrive quand ils sont tombez dans quelque lourde faute. III. 295 *b*.
Opinions, leur diversité causée bien souvent par des méprises. I. 199 *a*. C'est par l'opinion seule que l'on juge de toutes choses dans le monde. II. 477 *b*.
Oppidum: ce mot est équivoque, & signifie tantôt une Ville, tantôt un Bourg. I. 518 *a*.
Oracles du Paganisme, plusieurs étoient consultez sur les mêmes cas. I. 94 *b*. Et le plus grand des Dieux ne conservoit pas sa superiorité à cet égard. *là-même*. Différence entre les Devins qui prédisoient en forme d'Oracle & les autres Devins. 193 *b*. Plutarque confesse que tous ceux de la Beotie avoient cessé. *là-même*. Celui d'Amphiaraüs étoit fort reveré. 194 *a*. S'ils cessérent par l'établissement de la Foi Chrétienne. 796 *b*. Si l'on y doit reconnoître aucune operation diabolique. 413 *a*. Ne faisoient rien pour rien. II. 12 *a*. Etoient pleins de galimatias. III. 96 *b*. Oracle réduit au silence. IV. 386.
Oraisons funebres, quand & à quelle occasion l'honneur en fut accordé aux femmes Romaines par le Sénat. II. 35 *a*.
Orange, les cruautez que l'on exerça dans cette Ville, ont précedé les fauts de Mornac & de Montbrisson. I. 491 *b*. Les horribles cruautez qui s'y commirent, quand elle fut prise d'assaut par Serbellon. IV. 194 *a*.
Orange (Guillaume I Prince d') Brantome cite mal-à-propos l'Apologie de ce Prince au sujet de Philippe II, & de son ingratitude envers son pere. II. 137 *b*. Va à Strasbourg, pour y vendre toute sa vaisselle d'argent, & ses meubles. IV. 167 *a*, *b*. Deux fois assassiné. II. 149 *b*, & 150 *a*. Comment traité par R. Hall. 689 *a*.
Orange (Frideric Henri Prince d') comment disposé à l'égard du Cardinal de Richelieu. III. 189 *b*. La Princesse sa femme piquée contre le Cardinal Mazarin, travaille à la paix particuliere de la Hollande. I. 677 *b*.
Orateurs, s'ils doivent affecter de passer pour savans. I. 248 *b*. Se soucient peu que les faits qu'ils avancent soient certains. 686 *a*. Etoient rares en Cappadoce. II. 49 *a*, *b*. Ne font point scrupule d'extenuer ou d'amplifier les choses, selon l'intérêt de leur cause à laquelle ils font servir tout ce qu'ils peuvent. 70 *b*, & 179 *a*. On trouve bien des falsifications chez eux. 114 *b*. Servent beaucoup pour faire commencer, ou pour faire durer une guerre. 210 *a*. Ils ne sont pas assujettis à des Regles aussi étroites que les Historiens. *là-même b*. Orateur qui se donne bien des mouvemens pour satisfaire l'envie qu'il avoit de haranguer. 543 *a*. Leur Art dépend presque tout de l'Action. III. 666 *a*. Définition d'un Orateur. 675 *b*, & IV. 47 *b*. Se laissent facilement gagner par l'argent. II. 695. Leur langue peut faire beaucoup de mal dans une République. *là-même*. C'est une espece de miracle, quand deux fameux Orateurs vivent en bons Amis. 795 *a*. Ils sont toûjours prêts à se déclarer pour le Parti qui triomphe. 901 *a*. Ceux qui sont véhémens, excitent des tempêtes pour rien. III. 600 *a*, *b*.
Oratoire (les Peres de l') décriez à Mons & à Liege. III. 493 *b*. Fondateur de cet Ordre en France. I. 140.
Orchomeniens: deux Peuples de ce nom. III. 709 *b*.
Ordre: il est de l'ordre qu'il se fasse quelque chose contre l'ordre. I. 90 *b*.
Ordre du Saint Esprit, qui en a dressé l'Office. I. 180 *b*.
Ordres sacrez, qui étoient ceux qui y pouvoient être admis selon les anciens Canons. II. 596 *b*.
Ordres de Chevalerie: Traité de leur Origine & Institution par P. de Beloy. I. 514 *b*.
Oreilles, Catalogue de gens qui ont eu la faculté de les remuer. II. 748 *b*.
Oreste, la longueur de son tombeau & de ses os. I. 290 *b*.
Orgueil, il en peut entrer dans nos plus louables actions. I. 320 *a*. C'est la passion ordinaire de ceux qui ne sont pas voluptueux. II. 598 *b*. Appellé *la maladie sacrée*. III. 100 *a*. C'est le vice ordinaire des grands esprits. *là-même*.
Organisation, si les loix générales du mouvement y peuvent suffire. IV. 190 *b*.
Orichovius, avoue qu'il avoit épousé une femme étant Prêtre, mais non pas qu'il eût rompu avec l'Eglise Romaine. IV. 277 *b*.
Orientaux, échantillon de leur Légende. I. 36. Ils sont excessifs dans leurs éloges. 37. Pourquoi. *là-même*. Ils avoient coutume de consacrer des figures d'or, qui représentoient les parties du corps dans lesquelles ils avoient été incommodez. 83 *b*. Disoient que ceux qui étoient guéris d'une grande maladie, ou échappez d'un grand peril avoient été tirez du tombeau. *là-même*. Tournoient leurs faces en priant vers un certain point du Ciel. III. 364 *a*. Considérations sur leur Religion. IV. 104 *a*.
Origene, son opinion touchant les Livres occultes du Prophete Elie, relancée par saint Jerôme. II. 348 *a*. Ce qu'il répond aux Manichéens sur l'origine du Mal. III. 318 *a*, *b*. Voiez aussi 542 *b*, & 546 *b*. Avoit un grain de Spinozisme. *là-même*. S'il doit être mis entre les mains de tout le monde. *là-même*. Lui & les autres Peres ont regardé la question de l'origine du Mal, comme une des plus embarassantes. 634 *a*. Choisissoit mal ses preuves pour établir la virginité de la Mere de Jesus-Christ. IV. 597 *b*. Sa Réponse à Celse touchant la raillerie qu'il faisoit de la Foi des Chrétiens. 631. Nemesius étoit dans quelques-unes de ses Erreurs. III. 490.
Origenisme étoit double, l'un charnel & l'autre spirituel. III. 546 *a*.
Originaux, confusion où tombent ceux qui ne les consultent pas. I. 712.
Origine: ce qui fait connoître l'origine & le progrès des choses doit être remarqué. I. 625 *b*.
Orleans, étranges desordres des Prêtres qui étoient dans ce Diocese. II. 91 *a*. Qui le prémier y établit la Bibliotheque de la Nation Allemande. 548.
Orleans (Louis de France, Duc d') assassiné dans Paris par son oncle le Duc de Bourgogne. III. 181 *a*.
Orleans (Louis d') Avocat de la Ligue, ce qu'il fait dire aux Catholiques Anglois. II. 816 *b*.
Orleans (le Pere d') beaucoup plus équitable que Sanderus. I. 597 *a*, *b*. Cité. II. 337 *a*. Ce qu'il dit de la pénitence tardive. IV. 503 *b*.
Orope, fut un sujet de dispute entre les Atheniens & les Thebains. I. 192 *b*. Ses habitans furent les prémiers qui déifiérent Amphiaraüs. 193 *b*. Pillée par les Atheniens. II. 61 *a*.
Orphée mis en pieces par les femmes de Thrace, & pourquoi. I. 82.
Orthodoxe, chaque Orthodoxe ne doit pas se mêler de la Dispute. I. 392 *a*. Il n'y a rien qui fasse tant perdre l'envie de l'être, que de se voir persécuté par les autres Orthodoxes. IV. 473 *a*. En quel sens les Orthodoxes semblent admettre deux prémiers principes. III. 632.
Orthodoxie, grands inconvéniens où se jettent ceux qui la veulent établir en emploiant le bras séculier. I. 10 *b*. Ceux qui en sont les promoteurs sont quelquefois plus à craindre que les Infideles. 141 *b*. Trois choses dont aucune ne peut être une marque d'Orthodoxie. 201 *b*. Si, pourvu qu'elle triomphe, il n'importe par où ni comment. II. 144 *b*. Il y en a une Philosophique & une autre Théologique. 288 *b*. Comment elle se conserve contre les attentats de l'Héréfie. III. 199 *a*.
Orthographe, combien il est nécessaire de l'observer exactement. II. 224 *a*. L'ancienne se doit conserver dans les impressions ou réimpressions des vieux Ecrits. 408.

Orthographe Françoise: Laurent Joubert en fut un innovateur. II. 856 *b*.

Oriz, Pénitencier du Pape, envoié à Ferrare pour y être le Convertisseur de la Duchesse. II. 458 *b*.

Os, ce que les Juifs content d'un petit Os. I. 452 *b*.

Osanna, Sainte fort vénérée à Mantoue. II. 459 *a*.

Osiander, ce qu'il enseignoit touchant la mediation de Jesus-Christ. IV. 276 *a*.

Osiris, en quel lieu étoit son tombeau. I. 27. On n'emploioit aucune Musique aux Sacrifices qu'on lui offroit. *là-même b*. On sacrifioit à ses Manes tous les rousseaux que l'on rencontroit. 714.

Osorius (Jerôme): prend pour Interlocuteurs de ses Dialogues *de Gloria* J. Metel son Ami & Antoine Augustin. III. 381.

Osorius: compose la Vie de Jerôme Osorius son oncle. III. 549 *b*.

Ossat (le Cardinal d') gagne les Jésuites, au sujet de Marthe Brossier prétendue possedée. IV. 63 *a*.

Ostentation, peu de Savans s'en garantissent. II. 66 *b*.

Ostracisme, qui en fut l'Inventeur. I. 53. Pourquoi on infligeoit cette peine. II. 178 *b*.

Othon, Empereur Romain, son miroir étoit une des principales pieces de son équipage de guerre. I. 274 *a*, *b*. Vaincu par Vitellius. IV. 298 *a*. Disparate de sa vie. 306 *b*. Sa générosité. 505 *a*. Maxime qu'il allégua en mourant. 553 *b*.

Othon I, Empereur: mourut l'an 973. I. 619 *b*.

Othon III, Empereur, aimoit les pélerinages. I. 597 *a*, *b*.

Othon IV, Empereur, fut charmé de la chaste Réponse d'une fille. III. 300 *a*. Voiez II. 624 *b*.

Ottoman: ce mot ne frappe point la populace comme celui de *Turc*; Supercherie de Jurieu dans l'emploi de ces mots. IV. 621.

Ottomans, Empereurs Turcs: il n'y a rien de plus fragile que leur autorité, quoiqu'elle semble la mieux appuiée. III. 549 *b*. Histoire Métallique des Empereurs Ottomans promise. IV. 271.

Ovide, cité touchant les couches d'Alcmene. I. 147 *a*. Etoit un maître-peintre en fait d'Amour. 560. N'observe pas assez la vraisemblance, au sujet d'Oenone. III. 637 *b*. Ce qu'il dit d'Hippodamie & de Ceneus. I. 375 *a*. Repris touchant Pygmalion qu'il donne lieu de ne regarder que comme un simple Statuaire. III. 723 *b*. Ce qu'il dit de la prostitution des femmes de Cypre. *là-même a*, *b*.

Ouï-dire, il ne faut rapporter des ouï-dire que dans deux cas. I. 428 *a*. Il faut se défier des Contes qui ne sont fondez que sur l'ouï-dire. II. 161 *b*. Comment on se doit conduire à l'égard des Contes qui n'ont point d'autre fondement. III. 516 *a*.

Ouvrage, quand un Adversaire les attaque par la voie du bras séculier, cela ne fait qu'augmenter la bonne opinion qu'on en a déja. I. 379. Il y en a d'excellens qui ont de très-grands défauts. 522 *b*. De quelle maniere on doit juger de certains Ouvrages. II. 27 *b*. Ouvrages Posthumes ne manquent jamais d'être défectueux, quand ils sont augmentez sur les Mémoires informes des Auteurs. 129 *b*. Il est difficile qu'un Ouvrage, quelque fort qu'il soit, ait quelque force dans les Fragmens qu'un Adversaire en allégue. 170 *a*. Ouvrage dont la perte doit être extrêmement regrettée. 220 *a*. Les Ouvrages ne se doivent point comparer par morceaux à d'autres Ouvrages, pour bien juger de leur prix; mais il en faut comparer le tout au tout. 214 *a*. Les prémiers Ouvrages qu'un homme publie peuvent être des Pieces très-achevées. 237 *a*. Il faut parler avec beaucoup de retenue d'un Ouvrage qu'on ne connoit que par le rapport d'autrui. 241 *b*. On se trompe souvent dans le nom de leurs véritables Auteurs. 386 *b*. Ouvrages dont on est la dupe. 608 *b*. Il est juste de bien étudier les regles avant que de prononcer s'il est bon ou mauvais. 886 *b*. Il y en a d'une telle nature qu'il n'est pas possible de n'y pas broncher. 885 *a*. Plus intelligibles par les Extraits qu'on en donne que par eux-mêmes. 689 *a*.

Ouvrier, le droit veut qu'on donne la vie à celui qui excelle en quelque art bien qu'il ait merité de la perdre. II. 579 *a*.

Oxford, qui le prémier a été Professeur en Histoire dans cette Académie. II. 31 *a*. On y confere le titre de Maitre ès Arts à ceux qui ont fourni la carriere de sept années. 27 *a*. Fondation de son College. IV. 502 *b*.

P.

Padoue, se soumet à la République de Venise. IV. 596.

Paets, son grand mérite. I. 545 *a*, *b*.

Paganisme, donne des idées aussi affreuses de la Divinité que l'Athéisme. I. 94 *a*. Les Philosophes & non les Prêtres écrivent en sa faveur. 178 *b*. Si c'est un moindre mal que l'Athéisme. 268 *a*. Qui fut la cause du silence de ses Oracles. 413 *a*. Ses Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incrédules & des curieux. *là-même*. Il s'y faisoit une monstrueuse alliance entre les cultes des Dieux, & les passions les plus sales. 415 *b*. S'est formé sur les jeux d'esprit de quelques Poëtes. 613 *b*. Voiez aussi II. 898 *b*, & 905 *b*. Rien n'est plus mal lié que son Systême. 67 *b*. Avoit dans ses Temples des Tableaux horribles. 172 *a*. En quoi il faisoit consister une partie de son culte. 199 *b*. Qui en etoient les Pharisiens. 369. Poussé à bout par Arnobe. 901 *a*. Vénalité de ses Oracles. III. 640 *b*. Ses cérémonies avoient plus pour but de détourner les malheurs, que de s'attirer des faveurs. 669 *a*. Ses Prêtres recevoient de bon cœur les offrandes des Courtisanes. IV. 52 *a*.

Page, Action hardie d'un Page. I. 493 *b*.

Page (..le) Ministre de Dieppe & puis de Rotterdam: Auteur du Livre de l'*Impiété des Communions forcées*, meurt en 1701. III. 413 *b*, *n*.

Paiens, ont bien connu la vertu. I. 196 *a*. Ce que plusieurs ont cru du salut des Paiens. 228 *a*. Raisonnoient peu conséquemment sur les réalitez de la vertu. 685 *a*. Leur doctrine sur les Anges tutelaires. II. 5 *a*. Réflexion sur leur Systême de la multitude des Dieux. 6 *a*. Ils pouvoient mieux répondre que les Chrétiens aux Objections des Manichéens. *là-même*, & III. 629. La plupart se conduisoient comme font les Chrétiens qui ont la foi sans la charité. II. 122 *b*. Leur distinction entre Dieux connus & Dieux inconnus, ressembloit fort à la distinction des Péripateticiens entre les qualitez manifestes, & les qualitez occultes. 298 *b*. Leurs Dieux étoient si ridicules, qu'on pouvoit bien s'en moquer sans être Athée. 433 *a*. La contradiction de leur conduite envers ces mêmes Divinitez. *là-même*. On leur a reproché justement la derniere infamie du plus grand de leurs Dieux. 528 *a*. Craignent que le Christianisme ne soit toléré publiquement, & pourquoi. 670 *a*. Un des effets de leur prévention. 852 *b*. On peut dire à leur gloire, que plusieurs ont été plus sages & plus purs que leurs Dieux. 902 *b*. Ceux qui se piquoient de la plus pure Orthodoxie n'étoient dans le fond que des Athées. 906 *b*. Ils ne pouvoient pas rejetter sur les Poëtes les abominations qu'on publioit de leurs Dieux. III. 28 *a*. Ils ont été plus faciles à convertir que les Turcs. 266 *a*. Les idées, que les Anciens avoient de la Divinité, s'accordent avec la bonne Théologie. 669 *a*. Les Paiens péchoient autant en pillant le Temple d'Apollon, que les Juifs eussent péché en pillant le Temple de Salomon. 708 *a*, *b*. Ils se peuvent vanter d'avoir eu, aussi bien que les Chrétiens, des Rois qui guerissoient des maladies. 740 *b*. Auroient appris aux Juifs le dogme d'une vie à venir selon l'Hypothese de Luc de Bruges. IV. 113 *a*. Se prevaloient des endroits de l'Ecriture qui semblent attribuer à Dieu quelque imperfection. 116 *b*. Leur opinion touchant les Statues des Dieux. 282 *b*. On ne trouve pas qu'ils aient demandé aux Dieux le pardon de leurs péchez à l'article de la mort. 553 *b*.

Paillardise, si le Magistrat peut & doit la punir. I. 15*. Combien en coutoit l'Absolution. 438 *a*. Voiez *Fornication*.

Pain de Chapitre, ce que c'est. II. 391 *b*.

Pain sans levain: quand on a cessé à Geneve de se servir de pain sans levain dans la Cene. II. 686 *b*, *n*.

Pairs de France, si l'on doit rapporter leur création à Charlemagne. II. 681 *a*.

Paisan, qui fait présent d'une rave à Louïs XI Roi de France. III. 175 *a*.

Païs-Bas, perdu par les jalousies & les autres passions cachées de Philippe II. I. 409 *a*. Projet de Paix qui leur est proposé. II. 522 *a*, *b*. A été le théatre de la guerre pendant deux siecles. III. 477 *a*.

Paix, il y a des circonstances où chacun des Princes qui la concluent encourent le blâme de tout le monde. II. 340 *a*. Peine que l'on souhaitoit anciennement à ses infracteurs. 341 *b*. Se fait aisément quand les parties ont besoin de faire cesser la guerre. 500 *b*. Ce ne sont point ceux qui arment les prémiers, mais qui frauduleusement font des menées secretes, qui la rompent. I. 628 *b*.

Paladins, les fables que l'on a écrites d'eux, se sont introduites dans la Religion. I. 119.

Palais Anglois, Maison proche du Vatican, pourquoi appellée de la sorte. II. 671 *a*.

Palatin (l'Electeur) rétabli par la Paix de Munster. II. 618 *a*. Promet retraite aux Sociniens dans sa ville de Manheim. III. 200. Fait imprimer les Pieces qui concernent l'Affaire du Landgrave de Hesse, à cause du besoin qu'il en a lui-même. 228 *a*.

Palatinat, où se trouve son Histoire Ecclésiastique. I. 170 *b*. La Révolution qui y arriva par la mort de Frideric III. IV. 479.

Palavicin (le Cardinal) Pensée qu'il emprunte d'Aristote. I. 90 *b*. Son aveu touchant les Decisions du Concile de Trente. 487 *b*. Contretems qui lui arrive. II. 160 *a*. Bien moins prudent en refutant Fra-Paolo, que Baronius en refutant les Centuriateurs de Magdebourg. 274 *b*. Il n'a pas su le changement de Religion du Président Ferrier. 463 *b*. Plusieurs de ses Maximes censurées dans l'Evangile nouveau. 674 *a*. Les Papes lui faisoient pitié lorsqu'ils n'avoient point d'autre assistance que celle du St. Esprit. IV. 638.

Palestine, quelques-uns de ses Moines avoient renoncé aux habits & aux sentimens de l'homme. I. 80 *a*. Il y a une montagne d'or promise aux Chrétiens, quand ils auront surmonté les Turcs. IV. 176 *b*.

Palingenius (Helias): nom supposé de Jean Pincier. III. 727 *a*.

Palladium, par qui fait, & de quelle matiere. I. 5.

Pan puni par Venus, pour avoir jugé contre elle. I. 53 *b*. Sa conception. III. 647 *a*. De qui fils, & d'où vient qu'il a des pieds de chevre. 648 *a*.

Pancrates, basses complaisances de ce Poëte pour Hadrien, & la recompense qu'il en eut. I. 245 *a*.

Pandectes: I Livre des Pandectes négligé par les Docteurs. I. 332 *a*. Contient les plus belles Loix de la Nature & de la Philosophie Morale & Civile. *là-même*.

Panégyriques, le moien d'en composer un facilement. II. 303 *b*. Leur multitude ne sert qu'à defigurer les Histoires. III. 39 *a*.

Panegyristes outrez font plus de mal que de bien à ceux qu'ils louent. I. 326 *a*. Se jettent trop volontiers sur les grands mots. 450 *a*. Enveloppent ce qui pourroit rendre odieuse la personne de leur Héros. 478 *a*. Des assassins des Rois récompensez par les Espagnols. 628 *b*. Panégyristes des méchantes choses, Isocrate n'est pas de leur nombre. 715 *b*. Les Panégyristes modernes poussent leurs idées beaucoup plus loin que ne faisoient les anciens. II. 324 *a*. Sont fort sujets à se contredire. III. 612 *a*. Aiment à enchérir les uns sur les autres. 682 *a*. Cherchez *Eloge*. Les Panégyristes sont bien plus ingénieux que les Princes qu'ils louent, à relever tout ce qui peut les rendre glorieux. 697 *a*. Les Eloges d'un Panégyriste ne tirent point à conséquence pour ses autres Discours. IV. 346 *b*.

Panetius, grand Philoſophe de la Secte des Stoïques. II. 441.
Pangloſſie, Balzac témoigne beaucoup de mépris pour un Ouvrage qui avoit ce Titre. III. 639 *b*.
Pannonius (Jean) ſes vers ſur la viſite des Papes avant leur élection. III. 584 *b*. Et ſur la batarde de Paul II. 622 *b*.
Panſophie, qui eſt l'Auteur de cet Ouvrage, & de quoi il traite. II. 202.
Panſtracie, Ouvrage de Chamier, comment nommée par l'Auteur de la Bibliotheque de Dauphiné. II. 132 *b*.
Pantaleon ſe corrige lui-même touchant la mort de Bibliander. I. 559 *b*.
Pantomimes, quand introduits ſur le Théatre. I. 470 *a*. Leurs danſes ont été, ſelon Zoſime, une des cauſes de l'ébranlement de l'Empire. *là-même*. Elles remuoient terriblement la concupiſcence. 470. C'eſt ſous Auguſte que leurs Danſes eurent leur perfection. III. 725. Comment les Anciens ont repréſenté leur langage manuel. 726 *b*.
Paons, qui le prémier des Romains s'aviſa de faire aprêter de ces oiſeaux dans les repas. II. 794. Ces oiſeaux étoient d'un grand prix chez les anciens Grecs. III. 667 *a*.
Papauté, combien il eſt difficile de l'exercer. II. 844 *a*.
Papebrock a chaſſé du Calendrier pluſieurs Saints. III. 65 *a*. Cité. II. 676 *b*, 756 *b*, & IV. 341 *b*.
Papes, comment on ſe peut ſauver ſous deux obédiences. I. 128 *a*. Privileges que leur attribuent leurs flatteurs. 164 *a*. Exemple d'une grande ſoumiſſion pour leurs Cenſures. 421 *a*. C'eſt un Article de Foi pour les Catholiques, que le Pape puiſſe dépoſer les Souverains. 456 *b*. Le milieu que Bellarmin avoit pris au ſujet du pouvoir du Pape ſur le temporel des Rois n'accommode aucun des partis. 508 *a*, *b*. S'il faut qu'il ſoit ſcrupuleux & dévot. *là-même b*. Interregne des Papes cauſe bien des deſordres. I. 718 *a*. Concourent avec les Princes à l'extenſion de la Langue Latine. II. 189 *a*, *b*. Ne doivent pas s'oppoſer par les armes temporelles aux entrepriſes des Empereurs. 240 *a*. Ni s'élever ſur le temporel des Rois. 244 *b*. Entant que Souverains ſuivent les principes de la Religion du Souverain. 352 *b*. Leur Autorité dans Rome eſt tout autrement admirable, que celle de ſes anciens Empereurs. 601 *b*. Qui les a tirez de la ſervitude des Empereurs. 602 *a*. Si l'établiſſement de leur pouvoir exceſſif a dû être difficile. *là-même*, & 607 *a*, *b*. Pour être bon Pape ce n'eſt pas aſſez d'avoir toutes les Vertus d'un bon Eccléſiaſtique. [illegible] Corruption des mœurs de quelques-uns. 675 *b*. Quelle gloire ils peuvent ſe promettre s'ils veulent réformer les abus. 677 *a*. Le prémier qui ſe vanta d'avoir des bâtards. 844 *a*. Ne peuvent rien contre les Canons des Conciles. III. 65 *b*. La coutume de leur baiſer la main changée en celle de baiſer leurs pieds. 80 *a*. Aveu que fit un Pape. 716 *a*, *b*. Quand l'on pourra exhorter les Princes non Catholiques à leur faire la Guerre. I. 660 *a*. Leur Autorité remiſe dans ſa prémiere ſplendeur. 657 *a*. Vers ſur la viſite qu'on en faiſoit autrefois avant leur élection. III. 384 *b*.
Papes & Cardinaux: accuſez de ſe moquer de la Religion Chrétienne. II. 24 *b*. Prêtres du Palais du Pape s'en moquent de même. 25 *a*, *b*.
Papeſſe, ſi jamais l'Egliſe Romaine en crée une, elle trouvera ſon Apologie dans les Ecrits du Pere de la Mainferme. II. 481 *a*.
Papeſſe Jeanne, ſcandale cauſé par le Livre de Blondel touchant cette Papeſſe. I. 575 *a*. Faits concernans ce Livre. *là-même b*. Mr. Spanheim a écrit pour tâcher de la rétablir. *là-même*. Vers en vieux langage compoſez ſur ſon Hiſtoire. II. 491 *b*, &c. Jean de Caurres Auteur Catholique n'en doutoit nullement. 110. *Morceau de la Diſpute touchant cette femme*. 198 *b*. Les Proteſtans font encore des Livres, pour ſoutenir ſon Hiſtoire. III. 586. On a regardé cette Controverſe comme de la derniere conſéquence, mais dans le fond c'eſt une vetille. 587. Conjectures ſur l'origine de cette Hiſtoriette. 591. Elle a été forgée par des Prêtres & des Moines dans le ſein du Papiſme. 582 *b*, 589 *a*, & 774 *b*, & adoptée par une infinité d'autres. *là-même*. Ce Conte ſelon le recit le plus circonſtancié. 584 *a*, *b*, & 585 *a*, *b*. Auteurs Proteſtans qui ont ſoutenu cette Fable depuis le Livre de Florimond de Remond, & celui du P. Labbe. 586 *a*. Auteurs Proteſtans qui ne l'ont point crue. *là-même b*. Si cette Avanture eſt ignominieuſe à l'Egliſe Romaine. 589 *a*. Le plus ancien Auteur qui en ait parlé eſt poſterieur de deux cens ans, & incompatible avec les Auteurs contemporains. 590 *b*. Ce Conte étoit propre à toutes ſortes d'Auteurs. 591 *a*. Les Proteſtans paſſent pour obſtinez touchant ce Conte. *là-même b*. Il ſe trouve dans la Chronique de Martinus Polonus, mais quelques Savans ne croient point cet endroit de lui. 773. Pierre du Moulin ne croioit point cette Hiſtoire. 441 *a*, *b*. Ses Partiſans comptent parmi ſes témoins *Radulphus Flaviacenſis*. IV. 18 *a*, *b*.
Paphnuce, convertit une fille de joie. IV. 339 *b*.
Papiers déchirez & jettez dans la mer, conſervez par un cas bien remarquable. II. 230 *b*.
Papiſme a reparé l'une de ſes breches en France. III. 559 *b*. Conduite du Clergé Romain qui contribua beaucoup à ſa deſtruction. IV. 451 *a*. Digreſſion contre ceux qui ont tant de fois en vain prédit ſa chute. I. 657 *a*, *b*, & 658 *a*, *b*, & *ſuiv*. On ne s'imagine point qu'il périſſe de caducité. 657 *a*. N'a point été affoibli pendant les dix dernieres années du XVII Siecle. 658 *b*. Intrigues & Complots de Guill. Criton Jéſuite pour le rétablir dans la Grande Bretagne. II. 230. Zele de Joſeph Hall contre le Papiſme. 686 *a*, *b*. Deux Auteurs auſſi fous l'un que l'autre écrivent l'un ſur ſa deſtruction, l'autre ſur la deſtruction des Proteſtans. IV. 405 *a*, *b*, &c. Cherchez *Religion Romaine*.
Papiſtes, apariez autrefois aux Turcs & aux Païens dans les Prieres publiques des Réformez. III. 380 *b*. Leurs Diviſions. II. 687 *b*, *n*.
Pappus, Profeſſeur à Straſbourg, ce qu'il demandoit à Dieu pour les Réformez de France & pour toutes les Egliſes perſécutées. IV. 295 *a*.
Paraclet, comment il faut prononcer ce mot. III. 593 *a*.
Paracelſe, ſon Sentiment touchant nos prémiers parens. I. 74 *a*.
Paradis, les Grands de Rome en diſtribuent les places pour de l'argent. II. 323 *a*. On prétend que Machiavel a dit qu'il aimeroit mieux être envoié aux Enfers aprés ſa mort, que d'aller en Paradis. III. 248 *a*. Si celui que Mahomet promettoit fut une des cauſes qui lui attira tant de Sectateurs. 259 *a*. Ce qu'on a dit des occupations du Paradis. 145 *b*.
Paradis de Seneque, union qui pourroit être nommée ainſi. I. 654 *b*.
Paradis perdu, Ouvrage de Poëſie écrit en Anglois, & fort eſtimé. III. 396 *b*.
Paraſite, qui court un bon morceau. II. 157 *b*. Le plus célébre de ſon tems. III. 415 *a*, *b*, 416 *a*, 417 *a*, & 420.
Paraſitiſme, ce qui en eſt la bouſſole & l'étoile polaire. III. 420 *a*.
Parchemin, ſon invention. III. 657 *a*.
Pardaillan (Segur) ſon Ambaſſade vers les Princes Proteſtans, & la cauſe de cette Ambaſſade. I. 671 *a*.
Pardies (le Pere) pourquoi ſoupçonné de n'avoir pas eu un véritable deſſein de combattre Deſcartes. IV. 77 *b*.
Pardonner, on pardonne plus mal-aiſément une parole offençante qu'une action injurieuſe. IV. 370 *a*.
Parent (François) Profeſſeur Roïal en Grec dans l'Univerſité de Paris. I. 391.
Pareſſe, irrite le Ciel qui n'exauce point les fainéans. I. 67 *a*.
Pareus (Daniel) ſon *Medulla Hiſtoriæ Profanæ* eſt un Ouvrage d'Alting. I. 170 *b*. Le Démon découvre toute ſa malice dans le *Calvinus Orthodoxus* de cet Auteur. II. 825 *b*.
Pareus (David) inſulté par le Jéſuite Mulhuſinus. I. 690 *a*.
Parieurs, ce qui eſt bon pour les attraper. I. 54 *b*.
Paris étoit fort efféminé. II. 655 *b*. Son jugement ſur la beauté des trois Déeſſes. 899 *a*. Devient jaloux de Corythus, & le tue. III. 530 *b*.
Paris, Comédien, fut tué par les ordres de Domitien. II. 303 *a*.
Paris, ce que dit de cette Ville le Saint-Evremoniana. III. 559 *b*. Juſqu'où va la corruption de cette Ville, eu égard aux femmes. 615 *a*. On croit qu'elle eſt pourtant moins corrompue que la plupart des capitales de l'Occident. 616 *a*. Siege fabuleux de cette Ville par le Geant Iſaure. 590 *b*.
Pariſiens, quel jugement ils font des Livres compoſez par un Auteur qui travaille dans ſa Province. III. 572 *a*. Sedition où ils ſe portérent en 1648. 606 *b*.
Parjure impuni changea un Superſtitieux en Athée. II. 282 *b*.
Parlans: Secte de Philoſophes qui donne cinq preuves de l'unité de Dieu. IV. 640.
Parlemens, ont trop d'éclat pour la petiteſſe des Cauſes dont ils décident. II. 329 *b*. Parlemens de France, leur roideur eſt quelquefois préjudiciable à l'Etat. 899 *b*. Voiez auſſi IV. 425 *a*, *b*. Ne doivent jamais ſe ſéparer du Roi dans les Affaires d'Etat. *là-même*. Si le bien du Roiaume demande qu'ils aient plus d'autorité qu'ils n'en ont. II. 809 *b*. Ont été exclus depuis longtems du partage de la Souveraineté. III. 192 *a*, *b*.
Parlement de Paris, ſon Arrêt contre les Chymiſtes. I. 326 *b*. Et ſur des Theſes contre la doctrine d'Ariſtote. *là-même*. Acte qui fut ôté de ſes Regîtres. II. 656 *a*. Refuſe de vérifier l'Edit de Janvier. 806 *b*. Comment Charles IX lui parle. 809 *a*. Rudement mortifié. III. 193 *a*. Rend un Arrêt fort remarquable, au ſujet des Commiſſions. 412 *a*. Remontrances qu'il fait à Louïs XI. IV. 424 *b*. Conjecture ſur les raiſons qui le portérent à envelopper les Jéſuites dans l'Affaire de Chaſtel. II. 642 *b*. Sa conduite juſtifiée à cet égard. *là-même*. Comment en uſe avec Franc. Surgier, Prédicateur ſéditieux. IV. 281.
Parlement de Bourdeaux, le Chancelier de l'Hopital lui lave la tête comme il faut. II. 809 *a*.
Parme (le Duc de) tâche d'amuſer la Reine Eliſabeth par de ſecretes propoſitions de paix. II. 289 *a*.
Parmenides, ſon ſentiment ſur l'Univers. IV. 516 *b*. Quel étoit ſon ſyſtéme. 524 *a*.
Paroiſſes, il faudroit faire produire à chacune les preuves de ſes dévotions. III. 658 *a*.
Paroître, gens qui ont mieux aimé être vertueux que de le paroître. I. 196 *a*, & II. 123 *b*. Voiez auſſi III. 31 *a*, & 56 *b*.
Parole de Dieu: eſt le fondement des Théologiens, & la ſource de leurs preuves & de leurs Solutions. IV. 633. Il doit ſuffire à tout bon Chrétien que ſa Foi ſoit appuiée deſſus. 641.
Paroles, ſont quelquefois autant que l'épée. III. 739 *b*.
Parrhaſiana cité. II. 639 *a*. Examen de ce qu'on y avance qu'un Origéniſte pourroit fermer la bouche aux Manichéens touchant l'origine du Mal. III. 542 *b*, & 546 *b*.
Parri (Guillaume) porté à tuer la Reine, & puni du dernier Supplice. II. 230 *a*.
Parthes, conduite qui fait voir qu'ils méritoient le nom de barbares que les Grecs & les Romains leur donnoient. IV. 306 *a*. Aſſiegent Antioche, levent le ſiege, & leur Général eſt tué. II. 74. Se battoient en fuiant. 816 *a*.
Parti, il eſt difficile de ſe conſerver l'eſtime & l'affection des Partis. I. 375 *a*. Si quelqu'un repréſente de bonne foi toute la force du Parti contraire il s'attire des reproches. 506, 507 *a*, & II. 150 *b*, & 169 *a*. Si l'on doit propoſer foiblement les raiſons du Parti contraire. 168 *b*, & 169 *a*. S'il eſt utile d'emploier pour la défenſe de ſon Parti toutes ſortes de raiſons bonnes ou mauvaiſes. 319 *a*. Chaque Parti a ſes contrepoids qui ſervent reciproquement de reſſource à l'autre. III. 237 *a*. Les mêmes choſes nous paroiſſent véritables ou fauſſes, ſelon qu'elles favoriſent ou notre Parti, ou le Parti oppoſé. 586 *b*, 587 *a*, *b*.

a, *b*, &c. 589 *b*. Etrange effet de l'esprit de Parti. 776 *a*.

Partialité: souvent on n'en accuse un Historien, que parce que l'on est injustement prevenu. II. 48 *a*, *b*.

Particularisme, grande Dispute excitée à ce sujet. I. 183 *a*.

Particules, celles qu'on appelle causales jettent dans de grandes illusions. IV. 241 *a*.

Particuliers: ne sont pas plus exemts de Divisions que les Communautez. II. 687 *b*.

Partisans, la probité les accompagne difficilement. IV. 440 *a*. Auroient mis à la taille la plupart des Dieux si on les avoit laissé faire. I. 197 *b*.

Parts (Jaques des): son Dispensaire volé par Nic. Præpositus. III. 805 *a*, *b*. Particularitez qui le regardent. *là-même n*.

Pascal, son heureuse naissance pour les Mathématiques. III. 282 *a*. Ce qu'en dit l'Abbé du Mas. 608 *b*. Un de ses Apologistes seroit peut-être embarrassé par plusieurs Remarques de *l'Histoire des cinq Propositions*. 609 *b*. Pourquoi il différa de communier dans une maladie, où il s'étoit déja confessé. 644 *a*. Ce qu'il estimoit le plus dans la Philosophie de Mr. Descartes. 651 *b*. Meprisa les Mathématiques avant même qu'il s'attachât à la Dévotion. IV. 548 *b*.

Paschalius cité. I. 402 *a*.

Pasquier, censuré de plusieurs inexactitudes considerables. I. 19 *a*. Il n'a rien compris dans un passage d'Abelard. *là-même*. Querelle qui lui fut faite. I. 465 *b*. Cité. 552 *a*, II. 726 *b*, IV. 425 *a*, *b*, II. 735 *a*, & IV. 379 *b*. Censure de la maniere dont il voulut excuser Dante au sujet du mot *boucher*. II. 39 *a*. Il ne raisonne pas juste dans l'application qu'il fait d'une These générale à Pyrrhus & à César, au Pape Leon & au Pape Nicolas. 119 *b*. Est vengé par ses enfans contre les médisances d'un Jésuite. 530 *b*. Son jugement de ceux qui ont écrit sur le Droit. 581 *b*. Se moque plaisamment d'un homme, qui fut invoqué peu de tems après. III. 140 *a*. Ce qu'il conte des Jésuites. 149 *a*, *b*. Commet un Anachronisme relevé par Garasse, & fort mal défendu par ses fils. 203 *a*. Réfuté sur un endroit de son Plaidoier contre les Jésuites. 295 *a*, *b*, &c. Critiqué par Garasse au sujet du mot de *Paraclet*. 593 *a*. Ce qu'il dit des mariages clandestins & du rapt. 718 *a*, *b*. Ce qu'il répond pour la défense de *Mercerus* accusé de brigue. IV. 30 *b*. Trouve mauvais que des Accords augmente ses Bigarrures. I. 46 *a*. Jugement qu'il fait des Ouvrages d'Armoiries de le Feron. II. 455 *b*.

Passage remarquable retranché d'une seconde Edition, mais conservé par Usserius. I. 622 *b*. Destinée des passages qu'on copie dans le prémier Ecrivain moderne que l'on rencontre. II. 64 *b*. Passage curieux retranché d'un Manuscrit quand on le voulut imprimer. 267 *a*, *b*. Il faut se défier de ceux qu'on ne rapporte qu'à demi. IV. 361 *a*.

Passe-Laigue (Jean de) Evêque de Belley: Louïs XIII lui accorde les anciens droits de son Diocese. I. 512.

Passer, ce que signifie ce mot de Catulle dans Martial. I. 271 *a*.

Passerat, ce qu'il dit contre certains Antiquaires de Grammaire. IV. 23 *a*, *b*. Et contre ceux qui méprisoient Ovide. III. 554 *b*.

Passereau qui par son chant avertit les autres oiseaux qu'un païsan avoit répandu du mil vers la porte Majeure. II. 606 *a*, *n*.

Passions: ressemblent à des Animaux qui cherchent leur nourriture. I. 560 *b*. Se couvrent d'un prétexte spécieux. 579 *a*. Il faut bien prendre son heure si l'on veut travailler heureusement à les guérir. II. 221 *a*. Leurs prémiers mouvemens ne sont pas volontaires. 277 *a*. Leur utilité après le péché. 421 *a*. Nous font suprimer des circonstances qui ne nous plaisent pas. 456 *a*. La plupart sont involontaires aussi bien que leurs suites, & la raison est trop foible pour les détruire. 709 *a*, *b*. &c. Voiez aussi III. 561 *a*, *b*, & IV. 43 *a*. On n'a guere moins de besoin d'être au dessus d'elles pour connoitre certaines véritez, que pour agir vertueusement. III. 472 *b*. Si on les avoit déracinées on n'auroit point de peine à pratiquer la vertu. 558 *a*, *b*. Ne peuvent convenir aux bêtes selon les Stoïciens. 654 *a*, *b*.

Pasteurs: Les mauvais abusent de leur Autorité pour faire réussir leurs desseins. III. 87 *b*. Les Fideles sont persuadez qu'il faut cacher leurs Fautes. IV. 567 *b*. Cherchez *Ministres*.

Pastor Fido, a produit de méchans effets. II. 626 *a*.

Pastorales, Tragi-Comédies, Pieces inventées contre les regles de l'ancienne Poësie. II. 625 *b*.

Pastorales, Roman sur les Amours de Daphnis & de Chloé, quels en sont les défauts. III. 155 *a*.

Pastoureaux, nom de certains Visionaires, on ne connut point d'abord ce qu'ils avoient de pernicieux. II. 97 *b*. Réflexion très-judicieuse d'un Historien à cet égard. *là-même*.

Patience, Exemples d'une grande Patience. I. 309 *b*, II. 297 *a*, & III. 606 *a*. Qui va au delà des bornes. I. 510 *b*.

Patin (Guy) sa Liberté Cynique. I. 122 *b*. Son erreur sur de certains Vers de Pasquier. 552 *a*. Cité. 667 *b*, & II. 19 *a*, 280 *a*, & III. 301 *b*. Son jugement sur l'Esprit & sur la Science de Calvin. II. 20 *a*. On lui est redevable de la publication de la Vie que Papyre Masson avoit composée de ce Réformateur. *là-même b*. Comment il parle dans une de ses Lettres de Mr. Tardieu & de sa femme. 465 *b*. Nécessité de rectifier ses Lettres par des Notes. 630 *b*, & 631 *a*. Réfutation de ce qu'il a dit de la mort de Mr. de Thou. III. 194 *b*. Son emportement contre Joseph du Chesne. II. 157 *a*, *b*. Repris touchant une particularité de la Vie d'Augustin Niphus. III. 517.

Patin (Charles) la cause de sa disgrace. III. 619 *b*.

Patiner, on patine plus dans les petites que dans les grandes villes. III. 575 *b*.

Patins, femmes qui en portoient de fort grands. II. 248 *a*, *b*.

Patriarche de Constantinople étranglé pendant la tenue du Concile de Florence. I. 187.

Patriciens, ce mot est équivoque. III. 720 *a*.

Patrie, d'où vient que celle des grands Hommes qui sont nez dans un chetif lieu est inconnue. I. 397 *a*.

Patrimoine, des Philosophes ont renoncé à leur patrimoine avant la doctrine du Fils de Dieu. III. 454. Le mépris de son patrimoine est un bien plus considérable que le patrimoine même. I. 273 *b*. Les Loix d'Abdere portoient note d'infamie contre ceux qui l'avoient depensé. II. 269 *a*.

Pavie: Journée de Pavie prédite à la Régente par Turrel, selon Paradin. IV. 407.

Pavie (le Card. de) obligé de signer des Décrets qu'il n'avoit point vus. III. 623 *b*.

Pavin (saint) Libertin fameux, dont la conversion a été mise au rang des impossibilitez morales. II. 280 *a*.

Paul (saint) s'il a prétendu que le mari peut disposer du corps de sa femme en faveur d'un autre homme. I. 65 *b*. Accusé d'avoir outré ses expressions. 76 *b*, 77 *a*, & 78 *b*. Comparé à une grande mer qui s'enfle par impetuosité. *là-même*. Et traité fort irrévéremment des Italiens. *là-même*. Ses Epitres comment traitées par Bembus. 516 *a*. Eut besoin d'un correctif afin que l'excellence de ses revélations ne lui donnât de l'orgueil. IV. 372 *a*. Simon Simonius disoit qu'il pouvoit faire des Objections auxquelles cet Apôtre n'eût pu répondre. 216 *a*, *b*. Reconnoit que sa Doctrine est obscure, & qu'il ne la fait qu'imparfaitement &c. 621. Ne s'est tiré des Difficultez de la Prédestination que par le droit absolu de Dieu sur les Créatures. 635. But de cet Apôtre, lorsqu'il défend de parler de ce qui est fale. 664.

Paul de Samosate protégé par Zenobie. IV. 536 *a*.

Paul (le Pere) sa raillerie contre une des Sessions du Concile de Trente. I. 326 *b*. Cherchez *Fra-Paolo*.

Paul Jove, se plait trop à ramasser les traditions populaires. II. 436 *b*. Cité fort mal-à-propos au sujet d'Hadrien IV. 674 *b*. Censuré par Nonnius au sujet des colomnes d'Hercule. 749 *b*. Ses fautes au sujet de l'Ouvrage qui a pour Titre *Epistolæ obscurorum Virorum*. 780 *b*. Est critiqué au sujet des caracteres qu'il donne à Ajacetus, & à Alamanus. III. 245 *a*. Censuré de sa negligence, au sujet d'Alfonse Roi de Naples [illegible]

Paul II, Pape, traite cruel[illegible] & pourquoi. II. 436 *a*. Casse [illegible] présentent une Requête, [illegible] quel sens il condamnoit le[illegible] de la dureté de la Loi du [illegible]

Paul III, Pape, sa colere co[illegible] III. 522 *b*. Ce qu'Alciat en [illegible] de grand commerce avec le[illegible]

Paul IV, Pape, refuse une [illegible] particuliers de sa famille. II[illegible] Son aveu. 716 *a*, *b*.

Paul V, Pape, déroge en faveur du Duc de Lerme à la coutume de ne point envoier le Chapeau aux Cardinaux nouvellement élus. I. 420 *a*.

Paule Malatesse, Dame très-illustre. II. 569 *b*.

Paulline portoit sur ses habits & à sa coiffure pour quatre millions de pierreries. III. 152 *b*.

Paume, antiquité de ce jeu. III. 489 *a*.

Pausanias, assassine Philippe Roi de Macedoine. III. 533 *a*. Quelles furent les suites de cet assassinat. *là-même*.

Pauvreté: a contraint plusieurs personnes à cultiver les Belles-Lettres. IV. 525 *b*.

Pauvres: Michel Savonarole ne prenoit rien d'eux pour les médicamenter. IV. 149.

Pe (*Lazare*) traduit le Livre de Marinello des Maladies des Femmes, & accuse Liebaut de Plagiarisme. III. 345 *a*, *b*.

Péché, celui d'un particulier puni sur toute une Nation. I. 113 *b*. Quel fut le prémier péché d'Eve. II. 422 *b*. Comment on combat avec succès celui de l'impureté. 482 *b*. Si c'est un accident de l'ame. 839 *a*. Péché de non-conformité. 872 *b*. Origine du péché expliquée par une nouvelle Hypothese. III. 200 *a*. La difficulté qu'il y a d'en trouver l'origine. 626 *a* & *suiv*. Utilitez de cette dispute. 629 *a*. Il n'y a point de Sectes qui ne detestent la doctrine qui fait Dieu auteur du péché. 633 *a*. La question sur celui d'ignorance est entourée de précipices. IV. 56 *b*. On aime mieux le commettre que de déplaire à un Prince qui peut faire & renverser la fortune. 627. Cherchez *Ignorance*.

Péché originel, explication peu conforme à cette doctrine. II. 253 *a*. Doctrine qui n'en differe qu'à l'égard des circonstances. IV. 103 *b*.

Péché Philosophique, Maxime qui l'étendroit aussi loin qu'il se peut. III. 37 *b*.

Pecher, si un homme qui peche mortellement cesse de croire les Veritez de l'Evangile. I. 691 *b*.

Péculat, s'il doit être puni de mort. III. 341 *b*.

Pédant, son caractere. I. 262 *a*, & 264 *b*.

Pédérastie, anciennement on n'attachoit point à cette espece d'amour une note d'infamie. I. 205. Reprochée aux Dieux du Paganisme. II. 166 *a*.

Pédobaptisme, comment Cassander l'établissoit. I. 202 *a*.

Pegna (François) donne deux Editions du Directoire des Inquisiteurs. II. 346.

Peindre, gens qui n'ont pas voulu se laisser peindre. I. 701 *b*, IV. 178 *b*, & 429 *b*.

Peines, Considération sur leur éternité. IV. 234 *a*.

Peintres dont les tableaux trompoient les hommes & les bêtes, n'en étoient pas plus excellens pour cela. I. 260 *a*, & IV. 551 *a*. Qui faisoient les Déesses semblables à leurs Maitresses. II. 477 *b*.

Peyrat reproche aux Luthériens d'avoir suprimé tous les Exemplaires d'un certain Missel. II. 839 *b*. Les raisons qu'il allegue pour fonder ce reproche ne sont point solides. 840 *b*.

Pelage II, Pape, envoie à Constantinople pour demander du secours contre les Lombards. II. 595.

Pélagiens, Edits féveres contre eux. I. 162 *b*. On ne leur fauroit faire plus de plaifir que de dire que la crainte des faux Dieux a pu porter l'homme à fe repentir. IV. 628.

Pelasges enlévent les femmes Atheniennes. III. 76 *a*.

Pelerins: ont donné occafion à l'établiffement des Spectacles de Devotion des XV & XVI Siecles. II. 164 *b*.

Pelion, quelle eft la hauteur de cette Montagne. II. 286 *b*.

Pelisson, Réflexion fur quatre Vers qu'il fit. II. 123 *b*. Ce qu'il dit de la difficulté qu'il y a à compofer d'un air aifé & facile. 626 *b*. Sa Réflexion fur l'injuftice de ceux qui condamnent les occupations d'autrui. IV. 31 *b*. Etant à Toulouse y forme le plan d'une Compagnie de Beaux-Esprits. 391 *b*.

Pellevé (Cardinal) contretems qui lui arrive dans une Harangue qu'il avoit préparée. IV. 601.

Peloponnese, fon expedition par les Heraclides precede le tems hiftorique. I. 718 *b*. Si toutes fes villes étoient maritimes. II. 385 *a*. La caufe de la Guerre n'en eft guere connue, pourquoi. III. 668 *a*.

Pelore, les merveilles de l'une de fes côtes. IV. 317 *b*.

Penates: On leur facrifie des Enfans. I. 684 *b*.

Penelope fe gouverne bien plus prudemment qu'Helene. II. 704 *a*.

Penetration, bien des gens fe rendent ridicules à force d'en affecter. III. 756 *b*.

Pénitence, Exemple d'une dure Pénitence. I. 68 *b*. Renvolée au lit de la mort auffi bien que l'extrême-Onction. 481 *b*. Eft fufpecte. IV. 503 *b*. Abus remarquable de ce Sacrement, & plaintes qu'on en fait. II. 150 *b*, & 151 *a*.

Pénitenciers, leurs plaintes à Mr. le Prémier Préfident de Paris. III. 615 *a*.

Pennafort, General des Dominicains, leur fait ordonner dans un Chapitre de s'appliquer à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. III. 358. Il veut repurger l'Espagne du Judaïsme & du Mahométisme, *là-même*.

Pennetier (Henri) Miniftre Apoftat. III. 61 *b*.

Penfée, c'eft une matiere très-difficile que celle de la formation de la Penfée. I. 386 *b*. Si c'eft une modification du corps, il s'enfuit que tous les corps font des fubftances qui penfent. II. 285 *b*, 287 *b*, 288 *a*, & IV. 264 *a*. Ne peut être l'effet du feul arrangement des organes. *là-même*. Eft diftincte de toutes les modifications du corps qui foient venues à notre connoiffance. *là-même a*. Voiez auffi 367 *a*. Ne peut convenir qu'à un être indivifible. III. 10 ...

Penfées, il faut moins ... à les appliquer, qu'à les trouver. II. 367 *a*. Penfée pour être belle, doit être vraie. 388 *a*. Il n'y en a point dont il faille plus fe défier que de celles qui ont un tour éblouiffant & majeftueux. III. 179 *a*. Il y en a qui étant effentiellement bonnes, font trouvées bonnes par-tout & en tout tems. 787 *a*.

Penfées de Morin: Ouvrage qui fait brûler fon Auteur. III. 433 *a*.

Penfionnaires, avarice de ceux qui en tiennent dans les Univerfitez. II. 556 *b*.

Penfionaires d'Etat, ne jouiffent pas de leurs penfions fans foin & fans chagrin. II. 562 *b*.

Penfions, affignées fur les revenus de l'Eglife. I. 522 *a*. Si les groffes aquierent de l'eftime aux perfonnes & à leurs Ouvrages. II. 684 *b*.

Pepin de raifin, étrangle Anacreon. I. 205.

Pepin, s'il répudia Plectrude, & s'il époufa Alpaïde. III. 40 *a*.

Perafia, les Prêtreffes de ce lieu là fe vantoient de marcher impunément fur la braife. II. 199.

Perault (Charles) fe trompe touchant le Card. de Berulle. I. 545 *b*. Son jugement fur Homere, & fur fon Dialogue d'Andromaque avec Hector. 234 *b*. Eft obligé à fuprimer quelques éloges. 347 *a*. Se moque d'un endroit de l'Iliade. II. 165 *a*. Ses Vers touchant le defavantage de nos Avocats comparez avec ceux de l'Antiquité. 329 *b*. On n'a point encore répondu à fon Paralléle. III. 787 *a*.

Perdrix, Conte qu'on fait de la Perdrix. II. 326 *b*.

Pere, qui donne à fon fils une bonne éducation. III. 797 *a*. La Nature a donné beaucoup de force à l'amitié d'un pere. 719 *a*.

Peres de l'Eglife, quelques-uns ont ignoré qu'il n'eft pas permis de fauver fa vie, ni celle de fon prochain, par un crime. I. 27 *b*. Ont inféré dans leurs Ouvrages les plus affreufes impuretez. 74 *a*. Ont cru communément qu'Adam a été enterré fur le Calvaire. *là-même b*. Si ceux des trois prémiers fiecles ont enfeigné implicitement l'Arianisme. 332 *a*. On les ménage plus ou moins, felon que l'on eft plus ou moins dans leurs Sentimens. 393. Raifonnent quelquefois pitoiablement contre les Gentils. II. 176 *a*. Voiez auffi 476 *a*. Avoient raifon de reprocher aux Paiens les Amours exécrables de Jupiter. 528 *a*. Comment ils repouffoient les railleries des Paiens fur l'Avanture de Jonas. 852 *a*. Théologie de ceux des trois prémiers Siecles fur le Dogme de la Trinité. III. 691 *b*, *& fuiv.* Quand les Miniftres de France commencerent de les lire. 4. 525 *b*. Ont rapporté les Impietez & les Saletez des anciens Hérétiques. II. 531 *b*. Sont repréhenfibles, fi au fond c'eft une chofe criminelle. 532 *a*. S'il eft vrai qu'ils écriviffent pour les Savans, & en Langue non entendue du Peuple 531 *b*, & 532 *a*, *b*. Ce qu'ils exigeoient particuliérement des fideles. IV. 631. Ne difcutoient point les Myfteres fur les Regles de la Logique & de la Metaphyfique. *là-même n.*

Pericles, fait part de fes richeffes à Anaxagoras. I. 207 *b*. On le rend fufpect d'Atheïfme. 215 *b*. Réponfe qu'il fit lorsqu'il fe laiffa pendre au col un remede de vieille femme. II. 280 *a*. Jetté par terre en luttant perfuadoit aux fpectateurs, qu'il n'étoit pas vrai qu'il fût tombé. 720 *a*. Offre qu'il fait aux Athéniens. IV. 501 *a*.

Péril, on oublie après le péril les vœux qu'on a faits à Dieu. II. 279 *b*.

Peringskioldus (Jean): fait réimprimer avec des Additions & des Notes l'Hiftoire de Théodoric par Cochlée. II. 104 *a*, *b*.

Périodes: celles qui font voifines & commencent par un même mot échapent aifément aux Copiftes. III. 775 *b*. Il y en a, & des Demi-Periodes, qui étant ôtées n'empêchent pas qu'il ne refte un fens paffable. *là-même*.

Péripateticiens, Réflexion fur leurs formes fubftantielles. II. 6 *a*.

Péripatétifme, pourquoi il trouve tant de protecteurs. I. 229 *a*. Etoit incapable de prouver l'immortalité de l'ame. III. 780 *a*, *& fuiv.*

Perpetuité de la Foi, qui eft l'Auteur de ce Livre. I. 341 *b*.

Perron (le Cardinal du) faifoit toujours imprimer fes Ouvrages deux fois. I. 224 *a*. Ce qu'il jugeoit des Controverfes de Bellarmin. 506 *b*. Son excufe envers une Princeffe devant laquelle il eft contraint de parler affis. II. 124 *b*. Particularitez qui le concernent. III. 411 *b*. La malignité de fa Réflexion contre les Réformez. II. 467 *b*. Il lance un cruel trait de fatire contre Madlle. de Gournai. 585 *b*. Il ne laiffoit pas d'avoir de l'eftime pour elle. *là-même*. Difpute avec Michel Berault dans la Conférence de Mante. I. 525.

Perfe, les Chrétiens y font perfécutez. I. 10 *a*. Artifices de fes Mages pour detruire la Religion Chrétienne. *là-même*. D'où defcendoient fes Rois. 52 *a*. Comment on appelloit le Roi de Perfe. 358 *b*, & II. 187 *a*, *n*. Ce que les Rois de Perfe ont fait pour leur Langue. 558 *b*. Quel titre les Grecs donnoient au Roi de Perfe. I. 93 *a*. Les femmes y font belles. III. 262 *b*. Quel eft en ce païs le fentiment des gens de Lettres touchant la nature de l'Etre fouverain. IV. 254 *a*.

Perfécuteurs de Religion, leurs fineffes. I. 579 *a*. Les plus belles Maximes de la Morale Chrétienne deviennent des fornettes dans leur bouche. II. 649 *b*. Leur conformité foit qu'ils aient été Paiens ou Chrétiens. 759 *b*. Exemple de leur mauvaife foi. 887 *b*. Leur différente conduite felon la diverfité des tems. IV. 14 *a*. Sont fort embarraffez à défendre leur conduite, fur-tout quand ils fe plaignent eux-mêmes de la perfécution qu'ils ont foufferte. 126 *b*. Selon Jurieu, on fatisfait au Précepte de l'Amour du Prochain, pourvu qu'on leur fouhaite les biens fpirituels. 568 *b*.

Perfécution pour caufe de Religion, combien elle eft injufte. I. 170 *a*. Beau paffage de faint Auguftin contre la Perfécution. 202 *a*. Si en tems de perfécution, il ne faut pas témoigner exterieurement la vérité. 461 *a*, *b*. Aiguife l'efprit, donne d'admirables ouvertures pour le fens Myftique. III. 87 *b*. Cherchez *Intolérance en fait de Religion*.

Perfepolis, qui fut la caufe de fa ruïne. IV. 338 *b*.

Perfes, d'où leur vient ce nom, & quelle eft l'origine de leurs prémiers Rois. I. 52 *a*. Ils font redevables de leur Philofophie à Zoroaftre. 309. Quel eft le bonheur qu'ils attendoient de leurs principales Divinitez. *là-même*. Ils eftimoient beaucoup tous ceux qui pouvoient bien porter le vin. II. 247 *b*. Croient que Mahomet Mahadi n'eft point mort, & qu'il doit réunir un jour tous les hommes à une même créance. III. 325 *b*. Leur ancienne Religion. IV. 558 *b*, *& fuiv.*

Pefcia (Dominique de): Jacobin pendu avec Savonarole, & pourquoi. IV. 153 & 154.

Pefte: Philippe de Bergame croit en être guéri par Nicolas de Tollentin. I. 535.

Pets: quelques perfonnes favoient en difpofer de maniere qu'ils fembloient les faire chanter. II. 532 *b*.

Petau (le Pere) pourquoi il ne veut pas repliquer à un Miniftre. II. 231. Eft tombé en contradiction en repréfentant la Doctrine des trois prémiers Siecles. III. 692 *a*.

Peters (le Pere) Satire contre lui. I. 241 *b*.

Petra Sancta (Sylvefter à) Jéfuite: fes Notes fur une Lettre de du Moulin à Balzac, &c. III. 441 *a*.

Petrarque: n'étoit point né quand Guido Cavalcante mourut. II. 109. Peut paffer pour Difciple de Cinus, & lui dérobe des Penfées. 182.

Petrone: fes ordures moins dangereufes, que les delicateffes du Comte de Rabutin. IV. 656.

Petronille, Abbeffe de l'Ordre de Frontevaux, accompagnoit quelquefois Robert d'Arbriffel dans fes Voïages. II. 482 *a*.

Peucer: ce qu'il dit de la mort de Paul II, examiné. III. 622 & 623 *a*.

Peuple: fa fottife. I. 111 *a*. Souvent puni pour les fautes des Souverains. 113 *b*. II. 62 *a*. A un fot attachement à ce qu'il trouve établi. I. 245. Seroit à craindre aux Eccléfiaftiques en cas d'une grande capacité. 391 *a*. Ne demande que du pain, & des fpectacles. 399 *a*. A befoin d'être nourri d'une haine aveugle & machinale pour les ennemis de l'Etat. 473 *a*. Ses droits fortement foutenus par Bodin. 590 *a*. Rend quelquefois juftice à l'innocence opprimée. II. 66 *b*. Il y a de certains Articles où il aime qu'on le trompe. 205 *a*. Mutiné eft incapable d'entendre raifon. 207 *a*. Il n'y a aucun fond à faire fur fa fidélité. 254 *a*. Il fe tiendra coi fi quelque force extérieure ne l'agite. 341 *a*. En quoi les peuples font par-tout femblables. 560 *b*. Leur naturel capricieux & inégal. I. 636 *b*, II. 763 *b*, 775 *a*. Voiez auffi III. 693 *a*. Sont deftinez à porter les peines de la folie de bien des gens. II. 786 *a*. Jufqu'où va leur foibleffe quand ils font prévenus par des perfécuteurs. 887 *a*. Leur difpofition ordinaire par rapport aux Traitez de paix & à la guerre. IV. 183 *a*. Le Peuple comparé à des coquettes. III. 171 *a*. A plus à cœur fes intérêts particuliers, que les Loix de l'Etat. 693 *b*. Le droit des Peuples a de beaux côtez, il en a auffi de laids. IV. 576. Ce qu'un Cardinal difoit du Peuple. 582. Croit aifément ce qui le flate. 582 *a*.

Peuples: leurs Confins ont fouvent changé. I. 375.

Peuples libres, s'accoutument aifément à la fervitude, pourvu qu'on ne la nomme pas ainfi. II. 123 *a*.

Peut-être: c'eft un défaut très commun que de changer en affirmation ce qu'un Auteur n'a dit que fous un *peut-être*. III. 517.

Phalaris, les Lettres qui portent son nom sont un Ouvrage fait à plaisir. I. 4 *a*. Voiez IV. 537 *b*. A quelle condition il auroit abdiqué la tyrannie. III. 663 *a*. Conseil qu'il donne à Stesichore. IV. 216 *b*. Son taureau. 366 *b*. En quel tems il a vécu. 538 *b*.

Phalere, port des Athéniens avant que le Pirée fût bâti. II. 404 *a*.

Pharamond, s'il institua la Loi Salique. II. 681 *b*. On n'est pas assûré qu'il ait jamais existé. 683 *b*.

Phare, ruse de celui qui le construisit. IV. 501 *b*.

Pharisiens, étoient moins honnêtes gens que les Saducéens. IV. 115 *a*, *b*.

Pharsalie, mise en pieces par de jeunes gens. III. 708 *b*.

Phavorin, ses railleries contre un jeune homme amateur des vieux mots. IV. 23 *a*.

Phausina: Nom feint d'une Demoiselle de la Princesse de Salerne qu'A. Niphus aimoit. III. 517 *a*, *b*.

Pheaques, menoient une vie fort voluptueuse. I. 143 *b*.

Phérecydes, mourut d'une maladie pédiculaire. I. 149 *a*.

Pheroras, aime une servante. I. 668 *b*.

Phidias, son plus excellent Ouvrage. III. 76 *b*. Sous quel prétexte, & par quel motif il attiroit les Dames chez lui. 667 *a*.

Philæterus: son Histoire. III. 657 *a*.

Philammon: tué par les Phlegyens en voulant défendre le Temple de Delphes. III. 709 *a*.

Philelphe, avis qu'il donne à Laurent Valla. IV. 418 *b*.

Philippe, Roi de Macedoine, le songe qu'il fit après avoir épousé Olympias, diversément expliqué par ses Devins. I. 311 *b*. Si l'on peut soupçonner qu'il eût lu la sainte Ecriture. *là-même*. Il reçoit la louange de boire beaucoup. II. 247 *b*. Bon mot de Demosthene à cet égard. *là-même*. L'Histoire de ce Prince entreprise pour l'usage des Provinces-Unies. 360 *a*. Par qui tué, & pourquoi. III. 44 *b*.

Philippe, autre Roi de Macedoine, Chanson faite contre lui. I. 135. Comment il se défend contre Alcée. 136 *a*.

Philippe, Consul, souffre une grande violence. II. 342 *a*.

Philippe, Empereur, s'il étoit Chrétien. I. 412 *b*.

Philippe I, Roi de France, *excommunié dans les Conciles d'Autun & de Clermont, & pourquoi*. II. 480 *b*.

Philippe de Valois, Roi de France, confirme une Chevalerie donnée à un autre par un Chevalier. II. 644 *b*.

Philippe de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, n'étoit guere chaste. II. 541 *b*.

Philippe II, Roi d'Espagne, sa jalousie & sa mysterieuse politique lui faisoient quelquefois du mal. I. 409 *a*. Ce que l'on pensa de lui après avoir fait brûler l'effigie de Constance Ponce. II. 65 *b*. Par quel motif après avoir ainsi terni la mémoire de son pere, il ne voulut pourtant pas qu'on lui fît son procès comme à un Hérétique. *là-même*. Sa Réponse au Cardinal de Granvelle au sujet de la retraite de Charles-Quint. 136 *a*. Son ingratitude envers son pere. *là-même*. Il se fait apporter le fouet de son pere, & le met entre les mains de son fils. 136 *b*. Fait une paix qui lui est honteuse. 712 *a*. Aspire à la Couronne Imperiale. I. 645. Fait la Conquête du Portugal sur D. Antonio. IV. 338 *n*.

Philippe III, Roi d'Espagne, censuré comme un Prince fainéant. III. 329 *a*.

Philippe IV, Roi d'Espagne, devint amoureux d'une Comédienne. I. 409 *b*.

Philisbourg: reste à la France par le Traité de Munster. III. 49 *a*.

Philistins étoient de terribles gens sur le chapitre de l'Amour. I. 29 *b*. Ils respectoient néanmoins le mariage. *là-même*.

Philologues se fâchent facilement, & s'apaisent difficilement. III. 597 *a*. IV. 174 *a*.

Philon, veut découvrir des mysteres qu'il faut laisser sous le voile. I. 87 *b*. Son Ambassade vers Caligula. 263 *a*. Condamne trois sortes de Législateurs touchant le mariage. II. 180 *b*. Son Oraison de la vraie Noblesse, traduite par Dan. d'Auge. I. 391 *a*.

Philosopher, il est impossible de bien philosopher sans l'évidence des idées. I. 327 *a*. Il y faut garder un juste milieu. II. 415 *a*. Suite naturelle de l'Esprit Dialecticien & Disputeur. 416 *a*.

Philosophes du Paganisme n'étoient pas des Impies. I. 178 *b*. Etoient les seules plumes que les Chrétiens eurent à combattre. *là-même*. Il y en a eu qui ont renoncé à tous leurs biens. 206 *b*. Les Anciens remontoient jusqu'au chaos, & aux prémiers principes. 212 *b*. Se plaignent que tout est rempli de ténébres. 215 *a*. Le prémier qui a publié des Livres. 217 *a*. C'est un Axiome des Scholastiques, qu'ils ne doivent point recourir à Dieu pour l'explication des effets de la Nature. *là-même b*. Ne sont guere en état de juger de la machine du Monde. 218 *a*. Si ceux qui ont emploié toutes leurs forces pour connoître le vrai Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la foi qui fait vivre le juste. 228 *a*. Portrait véritable d'un Philosophe parfait. 269 *b*. Parmi leurs Disciples il y en avoit un qui étoit le bien-aimé de son Maître. 284 *a*. Leur Histoire a été laissée par les Anciens dans un état pitoiable. 290 *a*. Philosophe de pratique & non de profession. 322 *b*. Ils doivent tremper leur plume dans le bon sens. 326 *a*. On a dit qu'il n'y a rien de si absurde, qui n'ait été soutenu par quelque Philosophe. 580 *a*. L'antiquité avoit deux sortes de Philosophes, les uns ressembloient aux Avocats, & les autres aux Rapporteurs d'un Procès. II. 169 *b*. On s'est plu à répandre sur leur Histoire autant d'Avantures prodigieuses que sur celle des Paladins. 270. Ceux qui étoient bien persuadez de l'existence d'un Dieu, ne pouvoient ne point se moquer des Superstitions Paiennes. 294 *a*, *b*. Philosophes & Rhétoriciens chassez de Rome. 440 *a*. Il y a bien des choses que les Loix défendent aux Philosophes & qu'elles permettent aux autres. [illegible] *a*. Portoient la peine de la sottise des Prêtres. 898 *b*. La difficulté qu'il y a pour eux d'expliquer la conduite de la Providence. III. [illegible] Les Anciens ont cru l'ame materielle dans les hommes, aussi bien que dans les bêtes. 652 *a*. Il y en a qui n'ont point mis de distinction entre la pensée & le sentiment. 693 *a*. Le Peuple ne pouvoit souffrir qu'ils traitassent des causes [illegible] Philosophes qui n'étoient d'aucune faction particuliere. IV. [illegible] *a*. Philosophes toûjours accusez d'irreligion. [illegible] fent à rendre raison de leur Doctrine à tout le monde. [illegible] Paul ne les défie point à la dispute ; exhorte [illegible] fideles à se tenir bien en garde contre la Philosophie. *là-même*. Leurs Disputes regardées par les Peres comme [illegible] cles à la Foi. *là-même*.

Philosophes Indiens, austérité de [illegible]

Philosophie, détruira les erreurs [illegible] re. I. 69 *a*. Voiez aussi II. 41 [illegible] doit & ne doit pas recourir à [illegible] la Nature. 217 *b*. Comment [illegible] Philosophie. 286 *b*, & en particulier [illegible] fut le prémier qui la transporta [illegible] de guere avec la Théologie [illegible] Ne peut conduire l'homme qu'à [illegible] seulement, qu'il ne sait rien. [illegible] peut subsister. *là-même*. Ses [illegible] l'huitre. II. 168 *a*. Strabon [illegible] re à la foi. 404 *a*. On l'a [illegible] dogme faux en Philosophie, [illegible] *a*, & III. 114 *b*. Voiez aussi [illegible] Philosophie Péripatéticienne [illegible] sions des Théologiens. II. [illegible] Théologie. III. 545 *a*. La Philosophie [illegible] Objections des Manichéens, [illegible] 630 *a*. Elle est le remede [illegible] IV. 215 *b*. Est défigurée par [illegible] ques. 352 *a*. Il est de l'essence [illegible] se pas accorder avec elle. 630 [illegible]

Philosophie Civile & d'Etat: [illegible] rac. I. 332 *a*. Jugement qu'on [illegible]

Philosophie Soldade, Ouvrage de [illegible]

Philosophie occulte, Histoire de [illegible] la clef. 111 *a*.

Philtre préparé pour une personne, [illegible] III. 163.

Phinées, s'il est encore en vie [illegible] Voiez aussi IV. 203 *a*.

Physiciens, n'admettoient point [illegible] premier moteur avant Anaxagoras. I. 21 [illegible] *là-même b*.

Physique, on feroit ridicule de [illegible] quité. I. 54 *b*. On croit qu'Alcméon [illegible] vit sur cette Science. 149. [illegible] la Physique, il n'y a aucune [illegible] ce du défaut de celle d'Aristote. [illegible] Combinaison du moral avec le physique. 569 *b*. [illegible] ne la raison, ne peut être [illegible] III. 664 *b*.

Phocas, son usurpation, & ses [illegible] Les louanges que le Pape lui donne. 598 [illegible]

Phocéens, s'emparent du Temple de Delphes [illegible] re la guerre aux Thebains. III. [illegible] cette guerre par les Atheniens & par les Lacedémoniens. *là-même a*.

Phocion, ce qu'il dit aux Magistrats [illegible] ché au visage. I. 321 *b*. [illegible]

Phorbas, Roi des Phlegyens, [illegible] III. 709 *a*. Divers hommes de [illegible]

φορτωϋστερον mal rendu par le terme [illegible]

Photius, ce qu'il rapporte d'un [illegible] dire à Josephe ce qu'il n'a point dit au sujet d'[illegible] Son Traducteur n'est point [illegible] chastes amours de Theagene & de Chariclée. II. 711 *b*. Qui le prémier a mis au jour sa Bibliotheque. [illegible]

Phrases mauvaises, & *expressions barbares*, [illegible] plaisanter s'y arrête plus volontiers qu'[illegible] II. 215 *b*.

Phrygiens, adoroient pour la [illegible] des Dieux une simple pierre. I. 89 *a*.

Phryné, Courtisane, offre [illegible] aux Thebains. IV. 401 *b*. Ne peut triompher de la chasteté de Xenocrate. 511 *a*.

Pianesse (le Marquis de): oblige [illegible] dans ses Ouvrages tout ce que bon [illegible] II. 528 *b*.

Pibrac, sa Harangue mal reçue au Concile de Trente. II. 166. Etoit l'amant de Marguerite de Valois [illegible] II. 741 *b*, & III. 486. Extraits d'une [illegible] pour justifier la conduite du Roi de Navarre [illegible] Député du Roi de Navarre [illegible]

Pic (Jean) Comte de la Mirandole, [illegible] bonne opinion du salut d'Origene. [illegible] Russilien veut l'imiter, & renouveller [illegible] Propositions. IV. 106, & 107 *a*. [illegible] Savonarole. 151 *a*.

Pic (Jean François): écrit la Vie de Savonarole, [illegible] extrêmement pour lui. IV. [illegible] Divers [illegible] Vie, repandus dans tous [illegible] Quetif la publie en 1674, & [illegible] *même a*.

Picardie, tout y est mis à feu & à sang. I. 541 *a*.

Pieighitone: Château où François I. fut enfermé après la bataille de Pavie avant que d'être transferé en Espagne. II. 506 *a*.

Picinin: massacré par ordre de Ferdinand, Roi de Naples, & du consentement de Paul II. III. 628.

Pic-

[illegible] (Fabius) sa négligence censurée par Denys d'Halicarnasse, [illegible] des Tarquins. IV. 318 *a*.
[illegible] III. 277 *a*.
[illegible] pas terminer lui-même une [illegible] III. 670 [illegible] De quelle famille il étoit. IV. 193 *a*.
[illegible] commencemens de son régne [illegible] III. 576. Son Bref touchant [illegible] [illegible]ateurs. IV. 129 *a*.
[illegible] qu'il est le Janus, l'Enée, le [illegible] II. 821 *b*.
[illegible] Meque par les Karmatiens. [illegible] Comment on a reconnu si c'étoit [illegible]
[illegible] II. 89 *a*. Autre adorée par les [illegible]
[illegible] leur froideur font mourir d'apoplexie [illegible] Paul II. III. 624 *b*.
[illegible] & vénérées. I. 215 *a* & *b*. [illegible] miraculeuses que l'on se vante [illegible] plusieurs endroits. 344 *a*. Il tom[illegible] les Liguriens. 751 *b*.
[illegible] de traiter des matieres de [illegible] piété & la grande impiété sont [illegible] Il en faut beaucoup pour [illegible] I. 477 *b*.
[illegible] Ecclésiastiques se servent pour [illegible]
[illegible] de sédition contre Henri III. III. [illegible]
[illegible] Constantinople, & pourquoi. III. [illegible] l'Article de la Justification. [illegible]
[illegible] d'avoir cette place au tems de [illegible] Assiégée par les Alliés qui ne pu[illegible] n'y firent pas grand mal. [illegible]
[illegible] une nouvelle maniere de don[illegible] [illegible]eatre. I. 470 *a*. Ce qu'il ré[illegible]
[illegible], trouvée à Aquilée. II. 216 *b*. [illegible] de la peine à prouver la [illegible] *même b*.
[illegible] I. 582 *a*.
[illegible] de Livonie. IV. 89 *a*, *b*.
[illegible] le traitement qu'il fait aux [illegible] III. 235 *a*.
[illegible] ce Docteur sur les miracles [illegible] *a*. Sa Dispute contre l'Ab[illegible] Ecrits de Saint Prosper attri[illegible] ses retractations. 498 *a*. On [illegible] notre Langue une nouvelle [illegible] [illegible]astiques. 572 *b*. Censure de [illegible] d'Hocichelius, & de Persous. [illegible] Conte de la Papesse à la Chro[illegible]
[illegible] la Pologne. IV. 19 *b*. Deux [illegible]
[illegible] de la petite Iliade. I. 58 *b*.
[illegible] scandaleuse au sujet de Job. [illegible]
[illegible] Proverbe. I. 13 *b*.
[illegible] hommes Romains de deux [illegible] Censuré. IV. 205 *a*, 481 *a*, [illegible] Chancellerie Romaine diffé[illegible] [illegible]ture de l'Auteur là-dessus. [illegible]
[illegible] promesse, mais il ne la tient [illegible]
[illegible] de l'Assassinat de Jean [illegible]
[illegible] avant le Régne d'Amasis. IV. [illegible]
[illegible] en tout à celle des Arma[illegible]
[illegible]
[illegible] l'intervention du Pape II. [illegible] III. 195 *b*.
[illegible] ir que son Apologie des Ca[illegible] en résoudre les Objections. [illegible]
[illegible] de ce Dictionaire du li[illegible]
[illegible] & aux railleries des gogue[illegible] Théorie favorable à la vertu. [illegible] de Chrysippe. II. 173 [illegible] 265 *a*. Démocrite leur a four[illegible] le témoignage des sens. 274. [illegible] tourner en ridicules. III. 32 *a*. [illegible] qu'il y a du vuide. 103 *a*. [illegible] l'exercice de leurs dogmes. 735 *b*. [illegible] les raisons des dogmatiques, [illegible] existence d'un Dieu. IV. 100 *b*. [illegible] en a dit. 641 *& suiv.* Leur [illegible] ne doivent point avoir hon[illegible] contre eux. *là-même*. Réponse [illegible] leurs Difficultez ? 644 *& suiv.*
[illegible] attaqué & mal-défendu. I. 321 *b*. [illegible] la plupart des Disputes. 577
b. Objections Pyrrhoniennes. II. 744 *b*. Ce qui est capable d'y faire donner. III. 373 *a*. Avantages qu'il tire de la nouvelle Philosophie & de la Théologie. 732 *a* & *b*. Si c'est un bon moien pour arriver à la foi. 734 *a*. Ce qui semble lui avoir servi de berceau. IV. 523 *b*. Seneque en rapporte tous les degrez. 538 *b*. Cherchez *Incompréhensibilité de toutes choses*.
Pyrrhonisme Historique, Observations qui le pourroient fortifier. I. 84 *b*. II. 12, 29 *b*. IV. 538 *b*. En quel cas il est le parti de la sagesse. II. 402 *a*. Abus qui le favorise. IV. 584. Les Batailles y sont bien plus sujettes que les Siéges. III. 48 *b*. Pourquoi l'on est si souvent obligé de l'adopter. 661 *a*, *b*.
Pyrrhus, ce qu'il dit quand il eut été reconnoitre l'Armée Romaine. I. 356 *b*. Comparé à des joueurs à qui le hazard fait venir beau jeu, mais qui ne savent pas s'en servir. II. 119 *b*. Assiége inutilement la ville de Sparte. 193 *b*. Son Médecin offre aux Romains de l'empoisonner: variations des Auteurs sur ce sujet. 437 *b*. Combien il y a eu de Batailles entre ce Prince & les Romains. *là-même*. Fondement chimérique de ses espérances. III. 739 *a*.
Pisaure, sa Colonie ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne. I. 45 *a*.
Piscopia Cornara (Helene) voulut marcher sur les traces de Minerve. III. 6 *b*.
Pise, son Concile envoie l'Ecrit du Cardinal Cajetan à la Faculté de Théologie de Paris, afin qu'elle le refute. I. 165. Ce Concile déclaré *prétendu* par Louis XII. II. 872 *a*.
Pisqueton: Voiez *Picighitone*.
Pythagoras, fait une petite malice à Abaris. I. 3 *b*. Son esprit prophétique, & sa vertu à faire des prodiges. 5 *b*. Ce qu'il dit des transmigrations auxquelles il a eu part. III. 674 *a*.
Pytheas, quel homme c'étoit. I. 8 *a*.
Pytheas l'Orateur, prompte repartie de ce personnage. III. 750 *b*.
Pythias, servante, ce qu'elle répondit à Tigellin. III. 530 *a*.
Pithois: avoit été Minime, & fut Professeur en Philosophie à Sedan : c'est l'Auteur de l'Apocalypse de Meliton. IV. 148 *b*, *n*.
Pithon est loué dans Athénes pour un assassinat, mais il en rend toute la gloire à une Divinité, dont il disoit n'avoir été que l'instrument. II. 217 *a*.
Pittacus, sa modération. I. 135 *b*.
Placcius n'a jugé du *Rabelais Réformé*, que sur le Titre : ce qui l'a fait tomber dans l'erreur. II. 531 *b*. A ignoré bien des choses sur les noms déguisez. IV. 24 *b*, 25 *a*.
Place (le Président de la) : repris touchant le Livre de J. du Tillet de la Majorité du Roi. IV. 362 *b*, & 363 *n*.
Place (Jean de la): approuve la Réponse de L. Joubert touchant le Jeûne de Moïse, Elie, & Jésus-Christ. II. 856 *a*.
Places importantes: leurs Siéges seront toujours l'écueil des Nouvellistes. III. 48 *b*. Leur prise n'est point sujette au Pyrrhonisme Historique comme le gain d'une Bataille. *là-même*.
Placette, (la) son jugement sur la méthode de Mr. Nicolle. III. 642 *b*.
Plagiaire pris dans un sens impropre. I. 585 *a*. Fautes où les Plagiaires tombent ordinairement. II. 303 *b*. Comparez avec les perdrix. 330 *a*. Plagiaire d'un Livre qui lui fit avoir une pension. IV. 445 *a*, *b*.
Plagiarisme en fait de Livres, quand c'est qu'on s'en rend où qu'on ne s'en rend pas coupable. I. 687 *b*. Observations sur les diverses manieres de l'exercer. II. 363 *b*. Examen d'une justification de Plagiarisme. III. 514 *a*. Plagiarisme approuvé par Strigelius. IV. 290 *a*. Plagiarisme considérable d'Alcyonius. I. 143 *b*. D'Alstedius. 166. De Daniel Pareus. 170 *b*. De Jean André, de Duram. 229 *b*. De Leonard Aretin. 303. De Gerard Vossius. II. 25. Grand Procès sur cette sorte de vol. 301 *a*. Si c'est un péché, & si un homme de bonne vie le peut commettre. III. 451 *a*.
Plaidoiés: on en voit dans lesquels, outre les Vers Grecs & Latins, il y a presque autant de Latin, que de François. I. 630. Lorsqu'on y met trop d'Erudition cela ne peut servir qu'à dissiper l'attention des Juges. *là-même b*.
Plaisans, ceux qui s'érigent en plaisans se trouvent engagez à divertir les gens à leurs dépens. II. 248 *a*.
Plaisanter, combien est forte l'habitude de plaisanter. I. 621 *b*.
Plaisanteries, examen de quelques-unes. II. 196 *a*, *b*. Cherchez *Railleries*.
Plaisir se peut sentir, sans qu'on ait jamais senti la douleur. III. 627 *a*. Plaisirs des sens, s'ils peuvent être spirituels. 368 *b*.
Planche (Regnier de la) quel homme c'étoit. III. 766 *a*.
Plane, dont tout le monde veut avoir de la race, & pourquoi. II. 445 *b*.
Planetes, Refutation de ceux qui disent que chaque Planete est un Dieu. IV. 513 *b*.
Plantes. Secret de les faire reparoitre de leurs cendres. II. 156 *a*.
Plautin: négligence qui lui est reprochée. III. 94 *b*.
Planude, sa crasse ignorance sur un fait de Chronologie. II. 402 *a*.
Platine (Baptiste): son erreur en parlant des Conciles de Soissons & de Sens. I. 21 *b*. Cité II. 598 *b*, & III. 275 *a*. Ce qu'il fournit à l'Histoire de la Papesse. 584 & 776 *a*, *n*. Quelques-uns prétendent que cela a été ajoûté à son Ouvrage. 776 *a*. Examen de cette prétention. *là-même*.
Platon, Distique de sa façon tout-à-fait tendre. I. 91 *a*. Sa doctrine confirmée par le commencement de l'Evangile selon Saint Jean. 178. Emploioit la doctrine d'Anaxagoras comme un symbole de cahos. 213 *b*. Pourquoi il n'a jamais cité Democrite. II. 274 *b*. Donnoit une ame à la matiere devant la construction du Monde. IV. 558 *a*, & II. 376 *a*, *b*. Ce qu'il dit de la licence des Poëtes. 532 *a*. S'il n'a point admis deux Principes éternels, collatéraux & indépendans l'un de l'autre.

760 *a*. Le mépris qu'il fit de l'adresse d'Anniceris. III. 244 *a*. Cité 666 *a*. Ses Loix concernant les deux sexes. IV. 3 *b*. Comment il jugeoit d'Aristote & de Xenocrate. 511. Il impute à tort à Zenon d'avoir été le mignon de Parmenide. 536 *a*. Dont il est blâmé par Athenée. *là-même*. Son sentiment sur Palamede. *là-même*. Admettoit deux ames du Monde. 558 *a*, *b*. Demosthene quitte son Académie, pour s'attacher à Callistrate. II. 13. Sa Republique traduite & redigée en ordre plus clair par J. Sozomene. IV. 248.

Platoniciens, accord de cette Secte avec celle des Aristoteliciens. I. 188 *a*. Attribuoient aux bons Génies, ce que l'on n'attribue aujourd'hui qu'aux méchans. 273 *a*. Disoient qu'il y a eu dans la matiere un vice réel, qui a été un obstacle au projet de Dieu. II. 373 *a*, *b*. Leur hypothese touchant l'origine du mal. III. 633 *a*.

Plaute, facheuse alternative pour lui. I. 146 *b*. Cité IV. 517 *b*.

Plebeiens, en quel an de Rome ils obtiennent l'entrée au Consulat. II. 79.

Plebeius & *Nobilis* n'étoient pas opposez dans l'ancienne Rome. II. 793 *a*.

Pleïade imaginée par Ronsard. II. 258 *a*. Qui sont les personnes qui y furent comprises. *là-même*.

Pleix (du) sa retractation au sujet d'Arnauld Avocat. I. 337 *a*. Il est mal recompensé d'avoir été si partial pour les Jésuites. *là-même b*. Ce qu'il a publié de la femme de Henri IV. IV. 485 *a*, *b*. Justifié de cela contre ceux qui l'ont blâmé. 486 *a*, *b*. Repris touchant ce que Jean Chastel répondit à ses Juges. II. 151.

Plenipotentiaire à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, est une chose beaucoup plus rare qu'un homme âgé de cent ans. II. 154 *a*.

Plessis Mornai (du) écrit à Fra-Paolo, & lui recommande ses petits-fils & leur Gouverneur. II. 235 *a*. Il est fort mal reçu à la Cour d'Angleterre, & pourquoi. 450 *a*. Cité 605 *b*, & *alibi passim*. Considérations sur une de ses Epitres Dédicatoires. I. 659 *a*. Blâmé, & mal défendu par Rivet. *là-même*. Regardé comme un boute-feu. *là-même*. Député du Roi de Navarre à Henri III. III. 487 *a*. Avoit des correspondances dans tout le Monde Protestant. 581 *b*. *Les Refutations foibles* de son Livre de l'Eucharistie le font estimer. IV. 237 *a*. Ses extraits de Marius touchant le Celibat des Prêtres. III. 452 *a*, *b*, & 453 *a*, *b*.

Plessis Pralin (du) pour quelle entreprise il fut fait Marechal de France. IV. 89.

Pleureuses à louage, crioient plus que les parens du defunt. III. 123 *b*.

Pline cité. I. 87 *b*, 215 *a*, & II. 7 *b*, & IV. 519 *a*, *b*, & *passim alibi*. Ne faisoit qu'effleurer les sujets qu'il traitoit. I. 151. Un de ses passages corrompu. 414 *a*. Hermolaus Barbarus y corrige près de cinq mille passages. 442 *a*. Le lieu de sa naissance. 443 *b*. Ce qu'il appelle des babieries de Magicien. II. 272 *b*. Ne devoit pas croire que plusieurs Ouvrages, qui couroient sous le nom de Democrite, fussent de lui. *là-même*. De quelle maniere il parle des Astronomes. 771 *b*. Ce qu'il rapporte touchant Apelles. III. 119 *b*. Et touchant la cause de l'amour de Sappho pour Phaon. IV. 141 *b*. Semble condamner ceux qui écrivent des Histoires. 203 *b*. Critiqué sur le tems où il a placé Zeuxis. 549 *b*. Plusieurs de ses fautes en peu de mots. 604. Six de ses Livres traduits en François par Pierre de Changy. II. 133 *a*. Sommaire de ses XVI prémiers Livres par le même de Changy. *là-même*.

Pline le jeune, peu s'en faut qu'il n'ait épuisé dans son Panegyrique toutes les idées de la perfection d'un Souverain. II. 393 *b*. Il y pourroit bien avoir outré de certaines choses. III. 760 *b*. Etoit un des plus Beaux-Esprits & un des plus Honnêtes-Hommes de son Siécle. IV. 649. Sa justification touchant les Vers libres qu'il avoit faits. *là-même*.

Plomb, Philetas en mettoit à ses souliers, de peur que le vent ne l'emportât. III. 703 *a*.

Plume qui a servi quarante ans. I. 164 *a*. Plume trempée dans le bon sens. 326 *a*. Plumes consacrées à la Sainte Vierge. 429 *b*. Grands effets de la plume. 500 *a*.

Plume Gasconne taillée avec l'Epée. I. 382.

Plumes vénales, il n'y a rien de si execrable, qu'elles n'entreprennent de justifier. II. 452 *b*.

Plutarque rapporte deux faits ridicules. I. 39 *b*. Applique les faits tantôt d'une façon, & tantôt d'une autre. 59 *b*. Raison qu'il donne pourquoi les Juifs s'abstenoient du porc. 82 *a*. Fait une Réflexion impie & contradictoire. 210 *b*. Sa contradiction sur la mort de Callius. II. 75 *a*. N'est pas un bon guide de Chronologie. 281 *b*. Cité 263 *a*, *b*, & 371 *b*. Il attribue à un Roi de Libye des choses qui ne regardent que Dejotarus. 265 *b*. Faisoit servir une même historiette à divers usages. 430 *b*. Jugement qu'il faisoit des Poëtes. 532 *a*. Comment il parvint à l'intelligence des Historiens Latins. 577 *b*. N'a rien compris dans un passage de Tite Live, au sujet de Camille & de Junon. 897 *b*. En quoi il a démenti Aristote, quand il s'est agi des Loix de Lacédémone. III. 111. *a*. Plein de Sophismes. *là-même*. Son Paralogisme au sujet de Sylla, & de la raison pour laquelle il avoit repudié Cœlia. 382 *a*. Il prétend qu'il vaudroit mieux dire que Jupiter manque de puissance, que de dire qu'il manque de bonté. 629 *b*. Il réfute solidement les Stoiciens touchant les utilitez du vice. *là-même*. Il a crû que les bêtes raisonnoient. 653 *a*. Examen d'un de ses passages, qui porte qu'au dire de Diogene les bêtes ne sentent pas. 654 *b*. Il défend d'une maniere spécieuse le dogme vulgaire des presages. 663 *b*. Sa Réflexion sur la difficulté qu'il y a de découvrir la vérité dans l'Histoire. 668 *a*. Il ne reconnoit dans la Divinité qu'une Providence bienfaisante. *là-même b*. Mais son goût en cela n'étoit pas le plus commun. *là-même a*. Accuse Herodote d'Impiété. 670 *b*. Plutarque critiqué au sujet de certains monumens que l'on voloit au Temple de Sancus. IV. 317 *a*. Quelle idée il donne de la Dialectique de Zenon. 537 *a*. Jaques Pinon fait faire une Edition de la Version de ses Oeuvres par Amyot. III. 730 *a*.

Plutarque de la France, qui a été appellé de la sorte. IV. 408 *a*, & pourquoi. 414.

Pocock, il est étonnant qu'il ne soit pas un guide sûr en fait d'Erudition Orientale. I. 36 *b*. Ce qu'il rapporte touchant la pierre noire que les Sarrazins honoroient. 89 *a*.

Poëme récompensé d'un sac d'argent, que l'Auteur avoit peine à porter. I. 232 *a*. Poëmes où il ne manquoit qu'une seule syllabe. *là-même*. Un Poëme doit être bon quand on le donne à un excellent Poëte. II. 227 *b*. Poëme dont on ne veut payer que la moitié du prix promis à l'Auteur. IV. 208 *b*.

Poëme épique, Homere n'en soutenoit pas la majesté. I. 57 *a*.

Poësie, opposée à l'acquisition des richesses. I. 581 *b*. Poësie d'une nouvelle sorte ajoûtée aux anciennes. 593 *b*. Si elle ne doit songer qu'à divertir. II. 93 *b*. Jugement que fait Danouci de celle qui est impertinente au souverain point. 251 *a*. A introduit mille Impiétez. 532 *a*. Si les Impiétez qu'on y débite sont aussi condamnables que si on les débitoit en prose. *là-même*. Poësies des anciens Paiens brûlées à l'instigation des Prêtres. III. 490 *b*.

Poësies Françoises: celles qui ont eu du succès sont volontiers recueillies par les Libraires, mais non pas les Latines. III. 730 *b*.

Poësie galante, qui a passé pour le pere de cette Poësie. I. 145. Sa licence profane. 522 *b*. N'étoit pas du tems d'Auguste ennemie de toutes idées grossieres. IV. 594.

Poësie Iambique, par qui inventée. I. 298 *a*.

Poësie Italienne: a beaucoup d'obligation à Guido Cavalcante. II. 110. Poësie Lyrique reçoit des agrémens de Cinus. 182. Enrichie par les inventions de Rinuccini. IV. 59.

Poëte Roial, qui a été honoré d'un tel titre. II. 257 *a*.

Poëte heteroclite de Monseigneur Frere unique de sa Majesté, qui se qualifioit de la sorte. III. 499 *a*.

Poëtes anciens ont très-mal concerté leurs calculs. I. [illegible] *a*. Les *Poëtes doivent* quitter de bonne heure le service d'Apollon. 86 *a*, & II. 258 *b*. Portoient autrefois leurs fictions fort loin sur le Théatre. I. 113 *b*. Poëte qui fournit un exemple singulier. 232 *a*. Tous ceux qui se plaisent aux Vers ne sont pas des Poëtes. 264 *a*. Trouvent par[illegible] des [illegible]eurs pour en couronner les Princes. 360 *a*. S'ils recitoient autrefois dans une maison de louage. 373 *a*. Stérilité de leur metier. *là-même*. Il y en a plusieurs qui ont une plume à deux mains. 454 *a*. Ils exagérent bien souvent leurs besoins. 564 *a*. Leur tendresse pour leurs Ouvrages. 714 *a*. Les licences qu'ils s'y donnent. 715 *b*. Se donnent une grande jurisdiction sur le tems. II. 102 *a*. Leur entêtement pour leurs productions. 106 *b*. Mal propres à prouver un fait. 179. Ils touchent avec trop de liberté aux grands Mysteres, par des métaphores trop hardies. 206. Comment Charles IX traitoit les Poëtes. 256 *b*. Poëte François qui préparoit des Sonnets pour les Livres à venir. 258 *b*. Poëte de Cour ne renonce à l'hyperbole fabuleuse, que quand il n'en a plus de besoin. 323 *b*. Poëte dont les Vers rendent un grand service à des soldats vaincus. 429 *a*. Ils ne se doivent jamais mêler de prophétiser. 527 *b*. Gambara les met sous un rude joug. 567 *a*. Produisent de mauvais effets en France. III. 38 *a*. Ils se mettent facilement en colere. *là-même*. Sont toujours prêts à se déclarer pour le Parti le plus fort. II. 901 *a*. Leurs fantaisies transportées dans la Théologie des Paiens. 898 *b*. *Voiez aussi* 905 *a*, *b*. *D'où vient* qu'ils paroissent tous si passionnez d'Amour dans leurs Vers. III. 163 *b*. Poëtes Physiciens ont plus de liberté que les autres, pour parler des choses naturelles. 211 *a*. Ce que l'on doit juger des Maîtresses des Poëtes. 296 *b*. Sont en possession de se louer. 299 *b*. La plupart ne réussissent jamais mieux, que quand ils se mettent au-dessus de la pudeur. 350 *a*. L'envie de placer une Erudition leur a souvent extorqué des choses mal-à-propos. 376 *b*. Ne se font point un scrupule des Anachronismes. 369 *a*. Se vantent quelquefois de leurs bonnes fortunes en amour, qui ne sont que des jeux de leur esprit. 554 *b*. Poëtes qui ont fait les mêmes Vers. IV. 18 *a*. Peuvent faire des Vers passionnez, sans être amoureux de la personne qui en est le sujet. 71 *a*. Leurs secondes pensées ne valent pas souvent les prémieres. 73 *b*. Poëtes de l'Antiquité louoient jusqu'à leurs femmes. 161 *b*. Préservatif contre leurs obscénitez. 179 *b*. On plaisante ordinairement sur leur pauvreté. 396 *a*. Ce qui en fait tomber plusieurs dans la pauvreté. 397 *b*. Si ceux, dont les Vers ne sont point chastes, doivent être condamnez d'impudicité. 410 *b*. Il n'y a point d'Auteurs plus sujets à oublier qu'ils ont promis de ne plus imprimer. I. 614 *b*. Vers de La Fontaine à ce sujet. *là-même*. Chapitre de Menage sur le même sujet. *là-même*. Les bons reservent ce qu'ils ont d'exquis pour le cinquiéme Acte de leurs Tragédies. III. 49 *b*. Licence qu'ils se donnent de débiter des Obscénitez. IV. 649.

Poëtes Chrêtiens: Il y en a qui ne cessent point d'être impudiques, se trouvant bannis pour leur Religion. III. 567.

Poëtes Grecs & Latins: leur lecture necessaire à la perfection & délicatesse d'un Poëte. II. 169 *b*. S'ils sont plus chargés d'Obscénitez que les modernes. 337 *a*, *b*.

Poëtes Latins: il y en avoit d'assez illustres en Allemagne avant Conrad Celtes. III. 52.

Poëtes Italiens, il a regné parmi eux beaucoup de licence. III. 407 *a*.

Poge (Jean) fait un Livre des feuilletez Prophétiques de Savonarole. IV. 150 *b*, & 151 *a*.

Pogge, Florentin, un de ses Contes facétieux. I. 223 *b*. Frappe à droit & à gauche dans son Dialogue contre les Hypocrites. II. 25 *a*. Il fait la Relation du supplice de Jean Hus. 26 *b*.

Poyet

Poyet (le Chancelier) la cause de sa disgrace. II. 410 *b*. Accusé d'avoir lâchement encensé à la fortune, & Satire sanglante contre lui. 355.

Point, on a prétendu faire voir qu'il n'est pas possible de trouver le point fixe, qui determine précisément la nature de chaque chose. II. 172 *b*.

Pointes, sont maintenant une monnoie décriée. II. 256 *a*.

Points, si ceux que l'on donne au nom tetragramme lui sont propres. IV. 174 *a*. Dispute excitée pour cela. *là-même*.

Po[illegible], ce qu'il a écrit sur la Dispute de l'éternité du Monde. IV. [illegible] *b*. Cité. 82 *b*.

Poissi, voiez *Colloque de Poissi*.

Po[illegible], qui portoit des pendans d'oreille. I. 252.

Poitiers assiegé par ceux de la Religion. II. 41 *a*.

Poitiers (Diane de) chef d'une faction opposée à celle de la Duchesse d'Estampes. II. 727 *b*. Cherchez *Diane de Poitiers*.

Poitiers (Apologie de l'Evêque de) quel est l'Auteur de cette Piece, & comment elle a été appellée. IV. 219 *a*.

Po[illegible] (Saint) tué par le Duc de Guise. II. 657 *a*, *b*.

Po[illegible], sa conversion. IV. 512 *b*.

Po[illegible], Professeur en Théologie à Leide, étoit le plus moderé des Adversaires des Arminiens. I. 455 *a*.

Polyanthea, l'Histoire de cet Ouvrage. III. 53 *a*.

Polybe, ce qu'il rapporte de Prusias. III. 658 *a*. Jugement de Casaubon sur une Traduction qui en fut faite par Perot. 679 *b*. Ce qu'il dit du devoir d'un Historien. IV. 367 *a*, *b*. Edition qu'en donne Peraxylus. III. 645 *a*.

Polycrate, fait tuer Smerdias. I. 205 *a*.

Polygamia triumphatrix, comment l'Auteur de ce Livre explique ces paroles, *Croissez & multipliez*. III. 41 *a*. Cet Ouvrage fut condamné & fit bannir son Auteur de Dannemarc. 125.

Polygamie, il y en a une spirituelle où tombent les gens d'Eglise. I. 41 *a*. La Polygamie permise par un Pape. II. 555 *a*. Soumise au dernier supplice par Henri II. 730 *b*. Les Nations qui la pratiquent se font une idée affreuse du Christianisme à cet égard. III. 278 *b*.

Polygamistes n'ont point fait de Secte. III. 525 *a*.

Politesse, fort négligée. IV. 493 *a*.

Politien, Vers Latin retrograde de Politien. II. 95 *a*. Reproche que lui fit Jean de Lascaris. III. 771 *b*. Comment sa vanité fut rabatue. IV. [illegible] *a*. Cité. 226 *b*.

Politique, se sert des [illegible] les plus ridicules. I. 39 *b*. Est cause souvent du manquement de parole. 292 *b*. La plus fine veut que l'on ménage souvent des personnes disgraciées. 294 *a*. On lui sacrifie toutes choses. 623 *b*. Celle des Princes a quelque chose de bizarre, quand elle consiste à débaucher les Sujets les uns des autres. II. 32 *b*. Pourquoi les plus beaux Systêmes de cette Science sont courts dans la pratique. 775 *b*. Elle veut quelquefois que l'on se déclare de bonne heure ennemi du parti le plus fort. 847 *a*. De quelle maniere elle a été définie par quelqu'un. IV. 583. Elle a un langage à part. *là-même b*. Desordre inévitable auquel elle est sujette. I. 646 *b*.

la *Politique du Clergé de France*, jugement sur ce Livre. I. 341 *b*.

Politiques, sont bien aises que les Prêtres & les Moines se rendent méprisables par leur mauvaise vie. I. 22 *b*. Doivent imiter ceux qui voguent sur la mer. II. 805 *a*.

Polyxene étend sa robe sur ses pieds, afin de tomber honnêtement. I. 596 *b*, & 535 *b*.

Pollio (Asinius) son jugement sur les Commentaires de César. II. 121 *b*. Plaida moins bien dès le moment qu'il eut acquis la facilité de plaider. III. 536 *b*.

Pologne, érigé en Roiaume. I. 598 *a*, *b*. *Intrigues* pour faire tomber la Couronne de ces Etats sur la tête du Duc de Longueville. 122 *a*. Ceux qui y voulurent commencer l'ouvrage de la Réformation, firent une grande faute en s'opposant au mariage de Sigismond Auguste. III. 129 *b*.

Pologne (la Reine de) travaille à faire élire un successeur du vivant du Roi. III. 135 *b*. Elle donne deux mille écus pour l'édition d'un Livre d'Astrologie. 429 *b*.

Polonus (Martin), étend le Conte de la Papesse. III. 584. Tire ses materiaux des *Otia Imperialia* de Gervais de Tilleberi. 591 *b*. Remarques sur les Editions & Augmentations de sa Chronique. 773 *a*, *b*. MSS. de sa Chronique fort différens: les uns contiennent le *Conte de la Papesse*, les autres non; témoignage d'Ecrivains célébres là-dessus. 774 *b*.

Pomme d'or adjugée à Venus. II. 900 *a*.

Pompeia, mit César dans la même catégorie, où il mettoit tant d'autres maris. II. 126 *a*.

Pompée, on ne croioit pas qu'il en eût bien usé s'il eût gagné la victoire. I. 686 *b*. Voulant épargner l'effusion du sang, perd l'occasion de finir la guerre. II. 114 *b*. On a observé qu'il ne commença d'être malheureux, que quand il soutint le bon Parti. 222 *a*. Ce que Flora disoit de lui. 476. Il est aimé des femmes. 477 *a*. Ses biens vendus à l'encan par l'ordre de Marc Antoine. 521 *a*. Ignoroit les galanteries de sa femme, quoiqu'on en parlât publiquement. 713 *a*. Ce qu'il fit pour s'aggrandir. III. 441 *b*. Ne fut pas heureux en mariage. 442 *a*. Se refugie en Egypte. *là-même b*. Son habileté s'éclipsa dans la journée de Pharsale. IV. 375 *b*. César dit qu'il avoit acquis le nom de Grand pour avoir vaincu des peuples qui n'entendoient point la Guerre. 237 *b*.

Pomponace, en use bien avec A. Niphus. III. 516 *b*.

Pomponius Letus, on lui fait un crime à Rome de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens. III. 756 *a*.

Ponce (Constantin) sa conviction a donné lieu à des soupçons touchant Charles-Quint. II. 65 *b*. S'il a été Confesseur de cet Empereur. 66 *a*. Sa mort. *là-même*. Faits qui le concernent. 137 *a*, *b*.

Ponceau (Jaques): fait imprimer les Oeuvres de Jaques des Parts. III. 568 *a*.

Poncet, ce qu'il prêchoit à Paris contre une nouvelle Confrairie. II. 734 *b*.

Ponctuation, la mauvaise ponctuation d'un passage a fait dire qu'Aristote étoit Juif. I. 324 *b*. On n'y peut être trop exact. II. 316 *b*.

Poneropolis, Ville qu'un Roi de Macedoine fit bâtir. II. 5 *a*.

Pons (l'Evêque de St.) estimé par les Protestans, & pourquoi. III. 512 *b*.

Pons (Antoine de) Comte de Marennes, son changement après la mort de sa premiere femme. III. 601 *a*. Sa Maison jugée aussi ancienne que celle d'Aest. *là-même b*.

Pontanus (Jovien) ce qu'il raconte d'un Moine Espagnol. II. 100 *a*, *b*. Ce qu'il dit de la fortune. IV. 375 *b*. Vers qu'il fit sur une fille qui montroit sa gorge. 410 *a*.

Ponthieu, qui est l'Auteur de l'Histoire Généalogique de ses Comtes. I. 8.

Pontifes, qui avoient un très-grand pouvoir parmi les Paiens. II. 199 *a*.

Pontifical, Grassis est fâché qu'il soit devenu public. II. 593 *b*.

Pontius (Herennius) ce qu'il déclara sur la conduite de son fils. I. 508 *a*.

Popeliniere, fait un mauvais parallele. II. 357 *a*. Pensa être écrasé pour certaines choses qu'il avoit narrées. IV. 47 *a*. Cité. 461 *b*. Promet les Mémoires de la Vie de Villegaignon, & ne les donne point. 449 *b*.

Poppée, tuée d'un coup de pied par Neron. II. 9 *b*.

Populace mutinée, jusqu'où capable de porter sa fureur. II. 465 *a*.

Porc, pourquoi les Juifs n'en mangent point, selon Plutarque. I. 82 *a*.

Porcien (Prince de) ce qu'il exigea de sa femme, étant sur le point de mourir. II. 655 *a*.

Porphyre, sa prévention. I. 188 *a*. Sur quoi fondée. *là-même b*. Ne parle que des Dogmes de Philosophie d'Ammonius. *là-même*. S'il a cru que les Bêtes n'étoient que des automates. III. 654 *b*. Aiant fait dessein de se tuer, en est détourné par son Maitre. 759 *b*. Il a cru que les Bêtes ont la faculté de raisonner & de parler. IV. 234 *a*. Ce qu'il dit de Theopompe. 347 *a*. Accuse les Chrétiens d'avoir supposé des Livres. 559 *b*.

Portail (Mr.) Avocat General au Parl. de Paris, épouse la fille de Mr. Rose. IV. 88 *b*.

Portique, il passa en Proverbe que sans Chrysippe le Portique ne seroit point. II. 172 *b*.

Portraits: Agesilaus II. défendit par son Testament qu'on fit le sien. I. 93. Raison qu'on croit qu'il en eut. *là-même*.

Port-Roial, faits historiques touchant ce Monastere. I. 338 *a*. Si on y laissoit lire les Livres des Sociniens à des enfans de qualité de douze ou treize ans. 343 *a*. De quels moiens Messieurs de Port-Roial se servent pour porter Mr. de Turenne à changer de Religion. II. 189 *a*. Avoient des écoles, mais elles ont été cassées. III. 504 *b*, & 505 *a*. Accusé d'intelligence avec Geneve par le P. Meynier Jésuite. IV. 121 *b*. Réflexion sur le Différend de Mrs. de Port-Roial avec Mr. Claude touchant la Conférence du Diable avec Luther. 160 *b*.

Portugal (Sebastien Roi de) donne à la sollicitation des Jésuites bataille contre les Mores, qui étoient trois fois plus forts que lui. III. 159 *a*.

Portugal (l'Infante fille de D. Pedro Roi de) meurt fille en 1690. III. 804. Son mariage avec le Duc de Savoie avoit été conclu: Raisonnemens que cela fit faire, & réfutation indiquée à ce sujet. *là-même*.

Portus (François): Sa Réponse à Pierre Charpentier contient des choses bien ignominieuses à celui-ci. II. 141 *b*.

Posidonius, il ne faut pas s'arrêter à son témoignage au sujet de l'invention des Atomes. III. 98 *b*. De quelle maniere il fut honoré par Pompée. 286 *b*.

Possedez qui n'entendent ni le Grec ni le Latin. I. 675 *b*. Observation sur l'intelligence des Langues qu'on leur attribue. II. 589 *a*.

Possevin, Anachronisme de cet Auteur. I. 453 *a*. Fait condamner par l'Inquisition un Livre qu'il n'avoit jamais lu. III. 248 *a*. Fait le Convertisseur dans les Vallées de Piemont. 77. Jugeoit quelquefois des Livres qu'il n'avoit jamais maniés. IV. 156 *b*. Repris. I. 534 *a*.

Possible, si une chose qui n'a jamais été, & qui ne sera jamais, est possible. I. 527 *b*, 528 *b*, & II. 174 *a*.

Postel: docte & fou. III. 138.

Postes, qui les a établies en France. III. 173.

Posthumes, modele proposé à ceux qui publient des Oeuvres posthumes. III. 686.

Poules, quel Peuple s'avisa le prémier de les engraisser. II. 440 *b*.

Poumon marin, ce que c'est. III. 750 *a*.

Pours, Ministre Wallon, cité. II. 676 *b*, & III. 351 *a*.

Pousser, d'où vient que tous ceux qui ont de grands talens ne se poussent pas toujours. I. 483 *b*.

Pragmatique Sanction, il n'y avoit pas moins d'abus sous elle, qu'il y en a eu depuis le Concordat. III. 807 *a*.

Prassicius (Luc): en use bien avec A. Niphus. III. 516 *b*.

Prateolus, critiqué par rapport à la Chronologie. I. 64 *a*. Impute aux Anabaptistes une doctrine extravagante. 204 *a*. Met dans son Alphabet un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais existé. 547 *a* & *b*. Fait une Secte imaginaire de Melchiorites. III. 376.

Pré spirituel, ses visions. III. 542 *a*.

Préadamites, quelques-unes de leurs Difficultez. II. 4 *a*.

Préadamites, qui est l'Auteur de ce Livre. III. 637 *b*. Et ce qui arriva à l'un & à l'autre. *là-même a*, *b*.

Prêcher, maniere de prêcher singuliere. II. 33 *b*. Il faloit autrefois savoir prodigieusement pour prêcher très mal, & aujourd'hui très peu de choses pour bien prêcher. I. 630 *a*.

Précisistes, Secte bien caractérisée. I. 170 *b*.

Predestination, il n'y a point d'Hypothese sur les matieres de la Prédestination qui leve toutes les Difficultez. I. 335 *a*. La Doctrine de saint Augustin, de Jansenius, de Calvin, & des Thomistes est entiérement la même sur ce sujet. 593 *b*. Bellarmin ne suivoit pas la Doctrine des Jésuites sur cette matiere. 598 *a*. Bolsec déclame contre ce Dogme. 506 *a*. Les Disputes touchant ce point avoient lieu parmi les anciens Philosophes. II. 63 *a*. Les Disputes qu'elle cause aujourd'hui auroient donné de grands avantages aux Manichéens, si elles avoient été de leur tems. III. 628 *b*. Prédestination absolue, on ne doit pas commencer par-là à prêcher l'Evangile aux Infideles. IV. 35 *a*. On peut errer sur ces matieres par de bons motifs. 217 *b*. C'est un scandale que les Disputes de la Prédestination produisent une haine si envenimée. 218 *b*. St. Paul ne s'est tiré de ses Difficultez que par le droit absolu de Dieu sur les Créatures. 635. Est un des Mysteres qui accablent le plus la Raison. *là-même*. Les Disputes sur ce sujet ne sont venues que de ce qu'on l'a traité comme se pouvant concilier avec la Raison. *là-même*. & 637. Passages de Morus & de Mr. Pictet sur son incompréhensibilité. 636 & 637. Cherchez *Grace*.

Prédicateur, ignorance d'un Prédicateur. I. 72 *a*. Un autre s'afflige de ce qu'on lui dit qu'il fatigue ses Auditeurs. III. 33 *b*. Un autre produit des effets surprenans. II. 4 *b* & 92 *b*. Un qui étoit extraordinairement couru. 207 *b*. Prédicateur qui dans une conjoncture extraordinaire prêcha sept fois en un jour. 310 *b*. Un qui toussoit par compas & par mesure. 448 *a*. Qui composoit en Latin les Sermons qu'il devoit prononcer en François. III. 121 *a*. Prédicateur brouillon & factieux ne mérite point le nom d'Orateur, pourquoi. 675 *b*. Un qui boit en chaire. 785 *b*. Un autre dont la maniere de prêcher tenoit un peu du burlesque. 786 *a*. Les Prédicateurs ont un grand avantage sur les Avocats. I. 44 *b*. Sont à craindre. 64 *a*. Sont fort mal traitez. 455 *a*. Rien de plus funeste à un Etat que des Prédicateurs emportez. 623 *a*. Les Prédicateurs aiment fort à voir les Temples pleins d'Auditeurs. 650 *b*. Ils ne gagnent rien de s'opiniâtrer contre le torrent des modes. II. 209 *a*. Si l'on doit prendre à la lettre tout ce qu'ils disent. III. 147 *b*. Il y en a qu'on peut comparer au *rossignol*. 448 *a*. Si ceux qui ont de la réputation doivent faire imprimer leurs Sermons. 465 *a*. Tycho-Brahé souhaitoit qu'il y en eût un bon nombre qui fussent Mathématiciens. 752 *a*. Les Prédicateurs qui savent entrer dans les intérêts du Peuple sont à redouter. 786 *a*. Les plus célèbres ordinairement ne sont pas profonds & savans. 799 *b*. Il y en a qui aiment mieux se faire exiler, ou ne prêcher point du tout, que d'être courts dans leurs Prédications. 801 *a*.

Prédicateurs Séditieux: le Roiaume de France en étoit plein en 1594 & 5. II. 641 & 642 *b*. Passages du Cardinal d'Ossat & de son Commentateur à cet égard. 642 *a*. Souteins du Peuple sont capables d'introduire toutes sortes de Revolutions. *là-même a*. Avanture d'un qui avoit prédit la fin du Monde. IV. 280 & 281 *a*, *b*.

Prédication, ce qu'en disoit quelqu'un. I. 303 *b*.

Prédictions à quoi sont semblables les Poëtiques. I. 553 *a*. Prédictions Astrologiques, quoiqu'elles ne soient en soi que des chimeres, ne laissent pas de produire des maux très-réels. II. 96 *a*. Ce qui s'en raconte met à bout la Philosophie. 104 *b*. Ceux qui les débitent ne prénnent pas assez de précautions contre l'incrédulité. *là-même*. Dilemme contre ceux qui se mêlent de faire des Prédictions. 605 *b*. Les plus chimériques ont eu des morceaux que l'événement a confirmez. 785 *a*. Quel est l'esprit universel de ceux qui en font. III. 321 *a*. Comment un d'eux répondit à une Objection que lui fit la Reine de Pologne. *là-même b*. Fausseté du raisonnement qu'on fait pour en établir la certitude. 569 *a*. Réflexion sur les Contes qu'on en fait. 508 *b*. Il y a des Prédictions dont il seroit fort utile de tenir regître. 553 *b*. Il ne faut point s'étonner si plusieurs de celles qui sont faites par de faux Prophêtes arrivent. IV. 74 *b*. Si celles de Savonarole étoient fondées sur la Science de l'Ecriture, & sur un Raisonnement humain, ou sur une Révélation celeste. 159 *b*.

Prédire, ceux qui se mêlent de prédire l'avenir sont heureux quand ils servent un Prince destiné à de grandes choses. I. 311 *b*. Si on peut prédire l'avenir à moins qu'il ne depende d'une cause nécessaire. II. 62 *b*.

Préfaces & Epitres Dédicatoires ne doivent jamais être retranchées dans les *Variorum*. I. 159 *b*. Préfaces doivent être datées avec exactitude. II. 31 *b*. IV. 294 *b*. Il y a des mensonges de Préface qui ne doivent point passer pour des péchez veniels. I. 346 *a*. C'est un plus grand défaut qu'on ne s'imagine de ne les pas lire. 670 *b*. Préfaces qu'on admire le plus. II. 13 *b*. Rien de plus nécessaire à consulter pour l'Auteur d'un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b*. Ne se doivent point retrancher lorsqu'on fait de nouvelles Editions. III. 355 *b*. Railleries de ceux qui y disent qu'on les a forcés de publier leurs Ouvrages. 363 *a* & *b*. Celle des Oeuvres de Sarrazin par Pellisson est un Chef-d'œuvre. 644. Préfaces excellentes. *là-même*, *a*.

Préjugez, font trouver du mal ou du bien par tout. I. 207 *a*. Un de leurs effets. II. 852 *b*. Combien il est difficile de les surmonter dans la recherche de la Verité. III. 643 *b*. Leurs mauvaises suites. IV. 217 *b*.

Préjugez de Religion, leurs mauvais effets. I. 543 *b*.

Préjugez légitimes contre le Calvinisme, qui est l'Auteur de ce Livre. I. 344 *a*.

Prélats, avis que la Maitresse d'un Prélat lui donna un jour. II. 342 *b*. Quand ils commencérent à fréquenter la Cour, & le mal qui en arriva. 503 *a*. Leur résidence dans leurs Evêchez n'est d'aucune efficace pour la réformation des mœurs & des abus. 851 *b*. Ils sont souvent sacrifiez au Pape dans les Démêlez que les Princes ont avec lui. 873 *a*.

Prémontré, le Fondateur de cet Ordre [illegible] rétiques. IV. 319 *b*.

Présages, leur vanité. II. 140 *a*. [illegible] présages. 264 *b*. Réflexion [illegible] nément. III. 664 *a*, *b*.

Prescience de Dieu nullement [illegible] I. 460 *a*.

Prescription, est quelquefois u[illegible] d'un fait. I. 599.

Présence réelle: Jean Polier [illegible] pourtant que sacramentale. [illegible] des Eglises Réformées ne [illegible] *même*.

Présens: doivent être faits par [illegible] qui sont aimez. II. 183 *a*.

Prêtres sont les plus à craindre [illegible] Il n'y a rien, selon Montagne, [illegible] net quarré. 621 *b*. Prêtre [illegible] Abbesse dont il étoit amoureux. [illegible] de coureurs, & qui s'offrent [illegible] ses à bon marché. 91 *a*. Ce [illegible] Farel. 444 *a*. Les Prêtres [illegible] subir le joug du célibat, que [illegible] un tems où le concubinage [illegible] parmi eux. III. 141 *b*. Prê[illegible] crut mort. IV. 451 *b*. Hara[illegible] Prêtres Concubinaires. I. 65[illegible]

Prêtres Saliens, ce que Quintili[illegible]

Préture, quand instituée dans [illegible] descendoit à cette Charge. 7[illegible] quelquefois. *là-même*.

Prévention, exemples étonnans [illegible] *Préjugé*.

Preuil (St.) s'il ne fut exécuté [illegible] avoit dépuis un Cardinal de Ri[illegible]

Preux, Expédition des sept Preux. [illegible]

Priam, en quoi consistoit son [illegible] Où, comment, & par qui tué. III. [illegible]

Prideaux cité. III. 271 *b*, 364 [illegible]

Prier, c'étoit la coutume de [illegible] visage en priant vers un certain [illegible]

Prieres, sont combattues par de[illegible] des Péripatéticiens sur les prie[illegible] les des fainéans sont desagréabl[illegible] Difficultez à examiner sur le[illegible] commencer par-là quand on [illegible] leux que le Mariage. I. 419 *b*. [illegible]

Prierias (Sylvestre): Confondu avec [illegible]

Prieris, Village d'Italie: où situé. III. [illegible]

Princes, Réponse d'un Prince. I[illegible] ser d'une maniere de communi[illegible] la priere. 406 *a*. Il en coute c[illegible] ré par des Libelles. 640 *b*. La [illegible] à les renverser du thrône que [illegible] *a*. Voiez aussi II. 339 *a*. N[illegible] les Livres qu'on leur dédie. I. [illegible] nes Princes. 265 *a*. Ce qu'on [illegible] n'est qu'un moindre mal. 643 *a*. [illegible] ge qu'ils n'aient pas tout le mérite [illegible] *a*. Bizarrerie de leur politique d[illegible] autres. 82 *b*. Bien plus malheureux [illegible] *stre où ils sont réduits de faire* c[illegible] pas de plus grands ennemis qu[illegible] Panégyristes, les Devins, & l[illegible] gent ceux dont ils sont assurez [illegible] dont ils se défient. 139 *b*. Vo[illegible] en un mot que tous les Sermon[illegible] des. 208 *b*. Il ne suffit pas de [illegible] nir quelque chose, si on ne la f[illegible] Sont servis avec plus de zele qu[illegible] souvent esclaves de leurs esclaves [illegible] *grands Princes sont malheureux* [illegible] jouent du public. 277 *a*. Ils c[illegible] l'intérêt leur commande. 340 *b*. [illegible] ces, & tolérer les méchans. 37[illegible] sacrifiée aux intérêts d'un Ministre [illegible] *grands inconvéniens par des Edits* [illegible] *mauvaise foi desapprouvée par* [illegible] *tent rarement à leur honneur de* [illegible] 873 *a*. *Il n'y a point de petits* [illegible] *Ils ont eu le droit de faire des L*[illegible] ge, & personne ne le leur a ôté. [illegible] scrupuleux. 170 *b*. Leur entrev[illegible] que de profit. 179 *b*. Leurs jal[illegible] pas gouverner leurs Etats avec [illegible] On peut dire par rapport à eux, [illegible] Soleil couchant & qu'on regarde [illegible] Edits contiennent souvent des ho[illegible] mensonges. 344 *b*. Il y en a qui [illegible] que les autres hommes sur le car[illegible] mes sont impudiques. 488 *b*. I[illegible] leur Majesté desarmée. 558. Peuv[illegible] vernement avec un Ministre. 612 [illegible] ble d'être sincere quand on parle [illegible] vivant de leurs fils. *là-même*. Le[illegible] eux-mêmes les graces, & laissent [illegible] châtier. 670 *a*. Se font la guerre [illegible] veulent. 766 *a*. Cherchez *Roi*. [illegible] ner des avis. 829 *a*. Ils ne doiv[illegible] par des railleries. IV. 310 *a*. Li[illegible]

choses sur les qualitez qu'ils doivent avoir. II. 112. Divers Auteurs qui ont écrit de leur Institution, & les diverses méthodes qu'ils ont prises. IV. 89 *a*. On aime mieux commettre un péché que de déplaire à ceux qui peuvent faire ou renverser la fortune. 617. Il n'est point sûr de juger d'eux par les Ecrits qu'on publie contre eux dans la chaleur des Factions. 149 *b*.

Princesses, sont obligées de faire les prémieres avances en amour à leurs inferieurs. II. [illegible] Ne peuvent guere cacher leur âge. III. [illegible] Ne pourroient faire réussir une intrigue de galanterie, si elles n'avoient des confidentes. 482 *a*.

Principautez [illegible], ceux qui y montent sont ordinairement [illegible]. I. [illegible]

[illegible], divers sentimens sur le principe de toutes choses. II. [illegible]

Principes, pour en embrasser un il ne faut pas attendre qu'il soit à couvert de toute difficulté. I. [illegible] *b*. La plupart des gens changent de principes à mesure qu'ils changent de païs & d'intérêts. [illegible] Les hommes ne se conduisent gueres selon leurs principes. III. [illegible]

Principes (Dogme des deux) l'un bon, l'autre méchant, origine de ce Dogme. III. 626 *a*. & 668 *b*. Empedocle commença [illegible] ce Dogme. IV. [illegible] Cherchez *Mal*.

Prior (Benjamin) ce qu'il dit de la Princesse de Condé. I. 667 *b*. Et au sujet de la Maréchale de Guebriant. II. 630 *a*. Et de quinze Dames de la Cour. *là-même*.

Priorato (Galeazzo Gualdo), ce qu'il dit des suites de la Victoire d'Avein. III. [illegible]

Priscillianistes (François) I. [illegible]

Priscillien [illegible] pour ses Hérésies. III. 79 *a*.

Prise d'armes, Mr. Amyraut condamne la prise d'armes des Sujets contre leur Prince. I. 255 *b*.

Privileges, pourquoi les Etats de Hollande les accordent. IV. 621. Celui de ce Dictionnaire n'a été accordé qu'après un long examen. [illegible] du Moreri. *là-même*.

Probabilisme, Ouvrage d'[illegible] Jésuite contre cette Doctrine. [illegible]

Probité, comment [illegible] définit cette vertu. I. 132.

[illegible] pour une Pension [illegible] à un Chev. IV. 88 *b*.

Procession [illegible] par François I, pour expier l'attentat des Hérétiques. I. [illegible]

Procles, s'il a cru que les Bêtes n'étoient que des automates. III. 653 *a*.

Procope, qui le premier [illegible] pour son Histoire en Grec. II. [illegible]

[illegible]. II. [illegible]

Procureurs, il n'y en a [illegible] des Saints. III. 606 *a*.

Prodicus, étoit le Fondateur des Adamites. I. 97 *a*.

Prodiges multipliez par la crédulité des Paiens. I. 312 *b*. Font plus de bruit dans les Païs éloignez que dans ceux où l'on prétend qu'ils sont arrivez. II. 791 *b*.

Proerosia: Sacrifices que les Athéniens firent pour tous les Grecs. II. 4 *a*. [illegible] *là-même*.

Profanation horrible de plusieurs choses saintes sous Hadrien. I. [illegible]

Professeurs, les bassesses de quelques-uns, leur amour sordide pour le gain qui les fait courir de poste en poste. I. 40 *b*, 138, [illegible] Professeur qui fit un aveu peu ordinaire. I. [illegible] Professeurs en Philosophie dans les Universitez de France n'expliquent point la Politique. 563 *a*. La mort d'un seul Professeur [illegible] la paix dans les Societez. 579 *a*. Il y a des Professeurs qui vendent la solution des *plus grandes Difficultez*, pour ceux qui leur donnent le plus d'argent. II. [illegible] La plupart [illegible] sous les yeux quand ils font Leçon. [illegible] *a*. [illegible] quelques-uns falloient mettre sur la porte de leur Auditoire [illegible] Il y en a qui permettent tout à leurs Pensionnaires, pourquoi cela. III. 7 *a*. Livre qui ne contenoit autre chose que les injures que deux Professeurs ont publiées l'un contre l'autre. [illegible] Plaintes contre leur multitude. IV. [illegible]

Profession, [illegible] ceux qui en exercent quelqu'une. I. [illegible] On doit [illegible] dans les termes de sa Profession. II. 87 *a*. Les Allemands n'en apprennent qu'une. I. 46 *b*. Les François s'attachent volontiers à plusieurs. *là-même*.

Promesses, crédulité des Peuples à cet égard. III. 181 *b*.

Prométhée, pourquoi & comment puni par Jupiter. II. 890 *a*. Attaché sur le Mont Caucase. I. [illegible]

[illegible] qui avoit de grands agrémens. III. 597 *b*.

Propétides, femmes que Vénus poussa à se prostituer, à cause qu'elles n'avoient pas voulu convenir qu'elle fût une Déesse. III. [illegible]

Properce cité. III. [illegible] Passage de ce Poëte mal entendu par [illegible]

Prophetes, disposition de leurs manieres. I. 197 *a*. On nommoit ainsi ceux qui dans les Colleges des Prêtres d'Egypte en étoient comme les Docteurs & les Chefs. [illegible] *b*. Les illusions & les échappatoires des Prophetes modernes. II. 308. Les Princes qui s'en moquent le plus s'en servent pourtant avec beaucoup de fruit. [illegible] D'où vient qu'ils sont si souvent seduits. [illegible] Pierre de touche pour connoître les véritables. III. 271 *b*. On tâche de justifier les nouveaux aux dépens des vieux dont nous parle l'Ecriture. IV. [illegible], *b*. Leur but en balotant les nombres de l'Apocalypse. [illegible] *b*. Aussi hardis quoique [illegible] Un de leurs Artifices. IV. [illegible] Ceux qui ne sont point appuiés du bras seculier, &c. sont exposez à un grand [illegible] *là-même*.

Propheties, ceux qui les entreprennent ne veulent jamais avoir tort. I. [illegible] De quelle maniere Saint Bernard excusoit la fausseté de ses Prophéties. [illegible] On les suppose pour les besoins d'un Etat. [illegible] *b*. Exemple de ces fourberies prophetiques. 101 *a*. [illegible] des femmes qui se commettent par des Prophéties. 139 *b*. Les plus chimériques peuvent amener sur la scéne les grandes Révolutions. 308 *b*. On en a toujours supposé, quand on a voulu porter les peuples à la révolte. III. 22 *a*. Nouvelles Découvertes de Braunbom pour les expliquer. I. 657. Parler de les accomplir, c'est vouloir introduire le carnage & le massacre. 660 *b*. Ceux qui ont l'Autorité souveraine parmi les Protestans n'ont point d'égard à leurs vaines Explications. *là-même*.

Propositions condamnées doivent avoir toutes leur note particuliere. I. 239 *b*. Réflexion sur la Censure vague qu'on en fait. 289 *b*, & 421 *b*. Méthode de les extraire quand on veut faire censurer un Livre. *là-même a*. Si deux Propositions contradictoires sont quelquefois véritables & quelquefois fausses. 353 *b*. S'il s'ensuit que toute Proposition étant vraie ou fausse, tout arrive fatalement. II. 375 *a*.

Propreté, en quoi consiste la véritable. I. 133 *b*.

Proprietez des choses, on n'en peut rendre raison, que lorsque ces choses ont été faites librement par une cause qui a eu ses raisons en les produisant. II. 275 *a*. Il y en a plusieurs de naturelles qu'on a attribuées à des causes miraculeuses. 900 *a*, *b*.

Prospérité, si elle est la marque de la vraie Eglise. III. 260 *b*, & 274 *a*, *b*. Exemple du néant de la Prospérité. 184 *b*. Inconstance des raisonnemens qu'on fait à l'égard de la Prospérité & de l'Adversité. 274 *b*. Fausses conséquences que l'on tire de la Prospérité & de l'Adversité. 277 *b*. Voiez aussi 393 *a*.

Protagoras, mettoit en problême la Religion. II. 282 *a*.

Protectores Domestici, il falloit être de bonne Maison pour entrer dans ce corps. III. 313.

Protestans, quand & où leur ruine a été projettée. I. 88 *b*. On a dit qu'après avoir secoué le joug Papal ils trouvoient que le joug de la Puissance séculiere n'est pas plus doux. 152. Ils ont toujours soutenu qu'il n'étoit pas besoin de miracles pour justifier la Réforme. III. 63 *b*. Sont surpris assemblez à Paris en 1557, au nombre de quatre cens dont sept furent brulez. I. 550 *a*. Ils obtiennent presque tout ce qu'ils veulent après la fuite de Charles-Quint devant le Duc Maurice. 147 *b*. Bannis par l'Empereur ils esperent de retourner dans leur patrie. II. 307 *b*. Leurs affaires ne peuvent manquer d'être dans une heureuse situation, & pourquoi. 352 *b*. Combien l'émulation de deux grands Princes leur a été utile. 504 *a*. Le Duc d'Orleans second fils de François I leur offre de faire prêcher leur Religion. 505 *b*. Favorisez par des Princes Catholiques. 827 *b*, & 729 *a*. Leur dessein de se liguer contre les entreprises des Jésuites. 803 *a*. Ils ne calomnient point les Catholiques, en leur reprochant des miracles qui se trouvent dans leurs Légendes. III. 258 *b*. On traite de leur réunion. 446 *a*. Devroient cesser de faire des Livres de controverse les uns contre les autres. 752 *a*. Ils se défient fort des Jésuites qui veulent embrasser leur Religion. IV. 41 *b*. Informations contre quelques-unes de leurs Assemblées à Paris. 62 *a*. Il n'y avoit rien de captieux dans la clause de la Confession qu'ils présenterent au Roi à Poissi. 117 *b*. Pourquoi un Pape augura, qu'ils ne seroient pas de longue durée. 231 *a*. Pensionnez par le Cardinal de Lorraine. III. 161 *b*. Chacun d'eux a reçu un ordre semblable à celui qu'Ehud avoit reçu. I. 657 *a*. Deviennent Maîtres de plusieurs Villes. *là-même b*. Affoiblis & opprimez par les Catholiques pendant les dix dernieres années du XVII Siecle. 658 *b*. Quand on pourra les exhorter à faire la Guerre au Pape. 661 *a*. Ceux qui ont l'Autorité Souveraine parmi eux ne se conduisent point sur les Prédictions de leurs Ecrivains. *là-même b*. Font encore des Livres pour soutenir l'Historiette de la Papesse. III. 586. Peu éclairez sur leurs intérêts à ce sujet qui ne leur importe guere. 591. Peu équitables à l'égard de Blondel, qu'ils devoient imiter. *là-même*. Leurs Disputes avec les Jésuites n'ont jamais été si violentes que pendant les trente prémieres années du XVII Siecle. 581 *b*. Auteurs Protestans qui soutiennent le Conte de la Papesse depuis le Livre de Florimond de Remond, & celui du P. Labbe. 586 *a*. Auteurs Protestans qui ne l'ont point cru. *là-même b*. Parlent très-desavantageusement de Paul II. 622. Ce ne sont pas eux qui ont ajouté le Conte de la Papesse à la Chronique de Martin Polonus. 774 *a*. Estiment les Ouvrages de Ruysbroeck. IV. 105 *b*. Leur procédé touchant les obscénitez rapportées par leurs Ecrivains, ou par les Papistes. 653 & 663. Se sont déclarez pour Savonarole; mais ils ne l'envisageoient que du beau côté. 155 *b*. Lui donnent la qualité de Martyr. 157 *a*, *b*. Accusez d'humeur violente & séditieuse, &c. 170 *a*, *b*. Deux Auteurs aussi fous l'un que l'autre, écrivent l'un sur la ruine des Protestans, l'autre sur celle du Papisme. 508 *a*, *b*. Se prévalent des Maximes de Windeck pour rejetter sur la Cour de Vienne les Causes de la Guerre d'Allemagne. *là-même*.

Protestantisme, Il y a des gens qui souhaiteroient que son Histoire n'eût été composée ni par un Catholique Romain, ni par un Protestant. IV. 47 *a*.

Protogene, Peintre, n'étoit jamais content de ses Ouvrages. III. 119 *b*. Voiez aussi IV. 205 *a*.

Provence: Pierre de Quiqueran fait un Livre des Louanges de cette Province. IV. 15.

Provençaux, leurs vacarmes contre Mr. de Launoi, pour avoir voulu les guérir de quelques erreurs. I. 255.

Proverbe, origine du Proverbe *Græcum est, non potest legi*. I. 48 *a*.

Providence, la vanité de l'homme la lui fait révoquer en doute. I. 18 *a*. Axiôme d'un Auteur moderne sur la Providence. 67 *a*. Est supérieure à tous nos desseins les mieux concertez. 254 *b*, & 255 *a*. Si on peut être honnête homme sans la craindre. 377 & II. 365 *a*. On dispose d'elle avec un peu trop de témérité. [illegible] 539 *a*. Et on s'ingere trop dans ses conseils. III. 277 *a*, *b*. Voiez aussi 302 *b*. Si en faisant le Monde elle a fait aussi les maladies & les vices à quoi les hommes sont sujets,

sujets. II. 175 *a.* Les Poëtes en parlent sous des métaphores trop hardies. 207 *b.* La prospérité des méchans ne nous en fait guere douter quand nous nous ressentons de cette prospérité, ou que du moins nous n'en recevons aucun mal. 282 *a.* Les raisons que l'on emprunte de son train ordinaire pour la prouver, ne sont pas bonnes pour toutes sortes d'incrédules. 284 *b.* On a dit que le châtiment de quelques Impies étoit une Sentence d'absolution pour elle. 294 *b.* On voit souvent que ceux-là s'en défient qui croient avoir des inspirations. 307 *a.* N'exauce point les faineans. *là-même.* Si ceux qui la nient ne peuvent pas vivre en Société. 365 *a.* En quels cas on en est toujours content. 438 *a.* Ses decrets viennent à bout de tout. 652 *b.* Murmure contre elle à cause de la prospérité des méchans. 697 *a.* Opinion qui la nie, & qui va plus loin que celle d'Epicure. 832 *a.* Jusqu'où elle éleve & abaisse les hommes, quand il lui plait. III. 70. Les mauvaises qualitez des hommes sont quelquefois plus propres à l'accomplissement de ses Decrets, que les bonnes. 229 *b.* Si l'on peut dire qu'elle renverse les prospéritez mondaines pour faire montre de sa puissance. 671 *b.* Est révoquée en doute à cause de la prospérité des méchans. IV. 99 *b.* Voiez aussi II. 294 Considérée d'un côté n'est pas propre à porter les mondains à la vertu. IV. 238 *b.* Combien ce Dogme est capable de nous rendre gens de bien, & de nous consoler. 343 *a.* Aveugle quelquefois les hommes. 375 *b.*

Province, d'où dépend la gloire d'une Province en certains tems I. 336 *a.* Le nom de Province que porte une personne désigne une basse extraction. III. 362 *b.*

Provinces: leurs divisions ont souvent changé. I. 375.

Provinces du Païs-Bas avec la Franche-Comté formoient le Cercle de Bourgogne. I. 645. Charles-Quint vouloit les ériger en Roiaume & le nommer *Regnum Leoninum. là-même.*

Provinces-Unies, qui le prémier fut leur Ambassadeur à la Cour de France. I. 2. Et quel rang y fut donné depuis ce tems-là à leurs Ambassadeurs. *là-même.* Les affaires y allérent toujours de mieux en mieux, depuis qu'un Visionnaire les eut menacées de la vengeance du Ciel. III. 27 *b.* Elles sont les boulevards de l'Empire, les plus fermes appuis des Païs-Bas, les Médiateurs & les Garands de la Paix. 133 *b.* Fort maltraitées dans une Harangue sous le nom d'Herimannus Conrad. II. 112. Voiez *Etats Généraux.*

Provincial (Lettres au) voiez *Lettres Provinciales.*

Provinciaux jouez par Moliere, & pourquoi. I. 135 *a.* Sont de grands patineurs. III. 575 *b.*

Prudence, si elle permet de résister aux esprits violens. I. 703 *a.*

Prudence, Abrégé de la Vie de ce Poëte. III. 823 *a.*

Prusse, érigée en Roiaume. IV. 249 *a.*

Psammenitus ne pleure point la misere de ses enfans, & pleure celle de ses amis. III. 667 *b*, *n.*

Psammitichus s'assujettit tout le Roiaume d'Egypte. III. 488 *b.*

Psautier: Reproches qu'on fait aux Réformez touchant un changement de leur. III. 355 *a*, *b.* Quand celui des Réformez fut imprimé avec Privilege. *là-même.*

Pseaumes mis en Vers François, sur quels Airs on les chanta. I. 333 *b.* Faits concernant la Version de Marot. III. 350 *a*, *b.* Et de Beze. *là-même.* Voiez aussi 352 *b*, & 353 *a.* L'Eglise de Geneve qui s'étoit servie la prémiere de la Version de Marot & de Beze*, a été la prémiere à l'abandonner. 353 *a.* Postposez ou égalez à Pindare. IV. 45 *b.* La Version de Sainte Aldegonde a eu le même sort que celle de Conrart. 124 *b.* Changement de goût par rapport à ces Cantiques. 427 *b.* Traduits en Vers Italiens par J. C. Paschali. III. 610.

Pseaumes & Proses de l'Eglise: c'étoient les Opera des XV & XVI Siecles. II. 165 *a.*

Pterelas, quelques Remarques sur sa tasse. IV. 330 *a*, *b.*

Ptolomée, embarras de son Systême touchant les Sphéres célestes. II. 95 *b.* Qui publia le prémier son Almageste en Grec. 612 *a.*

Puberté, quand on a cessé d'en juger par l'inspection des parties. IV. 3 *b.*

Public, étoit trompé long-tems avant l'invention de la Gazette. I. 92. Son ingratitude. 150 *b.* Il est nécessaire pour le Bien-Public de faire reconnoitre les Grands-Hommes par leurs bons & par leurs méchans côtez. 393. Ses caprices & ses bizarreries à l'égard des Ouvrages des Savans. 436 *b*, & II. 195 *a.* Mérite du respect. I. 464 *b.* Si les vices lui sont quelquefois aussi utiles que les vertus. II. 652 *b.* Esprit mercenaire de ceux qui le servent. 684 *a.* Avec quelle hardiesse on s'en joue. IV. 563 *b.*

Publicain, qualité décriée dans l'Evangile & dans les Auteurs profanes. IV. 440 *a.*

Pucelle, les Grecs & les Romains donnoient à ce mot un sens plus étendu que nous ne faisons. I. 669 *b.* Ce qu'Agur en a dit. II. 88 *b.*

Pucelle d'Orleans, son Histoire. II. 681 *b.*

Pudeur, ne revient gueres quand elle est perdue. I. 647 *b.* Icarius lui érige une Statue, & pourquoi. III. 645 *a.*

Puer, on pouvoit être appellé ainsi à l'âge de vingt ans, dans la belle Latinité. III. 360 & 687.

Puis (Mademoiselle du) laisse une Pension à son Chat, & cause par-là un Procès singulier. IV. 88. *b.*

Puissance, la Séculiere & l'Ecclésiastique ont besoin l'une de l'autre. I. 172 *b.* Voiez aussi IV. 474 *a.*

Puissance Roiale: Althusius cité comme en aiant mal parlé. I. 168.

Puissances Ecclésiastiques: désignées par les Gardes de la Ville du Cantique des Cantiques, Explication qui fait enfermer son Auteur. III. 87 *a*, *b.*

Punir, toute une Nation punie pour le crime d'un particulier. I. 113 *b.* Ce que Bion disoit sur ce qu'on remarque que la Justice divine punit quelquefois sur les enfans les fautes des peres. 567 *a.* Les Païens se représentoient leurs Dieux comme punissans le crime en poussant le criminel dans un nouveau crime. III. 403 *a.*

Purgatoire, ce qu'un rieur dit de François I, au sujet du Purgatoire. II. 90 *b.*

Puristes, ont trop appauvri la Langue. II. 587 *a*, *b.* Leurs Principes bizarres. IV. 651, 653, & 654. Ne cherchent point les Intérêts de la pudeur dans leurs expressions affectées. 655. Il y en a eu dans tous les Siecles. 659. Inégalité de leur conduite. 663.

Puritains, d'où leur vient ce nom. I. 179 *a.*

Purum putum, que veut dire cette expression. I. 160.

Putain: si ce mot est plus grossier que celui de *Courtisane.* IV. 656.

Putain Roiale: qui fut ainsi nommée, II. 90.

Putains, *Paillardes:* un Auteur souhaite qu'on appelle ainsi publiquement toutes les femmes qui donnent dans le luxe. II. 110 *b.*

Putanisme de Rome: les Auteurs de ces sortes de Livres ne sont pas Auteurs originaux. I. 187 *a.*

Puteanus (Erycius) a écrit du point du jour. IV. 602. S'est mal exprimé en parlant de ceux qui font le tour du Monde par l'Orient. *là-même.* Réfuté par Michalor qui oublie de lui objecter une chose. 601 *a.*

Q.

Q, Un Bénéficier est dépouillé de ses revenus, pour la prononciation de cette lettre. IV. 27 *a.*

Qualitez, effet des proportions & des disproportions entre les qualitez d'un même homme. I. 483 *b.* La différence qu'il y a entre celles qu'on nomme manifestes & celles qu'on appelle occultes. II. 298 *b.*

Qualitez corporelles, ne sont point dans les objets. III. 732 *b.*

Quartier du Roi: Réponse qui s'est faite diverses fois touchant le Quartier du Roi. III. 47 *b.*

Quercetanus maltraité par Patin. III. 279 *b.*

Querela Infantium: il y a divers Exemplaires de ce Livre dans les Bibliotheques de Paris. II. 216 *a.*

Quernus promu à la dignité d'Archi-Poëte, & couronné solennellement. III. 82 *b.*

Question, il est presqu'impossible d'en vuider aucune par des Disputes de vive voix. III. 758 *a.*

Question, inconvéniens de cet usage. II. 609 *a*, *b.*

Question Roiale & sa Décision: Eclaircissement sur cet Ouvrage. IV. 37 *a*, *b.*

Questure, les personnes Consulaires ne refusoient pas cette charge, quoiqu'au-dessous de la Preture. II. 72 *b.*

Qui pro quo, on en voit souvent dans les Auteurs. I. 56 *b.*

Quick loué pour son Recueil des Synodes de France. I. 467 *b.*

Quietisme, pensées qui en approchent fort. I. 111 *a*, *b.* Sa conformité avec l'Origénisme spirituel. III. 546 *a.* On en trouve les semences dans Platon. 759 *b.* Enseigné dans l'Orient & dans l'Occident. IV. 254 *b.* Voiez aussi 326 *b.*

Quietistes, échantillon de leurs Visions. I. 654 *a.* Voiez aussi II. 298 *a.* Prétendent que leurs principes sont aussi anciens que la Théologie Mystique. *là-même b.* Ce qu'ils disent de la fausseté des notions sous lesquelles on représente la Divinité, est approuvé par des Philosophes. *là-même.*

Quinaut, Vers à son sujet. IV. 396 *a.*

Quinquina, comment on l'appelloit au commencement. III. 220 *a.*

Quinte-Curce valut mieux pour la guérison d'un malade qu'Avicenne, & les autres Auteurs Médecins. III. 463 *a.* Traduction Turque de cet Auteur promise. IV. 271 *a.*

Quintilien, Jugement qu'il fait de Pacuvius, & d'Accius. I. 44 *a*, *b.* Nous a conservé une Pensée de bon sens. *là-même.* Ce qu'il dit d'un Accusateur de profession. II. 80 *a.* Et de la facilité d'écrire. 627 *a.* Et d'un Ecrit qu'on ne cesse de retoucher & de refondre. III. 120 *a.* Censure les Ecrivains qui ne peuvent jamais se contenter. 299 *a.*

Quintin (Jean): son Jugement des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet. I. 628 *a.*

Quolibet sauve la vie à un soldat. I. 491 *a.* Observation sur un Quolibet Latin. II. 315 *b.*

R.

R*Abec*, son martyre. IV. 251 *a.*

Rabelais, ce qu'en dit Girac. III. 647 *b.* Lu & estimé de bien des gens d'honneur & de probité, ne plaisoit guere à l'Auteur. IV. 620.

Rabelais réformé, ce que c'est que ce Livre, & par qui composé. II. 531 *b.*

Rabin fameux, converti par une femme savante dans une Dispute réglée. IV. 323 *b.*

Rabins, comment quelques-uns d'entre eux expliquent le 7 Vers. du Pseaume LI. II. 253 *a.* En quoi ils semblent avoir connu la doctrine du péché originel. *là-même.* Ce qu'ils ont imaginé pour expliquer les variations de la Nature. III. 305 *a.* Ce qu'ils disent d'un petit os qu'il y a dans le corps de l'homme, & qu'ils appellent *Luz.* 741 *a.* Sentiment de quelques-uns d'eux sur l'ame des Bêtes. IV. 78 *b.*

Rabutin (Bussi) cité. I. 310 *a*, & IV. 162 *a.* Ce qu'un Auteur lui écrivit. II. 555 *a.* Epigramme Latine contre lui. III. 378 *b.* Faits qui le concernent. IV. 585 *a*, *b*, & *suiv.* Ce qu'il dit de la contrarieté des piéces qui composent l'homme. III. 561 *a.* S'il est l'Auteur des Amours du Palais Roial. IV. 585 *a.* Aveu qu'il fait. 587. Ses Amours des Gaules plus dangereuses que la Satire de Petrone. 656.

Racan, ce qu'il estimoit le plus en lui. IV. 385 *a*.
Racovie, quand & à quelle occasion le College des Unitaires y fut démoli. IV. 229 *a*, 233 *a*.
Ragguagli du Parnasso, qui en est l'Auteur. I. 585 *b*.
Ragotski (Sigismond) ce qui lui est signifié de la part de Dieu. II. 307 *a*. Ses perplexitez sur la guerre qu'on voulut qu'il fit. *là-même*. On débite après la mort de ce Prince des Révélations qui le supposoient encore vivant. *là-même b*.
Ragotski (George) initié aux mysteres de Drabicius. II. 308 *b*.
Ragueneau, Satire contre ce Poëte. II. 251 *b*.
Rajeunir, s'il est d'un homme sage de vouloir rajeunir. III. 798 *a*.
Railleries, de gens qu'on brûloit en effigie. I. 616 *a*. Ne sauroient être bonnes si elles n'ont d'autre fondement que des mensonges. II. 196 *a*, 711 *a*, & 891 *a*. Cherchez *Plaisanteries*. Il y en a de si fines, qu'elles fâchent sans qu'on s'en puisse plaindre. III. 816 *b*.
Railleurs, ce que font ceux qui ont de l'esprit. I. 92 *a*, & 485 *b*. Préferent leurs railleries à leurs amis. 133 *b*. Ne doivent jamais fonder leurs plaisanteries sur des faits évidemment faux. II. 196 *b*. Sacrifient toutes choses à la passion de dire un bon-mot. III. 336 *b*.
Raynaud (Theophile) deguisé sous le nom de *Stephanus Emonerius*. I. 458 *a*. Accusé d'avoir censuré le Symbole des Apôtres. II. 538 *b*.
Rainold (Guillaume) ce qu'on conte de lui & de son frere. IV. 307 *a*.
Raison, a diverses faces. I. 473 *b*. S'il faut consulter ses lumieres. 649 *a*. Sa vanité & sa foiblesse. II. 380 *b*, & III. 307 *b*. Voiez aussi 471 *a*, & 627. Réflexions sur ses foiblesses. II. 768 *b*. Elle n'est propre qu'à nous découvrir nos ténébres, notre impuissance, & la necessité d'une Revelation. III. 307 *b*. Est en guerre continuelle avec le corps & les sens. 560 *b*. Est incapable de nous faire faire ce qu'elle nous fait approuver. 561 *b*. Les Philosophes ont reconnu son esclavage, & soupçonné la cause qui le produit, & n'ont point ignoré que le pouvoir de la Raison s'est perdu, & que sa lumiere s'est néanmoins conservée. 561 *a*, *b*. Combien sa destinée est déplorable. 627 *a*. Il est utile de l'humilier. 629 *b*. Sa foiblesse nous doit conduire aux lumieres de la Révélation. 632 *b*. Ce que Cotta en dit. 628 *a*. Est une source d'illusion aussi bien que les sens. 684 *b*. Voiez aussi IV. [illegible] *a*, *b*. Ce n'est pas elle, mais la foi qui nous fait Chrétiens. III. [illegible] *a*, *b*. Si l'évidence qui est son *non plus ultra*, peut être ce qu'on appelle *criterium veritatis*. 733 *a*. Voiez aussi IV. 523 *a*, *b*. Si en suivant ses lumieres, & secouant le joug de la Tradition, on est conduit à l'Athéïsme. 423 *a*, *b*. Cherchez *Philosophie*. Les meilleures Raisons perdent leur force dans la bouche d'un misérable. 39 *b*. Les Mystéres de l'Evangile sont au-dessus d'elle, ou même contre elle. 630. Les Théologiens auront toûjours du desavantage dans une Dispute où l'on ne se servira que de ses Lumieres. *là-même*. Elle ne peut point fournir de Réponses à ses propres Objections, il faut recourir à l'Autorité de Dieu. *là-même*. Les Catholiques & les Protestans s'accordent à la recuser dans les Controverses sur les Mysteres. 632. Réformez qui veulent augmenter ses emplois dans la Théologie sont suspects de Socinianisme. *là-même*. Ses égaremens lorsqu'elle parle des choses divines. 634. On y doit renoncer pour recevoir la Foi, Ridicule qu'on a donné à cette Pensée, & Réfutation. 645. Se doit taire quand la Parole de Dieu parle. 621.
Raisonnemens, il y en a qu'on peut éluder par un trait de plaisanterie. I. 444.
Rambouillet (l'Hôtel de) son éloge. II. 565 *b*.
Rambouillet (Madame de) quelle étoit sa vertu. III. 297 *a*.
Ramisme combiné avec les Disputes de Théologie. II. 311 *a*. Fleurit en Suisse. IV. 31 *a*.
Ramistes, leurs Disputes combinées avec celles des Théologiens. II. 31 *a*. On se moque aujourd'hui de leurs Querelles avec les Péripatéticiens. *là-même*.
Ramus, Epigramme faite contre lui. III. 596 *a*. Etoit un pilier de la Cabale qui vouloit changer la Discipline. IV. 574. Sa methode fort estimée par Guill. Adolphe Scribonius. 180 *b*.
Ranulphe de Hygeden, Moine Benedictin, confondu avec Radulphus Flaviacensis. IV. 18 *a*.
Raoul le Noir: autrement nommé *Radulphus Flaviacensis*. IV. 18.
Rapin (Nicolas): ses Discours avec le Jésuite Guignard prêt à être exécuté. II. 639 *a*.
Rapin (le Pere) juge que le XVII Siecle est supérieur au précédent en lumieres & en habileté. I. 66 *a*. Est relevé de plusieurs erreurs concernant les études & les divers emplois d'Aristote. 309 *a*. Il ne se donnoit pas la peine de consulter les Originaux. 328 *b*. Belle Pensée de cet Auteur sur les grands Hommes. 431 *b*. Son égarement sur un passage de Plutarque, où il est parlé d'Epicure. II. 364. Cité. 416 *a*.
Rapt, puni de mort en France. III. 718 *b*. Ne peut être justifié. 719 *a*.
R[illegible], ulcere très-malin. I. 28 *b*.
Ratisbonne, Histoire de sa Conférence. II. 823 *b*.
Ravaillac, s'il a pu être porté à assassiner Henri IV par la doctrine des Jésuites. III. 330 *b*. Ce qui le porta à commettre son parricide. 332 *a*.
Ré (l'Ile de) confondue avec l'Ile de Rié, est cause d'un Anachronisme. IV. 243 *b*.
Réal (l'Abbé de saint) injustement censuré, au sujet du *Squittinio della libertà Veneta*. IV. 429 *a*. Cité. III. 178 *b*, & 735 *a*, & IV. 371 *b*.
Rebatiser, s'il faut rebatiser les enfans batisez par une femme. I. 488 *a*.
Rebelles, s'ils font tout ce qu'ils peuvent, au lieu que ceux du Parti du Prince ne font que ce qu'ils doivent. I. 493 *a*. Leurs artifices. 186 *b*. Leur protestation ordinaire qu'ils n'en veulent point au Roi. II. 336 *b*.
Rebellion, celui qui en est le Chef demande plus de soumission que le vrai Maître. II. 657 *b*.
Rebenstock, ses *Colloquia mensalia*. III. 225 *a*.
Récit, le prémier qui se soit fait a été infidelle. II. 418 *b*. Ce qui étoit un funeste présage pour l'avenir. *là-même*.
Recollects: Aloisio de Leon compose leurs Regles. III. 87.
Recommander, on se trouve très-mal de recommander un plus habile que soi. II. 90 *a*.
Récompenses, il faut chercher la récompense d'une belle action dans l'action même. I. 322 *a*. Ce qu'un Auteur devroit faire pour en obtenir du public. II. 684 *b*.
Reconciliation, Fête que les Juifs célèbrent par l'oblation d'un coq, & autres cérémonies. II. 525 *b*.
Recueils, ceux des gens de lettres tiennent du naturel de la renommée. I. 14 *b*. Recueil de Chansons spirituelles sur des Airs tout-à-fait burlesques. 333 *a*, *b*.
Redi cité. III. 628 *b*.
Réformateurs, ont crié contre le Péripatétisme, & pourquoi, selon le Pere Rapin. I. 329 *a*. Le style mordant de deux d'entre-eux leur a été fort utile. I. 599 *b*. Reproche qu'on leur faisoit d'avoir entrepris la guerre contre Rome, comme les Grecs contre Troie, afin d'avoir une femme. II. 19 *a*. Le tempérament bilieux de quelques-uns a été jugé necessaire. 443 *b*. Blâmez tacitement d'avoir outré bien des choses. 486 *b*. Les calomnies que l'on débite contre eux sont destituées de toute vraisemblance. III. 224 *a*, *b*. Impertinences fabuleuses que l'on publioit contre eux. 233 *a*.
Réformation de l'Eglise, ce qui en degoûta plusieurs. I. 101 *a*. Et en retarda le progrès. 200 *a*. Gens qui ont fait toute leur vie profession du Papisme encore qu'ils souhaitassent la Réformation. 585. Baudouin fait un Traité des moiens de parvenir à une bonne Réformation. 483 *a*. Cameron trouvoit qu'il y avoit bien des choses à réformer tout de nouveau. II. 33 *b*. On peut croire que l'Eglise en a besoin, sans approuver une certaine maniere de la réformer. 91 *b*. De quelle maniere quelques-uns en jugerent au commencement. 380 *a*, 384 *a*, 388 *a*. Gens qui n'en étoient pas éloignez dans l'ame, mais qui desapprouvoient la conduite de ceux qui l'établissoient. 381 *a*. Se maintint par l'émulation de François I, & de Charles-Quint. 504 *a*. Celle que la Reine Elisabeth établit. 841 *b*. Attaquée en Hollande. III. 15 *a*. Ne pouvoit s'entreprendre dans un tems plus favorable. 232 *b*, & 235. Voiez aussi IV. 451 *b*. Inconvénient qui arriva à sa naissance. III. 270 *b*. De quelle maniere Erasme & autres auroient voulu qu'on y procédât. 337 *b*. Melanchthon n'en approuvoit pas toutes les manieres. II. 865 *a*. Favorisée par la Reine de Navarre. III. 468 *a*. Voiez aussi 469 *a*, *b*, 470 *a*, & 471 *a*, *b*. Ses progrès par le moien du Roi & de la Reine de Navarre. 473 *a*. La restauration des belles Lettres lui a préparé un chemin. IV. 315 *b*. Projet qui en fut dressé à Cologne. 504 *b*.
Réformation des mœurs n'est pas de durée. III. 496 *b*.
Réformer, l'entreprise de réformer des abus peut quelquefois avoir des motifs criminels. IV. 436 *a*.
Réformez, traitez de gens soupçonneux par Mr. de Thou. I. 85 *a*. Quelques-uns eussent adopté les médisances qui coururent contre Beze, s'il avoit écrit contre le Parti. 555 *a*. Il s'en fallut peu qu'ils ne gagnassent le dessus en France. III. 805 *b*. S'ils prirent alors les choses sur un trop haut ton. 806 *a*. A quoi ils attribuent la persécution qu'ils souffrirent sous le Regne de Henri II. 766 *a*. Libelle de George Bosquet contre eux condamné au feu. I. 622 *b*. Se moquoient des Visions Prophétiques de Brocard. 672 *b*. Reconnurent Caracciol pour Evêque depuis qu'il eut embrassé publiquement leur Religion. II. 50 *a*, *b*. Arrêt du Parlement de Paris qui permet à un chacun de les tuer. 149 *b*. Censurez au sujet d'un Changement de leur Pseautier. III. 461 *a*, *b*. Leurs affaires n'alloient point mal du tems du Colloque de Poissi. *là-même a*. Bannis d'Angleterre, & persécutez cruellement en Allemagne. IV. 499 *b*. Sont fort jaloux de la soumission totale aux Mysteres, & la défendent avec zéle contre les Sociniens. 632. Accusez d'humeur séditieuse & violente &c. 172 *a*, *b*.
Refuge, cherchez *Asyles*.
Réfugiez, Abraham est leur Patriarche. I. 32 *a*. Espéroient que leur rappel seroit un article de la Paix de Munster. II. 307 *b*.
Réfutation foible: ne sert qu'à rendre plus recommandable l'Ouvrage qu'elle refute. IV. 237 *a*.
Réfutations: certaines contribuent à l'augmentation de la Secte de Socin. IV. 237 *a*, *b*. Il n'y en a point de si pitoiable, qui ne reprenne quelque défaut de l'Adversaire. *là-même b*.
Réfuter, il y a des gens qui se plaisent plus à réfuter ce que les autres ont dit, qu'à établir quelque chose de certain. I. 432 *b*. Méthode de réfuter un Livre, franche & de bonne foi. IV. 468 *a*.
Régent d'Ecole, qui ne sont pas devenus Pédans. I. 696 *a*. Servitude de leur condition. IV. 575 *a*. Régent d'Ecole qui fait une action de courage. II. 275 *a*.
Regis, sa Maxime quand il est question de parler de Dieu avec exactitude. IV. 57 *b*.
Regius, Professeur à Utrecht, harcelé pour une Thése touchant l'union de l'ame avec le corps. II. 577 *a*.
Regius (Raphaël) alloit aux Leçons Greques à l'âge de 70 ans. III. 450 *a*.
Regle d'équité que l'on doit suivre, quand on impute certaines choses à un Auteur. I. 453 *a*. Regle pour bien connoitre si c'est par impuissance, ou par mépris, qu'on ne répond point à un Adversaire. 619 *a*, *b*. L'application des régles est plus malaisée que l'art d'en bien discourir. 584 *b*.
Régner, l'envie de régner étouffe tous les sentimens de l'humanité.

nité. I. 399 *b.* Pourquoi il eſt difficile de bien régner. II. 96 *b.*

Regnier, quelques-uns de ſes Vers. II. 813 *b.* Examen de ce qu'il dit que nous ſommes les artiſans de notre fortune. IV. 373 *a.* Cité. 398 *b*, 521 *a.*

Regnum Leoninum: Charles-Quint vouloit ériger ſous ce nom les Provinces du Païs-Bas en Roiaume. I. 645.

Regulus, ſa Maxime doit être ſuivie, ſur-tout quand il s'agit de la maniere dont on doit traiter les Hérétiques. I. 549 *b.*

Reine de France: Titre donné à Elizabeth Reine d'Angleterre, & procès fait là-deſſus ridiculement à Beze. I. 557 *b.*

Reines, ce qu'elles devroient faire pour mettre leur ſexe en bonne odeur. III. 183 *b.* Conſidérations ſur leurs amours illégitimes. 461 *a.* Reine nourrice de ſon fils. II. 97 *a.*

Reines douairieres, font ſouvent des cabales au préjudice de leurs enfans. III. 659 *a.*

Reines d'Eſpagne, qui ont été élevées en France, ou en Allemagne, tombent dans une eſpece de ſervitude. III. 507 *a*, *b.*

Reineccius: fait l'Eloge de Jaques Horſtius. II. 791.

Relations, s'il y faut ſupprimer les véritez qui pourroient choquer la pudeur. I. 579 *b.* Brodures qu'on y ajoute. II. 114 *a.* La fauſſeté de celles qu'on publie dans les disgraces publiques ſervent de fondement aux Hiſtoriens. IV. 582 *b.*

Relations en Proſe: auroient ſouvent beſoin qu'on avertît qu'elles ſont relevées par des Fictions. I. 519 *b.*

Religieux, il y en a eu qui ont couché avec le ſexe pour remporter une victoire plus pleine ſur la concupiſcence. II. 483 *b.* Voiez auſſi 511 *a.*

Religieuſes, dont on tâche de réprimer les déréglemens. I. 624 *b.* Pour quel prix obtenoient Abſolution de Paillardiſe. 438 *a.* Leur Direction par des Moines en horreur à Rome pour des raiſons d'expérience. 544 *a.* Moines qui ſoutiennent que le Pape ne peut donner leur Gouvernement qu'aux Moines du même Ordre. *là-même a.* Un Evêque fut contraint de preſſer leurs mamelles pour examiner leur virginité. II. 638 *b.* Réponſe ſinguliere d'une à l'Evêque de Belley, & ſa Replique. I. 513 *a.*

Religieuſes, ſi elles peuvent entendre une Leçon d'Anatomie par rapport aux parties qui ſervent à la génération. I. 78 *a.* Les Religieuſes devoient être partagées en deux claſſes ſelon quelques Peres. II. 480 *b.* En quel état ſont après leur mort ceux qui ont eu à faire avec elles. III. 328 *a.*

Religio Medici, la Religion du Médecin: Ouvrage qui ſelon quelques-uns pourroit être intitulé *Le Médecin de la Religion.* IV. 645. Paſſages de ce Livre. 646.

Religion, ſoumet les Souverains aux Peuples, bien loin de ſoumettre les Peuples aux Souverains. I. 10 *a.* Elle n'eſt point une invention humaine. *là-même.* Les diſputes que l'on a ſur ſon ſujet cauſent d'étranges deſordres. 18 *a.* La politique n'en oſe pas commettre le ſoutien à Dieu uniquement. 67 *a.* L'indifférence en fait de Religion eſt fort odieuſe. 69 *b.* Les hommes ſont facilement trompez en fait de Religion. 89 *b.* Se gâte en vieilliſſant. 158 *a.* Sert ſouvent de prétexte aux Délateurs. [illegible] *b.* Ceux qui s'en moquent ſont capables de gâter les jeunes eſprits. 567 *a.* Si c'eſt louer quelqu'un que de dire qu'il a réſiſté aux tentations d'en changer. 677 *a*, *b.* La Religion ſe fourre par tout, & même juſques dans les duels les plus farouches. 660 *b.* Mauvaiſe coutume de l'intéreſſer dans les Querelles des Savans. 669 *b.* On ne juge pas de ſa bonté par le bon ou mauvais ſuccès d'une Bataille. 703. Ce que Charron en a dit. II. 146 *b*, & 147 *a.* Morceau de Paralléle entre les Religions. 155. Les Bons-mots d'un homme, pour ou contre la Religion, ne prouvent pas manifeſtement qu'il en ait ou qu'il n'en ait point. 294 *b*, & 295 *a.* Il eſt plus commun qu'on ne penſe de n'y entendre rien. 298 *a*, *b.* Il n'y arrive gueres de révolutions, ſans avoir demandé pour ſoi une tolerance que l'on refuſe aux autres. 540 *b.* La Religion eſt diviſée en factions tout de même que les Républiques. 560 *b.* Inconvéniens des Diſputes que les Théologiens excitent à ſon occaſion. 699 *a.* Il n'y a qu'elle qui puiſſe fournir de bonnes armes contre les Sophiſmes des Cyniques. 768 *b.* On s'exile pour elle ſans renoncer à ſes vices. 861 *b.* Inconvénient de ſon unité. 898 *b.* Diſputes qui ſe ſont en Hollande touchant la Religion. III. 15 *a.* Maximes de Latitudinaire ſur ce chapitre. 92 *a.* Il y a des Peuples qui n'en ont point. 94 *a.* Si les grands changemens qui s'y font quelquefois doivent être imputez aux conſtellations. 231 *b.* Les Diſputes de Religion ne font pas beaucoup de Pyrrhoniens. 232 *a.* Qui ſont ceux qui doivent faire attention aux maux que les guerres civiles de Religion ont cauſez. 250 *a.* On y a repreſenté le Ciel comme ſemblable à la Terre. 496 *b.* On ne doit jamais changer de Religion, ſi l'on ne gagne au change. 512 *a.* Il eſt beaucoup plus avantageux de croire ce qu'elle enſeigne, que de ne le croire pas. 607 *a.* En quel deſordre de cœur & d'eſprit elle laiſſe l'homme quand elle eſt fauſſe. 661. Il y en a une qu'on appelle des Prudens. IV. 44 *b.* La fauſſe réduit l'homme en quelque façon à l'état des bêtes. 163 *a.* Il y a des gens qui l'ont dans l'eſprit & non dans le cœur, & il y en a d'autres qui l'ont dans le cœur & non dans l'eſprit. 259 *a.* Gens qu'on a accuſez de n'en fréquenter point les exercices. 295 *a.* Le deſſein d'en changer a quelque choſe qui étonne, & l'on a quelquefois de la peine à l'exécuter lors même qu'on y eſt tout réſolu. 492 *a.* Comment L. Junius Brutus en mitigea un Article. I. 684 *a.* Les Provinces-Unies accuſées de n'en avoir qu'autant qu'elle eſt utile à leur agrandiſſement. II. 212 *a*, *b.* Il ne faut point faire le ſubtil en matiere de Religion. 687 *b.* Fugitifs pour la Religion: rien n'eſt plus ordinaire que de les voir ſonner le tocſin contre les ſectes. III. 79. Gens qui n'en ont point pourquoi pouſſez vers les bonnes mœurs. IV. 627. Le fin & la [illegible] de la Religion eſt d'[illegible] Dieu. *là-même.* Hors de la vraie, il n'y a point de vraie [illegible]. 628. Réflexion ſur les Médiſances publiées contre ceux qui en changent. 272 *a*, *b.*

Religion dominante, a ſes Coups d'Etat auſſi bien que les Princes de la terre. III. 232 *a.* Maxime contre un homme qui entreprend de la combattre. IV. 335 *a.*

Religion du Souverain, cherchez *Souverain.*

Religion Naturelle, une fauſſe raiſon la pourroit [illegible]. I. [illegible] *a.* Ce que c'eſt. *là-même.*

Religion Chrétienne, les Celſes & les Porphyres l'euſſent combattue par les armes que Marie d'A[illegible] leur fournit. I. [illegible] Ce que Hieroclès écrivit contre elle. II. 758 *a.* [illegible] les Cardinaux accuſez par Calvin de s'en moquer. 24 *b.* [illegible] me cité à ce ſujet. 24, & 25 *b.* [illegible] dans le Traité *de Auctoritate S. Scripturæ* de F. Socin. I. [illegible] *b.* Son Principe. 641. Ces Diſcu[illegible] verſes ne peuvent point être portées au Tribunal de la Philoſophie, mais à celui de la Révélation. *là-même.*

Religion Romaine, l'exercice en eſt [illegible]. III. [illegible] Cherchez *Egliſe Romaine.*

Religion Réformée, témoignage qu'[illegible] lui rendre. II. 279 *b.*

Religion Juive, Bodin lui donne l'avantage [illegible] gions. I. 589 *a.*

Religion Mahometane profanée. I. 3[illegible] De combien [illegible] étendue que la Chrétienne. III. [illegible]

Religion du Médecin, ce que l'Au[illegible] maniere dont les hommes eng[illegible] IV. 3 *a*, *b.*

Religions: Traité de leur Tolerance par Mr. de [illegible] Traité de leur Réunion par Ba[illegible] dans toutes à ſe croire favoriſé d[illegible]

Reliques, pluſieurs villes Paiennes [illegible] II. 199 *a.* Ce que Pomponace [illegible] dues & d'autres ſubſtituées en [illegible] ſées avec ſoin perdent leur prix [illegible] *a.* Avertiſſement de Calvin ſur l'[illegible] auroit dû faire. II. 24 *a.* Deſtr[illegible] ce. *là-même.*

Se *Remarier*, Réponſe de quelques Dames [illegible] d'épouſer un ſecond mari. II. 5[illegible]

Remede, c'en eſt un pour bien d[illegible] bile ſur le papier. I. 31. Il y [illegible] mal que les deſordres auxquel[illegible] Médecin qui imploroit la béné[illegible] II. 791 *a*, *b.*

Remond (Florimond de) ce qu'il [illegible] réunir la Suede à l'Egliſe Romaine. II. [illegible] les Pſeaumes. III. 350 *a*, *b.* [illegible] la conformité des Airs de quel[illegible] ſons vulgaires. 351 *a.* Eſt le m[illegible] Catholiques qui parlent des Re[illegible] *a.* Ce qu'il dit de Brocard. I. [illegible] lui eſt reprochée par Blondel. II[illegible] ce que Beze avoit avancé de la [illegible] 590. Les Proteſtans ne furent [illegible] ſur la Papeſſe, ils le mépriſerent. [illegible] vais, mais trop chargé de digreſſions [illegible] *b.* Beaucoup de gens le croient [illegible] *me.* Accuſé mal à propos H[illegible] de la Papeſſe dans la Chronique [illegible]

Remontrans, leurs Sentimens ne [illegible] *damentaux*. II. 561 *a.* Accuſez [illegible]

Renaudie (la) harangue *ſes compli*[illegible] verſion de J. Du Tillet pour lui. [illegible]

Renaudot (l'Abbé) Réflexions ſur [illegible] re. IV. 616, & 621. Son Ca[illegible] 616. Il y a des Fauſſetez dans [illegible] on ne les indique point. 621. [illegible] pute à l'Auteur. 622.

René Roi de Sicile, étoit Peintre. I[illegible]

Rennes, deſordres de ce Dioceſe. [illegible]

Renommée, cherchez *Réputation.*

Renou (Jean de): ſon Antidotaire. [illegible] peut nouer l'éguillette. III. 52[illegible] *même.* Sa Cenſure de Nic. Pr[illegible]

Renoult: ſes Avantures de la Ma[illegible] pleines d'idées infames & horri[illegible] IV. [illegible]

Repas, il y en a qui ſont plus pé[illegible] qu'une Bataille pour un Colonel. IV. [illegible]

Répondre, s'il vaut mieux répondre [illegible] gneux, que ne le pas faire. I. 7[illegible]

Repréſailles néceſſaires dans la gu[illegible]

Réprobation abſolue, pourquoi Ar[illegible] Diſputes avec Gomarus. II. 561 [illegible]

République Romaine, à quoi Céſar [illegible]

République des Lettres a aujourd'hui [illegible] le n'en avoit dans le ſiecle paſſé. [illegible] *a.* De quelle ſorte de liberté on [illegible] doit s'étendre. III. 651 *b.*

Républiques, ſe corrompent en vieilliſſant. [illegible] mage pour elles que quelques P[illegible] adonnez à étudier la nature. [illegible] vernement y ſera inévitable ſi [illegible] *b.* Ne peuvent ſouffrir un mé[illegible] un avantage que les Roiaumes n'ont [illegible] quelquefois à d'horribles confuſions. [illegible] III. 676 *a.* Comment on y peut conſerver quelque ombre de liberté quand la Monarchie s'en [illegible] Il ne faut point être curieux dans celle d'autrui. IV. [illegible]

Réputation, ſtratagême pour mo[illegible] réputation. I. 301 *a.* Une grande réputation de probité en qui-

quelqu'un déplait à bien des gens. 320 *a*. A de grandes influences pour avancer ou pour reculer les événemens. 347 *b*. Est à charge aux gens de Lettres. 436 *a*. Il est difficile d'en avoir une grande, sans être exposé aux coups de langue des médisans. IV. 452 *a*.

Requête des Dictionnaires, Menage supprima cette Requête. I. 431 *a*. Citée II. 587 *b*.

Requêtes, il y a une infinité de Requêtes des Protestans de France, qui n'ont jamais été présentées au Roi. I. 370 *b*. Qualitez dont elles doivent être accompagnées si l'on veut obtenir quelque chose dans une Cour. II. 683 *a*.

Res, quelle étoit la signification de ce mot parmi les Latins. III. [illegible] *a*.

Rescius (*Stanislas*) fait imprimer les Oeuvres du Cardinal Hosius, & avance qu'elles ont été imprimées 32 fois. II. 801 *b*.

Résident d'une Cour, qui a querelle avec quelqu'un, & qui le fait appeller. II. 115 *b*.

Ressentiment, Quiconque a du ressentiment contre une Nation doit s'abstenir d'en écrire l'Histoire. II. 689 *b*.

[illegible], se prenoit quelquefois chez les Egyptiens & chez les Médecins pour *revenir d'une grande maladie*. I. 83 *b*.

Restitution, si l'on s'en peut dispenser sous quelque prétexte que ce soit. I. 101 *b*.

Resurrection, les Juifs content qu'il y a un petit os dans l'homme, dont Dieu refera notre corps. I. 451 *b*. Sa possibilité enseignée par Chrysippe. II. 175 *a*. Il semble que Democrite ait promis la résurrection aux cadavres qu'on auroit ensevelis dans du miel. 271 *b*. Pensée singuliere là-dessus. III. 513 *b*. Crue par de savans hommes entre les Païens. IV. 347 *a*.

Retraite, peu de gens de Lettres la font à propos. I. 85 *b*. Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligens à la faire. 86 *a*, & II. 258 *a*.

Reuchlin, l'Histoire de ses Démêlez avec Hochstrat. II. 777 *b*.

Revelation, sans elle la Raison ne nous peut servir de rien, pour sortir des difficultez sur la Religion. III. 307 *b*. Les Disputes des Théologiens ne doivent être portées qu'à son Tribunal. IV. 641. Accusations contre l'Auteur touchant elle, & sa Justification. 623 & 624.

Révélations subites: Savonarole prétendoit y avoir part. IV. 148.

Réussir (ne point) une entreprise contre l'Etat: Crime de soi punissable de mort. III. 490 *a*, *b*. [illegible]

Réunion des Luthériens & des Calvinistes tentée inutilement. II. 333 *a*, *b*. Dumoulin disoit qu'il n'y avoit que quelques Ministres qui s'opposassent à cet ouvrage. 461 *a*.

Réunion des Catholiques & des Protestans, Livre fait pour y parvenir. III. 865 *a*.

Réunion des Religions, gens qui en ont été entêtez. III. 391 *a*, & 401 *a*. Ouvrage de Bandius sur ce sujet. I. 477 *b*.

Réunis à l'Eglise Romaine, sont scandalisez de la Censure pleine de modestie de la Cité Mystique de Marie d'Agreda. I. 100 *b*.

Révolutions d'Etat, les plus grandes n'ont la plupart du tems pour principe qu'une bagatelle. II. 300 *a*. Leurs principes & leurs ressorts. 341 *a*. Leurs préparatifs ordinaires. 535 *a*. Quelle en est presque toujours la chûte & l'issue des plus grandes. III. 441 *b*. Supercheries qu'on y emploie pour les faire réussir. IV. 441 *b*.

Rhadamante, Marié avec Alcmene transportée dans l'Ile des Bienheureux. I. 147.

Rhau (*George*) son Apologie de la Confession d'Augsbourg publiée par Chytraeus. I. 656 *b*.

Rheschenberg, sa perfidie. II. 224 *a*.

Rhéteur, qui a passé pour le plus fameux du XVII Siécle. II. 177 *a*.

Rhétoriciens, il leur est permis de se servir de raisons fausses & captieuses, & pourquoi. II. 99 *a*. Exemple de leurs tours de passe-passe. 599 *a*. Les Commentaires les devroient faire sentir. *là-même*. Rhétoriciens & Philosophes chassez de Rome. 440.

Rhétorique, une de ses figures fait perdre un procès. I. 132 *a*. A des Régles peu conformes aux Loix de l'Histoire & de la Bonne-foi. II. 69 *a*. Pour elle [illegible] quitte la Philosophie. 15.

Rhinfeld, Bataille où Jean de Wert fut pris. IV. 492 *a*, *b*.

Rhodes, erreur de calcul sur le poids de son Colosse. II. 103 *a*. Son changement d'état par le crédit de Mausole. 698. L'Histoire des violences & débauches qui y furent exercées ensuite. *là-même a*, *b*, &c. Sa Démocratie changée en Aristocratie, dans la Guerre Sociale. III. 363.

Rhodiens, envoient des Ambassadeurs au Roi Ptolomée. I. 51 *a*. Avoient si fort espéré de vaincre les Romains, qu'ils avoient préparé des chaînes pour ceux qu'ils prendroient. II. 74 *b*. Leurs Temples pillez par Cassius. *là-même*.

Rhodiginus, profite des travaux d'Erasme avec ingratitude. II. 389 *b*. Convaincu de faux au sujet d'Euripide. 434 *a*. Accusé d'avoir fait un solecisme. IV. 550 *b*.

Riario, ce qu'on a dit de Pierre & de Hiérome de ce nom. IV. [illegible] *b*.

Riario (*le Cardinal*) aide Marsus dans la révision de son Ouvrage sur les Offices de Ciceron. III. 350 *a*.

Ribadeneira, ses Rétractations au sujet des miracles du Fondateur des Jésuites. III. 140 *b*.

Ricaut, son erreur sur l'espérance des femmes Mahometanes. II. 685 *a*. Il a mal entendu Busbeque, au sujet de l'ignorance des Turcs dans la Chronologie. 849 *b*.

Richard (*l'Abbé*) cité. II. 344 *a*. III. 335 *b*, & IV. 494 *b*. Sa Réponse à Jurieu touchant les Taxes de la Chancellerie Romaine. I. 438 *b*. Foiblesse de cette Réponse. 439 *a*, *b*.

Richardus (*Stephanus*) Nivernensis: Dessein qu'il avoit de réduire en Chapitres le Poëme d'Ibis contre Ovide. III. 567 *b*.

Riche, Réponse de Simonide qu'il vaut mieux être riche que d'être savant. IV. 213 *a*, *b*.

Richelieu (le Cardinal de) veut conférer avec Amyraut. I. 182 *b*. Aimoit qu'on ne lui demandât rien. 292 *a*. Ne pardonnoit jamais. 340. On a débité qu'il ne cessoit de lire l'Argenis. 449 *a*. Paie bien un éloge. 454 *b*. Il est étrange qu'il fasse valoir l'Acte prétendu de Bertelier contre Calvin. 543 *a*, & 600 *b*. Et les calomnies de Bolsec contre le même Calvin. II. 18 *b*. Emploie quelques-unes des Rapsodies des Calomniateurs de Beze. I. 557 *b*. Il vouloit beaucoup de complaisance de ceux qui lui appartenoient. 665 *a*. Intrigues pour le chasser de la Cour. II. 111 *a*, *b*. Sa Méthode. 189 *a*. Ce que lui dit Louis XIII, après la mort du Maréchal d'Ancre. 206 *b*. Ses Amours pour Marion de Lorme. 278 *a*. Son dessein d'accorder les deux Religions, traversé par sa mort. 460 *b*. Ses amis & ses ennemis ont perdu des Batailles, ceux-ci pour lui nuire, & ceux-là pour lui rendre service. 479 *a*. Les Ministres de Languedoc lui font la révérence, & lui marquent le peu d'apparence qu'il y avoit de réunir les Religions. 523 *b*. Fort libéral envers les Muses. 563 *a*. Les Reproches qu'il fait aux Réformez au sujet de la Majesté Roiale, & les Réponses qu'on fait à ces Reproches. III. 10 *b*. S'il y eut des gens qu'on fit mourir sous son Ministére dont toute la faute consistoit dans le malheur de lui déplaire. 186 *b*, 187 *a*, & 339 *a*. Voiez IV. 17 *b*. Sa puissance dura plus que sa vie. III. 194. Etoit fort haï. 339 *a*. Il étoit delicat & fier. 298 *b*. Quelles étoient ses occupations, aprés avoir travaillé aux Affaires de l'Etat. 319 *a*. Il étoit de l'intérêt de Louis XIII, que ses troupes fussent commandées par les Amis de ce Cardinal. 343 *a*. Etoit fort sensible aux Satires. 423 *b*. Avoit besoin de semer des piéges par-tout. 424 *a*. Discours que Gueret lui fait tenir. *là-même*. Ceux qui ont eu des relations à ce Cardinal nous en ont laissé de mauvais portraits. *là-même b*. Les malheurs de l'Europe lui sont tous imputez. 426 *a*. Il fait chercher la Pierre Philosophale, sur les Ecrits de Sylvius. 427 *b*. Ce qu'il disoit à un Capitaine aux Gardes. IV. 474 *b*. N'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence. *là-même b*. Fait avoir une pension à un Généalogiste plagiaire. 445 *a*, *b*. Traversé dans son dessein d'abaisser la Maison d'Autriche par le Cardinal de Berulle. I. 544. Accusé d'avoir fait empoisonner ce Cardinal. 545 *a*. Mr. le Vassor n'adopte point cette Accusation. *là-même b*. Il n'y avoit point de Conte que l'on ne crût lorsque cela le diffamoit. III. 623 *a*.

Richeome, commet une erreur qui est utile à son but. III. 293 *b*. Cité 237 *a*, 295 *b*, & IV. 98 *a*. Regardé comme Auteur du Livre de l'Anti-Papesse de Florimond de Remond. III. 586 *b*. Les Jésuites le regardoient comme leur meilleure plume. 586 *b*. Se déguise sous le nom de François des Montagnes pour répondre au Plaidoié d'Antoine Arnauld. II. 641 *b*, *n*. Divers Extraits de ses Livres touchant l'affaire de J. Guignard. 641 *a*, *b*. & & 642 *a*, *b*, &c.

Richer: Jean Boucher fut un de ses Adversaires. I. 628.

Richeriens, Secte chimérique. IV. 53 *b*.

Richesses, des Philosophes y ont renoncé avant la doctrine de Jésus-Christ. I. 206 *b*. On les méprise quelquefois par un principe d'amour propre. 320 *a*. Il faut beaucoup de grandeur d'ame pour les mépriser. II. 21 *a*. Il nous est bien plus aisé d'y renoncer qu'aux louanges. 40 *a*. Elles ont quelquefois tenu lieu de crime à d'illustres personnages. 58 *b*.

Ridicule, on ne l'est jamais, quand on ne fait que suivre l'usage. II. 196 *b*.

Rigorisme, ce que c'est. IV. 55 *b*.

Ryswick, la Paix de ce nom avantageuse aux Alliez. III. 21 *a*.

Rimes: Dictionaire des Rimes Françoises. I. 47 *b*.

Rio (*Martin del*) censuré de plusieurs faussetez au sujet d'Agrippa. I. 109 *b*. Cité IV. 531 *b*.

Riolan: fait quelques Livres contre Joseph du Chesne. II. 157.

Rishton (*Edouard*) fait imprimer l'Histoire du Schisme d'Angleterre de Sanderus, & y met une Préface. IV. 137 *a*. Meurt à Ste. Menehou en 1585 *là même*.

Rituel, celui des Juifs contient de rares observances. I 124 *b*.

Rivet, aigrement critiqué par le Pere Labbe. I. 16 *a*. Son sentiment sur la maladie d'Abimelech. 28 *a*. Sa Réflexion contre Saint Augustin au sujet de son relâchement dans la Morale. 65 *b*. Il est étonnant qu'un homme comme lui ait ignoré que Calvin a été pere. II. 19 *a*. Son Jugement sur un Ouvrage de Sedulius. 496 *a*. Voiez aussi 497 *a*. De quelle maniere il réfute la Réponse de Coeffeteau à du Plessis Mornai, au sujet des louanges données à Luther, par Langius. III. 52 *a*. N'a pas suivi toute la Dispute de Campian & de Whitaker. 326 *a*. Est de ceux qui citent aprés les Modernes, sans consulter les Originaux. IV. 240 *b*. Il étoit dépositaire de plusieurs Lettres du Patriarche Cyrille. 506 *a*. Incident de sa Dispute avec Grotius qu'il chicane mal-à-propos. I. 167 *a*, *b*. Sa Défense des deux Epîtres & de la Préface de du Plessis. 659 *b*. Ne le tire point d'affaires. 660 *a*. Tâche de justifier Robert Etienne. 690 *a*. Se trompe touchant la Statue de la Papesse. II. 198 *b*. Cité & repris touchant Harchius. 693 *b*, *n*. Partisan de la Tradition de la Papesse. III. 441 *b*. L'Homme du monde le plus curieux de Livres de Controverse. 581 *b*.

Riviere (*la*): Médecin de Henri IV, traité de Charlatan par Jean de Renou. IV. 48.

Rivieres, peuvent être aujourd'hui fort dissemblables à ce qu'elles étoient anciennement. IV. 164 *a*.

Rivinus, recourt aux Magistrats contre Reinesius. IV. 43 *a*.

Robe, Procès intenté pour le dérangement des plis d'une robe. II. 794 *b*.

Robert, Procureur du Roi au Chatelet de Paris, [illegible] sur la Baguette d'Aymar. I. 6 *b*.

Robert d'Arbrissel. Voiez *Arbrissel*.

Roberval répond aux Objections de Mr. Descartes contre Mr. de Fermat. III. 604 *b*.

Rochechouart: Personnes distinguées de cette Famille. IV. 323 *a*, *b*.

Rochefoucaut (le Duc de la) ses Mémoires seront toujours estimez meilleurs, que ceux de César. II. 121 *b*.

Rochelle, son Synode National. I. 704. Il n'est pas permis à cette ville d'avoir d'autres Pasteurs, que ceux qui y seroient nez. II. 319 *b*. Est assiégée par le Duc d'Anjou. 564 *a*. Résolutions tumultueuses de l'Assemblée de la Rochelle. III. 390 *a*.

Rochemaillet: fait imprimer les Arrêts de G. Louët sur le Mſ. fourni par Antoine Seguier. III. 167.

Rochester (le Comte de): fameux Athée converti par le Docteur Gilbert Burnet: Particularitez qui le regardent. IV. 634 *n*, & 635.

Roco (Jean) Général des Augustins. I. 535 *b*.

Rodon (David de) n'enseignoit certains sophismes qu'à ceux qui les paioient. IV. 117 *b*.

Rodriguez: son Livre de la Perfection Chrétienne traduit par d'Audiguier. I. 381 *b*.

Rodriguez (Jean): Voiez *Gabay Faro*.

Rohault, décrit les effets que produit la méthode de philosopher contractée dans les Ecoles. II. 416 *a*. Ce qu'il dit des Guises. 656 *b*, & 657 *a*.

Roi (Louïs le) Professeur en Langue Grecque dans l'Université de Paris, sa mort. I. 391.

Roiaume divisé contre soi-même, &c. jusqu'où cette Maxime de Jésus-Christ est véritable. III. 434 *a*.

Roiaumes, ceux qui tombent en quenouille sont sujets à bien des inconvéniens. III. 461 *b*.

Roiauté, est une chose de grande dépense. III. 797 *b*.

Roye (Eleonore de) meurt de déplaisir. III. 117 *b*.

Rois, plusieurs ont porté le titre de grand Roi. I. 358 *a*. Le titre de Roi des Rois étoit moins propre que celui de grand Roi à flatter l'orgueil des Orientaux. *là-même b*. Leurs ennemis ont eu de la vénération pour eux. I. 192 *a*. Leur autorité peu respectée quelquefois en France. 499 *a*. Il y a des peuples qui ne s'en sauroient passer. II. 44 *a*. Si l'on n'en voit pas plus souvent de détronez, c'est que leurs peuples n'ont pas été sollicitez à la révolte par des intrigues assez bien conduites. 254 *b*. Les services qu'ils ne peuvent reconnoitre les rendent d'ordinaire ingrats. 337 *a*, *b*. La facilité & la bonté des Rois est plus préjudiciable à leurs Etats, que la sévérité & la mauvaise humeur. 729 *b*. Voiez aussi 734 *a*. Roi dont la condition étoit bien malheureuse. III. 438 *b*. Il est difficile de juger de leur conduite. 477 *a*. Cherchez *Souverains*. Roi, qui a des freres & des enfans, a plus de peine à gouverner sa famille qu'à gouverner son Roiaume. 659 *a*, *b*. On change de principes sur leur droit. IV. 576. Pratique qui s'observe depuis long-tems envers ceux qui se trouvent à un Siége. 47 *b*.

Roland, en quel lieu on lui érige des Statues. II. 612 *b*.

Romains accoutumez à faire des applications de certaines Pensées de Comédie aux personnes de leur tems. I. 44 *a*. Comparaison de leurs dernieres Conquêtes avec les prémieres. 116 *b*. N'approuvoient pas qu'un Magistrat supérieur fût accusé par un subalterne. 133 *a*. Sont cruellement insultez par les Parthes. 359. Qui sont ceux qu'on a nommez les derniers Romains. 684 *a*. Qui des Romains a été appellé le dernier. II. 73. Les Anciens n'avoient pas sur la débauche, les régles de politesse que nous avons aujourd'hui. 105. Ils faisoient bien moins de cas de ceux qui gagnoient des batailles, que de ceux qui achevoient la guerre. 119 *a*. C'est pour cela que leur politique étoit de changer souvent de Généraux. *là-même*. Leur ambition par rapport à la propagation de leur Langue. 187 *a*, *b*, &c. Par quels degrez ils ont passé de la frugalité au luxe. 320 *b*. Aimoient mieux perdre la vie que la virilité. 490 *a*. Peu religieux observateurs des Traitez de paix. 861 *a*. N'accordoient l'honneur du triomphe qu'à ceux qui reculoient les frontieres. *là-même*. Voiez aussi 862 *a*, *b*. Leur Politique pour avancer leurs Conquêtes. *là-même*. Traitez de *Loups ravisseurs*, par Telesinus Général des Samnites. III. 24 *a*. Les anciens Romains étoient aussi fous qu'on l'est aujourd'hui sur le chapitre des Généalogies. 42 *b*. La différence qu'il y a entre les Anciens & les Modernes, & d'où vient cette différence. 274 *a*. Les Romains portent la guerre en Afrique, pour sauver l'Italie. 363 *a*. Ils défendent aux Poëtes de médire des Magistrats, mais ils leur permettent de médire des Dieux. 666 *a*, *b*. Quand ils se portérent à l'abolition de certaines Fêtes nocturnes. IV. 350 *b*. Evoquoient les Dieux tutelaires des villes qu'ils assiegeoient & qu'ils croioient de prendre. 241 *b*, &c. Leurs cruautez contre les Brêtons. 297 *a*. Tâchent de flechir Vénus *Verticordia* pour faire cesser l'impudicité. 302 *a*. Plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux. 589.

Roman de Theagene & de Chariclée, la source & le modéle de presque tous les autres Romans. II. 710 *a*. Railleries contre son Auteur. 711 *a*.

Romans, leurs grotesques ont fait irruption dans la Religion. I. 119. Réflexion sur les enlevemens des Heroïnes de Roman. II. 702 *b*. Voiez aussi III. 718 *a*, *b*, *& suiv.* En quoi consistent les principales différences qui se trouvent entre les Romans & les anciennes Mythologies. II. 773 *b*. Ceux de la nouvelle mode perdent le goût des jeunes gens. 833 *b*. Auteurs de Roman manquent fort souvent de jugement dans leurs fictions. 655 *a*. Ceux d'aujourd'hui repandent mille tenebres sur l'Histoire, III. 505 *b*. Comment la vertu d'une Héroïne y doit être menagée. 320 *a*. Une Héroïne grosse ou accouchée y fait un étrange personnage. 155 *a*. Ceux qui en font sont obligez de suivre l'Histoire lorsque dans une Préface ils donnent le fondement de leurs fictions. II. 556 *b*. Ceux de la Comtesse d'Aulnoi se font faire. IV. 397 *b*.

Rome, on y apprend la fin d'une guerre plutôt que le commencement. I. 240 *a*. Qui le prémier de ses Senateurs embrasse l'Evangile. *là-même*. Sa Monarchie métamorphosée en République. 683. Ses prémiers habitans avoient besoin d'un Monarque. 684 *a*. Et elle ne pouvoit plus s'en passer lorsque Jules César fut assassiné. 685 *b*. Qui a été appellé son second Fondateur. II. 36. Qui le prémier y a exercé l'Art de la Médecine. 77 *b*. Qui de ses Généraux s'embarqua le prémier sur l'Ocean Septentrional. 324. Les bornes de son Empire reculent contre le présage des idolatres. 667 *b*. Raillerie de Saint Augustin là-dessus. *là-même*. Se soumit dès les prémiers jours aux volontez de César. III. 283 *a*, *b*. Conformité entre sa fondation & celle de l'Univers. 548 *b*. Jugement touchant les plus célébres Ecrivains de l'ancienne Rome. 816 *b*, *& suiv.* Les Statues de ses Divinitez étoient dans les commencemens de vile matiere. IV. 9 *a*. Avoit deux noms l'un connu & l'autre inconnu. 241 *a*, *b*. &c. Son Horoscope retrograde. 321 *b*. N'étoit presque pas connu en Grece du tems d'Alexandre. 345 *a*. Pourquoi les filles y étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille quand elles se marioient. 317 *a*. Jusqu'où on y avoit porté l'excès de l'ivrognerie. 387 *a*, *b*. Ceux qui avoient eu le courage de crier contre ses Usurpations, terrassés. I 658 *b*.

Rome Chrétienne, qui fut le prémier des Grecs qui y enseigna la Philosophie. I. 308 *a*, *b*. Dureté de la Cour de Rome pour le Patriarche de Babylone. 75. Récompenses de cette Cour pour ceux qui se declarent en sa faveur. 112 *b*. Etrange corruption de ses Papes & de ses Cardinaux, décrite par une personne non suspecte. II. 89 *b*. Cette Cour n'est pas moins interessée que les autres à maintenir l'équilibre entre toutes les Puissances de l'Europe, soit Catholiques soit Protestantes. 352 *b*. Son avarice & son impureté. 490 *b*. La Monarchie des Papes y est plus admirable que celle des Césars. 601 *b*. On peut appliquer à la nouvelle Rome ce que Virgile a remarqué touchant l'ancienne. 608 *b*. Cette Ville allarmée d'une Bulle que l'on devoit publier contre les Sodomites. 674 *b*. Lettre fort piquante écrite contre la Cour de Rome. 765 *b*. Description de cette Ville en Vers. *là-même*. Son changement de coutumes à l'égard des femmes. 768 *a*. La Cour de Rome a autant à craindre de certains Princes Catholiques, que des Protestans. 847 *a*. Rome, nonobstant la résidence de ses Evêques, est plus corrompue que les autres Villes. 859 *b*. Rome saccagée par les troupes de l'Empereur Charles-Quint. 875 *a*. La Cour de Rome maintient ses droits avec plus de politique, que la Cour de France. III. 66 *b*. Rome consternée par la victoire de Ravenne. 182 *b*. Les Partisans de la Cour de Rome allarmez par le Volume des Libertez de l'Eglise Gallicane. 308 *b*. Cette ville accorde à une femme le droit de bourgeoisie, à cause de ses rares qualitez. 408 *b*. A quoi monte le revenu que le Pape y tire des Courtisanes. IV. 224 *b*. Ses acquisitions dans les Indes, par le grand nombre de Chrétiens qu'il y avoit. 302 *a*. Ses habitans font paroitre avec fureur leur Partialité pour l'Empereur ou pour la France. I. 49 *a*, *n*. Nulle Paix avec Rome, Ouvrage de Jos. Hall sous ce Titre. II. 686 *b*. Le Cardinal Bellarmin reconnoit entre les Docteurs de Rome 237 varietez de Doctrine. 687 *b*.

Rommelin (Jaques de): prend prisonnier Simoneta Gentilhomme Milanois, & le vainc encore en combat singulier. IV. 208.

Romorantin, Edit de ce nom. II. 804 *b*.

Romulus, Loix qu'il établit touchant le service divin selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse. III. 208. *b*. Son Horoscope retrograde. IV. 321 *a*.

Rondel (du) l'Auteur de ce Dictionaire lui propose un point de Chronologie à éclaircir. I. 569 *a*. Quelle est sa profession, & quels sont ses Ouvrages. II. 470 *a*, *b*. Il est digne des louanges de tous les Journalistes. *là-même*. Examen de deux Remarques qu'il fait. III. 208 *a*. Envoie un Mémoire à l'Auteur de ce Dictionaire, touchant l'ame des bêtes. 545 *b*. Son Objection contre la nécessité de croire une Providence pour embrasser la vertu, & fuir le vice, & la Réponse à cette Objection. IV. 239 *b*, &c. Son Jugement sur Balzac. 357 *b*.

Rondelet: confie ses Manuscrits à Joubert son Disciple favori, pour être donnez au Public. II. 856.

Ronsard, son Sonnet sur les privileges des Médecins auprès du sexe. I. 279 *b*. Sa truelle crossée. III. 156 *a*. A quelle occasion il fit un Poëme contre les Athées. IV. 34 *a*, *b*.

Roque (l'Abbé de la) attribue au Pere le Tellier ce qu'il ne dit point, au sujet de Quinte-Curce. IV. 9 *b*. Censuré. III. 412 *a*. Cité IV. 196 *a*, *& alibi*.

Roquelaure, ce qu'il dit en entendant lire une Satire contre Henri IV. III. 602 *b*.

Rorenco: ses Ouvrages contre les Vaudois. II. 550 *a*.

Rose (Roman de la) qui en est l'Auteur. I. 21 *a*. A été composé cent ans après Abelard. II. 713 *b*.

Roseo (Mambrino): fait une Version Italienne tronquée de l'Horloge des Princes de Guevara. II. 633 *b*.

Roses, d'où produites. III. 270 *a*.

Rosier (Du) Ministre, change de Religion pendant le massacre de la Saint Barthelemi. III. 292 *a*, *b*. Et contribue beaucoup à l'abjuration de plusieurs grands Seigneurs. 293 *a*.

Rosier des Guerres, ce que c'est que ce Livre. II. 408 *a*. Remarque touchant ce Livre. III. 179 *b*.

Rosni, fait tout ce qu'il peut pour détacher Henri IV de Mademoiselle d'Entragues. IV. 389 *b*.

Rossane (la Princesse de) veuve du Prince Borghese. II. 7[illegible] *b*.

Rosweyde: attribue à Drusius une Harangue de Broughton. 676 *a*.

Rothe (Jean) Fanatique, Sectateur & ensuite Schismatique de Labadie. III. 27 *a*.

Rovere, illustre Maison du Piemont, qui y possédoit un étrange privilege. IV. 224 *b*.

Roulliard (Sebastien) réfuté au sujet d'Amyot & de son voiage

à

à Trente. I. 180 *a*. Son Capitulaire touchant la validité d'un mariage. IV. 5.
Rousseaux sacrifiez aux Manes du Roi Osiris. I. 714.
Ruarus, ses Conjectures au sujet du prétendu Mahométisme d'Alciat. I. 141 *a*.
Rubenus (Leonard): ce qu'il dit de la mort de Blandrata. I. 572 *b*.
Rufinus (Cornelius) dégradé de la dignité de Sénateur Romain pour cause de luxe. II. 320 *b*, & 438.
Ruy (Moines de) dépouillez de leurs biens à cause de leurs débauches, par un Seigneur Breton. I. 22 *b*.
Rusbach, & *Rusberus*: Auteurs chimériques formez du nom gâté de Ruysbroeck. IV. 106 *b*.
Rutilius: sa générosité envers ses compatriotes qui l'avoient banni. II. 13 *a*.
Rusé (le Docteur) ne peut souffrir que des Ministres commencent une Conférence par la Priere. IV. 90 *b*.

S.

Sabat: Réfutation de ceux qui doutent qu'on y soit transporté. II. 346 *a*.
Sabbathi Tzebbi, faux Messie: Livre où l'on trouve des Particularitez fort singulieres touchant ses Impostures. IV. 492.
Sabine (Impératrice Romaine) empoisonnée par l'ordre de son mari. IV. 301 *b*.
Sacerdoce, ce qui en excluoit au tems même que les gens mariez n'en étoient pas exclus. I. 372 *a*.
Saci (Mr. de) succéde à Mr. Rose dans l'Académie Françoise. IV. 88.
Sacremens, celui de Pénitence renvoié au lit de mort, aussi bien que celui de l'Extrême-Onction. I. 485 *b*. Les Laïques ont droit de les administrer dans certains cas de nécessité. II. 631 *b*.
Sacrificateur, Réflexion sur ce que le Souverain Sacrificateur des Juifs ne pouvoit se marier qu'avec une fille. I. 371 *b*.
Sacrifices, les Païens se sont vantez que le feu du ciel tomboit sur leurs Sacrifices. I. 18 *b*. Dogme des Péripatéticiens sur les Sacrifices & les Prieres. 325 *b*. Cherchez *Victimes*.
Sadi, Prince des Poëtes Turcs & Persans. IV. 54 *a*, *b*.
Sadolet, Cardinal, écrit une Lettre aux Genevois. II. 18.
Saducéens, s'ils nioient entiérement la Providence. IV. 113 *b*, 115 *a*, & 116 *b*. Un de leur Secte a été quelquefois Grand Sacrificateur parmi les Juifs. 113 *a*.
Sagacité, preuves d'une Sagacité extraordinaire. II. 269 *b*. Elle seroit odieuse à tout le Genre humain, si elle étoit telle. *là-même* & 270 *a*.
Sage, il n'y a que lui qui soit exempt de la servitude. II. 128 *a*. S'il se doit marier. 714 *a*. Quelle doit être son insensibilité. III. 735 *a*. Divers sens de ce mot. IV. 141 *a*.
Sage des Stoïciens: ne subsiste qu'en idée. II. 49 *a*.
Sages-femmes, pourquoi ainsi nommées. IV. 141 *a*. Sage-femme pendue à Paris, pour avoir fait avorter plusieurs femmes. III. 615 *a*.
Saignée: sa fréquente pratique introduite dans Paris par Botal. I. 645. Dispute à ce sujet entre Botal & les Médecins de la Faculté. *là-même a*, *b*. Quel usage en faisoit Averroës. *là-même*.
Saints. Saint créé par ignorance & par le hazard. I. 198 *b*. On conte qu'il y en a une infinité en Turquie qui ont chacun leur métier. II. 155 *a*. Leur invocation est depuis long-tems en pratique parmi les Juifs. 400 *b*. Sont toujours beaux dans leurs portraits. 477 *b*. Leur crédit n'est guere diminué dans l'Eglise Romaine. 498 *a*, *b*. Précipitation avec laquelle on entasse les miracles dans leur Légende. 505 *a*. Voiez aussi III. 657 *a*. Ceux qui ont compilé leurs Vies, ont été les plus hardis des Auteurs. II. 838 *b*. On a mis en question à Rome si les Saints du Vieux Testament méritent le culte que l'on rend aux canonisez. 850 *b*. Les anciens sont plus incertains que les modernes. III. 65 *a*. Ce n'est pas par les miracles que les Saints ont fait, mais par la charité qu'ils ont eue, qu'il faut juger de leur Sainteté. 142 *a*. Inconvénient qui se trouve quelquefois dans le culte qu'on leur rend. 148 *b*. Comment leur culte s'est introduit. 496 *a*. Il y a eu des Saints de toutes sortes de métiers, excepté de Procureurs. 606 *a*. Leur Invocation encore excessive. I. 659 *a*, *n*.
Sainte-Aldegonde, écrit aux Etats la fausse nouvelle du mariage du Duc d'Alençon avec la Reine Elizabeth. IV. 123 *b*. Voiez *Aldegonde*.
Sainte-Brigitte: Fort affiégé dans les formes, & les François s'y défendent plusieurs jours. III. 389 *b*.
Sainte-Marthe (Mrs. de) suppriment de leur *Gallia Christiana* l'Eloge de l'Abbé de St. Cyran. IV. 121 *b*.
Sainte-Marthe (Abel): fait un Eloge de la Famille de Schomberg. IV. 167 *a*.
Saint-Evremoniana. Voiez *Evremont*.
Saint-Romuald (Pierre de): fait un Procès ridicule à Beze. I. 557 *b*, & *suiv*. Ses Erreurs. *là-même*.
Saint-Sulpice, Abbaïe de l'Ordre de Citeaux à Belley: désordres que l'Evêque de cette Ville y trouve. I. 512 *a*, *b*, &c. Fraude pieuse touchant sa fondation. 513 *b*.
Sais, Ville, où située. III. 482 *a*.
Saladin, [illegible] avec Eleonor de Guienne femme de Louis VII. III. 270 *b*.
Salamine, comment cette Ile vint en propre aux Athéniens. IV. 308 *a*.
Salamine, Ville de Cypre, pourquoi appelée de la forte, & quand cessa la coutume d'y immoler des hommes à Jupiter. IV. 337 *a*.
Salerne (l'Ecole de) défend de manger des féves. III. 841 *a*.
Sales (François de) propose l'éléphant pour un exemple de pureté. I. 445 *a*.
Saletez: la nécessité oblige l'homme à en parler; mais l'honnêteté lui commande de le faire avec circonspection. II. 532 *b*. Les Peres de l'Eglise ont rapporté celles des anciens Hérétiques. *là-même*.
Sallian (le Pere) censuré de plusieurs Epitaphes. I. 75 *b*. Censuré par Noldius au sujet de Juba. II. 553 *a*.
Saliens, ce que Quintilien disoit des Prêtres Saliens. III. 353 *a*.
Salique (la Loi) condamne à la castration les esclaves surpris en adultere & en larcin. II. 491 *a*. Voiez *Loi Salique*.
Sallo, ce qu'il dit du goût d'Allatius. I. 164 *a*, *b*. Pensée de ce Journaliste. II. 274 *b*. Sa Réflexion sur le Livre des Libertez de l'Eglise Gallicane. III. 309 *b*.
Salluste, une de ses Maximes démentie par la maniere dont Sanches Roi de Castille usa d'une autorité usurpée. II. 94 *b*. Comment il fut traité chez Fausta. III. 382 *a*. A été peut-être critiqué trop sévérement d'avoir emploié de vieux mots. IV. 23 *b*. Il ne lui sied pas bien de déclamer contre la corruption de son siecle. 410 *a*.
Salmeron accusé de Plagiat. II. 468 *b*.
Salmuth (Henri) sa censure d'une Epigramme très-obscène de J. Antoine Campanus. II. 37 *b*.
Salomon, les Juifs & plusieurs Mahometans soutiennent qu'il entendoit le langage des oiseaux. IV. 383 *b*. Ses vues en faisant mourir Adonija. 660.
Saltatricula, ce mot d'Aulugelle est mal traduit par celui de *sauterelle*. II. 794 *b*.
Saluces (Marquisat de) est une partie du Piemont. I. 569 *a*.
Salvien, son opinion touchant les impuretez du Théatre. IV. 138 *a*.
Samaël, devient amoureux d'Eve. II. 421 *a*.
Samos, Ile, pourquoi appellée Parthenia. II. 893 *b*.
Samosateniens: solidement réfutez par Lasicius. III. 59 *a*.
Sanar, Soudan d'Egypte, depossédé par Dorgan. III. 519.
Sancerre: Histoire mémorable de cette Ville par Jean de Leri. III. 94.
Sanchez met au rang des péchez veniels l'inspection de sa propre nudité, & au rang des péchez mortels l'inspection de la nudité des autres. I. 80 *b*.
Sanction, il n'y avoit pas moins d'abus sous la Pragmatique Sanction, qu'il y en a depuis le Concordat. III. 807 *a*.
Sanctuaire, les grotesques de nos vieux Romanciers y ont fait irruption. I. 119. S'il est plus exempt des caprices de la fortune, que les autres choses. 422 *a*.
Sancus, de qui étoient certains monumens que l'on voioit dans son Temple. IV. 317 *a*.
Sanderus, ses médisances contre Anne Boleyn. I. 596 *b*, &c.
Sandis (Edwin) cité. I. 78 *b*, & 507 *a*.
Sandoval n'est pas comparable à Mr. de Thou sur les louanges de Charles-Quint. II. 138.
Sannazar, son Poëme *Christi Lamentatio* enrichi de Notes par Daniel d'Auge. I. 391 *a*.
Sanseverin (Robert de): appellé A. Niphus à Salerne. III. 515.
Sanson (Nicolas) son erreur sur la capitale du Ponthieu. I. 8 *a*. Critiqué sur un point de Chronologie, au sujet de Pytheas. III. 749 *b*. Il répond au Pere Labbe. *là-même*.
Santé: il vaut mieux se contenter d'un petit Savoir, que de se priver de Santé. II. 686 *a*. Ne se doit point négliger par un zéle mal entendu pour le Service du Public. *là-même a*.
Santeul, fait des Vers qui le brouillent avec les Jésuites, & les Jansénistes. I. 347 *b*.
Saocondarius, comment s'appelloit sa ville capitale. II. 264 *a*.
Sapores, Roi de Perse, son fils meurt entre les bras de Manès. II. 303 *a*.
Sara, sa dissimulation louée par des Peres de l'Eglise. I. 27 *a*. On prétend qu'elle étoit une convertisseuse. 33 *a*. Mise en paralléle avec la femme de Dejotarus. II. 265 *a*.
Saramita (André) Fanatique impie. II. 643 *a*.
Sarasin, son Sonnet fameux. II. 422 *b*. Cité. 702 *b*, &c. La Préface de Pelisson sur ses Oeuvres est un Chef d'oeuvre. III. 643.
Sarrau, supprime une circonstance défavorable au Comte de Coligni. II. 661 *a*. Conclut, après l'examen de l'Anastase MS. de la Bibliotheque du Roi de France, que le Conte de la Papesse y avoit été ajouté. III. 581 *a*.
Sarrazins, combien étoit vaste leur domination. I. 11 *a*. Prodigieuse défaite des Chrétiens par eux. *là-même b*. Ils honorent une Pierre qu'ils nomment Brachthan. 89 *a*. Sont défaits devant Toulouse. II. 417. Ils détruisent la Ville d'Aix. *là-même b*. Ont moins repandu de sang dans toutes leurs persécutions contre les Chrétiens, qu'il n'en a été repandu dans les seuls massacres de la saint Barthelemi. III. 264 *b*.
Satires, ont besoin de Commentaires dès le tems qu'on les composa. I. 26 *a*. On fait beaucoup d'honneur à ceux qui en composent, quand on les en croit sur leur serment confirmé par des [illegible]. 221 *a*. Funestes effets des Satires. 296 *b*. Conditions nécessaires à ceux qui en font. 504 *b*. Satire peut être aisément métamorphosée en Histoire. 6[illegible] *b*. Est une des pestes de l'Histoire. III. 340 *b*. C'est un trait de Satire que de rapporter le détail des richesses de certaines gens. II. 507 *b*. Qui en ont été les premiers Auteurs. III. 504 *a*. On y débite mille choses qu'il est impossible qui soient venues à la connoissance de l'Ecrivain. IV. 587. Réponse générale à ceux qui se plaignent de celles qu'on publie en Hollande. *là-même*. Il y en a du parti [illegible] contre [illegible] faire craindre par leur moien. 272 *b*, & 273 *a*.
Satyriques, ne dépendent pas assez [illegible] Avancent souvent des médisances faciles à réfuter. 396 [illegible] 656 *a*. Leur méthode [illegible] les [illegible] impunis. II. 106 *a* [illegible] soumis [illegible] les autres aux [illegible]

Ne se piquent d'aucune exactitude. III. 336 *a*. Il ne faut point s'y fier. *là-même*. Il arrive quelquefois que les Magistrats qui négligent de les châtier portent la peine de leur nonchalance. 418 *b*. Empoisonnent les actions les plus pieuses. IV. 436 *a*. Cherchez *Calomnie*. Portrait fidele de ces Ecrivains. 587. Tous les Législateurs se sont accordez à les punir sévérement. 588. Attenteroient à la vie de leurs ennemis, s'ils en avoient les mêmes commoditez que d'attenter à leur honneur. 592.

Saturne détrôné, souffre en cela la peine du talion. II. 901 *a*. Ses impuretez. III. 703 *a*. Se sauve sur le Mont Niphate & y tue le Berger Caucase dont ce Mont prit ensuite le nom. I. 613 *b*.

Savans, nient quelquefois les choses les plus aisées à savoir. I. 55 *b*. On peut affecter par politique de ne passer point pour savant. 248 *b*. Savans pauvres ou malheureux. 417 *a*, & II. 86 *b*, 256 *b*, 304 *a*, 473 *a*, & III. 151 *a*, 249 *a*, & 451 *b*. Un de leurs malheurs quand ils se distinguent, c'est que tôt ou tard les fautes de leur jeunesse leur sont reprochées par leurs ennemis. 428 *a*. Qui se sont faits admirer de bonne heure. 462 *a*. Il leur importe de se faire imprimer. 623 *b*. Ceux qui le sont le plus, ne sont pas les plus propres à négocier les Affaires délicates. 699 *a*. Il y en a qui sont avares de leur Science. II. 33 *a*. Ceux qui sont nez dans quelque Bourg, se qualifient ordinairement de la Ville la plus voisine. 87 *b*. Rien n'est plus redoutable pour eux qu'un grand Seigneur qui aime les Sciences. 92 *a*. Il y en a qui ne veulent pas avouer d'être redevables de quelques lumieres à leurs Censeurs. 180 *a*. Savant dont la fille unique est réduite à une grande misere. 319 *a*. Lesquels entre les Savans peuvent être comparez à des diamans bruts. 276 *a*. Il y en a peu qui veuillent s'exposer au jugement des téméraires. 319 *b*. Ils ne devroient jamais marquer de la curiosité pour les nouvelles de Ville. 623 *b*. Marque de l'esprit studieux de quelques-uns. 671 *a*. Savans frustrez de leur attente en égard aux gratifications. 675 *b*. Leurs Eloges & leurs Epitaphes disent toûjours qu'ils ont bien vécu avec leurs femmes; mais il ne s'y faut pas fier. 753 *a*. Les femmes les peuvent bien aimer à cause de leur Science, sans aimer pourtant la Science même. 770 *a*. *Quel cas ils* font quelquefois des Productions de leur esprit. III. 3 *b*. C'est un grand malheur pour eux d'avoir à faire aux Intendans des Finances. *là-même*. Savans qui savent tout, excepté ce qu'ils devroient le mieux savoir. 137 *b*. La plupart ne sont propres qu'à cultiver les terres défrichées. 312 *b*. D'où vient que plusieurs d'entre eux ne veulent pas parler Latin. 537 *a*. On met trop de minuties dans les Journaux que l'on fait de leur Vie. 610 *b*. Qui sont les Auteurs du Journal des Savans. 619 *a*, *b*. Savans deshonorez par les impuretez de leurs femmes ou de leurs filles. IV. 283 *a*, *b*. Courent aprés les choses éloignées, & laissent ce qu'ils ont sous la main. 571. Quels Ecrits il faut consulter pour trouver les Particularitez de leur Vie. I. 564 *b*. Etre très-savant & propre aux Affaires est un talent très-rare. II. 51 *b*. Cherchez *Auteurs* & *Ecrivains*.

Saül, Roi d'Israël, on est surpris de voir qu'il ne connoit point David, qui marche contre Goliath. II. 253 *b*.

Saumaise a savamment corrigé une Epigramme inserée dans Plutarque. IV. 145 *b*. Il s'est souvent abusé pour s'être trop fié à sa mémoire. I. 260 *a*. Il reprend Solin d'une faute, & tombe lui-même dans une autre. 296 *a*. Etrange bévue dont il parle. 456 *b*. N'a point répondu au Traité de Blondel sur la Papesse Jeanne aprés s'y être engagé. 575 *b*. *Trouve Eschyle plus* obscur que l'Ecriture Sainte. II. 399 *a*. Ses contradictions au sujet de Grotius. 618 *a*. De qui il fut l'épouvantail. 638 *b*. Aime mieux mal raisonner, que de perdre ses découvertes. 668 *b*. Comment un de ses Adversaires se vante de lui avoir fait perdre la vie. III. 394 *a*. Vers qu'il fit sur une chose que l'on a dite des singes. 691 *b*. A cru que les animaux étoient douez de raison. IV. 84 *a*. Examen de ce qu'il disoit d'une Edition d'Anastase le Bibliothécaire publiée par les Jésuites de Maïence. III. [illegible] *b*.

Savoiart (le): Chantre du Pont neuf. IV. 493 *b*, & II. 249 *a*, *b*.

Savoie, un de ses Ducs a dépensé cent mille écus à chercher des Enchanteurs. II. 1 *b*. Le Duc de Savoie est en dispute avec la République de Venise sur la préséance. 593 *a*.

Savoie (Charles Emanuel Duc de) Monnoie qu'il fit battre. II. 731 *b*.

Savoir, s'il est vraisemblable qu'aucun Philosophe ait jamais soutenu, qu'il ne savoit pas s'il y avoit quelque chose. III. 385 *a*.

Saurin (Elie) il est mort le jour de Pâques 8 d'Avril. I. 703. Cité. 76 *b*, & 349 *b*. Critiqué. IV. 219 *a*, *b*. Sa Dispute touchant le Principe de la foi. I. 488 *a*. Ce qu'il dit de l'ignorance invincible. IV. 56 *b*. Particularitez de sa Dispute avec Jurieu. 564 *a*, *b*, &c. Déclaré orthodoxe par le Synode de la Brillé, malgré les Accusations de Jurieu. 657.

Sauterelles d'eau de Minturne, sont aussi grosses que sur les côtes d'Afrique. I. 261 *b*. Plaisante Histoire à ce sujet. 262 *a*.

Sauw (Jean) Recteur de l'Académie de Wittemberg, débite dans un Programme des faussetez indignes de la Gazette. II. 663 *a*.

Saxons. Lothaire permet à ceux qu'on appelloit Stellingues de professer le Paganisme. IV. 277.

Scaliger (Jules César) ne parle pas fort obligeamment de ceux de [illegible]. I. 168 *a*. Jugement qu'il faisoit de Cardan. II. 55 *b*. [illegible] d'avoir écrit que par la démangeaison de contredire. 56 *a*. [illegible] de plusieurs fautes considérables. *là-même b*. [illegible] de France contre Dolet. 301 *b*. Livre qu'il se vanta [illegible] *b*. Ses emportemens pour la défense des Cice[illegible] Il se piquoit d'avoir été [illegible] guerre. 385 *a*. [illegible] Harangues contre Erasme. [illegible] *b*. Il n'a [illegible] au sujet des Mimes de Laberius.

III. 29 *a*. Son invective contre le gouvernement d'Athenes. 677 *b*. Il n'est qualifié dans ses Lettres de naturalité, que de Médecin natif de Verone. IV. 438 *a*, *b*. S'embarrasse en parlant du tour du Monde par l'Orient & par l'Occident. 604. Réfute l'Ouvrage de Cardan *de Subtilitate*. II. 56 *b*.

Scaliger (Joseph) a ramassé une Erudition très-curieuse de Jacob. I. 89 *a*. On ne doit pas faire fond sur tout ce qu'il dit. 101 *b*. Sa témérité à juger des Pensées du cœur. 508 *b*. Sa Prédiction se trouve fausse. 553 *a*. Sa distraction lorsqu'il supputa le poids du Colosse de Rhodes. II. 103 *a*. Commet de grosses fautes au sujet d'Helene. 706 *b*. Est appellé le Héros des Critiques. III. 120 *b*. Son jugement n'étoit *pas* toûjours sûr. *là-même*. Etant prêt à rendre l'ame il témoigne l'horreur qu'il avoit pour le style affecté. 126 *b*. Examen d'une de ses Pensées. 4[illegible] *a*. Se trompe quand il prétend que Jules César n'est jamais retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. II. 106 *a*. Fait un conte ridicule. 319 *a*. Débite de son propre pere des faits qui sont réfutez par des Pieces originales & publiques. 384 *b*, & 385 *b*. Il est louable d'avoir supprimé certaines Lettres de son pere contre Erasme. *là-même a*, *b*. Il a écrit de la quadrature du cercle. 473 *a*. Critiqué par le Pere Morin & par Mr. de Maussac, au sujet de Raimond Martini. III. 3[illegible] *a*. Il écrit de sa propre main les injures les plus grossieres sur les Livres de Junius. II. 888 *a*. Reproche que Scioppius lui fait. IV. 179 *b*. Attrapé par Muret. 392 *a*, *b*.

Scaligerana, ce Livre est écrit avec peu d'exactitude. II. 256 *b*. Bien des choses y sont brouillées pitoiablement. III. 382 *a*.

Scandale, on n'en prend pas assez des Ecrits que les uns publient contre les autres. I. 172 *b*.

Scanderbeg, son siege de Belgrade. III. 464 *a*, *b*.

Scarron cité sur une Avanture burlesque. I. 222 *a*, & II. 899 *b*.

Scazons, espece de Vers, qui en a été l'Inventeur. II. 772 *a*.

Sceptiques, *Scepticisme*. Cherchez *Pyrrhoniens*, *Pyrrhonisme*.

Scepuz, le Baron Gregoire Horwath y érige un nouveau College. II. 594 *a*.

Scevola (Mutius) sa plaisanterie. I. 132 *a*.

Schedia. Ville, où située. III. 485 *a*.

Schegkius: ses Disputes avec *Simon Simonius*. IV. 216 *b*.

Schenck surpris par le Comte d'Embden. III. 188 *b*.

Schlusselburgius, nomme Apostasie le changement de Luthérien en Calviniste. III. 123 *a*. Cité. I. 550 *a*, II. 868 *a*, & IV. 295 *a*.

Σχολαστικὸς du tems d'Aristote ne signifioit point encore un Ecolier. I. 324 *a*.

Scholastiques, appellent *especes intentionelles*, ce que Democrite & Epicure appelloient εἴδωλα II. 101 *a*. Qui le premier parmi les Grecs a traité les matieres selon la méthode des Scholastiques. 240. La Religion n'a pas besoin de leur jargon pour la défense de ses Points fondamentaux. 681 *b*. Leurs qualitez chimériques sont bannies. III. 100 *b*. Ils agitent plusieurs questions inutiles sur des faits qui n'arrivent jamais. IV. 138 *a*. Leur rétorsion contre les Cartésiens, au sujet des formes substantielles. 191 *b*. Ils ne cherchoient que l'art de faire des Objections & d'y répondre. 352 *a*. Leurs ergoteries négligées par Oecolampade. III. 530. Leurs subtilitez sur la Transubstantiation, la Trinité, &c. IV. 633. Leurs Explications des Mysteres les ont plus embrouillez que débrouillez. 634. Embarras inexplicables où l'Abbé Faydit les a réduits. *là-même*. Leurs Réponses & Solutions ne servent qu'à obscurcir les Difficultez. 635.

Schomberg, son Mémoire. II. 735 *a*, *b*.

Schomberg (le Maréchal de) *Conte qu'on fait de lui*. III. 748 *b*.

Schoockius poursuivi par Descartes en réparation de calomnies atroces. I. 230 *a*. Illusion de cet Auteur, censurée. 431 *a*. Cité touchant la danse. IV. 128 *a*.

Schottus (André): se moque des François qui estimoient les Ouvrages de Guevara. II. 633 *b*.

Schucker, coupe la tête à son frere. I. 201 *a*.

Schultingius (Cornelius): publie une Lettre de Broughton à Beze, & diverses autres choses. I. 676 *b*.

Schurman, modestie de cette Demoiselle. III. 344 *a*.

Science ou *Savoir*: il vaut mieux se contenter d'un petit Savoir, que de se priver de Santé. II. 686 *a*.

Science moienne, ne guérit de rien contre les Objections des Manichéens. III. 629 *b*. Comment regardée par le Pape Clement VIII. IV. 637.

Sciences. Lactance prétend avoir remontré qu'il n'y a aucune Science dans l'homme. I. 287 *a*. L'entreprise de les combattre toutes est la plus hardie qu'on puisse former. *là-même*. La Science enfle, mais il y a un autre talent qui enfle encore davantage. IV. 334 *a*. Ses bornes. II. 856 *b*. Rendoient les personnes suspectes à la Cour de Rome. I. 699 *a*. Il y a des gens qui voudroient que la clef n'en fût pas communiquée au peuple. III. 713 *a*. Une chose qui est propre à les faire mépriser. IV. 43 *a*. Sont incapables de dissiper les ténébres de l'Idolâtrie. 163 *b*. Plaintes contre elles. 275 *a*. Accusées de porter de mauvaises influences sur la Religion. 315 *a*. Science est le principal caractere ou privilege des Dieux. 524 *b*. Examen des Esprits qui y sont propres, Ouvrage de J. Huarte. II. 820.

Scioppius fait très-mal à-propos le Théologien sur un Bon-mot qu'on donne à Charles-Quint. II. 135 *a*. Il raille Strada sur le sujet de Charles-Quint, qu'il disoit [illegible] teint de son sang. 136 *b*. Insulte les deux Scaligers. 559 *b*. Il étoit fort satirique. 293 *b*. Ses fraudes & ses larcins par rapport à Gifanius. 550 *a*. Ses exagérations. 557 *b*. Son blasphême contre l'Ecriture Sainte. 560 *a*. Sa plaisanterie sur un endroit d'un Sermon de Pierre Blois. III. 148 *a*. Il déchire le Roi Jaques I dans une Satire. 150 *a*. Calomnié par Ogier. I[illegible] 173 *b*.

Scythes, ce qu'ils représentent à Alexandre. III. [illegible] *a*. Grossiers & d'une grande frugalité, n'avoient besoin [illegible] de mépriser les

les voluptez, ou de ne les pas connoitre. IV. 629.
Scythien, Arabe, fes Impiétez. III. 407 *a*, *b*.
Scot: fes fubtilitez méprifées par Oecolampade. III. 530.
Scotiftes, leur Sentiment fur la nature des Univerfaux, n'eft qu'un Spinozifme non développé. I. 19 *b*, & II. 119 *b*.
Scribere, ce qu'on doit entendre par ce mot. I. 247 *a*, & 251 *a*.
Scriverius, ce qu'il cite de Scaliger. IV. 393 *a*.
Scuderi, fes plaintes d'être mal paié de fes Penfions. II. 563 *a*.
Scuderi (Madlle. de) a tiré de fa tête tous fes Ouvrages. II. 366. Elle eft la prémiere qui a changé l'économie des Romans, en faifant garder plus de bienféance au fexe. III. 155 *b*. Sa Converfation fur les Auteurs qui aiment à dédier leurs Livres. IV. 31 *b*. Eft appellée la Sappho de nos jours. 139 *b*.
Sculpteurs qui n'étoient jamais contens de leurs Ouvrages. IV. 205 *a*.
Scultet avoit fort à cœur la Réunion des Luthériens & des Réformez. III. 752.
Sebafte change fon nom en celui d'Eleufe. I. 294 *a*. Conjecture fur ce changement. *là-même*.
Seckendorf, particularité qu'il a trouvée concernant Alexandre. I. 152 *b*.
Secret révélé qui plut à beaucoup de gens. I. 26 *b*. Malheur d'en connoitre de defagréables au Prince. III. 563 *b*. Le meilleur eft de fe conduire comme fi on les avoit oubliez. *là-même*.
Sectaires, quand ils fe brouillent s'entre-haïffent bien plus, qu'ils ne haïffent ceux dont ils fe font feparez. I. 141 *a*.
Secte nouvelle: fe trouve très-heureufe au commencement fi elle eft tolérée: peu aprés elle veut s'égaler aux autres, & enfin dominer. I. 656 *a*. Rien de plus ordinaire que de voir les Fugitifs pour la Religion fonner le tocfin contre les Sectes. III. 79.
Sectes, prévention qui regne dans toutes les Sectes. I. 37 *b*. Voiez auffi 141 *a*. Une Secte peut devenir bien-tôt diffemblable à celui qui l'a fondée. 80 *a*. Voies pour les empêcher de s'agrandir affez femblables par-tout. 202 *b*, & 203 *a*, *b*. Pourquoi tolérées dans les Provinces-Unies. 202 *b*. On en peut embraffer une par l'envie de fe venger. II. 457 *a*. Sectes tolérées, on leur fait ordinairement l'injuftice de les foupçonner de mauvaifes intentions. 467 *b*. Il eft naturel à une Secte mal traitée de fe réjouir des embaras où fe trouve l'Etat. 724 *b*. Il n'y en a point qui triomphe pleinement des autres. IV. 81 *b*. Changent d'efprit & de maximes à mefure qu'elles changent d'état & de condition. 432 *b*. Voiez auffi 445 *a*. Divifion de celles qui font féparées du Papifme. 430 *b*. Il s'en éléve diverfes parmi les Réformez à Lyon. 453 *a*. Viret s'appuie de l'Autorité des Papiftes pour les réfuter. *là-même* *a*, *b*.
Seculaires (Jeux) quand furent célébrez les cinquiémes. II. 108 *a*. Voffius avance fans aucun fondement qu'on en célébra au commencement du VIII Siecle de Rome. *là-même*.
Séditieux, combien coupables devant Dieu. III. 606 *b*.
Sédition arrêtée par le filence d'un Pythagoricien. I. 267 *a*.
Séditions: ce qu'elles font dans les Républiques. IV. 152 *n*. Les Catholiques & les Proteftans s'accufent mutuellement d'efprit de Sédition. 172 *a*, *b*.
Segrais cité. IV. 455 *b*. Voiez auffi 457 *n*.
Seguin (Pierre) Médecin célébre dans la Faculté de Paris. I. 122.
Segur-Pardaillan, Député vers les Princes Proteftans. I. 671 *a*, *b*. Vénéroit Brocard comme un autre Saint Paul. 672 *a*.
Sejan, entretenoit un commerce criminel avec la femme de Drufus. II. 325 *b*. Ses artifices. 326 *a*, *b*. Loué exceffivement. III. 612 *b*.
Sejan, fatalité d'un Cheval de ce nom. II. 74 *b*.
Sein, févérité des Anabaptiftes contre l'attouchement du fein d'une Maitreffe. III. 300 *a*.
Selim, Empereur des Turcs, étoit Peintre. III. 459 *b*.
Selvaggi (Ricciarda de') on lui eft redevable de la confervation du *Canzoniere* de Cinus. II. 182 *n*.
Semaines de Daniel: Expofition qu'en fait P. de Beloy. I. 514 *b*.
Semence, fi celle de tous les être vivans eft animée. IV. 190 *n*.
Semiramis, étoit de la derniere lafciveté. I. 365 *a*. Si elle avoit bâti Babylone. 415.
Senat Romain dépouille deux Confuls de leur charge pour n'avoir pas respecté une Lettre qu'il leur avoit envoiée. II. 35 *b*. Rend Céfar fuperbe par les honneurs qu'il lui confere, & puis le hait quand il eft devenu fuperbe. 24 *a*. Obligé à toutes les Loix établies par le Peuple. 793 *b*.
Sénateurs cenfurez pour n'être pas en habit décent. II. 99 *a*. Ils rentrérent en poffeffion des Tribunaux de Juftice. 322 *a*.
Senef, particularitez de la Bataille de ce nom. IV. 266 *a*.
Seneque, fe fert d'une Penfée d'Agathon. I. 90 *b*. Comment définit la probité. 132. Belle Morale de ce Philofophe. 196 *a*. Penfée de ce Philofophe. 315 *a*. Eft cenfuré d'avoir donné à Ariftide, ce qu'il falloit donner à Phocion. 320 *b*. Recommandoit la pauvreté au milieu de l'opulence. 522 *a*. Critique judicieufe de ce Philofophe. II. 166 *b*, &c. Ne regardoit que comme une fraude pieufe ce que les Anciens ont dit de la foudre de Jupiter. 228 *a*. Son Anachronifme au fujet d'Alexandre & de fa converfation avec Diogene. [illegible] Ce qu'il dit de l'Hiftorien Ephore, & en general de tous les Hiftoriens. 362 *a*. Clio. 415 *b*. Comment il a pu pofer en fait qu'aucun Romain ne s'étoit appliqué à compofer des Apologues. 405 *a*. Ses regles touchant la chafteté des femmes. 669 *b*. En quel cas il croit qu'un mari couchant avec fa femme eft adultere. III. 616 *a*. Il s'eft réfuté lui-même dans fes écrits, en parlant de l'ame des bêtes. [illegible] *b*. Selon lui, on ne peut être homme de bien, fans l'affiftance de Dieu. 669 [illegible] Il fe moque de la multitude des Livres qu'on voioit être faits fur le Sophifme appellé le *Menteur*. 724 [illegible] parcourt tous les degrés du Sophifme. IV. 535 *b*. Belle Penfée de ce Philofophe. I. 13 *b*. Ses Ouvrages trad. en François par Matthieu de Chalvet. II. 129 *a*. Jugement de cette Verfion. *là-même*.
Seneque Chrétien: bon Ouvrage de Jofeph Hall fous ce Titre. II. 688.
Senefçay, Prévot de l'Hôtel: fon procédé envers le Préfident de la Place. III. 753 *b*.
Sens, fi leurs plaifirs ne font point fpirituels. II. 369 *b*. Pourquoi la coutume les émouffe. III. 626 *b*. Si leur évidence fe prouve par ces Paroles de Jefus-Chrift, *voiez-moi, touchez-moi*. IV. 544 *a*.
Sens commun, il y a des gens qui le perdent par rapport à certaines chofes, & qui néanmoins font paroitre leur jugement dans tout le refte de leur conduite. IV. 399 *b*.
Sens Myftique: les Perfecutions donnent d'admirables ouvertures pour le trouver. III. 87 *b*.
Sentences frappent beaucoup. I. 321 *a*. Doivent être incorporées dans le difcours d'une façon imperceptible. IV. 343 *b*.
Sentences infignes: attribuées tantôt à un perfonnage, tantôt à un autre. II 361 *b*.
Sentiment, fi c'eft un mode du corps, tous les corps font des fubftances qui fentent. II. 285 *b*, 287 *b*, & 288 *a*. Ne peut être l'effet du feul arrangement des organes. *là-même*. Eft diftinct de toutes les modifications du corps, qui foient venues à notre connoiffance. *là-même*. Voiez auffi 367 *a*. S'il dépend de notre franc arbitre. IV. 592.
Sepher Jezirah, Livre d'un grand poids chez les Cabaliftes. I. 123 *a*.
Sepulture refufée par zéle de Religion. I. 101 *b*. Etoit indifférente à Diogene le Cynique. II. 293 *a*. On ne la doit jamais refufer aux ennemis. III. 377 *b*.
Sequar, accident étrange, caufé par la prononciation de ce mot dans une Tragedie. I. 125.
Serarius (Nicolas): Broughton lui communiquoit des Copies de Lettres fort dures qu'il écrivoit à Beze, avec permiffion de les publier. I. 676 *a*, *b*.
Serarius (Pierre) depofé du Miniftere pour fes Erreurs. III. 325 *a*.
Serées: Difcours tenus par des perfonnes qui paffoient la foirée enfemble; Ouvrage de Guill. Bouchet. I. 628. Il y a de l'érudition au milieu de quantité de plaifanteries, de quolibets, & d'obfcénitez. *là-même*.
Serena (femme de Stilicon) marie fes deux filles à l'Empereur lesquelles meurent vierges. II. 788 *a*.
Sermens, un d'une forme finguliere. I. 50 *b*. Si ceux d'un mourant doivent faire preuve. 596 *a*, & 597 *b*. Doivent être faits fans équivoques. II. 432 *a*. Les Magiftrats d'Athenes en difpenfent Xenocrate. IV. 512 *b*. Un Auteur fait ferment de n'avoir jamais à faire avec les Libraires, le viole, & fe compare làdeffus aux femmes en travail d'enfant. I. 614 *a*, *b*.
Sermons, quels font ceux qui ont le plus d'approbation parmi les Réformez. II. 190 *b*. Sermons fanguinaires. III. 161 *a*. Sermons prononcez fur la lettre O. IV. 22 *a*. Effet de ceux de Savonarole. 148 *a*.
Serpent, diverfes réveries fur celui qui tenta nos prémiers parens. II. 418 *a*. Faculté qu'on leur attribue. III. 369 *a*. Serpens qui s'apprivoifent avec des femmes & des enfans. 533 *a*, *b*. Plufieurs ont paffé pour peres de plufieurs grands hommes. 53[illegible] *b*. Avanture finguliere qu'on raconte d'un Serpent formé d'une Piece d'argent. II. 791 *b*.
Serranus (Joannes): Nom fuppofé de François Lambert. III. 40 *b*.
Serres (Jean de): ajoute une Particularité à l'Hiftoire de la Papeffe. III. 585 *a*.
Serres (Louis de) étoit Dauphinois. IV. 48 *b*. Traduit en François les Ecrits de Jean de Renou. *là-même*.
Servantes, gens qui fe font mariez avec leurs Servantes. [illegible] 668 *b*, II. 257 *b*. Voiez auffi IV. 398 *b*. Sont plus [illegible] que les autres à être debauchées, & font plutôt punies que les autres. III. 617 *b*. Celle qui couche avec fon Maître n'eft point punie, mais gratifiée. II. 183 *a*.
Servet, en quelle année il fut brûlé à Geneve pour [illegible] III. 522 *b*. Axióme de cet Homme fur la [illegible] Dieu donne lieu à d'étranges conféquences. II. 508.
Services qu'on ne peut reconnoître produifent [illegible] II. 338 *a*.
Servien s'emporte dans l'Affemblée des Etats Généraux. I. 677 *a*, *b*.
Serviete: mife à l'entour du bras gauche étoit le fignal des Maffacreurs à la St. Barthelemi. III 753 *b*.
Servin (Louis), Avocat Général au Parlement de Paris, brutalement traité. II. 150 *a*. Repris d'avoir trop étalé de lecture & d'érudition dans fes Actions publiques. I. 630 *b*.
Sefterce, fa valeur réduite à notre monnoie. II. 407 *b*.
Sethiens, Hérétiques, débitoient une Apocalypfe d'Abraham. I. 33 *b*.
Severe (l'Empereur) fe plaint au Senat des honneurs rendus à Clodius Albinus. I. 276 *a*. De quoi il s'informoit principalement, lorsqu'il fe vouloit marier. II. 878 *a*. Pourquoi il fupportoit patiemment les débauches de fa femme. 879 *a*.
Severe (Sulpice) defaprouve hautement le fuplice des Heretiques. III. 7[illegible]
Severité étrange d'un pere envers fon fils. II. 70. Diverfes [illegible] à cet égard. *là-même b*.
Sevile, en quel tems l'Académie y fut établie. II. 394.
Sexes. Moine qui avoit les deux Sexes. IV. 11[illegible]
Sforce (Louis), fa malice & fa cruauté. II. [illegible] Tombe entre les mains des François. III. [illegible] fon palais à fon [illegible] 574 [illegible]
Sforce (Bonne), [illegible] de Pologne meurt [illegible] dans l'infamie. I. 282 *b*. Récompenfe une [illegible] écus de penfion. II. 295.

 Tabl[illegible]

Sforce (Blanche) tombe en chassant de dessus son cheval, & se tue. II. 785 *b*.
Sforce (Galeas) assassiné, par qui, & pourquoi. III. 46 *a*.
Siam (Roi de) renversé du Thrône pour avoir trop favorisé les Missionaires Chrétiens. I. 10 *a*.
Siamois, ne reconnoissent aucune Divinité, quoiqu'ils craignent l'aparition des Esprits. IV. 104 *a*. Par quels motifs ils peuvent être portez à embrasser la vertu & à fuir le vice. 238 *b*. Croient que Jesus-Christ ne differe point de Thevatat. 240 *b*.
Sibylle de Cumes, tentée par Apollon. II. 67 *b*.
Sicharbas: épouse sa niece Didon, & est tué par Pygmalion son beaufrere. III. 723 *a*, *b*.
Siecles, le nôtre est à-peu-près aussi dupe que les autres. I. 6 *a*. Parallêle du XVI & du XVII en fait de Belles-Lettres. 66 *a*, & 156 *a*, *b*. Dans chaque Siecle on a de la peine à croire, ce que les Histoires disent des anciens tems, qui paroît trop éloigné de l'esprit moderne. II. 370 *b*.
Siége: Pratique qui s'observe depuis long-tems envers les Monarques qui y assistent. III. 47 *b*.
Siffleurs, reglemens pour reprimer leur fureur. III. 726 *b*.
Sigebert: ce qu'il dit de la Papesse. III. 583 *a*. Cela ne se trouve point dans divers MSS. *là-même*. Mr. Spanheim avoue que c'est une Parenthese qu'on peut ôter sans gâter le Discours. *là-même*.
Sigeth, assiegé & pris à la vue de l'Empereur, par Sultan Suleyman. III. 94 *a*.
Sigismond (Auguste) son dessein de travailler à la Réformation de la Pologne, devenu à rien. III. 131. S'il bannit de la Pologne tous les Antitrinitaires. II. 734 *a*.
Sigismond (Jean) embrasse la doctrine des Sociniens. I. 572 *a*.
Silence, efficace pour appaiser une sedition. I. 267 *a*. Justifié par un galimatias. 527 *b*. S'il le faut garder avec les gens d'un temperament fougueux. 704 *a*. C'est la chose la plus difficile à garder pour un Auteur attaqué. IV. 29 *a*.
Silene, ce qu'il pense de la vie. IV. 404 *b*.
Sylla, fait porter à Rome la Bibliotheque d'Apellicon. I. 236 *a*. Son Bibliothecaire permet aux Libraires de faire des Copies des Ouvrages d'Aristote. *là-même*. Ce qu'il dit touchant *César*. II. 121 *b*. Quoique fort *éloigné de l'Atheïsme*, il ne respecte aucune des choses sacrées quand il y va de son utilité. 122 *b*. Ne savoit rien des galanteries de sa femme, quoiqu'on les chantât dans Athenes. 714 *a*. Il traite fort rudement la ville d'Athenes, & pourquoi. III. 382. Il enfraint hautement les Loix somptuaires qu'il avoit établies lui-même. *là-même*. Voulut se donner le surnom d'Heureux. IV. 371 *b*.
Syllogisme, quel est son fondement. II. 59 *b*. Carneade le renversoit. *là-même*. Chrysippe en sapoit le fondement. 174 *a*.
Sylvæ nuptialis, Histoire de ce Livre. III. 500 *a*, *b*.
Sylvanus (Plautius) accusé d'avoir tué son épouse, se fait mourir lui-même, pour éviter la condamnation. IV. 475. Sa femme accusée de lui avoir troublé l'esprit par des sortileges est déclarée innocente. III. 520.
Silvestre II, Pape, sa Généalogie. I. 719 *a*.
Silvestre de Florence: Jacobin, pendu avec Savonarole, & pourquoi. IV. 155.
Silvestre de Laval, Capucin: reproche aux Protestans leur opiniâtreté sur le Conte de la Papesse. III. 591 *b*, & 592 *a*.
Sylvius, Chymiste, condamné pour ses crimes. III. 427 *b*. Le Cardinal de Richelieu se sert de ses Ecrits pour faire chercher la Pierre Philosophale. *là-même*.
Sylvius (Enée), depuis le Pape Pie II, est le prémier qui ait révoqué en doute, & assez légérement, l'Historiette de la Papesse. III. 584, 585 *b*, & 775 *a*.
Symbole des Apôtres, s'il a été composé piece à piece par les Apôtres. IV. 419 *b*.
Similis: son Epitaphe. II. 130.
Simon (Richard) cité touchant la Version Flamande de la Bible. I. 174 *a*. Voiez aussi 393 *a*. Jugement qu'il fait de saint Augustin. *là-même a*. Et des Commentaires de le Fevre sur l'Ecriture. [illegible] 572 *b*. Et d'un Livre du Pere Petau. III. 691 *b*. Ce qu'il dit des Bénédictins. II. 526 *a*. Et d'un prétendu Disciple de Port-Roial. IV. 237 *b*. Cité. III. 293 *a*, *b*, 294 *a*, *b*, 524, *& passim alibi*. Loué & puis déchiré par Jurieu. IV. 620.
Simonette conseille au Pape de n'envoier point à Trente de nouveau Legat, pourquoi cela. II. 800 *a*.
Simonide, un de ses bons-mots. II. 330 *b*. Voiez aussi III. 732 *b*, *n*.
Simonis Religio: Conjecture sur cet Ouvrage. IV. 216 *b*.
Sympathie merveilleuse. II. 662 *b*.
Simplicité sans élégance: vaut mieux qu'une belle Latinité qui corrompt l'Original. IV. 150 *a*.
Simplicius, la difficulté de l'origine du Mal lui a paru très-importante. III. 636 *b*. Ses Raisonnemens contre les deux Principes. IV. 639.
Synagogue, morceau de ses Cérémonies. I. 68 *b*, & 69 *a*. Quelles sont les Synagogues que les Loix veulent qu'on laisse aux Juifs. II. 506 *a*.
[illegible], on a supposé qu'elle avoit écrit une Lettre à Mr. Jurieu. I. 69[illegible]
[illegible]: son Institution du Prince Chrétien traduite par [illegible] d'Ange, I. 301 *a*.
[illegible] quel Cardinal fut appellé de la sorte, & pourquoi. II. [illegible]
[illegible], étonnez [illegible] par leurs caresses. [illegible] *b*. Apologue [illegible] Singe. [illegible] 63 *a*.
[illegible] Décision de ce Synode. III. 234 [illegible] Ses [illegible] avec la Cour. IV. [illegible]
[illegible] des plaintes au Synode de l'Isle de France, & [illegible] regardés par la [illegible] universelle comme un sentiment dangereux, & pourquoi. 238 *a*.
Synodes, tentatives pour les dépouiller de leur autorité. IV. 29 *a*.
Synodes de France, leur Décret touchant les Langues Orientales. I. 174 *a*. La table en étoit composée de quatre personnes. 186 *a*. Synode National de Charenton, charge ses Députez d'instructions, pour ne point haranguer le Roi à genoux. 182 *b*. Ce qui après plusieurs contestations leur fut accordé. *là-même*. Grande différence entre le Synode de la Rochelle en 1581, & celui de Middelbourg de la même année. 671 *b*. Synode de l'Ile de France fait un Acte pour défendre les jeux d'imagination, dans l'exposition de la parole de Dieu. III. 436 *b*.
Synodicon in Gallia Reformata, Remarques sur ce Livre. I. 467 *a*.
Sinope, Ville de Paphlagonie & Ville de Pont tout à la fois. III. 330 *a*, *b*.
Sionita (Gabriel) Maronite, ses Différends avec un de ses Confreres. II. 336 *a*. S'ils ont pu être de quelque poids pour Mr. Claude dans sa Dispute contre Mr. Arnaud. *là-même*. Professeur à Paris n'a pas trois Auditeurs, quoique sa réputation s'étendit jusques dans les païs les plus éloignez. III. 610 *a*.
Syracon, fait assassiner Sauar, & s'empare de l'Egypte. III. 519.
Syracusains, font mourir deux tyrans. IV. 371 *a*.
Syracuse, confusions qui y arrivent. II. 763 *a*, *b*. Voiez aussi 774 *b*.
Syricius: Orichovius remontre au Pape Paul III l'iniquité de sa Loi sur le Célibat des Prêtres. III. 453 *a*.
Sirmond (le Pere) comment il appelloit Blondel. I. 577 *a*. S'il s'est repenti d'avoir publié une certaine Lettre de Geofroi de Vendôme. II. 484 *a*. Attaqué mal-à-propos par Mr. Tollius, & défendu par les Jésuites. III. 128 *a*, *b*.
Syrnacham étoit un Interprete des Songes. I. 63.
Sirvela (Martin Gomez): avoit une belle Bibliotheque à Seville. III. 702 *n*.
Sisenna, Orateur, affectoit de se servir de mots hors d'usage. I. 45 *a*.
Systême de l'Eglise, ce Livre justifie pleinement l'Eglise Romaine. I. 331 *b*.
Systêmes, n'ont rien de lié s'ils ne sont bons. I. 149. En quittant celui d'un Créateur libre du Monde, il faut necessairement donner dans la multiplicité des Principes. II. 274 *b*. Ce qui rend le Systême des Atômes bien moins absurde que le Spinozisme. *là-même*. Commodité du Systême des Causes occasionelles pour soudre certaines difficultez. 359 *b*. Inconvéniens & motifs de la réforme des Systêmes. III. 151. *b*. Ont besoin de deux choses pour être bons. 305 *a*. Leur bonté consiste en ce qu'ils n'enferment rien qui repugne à nos plus claires idées. IV. 638.
Sixte IV, Pape, ses prémiers soins depuis son exaltation. I. 624 *a*. Sa Réponse à Wesselus qui ne lui demandoit qu'un Exemplaire de la Bible. IV. 496 *b*.
Sixte V, Pape, bon-mot de ce Pape. I. 25 *b*. Sa Bulle contre le Roi de Navarre & contre le Prince de Condé. 606 *b*. Son sentiment & ses desirs touchant Elisabeth Reine d'Angleterre. II. 352 *a*. Et touchant les affaires du Roi d'Espagne & de la Ligue. 352 *b*. Ce qu'il disoit de Henri III. 733 *b*. Aime mieux favoriser Henri IV, & la Reine Elisabeth, que de laisser augmenter la puissance du Roi d'Espagne. 847 *a*. Introduit l'usage de ne point envoier le Chapeau aux Cardinaux nouvellement élus. I. 420 *a*. Fait offrir l'Infante d'Espagne à Jaques VI Roi d'Ecosse, & à quelles conditions. II. 230.
Sizé (François): traduit l'Histoire Anatomique de du Laurens. III. 69 *a*. *Pourquoi cette Version n'a point de Figures. là-même.*
Sleidan, justifié des Accusations de Maimbourg. I. 500 *a*. Son Histoire. IV. 293 *b*. Voiez aussi 320 *a*, *b*. Repris touchant la patrie de Gauric. II. 176 *b*. Réfuté touchant ce qu'il dit du panchant de Gropper au Luthéranisme. 613 *a*, *b*. Traduit mal un passage de Comines. IV. 150 *a*. Pezelius fait sur son Traité *de quatuor Imperiis* un Commentaire intitulé *Mellificium Historicum*. III. 695 *b*.
Sloane (Mr.) Médecin de Londres: Sa belle Bibliotheque. II. 163 *a*, *n*.
Smalcalde (la Ligue de) son Armée vaincue par Charles-Quint dans la Bataille de Mulberg. III. 163 *b*.
Smerdias rasé par un effet de jalousie. I. 205 *a*.
Smetius (Martin) parcourt toute l'Italie pour ramasser des Inscriptions. II. 622 *a*. Il est pendu à Bruxelles par les soldats. *là-même*.
Smiglecius, Jésuite: mis mal-à-propos au nombre des Sociniens. III. 4.
Smith (Richard) Evêque de Chalcedoine, est envoié en Angleterre, & est obligé d'en sortir, pourquoi cela. III. 9 *b*.
Smyrne, une femme de cette Ville empoisonne son mari, & pourquoi. II. 300 *b*. On y voit un grand olivier sauvage, que les Grecs disent être le bâton de saint Polycarpe. 749 *b*.
Sobieski, Roi de Pologne, vient de deux ou trois cens lieues detruire un Livre qui étoit sur le point de paroître. III. 19 *a*.
Sobre, si on le peut être & boire beaucoup. IV. 511 *b*.
Sociétez, il faut que dans toutes il y ait un Tribunal qui prononce en dernier ressort sur les Disputes des particuliers. III. 285 *a*.
Sociétez Religieuses, comment on les conserve [illegible]. III. 198 *b*.
Socinianisme, commença de s'établir dans la Pologne & dans la Transilvanie. I. 569 *b*. Pourquoi on ne doit pas craindre que les Princes l'embrassent. IV. 231 *a*. Il n'est propre qu'à quelques personnes. *là-même*. Il n'y a pas apparence que ses auteurs aient été des fourbes. *là-même b*. D'où il naquit en Pologne. 275 *b*. Ceux qui veulent emploier la Raison en matiere de Théologie en deviennent suspects. 632.

Sociniens, embarras où ils ſont tombez en niant la création. II. 374 *a*. Leur Syſtême n'eſt point propre à réſoudre les difficultez des Manichéens touchant l'origine du mal. III. 545 *a*. En niant la preſcience ils ne ſortent point de l'inconvénient qui fait Dieu auteur du péché, & aviliſſent ſon gouvernement. 629 *b*. Ont tiré de grands avantages d'un Livre du Pere Petau. 691 *b*. Leur ſentiment ſur l'ame des Bêtes. IV. 78 *b*. Ils louent dans les Hollandois une conduite que Socin avoit fort blâmée. 230 *a*. Objection générale qu'on leur fait. 237. Leurs Livres brûlez à Amſterdam. 467 *a*. Ils tirent avantage de ce qu'on défend la lecture de leurs Ecrits. 468 *b*. Leur ſentiment touchant la mutabilité d'une nature éternelle. 525 *a*. Keſler ſe ſervoit heureuſement de la Logique pour les réfuter. III. 4 *a*. Difficulté de réfuter leurs Objections Philoſophiques; il faut les attaquer par l'Ecriture dont ils reconnoiſſent l'Autorité. IV. 634. Quel eſt leur Dieu, ſelon Jurieu. 637.

Socrate, folâtroit avec ſes enfans. I. 94 *a*. Voie qu'il propoſe pour parvenir à la vertu. I. 196 *a*. Se moque des Sophiſtes de ſon tems. 207 *a*. Dit que les Fanatiques reſſemblent aux Poëtes. 212 *b*. Sa Cenſure d'un Ouvrage d'Anaxagoras. 217 *b*. Et la Réponſe à cette Cenſure. 218 *a*. Son eſprit étoit de diſputer de part & d'autre. 285 *b*. Ce qu'il diſoit à l'occaſion de l'embelliſſement du Palais d'Archelaüs. 291 *a*. Refuſe d'aller à la Cour de Macedoine. *là-même b*. Sa Maxime *quod ſupra nos nihil ad nos*. 321 *b*. On lui imputoit à tort les défauts de ſes Diſciples. II. 225 *b*. Pourquoi ſurnommé Mélien. 282 *b*. Ce qu'il fit pour obeïr au Dieu des Songes, qui lui avoit ordonné de s'appliquer aux Muſes. 402 *b*. Si Euripide l'a eu en vue dans ſon Palamedes. 433 *b*. Ce qu'il diſoit de la beauté. 552 *b*. Ce qu'il faiſoit pour faire proviſion de patience. 455 *a*. Ce qu'il dit d'un baiſer donné à un beau viſage. III. 831 *a*. Pourquoi ſon mariage avec Xantippe n'interrompit point ſes Leçons. IV. 226 *b*. Deſcription qu'il fait des prérogatives humaines. 522 *b*.

Sodomie, exercée dans des Temples comme une action de pieté. III. 89 *b*. S'il eſt vrai qu'on ait préſenté à Sixte IV une Requête, pour obtenir de lui la permiſſion de l'exercer pendant quelques mois de l'année. IV. 222 *a*. &c. S'il eſt vrai que Jean de la Caſa ait eu deſſein d'en faire l'éloge dans ſon déteſtable *Capitolo del Forno* 410 *b*. Combien coutoit ſon Abſolution. I. 438 *a*. Les Dominicains prennent la réſolution de crier fortement contre. IV. 662 *a*, *b*.

Sœurs, leur haine eſt plus violente que celle des freres. I. 315 *a*.

Soldat, à qui un quolibet ſauve la vie. I. 491.

Soleil, ce que c'eſt ſelon Anaxagoras. I. 206 *a*. Exemple d'une merveilleuſe ſympathie avec cet Aſtre. II. 111 *a*. Les Hiſtoriens Eſpagnols diſent qu'il s'arrêta en faveur de Charles-Quint. 139 *a*. Il y a bien des gens pour qui le Soleil eſt un Dieu ſenſible. 143 *a*.

Soliman taille en pieces l'Armée de Ferdinand qui aſſiegeoit Bude. II. 787. Il fait mourir ſon Favori Ibrahim Baſcha. 858 *a*.

Solipſes, ou *Monarchia Solipſorum*. II. 843 *a*.

Solitaire, Abbaïe dans le Comté de Hanaw, comment reformée. III. 161.

Solitude, ce que quelques-uns ont jugé de l'amour de la ſolitude. I. 405 *b*.

Solliciteur en matiere d'amour, ſe paie ordinairement par ſes propres mains. II. 267 *b*.

Solon, ce qu'il repondit à Piſiſtrate. II. 198 *b*. Il étoit mal goûté de Creſus, & pourquoi. 403 *b*. Ce qu'il répondit à ceux qui lui repréſentoient que ſes larmes ne ſervoient de rien. 489 *a*. Examen d'une de ſes Maximes. III. 92 *b*.

Songes, Ciceron ſe moque de leurs Interpretes. I. 312 *a*. Raiſonnemens fort ſenſez ſur les ſonges. 356 *a*. Leur vanité. 362 *b*. Sont des manieres d'enſeigner indignes des Intelligences, à la direction deſquelles on les attribue. *là-même*. Noms de divers Auteurs qui ont travaillé à leur Explication. I. 363 *a*. Obſervations ſur un Songe. III. 163 *a*, *b*, & 164 *a*, *b*. Combien ils appliquent quelquefois l'eſprit. 283 *b*. Réflexion ſur ce qu'ils peuvent renfermer de faux ou de véritable, & s'ils ſont envoiez comme des avertiſſemens. 289 *b*. &c. Il y en a qui embarraſſent plus les Eſprits-forts qu'ils ne le témoignent. 293 *a*. Songe d'une femme cauſe d'étranges deſordres dans tout un Roiaume. 571 *a*. Songe Philoſophique. IV. 285 *a*.

Sonnet, ce qu'en dit Mr. Deſpreaux. II. 564 *a*. Sonnet récompenſé d'une Abbaïe. I. 298. Sonnet de Job mis en paralléle avec celui d'Uranie. 522 *b*. Sonnets préparez pour les Livres à venir. II. 258 *b*. Sonnet dévot. 278 *b*. Sonnet de l'Avorton de qui il eſt. II. 721 *a*.

Sophiſmes, celui qu'on appelloit *le Menteur* n'étoit qu'une vaine ſubtilité. II. 414 *b*, & III. 703 *b*.

Sophocle, circonſtances de ſon triomphe ſur Eſchyle. II. 397 *b*. Pourquoi il n'introduiſoit ſur le Théatre que d'honnêtes femmes. 430 *a*. Se réjouiſſoit de ce que la vieilleſſe l'avoit arraché des mains du Sexe. [illegible] une belle Version Latine. IV. [illegible] *b*.

Soracte, montagne où les Hirpes marchoient tous les ans une fois ſur le feu. II. 774.

Sorberiana, on y avance un fait faux touchant [illegible] I. 420 *a*.

Sorbiere, [illegible] I. 617 *b*. Plaintes pouſſées contre ſa Relation d'Angleterre. [illegible] Il ne vouloit [illegible] Rome [illegible] 161 *b*. Extrait d'une Lettre qu'il a écrite [illegible] mal rapporté par l'Auteur du Préſervatif contre le changement de Religion. 162 *a*. Ce qu'il dit des diſtractions des Poëtes. IV. 398 *b*.

Sorbonne, ſa Cenſure des Ouvrages de Marie d'Agreda [illegible] leſſe. I. 98 *a*. Livres ſur cette Cenſure. *là-même b*. N'oſe la publier ſans y joindre [illegible] préſervatifs. 99 *a*. Confondue par Agrippa à l'occaſion du divorce de Henri VIII. 107 *a*. A enſeigné comme un Article de Foi la Conception immaculée de la ſainte Vierge. III. 293 *a*. Elle cenſure le Livre des *Curioſitez inouïes*. II. 523 *a*. Son Decret contre Henri III. II. 653 *b*. Cenſure fortement trois Sermons ſur la Béatification de Loyola. III. 348 *b*. Vers de Marot contr'elle. 148 *a*. A qui il eſt permis de propoſer des Argumens contre les Theſes qu'on y ſoutient. 438 *b*.

Sorcelerie, une femme en eſt accuſée & appliquée à la queſtion. I. 105 *a*.

Sorcier, eſt un chevaucheur d'eſcouvettes. I. 3 *a*. Sorciers ſont en beaucoup plus grand nombre que les Enchanteurs. II. 1 *b*. Quelle différence il y a entre eux & les Magiciens. IV. 386 *a*. Sorcieres volent des enfans, & les conſacrent au Démon. II. 408 *b*. Diſcours de leurs Impoſtures. I. 46 *b*. Refutation de ceux qui doutent de ce qu'on en dit par Elich. III. 346 *a*.

Sorel, ſon Jugement ſur l'Hiſtoire de France de Paul Emile. II. 356 *b*. Deſaprouve ceux qui altérent le langage des anciens Auteurs François. III. 551 *a*. Cité 47 *b*. Jugement qu'il fait de d'Audiguier. I. 381 *a*, *b*. 382. Jugement qu'il fait de Jean Huarte. II. 821.

Sorites, Sophiſme qui embarraſſoit beaucoup les Philoſophes. III. 415 *a*. Ce que c'étoit que ce Sophiſme. II. 173 *a*.

Sortileges, peu dignes qu'on y ajoûte foi. I. 432. Les Philoſophes les plus incrédules ſont fort embaraſſez ſur cette matiere. II. 591 *b*. Ce que fit un Citoien Romain qui en étoit accuſé. IV. 481 *a*. Cherchez *Enchantement*.

Sorts, qu'on conſultoit parmi les Païens. IV. 360 *a*.

Sotade, ancien Poëte mépriſé, & pourquoi. I. 333 *a*.

Sots, ſont quelquefois incapables d'être trompez par un homme d'eſprit. IV. 213 *b*.

Sotuel (le Pere) latiniſe très-mal un mot. I. 77 *a*. Il ne liſoit guere de Livres de Controverſe. *là-même*. Eſt au deſſous d'Alegambe. I. 155 *a*. Confond enſemble deux Jeſuites, le P. Fevrier avec le P. Ferrier. II. 467.

Soubise (de) étoit bien François, mais non Général des François. III. 103 *b*.

Souhait digne d'un Philoſophe. I. 390 *a*.

Soupçons, on leur lâche aiſément la bride. I. 334 *a*. Prejugé contre ceux qui en forment. 517 *b*. Leurs mauvais effets. 409 *a*.

Sourcils joints étoient chez les Phrygiens un aſſortiment de beauté. I. 669.

Soutane, on ne doit jamais mépriſer ceux qui en portent, quelque rampans qu'ils ſoient. I. 254.

Souveraineté, ſi les droits en appartiennent aux Peuples. I. 167 *a*. Voiez auſſi I. 348 *a*.

Souverains, la Religion énerve leur Autorité. I. 10 *a*. Voiez auſſi II. 885 *b*. Si on ne leur doit pas rendre ce qu'on leur a pris. I. 10 *b*. On feroit un bon Livre de la Religion des Souverains. 93 *a*. 320 *a*, & II. 136 *b*. Commettent des Fautes, dont leur Sujets ſont punis. 112 *b*. Ne ſe reglent pas dans les peines qu'ils infligent ſur ce que Dieu eſt offenſé. 158 *a*. La priſe d'armes contr'eux condamnée par Amyraut. 186 *b*. On ne doit jamais mépriſer ceux qui le peuvent devenir. 294 *a*. Les Auteurs les intéreſſent à leurs petites Querelles. 466 *a*, *b*. Un des articles de leur Religion. 500 *a*. Quelle eſt leur Religion. II. 350 *a*, 504 *a*. Ils ſont ſouvent trompez par leurs Généraux. I. 531 *b*. La néceſſité du tems les diſpenſe de la Religion même du Serment, ſelon les Loix de la Politique. 638 *b*. Leur dépendance inévitable de leur Clergé. 675 *b*. Si un particulier doit porter les armes contre ſon Souverain. 704 *b*. Cas où les Souverains peuvent être dépoſez. II. 16 *a*. Sont ſouvent malheureux dans leur famille. 254 *a*, 909 *b*. S'ils doivent faire fond ſur la fidélité de leurs Sujets. *là-même*. Leur gratitude n'eſt pas ſoumiſe aux mêmes regles que la gratitude des particuliers. 550 *a*. Leurs paſſions ſont bien différentes de celles des particuliers. 567 *b*. Sacrifient à leurs intérêts temporels les intérêts de leur Religion. 608 *a*, 724 *b*, & 729 *b*. Voiez auſſi IV. 434 *b*. Ils ne ſe meſurent pas toûjours dans leurs recompenſes, ſelon l'étendue de leurs Etats. 637 *b*. Curieux de tout tems curieux de ſavoir ce qui ſe paſſoit dans les [illegible] *b*. On a vu que ſur leur droit les Proteſtans & Catholiques Romains ont changé de maximes. III. 11 *b*, & 12 *a*. Cherchez *Monarque*. Ils peuvent être bons entant que tels, & être méchans entant qu'hommes. 85 *a*. C'eſt un crime que de consulter l'avenir ſur leur vie. 237 *a*. Ils ſont la plupart malheureux dans leur domeſtique. 761 *a*. Soit qu'ils aient des enfans, ſoit qu'ils n'en aient pas, leur condition eſt toûjours à plaindre. 800 *a*. Quel eſt leur privilege lors que leur vieſſe ſe trouve intéreſſée. IV. 464 *b*. La Coutume eſt de piper ceux à qui l'on adreſſe un Ouvrage. II. 49 *b*.

Spanheim (Ezechiel) ſon érudition & ſes grands emplois. IV. 249 *a*. Voiez auſſi 632.

Spanheim (Frederic) Son Mercure Suiſſe. II. 213 *b*, & *ſuiv*. Réfutation qu'il y fait des prétendus Miracles arrivez pendant le Siege de [illegible] 590 *b*.

Spectres [illegible] *Voiez* [illegible]

Spectres de Dijon. [illegible]

Speusippe, de quelle maniere [illegible] II. [illegible]

Spifame (Jean) [illegible] de Colladon. III. [illegible]

Speusippe, ſon [illegible] Platon. I. 398 *b*.

Spiegel traduit [illegible] Conſtantin [illegible]

Spinoza, sa conformité avec Aristote. I. 327. II, 117 *a*, *b*, 118 *b*. Et avec les Scotistes. *là-même*. Ce qu'il dit d'un homme qui seroit dans le cas de l'âne de Buridan. I. 710 *b*. Il n'y a point de Systême qui se puisse moins dispenser que le sien, de reconnoitre ce qui se dit des bons & des mauvais Anges parmi le Peuple. II. 8 *b*, & 118 *b*. Il n'y a presque point de siecle, où ses sentimens n'aient été enseignez. III. 759 *a*. Liste de ceux qui ont eu les mêmes Sentimens. IV. 253 *a*. Et de ceux qui les ont refutez. 258 *b*, & 263 *a*. Ses replis & ses équivoques. 259 *a*. Selon lui, Dieu & l'Etendue sont la même chose. 259 *b*, Nous ôte un principe sans lequel il est inutile de raisonner. 270 *b*. Démonstration contre son Systême tirée des principes de Xenophanes. 515 *b*.

Spinozisme non développé I. 19 *b*. Hypotheses qui n'en different point ou qui n'en different guere. 38 *a*. II. 297 *a*. & 831 *b*. Voiez aussi IV. 242 *b*. & 515 *a*, *b*. Opinion qui est plus dangereuse. 524. Comment on le réfute invinciblement. I. 386 *a*. Est plus absurde que le Systême des Atomes. II. 274 *b*. Etoit enseigné dans le fond par quelques Philosophes, & presque dans tous les Siecles. 903 *b*. & III. 759 *a*. Origene en avoit un grain. 546 *a*. Est incompatible avec l'Hypothese du vuide. IV. 545 *a*.

Spinozistes, en quoi consiste leur illusion. I. 19 *b*. Embarras où les jette leur Hypothese. II. 174 *a*. S'accommoderoient aisément d'une Pensée de Seneque. 229 *a*. Seroient bien embarrassez si on les forçoit d'admettre les Démonstrations de Mr. Newton. III. 103 *a*. N'ont point de solide consolation contre la mort. 206 *b*. Peuvent se prévaloir de la Doctrine de la Transsubstantiation, & peut-être auront-ils recours au Mystere de la Trinité. IV. 270 *a*.

Spiritualitez hétéroclites, Titre d'un Livre. IV. 25 *a*.

Spizelius, ce qu'il rapporte d'un Impie, pour donner quelque idée de son Impiété. IV. 208 *b*.

Spon ne vouloit pas que l'on crût que l'étude de l'Antiquariat fût sa principale Affaire. I. 237 *a*.

Sponde (Jean de) sa Réponse à Calvin touchant le manque de respect du Pape & des Cardinaux pour la Religion Chrétienne. II. 23 *b*.

Sponde (Henri de) Réfutation de cet Ecrivain sur un dessein prémédité qu'il impute à Théodore de Beze. I. 539 *a*. Il dispose tout autant qu'un autre de la Providence particuliere de Dieu. *là-même*. Ce qu'il fait après avoir découvert l'artifice des Historiens Espagnols au sujet de Charles-Quint & de Carranza. II. 65 *b*. Se montre tout à fait Ultramontain. 244 *b*. Son erreur au sujet d'Illyricus & de son *Catalogus testium veritatis*. 840 *b*. Sort des bornes de l'Historien, au sujet des conseils que le Roi Jaques donna à son fils. III. 10 *a*. Ses négligences au sujet d'Ochin & de ses Avantures. 522 *a*, *b*.

Squittinio della Liberta Veneta, Opinions sur l'Auteur de cet Ouvrage. IV. 429 *b*.

Stace se félicite d'avoir composé en deux jours deux cens soixante dix-huit Hexametres. I. 462 *a*. Commentaire sur cet Auteur à l'Usage du Dauphin. 525. Aversion étrange & pleine de prévention de Navagiero contre ce Poëte. III. 465 *a*, *b*.

Stancarus, Calvin & lui se disoient les mêmes injures. IV. 275 *b*. Avoit épousé une femme pendant sa Prêtrise. 277 *a*. Stanislaus Orichovius dispute contre lui. III. 538.

Statique: Ce que Stevin a fait sur cette Science est fort bon. IV. 280 *b*.

Statius (Achille) pourroit bien avoir fait pour essaier le jugement du public, ce que Muret a fait depuis pour essaier le jugement de Scaliger. II. 77 *a*.

Statues, Statue dont le visage paroissoit à ceux qui entroient dans le Temple, tout autre qu'à ceux qui en sortoient. I. 708. Statues des hommes illustres ne pouvoient être mises dans le *Forum* que par un privilege special, pendant les premiers Siecles de la Republique. II. 35 *a*. Il y a eu des villes désolées pour avoir fait des insultes aux Statues d'un Souverain. 291 *a*. Statues suspendues en l'air par la force de l'aiman. III. 267 *b*. Re[illegible] Caton le Censeur à quelques-uns qui étoient surpris de ce qu'on ne lui en avoit point dressé. 794 *a*. Pygmalion devient amoureux d'une, & manege dont il usoit à son égard. 723. Clement d'Alexandrie, & Arnobe, alléguent cela pour faire voir aux Païens la vanité des Idoles. *là-même a*.

Sterilité, les Juifs disent qu'un mari ne doit plus habiter avec sa femme lorsque pendant dix ans il l'a éprouvée sterile. I. 87 *b*. Obstacle au mariage d'une veuve. 275 *a*. Philosophes qui se vantoient de la guérir. II. 551 *b*.

Stesichore perd la vue, & la recouvre, pourquoi, & comment. II. 704 *a*.

Stetin assiégé inutilement par les troupes de l'Empereur & par celles de Brandebourg. III. 198 *b*.

Stevin (Simon): censure Pierre Nonius, qu'il reconnoît pourtant pour habile Mathématicien. III. 518 *a*.

[illegible]

à la vertu. 295 *b*. La douleur qu'ils ressentent de leurs maux, est la meilleure Objection qu'on leur puisse faire. 744 *a*. Parloient de l'empire de la Raison avec trop de faste. III. 560 *b*. Sont solidement refutez par Plutarque sur les utilitez du vice, 630 *a*. Ils étoient plus orthodoxes qu'Arnobe sur la matiere considérée comme un des principes de toutes choses. *là-même b*. Leur Maxime dans l'emploi des Noms. 772 *a*. Leur Sage ne subsiste qu'en idée. IV. 656 *a*. Se moquoient de la distinction des mots. II. 49. Objections dont ils se servoient. IV. 664.

Stoupp, Auteur d'un Livre intitulé *La Religion des Hollandois*. IV. 255 *a*. Il fut tué à la journée de Steenkerken. *là-même*.

Strabon, ses solides Réflexions sur les simulacres miraculeux que les Villes se vantoient d'avoir. IV. 220 *b*.

Strasbourg, indulgence de ses Magistrats pour la fornication. IV. 294 *b*. Son Ecole. I. 157 *b*. Ne veut & ne peut jamais conserver sa Neutralité. III. 47 *b*.

Stratocles persuade aux Atheniens de sacrifier aux Dieux pour les remercier d'une défaite des ennemis qu'il savoit être fausse. IV. 582 *a*.

Stratonice, Reine de Syrie, pour quelles raisons elle s'enivra. II. 200 *a*.

Stratonice conseille à Dejotarus son mari de se servir d'une autre femme. II. 265 *a*.

Streinnius, pourquoi son Livre intitulé *Anti-Anicien* n'a jamais été imprimé. I. 240 *b*.

Strozze (Charles): meurt malgré la Cappe & la Prédiction contraire de Savonarole. IV. 151 *a*.

Stuart (Marie) Reine d'Ecosse, Pyrrhonisme Historique où l'on a sujet d'être à l'égard de ses Avantures. II. 29 *b*. De quelle maniere elle éluda le dessein que son oncle avoit de retenir ses pierreries. III. 160 *b*.

Stupidité, n'est pas un aussi grand malheur que l'on s'imagine. I. 334 *b*.

Sturmius, écrit des choses desavantageuses à Hotman. II. 817 *b*. Avoit passé plusieurs années sans faire la Cêne. IV. 295 *a*, *b*. Ce qu'il raconte de Cæsarius & de quelques autres Saxons. II. 1 *a*, *b*.

Suarez ne se croioit pas capable de jamais réussir en Philosophie, quand il eut fait son cours. *II*. 382 *b*. *Tâche d'expliquer* comment Dieu peut être présent dans les espaces imaginaires. 508 *b*.

Substance, idée que l'on s'en forme selon les Philosophes. IV. 268 *b*.

Subtilitez sophistiques ne sont propres qu'à gâter l'esprit. IV. 284 *a*. Il ne faut point faire le subtil dans les matieres de Religion. II. 687 *b*.

Succès, celui d'une entreprise ne répond pas toûjours aux apparences. I. 257 *a*. La vanité n'empêche point que l'on n'avoue que Dieu a été la cause d'un bon succès. II. 40 *b*. Plusieurs n'en rapportent à Dieu la gloire que par politique. IV. 371 *a*. On juge souvent des choses par le succès. 374 *b*.

Suede, ce que conte Maimbourg d'un Traité de reduction de cet état à l'obéissance de l'Eglise Romaine. II. 535 *b*.

Suedois se rendent maîtres de la Pologne. II. 821. Ils font tant de conquêtes sur le Roi de Dannemarc, qu'ils le contraignent de leur ceder trois belles Provinces. *là-même*. Ils n'avoient pas bonne opinion des intentions de l'Empereur, lorsqu'il leur offrit sa médiation. III. 133 *b*. Assiegent en vain Constance. II. 312.

Suessa, il y avoit deux villes de ce nom. *III*. 200 *a*.

Suetone (Tranquille) sa candeur & sa sincerité. IV. 299 *b*.

Sueur Angloise, quelle maladie c'étoit. I. 191 *a*. Maladie dangereuse qui s'est fait connoître plus d'une fois en Angleterre. IV. 137 *b*. Confondue mal-à-propos avec la Verole par un des Traducteurs François de Sandetus. *là-même*.

Suffridus Petri, sa crédulité. I. 26 & II. 360 *a*.

Suidas, celui d'aujourd'hui est trop estropié pour s'y fonder. I. 32 *a*. Son ignorance crasse au sujet de Dejotarus. II. 264 *a*. Est mal entendu au sujet de la cause qui obligea Eschyle de se retirer en Sicile. 397 *b*.

Sujets, n'aiment pas que leur Prince répande sans mesure les thrésors & les faveurs sur la tête de ses amis. I. 398 *b*. Leur obéissance proposée avec trop d'indiscretion. 476 *b*. S'ils ne doivent pas prendre les armes pour se délivrer de la tyrannie, mais attendre que leurs voisins les en viennent délivrer. 593 *b*. Maximes sur leur obéissance. II. 125 *b*. Ceux qui sont fideles sont ordinairement négligez. II. 139 *a*. & 742 *b*. Sujet ne peut se faire craindre à son Maître sans avoir commis mille injustices. 206 *a*.

Suisses, raisons de leur sévérité contre les Anabaptistes. I. 203 *a*. Sacrifient la vie de leurs Sujets aux querelles d'autrui justes ou injustes. 704 *a*. Rejettent le renouvellement d'alliance proposé par Henri II. *là-même*. Bonne Réponse de leurs Ambassadeurs au Thresorier de Henri III. 731 *a*. Suisses honorez de plusieurs titres. 372 *b*. Enflez de la victoire de Novarre ils assiegent Dijon, mais ils s'en retournent après une négociation. III. [illegible] absurditez d'un Ministre, qui les avoit louez, de [illegible] souffroient point que de nouvelles Sectes prissent [illegible] eux. IV. 132 *a*. Leurs Eglises jugent à propos de [illegible] silence contre Luther. I. 704.

[illegible] d'Alfonse Roi de Naples, & pourquoi. III. [illegible]

[illegible]) surpassa ses maîtres. [illegible] qui d'eux tous a été le seul qui ait osé faire passer des [illegible] en Italie. III. 274 *a*.

[illegible] comment il faut entendre son histoire selon saint Jerôme. [illegible] Voiez III. 157 *a*.

[illegible] Exemple de superfœtation souvent allégué. I. 199. [illegible] un Exemple fameux. 235.

[illegible] leur mauvaise vie est bien imitée, mais non pas leur [illegible] II. 716 *a*.

Super-

Superstition, rien ne coûte à ceux qui y sont adonnez. I. 1. Combien elle est utile à un Général, quand il s'en sert ou pour exciter, ou pour moderer l'ardeur de ses soldats. 379 *a*. Ceux qui en sont entêtez ne font pour l'ordinaire aucune difficulté de commettre les plus grands crimes. II. 264 *a*. Est plus difficile à extirper lorsqu'elle est une source de gain aux particuliers. III. 366 *a*, *b*. Ruine le bon sens. IV. 176 *a*. C'est dommage que nous ne sachions toutes les Superstitions des anciens Romains. II. 901 *a*. Il y a deux manieres de s'en moquer, l'une bonne & l'autre mauvaise. III. 678 *a*.
Suplémens: Il y a des Lecteurs qui en écrivent à la marge de leurs Exemplaires d'une Chronique ou d'un Kalendrier. III. 582 *b*.
Supposer, bien des gens supposent à d'autres personnes des Piéces qu'ils ont faites. II. 707 *a*.
Suppositions, ressorts qui font jouer certaines suppositions. II. 327 *a*.
Supralapsaires, & Infralapsaires, soutiennent au fond la même chose. III. 632 *b*.
Sura prête sa plume à l'Empereur Trajan, pour la composition de ses Harangues. II. 667 *a*.
Surene, quels fruits on peut tirer des Actes de sa Conférence. IV. 132 *b*.
Surintendant des Finances, aveu sincere & ingénu de la femme d'un tel Surintendant. IV. 121 *a*.
Surius (Laurent): traduit toutes les Oeuvres de Ruysbroek. IV. 105.
Surnom, quel étoit son usage chez les Romains. I. 251 *a*. Plusieurs familles ont tiré leur surnom de quelque défaut. 424 *a*.
Sutlivius: se trompe touchant le tems où vivoit Cicchus. II. 176 *b*. Fait dire à Agrippa ce qu'il n'a point dit touchant Sixte IV. IV. 226 *b*.
Swertius (François): pris pour Calviniste, & confondu avec l'Auteur de l'*Athenæ Batavæ*. IV. 105 *b*.
Suze: il n'est pas vrai qu'on en ait fait lever le Siége à Mr. de Catinat, qui la prit & la garda jusqu'à la Paix. III. 389 *b*.

T.

TAbac, quand & par qui connu en Italie. IV. 128 *a*. Poëme sur cette Plante. *là-même*. & 357.
Tabellaria, quel est le but de cette Loi, & par qui établie. II. 71 *a*.
Table, celle d'Alcinoüs a passé en Proverbe. I. 142 *b*.
Tableau d'Adam & d'Eve, loué par deux Vers. II. 332 *b*.
Tableau de l'Amour consideré dans l'état de Mariage, qui est l'Auteur de ce Livre. II. 856 *a*. Cité. IV. 3 *a*.
Tables Alphabétiques. Voiez *Indices*.
Tables Astronomiques, appellées Alfonsines coûterent l'Empire d'Allemagne à leur Auteur. II. 95 *a*.
Tables Chronologiques, critiquées par Mr. le Fevre de Saumur. II. 718 *a*.
Tabourot (Guillaume) Pere de Des Accords. I. 47 & 48.
Tabulæ novæ, ce que c'étoit chez les anciens Romains. II. 299 *a*.
Tachard cité. IV. 239 *b*.
Tacite, partage de Sentimens au sujet d'une Traduction Espagnole de cet Historien. I. 128 *b*. Ce qu'il dit de Brutus & de Cassius dont les images ne parurent point dans une Pompe funebre. 347 *b*, & 622 *b*, *n*. Donnoit dans le merveilleux. 361 *b*. Son Style est trop concis & obscur. II. 619 *b*. Quelle est, selon lui, la plus forte inclination de la Divinité par rapport à l'homme. III. 669 *b*. S'il a été beaucoup plus scrupuleux que Suetone à décrire des impuretez. IV. 300 *a*. Jugement sur cet Historien. 345 *b*. Commentaire d'Althamerus sur sa *Germania*. I. 167.
Tacite, Empereur, le Discours qu'il fait dans le Senat. I. 401 *a*.
Taffin, Ministre de Mets, consulte les Ministres du Colloque de Poissi, sur le Batême des enfans batisez par des femmes. I. 487 *b*.
Tagaut (Jean): augmente & enrichit la Chirurgie de Guy de Cauliac. II. 109 *b*. Son Latin aussi pur que celui de Ciceron. *là-même*.
Tabureau (Jaques): se moque fort des Livres Astrologiques de Pierre Turrel. IV. 407.
Taille, gens qui ont été de fort petite taille. I. 130 *b*, & 229 *b*.
Talens, Conte des Talens multipliez. I. 34 *b*.
Talens, il y a un certain mélange qui fait que les plus beaux talens ne sauroient nous avancer. I. 483 *b*. C'en est un fort considérable & fort commode, que de pouvoir ressusciter les Conversations. 485 *b*.
Tallard (le Comte de) prend Traerbach en 1702. IV. 393.
Talmudistes, leur sentiment sur la taille d'Adam devant & après le péché. I. 74 *a*. Sont si obscurs, qu'ils en sont inintelligibles. III. 689 *a*.
Talon, Avocat-Général, reproche aux Jansenistes d'avoir appuié la cause des Papes. II. 845 *b*.
Tamerlan fait instruire ses filles dans l'Art magique, pour avancer plus facilement ses conquêtes. IV. 104 *b*.
Tamise: fait trois fois son flux & reflux en moins de neuf heures contre sa coutume. IV 137 *b*.
Tandeme: chef de Secte. III. 712.
Tandler (Tobie): sa Harangue *de Fascino & Incantatione*, & sa Réponse à Ellen. II. 346 *b*.
Tapyres: ils avoient une loi selon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans. II. 796 *a*.
Tapisseries, depuis quand on croit qu'elles furent connues à Rome. III. 661 *b*. Garasse vivement censuré d'avoir rapporté le Conte des Tapisseries de la Reine Jeanne d'Albret. II. 582.
Tapper (Ruard) comment il s'écria un jour au sujet de la doctrine de Baius. I. 422 *b*.

Tarcagnota (Jean): Mambrin Roseo continue son Histoire du Monde IV. 89.
Tardieu, Lieutenant Criminel à Paris, assassiné avec sa femme. II. 465 *b*.
Tarente (Louïs, fils de Philippe Prince de) meurt pour avoir trop caressé sa femme. III. 456 *b*.
Tarentins, se brouillent mal-à-propos avec les Romains. III. 739 *a*.
Targum de Jerusalem, expose quelle fut la Dispute de Caïn & d'Abel. I. 18 *a*.
Tarphan, Interprete des songes à la Cour du Roi d'Egypte. I. 63.
Tarquin, Roi de Rome, étoit un tyran à double titre. I. 683 *a*. Lui & son frere étoient fort différens dans leurs mœurs. IV. 317 *b*. Rétablit les Jeux Compitaux. I. 681 *a*. Fait sacrifier des enfans en l'honneur des Dieux Penates, &c. *là-même*.
Tartuffes: les plus scelerats trouvent des Apologistes. IV. 149.
Tasse (le) étoit sujet à des accès de folie, qui ne l'empêchoient pas de faire d'excellens Vers. III. 210 *a*. A gâté son Ouvrage en le corrigeant. IV. 73 *b*. S'il a logé en chambre garnie. 396 *b*.
Tassoni (le) cité. III. 33 *b*, 89 *a*, & IV. 26 *a*.
Tatien ne raisonne pas juste contre les Gentils. II. 282 *a*.
Tavannes, confident du Duc d'Orleans frere de Henri II fait un exploit considérable sur la garnison de Calais. II. 727 *b*. Voiez aussi III. 249.
Taulere loué excessivement par Luther. IV. 326 *a*.
Taxe de la Chancellerie de Rome, faits concernant ce Livre. III. 728 *b*. Edition de cet Ouvrage par Laurent Banck. I. 437 *b*. *& suiv.* Autres Editions de cet Ouvrage, & entre autres celle de Rome 1515. 438 *a*. Différence de ces Editions. *là-même*. Mise dans l'*Index Librorum prohibitorum*. *là-même b*. Justes reproches des Protestans touchant ce Livre. *là-même*. Les Controversistes Romains en sont fort embarrassez. *là-même*. Conseiller de Bois-le-Duc qui promet de renoncer au Catholicisme si on lui montroit les horreurs citées par les Protestans comme tirées de ce Livre. *là-même*. Il y a bien des Observations touchant cette Taxe dans un Ouvrage traduit par L. Tuppius. IV. 405 *a*.
Taxites, coutume qu'ils observoient à l'égard de leurs filles. IV. 202 *a*.
Teiens, ont bâti la Ville d'Abdere. I. 13 *a*.
Teissier (Antoine) repris. I. 518 *a*, 519 *b*, & IV. 36 *a*. Devoit joindre des Corrections aux Endroits où Mr. de Thou s'est trompé dans ses Eloges des Hommes doctes. IV. 36 *b*.
Tekeli, intelligence que la France entretenoit avec lui. I. 121 *a*. Ses malheurs. III. 21 *a*.
Telamon ne rioit jamais. IV. 337 *a*.
Telemachus, Moine de l'Orient ainsi nommé: son entreprise, son courage, & son martyre. I. 163 *a*.
Telemaque: l'Auteur de ses Avantures censuré touchant le Caractere qu'il donne à Pygmalion. III. 723 *a*, *b*, &c.
Telesinus, Général des Samnites, par quels motifs il vouloit detruire la Ville de Rome. III. 24 *a*.
Tellier (le Pere le) tire du profit des contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux. I. 500 *b*. Ses Reflexions sur l'empressement des Jansénistes à faire imprimer deux Decrets de la Cour de Rome. II. 846 *a*.
Tementhes, averti par le Dieu Hammon de se donner garde des coqs. III. 825 *a*, *b*.
Temenus, Chef des Heraclides dans l'expedition du Peloponnese. I. 719 *b*.
Témérité, si elle ne mérite point ce nom lorsqu'elle est heureuse. IV. 374 *b*.
Temermans (Antoine Antonin) Jacobin: se laisse étrangler plutôt que de réveler la Confession de Jaureguí. II. [illegible]
Témoins, ce qu'on dit des Témoins de certains Païs. II. 43 [illegible] Témoin qui a vu, est bien différent d'un qui a oui dire. 319 [illegible] On ne devroit point faire valoir leurs retractations, & pourquoi. III. 802 *a*. L'on n'est point obligé à en [illegible] lorsqu'on se sert de cette Phrase, *Il y en a qui* [illegible] 167 *b*.
Témoins de la Vérité: Remarque sur le Caractère des [illegible] qui les Protestans ont donné ce titre. IV. 259 *b*.
Tempérament, peut beaucoup sur l'Esprit [illegible] empire bizarre. 326 *b*. [illegible] de ceux-là même, qui [illegible] 243 *b*.
Tempérament, les voies du Tempérament [illegible] aucun des Partis opposez. II. 804 *b*.
Tempérance, une leçon sur cette vertu convertit un fameux débauché. IV. 512 *a*.
Tempête, Réponse d'un Athée à ceux qui lui reprochoient qu'il en étoit la cause. II. 284 *b*.
Temple de Jerusalem, ne peut être rebâti par Julien l'Apostat. I. 361. La description qu'Ezechiel nous en a laissée est une [illegible] 450 *b*.
Temple de la Terre, faits concernant ce Temple. II. [illegible]
Temple d'Ephese, Pensée d'un Historien sur ce que Diane laissa brûler ce Temple. II. [illegible] Voiez aussi III. [illegible] & IV. 260 *a*. Comment les Ephesiens eluderent [illegible] d'Alexandre qui vouloit s'approprier toute l'inscription [illegible] 591 *a*.
Temples, privilege de quelques-uns de [illegible] II. [illegible]
Temporel, absorbe [illegible] le Spirituel, quand on les joint [illegible] III. 36 *b*.
Tems, [illegible] selon un Grammairien [illegible] de Theologie [illegible] choses qui se sont [illegible] Si le tems est [illegible]
Tentées, [illegible]

des yeux. I. 215 *a*. Celles qu'il y eut pendant la passion de notre Seigneur. III. 710 *a*.

Terceres, sanglant affront que les François reçoivent dans ces Iles. IV. 292 *b*.

Terebinthus, héritier des biens & des impiétez de Scythien, périt d'une façon tragique. III. 302 *b*.

Terence, loué de n'avoir jamais fait de Tragédie. I. 43 *b*. Qui est l'Auteur des Vers qui sont à la tête de ses Comédies. 263 *b*. Comment il écrivoit ses Comédies. 585 *b*.

Terentia répudiée par Ciceron. IV. 381 *b*.

Terme, Dieu des Paiens, craint plus Hadrien que Jupiter même. II. 667 *b*. Raillerie de Saint Augustin sur ce sujet. *là-même.*

Terre, Aristarque est un des prémiers qui ont soutenu qu'elle tourne. I. 312 *a*. Si elle est animée. III. 4 *a*. Si ses entrailles sont divisées en trois regions, comme l'air. 425 *a*.

Terre qui avoit de grandes vertus. III. 74 *a*.

Tertullien allegue un miracle d'Achille contre les Epicuriens. I. 61 *a*. Son triomphe imaginaire sur les Sages du Paganisme, eu égard au fait sur lequel il le fonde. II. 273 *b*. Ce qu'il dit de la liaison de la gourmandise & de l'impudicité. 393 *b*. Et des privileges que le Paganisme accordoit aux femmes qui n'avoient été mariées qu'une fois. 575 *a*. Examen de ce qu'il avance que le plus petit artisan Chrétien trouve Dieu & le montre. IV. 210 *a*, *b*, &c. Reproche qu'il fait aux Paiens. 432 *b*.

Ter-Veer: voiez *Vere*.

Testament (le nouveau) quelqu'un a dit qu'il ne contient pas un iota qui ne soit tiré des Antiquitez Judaïques. IV. 60 *b*.

Testament: des Malades le différent comme mauvais augure. III. 644 *a*, *n*.

Tête de carton envoiée tous les ans par les Egyptiens à Byblos. I. 83 *a*.

Têtes d'airain, Histoire de plusieurs qu'on prétend avoir parlé. I. 120 *b*.

Têtes chaudes, combien sujettes à juger témérairement. II. 466 *b*.

Têtes de pavot & d'ail offertes en sacrifice au lieu de Têtes d'Enfans. I. 684 *a*.

Tetragramme, si les points, que l'on donne à ce nom, lui sont propres. I. 173 *a*. Injures débitées à cette occasion. *là-même.*

Texte Hébreu, si les Juifs l'ont altéré. I. 123 *b*.

Tezel (Jean) écrit le prémier contre Luther. III. 812 *b*.

Thalès, s'il a reconnu un Dieu qui ait formé toutes choses. I. 211 *a*. Voiez aussi IV. 340 *a*, & 341 *a*. Enseignoit que l'eau étoit le principe de toutes choses. II. 903 *b*. Réponse qu'on lui attribue touchant la définition de Dieu. IV. 210 *a*.

Thalie (Poëme) quelle en est la matiere & la forme. I. 332 *b*.

Thammus, dans Ezechiel étoit Adonis selon Saint Jérôme. I. 82 *b*.

Tharé, quelques Peres de l'Eglise ont cru qu'il n'a été fidéle, ni pendant sa vie, ni à l'article de la mort. I. 33 *a*.

Thargélie, gagne par sa beauté & par son esprit les principaux Grecs de l'Ionie. III. 674 *b*.

Thaumasie, merveilles qu'on contoit de ce mont. III. 385 *a*.

Theagene, Héros de Roman, donne un soufflet à son Héroïne. II. 711. Voiez *Roman*.

[illegible]*ins*, leur Querelle avec les Jésuites. III. 141 *b*.

[illegible]*re*, il en falloit condamner les impuretez, sans les décrire. [illegible] 136 *a*, *b*. Qui le prémier a pratiqué la régle qui ne veut pas qu'on l'ensanglante. II. 397 *a*. On n'y pouvoit réciter aucunes piéces, sans avoir été approuvées. IV. 321. Le Théatre est plus délicat aujourd'hui, qu'autrefois. 327 *a*.

Théatre François: Morceaux qui peuvent faire connoitre ce que c'étoit sous François I. II. 163 *a*, *b*. Passage de Despreaux à ce sujet. 164 *b*.

Theatrum Urbium: qui est l'Auteur de cet Ouvrage. I. 656.

Thebains, il ne leur étoit pas permis de s'endormir dans le Temple d'Amphiaraüs. I. 195 *a*.

[illegible] appellée *Cité du Soleil* par les Egyptiens. I. 714.

[illegible] ses Opuscules divins. I. 391 *b*.

[illegible] de Boheme conservez au Vatican. I. 169 *a*.

[illegible] Réponse à un habitant de Seriphe. II. 120 *a*. [illegible] vie qu'on lui paroît fut une des causes de l'avancement [illegible] II. 190 *a*.

[illegible], ce qu'il répondit étant interrogé pourquoi il n'écrivoit pas. [illegible]

[illegible], Passage du Poëte de ce nom corrigé par Mr. de Longe-Pierre. I. 81.

[illegible] *de Chio*, son Jugement sur les Harangues d'Anaximenes, [illegible] plaisamment. I. [illegible]

[illegible], Sophiste, sa raillerie en apprenant la mort d'Alexandre. III. [illegible]

Theodore l'Athée, nioit tout court qu'il y eût des Dieux. II. 282 [illegible] De quelle maniere il répondit à une Objection qu'une femme lui fit dans un festin. 709 *b*.

Theodore Studite, son Testament traduit par le P. Sirmond, & par [illegible] III. 228 *a*. Faute de Mr. Tollius à cet égard. *là-même.*

Theodoret, décrié en mauvais Théologien. I. 30 *b*. Reprochant aux Paiens les honneurs divins qu'ils rendoient à Helene, se [illegible] II. 704 *a*. Il étoit un [illegible] qui [illegible] Ce qu'il [illegible] des impuretez de Prodicus. III. 222 [illegible] IV. 3 *b*. [illegible] les Loix de Platon concernant les deux [illegible]

[illegible], Roi des Ostrogoths, son [illegible] composée par [illegible] II. 203 *a*, *b*.

[illegible] Empereur, [illegible] Précepteur qui [illegible] étoit debout. [illegible] Empereur. IV [illegible]

[illegible] de guere

Théologie [...] avec la Philosophie sur le reglement des limites. 329 *a*. Ne peut subsister sans la Philosophie. 707 *a*. *Ses disputes combinées avec le Ramisme & le Cartesianisme. II. 311 a. Les Sciences* humaines sont les servantes. 312. *Les Zélateurs veulent que dans les matieres de Théologie on soit plus décisif que Bartole.* 318 *a*. *Si ce qui est vrai en Théologie peut être faux en Philosophie.* 783 *b*, III. 114 *b*, & 234 *a*, *b*, *& suiv.* On ne doit point l'assujettir à la Philosophie. III. 545 *a*.

Théologie Mystique, échantillon de cette Doctrine. IV. 326 *b*. Voiez aussi 95 *b*. Ruysbroeck passe pour un des plus grands Maîtres de cette Science. 106 *b*.

Théologiens, jugement sur leurs Contestations mutuelles. I. 171 *b*. Leurs Disputes causent bien des maux. 184 *a*. Leurs Réponses ne peuvent pas être toujours aussi fortes que les Objections d'un Philosophe. II. 148 *b*. Leurs Disputes ont toujours fort embarrassé les Princes & les Magistrats. 803 *a*. Il faut les réduire aux simples fonctions d'Avocat, quand il s'agit de concorde. 819 *b*. Ils auront toujours du desavantage dans une Dispute où l'on ne se servira que des Lumieres naturelles. IV. 630. Maximes des modernes sur les Mysteres. 632.

Théologiens Controversistes, sujets à se contredire. I. 247 *b*.

Théologiens de Cour, se mêlent un peu trop des Affaires Politiques. IV. 182 *b*.

Theon le Sophiste, Précepte de Rhétorique qu'il donnoit. II. 69 *a*. Ce qu'il rapporte d'Ephore. 362 *b*.

Theophile, Poëte François, reproche à Balzac deux ou trois Avantures mal plaisantes. I. 434 *b*. On prétend qu'il étoit amoureux de Des-Barreaux. II. 278 *a*. Ses Impiétez & Saletez de quel genre. 533 *a*.

Theophraste, une femme débauchée écrit contre lui, ce qui donna lieu à un Proverbe. III. 93 *b*. Raison que Vivés donne pourquoi Leontium fit un Livre contre lui. *là-même.*

Theopompe, sa duplicité de langue & de plume. III. 363 *a*. Sa vanité. IV. 347 *a*. Apparié avec Timée en fait de Satires & de Fables. 366 *b*.

Théorie, opposée à la Pratique. I. 93 *a*, 288 *a*, 584 *a*, & II. 61 *b*. Théorie qui *engage* un Docteur à la Pratique. I. 702 *a*.

Thériaque, qui l'a inventée. I. 235 *a*, *b*.

Thesée, une de ses femmes a été multipliée en quatre. IV. 328 *b*. Il est obligé de fournir ses preuves d'extraction divine. 329 *b*.

Thespesius, mena une bonne vie après sa resurrection. I. 198 *b*.

Thessalie étoit fort décriée sur le chapitre des sortileges. IV. 332 *a*.

Thetis, fait l'office de maquerelle pour son fils. I. 60 *b*. En discorde avec son mari. II. 893 *a*.

Thevathat, Histoire de cet homme. IV. 239 *b*.

Thevet, réfuté au sujet de l'Accusation de Magie qu'il intente à Agrippa. I. 107 *b*. Faute de jugement de cet Auteur dans la recommandation de certains Livres. 117 *a*. Son procédé malhonnête. 521 *b*. Il censure l'ingratitude des Grands, qui ont laissé dans la misere plusieurs Savans distinguez. II. 473 *a*.

Thomas d'Aquin, son autorité parmi ceux de l'Eglise Romaine. I. 327 *a*. Critiqué. IV. 58 *b*.

Thomas de Cantorbery, adoré par celui-là même qui l'avoit persécuté. III. 170 *b*.

Thomasius (Jaques) sa Harangue touchant les Prédictions des nouveaux Prophétes. II. 753 *b*.

Thomasius (Christien) il travaille à l'Apologie de ceux qui ont été exposez, sans cause, à l'accusation d'Athéisme. III. 12 *a*. Voiez aussi IV. 340 *b*, *n*.

Thomassin (Louis) une de ses Pensées examinée. I. 212 *a*, *b*. Sa Pensée sur l'origine des Manichéens, des Nestoriens, & des Eutychéens, qui sont en Asie. III. 625 *b*.

Thomistes: leur Hypothese sur la Transubstantiation. IV. 623.

Thonis, Courtisane Egyptienne, fait assigner un jeune homme, & pourquoi. III. 44 *a*.

Thornax, montagne de la Laconie, pourquoi appellée *Coccygius* ou *Coccyx*. II. 891 *b*.

Thou (Jaques Auguste de) passage de cet Ecrivain rétabli. I. 16 *b*. Traite les Réformez de gens soupçonneux. 85 *a*. Son fils tombe malade d'un reproche que le Roi Jaques lui fit avec beaucoup d'aigreur. 696 *a*. Cet Historien oublie une chose essentielle au sujet de Busbec. 713 *a*. Examen de ce qu'on dit que Camden lui avoit fourni des Mémoires différens de ce que lui Camden publia ensuite dans ses Annales. II. 29 *a*. Précaution qu'il prit pour empêcher que son Histoire ne fût supprimée. 50 *a*, *b*. Il admire le jugement que Jules César Scaliger a fait de Cardan. 53 *b*. Une de ses pages sur Charles-Quint vaut mieux qu'un volume de Sandoval. 138. Se trompe dans le jugement qu'il fait du *Brutum Fulmen*. 815 *b*. Sa contradiction au sujet de Charlotte fille du Duc de Montpensier. 154 *a*. Ne vouloit point parler Latin. III. 537. Défiguroit les noms propres. 51 *a*. Parle fortement contre la conduite du Connétable de Mommorenci, eu égard à la Duchesse de Valentinois. III. 766 *b*. Repris. II. 109, & IV 36 *a*, *b*. Ne faisoit pas assez d'attention à ce qui regardoit la Vie des Hommes doctes. *là-même b*.

Thou (François de) Particularitez de son Procès. III. 174 *a*. Voiez aussi III. 194 *b*.

Thrône, ceux qui y sont ont plus de besoin que les autres du secours du tempérament pour devenir saints. II. 358 *a*. Thrône conservé par l'impudicité, lorsqu'on n'avoit pu le conserver par le courage. 192.

Thucydide, si son style a été imité ou non par les Ecrivains de son tems. II. 227 *a*. S'est immortalisé en faisant justice à ses plus grands ennemis. IV. 619.

Thyane, ses habitans bâtirent un Temple à leur Apollonius. I. 267 *b*.

Tyard (Pontus de) repris. III. 698 *a*.

Tiare Papale, si le nom de *Mystere* y a été écrit. III. 319 *a*, *b*.

Tibere (l'Empereur) cache un piége très-dangereux sous les apparences

rences de la bonne foi. I. 294 *b*. Est fort maltraité par Artaban II, Roi des Parthes. 357. Il fait mourir un Auteur, pour avoir donné des louanges à Brutus & à Cassius. II. 80 *a*. On le flatte en plein Sénat. *là-même*. Une de ses intrigues le mieux conduites. 219 *a*. Etoit sans affection naturelle. 326. Sort de sa Dissimulation ordinaire. 327 *a*. Rejette durement une Requête, & sa dureté déplait au Sénat. 798. Ce qu'il faisoit pour ne paroitre pas l'auteur de la mort des Accusez. III. 253. Loué excessivement. 612 *b*. Accorde l'honneur du triomphe à Blæsus & le refuse à Dolabella. IV. 309. Sa conduite envers les filles de Séjan. 637.

Tibre: Projets dressez pour arrêter ses inondations. IV. 463 *b*.

Tiburnus étoit une Divinité des Païens. IV. 360 *b*.

Tycho-Brahé s'établit dans la Boheme. III. 2. Souhaitoit qu'il y eût un bon nombre de Prédicateurs Mathématiciens. 752 *a*.

Tigrane puni du dernier supplice par Tibere. II. 554 *b*. Autre Tigrane fait Roi d'Armenie par Neron. *là-même*.

Tigre, satire qui causa la mort à deux personnes. II. 853 *a*. Réflexions sur cela. *là-même b*.

Tilenus confere avec Cameron. II. 31 *a*. Son avertissement à l'Assemblée de la Rochelle. III. 388 *a*.

Tilleberi (Gervais), cité. IV. 456 *b*.

Tillet (Louïs du) engagea Calvin à composer de courtes Exhortations Chrétiennes, pour les faire lire au Prône. II. 14 *a*. Chanoine & Archidiacre d'Angoulême, & non Evêque ou Archevêque. III. 752 *a*, *n*.

Tilli, Général d'Armée, étoit fort chaste. II. 739 *b*. Voiez aussi IV. 365. Acquit de l'honneur par sa bonne conduite, & par la mauvaise de ses Ennemis. 237 *b*.

Timanthe, comment il peignit le visage du pere d'Iphigenie, pour en représenter la tristesse. III. 619 *b*.

Timée, ce qu'il a dit de la boutique d'Aristote. I. 323 *a*.

Timocrate, ses médisances contre Epicure. III. 369 *b*.

Timoleon, éloges que Timée lui donna. IV. 367 *b*. Songe qu'il fit. 371 *a*. Ce qu'il répondit quand quelques-uns l'accuserent à Syracuse. *là-même b*.

Timothée, de quelle maniere il répondit à ceux qui lui reprochoient la mauvaise vie de sa mere. II. 211 *b*. Ce que Plutarque rapporte de ce Général Athénien. IV. 371 *b*. &c.

Tyndarides, Conte qu'on fait de leur apparition. IV. 208 *b*.

Tindium, d'où vient que les épines qui croissoient autour de son Temple, passoient pour être toûjours fleuries. I. 27 *a*.

Tyr, la cruauté d'Alexandre contre les habitans de cette ville. III. 242 *a*.

Tyrannie, en l'ôtant on en établit souvent une plus grande. II. 763 *a*, *b*. & 774 *b*. Qui a inventé la plupart des moiens qui l'établissent, & qui la maintiennent. III. 662 *a*. Un des plus grands malheurs qui y sont attachez, c'est celui de ne la pouvoir quitter. 663 *b*. Tyrannie exercée sans armes. 665 *b*.

Tyrans, s'il ne leur faut pas garder la foi. I. 684 *a*. Il y en a qui haïssent le tyran mais non pas la tyrannie. I. 686 *b*. Voudroient que l'on craignit jusqu'aux murailles & jusqu'aux planchers des chambres, comme autant de temoins tout prêts à deposer. II. 263 *a*. Ne peuvent pas compter sur la fidélité de leurs peuples. 535 *a*. Peuvent être mis à mort. I. 167 *b*. Auteurs qui le soutiennent. 149 *a*, *b*. & 150 *a*, *b*.

Tiraqueau, faisoit tous les ans un Enfant & un Livre. III. 6 *a*. Cité. IV. 201 *a*, *b*. Voiez aussi 382 *a*. C'étoit un des plus illustres personnages du seizieme Siecle. 613. Caractere de son Commentaire sur les Loix du Mariage. *là-même*.

Tite Live, ce qu'il disoit de la République Romaine. I. 99. La différence qu'il y a entre lui & Valere Maxime, au sujet des tuiles de marbre qui avoient été prises sur le Temple de Junon Lacinia. II. 896 *b*. Il se contredit au sujet d'Alexandre. III. 243 *b*. On vend une terre pour acheter cet Historien. 579 *a*. Cité. 794 *b*. Ses Maximes enchassées dans la Narration. IV. 343 *b*. Lui & Ovide meurent dans la même année. III. 565 *b*.

Titre de Livre qui fait peur à Rome, & qu'on fait reformer. II. 523.

Titres, combien on aime les plus pompeux. I. 683 *a*.

Titres & Qualitez donnez aux Princes ne sont que suivant l'usage. I. 558 *a*. Un particulier qui donne aux Princes ceux qu'ils prennent ne s'érige point en Juge de leurs prétentions. *là-même*.

Toison d'or, occasion de l'établissement de cette Chevalerie. I. 639 *b*.

Tolede, les mouches n'entrent point dans sa boucherie, & pourquoi. II. 749 *a*. Son cinquiéme Concile fait des decrets contre ceux qui s'informent de l'avenir, touchant le successeur du Souverain. III. 237 *b*.

Tolerance en fait de Religion, justification de celle qu'on a dans les Provinces-Unies pour les Mennonites. I. 80 *a*. Comparaison de celle des Mahométans avec celle des Chrétiens. III. 264 *b*, & 492 *b*. Principes de Milton là-dessus. [illegible] Si le Papisme en doit être exclus. 399 *a*. Celle qu'on a eue pour les Saducéens étoit excessive. IV. 115 *b*. Traité qu'en fait Mr. de Beauval. I. 467 *a*. Combattue par l'exemple de Viret, qui eut recours à l'autorité des Papistes pour reprimer les Sectes de Lyon. IV 453 *a*, *b*.

Tolérans, il n'est point vrai qu'ils ôtent aux Souverains le glaive que Dieu leur a mis en main. II. 540 *a*.

Tollius: Faute de ce Critique touchant le P. Sirmond. III. 129 *a*, *b*.

Tombeaux, on contoit des choses miraculeuses de celui d'Ajax. I. 114 *a*. Et de celui d'Alcmene. 117 *b*. Les Païens croioient qu'on ne les pouvoit pas remuer impunément. *là-même*. Tombeau mémorable. 149 *b*. La foudre qui tomba dessus est regardée comme un accident glorieux. II. 431 *a*. Trois célébres Jurisconsultes dans le même Tombeau. 182 *a*, *b*.

Torigni, confidente de Marguerite de Valois Reine de Navarre est éloignée de cette Reine. III. 482 *a*.

Torstenson assiege Brin, y perd quatre mille hommes, & leve le Siege. IV. 247 *b*.

Torture, si l'usage en devroit être permis. II. 611 *a*.

Torvobaitus, nom supposé de Des Accords. I. 48 *b*.

Totan (Guillaume): cru Auteur du *Fortalitium Fidei* dont il procure une Nouvelle Edition. IV. 251 *a*.

Totila: son Histoire par Cochlée n'a point été publiée. II. 194.

Toulouse, son Inquisition y châtie de certains Hérétiques à cause de leurs impuretez. II. 643 *a*.

Tour de bois qui défendoit le Pirée. I. 295 *b*. Et que l'on prétendoit avoir été incombustible. *là-même*. Architecte qui savoit transporter d'un lieu en un autre une Tour de pierre toute entiere. I. 330 *a*.

Tour que l'injustice populaire donne quelquefois aux choses. IV. 125 *b*.

Tournebu, fait une Harangue contre un Athée. IV. 34 *b*.

Tourneur (le): étoit le nom des Versoris, qui n'est qu'une Traduction Latine de ce mot. IV. 439 *a*.

Tournoi, il n'est pas de la majesté d'un Monarque d'être l'un des tenans. II. 726 *b*.

Tours (Gregoire de) cité touchant un fils de Cham. IV. 556 *b*.

Touches. Voiez *Bigarrures*.

Tout, ce mot a deux sens, l'un collectif, & l'autre distributif. I. 209 *b*.

Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, qui est l'Auteur de ce Livre. I. 111 *a*, *b*.

Traditionaires, qui en a été le Chef parmi les Juifs. I. 123 *b*.

Traditions, on ne sauroit trop se défier de celles qui ne sont fondées que sur quelques *oui-dire*. II. 161 *a*. Si l'on doit s'y fier quand elles viennent de trop loin. 402 *a*. Combien le Paganisme s'appuioit sur la tradition quand il s'agissoit des preuves de l'existence divine. 432 *b*. Si l'on doit avoir des égards pour les fabuleuses. III. 67 *a*, *b*. Longue durée des plus fabuleuses. 74 *a*. On s'y conformoit soigneusement dans les Représentations Dramatiques des Mysteres. II. 64 *b*.

Traditions mal fondées: Launoi & autres Ecrivains qui les combattent font honneur à leur Eglise, & chagrinent beaucoup de gens. III. 593. Baronius & Bellarmin en soutiennent à cor & à cri d'aussi mal fondées que celle de la Papesse. 587 *a*. On n'examine guere celles qui peuvent servir d'ornement au sujet qu'on traite. 591 *a*. On en blâme & rejette quelquefois, pendant qu'on en admet de bien puériles. IV. 48 *b*.

Tradition médisante: l'on doit s'en défier plus que d'une Tradition d'Eloges. III. 623 *a*. Au bout de trois ou quatre Générations ne se peut plus recevoir. *là-même*.

Traditive, entêtement de l'homme pour la commune traditive. I. 670 *b*.

Traducteurs: se donnent souvent un droit qu'ils n'ont pas. I. 55 *a*. Ils sement quelquefois la zizanie toujours ils y pensent le moins. 355 *a*. Regle qu'ils doivent observer. 145 *b*. Ne doivent point paraphraser ou abandonner tant soit peu leur original, sans savoir à fond la matiere dont il s'agit. 588 *b*. Ils sont ordinairement les Panegyristes des Auteurs qu'ils traduisent. III. 359. On ne peut guere s'y fier. II. 242 *a*. Comme ils sont sujets à de grandes bévûes. IV. 385 *b*. Leurs mépr[illegible] 624.

Traductions, il ne faut bien souvent qu'un point oublié, ou [illegible] ou changé, pour en produire de tout opposées. I. 566 [illegible] demandent plus d'habileté qu'on ne pense. IV. 551 *a*. Combien [illegible] les font difficiles. 401 *b*.

Tragédie, le dernier mot d'une Tragédie cause un terrible [illegible] dont. I. 124. Les changemens qui y furent apportez depuis [illegible] des Anciens. II. 597 *a*. Plusieurs femmes grosses se blesserent à la représentation de celle des Eumenides. *là-même*. Ce qu'il [illegible] y avoit de meilleur dans celle des Anciens. 432 *b*. On ne doit point attribuer à l'Auteur tous les sentimens qui y sont debitez. 433 *a*. Plutarque veut que l'on en joue en [illegible] maintenez. 597. On n'y doit point chercher le [illegible] veut entrer dans l'Histoire. III. 737 *a*. Comment [illegible] definie par Gorgias. IV. 315 *b*. Tragedie [illegible] de Religion. III. 454 *b*. Heinsius traite pohlement de [illegible] & dans la Préface de sa Version Latine de Sophocle. [illegible] Quelques Poëtes ont merveilleusement dans les quatre premiers [illegible] & réussissent mal au dernier: les bons Poëtes reservant ce qu'ils ont d'exquis pour le dernier. III. [illegible]

Trajan, lequel est le plus magnifique de ses ouvrages. I. [illegible] Fait extraordinaire qui lui est arrivé par Lampridius. II. 361. Ses Historiens n'expliquent pas la [illegible]

Tranquille Paix, [illegible] d'[illegible] II. 742 *b*. Les anciens Romains étoient peu scrupuleux à les violer. 265 *a*.

Transfuges, ne sont pas pour l'ordinaire fort estimez contre le parti qu'ils quittent. II. 369 *b*.

Transitions, sont difficiles à ménager. III. 704 *b*.

Transsubstantiateurs, bouleversent l'idée des choses & la signification des mots. IV. 266 *a*. Voiez aussi IV. 269 *b*.

Transsubstantiation: Jean Poinet aimoit ce mot, mais [illegible] la signification Orale. III. 762 *b*. Opinion des [illegible] Romains expliquée. IV. 633 *b*.

Trappe (l'Abbé de la): [illegible] des Poëtes Grecs. I. [illegible]

Tr[illegible] Smyrne. [illegible] 9 *a*.

Tr[illegible]

[illegible] Constantin [illegible]

Trente (le Concile [illegible] voulut faire [illegible]

[illegible] III. [illegible]

Tr[illegible] Concile de Trente [illegible]

[illegible] III. [illegible]

Tréson, [illegible]

Treus (Servilius) Jurisconsulte Vénitien étoit propre aux Affaires, & fort savant. II. 51 *b*.
Tribunaux, favorables à la fornication. I. 157 *b*. Dans toutes sortes de Tribunaux les gens d'honneur se recusent eux-mêmes, dès le moment qu'ils sont suspects. 341 *a*. Les Peuples présument toûjours en faveur des Tribunaux. 423 *b*. Tribunal qui étoit appellé *l'écueil des accusez*. II. 71.
Tribunat du Peuple, Charge affectée aux Familles Plebeiennes. I. 251 *a*.
Tribunicienne (la Puissance) nom qu'Auguste donna à sa supréme Autorité. II. 325 *a*.
Tribuns du Peuple, les ordonnances faites à leur requisition, n'étoient point appellées *Loix*, mais seulement *plebiscita*. II. 793 *b*.
Tribus, une des Tribus d'Athenes fut nommée Acamantide. I. 39 *a*. Une autre d'Athenes portoit le nom d'Ajax. 114 *b*.
Tribut, on lui donne quelquefois le specieux titre de pension. I. 377 *a*, *b*.
Tricessius, homme docte & de qualité, répand clandestinement des semences de Réformation à Cracovie. III. 129.
Trimouille, prétensions de cette Maison au Roiaume de Naples. III. 464 *a*.
Trinité, la plupart ne veulent pas se paier de paroles sur ce Mystere. I. 21 *a*. Comparaison de ce Dogme avec les trois Propositions d'un Syllogisme. *là-même b*. Et avec les trois Dimensions de la matiere. *là-même*. Trinité des Personnes Divines connue par Aristote, selon quelques Auteurs. 327 *b*. Quelle a été la croiance des Peres des trois premiers siecles sur ce Mystere. 332 *a*. Recueil de passages qui font voir que l'ancienne Eglise Judaïque croioit ce Mystere. IV. 60 *a*. Les Spinozistes recourront peut-être à cette doctrine pour sauver leur Hypothese. 270 *a*. Ce qui ouvrit la porte en Pologne au renversement de ce Mystere. 274 *b*. Subtilitez des Scholastiques sur ce sujet. 633. Plusieurs Théologiens Protestans auroient voulu qu'on eût enfermé en cinq ou six lignes ce qui regarde ce Mystere. 634. Invective très-forte de l'Abbé Faydit sur ce sujet contre les Explications des Scholastiques. *là-même*. Il n'y a point de matiere qui ait été plus embarrassée par les Scholastiques d'Espagne. *là-même*. Réponse du petit Catéchisme des Eglises Réformées sur ce sujet. 638.
Triomphe, qui des étrangers en fut honoré le prémier chez les Romains. I. 427 *a*. Goût different de celui qui souhaitoit d'en avoir vu quelqu'un à Rome. II. 900 *b*.
Triomphe naval, auquel des Romains il fut accordé le prémier. II. 330.
Tripoli assiégé, & pris par les Turcs. I. 283.
Tristan, bronche sur un passage de Lampridius au sujet de l'Empereur Hadrien. II. 668 *a*. Son erreur, au sujet de Julie femme de l'Empereur Severe. 878 *a*. Censuré par Mr. Perizonius, au sujet de la Mere de Marcellus. III. 528, &c.
Tritheme (l'Abbé) son Catalogue. II. 840 *b*. Convaincu de mensonge, au sujet de Platine & de sa prison. 755 *b*.
Triumvirat, dépossedoit de leurs terres ceux qui les avoient cultivées. I. 223 *b*.
[illegible]*umvirat* dont on parle dans les *Nouvelles de la République des* [illegible]*ttres*, de qui composé. II. 632 *b*.
[illegible]*mvirs*, condamnent 1400 Dames Romaines à déclarer les biens qu'elles possédoient. II. 793.
Trivulce: fait percer une Montagne pour introduire en Italie l'Armée de France. II. 507 *b*.
Troie, tous les malheurs de la Guerre de Troie furent causez par [illegible]
[illegible] de quelle maniere ils traitoient les filles de Locres. II. 68 *a*. [illegible] IV. 166 *a*.
[illegible] déclarant ses véritables [illegible] que de tromper [illegible] Il est permis de [illegible]
[illegible] quand il [illegible] & la suffisance.
[illegible] Religion [illegible] I. 366 *b*, & II.
[illegible] (Gebhard) Electeur de Cologne, [illegible] nom on emploie [illegible] I. 640 *a*. Plaintes qu'il en fait. [illegible] Waramund écrit pour lui. & Gonzales Ponce [illegible]
[illegible] IV. 365.
[illegible] (Benjamin de) fait David contemporain de Romulus. III. [illegible]
[illegible] signification [illegible] mot selon Menage & Bouhours. IV. [illegible]
Tuer, si l'on doit s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort. I. 704 *a*. En combien de cas un célebre Auteur a prétendu, qu'on se pouvoit tuer soi-même innocemment. IV. 435 *a*.
Tullus (Servius) quel fut le presage de son élevation à la Dignité Roiale. IV. 316 *a*.
[illegible] Bajazet s'est vanté de l'avoir. IV. [illegible]
[illegible] plus la populace que celui d'*Otheman*: Super[illegible] dans l'emploi [illegible] IV. [illegible]
[illegible] George dans les temples des [illegible] de l'excellence [illegible] qu'on ne se l'i- [illegible] Métemp- [illegible] la Religion dans [illegible] définie. [illegible] Ils haïssent plus les Juifs, qu'aucun autre peuple du Monde. 265 *b*. Plusieurs d'entre eux se font crever les yeux après avoir vu la Meque. *là-même*. Ils ont beaucoup d'égards & de vénération pour le Chameau. *là-même*. Qui de leurs Empereurs a été appellé le prémier *le Grand Seigneur* par les Nations d'Occident. 273 *b*. Qui sont ceux qu'on appelle parmi eux, les Fils du Saint Esprit. 490. Ils n'ont rien de modéré dans leurs Sentimens pour leurs Princes. 549 *a*. Sacrifient à celui qui regne la vie ou la liberté de tous ses freres. 659 *a*. Quand & pourquoi ils maudissent les Chrétiens solemnellement. IV. 388 *b*. Conçoivent de la jalousie contre Fakreddin, & le font mourir. II. 439.
Turenne (le Maréchal de) s'entête de la Réunion des Religions. I. 488 *b*. Affiégé par Messieurs de Port-Roial pour l'engager à changer de Religion. II. 190 *b*. Il ne se piquoit point de Science. 191 *b*. Impertinence d'un Provincial en parlant de ce Grand Capitaine. 364 *a*. En quelle occasion on a causé de ses galanteries. 630 *b*. Ses repas trouvez trop courts. IV. 132 *b*. Tué en 1675. III. 390 *a*. Mascaron fait son Oraison funebre. 361. Battu à Mariendal. IV. 88 *a*. Fait donner des gardes au Colonel Rose. *là-même*.
Turenne (Madame de) son Caractere. III. 478 *a*.
Turin, par qui & quand sa citadelle fut bâtie. III. 568 *a*.
Turinge, les Archevêques de Maience renoncent à leurs droits sur ce païs. II. 331.
Turnebe, en quoi il étoit supérieur à Bodin. I. 588 *b*.
Turreau (Pierre) Régent à Dijon, entrepris en qualité de Devin, mais défendu par Castellan, & absous par ses Juges. II. 88 *a*.
Tzetzes, Auteur trop nouveau venu pour être suivi, à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homere, ni avec les Auteurs anciens. I. 57 *a*.

V.

Vache d'airain, qui donnoit de l'amour. IV. 595.
Vayer (La Mothe le) cité sur les Oracles des Païens. I. 94 *b*. Critiqué au sujet de Socrate & d'Alcibiade. 93 *b*. Il commet plusieurs fautes au sujet de Stratonice & de Combabus. II. 202 *a*. Sa Réponse aux Invectives de Garasse contre deux Philosophes. 293 *b*. Critiqué au sujet du successeur d'Auguste. III. 185 *a*. Il traduit mal un passage de Quintilien, au sujet du mepris qu'eut Alexandre pour un homme fort adroit. 244 *a*. Il commet une bévue dans l'explication d'un passage d'Homere, au sujet d'Ulysse & de Penelope. 646 *a*. Il est dans l'erreur au sujet de Pyrrhon. 734 *b*. Ses bevues au sujet de Tacite, & son Anachronisme au sujet de Thucydide & de Demosthene. IV. 312 *b*. Il a bien fait du bruit pour rien contre Alciat & contre Ferret, au sujet de Tacite. 313 *a*.
Vaincre, il y a des Capitaines qui savent vaincre, mais non pas profiter de leur victoire. II. 119 *a*.
Vair (du) un des Arrêts prononcez par ce Président. III. 792 *a*. Ce qu'il allegue de saint Jérôme. IV. 1 *a*.
Vaisseau qu'on transporte par terre. III. 656 *b*.
Val (Du) Médecin, envoié aux galeres, & pourquoi. III. 237 *a*.
Valdigne (Joseph) Médecin de Bresce en est chassé avec Donzellinus son Défenseur. II. 306.
Valenciennes, emportée d'assaut le 8 jour du Siege, mais non par trahison. III. 389 *b*.
Valentine de Milan, soupçonnée d'être empoisonneuse. I. 633 *a*.
Valentinien, Empereur, quoique très chaste compose une Piece de Poësie bien gaillarde. I. 406 *b*.
Valentinois (le Duc de) fait couper la main & le bout de la langue à un homme qui avoit médit de lui. III. 302 *a*, *b*. Fait jetter dans le Tibre... Lorenzo. *là-même*. Fait couper la langue à Jerome Mancionus. *là-même*.
Valera (Cyprien de) sa Version Espagnole de l'Institution de Calvin. II. 16 *b*.
Valere Maxime, on voit une de ses pensées dans une Satire contre l'Académie Françoise. I. 43 *a*. N'est pas fort exact dans ses Compilations. II. 71 *a*. Il a parlé trop négligemment du Temple de la Terre. *là-même b*. Il ne peut être excusé sur ce qu'il a dit des richesses du pere de Democrite. II. 269 *a*. Il a pris Diagoras pour Protagoras. II. 282 *b*. Sa méprise au sujet de Junon *Moneta*. II. 295 *b*. Son erreur au sujet d'Aristophane. III. 672 *b*. Ce qu'il fait pour mettre à profit un jeu d'Antitheses & de Paralléles. IV. 512 *a*.
Valerien, Empereur, n'ose mettre son fils sous la direction d'Aurelien. I. 397 *a*.
Valerius (M.) pourquoi surnommé Corvinus. II. 35 *a*.
Valesiana cité. II. 847 *b*, III. 65 *a*, & 415 *a*, &c.
Valeur extraordinaire d'un jeune Chevalier combattant contre les Sarrasins. I. 666 *b*.
Valery, comment cette terre a passé dans la Maison des Princes de Condé. III. 116 *b*.
Valet: Il n'est pas sans exemple qu'un Valet soit devenu Auteur distingué. III. 362 *a*.
Valette (le Duc de la) condamné à perdre la tête, & pourquoi. II. 478 *b*.
Valiere (Madame de la) de quelle famille elle étoit. IV. 389.
Valla (George): sa Version du Livre de Nemesius *de Naturâ Hominis* fort méprisée par Nicasius Ellebodius. III. 490 *b*.
Valle (Laurens) louable pour sa retenue. II. 131 *a*. Conte qu'on lui applique. III. 691 *a*. Plaisanterie qu'on fit après sa mort. IV. 418 *b*.
Vallier (saint) de quelle Maison il étoit. III. 763 *a*. Condamné à perdre la tête, où & par quel moien il reçut sa grace. *là-même*.

même. Sa peine de mort commuée en une prison perpetuelle. III. 766 *b.*

Valois (le Prince Charles de) appaise, y aiant été engagé par le Pape, les troubles de Florence. II. 38. *a, b.*

Valois (Henri) censuré. I. 71 *b.* Sa défense d'Herodote qui avoit attribué à Dieu une humeur jalouse. III. 672 *a*, &c. Son Caractere. IV. 661.

Van-Dale, sa Réponse à une Objection. I. 197 *a.* Fournit des Remarques à l'Auteur. III. 548 *b*, & IV. 490 *a.*

Vanini, ce qu'il vouloit que l'on fit dans les grandes villes. II. 263 *b.*

Vanité ridicule des hommes par rapport à la Providence. I. 18 *a.* Vanité des occupations humaines, en quoi elle consiste principalement. II. 295 *a.* Ne se trouve que trop dans les personnes les plus pieuses. III. 478 *a.* Combien elle fait commettre de crimes. 756 *a.* Vanité qui achete de l'encens par un legs testamentaire. IV. 510 *a.*

Vanité des Sciences, Livre qui fit crier bien des gens. I. 109 *a.*

Vannozzi, dit que les Ecrivains Italiens ne doivent pas découvrir la vergogne de leur mere. II. 635 *b.*

Vardes, Gouverneur de la Capelle, condamné à mort par contumace, & ensuite justifié. II. 627 *a.*

Vardes (Marquis de) disgracié pour quelques intrigues. II. 627 *a.*

Variations, l'Histoire du X Siecle en est toute pleine. III. 552 *b.*

Varillas critiqué au sujet de sa Paraphrase d'un passage de Paul Jove. I. 42 *a.* Il commet plusieurs fautes remarquables au sujet d'Agricola. 103 *a.* Et des Beaux-Esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. 143 *a.* Ce qu'il y a dit au sujet du Livre *de Gloria*, est incompatible avec ce qu'il en dit dans la Vie de Louis XI. *là-même b.* Il a mal traduit un passage de Paul Jove. 144 *a.* Cité. 281 *a, b*, & II. 543 *a, b.* & *passim alibi.* Sa retenue louée, & la liberté de l'Auteur de la deuxiéme Edition du Menagiana, censurée. I. 408 *b.* Est censuré de plusieurs méprises au sujet de Calvin. 600 *b.* Et de Luther. 609 *b.* Il commet plusieurs fautes dans la confession publique qu'il fait d'une qu'il avoit commise. 667 *a.* Est relevé *sur une Question de fait* & *sur une Question de Droit.* 697 *a.* Ses Erreurs au sujet d'un des Ouvrages de Calvin. II. 14 *a.* Elles sont si énormes qu'elles sont capables de faire renoncer à l'étude de l'Histoire. *là-même.* Il avance des choses indignes de réfutation. 19 *a.* Il n'a osé publier son sentiment sur une des fables débitées contre Calvin. 18 *b.* Examen d'un passage de cet Auteur concernant la Vie de ce Réformateur composée par Papyre Masson. *là-même b.* On ne comprend pas de quelle maniere cet Ecrivain lit les Livres qu'il consulte. *là-même.* Examen de ses Différends avec le Docteur Burnet, au sujet de l'Histoire de Camden. 30 *b.* Est relevé sur deux fautes au sujet de Castellan & de l'Assemblée de Melun. 92 *a.* Reflexions sur son narré concernant le Calvinisme de la Duchesse d'Etampes. 412 *a.* Ses fautes touchant le motif, pour lequel le mari de cette Dame fit faire contre elle une enquête juridique. *là-même.* Est censuré au sujet d'un voiage de Calvin vers la Duchesse de Ferrare. 456 *b.* Et des motifs qui porterent cette Princesse à quitter le Papisme. 457 *a.* Il commet plusieurs fautes au sujet de Madlle. de Rohan & du Duc de Nemours. 537 *a, b.* Il n'a pas connu tous ceux qui ont écrit la conjuration du Comte de Fiesque. 578 *a.* Il fait une Observation curieuse sur le massacre de Goudimel qu'il nomme mal Claudin. 579 *a.* Soutient contre les Historiens Espagnols, que Charles-Quint n'a point ignoré la Langue Latine. 672 *a.* Est critiqué au sujet du commerce de Lettres, qu'Henri II étant Dauphin, avoit avec le Connêtable de Montmorenci. 723 *b.* Cet Auteur s'est exposé à la Critique, au sujet d'une certaine Harangue qu'on dit avoir été prononcée par Pompée Colonne contre les Papes. 874 *a.* D'où viennent toutes ses différentes Hypotheses. III. 153 *b.* N'auroit pas raison de se plaindre que son Histoire de l'Heresie eût été prise pour un Roman. 375 *b.* Ses embellissemens Romanesques sur l'Article de Musurus. 451 *a.* Il prend un Alfonse pour un autre, dans sa Préface des Anecdotes. 464 *a.* Il rapporte un fait fort singulier, mais fort douteux, au sujet de Macrin. 250 *b.* Il débite plusieurs faussetez au sujet d'Ochin. 524 *a.* Il n'a point compris qu'une certaine Satire regarde Henri IV. 602 *b.* Est critiqué au sujet de Platine. 757 *a.* Et au sujet de la haine des Calvinistes pour la Duchesse de Valentinois. 764 *b.* Il est capable de gâter une infinité d'esprits. 765 *a.* Il n'épargne point la mere de Charles IX. IV. 4 *a.* On ne sait pourquoi il a ôté le Comte de Laval de la Généalogie de Montmorenci, après l'y avoir mis. 66 *a.* Il a mis dans son Histoire de l'Heresie une Note marginale, qui a été un piege pour d'habiles gens. 90 *a.* Est critiqué au sujet de Charles IX, & de la cause de sa mort. 591 *a.* Aime à dire ce qui ne se trouve pas dans les Histoires ordinaires. 581 *a.* N'a point publié tout ce qu'on avoit lu dans ses Manuscrits, & pourquoi. III. 776 *b.*

Variorum, ceux qui en donnent ne doivent jamais retrancher ni les Epitres Dedicatoires, ni les Préfaces. I. 159 *b.*

Varron, ce qu'il disoit des noces des filles & des noces des veuves. II. 575 *b.* On lui apparioit Nigidius. III. 508 *a.* Contes qu'on lui attribue. 509 *a.*

Varus (Poëte Tragique) fait reciter, comme son Ouvrage, une Tragedie, qui n'étoit point de lui. IV. 454 *a.*

Vases précieux, mis en pieces & pourquoi. II. 228 *b.*

Vassi, à qui on doit imputer le massacre qui y fut fait des Huguenots. II. 648 *a, b.*

Vassor (le) ce qu'il rapporte touchant le Duc d'Orleans second fils de François I. II. 505 *b.* Voiez aussi IV. 236 *b.*

Vatican, grand mépris de ses foudres. II. 94 *a.* Sa Bibliotheque par qui fondée. IV. 496 *a.*

Vavasseur (le Pere) oubli de cet Auteur, dans son Traité du Style burlesque. I. 247 *a.* Connoissoit des Auteurs qui auroient mieux aimé renoncer aux plus grands avantages, qu'à la louange qu'ils croioient avoir méritée par leurs Romans. II. 702 *a, b.* Ses Raisons contre l'usage des Obscénitez dans les Epigrammes. IV. 649 *a.*

Vauban (Mr. de) emploie tout son savoir-faire à fortifier Landau. III. 48.

Vaudois: Histoire de leurs Eglises par Pierre Gilles. II. 550 *a.* Calomniés par Guichenon. II. 637 *b.* Députent d'Yse en Angleterre. 866. Harcelez par Possevin & persécutez par Castrocaro. III. 77, 78. Persécutez par Marco Aurelio Rorenco. IV. 87 *a, b.* Diffamez par Samuel de Cassini. *là-même. b.* Et défendus par le Sr. Valere Gros. *là-même.* Sommes levées pour eux. II. 866 *a.*

Vaugelas, les sages conseils sur la Langue Françoise. III. 365 *b.*

Vautier, veut créer une Charge d'Astrologue de Cour. III. 426 *a.*

Uberti (Farinata de gli) logé dans les Enfers par le Dante. II. 109 *b.* Guido Cavalcante fut marié avec sa fille. *là-même b.*

Ubiquité, qui ont été les prémiers Auteurs de ce Dogme. III. 446 *b*, & IV. 499 *a.* Troubles que cause cette Doctrine en Allemagne. II. 720 *b.*

Udalric, sa Lettre mérite d'être rejettée. II. 600.

Veau d'or, les Rabbins disent que la poudre de ce veau que Moïse fit avaler s'arrêta sur les barbes de ceux qui l'avoient adoré. I. 1 *a.* Et fit le même effet à-peu-prés que les eaux de jalousie. *là-même.*

Vedelius (Nicolas) réfute Elie Schiller, & le fait en onze jours. IV. 165.

Veilles, il se commettoit bien des impuretez dans les Veilles qui s'observoient dans l'ancienne Eglise. IV. 444 *b.*

Venator, le portrait qu'il fait des Théologiens. II. 621 *b.*

Vendeur, il ne faut pas se prevaloir de son ignorance, quand il ne sait pas le juste prix de sa marchandise. II. 755 *a, b.* Loi pour punir les réticences des vendeurs. I. 10.

Vendôme (Geofroi Abbé de) s'il est vrai qu'il donna à Robert d'Arbrissel des avis sur sa conduite envers les femmes. II. 483 *a.*

Vendôme (le Duc de) Henri IV a dessein de lui laisser la Couronne. II 569 *a.*

Vengeance, celle des hommes est souvent plus redoutée que celle de Dieu. I. 303 *a.*

Venise, pourquoi son Sénat aime les déréglemens du Clergé. I. 22 *b.* Son Sénat trouve mauvais que le Pape (Innocent VIII) veuille disposer du Patriarchat d'Aquilée, sans l'en consulter. I. 442. Ses Loix défendent à tous ses Ministres à la Cour de Rome d'accepter aucun Benefice. *là-même.* Il est inflexible là-dessus. *là-même.* Cette République dispute de préséance avec le Duc de Savoie. II. 593. Son Ambassadeur brûle en présence de Henri IV les papiers où ce Prince se reconnoissoit redevable. 668 *a.* Les Ambassadeurs de cette République vont en Angleterre, pour féliciter le Roi Guillaume. 619 *a, b.*

Venitiens, chargent leurs Ambassadeurs de faire des offres fort avantageuses à l'Empereur Maximilien. II. 630 *b.* [illegible] Potentats se liguent ensemble pour les humilier. II[illegible] Ils repoussent l'Empereur Maximilien qui avoit assiegé [illegible] 450 *a.* Animez à la guerre contre les Turcs, ils [illegible] que l'Empereur ne fasse la Paix avec la Porte. 553. [illegible] tume des Nobles de cette Nation n'est pas d'avoir des [illegible] d'attache. 814 *b.* Se plaignoient d'avoir été [illegible] l'Histoire du Capriata. II. 46. Comment il s'en [illegible] *même b.* Dieu a fait plusieurs prises sur eux & [illegible] auprès de Scanderbeg. II. 290.

Vent, on a observé qu'il est continuel d'Orient en Occident [illegible] la zone torride. IV. 605.

Venus sortant de la mer, peinte sur le modele d'une [illegible] cubines d'Alexandre. I. 259 *a.* Doute sur cette V[illegible] Critique du Temple de Venus bâti par Hadrien [illegible] avoit un Temple sur le mont Liban. 561 *b.* C[illegible] étoit initié à ses mysteres. II. 182 *b.* Ce que les [illegible] de celle qui étoit honorée dans l'Ile de Cypre. [illegible] nus la Paphienne, quand & pourquoi son facem[illegible] ça d'être entre les mains d'un Prince du [illegible] geance de Venus contre Diomede & contre Clio[illegible] racle continuel qui se faisoit dans l'un de ses Tem[illegible] Empiete plus sur Bacchus dans le Septentrion, qu[illegible] Venus au Midi. 306 *b.* Venus Miyonnis, ou [illegible] de cette Déesse, & par qui bâti. 704 *b.* Orig[illegible] tendue Divinité de Venus. 709 *a.* Emporte [illegible] 899 *b.* Il y en avoit une surnommée Melenis. III. Venus la mieux servie de toutes [illegible] 31 *a.* Le Temple de Venus homic[illegible] que [illegible] *b.* Venus Uranie, son Temple [illegible] quelques [illegible] 826. Ce qui est capable de la [illegible] 170 [illegible] que lui faisoient les Dames Romaines. 201 *b.* Venus Verticordia, honneur qu'on lui fait pour arrêter le torrent de l'impudicité. 302 *a.*

Verceil: la Capitulation de cette ville fidelement observée [illegible] 467.

Verceil (Dulcinius de) Fanatique impie. II. 643 [illegible]

Vercingetorix vient au secours d'Alexia à la t[illegible] mille hommes. II. 180 *b.* Il est défait [illegible] Belle Observation de Plutarque sur ce[illegible]

Verdier (Antoine du) sa negligence rep[illegible] des Actes des Apôtres [illegible] Rimes & [illegible] 165.

Verdier (Claude du) [illegible] noiopes. III. [illegible]

Vere, Seigneurie [illegible] 541 *a.* Voie[illegible]

Verge, celle [illegible] 4 *a.*

Vergera: voiez l'Article VERGERIUS (Angelus).

Vergerius (Pierre Paul) défie un Nonce Apostolique à une Dispute publique. III. 122 *b*. Raison pourquoi on lui déclare qu'il ne peut assister au Concile de Trente. IV. 443 *a*. Son Abrégé de l'Anatomie de la Messe. *là-même b*. Son Livre contre l'indiction du Concile. 444 *a*. Ses Ecrits perdirent bientôt tout leur crédit. *là-même a, b*. Chagrinoit fort la Cour de Rome. *là-même*. Un Ouvrage lui est dédié pour le féliciter d'avoir abandonné le Parti de l'Antechrist. II. 346.

Vérité, est concentrée dans un goufre d'où elle ne sort jamais. I. 204 *a*. L'évidence ne peut être sa regle, & sa mesure, ou ce que l'on appelle son *criterium*. III. 733 *a*. Voiez aussi IV. 523 *b*. S'il ne la faut pas professer extérieurement en tems de persécution. I. 461 *a, b*. Il y a des Véritez contre lesquelles une personne la plus prévenue, & la plus passionnée ne dispute point. 490 *b*. Il faut avoir de l'adresse pour dire aux gens leurs Véritez sans qu'ils aient lieu de s'en fâcher. 523 *b*. Ses dépositaires comparez aux chiens du Capitole. 537 *b*. Les Véritez qu'on nomme *Maximes* ne se battent guere moins entre elles que les Erreurs & les Véritez. 543 *b*. Ce sont deux choses différentes qu'aimer la vérité en elle-même, & qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le véritable. 575 *b*. Il importe peu qu'il y en ait si nous n'avons point de regle pour la discerner de la fausseté. II. 59 *b*. Si l'on doit la supprimer. 144 *b*. Elle se perd par trop disputer. 167 *b*, &c. N'a pas besoin d'être défendue par de mauvaises voies. 476 *a*. Il y a des gens qui la conservent comme un vase de porcelaine. III. 198 *b*. L'ame s'y attache plus par le poids des passions que par l'attrait de la lumiere. 373 *b*. On n'aime pas à se les entendre dire publiquement. II. 49 *b*. Si on doit avouer les desavantageuses. IV. 637.

Véritez Evangeliques: il est de leur essence de ne se pas ajuster avec les Regles de la Philosophie. IV. 630.

Véritez Historiques, ne sont pas moins impénétrables en bien des rencontres que les Véritez Physiques. II. 207 *a*. Qui sont ceux qui furent appellez les trois piliers de la vérité en Espagne. III. 784 *b*. La suppression d'une vérité est un mensonge effectif, quand on a dessein de faire faire de faux jugemens à celui qui interroge. IV. 144 *a*.

Vernias (Nicolet) Professeur en Philosophie à Padoue, ses Opinions dangereuses. III. 514. Soutenoit l'Opinion d'Averroës sur l'unité de l'Entendement. *là-même*.

Vérolez, qui en est le Patron dans l'Eglise Romaine. II. 850 *a*.

Veron, Missionnaire, ne savoit rien, selon Mr. Rivet, ni en Grec ni en Hébreu. I. 586 *a*.

Verre, c'étoit la coutume des amans d'appliquer en buvant les levres au même endroit, où leurs maîtresses les avoient appliquées. III. 155 *b*.

Vers tendres & bien chantez, sont de grande efficace pour toucher le cœur des femmes. I. 20 *a*. Vers sur la perte d'une bataille, mais qui choquent les vainqueurs aussi bien que les vaincus. 135. Ce n'est pas assez d'aimer les Vers pour être Poëte. 664 *a*. Vers amoureux jettez au feu. 380 *a*. Ecclésiastiques qui ont fait de tels Vers. 439 *b*. Ce n'est pas une bonne preuve qu'un homme qui en compose de tels soit Païen. 406 *b*. Facilité surprenante à en faire. 466 *b*, & II. 850 *a*. Ephore en fait dans le lieu même, où il condamne la cadence, & les nombres du discours. 362 *b*. Le Récit de quelques Vers inspira de l'humanité à des vainqueurs. 420 *a*. Des hexametres n'avoient point lieu dans les Tragédies. III. 628 *a*. Vers qui ont été faits par plusieurs Poëtes. IV. 18 *b*. Vers composez à quatre lieues le cent, & d'autres à quarante sols. 35 *a*. Vers sales & profanes récompensez par des biens d'Eglise. 73 *b*. Vers faire qu'on ne peut lire à personne, & marcher dans les tenebres, c'est la même chose. III. 567. Quand l'on commença la premiere fois de commenter les Vers d'auteurs composez en Langue vulgaire. II. 109 *b*.

Vers de Ballet, Benserade étoit original en ce genre. I. 523 *a*.

Vers à soie, qui inventa l'art de filer leur ouvrage. IV. 559 *b*.

Versions, il y a des Auteurs qui ne consultent que les Versions. [illegible]

[illegible] *l'Ecriture en Langue vulgaire*: Exemples singuliers de [illegible] on en peut faire. III. 786 *a*. Blamées par M. Pon[illegible] Avis sur ce sujet à Pierre de Gondi Evêque de Paris, [illegible] *b*. C'est un Livre fort méprisable selon Mr. Arnauld, [illegible] *a, b*. Recueil d'Auteurs qui les ont blamées, & [illegible] de ce Recueil. *là-même b*.

[illegible], la belle réputation ne la suit pas toûjours. I. 195 *a*. Les [illegible] qui savent l'art de s'allier avec les vices. 288 *a*. Vertu distinguée attire toûjours l'envie. 320 *a*. Bonne foi d'un Athénien à cet égard. *là-même*. Il faut l'acquérir à la fleur de son visage. 399 *b*. Si [illegible] qu'un vain nom: la plainte de Brutus examinée. 685 [illegible] IV. 115 *a*. Une des plus grandes victoires qu'elle puisse remporter sur la nature. II. 20 *a*. Ne peut être sans combat. 883 *a*. Voi. aussi III. 142 *a*. Il est plus facile quelquefois d'en avoir la réalité que l'apparence. I. 195 *b*, & III. 144 *a*. Il n'y en a point où il n'y a point de victoire remportée sur les passions. 142 *a*. C'est en dégouter les gens, que de lui ôter les récompenses temporelles. 184 *b*. Ses mauvais [illegible] quelques rencontres. 373 *b*. Qui sont ceux qui disent [illegible] doit embrasser la Vertu à cause de son excellence. [illegible] 296.

[illegible] rien de l'être, si l'on n'a pas l'art de critiquer [illegible]

[illegible] (Elias) [illegible] quelles [illegible] ses lectures les plus [illegible] M.

[illegible] (André) [illegible] de sa grande [illegible]

[illegible] de son tems.

[illegible] Beau mor-

ceau d'Histoire perdu à cet égard. *là-même*. Les Pontifes commettoient certaines Dames, pour avoir soin des Vestales, que quelque maladie obligeoit de sortir. II. 439 *b*. Il est étonnant qu'elles succombassent à l'incontinence. III. 104 *b*.

Veuves, combien on doit rabattre de leurs richesses, quand elles n'ont point eu d'enfans. I. 275 *a*. Avantage de celles dont les maris étoient morts à la guerre. II. 34. Celles qui n'ont point voulu se remarier ont été toûjours plus admirées. 574 *b*.

Veuves des Rois de France, ce qu'elles devoient faire jusqu'à ce que leurs maris fussent enterrez. III. 161 *b*, & 194 *b*.

Ughelli (l'Abbé): ôte à Martin Polonus sa Chronique pour la donner à un Martin de l'Ordre de Citeaux. III. 773 *b*.

Viande, les Brachmanes n'en mangeoient point. I. 652.

Vic (de) le caractere de son esprit. II. 392 *a*.

Vicentinus, signification de ce mot. III. 91.

Vices, n'ont pas entre eux autant de liaison qu'on se l'imagine. I. 164 *b*, & III. 326. Leurs utilitez n'empêchent pas qu'ils ne soient mauvais. I. 113 *a*. Voi. aussi III. 373 *b*. Il y en a de toute Religion, de tout Païs, & de tout Siecle. I. 390 *a*. Il y en a qui sont des Vices de climat, & non des Vices de Religion. II. 39 *a*. Si sans le Vice il ne pourroit pas y avoir de Vertu. III. 629 *b*. Si l'adversité l'accompagne toûjours sur la terre. IV. 115 *a, b*.

Vicissitude des choses humaines, combien est étonnante. II. 29 *b*.

Vico (le Marquis de): fait traduire d'Italien en François l'Anatomie de la Messe. IV. 437 *a*.

Victimes humaines, plaisoient aux Dieux. II. 904 *b*. Cherchez *Sacrifices*.

Victoires, il y en a très-peu qui soient capables de décider, par le fruit qu'elles produisent, les Disputes des Gazetiers. II. 119 *a*. Plusieurs en remportent, mais peu en savent profiter. III. 240 *a*.

Victoria ou *Victorina*, appellée dans ses Armées la Mere du Camp. II. 786 *b*.

Vidal (Mr. du) se plaint de l'oppression des Protestans au Palatinat, &c. I. 658 *b*.

Vie, Raisonnemens peu communs sur sa briéveté. I. 356 *b*. Sentimens Philosophes touchant la longue vie. 697 *b*. Le principe des Chrétiens sur sa derniere fin n'est qu'un principe de théorie. 706 *a*. Un petit bout de vie qu'on a de reste, n'est pas la peine de faire un faux pas. II. 98 *a*. Etoit un supplice & la peine d'un péché commis devant la naissance selon quelques Philosophes. 221 *b*, & III. 559 *b*, Voi. aussi IV. 403 *b*. Démocrite se moquoit de toute la vie humaine. II. 273 *b*. Si ses biens surpassent ses maux. 404 *a*. Voi. aussi IV. 33 *b*, 404 *b*, 411 *a, b*, & 517 *a, b*, & *suiv*. Quelles sont les bornes de sa durée selon Hesiode. II. 691 *a*. Passion demesurée de Louis XI Roi de France de prolonger sa vie. III. 175 *a*. Voi. aussi 178 *a*. La vie est très-miserable. *là-même*. Peu de gens sages en voudroient recommencer le rôle. IV. 411 *a*. Ne conseille pas à vivre, mais à se bien porter. II. 686 *a*. Gens qui ont cru ne vivre que depuis qu'ils étoient dans la solitude. 130 *a*.

Vie à venir, ce que les Japonois en croient. II. 831 *b*. Les Païens l'auroient revelée aux Juifs, si l'on s'en rapportoit à Luc de Bruges. IV. 113.

Vies, ceux qui en composent devroient faire la vie des grands criminels. IV. 477 *b*.

Vies de Savans: où l'on en doit chercher les Particularitez. I. 564 *b*.

Vieillards, ne veulent jamais mourir. I. 87 *a, b*. Se marient [illegible] leurs voisins que pour eux. II. 257 *a*. Leur [illegible] est [illegible] sonne. III. 157 *a*. [illegible] de ceux qui se marient. 301 *a*. Loi qui ordonnoit [illegible] cipiter. IV. 358.

Vieillesse, il n'y a pas beaucoup de gens qui y trouvent l'agrément qu'Ennius y trouvoit. II. 390 *a*. Trouve de la consolation dans la Lecture. III. 713 *b*. Quelques-unes de ses incommoditez. IV. 214 *a*.

Vienne, un de ses Evêques change de maximes, sitôt qu'il devient Ministre d'Etat. III. 246 *b*.

Vierge, les anciens faisoient un tout autre usage de ce mot que nous ne faisons aujourd'hui. I. 669 *b*. On appelle fils du Saint Esprit parmi les Turcs certaines gens qui naissent d'une mere Vierge. III. 400 *a, b*.

Vierge (la sainte) ses dévots indiscrets ne sont pas seulement des Moines. I. 26. Ouvrage plein de Visions sur la sainte Vierge. 97 *a*. D'où vient qu'on n'a pas dit encore qu'elle seule gouverne le Monde. 98 *a*. Périls où l'on s'expose en desapprouvant les erreurs qui amplifient ses honneurs. 99 *a*. Son épithete de *Mere de Dieu*, conduit à de fâcheuses conséquences. *là-même*. Voi. III. 498 *b*. On est quelquefois sauvé avec plus de promtitude en invoquant son nom, qu'en invoquant celui de Jésus-Christ. I. 140 *b*. Expressions de ses dévots indiscrets condamnées par Bellarmin. 505 *b*. Elle est mise pour quatriéme personne de la Divinité. 617. Avoit une chasteté pénétrative. 647 *b*. De quelle efficace sont les Prieres qu'on lui adresse le premier jour du mois d'Avril à huit heures du matin. II. 52 *b*. Sa Conception immaculée reçue comme un Article de foi par la Faculté de Théologie de Paris. III. 293 *b*. Voi. 506 *a, b*. Représentée d'après les femmes qu'il plait aux ouvriers. II. 353 *a*. Voiez aussi 477 *b*. Embarras où l'on se trouve à justifier son Culte. 496 *b*. Si elle a écrit aux habitans de Messine. 845 *a*. Et à saint Ignace. *là-même*. Livre où l'on adresse des Oraisons à toutes les parties de son corps. 847 *b*. Vaines traditions touchant son pere & sa mere. 848 *a*. De quelle source sont sortis les excès d'honneur que tant de Chrétiens lui rendent. 894 *a*. Contract fait en sa faveur par Louis XI Roi de France. III. 178 *b*. Si l'exemption du péché originel est comprise dans la qualité de Mere de Dieu. 219 *b*. Par quel

00020041

Digitized with financial assistance from

H T Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 08 January, 2019